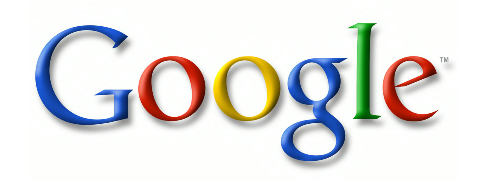
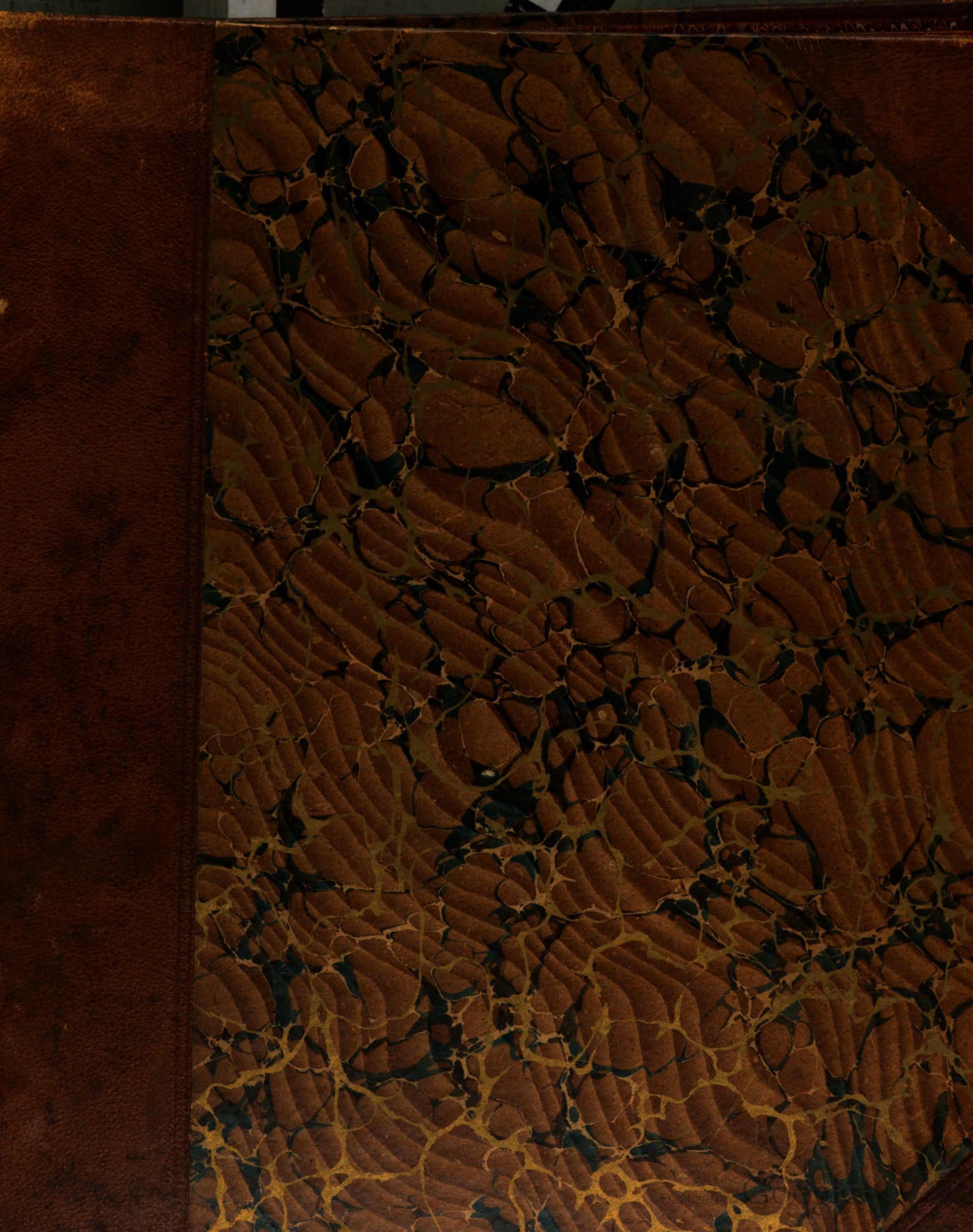
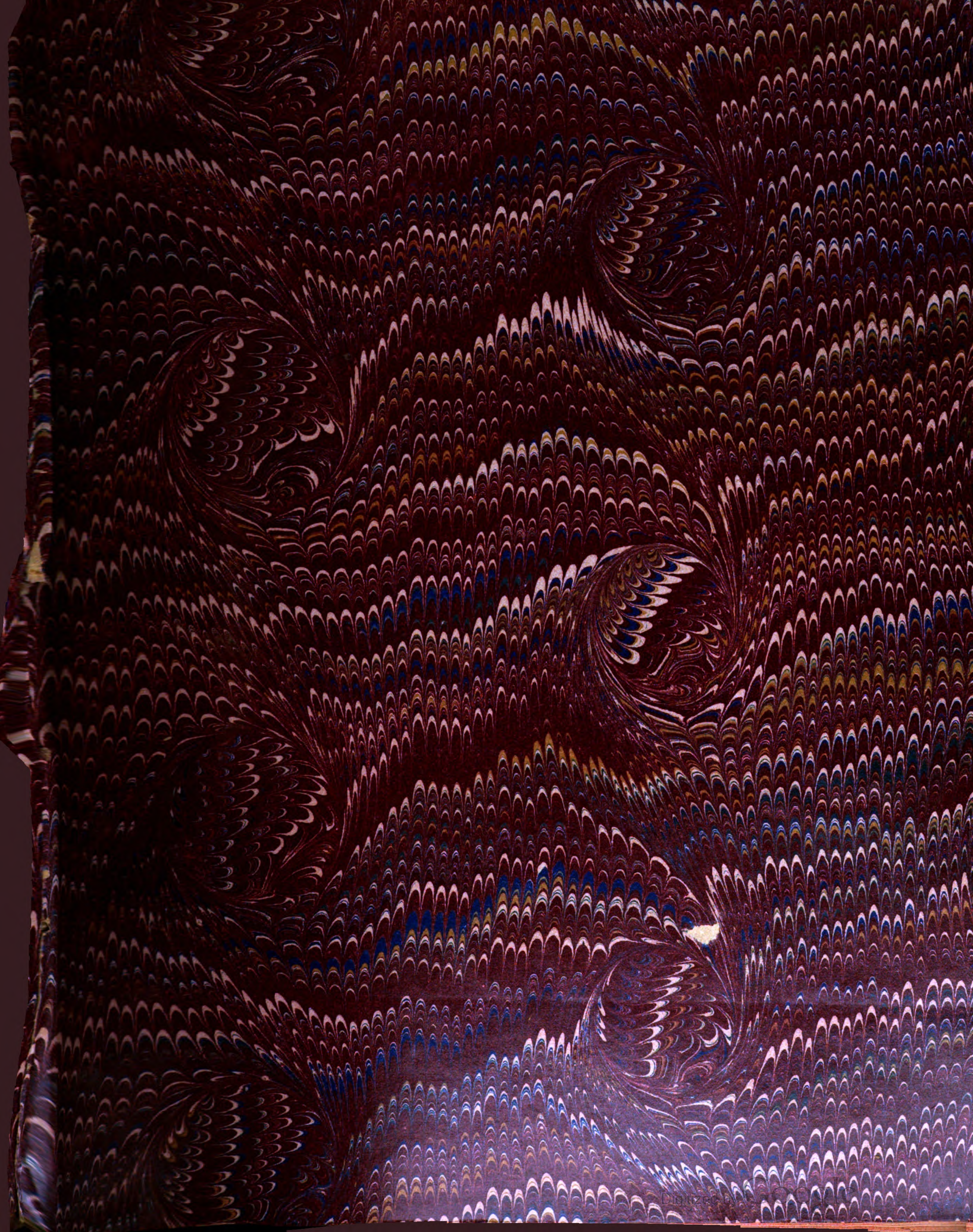



Google




LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF VIRGINIA
UNIVERSITY OF VIRGINIA
1819
FROM THE BOOKS OF
RICHARD HENRY WILSON
PROFESSOR OF ROMANIC LANGUAGES
1899-1940
Digitized by Google



DICTIONNAIRE

DE L'ANCIENNE LANGUE FRANÇAISE

ET DE TOUS SES DIALECTES

DU IXᴱ AU XVᴱ SIÈCLE



CHARTRES. — IMPRIMERIE DURAND.

DICTIONNAIRE

DE

L'ANCIENNE LANGUE FRANÇAISE

ET DE TOUS SES DIALECTES

DU IXe AU XVe SIÈCLE

COMPOSÉ D'APRÈS LE DÉPOUILLEMENT DE TOUS LES PLUS IMPORTANTS DOCUMENTS
MANUSCRITS OU IMPRIMÉS
QUI SE TROUVENT DANS LES GRANDES BIBLIOTHÈQUES DE LA FRANCE ET DE L'EUROPE
ET DANS LES PRINCIPALES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES,
MUNICIPALES, HOSPITALIÈRES OU PRIVÉES

PAR

FRÉDÉRIC GODEFROY

PUBLIÉ SOUS LES AUSPICES DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET HONORÉ, PAR L'INSTITUT, DU GRAND PRIX GOBERT

TOME NEUVIÈME

COMPLÉMENT

CARREL — INACCOSTABLE



PARIS
LIBRAIRIE ÉMILE BOUILLON, ÉDITEUR
67, RUE DE RICHELIEU, AU PREMIER
1898



AVERTISSEMENT

Le IX[e] et avant-dernier volume du *Dictionnaire de l'ancienne langue française,* qui paraît aujourd'hui, était tout proche de sa fin lorsque l'auteur fut soudainement frappé, succombant à la tâche presque surhumaine qu'il avait entreprise il y a près de cinquante années. En 1893, il avait eu la joie de terminer la première et la plus importante partie de cette œuvre. Après l'avoir menée si près de sa fin en dépit de tous les obstacles, au milieu de toutes les difficultés et de toutes les traverses, avec une force de volonté, un courage indomptables, il semble qu'il aurait dû vivre assez pour en voir le complet achèvement ! Puisque cette grande et légitime récompense ne lui a pas été accordée, sa famille a tenu du moins à ce que le *Dictionnaire de l'ancienne langue française* se terminât dans les meilleures conditions et de la manière qui répondît le mieux aux désirs de son auteur.

Elle a donc demandé à M. le Ministre de l'Instruction publique de vouloir bien confier l'achèvement de la mise en œuvre des manuscrits de M. Godefroy à deux de ses plus anciens et plus dévoués collaborateurs : M. Jean Bonnard, professeur de philologie romane à l'Université de Lausanne, et M. Amédée Salmon, ancien élève de l'Ecole des Hautes-Études, que les Préfaces des tomes précédents ont déjà présentés et fait connaître aux lecteurs du *Dictionnaire.*

Par une décision du 28 décembre 1897, M. le Ministre de l'Instruction publique a bien voulu faire droit à cette demande. MM. Bonnard et Salmon se sont divisé la besogne au mieux des intérêts du travail; M. Salmon, étant à Paris, s'est chargé de la préparation de la copie, M. Bonnard de la revision attentive des épreuves.

Une part a été réservée à M. P. Godefroy, licencié ès lettres, qui avait été compagnon quotidien des travaux de son père dans les deux dernières années de sa vie. Le grand malheur qui l'a frappé l'a décidé à se consacrer plus encore que par le passé à cette œuvre qui lui est devenue doublement chère, à laquelle il eût plus tôt apporté un concours effectif si sa préparation à une autre carrière ne l'en eût empêché.

Il a été chargé spécialement des recherches dans les imprimés et les éditions princeps des Bibliothèques. Au cours de ses recherches et de ses lectures, il avait déjà eu l'occasion de faire profiter le *Dictionnaire* de quelques trouvailles, tantôt reculant la date de la première apparition d'un mot, tantôt recueillant une acception, un tour intéressant pour l'histoire de la langue. Modeste contribution qu'il sera heureux d'apporter jusqu'à la fin à cette œuvre à laquelle l'auteur avait donné pour programme de s'enrichir et de se perfectionner sans cesse.

Et maintenant, les amis de M. Godefroy et les souscripteurs du *Dictionnaire* peuvent avoir confiance. Si Dieu le permet, la fin de ce siècle pourra voir se terminer ce monument élevé à notre langue et à notre histoire nationales.

P. GODEFROY.



DICTIONNAIRE

DE

L'ANCIENNE LANGUE FRANÇAISE

ET DE

TOUS SES DIALECTES

DU IXe AU XVe SIÈCLE



CARREL, mod. carreau, s. m., pavé plat fait de terre cuite, de pierre, de marbre, etc., dont on se sert pour paver, pour recouvrir une paroi, etc. :

Ke de paliz, ke de fossé,
Que de mortier, ke de *quarel*,
Ke il i ad fait un fort chastel.
(WACE, *Rou*, 3e p., 1464.)

Encor i vi le destrier auferin ;
Ateles iert a car come ronchin,
Ou il traioit li *quarrel* marberin.
(RAIMB., *Ogier*, 10528.)

Desi que j'aie prise le fort tor de Babel
Que firent li gaiant de cauc et de *quariel*.
(*Alexandre*, f° 65c.)

A Guill. Bellebarbe, pour 10 toises de pavement de *quarreaus* plommes faits es loges devers le pont de Charenton, a 16 s. la toise. (1318, *Inv. de J. de Saffres*, ap. V. Gay.)

Item pour .VIII^c. de *quarrialz* achetes a Jehan Nourry et a Potier. (1396-1397, A. mun. Mézières, CC 30, f° 16 v°.)

Carel, brique. (1445, A. Corrèze, *Act. des not.*, 48, 146 v°.)

Queyrels. (1445, *ib.*, 48, 16.)

Queyreus. (1446, *ib.*, 43, 28.)

Si fist tout paver de *carreaulx*.
(MARTIAL, *Vig. de Charl. VII*, sign. C ii r°.)

— Sol pavé de carreaux :

Plus de .C. en ochirent gisant sur le *cariel*.
(*H. Capet*, 931.)

Plusieurs renoncerent en ce temps a leurs propres heritages pour la rente, et s'en aloient par desconfort vendre leurs biens sur les *carreaulx*. (*Journ. d'un bourg. de Paris*, an 1421.)

Il avra, avec ce, ung reau
En change, affin que sa bource enfle,
Prins sur la chaussee et *carreau*
De la grant cousture du Temple.
(VILLON, *Gr. Test.*, 1026.)

— *Sur le carreau*, sur le champ :

Et lors qui haioit a Paris aucun homme, il ne falloit que dire : Il a esté Ermignac, presentement estoit tué [*sur*] *le carrel*. (*Mém. de P. de Fenin*, an 1418.)

— Trait d'arbalète :

Vollent *quarrel* parmi le plesseis
Aussi menu come pluie en avril.
(*Garin le Loh.*, 2e chans., XII.)

Si fait laissier par ses castiaus
Serjans, arbalestes, *quariaus*.
(BEAUMANOIR, *Manekine*, 5413.)

— Morceau de verre à vitre :

Et se il avenoit que seli ou ceus que nous y envoierons pour brisier les *quarriaus* brisat ou brisassent en autre lieu que monstré lour seroit. (1318, Pontoise, A. S.-et-O., A 1434.)

— Coussin carré :

Coussins et *careaulx*.
(*Mar. d'Anne de Foix*, f° 2.)

— Pièce de soulier :

Carrel de soliers, pictacium. (1464, J. LAGADEUC, *Catholicon*.)

— Planche d'un jardin potager :

Mettre le pied dans un *quarreau* de belles fleurs. (GARASSE, *Doctr. cur.*, p. 497.)

Cf. CARREL, I, 787c, et CAREL, I, 783b.

CARRELER, v. a., paver, recouvrir avec des carreaux :

Quarreler. (1392, A. N. MM 31, f° 159 r°.)

Carreler et appareillier les murs. (10 nov. 1408, B. N., Cab. des tit.)

Quarreler la chambre. (1439, *Compt. de Nevers*, CC 42, f° 10 v°.)

La nef d'une eglize bien *carrellee* de gros-

ses pierres. (AUTON, *Chron.*, B. N. 5082, f° 105 v°.)

— Rapiécer, en parlant de vieux souliers :

Ne pourront lesdits maistres savetiers et carreleurs tenir que ung ouvrouer chascun pour besongner dudit mestier, ne aller *carler* par la ville de Paris. (1498, A. N. Y 6², f° 117 r°.)

Carreler. (*Ib.*, f° 118 r°.)

Trois detz de cuyr pour *carreller* les souliers des seurs. (1501, *Invent. de l'Hôtel-Dieu de Beaune*, Soc. d'archéol. de Beaune, 1874, p. 140.)

— *Carreler son ventre*, le remplir :

Ainsi *avoient* ils *les ventres carrelez*. (RAB., *Quint liv.*, XXVI.)

Quant ces messieurs furent a table, qui avoient tous grant faim et s'attendoient a bien *carler leur ventre*. (BRANT., *Cap. estr.*, I, 23.)

Cf. QUARELER, VI, 482ª.

CARRELET, s. m., grosse aiguille qui se termine en pointe quadrangulaire :

L'aiguille doit estre carree avec la pointe et ronde depuis le milieu jusques au chas ou pertuis. Telles sortes d'aiguilles se nomment *carrelets* des quelles les barbiers usent. (J. DU FOUILLOUX, *Ven.*, f° 63.)

— Poisson de mer voisin du turbot, appelé plie franche :

Quarlet. (1360, Lille, ap. La Fons.)

Aiez des *carrelets* appareilles et laves. (*Ménagier*, II, 5.)

Le turbot ou *quatrelet*. (DU PINET, *Pline*, XXXII, 11.)

— Anc., carreau d'arbalète :

Tiroient sajettes et *quarreles* aigus.
(*Auberi*, p. 211.)

Cf. CARRELET, I, 788ª.

CARRELEUR, s. m., ouvrier qui fait les travaux de carrelage :

A Guillaume Scobin, *quarrelleur* pour avoir quarrellé, arroché et enduit tout le pend de boys nouvellement fait et quarrellé tout ce qu'il failloit a quarreller. (1463, *Compt. de Nevers*, CC 58, f° 16 v°.)

— Savetier :

Regnault Puisolle, *carrelleur* de souliers. (1440, *Min. d'Arnoul Sarre, not. à Orl.*, Etude Mallet.)

Les *quarreleurs* et savetiers ne feront aucun ouvraige de cuir neuf, mais le tout de vieil cuir. (Juill. 1486, *Ord.*, XIX, 659.)

Mestier de savetier et *carreleur*. (1498, A. N. Y 6², f° 116 v°.)

Mestier de *carleur*. (*Ib.*)

— *Carreleur de ventre*, celui qui aime à remplir son ventre, gros mangeur :

Les couvreurs de maisons en Anjou ont les genoux contrepointez, ainsi avoient ils les ventres carrelez, et estoient les *carreleurs de ventre* en grande reputation parmy eux. (RAB., *Quint livre*, ch. XXVI.)

CARRELEURE, v. CARRELURE.

CARRELIER, s. m., ouvrier qui fabrique les carreaux de terre cuite, de pierre, etc. :

Pour li *quarreliers*. (1312, *Li coiers de la taile de la paroche Saint Pierre le vies*, 1301-1318, f° 4 v°, A. mun. Reims.)

Quarelier. (1440, S. Omer, ap. La Fons.)

CARRELIN, v. CARLIN.

CARRELURE, s. f., ressemelage de vieilles chaussures :

Une *carrelure* de souliers pour Charlotte. (1462, *Mise faicte par Jehanne Ratault*, Ann. de la Soc. d'hist. de Fr., 1878, p. 230.)

S'ils ouvrent de cuir neuf, ce ne sera que pour forme de ramendure et *carrelure*. (8 mai 1466, *Ord.*, XX, 177.)

S'il avoit cousu quelque *carrelure*. (B. DESPER., *Nouv. recreat.*, p. 75.)

— Plaisamm., bon repas :

Pourquoy par testament ne leur ordonnoit il au moins quelques bribes ou *carrelures* aux pauvres gens qui n'ont que leu vie en ce monde? (RAB., *Tiers liv.*, ch. XXIII.)

CARRER, v. a., rendre carré, tailler en carré :

Columpnes de metal ad il fet aturner,
Pilers e postez de fer endurcir e *quarrer*.
(TH. DE KENT, *Geste d'Alex.*, B. N. 24364, f° 65 v°.)

Li rois commanda qu'il aportassent granz pierres precieuses a fere le fondement del temple, et que il les *quarrassent*. (*Bible*, B. N. 899, f° 165ᶜ.)

Sçavoir par la geometrie
Quant pas do grandeur a le monde,
Et *carrer* une chose ronde.
(J. BOUCHET, *Regnars traversans*, f° 41ª.)

Comment on peut *quarrer* le cercle. (LA BOD., *Harmon.*, p. 490.)

Cf. QUARRER, VI, 482ᶜ.

CARRIER, s. m., celui qui exploite une carrière; tailleur de pierres :

Guillaume de Norfort, *quarrier*. (1315, A. N. S 87, pièce 47.)

A Guillaume de Reculon, *quarrier*, pour cent taibles et quartiers de piarre pris en sa perriere. (1421, *Compt. de Nevers*, CC 27, f° 19 r°.)

Guillaume de Reculon, *querrier*. (1424, *Ib.*, CC 28, f° 6 v°.)

Ung tailleur de pierres, ou ung *quarrier*. (R. EST., *Thes.*, Lapicida.)

1. **CARRIERE**, s. f., espace à parcourir dans les courses de chars ou de chevaux; course à pied ou à cheval, passe d'armes, course où l'on a parcouru un espace déterminé :

Tout ainsi que l'on compte d'un certain Orchomenien nommé Laomedon, qu'estant travaillé d'une indisposition de ratte, par le conseil des medecins il s'exercita a courir de longues *carrieres* pour remedier a son mal. (AMYOT, *Demosthènes*.)

Lors il (le cheval) leva la jambe de derriere,
Et au lyon donne un coup de *carriere*
Parmy le front tandis qu'il regardoit.
(CORROZ., *Fab.*, XXXII.)

— *Donner carriere*, laisser le champ libre :

Or d'estre bien a cheval et y avoir ferme tenue, ce luy estoit chose fort aisee, pour ce qu'il l'avoit apprise des son enfance, s'estant accoustumé a *donner carriere* a un cheval courant a toute bride, en tenant ses mains entrelacees derriere son dos. (AMYOT, *J. Cæsar*.)

— *Donner cent carrieres à ...*, faire courir de tous côtés dans la carrière :

Montoit sus un coursier, sus un roussin, sus un genet, sus un cheval barbe, cheval legier : et *luy donnoit cent quarieres*, le faisoit voltiger en l'air, franchir le fossé, saulter le pays. (RAB., *Garg.*, ch. XXIII.)

Cf. CHARIERE, II, 72ᵇ.

2. **CARRIERE**, s. f., lieu où l'on taille la pierre, lieu d'où on l'extrait :

E pierre feissent de la *quarriere* venir. (*Rois*, p. 123.)

Quant veit cele grant *quarrere*.
(CHARDRY, *Set dormans*, 1017.)

Pres de l'arbre mains d'une teise
Aveit une mult grant falaise
Comme une *quarrere* parfonde.
(*Les treis Moz*, B. N. 19525, f° 127.)

Item accordé est entre les parties dessus dites dou debat qui est entre les dites parties d'une *quarriere*, que li dit religieus metront la dite *quarriere* en la main de leur vassal. (1325, A. N. JJ 64, f° 2 v°.)

A Christofle de le Grange, cordier de la ville,... pour deux harachés pour harchier et tirer les pierres hors de le *kariere*. (1445 *Compte des fortifications*, 21ᵉ Somme de mi ses, A. Tournai.)

CARRILON, v. CARILLON.

CARRIOLE, s. f., petite voiture légère dont on se sert à la campagne ; mauvaise voiture ; en Italie, sorte de lit à roulettes :

Une *carriole* a quatre roues. (TAILLEPIED, dans *Dict. gén.*)

Ils n'y ont aussi que des petites cahutes a tout des chetifs pavillons, un, pour le plus, en chaque chambre, a tout une *carriole* au dessous ; et qui hairroit a coucher dur, s'y trouveroit bien ampesché. (MONT. *Voyages*, t. I, p. 247.)

Cf. CHARIOLLE, II, 73ª.

CARROGE, CARROIGE, v. CARROUBE.

CARROSSE, s. m. et f., voiture de luxe, suspendue, couverte, à quatre roues :

Porté sur un baril vineux,
Au lieu d'un martial *carosse*.
(*Vau-de-Vire*, ap. Jacob, *Vaux-de-Vire de J. Le Houx*, XXXVII.)

Caroche. (1577, Très. gén., A. Meurthe.)

Carroche. (Oct.-déc. 1583, *Dép. du R. de Nav.*, A. B.-Pyr., B 82.)

Ung petit *carosse* monté sur 4 roues et doublé de drap vert. (1595, *Inv. de Jeanne de Bourdeille*, p. 57, ap. V. Gay.)



Et son train mis en un *caroce*. (J. Pussot, *Journalier*, p. 161.)

Me mis en une *carrosse*. (*Voy. du S. de Villamont*, p. 22.)

Cf. Carroce, I, 788[c].

CARROSSIER, s. m., anc., celui qui conduit un carrosse, cocher; auj., celui qui fabrique des carrosses :

Le *carrossier* print la gauche et donnerent la droite aux deux charrettes qui aresterent le carrosse du roi. (N. Pasq., *Lett.*, I, i.)

Me mis en une carrosse, pour aller jusqu'a Milan, payant deux escus d'or au *carocher*. (*Voyag. du S. de Villamont*, p. 22.)

CARROUBE, **CARROUGE**, v. Caroube. — **CARROUGIER**, v. Caroubier.

CARROUSEL, s. m., sorte de tournoi, de divertissement avec joûtes, courses de bagues, etc., exécutés par des cavaliers formant des quadrilles :

Carrouselle. (Vigenere, dans *Dict. gén.*)

Carrousel. (A. Oudin, *Dict. it.-fr.*)

CARROUSSE, s. f., excès de boisson :

Trinquer, boire *carous*. (Rab., *Tiers liv.*, prol.)

CARRUBE, v. Caroube.

CARRURE, s. f., largeur du dos d'une épaule à l'autre.

Cf. Carreure, I, 788[a].

CARTAINE, v. Quartaine. — **CARTALOGE**, v. Catalogue.

CARTE, s. f., sorte de papier résistant, mais flexible, fait de plusieurs feuilles de papier collées ensemble, en particulier petit carton fin dont on se sert pour jouer à divers jeux :

Les autres jouans aux *cartes* et autres jeux d'esbatement avecques leurs voisines. (1393, *Ménagier*, I, 71.)

Ung jeu de *quartes* sarrasines. (1407, *Inv. des ducs et duch. d'Orléans*, ap. V. Gay.)

La main tremblant dessus la blanche *carte*
Me voy souvent.
(Cl. Mar., *Epitre du camp d'Atigni a madicte dame d'Alenç.*, p. 129.)

Il faut qu'elle se voye en cent *cartes* escrite.
(La Boet., *Sonn.*, V.)

Carte, est le papier dont on use a escrire. (Nicot.)

Cf. Carte 2, I, 789[c].

CARTEE, v. Charretee.

CARTEL, s. m., carte; papier sur lequel on adresse un défi :

Un *cartel* de deffi. (Carloix, VIII, 20.)

CARTELLE, s. f., feuille de peau d'âne, de toile vernie, à l'usage des compositeurs; lettre, billet :

Cartelle, f. Cartilla. (A. Oudin, *Dict. fr.-esp.*)

CARTELOGE, v. Catalogue. — **CARTERON**, v. Quarteron. — **CARTHALOGE**, v. Catalogue.

CARTHAME, s. m., plante à fleurs d'un beau rouge safrané, employée en teinture :

Les meilleurs mesnagers, et plus experts a la culture des plantes, font cas du saffran, que l'on nomme bastard, c'est ce que les anciens appelloyent *cartame*, et le vulgaire le nomme graine a perroquet. (Liebault, p. 370.)

1. **CARTIER**, v. Charretier. — 2. **CARTIER**, v. Quartier.

3. **CARTIER**, s. m., fabricant, marchand de cartes à jouer :

Retirez vos quartes, *quartier* !
Nul ne lit au livre des Rois.
(*Regrets et complainte des gosiers alterez*, Poés. fr. des xv[e] et xvi[e] s., VII, 78.)

Peintres et *cartiers*. (Etienne de Medicis, dans *Dict. gén.*)

CARTILAGE, s. f., tissu animal, flexible, élastique, dont la consistance tient le milieu entre celle des os et celle des ligaments :

Les *cartilages* du tarse, des cils, de l'epiglotte, du larynx et autres. (Paré, II, i.)

Cartillage. (J. Raoul, *Fleurs du gr. guydon*, p. 39.)

Chartilage. (Dalesch.)

CARTILAGINEUX, adj., formé de cartilages :

Substance *cartilagineuse*. (Corbichon, *Propriet. des choses*, B. N. 22533, f° 53[c].)

Cartilaginos. (Brun de Long Borc, f° 3[c].)

Liens *cartillaginous*. (Id., f° 87[c].)

Poisson... ayant aesles *cartilagineuses*. (Rab., *Quart livre*, ch. iii.)

Cartilagineuz. (Dampmart., *Merv. du monde*, f° 88 r°.)

Parties *cartillagineuses*. (J. Raoul, *Fleurs du gr. guydon*, p. 43.)

Chartilagineux. (Belon, *Poiss. mar.*, I, 35.)

CARTISANE, s. m., morceau de carton fin, de parchemin qu'on recouvre de soie, de fils d'or, d'argent, pour faire les reliefs de certaines dentelles dans des broderies :

Cartisane. f. Hilo de oro torcido. (A. Oudin, *Dict. fr.-esp.*)

CARTOCHE, v. Cartouche.

1. **CARTON**, s. m., pâte de papier, de chiffons, etc., durcie et mise en feuilles ; carte grosse et forte :

Carton. The thicke paper whereon painters draw sometimes ; and that wherof some fannes are made ; also, a square piece thereof, or of pastboord. (Cotgr.)

— Feuillet supplémentaire d'impression pour remplacer un passage défectueux :

Il avoit refait le *carton* parce que cela estoit trop flatteur pour luy. (Tallem., *Hist.*, CCCXIX.)

2. **CARTON**, v. Charreton.

1. **CARTOUCHE**, s. m., ornement de sculpture :

Cartoche. (J. Mart., *Archit. de Vitr.*, p. 121.)

Nicolas le Doulx, escrignier, fait une mollure tout allentour d'une cheminee et des *cartousse* dedens. (1594, Lille, ap. La Fons.)

Une *cartoche* blanche. (Le Moyne, *Art. des devis.*, III, 3.)

2. **CARTOUCHE**, s. f. et m., charge d'une arme à feu renfermée dans une enveloppe de la dimension du calibre de l'arme.

— Autref., cartouchier :

Puis une bonne et longue pistole avec la *cartouche* pleine de charge. (La Noue, *Mem.*, p. 237.)

CARTOUSSE, v. Cartouche. — **CARTRE**, v. Chartre.

CARTULAIRE, s. m., recueil de chartes et autres actes formant autrefois les archives des abbayes, églises, etc. ; registre sur lequel ces actes étaient transcrits :

Il ont leurs *cartulaires* et protocolles en garde. (1340, A. N. JJ 72, f° 53 r°.)

Quartullaire. (1372, Arch. S 93, pièce 24.)

Le *cartulaire* de parchemin qu'ils ont en leurs mains. (13 mars 1571, *Bail*, Arch. Côte-d'Or, II, 30.)

Chartulaire. (La Morliere.)

— Anc., officier qui inscrivait les impositions, les droits d'entrée et de sortie des marchandises, etc. :

A Mestre Jehan dit Maubourt, de Lymoges, est outroyé l'office de estre *cartulaire* et registreur des emolumens des draps de la cité d'Albigeois. (1321, *Ch. des Comptes*, Duc., *Cartularium*.)

Jaçoit que pour le droit de la reve nous appartiegnent douze deniers pour livre d'imposition et *cartulaire*. (1386, A. N. JJ 129, pièce 49, ap. Duc., *Cartularium*.)

Cf. I, 790[b].

CARUBLE, v. Carroube. — **CARUNCULE**, v. Caroncule. — **CARVANE**, **-ANNE**, v. Caravane. — **CARVANSERA**, **-ASSERA**, v. Caravanserail. — **CARVELE**, **-ELLE**, v. Caravelle. — **CARVENNIER**, v. Caravanier. — **CARYATIDE**, v. Cariatide.



CAS, s. m., accident, aventure, conjoncture, occasion, fait arrivé ou qui peut arriver :

Quant enfes qui est sousaagies fait aucun *cas* de crieme, on doit regarder le maniere du fet. (BEAUM., XVI, 10.)

Voulentiers leurs cours desmeusse
D'aucun *cas* et de certain lieu.
(CHR. DE PIZ., *Long. est.*, 2142.)

Hier ma chere petite cousine me vint voir qui m'expliqua son intention pour le regard de la vocation religieuse, et me dit son petit *cas* si honnestement et gentillement que j'en demeurai fort edifié et consolé. (FR. DE SAL., *Lett.*, a Villett., 21 sept. 1612.)

Cf. CAS 2, I, 791ᵃ.

CASALIER, s. m., garde des fermes et casaux :

Les freres *kasaliers* doivent avoir .II. bestes et .I. escuier et autel prevende d'orge come li maistres; et puent doner a .I. frere .IIII. deniers. (*Règle du Temple*, 181.)

CASANIER, adj., qui aime à rester au logis :

Le lict mal emplumé du pauvre *casanier*.
(FR. PERRIN, *Pourtraict*, fº 39 rº, éd. 1574.)

Papes, rois, empereurs, marchands et *casaniers*.
(ID., *Quatrains*, fº 36.)

— Domestique :

Tout ce qui paist la terre au large sein,
Tout animal *cazanier* et sauvage.
Fut enfanté de ce grand mariage.
(RONS., *Franc.*, l. III, p. 438.)

Cf. CASENIER, I, 791ᵇ.

CASAQUE, s. f., surtout à manches :

Et luy vestirent une *cazacque*, c'est a dire un habillement presque de telle sorte que les Turcz le portent a present, tout batu en or a figures de pourpre avec la ceincture de mesmes. (LE MAIRE, *Illustr. des Gaules*, chap. XLIII.)

3 aulnes de drap viollet, jaulne et incarnat pour faire robe ou *cazacque*, a 50 s. t. l'aune. (1536, *8ᵉ compte roy. de Nicolas de Troyes*, ap. V. Gay.)

Cazacque. (1570, Valenc., ap. La Fons.)

Quelquesfois par boutade et par caprice je prenois quelque *casaque* d'un des pionniers de sa compaignie. (AUB., *Fœn.*, IV, 7.)

Il eut sa *casaque* percee d'une arquebusade. (ID., *Hist.*, XLIV.)

— Fig., *tourner casaque*, abandonner :

Facile a changer party et, comme l'on dit, a *tourner casacque*. (CL. DE RUBYS, *Hist. verit. de Lyon*, p. 6.)

CASAQUÉ, adj., couvert d'une casaque :

A present nostre roy y va (à la chasse) en monarque, un capitaine et trente chevaux *casaques*, l'oiseau sur le poing, cents gentilshommes a sa suite, cents chevaux legers a la teste et pareil nombre a l'arriere garde. (1622, *Chasse au vieil Grognard de l'antiquité*.)

CASAQUIN, s. m., petit surtout que portaient les hommes :

Et estoient vestuz de beaux *casacquins* de velours noir couverts de broderie. (1549, *Reg. des ord.*, ap. Felibien, *Hist. de Paris*, t. V, p. 362.)

Que tous confreres seront subjectz d'avoir bastons a eulx appartenant, avec *casacquins* rouges, pour estre vestuz d'iceulx aux jours de festes et prix d'honneur. (XVIᵉ s., *Statuts de la confrairie de Ste Barbe*, dans Cardevaque, *Serments de la ville de Cambrai*, p. 109.)

Caisacquin. (1557, Péronne, ap. La Fons.)

Cassaquin. (1577, S.-Omer, ap. La Fons.)

Casequen, casequin. (1580, *Compt. de tut.*, fº 119ᵃ, Barb. de Lesc., A. Finist.)

Quasecquin. (*Ib.*, fº 123ᵇ.)

CASBLE, v. CABLE.

CASCARET, s. m., homme d'apparence mesquine :

Ce vieux cynique estoit un vrai falot,
Cousin germain de sa dive lanterne,
Un *cascaret* ou bien un sibiliot.
(GARASSE, *Rech. des rech.*, épist. au lect., p. IX.)

CASE, s. f., petite et chétive maison :

Par foi, dist lors Venus, mar tint
Jalousie chastel ne *case*
Contre mon fill.
(*Rose*, B. N. 1573, fº 132ᶜ.)

Nous allons a la *caze* nostre.
(*Myst. de S. Quentin*, dans Fleury, *Jeu de Dieu*, p 15.)

Ulysse qui par mer et par terre cerchoit de veoir la fumee de sa *case*. (LA BOET., *Serv. vol.*)

Cf. CHIESE, II, 123ᵇ.

CASEATION, s. f., conversion du lait en fromage :

Quant lait habunde es mammelles, il fait douleur et enfleure et duresse et congestion ou *caseacion* ; et celle *caseation* est par toute la mammelle egalement. (B. DE GORD., *Pratiq.*, IV, 14.)

CASEIFORME, adj., qui ressemble à du fromage :

Ayez en reverence le cerveau *caseiforme*, qui vous paist de ces belles billes vezees. (RAB., *Garg.*, prol.)

CASEMATE, s. f., qqf. masc., plateforme d'une batterie abritée dans la partie du flanc proche de la courtine, pour défendre le fossé ; abri, voûte que l'on construisait dans le fossé pour y placer ceux qui le défendaient ; auj., réduit souterrain à l'épreuve de la bombe pour mettre à l'abri les hommes, les munitions, etc. :

Encores que les bastions ne soyent pas defendus d'artillerie d'aucunes *casemates* basses, ils ne laissent de l'estre tres bien de l'arquebuserie des courtines. (LANOUE, 337.)

Assisté de dix compagnons, il descendit dans le fossé de la ville se precipita dans une *casemette* que ne pouvant garder il mit en feu. (AUB., *Hist.*, III, 39.)

Fortifié a la vieille mode, sans flancs, parapets, boulevards, ravelins, *cases mattes*, plates formes n'y aucun rempart. (CARLOIX, V, 14.)

Les *casematez* et canonieres du chateau. (1552, Péronne, ap. La Fons, *Art. du Nord*, p. 172.)

CASEQUEN, -QUIN, v. CASAQUIN.

CASER, verbe. — A., mettre dans une case, dans un compartiment ; mettre dans une place qui convient.

Cf. CHASER, II, 82ᵉ.

CASERNE, s. f., anc., abri sur le rempart pour quatre, puis six hommes, montant alternativement la garde ; auj., bâtiment où on loge des troupes :

Noz genz entrerent dedans le chasteau, et les Espaignolz et lansquenetz qui estoient dedans, s'estoient mussez dedans des *casernes* avec leurs hacquebutes, qui firent grosse resistance. (*Journ. d'un bourg. de Par. s. le règne de Fr. Iᵉʳ*, p. 335.)

CASLIN, mod. câlin, s. m., personne indolente :

— Mendiant qui simulait des infirmités :

Devinez ce que ces gueux et *caslins* font? Ils contrefont les malades. (G. BOUCHET, *Serees*, IV, 269.)

Calin. A beggarly rogue, that counterfeits one disease. (COTGR.)

CASPE, v. CAPRE. — **CASPENDU**, v. CAPENDU.

CASQUE, s. m., armure de tête :

Le premier demanda comment son ennemy etoit armé a la teste, fut ce d'un *casque* ou d'une salade. (BRANT., *des Duels*, éd. 1787, t. VIII, p. 48.)

CASSABLE, adj., fragile :

Quassabundus, *quassables*. (*Gloss. lat.-fr.*, ms. Montp. H 110, fº 216 vº.)

Que l'en n'y puisse mettre boys de chesne ou il ait aubel, ne qui soit vert moulu, ou autre bois qui soit *casable*. (Janv. 1414, *Ord.*, X, 254.)

Frangible, se dit des matieres aigres et *cassables*. (PALISSY, *Explic. des mots*.)

— Sujet à cassation :

Delais a faire enquetes et quand sont *cassables*. (CAYRON, *Style de la court de parl. de Toul.*, 1610, tab., tit. VII.)

CASSADE, s. f., coup où un joueur élève l'enjeu pour intimider ceux qui sont engagés et leur faire abandonner leur mise ; bourde :

Cassade, stropha. Donner une *cassade*. Fallere. (J. THIERRY, *Dict. fr.-lat.*)



Je croy que ces affaittez m'ayent pris pour une pelotte d'un magot; car l'un avec sa *cassade* me frappant m'a chassé tout d'un coup. (J. de La Taille, *Negremant*, f° 137 v°.)

Et pour donner a tous amantz *cassade*,
Fauldroit user d'une autre fiction.
(Gilles d'Avrigny, *Tut. d'amour*, f° 67 r°.)

De ceste *cassade* en fut faite une chanson a sept parties. (N. Du Fail, *Prop. rust.*, p. 153, éd. 1549.)

Je ne doute pas qu'il ne leur ait voulu bailler quelque *cassade*. (A. Thevet, *Vie de Jeh. de Meung*, ap. Méon, *Rose*, I, 58.)

Bazon, vaincu d'importunité de luy reveler ce qui avoit esté conclud et arresté au senat, luy avoit donné d'une *cassade*, luy faisant entendre qu'il avoit esté resolu que les maris auroient plusieurs femmes. (Cholieres, *Guerre des masles et des fem.*, f° 64 v°.)

Cassade. A gudgeon, frump, gull. (Cotgr.)

cassant, adj., qui se casse aisément:

Cassant et aisé a casser. Fragilis. (R. Est., *Thes.*)

Cassant et aisé a casser, fragilis. (J. Thierry, *Dict. fr.-lat.*)

— Loc., *aller a saint Cassant*, être cassé, être licencié:

On sceit bien que, ung voyage finy, les nouvelles bandes *vont a saint Cassant*. (Carloix, IV, 19.)

cassation, s. f., annulation juridique d'un jugement, d'un acte, d'une procédure:

Confirmation ou *cassation*. (N. de Baye, *Journ.*, an 1413.)

Est a considerer que de ladicte *cassassion* et de soy departir d'iceulx sainctz decretz quatre maulx ou inconveniens irreparables. (1507, A. de La Vigne, *Louenge des roys de France*, f° 45.)

Cassation. A cassation; a quashing; abrogating. (Cotgr.)

1. **casse**, s. f., bassin de métal qui va au feu:

.i. *quace* et .i. coignie. (1348, *Compte*, Ch. des Compt. de Dole, G 82, A. Doubs.)

Une *casse* a yaue, un chauderon a metre eaue sur le feu. (1373, *Reg. du chap. de S. J. de Jérus.*, A. N. MM 29, f° 99 v°.)

Une grant *quasse* grace. (2 mai 1394, *Invent. des biens de Girart de Revanes*, Vente de meubles à la mairie de Dijon, A. Côte-d'Or.)

Robin Noel et Mahiet Assellin, chaudronniers... confessent avoir pris a faire et ouvrer de leur mestier... ung millier de ferruzes ouvrees pour mectre a *casses*; et se fourniront de fer, bonne marchandise et lealle. (1440, *Min. d'Arnoul Sarre, not. à Orléans*, Etude Mallet.)

Ledit Thevenin Die a vendu audit Robin Noel le fer qu'il fault et esconviendra pour faire et ouvrer le demi millier desdictes ferruzes a *quasses* et le lui livrera presentement. (*Ib.*)

Et y a varlets de fourier qui portent le bois en la chambre du prince, et besongnent aux feux et aux lumieres, comme il appartient et doivent tenir l'hostel du prince net et honneste, les serviteurs de l'eaue servans, doivent porter l'eaue en la chambre du prince, et livrent *caches* et ramons. (Ol. de La Marche, *Estat de la maison de Charles le Hardy*, Du quatrieme estat.)

Ce qui nagera dessus l'eaue du son et ordure, concueille le avecques une *cacce* ou cuillier persee. (*Jard. de santé*, I, 24.)

C'est a moi a faire sonner
La *casse* dessous la serviette,
Ou bien avecque la trompette
La sourdine bien proprement,
Pour faire trousser vistement
Aux gens de cheval leur bagage.
(Godard, *Desguis.*, II, 1.)

2. **casse**, s. f., fruit du cassier:

Cassia fistula, c'est *casse* fistule (*casse* fistre). C'est le fruit d'ung arbre qui pourte semences longues. (*Grant Herbier*, n° 110.)

— Anc., cannelle:

Mirre et goutte de gome preciouse, et *cassie* tres odorant. (*Ps.*, XLIV, Maz. 382, f° 115 v°; p. 134, Bonnardot.) Var., *casie*.

3. **casse**, v. Caisse. — 4. **casse**, v. Chasse.

cassement, s. m., action de casser:

Et Finees le rapaia,
Et le jour *quassement* cessa.
(*Lib. Psalm.*, CV, p. 333.)

Et rapaia et cessa li *quassemenz*. (*Psaut.*, Maz. 58, f° 130 v°.) Et cessavit quassatio.

Cyane pleure et duel demaine
Du *quassement* de la fontaine.
(*Fab. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 70c.)

Rompture et *cassement* de verrieres. (*Reg. du Chât.*, II, 240.)

Lequel scel estoit sain et tout entier sans aucun empirement ny *cassement* y avoir. (1397, *Cart. de Preseigné*, Bibl. du Mans.)

La grant somme en quoy il s'estoit assis pour eschever la mort et le *quassement* de ses membres. (*Journ. d'un bourg. de Paris*, p. 171.)

— Fig., annulation:

Par vertu de l'abolicion, renonciation et *cassement* de toutes les franchises et autres libertez de nostre dicte ville. (Fév. 1383, *Ord.*, VII, 55.)

Adnullation, *cassement*, abolition (de procès). (Oct. 1430, *Ord.*, XIII, 158.)

La faulte du *cassement* de nostre veu. (*Cent nouv.*, 30.)

— Licenciement:

Si vous mandons que les diz gaiges vous lui paiez par chascun mois qu'il sera oudit service et jusques a ce que vous en aiez lettres de nous de *cassement*. (1er nov. 1374, *Lettre de J. de Vienne, s. de Roulans*, Cab. des titres, Vienne.)

Les gages de dix hommes d'armes pour fevrier, mars, avril, may et juin derniers passes, et d'ores en avant jusques au *cassement*, pour la garde, service et deffense des chasteaux de Chalusset, Chaluins, Maumont,... et autres forteresses qu'il tenoit en nostre duché de Guienne. (26 nov. 1398, *Mand. de Charles VI*, Chartrier de Thouars, p. 10.)

Sur peine de *cassement*. (Seb. Mor., *Prinse et delivr. de Franc. prem.*)

casse museau, s. m., coup de poing sur la figure.

— Espèce de pâtisserie croquante et dure:

En *cassemuseaux* et jonchee, .ii. s. (1547, ap. Lalanne, *Gloss. poitev.*)

Biscuyt, pain d'orge et gasteaulx,
Fouace, choysne, *casse museaulx*,
Pain de chappitre et eschauldez,
Mangerez, si le demandez.
(*Noel poitev.*, ap. Pichon, préf. du *Menagier de Par.*, I, xxxix.)

Et si fais pastes et gallettes,
Thalemouzes et tartelettes,
Tourtes, flancs et *casse museaux*,
Formage a la cresme, tourteaux,
En toutes sortes de potages.
(Chr. de Bord., *Chambriere a louer a tout faire*, Poés. fr. des xve et xvie s.)

Pastes, bugnes, chaudellets, *cache museaux*, craquelles et autres semblables sortes de patisseries. (1573, *Ord. du gouv. de Lyon*, ap. Nizier du Puitspelu, *Dict. ét. du pat. lyonn.*, p. 106.)

Au pastissier pour avoir fourni de galettes, de *cassemuseaulx*, eschaudez et pastez, .ii. l. .x. s. (xvie s., ap. Mantellier, II, 345.)

Oublies, *cache museaulx*, gasteaux, popelins, gaufres. (O. de Serr., VIII, 1.)

casse noix, s. m., instrument de table pour casser les noix:

— Variété de corbeau qui se nourrit de graines et de noix:

Cassenoix. Avis est alpina de genere graculorum, nucifraga. (R. Est., *Thes.*)

casse pierre, s. m., outil du casseur de pierres.

— Pariétaire ou saxifrage:

Emmi la saulce ou chevriot, ne faut obmettre ou menaiger les herbes fort en goust, comme aussi le vin vieux d'Espaigne, le fin miel et bons unguants d'oultremer, avec *cassepierre* aisgre et moustarde a la royalle. (J. Le Clercq.)

— Médicament lithagogue; peut-être lithotriteur ou lithoclaste:

La vehemence de la douleur doit estre mitigee, et les immondices du corps purgees devant que mettre les diuretics et *cassepierres* en usage. (La Frambois., *Œuv.*, p. 552.)

casse pot, s. m., jeu au pot cassé:

La jouoyt, au flux,... au *cassepot*. (Rab., *Gargantua*, ch. xxii.)

Cf. Le Duchat, *Notes sur Rabelais*.

casser, verbe. — A., mettre en morceaux par choc, par pression:

Et d'une pierre ert li nasals
Ki par arme ne *fust cassee*
Ne tailliee ne endoblee.
(*Eneas*, 4442.)

Chanchon n'*iert* lors por toi chantee,
Ne de nuys ta porte *cassee*,



Ne roses de diverses guises
Ne seront en ton linther mises.
(*Clef d'amours*, 2145.)

— *Casser la cervelle*, importuner:

Et puis celle qui tousjours pleure,
Luy *casse* toute *la cervelle*.
(*Mist. du Viel Test.*, 2054.)

Cf. QUASSER, VI, 488ᵃ.

CASSERIE, s. f., action de casser un officier, de le révoquer de sa charge ; action de licencier un corps de troupes:

La *casserie* recente des compaignies de gens de pied du cappitaine Monluc, lesquels, se voyant mal payes et renvoyes dans leurs maisons, pourront monoppouler. (MONTLUC, *Lett.*, IV, 210.)

Je suis asseuré que vostre Majesté fera *casserie* de la pluspart des compaignies de gens d'armes. (ID., *ib.*, V, 112.)

Casserie de cinq bandes italiennes du Coronnel Pierre Strossi, pour les envoyer a Parme. (DU VILLARS, *Mém.*, II, Sommaire, an 1551.)

Que la necessité, de soy inexorable, estoit celle qui faisoit entrer Sa Majesté en la rigueur de l'espargne et des *casseries* dont il l'avoit cy devant adverty. (ID., *ib.*, IV, an 1553.)

En faisant ceste *casserie* c'estoit diminuer ses forces et augmenter celles de l'ennemy. (ID., *ib.*, V, an 1554.)

Ceste *casserie* de douze enseignes ne s'estendoit qu'aux capitaines, lieutenans et enseignes. (ID., *ib.*, VII, an 1556.)

Mais d'autant que les Bulgares avoyent gasté la frontiere de Pannonie sans empeschement de ce duc, sa province et duché fut divisee en trois ou quatre comtez de pareille puissance. Toutes ces *casseries* ne servirent que de matiere et nourriture aux maux qui se preparoyent. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, 2ᵉ vol., III, 8.)

Un jour un sien maistre d'hostel luy montra le grand desbordement de despense qui se faisoit en sa maison, et la grand superfluité de serviteurs et vallets, bouches inutiles qu'il y avoit, dont il s'en passeroit bien, et pour ce y falloit faire un reglement et *casserie*. (BRANT., *Cap. fr.*, Biron.)

CASSEROLLE, s. f., ustensile de cuisine en métal, qui sert à divers usages:

Une *casserolle* de cuivre fin, garny de son couvescle, servant a faire estuver pasté. (1583, *Inv. d'Anne de Nicolay*, ap. V. Gay.)

CASSERON, s. m., variété de calmar:

Rayes, *casserons*, esturgeons. (RAB., *Quart liv.*, ch. LX.)

On trouve assez de turbots et de *casserons* et calamars en la mer major. (DU PINET, *Pline*, IX, 15.)

Le pagre vit de bourbier, d'alga, de chair comme de petites seiches, de petits *casserons*, de petites coquilles. (L. JOUB., *Hist. des poiss. de Rond.*, V, 15.)

Le petit calamar, en Saintonge, *casseron*. (ID., *ib.*, XVII, 4.)

CASSETIN, s. m., anc., petite cassette; auj., chacune des petites cases de différentes grandeurs qui divisent une casse d'imprimerie :

Cassetin. Capsula, loculus, loculamentum, cistula, cistella. (R. EST., *Thes.*)

Cassetin. (J. THIERRY, *Dict. fr.-lat.*)

CASSETTE, s. f., petite caisse où l'on serre de menus objets :

.II. petites *quacetes*. (1348, Ch. des compt. de Dôle G 82, A. Doubs.)

.III. petit coffrez et .II. petites *chassetes*. (1371, *Reg. du chap. de S. J. de Jér.*, A. N. MM 29, fᵒ 35 rᵒ.)

Cassate de bois. (1410, A. mun. Angers, CC 3, fᵒ 145.)

Ung coffre qui s'appelle des joyaux, ront ferré, ouquel a une petite *cayssette*, en laquelle at ung estuyl de cuir rouge et en ycelui a ung fermail d'or garni de dix perles. (1426, *Invent. du château des Baux*, ap. Havard, *Dict. de l'ameublement*, I, 595.)

Les autres les enveloppent chacune a part dans du foin ou du chaume, en des *cassettes*. (LIEBAULT, p. 364.)

La racine d'iris oste la douleur des gencives, nettoye les humiditez qui y sont, et fait que le reste de la dent sort plus aysement et se fortifie en sa *cassette*. (LA FRAMBOIS., *Œuv.*, p. 139.)

— Bière :

Pour l'accat de une *quasette* pour ledit deffunct. (3 mai 1410, *Exéc. test. de Jehan le Tailleur*, A. Tournai.)

Cf. CHASSETE, II, 84ᵃ.

CASSEUR, s. m., celui qui casse:

— Anc., *casseur d'acier*, celui qui frappe de manière à casser l'acier ; querelleur :

Il en prenoit la ou il en trouvoit, et frappoit souz lui comme un *casseur d'acier*. (B. DESPER., *Nouv. recreat.*, fᵒ 35 vᵒ.)

Une autre qui avec une pierre qu'elle avoit mise en sa bourse, frappoit comme un *quasseur d'acier*. (N. DU FAIL, *Prop. rust.*, p. 87.)

CASSICH, v. CHASSIS. — **CASSIDONE**, v. CALCEDOINE. — **CASSIE**, v. CASSE.

1. **CASSIER**, s. m., arbre qui produit la casse :

Citrons, lymons, *cassiers*. (1512, THENAUD, dans *Dict. gén.*)

2. **CASSIER**, v. CAISSIER.

1. **CASSINE**, s. f., petite maison dans les champs :

Ces motz finiz, tout fangeux et moillé,
Du mauvais temps, des armes travaillé,
Se vint loger dedans une *cassine*,
Jouxte le camp.
(J. MAROT, *Voy. de Venise*, fᵒ 74 rᵒ.)

Banqueter en une *cassine*. (RAB., *Quart liv.*, ch. XIII.)

D'une petite *cassine* font un magnifique palais. (RONS., *Préf. sur la Franciade*, p. 584, éd. 1623.)

Son maistre d'hostel qui ne l'abandonna, le voulut faire transporter de dessous l'arbre en quelque *cassine* prochaine. (E. PASQ., *Rech.*, VI, 22.)

2. **CASSINE**, s. f., anc., en t. de jardinage, caisse :

On voyoit tout le jardin embelly d'une infinité de *cassines* et pots de terre pleins de citrons, limons et orenges. (BELLE-FOR., *Secr. de l'agric.*, p. 128.)

CASSOLETTE, s. f., boîte, vase de métal où l'on fait brûler des parfums, et qui a ordinairement un couvercle percé d'ouvertures par lesquelles s'échappe la fumée ou la vapeur :

La damoisel commence a asperger l'eau qu'elle tenoit en la *cassolette*. (1420, *D. Flores de Grece*, fᵒ 91, ap. Gay.)

1. **CASSON**, s. m., pain informe de sucre fin, ainsi nommé à cause des caisses où on le met :

25 livres de sucre *casson*. (1359, *Journ. de la dép. du R. Jean*, Compt. de l'argent., p. 206, et *Compt. de D. Collors*, Aumale, p. 95.)

J'ay poudre de sucre a *cassons*.
(*Pass. Nostre Seigneur*, Jubin., *Myst.*, II, 300.)

2. **CASSON**, v. CAISSON.

CASSONADE, s. f., sucre brut en poudre ou en morceau :

Caxonnade. (1594, ap. Félib., *Pr. de l'H. de Par.*, II, 9.)

Des sucres, *cassonades*, miels. (O. DE SERRES, 842.)

Pour la confiture liquide, la *cassonade* est meilleure que le sucre fin. (ID., 851.)

Le grand usage est pour *castonnade* et non pas pour *cassonnade*, qui est pourtant le veritable mot. (MÉN., *Obs. s. la lang. fr.*, 1ʳᵉ p., c. 255.)

CASSURE, s. f., solution de continuité dans un objet cassé :

Des piez li ai tost l'aleure,
Clochant s'an vai permi la voie,
Quar trop lo destraint la *quessure*.
(*Ysopet*, ms. Lyon 2116.)

Cassure. (*Serm. lat.-fr.*, XIVᵉ s., ms. de Salis, fᵒ 70 rᵒ.)

Metez la penne cassee endroit la *casseure* dedens la fente. (*Modus*, fᵒ 94 rᵒ.)

Endroit la *quasseure*. (*Ménagier*, III, 2.)

— Fig., blessure :

Qui sent de pechié la *quessure*,
Tant con il vit, i mate cure.
(*Ysopet*, ms. Lyon 969.)

Cf. QUASSEURE, VI, 488ᶜ.

CASTAGNETTES, s. f. pl., instrument consistant en deux petites écailles d'ivoire ou de bois creusées, qui, jointes ensemble par une petite corde et attachées aux doigts, sont battues l'une contre l'autre :

Castagnettes. f. Finger knachers, where-



with players make a pretty noise in some kind of daunces. (COTGR.)

CASTAIN, v. CHATAIN. — **CASTAINGNE**, v. CHASTAIGNE. — **CASTAL**, v. CAPTAL. — **CASTALEYNE**, v. CASTELOGNE. — **CASTEL**, v. CHASTEL.

CASTELLAN, s. m., gardien, gouverneur d'un château fort :

Le *castellan*, qui estoit espaignol, avoit deux fort belles filles. (BRANT., *Dam. gal.*, 1er disc.)

— *Castellane*, f., femme d'un castellan :

Il y a une autre forme de charité qui se pratique et s'est pratiquee souvent, a l'endroit des pauvres prisonniers qui sont es prisons, et prives des plaisirs des dames, desquels les geollieres et les femmes qui en ont la garde, ou les *castellanes* qui ont dans les chasteaux des prisonniers de guerre en ayans pitié, leur font part de leur amour. (BRANT., *Dam. gal.*, 1er disc.)

CASTELLONGNE, v. CASTELOGNE.

CASTELOGNE, s. f., couverture de laine pour les lits :

Les uns les prennent pour une cazacque courte, les autres pour un habillement long, d'un carisé de diverses couleurs, vellu comme une *catelonne*, ou frize d'Espaigne. (VIGEN., *Com. de Ces.*, annot., p. 21.)

Couverte de *cathalongne* rouge. (21 juill. 1567, *Inv. de F. de Gaing, seig. d'Oradour-sur-Glane.*)

Une couverture de *castaleyne* de layne blanche rayee de layne noire. (1588, *Les Quinze-Vingts*, Mém. Soc. Hist. Paris, XIV, p. 75.)

La douzaine de couvertures de *Castolognes*, un escu. (1594, *Déclar. d'H. IV*, ap. Felib., *Pr. de l'H. de Par.*, II, II.)

Une couverture de *castellongne* rouge cramoisy. (1640, Roye, ap. La Fons.)

Une couverture de *castellongne* rouge cramoisi. (1641, ib.)

CASTENGE, -ENGNE, v. CHASTAIGNE.

CASTILLE, s. f., petite querelle :

Et s'en va aidier au comte de Boullongne qui tres grant mestier en avoit, car le conte du Perche et le duc d'Yort luy livroient grant *castille*. (DUQUESNE, *Hist. de J. d'Avesn.*, Ars. 5208, f° 42 r°.)

Et commencerent a ferir l'ung sur l'autre si vivement que les regardans en estoient esbahys. Quant herauIx veirent la *castille* des deux plus preux chevaliers du tournoy, ils prindrent a dire tout hault : Seigneurs qui pretendez a honneur, regardez le tournoy de ces deux chevaliers. (*Perceforest*, vol. III, ch. III.)

Eusmes *castille* ensemble. (*Ib.*, vol. III, h. L.)

Tu n'as point vouloir naturel,
Quant a ta mere faiz *castille*.
(GRINGORE, *Folles entreprises*, I, 118.)

CASTINE, s. f., pierre calcaire qu'on mélange avec le minerai de fer pour le rendre plus fusible :

Castine. (G. COQUILLE, *Hist. de Nivern.*, p. 502.)

CASTOR, s. m., mammifère rongeur qui habite ordinairement dans les lieux aquatiques :

Castor.
(GERV., *Best.*, f° 93d.)

Li *castor*.
(RICH. DE FOURNIV., *Best.*, p. 31.)

Li *castoirs* esrache ses coulles quant on le cache. (*Best.*, ms. Cambrai 351, f° 177 v°.)

Cf. II, 2a.

CASTOREUM, s. m., substance sécrétée par des glandes placées sous la queue du castor, que l'on emploie comme antispasmodique :

Castoreum et calament. (XIIIe s., dans *Dict. gén.*)

Castoree : m. As *Castoreum*. (COTGR.)

CASTRAMETATION, s. f., art d'établir un camp :

Apres qu'ils se sont lassez aux grandes actions des sieges, des batailles, des *castrametations* et logis de leurs armees. (*Sat. Men.*, Har. de d'Aubray, p. 247, éd. 1594.)

Le seul entretien de ses jardins de Pau luy coustoit cinq mille escus tous les ans, ayant fait accommoder l'un des quarres du jardin en façon de *castramentation* ancienne, avec salles, chambres, cabinets et offices. (PALMA CAYET, p. 283.)

CASTRATION, s. f., opération par laquelle on châtre un homme, un animal :

Laquelle chose se mue par la *castration*. (EVR. DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 150d.)

CASUALITÉ, s. f., caractère de ce qui est casuel, subordonné à certains cas :

Les majeurs souverains, c'est a dire de son altese, auront d'oresnavant clercs jures en leurs juridictions, soient tabellions ou autres, qui seront a cette charge crees et assermentes particulierement par ledit bailly, et tiendront registres des causes qui se traicteront esdites justices, pour chacun an rapporter au receveur de son Altesse roolle attesté des amendes et autres *casualites* escheantes ausdits offices. (*Coust. d'Epinal*, Nouv. Cout. gén., II, 1129.)

CASUEL, adj., subordonné à certains cas, fortuit :

Pour *casuelle* occision.
(J. LE FEVRE, *Matheolus*, I, 444, Van Hamel.)

Laquelle pierre, parce qu'elle n'estoit point forte assez, pour soustenir le fais, chey sur elle et sa fille, si qu'elle en a esté blechie, et n'en savoit personne coulpable, a qui elle eust cause d'en demander, fors a le fortune *casuelle*. (2 août 1443, *Reg. de la Loy*, 1442-1448, A. Tournai.)

La cité de Lyon fut cent ans apres sa fondation quasi toute bruslee par un feu *casuel*. (VIGNIER, *Bibl. hist.*, I, 717.)

Casuel, fortuitus. (NICOT.)

— *Parties casuelles*, droits et profits éventuels ; fig., parties naturelles :

Le pourpoint gros et enflé de bourre, descendant jusques au fin fond des *parties casuelles* d'entre les cuisses a la polaque. (N. DU FAIL, *Contes et disc. d'Eutrapel*, f° 1 v°, éd. 1585.)

CASUELLEMENT, adv., d'une manière casuelle, fortuitement :

Et luy venu au pays d'Armenie, *casuellement* cheut par son cheval en une petite riviere. (*La Thoison d'or*, vol. I, f° 77 v°.)

Casuellement se fait entre les hommes amitié, par art et industrie elle se garde. (*Ib.*, vol. II, f° 23 r°.)

Ilz s'estoient rencontrez leans *casuellement*. (HERBERAY, *Sec. liv. d'Amad.*, c. X.)

Si est la venerie ordonnee de tele sorte, ou *casuellement* dressee, qu'il y fault user de prompt et present conseil. (L. LE ROY, *Venerie de Budé*, p. 24.)

CASURE, v. CHASUBLE. — **CASURIER**, v. CHASUBLIER.

CATACOMBE, s. f., souterrain ayant servi de sépulture, d'ossuaire :

Si me portes a *cathacombes* et sevelires moi. (*Pass. S. Sebast.*, B. N. 818, f° 226c.)

Cathacube. (XVe s., Lille, ap. La Fons.)

CATADOUPE et **CATADUPE**, s. f., chute d'un fleuve, cataracte :

Le physetere... jectoit eau... a pleins tonneaulx, comme si fussent les *catadupes* du Nil en Æthiopie. (RAB., *Quart liv.*, ch. XXXIV.)

Ceux qui habitent aux *catadupes* sont tous sourds pour le trop grand bruict que faict le Nil descendant de tres haults rochers (*Colloque de l'origine et naturel des femmes.*)

— Fig. :

L'assoupissement lethargique qui avoit saisi les hypocondres de Courtault et sembloit rendre presque inexplicable la douleur qu'il avoit conceue sur la mort de Lycophagos, son conculinaire, ayant a la parfin ouvert les *catadoupes* de son cerveau et donné passage a toutes les cataractes de ses yeulx, leur a faict debonder un cataclysme de larmes sur le funeste reliquat de sa desolation. (1613, VINC. DENIS, *Epitaphe du petit chien Lycophagos*, Var. hist. et litt., IV, 256.)

CATAGMATIQUE, adj., propre à favoriser la consolidation des fractures :

Emplastres *catagmatiques*. (PARÉ, XIII, XX.)

Poudres *catagmatiques*. (ID., VIII, 18.)

Cerat *catagmatique*. (TAGAULT, *Chir.*, p. 721.)

— S. m., remède propre à consolider les fractures :

Les cephaliques sont plus acres et fortz que les *catagmatiques*, et attirent les escailles et petis lopins des os. (TAGAULT, *Inst. chir.*, p. 660.)

CATAILLER, v. CHATOUILLIER.

CATALAN, adj., de Catalogne, qui appartient à la Catalogne :



Langage *cathelen*. (*H. du chev. Par. et de la belle Vienne*, prol., éd. 1835.)

CATALECTES, s. m. pl., recueil de morceaux choisis :

(1571, Jos. Scaliger, dans *Dict. gén.*)

CATALEPSIE, s. f., suppression apparente de la vie, par la suspension de la sensibilité extérieure et du mouvement volontaire avec raideur cadavérique :

Et si les dites vapeurs montent jusqu'au cerveau causent epilepsie, *catalepsie*. (Paré, XVIII, 52.)

CATALOGUE, s. m., liste indicative des pièces qui composent une collection :

El *catalougue* des rois de Grece. (Brunet Latin, p. 166.) Var. : *cathelogue*, *cateloge*, *carteloge*, *cartaloge*, *chatheloge*, *quartalogue*.

Ou *cathalogue* des benois confesseurs il est saint roys reputes. (Maiz., *Songe du viel pel.*, III, 59, Ars. 2683, f° 112ª.)

Cathologue. (Fossetier, *Cron. marg.*, ms. Brux., I, f° 76 r°.)

Cathalogue. (Id., *ib.*, f° 87 r°.)

Cathologue. (Id., *ib.*, ms. Brux., II, f° 139 r°.)

Le *catalogue* en seroit grand. (Lanoue, 181.)

Cf. Carthaloge, I, 790ª.

CATAMINY, v. Catimini.

CATAPHRACTE, s. m., armure qui couvrait le corps tout entier :

Il n'a eu talent ne cure de rendre aux pietons les *cataphrattes* et harnois, ou les heaulmes et cabacetz. (*Flave Vegece*, I, 20.)

Cataphrates. (*Ib.*, II, 16.)

CATAPLASME, s. m., topique formé d'une substance émolliente, en bouillie épaisse :

Cathaplasme. (Evr. de Conty, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 34ᵈ.)

CATAPULTE, s. f., machine de guerre où une poutre faisant ressort projetait de lourds projectiles :

Appareil de guerre... *catapultes*... arbalestes. (Bers., *T. Liv.*, f° 257ᶜ.)

CATARACTE, s. f., suite de chutes peu élevées qui interrompent le cours d'un fleuve :

Cataracte est une ouverture entre des montaignes, par ou quelque cours d'eaue se jecte de hault en bas, et fait merveilleusement grand bruit. Cataracta. (R. Est., *Thesaur.*)

— Dans le style biblique, écluse ; et par extens., au plur., pluies torrentielles :

Les *catharates* du ciel. (*Traict. de Salem.*, ms. Genève 165, f° 133 v°.)

Les *catarectes* du ciel descendoyent pour perir toute creature. (*Mir. hist.*, f° 23ᵇ, éd. 1479.)

— Opacité du cristallin qui intercepte les rayons lumineux :

La *chataratha* confermee en le uil. (*Frag. d'un liv. de medecine*, ms. Berne A 95, f° 34 v°.)

L'ueil empesché de *cataracte*.
(G. Machault, *Poés.*, B. N. 9221, f° 27ᵇ.)

La *catharatte*. (*Trad. de Lanfr.*, B. N. 1323, f° 83 r°.)

Cataracte est aigue qui est essamblee sor la pupille de l'ueil qui empeeche la veue. (Brun de Long Borc, f° 58ᵇ.)

CATARRHE, s. m., inflammation d'une muqueuse, accompagnée de sécrétion :

Catarre, *cautarre*. (*Albug.*, f° 121ᵇ.)

Non contente de ce *caterre*
Et malheur qui m'estoit venu.
(*Apologie des Chamberieres*, Poés. fr. des xvᵉ et xviᵉ s., II, 273.)

Puisse l'autonne a la palle couleur,
Fievres et toux, *catherres* et douleur
Bien loing de vous envoyer sur les Scythes.
(Rons., *Sonnets divers*, Œuv., p. 254.)

Au commencement d'avril, le roy se trouva fort mal d'un *cathairre* qui lui desfiguroit tout le visage. Tels *cathairres* regnoient a Paris, a cause du grand froit qu'il faisoit, contraire a la saison. (L'Est., *Mém.*, 2ᵉ p., 261.)

CATARRHEUX, adj., qui a un catarrhe ; produit par le catarrhe :

Aux parties *catharreuses*. (*La Nef de santé*, f° 26 v°.)

Disposition ulcereuse et *catarreuse*. (Amyot, *Comm. refrener la colere*, 31.)

— Fig :

Le chagrin et la foiblesse nous impriment une vertu lasche et *caterreuse*. (Mont., liv. III, ch. ii, p. 19.)

Une suffisance estropiee et *caterreuse*. (Mˡˡᵉ de Gournay, *Adieu de l'ame du roy Henry le Grand à la royne*, p. 32, éd. 1610.)

— Qui donne des catarrhes :

La chambre est froide et *caterreuse*. (Cyrano, *Lett. div.*, s. un recouvr. de sant.)

CATARTIQUE, mod. cathartique, adj., purgatif :

Il luy survint une fievre *catartique* ; qui tantost estoit quarte, tantost continue. (Brant., *Capit. fr.*, ch. ix.)

— Fig., qui purifie :

De ces textes, outre la preuve du purgatoire, on peut encore recueillir le sacrifice catadeitique et *cathartique*, c'est a dire d'impetration et d'expiation, contre les blasphemes des novateurs de ce siecle. (Coton, *Serm.*, p. 653.)

— S. m., remède qui purifie :

Debile, languissant, blafard et caquexique
Bref ce mal requeroit un plus doux *catarctique*.
(Courval Sonnet, *Satyres*, p. 108.)

Mais je n'approuve pas qu'il (Tagaut) réprouve l'electuaire du suc de roses, qui est tel qu'il n'y a point de plus excellent *cathartique* en ceste maladie. (Joub., *Annot. s. la chir. de Guy de Chaul.*, p. 93.)

Evacuer tout le corps par *cathartics* convenables. (La Frambois., *Œuv.*, p. 174.)

CATASTROPHE, s. f., qqf. m., brusque renversement de fortune, grand malheur, fin déplorable ; issue, terminaison en général :

La fin et *catastrophe* de la comedie approche. (Rab., *Quart liv.*, ch. xxvii.)

Il avoit esté l'un des plus grands guerriers de notre siecle : voyons donc quelle sera la *catastrophe* de sa vie. (Pasq., *Lett.*, XVII, 5.)

La vie de ce gentilhomme ne pouvoit estre clause d'une plus belle *catastrophe* que celle cy. (Id., *ib.*, XVIII, i.)

Pour *catastrophe* et closture de l'enter, convient affermir, au nouveau ente, des paisseaux pour. (O. de Serres, 664.)

En decrivant la *catastrophe* de cette histoire vraiment tragique. (Du Bartas, *Judit*, Avert., éd. 1580.)

Je diray, Dieu aydant, cy dessous la *catastrophe* du different. (1610, Phil. de Hurges, *Mém. d'eschevin de Tournay*, Mém. de la Soc. hist. de Tournai, V, 207.)

CATECHETIQUE, adj., qui a rapport à la catéchèse :

L'oraison *catechetique* attribuee a Gregoire de Nysse. (P. du Moul., *Anat. de la M.*, I, c. xxvii.)

CATECHISER, v. a. et n., instruire oralement qqn dans la religion chrétienne :

Que ceulz qui doivent estre baptisies doivent *estre cathezizies* et instruiz en la doctrine du nouvel et du vieil Testament. (J. Goulain, *Ration.*, B. N. 437, f° 276 r°.)

Juifs non encore *cathechisez*. (La Bod., *Harmon.*, p. 466.)

Cathesciser pour instruction du peuple. (2 nov. 1566, *Reg. des consaux*, A. Tournai.)

Faict grand debvoir de... souvent *catechiser* et endoctriner la jeunesse, (J. Pussot, *Journalier*, p. 144.)

CATECHISME, s. m., enseignement oral de la religion chrétienne destiné à préparer les enfants pour la première communion ; livre qui contient cet enseignement :

Nous sommes sanez et gueriz par le *cathezime*. (J. Goulain, *Ration.*, B. N. 437, f° 331 v°.)

Catecysme. (1586, La Bassée, ap. La Fons.)

Catechisme. (A. Oudin.)

CATECHISTE, s. m., celui qui catéchise, celui qui fait le catéchisme aux enfants :

Cathechiste. (F. de Sal., *Aut. de S. P.*, ms. Chigi, f° 37ª.)

CATECHUMENE, s. m. et f., celui, celle qui reçoit l'instruction religieuse pour se préparer au baptême :



Ceulx qui sont aprenans la loy et qui veulent estre baptizies, lesquels l'en appelle *cathecumins*. (J. Goulain, *Ration.*, B. N. 437, f° 40°.)

Cathecuminus. *Cathecumine*. (*Vocabularius brevidicus*.)

Cathecumine. (J. de Hesn., *Estat de l'Egl.*, p. 73.)

categorie, s. f., chacun des attributs généraux de l'être, chacun des concepts a priori de l'entendement humain, selon lesquels il conçoit nécessairement les objets de l'expérience ; chacune des classes dans lesquelles on range, selon leur différence de degré, des personnes, des choses :

Toutes choses se peuvent comprendre sous le nom de sustance, quantité, qualité et lieu, que les escolliers appellent *cathegories*. (Dampmartin, *De la connoissance et merveilles du monde*, f° 22 r°.)

categorique, adj., qui est absolu, qui ne permet pas de réponse :

Resolution... *categorique*, plene, aperte et resolue. (Rab., *Briefve desclaration*, t. III, p. 196, Marty-Laveaux.)

Categorique. Cathegoricall ; plain, authenticall, already resolved on. (Cotgr.)

categoriquement, adv., d'une manière catégorique, logiquement :

Categoricquement respondre. (Rab., *Tiers liv.*, ch. xlii.)

Considerons, lecteur, je vous prie, s'ils parlent *categoriquement*, quand ils inserent que ces histoires ne sont vrayes, pource qu'elles ne sont vraysemblables. (H. Est., *Apolog.*, disc. prél.)

Jamais je n'ay peu bien et *cathegoriquement* entendre qu'est ce qu'on appelle beauté. (Sibil., *Contram.*, p. 201.)

cateiller, v. Chatouiller. — **cateleux**, v. Cauteleux. — **catelier**, v. Chatouiller. — **catelieux**, v. Cauteleux. — **catellier**, v. Chatouillier. — **cateloge**, v. Catalogue. — **catelonne**, v. Castelogne. — **catene**, v. Cadene.

caterole, s. f., trou de lapin :

Caterolle. A rabbets nest ; or the hole wherein a (Doe) cony keeps, and feeds her young ones. (Cotgr.)

caterre, v. Catarrhe. — **caterreux**, v. Catarrheux.

caterve, s. f., troupe, multitude :

La gente *caterve*. (Bugnyon, *Erotasmes*, p. 112.)

cateu, v. Chastel. — **cathacube**, v. Catacombe. — **cathalongne**, v. Castelogne. — **cathartique**, mod., v. Catartique. — **cathecumin**, v. Catechumene.

cathedral, adj., qui est le siège de l'autorité épiscopale :

Eglise *cathedral*. (*Chron. de S. Den.*, B. N. 2813, f° 407°.)

Les eglises *cathedraux* sont de la garde du roy. (Juill. 1376, *Reg. du Parlem.*, ms. Ste-Gen., p. 224.)

Eglise *cathedrale*. (*Ib.*, p. 316.)

Eglise *catedral*. (Froiss., *Chron.*, I, 287, § 39.)

A le *catedral* eglise. (Id., *ib.*, II, 279.)

L'eglise *cathedrale* de Nostre Dame. (Guill. de Metz, *Descr. de Paris*, XX.)

Il à faict refaire la chaire *cathedralle* et episcopalle. (1589, *Repliq. de l'ev. Amyot cont. le chap. d'Aux.*, ap. Lebeuf, *Hist. d'Auxerre*.)

Cf. II, 2b.

cathedrant, s. m., celui qui préside à une soutenance de thèse :

Si je, qui suis petit disciple de mon maistre monsieur Pantagruel, te contente et satisfays en tout et par tout, ce seroit chose indigne d'en empescher mon dict maistre, par ce mieulx vaudra qu'il soit *cathedrant* jugeant de noz propos. (Rab., *Pantagr.*, ch. xviii.)

C'est aux apprentifs a enquerir et a debatre, et au *cathedrant* de resoudre. (Mont., liv. I, ch. iii, p. 222.)

cathelen, v. Catalan. — **cathelogue**, v. Catalogue. — **cathene**, v. Cadene.

catheretique, adj., corrosif, caustique, s'applique à un médicament qui doit produire une vive irritation et la formation d'une eschare superficielle :

Medicamens *catheretiques*. (Dalesch., *Chirog.*, p. 147.)

Matiere *catheritique*. (Paré, XXI, 28.)

— S. m., médicament cathérétique :

Faut consumer telle chair superflue par doux *catheretiques*. (Paré, VIII, 21.)

catherinaire, adj., s'applique à une herbe qui fut dédiée à Catherine de Médicis et fut plus tard appelée tabac :

Tesmoing m'en sera l'herbe appelee des anciens petum, a present *catherinaire* ou medicee. (Paré, *Préf.*)

catherinette, s. f., un des noms vulgaires de l'épurge :

Les fleurs (de la ronce) et meurons ou *catherinelles* sont du tout contraires aux pires serpens. (*Trad. de l'hyst. des plant. de L. Fousch*, c. lv.)

cathete, s. f., droite menée perpendiculairement sur une autre :

Deux lignes dictes *catheles*. (1547, Cretin, dans *Dict. gén.*)

catheter, s. m., sonde cannelée :

Catheter signifie ce que communement on appelle une syringue. (Tagault, *Inst. chir.*, Annot.)

Le *catheter* est un intromissoire long et mince comme une esprouvette, a la fin duquel peut estre un nœud, affin qu'il n'offense l'interieur. (Joub., *Gr. chir.*, p. 587.)

cathezime, v. Catechisme.

catholicité, s. f., conformité à la doctrine catholique :

Sans esgard de la *catholicité* du duc. (Lestoile, *Mém.*, 1re p., p. 189.)

La *catholicité* de ceux de l'union. (Id., *ib.*, p. 290.)

catholicon, s. m., remède universel, électuaire à base de rhubarbe et de séné :

Une once de *catholicon*. (1520, dans *Dict. gén.*)

Les medecins de tout le pays estant hors de leur *catholicon* et cabbale, dirent... (G. Bouchet, *Serees*, X.)

— Fig., prescription infaillible :

Il est au livre des quenouilles
Recité en *catholicon*...
(*Pont aux asgnes*, Anc. Th. fr., II, 37)

— Titre de quelques anciens glossaires :

Catholicon. (B. N. l. 17881.)

Catholicon. (Ms. Lille 369.)

Catholicon. (1464, J. Lagadeuc.)

catholique, adj., qui appartient à l'Eglise romaine et n'appartient qu'à elle ; s., celui qui professe la religion catholique :

Cristien, Juif, Sarrasin
E *chatoliche* e patelin.
(*Sign. de la fin du monde*, ms. Flor., Laur. Plut. LXXVI, n° 79, f° 24 r°.)

La sainte foi *catholique*. (*Evast et Blaquerne*, B. N. 24403, f° 3 r°.)

Foy *catolique*. (1347, A. N. JJ 68, f° 114 r°.)

Eglize *chatholike*. (*Ps.*, ms. Maz. 58, f° 371 r°.)

Le prestre *catholic* en tranquille repos vivra. (Benoist Voron, *Resjouiss. sur la France desolee*, Lyon, 1574.)

catholiquement, adv., conformément à la foi catholique :

Catholiquement et tres devotement fist apporter le saint doctour a Pavie. (Maiz., *Songe du viel pel.*, I, 33, Ars. 2682, f° 76b.)

Apres ce que orgueilleusement ourent regné en persecutions contre la loy, se retourna leur foy *catholiquement* envers Jhesucrist. (Courcy, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f° 136°.)

Vivre tres *catholiquement*. (1414, *Ambass. de Gontier Col*, A. Nord.)

Bien et *catholicquement* vivre. (1543, A. mun. Angers, BB 22, p. 188.)

catholisation, s. f., action de se faire catholique :

Le canon tira a la *catholisation* du roy. (A. du Pujet, *Mém.*, p. 745.)

On parle de sa *catholisation* (de Sully) :

les siens disent qu'il n'y pense pas. (MALH., *Lett.*, a Peiresc, 12 nov. 1607.)

CATHOLOGUE, v. CATALOGUE. — **CATILLER, -IER**, v. CHATOUILLER. — **CATILLOS**, v. CHATOUILLEUX.

CATIMINI, s. m., anc., menstrues :

Ayant atteint l'aage que les filles ont leur *cataminy*. (G. BOUCHET, *Serees*, III.)

On tient dans ce pays la (Inde) que les larrons sont en horreur aux abeilles, aussi bien que les femmes qui ont leur *cataminy*. (ID., *ib.*, XIV.)

— Loc., *en, a catimini*, en évitant de se faire voir, en secret :

S'il venoit *en catimini* chevaucher parmy les bois. (FROISS., *Chron.*, II, 35, ap. Ste-Pal.)

Si quelqu'un des plus espagnoliseza quelques doublons, et reçoit quelque pension du legat *a catimini*, ce n'est pas a dire que les autres s'en sentent. (*Sat. Men.*, Har. de M. le rect. Roze, p. 96.)

Vous n'avez jamais voulu faire traicter des affaires publiques par personnes publiques : mais *a catimini* par petites gens façonnez de vostre main, et dependants de vous. (*Ib.*, Har. de d'Aubray, p. 200.)

— *Faire le catimini*, agir en cachette :

Elles *font le catimini;*
Mais, par le verbo Domini !
Elles cuevrent leur ribauldie
Du mantel de papelardie.
(J. LE FEVRE, *Matheolus*, II, 1777, Van Hamel.)

1. **CATIN**, s. f., nom de fille, et surtout de fille de la campagne ; s'employait autrefois comme terme de caresse :

Je ne sens nul mal, ma *cattin*.
(*Farce de Colin qui loue et despite Dieu*, Anc. Th. fr., I, 228.)

2. **CATIN**, s. m., bassin de métal :

Puis feras tout passer par l'estamine dedans ton grand plat ou *catin*. (*Platine de honneste volupté*, f° 82 v°.)

Adjoustes y dedans quelque *catin* ung peu de fromaige frais. (*Ib.*, f° 85 r°.)

CATMAHIEU, v. CAMAIEU. — **CATOILLER, -EUX, -OULLEUS**, v. CHATOUILLIER, -OUILLEUX. — **CATOLIER**, v. CHATOUILLER, — **CATONNER**, v. CHATONNER.

CATOPTROMANCIE, s. f., divination par le miroir :

Par *catoptromantie*... moyennant laquelle Didius Julianus, empereur de Rome, prævoyoit tout ce qui luy doibvoit advenir ; il ne te fauldra poinct de lunettes. (RAB., *Tiers liv.*, ch. XXV, éd. 1552.)

CATORZIEME, v. QUATORZIEME. — **CATOULLEMENT, CATOULLER**, v. CHATOUILLEMENT, CHATOUILLER. — **CATRE**, v. CHARTRE. — **CATREDAL**, v. CATHEDRAL. — **CATULAIRE**, v. CARTULAIRE. — **CATULEUSEMENT**, v. CAUTELEUSEMENT. — **CAUCE**, v. CHALCE.

CAUCHEMAR, s. m., rêve pénible avec sensation d'un poids qui oppresse ; incube :

Quant il semble que aucune chose viengne a son lit, qu'il semble qu'il monte sur lui, et le tient si fort que on ne peut parler ne mouvoir, et ce appelle le commun *cauquemare*, mais les medecins l'appellent incubes. (SYM. DE HESDIN, *Val. Max.*, f° 54ᵃ.)

Cauchemar. (A. THIERRY, *Dict. fr.-lat.*)

Cochemare, pesadilla. (OUD., *Dict. fr.-esp.*)

Cf. CAUCHEMARE, II, 3ᵃ.

CAUCHETREPE, v. CHAUSSE TRAPPE.

CAUDATAIRE, s. m., celui qui, dans les cérémonies, porte la queue de la robe du pape, du manteau d'un roi, etc. :

Fol *caudataire*. (RAB., *Tiers liv.*, XXXVIII.)

CAUDEL, v. CHAUDEAU. — **CAUDE SORIS**, v. CHAUVE SOURIS. — **CAUDE TRAPE, -TREPE, -EPPE, -ESTRESPE**, v. CHAUSSETRAPPE. — **CAUDIEL**, v. CHAUDEAU. — **CAUDIRE**, v. CHAUDIÈRE. — **CAUDRELIER**, v. CHAUDRELIER. — **CAUDRONGNIER**, v. CHAUDRONNIER. — **CAUF**, v. CHAUVE. — **CAUFFORS**, v. CHAUFOUR. — **CAUFORNIER, CAUFOURNIER**, v. CHAUFOURNIER. — **CAUL**, v. CHOL. — **CAULD**, v. CHALT.

CAULICULE, s. f., petite tige :

Ils nourrissent eux et leur bestail des feuilles, tiges, *caulicules*, sommitez et racines de raves. (LIEBAULT, 218.)

CAUQUEMARE, v. CAUCHEMAR. — **CAURREUR**, v. CHALEUR.

CAUSAL, adj., anc., qui est cause :

Fievres *causales* de mort. (CRIST. DE PIZ., *Ch. V*, II, prol.)

CAUSATIF, adj., qui cause :

Toutes telles choses *causatives* de paour. (*Bat. jud.*, IV, 19.)

Buglosse est dicte estre *causative* de joye. (*Jard. de santé*, p. 80.)

CAUSE, s. f., ce par quoi une chose est ou devient ce qu'elle est ; motif :

Enquist del plur la *cause*. (*Rois*, p. 37.)

En tel lieu doiz t'amie fere
Ou aies *cause* de toi trere.
(*Clef d'amours*, 201.)

Rien receu pour ce qu'il dit en sa conscience qu'il ne scet *cause* pourquoy il les doive (les .XII. écus). (1358, *Compt. mun. de Tours*, p. 10.)

Vous avez bien *cause* d'avoir raison. (B. DESPER., *Nouv. recreat.*, p. 82.)

— *A cause ne sans cause*, avec ou sans motif :

Mais se c'est ung aultre seigneur seculier qui recognoist aucun souverain, il ne peut *a cause ne sans cause* tailler ses subjectz sans autorité et licence de son souverain. (*Le Songe du Vergier*, ch. CXXXVI.)

— *En cause que de*, afin de :

Il y osa bien ung soir venir, a tout bien huit cens lanches, *en cause que de* prendre le cité. (FROISS., *Chron.*, V, 346.)

1. **CAUSER**, v. a. et n., être cause d'une chose, motiver, fonder :

Nostre roy est le seigneur du monde qui le moins *a causé* de user de ce mot de dire : J'ai privilege de lever sur mes subjectz ce que il me plaist. (COMM., V, 18.)

Elle monstre que toutes ces choses *sont causees* en Jesus Christ, comme en estant le fondement. (CALV., *Instit.*, 1066.)

Au moyen de quoy luy fut facile de *causer* son voyage la dessus. (B. DESPER., *Nouv. recreat.*, p. 21.)

Cf. II, 3ᶜ.

2. **CAUSER**, v. n., s'entretenir familièrement :

Trouver i puez trop bonnes causes,
Se par vive reson te *causes*.
(*Clef d'amors*, 969.)

CAUSERIE, s. f., entretien familier :

Causerie. A pratling; talking, babling, idle speech, vaine talke, tedious discoursing. (COTGR.)

CAUSEUR, adj. et s., qui cause volontiers :

Nous avons trouvé un *causeur*. (RAB., *Garg.*, ch. XII.)

... Une pie, une *causeuse* agace.
(VAUQ., *Sat.*, XI.)

A toutes je conseille
Qu'a telz *causeurs* ne prestent point l'oreille.
(G. CORROZET, *le Rossignol*.)

CAUSTIQUE, adj., qui brûle, qui corrode :

Medicaments *caustiques*. (TAGAULT, *Inst. chir.*, p. 453.)

Il me semble qu'il est du tout impossible de croire que telle preparation soit legitime, par laquelle l'antimoine est rendu bruslant et *caustique*. (GREVIN, *Venins*, Disc. s. l'antim.)

CAUT, adj., avisé, rusé :

Car Gerfles ki n'ert pas malvais,
En estoit par dis et par fais
Plus *caus* que tuit li chevalier
De la cose faire esploitier.
(*Chev. as .II. esp.*, 8973.)

Tu es tant soubtil et tant *cault*.
(A. GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 7344.)

La tour d'erein, qui conquit
Jupitter d'une *caute* ruse.
(L. LABÉ, *Œuvr.*, p. 128, Lemerre.)

Mais au payer c'est une *caulte* beste.
(CL. MAR., *Epist. a Papill. contr. le fol am.*, Œuv., t. II, p. 216, éd. 1731.)

Ulis le *caut*.
(J. A. DE BAIF, *Mimes*, f° 38 r°.)

Estre entierement fin et *caut*.
(FR. PERRIN, *Escoliers*, p. 30.)

... Ou le *cault* serpend se traine.
(ID., *Sichem*, f° 12.)

Cachee soux le fard d'une pensee *caute*.
(Id., *ib.*, f° 30.)

— S. m., défiance :

Fait le Musagete orer
Contre l'eloquence expert
Du Dieu qui peut attirer
Par le *caut* de son parler
L'erreur a la vraye trace.
(Louise Labé, *Escriz de divers poetes*, Œuv., p. 136, Lemerre.)

CAUTARRE, v. Catarrhe.

CAUTELE, s. f., finesse, ruse :

Trop scet li traistres d'agaiz et de *cauteles*.
(J. de Meung, *Test.*, 1825.)

Qui savoient tours et *cauptelles*.
(G. Mach., *Poés.*, B. N. 9221, f° 65c.)

En la cure d'aucunes d'icestes (plaies) doit estre ajoutee tres grant *cautele*. (H. de Mondeville, B. N. 2030, f° 57d.)

Cautelle, malice, calliditas. (*Gloss. gall.-lat.*, B. N. lat. 7684, f° 16c.)

Cauptelle. (1409, A. N. S 266, pièce 106.)

Ainsy vous a seduit par sa *cautelle*
Vostre Anthecrist et prince des meutins.
(J. Nicol., *Kalendr. des guerr. de Tourn.*, 2e Ball.)

Qui veut entrer en grace
Des dames bien avant,
En *cautelle* et fallace
Faut estre bien sçavant.
(Cl. Mar., *Chans.*, 23, p. 324, éd. 1596.)

Plein de deception, de fraude et de *cautelle*.
(Fr. Perrin, *Pourtraict*, f° 20 r°.)

CAUTELEUS, mod. cauteleux, adj., qui montre une défiance habile :

Cauteloux. Callidus, a, um. (*Gloss. gall.-lat.*, B. N. l. 7684, f° 16c.)

Li dus de Bretaigne est uns *cauteleux* homs et diviers. (Froiss., *Chron.*, IX, 285, Kerv.)

Il est cruel et *cautelleus* et ne pouons sçavoir a quoy il pense. (Id., *ib.*, XIV, 295.)

Callidus, *cautelieux* ou malicieux. (*Gloss. de Salins*.)

Vafer, soultil, ingenieus, *cautuleus*, malicieus. (*Catholicon*, ms. Lille 369.)

CAUTELEUSEMENT, adv., d'une manière cauteleuse :

Cautelousement. (*Dial. de S. Greg.*, ms. Evr., f° 39 r°.)

Cauteleusement, callide. (*Gloss. gall.-lat.*, B. N. l. 7684, f° 16c.)

Ils se retrayent *cautuleusement*. (Froiss., *Chron.*, B. N. 2645, f° 59 r°.)

Machinor, penser mal ou *cautelieusement*. (*Gloss. de Salins*.)

CAUTEMENT, adv., avec ruse, avec prudence :

Par sens a homs provision
Au temps a venir *cautement*
Et a ymaginacion
Au temps passé et le present.
(*Chans.*, ms. Berne 421, Bullet. A. T., 1886, p. 90.)

Ung homme non pareil a subtilement interroger et *cautement* respondre. (Amyot, *Gracq.*, 21.)

CAUTERE, s. m., médicament qui brûle ou désorganise les parties vivantes sur lesquelles on l'applique :

Cauteres et ignicions.
(*Remedia amoris*, 510.)

Cautaire. (Arthel. de Alag., *Fauc.*)

CAUTERISATION, s. f., action de cautériser, résultat de cette action :

Cauterization. Ustio, inustio. (R. Est., *Thes.*)

Cauterization est operation manuelle avec feu faicte artificiellement au corps humain pour determinee utilité. (Joub., *Gr. chir.*, p. 633.)

Cauterisation de veines. (Saliat, *Her.*, 4.)

CAUTERISIER, mod. cautériser, v. a., brûler avec un fer rouge, un caustique :

Pour saignier et *cauderisier*. (Tignonv., *Dis mor. des philos.*, Ars. 2312, f° 21 v°.)

On doit *cauteriser* la dent d'une verge de fer. (B. de Gord., *Pratiq.*, III, 25.)

Maistre Richars fist *cauterisier* .i. enfant. (*Cyrurgie Albug.*, f° 179d.)

Simon, chirurgien, avec les menystres (de l'hôpital) lorsque l'on *cocteressa* les pietz (d'un malade) .iiii. l..vi. s. (1568, La Bassée, ap. La Fons.)

— Fig., en t. de l'Ecriture, endurcir :

Je ne croy pas qu'une ame *cauterizee* sçeut contrefaire une telle asseurance. (Mont., liv. III, ch. v, p. 234.)

CAUTFOUR, v. Chaufour.

CAUTION, s. f., somme qu'on dépose ou qu'on s'engage à payer en garantie d'un engagement qu'un autre a pris ou qu'on a pris soi-même :

Celez (convenances) qui sunt faitez par jugement sunt celes qui vienent par pur office au juge si comme *causions* qui est donee de tricherie. (*Institutes*, B. N. 1964, f° 56a.)

Bonne et suffisante *cauption*. (1305, *Test. de Marg. de Bourg.*, orig., Hospice de Tonnerre.)

Cauxion. (1507, *Cout. loc. du baill. d'Amiens*, I, 379.)

— Par erreur étymologique, on a écrit *caption* (de *captio*) pour *caution* (de *cautio*) :

Que il volsist doner ostages ne *caption* de tenir la pais. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 306b.)

Doner *caption*. (*Ordin. Tancrei*, ms. Salis, f° 8d.)

CAUTIONNAIRE, adj., qui a rapport à la caution, donné à titre de caution, qui sert de caution :

Ville *cautionnaire*. (Jeannin, *Négoc.*, I, 162.)

— S. m., celui qui a fourni une caution :

Apres qu'il aura livré la dicte œuvre faicte et parfaicte, son *caucionnaire* demorra obligié tant que nous serons appaisies. (7 fév. 1537, *Journ. des prév. et jur.*, A. Tournai.)

CAUTIONNER, v. a., fournir caution pour qqn. :

Ilz *caucionneront* et plegeront ycellui Merigot corps pour corps. (*Reg. du Chât.*, II, 209.)

Seroit le bien du roy et du royaume de mectre gens de finances, comme commis receveurs... riches et non mie povres, bien *caucionnes* a competens gaiges. (1434, *Adv. a Is. de Bav.*, B. N. 1223, f° 3b.)

Caucionner, *caupcionner*. (1454, *Compt. de René*, p. 53.)

Cauxionner. (1507, *Cout. loc. du baill. d'Amiens*, I, 379.)

CAUTULEUS, -EUSEMENT, v. Cauteleus, -eusement. — **CAUVAIRE**, v. Calvaire. — **CAUVESORIS, CAUVE SURIZ, CAUWE SORIS**, v. Chalve soris. — **CAUXION, -ONNER**, v. Caution, -onner.

CAVALCADE, s. f., course à cheval faite par plusieurs personnes réunies :

Cavalcades et albergues. (1349, *Arch. du roi*, B. N. 18551, f° 151 r°.)

Cavalcate. (A. de la Vigne, *Verg. d'honn.*, f° 127.)

Et pourres faire cest yver une *cavalquade* jusque a Thoulouze, qui sera comme une grande faveur au pays. (Montluc, *Lett.*, IV, 173.)

CAVALCADOUR, s. m., préposé aux chevaux de main de la maison d'un roi, d'un prince; écuyer :

Et du brave cheval *cavalcadour* habile.
(J. Vauquelin, *Art poét.*, I, 13, éd. 1605.)

La femme, voyant un si pauvre *cavalcadour*, qui ne sçaura piquer sa monture, se mettra a se moquer de luy. (Cholieres, *Matinees*, p. 243.)

CAVALE, s. f., femelle du cheval :

La plus belle et aggreable compaignie qui soit aux chevaux, c'est des *cavales*. (La Boetie, *Mesnagerie*, p. 172.)

CAVALERESQUE, v. Chevaleresque.

CAVALERIE, s. f., partie d'une armée qui se compose de soldats à cheval :

Un sommier pesle mesle avec un soldat, le bagage, la *cavallerie* legiere. (La Boetie, *Mesnagerie*, p. 172.)

CAVALIER, s. m., celui qui est à cheval, celui qui monte habituellement à cheval ; soldat appartenant à la cavalerie ; gentilhomme :

Ils l'avoient laissé aller sur foi de *cavalier*. (Aub., *Hist.*, III, 395.)

— Butte surélevée au-dessus des autres défenses d'une place :

Ils... erigeoyent *cavaliers*. (Rab., *Pant.*, III, prol.)

Cavalier, solide plate forme, relevee du

plan d'un boulever, ou terre plain, pour loger des pieces de baterie. Castellum jaculatorium. Sublimius castellum machinarium. Editus agger jaculatorius. Celsius propugnaculum machinarium. Imposita propugnaculo molis machinaria. Injunctus aggeri aggriculatorius, i. Entre les assiegeans de de dessus un *cavelier*. Exedit ore jaculatorio aggere obsidentium castra tormentis diverberare. (MONET.)

CAVALIN, -ALLIN, v. CHEVALIN. — **CAVANE**, v. CABANE. — **ÇAVATIER**, v. SAVETIER.

1. **CAVE**, s. f., lieu souterrain et voûté où l'on met ordinairement du vin et d'autres provisions :

Tant qu'il vinrent en .I. trespas
De la *cave* d'un fort tyrant.
(*Gilles de Chin*, 3073.)

Venez y, varletz, chamberieres,
Qui sçavez si bien les manieres
D'avoir du meilleur de la *cave*.
(*Rep. franche.*, dans *Œuvr. de Villon*.)

En basse *cave* le bon vin.
(*Recreat. des devis amoureux.*)

— Plaisamm., *marier le puits et la cave*, baptiser le vin :

Ceulx la non seulement *marient le puits et la cave*, mais, pour habiller leur vin, mettent dans les tonneaux des choses qui nuisent grandement a notre santé. (G. BOUCHET, *Serees*, I, 27.)

— Lieu souterrain, caverne :

Une *cave* grande u il entrad. (*Rois*, p. 93.)

Apres fut li feus alumeis de rechief, et si i ot grant planteit de buches moulliees. Si en issoit si grant fumee et a angoissouse que pour .I. poc que cil de la *caive* n'estingnoient. (*S. Graal*, B. N. 2455, f° 86 v°.)

Li Rouz, ne cil qui estoient en la *cave*, ne cil qui estoient sus les montaingnes n'oserent onques puis aprouchier de nostre gent. (*Cont. de Guill. de Tyr*, Hist. des Crois., II, 544.) Impr., *cavé*.

Et issirent a grant haste et a grant desroi hors de la *cave*. (*Ib.*, p. 595.) Impr., *cavé*.

Comme l'ource a conceu ou se sent grosse, elle se met en une *cave* de roche. (DU FOUILL., *Ven.*, f° 107 r°.)

— Retraite (*Bible*, trad. de E. Ledrain, II, 357).

E il ne se remuerent, ne perre ne gitierent, ne n'estoperent les *caves* ou il estoient. (*Machabees*, I, 2, 36.)

2. **CAVE**, adj., creux :

Yeux a rouges, lermeus et *caves*,
(J. LE FEVRE, *Lament. de Math.*, I, 685, Van Hamel.)

La veine *cave* descendante. (PARÉ, I, 25.)

Cf. CHAVE, II, 100ᵃ.

3. **CAVE**, v. CAGE.

CAVEAU, s. m., petit réduit souterrain :

En caves et en *caviaux*.
(RUTEB., p. 68, Kressner.)

Nulz ne puet faire *caveau* dessoubz voye sens le congé du voyer. (*Voirie de Paris*, A. N. Y 3, f° 1 r°.)

En leu de coustes aportoient
En lor *caviaus* monciaus de gerbes,
De fuelles...
(*Rose*, Vat. Chr. 1858, f° 73ᶜ.)

Tu ne veois que l'ordre et la police de ce petit *caveau* ou tu es logé. (MONT., liv. II, p. 341.)

CAVEC, v. CHEVET.

CAVECE, s. f., tête :

Guare la *caveche*. (RAB., *Quart liv.*, ch. XX.)

Cf. CHEVECE, II, 112ᵃ.

CAVECÉ, adj., se dit d'un cheval dont la tête tranche pour la couleur avec le reste du corps :

Un cheval de Sardaigne *cavessé* de more. (SULLY, *Œcon. roy.*, XVI.)

CAVECH, v. CHEVET.

CAVEÇON, s. m., bride spéciale pour dompter les chevaux difficiles à l'aide d'un demi-cercle de fer qui permet d'exercer une pression violente sur les naseaux :

Le bon piqueur luy met un *cavezzon* avec un billot. (BELLEFOR., *Ser.*, p. 259.)

Caveçon. A cavechin or cavesson, for a horses nose. (COTGR.)

CAVEDAL, v. CAPITAL 2.

CAVEE, s. f., ravin, chemin creux.

Cf. CHAVEE, II, 100ᶜ.

CAVEIC, v. CHEVET. — **CAVEL**, v. CHEVEU. — **CAVELEURE**, v. CHEVELEURE. — **CAVELLACION**, v. CAVILLATION. — **CAVELU**, v. CHEVELU.

1. **CAVER**, v. a., creuser, miner :

Et la goute *cava* la pierre.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 93ᶜ.)

... Le mur que Robastre *cava*.
(*Doon de Maience*, 10916.)

Les eaues *cavent* les pierres. (LE FEVRE D'EST., *Bible*, Job, XIV.)

Caver de grandes tranchees. (AMYOT, *Sylla*.)

Il trouva une bonne source d'eau vive, laquelle saint Majan nettoya et dressa, *ayant cavé* un bassin de pierre grise pour recevoir l'eaue. (P. ALBERT LE GRAND, *Vie des saints de Bret.*)

Cf. CHAVER 1, II, 100ᵇ.

2. **CAVER**, v. n., à certains jeux mettre devant soi une certaine somme :

Caver au jeu de prime. (A. OUD., 1642.)

CAVERNE, s. f., cavité naturelle s'étendant sous un rocher :

En l'uis de la *caverne*. (*Job*, dans *Dict. gén.*)

— Fig., arcane :

Et moult de nobles faicts verras
Par celle fontaine et *caverne*
Qui tous les sept metaulx gouverne.
(*Font. des amoureux*, 396.)

CAVERNEUX, adj., plein de cavernes, creusé d'un ou de plusieurs trous :

Voie *cavernouse*. (AIMÉ, *Chron. de Rob. Viscart*, I, 19.)

Montaignes *caverneuses*. (*Grant Herbier* f° 30 v°.)

CAVERNOSITÉ, s. f., lieu caverneux ; état d'un corps percé de cavernes, de trous :

Quant les nuees ont enfermé le vent dedans elles et que cet air se roulle dans leurs *cavernositez*. (MATH. CHALVET, f° 450 v°.)

Car lors les vents sont resserrez es veines et *cavernositez* de la terre. (DU PINET, *Pline*, II, 79.)

CAVERONNER, v. CHAPERONNER. — **CAVESNE**, v. CHANVRE. — **CAVESTRE**, v. CHEVETRE.

1. **CAVET**, s. m., moulure concave pour l'ornement des corniches et pour les bordures de menuiseries :

Le *cavet* ou trochille. (1545, P. VAN AELST, f° 27ᵃ.)

2. **CAVET**, v. CHEVET. — **CAVETE**, v. CHOUETTE. — **CAVETÉ**, v. CAVITÉ. — **CAVEU**, v. CHEVEU.

CAVIAR, s. m., hors d'œuvre russe composé d'œufs d'esturgeon fortement pressés et marinés :

Caviat. (RAB., *Quart liv.*, ch. XVIII.)

Cavial, cabiale. (A. OUDIN, *Dict. fr.-esp.*)

CAVIAU, v. CHEVEU. — **CAVILHE**, v. CHEVILLE.

CAVILLATION, s. f., subtilité de mauvaise foi :

Kavillation. (1253, A. N. S 5061, pièce 7.)

Bien eust excusations
Par queconques *cavillacions*.
(*Rose*, B. N. 1573, f° 152ᵃ.)

Se aucun par *cavillation* disoit que... (ORESME, *Eth.*, B. N. 204, f° 460ᵈ.)

Monstrer et prouver la paie d'icellui pris et a toutes autres excepcions, decepcions, deffences, barres, *cavillacions*, opposicions, contradictions, raisons et allegacions de droit, de fait et de coutume. (1367, Citeaux, Cartul. 185, f° 106, A. Côte-d'Or.)

CAVILLE, v. CHEVILLE.

CAVIN, s m., ravin ; chemin creux utilisé pour l'attaque ou la défense d'une place.

Cf. CAVAIN, II, 5ᵃ.

CAVITÉ, s. f., espace vide plus ou moins étendu dans l'intérieur d'un corps solide :

Et istroient hors de cele *caveté*. (*Cont. de Guill. de Tyr*, Hist. des Crois., II, 545.)

Puis le corps mis en la fosse ou *cavitté* aupres du corps de feu Monsieur le cardinal de Lorraine. (J. PUSSOT, *Journalier*, p. 222.)



cavoistre, v. Chevetre. — **cayer**, v. Cahier. — **cayffernan**, v. Capharnaum. — **cayrel**, v. Carrel. — **cayssette**, v. Cassette.

ce, pronom démonstratif invariable, qui sert à rappeler la chose dont il a été question, ou à désigner celle dont il va être question.

Cf. Ço, II, 163 .

ceans, adv., ici, dans la maison :

Ceenz a chevaux boens et forz.
(Chrest., *Charete*, B. N. 12560, f° 59 v°, col. 1.)

Çaiens a bons chevaus et forz.
(Id., *ib.*, Vat. Chr. 1725, f° 12b.)

Por ceu m'ait *saians* anfermeie,
Que trop m'ainme et trop m'ait ameie.
Por nule chose ki aveigne,
Ne vuelt ke nuns bons *saians* veigne.
(*Dolop.*, 10513.)

Paiens et sarrazins ont toz *soians* trové.
(*Fierabras*, Vat. Chr. 1616, f° 43b.)

Ains le vos lairai *soians* (l'écu) et mes armes avec. (*Mort Artus*, B. N. 24367, f° 3a.)

Sire, dist il, *çaenz* entrez,
A nostre maistre parlerez.
(*Ev. de Nic.*, 1e vers., 161.)

Venuz est qui nos a raainz,
Que les tenlebres de *çainz*
Chace avant sei et nos en oste.
(*Ib.*, 2e v., 983.)

Mes or en suimes bien vengié,
Quer ja sera *cienz* plungié.
(*Ib.*, 1199.)

Dont vient *ceienz* ceste luor
Se cist Jhesus ne l'i aporte ?
(*Ib.*, 1270.)

Je ne te veil pas hors tenir
Que *ceenz* ne puisse venir.
(*Ib.*, 1843.)

Mais delivré aver volez
Tuz ces ke sunt *seins* liez
Por forfeture de pechez.
(*Ib.*, 3e v., 1776.)

Je suis *çaienz* venuz a toi.
(*Vie de Ste Jul.*, ms. Oxf., Douce 381.) Canonici : *zaenz*.

... Quant de *chiens* istrai.
(*Doon de Maience*, 3916.)

Et du meilleur et du plus bel
Vin de *ceans* aussi buvez.
(*Mir. de N.-D.*, I, 76.)

Ha ! doulce vierge debonnaire,
Ont il donques esté *ceens* ?
(*Ib.*, I, 23.)

Mais dy voir : a il *ceens* femme,
Que voulsisses qui fust ta dame ?
(*Ib.*, I, 68.)

Caens, ou nom de saint Sauveur,
Je vouldray faire mon devoir.
(*Ib.*, I, 180.)

Dites moy entre vous deux quant
Sera nonne *seans* sonnee.
(*Ib.*, I, 81.)

L'ennemi te suit, qui atent
Le jour que tu dois *seens* estre.
(*Ib.*, I, 33.)

Je vueil que soiez honnoree,
Dame, *seyens*.
(*Ib.*, I, 339.)

Pour tondre borbiz aux lieux de *siens*. (*Compt. de l'Hôt.-D. d'Orl.*, 1392-1400, f° 8 v°.)

Ce sont les .iiii. garchons qui m'ont esté baillies par mauvais gouvernement, qui par toutes voyes se travelllent a moy bouter hors de *choens*. (30 nov. 1437, *Remonstrance par l'evesque de Chaulons*, ms. Valenciennes 517.)

Tel est mussé qu'on dit : Il n'est pas *siens*.
(*Le resveur avec ses resveries*, Poés. fr. des xve et xvie s., XI, 111.)

ceau, v. Seel. — **ceche**, v. Seche. — **cecheresse**, v. Secheresse. — **cechin**, v. Sequin. — **cechun**, v. Chacun.

ceci, pronom indéfini invariable, cette chose-ci ; ce dont on va parler :

Pucelle, dist ly contez, ne ditez plus *chechi*,
Tous jour ay vostre pere com mon signeur servy.
(*Hug. Cap.*, p. 27.)

cecité, s. f., privation du sens de la vue, au propre et au fig. :

Celui tens estoit de ignorance et *cecité* (J. Goulain, *Racional*, B. N. 437, f° 212 v°.)

Parmy cette *cecité* universelle. (Mont., liv. II, ch. xii, p. 354.)

1. **cecle**, v. Cercle.

2. **cecle**, *ciecle*, s. m., forme populaire de *cycle* :

Ypolite escrit le .xixiisme. anuel de pasques que il apela *cecle*, ce est uns canons qui chient el compot de .xix. anz en .xix. anz au jor de Pasques. (*Chron. de Fr.*, Berne 590, f° 44a.)

Et y avoyt au ciel ung *ciecle* de couleur blanche, le soleil estoit au dedans dudict *siecle*, et au deux costez dudit *ciecle* par dehors et y avoit deux espees en couleur blanche. (*Propheties*, f° 21 r°, dans le *Mirabilis liber*, Rome 1524.)

ceder, v. a., abandonner en renonçant à son droit :

Cedder. (4 mars 1504, A. B.-Pyr.)

Je luy *cede* la mestayrie de la Pomardiere. (Rab., *Garg.*, I, 32.)

— V. n., cesser de résister :

Toutes difficultez *cedent* a la constance.
(Veronn., *l'Impuiss.*, IV, 2, Anc. Th. fr., VIII.)

cedille, s. f., petit signe que l'on place sous un *c* pour indiquer qu'il doit être prononcé comme une *s* :

Cerille. A small tittle or addition to the foot of a *c* wich makes it be pronounced as an *s*. (Cotgr.)

cedre, s. m., grand arbre vert de la famille des conifères, à bois odorant et peu corruptible :

En paleis de *cedre*. (*Rois*, p. 142.)

Sedre. (*Psaut.*, B. N. 1761, f° 37 v°.)

Sadre, benus, bresil et cipres. (Est. Boil., *Liv. des mest.*, 1re p., LXVIII, 14.)

Cedre vermeil est un fust que l'on vent sur les espiciers et est dit *cedre* dont l'en fait manches et cousteaulx. (*Ménagier*, II, 154.)

Que on ne face nul coutiel d'ivore, ne de *chedre*, ne de bruit. (25 sept. 1325, *Reg. des mét.*, n° 4231bb, f° 158 r°, A. Tournai.)

cedrie, s. f., résine qui découle du cèdre :

Sa galle (du chameau) est guerie avec *cedrie*. (A. Pierre, *Const. Ces.*, XVI, 22.)

cedule, s. f., papier par lequel on notifie qqch. :

Scedula, petite *scedule*. (*Gloss. lat.-fr.*, ms. Montp. H 110, f° 235 r°.)

C'est la *sedule* que baillent les bonnes gens de Periers en Costentin a religieus hommes l'abbé et le couvent de S. Taurin de Evreus. (Pièce de 1337, *Cart. de S. Taur.*, CCCXVII, A. Eure.)

Une *cedule* de papier bailliee par les religieux de Pontigny. (1357, A. Yonne H 1554.)

Schedule. (1365, ap. Lobin., II, 517.)

Chascun (juge) a part doit apporter en son poing une tablete ou une *cedule* en laquelle soit escripte la condampnation, s'il lui semble que la cause soit simplement a condampnation. (Oresme, *Polit.*, ms. Avranches 223, f° 52c.)

Un petit mot de *cedule* par laquelle ce crediteur confessoit avoir receu le pot de cuivre en gage. (B. Desper., *Nouv. recreat.*, f° 270 v°.)

ceel, v. Sceel. — **ceens**, **ceenz**, v. Ceans. — **cegoigne**, **cegoingne**, v. Cigogne. — **cegue**, v. Cigue. — **ceguoigne**, v. Cigogne. — **ceil**, v. Cil. — **ceincle**, v. Cengle.

ceindre, verbe. — A., mettre autour, entourer, environner, en parlant de personne et de chose :

Dunc la (l'épée Durandal) me *ceinst* li gentilz
[reis, li magnes.
(*Rol.*, 2321.)

Iluec fu adobez Pallas,
L'espee li *ceint* Eneas.
(*Eneas*, 4813.)

Tu *ceinsis* mei de force a bataille. (*Liv. des Psaum.*, Cambridge, XVII, 40.)

El dos li vest le blanc hauberc treslis,
E lace l'elme et l'espee li *chainst*.
(Raimb., *Ogier*, 6986.)

... Jamais ne *çagne* espee,
Qui de ces partira s'en est targe quasee.
(*Alix.*, f° 7b.)

Puis le menai tot a celee
Que vos li *çainssissoiz* l'espee.
(*Parton.*, B. N. 19152, f° 155c.)

Si le *ceintrent* d'un linceul. (*Artur*, B. N. 337, f° 253c.)

Du meillor chevalier qui ains *chainsist* espee.
(*Doon de Maience*, 8892.)

Conreeur de quir por fere corroies a *ceindre* et por fere semeles a souliers. (Est. Boileau, *Liv. des mest.*, 1re p., LXXXIII, 1.)

Prenez la vostre (epée) : j'ay la moye
Que je vueil *ceindre*.
(*Mir. de N. D.*, III, 206.

> Elle junoit, point ne vestoit
> De linge, mais *ceingnoit* la corde.
> (*Ib.*, V, 287.)

Pour une corroye pour *chaindre* le dit Jacotin. (5 sept. 1468, *Tut. des enfants le Viel*, A. Tournai.)

Ceindre les buissons de filets, pour prendre le gibier. (Monet.)

— Réfl. :

> *Saindons nous* tous deux d'une corde,
> Et mettons les bandes a point.
> (Jaq. Milet, *Destruct. de Troye*, 7031.)

CEINTRE, v. Cintre et Ceindre.

CEINTURE, s. f., bande d'étoffe, de cuir, etc., destinée à serrer les vêtements à la taille :

Ensi convient lier en Jherusalem lo baron cui cest *cinture* est. (*Greg. pap. Hom.*, p. 7.)

Seinture. (*S. Graal*, ms. Tours 915, f° 44 v°.)

Et li chevalier issirent des vissiers, et saillirent en la mer trosque a la *çainture* tuit armé, les hielmes laciez et les glaives es mains. (Villeh., § 156.)

Coliers qui porte file lange doit obole ; et de *chaintures* de laine, poitevine. (Est. Boileau, *Liv. des mest.*, 2e p., II, 17.)

Une *ceinture* de quir harnessé d'or od camaeux. (1313, *Inv. de P. Gaveston*, ap. V. Gay.)

Chaindure. (Guiart, *Bible*, Apoc., ms. Ste-Gen.)

Une *sainture* ferree d'argent. (1366, A. N. K 49, pièce 12ter.)

Une linge *seincture* sur un blanc tissu a 2 lippes de jaune. (1380, *Inv. de Charles V.*)

> Et ma robe tout a esture
> J'escourciay d'une *çainture*,
> Afin qu'el ne me nuisit pas
> A marchier de plus legier pas.
> (Chr. de Piz., *Long est.*, 705.)

Une petite *sienture* a cloux. (1394, *Inv. de mercier*, Inv. de meubles de la mairie de Dijon, A. Côte-d'Or.)

Une *seynture*, le tissu vert et blank. (1399, *Inv. de Henri IV d'Anglet.*, ap. V. Gay.)

Une *seinture* ferree de plomb. (Janv. 1400, *Inv. de meubles.*)

Une *seinture* de cuir. (*Ib.*)

Une *sainture* d'or de la façon d'Angleterre. (1408, *Inv. des ducs d'Orléans*, ap. V. Gay.)

Une *saincteure* de soye rouge. (1503, *Inv. de l'égl. de Chaource*, 13, Lalore.)

Deux *centures*. (21 oct. 1510, *Inv. Treourec*, A. Finist.)

CEINTURIER, s. m., fabricant, marchand de ceinturons, de baudriers :

Sainturier. (1467, *Ord.*, XVI, 672.)

Et besogneront lesd. *sainturiers* de bonnes estoffes au temps avenir. (1490, *Stat. des baudroyers d'Angers*, p. 338, ap. V. Gay.)

Ordonnance pour les maistres *ceinturiers* d'estain de la ville de Paris. (1551, A. N. Y 10, f° 141.)

Ceinturier, ouvrier en ceintures. (Monet.)

CEINTURON, s. m., ceinture qui sert à suspendre une épée, un sabre, un couteau de chasse :

> Cueillons force fleurettes blanches
> Et tissons en des *ceinturons*.
> (G. Durant de la Bergerie, *Odes*, I, xviii.)

Ce mot (portespee) a esté appliqué au pendant de la ceinture, lequel en quelques lieux on appelle aussi le *ceinturon*. (H. Est., *Precell.*, p. 124.)

CELA, pron. démonstratif invariable qui s'emploie par opposition à ceci :

Quant elles ont dit *çoula*. (xiiie s., *Liv. de la trés. d'Origny-Ste-Ben.*, ms. S. Quentin.)

> On faict cecy, on faict *cela*.
> (Coquill., *Monol. de la botte de foin*, p. 223.)

CELARIER, v. Cellerier. — **CELCLE**, v. Cercle.

CELEBRATION, s. f., action de célébrer une cérémonie, une fête :

> A cele consecration
> Et a la *celebration*
> Fu l'arcevesque de Roem.
> (Ben., *D. de Norm.*, II, 38059.)

Si establirent la *celebration* et le solempnité de cel jour au xiiie jour du mois de march. (G. Desmoulins, *Bib. hist.*, Maz. 311, f° 183a.)

La *celebration* des Pasques. (Fossetier, *Cron. marg.*, ms. Brux., I, f° 144 v°.)

CELEBRE, adj., dont le nom est partout vanté :

Celebre. (R. Est., 1549.)

Fol *celebre*. (Rab., *Tiers liv.*, ch. xxxviii.)

CELEBRER, verbe. — A., accomplir solennellement :

> A icel jor en ert la feste
> Que *celebrot* o molt grant gloire
> Li reis, de cele grant victoire.
> (*Eneas*, 4644.)

> A une feste que on doit *celebrer*
> De Saint Denis.
> (*Loh.*, ms. Berne 113, f° 46b.)

> Qu'il *celeibreise* cest servise
> Par devant moy en ceste yglise.
> (*De Saint Bonet*, B. N. 423, f° 102b.)

Et li capelain ki estoient en l'ost *celebrerent* le sierviche Nostre Segneur. (Henri de Val., § 524.)

— Honorer :

> ... Por les deus *celebrer*.
> (*Rom. d'Alex.*, f° 15a.)

— Absol., célébrer la messe, officier :

Li sires d'Olehain doit retenir le capele devant dite a sen coust s'il veut que on i *celebre*. (1299, *Cart. d'Arras*, B. N. l. 17737, f° 126 v°.)

> D'eglise nul n'approucheray,
> Ne jamais ne *celebreray*
> Tant que je viengne a court de Romme.
> (*Mir. de N.-D.*, II, 404.)

CELEBRITÉ, s. f., caractère de ce qui est célèbre :

La *celebrité* de ses sentences. (Fossetier, *Cron. marg.*, ms. Brux., 10511, VI, vi, ii.)

Cf. II, 8b.

1. **CELER**, verbe. — A., tenir caché au propre et au figuré :

> La traisun ne poet *estre celee*.
> (*Rol.*, 1458.)

> Les jolis malz d'amorettes
> Ne puis plus *celleir*.
> (*Chans.*, ap. Bartsch, *Rom. et Past.*, I, 439.)

> Ele demeine joie grant,
> Nel *ceile* mais ne tant ne quant,
> Molt s'en faiseit liee et joiose.
> (*Eneas*, 1531.)

> Sachiez, ne le *ceil*, ne ne m'en tais.
> (Ben., *D. de Norm.*, II, 4762.)

> Entre nus *celissum* l'afaire,
> Ja ne l'oisse aillurs retraire.
> (Marie, *Lais*, Milun 139.)

> Que li die
> Qui est, ne dont li *çoilt* mie.
> (Ren. de Beaujeu, *le Beau Desconneu*, 873.)

Ainsinc que les murtres et les sans et les amendes le roy *sont* perdues et *celees*. (Est. Boil., *Liv. des mest.*, 1re p., XCVI, 1.)

Se li borjois *soile* ses rantes de ses bestes, il doit perdre la beste por laquelle il n'ait paié la rante. (1269, Charmes, 8, A. Meurthe.)

Si lou *seela* tot endormi en une cave dedanz la perilleuse forest de Darnantes. (*Lancelot*, B. N. 754, f° 13b.)

Sele qui ansinc endormi et *seela* Merlin. (*Ib.*)

Jonnes enffans et femmes, par nature, *choillent* envis ce que ilz voyent et ce que on vuelt *celer*. (Froiss., *Chron.*, B. N. 2646, f° 148c.)

Je *seleroye* bien plus grant chose que ceste cy. (J. Chart., *Chron. de Charl. VII*, c. xxxvii.)

— Réfl., se cacher, au propre et au figuré :

> Sire, fet ele, vus amez !
> Guardez que trop ne *vous celez !*
> (Marie, *Lais*, Guigemar, 445.)

> Se tu vers moi *te çoile*, çou ert grans vilonnie.
> (*Roum. d'Alix.*, f° 59d.)

S'on me fet aucun damace, si apertement qu'il ne *se choile* pas de cix qui le voelent veir. (Beaum., *Cout. du Beauv.*, ch. xliii, 48.) Var., *chele*.

2. **CELER**, v. Cellier. — **CELERERIER**, v. Cellerier.

CELERIN, s. m., variété de sardine :

Quels poissons sont cecy ? — Mets les par ordre sur la table : premierement cest esturgeon rosti... ces *celerins* fraischement frits. (B. Jamin, *Dialog. de J. L. Vives*, f° 89 v°.)

Cf. II, 9b.

CELERITÉ, s. f., vitesse dans l'exécution de qqch. :

Pour la *celerité* et avancement desdis ouvrages. (1358, *Arch. adm. de Reims*, III, 112.)

La chose requiert grant *celerité*. (1444, Ch. des compt. de Dij., B 11716, A. C.-d'Or.)

Sinon que la matiere requist grant *cele-*

rité pour doubte de fuitte des personnes. (Avr. 1453, *Ord.*, XIV, 301.)

Lors commença louer l'ordre et *celerité*
De l'ost et camp du roy.
(J. Marot, *Voy. de Venise*, bataille du roy contre les Ven., f° 75 v°.)

..., Mais la timidité
Donne a ses piedz trop de *celerité*.
(Habert, *Ep. Cupid.*, X.)

celeste, mod. céleste, adj., du ciel, relatif au ciel, divin :

... De son segnur *celeste*.
(*S. Alexis*, ms. L, P et A, 57.)

Lor armes soient la *celeste* vie.
(*Roland*, ms. Châteauroux, CCCXXXI, 8.)

En Jherusalem le *celeste*.
(Rencl. *Miserere*, cclxxii, 3.)

De semblable parure vid sainct Jhan evangeliste les fideles vestus en la *celeste* et beatifiee Hierusalem. (Rab., *Garg.*, ch. x.)

— Par hyperbole :

C'estoit passetens *celeste* de les veoir ainsy soy rigoller. (Rab., *Garg.*, 4.)

— Bleu :

Arborer un panache d'oiseau *celeste*. (Aubigné, *Hist.*, I, 237.)

Une taye, laquelle est quelquesfois blanche, noire, *celeste*, cendree ou livide. (Paré, XV, 20.)

— Subst., *le glorieux celeste*, Dieu :

Ui te comant *al glorios celeste*.
(*Rol.*, 2253, G. Paris, *Extr.*, p. 98.)

Cf. Celestre.

celestement, adv., d'une manière céleste :

... Ces bras *celestement* humains.
(Pont. de Tyard, *Œuv. poét.*, p. 83.)

celestre, adj., du ciel, relatif au ciel :

... Vers le seignor *celestre*.
(*S. Alexis*, ms. M, 57.)

Ke cil volent riches estre
Pur queus le rei *celestre*
N'out si poverté nun.
(*Deu le omnipotent*, str. 13, Suchier, *Reimpredigt.*)

De ci k'en parais *celestre*.
(Marie, *Purg. de S. Patrice*, B. N. 25407, f° 118ª.)

Il fu humains, il fu *celestres*.
(G. de Coinci, *Mir.*, B. N. 2163, f° 12ᵈ.)

Roy *cheliestre*.
(*De S. Jeh.*, B. N. 2039, f° 28ª.)

Dont ge jur Dieu, le roi *celestre*,
Que feme qui bele vuet estre...
(*Rose*, 9052; Michel, I, 299.)

Itel medicine est *celestre* ;
Chascun la prent sanz avoir mestre.
(*Clef d'amors*, 1777.)

Le roy *celiestre*.
(Jacq. d'Am., *Rem. d'am.*, ms. Dresde, 612.)

Cf. Celestre, II, 10ª, et Celeste.

celibat, s. m., état d'une personne qui n'est pas mariée :

Le *cœlibat* des prebstres. (Mont., liv. II, p. 335, dans Littré.)

celice, v. Cilice. — **celiestre**, v. Celestre. — **celive**, v. Solive. — **celize**, v. Cerize. — **celizier**, v. Cerisier. — **celle**, v. Celui. — **celler**, v. Ciller.

cellerier, s. m., religieux préposé, dans un couvent, aux provisions, à la nourriture :

Tu me deis que d'un celer
T'en avoit on fet *celerer*.
(*Ren.*, Br. VI, 707.)

Li *celleriers*. (1212, Cab. du Fresne, A. Metz.)

Et plenté boivent toutes voies
Boin vin fort ke li *celeniers*
Avoit fait metre ens ses cheliers.
(*D'un Prestre c'om porte*, B. N. 1553, f° 512 r°; Mont. et Rayn., IV, 26.)

.iiii. sous au *celererier* por le cariage des vins. (*Jurés de S. Ouen*, f° 101 v°, A. S.-Inf.)

Lou signour Guiraut ki fut *sallerier* de S. Siphorien. (1318, Coll. de Lorr., 984, pièce 11.)

Le *celerier* de Saint Gildas... le chapelain de Moustier. (1344, A. N. K 45, pièce 1.)

Chelenier. (1461, A. mun. Douai.)

La mesme annee, il unit a l'office de *celarier*, qui est a present l'archidiacre de Marcays, les priores de Valegeoulz, Marcays et Cassac. (*Chron. de J. Tarde*, p. 97.)

cellier, s. m., lieu ménagé au rez-de-chaussée d'une maison pour tenir lieu de cave et contenir le vin, les provisions :

Ou de mes gerniers, ou de mes *celiers*, que vols que jo te face? (*Rois*, p. 369.)

Li *celers*. (Fév. 1224, Arch. M.-et-L., Fontev., La Roch., fen. 3, sac 14.)

Dovant le *celer*. (Juin 1225, ib., sac 15.)

Einssi fut fait, ensi i mistrent
De l'eve et des greins, et puis fistrent
Lo *celer* fermer vistement.
(Pean Gatineau, *Mir. de S. Mart.*, p. 102.)

Un *celer* de peire. (Juin 1256, S. Berthomé, Bibl. La Rochelle.)

Se marchanz de dehors Paris achate vin en Greve ou en *selier* a Paris. (Est. Boil., *Liv. des mest.*, 2ᵉ p., VI, 4.)

Hoc penum, *celer*. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

Sellier. (1381, A. N. MM 31, f° 51 r°.)

Sale, *cellier*. (1400, *Terrier S. Didier*, f° 68 r°, Arch. hospit. Nevers.)

Je vous mettray en mon *celier*.
(*Mir. de N. D.*, IV, 188.)

Or nous menez en ce *celier*.
(*Ib.*)

Adonc en mon *celier* les mis.
(*Ib.*, IV, 205.)

... Si ot pour despense
Et pour *celier*, a sa despense
Mettre, une povre gibeciere.
(Chr. de Piz., *Long est.*, 4757.)

Avoir refait et mis a point en pluiseurs lieux le plancquier du *chelier* du dit lieu. (12 nov.-11 fév. 1429, *Compte d'ouvrag.*, 1ʳᵉ Somme de mises, A. Tournai.)

Bon vin s'aigrist en chaud *celier*.
(J. de Baif, *Mimes*, l. II, f° 48 v°.)

cellule, s. f., petite chambre.

— Cage :

Puis les fit enclore d'une *cellule* de fin cristal de Venise. (Yver, p. 547.)

celonc, v. Selon.

celui, celle, pronom démonst., s'appliquant à une personne, ou à une chose sous-entendue et qu'il représente :

Com por *celui* ki li dona.
(*Eneas*, 788.)

Et je fui en la part *celui*
Cui nos aviens fait anui.
(*Dolop.*, 8271.)

Contre le novel tens,
Ke florissent sil bruel,
Chanterai lonc mon sen
De *celi*, dont me duel.
(Guiot, *Chans.*, I, 1.)

Celui qui tant ot geuné
Et en la roche demoré...
(Id., *Bible*, 1884.)

— Quelqu'un :

Adonc demanderent a leurs varlets s'il y avoit *celui* qui voulust porter les lettres... (Froiss., *Chron.*, I, i, 228.)

Et plus n'y a *celuy*
D'entre bergiers, qui osast aujourd'huy
Une chanson sur la harpe sonner.
(Cl. Mar., *Egl. rust.*, I, 317, éd. 1731.)

Cf. II, 11ª.

celui ci, celle ci, pron. démonstr. servant à désigner la personne, la chose la plus rapprochée de celui qui parle, dont il a été question en dernier lieu :

Certes *ceux cy* (des vers) ont je ne sçay quoy de plus vif. (Mont., liv. I, ch. xxviii.)

celui la, celle la, pron. démonstr. servant à désigner la personne, la chose la plus éloignée de celui qui parle, ou dont il a été question en premier lieu :

De *chiaus la* vous redirai gié.
(*Violette*, 5938.)

cement, v. Ciment. — **cementire**, **cemetere, -iere, -ire**, v. Cimetiere. — **cemoine**, v. Semaine.

cenacle, s. m., salle où Jésus-Christ se réunit avec ses disciples pour la cène et où les apôtres étaient assemblés lorsqu'ils reçurent le Saint-Esprit :

(J. du Vignay, *Mir. hist.*, dans *Dict. gén.*)

cendal, s. m., étoffe de soie dont on se servait dans le moyen âge.

Cf. II, 12ᵇ.

cendale, v. Sandale.

1. **cendre**, s. f., poudre qui reste du bois et des autres matières combustibles après qu'elles ont été brûlées et consumées par le feu :

Desor le chief me mistrent sel,
Vin et oile, farine et *cendre*.
(*Eneas*, 1040.)

Et de ses chastiaus metre en *cendre*.
(Chrest., *Perceval*, ms. Montp., f° 223a.)

Cindre. (*Trad. de Beleth*, B. N. l. 995, f° 10 r°.)

Chendre de cauch qui fu employé a faire mortier. (1406, *Compte de tut.*, A. Tournai.)

Chandre. (1425, *Tarif des droits de travers*, Beauvillé, *Doc. concern. la Pic.*, II, 134.)

— Cendre considérée comme signe d'affliction, de pénitence :

E vestirent eaus de haires, e mistrent *cendres* sor leur chef. (*Machab.*, I, 3.)

Le jor que om prent *cendres*, se croisa li quens Baudoins de Flandres et de Hennaut a Bruges. (Villeh., § 8.)

— On a dit au singulier :

Le mercredi de la *cendre*. (1422, A. E.-et-L., chap., c. xi, 33.)

Cf. II, 13a.

2. **cendre**, v. Ceindre.

cendré, adj., qui a la couleur grise de la cendre :

C'estoit satin de belle sorte,
Cendré, ung satin de Fleurence.
(Coquillart, *Droitz nouv.*, 2e part., Impensis.)

1. **cendree**, s. f., mélange de cendre de houille et de chaux calcinée dont on fait des coupelles pour l'affinage de l'or, de l'argent, et qu'on emploie aussi qqf. comme aimant hydraulique :

Cendree d'orfevre, residu de materiaux en la *cendree* ; culasse de *cendree*. (Monet.)

Cf. II, 13a.

2. **cendree**, s. f., marjolaine :

Cendree sauvage, marjolaine bastarde, gerbe. (Monet.)

cendrier, s. m., réceptacle mobile placé au-dessous du foyer d'un poêle, d'un fourneau, d'une grille et destiné à recevoir les cendres :

Pour deux *cendriers* et ung tournan, .iii. s. .viii. d. (1511, *Exéc. testam. de Saincte de le Planque, veuve Jehan Squeppre*, A. Tournai.)

Cendrier, lieu a mettre et garder les cendres, hoc cinerarium. (Monet.)

Cf. Cendrier 1, 2 et 3, t. II, p. 13b.

cendroier, v. a., réduire en cendres :

Et d'un feu petillant vos maisons *cendroyer*.
(Du Bartas, *Judit*, V.)

cendros, mod. cendreux, adj., souillé de cendres :

Qui robbe avoit toute salle et *cendreuse*.
(J. Bouchet, *Noble dame*, f° 2 r°.)

— Qui tient de la cendre, qui ressemble à la cendre :

Bien pert des nature *chendrouse*.
(Renclus, *Miserere*, clxxviii, 5.)

Colour *cendrouse*. (*Bestiaire*, ms. Montp., f° 243 r°.)

— Rempli de cendres des morts :

O toy, fosse *cendreuse*
Qui t'anoblis des os
Desja pourris en toy.
(Jod., *Œuvr. mesl.*, f° 125 r°.)

Cf. Cendrous, II, 13c.

cene, s. f., souper que Jésus Christ fit avec ses apôtres la veille de sa Passion :

.. La *ceine*.
(*S. Brandan*, 393.)

Hé Deus, ce dit li rois, qui gostas a la *çaine*.
(J. Bod., *Saisnes*, XXX.)

Et fist la *cene*. (*Psaut.*, Maz. 382.)

Et celluy vespre Marie Magdalene et Marie Marthe disposerent une *cene*. (*Pass. de J.-C.*, Maz. 949, f° 5a.)

Avoec aus vausis celebrer te daerrainne *chaine*. (*Les heures de la crois*, ms. Cambrai 88, f° 69 r°.)

— Communion :

2 grans servietes pour la *sayne*, limouges. (1542, *Inv. de la chap. des ducs de Savoie*, ap. V. Gay.)

— *Faire cene*, communier :

Quant venue iert le quarantaine,
El premier jor *faisoient çaine* :
Li abes les acumenoit.
(*Vie des Saints*, B. N. 23112.)

— Souper :

Le panetier doit tous les dimanches de karesme *cene* de grosses oublies. (*Charg. des off. claust.*, A. N. LL 1180.)

cenefier, v. Signifier. — **cenel**, v. Canal.

cenele, mod. cenelle, s. f., baie rouge de l'aubépine et du houx :

Hom d'Aroaise ne vaut une *cinele*.
(*Raoul de Cambrai*, 1184.)

Poitral, estrier, cengles ne sieles
Ne lor valoient .ii. *cenieles*.
(Ph. Mousk., *Chron.*, 7404.)

Tien, avale ceste *cynele !*
Ainssy feis tu faire a Lisbie.
(*Mart. de S. Denis et de ses compagnons*, Jub., *Myst.*, I, 147.)

Chenele de haye, l. silica. (1464, Lagadeuc, *Catholic.*, Quimp.)

Ne l'aage n'y vault deux *senelles*.
(*Déb. de la dame et de la bourg.*, Poés. fr. des xve et xvie s., V, 10.)

cenelier, v. Cellerier.

cengle, mod. sangle, s. f., bande de cuir, de tissu, de chanvre, etc., large et plate, qui sert à ceindre, à serrer :

Rumpent ces *cengles* et ces seles verserent.
(*Rol.*, 3573.)

Poitraus ne *sengle* ne le pot garentir.
(*Garin le Loh.*, 2e chans., XVIII, p. 258.)

Saingles.
(*Ib.*, XIV.)

Poitraus ne *chaingle* ne le pot detenir
Ke les talons ne face amont venir.
(Raimb., *Ogier*.)

Il fait goriaus et sommes et *cheingles*. (*Dialog. fr.-flam.*, f° 13c.)

Cheval brun bay, mosqueté souz les *cengles*. (1340, A. N. K. 43, pièce 14 bis.)

Pour une *cengle* au grisart. (1389, *Invent. de Rich. Picque*, p. 98.)

Pro quatuor *sengles* quarum due sunt nove. (1401, *Compt. de la fabrique de l'égl. de Lyon*, Arm. David, vol. V, pièce 4.)

A luy (Huart de Biaunoir cordier), pour deux *chaingles*, servant a chaingler les chevaux de la ville. (14 mai-13 août 1429, *Compte d'ouvr.*, 1re Somme de mises, A. Tournai.)

Ceincle. (1464, Lagadeuc, *Catholic.*, Bibl. Quimper.)

Cinq thoilles de *chaingles*. (1551, Béthune, ap. La Fons.)

A l'endroit ou pend l'enseigne du vin a quarente *sangles*. (Rab., *Pant.*, ch. xi.)

Cf. II, 13c.

cengler, mod. sangler, verbe. — A., ceindre, serrer avec une sangle :

Les chevaus *çanglent* et estraingnent.
(Chrest., *Cliges*, 1312.)

Sor arondel *fu* la sele *çainglee*.
(*G. d'Hanstone*, B. N. 25516, f° 48 v°.)

Sont sengleee et çaintes
D'une large courroie.
(J. de Meung, *Test.*, ms. Corsini, f° 159b.)

.iii. quarterons de bocles pour *singler*. (1392, *Inv. de meubl. de la mair. de Dij.*, A. C.-d'Or.)

Ils *changlerent* les chevauls de leurs gambes et bien se tindrent. (Froiss., *Chron.*, XIV, 109, Kerv.)

Tant que chevaulx pouoient *chaingler*. (*Trahis. de Fr.*, p. 23.)

A luy [Huart de Biaunoir, cordier] pour deux chaingles, servant a *chaingler* les chevaux de la ville. (14 mai-13 août 1487, *Compte d'ouvrages*, 1re Somme de mises, A. Tournai.)

Cf. II, 14b.

cenobite, s. m., dans les premiers temps de l'Eglise, celui qui vivait en commun avec d'autres religieux :

A messieurs les *cenobites*, c'est a dire religieux de religion reiglee et claustralle. (J. Bouchet, *Ep. mor.*, II.)

cenobre, v. Cinabre.

cenocephale, mod. cynocéphale, s. m., espèce de singe à tête de chien :



Les *cenocephales* sont ainsi nommez pour ce qu'il sont testes de chiens, et parce qu'ils aboient comme chiens sont ils plus reputez bestes que hommes, et naissent en Inde. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 91 r°.)

CENOTAPHE, s. m., simulacre de tombeau élevé à la mémoire d'un mort et qui ne contient pas ses restes :

Ung beau *cenotaphe* et sepulchre honoraire. (RAB., *Quart livre*, ch. VIII.)

1. **CENS**, s. m., rente foncière dont un héritage était chargé envers le seigneur du fief dont il dépendait :

Les *cens* gros et menus. (1292, A. S.-et-Oise, A 960.)

2. **CENS**, v. SENS.

CENSE, s. f., métairie, ferme :

Cil qui custivent la terre ne deit l'um travailer, se de lour droite *cense* non. (*Lois de Guill.*, 33.)

Et le roy demoura ceste nuict en une grant *cense* ou metairie, fort grande et bien maisonnee. (COMM., II, XI.)

— Fermage, bail :

Ledit feu sy prist a *censse* de la ditte ville de Tournay le anchien droit de le *censse* de le halle as draps. (1444, *Exéc. testam. de Jeh. du Touppet*, A. Tournai.)

A messeigneurs de capitle de Tournay, que ledit feu leur devoit pour le droit que ilz ont, es *censses* du poix commun. (*Ib.*)

Cf. II, 15ᵇ.

CENSÉ, adj., compté, classé :

Censé. Reckoned, esteement, accounted, numbreed, mustered among; also, rated, sessed, taxed, valued, prized. (COTGR.)

CENSEUR, s. m., l'un des deux magistrats chargés à Rome de faire le cens et investis du droit de punir ceux qui avaient commis quelque infraction aux lois :

Li *censeur* nombroient le peuple. (BERS., *Tit.-Liv.*, ms. S. Gen., f° 2 v°.)

Cf. II, 15ᶜ.

CENSIER, adj., du cens, qui a rapport au cens :

Les officiers *censiers*. (CARLOIX, II, 18.)

— S. m., celui à qui le cens était dû :

Et emmenerent plusieurs charrues aux *censiers* du Mont Saint Eloy. (MONSTRELET, II, 6.)

— Registre où les cens étaient inscrits :

En la quelle ville sont dehues pluseurs sancivez d'argent au dit priour, les quelles sont declairiez par le *sancier*. (1380, *Cart. de S.-Et. de Vignory*, p. 15, J. d'Arbaumont.)

Cf. CENSIER 1, t. II, p. 16ᵃ.

CENSIVE, s. f., territoire d'un fief qui comprenait des terres assujetties au cens; terre assujettie au cens :

Des heritages et des *censives*. (*De Jostice*, 33.)

Terres en prez, en vignes, en maisons, en toilles, en *censives*, en bois. (1316, Chap. Ste-Croix, A. Loiret, G 11.)

Mon manoir de Chambli que on appelle l'ostel de Wirmes, avec toutes les libertez et appartenances, le jardin et vignes derriere, hors demi arpent qui est en *sensive*. (1376, *Aveu et denombrement des fiefs tenus dans le comté de Beaumont-sur-Oise*, ap. Douet d'Arcq, *Rech. hist. et crit.*, p. 221.)

Terres cottieres, rentes, *censieves* reelles et hypothequees. (*Coust. d'Artois au baill. de S. Omer*, 70.)

— Terre en général :

Jusques aux *censives* ou frontieres des chrestiens. (J. CHARTIER, *Chron. de Ch. VII*, c. 266.)

CENSUE, v. SANGSUE.

CENSUEL, adj., relatif au cens.

Cf. II, 16ᶜ.

CENSURE, s. f., fonction du magistrat chargé à Rome de faire le cens, et de réprimander, de punir ceux qui faisaient quelque infraction aux mœurs.

— Admonition ecclésiastique :

Par le *censure* de sainte eglise. (1387, A. N. JJ 64, f° 287 r°.)

Censures ecclesiastiques. (21 janv. 1465, *Ord.*, XVI, 457.)

CENSURER, v. a., blâmer, critiquer; mettre à l'amende :

Plusieurs escrivent sottement et plusieurs *censurent* lourdement. (FR. DE SAL., *Œuv.*, I, 306, Vives.)

Censurer, mettre a l'amende, punir. (MONET.)

CENT, adj. numéral des deux genres, nombre contenant dix fois dix; se dit qqf. indéterminément pour exprimer un grand nombre :

Cent milie sunt.
(*Rol.*, 3085.)

O le marbre de *cent* colors
Sont peinturé defors li mur
Senz vermeillon et senz azur.
(*Eneas*, 430.)

Et li nostre de cha ne furent ke vint cinq, et si assamblerent as seise *cens*. (HENRI DE VALENC., § 540.)

Se avoie entor moi *cent* murs,
Tant seroie ge plus seurs,
Se compaingnie n'i avoie ?
(GUIOT, *Bible*, 1350.)

Mes de lié servir miex te paine
Cent ytans que s'elle estoit saine.
(*Clef d'amors*, 1611.)

Deuls *ceinz* sesante. (1265, Ch. des compt. de Dole, B 615, A. Doubs.)

— S. m., centaine :

Le *cent* de pieces pesant de suif, doit .II. d. (EST. BOILEAU, *Liv. des mest.*, 1ʳᵉ p., LXIV, 8.)

Trois espingles d'un liart le *cent*. (CHOLIERES, *Apr. disn.*, V, f° 173 v°.)

CENTAINE, s. f., groupe de cent unités ou dix dizaines; réunion de cent objets de même nature :

E li prince de Philistins en veneient od *centeines* e od milliers de cumbaturs. (*Rois*, p. 112.)

Laditte *centainne* d'ars. (1401, *Pr. de l'H. de Metz*, IV, 524.)

L'un et l'autre naquirent sous une mesme *centaine* d'ans. (PASQ., *Rech.*, III, 43.)

CENTAURE, s. m., être fabuleux moitié homme et moitié cheval :

Centaurus est une autre beste
Poitrine, espaules, mains, teste,
Ha tot ensi come ont home.
(GERV., *Best.*, Brit. Mus., Add. 28260, f° 89ᵈ; *Romania*, I, 430.)

Chyron *centaure*. (O. DE SERRES, 609.)

CENTAUREE, s. f., plante de la famille des composées, dont plusieurs sont employées en médecine :

Centauree, ceste herbe a pris son nom de Chyron centaure. (O. DE SERRES, 609.)

CENTAURUS, v. CENTAURE.

CENTENAIRE, s. m., qui a, qui contient cent ans :

Ja decrepit et *centenaire*.
(*Mist. du Viel Test.*, II, 207, var.)

Possession *centenaire* et immemoriale vault titre. (LOYSEL, V, XVI.)

— Centuple :

L'un des nombres est *centenaires*.
(J. LEFEVRE, *la Vieille*, II, 1727.)

Cf. CENTENAIRE 1 et 2, t. II, p. 17ᵃ.

CENTENIER, s. m., officier qui commandait à cent hommes :

Jean Lyon ordonna secretement aux *centeniers*. (FROISS., II, II, 53. Buchon.)

Y avoit en chascun quartier *centeniers*, chincquanteniers et diseniers. (*Trahis. de France*, p. 100.)

Centenier, qui commande a cent hommes, hic centurio, onis. *Centenier* en la milice romaine, qui conduisoit soixante hommes, non plus, luy et l'enseigne faisans soixante et deux. (MONET.)

CENTIESME, mod. centième, adj. numéral cardinal, qui vient après quatre-vingt-dix-neuvième :

La *centiesme* part.
(CHREST., *Erec.*)

Du premerain estat avez le fruit treintisme,
Du secont ensement aves lo [se]ssantisme,
Pour acomplir le tiers recevez le *sentisme*.
(*Des Louanges de la S. Vierge*, ms. Berlin, f° 128 v°, Willmotte.)

De la *centeme* part ne moi puet sovenir
(*Poem. mor.*, 259ᵉ, Cloetta.)

Sis cenz notent le fruit *centoime*.
(Macé, *Bible*, B. N. 401, fᵒ 202ᵇ.)

Centaimme. (*Ordin. Tancrei*, ms. Salis, fᵒ 35ᵇ.)

La *centame*. (xiiiᵉ s., *Serm.*, ms. Poitiers 124, fᵒ 1 rᵒ.)

Nulz ne pourroit la *centisme* partie
Dire des biens dont Dieus vous fist le don.
(*Mir. de N.-D.*, IV, 117.)

centoime, v. Centiesme.

centon, s. m., pièce composée de vers, de fragments de vers empruntés çà et là :

Cecy ne touche pas les *centons* qui se publient pour *centons*. (Mont., I, xxv, p. 81.)

central, adj., qui est situé au centre d'un cercle, d'une sphère, etc. :

Les choses *centralles* du grand monde. (La Bod., *Harmon.*, p. 399.)

centre, s. m., point intérieur situé à égale distance de tous les points d'une circonférence ou de la surface d'une sphère ; ce qui est vers le centre, le milieu d'une étendue quelconque :

Et pour ce disoit Second le philosophe que Dieu est un cercle raisonnable duquel le *centre* est partout. (J. Corbichon, B. N. 22533, fᵒ 371ᶜ.)

Las ! pourquoi ou tenebreus *centre*
Ne fuy peris dedens le ventre ?
(J. Le Fevre, *Lament. de Matheolus*, l. 1, 1501, Van Hamel.)

La fantasie si met on en la moienne des chambres de la cervele, si comme un *centre* entre l'ymagination et le memore. (J. d'Arkel, *li Ars d'amour*, 2ᵉ p., I, x.)

Centre. Le poinct du milieu de toutes choses. Centrum. (Rob. Est., 1549.)

centumvir, s. m., à Rome, membre d'un collège de cent magistrats qui jugeaient les affaires civiles :

Centumvir, l'un du corps des cent et cinq juges, jadis a Rome, hic Centumvir. Centumviri, le corps de cent et cinq juges, establis autresfois a Rome, pour vuider les causes moins importantes, et depuis employez a cognoistre des causes principales. (Monet.)

centumviral, adj., relatif aux centumvirs :

Icelle cour *centumvirale*. (Rab., *Tiers liv.*, ch. xxxix.)

Centumviral, appartenant aux centumvirs, hic hæc centumvirali, hoc centumvirale, lis. Causes *centumvirales*, de la cognoissance des centumvirs, centum virales causæ. Lance *centumvirale*, lance que les centumvirs fichoient au for, au lieu de leur tribunal, pour marque de juridiction. (Monet.)

centuple, adj., qui égale cent fois :

Centuple. (1512, P. de Changy, dans *Dict. gén.*)

centuplier, v. a., centupler :

Si le volois ici descrire et mettre,
Me conviendroit *centuplier* mon metre.
(F. Jultot, *El. de la Belle fille*, p. 11.)

centure, v. Ceinture.

centurie, s. f., dans l'ancienne Rome réunion de citoyens qui formaient une des divisions politiques ; signification qui s'est développée au moyen âge :

Eles, devises et *centuries*. (Fossetier, *Chron. marg.*, VI, iv, 19.)

centurion, s. m., celui qui commandait cent hommes dans la milice romaine :

Judas establi conestables sor le pople, et tribuns et *centurions*. (*Machab.*, I, 3.)

Ceinturions ce est a dire
Que sur cent chevaliers soit sire.
(Macé, *Bible*, B. N. 401, fᵒ 142ᵈ.)

ceoingne, v. Cigogne.

cep, s. m., pied de vigne ; branche, pièce ou traverse de bois.

— Fig., descendant d'une famille :

De ce dont separation n'a esté faicte en ton ave, en descendant, ains annexation plus et plus ferme de pere en filz, c'est de haulte fortune a haulte maison, ne se fera point esperer en toy le quatriesme *sep*, le grigneur des aultres. (G. Chastell., *Avertissem. au duc Charl.*, ap. Wavrin, *Anch. cron. d'Anglet.*, III, 224, Append.)

— Etalon des mesures à vin et à blé :

Le prior de Souzai qui sera por tens de la dite prioré ajostera son *cep* des mesures a vendre vin et blé loiaument et egaument au *cep* des mesures de blé et de vin au dit Symon. (1277, Marmout., A. Ind.-et-L.)

A cette fin seront tenuz les seigneurs avoir et tenir en leurs maisons leur *cep* et mesure. (1559, *Cout. de Poit.*, Nouv. Cout. Gén., IV, 781ᵇ.)

— Bloc de bois percé d'un trou dans lequel on enfermait les jambes des prisonniers :

Et ouvertes les serreures
Et tout li *cep* deskevillié
Et li carken desvieroullié.
(*Mir. de S. Eloi*, p. 88.)

Deltraiz, comme saint Soubastiens
Soit de sayettes en la fin,
Et mis en *ceps* et en liens.
(Eust. Desch., IV, 321.)

En la haulte chambre de lad. tour ont esté trouvez ung *seclz* a mectre prisonniers... (1514, *Inv. de Charlotte d'Albret*, ap. V. Gay.)

Celuy que l'on tireroit de la prison et des *ceps*. (Coeffet., *Tabl. des pass.*, 1632, p. 324.)

Cf. II, 17ᵇ.

cepage, s. m., variété de plant de vigne cultivée dans une localité :

Son beau *cepage* vert.
(J. A. de Baif, I, 62.)

Cf. II, 17ᶜ.

cepdre, v. Sceptre.

cepee, s. f., réunion de jeunes tiges partant de la souche d'un arbre coupé au ras de terre :

Alixandres regarde desous une *cepee*
D'un vermel cerubin qui ot le fuelle lee.
(*Roum. d'Alix.*, fᵒ 54ᵉ.)

La *sepae* de l'Aigle. (1314, A. N. JJ 50, fᵒ 90 vᵒ.)

cependant, adv., pendant ce temps ; pendant le temps que dure une chose :

Chependant. (1309, A. mun. Abbev.)

Cependant que le dit an se mist a venir. (Comm., II, 10.)

cephalalgie, s. f., mal de tête :

Cephalargie. (J. du Vignay, dans *Dict. gén.*)

Cephalargia, *cephalargie*, maladie de chief. (*Voc. lat.-fr.*, 1487.)

cephalargie, v. Cephalalgie.

cephalee, s. f., mal de tête violent et opiniâtre, quelquefois périodique :

On fait trois differences de douleur de teste, la cephalalgie, la *cephalee* et la migraine. (La Frambois., *Œuvr.*, p. 324.)

cephalique, adj., qui a rapport à la tête :

La veine *cephalique*. (*Somme de Gautier*, fᵒ 24 rᵒ.)

ceptime, v. Septieme. — **ceptre**, v. Sceptre.

cepule, s. f., ciboule :

Cepules et petis oignons. (*Jard. de santé*, I, 414.)

Cf. Ciboule et Civole.

cerainne, v. Sirene.

ceraste, s. m., vipère d'Egypte très venimeuse qui a au-dessus de chaque œil comme une corne formée par le développement de l'écaille qui surmonte l'orbite :

Pour tout ce jour d'huy seront en seureté de ma salive, aspicz, *cerastes*, crocodiles. (Rab., *Pant.*, IV, 64.)

cerat, s. m., médicament externe, pour onction, fait de cire dissoute dans de l'huile :

On peut user aussi d'emplastres, onguens, linimens, *cerats*. (Paré, III, 637.)

cerbere, s. m., chien à trois têtes qui gardait la porte des enfers ; s'emploie souvent au figuré :

Les *cerberes* que l'on avoit mis a ma porte. (Marg. de Valois, *Mém.*, an 1576.)



CERCE, s. f., cercle de bois flexible sur lequel on monte un tamis, un crible :

Cf. CERCHE 3, t. II, p. 19b.

CERCEL, mod. cerceau, s. m., cercle de bois, de fer, d'acier, etc. :

Les douves sont esprises, si rompent li *cercel*.
(J. BOD., *Guiteel. de Sassoigne*, Ars. 3142, f° 230c.)

Lor elmes ostent, dont d'or sont li *cercel*.
(*Gaydon*, 4492.)

Cerciaus ne doivent rien, se il n'i a cent ou plus. (EST. BOILEAU, *Liv. des mest.*, 2e p., I, 16.)

Perches pour faire *cerssiaux*. (1363, *Reg. du chap. de S. J. de Jerus.*, A. N. MM 28, f° 124 v°.)

Serceaul. (Avr. 1400, *Réglem. p. les tonnel. de Par.*)

Que tous *cerceaulx*, tant chastigner, couldre, fresne et tout autres boys... (1566, *Stat. des tonneliers et déchargeurs de Paris*, ap. V. Gay.)

— Course circulaire :

Quant Mars fait son cours par le ciel
Ou plus bas point de son *cerciel*
Est Venus au plus haut du sien.
(*Ov.*, Ars. 5069, f° 44f.)

Cf. II, 18e.

CERCELLE, mod. sarcelle, s. f., oiseau aquatique qui ressemble au canard :

(XIIIe s., dans Delisle, *Agric. norm. au m. âge*, p. 58.)

L'esprivier
C'on giete en riviere a *chierchielle*.
(*Sones de Nansay*, ms. Turin, f° 38c.)

En poullalles, vingt deux poullalles avec les pains, quatre *cerceulles*. (1392, *Denombr. du baill. de Constentin*, A. N. P 304, f° 7 v°.)

Cerseulles vallent douze deniers tourn. (*Ib.*, f° 152 r°.)

Une *cercelle* volletoit a l'entour du visage de Nero. (*Percef.*, vol. V, ch. XI.)

CERCHE, s. f., instrument de maçon.

Lire ici l'ex. de DELORME, III, 4, qui se trouve à CERCHE 2, t. II, p. 19b.

Cerche ralongée: Th' instruments wherewith masons round, and fashion, pillars. (COTGR.)

CERCIFI, v. SALSIFIS.

CERCLE, s. m., portion de plan limité par une circonférence ; circonférence d'un cercle :

Et mon mantel et mon *cecle* d'or fin.
(*Loh.*, B. N. 19160, f° 25d.)

En sa main tint une coupe d'or fin,
Desi au *sercle* estoit plaine de vin.
(*Girb. de Metz*, p. 501.)

Et li *cercles* ki fu desoz
Ert molt bien faiz a or trestoz,
A riches pierres, a esmals.
(*Eneas*, 4439.)

Chascuns avoit uns *cerque* d'or
Moult bien ouvré desor son cief.
(BEN., *Troie*, B. N. 375, f° 90a.)

L'elme lacié al *celcle* d'or.
(*Ib.*, f° 94d.)

Fierabras d'Alexandre a Olivier feru
Amont parmi son haume ou li *cercles* d'or fu.
(*Fierabras*, 1446.)

Puis li lachent .I. hiaume dont li *cheiclez* luist [cler.
(*Gui de Naut.*, 952.)

Deseur le *checle* le feri
Si qu'il li trencha et rompi.
(*Atre perill.*, B. N. 1433, f° 20 r°.)

Et si mesissent au vin d'Auchoirre une longhe touaille et ou franchois le *chercle* a buissos. (1275, *Reg. de la loy*, 1275-1276, f° 11 v°, A. Tournai.)

Les astrologiens divisent les *cecles* du ciel en degres. (ORESME, *Liv. du ciel et du monde*, ms. Univ., f° 3 v°.)

En la circonference d'un *secle* le commencement est partout. (ID., *ib.*, f° 4 v°.)

En *cecles* equals... la moitié du *cecle* d'yver. (ID., *Quadrip.*, B. N. 1348, f° 42 v°.)

Une quantité d'osiere de *socles*. (2 juill. 1400, *Inv. de meubles de la mairie de Dijon*, A. Côte-d'Or.)

Millier de *sercles*. (1432, *Instr. imprim.*, Orl., Gibier, 1571.)

Sicles (cercles de barrique). (1439, A. Corrèze, *Act. des not.*, 47, 11.)

Pour reloyaige de pluiseurs aultres cuvelles, tonneaux, et seaulx, aussi servans ausdis ouvraiges, en quoy ont esté employez grant nombre d'aultres *chercles*. (1491, *Compte des fortific.*, 19e Somme des mises, A. Tournai.)

Cf. II, 20c.

CERCLER, v. a., garnir de cercles :

Une rice couronne d'or, *serquellee* comme imperialle couronne. (J. LE FEVRE, *Chron.*, I, 244.)

CERCLOUERE, v. SARCLOIR.

CERCUEIL, s. m., chez les anciens Grecs et Romains, sorte de coffre découvert sur lequel le mort était porté au bûcher, puis au tombeau ; chez les modernes, coffre de bois, de plomb, etc., où on enferme les morts pour les ensevelir :

En blancs *sarcous* de marbre sunt ens mis,
Et puis les cors des barons si unt pris.
(*Rol.*, 2966.)

En un *sarcuel* qui fu de marbre bis
Cochent le duc, en terre le r'ont mis.
(*Gar. le Loh.*, 3e chans., XII.)

Un *sarkeu* fist apareilier.
(WACE, *Rou*, 3e p., 721.) Var., *sargeil*.

El *sarkeu* unt le cors posé.
(*Ib.*, 761.) Var., *sarcleul*.

Colchierent lo en un *sarchu*.
(*Brut*, ms. Munich, 1819.)

En un riche *sarcu* marbrin.
(*Ib.*, 3528.)

Cume felun traitur,
L'orrible chen, le reneié,
En unt porté al evesquié
U sis *sarqueus* e sis tombeaus
Ert aparillez, gent e beaus.
(BEN., *D. de Norm.*, I, 1690.)

Un *sarcoil* mout riche et mout bel.
(*Vie de S. Alexi*, 950, Rom., VIII.)

La troverent *sarcus* de marbre de Persie.
(*Antioche*, IV, v. 440.)

Si l'ont illeques enterré,
Et en uns beau *sarquo* serré.
(PEAN GATINEAU, *Vie de S. Martin*, p. 170.)

Fu puis trouvez en .I. *serqeu* polt.
(*Auberi*, p. 155, Tarbé.)

Veist tant riche ne tant belle
Sarcuel ne tombe com sera celle.
(*Hector*, B. N. 821, f° 16a.)

Et cuide trouver le *sarqueil* descouvert la ou li esmites gisoit. (*Perceval*, I, 11.)

La damoisele me mena au *sarceil* ou li fiuz le roi estoit couchiez. (*Ib.*, I, 170.)

Metre en terre le cors en un *sarcou* de plonc. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 290c.) P. Paris, *sarqueu*.

Li cors Amile et ses *sercuis* furent trové en l'englise Saint Oiseige delez le *sercuil* Ami son compaignum. (*Ami et Amile*, Nouv. fr. du XIIIe s., p. 80.)

Les tres pluz biaux *charqueux*, ja plus belx n'en [verres,
Il furent en sept jours tuit dedans enserres ;
Pluseurs *sarcuis* y a, li ungs sont mis sur l'au- [tre.
(*Gir. de Ross.*, 4267.)

Querre un *sarqueil*.
(*Un Mir. de N. D.*, comm. elle garda une femme d'estre arse, *Th. fr. au moyen âge*, p. 338.)

Embasmé et mis en un *sarcueil*. (FROISS., *Chron.*, VI, 294.)

Il est raison certainement
De faire pour luy grant priere,
En ung *seurceur* honnestement
Soit conduit et en grant lumiere.
(*Mist. du siege d'Orl.*, 6514.)

Y fault qu'en un *seurceur* soit mis.
(*Ib.*, 10987.)

Sandapila, *sircuir*. (*Gloss. de Salins*.)

Ung *serqueur* de plomb et estain pesant 390 liv. (1461, *Compte des obsèques de Charles VII*, ap. V. Gay.)

Un *sarcueu* de plomb. (G. CHASTELL., *Chron. du D. Phil.*, XCVII.)

Se tu fais cy endroit fouyr en terre tu trouveras noz *serqueux* et lettres escriptes dessoubz qui devisent qui sont ceulx qui dedans gisent. (N. GILLES, *Ann.*, f° 69 v°.)

Fort me desplait que tant y ait nuisure,
Qui suis par mort gissant en ce *sarcure*.
(1528, dans *Bullet. de la Soc. hist. de Tournai*, VI, 87.)

CERE, v. CIRE. — **CEREMENT**, v. SARMENT.

CEREMONIAL, adj., relatif aux cérémonies :

Cerimonial. (J. GOULAIN, *Ration.*, B. N. 437, f° 5a.)

Loy *ceremoniale*. (CALV., *Instit.*, II, VII, 17.)

CEREMONIE, s. f., formes d'apparat qui accompagnent la célébration d'une solennité :

Gardes ses comandemenz et les *ceremo-*

nies qui sont escrites en ceste loi. (*Bible*, B. N. 899, f° 94ᵃ.)

Sermonie, *serimonie*. (xvᵉ s., Valenc., ap. La Fons.)

— *Maistre des ceremonies*, celui qui préside aux cérémonies, qui les dirige :

Premierement marchoit ung homme vestu en deuil, portant ung baston noir en sa main comme *maistre des ceremonyes*. (5 sept. 1595, A. Seine-Inf., G 4451.)

CEREMONIEL, adj., qui consiste en cérémonies :

Aucunes escriptures sont sacramenteles et les autres sont par manieres *cerimonieles*. (J. Goulain, *Ration.*, B. N. 437, f° 5ᵇ.)

CEREMONIEUSEMENT, adv., en cérémonie, selon les règles :

Au jour assigné, tout le conseil et les pairs furent assembles fort *ceremonieusement*. (1378, *Lit de justice de Ch. V*, Mém. du Parl. de Par., ms. du Louv.)

Ceste herbe ainsi *ceremonieusement* preparee est souveraine a toutes maladies. (Du Pinet, *Pline*, XXIV, ii.)

CEREMONIEUX, adj., qui fait des cérémonies, des façons :

Par aucunes dames et damoiseles en Engleterre qui sont les plus *seremonieuses* gens en honneurs que j'aye gairez veu. (*Traité des Tourn.*, B. N. 1997, f° 6 v°.)

La luy fut fait haulte *cerimonieuse* chiere. (G. Chastell., *Chron. du duc Phil.*, ch. xxxiii.)

Les Egyptiens, qui estoyent plus *ceremonieux* que touts les autres hommes. (Belon, *Nat. des oys.*, 4, IX.)

CEREN, v. Seran. — **CERENCER**, **CERENCIER**, **CERENTIER**, v. Seranger. — **CERESE**, v. Cerise.

CERF, s. m., espèce de bête fauve, très rapide à la course, et qui porte sur la tête des cornes ramifiées appelées bois :

Et pois les cors de baruns si unt pris,
En quirs de *cerf* les treis seignurs ont mis.
(*Rol.*, 2473.)

Un seul meschin mena o lui,
Lor ars porterent ambedui
Et *cers* et biches ont bersé,
Si home en ont asez porté.
(*Eneas*, 285.)

Auelmanz mes piez as *cerfs*, e sur haltes choses establisanz mei. (*Liv. des Psaum.*, Cambridge, XVII, 33.)

Li *cers*.
(Gerv., *Best.*, Brit. Mus., Add. 28260, f° 98ᵇ; P. Meyer, *Rapport*.)

Li *ciers*.
(Bretel, Vat. Chr. 1490, f° 157ᵇ.)

Le *cherf* sa biauté renouvele
Por mengier une serpentele.
(*La Clef d'amours*, 2153.)

Un jour ala aux *chers* chacier.
(Froiss., *Poés.*, B. N. 830, f° 372 v°.)

Et fu trouvé un *cerf* qui avoit au col une chaisne de cuivre. (Juvenal des Ursins, *Hist. de Charles VI*, p. 328, an 1381.)

Cuir de *cherf*. (1ᵉʳ sept. au 7 déc. 1402, *Compte du Hainaut*, f° 51, A. Nord.)

Un *serf* et un senglier pris a mes despens. (1401, *Bailliage d'Evreux*, A. N. P 295, reg. 1.)

— *Cerf blanc*, l'archange Michel :

Michiel, le *cerf blanc*.
(*Mir. de N.-D.*, VII, 2.)

CERFEUIL, s. m., plante ombellifère aromatique dont les feuilles sont employées comme assaisonnement :

A ceus ki sont placeus, prendes mouskes, et si metes en .i. nuef pot et les ardes, et si metes avoec jus de *cierfuel* et nois petites de bos arses en poures, et miel et oile tout ensamble. (xiiiᵉ s., *Rem. pop.*, Am. Salmon, dans *Etudes rom. déd. à G. Paris*, p. 255.)

Cerfolium, sermenna, *cerfoiz*. (*Gloss. du* xiiᵉ *s.*, Léop. Delisle.)

Serpillum, une herbe, *serfueil*. (*Gloss. lat.-fr.*, ms. Montp. H 110, f° 243 r°.)

Cerfoil. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

Cierfiel, *cierfieul*, li *cierfieus*. (*Remedes anc.*, B. N. 2039, f° 1 r°.)

Cerfeul. (*Le Grant Herbier*, f° 44 v°.)

La fleur de *cherfeult*. (Le Fournier, *Decor d'hum. nat.*, f° 28 v°.)

CERF VOLANT, s. m., jouet d'enfant fait d'une charpente recouverte de papier tendu, qu'on fait enlever en courant contre le vent, et en le retenant par une ficelle :

Au roy fut presenté un *cherf vollant*, au duc d'Orliens ung blan chisne. (G. Chastell., *Chron. des D. de Bourg.*, I, 20.)

CERIN, v. Serein.

CERISAIE, s. f., lieu planté de cerisiers :

Environ sept arpens de jardin et *cerysoies*. (7 oct. 1471, *Lett. pat. de Louis XI*.)

Cerisaye, lieu pourplanté de cerisiers. (Monet.)

Une très ancienne rue de Paris s'appelait rue de la *Cerisaie*.

Cf. II, 21ᵇ.

CERISE, s. f., fruit du cerisier :

D'ire et de mautalent rougit come *cerise*.
(J. Bod., *Saisn.*, XXIII.)

Ne lui valu une *cerise*.
(Gaut. d'Arr., *Eracle*, 5163; ms. Turin, f° 17 v°.)

Chavols ait blons, le vis vermoil et cleir,
Fresc et novel plux que roze ou *serize*.
(*Chans.*, Berne 389, f° 93 r°.)

De la gourpille voz doit bien ramenbrer
Qui siet soz l'aube et vueult amont haper,
Voit les *celises* et le fruit meurer.
(*Amis et Amiles*, 571.)

Cereses, fresces vermeillettes.
(*Rose*, B. N. 1573, f° 12ᵇ.)

En temps que pommes et *cherises*,
Noiz, resinz ou fruits d'autres guises
Seront bons, lor li en presente.
(*Clef d'amours*, 1497.)

Des *serizes*. (1406-7, A. M.-et-L., E 30, f° 46-47.)

Et poront abatre tous les arbres dudit lieu portans *cerises*. (3 nov. 1481, chir., S.-Brice, A. Tournai.)

Pommes, poires, prunes, *cherises*. (P. Coch., *Chron.*, c. 39.)

Unes patenostres d'os de *cerise* taillees. (1531, *Inv. de Louis de Savoie*, f° 14 v°.)

Cf. II, 21ᵇ.

CERISEE, s. f., récolte de cerises :

Cerisee, recolte de cerises. (Monet.)

CERISETTE, s. f., petite cerise :

Ses levrettes ne sont a taire,
Un pou enflees et grossettes,
Plus vermeilles que *cerisettes*.
(J. Le Fevre, *la Vieille*, l. II, v. 2710.)

Une *cirisete*. (1361, ap. Félib., *Hist. de Paris*, I, 223ᵃ.)

f. II, 21ᵇ.

CERISIER, s. m., arbre de la famille des Rosacées qui porte des cerises :

Un *cerisier* ot fait planter.
(Gaut. d'Arr., *Eracle*, 4236; ms. Turin, f° 14 v°.)

Inter quercetum et le *cierisier*. (10 nov. 1234, *Cartul. de Cambron*, 837.)

Gardinet as *chierisiers*. (Mai 1301, *C'est Jehan de le Verghe*, chir., A. Tournai.)

La rue des *seriziers*. (1386-7, *Compte de J. Guerin*, f° 7 v°, A. Cher.)

Ouvriers qui ont planté les *celiziers*. (1389, A. S.-Inf., G 438.)

Cherigier. (1446, *Compte*, Béthune, ap. La Fons.)

CERNE, s. m., rond; marque circulaire formée autour de qqch. :

E ceste entenciun
Avum nus del leun :
De sa cue en vertet,
Si cum est espruvet,
Fait un *cerne* par terre,
Quant volt preie cunquerre.
(P. de Thaon, *Cumpoz*, 1643.)

Li reis Latins fist le champ faire,
En sus les a fait toz retraire
Et le *cerne* bien eslargir.
(*Eneas*, 9299.)

Li hons qui les prent (les serpens) si fait .i. *cerne* entour le gastine. (*Chron. d'Ernoul*, 76.) Var., *serne*, *cherne*.

Et en diviers lius ont parmi le *chierne* del grant occheant lor residence. (*Rom. de Kanor*, B. N. 1446, f° 38 r°.)

Pour recleuer les *chernes* de le roe dud. molin. (1306, A. N. KK 393.)

Pour .viii. corbes dont on fit le *cerne* de la roue. (1314, *Revenus des terres de l'Art.*, A. N. KK 394, f° 29.)

Car par son *cerne*
Au jour d'ui chascun se gouverne.
(G. Mach., *Poés.*, B. N. 9221, f° 30ᶜ.)

Le *cerne* d'entour la prunelle de l'ueil (de l'épervier). (*Modus*, f° 96 r°.)

Pour passer, aller et retraire,
De la au siege et en leur *cerne*.
(Marcial, *Vigiles de Charles VII*, p. 132.)



Faire un *cerne*, un cercle. (MONET, *Parallele*.)

CERNEAU, s. m., noix à moitié mûre dont on mange l'amande détachée de son enveloppe et assaisonnée avec du verjus :

Cerneaux sont viandes de seigneurs.
(YVER, 644.)

Cerner la noix, faire le *cerneau* de noix, faisant un cerne autour avec la pointe du couteau. (MONET.)

CERNER, v. a., faire un cerne autour de quelque chose ; investir, entourer de tous côtés :

Les arbres *cerner*. (*Establ. de S. Louis*, I, 26.)

... Tout ainsi qu'un prince
Qui plain de magesté, rode par sa province,
Se voit *cerné* de ducs, de comtes, de barons.
(DU BARTAS, *Sepmaine*, IV.)

— Détacher tout autour ; *cerner des noix*, en faire des cerneaux en les détachant de la coque :

Cueillir cormes ou noysettes
Ou chastaignes en ce boys,
Abatre ou *cerner des noix*.
(CHR. DE PIS., *Dit de la Past.*, B. N. 836, f° 50 r°.)

CERNOIR, s. m., couteau à cerner les noix :

Un *cernoer* qu'il avoit qui avoit le manche d'un cerjat bien aigu. (1391, A. N. JJ 141, pièce 122 ; Duc., *Cerneu* et *Conharra*.)

CEROINE, s. f., emplâtre dont la cire fait la base :

N'y ot emplastre, ne *ciroine*,
Ne n'y ot nerfs ne os ne voine.
(J. DE MEUNG, *Tres.*, 334.)

J'ay du persin Massidoine ;
Je fineroye bien d'un *siroine*.
(*Pass. Nostre Seigneur*, ap. Jub., *Myst.*, II, 300.)

Voyant la guerison s'approcher, commanderent qu'on luy appliquast sur les bras des *sironnes*, pour eschauffer l'humeur. (TABOUROT, *Escraign. dijonn.*, XLII, III, 297.)

Sironne. A kind of fomentation. (COTGR.)

CERQUE, v. CERCLE.

CERRE, s. m., espèce de chêne d'Europe :

Cerre, arbre, espece de fou, de fosteau de hestre, hæc cerrus, ri. (MONET.)

CERTAIN, adj., qui est tenu pour vrai, qui tient qqch. pour vrai, en parlant de personnes et de choses :

Ne eschipre ne esturman
De lor dreit cors n'erent *certan*,
Il ne sevent quel part il tornent.
S'il vont avant o il retornent,
(*Eneas*, 205.)

Tant ai d'amor mon fin cuer esprové,
Que ja sans li n'avrai joie *certaine*.
(GUI, CHATEL. DE COUCI, *Chans.*, XIV.)

Deves estre *sertains* que... (*Psaut.*, B. N. 1761, f° 7b.)

Icele estaiche est molt *certaine*.
(GUIOT, *Bible*, 629.)

Feing que de tout soies *certain*.
(*Clef d'amours*, 508.)

Je ne sui pas *certeins* pour quoi. (1250, *Lett. du c^te de Poit. a S. L.*, A. N. J 890.)

Certoine chose. (*De Jost.*, XII, 20.)

Veray et *sertan*. (1358, A. Gir., G 401.)

Es grans cours n'a sieges qui soit *certains*.
(EUST. DESCH., V, 243.)

Je ne vous puis limiter *certain* temps pour attendre le jour de la bataille, parce que cela despendra du chemin que fera l'armee de mes ennemys. (9 janv. 1592, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 548.)

— *Faire certain*, prévenir :

Je vous *fays certain* que je ne seray jamais content d'un tel mariage. (LE MAÇON, *Trad. de Bocc.*, 3e jour., 9e n., f° 120 r°, éd. 1556.)

— *Au certain*, avec certitude :

Affin que sachez *au certain* la verité de ceste matiere. (13 mai 1468, *Lett. de Louis XI*, III, 217.)

Cf. II, 23b.

CERTAINEMENT, adv., d'une manière certaine, avec certitude :

Car je sai bien *certainement*.
(GAUT. D'ARR., *Eracle*, 2797 ; ms. Turin, f° 10 r°.)

Car tu sais bien *certainement*.
(CHREST., *Charrette*, 30206.)

Sertainnement. (*Mort Artus*, B. N. 24367, f° 10b.)

Certaignement. (*Ib.*, f° 11b.)

Certennement. (*S. Graal*, B. N. 2455, f° 12 v°.)

Sertaignement. (*Psaut.*, B. N. 1761, f° 7b.)

Serteignement. (*Ib.*, v°.)

Serteygnement. (*Ib.*, f° 181b.)

Car je sai *certainement* que je suis deseritiez. (MENESTREL, § 64.)

Li anges fet atoychement
De sa voirge *certoynement*.
(MACÉ, *Bible*, B. N. 401, f° 49a.)

S'ainsis faictes, tenez *certainement*,
Que grant proufit de la court vous venrra.
(EUST. DESCH., V, 308.)

CERTEFIER, mod. certifier, v. a., garantir comme vrai, assurer qqn de la vérité d'une chose :

Si ne peust il pas le nombre
Des grans contens *certefier*.
(*Rose*, 12998.)

D'amer haut ne t'esbahiz mie,
Quer Ovide nous *certefie*
Fame ne puet, qui biau la tente,
Fuire qu'a amer ne s'asente.
(*Clef d'amors*, 273.)

Le *certifia* de sa mort. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 28c.)

Et lez bons fais de lui dire et *certeffiier*.
(*H. Capet*, 1069.)

Monte li somme, comme li dit maistre le *chertefyerent* au receveur... .XXXVI. lb. .XV. s. (1er septembre 1401, *Compte d'Aymeri Vrediaul*, A. Nord.)

Et de la reception de ces presentes nous *certifiez* suffisamment ou nostre amé et feal chancelier, par le porteur d'icelles, sans aucun delay. (14 nov. 1413, *Lett. de Charles VI*, dans Juv. des Urs., *Hist. de Charles VI*, an 1413.)

Pour les *certifier* de sa resurrection. (1494, *Le Tresor de l'ame*, f° 25 r°.)

Quand les prophetes veulent *certifier* le peuple de l'estat paisible qui luy estoit promis. (CALV., *Serm. s. le Deuter.*, p. 460a.)

Fut par ses gens adverty et *certifié* que les passages estoient fermez. (E. DE LAIGUE, *Comm. de J. Ces.*, f° 49 r°.)

Cf. II, 24a.

CERTES, adv., certainement, en vérité :

Nel ferez certes, dist li quens Oliviers.
(*Rol.*, 255.)

Certes, signor, dit il, trop tost le saura on.
(J. BOD., *Saisnes*, XXV.)

Ciertes, Pieres, bien sai ke jou i alai trop folement. (HENRI DE VAL., § 513.)

— *A certes*, avec certitude :

Parce que Socrates avoit seul mordu *a certes* au precepte de son dieu de se cognoistre, il feut estimé seul digne du surnom de sage. (MONT., liv. II, ch. VI, éd. 1588.)

Cf. II, 24b.

CERTIFICAT, s. m., écrit par lequel qqn garantit qu'un fait est vrai :

Quand les ambassadeurs de Portugal orent apporté *certificats*. (FROISS., *Chron.*, II, III, 18, ap. Littré.)

CERTIFICATEUR, s. m., celui qui certifie, qui garantit :

J'ai en juste crainte qu'on m'eust pris pour *certificateur* des enormitez. (AUB., *Hist.*, III, 423.)

CERTIFICATIF, adj., qui a la vertu de certifier :

Que je ne partirois point sans une lettre *certificative* de ma parole. (CARL., VII, 7.)

CERTIFICATION, s. f., action de certifier par écrit :

Et telles raisons prises de sens mistique ou figuratif ne font pas *certificacion*. (ORESME, *Politiq.*, 2e p., f° 39a.)

Afin que son lieutenant en puisse faire *certification* competante. (12 juin 1389, *Ord.*, VII, 285.)

Par *certifficacion* de signes. (*Peage de Crespy*, B. N. 11659, f° 8 v°.)

Cf. CERTIFICACION, II, 24c.

CERTIFIER, mod., v. CERTEFIER.

CERTITUDE, s. f., caractère de ce qui est certain pour l'esprit :

Avoir quelque *certitude* et asseurance de

quelque chose. Certi aliquid habere. (R. Est., *Thesaur.*)

Son dessein (de la philosophie) est de chercher la verité, la science et la *certitude*. (Mont., II, 230, ap. Littré.)

CERTOYNEMENT, v. Certainement. — **CERURGIEN**, v. Chirurgien.

CERUSE, s. f., sous-carbonate de plomb :

Cerreuse. (*Compt. de l'Hôt.-D. d'Orl.*, 1392-1400, f° 32 v°.)

Poudre de *ceruse* de Venise lavee en eau rose. (Paré, XXV, 44.)

CERVAISON, s. f., temps propre à chasser le cerf :

Li tans qu'on claime *cervoisons*.
(*La Chace dou cerf*, p. 157.)

A la Nostre Dame en mars commencent les appareils des *cervoisons*. (*Ménagier*, II, 156.)

En la saison que le joly verdure
Qu'arbres ont prins feuilliage de verdure…
Que tous veneurs en haulte *cervoison*
Vont destourner biches et cerfz foison.
(Cretin, *Chants roy.*, f° 50 r°.)

CERVEL, mod. cerveau, s. m., encéphale, sa partie antérieure et supérieure, organe considéré comme le siège de l'intelligence :

Il (les cheveus) deffendent le *chervel* de chaleur. (H. de Mondeville, B. N. 2030, f° 13c.)

Le *cervel*. (Oresme, *Polit.*, ms. Avr., f° 12b.)

Le *servel*. (*Reg. du Chât.*, I, 328.)

— Cervelle :

Par les orilles fors en ist li *cervels*.
(*Rol.*, 2260.)

E beivent en le sanc e suchent les *cerveaus*.
(Th. de Kent, *Gest. d'Alis.*, B. N. 24364, f° 63 r°.)

Et li tyrant le decolerent et puis apres depecierent le chief tant que li os et li *cerviaus* furent espars par l'eglise. (*Vie saint Thomas martyr*, B. N. 988, f° 32b.)

— Partie supérieure d'une construction :

Aux compagnons maçons 20 sols tournois pour le vin qu'ils sont alles boire ensemble a la closture du *cerveaul* de la voulte du pont. (1513-14, *Comptes de Nevers*, CC 88.)

CERVELAS, s. m., saucisse courbe fortement épicée :

Cervelat. (Rab., *Quart liv.*, ch. xxxi.)

Cervelas. (A. Oud., *Cervelliers*.)

CERVELET, s. m., partie postérieure et inférieure de l'encéphale :

Cervelet: m. The hinder part of the broin, next to the nape of the necke; makes but a tenth of the whole, and is divided from the rest by dura, et pia mater. (Cotgr.)

CERVELIERE, s. f., sorte de casque ouvert.

Cf. II, 25a.

CERVELLE, s. f., substance qui constitue le cerveau ; cette substance considérée comme le siège de l'intelligence :

E la *cervele* li chiet as piez desus.
(*Rol.*, 1356.)

Parmi le teste en le *cerveel*.
(Gaut. d'Arr., *Eracle*, 5843 : ms. Turin, f° 19 v°.)

Celvelle. (*Vies des S.*, ms. Epinal, f° 41d.)

Ciervielle. (*Rem. anc.*, B. N. 2039, f° 8 v°.)

Cerveille.
(*Veus dou paon*, B. N. 1554 ; f° 122 r°.)

Sire, cest peuple se revele
Il est de trop dure *cervele*,
Ostez lui sa joliveté.
(J. Lefebvre, *Resp. de la mort*, B. N. 994, f° 10b.)

Tous deux sont folz et sans *cervelle*.
(*Pathelin*, p. 106.)

— Crâne :

Ja fussent pris et retenuz,
Li chiens, quant sont sorevenuz
Li moutons es dures *cerveles*.
(*Ysop.*, 2743, ms. Lyon.)

Donkes fust mieus, soit il, soit ele,
Ke tigne dusk'en le *chervele*
Li eust tout le poil molu.
(Renclus, *Miserere*, xcvii, 7.)

CERVICAL, adj., qui appartient à la partie postérieure du cou :

Par le plus grand des trouz la meduleuse espine
Sortant du test, decend tout au long de l'echine,
Et par les plus petiz ordonnez pour les nors
La *cervicale* vene a passage au travers.
(Aub., III, 425.)

CERVOISE, s. f., boisson analogue à la bière :

… En bevant *ciervoisse*.
(Ph. Mousk., *Chron.*, 31111.)

N'i ad beivre fors ewe de funteine
U sout aveir *cerveise* en la semeine.
(Jord. Fantosme, *Chron.*, 698.)

Avons doneit a le glise de Floreffe, tout le cens et le rente en chapons, en fouaches, en *chervose*, en deniers. (1285, *Cart. de Floreffe*, f° 14 v°, A. Namur.)

Chervoise d'Alemaingne… mies et *chervoise*. (*Dialog. fr.-flam.*, f° 6a.)

D'ung trongnon de chou, ung naveau ;
D'orde *cervoise*, vin nouveau ;
D'une truie, ung molin a vent.
(Villon, *Grand Test.*, 700.)

De la prinse desdits vins firent les Flamens grant feste, et le buvoient, en lieu de *cervoise*, a longs baseaux. (Molin., *Chron.*, III, 158.)

Cf. II, 25b.

CESAR, nom propre, puis nom commun, désignant un empereur romain, un prince héritier du pouvoir des douze premiers empereurs romains :

Hardi comme un *Cesar* je suys a ceste guerre
Ou l'on combat armé d'un grand pot et d'un [verre.
(*Vau-de-Vire*, ap. Jacob, *Vaux-de-Vires de J. Le Houx*.)

CESARIEN, adj., s'applique à une opération chirurgicale par laquelle le fœtus est extrait du ventre de sa mère :

F. Rousset, en son livre de l'enfantement *cæsarien*, escrit que… (Paré, 12.)

CESSATION, s. f., action de cesser :

Jusques a tant que le roy y mist *cessations*. (J. Goulain, *Ration.*, B. N. 437, f° 379b.)

Cessations de labeur. (G. Chastell., *Chron. des ducs de Bourg.*, I, 65.)

Depuis la *cessation* et discontinuation de la dite foire. (3 août 1465, *Ord.*, XVI, 339.)

La *cessation* des oracles. (Rab., *Quart liv.*, ch. lviii.)

Durant la *cessation* d'armes. (1577, *Corresp. de Phil. II*, V.)

CESSE, s. f., le fait de cesser, fin, relâche :

Barres chemine et pase lo pais
Isnelement, ne prist *cesse* ne fin.
(*Mort Aym. de Narb.*, 569.)

Dusc'a Monbrant ne font *cesse* ne fin.
(*Beuves d'Hanstone*, B. N. 12548, f° 98c.)

CESSER, verbe. — N., ne pas continuer :

Gent paienur ne voelent *cesser* unkes.
(*Rol.*, 2639.)

Quant vint al quart, qu'il ajorna,
Li venz failli, del tot *cessa*,
Li solelz lieve, ne plut mais,
Del tot remest la mers en pais.
(*Eneas*, 265.)

Lieve por Deu, ta main, fai mon dolor *cieser*.
(*Naiss. du Chevalier au Cygne*, 1962.)

Onques ne vi sa bouce ne nuit ne jor *chesser*
De loenges Dieu dire ni de sautiers canter.
(*De S. Alexis*, 854, Herz.)

Et li mes s'achemine, qui bien fu afeutres ;
James ne *chiessera* ne n'iert asseures
Tant que en Franche viengne, ou il est aroutes.
(*Doon de Maience*, 8132.)

Se tu veux qu'amor ne te lesse
De bons ars aprendre ne *cesse*.
(*La Clef d'amours*, 1337.)

Comment pourront *cesser* les maulx ?
(Eust. Desch., V, 369.)

Je pourrois bien trop *cessier*
D'aler aourer derrechief.
(*Mir. de N. D.*, III, 35.)

Pour ton saint nom plus essaucier,
Me tesmoingnes cy sanz *cessier*.
(*Ib.*, VI, 304.)

Lorsque l'orage *fut cessé*. (Urfé, *Astree*, II, xi.)

— *Cesser de*, mettre un terme à :

Et de les fere *cesser des* dis exces et dommaiges. (1445, *Lett. de Ch. VII au cons. de Bourg.*, Ch. des comptes Dijon, B 258, A. C.-d'Or.)

De ta fole creance *cesses*,
Si feras bien.
(*Mir. de N. D.*, IV, 98.)

— Réfl., avec le sens du neutre :

Biaux seigneurs, vous *vous cesserez*
De moy parler que prengne femme.
(*Mir. de N. D.*, III, 151.)

Assez penserent,
Et longuement de parler *se cesserent*.
(A. Chart., *Poés.*, Déb. des deux fortunes d'am., p. 579.)

Enfin le debat *se cessa* quant il n'y eut



plus que prendre. (WAVRIN, *Anchienn. Cron. d'Englet.*, II, 120.)

— A., mettre fin à :

Bonne femme, *cesce* ton compte.
(*Mir. de N. D.*, III, 198.)

Cf. II, 26ª.

CESSIBLE, adj., qu'on peut céder :

Retrait seigneurial et conventionnel est *cessible.* (LOYSEL, *Instit. Cout.*, p. 429.)

CESSION, s. f., action de céder à un autre ce dont on est propriétaire :

Nulz debteurs n'estoit receuz en la dicte ville a *cession* de biens. (*Ord.*, VII, 544.)

Seission. (1360, Rym., 2ᵉ éd., VI, 233.)

Cf. II, 26ᵇ.

1. **CESTE**, s. m., courroie parfois garnie de plomb dont les athlètes s'entouraient les mains pour le pugilat :

Pollux bon a combattre
Aux *cestes* emplombes.
(RONS., 847.)

2. **CESTE**, s. m., ceinture de Vénus, de Junon :

Estimant que ce fust le vrai *ceste* tant celebre dont Venus conjoint les amans. (YVER, 561.)

CÉTACÉ, s. m., grand mammifère marin qui a la forme d'un poisson :

Cétacé (COTGR.)

CETERAC, s. m., fougère à feuilles mucilagineuses, employée comme pectorale :

Ceterac, c'est une herbe qui ... croist contre les murs vieux. (*Grant Herbier*, n° 126.)

Cf. CETERACH, II, 27ᵇ.

CEUE, v. CIGUE. — **CEVACIE, CEVACIER**, v. CHEVAUCHEE, CHEVAUCHER. — **CEVALCEEUR**, v. CHEVAUCHEUR. — **CEVALCHER**, v. CHEVAUCHER. — **CEVAUCHIE**, v. CHEVAUCHEE. — **CEVEIL**, v. CHEVEU. — **CEVELEURE**, v. CHEVELURE. — **CEVIERE**, v. CIVIERE. — **CEVIL**, v. CIVIL. — **CEVRIOL, -RUEL**, v. CHEVREUIL. — **CHA**, v. ÇA.

CHAABLE, mod. câble, s. m., gros cordage :

Lors firent faire barges et nes de grant ator,
Qui joignent as *cheables* et as cordes antor.
(J. BOD., *Saisnes*, CLXXI.)

Dou *chaable* vos remues.
(J. LE MARCHANT, *Mir. de N. D. de Chart.*, p. 74.)

Uns homs peut bien une nef traire ?
Oil, dame, au moins au *chaable*.
(*Rose*, 5543.)

Nus cordier ne puet ne ne doit faire *chaable* de quelque maniere qu'il soit, ne huves, c'est a savoir cordes par lesqueles les vailes et li cheval traient les nes contremont le iaues, que eles ne soient auteles et ausi fines dedenz come dehors. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1ʳᵉ p., tit. XIII, 17.)

Li prevos ont pris ancres et *caavles* en le mer. (1319, ap. G. Raynaud, *Dial. pic.*, p. 30.)

Chasble. (1421, *Inv. de l'artill. du chât. de Blois*, A. Joursanv., Bibl. Blois.)

Gros *casbles* et cordages. (AUTON, *Chron.*, B. N. 5082, f° 110 r°.)

A Tassart Baillet ayant faict un *cauble* pour l'orloge de l'eglise de S. Bertin. (1507, *Compte*, S. Omer.)

Un gros *chable* court avec les bracheles, servant a l'establie de l'engin pour les dalles d'entour le ceur. Ung autre petit *chable*, servant aux pilliers carres d'entour le ceur. Ung moyen *chable* qui fut faict pour servir a la lanterne lorsque on y besongna. Ung autre long *chable* pour servir a housser a la lanterne. (1528, *Inventoire faicte par Jehan Pinart, clerc de l'église cathedrale de Nostre-Dame de Rouen*, A. Seine-Inf., G 4423.)

Les *chables* sont les amarres et le gros cordage de navire. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 94.)

CHAALIT, mod. châlit, s. m. et f., bois de lit :

Li *caelit* qui ne sunt pas de metal,
Mais d'or fin esmeré, entaillié a cristal.
(*Rom. d'Alex.*, f° 44ª, Michelant.) Impr., *caclit.*

Rices fu molt li *caalis.*
(BEN., *Troies*, B. N. 375.)

E li liz saint Thomas esteit apareilliez
Desus un *chaelit.*
(GARN., *S. Thomas*, 3842.)

La *kaalis* faisoit moult a loer ;
Li pecoul furent de fin or esmeré,
Et les espondes d'ivoire tresjeté
As .III. bors du *caalit* doré
A .IIII. oisiaus qui moult font a loer.
(*Huon de Bord.*, 4918.)

Si le couche en .I. *caelis.*
(*Richart le beau*, ms. Turin, f° 136 v°, col. 1.)

Coustumiers de faire lit
Et sans kuete et sans *carlit.*
(*Les Mir. de S. Eloi*, 109.)

.I. *chaaliz* ot lez le fouier,
C'on soloit fere charrtier ;
El *chaaliz* ot .III. escrins.
(*Des trois Boçus*, 113, Montaiglon, I, 17.)

.IIII. *kaelis* de lit. (8 mai 1339, *Parchons Colars, li caudreliers*, A. Tournai.)

Uns lesons, et .I. *caalich.* (9 mars 1348, A. Tournai.)

A une femme pour .I. *kaelich*, .II. s. .VI. d. (6 sept. 1350, *Exéc. test. de la veuve Mahieu Daubi*, A. Tournai.)

Deux *chaalis* cordes, un grant et un petit. (1389, *Invent. de Rich. Picque*, p. 20.)

Un viez *chaaley* de bois. (2 mai 1394, *Invent. de meubles*, A. Côte-d'Or.)

A Hauette Proussette, un lit estoffet de .IIII. paire de lincheulx, un couvretoir, et le *caulis* que la dicte deffuncte li avoit donné par son dit testament. (30 mars 1402, *Exéc. testam. de Catherine Proussette*, A. Tournai.)

Un lit avec le *kalit.* (*Un partage mobil. en 1412*, St Germain, p. 22.)

Ung *calich.* .XX. s. (25 avril 1419, *Exécut. testam. de Ydde Lamour, vᵉ Jehan de Haupreng*, A. Tournai.)

Neuf *chaliz* de bois. (*Vente des biens de Jacques Cœur*, A. N. KK 328, f° 268 v°.)

Deux *charlis* de lit. (1460, *Inv. du chât. de Bouconville*, A. Meuse B 1550.)

Ung *chaslit* de bois de chaisne. (1462, A. N. M 80.)

Pour ung escring ou il y avoit .II. mauvaises robes, ung caudron, ung drechoir et .I. *calich* de .IIII. pieces. (1462, *Comptes des rivieres d'Escault et d'Escarp*, A. mun. Mortagne.)

De Collart Fierin par Escault amont pour .II. *calis* de .VIII. pieces. (*Ib.*)

Le lich de couchette, *calich*, gourdines, etc. (1479, Lille, ap. La Fons.)

Calit. (*Ib.*)

Un charpentier fait *calis* a l'ostel du duc. (*Ib.*)

Pour ung *calich* a chiel. (28 janv. 1489, *Curatelle de Jaquet*, A. Tournai.)

Sur ledict *champlit* a ung lict de duvet. (1501, *Invent. de l'Hôtel-Dieu de Beaune*, Soc. d'archéol. de Beaune, 1874, p. 143.)

En ladicte chambre a ung grand *champlit* de chesne. (*Ib.*, p. 147.)

Les bancs et le *challit.* (RAB., *Tiers livre*, ch. XXVI.)

... Et puis tout bellement
S'aprochant du *charlict*, saisit le cimeterre.
(DU BARTAS, *Judit*, VI.)

Deux *chairlictz* bois de chesne. (1625, *Inv. de Racinot des Bordes*, A. Meurthe.)

CHABANNE, CHABENE, v. CABANE. — **CHABESSIER**, v. CHEVECIER.

1. **CHABOT**, s. m., poisson à grosse tête appelé aussi meunier :

... N'est pas graindres d'un *cabot.*
(*Hist. de Ste Leocade*, B. N. 19152, f° 28.)

Que il ne soit nuls, qui d'ores en avant pesque en no justice, en le riviere d'Escaut de harnas nul, quel qu'il soit, fors que a le nasse dont on prent *cabos* et gouvions. (26 avril 1380, *Reg. aux publicacions*, A. Tournai.)

2. **CHABOT**, v. SABOT. — **CHACUN**, mod., v. CHASCUN.

CHACE, mod. chasse, s. f., action de chasser, de poursuivre ; course sur un pays ennemi :

Jusqu'as tentes dura la *cache.*
(BEN., *Troie*, B. N. 375, f° 95ᶜ.)

Moult fu grans cele *cace*, longuement a duré.
(*Fierabras*, 1764.)

Le *chece* commance maintenant. (*Mort Artus*, B. N. 24367, f° 79ᶜ.)

Si ferai, puisque sui en *queche*,
Du meillor fust que j'aurai fleche.
(*Les Crieries de Paris*, ap. Crapelet, *Prov. et dict. popul.*, p. 146.)

Quache a toutes bestes. (1248. Mor., 169, f° 241 r°, B. N.)

Robastre les encache a la pesant cuignie,
A la *cache* perdirent moult la gent paienne.
(*Gaufrey*, 1012.)

Chache. (*Kassidor*, ms. Turin, f° 212 r°.)

D'une *caiche* qui li baillis des bos vault faire en le vigne de leur eglise, d'avoir tendut penniaus. (*Cartul. de Guise*, B. N. l. 17777, f° 155 r°.)

Item il nous plaist et voulons que il ait en la ville de Tournay bancloche pour sonner a toutes justices au commandement et a l'ordonnance du dit gouverneur... et aussi pour faire *caches* a l'empire ou ailleurs. (1333, *Statuts de Tournay*, reg. 66, ch. 1288, Duc., *Cachia* 3.)

Et grant fuison de bonnes gens y eut mors, tant sus les camps comme en le *cache*. (Froiss., *Chron.*, VI, 169.)

— Tableau représentant une chasse :

Une *cache*, c'est assavoir des figures d'un homme courant, 2 chiens courant, deux levriers et un cherf a mettre sur une maison. (10 oct. 1394, *Tabell. de Rouen*, Pal. de just.)

— *En chace*, loc., en hâte:

Il depesche sa messe, laquelle il dict *en chasse*. (Bon. Desper., *Nouv. recreat.*, p. 100.)

Cf. II, 29[a].

Chacemaree, mod. chasse-marée, s. f., voiture accélérée pour porter sur les marchés intérieurs le poisson, le coquillage pêché sur les côtes ; s. m., voiturier qui apporte ce poisson :

De Williaume *Cacemaree*. (1260, Chauny, A. N. J 385, ap. Dufour, *Situat. financ. des vill. de Pic.*)

Bertran, *cachemaree* de Chauny. (Oct. 1350, Arch. Chauny, dans *Com. arch. de Noyon*, 1885, p. 149.)

Poissonniers ou *cachemarees*. (1505, *Cout. loc. du baill. d'Amiens*, I, 303.)

— Fig., *chace maree de nuit*, coureuse :

D'une qui se fourre en ces trous
Sur le soir, quand la lune luyt ?
Elle chasse les loups garous
Et les *chassemarees de nuyt*.
(Coquillart, *Nouv. Droitz*, 1re part., De Presumptionibus, I, 104.)

Chaceor, mod. chasseur, s. m., celui qui se livre à la chasse :

Chascheor.
(*Vies des Pères*, ms. Chartres 371, f° 83 r°.)

Son cor prent et son arc et seeites qu'il a,
Sa hache et son coutel, que il i aporta,
Itel atillement comme *cachierres* a.
(*Doon de Maience*, 1874.)

Pour Dieu, de ces *chaceurs* nouveaulx
Gardez voz brebis pour les leux.
(Eust. Desch., V, 347.)

Cf. II, 29[b].

Chaceresse, mod. chasseresse, s. f., celle qui se livre à la chasse :

Syrius fu virge et *chascherresse*.
(*Fab. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 8°.)

— Adj., de chasseur :

Acheterez vous ce cuir de cerf que j'ay en mon sac, pour faire bonnes cordes *chasseresses* pour vos veneurs ? (J. d'Arras, *Melus.*, p. 51.)

Chacie, mod. chassie, s. f., humeur gluante sécrétée sur le bord des paupières par les glandes ciliaires :

Pour la *chachie*, ostre : Prendres fenoul et arrement et kievrefeul et miel et vin. (xiii° s., *Rem. pop.*, Am. Salmon, dans *Etudes rom. déd. à G. Paris*, p. 256.)

Enci vesci autre mechine contre *cachie* et autre dolour. (*Ib.*)

Des eus oustez la *jacye*.
(G. de Biblesworth, 45, P. Meyer, *Rec.*, p. 363.)

Des ous oustes la *chacie*.
(Id., ms. Cambridge, Bibl. Univ. GG, 1, 1, f° 279.)

Lipa, *cachie*. (*Gloss. rom.-lat. du* xv° *s.*, Scheler.)

Epifora, une maniere d'ordure des yeulx, c'est *chacie*. (*Gloss. de Salins*.)

Les *chacies* des yeulx. (*Jard. de santé*, I, 115.)

Les *chachies*. (*Ib.*, I, 122.)

Chacier, mod. chasser, verbe. — A., poursuivre un animal pour le prendre ou le détruire, faire fuir, pousser en avant, pousser hors d'un lieu :

Se Dix vos ait, bel enfant, fait ele, dites li qu'il a une beste en ceste forest et qu'il le viegne *cacier*. (*Auc. et Nic.*, 18, 17.)

Et plus fuit et ge plus le *chaz* ;
Ne m'i vaut neant mes porchaz.
(*Dolop.*, 4148.)

Et voient venir une nachele parmi la mer et acouroit vers aus a si grant oirre coume se tout li vent du monde les *cassaient*. (*S. Graal*, Vat. Chr. 1687, f° 47[c].)

Noble Lion, le bestail vous appelle,
Et vous devez secourre voz subgis,
Chacez ces loups.
(Eust. Desch., V, 89.)

Et les *chachoyent* les Allemans devant eulx. (Froiss., *Chron.*, B. N. 2646, f° 120[d].)

— Fig. :

Le mal que il avoit au cors,
Caçoit.
(Geff., *Chron.*, 141.)

— Pousser devant soi :

J'estoie liues a un rice vilain, si *caçoie* se carue. (*Aucass. et Nic.*, 24, 47.)

— Fig., *chacier en*, pousser à, exciter à :

Et vous veut *chasser en* colere.
(Fr. Perrin, *Escoliers*, p. 12.)

— N. et abs. :

Vers lui se torne et dit : Lessez,
Grant folie est que vos *chaciez*.
(*Parton.*, B. N. 19152, f° 128[b].)

Qui *qache* et riens ne prent.
(Bretel, Vat. Chr. 1490, f° 157[b].)

Que en la grant forest l'ont deable esgaré,
Ou il ala *cachier*, plus a d'un mois passé.
(*Doon de Maience*, 1213.)

Kachier es bos. (1248, *Charte*, Morice 169, f° 241 r°, B. N.)

Que il n'a nul droit de *caichier* ne de haier es bos. (1327, *Cartul. de Guise*, B. N. l. 17777, f° 136 r°.)

Cf. II, 30[a].

Chacios, mod. chassieux, adj., dont les paupières sécrètent la chassie en trop grande abondance :

Dont li prist la navreure, si devint *cacious*.
(Herman, *Bible*, B. N. 1444, f° 30 v°.)

Le celidone me prendes, a lait de femme le melles, ce garist les ieus *cachieus*. (xiii° s., *Rem. pop.*, Am. Salmon, dans *Etudes rom. déd. à G. Paris*, p. 256.)

Nostre oil si estoient *chaceuls* et oscur. (*Serm. de S. Bern.*, p. 5, 30.) Impr. *chaceuols*.

Mes vos euz sount *jaciouses*.
(G. de Biblesworth, 44, P. Meyer, *Rec.*, p. 363.)

Mes vostre eel est *chaciouse*.
(Id., ms. Cambridge, Bibl. Univ. GG, 1, 1, f° 279.)

Cachieulx. (*Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 7679, f° 212 v°.)

Pour la faiblesse de tes yeux *cachieus*.
(M. le Franc, *l'Estrif de fort.*, f° 28 r°.)

Lya, *cachiueuse* des œils. (Fossetier, *Cron.*)

Cf. Chicheus, au Supplément.

Chacis, mod. châssis, s. m., encadrement de menuiserie :

Es colombes, es fenestriz
Es verrines et es *chassiz*.
(*Eneas*, 513.)

Chacis. (1332, *Compte d'Odart de Laigny*, A. N. KK 3[a], f° 138 v°.)

Li marcheanz qi vent a *chassil*. (xiii° s., *Cartul. enchainé*, f° 63 v°, A. mun. Senlis.)

A Jehan, mairenier, pour le bos dou *cassil* de cel huis, pour roilles et assielles, .xxiii. gr. (1372, *Compt. de la constr. du chœur de l'égl. S. Jacques de Tournay*, A. Braine-le-Comte.)

A luy [Thumas Mallet, voirier], pour avoir fait, et ordonné, en ung *cassich* de bos, .lxv. pies de traille de fil de keuvre, lequel *cassich* et traille servira au devant des dictes vrieres. (17 nov. 1425-16 fév. 1426, *Compte d'ouvrages*, 6° Somme de mises, A. Tournai.)

Douze *cassis* a mettre toille. (11 avril 1433, *Revue des Soc. sav.*, mai 1867, p. 440.)

Pour avoir paint l'enseigne des *chatzscieux* pour l'autel neuf. (1479, *Arch. hospit. de Paris*, II, p. 174.)

A maistre Jehan Thiery, maistre carpentier de ladicte ville, pour avoir fait ung *cassich*, et une double huysserie, de .x. pies de let, et de .vii. piez et demy de hault, et les assis ou postich estant empres ladicte Morel. (1481, *Compte des fortificat.*, 8° Somme de mises, A. Tournai.)

Un *chasseiz*. (1488, *Matrol. de S. Germ. l'Aux.*, f° 88 r°.)

Ung *cassich* et le fenestre et ung tonneau. (1542, *Tut. des enfants Lucq Carlier*, A. Tournai.)

Chaeine, mod. chaîne, s. f., lien fai

d'une suite d'anneaux de métal, de maillons entrelacés, pour arrêter, tenir, assujettir ; fig., lien, sujétion :

Caeines de fer.
(*Rol.*, 3735.)

En la cité a cil oiz,
Et plors et braiz et molt granz criz,
Et batemenz et molt granz peines,
Le son d'enfer et des *chaeines*.
(*Eneas*, 2705.)

Chaidne. (*Rois*, 32, 187.)

Li martyres et la painne,
Li fers, et li claus et la *kainne*
Me portent le roial couronne.
(G. de Cambrai, *Barlaam*, v. 11, p. 150.)

Cheenne. (*S. Graal*, ms. Tours 915, f° 64 r°.)

Apres li acontai de l'arbre,
Et du jolif perron de marbre,
De la *chaene* et du bacin.
(*Compl. d'am.*, B. N. 837, f° 361b.)

Et rompirent la *chaaine* qui mult ere forz et bien atornee. (Villeh., § 78.)

Ou la *chaiene* fermoit qui movoit de Constantinoble. (Id., § 159.)

Au port desous Morinde arivent el sablon
A la mestre *chaenne* ou les colombes sont.
(*Aye d'Avignon*, 1603.)

Cayne.
(*Rich. le Bel*, ms. Turin, f° 131 v°.)

Et estoit fichiee la *cheanne* el mur. (*Perceval*, I, 64.)

On voit en sa bouche dedens
La belle *chaienne* de dens.
(J. Le Fevre, *la Vieille*, l. II, v. 2721.)

Cheenne. (1384, A. N. MM 31, f° 4 r°.)

2 *chesnes* pour led. portail de Toussaint. (1410, *Reg. de la cloison d'Angers*, n° 19, ap. V. Gay.)

Quand leur navire que l'on appelle une pleite fut arrivee avec les autres des pais de Hollande et de Flandres en la *chesne* et port de la Rochelle. (1453, A. N. JJ 182, pièce 59.)

Ung touret tout noef, servant a le *kaynne* de le rue des Bouchiers. (15 fév.-17 mai 1476, *Compte d'ouvrages*, 4e Somme de mises, A. Tournai.)

L'un d'iceulx de prime venue se mit au dessus de la *chaisne* du tapecul. (Molinet, *Chron.*, IV, 192.)

Une petite *chayanne* d'argent. (1522, A. Oise, G 2029.)

Glorieux parmi tant de gesnes
Je monstre mes fers et mes *chesnes*.
(A. du Breuil, *Muses gaillardes*, f° 2 v°.)

— Terme de tisserand, ensemble de fils tendus entre les deux rouleaux du métier et à travers lesquels passe la trame :

L'on ne doit point metre de traime en *quaine* pour ordir par deffaute d'estain. (Mars 1321, *Ord.*, XII, 457.)

Kaigne. (1342, *Orden. de la drapp.*, p. 63, A. Abbev.)

CHAEINETE, mod. chaînette, s. f., petite chaîne :

Les *chaaignetes* d'or gardoit ;
Sor la rive les atandoit.
Li serjans vit la pucelete
Antor son col sa *chaanete* ;
Les autres *chaenetes* voit
Que sa dame porter devoit.
(*Dolop.*, 9625.)

Cil eviers estoit touz reohz et avoit .v. coutes de parfont, et une *chaenete* de .xxx. coutes le ceignoit tot entor. (*Bible*, B. N. 899, f° 166d.)

Caynette.
(*Rich. le bel*, ms. Turin, f° 131 v°.)

Cainnette. (*Sones de Nansay*, ms. Turin, f° 36 v°.)

Chesnete. (*Inv. du D. d'Anj.*, 783.)

.ii. petites *champnetes* d'argent. (Sept. 1395, *Invent. de meubles de la mairie de Dijon*, A. Côte-d'Or.)

.i. paire de *champnates* d'estain. (*Ib.*)

Avoir fait et livré pour les chevaulx et harnas de la dicte ville une bride a *kainnette* et un double quevestre a touret. (20 août-20 nov. 1408, *Compte d'ouvr.*, 8e Somme de mises, A. Tournai.)

Les *quenettes* des encensoirs. (1426, Béthune, ap. La Fons.)

Aveucq les *caynettes* ettout ce qu'il y appartient. (1448, *Reg. aux testam.*, A. Douai.)

Une *quainette* de deux pietz de long pour ung faucon. (1521, Béthune, ap. La Fons.)

CHAEINON, mod. chaînon, s. m., anneau d'une chaîne ; anc., grosse chaîne, carcan.

Cf. Chaaignon, II, 28a.

CHAELIT, v. Chaalit. — **CHAENEIE**, v. Chesnaie. — **CHAENS**, v. Ceans. — **CHAGNE**, v. Chesne. — **CHAGRIGNEUX**, v. Chagrineux.

CHAGRIN, s. m., peine qui est ressentie avec amertume :

Chagryn fait les gens aager bien tost. (Palsgr., p. 418.)

Il faut laisser le *chalgrin* importun
A tout le moins a la table buvant.
(*Vau-de-Vire*, dans Jac., *Vaux-de-Vire de J. Le Houx*.)

CHAGRINANT, adj., qui cause du chagrin :

Et *chagrignant* peux me ravir la vie.
(Filb. Bretin, *Sonn. de louang.*)

CHAGRINEMENT, adv., en causant du chagrin, d'une manière chagrine :

A divers jours, Saturne plain d'esmoi
Chagrinement nos esprits tirannise.
(P. de Brach, *Poem.*, f° 21 v°.)

Le cœur de l'envieux *chagrinement* despit
En veut a son semblable, au plus grand, au petit.
(Du Bartas, 2e *sem.*, 1re j., 59.)

CHAGRINER, verbe. — A., rendre chagrin, causer du chagrin à :

Chagringner. (Calv., *Serm. s. les Ep. à Tim.*)

La condition la plus heureuse ou ils sauroient estre les *chagrine*, les ennuye et les dégouste. (Sully, ap. Littré.)

— Réfl., éprouver du chagrin :

Se souffroit et *chagrinoit* moult souvent. (1424, A. N. JJ 172, pièce 430.)

Qui *se chagrine* fait folye.
(*L'Omme mondain et le religieux*, Romv., p. 451.)

CHAGRINEUR, adj., chagrin, soucieux :

Vieille est et *chagrigneuse*. (*Therence en franç.*, f° 373b.)

Povre orgueilleux, pensif et *chagrigneur*
Est le second, qui de vertu n'a cure.
(R. de Collerye, *Rondeaux*, XCIII.)

Sont pensives et *chagrineuses*. (Paré, XVIII, lxiv.)

CHAGRINEUX, adj., qui cause du chagrin, du souci :

Ah, quelle multitude de gens, quel aprest est cela, tant angoisseux et *chagrineux* ? (B. Jam., *Dialog. de J. L. Vives*, f° 105 r°.)

Chagrigneux soupçon.
(Birag., *Sec. am.*, XXVIII.)

L'or n'est pas seulement de nostre corps soi- [gneux,
Il est de nostre esprit : qui tant soit *chagrineux*,
Despit, triste, pensif, resveur, melancolique,
Est tout soudain guary d'une douce musique.
(Rons., *Hymnes*, Œuv., II, 733.)

Quand je boy la tasse pleine,
Tout travail, et toute peine,
Et tous *chagrineux* despis
En moy dorment assoupis.
(R. Belleau, *Odes d'Anacr.*, II, 15.)

Sa *chagrineuse* mort qui les hommes envie.
(R. Garnier, *Elég. sur la mort de Ronsard.*)

L'un a souvent le front affublé d'un nuage
De *chagrineux* soucis.
(Du Bartas, 1re *sem.*, 7e j., 427.)

La famine *chagrineuse*.
(*Chanson. Huguenot du* xvie *s.*, p. 285.)

CHAGRINEUSEMENT, adv., d'une manière chagrine :

Mais Apollon ne m'en veut seulement,
Saturne encor trop *chagrineusement*,
En me vainquant par une solitude,
Veut divertir mon esprit de l'estude.
(P. de Brach, *Poem.*, f° 57 r°.)

CHAHUAN, mod. chat-huant, s. m., nom vulgaire de la hulotte :

Le *chat hua*.
(*Ysop.*, II, fab. II.)

Mes moult i brait et se demente
Li *chahuan* o sa grant hure.
(*Rose*, 5998.)

Astalaphus
Qui fu mues en *chat huant*.
(*Marc*, app. fr. XXIII, f° 109b.)

Chouen, bubo, oisel. (*Gloss. gall.-lat.*, B. N. l. 7684.)

Chouon, nicticorax. (*Ib.*)

Le *chahuant* ses chans de mort m'envoye.
(Eust. Desch., III, 374.)

Les arondes y font leurs nis
Et li *cahuant*, soir et main.
(Id., V, 120.)

Les *cahuans*, les aigles, les corbaulx.
(Id., VI, 5.)

Si nous oyons crier de nuict quelque *chouan*,
Nous herissons d'effroy.
(Rons., *Od.*, p. 320.)

Quelque aigle ou duc *chavant*. (Rab., *Quart liv.*, ch. lvii.)

Il ressemble au hibou ou *chat huant*. (PARÉ, *Mumie*, déd.)

CHAHUL, v. CHAOUCH. — **CHAHUTE**, v. CAHUTE.

CHAI, s. m., vaste magasin au ras du sol, tenant lieu de cave :

Les marchands etrangers qui feront porter en la dite cité draps ou autres marchandises venales pendant le temps des foires payeront les louages des maisons, *chais* ou ouvrouers esquels mettront et tiendront leur marchandises... pour raison du vin... mis en aucune maison, *chais* ou caves. (*Coust. de Bayonne*, art. XXII et XXXII, titre VII.)

Affermé d'une maison et d'un *chai*. (3 janv. 1520, A. Gir., E, Not., Hyl. Dervault, 206-1.)

CHAIENS, v. CEANS. — **CHAIGNE**, v. CHESNE. — **CHAIMBE**, v. JAMBE. — **CHAINE**, mod., v. CHAEINE. — **CHAINGLE**, v. CENGLE. — **CHAINGLER**, v. CENGLER. — **CHAINTURELLE**, v. CEINTURELLE.

CHAIR, s. f., substance molle et sanguine, qui est entre la peau et les os de l'homme et des animaux :

Par nul hum de *car*.
(*Rol.*, 2141.)

A la *charn*.
(*Ib.*, 1265.)

Dementiers que apruçassent a mei li maligne, que il manjassent la meie *charn*. (*Liv. des Psaum.*, Cambridge, XXVI, 3.)

Sa blanche *char* et bele et tendre
Contre le feu ne puet deffendre.
(*Eneas*, 2121.)

Cherubin, ço est plented de science ; e ceste ovre est sur tute science e sur tut sen humain que Deu od la *charn* que il de la Virgine rechut. (*Rois*, p. 206.)

La *car* ot blance plus que pene d'ermine.
(RAIMB., *Ogier*, 1689.)

Secorre viegne le bon Danois Ogier ;
Ainc hom de *car* n'en ot si grant mestier.
(ID., *ib.*, 12367.)

Sa *charz*.
(GERV., *Best.*, Brit. Mus. Add. 28260, f° 93d ; P. Meyer, *Rapp.*)

Un grant coutel a quisinier,
Qui sert de la *car* despicier,
A sour le dreceoir trouvé.
(BEAUMANOIR, *Man.*, 681.)

Avant que la virginité
De la virge fust conneue
Ne vostre sainte *cars* venue.
(ID., *ib.*, 1102.)

Et si fist metre pain et *car* et vin et quanque mestiers lor fu. (*Auc. et Nic.*, 4, 23.)

Et de cel avoient poi, et de *char* fresche nulle chose, se il ne l'avoient des chevaus que on lor ocioit. (VILLEH., § 165.)

Biau tres douz filz, bele *char* tendre,
Des geus d'amors vos veill aprendre.
(*Rose*, B. N. 1573, f° 109a.)

— Fig., sang, famille :

Il est ordené que l'en ne peut avoir ou mestier que une aprentice estrange, et une de sa *char*. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1re p., XLIV, 4.)

— *Par la chair Dieu*, juron :

Par la char Dieu mar i venistes.
(*Rose*, B. N. 1573, f° 129b.)

— *Sentir la chair*, être empreint de grivoiserie :

C'est une fantaisie pour rire :
Les mots *sentent* un peu *la chair*.
(*Farce de maistre Mimin*, Anc. Th. fr., II, 349.)

CHAIRCUTERIE, mod. charcuterie, s. f., état, commerce de charcutier, ce que préparent et vendent les charcutiers :

Rostisserie, *chaircuterie*, poissonnerie et semblables. (B. JAMIN, *Traduct. des dialog. de J. L. Vives*, éd. 1576, Index, Macellum.)

CHAIRE, s. f., siège ; siège élevé du haut duquel on adresse un enseignement à des auditeurs.

Cf. CHAIERE, II, 33b.

CHAISE, s. f., autre prononciation de *chaire*, chaise à dossier moins large que le fauteuil et sans bras :

Deux *chaezes* de bois a dos. (1420, *Invent. de Vincennes*, ap. V. Gay.)

Une grande *chayze* de bois doré. (1496, *Inv. du comte d'Angoulême*, 280, ap. V. Gay.)

Une *chayse* de fer qui est garnie de veloux. (1597, ap. Laborde, *Emaux*, p. 200.)

CHALANDISE, s. f., affluence de chalands :

Il est certain que puisque la mer estant ainsi terrible et farouche trouve neantmoins force chalans, ell'auroit bien plus grande *chalandise* si elle venoit a estre amiable et gratieuse. (H. EST., *Apol.*, p. 243.)

— Fig. :

Or me cuidai trop bien parfaite
Pour prendre aillours ma *calandise*,
Si me mis en la marchandise
Ou je sui ossi bien de taille
Que d'entrer ens une bataille
Ou je me trouveroie envis.
(FROISS., *Poés.*, II, 4, 93.)

Cf. II, 38c.

1. **CHALANT**, s. m., grand bateau plat, servant au transport des marchandises :

Li amiralz est issuz del *calan*...
(*Rol.*, 2647.)

Et desaancrez ce *chalan*.
(CHREST., *Percev.*, ms. Montp., f° 47a.)

Chalans, batiaus, nes apresta.
(WACE, *Brut*, 9685.)

Amunt Seigne s'en vont a nage
Al punt del Arche e Asdans,
La ariverent lur *chalans*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 3212.)

Passerent l'eve senz *chalan*.
(*Thèbes*, 7460.) B. N. 375, f° 56c, *calant*.

Ja tant ne venissent en *chalam* n'en dromun.
(THOM. DE KENT, P. Meyer, *Alex.*, p. 198, v. 63.)

Mer passerai en nef ou en *calant*.
(RAIMB., *Ogier*, 6438.)

Tut les porz funt guaitier et de jor et de noit,
K'il n'i puisse passer, n'od plein *chaleng*, n'od [vuit.
(GARNIER, *S. Thom.*, B. N. 13513, f° 42 v°.)

Tant alerent par mer a nef et a *calant*.
(*Hist. de Ger. de Blav.*, Ars. 3144, f° 229 r°.)

E paser la mer in naies et in *gallant*.
(*Asprem.*, Romv., p. 6.)

Charlant.
(*Bat. Loquifer*, B. N. 1448, f° 193 v°.)

J'ai .III. barges et si ai .IIII. nes,
Et .III. *kalans* qui keurent par le mer.
(*Huon de Bordeaux*, 2773.)

La nes Huon, u la damoisele ert,
Commence a croistre et trestote a froer ;
Ens .vc. pieces est li *calans* voles.
(*Ib.*, 6788.)

Va, si garde par tot et arriere et avant
Se tu troveras home que en Deu soit creant
Qui m'en vosist mener o lui en son *chalant*.
(*Florence de Rome*, B. N. nouv. acq. 4192, f° 75 r°.)

Navires et *callans*, galees et effrois.
(*Ciperis*, B. N. 1637, f° 58 v°.)

Et a l'endemain trova l'en
Par desous le bourt d'un *calen*
Un enfant ki estoit noies.
(*Mir. de celi ki ot un enfant*, Ars. 3527, f° 46b.)

Outre mer passerai a *calant* et a barge.
(*Baud. de Seb.*, I, 237.)

Un *chalon* qui s'estoit aventuré en l'ayve de Sarte. (1375, *Proc. pour le prieur de Solesmes*, A. de Solesm., XIVe s., 4.)

Et se porra servir ledit Peraton et les siens de nostre *chalan* si aucun en avons a nos pescheries. (1392, Ste-Croix, Moulin de quatre roues, A. Vienne.)

Grant plenté de nefs et de *calans*. (FROISS., *Chron.*, III, 347.)

— *Chalant*, ou *chalant percé*, bateau stationnaire à compartiments percés, servant de réservoir à contenir du poisson, vivier flottant :

Un *chaillan percé*, chacun huisset, .IIII. d. (1438, Péage de Châteauneuf, *Déclar. imp.*, Orl., Gibier, 1570, 1583.)

Poisson estant en estang, ou en fosse, est reputé immeuble. Mais quand il est en boutique, huche, *chalan*, gardouer ou reservouer est reputé meuble. (*Cout. d'Orléans*, art. CCCLV, Delalande.)

Cf. CHALAN, II, 38c.

2. **CHALANT**, mod. chaland, s. m., celui qui va de préférence chez tel ou tel marchand :

Gautier le Camus estoit accompagné de dix autres compagnons accointes et *chalans* de la dicte rassine. (1404, A. N. JJ 159, pièce 26, ap. Duc., *Chalandium*.)

Et que chascun veult appeter
Nouveaulx amis, nouveaulx *challans*.
(COQUILLART, *Playd.*, II, 49.)

Vrayement vous estez ung gentil *chalant*. (RAB., *Quart liv.*, ch. VI.)

— Adj., *pain chaland*, pain de ménage :

Paris continua a avoir mancque de vivres, le pain de menage appelé vulgairement *pain chaland* ayant vallu... 8 sous la livre. (*Rec. concernant les désordres qui se sont passés dans le comté de Marle pendant la guerre 1635-55*, p. 83.)

— *Chalande*, s. f., maitresse :

Outre celles qu'ils entretenoient en leurs

maisons, ils avoyent leurs *chalandes* par tous les endroits de la ville. (H. Est., *Apol.*, l. I, p. 58.)

CHALDAIQUE, adj., qui appartient aux Chaldéens :

Abraham trouva les lettres *caldeiques* et siriques. (*Mer des hystoir.*, t. II, f° 30ᵈ.)

CHALASTIQUE, adj., qui relâche, détend les parties enflammées :

Avec quelque relaxatif *chalastique*. (L. Joubert, *Gr. chir.*, p. 227.)

CHALCE, mod. chausse, s. f., culotte, caleçon :

La veissiez tante *chauce* lacier.
(*Loh.*, ms. Montp., 101ᵃ.)

Il lui voleit ses *chauces* tendre.
(*Vie de S. Gilles*, 665.)

Li chanoine ont le cors vestu
De toz les dras que ordres fu ;
Rochett, braies, *cauces*, sçandales.
(G. de S. Pair, *M. S. Michel*, 1223.)

Les *cauces* de fer a caucies.
(*Parton.*, 6809.)

Unes *cauches* caucha dont la maile est d'or mier,
Et a vestu l'aubert qui fu roi Morachier.
(*Gaufrey*, 210.)

Et ly vorent baisier le *cauche* et le soller.
(*H. Capet*, 4330.)

Chauce toi en bele maniere :
Tire ta *chauce* u la laniere,
Si qu'il n'i ait plique ne fronche.
(*La Clef d'amours*, 377.)

Chausse, habillement de jambes, ou de cuisses, jusques a la ceinture. Bas de *chausse*, habillement de jambes. (Monet.)

— Sac d'étoffe de laine, de forme conique, servant à filtrer des liqueurs épaisses :

Fait tout ainsi qu'une *chausse* a hipocras ou qu'un pain de sucre. (1575, Belleforest, *Cosmogr.*, part. 2, col. 855.)

— Tuyau des latrines :

Lire ici l'ex. qui se trouve à l'art. Causse, II, 4ᵇ.

— *Chalce d'hypocras*, instrument de supplice en forme de brodequin, que l'on serrait fortement après y avoir introduit le pied du patient :

Florent Venot fut six semaines prisonnier dans un engin pointu par le bas que les questionnaires appellent *chausses d'hypocras*. (Aub., *Hist.*, I, 102.)

CHALCETE, mod. chaussette, s. f., demi-bas que portent les hommes et les enfants :

Avoit aconstumeit a porteir toz tens en son sain une *chalcette* de son maistre Honoreit. (*Dial. S. Greg.*, 12, 10.)

Grans dras ou *cauchetes*. (1282, A. mun. S. Omer, lay. cxxxiv.)

La femme desliera les petites chauces ou *chaucettes* de cel homme. (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5083, f° 102ᵇ.)

Cauchettes de layne. (1447, *Stat. des bonnet.*, Reg. des stat., p. 213, A. mun. Abbev.)

Chaussete, petite chausse. *Chaussete* de toile qui se porte sur la chair, sous le bas de chausses d'autre etofe. (Monet.)

— Souliers de force, entraves :

Cauchettes pour eschainier les prisonniers en prison. (1583, Lille, ap. La Fons.)

Ung fort nocq et une maille pour clorre une *cauchette*. (1591, *ib.*)

CHALCETIER, mod. chaussetier, s. m., fabricant, marchand de chausses :

Pierres li *cauchetiers*. (1337, *Cart. Alex. de Corbie*, B. N. 24144, f° 186 r°.)

Lesquelz draps qui estoient de petite valeur estoient achetez secretement par plusieurs *cauchetiers*... (1409, *Ord.*, IX, 438.)

Quand nous voyons un homme mal chaussé, nous disons que ce n'est pas merveille, s'il est *chaussetier*. (Mont., l. I, ch. xxiv, p. 77.)

Chaussetier, ouvrier en bas, et haut de chausses. (Monet.)

— *Chalcetiere*, f., marchande de chausses :

Maroie le *cauchetiere*. (1337, *Cart. Alex. de Corb.*, B. N. l. 24144, f° 189 r°.)

CHALCEURE, mod. chaussure, s. f., tout ce qui sert à envelopper le pied pour le protéger contre le froid ou contre les aspérités du chemin :

Et si t'en iras sans or et sans argent et sans monnaie et sans *cauceure*. (*S. Graal*, Hucher, II, 120.)

Caucheure. (*Ib.*, B. N. 2455, f° 41 v°.)

Chalceure. (*Ib.*, f° 101 v°.)

Demain veste ceste chanse riche
Al tornoi, sans autre armeure
For son hiame et *chucheure*,
De fer, et espee et escut.
(*Des .III. cheval. et del chainse*, Mont. et Rayn., III, 126.)

Sa vesteure et sa *chasseure*. (1320, *Cart. de Ste Gloss. de Metz*, B. N. l. 10024, f° 38 v°.)

Pié lort et de lede figure
Ne soit nul temps sans *chauceure*.
(*La Clef d'amours*, 2505.)

Un cerf a l'impourveu, d'un pas gayement doux,
Sortant d'un bois prochain, s'est avancé vers [nous ;
Sa rameure estoit d'or, d'or la forte *chausseure*
Qui de ses pieds legers marquoit l'assiette seure.
(Schelând., *Tyr et Sid.*, 2ᵉ journ., I, 1.)

CHALCIEE, mod. chaussée, s. f., bande de terrain, souvent empierrée, dominant une rivière, un étang qu'elle longe, un marais qu'elle traverse, et servant de chemin, de passage :

Ça devant ad une *chalcee*
U meint homme ad eu haschee.
(Huon de Rot., *Protheslaus*, B. N. 2169, f° 32ᵇ.)

Que vus algez a la *chacee*.
(Id., *ib.*)

Jo dui guaitier cele *calcee*.
(Id., *ib.*, f° 33ᵃ.)

Begues l'enchauce et ses nies Auberis,
En la *chaucie* fu grans li fereis.
(*Gar. le Loh.*, 3ᵉ chans., XXXV, p. 175.)

Par le *cauchie* s'en vont trestot a pié.
(Raimb., *Ogier*, 8211.)

Emi la *chauchie* de Lille. (Menestrel, 173.)

Une terre appellee le four et *chaussie* de Chastelfort. (1387, A. N. P¹, reg. 1, f° 6.)

Chaucee. (*Reg. du Chât.*, II, 111.)

Les Flamens estoient tous rengiez a mont hault sur la *chauchee*. (Froiss., *Chron.*, B. N. 2644, f° 240 r°.)

Se missent sus la *cauchie* qui va de la porte a l'abeie. (Id., *ib.*, II, 249.)

La *chaucie* du pont. (1401, *Compt. de Nevers*, CC 10, f° 29 v°.)

En pavant les *cachies* del citeit. (J. de Stavelot, *Chron.*, p. 104.)

Cf. Chaucie, II, 94ᵃ.

CHALCIER, mod. chausser, verbe. — A., mettre à ses pieds ; revêtir, en parlant du haut de chausses :

Ains mieldres rois ne *cauça* d'esperon.
(Raimb., *Ogier*, 214.)

Et Morchufles *chauça* les hueses vermoilles par l'aie et par le conseil des autres Grex. (Villeh., § 222.)

De vestir et de *chaucier*, de boivre et de mangier... (Est. Boileau, *Liv. des mest.*, 1ʳᵉ p., L, 13.)

Adam ne Noé ne *chaussa*,
Ne noz peres d'antiquité,
Telz solers.
(Eust. Desch., III, 95.)

C'est voir, et, par foy, s'il ne s'emble,
Nostre desjuner paiera,
Ou chausse ne soler n'ara
Huy a *chaussier*.
(*Mir. de N. D.*, III, 176.)

Chausser, couvrir de chaussures ou les pieds, ou les jambes, ou les cuisses. (Monet.)

— Avec un rég. de personne, mettre (à quelqu'un) ses chausses, ses chaussures, etc. :

Esperons d'or li *ont chalciez*
De bon orfreis encorreiez.
(*Eneas*, 6397.)

Quant vestimes te et *calzames*
Et en qel leu te herberjames.
(*Lib. de Antechrist*, Ars. 3645, f° 21 v°.)

Vos me vestistes et *calçastes*,
Et boire et mangier ne donastes.
(*Ib.*, f° 22 r°.)

— Par extens :

El destre puign si li faites *chalcier* (le gant).
(*Rol.*, 2678.)

— *Chalcier à un même point*, être de même humeur :

Ilz veulent *chausser* tout chacun *a un mesme poinct*, et une mesme forme. (Canappe, *Trad. de Gui de Chaul.*, ch. sing.)

— Fig., *avant que les chats ne soient chalcies*, de très grand matin :

Puis troussant ses quilles, sans rien oublier, sinon dire adieu et remercier son



hoste, partit et s'en alla *devant que les chats fussent chaussez.* (Lariv., *Nuicts de Strap.*, XII, v.)

— Fig., *chalcier les éperons à qqn*, poursuivre de près qqn qui s'enfuit :

Les nostres qui leur *chaussoient les esperons* de pres en firent un grand meurtre. (Vigen., *Comm. de Ces.*, p. 359.)

Il m'entretint de cette fable : qu'il venoit d'estre rencontré a une demie lieue de la, par un sien ennemy, lequel je cognoissois aussi, et avois ouy parler de leur querelle ; que cet ennemy lui *avoit* merveilleusement *chaussé les esperons :* et qu'ayant esté surpris en desarroy et plus foible en nombre, il s'estoit jetté a ma porte a sauveté. (Mont., l. III, ch. xii, p. 190.)

Le mareschal de Biron, qui *chaussa les eperons* d'une si bonne maniere a ces Espagnols, qu'ils ne prirent plus envie de revenir attaquer les François. (Vuls., *Homm. ill.*, Biron.)

— *Chalcier ses lunettes*, les mettre sur ses yeux :

Gens de bien, Dieu vous saulve et guard.
Ou estez vous ? Je ne vous peux veoir.
Attendez que je *chausse mes lunettes.*
(Rab., *Quart liv.*, prol.)

— D'une manière analogue, *chalcier ses besicles :*

Bon homme, passez vostre chemin, vous me prenez pour un autre ; et *chaussez* un peu mieux *voz bezicles* une autre fois. (Tourneb., *les Contents*, II, 3.)

— S'infatuer d'une idée, d'un sentiment :

A fin que venant l'Empereur a mourir, toutes ces offrandes fussent presentees au roy et roine d'Angleterre, lesquels, n'*ayans chaussé* l'obstination du pere, se lairroient reduire a party convenable. (Du Villars, *Mém.*, V, an 1554.)

— Réfl., revêtir une chaussure :

A la guise de France *s'esteit calçat.*
(*Ger. de Ross.*, p. 313.)

— *Chalçant*, p. prés., qui va au pied.

— Chaussé :

J'ay piez ronds et petiz,
Bien *chaussans.*
(Eust. Desch., IV, 8.)

chalcite, s. f., minerai, sulfate de cuivre :

De la *calchite*, qui est un atrament plus noir. (*Sat. Menippee*, 337, Labitte.)

En l'isle de Chipre, on fait aussi l'airain de la pierre *chalcitis* : mais ce cuyvre fut incontinent a vil prix, a raison des mines de franc airain et mesme pour raison de l'arcon ou letton. (E. Binet, *Merv. de nat.*, p. 231.)

chaldel, mod. chaudeau, s. m., boisson réconfortante, lait chaud bouilli avec du sucre, des jaunes d'œufs et de la cannelle :

Ainz iert mesires detrenchiez et ocis
Ains a mort home ne vi *chaudel* prestir.
(*Loh.*, ms. Montp., f° 11b.)

Li mires fut sages et bien apris,
Herbes destrempe et un *chaudel* en fist.
(*Garin le Loh.*, 2e chans., XXXII.)

Chaldel.
(Ben., *Troie*, 16249.)

Li vieille a tant dit al vallet
Que li fait user un *chaudel.*
(Gaut. d'Arr., *Eracle*, 4223.)

D'un capon atorné mout bel
De chieres herbes au *caudel.*
(Beauman., *Jeh. et Bl.*, 635.)

Puls, potage ou *chaudel.* (*Gloss. lat.-fr.*, ms. Montp. H 110, f° 214 r°.)

Ung *chaudel* d'amendes. (*Ger. de Nevers*, sign. G iii r°, éd. 1520.)

Jusques au nombre de .xiii. a .xiiii. personnaiges qui estoient des nopches Jehennet Gaude le jour du *caudeau.* (1497, *Compt. faits p. la ville d'Abbev.*, B. N. 12016, p. 59.)

Car apres mort, lors fait on le *chaudeau.*
(*Contredictz de Songecreux*, f° 164 v°.)

C'est Roger qui vous accolla
Au soir, et gaigna le *chauldeau.*
(*Farce d'un amoureux*, Anc. Th. fr., I, 218.)

Lettre de rémission accordée à Jacquet Marchant, de Douai, auteur du meurtre de Jacquet Raoul, homme du guet, par lequel il avait été rencontré durant la nuit, lorsqu'il se disposait avec d'autres jeunes gens « a porter *caudel* selon la coustume des noepces a la fille d'Antoine Maugré, nouvelle mariee ». (1544-45, Chambre des comptes de Lille, B 1756.)

Cf. Chaudel, II, 94c.

chaldement, adv., avec chaleur, de manière à avoir chaud :

Chaldement se vesteit.
(Garnier, *S. Thom.*, B. N. 13513, f° 95b.)

Bien fu vestue et *chaudement.*
(*Rose*, 403.)

Se vestir *chaudement.*
(G. Meur., *Tres. des sent.*)

— Tout chaud :

Laict d'asnesse pris *chaudement.* (Paré, l. XX, 1re p., c. xxxv.)

— A chaudes larmes :

Ilz avoyent tousjours les yeux fichez sur leur maistre, en larmoyant fort *chaudement.* (Amyot, *Paul Em.*, Vies, p. 931.)

Tout esmeu de pitié de le voir larmoyer *chaudement.* (Nic. de Montreux, *Sec. liv. des Berg. de Juliette*, f° 196 v°.)

— Par un mouvement de vivacité :

Occision est dict quant le fait n'est mie advenu de propos deliberé, mais est fait *chauldement.* (1517, *Cout. de France*, f° 201 v°.)

— Avec ardeur :

Et chasserent Franchois *chaudement.* (J. Le Fevre, *Chron.*, I, 230.)

Respondirent *chauldement* qu'ilz estoient bien seurs de ce que ils disoient. (Comm., V, 16.)

Je vous pry que executons *chaudement* ce que nous avons a faire. (J. du Bueil, *Le Jouvencel*, I, 190.)

Ça, gentilz bergiers, des nouvelles,
Chaudement tandiz qu'olles durent.
(A. Greban, *Myst. de la Pass.*, Ars. 6431, f° 33c.)

Tu t'en yras tout *chaudement*
Faire ung messaige a peu de moz.
(Id., *ib.*, f° 39d.)

Depuis s'estant addonné plus *chauldement* a cest estude, il fut tenu non seulement pour le meilleur orateur, mais aussi pour le meilleur poete des Romains de son temps. (Amyot, *Demosth.*)

Gylippus ne fust pas plus tost arrivé devant Syracuse, qu'il rengea tout *chaudement* ses gens en bataille pour aller assaillir les Atheniens. (Id., *Nicias*, Vies, p. 2001.)

Souvent il lui prenoit envie d'aller tout *chauldement* trouver Darius en quelque part qu'il fust, pour mettre tout au hazard d'une bataille. (Id., *Alex. le Grand.*)

Vous y allez trop *chaudement.*
(J. A. de Baif, *l'Eunuque*, II, 3.)

chalde pisse, s. f., blennorrhagie :

Et si aient le *chade pisse.*
(*Des .xxiii. manières de vilains*, p. 14.)

La *chaude pisse*, ou ardeur d'urine. (Paré, XVI, xvi.)

chalderon, mod. chaudron, s. m., petite chaudière, habituellement en cuivre, pour faire cuire des aliments, pour faire bouillir de l'eau :

Trepier et *chauderon*
A brasser son boillon.
(*Oustill. au villain*, Montaiglon et Rayn., II, 152.)

Hugo *Chauderons.* (1231, *Chartes de Beauvoir*, Lalore, p. 203.)

Chaderon. (1278, *Coll. de Lorr.*, 977, B. N. pièce 7,)

3 *chauderons* de Beaucaire. (1316, *Invent. de Louis X*, ap. V. Gay.)

.iii. *cauderons* de roces et de blanc pisson. (1319, *Contre somme des dépens. de la comt. de Hain.*, f° 31 r°, A. Nord.)

Un *caudron* a brocheron pour laver mains. (1324, 2e *Inv. des dominicaines d'Arras*, ib.)

Une chaudere et un *chaudron.* (1329, *Invent. de Mad. Ysab. de Mirande*, A. Vienne.)

.ii. chaudieres, .iii. petiz *chauderons.* (1397, *Invent. de meubl. de la mairie de Dijon*, A. Côte-d'Or.)

Un noir *caudron.* (1440, *Exéc. test. de Caterine Machiquete*, A. Tournai.)

Un *chadiron.* (4 nov. 1444, *Invent.*, Ch. des compt. de Dijon, B 11881, A. Côte-d'Or.)

— Espèce de poisson :

Le poisson que les François nomment un *chauldron* est pristes. (Belon, *Poiss. mar.*, I, 48.)

chalderonier, mod. chaudronnier, s. m., marchand ou fabricant de chaudrons, de marmites et autres ustensiles en cuivre, en fer battu :

Chaudronnier. (1277, *Cart. de Jouarre*, B. N. 11571, f° 55 v°.)

Estevins li *chaderenier*s. (1314, *Ch. de l'offic. de Besanç.*, A. Montbéliart.)

Cauderonnier. (1337, *Cart. Alex. de Corbie*, B. N. 24144, f° 187 r°.)



Jaques li *cauderonniers*. (*Ib.*, f° 239 v°.)

Chauderongnier. (Oresme, *Quadrip.*, B. N. 1348, f° 187 v°.)

A Jehan de Richebourt, *chauderonnier*, pour un long coffre de boys, ferré par dedans, pour mettre un cierge ardent de nuit en la chambre de Madame Jehanne de France. (*Comptes royaux de 1388*, ap. Laborde, *Emaux*, p. 202.)

Chalderonnee, mod. chaudronnée, s. f., ce que tient un chaudron :

Chausderonnee d'huile d'olives. (1er fév. 1473, Mantellier, II, 284.)

De grandes *chaudronnees* de maulves et chardons. (P. Boisteau, *Théât. du monde*, f° 71 v°.)

Une *chaudronnee* de tripes. (*Compere Math.*, c. ix.)

Chaldiere, mod. chaudière, s. f., grand vaisseau de métal où l'on fait chauffer, bouillir qqch. :

Moab est *chaldiere* de mun bacin. (*Liv. des Psanm.*, Cambr., CVII, 9.)

Et le brouet des *caudieres* humer.
(*Alisc.*, 3791.)

Lor *caldiere* i ont obliee.
(*S. Brandan*, Ars. 3516, f° 102d.)

Lor *chaudiere* que il perdirent.
(*Ib.*, f° 103d.)

En mes *chalderes* de Salins. (1246, A. Jura G, n° 419.)

Et se li estains est boins, il soit mis es grands draps, et se il est menres, il soit tains en noir de *kaudiere* en le veue des diz rewars. (30 juillet 1328, *Reg. de la vinerie, drapperie*, 1343-1451, f° 14, A. Tournai.)

Le *kaudiere* appertenans a le dite wisine. (15 août 1333, *C'est Jakemon Galet*, chir., St Brice, A. Tournai.)

As *caudires* s'en vint, le brouuet respandoit.
(*Chevalier au Cygne*, 7789.)

Caudiere.
(*B. de Seb.*, III, 368.)

Chaudieire. (*Ps.*, Maz. 382, f° 270 v°.)

Chaudiere. (*Catholicon*, B. N. l. 17881.)

Ilh le feroit bollir en une *choudiere*. (Jeh. le Bel, *Chron.*, p. 60.)

Et ci trouverent (les Anglais) plus de 400 *chaudieres* faites de cuir a tout le poil. (Froiss., l. I, part. 1, ch. xliv.)

Sur le chemin sont bains chauds, que ceux du pays appellent *chaudieres*. (Saliat, *Hér.*, VII.)

Chalemel, mod. chalumeau, s. m., tuyau de roseau, de paille ; chacun des tuyaux qui s'adaptent au corps de la musette ; flûte champêtre :

La meie langue *chalemeals* d'escrivang. (*Lib. Psalm.*, Oxf., XLIV, 2.) Lat., calamus.

Deus *chalemels* de fin or pristrent.
(*Eneas*, 6467.)

La veissiez vallez escuz tenir,
Ces *chalemais*, ces violes tentir.
(*Loh.*, ms. Montp., f° 56c.)

La veissies tant damoisel venir,
Et les puceles trecier et esbaudir,
Et *chelemiaus* et violes tentir.
(*Ib.*, f° 92c.)

Ces *calemauz* soner et esbaudir.
(*Ib.*, Vat. Urb. 375, f° 23a.)

Et ens el bec de l'aigle avoit .i. *calemiel* :
Quant li vens se fiert ens, si cante si tres bel
Que mius vaut a oir que flajot ne festiel.
(*Roum. d'Alix.*, f° 12a.)

Kallon ne prise vaillant un *calemel*.
(Raimb., *Ogier*, 6680.)

La peussies oir .m. *calimels* cantant.
(*Les Chetifs*, B. N. 12558, f° 132b.)

La oissies soner plus de .m. olifans,
Grelles et *chalemiaus* et buisines bruians.
(*Gui de Bourg.*, 1575.)

Li *calemiaus* est une espece aromatique d'encoste le mont Liban. (Guiart, *Bible*, Ex. LXXXII, ms. Ste-Gen.)

En Malpertuis sounnent tabour,
Flahustes, tymbre et *calimiel*.
(*Renart le nouvel*, 1068.)

Ceus menetriers pristrent mantinant a sonier
Tubes e *caramaus* e apres a arpier.
(*Prise de Pamp.*, 1357.)

Pipes, *canemeaus* et flagos.
(Froiss., *Poés.*, B. N. 830, f° 282 r°.)

Faisoit sonner *chalumeaux*, cornemuses.
(Cl. Marot, *Temple de Cupido*, p. 5.)

Chalençon, v. Charançon. — **Chalendes**, v. Calendes. — **Chalevaly**, v. Charivari.

Chalf, mod. chauve, adj., dégarni de cheveux :

Or en vien, dan *calf*, or en vien. (*Rois*, p. 351.)

Devant le rei sunt dunc venuz
Juvenes, vels e *cafs*, veluz.
(*Conquest of Ireland*, 1284.)

.i. filz avoit cil seneschaus
Qui de cheveus ne fu pas *chaus*,
Ainz ot bele cheveleure.
(*Vie des Peres*, B. N. 23111, f° 81d.)

Ne remest en la vile ne *chauf* ne chevelu.
(*Berte*, 3337.)

Au temps Karles le *cauf*. (*Chron. de Turp.*, B. N. 7069, f° 148b.)

Qu'est ce, dit il, danz Pols li *chaus*?
(*Du Vil. qui conq. paradis*, B. N. 19152, f° 47 v°.)

Challe le *chauf*. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 187b.)

Dolans fu a son cuer li fieus au roy Charlon
Celi qu'on dit le *Chauve*, en France le roion.
(*Rom. de Ch. le Chauve*, B. N. 24372, f° 8c.)

Le nay sera *calve* des deus parties du front. (Oresme, *Quadrip.*, B. N. 1348, f° 151 v°.)

Charles le *chaulf*. (*Hist. des emp.*, Ars. 5089, f° 174 r°.)

Les cheveux luy cheent de la teste, il est *calve* et net. (Le Fevre d'Est., *Bible*, Lév., XIII.)

Les eunuques ne deviennent pas *chauves*. (Joub., *Gr. chir.*, p. 477.)

— Fig., *l'occasion est chauve*, il est difficile de la bien saisir :

Le roy eust bien voulu prendre l'avis de la reyne sa mere et de Monsieur avant que resoudre cette affaire, mais considerant que *l'occasion est chauve*, et que s'il n'y mettoit ordre presentement avant que de partir d'icy, il ne le pourroit faire par aprez qu'avec de grandes difficultez, il a esté contraint de passer a l'execution sans attendre de leurs nouvelles. (Richelieu, *Lett. nouv.*, an 1628, III, 148.)

— D'une manière analogue :

Qui a le tems a propos et le laisse perdre, tard ou jamais le recouvre : *l'occasion est chauve* par derriere. (Fr. d'Amboise, *Neapol.*, III, 12.)

Chalibari, v. Charivari. — **Chalit**, v. Chaalit. — **Chalivali**, **-ari**, **Challevary**, v. Charivari.

Chaloir, verbe. — N., impers., avoir de l'intérêt pour qqn, être sujet de souci, importer :

Dont lei nonque *chielt*.
(*Eulalie*, 13.)

Non oct ob se cui en *calsist*.
(*Vie de S. Léger*, 164.)

De ço cui *calt* ? n'en avrunt sucurance !
(*Rol.*, 1405.)

Dus Auberis i pert molt de sa gent,
Ne puet *charloir*, quant il sont la dedens.
(*Loh.*, ms. Montp., f° 132b.)

Tristran, s'a vus parlé eusse,
Ne me *calsist* se puis moruse.
(*Tristan*, II, 1619.)

Venes avant, baron, ne vous *caut* d'eslongier.
(*Fierabras*, 3602.)

Mais ne vous *caut* trop a priier,
Car n'ai cure de son dangier
Ne de manace n'ai je cure.
(*Siege d'Ataines*, B. N. 793, f° 110 v°, col. 1.)

Mais nos *cal* avoir regart
Que Franssois sont Longobart.
(*Serventois du roi Rich., au dauphin d'Auv.*, ap. Ler. de Lincy, *Rec. de Ch. hist.*, I, 67.)

Se vos braies, moi k'en *chaille*?
(*Chans.*, ap. Bartsch, *Rom. et Past.*, ii, 4, 41.)

Del escondit ne li *caloit*
Que sa fille fait li avoit.
(Beauman., *Manekine*, 625.)

Laissies crier ; ne puet *caloir*,
Jo ne pris de rien son crier.
(Ren. de Beaujeu, *le Bel Desconneu*, 642.)

Et quant toz en trera les buens,
A nos que monte ne que *qualle*
De tormenter ceste rasqualle
Qui ceenz ovec nos remaint ?
(*Evang. de Nic.*, 2e vers., 1612.)

Il meismes contre aus aloit,
Si comme chil qui ne *caloit*
D'estre orguilleus ne dangereus.
(*Mir. de S. Eloi*, p. 44.)

Le vilain s'en retourne, a qui il n'en *chalut* ;
De ce que la voiz dist, certes riens il ne crut.
(*Dit de Merlin Mellot*, ap. Jub., *Nouv. rec.*, I, 135.)

Sire, chil li respont, ne vous *caille* esmaier,
Que chen sera tost fet, se Dex me veut aidier.
(*Doon de Maience*, 3779.)

Et se ge sui fox, ne vous *chaille*.
(*Rose*, 7249.)

Combien que bon cuer leur fausist,
De tel faute ne me *chausist*.
(*Ib.*, 9699.)

Chaleir.
(*Dial. de S. Grég.*, ms. Evreux, f° 47 v°.)

L'ardente flamme amoureuse n'a espargné ne sang royal, ne vertu, ne courage, ne ne luy *a challu* de la grande proesse ne

de la force corporelle qui estoit en Troylus. (*Troilus*, I.)

Ne de Grec ne de Troyen ne me *chalit* oncques. (*Ib.*, VI.)

Le conte de Poetiers demanda au conte de Forestz qu'il lui laissast Raimondin son nepveu, et qu'il ne luy *chaussist* jamais de luy, car il le pourvoiroit bien. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 27.)

Ilz sont maintes femmes auxquelles ne leur *chault*, mais que leur voulenté soit faicte et accomplie. (*Liv. du Chev. de La Tour*, c. XLV.)

A la requeste de son oncle qui lui dist qu'il ne lui en *chausist*. (1398, *Grands jours de Troyes*, A. N. X[1a] 9185, f° 32 v°.)

Ne m'en *chaut*, respondi messires Jehans Chandos, je n'ai meshui nulle volenté de chevaucier. (FROISS., *Chron.*, VII, 199, Luce.)

Tu y trouveras grant reconfort et consolation en tes tribulations et adversitez, et ne te *chauldra* guere d'estre mesprisé du monde. (*Intern. consol.*, I, 1.)

Qu'il ne luy souvinst plus d'elle, et ne luy en *chalust* point. (MARCIAL, *Arrests d'amours*, XXV.)

A quoy le doyen respondit qu'il ne luy en *chaulsist*, et qu'on l'en absouderoit. (DU CLERCQ, *Mém.*, l. IV, ch. IX.)

Vien, si onques
De tes enfans te *chalut*.
(CL. MAR., *Psalm.*, XXXVIII, p. 199, éd. 1596.)

Escoute noz plaintes donques
Si de nous te *chalut* onques.
(JOACH. DU BELLAY, *Recueil de poesie*... A Phœbus, f° 84 r°, éd. 1569.)

Puisque nous sommes menacez de tant de façons de mort, n'y a il pas plus de mal a les craindre toutes qu'a en soustenir une? Que *chaut* il quand ce soit, puis qu'elle est inevitable. (MONT., liv. I, ch. XIX, p. 43.)

— Réfl., avoir souci, se soucier:

La chaste Penelope eut bien une bonne ame,
Qui de son cher mary si longuement *se chaut*.
(J. A. DE BAIF, *Passetems*, l. IV, f° 100 v°.)

Qui de haine et rancueur meurdriere
De tes loix ne *se chalans* guiere,
Maudits s'entrevont guerroyant.
(ID., *Mimes*, f° 21 r°.)

— A., *sans en chaloir la maille*, sans regarder à la maille, à la dépense:

Puis, quant ce vient que vous estes aux [champs,
Pour que le cueur trop souvent ne leur faille,
Il fault du vin pour mieulx passer le temps,
Boire a plain pot, *sans en challoir la maille*,
Tousjours avoir ou flacon ou bouteilles,
Ne demourer sans vin en la cuisine.
(*Caq. des bonnes chamber.*, Poés. fr. des XV[e] et XVI[e] s., t. V, p. 75.)

Cf. II, 43[c].

CHALOR, mod. chaleur, s. f., température élevée d'un corps; sensation de chaleur; fig., ardeur, feu, véhémence:

Ne n'est ki se repunet de sa *chalur*. (*Liv. des Psaum.*, Cambridge, XVIII, 6.)

De si chalde nature sont,
Que se desus lor oes seeient,
De lor *chalor* toz les ardreient.
(*Eneas*, 4040.)

Alsi sunt enspris de *charror* de droiture encontre les culpes des forfaisanz. (*Job*, B. N. 24764, f° 2 v°; Ler. de Lincy, p. 442.)

Mais quant, ja paisieble lo eage de la pense, li *chalres* de temptation s'en serat aleiz, dunkes sont il garde des vaisseaz. (*Dial. S. Greg.*, p. 60.) Lat., calor.

Chialur. (MARB., *Lapid.*, B. N. 14470, f° 10 r°.)

Kaleur.
(*Cant. des cant.*, ms. du Mans 173, f° 54[a].)

S'oi tesmoignier au plus saiges
Que lez et burres et fromaiges
Assez plus grant *chalor* atrait
A luxure que chars ne fait.
(GUIOT, *Bible*, 1412.)

Chaillour.
(J. DE CONDÉ, *Dit*, B. N. 1446, f° 167 r°.)

La *chaulor*. (*Serm.*, ms. Metz 262, f° 81[a].)

Ou li feus art et brulle, et rent telle lumiere
Et si grande *caurreur* et de telle manniere,
(*B. de Seb.*, XV, 515.)

Pour le *calleur* qu'il avoit fait ce jour. (FROISS., *Chron.*, VI, 310.)

Si com noire ont pour la *chalour*
Ethiopiens la coulour,
Ainsi...
(CHR. DE PIS., *Long est.*, 1557.)

CHALOUREUS, mod. chaleureux, adj., qui montre, qui manifeste de la chaleur; en parlant de chose, chaud; ardent, au propre et au figuré:

Ceste saison fut moult *callereuse*. (FROISS., *Chron.*, Kerv., XVII, 475.)

Paroles *chaleureuses*. (1398, A. N. JJ 153, pièce 367; Duc., *Calidameya*.)

Tremblant de froid en manoir *chaleureux*.
(CH. D'ORL., *Bal.*, 112.)

En temps *chaleureux*. (MOLINET, *Chron.*, ch. CXLIX.)

Aestivosus: *chaloureux*. (NEBRIXA, *Lexic.*, éd. 1538.)

Tu sçais que vaut mixtionnee
La drogue qui nous est donnee
Des pais *chaleureux*.
(RONS., *Od.*, II, XIV, Contre Denise sorcière.)

O Terre, de noz oz en ton sein *chaleureux*
Naisse un arbre au printemps, propice aux amou- [reux,
Qui sur nos tombeaux croisse en un lieu solitai- [re.
(ID., *Sonn. pour Hélène*, I, V.)

Regions *chaleureuses*. (MONT., liv. II, ch. XXXVII.)

Lors que la chienne en colere
Rend ses abois *chaloureux*.
(R. BELLEAU, *Œuv. poét.*, l'Ombre, t. II, p. 40 r°.)

Voyant le feu d'un brasier *chaleureux*.
(VAUQ., *Sonn.*, 4.)

Viandes *chaleureuses* y ont beaucoup d'effect. (J. G. P., *Ocult. merv. de nat.*, p. 58.)

Vous aussi qui fuyes le soleil *chaleureux*.
(O. DE MAGNY, *Sousp.*, III.)

User de receptes et de philtres *chaleureux*. (G. BOUCHET, *Serees*, XXIII.)

Et tandis qu'aux moutons les loups feront la guer- [re,
Que l'hyver sera froid et l'esté *chaleureux*.
(DESPORT., *Eleg.*, I, XIII.)

Aux mois les plus *chaleureux* de l'esté.
(ID., *ib.*)

(Il) les divisa (les ans) en quatre saisons, dont le Printemps qui estoit eternel auparavant fit la premiere, l'Esté *chaleureux* la seconde. (1640, N. RENOUARD, *Les Métam. d'Ov.*, p. 7.)

CHALOUREUSEMENT, adv., avec chaleur, d'une manière chaleureuse:

En ladite mellee, qui estoit menee *chaloureusement* et sans aguet... (1360, A. N. JJ 88, pièce 78; Duc., *Aventurerius*.)

— Dans la première chaleur de l'emportement, précipitamment:

Et se on a trouvé la coupe en son sacq, se ne le fault il *chaleureusement* jugier larron. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 91 v°.)

CHALS, mod. chaux, s. f., oxyde de calcium, alcali minéral:

Et il fist *chauz* et pierre atraire.
(WACE, *Rou*, 3[e] p., 5079.)

Et je pris d'oile .I. grant sestier,
Soffre et aluin, et *chalz* et sel.
(*Dolop.*, 8318.)

Et cheste tor de *cauc* et de mortier
Trebuschera controval cel rocher.
(RAIMB., *Ogier*, 4950.)

Namles regarde par deles un doignon
Et voit venir Broiefort l'arragon
Ou il traioit le *cauch* et le moilon.
(ID., *ib.*, 10550.)

Chaus vive.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 27[a].)

E de fere i la *chous*, et de sablon foir. (*De Jost.*, IV, 19, § 1.)

Et porter toute jour le *kauche* et le sablon.
(*Chev. au Cygne*, 15641.)

Chauz vive. (1294, A. N. J 387, pièce 12.)

La *caus*. (1376, *Terrier de la poterie Mathieu*, f° 30 r°, A. Eure.)

Getter pieres et feu et pos plains de *cauch*. (FROISS., *Chron.*, II, 93.)

CHALT, adj., qui a une température élevée; qui fait éprouver une sensation de chaleur à une partie du corps; ardent, brûlant, au propre et au figuré:

... Nos espees sunt bones et trenchanz
Nus les feruns vermeilles de *chald* sanc.
(*Rol.*, 949.)

De si *chalde* nature sont,
Que se desus lor oes seeient,
De lor chalor toz les ardreient.
(*Eneas*, 4040.)

Quant les *chalz* et les tendres (pains) i furent posez. (*Rois*, p. 84.)

Biaus fut li vespres et *chaus* fut li seriz.
(*Loh.*, B. N. 1622, f° 197 r°.)

Une eure est *cals*, et autre frois.
(BEN., *Troie*, B. N. 375, f° 96[a].)

Ce dist Telamon Ajaus,
Que il est si vaillans et *caus*,
Et tant avoit l'ost secorue,
O la trencant espee nue.
(ID., *ib.*, f° 112[d].)

A *caudes* lairmes et a plors.
(*Parton.*, 4225.)

D'ire et de duel fu plus *caus* d'un brasier.
(RAIMB., *Ogier*, 4163.)

Caude est la maille de l'auberc jaserant,
Ne pot soffrir l'acier ne tant ne quant.
(ID., *ib.*, 8057.)

Et i sordoient li baing *chaut* li plus bel de tot le monde. (VILLEH., § 452.)

Hom *chal* mal ait et menison
(ROB. DE BLOIS, B. N. 24301, p. 514b.)

Morganz fu une des plus *chaudes* fames qui fust en toute la grant Bretaigne. (*Artur*, B. N. 337, f° 187b.)

Nus clers d'aprendre n'est mes *chaus*.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 27c.)

Par le temps *chaut*, sos estes sages,
Vous devez tenir es umbrages.
(*La Clef d'amours*, 2657.)

Parmi le sablon *chaut* et ardent. (MENESTREL, § 155.)

Li jors estoit *caus*. (ID.)

Que morir te feray en *caut* olle boullant.
(*Chevalier au Cygne*, 18867.)

Gros jambons y eut au *chault* poyvre.
(GACES, *Deduiz*, Ars. 3332, f° 23 v°.)

Ces nouvelles vinrent jusques au roy Jehan, qui estoit *chaus* et soudains. (FROISS., *Chron.*, IV, 76.)

Couroient ses gens tout le pays d'environ, et ne laissoient riens a prendre, se il n'estoit trop *chaut* ou trop pesant. (ID., *ib.*, VI, 177.)

Il le fist poursuyvir par les sergens du roy, qui tousjours en *chaulde* chasse le suivirent, tant qu'on le chassa. (BOUT., *Somme*, 2e p., f° 56a, éd. 1486.)

Mais par ce j'oz puissance et force
Et du veoir fus si amorse
Qu'en corps ne me grevoit n'a l'ueil
Trop *chault* ne lueur de souleil.
(CHR. DE PIS., *Long est.*, 1793.)

Vostre maniere fut trop *caulde*.
(*La Correction des Liegeois*, Anal. leod., v. 9.)

Vous leur devez fort courre sus,
Et les poursuivre a *chaulde* chasse.
(*Mist. du siege d'Orl.*, 1322.)

Toutefois le peuple s'opposant a leurs *chaudes* poursuittes, defendit Clodius. (AMYOT, *J. Cæs.*)

Voila le seul moyen de luy faire laisser la poursuite en laquelle il est si *chaud*. (TOURNEB., *les Contens*, V, 1, Anc. Th. fr., VII.)

Si cet advis ne m'estoit donné de bonne part, je n'en prendrois et ne vous donnerois aussy l'alarme si *chaulde*. (*Lettr. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 763.)

— Ironiq. :

Voila une *chaude* nouvelle !
Vraiment, tu me la bailles belle ;
Tu viens pour te gausser de nous.
(GODARD, *les Desguis.*, V, 4.)

— Loc., *cela ne me fait ni chaud ni froid*, cela m'est indifférent :

Et se tu aimes, a moi qu'en chaut ?
Ce ne me fait ne froit ne chaut.
(*Rose*, B. N. 1573, f° 27c.)

— *A la chaude*, loc. adv., dans la première chaleur, dans le premier moment, sur l'heure, tout aussitôt :

Ce conflit s'estoit fait *a la chaude* avec tout ce qu'ils purent trouver sur le champ. (AMYOT, *Hist. Ethiop.*)

Un Suisse ayant surpris sa femme en paillardise, porta patiemment ceste injure pour lors ; mais luy ayant pardonné *a la chaude* (au contraire de ce qu'on voit avenir ordinairement) la tua quelques jours apres de sens froid. (H. EST., *Apol.*, c. 18.)

Ce roy ne fit point ceci *a la chaude*, mais avec longue et meure deliberation. (ID., *ib.*, Disc. prél.)

Mais dans bien peu de jours j'espere que ta fraude
Se verra descouverte et punie *a la chaude*.
(SCHELANDR., *Tyr et Sid.*, 2e journ., II, 8.)

Le corbeau paravant blanc fut faict noir par Apollon pour avoir descouvert que Coronis faisoit l'amour avec un autre, car *a la chaude* Apollon la tua d'un coup de flesche. (1640, N. RENOUARD, *Métam. d'Ov.*, p. 63.)

A *la chaude*, precipitamment. (MONET.)

— En parlant de bataille, vif, sanglant, acharné ; *au plus chaud de la meslee*, quand la mêlée est plus chaude :

Les Numides gendarmes menoient en main un second cheval, pour changer *au plus chaud de la meslee*. (MONT., liv. I, ch. XLVIII, p. 184.)

— *Sur la chaude*, quand l'action est chaudement engagée :

Et a tousjours esté conseil hazardeux, de fier a la licence d'une armee victorieuse l'observation de la foy qu'on a donnee a une ville, qui vient de se rendre par douce et favorable composition, et d'en laisser *sur la chaulde* l'entree libre aux soldats. (MONT., liv. I, ch. VI, p. 14.)

— S. m., chaleur :

E faciebat grant *chalt*. (*Fragm. de Valenc.*, v°, l. 10.)

Si vint grantesmes *chalt* super caput Jone. (*Ib.*, 15.)

Pur sun seignur deit hum suffrir destreiz,
E endurer e granz *calz* et granz freiz.
(*Rol.*, 1010.)

Apres le *chaut* c'out pris li filz Karlon
Moult fu malades, s'en pesa maint baron ;
Enz en son lit le couchent sanz tençon.
(*Les Loh*, Ars. 3143, f° 51c.)

Del *chalz* del sablun.
(P. DE THAUN, *Best.*, 620.)

Oste sa guinple por le *caut* qu'ele avoit.
(RAIMB., *Ogier*, 1029.)

Biaus fu li jors, lieve li *caus*.
(BEN., *Troie*, B. N. 375, f° 83c.)

Au plus *chaut* de l'annee.
(G. GUEROULT, *Blas. des oys.*)

Monsieur attendoit le *chaut* a passer. (B. DESP., *Nouv. recreat.*, f° 100 r°.)

Chaud, chaleur, le *chaud* de l'esté, le *chaud* du jour. (MONET.)

Cf. CHALT PAS, II, 44a, CHAUDE, II, 94c, et CHAUTEMPS, II, 99c.

CHALVE SORIS, mod. chauve-souris, s. f., mammifère volant qui a des ailes membraneuses, et qui ressemble à une souris pour la forme et la grosseur du corps :

Quant la *chalve suris* les vit.
(MARIE, *Fabl.*, XXXI.)

Les uns sembloient *cauve suriz*.
(CHARDRY, *Set dormans*, 118.)

De *chaveceriz*. (*Blaquerne*, B. N. 763, f° 203 v°.)

Vespertilionem, *chaufesoris*. (*Gl. de Garl.*, ms. Brug. 546.) *Caudesoris*. (Ms. Lille.)

Cauwesoris. (*Sones de Nansay*, ms. Turin, f° 51 r°.)

Vespertilio, *cauvesoris*. (*Gloss. de Douai*.)

Il ont le *qief soris*, ce sunt les oisiaus qe volent la nuit e qe ne ont poines ne plume. (*Voy. de Marc Pol*, c. CLXXIV, Roux.)

Chauve seris. (LAURENT, *Somme*, ms. Metz 665, f° 12b.)

Chawe suris. (*Ps.*, Maz. 58, f° 24.)

Les *chausouris*. (MAIZ., *Songe du viel pel.*, I, 18, Ars. 2882.)

La *chausoris*. (ID., *ib.*)

Verpertilio. *Chausse souris*. (*Vocabularius brevidicus*.)

De *chaudes soris*. (*Evang. des quen.*, p. 146.)

Les *souris chaulves*. (RAB., *Quart liv.*, ch. III.)

La *chau souri*.
(J. A. DE BAIF, *Mimes*, III, f° 136 v°.)

Une *chau souri* cheut en terre ;
La belette en ses dents la serre.
(ID., *ib.*, f° 27 v°.)

Pour faire peur aux rats et aux *chaussouris*. (TAHUREAU, *Second dial. du Democritic*, p. 301.)

CHALVETÉ, s. f., calvitie :

Calvité est mutation de eage. (FOSSETIER, *Cron. marg.*, ms. Brux. 10512, VIII, IV, 27.)

Je metteray sur tous voz doz ung sac, et sus toute teste la *calveté*. (LE FEVRE D'EST., *Bible*, Amos, VIII.)

La *chaulveté*. (*Jard. de santé*, I, 248.)

Chauveté, calvitium. (R. EST., *Thes.*)

Par indigence d'humeurs est causee la *chauveté*. (JOUB., *Gr. chir.*, p. 476.)

CHAMADE, s. f., batterie de tambour, sonnerie de trompettes pour avertir l'ennemi qu'on veut parlementer ou capituler :

Les *chiamades* et salves. (CARLOIX, I, 36.)

CHAMAIL, v. CAMEL.

CHAMAILLER, v. n. et réfl., se battre, se quereller :

Quand eschauffez l'un sur l'autre *chamaille*.
(FR. PERRIN, *Pourtraict*, f° 34 v°.)

CHAMAILLIS, s. m., bruit produit par des gens qui se battent :

Et commença entre eux deux un *chamaillis* si cruel. (*Amadis*, 2.)

Aussy tost que les armees furent accouplees, se fit un *chamaillis* tant admirable que les lieux circunvoysins en retentissoyent comme forges, faisant incontinent par la campagne un harat de chevaux sans maistres. (P. D'OUDEGHERST, *Ann. de Flandre*, II, 96.)

A cest assaut fut fait un tel *chamailliz* d'armes tranchantes que l'on eust juré qu'ils combattoyent mortellement. (PARADIN, *Hist. de Lyon*, p. 348.)

Il recharge le geant si dru et si menu qu'a ouyr le *chamaillis* des combatans, on les eust plustost jugez estre forgerons que chevaliers. (J. MAUGIN, *Noble Trist. de Leonn.*, c. XLIV.)

Et ouyr les froissemens et *chamailliz* des portes, fenestres et coffres que noz soldats derompoient. (F. DE RABUTIN, *Comm.*, III.)

Il trouve la un horrible *chamaillis;* il voit Balde entre cent espees et cent facquins, faisant merveilles avec son javelot. (*Merlin Cocc.*, XI.)

Si est ce qu'ils se donnent mille secousses, et vit on craquer et retentir sans cesse les harnois de coups, et du *chamaillis* aspre au possible, et qui semble redoubler et renforcer vers la fin. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 163.)

Ny le *chamaillis* des allarmes
Ny les cris divers des gens d'armes.
(A. DU BREUIL, *Muses gaillardes*, f° 13 r°.)

CHAMAMILLE, v. CAMOMILLE.

CHAMARRE, mod. simarre, s. f., sorte de vêtement orné de passementerie :

5 aulnes et demye de drap d'or raz tanné a l'euvre de Damas, pour couvrir une *chamarre* faicte d'aigneaux blancs. (1490, *9° compt. roy. de P. Briconnet*, f° 48, ap. V. Gay.)

CHAMARRER, v. a., garnir d'ornements voyants, disparates :

Quatre chossettes pour les piliers du lict, de damas blanc *chamarré* de passements d'or et de soie cramoisie. (1589, *Inv. de Cath. de Médicis*, p. 61.)

CHAMARRURE, s. f., assemblage d'ornements voyants, disparates :

Chamarreure. (COTGR.)

CHAMBE, v. JAMBE.

CHAMBELLANIE, s. f., office, dignité de chambellan :

(DU TILLET, part. I, p. 415.)

CHAMBERIERE, mod. chambrière, s. f., fille de chambre, servante en général :

Nen i ot meschine apelee,
Ne *chamberiere* a son servise.
(*Eneas*, 1268.)

E cele estoit *chamberiere* la femme Naaman. (*Rois*, 361.)

La dame apres muntad, et cinq *chamberes* od sei menad. (*Ib.*, 102.)

La *chambriere* ki portiere eret. (*Job*, 444.)

Se Hues vient a Paris courtoier,
De douce France sera gonfanonnier,
Et li maisnes sera mes *camberiers*.
(*Huon de Bord.*, 450.)

Jonesce sa *chambeliere*.
(*Rose*, Vat. Chr. 1858, f° 40b.)

Sa *chambelliere*.
(*Ib.*, f° 86b.)

Avoit esté sa *camboriere*.
(MOUSK., *Chron.*, 775.)

Contre son fil od ses pucieles
Vint Dame Emme, car les novieles
Li ot dit une *cambouriere*.
(*Renart le nouvel*, 1773.)

Puis dist a sa *chamberere*.
(*Un Chival. e sa dame*, ms. Cambr., Corpus, 50, f° 92c, P. Meyer, *Rapp.*)

Car a mes *cambourierez* ay oy recorder
Que souvent le faisoit en cez cambrez mander.
(*H. Capet*, 346.)

E si fust la mestre *chaunbrere* la dame del chastiel de Dynan. (*Foulq. Fitz Warin.*)

Une *cambouriere*.
(*Chev. au Cygne*, 341.)

La *chamberiere*.
(*Mir. de N. D.*, I, 250.)

Escuier faut et *chamberiere*
Qui voisent devant et deriere.
(EUST. DESCH., *Miroir de mariage*, p. 24.)

La *chamberiere* de cuisine. (1392-1400, *Compt. de l'Hôt.-D. d'Orl.*, f° 10 v°, Hôp. gén. Orléans.)

La *chambreriere* de la cuisine. (*Ib.*, 1406-7, exp. pro salar. famul.)

Par ce que vous leur envoiez
Vo *chamberiere* Convoitise
Qui les aguillonne et attise.
(CHR. DE PIZ., *Long est.*, 2862.)

Vos *chambellieres*. (1461-1465, *Procès crimin. de Jeanne Saignant*, ap. J. Garnier, *Chans. Dijonn.*, p. 73.)

De jeunes *chambellieres* de haute gresse. (1464, *Ib.*, A. mun. Dijon.)

Je suis la *chambelire* de Dieu, face de moy comme il luy plaira. (J. LEGRANT, *Livre de bonnes meurs*, f° 7a.)

Chambarieres, servantes et exclaves. (AUTON, *Chron.*, B. N. 5082, f° 216 v°.)

Chambariere.
(J. BOUCHET, *Ang. d'amour*, p. 42.)

CHAMBERLENC, mod. chambellan, s. m., officier préposé au service de la chambre d'un roi, d'un prince, qui portait une clef pour insigne :

Et puis l'a fait son maistre *cambrelenc*.
(*Alexis*, 77, B. N. 12471.)

Li *chamberlenc* et li ussier.
(WACE, *Rou*, 3e p., 807.)

As *chanberloins* vit les liz faire.
(BEN., *Troie*, ms. Naples, f° 10b.)

Li *chamberlenc* s'est endormi.
(*Vie de S. Gilles*, 2752.)

Chanberleng ne sergaunt.
(GARN., *S. Thomas*, B. N. 13513, f° 6 r°.)

Dou vallet fist son *chambellein*.
(*S. Guill. d'Angleterre*, ms. Cambridge, S. John's Coll. B 9, f° 75d.)

Li rois son *cambrelenc* demaine
Li a chargiet o grant conroi,
Tel que convient a fil de roi.
(*Fl. et Blancefl.*, 1re vers., 352.)

Si me laissiez entrer, *chamberleng* debonaire.
Et dit li *chamberlens* : Ne l'oseroie pas faire.
(JORD. FANTOSME, *Chron.*, 1969.)

Cis estoit *chamberlens* au conte Baudoin. (VILLEH., LV.)

Si l'en ont *chambelenc* mené.
(*Chev. as .II. esp.*, 6089.)

Son *cambrelent* en apiella.
(*De l'Emper. Coustant*, 114, Romania, VI.)

Pierre Tristan nostre *chambellanc*. (1221, A. N. K 28, pièce 3.)

Chambellens. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 59d.)

Algise son maistre *chambellenc*. (*Ib.*, f° 113d.) P. Paris : *chambellan*.

Ses *chambellains* maintenant apella.
(*Gaydon*, 352.)

Le *chamberlayn* d'Escoce. (1291, *Subm. per Scot.*, Avesb., p. 19.)

Chambelent. (1308, A. N. JJ 40, f° 39 r°.)

Chambellainc. (*Compos. de la s. escript.*, ms. Chantilly, t. I, f° 107 v°.)

Ytier *chamberlant*.
(*Mir. de N. D.*, VII, p. 194.)

Son *cambrelent*. (FROISS., *Chron.*, V, 378.)

Camerarius, *cambrelent*. (*Gloss. rom.-lat. du XVe s.*)

Le *chambellain* de monseigr. (*Girart de Rossillon*, ms. de Beaune, p. 380.)

Le duc a un premier *chambellain*, sous lequel sont et respondent tous les *chambellains* chevaliers. (OL. DE LA MARCHE, *Estat de la maison de Charles le Hardy*.)

Grand *chambrelain*. (JUN., *Nomencl.*, p. 330.)

Eustace le *chambrelain*. (P. D'OUDEGHERST, *Ann. de Flandre*, II, 143.)

— Maitre d'office :

Le celarier *cambellan*. (*Off. claust. de S.-Oyan*, I.)

CHAMBRANLE, s. m. et f., bordure de côté d'une cheminée, d'une porte, d'une fenêtre :

Pour taillier les *chambrandes* des ars. (1313, A. N. KK 393, f° 42.)

Et y doit avoir un *chambramlle* qui revestira ledit portail. (1389, *Arch. hospit. de Paris*, II, p. 149.)

Une *chambrande* portant mollure. (1511, Lille, ap. La Fons.)

CHAMBRE, s. f., pièce d'une maison, principalement celle qui est affectée à l'usage particulier d'une personne pour y coucher, y travailler :

Fait sei porter en sa *cambre* voltice.
(*Rol.*, 2593.)

E si alcons est apelez de muster fruisser u de *chambre*. (*Lois de Guill.*, 17.)

En sa *chambre* s'en est entree.
(*Eneas*, 1214.)

En la *camble* ert avec l'empereris.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 168.)

En celle *zambre* n'a mestier
Tortiz, candoile ne doplier.
(*Hector*, B. N. 821, f° 2a.)

Pour la *chambre* de Madame, fait et delivré... (1340, *Comptes du connétable d'Eu*, ap. V. Gay.)

Pour avoir fait une *chianbre* a ung veugloire. (1472, *Dép. pour l'artill.*, A. mun. Beauvais, 1re liasse, pièce 28.)



— *Travailler en chambre,* se dit d'un artisan, d'un ouvrier qui ne tient pas boutique. — Dans un sens anal. :

Ceulx qui vendent le pain *en chambres.* (1303, *Peage de Gien*, A. N. P 1378², pièce 3045.)

— Mobilier d'une chambre :

Un tonneau a mettre plusieurs choses de la *chambre.* (1358, *Compt. de D. Collors*, Aumale, p. 95.)

— Domaine particulier :

Cum jo serai a Loun en ma *chambre.*
(*Rol.*, 2910.)

E Engleterre que il teneit sa *cambre.*
(*Ib.*, 2332.)

Langres est *chambre* l'empereor Pepin.
(*Garin.*)

Et Lonbardie que l'en cleime ma *chambre.*
(*Gerard de Viane.*)

Et appelloient ces compagnes le royaume de France leur *cambre.* (Froiss., *Chron.*, VI, 184.)

— Nom donné à certaines assemblées et à différentes juridictions :

Besoingnes faictes et ordonnees en le *cambre* de le maison de le ville et commune de Noyon par les maire, jures et majeurs de mestiers pour le gouvernement d'icelle ville. (1388, 1er *Reg. des délib. de Noyon.*)

Le mecredi .xvii°. jour du mois de mars de l'an .iiixx. et huit, fu faicte *cambre* Jehan de Saint Pol, majeur. (*Ib.*, f° 2ª.)

Le... fu faicte *cambre*, a laquelle furent li maires, avec lui... En lequelle *cambre* vint. (*Ib.*)

— *Basse chambre,* lieu d'aisance :

Li glize devant dite doit faire l'ensaigne devers le fontaine a l'arestel de le maison devant dite a ligne .i. mur de piere u de tere de .ix. pies u .x. de haut deseure tere, sans huis, sans fenestre, sans nule veue, sans *base cambe*, sans nokiere. (1260, ap. Brassart, *Pr. de l'Hist. du chât. de Douai*, I, 83.)

Ke nus hom ne face *basse cambre* sour le forterece de le vile. (*Bans aux échevins*, QQ, f° 14 v°, A. Douai.)

Et quant li *basse cambre* ara besoigne de vuidier, on le vuidera parmi l'iretage qui fu segneur Simon Payen, qui est ledit Jehan de Roubais. (1328, *Test. mestre Jehan de Bine*, A. Tournai.)

Une mesme cloaque et *basse chambre* recevoit les immondices des deux maisons. (1610, Phil. de Hurges, *Mém. d'eschevin de Tournay*, Mém. de la Société hist. de Tournai, V, 193.)

— *Chambre aisee,* même sens :

Il disoit que il venoyt de ses *chambres aisees.* (*Liv. du chev. de La Tour*, c. xvii.)

Chambre aisee.
(G. de Digulleville, *Trois pelerin.*, f° 44ª.)

— *Chambre courtoise,* dans le même sens :

Toli la baniere le duc d'Osteriche... tote la desrompi et depeça, puis la fist geter en nes *chambres cortoises.* (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 300ᵇ.) P. Paris : *chambre courtoise.*

Va en le *courtoise chambre* u cil .iii. ont leur aises. (1328, *Test. mestre Jehan de Bine*, A. Tournai.)

Sacent tout chil, ki cest escrit veront et oront, ke comme debas et contens fust et ait estet autre fois, et sentenses rendues, entre Gossuin Dantoing, d'une part, et Jehans Descaus, d'autre part, pour le cauze et occoison d'une *cambre courtoise.* (8 mars 1330, *C'est compromis Gossuin Dantoing et Jehan Descaus*, Chirog., A. Tournai.)

— *Chambre privee*, dans le même sens :

Et si doivent le *cambre privee* vuidier. (Mai 1334, *Jehan de Roubiseul*, Chirog., A. Tournai.)

Pour vider le *cambre privee* de le prison. (1369, *Compt. du Massart*, A. mun. Valenc.)

— *Chambre necessaire*, dans le même sens :

Doivent faire unes *chambres neccessaires* ou courtil ou elles souloient estre. (1383-84, *Compt. des annivers. de S. Pierre*, A. Aube G 1656, f° 175 r°.)

— *Chambre,* tout seul, dans le même sens :

Le baiser de punes
Se[n]t de *chambre* les es.
(*Marcoul et Salem.*, p. 196, Crapelet.)

(B. de Gord., *Pratiq.*, II, 12.)

Cf. Chambre 2, t. II, p. 45ᵇ.

chambree, s. f., le nombre d'ouvriers, de soldats, qui couchent dans une même chambre :

(R. Est., *Thesaur.*)

Il leur encharge a chascun de choisir de toutes les troupes et *chambrees*, neuf autres telz (hommes) qu'eux. (Maigret, *Polybe*, III, 35.)

Cf. II, 45ᶜ.

chambrete, mod. chambrette, s. f., petite chambre :

Li bons hom l'arche apreste, *camberetes* i fist.
(Herman, *Bible*, B. N. 1444, f° 7 r°.)

Dedenz une *chambrette* ou faiseit son labur.
(Garnier, *S. Thom.*, 3824.)

Sus la mason et sus les .ii. *chambrates* ancoste. (1248, S. Thiéb., A. Mos.)

La mason et la *chambrate.* (1271, *Cart. gr. Egl. de Metz*, B. N. 11846, f° 70ª.)

Chambrete de l'estable. (1304, *Trav. p. les chât. des c. d'Art.*, A. N. KK 393, f° 15.)

Pour lou loyer d'une *chambrete.* (1310, *Compt. du dom. de Mahaut d'Artois*, Richel. 8551.)

En lai *chambrate.* (1320, Coll. de Lorr. 975, n° 113¹.)

Chambraite. (1383, *Cart. de Metz*, B. N. l. 10027, f° 86 v°.)

Pour deux verveilles qui servirent au pendre un huis audit belfroit, en le *cambrede* de le dite orloge. (1395-1398, *Compte de la construct. du beffroi*, 95° Somme des mises, f° 90 v°, A. Tournai.)

Premiers, une *cambrette* bas devant a cheminee. (23 Janv. 1442, *Escrips de leuwier d'entre Willemme Lebrun et Jehan*, chirog., A. Tournai.)

A Jehan Blaue, serrurier, pour son salaire d'avoir fait deux clicques et ung menton, et refait une warde a le sierure de l'uis de le montee de deux *cambrettes* deseure le bouge. (16 fév. 1446, *Tutelle de Haquinet de Buissy*, A. Tournai.)

Et m'en viens droit a la *chambrete*
Qui estoit bien fort mignonnette.
(Coquillart, *Monol. du Puys*, II, 254.)

Cf. II, 46ª.

chamel, mod. chameau, s. m., animal ruminant, haut de jambes, qui a le cou fort long, la tête petite et deux bosses sur le dos :

.vii. c. *cameil* d'or e argent cargiez.
(*Rol.*, 645.)

Chamoil.
(Gerv., *Best.*, 954.)

Li *chamaus.*
(G. de Coinci, *Mir.*, ms. Brux., f° 218 v°.)

Nient plus que uns *camers* poroit
En trou d'aguille trespasser.
(G. de Cambrai, *Barlaam*, p. 87.)

Li *camels* sist joste le roi.
(*Ren.*, Br. Vª, 444.)

Je ai un *camoel* en maison qui est le plus orde beste. (Robert de Clary, p. 23, Riant.)

Un *chamuel.* (G. de Tyr, IX, 22.) Var., *chamal* (P. Paris.)

Les avoient loiiets sour les *cameus.* (*Chron. d'Ernoul*, p. 43.) Var., *chamols.*

Murs, cevaus, *kameus*, palefrois.
(Mousk., *Chron.*, 6716.)

Aloit nus piez et portoit en son chief .i. chapel qui estoit faiz de poil de *chamail.* (*Vie sainte Marthe*, B. N. 423, f° 33ª.)

Dou *chamuel.* (Ms. Chart. 620, f° 139ª.)

Et g'iray au *kamel*, sy l'arons jus giettes.
(*Chev. au Cygne*, 9129.)

Seoit sur ung *quameul* qui vint d'Esclavonnie.
(*Ib.*, 9112.)

Si cria chascuns *kameus.*
(*Ib.*, 19964.)

Et mules et *chameus*, mainte beste savage.
(*Florence de Rome*, B. N. nouv. acq. 4192, f° 3 r°.)

Le Soudan eust conseil a ses amiraus, et ordenerent d'aller a Triple, et fist aparailler les gens d'armes, et les *cames* par les chemins. (*Gestes des Chiprois*, p. 235, Raynaud.)

Et le Soudan novyau, fis de cestu quy fu mort, qui se fist apeler Melec el Esseraf, vy l'ost aparaillié, et les *cames* par les chemins, et se mist a venir a tere a mout grant gent a chevau et a pié. (*Ib.*, p. 241.)

Peil de *chamuel.* (*Comment. s. le Nouv. Test.*, ms. Oxf., Bodl. Douce 270, f° 68 v°.)

Que riche n'i povoit entrer
Ne qu'un *cameulx* povoit passer
Par my le partuis d'une aguille.
(Digullev., *Pelerin. du corps hum.*, ms. Valpinçon, f° 2ᶜ.)

Camelus, *cameul*. (*Gloss. de Conches.*)

En l'ewangille ou n'a mesdit,
Que plus tost un *chamel* chargié
Yroit, sans estre deschargié...
(CHR. DE PIZ., *Long est.*, 4604.)

Plus tost par le trou d'une aguille,
Passeroit ung puissant *camel*,
Que ung riche au lieu celestiel
Entrast.
(GRINGORE, *Folles entrepr.*, p. 119.)

— Étoffe ou poil de chameau :

Et se vesti, sces tu de quoi ?
D'une cote a un large plot,
Faite d'un *camel* tout a plain.
(FROISS., *Poés.*, II, 346.)

CHAMELOT, mod. camelot, s. m., étoffe faite de poil de chameau, étoffe de poil ou de laine :

Chamel qu'en autre pais sont
Une boce sor le dos ont.
Les *chamelots* de lor chevous
Sont fait, tant sont precious.
(GAUT. DE MES, *Image du monde*, ms. Montp., f° 105 v°.)

Cameloz que on fait du poil des chameus. (*Liv. de Marc Pol*, LXXIII.)

En esté une cote de *chamelot*, un seurcot de tyreteinne sanz manches... (JOINV., § 60.)

Poil de *chamelot*. (*Stat. de S. J. de Jér.*, roul., A. B.-du-Rh.)

Des *chamellotz* que les freres peuvent porter. (1435, *Est. de S. J. de Jér.*, f° 3b, A. H.-Gar.)

De *camelot* gris 10 aulnes un quartier, de *camelot* violé une piece entiere. (1474, *Inv. de la comtesse de Montpensier*, p. 23, ap. V. Gay.)

CHAMENEE, v. CHEMINEE. — **CHAMIN**, v. CHEMIN. — **CHAMINER**, v. CHEMINER. — **CHAMION**, v. CAMION.

CHAMOIS, s. m., quadrupède ruminant, du genre antilope, à cornes creuses et lisses, qu'on trouve dans les hautes montagnes des Alpes :

Li *chamoix* qui est beste mue.
(*Vie des Pères*, ms. Ars., f° 46a.)

Achat de peaulx de *chamois*. (1387, *Comptes roy.*, ap. Laborde, *Emaux.*)

CHAMOISER, v. a., préparer des peaux de daim, de chèvre, de mouton, comme on prépare la peau de chamois :

Que nulz ne puist *camoisser* bazane. (1393, *Confirmation des statuts de la corporation des selliers*, ap. A. Thierry, *Tiers Etat*, IV, 787.)

CHAMP, s. m., espace découvert et plat, limité pour un usage déterminé ; la campagne en général :

De tutes parz en sunt cuvert li *camp* (de [paiens).
(*Rol.*, 1468.)

Ensurquetout les bestes del *caimp*. (*Psalm.*, Brit. Mus., Ar. 230, f° 12 r°.)

Quant fait oscur,
Que tote riens ert a seur,
Home, bestes sont en repos
Et taisent *champ*, selves et bos.
(*Eneas*, 2161.)

Il monta sor son ceval, et prent s'amie devant lui, baisant et acolant ; si se metent as plains *cans*. (*Auc. et Nic.*, 26, 21.)

Se vous ensi vous ociez,
En camp flori ja n'entrerez,
Ne vous ne verrez Blanceflor.
Cil *cans* ne reçoit pecheor.
(*Floire et Blanceflor*, 1re vers., 813.)

Iqui remest el *champ* l'empereres Baudoins qui onques ne volt fuir. (VILLEH., § 360.)

Soit a *chan*, soit a vilhe. (1277, *Collégiale de S. Martin*, n° 107, A. Liège.)

Ou a *cans* ou a ville. (1302, Jumièg., A. S.-Inf.)

Soit a *camp* ou a vile. (1335, Mortemer, A. Eure.)

Tout chou qu'il ara et avoir pora, gisans en meubles, en catels, en hiretages, en vert et en seck, u *camp* et a ville. (1342, *Cartul. de Cambron*, p. 256.)

Car sur les *champs* ne vont point en fourrage.
(EUST. DESCH., V, 324.)

Agellus, petit *cans*. (*Gloss. de Douai.*)

— Lieu où se livre une bataille :

Li cuens Rollanz par mi le *camp* chevalchet,
Tient Durendal ki bien tranchet e taillet.
(*Rol.*, 1338.)

— *Mettre une armée aux champs*, la mettre en campagne ; *être aux champs*, être en campagne :

Les roys de Macedoine n'avoyent jamais accoustumé de *mettre leur armee aux champs* le mois de juing. (AMYOT, *Alex. le Grand.*)

Soyons, s'il est possible, les premiers *aux champs*, accompaignez de la fermeté et constance qu'il convient, pour l'assaillir dedans son pays, sans attendre qu'il nous attaque dedans le nostre. (11 janv. 1597, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 671.)

— Dans un sens analogue :

Au mois de mars 1475-76, le duc Charles, battu par les Suisses devant Grantson, ecrivit aux Dijonnais, du chateau de Nozeroy, ou il s'estoit refugié, et les requit bien acertes et affectueusement de lui bailler, par maniere de prest, toute leur artillerie grosse et menue pour le remettre en *camp*. (Mars 1475-76, *Compt. de l'artillerie*, Arch. mun. Dijon, H, aff. milit.)

Cf. II, 47b.

CHAMPAGNE, s. f., terme de blason, l'espace, en bas, du tiers de l'écu :

Et estoit la devise de une haise d'or assise sur une *champaigne* de gueules. (FROISS., *Chron.*, XIV, 224, Kerv.)

Voit venir ung chevalier bien monté et armé, fors de lance ; mais trop bien avoit son escu dont la *champaigne* estoit d'or a six roses vermeilles. (*Perceforest*, vol. V, ch. XVIII.)

CHAMPART, s. m., droit qu'avait un seigneur de lever une certaine quantité de gerbes dans les terres de sa censive :

Je tieng en fé et en houmage de mon seigneur l'evesque de Miauz... la grant maison de Charni... et les masures et les terres qui i pandent, qui doivent taille et *champart*. (1270, *Cart. de Meaux*, B. N. l. 18355, f° 80 r°.)

Et se l'en treuve que il en ait plus de terre gaaingnauble que les .xx. minez dessus dis en nostre teneure qui ne soit tenue d'autrui que de nous, le seurplus demourra a estre tenus de nous a *champart*. (BEAUMAN., p. 108, Bordier.)

Avec certains *camppars* qui valent bien trois mynes de grain de revenue. (1399, *Denombr. du baill. de Caux*, A. N. P 304, f° 32 v°.)

.XIIII. minez de *camppars*. (*Rent. de la prév. de Clerm.*, B. N. 4663, f° 22 r°.)

CHAMPARTER, v. a., soumettre au droit de champart :

Cil ne fet pas de son campart ce qu'il doit, qui emporte ses garbes, anchois qu'eles *soient campartees*. (BEAUM., *Cout. de Beauv.*, XXX, 29.)

Celui parla lors a la beste :
Moult est, dist il, ta paste preste,
Hastive des ames *champarter*
Ou nulle riens ne dois clamer.
(*Rom. du moine*, Ars. 3331, f° 2b.)

Deus muis de blé et un mui d'avoine lesquieus il tiennent de moi en fief et en hommage, avec autres choses lesquieus mes maires de la ville doit *camparter* par raison dou fief que il tient de moi. (1312, A. N. JJ 48, f° 11 v°.)

Item la granche de S. Amant, quatre mines, pour ce que les gens du Seigneur de Roumars les appellent quant il vont *champarter*. (1337, A. N. JJ 70, f° 134 v°.)

CHAMPARTERESSE, adj. f., qualifiant la grange seigneuriale où se mettaient les champarts :

Au cas que ledit champart soit rendable en grange, le mener et livrer en la grange *champarteresse*. (*Cout. d'Etampes*, LIX, Nouv. Cout. gén., III, 98.)

CHAMPARTEUR, s. m., celui qui lève le champart :

Si le vilein faut a son conte
Le *champartor* le met a honte.
(ESTOUT DE GOZ, *Vil. de Verson*, v. 30, reg. redd. M. S. M.)

Et un denir au *campartoour*. (*Jurés de S. Ouen*, f° 55 v°, A. S.-Inf.)

A la grange appartient toute la disme et le champart des terres qui meuvent de saint Denys, mais ilz laissent la disme aux champs, mes le *champarteur* disme en champartant. (1334, *Cart. de la consist. de Willy*, A. N. S 38, pièce 1.)

Cf. CHAMPARTEOR, II, 48a.

CHAMPE, v. JAMBE.

CHAMPENOIS, adj., originaire de la Champagne :

Qui fu Huedes li *Champenois* !
(GUIOT, *Bible*, 471.)

CHAMPESTRE, adj., qui appartient à



la campagne, de la campagne, qui habite la campagne :

Toutes les viles *champestres* qui seront ou destroit dou chastel. (*Proj. d'ordonn.*, A. N. J 1030, pièce 65.)

Es villes *campestres* d'entour le dite ville. (1323, *Reg. au renouvellement de la loi*, I, f° 80 v°, A. S. Omer.)

La draperie desdites villes *champestres* (*Ib.*)

Agrestis, *campiestres*. (*Gloss. de Douai.*)

Lieu *campestre*. (*Bat. Jud.*, 1, 83.)

Point ne garde et fais paistre
Troupeaux icy, comm'un vilain *champaistre*.
(Cl. Mar., *Met. d'Ov.*, l. I, p. 36.)

Les prestres *champestres*. (P. du Moul., *Anat. de la M.*, c. xix.)

— *Bataille champestre*, bataille en pleine campagne :

Lesquelles choses il vouloit prouver de sa personne contre ledit roy de France, se mestier estoit ; ou en *bataille champestre* s'il vouloit dire le contraire. (Le Baud, *Hist. de Bret.*, c. xli.)

Cf. II, 48ᵉ.

champignon, s. m., plante cryptogame qui se développe et se multiplie rapidement, et dont quelques espèces sont comestibles :

Champignons d'une nuit sont les meilleurs. (*Ménagier*, II, 5.)

Des potirons que les aucuns appellent *champaignons*. (Auton, *Chron.*, B. N. 5083, f° 23 v°.)

champion, s. m., chacun des adversaires qui combattent en champ clos :

Morz est Turpins li guerreiers Charlun.
Par granz batailles e par mult bels sermuns
Cuntre paiens fut tuz tens *campiuns*.
(*Rol.*, 2242.)

Quant fait bataille, ses trait a *campions*
Trestot a pié a guise de guidons.
(Raimb., *Ogier*, 4455.)

Champiuns.
(Garn., *S. Thom.*, B. N. 13513, f° 28 r°.)

Trois *champions* sont moult failli
Et bien ont deservi a batre,
S'il ne pueent le quart abatre.
(*Rose*, 19960.)

[Il] dist que Pieres Buisse, de Biaumes, qu'on dist des *campions* goudaliers, est mestre leres. (1321, *Reg. de la loi*, t. I, n° 130, A. Tournai.)

Liches pour *campiuns*. (Guilleb. de Metz, *Descr. de Par.*, XVII.)

Le *champion* et la *championne* furent tout un temps a se battre si vertueusement que... (B. Desper., *Nouv. recreat.*, p. 181.)

— Fig. :

Chacun seigneur banneret tiendra sa maison, ou lieu public accoustumé, un eschantillon, et un *champion* des mesures a grains, vins, et autres especes mesurables. (1588, *Coust. d'Aouste*, p. 26.)

champis, mod. champi, f., *champisse*, s., enfant trouvé, bâtard :

Lequel Dousset respondit injurieusement au dit Remeo qu'il avoit faussement menti comme mauvais *champiz* filz de moine. (1390, A. N. JJ 139, pièce 75 ; Duc., *Campenses*.)

Jehan appela ledit Jordanet fils de *champisse*. (1394, A. N. JJ 146, pièce 117.)

Lesquelx vindrent contre les filz et varlets du suppliant, en les appelant *champilz*. (1457, A. N. JJ 183, pièce 332.)

Pour ung bayser, ou aultre malefice
Quelque *champis* aura une evesché.
(J. Bouchet, *Opusc.*, p. 122.)

Cf. Champisse, II, 50ᵃ.

chance, v. Cheance.

chancelant, adj., qui chancelle :

Nostre sires nen ainmet mies lo cuer *chancillant* et croslant. (*Serm. de S. Bern.*, p. 56.)

— Subst., celui qui chancelle :

Tes paroles ont confermé les *chancelanz*. (*Bible*, B. N. 899, f° 218ᵈ.)

chanceler, v. n., vaciller, au propre et au fig. :

Carles *cancelet*, pur poi qu'il n'est cauz.
(*Rol.*, 3608.)

Si qu'il en *chancela* trestoz.
(*Eneas*, 5737.)

Li buef en *chancelerent*, l'arche voleit chair.
(*Th. le mart.*, 75.)

Por le grant cop a Ferraus *chancelé*.
(*Gaydon*, 6655.)

Entre vice et vertu *chancelle*.
(J. Le Marchant, *Mir. de N. D. de Chart.*, p. 130.)

Cancheler.
(*Rose*, Vat. Ott. 1212, f° 60ᵈ.)

Agnies, dist il, nostre sires t'apiele,
De lui servir par nul plait ne *canciele*.
(*Vie Ste Agnes*, B. N. 1553, f° 402 v°.)

Non pourcant si le fist *cancheler* si k'il se prist a l'arçon de la sielle. (*Flore et la Bielle Jehane*, Nouv. fr. du xiiiᵉ s., p. 135.)

Sali la pierre hors et issi dou piler ;
Droit en mi le monstier le vit on *cancheler*.
(*Baud. de Seb.*, XII, 33.)

Et par Dieu je li plevis
Que tres loyal, se je vis
Li seray, si ne *chancelle*.
(Eust. Desch., IV, 9.)

... Car haulte amour *chancelle*.
(Id., V, 194.)

D'un lez ou de l'autre *chancelle*.
(Id., V, 197.)

Le chief fault, l'Eglise *chancelle*.
(Id., V, 321.)

chancelerie, s. f., fonction de chancelier :

L'arcevesque Tibaux ne l'ad ublié mie
Ke dunet li ad dunc sa *chauncelerie*.
(Garn., *S. Thomas*, B. N. 13513, f° 5 v°.)

chanceleux, adj., qui marche en chancelant :

Avant boiteux, podagres, veroleux,
Muetz, punais, baveux et *chanceleux*.
(F. Jultot, *El. de la B. fille*, p. 76.)

chancelier, s. m., autref. premier officier de la couronne en ce qui concernait la justice, garde du sceau royal ; chanoine chargé de la garde des sceaux du chapitre :

Li *chanceliers* cui li mestiers en eret
Cil list la chartre.
(*Alexis*, 376.)

Tomas li *chauncelers*.
(Garn., *Vie de S. Thom.*, B. N. 13513, f° 6 r°.)

Et n'emmena avec lui que l'empereris, et son *chancelier*, et son druguemant. (Villehard., § 186.)

Lors fu morz maistre Johans de Noion a la Serre, qui ere *chanceliers* l'empereor Baudoin. (Id., § 290.)

Jou vous doins dou lire congié
Maugré trestous les *cancheliers*.
(*Rose*, Vat. Ott., f° 102ᵈ.)

Il fu *chanceliers* de l'yglise Nostre Dame de Chartres. (*Vie des Peres*, ms. Chartres 371, f° 80 r°.)

Le *cancelier* d'Alemagne. (*Hist. de la terre s.*, ms. S. Omer, f° 61 r°.)

Canchillier de France. (Froiss., *Chron.*, V, 425.)

Chanchelier. (Id., *ib.*, B. N. 2646, f° 137 v°.)

Chancellier. (Auton, *Chron.*, B. N. 5082, f° 201 v°.)

chancellement, s. m., action de chanceler, mouvement de ce qui chancelle :

Temulencia, *chancellement*. (*Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 7679, f° 254 v°.)

Chancellement.
(*Anti Claudianus*, B. N. 1634, f° 47 v°.)

Apres ce qu'ilz eurent ainsi estrivé longuement les ungs contre les autres, apres aussi plusieurs *chancellemens* et diverses occisions faictes, Hamilco... fist sonner retraictes. (*Translat. de la prem. guerre pun.*, à la suite du *Prem. vol. des grans dec. de Tit.-Liv.*, f° 184ᵉ.)

Le *chancelement* des yvrognes. (Dampmart., *Merv. du monde*, f° 67 r°.)

A cause du flottement, bransle et *chansellement* de la navire. (Besson, *Cosmolabe*, p. 28.)

chancenete, v. Chansonnette. — **chancillant**, v. Chancelant.

chancir, v. n., présenter des traces de moisissure :

Un peu *chansi* ou moisi. (R. Est., *Thes.*)

Et ainsi sont gardees les andouilles, saucisses, et autres choses de mesme : et moins *chansissent* en l'air qui est libre, pource qu'ils ne s'eschauffent. (Le Blanc, *Trad. de Cardan*, f° 43 r°.)

Ce qui devient *chansi* ou moisi se tourne en amertume. (Id., *ib.*)

Chacun tient que du froment vert, *chanci*, ridé et leger provient l'yvraie. (O. de Serr., II, 4.)

L'odeur (des fleurs) est aussi admirable

qu'innombrable, douce, forte, pesante, brusque,... seche, malfaisante, *chancie*, etc. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 240.)

CHANCRE, mod. cancre, s. m., espèce d'écrevisse de mer, dite aussi crabe :

A noter est que cest maladie est appellee chancre pour 5 choses. La 1, car il a figure roonde tout aussi com le poisson de la mer qui est apelé *chancre*, dit en franchois crabes. (H. DE MONDEVILLE, B. N. 2030, f° 100ª.)

Les *chancres*, en latin cancri. (G. BOUCHET, *Serees*, XXXVI.)

— Ulcère qui tend à ronger les parties environnantes :

En *chancre* et fix.
(VILLON, *Gr. Test.*, 1447.)

Cf. CANCER.

CHANCREUX, adj., qui est de la nature du chancre, du cancer :

Char *cancrouse*. (BRUN DE LONG BORC, *Cyrurgie albug.*, f° 134ª.)

Gencives *chancreuses*. (*Le Grant Herbier*, f° 9 v°.)

Plaies *chancreuses*. (*Jard. de santé*, I, 162.)

Excrescences *cancreuses*. (TAGAULT, p. 154.)

CHANDELABRE, mod. candélabre, s. m., chandelier à branches destiné à porter plusieurs bougies :

Ad encensiers, ad ories *chandelabres*
Clerc revestut en albes et en chapes
Metent le cors enz el sarcueu de marbre.
(*Alexis*, 581.)

E des *chandelabres* et des luminaries e des tables. (*Rois*, 244.)

Deux *chandelabres* d'or merveillux.
(WACE, *li Liv. de S. Nicholay*, 595.)

Dui *chandelabre* de fin or.
(MARIE, *Lais*, Guigemar, 183.)

E je vi set *chandelabris*. (*Trad. de l'Apoc.*, Ars. 5214, f° 2 v°.)

Chandelarbre.
(*Ren. de Montauban*, p. 253.)

Moyses fist soutil .I. *chandelabre* faire
De fin or esmeré et de moult haut afaire.
(*Des Louanges de la S. Vierge*, ms. Berlin, f° 130 r°.)

Candelabres.
(*Roum. d'Alex.*, f° 44c.)

Moult i porta l'on textes chiers,
Camdelarbres et encensiers,
Et grans chases od grans cors sains.
(*Parton. de Blois*, 10763.)

La clarté del cierge allumé quant il est dreciez sus le *chandelabre*. (*Lancelot*, ms. Fribourg, f° 71c.)

Li *chandelabres*. (*Règle de Citeaux*, ms. Dijon, f° 119 v°.)

Chaundelabre. (*Apocal.*, ms. de Salis, f° 11 r°.)

.VI. *chandelabres* pour taule. (*Inv. de S. Remy*, XIIIe s., dans *Trav. acad. Reims*, LXXII, p. 118.)

Candellabre. (1476, *Joy. égl. Bay.*, f° 77ᵇ, chap. Bayeux.)

— En style biblique :

Sour le *candelabre* l'assit
Pour che que clerement luisist
A chaus qui sont en la maison,
Tant l'avancha en la saison
Qu'en lai abit encore est dit.
(*Mir. de S. Eloi*, p. 46.)

CHANDELER, s. f., Chandeleur :

A le feste Nostre Dame *Candeler*. (Fév. 1250, A. mun. Douai.)

Jor de la *Kandeler* ki vient procainement. (Janv. 1290, *C'est Gillian Flaiel, d'une part, et Jehan Garsiel, d'autrepart*, chir., A. Tournai.)

Le jour de le *Candeler*. (1319, *Contresomme des dépens. de la comt. de Hain.*, f° 11 r°, A. Nord.)

As rentes, et as cens, as jours des paiemens dessus dis, et faire doivent lidit moituier le premier paiement pour les pres dessus dis, de .LXXV. s. tournois, au jour Nostre Dame *Candeler*, qui vient prochainement. (18 fév. 1351, *Escript de la moituerie*, chir., S. Brice, A. Tournai.)

Le jour de le *Candeler*. (FROISS., *Chron.*, III, 117.)

De le feste Saint Andrieu jusques environ le *Chandeler*. (ID., *ib.*, V, 403.)

Le jour de le *Candeler*. (28 sept. 1406-20 avril 1407, *Compte de la recette gén. de Hainaut*, f° 16 v°, A. Nord.)

Cf. CHANDELOR.

1. **CHANDELIER**, s. m., support destiné à recevoir les chandelles, les bougies, les cierges :

Si ert en leu de *chandelier*
Devant le pere a la pucele.
Morveilles ert sa toste bele
Quant uns granz cierges li ardeit
Sor chascun raim...
(*Eneas*, 3554.)

Crois, encensiers, et *chandeliers* tenir.
(*Loh.*, ms. Montp., f° 39c.)

Tout entour ot .XIIII. *candeliers*.
(*Ib.*, B. N. 4988, f° 267c.)

En *candelers* d'or geteis
Ot grans cierges et clers ardans.
(BEN., *Troie*, B. N. 375, f° 99f.)

Li *candeler* et les candoiles.
(*Blancand.*, 3894.)

Enmi la sale drescent un *chandeillier*.
(*Jourd. de Blaives*, 113.)

Enssois la doiz rendre et bailler (la lu-
Et metre sus le *chandelier*. [mière)
(MACÉ, *Bible*, B. N. 401, f° 129c.)

Sour un *chandeler*. (*Règl. de Citeaux*, ms. Dijon, f° 22 v°.)

4 petiz *chandeliers* a joer as taubles, pes. .I. marc, valent 74 s. (1302, *Inv. de Raoul de Clermont*, ap. V. Gay.)

4 *chandeilliers* bien fournis, qui sont en chascun une rouelle tournant. (1379, *Inv. du S. Sépulcre à Paris*, ap. V. Gay.)

Un lyon d'yvire qui porte un *chandellier* d'argent. (1420, *Inv. des joyaux de Charles VI*, ib.)

.II. *chandaliers*. (5 janv. 1594, *Inv. des fonds de Limog.*, A. Haute-Vienne.)

Cf. CHANDELIER 1, t. II, p. 51c.

2. **CHANDELIER**. s. m., celui qui vend de la chandelle :

Tanneours, *chandeliers*, savetiers. (1294, *Plait gén. de Dijon*, B. N. l. 9873, f° 26 v°.)

Amourry le *candeillier*. (*Cart. Alex. de Corbie*, B. N. l. 24144.)

Le *candelier*. (2 juin 1462, Célest. de Lym., A. S.-et-O.)

Candellier. (Mai 1403, *Ord.*, VIII, 597.)

— *Chandeliere*, s. f., femme d'un chandelier ; marchande de chandelles:

Maroie la *candeilliere*. (*Cart. Alex. de Corbie*, B. N. l. 24144.)

Une *chandeliere* vendant en icelle eglise chandelles de cire. (*Reg. du Chât.*, II, 384.)

Marie la *chandeliere*. (1409-1410, *Compt. de la fabrique de S. Pierre*, Arch. Aube, G 1559, f° 150 v°.)

La *chandelliare*. (1562, *Dép. deux jur.*, A. Gir.)

Cf. CHANDELIER 2, t. II, p. 52ª.

CHANDELLE, s. f., petit flambeau de suif, de cire, ou de résine :

C'est la *chandele* en la lanterne.
(*Rose*, 7448.)

Nulz homs ne porroit bonnement
Fere vritable jugement
Par nuit, se fame est lede ou bele,
Tant veist cler a la *chandele*.
(*La Clef d'amours*, 221.)

Une *chandelle* de cire ou bougie. (1421, *Charité d'Evreux*, A. Eure.)

Ce sont dix de rente,
Pour tes dez et pour ta *chandelle*.
(*Pathelin*.)

Il cherche occasion de prendre une querelle,
Qui sera bien souvent pour un bout de *chan-*
[*delle*.
Pour un morceau de bois, pour un voirre cassé.
(*Miseres de la femme mariee*, Var. hist. et litt., t. III, p. 330.)

J'ay cela chez moy, que pour brusler a part la *chandelle* par mon bout, l'autre bout ne s'espargne de rien. (MONT., liv. III, ch. IX.)

— *La chandelle faillie*, la chandelle consumée :

Eust esté lors ordonné que pour l'augmentacion et descharge de notre demaine, teles maisons et autres revenues et possessions, par especial qui sont situez et assis en nostre bonne ville de Paris, seroient appliquees a nostre demaine et baillees a rente aux plus offrans et derreniers encherisseurs, les solemnitez gardees ainsi qu'il est acoustumé de faire en tel cas, et que par ce moien nostre dit secretaire eust, au jour et lieu sur ce assignez, apres aucunes enchieres mises par autres sur ladicte maison et ses appartenances, mis icele maison a .XXIII. livres parisis de rente pour toute rente, auquel pris, non obstant toutes solemnitez faictes et accomplies, et la *chandelle faillie*, et qu'il ne s'apparut durant icele chandelle aucun qui la meist a plus haut pris, ne lui fu pas delivree ladicte maison audit pris, pour ce que il sembloit



que nostre dit secretaire en offroit peu. (1427, A. N. JJ 174, pièce 152.)

— *Rendre sa chandelle*, recevoir à son tour :

Bancquet que faisoit Robert du Bois, au nom d'une sienne fille, laquelle *rendoit sa chandelle*, et ou estoient, selon l'ordinaire, conviez tout le clergié, notables et aultres. (1594, *Lettre de rémission accordée à Jean Garbe*, Ch. des Comptes de Lille, B 1190; *Invent.*, III, 157ᵃ.)

Cf. Chandoile.

chandelor, mod. Chandeleur, s. f., fête de la Présentation de Jésus-Christ et de la Purification de la Vierge dans laquelle les fidèles portent des cierges à la procession :

De *Chandelour* en atre. (1214, *Paix de Metz*, A. mun. Metz.)

Et entor la *Chandelor* fu, et aprocha li quaresmes. (Villeh., § 228.)

A la septembresche, a la *Chandeleur* et an mars... (Est. Boil., *Liv. des mest.*, 1ʳᵉ p., LXXVIII, 24.)

Le jeudi devant la *Chandeleur*. (1268, Pr. de Bonnenouv., KK⁴D, A. Loiret.)

La *Chandelor*. (1271, ap. Lob., II, 405.)

Chadeleur. (1285, *Cart. de S. Germ. l'Aux.*, A. N. LL 489, fᵒ 84 rᵒ.)

Chamdelour. (1320, Noirmout., Fonteneau, I, 379.)

La *Chandelleur*. (1336, A. N. JJ 70, fᵒ20 rᵒ.)

Lai *Chandellour*. (1337, Coll. de Lorr., III, fᵒ 41.)

A la *Champdeleour*. (1394, *Livre des hérit. de S. Berthomé*, fᵒ 40 rᵒ, Bibl. la Rochelle.)

Chandelleur. (1404, *Denombr. du baill. de Caux*, A. N. P 303, fᵒ 64 vᵒ.)

La *Chamdeleur*. (*Livre d'heures de Charles le Noble, fils de Charles le Mauvais*, Cabin. Bulliot.)

La *Chandelleur*. (1532, *Compte de S. Ladre*, p. 101, Hosp. Clerm.-s.-Oise.)

Cf. Chandeler.

chandoile, s. f., chandelle :

Totes ses armes sont a fin or batu,
Et plus reluisent que *candoiles* ne fu.
(Raimb., *Ogier*, 12270.)

Mes il contrefont la *chandoile*
Qui se gaste, qant en l'alume.
(Guiot, *Bible*, 2367.)

Et n'avoit veue clarté de jor, se çou n'avoit esté de *kandailles* ou de fu ardant. (*Kassidor*, ms. Turin, fᵒ 10 vᵒ.)

Chandoele. (1240, Hôp. S. Nic. de Metz.)

Chandoile de coton, *chandoile*,
Qui plus art cler que nule estoile.
(Guill. de La Villen., *Crieries de Paris*, B. N. 837, fᵒ 246ᵈ.)

Chandaille. (*Cours de la lune*, B. N. 2485, fᵒ 9 rᵒ.)

Candeille. (1371, *Compt. de Valenc.*, pièce 34, p. 11.)

Ne que sont petites *chandoiles*
Envers la clarté du souleil.
(Chr. de Piz., *Long est.*, 2498.)

Puis baisoient le diable en forme de boucq au derriere, avec *candeilles* ardentes en leurs mains. (J. Du Clerq, *Mém.*, l. IV, ch. iii.)

Pour les *chandeilles* de chire. (5 août 1496, *Tut. de Gregollet et Haquinet*, A. Tournai.)

Cf. Chandoille, II, 52ᵇ et Chandelle.

chanel, s. m., syn. anc. de canal :

Les eves douces repairent es *chanels*.
(*Garin le Loh.*, 1ʳᵉ chans., VIII.)

La mer s'estoit retiree en son *chaneil*. (*S. Graal*, B. N. 2455, fᵒ 166 vᵒ.)

Les yaues furent issues horz de lor *chanel*. (*Cron. Godefr. de Buill.*, Vat. Chr. 737, fᵒ 349ᵈ.)

De son *charnel* la mer istra.
(Geff., .vii. *est. du monde*, B. N. 1526, fᵒ 184ᵇ.)

La cité est si noble com ja oir porrez :
.iii. eves i acourent devant par les *chanez*.
(*Gui de Bourg.*, 4502.)

Se li *chanels* fust muez et li flueves comence a corre par le cortill. (*Digestes de Just.*, B. N. 20118, fᵒ 102ᶜ.)

Quant les iaues furent retretes et revenues en leur *chanel*. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., fᵒ 48ᵇ.)

— En anatomie, nom de différentes parties configurées comme des canaux :

Chaneux venans dehors manifestement, si com est la voie de la viande, la voie de l'air. (H. de Mondeville, B. N. 2030, fᵒ 59ᵈ.)

chaneviere, v. Cheneviere.

1. **chanfrein**, s. m., pièce de fer qui couvrait le devant de la tête d'un cheval armé :

La sambue qui sus estoit
Fu d'un dyapré, li *chanfrains*
Ert de fin or, a tot le mains.
(Chrest., *Perc.*, ms. Montp., fᵒ 137ᵇ.)

Prist le ceval par le *canfrain* doré,
Dessi au Toivre ne s'est pas aresté.
(Raimb., *Ogier*, 2463.) Impr., *caufrain.*

Par le *canfrain* a saisi Marcepiere.
(*G. d'Hanstone*, B. N. 25516, fᵒ 67 rᵒ.)

Un *chanfrain* doré, a testes de liepars. (1317, *Inv. de Louis le Hutin*, Rec. des histor. de France, XXII, 770.)

Les *chanffrains* plas d'entour les voirrieres. (1399-1400, *Compte Jeh. Gilon*, A. N. KK 264-266.)

... Et est a mettre dessus le *chanffraint* d'un cheval. (1411, *Inv. de l'écurie du roi*, fᵒ 110 vᵒ, ap. V. Gay.)

Au *chanfraing* de son cheval. (G. Chastell., *Chron. des D. de Bourg.*, I, 16.)

Le Maistre est monté de deux beaux chevaux de service, et un fort mallier; il aura la selle armee, *chumpfrein*, le poitrail garny de cloux a large teste, une chesnette a la bride pour s'en servir au cas que les resnes faillent. (E. Binet, *Merv. de nat.*, p. 144.)

2. **chanfrein**, s. m., demi-biseau qu'on forme en abattant une partie de l'angle d'une des faces :

Avront les rabas de la dite huisserie pié et demi de lé entre le vierre et le *chanfraint*. (xvᵉ s., ap. Ste-Pal.)

Jambaiges de fenestre ouvres a *chaffrant*· 1453, College de Mur, A. Finistère.)

Cf. Chanfraint, II, 54ᵃ.

change, s. m., changement, action de changer, échange :

Ge ne puis pas faire cest *change*,
Ce que ge voil.
(*Eneas*, 8622.)

Ases deves, si me soit Dix amis,
Car vostres peres .iii. castiax me toli ;
Onques de lui ne poc mon lieu veir :
Or ai boin *cange* por lui, ce m'est avis,
Car je voi bien que ne poes guencir.
(*Huon de Bord.*, 727.)

Si fist l'empereis cest *kange*.
(Mousk., *Chron.*, 28435.)

Se marchant font *change* de chevaus li uns a l'autre bout a bout, rien ne doivent de tonlieu. (Est. Boileau, *Liv. des mest.*, 2ᵉ p., XII, 3.)

Lors aux *changes* vont en quelque contree.
(Eust. Desch., V, 153.)

Depuis qu'en toute vilenie
Noble Noblesse fut honnie,
Mettant sous les pies tout honneur,
Par un malheureux et sot *change*,
Tous ont mesprisé la louange.
(J. A. de Baif, *Mimes*, IV, fᵒ 47 vᵒ.)

Voyant donc en vous chacun jour
Ou naistre ou mourir quelque amour,
Et le *change* estre vos delices.
(A. du Breuil, *Muses gaillardes*, fᵒ 64 vᵒ.)

— *Rendre change*, rendre la pareille :

A li anemis *rendre change* de ce qu'il lui ont fait. (Aimé, *Yst. de li Norm.*, VII, 2.)

— Action de changer des valeurs contre des valeurs équivalentes ; qqfois anc., comptoir de change :

Si aprenrai des marchies et des *changes*.
(*Enfances Vivien*, B. N. 1448 et 744; p. 50ᵇ.)

La coustume des *canges*. (1165 à 1185, *Charte de Philippe d'Alsace*, dans A. Thierry, *Monum. inéd. de l'hist. du Tiers-Etat*, t. I, p. 74.)

Et emblerent, a un *chamge* de ladite ville, deux cens frans en or. (*Reg. du Chât.*, I, 252.)

Pour affaires secretz et d'importance concernans les *chainges* faitz par ordonnances de l'empereur. (1546, *Compte premier de Robert de Bouloingne*, fᵒ 188 rᵒ, Ch. des Comptes Lille, B 2460.)

Cange est une propre maniere de marchié qui est dessevree de vente. (La Thaumass.)

Cf. II, 54ᵇ.

changeable, adj., sujet au changement, qui peut être changé; anc., variable :

E la vie ke n'est pas *changable*
E le regne k'est pardurable.
(Pierre d'Abernun, *Secré de secrez*, B. N. 25407, fᵒ 180ᵇ.)

Vie non *chanjable*. (Evr. de Conty, *Secr. d'Arist.*, B. N. 571, fᵒ 127ᶜ.)

Amor *chanjable* et muable. (*Introd. d'astron.*, B. N. 1353, fᵒ 77ᵈ.)

Le mois de mars est un mois *chambgable* en temps et en pleuves ou en neiges. (8 mars 1408, Ann. de la soc. de l'hist. de Fr., 1864.)

Cf. II, 54[b].

CHANGEANT, adj., qui change, variable :

N'iert ne muables ne *chanjans*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 12770.)

Gardes ke vous ja pour chou ne soiies ombrage vers lui ne *chanjans* de vostre talent. (H. DE VALENCIENNES, § 558.)

— En parlant d'une étoffe, qui varie de nuance suivant les expositions :

Elles en doublent leurs pelissons de taffetas *changeant*. (N. DU FAIL, *Prop. rust.*, p. 128.)

— S. m., étoffe changeante, étoffe dont les nuances varient suivant les expositions :

Habillement bigarré, comme de *changeant* ou de quelque matiere ou il y a diversité de couleurs. It. veste di cangiante. (*Nomencl. octil.*)

Cf. II, 54[b].

CHANGEMENT, s. m., action de changer ; mutation :

Cangement.
(HERMAN, *Bible*, B. N. 24367, f° 63 r°.)

Lonz soit, chier frere, ades de nos cist tres pesmes *chaigemenz*, et cist tres horribles enduremenz de cuer ! (*Trad. des serm. de S. Bern.*, Ler. de Lincy, p. 562.)

... Li planteiz de la terre et li *chaingemenz* des tens sont voirement miracles... (*Ib.*, B. N. 24768, 33 ; 41, 26, Fœrster.)

Ils furent esbahi et en grant *changemens* de pensee. (*Bible hist.*, Maz. 312, f° 238[a].)

Fortune, debonnairement
M'enyvras, au commencement,
De l'amour qui me print trop fort
Sanz retarder ton *changement*.
(EUST. DESCH., V, 342.)

Chambgement. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, I, 28.)

CHANGEOR, mod. changeur, s. m., celui qui change qqch. chose ; celui qui fait commerce de changer les différentes pièces de monnaie, les traites et les billets de banque, receveur :

Li *changeor* i vienent de Paris.
(*Garin*, 2[e] chans., XXXV.)

Que nul clerc, de quelque nacion que il soit, soit estasounyer ne *semsar*. (*Ass. de Jér.*, II, 361.)

Chengeor. (*Trad. de Beleth*, B. N. l. 995, f° 51 r°.)

Ke Boins Amis li *changieres* ait vendut. (1236, *Cart. S. Sauv. de Metz*, B. N. 10029, f° 53 r°.)

Li *cheengeor* et li marcheant. (1231, *Ch. d'affr.*, A. La Ferté-s.-Aube.)

.II. *chainjour*. (1284, Pr. de l'H. de Metz, III, 229.)

Chaingeeur. (1295, A. N. K 36[b], pièce 33.)

Nummularius, *changires*. (*Pet. vocab. lat.-franç. du* XIII[e] *s.*, Chassant.)

Nummularius, *cambsor*. (*Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 4120, f° 124 r°.)

Orfevres ou *changeours*. (*Des* .VII. *plannettes*, B. N. 2485, f° 13 v°.)

Chascun ne peut pas estre orfevre,
Changeur, lapidaire.
(G. DE DIGULLEV., *Trois pelerinaiges*, f° 50[a].)

Chaingieres. (1326, *Pr. de l'H. de Metz*, IV, 36.)

Changierez. (1334, *Cart. de Metz*, Bib. Metz 751, f° 26 v°.)

Jehan de Lanstais, *cambgeur*. (1397, *Ann. de la soc. de l'hist. de Fr.*, 1864.)

Par le *changeur* de nostre tresor a Paris. (1399, *Tres. du chastel. d'Orl.*, A. Loiret, 6.)

Je n'y voy nulz fors *changeurs* qu'on aeure.
(EUST. DESCH., V, 123.)

Tous brouillons et *changeurs* des deux saincts [testaments.
(FERRAND DE BEZ, *Ep. héroïq.*, f° 3 v°.)

— Variable :

Or le tiens tu por *changeor* !
(*Eneas*, 8282.)

CHANGIER, mod. changer, verbe. — A., rendre autre, rendre différent :

Bele faiture, gentiz chose,
Si com solelz flestrist la rose,
Si *t'a* la mort molt tost plaissié
Et tot flestri et tot *changié*.
(*Eneas*, 6193.)

Je cuidai bien le sans *chaingier*
Quant tel chose li oi dire.
(*Dolop.*, 8668.)

Par quoi tel coulour engroutee
Puisse *estre changie* et muee.
(*La Clef d'amours*, 2503.)

Trop m'*est changiez* li temps et la maniere
Depuis le jour que je me departi
De vo douçour, tres douce dame chiere.
(EUST. DESCHAMPS, V, 357.)

Et se je ne le rappelle, mue ou *cambge*, je voeil qu'il demeure ferme et estable. (2 mars 1438, *Escrips de testament de sire Jehan de le Masure*, chir., A. Tournai.)

Mon dit testament anuer, *chaingier*. (31 mars 1502, *Escrips de codicille de demiselle Jehenne Francqhomme*, chir., A. Tournai.)

Neptune en ceste forme *a* bien *changé* la sienne
Pour mieus assubjectir la vierge æolienne.
(PASSERAT, *Œuvr.*, p. 131.)

— N. et abs. :

Usages *change* mout souvent.
(GAUT. D'ARR., *Eracl.*, 3389.)

Si aprendrez a *changer* et a vendre.
(*Enfances Vivien*, p. 51.)

Et lors doivent monarchies *changier*.
(EUST. DESCH., V, 330.)

Tout ce qui est au dessoubz de la lune
Change et se muet par diverse fortune.
(ID., V, 394.)

— Réfl., devenir différent, se modifier :

Fame *ce chainge* en petit d'eure.
(*Dolop.*, 4256.)

— *Changié*, p. passé et adj., devenu différent :

An sa color ses maus apert,
Car mout est palie et *changiee*.
(CHREST., *Clig.*, 4354.)

CHANGLE, v. CENGLE. — **CHANGLER**, v. CENGLER.

CHANLATE, mod. chanlatte, s. f., planchette en biseau qui porte le dernier rang de tuiles, d'ardoises d'un comble, et forme saillie de manière à empêcher les eaux pluviales de couler le long du mur ; perche qui sert à faire des arrêts pour le barrage d'un cours d'eau :

La couverture a tout les lates,
Et li chevron et les *chanlates*
Sont fetes de bone aventure.
(RUT., *Voie de Parad.*, 583.)

Non autrement con[me] *chanlaste*
Qu'est pertuisie en haut esclate...
(MALKARAUME, *Pyrame et Thisbé*, 151, J. Bonnard.)

Chanslate. (1332, *Compte de Odart de Laigny*, A. N. KK 3[a], f° 175 v°.)

En l'autre moitié, du lon avra une *chanlatte* coulant en la quelle l'en luy donra sa viande sans touchier a luy. (1393, *Ménagier*, t. II, p. 313.)

Pour trois quarterons de chevilles de fer pour queudre les *champlates* des tours de la dicte porte. (1400-1402, *Compt. de Girart Goussart*, fortification, XLII, A. mun. Orléans.)

Kanlatte. (1432, Douai, ap. La Fons.)

Pour deux journees de syeurs d'Aix a syer de la *chanlatte* et contrelatte pour ledit cabinet, .VII. s. (*Compt. de dép. du chât. de Gaillon*, p. 146.)

Un millier de clou a *chanlatte*. (1549, *Soc. arch. de Tours*, VII, 198.)

Cf. CHANLATE, II, 55[b], dont les exemples sont à joindre à cet article.

CHANOINE, s. m., ecclésiastique séculier ou régulier, membre du chapitre d'une église cathédrale :

Munies, *canunies*, pruveires curunez.
(*Rol.*, 2956.)

Ensembl'od li si clerc e si *canunie*.
(*Ib.*, 3637.)

Canonie.
(P. DE THAUN, *Best.*, 628.)

Chanuine fud, si saveit le language.
(JORD. FANTOSME, *Chron.*, 712.)

Chenone.
(*Les Loh.*, B. N. 19160, f° 34 r°.)

Canones sui et prestre par grand election.
(HERMAN, *Bible*.)

De clers, de prestres et de monis,
Et de nonains et de *chanonis*.
(*Brut*, ms. Munich, 63.)

Chanuinnes fu.
(GARN., *S. Thom.*, B. N. 13513, f° 11 r°.)

Li un abbé, li autre muigne,
E prestre, diacne, e *chanuigne*.
(MARIE, *Purg. de S. Patrice*, 1549.)

Tu dois avoir teus *chaloines*.
(*Paraphr. du ps. Eruct.*, Brit. Mus., add. 15706, f° 30a.)

Il sont *chanoine* blanc et noir ;
Mes bien font lor ordre savoir.
(Guiot, *Bible*, 1628.)

Je Raouz, *chenones* de S. Thiebaut. (1223, Chap. de la cath. de Metz, A. Mos.)

Jehans del Mont a pris a rente a Segnieur Gillebert de Paris, *canonne* de Tornay. (1236, *Cart. abbaye S. Médard*, Rouge livre, f° 167 v°, A. Tournai.)

Mais li *canonne* i ont leur part.
(Mousk., *Chron.*, 1108.)

As *kanonnes* fu l'autre rente.
(Id., *ib.*, 1100.)

Chevalier, clerc, borjois, *caloine*,
Contrait, muel, mesel et moine.
(*Fab. des bons vins*, Berne 113, f° 202f.)

Jakemart de Lille, *canonnie* de Nostre Dame de Tornai. (1240, *Mém. de la soc. hist. et litt. de Tournai*, t. XVII, ch. xxxiv.)

Chenoinne. (1240, Mor. 158, f° 7 r°, B. N.)

Chenoine. (*Ib.*, f° 159 v°.)

Li *canones*. (Juill. 1241, N.-D. de Cambrai, A. Nord.)

Et fist en cel leu establir
Une eglise el non Jhesucrist,
Et *chaloingnes* riules i mist.
(Geff., .vii. *est. du monde*, B. N. 1526, f° 154d.)

Il tempte les monies et les *canonies*. (*Trad. de Maurice*, B. N. 13314, f° 8 v°.)

Chenoigne de Nostre Dame de Rains. (1252, *Cart. de Champ.*, B. N. l. 5993, f° 448a.)

Cil est *chanainnes* de Bezanson. (1263, Bib. chap. Besanç.)

Li sergant aus *chanoines*, ausinc. (Est. Boileau, *Liv. des mest.*, 2e p., II, 55.)

Chenone. (1267, Albe, I, 4, A. Meurthe.)

Chanone. (1275, ib., 5, ib.)

Chanoene. (1285, *Cart. de S. Germ. des prés*, A. N. LL 1027, f° 159.)

Chennoine. (1287, A. N. L 733, cote T.)

Gui de Rumilli, *chanoinez* de Laon. (*Ib.*, pièce 2.)

Li *chenoigne* qui sont revestu demourent pour chanter la grant messe. (1287, *Ordinarium*, ms. Troyes 792, f° 330 r°.)

Chenoine. (Fin du xiiie s., *Cens du chap. de Bourg, par. S. Urs. et S. Jean des Champs*, A. Cher.)

Chanoigne. (*Gloss. de Conches*.)

Contre les *canonnes* de Pinkegny. (*Cart. de Picquigny*, A. N. R1* 35, f° 9 v°.)

Chonones de S. Thiebaut. (1323, *Cart. de la gr. égl. de Metz*, B. N. l. 11846, f° 180 v°.)

Chanoigne. (1326, A. N. JJ 64, f° 237 v°.)

Chanoingne. (1335, A. N. JJ 69, f° 54 v°.)

Chenoyne. (1338, S. Cyprien, A. Vienne.)

En mi le cuer, en oiant des *canonnes*, se fist confies. (*Hist. des ducs de Norm. et des rois d'Anglet.*, p. 45.)

Chenonne. (1360, *Rançon du roi Jean*, A. N. KK 10a, f° 40 r°.)

Chenoynne. (1393, év. d'Ang., A. Char.)

Chaignoingnes, mongnes. (P. Coch., *Chron.*, c. 96.).

Tu l'as laissé chez ces *quenoines*, va le querir. (Beroalde, *Moyen de parvenir*, p. 152, éd. s. d. n. l. 439 p.)

Et les appelle encores *chanoines*, non point pour la pension que l'on appelle autrement canon, qui leur estoit attribuee, mais par un mot digne de l'Eglise, parce qu'en les erigeant en college, on leur donna plusieurs belles reigles et institutions canoniques. (Pasq., *Rech.*, III, 38.)

CHANOINESSE, s. f., religieuse de certaines communautés :

Il a *shanoinesse* a Mons.
(Watr. de Couvin, *des Trois chanoinesses de Cologne*.)

Canoniesse de Mons. (*Obit. de Flin.*, Hautcœur, p. 409.)

En icelle ville y a un beau couvent de *canoniesses* gentifemmes, lesquelles ne font aucun veu de religion, et se peuvent marier a leur volonté. (Mart. du Bellay, *Mém.*, l. X, f° 306 r°.)

CHANOINIE, s. f., canonicat :

Robert de Bailleul permua la *chanoinie* et prebende de Beauvais a un nommé Louis de Cormailles. (Fév. 1378, *Reg. du Parlem.*, ms. Ste-Gen., p. 316.)

En le cité a *chanoynies* moult grandes et moult nobles. (Froiss., *Chron.*, IV, 170, var.)

Que de vostre bonté
A Chaalons, Laon ou a Paris
Chanonnie ait ou dignité.
(Eust. Desch., V, 316.)

CHANOLE, v. Quenouille. — **CHANON**, v. Canon 1.

CHANSON, s. f., pièce de vers généralement divisée en couplets avec refrain ; anc., poème épique :

Male *cançun* nen deit estre cantee.[1]
(*Rol.*, 1466.)

Ker iluec nuns demandowent ki chaitifs nuns menerent, paroles de *chançun*. (*Liv. des Psaum.*, Cambridge, CXXXVI, 3.)

Ke lui chante sones a hour[e] de complie,
Et fables et *chançons*...
(*Destr. de Rome*, 359, Gröber, *Rom.*, II, 15.) Ms. Hanovre 578 : *chaunceoun*.

Plaist vos oir *canchon* de grant barnage.
(Raimb., *Ogier*, 3.)

Et je dirai une *chançon*.
(*Ren.*, Br. II, 329.)

Car il ne sevent l'estoire que je vi,
La commençaille dont la *chançons* issi.
(*Gir. de Viane*, B. N. 1374, f° 91c.)

Il m'ont en si douls penseir mis,
K'a *chanson* faire m'en seux pris.
(Guiot, *Chans.*, VI, 7.)

Chanchon.
(*Rose*, Vat. Ott. 1212, f° 101b.)

Comme dit le *chanchons*...
(*Ciperis*, B. N. 1637, f° 75 r°.)

Et li souvint d'une *chançon* qu'ils avoient faite entr'eux deux. (Menestrel, 80.)

Mais l'enpirete [l. l'emperere] de Glançon
Cantera la d'autre *kançon*.
(Mousk., *Chron.*, 24939.)

Canchons envoie et biaus dities
Que tu meisme aras dities.
(*La Clef d'amours*, 1513.)

CHANSONNER, verbe. — N., faire entendre une chanson :

Les bergers sur le tendre herbis
Chansonnent de leur chalemie.
(La Porte.)

CHANSONNETTE, s. f., petite chanson :

Chancenete ou vers.
(Chrest., *Cliges*, 2844.)

Chantoit sa *chansonete*.
(Moniot de Paris, ap. Barstch, *Rom. et Past.*, p. 300.)

S'escoutoient par grant delit
La *cançounette* que il dist.
(*Amadas et Ydoine*, 1663.)

Une *chançonnete* nouvele.
(*Ren.*, Br. XVI, 585.)

Chancenete.
(*Vie des Peres*, Ars. 5216, f° 1 r°.)

Chansonnete, vai t'en ;
Leis m'amie t'envoi.
(Guiot, *Chans.*, I, 36.)

Chanchonnete.
(*La Dame a la licorne*, B. N. 12562, f° 62 r°.)

CHANSONNEUR, s. m., celui qui chansonne ; chanteur :

Nul ne croit ces infames diffamateurs, ni ces *chansonneurs*. (Fr. de Sales, *Œuvr.*, t. XI, lettre 157.)

CHANSONNIER, s. m., faiseur de chansons :

Chansonnier : m. *ère* : f. Alwayes singing, full of songs. (Cotgr.)

— Recueil de chansons :

Item, un *chançonier* de Mons. Gasse Brulé, presié .xx. s. (xive s., *Compt. de l'argent*.)

1. CHANT, s. m., élévation et inflexion de voix sur différents tons, avec modulation ; ramage des oiseaux ; cri du coq, etc. :

Muntat Deus en *chant*, li Sires en voiz de buisine. (*Liv. des Psaum.*, Cambridge, XLVI, 5.)

Chescun desire oir les *chans*
Des oisiaux, des bois et des chans.
(*La Clef d'amours*, 2597.)

2. CHANT, s. m., côté ; coin :

... Un lioncel noir avoit paint en un *cant*.
(*Naiss. du Chev. au Cygne*, 3147.)

Et l'ensegne (de la lance) iert ynde, li *cans* a menues bendes d'orfrois de belline. (*Merlin*, B. N. 19162, f° 201c.)

Est tenus, pareillement, en peril d'affolure, d'une aultre playe de taille qu'il a sur le *cant* de l'esclenque main, par dessoubz, a l'encontre de le recepte et de travers, dont il en est ung os issu. (13 mars 1442, *Reg. de la loy*, 1442-1458, A. Tournai.)

Cf. Littré, Champ 2.

CHANTANT, p. prés. et adj., qui chante :

Felinete i fu si jolie,
Si *chantanz*, si gaie et si lie
Et si bel s'aloit deportant
Que le pris en aloit portant.
(Gerard d'Amiens, *Escanor* 23155.)

Juenes, bien *chantans*, yeux traitis.
(Eust. Desch., IV, 276.)

CHANTEL, mod. chanteau, s. m., morceau coupé à un grand pain ; morceau coupé dans une pièce d'étoffe :

Mal se peut vuidier sans rongier au *chanteau* de quelqu'un. (G. Chastell., *Ver. mal prise*, p. 571.)

Dictes en ce que vous voudrez ; mais ils nous donnerent de leurs *chanteaux*. (Rab., *Cinquiesme liv.*, ch. xxx.)

Tranche a mesme le *chanteau*.
(J. A. de Baif, *le Brave*, III, 1.)

— Quartier de la lune :

Que tous ayent a se pendre dedans le dernier *chanteau* de ceste lune. (Rab., *Quart livre*, prol.)

— Pièce du fond d'un tonneau :

Contre un tonel l'a si hurté
A po ne l'a esservelé :
Li *chantes* torne, c'est pechiez,
Et li toniax s'est eslochiez.
(*La Plantez*, 89, P. Meyer, *Rec.*, p. 351.)

Cf. II, 56ᵃ.

CHANTEOR, mod. chanteur, s. m., celui qui chante :

Metre i fist pain et vin et char et vert savor,
Et touaile et hennap et .i. cok *canteor*.
(*Rom. d'Alex.*, ms. B. N. 789 ; P. Meyer, p. 135, v. 497.)

Moult ot en lui bon *canteour*.
(Ben., *Troie*, B. N. 375, fº 78ᶜ.)

Et chanter oi ces *chanteeurs*.
(G. de Coinci, *Mir.*, ms. Soiss., fº 6ᶜ.)

Canteres iert autorisies.
(*Mir. de S. Eloi*, 73.)

. *Chaunteur*.
(Rob. Grosseteste, ap. Coinci, *Mir. de N.-D.*, ms. Brux., fº 229ᵃ.)

Jehan le Cordier, *canteur* en plache. (15 fév. 1414, *Reg. de la Loy*, 1414-1425, A. Tournai.)

Cantor, *chanteur*. (Ch. Estienne, *Dictionariolum puerorum*.)

Tous nos *chanteurs* d'amours.
(Jod., *Œuv. mesl.*, fº 26 rº.)

CHANTEPLEURE, s. f., grand entonnoir qui sert à transvaser le vin, le cidre, la bière, robinet quelconque qui laisse écouler l'eau peu à peu, arrosoir, ouverture pratiquée dans un mur pour faciliter le passage des eaux, etc. :

Vesci une *cantepleur* c'on puet faire en .i. henap... (1248, Villard de Honnecourt, pl. 16.)

Que l'en n'ait mare a fosses, qui boutent a riviere ne *chanteplore*. (Août 1291, *Ord. s. la pêche*, B. N. l. 1597, fº 110.)

.ii. lanternes et .ii. *chantepleures* d'argent. (1349, *Compte de Nicol. Bracque*, A. N. KK 7, fº 54 rº.)

Une *chantepleure* d'or. (1455, *D. de Bourg.*, 6732.)

Une *canpleure*. (1554, *Compte*, Béthune, ap. La Fons.)

Tu feras aussi au berchil une *chantepleure* par laquelle, quand il sera trop plein, l'eau puisse couler hors la maison. (Evon., *Tres.*, c. vi.)

Par l'instrument appellé *chante pleure*, l'eau ramonte tant qu'on veut. (O. de Serr., VII, 3.)

La *chante pleure* n'est autre chose que deux tuiaux d'estain, ou d'autre matiere, d'esgale longueur et grosseur, telle qu'on veut, joincts ensemble, faisans deux branches de telle figure que ceste lettre grecque .α. (Id., *ib.*)

Cf. Chantepleure 1, t. II, p. 57ᵇ.

CHANTER, verbe. — A., faire entendre avec la voix un air de musique, un chant :

Male cançun n'en deit *estre cantee*.
(*Rol.*, 1466.)

Tels corunez ne *chantat* unches messe.
(*Ib.*, 1563.)

Or *chantez* dont endementiers,
Car il vos sera amendez
Le forfet que vos demandez
Quant ot le prestre la promesse,
Isnelement *chante* sa messe.
(*Du Prestre teint*, Montaiglon et Rayn., VI, 15.)

Quant *chantes fu* li services et dis.
(*Yde et Olive*, dans *Esclarm.*, 7681, Ausg. und Abh., t. LXXXIII.)

Quant *ot canté* le messe et dite s'orison.
(*Chev. au Cygne*, B. N. 795, fº 226 rº.)

Je sui prestres et clers, si vois messe *chantant*.
(*Baud. de Seb.*, XVII, 320.)

— Fig. :

La damoyselle ayant receu les lettres, tença fort celle qui les avoit prinses pour luy bailler, et fut cent fois deliberee de les rompre sans les lire, se doutant assez de ce qu'elles *chantoient*. (Nic. de Montreux, *Liv. des Berg. de Juliette*, fº 256 rº.)

— N., former avec la voix une suite de sons variés, selon les règles de la musique :

Que nuls pruzdum malvaisement n'en *chant* !
(*Rol.*, 1474.)

Encuntre mei parlowent ki seeint en la porte, e *chantowent* bev[anz] sizre. (*Liv. des Psaum.*, Cambridge, LXVIII, 14.)

Dedenz la vile fu conduiz
Li chevals a molt grant deduiz,
Devant *chantoent* les donzeles,
Sonent et harpes et vieles.
(*Eneas*, 1145.)

Tel joie en ot k'il commence a *chanter*.
(*Aliscans*, 3783.)

A celui matin, pour le douchour dou tans, chil oiselon *cantoient* clerement, cascuns selonc se maniere, et envoisiement. (Henri de Val., § 531.)

Las ! por li muir, et por li *cant*.
(Ren. de Beaujeu, *le Bel Desconneu*, 1259.)

E tant li *ad* de Deu *chanté*
Ke l'enfant ad baptisé.
(Chardry, *Joseph.*, 869.)

S'elle *chante*, sus toute chose
Loe sa voiz melodiose.
(*La Clef d'amours*, 1571.)

Si riches rit et *chaunte*.
(*Prov. del Vilain*, ap. Ler. de Lincy, *Prov. fr.*, II, 461.)

Et joyeusement *chanteray*.
(Eust. Desch, IV, 17.)

Il fait trop estrange vol,
Car pres du laz le fault *chanter* en sol
Qui viellement en jeune art solefie.
(Id., V, 64.)

Dancer scevent et *chanter*
Doucement.
(Id., V, 315.)

— *Pain a chanter*, pain à hosties :

A Jehan le Carllier qui fait le *pain a canter*. (10 mai 1392, A. mun. Douai.)

Cf. II, 57ᵇ.

CHANTERELLE, s. f., corde d'un instrument de musique à manche qui a le son le plus aigu :

Et si disant, rompit ma *chanterelle*.
(Louise Labbé, *Escrits de divers poëtes*, Œuv., p. 119.)

Quand decoupant dessus ta *chanterelle*
Mille fredons, au pincer de tes dois,
Tu fais jaser l'argentin de sa vois.
(Cl. Turrin, *Œuv. poét.*, Sonn., LXIII.)

— Grillon :

Les *chanterelles* sont petites bestes qui chantent par nuit es murs ou feu a esté, comme es contremeurs de la cheminee. (*Thoison d'or*, vol. II, fº 229 rº.)

Cf. Chanteur, II, 58ᵇ, et Chanteresse, II, 57ᶜ.

CHANTEUS, adj., syn. de *chanteur :*

Oiseaux *chanteux*. (*Jard. de santé*, Ois., 49.)

CHANTIER, s. m., grande enceinte où l'on entasse du bois ; endroit où l'on construit des vaisseaux ; pièce de bois sur laquelle on place un bloc, un vaisseau, un tonneau ; anc. entrepôt :

Pour *chantiers* a aseoir ces vins. (1295 *Compte de Girart le barillier*, Arch. K 36ᵇ, pièce 43.)

Pierres de pavé estans sus le *champtier* de Nyevre. (1432, *Compte de Nevers*, CC 34, fº 15 rº.)

Au fort, quelqu'ung s'en recompence,
Qui est remply sur les *chantiers ;*
Car la dance vient de la pance.
(Villon, *Gr. Test.*, 198.)

Puisqu'avons sur nos *gantiers*
A nos caves et celliers
Pipes et tonneaux tous plains.
(*Vau-de-Vire*, ap. L. Dubois, *Vaux-de-Vire d'O. Basselin*, p. 210.)

Les vignes faites en lignes, et qui sont arrangees par *chantiers* sont tenues pour les meilleures, car elles ne rendent point d'ombre, et par ainsi le soleil et le vent peuvent aisement battre parmy. (Du Pinet, *Pline*, XVII, 21.)

Cf. II, 58ᵇ.

CHANTRE, s. m., celui dont l'office est de chanter à l'église :

Que li arcediacres et li doiens et li *chantres* avoient livrei l'arcevesque par le conseil dou chapitre. (Menestrel, § 313.)

Mesire Ottes de Flines a chou temps canoines et *chantres* del eglise Saint Bietremieu de Biethune. (Avr. 1320, *Cart. de Flines*, CCCCXIV, p. 525.)

— S. f. :

Deux fois *chantre* elle fut, puis apres maints of-
Elle mourut en fin maistresse des novices. [fices,
(G. Durant, *Mesl.*, Epit. de Loyse de Pons, relig. de Poissy.)

chantresse, s. f., celle dont l'office est de chanter à l'église :

Une *chantresse*. (R. Est., *Thes.*, Psaltria.)

chanu, v. Chenu. — **chanuinal**, v. Canonial. — **chanvenach**, v. Canevas.

chanvre, s. m. et f., plante herbacée dont la graine est connue sous le nom de chènevis :

Ma grosse cemise de *kenre*
Pour la soie qu'est mole et tenre.
(Chrest., *Percev.*, 2357.)

Caneve. (xii[e] s., ap. Tailliar, p. 21.) Impr., *cavene.*

Chainvle. (*S. Graal*, B. N. 2455, f° 123 r°.)

Files de *chanvre* ne doient noient. (Est. Boil., *Liv. des mest.*, 2[e] p., II, 13.)

Et si doit il faire semer en la curtillage *canbre* affaire cordez. (*Tr. d'econom. rur.*, xiii[e] s., c. 7.)

Par dessus n'ot c'un drap de *canvne.*
(*Del usurier*, B. N. 15212, f° 132 v°.)

Un chent de *canneve* ou de coton. (Vers 1268, *Plainte au R. de Fr. par des march. flam.*, A. prov. de Gand, Rupelm., n° 118.)

On doit vendre le *caneve* el markié derriere la on vent l'erbe. (1270, *Reg. aux bans*, A. S.-Omer A B xviii, 16, n° 239.)

Chenvre.
(*Rose*, ms. Brux., f° 68 v°.)

Canvre. (*Jurés de S. Ouen*, f° 268 r°, A. S.-Inf.)

Chanvre. (*Ib.*)

Lannes ou *cheneve.* (*Cout. de Chalamont*, A. N. P 1384.)

Le disme des *cannvrez* et des lins. (*Rentes de la prév. de Clerm.*, B. N. 4663, f° 70 v°.)

De toutes *chainvles*, et de linc. (1326, *Pr. de l'H. de Metz*, IV, 31.)

Une corde de *caneve* pour le cloke. (1370, A. mun. Valenciennes.)

Cambis, *chaneves.* (*Gloss. lat.-gall.*, B. N. l. 7692, f° 11[d].)

Or dit qu'elle a lin de saison
Pour filler, et *chanvre* moult fine,
Or a potaige pour cuisine.
(E. Desch., *Poés.*, B. N. 840, f° 513[b].)

Demi livre de fillet de *kenneve.* (1372, Lille, ap. La Fons.)

Toille de *caneve.* (1379, *Compt. de Valenc.*, pièce 46.)

Fil de *chenove.* (Lundi av. Noël 1392, *Invent. de meubles de la mairie de Dijon*, A. Côte-d'Or.)

Estoupes de *chesneve.* (B. de Gord., *Pratiq.*, I, 3.)

Chanbre. (Id., *ib.*, XVII, 157.)

Une autre nappe de *chevane.* (Oct. 1400, *Inv. de meubl. de la mairie de Dijon*, A. Côte-d'Or.)

Cordes de *queneve.* (1406, Béthune, ap. La Fons.)

La dixme ou desmerie des blez,... lins, *cherves*, etc. (1416, *Reg. des fiefs du comté du Poitou*, f° 325 v°, Duc., *Chevarderia.*)

Mais, se *chanvre* broyes ou tilles,
Ne tens ton labour qu'as ouvres
Tout aux tavernes et aux filles.
(Villon, *Gr. Test.*, 1713.)

Une botte de grosse cordielle de *kenvene.* (1445, *Compte des fortifications*, 11[e] Somme de mises, A. Tournai.)

A Christofle de le Grange, cordier,... [pour] une corde de *quenvene* servant au contrepoix des Ars de Salines, pesant .lxxix. libz et demye. (13 sept.-12 fév. 1450, *Compte d'ouvrages*, 7[e] Somme de mises, A. Tournai.)

.v. petites bottes de *kesvene.* (1462, *Compt. des rivieres d'Escault et d'Escarp*, A. mun. Mortagne.)

Une cordelle de *quenneve.* (1471, S. Omer, ap. La Fons.)

Grant nombre de *queinenes* pour rouyr. (29 août 1490, Flines, A. Nord, Cod. F, n° 26.)

Corde de *quenve.* (1498, S. Omer, ap. La Fons.)

Cordes de *queneve* cherencié pour le clocque de la ville. (xvi[e] s., La Fons, *Art. du Nord*, p. 105.)

Tant de *quenneve* en fardiaulx comme delié. (26 avril 1507, A. mun. Douai.)

Fillet de brin de *cherve* pour convertir en toile. (19 mars 1521, A. Gir., Not., Cochet, 104, 1.)

Qui vaillent par chacune annee de revenu quinze francs d'argent, six livres *chenefve*, et six poulles. (1584, *Dénomb. de J. d'Aumont*, f° 1, E 29-E 1490, A. Doubs.)

De la *chanve* fort belle et haute. (Marc Lescarbot, *Hist. de la Nouv. France*, II, 536.)

Chemises de *kaienvre.* (1604, Abbev.)

Pour deux longes de *quenvene.* (1643, *Exécut. testam. de Jacques Cogheman, cordier*, A. Tournai.)

chanvreux, adj., de chanvre; qui tient de la nature du chanvre, filandreux :

La d'une *chanvreuse* filace
Tissant le lien qui m'enlace.
(Am. Jamyn, *Poés.*, p. 222.)

Chanvreux cadeaux.
(*Muses incogneues*, Pamphage.)

L'un a demy lui empestre
Les jambes d'un fort chevestre,
L'autre d'un *chanvreux* licol
Luy emprisonne le col.
(A. du Breuil, *Muses gaillardes*, f° 69 v°.)

Tirant a la quenouille et de sa main nerveuse
Retordant au fuzeau la filace *chambreuse.*
(Rob. Garnier, *Marc Antoine*, III, 1220.)

chaos, s. m., état de confusion des éléments qui, suivant certaines théogonies, aurait précédé l'organisation du monde; confusion en général :

C'est la matiere primeraine
Chaos.
(*Nat. a l'alch.*, 394.)

Un *chaos* de pensers ou l'esprit se confond.
(Desport., *Eleg.*, I, xiv.)

chaouch, s. m., espèce d'huissier ou d'envoyé turc :

Que pour une chose de si grande importance que celle la, le grand Seigneur, si telle eust esté son intention, eust bien sceu envoyer un *chahuz.* (1573, *Mém. de Choisnin.*)

Un *chaoux* qui conduisoit l'argent. (Aub., *Hist.*, II, 389.)

chape, s. f., manteau, vêtement de dessus, ouvert et à longues manches, qui était ordinairement accompagné d'un chaperon :

Desous leur *chappes* ont haubers endossez.
(*Loh.*, Ars. 3143, f° 6[b].)

Desouz la *chaipe.*
(*Ib.*, B. N. 19160, f° 12 v°.)

Et dist li fel : Gel porterai souef
Desouz ma *chape* a molt grant sauveté
Comme celui cui je doi molt amer.
(*Jourd. de Blaivies*, 183.)

Lai veissiez mantiax et *chapes* desirrer.
(*Parise*, 2695.)

Quant li enfant le voient, ne se vodrent targier,
Ains desvestent les *chapes*, traient les brans d'a-
[cier.
(*Gui de Bourg.*, 3351.)

Cil s'enfuient, Renart eschape;
Des or gart bien chascun sa *chape !*
(*Renart*, Br. V[a], var. des v. 1149-1272, t. III, p. 186.)

Cil qui crient par la vile la cote et la *chape.* (Est. Boil., *Liv. des mest.*, 1[e] p., LXXVI, 19.)

Plus de paine ay que le crieur de *chapes.*
(Eust. Desch., V, 75.)

Une tres notable *chappe* de drap de veloux, batue a or de Chippre. (1405, *Inv. de la cath. de Sens*, ap. V. Gay.)

Les asnes s'affublent de *chapes.*
(J. A. de Baif, *Mimes*, l. I, f° 11 v°.)

— En particulier, manteau long, sans plis et agrafé par devant, que portent l'évêque, le célébrant, les chantres, etc., pendant l'office :

Es jours des dimenches ou festes doubles ou a *chapes.* (1451, A. N. P 1356[1], pièce 4.)

— *La chape du ciel*, la calotte des cieux :

N'i ot plus seur sor la *chape du ciel.*
(*Girb. de Metz*, p. 467, ms. Montp., f° 130[b].)

Il n'a plus bele dame sous le *caple del ciel.*
(*Aiol*, 6698.)

Lequel, ayant entendu leurs actes memorables et bien consideré leurs raisons, ne voulut rien determiner, pensant que soubs la *chappe du ciel* on ne sçauroit trouver trois aultres poltrons semblables a ceux cy. (Lariv., *Nuicts de Strap.*, VIII, i.)

Et je te jure mon Dieu, qu'oncques telle patience dessous cette *cappe du ciel*... (Pasquier, *Pourparler.*)

— *Chape* s'est employé en botanique pour désigner la spathe :

Iarus... L'on l'appelle aussi barbe aaron... elle a une telle *chappe* et dedens une telle chose longue comme serpentine. (*Secres de Salerne*, ms. Modène, Este 28, p. 176.)

Cf. CHAPE, II, 59ᵇ, CHAPE A CHOE, II, 59ᶜ, et CHAPE A PLUIE, II, 59ᶜ.

CHAPE CHUTE, s. f., proprement chape qui est tombée ; fig., bonne aubaine due à une mésaventure d'autrui :

Chape chaete prist, s'en eust bon garant.
(WACE, *Rou*, 2ᵉ p., 1240.)

Il en a encore au tonnel (du vin)
Et nous finerons bien chaiens.
Rasoir, as tu mengié herens?
Tu en as bien te part beue.
Ains a trouvé *capekeue*
Pinchedé, el sai par mes ieus.
(A. DE LA HALLE, *Jus S. Nic.*, B. N. 25556, fᵒ 66 vᵒ.)

Quant homme pecha Deus se departi do lui, et quant Deus se fut departi do lui, li lerres qui court as eschaetes et qui volentiers prent *chape chaete*, c'est li anemis, si prist homme et le mist en sa prison d'enfer. (LAURENT, *Somme*, ms. Soiss. 210, fᵒ 10ᵈ.)

Chape cheoite. (B. N. 12581, fᵒ 352 rᵒ.)

Les Normans qui ne cherchoyent que *chapes cheutes* (ainsi que dit le vieil proverbe) entrerent en ce pais l'an d'apres la mort du comte de Poictiers. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, 2ᵉ vol., IV, XI.)

Il y va pensant trouver *chappe chute*. (TALLEM., *Hist.*, CCXLIX.)

CHAPEL, mod. chapeau, s. m., coiffure que les hommes et les femmes mettent sur leur tête pour sortir ; couronne dans l'acception générale :

Et ou trait son *chapel*, parfont li at clinet.
(*Voy. de Charl.*, 146.)

Adont de la chambre s'avance,
De la le vit en un prael
U ele faisoit un *capel*.
(BEAUMAN., *Jehan et Blonde*, 860.)

Ce fu en la douce saison
Que li roussignol ont raison
De chanter pour le tans joli,
Que li pré sont vert et flouri
Et li vergié cargié de fruit ;
Que la bele rose est en bruit,
Dont les dames font les *capiaus*,
Dont li amant font leur aviaus.
(ID., *Manekine*, 2153.)

Je vos donroi *chapel* d'orfrois,
Et bone cote, et pelicon.
(LAMBERT L'AVEUGLE, B. N. 844.)

Et il li cousirent la croiz en un grant *chapel* de coton par devant, porce que il voloit que la genz la veissent. (VILLEH., § 68.)

Li abes apiela Coustant, ki tenoit son *kapiel* de feutre tant k'il eust parlé a l'Empereour. (*Li Contes dou roi Coustant l'Emper.*, Nouv. fr. du XIIIᵉ s., p. 13.)

Chapel et houche ou mantelet
Doiz avoir, propre et netelet.
(*La Clef d'amours*, 393.)

Avra pour pris *chapel* d'or bel et bon.
(EUST. DESCH., III, 90.)

A ung cappelier, pour ung noir *cappel* de feutre. (1457, *Tut. d'Olivet de le Masure*, A. Tournai.)

Pour l'achat de ung *capeau* d'estrain et de une escriptoire pour ledit Jerommet, payé trois gros. (21 déc. 1512, *Exéc. test. de Jehan Capelier*, A. Tournai.)

A Ysabeau de Willecocq, dix neuf sols dix deniers pour avoir faict vingt deux *chappeaulx* de triomphe a douze deniers, comprins avec elle la femme de Robert Buré, laquelle aayda a aller querre les lierres pour faire lesd. *chappeaulx*. (1571-72, *Compte*, Entrée des ducs de Longueville, *année boulonnaise*, p. 495.)

— *Chapel de roses*, petit cadeau des père et mère à leur fille en la mariant :

Homme noble peut bien donner a sa fille plus grand mariage qu'advenant : car il luy pourroit bien donner la tierce partie de sa terre, ou choses immeubles, jaçoit qu'ordinairement ne luy en appartient par succession que quart, quint, sixiesme, septiesme, ou plus ou moins, mais aussi s'il luy donne moins en mariage qu'il ne luy fut escheu de sa succession, et ne luy eust il donné qu'un *chappeau de roses*, c'est a sçavoir quelque legier don de mariage, mais qu'elle soit mariee et emparagee noblement par le pere ; si ne peut elle rien demander en succession directe de pere, de mere, d'ayeul ne d'ayeulle, tant comme il y ait hoir masle de ses pere et mere en representation d'hoir masle, s'il ne luy est reservé en faisant le mariage. (*Coust. d'Anjou*, ap. Ch. Du Moulin, *Coust. général. et particul. du roy. de France*, t. II, fᵒ 44 vᵒ.)

Cf. CHAPEL 1, t. II, p. 60ᵃ.

CHAPELAIN, s. m., celui qui était bénéficiaire d'une chapelle, le desservant de la chapelle d'un château :

Roberz de Moretune ses *chapeleins* esteit.
(GARN., *S. Thomas*, 3861.)

Puis fu prise li sainte Crois de no redemption, et fu commandee au *capelain* Phelippe por chou que il le portast. (HENRI DE VAL., § 524.)

Que i li alast querre un fisicien et un *chabelain*. (*Prise de S. Jeh. d'Angeli*, Arch. J 1034, pièce 32.)

Chapeleyn. (1281, *Test. de Gui de Lusignan*, A. N. J 270, pièce 19.)

Nostre *chappelen*. (1297, *Test. de Hugues le Brun*, A. N. J 407, pièce 6.)

Jehans prestres *chaipellains* de la chapelle. (1345, *Cart. de Ste Gloss. de Metz*, A. N. 10024, fᵒ 14 rᵒ.)

Messire Gerart le Maire, *caplain* de le capielle. (1ᵉʳ sept. 1408, *Compte de la recette générale du Hainaut*, fᵒ 54 vᵒ, A. Nord.)

Aux *chappelains* fondez en ladicte eglise Saint Brixe pour leur sallaire d'avoir esté revestu ausdis services. (16 fév. 1461, *Exéc. testam. de Ector de Flamecourt*, A. Tournai.)

A iceulx curé, *cappellains* et clers. (1501, *Exécut. testam. de Tassinot de Bocquegnies*, ib.)

Et aux *chappellains* de haultes et basses fourmes. (7 août 1503, *Testament monseigneur maistre Jaques du Bos, chanoine*, ib.)

CHAPELER, v. a. et n., tailler en enlevant le dessus :

Pain de deux jours pour *chappeler*. (*Ménagier*, II, 106.)

Chappellez le pain viste, car noz invitez sont venus. (PALSGR., p. 484.)

Lesquels ne permettent que rien soit servy sus table devant eux, non pas mesme le pain blanc, qu'il ne *soit chaplé*. (J. G. P., *Occult. merv. de nat.*, p. 353.)

CHAPELERIE, mod. chapellerie, s. f., confection, commerce de chapeaux :

Li aprentiz ne puet touchier au mestier de *chapelerie* de feutre devant qu'il ait paié les .x. s. de la confrarie. (EST. BOILEAU, *Liv. des mest.*, 1ʳᵉ p., XCI, 11.)

Mestier de *capellerie*. (Mars 1450, *Lett. de Ch. VII*.)

— Provision de couronnes de fleurs, en particulier pour être distribuées aux convives :

La *chappellerie* lui cousta quinze francs. (*Ménagier*.)

CHAPELET, s. m., petit chapeau ; couronne, guirlande de fleurs, ruban tressé en bracelet, torsade :

En son chief ot un *chapelet* petit
D'or et de pieres qui mout bien li avint.
(*Garin le Loh.*, 2ᵉ chans., XXII.)

Ici encoste a .I. biau jardin planté,
Assez i a de florestes d'esté :
Chapeles fere irons si vos volez.
(*Les Loh.*, Ars. 2983, fᵒ 4ᵈ.)

En son cief mist un *capelet* estroit.
(RAIMB., *Ogier*, 1030.)

Un *chapelet* ot en son chef posé,
A riches pierres, qui getent grant clarté.
(*Girard de Viane*, p. 90.)

Uns *capeles* ses chevex tient,
Qui ert de fin or reluisant.
(BEAUMAN., *Jehan et Blonde*, 4726.)

En tens jolis et nouvelet
Pues envoier un *chapelet*.
(*La Clef d'amours*, 1505.)

Que nul seigneour chivaler ne auter petit ne grand ne chivache per noet ne per jour armes, ne port palet ne *chapelet* de fier n'auter armure sur la peyne suisdit. (*Stat. de Richard II*, an XX.)

Et aux manches le *chappelet*
Joyeulx, en la manche attaché,
De velours, a ung beau fillet
Trois doys de large.
(*Le Monologue Coquillart*, II, 212.)

Troys estrivieres du dict drap d'or frizé, avec les *chappelletz* attachez a iceulz. (Août 1498, B. N. 22325.)

Dessoubz le pourpoint la chemise
Froncee, puis le *chappelet*.
(R. DE COLLERYE, *Monol. de Resolu*, p. 63.)

— Fig. :

En se retirant de tout point du maniement des affaires, et en se tissant un beau *chapelet* de tranquilité a mettre sur sa teste, comme disent aucuns rhetoriciens. (AMYOT, *Compar. de Nic. av. Crass.*)

— T. de fauconn., chaperon :



Chascun a un reclaim et un *chappellet* a ce que il puissent clamer leur oisiaus et tenir. (*Liv. de M. Pol*, XCII.)

— Rosaire, assemblage de cinq dizaines de grains enfilés, séparées par un grain plus gros :

Un *chappellet* de perles. (7 juin 1390, *Reg. du Châtelet*.)

Quapelet. (1521, *Test.*, A. mun. Douai.)

LE LAQUAIS. J'ay perdu les patenostres de mon maistre. Le sçay tu maintenant? BLAISE. Quelles sont les patenostres de ton maistre? un *cappelet?* (LARIV., *la Constance*, III, 5.)

— Bavardages :

Le cardinal de Richelieu ne disoit il pas, que six pieds de terre, voulant parler des intrigues du Cabinet, lui donnoient plus de peine que tout le reste de l'Europe? Pourquoi cela, sinon a cause des *chapelets* que l'on y enfile et defile continuellement. (NAUD., *Mascur.*, p. 377.)

— Anc., guirlande de rimes, sorte de pièce de vers :

Chapelets se font proprement comme rondeaux cloz et ouvers, mais ilz se doublent en toutes façons ou se renversent qui est le plus magestrallement faict, et en peut l'en faire comme de rondeaux et de telle taille que l'en veult, mais que le tout soit doulcement assouvy. (FABRI, *Rhet.*, f° 27 v°.)

Cf. II, 60ᶜ.

CHAPELIER, s. m., celui qui fabrique ou vend des chapeaux, des couronnes de fleurs :

Li *capeliers* eslis
Sen capel li entrerosa.
(RENCLUS, *Miserere*, CXCV, 9.)

Cunins li *chapillers*. (1241, *Ban de tréf.*, Bib. Metz.)

Quiconques veut estre *chapeliers* de fleurs a Paris, estre le puet franchement. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1ᵉ p., XC, 1.)

Chapellier qui vendent chapeaux de roses. (*Voirye de Paris*, A. N. Y 3, f° 5 v°.)

A ung *cappelier*, pour ung noir cappel de feutre, par lui vendu audit Olivet. (1457, *Tutelle d'Olivet de le Masure*, A. Tournai.)

— S. f., *chapeliere*, celle qui fait ou vend des chapeaux :

Isabel le *capeliere*. (1339, *Aveu*, Boulogne, A. N. J 1124, pièce 39.)

Une *chappeliere* qui livrera chappeaulx le jour du regard et le jour des nopces. (*Ménagier*, II, 118.)

CHAPELINE, mod. capeline, s. f., chapeau de chasse des femmes, aujourd'hui coiffure de femme qui descend jusque sur les épaules :

Chapeline, chapeau. It. capello, capelletto. Esp. Capelo. (JUN., *Nomencl.*, p. 127.)

— Sorte de casque rond, plat et à bords étroits :

Chapelines de fer. (G. CHASTELL., *D. de Bourg.*, III, 97.)

CHAPELLE, s. f., lieu consacré où l'on gardait la chape, les reliques d'un saint ; endroit où étaient gardés les vêtements sacerdotaux, les vases sacrés, et tous les différents ustensiles propres à desservir un autel :

Dames, borgeises et puceles
Vont as tenples et as *chapeles*.
(*Eneas*, 6853.)

Puis en assembla ensemble bien dix mil en la *chapele* de Saint Marc. (VILLEH., § 25.)

Il n'ont eglise ne *chapele*.
(GUIOT, *Bible*, 2038.)

Chaippelle. (12 mars 1384, *Lett. de l'offic. de Toul*, A. Meurthe H 2976.)

Le dicte *cappielle* Nicollay en l'eglise saint Jaques. (15 déc. 1405, *Exéc. testam. de Richard Davesnes*, A. Tournai.)

On chantera en *capelle* la messe du S. Esperit. (12 mars 1571, *Négoc. de la France dans le Lev.*, III, 146.)

— *Chapelle ardente*, luminaire dont on entoure un catafalque :

Le clair firmament
Luy eust servi d'une *chapelle ardente*.
(MELL. DE S. GEL., *Œuv. poét.*, p. 172.)

— Petite chape :

Chapes et *chapelles*. Une *chapelle* d'or, a un rosier vert ou sont les armes du duc. Une *chapelle* noire, toute complete, excepté un fanon a roses et estoilles d'or. (6 mai 1440, *Cart. chap. Dol*, A. Ille-et-Vil., S. G. I.)

Cf. CHAPELE 2, t. II, p. 60ᵇ.

CHAPELLÉ, adj., orné de chapelles :

Le contour *chapellé* (du chœur de l'église).
(P. DE BRACH, *Poem.*, f° 81 v°.)

CHAPELLENIE, s. f., bénéfice attaché à une chapelle :

Dotacions, augmentacions des eglizes, *chappellanies*. (RENÉ, *Testam.*, Œuv., I, 96.)

En l'eglise de Moustreau, en laquelle fut premierement enterré le corps dudit feu monseigneur le duc Jehan, sera fondee une chapelle et *chapellenie* perpetuelle d'une messe basse de Requiem chascun jour perpetuelment. (MONSTRELET, *Chron.*, II, 187.)

CHAPERON, s. m., coiffure en drap, à bourrelet et à queue que portaient au moyen âge les hommes et les femmes ; bande d'étoffe que les femmes portaient sur la tête ; coiffure ornée dont on couvrait la tête des oiseaux de haut vol :

Par ses espaules saut le noir *chapiron*.
(*Mon. Renuart*, B. N. 368, f° 231 v°.)

Parlez a mei, sire al *chaperon* large.
(*Coron. Loois*, 475.)

Il osta dunc sun *chaperun*.
(*Un Chival. e sa dame*, ms. Cambr., Corpus 50, f° 94ᵇ ; P. Meyer, *Rapp.*)

Aies *chaperon* bien fetis :
Trop grant ne soit ne trop petits.
(*La Clef d'amours*, 357.)

Ou unes chauces neuves ou viez ou un *chapiron* viez ou nuef. (1294, *Foire de Dijon*, B. N. l. 9873, f° 25 v°.)

Pour la fourreure de la visagiere du *chapperon* de lad. robe. (1317, A. N. K, 18, f° 157.)

Les *caperons* derous et deskieres derier,
Et ly pluseur l'avoient troué ens el goffier.
(*Chev. au Cygne*, 61667.)

A rire commencha, dessous son *cheperon*,
Si haut que le chapele en retenti du ton.
(*B. de Seb.*, XVI, 588.)

.I. aultre *caperon* de noir veluyel. (30 juin 1377, *Exéc. test. S. Agnies Macquette*, A. Tournai.)

Et seront tous les *capperons* de pareil drap. (1398, *Charité de la cout. de Bernay*, Est. et ord.)

Congié, pour Dieu, d'avoir noz *chaperons !*
(EUST. DESCH., V, 183.)

Pigne toi bel, ton *chaperon* abat.
(ID., V, 365.)

Que vous chault de ces vilains, ou de ces *chapprons* fourrez, ou de ces turlupins religieux. (J. GERSON, *Har. faicte devant le Roy*, p. 27.)

Lequel prend maintenant un *chapperon* fourré et une chappe, et semble prelat ou clerc. (ID., *ib.*)

A Pierart de le Court, plonmyer de la ville, pour une piece de ploncq en taule de .VII. pies quarrez mise et servant a une fenestre faicte a *cappron* de monne sur le cuisine de le maison du conchierge de le Halle. (18 mai-17 août 1443, *Compte d'ouvrages*, 6ᵉ Somme de mises, A. Tournai.)

Faisant signe de leurs *chaperons* a ceux de dedens. (*Trahis. de France*, p. 96.)

Ung *chappourron* a usage de fame. (1510, *Inv. p. la cour de Treourec*, A. Finist.)

Nos princesses non moins ardentes que rusees,
Osent, dans les bordeaux, s'exposer desguisees :
Sous le *chappron* carré vont recevoir le prix
Des graces du huleu.
(AUB., *Trag.*, II.)

Chaperon. C'etoit l'atour et habillement de teste des femmes de France, que les damoiselles portent de velours, a queue pendant, touret levé et oreillettes atournees de dorures autrement appellé coquille. (NICOT.)

Pour faire la comparaison de la justice de nos anciens avec celle d'a present, nous n'entendons pas affoiblir leur renommee, car nous sçavons bien que ce n'estoit que gravité, que sagesse, science, grands observateurs de loix et executeurs d'ordonnances, bonnes et simples ames, authorisez, crains et redoubtez du peuple et de la noblesse, quy ne faisoient aucune difficulté de quitter le *chapperon* pour ne rien faire du commandement des roys au prejudice du public. (1622, *La Chasse au vieil Grognard de l'antiquité*.)

Cf. II, 61ᵃ.

CHAPERONNAGE, s. m., le fait d'être couvert d'un chaperon :

Leur *chapperonnage*. (RAB., *Cinquiesme livre*, ch. XXVII.)

CHAPERONNER, v. a., couvrir, couronner d'un chaperon :

Mes se il volsist crere la gent *chaperonee*
Mult puist bien aveir sa mort dunc eschivee.
(GARN., *S. Thom.*, 5616.)

Les evesques mitrez, les abbez *chaperonnez*. (J. Goulain, *Ration.*, B. N. 437, f° 17ª.)

— Saluer en ôtant son chapeau :

Ennuyez de *chapperonner* et faire la court a Messieurs les thresoriers. (1588, *Remonstr. au Roy*, p. 111.)

Cf. II, 61ᵇ.

CHAPIN, v. Eschapin.

CHAPITEL, mod. chapiteau, s. m., partie supérieure d'une colonne, d'un pilastre, qui couronne le fût :

Pilier, cimaises, *chapitel*
Sont a guerfil et a neel.
(*Eneas*, 6445.)

E dous *capitrals* getad de areim. (*Rois*, liv. III, p. 253.) Lat., finxit duas columnas aereas.

Andui li *chapitral* furent si aturnez. (*Ib.*)

Quant il l'orent levee (la tour), trestout a lor [plaisir,
D'un tot seu *capital* le font desus covrir,
.i. oisiel de fin or, por cele oeuvre aconplir,
Font sur le *chapitel* par grant engien tenir.
(*Roum. d'Alex.*, f° 69ᵇ.)

Capitel, *chapiteau*. (*Bible*, B. N., 899, f° 45 r°.)

Sour ces coulombes sieent .iii. *capitiel*, et sour ces *capitiaus* sieent .lxiiii. coulombes petites. (*Lettres du prestre Jehan*, dans *Œuv. de Ruteb.*, III, 371.)

Et faire .iii. *capitiaus* sur le comble. (16 janv. 1339, *Test.*, chirog., A. Tournai.)

Que en lieu du clochier dudit Sansoy, lequel ne se peut plus soustenir, et le convient abattre et refaire tout de nuef, je puisse faire ung *chappiteau* pour hebergier et porter les cloches. (1385, A. N. MM 31, f° 6 v°.)

Ung *chappitel*, bon et convenable. (*Ib.*)

Le *capitiel* de le cloquette d'icelle capelle. (Fév. 1395-mai 1396, *Compte d'ouvr.*, 10ᵉ Somme des mises, A. Tournai.)

Fait un *capitiel* au buhot des deux cheminees de la dicte maison, pour ce qu'il plouvoit en ycelles. (26 juill. 1415, *Tut. de Haquinet*, A. Tournai.)

Pour .i. cent de tieules et un quarteron de bricques, pour faire le dit *capitel*. (*Ib.*)

Chainez d'arein couvroient les lys ou *chappiteaulx* de ces coulompnes. (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5083, f° 202ª.) Supra, *cappiteaux*.

Le *chappiteau* qui estoit en aventure de cheoir. (1465, *Compt. de Nevers*, CC 59, f° 20 v°.)

Chappitreau. (1472, *Compt. de René*, p. 61.)

Laquelle ledict de Charny fit reedifier de pierre de taille et d'un hault *capital* de pierre au dessus duquel avoit images de Dieu, de Nostre Dame et de madame Saincte Anne; et du long dudict *capital* furent eleves en pierre les treize blasons des armes dudict signeur de Charny et de ses compaignons, gardans et tenans le pas d'icelle emprise. (O. de La Marche, *Mém.*, I, 9.)

Chapitreau. (1476, *Inv. Joy. Bay.*, f° 72 r°, chap. Bayeux.)

— Capitule :

La hance de politricon est longue de deux paulmes ayant dessus soy *capiteaulx* gros et enflez qui ont les semences. (*Jard. de santé*, I, 374.)

Le pyrethre n'ha point l'esmouchette pareille a l'aneth, mais plustost on voit qu'il a le rond *chapiteau* de chamomille. (E. Maignan, *Trad. de l'hyst. des plant. de L. Fousch*, ch. ccxlvii.)

— Chapitre :

Et cascune partie avra *capitaus* especiaus. (*Alebr.*, B. N. 2021, f° 6 r°.)

Cf. Chapitel 1, II, 62ª.

CHAPITOILE, v. Capitole.

CHAPITLE, mod. chapitre, s. m., assemblée de chanoines, de religieux, réunis pour délibérer sur les intérêts de la communauté, et, par extension, ceux qui siègent à cette assemblée; lieu où ils se réunissent :

Si lur musterra sun dortur,
Sun *chapitre* et sun refeitur.
(Marie, *Lais*, *Yonec*, 497.)

El *chapitrē* entrent avant.
(Id., *ib.*, 503.)

Au *chapistre* de Cisteaus.
(*Vie de S. Thom. de Cantorbery*, 99, A. T.)

Al terz jour en *chapitele* entrad.
(*Vie de S. Thom.*, ms. Harley., 3757, f° 9 r°.)

Dunc sunt od le kovent dedenz *chapitle* entré.
(Garn., *S. Thom.*, 419.)

Mes *chapistres* feré par ordre,
Aler droite voie sanz tordre.
(Guiot, *Bible*, 60€.)

Li *chapiteles*. (1230, Coll. de Lorr., 980, B. N.)

Li *chapitles*. (1233, Chap. cath. Metz, Maisonnerie, A. Mos.)

Li *capitles*. (1234, A. N. Mus., vit. 42, pièce 233.)

Do *chapitle*. (1236, S.-Sauv., A. Mos.)

Mais il i ot .i. contredit
Des *kapiteles* pour le disme.
(Ph. Mousk., *Chron.*, 25480.)

Li devant dis *capitles*. (Oct. 1241, Joinv., *Chartes d'Aire*.)

Le *chaplitre* de Bar le Duc. (1246, Louppi, I, 4, A. Meurthe.)

Li *capiteles*. (1247, *Charte d'Onnaing*, Ch. des Compt. de Lille, 914, A. Nord.)

Ge doiens et tout li *chaplistres* de Toul... (Après le 16 mai 1248, *Coll. de Lorr.*, Not. des ms., XXVIII, 37.)

Chaipistre. (1251, *Cart. de S. Vinc. de Metz*, B. N. l. 10023, f° 30 r°.)

Li *chaipistres*. (1271, S. Sauv., A. Mos.)

Li diens et li *capitres*. (*Cart. de Picquigny*, A. N. R. 1¹ 35, f° 44 r°.)

Pour le *capistre* de Foulloy est tenans messire Nicoles Ankiers canonne de Foulloy. (1337, *Cart. Alex. de Corbie*, B. N. l. 24144, f° 6 v°.)

Cappittre. (1370, *Rançon du roi Jean*, A. N. KK 10ᵇ, f° 38 v°.)

Chapitre. (*Ib.*, f° 39 r°.)

Capitulum, *capistre*. (*Gloss. de Conches*.)

C'est assavoir qu'il vienne dimanche prochain venant entre les deux messes, en *cappitre*, piedz nuz et nustz teste, et une torche de cyre alumee en sa main. (1450, A. mun. Laives, cité dans *Mém. de la société éduenne*, nouv. série, XIV, 390.)

Chepitre de l'eglise collegial Nostre Dame du chastel d'Ostun. (7 oct. 1479, *Fond. d'un anniv. par J. Drouot*, A. mun. Autun.)

— *Pain de chapitre*, pain de première qualité, distribué aux chanoines :

S'il est question de parler d'un pain ayant toutes les qualitez d'un bon et bien friand pain ne faut il pas venir au *pain de chapitre ?* Je di, au vray *pain de chapitre*, dont celuy que vendent a Paris les boulengers, a retenu le nom, mais non la bonté. (H. Estienn., *Apol.*, c. 22.)

Et me semble que le pain de munition n'a point si bon goust que le *pain de chapitre* de Paris. (Tourneb., *les Contents*, I, 3.)

— Division d'un livre, d'un traité :

Et est ordenee par .xx. *capiteles*. (Alebr., B. N. 2021, f° 4 r°.)

— Statut :

Parmy les *chapitres* de l'ordre du roy, les chevalliers du dit ordre ne peuvent envoyer ny accepter cartel. (Brant., *des Duels*, VI, 462.)

CHAPITRER, v. a., réprimander en plein chapitre; réprimander en général :

Nous tiraames vers le chapitre
Que je vis par une verrine
Ou les folz corrige et *capitre*
La tres sage dame Doctrine.
(Lefranc, *Champ. des Dam.*, Ars. 3121, f° 17ª.)

Chapitrer quelqu'ung. Le chastier au chapitre. Castigare in comitiis. (Rob. Est., *Thes.*)

Voicy le vray enfant prodigue, qui s'est imaginé de belles folies : mais comme pleines d'enfance et de nivelleries, je luy pardonne pour l'amour de vous et de M. de Rosny, qui m'en a prié a jointes mains; mais c'est a condition que vous le *chapitrerez* bien tous trois, et que vous en repondrez a l'advenir. (Sully, *Œcon. roy.*, ch. cx.)

CHAPON, s. m., jeune coq châtré pour être engraissé :

... El ventre del *chiapon*.
(Marbode, *Lapid.*, B. N. l. 14470, col. 1642.)

.i. *capun* de rente. (1180, Arras, A. N. S 5207, suppl., pièce 31.)

Ne *chapuns* ne geline.
(Garn., *S. Thomas*, p. 120, Bekk.)

D'un cras *capoen* a .i. lart bien pevré.
(*G. d'Hanstone*, B. N. 25516, f° 17 r°.)

... Mes un cras *chapon*
Ameroie miex que lor boistes.
(Guiot, *Bible*, 2629.)

Et se mist en la cuisine a tourneir les *chapons*. (Menestrel, 65.)

.xviii. *capons*, .xiii. bieketeaus, .cliii. carpes. (1319, *Contresomme des dépens. de la comt. de Hain.*, f° 27 v°, A. Nord.)

Capons, poules, bures, froumages. (1343-

1451, *Reg. de la vinnerie, drapperie*, f° 157 r°, A. Tournai.)

Les cences de bleif et de *chaipons*. (1345, *Cart. de Ste-Gloss. de Metz*, B. N. l. 10024, f° 14 r°.)

Nous avons condempné et condempnons icelui Anthoine Clement de paier a icelle dite abbaye trois hotteaux de toille mesure dite et les trois pars d'un *capon* de rente heritiere chacun an. (1521, *Cart. de l'abb. S. Médard*, Rouge liv., f° 291 r°, A. Tournai.)

CHAPONNAGE, s. m., castration de la volaille ; obligation de donner au seigneur un certain nombre de chapons :

De Pierre du Bus au lieu de Martin son pere, sur une maison et heritaige seante au fort de Mortaigne, lequel doibt par dessus les rentes fonssieres en *chapponnaiges* une soubz rente de douze livres .x. s. flandres par an. (1645-46, *Comptes du receveur de la terre de Mortagne*, ms. appartenant à M. Bocquillet.)

CHAPONNEAU, s. m., jeune chapon :

Ung butaudeau ou *chapponneau*. (1560, Cure de Cissé, A. Vienne.)

Chapponneau, capus junior. (J. Thierry, *Dict. fr.-lat.*, 1564.)

CHAPONNER, v. a., châtrer un jeune coq que l'on veut engraisser :

Le coq ansçois que on le face *caponer*. (*Descript. lapid.*, ms. Berne, f° 169f.)

Li cox *chaponez*
Est as gelines mal venus.
(J. de Condé, III, 302.)

N'i demora poulet qui ne *fust caponnes*.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 2909.)

Pour avoir fait *chapponner* des coches. (1447, *Compt. du Temple*, A. N. MM 134, f° 174 v°.)

Les coqs perdent de chanter quand ils *sont chapponnez*. (Du Pinet, *Pline*, X, 21.)

Jaçoit que tout l'esté soit bon pour *chaponner*, si est ce que le mois de juin en est la meilleure saison. (O. de Serr., V, 2.)

— Fig. :

Et n'est trop seur que le pape qui sera ne face *chapponner* quelc'un par dessoubs les oreilles. (1559, *Lett. sur la mort du pape*, Négoc. sous Fr. II, p. 101.)

CHAPONNIERE, s. f., lieu où l'on engraisse les chapons :

Les deux meilleurs chapons de la *chaponniere*. (*Cent Nouv. nouv.*)

CHAPOTER, v. a., dégrossir le bois avec la plane ; en parlant du potier, enlever de la pièce qu'il travaille les parties qui doivent tomber :

Chapoter, v. To hake, or whittle ; also, to hagle, paulter, trifle, or dodge, about the price of, also, to piddle, middle, or busie himselfe in many things, and doe nothing well. (Cotgr.)

CHAPTAL, v. Cheptel.

CHAR, s. m., voiture remarquable par son élégance ou sa légèreté :

Sur un *char* fist om metre l'arche et covrir.
(*Th. le mart.*, 75.)

Chair a dames. (*Chron. de S. Den.*, B. N. 2813, f° 477.)

Les *chairs*. (*Ib.*)

Pour faire le ciel du *cher* la royne. (1316, *Compte roy. de Geoffroy de Fleuri*, Compt. de l'argent., p. 55.)

19 aunes d'escarllate vermeille pour son *cheir*. (*Ib.*, p. 55.)

Le *cher* aus demoiselles. (*Ib.*, p. 59.)

Et avoit .v. chevaulx au *chert* madame. (1382, *Procès verbal d'exercice du droit de gite*, A. Saône-et-Loire, F. de l'abbaye de S. Jean d'Autun.)

.iiii. *kars* a .xvi. chevaux. (1403-1404, *Compte de Robert Crohin, receveur de Hainaut*, f° 76, A. Nord.)

Item, que les roisins venant de dehors la dicte ville et banlieue, et que on apportera a vendre en Tournay par yauwe, *car*, carette. (21 août 1442, *Reg. ordonn. des vins*, 1386-1589, f° 42 r°, A. Tournai.)

CHARABIN, v. Carabin. — **CHARABOT**, v. Escarbot.

CHARANÇON, s. m., insecte qui ronge le blé dans les greniers :

Charençons et vermines. (Liebault, l. I, c. iv.)

Garder le bled des hanetons et *chalençons*. (Belle-For., *Secr. de l'Agric.*, p. 61.)

Charenson qui ronge le blé es greniers, autrement dit calendre. Curculio. (J. Thierry, *Dict. fr.-lat.*)

Charançon. (Duez.)

CHARANTON, v. Charançon. — **CHARBE**, v. Chanvre.

CHARBON, s. m., morceau de bois entièrement embrasé ; houille :

Pur fuildre en l'esguardement de lui nues trespasserent gresille e *charbuns* de fou. (*Liv. des Psaum.*, Cambridge, XVII, 12.)

Vis *chiarbuns* prent des fous.
(Marb., *Lapid.*, B. N. l. 14470, f° 18 v°.)

Roges les oils come *charbons*,
La barbe longue et les grenons.
(*Eneas*, 2449.)

Lez uelz ot roges com *charbon* en brasier.
(*Coron. Loois*, 506.)

Si ont sa terre trestote en *carbon* mis.
(*Loh.*, ms. Berne 113, f° 20c.)

Si ont sa terre trestote a *charbon* mis.
(*Ib.*, ms. Montp., f° 59d.)

Ne remaint vile ne maisun
Ki n'alt en flambe u en *charbun*.
(Wace, *Rou*, 1re p., 357.)

D'ire devint vermeilz plus ke *karbuns* sur cen-[dre.
(Garn., *S. Thom.*, B. N. 13523, f° 31 r°.)

Com .i. *charbons* flambanz.
(Gautier, *Im. du monde*, ms. Tours, f° 35 r°.)

Et pour ce que en aucun temps buche, *charbon* sont plus chiers une fois que autre..... (Est. Boileau, *Liv. des mest.*, 1e p., LXXIII, 4.)

Aussi de lait frais letres faites
Ou de bouchel de lin pourtraites
Ne puent pas estre avisees
Se de *charbon* ne sont poudrees.
(*La Clef d'amours*, 3069.)

Et mistrent tout en feu et en *charbon*. (*Grand. Cron. de France*, la Vie Mgr. Saint Loys, v.)

Fouir *carbon* ne traire sor tiere. (1251.)

Mon chappellain feray ardoir
Vez le la ; mettez l'en prison :
Demain sera ars en *charbon*,
Sanz nul respit.
(*Mir. de N. D.*, I, 200.)

Buche, *charbon*.
(Eust. Desch., V, 260.)

Pour don fait par Mgr (Philippe le Bon), a ceulx qui tirent le *charbon* es mines de Mons en Hainaut. (1436, *Reg. aux Comptes de Bourg.*, La Fons, *Intermédiaire*, t. I, p. 325.)

Tonneau de *charbon* de pierre. (xvie s., *Déclar.*, ap. Mantellier, III, 72.)

Quarbon, charbon, cherbon. (1562, *Dép. de deux jur.*, A. Gir.)

Cf. II, 66c.

CHARBONNEE, s. f., morceau de viande grillée sur des charbons :

Unes grosses levres plus rouges d'une *carbounee*. (*Auc. et Nic.*, 24.)

Et veult apres la *charbonnee*
Tout le lard.
(Michault, *Dance aux aveugl.*, p. 105.)

S'il y a geline ou chappon,
Char, poiz, sain, lart ou *charbonnee*
J'en fornyray tant mon gippon
Que j'en passeray mon annee.
(Flamang, *Vie de S. Did.*, p. 155.)

Cf. Charbonee 2, II, 66c.

CHARBONNER, verbe. — N., faire du charbon :

Bois pour *charbonner*. (1504, Lam. 5383, f° 24 r°, B. N.)

Pour ce qu'il luy semble que ceulx dudit Aulmont ne peullent *charbonner* oudit bois d'Aulmont. (*Ib.*)

— A., rendre noir avec du charbon ou par la chaleur du feu :

A la paele noircir et *carbouner*.
(*Aliscans*, 3159)

Car Volcanus si lais estoit,
Et si *charbonnes* de sa forge,
Par mains et par vis et par gorge,
Que por riens Venus ne l'amast.
(*Rose*, 14068.)

Cf. Charboner, II, 67a.

CHARBONNEUX, adj., qui a rapport au charbon ; rempli de clous, d'anthrax :

Charbonneux. Coaly, full of coales, all to be collowed ; also, full of carbuncles, or plague sores. (Cotgr.)

CHARBONNIER, s. m., celui qui fait ou vend du charbon :

Li paagiers puet prendre en la charete au *charbonnier* un sac a ardoir en Gloriete. (EST. BOILEAU, *Liv. des mest.*, 2e p., II, 91.)

Baillis li *cherboneers*. (1301, *Cahiers de la taille*, 1301-1318, f° 1 v°, A. mun. Reims.)

La compagnie de *cherbeniers*. (31 mars 1460, *Reg. aux amendes et aux bannissem.*, A. mun. Dinant, f° 162 v°.)

— Adj., qui contient du charbon :

Les fosses *carbonnieres*. (1403, *Mém. et notes d'A. le Prévost p. serv. à l'hist. du dép. de l'Eure*, II, 458b.)

— *Charbonniere*, f., celle qui vend du charbon :

Dame Emme le *carbouniere*. (*Pièce du 12 novembre 1315*, ap. Raynaud, *Dial. pic.*, p. 36.)

— S. f., mine de charbon :

Faisons savoir que nous avons eswardet d'endroit les *carbonieres*, que nus en *carboniere* ki soit sor nos justices ne puet fouir carbon ne traire sor tiere, de ceste fieste Saint Jehan Baptiste proisme ki vient juskes a le fieste Toussains proisme suivant apres. (1251, *Règlement concernant l'exploitation des houillieres*, Arch. de l'Etat à Mons, Quaregnon 15, *Cart. de Hainaut*, Chron. belges.)

Cf. II, 67a.

CHARBOT, v. ESCARBOT.

CHARDERONNETTE, s. f., femelle du chardonneret :

Linotz, serins, *carderonnettes*. (1540, *Lett. de Thomas Lestiboudoys, chapelain*, Arch. ecclés. de la Seine-Inf., G 4843.)

CHARDINAUL, CHARDOINAL, CHARDOINIAL, v. CARDINAL.

CHARDON, s. m., plante à feuilles et à capitules épineux :

Cardun. (1086, *Doomesday Book*, Zeitschr. f. rom. Phil., VIII, 333.)

Radulfus *Charduns*. (1153, *Cart. de Montiéramey*, p. 67, Lalore.)

Et si ne doivent Watiers, ne Jehans, devens les trois darrains ans, faire semer ne labourer en le tiere devant dite point de *cardon*. (Juin 1255, chirog., *C'est li escris Watier Mouton*, A. Tournai.)

Cherdons. (*Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 4120, f° 124 r°.)

Chardon a foulon dont l'en atourne les dras... (EST. BOILEAU, *Liv. des mest.*, 2e p., II, 58.)

Chardun de Nostre Dame ou argentin, ou espine blanche. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 266.)

CHARDONAL, -ONNAL, v. CARDINAL.

CHARDONNER, v. a., faire ressortir le poil d'une étoffe avec des chardons :

Ceste plante sert grandement, quant a la teste du chardon qu'elle produit, aux drappiers drappans, a *chardonner* leurs draps neufs, pour en faire la laine, et les parer. (LIEBAULT, p. 369.)

CHARDONNERET, s. m., petit oiseau chanteur de l'ordre des passereaux :

Aloes, pinchons, *cardonneriez*. (*Modus*, f° 126 r°.)

Cf. CHARDONERET, II, 68a.

CHARDONNETTE, s. f., artichaut sauvage :

Des chevreaux a la *chardonnete*.
(CL. MAROT, *Epist.*, 44.)

Œufs de brochets, avec lesquels on fait les formages de caresme, que l'on appelle a la *chardonnette*. (LIEBAULT, l. I, c. XIV.)

Cf. CHARDONETTE, II, 68b.

CHARDONNIERE, s. f., terre préparée pour la culture du chardon :

Se faut soigner estans les chardons leves de terre, de les sarcler curieusement, a ce qu'aucune herbe ne se fourre a la *chardonniere*. (O. DE SERR., VI, 29.)

CHARETE, mod. charrette, s. f., voiture de transport, à deux roues et à deux limons, garnie de ridelles :

En treis *carretes* les guiez el chemin.
(*Rol.*, 2972.)

Les *charetes* servoient lores
Dont li pilori servent ores.
(CHREST., *Cheval. de la Charete*, B. N. 12560, f° 43d.)

Carrecte.
(*Gir. le Court*, Vat. Chr. 1501, f° 6b.)

Ce sui je qui ja n'i serai
En la *chairete* deevee,
De mal fu soit ele enbrasee.
(*Durm. le Gal.*, 9550.)

Quant nous alons en bataille, devant nous vont .xxx. mile ki sont clerc et chevalier, et .c. mil siergans, sans les autres cevaliers ki vont avoec les *karaites*, avoec les viandes, avoec les olifans. (*Lettre de prestre Jehan*, ap. Jub., *Ruteb.*, III, 367.)

A char et a *chaurete*. (1275, *Cart. de l'év. d'Autun*, 2e p., LVII.)

Chairete. (1285, *Ord. de l'ost. le Roy*, A. N. JJ 57, f° 1 v°.)

Charrecte. (*Chron. de S. Den.*, B. N. 2813, f° 398 r°.)

En cars et en *carectes*.
(*Ciperis*, B. N. 1637, f° 52 v°.)

Charrate.
(J. DE PRIORAT, *Liv. de Vegece*, B. N. 1604, f° 53 r°.)

Cherrate.
(ID., *ib.*, f° 53 v°.)

Les mors c'om aportoit es lis et en *karetes*. (*Hist. de la terre s.*, ms. S. Om., f° 105d.)

La fu la dure pierre achetee et taillie,
Et mise en des *careitez*.
(*Gaufrey*, 5247.)

Cherraite. (1337, *Coll. de Lorr.*, III, f° 44.)

Cherrate. (*Ib.*)

Cherecte. (1342, *Cart. de Guise*, f° 263 r°.)

Toutesfois que on amaine a col, cheval, ou a *quarete* lanches pour vendre. (1391, *Charte de Beauv.*, D. Gren., 312, n° 131.)

Cherrette. (1397, A. N. MM 31, f° 242 r°.)

Charrecte. (1398, *For. de Blois*, Arch. KK 298, f° 3 r°.)

Karette. (1400, *Denombr. du baill. de Caux*, A. N. P 303, f° 44 r°.)

Biga, *cherrette* a deux chevaux. (*Gloss. de Salins*.)

Mena a *carette* les biens meublez dessus declares. (24 avril 1402, *Ex. test. Pierre de Hornut*, A. Tournai.)

Cherecte. (1419, *Denombr. du baill. d'Evreux*, A. N. P 308, f° 25 v°.)

Cherestes, cherues. (1420, *Bailliage d'Evreux*, A. N. P 294, reg. 1, pièce 4.)

Que les roisins que on apportera a vendre en Tournay par yauwe, car, *carette*... (21 août 1442, *Reg. ordonn. des vins*, 1386-1589, f° 42 r°, A. Tournai.)

En ce temps estoit acoustumé que *charete* estoit si vil que nul n'estoit dedans que toutes les lois et tous honneurs n'eust perdues. Et quant l'en voulloit a aucun tollir honneur si le faisoit l'en monter en une *charete*, car *charete* servoit en ce temps la de ce que pilloris servent orendroit, ne en chacune bonne ville n'en avoit en ce temps la qu'une. (*Lancelot du Lac*, 2e p., ch. LXXXV.)

— Char :

Il veit de Gordian la royale *charrette*.
(JOD., *Œuv. mesl.*, f° 47 v°.)

— Mesure :

Qui vent le *carrete* de froment et de tous ablais et de tous tramois, a un cheval, doit .I. d. de tonlieu ; a deux chevaus ou a plus, doit .II. d. de tonlieu. (*Charte de Phil. d'Alsace*, ap. A. Thierry, *Tiers Etat*, I, 75.)

Le sisisme lot d'une *quareite*. (*Jurés de S. Ouen*, f° 80 v°, A. S.-Inf.)

CHARETEE, mod. charretée, s. f., chargement d'une charrette, d'un chariot :

Caretedes. (1086, *Doomesday Book*, Zeitschr. für rom. Phil., VIII, 325.)

De fer i ot plus d'une *caretee*.
(*Aliscans*, 5103.)

Plus i ot de .III. *charretees*.
(WACE, *Conception*, Brit. Mus., Add. 15606, f° 40a.)

Charretees.
(*Loh.*, B. N. 1622, f° 289 r°.)

Qu'il ne remaindroit mie pour l'or d'une *cartee*.
(*Maugis d'Aigrem.*, ms. Montp., f° 157a.)

Quatre *quaretees* emplir
Font de bos et mener as cans.
(BEAUMAN., *Manekine*, 1024.)

Et leur fist baillier deniers a *charretees*. (MENESTREL, § 96.)

Une *cartee* de boz. (1255, B. N. 4663, f° 101 r°.)

Charrestee de foin. (1266, *Franch. d'Orgelet*, B. N. Droz, XXVI.)

Une *charretee* de buche. (1280, Fontevr., A. M.-et-L.)

A .III. cous en abat plus d'une grant *quartee*.
(*Gaufrey*, 326.)

Kartee. (1313, *Trav. aux chât. des* c^tes^ *d'Art.*, A. N. KK 393, f° 49.)

Quatre *quarretees* de bois. (1317, A. N. JJ 56, f° 12 r°.)

Une *chiretee* de bon foin. (1336, *Cart. de S. Et. de Vignory*, p. 104.)

Carettee. (*Coul. de Dieppe*, f° 30 v°, A. S.-Inf.)

On dit, et il est verité,
Que *charretee* se boit toute,
Au feu l'yver, au bois l'esté.
(VILLON, *Gr. Testam.*, 1685.)

— Fig. et populairement :

A bon entendeur il ne faut une *chartee* de parolles. (TOURNEB., *les Contens*, I, 8.)

Cf. II, 69ᵇ.

CHARETIER, mod. charretier, s. m., celui qui conduit une charrette :

Ore apreste ses armes et chars e *charetters*,
Fait charger ses chameilz, olifanz batteillers,
Kar en ost (en) volt aler venger ses desirers.
(TH. DE KENT, P. Meyer, *Alex.*, p. 219, v. 585.)

Ne le mengassent trois vilain *caretier*.
(RAIMB., *Ogier*, 9649.)

Le *charetiers*.
(*Dou Cheval. a la charete*, B. N. 12560, f° 44ᵇ.)

Li *charretiers*. (1226, *Cens. Paracl. de Pruvin*, f° 7ᵃ, A. Aube.)

Cherretier. (1272, *Cart. Prov.*, f° 5ᵃ.)

Charratier. (LAURENT, *Somme*, ms. Chartres, f° 46 r°.)

Chairetier. (1285, *Orden. de l'ost. le roy*, A. N. JJ 57, f° 1 v°.)

Caretir. (*Jurés de S. Ouen*, f° 99 r°, A. S.-Inf.)

Stephanus le *carestier*. (1347, *Terrier du Plessis*, A. Eure.)

Tenoient grans lons leviers et gros de kesne qu'il avoient pris en le maison d'un *cartier* et donnoient les horions si grans que nuls ne les osoit approcier. (FROISS., *Chron.*, II, 120, Kerv.)

A danger emprunter argent,
A maignans leurs poisles mener,
Et a *charretiers* desjeuner,
Et de jeuner la quarantaine.
(*Poés. attrib. à Villon*, 157.)

Charrettier. (1464, LAGADEUC, *Catholicon*.)

Cf. II, 69ᶜ.

CHARETIL, mod. chartil, s. m., corps d'une charrette, charrette allongée pour le transport des gerbes, des foins, etc. ; remise pour les charrettes et les outils de labourage :

Fourches, fleaus, restiaus, fauchez, ne doivent riens de tonlieu, ne *charetil*, ne chevron dolé. (EST. BOILEAU, *Liv. des mest.*, 2ᵉ p., XVII, 6.)

Si me jetent el *caretil*.
(*Ren.*, XIV, 575.)

Et fu ledit bois tout coupé... et y avoit *chartis*, chevrons, et buche de moule. (1312, A. N. S 296, pièce 6.)

Si devons avoir tous les *caretis*, carues, herches. (1393, *Denombr. du baill. de Rouen*, A. N. P 307, f° 55 v°.)

Œuvreur en *chartill*. (1464, LAGADEUC, *Catholicon*, Quimper.)

Esseulx a charette et *charetiex* en aoust. (*Cout. de Vernon*, XVIII, Arch. Eure.)

Cartil, sans roue, 15 sous. (1560, A. Seine-Infér., G 4027.)

Que le paysan recueille, emplissant a milliers
Greniers, granges, *chartis*, et caves et celiers.
(REGNIER, *Sat.*, XIV.)

Chareti. (MONET, NICOT.)

CHARETON, mod. charreton, charton, s. m., charretier :

Que je trovai un *careton*
Qui en meine une caretee.
(*Ren.*, Br. XIV, 544.)

La roine le voit venir,
Son *careton* fait coi tenir,
Blonde fist avoc li entrer.
(BEAUM., *Jeh. et Blonde*, 5711.)

Veredus, *chareton*. (*Pet. Vocab. lat.-franç. du* XIIIᵉ *s.*, Chassant.)

Et Isengrins prent ses sacs entre lui et son *charreton*, et les emplissoit dou froument. (MENESTREL, § 414.)

Johannet dit *cherretun*. (1264, Acey, XXXVIII, 6, A. Jura.)

Frais de .XII. caretes, des kevaus et des *caretons*. (1297, A. N. KK 394, f° 4.)

Quadrigarius, *charreton*. (*Gloss. lat.-fr.*, ms. Montp. H 110, f° 216 r°.)

Hastivetez *chairetons* estoit
Et tenche estoit li escuiers.
(*Anti Claudianus*, B. N. 1634, f° 41 v°.)

Jehannin *cherreton*. (1335, *Compte de Odart de Laigny*, A. N. KK 3ᵃ, f° 253 v°.)

Pour le *chereton* une journee, .VI. s. (1356, *Arch. admin. de Reims*, III, 76.)

A Martin *chereton*, pour .II. journees, .XII. s. (*Ib.*)

Le *cherreton* qui amoinroit la cherratte. (1360, *Cart. de Metz*, Bibl. Metz 751, f° 23 v°.)

Ces *carretons* et leurs cars s'en vindrent tous charians vers Audenarde. (FROISS., *Chron.*, II, B. N. 2644, f° 305 v°.) Plus haut : *careton*.

Auriga, *carton*. (*Gloss. de Douai*.)

Que viniers ne meskine de vinier, ne marcheans, ne *karetons*, ne autres ne soit a .XX. pies pries dou vregeur quant il verge les vins. (1343-1451, *Reg. de la vinnerie, drapperie*, f° 3 r°, A. Tournai.)

L'an mil .CCCC. et treize, que il ne soit *cartons*, estapliers, ne aultre personne quelconques, qui maine, ne fasse entrer, par cars, caretes, esclan,... aucuns vins. (26 sept. 1413, *Reg. ord. des vins*, 1386-1589, f° 11 v°, A. Tournai.)

Por despens dou *charroton* et de .II. autres compagnyon qui fuiront querir lo pesson. (1416, A. Fribourg, *Comptes des trésors*, n° 31.)

Bien .XLᵐ. hommes de bonne estoffe, sans les *chartons*. (*Trahis. de France*, p. 93.)

Qu'ils ne puissent faire que mouffles a boqueillons, a *cartons*. (17 déc. 1464, ap. A. Thierry, *Tiers Etat*, II, 286.)

Le peu de soing
De son *carton*, qui pour lors estoit loing
Du bon Troyen, avecques sa monture.
(SALEL, *Il.*, XI.)

CHAREVARI, v. CHARIVARI. — **CHARGANT**, v. CARGAN.

CHARGE, s. f., ce dont on est chargé, ce qu'on porte :

Uns vilains i ait *charge*.
(*Voy. de Charl. à Jerus.*, 605.)

Son dos de *cherge* destourna,
Sa mains ou cofin labora.
(*Lib. Psalm.*, LXXX, p. 316.)

Carge, sarcina, *sarge*. (*Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 7679, f° 241 v°.)

Une *kerke*. (Vers 1268, Arch. prov. de Gand, Rupelm., n° 118.)

Le *kerke* d'alun. (*Bans aux échevins*, OO, f° 26 r°, A. mun. Douai.)

Quant par le commandement de Diu ils seront delivret de la *carche* de ceste char. (*Cartul. de Guise*, B. N. l. 17777, f° 27.)

De la *querque* de blé, qui raziere est nonchie.
(*Baud. de Seb.*, VII, 331.)

Et eux venus a l'ouvraige, qu'il voiront entasmer le premiere *quierque* de bled. (14 mai 1415, *Reg. aux public.*, 1408-1423, A. Tournai.)

— Fig. :

Dou retraire seroit grant *charche*.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Brux., f° 75ᶜ.)

Cascuns d'iaus qui commis y sera a l'ordonnance et *quierque* de justice. (*Liv. noir*, Arch. Valenc. 535, p. 28 et 29.)

Por coi as tu mis seur moi la *charche* de tout cest pueple ? (*Bible*, B. N. 899, f° 59ᶜ.)

Et par tele *kierke* et tele condition, je l'ai rechiut et rechoi. (1287, Mart., *Anecd.*, I, 1229.)

Pour le grant *carques* de debtes que nous devions dont nous estiemes forment contraint. (1290, *Cart. de Ponthieu*, B. N. l. 10112, f° 308 r°.)

Elle a grant *kerke* de Xprispin sen baron, car il est tousjours yvres. (*Dialog. fr.-flam.*, f° 20ᵉ.)

J'ay la *querche*, je m'embesongne
Ceens de toute la besongne.
(EUST. DESCH., *Mirouer de mariage*, p. 227, Crapelet.)

Vous me requerez de grant *charge*,
Sire.
(*Mir. de N. D.*, II, 342.)

J'ay aussy de someil grant *harge*
Qu'un bien pou dormir me convient.
(*Resurr. Nostre Seigneur*, ap. Jub., *Myst.*, II, 332.)

Ne devions un si faulz, desloial, cruel et felon traistre laissier sur terre plus longuement vivre, que ce ne fut a notre tres grant *carche*. (P. COCH., *Chron.*, c. 16.)

— Fonction :

Quant le roy eut ouy la substance de la *charge* de cest ambassadeur, il le feit venir en sa presence. (COMM., V, 2.)

Depuis peu de jours j'ay donné la *charge* de mes finances a des gens de bien. (25 nov. 1594, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 254.)

— Condition :

Nous Guillaumes, cuens de Haynnau, nous avons vendut, quittet et clamet quitte bien et loyalment, parmi juste pris et loyal a nos cappelain monsʳ Adan Huret de Denamy, a tenir a tousjours perpetuelement, cent livrees de terre au tournois, pour tourner, convertir, ausmoner a Sainte Eglise, et fonder en tel benefice u en tels et a tel *kerke* çou lui plaira. (1323, 2ᵉ *cart. du Hainaut*, pièce 242, f° 127, A. Nord.)

A la *sarge* de le faire refaire [le moulin] tout de neuf. (1453, *Bailliage d'Evreux*, A. N. P 294, reg. 4.)

— Accusation :

Ceste delivrance fust bien estrange ; et ne le diz pas pour excuser les faultes dudit connestable ne pour donner *charge* au roy et audit duc. (Comm., *Mém.*, IV, 13, Chantelauze.)

Et a Quintilien fut donné la *charge* des excez et audace de ces disciples. (Gruget, *Div. leç.*, I, vi.)

— Attaque impétueuse ; *sonner la charge*, donner le signal de l'attaque, en parlant des tambours ou des trompettes :

En allant et venant, faisoient courses et *carges* jusques aux portes du prieuré. (Haton, *Mém.*, an 1576.)

Sonner la charche. (1651, *Lett. d'Arist. à Nic.*) Plus bas : *charge*.

— Imposition, redevance :

.vi. bonnier... franch de toute *kierke*. (Juill. 1226, *Ch. de Jehane, c^esse de Fland.*, Chart. des comtes de Hain., Arch. de l'Etat à Mons.)

Doit en *carche* de lieu .lx. s. de rente. (*Terrier de la poterie Mathieu*, f° 28 r°, A. Eure.)

Quant a payer les dettes et les *carches* de leditte ville, tuit seront yguel et compaignon. (Oct. 1311, *Ord.*, XI, 424.)

Totes autres *charches*, debtes, obligacions. (1315, A. S.-et-O., A 1334.)

Some de toute ceste *kierke* .xxxviii. l. .xvii. s. et .x. den. (1319, A. N. JJ 59, f° 33 r°.)

Pour les grans *querkes* des debtes et de rente a vie que nous devons. (1327, A. N. JJ 64, f° 285 r°.)

Lesquelles coses devant dites vendues... sera tenus a delivrer, descarquier et despesquier du tout a ses propres cous, de toutes *carques*, debtes... (1331, *Cart. Esdr. de Corb.*, B. N. 17760, f° 173 v°.)

Tailles, servitutes et autres *carques* et redevances. (1344, A. N. JJ 75, f° 141 r°.)

Affin que de telles *cherges* et dommaiges soient gardees. (15 mars 1384, *Cart. de Flines*, DCLX, p. 675.)

Charches et contributions. (Bers., *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 1^b.)

A le *quierque* des rentes et cens que le ditte maison et hiretage doit. (20 sept. 1394, *Escript demiselle Caterine de Hansebeque*, chirog., S. Brice, A. Tournai.)

— Au plur., fruits dont la terre est chargée :

Advestures de bleds, avoines et autres grains en terre sur fief, alloets et terres cottieres que l'on dit main fermes, n'ayans pieds coupé, seront tenus pour heritages comme de mesme les *querques* et advestures d'heritages baillez a cens. (*Chart. de Hain.*, CXXII, ii, Nouv. Cout. gén., II, 137^b.)

chargement, s. m., charge d'une voiture, cargaison d'un bâtiment ; action de charger en général :

De cestui coup ne sentit que le *chargement*. (Rab., *Garg.*, ch. xxxv.)

Cf. II, 70^c.

chargeoir, s. m., ce qui sert à charger ; sorte de cuiller avec laquelle on mettait la poudre au fond d'une bouche à feu pour la charger :

Pour .i. *quierquoir* de bos servant a quierquier le mortier du dessus dit ouvrage. (1409, *Compte de receptes et mises extraordinaires*, A. Tournai.)

Audit Guerart Mallet, pour deux douzaines de *quierquoirs* de poure de canon a luy achetees pour la provision et garnison de la ville, par marchié a luy fait, .x. s. (18 août-18 novembre 1424, *Compte d'ouvrages*, 10e Somme de mises, ib.)

A Maistre Jaques du Pont, maistre carpentier de ladicte ville... Item [pour] avoir fait deux *quierquoirs* pour assir le bacquet ou ogoel a porter le mortier ausdis ouvriers et machons. (1445, *Compte des fortific.*, VIe Somme des mises, ib.)

chargeor, mod. chargeur, s. m., manœuvre qui charge les marchandises sur une voiture, sur un bateau ; manœuvre dont l'emploi consiste à charger les autres ouvriers :

Chargeeur. (1332, *Compte d'Odart de Laigny*, A. N. KK 3^a, f° 165 v°.)

Manouvriers de bras, fossieurs, *cargueurs*, jetteurs et hostiers. (1365, ap. A. Thierry, *Tiers Etat*, IV, 160.)

Quiconques sera *carcheur*, il ne porra penre pour son droit de carchier une grosse keue sur une charrette, que .viii. d. par. (1377, *Ordonn. de la ville de Reims*, Arch. admin. de Reims, III, 493.)

Tous pyonniers et *querkeurs*, pour chascun .xx. journees et demie, par eulx desservies, tant a ladicte pyonnerie comme a quierquier les hotteurs. (1491, *Compte des fortific.*, 1re Somme de mises, A. Tournai.)

Alard Au Bourg, Franchois de Coquereaumont, etc., aussy pyonniers et *querqueurs*, pour, chescun, .xv. journees qu'ilz ont desservies audictes œvres. (*Ib.*)

Plusieurs compaignons d'icelle artillerie, comme cannoniers, *chargeurs*, charretiers, aydes. (A. de la Vigne, *Vergier d'honneur.*)

Premiers, l'office d'estre l'un des six *querqueurs* et desquerqueurs, et avalleurs de vin, en ladicte ville. (20 déc. 1516, *Reg. aux public.*, 1512-1519, A. Tournai.)

Cf. II, 71^a.

chargeure, s. f., ce qui charge ; pièce d'armoirie qui en charge une autre :

Il en portoit les armoiries en faulx escu ou *chargeure* sur les siennes. (Carloix, III, 2.)

Cf. II, 71^a.

chargier, mod. charger, verbe. — A., mettre une charge sur, dans :

Li peres prist la laigne, a son fil le *cierka*.
(Herman, *Bible*, B. N. 1444, f° 9 v°.)

Chascuns sages mena sommier,
Si les *carchierent* de richece,
Car mener volrent grant nobleche.
(*Sept Sag.*, B. N. 1553, f° 342^b.)

Et puis sur .i. bahut l'ont fait mettre et *quergier*.
(*Hist. de Ger. de Blav.*, Ars. 3144, f° 187 r°.)

Les escrins *carcent* as somiers,
Et rices cofres, rices males.
(Ren. de Beaujeu, *le Beau Desconneu*, 3811.)

Sarcino, *sargier*. (*Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 7679, f° 241 v°.)

Puis le roy le fist *cherger* et emmener en l'abbaye dessusdicte, ou il fut l'espace de vingt quatre ans. (J. Molinet, *Chron.*, ch. ccxc.)

— Garnir d'une quantité déterminée devant servir à quelque usage :

D'avoir et de riqueches le vaissel bien *querqua*.
(*B. de Seb.*, II, 430.)

Une fourche de fer a *cherchier* gerbes. (1355, *Reg. du chap. de S. J. de Jérus.*, A. N. MM 28, f° 16 v°.)

Qu'il ne soit personne quelconques, qui puist *quierquier*, ne faire *quierquier*, pour mener hors de la ville fil de querouene, tille, cordes, ne aultres quelconques denrees, appartenant audit mestier. (17 août 1434, *Reg. de la vinnerie, drapperie*, 1343-1451, f° 173 r°, A. Tournai.)

A Anthonne Leger, fevre de ladicte ville, pour avoir fait et livré a ladicte ville .xii. grandes peles de fer pour employer a faire et *querquier* ledit mortier. (1491, *Compte des fortific.*, 6e Somme des mises, A. Tournai.)

Les fiens *querquier* en la quarete. (1576, *Terrier de la poterie Matthieu*, f° 25 v°, A. Eure.)

— Fig. :

A venir doiz un poy targier
Pour sa pensee miex *chargier*.
(*Clef d'amours*, 3215.)

— Donner :

Et aux filles convient en mariage
Terre et argent et grant meuble *chargier*.
(Eust. Desch., V, 260.)

— Confier :

Vos et madame la roine au cler vis
Aves vers moi molt durement mespris
Quant a Ri. fil au vilain Hervi
Charjastes gent por no terre honir.
(*Loh.*, ms. Montp., f° 102^a.)

Je vous *querque* les armez a porter proprement.
(*H. Capet*, 3277.)

Si vous ne m'*eussies* vostre ensaingne *querkie*.
(*Ib.*, 4084.)

A le nave le fist aler
Li rois, et li *kierke* a garder
Avoec les autres marouniers.
(*Renart le nouvel*, 6409.)

Henri, li conreres, de Lille, a .i. an, pour chou que il mist en wage piaus c'on li *avoit kierkies* a conrer. (24 avril 1313, *Reg. de la loy*, 1313-1325, A. Tournai.)

— Commander, prescrire :

Tout ce pais m'en vois cerchier
Et a touz ses hommes *chargier*
Autel conme je vous ay dit.
(*Mir. de N. D.*, I, 340.)

Si vous conmans a li *chargier*
Penitence.
(*Ib.*, II, 258.)



Quant vit vostre devocion
Et vostre grant contriccion,
M'amonnesta que vous *charjasse*
Qu'estre muet vous commandasse.
(*Ib.*, VI, 75.)

— Fig. :

Sa viande a ses piez demarche,
Por l'ardor qui ses cuers li *charche*,
Et vet par sa cage traçant.
(*Rose*, 14157.)

— Accuser :

Gerins ! bias fis ! dit Guille de Monclin,
Mar vous *charja* Garin le Loherain.
(*Girbert*.)

Amis Bertrans, vostre sens n'est pas grans,
Ou on vos *a* espoir en vain *chargié*,
Ke tout prendres a gré com peneans.
(Conon de Bethune, *Trouv. belg.*, p. 7.)

Glouton, mar la *carchastez*, foi que doi Terva-[gant,
Que vous le comperrez asses prochainement !
(*Gaufrey*, 6721.)

— Soumettre à une charge, à une obligation :

Et li *kierka* ses confieseres en penitanche k'il rendist la tiere k'il tenoit sans raison, au chevalier et a sa femme. (*Dou roi Flore et de la Bielle Jehane*, Nouv. fr. du XIIIe s., p. 127.)

Et que il *kerkechent* de cest fais les dictes capeleries. (1320, *Cart. d'Arras*, B. N. l. 17737, f° 130 v°.)

Lequel fief je veul et acorde qu'il *soit carquies* a paier annuelment la dicte rente et li baille par especial about et en greigneur sceurté j'ay prié et recquis mon dit seigneur de Moureul qu'il se veulle acorder et assentir au dit about que j'ay fait de le dicte rente seur le dit fief. (1350, Paraclet, A. Somme.)

Ledit sire Nicaise a promis que ledit mariage fait et parfait, ilz, ne personne, pour luy, ne poet ne pora vendre, oblegier, ne *quierquier*, empaichier, ne enwagier par voye, nulle rentes, cens, ne hiretages quelconques, soient viagiers ou hiretables, que ledicte demisielle Catherine aporteroit a mariage avoecq luy. (23 déc. 1407, *Escript dou traittié dou mariage*, chir., S. Brice, A. Tournai.)

— Réfl., mettre sur soi :

Si *se charche* d'espices chieres,
Boenes et de plusors manieres.
(Guillaume le *Bestiaire divin*, 733.)

— *Chargié*, p. passé, qui porte une charge, qui porte qqch., en général :

D'or et d'argent .IIII. c. muls *cargiez*.
(*Rol.*, 32.)

Quatre cenz mulz *cargies* de l'or d'Arabe.
(*Ib.*, 185.)

Jusqu'a la gole de desus
Li dependent li *chargié* raim.
(*Eneas*, 2748.)

Il alerent a la chartre et en traisent le conte *cargié* de barbe velue. (*Istore d'Outre Mer*, Nouv. fr. du XIIIe s., p. 200.)

Les herbes furent *charchiees* de semence et les arbres de pommes. (Guiart, *Bible*, Gen., IV, ms. Ste-Gen.)

Les herbes furent *querquies* de semenches et les arbres de pumes. (*Bib. hist.*, Maz. 312, f° 2°.)

Pour le despoule qui yssi de quatre rasieres de tiere *quierchies* et advesties de soucourjon. (1369, *Compte de l'hospital des Wez*, A. mun. Douai.)

.IX. muis et demi de terre *kierkiet* de blé. (1385, *Reg. du chap. de S. J. de Jérus.*, A. N. MM 28, f° 101 v°.)

Chargee et ençainte d'enfant. (1425, A. N. JJ 173, pièce 232.)

— Soumis à une obligation, à une redevance :

Li fief ki en ces dis lius sunt et demeurent a mon chier signeur et pere devant dis et alleurs ne sunt plus que devant de rien *kirkiet* envers aucun ne asservi. (1287, ap. Mart., *Thes.*, I, 1229.)

Une maison en la grant rue deça la porte S. Denis... *charchiee* par an en 42 liv. 15 sols paris. (1319, *Arch. hospit. de Paris*, II, 52.)

Chinc muis de blé dont toute leur dite terre de Mannens estoit *carquie*. (*Cart. noir de Corb.*, B. N. l. 17758, f° 105 r°.)

— Sur qui pèse une charge morale :

Jehan Dubos *chargié* et accusé du vil et dampnable pechié de sodomie. (16 mars 1460, *Reg. journ. des prévôts et jurés*, série A, A. Tournai.)

Cf. II, 71^a.

CHARIAGE et **CHAROIAGE**, mod. charriage, s. m., action de transporter sur un chariot, sur une charrette ; charroi, prix du charriage :

Pour *kariage*. (1324, A. N. KK 393, f° 2 r°.)

Pour le *cariage* de mener Hanette de Flandres a Tournay. (1344, *Tut. des enfants de Willaume Neppe*, A. Tournai.)

Services de *cariages* a mesdits moullins. (1407, *Dénombr. du baill. de Constentin*, A. N. P 304, f° 99 v°.)

Le *chariaige* du merrien. (*Ib.*, f° 101 v°.)

Querre de loing finance et *queriage*.
(Eust. Desch., V, 180.)

Chareage. (1434, *Dénombr. du baill. d'Evreux*, A. N. P 308, f° 41 v°.)

Passerent ceste petite riviere pour venir assaillir nostre *charriage* qui estoit trop grand. (Comm., VIII, 5.)

Cariuige de vins. (1507, *Cout. loc. du baill. d'Amiens*, I, 307.)

Le *charroiage* du sang de la hale de Marchault. (10 oct. 1523. *Reg. des délibér. de l'hôtel de ville d'Autun*, ms. Troyes 711.)

— Fig., charge, embarras :

Mais il sourvint ung aultre *quariage*,
Quar la fillette eut soubdain un enfant.
(*Faifeu*, XLIV, Jouaust.)

Cf. II, 71^c.

CHARIER et **CHAROIER**, mod. charrier et charroyer, verbe. — A., transporter sur un chariot :

Cinquante carre qu'on ferat *carrier*.
(*Rol.*, 33.)

A la charrete s'ont prins a *charroier*.
(*Amis et Amiles*, 2621.)

Ke nus maint ne *karie* autre blei avoec dime. (1270, *Reg. aux bans*, A. S. Omer A B XVIII, 16, n° 225.)

Pour recevire et *charier* le degout des aeyves. (XIIIe s., Chap. de Renn., S. Mel.-le-Pet., A. Ille-et-V.)

Kalles a avec li maint couart chevalier,
Tost les fera Grifon vostre frere baillier,
Et nous n'en avon cure d'avec nous *quaroier*.
(*Gaufrey*, 5295.)

E remuerent de ileque quanqu'il pureynt trover a vendre, e les firent porter e *carier*. (*Foulq. Fitz Warin*, Nouv. fr. du XIVe s., p. 110.)

Quant sus .I. litiere il se fist *charoier*.
(*B. de Seb.*, IX, 420.)

Pour *charroier* les gerbes. (*Compt. de l'Hôt.-D. d'Orl.*, 1392-1400, f° 8 v°.)

Fener, *chereer* et tasser le fein dudit prey. (1394, *Dénombr. du baill. de Constentin*, A. N. P 304, f° 16 v°.) Plus bas : *cherier*.

Pour *avoir cariet* une caree de perches. (1459, *Tut. des enfants de P. de Crespelaines*, A. Tournai.)

— N. :

Doon apele : Fai ma gent establir
Et mon charroi *charroier* et venir.
(*Loh.*, ms. Montp., f° 37^a.)

On trova l'aighe si durement engielee ke on pooit bien *cariier* sus. (Henri de Val., § 566.)

La ou autre iront ou *quarieront*. (1283, Moreau 206, f° 175 r°, B. N.)

Si avant chieus baniaus de karaite puist tourner, et le voie selonc le fosset pour *karyer*. (Janv. 1305, *C'est Jakemon Tiebegot, et Pieron le Vignon*, chir., S. Brice, A. Tournai.)

Karette pora tourner et *karyer* sans mal engien. (18 fév. 1351, *Escript de le moituerie Jehan Makait*, chir., ib.)

Il fisent les chars *chariier* par devers le cité. (Froiss., *Chron.*, II, 111.)

Charreer, carruo. (1464, Lagadeuc, *Catholicon*.)

— Fig., agir, se conduire :

Tant ala et tant *charia*
Qu'en la parfin se maria.
(J. Le Fevre, *Matheolus*, l. II, v. 127.)

Il doibt diversement *charier*. (C. Mansion, *Bibl. des poët. de métam.*, prol.)

Il estoit maistre avec lequel il falloit *charrier* droict. (Comm., *Mém.*, VI, 6.)

Necessité en chascun aage
Fait les hommes *charrier* droit.
(R. Gaguin, *Passe temps d'oysiveté*, Poës. fr. des XVe et XVIe s., t. VII, p. 279.)

Nos ames (de Montaigne et de La Boëtie) *ont charrié* si uniement ensemble. (Mont., liv. I, ch. XXVII.)

— A., t. de chasse :

Charrier un perdreau, c'est a dire le suivre droit, et le pourchasser. (E. Binet, *Merv. de nat.*, p. 48.)

— N., en terme de fauconnerie :

Les faucons sont parfois si chauds au paistre qu'il n'y a moyen de leur donner a manger sur un tiroir : soit pour se trop

herisser et couvrir, en sorte qu'ils se plument devant, ou bien ils se pendent a tous coups du poing en bas, voulant *charrier* pour s'aller paistre en terre a leur plaisir. (DESPARRON, *Fauconn.*, III, 9.)

— *Chariant*, part. prés., qui charrie :

Ou meneur puet entrer .I. grans cars *carians*.
(*Fierabras*, 5184.)

Cf. II, 72ᵃ.

CHARIERE, mod. charrière, s. f., voie par laquelle peut passer un char, une charrette :

Et passera une *charriere*
Ki est desoz une sapeie.
(*Eneas*, 6952.)

Lesse de *chariere*. (*Liv. de Jost.*, 142.)

Comme le puis lequel Jordain Saunier a fait clourre en la *charrere* de la Ferrandiere est du common. (1388, *Cart. mun. de Lyon*, p. 201.)

Cf. II, 72ᵇ.

CHARIOT, s. m., sorte de voiture à quatre roues et à ridelle, propre à porter diverses choses ; qqf., syn. de char :

Parmi le bois s'en vont querant leur avantage,
Le vitaille et les bles, les biens et le fourage
Menoient *quariot* et li mul de Cartage.
(*Bastart de Buillon*, 5834.)

Li *charrioz* le roy. (1285, *Ord. de l'host. le roy*, Fontanieu, 47-48.)

Et metront leurs robes ou *chariot*. (*Ib.*)

Cheriot. (*Reg. des mest.*, p. 343.)

Sur les *carios*.
(MAILLART, *Cᵒᵐᵗᵉ d'Anjou*, B. N. 765, fᵒ 39 rᵒ.)

Un *cariot* pour amener les laignes. (23 janv. 1442, chirogr., A. Tournai.)

Une sarpantine de fondue garnie de deux chambres assise sur un *charriot* a deux routres ferrees. (1476, ap. Garnier, *Artillerie de Dijon*.)

Les *cheriotz* des offices. (H. BAUDE, *Eloge de Charl. VII*, c. I.)

On refait le *cariot* a mettre le feu tant en chapitre comme en cœur en temps d'yver. (1517, *Compte de S. Amé*, A. mun. Douai.)

Cheriots branslans. (R. EST., *Thes.*, Pensilis.)

Cf. II, 73ᵃ.

CHARITABLE, adj., qui montre de la charité envers le prochain ; qui aime à faire l'aumône :

Ge ne sui si *charitables*.
(CHREST., *Charrette*, Vat. Chr. 1725, fᵒ 14ᵃ.)

Quant pastour ne sont *caritable*.
(RENCLUS, *Carité*, CXXVII, 4.)

Cuer large et *cheritaible*.
(*Rose*, Vat. Chr. 1853, fᵒ 47ᵇ.)

Il est moult *cheritables*. (LAURENT, *Somme*, ms. Chartres 371, fᵒ 42 rᵒ.)

Humle, bone, loial, piteuse,
Et avoec estoit *karitavle*.
(*De Sainte Ysabel*, B. N. 1862.)

Si *karitavle* ke elle paisoit et reviestoit les povres. (*Flore et la Bielle Jehane*, Nouv. fr. du XIIIᵉ s., p. 86.)

Juge vendant la grace *charitable*.
(EUST. DESCH., V, 169.)

Faisons toute euvre *charitable*.
(ID., V, 397.)

Et par amour *charictable*
Et chorité amiable.
(A. CHART., *Esper.*, B. N. 1549.)

Cf. II, 73ᵇ.

CHARITABLEMENT, adv., d'une manière charitable :

Donner *charitablement*.
(*Rom. du moine*, Ars. 3331, fᵒ 8ᶜ.)

Charitaublement. (*L'abb. de devot.*, Ars. 3167, fᵒ 50 vᵒ.)

CHARITÉ, s. f., amour compatissant pour le prochain :

Li vesti on la chesure, qui doit estre de pourpre vermeille, qui senefie *charitei*. (MENESTREL, § 181.)

Pité qui fait les frans cuers esmouvoir
A *charité* et a misericorde.
(EUST. DESCH., VI, 115.)

— Action charitable :

Ou sont deja vos *charites* et graces ?
(G. D'AURIGNY, *Tut. d'am.*, II.)

— *Charité d'aumosne*, ou absol., *charité*, repas des voyageurs et des pauvres :

Puis li preia asez, que un petit mangast,
Preist la *charité*, un petit se dinast.
(WACE, *Rou*, 2ᵉ p., 1744.)

Comme les bonnes gens et habitans de la parroisse de Courcelles, en nostre conté de Faloise, eussent establi..., en l'honneur de Dieu et de Nostre Dame, une *charité d'aumosne* a donner aux povres repairant en l'eglise de la dite paroisse, au jour de l'Ascension N. S., un denier tournois. (XVᵉ s., A. Manche.)

— *Par sainte charité*, forme de serment :

Signor, dit il, envers moi entendez,
Savez por coi je vous ai ci mandez ?
Nenil, font il, *par sainte charité*.
(*Loh.*, Ars. 3143, fᵒ 19ᵇ.)

— Iron., traitrise :

Ayant grand sujet de penser que ce fust quelque partie jouee de quelque ennemy de cour, pour luy donner quelque venue, ou de mort, ou de *charité* envers le roy. (BRANT., *Dames*, IX, 241.)

— *Jouer un tour de charité*, iron. :

Et en allant s'advisa de *jouer un tour de charité* a son homme. (B. DESPER., *Nouv. recreat.*, fᵒ 45 rᵒ.)

Cf. II, 73ᵉ.

CHARIVARI, s. m., bruit discordant de chaudrons, casseroles, sifflets, etc., qu'on vient faire sous les fenêtres d'une personne pour la huer ; bruit tumultueux :

Onques tel *chalivali*
Ne fu fait.
(*Fauvel*, B. N. 146, fᵒ 34ᵃ.)

Point de beneiçon n'y a
Es noces de leur assemblee,
Qui souvent se fait a emblee
Par doute de *charivari*.
(J. LE FEVRE, *Lament. de Math.*, I, 532, Van Hamel.)

Quant la lune failloit, les femmes et les enfans couroient parmi la ville a bacins et a sonnettes, faisans grans sons, si comme l'en fait orendroit aus *chalivalis*. (BERS., *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., fᵒ 1ᵈ.)

Et prennoit faulx visaiges et recitoient personnaiges de choses vilaines et deshonnestes, et faisoient rechignemens et laides contenances si comme l'on seult faire en *chelivaliz*. (ORESME, *Polit.*, 2ᵉ p., fᵒ 90ᵇ.)

Et un chascun me fait *charivari*.
(EUST. DESCH., V, 79.)

Pour occasion de la somme de douze solz pardonnee par un *chalivali* en la ville de Ver. (1380, A. N. JJ 118, pièce 164 ; Duc., *Chalvaricum*.)

Par esbatement ont fait le *charevari* par la maniere qu'il est accoustumé. (1381, *Grands jours de Troyes*, A. N. X¹ᵃ 9183, fᵒ 15 rᵒ.)

Certaine ordenance faite et avisee pour cause des *carivaris*. (1386, *Reg. gén. de Lille*, Compte de la Londe, A. Nord.)

Que bans fust fais de par le ville que desormais nuls ne se entremist de faire aucuns *carivaris*. (*Ib.*)

Il avoit esté par nuit avec plusieurs autres compaignons faisans le *chalivali* parmi la paroisse de Conflans. (1387, ap. Le Clerc de Douy, t. I, fᵒ 148 rᵒ.)

Et quant aus mariages dist que plusieurs fois l'en s'en desiste pour paour des *chalivalis* plus que pour exactions. (1395, *Grands jours de Troyes*, A. N. X¹ᵃ 9184, fᵒ 146 rᵒ.)

A occasion du dit *chalevaly* ont frayé et despendu de leur argent. (1409, *ib.*, 9187-88, fᵒ 174 rᵒ.)

Lesquelz avoient esté condampnez a une amende pour un *calivaly* fait par eulx a S. Lo. (1428, A. N. JJ 174, pièce 212.)

Mais le despit et la confusion aux Innocens et le *chalivali* du diable, ceux et celles qui le souffrent a faire et le font, especialement les souverains, en rendront cruel compte assez tost et briefvement. (*Chasteau perilleux*, B. N. 7034.)

Et quant vint a l'enterrement,
Angloys en grant *challevary*,
Cryerent sur le monument,
Noel, vive le roy Henry.
(MARCIAL, *Vig. de Charl. VII*, t. I, p. 47, éd. 1724.)

Et eust par telz *charivaris*
De la simple grant congnoissance.
(COQUILL., *Enqueste*, II, 133.)

Ne fais point long *charivary* ;
Entens tu bien ?
(*Farce de Guillerme*, Anc. Th. fr., I, 335.)

Avec son de taborin, insolances et *chalibari* soyt pour le premier, second et troisieme mariage. (1558-1576, A. mun. Agen, BB 30.)

CHARLATAN, s. m., celui qui vend des drogues, de l'orviétan, et qui les débite dans les places publiques monté sur des tréteaux :

Cherletans et basteleurs de toutes sortes. (*Trag. de Franc-arbitre*, p. 70.)

Aulcuns astrologiens et *carlatens* issirent, disans estranges choses estre a venir. (*Chron. des Pays-Bas, de France, etc.*, Rec. des Chr. de Fland., III, 556.)

Charlatin, it. ciarlatano. (Jun., *Nomencl.*, p. 345.)

CHARLATANER, v. n., faire le métier de charlatan :

Pour descrire que c'est des charlatans de Venise, et des autres principales villes d'Italie, il faudrait *charlataner*. (H. Est., *Nouv. lang. franç. italian.*, I, 83.)

CHARLATANERIE, s. f., conduite, manière d'agir d'un charlatan :

Leurs impostures et *charlatanneries*. (P. Le Loyer, dans *Dict. gén.*)

CHARLATER, v. n., bavarder :

Il sçait si bien *charlater*, que souvent il faict croire a de jeunes barbes qu'il a bien rencontré. (1624, *Pont-Breton des procureurs*, Variét. hist. et litt., t. VI, p. 270.)

CHARLATIN, v. Charlatan.

CHARLATRIE, s. f., bavardage :

Quand a moy, je ne reçois ces bastelleries et *charlatries* d'interpretations. (Thevet, *Cosmogr.*, XV, 4.)

CHARLICT, v. Chaalit. — **CHARMAIGE**, v. Carnage.

1. **CHARME**, s. m., arbre de haute tige, qui pousse des branches dès sa racine, et qui sert ordinairement à faire des palissades :

Le guichet, qui estoit de *charme*,
M'ovrit une noble pucele
Qui moult estoit et gente et bele.
(*Rose*, 524.)

En .i. bosket, desous les *carmes*.
(Mousk., *Chron.*, 13203.)

Des molins aux toilles, ensemble les grands *charmes* ou l'on a accoustumé d'estendre et blanchir les toilles. (1384-85, *Compt. des annivers. de S. Pierre*, A. Aube G 1656, f° 164 v°.)

Et sont les dictes *charmes* admoisonnes. (Ib.)

Ung *charme* achaté pour faire .ii. maillez. (*Compt. de Nevers*, 1289-92, CC 1, f° 5 v°.)

.iiii. tires de bos; c'est assavoir de quesne, de corre, de salengre et de *carne* tout coppé de saison. (26 juin 1436, *Reg. des métiers*, f° 303 v°, A. Tournai.)

Des *charpes*, autrement appelez *charmes*. (1481, A. N. JJ. 207, pièce 245; Duc., *Charmen.*)

2. **CHARME**, s. m., influence magique, sortilège ; enchantement, agrément puissant qui captive :

La prestresse dist a conseil
Entre ses denz tot belement
Un *charme* et un enchantement.
(*Eneas*, 2598.)

Une *charme* en chaldeu, ne sai pas le jargoun.
(Th. de Kent, P. Meyer, *Alex.*, p. 198, v. 72.)

Vient a l'ui de la cambre, si l'a trové fremee,
Et il a dit son *carne*, et il est desferree.
(*Fierabras*, 3066.)

Il dist un *charme* qu'il avoit bien apris.
(*Loh.*, ms. Montp., f° 59a.)

Carnins ne *carnes* ne nule encanterie.
(*Ib.*, B. N. 4988, f° 212 v°.)

Li hons qui les (serpenz) prent si fait .i. cerne entour la gastine et va disant son *carne* en cantant al cerne faire. (Guill. de Tyr, II, 506.)

Se *carmes* et herbes vausissent.
(*Clef d'amors*, 1321.)

Nommer que puis de ma desfaçon seur,
Cherme felon, la mort d'ung poure cuer,
Orgueil mussé, qui gens met au mourir.
(Villon, *Gr. Test.*, 945.)

Ailleurs faillez quand vous usez de *cherme*
Pour les chevaux guerir, sans prendre terme.
(J. Bouchet, *Ep. mor.*, II, x.)

Que s'il eust peu recouvrir un *cherme* et un cousteau, il eust tué le roy et la reine. (L'Est., *Mém.*, 2e p., p. 607.)

CHARMEOR, mod. charmeur, s. m., celui qui charme, qui séduit, qui fascine ; qqfois sorcier :

Il y a pis, d'aulcuns sont enchanteurs,
Aussi sorciers, comme on dit, et *chermeurs*.
(J. Bouchet, *Ep. mor.*, II, x.)

Elle prend soigneuse garde,
Aux *charmeurs* et a leurs vers.
(Rons., *Od.*, IV, x, de Céphale, p. 95c.)

Les siecles, les royaumes et les villes entieres l'ont idolatré (Platon) comme le plus noble *charmeur* des esprits qui fut jamais. (Garasse, *Doctr. cur.*, p. 116.)

— Fém., *charmeuse* :

Les *charmeuses* chansons, et les douces com-
[plaintes.
(Du Bartas, *Forêt d'amour.*)

Je m'en vais, lui disoit il, vous monstrer, et faire voir sans lunettes, si n'estes du tout aveugle, qu'il y a une vertu *charmeuse* cachee es yeux. (G. Bouchet, *Serees*, XIX.)

CHARMEPENES, adj., qui charme les peines :

On dit du somme qu'il est *charmepenes* (la ryme ne permettant de dire *charmepene*). (H. Est., *Precell.*, p. 128.)

CHARMER, v. a., soumettre à une influence magique, fasciner :

Il les *avoit* si bien *charmees*
C'onkes n'estoient destorbees.
(*Dolop.*, 8427.)

Chermer.
(Peletier, *Louang.*, p. 15.)

Cf. II, 74c.

CHARMERESSE, s. f., enchanteresse, magicienne :

Les sorcieres et les *charneresses*. (Laurent, *Somme*, ms. Milan, Bib. Ambr., f° 6°.)

Les devineresses, les sorcieres et les *carnerresses* qui œuvrent par art de deable. (Id., ms. Soiss. 210, f° 39b.)

Ele adevinoit les choses avenir et si estoit *carnerresse*. (*Chron. de Fr.*, Berne 590.)

— Adj. :

Sans que d'aucun humain la *charmeresse* voix
Resonnast a l'entour de trois foiz douze mois.
(Du Bartas, 2e *sem.*, 2e j., Babylone, 279.)

Ses graces *charmeresses* la rendoient plus aimable que pas une autre. (1640, N. Renouard, *Métamorphoses d'Ovide*, p. 63.)

CHARMEUR, mod., v. Charmeor.

CHARMEUSEMENT, adv., d'une manière qui charme :

Sereine l'ame triste, si *charmeusement* doux,
Accoise peu a peu les bourrasques des fouls.
(Du Bartas, 2e *sem.*, 2e j., les Colomnes, 725.)

CHARMIN, v. Carmin.

CHARMOIE, s. f., lieu planté de charmes, bois où le charme domine :

La *Charmoye*. (1257, *Cart. de l'év. d'Autun*, 1re p., LXXXV.)

Le moulin de la *Charmoie*. (1355, A. N. MM 28, f° 36 r°.)

La *Charmoye*. (18 sept. 1473, Prieuré de Belval, A. Gir.)

Chermaye, un lieu pourplanté, ou plein de chermes ou chermines. (Duez.)

CHARN, v. Chair.

CHARNAGE, s. m., temps pendant lequel l'Eglise permet l'usage de la viande.

Cf. II, 75a, et Carnage au Complément.

CHARNALITÉ, s. f., existence charnelle :

Par ce rommans poes savoir,
Vous ki le sens deves avoir,
Qu'en cascune necessité
C'on a en sa *carnalité*
Ne se doit on pas desperer,
Mais tousjours en bien esperer.
(Beauman., *Manekine*, 8529.)

Charnalitez. (*Dial. de S. Greg.*, ms. Evreux, f° 20 r°.)

— Conduite charnelle, action charnelle :

... Toute char, en verité
Desire la *charnalité*.
(J. Le Fevre, *Matheolus*, II, 1733, Van Hamel.)

Comment cuides tu que la vierge s'enracine en personne orgueilleuse et plaine de vanité, n'en personne plaine d'avarice et cupidité, n'en personne luxurieuse, ne plaine de *charnalité*? (*Mir. de N. D.*, t. VI, p. 228.)

Par grassement nourrir leur chief sont incitez a luxure et *charnalité*. (P. Ferget, *Mirouer de la vie hum.*, f° 177 r°.)

Il (le diable) faisoit mille et mille sorte de *charnalitez* et lubricité a sa veue. (Fr. de Sal., *Vie dév.*, IV, iv.)

Cf. II, 75b.

CHARNE, v. Charme 2.

CHARNEL, adj., de chair, qui tient de la chair, opposé à spirituel :



Ols *carnels*.
(*Vie de St Lég.*, 171.)

Quant vos m'avres mené de ci,
Que nel sace nus hom *carneus*
Que je soie Partonopeus.
(*Parton.*, 6132.)

Cil salve Deus et aime ke il trove leal,
Et celui het et dampne k'il trove trop *karnal*.
(GARNIER, *S. Thom.*, B. N. 13513, f° 12 v°.)

An deleit *chernal.* (*Epistle S. Bern. a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f° 31 r°.)

Ses *cherneis* affections. (*Ib.*)

Les assauz de covetise e de *churnel* delit. (*Apocal.*, ms. Toulouse 815, f° 41.)

Feme *charneiz*.
(*Gar. de Mongl.*, Romv., p. 360.)

Il est hom *carneuls*. (*Serm. du* XIII° *s.*, ms. Mont-Cassin, f° 98ᵈ.)

Qui n'ait *charnel* affection.
(J. LE FEVRE, *Matheolus*, II, 1726, Van Hamel.)

Vices *charneulx*. (PALSGR., p. 554.)

Appetits *charnels*. (CALV., *Serm. sur le ps. 119*, p. 164.)

La bien heureuse Angele de Foligny sentoit des tentations *charnelles* si cruelles, qu'elle fait pitié quand elle les raconte. (FR. DE SAL., *Vie dév.*, IV, III.)

Cf. II, 75ᶜ.

CHARNELMENT, mod. charnellement, adv., selon la chair :

Que me deliteroie avoec li *carnelmant*.
(*Naiss. du Cheval. au Cygne*, 2733.)

Il l'a nurri tant dulcement
Cum s'il ses filz fust *carnelment*.
(*Brut*, ms. Munich, 313, 2733.)

De li connoistre se tarda,
Charneument chaste le garda.
(G. DE COINCI, *Mir.*, B. N. 22928, f° 10ᵃ.)

Chernelment. (*Mort Artus*, B. N. 24367, f° 33ᵇ.)

S'onques d'ome fui adesseo
Carneument ainc se de vous non !
(*Conte de Poitiers*, 422.)

Et en Jherusalem conversa dusqu'a la seue passion *charnieument*. (*Psaut.*, Maz. 58, f° 90 r°.)

Ou il conversa *charneulment*. (*Ib.*, f°95 v°.)

Li desloiaus rois Henriz ala tant entour la damoisele que il jut *charneument* a li. (MENESTREL, § 19.)

Entendre la loi *charnellement*. (*Psaut.*, B. N. 1761, f° 40ᵈ.)

Mais ja Dieu ne me doint espace...
Que vous, dame, *charnelment* touche.
(*Mir. de N.-D.*, IV, 22.)

De soy conjoindre *charnelment*.
(J. LE FEVRE, *Matheolus*, II, 1727, Van Hamel.)

CHARNELLEMENT, mod., v. CHARNELMENT.

CHARNEUMENT, v. CHARNELMENT.

CHARNEURE, mod. charnure, s. f., manière d'être des parties charnues :

Ematistes est bone a la *carnure* des papieres. (*Descript. lapid.*, Berne 113, f° 170ᵇ.)

Li dame empira de *carneure* et perdi sa coulor. (*Sept sag. de Rome*, Ars. 3142, f° 2ᶜ.)

La *charneure* clere brune, mais la chiere ot assez pale. (CHR. DE PIS., *Ch. V*, I, ch. XVII.)

Et me souvient d'avoir leu es commentaires d'Aristoxemus, que sa *charneure* sentoit bon, et qu'il avoit l'aleine tres doulce. (AMYOT, *Alex. le Grand*, 6.)

Elle se decouvroit, comme je crois, a dessein, pour faire voir sa *charnure* blanche. (URFÉ, *Astree*, 1, 8.)

— Partie charnue :

Aux *charneures* et muscles du corps. (N. DU FAIL, *Eutrap.*, V.)

Une *charneure* qui vient en la bouche et penden la maniere d'ung raisin. (*Jard. de santé*, I, 27.)

CHARNEUSETÉ, s. f., carnosité :

Une *charneuseté* qui vient en la bouche. (*Jard. de santé*, p. 55.)

Cf. CHARNOSITÉ.

CHARNEUX, v. CHARNOS.

1. **CHARNIER**, s. m., endroit où l'on gardait les viandes :

.II. huches ferreez, appelleez *charniers* a saler pourceaulx. (1390, A. N. MM 31, f° 122 r°.)

Ayant nostre mesnagere rempli ses *charniers* de chairs et poissons de son cru. (O. DE SERR., VIII, 1.)

— Lieu où sont déposés des ossements, cimetière :

Chil del pays y font de *carniers* .VI.
(*Loh.*, B. N. 1461, f° 261 r°.)

Charner.
(*Ib.*, Vat. Urb. 373, f° 16ᵃ.)

Le roy fist fere ung *charnier* bien oupvré
De bonne pierre, en bon mortier scellé.
(*Aquin*, 1064.)

Sur le *charnier* fut le moutier fondé,
De saint Esti[e]ne en fut le mestre aulté.
(*Ib.*, 1069.)

Je laisse a l'ovre dou *charnier* dou cimentere de Coingnes dix sols. (1284, *Test. de P. de Barbezieu*, A. N. J 406, pièce 11.)

Loys de Luxembourg, qui estoit evesque de Terrouanne, fist faire, en la place ou la bataille avoit esté, plusieurs *carniers*, et puis fist assembler tous les mors d'un costé et d'autre, et la les fist enterrer. (FENIN, *Mém.*, an 1415.)

2. **CHARNIER**, s. m., échalas.

Cf. CHARNIER 3, t. II, p. 76ᵇ.

3. **CHARNIER**, adj., de chair :

De ses ongles griffus luy brise les serrons
De son casquet *charnier* (du coq).
(G. BOUNIN, *Alectriom.*)

— *Banc charnier*, étal de boucher :

Es *bancs charnyers* de lad. ville, il n'y avoit point de chers. (29 sept. 1527, *Reg. cons. de Lim.*, I, 165.)

Cf. CHARNIER 1, t. II, p. 76ᵇ.

CHARNIERE, s. f., attache articulée composée de deux pièces dont l'une est mobile autour d'un axe, gond :

A cascune a bon pont et *carniere* tornant.
(*Naiss. du Chev. au cygne*, 842.)

Provai bien ke toi ont forclose
Li cardonal de lor *carniere*.
(RENCL. DE MOILIENS, *Carité*, XII, 5.)

Dame, de bonne fin l'emmarge,
Ke Sathanas ne nous soumarge
Ki l'ame gaite a le *carniere*.
(ID., *Miserere*, CCLXV, 10.)

Pour une *carniere* a le porte des prisons refaire. (*Trav. aux chât. des comt. d'Art.*, B. N. KK 1294, f° 31.)

Pour refaire .II. *carnieres* et une cappe. (1364-65, A. Nord.)

A Jehan Pinguet, charpentier, pour appareiller la barriere du portereau, laquelle ne pouoit fermer, et y mectre une *chargnere* d'une grosse piece de boys. (1402-1404, A. mun. Orl.)

Pluiseurs *carnieres* servant a l'œvre du dit coffret. (17 mai-16 août 1427, *Compte d'ouvrages*, 4ᵉ Somme de mises, A. Tournai.)

Pour deux *carnieres* d'huis et deux pentures de fenestres. (16 sept. 1432, *Tut. de Ernoulet et Catelote Leurens*, A. Tournai.)

Un seul sengler gisant entre nous ronge d'ung seul dent les *carnieres* de nos portes. (FOSSETIER, *Chron. Marg.*, ms. Brux. 10511, VI, II, 7.)

Es *carnieres* des fenestres. (*Jard. de santé*, II, 130.)

Que toute *charniere* soit soudee. (1574, *Liv. noir*, f° 40, A. mun. Montaub.)

— Fig. :

Ces sept estoiles (la grande Ourse) apelent li sage home l'une des *carnieres* du firmament u il torne. (*Comput*, f° 13.)

De Nostre Seigneur Dieu sunt les *charnieres* de la terre, et il posa seur elles la reondece. (*Psautier*, B. N. 15370, f° 182.)

CHARNOS, adj., charnu, formé de chair :

Partie *charnose*. (EVR. DE CONTY, *Secr. d'Arist.*, B. N. 571, f° 131ᵃ.)

Mamelles *charneuses*. (B. DE GORD., *Pratiq.*, IV, 14.)

Qu'elle ne soit ne trop *charneuse* ne trop sans chair. (CHAMPIER, *Nef des dames vert.*, liv. II, ch. XVI.)

Substance *charneuse*. (PARÉ, II, XI.)

Filamens *charneux*. (ID., II, 15.)

— S. m., partie charnue :

Le coude et le reply d'iceluy sont au bras, comme sont en la jambe le jarret et le genoil, dont le *charneux* s'estend jusques la main, des muscles duquel aussi les jambes sont dictes estre musculaires. (B. JAMIN, *Trad. des dialog. de J. L. Vives*, f° 135 r°.)

CHARNOSITÉ, mod. carnosité, s. f., qualité de ce qui est charnu, excroissance charnue qui se développe en diverses parties :

La *charnosité* du dyaffragme. (H. DE MONDEV., B. N. 2030, f° 25ᵈ.)



•Il fortefie par son espoisseté et par sa *charnoisité* la vertu digestive. (Id., f° 26ᵃ.)

De bonne et atempree *carnosité*. (Evr. de Conty, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 111 r°.)

La *carnosité* qui couvre l'estomac. (Gruget, *Div. leç.*, III, xxxiii.)

charnu, adj., de chair :

Et sera bien *carnus* et bruns. (Alebrant, f° 10.)

Les cuisses *chernues*.
(Cl. Mar., *Met. d'Ov.*, II, p. 72.)

Olives fort *charnues*. (Du Pinet, *Pline*, XV, 3.)

charoi, mod. charroi, s. m., transport par chariot ou charrette :

Douze journees chascun an pour aider a faire noz *charrois* au lieu ou l'en vouldra ordonner. (1398, A. N. MM 31, f° 270 v°.)

Pour le *charroy* dudit boys. (1465, *Compt. de l'aumosn. de S. Berthomé*, f° 109 r°, Bibl. la Rochelle.)

Au charretier Tranoret pour vingt *charroiz* de sa charrete et chevaulz par lui faiz pour avoir charrié les planches neufves estans sur le chantier. (1467, *Compte de Nevers*, CC 61, f° 23 r°.)

Pour deux *charroiz* par lui faiz. (*Ib.*)

Pour leurs peines et salaires d'avoir fait .xxix. *charroys* avecques leurs beufz et charrete pour avoir charrié du boys. (1468, *ib.*, CC 63, f° 13 r°.)

Quelques autres avoecq luy ayant fait mettre le *carroi* au travers dudit pont. (J. Nicolay, *Kalendr. des guerr. de Tournay*.)

Faire son *cherroy* par l'aultre porte. (1487, *Compt. de Jeh. Lebaut*, Quimp., A. Finist.)

Le bruit du *charroy* de l'artillerie. (Montluc, *Comm.*, liv. II.)

Chemin de trop difficile *charroi*. (O. de Serr., I, 2.)

Faciliter le commerce par *charroy* sur terre. (Sully, *Regl. p. ceux du Cons.*, ap. P. Clem., *Portr. hist.*, p. 495.)

Certain estat de *quarois* receu depuis le susdict jour. (1607, *Compte de blés*, Fonds de S. Médard, A. Tournai.)

Cf. II, 77ᵃ.

charoier, v. Charier.

charoigne, mod. charogne, s. f., corps de bête morte, en décomposition :

De *caruine* viverat e fruit de charn averat.
(P. de Thaun, *Best.*, 1308.)

La *charoigne* que la mer gette.
(Guill., *Best.*, p. 26.)

... Se il porreit trover
Ou *cheroine* ou peisson porri.
(Id., *ib.*, p. 86.)

Le loup ne veult que la *charoine*.
(*Ysop. I*, fab. XVI.)

Caroine. (*Rom. des rom.*, B. N. 19525, f° 146 r°.)

Flairrant *carongnie* et laide, plainne de vers, er-
[rose.
(*Poèm moral*, 420ᵇ.)

La *karoingne*. (*Chartre de le cité d'Am.*, B. N. 25247, f° 81 v°.)

Cheroignes. (Guiart Desmoulins, *Bible*, Ex., XIII, ms. Ste-Gen.)

Carrongnes et ordures. (*Trahis. de France*, p. 96.)

Plusieurs groises, *caronges* et autres ordures. (9 oct. 1515, *Reg. des Consaux*, A. Tournai.)

— Corps mort d'une personne :

J'otroi que chien manjusent ma *charroigne*.
(*Loh.*, B. N. 1622, f° 281 r°.)

Quaroigne.
(*Ib.*, Vat. Urb. 375, f° 27ᵇ.)

Dunerent les *charuines* de tes serfs viandes a la volatile des ciels. (*Liv. des Psaumes*, Cambridge, LXXVIII, 2.)

Poserent les *caruignes* de tes sers viandes as oisels del ciel. (*Lib. Psalm.*, Oxf., LXXVIII, 2.)

Amez vos mielz asaoler
Les granz peissons en cele mer
De voz *charoignes*, de voz cors,
Que paistre les oisels çà hors ?
(*Eneas*, 5697.)

Riens ne plest au vostor senz faille
Tant comme fet mortel bataylle
Por ce que *charuignes* y truisse.
(Macé, *Bible*, B. N. 401, f° 33ᵇ.)

Aus *charoines* des morz. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 147ᵇ.) P. Paris : *charoingnes*.

Lor *charones*. (*Ib.*, f° 257ᵈ.)

Vous veez la terre couverte de leur *charougnes*. (*Ib.*, f° 367ᶜ.) P. Paris : *charoignes*.

Et tant que des *charoignes* des mors fut fait un pont ferme et fort. (*J. de Salisb., Policrat.*, B. N. 24287, f° 85ᵈ.)

Qu'il n'y avoit aucun mal de se servir de nostre *charoigne*, a quoy que fust, pour nostre besoin, et d'en tirer de la nourriture. (Mont., liv. I, ch. xxx, p. 123.)

Telle est la haine de ceux qui, ne se contentant pas d'avoir fait mourir leurs ennemis, font sentir leur fureur a leurs corps, exercent mille cruautes sur leurs *charongnes*. (Coeffet., *Tabl. des pass.*, p. 182.)

— La chair, le corps, les sens, par opposition à l'âme :

Si comme chil qui n'avoit cure
De la *caronge* dangerer
Mais pour l'ame miex esmerer
Et espurgier et nete faire
A pure char portoit le haire.
(*Mir. de S. Eloi*, p. 68.)

Vueil en povreté, nuz et las,
Sanz penser aus mondains solas,
Traveillier, pener et despire
Ma *charongne*.
(*Mir. de N.-D.*, III, 8.)

— T. d'injure :

Respons, sote *caroingne*.
(Eust. Desch., III, 63.)

charoigneus, mod. charogneux, adj., qui tient de la charogne :

O face *charongneuse*.
(*Therence en franç.*, f° 364 r°.)

Les sillons du pais en furent si chargez,
Voire si engraissez de *charongneux* carnages.
(Rons., *le Bocage*, Œuv., p. 456.)

Fouillez cent ans durant leurs tombeaux *charoi-*
[*gneux*.
(A. de Rivaudeau, *Œuv. poét.*, p. 113.)

— Nourri de charogne :

Comme loups affamez et *charongneux* mastins.
(A. Jamyn, *Œuv.*, 2ᵉ vol., f° 40 v°.)

charoignier, adj., qui vit de charogne :

Oyseaux *charogniers*. (Desparron, *Faucònn.*, I, i, et J. A. de Baif, *Antigone*, I, i.)

Des mastins *charongners*.
(Jod., *Œuv. mesl.*, f° 141 r°.)

Et non plus qu'un amas charongneux de ce corps
Soit d'animaux puants, ni soit de serpens morts,
Horreur mesme aux oiseaux et bestes carnacieres,
Ne peut estre enduré par les plus *charongnieres*.
(Id., *ib.*, f° 61 v°.)

Encores la pluspart privez de sepulture
Aux oiseaux *charongners* ont fourni de pasture.
(Rob. Garnier, *Troade*, I, 393.)

— Transformé en charogne :

Les bataillons entiers
Des Troyens entassez en monceaux *charongniers*.
(Garn., *Troade*, III, 1301.)

charon, mod. charron, s. m., celui qui fabrique les chariots, charrettes, grosses voitures :

Charpentiers, huichiers, huissiers, tonneliers, *charrons*. (Est. Boil., *Liv. des mest.*, I, xlvii, 1.)

La rue aux *Cherons*. (1565, dans *Com. arch. de Senlis*, 1878, p. 158.)

1. **charpe**, v. Charme 2. — 2. **charpe**, v. Serpe. — **charpeau, -el**, v. Carpel. — **charpenrie**, v. Charpenterie.

charpente, s. f., assemblage des bois qui entrent dans une construction pour en soutenir les diverses parties :

L'art de la hasche que l'on appelle la *charpente* en Levant. (Brant., III, 253.)

Cherpente. (*Proc. verb.*, A. Vienne.)

Cherpante. (26 mars 1592, A. M.-et-L., E.)

charpenter, verbe. — A., tailler du bois de charpente, découper, hacher :

Cist ponz... mal *fu charpantez*.
(Chrest., *Charrette*, 3045.)

Une maison noblement *carpentee*.
(*Auberon*, 906.)

Car il faisoit engins *charpenteir* a grant plantei par deça meir. (Menestrel, § 54.)

Il fist faire et *carpenter* un chastiel hault et grant de lons mairiens. (Froiss., *Chron.*, IV, 273.)

Et bien tost me diligenter
D'une belle arche *charpenter*.
(*Mist. du Viel Test.*, 5563.)

... Ses forest arpentees
N'*avoient* encor point *esté charpentees*.
(Vauq., *Sat.*, II, a F. Malh.)

Le second arriva en un certain port de mer ou l'on *charpentoit* des vaisseaux. (Lariv., *Nuicts*, VII, v.)

Cestuy la n'est pas charpentier pour ce

qu'il *charpente* mal le bois. (J. D. S. F., *Prop. d'Epict.*, p. 592.)

— Absol. :

Il avoient mairien pour *carpenter* en leur hostels. (Oct. 1289, *Cart. de Flines*, A. Nord.)

Se maisons sont frareurs de panes ou de bans ou d'entretoises, chius qui *carpenter* vorra... (ROISIN, ms. Lille, 266, p. 45.)

S'un autre *charpente* ou massonne.
(EUST. DESCH., V, 252.)

Es vignes fault tousjours argent ballier,
Et es maisons fault toudis *charpenter*.
(ID., 259.)

— Fig. :

Cela faict, on alla a eux, qui se laisserent forcer et *charpenter* comme les autres. (DU VILLARS, *Mém.*, VI, an 1555.)

— N., frapper comme un charpentier :

Saisne poignent apres, n'i a cel qi s'alante ;
Nuls n'i puet avenir, qi sor lui ne *charpante*.
(J. BOD., *Saisnes*, CXXIX.)

Et il tient l'espee tranchant
Sor ceaz del ost fiert et *charpente*,
Maint en ocit et escravente.
(*Durmart le Gallois*, 12522.)

Et il fiert a .II. mains, tant i *a carpenté*
Que qui ne se geta aval ens u fossé
Fu mort et depechié.
(*Doon de Maience*, 11137.)

— *Charpenté*, p. passé, tailladé :

Maistre Alesme, et maistre George, apres avoir vu mon bras *charpenté*, comme il estoit, dirent qu'il le falloit coupper pour me sauver la vie. (MONTLUC, *Comm.*, l. I.)

Cf. II, 78ᵇ.

CHARPENTERIE, s. f., métier, travail du charpentier ; chantier où l'on prépare les charpentes, spécialement pour les navires :

· La *charpenterie*. (1296, *Rentes d'Orliens*, fᵒ 6 vᵒ, A. Loiret.)

Cherpenterie. (1312, *Trav. aux chât. des C. d'Art.*, A. N. KK 393, fᵒ 37.)

Ouvrage de *carpentrie*. (17 mai-16 août 1427, *Compte d'ouvrages*, 4ᵉ Somme de mises, A. Tournai.)

Et semblablement, ledit Olivier a consenti et accordé, consent et accorde ausdis Grard Bousin et Jehan Descamps que tous les corbiaux, empres ladicte Ruyelle Courtoise, sur lesquels corbiaux sont fais certains edifices de *carpenterie*, et aussi une queminee de bricque, demeurent, et demoront, a tousjours, en l'estat qu'il sont de present, et aussi ladicte queminee qui est assise contre ledit mur. (14 juin 1442, chir., *Escrips d'accord*, S. Brice, A. Tournai.)

Charpenrie et menuiserie. (*Compte de J. Morliere*, Cocheris, *Doc. sur la Pic.*, t. I, p. 504.)

Cherpenterie. (17 oct. 1450, *Compt. du R. René*.)

Œvres de *carpentries* de la dicte ville. (19 août-18 novembre 1475, *Compte d'ouvrages*, 4ᵉ Somme de mises, A. Tournai.)

Et eut en l'espace de dix jours dressé et achevé son pont de la plus belle *charpenterie*. (AMYOT, *J. Caesar*.)

Cf. II, 78ᵇ.

CHARPENTIER, s. m., celui qui façonne, assemble les bois pour les charpentes de maisons, de navires, etc. :

Charpentiers mande et fait maçons venir.
(*Loh.*, ms. Montp., fᵒ 53ᵃ.)

Moi estuet luitier et combatre
A la hache et a la coigni[e]e,
Au *charpentier* avant qu'il chiee.
(MAITRE ELIE, *Art d'am.*, 558.)

Cherpantier. (*Vies des Saints*, ms. Epinal, fᵒ 54 rᵒ.)

Carpentir. (*Jurés de S. Ouen*, fᵒ 86 vᵒ, et fᵒ 99 rᵒ, A. S.-Inf.)

Charpenter. (*Liv. des hist.*, B. N. 20125, fᵒ 124 rᵒ.)

Symons *cherpentiers*. (1326, A. N. JJ 64, fᵒ 239 rᵒ.)

Charpenter. (Sam. apr. oct. Annonc. 1340, Barb. de Lesc., A. Finist.)

Cherpentier. (1364, *Compte de J. dou Four*, A. N. KK 3ᵇ, fᵒ 36 rᵒ.)

Cherpenthier. (1378, *Cart. de Metz*, B. N. l. 10027, fᵒ 78 rᵒ.)

Jehan Tribou *charpentier* de pippes. (1465, *Compt. de l'aumosn. de S. Berthomé*, fᵒ 96 vᵒ, Bibl. la Rochelle.)

Cherpantier de menusserie. (1492, *Compt.*, A. Finist.)

Cherpanthier. (1657-60, *Compt. de la cath. de Léon*, ib.)

— Fém., *charpentiere*, femme d'un charpentier :

Maroie li *carpentiere*, ki feme fu Jehan le carpentier. (8 oct. 1278, *C'est Hellin le hierengier*, chir., A. Tournai.)

La belle bouchiere, la belle *charpentiere*. (GUILLEB. DE METZ, *Descr. de Paris*, XXX.)

CHARQUELERESSE, v. SARCLERESSE. — **CHARQUEU**, v. CERCUEIL.

CHARREE, s. f., cendre qui reste au fond du cuvier quand on a coulé la lessive :

Pres d'eus fu le fossé a l'eve,
Qui celi jour iert aussi trouble
Comme *charree* ou plus au double.
(GUIART, *Roy. lingn.*, 20866.)

Se tu n'as de la lessive, si prens de bonnes cendres et met avec de l'eaue et fais comme *charree*. (*Ménagier*, II, 263.)

Leur deffend icelle chambre jetter de leurs maisons, par les fenestres, ordures, urines, *charrees*, infections. (1350, *Ord.*, II, 383.)

Les laver avec cendre de *charree* en la lessive. (DU PINET, *Pline*, XXVIII, 18.)

De la *charree* ou de la cendre. (LIEBAULT, p. 482.)

Cherree. (BELON, *Nat. des ois.*, II, 11.)

CHARRIAGE, v. CHARIAGE.

CHARRIER, s. m., drap de grosse toile sur lequel, dans la lessive, est placée la charrée :

Ung *charrier* a faire la buee. (1483, *Compt. du Temple*, A. N. MM 153, fᵒ 111 rᵒ.)

CHARROIER, v. CHARIER — **CHARROR**, v. CHALOR. — **CHARROSSEE**, v. CARROSSEE. — **CHARROTON**, v. CHARTON.

CHARTE, s. f., au moyen âge, acte où étaient enregistrés les titres d'une propriété, d'une vente, d'un privilège octroyé ; lettre :

Il fist ses *cartes* et ses bries seeler,
Par son roialme ses messages aler.
(RAIMB., *Ogier*, 4835.)

Estrument et *quarte* publique. (1292, *Ch. d'Oth. de Bourg.*, Ch. des compt. de Dole, B 874, A. Doubs.)

— Alphabet :

L'on luy enseigna un grand docteur sophiste nommé maistre Thubal Holoferne, qui luy aprint sa *charte* si bien qu'il la disoit par cueur au rebours. (RAB., *Garg.*, ch. XIV.)

Cf. CHARTRE 1.

CHARTÉ, v. CHERTÉ. — **CHARTEE**, v. CHARRETEE. — **CHARTEIL**, v. CHEPTEL. — **CHARTILAGE**, v. CARTILAGE. — **CHARTILAGINEUX**, v. CARTILAGINEUX.

1\. **CHARTRE**, s. f., syn. de *charte* :

Il font lor *chartres* et lor bries seeler
Et lor sergenz et lor guarçons errer.
(*Coron. Loois*, 2268.)

Olimpias, sa mere, ki preus fu et senee
Li tramis une *cartre* en sire saielee.
(*Rom. d'Alex.*, fᵒ 77ᵇ.)

Ce fut la nuit d'un samedi
Que Nostre Dame li rendi
La *chartre* de perdicion.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., fᵒ 16ᵈ ; Poq., col. 60, v. 1593.)

Chautre. (14 nov. 1311, Chirog., A. mun. Bouvignes.)

En tel maniere qu'il doivent oir nos raisons, nos *chartres*, et nos lettres de l'une partie et de l'autre. (31 mai 1332, *Cart. de Flines*, CCCCLVIII, p. 555.)

Mais l'ençainte li ont baillié,
Ainsi qu'il leur fu enchargié
En la *tsartre*, puis sy s'en vont.
(*Melusine*, 914.)

Lui porter les lettres de *chartre* pour la recompense... (17 août 1483, *Compt. de J. Riboteau*, Rev. soc. sav., 1860.)

Cf. CHARTRE, II, 80ᵇ et CHARTE.

2\. **CHARTRE**, s. f., prison, geôle :

En vo *ca[r]tre* soit mis...
(*Ren. de Montauban*, p. 107.)

Ens es fons de la *ca[r]tre* ont Begon avalé.
(*Ib.*)

Or porroit tel avoir en vo *chartre* gisans
Dont vous porries avoir .IIᵉ. mile besans.
(*B. de Seb.*, XIV, 1099.)

Si occist le chevallier que il trouva avecques sa femme, et sa femme il mist en *chartre* perpetuelle. (*Livre du chev. de La Tour*, c. LV.)

— Maladie dite aussi carreau :

La jeunesse aisement tombe en hœmorrhagie,
En fievre continue, en *chartre*, en phrenesie.
(Du Bartas, 2e *sem.*, 1re j., 491.)

Venir a tomber en *chartre*, c'est se alangourir, flaistrir, seicher, emmaigrir jusques aux os. (Nicot.)

CHARTREUSE, s. f., couvent de chartreux :

De *chartrouse* vos at dit voir
Ainsinc comme je le cuit savoir.
(Guiot, *Bible*, 1444.)

De l'ordre de *chartrose*. (1278, Liger, A. Ind.-et-L.)

Au covent dou Liger de l'ordre de *chartrouse*. (1280, *Cart. du Liger*, XXXIX, A. Ind.-et-L.)

L'ordre de *chartrousse*. (1313, Liger, A. Indre-et-L.)

CHARTREUX, s. m., religieux de l'ordre de saint Bruno :

Je laisse aux povres *chartrieux* de la dicte parroche dix sols parisis. (24 déc. 1372, *Test. d'Œlips la Dardelle*, Arch. Hôt.-Dieu Chauny.)

Li autres sont entrez en cloistres
De celestins et de *chartreux*,
Botez, housez, com pescheurs d'oistres.
(Villon, *Gr. Test.*, 237.)

Chartreurs. (*Mer des Cron.*, 1532.)

CHARTRIER, s. m., dépôt, recueil de chartes :

Chatrier. (1370, *Mém. des rent. de Friardel*, A. Calv.)

Chartriers et registres. (1413, *Denombr. du baill. de Caux*, A. N. P 303, fº 102 vº.)

CHARTULAIRE, v. Cartulaire.

CHARUE, mod. charrue, s. f., soc tranchant fixé à un train muni de roues que trainent des bœufs, des chevaux :

Ne sevent de bataille, plus sevent de *kierue*.
(*Rom. d'Alex.*, fº 43a.)

... Quant il aloient
A l'arere u a la *kierue*.
(*Fregus*, p. 15.)

Son pere *kierue* menoit.
(Mousk., *Chron.*, 17047).

A le tavle, a le *quierue* et a le demaine. (14 déc. 1372, *Cart. de Flines*, A. Nord, cod. A, fº 231 rº.)

.vii. *queruies*. (1377, A. Nord, Cod. A, fº 231 rº.)

A kar et a *keruwe*. (1399, Valenciennes, ap. La Fons.)

— Anc., étendue de terre que devait labourer une charrue :

Une seule *kerue* avoit
De terre.
(*De Sainte Ysabel*, B. N. 19531.)

Une *cherrue* de terre. (1373, A. N. S 5543, fº 18 vº.)

CHARUIGNE, v. Charoigne. — **CHARVE**, v. Chanvre.

CHARYBDE, s. m., gouffre situé dans le golfe de Sicile, en face d'un écueil appelé Scylla :

C'est *Caribdis* la perilleuse,
Desagraable et gracieuse.
(*Rose*, B. N. 1573, fº 37a.)

Nous allons de Scylla en *Caribde*. (Rab., liv. IV, ch. xx.)

CHAS, s. m., trou d'aiguille :

Ne ke li chameus puet entrer
El *cas* de l'auguille et passer.
(*D'un Juis ki s'acomen. av. les crest.*, Ars. 3527, fº 3b.)

CHASBLE, v. Caable.

CHASCUN, mod. chacun, pron. indéfini, chaque personne, chaque chose ; toute personne, qui que ce soit :

Pur *chascun* un dener. (*Lois de Guill.*, 6.)

Cascuns portoit une branche d'olive.
(*Rol.*, 203.)

Ke *chescons* loer s'en poieit.
(Ambroise, *Hist. de la g. s.*, Vat. Chr. 1659, fº 8d.)

Isnelement et tost soit *cascus* aprestes.
(*Fierabras*, 4420.)

Chascons.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 632.)

Chascone.
(Id., *ib.*, II, 27359.)

S'estes lupars et je sui un lion,
Or a trové *cascon* son conpagnon.
(Raimb., *Ogier*, 11757.)

Mais cinq paien, Dex maldie lor geste !
Li ceval prisent, *cascon* vers li s'eslesse.
(Id., *ib.*, 11903.)

Cescuns.
(*Rom. d'Alex.*, fº [illegible]b.)

N'est bien al mond que covoit criature,
Chescons n'i poisset trover a sa mesure.
(*Adam*, p. 8.)

Cechun.
(*Merlin*, Brit. Mus., Arund. 220.)

Chaschuns.
(*Kassidor*, ms. Turin, fº 220 rº.)

Com *chacons* hot conter et dire.
(Hug. de Berzé, *Bible*, Brit. Mus., Add. 15606, fº 101d.)

Ses gentis homes ennoroit
Selon ce ke *chascuns* estoit.
(*Dolop.*, 277.)

Cescon verra son martire.
(*Robert*, B. N. 902, fº 107b.) Plus haut : *chescon*.

Chaucons de nos deus. (1237, *Cartul. chap. Noyon*, fº 267b, A. Oise.)

A *chaucun*. (*Ib.*, fº 268a.)

Anchois gist au cuer de *cascun*. (Henri de Val., § 502.)

Pour ce que *chascuns* vouloit estre rois de Jherusalem. (Menestrel, § 29.)

Chiescun. (1er fév. 1286, Arch. M.-et-L., B 64, p. 23.)

Chascuns mignos et jolis
Doit estre par raison.
(*Chans.*, ms. Montp. H 196, fº 339 vº.)

Chaicun d'eulx.
(*Liv. du bon roi Jeh.*, 2439.)

Chesqun et *chesqune*. (1302, A. N. S 208, pièce 9.)

A sauver a *checung* soun dreyt. (1304, *Year books of the reign of Edward the first*, Years XXXII-XXXIII, p. 255.)

De *chauscune* d'elles. (1316, A. N. JJ 53, fº 19 vº.)

Et *chauchuns* des pleges pour le tout. (1317, A. N. JJ 63, fº 80 rº.)

Chaucun. (*Ib.*)

Chiescun. (1324, Beaulieu, A. Sarthe.)

Chacus. (*Gloss. de Conches*.)

Les quelx chouses dessus dictes et une *chesconne* d'yceles. (1340, A. N. K 2224.)

Vous savez bien que *chescum* dit.
(*Myst. S. Christofle*.)

— Adjectiv., *chascun*, chaque :

Tutes choses acertes sunt vanitet, *chasquuns* huem estanz. (*Liv. des Psaum.*, Cambridge, XXXVIII, 7.)

Ço fist ke *chascun* hom fera.
(Wace, *Rou*, 3e p., 5311.)

Et *chascune* galie fu a un vissier liee por passer oltre plus delivreement. (Villeh., § 156.)

Cacun an. (1253, Paraclet, A. Somme.)

De *chaucune* vile. (1253, *Lett. d'Alf. de Poit. au sénéch. d'Agenais*, B. N. 10918, fº 14 vº.)

Chacuyn an. (*Cens du comt. de Poit.*, A. N. J 192, pièce 64.)

De *quascune* masure, .vi. den. (1263, A. N. K 35, pièce 11.)

Chaicune partie. (1283, A. Loiret, Prieuré de Bonne-nouv. MCA.)

Chaiqune chose. (1295, A. Morbih.)

En *cheucon* parcele. (1305, *Year books of the reign of Edward the first*, Years XXXII-XXXIII, p. 387.)

Au kief de l'en de *keskune* anee. (Janv. 1312, *Chirog.*, S. Brice, A. Tournai.)

Checun an. (1317, Fontevr., anc. tit., A. M.-et-L.)

Chacuyn an. (*Cens dû au cte de Poit.*, A. N. J 192, pièce 61.)

Sera tenu de dire *chachun* jour especiale oroison. (1451, A. N. P 1356, pièce 4.)

Chescunes festes. (1542, *Denombr. d'Oiselay*, Ch. des compt. de Dole, O 23, A. Doubs.)

Les nobles françois de *chacun* royaume usoient de mesmes loix. (Fauchet, *Antiq. gaul.*, III, 1.)

— *Chascun le jor*, chaque jour :

Pour rente annuelle que l'eglise prant *chascun le jour* de saint Marc l'evangeliste. (1378, *Compt. des annivers. de S. Pierre*, A. Aube G 1656, fº 90 vº.)

— *Un chascun, une chascune*, chacun, chacune :

Mille joyeusetez se y feront, ou *un chascun* prendra plaisir. (Rab., *Pantag. prognost.*, ch. vi.)

Toutes les provinces s'assemblent poussees d'un meme esprit, quoiqu'elles n'eussent pas ensemble concerté sur ce point, et envoia *une chacune* ses deputes en cour. (*Pièc. pour servir aux Mém. de Rohan*, p. 2.)



— *Tout chascun*, tout le monde :

Tout chacun te regarde.
(L. C. Discret, *Aliz.*, II, 5.)

Or, puis que *tout chacun* s'y trove si content,
Il faut que de ma part j'en fasse tont autant.
(Id., *ib.*, V, 4.)

— *Sa chascune*, la femme avec qui un homme est uni, la femme qu'un homme aime :

Chascuns enmaigne *sa chascune*.
(J. Bretel, *Tourn. de Chauvenci*, 2317.)

Chascun choisit pour dancer *sa chascune*.
(Cretin, *Chants roy.*, f° 114 v°.)

— *Sa chascune*, le logis de chacun :

Entre deux et trois heures apres minuict, mondict signeur et sa compaignie se partirent de la place ou ce banquet fut faict et se retrait chacun en *sa chacune*. (O. de La Marche, *Mém.*, I, 29.)

chascuniere, mod. chacunière, s. f., la maison de chacun :

Ordonne la dicte court que chascun se retire en sa *chascuniere*, sans despens. (Rab., *Tiers liv.*, ch. xxxvii.)

Et se retireront chacune en sa *chacuniere*. (N. du Fail, *Eutrap.*, VI.)

Usage ancien, que je trouve bon a rafraichir, chacun en sa *chacuniere* : et me trouve un sot d'y avoir failly. (Mont., liv. I, ch. xxxiv, p. 132.)

chaslet, v. Chaalit.

chasmate, s. m., fossé :

Gabionnoient deffenses, ordonnoient platss formes, vidoient *chasmates*, rembarroient faulses brayes... (Rab., *Tiers liv.*, prol.)

— Gouffre :

Euphorion escript avoir veu bestes nommees neades a la seule voix desquelles la terre fondoit en *chassemate* et en abysme. (Rab., LXII, 443.)

chasque, mod. chaque, adj., distributif des deux genres qui se met toujours avant le substantif :

*Chasqu'*an.
(G. de Coinci, *Mir.*, p. 100.)

Chesques jour. (*Psaut.*, Maz. 382, f° 12 r°.)

J'en ris en moy *chesque* fois que j'y pense.
(1577, *Prognostic. des Prognostic.*, Poés. fr. des xv° et xvi° s., t. V, p. 227.)

chassable, adj., qu'on peut chasser :

Venabilis. *Chassable*. (*Vocabularius brevidicus.*)

S'il est cerf dix cors jeunement
Ou fort vieux cerf et fort *chassable*.
(Jod., *Œuv. mesl.*, f° 277 r°.)

Cf. Chaçable, II, 28c.

1. **chasse**, mod., v. Chace.

2. **chasse**, mod. châsse, s. f., coffret généralement orné où sont enfermées les reliques d'un saint; cercueil en pierre, en bois, ou en métal, où sont renfermés les restes d'un mort :

Il en jura la *chase* Saint Landri,
N'en tornera si seront amati.
(*Garin le Loh.*, 2° chans., XII, p. 207.)

Chasce. (*Queste du S. Graal*, B. N. 12582, f° 2 v°.)

N'i remest en yglise ne garnement ne dras,
Ne *chace* ne galice, reliques ne henas.
(*Aye d'Avignon*, 3241.)

Chace, *cache*. (*Cart. de Picquigny*, A. N. O 19628, f° 69 r°.)

Assidrent la *chaasse* desus l'autel. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 229c.) P. Paris, *chasse*.

Joyaulx d'esglise, comme tombes, *casses*, croix, encensiers. (1413, *Ord.*, XVII, 380.)

Le suppliant prist en la *cache* ou coffre d'icelluy Henry dix sept grans blancs. (1419, A. N. JJ 171, pièce 8 ; Duc., *Cacia 1*.)

En la premiere *capse* ou fiertre. (1476, *Inv. des joy. de l'égl. de Bay.*, f° 72 r°, chap. Bayeux.)

Mettront en *casse* sainct Vital.
(J. Mollinet, *Kalendrier mis par petits vers*.)

La *chapse* d'yvoire toute ronde en façon d'une tour. (1535, *Inv. de la cathedr. de Sens*, ap. V. Gay.)

Riokus arrivé entra dans la chambre ou estoit le corps ; il fit ouvrir la *chasse* pour le voir, lequel il aspergea d'eau benite faite par son abbé, qu'il avoit apportee, et, tout a l'instant, cette femme ressuscita. (P. Albert le Grand, *Vie des saints de Bretagne*.)

Cf. Chasse 2, II, 83c.

chasse avant, s m., employé chargé d'activer et de surveiller les travaux des ouvriers ; par extens., celui qui excite les autres :

Il fault que le seigneur ait certains personnages pour faire travailler les ouvriers, cumme sont *chassavants* et autres. (Delorme, *Archit.*, Concl.)

Aussitost le sieur de Boisrozé fit monter l'un des deux sergens de ces cinquante auquel il se fiait le plus, et l'ayant fait suivre de tous les autres, il monta luy mesme le dernier, afin que nul ne s'en peust desdire, et qu'il leur servist de *chasse avant*. (Sully, *Œcon. roy.*, ch. xliv.)

Vous ordonna pour solliciter le recouvrement de toutes ces choses et d'en estre comme le *chasse avant* dans son conseil. (Id., *ib.*, ch. lxxiii.)

Je n'oublieray rien pendant vostre absence de ce que je pourray pour servir non du tout inutilement de *chasse avant* en une affaire si importante comme est celle de La Rochelle, a Vostre Majesté. (Richel., *Corr.*, 24 déc. 1627, II, 769.)

Il faut faire reprendre les travaux de Pignerol. J'envoie l'abbé de Beauvau et Maubuisson pour y avoir l'œil et servir de *chasse avans*. (Id., *ib.*, avr. 1630, III, 650.)

— Fig., ce qui pousse en avant, stimulant :

Les soldats avoyent pour *chasse avant* les canonnades (Aub., *Hist. Univ.*, II, col. 1021, éd. 1626.)

chasse bien, qualificatif, qui chasse le bonheur :

O cruelle Atropos, *chasse bien*, porte dueil.
(Marie de Romieu, *Poés.*, 66.)

chasse bosse, s. f., nom vulgaire de la lysimachie :

Soucy d'eaue, pellebosse ou *chasse bosse*. (L'Escluse, *Hist. des plant. de Dodoens*, I, 50.)

La *chasse bosse* esteint la fiere inimitié
Des acharnetz genets.
(Du Bartas, 1re *sem.*, 3e j., 620.)

Chasse bosse. Aucuns l'appellent corniole ou soulcie aquatique. (*Comm. sur la Sepm. de Du Bartas*, III, p. 205.)

chasse coquins, s. m., bedeau d'église ; archer :

A esté ordonné que seront mis par les dictz sindicz deux *chasse coquins*, pour les paouvres estrangiers qui peuvent entrer en la ville par surprinse, aulx fins d'estre par eulx mis hors icelle. (26 mai 1586, J. Baux, *Mém. hist. de Bourg*, II, 174.)

· *Chasse coquin*, archer destiné a chasser des eglises les caimans importuns, durant le service. (Monet.)

Chasse coquin, cacciabirboni, mendicifuga, mendicorum expulsor. (Duez, *Nomencl.*, p. 132, éd. 1644.)

chasse deuil, adj., qui chasse le deuil :

... La femme qui est pleine de tout bonheur,
Chasse mal, chasse ennuy, *chasse dueil*, chasse [peine.
(Marie de Romieu, *Poés.*, 18.)

chasse diable, adj., qui a la vertu de chasser le diable :

Ne vous mettez point en peine de chercher un sorcier, je vous en trouveray un bon, et le plus grand *chasse diables* de France. (Lariv., *les Esprits*, II, 4.)

Celle semence est appellee par le philosophe *chasse diable*. (Ant. du Moulin, *Quinte essence*, 140.)

chasse ennuy, adj., qui chasse l'ennui.

V. Chasse deuil.

chasse mal, adj. et subst., qui chasse le mal :

O santé *chasse mal*.
(Rons., *Od.*, V, p. 383.)

Partout on a recours a ce remede comme au vray *chasse mal*, comme l'on dit. (J. G. P., *Occult. merv. de nat.*, p. 228.)

chassemaree, v. Chacemaree. — **chassemate**, v. Casemate.

chasse melancolie, adj., qui chasse la mélancolie :

Sifflet, gentil secours de ma vie,
Avale soin, *chasse melancolie*.
(Belleau, II, 335, Gouverneur.)

chasse messe, adj., qui empêche la célébration de la messe :



Cloches sonnez en signe d'allegresse,
Ne craignez plus le canon *chasse messe*
Des superbes mutins.
(A. JAMYN, *Œuv. poét.*, f° 28 r°.)

CHASSE MISERE, qualificatif, qui chasse la misère :

Et toi, des peuples la mere,
Alme paix, *chasse misere*,
Faiz ces deux rois s'embrasser.
(J. GREVIN, *Chant de joie de la paix faite entre Henry II et Philippe d'Esp.*)

CHASSE MOUCHE, adj. et subst., qui chasse les mouches :

Moscadero revient plustost au latin muscarium, et a l'italien paramosche: qui vaut autant que si on disoit en françois un *chassemouche*. (H. EST., *Dial. du nouv. lang. fr. ital.*, p. 164.)

CHASSE PEINE, adj., qui chasse la peine.

V. CHASSE DEUIL.

CHASSER, mod., v. CHACIER. — **CHASSETE**, v. CASSETTE. — **CHASSEUR**, mod., v. CHACEOR. — **CHASSIBLE**, v. CHASUBLE. — **CHASSIDOINE**, v. CALCEDOINE.

CHASTAIGNE, mod. châtaigne, s. f., fruit du châtaignier :

Ne prisent vos menaces le pris d'une *chastaine*.
(J. BOD., *Saisnes*, XXX.)

A somier ne doit noient, se il n'i a *castaignes* ou nois. (EST. BOILEAU, *Liv. des mest.*, 2e p., I, 7.)

Ce qu'il ne prise une *chatengne*.
(*Rose*, 14512.)

Wardez vous que vous ne mangieiz pois ne feves ne aultres leuns, ne *chaistines*. (J. LE FEVRE, *Rem. pour la goutte*, P. Meyer, *Rom.*, XV, 181.)

Ne prenez vous pas garde qu'il faict comme le singe qui tire les *chastaignes* du feu avec la patte du levrier. (*Les Ess. de Mathurine*.)

Cf. II, 84c.

CHASTAIGNERAIE, mod. châtaigneraie, s. f., lieu planté de châtaigners :

Une *chastaigneraye*, ung lieu planté de chastaigniers. Castanetum. (ROB. EST., *Thes.*)

Pour les *chasteneraies* et hozeraies. (O. DE SERRES, 641.)

CHASTAIGNERET, s. m., petit châtaignier :

Toutefois quand on veut planter, il faut qu'il y ait un bon pied entre les chastelets des marrons qu'on plante... Faut attendre que les *chastaignerets* ayent pour le moins deux ans avant qu'on les replante en une autre bastardiere. (DU PINET, *Pline*, XVII, 20.)

CHASTAIGNEROT, s. m., petit châtaignier :

Faut rompre la terre des chastaigneraves entre les mois de novembre et de fevrier, auquel temps les chastaignes tombent d'elles mesmes, lesquelles trouvans la terre rompue et labouree entrent aysement dedans, ou elles germent et rendent de petits *chastaignerots*. (DU PINET, *Pline*, XVII, 20, p. 655.)

CHASTAIGNIER, mod. châtaignier, s. m., grand arbre de la famille des amentacées, qui produit des châtaignes :

N'i ot coldre ne *chastaignier*.
(MARIE, *Laustic*, 98.)

Desous .I. *chastinier*.
(*Brun de la Montaigne*, 236.)

Lors a une lande trovee
Des *chastengniers* avironnee.
(*Durmars le Gallois*, 5477.)

Chasteignier. (*Gloss. de Conches*.)

Chastegnier. (*Trad. de L. Fousch*.)

Chastaigner. (*Jard. de santé*, I, 105.)

Chastignier. (*Ib.*, I, 396.)

Chastignier. (DU PINET, *Pline*, XVI, 25.)

CHASTAIN, mod. châtain, adj., qui est d'un brun clair rappelant la couleur de la châtaigne :

Chasteins en couleur.
(CHR. DE PIZ., *Poés.*, dans Littré.)

Garea, frementin, brichet, *chastain*, ven apres moay, tu ves ben crelincoutant, ce dit il a son beuf. (B. DESPER.. *Nouv. recr.*, p. 195.)

CHASTE, adj., qui vit dans la chasteté :

N'aveit femme de sa manere
Si *chaste*.
(*Vie de S. Gilles*, 29.)

Celle creature seroit *caiste* et pure. (*S. Graal*, B. N. 2455, f° 118 v°.)

Li *chastres* qui n'a pas fait iniquites par ses mains. (*Bible*, B. N. 901, f° 12d.)

Chaaste. (*De vita Christi*, B. N. 181, f° 15 r°.)

CHASTEL, mod. château, s. m., demeure féodale fortifiée; forteresse environnée de fossés; habitation d'un seigneur :

Prent i *chastels* e alquantes citez.
(*Rol.*, 2611.)

Par cels n'iert mais terre conquise
Ne *chastels* pris ne tors asise.
(*Eneas*, 255.)

Begues commande qu'on un *castiel* feist
Par quoi il soient la dedans envai.
(*Gar. le Loh.*, 2e chans., XXX, p. 60.)

Quar li *casteaz* ki est diz Cassins, il est mis el leiz d'un halt mont, li queiz l'oist a savoir monz par estendut saim rezoit cest meisme *castel*. (*Dial. S. Greg.*, p. 72.)

En un autre *chastiaul*.
(ROB. DE BLOIS, B. N. 24301, p. 582a.)

Moult demainent grant joie quant pris fu li *castials*.
(*De Vespasien*, B. N. 1553, f° 384 r°)

Au *chateau* de Munfaucon. (1210 à 1220, Garin de la Galissonn., A. S.-Inf.)

Li *casteaus*. (*Artur*, ms. Grenoble 378, f° 2b.)

Par bois, par *chateals*, par citez.
(H. D'AND., *Chanc. Ph.*, ms. Harl., f° 98d.)

James ne porteroit *chastel*
Olifanz seur sa haute eschine.
(*Rose*, B. N. 1573, f° 149a.)

Il le trouva a un sien *kastiel* a sejour. (*Flore et la Bielle Jehane*, Nouv. fr. du XIIIe s., p. 152.)

Chilz *castyaus*.
(*Sones de Nansay*, ms. Turin, f° 51 v°.)

Robert est tost pris, son *chaustel* mys a terre.
(*Chron. de P. de Langtoft*, ap. Mich., *Chron. angl.-n.*, t. I, p. 150.)

Chaistel. (1300, Toul, A. N., Mus., vit. 52, pièce 303.)

Dou *chesteal* de Chesteillon devant Besençon. (1303, *Lett. de Hug. de Bourg.*, Ch. des compt. de Dole C 167, A. Doubs.)

Lou *chesteaul* de Bournai. (1309, *Ch. de Hug. de Nobl.*, Ch. des compt. de Dole, B 239, A. Doubs.)

Chestel. (*Ib.*)

Les filz d'Israel passerent ou desert de Synay et esmurent les *chastiaux* aux commandemens de Dieu. (*Mir. de N. D.*, IV, 72.)

Le pont du *castiel*. (23 déc. 1443, chirog., A. Tournai.)

— Fig., *chastel en Espagne*, *chastel en Asie*, projet en l'air, rêve chimérique :

Lors feras *chastiaus en Espaigne*,
Et auras joie de noiant.
(*Rose*, B. N. 1573, f° 21a.)

De jour et de nuit
Je fay pour ma dame
Chateaux en Espaigne.
(*Beuve d'Aigrem.*, B. N. 766.)

Les jours passez, par fantaisye,
Faisant des *chasteaux en Asye*
Et des grosses tours en Espaigne,
Au vert bois pris une compaigne.
(*Monol. des Sotz joy.*, Poés. fr. des XVe et XVIe s. III, 13.)

Car il faisoit des *chasteaux en Asie*.
(GRINGORE, *Menus propos*, XIII.)

... Et de tousjours se plaire
A faire des *chasteaux en Espagne* et au Caire.
(VAUQ., *Sat.*, V, A Bertaut.)

CHASTELAIN, mod. châtelain, s. m., gouverneur d'un château :

I vienent tel mil citouain
Qui semblent estre *chastelain*.
(GAUT. D'ARR., *Eracle*, 2036.)

Mais li *castelains* dist bien ke il n'i meteroit le pié. (HENRI DE VAL., § 568.)

Dedens son cuer regretoit
La valour, la maniere gente
Le *chastelain* pour qui est ente.
(*Couci*, 1768.)

Li *chastelains*. (Mai 1248, Barzelle, A. Indre, H 112.)

Et meismes *chatelein* et garnison ou chatel. (1250, *Lett. du cte de Poit. a S. L.*, A. N. 890.)

Le *chastelain* lour escrie a ung hu :
Estes des gens Charles le mescreu ?
(*Aquin*, 1255.)

— Fém., *chastelaine*, mod. châte-

laine, femme du châtelain : dominatrice :

Sor toz autres barons est dame et *chastelaine*.
(J. Bod., *Saisnes*, 30.)

Chastelaine fu ja sa mere,
Chastelain est encor son pere,
Mes grans povretes l'avironne.
(*La Chastelaine de S. Gilles*, B. N. 837, f° 114.)

Amoureux Jherus, qui tensé
Avez mon corps de mort vilaine
Et vous, dame, qui *chastellaine*
Estes du ciel emperial.
(*Mir. de N.-D.*, IV, 220.)

— Adj. de châtelain :

.i. damoisel qui en sa main
Menoit .i. destrier *chastelain*.
(*Florimont*, B. N. 792, f° 7d.)

Pus ad turné vers lui son destrier *chastelan*.
(*Horn*, 3336, ms. Cambridge.)

Cf. II, 85b.

CHASTELENIE, mod. châtellenie, s. f., seigneurie principale, de laquelle relevaient plusieurs autres seigneuries de moindre importance :

Chatelenie. (1260, Ste Croix, A. Vienne.)

Chatelanie. (1281, A. N. J 270, pièce 19.)

Nous faisons et estavlissons nos procureurs por relever de l'eglise la *castellenie* de Francimont hiretavle. (1339, *Ch. S. Lambert*, n° 623, A. Liège.)

Nostre dit chastel et *chastellenie* de Longwy. (Janv. 1378, *Rachat de la chastellenie de Longwy*, ap. Servais, *Ann. histor. du Barrois*, I, 496.)

Cf. II, 85b.

CHASTELET, mod. châtelet, s. m., petit château :

Tirus s'en vait, ki ert lor sire,
Fuiant s'en vait al *chastelet*,
O poi de gent dedenz se met.
(*Eneas*, 3720.)

Ou il avoit un *chastelet* petit.
(*Loh.*, Vat. Urb. 375, f° 18c.)

Juxta *castelet* de Pont. (1179, *Cart. du Paraclet*, f° 234 v°, A. Aube.)

Que il a sauvcté le maint
A un *castelet* qui ert son.
(Chrest., *Perceval*, ms. Mons, p. 310.)

Sor Aube en une forte place
A un *castellet* compassé.
(Wace, *Brut*, 12041.)

Un *castelet* ont contrefait,
Qui bien ot .x. toisses de haut.
(*Gauvain*, 2876.)

Le *chaatelet*. (1278, A. N. S 45, pièce 35.)

En *castelet* a Paris. (1291. *Lett. de Ph. roi de Fr.*, Martène, *Thes.*, I, 1243.)

Et comenda que cil fust pris qui ce avoit fait, et mis en *chastelet*. (Menestrel, § 359.)

Et par toutes les petites places et *castellets* meirent des gens au nom du roy. (Mart. du Bellay, *Mém.*, l. VIII, f° 272 v°.)

CHASTEMENT, adv., d'une manière chaste :

Chastement vif, u voille u nun.
(*Vie de S. Gilles*, 1003.)

Vivre *chastement*.
(*Rose*, 9049.)

Chestement.
(*Ib.*, ms. Amiens, f° 13 v°.)

Chatement. (Laurent, *Somme*, ms. Chartres, f° 64 r°.)

CHASTENGIER, v. Chastaignier.

CHASTETÉ, s. f., état de celui qui garde son âme et son corps purs :

Castité. (*Gloss. de Conches*.)

Chaasteté. (*De vita Christi*, B. N. 181, f° 21 r°.)

Casteté. (R. Est., *Thes.*, Pudicitia.)

Cf. Chastee, II, 84c.

CHASTIABLE, adj., qui doit être châtié, réprimé :

Encor que cest erreur soit *chastiable*. (La Noue, *Disc.*, p. 7.)

CHASTIEMENT, mod. châtiment, s. m., peine sévère infligée à celui qui a commis une faute :

Faisant a cest effect observer nos edits, a la conservation des gens de bien et *chastiement* des ennemis de l'Estat et du bien public. (19 nov. 1589, *Lett. miss. de Henri IV*, t. III, p. 81.)

Cf. II, 86b.

CHASTIER, mod. châtier, verbe. — A., punir sévèrement pour corriger :

Ensi doit on traitor *chastoier*
Qu'a tort honnist son signor droiturier.
(*Garin le Loh.*, 2e chans., II.)

Tais, glos lechieres, dist Bertrans a Berron,
Car tele espee me pent chi au giron,
Dont je sai bon *castoier* un bricon.
(Raimb., *Ogier*, 4471.)

Cf. II, 86c.

CHASTIEUR, mod. châtieur, s. m., celui qui châtie :

Ainsi fist Dion, Timoleon, Aratus, et autres princes genereux, qui ont emporté le tiltre de *chastieurs* et correcteurs de tyrans. (Bodin, *Rép.*, II, 5.)

Je pense bien que ces grands *chastieurs* de seditions voudroient bien que les soldats fissent de pierre pain. (Brant., *Rodomont. espaign.*, II, 50, Buch.)

Cf. Chastieor, II, 86c.

CHASTRABLE, mod. châtrable, adj., qui peut ou doit être châtré ; bon à couper, à élaguer, en parlant des branches :

Le chastrer des aigneaux n'est restraint a certain aage, estant *chastrables* et les jeunes et les vieux de ces animaux. (O. de Serres, 322.)

CHASTRER, mod. châtrer, verbe. — A., rendre impuissant en mutilant ou en atrophiant les organes générateurs ; rendre stérile en mutilant ou en atrophiant les organes reproducteurs ; retrancher les rejetons superflus d'une plante :

Etesticulo, *castrer*. (*Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 7679.)

Et pour ce qu'elles (les lisses) ne perdent leur temps, les fait on *chastrer*, fors celles que l'en veult qu'ilz portent cheaux. Et aussi une lysse chastree dure plus chassante en sa bonté que ne font deux lysses qui ne sont pas chastrees. (*Gast. Feb.*, Maz. 3717, f° 29b.)

Aussi cause longue duree au pied de l'artichau, le *chastrer* chacun an, c'est a dire, le descharger ou retrancher des jettons inutiles qui s'y multiplient : lesquels laissans aller a volonté, causeroient l'abastardissement de toute la plante. (O. de Serr., VI, 6.)

— *Chastrer des ruches*, enlever une partie des abeilles :

(O. de Serr., V, 14.)

— *Chastrer un vivier*, le décharger du poisson surabondant :

(O. de Serr., V, 13.)

— Réfl. :

Une autre beste y a qui a nom cassidoire ou castor, mais quant on le chasse pour le prendre, elle mesme pour sauver sa vie *se chastre* aux dens. (*Le livre de Clergie*, c. xi.)

— *Chastré*, part. passé, adj. et s., eunuque :

Deux *castres* estoient avoec elle, telz gens gardoient jadis les chambres des roynes. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10511, V, 3, 7.)

— Dont les rejetons superflus ont été retranchés, en parlant d'une plante ou d'un fruit :

Les Picars et Hannuyers ont certaines pommes qu'ils appellent *chastrees*, pource que leur graine n'a point de germe. (Du Pinet, *Pline*, XV, 14.)

CHASTREUR, mod. châtreur, s. m., celui qui fait métier de châtrer les animaux :

Castreur de bestes. (7 août 1416, *Reg. de la loy*, 1416-1424, A. Tournai.)

Maistres *chastreurs*. (Cholieres, *Matinees*, p. 123.)

CHASTREUX, s. m., châtreur :

A deus *castreus* pour avoir catré les cinq cerfs. (1500-1501, *Quat. compte de Bert. Aymeric*, A. S.-Inf.)

Chatreux suis et bon enchanteur,
Qui oste aux poullets la pepie.
(Christ. de Bord., *Varlet a louer a tout faire*, Poés. fr. des xve et xvie s., I, p. 86.)

CHASUBLE, s. f., ornement que le prêtre met par-dessus l'aube et l'étole pour célébrer la messe :

Infula, g. *chesuble*. (Garl., Brug. 546.)

La *chasucle* l'avaske. (*Inv. du trés. de S.*

Sauv., Cart. de S. Sauv. de Metz, B. N. l. 10029, f° 67 r°.)

Ma *chasuvle.* (1263, Bibl. chap. Besanç.)

.XI. *casures.* (Déc. 1285, *Inventaire des ornements de l'église de S. Brice*, chir., A. Tournai.)

Chesuble, *chasuble*, *chasible.* (JOINV., *S. Louis*, CXLIV, W.)

Le *chasuble* oste qui estoit de satin.
(*Aquin*, 3034.)

Une *chasuple* a pennes de paon. (1314, A. N. P 1354, pièce 823.)

Vous le porterez a la garderobe et la le taillerez trestout en mantelx et taberdes longues... et aussi en mesme la guise des *chausembles.* (*La maniere de langage*, II, 384.)

Infula, *chassible* a preste. (*Gloss. de Salins.*)

Et la *chasuble* de lad. chappelle, pourtraicte a ymages. (1380, *Inv. de Charles V*, ap. V. Gay.)

Une *chesuble.* (1395-96, *Compt. de l'H.-D. d'Orl.*, exp. comm. dom.)

Une *casure* blanque semee de besans et d'oiseles a testes de bestes d'or. (1401, *Inv. de l'égl. de Cambrai*, ap. V. Gay.)

Une *chesible*, deux aubes. (1403, Rym., 2e éd. VIII, 295.)

Une *casure*, l'aubbe, l'amit, l'estoille, le fanon, et le coroye, .IX. lb. (1er juin 1407, *Exéc. test. de Marguerite Hocquette*, A. Tournai.)

Chesibles, tenicles. (1432, *Enq.*, A. Ind.-et-L.)

Chasible. (Mars 1449, *Compt. de René*, p. 300.)

Casuble. (J. CHARTIER, *Chron. de Ch. VII*, 106.)

Avant que soit devestu de l'aube et autres ornemens fors la *chausuble.* (1468, *Compte*, Bull. de la soc. hist. de Compiègne, I, 117.)

Casuble. Casula. (*Vocabularius brevidicus.*)

Chezuble, *chazubles.* (11 janv. 1499, *Invent.*, B. N. 22335.)

Une *chapsuble.* (1501, *Invent. de l'Hôtel-Dieu de Beaune*, Soc. d'archéol. de Beaune, 1874, p. 125.)

Acheter un *chasuble.*
(*Le plaisant boute hors d'oysiveté*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., t. VII, p. 184.)

Ung *chasible.* (*Robe d'Anne*, Rev. prov. Ouest, juill. 1854.)

Il deposa son *chasuble.* (A. LE GRAND, *Saints de Bret.*, p. 272.)

CHASUBLIER, s. m., celui qui fabrique et vend des chasubles :

Chasubliers et chengeeurs,
Allez querir vostre part
A la queue de Renart.
(*Queue de Renart.*)

— Fém., *chasubliere*, femme qui fabrique ou vend des chasubles :

Pour la paine de une *chaisubliere.* (1449, *Compte de S. Sauveur de Blois*, B. N. 6215, f° 25 r°.)

CHASUCLE, -UPLE, -UVLE, v. CHASUBLE.

CHAT, s. m., animal domestique qui prend les rats et les souris :

Li goupis vers le *chat* s'escrie :
Or ai ge mestier de t'aie.
Li *chaz* respont : Aide toi.
(MARIE, *Ysopet*, B. N. 19152, f° 24d.)

Bien seit *chaz* cui barbes il loiche.
(ID., *Fabl.*, 20.)

Will. de Tintiniac,
Qui unques n'ama *chat* en sac.
(*Hist. de Guill. le Maréchal*, 4743, P. Meyer.)

Li fiz au *chat* doit prendre la souris.
(*Agolant*, p. 170, ap. Duc.)

Que ore avoit li rois d'Espaingne esveillie le *chat* qui dormoit. (MENESTREL, § 119.)

Kiens, *cas*, rates, soris. (*Chron. des Pays-Bas*, p. 176.)

— *Chat cornu*, hulotte :

Je croit que on mengue point aigles ne grifons ne *cas cornus* ne chuettes. (*Dialog. fr.-flam.*, f° 5a.)

— Prov., *jeter le chat aux jambes*, mettre des bâtons dans les roues :

Lors qu'ils sont au plus haut degré de la roue de fortune, et qu'ils pensent estre en possession paisible de la faveur des roys et des princes, l'ennemy leur machinera quelque chose, et leur *gettera le chat aux jambes*, et leur fera jouer a boute hors. (BOAYSTUAU, *Théât. du monde*, III.)

Le duc de Bourgongne, en haine du duc d'Orleans, prince dauphin (tous les serviteurs duquel il hayssoit) *jetta le chat aux jambes*, comme il se dict, au seigneur de Montaigu. (L'ESTOILE, *Mém.*, 1re p., p. 6.)

Quand on voyoit qu'il (ce pape) estoit trop furieux, et qu'il se desbordoit trop, voulant troubler le monde, *on luy jettoit ce chat aux jambes*, de dire qu'il estoit heretique. (GENTILLET, *Disc. sur les moyens de bien gouverner*, p. 448.)

Daire averty de telle audace luy *jecte un autre chat aux jambes.* (SALIAT, *Her.*, 4.)

— De même avec le pluriel :

Cependant le pauvre Perrin estoit ignorant de ce qu'on lui brassoit et *des chats* qu'on luy *jettoit aux jambes* par lettres envoyees par dessoubs terre au nom de plusieurs de la secte calviane. (BOLSEC, *Hist. de Calv.*, ch. XVII.)

— D'une man. anal., *donner un dangereux chat par les jambes, par les pattes*, à quelqu'un :

Pour se venger, elle *me donne un dangereux chat par les pattes*, preparee a accuser ce que je ferai. (AUB., *Hist. univ.*, l. V, c. II, éd. 1626.)

— *Acheter chat en sac*, *acheter chat en poche*, acheter sans voir au préalable la marchandise :

Cat en sac a vous acateroie
Se sans as tel escange prendroie.
(A. DE LA HALLE, B. N. 25566, f° 21 v°.)

Elles peuvent alleguer... secondement sans nous, qu'on *achete chat en poche*, que l'action a plus d'effort que n'a la souffrance. (MONT., l. III, ch. v, f° 388 r°, éd. 1588.)

Elles peuvent alleguer... secondement sans nous qu'elles *achetent chat en sac.* (ID., *ib.*, p. 69, éd. 1595.)

— *Avant que les chats ne soient chaussés*, de très bonne heure :

Vous estes donc sorties du logis *avant que les chats ne fussent chaussez ?* C'estoit, comme je croy, de peur des mouches. (TOURNEB., *les Contents*, II, 2, anc. Th. fr., VII.)

— Fourrure de chat :

Pour les pourfilz de dessoubz 12 *chas* valent 43 s. p. (1386, *Compte roy. de Guill. Brunel*, ap. V. Gay.)

— *Chat de feu*, peau de chat domestique :

La douzaine de *chaz de feu*, .IV. d. (*Compte des foires de Troies*, ms. Troyes 365.)

— *Chat de bois*, peau de chat sauvage :

La douzaine de *chaz* de bois .VIII. d. (*Cout. des foires de Troies*, li tonneus de la peleterie, ms. Troyes 365.)

— Machine de guerre :

Li Franchois fisent faire uns autres engiens que on apeloit *cas*, et carchloies, et truies, pour miner as murz. (ROBERT DE CLARY, p. 55, Riant.)

Dont fist Hues d'Aire faire un *cat*, et le fist bien cuirier et acesmer. (HENRI DE VAL., § 674.)

Et devoit faire .I. dragon de bois, lequel il empliroit plains de *cas* quierquies de feu grigois. (*Chron. des Pays-Bas, de France*, etc., Rec. des Chr. de Fland., III, 134.)

Pour trouver maniere de gaingnier la dicte bastille, furent fais quatre engiens, c'est assavoir deux *chas* et deux grues. (MATHIEU D'ESCOUCHY, *Chron.*, I, 317.)

Quand les Liegeois approchierent leur *chat*, il y avoit ung mervilleux assault. (*Trahis. de France*, p. 201.)

Cf. II, 88a.

CHATAL, v. CHEPTEL. — **CHATARATHA**, v. CATARACTE.

CHATE, mod. chatte, s. f., femelle du chat :

Chate noire a souef poil.
(*Prov.*, ap. Ler. de Lincy, I, 156.)

— Espèce de bâtiment de transport ou d'allège :

Faites tenter a toutes commodités ou les pinasses ou *chattes* ou vaisseau. (RICHEL., *Corr.*, 15 sept. 1627, II, 599.)

CHATEAU, mod., v. CHASTEL. — **CHATEMENT**, v. CHASTEMENT.

CHATEMITE, mod. chattemite, s. f., personne doucereuse :

La tournelle en *chatemite.* (1295, JOINV., *Lett.*)

Ha ! *chatemittes !*
Je sçay bien que en riant mordez !
(GRINGORE, *Jeu du prince des sotz*, Moralité, I, 259.)

L'un simple en ses propos fait de la *chatemite*.
(MAGNY, *Sousp.*, LXXIV.)

Si faut il que je die ce mot, comme despuis quelque temps, et principallement des la creation de la ligue, s'esleverent certains scrupuleux, ou, pour mieux dire, fines *chattemittes* censeurs, qui se mirent fort a crier et brailler contre les gentilshommes qui tenoient les biens d'eglise. (BRANT., *Capit. fr.*, Franç. I.)

Cf. II, 90ᶜ.

CHATEMITERIE, mod. chattemitterie, s. f., action de chattemite:

D'autres font les scrupuleux par une vraye *chatemitterie* a fin de sembler plus saincts. (LA NOUE, *Disc.*, p. 77.)

Chatemiterie, hypocrisie. (DUEZ, *Dict. fr.-allem.-lat.*)

CHATEMITESSE, s. f., femme de chatemite:

La sont belles et joyeuses hypocritesses, *chattemitesses*, hermitesses. (RAB., *Quart livre*, ch. LXIV.)

CHATENGNE, v. CHASTAIGNE. — **CHATHOLIKE**, v. CATOLIQUE. — **CHAT HUANT**, mod., v. CHAHUAN. — **CHATIEMENT**, v. CHASTIEMENT. — **CHÂTIER**, mod., v. CHASTIER.

CHATIERE, s. f., petite ouverture pratiquée au bas d'une porte pour laisser passer les chats :

Ne cles, ne barres ne redoutent,
Ainz s'an antrent par les fandaces,
Par *chatieres* et par crevaces.
(*Rose*, B. N. 1573, fo 154ᵈ.)

CHATIEUR, mod., v. CHASTIEUR.

CHATILLON, s. m., nom vulgaire du lamprillon :

Aux rivieres et ruisseaux on pesche de petites lamproies qui ne pourroient aucunement estre venues de la mer. On les appelle lamproions ou lamprillons. On en vend beaucoup a Thoulouse, ou on les appelle *chatillons*. (L. JOUB., *Hist. des poiss. de Rond.*, Des poiss. de riv., ch. XXI.)

CHÂTIMENT, mod., v. CHASTIEMENT.

CHATOILLANT, adj., qui chatouille :

Ce n'est ainsi qu'on repousse
La *chatouillante* secousse
Dont cet enfant nous abat
Dessoubz l'amoureux combat.
(TAHUREAU, *Poés.*, a une demoyselle qui brulla les Amours de J. A. de Baif.)

CHATOILLEMENT, mod. chatouillement, s. m., action de chatouiller; sensation qu'éprouve celui qui est chatouillé :

Tout ausi avient il que la matiere dessusdite quant elle est esmeue et elle passe par les membres sensibles engendre en ce ausi comme une maniere de *catoullement* dont delectacion excellente s'ensieut. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, fº 91ᵇ.)

Pour la delectation qui vient de tel *catoullement* le cuer se dilate. (ID., *ib.*)

Titilacio, *catoullement*. (*Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 7679, fº 256 vº.)

En retencion de menstrus femmes desirent plus pour le *gatillement*. (B. DE GORD., *Pratiq.*, VII, 8.)

Chatouillemens de la chair. (LANOUE, *Disc.*, p. 510.)

Chatoillement. (J. G. P., *Occult. merv. de nat.*, p. 56.)

CHATOILLIER, mod. chatouiller, verbe. — A., soumettre à de très légers attouchements répétés, sur certaines parties du corps :

Chatoillier.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Brux., fº 100ᵃ.)

Titilo, *catiller*. (*Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 7679, fº 256 vº.)

Titillare, *catelier*. (*Gloss. de Douai.*)

Nous *cateillerons* son visage.
(*Myst. de la pass.*, ms. Arras, fº 21.)

— Fig. :

Las ! que volois je !
J'ai eu mal corage ;
Avoir me *catoilloit*
Dont j'avoie a outrage.
(*Complaincte de Pierre de la Brosse.*)

Sa mere le *chatouillait* bien ou il se demangeait. (MARG. D'ANG., *Hept.*, 44ᵉ nouv.)

Je ne pense sinon a mes petitz jeux menuz plaisirs... et entretenir ces jeunes dames... a voltiger par leurs cerveaulx et leur *chatoiller* leurs tendres mouelles, et delicates entrailles. (B. DESPER., *Cymbal. Mund.*, dial. III, p. 132, éd. 1732.)

Quoi voyant le pauvre Maurice, mesme qu'il sentait desja la dague *chatouiller* son gosier, pour sauver sa vie fut contraint faire ce qu'ils ont voulu. (LARIV., *le Laq.*, IV, 2.)

C'est bien raison, que chacun aussi bien que moy s'estudie a les louer, tant pour ce qu'ils en sont dignes, que pour *chatouiller* la noblesse chrestienne d'embrasser leur exemple. (THEVET, *Cosmogr.*, I, 14.)

Mignotise *chatoule* et froye
Dame qui n'a soing ne besongne.
(R. GAGUIN, *Passe temps d'oysiveté*, Poés. fr. des XVᵉ et XVIᵉ s., VII, 236.)

Les Espagnols ne traitent pas plus fidelement avec les Anglais, mais ceux-ci prennent pour argent comptant toutes les propositions qui les *chatouillent*, et avec lesquelles ils peuvent tenir leurs voisins en jalousie. (JEANNIN, *Négoc.*, p. 320.)

— Par extens. :

Affin de resister aux cruels assaulx dont le tres dur vent de bise pretendoit les *catellier*. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. CCLIII.)

Les oreilles nous *chatouillent* d'une vaine curiosité. (CALV., *Serm. s. les Ep. à Tim.*, p. 280.)

— Irriter les désirs :

Cattoiller, enflammer en luxure, titillare. (1464, LAGADEUC, *Catholicon.*)

Duquel les yeux estincellans ... denotoient assez son appetit sensuel *estre cateillé* d'un desir non caste. (LE MAIRE, *Illustr.*, I, 33.)

— Absol. :

L'une *cateille*, l'autre rit.
(*Renart le nouvel*, 6910.)

Catouller — to tickel. (DU GUEZ, à la suite de Palsgr., p. 940.)

Je roulle, je *catoulle*, je fatroulle, je barboulle. — I stare. (ID., p. 1009.)

— Réfl. et fig., s'exciter :

Le pape aussi *se chatouillant* sur les desseins d'aucuns qui n'aimoient point les François... acquiesça au conseil mis en avant, qu'il falloit chasser les François de l'Estat de Milan. (BELLEFOREST, *Chron. et ann. de France*, François Iᵉʳ, an 1521.)

— *Se laisser chatouiller d'une chose*, se laisser amorcer par qqch. :

Je vous diray encores que si sur les difficultez qui peuvent intervenir en ce traicté vous recognoissez les conseillers du dict roy estre capables et disposez de *se laisser chatouiller* et rechercher de ceste ouverture, ne perdes l'occasion de leur en donner le goust, pour les attirer, s'il est possible, a y entendre. (22 juin 1604, *Lett. miss. de Henri IV*, t. VI, p. 258.)

— Par extens., harceler, attaquer, au propre et au fig. :

Quant ils furent en lieu convenable pour leur donner attaincte, ils les *chatilloient* de picques, instruments et attrapes a ce propices. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. CXCI.)

Il n'estoit guere jour que les Anglais ne nous vinssent *chatouiller* sur le descendant de la mer. (MONTLUC, *Comm.*, l. II, p. 129.)

Les Gaulois avoient malement fortifié (ce village) de trenchiz et boullevers, et s'estoit la retraite une grosse compaignie pour *catillier* les Picards d'Audenarde. (MONSTRELET, vol. III, fº 44, ap. Ste-Pal.)

Envoy devant pour regarder le maintien des ennemis, et pour les *catiller*. (MÉNAGE, *Dict. étym.*)

— *Chatoillié*, p. passé pris au fig. :

Si peu convoiteux et si peu *chatouillé* de l'honneur de telles ceremonies. (D'OSSAT, *Lett.*, 29 d'aoust 1598.)

Cf. CHATILLIER, II, 91ᵃ.

CHATOILLOS, mod. chatouilleux, adj., sensible au chatouillement ; sensible à la plus légère atteinte, au propre et au figuré :

Sagez soiez en voz faitz et countrefetez le siecle qi tant est wychose et *catillose*. (*Tr. d'Econom. rur.*, XIIIᵉ s., c. III.)

Parties *catoulleuses*. (EVR. DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, fº 403ᶜ.)

Titillicus, *catoulleuls*. (*Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 7679, fº 256 vº.)

Quant il ont froté, esmeues et eschaufees les parties *catoilleuses*, ceulz qui les veulent catoiller ne leur font mal. (ORESME, *Eth.*, B. N. 204, fº 501ᵇ.)

Il luy sembloit que ses subjects estoient un peu *chastoulleux* a entreprendre auctorité quand ils verroient le temps. (COMM., VI, 7.)



Petit quignet, retraict et place
De souveraine volupté,
Ou se musse la voulenté
De *chatouilleuse* jouissance.
(B. Desper., *Rec. des œuv.*, p. 81.)

Et pour ce qu'il y a eu des *chatouilleux* en ce temps, qui estimans que le sçavoir ne fust qu'en leur teste, et que l'antiquité eust esté quelque age de lourderie, ont eu a mepris les anciens. (Belleforest, *Chron. et ann. de France*, De la majesté des roys de France.)

Me fiant a je ne sçay quelle treve, qui venoit d'estre publiee en nos armees, je m'acheminay a un voyage, par pais estrangement *chatouilleux*. (Mont., l. III, ch. xii, p. 191.)

Tant ait il l'esprit *chatouilleux*.
(Tahur., *Poés.*, 2e p., p. 46.)

En un pays assez *chatouilleux*. (15 juin 1607, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 786.)

— Fig., délicat, qui réclame beaucoup de circonspection, qui pourrait facilement exciter des susceptibilités :

Une matiere si *chatouilleuse*. (Calv., *Lett.*, t. II, p. 451.)

Les plus *chatouilleuses* negociations. (Aub., *Mém.*, append., préf., 1re éd.)

En faict si *chatouilleux* il ne faut compagnie.
(Lasphrise, *Nouv. Tragic.*, p. 475.)

Choses frivoles dont personne ne se doibt scandalizer s'il n'a les oreilles bien *chatouilleuses*. (Joach. du Bell., *Lett. au card.*, 31 juill. 1559, ms. Ec. méd. Montp.)

1. **chaton**, s. m., jeune chat :

Qui prendroit, biaux filz, un *cheton*,
Qui onques rate ne raton
Veu n'avroit.
(*Rose*, Corsini, f° 94d.)

Un *chaton*.
(*Ib.*, 14241, Méon.)

Car je sçay bien que tu es un *chatton*.
(B. Desper., *Poés.*, A mon petit et grand amy Robert de Andoille, *Rec. des œuvres de Ben. Desper.*, p. 111, éd. 1544.)

Chaton, petit chat de laict. (Monet.)

— *A chatons*, à quatre pattes, comme les chats :

On n'entre dans cette grote qu'*a chatons*. (Monet.)

— Épi long et flexible ressemblant à la queue d'un chat, dont les fleurs sont incomplètes :

Les *chatons* du coudrier. (O. de Serr., 680.)

Chaton, jeton de certains arbres, a guise de queue de petit chat, qui precede la fleur de l'arbre, ou tient lieu de fleur, et croist en hyver, et tombe quand les arbres commencent a bourgeoner. *Chaton* de noyer, et avellenier, ou coudrier. *Chaton* de chesne. *Chaton* d'arbres portans pommes, a guise de pin. (Monet.)

2. **chaton**, s. m., tête d'une bague, partie saillante où est enchâssée une pierre précieuse :

J'ai en ma main un tel anel,
Deux pieres a ens el *caston*.
(*Melion*, 155.)

Et biaus *chastons* a quatre quierres.
(*Rose*, 21960, Michel.)

Un *chaaton* d'or pour ycelui fermail. (1352, *Compt. de La Font.*, Compt. de l'argent., p. 127.)

Et y fault .xii. *chautons* (à la couronne) ou il a des pierres telles que dessus. (1462, A. N. M 80.)

chatoner, v. n., faire de petits chats.

— Appliqué, par extens., à une femme :

... Vostre fille est enceinte
A *catonner* ce premier moys.
(*Farce de Jolyet*, Anc. Th. fr., I, 58.)

Cf. II, 91a.

chatouillard, adj., qui chatouille :

Et puis on sent venir le feu
De la *chatouillarde* amourette.
(Jod., *Eug.*, I, 1.)

chatouilleur, s. m., celui qui chatouille :

Chatouilleur, titillationis auctor. (Monet.

chatouilloir, s. m., la place, sous les aisselles, où l'on est le plus chatouilleux :

Titillic, ou *chatouilloir*, est le lieu dessous les aiscelles ou l'on est le plus chatouilleux. (Joub., *Interpr. des dict. anat.*)

Avicenne ne met que deux sortes de dislocations de la sommité de l'espaule, sçavoir est a la part inferieure domestique vers le *chatouilloir* parce qu'elle s'y fait le plus souvent... (Id., *Gr. chir.*, p. 404.)

chatouillure, s. f., chatouillement :

Elle me vient resveiller
Par petites *chatouillures*
Et mignardes mordillures.
(G. Durant, *Imit. de Bonnef.*)

chatre, v. Charte. — **châtrer**, **châtreur**, mod., v. Chastrer, Chastreur. — **chatreux**, v. Chastreux. — **chatrier**, v. Chartrier. — **chat-uant**, v. Chahuan. — **chauce**, v. Chalce. — **chaucee**, v. Chalciee. — **chauche trape**, v. Chausse trappe.

chauçon, mod. chausson, s. m., chaussure de dessous, en étoffe moelleuse, qu'on met, pour avoir chaud, sur ou sous le bas :

Uns chamberllens i est corranz venus,
Braies li porta e *chauçons* ben cosuz.
(*Rom. d'Alex.*, ms. Ars., P. Meyer, p. 36, v. 243.)

Chauces et *choçons*. (1263, *Constit. de la mais. D. de Troyes*, XXI, A. Aube.)

Quiconques est chauciers a Paris, il puet fere chauces de soie et de toile, souzchaux et *chauçons*. (Est. Boileau, *Liv. des mest.*, 1re p., LV, 4.)

Chauces et *chaussons*. (*Guide spirit.*, ms. Angers 255, f° 16a.)

Des dras, quauces et *quauçons*.
(*La Viellete*, B. N. 375, f° 295c.)

Soccus, *chousson*. (*Gl. l.-fr.*, B. N. l. 8426.)

Pour 6 paires de *chauçons* qu'il a livres pour nous. (1376, *Mandem. de Charles V*, n° 1314.)

Chausse ne *chasson*. (*Li Livre de vraie sapience*, ms. Nancy 272, f° 26 v°.)

De bons harnois, de bons *chauçons* velus.
(Eust. Desch., *Poés.*, V, 99.)

— Sorte de plante :

Ancholies tant simples que doubles se demandent en terre grasse et bien amendee : les latins les appellent calatiana, et le vulgaire françois des *chaussons*. (Liebault, p. 281.)

chaud, mod., v. Chalt. — **chaudeau**, **chaudel**, mod., v. Chaldel. — **chaudement**, mod., v. Chaldement.

chauderonné, adj., noir et sali comme un chaudron :

La peau du dos martelee, *chauderonnee*, frasillee en couscaillet qui se tire. (*Triumph. de dame Ver.*, p. 94, Montaiglon.)

chaudiere, mod., v. Chaldiere. — **chaudron**, mod., v. Chalderon.

chauffage, s. m., action de chauffer :

Por faire busche a son *chaufage*.
(Pean Gatineau, *Vie de S. Martin*, p. 110.)

Bois pour le *chaufage* du chastel. (1317, A. N. JJ 56, f° 36 r°.)

Boiz pour *chauffage* des cheminees. (Mars 1388, *Ord.*, VII, 775.)

Et ne pourront iceulx preneurs abattre point de boys droit pour leur *chauffage*. (1396, A. N. MM 31, f° 222 v°.)

Bois de *chauffaige*. (1418, *Dénombr. du baill. de Constentin*, A. N. P 304, f° 154 r°.)

Il coppoit branches et tisons
Pour le *chauffaige* de toutes ses maisons.
(O. de S. Gel., *Eneid.*, B. N. 861, f° 73b.)

chauffant, adj., réchauffant :

L'occasion de ce desordre est exces en choses trop *chauffantes*. (Joub., *Err. pop.*, 2e p., ch. iii.)

chauffecire, s. m., officier de chancellerie qui avait la charge de chauffer la cire pour sceller :

Les emolumenz du *chaufecire* du scel. (1319, A. N. K 40, pièce 23.)

Jehan, dit *Cauffechire*... d'autre part. (1334, *Cart. de l'abb. S. Médard*, Rouge liv., f° 242 v°, A. Tournai.)

Es dictes foires avoit ung *chauffecire* qui scelloit et payoit la cire. (*Coust. des foires de Champ.*, Cart. Caill., Bib. Provins.)

Creer et ordonner un nouvel *chauffecire* en nostre chancellerie de France. (1423, A. N. JJ 172, pièce 194.)

Ne n'estoit memoire d'ome que oncques en ladicte chancellerie eust plus ou moins de quatre *chauffecires*, et aussi es chambres des comptes du tresor de la chambre aux deniers. (1425, A. N. JJ 173, pièce 313.)

CHAUFFE LIT, s. m., bassinoire; boule d'eau chaude :

Un *chauffelit* d'arain. (1471, *Inv. du roi René à Angers*, ap. V. Gay.)

Chaufelict. (DALESCH., *Chir.*, p. 682.)

Chaufe lit, bassin a chaufer le lict. (MONET.)

CHAUFFER, verbe. — A., rendre chaud :

Mes espiriz *est chaufez*. (*Dial. B. Ambr.*, ms. Epinal.)

Le baig *chaufa*.
(*Du foteor*, B. N. 19152, col. 1.)

Pour *chauffer* et faire *chauffer* ses fours. (1317, A. N. JJ 56, f° 37 v°.)

— Réfl. :

Se chaufoient de cele buche. (*Enq. contre Rob. Orl.*, A. N. J 1030, pièce 61.)

Pierron, ki *se chafievet* al feu.
(*Fr. de la Pass.*, Lorr., Mém. de l'Acad. des Inscr., XVII, 725.)

CHAUFFERETTE, s. f., réchaud formé d'une boîte à couvercle percée de trous, où l'on met de la braise allumée, de la cendre, et sur laquelle on pose les pieds pour les chauffer; anc., bouilloire, syn. de *chaufete* :

Une *chauferete*. (1379, A. N. MM 30, f° 135 v°.)

Coffrete. (25 mars 1392, *Reg. du Châtelet*.)

Une *chauffrete* ou lavoir a mains. (*Ib.*, II, 463.)

Une *choffrete* ou lavoir a mains. (*Ib.*, 466.)

Une *chauferete* de cuivre a laver mains. (*Vente des biens de Jacques Cœur*, A. N. KK 328, f° 314 r°.)

Chauffrete. (*Compt. de René*, 1471-72, p. 277.)

Et s'en alla a une *chofferette*
Sur ung landier, qui n'estoit guere nette.
Pour mieulx sembler le plaisant et nouveau,
Il voulut boire en en faczon d'ung veau.
(BOURDIGNÉ, *P. Faif.*, ch. XII.)

Cours a la prochaine maison avec la *chaufferette*, et nous apporte un gros tison. (B. JAMIN, *Dialog. de J. L. Vives*, f° 75 r°.)

— Chauffoir :

2 grandes *chaufferettes* a deux etages pour chauffer les pauvres. (1572, A. M.-et-L., E 96, f° 32.)

CHAUFFOIR, s. m., lieu où l'on vient se chauffer, asile pour les pauvres dans un hospice ; anc., syn. de *chaufoire* :

Fourmes, scelles, aes, bacins, *chauffouers*. (*La Manière de langage*, II, 384.)

CHAUFFOURNIER, v. CHAUFOURNIER.

CHAUFFURE, s. f., partie qui s'écaille dans le fer, l'acier trop chauffé.

Cf. CHAUFURE, II, 97c.

CHAUFOUR, s. m., four à chaux ; lieu où l'on serre la provision de bois, de pierre à chaux, etc., pour le four :

Ensi con se fust uns *cauffors*.
(GAUT. DE MES, *Ym. du monde*, B. N. 1553, f° 182 r°.)

Li foretiers a l'endemain
At fait le *chaufor* de sa main.
(*Vie des Per.*, Ars. 3641, f° 87d.)

Se cil a *chaufor*. (*Digestes*, ms. Montp., f° 108b.)

Pour un *caufour*. (1294, A. N. KK 393, f° 12.)

Et pourront s'il leur plaist faire *chauffour* et tuillerie et faire cuire lesdits *chauffours* et tuilleries de iceux bois usaires. (1311, *H. de Meaux*, II, 194.)

Par Mahon, bon serries tout mis en .I. *cautfour*
(*B. de Seb.*, XII, 456.)

Sale, celer, la maison de *chauffour*, la grange, la vacherie. (1400, *Terrier S. Didier*, f° 68 r°, Arch. hospit. Nevers.)

Admener pierre on baille pour faire ung *chaulfour*. (1416, A. Meuse, B 1532, f° 65.)

Pour charier la chaux desdiz *chauffours* jusques sur le lieu de ladicte chappelle. (1470, A. N. K 272.)

Plusieurs laignes d'aulnes, desquelles il en a vendu aucunes, et les autres mené a ses *caufours* et briquetries. (*Cout. de Landrecies*, Nouv. Cout. gén., II, 269.)

Et plaça si couvertement ses troupes pres d'un *chaufour* assez voisin de ladite place, que... (CHEVERNY, *Mém.*, an 1597.)

CHAUFOURNIER, s. m., ouvrier qui travaille dans un four à chaux :

Coram Wicardo le *Caufornier*. (1200, *Cartul. de S. Médard*, Mém. de la soc. hist. de Tournai, XI, 131.)

K'il ne fuist nus, ne haus, ne bas, ne petis, ne grans, ne *causforniers*, ne autres, ki a home estragne, ki cauch amaine en Tornai, pour vendre, face honte ne vilenie. (26 avril 1276, *Reg. de la loy*, 1275-1276, f° 13 r°, A. Tournai.)

Le karete a Liaume le *caufourier* .III. jours. (1294, *Trav. p. les chât. des c. d'Art.*, A. N. KK 393, f° 9.)

Jehan le *chauffourier*. (1328, *Compte de Odart de Laigny*, A. N. KK 3a, f° 12a.)

Le *chaufourier*. (*Ib.*)

Hannot le *caufourier*. (1350, A. N. JJ 78, f° 57 r°.)

A Jehanin Mangouesel et Jehan Clerc *chauffroniers* pour .VIxx. et .XII. quartaulx de chaulx. (1426, *Comptes de Nevers*, CC 30, f° 9 v°.)

A Pierart Pantin, *caufournier*, pour .XIII. muys de cauch, qu'il a livré a ladite ville, en ladite .XVe. et qui ont esté employes a faire ledit mortier. (1467-1468, *Compte des Fortific.*, 13e Somme de mises, A. Tournai.)

A Jehan Paumeran, *chauffourrier*, pour .XXXVI. muis .VII. sextiers de chaux vive. (1470, A. N. K 272.)

Marchant *caufourier*. (6 avril 1572, chir., A. Tournai.)

Y vont veoir mesurer la chaux des le grand matin, et sert cette veue pour recognoistre toutes les mesures des *chaux fourriers*. (1610, PHIL. DE HURGES, *Mém. d'eschevin*, Mém. de la Soc. hist. de Tournai, V, 220.)

CHAUFOURRIER, v. CHAUFOURNIER. — **CHAULDE TRAPPE**, v. CHAUSSE TRAPPE.— **CHAULDRON**, v. CHALDRON.— **CHAULME**, v. CHOME. — **CHAUMABLE**, v. CHOMABLE.

CHAUMAGE, s. m., action de couper ou d'arracher le chaume qui reste sur le sol :

Ilz devront livrer sur la place a leur charroy, missions et despens tout le chaume qui sera besoing pour les maisons couvertes do chaume, mais nous devrons paier le *chaumage*. (1393, A. N. MM 31, f° 134 v°.)

Chaulmage est le soyer de chaulme. Calami secatio. (NICOT.)

CHAUME, s. m. et f., paille du blé, du seigle ; partie de la tige qui reste sur pied quand on coupe le blé, le seigle, etc. :

S'est toute coverte de *chaume*.
(*Rose*, 6132.)

Cheaume. (1336, A. N. JJ 70, f° 67 v°.)

Pour la *chaume* qui y est courte. (*Modus*, f° 127 r°.)

Caume. (1376, *Terrier de la poterie Mathieu*, f° 30 r°, A. Eure.)

Cf. II, 98a.

1. **CHAUMER**, v. CHOMER.

2. **CHAUMER**, v. a., dépouiller du chaume qui reste sur pied après qu'on a coupé le blé :

Doyvent lesdiz preneurs *chaumer* lesdites terres a part pour faire litieres. (1355, *Reg. du chap. de S. J. de Jérus.*, A. N. MM 28, f° 16 v°.)

Recouvrir (les mesons) de chaume tout autour, et fere *chaumer* le dit chaume, .XLVIII. s. (1392-1400, *Compt. de l'hôt.-D. d'Orl.*, f° 35 r°.)

— *Chaumé*, p. passé, couvert de chaume :

Dessous un toict *chaumé*
Fut contreint de loger.
(G. DU BUYS, *l'Oreille du prince*, f° 14 v°.)

Cf. II, 98b.

CHAUMIER, adj., où l'on a laissé le chaume :

Les terres *chaulmieres* doivent estre tant de fois labourees et relabourees que la terre soit toute en pouldre afin qu'il ne reste aucunes mottes a quasser apres qu'on aura semé. (COTTEREAU, *Colum.*, II, 4.)

Les phaseols viennent es terres *chaumieres*. (LIEBAULT, p. 651.)

— S. m., tas de chaume :

Il rompt sa lance contre la muraille, ou la fiche dans le ventre d'un *chaumier*. (*Merlin Cocc.*, III.)

CHAUMINE, s. f., petite chaumière :



Chaumine. A thatched cote, or cabbin. (Cotgr.)

Cf. Chaumine, adj. f., II, 98b.

chaurete, v. Charète. — **chausemble**, v. Chasuble.

chaussage, s. m., action de chausser, d'entourer de terre le pied d'une plante :

Item luy pour demi arpent ou demi quartier de vigne .iii. d. p... Item luy pour le *saussage* de ladite terre, .i. d. p... Jean Poirier pour quatre arpents de vigne, .ii. s. p... Item le *saussage*, .iii. d. p. (*Papier censier de la censive de S. Jean de Brayes de 1471 à 1490*, c. i, fos 1 et 3, ap. Le Clerc de Douy, t. II, fo 247 ro.)

De Jehan Poirier... pour .iii. arpens de vignes et desert .ii. s. p. de luy pour *chaussaige*, .i. d. p. (*Etat de la recepte de la censive de S. Jean de Brayes en 1435*, fo 2, ib.)

Cf. II, 99a.

chausse pied, s. m., lame de corne, d'ivoire, de cuir lisse, dont on se sert pour chausser plus facilement un soulier.

— Fig., chose favorable, avantage :

Le jugement comme un *chaussepied*. (Rab., *Quart liv.*, ch. xxx.)

Elle considera que ce jeune homme avoit un beau *chausse pied* de mariage. (Beroalde, *Moyen de parvenir*, p. 273, éd. s. d. n. l., 439 p.)

Protestant comme un *chaussepié* ou mieux comme l'aiguille d'un quadran. (N. du Fail, *Eutrap.*, XV.)

chaussetier, mod., v. Chalcetier.

1. **chausse trappe**, s. f., trou recouvert, masqué, formant une trappe où les loups, les renards se prennent les pattes ; pièce de fer en forme de chardon qu'on jette à l'entrée d'un pont, d'un gué, d'un ouvrage fortifié :

Chauchetrepe.
(G. de Coinci, *Mir.*, ms. Brux., fo 107 ro.)

S'avoient fait geter enmi le sablonnier
Plenté de *caudes strepes*, c'on ne puist aprochier.
(*B. de Seb.*, XXIII, 655.)

Mais par les *caudes trepes* que jetet i ot on
Ne pooient aler.
(*Ib.*, 721.)

Demi caque de *chaucetrapes*. (1478, *Inv. de l'art. du chât. de Blois*, Arch. Joursanv., Bib. Blois.)

Pour 55 *chauchetrapes*. (1440, *Compte second de Jaquot Barrault*, A. mun. Avallon CC 90.)

Ils avoient emploies tous les claus de la ville a faire *chaudes trappes*. (*Trahis. de France*, p. 150.)

De poingnans *caudes treppes* plus poingnans
[qu'aguilons.
(*Gestes des ducs de Bourg.*, 1583.)

Et conseilla aux senateurs et conseillers qu'ilz feissent faire grosses *calquetrapes* d'acier et de fer, pointues et si bien asserees et aguysees qu'ilz prenissent sur ce qu'ilz atoucheroient. (*Orose*, vol. II, fo 5a.)

Asseoir febves et *chaulde trappe* a un quart de lieue de la ville, du coté ou on suppose que l'ennemi doive venir. (1495, Arch. législ. de Reims, 2e p., vol. I, p. 847.)

2. **chausse trappe**, s. f., chardon étoilé :

Je voy *caupetrape* et chardon
Qui de leur semence font don.
(Eust. Desch., V, 156.)

Mais d'orties et ronces y a tant,
Cauppetrapes et lierre qui pourprant,
Qu'a l'essarber sa chevance gasta.
(Id., p. 195, Crap.)

Saliunca, *caudetrepe*. (*Olla patella*, p. 45.)

Saliunca, *caudetrape*. (*Gloss. rom.-lat. du xve s.*)

Car il fretille, sault et treppe (le cheval)
Comme se l'en luy eust frapé
Soubz la queue une *caudetreppe*.
(Lefranc, *Champ. des Dames*, Ars. 3121, fo 7c.)

Chausse trappe, ou calci trapa, autrement carduus stellatus, est plante peu delicate, venant sans culture es lieux aspres. (O. de Serr., VI, 5.)

Chausse trape, chatagne de riviere, saligots, truffes, espèce d'herbe. (Monet.)

Cf. II, 99c.

chaussette, mod., v. Chalcete. — **chaussure**, mod., v. Chalceure. — **chaustre**, v. Chartre. — **chauton**, v. Chaton 2. — **chautre**, v. Charte. — **chauve seris**, **chauve souris**, mod., v. Chalve soris. — **chauvette**, v. Chouette. — **chauvi**, v. Cheveu.

chauvir, verbe. — N., dresser les oreilles, en parlant des animaux qui ont les oreilles longues et pointues :

Chauvir des oreilles. (N. du Fail, I, 129.)

Je *chauvy* de l'oreille et demourant pensif,
L'echine j'alongois comme un asne retif,
Minutant me sauver de ceste tyrannie.
(Regnier, *Sat.*, p. 30, éd. 1608.)

— A. :

Les oreilles *chauvir* et les ieuz roiller.
(*Beuv. d'Aigrem.*, B. N. 766, fo 4a.)

Il y en a qui *chauvissoient* les oreilles. (Beroalde, *Moy. de parvenir*, p. 215, éd. 439 p.)

chaval, v. Cheval. — **chavaleure**, v. Chevelure. — **chavane**, v. Chanvre. — **chavans**, v. Chahuan. — **chavec**, v. Chevet. — **chaveceriz**, v. Chalve soris. — **chavee**, v. Cavee.

chaverne, mod. caverne, s. f., lieu creux dans les rochers, dans les montagnes, sous terre :

... As *cavernes*, es roches as monteaus.
(Th. de Kent, *Geste d'Alex.*, B. N. 24364, fo 63 vo.)

Chaverne.
(*Anfances N.-D.*, ms., fo 281 ro.)

Cavierne.
(*Sones de Nansay*, ms. Turin, fo 51 vo.)

chavet, v. Chevet. — **chavetier**, v. Savetier. — **chaveul**, **chaviel**, v. Cheveu. — **chaville**, v. Cheville. — **chavol**, -**vou**, v. Cheveu. — **chavrol**, v. Chevreuil. — **chayanne**, v. Chaisne. — **cheable**, v. Cable. — **cheaisne**, v. Chesne.

cheance, mod. chance, s. f., anc., chute ; manière dont une affaire, une entreprise peut tourner :

Pour chou fait bon Deu servir, ke je di
K'en lui servir n'a eur ne *cheanche*.
(Conon de Bethune, *Chans.*, V, 6, 4, Wallensköld.)

La reine point ne se paie,
La *chaance* tient trop a laie.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 14249.)

Ains ai .viii. poins en me *keanche*.
(J. Bod., *li Jus de Saint Nicholai*, Th. fr. au m. â., p. 195.)

Lasse ! dist la pucele, com laide *cance* !
(*Aiol*, 2195.)

Ores moult estoit liez et joians de la belle *chaiance* ke Deus li avoit fait lou jor. (*Mort Artus*, B. N. 24367, fo 68b.)

Ceance.
(*Gir. le Court*, Vat. Chr. 1501, fo 34b.)

Quant li empereres l'entendi, si respondi au vaslet que bele *caanche* li estoit avenue. (Robert de Clary, p. 26, Riant.)

Et sires Ottes doit demoreir en la senngherie de son fiez de ci atant ke *cheanche* soit cheue. (1258, *Cartul. du Val Dieu*, B. N. l. 9302.)

Tu doiz ton gieu a honte fere
Ou ta *caance* mal retrere,
Si qu'el ait le prix et l'enour
Et que tu soies le menour.
(*La Clef d'amours*, 1413.)

Se dient aucun que cil qui feri Jhesu de la lanche el costé estoit prez tous avugles, et quant li sans descendi contreval se lanche sour ses mains il en tiercha ses ieux par *caanche*, et par aventure si vit tantost bien cleir. (*Bib. hist.*, Maz. 311, fo 234 ro.)

Quand je vy qu'il m'escoutoit attentivement et qu'il me croyoit de tout ce que je disois, je vins a muer de *chance* et luy dire que... (Tourneb., *Contents*, II, 7.)

Cf. Chance 2, t. II, p. 50b.

chearge, v. Charge. — **cheaume**, v. Chaume. — **chebessier**, v. Chevecier. — **chece**, v. Chasse. — **cheche**, v. Cercle. — **chechi**, v. Ceci. — **checun**, v. Chascun. — **chedulle**, v. Cedule. — **cheene**, v. Chesne. — **chengeor**, v. Changeur. — **chenne**, v. Chaisne.

chef, s. m., tête :

Tolir le *chieef*.
(*Eulalie*, 22.)

Sore sen *cheve*. (*Fragm. de Valenc.*, vo, l. 11.)

Asez est mielz qu'il i perdent les *chiefs*.
(*Rol.*, 44.)

Sicume uignement en *cheuf*. (*Psalm.*, Brit. Mus. Ar., fo 134 vo.)

Qui m'en aportera le *chié*
Je l'en dourrai mout riche fié.
(*Thèbes*, app. II, 2601.)

Le bons chevaus leva *cheip*,
Le cop li vient en mi le front,
Tout les os li peçoie et ront.
(*Florim.*, B. N. 792, f° 1 v°, col. 2.)

Quant Bucifal vit venir sun segnor,
Baisa la teste, grant semblant fait d'amor,
E Alix. lo prist par grant vigor,
Au *gef* li mist le frent fait a Monflor.
(*Rom. d'Alex.*, ms. Ars.; P. Meyer, p. 31, v. 137.)

Des es *chies* et Jhesu est cors.
(Gerv., *Best.*, Brit. Mus., add. 28260, f° 89ª.)

Ja li euist le *quief* des espaulez tolu.
(*Ger. de Blav.*, Ars. 3113, f° 70 v°.)

Si seigna sen *kief* et sen vis.
(*Yvain*, B. N. 1433, f° 10 r°.)

Ses biaus *cies* sors n'est pas plus lais
Quant la guimple en est abatue.
(*Escoufle*, 8730.)

Li quars *chiez* de la male beste est accide, c'est perece. (Laurent, *Somme*, B. N. 22932, f° 10ᵇ.)

Le tuen *chep* d'uille enoindras.
(Macé, *Bible*, B. N. 401, f° 141ª.)

Caput, *chieuf*. (*Gloss. de Conches*.)

Qu'il ne soit pisseniers, qui, en vendant pisson de mer, ait cappiel sour sen *quief*. (21 mai 1381, *Reg. de la vinnerie, drapperie*, 1343-1451, f° 139 r°, A. Tournai.)

Tirer injurieusement par le *kief*. (21 août 1387, *Reg. de la loy*, 1383-1394, ib.)

Et a veu le relicquaire qui est le *chept* de Ste Agatte sauf la mantibulle de dessoubz. (1555, Arch. de l'eglise de Tournay.)

— Fig. :

La deesse Juno voleit
Que Cartage fust *chies* del mont
Et li reialme ki i sont
A li fussent trestuit aclin.
(*Eneas*, 520.)

— Bout :

A Jaquemart de Heuse, cordier, pour .ix. *quyez* de corde, au pris de .x. d. le *quief*. (1395-1398, *Compte de la construction du beffroi de Tournai approuvé en 1402*, 71ᵉ Somme des mises, f° 76 r°, A. Tournai.)

Quattre *kies* de corde et demy, a quattre cordons, pour lez dis ouvriers, a .xviii. d. le *kief*. (5 décembre 1412, *Tutelle de Miquelet Tuscap*, A. Tournai.)

A Jehan de Sarcus, cordier, pour avoir livré et vendu aux dis commis .xxv. *quiefs* de cordes pour enarmer les dessus dictes hotes, a .x. d. t., le *quief*, valent .xx. s. .x. d. (1422-1423, *Compte des fortifications*, 8ᵉ Somme des mises, A. Tournai.)

A Robert le Churle, cordier de ladicte ville, pour .iii. *quiefz* de cordes employez a waroquier les fresneaux desdis pons de cloyes, au pris de .xii. d. le *kief*. (1466, *Compte des fortific.*, 4ᵉ Somme de mises, A. Tournai.)

A Robert le Churle, cordier,... item [pour] deux *quiefz* de corde et une museliere pour le cheval de la ville, pour ce, .iii. s. (19 fév. 1473-21 mai 1474, *Compte d'ouvrages*, 6ᵉ Somme de mises, A. Tournai.)

A Thomas de Mouvaux, cordier de ladicte ville, pour .vii. *kiefz* de cordes par lui livrez pour servir aux hourdemens et lyemens des harnas dudit ouvraige. (1491, *Compte des fortific.*, 16ᵉ Somme des mises, A. Tournai.)

— Sommet :

Fors Saragoze au *chef* d'une montagne.
(*Rol.*, ms. Châteauroux, I, 7, Foerster.)

— Extrémité :

Cume eissuz furent del hostel, e vindrent al *chief* de la cité. (*Rois*, p. 32.)

Quant il ont bien apareillié
Li *chep* del drap li fait Delfuis
Aval pandre devant le vis.
(*Florim.*, B. N. 792, f° 27ᵈ.)

Nus tapissier de tapiz nostrez de Paris ne puet ne ne doit ouvrer de nul file fors que de file de laine bon et loial, fors es *chies* que il puet ouvrer de toute maniere de file. (Est. Boil., *Liv. des mest.*, 1ʳᵉ p., tit. LII, § 4.)

— Fig., fin, terme :

Bien set que nostre dame a *chiez*
Vendra molt bien de cest affaire.
(G. de Coinci, *Mir.*, ms. Brux., f° 170ᵇ.)

De vostre lignage et del nostre doit oissir li veraiz chevaliers par qui les aventures del Saint Graal seront menees a *chief*. (*Lancelot*, ms. Frib., f° 98ᶜ.)

Les parties coies se tinrent
Et en pais, car moult desiroient
A savoir a quel *chief* torroient
Les besoignes de cele emprise.
(Adenet, *Cleom.* Ars. 3473, f° 33ᵈ.)

Par la lance Saint Jaque, dist li rois, fai en ce que toi plait, mais je croi que tu n'en venras a *cief*. (Menestrel, § 293.)

Ne ne li puet demander nule parçon juskes au *cief* des .iii. ans, ki deseure nomé sunt. (7 oct. 1277, chir., A. Tournai.)

Cointement se doit contenir
Qui d'amors a *chief* veut venir.
(*Clé d'amour*, 15.)

Or sommes nous venus a *chief* de nostre intention. (J. d'Arras, *Melus.*, p. 89.)

Si ce n'eust esté une lance,
Dont je lui donnay sur le chief,
Ja n'en fusse venu a *chief*.
(Eust. Desch., VII, 156.)

Si vous venez a *chef* de vos amoureuses entreprinses. (B. Desper., *Lysis*, II.)

Et s'il viendra a *chef* de l'ouvrage entrepris.
(Fr. Perrin, *Quatrains*, f° 31.)

— *A chef de temps*, au bout de qq. temps :

Si luy a dit *a chef de temps* ainsi :
Que cherches tu en ce palais icy ?
(Cl. Mar., *Metam. d'Ov.*, liv. II, p. 55.)

— *Venir a chef de*, se rendre maître de :

Apres qu'il *fut venu a chef de* la ville d'Avaric en Berry, luy vinrent ambassadeurs de la part des Heduens, pour le prier humblement qu'il luy pleust prendre la cause de leur republique en main. (E. Pasq., *Rech.*, I, ii.)

— *Chef*, celui qui est à la tête de qqch. :

Ce fu fait par le justice et par les eskievins et par le *kief* de le terre Ermengart. (Mars 1218, chirog., A. mun. S. Quent., l. 24, n° 1.)

Tout cist acat sount fait par les *kies* des terres et par le justice et par les eskievins. (Vers 1260, ib., l. 24.)

Soit *chiez* et sires de tous noz fiez. (1263, *Ch. de J. de Bourg.*, A. N. J 247, pièce 37.)

Cils qui sera *chyeps* de mes gens sera obeyssens au grant maytre. (1281, *Test. de J. de Lusignen*, A. N. J 270, pièce 19.)

Aux *quiefs*, officyers, et aultres. (15 nov.-14 fév. 1427, *Compte d'ouvrages*, 4ᵉ Somme de mises, A. Tournai.)

— Chef-lieu, capitale :

Et autant ke demisiele Agnies de le Mote vendi des pois, autant em poront vendre li ahanier au *kief* de leur cense. (Janv. 1288, *Chis escris est Gillion le Paret*, chirog., A. Tournai.)

Bourges estoit comme le *chef* d'Aquitaine. (Fauchet, *Antiq. gaul.*, 2ᵉ vol., V, 3.)

Cf. II, 119ᶜ.

Chef d'œuvre, s. f., œuvre capitale qu'un artisan devait faire en présence des jurés pour obtenir la maîtrise :

Se li aprentis set faire .i. *chief d'œuvre* tout sus, ses mestres puet prendre .i. autre aprentiz. (Boileau, *Liv. des mest.*, I, lxxix, § 11.)

Li *chieus d'œvre* faite d'escuriaus .iv. d. (*Li cout. des foires de Troies*, ms. Troyes 365.)

Chef d'euvre. (1493, A. N. Y 6², f° 44 r°.)

Chef lieu, s. m., principal manoir d'un seigneur :

Que, comme nos boines gens manans et demorans dedens no ville et justice de Genly soient venut a nous et nous aient suppliet et requis Dieu que nous leur vossissiens donner et ottryer tel loy de point en point qui est et keurt par le jugement des eskievins de nos ville de Mons en Haynnau ki est leur *kies lieu*. (1321, 2ᵉ *Cart. du Hainaut*, n° 39, f° 117, A. Nord.)

Cheicle, v. Cercle. — **Cheingle**, v. Cengle. — **Cheisible**. v. Chasuble. — **Chelenier**, v. Cellerier. — **Chelice**, v. Calice.

Chelidoine, s. f., plante vivace de la famille des papavéracées, à suc corrosif, dite aussi éclaire :

Se vous i aves le mengue, si prendres rue et *calidone*, et le jus metes en vos iex. (*Rem. pop.*, Am. Salmon, dans *Etudes rom. déd. à G. Paris*, p. 256.)

Le *celidone* me prendes ; a lait de femme le melles ; ce garist les iex cachieus. (*Ib.*)

Selidoine. (*Gloss. de Garl.*, ms. Lille.)

Selidonia. C'est une herbe asses commune que l'on appelle *celidoine*. (*Le Grant Herbier*, n° 116.)

Il y avoit aussi une souriz faite d'une pierre nommee *chelidoine*. (1575, Belleforest, *Cosmogr. de Munster*, t. II, l. II, p. 550.)

Celidoine. (Arthel. de Alag., *Fauc.*)



CHELIESTRE, v. Celestre. — **CHELINDE**, v. Chrrsydre. — **CHELIVALI, -IZ**, v. Charivari. — **CHELLIER**, v. Cellier. — **CHELOR**, v. Chaleur. — **CHEMENEE**, v. Cheminee. — **CHEMENER**, v. Cheminer. — **CHEMENT**, v. Ciment.

CHEMIN, s. m., espace à parcourir pour aller d'un lieu à un autre :

E veies et *chemins*.
(*Rol.*, 405.)

Li *chemins* alot par desoz.
(*Eneas*, 448.)

Sonent li graisla, au *gemin* sunt entré.
(*Rom. d'Alex.*, ms. Ars.; P. Meyer, p. 55, v. 691.)

Si acoillirent lor grant *chamin* atant.
(*Gir. de Viane*, B. N. 1448, f° 3a.)

Si acoilli son *cemin*
Tres parmi le gaut foilli.
(*Auc. et Nic.*, p. 23.)

Que li *chemin* erent si seur que il i pooient bien aler qui aler i voloient. (Villeh., § 302.)

Par *chamins*.
(H. d'And., *Ch. Ph.*, B. N. 12611, f° 98d.)

As gues est venus Blancandins,
Si que le maine ses *cemins*.
(*Blancandin*, 417.)

Et cest rendaige qu'il fist, entre le *kemin* et le muret par deviers l'Escaut. (Déc. 1260, chirogr., S. Brice, A. Tournai.)

Kemyn. (1282, Chap. Noyon, Vatompré, A. Oise, G 1937.)

Qui est droiz *chemins* de la riviere. (1284, *Cart. de S. Maur*, A. N. LL 114, f° 48 r°.)

Se t'amie hante au marchié,
Va y par le *chemin* marchié.
(*La Clef d'amours*, 425.)

Apres ses compaignons s'en torne lor *chemi*.
(*Floov.*, 1852.)

Vers la fores acoilent tot lor plenier *chemi*.
(*Ib.*, 1909.)

Vers Nymaie s'en vont les grans *chemins* feres.
(*Baud. de Seb.*, XXIII, 632.)

Sen *quemin* acuilly et ver Paris ala.
(*H. Capet*, 2671.)

Liquelle bonne tient et joint au cuing du mur qui fu Jehan le joene et porte icelle bonne visee a une autre bonne asses pres d'iceli joignant a ce meisme mur, et celle seconde bonne porte visee a une autre bonne qui siet d'autre part le *kemin* de le porte le mairesse seur le fossé de le terre Williaume de Nueuille, et celle tierche bonne porte visee et une autre bonne qui siet au dehors des courtiux de le porte la mairesse tenent au *kemin* qui va... et celle sixte bonne porte visee a une autre bonne qui siet a l'autre coign des cerisiers devers le cauchie qui va au *kamin*... (1316, A. N. JJ 53, f° 20 r°.)

Et les dessus diz religieux nous aient signeffié que pour ce que leur dicte maison de la dicte ville est assise sur le grant *chemain* et que pluseurs que pour ledit *chemain* passent et entrent et y mettent leurs chiens sous l'ombre de nous en disant que leurs diz chiens sont a nous. (1337, A. N. JJ 71, f° 30 r°.)

Ilh jurat que por nulle chouse ilh n'yroit altre *chemyen* que la droit voie. (Jeh. d'Outrem., *Chron.*, t. V, p. 553.)

— *Se mettre en chemin, se mettre a chemin*, se mettre en route :

Quant ilz furent prestz, a estandars desploiez *se misrent a chemin*, tyrant vers le Vaulz. (Wavrin, *Anchienn. cron. de Fr.*, t. I, p. 231.)

Ledit roy *se mist a chemin*, a tout son ost. (Monstrelet, *Chron.*, I, 244.)

Or print le roy par la main et *se mirent a chemin*. (*J. de Paris*, p. 105.)

— *Grand chemin*, fig., ce qui mène promptement à qqch. :

Trois mois de deffensive par vos serviteurs, et vous employer ce temps a assaillir, vous mettent non du tout hors de peine, mais vos affaires en splendeur et celles de vos anemys en mespris. *grand chemin de* leur ruyne. (6 juin 1589, *Lett. miss. de Henri IV*, t. II, p. 497.)

— *Retourner au grand chemin*, revenir au sujet dont on s'était écarté par une digression :

C'est assez demeuré en ceste digression, car je pense en avoir touché quelque mot ailleurs : je ne puis me souvenir de tout. *Retournons au grand chemin*. (Brant., *Grands capit. estrang.*, I, xx.)

— Fig., voie, direction :

Les affaires de mon royaume ont pris un tel *chemin* depuis quelque temps, que le roy d'Espaigne, continuant toujours ses praticques et desseings, a peu faire tenir une forme d'estats dans Paris, pour faire procedder a l'eslection de sa fille, ou de quelque prince qui fust a sa disposition. (20 juin 1593, *Lett. miss. de Henri IV*, t. III, p. 805.)

Je le tiens pour perdu de reputation, son empire en *chemin* d'une ruine inevitable. (*Ib.*, t. IV, p. 452.)

Si vous quittez le *chemin* de venger le parricide, comment prendrez vous celui de conserver vos vies et vos conditions ? (Aub., *Hist. univ.*)

— *Couper chemin a quelque chose*, en arrêter, en empêcher le cours, le progrès :

Il faudra y apporter ung autre remede, duquel je vous donneray advis, affin que d'une commune main nous nous y employons, ne voulant rien espargner pour *coupper chemin à* tout ce qui peut tant soit peu alterer le repos commun. (2 fév. 1585, *Lett. miss. de Henri IV*, t. II, p. 4.)

CHEMINEE, s. f., endroit où l'on fait du feu dans une maison, et où il y a un tuyau pour donner issue à la fumée :

Juste la *chiminee*.
(*Vie de S. Giles*, 2728.)

Deus cens toises haute et cent lee,
Roonde come *cheminee*.
(*Floire et Blancefl.*, 1re vers., 1597.)

Et le fist aseoir en une couche devant le feu de la *cheminee*. (*Artur*, B. N. 337, f° 176b.)

En cel tamps, en ma *cemminee*,
M'iere pour le froidure assis.
(*De l'Emper. Coustant*, 18, Romania, VI, 162.)

Cheiminee. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

Pour andiers, pour gossas de *chamenee*. (1337, *Coll. de Lorr.*, III, f° 41, B. N.)

Chemenee. (1340, A. N. JJ 72, f° 137 r°.)

Aud. pignon avra une *chaminee* enbassee et enchapitellee. (1384, *Comptes des bâtim. du duc de Berry à Riom*, ap. V. Gay.)

.IIII. candelers d'estain, a brocques de fier, par dedens, servans a *queminee*. (13 juill. 1399, *Exéc. testam. de Pietre Danin*, A. Tournai.)

Depuis les *quemineez* desdis Huard et Bosquet. (30 oct. 1421, *Accord*, chirog., A. Tournai.)

Servant a mettre en esté au devant de la *queminee* ou l'on fait le feu. (1453, *Les tapisseries de haute lisse a Lille*, ap. V. Gay.)

Pour faire une *queminet*, en le cambre par terre. (12 juillet 1430, chirog., A. Tournai.)

Rue de le *queminee* doree. (1551, *Reg. des rentes de S. Nicolas*, n° 43, A. Nord.)

— *Sous la cheminee, dessous la cheminee*, en cachette :

M. d'Estrozze et moy estions pres du feu qui voyons toutes leurs mines, plus esbahys qu'un pauvre homme qu'on mene pendre. Nous en ryons *soubs cheminee* notre saoul. (Brant., *Gr. cap. fr.*, III, 308.)

Ce sont les secrets d'hymenee,
Cachez *dessous la cheminee*,
Qu'il ne faut jamais publier.
(1619, *Miroir de contentement*, Var. hist. et litt., II, 26.)

Cf. Cheminee 2, II, 102c.

CHEMINEL, mod. chemineau, s. m., cheminée portative ; anc., chenet :

Pour un *queminel*. (1450, *Exécut. testam. de Miquiel de Grantmes*, A. Tournai.)

Une caudiere avec ung *quemineau* a ce servant. (Mai 1508, chirog., A. Tournai.)

Cf. Cheminal 2, II, 102c.

CHEMINEMENT, s. m., action de cheminer ; acheminement :

Ce n'est que la continuation et *chemynement* a la ruyne entiere des catholiques. (7 janv. 1589, *Lett. des Paris. à la duch. de Montp.*, Arch. Châlons.)

Cf. II, 103a.

CHEMINEOR, mod. chemineur, s. m., celui qui chemine :

Por quoi as tu esté en la terre comme cultiverre et comme *chemineor* ? (*Bible*, Maz. 35, f° 128a.)

Combien que celle terre soit aspre... aux *chemineurs* de piet. (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5082, f° 55b.)

Se le vomissement debilitoit fort le *chemineur* de mer. (*Regime de santé*, f° 28 r°.)

Il est certain que ces endormis et *chemineurs* de nuict se reveilleront en touschant l'eau. (G. Bouchet, *Serees*, XVI.)

Cf. II, 103a.

CHEMINER, v. n., aller son chemin d'un pas égal ; faire son chemin :

> Li dui anpereor *cheminent*.
> (CHREST., *Cliges*, 3395.)

Cheminanz i passerent. (*Rois*, 289.)

> Vers la mer de Grece *chamine ;*
> Tant sigle parmi la marine
> Qu'il vit a port la tor qarreie
> Que cil li orent deviseie.
> (*Dolop.*, 10473.)
> *Chemener*.
> (*Mon. Renuart*, B. N. 368.)
> Tant vont et tant *cheminent*.
> (*Berte*, 2476.)

Li rois *chiminai* tant qui vit une navie.
(*Dit de Guill. d'Anglet.*, Mus. Brit. Add., f° 144b.)

Le fait de peregrination ou de *chiminer*. (ORESME, *Quadrip.*, B. N. 1348, f° 207 r°.)

> Selon le temps se gouverne et *chemine*.
> (EUST. DESCH., VI, 220.)

Il *cheminerent* plus de set liewes. (FROISS., *Chron.*, VIII, 8.)

Ceminerent une nuit bien set grans lieuwes tout a pies parmy ung bois. (ID., *ib.*, VIII, 259.)

> Car aux sages est anemie,
> Ainçois yrons le droit chemin,
> Car autre nul temps ne *chemin*.
> (CHR. DE PIZ., *Long est.*, 956.)

Chemmerent la voye de Londres. (HERBERAY, *Sec. liv. d'Amad.*, c. XV.)

Cheminoient leur droict chemin. (AMYOT, *Theag. et Car.*, ch. VII.)

> Nul le droit chemin ne *chemine*.
> (J. A. DE BAIF, *Mimes*, l. IV, f° 164 v°.)

— Avoir cours :

Si que nous puissions faire *caminer* forte monnoye. (*Ordonnance du roy Jean sur les monnaies.* ap. Leblanc, p. 262.)

— Infin. pris subst., action de marcher, marche :

> Je voy bien a mon *cheminer*
> Qu'en l'abbaie devant diner
> Venrray.
> (*Mir. de N. D.*, III, 101.)

Ta voix soit sans esclat, ton *cheminer* sans bruit.
(AUB., *Trag.*, II.)

— *Cheminant*, part. prés. employé comme subst. ; celui qui suit la voie de pénitence :

Ainsi di je que Marie est refrigere aux *cheminans*, c'est a dire a ceulx qui se sont mis en l'estat de penitence. (*Mir. de N. D.*, IV, 72.)

CHEMISADE, v. CAMISADE.

CHEMISE, s. f., vêtement de linge qu'on porte sur la peau :

> Dunc lor gurpit soe *chamisae*.
> (*Pass.*, 267.)
> Camile vestent de *chemise*
> Et d'un blialt de baldekin.
> (*Eneas*, 7638.)
> *Chemisse*.
> (BEN., *Troie*, ms. Naples, f° 10b.)
> Elle ne fut pas toute nue,
> Car sa *chemise* avoit vestue.
> (*Florimont*, B. N. 792, f° 34a.)
> Ele ert vestue en itel guise
> De chainsil blanc e de *chemise*.
> (MARIE, *Lais*, Lanval, 565.)

Si se leva la pucele en sa *chemise*. (*Artur*, B. N. 337, f° 173c.)

> Vestue d'une purpre bise
> E de une mult bele *chemise*.
> (*Lai del Desiré*, p. 11.)

Chimise. (LAURENT, *Somme*, ms. Chartres, f° 55 r°.)

> Lors te pren bien garde et t'avise
> Que ta cote ne ta *chemise*,
> Ne le colet de ta peliche,
> Ne te fache tenir pour niche.
> (*La Clef d'amours*, 2329.)

Une *chemisse* a faire une souputure. (Août 1303, chirogr., *Testam. dame Pieremain le pouletiere*, A. Tournai.)

Sy fust la pucelle mise en la *chemise* pour estre getiee au feu. (*Livre du chev. de La Tour*, c. CVI.)

Chimise, camisa. (1464, J. LAGADEUC, *Catholicon*.)

Chemise blanche sur le corps. (H. BONNET, *Apparil. de J. de Meun*, f° 13.)

— Fig. :

> Il est temps que tu te chapitres,
> Car tu as touchié a l'emprise
> Depuis ta premiere *chemise*.
> (*Cheval. délib.*, Ars. 5117, f° 3 r°.)

Il n'y avoit songé, non plus qu'en sa vieille *chemise*. (N. DU FAIL, *Eutrap.*, XXXI.)

L'on dict que la derniere *chemise* que l'homme despouille, c'est celle de l'ambition. (G. DU VAIR, *Lett. a M. de Villeroy*, 9 janv. 1616, Ann. de la soc. de l'hist. de Fr., 1864.)

— Couverture, enveloppe :

Six aulnes de toille bourgoize blanches et mollettes... pour faire deux *chemises* a mettre dedans une longue houppelande de drap d'or et une jaquette de drap d'or. (1388, *Tab. des compt. de l'argent.*)

Un petit livre de parchemin, couvert d'une *chemise* de toile. (1469, *Inv. de Marg. de Bret.*, Trés. des ch. des D. de Bret., c. 23.)

— *Chemise de maille*, cotte formée d'annelets d'acier :

Je n'ay point de besoin de *chemises de mailles*.
(L. C. DISCRET, *Alix.*, 3.)

— Loc., *avoir sa chemise*, en parlant d'une femme, avoir ses règles :

On dit plus honnestement elle *a sa chemise*, en suppleant ces mots, tachee de sang. (JOUB., *Err. pop.*, Expl. des phras. et mots vulg.)

— *Ma chemise m'est plus près que ma cotte*, telle chose m'intéresse plus que telle autre :

Mais ma *chemise m'est plus prez* certainement
Que ma cote ne fait.
(CUV., *B. du Guescl.*, 17227.)

Encores que ma maistresse m'attende, c'est tout un, *ma chemise m'est plus pres que ma cotte :* je veux aller avec vous. (LARIV., *le Fid.*, III, XI.)

— *Tenir blanches ses chemises*, se tenir prêt :

> Mais a tous je vous fais entendre
> Que puisque vous ne savez pas
> Quand doit etre votre trepas,
> Vous *teniez blanches vos chemises ;*
> Car ce sont de pures sottises
> Que d'attendre a vous preparer
> Lorsque je viens vous declarer
> Qu'il faut aller a l'autre monde.
> (JACQ. JACQ., *le Faut mourir*, II, 254.)

— *Se coiffer de sa chemise*, se cacher la figure pour ne pas voir le danger, avoir peur :

Il fait toujours le brave au commencement, et puis *se couefe de sa chemise*. (AUB., *Faenest.*, l. III, c. VI.)

— *Chemise blanche*, anc. loc., attaque de nuit :

A la poincte du jour il leur donne, au saut du lit, non une *chemise blanche*, mais rouge : il y a eu douze ou quinze cens hommes tues et quatre vingts chariots prins. (PASQ., *Lett.*, XI, 15.)

Telles fois ils penseront avoir les ennemis bien loin qu'ils se leveront plus matin qu'eux et leur porteront la *chemise blanche*. (MONTLUC, *Comm.*, liv. VII.)

CHEMISETE, mod. s. f., devant de chemise détaché qu'on porte sur une chemise plus commune, sorte de guimpe que les femmes portent sous une robe ouverte :

> Qui sollers n'ont ne *chemisetes*.
> (G. DE COINCI, dans *Dict. gén.*)

Pour .III. *kemisettes*, .II. gros. (18 déc. 1360, *Exéc. test. de la veuve de Jehan de Gand*, A. Tournai.)

— Couverture d'un livre :

Pour faire une *chemisecte* aux petites heures du roy. (1493, ap. Laborde, *Emaux*, p. 211.)

CHEMISOLE, s. f., doublet de *camisole*, chemisette :

Voulez vous vostre *chemisole ?* — Non, car a voir le soleil je cognoy qu'il fera chaud aujourd'huy. (B. JAMIN, *Traduct. des dialog. de J. L. Vives*, f° 94 v°.)

Chemisole de laine ou de cotton. It. Camigiuola. (JUN., *Nomencl.*, p. 126.)

Pour se deffendre du froid en hyver, il portoit une robbe de gros drap, quatre sayes, une *chemisolle*, un pourpoint de laine... (*Vie des 12 Ces.*, p. 156.)

Chemisolle de drap usé. (1614, A. des not. de Nevers, minutes Taillandier.)

CHENDRE, v. CENDRE. — **CHÊNEAU**, mod., v. CHESNEL.

CHENEL, mod. chenal, s. m., canal naturel ou artificiel à l'entrée d'un port, ou passe navigable qui conduit à cette entrée :

> Une funtaine en sum en sun *chenel* aveit.
> (WACE, *Rou*, 2e p., 237.)

Entre deus qeurt un flum que l'en fet par ruissiax et par *chaniex* venir es terres entor. (G. de Tyr, X, 29.)

Dedens un moult beau pré seant sur un *cenel*.
(*La Bataille des trente Englois et des trente Bretons*, 428, Crapelet.) Impr., *cevel*.

— Lit.:

Un grant flum qui a non Caramarion... passe parmi le royaume de Cathay et porte moult grant dommaige quand il croit trop et ist de son *chanel*. (Frere Audric, p. 111, ap. Caperonnier, *Gloss. de S. Louis*.)

De son *charnel* la mer istra.
(Geff., .vii. *est. du monde*, B. N. 1526, f° 184b.)

— Tuyau:

Ung tuel ou *canel* de cuivre. (Oresme, *Liv. du ciel et du monde*, ms. Univ., f° 11 r°.)

— Chéneau, gouttière:

Trois piasses taillans a caver *chanaulx*. (*Comptes des mines de Jaques Cœur*, A. N: KK 329, f° 186 v°.)

Toutes les maisons furent pleines d'eawe, de force de neige et de glace, qu'estoient sur les tey et en les *chenal*. (J. Aubrion, *Journ.*, an 1475.)

CHENELE, v. Cenele. — **CHENET**, mod., v. Chienet. — **CHENETE**, v. Chaenete.

CHENEVAS, mod. canevas, s. m., toile de chanvre, grosse toile claire pour la tapisserie à l'aiguille:

Si li apareille et atorne
De *chenevaz* grosse chemise.
(Chrest., *Perceval*, ms. Montp., f° 4a.)

Or est mes *chenevaus* derous.
(G. le Long, *la Veuve*, 176.)

Le toile et *canevach*. (1281, *Reg. aux bans*, Arch. S. Omer A B xviii, 16, n° 555.)

Fileie et *canevaich*. (1282, *Reg. aux bans* ib., 916.)

A Quinsai, quant les cors mors sunt portes a ardoir, les parentes femes et homes se vestent de *caneva* por dolor. (*Liv. de Marc Pol*, ch. clii, ap. V. Gay.)

Cannevaz, 4 aunes. (13 fév. 1359, *Compt. de l'argent.*, p. 232.)

Trois aunes de *canevach* pour faire ung porpoint pour porter a Saint Jaques. (1498, *Tut. et curat. de Grardin et Jennette Roland*, A. Tournai.)

Chenevas, les cent aulnes, ·xx. den. (1315, *Ord. de L. X*, A. mun. Rouen, reg. U 1, f° 161.)

·vii. aunes de *kennevach*. (1379, *Reg. aux comptes*, A. mun. Lille.)

Sas de *kennevach*. (1426, Lille, ap. La Fons.)

Toiles, *chenevals*, cuirs, cordouan. (3 août 1455, *Ord.*, XVI, 341.)

Quennevalch a enfardeler draps. (1471, S. Omer, ap. La Fons.)

Pour unze aulnes de *quennevach*. (28 janv. 1489, *Curatelle de Jaquet, fils de Jaques et de Catherine le Hevre*, A. Tournai.)

Le maistre d'hotel print les *chenevas* du pain, la serviette, et sur l'espaulle Jehan de Saintré la mist. (*Petit Jehan de Saintré*, p. 139.)

Toille et *quennevach*. (17 août 1512, *Ord. touch. le tonl. de S. Bert. et S.-Om.*, A. S. Om.)

Futaine noir doublé de *canevach*. (1516-17, *Compt.*, S. Amé, A. Nord.)

Quannevach. (1539, Béthune, ap. La Fons.)

Cf. Chanevas, II, 53c.

CHENEVE, v. Chanvre.

CHENEVIERE, s. f., terrain où l'on a semé du chanvre, propre à recevoir du chanvre:

Ecclesiæ de Poigni, .iii. s. de *chaneviere*. (1226, *Cens. Paracl. de Pruvin*, f° 4 r°, A. Aube.)

De sa *chaneviere* desouz le pré Saint Oen. (*Jurés de S. Ouen*, f° 247 v°, A. S.-Inf.)

Ne fine d'aler hoisellant a la *canviere*. (*Voy. de Marc Pol*, c. xciv, Roux.)

En vignes ou en *chenevieres*. (1296, *Cart. de N. D. de Beaug.*, f° 8 v°, A. Loiret.)

Sa *chaneviere* k'il ait en Xempraie. (1303, *Cart. de Ste Gloss. de Metz*, B. N. l. 10024, f° 55 r°.)

Deux pieces de *chenevieres*. (1303, *ib.*, f° 10 r°.)

De toutes chouses d'ou on hay escostumey de paier deisme, si comme de bley, de vim, de haineaulz, de lenes, tant de mey comme de retous, de *cheneverez*. (1380, *Cart. de S. Et. de Vignory*, p. 13.)

Qui veult decevoir oyseaulx il ne doit pas mettre en la pesiere ne en la *chenneciere* ou ilz sont. (J. Gallopez, *Pelerin. de la vie hum.*, Ars. 3331, f° 90 v°.)

Cannabetum, *chaneviere*. (*Gloss. de Conches*.)

Canaberium, *cannaviere* vel *chenneviere*. (*Gloss. rom.-lat. du* xve *s.*)

— Anc., le chanvre lui-même:

Ou planter de la *chaneviere*.
(*Contreditz de Songecreux*, f° 69 r°.)

Et veux qu'Amour d'un petit brin
Ou de lin ou de *cheneviere*
Trousse au flanc sa robe legere
Et my nud me verse du vin.
(Rons., *Odes*, l. II, Ode XVII, 4, Œuv., p. 3.)

CHENEVIS, s. m., graine de chanvre:

2 boisseaux de *chenevy*. (1333, *Information*, B. N. 24040.)

Chenevuys. (*Reg. du Châtelet*, 9 fév. 1391.)

Canabrum, *cannevis* vel *chennevis*. (*Gloss. rom.-lat. du* xve *s.*)

Ne pourra aucun desdits bouchiers vendre ne exposer en vente porc de *canevis* nourry qu'il ne soit forfait. (Déc. 1487, *Ord.*, XX, 50.)

CHENEVOTTE, s. f., brin de chanvre:

Ainsi le bon temps regretons
Entre nous, pauvres vielles sottes,
Assises bas, a croppetons,
Tout en ung tas comme pelottes,
A petit feu de *chenevottes*,
Tost allumees, tost estainctes.
(Villon, *Gr. Test.*, Les regrets de la belle heaulmiere.)

Myt le feu dans des *chenevottes*. (*Journal de Jehan Glaumeau*, p. 23.)

Ceux cy (des monstres) de paille font des bottes,
Ceux la s'arment de *chanevottes*:
L'un monte un grand hydre rampant
(A. du Breuil, *Muses gaillardes*, f° 5 v°, Paris 1609.)

Des *chenevottes* de fougeres.
(Id., *ib.*, f° 26 v°.)

CHENGLE, v. Cengle.

CHENIL, s. m., lieu où loge une meute:

Il n'appartient a nul de nommer *chenil* le lieu ou il met ses chiens qu'a celuy qui a une meute de chiens royale, qui peuvent prendre les cerfs en tous temps sans autre ayde que de leurs chiens. (Charles IX, *Chasse*, p. 63, ap. Ste-Pal.)

CHENILLE, s. f., larve des papillons, à corps allongé, formé d'une suite d'anneaux et généralement velu:

Chenille apele l'en en françois un ver qui les fruiz menjue. (*Comm. s. les Ps.*, B. N. 963, p. 174a.)

Eruca, *chernille*. (*Catholicon*, B. N. l. 17881.)

Chanille. (*Journ. d'un bourg. de Par.*, an 1445.)

Chenielle, l. ura, urica. (1464, J. Lagadeuc, *Catholicon*.)

CHENILLERE, s. f., nid de chenilles:

Or de l'Anticoton on ne peut dire autre chose, sinon que c'est l'œuvre d'un insigne calomniateur, une fourmilliere de faussetez, une *chenilliere* d'impostures, et une guespiere de calomnies. (*Resp. à l'Anti-Coton*, p. 13.)

Chenilliere, f. un nid et tas de chenilles. (Duez.)

Chenilliere. (1642, Oudin.)

— Fig.:

En ce peu de mots il y a une *chenillere* d'ignorance et d'impertinences. (Garasse, *Rech. des rech.*, p. 618.)

CHENILLERIE, s. f., tas de chenilles, pris au fig.:

De prendre en sa protection la *chenillerie* des heretiques. (*Advert. des cath. fr. aux cath. angl.*, 1586, p. 25.)

CHENILLETE, mod. chenillette, s. f., dimin. de chenille:

Et la *chenillette*
Menjue l'erbete.
(*De Marco et de Salemon*, 65, ap. Méon, *N. Rec.*, I.)

CHENON, -ONE, -ONNE, v. Chanoine. — **CHENOVE**, v. Chanvre.

CHENU, adj., devenu blanc par l'âge:

Barbe *canuthe*.
(*Alexis*, str. 82.)

Ço est Gualtiers ki cunquist Maelgut,
Li nies Droun, al vieill e al *canut*.
(*Rol.*, 2047.)

Elle seeit devant l'entree,
Tote *chenue*, eschevelee.
(*Eneas*, 2267.)

.I. viellart, .I. *cenu* de moult grant cruauté.
(*Fierabras*, 3704.)

N'i ot si jones ne *kenus*
Qui ne fust lies del lonc sejour.
(BEN., *Troies*, B. N. 375, f° 95c.)

Riches, povres, grant et menu,
Homes, fames, juene et *chanu*.
(*Dolop.*, 291.)

Cief *cenu*.
(*Josaph.*, ms. Cass., f° 7b.)

Uns lons, uns magres, uns *kenus*.
(G. DE CAMBRAI, *Barlaam*, p. 173.)

Et s'estoit mout bons crestiiens
De meurs *kenus* et anciens
Mais asses estoit d'age jouenes.
(*Del Userier*, B. N. 15212, f° 135 r°.)

Homme est contre sa volenté,
Tantost fronchi ou esdenté
Ou il a les chevelz *canus*.
(*La Clef d'amours*, 1345.)

Teste *canue*.
(J. BRISEBARRE, *Restor dou Paon*, ms. Rouen, f° 15 v°.)

Convoiteus suis, blans et *chanus*.
(EUST. DESCH., VII, 3.)

Ung chevalier tout *chanu* de vieillesse. (MONSTRELET, *Chron.*, I, 148.)

Il a dict vray, ce sont mes tiltres
Par ans *chanus* et envieillis.
(*Act. des apost.*, vol. II, f° 41a.)

Mesmes ung tas de *chanus* et vieillars
On a veu estre amoureux et gaillars.
(J. LE MAIRE, *Compte 2e sur la naissance de dame Verolle*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., IV, 244.)

Je rends graces a Dieu mon conservateur, de ce qu'il m'a donné povoir veoir mon antiquité *chanue* refleurir en ta jeunesse. (RAB., *Pantagr.*, ch. VIII.)

Chenu de mœurs.
(RONS., *Od.*, I, XVI, t. II, p. 116.)

L'homme seul et le cheval deviennent *chanuz*. (GRUGET, *Div. leç.*, I, XV.)

Noircir le poil *chesnu*. (JOUB., *Gr. chir.*, p. 483.)

Doctrine *chesnue*, c'est a dire confirmee par temps et eage. (MAUM., *Œuv. de S. Just.*, f° 27 r°.)

— Fig., de vieillard :

Vertu *chenue* en aage adolescent.
(CL. MAR., *Opusc. a Fr. de Bourb.*, p. 45.)

CHENVE, v. CHANVRE. — **CHENWIGNOLE**, v. QUENOUILLE.

CHEOIR, mod. choir, verbe. — N., tomber.

— Infin. prés. :

Baliganz veit sun gunfanon *cadeir*.
(*Rol.*, 3551.)

Afermez est a ses estreus d'or fin :
Quel part qu'il alt, ne poet mie *cair*.
(*Ib.*, 2033.)

Chaoir ne porent, ne braire, ne crier.
(*Loh.*, Ars. 3143, f° 27b.)

Je me lairai *caioir* ichi tout de mon gré.
(*Fierabras*, 468.)

Au *caioir* que il fist a .I. tel brait jeté
Que tout en retentist la riviere et li pré.
(*Ib.*, 4846.)

Mout verras ja *chaoir* ton bruit
Et toi tot robé et destruit.
(*Evang. de Nicod.*, 2e vers., 1449.)

Ne nos laissies *cheor* en durable misere.
(*Bible*, B. N. 763, f° 240a.)

Au *cheeir* li brisa le pié. (*Est. de Eracl. emp.*, XXIII, 37.)

Son mantel laist *chaoir*, qu'il avoit afublé,
Le chapel de bonet a de son chief osté.
(*Gui de Bourg.*, 2886.)

Lors s'est Martins lessié *choeir*
A terre.
(PEAN GATINEAU, *Vie de S. Martin*, p. 32.)

Lou sanc pormi les mailes des aubers de .II. ploiz
Font *choioir* a la terre, qui des cors decoroit.
(*Floovant*, 1168.)

Chouair. (1328, *Compte de Odart de Laigny*, A. N. KK 3a, f° 13 r°.)

Item que toutes les coses qui ne sont contenues en cest escript qui poront *keir* au jugement d'eschevins, que li eschevins jugent as boins usages que on les a jugies anchiennement. (XIVe s., *Lois et coutumes de la ville de Marchiennes*, A. mun. Lille, BBI, 2777.)

Mais plusieurs gens a ceste dame virent
Cheoir et tomber grosses larmes des yeulx.
(CRETIN, *Chants roy.*, f° 106 r°.)

— Prés. de l'indicatif :

Chiedent i fuildres e menut e suvent.
(*Rol.*, 1426.)

Li sans vermaus aval les dois li *ciet*.
(RAIMB., *Ogier*, 9370.)

Mainz chevaliers *chiet* bien qi puis est remontez.
(J. BOD., *Saisn.*, CCLXXXIV.)

Pierres et dart volent de çai et de lai, et chevalier *chiesent* de totes parts. (*Ami et Amile*, Nouv. fr. du XIIIe s., p. 78.)

Entour aus ot grans candeles asis ;
Devant l'autel les orent en crois mis,
Les Amauris ne se porent tenir,
A tere *ciient*, voiant tos les marcis ;
Mais les Huon se drecierent toudis.
(*Huon de Bord.*, 1500.)

Toutes tex manieres d'enfans, soient franc ou gens de poeste, *quieent*, par droit commun, en le garde du segneur. (BEAUM., *Cout. du Beauv.*, XVII, 2.)

Entron, je *ché*, je *ché*, entron.
(JOD., *Didon*, II, Anc. Th. fr., IV, 175.

— Imparfait :

Car de l'un basmes decouroit,
Et de l'autre cresmes *caoit*.
(*Floire et Blancheflor*, 1re vers., 613.)

Li anfant se esvoillerent des larmes de lor pere qui *chesoient* sus aus. (*Ami et Amile*, Nouv. fr. du XIIIe s., p. 69.)

De Mahommet, et quant il regna en Arabe, et quant il *cheisoit* du grant mal. (MANDEVILLE, ms. Modène, Table.)

Le sang qui lui *chiessoit* de la teste. (*Lancelot du Lac*, 1re p., ch. LI.)

— Parfait et passé indéfini :

E il ocist un leun ki *chaid* en un cisterne ki fud coverte de neif: e cume il fut chaud, fierement cumenchad a braire. (*Rois*, p. 213.).

Tuit li autre evesque li *sunt kauz* as pez.
(GARN., *S. Thom.*, B. N. 13513, f° 25 v°.)

Si me *est cadeit* en colped.
(B. N. l. 2297, fin.)

Si grant pour de lui eumes,
Jus *chaimes* e pasmé fumes.
(*Evang. de Nicod.*, 1re vers., 963.)

De la pour ke j'oi *chai* ;
Releva mei, sue merci.
(*Ib.*, 1224.)

E puis apres vi jeo Jesu,
Mes jeo ne soy dunc ke il fu,
Resplendissant come lumere,
E por pour *chey* j'a terre.
(*Ib.*, 3e vers., 1252.)

E com les princes e les prestres,
Les sages e les altres mestres
Des Jous ceo de Joseph oyrent,
Come mort a terre *chairent*
Sur lur faces e si crierent.
(*Ib.*, 1289.)

Par anguisse recouvrent tuit
Sos cels qui *kaient* a grant bruit.
(REN. DE BEAUJEU, *le Bel Desconneu*, 5881.)

Li yauwe de ses yeux par le vis li *quey*.
(*Ger. de Biav.*, Ars. 3144, f° 113 v°.)

Nus liniers de Paris ne puet ne ne doit conporter ne fere conporter lin en la ville de Paris pour vendre, ce ce n'est a jour de marchié es hales de Paris, et u parvis Nostre Dame ou li marchié *queut* au lundi, au mecredi et au vendredi. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1re p., LVII, 7.)

Quant li archevesques oi la lettre lire, si li *chei* le nes et fu li plus esbahis homme del monde. (MENESTREL, c. XXXIII.)

La tieste ly fendy par telle destinee
Que ly chevaus *quey* tous mors en le valee.
(*Chev. au Cygne*, 20843.)

Que li enfez *quey* u pavement ouvré.
(*Doon de Maience*, 219.)

Et quant elle le vit, elle ot paour et *chai* encline. (*Yst. Asseneth*, Nouv. fr. du XIVe s., p. 8.)

Il li *chai* es piez et merci li criai.
(*Floov.*, 1535.)

A terre *quey* mors, n'en levera dez mois.
(*H. Capet*, 995.)

Si *cheismes* en paroles de prisonniers. (*Liv. du cheval. de La Tour*, c. 13.)

Dont il faillit qu'il *chist* au lit mallade. (*Troilus*, VII, Nouv. fr. du XIVe s., 287.)

De l'une part et de l'autre alcun *cadirent*, d'une part et de l'autre en sont ferut alcun et mort. (AIMÉ, *Yst. de li Normant*, VI, XI.)

Chy apries s'ensuit li comptes de le refection de le terraisse de le tour du cloquier, de lequelle li plons *quey* en febvrier. (1397, *Compte de l'église de Lens*, ap. Deseille, *Catal. des act. et doc. form. le fonds hist. et suppl. des arch. de Boulogne*, p. 51.)

Tous luy *chirent* aux pieds et luy dient. (*Lancelot du Lac*, 2e p., ch. CVII.)

Et encores *chaist* l'autre jour le pignon de nostre grange par faulte de couverture. (*Quinze joyes de mar.*, I.)

Il y a dix ou douze jours qu'en se voulant lever elle *chut* de son lit a terre et se fit ce mal la, dont elle ne se trouve pas mieux. (S. VINCENT DE PAUL, *Lett.*, II, 131.)

— Futur :

Lors revenra arriere, si *charra* sa valors.
(*Rom. d'Alex.*, B. N. 789, P. Meyer, p. 126, v. 284.)

Cart or *carront* par plusors terres.
(*Renart*, II, 499.)

Apres les fait toutes passer
Desous l'arbre, por arester
La quele cel an il ara :
Cele (est) sor cui la flors *carra*.
(*Floire et Blanceflor*, 1re vers., 1817.)

Sor qui *carra* la flors premiere,
En es le pas iert coronee
Et dame du pais clamee.
(*Ib.*, 1829.)

— Conditionnel :

S'en *kieroit* tost en tel penser.
(JACQ. D'AM., *Art d'am.*, ms. Dresde, 1186.)

— Prés. du subj. :

Dunez mei l'arc que vus tenez el puign
Mien escientre, nel m reproverunt
Que il me *chieded* cum fist a Guenelun.
(*Rol.*, 767.)

Par chu met om an oef dessos one poire par mesure que li poire *chiee* sor l'uef. (*Alb. de Vill. de honnec.*, p. 162.)

Nule (estoille) n'iert tant bien fichie
Qui a ce jor dou ciel ne *chee*.
(.XV. *signes*, Brit. Mus. add. 15606, f° 124c.)

Que je ne *chiece* en contencon.
(*Chanc. Phil.*, ms. Harl. 4332, f° 98c.)

Carites nos doit garder que nos ne *caons* en covoitise. (*Serm. du* XIIIe *s.*, ms. Cassin, f° 98c.)

Or est temps que lor orgueil *chiece*.
(GEFFROI, *Chron.*, 3864.)

Me puisse prendre telle angoesse par tous mes membres que je *chee* tout mort a terre. (*Troilus*, IV, Nouv. fr. du XIIIe s.)

— Imparfait du subjonctif :

Pour chou ke li kaviel ne *keuissent* mie, prendes sekes rachines. (*Rem. anc.*, ms. Cambrai 351, f° 175 r°.)

— *Cheoir à*, aboutir à, servir à :

Avons deffendu et deffendons par ces presentes tous jeus de dez, de tables, de palme, de quilles, de palet, de soulles ou solles, de billes et de tous autres telz jeus qui ne *cheent* point *a* exercer ne habiliter noz diz subjiez a fait ez usage d'armes. (3 avril 1369, *Ordonn. de Charles V.*)

— Arriver, avoir lieu :

Tout preudomme doibt prendre garde de l'onneur et du prouffit de son maistre et de son seigneur ; et donc, puis que c'est chose deue, il ne *chiet* point de guerdon. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 322.)

Du tout *chiet* a son plaisir et a son ordonnance. (*Liv. du cheval. de la Tour*, c. 1.)

— Echoir :

L'enmena en tel maniere la damoisele tant qu'ele vint a .I. sien castel; cil casteaus li *estoit chaois* de par sa mere. (*Artur*, ms. Grenoble 378, f° 106c.)

— *Cheoir en, cheoir a*, encourir :

Se autrement le faisoit, il *seroit cheus en* l'amende. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1e p., XX, 4.)

Il *kieroit* ou forfait de .L. lb. (*Bans aux échev.*, OO, f° 30 r°, A. mun. Douai.)

— *Cheu, cheeil*, p. passé, tombé :

Quant il furent *caeit* andui el brac,
Si se pasme la donne del doel qu'el ac.
(*Ger. de Ross.*, p. 360.)

Trois ans et .VI. mois est tenue
Pluie que n'est de ciel *chaue*.
(*Brut*, ms. Munich.)

Ja fust *caus* quant as arçons se prant.
(RAIMB., *Ogier*, 478.)

Asez l'en est *chaait* as piez.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 11698.)

Pur ceo que tant sui afebli
E *chaaiz* en enfermeté.
(ID., *ib.*, 12324.)

Humles, preianz, agenoilliez,
Li est li quens *chaet* as piez.
(ID., *ib.*, II, 14171.)

Ainz n'en sot mot Tybert li chaz
Tant qu'il fu *chaoit* en ses laz.
(*Renart*, 2117.)

Sor nos est *chaiait* tel flael
Dont nos ja mes ne seron quites.
(*Ev. de Nicod.*, 2e vers., 548.)

Devant que Dex le mont consoil
Qui par ton pere est maleeiz
Et en grant dolente *chaeiz*.
(*Ib.*, 1106.)

Por pour de lui fumes *cheus*
Come mors delez le sarcus.
(*Ib.*, 3e vers., 973.)

Or est *cheis* aval ou gofre.
(*De l'Unicorne*, Brit. Mus. add. 15606, f° 109a.)

Car se nos alons la nos serons tout pris et *chau* es mains de Sarrazins. (*Istore d'Outre Mer*, Nouv. fr. du XIIIe s., p. 198.)

Commença a refaire les murs par la ou il estoient *chaoit*. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 145a.) P. Paris : *cheus*.

Nasier le felon est *queu* en l'erbage.
(*Gaufrey*, 3607.)

Osi tost que ly dus fu a tiere *queus*.
(*H. Capet*, 3713.)

Quant Blancheflour le vit, c'est *queuce* pau-
[mee.
(*Ib.*, 4896.)

L'orage est *choit*, le temps amende.
(*Un Mir. de N. D.*, de l'empereris de Romme.)

Mentir leve, droit fault, justice est *chise*.
(EUST. DESCH., V, 233.)

Pour tirer de la piarre qui estoit de pieça *cheoste* de dessus lo bateiz en la riviere. (1389-1392, *Compt. de Nevers*, CC 1, f° 44 r°.)

La terre de Giverdon ou souloit avoir une tour qui est *cheute* par terre. (1474, A. Côte-d'Or, B 11724.)

Aux dictz florions a quatre places vuides donc les pierres sont *chestes*. (1476, *Inv. des joy. de l'égl. de Buy.*, f° 80 v°, chap. Bay.)

Et a l'aventure est tout boueux, pource que son cheval est *choist* en ung mauves chemin. (*Les Quinze Joyes de mariage*, la tierce joye.)

Ung pan de mur qui estoit *chait*. (*Compte de R. Lebaud*, f° 23b, A. Finist.)

Et chevauchoient si serrez que on n'eut sceu getter ung esteu sur eulx qui ne fust *choist* sur poincte de glaive. (BOUCHARD, *Chron. de Bret.*, f° 108c.)

Cf. II, 105a.

CHEOPINE, v. CHOPINE. — **CHEPTEL**, mod., v. CHETEL.

CHEPTELIER, s. m., preneur de bail à cheptel :

Cheptelier. (1646, *Visite des feux du bailliage d'Autun*, Mém. de la soc. Eduenne, 1876, f° 394.)

CHEQUIN, v. SEQUIN.

CHER, adj., qui inspire une grande tendresse :

Li reis Felis ot cel enfant molt *ger*.
(*Rom. d'Alex.*, ms. Ars., P. Meyer, p. 27, v. 30.)

Si *cier* conme vous avez vo propre cors, ke vous faites tantos le coumandement. (*Li contes dou roi Constant l'emper.*, Nouv. fr. du XIIIe s., p. 19.)

— Qui est d'un prix élevé, d'une grande valeur, coûteux :

Une nosche i ot merveillose,
Onkes ne fu plus preciose,
Et un mantel ki molt fu *chiere*.
(*Eneas*, 739.)

Et toz les *chiers* avoirs qui onques furent trové en terre. (VILLEHARD., § 250.)

Mes si *chiers* dras n'achate mie
Que tu demores mal garnie :
De grant folie s'entremet
Qui en mié touz ses biens se met.
(*Clef d'amours*, 2337.)

Aies chaint de cuir ou de soie,
Bele bourse et bele coroie,
Biaus coutealz, bele gibechiere,
Se veuz avoir bonne amour *chiere*.
(*Ib.*, 373.)

— *Il lui est aussi cher*, il aime autant :

Qu'*il luy estoit aussi cher* de contrefaire le pedant quand ce luy seroit jeu forcé, comme un peu auparavant le tyran. (PASQUIER, *Pourparler du prince*.)

— *Tenir cher, aimer cher*, une chose, y tenir beaucoup, y attacher un grand prix :

Quand apprendrez vous a *tenir chere* votre foi. (*Lett. miss. de H. IV*, t. III, p. 763.)

Je ressens deja du soulagement en mes peines par l'approche d'un tel heur, que je *liens cher* comme ma vie. (*Ib.*, p. 758.)

Si nostre ame n'en va un meilleur bransle, si nous n'en avons le jugement plus sain, j'*aymerois aussi cher* que mon escolier eut passé le temps a jouer a la paume, au moins le corps en seroit plus allegre. (MONT., l. I, ch. XXIV, p. 75.)

— *Avoir plus cher*, préférer :

Li plus saloient en l'aigue, qui estoit rade, noire et hideuse, et *s'avoient plus chier* li aucun a noiier que ce qu'il fuissent occis d'espee. (FROISS., *Chron.*, VII, 45.)

J'ay plus *chier* et ayme mieulx estre povre pour l'amour de vous que riche sans vous. (*Intern. Consol.*, II, LIX.)

Car j'*eusse plus cher* qu'on m'eust arse
Que de mener meschante vie.
(*Farce de Colin qui loue et despite Dieu*, Anc. Th. fr., I, 249.)

— *Aimer plus cher*, dans le même sens :

J'*aymeroie plus chier* mourir mille fois. (*Cent. nouv.*, XXI, éd. 1486.)



J'ayme bien *plus cher* ne vivre point, que de vivre d'aumosne. (MONT., l. III, ch. V, p. 75.)

— *Telle chose m'est trop chere de*, elle me paraîtrait coûter trop cher, si je la payais de :

Tant pis que vous n'ayez praticqué personne du dedans a Florence ; la meilleure place *m'est trop chere du* sang d'un de mes amis. (Oct. 1578, *Lett. miss. de Henri IV*, t. I, p. 202.)

Cf. CHIER, II, 123ᵃ.

CHERAFIN, v. SERAPHIN. — **CHERAINE**, v. SIRENE. — **CHERBE**, v. CHANVRE. — **CHERBENIER**, v. CHARBONNIER. — **CHERBON**, v. CHARBON. — **CHERBONEER**, v. CHARBONNIER. — **CHERCANT**, v. CARCAN. — **CHERCHANT**, v. CARCAN.

CHERCHE, s. f., action de chercher :

Qui sera en *cherche* de science, si la pesche ou elle se loge. (MONT., l. II, ch. X, p. 261.)

Les sceptiques... disent qu'ils sont encore en *cherche* de la verité. (ID., ch. XII, p. 326.)

Cf. CERCHE 1, II, 18ᶜ.

1. **CHERCHIER**, mod. chercher, verbe. — A., essayer de découvrir, essayer de rencontrer :

Vers lui ne nos puet estre ostaiges
Tors, ne caverne, ne boscaiges,
Ne mons, ne vax, ne mer, ne terre,
Se il nos fet *cerchier* et querre.
(*Dolop.*, 2638.)

Quant Alixandre fu logiez dallez la riviere dessus ditte, il fisl *cerquier* amont et aval s'il y avoit pons ne plancques par ou il peuissent passer. (XIIIᵉ s., dans BERGER DE XIVREZ, *Trad. Teratolog.*, p. 426.)

Quer fames sont en tel dement
De nouveles *cherchier* et querre
Qu'il n'est rien qui le puisse crere.
(*Clef d'amours*, 666.)

... Vaille moy long estude
Qui m'a fait *cerchier* tes volumes
Par qui ensemble acointance eusmes.
(CHR. DE PIZ., *Long est.*, 1136.)

On nous va *sarchant*
Tous deux pour bouter en prison.
(*Moral. d'ung emper.*, Anc. Th. fr., III, 162.)

Cf. CERCHIER 1, II, 19ᶜ.

2. **CHERCHIER**, v. CHARGER. — **CHERCLE**, v. CERCLE. — **CHERCLER**, v. CERCLER. — **CHERDON**, v. CHARDON.

CHERE, s. f., visage, air :

Mas faites bale *giere*, ioie, solas et ris.
(*Doctrinal*, Brit. Mus., add. 15606, fᵒ 119ᵃ.)

Quant nos maistres Flamens furent mis a voie et qu'ilz retournees leurs *cheres* vers leurs pays, ilz s'en alerent autant en ung jour qu'ilz estoient venus en trois. (MONSTRELET, *Chron.*, I, 78.)

Je la baise, je la salue,
Demandant comment elle se porte ;
Elle me fist pas *chere* morte,
Car tout autel el me rendoit.
(COQUILLART, *Monol.*, II, 214.)

Tous deux ensemble les yeux sur l'autre, mais non pas avec une mesme *chere*. (AMYOT, *Alex. le Grand.*)

— Fig. :

Et lui faisoit tres mauvaise *cheze* de ceste cause. (1476, *Proc. de J. d'Armagnac*, ms. Ste-Gen., L, 7.)

Pour regarder un homme en *chere*.
(*Songe doré de la puc.*, Poés. fr. des XVᵉ et XVIᵉ s., III, 226.)

Vous devez entretenir vos clients d'une douce *chere*. (PASQ., *Lett.*, IX, 6.)

Le roy le vit avec une *chere* plus fascheuse que le jour precedant. (ID., *ib.*, XII, 4.)

L'empereur luy fit toutes les bonnes *cheres* et honneurs qu'il peut. (BRANT., *Grands capit. estrang.*, I, VIII.)

— Accueil, traitement, mine :

Dieu, que tu fais piteuse *chere* ;
Ton mary ne t'a pas batue ?
(*Farce du Nouv. Marié*, Anc. Th. fr., I, 12.)

Le tout est que je laissay le roy faisant, Dieu mercy, tres bonne *chere* et commençant bien a se fortifier. (*Lett. de Marg. d'Ang.*, lett. XLVII, 14 janv. 1526.)

Avec un visage riant et *chere* joyeuse. (LARIV., *Nuicts*, XII, I.)

Le lendemain le roi lui fit meilleure *chere* que jamais. (MALH., *Lett.*, à Peiresc, 5 janv. 1610.)

Son esprit ne pouvoit donc estre ramené que par l'adresse et la bonne *chere* de la reine, et par l'assurance qu'elle lui donneroit que le roi et elle ne penseroient jamais a ce qui s'estoit passé. (RICHELIEU, *Mém.*, l. XX, an 1629.)

— Manière dont on traite une personne qu'on reçoit à sa table ; ce qui est servi à table :

Moult en fait laide *chiere* la royne. (*Lancelot du Lac*, 1ʳᵉ p., ch. LIV.)

Et le commença a hautement tencer, et le reprendre des *cheres* qu'il faisoit, et des danses et despenses. (JUV. DES URS., *Hist. de Charles VI*, an 1413.)

Aller aux grandes *cheres*, comme sont banquets et nopces. (MART. D'AUV., *Arr. d'Am.*, p. 666.)

Despense des chevaulx et belle *chere* en l'ostellerie de Laurens Lappier. (1494, *Compte de Nevers*, CC 76, fᵒ 36 rᵒ.)

Au lieu de faire bonnes *cheres* !
(GRING., *Myst. de S. Louis.*)

De Venise la grant chevalerie,
D'ouyr ces motz, et de veoir l'armerie
Des fleurs de lys, *chere* sont assez malle.
(J. MAROT, *Voy. de Venise*, Har. de Montjoye à ceux de Venise, fᵒ 43 vᵒ.)

Je vous retiens de la feste. Nous y ferons *chiere* et demie, je le vous prometz. (RAB., *Tiers livre*, ch. XXXI.)

La ou l'ordinaire estoit de baller, jouer et faire toutes sortes de bonnes *cheres*. (DES PER., *Nouv. recreat.*, fᵒ 17 rᵒ, éd. 1572.)

Mes cousins, mes sœurs, mes freres
Font grand's *cheres*.
(JAN DE LA TAILLE, *la Relig. contre son gré.*)

Je le feray mourir de faim,
De soif et de mauvaise *chere*.
(BELLEAU, *la Reconnue*, 1, 2.)

Et Dieu sçait la *chere* et vie qu'elles menent, en l'absence de leurs maris. (TAHUREAU, *Prem. dial. du Democritic*, p. 54.)

Cf. CHIERE, II, 123ᵃ.

CHERECTE, v. CHARETE. — **CHEREER**, v. CHARRIER 1.

CHEREMENT, adv., avec beaucoup d'affection, avec beaucoup d'amour, tendrement :

Et Sanses *cerément* l'en prist a mercier.
(*Rom. d'Alex.*, fᵒ 6ᶜ.)

— A un prix élevé, à haut prix ; un grand prix :

La mort Rollant lur cuit *cherement* vendre.
(*Rol.*, 3012.)

Je l'en ferai *cierement* repentir.
(*Loh.*, ms. Berne 113, fᵒ 9ᵈ.)

Je l'en ferai *chierement* repentir.
(*Ib.*, 2ᵉ chans., VIII, p. 181.)

N'est il mie bien drois ke nous vos vengons *cierement* le honte et le soufraite et le malaise ke vous nos fesistes soufrir devant Cristople. (HENRI DE VAL., § 636.)

Que il ne s'en puisent aler sanz *chirement* comparer ce que il ont orguelosement osé a emprendre. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., fᵒ 257ᵈ.) P. Paris : *chierement*.

Si l'on aperçoit que le dict general incline a favoriser les desseings et entreprises du roy d'Espagne, l'on doit bien penser a ne s'y laisser aller par apparences de quelques commoditez presentes qui pourroit couster bien *cherement* avec le temps. (8 août 1593, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 8.)

Combien sont *cherement* vendus ces contentements que vous dites ! (URFÉ, *Astree*, II, 7.)

CHEREN, -ENCH, -ENCHE, v. SERAN. — **CHERENCHER**, v. SERANCER. — **CHERENCHERESSE**, v. SERANCEUR. — **CHERENCIER**, v. SERANCER. — **CHERESTE**, v. CHARETE. — **CHERESTÉ**, v. CHERTÉ. — **CHERETE**, v. CHARETE. — **CHERETIÉ**, v. CHERTÉ. — **CHERETON**, v. CHARTON. — **CHERF**, v. CERF. — **CHERFEULT**, v. CERFEUIL. — **CHERFOIR**, v. SERFOUIR. — 1. **CHERGE**, v. CHARGE. — 2. **CHERGE**, v. SERGE. — **CHERGE**, v. CIERGE. — **CHERGER**, v. CHARGIER. — **CHERIER**, v. CHARIER. — **CHERIOT**, v. CHARIOT.

CHERIR, v. a., aimer chèrement :

Que mult l'*ont* amé et *cheri*.
(HUON DE ROT., *Ipomedon*, p. 9.)

Et moult fu *chierie* et amee.
(CHREST., *Perceval*, ms. Montp., fᵒ 137ᶜ.)

Seint Nicolas meimement
Amout et *cherisout* forment
(WACE, *li Liv. de S. Nicholay*, 1171.)

La vos eusce fait servir,
Et moult ennorer et *cierir*.
(*Parton.*, 1401.)

Ama e *cheri* son seignur.
(*Un Chival. e sa dame*, ms. Cambr., Corpus 50, f° 94b, P. Meyer, *Rapp.*)

Vez ci m'espeuse et vostre dame,
Ceste amez, doubtez, honnourez,
Charissiez et dame clamez.
(*Griseldis*, 993.)

— *Cherissant*, part. prés. et adj. :

Ta femme enterement amez
E en bone maner la tretez ;
Si seis trop reddis ou trop *cherisaunt*
Son corage chaungez maintenaunt.
(*Dist. de Catun*, trad. anon., 61, Stengel.)

Cf. II, 106a.

CHERISSABLE, adj., digne d'être chéri :

Cherissable. Cherishable, fit to be cherished. (Cotgr.)

CHERITABLE, -AIBLE, v. Charitable. — **CHERITÉ**, v. Charité. — **CHERLETAN**, v. Charlatan. — **CHERMAYE**, v. Charmoie. — **CHERME**, v. Charme 2. — **CHERMER**, v. Charmer. — **CHERMEUR**, v. Charmeur. — **CHERNE**, v. Cerne. — **CHERNÉ, -NEL**, v. Charnel. — **CHERNELMENT**, v. Charnelment. — **CHERNIER**, v. Charnier. — **CHERNILLE**, v. Chenille. — **CHERNU**, v. Charnu. — **CHEROIGNE**, v. Charoigne. — **CHEROMENSIE**, v. Chiromancie. — **CHERON**, v. Charon. — **CHERPENTERIE, -TIER**, v. Charpenterie, -tier. — **CHERPRE**, v. Charme 2. — **CHERRAITE, -ATE, -ETE**, v. Charete. — **CHERREE**, v. Charree. — **CHERRESTÉ**, v. Cherté. — **CHERRETAN**, v. Charlatan. — **CHERRETIER**, v. Charetier. — **CHERRETON, -UN**, v. Chareton. — **CHERROY**, v. Charoi. — **CHERRUE**, v. Charue.

CHERSYDRE, s. m., sorte de serpent :

Aspe, *chelindre*. (*Cont. de G. de Tyr*, ch. xlviii.)

Cersydre. (*Ib.*)

CHERTÉ, s. f., prix élevé :

La *chiertes*. (*Liv. des hist.*, B. N. 20123, f° 69 v°.)

Et ordonné cent et demy qui monte de *quierté* envers le temps du dit essay. (10 janv. 1412, *Reg. aux public.*, A. Tournai.)

La grande *charté* de toutes choses. (1419, *Fragm. d'une version franç. des grandes chroniq. de S. Denis.*)

Tout fourmille de commentaires d'autheurs, il en est grand *cherté*. (Mont., l. III, ch. xiii, p. 196.)

Diminution de la *cherresté*. (J. Pussot, *Journalier*, p. 67.)

— Famine :

Si *cherté* torne en celle terre
Ou par mal tens ou par grans guerre.
(*Liv. des manieres*, 353, Talbert.)

Cf. II, 106a.

CHERTEFIER, v. Certefier.

CHERUBIN, s. m., dans l'Ancien Testament, nom donné à certains anges ; chez les chrétiens, ange du second chœur de la première hiérarchie :

Deus i tramist son angle *cherubin*.
(*Rol.*, 2393.)

Tu ki siez sur *cherubin*, seiez demustré. (*Liv. des psaum.*, Cambridge, LXXIX, 1.)

Les archangles, les trosnes, les dominations, les *cerubins*. (*Comm. N. S. jugera*, B. N. 15212, f° 158 v°.)

CHERVE, v. Chanvre. — **CHERVEILLE**, v. Cervelle. — **CHERVEL**, v. Cervel. — **CHERVEUL, -VIAUL**, v. Chevreuil.

CHERVIS, s. m., autre forme de *carvi*, plante ombellifère dont la racine potagère se mange comme celle des salsifis :

Charvi, cerchez *cherviz*. (R. Est., *Thes.*)

CHERVOISE, CHERVOSE, v. Cervoise. — **CHERZE**, v. Chaire.

CHES, prép., dans la demeure de :

La se herberge *cies* son oste Garnier.
(Raimb., *Ogier*, 4013.)

Chis toz hommes. (*Dial. B. Ambr.*, ms. Epinal.)

Ont pris ostel *chies* .i. borjois.
(Rob. de Blois, B. N. 24301, p. 609a.)

Entres est *chiefz* la bonne dame.
(Alard, C^tess^e d'Anjou, B. N. 765, f° 10 r°.)

Chieux la fame... *chieux* la mere. (1328, chap. S. Aignan, Arch. Loiret.)

Chiees. (1480, *Compt. Hôt.-de-V. Tours*.)

Cheux ung sires gennevois. (Auton, *Chron.*, B. N. 5082, f° 109 r°.)

De *ches* qui ? (R. Est., *Thes.*, Unde.)

— Explétif, *derriere chez*, comme derrière :

Empres sunt
Li chamdelebre, ou esteient
Fichié li chierge qui ardeient.
Derriere chez le texte aloient,
D'or e d'argent, qui molt pesoient.
(*Rom. Mont Saint Michel*, 898.)

CHESCON, CHESCUN, v. Chascun. — **CHESIBLE**, v. Chasuble.

CHESNAIE, mod. chênaie, s. f., lieu planté de chênes :

Villam meam que dicitur *Quesneez*. (1211, Esquennoy, A. N. S 5215, suppl., pièce 18.)

Boscum meum de Halencort juxta *Cheyneez*. (1222, *Ib.*, suppl., pièce 10.)

La *chesnoie*. (1240, S. Euverte, A. Loiret.)

Les bois de la *quesnee*. (1376, *Terrier de la poterie Mathieu*, f° 26 v°, A. Eure.)

De la on tombe au havre de Schenus, et au goulfe de Legina, qui anciennement estoit environné de belles *chesnayes*. (Du Pinet, *Pline*, IV, 5.)

Voyant les belles *chesnaies* d'un costé, de l'autre, les chasteneraies, les onnaies. (O. de Serr., VII, 9.)

CHESNE, mod. chêne, s. m., grand arbre de la famille des amentacées, dont le bois très dur est très employé dans les travaux de menuiserie, de charpenterie :

Quant d'iloc en irras, e al *chaidne* Thabor vendras, treis humes i encunteras. (*Rois*, p. 32.)

E les hummes Joab pois l'abatirent des *chaidne*, sil parocistrent. (*Ib.*, p. 187.)

Les *chasnes* fait des monz descendre
Et les serpenz donter et prendre.
(*Eneas*, 1921.)

Li *chanes*.
(*Loh.*, ms. Montp., f° 125d.)

Andeus les ples li poons fendre
Et a cel *caisne* la suspendre.
(*Thèbes*, app. III, 259.)

Ne t'esmaier qu'au premier cop
Ne puet l'en pas le *chaine* abatre.
(Maitre Elie, *Art d'am.*, 556.)

Les premiers sieges en grans *caines*.
(G. de Coinci, *Mir.*, ms. Soiss., f° 30a.)

Sire, dist il, mon escient,
Com je vois la, un chevalier
U *cesne* cengle son destrier.
(*Atre per.*, B. N. 2168, f° 39c.)

Chaigne. (1236, Fondat. 6, A. Meurthe.)

Chesne, *chasne*. (1242, *Cart. S. Vinc. de Metz*, B. N.)

Vos savez bien qu'au premier cop
Ne coupe l'en mie le *chene*.
(*Rose*, B. N. 1573, f° 29b.)

Chaine. (*Kassidorus*, ms. Turin, f° 88 v°.)

Caisne. (*Ib.*)

Cheene. (1284, Fontevr., Arch. M.-et-Loire.)

Illex, *chaienne*. (*Pet. vocab. lat.-franç. du* xiiie *s.*)

Fleirant entour le *quesne* courut et tournia.
(*Doon de Maience*, 1479.)

Une seue piece de bois, ensemble les *quenes* et les boissons qui sont appelé les bois a Lovesse. (1316, A. N. JJ 53, f° 44 r°.)

Pour avoir coppé un *kenne*. (7 juin 1387, *Cart. de Flines*, Hautcœur, DCXCIII.)

Une arche de *chaigne*. (Sept. 1393, *Invent. de meubles de la mairie de Dijon*, A. Côte-d'Or.)

Une ais de *changne* et une autre de foul. (Déc. 1397, *ib.*)

Il fist coper pluiseurs *cheaisnes* et aultres arbres qui la estoient environ. (J. Vauq., *Merv. d'Inde*, 2e p., c. xxii.)

48 perches de *chesgnes* pour faire les pilotis. (1535-36, *Comptes de Nevers*, CC 106.)

Une escame d'une aisselle de *quaine*. (*Cap. de S. J. Bapt.*, Mém. de Vermand., II, 866.)

Chaigne. (Commenc. du xviie s., D 11, A. Charente.)

CHESNEL, mod. chéneau, s. m., jeune chêne :

Audit maistre Colart, pour .iii. *quesniaux*, pris a lui, dont il fu fait audit belfroit hours pour ladicte reparacion, a .xx.d. tournois,

chascun *quesniel*. (1395-1398, *Compte de construct. du beffroi*, 3ᵉ Somme des mises, A. Tournai.)

A luy pour faire une kauke a le quairiere de le ville, d'un *kaisniel* pris a le ville .III. d. (1398-1399, *Compte de la massardrie*, A. Ath.)

Pour .v. *quenniauz* esquarez, par luy vendus et livrez, employez a faire les poyees desdictes liches, au pris de .XII. gros le piece. (21 mai-20 août 1440, *Compte d'ouvrages*, 1ʳᵉ Somme de mises, A. Tournai.)

Avoir refait, et mis a point le ponchelet du quesne, a le merdieu de cloyes, de gistiaux, de *quesniaux* et par dessus rentiere. (14 mai-13 août 1429, *Compte d'ouvrages*, 3ᵉ Somme de mises, A. Tournai.)

Quatre vings *quenniaux* ou environ de .XXIIII. ans d'eage. (24 avr. 1436, *Cart. de Flines*, Hautcœur, DCCCXLI, p. 774.)

Il y a environ .IV. journeulx de terre la ou l'eglise Nostre Dame prend la disme et se moeuvent en ligne d'un *quesnel* qui est devant le maison Willaume Careton, caron... (1506, *Terrier de Wlmer*, Mém. soc. acad. de Boulogne, t. X, p. 160.)

Six petits *quesneaulx* croissans ou bos de Breuse. (28 juin 1519, *Reg. aux résolut. des consaux*, 1516-1519, A. Tournai.)

CHESNET, v. CHENET. — **CHESNETE**, v. CHAISNETE. — **CHESNEVE**, v. CHANVRE.

CHESNU, mod. chênu, adj., couvert de chênes :

Au *chenu* Pelion.
(GREVIN, *Œuv. de Nicandre*, p. 34.)

CHESQUE, v. CHASQUE. — **CHESQUN**, v. CHASCUN. — **CHESTEAL**, **-EAUL**, v. CHASTEL.

CHESTRON, mod. chétron, s. m., tiroir sur le côté d'un coffre :

Coffre dont le *chaitron* tres net
Faict l'office d'ung cabinet.
(G. CORROZET, *Blasons domest.*, Blas. du Coffre.)

Chestron. (NICOT.)

Chetron, caissete, caisseron au côté d'un cofre de bois. (MONET.)

CHESUBLE, v. CHASUBLE. — **CHETEIL**, v. CHETEL.

CHETEL, mod. cheptel.

Cf. CHATEL, II, 89ᵇ.

CHETIF, adj., anc., prisonnier.

Cf. CHAITIF, II, 36ᵇ.

— Faible, malheureux, misérable, au propre et au fig. :

Et a toute heure me courrouce,
A chascun mot *chetif* me nomme.
(J. LE FEVRE, *Lament. de Math.*, I, 156, Van Hamel.)

O ciel ! o sort ! n'aurez vous jamais pitié d'une *chetive* a qui, des le berceau, avez commencé a faire guerre ? (LARIVE, *Tromper.*, I, 2.)

Ah ! *chetif* que je suis, que ce jour m'a esté malencontreux ! (ID., *Esprits*, III, 6.)

O *chetive* et malheureuse que je suis ! (ID., *Ecol.*, V, 8.)

Homme *chetif* et miserable,
Pauvre abusé, ne sçais tu pas
Que la jeunesse est peu durable,
Et que la Mort guide nos pas.
(RONS., *Od.*, II, XII.)

Lequel deust estre favorable
A moy, *chetif* et miserable.
(GODARD, *Desguis.*, V, 5.)

Or, entendez un peu comme ce *chetif* prince
A grand peine sauva sa nocturne province.
(*L'Enfer de la mère Cardine*, Poés. fr. des XVᵉ et XVIᵉ s., III, 305.)

Au *chetif* cependant osera desnier
Un seul morceau de pain ou un pauvre denier.
(DU VERD., *Omon.*, Poés. fr. des XVᵉ et XVIᵉ s., III, 104.)

— Peu pourvu :

Tous sont si *chetifs* en moyens, qu'ils n'en ont que pour vivre miserablement. (FR. DE SAL., *Lett. a H. IV*, 1609.)

— Faible, de peu d'importance :

Il n'est si biau visaige ne si vermeille face,
Qu'une *chetive* fievre en pou d'eure n'efface.
(J. DE MEUNG, *Test.*, 285.)

CHETIVEMENT, adv., d'une manière chétive, pauvrement :

Ou ele parmaint en bien, ou ele se chainget *chativement*. (*Trad. de S. Bern.*, B. N. 24768, fᵒ 147 vᵒ.)

Chetivement vestue. (COURCY, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, fᵒ 107ᵈ.)

Ils estoient habillez *chetivement*. (B. DESPER., *Nouv. recreat.*, fᵒ 213 vᵒ.)

Vivoter bien *chetivement*. (CHOLIERES, *Apres disnees*, V, fᵒ 175 vᵒ.)

Cf. CHAITIVEMENT, II, 37ᶜ.

CHETIVERIE, s. f., misère, dénûment :

Les hommes qu'elles avoient tirez aucuns de la justice et du gibet, de la paouvretté, de la *chetifverie*. (BRANT., *Dames*, IX, 693.)

CHEUCON, v. CHASCUN. — 1. **CHEUE**, v. CIGUE. — 2. **CHEUE**, v. QUEUE 1. — **CHEUGIR**, v. CHOISIR. — **CHEUN**, v. CHASCUN.

CHEUTE, mod. chûte, s. f., action de choir, de tomber :

Bien quinze semaines fut au lit d'une *chute* de cheval. (FROISS., II, II, 225, Buchon.)

Cheute. (R. EST., *Tres*.)

La *cheuste* des cheveulx. (*Jard. de santé*, I, 436.)

— Ruine :

Car du Palais ce costé la regarde
Sur un descombre et *cheute* de maisons.
(MELL. DE S. GELL., Œuv. *poét.*, p. 274, éd. 1719.)

C'est un malplaisant discours a celui qui aime et honore son pays et sa nation d'en preannoncer les *cheutes*. (LANOUE, *Disc.*, 2.)

CHEVAL, s. m., mammifère de la famille des solipèdes, qui sert de monture, de bête de trait ou de somme :

... Feins et aveine
As *chevals* ki vivent a peine.
(*Eneas*, 355.)

Quant ses *cevals* le vit morir.
(*Brut*, ms. Munich, 258.)

Li fiers *chevas*.
(*Exode*, ms. du Mans 173, fᵒ 15 vᵒ.)

Le *chevaul* esperone, por la rene lou prant.
(*Floov.*, 1812.)

Et por ce que li *chevau* sont de plusors manieres. (BRUNET LATIN, l. I, c. 188, p. 241.)

Chacuns *chevaus* qui sera pris. (1260, Évêché de Langey, Lay., A. H.-M., G 54.)

Qui sont ces *chevalx* qui la viennent ?
(*Clef d'amours*, 471.)

.I. *keval* de le valeur de .X. lb. de tournois. (Déc. 1278, chirogr., *C'est Mikiel, le fil Grigore de Maude, ki fu*, A. Tournai.)

Et le pere a *chevax* a chascun .I. donné,
Et furent tuit ferrant et par lieus pommelé.
(*Doon de Maience*, 11401.)

Baudewins de Sebourc est au *chaval* montes.
(*Baud. de Seb.*, XVII, 713.)

Dont brocha le *chavael*, des esporons l'aigrie.
(*Ib.*, XVIII, 45.)

Sour ce que le senesc. de Boul. a prins un *queval* et une jument a le maison Thomas de Haffrenghes es fies desd. relig. (1338, *Accord entre Marg. d'Evreux et l'abbaye de Somer*, orig. parch., Cabinet Ern. Deseille.)

A propos un chartier sans fouet...
Pourroit il toucher son *chevau*,
Sa jument, son asne ou sa beste?
(*Advert. aux nouv. mariees*, Lyon 1606.)

— *A cheval*, monté sur un cheval :

Li un a pié et li autre *a cheval*. (HENRI DE VAL., § 642.)

— *Parler a cheval*, parler de haut, avec insolence :

Il a trop esté a repos.
Egar conme il *parle a cheval* !
S'Artus estoit ou Parceval,
S'a il grant cuer.
(*Mir. de N. D.*, IV, 109.)

Dis que tu *parles a cheval*
Ou les tresors m'enseigneras
Et aux diex sacrefieras,
Ou ton corps tourmenter feray.
(*Ib.*, VII, 166.)

— Prov. et fig., *estre mal a cheval*, être mal sur pied, être mal dans ses affaires :

Tandis que ceux icy s'amusoient a en conter en la rue, Gillette, qui des la fenestre a entendu tout leur discours, m'est venu dire en diligence que, si je n'ayde au seigneur Lactance et en bref, qu'il *est mal a cheval* ; car les vieillards le tiennent en leur pouvoir et sont en volonté le mettre es mains de la justice ou luy jouer un mauvais tour. (LARIV., *les Ecol.*, V, 3.)

Mais qu'aux tiers, ils avoient bien fait de se mettre en armes, autrement, disoit il, ils *eussent esté mal a cheval*, c'est a dire en nostre langue, que c'estoit fait que d'eux. (*Le Tocsain contre les massacreurs*, p. 23.)

— *Mettre a cheval son opinion*, la faire valoir, l'autoriser :



S'il estoit loisible aux hommes, pour *mettre leurs opinions a cheval*, de se servir de l'escriture comme d'estrier. (F. de Sal., *Aut. de S. P.*, ms. Chigi, f° 96ᵃ.)

— *Faire du cheval eschappé*, se conduire en inconsidéré :

C'est *faire du cheval eschappé* d'attenter plus que ne porte nostre vocation. (Calvin, *Lett.*, t. II, p. 417.)

— *Chevaux legers*, cavaliers armés à la légère :

Les Nomadiens, qui sont *chevaux legers* et hommes fort dispos, et en grand nombre, survenoyent en un moment partout. (Amyot, *J. Cæs.*)

CHEVALCHEOR, mod. chevaucheur, s. m., celui qui chevauche :

Lors s'aparaillent li bon *chevaucheor*.
(*Loh.*, ms. Montp., f° 155ᵇ.)

Cil vient gentement
E .c. *cevalceeurs*, moult maine bele gent.
(*Helias*, B. N. 12558, f° 3ᵃ.)

Armentariis, *chevacheres*. (Neck., ms. Brug.)

Et bien .vᶜ. *chivacheor*.
(Huon de Mery, *Torn. Antecr.*, 652, Wimmer.)

Rolet, *chevaucheur* du roy nostre seigneur. (1390, A. N. KK 322, f° 36 v°.)

Li premier *cevauceour* vinrent devant ung tres fort *castiel*. (Froiss., *Chron.*, II, 308.)

CHEVALCHIEE, mod. chevauchée, s. f., course à cheval :

Sa *chevalchiee* fu de grant nobleté,
Jusqu'a Verdun n'i ot regne tiré.
(*Mort de Garin*, 2807.)

Si fist sa *chevalchie* sur les burgeis un jor.
(Jord. Fantosme, *Chron.*, 1123, ap. Michel, *Ducs de Norm.*, III, 575.)

K'il ne vunt a turnei ne ne funt *chevachee*
Dunt ele seit en pries ou ele seit alosee.
(*Horn*, 2527.) Var., n'a autre *chevauchee*.

Et firent *chevauchiees* vers le Dimot, et en mains leus ou il gaaignoient assez proies et autres avoirs. (Villeh., § 397.)

En cele *chevaucie* estoit Cuenes de Biethune, ki molt maudissoit durement cels ki la l'avoient mené. (Henri de Val., § 643.)

Li François ne pooient oubliier la *cevauchie* que li contes de Hainnau et mesires Jehans de Hainnau son oncle avoient fait en la Tierasse. (Froiss., *Chron.*, II, 193.)

— Troupe de chevaliers armés :

Il mist sus une *chevauchee* de gens d'armes Bretons. (Le Baud, *Hist. de Bret.*, c. xl.)

— Service à cheval dû par un vassal :

Service et *chevauchie* (il) nous requiert tantes [fois.
(J. Bod., *Saisnes*, XVIII.)

S'il avient que jou ai mestir de mes homes en ost u en *cevacie*. (1240, *Ch. de Gerard, sire de Vaudripont*, Arch. de l'Etat à Gand, 54.)

Ne me doit ost ne *cevacie*. (*Ib.*)

Son giste et son ost et sa *chevauchie*. (1247, *Cart. de Champ.*, B. N. l. 5993, f° 337ᵃ.)

Par ensi que li devant diz evesque et qui apres lui venront, averont les *chivachies* par devant et le tiers en emendes. (1265, *Cart. de l'évêch. de Verd.*, Coll. de Lorr., 716, f° 32 v°, B. N.)

Cf. Chevauchiee, II, 111ᵇ.

CHEVALCHIER, mod. chevaucher, verbe. — N., aller à cheval :

Tant *chevalchierent* Guenes et Blancandins.
(*Rol.*, 402.)

.vii. vinz en fist monter o sei,
Et *chevalcha* dreit vers Cartage.
(*Eneas*, 702.)

Kalles *cevalche* devant el primier front
Les parfons gaus et les destrois en son,
Ains mieldres rois ne cauça d'esperon.
(Raimb., *Ogier*, 212.)

Dont il avint que sitost que messires Bertrans fu crees connestables, il les ordonna a *cevacier* contre les Englez. (Froiss., *Chron.*, VIII, 255.)

— Réfl., dans le même sens que le neutre :

L'autrier *me chevachoie*
Pencis com suis sovent.
(*Chans.*, ap. Bartsch, *Rom. et Past.*, II, 33, 1.)

L'autre jor *me chivachai*.
(*Ib.*, II, 32, 1.)

Qui *se chevauchent* par la pree
A esperon lance levee.
(*Thèbes*, 9189.)

— A., monter un cheval :

Li cheval de noz combateors fuirent arrieres maugrez ceus qui les *chevauchoient*. (*Cron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 150ᵃ.)

Pour le louage du cheval que ledit Perrin *chevaucha*, et qui lesdiz deniers porta. (1348, *Compte de Nicol. Bracque*, A. N. KK 7, f° 19 v°.)

Pour le leuwier dou cheval que lidis Colars *chevaucha*. (1ᵉʳ septembre 1401, *Compte d'Aymeri Vrediaul*, A. Nord.)

— Monter un animal comme on monte un cheval :

Chevalchent dous muls Espaigneis.
(Marie, *Lais*, Lanval, 516.)

Chevalchant ma mure.
(*Chans.*, ap. Bartsch, *Rom. et past.*, II, 19, 4.)

Et misires Gauvains regarde l'enfant qui *chevauchoit* le lion mout volantiers. (*Perceval*, I, 60.)

— Parcourir à cheval :

Carles *cevalchet* e les vals e les munz.
(*Rol.*, 3695.)

Nous *avons* ja *chevaucié* tout le royaume de France. (Froiss., *Chron.*, VIII, 2.)

— Suivre à cheval :

Tote une vies voie herbeuse *cevaucoit*. (*Aucassin et Nicolette*, 24, 13.)

L'autre ier quant *chevauchoie*
Mon chemin vers Digeon,
Je rencontray la belle
Qui sortoit du buisson.
(*Farce des cris de Paris*, Anc. Th. fr., II, 315.)

— Fig. :

Une vieille qui *chevauchoit*
Le flot, et venoit fort courant.
(Digullev., *Trois pelerin*, f° 75ᶜ.)

Quand un cerf passe par un boys fort et dru de petits rameaux, et le cerf a haute teste et large, il convient que la teste emporte les boys tendres et jeunes, et que la teste, qui est grande et large, meste le boys d'une part et d'autre par ou il passe, et qu'une branche *chevauche* l'autre et soyent meslees autrement qu'ils ne doivent de leur droit cours naturel. (*Modus*, f° 9 r°.)

— Infin. pris subst. :

Del *chivalchier* avant se poinne.
(*Dolop.*, 7615.)

Cf. Chevauchier, II, 111ᵇ.

CHEVALE, s. f., cavale, jument :

Pour ramener ma *quevalle*. (1621, *Compte d'Etaples*, Bull. antiq. de la Morinie, 1ʳᵉ liv., p. 22.)

Cf. Cavale.

CHEVALERIE, s. f., institution militaire d'un caractère religieux et héroïque ; ensemble de tous les vassaux du royaume ; qualité de chevalier :

Ki maintindrent *chevalerie*
Ça de desus tote lor vie.
(*Eneas*, 2667.)

Grant gent i estoit banie
De clergé e de *chevalerie*.
(*Vie de S. Thom. de Cantorbery*, f° 111, v. 21.)

Li rois fu tut li premer,
Ke en tut l'ost n'avoit sun per
De force et de *chivalerie*.
(*Estoire de seint Aedward le rei*, 4559.)

La *chivellerie* de France. (Ms. Berne 98, f° 63ᵇ.)

Les freres de la maison de la *chevalerie* du Temple. (1296, *Cart. de S. Magloire*, B. N. l. 5413, p. 224.)

Milicia, *chevalierie*. (1464, Lagadeuc, *Catholicon*.)

La y eut faict mainte belle *chevallerie* d'armes. (Bouchard, *Chron. de Bret.*, f° 114ᶜ.)

— Par extens. :

Qu'il aillent et servent deus estrangers u ils les aorent, le soleil, la lune et toute la *chevalerie* del ciel. (*Bible*, B. N. 899, f° 86ᵉ.)

Cf. II, 110ᵇ.

CHEVALET, s. m., sorte de cheval de bois à dos en arête sur lequel on mettait, avec des boulets aux pieds, les soldats qui avaient commis quelque faute ; instrument de torture ; grand tréteau en bois :

A Maistre Jaques du Pont, maistre carpentier, avoir fait au dit pont [a l'arcq], du lez vers le rue Merdenchon, une poye faisant *quevallet*. (13 août-12 nov. 1429, *Compte d'ouvrages*, 2ᵉ Somme de mises, A. Tournai.)

2 *chevales* de boys a mettre a point arbalestres. (1430, *Inv. de la Bastille*, f° 5, ap. V. Gay.)

Pour avoir fait un *quevalet* de .xxiiii. pies

de long. (1445, *Compte des fortific.*, 13e Somme de mises, A. Tournai.)

A maistre Jaques Dupont, maistre carpentier de la ville, pour avoir fait deux *quevalles*, et les estoffes de soilles, de joees... (1445, *ib.*)

Quivalets nommez uiseletz pour porter mortier. (1502, *Compte*, Béthune, ap. La Fons.)

Cf. II, 110c.

CHEVALIER, s. m., dans l'ancienne Rome, citoyen appartenant à un des trois ordres de l'Etat, intermédiaire entre les patriciens et les citoyens; au moyen âge, celui qui avait reçu l'ordre de la chevalerie; membre de certains ordres militaires et religieux institués pour combattre les infidèles :

Boin *chivelier* ait si.
(*Les Loh.*, fragm. Châlons, v. 31, Bonnardot.)

Car mes fis est boins *chiveliers* et destres.
(*Ib.*, v. 45.)

Clers ne *cevaliers* ne borjois.
(*Parton.*)

Toz les *cheveliers*. (1204, *Paix de Metz*, A. mun. Metz.)

Les *chivalers* unt resseuz
Mult grant avoyr de part les Jeus.
(*Ev. de Nicod.*, Trad. anonyme, 1055.)

Des *chiveliers*.
(Rob. de Blois, B. N. 24301, f° 482 r°.)

Il ne la puet doner ne vandre ne angaigier, ne doneir a *chivellier* ne a preste ne a clerc ne a borgois. (1262, *Cart. de S. Vinc. de Metz*, B. N. l. 10023, f° 129 v°.)

Chevailliers, *chevaillier*. (1264, Acey, boite 16, pièce 3, A. Jura.)

Je Guillaumes de Clermont *chevelliers*. (1270, Bar, Ch. des C., 2, 130, A. Meurthe.)

Chavalhier. (1328, la Cour., A. Char.)

— Chevalet :

Mettre y (au pont) .vi. *chevaliers* et tant de soles de planchier. (1335, *Compte de Odart de Laigny*, A. N. KK 3a, f° 272 r°.)

— Entre-deux de fossés sur lequel la terre est relevée en dos d'âne :

La jeune vigne sera labouree de ceste sorte d'œuvre appellee houer ou fousser a *chevalier*, tres profitable aux nouvelles vignes... le mot de *chevalier* vient de ce que le travailleur assemble la terre entre ses jambes qu'a telle cause il tient eslargies, la tirant avec son instrument des deux costes, dont il deschausse les ceps, par ce moyen se faisant un relevement sur lequel il se trouve comme a cheval. (Ol. de Serres, I, 232.)

CHEVALIERE, s. f., femme d'un chevalier :

Illoec avoit une grant dame
Seant sur ung doré escame
A la fois puis en la poudriere,
Or semble povre, or *chevaliere*.
(*Pastoralet*, ms. Brux., f° 44 r°.)

CHEVALIN, adj., de l'espèce du cheval, de cheval, qui convient au cheval :

Divines Sœurs, qui sur les rives molles
Du fleuve Eurote et sur le mont natal
Et sur le bord du *chevalin* cristal,
M'avez nourri maitre de vos escoles.
(Rons., *Amours*, l. I, sonnet.)

Fumier *chevallin*. (Evon., *Tresor*, c. xxiv.)

Bestail *chevalin*. (O. de Serr., VIII, 6.)

Ce sont eux (les orges d'automne) qu'on appelle *chevalins*, pour estre les herbes tres bonne pour purger et engraisser les chevaux a la primevere. (Id., 108.)

Adieu Parnasse, adieu fontaine *chevaline*.
(Passerat, *Œuv.*, p. 92.)

— S. f., espèce chevaline :

Le naturel de la *chevaline* et de la muletaille est, qu'estans bien traictees au soir et repaissant a la disnee, d'employer le reste du jour au labourage. (O. de Serres, 85.)

Par la *chevaline* sont entendus les chevaux, juments, etc. (Id., 259.)

Cf. II, 111a.

CHEVALON (A), loc. adv., à cheval :

Le premier a qui il sera commandé se mettra *a chevalon* sur la vergue. (Marc Lescarbot, *Hist. de la Nouv. France*, II, 505.)

A chevalon sur le travers de la croix du clocher de l'eglise Nostre Dame dudit lieu. (Id., *ib.*)

Cf. II, 110b.

CHEVANCE, s. f., ce qu'on possède, ce dont l'on dispose :

C'or savoit il de voir
K'a lui la plus biele *chevance*
Ert avenue sans doutance.
(*Chev. as .ii. esp.*, 3394.)

Il se cuide veoir delivre
Encor par aucune *chevance*.
(*Rose*, 2628.)

Que il fuissent affoibli de corps et amenri de *chavance*. (Froiss., *Chron.*, IV, 128.)

Si prieront pour vous et recorderont ens es estragnes contrees, ou il iront querre lor *cavance*. (Id., *ib.*, IV, 286.)

Il trainnoit apres luy une grande *chevance*. (Amyot, *Paul. Em.*, Œuv., p. 909.)

CHEVANE, v. Chanvre.

CHEVAUCHABLE, adj., propre à être chevauché ; où l'on peut aller à cheval :

Ce qu'il eust ligierement fait si c'eust esté temps *chevauchable*. (O. de La Marche, *Mém.*, I, 26, p. 293.)

Ce cheval, je le maniay et domptay si bien que je le rendi *chevauchable* par toutes eaux et par toutes mers. (*Alector*, f° 51 v°.)

CHEVAUCHEMENT, s. m., action de chevaucher.

Cf. II, 111a.

CHEVAUCHONS (A), loc. adv., jambe de çà, jambe de là, comme si on était à cheval :

Car cops vont comme *a chevauchons*..
(Guiart, *Roy. lingn.*, 19263.)

Ou plat de l'autre flascon a, en l'esmail, Sanson fortin qui est *a chevauchons* sur un lyon. (*Invent. du duc d'Anjou*, n° 332.)

Ces gens se perdent *a chevauchons* sur l'epicycle de Mercure. (Mont., II, 17, éd. 1588.)

CHEVECH, mod. chevet, s. m., tête du lit, partie où l'on pose la tête ; en général, tête, extrémité :

Au *cavec* de le biere se met a jenellons.
(*Roum. d'Alix.*, f° 83c.) Impr., *cavet*.

Vers la fosse, u ses peres gist
Droit au *cavec*, et puis dist.
(*Chev. as .ii. esp.*, 7435.)

Chevois.
(*Vie des Peres*, B. N. 23111, f° 40b.)

Au *caveic* du lit. (*S. Graal*, Vat. Chr. 168, f° 29b.)

A[u] *chaves* de cel lit si avoit une corone d'or. (*Ib.*, B. N. 2455, f° 114 r°.)

Tantost vers le *kevec* s'en va,
L'espee au senescal trova.
(*D'un roi d'Egypte*, Ars. 3527, f° 95a.)

Quant Baudemagus vit k'il dormoit, si se teut et li fist *cavech* de son escut. (*Sept sag. de Rome*, Ars. 3516, f° 121a.)

Desuz le *cheves* ravoit mis
.ii. oreillers d'un vert samis.
(Gerard d'Amiens, *Escanor*, 11677.)

Et soit li *caves* du lit haus et bien couvers de dras. (Alebrant, B. N. 2021, f° 7 v°.)

Les le *chavec* de cel moustier
I eut larrons.
(*D'un prestre c'on porte*, B. N. 1553, f° 511 r°.)

Lors a sa mein au *chavez* mise.
(*Des Tresces*, Montaiglon et Raynaud, IV, 75.)

Au *cavec* de cel monument, ausi come au chief d'un autel par dehors c'on apel[e] cancel la cantoit on cascun jour messe. (*Hist. de la terre s.*, ms. S. Om., f° 40c.)

Au *cavech* del cuer. (*Ib*,)

La fosse qui siet au *chevoiz* del mostier. (*Jurés de S. Ouen*, f° 291 r°, A. S.-Inf.)

Refaire le *chevet* dou pont. (1331, *Compte d'Oudart de Loigny*, A. N. KK 3a, f° 118 v°.)

Amender le *quevech* d'un pont. (1421, Lille, ap. La Fons.)

Une belle et riche couche entretaillie au *quavech*. (xve s., *Cart. de Flines*, Hautcœur, p. 916.)

Le *cavet* d'un lit. (xve s., Valenc., ap. La Fons.)

Et dessus l'herbe a terre s'estendit
Tout de son long, de reposer contraincte,
Faisant *chevet* de sa trousse bien paincte.
(Cl. Mar., *Met. d'Ov.*, l. II, p. 76.)

O que c'est un doux et mol *chevet*, et sain, que l'ignorance et l'incuriosité, a reposer une teste bien faicte. (Mont., l. III, ch. xiii, p. 199.)

CHEVECHE, s. f., espèce de chouette :

Volent les *chevoiches* et les arondelles. (*Bible*, Maz. 311, f° 160b.) Volant noctuæ et hirundines. (Baruch, VI, 21.)

Il apperceut au dessouz de sa cage une *cheveche*. (Rab., *Cinq. livre*, ch. viii.)

Il y a grant plaisir de voir la dexterité de la *chevesche* quand elle se voit assaillie des autres oiseaux. (Du Pinet, *Pline*, X, 17.)

CHEVECIER, s. m., anc., celui qui surveillait la partie de l'église où est le chevet; auj., celui qui est chargé du luminaire, de la garde du trésor, etc. :

Rue au *chevecier*. (1292, Acte de Pelerin prév., Ste-Croix, A. Loiret.)

Mestre Symon, jadis *chevecier* en l'eglise saint Estiene. (1324, A. N. JJ 62, f° 79 v°.)

Disoient que de la dotation de l'eglise collegiale Monseigneur S. Martin de Tours, et des dignitez de chambrier et *chevecier* d'icelle eglise, leur compectent plusieurs beaulx droiz. (xvie s., ap. Mantellier.)

— Au xvie s., batelier chef, pilote :

Pour huit autres compagnons qui ont servy de mariniers et *cheveciers* a conduire lesd. tirotz du roy. (xvie s., ap. Mantellier, *Gloss.*)

— On trouve aussi dans des textes français une forme semi-méridionale :

Chabessier. (1536, *Reg. cons. de Lim.*, I, 292.)

CHEVEL, mod. cheveu, s. m., poil qui garnit la peau du crâne :

Jusqu'a la tere si *chevel* li baleient.
(*Rol.*, 976.)

Saur lo *cabeyl*, recercelad.
(ALBERIC, *Alex.*, 67, P. Meyer.)

Multiplié sunt sur les *chevols* de mun chief, ki hairent mei en parduns. (*Liv. des Psaum.*, Cambridge, LXVIII, 5.)

Donkes cuida de duel morir,
Son piz debat, ses *chevels* ront.
(*Eneas*, 2010.)

Maint *chevoil* trait.
(*Loh.*, ms. Montp., f° 171^d.)

C'uns sous *chevolz* n'i est remes.
(ROB. DE BLOIS, B. N. 24301, p. 511^a.)

Si fu Kes ki ot *kaviaus* sors.
(*Fregus*, B. N. 1553, f° 437 r°.)

Adont le prist li vaillans dus Ogier
Par les *caveus*, tout nu le branc d'achier.
(*Huon de Bord.*, 172.)

Ces *cheveus* si crespes et biaus
Fist coper Sainte Elysabiaus.
(RUTEB., *Vie de Ste Elisabeth*, Jub., II, 202.)

.I. *chevioul*
Que jo voy pendre sur ton coul.
(MACÉ, *Bible*, B. N. 401, f° 111^b.)

Que si *cheriol* sont aussi noir
Come corbeaux.
(ID., *ib.*, f° 114^c.)

O tout cen doiz estre cortois
Des *chevels* siques es ortois.
(*La Clef d'amour*, 297.)

Se des *chevelz* n'a a plenté.
(*Ib.*, 2417.)

Et Marie, se fille, qui avoit blanc *cabel*.
(*H. Capet*, 939.)

Ke si *chaviel* ne feusent coupé en toute sa vie. (*Chron. depuis le comm. du monde*, ms. Nancy 194, f° 14^a.)

Ki ses *chaviaus* li caupa. (*Ib.*)

A une fille qui avoit apporté ses *cheveulx* a la roine. (1558, *Comptes de Catherine de Médicis*, ap. V. Gay.)

— Fig. :

Il arracha furieusement les *cheveux* de sa barbe. (NICOL. DE MONTREUX, *Sec. liv. des bergeries de Julliette*, f° 73 v°.)

— Loc., *tenir l'occasion par les cheveux*, être à même d'en profiter :

Je ne veux perdre ceste occasion, puis que je la *tiens par les cheveux*. (TOURNEB., *les Contens*, I, 3.)

— *Empoigner l'occasion par les cheveux*, la saisir vivement :

Parle donc qui voudra de la chauve deesse [se-
Qui doux fois *aux cheveux empoigner* ne se lais-
(JOACH. DU BELL., *Au roi s. la trève.*)

— *En mon cheveu grison*, quand mes cheveux grisonnent :

Tout ce qui fut le faix de mes rongnons,
Ceinture, dague, espee, compaignons
De mes travaux, a toy je les dedie
Dessus ma porte *en mon cheveul grison*.
(RONS., *Œuv.*, p. 254.)

CHEVELEURE, mod. chevelure, s. f., ensemble des cheveux d'une personne :

Blanche *ceveleure*.
(*Quat. fils Aymon*, ms. Metz, f° 1^c.)

De clef et de *caveleure*
L'avoit mult honoré nature.
(WACE, *Brut*, 3801.)

Chevillure.
(TH. DE KENT, *Gest. d'Alex.*, B. N. 24364, f° 61 v°.)

Ceveleure.
(*Roum. d'Alix.*, f° 19^a.)

Mais il est de laide estature,
De vis et de *chavaleure*.
(*Dolop.*, 11507.)

Et ta blonde *cheveleure*
Enlaidie par canisture.
(*La Clef d'amours*, 2151.)

Chevoleure. (*Catholicon*, B. N. l. 17881.)

Tes grifz sont gris, ta *cavellure* (de l'aigle)
[est hure.
(*Les faictz et ditz de Jeh. Molinet*, f° 179 v°.)

Cheveleure.
(BELLEAU, *Œuv. poét.*, Pierre du coq.)

CHEVELIERE, s. f., ruban de fil, cordon :

Pour douze aulnes de *chevelieres* de fil baillees pour estrennes aux servantes dudict sieur Jacob. (*Form. fort recreatif de tous contracts*, p. 123, Techener.)

Pour mieux adouber vostre teste
Chevelieres et oreillettes.
(*Presentation des joyaux*, 59, Picot et Nyrop, *Nouv. rec. de farces*, p. 184.)

CHEVELU, adj., qui a de longs cheveux ; garni de cheveux :

N'i a ne *cavelu* ne cauve
Qui a merveille ne l'esgart.
(CHREST., *Cliges*, Ars. 3319, f° 277^a.)

Aventure est *chevelue*
Tut dreit el frunt devant.
(EL. DE KIRKHAM, *Afait. Catun*, 443, Steng.)

Ne cauf ne *quevelu* il n'i espargnera.
(*Doon de Maience*, 8983.)

Fu par droit nomez Esahu,
Ceu est a dire *chevoluz*.
(MACÉ, *Bible*, B. N. 401, f° 9^a.)

Crinitus, *kavelus*. (*Gloss. de Douai.*)

CHEVEREL, v. CHEVREAU. — **CHEVEROEL, CHEVEROL**, v. CHEVREUIL. — **CHEVESCHIE**, v. CHEVALCHIEE.

CHEVESNE, mod. chevanne, s. m., poisson du genre able, dit aussi meunier :

Bresmes, gardons, carpes, carpeaux,
Et *chevesnes* a grans escailles.
(J. LE FEVRE, *la Vieille*, l. I, v. 996.)

Seing de harenc, convers, *chevennes* et sardille. (1432, ap. Mantellier, III, 220.)

Chievennes, chevyns. (DU GUEZ, à la suite de Palsgrave, p. 913.)

Cf. II, 114^b.

CHEVESTRE, mod. chevêtre, s. m., licol d'une bête de somme :

Le *cavestre* li lace el pié por eschaper.
(*Naiss. du chev. au Cygne*, 1791.)

De plus ne vous puis mon don croistre
Nis de la moitié d'un *cavoistre*.
(CHREST., *Cliges*, Ars. 3319, f° 288 v°, col. 2.)

Ces vilains font en *chevoitre* tenir.
(*Mort de Garin*, 4116.)

Li chaval et mul asquels in *chevestre* et en frein lur maxeles constrein. (*Psalm.*, Mus. Brit. Ar. 230, f° 34 r°.)

Et au chief de la charete estoit son cheval atachies au *cavestre*. (*Artur*, ms. Grenoble 378, f° 102^c.)

Les mains loies darriers lou dos et les *chevastres* au coul. (*Cart. de Dijon*, B. N. l. 9873, f° 40 r°.)

.III. *chevoytres* doubles. (1333, *Compt. de l'hospice de Nevers*, 1er reg., f° 4 v°, Hospice Nevers.)

Monta sour .I. cheval et couru quant qu'il peut apres luy et le ratainst derriere une haie et la le prist et le loia par les costes dou *kevestre* de sen cheval. (Déc. 1335, *Reg. de la loi*, t. III, n° 132, A. Tournai.)

Une paire de trays et ung *quevestre* servans aux chevaux d'icelle ville. (15 sept.-20 fév. 1432, *Compte d'ouvrages*, 5e Somme de mises, A. Tournai.)

Et du rude *chevestre*
Lye son col.
(CL. MAR., *Met. d'Ov.*, l. I, p. 45.)

Allez, fiez vous desormais aux personnes ! Je ne le feray de ma vie : il n'est que de tenir son asne par le *chevestre*. (LARIVEY, *Esprits*, III, 5.)

Et puis quand le jeune homme une fois marié
D'un eternel *chevestre* a la femme est lié,
Sa vie en ce lien desormais prisonniere
A perdu pour jamais sa liberté premiere.
(SCEV. DE STE MARTHE, *Prem. œuv.*, I.)

— Pièce de charpente :

Pour taillier le *cavestre* du dit aistre. (1312, A. N. KK 393, f° 34.)

.XV. solives et .XXIIII. *chevestres* par luy fais. (1396, *Compt. de Nev.*, CC 4, f° 17 r°.)

CHEVET, mod., v. CHEVECH. — **CHEVIERE**, v. CIVIERE.

CHEVILLE, s. f., morceau de bois, de fer, etc., rond ou carré, qu'on fait entrer dans un trou pour le boucher, pour faire des assemblages, ou pour d'autres usages :

> Rompent *chevilles* et clostures,
> L'eve i entre par les jointures.
> (*Eneas*, 249.)

> Bares et liches et *keviles* trenchier.
> (*Loh.*, B. N. 4988, f° 192 v°.)

> Nef commencent a perillier,
> Bort et *kievilles* a froissier.
> (WACE, *Brut*, 2529.)

Il i puet ferir une *cheville* sanz meffet. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1re p., XLVI, 5.)

Une aguille et .II. *kevilles* de fier. (*Tut. des enfants Nicol. de la Fey*, 1352-1355, A. Tournai.)

— Prov., *compter les chevilles*, se morfondre d'attendre :

Demeure a l'huys, et *conte les chevilles*. (LARIV., *les Tromper.*, I, I.)

Si tu t'en vas, je te fermeray l'huis au nez et te laisseray *conter les chevilles*. (ID., *le Morfondu*, III, I.)

D'y aller hurter en cet accoustrement, je ne le feray jamais, joint que j'aurois beau *conter les chevilles*, ilz ne m'ouvriroient pas. (ID., *id.*, III, 5.)

Prudence, estant descendue, ouvre la porte a son mary, qui faisoit bien le fasché de ce qu'on luy avoit tant et si longuement fait *conter les chevilles*. (ID., *Nuicts*, IX, IV.)

— Saillie des os de l'articulation du pied :

> Vers la *chiville* nel fert pas.
> (HUON DE ROT., *Protheslaus*, B. N. 2169, f° 71°.)

La *chaville* del piet. (*S. Graal*, B. N. 2455, f° 290 r°.)

Cil qui estoient a pié entroient en sanc jusqu'aus *chevilies*. (*Chron. de Turpin*, B. N. 5714, f° 65b, Auracher.)

La *kieville* du pié. (16 mai 1396, *Reg. de la loy*, 1393-1401, A. Tournai.)

CHEVILLETTE, s. f., petite cheville :

> Plate hanque, ronde gambete,
> Gros braon, basse *quevillete*.
> (AD. DE LA HALLE, *li Jus Adam*, Œuvr., p. 302.)

> *Chevilletes* d'acier.
> (ADENET, *Cleom.*, Ars. 3142, f° 7c.)

Il se bleça griement en la *chevillette* du pié destre. (*Les Mir. S. Loys*, Rec. des hist., XX, 151.)

.I. huis a l'estage desoulz de le tour du belfroi en freul quevillié de *quevillettes* et clincque... (1415-16, *Reg. des recettes et dépenses de Boulogne-sur-Mer*, Dupont.)

CHEVILLEURE, mod. chevillure, s. f., ensemble des andouillers qui viennent après le second dans le bois du cerf :

Ce premier cors se nomme andoillier. Le second surandoillier. Tous ceux qui viennent apres jusques a la couronneure, paumure ou troucheure se doivent nommer cors, ou *chevilleures*. (DU FOUILLOUX, *Vener.*, CXXI.)

CHEVILLIER, mod. cheviller, v. a., garnir de chevilles, assembler, consolider avec des chevilles :

> Ki les ais copent et refont *kievillier*.
> (*Loh.*, B. N. 4988, f° 185 v°.)

> Cil ot la nef aparcillie
> Et bien cloee et *cevillie*.
> (BEN., *Troie*, B. N. 375, f° 69b.)

.I. fuissel menut quarreit qui estoit *chavillies* en l'un et en l'altre fuissel. (*S. Graal*, B. N. 2455, f° 115 v°.)

> Une fenestre i ont fait entaillier,
> Entor le col li ont fait *kevillier*.
> (*Beuv. d'Hanst.*, B. N. 2548, f° 118a.)

.IIII. fortes quievilles de fier qui servent a tenir et *quievillier* a le dicte baille. (16 fév. 1431-17 mai 1432, *Compte d'ouvrages*, 1re Somme de mises, A. Tournai.)

Si (la lance est foible), ainsi que ceux qui les redoutent ont accoustumé de les affoiblir et *cheviller*, elle volle en esclats sans effects. (GASP. DE TAVANNES, *Mém.*, p. 192.)

— *Cheviller des vers*, y faire entrer des mots de remplissage :

La brave structure et gravité des vers, ou il n'y a rien de *chevillé*. (*Préf. des œuv. mesl. de Jod.*)

— *Chevillié*, p. passé ; fig., endurci :

Le roy de Navarre est un heretique *chevillé*. (*Dialog. entre le maheustre et le manant*, f° 21 r°.)

CHEVILLOIR, s. m., instrument à cheviller la soie, la laine, etc. :

Ung ourdissoir, lavyere et *quevilloir*. (1er fév. 1512, *Exéc. test. de Jehenne du Frenne*, A. Tournai.)

CHEVILLON, s. m., diminutif de cheville :

> Que les estaches et tout le *chevillon*
> Erent de fer par tel devision...
> (*Mon. Renuart*, B. N. 368, f° 246c.)

> Li hauberc furent fort, n'en rompi *chevillon*.
> (*Maug. d'Aigr.*, B. N. 766, f° 19 v°.)

Guillemin *Chevillon*. 1400-1402, *Compte de Girart Goussart*, Commune, A. mun. Orleans.)

Il a defors ceste sale un char que .III. cers blans ont amené, et pouez bien feire veoir con riches il est ; je vos di que li traiant sont de soie et li *chevillon* d'or. (*Perceval*, I, 27.)

Cf. II, 116b.

CHEVIR, v. — N., venir à bout de, être maitre, disposer de :

> Or me le laissez gouverner,
> Je croy que bien en *cheviray*.
> (*Farce du Coustur.*, Anc. Th. fr., II, 170.)

> Et puis il est trop d'envieulx
> Et desquelz on ne peut *chevir*.
> (R. DE COLLERYE, *Dial. des abusez*, p. 87.)

Lorsqu'il vouloit *chevir* a poinct d'une bonne affaire, falloit qu'il print tout bellement son repos. (CHOLIERES, *Apres disnees*, I, f° 19 r°.)

Qui veut *chevir* de ses facultes, il faut user d'industrie. (FR. DE SAL., *Am. de Dieu*, l. I, c. II.)

Je remedierai a ce deffault par les meilleurs et plus prompts moyens dont je pourray *chevir* et disposer. (3 mars 1604, *Lett. miss. de Henri IV*, t. VI, p. 208.)

La Guiche estoit amoureux de mademoiselle de La Mirande, fort sage, et n'en pouvant *chevir*, le roi resolut de l'aider. (*Anecd. de l'Hist. de Fr. pend. les* XVIe *et* XVIIe *s.*)

— A., terminer :

> Et nus et nostre cause contre li maintiendra,
> Et, s'en vus ne remaint, tres bien la *chevira*.
> (GARN., *S. Thom.*, 4903.)

Cf. II, 116b.

CHEVOSTRE, v. CHEVESTRE.

CHEVRE, s. f., mammifère de la famille des ruminants, à cornes creuses et persistantes, à menton garni d'une barbe :

As ieus ki larmient, prendes rue et le fiel d'une *cievre* et miel, et soit bien trieblé et batue a une penne. (*Rem. pop.*, Am. Salmon, dans *Etudes rom. déd. à G. Paris*, p. 256.)

Or ne quidies vous qu'il pensast n'a bues, n'a vaces, n'a *cives* prendre. (*Auc. et Nic.*, 10, 6.)

> Si li fet lors .I. parlement
> De paroles ou il li ment :
> Por passer les *chievres*, les chous,
> Sachiez qu'il n'estoit mie fous.
> (*G. de Dole*, Vat. Chr. 1725, f° 86d ; 3460, A. T.)

Tant grate *chievre* que mau gist. (MENESTREL, § 362.)

Chievre ne doit a Petit Pont nule coustume. (EST. BOILEAU, *Liv. des mest.*, 2e p., II, 45.)

> Et sa suer lieve sus, les *cievres* maine en camp
> (*Godefroy de Bouillon*, B. N. 12558, f° 12a.)

A la chandelle la *chevre* semble demoiselle. (*Prov.*, ap. Ler. de Lincy, I, 164.)

> Qu'il voye une *chevre* coifee
> Il l'aime de prime arrivee.
> (J. A. DE BAIF, *le Brave*, III, I.)

— Sorte de cornemuse :

Joueux de hairpes, de rebecque, de *chievre* et de leuz. (J. AUBRION, *Journ.*, an 1489.)

— Outre en peau de chèvre :

Quatre *chievres* plaines de tres bon vin de Marboa. (*Voy. du s. d'Anglure*, § 301.)

— *Chevre de feu, chevre sautelante*, feu follet :

Chevre de feu. C'est une exhalaison enflammee, divisee en branches ou parcelles, tellement que peu a peu la flamme court d'une part vers l'autre, et semble jetter des estincelles de feu. (*Comm. sur la sepm. de Du Bartas*, 1re sem., 2e j., p. 121.)

Chevre sautelante, est une impression de feu engendree d'exhalaison inesgalement dispersee ça et la, mais plus en long qu'en large, tellement que la flamme sautant d'une part a l'autre, semble jetter des estincelles de feu, lesquelles retirent a des chevres qui s'entrechoquent. Mais quand la matiere est estendue en longueur, est esparse en plusieurs petites parcelles de grandeur et largeur esgale, on l'appelle estoile volante. (LA FRAMBOIS., *Œuv.*, p. 8.)



— *A la chevre morte:*

Nous avons mille medailles, ou cet aigle est representé emportant *a la chevre morte* vers le siel ces ames deifiees. (MONT., l. II, ch. XII, p. 345.)

— *Prendre la chevre*, s'emporter aussitôt, se choquer sans raison :

Le roi se faisant sacrer a Reims, le duc de Guise familiarisant encor avec l'admiral de Chastillon, lui rapporta que le prince de Condé ne s'estoit pas conduit comme son ami, pour le gouvernement de Picardie, un moins rusé en *eust pris la chevre:* mais l'admiral ayant attendu, le vit entre les mains du mareschal de Brissac, qui le receut, comme on luy fit sentir par la seule recommandation du duc de Guise. (AUB., *Hist. univ.*, II, 15.)

— *Donneur de chevres*, conteur de bourdes :

C'est ung *donneur de chievre* a moytié. (Ler. de Lincy, *Prov.*, I, 164.)

CHEVREAU, mod., v. CHEVREL.

CHEVRE CORNE, s. m., le capricorne :

Et quand du Scorpion courant au Sagittaire,
Vers le cercle hyvernal Phœbus s'adressera,
Autour de mille peurs mon espoir glacera,
Ayant pour mon hyver vostre rigueur contraire
Passant le *chevre corne* et l'enfant de Phrygie,
S'il va d'un mesme cours les Poissons traverser,
Quel tropique assez froid lors pourray je passer,
Amour, pour rendre en moy ta chaleur amor-[tie?
(PH. DESPORT., *Amours d'Hippolyte*, p. 137.)

CHEVREFOIL, mod. chèvrefeuille, s. m., arbrisseau grimpant, sarmenteux, à feuilles odorantes :

Pour la chachie. ostre : Prendres fenoul et arrement et *kievrefuel* et miel et vin. (*Rem. pop.*, Am. Salmon, dans *Etudes rom. déd. à G. Paris*, p. 256.)

D'els dous fu il tout altresi
Cume del *chievrefoil* esteit
Ki a la coldre se perneit.
(MARIE, *Lais*, Chievref., 68.)

Mater silva — *chevefoil*, wudebinde. (*Vocabulary of the names of plants*, p. 140, Wright.)

Chevrefoil. (Ms. Oxf., Bodl., Fairf. 24, f° 19.)

Chevrefueill. (1464, LAGADEUC, *Catholicon.*)

CHEVREL, mod. chevreau, s. m., petit de la chèvre :

E Ysaï sun fiz li enveiad, e un present aturnad de pain e de vin e de ses *chevrels.* (*Rois*, p. 60.)

As *chevriaus* vait, si lor rouva
Que l'uis ovrissent.
(MARIE, *Ysopet*, B. N. 19152, f° 23c.)

Et li *chevreaus* li respondoit.
(ID., *ib.*)

Lievres, connins, *chevrel* et aingnel... (EST. BOILEAU, *Liv. des mest.*, 2e p., XXX, 1.)

Char de *chevrel.* (*Ens. p. apareil. viand.*, B. N. l. 7131.)

Entendi d'aventure le *chevrel* qui crioit.
(J. DE MEUNG, *Test.*, 1154.)

Chavreau. (*Liv. des hist.*, B. N. 20125, f° 43 v°.)

Et la brebiz se louoit pour sa laine,
Et li *chevriaux* de sauter en la plaine.
(EUST. DESCH., V, 115.)

— Chevreuil :

Comment on laisse courre au *chevrel.* (*Modus*, ms. Valenciennes 602, f° 208b.)

CHEVREPIED, adj. et s., qui a des pieds de chèvre :

Aux Dieux *chevre piez* j'appans
Ceste despouille conquise,
Par moy prise
En l'age de soixante ans.
(P. RONS., *Poemes*, l. II, Œuv., p. 829.)

Pan le Dieu *chevre pied* des pasteurs gouver-[neur,
Augmente ta maison, tes biens et ton honneur.
(ID., *Egl. III*, Œuv., p. 554.)

Il faut, parmy l'espais des forests ombrageuses,
Faire un beau sacrifice au *chevre pié* Faunus :
Soit qu'il vueille un petit des brigades laineuses,
Soit qu'il vueille un chevreau qui court aux prez [connus.
(CL. DE MORENNE, *Poes. prof.*, p. 108.)

CHEVRETER, v. a. et n., mettre bas, en parlant de la chèvre :

La *chevreta* quelque temps apres un chevreau qui avoit la teste de figure humaine. (PARÉ, XIX, XX.)

Pour tirer toute la commodité de ce bestail, sera bon de faire *chevreter* partie de nos chevres dans le mois de decembre, et les autres en janvier, fevrier et mars. (O. DE SERR., IV, 15.)

Chievreter. (COTEREAU.)

Cf. II, 118c.

CHEVRETTE, s. f., petite chèvre :

D'un lieu loingtain mene cy mes *chevrettes.*
(CL. MAROT, *Prem. Ecl. de Virgile*, p. 2, éd. 1596.)

Cf. II, 118c.

CHEVREUL, mod. chevreuil, s. m., espèce de cerf, de taille plus petite, dont le bois est court, cylindrique, et ne porte qu'un andouiller :

Ne *cheverol* ne gupil.
(*Voy. de Charl*, 599.)

Li ditans est de tel vertu
Et li *chevrolz* a tel nature,
Quant navrez est, tot a dreiture
Cort al ditan, a sa mecine.
(*Eneas*, 9566.)

Cheverol.
(HUON DE ROT., *Proteslaus*, B. N. 2169, f° 41d.)

De fores vient ces bons peires Hervis
Ou a .III. chiens .III. *chivrues* print.
(*Girb. de Metz*, p. 542.) Var., *cevrez.*

Et cort comme *cievrous* amont le desrubant.
(*Rom. d'Alex.*, f° 31c.)

Cievrol.
(*Ib.*, f° 20d.)

Grant batailles i ot de vers,
Chevreus i ot et dains et cers.
(*Thèbes*, 441.)

Cheveroel.
(*Horn*, 4452.)

Li blans *cevriols.*
(*Del Fil au roi*, Ars. 3527, f° 23a.)

Li *cievriols* ki fu legiers.
(*Ib.*)

.I. grant *cevruel.*
(*Ib.*)

Vint poignant apries le *chevreuel.*
(*Ib.*)

Cheivrues. (*Serm.*, ms. Metz 262, f° 12c.)

Chevreil, cevreil. (Oct. 1272, A. N. J 1028, pièce 2.)

Chevreul. (*Ib.*)

Vois tu la chu vilain, qui nous vient par decha,
.I. *cherveus* a son col ?
(*Doon de Maience*, 2080.)

Le *cherveus* a saisi, que tolir li cuida.
(*Ib.*, 2097.)

Vees le *cherveul* la.
(*Ib.*, 2131.)

As bisses, as *cievrius*, as dains
Lor cace font.
(*Renart le nouvel*, 2759.)

.I. *chevrieul.* (1354, A. Côte-d'Or B 1398.)

As dains et as *cheviruels.* (FROISS., *Chron.*, I, 322.)

Chevreul. (*Gloss. de Conches.*)

Chevroeil. (SIBILET, *Contram.*, p. 84.)

Chevreul. A roe, or a roe buck : also, a wilde goat. (COTGR.)

— Chevreau :

S'aportes .I. *kievroel* qui verras alaitant.
(HERMAN, *Bible*, B. N. 1444, f° 11 r°.)

Kievrol.
(ID., *ib.*)

Chavrous, berbiz, aumaille de devant euls me-[ner.
(ID., *ib.*, ms. Orl. 374bis, f° 3c.)

Ne fust Jacob qui l'ot peu
D'un *chevreuil* tendre de saison.
(GAUT. D'ARRAS, *Eracle*, 65, Löseth; ms. Turin, L. I. 13.)

CHEVRIER, s. m., gardien ou marchand de chèvres :

Warins li *chevriers*, Warin lo *chavrier.* (1241, *Cart. S. Vinc.*, B. N. l. 10023, f° 31 r°.)

Saint Pierre le *chawrier.* (1264, ap. Clouet, *Hist. de Verd.*, I, 469.)

Le pasteur ou *chievrier* diligent nettoiera tous les jours leur estable. (COTEREAU, *Colum.*, VII, 6.)

CHEVRIN, v. CAPRIN.

CHEVRON, s. m., pièce de bois fixée sur la pente d'un toit et supportant les lattes qui soutiennent les couvertures, les tuiles, les ardoises :

Aiscout tremblent, eslocent .II. perron
Ki soustenoient de le sale .I. *keivron.*
(*Loh.*, B. N. 4988, f° 248b.)

Ne demora ne late ne *chevron.*
(*Ib.*, B. N. 1622, f° 278 r°.)

La mostoile chace les rates
Per tres, per *chevrons* et per lates.
(*Ysopet*, ms. Lyon, 2047.)

De cedre sunt tot li *cevron.*
(*Expl. du Cant. des cant.*, ms. du Mans 173, f° 47 r°.)

Descouvert sont li *kieviron* (de ma mai-[son).
(*De Josaphat*, B. N. 1553, f° 247 r°.)

Tigna, *chevruns*. (*Gl. de Garl.*, Brug. 646.) Var., *quaverons*. (ms., Lille.)

CHEVRONNEAU. s. m., petit chevron :

Chevronneau, soliveau. (Jun., *Nomencl.*, p. 157.)

CHEVRONNER, v. a., garnir de chevrons :

Li escuz ert plus blans que cignes,
S'ert estolez de meinte jame,
Bendez de saluz nostre dame,
Chevronnez de festes [anniex].
(Huon de Meri, *Tornoiement Antecrist.*)

Se terre est commune ou voie commune, il n'enpeeche pas servise d'aler et de venir, et d'elever sa meson plus haut, ne de *chevroner*, ne de covrir. (*Liv. de Jost. et de Plet*, IV, 17, § 1.)

Deus autres grans flacons d'argent dorez, a tissuz vers, et ou millieu du tissu a une litte *cheveronnee* de soye blanche et vermeille. (1360, *Invent. du duc d'Anjou.*)

Avoir chevronez, latez et couver ledit fourneaul. (1389, Lam. 4486, f° 37 r°, B. N.)

CHEVROTER, v. a., mettre bas des chevreaux :

Cette chevrotte entre autres que tu vois
A chevroté deux bessons en ce bois.
(Vauq., *Idill.*, I, 80.)

— Abs. :

Les chevres *chevrottent* quelquefois a un an, et ordinairement a deux. (Du Pinet, *Pline*, VIII, 50.)

CHEVROTIN, s. m., petit du chevreau.

— Peau de chevreau :

Pour .II. dosaines de peaux de parchemin et .XVI. peaux de *chevrotin*. (1358, *Compt. mun. de Tours*, p. 65.)

Gans doubles de *chevrotin*. (1392, *Inv. de la mairie de Dijon*, A. Côte-d'Or.)

Une bourse de *chievrotin*. (1438, *Exéc. test. de Mathieu Dotengis*, A. Tournai.)

Gant de *chevrotin*. (1491, *Ord.*, XX, 321.)

— *Tirer au chevrotin*, boire à qui mieux mieux :

Saincte dame comment ilz *tiroyent au chevrotin*, et flaccons d'aller. (Rab., *Pantagr.*, ch. XX.)

— *Tirer au chevrotin* a encore signifié donner de l'argent comme d'une bourse de peau de chèvre :

Trahe ad chevrotinum. Trahe ad bursam. *Tirer au chevrotin* : c'est a dire, tirer a la bourse, bailler argent. (*De corr. serm. emend.* de Mat. Cordier, ch. LVIII, n. 73, éd. 1539.)

Cf. II, 119°.

CHEVROTTEMENT, s. m., bêlement de la chèvre, du chevreau :

Ceste herbe a dans le chalumeau de sa tige une petite beste... qui ne fait que monter et descendre, rendant par ce moyen un certain son retirant au *chevrottement* d'un petit chevreau qui crie. (Du Pinet, *Pline*, XXIV, 18.)

CHEZE, v. Chere. — **CHEZUBLE**, v. Chasuble.

CHIASME, s. m., croix mise en marge des manuscrits, en forme de X, et indiquant un passage désapprouvé :

Platon... estimant du signe et figure de la croix que ce feust un *chiasme*, c'est a dire une figure quadrilatere resemblante ladicte lettre X... (Maum., *Euv. de S. Just.*, f° 170 v°.)

CHIASSE, s. f., excrément de mouche, d'insecte ; écume, impureté à la surface du métal en fusion :

Chiasse. Drosse, dregs, froath, of mettall. (Cotgr., 1611.)

CHIASTEMENT, v. Chastement. — **CHIATIQUE**, v. Sciatique. — **CHIBOLLE**, v. Ciboire. — **CHIBOULE**, v. Ciboule.

CHICAMBEAU, s. m., pièce de bois sur laquelle on armure la misaine dans les lougres :

Quelques vaisseaux, au lieu de poulaine, n'ont qu'une piece de bois nommee *chicabau* ou s'attache le couet. (Fournier, *Hydrogr.*, p. 31.)

Chicambaut, c'est une piece de bois qui sort du navire, yssant entre la fleche et la lice, et va a fleur d'eau, ou bien courbeyant a fleur d'eau ou bien courbeyant presque a un pied et demy de fleur d'eau ; il sert d'armurer le misaine et beaupré quand le navire va a orse, c'est a dire a bouline. (E. Binet, *Merv. de nat.*, p. 108.)

Chicambaut, ou couet. (Duez.)

CHICANE, s. f., difficulté qu'on suscite pour embrouiller une affaire en justice :

De peur qu'en son pays la *chicane* il ne porte.
(Tabourot, *Bigarr.*)

... Les estranges tours d'une dame prophane
Que d'un tiltre barbare on appelle *chiquane*.
(Bertaut, *Œuv.*, p. 580.)

CHICANER, v. n. et a., susciter des difficultés pour embrouiller une affaire en justice :

Quant *chicaner* me feit Denise.
(Villon, *Gr. Test.*, .)

CHICANERESSE, adj. f., qui tient à la chicane :

Tout leur but n'est aultre qu'a les allumer (les proces), les augmenter et perpetuer, sçachant bien que la cessation d'affaires *chicanneresses* seroit la fin et admortissement de leur cresdit et bonne fortune. (Mich. Lhospital, *Œuv. inéd.*, I, 345.)

CHICANERIE, s. f., le fait de chicaner :

Chiquanerie. (Dampmart., *Merv. du monde*, f° 37 v°.)

Chicquanerie. (Id., *ib.*, f° 40 r°.)

Brouilliz et *chiquaneries*. (Paradin, *Hist. de Lyon*, p. 229.)

J'avois mon sac de plaidoyries
Tout remply de *chicaneries*.
(A. du Breuil, *Muses gaillardes*, f° 115 v°.)

CHICANEUR, s. m., celui qui chicane, huissier, procureur :

Si le manda vers luy venir par une belle citation par ung *chicaneur*. (*Cent Nouv.*, XCVI.)

Je ne doute point qu'entre ceux qu'on appelle gens de justice, il n'y ait aujourd'huy de beaucoup plus grands *chiquaneurs*, pipeurs, mangeurs, etc... (H. Est., *Apol.*, p. 243, éd. 1566.)

CHICANEUX, s. et adj., chicaneur :

Se biens avoit comme prince ou regent,
Ne doubteroit *cicaneux* ne sergent
Et seroit hors de grant perplexité.
(R. de Collerye, *Rondeaux*, LXXVII.)

Il y a aussi de la noblesse, qui pour des querelles, qu'elle prend sans propos, ou pour croquer la despouille d'un gros benefice, fait des ports d'armes, dont s'ensuit quelquefois beaucoup de meurtre, et n'y a province au royaume ou cela ne se voye. Si pour les en divertir, vous leur envoyez un petit serpent a verge, jamais *chiquanoux* ne fut mieux frotté qu'il sera. (La Noue, *Disc.*, p. 106.)

Le beau pere, qui estoit *chicanoux* comme luy, respond... (G. Bouchet, *Serees*, V.)

Que mauldit soit le citadoux
Avecques le sien *chicanoux*,
Qui l'austre jour me desroberent.
(*Response de la vertugalle.*)

CHICANIQUE, adj., propre au chicaneur :

Quel mal font les chiquaneurs d'ouvrir leurs bourses a ceux qui ont envie de les remplir, a la charge de leur donner le passetemps de voir mille et mille galanteries et gentillesses *chiquaniques* ? (H. Estien., *Apol.*, p. 242.)

Je sçay que la gent basse, au monde *chicanique*,
Est plus active aux plaids qu'au combat veneri-
[que.
(Laspfrise, *la Nouv. Tragic.*, Anc. Th. fr., VII, 490.)

CHICANOURE, s. f., femme chicaneuse :

Cherchans eaue fraische pour la chorme des naufz, rencontrasmes deux vieilles *chiquanourres* du lieu : lesquelles ensemble miserablement pleuroient et lamentoient. (Rab., *Quart liv.*, ch. XVI.)

CHICANOURROIS, adj., chicaneur :

Puis dist a haute voix en presence et audience d'une grande tourbe du peuple *chiquanourroys*. (Rab., *Quart liv.*, ch. XVI.)

CHICHART, adj., chiche, avare :

Cy n'entrez pas, vous usuriers *chichards*. (Rab., *Garg.*, ch. LIV.)

Nul n'y sera usurier, nul leschart, nul *chichart*. (Id., *Tiers liv.*, ch. IV.)

D'autres disent par les maizons
Que le president de Maizons
Sera pourvu de ceste charge,
Qui peut rendre obligeant et large
Le plus grand *chichard* des humains.
(Loret, *La Muse hist.*, 12 mai 1650.)

1. CHICHE, adj., qui donne peu, parcimonieux, avare :

Aver ne *chuiches*.
(AMBROISE, *Est. de la g. s.*, Vat. Chr. 1659, f° 8d.)

An quel leu porroit l'an trover
Home, tant soit poissanz ne riches,
Ne soit blasmez, se il est *chiches* ?
(CHREST., *Cliges*, 196.)

Et quanqu'il dit, por voir afiche,
Ja n'an avra la langue *chiche*.
(ID., *ib.*, 4559.)

Certes li riche
Sont ore ou siecle li plus *chiche*.
(GUIOT, *Bible*, 512.)

Ilz sont d'aucuns preux si riches
Qui sont avairs et sont si *siches*
Que...
(*La Journ. d'onn. et de prouesse*, B. N. 1997, f° 58 r°.)

Il donne au povre, il donne au riche,
Du sien n'est point aver ne *chiche*.
(*Mir. de N. D.*, VII, 173.)

Et ! sire, par vostre mercy,
Ne nous soiez aver ne *chiches*.
(*Ib.*, VI, 176.)

2. CHICHE, s. m., pois chiche :

Je ne priseroie .III. *chiches*
Socrates conbien qu'il fust riches.
(*Rosé*, B. N. 1573, f° 58d.)

La champaigne des eschielles la ou riens ne croist fors que petites pierres en maniere de *siches*. Et de champ dient les gens du pays que nostre seigneur passoit une foiz par la, si demanda a ceulx qui la semoient *siches* quelle chose s'estoit qu'ilz semoient, et ilz respondirent en gabant et mocquant que c'estoit pierres. (J. LELONG, *Liv. des perigrinacions*, ms. Berne 125, f° 257d.)

De la purie de *chiches*. (J. LE FEVRE, *Re m p. la goutte*, P. Meyer, *Rom.*, XV, 183.)

Apres ces meschans gens venoient,
Pour ce qu'ilz n'estoient si riches,
Car autres ne prise deux *chiches*.
(CHR. DE PIS., *Long est.*, 2802.)

Chiches et feves. (*Jard. de santé*, I, 489.)

CHICHEMENT, adv., d'une manière chiche, avec parcimonie :

Enchargié de le gouverner *chichement*. (*Enf. Viv.*, B. N. 796; éd. Wahlund, p. 39.)

Commença a detracter de son pere pource qu'il le traitoit trop *chichement*. (*Mer des Cron.*, f° 138 r°.)

Cichement. (N. DE BRIS, *Institut.*, f° 104 v°.)

Chichement. Avare, parce, restricte. (ROB. EST.)

Fort *chichement*, perparce. (1549, *Dict. fr.-lat.*)

CHICHEROLLE, v. CICEROLE.

CHICHERON, s. m., bout du sein :

Sur voz tetins flestris les *chicherons* tout noirs
Representent les bouts de deux vieux entonnoirs.
(TABOUROT, *Bigarr.*, f° 200 r°.)

CHICHETÉ, s. f., fait d'être chiche :

Frugalitatem, *chincheté*. (*Gloss. de Neck.*, Brug.)

Chicheté est la lysse
Qui l'ame tue, et rend le corps mal sain.
(J. MAROT, *Doctr. des princ.*, De fuyr avarice, p. 13, éd. 1532.)

Aridus homo. Sec de *sichelé* et de soing. (R. EST., *Thes.*)

Il ne sera question que de *chicheté*, et de tenir la main serree. (CALV., *Serm. s. les Ep. a Tim.*, p. 250.)

Cependant qu'il se contente de l'espargne et *chicheté* de sa table. (MONT., l. II, ch. VIII, p. 251.)

CHICHEUS, adj., chassieux :

Lippus, a, um. *Chicheus*. (*Gloss. lat.-gall.*, B. N. l. 4120, f° 124 r°.)

CHICHE VILAIN, s. m., homme chiche, ladre :

Nous disons... chiche, vilain, ou *chiche vilain*. (H. EST., *Precell.*, p. 74.)

CHICHIER, s. m., plante qui produit les pois chiches :

Et la graine sauvage
Du *chichier* etranger.
(GREVIN, *Œuv. de Nicandre*, p. 56.)

CHICOREE, s. f., plante potagère à petites feuilles frisées qu'on mange comme légume et comme salade :

S'il veut pois, elle fait poree
De raves ou de *cicoree*.
(J. LE FEVRE, *Lament. de Matheol.*, 1, 1269, Van Hamel.)

Cicoree. (DAMPMART., *Merv. du monde*, f° 74 v°.)

Cichoree. (DU FOUILHOUX, *Orig. des font.*, p. 18.)

CHICOT, s. m., reste d'un tronc d'arbre, d'une racine, d'une branche, d'une dent :

Sage n'achope a tous *chicots*.
(J. DE BAIF, *Mimes*, l. II, f° 49 v°.)

Separant des *sicotz*
Le branchage arrengé pour porter en fagotz.
(1574, *Efforts et assauts faicts et donnez a Lusignen*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., t. VI, p. 313.)

Laissez luy des *chiquots* et des greffes. (LIEBAULT, p. 408.)

En couppant les branches, il faut laisser des *ciquots* assez longs pour r'enter cyons nouveaux. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 273.)

CHIEES, CHIEF, v. CHES. — **CHIEF**, v. CHEF.

CHIEMENT, s. m., action de se décharger le ventre :

Cacatio. *Chiement*. (*Trium Ling. Dict.*, 1604.)

CHIEN, s. m., quadrupède domestique, carnassier :

Vus lui durrez urs et leuns et *chiens*.
(*Rol.*, 30.)

... Prennent lor ars, cors et levriers,
Chiens et vieltres et liemiers.
(*Eneas*, 1459.)

Se vous de *cien* aves morsure, prendes rouge ortie et la moriele et lait cru. (*Rem. pop.*, Am. Salmon, dans *Etudes rom. déd. à G. Paris*, p. 257.)

Or vous dirons, bele mere, dient li *chien*, que nous ferons. (MENESTREL, § 412.)

— *Chien de mer*, sorte de squale :

Crevis, rasours et *chien de mer*. (*La Maniere de langage*, p. 394.)

— *Chien d'oiseau*, chien de chasse originaire d'Espagne :

Autre maniere y a de chiens que l'en appelle *chiens d'oysel* et espaignolz pour ce que celle nature vient d'Espaigne. (GAST. FEB., Maz. 3717, f° 40a.)

Ainsi comme on dit levrier de Bretaigne, les alans et les *chiens d'oysel* viennent d'Espaigne. (ID., f° 40c.)

— *Promettre chiens et oiseaux*, promettre monts et merveilles :

Au lieu qu'estant au fort de sa maladie il me *promettoit chiens et oiseaux*, alors qu'il commença a revenir en convalescence il sembloit ne me voir pas de bon œil, et ne faisoit aucune mention de me contenter de mes peines. (H. ESTIEN., *Apol.*, c. 16.)

— *Entre chien et loup*, à la tombée de la nuit :

Entre chien et loup, sur le tart,
Qu'on va les marjolaines querre.
(*Jugem. de l'amant banni*, XVe s., Vat. Chr. 1720, *Not. et extr. des mss.*, XXXIII, 231.)

— *Dormir en chien*, dormir à jeun :

Comment entendez vous, *dormir en chien* ? C'est (respondit Ponocrates) dormir a jeun en hault soleil, comme font les chiens. (RAB., *Quart livre*, ch. LXIII.)

Dormir en chien. Dormir a cada trecho. (C. OUDIN, *Dict. fr.-esp.*)

— Infidèle :

François Ier fut obligé meme pour se defendre contre Charles Quint, d'emprunter les forces de sultan Soliman, ce qui lui attira le reproche d'appeler un *chien* pour deffaire le chrestien. (BRANT., *Hommes illustres étrangers*, t. I des Œuvres compl.)

CHIENASSIER, s. m., celui qui a le soin des chiens :

Veneurs, braconniers et *chienassiers* du roy. (J. MAUGIN, *Nobl. Trist. de Leonn.*, c. XLVII.)

CHIENDENT, s. m., plante graminée qui a une quantité de racines longues, traçantes, noueuses, par intervalles, et entrelacées les unes dans les autres :

Chiendent. (BELON, *Nat. des oys.*, 2, XXIII.)

— Il est représenté par beaucoup de noms propres, de lieux et de personnes :

Ou lieu (près de Montauban) que on dit *chiendant*. (1340, A. N. JJ 73, f° 184 r°.)

Estiennot *Chiendent*. (1530, *Compt. de l'argent. de Phil. d'Evr.*, A. B.-Pyr. E 519.)

CHIENET, mod. chenet, s. m., pièce de fer à tête ornée qui représentait or-

dinairement des têtes de chien, et qu'on place à chaque côté du foyer d'une cheminée pour soutenir le bois à brûler :

Quatre pare de *chenez*. (1317, dans V. Gay.)

Pour deux *chiennais* de fer pour la cheminee du comptouer. (1379, *Arch. hospit. de Paris*, II, 108.)

Chanetz, une cramailliere. (*Inv. des biens de Jacques Cœur*, A. N. KK 328, f° 223 v°.)

Duquel chasteau tremblerent les logis si rudement que les *chiennetz* ou landiers qui estoient soubz les cheminees tomberent a terre. (Haton, *Mém.*, an 1580.)

Une pare de *chesnetz* de fer. (1621, *Inv. de meubles*, dans *Travaux Ac. Reims*, LXXV, 294.)

Cf. II, 122b.

chienique, adj., de chien :

Chien qui persuade si bien
Par un *chienique* murmure.
(Guy de Tours, *Poés.*, II, 80.)

chiennai, v. Chenet.

chiennerie, s. f., action de chien ; chose dégoûtante :

Y avoit multitude de chiens et oiseaulx gastans l'honneste mesnage des bonnes gens, sans oser dire mot ; et sembloit que *chiennerie* estoit des logis. (G. Chastell., *Chron. des D. de Bourg.*, II, 11.)

Cf. Chienerie, II, 122b.

chienneter, v. n., chienner :

Apres que la chienne *aura chienneté*, on la logera chaudement. (O. de Serr., IV, 16.)

La jeune lice qui n'*a* jamais *chienneté*. (Saln., *Ven.*, I, 15.)

chiennin, adj., de chien :

Les Egyptiens
Ont adoré leurs dieux sous *chiennine* figure.
(Rons., VI, p. 52, Mellerio.)

Cf. Chienin, II, 122c.

chienraige, s. m., colchique, plante médicinale, appelée aussi tue-chien, vieillotte, lis vert, chiennée, safran des prés :

Le colchicon qu'on appelle *chienraige*. (Liebault, p. 597.)

chiens, v. Ceans.

chier, verbe. — N., se décharger le ventre de gros excréments :

Comment *chia* sus le musel
Au vilain tant qu'il s'esveilla.
(*Ren.*, Br. XVI, 1148.)

Le dit David *chia* sur la Bible. (Brant., t. III, p. 234, ap. Ste-Pal.)

Bistoquet n'est aucunement
Vilain, car tout soudainement
Qu'il a *cagat*, il prent la cure
De couvrir toute son ordure.
(Guy de Tours, *Poés.*, II, 82.)

— A. :

Qui *chie* estant jeune des crottes, estant vieil il *chie* des mottes. Entendant par ces paroles que n'ayant rien appris qui vaille en nos jeunes ans, vous ne sçavez rien qui merite estant en vos vieux jours. (*Suit. des Ill. Prov.*, 1665, t. II, p. 229.)

chierchielle, v. Cercelle. — **chierenc, -ench**, v. Seran. — **chierenchier**, v. Serancer. — **chierent**, v. Seran. — **chierisier**, v. Cerisier. — **chierrencq**, v. Seran. — **chiervielle**, v. Cervelle. — **chiescun**, v. Chascun. — **chiesser**, v. Cesser. — **chieuncquante, -ancte**, v. Cinquante. — **chieuquime**, v. Cinquieme.

chieur, s. m., celui qui chie :

Chieur. Cagador. (C. Oudin, *Dict. fr.-esp.*)

chieure, mod. chiure, s. f., trace laissée par des excréments de mouches ou d'autres insectes :

Chieure. Cagadura, cagazon. (C. Oudin.)

chieux, s. m., chieur :

Veu que tu n'est plus qu'un *chieux*.
(Rons., ap. A. du Breuil, *Muses gaillardes*, f° 43 v°.)

chiffe, s. f., chiffon, guenille :

Ses fils le nom de conte port,
Qui n'iert mie vestuz de *chippes*.
(Guiart, t. I, p. 28, v. 74.)

Cf. Chipe, II, 125b.

chiffetier, s. m., crieur de vieux chiffons :

Chiffetier, stracciaruolo, scutarius, c'est un crieur de vieux drappeaux. (Duez, *Nomencl.*, p. 130, éd. 1644.)

chiffler, chifflet, v. Siffler, Sifflet.

chiffonneur, s. m., syn. de chiffonnier :

Chiffonnier et *chiffonneur*, un crieur et revendeur de vieilles pieces ou morceaux de drap et de linge, ou d'autres estoffes. (Duez.)

chiffonnier, s. m., celui qui fait métier de ramasser, pour les revendre, les chiffons, les vieux papiers jetés sur la voie publique :

Chiffonnier. Handrajero. (C. Oudin, *Dict. fr.-esp.*)

chiffre, s. m. et f., signe qui sert à représenter les nombres :

Que *cifre* ai fait de moi meisme.
(G. de Coinci, *Mir.*, B. N. 375, f° 310c.)

C'est une *giffre* en argorisme,
Qui ne cognoist rente ne disme.
(G. Mach., *Poés.*, B. N. 9221, f° 103d.)

Aussi bien n'y suis fors que une *ciffre* donnant umbre et encombre. (G. Chastell., *Chron. des D. de Bourg.*, II, 26.)

— Caractère numérique employé par convention à la place des caractères de l'alphabet :

Je vous envoye le double d'une lettre interceptee, escripte en *chiffre* par le duc de Lorraine. (27 juin 1573, *Lett. miss. de H. IV*, t. III, p. 814.)

— *Reputer comme chiffres, mettre en nombre de chiffre*, faire très peu de cas de qqch. :

Quelques sots et glorieux Italiens se sont voulus affubler de tel honneur par dessus nous, qu'ils semblent par leurs escrits nous *reputer comme chiffres*. (Pasq., *Lett.*, I, 12.)

Voulant par ce tout donner a entendre qu'il *mettoit en nombre de chiffre* tous ces biens superficiels, au regard de ceux du dedans, qui dependent de nostre fonds. (Id., *Pourparler du Prince*.)

Cf. Chifre, II, 124a.

chiffrement, s. m., action de chiffrer, chiffre :

Suppliant Vostre Majesté de m'excuser si mes lettres, mais principalement celles en chiffres, dont la nature prescrit briefveté, sont trop longues et frequentes, peu eloquentes et souvent pleines de redites, estant bien difficile d'user de *chiffrement* sans plusieurs erreurs. (Sully, *Œcon. roy.*, ch. cxix.)

chiffreneau, s. m., enchifrènement ; fig., horion :

Il y en avoit tousjours quelqu'un qui avoit quelque *chifreneau*. (Paré, t. III, p. 693.)

Chiffreneau, ou rheume. (Duez.)

A tel *chanfreneau* telle emplatre. (S.-Amant, *Rome ridic.*, lxx.)

chiffrer, v. a., calculer, numéroter, à l'aide de chiffres ; écrire en chiffres :

Il ne despand de creature qui vive que de moy, et seul *chifre* tout ce que j'escris d'importance. (Juin 1574, *Lett. de M. Stuart à l'archev. de Glasg.*)

Le desplaisir que vous me mandez d'avoir eu de l'egarement fait par les commis de M. de Villeroy, d'une lettre non *chiffree* que j'escrivois et adressois a vostre propre personne. (Sully, *Œcon. roy.*, ch. cxix.)

Cf. Chifrer, II, 124b.

chiffreur, s. m., celui qui calcule à l'aide de chiffres, écrire en chiffres :

Chifreur. (Monet.)

chifler, chiflet, v. Siffler, Sifflet.

chile, mod. chyle, s. m., suc formé dans l'intestin grêle, de la partie nutritive des aliments, qui renouvelle le sang :

Eschile. (B. de Gord., *Pratiq.*, I, 4.)

Chile. (*Chirurgie de Gui de Chauliac*, dans *Dict. gén.*)

Les veines mezaraiques, par lesquelles le *chyle* se porte au foye, pour estre fait sang. (Paré, XV, 52.)

CHILEUX, mod. chyleux, adj., qui a rapport au chyle, qui appartient au chyle :

Flux *chileux*. (B. DE GORD., *Pratiq.*, V, 14.)

Humeurs *chileux*. (ID., *ib.*, V, 16.)

Egestion *chileuse*. (ID., *ib.*)

Substance *chyleuse*. (PARÉ, XXII, IV.)

CHILIFIER, mod. chylifier, v. a., transformer en chyle :

L'estomach la reçoit (la nourriture), digere et *chylifie*. (RAB., *Tiers liv.*, ch. IV.)

CHILIADE, s. f., un millier :

Toutes lesquelles parolles ont esté dites en la sixiesme *chiliade*. c'est a dire, en l'an de six mille. (MAUM., *Œuv. de S. Just.*, f° 275 v°.)

CHILLER, v. SILLER. — **CHILLOU**, v. CAILLOU. — **CHIMBOLE, -BOLLE**, v. CIBOIRE.

CHIME, mod. chyme, s. m., sorte de bouillie, que produit la première élaboration des aliments dans l'estomac ; suc :

Les pommes et fruict (des citonies) qui sont stiptiques ont l'umeur et *chime* froit et terrestre. (*Jard. de santé*, I, 118.)

CHIMENTIERE, v. CIMETIERE.

CHIMERE, s. f., monstre que les anciens représentaient comme formé de l'assemblage bizarre des parties de divers animaux ; idée sans fondement :

Por le folletens et por *chimere*.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Brux., f° 197ᵃ.)

CHIMERIQUE, adj., qui substitue des chimères à la réalité :

Je ne sçay quoy de fantasque et *chimerique*. (B. BENOIST, dans *Dict. gén.*)

CHIMERISER, v. n., faire des chimères :

Chimeriser, quimerisar, hazer quimeras. (C. OUDIN, *Dict. fr.-esp.*)

CHIMIE, s. f., science qui étudie la constitution intime des divers corps :

Chemie. (1607, dans *Dict. gén.*)

CHIMINEE, -ER, v. CHEMINEE, -ER.

CHIMIQUE, adj., relatif à la chimie :

Des medicamens pyrotiques et *chimiques*, c'est a dire extraits par distillation de quinte essence. (PARÉ, XXVI, 1.)

Sel *chymique*. (LIEBAULT, p. 297.)

CHIMISTE, s. m., celui qui s'occupe de chimie, qui est versé dans cette science :

Chymistes sont les vrais philosophes naturels. (VIGENERE, dans *Dict. gén.*)

CHIMISTIQUE, adj., qui est propre à la chimie :

Instrumens *chymistiques*. (EVON., *Tresor*, préf.)

— S. f., chimie :

Ceste belle science qu'ils appellent alquimie ou *chymistique* n'est qu'un abus. (TAHUREAU, *Second dial. du Democritic*, p. 283.)

CHINCHETÉ, v. CHICHETÉ. — **CHINCISME**, v. CINQUIEME. — **CHINCQUANTENIER**, v. CINQUANTENIER. — **CHINE**, v. ESCHINE. — **CHINQUANT, -ANTE**, v. CINQUANTE. — **CHINQUENAUDE**, v. CHIQUENAUDE.

CHINQUER, verbe. — N., faire godaille le verre à la main :

Et avoient les Venitians a ly et a sa compangnie fait grant fieste et honneur, en *squinquant* et propinant, en presentant de lui convoiier sour meir a .II. galies de gens d'armes. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 530.)

— A., boire à gorgées :

Voyant qu'elles prenoient si grand plaisir a *chinquer* du vin d'Arbois. (SULLY, *Œcon. roy.*, ch. XCVIII.)

— Présenter comme cadeau :

Passat a Dynant par aighe a gran nobleche, et ly *skinquant* cheaz de Dinant un buef, une cowe de vin et .VIII. moutons. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 515.)

CHINTE, CHINTRE, v. CINTRE. — **CHINTRER**, v. CINTRER.

CHIOURME et **CHIORME**, s. f., réunion des rameurs d'une galère ; escouade de forçats ramant sur une galère :

Et les Venessiens quy estoient gens ases et deziroient la bregue et se fioient a se qui avoient la *chourme* de .VI. guallees. (*Gestes des Chiprois*, p. 275, G. Raynaud.)

Mariniers et *cheurmes* de galleres. (*Instructions aux sieurs d'Urfé*, ap. Comm., t. III, p. 372.)

Toute nostre *chorme* grandement se contristoit. (RAB., *Quint liv.*, ch. XVIII.)

Lesquels voyans le carnage qui se faisoit de leurs gens, apres avoir perdu treize galeres, quitterent la bataille, monstrans combien leur *chorme* estoit bonne pour les sauver ; car les navies maures estoient plus legeres, leurs *chormes* meilleures, et leurs patrons plus experimentez. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, 2ᵉ vol., II, 14.)

La *ciourme*, c'est là trouppe des forçats, on dit aussi *chiorme*. (E. BINET, p. 101.)

— Fig.. troupe, foule :

Amour, ainsi que vous aux liens me contraint,
A la *chiorme* amoureuse ainsi que vous m'enferre.
(RONS., I, p. 259, Mellerio.)

CHIOURMÉ, p. passé, garni de chiourme :

Afin que les Troyens sans travail n'ayent pas
Nos vaisseaux bien *chiormez*.
(JAMYN, *Il.*, XV.)

CHIPOTER, verbe. — N., manger par petits morceaux, manger du bout des dents ; vétiller, lanterner :

Qui voudroit user de cavillations et *chipoter* sur chacun mot. (CALV., *Comm. s. l'harm. evang.*, p. 125.)

— A., vétiller sur :

Ce ne sera jamais fait pour qui voudra *chipoter* tous les mots. (TABOUROT, dans Littré.)

Cf. CHIPOTRER, II, 125ᶜ.

CHIPOTEUR, -EUSE, s. m. et f., celui, celle qui a l'habitude de chipoter :

Vostre femme est damoiselle de bon lieu, et vous la ferez retenue, recuite, a demy morfondue, et *chipoteuse*. (CHOLIERES, *Matinees*, p. 208.)

Ce ne sont que chiches faces, taquines, *chipoteuses* et avaricieuses, au lieu que l'homme veut estre honorable, magnifique et liberal. (ID., *Apres dinees*, II, f° 63 v°.)

CHIPPE, v. CHIFFE.

CHIQUENAUDE, s. f., petit coup qu'on applique en détendant vivement le doigt du milieu plié sous le pouce :

Fyllippe with ones fyngar — *chiquenode*. (PALSGR., p. 220.)

La jouoyt... aux *chinquenaudes*. (RAB., *Garg.*, ch. XXII.)

Une *chiquenaude*. (B. JAMIN, *Dialog. de J. L. Vives*, Index, *Talitrum*.)

CHIQUETADE, s. f., déchiqueture, taillade faite à une étoffe :

La manche detaillee a grande *chiquetade*.
(1624, *Le Satyrique de la Court*, Var. hist., III, 259.)

CHIQUETAGE, s. m., syn. de chiquetade :

Ce n'est que velours, que soye, que *chiquetage*, que cotillons, que chamarures et broderies, que carcans, perles et pierreries. (1588, *Remonstr. au roy*, p. 200.)

CHIQUETER, verbe. — A., découper en petites dents ; fendre, percer, lacérer :

Maintz habitz *chiquetez*.
(COQUILLART, *Droits nouv.*, 1ʳᵉ p., I, 64.)

Si je *chiquette* mon bonnet, tu n'en as que faire. (PALSGR., p. 581.)

Quant on s'en veult servir (de ces arbres), il ne fault que coupper un peu de la cosse, et lors vous trouverez les cousteaulx et aultres bastons, telz que voudrez, soit pour plumer du fromage, pour *chiqueter* ou coupper voz habitz, vos chausses et voz pourpointz. (*Navigat. du compaign. a la bouteille, de l'isle ou croissent les espees, poignards*, éd. 1547.)

Ayant esté trouvé une fois es bains se *chiquetant* le corps de coups de canivet. (H. EST., *Apol.*, p. 309.)

Et d'un son esclattant [(la bête).
On resjouit les chiens qui la vont *chiquettant*
(GAUCH., *Plais. des champs*, p. 201.)

Que j'extermineray et mettray a jambrebridaine tous ses ennemis, et que je *chiqueteray* pour son service tout ce qui se rencontrera plus menu que chair a pasté. (Cte DE CRAMAIL, *Com. des Prov.*, II, I.)

L'on effiloit l'acier pour *chiqueter* la veine.
(FR. PERRIN, *Pourtrait*, f° 11.)

Il faut le residu en pieces *chiqueter*.
(ID., *Sichem*, f° 38.)

Chiqueter, incidere. (1604, *Trium ling. dict.*)

— Fig., en t. de musique, comme découper :

Le cornet a boucquin cependant esclattant
En cent mille fredons, sonne et va *chiquettant*
Le bransle solemnel.
(GAUCH., *Plais. des champs*, p. 48.)

— *Chiqueté*, part. passé, déchiqueté, découpé, tailladé :

Chacun veult avoir robbe ouvree,
Chacun veult robbe *chicquetee*.
(*Complainte du nouveau marié*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., I, 224.)

Ces plants (de raisin) ont la feuille *chiquetee* comme l'ache. (DU PINET, *Pline*, XIV, 2.)

Une petite fueille ronde, qui n'est *chiquettee* ny incisee. (ID., *ib.*, ch. III.)

L'aconite a les feuilles de plane, mais *chicquetees* un peu plus dru. (GREVIN, *Des venins*, II, 2.)

Les uns (gants) sont *chiquetes*
De toutes parts a jour, les autres mouchetes
D'artifice mignard.
(JEAN GODARD, *le Gan.*)

L'œillet d'Inde a la plante branchue, les tiges hautes, canelees, droites, rougeastres, d'ou sort quantité de fueilles, *chiquetees*, decoupees, etc. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 248.)

CHIQUETEURE, s. f., déchiqueture :

Autant en advient il pour la drapperie, et principalement pour les chausses, ou l'on employe le triple de ce qu'il en faut, avec tant de balaffres et *chiqueteures*, que personne ne s'en peut servir apres. (1574, *Disc. sur les caus. de l'extresme cherté.*)

Les feuilles de l'agrimoine retirent a celles du chanvre,... et ont environ cinq *chiquetures* a l'entour. (DU PINET, *Pline*, XXV, 7.)

La nature se joue en ce fruict, de sorte qu'elle y entaille une infinité de figures et *chiquetures* plaisantes a voir, qui est le signe de la bonté de la figue. (LIEBAULT, p. 452.)

CHIRAGRE, s. f., goutte aux mains :

Pedagre et *cyragre* es pies et es mains. (ORESME, *Quadrip.*, B. N. 1348, f° 161 r°.)

La main a aussi aucune fois une goutte qui est appellee *cyragre* quant elle est es mains, et quant elle est es piez elle est appellee podagre. (CORBICHON, *Propriet. des choses*, B. N. 22533, f° 64^b.)

Contre goute arthetique podagre et *cyragre* vault le oximel qui est fait de la racine de elleboire blanc. (*Secres de Salerne*, ms. Modène, Este 28, p. 139.)

Contre *ciragre* et contre passion yliaque soit elacterium et mierre mis en poudre. (*Ib.*, p. 137.)

Contre *cyragre* et contre l'enfleure des mains envieillie fait on cautere. (*Cyrurgie Albug.*, ms. Salis, f° 176°.)

Lequel estoit malade de la maladie de podagre et *chiragre* tant es piedz qu'es mains. (HATON, *Mém.*, an 1560.)

CHIRETEE, v. CHARETEE.

CHIROGRAPHAIRE, adj., qui se fonde sur un acte chirographe :

Le loyer et salaire des valets et servantes sera tenu pour privilegié, et sera preferé aux autres creanciers *chirographaires* ou personnels. (*Cout. de Bruges*, XIX, 5.)

Lettre *chirographaire*. (1532, *Cout. de Renaix*, XVII, 1.)

CHIROGRAPHE, s. m. et f., acte, diplôme portant une signature autographe :

Un *cyrographe* unt fet et en dous l'unt trenché,
A l'arcevesque en unt baillé la meité.
(GARN., *S. Thomas*, 1012.)

Le *cyrogreffe* portereiz.
(*Vie de Tobie*, B. N. 19525, f° 135 r°.)

Li eschaciers tint le saiel
Et les letres au damoisel ;
Li *cyrografes* fut leus,
Et li covans reconeus.
(*Dolop.*, 7360.)

Cirogreffe, *cyrogreffe*. (*Bible*, B. N. 899, f° 198 v°.)

Fere un *cyrografe*. (*La prieure de Fontaines à l'abb. de Fontev.*, 1225 à 1250, A. M.-et-L.)

Cerografe. (1229, *Chirog.*, S. Sep., Cambr., A. Nord.)

Ceste chartre escrite a *cyrograffe*. (Trad. du XIIIe s. d'une ch. de 1225, *Cart. du val S. Lambert*, B. N. l. 10176, f° 7^b.)

Si en avons fait *cyrographe*. (Août 1236, *Chirog.*, S. Sépulcre, Camb., A. Nord.)

Cis *cyrographes*. (Mai 1246, *Chirog.*, Cysoing, A. Nord.)

Li *cyrograifes* qui fu faiz par devant la royne sera tenuz. (1251, *Reg. du Parl.*, A. N. JJ 27, f° 281 r°.)

Chirograiphe. (Août 1256, *Chirog.*, S.-Quentin, l. 24.)

Un *cirograffe* divisé par l'a, be, ce, dont j'ai l'une partie et ledit mesires li coens l'autre. (Mars 1269, A. N. JJ 24^d, f° 23 v°.)

Ki cest present *chyrographe* verront et orront. (Juin 1297, JOINV., *Chart. d'Aire.*)

Cyrograffe. (1298, *Cart. d'Arras*, B. N. l. 17737, f° 1 v°.)

Si comme li *cirograffes* dist. (*Ib.*, 1300, f° 133 r°.)

Si comme escrit est ens che meisme *cirograffe*. (*Ib.*, 1300, f° 133 r°.)

Et li seroit se *cyrographe* delivree par le recort du maieur et des esquevins. (1307, *Coutume de la cité d'Amiens*, ap. A. Thierry, *Tiers Etat*, I, 164.)

En .I. *cyrogreffe* sus ce fait. (1328, *Compte de Odart de Laigny*, A. N. KK 3^a, f° 77 r°.)

Li porteres de ce *chirographe*. (1333, *Cart. de S. Quentin*, B. N. l. 11070, f° 79 v°.)

Comme appert par le *philogreffe*, de la marchandise. (1458-1459, A. mun. Avallon, CC 108.)

Comme il appert par le *philograffe*. (*Ib.*)

Aussi que nul homme d'oultre la mer ne soit receu a l'onneur et promotion du clergé s'il n'a le *cirographe* et signe de .v. evesques. (*Mer des hystoir.*, t. II, f° 132°.)

CHIROMANCE, et **CHIROMANCIE**, s. f., art prétendu de deviner l'avenir, de deviner le caractère :

Cyromancie. (J. DE VIGNAY, *Miroir hist.*, dans *Dict. gén.*)

Ciromance. Cyromancia. (*Vocabularius brevidicus.*)

C'est assavoir quant a phisonomye
Cheromensie et methoposcopie.
(J. BOUCHET, *Ep. mor.*, II, VIII.)

La *chyromantie* naturelle de Ronphile. (Paris, 1655.)

CHIROMANCIEN, s. m., celui qui pratique la chiromancie :

Autres sont nommes *cheiromanciens*, parce qu'ils devinent par certains lineamens qui sont es mains. (PARÉ, XIX, 31.)

O poetes, o astrologues, chantres et *chyromantiens*, ne veuillez feindre tant de menteries. (*Merlin Cocc.*, c. XXV.)

CHIROMANT, s. m., celui qui se livre à la chiromancie :

O necromant nocturne, o fraisle *chiromant*.
(PONT. DE TYARD, *Eleg. à P. de Ronsard.*)

CHIROMANTIQUE, s. m., syn. de *chiromant* :

Les devineurs et ingromantiques, arioles, enchanteurs, augures et *ciromantices* la honorent (l'astrologie) plus que Dieu. (FERGET, *Mirouer de la vie*, f° 122 r°.)

CHIROMANTIQUEMENT, adv., d'après la chiromancie :

Ce ne leur est rien, qu'en consideration des signes de la main deviner *chiromantiquement*. (PONT. DE TYARD, *Disc. philos.*, f° 134 v°.)

CHIRURGICAL, adj., relatif à la chirurgie :

Instruments *chirurgicaux*. (JOUB., *Annot. s. la chir. de Guy de Chaul.*, p. 294.)

Operations *chirurgicales*. (ID., *Gr. chir.*, p. 651.)

CHIRURGIE, s. f., partie de l'art médical qui s'occupe spécialement des lésions externes :

Un cirurgien qui savoit
De *cirurgie* plus que nus.
(CHREST., *Chev. au lion*, dans *Dict. gen.*)

L'art de *syrurgie*.
(*Fab. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 18°.)

Un livret de *chirugie* pour chevaulz. (1381, *Invent. de la Bibl. de J. de Neufchâtel*, Bull. Soc. hist. Paris, nov.-déc. 1889, p. 169.)

Sylurgie. (G. DE SEYTURIERS, *Man. adm.*, Hist. de l'ab. de S. Claude, II, 319.)

Cyrurgie. (1562, Péronne, ap. La Fons.)

Chirurgie est un art qui enseigne a methodiquement curer, preserver et pallier les maladies, causes et accidens qui adviennent au corps humain, principalement par operation manuelle. (Paré, *Intr.*, c. 1.)

CHIRURGIEN, -GIENNE, s. m. et f., celui, celle qui s'occupe de chirurgie :

Et si estoit bon *surgiiens*.
(Gaut. d'Arras, *Ille et Galer.*, B. N. 375, f° 299 v°; Löseth, 1666.)

Soutive *sirrurgienne*.
(G. de Coinci, *Mir.*, ms. Brux., f° 172a.)

Clers est et boins *cirurgiens*
(*Blancand.*, 1437.)

Et se c'est de chose que le *selorgien* dee conoistre. (*Liv. de J. d'Ibelin*, ch. ccxii.)

Je mandai mires et *surigiiens*. (*Dou roi Constant l'Emper.*, Nouv. fr. du xiii° s., p. 16.)

Je sai une fisicienne
Que a Lions ne a Viene
Ne tant comme li siecles dure,
N'a si bone *serurgienne*.
(Ruteb., *Mort Rustebeuf*, 49, Œuv., I, 41, 2° éd.)

Li haus *sururgien* devin.
(*De N. D.*, B. N. 19525, f° 92 r°.)

La *cerurgienne*. (1278, *Enq.*, A. N. J 1032, pièce 29.)

Li *seururgien*. (Laurent, *Somme*, ms. Soiss. 208, f° 94a.)

Li *cirurgens*. (Id., *ib.*, ms. Chartres, f° 50 r°.)

Ciroigiens. (1323, *Franch. de Montmirey*, A. Doubs, Nouv. Ch. des Comptes, M 308, Terrier de Montmirey.)

Telz ne sont pas *cyrurgiens*.
(G. de Digulley., *Trois peler.*, f° 6 v°.)

Et (le nay) sera phisicien, *sirurgien* des malves hommes et malveses choses. (Oresme, *Quadrip.*, B. N. 1348, f° 189 r°.)

Et ce conseil li donnerent si *surgien* et phisicien qui se cognissoient a se maladie. (Froiss., *Chron.*, VIII.)

Cyrugien. (*Chron. d'Angl.*, ms. Barberini, f° 51 v°.)

Il fut empoisonné, comme il fut trouvé quand il fut ouvert par les *surgiens*. (J. Chart., *Chron. de Charl. VII*, c. 271.)

Jaquot de Vezon, *sirorsien*, qui visita Jehan Bognat, infect de meselerie. (1439, *Compte de Jaquot Barrault*, A. mun. Avallon, CC 89.)

Maistre Girard, barbier et *sireurgien*. (1455, A. N. KK 329.)

Autres medecins et *syrorgiens* de cette ville. (1462-63, *Compt. de Nevers*, CC 58.)

Cireugien qui euvre de la main. *Cireurgienne*, medicatrix. (1464, J. Lagadeuc, *Catholicon*.)

A une *chirurgienne* pour avoir sané ladite Haignon de une playe qu'elle avoit a son chief. (1466, *Exéc. testam. de Jeh. Gosse*, A. Tournai.)

Pour avoir livré les drogues necessaires et convenables aux medecins et *cerorgiens*. (1467-68, *Comptes de Nevers*, CC 62.)

CHIRURGIQUE, adj., relatif à la chirurgie :

Art *chirurgicque*.
(J. Bouchet, *Ep. mor.*, II, viii.)

Les institutions *chirurgiques* de... (J. Tagault.)

Tenant quelques ferremens *chirurgiques*. (*Le prem. acte du Synode noct.*)

Une lancette *chirurgique*. (*Ib.*, XV.)

CHIUNC, v. Cinq. — **CHIUNCHISME**, v. Cinquiesme. — **CHIUNCQUANTE**, v. Cinquante. — **CHIUTE**, v. Couette. — **CHIVACHEE, -IE**, v. Chevalchiee. — **CHIVACHER**, v. Chevalchier. — **CHIVAILLYE**, v. Civaillie. — **CHIVALCHIER**, v. Chevauchier. — **CHIVILLE**, v. Cheville.

CHLORITE, s. f., sorte de pierre précieuse verte :

La *chlorite*, que les magiciens afferment estre trouvee au ventre de l'oyseau nommé sylla. (La Bod., *Harmon.*, p. 741.)

CHOAGITOUR, v. Coadjuteur.

CHOANA, s. m., cavité membraneuse du cerveau en forme d'entonnoir :

Au dedans d'iceluy un conduyt on peut voir
Apellé *choana*, faict comme un entonnoir,
Par lequel le cerveau rejecte par la bouche
Les grossiers excremens lorsque le nez se bousche.
(Aub., *Œuv.*, III, 414.)

CHOC, s. m., action que subit un corps qu'un autre rencontre violemment :

Choc. Le *choc* des gens de guerre, Coitio militum, et congressio. (R. Estienne, *Thesaur.*, 9.)

Choq. (Le Plessis, *Ethiq. d'Arist.*, f° 24 v°.)

Cette armee deffaite du premier *choc*. (Aub., *Hist.*, 149.)

CHOÇON, v. Chausson. — **CHOCHONNERIE**, v. Cochonnerie. — **CHOCQUE**, v. Souche. — **CHOCQUER**, v. Choquer. — **CHOE**, v. Queue 1. — **CHOENS**, v. Ceans.

CHŒROMANTIE, s. f., divination par les pourceaux :

Par *chœromantie*: ayons force pourceaulx, tu en auras la vescie. (Rab., *Tiers liv.*, ch. xxv.)

CHOETE, mod. chouette, s. f., oiseau nocturne, à gros yeux entourés d'un cercle de plumes effilées :

Yaux de *choete* et le vis plat.
(Chrest., dans *Dict. gén.*)

Si esgardoit el temple qui 'st de Deu beneis.
Tos fu plains de *cauetes* et de calves soris.
(*Godef. de Bouillon*, 260.)

Nicticorax, *suete*. (*Gloss. lat.-fr.*, ms. Montp. H 110, f° 192 v°.)

La *chouate*. (Laurent, *Somme*, ms. Metz 665, f° 12r.)

Telz resemblent a la *suette*
Dont la clarté du soleit nette
Aveugle les yeux.
(*Boece de Consolacion*, Ars. 2670, f° 55 v°.)

Noctua. *Çuete*. (*Gloss. de Douai*.)

La *seuete* sent la mort des gens. (Oresme, *Contre les divin.*, B. N. 994, f° 25d.)

Je suis aussi com la *chuette*
Qui par nuit es regors huette.
(J. Le Fevre, *Matheolus*, I, 281, Van Hamel.)

Grands corbes, *suettes*, moyneaulx.
(Eust. Desch., VI, 188.)

Les yeuls des *suetes* ou des chauve soris sont inabiles a recepvoir la clarté du souleil. (Crist. de Pisan, *Charles V*, 3° p., ch. iv.)

Ma femme sera coincte et jolye comme une belle et petite *chouette*. (Rab., *Tiers liv.*, ch. xiv.)

Brief, quoy que dames soyent flouettes,
Autant vault chasser aux *suettes*,
On ne les prend pas au fillé.
(Coquillart, *Blason des armes et des dames*, II, 165.)

Pour desnicher les pies, les *chauvettes*, les jayz et les coqs. (Le Maire, *Illustr.*, I, 21.)

Chouette. An awolet; or the little hornowle (a theevish night-bird); also, a chough. cadesse, daw, jack-daw. (Cotgr.)

CHŒUR, s. m., réunion d'hommes, de femmes, dansant ou marchant en cadence, au son des voix, des instruments :

Loez lui en tympane e *chore*. (*Psalt. monast. Corb.*, B. N. l. 768, f° 114 v°.)

— Partie de l'église où est placé le maître-autel et où l'on chante l'office divin :

Et s'en entrent dedenz le *cuer* o ces barons qui portent sa corone et la pome. (*Ass. de Jér.*, I, 30.)

Derier le *cur* Sain Denis. (16 août 1277, S. Jacques, A. de l'Etat à Liège.)

Une chappe de *queor*. (*Hist. du prieuré de Wigmoor*, ap. Duc., *Aurifrigia*.)

Cueur. (*Compt. de S. Germ. l'Aux.*, A. N. LL 535, f° 7 r°.)

Asses pries dou *coer* dou moustier. (Froiss., *Chron.*, III, 87.)

— ***Enfant de chœur***, enfant employé au chant des offices et au service du chœur :

Enfanz du cuer de l'Eglise de Nostre Dame de Paris. (Fév. 1350, *Bail*, A. N. S 7, pièce 17.)

CHOIR, mod., v. Cheoir.

CHOIS, mod. choix, s. m., action de choisir ; préférence donnée à une personne ou à une chose ; discrétion :

Nos t'otreion trestot a *chois*
La busche as rez par toz nos bois.
(*Eneas*, 6055.)

De treis choses a *chois* le mist.
(Wace, *Rou*, 3° p., 7139.)

Et mult sot de chiens et d'oisiax ;
Mult sot de riviere et de bois
Quanqu'il veoit prenoit a *cois*
A altre cose n'entendoit,
Et cil deduis mult li plaisoit.
(Id., *Brut*, 3740.)

Amulis mist a *chois* sun frere
Et dist, tot soit a sun voloir,
Del regne prendre u de l'avoir.
(*Brut*, ms. Munich, 3834.)

Defors la vile, en mi .I. bois,
S'enbuscierent tot a lor *cois*.
(*Thèbes*, app. III, 6497.)

Se vos voles aler en bois,
Et ce vos plaise en vostre *cois*,...
Uns cors vous ert devant vous mis.
(*Parton.*, 1783.)

Tuit li haut home du pais
Et les dames, quant il moroient,
Illuec tuit et tuites gisoient.
Mais bien vous di. sans nule gile,
N'i gisent fors la gens nobile
Ou plus biau liu, tot a lor *cois*.
(*Amald. et Yd.*, 5374.)

Normant, Breton et Pouhier et Englois,
Et Biauvoisi, Artisien, Boulonnois
Que Gaufroi prengne a merci a son *chois*.
(*Enf. Ogier*, 195.)

L'ostez voit n'est pas a son *cois*
De retenir le damoisel.
(*Fregus*, p. 100.)

Lesquels .IIII. bonniers de blet li dis Willaumes doit prendre, keusir, et avoir sen *keus* a se volentet. (1279, *C'est Willaume de Vleuving*, S. Brice, chir., A. Tournai.)

A mon *choez*. (1394, *Denombr. du baill. de Constentin*, A. N. P 304, f° 33 r°.)

J'avoie le temps a mon *quois*.
(Froiss., *Poés.*, B. N. 831, f° 106°.)

Lequel americs vous le mieulz
Pour avoir plaisance a tousjours?
Qui des deux vous mettroit a *chieux*?
Le quel americs vous le mieulz?
(Id., *ib.*, III, 105, 1.)

A Confort l'ay recommandee
Qu'il en face tout a sa guise,
Et pencarte luy ay baillee
Qui d'estranges en pays devise,
Affin que dedens il advise
A quel port pourra arriver,
Et le chemin a *chois* eslise
A bien aler et retourner.
(*Ballade anon.*, dans Charles d'Orl., *Poés.*, 442, Champ.)
Impr. : *achois*.

Dea, tu es ung enfant de *choys*.
Mais es tu fol? Comme tu saulte!
(*Farce de Jenin filz de rien*, Anc. Th. fr., I, 357.)

— *Prendre a chois*, choisir :

Ke ne prestres ne Dex n'assout
Chelui qui se dete ne sout
Ains que tu l'*aies pris a quois*.
(Helinand, *Vers sur la mort*, XVIII.)

— *Etre a chois*, avoir la liberté de choisir :

Vous *estes a cues* dou partir ou dou demorer. (Froiss., *Chron.*, X, 441, Kerv.)

CHOISIR, v. a., prendre de préférence :

Cil recomencerat cul en *avez choisi*.
(*Voy. de Charl. à Jérus.*, 738.)

Keusiseons et entauliseons por akenkeurs de chil no tintaument messire Guatier Seihiers. (1133, ap. Tailliar, p. 3.)

Et prist moylier, dun vos say dir,
Qual pot sub cel genzor *causir*.
(Alberic, P. Meyer, *Alex.*, p. 4, v. 39.)

A tant Eneas *a choisiz*
Dis chevaliers proz et hardiz.
(*Eneas*, 357.)

Un cers unt pris e retenu,
En quatre partz voelent partir :
Le lion dist : Je voil *choisir*.
(Marie, *Ysopet*, XII.)

Ensi ami *kieusist* et prent
Sans parler a prevost ne maire.
(Nivelons Amions, Ars. 3101, f° 129 v°.)

Ne qu'il die pas, que ce fust
Por çou que le cois en eust
Des lances : ains vout mius par tant
Qu'Escanors *caisisce* avant.
(*Atre per.*, B. N. 2168, f° 15d.)

Ont vendut, bien et loiaument, a mestre Julyen, .I. bounier de blet, entiere, pour recevoir a cest auoust, a *keusir* en .VII.. bouniers de blet de leur ahain. (Oct. 1292, *C'est maistre Juliien*, chirog., A. Tournai.)

Sacent tout cil ki cest escrit veront et oront ke Jehans Caudaiwe, de Blandeng, et Jehans Caudaiwe, ses fius, ont vendut a Theri le Monne les pourfis d'un bonnier de ghieskiere a *keusir*, en le porose de Blandeng. (Oct. 1314, *Test. Theri le Monne*, chirogr., A. Tournai.)

Voycy pas, tout au tour de nous,
Des oyseaulx et bestes assez?
Sem
Pere Noé, or *choyzissez*
Des quelz qu'il vous plaira *choisir*.
(*Mist. du Viel Test.*, 6235.)

Toute personne d'honneur *choisit* de perdre plustost son honneur, que de perdre sa conscience. (Mont., liv. II, ch. XVI, p. 417.)

— *Choisi*, p. passé :

Je m'en allai droit au point avec mes deux cents hommes *choisis* de toutes nos compagnies. (Montluc, *Comm.*, l. I.)

Cette ville fut si bien assiegee que Dandelot avec mil hommes *choisis* n'y peut entrer. (Aub., *Hist. univ.*, I, 10.)

— S. m. et f. :

Lucio estoit plus advisé en l'amour de sa dame Isabeau, que son compagnon n'estoit en la poursuite de sa *choisie*. (B. Desper., *Nouv. recreat.*, p. 289 v°.)

Cf. II, 127b.

CHOISISSABLE, adj., digne d'être choisi :

Choses *choisissables* pour l'amour d'elles mesmes. (Amyot, *Œuv. mél.*, éd. 1820, t. III, p. 280.)

Le stoique dit que tout ce qui est bon est *choisissable*. (Cholieres, *Apres disnees*, f° 121 v°.)

— Anc., qui peut être distingué, aperçu :

Aussi doit ceste apparence avoir lieu au ciel plustot qu'entre les meteores : non comme un cercle simplement, mais comme une ceinture vraye et *choisissable* au ciel. (Pont. de Tyard, *De la nat. du monde*, f° 55 r°.)

CHOISISSEMENT, s. m., choix, élection :

Ceste tres chrestienne maison a esté et est tousjours eslevee et conservee en si grand degré, par *choisissement* de la providence celeste. (Le Maire, *Illustr.*, l. III, f° 48 r°.)

Delectus, election, eslite, choix, *choisissement*. (*Calepini Dict.*)

Delectus, us. *Choisissement*. (*Trium ling. dict.*, 1604.)

CHOISISSEUR, s. m., celui qui choisit :

Aveugle *choisisseur*. (Le Maire, *Illustr.*, I, 33.)

Gardes toy bien d'estre trop difficile
A choisir, car il est tres facile
Que *choisisseurs* soient deceuz au choisir.
(J. Bouchet, *Ep. fam.*, LIX.)

Choisisseur, eliseur. (R. Est., *Dictionariolum*.)

Bon *choisisseur* de fil d'argent. (8 mai 1574, *Lett. de M. Stuart, à M. de la Mothe Fenél.*)

Cf. Choisisseor, II, 127c.

CHOITE, CHOITTE, v. Chute.

CHOL, mod. chou, s. m., plante potagère de la famille des crucifères :

Maix tout le mont sens li ne preix un *chol*.
(Thib. de Nav., Berne 389, f° 216a.)

Boif l'iaue et manjue des *cous*.
(Renclus, *Miserere*, XXXI, 8.)

Une fuelle de *col* roge. (*Alb. de Vill. de Honnec.*, p. 219.)

Q'oem li fist de ses *chous* damage.
(Anger, *Dial. de S. Greg.*, 13, P. Meyer, *Rec.*, p. 340.)

Fueille de *chol*.
(*Doon de Maience*, 2742.)

Semaille de *chous* ne doit noiant. (Est. Boileau, *Liv. des mest.*, 2e p., II, 79.)

Oes et *choz* et naviaus.
(J. de Meung, *Test.*, ms. Corsini, f° 154a.)

S'il veult des pois on lui donra du *chol*.
(Eust. Desch., V, 64.)

Vous qui avez *chox*, pois, feves et lart.
(Id., VI, 278.)

Choul sauvage. (*Jard. de santé*, I, 137.)

CHOLAGOGUE, adj., qui chasse la bile :

Remedes *colagogues*. (Du Fouilhoux, *Orig. des font.*, p. 18.)

Medicament *cholagogue*. (Tagault, *Inst. chir.*, p. 107.)

CHOLERE, v. Colere. — **CHOLERIQUE**, v. Colerique. — **CHOLERIQUEMENT**, v. Coleriquement. — **CHOLERISER**, v. Coleriser.

CHOMABLE, adj., qu'il faut chômer :

Encore dy je selon droit
Que toute feste est plus *chommable*,
Cela scet on bien, et gardable,
Le matin que l'apres disner.
(Eloy Damernal, *Deablerie*, f° 15c.)

Les dimanches et jours *chommables*. (Cholieres, *Matinees*, p. 295.)

Les festes de la sepmaine *chaumables*. (Brant., *Capit. fr.*, Franç. I.)

Et que celuy d'Ovide ayant par les retours
De l'an, chanté l'honneur de leurs *chommables* [jours.
(Vauq. de la Fresn., *Art poét.*, éd. 1605; Pellissier p. 54, 921.)

Les festes qui sont *chaumables* par commendement. (J. Tarde, *Chron.*, p. 336.)

CHOMAGE, mod. chômage, s. m., action de chômer, suspension des travaux :

Je deman et requier qu'il en soit puniz come de tel fait, et mi domache me soient amandé et mi *chomage* jusqu'a la value de .x. lb. (*Etabl. de S. Louis*, II, XII, p. 359, Viollet.)

Nous avons entendu... que nostre monnoye de Tournay... a esté longuement en *chomaige*. (7 sept. 1390, *Ord.*, VII, 371.)

Chaumaige. (16 mai 1453, *Lett. de Ch. VII.*)

CHOME, s. f., inaction de la personne qui chôme :

Deux serviettes qui n'avaient eté gagnees qu'a la *chome*. (AUB., *Fœnest.*, l. III, c. 3.)

CHOMEE, s. f., syn. de *chome* :

Sus, Envye, a coup, a coup !
Il est temps que faces ta monstre,
Et convient que tu te demonstre
Telle que tu es renommee.
Sans faire plus grande *chommee*,
Cherche quelqu'un pour assaillir.
(*Moral. nouv.*, Anc. Th. fr., t. III, p. 104.)

CHOMER, mod. chômer, verbe. — N., suspendre pendant les jours fériés le travail quotidien :

Il n'ait cause de *chommer* ne perdre temps. (1455, A. N. KK 32ᵃ.)

Lesdits eschevins n'avoient loisir de aller boire et manger en leurs hostelz affin de tenir et entretenir les ouvriers de la dite pille en euvre qui estoient en plusieurs et divers lieux et les garder de *chomer*. (1468, *Compt. de Nevers*, CC 63, f° 43 v°.)

Je m'en vois sans plus *chomer*
Vers la mer.
(EST. FORCADEL, *Chant triste de Medee.*)

Nous la laissons (la sagesse) dormir et *chomer*. (CHARR., *Sag.*, II, 3, p. 352.)

Non pas aller pour son cueur esbaudir
Jouer aux jeux defenduz, et gaudir
A taverner, et tout l'argent despendre
Qu'on a conquis a besoigner et vendre
Les jours ouvriers, et quand on a perdu
Tout son argent aux jeux, ou despendu
A yvroigner, venir baptre sa femme
C'est mal *chaulmé*, ce tour est trop infame.
(J. BOUCHET, *Ep. mor.*, II, X.)

— Fig., cesser :

Je vous donneray a congnoistre que je n'ay point *chommé* de penser pour vous et pour monsieur de Caulmont. (*Lettre de Marguerite*, Biblioth. Egerton 23, f° 92, dans La Ferriere-Percy, *Marguerite d'Angoulême*, p. 163.)

— Fig., être privé :

Ou cas qu'ils ne *chomment* d'argent pour mectre en euvre a icelle. (1577, *Marché de la châsse donnée par Trist. de Bizet pour mettre le corps de S. Bern.*, Lalore, *Trés. de Clairv.*, p. 160.)

— A., célébrer en s'abstenant de travail :

Ce jour estoit la feste solennelle
Que tous les ans on *choumoit* a Cybelle
Au mois d'avril, saison ou la rigueur
De son Atys luy eschauffa le cueur.
(RONS., *Franc.*, liv. I, Œuv., p. 409.)

Feray des jeux et *choumeray* vos festes.
(ID., *l'Hydre*, p. 917.)

Chommant devotement les festes.
(CHASSIGN., *Ps.*, LXIV.)

Dieu n'a rien commandé plus estroitement que *chommer* le jour du repos. (BOD., *Demon.*, f° 127 r°.)

C'est la grand feste des Turcs (la saint Georges), et n'en *chaument* d'autres. (BRANT., *Grands capit.*, l. I, c. XXV.)

La premiere fois que je le vis, ce fut le jour que nous *chomons* a Apollon et a Diane. (URFÉ, *Astree*, I, 6.)

L'honneur est un vieux saint que l'on ne *chomme* [plus.
(REGNIER, *Sat.*, 13.)

Il n'est pas jusqu'aux savetiers qui n'*aient chaumé* le jour qui leur apprit une si bonne nouvelle comme le jour d'une grande fete. (*Lett. de Balesdens à Ség.*, 21 sept. 1661, ms. S. Germ. 700, t. XXXII.)

— Cesser d'attaquer, laisser en repos :

Cela faict, je tireray vers Mantes en bonne intention de ne *chomer*, non plus cest hiver que je fis l'aultre, les ennemys. (22 sept. 1590, *Lett. miss. de Henri IV*, t. III, p. 256.)

CHONDRILLE, s. f., plante de la famille des chicoracées :

Chondrille. (J. DES MOUL., *Comm. de Matth.*)

CHOPADE, s. f., faux pas :

Mal rabotez lieux
Passez a cloz yeux
Sans faire *chopade*.
(CL. MAROT, *Epitaph.*, p. 491.)

Qui de lourde *choppade*,
Bronchant.
(GAUCHET, *Plais. des champs*, p. 266.)

CHOPEMENT, s. m., faute, péché :

Mais par le *chopement* de nos legers parens
Las ! ils sont devenus de nos serfs nos tyrans.
(DU BARTAS, 2ᵉ *sem.*, 1ʳᵉ j., les Furies, 171.)

CHOPER, mod. chopper, v. n., faire un faux pas en heurtant du pied contre un obstacle :

... Desoz li *çopa*
Ses palefrois.
(CHREST., dans *Dict. gén.*)

Li destriers Orgueil si sovent
Choupoit, que ce n'estoit pas fins ;
Si ce ne fust, qu'il fust si fins,
Qu'il vausist bien .M. mars d'argent.
(HUON DE MERY, *Torn. Antecr.*, 642.)

Si vait moult bien au chevalier que ses chevaux ne *chope* nule foiz. (*Agrav.*, B. N. 333, f° 56 r°.)

Lors s'en va (la fortune) *soupant* et jus se. [boute
(*Rose*, 6173.)

Chascuns *çope* et chancele
En la voie de iniquité.
(*Fab. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 48ᶠ.)

Comme le cheval dudit Perceval *eust soppé*. (1397, A. N. JJ 153, pièce 104.)

Le suppliant, en soy retournant *soupa* et lui coula le pié, et en *soupant* desserra son arbaleste. (1454, *ib.*, JJ 187, pièce 220.)

Sa meschante et retive haridelle qui *choppe* a tous coups. (LARIV., *Morf.*, III, 6.)

Mes conceptions et mon jugement ne marche qu'a tastons, chancellant, bronchant et *chopant*. (MONT., l. I, ch. XXV, p. 80.)

Et aprenes que Dieu fait *choper* les meschants
Aux pieges qu'ils avoient droissé pour ses enfans.
(A. DE RIVAUDEAU, *Œuv. poét.*, p. 130.)

Comme un qui va de nuict je *chopoy* tous les [pas.
(DESPORTES, *Cleonice*, VII.)

C'est une trop lourde imprudence de *chopper* deux fois contre un mesme bois. (URFÉ, *Astrée*, II, 9.)

Je *choppe* par dessein, ma faute est volontaire.
(REGNIER, *Sat.*, VII.)

Tout ce qu'il peut avoir de bon, c'est qu'il *choppe* et bronche moins souvent que ne feroit pas un autre, qui seroit a sa place, et qui auroit moins d'experience et de capacité que luy. (NAUDÉ, *Mascurat*, p. 384.)

CHOPINATEUR, s. m., celui qui aime à boire chopine :

Joueurs, paillars, et bons *chopinateurs*.
(GOUIN, *Livre des loups ravissans*, ch. VI.)

CHOPINE, s. f., demi-pinte qui servait autrefois à mesurer le vin :

N'est nus qui chascun jor ne pinte
De ces tonneaus ou quarte ou pinte,
Ou mui, ou setier, ou *chopine*,
Si cum il plest a la meschine.
(*Rose*, 6851.)

.I. hanap a couvercle semé d'esmaux, avec une *chopine* de celle mesme façon. (1352, *Compt. de La Font.*, Compt. de l'argent., p. 169.)

Le pinte nomme on en aucun lieu *chopine* et le lot une quarte. (*Dial. fr.-flam.*, f° 2ᶜ.)

Une *chopine* semee d'esmaux, pesant .III. marz .II. onces .V. estellins. (6 juillet 1364, *Mandem. de Charles V*, p. 25, L. Delisle.)

Une *choppine* d'or plaine. (1380, *Inv. de Charles V*, ap. V. Gay.)

Encore *chopine* pleine,
Encore *chopine* !
(*Vau-de-Vire*, ap. Jac., *Vaux-de-Vire d'O. Basselin*, XXXVI.)

Cheopine. (N. DE BRIS, *Institut.*, f° 188 r°.)

Un vaisseau de *cheopine*. (G. CHRESTIAN, *Gener. de l'homm.*, p. 93.)

Chopine de bon vin. (GREVIN, *Œuv. de Nicandre*, p. 41.)

CHOPINER, v. n., boire chopine :

Je voys donc penser du disner,
Car il nous fauldra *choppiner*
Un peu, pour mieux s'entre congnoistre.
(*Le Nouv. Pathelin*, p. 156.)

Scavez vous qui m'y faict fournir ?
C'est rage comment je *choppine*,
De chanter ne me puis tenir
Toutes les fois que je chemine.
(*Act. des apost.*, vol. I, f° 12ᶜ.)

Il *a chopiné* un peu plus que de raison. (*Traduct. de Terence*, f° 141 r°.)

Apres *avoir* longuement *chopiné* les pieds

au feu, voicy venir l'hoste a eux, sçavoir s'il leur plaisoit aucune chose. (*Nouv. fabrique des excell. traits de verité*, p. 38.)

Puis commenda qu'il feust payé de ses guaiges, et qu'on le feist bien *chopiner* sophistiquement. (RAB., *Garg.*, ch. XV.)

CHOPINETTE, s. f., petite bouteille :

N'ay je pas assez travaillé
Pour aller boyre *choppinette?*
(*Act. des apost.*, vol. I, f° 199c.)

Payé pour une estamppe pour estampper les *choppinettes* de la commune, 8 sous. (1558-59, A. Seine-Inf., G 4650.)

Je luy fey montrer l'aube, le calice, le corporal, la pierre de l'autel, et les *chopinettes*. (*Descr. de l'Ethiopie*, p. 129, ap. Léon, *Descr. de l'Afr.*)

Un gros christal rond rompu, et garni d'argent en forme d'une *chopinette*. (1584, *Reliq. et ornem. de l'égl. S. Nicol.-de-Port*, A. S. Nic.-de-Port.)

CHOPORTE, v. CLOPORTE. — **CHOPPE**, v. ESCHOPPE. — **CHOPPER**, mod., v. CHOPER.

CHOQUADE, s. f., choc :

Comme un faulcon leger,
Qui du plus hault des cieux descend pour saccager,
En l'aer quelque grand vol de pigeons qui de l'aesle
Fuient doça dela la *choquade* mortelle.
(CL. GAUCHET, *Plaisirs des champs*.)

CHOQUAILLER, v. n., choquer les verres, trinquer :

Il ne vouloit esconduire sa chaire espouse de la requeste qu'elle luy faisoit de pouvoir un peu *chocquailler* (en buvant). (CHOLIERES, *Apres disnees*, f° 20 r°.)

CHOQUEMENT, s. m., action de choquer, choc :

Suivant l'extreme exigence des *choquemens* barbariens. (NOGUIER, *Hist. tolos.*, p. 32.)

Qui mourut parmi le *choquemens* d'une si grande, rude et apre melee. (ID., *ib.*, p. 51.)

La, les *choquements* des Anglois, les querelles des Allemans. (AUB., *Hist. univ.*, 1re p., liv. III, c. 2.)

CHOQUER, verbe. — A., rencontrer violemment :

On vous fait assavoir de par messeigneurs les consaulx de ceste ville et cité, pour eviter a pluisieurs insolences que font les gens a *chucquier* les oefz l'un contre l'aultre, ont deffendu a toutes personnes de *chucquier* a tous les dis oefz. (1559, *Reg. aux public.*, A. Tournai.)

— N., heurter, frapper :

Endementiers que li sergans *chucoit* a l'uis fu li rois apries lui. (*Chron. d'Ernoul*, p. 110, var.)

— Se choquer, se heurter, se charger :

D'ambes .II. pars ensemble *chuquent*.
(*Durmârs*, 8597.)

Si pres li vient que la gent toute
Dient : Ja les verres *çukier*.
(*Rom. de Ham*, ap. Michel, *Hist. des ducs de Norm.*, p. 281.)

Mais nus ne vuida le destrier,
Et ne pourquant si laidement
Chukierent que certainement
Quida on qu'il fuissent crevé.
(ID., *ib.*, p. 288.)

Li auquant eurent grant paour,
Pour çou que cascuns vint si droit,
Qu'il ne *cukaissent*, car estroit
Ert li rens la ou il couroient.
(ID., *ib.*, p. 308.)

Aucuns poetes se mettans entre deux armees, maintes fois appaiserent la fureur des gendarmes prets a *chocquer*. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, I, 4.)

Que peut on voir de plus horrible qu'un estour sanglant, et un duel a outrance... quand deux cavaliers maschants des grosses menaces, et remaschant le fiel de quelque aigre affront, ils se mettent en devoir de *choquer* et s'esgorger ensemble ? (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 160.)

— Réfl., dans le même sens :

Il sembloit proprement que nous fussions a la veille de dresser un rolle et denombrement des forces des deux partis, pour s'aller *choquer* en campagne rase. (L'EST., *Mém.*, 2e p., p. 621.)

— Inf. pris subst., rencontre, choc :

La roine fu en balance,
Qui le *cukier* voloit desfendre.
(SARRAZIN, *Rom. de Ham*, ap. Michel, *Hist. des ducs de Norm.*, p. 275.)

... Et d'un *choquer* plus dur
Qu'un esclat foudroyant (des canons) esbrecherent son mur.
(P. RONS., *Œuv.*, Poèmes, l. I, p. 756, éd. 1584.)

CHOQUEUR, adj., qui choque, qui frappe :

Et injures foudroiantes des *choqueurs* ans. (NOGUIER, *Hist. tolos.*, p. 29.)

CHORARQUE, s. m., maitre de musique :

Le .IXe. mot est *chorarque*, pour dire maistre de musique qui est un terme si propre, si significatif, et si energique, qu'il merite d'estre receu dans l'usage aussi bien que monarque, exarque, toparque. (DUPLEIX, *Les Lum. de Math. de Morgues*, p. 296.)

CHOREGE, s. m., celui qui, chez les Grecs, fournissait la dépense des spectacles :

Tout ce qui est enclos sous la voute des cieux
N'est sinon un theatre ouvert et spacieux,
Ou l'homme desguisé, l'autre sans faux visage,
Joue sur l'eschafaut un divers personnage :
Ou madame Fortune aux grands et aux petits
Ainsi qu'un bon *chorage* appreste les habits.
(RONS., *Poemes*, liv. II, p. 832.)

CHOREOGRAPHIE, v. CHOROGRAPHIE.

CHORISTE, s. m., chantre du chœur :

Couriste. (1362, *Inv. du trés. de Fécamp*, A. S.-Inf.)

Les chapelains et *choristes* de ladite eglise. (1365, *Trait. du duc avec l'Ev. de S. Malo*, ap. Lobin., II, 522.)

Au diaque et subdiaque a le dicte messe, et au *coriste* revestit d'une cape. (13 juill. 1399, *Cartulaire de l'église Ste Catherine*, f° 28 r°, A. Tournai.)

Chouriste. (1546, Coll. de Mur, Morl., A. Finist.)

Pour l'escollaige d'un *colistre*. (1549, ib.)

Deux *choristes*. (1550, ib.)

CHORME, v. CHIOURME.

CHOROGRAPHIE, s. f., description géographique d'un pays :

Epitomé de la *corographie* d'Europe. (1552, ARNOULLET, Bull. Soc. hist. Paris, 1886, p. 169.)

Quant a la *chorographie* ou topographie, elle considere seulement aucuns lieux, ou places particulieres en soi mesmes, comme villes, chateaux, forteresses, ports de mer, peuples, pays, cours des rivieres, et plusieurs autres choses semblables. (1558, THEVET, *Cosmogr.*, I, 1.)

CHOROGRAPHIQUE, adj., qui a rapport à la chorographie :

Descriptions *chorographiques*. (BESSON, *Cosmolabe*, advert.)

Carte *chorographique*. (ID., *ib.*, p 227.)

Cartes *chorographiques*. (1567, *La Bible*, de l'imprimerie de François Estienne.)

CHOROIDE, adj., qualifie une membrane très mince qui tapisse la partie postérieure de l'œil :

La membrane *choroide*, autrement nommé plexus *choroide*. (PARÉ, II, 17.)

CHOSE, s. f., toute réalité concrète ou abstraite qu'on désigne d'une manière déterminée :

Smaragde par sa culur
Veint tutes *chioses* de verdur.
(MARB., *Lapid.*, B. N. l. 14470, f° 11 r°.)

Ici pres a une sorciere,
Molt forz *chose* li est legiere
El resuscite homes morz
Et devine et gete sorz.
(*Eneas*, 1906.)

Se nule *cose* pense l'empereres tirant,
Ains qu'il nos face riens qui nous soit anoians.
(*Chans. d'Ant.*, II, 233.)

Et nonporquant, s'il i fust remes, trop fust vilaine *cose* a nous. (HENRI DE VAL., S 513.)

Choise. (1250, Briey, 13, A. Meurthe.)

Si tant esteit *chouse* que aucuns ou aucune lor euist demandé ne requesté. (1250, *Ch. de G. de Rochefort*, B. N. l. 9231.)

Chese. (1276, Beaum.-sur-Oise, A. N. M 1.)

[C]onute *choise* soit a tous. (Trad. du XIIIe s. d'une charte de 1194, *Cart. du Val S. Lambert*, B. N. l. 10176, f° 2°.)

Chose publique ce n'est autre *chose* mes que l'estat publique ou commun, et non general a touz estaz de terres, pais, royaumes et citez. (BERS., *Tite Live*, B. N. 20312ter, f° 1 v°.)

— *Faire la chose a,* avoir un rapport charnel avec :

Et tant que il vouloit *faire là chose a* la dame. (*Liv. du chev. de La Tour*, c. CXXV.)

— Anc., cause :

Le deffendement de sa *chose.* (*Digest.*, B. N. 20118, f° 91[b].)

Cf. II, 129[a].

CHOSETTE, mod. chosette, s. f., petite chose :

Si li dis : Brunete,
Bele baisselette,
Dites moi une *cosete*
Que jou desir tant.
(JEH. ERART, Bartsch, *Rom. et Pastour.*, III, 23, 28.)

Toutes autres menues *choseites* apartenans a plom et a estain. (EST. BOILEAU, *Liv. des mest.*, 1[re] p., XIV, 1.)

Une gente pastourelle serra
Soubz ung arbre gardant ses brebiettes,
Laquelle ara, car bien lui afferra,
Ses *chosettes* propres et joliettes.
(L. DE BEAUVAU, *Pas de la Bergiere*, 81.)

Un pou de menues *choseles.* (1335, *Compte de Odart de Laigny*, A. N. KK 3[a], f° 159 v°.)

Pour .I. sach, a pluiseurs *chosettes*, a Maigne Denise. (19 mai 1361, *Vente des biens de Jeh. de Biecque*, A. Tournai.)

J'ay draps de soye et tabis,
J'ay draps d'or et blans et bis
J'ay mainte bonne *chosette.*
(EUST. DESCH., IV, 9.)

En caresme une carpe et autres *chosettes.* (1409, *Grands jours de Troyes*, A. N. X[1a] 9187-88, f° 146 v°.)

Avoient prinz une bible, breviaire, ceincture et autres *chosettes.* (N. DE BAYE, *Journ.*, I, 170.)

Qu'aurois tu fait ? Une *chousette.*
(J. A. DE BAIF, *l'Eunuque*, V, 2.)

— *Aucune chosette,* un tant soit peu ; *quelque chosette,* quelque peu de temps :

El plus haut estage d'ynfer avoit ung lieu qui *aucune* petite *cosette* avoit de clarté. (*Bib. hist.*, Maz. 312, f° 214[d].)

Et que ledit roy de France qui tousjours auroit voulu laisser passer *quelque chosette* avant que prester l'oreille aux propos de paix, alors se laissa conduire a en ouir parler. (GUILL. DU BELLAY, *Mém.*, l. V, f° 151 r°.)

— *Faire la chosette,* accomplir l'acte amoureux :

Parmy les champs il te *feit la chosette.*
(GRATIEN DU PONT, *Controv. des sex.*, liv. III, f° 43.)

La *chosette faicte* a l'emblee, entre deux huis. (RAB., *Tiers liv.*, ch. XVIII.)

Je *ferois* mieulx *la chosette*, qu'une plus vieille que moi. (B. DESPER., *Cymbal.*, Dial. 3.)

CHOSIER, s. m., ce qui contient les choses :

J'ay, seigneur Pastorelli, respondit le seigneur Alphonse, double moyen en main pour vous rabattre les cloux de vos contrarietez. Le premier est fondé sur ce que nos astrologues, pour avoir eu diverses considerations, ont peu aussi avoir diverses opinions et divers jugements. Si vous pensiez que toutes choses fussent en un *chosier*, vous vous tromperiez bien. (CHOLIERES, *Apres disnees*, f° 261 v°.)

Il y a bien des choses en un *chosier*, il y a bien a dire ou a considerer aux affaires du monde. (OUDIN, *Cur. franç.*)

CHOU, mod., v. CHOL. — **CHOUAN**, v. CHAHUAN.

CHOUCAS, s. m., petite corneille des clochers :

Chucas. Ung oiseau qu'on appelle ainsi, ou chouette, Picardie cauette, monedula. (R. EST., *Thesaur.*)

Choucas aux pieds et bec rouge, choquar, mouette rouge. (BELON, *Portr. d'oys.*, f° 70 r°.)

L'autre *chouca*, que rouge l'on surnomme, habite es monts, en plat pays ne hante. (ID., *ib.*)

Et au haut d'un clocher
Les *chucas* denicher.
(*Les Muses incognues*, Epitaphe de Planchon.)

CHOUCHE, v. SOUCHE.

CHOUCHETTE, s. f., choucas :

La petite *chouchette*, nommé de son cry chouca, et en latin monedula. (BELON, *Nat. des oys.*, 6, v.)

Chouchette, chouquette. The chough, cadesse, daw. (COTGR.)

CHOUETE, v. CHOETE. — **CHOUGIR**, v. CHOISIR. — **CHOUKE**, v. QUEUE 2. — **CHOUPPETE**, v. ESCOPETTE.— **CHOUQUE**, v. SOUCHE.

CHOUQUET, s. m., petite souche :

Pour cause d'une certaine busche ou *chouquet.* (1381, A. N. JJ 120, pièce 126 ; Duc., *Cheoca.*)

Et furent les chaennes abatues et ostees et les *chouquets* ars. (*Chron. des quatre prem. Val.*, p. 309.)

CHOUQUETTE, v. CHOUCHETTE.

CHOU RAVE, s. m., variété de chou dont la tige s'épaissit en forme de grosse rave :

Plusieurs autres especes de chous... desquels ne parlerons en cest endroit, presques sauvaiges, degenerans des bons, comme : rouges tannes, griseastres, *chous raves* ; servans plus pour medecine que nourriture. (OLIV. DE SERR., VI, 8.)

CHOUSSON, v. CHAUSSON.

CHOYER, v. a., soigner tendrement.

Cf. CHUER, II, 131[a].

CHRÊME, mod., v. CHRESME.

CHRESMATION, s. f., action d'oindre du saint chrême :

Aucuns tenoient que par l'aspersion faite et asperse devant la *crismacion* estoit comme ou baptesme nettoiement de touz pechiez. (H. DE GAUCHI, *Ration.*, B. N. 437, f° 101[a].)

CHRESME, mod. chrême, s. m., huile consacrée qu'on emploie dans certains sacrements de l'église catholique :

La fontaine, c'est li baptisme,
Ço est de sel, d'oile et de *crisme.*
(GERV., *Best.*, Brit. Mus. Add. 28260, f° 95[d] ; P. Meyer, *Rom.*)

Lou s. baptesme et lou *crasme.* (*S. Graal*, B. N. 2455, f° 190 r°.)

Et segnefia le baptisme,
Christ, ce est enoings de *croisme.*
(*Paraph. sur le Pater*, B. N. 763, f° 278[b].)

— Fig. :

Avoir renoncé a Dieu, *cresme* et bapteme. (1606-1609, A. H.-Saône B 5048.)

Cf. CRESME.

CHRESMEL, mod. chrêmeau, s. m., petit bonnet dont on coiffe l'enfant après la cérémonie du baptême :

La chambriere ayant son surcot sur la teste qui est fait comme un *chremeau.* (MARG., *Nouv.*, LXIX.)

Devant d'autel et *cremias* doublé de taffetas incarnat. (1616, *Visit. de M. du Laurens*, A. Soissons.)

Cremial de mesme estoffe. (*Ib.*)

CHRESTIEN, mod. chrétien, adj. et s., qui professe la religion de Jésus-Christ :

Pro *crestian* poblo. (*Serm. de Strasb.*, I, 1.)

Saint Pol l'apellent la *crestiane* gent.
(*Ep. de S. Et.*, ms. Tours; IX[e], Stengel.)

Cristiene gent.
(PH. DE THAUN, *Liv. des creat.*, 345.)

Ne nul *krestien* humme nuls deskrestianer.
(GARNIER, *S. Thom.*, B. N. 13513, f° 22 r°.)

Crestoiens fut vers Deu.
(*Vie de S. Alex.*, ms. Oxf., Bodl. canon. misc. 74, f° 1.)

Or escolteiz, bon *crestoien.*
(*Vie Ste Juliane*, ms. Oxf., Bodl. canon. misc. 74, f° 62 r°.)

Ly *crestyen* ont loy bonne et millour.
(*God. de Bouill.*, 9575.)

CHRESTIENNEMENT, mod. chrétiennement, adv., d'une manière chrétienne :

Croire *chrestiennement.* (MAUM., *Œuv. de S. Just.*, f° 294 r°.)

Comme nous parlons *chrestiennement.* (LA BOD., *Harmon.*, Ep.)

CHRESTIENTÉ, mod. chrétienté, s. f., l'ensemble des peuples chrétiens :

Por trestot l'or de la *crestianteit.*
(*Loh.*, B. N. 1622, f° 227 r°.)

Il saut et guart le fort roi coroney,
Le millor roi de la *crestiantey.*
(*Gir. de Viane*, B. N. 1448, f° 11[b].)

Nos departirons del port de Venise a faire le servise Dieu et la *crestienté.* (VILLEH., § 22.)

Totes les gens de la *cretianté.* (*Cart. de Champ.*, B. N. l. 5993, f° 79 v°.)

Et leur encharge messagerie a l'apostoille, et au roy de France et au roy d'Espaigne et aus autres rois de *crestienté*. (*Liv. de Marc Pol*, c. XVIII.)

La *crestianté*. (*Serm.*, ms. Metz 262, f° 9ª.)

Crestianté. (9 juin 1305, *Acc. ent. le R. de Fr. et les Flam.*, Vid., Arch. Vat., Instrum.)

Le plus beau fait qui oncques fut fait en la *xristieneté*. (*Mist. du siege d'Orl.*, p. 441.)

— Foi, caractère des chrétiens :

Sans nulle *chrestienté* ne religion. (Calv., *Serm. sur la prem. Ep. S. Paul aux Corinth.*, p. 402.)

Cf. II, 130ᶜ.

chrétien, mod., v. Chrestien.

christ, s. m., messie, rédempteur ; *Jésus-Christ*, le fils de Dieu :

Mil et cent et quatre vinz et dix sept anz apres l'incarnation Nostre Sengnor *Jesu Crist*. (Villeh., § 1.)

Jesu Chris. (*S. Graal*, Vat. Chr. 1687, f° 22 r°.)

Est .i. seuls *Cris* nommes. (*Ib.*, ms. Berne 697, f° 83 r°.)

— Oint :

N'atouchiez mie mes *cristz* (ce sont mes sergens) et ne faites mal a mes prophetes. (*Les psaumes de David et les cantiques d'après un ms. du* xvᵉ *s.*, p. 145.)

Cf. Crist, II, 375ª.

christe marine, s. f., nom vulgaire de plusieurs plantes marines, la salicorne herbacée, l'iule, etc. :

Crete marine. (*Grant herbier*, 149.)

Christe marine. (Cotgr.)

christianiser, verbe. — A., rendre chrétien, faire embrasser la foi chrétienne :

De quoy il est advenu que plusieurs bonnes maisons qui sont aujourd'huy en Bourgogne *hont estees christianisees* et qu'elles ont doné beaucoup de bons personnages et devots chrestiens. (Gollut, VIII, ch. xxvi, 761.)

— Réfl., embrasser la foi chrétienne :

Il n'y a rien de nouveau que je vous puisse escrire, fors la conversion de trois familles tartares qui sont venues *se christianiser* en ceste ville. (S. Vinc. de Paul, *Lett.*, 24 juill. 1607, t. I, p. 13.)

christianissime, adj., très chrétien :

Les gestes du *christianissime* roy Loys XII. (Auton, *Chron.*, B. N. 5083, f° 1 r°.)

Le *cristianissime* roy. (Id., *ib.*, f° 2 r°.)

Sa *christianissime* magesté. (A. de Burgo, *Lett. à Marg. d'Autr.*, 29 déc. 1509, Négoc. ent. la Fr. et l'Autr., t. I, p. 312.)

christicole, s. m., adorateur du Christ :

Ardez moi tous ces *christicoles*.
(*Martyre de S. Pierre et de S. Paul.*)

Chantres *christicoles*. (*Les Passages d'oultremer*, f° 159 v°, éd. 1492.)

L'on voit bien peu d'Estochions,
Paules, Marcelles, Fabiolles,
Et de semblables *christicolles*.
(*Les Baillieux des ordures du monde*, Var. hist. et litt., III, 193.)

christifere, adj., qui porte le nom du Christ, le nom de chrétien, chrétien, en parlant de personnes :

Dont sont occis en assaulx mortiferes
Cent mil et plus, des suppos *christiferes*.
(J. Bouchet, *Ep. fam.*, I.)

Je m'esbahys que les roys *cristifferes*
Ne mettent jus ces erreurs pestifferes.
(Id., *Ep. mor.*, II.)

Joinct qu'on ne veoit qu'un prince *cristiffere*
Mort ou exil ne aultre peine infere
Aux gens de bien luy disans verité.
(Id., *ib.*, f° 160 r°.)

Epistre de l'acteur, a tous les devotz viateurs *cristifferes* contenant son intencion, et declaracion de l'homme Interieur et exterieur. (Id., *Noble Dame.*)

Jehan Gerson, docteur *cristifere*. (Id., *ib.*, f° 160 v°.)

Le nom de *cristiffere*. (Id., *Opusc.*, p. 58.)

— En parlant de choses :

Chevalier au tiltre *cristifere*.
(J. Bouchet, *Ep. fam.*, XXVIII.)

Les estandars porterent *cristifferes*. (Id., *Labyr. de fort.*, f° 99 v°.)

christificque, adj., chrétien :

La verité de nostre foy *christificque* et catholicque. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux., f° 162 v°.)

christiforme, adj., qui est en forme de Christ :

Toute la vie du chrestien doibt tendre a mort, et plus en approche plus est *christiforme*. (22 nov. 1521, *Lett. du minist. G. à Marg. d'Ang.*, I, 79.)

chromatique, adj., qui procède par succession de demi-tons :

Intervalles *chromatiques*. (Pont. de Tyard, *Disc. philos.*, f° 46 v°.)

Musique *chromatique*. (Id., *ib.*, f° 50 v°.)

chromatiquement, adv., par demitons :

Le diapason des basses est composé de sept cordes immuables, ainsi nommees pour ce que diatoniquement, *chromatiquement*, et enharmoniquement elles tiennent toujours mesme longueur. (Pont. de Tyard, *Disc. philos.*, f° 101 v°.)

chronicateur, s. m., chroniqueur :

En ceste maniere morrut le duc de Gueldres et que en poulront dire les grans historiens et *cronicateurs* des choses merveilleuses et advenues des temps. (J. Nicolay, *Kalendr. des guerr. de Tournay*, IV, 27 juin 1477.)

1. **chronique**, adj., qui parcourt lentement ses périodes, en parlant d'une maladie :

Dolor de cief periodique ou *cronique*. (*Somme Mᵉ Gautier*, f° 94.)

Maladies longues et *chroniques*. (N. du Fail, *Eutrap.*, V.)

— Durable :

Qui tesmoignent et appreuvent la *cronique* verité du troisiesme enseignement que mon feu pere jadis me bailla. (*Nouv. nouv.*, LII.)

— Temporaire :

La seconde maniere (du lever des estoiles) est appellee *cronique*, c'est a dire temporele et c'est a dire quant aucune estoile se commence a monstrer de nuyt devers orient apres ce que le soleil est esconsé. (Evr. de Conty, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 314ª.)

2. **chronique**, s. f., recueil de faits historiques dans l'ordre de leur succession :

Li empereres Manuiaus
Qui cest livre ot anconpaignie,
La *queronique* reongnie
Clamoit cest livre et disoit tant :
Nel doit avoir qui ne l'antant.
(Calendre, *Roman des Empereors de Rome*, B. N. 794, f° 160ᶠ.)

Et nous fait la *cronnike* dire et autoriser.
(*B. de Seb.*, XII, 573.)

Cronikle. (*Div. traict. de just.*, ms. Bib. Rouen.)

Aussi i furent les *crosniques*
De fausseté.
(*Fauvel*, B. N. 146, f° 146 r°.)

Craonicque. (Duquesne, *Hist. de J. d'Avesn.*, Ars., f° 192 v°.)

Cronike. (*Gloss. de Conches.*)

Dittes nous ent, car vous avez la vois
D'avoir escript de leurs faiz *queroniques*.
(Eust. Desch., VI, 51.)

Ces presentes *queronniques* furent faites et composees en la ville de Romme l'an .iiiᶜ. .iiiˣˣ. et ung. par maistre Pierre Lefeure, escripvain de la dicte ville de Romme. Les dictes *queronnyques* furent tranlactees de latin en françois par maistre Barthelemy Perrin. (*Chron. fr.*, Vat. Chr., dans *Not. et extr. des mss.*, XXXIII, 83.)

chroniqueur, s. m., auteur de chroniques historiques :

Jehan Chertier, chantre de l'eglise Saint Denis en France et *corniqueur* du dict royaume. (J. Chart., *Chron.*, Vat. Chr. 687, dans *Not. et extr. des manuscrits*, XXXIII, 23.)

Cronicqueur. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f° 78 r°.)

Du roi Louis de ce nom le douzieme,
Tant qu'il porta le royal diademe,
Fut *chroniqueur*.
(J. Bouchet, *Epitaphe de J. d'Auton.*)

chroniste, s. m., chroniqueur :

Chroniqueur ou *chroniste*. (La Porte.)

chronographe, s. m., chroniqueur :

Selon les historiens et *cronographes* des Grecz. (*Mer des hystoir.*, t. I, f° 110ᶜ.)

Erose antique scripteur prestre et *chronografe* des Babyloniens. (POSTEL, *Hist. mém.*, f° 68 r°.)

CHRONOGRAPHIE, s. f., chronologie :

Lesquelles choses j'ay pour la pluspart deduites plus par forme de *cronographie*, que de historiographie : car a l'historiographie appartient a plein d'escripre l'histoire et l'ordre des choses faites : et a *cronographie* principallement denoter le temps, et succinctement en discourir la memoire. (LE BAUD, *Hist. de Bret.*, Prol.)

CHRONOLOGIE, s. f., science qui a pour objet d'établir les dates des événements :

(1584, JOS. SCALIGER, dans *Dict. gén.*)

Cronologie. (SOM., *Proc. des Préc.*, IX.)

CHRONOLOGUE, s. m., chronologiste :

Au regard du *chronologue* qui doit estre sans passion quelconque. (PALMA CAYET, *Histoire de la Paix*, a iij r°, éd. 1605.)

Pierre Victor Cayet, docteur en la sacree faculté de theologie et *chronologue* de France. (ID., *ib.*)

CHRYSANTEME, s. m., plante de la famille des composées, à fleurs brillantes :

Ceste herbe est le *chrysanthemon* des Grecs. (1545, dans *Dict. gén.*)

CHRYSOBERIL, s. m., pierre précieuse qui est un béril pâle, un peu couleur d'or :

Le *chrysoberil* est de lustre doré, mais blaffard. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 182.)

CHRYSOLITHE, s. f., pierre précieuse de couleur jaune, verdâtre :

Ceste piere a num *crosolectre*
D'or a culur e semble electre.
(MARB., *Lapid.*, B. N. 14470, f° 34 v°.)

Crisolite.
(P. DE THAUN, *Best.*, 1471.)

Esmeraudes et ametrites
Et jagonces et *crisol[i]tes.*
(CHREST., *Perceν.*, ms. Montp., f° 108ᶜ.)

Çrisolitus, riche saphire.
(*Bible*, B. N. 763, f° 258ᵇ.)

Or et saphyrs et *crisolistes.*
(A. DU PONT, *Rom. de Mahom.*, 1747.)

Les jaspes et li *crisolicle.*
(*Blancand.*, 3879.)

Saphis, topaces, *grisolites.*
(ROB. DE BLOIS, B. N. 24301, f° 505 r°.)

Esmeraudes et *crisolites*
Et maintes autres pierres eslites.
(*Floriant*, 5139.)

Grisoliques, safirs, esmaus
Et escarboucles naturaus.
(*Fregus*, 134.)

Onicles, topasses, rubins, jacintes, *grisolites*, bericles, sardines et moult d'autres pierres de grant bonté. (*Lettre de Prestre Jehans*, dans Ruteb., *Œuvr.*, III, 363, 2ᵉ éd.)

Ses piz resembloit *grisolite.*
(MACÉ DE LA CHARITÉ, *Bible*, B. N. 401, f° 97ᵃ.)

Crisolit. (*Apocal.*, ms. de Salis, f° 45 r°.)

Ematistes, aquilins, birils, *grisolites.* (*Navigat. du Compaignon a la bouteille*, Comment Bringuenarilles feit faire la monstre, éd. 1547.)

CHRYSOPASE, s. f., variété d'agate colorée en vert par l'oxyde de nickel :

Crysopras vent d'Inde majur.
(MARB., *Lapid.*, 377.)

Crisopassus.
(P. DE THAUN, *Best.*, 1474.)

Les roes sont de *crisopase*
Color ont de fou qui embrase.
(*Thèbes*, 4773.)

Topace, *crisoparse.* (*Lapid. d'un roi d'Arrabe*, Berne 646.)

Crisopace est une pierre d'Antioche qui est celee en la lumiere et qui est manifestee de nuyt en tenebres. Car de nuyt il a couleur de feu et de jour il a couleur d'or. (*Liv. du propriet. des choses*, XVI, 26.)

Donnant or, pierres precieuses, *crisoprasses*, escarboucles. (*La Mer des histoir.*, t. I, f° 75ᵈ.)

Le chrysoberil est de lustre doré, mais blaffard, et encore plus blesme le *chrysoprasus.* (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 182.)

CHRYSTAL, mod., v. CRESTAL. — **CHUCAS**, v. CHOUCAS.

CHUCHETER, mod. chuchoter, verbe. — N., parler bas à l'oreille :

De quoy fu ce que vous ries
Entre vous deux et *chucheties ?*
(*Mir. de N. D.*, I, 2, 165.)

Chuchette en l'oreille de Leonard. (*Merlin Cocc.*, XII.)

Se *suchetans* tous a l'oreille. (MARG. DE VAL., *Mém.*, an 1572.)

Et furent veus les princes et princesses *chucheter* en l'aureille l'un de l'autre. (*Sat. Men.*, Har. de M. le Rect. Roze.)

La plupart des princes... ne *chuchotans* plus aux oreilles les uns des autres, comme ils avoient accoustumé, commencoient a discourir tout ouvertement de leurs diverses fantaisies. (SULLY, *Œcon. roy.*, ch. XXXV.)

Et venir comme cela cajoler, *chucheter* et barguigner aux oreilles d'une femme. (FR. DE SAL., *Vie dév.*, III, XX.)

— A., dire en parlant bas et à l'oreille :

Qu'ils me viennent soustenir en face, et non pas *chuchetter* en secret, que... (GARASSE, *Doct. cur.*, p. 97.)

CHUICHE, v. CHICHE 1.

CHUIGNE, s. f., cigogne :

Autretant de tans come la *chuigne* met a ses chuignos cover, autretant de tans metent li chuignot, quant il sont parcreu, a leur mere norrir. (RICH. DE FOURNIVAL, *Bestiaire d'amour*, La chuigne.)

Porta il huges sour moult de charetes *cuingnes* qui par nature heent serpens... Moyses laissoit aller les *chuingnes* hors des huces pour encachier et devorer les serpens. (*Bible hist.*, Maz. 532, f° 28ᵈ.)

Et s'elle a longe u grant eskine
Elle resamble une *chuine.*
(JACQ. D'AMIENS, *Art d'aimer*, ms. Dresde, f° 12ᵈ.)

Cyconia, *chuine.* (*Voc. de Douai.*)

Il vez les *çuines* qui avoient leurs niz sur es tours de la ville, qui prenoient leurs faons a leurs becs et les portoient sur les roches et sur les montaignes. (*Hist. des emp.*, Ars. 5989, f° 86 v°.)

Chuisnes. (*Dial. fr.-flam.*, f° 4ᶜ.)

Cf. CIGOGNE.

CHUINCKISME, voir CINQUIEME. — **CHUINCQ**, v. CINQ. — **CHUINE**, **CHUINGNE**, v. CHUIGNE. — **CHUINQUIME**, **-ISME**, v. CINQUIEME. — **CHUKIER**, v. CHOQUER. — **CHUMQUANTE**, **CHUNQUANTE**, v. CINQUANTE. — **CHUQUE**, v. SOUCHE. — **CHUQUER**, v. CHOQUER. — **CHUQUET**, v. CHOUQUET. — **CHUTE**, mod., v. CHEUTE. — **CHYBOILLE**, **CHYBOLLE**, v. CIBOIRE.

CI, adv., dans le lieu voisin ou dans le temps présent :

Dex ! dist Ogiers, quelx mos ai *chi* ois.
(RAIMB., *Ogier*, 7043.)

Dex ! dist Ogiers, bon conpagnon a *chi.*
(ID., *ib.*, 7047.)

Se de *ci* te puez eschaper.
(B. N. 2188, f° 32 v°.)

Il a isles *ci* pres, que vos poez veoir de *ci*, qui sont habitees de genz, et laborees de blez et de viandes et d'autres biens. (VILLEH., § 131.)

Nous n'avons *chi* autre fremeté ne autre estandart fors Diu tant seulement et vous. (HENRI DE VAL., § 512.)

Va t'en de *cy.*
(*Resurr. Notre Seigneur*, ap. Jub., *Myst.*, t. II, p. 324.)

Cist dessoz. (1302, Fontevr., anc. tit., A. M.-et-Loire.)

Sachiez de verité que nous sommes marchant.
Qui pour l'ost gouverner qui est par *ci* devant
Avons tous ses biens ci amenez maintenant.
(CUV., *B. du Guesclin*, 1470.)

— *Des ci*, dès ce moment-ci :

Or se porpense Bertrans li messagiers
Que s'il enporte le sien escu entier
Li sien ami l'en averont mains chier :
Des chi velt il la guerre comenchier.
(RAIMB., *Ogier*, 4605.)

— *Par ci devant*, auparavant :

Les boulangiers et panetiers de ladicte ville de Bourges et faulxbourgs *par cy davant* se sont doluz et plainctz. (1502, *Ord. de pol. de Bourges*, I, Boyer.)

Pour obvier aux inconveniens qui *par cy davant* sont survenuz. (*Ib.*, II.)

Raconter a la noble assistance une fable non point *par cy devant* entendue. (LARIV., *Nuicts*, II, IV.)

— *De ci a tant que*, jusqu'à ce que :

Par saint Pierre, dist li chardenaus, vous n'en serez assous *de ci a tant que* vous m'averez amendei le lait. (MENESTREL, § 217.)

— *Par ci*, par ici :

Si est ce pour venir icy
Qu'il faut qu'elle passe *par cy.*
(J. A. DE BAIF, *le Brave*, II, 2.)

C'est grant merveille qu'elle ait pu
Sortir de ceste maison cy
Maintenant sans passer *par cy.*
(ID., *ib.*, II, 3.)

— *Par ci apres*, ensuite :

Par cy apres, d'ainsi le faire.
(J. A. de Baif, *le Brave*, II, 5.)

— *Ci et çà*, çà et là :

Si en cueilli *ci et ça*, ausi conme l'en met fleurs de divers prez en un mont. (*Chron. des rois de Fr.*, Berne 607.)

— *Ça et ci*, ceci et cela :

S'en vont disant et *ça et ci*.
(J. Bretel, *Tourn. de Chauvenci*, 2339.)

— *Entre ci et un mois*, d'ici un mois :

Il fauldra qur nous donnions une bataille aux Espaignolz, *entre cy et un moys*. (*Hyst. du bon chev. sans paour et sans repr.*, c. l.)

— *Ci pris, ci mis*, immédiatement :

Et commanda que, tout souldain,
Cy pris, cy mis, on chappellast
Cinq ou six douzaines de pain.
(*La Repeue de Villon et de ses compagnons*.)

Tantost que damp moyne vit la viande, il tire ung beau long et large cousteau, bien trenchant, qu'il avoit a sa ceinture, tout en disant *Benedicite*, et puis se met en besoigne a la poree. Tout premier qu'il l'eut despeschee, et le lart aussi, *cy prins cy mis*, de la il se tire a ces trippes belles et grasses. (*Cent nouv.*, LXXXIII.)

ciage, v. Sciage.

ciate, mod. cyathe, s. m. et f., coupe, gobelet, verre en général ; aujourd'hui t. d'antiquité, désignait un petit gobelet qui servait à verser l'eau et le vin dans les coupes :

9 tres petites *ciates*, ce sont cullerees. (H. de Mondeville, B. N. 2030, f° 51b.)

Que chascune des 3 commissions de la poudre soit faite sus chascun *ciate*. (Id.)

Contre douleur de fondement... soient prises .xl. cimes ou tendrons de brioine, et .iii. onces de galles soient cassees et boillies en trois *ciates* de vin jusques atant qui reviengne a ung. (*Secres de Salerne*, ms. Modène Este 28, p. 65.)

Aux femmes qui ont perdu tout jeu par froidure donner de celle pouldre deux dragmes avec trois *ciattes* de eaue chaulde. (*Grant herbier*, f° 18 v°.)

Donne leur le jus a boire avec trois *ciates* de vin. (*Ib.*, f° 20 v°.)

On en baille le poid d'une cuillere avec deux *cyathes* (c'est a dire douze drachmes et quatre scrupules) d'eau tiede. (*Trad. de l'Hyst. des plant. de L. Fousch*, c. xlix.)

cibe, v. Cive.

cible, s. m. et f., plaque de carton, de bois, etc., sur laquelle est tracé un disque ayant un point central qui sert de tir :

... Plus de cent
Voire de mil, tout a un *sible*.
(G. Machault, p. 106.)

ciboingne, v. Ciboire.

ciboire, s. m. et f., vase en forme de coupe, à couvercle, contenant des hosties consacrées pour la communion des fidèles, et aussi anciennement, flacon où l'on renfermait le saint Chrême :

E le *cibuire* seelé a arjent.
(*Mort Aim. de Narb.*, 1717.)

Riches saphirs et riche jame
Assist et mist en no *ciboire*
Quant y mist li et saint Gregoire.
(G. de Coinci, *Mir.*, p. 94, Poquet.)

Li *ciboires*.
(Id., *ib.*, ms. Brux., f° 31 v°, col. 2.)

Por fere le premier *civoyre* de lour ygliese. (1297, *Test. de Hugues le Brun*, A. N. J 407, n° 6.)

Li donne cil communion.....
Et puiz ly donne la sainte oille
Qu'illec tenoit en sa *chyboille*.
(*Hist. des trois Maries*, ap. Laborde, *Emaux*, p. 214.)

Et de viandes et de vins
De son ventre fera *cyboire*.
(J. Le Fevre, *Matheolus*, IV, 393, Bruxelles.)

Pour un *chyboire*, a tout une hymage tournant. (1325, *Mandem. de Mahaut d'Artois*, A. Pas-de-Calais.)

Un *cibore* a mettre Corpus Domini. (1382, A. N. MM 31, f° 88 v°.)

Pour avoir fait escurer et mettre a point le *cinboille* de cuivre de dessus le grant autel. (1449, *Arch. hospit. de Paris*, II, 165.)

Pour avoir refait le vaissiel du *chybolle*. (1461-62, *Compt.*, S. Amé, A. Nord.)

Une *cybole* de cristal, garnye d'or. (1467, *Ducs de Bourg.*, n° 2060.)

Ung grand *cyboire* d'argent doré. (1467, *Inv. de Charles le Téméraire*, ap. V. Gay.)

Item en l'an .xxx. ensuivant fut faite le *chiboule* pour mettre corpus christi. (xv° s., *Epitaphe de l'église de Jollain-Merlin*, Hainaut belge.)

La *chimbolle* qu'ilz avoient desrobé en une eglise. (1523, Lille, ap. La Fons.)

Lequel Cocquet a prié et requis au dit Adam Briffaut que son plaisir feust lui permettre de pouvoir mettre... une lampe devant le *siboingne* de l'eglise du dit Senuc. — Plus bas : *Ciboingne*. (1526, *Cartul. du prieuré Sancti Oricoli Sindun.*, f° 25 v°, Duc., *Ciborium*.)

Firent paver entour le dite fontaine (S. Gerald) et aussi firent reffaire le pavé, traversant le ruisseau davant le *cyvoire* dud. sainct Gerauld. (1532, *Reg. cons. de Lim.*, I, 219.)

Le *chimbole* ou repose le saint Sacrement. (1541-42, *Compt.*, A. Nord.)

La *cibolle*. (1559, Valenc., ap. La Fons.)

Une *chibolle* de cuyvre doré. (1598, Lille, ap. La Fons.)

— Dais ou baldaquin soutenu par des colonnes, édicule placé au-dessus de l'autel :

Devers la vile erent trifoire
Li mur, a ars et a *civoire*,
O granz pilers de marbre toz.
(*Eneas*, 445.)

Suz furent voltis li arcel,
Tuit partot dobles et gimel.
Molt par i ot riche *civoire* ;
Car n'esteit de chalz ne d'ivoire
Ains fu d'or fin toz et de pierres.
(Ben., *Troies*, 16661, Joly.)

Une maison i ot c'on clamoit oratoire
De cler marbre a porfire et desous a *ciboire*.
(*Rom. d'Alex.*, f° 76b.)

cibolle, cibore, v. Ciboire.

ciboule, s. f., plante potagère du genre de l'oignon :

Civolles. (*Gl. de Garl.*, Brug. 546.)

Sibolle. (1503, Douai, ap. La Fons.)

Scilla, vulgo *sipoulle* ou charpentaire ou oignon marin. (C. Est., *De lat. et graec. nom arbor.*, p. 67.)

Cf. Cibole, II, 132c.

cibuire, v. Ciboire.

cicade, s. f., latinisme, cigale :

Cigade. (Corbichon, *Propriet. des choses*, B. N. 22533.)

Le formy... fut priee et requise tres instamment du *cicade* ou crignon mourant de fain. (*Mer des hyst.*, t. II, f° 13b.)

Quand la *cicade* aiant grand fain vint a elle (la formis), pour lui demander a manger. (*Latin themes of Mary Stuart*, p. 6.)

Une *cicade*. (J. G. P., *Occult. merv. de nat.*, p. 123.)

Cf. Cigale.

cicaneux, v. Chicaneux.

cicatrice, s. f., trace laissée sur la peau par une blessure, une plaie, une brûlure après guérison :

Ceste pouldre deseche et engendre chair et *cicatrice*. (B. de Gord., *Pratiq.*, I, 12.)

Sicatrice. (*Platine de honneste volupté*, f° 8 r°.)

Sicatrice. (Fabri, *Rhet.*)

cicatrisable, adj., qui peut être cicatrisé :

Plaies et ulceres *cicatrisables*. (*Jard. de santé*, I, 18.)

cicatrisal, adj., de cicatrice :

Les taches *cicatrizales* ne peuvent estre effacees. (Joub., *Gr. chir.*, p. 514.)

cicatrisant, adj., qui cicatrise :

Medicines *chichatrisans*. (*Frag. d'un liv. de medecine*, ms. Berne A 95, f° 26 r°.)

Cichatrisans. (*Ib.*)

Medicaments *cicatrisans*. (Joub., *Gr. chir.*, p. 446.)

Playes *cicatrizantes*. (Id., *ib.*, p. 670.)

cicatrisatif, adj., qui détermine la formation d'une cicatrice :

Medecines *cicatrizatives*. (Evr. de Conty, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 36d.) Infra, *cicatrisatives*.

O incarnatis et *cicatrizatis* scelloz liez bien la plaie. (*Trad. de Lanfr.*, B. N. 1323, f° 54 v°.)

Medicament *cicatrizatif*. (Brun de Long Borc, *Cyrurgie*, f° 17d.)

Cycatrizatif. (Id., *ib.*)

Medicament *cicatrizatif.* (PARÉ, VIII.)

Remedes *cicatrisatifs.* (ID.)

Medicamens *cicatrisatifs.* (ID., X, x.)

Pouldre *cicatrizative.* (JOUR., *Gr. chir.*, p. 283.)

Medicament *cicatrizatif.* (ID., *ib.*, p. 676.)

— Anc., s. m., remède servant à cicatriser :

Et en la fin met on consolidatif *cicatrisatif.* (*Frag. d'un liv. de medecine*, ms. Berne A 95, f° 2 v°.)

Quand lesdits ulceres seront bien mondifiez et nettoyez, faudra user de *cicatrisatifs*, a parfaire la curation desdits ulceres. (M. GREG., *Prem. liv. de Gal.*, I.)

CICATRISATION, s. f., action par laquelle une plaie se cicatrise :

Cicatrisacion. (EVR. DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 36 v°.)

Cicatrization. (BRUN DE LONG BORC, f° 20ᵃ.)

CICATRISER, verbe. — A., fermer une plaie, une blessure de manière à ne laisser que la marque sur la peau :

Cicatrizeir. (*Somme Mᵉ Gautier*, f° 14.)

Incorporee avec du cerot myrtyn (l'escorce de pin) *cicatrize* entierement les ulceres des corps delicats. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 396.)

— Neutr. :

La petite centaure fait *cicatriser* les plaies vieilles et anciennes. (*Jard. de santé*, I, 190.)

CICEROLE, s. f., pois chiche :

Item y a la *cicerole*, qui est semblable a un petit pois chiche, estant fait a quatre quarres, et au reste semblable a un pois. (DU PINET, *Pline*, XVIII, 12.)

Cicera, une sorte de pois, *cicerolle.* (R. EST., *Dictionariolum.*)

Les meilleures pastures sont le grand treffle... puis apres les *chicherolles*, les ers ou orobe. (COTTEREAU, *Colum.*, II, 7.)

La *cicherolle* sert aus bœufs en lieu de orobe en la haulte Espaigne. (ID., *ib.*, II, II.)

Cicera, *cicerole*, une sorte de poix ciches. (*Calepini dict.*)

CICHEMENT, v. CHICHEMENT.

CICINDELE, s. f., coléoptère pentamère de la famille des carnassiers, ver luisant :

Et autour mainte ou *cicindelle* ou mousche
L'air pur esveille.
(VASQ. PHILIEUL, *Œuv. vulg. de Fr. Petrarque*, p. 119.)

Certains petits feuz volans... vous les appellez *cicindeles*, la reluisans comme au soir font en ma patrie, l'orge venant a maturité. (RAB., *Quint liv.*, ch. XXXI)

CICLE, v. SICLE.

CICLOMETRIE, s. f., mesure du cercle :

La *ciclometrie*, ou moyens de la mesure du cercle. (FRANÇ. BESSON, B. N. 1336, f° 1.)

CICLOPIEN, adj., des cyclopes :

Ciclopeus, *ciclopiens.* (*Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 7679.)

Ciclopian. (*Doctr. le Salvage*, ms. Renn. 147, f° 86ᵃ.)

Acumen : ung des *ciclopiens* et ung advercet. (NEBRIXA, *Lexic.*, éd. 1538.)

CICOREE, v. CHICOREE. — **CICOTRIN**, mod., v. SUCCOTRIN.— **CICOUGNE**, v. CIGOGNE. — **CICOUNIEITE**, v. CIGOGNETTE. — **CICQUES**, v. SIQUES. — **CICUE**, v. CIGUE.

CICUTAIRE, s. f., plante ombellifère aiguë dite ciguë vireuse :

Myrrhys, vulgo cicutaria, *cicutaire*, persil d'asne. (JUN., *Nomencl.*, p. 101.)

CIDRE, s. m., jus de pomme ou de poire fermenté :

Cavestre, *cire* et vin que il m'a acaté.
(*Rom. d'Alex.*, f° 47ᶜ.)

Asez enporte *cire* et cavestres et vin.
(*Ib.*)

Et si burent del *sistre.*
(*Mon. Guill.*, B. N. 368, f° 266ᶜ.)

Cisera, *cire.* (NECK., *Brug.*)

Chescune miere owe vous rendra .VI. d. obole cler, et chescune geline .III. d. par an cler, et .X. qartiers des pommes et des peirs vous respondrent d'un tonel de *cisre.* (*Econ. rur.*, Bibl. Ec. Chart., 4ᵉ sér., t. II, p. 367.) Impr. : *ciser.*

Vin, *siudre.* (*Liv. des jur.*, f° 73 v°, A. S.-Inf.)

Sidre. (1370, A. N. KK 10ᵇ, f° 21 v°.)

Cydre. (1392, *Denombr. du baill. de Rouen*, A. N. P 307, f° 53 v°.)

Aussi des autres boires comme de *sysre*, poyrye et bragote. (*Manière de lang.*, p. 392.) Impr. : *syser.*

Pot de *sydre.* (1398, Almenèches, A. Orne, H 25.)

Cidre, citre. (1464, LAGADEUC, *Catholicon.*)

S'ilz buvoient vin il prenoit pour luy *citre* ou servoise. (O. DE LA MARCHE, *Parem. des dames*, ch. XIII.)

Tonnaulx, fustailles a vins et *cildres.* (1498, *Baill. d'Evreux*, A. N. P¹ 294.)

La moitié de tout le *sildre* et peré qui sera trouvé dans ma cave. (1530, *Test. de Guill. Le Roux*, A. Seine-Inf., G 3435.)

Tonneau de *cytre* de poires. (30 sept. 1598, A. Bailleul, 2ᵉ reg. aux privilèges, f° 99.)

Sitre. (FOURNIER, *Hydrogr.*, p. 180.)

CIDRE EAU, s. m., cidre mêlé d'eau :

En festins, en nopces ou festes,
Qui, voulant traicter gens honnestes,
Leur feroit boire du *sidre eau*,
Seroit trop avare ou trop veau.
(*Vau-de-Vire*, ap. Jacob, *Vaux-de-Vire de J. Le Houx*, XII.)

CIEF, v. CHEF.

CIEL, s. m., espace dans lequel tous les astres accomplissent leur révolution :

Que li *cius* fu tous oscurcis.
(CHREST., *Perceval*, ms. Mons, p. 135.)

Juno ki ert del *ciel* deesse
Esteit vers els molt felenesse.
(*Eneas*, 93.)

Li roi dou *sié*, nostre signour.
(WACE, *Conception*, Brit. Mus. Add. 15606, f° 43ᵃ.)

As angres li clers *ceus* li beals,
E l'air desuz est as oiseals.
(BEN., *D. de Norm.*, I, 113.)

Suz *cel.*
(ID., *ib.*, II, 855.)

Deus citez qui sor mer sient, des plus forz desoz *ciel.* (VILLEH., § 301.)

Aidier puet en *ciel* et en terre.
(GUIOT, *Bible*, 2087.)

Es *ciez.*
(Ms. Brit. Mus. Harl. 4333, f° 98ᵃ.)

Qant voit le *cier* tout estelei.
(ROB. DE BLOIS, B. N. 24301, p. 588ᵇ.)

Tant com *cies* et terre durra.
(ID., *ib.*, p. 606ᵇ.)

Les bons es *ceaux* eslevera.
(MACÉ, *Bible*, B. N. 401, f° 85ᵇ.)

Li *cieus.* (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 48ᵇ.)

Lo regne dou *ceau.* (*Serm.*, XIIIᵉ s., ms. Poit. 124, f° 5 r°.)

Ciau. (*Ib.*)

— Fig. :

Ses compagnons,... ravis de la hardiesse et du grand cœur d'Hildegrade, la louoient jusques ou *ciel.* (NIC. DE MONTREUX, *Sec. liv. des berg. de Juliette*, f° 186 r°.)

— Dais :

Un *ciel* entier sur la table ordonnerent.
(E. DESCH., B. N. 840, f° 76.)

Un demy *chiel* de toille noire. (*Un partage mobil. en 1412*, St-Germain.)

CIELGE, v. CIERGE.

CIELLEMENT, s. m., décoration d'un plafond :

Ce *ciellement* est fort coustagieux, car il est fort azuré. (PALSGR., p. 489.)

CIENCQUANTE, CIENQUANTE, v. CINQUANTE. — **CIENS**, v. CEANS. — **1. CIER**, v. CIEL.— **2. CIER**, v. CHER. — **CIEREN**, v. SERAN. — **CIERENCIER**, v. SERANCER. — **CIERENT**, v. SERAN. — **CIERF**, v. CERF. — **CIERFIEIL, CIERFUEIL, CIERFUEL**, v. CERFEUIL.

CIERGE, s. m., grande chandelle de cire :

Moult i ot *cirges* alumez,
Et chandeles espessement.
(CHREST., *Erec et En.*, B. N. 1420, f° 14ᵃ.)

Tant i ot *cierges*, ja par jor
Lumiere n'i eust graignor.
(*Eneas*, 837.)

Li *cirges.*
(P. DE THAUN, *Liv. des creat.*, 1123.

A une part
Ou chandele ne *ceirge* n'art.
(GUILL. DE SAINT PAIR, 2586.)

Cielge. (*G. de Mongl.*, Vat. Chr. 1360, f° 16ᵃ.)

Pour 364 *cierges* de cire de une livre chascun. (1319, *Comptes de l'hôtel Mahaut*, A. Pas-de-Calais, A 374.)

Chierge. (1319, A. N. KK 296, f° 9 v°.)

Tenans .II. *chierges* ardans plus reluisans que le soleais. (J. D'OUTREM., V, 75.)

En l'aage de troys ans la vierge
Fut conduicte et menee au temple
Pour donner son offrende et *sierge.*
(MARCIAL, *Louanges de Marie*, f° 40 r°.)

Cherge, *chierge.* (1498, *Compt. d'Abbev.*, ap. La Fons.)

CIERGIER, s. m., marchand et ouvrier en cire :

Marchant *ciergier.* (1495-96, A. N. KK 85.)

CIERINT, v. SERAN. — **CIERIR**, v. CHERIR. — **CIERISE, -ISIER**, v. CERISE, -ISIER. — **CIERKER**, v. CHARGER. — **CIERTAINNEMENT**, v. CERTAINNEMENT. — **CIERTEFIER**, v. CERTIFIER. — **CIERVELLE**, v. CERVELLE. — **CIERVOISE**, v. CERVOISE. — **CIES**, v. CHES. — **CIESER**, v. CESSER. — **CIEUNC**, v. CINQ. — **CIEVRE**, v. CHEVRE. — **CIEVRIOL, CIEVRIUL, CIEVROL**, v. CHEVREUL. — **CIF**, v. SUIF. — **CIFFLER**, v. SIFFLER. — **CIFFRE, CIFRE**, v. CHIFFRE.

CIGALAT, s. m., petit de la cigale :

Les petits *cigalas* sont noirs du commencement. (DU PINET, *Pline*, VI, 26.)

Cf. Mistral, *Cigalas*.

CIGALE, s. f., insecte hémiptère qui fait entendre un bruit aigre et monotone produit par le frottement de deux membranes élastiques placées dans l'abdomen :

La *sigalle* et le papillon.
(RENÉ, *Œuv.*, II, 108.)

Sigalle. (CORROZ., *Fab.*, XCIX.)

CIGALETTE, s. f., dimin. de cigale :

... La *cigalette* (suit)
La rosee du matin.
(J. A. DE BAIF, *Eclog.*, XIV.)

CIGNIER, v. CILLIER.

CIGOGNAT, s. m., petit de la cigogne :

Au territoire de Fidena, on ne sauroit trouver un seul nid de cigogne, ny un petit *cigognat.* (DU PINET, *Pline*, X, 29.)

On dit qu'ayant mangé d'un *cigognat*, on dit qu'on demeurera quelques annees toutes de tire sans avoir les yeux chassieux. (ID., *ib.*, XXIX, 6.)

CIGOGNE, s. f., oiseau voyageur de l'ordre des échassiers :

Cigonie.
(P. DE THAUN, *Best.*, 1306.)

La *cigouingne.*
(*Ysopet I*, fab. XXXIII.)

La *segogne.*
(*Ib.*)

Cegoingne. (*Bible*, B. N. 899, f° 85ᵈ.)

Cigoinne.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 38ᵇ.)

Mercurius devint *cecoigne.*
(*Fab. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 70ᵇ.)

La *cequoigne* nourrist son pere et sa mere quant il sont viel. (LAUR., *Somme*, Maz. 809, f° 142ᵈ.)

Cygoine. (ID., *ib.*, ms. Soiss. 210, f° 98ᵈ.)

Cygoigne. (MONDEV., ms. Did., f° 13 r°.)

Pour recouvrir la tournelle ou la *soongne* fait son nit ou chastel de Crecy. (1331, *Compte de Odart de Laigny*, A. N. KK 3ᵃ, f° 105 v°.)

Cegoigne. (*Gloss. gall.-lat.*, B. N. l. 7684.)

Lucifer, horrible *segongne*
Au nit d'orgueil sans fin couvant.
(A. GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 23360.)

Et vinrent les *solgnes* la vegille de S. Valentin. (J. AUBRION, *Journ.*, an 1474.)

Au temps passé on ne mangeoit point de *cigongne*, mais maintenant c'est viande royalle. (ANEAU.)

Cycogne.
(DESP., *Lett.*, p. 407.)

— Manivelle en forme de levier coudé, servant à tirer de l'eau, à lever des plans, etc. :

A Chastelleraut, mareschal, pour sa paine et fer d'avoir adoubé la ferrure de la *cigoigne.* (1429, A. Vienne.)

Telo : *cigugne*, instrument a elever eau de puits comme font courtiliers. (*Gloss. de Salins.*)

Pour estre la terre arrousee de la main des hommes, et avec instrumens appellez *cigoines.* (SALIAT, *Her.*, I.)

— Gabarit formé de deux règles en équerre servant à régulariser la profondeur et la pente des revers d'un fossé :

Pour faire droictement ces fosses et egalement profondes, nos ancestres ont inventé une machine ou instrument tel : Une regle droicte, au costé de laquelle est une autre reigle ou baston de la longueur qu'on veult la fosse estre profonde, tellement que la reigle de dessus touchera aux deux bords de la rive. Cette mesure nos vignerons appellent *cicoigne.* (COTEREAU, *Colum*,, III, 13.)

— Gibet, pilori :

Sigougne dressee sur la place publique a Poitiers pour punir par infamie et autrement les delinquants. (1457, *Compte de dépenses.*)

Soyons en possession et saisine de aulcune *sigoigne* en la place commune de la present ville, la lanterne de laquelle pend avecques une chayne sur le grand estang de lad. ville, destinee pour punir les bolengiers quant excedent et delinquent en leur estat. (1536, *Reg. cons. de Lim.*, I, 299.)

Cf. CHUIGNE.

CIGOGNEL, mod. cigogneau, s. m., petit de la cigogne :

Son *cecoignel* pest la cegoine.
(EST. DE FOUGIERES, *Livre des manieres*, 945.)

Cigoigneau. (12 nov. 1295, A. M.-et-L., B 53, f° 123.)

Qui aura mangé un *cigogneau* ne sera lousche en sa vie. (BELON, *Nat. des oys.*, 4, X.)

Les petits *cycoigneaux* nourrrissent leurs pere et mere vieux. (BOAYSTUAU, *Theat. du monde*, I.)

Le jeune *ciconneau* par devoir mutuel.
(FR. PERRIN, *Pourtraict*, f° 22 r°.)

Cf. II, 133ᶜ.

CIGOGNETE, s. f., petite cigogne :

... Grant diligence
Ele a de ses *ciconnieites*
Nourrir...
(*Des propriétés des choses*, VI, 24, G. Raynaud, *Rom.*, XIV, 465.)

CIGUE, s. f., plante vivace, vénéneuse, de la famille des ombellifères ; poison où l'on suppose qu'entrait la ciguë et qu'on donnait aux condamnés à mort :

Plus fu amere l'iave que li rois ot beue
Que sive, ne santerne, n'alogne, ne *ceue.*
(*Rom. d'Alex.*, f° 44ᵈ.)

Cicuta, conium, coniza, ro. *cicuie.* (*Gloss. du* XIIᵉ *s.*, ap. Léop. Delisle.)

Encontre honnor ne doutent morir une *cheue.*
(*Beuves de Comm.*, f° 179ᵃ.)

Seignorie que j'aie eue
Ne pris pas .I. rain de *segue.*
(RUTEB., *Vie sainte Elisabel.*)

Qui par *cegue* le tuerent.
(*Rose*, 5888.)

Il ne prise son corps vaillant une *cheue*
Se nostre gent de Franche n'est par li secourue.
(*Gaufrey*, 6840.)

Cicuta, *ceue.* (*Gloss. de Douai.*)

Chigue. (*Gloss. lat.-fr.*, 1487.)

Et devez savoir que par *cheue* est entendu *cegue.* (*Grant Herbier*, f° 29 v°, Nyverd.)

Cicuta, herbe nommee *segue.* (R. EST., *Dictionariolum.*)

Seguë. (LA PORTE.)

Et selon que je puis entendre,
L'ellebore de la cervelle,
Du cœur la *seguë* s'engendre,
Et de la langue mortelle.
(J. A. DE BAIF, *Passetems*, l. III, f° 62 v°.)

Cicue.
(VAUQ., *Sat.*, V, à Bertaut.)

Il y avoit de la *segue* dans le jardin, qu'on m'avoit montré pour estre une herbe mortelle. (ROCHEFORT, *Mém.*, éd. 1694, p. 14.)

CIGUIGNE, v. CIGOGNE.

CIL, s. m., poil qui garnit le bord des paupières :

Hic villus, poil del *cil.* (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

— Fig., *en un cil d'œil*, en un instant :

En un ceil d'œil. (N. PASQ., *le Gentilh.*, p. 259.)

CILDRE, v. CIDRE.

CILICE, s. m., chemise, ceinture de crins portée sur la peau par esprit de pénitence :

Celice.
(*Liber de Antecrist*, Ars. 3645, f° 17 v°.)

En cendre et en *ciliz.*
(PIERRE DE LANNOY, dans *Dict. gén.*)

CILLEMENT, s. m., action de ciller les yeux :

Le *sillement* des yeux. (GREVIN, *Des venins*, I, 8.)

CILLIER, mod. ciller, verbe. — N., fermer rapidement les yeux par le rapprochement des paupières :

Oilz ne clot pas si tost ne *cille.*
(BEN., *Troie*, 19138.)

Tant fort l'avise des oils ne poit *ceillier.*
(*Rom. d'Alex.*, ms. Venise, P. Meyer, p. 256, v. 436.)

Il a si faite angouisce que pas des ious ne *celle.*
(*Rom. d'Alix.*, f° 78ᵃ.)

Li cuers de la joie s'esveille ;
Li oilz ovri, li dux ne *seille*,
Il ne fu pas tant revenuz,
Que li parler li fu renduz.
(*Florim.*, B. N. 368, f° 41ᵇ.)

Les eulz de son chief regardoient en .I. seul leu sanz clignier et sanz movoir et sanz *cignier.* (*Vie Ste Clare*, B. N. 2096, f° 10ᵈ.)

— Forcer qqn à fermer les yeux :

Comme ils prioient, le dormir ocieux
Chasse soucy leur vint *siller* les yeux.
(ROSS., *Franc.*, l. II, Œuv., p. 421.)

— *Cillié*, part. passé, fermé, cousu, en parlant des yeux :

Telz chevaux sont mieulx veilliez
Que nulz faucons, et s'ont les yeulx *silliez.*
Si que veoir grain ne pourroient foison
Jusques il ait verificacion.
(EUST. DESCH., V, 45.)

L'ame volant d'un plein saut,
A Dieu s'en ira la haut
Avecque luy se resoudre :
Mais ce mien corps enterré,
Sillé d'un somme ferré.
(ROSS., *Odes*, l. III, Œuv., p. 346.)

Quant a luy, qui avoit les yeux de l'entendement *sillez* par le concours de tant d'heureuses felicitez, ne peut juger, observer ny prevoir. (NIC. PASQ., *Lett.*, VI, 16.)

1. **CIMAISE** ou **CYMAISE**, s. f., moulure formant la partie supérieure d'une corniche :

Les *cimaises* des pileriaus
Qui tant erent riches et biaus.
(BEN., *Troie*, B. N. 375, f° 100ᵇ.)

.II. *chimaises* pour les gambes de la cheminee faire. (1306, A. N. KK 393, f° 28.)

Dist que il avoit mis ycellui adjournement sur la *chimaise* de la cheminee. (1398, *Grands jours de Troyes*, A. N. X¹ᵃ 9186, f° 41 r°.)

Deux corbiaux et deux *chimaisez* de quemineez dudit hostel. (6 déc. 1412, *Tutelle de Miquelet Tuscap*, A. Tournai.)

Pour les gambes, mantiel, *chimaises*, et aultres estoffes de pierre qu'il a failly avoir fait. (16 août-15 nov. 1427, *Compte d'ouvrages*, 5ᵉ Somme de mises, A. Tournai.)

Avoir taillié a une cheminee deux *chimaires* et deux soeuilletz. (1497, *Compt.*, Béthune, ap. La Fons, *Art. du Nord*, p. 200.)

Zophorus. Frise. Cimatium. *Cimaise*... (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 404.)

2. **CIMAISE**, s. f., vase, partic. vase dans lequel on offrait le vin d'honneur :

Qui luy tordroit ung peu le nez
De vin rendroit une *symaise.*
(*Serm. joy. de bien boyre*, Anc. Th. fr., II, 8.)

Et ce beau lict, ciel et cortines,
Simaises, potz, casses, bassines,
Dont vous cest venu cest aveu ?
(*Farce de Colin qui loue et despite D.*, Anc. Th. fr., I, 245.)

Pots, pintes, *semaises* antiques. (RAB., *Cinquiesme livre*, ch. XXXIII.)

Cf. CIMARRE, II, 135ᶜ et CYMOISE, II, 410ᵇ.

CIMANTERE, v. CIMETIERE. — **CIMATIQUE**, v. CISMATIQUE.

CIME, s. f., sommet en pointe d'un objet élevé :

Amont torneront lor racines,
Contre terres seront les *cymes.*
(*Adam*, p. 76.)

Chime. (*Vrigier de Solas*, B. N. 9220, f° 6 v°.)

Symme. (P. DE GARCIE, *Grant routtier de mer*, f° 31 v°.)

— Fig. :

En laissant a la volupté qu'elle soit bien simplement, et non pas la fin et la *cyme* des biens. (AMYOT, *Œuv. mél.*, éd. 1820, t. III, p. 280.)

CIMENT, s. m., mélange de chaux et de briques pilées :

Car en une tour sont, machonnee au *chement.*
(*Baud. de Seb.*, XV, 1395.)

Que li coutiauls ne soit esmanchies a *chiment.* (25 sept. 1325, *Reg. de la vinnerie, drapperie, etc.*, 1343-1451, A. Tournai.)

Cymant. (1332, *Compte d'Odart de Laigny*, A. N. KK 3ᵃ, f° 138 v°.)

Et doit estre fait convenablement led. *cyment.* (*Comptes de René d'Anjou*, art. 265.)

Cyement. (1480, *Compt. de l'Hôt.-de-V. de Tours.*)

Syment. (1521, A. Serrant.)

CIMENTER, v. a., consolider en liant avec du ciment les pierres de construction, ou en enduisant de ciment une surface :

Et Caulus li a dit, qui mout en est iries
Que li hiaume li iert de la teste erracies
S'il n'est bien *cimentes* ou a cordes loies.
(J. BRISEBARRE, *Restor du Paon*, ms. Rouen, f° 66 r°.)

Et fermant le sepulchre on le *cimente* tout a l'entour. (*Voyag. du S. de Villamont*, p. 209.)

CIMENTIER, s. m., celui qui fait le ciment ou mortier :

Les *cymentiers* ou ceulx qui faisoient le mortier. (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5083, f° 24ᵈ.)

CIMENTIERE, **CIMENTIRE**, v. CIMETIERE.

CIMETE, s. f., tête, en parlant d'un légume :

Cimete de chol. Cimia. (*Vocabularius brevidicus.*)

CIMETERE, v. CIMETIERE.

CIMETERRE, s. m. et f., sabre à large lame recourbée :

Ils avoient targettes et *saumetaires*, qui est espee turque. (1453, FRANCISCO TRASNE, *Prise de Constantinople*, p. 309.)

Semettaire, qui est espee Turquie. (1453, Mart., *Anecd.*, I, c. 1820.)

Symetere. (LE MAIRE, *Illustr.*, I, 23.)

La *semyterre* au poing. (AUTON, *Chron.*, B. N. 5032, f° 49 r°.)

Semiterre. (*Ib.*, f° 57 r°.)

Falcatus ensis, acinaces, gladius Persicus. *Semitaire.* It. Simitarra, Esp. Semitierra. (JUN., *Nomencl.*, p. 201.)

D'un seul coup de *simeterre.* (MONT., l. II, ch. XXVII, p. 463.)

CIMETIERE, s. m. et f., lieu où l'on enterre les morts :

El plus bel leu del *cemetiere.*
(CHREST., *Clig.*, 6107.)

Ne fust en *cimetere* ses avoirs retenus.
(*Th. mart.*, 62.)

Li dux Miles se tint devers un *cismetire.*
(J. BOD., *Saisn.*, X.)

.I. charnier molt parfont an leu de *cismetiere.*
(ID., *ib.*, CCIV.)

Lois regarda a destre del chemin et vit genz qui enfooient .I. cors en .I *cimetire.* (*Lancelot*, ms. Frib., f° 96ᵇ.)

Cymiteyre. (*Merlin*, Mus. Brit., Arund. 220, P. Meyer, *Rapp.*)

Le *sementire* saint Nicolas. (*Cont. de G. de Tyr*, ms. Flor., Laurenz., XXIII.)

Fist de la plache .I. *chimentiere.*
(*Mir. de S. Eloi*, 40.)

D'ung philosofe qui passoit parmy un *cimentire.* (*Castoiement d'un père à son fils*, XXVIII.)

Cimitire. (1226, *Cens. Paracl. de Pruvin*, f° 7ᵃ, A. Aube.)

Devant le *cemetire* S. Innocent ou il peussent vendre. (EST. BOILEAU, *Liv. des mest.*, 1ʳᵉ p., I, 54.)

Et fu enfouiz en la *cimetiere* commune. (MENESTREL, § 335.)

Cemetere. (1286, B. N. l. 9129, pièce 13.)

Chimentiere. (1288, S. Barth. de Noyon, A. Oise.)

En ce temps estoit dui grant *cimitiere* ou pais. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 156ᵇ.) P. Paris : *cimeteres.*

L'ossemente de lui getee hors du *cimentiere*. (*Ib.*, f° 313ᵃ.) P. Paris : *cimetiere*.

Cemetire. (*Rentes d'Orliens*, f° 1 r°, A. Loiret.)

Cementiere. (*Droit de la cort li rois d'Alam.*, ms. Berne A 37, f° 14ᶜ.)

Cimitere. (1301, *Cart. de S. Germ. l'Aux.*, A. N. LL 489, f° 59 v°.)

Porter le au *sementire*. (*Regle del hospit.*, B. N. 1978, f° 158 r°.)

La meson dou *cementire*. (1309, A. N. JJ 45, f° 89 v°.)

Li *cymiteres*. (1315, *Sec. cod. de Hug. D. de Bourg.*, Ch. des C. de Dij.)

Cymetere. (1322, Fontevr., anc. tit., A. M.-et-L.)

En un seul *chimentiere*. (J. Le Fevre, *Chron.*, I, 353.)

Se homme lay ou femme faict rapt ou *cœmetiere*, il le doit amender a l'evesque. (*Trad. du* XIIIᵉ *s. d'une ord. de Phil. Iᵉʳ*, 1080, *Ord.*, XI, 174.)

As gliseurs de le parroche Saint Brixe, pour l'accat de le *cymitere* de le ditte eglise. (1370, *Exécut. testam. de Colard le Pot*, A. Tournai.)

Au *cimentere*. (1393, *Livre des herit. de S. Berthomé*, f° 80 r°, Bibl. la Rochelle.)

Un *cymitiere* commun. (1395, *Grands jours de Troyes*, A. N. X¹ᵃ9184, f° 145 r°.)

Et furent icelui jour mis en leur sepulture en la *chimentiere* de ladite eglise. (1402, *Bull. de la commission hist. du départ. du Nord*, t. IV, p. 114.)

En le *cimentiere* de l'eglise saint Prixe. (1454, *Test. de Jehan Carlier*, A. Tournai.)

Du cousté devers le *semilierre* saint Arille. (1455, *Comptes de Nevers*, CC 51.)

Cymitier. (1470, S. Mélaine, Morl., A. Finist.)

Cymistiere.
(Marcial, *Vig. de Ch. VII*, f° 32ᵈ.)

Qu'ils fussent condamnez a la faire deterrer et porter son corps et ses os en un des *cymitieres* d'amours. (Id., *Arr. d'Am.*, p. 682.)

Semictyere. (1498, S. Melaine, Morl., A. Finistère.)

Les *cemetieres* bossus. (H. Est., *Apol.*, p. 222.)

Ceste *cymeterre*.
(Sceve, *Delie*, CXVIII.)

Ce son fantomes vains et larves solitaires [res.
Frequentans les tombeaux et les creux *cimetai-*
(Garn., *Corn.*, III.)

Coemetiere, κοιμητήριον. (Tripp., *Dict. fr.-grec.*)

Proche le *cymetier* de Sainct Brice. (J. Pussot, *Journalier*, p. 83.)

Cemetiere, lieu benit, ou sont enterrez les fidèles chrestiens. (Monet.)

— *Faire le cimetière bossu*, causer la mort de beaucoup de personnes :

Me suffira de parler de ceux lesquels tant plus *font les cemetieres bossus*, tant plus grosses apostumes font venir a leurs bourses. (H. Est., *Apol.*, c. XVI.)

De jeune medecin *cimitiere bossu*. (Tahureau, *Prem. dial. du Democritic*, p. 182.)

1. **cimier**, s. m., ornement le plus souvent garni d'aigrettes, de plumes, qui forme la cime du casque et surmonte la partie qui recouvre la tête :

Ceste tors est moult fors, a envis la prendres
Ains i aura des vostres et malmis et navres,
Qu'ele soit abatue, ne li *chimiers* ostes.
(*Conq. de Jérus.*, 4560.)

— Loc., *se mettre le cimier sur la tête* :

S'en trouvent d'autres que, sitost qu'ils ont un enfant masle et sont asseurez d'heriter du douaire, tournent les espaulles a leurs femmes, et les tiennent comme viles esclaves, et souvent les menassent avec parolles injurieuses *se mettant le cymié sur la teste*. (Lariv., *le Fid.*, V, 1.)

2. **cimier**, s. m., croupe du bœuf, du cerf :

Le *seymier* d'un cerf, c'est le quoier et la queue. (Ménagier, t. II, p. 264.)

cimitiere, v. Cimetiere.

cimosse, s. f., lisière d'une sorte de taffetas, cordon :

La ligature et *symosse* pour le lier (l'enfant) dedens le brisset. (*Le Tresor de l'ame*, 1404, f° 54 r°.)

cinabre, s. m., sulfure rouge de mercure dont on fabrique le vermillon :

A faire *cenobre*, prendes blanc d'Espaigne, si l'ardes en .I. feu et dont le moulles awec .I. pou de wermeillon. (*Remedes anc.*, B. N. 2039, f° 6ᶜ.)

.I. mantel de *sinabre* a fons de cuve. (5 fév. 1394, *Inv. de meubles de la mairie de Dijon*, A. Côte-d'Or.)

cinabrin, adj., rouge comme le cinabre:

Mains *cinabrines*. (*Les amoureuses occupat. de G. de la Teyssonniere*, p. 2.)

Ses boutons *cinabrins*.
(Rons., *Od.*, liv. V, Œuv., p. 388.)

Laissez moy succotter la liqueur amiable
Qui loge sur le pli de ces bords *cinabrins*.
(P. de Cornu, *Œuv. poet.*, p. 115.)

Sa bouche *cynabrine*.
(G. Durant, *Prem. amours*, IX.)

Quant tout folatre j'arose
Cette *cinabrine* rose.
(Tahureau, *Poés.*, II, 117.)

cinboille, v. Ciboire. — **cincesme**, v. Cinquiesme. — **cincquantene**, v. Cinquantaine. — **cincquiesme**, v. Cinquiesme. — **cincture**, v. Ceinture.

cindagé, s. m., action de ceindre :

Et nommoit on anciennement ce festin, le *cindaige* d'espee et non bien venue, comme nous faisons maintenant. (1609, Phil. de Hurges, *Mém. d'eschevin de Tournay*, Mém. de la Société histor. de Tournai, V, 109.)

cindiqual, v. Sindical. — **cindre**, v. Cendre, Ceindre et Cintre.

cindrer, v. a., syn. de ceindre, entourer :

Non qu'ensemble il ne peust des humains la demeure
Parfaire et commencer, qu'il ne peust en mesme heure
Cindrer les cieux flambans, peupler nostre air d'oyseaux.
(Du Bartas, 1ʳᵉ *sem.*, 1ᵉʳ j., 423.)

Ait peu si seurement *cindrer* tant et tant d'eaus
Sur les cercles rouans du ciel porte flambeaus.
(Id., *ib.*, 2ᵉ j.)

— *Cindré*, p. passé, entouré :

(L'or) pour qui nous eventrons
Nostre mere nourrice, et vivans dans les mines,
Des clapiers mal *cindrez* attendons les ruines.
(Du Bartas, 1ʳᵉ *sem.*, 5ᵉ j., 690.)

cinele, v. Cenele.

cinereux, adj., de cendre :

Humeur aduste et *cinereuse*. (*Practique de P. Bocellin*, f° 17 r°.)

cinglage, s. m., marche accomplie par un navire dans vingt-quatre heures :

Le *cinglage* des vaisseaux. (1543, Fournier, *Hydrogr.*, p. 707.)

Cinglage d'un navire. (Id., *ib.*, p. 712.)

Pareillement seront lesdits advitailleurs tenus fournir les deniers des *cinglages* et avaries raisonnables, qui seront faites par la levee desdits equipages. (Mars 1584, *Edit sur la jurid. de l'amiral, le droit de prise, etc.*)

1. **cingler**, v. Cengler. — 2. **cingler**, mod., v. Sigler.

3. **cingler**, v. a., frapper avec quelque chose de long et de flexible :

De son escu le *singla* par le pis,
Par tel vertu l'enpaint ensus de li,
Jambes levees l'a abatu souvin.
(*Mort de Garin*, p. 233.)

— Par extens. :

Desja les vents legiers
Des aquilons esmeus, d'une gelante aleine,
Cinglent, de toutes pars, la durcissante plaine.
(Gauch., *Plais. des champs*, p. 246.)

Allez, vilain, allez, vostre fievre quartaine,
Qui vous puisse *sangler* durant ceste sepmaine.
(Troterel, *Corriv.*, II, 2.)

Ainsi comme un vieux chesne agité rudement
Par deux vents ennemis soufflans diversement,
L'air *single* du grand bruit de leur forte secousse.
(Desport., *Angeliq.*)

— *Cinglant*, part. prés., qui fouette :

Et descent et ceilli verges *cinglans* an la forest et la commença a batre et a ferir. (*Perceval*, I, 51, Potvin.)

cinique, mod. cynique, adj., de chien ; *à la cynique*, comme des chiens, impudemment :

La chosette faicte a l'emblee, entre deux huys, a travers les degrez, darriere la tapisserie, en tapinois, sus un fagot desroté, plus plaist a la deesse de Cypre,... que faicte en veue du soleil *a la cynique*, ou

entre les precieulx conopees. (Rab., *Tiers liv.*, ch. xviii.)

cinkime, v. Cinquiesme.

cinname ou **cinnamone**, s. m., substance aromatique des anciens, que les uns prétendent être la myrrhe, et d'autres la cannelle :

Ung sacq de canielle *sinamone* pesant .xii. lb. (1441, *Exéc. testam. de Regnault de Viestrain*, A. Tournai.)

Fin baulme, odorant *synamomme*.
(Greban, *Mist. de la Pass.*, p. 350.)

En ceste isle se cueille du poivre, et l'araron et *synamoun* et aultres choses d'apoticaireries. (Margry, *Navig. franç.*, p. 298.)

Le *cinnamome* est extremement doux, car le pire est meilleur que la plus rare cannelle ; sa couleur est comme de lait meslé avec de l'ancre et un peu de bleu. (E. Binet, *Merv. de nat.*, p. 261.)

cinoglosse, mod. cynoglosse, s. f., plante appelée aussi langue de chien, à cause de la forme de ses feuilles :

Lingua canis, langue de chien. C'est une herbe que l'on appelle *cinoglosse*. (*Grant herbier*, n° 280.)

Plus de *cynoglosse*. (Paré, XXI, 2.)

cinq, adj. numéral, quatre plus un :

Dedenz aveit ses chevaliers,
Et dis serjanz et *cinc* archiers.
(*Eneas*, 5395.)

Et li nostre de cha ne furent que vint *cinq*, et si assamblerent as seise cens. (Henri de Val., § 540.)

Quinc. (1248, Anchin, A. Nord.)

Il poiera *cinq* souls pour lui. (Est. Boil., *Liv. des mest.*, 1re p., XLV, 1.)

Cuinch. (1271, Ctes d'Artois, 426, A. P.-de-Cal.)

Ciunc. (1285, *Cartul. de S. Jean des vign.*, f° 97e, Bib. Soiss.)

Chienc. (1287, S. Acheul, A. Somme.)

Chiunc. (*Liv. de la trés. d'Origny Ste Ben.*, p. 215, A. S.-Quentin.)

Cieunc. (*Test. de R. de Clerm.*, A. N. P 1370.)

Ciunck mesures. (1293, *Cart. de Cauchy*, Betenc., p. 352.)

Les sis d'une part et les *chinc* d'autre part. (1305, *Ord. des tondeurs*, A. S. Omer, LXXVIII, 1.)

Li *choinc* en prenderont trois hors des six. (*Ib.*)

L'autre pieche qui contient *chiunc* quartiers de terre. (1317, *Cart. de Lihons*, B. N. L 5460, f° 45 v°.)

Les dittes lettres obligatoirez royaulx, qui faisoient mencion de la ditte somme des *chaincq* cens livres tournois. (13 déc. 1443, *Test. des enfants de Pierart du Ponchiel*, A. Tournai.)

cinquaille, v. Quincaille. — **cinquaine**, v. Cinquiesme.

cinquantaine, s. f., réunion de cinquante objets de même nature :

Les deux *cincquantenes* qui venoient a Helye par orgueil furent destruictz par feu, mais la tierce *cinquantenne* fut gardee par son humilité, comme il appert au quart livre des roys au premier chapitre. (J. Legrant, *Livre de bonnes meurs*, f° 5e.)

cinquante, adj. numéral cardinal, cinq fois dix :

Un cheval fist de fust grant faire,
Desor roes cinquante paire,
Por ce qu'on le peust mener.
(*Eneas*, 889.)

Fors en la bataille de l'empereour u il en ot *cinquante*. (Henri de Val., § 543.)

Ciquante livres de parisis. (Déc. 1233, Chaumont, S. Fergeux, H 96.)

Cyncquante. (Avril 1242, S. Vinc., A. Mos.)

Ciencquante. (Mars 1250, Fontenelles, A. Nord.)

Cimquante. (1256, *Lett. de J. de Joinv.*, vidim. en 1294, A. Allier.)

Cent et *chiumquante* livres. (30 mars 1310, *Cart. de Flines*, Hautcœur, p. 511.)

Cheuncante deus sols. (1327, ap. Beauvillé, *Doc. inéd. concern. la Pic.*, II, 70.)

Chieuncquante. (1333, Tréport, A. S.-Inf.)

Chieunquante. (1350, Le Gard, A. Somme.)

L'an de grace mil .ccc. *chuinquante* et deuls. (18 fév. 1351, *Escript de le moituerie Jeh. Makait*, A. Tournai.)

Cienquante. (1362, Ch. des compt. de Dole, C 305, A. Doubs.)

De *chinquante* a soissante livres. (1404, *Bailliage d'Evreux*, A. N. P1 294.)

Chincquante quievilles de fier. (17 nov.-16 fév. 1426, *Compte d'ouvrages*, 3e Somme de mises, A. Tournai.)

Le .xxixe. jour d'apvril, ou dit an *chincquante* deux. (1454, *Exécut. testam. de Jehan Carlier*, A. Tournai.)

cinquantenie, s. f., compagnie de cinquante hommes :

De affichier chaysnes, de ordener disenies et *cinquantenies*. (13 avr. 1364, Arch. adm. de Reims, III, p. 253.)

cinquantenier, s. m., celui qui commandait une cinquantenie :

Par le mandement que le roy de Navarre et le prevost des marchans avoient fait a pluseurs quarteniers et *cinquanteniers* de la ville. (*Chron. de S. Den.*, B. N. 2813, f° 405e.)

A Nicolas Jourdin, Jacques Dubier et Joseph Formy, archers et *cinquantinier* de la ville d'Orleans. (1598-1601, ap. Mantellier, t. I, p. 387.)

cinquantiesme, mod. cinquantième, adj. numéral ordin., qui vient immédiatement après le quarante-neuvième :

— S. m., cinquantième partie :

En cele annee, tot sans faille,
Fist-on en France deux fois taille ;
De saint Jehan jusqu'au karesme,
Prinst on centisme et *cinquantisme*.
(*Chron. de S. Magloire*, v. 240.)

cinquefueille, v. Quintefeuille.

cinquiesme, mod. cinquième, adj. numéral ordin., qui vient immédiatement après le quatrième :

El *cinkime* jor. (*Greg. pap. Hom.*, p. 11.)

Lors se herbergierent al *cinquisme* jor sor un bel leu, a un chastel que on apele le Traim. (Villeh., § 433.)

Si s'en ala a Salehadin, lui *cuinquismes* de freres. (*Chron. d'Ernoul*, p. 255.)

Cyncyme. (1229, *Cart. S. Vinc.*, B. N. l. 10023, f° 33 r°.)

L'an milesme ducentesme trente et *cincesme*. (1235, Heylissem, Arch. du roy. de Belg.)

Cinkisme. (*Vie S. Mathias*, B. N. 2312, col. 3.)

C'hest a savoir le *chinquime* denier ki eskerra dou vendagie de le rente devant dite. (1260, *Cart. de Bourbourg*, B. N. l. 9920, f° 45e.)

La *cinquaime* partie. (1263, *Cart. de Langres*, B. N. l. 5188, f° 221 r°.)

Chienquiesme. (1269, *Liv. bl.*, f° 14, A. Abbev.)

Cinquiesme. (1278, *Cart. de S. Maur*, A. N. LL 112, f° 175 r°.)

Chiunquisme jor de marc. (1273-1280, *Reg. des Plaids*, f° 52 r°, A. Tournai.)

Vint et *cinquisme*. (1290, *Ch. de Ph. de Beaumanoir*, Chaumont, A. Ardennes H 81.)

Teus .iiii. jors errerent ne pristrent onques fin,
Quant ce vint au *cinquime*, que jors fu esclercis...
(*Gui de Bourg.*, 2810.)

Chuinquime. (1319, *Recette du comté de Blois*, A. N. KK 296, f° 8 v°.)

Le dyoes procain devant le jor dou *ciunkesme*. (1320, *C'est Katerine, femme Phelippar le Wette*, S. Brice, A. Tournai.)

A Annelle deux sestiers de blé et le *chincisme* ou bos de Commun. (6 nov. 1322, *Cart. de Réthel*, ap. L. Delisle, *Not. sur le cart. du comt. de Réthel*, p. 254.)

Donnee l'an de grace mil .ccc. vingt huyt, le *chincisme* jour de septembre. (1328, *Cart. d'Oudenbourg*, p. 57.)

Chiumcyeme jour du moys de aoust. (5 août 1329, *Lett. de Mathilde*, cesse *d'Art.*, Gr. cart. de S. Bert., A. S.-Omer.)

Et li bons marissaus o le quatrime va
Gerars de Nichocle le *chieuquime* guia.
(*B. de Seb.*, XVIII, 203.)

— S. m., cinquième partie :

Le *chiunchisme* et demi de la moitié dou tiers de la ville d'Escordal. (19 juin 1324, *ib.*, p. 103.)

— Cinquième jour :

Le *ciunkime* de fevrier. (1323, A. N. JJ 61, f° 102 r°.)

cinquisme, v. Cinquiesme. — **cinserité**, v. Sincerité.

cintrage, s. m., état de ce qui est cintré :

Ceintrainge de deux croisees. (1593, P.-de-Cal., S. Bertin, ap. La Fons.)

CINTRE, s. m., courbure hémisphérique concave d'une voûte, d'un arceau, d'une arcature :

Clauz a keville a clauer les *chintrez* des ars de le salle. (1313, A. N. KK 393, f° 41.)

Item bailla Jehan de Blacieu un roule contenant certaine quantité de fuste par lui pieça bailliee pour les *cindres* de l'arc du pont de Rosne. (1416, *Reg. consul.*, A. mun. Lyon.)

Cindre. (31 oct. 1423, *Reg. mun. de Mâcon.*)

A esbatre les *seintres* estant en la tour de la Boulerye. (1439, *Compt. de Nevers*, CC 42, f° 13 v°.)

Ung cent de clo pour les *sintres* de ladicte vote. (1439, *ib.*, f° 23 v°.)

Fera adouber et redresser l'entree du dit voyage et aussi redresser tous les *cintres* du dit voyage. (1455, A. N. KK 329.)

A Jehan Lombart, chappuis... pour avoir fait les *syndres* de la porte Chenevier. (1472, A. mun. Lyon.)

5 pieces de bois a faire les courbes des *sainctres* de l'arce du pont. (1535-36, *Comptes de Nevers*, CC 106.)

Syntres a porter les pierres et voutes jusques a ce qu'elles soient fermees et maconnees. (Delorme, *Archit.*, III, 4.)

CINTRER, v. a., disposer en cintre :

Et doit livrer en le ditte tour une vote de appas *chintree* au ront. (3 août 1349, *Chir. de Jeh. de Loyaucourt*, A. Tournai.)

S'ilz retiennent et *cyntrent* bien et deuement les voyages, puis et chambres des dittes mynes. (1455, A. N. KK 329.)

CIPPEAU, s. m., instrument avec lequel on rogne un métal quelconque :

Quant aux instrumens, outre ceux qui ont des noms qui sont aussi ailleurs et dont on se peut aviser... il y a eschope (d'ou vient eschopelure signifiant la piece qu'on leve d'un metal par cest instrument). Plus *cippeau* (qui peut sembler estre tiré du latin *cippus*). (H. Est., *Precell.*, p. 107, éd. 1579.)

CION, v. Scion. — **CIOURME**, v. Chiourme.

CIPRES, mod. cyprès, s. m., plante de la famille des conifères :

Un arbre avoit de lez le tref
Qui en toz tens fleroit soef,
C'estoit *cipres*, si com lisons.
(Chrest., *Perceval*, ms. Montp., f° 161c.)

.ii. candelabres de *chipres*
Aportent doi vallet avant.
(*Du Prestre et du chevallier*, Montaiglon et Raynaud, II, 56.)

Chipriest. (*Sones de Nansay*, ms. Turin, f° 51c.)

CIPRICIMI, adv., aussitôt :

Cipricimi, vocabulum compositum ex quatuor, *ci pris, ci mis :* quando significamus mox, sive statim, et sine dilatione aliquid fieri, aut factum esse : tanquam dicas : In hoc loco captus, et in eodem suspensus. (H. Est., *Gramm. gall.*, de adv., p. 72.)

CIQUOT, v. Chicot. — **CIRAL**, v. Ciseau. — **CIRCE**, v. Cirque. — **CIRCOMVOISIN**, v. Circonvoisin. — **CIRCONCIR** v. Circoncire.

CIRCONCIRE, v. a., soumettre à la circoncision :

Circumcire, circuncire. (*Pass. S. Pere*, B. N. 818, f° 158 r°.)

Circumcidre. (*Liv. des hist.*, B. N. 20125, f° 32 v°.)

L'en ne sçarroit mieulx apprester
Ne *circoncir* plus gentement
Que l'enffant est.
(A. Greban, *Mist. de la Pass.*, 5978.)

— Couper tout à l'entour :

Je veux *circoncire* ces cheveux, qui comme a un Absalon pourroient causer ma ruine. (J.-C. Camus, *Hom. festiv.*, p. 125, éd. 1619.)

— Fig. :

Et ansi doient *estre* une fieie *circuncises* et tranchieies les superfluitez. (*Li Epistle saint Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f° 38.)

Nous vous supplions, par vostre douloureuse circoncision, de nous delivrer et *circoncir* de l'orgueil d'esprit, de la convoitisse des choses de la terre, et de la concupiscence de la chair. (Bourgoing, *Hom. des saints*, janv. 1650, p. 15.)

— Inf. pris subst. :

Au *circoncir* Brunehaut l'ont noumee.
(*Auberon*, 393.)

CIRCONCISION, s. f., excision du prépuce :

La *circumcisions*. (xiiie s., *Serm.*, ms. Poit. 124, f° 8 v°.)

La *circuncisions* de la char. (*Comment. sur les Ps.*, p. 147.)

Circuncisions. (*Pass. S. Pere*, B. N. 818, f° 158 r°.)

Circoncisium. (1260, *J. de Bourg*, Ch. des compt. de Dole, B 860, A. Doubs.)

Le mercredi apres la *scirconcision* Deu Nostre Signor. (7 sept. 1284, *Coll. de Lorr.*, Not. des ms., XXVIII, 170.)

Circonsition. (1294, S. Wandr., A. S.-Inf.)

Circumcision. (*Liv. des hist.*, B. N. 381, f° 32 v°.)

Cf. II, 138a.

CIRCONDUCTION, s. f., mouvement de rotation autour d'un axe ou d'un point central :

La muable et tortueuse *circonduction* que fait ladite eccliptique mouvant sur les poles du monde. (Besson, *Cosmolabe*, p. 61.)

CIRCONDUIRE, v. a., développer tout à l'entour, allonger :

Les termes substantiaux de la tissure du proces a defendre, contredire, prouver, proposer, et endroict ou autres equipolens a iceux, seront exactement observez et entretenus entre les parties plaidantes, sinon que par quelque incident necessaire ils *soyent circonduits*, lorsque pour le regard desdits incidens le juge y procedera, abregeant les delais a luy arbitraires, le plus que faire se pourra, et aussi es matieres qui doivent estre traictees sommairement ou sans figure de plaid. (*Coust. d'Aouste*, p. 556.)

— Circonvenir :

Par voz propos *suis esté circunduite*
Tacitement.
(F. Jultot, *Eleg. de la belle fille*, p. 41.)

CIRCONFERENCE, s. f., courbe fermée qui limite le cercle, l'ellipse ; tour, circuit de qqch. :

Si tu vels trover la *circonference* du compas. (*Comput*, B. N. 25408, f° 18.)

Circunference. (Evr. de Conty, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 268c.)

Circunference. (*Entr. de Henry II a Rouen*, f° 47 v°.)

CIRCONFLEXE, adj., qui offre des sinuosités :

Ces trous reçoivent sept vergettes menues presque de la hauteur d'une once, mobiles en bas, *circunflexes* en haut, afin qu'elles retiennent les anneaus enclos. (Le Blanc, *Trad. de Cardan*, f° 291 v°.)

CIRCONFLUENCE, s. f., action de couler à l'entour, entourage :

La cité de Macloviense situee en une petite isle est ceinte de toutes parts de *circonfluence* marine, fors, ainsi qu'un tombeau d'arenne elevee ; par lequel apparoist la voye aux viateurs jusques a la grand terre. (Le Baud, *Hist. de Bret.*, ch. i.)

CIRCONFLUER, v. a., couler autour, environner de ses eaux :

Devers le levant est la cité Smierne que environne le fleuve de Helles, les champs duquel les fleuves Pactolus et Hermnes *circonfluent*. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 52 v°.)

Le fleuve Eslens avironne et *circonflue* les citez de Nyobe et de Mirne. (*Ib.*, f° 53 v°.)

CIRCONJACENT, adj., qui s'étend à l'entour :

Si parvint en la duché de Juliers et limites *circonjacentes*. (J. Molinet, *Chron.*, ch. viii.)

Il est chaud a cause des parties voisines et *circumjacentes*. (Paré, I, 14.)

CIRCONLOCUTIF, adj., qui a rapport à la circonlocution :

Correlarium, correlaire ou *circumlocutive* ostension. (*Voc. lat.-fr.*, 1487.)

CIRCONLOCUTION, s. f., circuit de paroles qui expriment la pensée d'une manière indirecte :

Circonlocution. (*Psaut.*, Maz. 358, f° 4 r°.)

Circonlocucions. (*Trad. de Beleth*, B. N. l. 995, f° 63 v°.)



Par enigmes et *circonlocutions*. (*Traduct. de Terence*, Préf., sign. A vi r°.)

CIRCONSCRIPTION, s. f., action de tracer la ligne qui décrit le contour d'un corps :

Il convient les choses de quoy l'en veult bien avoir cognoissance par *circonscription* demener et disposer de point en point l'une apres l'autre. (ORESME, *Eth.*, B. N. 204, f° 356b.)

Circunscripcion de lieu. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 4 r°.)

Circumscripcion differente. (*Ib.*, f° 16 v°.)

Membre ou particule, est corps ayant sa propre *circunscription*. (J. RAOUL, *Fleurs du gr. guydon*, p. 30.)

— Contour :

Pour la curation, faut renverser le prepuce, puis couper la peau interieure en toute sa *circonscription*. (PARÉ, XV, XXXII.)

CIRCONSCRIRE, v. a., limiter, décrire tout autour :

Quand l'en scet ses proprietes et l'en dit que felicité est telle et telle, elle *est* adonques bien descripte ou *circonscripte*. (ORESME, *Eth.*, B. N. 204, f° 356b.)

Combien que la premiere essence contienne tous les esperitz *circumscriptz*. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 16 v°.)

Popilius *circonscrit* la place ou il estoit avec sa baguette, en luy disant : Ren moy response, que je puisse rapporter au senat, avant que tu partes de ce cercle. (MONT., l. II, ch. XXIV, p. 454.)

CIRCONSISTANT, s. et adj., qui entoure :

Mais Attalus estant assis sur la selle de fer et ayant le feu dessoubz qui luy brusloit la chair, tellement que la puanteur venoit au nez de tous les *circonsistans*, se cria a haulte voix... (C. DE SEYSSEL, *Hist. eccles.*, V, 3.)

CIRCONSPECT, adj., qui surveille prudemment ce qu'il dit, ce qu'il fait, ou ce que disent et font les autres :

Cault et *circunspect*. (H. DE GAUCHI, *Gouv. des princ.*, Ars. 5062, f° 117 r°.)

Venerables et *circonspectes* personnes. (*Proc. de J. Cuer*, Ars. 3469, f° 67 r°.)

CIRCONSPECTEMENT, adv., avec circonspection :

Qu'ils ne se conduisent fort *circonspectement* avec tous ces peuples. (SULLY, *Œcon. roy.*, ch. CXIX.)

CIRCONSPECTION, s. f., surveillance prudente qu'on exerce sur ses paroles ou sur les paroles et les actions des autres :

Jeunes de *circonspection* est quant nos jeunons por tempeste, ou por paor d'anemis, ou por aucune aventure d'angoisse qui aparoist. (*Trad. de Beleth*, B. N. l. 995, f° 10 v°.)

Aions fiance de vostre *circonspection* et de vostre loiauté. (1303, A. N. JJ 36, f° 28 r°.)

Nous confians a plain des sens, loyaultez, proudomies, *circunspeccions* et diligences de nos amiz et feauz. (24 mars 1402, *Ord.*, VIII, 574.)

Environ cent ou six vings hommes
Ou gist grant *circonspection*.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, ms. Troyes, 3e j., f° 203 r°.)

CIRCONSPECTUEUSEMENT, adv., avec circonspection :

Il fault se conduire avec eulx *circonspectueusement*. (19 juill. 1605, *Lett. miss. de Henri IV*, VI, 483.)

CIRCONSTANCE, s. f., chacun des faits particuliers d'un évènement, d'une situation :

Les *circonstances* du fet. (BEAUMAN., XVIII, 14.)

L'air des basses vallees n'est pas bon a faire edifices pour la santé, car l'air y est gros pour la *circunstance* des montaignes. (H. DE GAUCHI, *Gouv. des princ.*, Ars. 5062, f° 132 r°.)

Obtemperons a l'accort et composicion dessus dis, et icellui, avecq les *chirconstanches* avons loé, otroyé, approuvé et confermé. (28 avril 1377, *Regist. de cuir rouge*, III, f° 20, A. Tournai.)

Quant Hannibal sceut les *circunstances* du lieu ou estoient les Romains, comme subtil et ingenieux en fait de guerre il ordonna ses batailles en deux parties. (*Trad. d'Orose*, vol. II, f° 32c.)

Cf. II, 138b.

CIRCONSTANCIER, v. a., accompagner du détail :

D'une chose m'esbahisoit que voulant rediger l'histoire de sa vie par escrit, il l'ot peu *circonstancier* des lieux, des personnes. (PASQ., *Lett.*, XVIII, 2.)

Et a bien ceste esperance en ly, qu'en matere de misericorde tele que doibt estre maintenue en ung prince crestien, bien conditionnee et bien *circonstanciee*, il ne se trouvera ne lent ne tard. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, III, 104.)

CIRCONVALLER, v. a., entourer en tous sens, entourer de circonvallations :

O meschant que me *circonvallent*
Tant de choses qui rien ne vallent
Et de qui eschapper ne puis !
(*Therence en franç.*, f° 250a.)

Circonvaler. (RICHELIEU.)

CIRCONVENIR, v. a., entourer, envelopper :

A la parfin *fu* il *circunvenus* de la multitude de eulz. (BERS., *T. Liv.*, f° 61a, ms. Ste-Gen.)

Circunvenir. (*Voc. lat.-fr.*, 1487.)

— Fig. :

Circonvenu par leurs ruses et tromperies. (AMYOT, *Crassus*, 58.)

Circonvenir les juges. (CHARRON, *Sag.*, II, 3.)

CIRCONVENTEUR, s. m., celui qui use de circonvention :

Ceste maniere de seducteurs et *circonventeurs* soubz espece de religion esmouvoient et faisoient insanier les povres gens vulgaires et imbecilles a estudier et inventer toutes choses nouvelles. (*Bat. jud.*, II, 20.)

CIRCONVENTION, s. f., action de circonvenir par des artifices :

Circonvention et deception. (1269, A. N. S 4947, pièce 4.)

Et soions portez en touz venz de doctrine de felonnie de hommes en astuce et en *circonvention* d'erreur. (GUIART, *Bible*, S. Pol à Eph., ms. Ste-Gen.)

A toute fraude et *circonvention*. (Juill. 1324, A. N., S6, pièce 1.)

A toutes fraudes, lesions, *circumventions*. (Déc. 1327, A. N. JJ 65, f° 28 v°.)

Ils ont prins pour eulx des pensees de vanité, et ont proposé en eulx des *circonventions* de pechez. (LE FEVRE D'EST., *Bible*, Esdras, IV, 7.)

Et fust ladictes entence aggreee par ambedeux les parties, lesquelles promirent et jurerent de l'entretenir sans aucune fraude ou *circumvention*. (P. D'OUDEGHERST, *Ann. de Flandres*, II, 149.)

CIRCONVOISIN, adj., situé tout autour dans le voisinage :

Sem tint le royaulme d'Asie
Et les pais *circonvoysins*.
(MARCIAL, *Louanges de Marie*, f° 12 v°.)

Les *circonvoysins* lieux.
(SCEVE, *Delie*, CLXXXVII.)

En ceste ville de Paris et en quelques autres lieux *circomvoisins*. (H. EST., *Precell.*, p. 138.)

Le regiment des gardes et les Suisses furent logez aux villages *circonvoisins* de ladite ville. (CHEVERNY, *Mém.*, an 1588.)

Les heretiques de la France, d'Allemaigne, et pays *circonvoisins*. (*Dialog. entre le maheustre et le manant*, f° 24 r°.)

Or, en retournant sur noz ambles, entendez qu'environ le temps desdictes nopces, grand peuple de Flandre, France, Angleterre et aux pais *circumvoisins* couroit hors sa maison vagabond parmy le pais. (P. D'OUDEGHERST. *Ann. de Flandre*, II, 551.)

— En parlant de personne :

L'archidiacre fera ses visites par chascun an, et estant arrivé en quelque lieu, fera venir les prestres *circonvoisins*. (*Trad. d'une ord. de Phil. Ier*, Ord., XI, 173.)

Un roy de France doit savoir l'estat des rois *circumvoisins* de son royaume. (*Adv. à Is. de Bav.*, B. N. 1223, f° 9b.)

— S. m., voisin, habitant d'alentour :

Or avez vous de voz *circunvoisins*
Prins les terres.
(GRINGORE, *Entreprise de Venis.*, I, 149.)

Pour entreprendre sur les *circonvoisins*. (10 nov. 1582, *Lett. miss. de Henri IV*, t. I, p. 480.)

Du gré a gré, et avec l'allegresse du peuple et des *circonvoisins*, qui pensent tra-

vailler pour la conservation de leurs propres vies. (17 mai 1585, *ib.*, t. IV, p. 64.)

CIRCONVOISINAGE, s. m., les alentours :

Iceluy monastere, ensemble le *circonvoisinage* estoit subject a l'empire romain. (*Chos. mem. escr. p. F. Richer*, p. 25.)

CIRCONVOLER, v. a., voler autour de :

Quant il est refaict (l'esmerillon), il se montre en Arabe et en Egipte, lors tous les oyseaulx esbahis de la nouvellité oublient de rapiner l'ung l'aultre, et par grandes compaignies le *circunvollent*, honeurent et festient. (FOSSETIER, *Cron. margarit.*, ms. Brux. 10509, f° 23 r°.)

Luy suadant que sans plus arrester,
Circunvolast les nations itales.
(J. MAROT, *Voiage de Genes*, f° v r°.)

CIRCONVOLU, v. a., enveloppé, entouré :

Mais l'extermination et mutation de la face des faulx et pervers ypocrites et une fainte simulation toute remplie et *circonvolue* de mensonge et de menterie. (*Prem. vol. des exp. des ép. et év. de kar.*, f° 9 v°.)

CIRCONVOLUTION, s. f., enroulement, sinuosité circulaire :

Les chaintures figuroient la *circonvolucion* de la mer. (*Bib. hist.*, Maz. 312, f° 41c.)

CIRCONVOYSIN, v. CIRCONVOISIN.

CIRCUIT, s. m., espace à parcourir pour faire le tour d'un lieu :

Le *circuit* du monde. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 128 v°.)

— Fig. :

En certain *circuit* de temps. (LE ROY, *Polit. d'Arist.*, f° 89 r°.)

Qu'est il besoin de tourner ça et la par *circuit* de parolles ? (CALV., *Predest.*, p. 123.)

CIRCUITÉ, part. passé, entouré :

Ysle *circuitee* de mer. (*Voy. d'Anne de Foix*, B. N. 90, f° 6.)

CIRCULAIRE, adj., relatif au cercle, qui a la forme du cercle :

Figure *circulaire*. (ORESME, dans Meunier, *Thèse sur Oresme*.)

CIRCULAIREMENT, adv., d'une manière circulaire, en rond :

Corps mouvable *circulairement*. (ORESME, *Liv. du ciel et du monde*, ms. Univ., f° 11 r°.)

Sirculairement. (*Jard. de santé*, I, 31).

Toutes choses luy semblent *circulairement* se mouvoir. (G. TORNUS, *Choses merv.*, I.)

Ce qui est meu *circulairement*. (P. FORCADEL, *Trad. de Procl.*, p. 21.)

CIRCULARITÉ, s. f., qualité de ce qui est circulaire.

Devallant jusques aux murailles dont elle (la cité) estoit close en parfaite *circularité*. (*Alector*, f° 124 v°.)

Circularite : circularity, roundnesse, orbicularnesse. (COTGR.)

CIRCULATEUR, s. m., celui qui forme cercle autour de lui, charlatan :

Charlattans et *circulateurs*. (LIEBAULT, dans *Dict. gén.*)

CIRCULATION, s. f., révolution circulaire ; action de circuler :

Circulacion. (EVR. DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 68d.)

Donques a un corps infini ne peut faire *circulacion* ou estre meu circulairement, ne par consequent le monde et le ciel se il est infini. (ORESME, *Liv. du ciel et du monde*, ms. Univ., f° 22 v°.)

Je feray que lesdits ruisseaux feront en eux en allant au grand ruisseau certaines *circulations*, qui causeront des petites isles fort plaisantes. (PALISSY, *Recepte*.)

CIRCULATOIRE, adj., relatif à la circulation :

Les vaisseaux servans aux distillations sont *circulatoires*. (PARÉ, III, 638.)

Mets l'eau dedans un vaisseau de distillation *circulatoire*. (A. DU MOULIN, *Quinte ess. de tout. chos.*, p. 36.)

— S. m., alambic :

Que le fond du *circulatoire* soit totallement ensepvely. (*Ciel des philos.*, c. 3.)

Recueille les plantes quand elles seront bien meures... ; puis les fermenteras en un *circulatoir* ou alembic. (EVONIME, *Tres.*, p. 106.)

CIRCULE, s. m., cercle astronomique :

Cercher les mouvemens des astres, ordonner les *circules*, mesurer la distance. (CALV., *Inst.*, conn. de Dieu.)

CIRCULER, v. n., se mouvoir circulairement :

Circuler ou aller tout autour. (ORESME, dans Meunier, *These sur Oresme*.)

La superieure partie a ung petit pertuis avec ung bec, par lequel on y met la matiere, et la retire on apres qu'elle *est circulee*. (*Ciel des philos.*, c. 4.)

Et fera l'on distiller les matieres sur le bain de Marie pour plusieurs fois, en remettant tousjours l'eau distillee sur le marc, et apres la cinquiesme distillation on reservera l'eau : si d'aventure on ne la veut encore *circuler*, pour luy acquerir une quinte escence. (LIEBAULT, p. 552.)

CIRCULEUX, adj., qui a la forme d'un cercle :

Cynamomme, incontinent qu'il est six doys hors de terre est *circuleux*, semblable a la ronce. (*Jard. de santé*, I, 122.)

CIRCULIER, adj., circulaire :

Vortex, nez en bois ou revolution *circuliere* en yaue. (*Gloss. de Salins*.)

CIRCUM, v. à CIRCON les mots qu'on ne trouve pas à **CIRCUM**.

CIRCUMCIDRE, v. CIRCONCIRE. — **CIRCUNDUIRE**, v. CIRCONDUIRE.

CIRCUNFERENT, adj., qui entoure, ambiant :

La souefve armonie dont ces supernaturelles ymages avoient fait resonner l'air *circunferent*. (LE MAIRE, *Temple d'honn. et de vert.*)

— S. m., celui qui entoure, qui environne :

Et si les mist du roy *circunferens*.
(J. BOUCHET, *Labyr. de fort.*, Phil. Le Noir, in-4 goth., f° 7 v°.)

CIRCUNVOLVER, v. a., entourer :

C'est la façon tousjours de falsité
Circunvolver les gens de paraboles.
(*Contredictz de Songecreux*, f° 13 r°.)

1. **CIRE**, s. f., substance jaunâtre, molle, fusible, que produisent les abeilles et dont elles font les alvéoles des ruches :

Contre le mail del oel, fache batre gingenbre et *cire*. (XIII[e] s., *Rem. pop.*, Am. Salmon, dans *Etudes rom. déd. à G. Paris*, p. 256.)

Une livre de *chire*. (*Cart. de Picquigny*, A. N. R¹ 35, f° 16 v°.)

Cire ouvree. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1re p., X, 12.)

Pour l'ymagerie de Mgr d'Artoys faite de *chire*. (1290, *Comptes de l'Artois*, pièce 436, extr. J. M. Richard.)

Apres doiz a ta dame escrire
Soit en parchemin ou en *chire*.
(*Clef d'amors*, 673.)

Sire. (*Liv. des hist.*, B. N. 20125, f° 158 v°.)

Cyre. (1261, *Orden. de l'ost. le roy*, A. N. JJ 57, f° 24 v°.)

Uns tabliaus de boys ou il y a dedens un couronnement de *cyre* viel. (1373, *Inv. de la tour du Louvre*, ap. V. Gay.)

.VII[xx]. livres de *cere*. (1389, *Compte de G. Bat.*, Lam. 4486, f° 9 r°, B. N.)

Por .XXIIII. torges de *cire*. (1418, Arch. Frib., *Comptes des trésoriers*, n° 31.)

Il y a trois choses en le candelle ardant, s'il est avoir le *chire*, le lumeillon qui est dedens et le feu. (Vers 1462, *Ep. et ev. de l'annee en franchois*, ms. Valenciennes 119, A. 5, 30.)

Une torche de *cere*. (1465, *Compt. de l'aumosn. de S. Berthomé*, f° 110 v°, Bibl. la Rochelle.)

— Chandelle, bougie :

La cambre fu mout cliere pour la *ciere* que ardoit.
(*Prise de Pamp.*, 615.)

Li *siere* segnefye le corps Jhucrist et le humanité qui est nes de le Vierge Marie sans corruption, sicomme li mousque ou li eis. (Vers 1462, *Epist. et evang. de l'annee en franchois*, ms. Valenciennes 119, A. 5, 30.)



Une livre de *syre* payra. (1592, *Règlem. de l'académie d'escrime de Dijon*, J. Garnier, p. 6.)

— Humeur jaune qui se forme aux yeux et dans les oreilles :

Il avoit tousjours les yeux pleurans et pleins de *cire*. (Lariv., *Nuicts*, VIII.)

— Composition de gomme laque et de résine, diversement colorée, dont on se sert pour cacheter les lettres :

Je ne suis pas icy venue pour eschauffer la *cire*. (*Cent nouv.*, f° 3, éd. 1486.)

Chauffer la cire. To attend long for a promised good turne. (Cotgr.)

— Loc., *comme de cire, de cire*, parfaitement, qui est parfait :

Il en œuvre *comme de cyre*.
(Gringore, *Jeu du prince des Sotz*, I, 280.)

Dieu vous gard, belle au gentil corps,
Mieulx faict que s'il estoit *de cire*.
(*Farce d'un amour.*, Anc. Th. fr., I, 215.)

Monsieur l'abbé, et monsieur son valet
Sont faits egaux tous deux *comme de cire* :
L'un est grand fol, l'autre petit folet :
L'un veut railler, l'autre gaudir et rire :
L'un boit du bon, l'autre ne boit du pire.
(Cl. Mar., *Epigr.*, de l'abbé et de son valet, p. 398.)

Vrayement, ç'a mon : qu'en veulx tu dire ?
Tu t'y congnois *comme de cire*.
(Ch. Fontaine, *Resp. à Ch. Huet*.)

En la ville d'Aiguemortes parait un juge, lequel avait un cerveau fait *comme de cire*. (B. Desper., 68.)

Il est faict *comme de cire*, il est fort bien faict. (R. Est., *Thes.*, Factus ad unguem.)

Ma foy, vous voila beau garçon !
Vous voila fait a la façon
D'un maistre gueux *comme de cire*.
(Godard, *les Desguis.*, III, 1.)

Trouve tu que cest habit neuf me soit bien fait ?
Antoine. Il vous est faict *comme de cire*. (Tourneb., *Contents*, I, 4.)

2. **cire**, v. Cidre.

cirement, s. m., action de cirer :

Ceratura, *cirement*, cirure. (*Calepini Dict.*)

cirer, verbe. — A., enduire de cire pour rendre poli, luisant :

Por le glacier le fist entor *cirer* (le tinel).
(*Aliscans*, 3423.)

Cire por *cirer* les cordes des garros. (1304, A. N. KK 393, f° 17.)

... Une toile *ciree*.
(*Gaydon*, 8164.)

Chirer. (Froiss., *Chron.*, B. N. 2646, f° 129 v°.)

— Réfl., être fait de cire :

Que ou dit ouvrage de cire n'ait point de poy merlé en le cire en nulle part de l'ouvrage, sur paine d'estre ars devant l'ostel de l'ouvrier et sur l'amende en le volenté de justice, excepté bougie qui *se chire*. (1459, ap. A. Thierry, *Tiers État*, IV, 267.)

cireugien, v. Chirurgien.

cireure, s. f., action de cirer :

Ceratura, cirement, *cirure*. (*Calepini Dict.*) .

cireurgien, v. Chirurgien.

cireux, adj., de cire :

Viscosité *cireuse*. (Du Pinet, *Pline*, IX, 38.)

cirge, v. Cierge.

cirier, s. m., fabricant, marchand de cierges, de bougies :

Devant li fet mander les bolangiers,
Et toz les fevres, et toz les taverniers,
Toz les *ciriers* avec les poissonniers,
Ceus qui fein vendent, et toz les aveniers.
(*Aimeri*, G. Paris, *Romania*, IX, 517.)

Johannes le *cirier*. (1258, *Chart. eccl. cenom.*, CCCCXL.)

Tuit *cirier*, tuit pevrier et tuit apotecaire ne doivent riens de coutume de choses. (Est. Boileau, *Liv. des mest.*, 2° p., XVI, 4.)

Thiphaine, la *ciriere*. (1313, *Livre de la taille de Paris*.)

Chiriers ne *chiriere*. (20 juill. 1395, *Reg. de la vinnerie*, 1343-1451, f° 71 r°, A. Tournai.)

Semblable a cyre qui se laisse duyre a la volunté du *cirier*. (Fabri, *Rhet.*, f° 22 v°.)

ciringue, v. Seringue. — **cirisete**, v. Cerisete. — **ciroene**. v. Ciroine. — **cirographe**, v. Chirographe. — **cirogreffe**, v. Chirographe. — **ciroigien**, v. Chirurgien.

ciroine, s. m., emplâtre résolutif dont la cire fait la base :

Emplastre ne *ciroine*.
(J. de Meung, *Tres.*, 334.)

Soit fait *ciroine* ou la cire surmonte en quantité le galbane. (*Secres de Salerne*, ms. Modène Este 28, p. 162.)

Adjoustes pouldre de costi et de aluyne et en fais ung *cyroigne* ou oingnement. (*Grant Herbier*, f° 8 r°.)

Il n'est sirop, brevage ne *cyroisme*
Qui reconfort lui donne fors que toy.
(*Euryal. et Lucr.*, f° 72 v°.)

La marjolaine est utillement mise es *ciroynes*. (*Jard. de santé*, I, 270.)

Les *cerouennes* et emplastres ont si grande affinité en leur composition que souventes fois on escrit l'un pour l'autre, tout ainsi que les linimens et onguens, lesquels on confond quelquefois l'un avec l'autre : a ceste cause nous distinguerons bien peu les *cerouennes* des emplastres, car la difference est bien petite. *Cerouenne* est une composition plus dure et solide que les onguens, et plus molle que les emplastres, laquelle a son nom de la cire qu'elle y reçoit pour donner consistance et arrester l'huile. (Paré, XXV, xxvii.)

Appliquant ung *cyroine* composé d'huille de chamomille, d'huille d'ayssince, d'huille d'aspic et de cere. (Tagault, *Inst. chir.*, p. 153.)

Des onguents, des *ciroenes*, des pastes, des linimens, des emplastres. (*Merlin Cocc.*, c. xxiii.)

ciron, s. m., insecte aptère, presque microscopique, qui se développe dans la farine, le fromage, etc. :

Je ne pris mie .ii. *suirons*
Toute la gloire de ce monde.
(G. de Coinci, *Mir.*, p. 694, Poquet.)

Li pes d'un *suiron*
Feri un lyon
Si k'il le navra.
(Beauman., II, *Fatrasie*, 2.)

Uns chevax de cendre
Crioit pois a vendre
D'un pet de *suiron*,
Uns pez ce fist pendre
Pour li miex deffendre
Derier un luiton.
(*Fablel*, ap. Jub., *Nouv. rec.*, II, 218.)

Carobaus, *suron*. (*Gloss. de Conches*.)

— Petite ampoule que l'on croyait causée par un ciron :

Contre les *seurons* de sorchius, .i. oef dur cuit face peler tout caut et a .i. coutiel coper par quartiers. (xiii° s., *Rem. pop.*, Am. Salmon, dans *Etudes déd. à G. Paris*, p. 256.)

Et s'el n'a mains beles et netes
Ou de *sirons*, ou de bubetes,
Gart que lessier ne les veille.
(*Rose*, B. N. 1573, f° 112a.)

Ou de *soirons* ou de bubetes.
(*Ib.*, Vat. Ott. 1212, f° 101b.)

Syrons.
(*Ib.*, Corsini, f° 90b.)

Ilh est une fontaine en Ytaile qui garist les *surons* qui vinent dedenz lez oeux. (J. d'Outrem., I, 306.)

— Anc., par extension :

De la vermoleure, ou *chiron* de bois. (1598, Lanfray, *l'Ecurie du s. Grison*, Malad. qui peuv. survenir a un chev., et les remed.)

cirop, **ciropt**, v. Sirop. — **ciroyne**, v. Ciroine.

cirque, s. m., enceinte circulaire où l'on célébrait les jeux publics, chez les anciens Romains :

Cirque estoit un lieux a Rome dedié au commun pour fere chose publique, si comme estoient jeux, solemnitez. (Bers., *Tit. Liv.*, B. N. 20312ter, f° 2c.)

Circe. (Oresme, *Rem. de fort.*, Ars. 2671 f° 48 r°.)

— Fig. :

Par le *cirque* du ciel tu cours si vistement.
(Du Bart., 1re *sem.*, IV.)

cirre, s. f., pousse filiforme que produisent certaines plantes grimpantes :

La goute de lin naist a l'entour des herbes semblables a arbrisseaux, et s'appuyent sur elles, non par racine, mais par grands *cirres* ou trainees tortillees, issantes du creu des ailes. (*Trad. de l'hyst. des plant. de L. Fousch*, ch. cxxxi.)

cirup, v. Sirop. — **cirurgen**, **-gien**, v. Chirurgien. — **cirurgye**, v. Chirurgie. — **cisaile**, v. Cisaille.

cisaille, s. f., ce qu'on a rogné avec



des ciseaux, rognures de métal, déchet :

Et pourront faire deus mars et demi de *cisaille*. (1324, A. N. JJ 62, f° 139 v°.)

Lesquelz flaons icellui ouvrier, au veu et sceu de Regnault de Vanderez compaignon de fournaise, avoit tirez de la *sezaille* que la tailleresse avoit faite. (1383, A. N. JJ 123, pièce 131.)

Sesaille. (Mars 1450, *Lett. de Ch. VII*.)

Quant au moulin, on dit qu'il y a trop de *cizaille* et trop de dechet. (*Resp. de J. Bod. à Malestr.*)

Quatre cens marcs d'argent en royaulx et *sizailles*. (5 avril 1568, *Lett. de Condé au roi*, A. Nord.)

— Grands ciseaux :

De *cizaille* ne de chardons. (Est. Boileau, *Liv. des mest.*, 1re p., XCII, 2, var.)

Forcetes, custeaux, compas, *sisales*. (1402-1407, *Compt. de la Chartreuse du Parc*, A. Sarthe B 1146.)

cisailler, v. a., taillader à coups de ciseaux :

Le suppliant *scisailla* les dittes pieces de monnoye. (1450, A. N. JJ 180, pièce 153.)

Une couppe a pied, toute doree, faicte a escailles *sizaillees* et poinsonnees. (1514, *Invent. de Charlotte d'Albret*, ap. Havard, *Dict. de l'ameublement*, t. IV, col. 1014.)

Bruslez, tenaillez, *cizaillez*. (Rab., *Quart liv.*, ch. liii.)

Tous changeurs et autres personnes qui se melent de changer, seront tenus incontinent qu'ils auront acheté l'espece d'or ou d'argent, legere, cassee ou souldee, la *cizailler* en la presence du vendeur ou porteur des especes. (Janv. 1560, *Ordonn. de Charl. IX*.)

cische, v. Chiche 2. — **ciseau**, mod., v. Cisel.

cisel, mod. ciseau, s. m., instrument de fer, long et tranchant, dont on se sert pour entailler le bois, la pierre, etc. :

Et desus escrist li hermites
A un *cisel* letres petites.
(Chrest., *Perceval*, ms. Montpell., f° 284d.)

Cele tour fu ouvree a compas, a *cissel*.
(Guy de Camb., *Barlaam*, B. N. 24366, p. 255a.)

Cisiel.
(*Roum. d'Alix*, f° 12a.)

Tant ont miné soz terre, chascuns a son *cisel*,
Que des murs de Cologne ont trait maint grant [quarel.
(J. Bod., *Saisnes*, IX.)

Li tors fu haute, grans furent li crestiel
Qui entailleit estoient a *cisiel*.
(*Anseis*, B. N. 793, f° 50.)

Les murs furent tous fes de fin marbre a *chisel*.
(*Gaufrey*, 9066.)

Il avoient aveques eulz un *chisel* et un martel, et tantost qu'il veoient que la beste se commençoit a forsener et a soy esbriver contre les siens, ils le feroient de celui *chisel* entre les oroilles. (Bers., *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 273d.)

Les tranchans des *sireaulx* de quoy on fait les partuis. (*Compte de Gilet Baudry*, 1416-1418, Despence, XLV, A. mun. Orléans.)

Pour avoir fait ausdiz marteaux et *sireaux* .lii. asses creuses d'assier. (*Ib.*)

— Au plur., instrument composé de deux branches tranchantes oscillant autour d'un axe :

Et uns *cisaux* et un bacin.
(*Renart*, Br. XIV, 377.)

Uns *ciseaulx* de Thoulouse. (1401, *Argenterie de la reine*, f° 49 v°.)

Pour pluiseurs remettes et *chisiaux*. (1423, *Exéc. test. de Angnies de Lortioir*, A. Tournai.)

Une paire de grans *ciraulx* pour tondre les boudures des plantz du jardin. (1557, *Compte de Diane de Poitiers*, p. 276.)

ciseler, v. a., travailler avec le ciseau, découper avec des ciseaux, un ciselet, etc. :

Medlent bazene ou cordewan, et quir de vel ove quir de vache, et *chiselent* soulers de bazeyne, de quir de vel et de chen. (*Lib. Custum.*, I, 83, 31, Edw. I.)

Une autre couppe vergee par dehors et *cizellee* a vignettes par dedens. (*Inv. de Charles V*, § 1377.)

Ce Boudet se voyant *cysellé*, il s'arresta et se reposa. (Du Villars, *Mém.*, VIII, an 1557.)

ciselet, s. m., petit ciseau pour ciseler le métal, pour couper les pièces d'or, d'argent :

Ung *siselet* et plusieurs autres menuz oultilz. (1491, *Exéc. test. de Thomas de Turby*, A. Tournai.)

Forsicula. Forcettes, *ciselets*. (R. Est., *Dictionariolum*.)

Ciselet, forsicula. (Id., *Petit Dict. fr.-lat.*)

Ciseau, *ciselet*. (Jun., *Nomencl.*, 191.)

ciseleur, s. m., celui dont le métier est de ciseler les métaux.

— Adj., qui sert à ciseler :

D'un burin *cyzeleur* en immortel airain,
Grand duc, je veux graver tes vertus, ta science.
(Birag., *Mesl.*, Sonn. XVI.)

cisellure, v. Ciselure.

ciselure, s. f., art de ciseler :

Une pinte ronde cisellee de haulte *ciselure*. (1353, *Compt. de l'argent.*, p. 311.)

En la *cizelure* a dames et chevaliers. (1360, *Invent. du D. d'Anjou*.)

ciser, v. Cidre. — **cisiel**, v. Ciseau.

cismarin, adj., qui est au delà de la mer :

Bretagne *cismarine*. (Le Baud, *Hist. de Bret.*, ch. x.)

cismatique, mod. schismatique, adj. et s., qui est dans le schisme :

Qu'erite sont et frenetique
Et en ferme foi *cimatique*.
(Evrat, *Bible*, B. N. 12457, f° 53 v°.)

Vigereusement contrestoit
Pour chele cause a *cismatiques*,
Pour che que il ert catholiques.
(*Mir. de S. Eloi*, p. 59.)

Apres j'ay esté *cysmatiques*
Sy mauvais.
(*Mir. de N.-D.*, II, 34.)

Sissematiques obstines en mal et tourbleurs de la paix de Nostre Mere saincte Eglise. (J. Le Fevre, *Chron.*, I, 18.)

cisme, mod. schisme, s. m., séparation du corps et de la communion d'une église :

Pur ce *cisme* qu'il fist cuntre Deu et raisun.
(*Th. le mart.*, 28, Bekk.)

Dont le *cisme* fait trop perilleux cran.
(Eust. Desch., VI, 178.)

cisne, mod. cygne, s. m., oiseau palmipède du genre de l'oie :

Et fu plus blans que *cines* de vivier.
(*Loh.*, ms. Montp., f° 164c.)

Ce sunt merveilles, dit li vilains Hervis,
Quant li roitiaus s'est au grant *cisne* prins.
(*Ib.*, 2e chans., VIII, p. 190.)

Cingne.
(Huon de Rot., *Protheslaus*, B. N. 2169, f° 16d.)

Li *chisnes* s'envola en l'aighe. (*Sones de Nansay*, ms. Tur., f° 36b.) Plus loin : *chinnes*.

Il ot le costé blanç comme *cisne* de mer.
(*Gui de Bourg.*, 2326.)

Olor, *cisne*. (*Pet. vocab. lat.-fr. du* xiiie *s.*)

Nus ne tue *chine* ne prenge oes de *chines*. (1270, *Reg. aux bans*, A. S. Omer AB xviii, 16, n° 117.)

Grues et *sesnes*. (*Liv. de Marc Pol*, XCII.)

Le chevalier o *chisne* o li cinq compengnon.
(*Gaufrey*, 108.)

Quant il encommençoient a corner, vous deissiez que ce sont les voiz des *cynes* qui se partent de l'estanc. (Joinv., *S. Louis*, p. 160, Michel.)

Poulhains, josne bestail, comme *chimes*, paons, oyes. (J. Molinet, *Chron.*, ch. cccxii.)

A Monseigneur sera fait present d'un *signe* d'argent ayant une coronne au col doree ou seront les armoyries dudit seigneur, tirant ledit *signe* avec une petite chaine d'or une navyre aussi d'argent. (1519, *Compt. de Nevers*, BB 17.)

cisoir, s. m., ciseau d'orfèvre :

Chissoirs, alennes, poinchon. (*Pièce de 1351*, ap. Delannoy, *Hospices de Tournai*, p. 79.)

Cizoir pour coupper, trancher et mettre en pieces l'or et l'argent battu. (E. Binet, *Merv. de nat.*, p. 194.)

cist, v. Ci.

cistercien, s. m., moine suivant la règle de Citeaux :

Regarde les Chartreux, *Cistericiens*, moynes et nonnains de diverses religions, com-

ment ilz se lievent toutes les nuytz a servir Dieu. (*Intern. Consol.*, III, xxv.)

CISTERICIEN, v. CISTERCIEN.

CITABLE, adj., qui mérite d'être cité ; notable :

Ill entendi ad hommes *citables* et de verité. (*Voy. de Marc Pol*, c. I, Roux.)

Habitans *citables*. (*Cart. de Brusselles*, LXXXVI.)

CITADELLE, s. f., château fort qui protége une ville :

Le gouverneur garnist tres bien ladite *citadelle* de gens et de artillerie. (G. DE VILLEN., *Mém.*, an 1495.)

Citadele. (LE ROY, *Polit. d'Arist.*, f° 72 r°.)

CITADIN, s. m., celui qui habite à la ville :

Foison de gentilz hommes et de *citadins* de Jennes. (*Boucicaut*, II, 7.)

Ung *citatin* rommain. (FABRI, *Rhet.*, f° 6 r°.)

CITAEIN, CITAIN, v. CITEAIN.

CITATION, s. f., action de citer ; sommation de comparaître en justice à jour marqué :

Un tribun a cité Cesar devant le peuple ; laquelle *citation*... (BERS., *Tite-Live*, B. N. 20312 ter, f° 64 v°.)

Citacion.
(*Myst. de S. Did.*, p. 12.)

Et la sans monicion ne *cytacion* faire ausd. religieux misrent trois d'iceulx dehors. (AUTON, *Chron.*, B. N. 5082, f° 67 v°.)

CITÉ, s. f., le corps des citoyens ; ville considérée comme corps politique :

Ne pot intrer en la *ciutat*.
(*S. Léger*, ms. Clerm., st. 24.)

Ciptet.
(*Alexis*, XI° s., st. 60.)

Ne borc, ne vile, ne *cité*.
(*Eneas*, 348.)

C'est la *citeiz* dunt il fu rois.
(*Brut*, ms. Munich, 309.)

Cites.
(*Rom. d'Alex.*, f° 36°.)

De la *citeit*. (1214, *Paix de Metz*, A. mun. Metz.)

Est *citez* Deu et mansion.
(*Siège de Jérus.*, Brit. Mus., addit. 15606, f° 6°.)

Et li roi Phelippes fist apieler le Val, apries son nom, le Val de Phelippe ; et li *chites* de Machedone sist desus. (HENRI DE VAL., § 570.)

Chascuns dreça *citez*, et torz et mandemenz.
(*Florence de Rome*, B. N., nouv. acq. 4192, f° 1 r°.)

Cipté. (*Serm.*, XIII° s., ms. Poit. 624, f° 17 r°.)

Se les beles *citez* n'esteent
Coutivees, tost ledireent.
(*La Clef d'amours*, 2217.)

Le *citet* de Tournai. (12 nov. 1314, *Reg. de la loy*, 1313-1325, A. Tournai.)

A Evrues, a bourch, *cité* et chastiel. (FROISS., *Chron.*, IV, 192.)

Es regions et *cetes*. (ORESME, *Quadrip.*, B. N. 1348, f° 92 r°.)

Cipté, sipté. (CAUMONT, *Voy. d'oultr.*)

Dans les grandes villes qu'ils nomment *citez*. (URFÉ, *Astree*, II, x.)

CITEAIN, mod. citoyen, s. m., celui qui jouit du droit de cité dans un Etat ; habitant de la cité :

Chitoien.
(*Loh.*, B. N. 4988, f° 231 v°.)

Vingt et quatre fils as Romains
Des plus orgillos *citheains*.
(WACE, *Brut*, 3105.)

Mais mult i out bons *citeains*
E pruz e forz e segurains
Qui bien defendirent lur vile.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 4053.)

Nul autre conseil n'en aveient
Li *citaein* ne cil dedenz.
(ID., *ib.*, II, 5210.)

Le *citeein* e li clergiez
Furent d'armes apareilliez.
(ID., *ib.*, II, 5361.)

Conois, Pieres, en com grande garde de Deu cil sont ki en ceste vie soi meismes sevent despitier ; avoc queiz *citains* devenz en honor cil sont conteit ki n'ont pas de honte par defors estre despitiet az hommes. (*Dial. S. Greg.*, p. 24.)

Jovenciaus et puceles, chevalier poingneor
Et tout li *citoian* i aceurent d'entor.
(*Rom. d'Alex.*, B. N. 739, P. Meyer, p. 171, v. 1447.)

Qui gardou les pors a la vile
Au *cithetein* od cui mis somes.
(*Dit du besant*, B. N. 19525, f° 123 v°.)

En la parfonde mer de vices
Sont enfondrez trestoz envers,
Au *citethein* se sont aers.
(*Ib.*, f° 124 r°.)

Ceaz cui il avoit longuement soffert anemis parmi la tenzon, rendit a derriens *citains* parmi lo sacrefice. (*Job*, f° 14 v°.)

Ne le tindrent pas en deduit
Le *cithezeine* de la cité
De Waterford.
(*Conquest of Irel.*, 1379.)

De Waterford les *citheinz*.
(*Ib.*, 1513.)

Et je vous di qu'en poi d'espace
I vienent tel mil *citouain*,
Qui semblent estre chastelain.
(GAUT. D'ARR., *Eracle*, 2035.) Var., *citoain*.

Li *citien* des viles. (*De Jost. et de plet*, I, XI, § 7.)

Chef des *cyteyns*. (*Lib. Custum.*, I, 16.)

Des celestiaus *citieins*. (*Ami et Amile*, Nouv. fr. du XIII° s., p. 65.)

Citien. (*Ordin. Tancrei*, ms. Salis, f° 1d.)

Quant li *citoien* virent que li evesques ne leur feroit el... (MENESTREL, § 216.)

Citein de Toul. (1251, A. Meurthe, chap. cath. Toul.)

Votre *cituen* de Marseillé. (1265, *Lett. du vic. de Ch. d'Anj.*, A. B.-du-Rh. 365.)

Iceus *citiens*. (1272, S. Aub. d'Ang., A. M.-et-L.)

Et promist par son sairement ke il ne quenoit ne cause, ne matere, ne engien, ne par lui ne par autrui, par quoi li *citoien* devant dit fuissent grevet. (1272, *Reg. de cuir noir*, f° 75 r°, A. Tournai.)

Et gaignent riches et povres *citecheins* et foreins. (EVR. DE CONTY, *Secr. d'Arist.*, B. N. 371, f° 127°.)

Les *citeiens*. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 16b.)

Cyteien. (Dim. apr. circonc. 1290, *Ch. du vic. de Valognes*, S.-Sauv., Urv., A. Manche.)

Citeien. (Vendr. av. nat. 1291, *Lett. du Vic. de Cotent.*, ib.)

Chitoien d'Amiens. (1307, Ab. du Gard, A. Somme.)

Les *chyteens* de Rouen. (*Vic. de l'eau*, ms. du XIV° s.)

Acquisition faite de Ernoul Berenguier, *citeen* de Rouen. (1334, A. Seine-Inf., G 3524.)

Barons, chivalers, *citeseines*. (1343, *Stat. d'Ed. III*, Avesb., p. 111.)

Les *citezeins* et burgois. (*Ib.*, an IV.)

Car c'est forterece de vile nient venxable amour des *cytains*. (J. LE BEL, *li Ars d'amour*, I, 12.)

Il sevent bien que li *chitain* meteront grant peine en iaus deffendre. (*Sept Sag. de Rome*, Ars. 3454, f° 94°.)

Barons, nobles, *citeseins*. (24 oct. 1360, *Liv. des Bouill.*, XVI, A. mun. Bord.)

Citezein. (1365, *ib.*)

Sans compagnie des *chitayens* de Rouen sans forfeture. (5 janv. 1389, A. mun. Rouen, A, 1.)

Hugues de Corbigny *citien* de Nevers. (1410, *Comptes de Nevers*, CC 17, f° 24 v°.)

Joffrey Mal-Arrest, Lambert du Lart, *citiens* et habitans de la ville de Lion. (13 nov. 1418, *Reg. cons. de Lyon*, I, 134.)

Le hibou *citoen* des ruineus palais.
(DU BARTAS, *Sepmaine*, V.)

— Adj., de la cité :

Environ le cite avoit mainte fontaine ;
Dedens n'avoit signor, fors le gent *citeaine*.
(*Roum. d'Alix.*, f° 36°.)

— Civique :

Les vertus morals et *citeeinnes* sont en graignor paine et en travail que les vertus intellectuels. (BRUNET LATIN, p. 330.)

Cf. CITEZEIN et CITOIEN, II, 141b.

CITECHEIN, CITEEIN, CITEEN, v. CITEAIN. — **CITEI**, v. CITÉ. — **CITEIEN, CITEIN**, v. CITEAIN.

CITEMENT, s. m., citation :

Que il faloit avoir un mandement de Monsr le bailli adreschant a tout sergent comme le procureur, quant il seroit establi, requiere *citement*, vers tous les adversaires de lad. ville, tant vers les religieux de Fescamp que vers tous autres. (28 mars 1391, A. mun. Rouen, A, 2.)

CITER, verbe. — A., sommer de comparaître en justice :

Quand ils virent que les peres *citez* ne



venoient pas en justice. (Bers., *Tite Live*, B. N. 20312ter, f° 23 v°.)

Porter une semonse pour *chiter* Jehan Descamaing contre les dis proviseurs. (20 sept. 1387-19 sept. 1389, *Compte de l'administ. de S. Espir*, A. Tournai.)

Enquis faire semourre, *citer*, traitter par justice et par moyens. (1491, *Exéc. test. de Thomas de Turby*, A. Tournai.)

> Puis le bonhomme est en dangier
> D'*estre cité* du boulengier,
> Et puis du tavernier.
> (*Tenebres de mariage*, Poés. fr. des xve et xvie s. t. I, p. 25.)

CITERIEUR, adj., situé en deçà :

Et fut (Sanson) archeveque de toute la Bretagne *citeriore*, c'est a dire de deça la mer. (Le Baud, *Hist. de Bret.*, ch. x.)

Une ligne a travers, qui divise totalement la partie interieure ou *citerieure*, de l'exterieure ou ulterieure. (Dalesch., *Chir.*, p. 125.)

CITERNE, s. f, réservoir où sont conduites et recueillies les eaux de pluie :

En rochiers e en *cisternes*. (*Rois*, I, 13.)

> Fromons les fait gieter de la *cisterne*,
> Le damme est lasse de duel et de disetes
> Et des grans painnes qu'en la chartre ot [souffertes.
> (*Jourd. de Blaivies*, 509.)

Une *citerne* de ploncq estant en la court. (4 mai 1506, Chirog., A. Tournai.)

Une *chiterne* de plonсq. (5 nov. 1520, *Exéc. test. de la veuve Douchement*, ib.)

En laquelle maison y a celier devant... *cisterne*, bove dessoubz la cuisine. (29 juin 1546, chirogr., ib.)

— Grande outre :

Et aussi treuvent lez *sexternes* fait de cuyr, plaines d'eaues. (1420, *Trad. du traité d'Emmanuel Piloti, sur le passage de la terre sainte*, f° 69 v°.)

CITESEIN, CITETHEIN, v. Citeain.

CITEUR, s. m., celui qui cite devant la justice :

> Resveillé suis d'ung grant tas de *citeurs*.
> (R. de Collerye, *Rond.*, CII.)

CITEZEIN, v. Citeain.

CITHARE, s. m., instrument à cordes des anciens :

Cithare, ce est cythole. (Oresme, ap. Meunier, *Thèse sur Oresme*.)

CITHARISTE, s. m., joueur de cithare :

> Le harpeeur, le *chistariste*.
> (G. de Coinci, *Mir.*, col. 152, Poq.)

Cytharistes ou harpeurs. (Evr. de Conty, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 271^b.)

> Gracieuse *citariste*
> Qui de la herpe scait le jeu.
> (*Therence en franç.*, f° 147^c.)

CITHEAIN, CITHEIN, CITHEZEIN, CITHICEIN, CITIEIN, CITIEN, CITOAIN, CITOIAN, CITOYEN, mod., v. Citeain.

CITRAMARIN, adj., situé au delà de la mer :

Des parties *citramarines*, c'est a dire de la region d'Italie, passerent la mer Adriatique. (Le Maire, *Illustr.*, I, 29.)

CITRAMONTAIN, s. m., qui habite au delà des monts :

Les *citramontains*. (Le Maire, *Lég. des Vén.*, ch. iii.)

Des deux nations *citramontaines*, c'est assavoir francoyse et germanique. (Id., *Illustr.*, I, i.)

Les latins s'essaiant a former la lengue de nous autres *citramontains* en la leur. (F. Bonnivard, *Advis des lengues*, p. 27.)

1. **CITRE**, v. Cidre.

2. **CITRE**, s. f., sorte de cythare :

> Lyres, *citres*, doucines, violons.
> (Louise Labé, *Debat de folie et d'amour*, Œuv., p. 45.)

Cf. II, 142^b.

CITRIN, adj., qui est de couleur de citron :

> L'une est granate, altre *citrine*.
> (*Lapid. de Marbode*, 343.)

Souffre ou orpigment *citrin*. (H. de Mondeville, B. N. 2030, f° 91^a.)

Pome *citrine*. La substance de dedens qui est aigre ou surre vaut pour medicine, car quant elle est mangee avec char ou poisson elle fait avoir bon appetit. (*Grant Herbier*, p. 107.)

Herbe ayant jus *citrin*. (*Regime de santé*, f° 61 v°.)

Citrine ou aqueuse. (*Ib.*, f° 65 r°.)

Eau *citrine*. (*Jard. de santé*, p. 56.)

Couleur *citrine* ou jaunastre. (Paré, *Intr.*, c. vi.)

L'onguent *citrin* est singulier pour guarir les pustules, gratelles, lentilles, et autres taches du visage. (La Framboisiere, *Œuv.*, p. 202.)

Il y en a des changeantes (des hyacinthes), des *citrines* qui tirent sur l'or. (E. Binet, *Merv. de nat.*, p. 176.)

CITRINISER, verbe. — Réfl., prendre la couleur du citron :

Et ainsi par le feu sec continuel, se change, corrige et parfait la blancheur, se *citrinise*, et acquiert la rougeur et vraye couleur fixe. (Artephius, *les Amours*, p. 34.)

— N., dans le même sens :

La pierre se vestira de toutes les couleurs que tu sçauras imaginer... ; elle *citrinisera*, verdira, rougira. (P. Arnauld, *Livre des figures de Nic. Flamel*, p. 76.)

CITRINITÉ, s. f., couleur citrine :

Sang de couleur rouge et clere, c'est assavoir rouge citrine au dernier degré de *citrinité*. (*Régime de santé*, f° 66 v°.)

La blancheur de l'esmut qui tire a *citrinité*. (Arthel. de Alag., *Fauc.*)

CITROLE, v. Citrouille.

CITRON, s. m., fruit du citronnier, d'un jaune clair, d'une saveur acide :

Chitron. (*Ménagier*, II, 112.)

Orenges et *cistrons*. (1440-41, A. M.-et-L., E 42, f° 31.)

CITRONILLE, v. Citronnelle.

CITRONNELLE, s. f., nom donné à plusieurs plantes dont les feuilles, quand on les manie, laissent une odeur de citron :

Des escorces d'oranges, et des *citronilles*. (Belle-For., *Secr. de l'agric.*, p. 349.)

Citronelle. A kinde of small baulme, of a faire green colour, and very good in a sallet. (Cotgr.)

CITRONNIER, s. m., arbre formant une espèce du genre oranger, qui donne le citron :

Citronnier. Citrus, malus citrea. (R. Est., *Thes.*)

CITROUILLE, s. f., variété de courge :

Cocombres, *citroles*. (Alebrant, *Reg. de santé*, B. N. 2021, f° 27^b.)

Citrules sont encores plus froiz que coucourdes. (*Grant Herbier*, n° 134.)

Les *citrulles* sont plus frois que ne sont les concombres. (*Jard. de santé*, I, 123.)

CITRULE, -ULLE, v. Citrouille. — **CITUÉ**. v. Situé. — **CITUEN**, v. Citeain. — **CIUN**, v. Scion. — **CIUNC, CIUNCK**, v. Cinq. — **CIUNKIME**, v. Cinquiesme. — **CIUTAT**, v. Cité.

CIVADE, s. f., avoine :

> Pain e vin e *cibade* prist a foison.
> (*Ger. de Ross.*, p. 372.)

Unam eminam de *civade*. (xiie s., *Cart. de Cellefroin.*)

Cinq pugnieres de *sibade*. (1562, *Dép. deux jur.*, A. Gir.)

Leurs genests de charue mangent pour *sivade* une brasse de muraille. (1615, *Plaisantes ruses et cabales de trois bourgeoises de Paris*, Variét. hist. et litt., t. VII.)

CIVADIER, s. m., la huitième partie du setier de grains :

La charge, le cestier, la cartiere et le *civadier*. (1564, ap. Duc., *Civaderium*.)

CIVAILLIE, s. f., botte de cive :

> N'en ayons point misericorde,
> Lyons les comme *chivaillye*.
> (*Myst. de S. Sébastien*, p. 116.)

CIVE, s. f., sorte de ciboulette :

> Ne pris pas deus foilles de *cives*
> Ton mancecer ne ton vanter.
> (*Renart*, Br. IV, 132.)

> Cele ymage est meigre et chetive
> Et aussi vert come une *cive*.
> (*Rose*, B. N. 1573, f° 2^a.)

Es autres biens qui sont forain
N'as tu vaillant .II. viez lorain ;
Ne tu, ne nul home qui vive
N'i avez vaillant une *cive*.
(*Ib.*, f° 45c.)

Certes, molt ai fet mauves change
Quant si ver moi vos truis estrange
Que je plus ain que riens qui vive ;
Et tout ne me vaut une *cive*.
(*Ib.*, f° 138b.)

Une *chive*.
(*Ib.*, ms. Corsini, f° 110b.)

Cepulatum, *cive*. (*Gl. l.-g.*, B. N. 7692.)

Car il ne doute une *chive*
La pais du pape ou le courroux.
(Geffroi, *Chron.*, 3094.)

Dont l'ung est noir, l'autre plus vert que *cive*.
(Villon, *Gr. Test.*, Ballade.)

Cibes a .VId. la botte. (1538, S. Omer, ap. La Fons.)

CIVET, s. m., ragoût cuit dans du vin avec des cives :

Molt seroit malvais au *civé*
Si connins que li freirons chace.
(*Du Prestre et de la dame*, Montaigl. et Rayn., II 239.)

De tous *chivez*. En *chivei*. Du *chivé*. Au *cyvé*. (*Ens. p. apar. viand.*, B. N. l. 7131.)

Voles vous char de porc fresque, a le verde sausse ou au *chivei?* (*Dialog. fr.-flam.*, f° 4a.)

Gesiers au *civé*. (N. du Fail, *Prop. rust.*, p. 135.)

CIVIL, adj., du citoyen, des citoyens :

Cause *ceville*. (1290, A. Besanç., reg. mun. I, f° 173.)

Cas *chivil* ou criminel. (1353, *Ch. de Jehans, r. de Fr.*, Roisin, ms. Lille 266, f° 350.)

Toute peine ou amende corporele ou *civile*. (1367, *Lett. d'abolit. de Phil. prem., D. d'Orl.*, A. Loiret.)

Ce farouche Romain,
Qui dans le sang *civil* premier trempa sa main.
(J. Godard, *le Flascon*.)

CIVILEMENT, adv., en citoyen ; en matière civile :

Ceulx qui vivent *civilement* de vie active. (Oresme, *Eth.*, B. N. 204, f° 355a.)

Poursievre *civilement*. (5 avr. 1381, A. mun. Rouen, tir. 3, nos 2 et 3.)

Estre pugnis creminelment ou *chivilment*. (9 fév. 1396, *Reg. aux public.*, 1393-1408, A. Tournai.)

Qui vivent *civilement* es citez. (Christ. de Pis., *Cité*, Ars. 2686, f° 44a.)

CIVIERE, s. f., sorte de brancard pour transporter à bras :

Cenovectorium, *chivere*. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

Fortune se joe del mont :
Li un vienent, li autre vont,
Li un devant, l'autre derriere,
Che est li geux de la *chiviere*.
(*Renart*, Br. VII, 5, var.)

Une *civiere* a .IIII. bras. (*Compos. de la s. escript.*, ms. Chantilly, t. I, f° 118 r°.)

Unam fulcam, unam pele, et unam *ceviere*. (1264, *Lett. de Official de Troyes*, St-Urbain, A. Aube.)

Une *ceviere* a bras fonsce de bois. (*Inv. de P. Biard*, A. M.-et-L.)

Fauvel nous a fait present
Du mestier de la *civiere*.
(*Fauvel*, B. N. 146, f° 9d.)

Civiere a fere la maçonnerie. (1410, *Comptes de Nevers*, CC 17, f° 27 v°.)

Peles, *chevieres*, cloyes. (1440, A. P.-de-Cal., S.-Bertin.)

Pour avoir fait deux grandes noesves *chivieres* servans a porter les cailleaux et grandes pierres hors de le Rocque aux ouvriers. (1445, *Compte des fortific.*, 4e Somme de mises, A. Tournai.)

Pour porter le Corpus Domini sur la *civiere* le jour de la Feste Dieu. (1477, *Arch. hospit. de Paris*, II, 184.)

Cyviere. (*Debv. deuz au d. de Bret.*, a cause des ferm. de Lesnev., xve s., A. Finist.)

En cent ans baniere *civiere*.
(J. A. de Baif, *Mimes*, l. I, f° 22 v°.)

CIVILISER, v. a., faire passer de l'état primitif, naturel, à un état plus avancé, par la culture morale, intellectuelle, sociale :

Quelque façon externe qui pouvoit n'*estre* pas *civilisee* a la courtisane. (Mont., liv. I, ch. XXIV.)

CIVILISTE, adj. et subst., savant dans le droit civil :

Docteurs canonistes et *civilistes*. (Pasq., *Rech.*, III, 24.)

CIVILITÉ, s. f., observation des convenances, des égards usités entre les hommes qui vivent en société :

Non seulement chasque pais, mais chasque cité et chasque vacation a sa *civilité* particuliere. (Mont., l. I, ch. XIII, p. 27.)

Ceux qui vont en Allemagne, ou les coustumes et *civilitez* sont differentes des nostres, quand ils sont revenus, on les trouve grossiers. (La Noue, *Disc.*, p. 120.)

— Droit de cité :

Dis moy si tu es citoyen romain. Et iceluy dist : Oui. Et le capitaine respondit : J'ai obtenu cette *civilité* a grand somme d'argent. (Le Fevre d'Est., *Bible*, Act., XII.)

— Science des choses civiles :

Le temporel et *civilité* consiste en deux membres, ascavoir, en l'art et discipline militaire, et en la science de justice civille. (*Cons. à la princ. Mar.*, rég. des Pays-Bas.)

Cf. II, 143a.

CIVIQUE, adj., relatif au citoyen, qui appartient à un bon citoyen :

Couronnes *civiques*. (Du Pinet, dans *Dict. gén.*)

CIVOIRE, v. Ciboire. — **CIVOLLE**, v. Ciboule. — **CIVRE**, v. Chevre. — **CIVROEL**, v. Chevreuil.

CLABAUD, s. m., sorte de chien courant, à oreilles pendantes, qui aboie fortement :

Leurs soliers sont liez de cordes ;
Ils sont pendans comme *clabaulx*.
(*Mist. de S. Christophe*, dans *Dict. gén.*)

— Fig. :

Un abbay de ces *clabaux* de village. (B. Desper., *Nouv. recr.*, p. 161.)

CLABAUDAGE, s. m., action de clabauder :

Un dru *clabaudage*. (Cl. Gauchet, dans *Dict. gén.*)

CLABAUDANT, adj., qui clabaude :

Les agiles levriers, les limiers *clabaudans*.
(Du Chesne, *Six. liv. du grand miroir du monde*, p. 58.)

CLABAUDEMENT, s. m., action de clabauder, au propre et au fig. :

Aussi n'oyez vous plus aux classes ce *clabaudement* latin des regens. (*Sat. Men.*, p. 80.)

Ne troublez point ses manes
De haut *clabaudement* de vos lourdes tympanes.
(*Les Muses incognues*, l'Avare Margot.)

CLABAUDER, verbe. — N., Aboyer fortement :

Les chiens abbayent et *clabaudent*. (Paré, *Anim.*, 12.)

— A., prôner bruyamment :

C'est un vertueux office
Avoir pour son exercice
Force oiseaux, et force abbois
Et en meutes bien courantes
Clabauder toutes ses rentes,
Par les champs et par les bois.
(Joach. du Bellay, liv. III, f° 87 r°.)

CLABAUDERIE, s. f., criaillerie contre qqn. :

Vous diriez a les ouir criailler, que l'Estat s'en va perdu, s'il manque de *clabauderies* affinees. (Sully, dans Littré.)

CLABAUDEUR, s. m., celui qui clabaude :

Les pedans *clabaudeurs* apres avoir questé avec grande estude et science par les livres, en font monstre. (Charron, *Sag.*, I, 40.)

CLABAUDIS, s. m., syn. de clabaudage :

Nous supporterons nostre part de vos injures comme le *clabaudis* d'une mutte de chiens courans qui attend la curee. (Gougen., *Com. des comed.*, II, 2, Anc. Th. fr.)

CLAGUET, s. m., espèce de pomme :

Les pommes d'herset... de *claguet*, de gros œil. (Liebault, III, 49.)

CLAIE, s. f., treillis d'osier à claire-voie ; treillage de bois servant de clôture pour les parcs à bestiaux ; anc., treillis, fascinage en général :

Desor les bors metent *cloies* gesir,
Planches fendues de chaisne et de sapin.
(*Loh.*, ms. Montp., f° 148b.)



Rainoars a cele gent encontree
A .I. destroit d'une roche cavee,
Devant une aige, a .I. poncel de *clee*.
(*Alesch.*, 4803.)

.VI. deniers au cuisinier pour les *clees* du gort. (*Jurés de S. Ouen*, f° 119, A. S.-Inf.)

Lesdis hommes sont tenuz faire audit bois les *clayes* et en prendre le bois pour ycelles fere. (1409, *Dénombr. du baill. de Constentin*, A. N. P 304, f° 108 r°.)

.XX. *cloyes* doubles pour eschaffauder; chacune *cloye* valant .X. deniers. (1414, *Comptes de Nevers*, CC 19, f° 4 v°.)

Au dedans d'une *clye* pres et au rez des maisons. (1464, A. N. JJ 199, pièce 519.)

Le suppliant portoit une *clede* ou *claie* qu'il avoit faite. (1466, A. N. JJ 194, pièce 217.)

La *claye* ou *clide* du champ de Myl. (1470, A. N. JJ 196, pièce 276.)

Cf. II, 143ᶜ.

CLAIETE, s. f., petite claie, employé dans l'exemple suivant pour désigner un lieu retiré, renfermé :

Son mary et elle se tenoient a la *clayette* ou c'estoit tout ce qu'ils pouvoient faire de vivoter bien chetivement. (CHOLIERES, *Apres disnees*, f° 195.)

CLAION, mod. clayon, s. m., petite claie ; spéc., claie pour égoutter le fromage :

Raoul... qui fu par .V. jours a cosper hars et *claons* et aporter pour lier ledit chaume. (1328, *Compte de Odart de Laigny*, A. N. KK 3ᵃ, f° 15 r°.)

Pour *claons* et pour hardelles. (1335, *ib.*, f° 280 r°.)

Clayon. Çarço, çarzo de vergas. (C. OUDIN, *Dict. fr.-esp.*)

CLAIR, mod., v. CLER.

CLAIR COULANT, adj., qui coule avec limpidité :

L'autre dessus les ondes netes
Du *clair coulant* ruisseau nageoit.
(J. DE BAIF, *Poèm.*, l. VI, II, 293, Lemerre.)

CLAIR COURANT, adj., qui court avec limpidité :

Les dous ruisseaux *clair courans* aux campa-
[gnes.
(CL. BUTET, *Poés.*, II, 55.)

CLAIRELET, adj. dimin., clair, limpide :

Une goute *clairelette*,
Une claire goutelette,
Qui vient d'une fontenette.
(TABOUROT, *Bigarr.*, f° 198 r°.)

CLAIREMENT, mod., v. CLEREMENT.

CLAIRER, v. n., briller, éclairer :

Une lampe a *clairer* de nuyt. (1501, *Invent. de l'Hôtel-Dieu de Beaune*, Soc. d'archéol. de Beaune, 1874, p. 141.)

Une lampe *clairant* jour et nuit devant le precieux corps Dieu. (1561, *Visitat. de la Maladière*, A. mun. Dijon, E 1.)

La, les vigiles furent solennellement dites, cloches sonnant, tous cierges *clairant*, et les portes du chœur fermees a cause de la grande multitude de peuple. (1566, *Hist. de l'église d'Autun par B. Goujon*, ms. de la bibl. du gr. séminaire d'Autun.)

CLAIREVOIE, mod., v. CLEREVOIE.

CLAIRE VOIX, adj., à la voix claire :

Lors les heraux *claire voix* ont sonné
De toutes parts le conseil ordonné.
(RONS., *Franciade*, l. I, p. 412.)

... La sanglante Bellonne
D'un cornet haut bruyant, et l'heraut *clere vois*
Ja l'appelle a l'assaut.
(CLAUDE DE MORENNE, *Poés.*, 494.)

CLAIR LUISANT, adj., qui brille avec une grande clarté :

Le *clair luisant* vesper.
(CL. DE MORENNE, *Poés.*, 56.)

CLAIRON, s. m., trompette à son clair et perçant :

Car, quant on a ouyt *clarons* sonner,
Il n'est courage qui ne croisse.
(*Archer de Bagnolet.*)

Sonnans trompes, *clairons* et cors sarrasinois. (*Perceforest*, t. I, f° 105.)

Bondissant trompilles et *clarons*. (*Trahis. de France*, p. 38, Chron. belg.)

Trompettes et *clerons*. (LOYAL SERV., *Chron. de Bay.*, c. XXII.)

CLAIRONNEMENT, s. m., action de jouer du clairon :

Or l'archange mettra hors la voix de la trompe d'un terrible *cleronnement* pour convoquer toutes personnes au jugement et tribunal de Christ. (LA BOD., *Harmon.*, p. 791.)

CLAIRONNER, v. a., pris au figuré :

Avec la famfare de la trompe... nous *cleronnerons* hautement sa sapience. (LA BOD., *Harmon.*, Ep.)

CLAIRSEMÉ, mod., v. CLERSEMÉ.

CLAIRVOYANCE, s. f., faculté de discerner clairement :

Nostre aveuglement plus que nostre *clairvoyance*. (MONT., liv. II, ch. XII.)

CLAMER, v. a., appeler :

S'espardoient par le fait d'un chevalier englez, qui estoit en leur routte et bien accompaignies, lequel on *clammoit* messire Jehan Mestrourde. (FROISS., *Chron.*, t. VIII, p. 255, var.)

Se freres vous *clamons*, pas n'en devez
Avoir desdaing, quoy que fusmes occis
Par justice.
(VILLON, *Codicille*, 139.)

— Déclarer :

Il fait bon les vielles amer :
Cen nos sout Ovide *clamer*.
(*Clef d'amours*, 1933.)

Cf. II, 144ᶜ.

CLAMEUS, adj., plaintif :

Come nostre souverain seignour le roy per *clamouse* pleint a luy fait en cest present parlement l'ad pleinement entendu. (*Stat. de Henri V*, an IX, impr. goth., Bibl. Louvre.)

Son maintien doit estre lent et pesant, sa voye grave, sa parolle ferme non *clameuse*. (*Thoison d'or*, vol. I, f° 14 v°.)

Mais quant la soif est vehemente et *clameuse* laquelle ne peut estre appaisee par aspiration de l'air froit... (*Regime de santé*, f° 33 r°.)

De la douleur, l'une est *clameuse* et tres fascheuse, l'autre assez supportable et paisible. (JOUB., *Gr. chir.*, p. 413.)

CLAMOR, mod. clameur, s. f., cri, plainte, particulièrement plainte en justice :

Apres ses plors et ses *clamors*
Li requier les joies d'amors
Humblement et en dechevant.
(*Clef d'amours*, 1753.)

Et qu'aucuns de nos subjectz nous eussent faict plusieurs plainctes et *clameurs* dudict Jacques Cueur. (6 mai 1453, *Arrêt contre J. Cueur*, ms. Bib. Louvre, n. 169.)

Qui saisit ou prant homme ou femme grandement ou par violence, se *clemmeur* y a, quand sera prouvé ou actaint devant nostre chastelain, appellez les consulz ou leur procureur et presens par devant nous ou devant nostre chapelain. (Juillet 1462, *Ord.*, XV, 518.)

Cf. II, 145ᵇ, 145ᶜ.

CLANDESTIN, adj., que l'on tient secret comme étant illicite :

Par *clamdestine* aliance. (BERS., *Tit. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 59ᵃ.)

CLANDESTINEMENT, adv., d'une manière clandestine :

A quoy ledit procureur repondi que s'il avoit dit furtivement, ce estoit a entendre *clandestinement*. (Juin 1398, *Ord.*, VIII, 229.)

Lire *clandestinement* de nuict. (RAB., *Pant.*, ch. XVII.)

CLANGUEUR, s. f., son éclatant, bruit; cri retentissant de plusieurs oiseaux palmipèdes :

Et, ainsi accompaigné, avecques sons et *clangueurs* de trompettes, bucynes, cors et tabourins, dedans la forte place de La Roque s'en entra. (AUTON, *Chron. de L. XII*, I, 107.)

Si les oyes pour leur pastures se combattent avec grande *clangueur*. (LIEBAULT, l. I, c. VIII.)

(L'oye) declare l'hyver proche par sa *clangueur* assidue. (ID., c. XVI.)

CLAPER, v. n., faire entendre un clapement de langue :

Ce chien *clapoit*, jappoit. (G. BOUCHET, *Serees*, II, 67.)

Cf. II, 145ᶜ.

CLAPET, s. m., sorte de soupape qui s'ouvre comme un couvercle à charnière :



Clapetz a pompe. (1517, dans *Dict. gén.*)

Cf. II, 145[c].

CLAPIER, s. m., l'ensemble des terriers d'une garenne ; lieu où l'on élève des lapins domestiques :

Ou se retirerent tous comme conniz au *clappyer*. (AUTON, *Chron.*, B. N. 5082, f° 192 r°.)

Pendant que nous estions en travail de tirer une perdrix d'un *clapié*. (DESPARRON, *Fauconn.*, IV, 17.)

Glappier a connils. (*Cout. d'Estampes*, CXCII, Nouv. Cout. gén., III, 106.)

Les trous des terriers (qu'improprement) aucuns appellent *clapiers*. (O. DE SERR., V, 11.)

— Fig., lieu de débauche :

Toutes femmes de joye seans es bordeaulx et *clapiers* de Paris. (1395, *Liv. rouge*, A. N. Y 2, f° 97 v°.)

Cf. CLAPPIER, II, 146[b].

CLAQUE, s. f., coup donné avec le plat de la main et qui produit un bruit sec :

L'un dit a son valet, va, va,
L'autre donne au sien une *claque*.
(GACES, *Deduiz*, Ars. 3332, f° 64 r°.)

Et buffe contre *clacque* rendre.
(LEFRANC, *Champ. des Dam.*, Ars. 3121, f° 76[d].)

CLAQUEDENT, s. m., gueux, misérable, dont les dents claquent de froid :

BARRAQUIN.
Claquedent?
Claquedent, deuxième tirant.
Bé, je vien, je vien.
(A. GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 21546.)

PILATE.
Tu es ung vaillant, *Claquedent*.
(ID., *ib.*, 21578.)

Je presente en faict evident
Tout ce que tiens en *claquedent*
Le roy des singes, moy Sagouyn.
(C. FONTAINE, *Complaincte et testam. de F. Sagouyn.*)

CLAQUEMENT, s. m., bruit de choses qui s'entrechoquent :

Quant il veit le bruit recommancer, avec un *claquement* general de mains, il se leva en colere. (*Sat. Mén.*, Har. de M. le rect. Roz., p. 112, éd. 1594.)

CLAQUEMUR, s. m., sorte de jeu :

Claquemur, abattimuro. (A. OUDIN, *Dict. fr.-esp.*)

CLAQUER, v. n., faire entendre un bruit sec :

Claquer, ou claqueter des mains en signe de faveur, plaudere, plausum dare. (R. EST., *Thes.*)

CLAQUET, s. m., dans un moulin, pièce du babillard qui vient frapper régulièrement l'auget pour lui imprimer un mouvement de va et vient :

Vostre langue n'a de repos
Non plus qu'un *claquet* de moulin.
(*Act. des apost.*, vol. I, f° 18[a].)

Elle caquette toute seule ;
C'est un *claquet*, c'est une meule
D'un moulin qui tourne tousjours.
(BELLEAU, *la Reconn.*, IV, 2.)

Le peuple s'advance, et se presse, comme quand les porcs courent tant qu'ils peuvent au *clacquet* du chauderon. (*Merlin Cocc.*, IX.)

CLAQUETER, verbe. — N., fréquentatif de claquer :

Il grince et *claquette* des dents. (PARÉ, *Introd.*, 18.)

Un bruit d'un grand feu qui *claquette*. (ID., XXIX, 28.)

Ils *claquetent* comme cigalles. (ID., *Liv. des anim.*, c. XXV.)

Ils *claquettent* comme cicongnes. (ID.)

Le pauvre marchand transsi de froid... passoit le temps a *claqueter* des dents. (*Comptes du monde adventureux*, p. 96.)

Vont *claquetant* des dents au travers des forets.
(PASSERAT, *Œuv.*, p. 102.)

Crepitaculo leprosi crepitus, vel crepitatus. *Claqueter* d'une claquette de ladre. (*Trium Ling. Dict.*, 1604.)

— Faire entendre le bruit de la cigale :

On dit... de la cigale *claqueter*. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 60.)

— A., faire claquer :

La nuict les fantomes volans,
Claquetant leurs becs violants
Et sifflant, mon ame espouvantent.
(RONS., *Od.*, III, X.)

CLAQUETIS, s. m., cliquetis :

Un *claquetis* d'armes. (J. DE CASTELNAU, *Faç. et coust. des anc. Gaull.*, f° 36 v°.)

Et le *claquetis* des armes
Qu'on oit au choc de l'assaut.
(J. A. DE BAIF, *Passetems*, l. III, f° 76 r°.)

CLAQUETTE, s. f., sorte de crécelle :

Crotalum, cercerelle, *clacquette*. (JUN., *Nomencl.*, p. 222.)

CLAR, v. CLER. — **CLAREFIER**, v. CLARIFIER.

CLARET, mod. clairet, adj. et s., de couleur, de nuance un peu claire :

Poz de vin *claret*. (1427, A. mun. Vienne.)

Vin *clairet*.
(*Repeue de Villon et de ses compaignons.*)

Et y bailler de trois vins purs et netz, blanc, *cleret* et rouge. (1509, Chap. de Ste-Radeg., A. Vienne.)

Cf. II, 166[a].

CLARIFICANT, adj., qui donne de l'éclat, qui fait briller :

Clarificante lumiere. (*Nef de santé*, f° 1 r°.)

CLARIFICATIF, adj., qui clarifie :

La racine de cassia fistula est *clarificative* du sang. (*Jard. de santé*, I, 102.)

Vertu *clarificative*. (EVON., *Tresor*, c. XV.)

— Déclaratif, explicatif :

Passans par Roussillon, il y fist un edit *clarificatif* de son edict de pacification. (BOURGUEV., *Rech. de la Neustrie*, II, 191.)

CLARIFICATION, s. f., opération par laquelle on clarifie un liquide ; éclat de la lumière :

Si la tenebre obscure
Ne peult [exister] avec *clarification*.
(J. MAROT, *la Vray-disant des dames.*)

— Fig., éclaircissement, manifestation évidente :

Pour ce pouvons avoir *clarificacion* de la grande vertu qui est en sapience. (COURCY, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f° 200[a].)

— Déclaration, exposé :

Cy ensuit la *clarificacion* et description des deniers par pension et diesmes dehuz chascun an en chapitre de Leon. (17 juill. 1493, Chap. de Leon, A. Finist.)

CLARIFIER, v. a., rendre clair, limpide, en le filtrant, un liquide qui est trouble.

— Eclaircir :

Colofonia *clarifie* et purifie la face. (*Jard. de santé*, I, 150.)

Pour *clarifier* la face. (LE FOURNIER, *Décor. d'hum. nat.*, f° 21 r°.)

— Purifier :

Le feu grandement empeche l'impression celeste et *clarifie* l'air. (*Remède contre fièvre pestilencieuse.*)

Clarifiez le miel. (PALSGR., p. 485.)

— Rendre illustre, glorifier :

Li heure vient que li fieux de l'homme *soit clarefiies*... c'est a dire aprez se resurrection. (*Bible hist.*, Maz. 532, f° 221 v°.)

— Rendre clair, expliquer :

Il modifia et *clerifia* a son entendement, le .IIII[e]. d'iceulx articles, qui contient ceste fourme. (19 juin 1391, *Reg. du Châtelet*, II, 97.)

Par quoy, si veulx un peu *clarifier*,
Comme il fault faire œuvres de charité
Vers moy seras assez bien acquité.
(EDM. DU BOULLAY, *Combat de la chair et de l'esprit*, p. 63.)

CLARIFIEUR, s. m., celui qui illustre :

Roy plein de vertus... *clarifieur* du throne françois. (G. CHASTELLAIN, *Deprecation pour Pierre de Brezé*, VII, 44.)

CLARIFIQUE, adj., qui éclaircit, qui illumine :

Lumiere *clarifique*.
(*Nef de santé*, f° 1 r°.)

CLARINE, s. f., sonnette qu'on attache au col des bestiaux.

Cf. II, 147[a], et Littré, I, 638[a].

CLARITUDE, s. f., clarté, éclat :

La *claritude* et nobilité de l'or. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10510, f° 121 v°.)

Lisez donc par agreable passetemps les ruynes de Troyes bien verifiees par *claritude* certaine. (LE MAIRE, *Illustr.*, II, Prol.)

Les unes (pierres) estoient d'une couleur, les aultres d'aultre : si que grant esbahyssement estoit de veoir la *claritude* et procerité des fondemens de ladite salle. (*Bat. Jud.*, VI, 15.)

Tu verras par l'espoisseur et la *claritude* la difference qui est entre la quinte essence et la grosse matiere. (A. DU MOULIN, *Quinte ess. de tout. chos.*, p. 32.)

CLARTÉ, s. f., effet de la lumière qui rend visibles les objets :

Si vid grand *claritet*.
(*S. Leger*, ms. Clerm., st. 34.)

Lo sol perdet sas *claritaz*.
(ALBERIC, P. Meyer, *Alex.*, p. 5, v. 50.)

El palais ot *clarté* molt grant :
Tant i ot cierges, ja par jor
Lumiere n'i eust graignor.
(*Eneas*, 836.)

Et la *clarteiz* raiot de jur.
(*Brut*, ms. Munich, 1690.)

Grande *clartes*.
(*Rom. d'Alex.*, f° 26d.)

Ou soit banny de la clarté Phebus,
Des biens Juno et du soulas Venus,
Et du dieu Mars soit pugny a oultrance.
(*Poés. attrib. à Villon*, 191.)

CLASSIFIER, v. a., disposer, établir suivant des classifications :

Je... ay *clacyfiet* seloncq ma simple capacité, de clauses en clauses, tout le texte des quatre evangelistes. (FOSSET., *Vie de Jesus Christ*, ms. Bruxelles, f° 349 r°.)

CLATRE, v. CLOISTRE.— **CLAU**, v. CLOU. — **CLAUCHE**, v. CLOCHE.

CLAUDICANT, adj., boiteux :

Quant chaleur est foible adonc ne s'engendre point ventosité, car elle ne le peult resolver : mais quant elle est *claudicant* adonc s'engendre ventosité. (B. DE GORD., *Pratiq.*, V, XI.)

Et par pechez blecez et *claudicans*.
(J. BOUCHET, *Noble Dame*, f° 82 r°.)

CLAUDICATION, s. f., action de boiter :

Enquist deboinairement
Tout le tempoire et l'ocoison
De chele *claudication*.
(*Mir. de S. Eloi*, p. 46.)

La disposition des membres ou la *claudication* se fait. (EVR. DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 152°.)

CLAUER, v. CLOUER. — **CLAURE**, v. CLORE. — **CLAUSE**, v. GLOSE.

CLAUSTRAL, adj., relatif au cloître :

Maisons *claustralles*. (Mai 1471, *Ord.*, XVII, 421.)

Abbayes *claustrales*. (GENTILLET, *Bureau du concile de Trente*, p. 54.)

CLAUSTRALEMENT, adv., comme dans un cloître :

Il entre en la chambre, les verrieres de laquelle estans bouschees et fermees *claustralement*. (N. DU FAIL, *Eutrap.*, XVII.)

CLAUSULE, s. f., conclusion, sentence :

Par quoy l'apostre, disent ils, comprend tout ceci par une *clausule*, qu'il faut que tous comparoissent devant le siege judicial du fils de Dieu. (CALVIN, 56.)

Avecq *clausule* rigoureuse et executorialle allencontre de tous ceulx qui desormais les pretendront empescher. (24 janv. 1583, Arch. Bailleul, 2e *Reg. aux privilèges*, f° 64.)

CLAUSULER, v. a., exprimer par une clause formelle :

Leur delivrer promptement et pleinement ledit estat au temps de la consommation dudit mariage, *clausulant* tout ce que a ce propoz pourra generalement et particulierement servir. (5 nov. 1539, *Instr. de Ch.-Quint*, Pap. d'Et. de Granv., II, 557.)

Ce qu'il concerne pour l'assheurance de sadite majesté *est* bien *clausulé* et articulé par ledit traité de paix. (Fév. 1545, *Sur la declar. de l'alternat. du traité de Crespy*, ib., III, 77.)

CLAUTERESSE, v. CLOUTERESSE. — **CLAUTEUR**, **-TIER**, v. CLOUTEUR, -TIER. — **CLAUWER**, v. CLOUER. — **CLAUWETE**, v. CLAVETTE. — **CLAUWETRIE**, v. CLOUTERIE.

CLAVAL, adj., en forme de clou :

Pustules *clavales*, non decoupees, ains testues et enracinees a mode de clou. (JOUB., *Gr. chir.*, p. 462.)

CLAVEAU, mod., v. CLAVEL.

CLAVEL, mod. claveau, s. m., pierre taillée en coin, qui entre dans l'encadrement supérieur d'une fenêtre, d'une porte :

Qant de la porte ont le *clavel* fermé.
(*Aymeri de Narb.*, 272.)

Le bassin d'un petit drageoir a *clavel*, sans pié et a on fons les armes de monseigneur le Daulphin. (1380, *Invent. de Charles V*, ap. Havard, *Dict. de l'ameublement*, t. I, col. 840.)

Ung hanap d'or a *claveau* sans pié, ouvré a feuillages enleves, et ou fons est ung grant esmail de plete et cinq petiz environ. (1386, *ib.*)

Cf. II, 148c.

CLAVELÉ, adj., qui a la clavelée.

— Par extension, en parlant d'hommes :

Je diz hœreticque formé, hœreticque *clavelé*. (RAB., *Tiers liv.*, XXII.)

Il faudra qu'ils soyent parfaitement ladres *clavelez*, s'ils ne se sentent ce poignant esguillon. (*Sat. Mén.*, au lect.)

Cf. II, 149a.

CLAVELEE, s. f., maladie éruptive, contagieuse des bêtes ovines :

Ils mouroient de la *clavelee*.
(*Pathelin*, 110.)

J'avoi pour vendangeurs la gresle ou la gelee,
Et mes brebis avoient ou tac ou *clavelee*.
(P. DE BRACH, *Poém.*, f° 140 v°.)

CLAVETE, mod. clavette, s. f., petite clef, sorte de fiche de fer servant à fermer les contrevents :

En son braioel uno *clauwete*
Trouva d'argent moult petitete.
(MOUSK., *Chron.*, 14369.)

Si attaigny une *clavette*
D'or et de main de maistre faite,
Et dist ceste clef me porterez.
(G. MACH., *Poés.*, B. N. 9221, f° 187c.)

Deux *clavestes* et une arondelle de fer. (1467, *Compt. de Nevers*, CC 61, f° 22 r°.)

CLAVIER, s. m., porte-clefs, gardien.

Cf. II, 150c.

— Dans un registre d'orgue, réunion des touches qui, lorsqu'on les frappe, ouvrent et font résonner le tuyau qui leur correspond :

Moy, je joueray sur le *clavier* et feray resonner les orgues. (PARÉ, III, 688.)

CLAZON, mod., v. CLAON. — **CLÉ**, v. v. CLEF. — **CLEER**, v. CLOUER.

CLEF et **CLÉ**, s. f., pièce de métal qu'on introduit dans le trou d'une serrure et à l'aide de laquelle on fait mouvoir le mécanisme qui sert à l'ouvrir et à la fermer :

Tenez les *cles* de ceste cité large.
(*Rol.*, 654.)

Les *clefs* de la cité.
(*La Venjance del mort nostre seigneur*, Mus. Brit., Egerton 613, f° 22 r°.)

Et ensi comme li cuens du mander ou castiel ke on li aportast les *cles*, il apiela Pieron Vent. (HENRI DE VAL., § 622.)

Fausse *cles* refont bien l'entree
Mainte foiz estre abandonnee.
(*Clef d'amours*, 3097.)

Por une *clerf* a un huis d'une chambre. (1304, A. N. KK 393, f° 21.)

Baillier a ycelui seigneur les *cleirs* de toutes les offices d'icelle maison. (1322, A. N. S 4969, pièce 1.)

Item disoient encor que on leur delivroit les *clerfs* dez biens et dez lieux de layens. (1334, *Cart. de Montier-Ramey*, B. N. l. 5432, f° 18 r°.)

Et prindrent les *clers* de ses husches et coffres. (1349, A. N. JJ 78, f° 45 r°.)

Une serreure et une *clerf* mis ou coffre. (1360, *Rançon du roi Jean*, A. N. KK 10a, f° 32 v°.)

Ne soit sy hardis de faire *clefz* ni cliquetez de lecton. (1372, *Ordon. des serruriers d'Amiens*, ap. V. Gay.)



La hayne je croistray bien souef,
Car je sçay bien tourner la *clef*
De tout vetil,
De quoy il en viendra meschef.
(*Mist. du Viel Test.*, II, 343, var.)

Boete a .II. *clees*. (*Invent. de N. D. des Barres*, A. Loiret, Ste-Croix.)

— Fig. :

Chaitis malaurous, ke promes tu cum ce soit ke li filz del haltisme ait la *cleif* de science ? (*S. Bern.*, p. 2, 38.)

Qui de paradis ot les *clers*.
(*Paraphr. du Ps. Eructavit*, Brit. Mus., Add. 15606, f° 24a.)

Et bien sevent que c'est la *cleis* de paiennime. (MENESTREL, § 148.)

Le ville de Bregerach est *cles* et entree de ce pays. (FROISS., *Chron.*, III, 262.)

Le roy Henry vint devant le Pont de l'Arche, par dela l'eau de Saine, et estoit dedens le seigneur de Graville et foison de ses gens. Lors on fist de grans assemblees tant de gens d'armes du pays, pour resister contre le roy Henry, affin qu'il ne passast au Pont de l'Arche ; mais nonobstant il passa, et apres se rendit le Pont au roy Henry, qui fut grand desconfort a tout le pays, car c'estoit une des *clez* de l'eau de Saine. (P. DE FENIN, *Mém.*)

— Locut., *avoir la clef des champs*, avoir la liberté d'aller et de venir où l'on veut :

Grans aise est d'*avoir les clez des chans*.
(*Anc. prov.*, ap. Ler. de L., *Prov.*)

Et se sont de mengier trop forment affiebly
Pour ce dit ung parler c'on a souvent ouy,
Mieulx vault *la clef des champs* quant on guer-
[rie ainsi
Qu'a demourer en fort de vivrez desgarni.
(*Ciperis*, B. N. 1637, f° 115 r°.)

Avisez s'est et porpensez
Comment puist saillir de leenz ;
Car s'il *avoit la clef des chamz*
Arriers ne vendroit des semainne.
(GEFFROI, *Chron.*, 4282.)

— *Prendre la clef des champs*, prendre la fuite, s'évader :

Ils *prindrent les clefs des champs* a l'adventure, les ungs par eaue et les autres par terre. (J. CHART., *Chron. de Charl. VII*, c. 260.)

— *Mettre les clefs sous la porte*, déménager, partir furtivement :

Ceux a qui les louages ont esté faits s'en vont sans rien payer, et *mettent les clefs dessoubs l'huis*, sans dire adieu a leur hoste. (11 oct. 1432, *Vent. du Châtel.*, Arch. de l'assist. publ.)

— *Mettre les clefs sur la fosse*, en parlant d'une femme, renoncer à la vie commune :

Quand nous voulons dire qu'une femme a renoncé a la communauté de son mary et elle, nous disons qu'elle *a mis les clefs sur la fosse*. (PASQ., *Rech.*, IV, 10.)

— Techn. :

L'en appelle *clef* un membre qui est au col d'une beste. (ORESME, *Eth.*, B. N. 204, f° 437d.)

— Pièce mobile au moyen de laquelle on ouvre ou ferme les trous d'un instrument de musique :

Ses instrumens forment atrampre
Si que n'i ot *clef* ne muance
Qui ne fust selon l'ordonance.
(*D'Orpheus*, ms. Genève 179 bis, Bullet. A. T., 1877, p. 100.)

CLEIN, v. CLIN.

CLEMATITE, s. f., plante grimpante de la famille des renoncules, à fleurs campanulées odorantes :

Clematid. (J. DES MOUL., *Comm. de Matth.*)
(COTGR.)

CLEMENCE, s. f., douceur que montre celui qui a autorité pour punir un coupable, en lui pardonnant ou atténuant sa peine :

Par souve *clementia*
(*Eulal.*, 29.)

Clemance. (1413, *Denombr. du baill. de Constentin*, A. N. P 304, f° 123 r°.)

Qu'ilz n'abusent de la *clemence* dont avons usé envers les simples. (CONDÉ, *Mém.*, p. 551.)

CLEMENT, adj., qui use de clémence :

Prince *clement*.
(VILLON, *Ball.*)

CLEMENTEMENT, adv., avec clémence :

Pour ces necessaires benefices *clementement* et humainement concedes. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, X, v, 6.)

Lesditz estatz ne doubtent pas que leurs majestez, pour affection chrestienne, *clementement* s'y condescendront. (10 juin 1544, *Pap. d'Et. de Granv.*, III, 24.)

CLEMENTISSIME, adj., très clément :

Roy *clementissime*. (AUTON, *Chron.*, B. N. 5083, f° 94 v°.)

CLENCHE, s. f., pièce du loquet d'une porte qu'on lève ou qu'on abaisse sur le mentonnet pour ouvrir ou fermer :

Jou verrai l'uis ou siot li *clinkes*.
(*Du Garç. et de l'aveugle*, B. N. 24366, p. 244b.)

Ke nus ne brise *clenke*. (1280, *Reg. aux bans*, A. S.-Omer AB XVIII, 15, n° 391.)

Guillemin Jacquet ouvrier de mestier de serrurerie, pour deux vertevelles et une *clanche*. (1441, *Comptes*, ap. Monteil, *Hist. des Fr.*, p. 9, note 28.)

Quattre fortes serures, quatre *clencques* montees sur platines. (1590, *Reg. aux résol.*, t. V, f° 240 v°, A. Nord.)

— ?

Et y avoit quatre *clinques*, une devant et une derriere et une a chascun costé qui couvroient le col, les goez et le visage devant contre ung coup d'espee. (1432, B. DE LA BROQUIERE, *Voy. d'oultremer*, B. N. 9087, p. 222.)

CLEOPERTE, v. CLOPORTE.

CLEPSEDRE, mod. clepsydre, s. f., horloge à eau marquant l'heure par l'écoulement régulier d'une certaine quantité d'eau dans un temps donné ; employé souvent autrefois, pour désigner une horloge de sable :

Faites ainsi que font les enfants quant ilz attraient l'eau amont par une *clepsedre* que on appelle esclisoire. (B. DE GORD., *Pratiq.*, III, 13.)

Une *clepsidre*, aultrement orloge de salle, garny d'or. (1566, *Inv. du duc de Nevers*, ap. V. Gay.)

A la maniere des *eclipsidres* ou horologes de sablon. (OL. DE SERR., VIII, 4.)

— En parlant de montres :

Dans un petit estuif une *clipsidre*... Une aultre petite *clipsidre* d'esbeyne. (16 mai 1625, Mém. de la société Eduenne, XVI, 192.)

CLER, mod. clair, adj., qui donne ou reçoit une lumière que rien n'obscurcit ; au propre et au figuré :

Clar ab lo vult, beyn figurad.
(ALBERIC, P. Meyer, *Alex.*, p. 6, v. 66.)

L'espee fu molt bien tranchanz
Et dure et *clere* et reluisanz.
(*Eneas*, 4475.)

Pour chou ke li kaviel ne keuissent mie, prendes sekes rachines de coles, si les boules en *clere* fontainne dusques a le moitiet. Si en laves le cief souvent ou baing. (XIIIe s., *Rem. pop.*, Am. Salmon, dans *Etudes rom. déd. à G. Paris*, p. 260.)

Loe sa face et son *cler* vis,
Pour qui tu ne peux durer vis.
(*Clef d'amours*, 1005.)

Fontaine *cliere*. (LAUR., *Somme*, ms. Alençon 27, f° 69 r°.)

La lune, quant ele est demie *cleire* et demie obscure. (B. N. 13316, f° 127.)

La vi fontaine *clere* et vive,
Sourdant d'un gros doiz qui l'avive.
(CHR. DE PIS., *Long est.*, 799.)

A esté translaté en *cler* franchois par maistre Jehan Mielot, chanoine de Lille. (MIELOT, *Advis directif de Brochard*, Hist. armén. des crois., II, 367.)

Ces petites joinctes oreilles,
Menton fourchu, *cler* vis traictiz
Et ces belles levres vermeilles ?
(VILLON, *Gr. Test.*, 498.)

Parce qu'il y avoit pleine et *claire* lune. (BELLEFOREST, *Chron. et ann. de France*, François Ier, an 1515.)

Le beau *cler* jour apres la nuyt survient,
Joye apres dueil.
(CL. MAROT, *Suite de l'Epistre de J. Marot à la royne Claude*, V, 236, éd. 1731.)

La nuict passee et le jour *clair* retourné, Demetrius s'eveilla. (LARIV., *Nuicts*, I, v.)

Les gardes font tous les soirs un feu *clair*. (BELON, *Singularitez*, II, 10.)

Comme le jour fut *clair*, ils ouvrirent la fauce porte. (MONTLUC, *Comm.*, l. I, f° 62 v°.)

— Fig. :



Ny qu'on se puisse fier du bien, qui est encore en esperance de recepte, pour *claire* qu'elle soit. (MONT., l. I, ch. XL, p. 161.)

A laquelle le roi donna vingt mil escus en deniers *clairs* et comptans. (L'ESTOILE, *Mém.*, 1re p., p. 214.)

— *A clere veue*, à jour :

Le lieu par lequel l'on y entre, regarde le midy, qui depuis la sommité jusques en terre est tout ouvert *a claire veue*. (BELON, *Singularitez*, I, 56.)

— Adv., clairement :

Et lumiere por voer *cler*.
(*De la Dame qui se venja du chevalier*, Montaiglon et Rayn., VI, 28.)

En l'espaule en puet on la plaie veoir *cler*.
(*Chevalier au Cygne*, 32436.)

Il vouloit veoir *clair* et regarder si le prestre feroit signe aucun. (MONTLUC, *Comment.*, l. I, f° 62 v°.)

— En parlant du son :

Li quarz lo duyst corda toccar,
Et rotta et leyra *clar* sonar.
(ALBERIC, P. Meyer, *Alex.*, p. 8, v. 100.)

— *A cler*, clairement, distinctement :

Et chevaucherent tant que lesditz deux ostz et compaignies s'entrepovoient veoir tout *a cler*. (J. CHARTIER, *Chron. de Charl. VII*, c. 77.)

Quant tes yeux conquerans estonné je regarde
J'y vois dedans *a clair* tout mon espoir escrit.
(LA BOET., *Sonn.*, 22.)

User d'advertissemens, de plaintes, de rigoureux langage tout *a clair* et a descouvert. (ID., *Regle de mor.*)

— S. m., clarté :

Troie est situee en pendant sur un coustau qui apparoist bien *a cler* de la mer. (BELON, *Singularitez*, II, 6.)

Ainsi qu'au *clair* d'une chandelle
Le gay papillon voletant,
Va grillant le bout de son aile.
(DESPORT., *Am. d'Hippol.*, XLIX.)

Cf. II, 150c.

CLERC, s. m., celui qui étudie pour devenir ecclésiastique ; membre du clergé :

Des deus *clers*, fu li uns Neveles, li evesques de Soisons, et maistre Johans de Noions. (VILLEH., § 105.)

Clers ou laboureors de terre
Ou marcheans ou gens de guerre.
(*La Clef d'amours*, 1999.)

— Avoué, procureur :

Geffroy du Peuple *clerc* le roy. (1275, A. N. J 229, pièce 59.)

Li *clercs*. (1286, Coll. de Lorr. 975, pièce 3.)

Les quels escris li eskievin fisent lire par leur *clerch*. (Mai 1326, *C'est les enfants Sohier de Lespiere*, chirog., A. Tournai.)

— Lettré, savant :

Avocq leurs gens notables, *clerques* et aultres gens bien aprins. (1464, *Lett. de Jan de Lannoy*, dans le *Cabin. histor.*, 1875, p. 150.)

Pardieu, les plus grands *clercs* ne sont pas les plus fins.
(CORROZET, *Fab.*, LII.)

On dit communement en villes et villages
Que les grands *clercs* ne sont pas les plus sages.
(*Prov.*, ap. Meurier, *Trés. des sent.*)

En toute langue et nation, pedant, *clerc*, magister, sont mots de reproche : faire sottement quelque chose, c'est le faire en *clerc*. (CHARRON, *Sag.*, l. I, ch. VI, p. 58.)

— *Clerc de*, habile dans :

Onkes ne vi jor de ma vie
Millor *clerc de* philosophie.
(*Dolop.*, 10327.)

Si iert bons *clers des* escriptures.
(AMBROISE, *Hist. de la g. s.*, Vat. Chr. 1659, f° 7c.)

— *Clerc d'armes*, jeune gentilhomme qui apprenait les exercices militaires :

Vray est qu'il se trouve plusieurs histoires escrites du mesme temps, mais outre que ceste cy contient plusieurs discours qui n'estoient encore divulguez, elle a cest advantage, de n'avoir aucune crainte que les gens de guerre en la lisant dient un mot qui leur est familier, c'est que l'autheur en parle en *clerc d'armes*. (MART. DU BELLAY, *Mém.*, au roy.)

CLERCH, v. CLERC.

CLEREMENT, mod. clairement, adv., d'une manière claire, d'une maniére retentissante :

Un cor si corne si haut que la forez et la riviere en retentissent si *clerement* que l'en ot la voiz plus de deus liues de loing. (*Artur*, B. N. 337, f° 60d.)

A celui matin, pour le douchour dou tans, chil oiselon cantoient *clerement*. (HENRI DE VAL., § 531.)

Je le te preuve *clerement* :
Cele est vilaine a qui l'en donne
S'amour, s'el ne le guerredonne.
(*Clef d'amors*, 266.)

Aussi tost allumé le feu *clairement* luit.
(GAUCH., *Plais. des Champs*, p. 287.)

Cf. II, 151a.

CLERET, v. CLAIRET.

CLERE VOIE, mod. claire-voie, s. f., clôture à jour :

Achat de .XIX. grandes pierres appelees entablemens, formes et *clerevoyes*. (1483-84, *Compte de Nevers*, c. 73.)

Tout le dedens de l'eglise (de Ste Sophie) est faicte en voute a *claire voye* par le dessus. (BELON, *Singularitez*, I, 76.)

Cf. II, 153a.

CLERF, v. CLEF.

CLERGÉ, s. m., le corps des ecclésiastiques :

Et li prevoire et li *clergié*
Sont plus messerant an pechié.
(HUGUES DE BERZI, *Bible*, Brit. Mus., add. 15606, f° 102b.)

Si ke li archevesques et li *clergies* le menerent au moustier Nostre Dame. (HENRI DE VAL., § 673.)

Li *clergiez* de sainte iglise doit vivre de vos aumosnes et ensement tuit li povre (*Serm.*, B. N. 423, f° 68a.)

A chevalier, chevalerie
Et au *clergiet* afiert a estre.
(*Du Prestre et du Chevalier*, Montaigl. et Rayn., II, 52.)

Li *clergies*. (J. DE JOURNI, *Disme de penit.*, Brit. Mus., add. 10015, f° 77 v°.)

Cf. CLERGIÉ, II, 152a.

CLERGEON, s. m., petit clerc de procureur :

Cf. CLERJON, II, 152c.

CLERICAL, adj., relatif au clergé :

Ordre *clerical*. (GOULAIN, *Ration.*, B. N. 437, f° 67 r°.)

Abit *clerical*. (*Stat. de Par.*, Vat. Ott. 2962, f° 47b.)

Privileges *clericaulx*. (*Ib.*, f° 49a.)

CLERICALEMENT, adv., d'une manière cléricale :

Ayans pouvoir de prendre ses clercs non mariez ou vivans *clericalement*. (1517, *Cout. de France*, f° 191 v°.)

CLERICATURE, s. f., condition de celui qui est clerc, qui étudie pour entrer dans les ordres :

A mon seigneur le seelleur de le court spirituelle de Tournay pour les lettrez de le *clericature* dudit Pieret. (10 janv. 1429, *Tut. et curat. des enfants Jehan le Pot*, A. Tournai.)

Aucuns juges jugent a l'adventure
Sans sens, raison, loy, ne *clericature*,
Ou justice est subalterne nommee.
(GRINGORE, *Folles entreprises*, p. 45.)

CLERIFIER, v. CLARIFIER.

CLERIQUE, adj., qui appartient à l'ordre des clercs ; qui est le propre des clercs :

Et fut l'evesque laidement raboué, meismes le duc, comme un couart *clerique*. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, III, 125.)

Afin de faire voir a la posterité *clerique* que... (1624, *Le Pont Breton des procureurs*. Variét. hist. et litt., t. VI, p. 256.)

Jean de Boissieres composa un ouvrage intitulé De la vie *clerique*. (COLLETET, *Hist. des poët. fr.*, Jean de Boissieres.)

CLEROMANCIE, s. f., art prétendu, chez les anciens, de deviner ou de dire la bonne aventure :

Par *cleromantie*, comme l'on trouve la febve en guasteau la vigile de l'Epiphanie. (RAB., *Tiers livre*, ch. XXV.)

CLERON, v. CLAIRON. — **CLERQUE**, v. CLERC.

CLERSEMÉ, mod. clair-semé, adj., espacé, en parlant de végétaux ; fig., qui

se montre de distance en distance, de temps en temps :

Grant aventure a en preudomme
Trover, car trop sont *clersemé*.
(CHREST., *Perceval*, ms. Montp., f° 72b.)

Les vrays amys sont bien *cler semez*. (*Intern. Consol.*, II, XLV.)

Aussi, ma fille, ne soiez point si muable ny volage de courage que vous vous ennuyez de gens de façon ; ne controuvez pas les occasions pour ce faire... car aujourd'huy, ilz sont si *clers semez* que quant on les a, on les doit bien cher tenir. (*Enseignem. d'Anne de France*, p. 101.)

CLERTÉ, v. CLARTÉ.

CLERVEANT, mod. clairvoyant, adj., qui discerne clairement :

Cler veant.
(P. DE THAUN, *Best.*, 991.)

Li uns est *clercveiaunz*, et li autres cius.
(GARNIER, *S. Thom.*, 752.)

Qui seroit bien *clerveans*
Il verroit que maus est neans.
(*Rose*, 6321.)

Maintenant je suy *clervoant*.
(*Les Dis des trois mors et trois vifz*.)

Car homme qui est *clers voyens*,
S'ainsi fait s'oste de soussi.
(EUST. DESCH., V, 211.)

Il est subtilz et *cler veant*,
Bien entendant et arguant.
(*Mir. de N. D.*, II, 293.)

Lynceus, *clerveans*. (*Gloss. de Douai.*)

La torpille ha les ieux petits, pourquoi on dit qu'elle est *clair voiante* : car ceux qui ont les ieux petits voient mieux. (L. JOUB., *Hist. des poiss. de Rond.*, III, 2.)

Certains esprits qui pensent estre *clairs voians*. (RICHELIEU, *Lett.*, 23 mai 1629, III, 316.)

CLER VOIANT, v. CLERVEANT. — **CLESCHE**, v. CLISSE. — **CLETERE**, v. CLYSTERE. — **CLETTE**, v. CLISSE. — **CLEU**, v. CLOU. — **CLEUTERIE**, **-RYE**, v. CLOUTERIE.

CLIC CLAC, **CLAC CLIC**, omomatopée exprimant le bruit d'un frappement strident :

Son maistre vint ; j'ouyz le bruit :
D'ont viens tu ? *Clic, clac*, sur ses joues
Il frappe, il congne, et Charlot rit
Des grosses dens.
(*Monologue Coquillart*, II, 228.)

Plus ne portez les pantofles bridees
Mais debridees pour mieux faire *clac clic*.
(*Reform. des dames de Paris*, Anc. poés. des xve et xvie s., VIII, 246.)

CLICHET, mod. cliquet, s. m., claquet, claquette, pièce d'un moulin ; clenche, pièce d'un loquet :

Pour serures, pour *clikes*, pour sakairs pour cascun huis. (1294, A. N. KK 393, f° 13.)

Si me resamble le *cliquait*
Du molin qui cliquete et bruit.
(*Fab. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 26a.)

Si avoit un petit guichet
De quoy je levay le *clichet*
Quant levé l'eus j'entray ens.
(G. MACH., *Poés.*, B. N. 9221, f° 24c.)

Pour une sierure a .II. *clikes*. (1372, *Compte du Massart*, A. mun. Valenciennes.)

Pessula, *cliquet* a moulin. (*Olla patella*, p. 42.)

Pour un petit verroul et ung *cliquet* a palette. (1400, *Comptes de la chapelle de S. Pierre en Chastres*, ap. V. Gay.)

Pour deux *clincques* mis a l'uis de le loge ou demeure Jehan de Gand. (1407-1414, *Compte des Froides Parois*, A. Tournai.)

Une aultre sierure a ung *cliquet*. (19 nov.-19 fév. 1435, *Compte d'ouvrages*, 2e Somme de mises, ib.)

Une sierure, deux *clicquez* et un busquoir servant a l'uis devant sur rue. (21 oct. 1433, *Tut. des enf. Desgranges-Carberies*, ib.)

Que nul ne vende clef ne *chcquet* pour porter hors, s'il n'a le serrure pour y servir. (1478, *Stat. des serrur.*, Reg. des stat., Arch. Abbev.)

Ung *cliquet* a palette. (1490, A. N. K 272.)

Pour avoir fait le fons d'un toppillon de l'un des flacons de bouche, et reffait le *clicquet* de neuf. (Mai 1494, A. N. KK, f° 57 r°.)

Mais les langues qui sonnent,
Comme un *cliquet* tousjours le bruit me donnent
De tous escrits, tant soient lourdement faits.
(CL. MAR., *Epist. aux dam. de Paris*, p. 150.)

— Fig., coup :

Prince, mon corps par voire se refet ;
Des le matin et jusques au *cliquet*
De la mie nuit me fait vins reconfort.
(EUST. DESCH., B. N. 840, f° 240.)

— Claquement :

Bruits de chariots et chevaux, *cliquet* de fouets. (PARÉ, XIX, 28.)

— Fig., parlant des avocats :

Et par le *cliquet* de la langue ils achatent les rentes, fies et seignouries des nobles et povres gentilz hommes. (MAIZ., *Songe du viel pel.*, II, II.)

— Partie de l'armure :

Pour habiller ung homme de pied ou colouvrinier, lesdits fiefz ou arriere fiefz seient tenuz d'avoir un haulbergeon et ung demy teste, sallade, gorgerin, *cliques* de fer pour le bras dextre. (8 fév. 1473, *Ord. de Charl. le Témér.*, A. Côte-d'Or, B 11722.)

Le dit Guillaume fournira ung homme de pied, habillé d'un aubergeon, d'ung demi crest, d'une salade sans visiere, d'ung gorgerin, de *cliquez* de fer pour le bras destre, de petites gardes, espee, daigues, et d'une longue picque ou coulevrine. (1474, *Déclar. des bailliages d'Ostun et de Moncenis*, 2, A. Côte-d'Or, B 11724.)

Clicquetz pour les hacquebutes a crocq. (1544, Béthune, ap. La Fons.)

Cf. II, 155b.

CLICQUANT, v. CLINQUANT.

CLIENT, s. m., plébeien qui était placé sous la protection, le patronage d'un patricien :

Client, qui s'est donné en la tutelle et protection de quelque grand seigneur, lequel prend sa defense en toutes choses honnestes a l'encontre de tous ; et pareillement en tous affaires qu'il ha, il ha aide et secours de ce *client*. Cliens, clientis. (R. EST., *Thesaurus*.)

Le sergent ou *client* du fief Boutin ; le prevot ou *client* feal de Trillé. (Trinité, abbaye, ch. II, art. III, A. Vienne.)

CLIENTULE, s. f., diminutif de cliente :

Moy, Celestine, ta plus congnue *clientule*, par la vertu et force de ces lettres rouges, etc. (NICOLAS DE TROYE, *Grand Parangon*, 241.)

Raminagrobis invitoit ses *clientules* par ces mots : Or ça, mon amy, que demandez vous au conseil ? (TABOUROT, *Bigarr.*, f° 66 v°.)

CLIGNEMENT, s. m., action de cligner :

Guarde toi de malvaise feme et blangiere. Ne convoite mie en ton cuer se biauté que tu ne soies pris par ses faux *cloignemens* et ses faux regars. (*Bib. hist.*, Maz. 311, f° 36a.)

Ne d'un seul oel le *clugnement*.
(*Anthol. pic.*, p. 11, Boucherie.)

Clinement de l'yeul.
(*Advocacie N.-D.*, ms. Evr., f° 149c.)

CLIGNE MUSETTE, s. f., jeu d'enfant, où l'un d'eux ferme les yeux tandis que les autres se cachent :

Tant joua a *clugnes mussectes*.
(*Déb. de la dam. et de la bourg.*, Poés. fr. des xve et xvie s., V, 29.)

L'on va jouer a petengorge.
Tous jouront a la queue au lou :
Le commun a *cligne mussete* :
Grands et grandes a la fossete.
(J. A. DE BAIF, *Mimes*, f° 68 r°.)

CLIGNETTE, s. f., jeu d'enfants où l'on cherche à attraper les autres en courant après eux :

Item et si ne jouerez
Au siron, ne a *clignettes*,
Au jeu de mon amour avrez
A la queuleuleu, aux billettes.
(MARCIAL, *Am. rend. cordel.*, p. 591, éd. 1731.)

Cf. CLIGNETES, II, 153c, et CLUIGNETTE, II, 163a.

CLIGNIER, mod. cligner, v. n. et a., faire un clignement :

Mult li a ris et mult *cligniè*.
(WACE, *Brut*, 8819.)

Li chevalier les maneçoient,
Et a crier les destorboient,
Et nequedent sovent *cluignoient*
Qu'il craissent çou qu'il crioient,
Par parole lor deffendoient,
Et par signes les semonoient.
(ID., *ib.*, 16209, var.)

Il a *clugniet* un oil, et l'autre euvre a moitié.
(*Jehan de Lanson*, Ars. 3145, f° 136.)

Et Wistace au viel homme *clugne*
K'il fache son conjurement
Pour espoenter cele gent.
(*Witasse le moine*, 124.)



Apres le glouton va tous abrives,
Il *cluinge* de l'orelge,.si l'a hapé.
(*Aiol*, 1041.)

A ieus *clugnies* corre le voie
Ne doit nus hom qui se porvoie.
(*Vers de le mort*, B. N. 837, f° 342ᵈ.)

Bouche clorre, les ieus *cluingnier*.
(*Des vins d'Ouan*, B. N. 837, f° 217.)

Et *clugnent* des eulz. (*Bible*, B. N. 899, f° 241 r°.)

Et les œlz ovrir et *clugnier*.
(G. LE LONG, *la Veuve*, 37.)

Mais il lui a fait signe et d'un oeul lui *clungna*
Adfin qu'elle se taise.
(*Ciperis*, B. N. 1637, f° 133 v°.)

Un petit de l'ueil *cligner* vueil
Tant qu'elle viengne.
(*Mir. de N.-D.*, II, 306.)

Un petit cy *clignier* me fault.
(*Ib.*, III, 167.)

... *Clinez* les yex.
(*Ib.*, V, 113.)

— Infin. pris subst., action de cligner des yeux :

Par fei, tu es de tel aage
Que tu deis bien saveir d'amors
Et les engins et les trestors
Et les reguarz et les *cligniers*.
(*Eneas*, 7878.)

Cf. II, 153ᶜ.

CLIGNOTER, v. n., cligner fréquemment des yeux :

Clignotter, as clignetter. *Clignetter*. To twinckle, to winke often, and thick. (COTGR.

CLIKETER, v. CLIQUETER. — **CLIMACTERIQUE**, v. CLIMATERIQUE.

CLIMAT, s. m., ensemble des conditions atmosphériques auxquelles une région est soumise ; cette région ellemême :

En chaus *climas*. (H. DE MONDEV., B. N. 2030, f° 86.)

Par toutes terres et par touz les *climaz* du monde. (ORESME, *Quadrip.*, B. N. 1349, f° 3ᵇ.)

... Courir a grans eslais
Par les *climas*.
(EUST. DESCH., VI, 272.)

Les anciens astronomes diviserent la terre en sept portions qu'ils appellerent *climats*, c'est a dire descentes. (*Comm. s. la septm. de Du Bartas*, 1591, p. 43.)

CLIMATERIQUE, adj., qui marque un moment critique :

Les anciens philosophes et astrologues ont prins garde que certaines annees de nostre vie mortelle estoient mout perilleuses, lesquelles ils nommerent *clymateriques*, a cause de la diction grecque, clima, c'est a dire eschelle ou degré : pour denoter que telles annees sont limitees en façon de degrez ou jambees, mais difficiles a passer, durant le cours de la vie humaine. (GRUGET, *Div. leç.*, I, XLI.)

Il y a aussi des ans *climacteriques* ou perilleux par quoy tout septieme an est indiciaire. (DAMPMART., *Merv. du monde*, f° 133 v°.)

Nous sommes dans le regne *climacterique* des rois de France, qui est soixante et troisieme : ce qui denote quelque mutation se devoir faire. (LA NOUE, *Disc.*, p. 17.)

Nos doutes seront eclaircies,
Et mentiront les propheties
De tous ces visages palis,
Dont le vain estude s'applique
A chercher l'an *climaterique*
De l'eternelle fleur de lys.
(MALH., *Od.*, 1600.)

CLIN, s. m., mouvement de l'œil qui cligne :

Pour le destour d'une main ou *cling* d'un œil. (G. CHASTELL., *Ver. mal prise*, p. 539, Buch.)

Et qui ose bien mespriser vostre volonté et un seul *clin* de vostre œil ? (AMYOT, *Theag. et Car.*, ch. XVIII.)

Et fait dissiper et esvanouir a un *clin* d'œil tous ces mauvais garniments, qui tenaient la ville sous leurs pieds. (PASQ., *Rech.*, III, XXIX.)

Au moindre *clin* de l'œil du Seigneur des Seigneurs,
Ils partent de la main.
(AUB., *Trag.*, III.)

Au premier temps les peuples et nations se gouvernoient au *clin* de l'œil de nature. (ABEL MATTHIEU, *Devis de la langue franç.*, 1ᵉʳ dev., f° 27 r°.)

Clein d'œil. (LIEBAULT, p. 618.)

— Anc., léger mouvement :

Atant acheva sa requeste,
Courbant les genoux humblement,
Et Jupiter, d'un *clin* de teste,
L'accorda liberalement.
(RONS., *Od.*, I, 10.)

D'un *clin* de la teste.
(CL. TURRIN, *Œuv poét.*, Elég., II, 1.)

Mais quand Neptune aussi commence a se calmer,
Que d'un *clein* gracieux il regarde la mer.
(HARDY, *Corn.*, III, II.)

Vous devriez estre contentes ne vous monstrer desormais tant revesches en leur endroit, mais bien les recompenser quelquefois et les entretenir en vie par un gracieux *clin* de teste. (LARIV., *Morf.*, prol.)

Les saluant d'un petit *clin* de teste seulement, comme font les nonnains en leurs reverences claustrales. (N. DU FAIL, *Eutrap.*, I.)

Ainsi d'un *clin* de chef je l'ay desja promis.
(JAMYN, *Il.*, 15.)

— Fig. :

Pourquoy s'offensent ils et vengent sur luy les vicieuses, puis qu'ils l'ont eux mesmes produit en ceste condition fautive, et que d'un seul *clin* de leur volonté, ils le peuvent empescher de faillir ? (MONT., l. II, ch. XXI, p. 339.)

Cf. II, 153ᵉ.

CLINCAILLE, v. QUINCAILLE. — **CLINCAILLIER, CLINCQUAILLER**, v. QUINCAILLER. — **CLINEMENT**, v. CLIGNEMENT. — **CLING**, v. CLIN. — **CLINGNER**, v. CLIGNER. — **CLINKE**, v. CLANCHE. — **CLINQUALIER**, v. QUINCAILLER.

1. **CLINQUANT**, s. m., lamelle d'or, d'argent ou de cuivre doré, argenté, dont on rehausse des broderies, des galons, des rubans :

Or et *cliquant*. (1506, Fabr. Treguier, A. C.-du-N.)

Rocquelaure avoit le plus de *clinquant*. (AUB., *Mém.*, an 1576.)

Clinquant d'or. (CARLOIX, 14, 12.)

2. **CLINQUANT**, adj., brillant :

Or *clicquant*. (O. DE LA MARCHE, *Mém.*, an 1435.)

Diriez vous pas que celle la (certaine tulipe) (est) du satin incarnat, toute *clinquante* d'or. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 263.)

Cf. CLIQUANT, II, 154ᶜ.

CLINQUANTER, v. a., charger un habit de clinquant :

Tes generaux et autres chefs n'ont pas laissé de toucher quatre a cinq cent mille ecus. Il est vrai que la plupart d'entre eux, *clinquantes* comme ils le sont, valent bien pour le moins les troupes qu'ils s'etoient charges de lever. (*Placard du chev. de La Valette, a qui ayme la verité.*)

Porter un drap tout *clinquanté*,
Contre la saison et la mode,
C'est une riche pauvreté.
(S.-AMANT, *Epigr.*, XXIV, *le Bien et le mal vestu.*)

Auro vestem texere. C'est charger de clinquant. *Clinquanter* un habit. (RICHELET.)

CLINQUART, v. CLIQUART. — **CLINQUE**, v. CLENCHE. — **CLIQUAILLE**, v. QUINCAILLE.

CLIQUART, s. m., variété de pierre à bâtir, autrefois très estimée :

Marbre, *cliquart*, porceline. (1581, M. DUSSEAU, dans *Dict. gén.*)

Conserver la veue de la riviere par dessus un parapet de pierre de *cliquart* de trois pieds de hault. (1642, *Lett. pat. pour le quay de Gesvres*, ap. Felib., *Gloss. de l'hist. de Paris.*)

— Sorte de monnaie :

A Huart Prendon .VI. *clinquars* qui valent monnoie susd. .VIII. l. .II. s. (1453, *Compte de la prévôté et châtelenie de Fresnay*, p. 27, Arch. mun. Fumay, II, 1.)

Accorde a la partie du bon mestier de la batterie de ceste diste ville prendre et avoir la somme de .II. c. escus philippus d'or nommes *clincars* de Namur. (14 juillet 1465, *Reg. aux missives*, f° 40, A. mun. Dinant.)

Laquelle bource ils lui osterent et n'y trouverent que trois dez et un *quinquart*. (1469, A. N. JJ 197, pièce 73.)

Cf. II, 155ᵃ.

CLIQUAUDINE, v. QUICAUDAINE.

CLIQUE, s. f., bande de gens que l'on considère comme soutenant qqn, qqch, d'une manière peu honorable :

C'est, ce dist elle, une saulciere
Et une volant messagiere



Qui a tost dit et racompté,
Ce que le cueur a commandé,
Male voisine est elle dicte
Autrement a nom male clique
Pource que voulentiers mesdit
Et vilenie assez tost dit
Quant les bons morceaulx a touché
Et des bons vins a essayé.
(G. DE DIGULLEV., *Trois pelerin.*, f° 55b.)

CLIQUET, mod., v. CLICHET.

CLIQUETANT, adj., retentissant comme une cliquette ; retentissant en général :

Les foudres epoisses et *cliquetantes*. (NOGUIER, *Hist. tolos.*, p. 137.)

CLIQUETER, verbe. — N., produire un cliquetis :

Que aucuns des devant dis barbiers ou barbieresse ne soient si hardis qui voist *cliquetant* aval le ville disans de maison en maison : Voles vous rere ? (1270, ap. Tailliar, p. 310.)

Lors s'atorna comme mesiel...
Dont commencha a *cliketer*.
(*Eust. le Moine*, 1399.)

Quarriaus traient au *cliqueter*
Et font l'espringale geter.
(GUIART, *Roy. lingn.*, t. II, v. 8650.)

Li nains *a cliketé* a l'huis de la cambre. (*Sept Sag. de Rome*, Ars. 3354, f° 141a.)

L'en eut ouy *cliqueter* ses dens l'une contre l'autre comme une sigongne. (*Arr. d'am.*, III.)

Et n'a dent qui ne luy *cliquette*.
(*La repeue de Villon et de ses compaignons.*)

Abbatez boys et *clicquettez*
Comme une cygongne qui couve.
(*Act. des apost.*, vol. II, f° 41b.)

Nous vous avons ouy de bien loing *cliqueter* ; et escoutes ne doivent avoir riens qui clicque. (J. DE BUEIL, *le Jouvencel*, I, 206.)

Je avoys si grant froyt hier en chevauchant que mes dens me *clicquetoyent* en la teste. (PALSGR., p. 481.)

C'est ung plaisir a aulcunes gens d'ouyr *clicquetter* des harnoys. (ID., p. 486.)

Comment l'arbre *clicquettoyt* quant le vent la rompit. (ID., p. 500.)

Leur defendant plus aller ne quester, mendier ne *cliqueter* par les villes et villages. (19 déc. 1543, *Ord. de Fr. Ier*, Confer. des ord., 2e v., p. 20.)

Qui, suivant son dessein, fit *clicqueter* les armes.
(*La fuite des Bourg.*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., IV, 211.)

— A., faire heurter bruyamment :

Et *cliquetoient* l'une machoure a l'autre.
(*Pass. de J.-C.*, Maz. 1313, f° 5b.)

Lors il se lieve ainsy comme estourdy,
Lourt et farouche, et n'est point si hardy
Que tant de paour que de froid il ne tremble
En *cliquetant* les machoueres ensemble.
(J. LE MAIRE, *Compte 1er sur la naissance de dame Verolle.*)

— Agiter les cliquettes des lépreux :

... Je vueil, com mesel,
Cliqueter ci ma tartarie.
Ha ! mon seigneur, n'oubliez mie
Ce povre ladre.
(*Mir. de N.-D.*, IV, 54.)

CLIQUETIS, s. f., bruit sec que font certains corps sonores qui se heurtent :

Firent tel *cliquetis*...
Que ce sambloient fevres sur enclumes forgeant.
(CUV., *B. du Guesclin*, 22341.)

Cliqueteis de charbons. (*Prov.*, ap. Crap., *Prov. et dict. pop.*)

La avoit grant *cliquetis* d'espies, de daghes et de bastons d'armes. (FROISS., *Chron.*, VI, 305.)

Du *clicqueti* des armes. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, IX, III, 5.)

CLIQUETTE, s. f., sorte de castagnette :

Je voy venir de gent foison :
Mes *cliquettes* me fault hochier.
Vostre aumosne, mon seigneur chier,
A ce malade.
(*Mir. de N.-D.*, III, 258.)

Une clochette et une *cliquecte* de tenebres qu'on sonne en portant nostre seigneur parmy la ville. (1488, *Matrol. de S. Germ. l'Aux.*, A. N. LL 728, f° 79 r°.)

Mais j'ay ouy une *cliquette*
Sonner a la porte devant
Je croy c'est ce meseau puant
Qui vient tous les jours au disner.
(*La Vie et l'hist. du mauv. riche*, Anc. Th. fr., III, 273.)

— Loquet :

Fors seulement baiser la *cliquette* de l'huis de s'amye. (1470, *Arrests d'amours*, 3, f° 23 v°.)

— ?

Deux chenetz a roelle guarnys chascun de troys contrerotiers et d'une *clicquette*. (1491, *Invent. des biens de Me Girard Seguyer*, A. N. Z2 3264.)

CLIQUETTERIE, s. f., bruit retentissant comme celui d'une cliquette :

Justice l'a a coups d'artillerie
De Cham Galliard chassé dedans Copeaux,
Ou il pourra, a grand *cliquetterie*
Par le moyen de bonne rusterie,
A maintz connins casser voynes et peaulx.
(1536, JEH. CHAPERON, *Regretz de Mademoiselle du Pallais*, Anc. poés. des XVe et XVIe s., XIII, 422.)

CLISSE, s. f., osier tressé dont on fait des claies pour égoutter le fromage, dont on entoure une bouteille de verre pour l'empêcher de se casser :

De eus est alé grant compaignie
Por aporter fotes e *clices*
E laz e mairiens e palices
Que li Daneis aveient fait,
De loinz aporté e atrait.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 5682.)

Un panier de *cliche*. (1360, *Invent. du duc d'Anjou*, n° 295.)

Une *clesche* pour esgoutter le poisson. (1539, Béthune, ap. La Fons.)

Un panier de *clisse*. (MONT., *Voyag.*, p. 23.)

CLISSER, v. a., garnir d'osier tressé :

Bouteille *clissee*. (RAB., *Tiers liv.*, ch. XLV.)

Puis mes *clissees* corbeilles.
(FR. PERRIN, *Pourtrait*, f° 80 v°.)

Pomone va chargeant le devant de sa robe
Et ses *clissez* paniers de fruits aigrement doux.
(DU BARTAS, 1re *sem.*, 4e j., 636.)

CLISTERE, mod. clystère, s. m. et f., lavement, remède :

Doner medecine par *cletere*. (*Digestes*, ms. Montpellier, H 47, f° 116d.)

Si convient fere une *clistere* d'eve. (ALEBR., B. N. 2021, f° 19.)

Clisteire. (*Liv. de fisiq.*, ms. Turin, f° 28 r°.)

Clistere. (J. LE FEVRE, IV, 617.)

Clistoire. (1358, *Compt. de D. Collors*, Aumale, p. 94.)

Mieulx vous vaudra qu'un *cristere*.
(E. DESCH., *Œuv.*, I, 19, Tarbé.)

Pour seignee ne pour *cristoire*, nul ne nulle qui fut frappé de la boce qui pour lors convient n'en pouoit point eschapper. (1433, *Journ. d'un bourg. de Paris*, p. 295.)

Cristoire. Glystre to take a laxe. (PALSGR., p. 225.)

Se purger puis laver avec medecines et *clysteres*. (AMYOT, *Œuv. mor.*, t. V, p. 70, éd. 1819.)

Quelle honte donques est ce maintenant... qu'on oye sortir de la bouche d'aucuns medecins ce mot *cristere*. (H. EST., *Apol.*, p. 229.)

Clistoire. (*Jard. de santé*, I, I.)

Clistaire. (A. PIERRE, *Const. Ces.*)

CLISTERIQUE (à la), locut., ressemblant au bout d'un clystère, c'est-à-dire écourté :

N'en deplaise a messieurs nos courtisans, ils ayment aussi les choses petites, le chapeau petit, la barbe petite en queue de canard, le petit manteau a la *clisterique*, la petite espee. (1617, *le Diogène françois*, Var. hist. et litt., I, 12.)

CLISTERISATION, mod. clystération, s. f., action de nettoyer avec un clystère :

Que on i face *clisterization* de vin pontique. (BRUN DE LONG BORC, *Cyrurgie*, ms. de Salis, f° 10b.)

CLISTERISIER, mod. clystériser, v. a., administrer un clystère à qqn. :

Clisterisier. (EVR. DE CONTI, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 73 v°.)

Soit le pacient *clisterisé* de clistere mollificatif. (*Grant Herbier*, f° 6 v°.)

Il faut purger, saigner, ventouser, *clysteriser*. (PARÉ, V, 7.)

CLISTOIRE, v. CLISTERE.

CLITORIS, s. m., petit organe charnu à l'entrée de la vulve :

Clitoris. A womans privities. (COTGR.)

CLO, v. CLOU.

CLOAQUE, s. m. et f., t. d'hist. rom., égout :

Ils fist fere *cloaques*, ce sont conduiz soudez sous terre pour icelles yaues fere des-

cendre ou Tybre. (Bers., *Tite-Live*, ms. Ste-Gen., f° 20a.)

Cloacque. (*Hist. et s. prof.*, Ars. 5079, f° 86 v°.)

Une *cloaque.* (Du Haillan, *Hist. d'Anjou*, f° 22 r°.)

Clouacle. (Vers 1565, *Ord. de la mais. comm. de Toulouse*, A. mun. Toul.)

clocer, v. Clocher 2.

clochant, adj., boiteux :

> Ernulf vint contre lui, *clochant*, desfigurez,
> (Wace, *Rou*, 2e p., 1936.)

.viii. quartels et .i. bichet avoine, a la mesure de Sencey, pour li roucins Joffroy qui demorat *clochans* a Sencey, revint au Pont, et y demorat adez *clochans* par l'espace de .ix. semaines. (1321, A. Meuse, B 492, f° 140.)

cloche, s. f., instrument d'airain, en forme de vase renversé, qui produit des vibrations prolongées par le moyen d'un battant suspendu dans l'intérieur, ou à l'aide d'un marteau extérieur :

> Com tabors o toneires o grant *cloche* qui pent.
> (*Voy. de Charl. à Jérus.*, 359.)

> En querole loent son non,
> En *cloches* et en psalterion.
> (*Libri psalm.*, CXLIX, Oxf., p. 357.)

> Partot ont viles et paroiches,
> Et marrederies et *cloches*,
> Trop plus qu'il n'avoient devant.
> (Guiot, *Bible*, 1228.)

Les *cloiches* de l'abaie pristrent au soner de lor gré. (*Vie saint Peregrin*, B. N. 988, f° 93b.)

Clouche. (*Le chevalereux cte d'Artois*, p. 21.)

Au son de le *cloque* du vespre. (2 janv. 1444, *Reg. aux public.*, 1443-1450, A. Tournai.)

Clauche. (G. de Seyturiers, *Hist. de l'abb. de S. Claude*, II, 311.)

— *Mettre la cloche au chat,* exciter les disputes :

Jouan Pretin, qui *mettoit* le feu aux estoupes, et *la cloche au chat.* (Du Fail, *Prop. rust.*, p. 80.)

— Vêtement de dessus rappelant la forme d'une cloche :

> Comment voit on ces dras, ces *clokes* bouton-[nees,
> Ches taisses, ces corroies toutes enargentees.
> (Gillon le Muisit, II, 277, v. 27.)

Et se donne a Jehan de Gaure mes dras melles, si comme de sourcot, de cote, et de *cloke.* (9 nov. 1314, *Testam.*, A. Tournai.)

Je donne a Mikiel de Sainte Crois, men cousin, me cotte hardie et me *cloque double.* (28 février 1336, *Testament Mikiel d'Avesnes*, chirog., A. Tournai.)

Pour .vii. ausnes de drap, dont li dis Masses eut une *cloque* et .i. capron doubles. (1336, *Compte de Dierins Crissembien pour les enfants de feu Nicolas de la Foy.* Compte de tut. et curat., layette 1340-1359, ib.)

A Robert, cousturier, pour .ii. cotes hardies fourer une *cloke.* (1352, *Compte de Mahieus Toupelies pour les enfants de Pieron de Waudripont*, Fonds des comptes de tut. et curat., layette 1340-1359, ib.)

Qu'il ne soit pisseniers, qui, en vendant pisson de mer, ait cappiel sour sen quief, *cloque* viestie, ne soit sur patins, ne aisselles. (1343-1451, *Reg. de la vinnerie*, ord. du 21 mai 1381, f° 139 r°, ib.)

Cf. II, 156b.

clochement, s. m., action de clocher, de boiter :

Il faut estre advisé de n'attenter la cure par incision en l'homme debile et vieux, et mal complexionné, et toussilleux. Car a tels suffit de les preserver avec medicaments, et les laisser vivre avec leur *clochement.* (Joub., *Gr. chir.*, p. 565.)

cloche pied (a), loc. adv., en tenant un pied en l'air et en sautant sur l'autre :

Le duc s'advisa de jouer encor avec eux a qui monteroit le plus vistement *a cloche pied* les degres. (Cayet, *Chron. nov.*, p. 300.)

— Fig., maladroitement :

Quand nous fumes assembles, que tout fut pret, le vin dans les vaisseaux plonges en l'eau fraische, pour se refraischir (aussi le pratiquer autrement seroist boire *a cloche pied.*) (Beroalde, *Moyen de parvenir*, chap. intitulé *Songe.*)

1. clocher, v. n., sonner de la cloche :

En quelques endroits *clocher* n'ha pas seulement la signification ordinaire, ains se prend aussi pour sonner une cloche ou une clochette. (H. Est., *Prec. du lang. franç.*, p. 186, Feug.)

— Retentir, en parlant d'une cloche :

> Faisant *clocher* une telle campane
> Qu'on met au col d'un mulet ou d'un asne.
> (*Disc. de la vermine et prestraille de Lyon*, Poés. fr. des xve et xvie s., VII, 43.)

2. clocher, s. m., partie élevée d'une église où sont suspendues les cloches :

> Par Saint Yvautre dont je voi le *cloquer.*
> (Raimb., *Ogier*, 4137.)

A main destre estoit li *closchierz* del Sepulcre. (*Cont. de G. de Tyr*, ch. iv.)

Uns *clochers.* (*Liv. des hist.*, B. N. 20125, f° 137 v°.)

Vaine gloire est li granz vanz qui abat ces granz torz et ces granz *cloichiers.* (Laurent, *Somme*, B. N. 938, f° 13 v°.)

— *Au dessus du clocher,* très haut :

Puis, courant au devant de son compagnon, qui rechassoit la bale, et la recevant, la rejette en haut d'une telle force et adresse, qu'on la voyoit piroueter en l'air. Toutefois il la jette, ny trop haut, ny trop bas, et ne la *jette*, comme on dit, *au dessus du clocher.* (*Merlin Cocc.*, III.)

— *Clocher ardent,* feu perpendiculaire :

Clocher ardant, est une impression de feu engendree d'exhalaison, inesgalement deliee et espaisse, en laquelle ce qui est leger s'y esleve en pointe, et ce qui est pesant s'estend en large. C'est pourquoy aucuns l'appellent pyramide, d'autres feu perpendiculaire. (La Frambois., *Œuv.*, p. 7.)

clochete, mod. clochette, s. f., cloche de très petite dimension :

> A la *clokete* et a la muse.
> (*Chans.*, ap. Bartsch, *Rom. et Past.*, II, 57, 10.)

> Nes les *clochetes* ki pandoient
> Qui cleremant retantissoient.
> (*Dolop.*, 8147.)

> A Saint Nicolai
> Commenche a sonner des *cloquetes.*
> (Ad. de la Halle, *li Jus Adan*, p. 344.)

> Mout estoit l'uevre bele et gente ;
> *Clochetes* d'or i out bien trente.
> (Rob. de Blois, *Beaudous*, 603.)

> *Clokete.*
> (*Kassidor*, ms. Turin, f° 101 v°.)

Nola, eschelette ou petite *clochete.* (*Gloss. lat.-fr.*, ms. Montp. H 110, f° 194 r°.)

La fu commandei que une *clochete* seroit portee avec Corpus Domini. (Menestrel, § 145.)

Un repos de Jhesus, a .v. esmeraudes, a perles, et deux *cloquettes* de melan. (17 fév. 1460, *Exécut. test. de Jehenal Despars*, A. Tournai.)

Campanula. Petite *clochette.* (1487, *Gloss. lat.-fr.*)

> Bedons, clairons, *cloquettes* et sonnettes.
> (Molinet, *Faictz et dictz*, f° 55 r°.)

La *clocquette* de le porte Moreau. (1er oct.-30 mars 1533, *Compte d'ouvrages*, 4e Somme de mises, A. Tournai.)

C'estoit la coustume des François de ce temps la de pendre des *clochettes* au col de leurs bestes, a fin de les ouyr si elles s'esloignoient en paissant. (Fauchet, *Antiq. gaul.*, f° 82 r°.)

Cf. II, 157a.

clocheteur, s. m., homme qui précédait les convois funèbres tenant à la main une clochette qu'il faisait sonner de temps en temps :

Raoules li *cloqueteurs.* (1326, A. N. JJ 64, f° 239 v°.)

Willame le *claqueteur.* (*Livre clauté des chap. de N. D. d'Arras*, f° 21 v°, év. d'Arras.)

Hulot le *clocteur.* (1er mars 1346, Sept-Fontaines, A. Ardennes H 196.)

Clocheteur, ou recommandeur des trepassez, pour recommander aux prieres des bonnes gens ceux qui sont decedez la veille dont lui est baillé memoire. (1586, *Ord. de l'échevinage d'Amiens*, ap. Laborde, *Emaux*, p. 217.)

clochier, mod. clocher, v. n., boiter, au propre et au figuré :

Li fil estrange *clocerent* de lur sentes. (*Ps. d'Oxf.*, XVII, 46.)

> Bien fu fieres (le destrier), pas ne *cloça.*
> (Chrest., *Perceval*, 44103.)

> Ne droit ne corrent mas *cloichent*
> Cil qui remuent lor maisons.
> (*Poème allég.*, Brit. Mus., add. 15606, f° 15b.)

> Le cheval qui duremeat *cloche.*
> (Huon de Meri, *Tornoiement Anticrist*, B. N. 25407, f° 219c.)



Por ce me plaing et si ai droit
Qu'en ceste court *cloche* le droit.
(R. de Hod., *Meraugis*, ms. Vienne, f° 8ª.)

Bien sai de quel pié vos *clochiez.*
(*Rose*, B. N. 1573, f° 78ᵈ.)

Quar la verité s'esprova
En ce que *cloychans* se trova (Jacob).
(Macé, *Bible*, B. N. 401, f° 11ᵇ.)

Mon ami, monstre moy ta cuisse
Dont tu *cloches.*
(*Mir. de N.-D.*, VI, 75.)

Et Carles de Labret qui *cloca* dou talon.
(*Chron. des ducs de Bourg.*, 10409.)

Hantez les boiteux, vous *clocherez.* (N. du Fail, *Eutrap.*, XIX.)

Se mocque qui *clocque.* (Rab., *Tiers liv.*, ch. xxiv.)

La debilité de l'entendement humain, lequel, pensant suivre la droicte voie, *cloche* et chancelle. (Calv., *Instit.*, II, ii.)

Quand il s'apperceut qu'elle estoit boiteuse, se tourna (un patient) vers le bourreau, et luy dict: Attaque, attaque, elle *cloque.* (H. Est., *Apol.*, p. 176.)

Penses tu que je ne te voye pas bien et ne sache de quel pied tu *cloches ?* (Lariv., *les Jaloux*, II, 6.)

clocteur, v. Clocheteur. — **cloeter**, v. Clouter. — **cloetterie**, v. Clouterie. — **cloignement**, v. Clignement.

cloison, s. f., séparation en maçonnerie légère, en menuiserie, dans une maison, dans un appartement:

Et la *cloison* du mur quarré.
(*Rose*, 515.)

Cloiesson. (*Comm. s. les Ps.*, p. 248.)

Closon. (1312, A. N. JJ 48, f° 112 v°.)

Au mouton d'or fist la *cloison*
Dont Jason conquist la toison.
(J. Le Fevre, *Matheolus*, II, 2045, Van Hamel.)

Que cil qui ensi non descloreit apres la prumiere flour, chascon, quel qui soit, non obstant lo ban cy apres escript, pout sain offense rumpre telles *closion* et mettre ses bestes por pasturar didant la *closon* ropte. (1422, Arch. Frib., 1ʳᵉ coll. de lois, n° 308, f° 90 v°.)

La *clouason* de boys. (1449, *Comptes de S. Sauv. de Blois*, B. N. 6215, f° 20 r°.)

— Barrage de rivière :

Doiz ou *clusons* assis en la riviere de Bebre. (1375, *Tr. ent. la prieuré de Marseigne et le seign. de Chambord*, Marseigne, Jaligni, A. Allier.)

Cf. II, 158ᶜ.

cloisonneux, adj., qui forme une cloison :

Paroy, *cloisonneuse.* (La Porte.)

cloistral, adj., de cloître :

Ils elisent un president, sçavoir Bertrand de Roffignac, prieur *cloistral.* (*Chron. de J. Tarde*, 206.)

Prieur *cloistral.* (20 juill. 1619, A. N. LL 1398, f° 19.)

cloistre, mod. cloître, s. m., partie d'un couvent qu'une clôture sépare du reste du bâtiment ; le couvent, le monastère considéré comme séparé du monde par une clôture :

Il l'ont en biere dedans le *clotre* mis.
(*Girb. de Metz*, p. 495.)

Dunc sunt li chevalier dedenz le *cloistre* entré.
(Garn., *S. Thom.*, 5377.)

Clostre.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 25ᵇ.)

En la dicte ville et ou *claustre* de Lyon. (1336, *Charte roy.*, Cart. mun. de Lyon, p. 94.)

Ou *clatre* Saint Sanson d'Orliens. (1348, Prieuré de S. Sans., A. Loiret.)

La porte du *cloustre* de Saint Johan. (1389, *La venue a Lyon du roy Charles*, Cart. mun. de Lyon, p. 369.)

Clouestre. (*Compl. de S. Germ. l'Aux.*, A. N. LL 535, f° 6 v°.)

— Par extension :

Voire se savoir le pooie
Le nom vo maistre aussi le vostre
Puisqu'il demeure en si beau *clostre*
Com veci, c'est un grant seignour.
(Froiss., *Poés.*, B. N. 830, f° 6 r°.)

Cf. II, 159ª.

cloistrier, adj., qui vit dans un cloître :

Face mander tos les moignes *cloistriere.*
(Raimb., *Ogier*, 10622.)

Dites a l'abbé que vestuz
Soit moine, s'il m'a de riens chier
Et que desormais soit *cloistrier*
A la salette.
(*Mir. de N. D.*, II, 297.)

— Substantiv. :

Voil enfin devenir *cloistrer*,
Nul autre richesce ne quer.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 12205.)

Mes li *cloistrer* ne sevent mie
Qui cuident aveir dure vie
Pur ço k'il sunt encloz dedenz,
Quels est la peine e li turmenz
Qui sunt es lius dunt nus parlum.
(Marie, *Purg. de S. Patrice*, 1419.)

Cloistriers ont touz jors tant de painnes.
(G. de Coinci, *Mir.*, ms. Soiss., f° 96ᵇ.)

Dex com mal font cil prestre et cil *cloistrier*
Qui si main chantent, la nuit welent changier.
(*Jourd. de Blaivies*, 672.)

Prelaz et *cloitriers.* (Laurent, *Somme*, ms. Chartres 371, f° 19 r°.)

— Gardien du cloitre :

A tant ez vos l'abé qui laiens vient,
Et le prious et avoc le *clostrier.*
(*Loh.*, ms. Montp., 212ᵈ.)

Li *clostrier* doient warder lo clostre. (*Censier de S. Paul*, f° 7 v°, sans date, xiiiᵉ s., A. Mos.)

Simonz, *clostrierz* de Saint Savor. (1262, *Cart. de S. Sauv. de Metz*, B. N. l. 10029, f° 50 r°.)

— Adj., du cloître :

Que apres le veu de la vie *cloistriere* nulle autre n'apparisce. (*Trad. du miroir hist. de Vinc. de Beauvais*, Vat. Chr. 1514, *Not. et extr. des mss.*, XXXIII, 177.)

Que ne suis je dedans un mur *cloistrier*,
Sans jamais veoir ne souleil ne lumyere!
(Robertet, *Débat du boucanier et du gorrier*, ap. Joly, *Poés. inéd. des xvᵉ et xviᵉ s.*, p. 47.)

— Fém., *cloistriere*, femme qui vit dans un cloître :

Nule riens tant religieuse
Ne abaesse ne prieuse
Ne *cloistriere* sage ne fole,
Se on la v[u]elt metre a escole.
(Maitre Elie, *Art d'am.*, 567.)

cloitier, v. Cloutier. — **cloitrier**, v. Cloistrier.

clopiner, v. n., clocher, trainer le pied :

Le malade *clopinera* tousjours quelque peu. (Paré, VIII, 37.)

cloporte, s. m., petit crustacé isopode qui se plait dans les lieux sombres et humides :

Assez de vermine i avoit
Et de hariennes et de *choplotes.*
(*Vie des Per.*, Ars. 3641, f° 143ª.)

Cloporte, closeporte. (Jun., *Nomencl.*, p. 58.)

Cleopertes, c'est une bestelette qui ayme la fiente, et tousjours y demeure. (A. Pierre, *Const. Ces.*, XII, 9.)

Clooportes, autrement pourcelets de Saint Antoine. (O. de Serr., p. 912.)

cloqueteur, v. Clocheteur. — **clor**, v. Clerc.

clore, verbe. — A., entourer d'une barrière qui empêche l'accès ; fermer, au propre et au fig. :

Et chevauchierent trosque a une terre qui Equise est apelee, que la mer *clooit* tote fors que une part. (Villeh., § 454.)

La chambre *cloent.*
(G. de Coinci, *Mir.*, ms. Soiss., f° 202ᵈ.)

Cloire de mur. (1240, *Cart. S. Vinc.*, B. N. l. 10023, f° 35 v°.)

Mes Arigitie *clodi* l'oreille et non les vouloit oir ne veoir. (Aimé, *Yst. de li Norm.*, V, 27.)

Puis *clouit* la lettre et la scella et bailla a Pandaro pour l'envoyer a Brisaida. (*Troilus*, Nouv. fr. du xivᵉ s., p. 287.)

Et *clossirent* la porte sur eulz. (*La Passion*, ms. Dijon 298, f° 182ᶜ.)

Li uns le recevoit en grant honnor faisant,
Et li autres li vont les grans portes *cloant.*
(Cuv., *B. du Guescl.*, 593.)

Le conte de Sainct Pol, qui bien sembloit chief de guerre, et monseigneur de Haultbourdin encores plus, commanderent que on amenast le charroy au propre lieu la ou nous estions, et que on nous *cloyst.* (Comm., *Mém.*, I, 4.)

Lors commença a languir, tournant les yeulx en la teste en la maniere de ceulx qui meurent, maintenant les ouvrant, puis

les *clouant*. (O. Maillard, *Hist. de la Passion*, p. 60.)

L'ostel est seur, mais qu'on le *cloue*.
(Villon, *Gr. Test.*, 1001.)

Puis leva la main dextre la *clouant* en telle faczon, qu'il assembloit les boutz de tous les doigtz ensemble. (Rab., *Pantagr.*, ch. xix.)

— N., se fermer, être fermé :

Il est aisé d'entrer dans le palle sejour,
La porte y est ouverte et ne *clost* nuict ne jour.
(Garnier, *Hippol.*, II.)

— *Clos*, p. passé, fermé au propre et au figuré :

En tel travail et en tel peine
Fu la reine une semaine :
Ne nuit ne jour nen ot repos,
Ne por dormir nen ot l'oil *clos*.
(*Eneas*, 1433.)

Fame doit rire a bouche *close*.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 90°.)

La porras dire mout de choses
Qui seront couvertes et *closes*.
(*La Clef d'amours*, 853.)

De loing lui tirastes le secret de sa poitrine, combien qu'il le tenist fort *cloux*, quant vous le trouvastes sur le lit plourant. (*Troilus*, Nouv. fr. du xiv° s., p. 152.)

Mantel rond et tout *cloux*. (1435, *Est. de S. J. de Jér.*, f° 53^b, A. H.-Gar.)

Femmes n'ont jamais le bec *clos*.
(*Farce de l'obstination des fem.*, Anc. Th. fr., I, 30.)

Se tenoit le duc dur, hault et *cloux* envers la coronne de France, en toutes obeissance ou il povoit resister. (Le Baud, *Hist. de Bret.*, c. xlv.)

Il ne dict ni ne faict, car ce triste miracle
Cloisoit la bouche a tous qui sont sortis de la.
(Lasphrise, *Nouv. Tragic.*, Anc. Th. fr., VII, 487.)

Les aureilles *closes* aux flatteries et aux menteries. (Du Villars, *Mém.*, XII, an 1560.)

Pour courir a *clos* yeux aux hazards de la guer-[re.
(Desport., *Eleg.*, I, xi.)

— *Lettres-closes*, lettres cachetées :

Lettres *clouses*. (1390, *Compte de l'évacuation anglaise*, A. N. KK 322, f° 36 r°.)

Pour un aultre voyage par lui fait en la ville d'Amiens ou il porta *lettres closes* de par lesdis prevostz et jurez adrechans a Monseigneur le bailli d'Amiens. (20 mai-20 août 1408, *Compte d'ouvrages*, 1re Somme de mises, A. Tournai.)

Cf. Clos 1, II, 160^a.

clos, s. m., terrain cultivé fermé de murs ou de haies :

N'avreie anuit paiz ne repos
Se il giseit dedens mon *clos*.
(*Vie de S. Grég.*, p. 86.)

Le *clous* dou val Saint Martin. (1267, *Ch. de J. de Chastellon*, A. Loiret.)

Ont adut la vendeyme du *cliou*x de Mons. au cellier contel. (1382, *Compt. de P. Serrer, prév. de Montbrison*, A. Loire.)

Un manoir avecques le *cloux* tenant ensemble. (1401, *Denombr. du baill. de Rouen*, A. N. P 307, f° 82 v°.)

Ung *cloux* de vigne situé empres ledit chasteaul du costé devers orient, contenant environ vingt six ouvrees de vigne. (26 juill. 1481, *Extrait du papier et terrier du domaine de Saint Ypolite*, A. N. Q¹ 1011.)

Un *cloux* de maison joignant a ladite chapelle, auquel il y a trois chambres, et au dessous d'iceluy une autre maison. (1538, *Terrier du prieuré de Champchanoux*, Mém. de la Société Eduenne, XI, 13.)

— Action de clore, de terminer :

Depuis qu'il vint en Haynnau jusques au *clos* de ce compte. (1er sept. 1408, *Compte de la rec. gén. de Hainaut*, f° 79, A. Nord.)

closcul, v. Qulocul.

close, s. f., enceinte de murs, clôture d'une ville :

A Dieu, tetard de Tholose ;
Quoy que tu puisses gronder,
Tes capitoulz ne ta *close*
Plus ne te sçauroient garder.
(*L'Adieu de la messe*, Poés. fr. des xv° et xvi° s., t. XIII, p. 357.)

closerie, s. f., petite ferme avec enclos :

Pour la *clouserie* du hault Volay. (1449, *Compte de S. Sauv. de Blois*, B. N. 6215, f° 1 r°.)

closture, mod. clôture, s. f., barrière qui clôt :

Rompent chevilles et *clostures*,
L'eve i entre par les jointures.
(*Eneas*, 249.)

Car quant il naist et ist de sa povre *clouture*,
Ne se puet removoir, chiet sor la terre dure.
(Herman, *Bible*, ap. J. Bonnard, *Trad. de la Bible*, p. 41.)

Cloiture.
(Id., *ib.*, ms. Orl., f° 13 r°.)

Clouture. (1316, A. N. JJ 53, f° 21 v°.)

Clouture. (1331, *Compte de Odart de Laigny*, A. N. KK 3^a, f° 103 r°.)

Cloisture. (1343, A. N. JJ 75, f° 112 r°.)

Clothure. (1403, *Compt. de la gr. command. de S.-Den.* A. N. LL.)

Clausture. (Vignier, *Bib. hist.*, II, 507.)

— Etat d'une personne cloitrée :

Qu'il luy pleust les laisser servir a Dieu en *clausture* entiere. (*Le Levain du calvinisme*, p. 99.)

clotier, v. Cloutier. — **cloture**, mod., v. Closture.

clou, s. m., petite tige de fer pointue, garnie d'une tête, qui sert à fixer ou à suspendre qqch. :

La hanste fu de sicamor,
Fermee i fu a deux *clous* d'or.
(*Eneas*, 4521.)

Por voir vous di,
Ce furent *clau* que jo euc ci,
Qui lonc tans furent en mes pies,
Si que les euc outre percies.
(*Thebes*, app. III, 819.)

Et li *cleu* sont tout coi, n'en est uns escapes.
(*Fierabras*, 6080.)

Et va ferir Garin antre les .iii. *clax*,
Son escu li porfant com escorce de sax.
(J. Bod., *Saisnes*, CCXXVIII.)

E en la crois le misent contremont,
A trois *claus* d'or, que de fi le set on.
(Raimb., *Ogier*, 246.)

Des hiaumes font le fu salir,
Et des haubers rompre les *claus*,
Par la force des pesans caus.
(*Amad. et Yd.*, 6170.)

Des *clox*. (1313, *Cart. de Prov.*, f° 164^a.)

.x. milliers de *claus*. (1319, A. N. KK 394, f° 33.)

Sa crois, sa coronne et li *cleu*
Laiens sont mis en noble lieu.
(Vers 1325, *Eglis. et monast. de Paris*, p. 31.)

Et sont cloez de *clouz* dorez wis ou milieu. (1360, *Inv. de Louis d'Anjou*, n° 330.)

Merien, *clo*, fer, latte. (Fév. 1387, *Ord.*, XII, 156.)

— *Clou de giroffe*, bouton de giroflier cueilli avant le développement de la fleur :

Il ot ou vergier meint espice,
Clos de girofle et ricalice.
(*Rose*, B. N. 1573, f° 12^a.)

Cloz de girofle, lis et rose.
(*Le Sort des dames*, ap. Jub., *Jongl. et Trouv.*, p. 182.)

— Furoncle :

Pour *cleus* felenes, de ches vers ki sont en terre qerrez ; si les froisies et faites loier de sus le *cleu* pour avoir cief. (xiii° s., *Rem. pop.*, Am. Salmon, dans *Etudes rom. déd. à G. Paris*, p. 258.)

clouache, v. Cloaque. — **clouaguler**, v. Coaguler.

clouer, v. a., fixer au moyen de clous ; garnir de clous :

Tirent la barre qui sor l'aigue *est cloee*.
(*Loh.*, ms. Montp., f° 184^b.)

S'enporta la couronne qui moult fait a loer,
Et le signe et les claus dont on fist Diu *clauer*.
(*Fierabras*, 60.)

— *Cloué*, p. passé, fixé avec des clous, garni de clous :

Tant bon hauberc e tant escu *cloé*.
(*Rom. d'Alex.*, ms. Arsenal, P. Meyer, p. 35, v. 225.)

Nus ne nulle du mestier ne de la mercerie ne puet faire faire ne acheter euvre cruese d'argent, ne euvre d'argent *cloee* de fer. (E. Boil., *Liv. des mest.*, 1re p., LXXV, 13.)

Pleuist a ce Signeur qui se char ot *clauwee*.
(*H. Capet*, 3997.)

— Confit avec clous de girofle :

Wardeiz vous de boivre vin novel jusquez a tant que il soit bien pairiez et bien purifieiz et de tous vins fors com est vins confis aux espices et *claueiz* et vin saugiiez. (*Consultat. de J. Le Fevre*, ms. Metz, P. Meyer, *Rom.*, XV, 181.)

cloueux, adj., qui a des clous, des furoncles :



Pustulentus, *cloueux*. (*Gloss. lat.-fr.*, ms. Montp. H 110, f° 215 r°.)

CLOUTÉ, adj., garni de clous :

.VII. couroieces, *cloetees* de pommetes dorees et le couvercle de mesmes. (*Invent. du duc d'Anjou*, n° 671.)

CLOUTERIE, s. f., fabrique, commerce de clous :

Li sommiers qui porte *claueterie*. (XIII° s., ap. Tailliar, p. 18.)

Une meson en la *clotterie*. (1392-1400, *Compt. de l'Hôt.-D. d'Orl.*, f° 37 v°.)

De le requeste de ceux du mestier de *clauwetrie*, pour avoir provision sur le fait des claux de dehors. (17 août 1456, *Reg. des Consaux*, A. Tournai.)

Le hameau de la *Cleuterie*. (1532, *Compte de S. Ladre*, p. 205, hosp. Clerm.-s.-Oise.)

La *Cleuterye*. (*Ib.*, p. 199.)

CLOUTEUR, s. m., cloutier :

A Jehan Maquet, *claueteur*, pour demy cent de clous picars. (1412, *Compte de tutelle de Miquel Tuscap*, A. Tournai.)

Paié a Jehan de le Haye, *clauteur* en le rue de Couloingne, pour claux emploier a clauer les dittes fenestres. (1459, *Tut. des enf. de Pierre de Crespelaines*, A. Tournai.)

A Louys de Marcq, *clouteur* demeurant en Tournay pour avoir livrez les cloux necessaires a la refection dudit moulin. (1657, *Comptes du receveur de la terre de Mortagne*, ms. appartenant à M. A. Bocquillet, f° 59 r°.)

— Fém., *clouteresse* :

A la vesve de feu Gillart du Bruille, *clauteresse*, (pour) cent et demy de taveleres. (19 fév. 1473-21 mai 1474, *Compte d'ouvr.*, 6° Somme de mises, A. Tournai.)

CLOUTIER, s. m., celui qui fabrique, qui vend des clous :

Cloitier, *clotier*, *cloueter*. (*Liv. de la Taille.*)

Fustier, *cloistier*, serrurier, fourbisseur.
(*Ditz de Maistre Aliborum*, Poés. fr. des XV° et XVI° s., I, 36.) Var. : *cloistrier*.

Clouatier. (RAB., *Pantag.*, ch. XXX.)

Clauctier. (1562, *Dép. de deux jur.*, A. Gir.)

CLUGNE MUSETTE, V. CLIGNE MUSETTE. — **CLUINGNIER**, V. CLIGNIER. — **CLYSTERE**, mod., V. CLISTERE. — **CLYSTERISER**, mod., V. CLISTERISER.

COACQUEREUR, s. m., chacune des personnes qui ont acquis en commun, considérée par rapport aux autres ; fém., *coacqueresse* :

La femme de l'acquereur est entendue *coacqueresse* ou faire l'acquest pour le moitié. (*Cout. de Bergh-s.-Vinox*, Nouv. Cout. gén., I, 514.)

COACQUISITION, s. f., acquisition en commun ; état de coacquéreur :

Les freres et sœurs ou les enfans des freres et sœurs, apres la vente et la saisine faite, pourront requerir d'avoir leurs parts et portions, ce que l'on appelle *coacquisition* l'un de l'autre, des heritages qui sont ainsi retraits. (*Cout. de Cassel*, CCLII, Nouv. Cout. gén., I, 517.)

COACTEUR, s. m., collecteur d'impôts :

De telz princes disoit Nostre Seigneur par le prophete Isaie : Les *coacteurs* de mon peuple les ont despoillé. (ORESME, *Politiq.*, f° 179d.)

COACTIF, adj., qui a le droit ou le pouvoir de contraindre :

Force *coactive*. (H. DE GAUCHI, *Gouv. des princ. de Gille Colonne*, Ars. 5062, f° 193 v°.)

La loy a puissance *coactive* ou contraignante. (ORESME, ap. Meunier, *Thèse sur Oresme*.)

COACTION, s. f., contrainte :

Par meniere de *couaction*. (*Lett. d'Alf. de Poit.*, A. N. JJ 24c, f° 113 r°.)

Sanz nule *coaction* et sanz nul angin. (1252, *Cart. de Champ.*, B. N. l. 5993, f° 448a.)

Ha recogneu de sa propre volonté sanz *coaction*, que... (1261, *Cart. de Nesles*, ms. Chantilly 1295, f° 89 r°.)

De nostre propre volenteit sans *coaction* et sans force. (Mardi av. S. Barthel. 1278, S. Louis, Orjeval et Ponoi, A. Mos.)

Confessions doit estre volentive, senz *coaction*. (LAURENT, *Somme*, B. N. 423, f° 143c.)

Aient, possessent et perchoivent franquement a tousjours le disme ou dismacion devant dite sans *coaction* de vendre ou mectre hors de leur main. (1282, Clerm., B. N. 4663, f° 107 r°.)

Cohaction. (1291, *Cart. des Vaux de Cern.*)

Par leur grant *coaction*
Et par leur grant devocion
Et la foi quo li parenz urent
Qui pour leur fille venu furent
A terre se mist estendu.
(*Vie S. Magloire*, Ars. 5122, f° 43 r°.)

COADICTEUR, COADJOUSTEUR, V. COADJUTEUR.

COADJUTEUR, s. m., ecclésiastique adjoint à un évêque, à un archevêque pour lui servir de second dans les fonctions épiscopales et le remplacer si le siège devient vacant ; en général, celui qui en aide un autre dans ses fonctions :

As prelaz per et *coadjutors*.
(J. DE MEUNG, *Test.*, 829.)

Coadjuteur.
(ID., *ib.*, Vat. Chr. 367, f° 16a.)

En la presence de Mons. Jehan de Ligny, preste *coadjutour* de Odot de Long. (26 janv. 1357, A. Doubs B 400.)

Les monarches font aucuns leurs *coadicteurs*. (ORESME, *Politiq.*, f° 142a.)

Prestre, notaire de la court de Besançon et *choagitour* dou tabellion de Chois. (1388, Moreau 898, B. N.)

Des *coadjousteurs* et soutenteurs en leur emprise. (FROISS., *Chron.*, IX, 182.)

Et aussi pour sa dignité il (l'arceprestre) est appellé *coagecteur* de l'evesque, et a luy appartient a garder les eglises vacantes. (FERGET, *Mir. de la vie hum.*, f° 167 v°.)

COADJUVANT, adj., qui concourt à aider :

Causes primitives et *coadjuvantes*. (JOUB., *Gr. chir.*, p. 429, éd. 1598.)

COADUITOUR, COAGECTEUR, V. COADJUTEUR.

COAGULABLE, adj., qui peut se coaguler :

Le sel est *coagulable* de sa nature. (DE CLAVE, *Nouv. Lum. philos.*, p. 79.)

COAGULATION, s. f., action de se coaguler :

Coagulation. (*Somme maistre Gautier*, f° 91 v°.)

COAGULER, v. a., réunir des parties solides en suspension dans un liquide :

Froumage *couagulé*. (*Frag. d'un liv. de medecine*, ms. Berne A 95, f° 12 v°.)

Tant qu'enfin je la *coagule* (la vapeur)
En soulphre.
(JEH. DE MEUNG, *Remonstr. de nat.*, 308.)

Le poulmon est de molle chair comme seroit escume *coagullee* ou assemblee. (J. BOUCHET, *Noble Dame*, f° 44 v°.)

Ne pouvons nous pas, avec un grein de mithridat recolé dont ces beats peres que voicy presens sont tousjours farcis, faire dissiper tout ce qu'il y auroit de pur germe *clouagulé* dans leur coffre glutineux ? (*Le prem. acte du Synode noct.*, XV.)

COAILLE, V. CAILLE. — **COAILLIER**, V. CAILLIER.

COALESCENCE, s. f., union de parties auparavant séparées :

Les ligamens, per lesquels les muscles ont colligance et *coalescence* avec les os, engendrent des membranes a l'entour des muscles. (TOLLET, *Mouv. des muscles*, I.)

COALISER, verbe. — A., former une coalition :

(COTGR.)

COALITION, s. f., union momentanée de plusieurs peuples contre un adversaire commun.

— Fig., réunion :

Ceulx qui disent la parole de Dieu avoir esté separee du pere par une extension ou *coalition*. (1554, MATHEE, *Theodorite*, dans *Dict. gén.*)

COARDEMENT, mod. couardement, adv., d'une manière couarde :

Avant s'en va *cuardement*.
(CHARDRY, *Set dormans*, 1031.)

Il fait toutes ses choses celeement et *coardement*. (BRUNET LATIN, p. 374.)

Ceste chose fu *couardement* faite. (BERS., *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 235a.)



Et fisent lor emprise asses *cowardement*. (Froiss., *Chron.*, V, 128.)

COARDISE, mod. couardise, s. f., action, conduite de couard, lâcheté :

Einz i murrat que *cuardise* i facet.
(*Rol.*, 3043.)

Et enfertez, triste vieillece
Et *coardise* et parece
Et mortels cure et tricherie.
(*Eneas*, 2405.)

Coardise.
(R. de Hod., *Meraugis*, ms. Vienne, f° 71 r°.)

Couhardise.
(J. de Priorat, *Liv. de Veg.*, B. N. 1604, f° 42 r°.)

Laide *couhardise*. (G. de Charny, *Liv. de cheval.*, ms. Brux., f° 104 r°.)

1. **COART**, mod. couard, adj. et s., lâche, poltron :

Pur tut l'or Deu ne voelt estre *cuarz*.
(*Rol.*, 888.)

Veez paiens : felun sunt e *cuart*.
(*Ib.*, 3337.)

N'i fait semblant d'umme *cuart*.
(*Brut*, ms. Munich, 1392.)

Melancolie fait l'omme aver et ireus, *couart* et pensif, et dormant, et parole volentiers d'autrui, et s'a volentiers noires taches u es pies u es mains. (*Rem. pop.*, Am. Salmon, dans *Etudes rom. déd. à G. Paris*, p. 255.)

Tant lor a li empereres preecié de Nostre Segnor, et mis avant de boines paroles et amonnestes de bieles proeches, ke il n'i ot si *couart* ki maintenant ne fust garnis de hardement. (Henri de Val., § 517.)

Couwairt. (*Mort Artus*, B. N. 24367, f° 16ᵃ.)

Alain, onques mais ne te vi *couart* fors que ore. (Menestrel, § 110.)

Couhart. (*Decam.*, f° 38 r°.)

Cf. Couart 1, II, 329ᶜ.

2. **COART**, s. m., sorte de maladie du cheval :

Remede pour un cheval qui auroit un *couart*. Faictes defferrer vostre cheval et luy faites parer le pied ; apres avec la ronyette faites luy bien ouvrir le *couart* jusques aupres du vif, apres faictes le ferrer. (1598, Lanfray, *l'Ecuirie du s. Grison*, Malad. qui peuv. survenir a un cheval, et les remed.)

COASSEMENT, s. m., cri des grenouilles :

Le *couacement* de la grenouille. (La Morliere, *Le prem. liv. des antiq. d'Amiens*, p. 38, 3ᵉ éd.)

Coassement. (Cotgr.)

COASSER, v. n., pousser le cri particulier à la grenouille :

Coaxer comme grenouilles. (Paré, III, 693.)

Seriphe, d'ou provient que le souillard trouppeau
Qui *coaxe* au printemps se taise dans son eau.
(Du Chesne, *Sir. liv. du grand miroir du monde*, p. 15.)

COAUGULER, v. Coaguler.

COAX, s. m., cri des grenouilles :

Le *coax* des grenoilles. (L. Joub., *l'Hist. des poiss. de Rond.*, Des anim. parl., II.)

Ils auront le plaisir du chant des oiseaux, du *coax* des grenouilles. (Palissy, *Recepte*.)

COBOURGEOIS, mod., v. Combourgeois. — **COBOURGEOISIE**, v. Combourgeoisie.

COCA, s. f., arbrisseau du Pérou, dont la feuille a des propriétés excitantes :

Aux vallees de ces montagnes qui sont fort profondes, la chaleur est grande et la vient la *coca*. (Fumee, *Hist. des Ind. occ.*, f° 224 r°.)

COCAGNE, s. f., réjouissance.

— *Pays de cocagne*, ou absol. *cocagne*, pays où l'on a tout en abondance :

Li pais a a non *Coquaigne*,
Qui plus i dort, plus i gaaigne.
(*De Coquaigne*. Méon, *Rec.*, IV, 176.)

Il dit : J'ay veu le roy d'Espaigne
Et tout le *pays de Cocaigne*.
(*Des Villains, villenniers, villastres*, Poés. fr. des xvᵉ et xviᵉ s., VII, 72.)

Cf. Cocaigne 1, II, 164ᶜ.

COCARDE, s. f., insigne en forme de petit disque qui se porte au chapeau.

— Anc., *bonnet a la cocarde*, bonnet à rebras, très lourd et avec force rubans :

Vestu d'une robe de couleur de roy, le *bonnet a la coquarde*. (Rab., *Quint liv.*, ch. xvi.)

COCARDEAU, s. m., jeune sot qui fait le beau.

Cf. Coquardeau, II, 293ᶜ.

COCASTRE, mod. coquâtre, s. m., poulet chaponné à moitié :

Pour troys aultres poulles [poullets] *cocquastres*, que on eubt a icellui jour, payé .v. s. .iii. d. (18 mai 1450, *Exéc. test. de Colart Jaumont*, A. Tournai.)

— Fig. :

N'estoit pas Adam composé
De choses contraires ? Il fault
Dire que ouy, de froit, de chault,
De moiste, et de sec ce sont quatre
Complexions, villain *quoquatre*,
Causees des quatre elemens.
(Eloy Damernal, *Deablerie*, f° 4ᶜ.)

1. **COCHE**, s. f., petite entaille pratiquée sur une pièce de bois ; entaille du fût d'une flèche, du gros bout d'une arbalète :

Si le hucha et dist : Met une saiete en *coche*, si trai. (*Vie des Peres*, B. N. 23111, f° 160ᵇ.)

Mes molt orent ices .v. floiches
Les penons bien fez, et les *coiches*
Si furent totes a or pointes.
(*Rose*, B. N. 1573, f° 8ᵈ.)

Il a tantost pris une floiche
Et quant la corde fu en *coche*
Il entesa jusqu'a l'oreille
L'arc qui estoit fors a merveille.
(*Ib.*, f° 15ᵃ.)

Si mist un carrel en *coche*. (Menestrel, § 131.)

Et adoncques ilz tendirent bonnes arbalestres, et misrent viretons en *coche*, et laisserent tous aller a une foys. (J. d'Arras, *Melusine*, p. 145.)

— Fig. :

Or est haine mort en *coche* ;
Qu'ele esperone et point et broche
Sor amors, quanque ele puet,
Et amors onques ne se muet.
(*Chev. au lyon*, 6033.)

Le quel a mis mains motz en *coche*
Et mainte parolle glosee.
(Coquillart, *Enqueste*, II, 100.)

Dont les aucuns n'en ont droit que de parchemin, et les autres l'usurpent n'en ayans *coche* ny taille. (D'Argentré, *Adv. s. les part.*, Comment., col. 1907.)

— *Choir en coche*, loc. adv., arriver à son but :

J'avrai de luy, s'il *chet en coche*,
Ung escu ou deux, pour me paine.
(*Maistre Pathelin*.)

— *En fin de coche*, loc., au bout du compte, en dernier résultat :

Mieulx vous vaudroit ne porter sac ne poche
Et de tresors n'avoir une montjoye,
Que vivre en peine et perdre *en fin de coche*
Apres labeur la perdurable joye.
(J. Bouchet, *Opusc.*, p. 107.)

2. **COCHE**, s. f., auj. m., grand bateau de transport :

Se departi ainsi d'Escoche
La Manekine en une *coche*.
(Beaum., *Manekine*, 4593.)

3. **COCHE**, s. f. et m., grande voiture couverte pour le transport des voyageurs :

Je le peindray dessus une *coche* esmaillee
De bleu...
(Rons., *Poem. retranch.*, le Temple, p. 303.)

Hyante adonc fit son *coche* atteler.
(Id., *Franc.*, IV.)

Coche. L'usage de ce chariot aujourd'huy commun en France, est venu d'Italie. Ce mot est masc. et fem. (La Porte.)

Le privilege d'aller en *coche* par la ville. (Mont., liv. II, ch. lxiii.)

4. **COCHE**, s. f., femelle du cochon :

Tousjours troussé comme une *coche*.
(*Franc archier de Baynolet*.)

COCHEE, adj. f., qualifie une pilule officinale qui purge fortement :

Apres avoir purgé telle superfluité, par pillules *cochees*. (O. de Serr., VIII, 5.)

COCHEMAR, -ARE, v. Cauchemar.

COCHENILLE, s. f., insecte qui vit sur

le nopal et fournit une belle teinture rouge :

Couchenille. (O. de Serr., VII, 9.)

1. **cocher**, v. a., marquer d'une coche, d'une entaille :

Coché et crené. (R. Est., *Thesaur.*)

Voicy vostre compagnon, client que vous visitez si souvent : bien, bien, il faut *cocher* sur la grosse taille. (N. du Fail, *Eutrap.*, XXVI.)

Cinq sortes de marteaux a battre l'or et l'argent : le premier marteau a forger ; le second, le marteau a *cocher* ou desgrossir, et les trois autres selon les moules. (E. Binet, *Merv. de nat.*, p. 223.)

2. **cocher**, s. m., celui qui est assis sur le siège d'une voiture pour conduire l'attelage :

(J. Thierry, *Dict. fr.-lat.*)

3. **cocher**, mod., v. Chauchier.

cochet, s. m., jeune coq :

N'ai pas grant sapience enclose
En moi, qant si chetive chose
Conme un *cochet* qui m'a boulé.
(*Renart*, Br. XVI, 701.)

Et un petit *cochet* de vile
M'a engignié et deceu !
(*Ib.*, Br. XVI, 712.)

Les *cochets* convertis en chapons. (O. de Serr., V, 2.)

Cf. II, 165[c].

cochevis, s. m., alouette huppée :

Mauvis, mules, chardonneraulx,
Cochevis, estournaux, lynettes.
(Eust. Desch., B. N. 840, f° 516.)

Alauda, latine cassita, alouette. Quæ habet cristam quam Latini uno nomine galeritam, gallice *cochevis*... (C. Est., *De lat. et grec. nom. avium*, p. 93.)

Des que le *cochevy* s'avance
Chacun a moissonner commence.
(J. A. de Baif, *Ecl.*, XIV.)

Cf. Cochevieus, II, 166[b].

cochon, s. m., mammifère de l'ordre des pachydermes ; anc., jeune porc :

Cochon, couchon. (1339, A. N. JJ 73, f° 98 v°.)

Coyschon. (Palsgr., p. 187.)

cochonnee, s. f., portée d'une truie :

Cochonnee. Parto de puerca, lechigada. (A. Oudin, *Dict. fr.-esp.*)

cochonner, verbe. — N., mettre bas, en parlant d'une truie :

Une truie qui est en ruit ou qui *a* nouveau *cochonné*, il esconvient qu'elle soit residiee de trois sepmaines. (Janv. 1403, *Ord.*, VIII, 629.)

Les truies pleines et les layes qui *ont couchonné* veulent chacune avoir son tect a part. (O. de Serres, IV, 15.)

— A., mettre bas (de jeunes porcs) :

La truie de Enee Lavin *cochonna* trente porceletz blancs. (Frere Nicole, *Profitz champ. de P. des Crescens*, f° 110 r°.)

— Traiter friandement :

L'hoste cuidant bien enfiler son esguille, n'espargna rien pour *cochonner* et traiter friandement son Monsieur. (N. du Fail, *Eutrap.*, XVII.)

cochonnet, s. m., cochon de lait :

Coyschonet, a lytell pygge of coyschon. (Palsgr., p. 187.)

Petits *cochonnetz.* (Lariv., *Nuicts*, XIII, I.)

Couchonnets. (O. de Serr., IV, 15.)

— Locut., *a cochonnet va devant*, sorte de jeu de boule ou de palet :

La jouoyt,... *a cochonnet va devant.* (Rab., *Garg.*, ch. xxii.)

cochonnier, s. m., celui qui est chargé du soin des cochons :

Le principal office d'un *cochonnier* est de serrer a part chacune truie avec ses cochons. (Cotereau, *Colum.*, VII, 9.)

coco, s. m., fruit du cocotier :

Les cheveux arroses avec de l'huile de *coco.* (Fumee, *Hist. des Ind. occ.*, f° 108 v°.)

cocolle, v. Cagoule.

cocon, s. m., enveloppe que filent la plupart des larves des lépidoptères :

Les magniaux des Sevenes de Languedoc produisent des *coucons* ou plotons grands et mols. (O. de Serres, V, 15.)

cocontractant, s. m., celui qui contracte avec un autre :

De tous contrats ou conventions et marchez faits dans les cabarets a vin ou a bierre, chacun peut s'en repentir et s'en desister, dans l'entretemps du contract et les douze heures a midy du lendemain, pourveu qu'il en fasse l'insinuation dans le meme entretemps a son *cocontractant.* (*Cout. de Bergh. S. Winox*, Rubr. VIII, art. XXVIII.)

cocteresser, v. Cauterisier.

coction, s. m., cuisson :

Le dormir retarde la *coction* de l'estomach. (Joub., *Err. pop.*, 2[e] p., ch. viii.)

cocu, s. m., mari trompé :

Oultre son gré devient *cocus ;*
Ses cheveus mesles et locus
Parmi ses espaulos s'estendent.
(J. Le Fevre, *Lament. de Matheol.*, II, 279, Van Hamel.)

Cf. II, 167[a].

cocuage, s. m., état de celui qui est cocu :

Cas de jalousie ou de *coqulaige.* (1513, *Estoile du monde*, dans *Dict. gén.*)

Tomber es dangiers de *coquage.* (Rab., *Tiers liv.*, ch. xxviii.)

cocurbite, v. Cucurbite.

cocuyo, s. m., lampyre :

Les *cocuyos* ont quasi la forme de mouche. (Fumee, *Hist. des Ind. occid.*, f° 30 v°.)

Deja l'ardent *cocuyes* es Espagnes nouvelles,
Porte deux feux au front et deux feux sous les [ailes.
(Du Bartas, *Sec. sem.*)

code, s. m., recueil de lois classées de manière à présenter l'ensemble de la législation d'un pays, sur telle ou telle matière :

Autentique, *qode*, digeste
Li fet les chaudiaus por sa teste.
(H. d'Andeli, *Bat. des .vii. ars*, 366.)

codebiteur, s. m., chacune des personnes qui ont contracté simultanément une dette :

Le *codebiteur* ou caution. (1611, *Cout. de Nieuport*, Rubr. VI, 1, Nouv. cout. gén.)

codetenteur, s. m., chacune des personnes qui détiennent conjointement qqch., considérée par rapport aux autres :

Telle acquisition redonde au profit des *condelempteurs* coheritiers dudict acquereur. (*Cout. d'Estampes*, CII, Nouv. Cout. gén., III, 100.)

codex, s. m, recueil de formules pharmaceutiques.

— Dans une acception plus générale :

Il y a quelques annees que feuilletant un ancien *codice* intitulé : le Repertoire des choses humaines, je trouvay... (1623, *Les singeries des femmes*, Var. hist. et litt., I.)

codicelle, mod. codicile, s. m., clause additionnelle complétant, modifiant, ou révoquant un testament :

Et li renstans de no beiens avons sour *codinecil* oredenes as povres. (*Test. conjonct. de Renaud*, etc., 1133, Tailliar, *Rec.*, 3.)

Codicelle. (1269, A. N. Mus., vit. 45, 263.)

E vueil que se cest escript ne valoit par raison de testament que il vaille par droit de *codicilles* ou par raison de ma darriene volenté. (1278, *Testam.*, Fontevr., anc. tit., A. M.-et-Loire.)

Codicelle. (1302, *Codicile de Hugues le Brun*, A. N. J 407, pièce 3.)

Les substitutions et conditions contenues au dit testament qui ne sont changies par ce present *codicelle.* (1359, *Testament de Louis de Neuchâtel*, Arch. du prince, Neuchâtel, I[5], n° 2.)

Or viengne donc d'enfer le *condicille*,
Et Megere pour moy passer a l'isle
De Tartaree sans nul avoir respit.
(*Testam. de Leuter*, Poés. fr. des xv[e] et xvi[e] s., I, 201.)

codicillaire, adj., constitué par un codicille :

Ne laisse de valoir le testament ou codicile, encore qu'il ne contienne institution

d'heritier, icelle n'estant necessaire ; en ce cas l'heritier *ab intestat* succede a la charge des legats et dons testamentaires ou *codicillaires*. (*Cout. de Gorze*, Nouv. Cout. gén., II, 1084.)

Clause *codicillaire*. (1602, Lecaron, dans *Dict. gén.*)

codicille, mod., v. Codicelle. — **codinecil**, v. Codicelle.

coegal, adj., qui est égal à un autre :

Chascun es mouvemens converse
Coequaulx et orbiculaires.
(J. Le Fevre, *la Vieille*, l. III, v. 3902.)

Coequal en divinité.
(*Mist. du Viel Test.*, 8330.)

Le vray filz de Dieu unique, *coegal*, coeternel. (1486, *Expos. de la reigle de S. Ben.*, f° 51b.)

cœmetiere, v. Cimetiere. — **coequal**, v. Coegal.

coequation, s. f., répartition réglant la part proportionnelle de chaque contribuable :

Si le seigneur censier, rentier, ou leurs receveurs, nient avoir receu des coequez ou perequez, et il se trouve apres le contraire, ils sont tenus en tous les interests, pertes et dommages de celuy contre lequel ils auront fait ladite negation de reception de ladite *coequation*. (*Cout. de Bourbonn.*, CCCCXII, Nouv. Cout. gén., III, 1264.)

— Action d'égaler :

Et la maladie est en distemperance de *coequacion* des membres. (B. de Gord., *Pratiq.*, II, 10.)

coercion, v. Cohercion.

coeternalité, s. f., coéternité :

Le saint Esprit venir du pere et du fil... d'une consubstantialité et d'une *coeternalité*. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 128b.)

coeternel, adj., qui coexiste éternellement avec un être :

Saveir coment d'eternau fu
Coeternaus de lui nascu.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 24005.)

coeternité, s. f., coexistence éternelle :

S'il est doncques (Dieu) en diverses fois et par divers respects et sortes, et en divers lieus, il faut bien necessairement qu'il y ait prieurité et posterieurité, et si elles y sont, la *coeternité* n'y peut estre. (Maum., *Euv. de S. Just.*, f° 251 r°.)

cœur, mod., v. Cuer. — **cœus**, v. Queux 1.

coexistant, adj., qui existe en même temps.

— Substant. :

Si les choses vont ainsi, le monde qui est subsistant avec Dieu, fondé sur luy, et son *coexistant*, n'a besoin de garde. (Maum., *Euv. de S. Just.*, f° 242 r°.)

coexistence, s. f., existence simultanée :

Nous mettons en Dieu une eternelle et consubstantielle *coexistence*. (Maum., *Euv. de S. Just.*, f° 299 v°.)

coexecuteur, s. m., celui qui exécute une chose avec une autre :

Et cessierent lidit executeur ou nom de l'execution dudit testament et de tout en tout pour eulx et pour leurs aultres *coexecuteurs*... tous droictz. (1347, A. N. S 88, pièce 13.)

coffre, v. Cofre.

coffrer, v. a., mettre en prison :

Au lieu de mettre la main sur luy pour l'aller *coffrer*, ils luy donnerent passage et moyen d'evader. (H. Est., *Apol. p. Herod.*, p. 264, éd. 1566.)

Coffrer aucun en prison. (J. Thierry, *Dict. fr.-lat.*)

coffret, s. m., petit coffre :

Car il mit en son vil *coffret*
La pomme que cilz lui offret.
(J. de Meung, *Tresor*, 475.)

Coffret.
(G. Machault, *Poés.*, B. N. 9221, f° 51.)

Ung long *cofferet*. (1467, *Exéc. test. Catherine Dattre*, A. Tournai.)

Coffrect. (Ledoy., *Chron.*, f° 13b.)

coffrete, v. Chauffrette.

coffretier, s. m., fabricant de coffres :

Couffretier et malletier. (1495, A. N. KK 95, f° 93a.)

Maistre *coffretier* et malletier. (1539, *Mandem. à la Ch. des Compt.*, Bull. Soc. hist. Paris, nov.-déc. 1889, p. 27.)

cofre, mod. coffre, s. m., grande boîte de bois, de métal, de forme rectangulaire :

Il metent as almaries les bruns elmes d'achier,
Et avalent es *coufres* les blans aubers doublier[s].
(*Aiol*, 4652.)

Trossent lor males et lor *cofres* ausi.
(*Rose*, Vat. Urb. 375, f° 8a.)

N'i ot sommiers a *cofres* ne dras troussez en male.
(*Berte*, 734.)

Li cors le conte de saint Pol fu desarmeiz, et fu mis en un lonc *coffre*. (Menestrel, § 333.)

Cofre.
(*Asprem.*, B. N. 1598, f° 28 r°.)

Le *coffre* a pris.
(*Couci*, 7979.)

Plusieurs fermeillets, croix, *coffres* de Cypre et aultres, de la valeur de 10 l. (1373, *Compte du testam. de Jeanne d'Evreux*, ap. V. Gay.)

Un *couffre* de noyer. (16 juill. 1400, *Inv. de meubl. de la mairie de Dijon*, A. Côte-d'Or.)

Ung *coffre* de cuir boully. (17 fév. 1460, *Execut. testam. de Jehenal Despars*, A. Tournai.)

Un *coffre* pour mettre les chartes de la ville. (1503, A. mun. Compiègne, BB 30.)

Tant de beaux vers et tant de belles choses
Qu'a vostre avis au *coffre* je tien closes.
(Vauq., *Sat.*, I, a M. de Tir.)

Il faut laisser faire ces garçons ; ils entendent cela comme a faire un vieux *coffre*. (Cramail, *Com. des Prov.*, III, i.)

cogitatif, adj., qui a rapport à la cogitation, à la pensée :

Vertu *cogitative*. (Oresme, *Eth.*, f° 10c.)

cogiteur, v. Coadjuteur. — **coglacion**, v. Collation 2.

cognasse, s. m., coing sauvage :

Le coingnier domestique et cultivé es jardins porte deux sortes de fruict, l'un masle, qui est appelé pomme de coing, l'autre femelle, qui est nommé *coingnasse*. (Liebault, *Mais. rust.*, p. 449.)

Ou bien donne lui la *coignace*
Ou des coings etrangers de Cydon, dont la race
Premiere vint en Crette...
(Grevin, *Œuv. de Nicandre*, p. 70.)

Les *cognasses* et porte coings. (Du Pinet, *Pline*, XXIII, 6.)

cognat, s. m., celui qui est membre d'une famille par la cognation :

Cestui enfant que on cuidoit qui deust estre mon *congnat* est ton filz. (*Grisel.*, Vat. Chr. 1514, f° 111c.)

Et trova son *coigna*, monseignor Guillerme de La Roche, qui estoit revenus dou roy de France. (*Liv. de la conq. de la Morée*, p. 148.)

Que son fils soit mis ou gouvernement dou duc d'Atthenes, son *cuigna*. (*Ib.*, p. 406.)

Et quant sust ce que Pandulfe fust *coingnat* a Melo, toutes foiz estoit Pandulfe contraire a Melo qui estoit frere de sa moillier. (Aimé, *Yst. de li Norm.*, I, 25.)

Pour ce qu'il lui estoit *coingnat*. (Id., *ib.*, VIII, 9.)

cognation, s. f., parenté par les femmes, inférieure à celle des agnats :

Pour cause de *cognacion* spirituelle. (*Gr. Cron. de France*, Charles-le-Bel, I.)

Il te convint laisser ton pays, tes parens, et toute ta *cognation*. (J. Gerson, *la Mendicité spirit.*, f° 33 r°.)

En toy seront beneictes toutes les *congnations* de la terre. (Le Fevre d'Est., *Bible*, Gen., XII.)

Cf. Cognacion, II, 169b.

cognicion, s. f., action de connaître, connaissance :

Qu'il ont par celle vision
Des anciens *coignicion*.
(*Dial. de S. Grég.*, ms. Evr., f° 115c.)

La *cognicion* et la punicion du cas dessus dit. (1349, A. N. K 44, pièce 18.)

Se tant soit pou il advient que la creature soit aymee de toy desordonnement ou desiree, de tant est ceste *congnicion* de Dieu retardee ou viciee en toy. (*Intern. Consol.*, II, xlii.)

Or ça, il est temps que j'advise
A la *congnicion* du faict.
(*Farce de Jenin filz de rien*, Anc. Th. fr., I, 367.)

COGNOISTRE, mod. connaître, verbe. — A., savoir ce qu'est une personne ou une chose :

N'est hum kil veit et *conuistre* le set.
(*Rol.*, 530.)

De vasselage te*conoissent* li per.
(*Ib.*, 3901.)

Ce tesmoig et *connois*.
(J. Bod., *Saisnes*, XVIII.)

— Réfl., pouvoir bien juger :

Et pour ce, qui bien *s'i congnoit*.
(Eust. Desch., V, 272.)

Cf. Conoistre, II, 245ᵃ.

COGOLE, v. Cagoule. — **COGOON**, v. Coion.

COHABITATION, s. f., habitation en commun ; spéc., habitation en commun de deux personnes qui vivent comme époux :

Choabitacion. (*Ordin. Tancrei*, ms. Salis.)

Pour ce que Minies aloit souvent tous seuls aussi comme pour avoir *cohabitacion* avec sa fame. (Bers., *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., fᵒ 15ᵃ.)

COHABITER, v. n., habiter en commun, spéc.. habiter en commun comme époux :

Il a fallu que les prestres levitiques, quand ils approchoient de l'autel ne *cohabitassent* point avec leurs femmes. (Calv., *Instit.*, 1004.)

Cf. Cohabitant, II, 169ᶜ.

COHARCION, v. Cohercion.

COHEN, s. m., nom, chez les Juifs, des jeunes Lévites que l'on préparait pour le ministère du temple ; le même nom a été donné aux jeunes ecclésiastiques de la loi nouvelle que l'on formait aussi pour le sanctuaire. Une ancienne rue de S. Quentin a pris son nom d'une de leurs maisons établie près de l'église de cette ville :

Les rues de Saint Remi, de Saint André, des *Cohens*. (Colliette, *Mém. de Vermand.*, III, 347.)

COHERCION, s. f., action de contraindre, contrainte :

A jousticier par la juridicion et par la *cohercion* de la justice d'Estampes. (1288, A. Loiret, Ste-Croix, Mesnil-Girault.)

Sans nul debat, *cohercion* ou mandement de nul magistrat. (Bersuire, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., fᵒ 251ᵃ.)

A la juridiction et *coharcion* de laquel dicte court. (1357, lundi apr. *judicare*, A. Cher, E 800.)

A submiz soy, ses successeurs... et tous ses biens et les biens de ses successeurs a la juridiction et *cohertion* du roi. (30 juill. 1365, *Cart. de la ville d'Aux.*, fᵒ 41, Lebeuf, *H. d'Aux.*)

A la juridicion et *cohercion* du quel il ne soupposent eulx, leurs hoirs et touz leurs biens. (1370, S. Cyprien, l. 9, S. Germ., A. Vienne.)

La juridicion et *cohercion* de la dicte prevosté. (1384, *Cart. de Sens*, B. N. l. 9895, fᵒ 34 rᵒ.)

Se soubzmettent a la jurisdiction, *cohertion* et contraincte de la prevosté de Paris. (11 sept. 1479, Grand-Beaulieu, Mitry, 1ᵉ l., nᵒ 2, A. Eure-et-L.)

Soubs l'obligation de tous les biens meubles et immeubles de quelque nature qu'ils soient, fiefs et aultres, de nous et de nostredite eglise et abbaye et aussy de ceulx de nos successeurs et ayans cause, presens et futurs, ou qu'ils sont et seront trouvez, que submettons a la *cohertion* de tous seigneurs, loix et justices. (23 sept. 1558, Moreau 266, fᵒ 11, B. N.)

Encourent a l'occasion de ladicte obligation es peines et *coerctions* portees par icelle. (28 avr. 1568, *Lett. du roi aux maire et échev. de Troyes*, Grosl., *Ephém.*, I, 125.)

Combien c'estoit une indiscretion de grande consequence et digne de la *coerction* de nos loix. (*Lett. de Mont. à M. de Foix.*)

Il y devroit avoir quelque *coerction* des loix, contre les escrivains ineptes et inutiles, comme il y a contre les vagabons et faineans. (Mont., l. III, ch. ix.)

COHERECTION, v. Cohercion.

COHERENCE, s. f., état de ce qui est cohérent :

Les membres de la vraie sapience ont entre eulx solide et perpetuelle *coherence*. (1524, *Lett. de G. Briconnet à Marg. d'Ang.*, Herminjard, *Corresp. des réform.*, I, 598.)

COHERENT, adj. pris subst., adhérent, partisan :

Que les bons princes ne se laissent aller aux charmes, flatteries et insidieux conseils de ces Achitophels, qui veulent appauvrir tout le monde pour se faire riches, eulx et leurs *coherens*. (Michel Lhospital, *Traité de la réformat. de la justice*, Œuv. inéd., 391.)

COHERTION, v. Cohercion.

COHIBITION, s. f., empêchement d'agir :

Cohibition et deffense. (1543, Michel d'Amboise, *Guidon des gens de guerre*, p. 75.)

COHOBATION, s. f., action de cohober :

Par fermentations, distillations, rectifications, *cohobations*, calcinations, dissolutions. (E. de Clave, *Nouv. Lum. philos.*, p. 57.)

COHORTE, s. f., troupe qui formait la dixième partie de la légion romaine :

Cohorte n'estoit autre chose que une certaine flotte ou compagnie de gens armez, si estoit *cohorte* de genz de pié et turme de chevaucheurs, combien que moult de fois l'en treuve l'un pour l'autre. (Bers., *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., fᵒ 1.)

Lors Escossoys en toute la *cohorte*
Des garnisons armes vont a leur porte,
Pour recepvoir
Leur prince et roy que tant desiroient veoir.
(J. Marot, *Voy. de Venise*, la Prinse du chasteau de Perquiere, éd. 1539, AA 5, vᵒ.)

COHUE, s. f., anc. marché public, halle ; par extension, réunion confuse et tumultueuse :

Je n'irai plus a la *cohue*
Ou chascun joue ou brait ou hue.
(*Pathelin mourant*, dans Littré.)

— Sorte de tribunal :

Cohue. (1235, Bibl. Ec. chart., 4ᵉ sér., t. III, p. 459.)

Pour contraindre le dit capitaine a estre et comparoir de samedi prochain en .viii. jours en la *cohue* du chastel de Rouen. (12 déc. 1493, A. Seine-Inf., G 4025.)

Auquel lieu y avoit maison, prison, chept et chambre a *cohue* a tenir la juridiction. (1524, *ib.*, G 4020.)

Cf. II, 170ᵃ.

COI, adj., qui se tient tranquille, sans bouger ni parler :

Paisible e *quoi* e senz murmure.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 10505.)

Ensi se tinrent *coi* une grant pieche. (Henri de Val., § 664.)

La roine fu tesant et *quoie*. (*Lancelot*, ms. Fribourg, fᵒ 43ᵃ.)

Li François estoient encores tout *quoi* et logiet ou plain pays. (Froiss., *Chron.*, II, 20.)

Aussi ne peult l'homme recepvoir divinité, et art de vaticiner, sinon lors que la partie qui en luy plus est divine soit *coye*, tranquille, paisible, non occupee, ne distraicte par passions. (Rab., *Tiers liv.*, ch. xiii.)

Quand il fut arrivé au petit fleuve de Rubicon, lequel separe la Gaule de deça les Alpes d'avec le reste de l'Italie, il s'arresta tout *coy*. (Amyot, *J. Cæsar.*)

Regardez ! comme elle estoit *coye* sur le pas de l'huis, pour escouter. (Lariv., *Ecol.*, IV, 3.)

— En parlant de chose, tranquille :

Doux fut le vent, la mer paisible et *coye*.
(Cl. Mar., *Vis. de Petrarq.*, p. 136.)

Menant une vie *quoye*. (Pasquier, *Pourparler du prince.*)

L'humide et noire nuit
Un *coi* sommeil, un doux repos sans bruit
Epand en l'air, sur la terre et sous l'onde.
(Du Bellay, *Olive*, XXVII.)

— *La parole est remise en coi*, on a laissé là l'entretien :

La parole est remise en queie,
Li reis ne la pout ublier.
(*Vie de S. Gile*, 2342.)

COIER, v. Cahier.

COIFE, mod. coiffe, s. f., ajustement de tète pour les femmes ; voile que les dames attachaient à la coiffe :



Une *coiffe* de toile blanche.
(*Rose*, Corsini, f° 60c.)

Apres li a en son cief mis
Une *coife* qui tout ert blanche.
(*Ordene de Chevalerie*, 228.)

Nous n'en poon estre celes
Pour *coiffe* de lin ne de soe
Que chescun tantost ne le vee.
(*Clef d'amours*, 2410.)

Et si ot *coiffe* de borras.
(*Boivin*, Montaigl. et Rayn., V, 52.)

Et a ledit singe une *quoyfe* que il lasse sous sa gorge. (1360, *Invent. du D. d'Anjou.*)

Pour icelle dame une *coeffe* d'un quartier de veloux cramoisi. (1455, *Argenterie de la reine*, f° 30 v°.)

Pour avoir lachié une douzaine de *quaffes*, .III. gros. (1456, *Compte de tut. de Cuisot-Moriel*, A. Tournai.)

Choiffe. (1470, A. N. JJ 196, pièce 304.)

— Fig., soufflet :

Je vos pingnerai, je vos donrei une *coiffe*. (*Riote du monde*, ms. Berne 113, f° 201 v°.)

— Capuchon de mailles :

Trenchet la *coife* entresque a la char.
(*Rol.*, 3436.)

La *coife* del halberc fu faite,
En tel maniere qu'ele ot traite
Sa bloie crine de defors
Que el li covri tot le cors.
(*Eneas*, 6929.)

Que le hiaume li a et fendu et copé
Et le *quafe* ensement dont le cief ot armé.
(*Roum. d'Alix*, f° 30d.)

Amont el heaume qui flamboie,
Jusqu'a la *coive* li envoie.
(*Fl. et Blancefl.*, 2e vers., 1147.)

Chevaus crever, *cuiffes* brisier.
(J. Bretel, *Tourn. de Chauvenci*, 3547.)

Et mis le *queffe* ou chief et chaindy mon espoit.
(*H. Capet*, 4966.)

Cf. Coiffe, II, 171c.

coifer, mod. coiffer, verbe. — A., couvrir la tête d'une coiffe, d'une coiffure quelconque.

— Mettre sur la tête :

(Venus) le transmit (un chapeau de roses) a son [cher enfant.
Qui de bon cœur le va *coiffant*.
(Cl. Marot, I, p. 8, éd. 1596.)

— Séduire :

Celuy qui veut estre sage, doibt regarder a ce qui est bon et vray en soy, et non a ce qui le semble, et qui est le plus usité et frequenté, et ne se laisser *coiffer* et emporter a la multitude. (Charron, *Sag.*, l. II, c. 1, p. 302.)

— Donner un coup sur la tête :

Je m'en vais te *coefer* des crochets que je porte.
(Boisrob., *la Folle Gag.*, VI, 7.)

— Réfl., s'enticher :

Ny *se coiffer* ou espouser aucune chose. (Charron, *Sag.*, l. II, c. 2, p. 308.)

— *Coifé*, part. passé, qui a une coiffe, une coiffure :

Les autres sont espes *coiffies*
Et en lor caperons muchies.
(*La Clef d'amours*, 2425.)

Qu'il soit bien amé — mais, d'amer
Fille en chief ou femme *coeffee*.
(Villon, *Gr. Test.*, 1078.)

Hault *coueffees* si estoient les dames. (Ledoy., *Chron.*, f° 2.)

— Fig. :

Le fardeau *coiffé* ou cordé. (6 mai 1573, Arr. imp., Orl., Gibier.)

— Entiché :

Coeffé de l'amour de sa femme. (Fauchet, *Antiq. gaul.*, III, 2.)

Tant ce prince estoit *coiffé* et amoureux de ladite marquise. (P. Hurault, *Mém.*, an 1601.)

coiffement, s. m., tout ce qui concerne la coiffure :

Attiffage, attiffement, *coeffement*. (*Trium Ling. Dict.*, 1604.)

coiffure, s. f., manière de se coiffer, ce qui sert à se coiffer :

Coeffeure. (Auton, *Chron.*, B. N. 5083, f° 112 r°.)

coignation, v. Cognation.

coigne festu, mod. cogne-fétu, s. m., celui qui se donne beaucoup de mal pour peu de chose :

Vela bien *congne le festu*.
(Gringore, *le Jeu du prince des sotz*, Sottie, I, 209.)

Il sembloit un *coigne festu*, et il ne vouloit rien faire, ny laisser faire les autres. (Montluc, *Comm.*, l. I.)

Et je di voyant ma fortune,
Maigre s'il en fut jamais une,
Je suis un grand *cogne festu*.
(J. de Baif, *Mimes*, l. I, f° 26 r°.)

Ce seroit les vouloir faire *coigne festus*. (Cholieres, *Matinees*, p. 152.)

Tu me prends a tort pour un *coigne festu*.
(Schelandr., *Tyr. et Sid.*, 1e journ., IV, 10.)

coigniee, mod. cognée, s. f., sorte de hache qui va s'élargissant du tranchant au dos de la lame, avec laquelle on frappe à coups répétés sur un arbre, sur une pièce de bois qu'on veut couper ou fendre :

Besague et *guingnies* en unt od els portez.
(Garn., *S. Thomas*, B. N. 13513, f° 89 v°.)

En sa destre main tint chascuns s'espee nue
En l'autre les *guingnies*, et li quarz besague.
(Id., *ib.*, f° 91 r°.)

Cil aporterent haches et *cuignies* et dars
Et escus a roeles, espees et faussars.
(J. Bod., *Saisnes*, LVIII, var.)

Conie — securis. (*The treatise de utensilibus of Alex. Neckam.*

Cungnie. (*S. Graal*, Vat. Chr. 1687, f° 119 v°.)

A iceste parolle .I. vilain lor est sors
Et portoit se *cuingnie* dont ot ovré le jor.
(*E. de S. Gille*, B. N. 25516, f° 80a.)

Et ja au pié de l'abre est mise la *coingnie*. (*Sermon*, Brit. Mus., add. 15606, f° 92b.)

Que cascuns soit bien warnis de pele u de hauel u de *quingnie*. (1265, ap. Tailliar, p. 274.)

Un escuier engloiz tenoit une *cugnie*,
Un compaignon Bertran en feri sur l'oie.
(Cuv., *B. du Guescl.*, 970.)

A tout pelles et *cuignies*. (Froiss., *Chron.*, V, 200.)

Une *cuiqgnie* a main par Cloceville, .III. sols. (1415-1416, *Registre des receptes de Boulogne-sur-Mer*, p. 165.)

Bien fol seroit qui donneroit los a la *cuingnie* d'avoir charpenté la maison. (M. le Franc, *Estrif de Fort.*, f° 9 r°.)

Congnee. (La Bod., *Harmon.*, p. 508.)

coignier, mod. cogner, v. a., frapper à coups répétés de manière à enfoncer ; frapper avec un coin, enfoncer en guise de coin :

En ceste cité mesme en laquelle il fait batre et *coignier* sa monnoie. (*Liv. de Marc Pol*, XCIV, Paut.)

Besant *cuignié* en l'estampe. (Maiz., *Songe du viel pel.*, prol., f° 4d.)

Pour ung grant paul qu'il *a* fait et *coigné* en la riviere de Nievre. (*Compt. de Nevers*, 1389-92, CC 1, f° 39 r°.)

Et ceo que est trové bon argent *estre* illeoques ferres et *cuines* en mailes engloys et toutes ceux qui appres le feste dudit pasques ascunes Galyphalpens Saskyns ou Doitkyns facent, *cuinent* ou achatent ou apportent en ledit royalme d'Engleterre pur les vendre. (*Stat. de Henri V*, an II.)

Coigner des paulx en terre. (1468, *Compt. de Nevers*, CC 63, f° 29 r°.)

Jehan Menain, fondeur, fait le moulle du moton a *cognier* les esguelles du pont. (1475-76, *Comptes de Nevers*, CC 69.)

L'if perd son venin, *coignant* dedans son bois un clou de bronze. (Du Pinet, *Pline*, XVI, 10.)

Congner.
(Rons., *Franc.*, IV.)

Et n'estions pas six cens quand la premiere charge se fit ; et puis nous le *cognasmes* dans ce dict village, et se rendirent par composition. (Brant., *Cap. fr.*, Montsalles.)

Le pere y alla, le combatit et le *coigna* jusques en Marroche. (Aub., *Hist. univ.*, I, 15.)

— Fig. :

Et que dans mon ventre je *cogne*
Vin blanc muscat et vin vermeil.
(Godard, *les Desguis.*, V, 5.)

Cf. II, 172c.

1. **coin**, s. m., corps solide terminé en angle ; extrémité d'un corps solide terminé en angle ; pointe ; sommet :

El *coin* amont devers la rive
A une grant roche naive ;
Iluec sont li murail asis.
(*Eneas*, 419.)

.I. elme de haut *cuig* li est el cief fermes.
(*Rom. d'Alex.*, f° 10a.)



Et les *quins* de lor elmes a le tiere hurter.
(*Ib.*, f° 22°.)

Car il seoit ou *coing* dou flun qui fourche. (MENESTREL, § 176.)

Quoing. (1311, A. N. JJ 48, f° 8 v°.)

Le *coing* d'une ruelle. (1312, A. N. S 3, pièce 33.)

.III. pies de retour dou premier *quing* de l'iretage ledit Jakemon, alant entre leurs .II. hiretages jusques a le rue. (10 sept. 1342, *C'est li accors Jehan de le Noue*, chir., S. Brice, A. Tournai.)

Fait le *coign* de ladicte rue. (1394, *Livre des herit. de S. Berthomé*, f° 4 r°, Bibl. la Rochelle.)

Pour avoir fait refaire et graver de nouviel les *quins* dont on a enseigné les draps apportes a le perche, lequel estoient de nulle valeur. (1396, *Bulletin du comité de la langue et de l'hist. de la France*, III, 629.)

Li troy estat deffendirent a forgier le monnoie que on forgoit, et saisirent les *quinds*. (FROISS., *Chron.*, V, 294.)

Le vieillard seigneur du lieu, estant dans la tourette du *coin*. (AUB., *Fœnest.*, l. III, c. 12.)

— *Coin des tisons*, coin du feu :

Je hay trop le *coin des tisons*,
Je n'aime l'ombre des maisons.
(J. A. DE BAIF, *le Brave*, I, I.)

— *Coin d'œil*, regard dérobé :

Mais si jamais a mon vueil
D'un *coing d'œil*,
D'un soupir, ou d'un soubs rire,
Je l'attire,
J'osteray tel entretien
Luy disant qu'on l'aime bien.
(JEAN DE LA TAILLE, *la Rustique amie*.)

Vous faisant un jour apres une œillade, un souriz de travers, *un coin d'œil*. (N. DU FAIL, *Prop. rust.*, p. 78, éd. 1549, var.)

— T. de monnaie, morceau de fer trempé et gravé qui sert à marquer les monnaies et les médailles :

Ne furent pas ou *coing* feru
Dont les monnoies sont loiax.
(GUIOT, *Bible*, 129.)

Quiconques a son per s'aploie,
Fausse la naturel monoie,
An doues pars hont les *coins* changiez.
(*Poeme allég.*, Brit. Mus., Add. 15606, f° 9d.)

Huit vins escus d'or du *coing* du roy. (1360, A. S.-et-Marne.)

Tailleur de *quoings* de monnoye. (12 sept. 1415, *Reg. de la loy*, 1413-1425, A. Tournai.)

Tailleur des *quins* de le monnoie de Saint Quentin. (*Conjurement du 16 oct. 1425*, ib.)

Le *cung* de la monnoye de la cité. (1433, *Preuv. de Metz*, V, 272.)

J'ay depuis deux ans en ça faict expedier certaines commissions a quelques officiers de ma court des monnoyes pour informer des abus et malversations qui s'y sont commis et exercez durant ces derniers troubles par les maistres et fermiers qui se sont voulu assujettir a faire fabriquer monnoye au *coin* de nos armes, affin de faire faire justice exemplaire de ceux qui se trouveront coulpables. (*Lett. miss. de Henri IV*, p. 25.)

— Fig., *forger a son coin*, rendre semblable à soi, comme on dit aujourd'hui marquer à son coin :

Ils voudroyent bien *forger* tout le reste des hommes *a leur coin*. (TAHUREAU, *Prem. dial. du Democritic*, p. 103.)

Cf. II, 173b.

2. **COIN**, mod. coing, s. m., fruit du cognassier :

Cooins, permeins, pesches et fies.
(*Vie de S. Gile*, 1925.)

Tu ne flores pas comme uns *coins*.
(*Debat*, Montaiglon et Raynaud, II, 134.)

Ils nous ont presanté des potages faicts de *couins*. (MONT., *Voyage*, p. 41.)

COINCIDENCE, s. f., le fait de coïncider :

Coincidentia, *coincidance*. (1464, LAGADEUC, *Catholicon*.)

COINCIDENT, adj., qui coïncide :

Prenant l'oisiveté, seconde et *coincidente* cause de l'amour, pour sa source premiere et pricipale. (SIBIL., *Contram.*, p. 8.)

COINCIDER, v. n., se rencontrer exactement sur tous les points :

Coincider en partie et non pas en tout. (ORESME, ap. Meunier, *Thèse*.)

COINDICATIF, adj., qui donne une coïndication :

Souvenons nous des choses cy dessus mentionnees, qui nous conduisent a ce qu'il faut faire : les unes sont indicatives, les autres sont *coindicatives*, les autres sont repugnantes, les autres sont correpugnantes. Les indicatives sont celles qui de soy mesme et de leur nature enseignent ce qui est a faire ; *coindicatives* sont celles qui enseignent le mesme que les indicatives, mais seulement par accident, et non proprement et essentiellement. (PARÉ, *Œuv.*, Introd., c. XXIII.)

COINDICATION, s. f., concours de plusieurs indications tendant toutes à motiver telle ou telle médication :

L'air nous donne quelque indication, ou plustost *coindication* : car s'il est semblable a la maladie, il symbolise en indication avec la maladie, et pour ce l'indication est de corriger. (PARÉ, *Œuv.*, Intr., c. XXII.)

COING, v. COIN. — **COINGNASSE**, v. COGNASSE. — **COINGNAT**, v. COGNAT. — **COINGNIE**, v. COGNEE.

COINTE, adj., gracieux.

Cf. II, 173c.

COION, s. m., homme mou, sans énergie :

.K. jure le Deus qui fist le trons,
Qu'i[l] confondra coarz e *cogoons*,
E quens .G. par non, e ses glotons.
(*Ger. de Ross.*, p. 304.)

Ha ! *coion !* qu'est ce qui me tient
Que je ne t'assomme ?
(GREVIN, *les Esbahis*, V, 4.)

Quatre *coyons* prenant la fuite sont suffisants pour attirer le reste. (MONTL., *Comm.*, l. 7.)

Il sera reputé de tout le monde ung *coyon*. (17 déc. 1592, *Lett. du sr Desportes au duc de Maienne*, ap. Félibien, *Pr. de l'Hist. de P.*, I, 807.)

Cf. COUILLON.

COIONNADE, s. f., acte, propos de coïon :

Il fera resolution en soy meisme, si il a tant soit peu de cœur, de mourir cent fois plutost que de faire une *couyonnade* ou une faute. (MONTL., *Comm.*, l. VII.)

COIONNER, verbe. — A., traiter comme un coïon. — N., agir en coïon :

(COTGR.)

COIONNERIE, s. f., conduite, acte de coïon.

— Chose amusante et sans conséquence :

M. Guitart m'a donné une nouvelle *coiionnerie* et amuse badaut qui couroit ici... (L'ESTOILE, *Mém.*, 2e p., p. 528.)

COISSIN, v. COUSSIN.

COIT, s. m., acte de l'accouplement chez l'homme :

Aristote en dit une clause :
(Que) *cohit* n'est pas d'amour cause.
(J. LE FEVRE, *la Vieille*, B. N. 19138, f° 7 r°.) B. N. 881, f° 4b, et éd. Cocheris, 162 : *cohir* ; B. N. 2327, f° 10 r° : *choir*.

Et pour le *cohit* esveiller.
(ID., *ib.*, B. N. 19138, f° 14 v°.) B. N. 881, f° 7c, B. N. 2327, f° 19 r°, et éd. Cocheris, 598 : *cohir*.

Cf. COIR, II, 176c.

COITE, adj. f., de coït, qui a rapport au coït :

L'amour est brute et illicite
Qui ne tent que a fin *cohite*.
(J. LE FEVRE, *la Vieille*, 162.)

1. **COL**, s. m., mod. cou, s. m., partie du corps de l'homme, de l'animal, qui unit la tête au tronc :

Ge deveie le *col* estendre,
Et encoste de mei esteit
Cil ki decoler me deveit.
(*Eneas*, 1042.)

L'enfant au *cuel* prist a saisir.
(*Un Chival. e sa dame*, ms. Cambr., Corpus 50, f° 94 P. Meyer, *Rapp.*)

Et ne fu armez que d'un gamboison et d'un chapel de fer, son escu a son *col*. (VILLEHARD., § 168.)

Coul. (*De N.-D.*, B. N. 19525, f° 88 r°.)

Cil des tors les trebucherent contreval ou il orent peçoiez braz et cuisses et *cous*. (G. DE TYR, VI, 8.)

Et a leur quarriaus asseoir
Sus visages nuz et sus *cos*
Sevent trop miex viser leur cos.
(GUIART, *Roy. lingn.*, 1878.)

Au *col* aies un fermaillet
Poi parant ou un esmaillet
Net et propre, fetis et gent ;
Il plest mout a aucune gent.
(*La Clef d'amours*, 361.)

Des gens du roy qui est chiefs
Au duc d'Anjou qui, pour estre vengiez,
Venoit illec, crioient, ou *coul* la corde,
Remission, grace et misericorde.
(Eust. Desch., III, 67.)

— Partie étroite entre le corps de certains objets et la tête ou sommet :

Un pot
Qui a le *col* long et estroit.
(*Ysopet*, I, fab. xxxiii.)

— Passage étroit :

Et apres cela fit un grand fossé sur le *col* de la cité qui joignoit la partie environnee de mer a celle qui estoit en terre. Lequel fossé traversoit tout ledit *col* d'une mer a l'autre, et contenoit vingt cinq stades. (Seyssel, *Appian Alex.*, f° 53 r°.)

— *Col de pied*, cou-de-pied :

Le *kou del pé*.
(Garnier, *S. Thom.*, B. N. 13513, f° 34 v°.)

Et puis se li vesti on le palle, une maniere d'afulement estoit qui batoit seur le *col du pié* pardevant. (Robert de Clary, p. 75, Riant.)

2. **col**, v. Chou.

colarin, s. m., petite frise du chapiteau des colonnes toscanes et doriques :

Le *collerin* de la colomne. (Delorme, *Archit.*, V, 27.)

colature, s. f., action de faire passer un liquide à travers un tissu de toile ou de laine peu serré pour en séparer le marc :

Ceste *coladure* soit donnee au matin. (B. de Gord., *Pratiq.*, II, 10.)

Puis on les coulera par une estamine, et d'icelle *coulature* on en trempera des linges. (Paré, XXI, 22.)

Cf. Coulature, II, 331ᵉ.

colaution, v. Collation 2.

colchant, mod. couchant, s. m., occident.

— Partie horizontale d'une pièce :

Le *coüchant* du mollaige estre de petitte valleur, et le tournant avoir d'espesseur cincq pos et demy, et sont de pierre noire. (8 mai 1500, *Escrips de leuwier fait du molin du Sauchoit a Jehan Radaul, certaines vies durant*, chir., St Brice, A. Tournai.)

Cf. Couchant, II, 330ᵃ.

colche, mod. couche, s. f., lit :

Se fait en une *couche* metre.
(Gaut. d'Arras, *Ille et Galeron*, 3231.)

La roine qui molt estoit sage vint a lui et le prent par la main et le trait a une part, en une *colche*. (*Artur*, B. N. 337, f° 139ᵈ.)

Quant se deschauce sus sa *choche*.
(G. de Coinci, *Mir.*, ms. Brux., f° 154ᵃ.)

Entra il en la sale ou li rois Henriz estoit acoudeiz en une *couche*. (Menestrel, § 23.)

Entreront ta maisoun et la *couche* de ton lit. (*Bible*, Exode, VIII, 2, B. N. 1.)

Cuche. (Evr. de Conty, *Secr. d'Arist.*, B. N. 571, f° 134 r°.)

Porté fu le roy de sa *couche* en son lit. (Crist. de Pizan, *Charles V*, 3ᵉ p., ch. lxxi.)

Quant nous entrames en nostre menage nous n'avions gueres de meubles, et nous a convenu achapter liz, *couchez*, chambres, et moult d'autres choses. (*Quinze joies de mariage*, I.)

Repaistre, et bien boire, moitié au per, moitié a la *couche*, rien si cher ne precieux est que le temps, employons le en bonnes œuvres. (Rab., *Cinquiesme livre*, ch. v.)

— Linge dont on enveloppe les tout petits enfants :

.iii. *coucqnes* de lurelle. (1505, *Dépenses pour les enfants trouvés*, Arch. mun. Lille.)

— Alitement de la femme pendant l'enfantement et ses suites :

M. de Nevers vint joindre le frere du roy en Champagne, puis entendant la *couche* de madame sa femme, s'y en alla avec quarante gentilshommes. (Du Tillet, *Chron. abrégée*, p. 228.)

— Reposoir funéraire, catafalque :

Pour se part de le *coucque*, faite en ledicte eglise, au jour que on fist service dudit deffunct. (9 fév. 1404, *Exéc. test. d'Ysabiel Voliarde*, A. Tournai.)

Pour le loyer du palle, que on heut, et qui fu mis sur le corps de ladicte deffuncte, audit enterrement, et sur le *couque* que on fist pour ycelle, au jour de sen dit service et obseque, en la ditte eglise. (1ᵉʳ août 1404, *Exécut. testam. de Agnies de Crespin*, ib.)

— Lit de choses couchées les unes sur les autres :

Et se ele est en une *couche*, si ne donra que .ii. d. qui que ele soit. (Est. Boileau, *Liv. des mest.*, 2ᵉ p., II, 12.)

— Disposition plus ou moins couchée de la crosse d'une arbalète :

Porus ait pris l'arçon, sy le vait entoisans,
Devant la *couche* mist .i. vaconcel pesant.
(*Vœux du Paon*, xvᵉ s., ms. Epinal 189, Bullet. A. T., 1876, p. 113.)

— Disposition d'une pièce étendue horizontalement, cette pièce elle-même :

Lui ont ars et brulé le marrien de la forme dudit molin que l'on avoit fait toute neufve et qu'il estoit en *couche* toute preste pour la drecier. (4 nov. 1444, f° 17 v°, Ch. des compt. de Dijon, B 11881, A. C.-d'Or.)

Cf. Couche 1, t. II, p. 330ᵃ.

colchete, mod. couchette, s. f., petit lit, bois de lit :

Colchete. (*De vita Christi*, B. N. 181, f° 49 r°.)

Couschete. (1471, *Compt. du R. René*, p. 276.)

Une *couchete* de bois toute enchassillee de mesmes. (1471, *Inv. du roi René à Angers*, ap. V. Gay.)

S'en alla gecter sus une *couchete*. (*Hist. de Palanus*, f° 37 v°.)

Cf. Couchiette, II, 330ᵇ.

1. **colchier**, mod. coucher, verbe. — A., mettre au lit, au propre et au fig. :

Quand j'*auray couché* ma maistresse. (Amyot, *Theag. et Car.*, I.)

— Mettre au sépulcre :

E od les morz de gré *cochié*.
(Wace, *Rou*, 3ᵉ p., 8924.)

En cel lieu *fu* Jhesus *corchiez*,
Qui bien estoit apareilliez.
(Geff., .vii. *est. du monde*, B. N. 1526, f° 122ᵈ.)

— Mettre horizontalement :

Quant Norgal veit le chevalier venir sur luy il *coucha* sa lance et se rencontrerent vaillamment. (*Perceforest*, vol. V, ch. xx.)

Norgal print une lance,... et la *coucha* sur le chevalier qui venoit sur luy de grant rendon. (*Ib.*)

Au plus plain par ou on les pooit aprochier, il *chouchierent* grant foison d'arbres et de bois, dont trop bien se fortefiierent. (Froiss., *Chron.*, I, 333.)

Et apres ce qu'ilz ne vouloient ouvrir, ilz *coucherent* la porte de ladicte maison au travers de l'uysserie. (1459-60, A. N. JJ 190, f° 111.)

Baissant les visieres *couchent* le boys, et commencent a s'approcher. (Carloix, *Mém.*, l. V, ch. ii.)

— Réfl., se mettre au lit, se placer horizontalement :

Li reis Marsilies esteit en Sarraguce :
Alez en est en un vergier suz l'ombre ;
Sur un perrun de marbre bloi *se culchet*.
(*Rol.*, 10.)

Sur l'herbe descent il en un pret,
Se colchet a terre.
(*Ib.*, 2448.)

Franceis *se cochent*, mais poi ont reposé.
(*Garin le Loh.*, 1ʳᵉ chans., VIII.)

Dit li ad que son lit seit prest ;
Cocher se vodra, kar tens est.
(Huon de Rot., *Ipomed.*, 947.)

Quant il vinrent laiens, si *se coucierent* et reposerent juskes a l'endemain apries la messe. (Henri de Val., § 575.)

— N., se coucher :

Et quant fu termes de *colchier*
Si fait les liz apareillier.
(*Eneas*, 1205.)

Les troi barons font en terre *cuichier*.
(*Gar. le Loh.*, 2ᵉ chans., XXXVI.)

Signor vos fis de ma mollier,
O vous le fis aler *chocier*.
(*Athis et Porphir.*, B. N. 375, f° 127ᵇ.)

Venue sui o vous *choucier*.
(*Ib.*, Brit. Mus., R. 16441, f° 26.)

— Etre en couches :

Nourrisses et matrones... pour garder la dame tant comme elle *couchera*. (*Quinze joyes de mariage*, 3ᵉ joye, p. 27.)



— *Colchié*, p. passé, qui est dans son lit :

Quida cil ke il fust od la dame *kuché*.
(GARN., *S. Thom.*, B. N. 13513, f° 6 r°.)

Bien *couchié* en draps blancs et couvrechiefs blancs. (1393, *Ménagier*, I, 169.)

2. **COLCHIER**, mod. coucher, s. m., action de se mettre au lit :

Ki aiment le sejor et le grant reposer,
Et le soir, al *choucier*, le vin et le claré.
(*Loh.*, Rem., VI, 488, 35.)

Une quarte de vin de *couchier*. (1285, *Orden. de l'ost. le Roy*, A. N. JJ 57, f° 8 v°.)

.I. sestier de vin pour eulz touz au *couchier*. (1316, *ib.*, f° 60 r°.)

Lors que Monsieur dormoit apres disner, car il prenoit son bonnet et vin de *coucher* des le matin. (N. DU FAIL, *Eutrap.*, XVI.)

COLDRAIE, mod. coudraie, s. f., lieu planté de coudriers :

Raherins de la *Codraie*. (1186, *Cart. dunense*, Mabille, p. 185.)

L'autre jour mon chamin erroie
Si oi dame gaimenteir
Ki ce seoit sos la *codroie*.
(*Chans.*, ap. Bartsch, *Rom. et Pastour.*, I, 42, 1.)

Pource que la *couldroye* estoit si drue, il ne peut chevaucher par dedans. (*Perceforest*, vol. V, c. 15.)

COLDRE, mod. coudre, s. m. et f., coudrier, noisetier :

Nemus quod vocatur *Coure*. (1198, *Cart. du Paraclet*, f° 11 v°, Arch. Aube, origin.)

N'i ot *coldre* ne chastaignier
U il ne mettent laz u glu.
(MARIE, *Lais*, Laustic, 98.)

De cordes de hars et de *corre*,
De kaines et de carkans
Les crucefient en lor bans.
(G. DE CAMBRAI, *Barlaam*, p. 131.)

Gart Ysengrin a son damage!
Se li vasseax est enpiriez,
Et par Renart mal atiriez
Le vaillant d'une nois de *coudre*,
Pres sui que je li face soudre.
(*Ren.*, Br. I, 118.,

Desuz une *coudre* menue
A trové dant Coflet gisant.
(*Ib.*, Br. XIII, 1934.)

Et remirer ces biaus moriers,
Ces pins, ces *codres*, ces loriers.
(*Rose*, 1297.)

Coudres droites.
(*Ib.*, ms. Corsini, f° 10b.)

Colurus, *caure*, gerens noisette. (*Olla patella*, p. 28.)

Pour liens il ne doient cullir chaisne, fou, ne *courre*. (1321, A. N. JJ 60, f° 138 v°.)

Coutre. (15 janv. 1339, S. Benigne, Moniales de Larrey, A. Côte-d'Or.)

Corulus, *caure*. (*Gloss. rom.-lat. du* XVe *s.*)

Un drageoir de rassine de *couldre*, a pié ouvré sur le bort de bestes et fleurs. (1471, *Inv. du roi René à Angers*, ap. V. Gay.)

Une piece de terre appellé le champ du *cueuldre*. (1496, *Terrier de la famille Coquille de Decize*, ms. appartenant à M. Boutillier.)

La *coldre* et visme. (15 nov. 1575, A. Gir., Not., d'Orléans, 212-1.)

Gentil rossignol passager
Qui t'es encore venu loger
Dedans ceste *coudre* ramee.
(RONS., *Od.*, II, p. 420, Mellerio.)

COLDREE, s. f., syn. de coldraie :

Robinus de la *Codree*. (7 janv. 1237, Beauvais, A. Aube.)

COLE, mod. colle, s. f., préparation molle et homogène qu'on obtient en délayant de la farine dans de l'eau, et la soumettant à la chaleur, et qui sert à joindre d'une manière fixe certains objets :

A Jehan de Troyes, sellier, pour cuirer et nerver de veaux a *cole* de fromaige tout couvert, li chapelle et le corps et les timons (d'une litiere)... (1382, *Compte de l'écurie du roi*, ap. V. Gay.)

COLECTION, mod. collection, s. f., action de réunir, pour en former un ensemble, des choses recueillies de divers côtés ; réunion de choses ainsi recueillies :

La *collection* des fruis. (ORESME, *Eth.*, VIII, 12.)

Il est bien de considerer les *collections* ou commixtions de toutes les manieres des choses dessus dictes. (ID., *Politiq.*, 2e p., f° 2a.)

— Méd., amas d'un liquide dans quelqu'une des cavités closes du corps :

Les *collections* et assemblees de humeurs. (*Jard. de santé*, I, 116.)

Les *collections* et enfleures de la bouche. (*Ib.*, I, 120.)

Colections et accumulations du sang. (*Ib.*, I, 443.)

COLEMENT, mod. collement, s. m., état de choses collées l'une sur l'autre :

Le medicament incarnatif, aggregatif, ou consolidatif, est celuy qui desseiche et espaissit l'humidité demeurant entre les deux superficies prochaines de la playe : de sorte que l'humidité soit convertie a *collement* et gluement, et que des superficies l'une s'attache a l'autre. (JOUB., *Gr. chir.*, p. 670.)

— ?

Li sainz esperiz nos est donez el baptesme au mundement et au *collement* des vertuz. (*Trad. de Beleth*, B. N. l. 995, f° 54 v°.)

Ceste feste est dou *collement* des os, si com disoit maistre Gillebert : unum potius debet dici festum collectionis quam decollationis. (*Ib.*, f° 75 r°.)

COLEMIER, v. COLOMBIER.

COLER, mod. coller, v. a., réunir, fixer avec de la colle :

Les cordonniers de Lemnos usent de terre grasse pour *coller* leurs cuirs, au lieu de colle. (BELON, *Singularitez*, I, 32.)

1. **COLERE**, s. f., bile :

Medecines usuales et simples qui purgent la *colere*. (*Chirurg. de Gui de Chauliac*, B. N. 24249, f° 306 r°.)

— Violente irritation qu'on laisse éclater contre qqn. :

Desdain meslé de *cholere*. (J. LE MAIRE, dans *Dict. gén.*)

2. **COLERE**, v. COLLYRE.

COLERÉ, adj., qui se laisser emporter à la colère :

Les marques des François *coleres*. (B. DESPER., *Nouv.*, 121, t. II, p. 367, Lacour.)

COLERER (SE), v. réfl., se mettre en colère :

C'est lascheté et foiblesse que *se colerer*. (CHARR., *Sag.*, I, XXVII, p. 180.)

Cotys Roy ayant receu de present plusieurs tres beaux et riches vaisseaux fragiles et aisez a casser, les rompit tous, pour n'estre en danger de *se colerer* advenant qu'ils fussent casses. (CHARR., *Sag.*, III, XXXI, p. 731.)

COLERETE, mod. collerette, s. f., tour de cou généralement plissé :

Garny de *colerete* de telles et de cendeaux. (1309, ap. Lobineau, *Pr. de l'hist. de Bret.*, t. II, col. 1639.)

Item a Jehan Lapoget .I. auketon et une *kolerette* puisainne. (Mars 1315, *Testam. Jeh. dou Pelich*, chir., A. Tournai.)

Bone *collerate*. (1337, *Coll. de Lorr.*, III, f° 42.)

Le *colerette* de son pourpoint. (2 janv. 1445, *Reg. de la loy*, 1442-58, A. Tournai.)

Une douzaine de *colerrettes* de fine toilette. (1519, *Test.*, A. Douai.)

J'ay detaché ma *colerette*
Pour mieux me rafraischir le sein.
(VAUQ., *Idill.*, I, 67.)

La *corlerette*. (1606, *Enquête crimin.*, Arch. Spa.)

COLEREUX, adj., bilieux :

Cf. II, 181b.

— Prompt à se mettre en colère :

Prets de s'entrechoquer d'une ardeur *colereuse*.
(ROB. GARN., dans *Dict. gén.*)

COLERIE, v. COLIRE.

COLERIQUE, adj., qui a rapport à la bile ; qui produit de la bile :

Qui les orroit de *colerique*
Pledoier, ou de fleumatique ?
(GUIOT, *Bible*, 2574.)

A(v)ries est signe chault et sec, *colorique*, mouvable quant la lune se va en iceluy signe. (*Duodecim signa*, B. N. 2027, f° 132 v°.)

En yver a li fleumatique
Assez pis que li *colerique*
Et li vieus.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 232d.)



Li *colerikes* caus. (ALEBR., B. N. 2021, f° 7 v°.)

Selonc ce que la viande est *colerike* ou flegmatike. (EVR. DE CONTY, *Introd. d'astron.*, B. N. 1353, f° 8d.)

Fievre *colorique*, maladie *colorique*. (B. DE GORD., *Pratiq.*, I, 6.)

Passion *collirique*. (*Jard. de santé*, I, 216.)

— Porté à la colère par tempérament :

La sage dame la royne Hester, femme du roy de Surie, qui moult estoit *colorique* et hatif. (*Liv. du Chev. de La Tour*, XVIII.)

Naturellement les Anglois, qui ne sont jamais partis d'Angleterre, sont fort *colericques*. (COMM., *Mém.*, IV, 6.)

Et je veulx le mien *collorique*,
Hardy, motif et esveillé.
(*Farce nouv. des femm. qui font refondre leurs maris*, Anc. Th. fr., I, 85.)

COLERIQUEMENT, adv., comme un homme en colère :

Apres avoir par ledit de Salines entendu l'advertissement de ladite dame, je me partis de ce pas assez *coleriquement* et m'en vins tout droit vers ledit seigneur roy. (25 fév. 1518, *Négoc. ent. la Fr. et l'Autr.*, II, 271.)

Un gentilhomme, beau frere du seigneur de Fallais, vint retrouver Calvin et luy dict fort *choleriquement* qu'il ne pensast pas de traiter ainsi les gentilshommes. (BOLSEC, *Hist. de Calv.*, ch. XII.)

COLET, mod. collet, s. m., petit cou.

— *Colet a colet*, corps à corps :

Mais entre tous il trouva une riche maison de gentilhomme de Bretaigne, ou il y avoit trois fils de bon aage, et de belle taille, beaux danseurs de passe pieds, et de trihoris, beaux luiteurs, et n'en eussent craint homme *collet a collet*. (*Joyeuses advent.*, I.)

— *Prendre, saisir, tenir qqn au collet*, le prendre par le haut de son habit, avec force ou avec violence, au propre et au fig. :

Si les pourrons *tenir au collet* avant qu'ilz nous apperchoyvent. (J. DE BUEIL, *le Jouvencel*, I, 79.)

Comme est il possible qu'on se puisse deffaire du pensement de la mort, et qu'a chasque instant il ne nous semble qu'elle nous *tienne au collet?* (MONT., liv. II, ch. XIX, p. 38.)

— *Mettre la main sur le collet*, saisir, arrêter :

Luy *mist la main sur le colet*, et le fit prendre par ses archiers. (DU HAILLAN, *Est. des aff. de Fr.*, f° 98 r°.)

Le juge ayant faict *mettre la main sur le collet* de ce pauvre diable, et iceluy lier a la torture, l'interrogeoit de son maistre et ou il estoit. (LARIV., *Nuicts*, XIII, IV.)

— Petit col, partie d'un vêtement d'homme ou de femme qui entoure le cou :

Robe doiz avoir propre et nete,
Au cors et au *colet* bien fete.
(*La Clef d'amours*, 349.)

Pour .I. *colet* de pourpoint. (1er sept. 1408-1er sept. 1409, *Compte de la rec. gén. de Hainaut*, f° 70, A. Nord.)

Pour une piel de cas sauvages, dont li *coles* de la dicte huppelande fu foures. (13 déc. 1424, *Curatelle de Jacques de Vezon*, A. Tournai.)

4 *colletz* de toille de linople. (1528, *Compte des menus plaisirs du roi*, ap. V. Gay.)

... Son sein blanc et douillet
Est a demy couvert d'un transparent *colet*.
(DU BARTAS, *Judit*, IV.)

— En t. de chasse, sorte de lacs à prendre des lièvres, des lapins, etc. :

Lors envoya tous ses valets,
Tendre mille lacz et *collets*,
Tous disposes pour la ruine
De la malheureuse fouine.
(MELLIN DE S. GELAIS, *Œuv. poét.*, p. 47.)

— *Ouvrir son colet*, se décolleter :

Je ne m'estonne plus de ce que Genevieve n'*ouvroit* jamais *son collet* par devant comme font les autres filles. (TOURNEB., *les Contens*, II, 3.)

Cf. II, 181c.

COLETIN, mod. colletin, s. m., collet de buffle :

Bouttons pour mettre sur le *coletin*. (1580, *Compt. de tut.*, f° 120r, Barb. de Lesc., Arch. Finist.)

Colletin. (*Ib.*, f° 126r.)

Ung *colletin* sans manche. (*Compte de Boubers-Vaugentien.*)

Colletin ou buffle. (DUEZ.)

COLIANDRE, v. CORIANDRE.

COLIART, s. m., variété de raie :

Coliart. A kinde of smooth and straw coloured ray fish. (COTGR.)

COLIER, mod. collier, s. m., cercle qui fait le tour du cou, ornement du cou ; cercle de métal, de cuir, qu'on mettait au cou des esclaves, qu'on met au cou des animaux pour les attacher :

Coulier. (*Liv. du R. Rambaux*, Ars. 3150, f° 41 v°.)

Bien sevent mes regles garder
Et sunt si tres bon escolier
Qu'il treent tuit a mon *colier*.
(*Rose*, B. N. 1573, f° 159b.)

Trois chevaus, six beufs traiens acharnoicheez de traiz, de *colliers*. (20 juill. 1375, A. Oise MM 30, f° 43.)

15 *coliers* avec 15 campanes torses pour les leups. (1393, ap. Laborde, *Ducs de Bourgogne.*)

Coliers de corde baillez aux meneuvres pour porter la civiere a fere la maçonnerie. (1410, *Compte de Nevers*, CC 17, f° 27 v°.)

Entendez cy, diligens escoliers,
La science que devant vous je rue.
Vous avez cy limon, traitz et *couliers*
Qui vous feront fermes comme piliers
Pour gouverner a droit vostre charrue.
(P. MICHAULT, *Doctrinal de court*, f° 16 v°.)

Ung *coler* d'or fait a hotes. (1467, *Inv. de Charles le Téméraire*, ap. V. Gay.)

Ung *coelier*. (1516, *Test.*, Valenciennes, ap. La Fons.)

Ceps ou *coliers* publicques. (*Propheties*, f° 24 r°, dans le *Mirabilis liber*, Rome 1524.)

Ça ça, monsieur le tresorier,
Vous en porterez le *collier*,
Et ce pour juste recompence
D'avoir pillé l'argent de France.
(GREVIN, *Tresor*, V, I.)

Deux estolles, deux *coulliers*. (1616, *Visit. de M. du Laurens*, A. Soiss.)

— Sorte de lacs à prendre des lièvres, des lapins, etc. :

Nous avons une chasse qui se conduict plus par subtilité que par force, comme des *colliers*, de nos lignes, et de l'hameçon. (MONT., II, 12.)

COLIMAÇON, s. m., limaçon :

Et furent longtemps sur la greve a faire le *colimasson*. (1529, PARMENTIER, *Voyage*, p. 68.)

COLIN, s. m., poule d'eau :

Quant aux canars ou *colins*, ils font leurs nids parmy les rochers. (DU PINET, *Pline*, X, 32.)

— Poisson du genre gade, dit aussi lingue :

Lynge fishe, *colyn*. (PALSGR., p. 239.)

COLIN MAILLARD, s. m., jeu dans lequel on bande les yeux d'une personne qui doit attraper à tâtons une des autres personnes qui courent autour d'elle :

La jouoit on a *colin maillard*. (RAB., *Pantag.*, ch. XXII.)

COLIN TAMPON, s. m., soldat suisse :

Sur le midy, ils (les Rochelois assiégés par l'armee royale en 1573) firent sortie par la porte de Coigne, et combattirent plus de deux heures, ou y eut force de blessez de costé et d'autre. Estans retirez crioyent pardessus la muraille que l'on fist aller les *Colintampon* a l'assaut et qu'ils avoyent bon coutelas et espees pour decouper leurs grandes piques. (*Estat de la France sous Charles IX.*)

COLIQUE, s. f., douleur d'entrailles :

Une maladie appelee *colique*. (*Somme maistre Gautier*, f° 70 r°.)

Colique nephretique ou pierreuse. (PARÉ, XV, 65 bis.)

COLIQUEUX, s. m., celui qui est atteint de la colique :

Et lors on lui vid faire des mines d'un *colliqueux*. (AUB., *Fœn.*, IV, 4.)

COLIRE, mod. collyre, s. m., médicament destiné à être appliqué sur la conjonctive de l'œil :

.I. *colire* ke je feroie.
(*Dolop.*, 8310.)

La lumiere est del tot denoié al malade

oilh quand li *collires* i est mis. (*Job*, p. 516, Ler. de Lincy.)

Collerie. (*Apoc.*, ms. Ars.)

La averons *collirre* a esclarzir les oilz. (*Sermons en prose*, B. N. 19525, f° 160 r°.)

Un fin *colire.*
(*Rose*, ms. Corsini, f° 55b.)

Les lermes sont curees o le *colere* des mirabolains. (*Frag. d'un liv. de medecine*, ms. Berne A 95, f° 33 v°.)

La maille est ostee o le *collere* de l'estront de la lessarde. (*Ib.*, f° 34 r°.)

Use de *colerie* de plon. (*Ib.*, f° 36 r°.)

De toutes ces choses vous feres ung *coullaire* qui vault moult a maladie chaulde. (B. DE GORD., *Pratiq.*, III, 2.)

Quant la maladie ira plus avant, faites ce *collaire.* (ID., *ib.*)

Pour avoir fait moult grant quantité de *colures.* (1426, *Arch. hospit. de Paris*, II, 140.)

La rue aguise la veue et par especial le jus de la rue avec le jus de fenoil et miel fais en *collir.* (*Regime de santé*, f° 21 v°.)

Colyre. (*Jard. de santé*, I, 24.)

Pour chasser le mal d'yeux, fais *collyre* d'eau [rose
Avecques les blancs d'œufs, avec la couperose.
(DU CHESNE, *Six. liv. du grand miroir du monde*, p. 87.)

COLISEE, s. m., amphithéâtre romain :

Colliset. (DELORME, *Archit.*, VI, 9.)

COLISION, mod. collision, s. f., action de s'entrechoquer :

La *collision* des genouls du roy. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f° 121 v°.)

Tout ainsi que du tonnaire et de la *collision* d'un caillou nous voyons sortir des esclairs et estincelles de feu. (J. G. P., *Occult. merv. de nat.*, p. 215.)

— Fig. :

En Engleterre arive saunz *collusions.*
Chron. de P. de Langtoft, ap. F. Michel, *Chr. angl.-n.*, t. I, p. 154.)

Colision se faict quant *s* commence a la derniere clause de Paris dessus dicte. (FABRI, *Rhet.*, l. II, f° 47 r°.)

COLISTRE, v. CHORISTE.

COLLATERAL, adj., situé latéralement par rapport à qqch. :

Collateraul. (1306, *Pr. de l'H. de Br.*, II, 126.)

Ordonné sont si con je dy
Ly vens en divers lieux pareilz,
Chascun a .II. *collatereilz*,
Quant l'un vente, ly autre cesse.
(*Met. d'Ov.*, Vat. Chr. 1480, f° 6c.)

Lors je sentis dame Memoire
Reprendre et mettre en son aumoire
Ses especes *collateralles*,
Oppiniative faulce et voire,
Et aultres intellectualles.
(VILLON, *P. Test.*, 284.)

Les chappelles *collaterales* de la nau. (1526, *Lett. de L. de Gleyrens à Marg. d'Autr.*, ap. Baux, *Hist. de l'église de Brou*, 2e éd., p. 423.)

— Parent hors de la ligne directe :

Dame Crotilde, nostre *collateraus* et nostre espouse, est ausi de ceste foi. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 12c.)

COLLATEUR, s. m., celui qui avait droit de conférer un des bénéfices ecclésiastiques :

Si en escrips au *collateur*
Lettres semblables et pareilles :
Or prient pour leur bienfaiteur,
Ou qu'on leur tire les oreilles.
(VILLON, *Gr. Test.*, 1330.)

Que tous les benefices, qui escheiroient ou il appartenoit election, que le dit duc les puist donner, et les autres, que lez *collateurs* les puissent donner. (J. AUBRION, *Journ.*, an 1481.)

COLLATIF, adj., susceptible d'être conféré :

Touchant les benefices *collatifs*, on trouve qu'au royaume a pour le moins cent mil paroisses habitees. (1461, *Remonstr. du parlem.*, Ord., XV, 205.)

COLLATIN, adj., du mont Collatin :

Ceulx sur les monts qu'on appelle latines
Feront les tours et arces *collatines.*
(O. DE S. GEL., *Eneid.*, B. N. 861, f° 64b.)

COLLATION, s. m., droit de nommer à un bénéfice ecclésiastique :

Benefice qui appartenoit a sa *collacion.* (G. DE NANG., *Vie de S. L.*, Rec. des hist., XX, 409.)

Il y a quelque temps que je luy donnay le prieuré de la Selle en Brie, qui est en vostre *collation*, a cause de l'abbaye de Marmoustier. (16 oct. 1594, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 232.)

— Comparaison, action de comparer, de confronter :

Collation et comparaison de l'un a l'autre. (ORESME, *Eth.*, f° 43d.)

Advocas ne plaideront causes se ilz n'en ont fait auparavant *collacion ;* et n'en feront *collacion* en jugement ; mais se ilz la vueillent faire, ystront de l'auditoire et la feront a part. (Janv. 1367, *Ord.*, VII, 706.)

— Repas léger, goûter :

Ci commence l'ordenance des livres que l'en lit a la *colaution.* (1287, ms. Troyes 792, f° 362 r°.)

Dix compaignons d'elloccion
Buvoient a *colacion.*
(*Les dix Souhaiz*, ms. Genève 179 bis, Bullet. A. T., 1877, p. 104.)

Chascun soir a *coulation.* (*Ib.*)

Qui eut de quoy feit *collation.* (COMM., *Mém.*, VIII, 12.)

Coglacion. (G. DE SEYTURIERS, *Man. adm.*, Hist. de l'ab. de S. Claude, II, 282.)

Coglacion. (*Off. claust. de S. Oyan*, I.)

Colacion. (*Ib.*, III.)

Collation et banquet qu'on fait apres souper. Comessatio. (NICOT.)

— *Faire collation de*, se donner le plaisir de :

*Faisant collation d'*une bourree devant qu'aller au lict. (B. DESPER., *Nouv. recreat.*, f° 241 r°.)

Cf. II, 182b.

COLLATIONNER, verbe. — A., comparer entre elles ou avec l'original des copies, des reproductions d'un texte, pour en vérifier l'exactitude :

Faictes mettre et fechier es portes des eglises de vostre dit bailliage la copie de ces presentes *collationnee* a l'original. (1413, *Doc. relat. aux Cabochiens*, Mém. Soc. hist. Paris, t. IV, 1877, p. 167.)

Que la partie adverse soit presente ou appelee a *collationner* ycelles copies aux originaux. (Mai 1425, *Ord.*, XIII, 91.)

— N., faire le repas léger appelé collation :

Et de quoi *collationnez* vous ? (B. DESP., *Nouv. recreat.*, p. 163.)

COLLECTEOR, v. COLLETEUR. — **COLLEFAGNE**, v. COLOFANE.

COLLEGE, s. m., corps de personnes soumises à des règlements communs ; corporation :

Moult les garnirent bien de reliques tres chieres,
De rentes, de joyaulx, de tres biaux privileges,
Ce scevent cil qui sont encor en ces *colleges.*
(*Girart de Ross.*, 5444.)

Li *colleiges* religieux et seculiers. (1321, *Lett. de Ch. d'Anj.*, H.-D. d'Ang., A1, A. M.-et-L.)

Colege. (Juin 1359, *Cart. noir de Corb.*, B. N. l. 17758, f° 5 r°.)

Ceulx du *colliege* de Rome. (J. LE FEVRE, *Chron.*, I, 16.)

Or n'est il hui *colleige* qui tant grieve a la communauté come celui des advocas. (*Liv. des Esches*, ms. Chartres 411, f° 80 v°.)

Pour avoir *college* ne faut avoir que assemblee de trois, et non de moins. (BOUT., *Somme rur.*, II, 19.)

Le dimenche l'an 1424 le .XIe. jour de septembre furent les *colleiges* des mestiers ensemble pour pluisieurs besongnes, tant pour ordonner le procession, comme pour aultres choses. (*Réc. des troubles de Tourn. de 1422 à 1430*, Mém. de la soc. hist. et litt. de Tournai, t. XVII, p. 312.) Impr., *collegiés.*

Et en divers lieux establit *colleges* de belles femmes. (DU HAILLAN, *Est. des aff. de Fr.*, f° 28 v°.)

— Fig. :

En toy habite desormais
Des Muses le *college.*
(RONS., *Od.*, Od. retranch., t. II, p. 463.)

— Etablissement d'instruction publique :

En la chappelle dudit *colliege.* (1462, A. N. M 80.)



COLLEGIAL, adj., relatif à un collège de chanoines :

> Cathedraux et *collegiaulx*.
> (EUST. DESCH., B. N. 840, f° 405.)

— Digne d'un chanoine :

Tant qu'il en demeura si enflé et plein de superbes *collegiales* que rien ne duroit aupres de luy. (N. DU FAIL, *Eutrap.*, XV.)

COLLEGIALEMENT, adv., en collège :

Nous estans en notre ville de Compiegne, comparans et assistans *collegialement* assembliz avec nous pour regarder et traicter des affaires de notre dit ordre, nos chers freres chevaliers et compagnons d'icell ordre. (1527, Rym., 2e éd., XIV, 228.)

Cf. II, 183a.

COLLERE, COLLERIE, v. COLIRE.

COLLETE, mod. collecte, s. f., levée des impositions :

Lequel avoit esté imposez en la *collete* derrenierement ottroiee audit monseigneur. (1395, *Compt. de Nevers*, CC 3, f° 3 v°.)

Lequel fu chargié de lever certayne *colette* qui fu fete par le temps qu'il estoit receveur. (1406, *ib.*, CC 15, f° 29 r°.)

La *collecte* des tailles. (FOUCAULT, *Mém.*, p. 421.)

— Action de recueillir des dons volontaires au profit d'une personne, d'une œuvre :

Quant la *cueillecte* fut faicte des bonnes gens d'Antioche et envoiee aux povres par Barnabé et Pol. (*Miroir historial*, Maz. 1554, f° 138 v°.)

— Oraison de la messe qui se dit avant l'épitre, au nom de tous les fidèles réunis :

Dira les leçons et les *colloites*. (3e *p. des cout. des Chartreux*, ms. Dijon, f° 31 r°.)

As leçons et as *coulloites*. (*Ib.*)

Puis dit son oreison ou *collete*. (*Trad. de Beleth*, B. N. l. 995, f° 20 v°.)

La premiere *collete*. (1374, A. N. S 4255, pièce 7.)

Sera dicte en ladicte chapelle une antheine de saint Nicolas avec le verset, oroison, ou *colette* dudit saint. (1426, A. N. JJ 173, pièce 580.)

On doit dire le *colloite* Repelle. (*Liv. de la trés. d'Origny Ste Ben.*, ms. S. Quent.)

La priere *collette* du dict jour. (J. PUSSOT, *Journalier*, p. 78.)

Cf. CUEILLETE, II, 391b.

COLLETEUR, mod. collecteur, s. m., percepteur des impôts :

Pierres li jumiaus, bailli de Vitry, *collecteur* des mains mortes. (1325, A. N. JJ 64, f° 59 v°.)

Vint... Oudars diz Magnars de Marueil, en ce temps *colletterres* des mainmortes, espaves et aubains en la conté de Champaingne. (*Ib.*, f° 60 r°.)

Ensivent les *colletteres* establis de par l'eglise. (1337, *Cart. Alex. de Corbie*, B. N. l. 24144, f° 413 v°.)

Pierre de Mellon, *collecteires* des mortemains. (1337, A. N. JJ 70, f° 142 r°.)

Si mandons au *colleteurs* des mortemains en icelluy bailliage. (1349, A. N. JJ 78, f° 29 v°.)

Nos tresoriers, receveurs, *collecteurs*. (1355, *Liv. rouge*, A. N. Y 2, f° 4 r°.)

Un taux et un rolle a part et levez par un autre *collettour*. (1409, A. Sarthe, E-3, 26.)

Collectarius, *collectour*. (*Gloss. de Conches.*)

Le *collecteur* de Vermandois. (15 nov. 1454, *Ord.*, XIV, 333.)

> *Colecteurs* de tribus et de malles taultes.
> (A. GREBAN, *Mist. de la Pass.*, Ars., f° 79c.)

Colleteur, collectarius. (1464, LAGADEUC, *Catholicon.*)

> Telz *collecteurs* de deniers souverains.
> (J. BOUCHET, *Ep. mor.*, II, VII.)

> Je suis marry et doulent,
> Quant je voy ces *collectours*,
> Qui justisent povre gent
> Plus soubvent que tous les jours.
> (*Chans. norm. du seiz. siècl.*, XXXI.)

— Celui qui fait des collections d'objets d'art ou de science ; celui qui compile des faits :

Floard, *collecteur* des faits des archevesques de Reims. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, 2e vol., IV, 10.)

Les *collecteurs* du Menagiana. (JOLY, *Elog. de quelq. aut.*, Richelet.)

COLLIBET, v. QUOLIBET.

COLLOCATION, s. f., inscription d'un créancier suivant l'ordre que la loi assigne à sa créance ; action de placer à son rang :

Lesquelz patrons et collateurs estoient tenuz, selon l'ordre desdictes nominacions, assignacions ou *collocacions*, presenter, pourveoir ou conferer ausdiz nommez, les benefices vacans. (17 oct. 1411, *Ord.*, IX, 642.)

— Place, action de placer :

Traicté de l'office et *collocation* des points et accens de la langue françoise. (JEAN BOSQUET, *Elemens ou institutions de la langue françoise*, rubrique, éd. 1586.)

COLLOCUTION, s. f., syn. peu usité de colloque, pourparler, menée, intrigue :

Avoir *collocution* et compaignie a... (ORESME, ap. Meunier, *Thèse*.)

Le duc de Bourgogne avoit eu paroles et *collocution* au roy d'Angleterre. (JUV. DES URSINS, *Charles VI*, an 1417.)

En ceste partie est la *conlocucion* de Carin, Pamphile et Byrria. (*Therence en franç.*, f° 22 r°.)

Ont ordonné, prohibé et deffendu a tous brimbeurs, huiseux, invalides et vaccabondz de plus venir converser, ne eulx retirer ou rassembler en ladicte eglise Nostre Dame pour y faire conventicules, devises ne *colocucions*. (15 déc. 1537, *Reg. aux public.*, A. Tournai.)

Or doit donc l'ame, c'est a dire l'esprit, prendre repos spirituel, ce qu'elle fait en jeux de musicque, de mysteres, de hystoires, facecies, *conlocutions* ou elle prend plaisir et delectation. (J. BOUCHET, *Noble Dame*, f° 25 v°.)

COLLOITE, v. COLLETE.

COLLOQUE, s. m., conférence entre deux ou plusieurs personnes :

Voyois aussi des noms estranges de surveillans, diacres, consistoires, synodes, *colloques*... (MONTLUC, *Mém.*, t. II, p. 3.)

Colloque de Poissy. (AUB., *Hist.*, I, 107.)

COLLOQUER, v. a., placer :

> Le corps saintement *colloquerent*
> Et ou sepulchre l'enterrerent.
> (*S. Thays*, B. N. 1544, f° 34a.)

Tous ceulx qui *sont colloquez* et demeurans environ la mer. (ORESME, ap. Meunier, *Thèse*.)

Colocquer. (29 mars 1456, *Compt. de René*, p. 320.)

> Aulx habitans de Giem j'appartien,
> Cy *colloquee* come le plus haut lieu.
> (1495, *Inscript. de la cloche du beffroi de Gien*.)

Bien *colloque* sa fille. (PALSGR., p. 62.)

COLLUSION, s. f., entente entre deux plaideurs qui veulent en tromper un autre ; intelligence secrète dans les affaires avec l'intention de tromper :

Et nous ladite sentence, en tant comme elle a esté droiturierement et sanz *collusion* donnee et passee en chose jugiee,... loons, approvons et ratifions. (1321, A. N. JJ 60, f° 121 v°.)

En Thessale ne convenoit pas seulement que les citez fussent delivrees, ainçois estoit necessitez que de la *collusion* et confusion ou elles estoient, elles fussent ramenees a aucune forme et condicion tollerable. (BERS., *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 35c.)

Les demendeurs ne proposent pas contre lui (le lieutenant) *collusion*, corruption ne mauvitié. (1381, *Grands jours de Troyes*, A. N. X1a 9183, f° 31 r°.)

Estant chargé d'avoir fait intelligence et *collusion* avec le roi d'Angleterre. (YVER, *Printemps*, p. 618.)

COLLUSIOUN, v. COLISION.

COLLUSOIRE, adj., qui est fait par collusion :

Par sentence deffinitive, non *collusoire* ne venal. (1336, A. N. JJ 68, f° 27 v°.)

Par sentence ou ensengnement desdiz eschevins, non *collusoire*, non venal, mais deuement donnee. (Nov. 1353, *Ord.*, IV, 144.)

COLLYRE, mod., v. COLIRE. — **COLOCINTHE**, v. COLOQUINTE. — **COLOCQUER**, v. COLLOQUER.

COLOFANE, mod. colophane, s. f., matière résineuse sèche, transparente,



jaune ou brune, qui est le résidu de la distillation de la térébenthine ; résine avec laquelle on frotte l'archet des violons, et qui sert à divers autres emplois :

Colophonia, *colofoine*, c'est la gomme d'un arbre qui croist en grant quantité en Grece, et pource l'appelle on poix de Grece. (*Grant Herbier*, n° 136.)

Colophonie. (*Cyrurgie Albug.*, ms. de Salis, f° 123^d.)

Colofoine. (xve s., Lille, ap. La Fons.)

La pouldre de *colofoine*. (*Jard. de santé*, I, 150.)

Feres fondre vostre *colophone* et resine avec la cire et l'huile. (Paré, XXV, 26.)

Colophane. (Id., 27.)

Colofaigne. (Palissy, p. 208.)

Collefagne, signifie une gomme qui sert aux violons pour frotter leur archet. (*Enterrem. du dict. de l'Acad.*, p. 301.)

colofoine, colofonie, v. Colofane.

1. **colombe**, s. f., pigeon :

On a beau dire une *columbe* est noire,
Un corbeau blanc : pour l'avoir dit fault
Que la *columbe* en rien ne noircira [croire
Et le corbeau de rien ne blanchira.
(Cl. Marot, *Epist.*, XIII.)

2. **colombe**, mod. colonne, s. f., sorte de fût cylindrique avec base et chapiteau portant un entablement :

Par mains le pendent desur une *culumbe*.
(*Rol.*, 2586.)

Il apeloent le Seignur, et il oeit eals, en *columne* de nue parlout a eals. (*Liv. des Psaum.*, Cambridge, XCVIII, 8.)

Columpnes rundes. (*Rois*, p. 247.)

Es *colombes*, es fenestriz,
Es verrines et es chassiz.
(*Eneas*, 513.)

Si passerent d'ent en apres
Par les *columbes* Hercules.
(*Brut*, ms. Munich, 1277.)

En cele *colonne* dont il chai aval avoit ymages de maintes manieres, ovrees el marbre. (Villehard, 308.) Var., *colombe*, *coulombe*.

Devant chu moustier de Sainte Souphie, avoit une grosse *colombe* qui bien avoit .iii. brachies a un homme de groisseur. (Rob. de Clary, p. 68, Riant.)

Vit a une *coulombe* .i. grant escu doré.
(*Doon de Maience*, 2504.)

Coulombes belles et riches. (*Liv. de Marc Pol*, CLIV.)

L'autre *colloine* fu marbrine.
(Macé, *Bible*, B. N. 401, f° 4^b.)

Pour cauper, taillier et mettre noeves *coulombes* et pour ouvrer a le cambre. (1336, A. N. KK 393, f° 78.)

Et si ay fait mainte *coloigne*
Et des ymages asses beaulx.
(Jeh. Regnier, *Fortunes et adversitez*, f° 507 v°, éd. 1526.)

Couloune de bronze. (Amyot, *Œuv. mél.*, éd. 1820, t. IV, p. 16.)

Entre deux *colomnes* de ladite chaize a prescher sera un panneau orné d'une niche renfoncee sauf le panneau du mitan. (1621, Arch. des notaires de Nevers, minutes Taillandier.)

colombele, s. f., petite colombe :

Jeo vi, dist il, une mult bele
Si blanche come *columbele*
Par desus les ewes montant.
(*Joies Nostre Dame*, B. N. 19525, f° 93.)

Ainsi les *colombelles*
Vont fuiant l'aigle avec fremissans esles.
(Cl. Mar., *Met. d'Ov.*, l. I, p. 38.)

colombier, s. m., bâtiment où l'on élève des pigeons :

Columber.
(P. de Thaun, *Best.*, 1173.)

Et vola tant qu'il vint au *coulomier* ou il ot estei nourriz. (Ménestrel, § 160.)

Et dou *coulemier* ki est fais dedens ces uzewaires doit Jehans devant dis .iiii. m. de cens. (1250, *Cart. de S. Vinc. de Metz*, B. N. l. 10023, f° 129 r°.)

La bergerie et lou *coulemier*. (1264, *Lett. de J. de Joinv.*, A. H.-Marne.)

Colanbeir. (1278, *Cart. de S. Vinc. de Metz*, B. N. l. 10023, f° 131 r°.)

Columier. (Brunet Latin, p. 179.)

Li *columbiers*. (Laurent, *Somme*, ms. Chartres, f° 40 v°.)

Columbier. (1305, A. N. JJ 39, f° 68 v°.)

Il est li *colomiers* de touz les esgares.
(*Girart de Ross.*, 1521.)

Coulombier. (*Fiefs des ctes de Blois*, A. N. P 1478, f° 6 v°.)

Le lieu de Cornay, ainsi comme il se comporte et poursuit en maisons, en *colemiez*, en granges, en court, en vergiers. (28 janvier 1404, *Aveu de Cornay, paroisse de St Cyr*, ap. Le Clerc de Douy, t. I, f° 141 v°.)

Pour avoir refait le huis du porcil estant desous ledit *coulembier*. (6 déc. 1412, *Tut. de Miquelet Tuscap*, A. Tournai.)

Hostel et *coulumbier*. (1418, *Bailliage d'Evreux*, A. N. P 295, reg. 1.)

colombin, adj., de colombe :

Il nous font chiere *columbine*.
(G. de Coinci, *Mir.*, ms. Soiss., f° 29^a.)

Contenance a simple et chiere *columbine*. (*Vie Ste Christ.*, B. N. 817, f° 182 r°.)

En forme *columbine*.
(*Met. d'Ov.*, Vat. Chr. 1480, f° 1 v°.)

Comme *columbine* espouse. (J. Gerson, *l'Aiguillon d'amour*, f° 92 v°.)

Simplicité *colombine*.
(Seb. Mor., *Prinse et delivr. de Franç. prem.*)

Les baisers *colombins* ne vous defaillent point.
(Rons., IV, p. 213, Mellerio.)

— Qui est de la couleur de la gorge de pigeon :

Une robbe de satin *collombin*... taffetaz *colombin*. (8 janv. 1603, Bullet. du Biblioph., XVIII, 347.)

colomier, v. Colombier.

1. **colon**, s. m., celui qui a quitté son pays pour aller peupler une terre étrangère :

Et les *coulons*, c'est les habitans de la ville. (Bers., *Tit. Liv.*, B. N. 20312ter, f° 33 v°.)

Communement veer solons
Qu'apres la guerre des *coulons*.
(*La Clef d'amours*, 1765.)

2. **colon**, s. m., celui des gros intestins qui fait suite au cœcum :

Ces humeurs le plus souvent s'amassent au boyau nommé *colon*. (Paré, *Introd.*, VI.)

colonel, s. m., celui qui commande un régiment :

Sur la fin de ce different arriverent les deux *coronnels*. (Rab., *Quart liv.*, ch. xxxvii.)

Le *couronnel* des compaignies. (La Bort., *Mesnag. de Xenoph.*)

Les *colonnelz*, capitaines, caporaux. (B. Desper., *Nouv. recreat.*, p. 48.)

Les enseignes de Mons. le *couronnal* de Chastilion. (1551, Noyon, Compiègne, ap. La Fons.)

Le *couronnal* de l'empereur fut prins. (*La deffaicte des Bourguignons et Allemans*, Poés. fr. des xve et xvie s., t. VI, p. 211.) Var., *coronal*.

Coulonnel. (1558, Péronne, ap. La Fons.)

La parjure mort du *coronal* Atride.
(Ch. Toutain, *Sonn. sur la Med. de la Per.*)

— Adj., de colonel :

Sextus Baculus premier centenier de l'enseigne *coronnelle*. (Vigen., *Comm. de Ces.*, p. 94.)

colonie, s. f., établissement fondé par une nation dans un pays étranger :

Colonie ou *coulongne* est appelee quant aucune ville est gaigniee et aquise, et l'en trametoit nouvel pueple pour habiter. (Bers., *Tit. Liv.*, B. N. 20312 ter, f° 10 v°.)

Columpnie. (Champier, *Anc. de la ville de Lyon*, f° 4 r°.)

coloquinte, s. f., variété de concombre :

Colloquinte. (*Jard. de santé*, II, 118.)

Coloquinte. It. Esp. Coloquintida. (Jun., *Nomencl.*, p. 94.)

Colocinthe. (Liebault, p. 374.)

coloration, s. f., action par laquelle un corps devient coloré ; résultat de cette action :

Et puis vient la tunique uvee, et se la couleur naturelle est entre noir et verde pour fortifier la vertu visive, toutesfois aulcunes fois elle est d'autre couleur, et selon ce se diversifie. De cette *coulouracion* cy Galien n'en fait point de mention. (B. de Gord., *Prat.*, III, i.)

Coloration. (A. Oudin.)

colorement, s. m., état de ce qui est coloré :

Es *coloremens* et visions qui y apparois-



sent (dans les eaux) selon nostre imagination. (Vigen., *Comm. de Ces.*, Annot., p. 126.)

COLORER, verbe. — A., donner de la couleur :

Sa face lava et sa chere,
Et puis sa face *collora*.
(Macé, *Bible*, B. N. 401, f° 84ª.)

— Fig., embellir, déguiser :

Por *colurer* ses mauveise faitz. (*Cron. Lond.*, p. 4.)

Pour mieulz *coulourer* leur escusance. (Froiss., *Chron.*, VIII, 101.)

Quant vous voulez dire la verité,
Quel besoing est *colorer* voz parolles ?
(*Contredictz de Songecreux*, f° 13 r°.)

Couvrir ou *coullorer* les dicts malefices. (25 mars 1510, *Lett. de Louis XII*, Com. archéol. de Noyon, 1880, p. 298.)

— N., devenir coloré :

Vins bons fait face *colorer*.
(Rob. de Blois, B. N. 24301, p. 555ᵇ.)

— *Coloré*, p. passé, qui a reçu de la couleur, qui a une apparence capable de séduire, de tromper :

Et maint vout font il *couloure*y
Qui ainz estoit pale ou morey.
(*La Clef d'amours*, 231.)

Et aussi n'estoit ce qu'une maniere d'evasion mal *coloree*. (Juv. des Urs., *Hist. de Charles VI*, an 1407.)

De regard asseuree estoit
Et de beaulté tres *coulouree*.
(Lefranc, *Champ. des Dames*, Ars. 3121, f° 63ᶜ.)

Prince, je congnois tout en somme,
Je congnois *couloures* et blesmes,
Je congnois mort qui tout consomme
Je congnois tout, fors que moi mesmes.
(Villon, *Poés. diverses*, 135.)

Face *coulo*ree.
(Cl. Mar., *Eleg.*, p. 108.)

Et luy qui ne demandoit que quelque occasion *coloree*, commença a crier et protester que... (Amyot, *J. Cæsar*.)

Quand quelqu'un s'est emparé a bonnes enseignes d'un royaume, jamais il ne defaut de tiltres, pour le moins qui soient *coulourez*. (Pasquier, *l'Alexandre*.)

Les flots escumeux de la mer *coloree*.
(Garn., *Troade*, II.)

Il s'est trouvé des gens si desgoutez de la verité nue et sans fard, qu'ils ne pouvoyent estre attirez a la lecture des histoires, si elles n'estoyent *colorees* de fables. (Fauchet, *Antiq. gaul.*, V, 10.)

Cf. II, 185ᶜ.

COLOSSE, s. m., statue d'une grandeur extraordinaire ; homme, animal de haute et forte stature :

En ceste cité [Rhodes] fut fait le *collosse* d'arrain... En celle isle furent faiz autres *collosses* moindres. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 78 r°.)

Le bruit sempiternel du *colosse* erigé sur la sepulture de Memnon. (Rab., *Quint liv.*, V, 1.)

Fut arresté que l'on feroit faire aux despens publiques un *colosse*, c'est a dire une statue geantale et excedente la proportion naturelle du corps humain, en l'honneur de Jupiter liberateur. (Amyot, *Diod.*, XI, 15.)

Et ne se planter comme un *colosse* immobile et impassible. (Mont., I, 339, dans Littr.)

COLOSTRATION, s. f., maladie des enfants qu'on croyait produite par le colostrum :

De tel sang grossier et bourbeux se faict le premier laict espais, troublé et cailleboté, appellé des Latins *colostre :* lequel a esté estimé de toute ancienneté mauvais et tres pernicieux, de sorte qu'on l'a tousjours desfendu aux enfans pour les deux premiers jours. Car il leur cause une indisposition d'estomach, dicte *colostration*, tenue pour mortelle. (Joub., *Err. pop.*, 1ʳᵉ p., V, 2.)

COLOSTRE, mod. colostrum, s. m., premier lait de la femme après l'enfantement :

Voy. l'ex. à l'art. Colostration.

COLPORTEUR, s. m., marchand ambulant qui porte ses marchandises sur son dos :

Colporteur. (1388, *Liv. rouge*, A. N. Y², f° 86 v°.)

Colporteur et contreporteur. (Pasq., *Rec.*. VIII, 62.)

COLTRE, mod. coutre, s. m., espèce de gros couteau en fer, à lame courte, à tranchant mousse, à dos épais, adapté en avant du soc, à la flèche de la charrue, et servant à fendre la terre :

A gros clous lons comme un *coutre*.
(*Rés. N. S. J. C.*)

Cultre de charrue. (*Cathol.*, B. N. l. 17881.)

Couldre. (21 oct. 1510, *Inv.*, Treourec, A. Finist.)

Que ceste lance soit changee en houlette, et ceste espee en *coultre* pour ouvrir la terre. (Urfé, *Astree*, I, 2.)

COLUBRIN, adj., qui appartient à la couleuvre ; qui ressemble à la couleuvre :

Ces trois venerables mignonnes, ces trois chiennes enragees, ministres d'enfer, et deputees au service de Pluton, a tout leurs cheveulx *colubrins*, furent celles qui tindrent et porterent la lumiere. (Le Maire, *Illustr.*, II, 8.)

COLUBRINE, s. f., un des noms de la brione :

Serpentine est autrement appellee *colubrine* pour ce que sa tige a couleur de couleuvre, et si l'appelle l'en draguntee. (*Le Grant Herbier*, n° 437.)

Bryonia, vitis alba, coleuvree, feu ardant, *colubrine*, vigne blanche. (Jun., *Nomencl.*, p. 92.)

COLUMBE, v. Colombe. — **COLUMBER**, **COLUMIER**, v. Colombier. — **COLUMPNE**, v. Colombe. — **COLUMPNIE**, v. Colonie. — 1. **COLURE**, v. Colire.

2. **COLURE**, s. m., chacun des deux grands cercles de la sphère, qui coupent l'équateur et le zodiaque en quatre parties égales, et qui servent à marquer les quatre saisons de l'année :

Colures sont cercles inparfais qui devisent le ciel et y en a deux, l'un parmy l'escrivice et capricorne, l'autre parmy le mouton et la livre, et ne viennent fors que au cercle de midy, et pour ce sont il inparfais. (J. de Salisb., *Policrat.*, B.N. 24287, f° 46ᵈ.)

Colure, ymage, ny espere,
Ne reluyre soleil ne lune.
(*Act. des apost.*, I, f° 81ᶜ.)

COMA, s. m., la moindre pause du discours qui correspond à la virgule :

Vox tres piteuse et incomprehensible ;
Vox, a bon droict, d'estrange nation ;
Vox qui est plus que nul autre terrible
Vox qui pleine est de desolation.
Est ce jourd'huy a juste occasion,
Sans qu'il y ayt virgule ne *coma*,
Laquelle n'a point consolation,
Combien que soit, tout pour vray, in Rama.
(*Epitaphe de la ville de Calais*, Poés. fr. des xvᵉ et xviᵉ s., IV, p. 307.)

COMBAT, s. m., action dans laquelle on attaque et l'on se défend, au propre et au fig. :

La douceur d'iceuz vents et leur plaisant *combat*. (Rab., *Pant.*, *Quint. liv.*, ch. xviii.)

Assistant au *combat* de taureaux. (Mont., liv. I, ch. xcii.)

COMBATTABLE, adj., qui peut être combattu.

Cf. Combatable, II, 186ᵇ.

COMBATTANT, s. m., celui qui combat.

— Adjectiv. :

Deus cent chevalers mut vaillanz
E fers vassaus e *cumbatanz*.
(Huon de Rot., *Ipomedon*, 3391.)

Cf. Combatant, II, 186ᵇ.

COMBATTRE, verbe. — A. et abs., se battre contre un ennemi, soit qu'on attaque, soit qu'on se défende :

Cil dient tuit, del repairier
No del *combatre* n'est mestier.
(*Eneas*, 71.)

COMBE, s. f., petite vallée, pli de terrain, lieu entouré de collines :

Li os chevauche par tertres et par *combes*
A quatre lieus tot droit de Val parfonde.
(*Garin le Loh.*, 1ʳᵉ chans., XXX.) Var., *conble*, *combre*.

En le *conbe* d'un val.
(*Roum. d'Alix.*, p. 210.)

Et avecques ceste trouppe acconsuivit ses gens de pied un peu apres le soleil levé assez pres de la ville de Marseille, en une *combe* qui s'estendoit jusques a la plage de



la marine. (GUILL. DU BELLAY, *Mém.*, l. VII, f° 224 v°.)

COMBIEN, adv., quelle quantité :

Entre or fin et argent gardez *cumbien* i at.
(*Voy. de Charlem.*, 509.)

En *combien* en pluisors plus leiement est occupeiz. (*Dial. S. Greg.*, p. 24.)

Et demanderent le convine, *combien* Johanis avoit de gent. (VILLEH., § 429.)

Regarde de *combien* de maux tu es cause! (LARIV., *le Fid.*, V, 8.)

— *Combien que*, quoique :

Combeen que les choses... (*Griefs de l'abbesse de Charenton contre le comte de Sancerre*, sans date, fin du XIII° s., A. Cher.)

Qui bien le scet a droit tenir
Et la droite voie y tenir,
*Combien qu'*autre chemin y maine.
(CHR. DE PIS., *Long est.*, 911.)

Je (*combien que* indigne) y feus appelé. (RAB., *Garg.*, ch. I.)

Combien que vous reparez votre honneur, et sauvez votre vie, vous l'achevez apres avec une grande pauvreté et indigence. (BRANT., *Duels.*)

COMBINACION, s. f., forme savante de *combinaison :*

Tels *combinacions* de qualites en toutes choses se font voulentiers. (EVR. DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 43°.)

Ainsi sont faites *conbinacions* pour amander le .XI. de nostre transgression. (J. GOULAIN, *Ration.*, B. N. 437, f° 12 v°.)

Il y a une *combination* de masle et femelle aux choses vegetatives. (PARÉ, *Animaux*, 21.)

Cf. COMBINATION, II, 187ᵃ.

COMBINAISON, s. f., action de combiner, résultat de cette action :

Combinaison qui est faite selon dyametre. (ORESME, *Eth.*, 150,)

COMBINER, verbe. — A., faire une combinaison de deux ou plusieurs éléments dans un ordre ou suivant des proportions déterminées :

Les *conbiner* diversement selonc la necessité de la parole. (EVR. DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 167°.)

Combiner ou mettre conjointement les parties qui ne peuent bonnement estre sans estre ensemble. (ORESME, *Polit.*, ms. Avranches, f° 4ᵈ.)

Cf. II, 187ᵃ.

1. **COMBLE**, s. m., ce qui peut tenir au-dessus des bords d'une mesure, d'un vase déjà rempli :

Emplir a *cumble* de furment,
(WACE, *Rou*, 3° p., 727.)

A *combles* ont de l'argent fin.
(*Vie des Peres*, Ars. 3641, f° 108ᵃ.)

Le *comble* d'or tout esmaillié
De bleu, comme ardoise taillié,
Rubis, saphirs aux quatre quarres.
(FROISS., *Poés.*, III, 42, 1411.)

Car je suis prest et prouchain de toy restaurer et rendre tout, non pas seulement habondamment, mais a grant *comble.* (*Intern. Consol.*, II, XXX.)

Ladicte marchandise se mesure pareillement que le blé, qui est mesuré a rez, et la farine a *comble.* (Fév. 1415, *Ord.*, X, 314.)

— Construction couronnant le sommet d'un édifice :

Et avoit un trou ou *comble* par deseure par quoi il reprenoit s'aleinne. (MENESTREL, § 161.)

Le *comble* et couvreture dudit grenier. (16 nov. 1442, Chirog., A. Tournai.)

Vous dresserez un *comble* de pierre et mont joye en triomphe. (BOD., *Demon.*, f° 195.)

Ce temple fut reedifié par Vespasien de fond en *comble.* (AMYOT, *Public.*, 28.)

— Fig. :

Il atainsist le *comble* de perfection. (*Vie de S. Franç. d'Ass.*, Maz., H 1351, f° 20°.)

Cf. COMBLE 1 et 2, II, 187ᵃ.

2. **COMBLE**, adj., rempli presque par-dessus bord :

Il sont *comble* d'ypocrisie
Et d'orgueil et de symonie.
(GUIOT, *Bible*, 2372.)

Deus cens boissiaus d'avaine *combles.* (Ch. de 1318, *Cart. de S. Taur.*, CCVII, A. Eure.)

A la *comble* mesure. (A. CHART., *Quadr. inv.*, Œuv., p. 419.)

Ta grande richesse et tes *combles* tresors sont bien vains. (*Cent nouv.*, 99.)

Dix belles couppes de fin or
Pleines *combles* de pierrerie.
(*Act. des apost.*, vol. I, f° 65°.)

3. **COMBLE**, v. COMBE.

COMBLEMENT, s. m., action de combler un creux, un vide :

Il est du vague, ou si point il n'en est,
D'un air pressé le *comblement* ne naist.
(RONS., *Amours*, l. I, p. 42, éd. 1584.)

Cf. II, 187ᵇ.

COMBLER, verbe. — A., remplir jusque par-dessus le bord, au propre et au fig. :

Aveit plusurs niefs arivez
De blé et de forment *comblez.*
(WACE, *S. Nicholay*, 282.)

Pour *combler* la mesure de ses meschancettez ; il l'estrangla de ses propres mains. (BRANT., *Grands Capit. estrang.*, l. I, ch. XXIX.)

Un rechaud *comblé* de braise ardente.
(BAIF, *Egl.*, les Sorc.)

— Réfl., se remplir :

Que te vue se troubloit
Et de chacie *se combloit.*
(*Du Vilain qui a donné son ame au deable*, Montaiglon et Rayn., VI, 40.)

COMBOURGEOIS, s. m., celui qui est de la même ville, qui jouit du droit de bourgeoisie dans la même ville :

Guillaume Cornelis et Guillaume de S. Omer, noz *combourgois.* (1313, A. N. JJ 43, f° 16 v°.)

Vostre bon amy, alliez et *combourgeois.* (1503 à 1529, *Lett. de Louis d'Orl. d. de Neuchât. au cons. de Berne*, Arch. de l'Et. à Lucerne.)

La porte des cieux nous est maintenant ouverte, afin que nous soyons *combourgeois* des saints, et compagnons des anges. (CALV., *Comm. s. l'harm. évang.*, p. 623.)

COMBOURGEOISIE, s. f., qualité de combourgeois :

Pour vous confermer la *combourgeoisie* et bonne amitié que j'ay a vous. (1503 à 1529, *Lett. de Louis d'Orl., D. de Neuchât., au cons. de Berne*, A. de l'Et. à Lucerne.)

Ce qu'il ne pourroit faire sans user d'un trop grand mespris a l'endroict de vous et des trois aultres cantons avec qui la maison de Longueville a perpetuelle *combourgeoisie.* (17 mai 1590, *Lett. miss. de Henri IV*, t. VI, p. 197.)

COMBRE, v. COMBE.

COMBURATION, s. f., action de brûler :

Et scavons nous pas bien comment
Dieu promist a Moyse au desert
Quant apperceut le buisson vert
Brusler sans perdre sa verdure
Que ainsi seroit ne sans fracteure
Ne quelque *comburation*
De Jessé ung noble syon
Qui seroit nostre protecteur.
(*Myst. de la Concept.*, f° 13ᵈ.)

COMBURER, v. a., brûler, mettre en combustion :

Dieu a lui se apparu en flambe de feu ou buisson qui ardoit, sans *estre comburé.* (COURCY, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f° 21ᵇ.)

Le bourrel remist le feu grant sur sa povre charongne, qui tantost fut toute *comburee* et os et char mis en cendres. (*Journ. d'un bourg. de Paris*, an 1431.)

Cf. COMBURÉ, II, 188°.

COMBUSTIBILITÉ, s. f., qualité de ce qui est combustible :

Parquoy ne fault pour cela attribuer, ny au temperament de cette matiere, ny a ses qualitez *combustibilité.* (BESSON, *Art de tirer huyles de tous médicam. simples*, f° 23.)

COMBUSTIBLE, adj., qui subit la combustion :

Chose *combustible.* (EVR. DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 292ᵇ.)

Conbustible. (*Ib.*)

COMBUSTION, s. f., action de consumer, fait d'être consumé par le feu :

Je te desveloperai de pierres et te donrai en montaingne de *combustion.* (*Bible*, Maz. 35, f° 152°.)

Je voy bien, dit il, que nous sommes venus pour paistre et delitier nos ieus en

l'occision et *combustion* de noz compaignons. (BERS., *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 193b.)

Lesqueles lettres il ont perdues pour mauvaise garde ou par *combustion* de feu. (1316, A. N. JJ 54bis, f° 3 r°.)

Les Areopagites brusloient quant et le corps du trespassé, ses serviteurs et tenants de luy, et pensoient par telles *combustions* que les ames des trespassez en fussent soulagees. (N. TAILLEPIED, *Hist. de l'Estat et républ. des anc. Franç.*, f° 115 r°.)

— Fig., conflagration :

En quelle *combustion* je trouvay les choses a mon retour. (*Har. de H. III aux Est.*, 1576.)

COME, mod. comme, adv., de la même manière ; à titre de :

Kalles te mande qui France a a baillier,
Con ses hom es et *con* ten cors as cier,
Que li envoies emprisoné Ogier,
Encaiené *come* vialtre ou levrer.
(RAIMB., *Ogier*, 4314.)

Les letres erent de creance ; et distrent li conte que autant les creist en *comme* lor cors, et tenroient fait ce que cist six feroient. (VILLEH., § 15.)

A chel jour, maieur, Jehans Desvauz, *quomme* eschevin. (1287, Mém. Soc. acad. de Boulogne, XIII, 490.)

— Interrog., de quelle manière ?

Comme te portes tu ? (B. DESPER., *Joy. dev.*, VIII, L. Lacour.)

— Quasiment :

Les Liegeois n'arresterent *comme* point. (JUV. DES URS., *Hist. de Charles VI*, an 1408.)

Je ne le voy *comme* poinct.
(FR. D'AMB., *Neapol.*, II, 5.)

— Conj., lorsque, quand :

Eissu sont fors *com* plus tost porent.
(*Eneas*, 277.)

Comme nous fusmes retournez de la coste d'Angleterre et desembarques au Havre de Grace Monsieur l'admiral s'en alla trouver le roy. (MONTLUC, *Comment.*, l. II, f° 105 v°.)

Comme je me vis hors de la craincte du siege, j'envoyai incontinent les pionniers que j'avois audit Albe. (ID., *ib.*, f° 129 v°.)

Cf. COMME 1, t. II, p. 193a.

COMEDIE, s. f., pièce de théâtre qui excite le rire en mettant en action des personnages qui ont un travers, un ridicule, ou qui sont placés dans des circonstances plaisantes :

L'autre maniere de escrire les fais humains est appellee *commedie*, pour ce qu'elle traite des fais et des choses communes du monde. (EVR. DE CONTY, *Prob. d'Arist.*, B. N. 210, f° 227b.)

COMEDIEN, COMEDIENNE, s., celui, celle dont la profession est de représenter au théatre une pièce, comédie, tragédie, drame :

Comediain. (AUTON, *Chron.*, B. N. 5082, f° 8 v°.)

Des plus excellens *comediens* et *comedientes* d'Italie. (BRANT., *Capit. fr.*, Henry II.)

Amoureuse d'un certain *comediant* et basteleur nommé Paris. (ID., *Dames*, IX, 34.)

C'est une Alcine fausse et qui n'a sa pareille,
Soit a se transformer ou cognoistre comment
Doit la *commediante* avoir l'accoustrement.
(AUB., *Trag.*, III.)

COMESTIBLE, adj., qui peut servir d'aliment :

Fruit *comestible* et bon. (EVR. DE CONTY, (*Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 137b.)

Toutes choses *comestibles.* (*Mer des hystoir.*, t. II, f° 3d.)

Blete est une herbe en potage *commestible.* (*Jard. de santé*, p. 70.)

La chair des animaux *comestibles.* (NOGUIER, *Hist. tolos.*, p. 85.)

Ilz mangerent les herbes des jardins sans pain, comme les laictues, ozeilles, porees, aulx, oignons et aultres herbes *commestibles.* (HATON, *Mém.*, an 1573.)

— S. m., ce qui se mange :

Le pain et aultres *comestibles.* (*Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 86b.)

COMETE, s. f., qqf. m., astre à trainée lumineuse en forme de queue ou de longue chevelure, qui décrit des orbes très allongés :

Une resplendisanz *comete.*
(BEN., *D. de Norm.*, II, 36775.)

Un *comete* plein de terreur
De rayons malins nous regarde.
(J. A. DE BAIF, *Mimes*, l. I, f° 20 v°.)

Fust veue au ciel par divers jours nuictement une estoille que l'on dit *commette.* (1556, *Disc. de l'an de la com.*, A. Lons-le-Sauln.)

La *commette.* (SOM., *Gr. dict. des préc.*)

— Anc., adj., à trainée lumineuse :

Il apparut une estoille *comette.* (ORESME, *Contre les divinat.*, B. N. 994, f° 29b.)

COMICE, s. m., assemblée politique ; au plur., dans l'ancienne Rome, assemblée du peuple par curie ou par centurie :

Comices estoient dit les jours esquieus le pueple romain s'ajoustoit chascun an pour eslire leurs nouviaus gouverneurs et officiers. (BERS., *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 13d.)

COMICIAL, adj., des comices :

Jours *comicialz* erent ceulz qui estoient establis a eslire les magistrats ou a publier les lois. (BERS., *T.-Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 52b.)

— *Mal comicial*, épilepsie, parce que les comices se séparaient lorsque quelqu'un y tombait du haut mal :

Epilepsiae, que nous appelons *mal comitial*, car elle occupe toutes les parties du corps. (TAGAULT, p. 296.)

Mal comitial, dict le haut mal. (EVON., c. VI.)

COMIN, mod. cumin, s. m., plante ombellifère :

Et li poivres et li *comins.*
(*Parton.*, 1627.)

Et y aportent le poivre et le *commis.*
(*Aquin*, 245.)

Vins, *comins.* (*Prov.*, ap. Crap., *Prov. et dict. pop.*, p. 132.)

Cummin. (*Lois de la cité de Lond.*, ms. Brit. Mus., add. 14252.)

Dou poyvre, dou *quemyn*, dou furmontant. (1294, *Péage de Dijon*, B. N. l. 9873, f° 21 v°.)

Dou *comin.* (*Cart. de Dijon*, B. N. l. 4654, f° 26 v°.)

Vendeur de *comin.* (ORESME, *Eth.*, B. N. 204, f° 417b.)

Anis... Il est appellé par aultre nom doulz *commin.* (*Grant Herbier*, n° 31.)

COMIQUE, adj., qui appartient à la comédie, qui donne à rire :

Et prens mon plaisir et esbat
A avoir compaignie notable
Beuvant et mengeant a ma table,
Pourco je vueil a cri publique
Publier la chere *comique*,
Et tous les seigneurs du pays
Y convier.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, f° 50a.)

Poetes *comicques.* (BUDÉ, *Instit. du Pr.*, ch. XI.)

Poete *comic.* (ID., *ib.*)

COMITE, s. m., officier qui commandait la chiourme d'une galère :

Il l'arest quant il ly plait,
Et quant il vuelt coure la fait ;
Patron, *coimetre* ne paron
Ne doubtes, ne les esperons.
(1428, *Ballade d'un pèlerin au ret. de la Terre Sainte*, dans *Voy. de Jher. du s. d'Anglure*, p. 112, v. 21.)

Sy fut illec ordonné auz patrons, *commitres* et maronniers, de mettre en point les gallees. (WAVRIN, II, 90.)

Le *commettre* (d'un vaisseau) ciffla de son cifflet. (XVe s., Valenc., ap. La Fons.)

A ce retour Chrysogonus, un si excellent joueur de flustes qu'il en avoit gaigné le prix es jeux Pythiques, sonnoit la note, a la cadence de laquelle les galiots mouvoyent leurs rames par mesure, et que Callipides un autre excellent joueur de tragedies, y faisoit l'office de *comite*, les incitant a voguer. (AMYOT, *Alcib.*)

Seigneur *comite*, pour Dieu mercy, et ne vueille exercer en mon endroict toutes sortes d'indignitez. (PASQUIER, *Pourparler de la Loy.*)

Comite, le maistre pilote, qui au commandement de son sifflet donne mouvement a la galeré : arreste, tourne, haste, et le nerf de bœuf a la main gouverne les forçats. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 102.)

COMMANDATAIRE, COMMANDE, voy. COMMENDATAIRE, COMMENDE.

COMMANDEMENT, s. m., action de

commander, action de décider, en vertu d'une autorité supérieure, ce que qqn doit faire :

Ademplir voeill vostre *cumandement*.
(*Rol.*, 330.)

Jeo recunterai le *cumandement* de Deu. (*Liv. des Psaum.*, Cambridge, II, 6.)

Par lor *comandement* vait querre.
(*Eneas*, 579.)

Tut est a sun *cumandement*.
(MARIE, *Lais*, Lanval, 216.)

Fait iert vostre *quemandement*.
(*Atre perill.*, B. N. 1423, f° 20.)

Et cil qui avoient le *commandement* de l'apostoile le mostrerent as barons et as pelerins. (VILLEH., § 224.)

Par le *commandement* del doien. (1230, S. Brice, chirog., A. Tournai.)

Quel *commandement* qu'ele face,
Fai le sanz arrester en place.
(*La Clef d'amours*, 1405.)

Li eskievin font leur ban et leur *coumandement* que... (*Petit registre de cuir noir*, f° 4 r°, A. Tournai.)

Me deust warder mes prisonniers a men *kemandement*. (1271, D. Gren., vol. 280, pièce 21, B. N.)

Commendament. (LAURENT, *Somme*, ms. Chartres 371, f° 19 v°.)

Dou *quemandement* monsieur le conte. (1298, A. N. P. 1362, pièce 1098.)

Il met la marmite en sa teste.
Cela presage qu'il aura
Bien du courage et qu'il sera
Quelque jour un grand capitaine.
Sa prediction fut certaine :
J'ai tousjours eu *commandement*
Pour m'estre pourté vaillamment
Et fait un bon devoir aux guerres.
(J. GODARD, *les Desguisez*, II, I.)

— *Faire son commandement de qqn*, le faire mourir :

Se Deus *faisoit son commandement de* moi si com de mort devant ceste feste S. Jehan Baptistre ki or vient. (Mars 1288, *Test.*, S. Sauv., A. Mos.)

Nous avons sceu qu'il a pleu a Dieu *faire son commandement de* feu nostre tres chier et tres amé oncle le duc de Millan. (23 mars 1466, *Lett. de Louis XI*, III, 34.)

Cf. II, 191ᵃ.

COMMANDEOR, mod. commandeur, s. m., celui qui est investi du commandement, chef, chevalier d'un ordre militaire ou hospitalier, pourvu d'une commanderie :

Prenez l'oneur, prenez l'empere,
S'en soiez sire et *comandere*.
(GAUT. D'ARRAS, *Ille et Galeron*, 6081.)

Et sor aus sire et *commandere*.
(BEN., *Troie*, ms. Naples, f° 4ᵇ.)

Seez li maistre e conseillier,
Sor toz les autres excellenz,
E *comandere* de ses genz.
(ID., *D. de Norm.*, II, 9149.)

E joe frai ke vodrez, seiez *cummandur*.
(*Horn*, 2717.) Var., *commandeur*.

Commandierres fu et baillis
De nos et de tout cest pais.
(*Vie des Peres*, B. N. 23111, f° 90ᵈ.)

Comanderes, comandeor. (1238, Launay, A. Vienne.)

Vodrent, loerent et confermerent tout comme a eus apartenoit le don et l'aumonance que feu Raoul de Marne et sa fame firent au *commandeor* et aux freres de la meson del Temple de Paris. (1260, A. N. S 5095, pièce 19.)

Que li *commandierre* et li frere de la meson de la chevalerie dou Temple de Paris tiengnent et puissent tenir. (1261, *ib.*, pièce 14.)

Nos freres Jehans le François, *commanderres* de maisons de la chevalerie dou Temple, en France... (1279, J. DE JOINV., Ruetz, A. H.-M.)

A notre *commandeor*. (ID., *ib.*)

Nostre *commendeur*. (ID., *ib.*)

Le *commandor* de la maison. (*Stat. de S. J. de Jér.*, roul., A. B.-du-Rh.)

Kemandeur. (1292, A. N. S 5061, pièce 66, Suppl.)

Quemandeur, commandeur. (*Ib.*)

Li *quemanderes*. (*Ib.*)

Commandoor, commandoour. (1307, *Mobil. des Templ. du baill. de Caen*, A. N. J 413, pièce 29.)

Comanderres, dit il, tote nuit avons travaillié et neant n'avons pris. (*Serm.*, ms. Metz 262, f° 38ᶜ.)

Car nul roy ne doit estre sergant a si povre chevalier comment je suis, mais son sire et son *commandeur*. (*Lancelot du Lac*, 2ᵉ p., ch. CXXI.)

Cf. COMMANDEUR, II, 192ᵃ.

COMMANDER, verbe. — A., décider, en vertu d'une autorité supérieure de ce que qqn doit faire :

Or irez vus certes, quant jol *cumant*.
(*Rol.*, 289.)

Li deu en ont pris lor venjance :
Comanda li, senz demorance.
S'on tort...
(*Eneas*, 35.)

Or irez vus, certes, quant jol *cumant*.
(GARN., *S. Thomas*, B. N. 13513, f° 17 r°.)

Li apostoille suvent
Cumande e prie ducement.
(ID., *ib.*, f° 67 r°.)

Ne te saigne por nule rien,
Ce te *coman* ge et defent bien.
(G. DE COINCI, *Mir.*, B. N. 2163, f° 7ᵇ.)

La dame i fait tantost aler
Et *kemande* ke on l'amaint.
(*Chev. as .II. esp.*, 6696.)

Volez faire ce que je vos *comenderai*. (*Lancelot*, ms. Fribourg, f° 5ᵃ.)

Li sires de Couci est tenus seur le saveté qu'il doit a l'evesque de Laon et a l'eglise a *commender* en bonne foi au couvent devant dit que il ensi le fera comme il est dit. (1237, *Cart. év. Laon*, f° 63ᶜ, A. Aisne.)

Nostres sires *comandai* a honorer pere et mere. (*Vies des Saints*, ms. Epinal, f° 77ᵈ.)

Pour cen te voil je *commander*
Que te gardes de demander.
(*La Clef d'amours*, 2945.)

— Confier aux soins de qqn. :

La parole que il *cumandad* en mil generatiuns. (*Psaum.*, Cambridge, CIV, 8.)

Et li marchis de Montferrat, le suen delez, en cui garde li roi Phelippes l'*avoit commandé*, qui sa seror avoit a fame. (VILLEHARD., § 112.)

Et Nasier fist la tierche, el li *fu quemandee*.
(*Gaufrey*, 2990.)

— Infin., employé substant., commandement :

Ainsi la durté du *commander* du mary chasse autant la femme de l'amitié que la douceur du serviteur y retient la dame. (J. MAUGIN, *Noble Trist. de Leonn.*, c. XLII.)

Cf. II, 191ᵇ.

COMMANDERIE, s. f., bénéfice et dignité conférés dans certains ordres militaires :

Ladite *commenderie* ou baillie de la Landelle. (1387, A. N. MM 31, f° 31 v°.)

Durant le temps dessusdict ont vacqué plusieurs gros prieurez, doyennez, prevostez, *commanderies* et autres dignitez electives sans crosse, jusqu'au nombre de deux cens et plus. (1461, *Ord.*, XV, 205.)

COMMANDEUR, mod., v. COMMANDEOR.

COMMEMORAISON, s. f., commémoration :

Celebrer une messe ordinaire de *commemoraison*. (1386, Lanvaux, A. Morbih.)

COMMEMORATIF, adj., qui rappelle, qui est fait en commémoration :

Sacrifice *commemoratif*. (MORNAY, *Inst. de l'Euch.*, p. 355.)

COMMEMORATION, s. f., messe dite pour l'anniversaire d'un décès :

Commemoracion. (Août 1462, *Lett. de L. XI*.)

— Mention, rappel au souvenir de qqn. :

La dite requeste doit contenir la *commemoration* de vos services. (9 janv. 1581, *Lett. du comte de Hennau*, Bibl. Tournai, n° 30.)

COMMEMORER, v. a., rappeler le souvenir de qqn, de qqch. :

Et *commemorant* que anchienement femmes avoient fait mervoilles, comme Judith et aultres. (*Rec. des chr. de Fland.*, t. III, p. 406.)

Desquelz plusieurs estoient de ceulx que j'ay devant recensez et *commemorez* qui par amour avoient esté prins et lyez aucunefois. (1531, *Triumph. de Petrarq.*, f° 124 r°.)

COMMENÇANT, adj. et s., qui commence :

Or voiz tu comment la vierge Marie conversa et habita en ses trois habitacions, dont en la premiere administration elle fu

forme des *commençans*, en la seconde elle fu forme des prouffitans, et en la tierce elle fu forme des parfaiz. (*Mir. de N.-D.*, V, 156.)

Sire, qui es bontez sanz fin,
Qui des pecheurs les justes fais,
Qui des *commançans* les bons fais
Faiz prouffitans et si fenir
Que parfaiz les faiz devenir.
(*Ib.*, VII, 308.)

COMMENCEMENT, s. m., la première partie d'une chose :

Mar vi onkes cez guarnemenz,
Il me furent *comencemenz*
De mort et de destrucion.
(*Eneas*, 2043.)

Del an *cumencement*.
(P. de Thaun, *Comput*, 653.)

Cumencement. (*Psalt. monast. Corb.*, B. N. l. 768, f° 62 r°.)

Conmaincement. (Herm., *Bible*, ms. Orl., f° 1.)

Li *commansemens*. (*S. Graal*, B. N. 2455, f° 62 v°.)

Commenchemens sans commenchier.
(G. de Cambrai, *Barlaam*, p. 18.)

Ton ami si parfetement
Doiz amer au *commenchement*.
(*La Clef d'amours*, 2981.)

Si dist en son premerain *commenchement*. (Henri de Val., § 502.)

Mandement si est *commoincement* de servir et amitié, et s'en en prent loer, ce regarde plus loage que amitié. (*De Jost. et de Plet*, VII, 10, § 2.)

Qui velt demender proprieté, la puet demender en tel maniere ; mes que il die en son *commoincement* que ele fut son pere, et que il en morut en seignorie. (Id., XII, 26, § 2.)

Konmenchement. (1292, Arch. comm. de Mons.)

Li bons *commencemenz* de justice vient de droite nature. (*Mor. des phil.*, ms. Chartres 620, f° 6c.)

Abrahams fu sires et *comencemens* des Ebrius. (*Liv. des hist.*, B. N. 20125, f° 23c.)

Commaincement. (*Stat. de Paris*, ms. Vat. Ott. 2962, f° 98a.)

COMMENCEOR, mod. commenceur, s. m., celui qui commence :

Molt lo faisoient bien nostre *comenceor*
Quant...
(Herb. Leduc, *Foulq. de Candie*, B. N. 25518, f° 160 r°.)

Raisons est que l'en comence a Nostre Seignor, qui est li droiz *commancierres* et li droiz parfaisierres de haute puissance et de la haute soffrance. (Ph. de Navarre, *Des .iiii. tenz d'aage d'ome*, 196.)

Arthus qui fut *commanceur* de la Table Ronde. (*Pas d'armes de Sandricourt*, p. 66.)

Le jouvencel mercye en especial ceulx a qui il estoit tenu, qui ont esté *commanceurs de* son bien. (J. de Beuil, *le Jouvenc.*, ms. Univ., f° 602 v°.)

O inventeur de toutes mes delices, *commenceur* et parfaiseur. (*Therence en franç.*, f° 150 v°.)

Puis que vostre plaisir est que je soye le *commencheur* de ceste œuvre. (*Hist. des seig. de Gavres*, f° 110 v°.)

COMMENCHEMENT, v. Commencement. — **COMMENCHER**, v. Commencier.

COMMENCIER, verbe. — A., faire la première partie d'une chose :

Commencerons le pont.
(J. Bod., *Saisnes*, CXIX.)

Sur lui posa un de ses dras,
Les piez *cunmence* a baisier.
(*Ste Marie l'Egipt.*, B. N. 19525, f° 25b.)

Issi voil *cumencer* mun cunte,
E pus i verres quei amunte,
Ki est iceo.
(Chardry, *Petit Plet*, 711.)

Gar toi de touz poinz de tenchier
Et de meslees *commenchier*.
(*La Clef d'amours*, 901.)

— N. :

Les nes *comencent* a walcrer,
Tone et pluet, vente et esclaire.
(*Eneas*, 190.)

Dunc *komencha* mult chiens et oiseus a amer.
(Garn., *Vie de S. Thom.*, B. N. 13513, f° 4 r°.)

Et cil Folques dont je vos di, *començа* a parler de Deu par France et par les autres terres entor. (Villeh., § 1.)

Quand Bauduins l'oi, a rire *commencha*.
(*B. de Seb.*, VIII, 1176.)

Commencer de jeter ses racines. (Pasq., *Rech.*, III, xxix.)

Je desirerays que l'entreprinse que je vous ay envoyee communiquer par Monsieur de Panjas peult estre celle par laquelle vous *commencissié* a employer les forces que vous aures assemblees. (Montluc, *Lett.*, V, 186.)

— Réfl., même sens que le neutre :

Elles *se commencerent* a deviser entre elles de la bonne chiere qu'elles avoient faitte le soir precedent. (*Les Evang. des Quen.*, p. 71.)

— Impers. :

Apres la paix faicte, *il se commença* de mettre en avant le mariage de madame vostre fille. (Marg. de Val., *Mem. justif. pour Henri de Bourb.*)

Commoincier. (*De Jost.*, X, 14, 7.)

Cf. II, 194a.

COMMENDAMENT, v. Commandement.

COMMENDATAIRE, adj., qui a un bénéfice en commende :

Maistre Arnault d'Anglade, prothonotaire du Saint Siege apostolicque et abbé *commandataire* de l'abbaye Saint Amant en Peule, estoit en sa dicte abbaye. (J. Nicolay, *Kalendr. des guerr. de Tournay.*)

Un prestre nommé Martin Rigal le gardoit et y faisoit le service pour le prieur *commendataire*. (*Chron. de J. Tarde*, p. 252.)

Cf. Commandataire, II, 190b.

COMMENDATEUR, s. m., commendataire :

Maistre Philippes de la Maire soy disant vicaire ou commis aux affaires du cardinal de Bourbon, *commendateur* de ladite abbaye. (10 juin 1523, *Procès-verbal dressé par le lieutenant-général du bailli de Tournai*, B. N. Moreau 262, f° 124.)

Cf. Commandateur, II, 190b.

COMMENDE, s. f., administration d'un bénéfice ecclésiastique confiée à un séculier jusqu'à la nomination d'un titulaire ; concession d'un bénéfice soit à un ecclésiastique séculier, soit à un laique :

Lorsqu'il fut bruslé, il estoit tenu en *commende* et n'y avoit que ung prestre nommé Martin Rigal. (*Chron. de J. Tarde*, p. 252.)

Cf. Commande 1, II, 190c.

COMMENDER, v. Commander. — **COMMENDERIE**, v. Commanderie. — **COMMENIER**, v. Communier. — **COMMENION**, v. Communion.

COMMENSAL, s. m. et adj., chacun de ceux qui mangent ordinairement à la même table :

Ceux qui pour lors resideront en cour de Rome, qui avoient esté vrays familiers, domestiques continuels et *commensaux*, tant du feu de bonne memoire pape Alexandre dernier trespassé, de ses cardinaux et conclave, que de nostre S. Pere a present et de ses cardinaux. (6 juill. 1418, *Ord.*, X, 156.)

Qu'ainsi soit que Jehan Goudin soit et eust esté demourant et *commenczal* dudit. (1420, Lobin., II, 940.)

Il lui donna la maison de son pere et le fist son compaignon *commensal*. (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5082, f° 170a.)

Sa grant mesnie *commensalle*
L'atent a ouyr ses sermons.
(A. Greban, *Mist. de la Pass.*, Ars. 6431, f° 207.)

COMMENSALITÉ, s. f., qualité de commensal :

Est avisé que partie n'y sera point receue s'elle ne dit qu'il est son conseiller, advocat, procureur ou solliciteur de sa *commensalité*. (*Ordonn. des ducs de Bret.*, col. 194.)

COMMENSURABLE, adj., qui a avec une grandeur une mesure commune :

Pource que toute chose qui œuvre en l'autre doit estre a son patient *commensurable* et proportionnee. (Evr. de Conty, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 49b.)

Si comme le dyametre d'un quarré soit *commensurable* au costé de celui quarré. (Oresme, *Liv. du ciel et du monde*, f° 56 v°.)

Proportion *commensurable*.
(*Act. des apost.*, vol. II, f° 22a.)

COMMENSURABLETÉ, mod. commensurabilité, s. f., qualité de ce qui est commensurable :

Et de ce je diz autresfois en ung traicté que je fiz de la *commensurableté* des mouvemens du ciel. (Oresme, *Polit.*, 2e p., f° 100c.)

Et semblablement de la *comensurableté*

ou incomensurableté des mouvemens du ciel. (Id., *Liv. du ciel et du monde*, ms. Univ., l. II, 7, f° 63d.)

COMMENSURATION, s. f., recherche d'une commune mesure entre deux grandeurs :

Commensuration est ce qui fait principalement la chose sambler une. (Evr. de Conty, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 217b.)

La *commensuration* et proportion des humeurs. (Oresme, *Eth.*, B. N. 204, f° 561a.)

Ilz commencerent a mesurer la terre et mespartir avec lignes et mesures et planterent bornes, affin que chascun congneut ce qui estoit sien, et de ceste premiere *commensuration* la science de mesurer prist son nom et fust appellé geometrie. (P. Ferget, *Mirouer de la vie hum.*, f° 119 v°.)

COMMENSURER, v. a., mesurer proportionnellement :

Hors lesdictz limites *commensurez*. (Du Molin, *des Contracts*, c. xix.)

Au lieu de la permission limitee et *commensuree* du droict civil, a succedé l'effrenee licence d'exercer et exiger usures et surcrois plus que barbaricques. (Id., *ib.*)

Lequel hacint avoit au plus haut et contre l'eglise 12 pieds dont l'hacint en dedans euvres ou le vestiaire avoit de large environ 9 pieds, de long il *estoit commensuré* au chœur et a la nef. (Gueluy, *Progrès et estat de l'abb. de S. Nicolas depuis l'an 1125 jusques a l'an 1625*, Mém. de la Société histor. de Tournai, XI, p. 323.)

COMMENT, adv., de quelle manière :

Deus set asez *cument* la fins en iert.
(*Rol.*, 3872.)

Tut unt oi *kument* m'aveiz kourratié.
(Garn., *S. Thom.*, B. N. 13513, f° 17 r°.)

Et ad pris sun conseil *comment* il iert pleissez.
(Id., *ib.*, f° 18 r°.)

Certes, fait l'empereres, la convenance est mult granz, ne je ne voi *comment* elle puisse estre ferme. (Villeh., § 189.)

De sa femme *quoment* il l'avoit lessiee en la meson. (*Vie S. Eustace*, B. N. 818, f° 284b.)

Mes Diex, mes Diex, mon cuer enseigne
Ou et *quement* il te querra.
(*Sermon du xiiie s.*, Hippeau, *Rev. hist. de l'anc. lang. fr.*, 1877, p. 145.)

— *Comment que*, quoique :

Hardie gent r'a vers la queue
Que Jaques de Saint Pol aleue,
Comment que poi par esmer mont.
(Guiart, *Roy. lingn.*, 15071.)

Comment c'on ait mis lonc detry.
(*Couci*, 2092.)

Et *comment* qu'elle soit pires c'uns anemis,
Se m'a t elle porté .ix. mois tous acomplis.
(*Chev. au Cygne*, 2183.)

— *Comment qu'en aille*, locut., de quelque manière que ce soit :

Et qu'il n'y ait si hardi homme
Qui voyse preschant parmy Romme
La loy Jesus *comment qu'en aille*.
(*Mystère de S. Sébastien*, p. 31.)

Cf. II, 194b.

COMMENTAIRE, s. m., ce qui sert à commenter :

Ce mot *commentaire* entant qu'il sert a nostre propos, vault autant a dire comme briefve exposition. (Gaguin, *Comm. de Ces.*, prol.)

COMMENTATEUR, s. m., auteur d'un commentaire :

Comme dit un *commentateur*. (Oresme, *Eth.*, IV, 22.)

COMMENTER, v. a., expliquer par un commentaire :

Le gloser et *commanter*.
(Villon, *Grand Test.*, dans *Dict. gén.*.)

COMMER, v. n., faire des comparaisons :

Si je ne *comme* bien, qu'un autre *comme* mieux pour moi. (Mont., liv. I, ch. xx.)

COMMERAGE, s. m., relation de commère à compère :

Il estoit presque tous les jours de festin, de noces, de *commerage*, de relevailles. (Rab., *Tiers liv.*, ch. xxi.)

COMMERCE, s. m. et f., relation pour l'échange des marchandises :

Que li rois aroit la moitié
En tout le profit dou *commerque*.
(Machaut, *Prise d'Alex.*, 5697.)

Hors de la *comerce* du peuple. (*Vie de S. Hermentaire*, Rev. des lang. rom., 1886, p. 163.)

COMMERCER, v. n., faire le commerce :

Que les dits suppliants puissent hanter, *commercer* et frequenter en nosdits pays. (24 juill. 1470, *Ord.*, XVII, 336.)

COMMERE, s. f., marraine d'un enfant, par rapport au parrain ou au père :

A Crestyene, me *coumere*. (1284, *Test. de Jeh. Baboe*, A. Tournai.)

1. COMMETTRE, verbe. — A., enjoindre :

Nous li commandames et *commeismes* que il feist le dit adjornement. (1337, S. Sauv., Turqueville, A. Manche.)

— Nommer :

Nous, par assens des trois conssaux, *avons* aujourdui ordonné et *commis* Jehan Dumortier, fil seigneur Mahieu, recepveur du denier au lot de vin. (10 avril 1397, *Reg. des consaux*, f° 116 v°, A. Tournai.)

— Mettre :

C'estoit evidemment *commettre* et luy et l'armee en un extreme danger. (Du Villars, *Mém.*, III, an 1552.)

— Envoyer :

S. Pierre a esté constitué pasteur ordinaire et supreme chef de l'Eglise, les autres *ont esté* pasteurs delegues et *commis*. (F. de Sal., *Aut. de S. P.*, ms. Chigi, f° 107a.)

— Confier :

Ne pouvant *commettre* ces particularitez au papier ni a un tiers. (1592, Coll. Dupuy, 88, f° 166, B. N.)

— *Commis*, p. passé, confié :

Jurisdiction *commise* est celle qui est baillee soit par le prince, soit par autre qui ait povoir de ce faire. (Bout., *Somme rur.*, f° 3, éd. 1537b.)

Cf. Commetre, II, 194c.

2. COMMETTRE, v. Comite.

COMMINATION, s. f., menace :

Souffrant fain et soif, froit et chault, temptacions et exprobacions, diffamations, illusions, derisions, reprehensions, *comminacions*. (J. Gerson, *Aiguillon d'amour*, f° 59 r°.)

Bonnes genz, dist, nos devion
Creindre la *comminacion*
Divine...
(*Vie de S. Evroult*, III, 677.)

Il doibt craindre la *commination* du prophete Jeremie. (*Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 82a.)

La *comminacion* des paines pour ceulx qui les auront commis. (*Kalend. des berg.*, p. 6.)

Nostre seigneur ne peut plus fort espouvanter sainct Pierre que de le menasser de la privation de beatitude : et pource en oyant telle *commination* et parolle si terrible eut grant paour. (*Le Repos de conscience*, c. xxviii.)

Et estoient ces parolles ainsi proferees audict Ezechias comme par voye de menace et *commination*, car la sentence ne fut pas ainsi accomplie. (*Prem. vol. des expos. des Ep. et Ev. de kar.*, f° 16 r°.)

Faire enjoindre audit tuteur faire labourer lesdites terres au temps qu'elles devront estre labourees, avec *commination* que si dedans un an apres ledit tuteur ne fait labourer lesdites terres, le seigneur les prendra en sa main. (*Cout. de Berry*, VI, 27, Nouv. Cout. gén., III, 946.)

COMMINATOIRE, adj., qui contient une menace :

Divine fureur qui devroit estre a tous *comminatoire*. (J. Bouchet, *Ep. mor.*)

COMMINUER, v. a., briser en petits morceaux :

Et en aucunes des personnes qui furent tuees, il fut trouvé que leurs os *estoient* tous *comminuez* et desrompus, sans ce que la peau et la chair fussent aucunement entamez. (Juv. des Urs., *Hist. de Charles VI*, an 1417.)

En la cité de Carthage n'eust si merveilleuse pierre qui ne *fust comminuee* en pouldre. (*Boccace des nobles malh.*, V, 7, f° 118 v°.)

Je les *comminueray* comme pouldre devant le vent. (Le Fevre d'Est., *Bible*, Ps. XVII.)

Le seigneur *comminuera* les machoires des lyons. (Id., Ps. LVII.)



— *Comminué*, p. passé, brisé en morceaux :

Quelques esquilles *comminuees* et separees des extremites des os. (Paré, XIII, 25.)

commis, s. m., employé :

Vous en ecris fealment, par mon *comys*, freire Andreu, porteur de ceste. (1488, *Preuv. de Metz*, V, 346.)

A les tenir et garder par lui ou ses *commis* et depputez a ses despens. (Oct. 1447, A. N. JJ 179, pièce 57.)

commiseration, s. f., sentiment de compassion :

Pantagruel, qui en eut *commiseration* bien grande. (Rab., *Quint liv.*, XVII.)

Commeseration. (21 mars 1583, Arch. Cossonay.)

commissaire, s. m., délégué temporaire :

Par le pris et regart que les dis *commissaires* ont eu de compenser l'un a l'autre. (1340, A. N. JJ 72, f° 61 r°.)

Commisseres, lieutenanz. (1364, A. Côt.-du-Nord.)

Cf. II, 206ᵃ.

1\. **commission**, s. f., charge donnée par qqn à un autre d'agir pour lui :

Au conseil desdis executeurs pour avoir visité la minutte de ladicte *commission.* (1465, *Exéc. test. de Grard Le Crich*, A. Tournai.)

Avons baillié la charge et *quemission* de ce faire. (11 juin 1478, *Lett. de L. XI*, A. mun. Péronne, f° 207ᵇ.)

Il laissa *commission* aux autres magistrats et principaux personnages de la ville, qu'ils assemblassent le demourant des forces. (Amyot, *Numa.*)

— Action de commettre une faute, la faute elle-même :

J'aime mieux pecher en omission qu'en *commission.* (Cholieres, *Apres disnees*, f° 38 v°.)

Cf. II, 195ᶜ.

2\. **commission**, mod. commixtion, s. f., mélange intime de plusieurs choses différentes :

Car tous jors choses engendrables
Engendreront choses semblables,
Ou feront lor *commixions*
Par naturex complexions,
Selonc ce qu'el auront chascunes
Entr'eus proprietes communes.
(*Rose*, 17717.)

Les singulieres pieces
En sensives œuvres sont mises,
Qu'il prennent complixions
Par diverses *commissions.*
(*Ib.*, Corsini, f° 107ᵈ.)

La qualité sera pure et sans aucune *commixtion.* (Oresme, *Quadrip.*, B. N. 1348, f° 38 r°.)

Les elemens par proportionnee *commixtion.* (*Prouff. champ.*, II, 2.)

Sans aucune *commixtion* de autre medicine. (*Jard. de santé*, I, 423.)

— Communauté :

Comixion de biens. (*Cout. de Bourges*, CLXII.)

commissionner, v. a., autoriser par une commission :

Maistre Jean Bourgois *fut commissionné* a faire ceste informacion de par le roy. (1462, *Chron. de L. XI*, ms. Clairamb., Bibl. Éc. ch., 1854, p. 264.)

commissoire, adj., qui entraine la résolution d'un contrat.

— *Clause, loi commissoire*, convention d'un contrat de vente dans lequel la résolution était stipulée à défaut de paiement du prix dans le délai convenu :

Largians achata un serf par couvenance de *loi comissoire*, ce est qu'il li bailla partie deu pris. (*Digestes*, ms. Montp., f° 55ᵈ.)

commissure, s. f., ligne, jonction :

Vaines qui entrent et qui yssent par les *commissures* ou crane. (*Chirurg. de Guy de Chauliac.*)

committimus, s. m., privilège par lequel le roi autorisait à porter une cause devant une autre juridiction :

(Bout., *Somme rur.*, dans Ste-Pal.)

commode, adj., qui se prête aisément à l'usage que l'on en fait :

Commodes. (1475, dans *Dict. gén.*)

commodité, s. f., qualité de ce qui est commode :

Un capitaine leur fera quelque chose de bon en sa vie, mais pour sa longueur il laissera perdre cent belles *commoditez*, ou il eut eu de l'honneur et du proffit. (Montl., *Comm.*, VI.)

Jamais pareille *commodité* ne s'offrira, pour faire paroistre ce que vous savez faire, et le zele et affection que vous portez a nostre roi, et naturel seigneur. (Id., *ib.*, VI.)

D'attendre avec un peu de patience que nous nous soyons remis en meilleure *commodité.* (13 août 1592, *Lett. miss. de Henri IV*, III, 660.)

Trouvant la *commodité* de luy parler. (D'Urfé, *Astrée*, II, 4.)

commoincier, v. Commencier. — **commoingne**, v. Commune.

commotion, s. f., ébranlement soudain :

Commotiun. (*Psaut. de Corb.*, B. N. l. 768, f° 101 v°.)

Comocion.
(Wace, *Vita S. M. Virg.*, p. 54.)

Cil qui la nuit par la mer vont
Ce sont li homme de cest mont
Qui est en grant *commuection.*
(Geff., .vii. *estaz du monde*, B. N. 1526, f° 40ᵈ.)

Vez ci que voiz de audition vient et grant *commotion* de la terre d'Aquilon. (*Bible*, Maz. 35, f° 126ᵇ.)

Et je oy apres moy voiz de grant *commotion.* (*Ib.*, f° 161ᵇ.)

De la *conmotion* de ses charretes. (*Ib.*, f° 148ᶜ.)

La *commocion* du cerveau. (*Jard. de santé*, f° 148ᶜ.)

Entre autres raisons qui luy donnoient esperance de victoire, estoit que la violence des vents et la *commotion* de la mer nous osteroient l'usage et le service de noz galleres. (Mart. du Bellay, *Mém.*, l. X, f° 344 v°.)

— Soulèvement, émeute :

Pour reste de 50 l. t. que il presta a la ville pour l'avancement du paiement de l'amende des *commocions.* (14 janv. 1395, A. mun. Rouen, A, 3.)

Cf. Commocion, II, 195ᶜ.

commuable, adj., qui peut être commué :

Statuts muables et *commuables.* (*Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 173ᵃ.)

commuection, v. Commotion. — **commugnie, -ye**, v. Commune.

commun, adj., qui s'applique à plusieurs à la fois; qui s'applique au plus grand nombre ; anc., général :

Pro Deo amur et nostro *comun* salvament. (*Serm. de Strasb.*)

La bataille est merveilluse e *cumune.*
(*Rol.*, 1320.)

O nos aient tote *comune,*
Lor genz et la nostre seit une.
(*Eneas*, 6593.)

Par le *commun* conseil des Frans et des Grez fut devisé que li noviaus emperere seroit encoronez a la feste monseignor saint Pere. (Villeh., § 193.)

Adont par leur *quemun* acort
Ont mise seur tens leur parole.
(Beauman., *Sal. d'Am.*, p. 283, v. 726, Bord.)

Par le *kemun* assentement de le vile d'Aumes. (1248, *Cart. blanc de Corb.*, B. N. Corb. 20, f° 74 r°.)

Car il estoit morz en la maladie *commune.* (Ménestrel, § 159.)

Par l'assens des *kemuns* parens des enfans celui Jehan de le Muelle. (Juin 1288, *C'est Piernain de le Sauc*, chirog., St Brice, A. Tournai.)

Mout seu plere *commun* langage.
(*Clef d'amours*, 2784.)

Les tiers .x. lb. pour faire remplage de vin qui estoit prisies mains dou *commun* fuer. (20 fév. 1334, *Reg. de la loy*, 1332-1335, f° 78 v°, A. Tournai.)

Lesquelx firent venir dud. lieu le .viiiᵉ jour de may en quatre vasseaulx de *quemun* accort. (1415-1416, *Recettes et dépenses de la ville de Boulogne*, Mém. soc. acad., t. VII, p. 51.)

A *communs* frais et despens. (8 janv. 1443, *Chirog.*, A. Tournai.)

Ces plaisirs que nous avons *communs* avec

les bestes. (Marg. de Val., *Ruelle mal assortie*, p. 8.)

• Que femmes *communes* et mal famees ne suyvent l'armee. (Seyssel, *Grand monarch.*, III, xii.)

— *Bien de communs*, bien qui se partage en commnn :

Tant com il sont ensamble et lor *biens de quemuns*. (*Des asseuremens*, B. N. 1189.)

— *En commun*, de société, de concert :

A tous *en kemun*. (Sept. 1286, *les enfants Pieron de Chin*, Chirog., A. Tournai.)

— *Commun*, subst., le peuple, bourgeoisie :

Et vous couroient par my les rues,
Gettant ung si terrible cry,
Tant que la ville en fust esmue
Et le *commun* tout esbaby.
(*Dolop.*)

En alienant et en metant en main morte c'est asavoir de *quemun*. (Vers 1287, *Projet de charte communale*, Mém. soc. acad. de Boulogne, t. XIII, p. 62.)

Le *quemun* de Paris en ot grant marison.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 2576.)

— *Le commun populaire*, le vulgaire :

Et pour gaigner la grace du *commun populaire*, feit de grands festins publiques. (Amyot, *J. Cæs.*)

— *Le peuple commun*, même sens :

D'avoir tousjours pitié et compassion du pauvre *peuple commun*. (René, *Instit. de l'ordre milit. du Croiss.*, Œuv., I, 74.)

Cf. II, 196ᵃ.

communalté, mod. communauté, s. f., caractère de ce qui est commun :

Certainnes terres qui estoient en *communalté* entre eux. (Vend. apr. l'asc. 1344, Barb. de Lescoet, A. Finist.)

— Réunion de personnes vivant en commun :

L'une des *communaltés* si est par reson de commune. (Beauman., XXI, 26.)

Et fait a l'endemain semonre devant li la *communautei* de Namur. (Ménestrel, § 445.)

Toute la *communalteil* de nostre cité de Liege. (1er fév. 1323, Pawillart, C, p. 260, Liège, Arch. de l'Etat.)

Contre ladite *communateit*. (1325, *Pr. de l'H. de Metz*, IV, 14.)

Communealté. (1325, *Cart. de Ph. d'Alenç.*, p. 862, A. S.-Inf.)

Et contribuissent ung chascuns de lour selonc sa faculté es *comunaultels* dou dit Montbeliart. (1339, A. N. K 2223.)

Tout la *cominalté* del roialme d'Engleterre. (1343, Avesb., p. 111.)

A la requeste des *cominaltees* suisdictz. (*Stat. d'Edouard III*, an IX.)

communauté, mod., v. Communalté.

commune, s. f., corps des bourgeois d'une ville, des habitants d'un bourg, d'un village ; l'ensemble des hommes réunis pour combattre sous l'étendard de leur commune :

Dels en *cumune* quiert cunseil.
(*Brut*, ms. Munich, 541.)

Li borgois ont la grant cloche sonee
Et la petite tot d'une randonee,
Et la *kemuigne* est tantost assanlee,
A la maison Malsené est alee.
L'assaut comence tot a une huee.
(Raimb., *Ogier*, B. N. 24403, f° 205c.)

Li borgois ont la grant cloque sonee
E la petite tot d'une randonee
E la *comugne* est tantost asanllee.
(Id., *ib.*, 3816.)

Le *quemuigne* de Maignieres. (1225, *Cart. de Ponthieu*, B. N. l. 10112, f° 65 v°.)

Par non d'avocacion et ne mie par non de *commugnie*. (*Ib.*, f° 66 r°.)

Cil ki sunt mis hors de le *quemugne*. (1260, A. mun. S.-Quent., l. 30.)

La *commungnie* d'Abbeville. (1261, *Cart. de Ponthieu*, B. N. l. 10112, f° 6 v°.)

Et paiera .lx. lib., au roi .xxx., et a le *quemuigne* .xxx. (*Des asseuremens*, B. N. 1189.)

Sor une *kemuigne* lez maine
Et la li poingneis s'arreste.
(*Gilles de Chin*, 5193.)

Enmi iaus Gilles s'eslaissa,
Et livre son cors a martyre
Por la *kemuigne* desconfire.
(*Ib.*, 5197.)

Par le congiet des prouvos de le *coumugne*. (1277, *Liv. des bans et ordonn.*, Bibl. Tournai, ms. 215, f° 24 v°.)

Terres, vignes, maisons et autres que il ont dedens la *comuine* ou que il maignent. (xiiie s., A. N. J 1033, pièce 17.)

Bien cuident la *commoingne* soit encontre eulz [armee.
(*B. de Seb.*, X, 607.)

Que li detteur soient de leur *kemmugne* et de leur pooir. (*Charte du roi Henri d'Angl.*, A. mun. Douai, cart. L, f° 46.)

— Bien communal :

Sur la requeste des habitants a Brou de la paroisse d'icy, les quels remoustrent que M. de Torterel se veult appliquer une *commune* aupres de la Garde, lieu dict es forest communale, la quelle de tout temps et d'antiquité appartient a la ville et communaulté de Bourg. (1542, *Délib. du conseil de Bourg*, ap. J. Baux, *Mém. hist. sur la ville de Bourg*, I, 102.)

Cf. II, 198ᵇ.

communement, adv., selon l'usage commun :

Kemunement. (Août 1256, Flines, A. Nord.)

D ilec vient cen que l'en seut dire
Communement, sanz contredire.
(*Clef d'amours*, 1061.)

Monoie *communement* corant en le vilhe de Namur. (Dim. apr. convers. S. Paul 1297, Géronsart, Arch. de l'Etat à Namur.)

Communement la crainte engendre de la haine.
(Grev., *M. Ant.*, IV.)

Cf. II, 198ᵇ.

communer, v. Communier 1.

communicabilité, s. f., qualité de ce qui peut être communiqué :

Il leur apartient (aux princes) estre larges, liberaux et communicatiz, car ceste vertuz qui regarde les despens, par aucune similitude est dicte largesse, liberalité et *communicabilité*. (H. de Gauchi, *Gouv. des princ.*, Ars., f° 40 v°.)

communicable, adj., qui peut être communiqué :

Le bien est de sa nature *communicable*. (La Bod., *Harmon.*, p. 32.)

La nature du bon est de soy si *communicable*, qu'il ne peut estre resserré dans soy mesme sans se produire. (A. Laval, *Paraph. des ps.*, p. 142.)

Ce mareschal avoit de belles qualites *communiquables* a peu de personnes. (Cayet, *Chron. sept.*, p. 202.)

C'est la vraie addresse pour bien façonner les vins blancs de toutes sortes, musquats, piquardans, blanquettes et autres de plus renommees especes de Languedoc, ou tel ordre est observé, *communicable* a toutes autres provinces. (O. de Serres, III, 8.)

— Sociable, qui se communique, qui entre en communication :

Li hons de sa nature est domestique et *communicable*, et ordenes a vivre en compaignie. (Evr. de Conty, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 156ᵃ.)

Que si les princes ne prennent point plaisir a lire, qu'ils n'en ayent le loisir, ils seroit bon qu'ils se rendissent *communiquables* a leurs subjects. (J. Bouchet, *Serees*, XIII.)

communicatif, adj., qui se communique aisément à d'autres :

Liberal est bien *communicatif* en exposant ses pecunes. (Oresme, *Eth.*, IV, 4.)

communication, s. f., action de communiquer :

Amisté et *communication*. (Oresme, *Eth.*, IX, 16.)

Ils desiroient de tout cœur estre et demourer en amour et *communicacion* avoecq leurs voisins. (J. Nicolay, *Kalendr. des guerr. de Tournay*.)

1. **communier**, s. m. et adj., qui tient une chose en commun avec plusieurs personnes :

Les *communiers* de la riviere. (*Usem. de la for. de Brecelien*, Cart. de Red., Eclairc., CCCLXXVII.)

Des ore sunt amdui al camp *cummuner* a pet.
(*Horn*, 4787, ms. Oxf.)

Vous avez dist qe vous estes seigneurs forqe de la terce partie de la vile ; dount en les deus parties de la vile n'estes forqe *comoner*. (1304, *Year books of the reign of Edward the first*, XXXII-XXXIII, p. 233.)

Le maire, eschevins, communaulté et *communiers* de Villemor en Champaigne. (9 mars 1571, A. Aube, E 496.)

Et si y a .xxv. *communiers* qui doivent

de sept ans en sept ans une beste a laine, et pour ce ont leurs bestes a laine erbees es dites communes. (1402, *Denombr. du baill. de Caux*, A. N. P 303, f° 61 r°.)

Les grasses pastures n'appartiennent qu'aux *communiers* de la parroisse. (LOISEL, *Instit. coust.*, II, II, XX.)

2. **COMMUNIER**, verbe.

— A., donner la communion à :

Poblen lo rei *communiet*
(*S. Léger*, 83.)

Pus que *commeniez seroie*.
(CHREST., *Perceval*, ms. Montp., f° 45ᵃ.)

N'i covint prestre por aus *cumenier*.
(*R. de Cambrai*, 3369.)

Il les *a* tost *commeniez*
Du cors Dieu, et rasasiez.
(*Vie de S. Evroult*, II, 713.)

S. Gregoires retrait a soi le cors nostre Seigneur et le mist sus l'autel, et ne *cominga* pas cele dame por ce que il la vit rire. (*Vita Patr.*, ms. Chartres 371, f° 85 r°.)

— Donner en communion :

En ce temps l'on appella messes d'un nom pluriel les prieres du matin, principalement quand le premier offroit a Dieu l'hostie immaculee et propitiatoire, pour la *communier* a ceux qui estoiént preparez pour cest effect. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, II, 19.)

— N., recevoir la communion :

Au jour de Paskes, c'on doit *cumeniier*.
(*Huon de Bord.*, 259.)

Une petite buise d'argent servant a Pasques a *quemenyer*. (1469, *Inv. de S. Amé de Douai*, ap. V. Gay.)

— Réfl., se donner soi-même la communion ; recevoir la communion :

De .III. pois d'erbe fresche, au non de Trinitez,
S'*estoit commeniez*, n'i fu prestes mandez.
(J. BOD., *Saisnes*, CCXLIX.)

Se cumunie et prent de l'aive benoite. (*Li purgatoire saint Patrice*, B. N. 423, f° 35ᵇ.)

Et li chivaliers *se comonia* et prist de l'ague benoite. (*Ib.*, f° 36ᶜ.)

— Se communiquer :

Mais je vous prie, dame theologie, que me declariez ung peu comment il a voulu *se communier* aux humains soubz espece de pain et vin ? (J. BOUCHET, *Noble Dame*, f° 155 v°.)

Cf. II, 199ᵇ.

COMMUNION. s. f., union de ceux qui professent la même croyance ; participation au sacrement de l'Eucharistie :

(*Dial. S. Greg.*, p. 168.)

Apres a receu le saint *qumenion*.
(*Enf. God.*, B. N. 12558, f° 30ᵃ.)

Communiun. (*De S. Johan*, B. N. 19525, f° 33 r°.)

De toz les seinz croi la *comenion*. (*Credo*, B. N. l. 3799, Bullet. A. T., 1880, p. 40.)

Cumenion. (*Règl. de Citeaux*, ms. Dijon, f° 26 r°.)

Uns moines sanz confession
Morut, et sanz *commenion*.
(*Vie de S. Evroult*, II, 841.)

— Communauté :

Et ou, constant iceluy mariage, desdicts deniers ne seroyent acheptes heritaiges, ils seront reprins sur les biens de ladicte *communion*. (19 déc. 1551, Mém. Soc. Eduenne, XXI, 242.)

COMMUNIQUER, verbe. — A., rendre une chose qu'on possède commune à une autre, en lui en faisant part.

— N., avoir des communications, s'entendre :

J'ay fait *communiquer* les Bourguignons sur la matiere de paix. (11 oct. 1472, *Chron. de L. XI*, ms. Clairamb.)

Il pourrait parler et *communiquer* facilement avec Anabe. (GRUGET, *Div. leç.*, IV, XI.)

— S'entretenir :

De laquelle bonne nouvelle Garin fut ausques joyeux et conforté et avecques Archillant qui le tint en amour por ceste cause sans le remectre a icelle heure en sa prison disna et *communiqua* jusques a ce que leur traictié feust fait, dit, escript et scellé de leurs seaulx ou seings. (*Enfances Vivien*, B. N. 796, l. 101, p. 18, Wahlund.)

— Prendre part, avoir part :

Voila donc comme nous serons en la presence de nostre Dieu en *communiquant* a la Cene. (CALV., *Serm. s. le Deuter.*, p. 590ᵇ.)

Le cœur *communique* a telle depravation. (G. BOUCHET, *Serees*, III, 177.)

— Réfl., se mettre en rapport avec :

Quand Dieu s'abbaisse pour *se communiquer* a nous privement. (CALV., *Serm. s. le Deuter.*, p. 488ᵃ.)

Sylvie fut d'advis de *se communiquer* au sage Adamas, afin d'en sçavoir son opinion. (D'URFÉ, *Astree*, II, 10.)

Cf. II, 199ᶜ.

COMMUTATIF, adj., qui est relatif à un échange, aux échanges :

Contractz *commutatifz*. (DU MOLIN, *des Contractz*, c. XX.)

COMMUTATION, s. f., changement :

Venez acheter sans argent et sanz *commutacion* vin et let. (*Bible*, Maz. 35, f° 113ᵃ.)

Eschanges et *commutations* de chemins. (Mars 1282, *Cart. d'Igny*, B. N. l. 9904, f° 119ᵇ.)

En eulz n'est nulle *commutation*, il n'ont point Dieu doubteit. (*Ps.*, LIV, Maz. 382, f° 135 v°.)

Les *commutacions* des temps. (MAIZ., *Songe du viel pel.*)

Commutation de noms. (MORNAY, *Inst. de l'Euch.*, p. 732.)

COMONER, v. COMMUNIER.

COMPACTE, adj., qui présente une masse serrée :

Cellui facteur
Me fist des choses corrompables
Nourrice et singuliere mere
De tous corps *compacts* et palpables.
(CHR. DE PIZ., *Long est.*, 2618.)

COMPAGNE, s. f., celle qui vit habituellement dans la société intime d'une autre personne ; épouse :

La femme cui tu moi donas a *compangne*. (*Dial. Greg.*, p. 317.)

Cumpayne.
(ROB. GROSSETETE, ap. Coinci, *Mir.*, ms. Brux., f° 229ᶜ.)

Guetier te doiz de tes *compaignes*
Que ton ami ne lor enseignes.
(*Clef d'amours*, 3133.)

Conpaingne. (1337, A. N. S 204, pièce 23.)

Compengne. (MAIZ., *Songe du viel pel.*, I, 17.)

Or sui je bien en touz endroiz
Povre et nu de beneurté
Et venuz a maleurté,
Quant j'ay ma *compaigne* perdue.
(*Mir. de N. D.*, III, 89.)

— *Bonne compaigne*, fille aimant le plaisir :

La fille d'une qui en sa jeunesse a esté *bonne compaigne*. (N. DU FAIL, *Cont. d'Eutr.*, XXX.)

COMPAGNIE, s. f., présence d'une personne auprès d'une autre afin qu'elle ne reste pas seule ; réunion de gens armés :

.XX. milie Francs unt en lur *cumpaignie*.
(*Rol.*, 587.)

Par tel convenance que, tant que nostre *compaignie* durra, de totes conquestes que nos ferons de terre ne d'avoir, par mer ou par terre, la moitié en aurons, et vos l'autre. (VILLEH., § 23.)

Se nus hom doit bien amer
Pour sens ne pour cortoisie
Ne pour bone *compaignie*
C'on puist en dame trover.
(GILL. DE BERNEVILLE, *Trouv. belg.*, p. 103.)

Vers Chartres li font *compaignie*.
(J. LE MARCHANT, *Mir. de N. D.*, ms. Chartr., f° 14ᵇ, Duplessis, p. 58.)

Et ge maindré, n'en dotez mie,
Toz jors en vostre *conpaignie*.
(MACÉ, *Bible*, B. N. 401, f° 156ᵇ.)

Li amiraus s'an fut a povre *compenie*.
(*Floov.*, 1688.)

Compoignie, *conpoignie*. (*De Jost. et de plet*, VII, 15.)

Et chevaliers de son lignage pour *compaingnie* tenir, et pour l'oneur de lui. (MÉNESTREL, § 139.)

Compaignie de marchandise peut estre faite en telle maniere que l'un y met l'argent et l'autre y met sa peine. (BOUT., *Somme rur.*, I, 58.)

Collegium, *compengnee*. (*Gloss. de Conches.*)

Elle emmena avecques elle le roy son mary, en petite *compagnie*, jusques au chasteau de Dumbar. (8 av. 1566, *Lett. de Charl. IX à Fourquev.*, Cab. hist., IV, 32.)

— Commerce sexuel :

Moult vodroie sa *conpainie*.
(*Othevien*, ms. Oxf., Bodl. Hatton 100, f° 75 v°.)

Quant dame a le cuer de son ami enrichi et apaisiet del soulas de toute la *compaignie* de son cors. (Rich. de Forniv., *Poissance d'amours*, ms. Dijon 299, f° 18ᵇ.)

Fame aime mont la *compaignie*
De cil qui la tient pour amie.
(*Clef d'amours*, 835.)

Elle estoit de tele condition que quant .i. hom avoit a li *conpagnie*, il le sieuwoit adies. (27 juin 1317, *Reg. de la loy*, 1313-1325, A. Tournai.)

Or ça, mon amy, quantes fois
Avez vous eu sa *compaignie?*
(*Nouv. Pathelin*, p. 157.)

Ledit Jehan de Lo s'estoit frauduleusement efforcé d'avoir la *compaignie* de la femme du frere dudit suppliant. (1460, A. N. JJ 192, f° 40.)

Voyans icelle fille que ledit prestre ne cessoit de jour en jour de la prier d'avoir sa *compaignie*. (*Ib.*, f° 56 r°.)

Cf. Compaignie, II, 201ᶜ.

compagnon, s. m., celui qui partage le pain avec un autre ; celui qui vit habituellement dans la société intime de qqn. :

Si'n apelat Rollant sun *cumpaignun*.
(*Rol.*, 1020.)

Chi nen est legiers en sa langue, ne ne fist a sun *cumpainun* mal. (*Liv. des Psaum.*, Cambridge, XIV, 3.)

Molt s'esmaient si *compaignon*,
Ne desirrent se la mort non.
(*Eneas*, 239.)

Compeingnon.
(Chrest., *Charete*, B. N. 12560, f° 55ᵃ.)

Compegnon.
(Id., *ib.*, Vat. Chr. 1725, f° 21 v°.)

Jou n'en voi nule si pot bele
Qu'ele ne truist son *compaignon*.
(*Chans.*, sp. Bartsch, *Rom. et pastour.*, II, 60119.)

Conpainun.
(Garn., *S. Thom.*, B. N. 13513, f° 6 v°.)

Kunpainun.
(Id., *ib.*, f° 32 r°.)

Cumpainnun.
(*S. Edward le conf.*, 814.)

Compaingnon.
(*Agrav.*)

Et si *compaignon* chevauçoient environ lui, ardant molt durement de poindre et desirant. (Henri de Val., § 542.)

Compengnun.
(*Gui de Nant.*, 1037.)

Compaignun.
(*Adieux de J.-C. à N.-D.*, B. N. 19525, f° 12 r°.)

Compeignon. (1294, A. N. Mus., vitr. 50, pièce 295.)

Se tu estoes sosmis a celui qui fut fet heirs o toi, ou tu receus la possessions des biens, et ton *compoignon* ne la volt demender, l'en entent qu'ele t'est tote donee. (*De Jost. et de plet*, XII, 19, § 4.)

Un *compaignon* puet bien avoir
Qui son segré porra savoir.
(*Clef d'amours*, 1213.)

Les *compengnons*. (*Prise de S. Joh. de Angele*, A. N. J 1034, pièce 33.)

Ses *compoignons*. (8 fév. 1333, *Lett. des mestr. des foires de Champ. et de Brie*, A. Cher.)

Compoingnon. (*Reg. du Chât.*, I, 424.)

Vous avez a amy chevalier de la maison du roy Artus et *compaignon* de la table ronde. (*Lancelot du Lac*, 1ʳᵉ p., ch. xlvii.)

— Mari, époux :

Mon vray *compaignon* et ami
Se voua a aler pour my
Nostre Dame du Puy requerre.
(*Mir. de N. D.*, II, 317.)

Je voy mon *compaignon* mort estre.
(*Ib.*, IV, 202.)

Cf. Compaignon, II, 202ᵇ.

comparable, adj., qui peut être comparé avec qqn, qqch, comme présentant un rapport d'égalité :

O non *comparable* roïne.
(Renclus, *Miserere*, cclx, 1.)

Il estoit bien *comparables* en l'art de bateiller a quelconques empereour, tant fu il cler ou noble. (Bers., *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 287ᵇ.)

Les autres choses... ne sont point *comparables* a la guerre d'Aufrique. (Id., *ib.*)

Vero en ses .ix. livres dist
De discipline maint beau dit
En comparant dyaletique
Correspondant a rethorique
Et dist qu'elles .ii. sont semblables
A la main d'ome et *comparables*.
(Chr. de Pis., *Poés.*, B. N. 836, f° 211 r°.)

comparablement, adv., anc., amplement, suffisamment :

Des vices generallement
Avons aucun petit touché,
Et monstré *comparablement*
Que soy fier totallement
Mieulx vault en vertu qu'en peché.
(J. Bouchet, *Regnars traversant les voyes perill. des folles fiances du monde*, f° 55ᵉ.)

comparaison, s. f., action de rapprocher deux ou plusieurs choses pour déterminer leurs points de ressemblance et de dissemblance :

Et Adam et li clerc nen unt chef, se Deu, nun:
Pur ç'ai fet, ço m'est vis, dreite *konpareisun*.
(Garnier, *S. Thom.*, B. N., f° 22 v°, v. 1297.)

La *comparisons*
Que Jesus fait des oreisons.
(*Exode*, ms. du Mans 173, f° 22 v°.)

Solon raison
Semblance fait *comperison*.
(Landri de Waben, *Cant. des cant.*, ms. du Mans 173 f° 77 v°.)

Dunt je dich, et se n'i entent
Mes cuers autre contrucion
C'on puet droite *comparison*
Du giu de la capete faire
A le vie d'amours, qui plaire,
Duet sans cause.
(*Ju de la capete*, 166.)

Compareison.
(R. de Hod., *Meraugis*, ms. Vienne, f° 21 v°.)

Comparoison. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 33 r°.)

Compereson.
(*Fauvel*, B. N. 146, f° 4 v°.)

comparant, adj., qui comparait en justice ou devant un notaire :

Qui n'est *comparant* a tour de roolle est en deffault sans remede. (Bout., *Somme rur.*, f° 3ᵇ, éd. 1537.)

comparation, s. f., comparaison :

Et adonc commença la douleur par la cité moult grande, et plus assez sans *comparation* qu'elle n'estoit pas avant. (J. d'Arras, *Melus.*, p. 153.)

Comparation. (Gerson, *Aiguill. d'am.*, f° 36 r°.)

Les hommes de Ninive condampneront le peuple des Juifs, non pas par puissance, mais par *comparation* de correction de vie. (*Prem. vol. des exp. des ep. et ev. de kar.*, f° 82 r°.)

comparativement, adv., en comparant, par comparaison, en comparaison :

L'en en teust assez *comparativement* selon le temps. (1556, *Disc. de l'an de la com.*, Arch. Lons-le-Sauln.)

Et heu l'on assez *comparativement* de vin. (*Ib.*)

comparer, v. a., rapprocher deux ou plusieurs choses pour déterminer leurs points de ressemblance ou de dissemblance :

N'i os, ke n'en soie mentans,
Comparer cose corporal.
(Renclus, *Miserere*, ccxliv, 8.)

Se les *ai comparet* (les estas dou siecle) au det [et les *compere*.
(Gillon le Muisit, *Estas de tous gens seculers*, II, p. 7.)

Trestoutes preudes femmes un petit y *compere* [(a la Vierge).
(Id., *Complainte des dames*, II, 207.)

— *Estre comparé*, être comparable :

Nule terre n'*est comparee* de marcheandise encontre la terre de Flandres. (*Les terres desqueus les marchand. viennent à Bruges*, B. N. 25545, f° 274ᵇ.)

— Réfl. :

Uem en onur ne demurrat ; *comparat sei* a jumenz e serat tout. (*Liv. des Psaum.*, Cambridge, XLVIII, 20.)

Cf. II, 203ᶜ.

comparoir, v. n., comparaitre :

M'amour, un vieil soldat, plus jaloux qu'amoureux,
M'a faict faire un appel derriere les Chartreux,
Mon courage et l'honneur veulent que j'y *com-* [*pare*.
(L. C. Discret, *Alizon*, V, 2.)

comparoistre, mod. comparaître, v. n., paraître en justice, paraître en général :

(Rob. Est., *Thes.*)

Daire voyant que plus ils ne *comparoissoyent*, abandonna ses bastimens. (Saliat, *Her.*, 4.)

Je leur ay ruiné la comté de Bourgogne, au voyage que j'ay faict par deça, avec une

grande armee qu'ils y avoient assemblee a grands frais, laquelle n'a jamais *comparu* devant moy. (21 sept. 1595, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 406.)

COMPARTIMENT, s. m., division d'un objet :

Deux pieces de canevas, ouvres de *compartiments* de soye an gros poinct, pour un petit days. (18 juill. 1586, *Lett. de M. Stuart*, VII, 240.)

Autre quarré, a fond blanc, avec quelque *compartiment* de fleurs a plaisir. (*Ib.*)

COMPAS, s. m., instrument formé de deux branches de bois ou de métal réunies par une de leurs extrémités, de manière à pouvoir s'écarter ou se rapprocher l'une de l'autre, pour mesurer des angles, tracer des cercles de dimensions différentes :

Li trezimes enmi est tailliez a *compas*.
(*Voy. de Charl. à Jérus.*, 428.)

Saint Benooiz la droite ligne,
Fait la regle a droit *compas*.
(GUIOT, *Bible*, 1391.)

Une dousaine de *compas*, gros, quatre dousaines de *compas*. (1423, *Exéc. test. de Angnies de Lortioir*, A. Tournai.)

— *Par compas*, d'une manière mesurée, régulièrement :

Dea, Joseph, tu parles *par conpas*.
(*Résurr. de J. C.*, B. N. 902, f° 6.)

Le cours que fait l'obscure nuict,
Et le clair jour, qui *par compas* la suit.
(CL. MAR., *Psalmes*, p. 145.)

Ce sera œuvré *par compas*. (RAB., *Tiers liv.*, ch. XXI.)

— *Par tel compas*, d'une manière si mesurée, si régulière :

Il avoit beu *par tel compas*
Qu'il avoit les larmes a l'ueil.
(*Farce du Gaudisseur*, Anc. Th. fr., II, 296.)

Ainsi la mer borna, *par tel compas*
Que son limite elle ne pourra pas
Outrepasser.
(CL. MAR., *Psalmes*, 104, p. 221.)

— Loc., *sans compas*, sans modération, sans mesure, extrêmement :

Boire *sans compas*.
(*Nef des fols*, f° 14 v°.)

Puis en viendra un qui tous aultres passe,
Delitieux, plaisant, beau *sans compas*.
(RAB., *Garg.*, ch. II.)

— *Pour le juste compas*, pour parler avec précision :

Ou autrement, *pour le juste compas*,
Pour le plus tard celle noble saison,
Arbres et fourches en feront la raison.
(COQUILLART, *Bal. contre les vers manteaulx*, I, 18.)

— Fig., règle, mesure :

Mais quant s'en vont dessus autruy appastz
Elles repaissent sans ordre ne *compas*.
(J. MAROT, *Epist. des dames de Paris aux courtis.*, p. 28.)

Vivant dissoluement, san reigle ny *compas*. (LARIV., *Nuicts*, XIII, 13.)

J'ay convoqué a la fin de ce mois une assemblee generale, ou j'espere que Dieu nous fera la grace de pourveoir a nostre conservation et de regler nos affaires avec un meilleur *compas*. (1er fév. 1581, *Lett. miss. de Henri IV*, t. I, p. 352.)

Ou par ordre et *compas* les jardins azurez
Monstrent au ciel riant leurs carreaux mesurez.
(AUB., *Trag.*, I.)

Cf. II, 204a.

COMPASSEMENT, s. m., action de compasser, de tracer au compas, de dessiner régulièrement :

Aristotes d'Atalnes l'aprit onestement,
Il li moustre escriture, et li valles l'entent,
Griu, ebriu et caldiu et latin ensement,
Et tote la nature de la mer et del vent,
Et le cours des estoiles, et le *compassement*
Isi com li planette maine le firmament.
(*Rom. d'Alix*, f° 11a.)

Donz drus et petis
Blans et par *compassement* mis.
(*Chans.*, ms. Montp. H 196, f° 68 v°; G. Raynaud, *Motets*, I, 36.)

Il n'y a chose depuis la terre jusques au ciel, quelque *compassement* et proportion qu'il y ait, qui ne soit sujette a mutation. (THEVET, *Singul. de la Fr. ant.*, ch. XLV.)

Cf. II, 204b.

COMPASSEOR, mod. compasseur, s. m., celui qui use du compas, architecte :

Qui del munde fus ordeneres,
Faitre e autor e *compasseres*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 2113.)

Ceste favorable proposition n'estoit qu'une risee, qui nous menoit a conclure par necessité la neantise du compas et du *compasseur*. (MONT., l. II, ch. XII, p. 366.)

— Celui qui mesure, qui divise :

Leur frere (Phaéton)
Tombe dans le fleuve Eridan,
Du beau char *compasseur* de l'an
Conducteur temeraire.
(ROB. GARNIER, *Marc Antoine*, II, 359.)

Tant que Phæbus luyra, *compasseur* des annees.
(HARDY, *Corn.*, V, IV.)

COMPASSER, verbe. — A., ordonner d'une manière régulière, symétrique :

Cil ki primes l'edefia
Et ki le chastel *cumpassa*.
(WACE, *Rou*, I, 406.)

Mult la *compassa* bien (Babylone), de mur la [clost entur.
(THOM. DE KENT, P. Meyer, *Alex.*, p. 224, v. 25.)

Une citei i *cumpassa*,
Cinc mil ovriers i assembla.
(*Brut*, ms. Munich, 2033.)

Moult fut estroite li antreie
Qu'ansi *fut* faite et *compasseie*
Par devant la haute montaigne.
(*Dolop.*, 9737.)

La tor *fu* faite et *compassee*,
Quant Babiloine fu fondee.
(*Floire et Blanchefl.*, 2e vers., v. 2453.)

Jason qui premiers la passa (la mer)
Quant les navires *compassa*
Por la toison d'or aler querre.
(*Rose*, 9543.)

Et *sera* la dicte rue *compassee* en maniere que... (1446, A. N. P 1355², pièce 4.)

Nyveller, mesurer, *compasser* et conduire le dit voiage. (*Vente des biens de Jacques Cœur*, A. N. KK 328, f° 262 v°.)

Verité est que depuis que la cyté de Romme fut fondee et que Romulus l'eut *compassee* et edifiee a l'ayde de Romus son frere. (*Hyst. du cheval. Berinus*, ch. I, A, II.)

Il faut que l'esperonnier sçache bien *compasser* les boucles, chainettes et barres des freins (du cheval). (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 553.)

— Fig., régler :

Que par l'erceveaque de Reins
Fu la trieve prise et escrite
Si comme ele *fu* devant dite
E *compassee* mot a mot.
(*Guill. le Marechal*, 11717, P. Meyer.)

Soit qu'elle *compasse*
Au son de son luth le nombre de ses pas.
(RONS., *Od.*, I, p. 76, Mellerio.)

— Rendre égal :

Et *compasser* les jours et tous les mois de l'an.
(FR. PERRIN, *Pourtraict*, f° 57 r°.)

— Entourer :

Ung hault mur circuit le jardyn de toutes pars, or *compasse* le jardyn. (PALSGR., p. 491.)

— Réfl., arranger, disposer, ordonner sa personne, sa conduite :

Son passe temps est de *soy compasser*.
(B. DESPER., *Poés.*, 82, L. Lacour.)

— Se comparer :

A la senestre partie, avoit une dame si bele que toutes les biautez du monde ne se porroient *compasser* a sa biauté. (*Perceval*, I, 13.)

— N., dessiner :

A *compasser* ot maistres sages.
(*Athis*, B. N. 375, f° 96a.)

COMPASSION, s. f., sentiment par lequel on prend part à la souffrance d'autrui :

Aiez, por seinte charité
Compassion et pieté.
(F. ANGIER, *S. Greg.*. P. Meyer, *Rec.*, 413.)

Ceos ki ont apris a avoir *conpassion* per ceu qu'il soffert ont. (*Serm. de S. Bern.*, 31, 14.)

Nous te prions que tu nous doinses avoir si dingne *compassion* de ta soufrance que nous soiennes dingne d'iestre conté en tes membres. (*Les Heures de la crois*, ms. Cambrai 88, f° 66 r°.)

Ma *compacions* est toie.
(*L'Abbaye de devot.*, Ars. 3167, f° 47 r°.)

Compacion. (1389, A. N. P 1355¹, pièce 100.)

Quant il sera enfourmes de vos anois et tribulations, il y prendera grant *compation*. (FROISS., *Chron.*, VI, 195.)

Ayez *compassion*
Du noble sang et de France et d'Espaigne.
(CL. MAR., *Cant. de la chrestienté*, p. 306.)

COMPATERNITÉ, s. f., qualité de compère :

La commune oppinion tient que les parrains et marraines, comment qu'ilz ayent affinité par le sacrement de baptesme a l'enfant qu'ilz tiennent, et au pere et a la mere, si n'ont ilz entre eulz, qui ensemble le tiennent, nulle affinité acquise, se non *compaternité* familiere. (H. DE GAUCHI, *Ration.*, B. N. 437, f° 322 v°.)

COMPATIBILITÉ, s. f., caractère d'une chose compatible :

(1603, DE CHAVIGNY, dans *Dict. gén.*)

COMPATIBLE, adj., qui peut se concilier avec :

Il pourra user de marchandise honneste et *compatible* a icellui mestier. (Fév. 1447, *Ord.*, XIII, 535.)

Afin de rendre nos fruicts *compatibles* avec le sucre, puisque c'est avec lui que nous les confissons. (O. DE SERR., VIII, 29.)

COMPATIR, v. — N., être touché, attendri des maux d'autrui.

— Réfl., s'accorder, se concilier :

Je ne *me* saurois *compatir* avec ses humeurs. (CARLOIX, I, 35.)

— A., supporter :

Je deschargeray bientost mon peuple de telle sorte de gens, qui vivent si debordement qu'il n'y a plus moyen de les *compatir.* (4 mai 1598, *Lettres missives de Henri IV*, t. IV, p. 975.)

COMPATRIOTE, s., qui est de la même patrie :

Compatriottes. (LA NOUE, *Disc.*, p. 48.)

COMPE, v. CONTE. — **COMPECTENTEMENT**, v. COMPETEMMENT. — **COMPEDITEUR**, v. COMPETITEUR. — **COMPEGNON**, **-EIGNON**, **-EINGNON**, v. COMPAGNON. — **COMPELLER**, v. COMPILER.

COMPENDIEUSEMENT, adv., en résumant l'ensemble :

Il convient racompter *compendieusement* et en brief quelles choses sont a louer es femmes. (H. DE GAUCHI, *Gouv. des princ. de G. Colonne*, Ars. 5062, f° 101 r°.)

COMPENDIEUX, adj., qui résume l'ensemble, abrégé, concis :

Cy commence ung *compendieux* livre de Mirouer historial auquel sont en bref et clairement recitees les histoires de la Bible. (*Mir. hist.*, Maz. 1554, f° 14 r°.)

Jesuscrist vous a baillé la forme fort briefve mais *compendieuse* pour le prier. (J. BOUCHET, *Noble Dame*, f° 113 r°.)

Avez vous entendu comment il est resolu, sommaire et *compendieux* en ses responses? il ne rend que monosyllabes. (RAB., *Cinquiesme liv.*, ch. XXVII.)

— Qui raccourcit :

Chemins *compendieux.* (*Sexte J. Frontin*, II, 4.)

COMPENDION, mod. compendium, s. m., abrégé :

Je vous offre donc un bref recueil, abbregé et *compendion* de ses plus rares discours. (*Recueil gén. des rencontres de Tabarin*, dédic.)

COMPENGNON, v. COMPAGNON.

COMPENSATION, s. f., fait de se compenser réciproquement, en parlant de deux choses :

Faite *compensacion* du riche ou povre. (1303, A. N. JJ 36, f° 44 v°.)

En guerdon et *compansacion* desdiz services. (1336, A. N. JJ 70, f° 62 v°.)

Compensation a lieu d'une dette claire et liquide, a une autre pareillement claire et liquide. (*Cout. de Calais*, CCXXII, Nouv. Cout. gén.)

COMPERAGE, s. m., lien spirituel entre le parrain et la marraine d'un enfant; affinité entre gens très liés entre eux :

Ne parenté ne *comperage.*
(*Ren.*, Br. V[a], 328, var.)

Comperage. (*Miroir hist.*, Maz. 1554, f° 172 v°.)

COMPERE, s. m., parrain d'un enfant par rapport à la marraine ; appellation populaire entre gens qui se parlent familièrement :

Et feust *comperes* dudit Gilet d'un de ses enfanz que ledit Richeles avoit tenu aus fons. (1335, A. N. JJ 69, f° 62 r°.)

COMPERISON, v. COMPARAISON.

COMPETEMMENT, adv., d'une manière compétente ; suffisamment, convenablement :

Competantement. (H. DE GAUCHI, *Gouv. des Princ.*, Ars. 5062.)

Souffisanment et *competenment.* (1332, *Cart. de Sens*, B. N. l. 9895, f° 121 r°.)

Et y a assez *competamment* de vivres et de bonnes gens d'armes pour garder la ville. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 120.)

Compettenment. (*Reg. du Chât.*, I, 467.)

Et firent visiter les vivres et habillemens de guerre, et se trouverent assez *competemment* garnis. (JUV. DES URS., *Charles VI*, an 1382.)

Compectentement de son expres consentement. (1403, *Vente d'une rente aux chapel. de S. Hil. de Poit.*, A. Vienne.)

Competanment. (COURCY, *Hist. de Grece.*)

En la dite annee, on olt de bons blez et de bons vins, et asses *compectamment.* (J. AUBRION, *Journ.*, an 1492.)

Competamment je paye subside et taille.
(GRINGORE, *Jeu du prince des Sotz*, Moralité.)

Qu'on doit disner *competemment.*
(N. DE LA CHESNAYE, *Condamn. de Bancquet.*)

Triboulet (dist Pantagruel) me semble *competentement* fol. (RAB., *Tiers livre*, ch. XXXVIII.)

Le grand bastion estoit assez *competamment* profond en terre seiche. (MART. DU BELLAY, *Mém.*, l. VIII, f° 256.)

COMPETENCE s f., attribution à qqn, de ce dont il a le droit de décider ; importance :

Au regard des requestes que faire luy voudroit ou pourroit, il en regarda les qualites et condicions, et peut estre, ainsy le croy, qu'il n'estoit point en pourpos de les lui passer, car trop estoient de pois et de grand *competence.* (G. CHASTELL., *Chron. des ducs de Bourg.*, III, 47.)

COMPETENT, adj., qui doit être attribué à qqn en vertu d'un droit; convenable :

En temps et en sesons *competenz.* (1292, S. Vinc., pièce 64, A. Sarthe.)

En lieuz *competens* fist merveilloux palais sur li mur de la cité, si que il estoient dedens et defors la terre. (AIMÉ, *Yst. de li Norm.*, VIII, 23.)

Jour *compectant.* (Nov. 1451, *Lett. de Ch. VII.*)

COMPETER, v. n., appartenir en vertu d'un droit; convenir :

Verecunde ne *compete* pas et n'est pas convenable a tout eage. (ORESME, *Eth.*, IV, 24.)

Cf. II, 206[c].

COMPETITEUR, s. m., celui qui se met sur les rangs en même temps qu'un autre pour obtenir qqch. :

Amry qui fust esleu par les chevaliers en l'ost occist son *compiditeur.* (*Fleur des hist.*, Maz. 1562, f° 77[d].)

A la persecution et importunité des *competiteurs* d'iceulx supposts. (23 mars 1412, *Ord.*, X, 67.)

Actendu que en icellui (office) il n'a point de *competiteux.* (12 sept. 1483, *ib.*, XIX, 128.)

Compediteur. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms Brux., II, f° 106 r°.)

Ha ! faux *competiteurs* de volonté mauvaize,
Ne tenez plus aux champs ce que m'avez osté.
(AM. JAMYN, p. 135.)

COMPHANON, v. CONFANON.

COMPILATEUR, s. m., celui qui réunit en un seul corps des documents sur une matière empruntés à diverses sources :

Sy prie a tous ceulx qui verront ce present volume qu'ilz supportent l'ignorance du *compilateur.* (*Livre du faulcon*, Poës. fr. des XV[e] et XVI[e] s., XII, 265.)

Compillateur. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10511, VI, II, 3.)

COMPILATION, s. f., recueil de documents sur une matière empruntés à diverses sources :

Tout ce qu'i troverent et oirent
Mistrent en *compilation.*
(GAUT. DE MES, *Image du monde*, ms. Montp., f° 41 r°.)



La *compilacions* de cele ovre. (*Pass. S. Math.*, B. N. 818, f° 188 v°.)

Compillacion. (J. de Vignay, *Enseignem.*, ms. Brux. 11042, f° 1b.)

Cf. II, 207b.

compiler, v. a., réunir dans un même recueil des textes sur un sujet commun empruntés à diverses sources :

Ici commence li fes des Romains, *compilé* ensemble de Saluste, de Suetoine et de Lucan. (*Les faits des Romains*, Vat. Chr. 4792, *Not. et extr. des mss.*, XXXIII, 269.)

Ledit moine et luy *ont compilé* unes fausses lettres closes, au nom dudit povre galand. (Marcial, *Arr. d'am.*, p. 755.)

Compiller, compilo. (*Vocabularius brevidicus.*)

— *Compilé*, p. passé, composé :

Je ne sçay qui de ma confrairie apporta la nouvelle d'une sorte de pillules *compilees* de cent et tant d'ingrediens. (Mont., l. II, ch. xxxvii, p. 519.)

Cf. II, 207b.

compissier, mod. compisser, verbe. — A., uriner sur :

Deus grans mastins li ont au col toursé,
Qui li *compissent* et le bouche et le nes.
(*Beuves d'Hanstone*, B. N. 12558, f° 116a.)

Li millor chien et li plus haut
Chacier ne vauront, ce ne faut;
Ainz *compisseront* la menee,
Sachiez que c'est chose prouvee,
Jusqu'a tant que achaiffé cera,
Et lors chaucuns le chacera.
(*La Chace dou cerf*, ap. Jub., *Nouv. rec.*, p. 171.)

Et tirant sa mentule en l'air les *compissa* si aigrement, qu'il en noya deux cents soixante mille quatre cens dix et huict. (Rab., *Garg.*, ch. xvii.)

— Fig., traiter avec mépris :

Il fait a l'un la moe, l'autre *conpissera.*
(Cuv., *B. du Guescl.*, var. des v. 118-122.)

— Réfl., uriner :

Quoy le follastre n'y voit goutte
Et a tel peur qu'il *se compice.*
(*Act. des apost.*, vol. I, f° 39d.)

Se sentans du tout prins (les hérissons), ils *se compissent* en eux mesmes, pour gaster leur peau et leurs pointes. (Du Pinet, *Pline*, VIII, 37.)

Mettez sur la braise des feuilles de lapas brisees, et que la fille en sente la fumee, si ne *se compisse* elle n'est pas vierge. (Joub., *Err. pop.*, 1re p., V, 4.)

Les unes *se compissoient* en beuvant, et les autres beuvoient en *se compissant.* (Brant., *Dam. gal.*, 1er disc.)

— *Compissié*, part. passé, couvert d'urine :

Comment tu l'as ainsi laissie
Pour une chievre *compisie*
Qui put plus que ne fait mais cus.
(*Ysopet*, B. N. 1594, f° 30 v°.)

complaignant, adj., qui porte plainte, qui expose des griefs :

La cour verra la complainte et exploict et fera droict se les *complaignans* sont a recevoir ou non. (Avr. 1374, *Reg. du Parlem.*, ms. Ste-Gen., p. 178.)

Helas pourquoy va pitié eslongnant
La demande d'ung povre *complaignant?*
(O. de S. Gel., *Ep. d'Ov.*, Ars. 5108, f° 173 v°.)

La dame *complaignante.* (B. Desper., *Joy. dev.*, LXXVIII, 269, L. Lacour.)

complaindre, verbe. — Réfl., se plaindre :

Complaint sei que molt li grevot
Que en Grece [illegible] s'en alot.
(*Eneas*, 987.)

Pour ce que pluiseurs personnes non nobles et de eglise *se* doloient et *complaingnoient.* (23 nov. 1328, *Cart. de Flines*, CCCCXXXVIII, p. 541.)

Vint en Auvignon et *se complaindi* au pappe Gregoire du roy d'Arragon. (Froiss., *Chron.*, VIII, 276, var.)

Vos philosophes qui *se complaignent* toutes choses estre par les anciens escriptes, rien ne leur estre laissé de nouveau a inventer, ont tort trop evident. (Rab., *Quint liv.*, ch. xlvii.)

— N., dans le sens du réfléchi :

Et nos ai monstré en *complenant* en non dou priour de saint Marcel, que... (10 juin 1304, S. Marcel, A. Doubs.)

— A., se plaindre de :

Va *complaignant* sa mauvaise fortune.
(Cl. Mar., *Egl. rust.*)

— Exprimer ses condoléances à qqn :

Liquel furent envoyet a Biaumont par monsr pour *complaindre* madame de Blois pour la mort de Loys, sen fil. (1391, *Ch'est li comptes que fait sire Pieres de Zande*, f° 15, A. Nord.)

Cf. II, 207c.

complainte, s. f., action de se plaindre à qqn, plainte :

Lor *complainte.*
(Chrest., *Cliges*, 611.)

Quand l'empereriz oi les *complaintes*, si fut mout courroucié. (Menestrel, § 444.)

Ledict sieur de Selieres... faict citer ledict Armand devant le metropolitain pour y deduire ses causes d'opposition, et puys le faict assigner en *complainte* au parlement de Bordeaux. (*Chron. de J. Tarde*, 210.)

Cf. II, 208a.

complaire, v. n., donner satisfaction :

Aux princes cuident par ce *complaire.*
(Eust. Desch., *Œuv.*, II, 136.)

Il ne se passoit point de journee qu'il n'obligeast dix fois sa femme a lui *complaire.* (Le Vayer, *Hom. acad.*, 2.)

Cf. II, 208a.

complaisance, s. f., volonté de complaire à qqn. ; acte de nature à faire plaisir :

Celui fet teles *complaisances* affin que par ce lui soit faite aucune utilité en pecune. (Oresme, *Eth.*, IV, 18.)

Complaisance. (L. de Premierf, *Decam.*, B. N. 129, f° 127 v°.)

Par vaine *complacence.* (*Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 51a.)

complant, s. m., plant d'arbres, plant de vignes; partic., plantation d'arbres ou de vigne due par le locataire d'un champ en échange de la jouissance concédée :

La dite place et les dites vignes quittes et delivres ob la quinte soume de vendenge rendent a *complant* e gardes et recez. (Janv. 1231, A. M.-et-L., Fontev., La Roch., fen. 3, sac 8.)

Ob lo dreit *complant* rendant. (*Ib.*, sac 9.)

.x. sols de cens... portez en la dite aumosnerie de la moneie censau par la vile de la Rochelle e rendant le dreit *conplant*, c'est assaver la quarte some, e gardes e recepz. (1248, S. Berthomé, Bibl. la Rochelle.)

Que il puisse mettre a terre gaignable .v. arpens de vingne,... pour ce qu'elle est de trop malvais *complant.* (1390, A. N. MM 31, f° 120 r°.)

Planter me fault autre *complant.*
(Villon, *P. Test.*, 5.)

Les bons *complans* de Candie tache prendre.
(Gringore, *la Chasse du cerf des cerfs*, I, 165.)

J'ay de mes propres mains
Planté un beau verger de si bonne aventure
Que le ciel tout benin et la douce nature
Ont tant favorisé qu'on ne voit rien de beau
Qu'aisement on ne trouve en ce *complant* nouveau.
(R. Belleau, *Berg.*, 1re j., f° 32 r°.)

complaxion, v. Complession.

complement, s. m., ce qu'il faut ajouter à une chose pour la rendre complète :

Que nostre peuple ayt *complement* de petite monoie. (1347, *Ord.*, II, 285.)

complession, mod. complexion, s. f., réunion d'éléments divers ; ensemble des éléments constituant la nature physique d'un individu ou d'une chose ; manière de se conduire :

Faible *complecion.*
(*Bretel a Grievilier*, Vat. Chr. 1522, f° 161a.)

Il n'est nus hons, je n'en dout mie,
S'il nel set par astronomie,
Les estranges *complicions*,
Les diverses posicions
Des cours du ciel.
(*Rose*, Corsini, f° 118a.)

Complection. (*Le chartre de le chité d'Amiens*, B. N. 25247, f° 49 v°.)

Comment vous pores savoir le *complasion* dou cors selonc nature. (*Rem. anc.*, B. N. 2039, f° 9c.)

Complession. (*Ib.*)

Compliexion. (*Sydrac.*)

La *complession* du corps. (H. de Gauchi, *Gouv. des princ. de G. Colonne*, Ars. 5062, f° 73 r°.)



La *complexion* du tans. (ORESME, *Quadrip.*, B. N. 1349, f° 19d.)

Et ceulx qui n'ont pas *complexion* saine.
(EUST. DESCH., VI, 182.)

Complession. (*Lett. de Marg. d'Ang.*, CXVIII, à Mme de Rieulx, 1536.)

Parce qu'il avoit presché contre le pape Eugene, contre lequel les Romains et plusieurs prelats avoyent la picque pour raison de ses deportements et *complaxions* importunes. (PARADIN, *Ann. de Bourg.*, p. 701.)

Le clerc est tenu de luy enseigner les coustumes de la ville et les *complexions* de son maistre. (B. DESPER., *Nouv. recreat.*, f° 37 r°.)

De *complexion* joyeuse et gaillarde. (JOUB., *Err. pop.*, 1re p., II, I.)

COMPLET, adj., auquel il ne manque aucun des éléments qui doivent le constituer :

La premiere somme *complete*. (O. DE LA HAYE, dans *Dict. gén.*)

Une compagnie de gens d'armes *complete*. MONT., liv, II, ch. XII, p. 284.)

— Latinisme, accompli, parachevé :

Dame, vostre commandement
Avons *complet*.
(*Mir. de N. D.*, II, 71.)

COMPLETEMENT, adv., d'une manière complète :

Complectement.
(*Fauvel*, B. N. 146, f° 12 r°.)

Complectement. (J. GOULAIN, *Ration.*, B. N. 437, f° 217 r°.)

Complettement. (*Décam.*, B. N. 129, f° 42 r°.)

COMPLICATION, s. f., action de compliquer :

Flux de sang et *complication* des dispositions. (GUI DE CHAULIAC, B. N. 24249, f° 111 v°.)

— ?

La curinte par dessus (le bâton pastoral) signifie les cerimonies retraites et la *complicacion* de l'esperituel sens. (J. GOULAIN, *Ration.*, B. N. 437, f° 84a.)

COMPLICE, s. m., celui qui aide à commettre un crime, un délit :

Complisse. (1327, A. mun. Abbev., portef. A ; A. Thierry, *Tiers Etat*, t. IV.)

Ont esté *complices* de yceulx meffaiz. (1329, A. N. JJ 67, f° 28 r°.)

Qu'il estoit et est fauteur, *complis* et adheré dudit Olivier. (1420, ap. Lob., II, 940.)

Faire apprehender les dis *complisses* par luy accuses. (1459, *Procès de Mesangue*, A. Orne.)

COMPLICION, v. COMPLESSION.

COMPLICITÉ, s. f., aide donnée à un criminel :

Par le moien de laquelle *complicité* ledit Pierot s'est absenté de ladicte ville. (1440, A. N. JJ 176, f° 6 v°.)

COMPLIE, s. f., auj. ordin. complies, s. f. pl., la dernière partie de l'office qui se dit ou se chante après vêpres :

E puis chantent la *cumplie*.
(*S. Brandan*, 570.)

En quaresme puis *complie* sonant. (EST. BOILEAU, *Liv. des mest.*, 1re p., XVI, 5.)

Seignours, sachiez, j'ay grant talent,
Puis que j'ay dite ma *complie*,
D'aler couchier.
(*Mir. de N. D.*, I, 3, 176.)

Li ymne de *compelie*. (*Règle de Cîteaux*, ms. Dijon, f° 97 r°.)

Complie. (*Ib.*, f° 97 rd.)

Cf. II, 208e.

COMPLIEXION, v. COMPLESSION. — **COMPOIGNON, -OINGNON**, v. COMPAGNON.

COMPONCION, mod. componction, s. f., tristesse pieuse causée par le sentiment de notre indignité, et la douleur d'avoir offensé Dieu :

Des coses que vos dites aiez *conpu[n]geuns*. (*Psalm.*, Brit. Mus., Ar. 230, f° 9 r°.)

Il astoit hom de si grande simpliciteit et de si grande *compunction*. (*Dial. S. Greg.*, p. 172.)

La graice de *compunction*. (*Greg. pap. hom.*, p. 9.)

La graice de *conpuntion*. (*Ib.*, p. 116.)

Enjosk' a la *conponction* del cuer. (*Serm. de S. Bern.*, 6, 37.)

S'ot escu de comfession
Losengié de *componccion*.
(HUON DE MERI, *Torn. Antecr.*, 1561.)

Compuncion. (*Office des ordres*, B. N. 974, f° 48b.)

A bone *componcion*. (*Serm.*, B. N. 423, f° 65a.)

Conpontions. (*Serm. du XIIIe s.*, ms. Cassin, f° 102b.)

Por quoi bat l'en plus son pis que son chief quant l'en a *compencion* et l'en se repent? (*Bible*, Maz. 35, f° 276c.)

Aiez *componction* de ce que vos dites en vos. (*Ib.*, B. N. 899, f° 133a.)

Componcion de cuer. (*Riule S. Beneit*, B. N. 24960, f° 35 r°.)

Tres grant *compunctions* de cuer s'est en lui [mise
Et grans compassions.
(*Girart de Ross.*, 2565.)

La souvenance de toutes ces turpitudes et desordres nous doit donner une grande *compunction* en nos cœurs. (LA NOUE, *Disc.*, p. 58.)

COMPORTEMENT, s. m., manière dont qqn se comporte :

Leal et fidele *comportement*. (1475, dans *Dict. gén.*)

COMPORTER, verbe. — Réfl., s'étendre :

Un cemin... se doit *comporter* d'une mesme larguece. (BEAUMAN., XXV, 8.)

Sur le justiche de le terre le conte de Pontiu, si comme ele *se comporte* de emmi le fil de l'iaue d'Autié dusques a l'espine avesnoise. (1249, *Anc. Cart. d'Auchy*, p. 337.)

A Lothaire donna tout le royaume d'Austrasie, si comme il *se comporte* jusqu'au fleuve de Meuse. (*Grand. cron. de France*, Debonnaire roy Loys, XXII.)

Une masure comme elle *se comporte* et estent de toutes pars. (1313, A. N. S 275, 42.)

Que ladite garenne jamais a nul temps ne puisse estre, ne soy estandre par la Quinte d'Angiers, si comme ele *se comporte* en long et en lé. (Juin 1321, *Ord.*, XII, 451.)

Cf. II, 210c.

COMPOSER, verbe. — A., former un tout par l'assemblage et la combinaison d'éléments, au propre et au fig. :

Torceuneries les vos mains *composent*. (*Lib. psalm.*, Oxf., LVII, 2.)

— Absol., travailler à quelque ouvrage d'esprit :

Il songe quelque chose,
Il n'est jamais oysif : tout partout il *compose*
Mesme par le chemin.
(J. A. DE BAIF, *Eclog.*, XIX.)

— N., se soumettre à certaines conditions :

Les chevaliers... envoyerent un heraut de par eux au comte Derby, pour *composer*. (FROISS., *Chron.*, I, I, 224, Buchon.)

Et finablement lui convenença Vivien et obliga sa foy et sa creance a faire tout le bon plaisir d'elle, et elle chevi et *composa* au Sarrasin pour son corps qu'elle paia et achepta a ses deniers. (*Enf. Vivien*, B. N. 796, 567, p. 82, Wahlund.)

— *Composer à*, s'accorder avec, s'entendre avec :

[Le roy] a *composé a* ses creanciers, commence a payer ses officiers. (MICHEL LHOSPITAL, *Harang. et Mém.*, I, 323.)

— *Composé*, p. passé, organisé :

Tous deux estoyent moyennement beaux, bien *composez* de corps, duits a tous exercices. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, 2e vol., IV, 7.)

Cf. II, 211b.

COMPOSICION, mod. composition, s. f., action de composer un tout en assemblant les parties ; action de composer une œuvre intellectuelle :

Ne wairdeir orthographie ne *composicion* des lettres. (*Psautier de Metz*, prolog., var., p. 4.)

— Constitution, tempérament :

Aussi pour les indispositions ou *compositions* hereditaires des peres et meres les enfans sont faits monstrueux et difformes. (PARÉ, XIX. XIII.)

— Action de composer avec qqn, d'entrer en accord avec lui en faisant des concessions :

Composicion. (*Est. de Eracl. emp.*, XXXIV, 3.)



Conposission. (*Regle del hospit.*, B. N. 1978, f° 109 v°.)

Amiable *composicions* ou transactions est faite. (1301, *Pr. de l'H. de Bourg.*, II, CVI.)

En lequele *composition* est contenu que pour autre debat meu entre les dis devanchiers mettre a acort avoit esté ordené. (1348, *Cart. de Lihons*, B. N. l. 5460, f° 53 r°.)

Montant lesd. despens et *composicions* ensamble a la somme de .LXXVII. l. (13 fév. 1487-2 mai 1489, *Compt.*, A. P.-de-Cal.)

Fust constraint de rendre la ville aux Angloys par *composicion.* (Vers 1489, *Chron. univ.*, Vat. Chr. 811, f° 333ª.)

S'en alerent par *composicion.* (*Ib.*, f° 338ª.)

Composicion de Troyes. (*Ib.*, f° 340ª.)

Composicion de Louviers. (*Ib.*, f° 345ᵇ.)

Plus des Allemans vingt mille
Le Turc a prins par *composition.*
(*Deffaicte des Bourg. et Allemans*, Poés. fr. des XVᵉ et XVIᵉ s., VI, 216.)

Le vaincu mouroit ou payoit l'amende et *composition* portee par les loix. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, IV, 17.)

— Statut :

Contre l'usaige et les *compositions* anciennes. (14 oct. 1462, *Reg. journal des prévots et jurés*, série A, A. Tournai.)

COMPOSTE, mod. compote, s. f., sorte de ragoût ; entremets sucré fait de fruits entiers ou en quartiers :

Tant as mengié... de le *composte.*
(*Aiol*, 8861.)

Cannelle, chiches, chucre candit, pains de blanc chucre, *composte*, daddes. (1ᵉʳ sept. 1407-1ᵉʳ sept. 1408, *Compte de la recelte gén. de Hainaut*, A. Nord.)

Pour l'accat de quatre tonneles de *composte.* (3 mai 1410, *Exéc. test. de Jeh. le Tailleur*, A. Tournai.)

Pour gaingnier un craquelin et un tonnelet plein de *composte* lombarde. (1420, A. N. JJ 71, pièce 182.)

COMPREHENSIBLE, adj., que l'esprit peut embrasser :

Choses intelligibles et *comprehensibles.* (CHASTELL., dans *Dict. gén.*)

COMPREHENSION, s. f., faculté d'embrasser les choses par la pensée :

Outre toute *comprehension.* (CHASTELL., dans *Dict. gén.*)

COMPRENDRE, verbe. — A., contenir en soi comme partie de l'ensemble, renfermer :

Pour ce que li lieus dou port ne povoit pas *comprendre* si grant nombre de gent. (G. DE NANG., *Vie de S. L.*, Rec. des hist., XX, 443.)

Que les fin amourous jolis
Ne puent pas briement entendre
Que les auctours veulent *comprendre.*
(*Clef d'amours*, 88.)

Se nous avions un nom qui *comprensist* toutes telles choses, nous dirion que elle est vers cela. (ORESME, *Eth.*, B. N. 204, f° 440ᶜ.)

Je ne puis pas en cinq vers tout *comprandre.*
(EUST. DESCH., III, 70.)

Un si petit logis fait de bois et de pierre,
Ouvrage des humains, ne peut *comprendre* Dieu.
(H. EST., *Prosop. de l'idol. aux péler.*)

— Embrasser par la pensée, avoir l'intelligence de qqch. :

Mais le villain menteur qu'il estoit le *comparnoit* angoiseusement. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. CCLXXXIV.)

Cf. II, 213ᵇ.

COMPRESSE, s. f., morceau de linge plié en plusieurs doubles, qu'on applique sur une partie malade pour maintenir le pansement et recevoir la suppuration :

Compresses garnies de coton.
(Montaiglon, *Anc. poés. fr.*, IV, 273.)

Cf. II, 213ᶜ.

COMPRESSIF, adj., qui exerce une compression :

Proprieté *compressive.* (GUI DE CHAULIAC, B. N. 24249, f° 305 v°.)

COMPRIMER, v. a., réduire à un moindre volume en exerçant une pression ; fig., réprimer :

Li roys s'en vint tantost vers Rome pour apaisier et *comprimer* les mouvemens du pueple. (BERS., *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 29ᶜ.)

COMPROMISSION, s. f., compromis :

Avons fait mise et *compromission* en arbitres. (1289, *Cart. de Montiéramey*, B. N. l. 5432, f° 25 r°.)

Cf. II, 214ᶜ.

COMPROVINCIAL, adj., de la même province :

Li vesque *comprovincial.*
(*Mir. de S. Eloi*, 67.)

L'eglise de Rains et cele de Treves sont sereurs et *comprovinciaus.* (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 189ª.)

Apres print Claudius par l'aide d'Arviragus les isles Orcades, et les autres *comprovinciales* isles. (LE BAUD, *Hist. de Bret.*, ch. II.)

COMPTANT, mod., v. CONTANT. — **COMPTE**, mod., v. CONTE. — **COMPTENT**. v. CONTENT. — **COMPTER**, mod., v. CONTER. — **COMPTEUR**, mod., v. CONTEUR. — **COMPTOER, COMPTOIR**, mod., **COMPTOUER**, v. CONTOIR. — **COMPUGEUN**, v. COMPONCION.

COMPUGNICION, s. f., componction :

La *compugicion* de vostre cuer. (*Serm.*, B. N. 423, f° 68ᵇ.)

Parfaitte *compugnicion.* (J. LELONG, *Liv. des peregrinacions*, ms. Berne 125, f° 255ᶜ.)

COMPULSION, s. f., contrainte, force, ordonnance qui force à faire quelque chose :

Tote excepcium de decepcium, de force et de *compulsium.* (1298, Moreau CCXV, f° 110, B. N.)

Sanz aucune *compulsion* de vendre ou de mettre hors de leur main les choses dessus dites. (1311, A. N. JJ 46, f° 109 r°.)

Si les contraignez par *compulsions* et voies deues et convenables. (1320, *Cart. mun. de Lyon*, p. 76.)

Aux juridictions et *compultions* desquelles cours et de chacune d'icelles les dictes parties et chacune d'elles ont supposé et soubmis elles, leurs biens, heritiers... (1345, Poitiers, Fonteneau, I, 47.)

Et que les contraintes et *compulsions* de payer ladicte aide soient faites par les justiciers des lieus. (Juill. 1355, *Ord.*, III, 686.)

Soubmettans en ce especialment a la jurisdiction, cohertion et *compulsion* de la court. (1402, A. N. P 1355¹, pièce 71.)

En soubmectant noz biens, heritiers et successeurs quelxconques a la cohercion, *compulcion*, vigueur et contraincte dudit seel royal dudit baillyage. (1416, *Test. d'Anne Dauph.*, *Cᵗᵉˢˢᵉ de For.*, A. N. P 1370, pièce 1895.)

Je submetz, oblige et ypotheque a la jurisdiction, *compulsion* et contraincte de la court de la chancellerie du duché de Bourgoingne pour le roy nostre sire... (23 nov. 1526, Mém. soc. éduenne, XXI, 233.)

COMPULSOIRE, s. m., contrainte :

Lettres de *compulsoire.* (Déc. 1491, A. Gir., Not., Debosco, I, f° 40.)

Cf. II, 215ᶜ.

COMTE, s. m., officier du palais, commandant militaire ; seigneur d'un fief placé immédiatement au-dessous du marquis :

Qu'il te donast ad un *conte* chataigne.
(*Rol.*, 588, G. Paris, *Extr.*, p. 101.)

Se alquens, u *quens*, u pruvost, mesfeist. (*Lois de Guill.*, 2.)

Parler m'orez d'un buen brachet,
Qens ne rois n'out tel berseret.
(*Tristan*, I, 1404.)

Richart de Normandie et *cuns* Gui l'alosez.
(*Fierabras*, Vat. Chr. 1616, f° 22ª.)

Sor si faite ovre merveillante
Sunt apelé baron e *quante.*
(BEN., *D. de Norm.*, II, 9020.)

Li *cons* Rollant o la chiere hardie.
(*Rol.*, ms. Châteauroux, XIV, 2, Foerster.)

Li *coins* et la contesse. (Ch. de 1212, Lorr., Cabin. Dufresne, B. N.)

Je Hugues *coms* de la Marche. (1247, *Confirm. de la coust. de Charroux*, Fonten., IV.)

Lor peussiez veoir hernois,
C'onkes *quiens* ne dus ne rois
Ne vit plus riche ne plus bel.
(ROB. DE BLOIS, B. N. 24301, p. 565ᵇ.)

Li *quoins* n'en vaurroit mil cinc chens livres [tenir.
(A. DE LA HALLE, *Li Jus du Pelerin.*)

Coens de Poitiers. (*Lett. d'Alf. de Poit.*, A. N. JJ 24ᵃ, fᵒ 110 rᵒ.)

Li dis *coiens*. (1261, La Motte, 1, 2, A. Meurthe.)

Ju Guis, *cons* d'Avaine. (1264, Chapit. Noyon, Arch. Oise, G 1910.)

Hugue le Brun, *coms* de la Marche et d'Engolesme. (1302, *Codicile de Hugues le Brun*, A. N. J 407, pièce 8.)

Li diz messires Henrys *cuens*, comme lour verais et baux sires, et sui hoirs signours et *couhentes* de Montbeliart. (1340, A. N. K 2224.)

Eulx meismes en font plus grant conte
Qu'ilz ne feroient d'un grant *conte*,
Voire d'un roy, se povres est.
(Chr. de Piz., *Long est.*, 3961.)

COMTÉ, s. m., pays appartenant à un comte et soumis à sa juridiction :

Dou *conthei*. (1264, Acey, boite 16, cote 3, Arch. Jura.)

Montbeliart le *contey*, la seigneurie et baronie. (1282, A. Doubs, dans Trouillat, II, 352.)

Dou *contel* de Forez. (1314, A. N. P 1400, pièce 849.)

COMTESSE, s. f., celle qui de son chef possédait un comté, femme d'un comte :

La *contesse* de Champaigne
Tres briement
Vint sor un cheval d'Espaigne.
(Huon d'Oisy, *le Tournoi des dames*, Brakelman, *Chans. fr.*, p. 59.)

La *cuntesse*. (28 mai 1258, *Tr. d'Abbev.*, Arch. J 629, pièce 4.)

La *contause* de Borgoigne. (Quinz. S. J. Bapt. 1276, Quitt. de la ch. de Dole, Arch. Doubs, sceau du curé de Quinge.)

Contasse. (1283, *Cout. de Montbéliart*.)

Countasse. (*Chron. d'Angl.*, ms. Barberini, fᵒ 37 vᵒ.)

Conteesse. (1362, Arch. E.-et-L., Chapit., c. XXXII, A 8.)

CONCASSATION, s. f., action de briser, état de ce qui est brisé :

La semence de abrotanum... guerist des *conquassations* et rouptures dedans le corps. (*Jard. de santé*, I, 2.)

L'herbe asfodillus [asphodelus] oste la douleur du cousté provenante de *conquassations* et rouptures. (*Ib.*, I, 7.)

Cf. II, 216ᵇ.

CONCASSER, v. a., briser dans un mortier des matières dures ou sèches ; mettre en fragments :

Et tout ce faire *conquasser* et mettre en un sac. (*Menagier*, II, 5.)

— Anc., au réfl., se briser, se casser :

Et li avint si bien que il (le chevalier) ne *se conquaissa* de riens (en sautant). (*Merlin*, II, 15.)

CONCATENATION, s. f., suite de propositions qui s'enchaînent :

Enchaînement et *concatenation*. (Ch. Est., dans *Dict. gén.*)

— Enchainement de plusieurs choses ensemble :

Nous devons entendre par la anche tous les os et toutes les parties qui sont entour la *concathenacion* ou la cuisse se joint au dos comme les rains et le siege. (Evr. de Conty, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, fᵒ 84ᶜ.)

CONCATHENACION, v. Concatenacion.

CONCAVE, adj., qui présente une courbure sphérique en creux :

Racine *concave* et creuse. (*Jard. de santé*, I, 95.)

— S. m., concavité :

Le *concave* et le curve d'une ligne circulaire. (Oresme, *Eth.*, I, 19.)

Cf. II, 216ᵇ.

CONCAVETÉ, v. Concavité.

CONCAVITÉ, s. f., courbure sphérique en creux ; chacune des cavités d'une chose creuse en plusieurs endroits :

Telle percussion... fait une *concavité* au lieu feru. (Evr. de Conty, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, fᵒ 127ᶜ.)

Concavites en maniere d'oreille de chat. (H. de Mondev., B. N. 2030, fᵒ 24 vᵒ.)

Concaveté. (*Legende doree*, Maz. 1729, fᵒ 125ᶜ.)

Tout ce qui se peut contempler sous la *concavité* des cieux. (Boaystuau, *Theat. du monde*, 1.)

CONCEAL, v. Conseil.

CONCEDER, verbe. — A., abandonner à la libre disposition de qqn. :

Et au droit et titre de ce leur *ayent* octroyé et *concedé* plusieurs belles et nobles prerogatives. (Juin 1405, *Ord.*, IX, 76.)

Concede que...
(Lefranc, *Champ. des Dam.*, Ars. 3121, fᵒ 105 rᵒ.)

Je supplie la divine bonté vous *conceder* longues, saines et tranquilles annees. (Du Villars, *Mém.*, à Mgr le D. de Seuilly.)

Ce que plusieurs gens ne pouvoient *conceder* ne croire avoir esté vray. (G. Tardif, *Facéties*.)

CONCENTRER, v. a., réunir vers un centre commun :

Concentrer. To joyne in one center. (Cotgr.)

CONCENTRIQUE, adj., qui a le même centre :

Cercle *concentrique*. (Oresme, ap. Meunier.)

CONCENTRIQUEMENT, adv., d'une manière concentrique :

Les elemens et les cieulx sont les ungs dedens les aultres *concentriquement*. (Bovelles, *Geom.*, fᵒ 12 vᵒ.)

CONCEPT, s. m., projet, idée :

Lors commença Mirra a exploitier et mettre tout prestement son *concept* a fin. (C. Mansion, *Bibl. des poet. de métam.*, fᵒ 106 vᵒ.)

Car des l'instant de sa prime facture,
Elle a esté sans quelque tache infame,
Pure en *concept* oultre loy de nature.
(Cl. Marot, *Suite de l'Epistre de J. Marot à la Royne Claude*.)

Si elle (Votre Majesté) tient mon *concept* en cest endroict pour agreable. (7 juin 1571, *Lettre du duc d'Albe à Philippe II*, dans Beaune et d'Arbaum., *les Universités de Franche-Comté*, p. 125.)

— Collection :

Depuis a esté trouvé bon d'amplier lesdites chartes, et d'icelles esté fait un recueil et *concept*. (5 mars 1619, *Chart. nouv. de Hain.*, Nouv. Cout. gén., II, 41.)

CONCEPTACLE, s. m., lieu où une chose est conçue et contenue :

Aucuns animaux sont engendres de putrefaction, les autres par prorogation et lignee. La cause de ceste difference est pource que nature a voulu que generation fut defaillante a peu...: pource que les parfaits (animaux) requeroient long temps, afin qu'ils fussent accomplis, la matiere n'eut pu estre conservee tant longtemps sans mouvement, et principalement sans *conceptacle* pour cause de changement de temps : pour ces causes la matrice a esté necessaire, ou la couverture de l'œuf ou le fruit fut gardé jusqu'a ce qu'il fut parfait. (Le Blanc, *Cardan*, fᵒ 189 rᵒ.)

CONCEPTION, s. f., formation du fœtus dans le sein de la mère :

La meie propre *conception*. (*Serm. de S. Bern.*, dans *Dict. gén.*)

Zenobie ne recevoit son mary que pour une charge, et cela faict elle le laissoit courir tout le temps de sa *conception*. (Mont., I, p. 345, éd. 1802.)

— Le fruit même de la conception, l'enfant :

Quant il se leva dou lit, si fery la royne sur le nombrill et dist : Et ceste *concepcion* (le futur Alexandre) sera victoriaus et ne porra estre submise par nuls homes. (*Le livre du roi Alex.*, B. N. 1385, fᵒ 7ᵇ.)

— Faculté de comprendre :

Se la *concepcions* de ladite franchise pooit estre dite mains souffisant. (1315, A. N. JJ 52, fᵒ 113 rᵒ.)

Mes *conceptions* et mon jugement ne marchent qu'a tastons. (Mont., I, p. 155, éd. 1802.)

— Création de l'esprit :

Son parler pour les bonnes *conceptions* et les beaus discours qu'il contenoit estoit plein de tres utile et salutaire attraction. (Amyot, *Phocion*, VII.)

CONCERNER, v. a., être relatif à :

Disant que jonesses ne *concernoient* en quelconque maniere le noble lieu dont il estoit venu. (*Triomphe des nobles preux*, fᵒ 498.)

CONCERT, s. m., accord de personnes qui s'entendent pour poursuivre un but commun :

Nous avons depuis trente ou quarante ans emprunté plusieurs mots d'Italie, comme *concert* pour conference. (PASQUIER, dans Dochez.)

CONCERTER, v. a. et n., arranger un plan, un projet :

Selon ce qu'il *avoit concerté* avecques les siens. (MONT., l. II, ch. XXII, p. 451.)

CONCESAR, s. m., associé à l'empire :

Durant le temps de l'empire de Adrien et de Anthoine son *concesar*. (BOUCHARD, *Chron. de Bret.*, f° 17ᶜ.)

CONCESSEUR, s. m., celui qui concède :

Le seigneur direct *concesseur* de tel fief. (15 fév. 1555, *Arrêt du conseil de Malines au profit du seigneur de Haillies*, A. mun. Mortagne.)

CONCESSION, s. f., abandon fait à qqn de la libre disposition de qqch.; abandon d'un droit, d'une prétention :

Que li Numidien volsissent faire aucune *concession* et semblance de soy voloir departir. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 255ᵈ.)

CONCEURRANCE, v. CONCURRENCE.

CONCEVOIR, verbe. — N., devenir enceinte, en parlant de la femme et de la femelle des animaux :

E la dame *conchut*, e puis returnad a sa maisun. (*Rois*, 155.)

Une viergine, dist il, *conciverat* et si enfanterat un fil. (*Serm. de S. Bern.*, 7, 22.)

— A., former dans son sein le germe d'un être vivant :

Qui *concetz fu* de saint Esperite.
(*Credo*, ms. Charleville 202, feuillet de garde.)

Son enfant que ele *avoit conciut* du saint espire. (*Vie des per. herm.*, B. N. 422, f° 124ᵃ.)

Celle doit on honourer et servir...
Qui le fil Dieu *conçut* du Saint Espir.
(*Trois poèmes de Brisebarre le Court*, I, 10, Am. Salmon.)

— A., déposer dans le sein d'une femme le germe d'un être vivant :

Cil *conçut* Anseys en la fille ou vachier.
(J. BOD., *Saisnes*, IV.)

La tinst serree, et l'ayant embrassee
D'elle *conceut* les ayeux de Dicee.
(RONS., *Franc.*, l. II, Œuv., p. 425.)

— Fig. :

Este tei enfantat felunie, e *cunceude* le dolur enfantat mençunge. (*Liv. des psaum.*, Cambridge, VII, 14.) Lat. : et concepto dolore.

— Former dans son esprit une idée de qq ch. :

Et si mist en lui la felonie k'il *avoit conceut* en lui meismes. (*Serm. de S. Bern.*, 2, 36.)

Voy qui tu es et *conçois* dont tu viens.
(EUST. DESCH., III, 87.)

— Inf. pris subst., conception, pensée :

Mais de cœur gay, de vouloir delectable,
Leurs *concevoirs* hautement pindarisent.
(LE MAIRE, *la Concorde de deux langues*.)

CONCHERGE, v. CONCIERGE. — **CONCHEVOIR**, v. CONCEVOIR.

CONCIERGE, s. m., celui qui a la garde d'un château, d'un hôtel, d'une prison, d'une maison en général :

Concierges sont ceux qui sont commis par les seigneurs a garder leurs hostels durant qu'ils sont hors du pays, et qui ont la maison en garde et en cure. (BOUT., *Somme rur.*, I, 12.)

En la maison du *conchierge* des halles. (1563, *Compte d'ouvrages*, A. Tournai.)

Cf. II, 219ᵃ.

CONCIERGERIE, s. f., partie d'un château où logeait le concierge :

Refaire ce qui estoit a faire en la *consirgerie*. (1318, *Travaux à l'hôtel de la comtesse d'Artois*, Bull. Soc. Hist. Paris, p. 155.)

Consiergerie. (1328, *Compte de Odart de Laigny*, A. N. KK 3ᵃ, f° 61 r°.)

— Nom d'une prison de Paris :

La court a ordonné que maistre Guillaume Germe et Pierre de Montyon, notaire du roy, soient separement miz prisonniers en la *Conciergerie*. (N. DE BAYE, *Journ.*, II, 184.)

CONCILE, s. m., assemblée d'évêques et de docteurs, constituée pour décider certaines questions de doctrines, de discipline ecclésiastique ; assemblée en général :

Que Menelaus *concile* tint.
(*Eneas*, 986.)

Fist tous les evesques venir,
De France a Orliens, pour tenir
Un *consire* ou ot establie
Meinte pourfitable establie.
(*Vie S. Remi*, ms. Brux., *Anzeig.*, IV, 225.)

Et fist assembleir un *concil* general de toutes les ordres desouz la loi de Rome. (MÉNESTREL, § 144.)

Se tenoit a Basle en Allemaigne ung *concile* que on disoit estre le *concile* general de l'esglise. (1437-1469, *Journ. parisien de J. Maupoint*, Mém. Soc. Hist. Paris, t. IV, p. 33.)

Par devers nostre domicille,
Allons y tenir le *concille*
Pour faire une conclusion.
(*Moralité nouv.*, Anc. Th. fr., III, 100.)

Cf. II, 219ᵇ.

CONCILIABLE, adj., passionné :

Pour les destourner de si violentes et *conciliables* affections. (J. BOUCHET, *Angoysses et remedes d'amours*, dédic.)

CONCILIABULE, s. m., concile prétendu considéré par l'Eglise comme hérétique ou schismatique :

Un si meschant *conciliabule*. (1585, MONTLYARD, dans *Dict. gén.*)

CONCILIAIRE, adj., qui appartient à un concile, prononcé par le concile :

Decret *conciliaire*. (PASQ., *Rech.*, III, 4.)

Statuts *conciliaires*. (ID., *ib.*, III, 7.)

CONCILIATEUR, s. m., qui concilie les personnes entre elles :

Consiliateur. (EVR. DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 32 r°.)

CONCILIATION, s. f., action de concilier :

Consiliacion. (J. LEFEBVRE, *Resp. de la mort*, B. N. 994, f° 11ᵇ.)

CONCILIER, v. a., amener à s'entendre sur un point en litige :

Conciliare, estre moyen de l'accointance d'aucun avec ung autre, *concilier*. (R. EST., *Thes.*)

— Se concilier :

Se vous estes envieus que ce peuple me sieut et ayme, vous me osteres facilement celle compagnie en *consiliant* la grace de vos citoiiens par vos singuliers. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, 27.)

CONCILLE, v. CONCILE. — **CONCINATION**, v. CONSIGNATION.

CONCIS, adj., qui a de la concision :

Concis. Consise, briefe, short, succint, compendious. (COTGR.)

CONCITEAIN, mod. concitoyen, s. m., celui qui est de la même cité, de la même nation qu'un autre :

Les biens de nos *concitains* de nostre dite citeit. (1307, *Pr. de l'h. de Metz*, III, 287.)

L'homme a moult de communications entre les choses humaines autres que entre ses parents ou entre ses *concitains*. (*La Thoison d'or*, vol. II, f° 31 r°.)

A venerables et discretes personnes, doyen et chapittre de Verdun, les habitants de la cité dudit Verdun, amour et dilection, pour la partie de Jennet Aubertin nostre *concitein*. (9 sept. 1461, *Officialité de Verdun*, 5, A. Meuse.)

CONCITORE, v. CONSISTOIRE.

CONCLAVE, s. m., lieu où s'enferment les cardinaux après la mort d'un pape pour procéder a l'élection de son successeur ; en général, assemblée :

Conclave. (FROISS., *Chron.*, B. N. 2660, f° 2 r°.)

Le disner faict, se retrahirent les chevaliers en la chambre de leur *conclave*. (O. DE LA MARCHE, *Mém.*, l. I, p. 94.)

Voulons que l'estat et office dudict doyen soit de conferer aux escholliers les degrez ez dictes facultes apres qu'ils auront esté deuement examines par lesdicts docteurs regens ou ez escolles publicques ou au *con-*



clave d'icelles. (1582, *Reigl. p. l'Univers de Pont-à-Mousson*, A. Meurthe.)

CONCLAVISTE, s. m., ecclésiastique attaché à la personne d'un cardinal pendant la durée du conclave :

Fol *conclaviste*. (Rab., *Tiers liv.*, ch. xxxviii.)

CONCLURE, verbe. — A., terminer, clore par une solution définitive :

A cinquante ans *a* tous ses fais *conclus*
B. du Guesclin, connestable de France.
(Eust. Desch., *Poés.*, III, 101.)

— Entraîner comme conséquence :

Un fait courageux ne doit pas *conclure* un homme vaillant. (Mont., liv. II, ch. i, p. 214, éd. 1596.)

Par quelle comparaison d'eux (des animaux) a nous *conclud* il la bestise qu'il leur attribue ? (Id., liv. iii, p. 290.)

— *Conclus*, part. passé, terminé :

La guerre d'Aquitaine *conclute*, l'armee assemblee, il passa la riviere de Loire. (Fauchet, *Antiq. gaul.*, V, 17.)

Cf. II, 220^c.

CONCLUSIF, adj., qui conclut :

Et tendant a fin *conclusive*, vouloit persuader et monstrer qu'en la main de ces trois gisoit tout le faict pour deffendre la chrestienté allencontre de ses ennemis. (G. Chastell., *Chron. des D. de Bourg.*, I, 46.)

CONCLUSION, s. f., solution finale, définitive donnée à qqch. ; fin :

Ce fu la fin et la *conclusion* de la guerre. (Bers., *T.-Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 376^c.)

Laquelle prist *conclusion* l'an .cccc. et .xlii. (Inscript. tum., *Epigraphie du Pas-de-Cal.*, I, 87.)

— Déduction d'un raisonnement :

Dont ge fais tel *conclusion :*
Puisque vous commençastes estre
Par la volonté nostre maistre...
(*Rose*, 19297.)

— Résolution :

Je croy que vous avez ouy dire, comment vous estes requis de voustre pere, et la *conclusion* que le roy a prinse de vous rendre. (*Troilus*, V, iv.)

CONCOCTION, s. f., digestion :

Jusques a ce que la premiere digestion ou *concoction* soit faicte. (*Platine de honneste volupté*, f° 2 v°.)

Quand il y a moins de vapeurs au cerveau, apres que la *concoction* digestive est parfaite et accomplie. (B. Jamin, *Dialog. de J. L. Vives.*)

CONCOMBRE, s. m., plante potagère qui produit des fruits très gros et à peu près cylindriques :

Concumbre. (Evr. de Conty, *Introd. d'astron.*, B. N. 240, f° 31 v°.)

Cucumbre savage. (*Euperiston*, Edimbourg, Bibl. des avocats, 18 6, 9; P. Meyer, *Rapp.*, p. 111.)

Cocombre. (Du Pinet, *Pline*, XIX, 4.)

Coucombres, melons. (*Voyage du s. de Villamont*, p. 289.)

Cf. II, 221^b.

CONCOMBRIERE, s. f., terrain où l'on fait pousser des concombres :

Par artifice peut on avoir des concombres en toutes saisons et tousjours fres, comme on lit de l'empereur Tybere Cesar, qui tant aimoit ce fruit ci, qu'il s'en faisoit ordinairement servir, le recueillant de ces *concombrieres*. (O. de Serr., VI, 9.)

CONCOMITANCE, s. f., simultanéité d'un phénomène qui en accompagne un autre :

Se ladite matiere flue es parties de dedens aulcunes fois pour cause de *concomitance* comme se c'estoit la pleuresie, adonc y pourroit bien competer saignee pour paour ou enfleure. (B. de Gord., *Pratiq.*, II, 10.)

CONCOMITANT, adj., qui accompagne un autre phénomène :

La terre est seiche de sa propre qualité, et froide par nature *cocomitante*. (Du Guez, à la suite de Palsgr., p. 1075.) Plus bas : *concomitant*.

CONCORDANCE, s. f., accord entre des faits relatés ; accord entre des personnes :

Sire, fait cil, la *concordance*
Ot de toi e del roi de France.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 6525.)

A la loy du code et a toutes ses *concordances*. (1328, Fontevr., anc. tit., A. M.-et-Loire.)

— Livre où l'on accorde les passages de la Bible qui paraissent opposés les uns aux autres :

Apres en vos livres trovon :
Faciamus hominem ad ymaginem et similitudinem nostram,
C'est a dire en la *concordance :*
Faisons homme a nostre semblance.
(*Mir. de N. D.*, III, 227.)

Cf. II, 221^c.

CONCORDANT, adj., qui concorde :

Moult fu pour ces jours li rois d'Escoce resjois, qant il vei ses hommes *concordans* a son pourpos. (Froiss., *Chron.*, I, 433.)

Moult plaisantes voix, doulces et *concordantes*. (*Traicté de Salem*, ms. Genève 165, f° 61 r°.)

Cf. II, 222^a.

CONCORDAT, s. m., accord entre le pape et un souverain sur les droits respectifs de l'Eglise et de l'Etat ; accord en général :

Contre les apointemens et *concordatz* faiz entre nous. (Fabri, *Rhet.*)

Non desrogant aux saints decrets et *concordats* d'entre le Saint Siege apostolique et nous. (1532, *Lettr. pat. de Fr. Ier*, A. N. JJ 246, f° 63.)

CONCORDATIF, adj., qui a la vertu d'accorder, de faire accorder :

Avec ce a (le soleil) vertu *concordative*, car il accorde les qualites et influences des planetes. (*Mer des hyst.*, t. I, f° 55^c.)

CONCORDE, s. f., bonne harmonie résultant de l'accord des sentiments, des volontés entre plusieurs personnes :

Et si *cuncorde* et pais li tiens...
(Ben., *D. de Norm.*, II, 6317.)

Dous [ans] regnerent en *concordie*,
Mais par Margan i vint discordie.
(*Brut*, ms. Munich, 3639.)

Illeques maint pais et *concorde*,
Qui touz contens fine et acorde.
(*Clef d'amours*, 1761.)

Cf. II, 222^a.

CONCORDER, v. — N., être en concordance :

G'en ai pensé ja plusors feiz
Et esguardé comfaitement
Nos *concordon* o cel gent
Que nos savon que li deu aiment.
(*Eneas*, 6608.)

— Réfl., s'accorder :

Et convient que la noblesse de son courage et ses bonnes coustumes *se concordent* au commencement de chevalerie. (*L'Ord. de cheval.*, Ars. 2915, f° 4 v°.)

Cf. II, 222^a.

CONCORDIE, v. Concorde.

CONCOURIR, v. n., converger vers un même point de l'espace :

Il estoit vulgaire, si d'autres qualités n'y *concurroient*, de... (Mont., t. III, p. 51, éd. 1802.)

L'autorité y concourt quand et la raison. (Id., *ib.*, p. 57.)

— Accourir en foule :

Construire a Rome un hospice pour recevoir et loger nos pauvres subjects qui y *concourent* ordinairement. (1599, *Lett. miss. de Henri IV*, t. V, p. 88.)

CONCOURS, s. m., rencontre en un même lieu :

Un *concours* de plusieurs personnes pour quelque occasion. (Amyot, *Curiosité*, 22.)

Les rivieres croissent par le *concours* de l'eau de plusieurs fontaines et ruisseaux. (*Sommaire descr. du pais et comté de Bigorre*, l. I, ch. viii.)

Cf. II, 222^c.

CONCRET, adj., qui a pris une consistance plus ou moins solide ; épaissi, durci :

Ladite mer estoit *concrete* par glace et engelee. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10509, f° 43 v°.)

La liqueur demeura *concrette* et glacee. (Paré, XVIII, 44.)

CONCRETION, s. f., fait de devenir

concret, de prendre une consistance plus ou moins solide :

Ganglium est une *concretion* de nerfz provenante d'un coup ou lassitude en plusieurs parties du corps. (TAGAULT, p. 148.)

CONCUBIN, s. m., celui qui vit en concubinage avec une femme :

Par la main d'Egistus, *concubin* de sa femme. (*Preamb. de l'ist. de Troie*, ms. Breslau, v. 189.)

Le suppliant respondit : Ort, vil, villain, *concubin*, je ne te crains. (1468, A. N. JJ 195, pièce 139.)

Appelles, son filz, et son *concubin* furent defaitz. (MAIGRET, *Polybe*, V, 14.)

CONCUBINAGE, s. m., état d'un homme et d'une femme qui vivent ensemble sans être mariés :

Icellui Jacquet et Perrette la Platelle demouroient ensemble en *quoqubinage*. (1407, A. N. JJ 161, pièce 348.)

Concubinage, concubinaige. (*Songe du Vergier*, II, 255-256.)

CONCUBINAIRE, s. m., celui qui vit avec une concubine ; homme qui vit en concubinage :

Dist que il n'est pas *concubinaire* publique. (1391, *Grands jours de Troyes*, A. N. X[1a] 9184, f° 13 v°.)

Prestre *concubinaire*. (J. LEGRANT, *Liv. des bonnes meurs*, f° 22[d].)

Helayne laissa le roy Menelaus son epoux pour aymer et suyvir Paris son *concubinaire*. (J. BOUCHET, *Noble Dame*, f° 65 v°.)

— Concubinage :

Par cecy est prohibé et deffendu tout *concubinaire* et fait de luxure. (1519, *Prem. vol. des expos. des epist. et ev. de karesme*, f° 178 r°.)

— Adj., digne de gens qui vivent en concubinage :

Delectations *concubinaires*. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars., 3515, f° 147 v°.)

CONCUBINAIREMENT, adv., en concubinage :

C'estoit a cause des femmes que l'on detenoit *concubinairement* par force. (CARL., VI, 5.)

CONCUBINE, s. f., celle qui vit en concubinage avec un homme ; chez les Romains, femme unie à un homme par le concubinat :

Puis enssit sessente raines
Y a ot .IIII. .XX. *concubines*.
(MACÉ, *Bible*, B. N. 401, f° 116[a].)

Cucubine. (*Bibl. hist.*, Maz. 313, f° 16 r°.)

Concubine. (*Ib.*)

De ses *cucubines* raconte
Et qu'il en ot plus d'un millier.
(J. LEFEBVRE, *Resp. de la mort*, B. N. 994, f° 4[a].)

Ainsi est il d'un viel luxurieux et de sa *concubine*. (ORESME, *Eth.*, VIII, 18.)

(Dagobert) menoit tousjours avec lui grant tourbe de *concubines*, c'est a dire de meschines qui n'estoient pas son epouse. (*Grand cron.*, V, XI.)

Apres la journee de Patay, ladite Jehanne la Pucelle fist faire ung cry, que nul homme de sa compaignie ne tensist aucune fame diffamee ou *cuquebine*. (J. CHARTIER, *Chroniq. de Charl. VII*, c. LXXI.)

CONCUBINER, v. n., vivre en concubinage :

Les renoilles lesquelles excedent grandeur sont moult a eschever, car elles participent de la nature des crapos et *concubinent* aucunes fois avec les crapos. (*Nef de santé*, f° 35 r°.)

— Il a été employé en plein XVII[e] siècle :

Il *concubinoit* avec cette Madame de La Jaille dont nous avons parlé. (TALL. DES RÉAUX, VI, 22.)

CONCUBISCIBLE, v. CONCUPISCIBLE. — **CONCUMBRE**, v. CONCOMBRE.

CONCUPISCENCE, s. f., inclination vers la jouissance de tous les biens sensibles, et en particulier vers le plaisir des sens :

Elles (les femmes) vivent selon leurs *concupiscences* en tres grans delectations. (ORESME, *Polit.*, f° 54[d].)

Election n'est pas *concupiscence* ne ire. (ID., *Eth.*, III, 6.)

Concupissence. (MAIZ., *Songe du viel pel.*, III, 45.)

CONCUPISCIBLE, adj., qui est le principe du désir :

Appetit *concubisciple*. (H. DE GAUCHI, *Gouv. des princ. de Gille Colonne*, Ars. 5062, f° 19 v°.)

CONCURRENCE, s. f., rencontre en un point commun :

Aucune fois la *concurrence*
Des signes...
(EUST. DESCH., *Poés.*, VIII, 276.)

N'avoir faict de la besongne a la *conceurrance* des deniers qu'il avoict receuz. (1559, *Compt. de Diane de Poitiers*, p. 304.)

Les nobles soustenoient qu'en *concurrence* de nobles et roturiers on devoit premier eslire les nobles quand ils se trouvoient suffisans. (PASQ., *Rech.*, II, 3.)

CONCURRENT, adj. et s., qui vient se rencontrer avec :

On peut aisement cognoistre l'inestimable fruit qui procede de la bonne nourriture, laquelle encor qu'elle soit tres necessaire, si faut il que d'autres choses soient *concurrentes* pour rendre un jeune homme bien accomply en vertu. (LA NOUE, *Disc.*, p. 111.)

Cf. II, 224[a].

CONCUSSION, s. f., secousse, ébranlement :

Le Mut esternua en insigne vehemence et *concussion* de tout le corps. (RAB., *Tiers livre*, ch. XX.)

Commotion, ou esbranlement et *concussion* du cerveau. (PARÉ, VIII, 9.)

Les grandes contusions des parties nerveuses, fractures et *concussions* vehementes des os, faites par les boulets, causent griefs accidens. (ID., IX, XII.)

Des playes, les unes sont taillades, les autres *concussions*, et les autres morsures. (JOUB., *Gr. chir.*, p. 208.)

— Gain illicite fait par un magistrat, un fonctionnaire abusant du pouvoir que lui donne sa charge :

Tant ces deniers du roy, ces *concutions*, contributions, exactions sont agreables. (BRANT., *Capit. fr.*, Lescun.)

Cf. II, 224[c].

CONCUSSIONNAIRE, s. m., celui qui commet des concussions :

Et ne se puet garder d'estre *concussionnaire* et larron. (AMYOT, *Opin.*, 54.)

CONCUTION, v. CONCUSSION. — **CONDAMNABLE**, v. CONDEMNABLE. — **CONDAMPNATION**, v. CONDEMNATION.

CONDEMNABLE, mod. condamnable, adj., qui mérite d'être condamné :

Les mauvaises chars, qui par la coustume sont *condempnables* et doibvent estre gectees en la riviere. (AVR. 1404, *Stat. des bouch. de Meulan*, Ord., IX, 62.)

Hommes de tres *condemnable* audace. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, VIII, III, 16.)

Ils seroient *condamnables* si ils y parvenoient au detriment public. (LA NOUE, *Disc.*, 4.)

CONDEMNADE, s. f., sorte de jeu de cartes à trois personnes :

Jouer... a la *condemnade*. (CHOLIERES, *Matinées*, p. 211.)

CONDEMNATION, mod. condamnation, s. f., jugement par lequel on condamne, par lequel on est condamné :

Condampnassion. (*Psaut.*, f° 130 r°.)

Condempnation. (G. DE NANG., *Vie de S. L.*, Rec. des hist., XX, 439.)

Comdempnation. (1307, A. N. JJ 40, f° 9 r°.)

Or poons chi veoir no *condampnasion*.
(*H. Capet*, 3572.)

Que tous les deniers qui isteront des *condemnations*, amendes et exploits... soient tournez, convertis et employez ou fait du bien publique. (25 mai 1413, *Ord.*, X, 96.)

— *Passer condamnation d'une chose*, l'accorder :

Il leur bailla la carte blanche, et non seulement *leur passa condampnation de* tout ce qu'ils desiroient, mais permist qu'elle fust authorisee par la verification du parlement de Paris. (PASQ., *Rech.*, II, 7.)

Estant un chacun de ces quatre gentilshommes plus ententifs au soustenement de son opinion particuliere, que de *s'entrepasser condemnation de* ce qui approchoit plus



a l'apparence du vray. (Id., *Pourparler du Prince.*)

CONDEMNATOIRE, mod. condamnatoire, adj., qui prononce une condamnation :

Sentence *condemnatoire.* (*Proc. de J. Cuer*, Ars., f° 32 v°.)

Souvent il remettoit l'amende, d'autant que la sentence du peuple *condamnatoire* a l'amende portoit infamie. (Bodin, *Resp.*, III, 3.)

CONDEMNER, mod. condamner, v. a., déclarer coupable par un arrêt ; frapper d'une peine judiciairement :

Cuveiterunt en l'aneme del juste, e sanc nunnuisant *condemnerunt.* (*Lib. psalm.*, ms. Oxf., CXIII, 21.)

Ne t'en *condamnerai.*
(Herman, *Bible*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. franç.*, 103.)

Condempner. (1288, S. Vinc., A. Sarthe, pièce 60.)

A Colin de Landas, justice des dis eschevinaiges, que ledit feu lui devoit pour trois lois, esquelles il *avoit esté condempnes* en son vivant par Messeigneurs les eschievins, .xxvi. s. .vi. d. (1444, *Exéc. test. de Jehan du Touppet*, A. Tournai.)

Les dis executeurs *furent condempnez* a aquerre autant de revenue que la ditte disme valloit. (17 févr. 1460, *Exécut. test. de Jehenal Despars*, A. Tournai.)

Le fist appeler a ban en la ville de Valanciennes, et le *condampna* en exil perpetuel. (N. Gilles, *Ann.*, f° 172 r°.)

Condanner. (Dampmart., *Merv. du monde*, f° 29 r°.)

Le proces extraordinaire fut fait a maitre Anne de Bourg, et par arret *condamné* d'estre pendu et estranglé. (Pasq., *Rech.*, VIII, lv.)

Pour une pareille faute il en *condemne* d'autres, seulement a se tenir parmy les prisonniers sous l'enseigne du bagage. (Mont., *Ess.*, l. I, ch. xv, p. 29.)

Pour conduire trois damoiselles *condamnees* a Bourdeaux d'avoir la teste tranchee. (Aub., *Hist. univ.*, l. III, c. xiii, 1re éd.)

Jean roy d'Angleterre fut *condamné* par contumace d'estre dechu de toutes les terres qu'il avoit en France. (Rohan, *Intérêts des Princes*, p. 12.)

— *Condamner de*, reprocher telle chose à :

Ce seul acte pourroit suffire pour *condamner* nostre siecle d'un plus grand desbordement que tous les precedens. (H. Est., *Apol.*, c. xiv.)

— *Condemné*, part. passé, mutilé :

Super li piez ne pod ester,
Qui toz los at il *condemnets.*
(*S. Léger*, 165.)

CONDEMPNABLE, v. Condemnable. — **CONDEMPNER**, v. Condemner. — **CONDEMPSATION**, v. Condensation. — **CONDEMPSER**, v. Condenser.

CONDENSATION, s. f., action de rendre plus dense ; résultat de cette action :

Condempsacion. (Oresme, *Liv. du ciel et du monde*, ms. Univers, f° 125 v°.)

Pour ce que .ii. choses corporelles ne peuvent estre en un meisme lieu sans *condempsation.* (Evr. de Conty, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 309d.)

Condempsation. (B. de Gord., *Pratiq.*, II, 16.)

CONDENSER, v. a., rendre plus dense un gaz, une vapeur, par le rapprochement des molécules :

Condempser. (Oresme, *Liv. du ciel et du monde*, ms. Univ., f° 78 r°.)

Condempser. (Evr. de Conti, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 38 v°.)

Condempser les esperitz. (*Jard. de santé*, I, 98.)

Cest air par sa constitution *condense* les humeurs et les rend moins fluxiles. (Paré, *Introd.*, 13.)

CONDENSITÉ, s. f., qualité de ce qui est rendu plus dense :

Condensité. (*Jard. de santé*, I, 2.)

CONDEPNER, v. Condemner.

CONDESCENDANCE, s. f., disposition de caractère en vertu de laquelle on condescend à ce que qqn désire :

La douceur et *condescendance.* (Fr. de Sales, *Vie dev.*, III, 1.)

CONDESCENDANT, adj., qui montre de la condescendance :

(Que le roy) soit *condescendant* a ses subgects. (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5082, f° 99d.)

Un mari souple et *condecendant.* (Lenoble, *Œuv.*, III, 354.)

CONDESCENDRE, verbe. — N., daigner consentir, se prêter à :

En *condescendant* et obeissant a la partie de l'ame qui est irrationele. (Oresme, *Eth.*, IX, ii.)

A quoy *fut condescendu* par icelluy. (Rab., *Garg.*, ch. vii.)

A laquelle opinion Robert Gaguin et tous autres qui sont tant soit peu nourris en l'ancienneté de nos histoires, *condescendent* sans difficulté. (Pasq., *Rech.*, II, 14.)

Il eut grant peine a faire *condescendre* nos reistres de laisser leurs chariots. (J. de Mergey, *Mém.*, an 1562.)

Ces choses ouyes, Abibeiba *condescendit* en sa sentence. (P. Mart., *Rec. des Isles*, f° 74a.)

Et pour ce que j'ay sceu que vous pouvez beaucoup pour les faire *condescendre* a leur devoir, je vous ay bien voulu faire la presente pour vous prier d'entreprendre la reddition du dict lieu de la Planque. (29 nov. 1581, *Lett. miss. de Henri IV*, t. I, p. 420.)

Et vous prie de reprendre avec elle le propos que vous luy en avies desja tenu, et tascher, par les susdictes raisons et tous les meilleurs moyens possibles, la faire *condescendre* en ce que du premier coup elle n'a voulu accorder. (27 nov. 1589, *ib.*, t. III, p. 90.)

J'*estois* volontiers *condescendu* a donner une trefve de deux ou trois mois. (27 nov. 1593, *ib.*, t. III, p. 788.)

— Avoir rapport, s'accorder :

Et si adjousterent ceulx de Gaule a ses nouvelles une chose, laquelle estoit assez pertinente et laquelle *condescendoit* bien au cas. (Gaguin, *Comm. de Ces.*, f° 141 v°.)

— Réfl., consentir par condescendance à une chose :

Et tousjours estoit pape Felix dux des Savoysiens en sa voulenté premiere; c'est assavoir de vouloir estre pape sans vouloir aucunement *soy condescendre* que a sa voulenté. (*Journal d'un bourg. de Paris*, an 1447.)

Les parties *se sont condescendues* et ont compromis en et sur nous comme arbitre arbitrateur. (26 juin 1454, ap. Lebeuf, *Hist. d'Aux.*)

Ledit suppliant luy dist que si feroit et fist tant qu'il s'i *condessendi* a y aler. (1461, A. N. JJ 198, f° 142.)

Enfin le roy *se condescendit* que les trois estats se tiendroient et assembleroient. (J. de Roye, *Chron.*, p. 138.)

Et pource que lesdits Flamens ne *se* voulurent *condescendre* a la raison, le pays de Flandres fut interdit et excommunié. (N. Gilles, *Ann.*, t. I, f° 321 r°.)

Prendra t il donc le parti de la ligue ? Je crains qu'il ne *s'y* puisse *condescendre* pour plusieurs considerations. (Pasq., *Lett.*, XI, 2.)

Jamais l'empereur ne *se condescendroit de* bailler Milan au duc d'Orleans. (Guill. du Bellay, *Mém.*, l. V, f° 146 v°.)

Cf. II, 225c.

CONDESSENDRE, v. Condescendre. — **CONDICILLE**, v. Codicille.

CONDICION, mod. condition, s. f., qualité morale et physique d'un objet par rapport à sa destination ; état moral, sentiment :

Ces .iiii. *condicions.* (*Cons. de Boece*, ms. Montp., f° 12d.)

Condiscion. (1286, Clerm., B. N. 4663, f° 99 r°.)

Condission.
(G. Mach., *Poés.*, B. N. 9221, f° 62 r°.)

Condiction par laide cause si est promettre ou stipuler a aucun aucune chose, afin qu'il face ou qui voulsist faire aucune laide œuvre et qui de droict ne seroit a faire. (Bout., *Somme rur.*, I, 61.)

Entre plusieurs autres vices et mauvaises *conditions* qu'il avoit, il estoit extremement avaricieux. (Amyot, *Paul Emil.*)

En la maison du roi et reine de Castille, y avoit un gentilhomme si parfait en toutes beautes et bonnes *conditions*, qu'il ne trouvoit point son pareil en toutes les Espagnes. (Marg. d'Ang., *Heptam.*, 23e nouv.)

Ces vers vous representeront mieulx ma



condition et plus agreablement que ne feroit la prose. (*Lett. miss. de H. IV*, t. IV, p. 998, à Gabrielle d'Estrées.)

Et est la *condicion* et nature d'ung envieulx telle. (*Enseign. de la duch. Anne*, p. 86.)

A cause de leurs feminines et doulces *condicions*. (*Ib.*, p. 29.)

C'est a dire quand vous seriez porté par nature a... de honnestes *condicions*. (*Ib.*, p. 103.)

Il me deplait de la mort de vostre frere, non pour aucune amitié qu'il m'ait portee, mais d'autant qu'il avait des *conditions* d'ailleurs qui peuvent bien rendre sa perte regrettable. (URFÉ, *Astrée*, I, I.)

— Loc., *aux conditions*, à condition :

Ce que je luy accorday, *aux conditions* qu'il ne me toucheroit point. (LARIV., *Le Laq.*, IV, I.)

CONDICIONEL, mod. conditionnel, adj., dont la validité, la réalisation dépend de certaines conditions :

Par teles *condilioneles* supposicions. (ORESME, ap. Meunier.)

Promesses *conditionnelles*. (CALV., *Serm. s. le Deuter.*, p. 874b.)

CONDICIONELMENT, mod. conditionnellement, adv., à certaines conditions :

Condicionelement. (ORESME, ap. Meunier.)

Conditionaliter. *Conditionelement*. (*Gloss. brevidicus*.)

Conditionalement. (*Gloss. lat.-fr.*, éd. 1487.)

CONDICIONER, mod. conditionner, v. a., soumettre à des conditions :

Il *a esté* dit et *conditionné* que si lesditz religieux veullent... (1510, *Cart. Habacuc de Corb.*, f° 64 v°; Duc., *Conditionare*.)

— Placer dans certaine condition :

Loi les *a çondicionnees*,
Qui les oste de lor franchises
Ou nature les avoit mises.
(*Rose*, 14080.)

Certes jamais ne quier avoir amy
Si je ne l'*ay* bien *condicionné*,
Jeune, courtoys, cointe, appert et joly.
(EUST. DESCH., III, 323.)

— *Condicioné*, part. passé. — *Bien condicioné*, qui a de bonnes mœurs :

C'est chose honorable a la laide quand elle est a juste non pour estre belle, mais pour estre *bien conditionnee*. (LA BOET., *Regl. de mar. de Plut.*)

— *Mal condicioné*, qui a de mauvaises mœurs :

Si s'en doit l'on garder, car c'est grand dueil que voir ses enfants *mal condicionez*. Et, au contraire, en ce monde, n'a telle joye au pere et a la mere, que avoir enfans saiges et bien endoctrinez. (1504, *Enseignements de la duchesse Anne*, p. 104.)

Et chastier aussi ceux qui te sembleront *mal conditionnez*. (LA BOET., *Mesnag. de Xenoph.*, f° 31 r°.)

Cf. II, 225c.

CONDICTION, v. CONDICION.

CONDIGNE, adj., qui mérite la récompense ou la punition attachée à certaines œuvres; digne de la personne ou de la chose ; proportionné à ce qui a été mérité :

Amende *condigne*. (1360, *Cart. de Corb.*, 23 ; Duc., *Condignare*.)

Ilz sçavoyent que les tribulacions et passions de ce monde ne sont pas *condignes* a desservir la gloire pardurable. (*Intern. consol.*, II, 35.)

Nous sommes en greigneur dangier d'encourir son indignacion, si ne faisons devoir de recognoissance, et combien que ne la puissons fere *condigne*. (1451, A. N. P 1356[1], pièce 4.)

En langaige *condigne* a la matere. (J. NICOLAY, *Kalendr. des guerr. de Tournay*.)

Il sera submitz a penitence *condigne*.
(A. DE LA VIGNE, *la Louenge des roys de France*, f° 52 v°.)

Si je vouloye peser la qualité et gravité de vostre delict et exces et mesurer *condigne* peine. (AUTON, *Chron.*, B. N. 5083, f° 97 r°.)

Au Dieu Bacchus rendit graces *condignes*.
(J. MAROT, *Voy. de Ven.*)

A esveiller mes esperitz indignes
De vous servir, pour faire œuvres *condignes*
Tels qu'il plaira a vous, tres haute dame,
Les commander...
(CL. MAR., *Epistre*, Le Despourveu, p. 128, éd. 1596.)

Et leur donner quelque maison en France pour soulager leur exil et donner quelque *condigne* retraicte a leur vieillesse. (DU VILLARS, *Mém.*, VI, an 1555.)

Tel est souvent d'un roy le *condigne* present.
(J. GODARD, *Gan.*)

Ou bien tu recevras
Condinne mort par l'effort de mes bras.
(SALEL, *Il.*, XI.)

Cf. CONDIGNE, s. f., II, 225c.

CONDIGNEMENT, adv., d'une manière condigne :

Non saichant comment le retribuer *condignement* de son service. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, II, 37.)

Les homicides royauls furent punis *condignement*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f° 88 v°.)

Je ne sçay ou est le cœur, tant dur soit il, qui ne s'amolist, oyant le recit d'une si triste calamité, la misere de laquelle je pense qu'il n'y a orateur au monde qui la sceut *condignement* exprimer. (*Extr. de Jean de Marcouville*, Arch. cur., 1re sér., t. III, p. 410.)

Tous les humains ne feirent ne sçauroyent faire chose qui peust meriter *condignement* d'avoir paradis. (J. BOUCHET, *Noble Dame*, f° 139 r°.)

Encore aujourd'huy se fait l'election *condignement* et canonicalement... (GRUGET, *Div. leç.*, I, XIX.)

Pour escripre esdictes deux langues purement, rondement, *condignement* et elegamment. (BUDÉ, *Instit. du pr.*, ch. IV.)

Et le recompensa bien *condignement*. (BRANT., *Capit. fr.*, M. d'Esse, III, 390.)

Pour lui ma rhetorique enfin ne fut pas vaine :
Car il remunera *condignement* ma peine.
(BOISROB., *Trois Oront.*, I, IV.)

CONDIGNITÉ, s. f., caractère de ce qui est condigne :

Selon la *condignité* de votre grandeur. (1579, F. DE FOIX, dans *Dict. gén.*)

CONDIMENT, s. m., substance destinée à relever le goût de certaines choses, assaisonnement :

Le peuple (des Parthes) est dur et cruel, de petite vie et despense en viandes; pour tout *condiment* et pour toute viande se contente de sel et d'une herbe aromatique dicte cardamome. (*Mer des hyst.*, t. I, f° 76a.)

— Fig. :

Lo *condimant* de l'amor de Deu. (*Li Epistle saint Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun 82, f° 45 r°.)

CONDINNE, v. CONDIGNE. — **CONDISCION, CONDISSION**, v. CONDITION.

CONDOLEANCE, s. f., expression de la part qu'on prend à un deuil, à un malheur qui frappe qqn. :

Nous *avons condoleance* en vostre fortune et passion. (G. CHASTELLAIN, *Chron. du D. Phil.*, ch. VI.)

M. de Malherbe a dit rendre les devoirs de *condoleance*, mais cette façon de parler n'est plus du bel usage, et *condoleance* semble aujourd'huy un estrange mot. (VAUG., *Remarq.*)

CONDOLOIR, mod. condouloir, verbe. — N., s'affliger avec qqn. :

Condoloir aux maulx que les autres sentent. (LAURENT, *Somme*, ms. Troyes, f° 43 v°.)

— A., témoigner (à quelqu'un) de l'affliction au sujet de quelque chose :

Aux haulz hommes de Grece, qui moult le *con-*
[*dulurent*.
(*Preamb. sur l'ist. de Troies*, ms. Breslau, v. 23.)

Qui *condeullent* mon infelicité.
(*La compl. de la cité de Liège*, 186, X. de Ram, *Troubles de Liège*.)

Apres *avoir condolu* le trespas de l'empereur. (8 fév. 1518, *Négoc. ent. la Fr. et l'Autr.*, II, 213.)

— *Etre condolu*, recevoir des témoignages de condoléance :

Lesquelz *furent* fort plains et *condolus*. (WAVRIN, *Anchienn. chron. d'Englet.*, II, 132.)

CONDUCTEUR, s. m., celui qui conduit :

Car il est luy seul createur,
Et de tout bien le *conducteur*.
(JEH. DE MEUNG, *Resp. de l'alchymiste a Nat.*, 541.)

Trois mille combattans dont il fu *conductour*.
(CUV., *Duguesclin*, 18045.)

Plusieurs qui font profession de bastir

et se veulent dire architectes et *conducteurs* des œuvres. (DELORME, I, 8.)

Cf. II, 227ᵃ.

CONDUIRE, v. a., faire aller, mener avec soi vers un lieu, vers un but :

> Fors l'en *conduient* en la cort.
> (*Pass.*, 244.)

> Si aiderez a *cunduire* ma gent.
> (*Rol.*, 945.)

> Preier vos voil me *conduiez*
> De par les deus ne me targiez.
> (*Eneas*, 2287.)

> Deus le (Guillaume) *condue* qui an croiz fu [penez.
> (*Alisc.*, B. N. 2494, fᵒ 27 vᵒ.)

> D'aillurs *conduire* nostre gent.
> (*Brut*, ms. Munich, 988.)

Et il le *conduiroient* salvement et toz cels qui avec lui iroient. (VILLEH., § 297.)

> Pois a l'abei *condit* les *unt*.
> (G. DE S. PAIR, *M. S. Michel*, 615.)

> Alez ! diable vos *conduent*.
> (*Hist. de Guill. le Maréchal.*)

Le roy mon pere et la royne ma mere, en l'aage de sept ans, me *conduirent* en vostre cour. (MARG. DE VAL., *Mém. justif. pour Henri de Bourb.*)

— Fig. :

Ung des plus grands plaisirs qui sont entre ceulx qui ayment, c'est de *conduire* leur amitié finement. (MARG. D'ANG., *Hept.*, 53ᵉ nouv.)

> Ah que l'esprit humain discourt ignoramment
> Quand son propre desir *conduit* son jugement.
> (BERTAUT, *Œuv.*, p. 243.)

— Réfl., aller, se rendre :

Je puis jurer avecques verité et l'asseurer que je n'en pris jamais un sol ; car j'en avois assez pour *me conduire* a la cour, et plustost je *me fusse conduict* a pied que d'estre si effronté et impudent d'importuner telle princesse. (BRANT., *Dames*, Marguerite de France.)

A d'aucuns d'eux j'ay ouy dire que jamais ne *se fussent conduicts* en France sans elle tant sa liberalité fut elle grande envers ceux de sa nation. (ID., *ib.*, Mᵐᵉ Anne de France.)

CONDUIT, s. m., ce qui sert à faire passer, à conduire dans une certaine direction :

> Teus osteus est buens a tel oste,
> Qu'il i a chanbres et estuves
> Et l'eve chaude par les cuves,
> Qui vient par *conduit* desoz terre.
> (CHREST., *Cliges*, 5628.)

Par le *conduit* des yeux. (LAURENT, *Somme*, ms. Alenç. 27, fᵒ 51 vᵒ.)

Li eskievin de Tournay, par l'assens de tous les concitores de le Halle de Tournay ont dit, par jugement, que li *conduis* devant noumes soit ostes, et ke plus n'i soit, et que tout cil et celles, ki leur aiwes faisoient venir ou dit *conduit*, le rechoivent si sour le leur, k'il ne facent autrui tort. (Sept. 1303, *C'est Watier*, chirogr., A. Tournai.)

Et ne puet li dis Fastres, qui ledit hiretage vendut tenra, estoupper ne empechier le *conduit* dudit cuwier, par quoy il n'ait sen cours de li auwe ou dit hiretage, a tous jours. (20 juin 1380, *Escript Fastret de Tielt*, chir., S. Brice, A. Tournai.)

Li *conduz*. (BRUN DE LONG BORC, ms. Salis, fᵒ 33ᶜ.)

Il y avoit d'autres hommes commis pour estoupper les canaulx et *conduits* par ou l'eau venoit en la ville. (AMYOT, *Cicero.*)

> Reveille l'appetit, redone la couleur,
> Les *conduis* desopile, augmente la chaleur.
> (DU BARTAS, *Semaine*, III.)

— Intestin :

> En lieu on ait tant de puour
> Et vent de savaige savour
> Que des *condut* des hommes yssent,
> Que tous les cuer en effleblissent.
> (1428, *Ball. d'un péler. au ret. de la Terre-Sainte*, v. 45, dans *Voy. de Jher. du s. d'Anglure*, p. 113.)

Cf. CONDUIT 1, II, 228ᶜ.

CONDUITE, s. f., action de conduire :

Avec cette puissance et cette autorité souveraine en la *conduite* de ceste guerre. (AMYOT, *Numa.*)

Conduicte, ductus, deductio. *Conduicte* ou maniement de quelque chose, tractatus. *Conduicte* de l'esprit, inductio animi. Faire quelque chose par la *conduicte* d'ung autre. Ductu alterius aliquid facere. (R. EST., *Thesaurus.*)

Cf. II, 230ᵃ.

CONDYLE, s. m., éminence articulaire osseuse, arrondie dans un sens et aplatie dans l'autre :

Les nœuds des doits sont appellez *condiles*. (B. JAMIN, *Dialog. de J. L. Vives*, fᵒ 136 rᵒ.)

Condyle, les tuberositez des os, comme des chevilles ou nœuds des pieds, des bras, des doigts et autres. (R. EST., *Thes.*)

CONDYLOME, s. m., excroissance morbide dans la région de l'anus :

Condylomes sont eminences ridees et comme excroissances de chair. (PARÉ, XVIII, 87.)

CONE, s. m., surface engendrée par une droite mobile passant par un point fixe appelé sommet, s'appuyant sur une courbe appelée directrice :

Au *cone* et base de laquelle... (RAB., *Quart liv.*, ch. XXXIII.)

CONEILLE, v. QUENOUILLE. — **CONEISANCE**, v. CONNOISSANCE. — **CONESTAULIE**, v. CONNESTABLIE.

CONFABULATION, s. f., causerie familière, fable, invention fabuleuse :

Plusieurs... reputeront nos presentes *confabulations* estre choses legieres. (G. TARDIF.)

Qu'ilz s'eslongnent et soubstraient de service corporel et de *confabulacions* et parolles recreatives. (J. BOUCHET, *Noble Dame*, fᵒ 40 vᵒ.)

CONFABULER, verbe. — N., causer familièrement :

S'il ne *confabuloit* avec elle. (*Violier des hist. rom.*)

— A., dire fabuleusement :

Les anciens *confabuloient* qu'Apollo avoit illec mis sa harpe. (LE BLANC, *Cardan*, fᵒ 153 rᵒ.)

CONFANON, mod. gonfanon, s. m., écharpe ou bandelette terminée en pointe et dont les chevaliers ornaient leurs lances :

> E cil espiet, cil *gunfanun* fermet.
> (*Rol.*, 1033.)

> Et prent l'espié qui fu bien acerez,
> Le *confanon* a cinq clous d'or fermez.
> (*Raoul de Cambrai*, 24.)

Deux *comphanons*. (Vers 1469, *Invent. de S. Amé*, A. Nord.)

CONFANONIER, mod. gonfalonier, gonfanonier, s. m., celui qui porte le gonfalon :

> Gefrei d'Anjou le rei *gunfanuner*.
> (*Rol.*, 105.)

> Del sor Geri ferai *confanonier*.
> (*Raoul de Cambrai*, 42.)

CONFARREATION, s. f., forme la plus solennelle du mariage chez les Romains, dans laquelle l'épouse offrait un pain de froment, symbole de la communauté entre les époux :

Confarreation. (RODOLPHUS MAGISTER, *Tacite*, dans *Dict. gén.*)

CONFECCION, v. CONFECTION. — **CONFECION**, v. CONFESSION. — **CONFECT**, v. CONFIT.

CONFECTION, s. f., action de faire un ouvrage en entier :

> Une male *confection*,
> L'en apele mediacon.
> (WACE, *S. Nicholas*, 374.)

> *Confeccion*.
> (TH. DE KENT, *Alex.*, B. N. 24364, fᵒ 64 rᵒ.)

Apres la *confection* de ces lettres. (1290, A. N. S 275, 7.)

Jusques a la *confection* de ces presentes lettres. (Mars 1295, Mureau, A. Meuse.)

Jusques au jour de la *confection* de cez lettres. (1327, *Cart. de Montiéramey*, B. N. l. 5432, fᵒ 12 rᵒ.)

Devant la *confession* de ces lettres. (1337, A. N. JJ 70, fᵒ 121 vᵒ.)

Es *confections* des oingnemens et es autres *confections* eschauffantes. (*Jard. de santé*, I, 308.)

Cf. II, 231ᵃ.

CONFEDERAISON, s. f., syn. de confédération :

Et orent fait *confederaison* entr'iaus qu'il meteroient la dame au desous ou il morroient. (*Kassidor*, ms. Tur., fᵒ 12 rᵒ.)

CONFEDERATION, s. f., union temporaire de princes, d'états poursuivant un but unique ; accord :

Li rois de Sartage et li aumaçois de Cartaige avoient fait *confideration* ensanle. (*Sept sag. de Rome*, Ars. 3354, f° 179c.)

Refist *confederation* au roi Jehan. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 314d.)

Et jurerent bonne pais, amour et *confederation* ensamble. (Froiss., *Chron.*, VII, 5.)

Chist .III. freres... avoient fait *confederacion* et alianche a Abram. (*Bible hist.*, Maz. 313, f° 12a.)

CONFEDERÉ, s. et adj., qui fait partie d'une confédération temporaire :

La entent elle clerement
Des estoilles tout l'errement
Par quelle loy sont ainsi muees
Ne ensemble *confederees*.
(*Anti Claudianus*, B. N. 1634, f° 13 v°.)

Leur alié et *confederé*. (Bers., *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 126c.)

A tous noz amis, alliez et *cofederez*, salut et dilection. (1439, Rym., 2e éd., X, 720.)

Lire ici l'article **CONFEDETÉ**, t. II, p. 231b, qui doit être corrigé en **CONFEDERÉ**, s. m.

CONFEDERER, v. a., réunir en confédération :

Associant et *confederant* les cœurs des hommes en paix et amytié. (*Mer des hyst.*, t. I, f° 65a.)

CONFERENCE, s. f., réunion où l'on traite un sujet en commun :

(1346, *Bibl. Ec. des Chartes*, 1872, p. 356.)

Et sur ce avons eu communication et *conferences*, par plusieurs et diverses journees, avec plusieurs gens notables d'icelle ville. (13 août 1464, *Ord.*, XVI, 238.)

— Comparaison :

Sy les peuples qui usent de loix et polices pouvoyent faire une bonne *conferance* et comparaison de leurs condition avec celle des peuples qui n'ont autre reiglement que ce qui vient en la fantasie d'ung chascun, ilz congnoistroient que ceulx la ont beaucoup plus profité au genre humain... (*Extr. des cout. du pays de Vaud*, Dupuy 274, pièce 37, B. N.)

L'ordre que j'ay tenu a corriger les fautes que j'ay trouvees, a esté par la *conference* de plusieurs exemplaires. (Du Pinet, *Pline*, au lect.)

Qui aveq ta grandeur ai moins de *conferance*
Que n'a le point fortuit a la circonferance.
(Jaq. Peletier du Mans, *Louanges*, f° 40 v°.)

Il (la Popelinière) estoit de grande lecture, l'abondance de laquelle l'a porté a trop de *conference* des choses anciennes aux presentes. (Aub., *Hist. univ.*, 1re éd., préf.)

CONFERER, verbe. — A., donner :

S'il est verité que les bonnes operations de lours amis vivans *conferent* aucune chose aux trespassez. (Oresme, *Eth.*, I, 17.)

Conferer a maistre Adam Le Clerc, advocat au parlement, l'office de la solicitacion des causes de la ville. (3 déc. 1482, *Reg. des consaux*, A. Tournai.)

— N., concourir :

Cette humeur avide des choses nouvelles et incognues ayde bien a nourrir en moy le desir de voyager ; mais assez d'autres circonstances y *conferent*. (Mont., *Ess.*, l. III, ch. IX, p. 112, éd. 1595.)

— *Conferer a*, s'entretenir avec qqn que l'on consulte :

A quoy les autres respondirent que bien qu'ils approuvassent ceste ouverture, que n'en ayant le pouvoir ils ne la pouvoient accorder, ny rien conclurre sur cela qu'ils n'en *eussent conferé a* messieurs des estats et a M. du Mayne. (Chaverny, *Mém.*, an 1593.)

Cf. II, 231b.

CONFERMER et **CONFIRMER**, verbe. — A., rendre encore plus ferme, plus assuré, plus authentique :

Nous *confremons* cheste charte par l'auctorité de nostre seel. (1209, *Charte de l'établiss. de la comm. d'Am.*, dans *Mém. de la soc. des antiq. de Picardie*, I, 75.)

Ai confermees cez lettrez de mon sael. (1236, Fondat., 6, A. Meurthe.)

L'abbes et li covenz de Chastrices prient au roi que il lor *conferme* un poi de blef que il acheterent a S. Manehoolt. (*Cart. de Champ.*, B. N. l. 5993, f° 17 r°.)

Que lors *soit confremmé* la donation plenierement. (*Digestes*, ms. Montp., f° 296b.)

En tiemoignant et en *confremant* toutes les chozes devant dittes. (1311, Picard., A. N. J 229, pièce 25.)

Il weuille les cosez dessus dittes par sen seel *confirmer*. (Mars 1345, *Cart. de Flines*, Hautcœur, p. 591.)

Et fu proié de tout le college de li moine, *conferma* en abbé Theobalde home noble de lignage. (Aimé, *Yst. de li Norm.*, I, 27.)

Et *fu* cele pais *confremee* entre les barons. (*Hist. des ducs de Norm. et des rois d'Anglet.*, p. 43.)

Ne pouvant revocquer la grace qui avoit esté faicte par le feu roy, mon seigneur et frere, que *j'ay* depuis *confermee* a ceulx du pays de Xaintonge et Angoulmois. (25 janv. 1590, *Lett. miss. de Henri IV*, t. III, p. 125.)

— *Confermer a*, affermir dans :

L'instruisant durant le chemin de ce qui appartenoit pour le *confirmer au* christianisme. (Fauchet, *Antiq. gaul.*, II, 18.)

— Administrer le sacrement de confirmation :

Je ayde a *confermer*. — I bysshoppe a chylde, as the godfather and godmother dothe. — Combien que vostre enfant soyt baptizé, je cuide qu'il ne *soyt* poynt *confermé* encore. (Palsgr., p. 456.)

— *Confermé*, part. passé, affermi :

Et pour garder ce que tu as acquis,
Aucune force y tenir n'est requis;
Mais seulement une paix bien fermee
Par alliance en amour *confermee*.
(Cl. Mar., *Chants*, à l'Emper., p. 311.)

— *Confermé a*, affermi, endurci dans :

Il n'y a point d'ame si *confirmee au* peché et si destinee a sa perdition qu'elle n'aye quelque remords du mal et quelque satisfaction du bien. (Théoph., *Apolog. au Roy.*)

Cf. II, 232b.

CONFES, adj., qui s'est confessé, qui a avoué sa faute :

Et si le fisent bien *confies*.
(Chrest., *Perceval*, ms. Mons, p. 9.)

Voles vos estre *confes* et asolus.
(*Loh.*, ms. Montp., f° 250e.)

Aude est *confesse*, sa raison a finee.
(*Rol.*, ms. Châteaur., CCCLXXXVII.)

Tant com vous series *comfies* et vrais repentans. (*Kassidor*, ms. Tur., f° 25 r°.)

Mourray repentant et *confex*.
(R. de Collerye, *Dial. des abusez*.)

Ceulx cy sont *confes* et repentans, et ont guaigné les pardons. (Rab., *Garg.*, ch. XXVII.)

Cf. II, 232c.

CONFESSE, s. f., action de se confesser :

Mais s'or ne prent a li *confesse*,
Lonc tans li iert amors angresse.
(Chrest., *Cliges*, 3821.)

Tu oras ma *confiese*.
(*Naiss. du Chev. au Cygne*, 2792.)

A *confesse* vienc, sire prestres.
(Renaud, *Ignaure*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. franç.*, col. 556.)

CONFESSER, verbe. — A., déclarer volontairement ses péchés, au tribunal de la pénitence; déclarer spontanément qqch. à son désavantage ; déclarer, avouer en général :

Confessa avoir donné et ottroyé, a loyal leuwier, audit Luis, qui ainssy le congneult avoir prins et retenu dudit Jehan du Fresne, une maison et hiretaige. (17 janv. 1436, *Escript de leuwier pour Luis de Costre*, chir., S. Brice, A. Tournai.)

Lesquelles parties, de leurs bonnes, frances et liberalles volentez, dirent, congneurent et *confesserent* que, entre leurs deulx heritaiges, avoit ung mur de pierre. (7 oct. 1463, *Escript de certain acord*, chir., S. Brice, A. Tournai.)

Je vous veux *confesser* la verité. (H. Est., *Lang. ital.*, p. 130.)

— Avec un régime de personne, recevoir la confession de... — Fig., et par plaisanterie :

As paiens est par mautalent mellez,
L'un apres l'autre en a .v. decopez.
Au branc d'acier les *a* si *confessez*
James par mire ne seront resaciez.
(*Otinel*, 1156.)

— Réfl., faire sa confession :

Pour chou de ses peckies *se* fait boin *confesser*,
Que Sathan de nous n'ait ocquoison de biesser.
(GILLON LE MUISIT, *Poés.*, I, 119.)

— *Confessé*, part. passé, qui a fait sa confession :

Quant toutes *confieeces furent.*
(RENAUD, *Ignaure*, Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, col. 558.)

CONFESSERESSE, s. f., femme qui confesse sa foi :

Messes de tous les saincts et sainctes, confesseurs et *confesseresses* (s'il s'en trouve). (H. EST., *Apol.*, p. 619.)

CONFESSEUR, s. m., prêtre à qui on se confesse :

Confessor. (*Dialog. S. Gregoire*, p. 169.)

Li *confessors* le roy. (1285, A. N. JJ 57, f° 7 v°.)

Confessur.
(*Poème de Robert*, B. N. 902, f° 108 r°.)

Cumfessur. (*De confession*, B. N. 19525, f° 85 v°.)

Mon *confessaires*. (1311, *Test. de Mar. de Hain.*, A. N. P 1370.)

Confiesseur. (*Sept sag. de Rome*, Ars. 3354, f° 112 v°.)

Comme on parle a son *confesseur*.
(*L'Outré d'amour*, ms. Ste-Gen., f° 25ª.)

— Celui qui confesse la foi de J.-C. :

Buens martirs et bon *confessors*.
(*Ren.*, Br. XIV, 1035.)

Il (S. Pierre) fu li premiers *confessierres* et disciples de Jhesu Crist. (BRUNET LATIN, p. 72.)

Saincts et sainctes, *confesseurs* et confesseresses. (H. EST., *Apol.*, p. 619.)

CONFESSEUSE, s. f., celle qui confesse :

Ces bonnes dames se rendirent indignes d'estre receues pour *confesseuses* les unes des autres. (CHOLIERES, *Guerre des masles contre les fem.*, f° 44 r°.)

CONFESSION, s. f., déclaration volontaire qu'on fait à un prêtre de ses péchés, aveu :

A tei sacrifierai, sacrifierai sacrifice de *confessiun* et el num nostre Seignur apelerai. (*Liv. des psaum.*, ms. Cambridge, CXV, 8.)

Conffecion.
(WACE, *Vita S. M. Virg.*, p. 32.)

Maintenant confiesse se fist
Devant toute la vile et dist
Sa *confiession* en apiert.
(*Ste Thais*, Ars. 3527, f° 14c.)

Confession, confecion. (*Chron. de Turp.*, B. N. 7069, f° 158.)

Et puis vont au lavement de *confiession*, plourant en vraie repentanche de cuer et souspirant. (HENRI DE VAL., § 502.)

Confoision.
(*Simon de Pouille*, B. N. 368, f° 144 v°.)

L'une senefie *confession* et l'autre satisfacion. (MENESTREL, § 183.)

Morir en sa *confiescion*.
(*Chev. au Cygne*, 25071.)

— *En confession*, confidemment :

Sire, fait elle, je le veuil bien, mais que je n'en soye enquise par personne, car c'est *en confession* ce que je vous en ay dit. (*Lancelot du Lac*, 1re p., c. XIII.)

CONFESSIONNAIRE, adj., qui sert pour la confession :

Ung siege *confessionnaire*. (1633, La Bassée, ap. La Fons.)

— S. m., confessionnal :

Ung *confessionnaire*. (1638, Guise, ap. La Fons.)

Plus le *confessionaire*. (1638, *Inv. des linges et ornements de l'église de Coulanges-lès-Nevers*.)

CONFESSIONNAL, adj., qui sert pour la confession :

A Yvon Curru, charpentier, pour avoir faict les chaires *confessionalles*. (1610-1613, *Compt. de la cath. de Léon*, A. Finist.)

CONFESSOIRE, adj., qui sert pour la confession :

Chaieres *confessoires*. (1610, A. Valenc., ap. La Fons.)

— T. de prat., *action confessoire*, action par laquelle un voisin répète un droit de servitude sur son voisin :

Au fructuaire qui plede par *accion confessoire* couvient que li fruit soient rendu. (*Digestes*, ms. Montp., f° 101c.)

CONFIANT, adj., qui a confiance, hardi :

Que l'ami soit... diligent et *confient*, et qu'il s'aventure a granz perilz. (*Evast et Blaq.*, B. N. 17058, f° 80 v°.)

— En qui on a confiance :

C'est pour Mahieu dont je suis *confiens*.
(EUST. DESCH., IV, 338.)

CONFIDEMMENT, adv., en confidence; avec confiance, avec assurance :

Comme aussi feroit il plusieurs autres affaires dont il l'avoit *confidemment* chargé. (DU VILLARS, *Mém.*, XI, an 1559.)

Allez simplement, humblement et *confidemment*. (FR. DE SAL., *Vie dev.*, I, IV.)

Cf. II, 233ª.

CONFIDENT, s. m., qui reçoit les confidences de qqn.; anc., en qui on a confiance :

Accompagnez de leurs *confidentz*. (MARTIN DU BELLAY, 8.)

Qu'il deppute quelqu'un des siens qui luy soit *confident*. (7 nov. 1593, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 49.)

CONFIDENTIAIRE, adj., de confiance; confidences de qqn, ; en qui on a confiance :

Mercenaire *confidentiaire*. (CAYET, *Chron. nov.*, p. 723.)

Nous n'en ressortirons point (de l'Eglise) sans y rencontrer une caravane de custodinos et *confident[i]aires*, qui pour trente deniers, pour une legere pension, vendent en traistres Judas le sang du Crucifix a la noblesse layque. (COURVAL SONNET, *les Satyres*.)

CONFIER, verbe. — A., remettre avec sécurité aux soins de qqn.

— Réfl., *se confier de*, avoir pleine confiance en :

Se confians... de Decimus qui avoit trois legions a la lisiere d'Italie. (SEYSSEL, *Appian Alex.*, f° 294 r°.)

Se confiant de la grandeur de leurs fossez. (ID., *ib.*, f° 359 r°.)

— *Se confier a*, avoir confiance en, avec un régime de chose :

Se confiant aux armes et en la prouesse des Grecs. (AMYOT, *Demosthènes*.)

— *Se confier que*, avoir confiance que :

Fidentiam sumere, considere, *se confier* et asseurer *que* la ville sera sauvee, de salute urbis considere. (R. EST., *Thes.*)

Et je *m'ose confier*, Madame (la reine d'Angleterre), *que* quand ces considerations cesseroient, encore ne voudries vous pas voir ny la ruine ny la diminution d'un prince tant dedié a vostre service que je suis. (*Lett. miss. de Henri IV*, t. II, p. 33.)

Me confie aussi *que* tous les bons alliez et fideles amys de ceste couronne considereront le droict et la necessité de la juste cause que je prends, et ne m'abandonneront en cest endroict. (*Ib.*, t. II, p. 130.)

— *S'en confier à*, avoir pleine confiance en :

Affin que le dict Vivans, qui ne peut estre cogneu ny nommé, *s'en* ouvre et *confie a* vous comme a moy mesme, je vous envoye une lettre adressante a luy, par laquelle je luy commande de le faire. (13 juill. 1603, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 469.)

CONFIESSEUR, v. CONFESSEUR. — **CONFIESSION**, v. CONFESSION.

CONFIGURACION, mod. configuration, s. f., forme qu'affecte un corps, et qui résulte de sa structure dans l'ensemble et dans les parties ; figure de qqch. :

Le soleil et la lune et les estoilles par la concurrence et la *configuracion* de leurs lumieres et de leurs influences sont causes d'ici bas. (ORESME, *Liv. du ciel et du monde*, ms. Univ., f° 74 r°.)

— Fig., rapport symbolique :

Pource ne lit on mie tous jours du vieil testament, mais seulement en temps de jeune que on represente aucune des *configuracions* du vieil testament au nouvel, et quant les .II. s'acordent en .I. en Jhesu crist. (J. GOULAIN, *Ration.*, B. N. 437, f° 117 r°.)



CONFIGURER, verbe. — A., disposer suivant une certaine configuration :

Dedens mon cuer est pourtrait un ymage
Qui n'est nulz homs qui peust ymaginer
La grant beauté de son tres doulz vysage,
Qu'Amours y a voulu *confygurer*.
(*Chans.*, ms. Berne 421, Bullet. A. T., 1886, p. 90.)

— Réfl., prendre une autre forme :

L'eaue est plus de legier divisible que la terre et *se configure* plus legierement as corps durs qui sunt pres de elle que ne fait la terre. (Oresme, *Liv. du ciel et du monde*, ms. Univ., f° 222 r°.)

— *Configuré*, p. passé :

Si nos sommes perfeitement jugiet poons atendre seurement lo salvaor Jhesu Crist nostre signor ki reformerat lo cors de nostre humiliteit, *configureit* al cors de sa clarteit. (*Sermons de S. Bernard*, 17, 16.)

Nostre Saulveur qui reformera les corps de nostre humanité *configuree* au corps de sa clarté. (Ferget, *Nouv. Test.*, f° 190 v°.)

CONFINEMENT, s. m., action de confiner.

— Confins :

Es lieux, termes et *confinemens* et pastureiges d'Argeles. (Mai 1481, *Ord.*, XVIII, 630.)

— Temps pendant lequel on est confiné :

La, Pretextat recita des oraisons par luy composees durant son *confinement*. (Fauchet, *Antiq. gaul.*, l. IV, ch. xi.)

CONFINER, verbe. — N., être situé sur les confins :

Aucuns Allemans qui *confinent* tant en Savoie que en Bourgongne. (Comm., II, 5.)

— A., enfermer dans des limites :

Nature n'*a* point *confiné* les oiseaux, et ne leur a establi aucunes limites. (Du Pinet, *Pline*, X, 29.)

— *Confiné*, p. passé, déterminé par les tenants et aboutissants :

Comme tenementier desdits maison et jardin cy dessus *confinez* et declairez. (23 nov. 1526, Mém. de la Soc. Eduenne, XXI, 233.)

CONFINS, s. m. pl., partie d'un territoire formant la limite où commence un territoire limitrophe :

Chascuns estoit aux *confins* de son royaume. (Comm., II, 8.)

Cf. II, 233[b].

CONFIRE, v. a., préparer des fruits en les faisant séjourner dans une liqueur qui les pénètre et les conserve ; s'emploie très souvent au figuré :

Qui ou chemin le veult conduire
De valour, d'armes et d'amours,
Confir le doit en bonnes mours.
(Watriquet, *li Dis de la nois*, 48.)

Les autres ont le diable dans la teste
Qui les *confit* en leur folle avarice.
(*Pronost. d'Habenragel*, c. iv, Poés. fr. des xv[e] et xvi[e] s., t. VI.)

Quant la racine de l'enula *est confite* avec rob elle est donne a l'estomach. Et ceulx qui la *conficent* la deseichent premierement. (*Jard. de santé*, I, 177.)

— *Confit*, part. passé :

Le meilleur bevrage que il aient et le plus fort c'est le lait de jument *confist* en herbes. (Joinv., 264.)

Cherchant plaisir, je meurs du mal d'aymer
Et tout pour vous, dame au cueur tres [amer,
Doulce en semblant, mais en rigueur *con-* [*ficte*.
(J. Marot, *Cinquante rond. sur divers propos*, XVI, p. 45, éd. 1532.)

Mais c'est le tien (ton maitre) qui nous [veut paistre
De bourdes ou il est *confit*.
(Matt. de Boutigni, *le Rabais du caquet de Marot*.)

Leur essence est si *confite* en soupçon, en vanité et en curiosité, que de les guarir par voye legitime, il ne faut pas l'esperer. (Mont., l. III, c. v, p. 58.)

A la fin de vos maux n'en avez remporté
Qu'un refrongné refus *confit* en cruauté ?
(Schelandre, *Tyr et Sid.*, 2[e] journ., I, 1.)

Qui est celuy qui, pour telle rage et desespoir, n'en die d'advantage, si ce ne sont ceux qui sont *conficts* en toute religion et devoction doublement. (Brant., *Grands capit. estrang.*, l. I, c. xxviii.)

Cf. II, 233[c].

CONFIRMATEUR, s. m., celui qui confirme :

Il institua Cesar *confirmateur* de toutes ses dispositions ou ordonnances. (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5083, f° 204[d].)

Pour les saints decrets, ordonnances royaux et aussi de decret commun la disposition desdites dignites appartient aux elisans et *confirmateurs* in regno. (1517, *Remonstr. du Parlem. de Paris a Franç. I*[er], Mém. du Parlem. de Paris, ms. Louvre.)

Il admet pres de soy un flatteur estranger, lequel il pense et veult luy estre tesmoing et *confirmateur* de l'opinion qu'il a de soy mesme. (Amyot, *Comment discern. le flatt.*)

CONFIRMATIF, adj., qui sert à confirmer :

Signal *confirmatif*. (La Bod., *Harmon.*, p. 588.)

CONFIRMATION, s. f., action de confirmer, de rendre plus assuré :

Office de meor ne doit pas fere devant la *confirmation*. (*Liv. de jostice et de plet*, p. 52.)

Pour la *confirmation* de la paix. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 22[a].)

Apries ces alliances et ces *confirmations* d'amour. (Froiss., *Chron.*, IV, 185.)

Ou ils reçurent la benediction du legat et la *confirmation* de leur mariage. (L'Est., *Mém.*, 2[e] p., p. 324.)

CONFIRMATOIRE, adj., qui confirme :

Letres *confirmatoires*. (24 oct. 1360, *Traité de Bretigni*, A. mun. Bord.)

CONFISABLE, adj., qui peut être confit, qui est bon à confire :

Au vin cuit se peuvent confire tous fruicts *confissables* au moust. (O. de Serr., VIII, 2.)

CONFISCABLE, adj., sujet à être confisqué :

S'il a char et chevaux, ils sont *confisquables*. (*Cout. de Metz*, XII, 20, Nouv. Cout. gén., II, 407.)

Que s'ils sont trouvez posseder aucuns autres heritages, rentes ou possessions outre ce que respectivement sera declaré et affermé par leurs declarations, elles seront declarees *confiscables* et applicables a nostredit domaine. (2 sept. 1547, *Lett. pat. d'Henri II*.)

Que tous marchands feront paroitre
Ce qui d'armes chez eux peut etre ;
Enjoint de le dire sans fard,
Deffense d'en mettre a l'ecart
Sur peine d'etre *confisquable*.
(S. Julien, *Courr. de la Fronde*, quatr. Courr.)

CONFISCATION, s. f., action de confisquer :

Conficacion. (1358, Grenier 299, pièce 169, B. N.)

Depuis la dicte *confiscation*. (1381, Douet d'Arc, *Pièce relat. à Charl. VI*, I, 27.)

Confisquacion. (18 août 1418, *Lett. de Ch. VI*.)

Mais les laissent amener, apporter, et vendre en la dicte ville par ceulx a qui ce sont, sur le roisin estre confisquiez, et cellui qui ce feroit estre bany a .x. lb., dont chilz qui le rapporteroit et mettroit en vray aroit le moitié dudit ban, et de le dicte *confiscation*. (29 août 1430, *Reg. des ord.*, 1386-1587, f° 19 r°, A. Tournai.)

Confisquation. (*Lett. de Fr. I*[er], ms. Dup., XXXI, 52, B. N.)

CONFISEUR, s. m., celui qui prépare et vend des fruits confits :

Ses confitures ne cederont aux plus precieuses qu'on fait es grosses villes, bien qu'elle n'ait autre *confiseur* que l'aide de ses suivantes. (O. de Serr., viii, 2.)

CONFISQUABLE, v. Confiscable.

CONFISQUER, v. a., attribuer au fisc, en vertu d'un décret, d'une loi, ce dont qqn était propriétaire :

Pourquoy touz ses biens meubles, maisons, heritages et autres quelzconques vous *sont* acquiz et *confisquez*. (1381, Douet d'Arcq, *Pièces relat. à Ch. VI*, I, 27.)

La laine *estre confisquie*. (11 juin 1415, *Reg. des mest.*, 1400-68, f° 110 r°, A. Tournai.)

Le drap *confisquié* a la ville. (5 août 1426. *Reg. de la vinnerie*, 1343-1451, f° 168 v°, A. Tournai.)

Confiquer aulcuns biens. (1464, Lagadeuc, *Cathol.*)

Confisquer, est adjuger au fisc. (Ferriere, *Intr. à la Prat.*)

Confisquer, c'est rendre quelque chose acquise au fisque d'un prince, republique ou seigneur. (Nicot.)

Cf. II, 234ᵃ.

confiteor, s. m., prière en latin de l'église catholique, qui commence par le mot *confiteor* et où le chrétien se reconnait coupable des péchés qu'il a pu commettre :

Mes en leu de *confiteor*
Veill ainz que tu vers moi t'acordes
Que tous mes conmanz me recordes.
(*Rose*, B. N. 1573, fᵒ 87ᵈ.)

Sus ! commençons a haulte vois
L'introite sanz contredit :
Le *confiteor* si est dit.
(*Mir. de N. D.*, IV, 226.)

confiture, s. f., fruit cuit avec une quantité suffisante de sucre pour former une gelée ou une marmelade qui puisse se conserver :

Siros confis de douce *confiture*.
(*Chans. à la Vierge*, ap. Mätzner, *Altfr. Lied.*, p. 67.)

A leur venue doivent les seigneurs et gens de l'iglise estre serviz de vin, puis apres de bonnes et fines *confectures* et ensevantement de vin. (1415, A. Rennes, ap. Guill. de Corson, *Pouillé de l'archev. de Rennes*, p. 293.)

N'il n'y a ja point bonne dragee
S'elle ne sent sa *confiture*.
(Marcial, *Vig. de Charles VII*, sign. I viii rᵒ, col. 1, éd. 1493.)

Conficture. (1566, Arch. mun. Angers, CC 14.)

C'est de l'antiquité que nous tenons de cuire le vin, principalement pour en user ainsi preparé, et au boire, et a la *confiture* de divers fruits. (O. de Serres, III, 12.)

— *Confiture salée*, saumure :

Une *conficture salee* appellee garas. (*Jard. de santé*, I, 320.)

Cf. II, 234ᵇ.

confiturier, s. m., celui qui fait ou vend des confitures :

(1584, J. de Barraud, dans *Dict. gén.*)

conflagration, s. f., embrasement général :

Dieu a attrempé par eaues la nature du ciel, affin que par la *conflagracion* du feu de dessus les elemens d'en hault ne fussent ars et consumez. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, fᵒ 9 rᵒ.)

La *conflagration* de Troye. (Rab., *Pantag.*, ch. xxix.)

conflit, s. m., action d'être aux prises :

Soi combatent il... par fort *conflit*. (*Job*, dans *Rois*, p. 481.)

Par avant le *conflet* qui avint entre nous et les Anglois devant Poictiers. (Mai 1362, *Ord.*, XII, 569.)

S'il avenoit que, en aucun debat, riot ou *conflit*... (24 mars 1404, *Reg. des mest.*, 1400-1468, fᵒ 47 vᵒ, A. Tournai.)

Apres plusieurs *conflictes* et rencontres. (Champier, *Hist. d'Austr.*, fᵒ 14 vᵒ.)

En ce *conflicte*. (Id., *ib.*)

A l'article et *conflict* de la mort. (*Chos. mem. escr. par P. Richer*, p. 2.)

Je seray prest de soutenir les labeurs et *conflictz* belliqueux. (*Violier des hist. rom.* c. lxxix.)

Cf. II, 234ᶜ.

confluence, s. f., confluent :

D'autant que le roy d'Espagne trouve des impossibilitez a les attaquer, a cause de la mer, des *confluences* de leurs grands fleuves. (Sully, *Œcon. roy.*, ch. ccxxviii.)

Esloignez des *confluences* de leurs rivieres. (Id., *ib.*)

Cf. II, 234ᶜ.

confluent, s. m., endroit où un cours d'eau vient se réunir avec la rivière, le fleuve où il se jette :

Nous partismes de Mayence, pour venir a Conblans, aultrement *Confluents*, que nous disons en françois corrompu Conflans. (Carloix, VIII, 29.)

confluer, v. n., réunir ses eaux avec celles d'un autre cours d'eau.

— Fig. :

Tous ceux qui meinent ceste vie y accourent, et *confluent* de tous costez. (Amyot, *Theag. et Car.*)

Cf. II, 234ᶜ.

confoision, v. Confession.

confondre, v. a., unir intimement ensemble, mêler.

— Troubler en déconcertant, en couvrant de honte :

Diex le *gonfonde*, car il m'a vergondé.
(*Huon de Bord.*, 7010.)

Cf. II, 235ᶜ.

conformation, s. f., structure et arrangement des diverses parties d'un corps :

Pour la *conformation* et articulation de la voix la langue a esté flexile... (Paré, IV, 12.)

conforme, adj., dont la forme se rapporte exactement à celle d'un autre objet pris pour type :

Par *conforme* propos.
(*Eurialus et Lucr.*, fᵒ 10 rᵒ.)

Les effects lesquels je rendrai *conformes* au langage de ma proposition. (Condé, *Mém.*, p. 661.)

conformeement, adv., syn. de conformément :

Ces lettres toutes egalement et *conformeement* descouvroyent la conjuration. (Amyot, *Cicero*.)

conformement, mod. conformément, adv., en conformité, d'une manière conforme, semblable, uniforme :

Conformement a cet aultre (dire) que le sage a la fortitude pareille a Dieu. (Mont., liv. II, 210, ap. Littré.)

conformer, verbe. — A., organiser suivant une certaine forme ; rendre conforme :

Il, pour cause de ceste tumulte, escript et *conforma* soudainement .ii. legions ausquelles il adjousta .iiii. cohortes de son ost. (Bers., *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., fᵒ 316ᶜ.)

Confourmer.
(G. Mach., *Poés.*, B. N. 9221, fᵒ 30 rᵒ.)

L'homme doit *confermer* ses œuvres a la volenté de Dieu. (*Boccace des nobles malheureux*, II, 2, fᵒ 28 vᵒ.)

Cinq cens pieces d'artillerie
Sont a son camp bien clos et bien fermé,
Bien fourni de gendarmerie,
De bastillons bien *conformé*.
(*La Deffaicte des Bourguignons et Allemans*, Poés. fr. des xvᵉ et xviᵉ s., t. VI.)

Telle jadis estoit la coustume, que quand on vouloit *conformer* la paix entre les grans seigneurs entre lesquelz estoit discorde, l'on montoit au hault d'une grande montaigne. (*Violier des hist. rom.*, c. xxxiv.)

— Réfl., suivre la façon d'agir d'un autre :

Selon mon art *vous conformes*.
(*Rose*, 13209.)

Confourmez vous a sa maniere.
(*Ib.*, ms. Corsini, fᵒ 53ᵃ.)

Qu'il *se* volsissent a celles pes acorder et *confremmer*. (Froiss., *Chron.*, V, 381.)

Qui veult gaigner la grace de son maistre *se* doybt *conformer* a ses condiscions. (Palsgr., 493.)

Il faut tost ou tard se resouldre a tout ce qu'il plaist a Dieu, et *se conformer* en sa sainte vollonté. (P. Hurault, *Mém.*, an 1599.)

Cf. II, 235ᶜ.

conformité, s. f., rapport entre les choses conformes :

Ceste *conformité* ou aliance. (Oresme, dans Meunier.)

confort, s. m., ce qui donne force, courage :

Entr'els en unt e orguill e *cunfort*.
(*Rol.*, 1941.)

Tenir estuet le mort al mort
Le vif al vif, ço est *confort*.
(*Eneas*, 1345.)

S'ele puet, oblier li fera
La crestiene Blanceflor
Par le *confort* d'une autre amor.
(*Floire et Blanceflor*, 1ʳᵉ vers., v. 320.)

Ses *confors* fu regres et plors.
(*Ib.*, 1518.)

Li *conforz*. (*Dial. B. Ambr.*, ms. Epin.)

Cumfort. (*De confession*, B. N. 19525, fᵒ 83 rᵒ.)

Promistrent au roi leur *confort* et leur aide en totes manieres. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 314[d].)

Enjoint aux bourgeois et habitants a la premiere sommation qui leur sera faicte, de donner *confort* et ayde aux officiers de justice. (*Arr. du Parl. c. Bouter.*)

CONFORTATIF, adj., propre à conforter, à rendre des forces :

Vertu *confortative*.
(MARBODE, *Lapid.*, B. N. 25247, f° 109 r°.)

Herbe est persin [persil] de grant chaleur ;...
De l'estomac *confortative*.
(*Propriétés des choses*, Romania, XIV, 460.)

Canele...
De nature est *confortative*.
(*Ib.*, 459.)

Au medicament composé soient assemblees cinq vertus : mollifiante, penetrante, minorative, *confortative* et brisante. (JOUB., *Gr. chir.*)

CONFORTATION, s. f., corroboration, action de fortifier, état de ce qui est fortifié :

On ne peut appliquer bonnement autre chose que du vin a la *confortation* des membres internes. (JOUB., *Gr. chirurg.*, p. 302.)

Confortation de saillies. (22 sept. 1600, *Ord. du prév. de Par.*)

Cf. CONFORTACION, II, 235[c].

CONFORTEMAIN, s. m., lettres de chancellerie qu'un seigneur féodal prenait pour rendre sa saisie plus authentique :

Auront aussi nosdits baillifs, seneschaux, et autres nos juges presidiaux la cognoissance de la verification des hommages des vassaux tenans de nous, et des lettres de souffrance et de *confortemain*, qui sont prises par nos vassaux pour raison des fiefs tenus et mouvans d'iceux, et de la reception des foy et hommage par main souveraine les cas escheans. (1536, *Ord. de Cremieu*, art. IV.)

La justice a esté donnee aux parlemens et autres juges, et le *confortemain* d'icelle aux gouverneurs et lieutenans generaux. (DU HAILLAN, *Est. des aff. de Fr.*, f° 304 r°.)

De la est venu que nous disons : donner *confortemain*, pour aider. (PASQ., *la Main*, Apol.)

CONFORTEMENT, s. m., réconfort, soulagement ; le fait de conforter, état de celui qui est conforté :

Ne sai entendre en nule guise
Quels proz seit cist *confortemenz*,
Anceis nos fait molt plus dolenz.
(*Eneas*, 6346.)

Mais grant *confortement* li fu
Que sis filz Ewart ert venuz.
(WACE, *Rou*, 3[e] p., 4754.)

Mais n'i valent *confortement*.
Ne puet oublier Blanceflor ;
Por li en pleure nuit et jor.
(*Floire et Blancheflor*, Append., v. 10.)

Quar grant *confortement* reportent
As enovrez et as oiseus.
(*Du Chevalier qui fist parler*, 4, Montaigl. et Rayn., II, 68.)

De nul *confortement* n'a cure.
(A. DU PONT, *Mahomet*, 798.)

Nous n'eusmes de vous nes un *confortement*.
(CUVELIER, *B. du Guesclin*, 14536.)

CONFORTER, verbe. — A., donner de la force, du courage, soutenir, affermir, consoler ; donner des forces :

Cels commença a *conforter*
Des mals qu'ils orent en la mer.
(*Eneas*, 309.)

Emenidus d'Arcade, li preus et li vallans
Les sostient et *conforte* et si lor est garans.
(*Rom. d'Alex.*, f° 21[b].)

Laquelle luy fit entendre qu'elle l'avoit fait pour le rechauffer a son retour de la chasse, a raison de la vertu de cest arbre, qu'elle avoit entendu porter une chaleur fort naturelle a *conforter* viellesse. (*Nouv. recreat.*, f° 256 r°, éd. 1572.)

Conforte ton estomac. (LE FEVRE D'EST., *Bible*, Jug., XIX.)

— *Conforté*, part. passé, fortifié, consolé, encouragé :

Sur quoy nous avons bien voulu escrire la presente, pour vous asseurer de nostre bonne intention ; a ce que vous soyes d'autant plus *confortez* a perseverer en la fidelité que vous aves par cy devant gardee a vostre roy. (2 août 1589, *Lett. miss. de Henri IV*, t. III, p. 2.)

Cf. II, 236[a].

CONFRATERNITÉ, s. f., lien qui unit entre eux des confrères :

La *confraternité* de leur ordre. (1283, dans *Dict. gén.*)

Cofraternité. (*Invent. de S. Amé*, sans date, av. 1395, A. Nord.)

Messires Guichars d'Angle y fu entres comme confreres, avoech le roy et ses enfans et les barons d'Engleterre qui se nommoient en *confraternité* les chevaliers dou bleu ghertier. (FROISS., *Chron.*, VIII, 34.)

— Confrérie :

Aux chapellains de la compaignie et *confraternité* de l'eglise de Laon. (1378, Grenier 285, pièce 41, B. N.)

CONFREMMER, v. CONFERMER.

CONFRERE, s. m., chacun des membres d'un même corps :

... Ce est eschars
Que vos me dites, biaus comperes.
Quant nos recoverons a *confreres*.
Premierement otriera...
(*Ren.*, Br. III, 254, var.)

Des Abraham nostre chier pere
Jusqu'a Moysem son *confrere*.
(EVRAT, *Bib.*, B. N. 12457, f° 42 v°.)

Confraire. (1325, *Cart. de Ph. d'Alenç.*, p. 861, A. S.-Inf.)

Pour les grandes familiaritez que lui avions demonstré, comme de vouloir et souffrir aucunesfois coucher avec nous et en nostre lict luy et ledit Charles son frere, ainsi que s'ilz fussent nos propres enfans ou *confreres*. (1420, *Arrest*, ap. Lob., II, 951.)

Icelle confrarie, dont ledit feu y estoit *confrere*, .XLVIII. gros. (16 février 1463, *Exécut. testam. de Jehan Fuyant*, A. Tournai.)

CONFRERIE, s. f., association des membres d'un corps, dans un but de piété, de charité :

Et ces foles genz esbahies
Se metent en lor *confraries*.
(GUIOT, *Bible*, 2040.)

Il n'est mie otrié a toutes gens d'avoir compaignies ne asamblees, ne de fere *conflarries*. (*Digestes*, ms. Montp., f° 38[b].)

Nus de ciaus ne puet avoir sa hanse se il n'a gaaignie sa *conflarie* en la vile ou il est manans .I. marc d'or ou .X. mars d'estrelins sans riens laissier. (*Li ordenance de tenir la hanse c'on apiele hanse de Londres*, Arch. du Nord de la France, I, 183.)

Et deus solz a la *confrerrie*. (EST. BOILEAU, *Liv. des mest.*, 1[re] p., LX, 20.)

La *conflarrie* des marcheans de Paris. (ID., *ib.*, 1[re] p., tit. VI.)

Les confreres de la *conflairie* des chapelains et des clers de l'iglese dou Mans. (1290, *Confr. de l'égl. du Mans.*)

Confraarie. (1315, A. N. JJ 52, f° 79 v°.)

Tu es mon frere de *confrarie*, et si as enchieri sur moy. (A. N. JJ 119, pièce 64.)

Qu'ilz puissent porter le palme, et estre d'une *conflaerie* pour nous et eulx fondee en l'onneur et reverence de S. Jehan l'Evangeliste. (19 avr. 1411, *Ord.*, IX, 580.)

A Maistre Jehan du Coches pour les droiz del yssue de ladite deffuncte de la *confraerie*... de laquelle elle estoit consœur, paié .VIII. s. .II. d. (1503, *Exécut. testam. demisielle Gille Douvrin*, A. Tournai.)

CONFRONTATION, s. f., action de confronter à qqch. ; action de confronter qqn. :

Qu'ils vous baillent ou envoyent les adveuz et declaracions au vray et en forme deue et authentique de toutes les rentes, revenuz, seigneuries et possessions, et autres choses temporelles, qu'ils tiennent et possedent en vostre dicte prevosté, par la *confrontacion* et expression des singulieres parties en l'estendue d'icelles, et a quel titre et depuis quel temps ilz leur appartiennent. (20 juill. 1463, *Ord.*, XVI, 45.)

Cf. II, 237[b].

CONFRONTEMENT, s. m., action de confronter, confrontation :

Polybe attestoit, par le *confrontement* et rapport des mœurs des Venitiens d'Italie avec les citoyens de Vannes, qu'ils avoient pris leur ancienne origine de nous. (PASQ., *Rech.*, I, III.)

Avec le *confrontement* du vray. (*Aretin Gen.*, p. 15.)

Que la verité se cognoisse par le *confrontement* des parties. (*Hist. pit. du prince Erastus*, f° 214 r°.)

CONFRONTER, verbe. — A., mettre en présence des personnes dont les affirmations sont contraires pour dis-

cerner la vérité ; mettre en présence des textes pour les comparer :

Et fait protestation de desclairier, nommer, specifier, *confronter* et recognoistre tout ce qu'il tenoit en fiez de... (1371, *Ch. des compt. de Dole*, C 377, A. Doubs.)

Les choses cy apres nommees, specifiees et *confrontees*. (*Ib.*)

Puis *estans confrontez* contre les caporaux, confesserent le faict, et eurent tous trois la teste couppee. (Mart. du Bellay, l. IX, f° 301 v°.)

— N., être situé face à face, bord à bord ; confiner, être limitrophe :

De quelles mesons l'une est *confrontant* sus rue neuve. (1344, A. N. JJ, f° 83 v°.)

Tournay est assise es confins et extremitez de notre royaume, environnee de pais de Flandres et Hainaut, et *confrontant* et marchissant aux pais de Cambresis, Liege, Brabant et plusieurs autres. (Janv. 1422, *Ord.*, XIII, 18.)

A Estienne Grignart, tant pour le recompense de son heritaige et gardin, qu'il a seant et *confrontant* audites piet voyes. (1467, *Compte des fortifications*, 19° Somme des mises, A. Tournai.)

Ceux cy *confrontent* d'une part aux Hongres et d'aultre part aux Grecz. (Mielot, *Advis directif de Brochard*, Hist. armen. des crois., II, 382.)

En Europe, qui est nostre partie, il y a moult de peuples qui sont payens et *confrontent* aux Alemans et aux Poulains. (Id., *ib.*, II, 382.)

Tarcie est batue du fleuve de la Dinoe, et devers midy elle touche a la mer Egee, et devers Occident elle *confronte* a Macedoine. (*Boccace des nobles malh.*, VI, 8, f° 149 v°.)

Leur territoire s'estend jusques a la Toscane, et *confronte* aux Florentins. (Seyss., *Loueng. de L. XII*, p. 244.)

Au plantier de Beguez *confrontant* a la vigne de... (4 sept. 1526, A. Gir., E, not., Berthet, 31-1.)

Confrontant au chemin qui va... (3 fév. 1527, ib.)

— Act., confiner à :

Les Ethiopiens qui *confrontent* l'Egypte. (Saliat, *Her.*, III.)

— Réfl., se heurter de front :

Avec un bruict et confusion si estrange du choc des hommes d'armes, et un si terrible et merveilleux estonnement de ceulx qui *se confrontoient* et hurtoient les uns contre les aultres... (Budé, *Instit. du Pr.*, ch. xli.)

Cf. II, 237b.

confus, adj., dont les éléments sont mêlés de façon qu'on ne puisse pas les distinguer :

Quand nos meismes en une clere concordance les sainz establisemanz qui estoient *confus* devant ce que... (*Instit.*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 639, 20.)

Il est Dieu et homme, composé de deux natures unies et non point *confuses*. (Calv., *Instit.*, 371.)

C'est le vray advantage des dames que la beauté : elle est si leur, que la nostre, quoy qu'elle desire des traicts un peu autres, n'est en son poinct que *confuse* avec la leur, puerile et imberbe. (Mont., liv. III, ch. iii.)

— Anc., renversé, abattu :

En tei sunt afiet et ne sunt *confus*. (*Liv. des Ps.*, XXI, 4, ms. Cambridge.)

Lasse, or est bien mes cuers *confus* par double [paine.
(*Mir. de S. Jean Chrys.*, 1299.)

— Qui éprouve un sentiment de confusion, troublé :

Et *confus* en ton corage et digetez par tant descoragement. (*Dial. B. Ambr.*, ms. Epinal.)

... Et Pyramus
Fu de l'autre pansis, *confus*.
(*Pyrame et Thisbée*, 49, J. Bonnard.)

N'en soies honteus ne *confus*.
(A. de la Halle, *le Jeu de Robin et de Marion*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 539, 7.)

Remaindrent tuit *confuis*. (*Vies des Peres Hermites*, ms. Lyon 698, f° 10 v°.)

— Anc., brouillé, en parlant du temps :

Et, malgré le temps si *confus*,
Toutes choses vont estre calmes.
(*Triolets du temps*, Var. hist. et litt., t. V.)

— *En confus*, d'une manière confuse :

Qu'il ne soit pas seulement en general et comme *en confus* le principe du mouvement des creatures. (Calvin, *Instit.*, I, xiv.)

Cf. II, 237b.

confusement, mod. confusément, adv., d'une manière confuse :

L'on chante *confusement*. (*Trad. de Beleth*, B. N. l. 995, f° 29 v°.)

Ce qu'il pensoit *confusement*. (*Boece de consol.*, ms. Berne 365, f° 60 v°.)

Et me souvient de celui qui, en Jherusalem, vint ravir la saincte arche, et violer le temple et les saincts lieux dedies, et le peuple d'icelluy *confusement* traictié et asservy. (G. Chastell., *Chron. du D. Phil.*, ch. lx.)

Et les rechasserent *confusement* en leurs hostels. (Id., *ib.*, ch. lxvi.)

confusion, s. f., état de ce qui est confondu, mêlé ; embarras, trouble :

De vos seit hoi male *cunfusiun* !
(*Rol.*, 3276.)

Mult i fu granz l'occisiuns,
Commune la *confusiuns*.
(*Brut*, ms. Munich, 1499.)

Confussion. (*Psaut.*, B. N. 1761, f° 49a.)

— Action de répandre :

Siques *confusion* de sang n'en soit jetee.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 2848.)

— Trouble civil :

Ceux qui se sont si desmesurement enrichis pendant les *confusions*. (La Noue, *Disc.*, p. 96.)

Cf. II, 237b.

confutation, s. f., réfutation :

En confirmation et *confutation* est toute la force de la deliberacion. (Fabri, dans *Dict. gén.*)

congé, mod., v. Congié.

congeable, adj., qui peut être l'objet d'un congé, se disait d'un domaine dans lequel le seigneur était toujours libre de rentrer en rendant les améliorations au propriétaire qui le tenait de lui :

Le titre de convenant ou domaine *congeable* estant general et universel dans le canton. (1570, *Cout. de Brouerec*, Nouv. Cout. gén., IV, 413.)

Cf. II, 237c.

congedier, v. a., inviter à se retirer, faire sortir de chez soi :

Pour ce que ils *estoient congedies* de son service. (Bouciq., *Mém.*, IV, 9.)

congelable, adj., qui peut se congeler :

Poudre ou liqueur *congelable*. (Beroalde, *le Palais des curieux*, p. 550, éd. 1612.)

congelatif, adj., qui produit la congélation :

Froidure *congelative*. (B. de Gord., *Pratiq.*, I, 7.)

Les eaux *congelatives* qui se lapidifient ou dedans des tuyaux. (Palissy, 145.)

congelation, s. f., action de se congeler :

La prime *congelation*
Du mercure est donc mine a plomb.
(*Traité d'alchimie*, 1335.)

Et par tel *congelacion*
Prendre forme et imprecion.
(*Fab. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 129a.)

congeler, verbe. — A., faire passer à l'état de glace.

Li cours de l'yaue *congeliez*.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 129f.)

— Coaguler, figer :

Le sel a vertu de *congeler* et les metaux et les pierres. (Palissy, *Recepte*.)

— Réfl. :

L'eau estant froide, j'apperceu que le salpestre *s'estoit congelé* aux extremitez de la chaudiere. (Palissy, *Recepte*.)

— N. :

Le venin de l'aspic fait *congeler* le sang es veines et arteres. (Paré, XXIII, xxx.)

— Impers. :

L'eau ayant entré dans le trou, le sel qu'elle aura amené prendra de la terre et de l'eau ce qu'il luy en faut, et selon la grosseur du trou et de la matiere, il *se congelera* une pierre, ou caillou tel que j'ai



dit cy dessus, qui sera bossu, raboteux, et mal plaisant, selon la forme de la place ou il aura esté congelé. (PALISSY, *Recepte*.)

— *Congelé*, part. passé, couvert de glace :

Tandis que les haultes montaignes sont *congelees*. (BELON, *Nat. des ois.*, p. 273.)

CONGENERE, adj., qui fait partie du même genre :

Muscles *congeneres*. (PARÉ, VIII, 11.)

CONGESTION, s. f., afflux excessif du sang dans les vaisseaux d'un organe :

Les causes de *congestion*. (*Chirurgie de Gui de Chauliac*, B. N. 24249, fº 25 vº.)

Conjection. (JOUB., *Annot. s. la chir. de Chauliac*.)

CONGIÉ, mod. congé, s. m., permission en général :

Prenent *cungiet*, a cel mot s'en turnerent.
(*Rol.*, 2764.)

E s'il passe la devise sans le *congé* a la justice. (*Lois de Guillaume*, 6.)

Cungied lur dune en pais senz gerre
Qu'eissir puissent de ceste terre.
(*Brut*, ms. Munich, 529.)

Tant li donat et argent et or fin,
C'ansanble mist et l'amie et l'amin
Per lou *congiet* son signor Lancelin.
(*Chans.*, ap. Bartsch, *Rom. et Past.*, p. 12.)

Kungé.
(GARN., *S. Thom.*, B. N. 1353, fº 14 rº.)

Ensi pristrent *congié* por raler en lor pais. (VILLEH., § 32.)

Doucement a lié pris *congié*.
(*La Clef d'amours*, 53.)

Bandez ot les euz et la faice,
Mais Virgiles li desbandait
C'onkes *congiet* n'en demandait.
(*Dolop.*, 10216.)

Et se li pains failloit a Paris, si converoit il que il presist *congié* de cuire au mestre des talemeliers. (EST. BOILEAU, *Liv. des mest.*, I, 32.)

Par le gret et *congiet* de Medame l'abbesse et le couvent dessus dit. (Avr. 1310, *Cart. de Flines*, Hautcœur, p. 511.)

Sans l'assentement, *congié*, auctorité et licence de nous. (7 août 1360, S. Omer, A. N. P 1367.)

Et ne puet l'un ne l'autre aidier aultruy de le buze, ne de l'iauwe venant en ycelle, se ce n'est par le *congié* l'un de l'autre. (5 mai 1386, *Arentement fait par Jehan le Dieuele a Jakemes Puyen*, chir., S. Brice, A. Tournai.)

Mais il ne donna nuls de ses gens d'armes *congiet*. (FROISS., *Chron.*, IV, 198.)

Il donnerent *congiet* au demourant de leurs gens. (ID., *ib.*, VIII, 278.)

A vostre *congé*, dit le roy d'Espaigne, je vous en vois dire ung. (*Jehan de Paris*, p. 108.)

Ils se dispensent et se donnent *congé* de mal faire. (CALV., *Serm. s. le Deuter.*, p. 308ª.)

CONGLOBATION, s. f., rassemblement en corps :

Comme les Cartagiens eussent assez plus grant multitude de gens de cheval que les Rommains, la *conglobation* et enserrement des Rommains povoient legierement donner aux ennemys faculté de les environner et enclorre. (*Translat. de la prem. guerre punique*, à la suite du *Prem. vol. des grans dec. de Tit.-Liv.*, fº 181ᶜ, éd. 1530.)

CONGLOBER, v. a., former d'éléments réunis en amas serré :

Ne en laquelle (bataille) les chevaliers *fussent conglobes*, ou en assamblee, en legion, ou en manipule, selon que leur sort advenoit, ainçois les couraiges de chascun leur donnoit lieu et ordre a batailler ou devant ou derriere. (*Seconde dec. de Tit.-Liv.*, II, 4.)

— *Conglobé*, part. passé :

Certaine aquosité *conglobee* qui est trouvee es vesicules. (*Jard. de santé*, p. 71.)

Manne ronde et *conglobee*. (*Ib.*, I, 274.)

CONGLUTINANT, adj., qui conglutine :

O tres *conglutinant* Ave qui doulcement conjoings et estrains doulcement mon cueur disant Vierge Marie. (J. GERSON, *Aguillon d'amour*, Arch. Saône-et-Loire, H 365, fº 8 rº.)

Instrumens *conglutinans*. (ID., *ib.*, fº 72 vº.)

CONGLUTINATIF, adj., syn. de conglutinant :

Medecine *conglutinative*. (EVR. DE CONTY, *Probl. d'Ar.*, B. N. 210, fº 31 rº.)

Si le flux de ventre estoit avec scoriacion, saches que medecines stiptiques y competent avec *conglutinatifz*. (B. DE GORD., *Pratiq.*, V, 16.)

La grant centoire est *conglutinative*. (*Le grant Herbier*, fº 25 vº.)

Elles influeront en iceluy vertu et force *conglutinative*. (A. DU MOULIN, *Quintess. de tout. chos.*, p. 86.)

Choses *conglutinatives* et reconfortives. (*Jard. de santé*, I, 178.)

La gomme des pruniers est *conglutinative*. (DU PINET, *Dioscoride*, I, 137.)

CONGLUTINATION, s. f., action de conglutiner :

Glaucus fut inventeur de conglutiner fer avec fer et de faire semblable *conglutination*. (*Mer des hyst.*, t. I, fº 244ᵃ.)

CONGLUTINER, v. a., faire joindre entre elles des parties organiques par des substances visqueuses :

Tu dois *conglutiner* parties ensemble. (*Somme Mᵉ Gautier*, fº 22 vº.)

En son temps (de Numa) regnoit Glaucus en qui fust l'invention de *conglutiner* et conjoindre ensemble argent, fer et autres metaulx. (*Mer des hyst.*, B. N. G 225, t. I, fº 243ª.)

Faictes moy souffler Boreas
Lequel ainsi que pierre bize
Qui toute l'eau *conglutine*...
(*Act. des apost.*, vol. I, fº 45ᵇ.)

Les feuilles de la queue de cheval *conglutinent* et rejoignent les plaies et ulceres fraiches. (*Jard. de santé*, I, 102.)

— *Conglutiné*, part. passé :

Terre *conglutinee* et glaireuse. (*Mer des hyst.*, t. I, fº 75ᵇ.)

CONGNESTABLIE, v. CONNESTABLIE. — **CONGNEUSSANCE**, v. CONNOISSANCE. — **CONGNEXION**, v. CONNEXION. — **CONGNOESSANCE**, v. CONNOISSANCE. — **CONGNOISSABLE**, v. CONNOISSABLE. — **CONGOINCTEMENT**, v. CONJOINTEMENT.

CONGRATULATION, s. f., action de congratuler :

Par maniere de *congratulation*. (S. REMY, *Mém.*, ch. CLXVIII.)

CONGRATULATOIRE, adj., qui contient une congratulation :

Si le chevalier yssu dudit chapitre estoit par le tesmoignage des autres freres reputé de louable renommee et vie vertueuse entendant a haulx faiz de chevalerie et noblesse, il en sera a l'advis dudit souverain et desditz freres en la presence dudit chevalier et par la bouche dudit chancellier faicte recitation *congratulatoire* a l'onneur de sa personne. (Août 1469, *Ord. de Louis XI pour l'Ordre S. Michel*, ms. Bibl. du Louvre, E 1444, fº 21 vº; *Ord.*, XVII, 248.)

Et prestement Monsieur Mᵉ Leurens de Preys feist sa harenghue *congratulatoire* et laudatoire en langaige franchois. (1549, *Entrée de Phil. II*, Reg. de cuir noir, A. Tournai.)

CONGRATULER, v. a., témoigner à qqn qu'on prend part à ce qui lui arrive d'heureux :

Li Latin et li Hernicien tramistrent leur legaz a Rome a conjoir et a *congratuler* de la concorde des peres et du pueple. (BERS., *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., fº 65ᵇ.)

Par gestes les saluons et *congratulons* (les mariniers) de ce que a port de saulveté sont avecques nous arrivez. (RAB., *Tiers l.*, ch. XXI.)

CONGRE, s. m., anguille de mer :

Congres qui sont gros et lons.
(*Bat. de Caresme et de Charnage*.)

CONGREGATION, s. f., assemblée, réunion :

Se la *congregacions* est si grans. (*Riule S. Bern.*, ms. Angers, fº 9 vº.)

Mais j'ay quelque suspicion,
Pour l'hoste qui s'est absenté
De nostre *congregation*.
(N. DE LA CHESNAYE, *Condamn. de Bancquet*, p. 320.)

L'on voit un petit larron puny, celui qui n'a fait qu'un meurtre pendu, et celui qui en a fait plusieurs en assemblees et *congregations* illicites, il est pardonné, voire il est estimé avoir bien fait. (11 avr. 1565, L'HOSPIT., *Har.*)

La *congregation* de plusieurs oiseaux blancs se fait ordinairement en precedant grandes tempestes. (GRUGET, *Div. leç.*, II, XLI.)

Defendans tres expressement a tous nos subjects de faire aucune cottisations et levees de deniers, sans nostre permission : fortifications, enrollemens d'hommes, *con-*



gregations et assemblees autres que celles qui leur sont permises par nostre present edit. (Avril 1598, *Edict. de Nantes*, LXXXII,)

En plusieurs endroicts et ambassades qu'il a faictes vers les papes, les potentats et republicque d'Italie, vers le roy d'Espaigne, aux *congregations* des Prelats, colloque de Poissy, aux mercuriales es cours de parlemens, aux grandes assemblees et recueils d'ambassadeurs. (BRANT., *Capit. fr.*, Guyse le Grand.)

— Compagnie de religieux ou de prêtres séculiers soumis à une même règle :

La *congregation* de propaganda fide. (AUBIGNÉ, *Mém.*, CXXIX.)

Cf. II, 238a.

CONGREGER, v. a., réunir en masse :

Que les cœurs que vous *avez congreges* sous vostre nom et celui de vostre chere mere, ne se dispersent point. (FR. DE SAL., *Directoir.*, art. I.)

Que vous observiez ce pourquoy vous *estes* assemblees et *congregees*, qui est que vous habitiez unanimement en la maison, et que vous n'ayez qu'une ame et un cœur en Dieu. (ID., *Regl. de l'Instit. de S. Aug.*)

Cf. II, 238b.

CONGRES, s. m., réunion de personnes appelées à délibérer sur certaines questions; rencontre, choc :

Congrez. A solemne assembly or meeting; also, an incounter; coaping, or scuffling together. (COTGR.)

CONGRESSION, s. f., accouplement du mâle et de la femelle :

Disent qu'a une *congression* languissante, comme celle la est de sa nature : pour la remplir d'une juste et fertile chaleur, il s'y faut presenter rarement, et a notables intervalles. (MONT., liv. III. ch. v, p. 43.)

Cf. II, 238c.

CONGRU, adj., en rapport avec une circonstance, une situation donnée, convenable :

Saige, du dieu d'amours aymee,
De *congru* langaige aornee.
(*Clef d'amors*, append., 338.)

Lieu *congru*. (H. DE GAUCHI, *Gouv. des princ. de Gilles Colonne*, Ars. 5062, f° 104 r°.)

Tempestivus, *congrus*, bon ou pourfitable. (*Catholicon*, ms. Lille 369.)

Et les aultres et par especial les nobles homes se sont mys les plusieurs es courts de prince et leur a souffy de entendre leur latin *congru* pour eulx en aidier, tant en voiage, come en ambassades et aultrement. (1464, *Lettres de Jean de Lannoy*, Cabin. histor., 1875, p. 149.)

Mais de souffrir chose si mal *congrue*
Par mon serment je ne suis plus si grue.
(CL. MAR., *Ball.*, Du temps que Marot estoit au palais, p. 263.)

Que temps *congru* et ydoyne queroit.
(*Eurialus et Lucr.*, f° 18 r°.)

Motz exquis et sentence *congrues*. (RAB., *Garg.*, ch. L.)

CONGRUEMENT, mod. congrûment, adv., d'une manière congrue :

Congruement. (ORESME, *Eth.*, I, 15.)

CONGRUEMMENT, adv., d'une manière congruente :

Grammaire, qui monstre et enseigne a proprement et *congruemment* et aorneement parler. (*Le Songe du Vergier*, I, 156.)

CONGRUENCE, s. f., convenance :

Les .VI. pseaumes qui sont diz aux jours ferialz se muent chascun jour pour aucunes *congruences* qui a ce s'acordent. (J. GOULAIN, *Ration.*, B. N. 437, f° 199 r°.)

Comment le benoist Jesuchrist
Par sa puissance insuperable
A vaincu le pouvoir du dyable
Par puissance et par *congruence*.
(*Act. des apost.*, vol. I, f° 117a.)

CONGRUENT, adj., convenable, en rapport avec qqch. :

Je vous ay desja escript comment avoie entendu les bonnes et grandes nouvelles de la belle victoire que Dieu vous a envoyé, que sont telles, Monseigneur, qu'elles ne pourroient estre meillieurs ny plus *congruentes* a voz affaires. (*Corresp. de l'emp. Maximilien et de Marg. d'Autr.*, t. II, p. 235.)

CONGRUITÉ, s. f., accord, conformité :

Li latin warde ses rigles de gramaire et ses *congruiteiz*, et ordenances en figures, en qualiteiz, en comparison... (*Psaut. lorr.*, pref.)

Que vaut de biens tel multitude
La ou il a superfluité
Plus que n'en vaut *congruité*.
(J. LEFEBVRE, *Resp. de la mort*, B. N. 994, f° 14a.)

CONIFERE, adj., qui porte des fruits en forme de cône :

Arbres *coniferes*. (BELON, *Sing.*, III, 41.)

CONISTABLE, v. CONNESTABLE. — **CONISTAVLIE**, v. CONNESTABLIE.

CONJECTURAL, adj., fondé sur des conjectures :

(FABRI, *Rhetorique*, dans *Dict. gén.*)

CONJECTURALEMENT, adv., par conjecture :

Les ames ne cognoissent point ce qu'il se fait au monde sinon *conjecturalement*. (*La Mer des hystoir.*, t. I, f° 27d.)

Ils tesmoignent leur roolle, non pas le mien, si ce n'est *conjecturalement* et incertainment. (MONT., l. II, ch. VI, p. 242.)

CONJECTURATIF, adj., qui permet de conjecturer, qui fait conjecturer :

Tous ces signes sont grandement *conjecturatifs*. (PARÉ, VIII, 2.)

Toutes choses medicinales sont *conjecturatives*. (JOUB., *Gr. chir.*, p. 605.)

L'art de medicine nous montre la quantité estre *conjecturative*. (J. RAOUL, *Fleurs du gr. Guydon*, p. 124.)

CONJECTURATION, s. f., action de conjecturer, conjecture :

Pour aucune *conjecturacion*. (MAIZ., *Songe du viel pel.*)

Les phiziciens si jugent les mortalitez advenir ou les santez par aulcunes *conjecturacions* lesquelz toutesfoiz ne sont pas tousjours certaines. (*Songe du Vergier*, I, 165.)

CONJECTURE, s. f., supposition que l'on propose pour expliquer comment un fait a dû ou devra se passer :

Et se j'ai aucune *conjecture* que veuilles dire, je lou vorroie oir de toi plus plainement. (*Cons. de Boece*, ms. Montp., f° 17b.)

Celui qui par quelque *conjecture* ou signes prevoit quelque chose advenir. (R. EST., *Thes.*, Augur.)

CONJECTUREUR, s. m., celui qui conjecture :

C'est celuy, dit Isaye, qui met au neant les signes des devins, et tourne en furie les *conjectureurs*. (P. NODÉ, *Déclam. cont. l'err. exécr. des maleficiers*, p. 28, éd. 1578.)

CONJOINDRE, verbe. — A., joindre avec :

Mestiers fu que ele andous ces choses *conjoinsist* ensemble. (*Job*, dans *Rois*, p. 442.)

Cele ferrume terrienne ne pot naturelement *conjoindre* a la terre ne a l'eive. (*Artur*, B. N. 337, f° 257a.)

Il fist *conjoindre* .II. grans montaignes. (J. GOULAIN, *Ration.*, B. N. 437, f° 2c.)

Pour marier ses filles en cellui temps moult mandoient a lui, et moult de grans hommes desirroient de eaux *conjoindre* avec lui ; quar, coment se dira depuis, aucuns avoient grant paour pour la soe grande victoire, et aucuns qui esperoient qu'il deust moult plus acquester, et alcun creoient par lui estre fait riche, dont cerchoient l'onor de ses fillez, et voloient *estre conjoint* a son amistié. (AIMÉ, *Yst. de li Norm.*, VII, 26.)

Conjoignant ces deux places du marquisat avec Cairas, Foussan, Busque et Cony, la liberté demeuroit aux ennemis de courir et travailler toutes les montagnes de Dauphiné et de Provence. (DU VILLARS, *Mém.*, II, an 1551.)

— *Conjoint*, part. passé, joint avec :

Ayant la hardiesse *conjointe* avec le bon sens et le bon entendement. (AMYOT, *Numa*.)

Rien n'a faict craindre et respecter ses predecesseurs que la seureté et rigueur de leur justice, et magnanimité de leurs personnes, *conjoinct* a la grandeur de leur puissance. (1er sept, 1595, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 406.)

— *Conjoint*, s. m., qui est joint par les liens du mariage :

Lesdiz *conjoings*. (1368, Fontevr., La Rochelle, A. M.-et-L.)

Et mettre hors de le maison des dis feux *conjoings*, .II. s. VI. d. (21 juin 1401, *Exéc.*

est. de Marguerite le Normande, A. Tournai.)

Les *conjunctz*. (10 mai 1499, A. B.-P., E 91.)

Cf. II, 239ᵃ.

CONJOINTEMENT, adv., en se joignant avec d'autres personnes, en joignant ses efforts :

A une fois *conjoinctement*. (1254, *Ord.*, IV, 295.)

Moult fait Dieus gracieus appel
Au seigneur qui fait son chapel
De ces .III. fleurs *conjointement*.
(*Le Chapel des trois fleurs de lis*, ms. Berne 207, fᵒ 71ᵇ.)

Conjoynctemant. (1304, Fontevr., anc. tit., A. Maine-et-Loire.)

Conjunctement. (1307, A. N. JJ 42, fᵒ 69 vᵒ.)

Conjontement. (1313, A. N. JJ 53, fᵒ 20 rᵒ.)

Conjoingtement. (1314, A. N. S 117, pièce 1.)

Tant *conjuncteemant* come deviseemant. (1323, A. N. JJ 62, fᵒ 45 vᵒ.)

Conjointement ensamble et chascun de eus principalment. (1329, *Cart. de l'égl. de Chartres*, B. N. l. 10094, p. 223.)

Qui diroit que chascune chose est *conjointement* a tous en commun ce ne s'acorderoit pas. (Oresme, *Politiq.*, B. N. 204, fᵒ 33ᵇ.)

Les vouriont controindre *conjunctement* ou devisement. (1343, *Mon. de l'hist. de Neuchâtel*, I, 510.)

Conjonctement ou divisement. (1402, A. N. P 1390, pièce 621.)

Ont *conjoinctement* ensemble vendu. (20 avr. 1458, *Chirog.*, A. Tournai.)

Resister *conjuinctement* auz perils communs. (*Cons. a la princ. Marie.*)

CONJOINTIF, adj., qui sert à joindre.

— *Toile conjointive*, la conjonctive :

Et la quarte (enveloppe) est appellee *telle conjointive* pour ce que elle conjoint les autres ensemble. (Corbichon, *Propr. des choses*, B. N. 22534, fᵒ 51ᵃ.)

Cf. II, 239ᵇ.

CONJOIR, mod. conjouir, verbe.

Cf. II, 239ᵇ.

CONJOISSANCE, mod. conjouissance, s. f., action de se réjouir avec qqn. :

Conjoyssance. (G. Chastell., *Chron. du D. Phil.*, ch. LX.)

Je feiz apres l'excuse de mon si long retardement, et la *conjouissance* de l'advenement dudict seigneur. (26 sept. 1579, *Négoc. de la France dans le Lev.*, III, 817.)

V. M. luy escrivoit sur la *conjouissance* de la prinse de Tauris. (30 avril 1586, *ib.*, IV, 500.)

Nous avons eu tres agreable l'office de *conjouissance* que le dict sʳ Temies a nous faict de vostre part, sur la prosperité de nos affaires. (Sept. 1594, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 219.)

Des condoleances et *conjouyssances* necessaires en une telle occasion. (Sully, *Œcon. roy.*, ch. CXIV.)

Il descendit et la reçut (la Reine) au bas des degres ou leurs Majestes, avec mille *conjouissances*, monterent en haut ou un grand festin estoit preparé. (L'Est., *Mém.*, 2ᵉ p., 584.)

CONJONCTIF, adj., qui joint ensemble des parties organiques.

— S.m., particule qui réunit certaines parties du discours :

Le optatif,... le *conjunctif*,... le infinitif. (*Donat françois*, p. 28.)

CONJONCTION, s. f., action de se joindre, ce qui sert à joindre :

Vous rompes l'amitié et la *conjunction* de pais et de concorde. (G. de Nangis, *Vie de S. L.*, Rec. des hist., XX, 333.)

Cy commence le livre Albumazar des elections selon les regards et les *conjunctions* et oppositions de la lune aux planetes par les 12 signes. (*Trad. du traité des élect. d'Albumazar*, Vat. Chr. 1337, Not. et extr. des mss., XXXIII, 233.)

Ce dit jour, a la *conjunction* de ceste prouchaine lune. (N. de Baye, *Journal*, I, 212.)

Et se doubtoit de la *conjonction* dudit sieur princes et de quelques intelligences avec les Anglois, Ecossois et François. (La Huguerye, *Mém.*, II, 5.)

Si les Anglois fuient ma *conjonction*, je ne veux pas laisser pour eux de traiter avec lesdits Etats. (Jeannin, *Negoc.*, 248.)

Si Dieu a permis que le lien de nostre *conjonction* ayt esté dissous, sa justice divine l'a faict autant pour nostre particulier repos que pour le bien public du royaulme. (*Lett. miss. de Henri IV*, t. V, p. 194.)

— Union de l'homme et de la femme :

Li *conjunctions* de masle et de femele que noz apelonz mariage. (*Institut.*, B. N. 1064, fᵒ 2ᵃ.)

La *conjoinction* des masles. (Fossetier, *Cron. Margarit.*, ms. Brux., I, fᵒ 22 vᵒ.)

Enfant ou enfans procreez de leur *conjonction*. (1611, *Cout. de Luxemb.*, p. 19, éd. 1692.)

Cf. Conjoncion, II, 240ᵃ.

CONJONCTIVE, s. f., membrane muqueuse qui tapisse le devant de l'œil, excepté sur la cornée, et qui attache le globe de l'œil aux paupières :

La premiere passion de l'uvee c'est dilatacion de l'uvee ou de la pupille; la pupille c'est le pertuis de l'uvee, cestuy pertuis aulcunes fois se eslargit et semble qu'il touche a la *conjunctive*. (B. de Gordon, *Prat.*, III, I.)

Cf. Conjointif.

CONJONCTURE, s. f., situation résultant d'un concours fortuit de circonstances :

Armes insignes avoit pour *conjonctures*.
(O. de S. Gelais, dans *Dict. gén.*)

CONJOUIR, mod., v. Conjoir.

CONJUGAISON, s. f., action de joindre au radical des verbes des affixes :

Conjugaison, conjugation. Conjugatio. (*Vocabularius brevidicus*.)

De la *conjugezon* des verbes. (Meigret, *Gramm. franç.*, fᵒ 74 vᵒ.)

Cf. Conjugacion, II, 240ᵃ.

CONJUGAL, adj., relatif au mariage :

Regime *conjugal*. (H. de Gauchi, *Gouv. des princ. de G. Colonne*, Ars. 5062, fᵒ 89 rᵒ.)

Foy *conjugale*. (Id., *ib.*, fᵒ 91 rᵒ.)

CONJUGALEMENT, adv., selon le lien conjugal :

L'ame ne refuse point de participer a ses naturels plaisirs (du corps) et de s'y complaire *conjugalement*. (Mont., liv. III, ch. XIII, p. 227.)

CONJUGEZON, v. Conjugaison.

CONJUGUER, verbe. — A., joindre ensemble, partic., joindre au suffixe d'un verbe differents affixes.

— Réfl., recevoir différents affixes :

Le verbe suivant *se conjuge*. (Ramus, *Gramm. fr.*, p. 95.)

CONJUNCTION, v. Conjonction.

CONJURATEUR, s. m., celui qui prétendait écarter par des pratiques magiques l'influence des puissances malfaisantes :

Conjurateur. Adjurator. Exorcista. (R. Est., *Thes.*, 1549.)

— Conjuré :

Les *conjurateurs* ayant decouvert que... (Carloix, IX, 35.)

CONJURATION, s. f., entreprise concertée secrètement entre des personnes liées par un engagement mutuel en vue de se défaire du chef de l'Etat.

— Serment, en général :

Lire ici les deux ex. de Benoit, *D. de Norm.*, insérés dans l'art. Conjuroison, II, 241ᵃ.

CONJURÉ, s. m., celui qui s'est lié par un serment et concerté secrètement avec d'autres en vue de se défaire du chef de l'Etat :

Les *conjures* de Rome. (Fabri, dans *Dict. gén.*)

CONJURER, v. a., jurer ensemble, poursuivre d'un accord commun la ruine de qqn., unis ensemble dans une conjuration :

Lesquelz se prindrent tantost a occire ceulx qu'ils trouverent dedans qui ne voulurent prendre armes et *conjurer*. (*Prem. vol. des grans décades de Tit.-Liv.*, f° 46ᵃ.)

— Prier avec instance :

Lor *cunjurad* Sault le pople que tant n'entendissent a mangier. (*Rois*, p. 48.)

Je te *conjur* derechief que tu ne me dies fors ce qui est voir el non Damedeu. (*Bible*, B. N. 901, f° 143ᶜ.)

Il le mist de rechief a raison et dist : Je te *conjure*, crestien, par celluy Dieu en qui tu crois le mieulx, que... (*Fierabras*, ms. Brux., f° 24 r°, Am. Salmon.)

Si li menbra que la damoisele l'*avoit conjuré* par la riens que plus amoit. (*Perceval*, I, 283.)

— Ecarter un mal par certaines pratiques :

Il arriva bientost apres pour *conjurer* les goutes de Monsieur le cardinal de Lorraine. (Aub., *l'Enfer*, p. 31, Read.)

Cf. II, 240ᶜ.

CONNAITRE, mod., v. CONNOISTRE.

CONNATUREL, adj., conforme à la nature d'autrui ou d'une autre chose :

Les delectations vers lesquelles sont attrempance et desattrempance sont plus *connatureles* a nous. (Oresme, *Eth.*, B. N. 204, f° 473ᵃ.)

Le bruit es oreilles est engendré par motion des vapeurs ou ventosité en l'organe de l'oye commouvantes l'air *connaturel* estant en l'organe de l'oye. (*Regime de santé*, f° 59 v°.)

Les biens sensibles sont *connatuerlz* a l'homme. (J. Bouchet, *Noble Dame*, f° 25 v°.)

Je ne veux parler de l'aptitude qu'ils ont *connaturelle* a peindre, et faire divers fueillages et figures. (Yves, *Voy. dans le Brés.*, I, 18.)

CONNESTABLE, mod. connétable, s. m., officier de la maison des anciens rois de France, des grands feudataires, chargé des écuries :

Si fist *cunestables* sur mil chevaliers. (*Rois*, p. 185.)

Assez avoit de tez confreres,
Qui conpaignie li faisoient
Et par nuit et par jors ambloient
En la contree et es provinces,
Conistables estoit et princes
Et maistres de la compaignie.
(*Dolop.*, 7988.)

Pilates lur ad graanté,
Un *cunestable* ad apelé.
(Chrest., *Ev. de Nicod.*, 1ʳᵉ vers., 93.)

Li *connestaules*. (1210, Cᵗᵉˢ d'Artois, 36, A. P.-de-Calais.)

Conestables. (*Gr. charte de J. s. Terre*, Cart. de Pont-Audemer, f° 83 r°, Bibl. Rouen.)

Quenestable. (*Pass. D. N.*, ms. S. Brieux, f° 53ᵇ.)

Connoistable. (1271, *Ordonn. de Phil. III.*)

Nous Guys de Chasteillon *connestables* de Franche. (1292, A. N. J 1135, 10.)

Prevoz et *cognoistables*. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 63ᵇ.)

Gile son *conoistable*. (*Ib.*, f° 113ᵃ.)

Messires Jehanz li *conostables*. (S. Eloy en yver 1306, Francheville, Ch. des compt. de Dole, cart. 44, paq. 45, A. Doubs.)

Prisenier en le main dou *conistable*. (1ᵉʳ mars 1313, *Reg. de la loy*, 1313-1325, f° 11 r°, A. Tournai.)

Connestauble. (1317, A. N. JJ 53, f° 130 bis r°.)

Cognoistable. (1486, A. mun. Angers, BB 4, f° 29.)

Marquis, *congnetable* ne conte
Que la mort ne maine avecques soy.
(*La Remembrance de la mort*, Poés. fr. des xvᵉ et xviᵉ s., t. II.)

Soustennes tousjours le nom de Monsieur le *coignestable*. (Montluc, *Lett.*, t. V, p. 216.)

Cf. Conestable, II, 230ᵇ.

CONNESTABLIE, mod. connétablie, s. f., tribunal des maréchaux de France, présidé par le maréchal de France et chargé de connaitre des délits des gens de guerre.

— Commandement :

O ke Horn ad sur tuz pris la *conestablie*.
(*Horn*, 1578.) Var., prise la *cunstablie*.

— Compagnie d'hommes de guerre, corps d'armée, troupe en général :

Il manderont la gent de leur *connestablie*.
(J. Bod., *Saisnes*, XX.)

Plus de .c. chevalier tot d'une *conestaulie*.
(*Gar. de Mongl.*, B. N. 24403, f° 3ᵈ.)

Turc sont contremonté, s'ont l'angarde saisie,
Cinquante mile furent d'une *conestablie*,
N'i a cel n'ait clavain au destrier de Surie,
Et grant hace tranchant, et roele vergie.
(*Chans. d'Ant.*, II, v. 482.)

Lors vit une *connoistablie*
Bien de mil deables cornuz.
(*Vie des Peres*, B. N. 23111, f° 98ᵈ.)

Au fronc des *conostaublies*.
(J. de Priorat, *Liv. de Vegece*, B. N. 1604, f° 4ᶜ.)

Fagon les mayne et duc Nesmes les guie,
Les Bretons sont en lour *connestablie*,
Juqu'a ung tertre maynent la compaignie.
(*Aquin*, 552.)

On a fait assavoir as eglises k'on ne prendra nus chevaus s'il n'est par *conistaulies*. (1280, *Reg. aux bans*, Arch. S.-Omer A B xviii, 16, pièce 430.)

Et vinrent la moult ordonneement et par *connestabliez*. (Froiss., *Chron.*, I, 384.)

Se misent les eskevins ensamble et manderent les congnestables des *congnestablies* de le ville. (1415, *Compte du massard de Mons*, Arch. Mons.)

Nos ancestres (prindrent) le mot de *connestablie* pour escadron ou bataillon. (Pasq., *Rech.*, II, 12.)

CONNESTAUBLE, **CONNESTAULE**, v. Connestable.

CONNEXE, adj., lié par un rapport étroit avec une chose de même nature :

Se toutes les vertus morales sont *connexes*, c'est a dire se l'en n'en puet avoir une sans avoir les autres toutes. (Oresme, *Eth.*, VI, 17.)

Cf. II, 241ᵇ.

CONNEXION, s. f., fait d'être lié par un rapport étroit avec une chose de même nature :

Congnexion.
(*Dit de la fleur de lys*, B. N., f° 155 v°.)

Connexion des vertus. (Oresme, dans Meunier.)

CONNEXITÉ, s. f., rapport étroit qui lie une chose avec une autre de même nature :

Pour donner cours et entregent a vos matinees, vous y avez faict intervenir des parleurs : c'est a peu d'affaire pour un homme d'esprit d'y prendre une *connexité*. (Cholieres, *Matinees*, p. 20.)

Je vous ay bien voulu advertir de la dicte resolution pour la faire entendre a la royne d'Angleterre, et la prier vouloir commander a son ambassadeur qu'ils ayent bonne intelligence ensemble, comme il convient a nostre amitié et a la *connexité* de nos affaires et service. (30 sept. 1592, *Lett. miss. de Henri IV*, t. III, p. 847.)

CONNISSANCHE, v. Connoissance.

CONNIVEMENT, s. m., connivence :

Connivement du prince durant les debats des Anglois et villes maritimes de Flandre. (P. d'Oudegherst, *Ann. de Flandre*, II, 614.)

CONNIVENCE, s. f., complicité morale consistant à fermer les yeux sur la faute de qqn. :

Telles jouyssances, possessions et prescriptions procedent plus souvent de la *connivence* et negligence de noz officiers qui... (*Ord. de Fr. Iᵉʳ sur le faict de la just.*, f° 79 r°.)

Toutes ces *connivences* nous ont perdu. (*Dialog. entre le maheustre et le manant*, f° 116 r°.)

Que vous servira d'avoir defendu aux apothicaires de bailler du sublimé ou de l'arsenich, si vous permettez, et si par *connivence* vous donnez la main a cestuy ci. (Grevin, *Des venins*, Disc. s. l'antim.)

Ceux a qui les choses mauvaises desplaisent, quand ils voyent qu'avec trop de douceur et trop mollement on procede a les corriger, ils pensent qu'il y ait quelque secrete *connivence* avec icelle, et se scandalizent des magistrats. (Lanoue, *Disc.*, p. 105.)

Ainsi se demesloient sans autre formalité de justice, par la *connivence* du roy et du magistrat. (L'Estoile, *Mém.*, 1ʳᵉ p., p. 114.)

— *Passer par connivence*, *passer sous connivence*, fermer les yeux sur :

Non pas negliger, dissimuler ou *passer soubs connivence* aucune chose qui appar-



tienne au bien public. (AMYOT, *Inst. p. ceulx qui man. aff. d'est.*)

Depuis la venue de maistre Pierre de Congnerres, advocat du roy au Parlement, on ne *passa* plus *par connivence* ce desordre. (PASQ., *Rech.*, III, 34.)

Le roy craignant par ce nouveau remuement d'apporter des troubles entre les ecclesiastics, *passa* ceste requeste *par connivence*, avec promesse d'y faire droit en temps et lieu. (ID., *ib.*, III, 41.)

Il n'eussent pas laissé *passer* si longtemps *par connivence* les investitures des evesques faictes par les empereurs, si ce droit leur eust esté delaissé. (ID., *ib.*, III, 35.)

Ce fut une chose commune a nos premiers chrestiens, pour inviter les faibles esprits a nostre religion, de *passer par connivence* plusieurs coustumes tirees du paganisme ou judaïsme, et de les nous approprier. (ID., *ib.*, IV, 4.)

CONNIVER, verbe. — N., prêter en fermant les yeux, en gardant le silence, une sorte de complicité morale à la faute de qqn. :

Conniver en telles fautes. (AMYOT, *Colere*, 28.)

Pleut a Dieu que tous ceux qui ont eu les forces en main n'*eussent* non plus *connivé* que moy. (MONTL., *Comm.*, VII.)

Ou il va des immunitez et privileges des peuples de ce pais, ils sont prompts a s'esmouvoir, et ceux qui pour l'obligation de leurs charges les devroient reprimer, y *connivent* aisement. (DU VAIR, *Lett.*, p. 37.)

— A., se faire le complice de... en ne le révélant pas :

Connivent une infinité de choses et souvent les passent soubz silence. (BUGNYON, *Loix abrog.*, p. 29.)

CONNOILLE, v. QUENOUILLE.

CONNOISSABLE, adj., mod. connaissable, qui peut être connu :

Les choses universeles sont plus *congnoissables* et mieuls cogneues de nous que les choses singulieres. (ÉVR. DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 221ᵇ.)

Et de fait fut une lectre faicte et *cognoissable* seelee du seel de Luisarne que Archillant y posa. (*Enfances Vivien*, B. N. 796, l. 104, p. 18.)

Elle estoit moult dolente de ce qu'elle l'avoit ainsi mescongneu, combien qu'elle n'en pouvoit mais : car a dire vray il estoit trop mal *congnoissable*. (*Perceforest*, vol. III, ch. XXXV.)

Ou le camp triomphant gouste l'aise indicible,
Connoissable aux meschans, mais non pas accessible.
(AUB., *Trag.*, VII.)

Cf. II, 243ᵃ.

CONNOISSANCE, mod. connaissance, s. f., action de connaître, idée plus ou moins nette qu'on a de qqch., droit de connaître, d'interroger :

Chrestienne est par veire *conuissance*.
(*Rol.*, 3987.)

Cunuisance.
(MARB., *Lapid.*, B. N. 14470, f° 7 v°.)

Vif sui e nez mauveisement
E de tel pople et de teu gent
Qui unc vers tei n'ont entendance,
N'amor ne fei ne *conoissance*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 2141.)

Coneisance.
(*Cant. des Cant.*, ms. du Mans 173, f° 42 r°.)

A paine arez la *connoissanche*
De vostre premiere semblanche.
(*La Clef d'amours*, 2863.)

Or me di ce il ont *quenoissence*
L'un de l'autre ne remembrence.
(GILB., *Lucid.*, B. N. 25427, f° 184 r°.)

Cognoseance. (*Dial. Ambr.*, ms. Epinal.)

Congneussance. (*Compos. de la s. escript.*, t. II, f° 129 v°, ms. Chantilly.)

Counissanche. (1266, Ctes d'Artois 324, A. P.-de-Cal.)

A tos chias qui ches lettres veront et oront, Baduins cevaliers de Hanreche salut et *cognisanche* de veritet. (Sam. apr. S. Andr. 1268, *Chartrier de N. D. de Nam.*, orig., Arch. de l'Etat à Namur.)

Saluz et *conisance* de verité. (1271, *Cart. du Val St Lambert*, B. N. l. 10176, f° 25ᵇ.)

Quenoisance. (1273, la Madel., A. Loiret.)

La *quenoisance*. (1283, A. Loiret, Prieuré de Bonne-Nouv., M C. B.)

Counoisance. (1294, A. N., Mus., vit. 50, pièce 295.)

D'avoir la *cognoissance* de ces personnes. (*Griefs de l'abbesse de Charenton contre le comte de Sancerre*, sans date, fin du XIIIᵉ s., A. Cher.)

Connissanche. (*Cart. de Picquigny*, A. N. R. 35 1ᵉ, f° 73 r°.)

Cognoissence. (1318, A. N. K 40, pièce 23.)

Coignoissance. (*Dial. de S. Grég.*, ms. Evr., f° 115ᵇ.)

Adulf par la grace de Dieu evesque de Liege, a tous ceux qui ses presentes lettres veront et oront, salut en Dieu permanable et *cognissance* de veriteit. (1ᵉʳ fév. 1323, Pawillart C, p. 260, Arch. de l'Etat à Liège.)

La *cogneusance* de la cause. (Vend. av. le chère Saint Pere 1334, abb. d'Orsan, A. Cher.)

Cognuissence. (1338, A. N. K 1511, f° 2 v°.)

Si avinrent la en dedans tamaintes aventures, qui toutes ne vinrent mies a *congnissance*. (FROISS., *Chron.*, VI, 169.)

Congnoessance du roy de France. (J. CHARTIER, *Chron. de Charl. VII*, c. 12.)

La *congnessance*. (10 mai 1432, Ste Croix de Quimperlé, A. Finist.)

Congnoessance. (25 mars 1475, Ste M. de Boq., A. C.-du-N.)

Un prince souverain..., ores qu'il le puisse d'une authorité absolue, toutesfois il se doit bien donner garde de faire mourir un sien subject sans *cognoissance* de cause, et, comme l'on dit, d'une mort d'estat. (PASQ., *Rech.*, VI, 10, p. 477, éd. 1643.)

— Relation sexuelle :

Eliogabal estoit tant plein de lubricité qu'il n'avoit jamais deux fois *cognoissance* a une femme. (GRUGET, *Div. leç.*, II, XXVIII.)

Cf. II, 244ᵃ.

CONNOISSANT, mod. connaissant, adj., qui connaît :

Une autre puissance purement *cognoissante* qui s'appelle l'imaginative. (COEFFET., *Tabl. des pass.*, préf.)

Les facultez *connoissantes*. (LA CHAMBRE, *Car. des Pass.*, p. 74.)

— Personne dont on est connu particulièrement :

Mes *conoissans* me deconoissent
Et mes plus grans amis me lessent.
(J. A. DE BAIF, *l'Eunuque*, II, 2.)

Cf. CONOISSANT, II, 244ᵇ.

CONNOISSEOR, mod. connaisseur, s. m., celui qui se connaît à qqch. :

Sachanz, *conoissere* e devins.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 30663.)

Ne te justefie pas envers Deu, car il est *connoissieres* de cuer. (*Bible*, B. N. 901, f° 29ᵇ.)

Cf. CONOISSEOR, II, 244ᶜ.

CONNOISTABLIE, v. CONNESTABLIE.

CONNOISTRE, mod. connaître, verbe. — A., avoir une idée plus ou moins nette de qqch. :

Et esperent en tei chi *cunuerent* le ton nun. (*Psalm.*, Brit. Mus., Ar. 230, f° 12 v°.)

Ne *cunuissent* pas nen entendent. (*Liv. des Psaum.*, Cambridge, LXXXI, 5.)

Ke li altre puient apoines *conosstre* lor vie. (*Greg. pap. hom.*, p. 36.)

Quant la nef estoit venue
Par la croix *fu* tost *cunue*
Ke tuit acurru sunt.
(*Frag. d'une vie de S. Thom. de Cantorbery*, f° I V 83, A. T.)

Vos la *conessereiz* (la verité) et ele nos deliverrat. (*Serm. de S. Bern.*, I, 20.)

Une loi *sera choneue*
Et par tout le monde tenue.
(*Sign. de la fin du monde*, ms. Flor. Laur. Plut., LXXVI, n° 79, f° 24 r°.)

Je me *coignois* bien. (*Pluseurs miracles*, B. N. 423, f° 95ᵃ.)

Grace et Merchi *connisterai*
Mius que *connustes* ne les *ai*.
(*Ju de la capete*, 543, G. Raynaud, *Romania*, X, 531.)

Ainchois cil portiers *conisoit*
Tous chiaus que li cuens avoit chier.
(*Couronnem. Renart*, 72.)

Conoiestre verité. (Dim. apr. Ste Luscie 1267, S. Jacques, Arch. de l'Etat à Liège.)

Quant messires saint Jorges *ot coignoissu* la felonie et la forsenerie del tirant Jugo. (*Vie saint Jorge*, B. N. 423, f° 91ᶜ.)

Aucunes choses ke jou ai raconté du saint homme, jou les *ai connutes* par le tiesmoingnage de singneur Elye. (*Corpus Chronicorum Flandriæ*, II, 71.)

— En parlant d'une femme, avoir relation avec un homme :

Et la pucele respont : Biau sire, comment

porra ce estre et avenir? Ja ne *connui* je onques nul home charnelment. (*Hist. de Joseph d'Arimathie*, ms. St Pétersbourg, f° 4ª.)

— Reconnaître :

Je *conois* bien, par moi fu mors Garins.
(*Loh.*, ms. Berne 113, f° 50°.)

Ainz vueil que vos me *quenoissiez* ma dette ou que vos la me noiez. (*Etabl. de S. Louis*, I, LXXIII, p. 120.)

Tenissom et *conobressom*. (Janv. 1297, S. Berthomé, Bibl. La Rochelle.)

Que les choses dessus dictes sont vrayes... et les *ont* li dit religieux de Reigny *coignehues* et confessees estre vrayes. (1357, *Procès cont. l'abb. de Reigny pour les dimes de Villiers-la-Grange*, A. Yonne, H 1554.)

Vous *cognoscerez* que je suis devenu le meilleur menaigier de Gascoigne. (MONTLUC, *Lett.*, t. IV, p. 43.)

Il luy rendoit cette lettre, de peur qu'elle ne se perdist. Elle ne *conneut* point qu'elle eust esté ouverte, parce que la fermant avec de la mesme soye, j'y avois mis le mesme cachet. (URFÉ, *Astree*, II, 4.)

— Dans le même sens, avec un régime de personne :

Et si ne *conisivet* son fil ki esteivet davant li. (*Greg. pap. Hom.*, p. 6.)

Il ne *coneguirent* lui. (*Serm.*, XIII° s., ms. Poitiers 124, f° 23 v°.)

Que ge et il veismes et *coneguismes*. (Juin 1256, S. Berthomé, Bibl. la Rochelle.)

Guyon le *congneut* bien, toutesfois il ne se fist a *congnoistre*. (*Violier des hist. rom.*, c. CXL.)

Et quoi, Celadon, est il possible que vous ne me *connaissiez* point? (URFÉ, *Astree*, I, 2.)

Et comment vous *cognoistra* t elle ainsi revestu? (ID., *ib.*, II, 10.)

— *Conoistre a*, reconnaitre comme :

Rou *cunut* Adestan *a* riche hume e *a* fort.
(WACE, *Rou*, 2° p., 289.)

— *Conneu*, part. passé :

Ke *connite* chose soit a vostre universiteit. (Trad. du XIII° s. d'une charte de 1246, *Cart. du val S. Lambert*, Richel. l. 10176, f° 40ᵈ.)

Connute chose soit a tous. (1293, A. N. K 36ª, pièce 25.)

Quenoue chose soit a tous. (1312, Jumièg., Hantot, A. S.-Inf.)

— *Conneu*, s. m., celui qui est intimement connu de qqn. :

Et creme a mes *cunuiz*. (*Psalm.*, Brit. Mus., Ar. 230, f° 23 v°.)

L'Evangile dict que ses amis et *congneus* estoient loing de luy. (O. MAILLARD, *Hist. de la passion*, p. 64.)

Cf. II, 245ª.

CONOILLE, v. QUENOUILLE. — **CONOSTABLE**, v. CONNESTABLE. — **CONOSTAUBLIE**, v. CONNESTABLIE. — **CONPOUSER**, v. COMPOSER. — **CONQUASSATION**, v. CONCASSATION. — **CONQUASSER**, v. CONCASSER.

CONQUE, s. f., coquille allongée en spirale :

Ses *conpkes* fist soner et graillier.
(RAIMB., *Ogier*, 6109, var.)

CONQUERANT, s. m., celui qui fait des conquêtes les armes à la main :

Or soiez preus et *conquerrans* toz dis.
(*Loh.*, ms. Montp., f° 36ᵈ.)

Tuit bacheler preu sunt et *conquerant*.
(*Rol.*, ms. Châteauroux, CCLXLII, 11.)

Anseis et Pepins, cil furent *conquerant*.
(J. BOD., *Saisnes*, I.)

Cf. II, 246ª.

CONQUERIR, mod. conquérir, v. a., s'emparer par la force, gagner :

Icil ont lor travail finé,
Cil ne criement mais nul oré,
Par cels n'*iert* mais terre *conquise*,
Ne chastels pris ne tors asise.
(*Eneas*, 253.)

Trois roialmes *a conquerus*.
(*Floimont*, B. N. 792, f° 7ª.)

... *Conquesu*.
(*Ib.*, B. N. 1374, f° 179ᵈ.)

Cil devroit bien dieu aorer
Qui vostre amor *avroit* [*c*]*onquise*.
(*Poet. fr. mss. avant* 1300, Ars., t. II, p. 765.)

Et que leur terre *conquerroit*.
(*Vie de S. Remi*, ms. Brux., *Anzeig.*, IV, p. 225.)

Que s'il i muert ou l'en l'affole,
El i *avra* mout poi *conquis*,
Et s'avra a toz jors aquis
Lor cuers s'ele fet lor proiere.
(*G. de Dole*, Vat. Chr. 1725, f° 98ª; 5541, A. T.)

Kar vos *avez* plus perdut que *conkis*.
(*Chans.*, ap. Ler. de Lincy, *Chans. hist.*, t. I, p. 120.)

Bien vit riens ne *conquerroit* la.
(J. DE CONDÉ, *Magnif.*, v. 225, ms. Casan.)

Et des Rommains un exemple monstroit
Qui la terre *ont* du monde *conquerue*.
(E. DESCH., *Œuv.*, I, 84.)

— Avec un rég. de personne :

Et soutillier en mainte guise
Tant que ta dame *aies conquise*.
(*La Clef d'amours*, 1079.)

Il convient que entre vous deux vous combates a moy et se vous me *conquerez* vous ferez de moy vostre plaisir, et se je vous *conquier* il convient que vous faciez ma voulenté. (*Lancelot du Lac*, 1ʳᵉ p., ch. XLVII.)

Le tien dist qu'il ne entreroit jamais en chasteau jusques a ce qu'il *eust conquis* dix chevaliers. (*Ib.*, 2° p., ch. XCI.)

CONQUEST, mod. conquêt, s. m., immeuble acquis par les époux en commun, formant un acquêt de communauté; acquisition :

Celui qui a fié de son *conquest* ou d'escheete le peut doner. (*Ass. de Jér.*, I, 222.)

Et ce l'eritage est dou *conquest* dou mort, tous les siens prochains parens en un degré l'auront. (*Ib.*, II, 285.)

E las, j'ai a bonne estrine
Le *cunquiet* dou baston,
Quant je vous di a bandon
De mon cuer tout le couvine,
Pour veoir a garison
Vo bouche a dire ne fine
Que je n'avrai se mal non.
(A. DE LA HALLE, *Poés.*, B. N. 25566, f° 9 v°.)

Si ne marierent de leur *conques*. (BEAUMAN., VII, 19.)

S'il velt prendre por son loier
La meité de nostre *conquest*.
(*Vie de Tobie*, B. N. 19525, f° 140ª.)

En tous *conquas*. (Chap. de Metz, 1255, Sancy, I, 2, A. Meurthe.)

Seront lesdicts futurs espoux du jour de leurs espousailles uns et communs en tous biens, meubles, acquestz et *conquestz*, immeubles qui seront par eux faicts durant et constant le dit mariage. (*Contr. de mar. de M. Gaston duc d'Orl. et de Mˡˡᵉ Marie de Bourb.*, ms. de la Bibl. du Louvre, n° 109.)

— Conquête, profit :

De vus dire mais brefment
Du grant *cunquest* d'Engleterre.
(*Estoire de seint Ædward le rei.*)

Tant est bel tot ce k'en li est
Q'en li veoir ai grant *conquest*.
(ROB. DE BLOIS, B. N. 24301, p. 534ª.)

Le livre dou *conquest* de la Terre Sainte. (*Cont. de G. de Tyr*, Flor. Laur. 10, 11.)

Lor eritage et lor *conquest*. (PH. DE NOV., .IIII. *tenz d'aag. d'ome*, 66.)

A grant richesse et a grant *conquest*. (ID., *ib.*, 16.)

... Espoir de longue vie et de *conquest*. (ID., *ib.*, 63.)

Sacies por voir que el nommer ne gist mie grans *conques*. (*Istore d'Outre Mer*, Nouv. fr. du XIII° s., p. 184.)

Puis que cil rois alez s'en est,
Au remanoir n'a nul *conquest*.
(*Gilles de Chin*, 4100.)

.V°. hommes laissa pour le *conquest* garder,
Affin que nulz n'i peust ne piller ne rober.
(CUV., *B. du Guesclin*, 16352.)

Onc Alexandre en ses *conquestz* tres haulx
Plus grant bernaige
D'honneur, bruit, los et haultain vasselaige
Ne mist sur champs.
(J. MAROT, *Voiage de Venise*, Bat. du Roy, f° 78 r°.)

S'il pouvoit envoyer ce courageus Jason
Au dangereus *conquest* de la riche toison.
(JOD., *Œuv. mesl.*, f° 97 v°.)

CONQUESTE, mod. conquête, s. f., action de conquérir, pays conquis :

Que lors cuiderent il bien que tote la *conqueste* que il avoient faite fust perdue. (VILLEHARD., § 282.)

CONSACRER, v. a., rendre sacré, vouer :

Et *consecrerent* Beelphegor, e manjerent les sacrefises des morz. (*Liv. des Psaum.*, Cambridge, CV, 27.)

Neant auvrans mais *consacranz* lo temple del ventre de la virgine. (*Serm. de S. Bern.*, 24, 32.)

Consecrer. (*De S. Johan*, B. N. 19525, f° 31 r°.)

Et alant a Rome pour soi faire *consecrer* fu fait de lo pape abbé et prestre cardinal. (AIMÉ, *Yst. de li Norm.*, III, 49.)

Femmes *consecrees* au cultivement des Dieux. (ORESME, *Polit.*, ms. Avranches 293, f° 46°.)

Cf. II, 249ᵇ.

CONSAINTEMENT, v. CONSENTEMENT.

CONSANGUIN, adj., issu du même père, mais non de la même mère.

— De consanguin :

Par une pitié *consanguine*. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, II, 26.)

— S. m., issu du même père :

Parens et *consanguins*. (H. DE GAUCHI, *Gouv. des princes de Gilles Colonne*, Ars. 5062, f° 84 r°.)

Les enfants sont plus *consanguins* du costé de la mere que du pere. (CHOLIERES, *Guerre des masles contre les fem.*, f° 43 v°.)

CONSANGUINITÉ, s. f., lien qui unit des parents issus du même père :

Personnes qui lui sont conjoinctes par affinité ou par *consanguinité*. (7 janv. 1277, *Ord. de Phil. III.*)

Plusieurs d'eulz estoient conjoints aus Romains par *consanguinitez*. (BERS., *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 2°.)

Consanguineitez, raffinitez et amitiez et alliances. (*Preuves sur le meurtre du duc de Bourg.*, p. 294.)

CONSCIENCE, s. f., connaissance intérieure que chacun a de ce qui est bien et de ce qui est mal :

Sa *conscience* le remorst. (*Rois*, p. 216.)

Ke de tout soit en sus corrumpue li purteiz de lor *consciance*. (*Li epistle saint Bernart a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f° 2.)

... Bonne *conciance*.
Tu iez ne demeure qu'an moi.
(*Renart*, B. N. 1630, f° 164.)

Sa *conscience* le reprist de la terre de Normandie que li rois Phelipes avoit conquise. (MÉNESTREL, § 456.)

Selon lor bone *concience*. (Sept. 1230, *Ch. de Thib. de Champ.*, A. mun. Troyes.)

En leur *consienche* et a leur ensiant. (1306, A. S. Omer, CXXI, pièce 3.)

Consciance. (G. DE CHARNY, *Liv. de cheval.*, ms. Brux., f° 127 v°.)

Meschans n'avez vous point de honte ny de *conscience* de faire sembler une honneste fille adultere ? (JEHAN DE LA TAILLE, *Negrom.*, V, II.)

La posterité le croira si bon luy semble, mais je lui jure, sur tout ce que j'ay de *conscience*, l'avoir su et veu tel (La Boétie), tout consideré, qu'a peine par souhait et imagination pouvois je monter au dela, tant s'en faut que je lui donne beaucoup de compaignons. (MONT., *Lettre a M. de Mesmes.*)

Soit que le defaut vienne d'insuffisance, et par n'avoir le sçavoir et l'experience telle qu'il seroit requis, soit qu'il vienne de nonchalance procedante d'une trop grosse *conscience*. (H. EST., *Apolog.*, c. 16.)

— *Penser a sa conscience*, penser aux fautes qu'on a commises :

Mais avant mettre la main a l'œuvre *penserent a leurs consciences*, se confesserent tres devotement. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. CCXVII.)

— Loc., *mettre sa conscience au croc*, mépriser tout scrupule :

Les autres sont tellement addonnez a leurs friandises, que cela leur fera *mettre leurs consciences au croc* : qu'on les fera servir a toute vilenie et iniquité moyennant qu'ils ayent la lippee. (CALV., *Serm. s. le Deuter.*, p. 534ᵇ.)

— Remords :

Et l'esprit n'est troublé d'aucune *conscience*.
(SCEVE DE STE MARTHE, *Prem. œuv.*, I, du mariage.)

— *Faire conscience, faire grande conscience d'une chose*, en avoir scrupule :

Combien que avant son trespassement il en *feist conscience*. (1344, A. N. JJ 75, f° 18 v°.)

Et luy respondit franchement qu'il *feroit grand conscience de* se mesler de guarir les barbares qui vouloient tuer les Grecs. (LA BOET., *Serv. vol.*)

Comment les payens *eussent ils faict grande conscience de* commettre tels actes, quand encores aujourd'huy plusieurs chrestiens n'en font point de scrupule ? (H. EST., *Apol.*, c. 47.)

— *En conscience*, d'après une règle de conscience :

Or *en* quelle *conscience* la plupart peut user de telles imprecations, je m'en rapporte a eux. (H. EST., *Apol.*, c. 14.)

— *Conscience*, estomac; *prendre, jeter sur sa conscience*, avaler :

Puis quand il *eut prins sur sa conscience* (le prince)
Broc de vin blanc, du meilleur qu'on eslise,
Mon Dieu, dit il, donne moi patience.
Qu'on a de maux pour servir saincte Eglise!
(CL. MAR., *Epigr.*, p. 399.)

On luy baille une pleine grande tasse de vin pour s'en despestrer, laquelle il *jetta sur sa conscience*. (N. DU FAIL, *Eutrap.*, XVII.)

Lequel la bonne dame print, et ayant trempé une rostie dedans, la mangea, et *jetta sur sa conscience* tout ce qui estoit au voirre. (LARIV., *Nuicts*, VI, I.)

— *Laver sa conscience*, boire abondamment :

Or sus, beuvons ! Que nous sert de pleurer ?
En attendant qu'on oye publier
La douce patience,
Il faut, de ce bon vin, *laver sa conscience*.
(*Vau-de-Vire*, ap. Jacob, *Vaux-de-Vire d'O. Basselin*, LX.)

CONSCIENCIEUX, adj., qui obéit à sa conscience ; qui affecte de se faire des cas de conscience sur tout, scrupuleux :

Lesquelles choses actendues nul *consciencieulx* nous pourroit juger devoir estre chacez de nostre monastere. (AUTON, *Chron.*, B. N. 5082, f° 69 r°.)

Que si quelque mauvais opiniatre, incredule, heretique, stupide, *conscientieux*, faussonnier, ou autre ribaudaille ne me veut croire. (*Le moyen de parvenir*, p. 33, Jacob.)

Et combien ce genre d'escrire (l'histoire) est peu *conscientieux* en telles choses, je m'en rapporte seulement a ceux qui l'entendent. (DU BELL., *l'Oliv.*, au lect.)

Fort *consciencieux* a porter temoignage, in testimonio religiosus. (R. EST., *Thes.*)

Si je leur ay laissé a se plaindre de moy c'est plustost d'y avoir trouvé un amour au prix de l'usage moderne, sottement *conscientieux*. (MONT., liv. III, ch. V, p. 72.)

La prudente et *consciencieuse* discretion de M. de Vieilleville. (CARLOIX, VII, 25.)

CONSCRIPT, mod. conscrit, adj., enrôlé.

— *Pere conscript*, sénateur :

D'ilecques vint que en Senat en eust tousjours aucuns qui fussent appelez *peres conscrips* ; pour ce il appelerent celui nouvel senat *conscrips* et esleus. (BERS., *Tite-Live*, B. N. 20312 ter, f° 28 r°.)

CONSECRATION, s. f., action de consacrer :

Consecracion. (*Bible*, B. N. 899, f° 55 v°.)

Consecration. (*Trad. de Beleth*, B. N. l. 995, f° 48 v°.)

Consecracions d'eglises. (L. DE PREMIERF., *Decam.*, B. N. 129, f° 75 v°.)

Et furent a sa *consacration* deus archevesques. (FROISS., *Chron.*, I, 254.)

CONSECRATOIRE, adj., qui a la vertu de consacrer :

Paroles *consecratoires*. (J. GOULAIN, *Ration.*, B. N. 437, f° 149 r°.)

CONSECUTIF, adj., qui se suit l'un l'autre :

Trente ans entiers et *consecutifs*. (1531, *Cout. de Lorris.*)

— Suivant :

Le dimanche *consecutif* furent fait deux grands feuz sur la riviere. (PARADIN, *Hist. de Lyon*, p. 361.)

CONSECUTIVEMENT, adv., en se suivant immédiatement :

Consecutivement. (1373, A. N. S 93, pièce 44.)

Consecutivement cinq et quatre, cinq et trois, et ainsi *consecutivement*. (RAB., liv. V, ch. X.)

CONSEIL, s. m., indication donnée à qqn sur ce qu'il doit faire :

Antr'eus parolent et si ont *conseuls* pris.
(*Loh.*, ms. Montp., f° 97ᵈ.)

Konseil.
(GARN., *S. Thom.*, B. N. 13513, f° 20 v°.)



Se mes *consaus* estoit ois ne escoutez,
On vous rendroit la vile sans traire et sans giter.
(*Gui de Bourg.*, 468.)

Concealz. (*S. Graal.* B. N. 2455, f° 196 r°.)

Conceal. (*Ib.*)

Et il respondirent ke de chou ert li *consaus* pris, ke ja de couardie n'i aroit parlé ne pensé. (Henri de Val., § 527.)

Por quoi je vos pri que vos me donoiz espace de *consoil.* (*Ami et Amile*, Nouv. fr. du xiii° s., p. 53.)

Et volentiers meist *conseil* a delivreir la terre sainte. (Menestrel, § 6.)

Donnez moi *consuel*
(*Male marastre*, ms. Berne 41, f° 2ᵃ.)

Li plus profitables *consauls.* (Laurent, *Somme*, ms. Alenç., f° 41 r°.)

Par le *consel* des escevins. (Déc. 1260, chir., St Brice, A. Tournai.)

Par lo *conset* deis amis. (*Droit de la cort li rois d'Alam.*, ms. Berne A 37, f° 6ᵃ.)

Par effanz pas ne les envoie,
Ne ton *conseil* ne lor desploie.
(*Clef d'amours*, 2817.)

Dame, s'a ce n'est *consaus* mis,
Ja ne pourray estre garis.
(*Couci*, 1977.)

Sire dus, dist le dame, point ne lui escondy,
Mais il fault *consail* querre de ceste chose cy.
(*H. Capet*, 692.)

Avant dites moy voz *conseulz.*
(*Mir. de N. D.*, V, 298.)

Quant la chose est faite li *consaus* en est pris.
(*Anc. prov.*, ap. Ler. de Lincy, *Prov.*)

Se ces raisons garder proposes
Tu feras bien, par mes *conseulx;*
Laisse les embesoingner seulx.
(Charles d'Orl., *Poés.*, p. 335, Champ.)

— Réunion, assemblée délibérante :

Par grant esguart, par grant *conseil*
I sont asis tot a compas.
(*Eneas*, 424.)

En vient chascun vers son paroil,
Qu'ains puis n'i ot autre *consoil.*
(J. Bretel, *Tourn. de Chauvenci*, 1599.)

Au *conseilg* fu mis. (1317, *Cart. de Beaupré*, B. N. l. 9973, f° 17ᵇ.)

Nous avons eu par deux saisons *consaux* et traites ensemble sur forme de paix a Amiens et a Lolinghen. (Froiss., *Chron.*, l. IV, c. 43, Buch.)

Et pour ceste matiere se tindrent plusieurs *consaux* ou fut appelé le chancelier, et le premier chambellan. (O. de La Marche, *Mém.*, I, 28.)

Il sçavoit les secrets des *consaux* tenus par les gens du roy de France. (Id., *ib.*, I, 33.)

Si eut, audit lieu de Douay, grans *consaulx* avec plusieurs des nobles de son pays sur ceste matiere. Auquel *conseil* fut conclud qu'il s'en yroit a Paris devers le roy. (Monstrelet, *Chron.*, I, 29.)

Ne facent assemblees, ne *consaulx* ensemble. (*Ib.*, I, 47.)

— Conseiller :

A tant monta li reis e ses *consez.*
(*Ger. de Rossill.*, p. 370.)

Li *consaulz* Willame disoit. (*Anc. cout. de Picard.*, p. 99.)

Je veux m'y conduire par *conseil*, a l'effect de quoy j'ay assigné en ma ville de Paris, avec mon amiral, ceux qui ont le plus de cognoissance et de pratique du commerce d'Espagne et de la navigation. (28 mai 1601, *Lett. miss. de Henri IV*, V, p. 417.)

Les *consieulx* du roy. (P. Coch., *Chron.*, c. 44.)

Cf. II, 249ᶜ.

Conseillable, adj., qui peut être conseillé :

Chose *conseillable.* (Oresme, *Eth*, f° 44ᵃ.)

Cf. II, 250ᵃ.

Conseillant, s. m., celui qui donne des conseils :

Que il soit aidanz et *conseillanz* a cex qui a nostre devis et a nostre volonté s'acorderont. (1260, Ch. des compt. de Dole, B 621, A. Doubs.)

Conseilleor, mod. conseilleur, s. m., celui qui donne des conseils ; conseiller ; assesseur particulier pour le gouvernement :

Le los de mes *consoilleors.*
(J. Bod., *Saisnes*, XXVII.)

Tu ies rois et *conseillierres.*
(Guiot, *Bible*, 1180.)

Qui des traitres fais ses *consilleors.*
(*Gaydon*, 9491.)

Jehan, ains mais tel *conseilleur* ne vi
Comme vous.
(And. Douche, *Jeu-parti*, Dinaux, *Trouv. artés.*, p. 74.)

Jou soloie avoir *consilleur*
Plain de grant sens et de valeur.
(Mousk., *Chron.*, 9354.)

Et ocit les *consoilleours.*
(J. de Priorat, *Liv. de Vegece*, B. N. 1604, f° 27ᵇ.)

Conseilleor, conseilleour. (*Est. de Eracl. emp.*, XXXI, 7.)

Le maistre *conseilleeur* l'empereeur qui estoit touz sire de lui. (Menestrel, § 240.)

Si malvais *conceillor* ce font.
(Rob. de Blois, *Poés.*, B. N. 24301, f° 476 r°.)

Conseylleor. (1281, *Test. de Guy de Lusignan*, A. N. J 270, pièce 19.)

Garde toi de mauves *conseilleur.* (*Bible*, Maz. 35, f° 43ᶜ.)

E es *conseleires* e aitoira a tes crestians. (*Chron. de Turp.*, B. N. 5714, f° 83ᵃ.)

A ses hoirs, a ses aidanz, a ses homes, a ses *conseilleurs.* (1305, *Lett. de Rodolphe, seigneur de Neuchâtel*, A. Doubs, papiers Châlon.)

Et si fu Mahius Facons, leur maires, et avoec yauls, furent comme *conseilleur* en ceste besongne. (1326, *Li escris dou jugement de Jakemon de Courcieles*, chirog., A. Tournai.)

Li hoir segneur Gillion Mouton, le pere, qui fu..., sont venut et viunrent, par devant Pierre de le Marliere, siergant d'armes au roy de Franche, et gardyen de Tournay, commis de par celui segneur, et par devant ses *conseleurs* establis. (5 oct. 1332, *C'est Jakemon Coppet, clerc, fil Colart Coppet*, chir., A. Tournai.)

Des bourgois qui ad present sunt advocat ou *consilleur.* (1341, Rois., ms. Lille 266, f° 324.)

L'an mil trois sens sissante sis, fu ordené dou lieutenant, dou prevost, et ses *conssilleurs*, ou fait del eskievinage de Tournay, que d'ore en avant il n'y aroit que .viii. loyeurs de draps en Tournay. (8 mars 1366, *Petit reg. de cuir noir*, f° 79 v°, A. Tournai.)

Ceulz qui estoient si plus secré et especial *consilleur.* (Froiss., *Chron.*, I, 119.)

Pour tant qu'il leur estoit propisces et grans *consillieres* a leurs besoings. (Id., *ib.*, IV, 180.)

Vous estes ung grant *conseilleur*,
On ne pourroit trouver meilleur.
(*Moral. des enfans de maintenant.*)

— Consul :

Il fust amis de l'empire, patrices et *conseillierres* des Romains. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 15ᵃ.)

Lors commencha a Romme a avoir *conseilloors* et regars. (*Chron. de Fr.*, Berne 590, f° 22ᶜ.)

— L'anc. franç. avait le fém. *conseilleresse :*

Verité la bonne *conseilleresse.* (Gers., *Serm.*, ms. Troyes, f° 8 v°.)

Cf. Conseilleur, II, 250ᵇ.

1. **Conseillier**, mod. conseiller, verbe. — A., guider qqn en lui indiquant ce qu'il doit faire :

Toute pensive et engoissouse,
Lor dist : Por Deu, *concilliez* moi.
(*Dolop.*, 4109.)

Conseillier te doi.
(*Ib.*, 5161.)

Mais Diex, qui les desconsiliez *conseille*, ne le volt mie ensi soffrir. (Villeh., § 61.)

Et de moie part li direz
Qu'il vous *conseut* mieus qu'il porra.
(*Floire et Blanceflor*, 1ʳᵉ vers., 1348.)

Consillies moi.
(*Huon de Bord.*, 789.)

Mais je ne vos sai dire quel part je doi aler.
Damedex me *conseut*, por sainte charité.
(*Parise*, 1484.)

Que il *consilloit* bien le conte de Montfort a faire pais. (Froiss., *Chron.*, VI, 179.)

A ce qu'il le *conseillast* et mandast comment il se devoit gouverner et resister a l'entreprise dudit de Bresons. (1460, A. N. JJ 192, f° 63 v°.)

Encor as tu trop babillé
Mais si tu *es* bien *conseillé*
Tay toi.....
(J. A. de Baif, *le Brave*, II, 4.)

Et pour rendre hay Valentinien de chacun il le *conseilloit* secrettement de ne point recompenser ses soldats, ny par honneurs, ny par bienfaits. (Urfé, *Astree*, II, 12.)

— Suggérer par conseil :

Or metes donc toutes l'oreille
A savoir cen que je *conseille.*
(*Clef d'amours*, 2088.)



— Neut., donner un conseil :

Vostre enemi(s) *cunseillent* al rei estreitement.
(WACE, *Rou*, 2e p., 3781.)

— Réfl., prendre conseil, délibérer, se concerter :

Se consolier. (*Droit de la cort li rois d'Alam.*, Berne A 37, f° 17d.)

Que n'ayant de conseil afaire
Il *se conseille* toutefois.
(J. A. DE BAIF, *Mimes*, l. III, f° 106 v°.)

Je vous ay envoyé querir pour *me conseiller* avec vous de ce que je doy faire. (LARIV., *Ecol.*, V, 1.)

L'avantage n'est point tel que vous deussiez si tost conclure, sans vous en *conseiller*. (TOURNEB., *les Contents*, 41.)

— *Se conseiller à qqn*, demander l'avis de qqn. :

Maint home en furent deceut,
Que, de quant ke faire voloient,
A s'ymaiges *ce conseilloient*.
(*Dolop.*, 12451.)

Tuit a lor fames *se conseillent*.
(*Rose*, Corsini, f° 110b.)

Amis, puis que ne puis trouver conseil en toi,
Je *m*'en *conseillerai* a ce cler que la voi.
(*Dit de ménage.*)

Cf. II, 250b.

2. **CONSEILLIER**, mod. conseiller, s. m., celui qui donne des conseils ; membre d'un conseil :

De la discorde sont autor et *cunseiller*.
(GARN., *S. Thomas*, 3379.)

Consailier.
(*Destr. de Rome*, 160.) Ms., *consailer*.

.I. siens *consilliers*.
(*Blancand.*, 4863.)

Consoillier. (23 av. 1363, *Ch. du R. Jean*, A. C.-d'Or.)

A esté bien long temps en fuyte et de present emprisonné es prisons de nostre dit *conseillier*. (1441, A. N. JJ 176, f° 16 r°.)

— Adj. :

Parquoy, o dame, ensuyvant tes ancestres,
Donne faveur aux *conseillieres* lettres,
Si tu congnois grans bien en advenir.
(VASQUIN PHILIEUL, *Œuv. vulg. de Petrarq.*, p. 6.)

CONSELEUR, v. CONSEILLEOR.

CONSENTEMENT, s. m., acquiescement que qqn donne pour sa part à un projet :

... Quand li hom n'est mie solement par deleiz atraiz al blandissement de pechiet, mais mimes par *consentement* i sert. (*Job*, dans *Rois*, p. 460.)

Par le conseil et par le *consentement* as autres, un soir, a la mie nuit, que l'empereres Alexis dormoit en sa chambre... (VILLEH., § 222.)

Del assentement et del *consentement* ledit Jehan. (1284, A. N. S 5061, pièce 18, Suppl.)

Consaintement. (G. DE CHARNY, *Liv. de cheval.*, ms. Brux., f° 110 v°.)

CONSENTIMENT, s. m., consentement :

Consentiment. (*Regle del hospit.*, B. N. 1978, f° 15 r°.)

Et desirrans avoir paiz et accort aus diz religieus du *consentiment* notre seigneur le roy. (1322, A. N. JJ 61, f° 33 r°.)

Conscentiment. (24 oct. 1360, *Lett. pat. du R. Jean*, A. mun. Bord.)

CONSENTIR, verbe. — N., donner son consentement à qqch. ; être du même avis :

A volu et *consentu*, veult et *consent* le dit reverent. (1396, *Cartul. de Sens*, B. N. l. 9896, f° 152 r°.)

Conscentir. (*Chron. et hist. s. et prof.*, Ars. 5079, f° 171 v°.)

S'il y a un seul tribun qui empesche et qui contredise, encore que tous les autres *consentent*, il l'emporte. (AMYOT, *Tib. et Gaius Gracc.*)

— A., donner son consentement à, permettre, accorder :

Tot li *consent* sa volenté.
(*Eneas*, 1525.)

Qui en gieu entre, le gieu doit *consentir*,
Et l'on doit bien grever son anemi.
(*Garin le Loh.*, 2e chans., XXXV.)

Ja fusmes nos nez en un jor,
Et en un jor devions morir,
Se Diex le volsist *consantir*.
(*Floire et Blancefl.*, 2e vers., v. 1534.)

Or iront tuit ensamble, li viel et li enfant,
Le chemin vers Luiserne, se Diex le lor *consant*.
(*Gui de Bourg.*, 3448.)

Ke je totes ces choses ki desoure sunt dites greasse, loasse et *consentisse*. (1267, Val S. Lambert, 300, Arch. Liège, Wilmotte.)

De men bon gré et de me bonne volenté veuill et ordenne et *consench* et appreuve toutes les coses contenues en le clause devant dicte. (1311, *Cart. de S. Quentin*, B. N. l. 11070, f° 63 r°.)

Avons fait, traictié, passé *consentu* et accordé entre nous ensemble les traitiez qui s'ensuyvent. (1422, A. Côte-d'Or, B 11367.)

Si voulez *consentir* la treve.
(R. DE COLLERYE, *Rondeaux*, XXIV.)

Les ames françoises bien nees ne *consentiroient* ny approuveroient jamais ces execrables impietez. (*Mém. de Boyvin du Villars*, I, an 1550.)

Et ne pensoit point encores qu'il fust possible d'y trouver les seuretez suffisantes, ne que le roy fust pour luy *consentir* les conditions qu'il lui entendoit demander a toutes fins. (GUILL. DU BELLAY, *Mém.*, l. V, f° 156 r°.)

Desja le bruit est partout qu'on leur *consent* la revocation de vostre edict de pacification. (17 mai 1585, *Lett. miss. de Henri IV*, t. II, p. 64.)

— Réfl., donner son consentement :

Se consentir a un peché mortel. (LAUR., *Somme*, ms. Alenç. 27, f° 10 r°.)

L'ame est blanche et nette, et se le corps ne *se consentist* a faire pechié, elle feust touzjours blanche. (*Livre du cheval. de la Tour*, c. 8.)

Ilz auront, et je *m'y consens*,
Sans les estuys, mes grans lunettes.
(VILLON, *Grand Testam.*, 1732.)

Mais prie a Dieu qui me confonde
Si jamais a homme du monde
De riens *me* voulus *consentir*.
(*Farce moralisee.*)

Pour riens ne *me consentiray*
Qu'on sache ce que nous fesons.
(*Le Debat de deux demoiselles.*)

Par vostre foy, vouldriez vous bien estre ma femme, si vostre pere et mere le vouloient et si je *m'y consentoye?* (*Jehan de Paris*, p. 113, Montaiglon.)

Vous sçavez quel pere j'ay, lequel jamais ne *s'y consentira*. (MARG. D'ANG., *Hept.*, 10e nouv.)

Cestuy duc luy fist moult de grandes promesses, affin qu'elle *se consentist* a sa voulenté. La fille, esperant les choses promises, *se consentit* a sa voulenté incontinent. (*Le Violier des hist. rom.*, c. I.)

— *Consentant*, part. prés. et adj., qui consent :

Et tuit cil qui estoient *consentant*, estoient parçonier del murtre. (VILLEH., § 224.)

Cf. II, 252b.

CONSEQUEMMENT, adv., avec suite, par suite, à la suite, par file, l'un après l'autre :

En continuent *consequamment* de jour en jour. (1404, A. S.-et-M., H 98.)

En apres, ci apres, *consequemment* par ordre, *consequemment* apres. (R. EST., *Dictionariolum.*)

La royne s'assit en premier lieu, *consequemment* les autres selon leur degré et dignité. (RAB., *Cinquiesme livre*, ch. XXXII.)

Seront tenus... et *consequamment* les dis tourteliers faire chef d'œuvre. (31 déc. 1546, *Ord. des espissiers et chiriers*, Reg. aux publicat., A. Tournai.)

Cf. II, 252c.

CONSEQUENCE, s. f., ce qui suit nécessairement une chose; importance d'une chose :

Ce qui a esté receu contre la raison de droit ne doit pas estre tret a *consequence*. (P. DE FONTAINES, *Conseil.*)

Et de ceu je te donrai une *consequence*. (*Cons. de Boece*, ms. Montp., f° 14a.)

En ces occasions de si grande *consequence*. (F. DE SAL., *Aut. de S. P.*, ms. Chigi, f° 95a.)

Je desire singulierement, qu'on nous juge chascun a part soy : et qu'on ne me tire rien en *consequence* des communs exemples. (MONT., liv. I, ch. XXXV, p. 135.)

Nous voyons la liberté des invectives qu'ils font les uns contre les autres ; je dy les plus grands chefs de guerre, de l'une et l'autre nation, ou les paroles se revenchent seulement par les parolles, et ne se tirent a autre *consequence*. (ID., liv. II, ch. XVIII, p. 442.)

CONSEQUENCIEUX, adj., de conséquence, d'importance :

Ne luy appartenoit disputer de tels et si *consequentieux* propos. (N. du Fail, *Eutrap.*, XXIX.)

La sortie de Monsieur estoit beaucoup moins *consequencieuse*, a cause du peu de duree qu'eut sa resolution. (Aub., *Hist. univ.*, l. II, c. xviii, 1re éd.)

Montrant des memoires plus *consequentieux* que les premiers. (Id., *ib.*, III, 7.)

Quelques exploits *consequentieux*. (Id., *ib.*, append. aux deux prem. v.)

Leur divorce... etoit d'une consequence *consequentieuse*. (*Pensées facétieuses de Bruscambille*, p. 94.)

— En parlant de personne, qui agit avec conséquence :

Et *consequentieux*
Vivez d'oresnavant sans desmentir vos yeux,
Repeus des doctes traits de cette portraiture.
(Aub., *Trag.*, aux lect.)

CONSEQUENT, adj., qui fait suite logiquement :

Puis reprit le fil de ce qui luy restoit a dire, et qui estoit *consequent* a ce qu'il avoit desja dit. (Amyot, *Theag. et Car.*, ch. xiv.)

— *Par consequent*, loc., en suivant, ensuite, logiquement :

Par consequens. (Evr. de Conty, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 92 r°.)

Il aime ouvrer selon vertu, et *par consequent* il a en ce delectation. (Oresme, *Eth.*, I, 12.)

Aprez ce estoient en ordre assiz, en tres riches sieges, tres haulx et puissans seigneurs messieurs de la noble Thoyson d'or qui illecq estoient, et *par consequent* les autres nobles. (*Relat. de l'assemblée tenue a Bruxelles*, ap. Com., III, 255.)

CONSERVABLE, adj., qui peut être conservé :

Dits *conservables*. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, VIII, iv, 25.)

CONSERVANT, s. m., conservateur :

Soyez vray *conservant*
Des libertez de moy dolente eglise.
(J. Bouchet, *Opusc.*, p. 150.)

CONSERVATEUR, s. m., celui qui conserve :

Conservator. (1281, A. N. J 270, pièce 19.)

Le prince est *conservateur* de justice. (Oresme, *Eth.*, V, 15.)

C'est la provision qui a esté conclue et deliberee par monseigneur messire Thiaude, seigneur de Valspergue, lieutenant de monseigneur le mareschal de France, lieutenant du roy nostre sires es marches de deça la riviere de Seyne et *conservateur* des treves ordonnees par les ambassadeurs du roy. (1423, Mém. Soc. hist. Paris, t. V, 1878, p. 285.)

Conservateur des droitz de l'eglize. (Auton, *Chron.*, B. N. 5083, f° 10 v°.)

Je rendz graces a Dieu, mon *conservateur*. (Rab., *Pant.*, ch. viii.)

Ce sont les bons capitaines qui forment les bons soldats, d'autant qu'il sont *conservateurs* de l'ordre et de la discipline. (La Noue, *Disc.*, p. 284.)

CONSERVATIF, adj., qui a la faculté de conserver :

La chaleur du soleil est vivificative et *conservative* des choses natureles. (Evr. de Conty, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 80b.)

Prudence modere les passions et est *conservative* du bien de raison. (H. de Gauchi, *Trad. du Gouv. des princes de Gilles Colonne*, Ars. 2090, f° 20 v°.)

CONSERVATION, s. f., action de conserver :

La *conservacion* du droit commun. (Oresme, *Eth.*, V, 21.)

CONSERVATOIRE, adj., qui sert à conserver :

Il convient avoir en la region lieux *conservatoires* qui soient communs pour la garde des fruits communs. (Oresme, *Polit.*, 2e p., f° 69c.)

CONSERVE, s. f., action de conserver; ce qui est conservé :

Mettez les noix boulir en miel et illec les laissiez en *conserve*. (*Ménagier*, II, 247.)

— Ce qui accompagne, ce qui suit :

Ceste bellue marine avait pour *conserve* un autre poisson un peu plus grandelet. (Thevet, *Cosmogr.*, III, 16.)

Cf. II, 253b.

CONSERVER, verbe. — A., soigner une personne ou une chose de manière à empêcher qu'elle ne soit altérée ou détruite ; préserver, observer :

Si Lodhuvigs sagrament que son fradre Karlo jurat, *conservat*. (*Serm. de Strasb.*)

Dieu vous *conserve* de tous maulx. (Palsgr., p. 494.)

Et nous en allant ensemble a la porte avec une petite bougie seulement qu'elle mesme portoit, et qu'elle couvroit presque toute avec la main, feignant de la *conserver* du vent. (Urfé, *Astree*, I, 8.)

— Neut., naviguer de conserve, sans se séparer :

A la poupe de la realle, pour *conserver*, estoient la capitainesse du commandador major, et la patronne d'Espaigne. (Brant., *Grands capit.*, I, xxv.)

CONSERVITEUR, s. m., celui qui est serviteur avec un autre :

Malheureux et miserables *conserviteurs* d'amours. (*Triumph. de Petrarq.*, f° 8 v°.)

CONSIDERABLE, adj., digne de remarque, d'attention :

Est *considerable* que pendant le regne de Josias, qui feut de trente et un ans, Dieu feut bien servy, le roy bien obey, son royaulme paisible, luy et son peuple riches. (Michel Lhospital, *Œuv. inéd.*, Traité de la réformat. de la justice, I, 127.)

CONSIDERATIF, adj., qui considère, qui réfléchit :

Elle fait homme speculatif et bien *consideratif* de la beauté qui est vers le corps ou es corps. (Oresme, *Politiq.*, 2e p., f° 96c.)

Comme il y en a tousjours qui sont fort *consideratifs*, ceux la repliquerent qu'ils appercevoyent bien le danger apparent, neantmoins que la salvation leur estoit cachee. (Lanoue, *Disc.*, p. 608.)

C'estoit un acte d'un tres vaillant et genereux simple capitaine et soldat, mais non d'un general ny d'un guerrier *consideratif* et politiq. (Brant., *Grands capit. franç.*, Montluc.)

Il faut de mesmes que les grands soient discrets et *consideratifs* que, sans juste raison et subject, ils ne fassent tort aux petits. (Id., *Duels*, 2e disc.)

Le pere veut encore manier aujourd'hui toutes les affaires par lui meme, et a cause de sa vieillesse elles en vont plus lentement : sa froideur le rend plus difficile et *consideratif* a entreprendre. (Jeannin, *Négoc.*, p. 672.)

CONSIDERATION, s. f., action de considérer avec attention un objet, une chose, au propre et au figuré :

La *consideration* de sa floibeteit. (*Job*, dans *Rois*, p. 488.)

Et celui estoit apelé augur et la *consideracion* qu'il faisoit estoit apelee augurement. (Bers., *Tite-Live*, ms. Ste-Genev., f° 1a.)

Et veut et considere que les religieux messire le abbes et convent d'icelle eglise liberalement pour *conscideration* de toute conscience et de tout bien... (1371, *Cart. de l'abb. S. Médard*, Rouge liv., f° 99 v°, A. Tournai.)

Pour *consideracion* des services qu'il nous a faiz. (13 avr. 1396, *Lett. de Louis, duc d'Orléans*, Arch. Asti, liasse 27.)

Je tiendray ce service en la *consideration* qu'il le merite. (23 mai 1591, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 767.)

CONSIDEREEMENT, mod. considérément, adv., avec circonspection :

Pensees prudemment a ce que faire puissions *considereement* a oster toute matere de doubtance. (Nov. 1392, *Ord.*, VII, 521.)

Qui trop peu *consyderement* a parlé de cette chose. (*Descr. du Nil*, p. 276, ap. Léon, *Descr. de l'Afr.*)

CONSIDERER, verbe. — A., regarder attentivement sur toutes ses faces :

Quant issi *oi consideree*
Ma douce dame desiree.
(*Clef d'amours*, 49.)

Apres ce qu'il *ot* ainsi *consideré* en soy mesmes il fist venir par devant soy un sien feal. (*Istoire de Troye la grant*, ms. Lyon 823, f° 78a.)

Consyderer.
(J. Bouchet, *Ep. fam.*, XXVII.)

— *Consideré*, p. passé, qui jouit de la considération :



— *Mal consideré*, inconsidéré:

Et qu'il n'y ait aussi quelque *mal consideré* causeur qui est bien aise d'en compter pour se monstrer plus habile que les autres. (Du Villars, *Mém.*, II, an 1551.)

CONSIDERESON, s. f., doublet de *considération* :

Cote n'a il pas azuree,
Car tel couleur est aduree
Denotant *considereson*
De bien, de sens et de reson.
(*Fauvel*, B. N. 146, f° 3b.)

CONSIGNATEUR, s. m., celui qui fait une consignation de marchandises :

A l'institucion et octroy d'iceluy (impôt) fut par vous ordonné qu'il seroit et demeureroit en la main du gouvernement dudit pays, et se gouverneroit par les *consignateurs* d'iceluy, et toutesfois il a esté baillé sans le vouloir et consentement dudit pays et sans appeller lesdits *consignateurs*, par trois annees. (8 juin 1456, *Ord.*, XIV, 400.)

CONSIGNATION, s. f., dépôt d'argent, de valeurs, fait officiellement en garantie de qqch. :

Concination. (*Cout. de Dieppe*, dans Dict. gén.)

Consination. (*Cout. de Bourges*.)

Cf. Consignacion, II, 254a.

CONSIGNE, s. f., action de consigner :

Ou sont les preux et tant de roys de France
Qui decorerent leurs noms par leur vail-
Il n'en reste memoire ne *consine*. [lance?
(Robertet, *Triumphes de Petrarque*, ap. Joly, *Poés. inéd. des xve et xvie s.*, p. 61.)

CONSIGNER, verbe. — A., remettre en garantie, mettre en dépôt :

Vous sçavez que feistes prendre a Paris la somme de quarante mille cinq cens vieulx escus que M. le duc de Bretagne *avoit consiné* a vostre court de Parlement. (*Lett. du temps de Louis XI*, Bibl. Ec. des Chart., 4e sér., I, 19.)

Concinerent chacun dix escus en main tierce. (Lariv., *Nuicts*, VII, iii.)

Consigner sous la main de justice la denree et marchandise. (*Cout. de Douay et d'Orchies*, Nouv. Cout. gén., II, 977.)

— Remettre :

Il leur *consigne* et distribue discretement les choses dessus dictes. (*Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 99a.)

— Fig. :

Dedans la mer l'ancre *consigne* et jecte.
(O. de S. Gel., *Eneid.*, B. N. 861, f° 65d.)

— Marquer d'un signe, signer ; garnir du signe de la croix :

Et li espee del humble crucefis ki ala dedens toi, et te *consigna* par dehors si com autre angle... ayant en lui le signe du Dieu vivant. (*Vie de S. Franç. d'Ass.*, Maz. 1742, f° 63b.)

Consignes del sains signes Jhesuscrist. (*Ib.*, f° 68d.)

De cest signe *consignoit* saint Francois ses lectres toutes les fois ke il envoioit escrit a aucun. (*Ib.*, f° 90b.)

Cf. II, 254c.

CONSILIATEUR, v. Conciliateur. — **CONSILLIER**, v. Conseillier. — **CONSINE**, v. Consigne. — **CONSIRGERIE**, v. Conciergerie.

CONSISTANCE, s. f., état d'un corps qui se rapproche de l'état solide par la cohésion de ses molécules :

Leur *consistance* et leur nature. (Ol. de la Haye, dans *Dict. gén.*)

Consistance de substance. (*Jard. de santé*, I, 332.)

Consistence. (Paré, II, 4.)

CONSISTANT, adj., qui a de la consistance :

Soient enfans, adolescens ou hommes en aage, *consistans*, foibles ou robustes. (Paré, XXIV, xxviii.)

CONSISTER, verbe. — N., se maintenir dans un état solide.

— Réfl., exister :

Et sy m'appartient la dicte riviere d'Eure et tous droictz de pescheries en icelle en tant qu'elle *se conciste* et extend dedans me dite terre. (1584, A. S.-Inf.)

Cf. II, 256b.

CONSISTOIRE, s. m., assemblée de cardinaux présidée par le pape, où l'on s'occupe des affaires générales de l'Eglise ; assemblée en général :

Al *consistorie* od lui ne remist nus hum vis.
(Garn., *S. Thom.*, 3571.)

Li saige menerent entre eus l'enfant en .i. *consitoire*. C'est .i. leu ou il tiennent leur granz parlemenz. (*Sept. Sag.*, ms. Chart. 620, f° 18d.)

Si en vint une partie au *consitoire* et trouverent les .vii. sages. (*De Marke le fil Caton*, ms. Lyon 697, f° 5a.)

Seint *consitoire*. (*Code de Justin.*, B. N. 20120, f° 6 r°.)

De trestoutes besoignes les papes consilloient,
En tous les *concitores* sagement ordenoient.
(Gillion li Muisit, I, 339, v. 22.)

Et scé bien que trop demourroies
S'atendoies tant qu'au saint pere
De ton obscurté la matere
Revellasses, car par ystoire
Tiont du college *consistoire*.
(*Mir. de N. D.*, III, 34.)

Conchitoire. (1365, *Compte de Valenc.*, ap. La Fons.)

Que les prevoz, jurez, eschevins et eswardeurs, ensemble les trois *concistoires* d'accort, pourront ordonner des salaires de tous les officiers de la ville, et de la quantité d'iceulx et le nombre d'iceulx restraindre et diminuer, selon ce que bon leur semblera. (6 fév. 1370, *Ord.*, V, 378.)

En plain *concitore*. (Froiss., *Chron.*, VI, 187.)

Si fu esleus apres lui en plain *concitoire* en Avignon. (Id., VIII, 260.)

La y eut grant *consistoire* de ceulx qui faisoient la traison. (P. de Fénin, *Mém.*, an 1418.)

Les ordonnances du *consistoire* de la maison commune de Thoulouse. (1504, *Ord. de la mais. comm. de Thoulouse*, f° 1a, Arch. mun. Toulouse.)

Alexandrins voyans ce *consistoire*,
Haulsent l'espaulle a modde de Lombars.
(J. Marot, *Voiage de Genes*, f° 14.)

Et ne le taisent pas
Des grands au *consistoire*.
(Cl. Marot, *Psalmes*, 107, p. 228.)

CONSISTORIAL, adj., qui appartient à un consistoire :

Dignitez *consistoriales*. (31 oct. 1472, *Ord.*, XVII, 553.)

Advocat *consistorial*. (1487-9, A. P.-de-Cal.)

Advocatz *consistoriaulz*. (*Contreditz de Songecreux*, f° 101 v°.)

Ausquelz voulut de ses parolles tenir *consistoyrial* propos. (Auton, *Chron.*, B. N. 5081, f° 41 r°.)

En l'eglise sainct Estienne estoit le siege *consistorial* de l'archeveque, comme estant lors cathedrale. (Paradin, *Hist. de Lyon*, p. 257.)

— Soumis aux décisions du consistoire des réformés :

Bellignan est encor huguenot *consistorial*. (Aub., *Faen.*, c. 10.)

— S. m., huguenot :

Et tenu guet aux portes de la ville avec les *consistorians*. (11 juin 1569, *Sent. contre les bourgeois de Limbourg*, extr. des Arch. roy. de Brux., dans *Soc. hist. et archéol. de Limbourg*, IX, 252.)

CONSISTORIALEMENT, adv., par décision prise en consistoire :

Consistorialement, consistorialmente. (C. Oudin, 1660.)

CONSOER, v. Consuer. — **CONSOIL**, v. Conseil. — **CONSOILLEOR**, **-OUR**, v. Conseilleor.

CONSOLABLE, adj., qui peut être consolé.

— Propre à consoler, qui a la vertu de consoler, consolant :

Manasses.
Ton secours nous est prouffitable,
Consolable,
Prevalable.
(*Mist. du Viel Test.*, 42480.)

Comme a saint Paul ses temptacions, maladies et griefvez persecutions luy furent moult profitables et *consolables*. (J. Gerson, *Aiguillon d'amour*, A. Saône-et-Loire, f° 24 v°.)

Cf. II, 256c.

CONSOLAT, v. Consulat.



CONSOLATEUR, s. m.. celui qui console :

Helas ! que ferons
Qui n'avons *consolateur ?*
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, Ars. 6431, f° 200d.)

Le *consolateur* du monde. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10511, V, IV, 7.)

Consolateur, Paracletus, consolator. (R. EST., *Thes.*, 4.)

CONSOLATIF, adj., qui a la vertu de consoler :

Vous estes seul tresdoulx et *consolatif.* (*Intern. consol.*, II, XXI.)

Traictié *consolatif* de viellesse. (B. N. 1009, f° 85.)

Car elle vous a laissé vive
Une fille *consolative.*
(*Myst. de Ste Barbe*, Ars. 3496, p. 10.)

La voix nous seroit moult joyeuse...
Et de nos maulx *consolative.*
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, Ars. 6431, f° 5a.)

... Qui tous nous emplira
De lyesse *consolative.*
(*Act. des apost.*, vol. I, f° 5a.)

Parolles *consolatives.*
(*Ib.*, f° 145c.)

Par douces *consolatives* paroles. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. XX.)

Modificative et *consolative.* (ID., *ib.*, ch. CXLIX.)

J'ay pourpensé t'envoier par escript
Ung mot d'epistre assez *consolative.*
(J. BOUCHET, *Ep. fam.*, VI.)

Cf. II, 256c.

CONSOLATION, s. f., soulagement apporté au chagrin de qqn. :

Les tues *consolatiuns.* (*Lib. psalm.*, Oxf., p. 138.)

Consollacion. (*Psaut.*, B. N. 1761, f° 115 r°.)

Consolation.
(*B. de Seb.*, XV, 1296.)

CONSOLATIVEMENT, adv., d'une manière consolante :

Consolativement, consolative. (*Gloss. gall.-lat.*, B. N. l. 7684.)

Et devant icelluy Daulcus... un jour entre les aultres fussent plusieurs vassaulx et nobles de son royaulme en grant feste et *consolacion* avec luy. (FRANCHIERES, *Fauconn.*, ms. Chantilly 1528, f° 1 v°.)

CONSOLATOIRE, adj., qui sert de consolation, qui console :

Pour quoy son nom est en memoire
En la joie *consolatoire*
Ou toute obscurté rent lumiere.
(J. DE MEUNG, *Tres.*, 1198.)

Lettres *consolatores.* (FABRI, *Rhet.*, f° 68 r°.)

Et bien souvent a part moy ne puis croire
Que ta main noble ait eu de moy memoire
Jusqu'a daigner m'estre *consolatoire*
Par ses escrits.
(CL. MAR., *Cant. a la rein. de Nav.*, 1536.)

CONSOLE, s. f., pièce en saillie fixée à une muraille et destinée à servir de support à un balcon, à une corniche :

Ou par *consoles* de pierre ou par bouts de chevrons. (O. DE SERRES, V, 8.)

CONSOLER, verbe. — A., soulager dans un chagrin :

Et Dieus *consaut* la bonne dame.
(J. DE CONDÉ, *Magnif.*, ms. Casan.)

Les odeurs aromatiques confortent et *consolent* le cueur. (*Remede contre fièvre pestilencieuse.*)

L'esperance qu'elle avoit de mourir luy *consoloit* sa peine. (NIC. DE MONTREUX, *Sec. liv. des bergeries de Julliette*, f° 79 v°.)

— Réfl., recevoir une consolation :

Pour ce que je me suis dou tout donné a Dieu, m'arme a refussé *consorer soy* en les chosses de cest ciecle. (*Psaut.*, B. N. 1761, f° 95d.)

Quant assez *se furent consolez* de ceste aventure. (*Perceforest*, l. VI, f° 52.)

CONSOLIDABLE, adj., qui peut être consolidé :

Leurs cols sont plus charnus, et pourtant plus *consolidables.* (JOUB., *Gr. chir.*, p. 311.)

CONSOLIDANT, adj., qui sert à consolider le rapprochement des bords d'une plaie, des parties d'une fracture :

Cause *consolidante.* (JOUB., *Gr. chir.*, p. 476.)

CONSOLIDATIF, adj., qui a la vertu de consolider, de réconforter :

Poudre rouge *consolidative.* (H. DE MONDEV., B. N. 2030, f° 62b.)

Lenitif, *consolidatif*,
L'œile est et mundificatif.
(*Des propriétés des choses*, I, ch. XXV, 17, G. Raynaud, *Rom.*, XIV, 456.)

Onguanz *consolidatis.* (*Cyrurgie Albug.*, ms. de Salis, f° 171a.)

Medicines *consolidatives.* (B. DE GORD., *Pratiq.*, I, 25.)

On pourra user de clysteres abstersifs, *consolidatifs*, restrictifs et nutritifs. (PARÉ, XIV, 49.)

Pouldre incarnative et *consolidative* des lebvres. (TAGAULT, *Inst. chir.*, p. 326.)

— S. m., substance qui a la vertu de consolider :

Ulcere a besoin de *consolidatifz.* (B. DE GORD., *Pratique*, IV, 5.)

CONSOLIDATION, s. f., action de réunir en un tout ; action de rendre plus solide :

Consolidacion. (EVR. DE CONTY, B. N. 210, f° 28 r°.)

Apres la *consolidation* de la plaie. (*Frag. d'un liv. de medecine*, ms. Berne, A 95, f° 32 r°.)

Consolidacion. (1346, A. N. JJ 68, f° 118 r°.)

Adont est ce *consolidations* de choses froissiees. (BRUN DE LONG BORC, ms. de Salis, f° 2b.)

CONSOLIDE, s. f., syn. de consoude :

Consolide. (J. DES MOUL., *Comm. de Matth.*)

CONSOLIDER, v. a., réunir en un tout ; rendre plus solide :

Dieu sueffre souvent persecuter en ce monde ses vrays et bons serviteurs pour les mieux *consolider* en sa bonne amour et grace. (*Liv. du R. Rambaux*, Ars. 3150, f° 3 v°.)

— Réfl. :

Le vif du cep qui joindra au vif du cerisier *se consolidera* l'un a l'autre. (*Ménagier*, II, 51.)

CONSOLIER, v. CONSEILLIER.

CONSOMMABLE, adj., qui peut être consumé :

Vous osez dire un heretique estre legitime heritier qui par la loy est *consommable* par le feu. (*Dialog. entre le Maheustre et le Manant*, f° 9 v°.)

CONSOMMATEUR, s. m., celui qui consomme :

Consummateur. (LA BOD., *Harmon.*, p. 491.)

Consommateur. (*Ib.*, p. 503.)

CONSOMMATION, s. f., action de consommer, d'amener à un accomplissement définitif :

De tute *consummaciun* vi je la fin. (*Lib. psalm.*, ms. Oxf., p. 190.)

Li fill des avoltres seront en *consommacion.* (*Bible*, B. N. 901, f° 12d.)

El jor del jugement malvaises nascions avront mauvaise *consommacion.* (*Ib.*)

Li commencemens, li proces, et li *consommations* de sa vie sont distincte en .xv, capitles. (*Vie de S. Franç. d'Ass.*, Maz. 1742, f° 2c.)

Ces deux affaires ont esté renvoyees a un autre temps opportun ; et cela contre les avis de M. le chancelier et de M. de Villeroy, qui pressoient grandement la *consommation* de ces deux grandes affaires. (L'EST., *Mém.*, 2e p., p. 316.)

— Etat d'une chose arrivée à son accomplissement définitif :

Ha ! fleur et excellence de la chevalerie du monde, le sommet, le comble et la *consommacion* de toute vaillance, qui se pourra d'or en avant apres vous jamais vanter de prouesce ? (CHRIST. DE PIS., *Cité*, Ars. 2686, f° 26d.)

Cf. II, 256c.

CONSOMMER, verbe. — A., amener qqch. à son accomplissement définitif :

En .VIII. ans l'oevre *consumma.*
(*Brut*, ms. Munich, 3782.)

Et la leur mariage ensemble ils *consommerent.* (NIC. DE MONTREUX, *Sec. liv. des bergeries de Julliette*, f° 10 r°.)

— Epuiser :

Le chancelier a dict qu'aulcungs qui ont



cy devant teneu le lieu qu'il tient *ont consommé* leurs propoz a louer la justice, l'institution des parlemens. (MICHEL LHOSPITAL, *Harangues et mémoires*, II, 105.)

On *a consommé* en poursuictes et frais ceulx de la religion pour leur faire tout quitter. (15 avril 1580, *Lett. miss. de Henri IV*, t. II, p. 291.)

Ils m'accableront d'ennuy et m'osteront tout moyen de remedier au mal qui nous *consomme*. (31 mars 1597, *ib.*, t. IV, p. 726.)

— Réfl. :

Alors que l'insensee,
Voyant la mer, de pleurs *se consommoit*
Et son Thesee en vain elle nommoit.
(RONS., *Amours*, I, CCXXII, Elég. à Janet.)

Brusle du souffre et de l'encens.
Comme en l'air je voy consommee,
Leur vapeur, *se* puisse en fumee
Consommer le mal que je sens !
(ID., *Od.*, V, XXIX.)

— *Consommé*, part. passé et adj., accompli :

Puis que les vices sont *consomes*. (ORESME, *Eth.*, III, 12.)

CONSOMPTIF, adj., dont la vertu caustique détruit les chairs, les excroissances ; qui consume, qui anéantit :

Maladies *consumptives*. (EVR. DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 65d.)

(Herbe) de maises humeurs *consumptive*,
De nature est aperitive.
(*Des propriétés des choses*, I, ch. XXXVI, 13, G. Raynaud, *Rom.*, XIV, 460.)

La derniere de toutes horribles terreurs et de toutes les terriblez horreurs. c'est la mort *consumptive* de ceste vie presente. (*Crainte amour. et beatit.*, Ars. 2123, f° 13 r°.)

Chauds *consomptifs*, comme sont calcythis, alum, cuivre bruslé et semblables. (JOUB., *Gr. chir.*, p. 247.)

Vertus diuretique, dissolutive et *consumptive*. (*Jard. de santé*, I, 436.)

CONSOMPTION, s. f., action de consumer, d'anéantir par degrés la substance :

Consompcion. (*Bible*, B. N. 899, f° 228 r°.)

Je ferai venir esperit de tempeste en mon ire, et pluie en mon indignation, et pierres granz en *consumption*. (GUIART, *Bible*, Ezech., ms. Ste-Gen.)

C'est la *consumption* et le guast de ceulx qui ne pevent tant despendre. (ORESME, ap. Meunier.)

Vin cuict jusques a la *consomption* de la moitié. (R. EST., *Dictionariolum*.)

Jusques a la *consumption* du vin. (LE FOURNIER, *Decor. d'hum. nat.*, f° 34 v°.)

— Consommation, nourriture :

Tous ceux qui sont atteints de ladrerie ne peuvent faire aucune provision que pour leur *consomption*, sans qu'ils puissent envoyer le surplus au marché. (*Coust. de Bergh S. Winox*, Rubr. I, art. XIV.)

Cf. II, 257 .

CONSONANCE, s. f., accord plus ou moins parfait de certains sons musicaux ; assonance :

Et garder qu'il n'i ait *consonnances*, ce est a dire plusors moz ensemble li uns apres l'autre, qui tuit commencent ou fenissent en une meisme letre et une meisme sillabe. (BRUNET LATIN, p. 504.)

Cf. CONSONANCE et CONSONANTIE, II, 257a.

CONSONANT, adj., qui produit une consonance.

Cf. II, 257a.

CONSONER, v. a., publier :

Come renomee l'*avoit* devant *consoné*. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 128a.) P. Paris : *consonné*.

Cf. II, 257b.

CONSONNE, s. f., mode d'articulation du son qui varie suivant les mouvements de la langue ou des lèvres :

En combien d'especes divisez vous les lettres ? En deux, sçavoir en la voyelle et en la *consonne*. (RAMUS, *Gramm. franç.*, p. 5.)

CONSORER, v. CONSOLER.

CONSORT, **CONSORTE**, s. m. et f., celui, celle qui partage le sort d'un autre ; époux, épouse :

De lui et de ses *consos*. (1392, *Denombr. du baill. de Constentin*, A. N. P 304, f° 8 v°.)

Vous n'estes pas *consors* des tribulations et persecutions des apostres. (*Songe du vergier*, ap. Littré.)

Recommandant mon petit Ascanye
A mes *consors* et a leur compaignie.
(O. DE S. GELAIS, *Eneid.*, B. N. 861, f° 23c.)

Je communicqueroy appart avec mes *consors* et compaignons d'ambassade cy presens. (1521, *Pap. d'Etat de Granv.*, I, 234.)

Et Brutus et ses *consors* estans encore tous bouillans de l'execution de ce meurtre, et monstrans leurs espees toutes nues, sortirent tous ensemble en trouppe hors du senat. (AMYOT, *J. Cæs.*)

Marius et tous ses *consors* et adherens avoyent esté jugez et declarez ennemis de la chose publique. (*Ib.*)

Le nom de femme et de *consorte* est un nom de dignité et honneur, et non de plaisir et paillardise. (BRANT., *Dam. gal.*, 1er disc.)

— Par extens. :

Mais aussi tost que l'heure
A l'un avient, l'autre (tourterelle) icy ne veut
De son *consort* survivre le trespas. [pas
(J. A. DE BAIF, *Egl.*, V.)

Cf. CONSORTE, II, 258a.

CONSOUDE, s. f., plante formant un genre de la famille des borraginées, dont la racine était employée comme astringente :

Consolida, *consoude*. (*Gloss. lat.-fr.*, Brit. Mus. Harl. 978, f° 26a.)

Poudre de fuilles de mirtilles, *consoulde* meneur toute seule broiee ou meslee o suif. (H. DE MOND., B. N. 2030, f° 99a.)

La quarte si est la piersele,
Et li quinte est la *consaude*,
Par choi li capiax miex asaude.
(*Dou Capiel a .VII. flours*, Jub., *Jongleurs et Trouvères*, p. 18.)

C'est la *consaude*, ensi le voeil nommer,
Et qui li voelt son propre nom donner,
On ne li poet ne tollir ne embler,
Car en françois a a nom, c'est tout cler,
Le margherite.
(FROISS., *Poés.*, II, 209, 4.)

Laquelle herbe est appellee des Rommains *consode*. (*Jord. de santé*, I, 106.)

Consoulde. (*Ib.*, I, 133.)

Consoulte. (*Ib.*)

CONSPIRATEUR, s. m., celui qui conspire :

Il avoit fait si grand trahison que d'estre *conspirateur* de la mort de son maistre. (1302, Bibl. Ec. chart., 4e sér., t. I, p. 434.)

Envoyez aussy par ce present porteur, les papiers qui estoient dedans Dampfront et Saint Lo que penserez qui pourraient servir au proces du conte de Mongommery, de Colombieres et des aultres *conspirateurs* rebelles. (18 juin 1574, *Lett. de Catherine de Medicis*, B. N. 3255, pièce 37, f°45.)

Les *conspirateurs* d'une cruauté. (2 août 1589, *Lett. miss. de Henri IV*, t. III, p. 8.)

CONSPIRATION, s. f., tendance commune vers une même fin ; action commune concertée secrètement contre un gouvernement :

Lor laide *conspiration*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 38823.)

Consepiracion. (1287, A. N. L 733.)

Conspiracions et contenz. (LAUR., *Somme*, ms. Soiss. 210, f° 40c.)

Il avoient fait *conspiration* contre lui. (*Ordin. Tancrei*, ms. Salis, f° 28a.)

Attendu ce que dirent et que le dit suppliant n'avoit faicte aucune *conspiracion* de sa mort. (1459, A. N. JJ pièce 88, f° 95.)

CONSPIRER, verbe. — N., tendre à un but commun :

Conspirerent comment ils pourraient faire murtrir ledit Helye. (1390, dans Douet d'Arcq, *Pièc. relat. à Ch. VI*, I, 102.)

Ils *ont conspiré* de mectre es mains d'aucuns nos ennemys aucunes de nos terres et seigneuries. (*Bull. du comité de la langue*, t. IV, p. 394.)

Aucuns *conspirerent* de mettre hors les François. (*Cron. de Norm. de nouveau corrigees*, f° 137.)

Il semble qu'on *ait conspiré* de changer tout ce qui est en nature. (CALV., *Serm. s. le Deuter.*, p. 743c.)

— A., poursuivre en commun :

Ils *avoient conspiré* faulse et mauvaise trahison. (J. CHARTIER, *Chron. de Ch. VII*, c. 258.)



Ilz ont *conspiré* contre vous quelque grant trahison. (PALSGR., p. 495.)

Voz faitz, plains d'yre, sont lassus descou- [vers,
Patans, ouvers; sont telz qu'on les *cons*- [*pire*.
(*Exclamation des os S. Innocent*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., t. IX, p. 66.)

Si c'estoyent plusieurs nations ensemble, qui *avoyent conspiré* ceste rebellion. (AMYOT, *J. Cæsar*.)

Quel injure
Peut encor *conspirer* la Fortune plus dure?
(JOD., *Didon*, V.)

— *Conspiré*, p. passé et adj., qui a été l'objet d'une conspiration :

Le plus grand nombre, et des plus belliqueux Gaulois qui fussent de ceste *conspiree* rebellion, estoit conduit par un nommé Ambiorix. (AMYOT, *J. Cæs.*)

CONSTAMMENT, adv., d'une manière constante, avec constance, avec fermeté :

Constamment. (*De vita Christi*, B. N. 181, f° 41 v°.)

Constanment. (*Decam.*, B. N. 1291, f° 117 r°.)

Ceulx qui lealment et *constamment* l'avoient servy. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, I, 49.)

Les Bretons bataillans *constantement*. (LE BAUD., *Hist. de Bret.*, III.)

Le bras luy fut couppé, lequel estant tumbé a ses pieds, luy tout *constamment* le poussa du pied du haut en bas de l'eschaffaut. (BRANT., *Grands capit. estrang.*, I, c. XXVII.)

CONSTANCE, s. f., qualité de ce qui ne cesse pas d'être le même :

Quant le roi se vit pris, si dit par grant *cons*- [*tance*,
C'est Jehan de Valois, non pas le roi de France.
(*Compl. s. la bat. de Poitiers*, Bibl. Ec. des Chartes, 3e série, II, 262.)

CONSTANLACION, v. CONSTELLACION.

CONSTANT, adj., qui ne cesse pas d'être le même :

Entre celles menaces de fortune apparut il si fiers et si *constans*. (BERS., *Tite-Live*, B. N. 20312 ter, f° 32 r°.)

Cf. II, 258b.

CONSTELLACION, mod. constellation, s. f., réunion d'étoiles qu'on représente sur les cartes célestes comme formant un groupe et qu'on détermine par un nom de chose, d'animal, de personnage :

Tut li quarte element lui furent a bandon,
Quant altre rei conquist a force d'esperon,
Dunt se combateit cist par *constalacion*.
(TH. DE KENT., P. Meyer, *Alex.*, t. I, p. 197, v. 51, var. du ms. de Durham.)

Les *constellacions*. (*Moralités des philos.*, ms. Chart. 620, f° 20a.)

Victorieux de nature et par *constellation* invincible. (G. CHASTELL., *Eloge du D. Phil.*)

CONSTER, v. n., être constant; durer :

Par quoy il *conste* asseurement.
(*Traité d'alch.*, 222.)

Si parla tellement et si a sa gloire que nonobstant toutes haynes et indignations et toutes les grandes manasses qui *constoient* sur sa personne, le roy le fit mettre au large et en bien gracieux lieu. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, I, 54.)

Quant a la police et justice de Tarnassari, elle est bien administree, en cette mode, que si quelc'un tue un autre, il est condamné a la mort, suivant l'ordonnance de Calicut : du payé et du receu faut qu'il *conste* par escrit ou par tesmoings. (LEON, *Descr. de l'Afr.*, t. II, Voy. de L. de Barth., p. 75.)

— Constater :

Et apres y avoir fait *conster* de leur capacité par quelques ouvrages considerables,... seront reçus au nombre des maistres en la dite profession. (*Ord. des charp.*, Ord. des arts et mét. de Besançon, I.)

CONSTERNATION, s. f., accablement où jette une catastrophe :

Consternation. Consternation, astonishement, dismay ; a great, or stupifying feare. (COTGR.)

Cf. II, 258b.

CONSTERNER, v. a., frapper de consternation :

La multitude du pueple *consternee* et espoentee. (BERS., *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 55c.)

CONSTIPATIF, adj., qui constipe :

Le vin *constipatif* est utile es maladies des intestins. (*Regime de santé*, f° 25 r°.)

Pommes aspres, stiptiques et *constipatives*. (*Platine de honneste volupté*, f° 11 r°.)

Le corps de ces choux est *constipatif*. (*Jard. de santé*, I, 101.)

Le riz quand il est cuyt avec beurre et huylle d'amengde n'est pas *constipatif* du ventre. (*Ib.*, I, 393.)

CONSTIPATION, s. f., état de celui qui est resserré, qui ne va pas librement à la selle :

Constipation de ventre. (BRUN DE LONG BORC, ms. Salis, f° 81a.)

Fievre aigue, accompagnee de *constipation* du ventre. (LA FRAMB., p. 288.)

— Resserrement :

Constipacion des pores. (EVR. DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 123a.)

La *constipation* des pores du cuir doit estre degagee par les medicamens qui ouvrent, qui debouchent et qui rarefient. (PARÉ, l. XX, 1re p., c. XVI.)

CONSTIPER, verbe. — A., resserrer, empêcher d'aller librement à la selle :

Costuper. (1542, *Reg. cons. de Lim.*, I, 364.)

La chair de ramier *constipe* le ventre. (LA FRAMBOIS., *Œuv.*, p. 86.)

— Réfl., se resserrer :

Apres que le fer sera un peu chauffé, soit ce bout rond trempé dedans l'huille, lequel huille sera fait degoutter dedans les aureilles de l'oiseau : et pour empescher qu'elles ne *se constippent* et estouppent, sera bon faire entrer tout doucement ce bout de fer rond et ainsi trempé que dit est dedans les aureilles de l'oiseau. (FRANCHIERES, *Fauc.*, I, XI.)

CONSTITUER, verbe. — A., établir dans une situation légale; placer, mettre en général :

Dedens lesquelz boulevers et sur les tours et murailles, *constituerent* et assirent tout entour de leur dicte ville et pareillement de la cité, plusieurs gros canons. (MONSTRELET, *Chron.*, I, 124.)

Ledit suppliant doubtant d'*estre* prins et *constitué* prisonnier. (1459, A. N. JJ 188, f° 88 r°.)

Madame, vous avez desrobé ces meubles ; nous vous *constituons* prisonniere. (LARIV., *Fid.*, IV, 12.)

Estans au reste bien marrys que ne les avons peu contenter a leur payement, selon leurs merites et services, pour la necessité de nos affaires, procedant des grandes charges et despenses que nous avons eu a supporter continuellement depuis nostre advenement a la couronne, et ou nous *sommes* encores *constituez*, pour resister aux puissans efforts de nos ennemys. (11 janv. 1593, *Lett. miss. de Henri IV*.)

— Réfl. :

Constituer soi est li premiers commandemens des loys. (*Cout. d'Artois*, dans *Dict. gén.*)

— *Constitué*, part. passé, placé, mis :

Il n'y a une chose plus pestilentieuse qu'ung homme *constitué* en dignité et puissance, s'il n'est accompagné de scavoir. (EST. DOLET, *Aulcuns dicts de Plat.*, p. 96.)

Je serais infiniment marry de les voir *constituez* en peine pour ce regard. (6 mars 1579, *Lett. miss. de Henri IV*, t. I, p. 217.)

CONSTITUT, s. m., contrat obligeant au payement d'une somme d'argent :

Clause de *constitut* ou precaire. (1583, *Cout. de Calais*, LXVII, Nouv. Cout. gén., I, 6.)

Et jusques a ce que ledict donataire ayt prins et aprehendé l'effectuele et reele possession et jouissance desdicts biens donnez, les donateurs des a present les ont confessé tenir a simple tiltre de *constitut* et precaire dudict donataire leur filz. (11 mai 1573, *Donation faite a maistre Pierre Jeannin*, Mém. soc. Eduenne, XXI, 240.)

Quand il y a clause de *constitut* ou precaire. (*Coust. de la vicomté de Paris*, ap. Ch. Du Moulin, *Coust. gén. du roy. de France*, t. I, f° 25 v°.)

CONSTITUTION, s. f., action de constituer, d'établir légalement ; manière dont une chose est constituée, établie dans son organisation essentielle :

Noz leis, noz *constitutions*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 8290.)

Et poons noter que nus establissemenz ne regarde fors ce qui est avenir, et si poons noter que nus n'est liez par nule

constitution devant que il la sache. (*Decretales*, ms. Caen, f° 2ª.)

Avant la *constitucion* dou monde. (*Trad. de Beleth*, B. N. l. 995, f° 39 r°.)

A totes noveles institucions et *costitucions*. (Déc. 1276, S. Berthomé, Bibl. La Rochelle.)

Tu me demandes que est *constitutions*, et dont elle est dite, et que peut faire *constitution*, et quele est la cause de fere *constitution*, et quel vertu ele a. (*De droit et de jostice*, B. N. 20048, f° 41ª.)

Au regne appareillé des la *constitution* du monde. (La Bod., *Harmon.*, p. 805.)

Ce mois fut de *constitution* humide et mal saine, toute contraire a la saison. (L'Est., *Mém.*, 2ᵉ p., p. 410.)

— Règles fondamentales d'un ordre religieux :

Les regles des religions proposent les moyens de se perfectionner au service de Dieu, et les *constitutions* monstrent la façon avec laquelle il les faut employer. (Fr. de Sal., *Regl. et constit.*, préf.)

constreindre, mod. contraindre, v. a., réduire qqn à se gêner :

Li justes me chastit en misericorde e *constraigned* mei. (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambridge, CXL, 5.)

Cf. II, 258ᶜ.

constrictif, adj., qui resserre :

Acacia est froide et seche et moult *constrictive* et conglutinative. (B. de Gord., *Pratiq.*, I, 29.)

Vertu *constrictive*. (*Le grant Herbier*, f° 8 v°.)

Puis li feras gargarisme *constrictif* de vin aigre et d'aigue rose. (Brun de Long Borc, ms. Salis, f° 62ᶜ.)

L'ognon belong est plus stiptique, c'est a dire *constrictif*. (*Jard. de santé*, I, 109.)

Le riz rouge est le plus *constrictif*. (*Ib.*, I, 393.)

— S. m., remède astringent :

Puis qu'on y a mis les *constrictifz* et les restrictifs. (B. de Gord., *Pratiq.*, III, 2.)

constriction, s. f., action de resserrer en pressant tout autour ; contraction :

La dilatation et la *constriction* des membres nutrictis. (H. de Mond., B. N. 2030, f° 24ᵇ.)

Se le flus ne se cesse soit faite frication et *constrinction*. (Id., f° 40ᵈ.)

Mais il semble que elle se meuve (ventosité) par maniere de dilacion et de *constriction*. (B. de Gord., *Pratiq.*, II, 29.)

C'est aucune piece d'os qui le blece par s'aguece, ou par trop fort *constrinction* de loieure. (Brun de Long Borc, *Cyrurgie*, ms. Salis, f° 42ª.)

La *constriction* de l'urine. (*Jard. de santé*, I, 441.)

Constriction et difficulté d'haleine. (Joub., *Gr. chir.*, p. 435.)

La *constrinction* du bec. (Arthel. de Alag., *Fauc.*)

constructeur, s. m., celui qui construit :

Constructeurs de villes et citez. (*Hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 194 v°.)

construction, s. f., action de construire :

Soi ellievent plus riche a la *construction* del celeste pais. (*Job*, dans *Rois*, p. 466.)

constructure, s. f., construction :

Hault esclarcys de telle fourniture [quis
Qu'en *constructure* oncques ne fut myeulx
Motet exquis, chef d'œuvre de nature.
(*Ch. roy.*, B. N. 1537, f° 59 r°.)

Cf. II, 259ᵃ.

construire, v. a., bâtir suivant une ordonnance, un plan :

Construire et batir ou edifier : construere et ædificare. (R. Est., *Thes.*)

consubstantialité, s. f., unité de substance :

Le saint Esprit venir du pere et du fil... d'une *consubstantialité* et d'une coeternalité. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f°128ᵇ.)

Nostre extreme volupté a quelque air de gemissement et de plainte. Diriez vous pas qu'elle se meurt d'angoisse ? Voire quand nous en forgeons l'image en son excellence, nous la fardons d'epithetes et qualitez maladives et douloureuses : Langueur, molesse, foiblesse, defaillance, morbidezza, grand tesmoignage de leur consanguinité et *consubstantialité*. (Mont., liv. II, c. xx, p. 446.)

consubstantiel, adj., qui a unité de substance :

La chaleur de la chose avec son humidité *consubstanciele* se depart des autres parties. (Evr. de Conty, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 308ᶜ.)

Consubstancial. (*Crainte amour. et beatit.*, ms. Ars. 2123, f° 19 v°.)

consuer, mod. consœur, s. f., sœur de confrérie :

Le jour de la feste de S. Nicolas d'esté, chacun an, sera a ladite confrairie et paiera chascun confrere et *consuer* pour annosne treze parisis. (Avr. 1342, *Ord.*, II, 177.)

Des confreres et *consuers* d'icelluy. (1344, ap. Felib., III, 653.)

Pour les diz confreres et *conseurs*. (1396, A. N. S 116, pièce 3.)

A le messe qui se fist pour l'ame de laditte feue, de par la confrarie de Nostre Dame ordonnee en la ditte eglise, en laquelle elle estoit en son vivant *consuer*. (25 avril 1419, *Exécut. test. de Ydde Lamour*, A. Tournai.)

Ils pillerent la chambre de l'abbesse et trois ou quatre aultres chambres de ses *consœurs*. (J. Molinet, *Chron.*, ch. lxviii.)

Nulz comfreres ny *comsœrs* nouveaux. (1575, A. com. de Mons.)

consul, s. m., sous la république romaine, magistrat annuel élu par le peuple, qui partageait avec un collègue le pouvoir exécutif ; magistrat municipal dans certaines républiques au moyen âge :

La guerre et l'apareill de guerre se faizoit a grant force, et au tens d'adons avoit un *cons[e]le* de Pize a tere, quy avoit nom messire Siguer de la Secte. (*Gestes des Chiprois*, p. 149.)

Les Geneves aveent por usage de mander chascun an [en] Acre .ii. *cons[e]les*. (*Ib.*, p. 150.)

Et avons mandé venir par devers nous les *consultz* ou cosses dudict lieu. (*Texte de 1527 relatif à Aubusson*, publié par A. Thomas, *Bibl. Ecole des Chartes*, 1881, p. 45.)

consulaire, adj., relatif aux consuls romains :

Pooir *consulaire*. (Bers., *Tite Live*, ms. Ste-Gen., f° 76ᵃ.)

Comices *consulaires*. (Id., *ib.*)

consulat, s. m., charge de consul :

Consolat. (1246, *Reg. du Parlement*, A. N J 1029.)

Il ne se pooit oublier de P. Decius le consul lequel il avoit esprouvé en tant de *consulas*. (Bers., *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 164ª.)

Consoilait. (1340, A. N. JJ 72, f° 99 v°.)

Le *consolat* de ladicte ville. (1420, *Preuv. de l'H. de Nim.*, III, 214.)

De l'advis et conseil de tous les gentilshommes de ladite conté et de tous les *consolats*. (Monluc, *Lett.*, V, 329.)

consultation, s. f., action de conférer avec qqn pour lui donner un censeil :

Sur lesquelles choses le senat a eu grant *consultacion*. (Bers., *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 30ᶜ.)

Consultation. (28 juin 1391, *Reg. du Châtelet*.)

consulte, s. f., consultation :

Reste d'attendre la resolution de Sa Majesté, dont je tiens que ledit sʳ prevost Foncq vous advertira puisque cela passe par ses mains et fait les *consultes* seul avec Sa Majesté. (4 nov. 1583, *Lett. du card. de Granvelle*, pièce 49, Bibl. Tournai.)

consulter, verbe. — A., conférer avec qqn sur un parti à prendre :

Ou quel hostel ilz s'assemblerent six gens de conseil pour *consulter* le fait du proces du Saulay. (1468, *Compt. de Nevers*, CC 63, f° 22 v°.)

— Interroger pour avoir un avis sur :

Et disoit il qu'il falloit executer, non pas *consulter* les hautes entreprises. (Mont., l. II, ch. xxxiv, p. 489.)

Lequel [pelerin malade] semble parler et *consulter* son mal a la troisieme statue. (*Chron. de J. Tarde*, p. 8.)



— Résoudre, décider :

Tout ce que je combine
Et le sort qui détruit tout ce que je *consulte*
Me fait voir assez clair que jamais ce tumulte
N'aura paix qu'au tombeau.
(MALH., *pour Alcandre.*)

— N., délibérer, résoudre, décider :

Et mit ses gens d'armes en ordre et en bataille ainsi qu'il *avoit consulté* la nuict devant. (O. DE LA MARCHE, *Mém.*, II, 1.)

Les principaux de la cité sont leans qui *consultent* sur cecy, et la pluspart d'eux est d'opinion que l'on doit pardonner le cas. (SEYSSEL, *Appian Alex.*, f° 282 v°.)

Consultez en pour veoir avecques vostre astrolabe. (MONT., II, 272.)

Mais j'en *consulteray* sans plus a ma maistresse.
(LA BOETIE, *Poésies.*)

Il *consultoit* de mettre bas les armes.
(ROTROU, *Antig.*, III, 7.)

CONSUMABLE, adj., qui peut être consumé :

Le corps humain est pour sa mole substance rare et de legier resoluble et *consumable*. (EVR. DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 132d.)

CONSUMANT, adj., qui consume :

Dieu est appellé un feu *consumant*. (CALV., *Serm. s. le Deuter.*, p. 1122b.)

CONSUMATION, s. f., action de consumer :

Faire les cuire et boullir jusques a la *consumation* et consumption de la moitié. (*Jard. de santé*, I, 6.)

— Action de consommer, de mener à son accomplissement :

Apres la *consumassion* de cest ciecle. (*Psaut.*, B. N. 1761, f° 38a.)

L'an secondt de la *consumation* de son regne. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f° 103 v°.)

C'est une vraye moquerie, ce qu'ils taschent neantmoins a faire par l'artifice de leurs douze maisons, *consumation* de leurs bourdes. (TAHUREAU, *Second dial. du Democritic*, p. 278.)

CONSUMÉ, s. m., consommé, bouillon qui, par une longue cuisson, a pris tout le suc de la viande :

Coulis et *consumez* qu'on baille aux malades. (CHOLIERES, *Matinees*, p. 28.)

Potages, *consumez*. (JOUB., *Err. pop.*, 2e p., ch. I.)

Lorsqu'un homme est bien bas, et qu'il n'est affamé que de rien, on prend et chappon et poulet, et perdrix, et a force autres, puis en faisant un *consumé*, on en donne une cuilleree au patient, qui aussi tost se remet en vigueur. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 587.)

CONSUMER, verbe. — A., détruire peu à peu dans sa substance :

Je suis consumez. (*Dial. anime conquerentis*, ms. Epinal.)

— *Consumé*, part. passé, consommé :

Consummede seit l'ordeet des peccheurs. (*Lib. psalm.*, Oxf., VII.)

Consumet sei. (*Ib.*, Brit. Mus., Ar. 230, f° 11 r°.)

CONTABESCENT, adj., dont le corps est dans un état général de dépérissement :

Ceux qui ont, la maladie nommee phtæ, c'est a dire *contabescente* colliquation, et par consequent assechement de tout le corps. (TAGAULT, *Inst. chir.*, p. 122.)

CONTABLE, mod. comptable, adj., qui a des comptes à rendre, qui rend compte de qqch. :

Vieillesse vient tant l'homme adjourner
Pour devant el ou mort estre *comptable*
Du temps passé.
(J. MESCHINOT, *Ball.*, XXV.)

— Qui peut être compté :

Se ainssint estoit que aucunes villes ou paroisses ou il eust 100 feuz ou plus *comptables*, ne pussent finer lesdiz sergens et armeures, pour la povreté des personnes. (6 août 1314, *Ord.*, XI, 429.)

Adieu, tresor riche, innumerable,
A nul *comptable* pour la grant quantité.
(*Complainte de Venise*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., t. V.)

Cf. COMPTABLE, II, 215a.

CONTACT, s. m., rapprochement qui s'établit entre deux ou plusieurs corps :

Contact. A mutuall touching, or carnall feeling, one of another. (COTGR.)

CONTADIN, s. m., paysan, habitant de la campagne :

Les oignons sont la viande propre des vilains et *contadins*, a cause que on les mange savoureusement tout vers en plusieurs sortes des le temps qu'ils moissonnent les bledz. (BELLE-FOR., *Secr. de l'agric.*, p. 138.)

A celle fin que ces Espagnols sortissent plus volontairement et foulassent moins les *contadins* et paysans, fut accordé en cette mesme assemblee, qu'on leur donneroit a chacun une semaine de payement au jour de leur sortie. (1609, PHIL. DE HURGES, *Mém. d'eschevin de Tournay*, Mém. de la Société histor. de Tournai, V, 27.)

CONTAGIÉ, adj., atteint de contagion :

Medicamenter les malades *contagiez*. (1602, A. mun. Angers AA 5.)

L'Egypte, l'Arrabie et la Caldee, furent seules jadis *contagiees* de ceste peste. (1624, Var. hist. et litt., V.)

CONTAGIEUS, mod. contagieux, adj., qui communique par le contact un principe contagieux :

La maladie leprouse
Por ce qu'el est *contagieuse*.
(MACÉ, *Bible*, B. N. 401, f° 34a.)

La maladie qui estoit *contagieuse*. (BERS., *T. Liv.*, B. N. 20312 ter, f° 52 v°.)

Maladie *contagieuse*. (*Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 78°.)

Cf. II, 259c.

CONTAGIEUSEMENT, adv., par contagion :

Quelc'un par aventure dira : Dea ! peult bien un ray subtil, un esprit tres leger, un peu de sang de Fedre si tost, si fort et si *contagieusement* travailler tout Lisias ? (LA BODERIE, *De l'honn. Am.*, p. 349.)

CONTAGION, s. f., communication par contact d'un principe malfaisant :

Contagion et attouchement dommageable et dangereux. Contagium, contagio, contagionis, contages, contagis. (R. EST., *Thes.*)

— Fig. :

Mais ta douce nature, et ton cœur seulement,
De ces *contagions* n'est touché nullement.
(THEOPH., *Elegie a M. de M.*)

CONTAL, mod. comtal, adj., de comte :

Baronie *contal*. (*Gr. charte de Jean sans terre*, Cart. de Pont-Audemer, f° 81 v°, Bibl. Rouen.)

Cellier *contel*. (1383, *Compt. de P. Serrer, prév. de Montbrisson*, A. Loire.)

Cellier *contal*. (1388, *Compt. d'Est. d'Entraigues*, f° 19 r°, A. Loire.)

CONTAMINATEUR, s. m., celui qui contamine :

Contaminateur de bien public. (FABRI, *Rhet.*, f° 20 r°.)

CONTAMINATIF, adj. et subst., qui souille :

Apres vindrent les sedicieux et *contaminatifz*. (*Bat. Jud.*, VII, 17.)

CONTAMINATION, s. f., souillure résultant du contact d'un objet impur :

Et osterent les pierres de *contamination* et d'ordure. (*Bib. hist.*, Maz. 312, f° 167d.)

Qu'ilz se abstiennent des *contaminations* des ydoles, et de fornication. (LE FEVRE D'EST., *Bible*, Act. des ap., XV.)

Et conculquent les choses sainctes en *contamination* de la loy. (*Bat. Jud.*, IV, 17.)

Hors tout dangier et *contamination* de peché. (RAB., *Pant.*, ch. VIII.)

Contamination. Mancha, contaminacion, manzilla. (C. OUDIN, 1660.)

CONTAMINER, v. a., souiller par le contact de qqch. d'impur, au propre et au figuré :

Courut par Franche une hiresie
Que on apele symonie
Qui toute Franche envenimoit
Et vraie foi *contaminoit*.
(*Mir. de S. Eloi*, 65.)

Afin que doresnavant elle ne *contaminast* les autres menbres de J.-C. (MONSTREL., liv. II, ch. CV.)

— *Contaminé*, p. passé, souillé, au propre et au fig. :



Contaminé de ingratitude. (*Pass. de J.-C.*, ms. Valenciennes 560, f° 4 r°.)

Et n'y avoit temple de quelque dieu que ce feust, ni autel domestique, ou franchise d'hospitalité, ni maison paternelle qui ne feust souillee de sang et *contaminee* de meurtre. (AMYOT, *Sylla*.)

Charles, je ne sçay de quel courage et de quelle arrogance tu es venu icy *contaminer* l'esprit de celle qui desire vivre honnestement. (LARIV., *Nuicts*, II, III.)

CONTAMINEUR, s. m., celui qui souille, qui déshonore :

Avoir esté *contamineur* du glorieux throne françois. (G. CHASTELL., *Ver. mal prise*, p. 514, Buch.)

CONTANT, mod. comptant, adj., que l'on compte sur l'heure :

En deniers *contans*. (1268, *Cart. de Munster*, Bonnardot, *Arch. des Miss.*, XV, 418.)

Apaiies en boins deniers *contans*. (Nov. 1278, *C'est Jakemon Boinekin*, chir., A. Tournai.)

An deniers *compans*. (24 av. 1283, S. Mich. de Tonnerre, A. Aube.)

Si est ce qu'il vauldroit tousjours autant
Qu'on te payast en argent tout *contant*.
(CL. MERMET, *Boutique des usuriers*, Poés. fr. des XV° et XVI° s., t. II.)

— *Donner pour argent contant*, présenter comme chose sérieuse :

Qui croira que Platon aye voulu *donner* sa republique et ses idees, Pythagoras ses nombres, Epicure ses atomes *pour argent content ?* (CHARRON, *Sag.*, l. II, ch. II, p. 311.)

— *Recevoir pour contant*, recevoir comme argent comptant :

Le s[r] Parrey est de si facile creance aux advis qui lui sont donnez contre les catholicques et ecclesiastiques, et principallement contre les Jhesuistes, qu'il *reçoit pour comptant* tout ce que l'on luy en debite. (9 oct. 1605, *Lett. miss. de Henri IV*, t. VI, p. 544.)

1. **CONTE**, s. m., récit fait pour amuser :

Et il l'en a grant *conte* fait
Come il erre et o il vait.
(*Eneas*, 727.)

Li *conte* de Bretagne.
(J. BOD., *Saisnes*, I.)

Durra cis *contes* en grant pris...
C'est li *comptes* de Meraugis.
(R. DE HOD., *Meraugis*, ms. Vienne, f° 1[a].)

Cil qui fit cest *conte* avoit .LXX. anz passez quant il l'amprint a faire. (PH. DE NOV., *Quat. tenz d'age d'homme*, § 1.)

Li *contes* des estoires dit que il fu cosins germains Perceval le Galois. (*Artur*, B. N. 337, f° 61[b].)

Pour abreger le *conte*
Soyez certain, qu'au partir dudit lieu
N'oublia rien, fors a me dire adieu.
(C. MAR., *Ep. au roy pour avoir esté desrobé*, p. 179.)

Ne parlez point icy de luy abroger sa puissance, qu'aucuns murmurent ne luy avoir esté donnee que jusques a une prochaine tenue des Estats : ce sont des *contes* de la cigongne. (*Sat. Men.*, Har. de M. de Lyon.)

Je donne ce *conte* pour tel qu'on me l'a donné. (BRANT., *Duels*.)

— *Que vaut le long conte*, à quoi bon parler plus longuement d'une chose :

Que vault le long compte ? Ils se sentoient assaillis de tous costez si ne se peurent plus tenir. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 318.)

Cf. II, 259[c].

2. **CONTE**, mod. compte, s. m. et f., calcul d'une quantité ; état des sommes déboursées ou à débourser, reçues ou à recevoir :

Nos estiens .c. par droit *conte*.
(*Dolop.*, 8264.)

Et (si) l'abbes et li covanz l'apeloit de *compe* de ce qu'il averoit reçeu ou despendu dou leur. (1231, A. N. J 197.)

Les dras que l'on respasse tonduz et cotenez ne met on en point de *compe* dou lei. (1247, *Régl. de la drap. de Chál.-s.-M.*)

Il seront quite d'anqui en avant dou *compe* qu'il avroient fait a moi. (Oct. 1266, JOINV., *Affr. de Moutiers*, A. mun.)

Ou *compe* mons. Pierre l'enfant. (1288, *Compte du Paracl.*, f° 2 r°, A. Aube.)

Cis *compes* fui faiz. (3 fév. 1291, A. mun. Besanç., reg. mun., f° 25 v°.)

Ensi doit li provos por ce *conte*, .XLII. liv. .III. s. (1295, *Compt. de la c[sse] de Hain.*, f° 2 v°, A. Nord.)

Tel serement, que que il monte,
N'est a ramentevoir en *conte*.
(*Clef d'amours*, 1057.)

Moult fut li estours grans, senz mesure et senz [*compes*.
(*Gir. de Ross.*, 3783.)

Ch'est li *contes* des frais que... (1353, A. Valenciennes.)

— Loc., *faire, tenir son conte d'une chose*, y compter :

Et *faisoient* bien *leur conte* d'atraper Warewic et avoir sa compaignie a grant marchié. (WAVRIN, *Anchienn. Cron. d'Englet.*, II, 252.)

Elles les espient tant qu'elles les prennent sur le fait, et puis en *tiennent leurs contes* de tous costez. (LARIV., *Fid.*, I, 6.)

— *Faire conte d'une chose, d'une personne*, attacher de l'importance :

Dont tu ne *fais plus de conte*
Que d'un prisonnier enchaisné.
(RONS., *Od.*, I, p. 17, Mellerio.)

— *Rendre conte*, expliquer, justifier :

Voel que mi tiestamenteur ne soient tenut de *rendre conte* a personne. (1336, *Testam. Watier Wisce*, chirog., A. Tournai.)

— *Etre loin de son conte*, être déçu dans ses prévisions :

Mais trop *furent loing de leur compte*.
(*Font. perill.*, f° 6 v°.)

Pauvre empereur que tu *es loing de ton conte*, avec tous tes cent cinquante millions de revenu et trois cens millions d'hommes qui sont a ta solde, un malotru poissonneau t'a rendu son esclave. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 128.)

— *Fin de conte*, finalement, bref :

Fin de compte, les Sarrazins, veans les crestiens venir au secours de Olivier... (*Fierabras*, ms. Bruxelles 9067, f° 13 v°, Am. Salmon.)

Fin de compte, il fallut que les dessusdictz habandonnassent le passaige. (COMM., *Mém.*, I, 6.)

CONTEMPLANT, adj., contemplatif :

Puissance spirituelle et *contemplante*. (MAUM., *Euv. de S. Just.*, f° 277 v°.)

CONTEMPLATEUR, s. m., celui qui contemple, qui s'absorbe dans la contemplation d'un objet :

Contemplateurs du ciel et des estoiles. (BERS., *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 227[c].)

Saint Bernard, qui fut tres hault *contemplateur*. (*De vita Christi*, B. N. 181, f° 174[a].)

Pensses y entre vous, juristes,
Contemplateurs et grans legistes.
(*Mist. du Viel Test.*, 7736.)

CONTEMPLATIF, adj., qui se livre à la contemplation ; dans lequel on se livre à la contemplation :

Ceste vie *contemplative*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 11214.)

Vie *contemplative*.
(*Cant. des cant.*, ms. du Mans 173, f° 82 v°.)

Dunt Marthe aveit la vie active,
Et Maundalene la *contemplative*.
(PIERRE DE PECK., *Rom. de Lumere*, Brit. Mus., Harl. 4390, f° 43[a].)

Li cuers *contemplatis*. (LAURENT, *Somme*, ms. Alenç., f° 67 r°.)

Clers anciens *contemplatis*.
(*Mist. du viel Test.*, 7695.)

— S. m. :

Teus s'en viennent a eslire lor abbé ou prior e dient a la olive, ce est a aucun bon *contemplatif*, mes tel refuse e dit que guerpir ne veut la cresse de sa charité por estre avancé a dignetè. (*Vers. fr. d'Eude de Cherrington*, P. Meyer, *Romania*, XIV, 392.)

Apres quant a l'estat des *contemplatis*, la vierge dit. (*Mir. de N. D.*, VI, 229.)

Les *contemplatis*. (ORESME, *Polit.*, B. N. 204, f° 38.)

CONTEMPLATION, s. f., action de contempler, action de s'absorber dans la vue de qqch., action de s'absorber dans des méditations :

En *contemplation*.
(GARN., *S. Thom.*, p. 94.)

Le seigneur dist en *contemplasion :*
Prier convient pour avoir son desir.
(3 fév. 1483, *Puyde l'école de rhetorique*, ms. Bibl. Tournai, p. 273.)

Mon sçavoir obumbrera ton chief, mes *contemplations* esleveront ton esperit jusques au tiers ciel. (LE MAIRE, *Illustr.*, I, 31, f° 49.)

— Anc., considération, vue, motif :



En faveur et *contemplacion* des requestes a nous sur ce faictes par nostre treschier et tres amé cousin le duc de Bretaigne. (J. CHARTIER, *Chron. de Charl. VII*, c. 285.)

Les bienfaits que receut Virgile en *contemplation* de ses vers. (PASQUIER, *Pourparler du Prince*.)

En *contemplation* de leur retour a l'Eglise. (FR. DE SAL., *Lett. a Ch. Emm.*, 12 mars 1597.)

En *contemplacion* de ce bon prelat decedé. (ID., *Lett. a d'Albigni*, 1603.)

Qu'en nostre *contemplation* elle veuille de nouveau remettre et pardonner au dict prince de Valaquie la faulte qu'on luy peut imputer d'avoir commise. (1595, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 326.)

Et par quelle *contemplation* la donation est faicte. (J. COQUILLE, *Inst. au droit*, p. 326.)

Cf. II, 261ᵃ.

CONTEMPLATIVE, s. f., contemplation :

Et s'amuseront plus a la *contemplative* qu'a l'action. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, 2ᵉ vol., VI, 19.)

CONTEMPLATIVEMENT, adv., d'une manière contemplative :

Comment elles se chaussent
Contemplativement.
(J. DE MEUNG, *Test.*, ms. Corsini, fᵒ 159.)

Vivans *contemplativement*
Ou haut mont de religion.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, fᵒ 80ᵃ.)

Contemplative, *contemplativement*. (*Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 7679, et *Gloss. de Conches*.)

CONTEMPLER, verbe. — A., regarder en s'absorbant dans la vue de l'objet:

Sans cesser le *contemplent* et esgardent.
(JEH. DE MEUNG, *Test.*, 1911.)

Ils *contemplent* s'enfler une puissante armee.
(AUB., *Trag.*, V.)

Cf. II, 261ᶜ.

CONTEMPORAIN, s. m., qui est d'un même temps, d'une même époque :

L'archevesque Turpin de Reins qui fut *contemporain* et conducteur des conquestes que fist Charlemaine. (*Conq. de Charlem.*, ms. Dresde, fᵒ 1ᶜ, Am. Salmon.)

Ta cousine et ta *contemporaine*. (CHASTELL., dans *Dict. gén.*)

CONTEMPORANÉ, adj., contemporain :

Ainsi fut *contemporanee* avecques ladicte Ysys. (*Mer des hyst.*, t. I, fᵒ 52ᵈ.)

Moins desire observer faictz *contemporanes*.
(DU VERD., *Omonimes*, Poés. fr. des XVᵉ et XVIᵉ s., III, 101.)

— S., qui est du même temps, de la même époque que qqn. :

Les François mes *contemporanes* sçavent bien qu'en dire. (MONT., liv. III, ch. IX, p. 119.)

Jean Clopinel *contemporané* de Dante. (THEVET, *Portr.*, Table.)

CONTEMPORANEL, adj., contemporain :

Lesquels deux freres (Judicael et Judoch) furent *contemporanels* de Dagobert roy de France. (LE BAUD, *Hist. de Bret.*, ch. XII.)

CONTEMPORANIIEN, adj., contemporain :

Eusebe le dict (Vulcanus) *contemporaniien* a Ysaac. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10509, fᵒ 99 rᵒ.)

CONTEMPSIEUX, v. CONTENCIEUS.

CONTEMPTEUR, s. m., celui qui méprise :

Les infracteurs et *contempteurs* de nostre dicte sauvegarde. (Janv. 1449, *Ord.*, XIV, 83.)

Le *contemteur* de tous perils. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, IX, III, 2.)

Contempteur des hazards. (GASP. DE TAVANNES, *Mém.*, p. 57.)

CONTEMPTIBILITÉ, s. f., qualité de ce qui est contemptible :

Par dures povretez, enfermetez et *contemptibilitez* corporelles. (*Expos. de la reigle M. S. Ben.*, fᵒ 56ᵇ.)

CONTEMPTIBLE, adj., qu'on peut mépriser :

Telle vie le rent *contentible* et digne de estre desprisez. (H. DE GAUCHI, *Gouv. des princ.*, Ars. 5062, fᵒ 18 vᵒ.)

Estoyent reputez *contemptibles* et mesprisez. (*Intern. Consol.*, II, XLVII.)

Un homme de basse condition, et *contemptible*. (CALV., *Comm. s. l'harm. evang.*, p. 687.)

Personnes viles et *contemptibles*. (ID., *ib.*, p. 688.)

Mesmes s'estoit rendu si *contemptible* envers ses seigneurs que... (PASQ., *Rech.*, III, 30.)

Ne nous engageons en chose qui nous esclave a autruy, et nous rende *contemptibles* a nous. (MONT., liv. II, ch. V, p. 73.)

Il est necessaire de faire faire punition rigoureuse et exemplaire des transgresseurs des edictz, et de ne les rendre plus *contemptibles*, a faute d'exiger severement l'observation d'iceulx. (MICHEL LHOSPITAL, *Harang. et Mém.*, II, 212.)

Une grande et continuelle rigueur et severité ruine tout, rend les chastimens *contemptibles*. (CHARRON, *Sag.*, l. III, ch. II, p. 480.)

Je cesse de m'esbahir pourquoy les biens plus eloignez leur sont *contemptibles* et odieux. (DU BARTAS, *Au lecteur*, préf., fᵒ 1 rᵒ.)

CONTENANCE, s. f., mesure de ce qu'un réceptacle peut tenir ; manière de se tenir vis-à-vis de qqn :

Quant Carles veit si beles *cuntenances*.
(*Rol.*, 3006.)

Tel sont dolent ki font semblant
Contenance de joie grant.
(*Eneas*, 9213.)

En son pong porte une verge d'or fin,
Et de desus un coulon fait voutis.
Par *contenance* le porte li marchis
Pour apoier et por asoutenir.
(*Girb. de Metz*, p. 514.)

Li prodoms en sa main tenoit
Par *contenance* un bastonnet.
(CHREST., *Perceval*, ms. Montp., fᵒ 9ᵈ.)

N'entra en reaume de France
Dame de meillor *contenance*,
N'a ceu tens de plus grant valor,
Ne plus amast Nostre Seignor.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 42165.)

Il n'ont *contenance* meure.
(GUIOT, *Bible*, 840.)

Et lor vie et lor *contenance*
Aime je.
(ID., *ib.*, 1788.)

Dex n'aime pas fole abstinence
Ne ypocrite *contenance*.
(ID., *ib.*, 1890.)

Des nobles genz de la querole
M'estuet dire les *contenances*.
(*Rose*, B. N. 1573, fᵒ 9ᵇ.)

Si vous en diray la semblance,
La maniere et la *contenence*.
(*L'Epistre des femes*, ms. Dijon 298, fᵒ 107ᵃ.)

Li cedres de purté, l'olive de pitié, cipres de bele *contenance*. (J. DE ALUET, *Serm.*, B. N. l. 14961, fᵒ 178 vᵒ.)

Regarde bien sa *contenanche*,
Com cil qui en lié a fianche.
(*Clef d'amors*, 817.)

Je ne prise point telz baisiers
Qui sont donnez par *contenance*.
(CH. D'ORL., *Poés.*, p. 43, Champoll.)

Ilz se prindrent a regarder la *contenance* chacun de sa chacune. (B. DESPER., *Nouv. recreat.*, p. 22, éd. 1561.)

Quand il veit l'asseurance de son frere, et la bonne union des autres qui ne monstroient *contenance* de gens esperdus. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, 2ᵉ vol., IV, 1.)

Il ne me plaist pas de faire cette courtoisie a nos beaux esprits pretendus de croire que les bons esprits et recogneus pour tels par nos ancestres, n'ayent creu en Dieu que par *contenance*. (GARASS., *Doctr. cur.*, p. 103.)

Par *contenance*, par maniere d'acquit, par compliment. (ID., *ib.*, p. 109.)

— Continence :

Contenance. (*Serm. du* XIIIᵉ *s.*, ms. Mont-Cassin, fᵒ 100ᵇ.)

— *Faire contenance a, de*, se tenir à ; montrer l'intention, la volonté de :

Et commanda que on y receust celles qui vourroient *faire contenance a* vivre chastement. (JOINV., *S. Louis*, § 725, Wailly, 3ᵉ éd.)

Pendant que nous *faisions contenance de* combattre pour l'Eglise de Dieu. (PASQ., *Lett.*, V, 10.)

Le vicomte de Tavannes, qui commande a Talan, *faict* bien *contenance de* vouloir traicter. (8 juin 1595, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 367.)

Cf. II, 261ᶜ.

CONTENANT, adj., continent :

Qui sont *contenant*. (*Serm. du* XIII*e* *s.*, ms. Cassin, f° 100*e*.)

CONTENCIEUS, mod. contentieux, adj., qui donne lieu à des débats :

La chose *contempsieuse*. (1257, *Cart. d'Igny*, B. N. l. 9904, f° 230*a*.)

Chose *contempcieuse*. (25 mars 1289, Sept-Fonts, Vauclair, A. Allier.)

Nostres devantiers baillis de Troyes eust mises ces dismes *contencieuses* en la main le roy. (1297, *Cart. de Montiéramey*, B. N. l. 5432, f° 14 v°.)

Choses *contencienses*. (1304, Fontevr., anc. tit, A. Maine-et-L.)

Il avoit ajorné le dit conte en l'iglise *contentiose*. (Lundi apr. S. Vinc. 1311, S.-Sauv., S. Germ. de Tourneb., A. Manche.)

Heritage *contencieus*. (1316, A. N. S 1522.)

Lieus *contencieus*. (1322, A. Loiret, MAC.)

Et le plait pendant le cose *constensieuse* demourera en la main du roy. (1325, A. N. JJ 64, f° 13 r°.)

Le cose *comptensieuse*. (*Ib.*)

Au liu *contentieus* comme a eus appartenist. (20 janv. 1334, A. Nord, cod. A, f° 249 r°.)

Sour le lieu *contempcieux*. (1352, A. Lille, cart. C, f° 2°.)

Paroles *contempcieuses*. (1420, A. N. JJ 171, f° 134 v°.)

— En parlant de personnes, qui aime à disputer :

La gent *contemptieuse*. (*Violier des hist. rom.*, c. XXXVI.)

Portez moy myne rigoreuse
Et de chascun *contemptieuse*.
(R. GOBIN, *Livre des loups ravissans*, ch. III.)

CONTENCIEUSEMENT, adv., d'une manière contentieuse :

Necessité est que tu diez *contencieusement* ce que tu ne pourras prouver. (J. DE VIGNAY, *Mir. hist.*, Maz. 1554, f° 261 r°.)

Es tu icy venu pour disputer *contentieusement* de ces propositions? (RAB., *Pant.*, ch. XVIII.)

CONTENDANT, s. m., celui qui dispute contre qqn la possession d'une chose :

Ne souffrirons par aucun de noz subgiez estre donné des lors en avant aucune obeissance a l'un ne a l'autre d'iceulx *contendans*. (12 janv. 1407, *Ord.*, X, 291.)

Chacun des *contendans* se fortiffyoit de vivres et de souldartz. (AUTON, *Chron.*, B. N. 5082, f° 61 r°.)

CONTENDRE, verbe. — N., disputer.

Cf. II, 262*c*.

CONTENIR, verbe. — A., tenir dans sa capacité, renfermer :

Gar que ta letre ne *contienge*
Chose qui a ennuy li vienge.
(*Clef d'amors*, 753.)

Se nous estiens certains que les dictes raisons *contenessient* verité. (Dim. apr. Touss. 1322, A. C.-d'Or, B 491 bis.)

Comme se en celles cruches *fust contenu* et repost son tresor. (*Boccace des nobles malh.*, V, 10, f° 125 r°.)

— Assujettir :

Il fit publier des ordonnances militaires pour *contenir* les gens de guerre au devoir et obeissance qui sont necessaires en une armee. (DU VILLARS, *Mém.*, II, an 1551.)

— Réfl., avoir telle contenance, se comporter :

Pur Pinabel *se cuntienent* plus queit.
(*Rol.*, 3797.)

Com *se contienent* nostre genz
Tienent se cil encore dedenz.
(*Eneas*, 5107.)

— S'empêcher :

Si ne *se* peut il *contenir* que pour venger la guerre que l'an passé lui avoit esté faicte, il n'envoyast son armee piller les villages de l'obeissance du roy. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, vol. II, l. I, ch. VI.)

Cf. II, 263*a*.

CONTENT, adj., qui ne souhaite rien de plus, rien de mieux que ce qu'il a :

Si se tient elle bien *contente*
Quand une em puet traire a sa sente.
(*Clef d'amors*, 2683.)

Le chevalier respont que ouy et que sont tous *contens*. (*Sept sag.*, p. 134.)

S'est tenu a *comptant*. (1322, *Contrat de mariage*, Nant., Arch. Solesme.)

Douquel (traité) somme *comptens*. (20 mai 1422, *Charl. de Namur*, n° 133, Arch. gén. du roy. de Belg.)

Nous nous tenons pour *containts*. (1485, *Affr. de Dompierre*, Rentier de la Rivière, f° 101.)

Complemt de sa victoire. (MONT., liv. I, ch. III, p. 10.)

— Satisfait, qui est réalisé :

... Mes desirs sont *contens*.
(MAYNARD, *Sonnet*.)

— *Estre content d'une chose*, la faire volontiers ; consentir à :

Les officiers et personnes du bon mestier des tanneurs de ladicte cité, condeschendans au nostre pryer et requeste, *ayent esté contens* et nous aient accordeit *de* reculler leur maissonnaige et edifice allant vers le mangheme environ quinze piets et demy au front et autant derier. (4 mars 1486, *Charte de la cité pour la reconstruction de l'Hôtel de Ville*, dans Bormans, *Gloss. des tanneurs liégeois*, Doc. inéd., XIV.)

Quelle amende veux tu payer pour ta temerité? Je *suis content*, respondit Alexandre, *de* perdre autant comme vault le cheval. (AMYOT, *Alex. le Grand*.)

Je *suis content d'*y demeurer tant qu'il te plaira, pour te declarer par le menu ce que tu voudras entendre de moy. (TAHUREAU, *Prem. dial. du Democritic*, p. 134.)

— *Mal content*, mécontent :

Le peuple en fut si *mal comptent*, que la convient laisser (la monnaie noire de trois tournois). (*Journ. d'un bourg. de Paris*, an 1423.)

CONTENTEMENT, s. m., marque de contentement :

De souffisance et de *contentement*. (CHASTELL., dans *Dict. gén.*)

Au grand *contentement* de tout le peuple. (LARIV., *Nuicts*, V, I.)

J'ay travaillé a leur faire trouver de l'argent et leur *donner* quelque *contentement* sur leur demande. (11 juin 1591, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 397.)

Ce ne sont point esprits qu'une vague licence
Porte inconsideres a leurs *contentements*.
(MALH., *St. pour une masc.*)

CONTENTER, verbe. — A., rendre content ; donner satisfaction à :

Et quant est a Palette, viengne sa femme par deça et je la feray *contenter* du seurplus qui lui puet estre deu. (1420, Mém. Soc. Hist. Paris, V, 275.)

Seront tenus de *contenter* et satisfaire le louageur desdis lieux, de tel interest qu'il puet avoir heu et soustenu a la cause dite. (1467-1468, *Compte des Fortific.*, 19*e* Somme des mises, A. Tournai.)

Ne vous ay je pas desja *contentee* par deux fois de ce que m'avez demandé ? Je vous veux encores *contenter* de vostre desordonné desir. (LARIV., *Nuicts*, II, IV.)

Depuis j'ay advisé de *contenter* de cela Sa Sainctelé. (17 oct. 1601, *Lett. miss. de Henri IV*, t. V, p. 505.)

— Réfl., être content, se consoler :

Qant la roine veit que Jehans de Qopelant n'amenoit point le roi d'Escoce si fu toute merancolieuse et *se contenta* mal de li. (FROISS., *Chron.*, IV, 240.)

Les Ganthois *s'en contenterent* fort mal. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. XCIV.)

Et passeray par Boisgency, ou la pauvre dame a perdu son second fils, qui m'a encores priee l'aller voir. Quant je voy l'ennuy que l'on a de les perdre, je *me contente* de n'en avoir point. (Mars 1537, *Lett. de Marg. d'Ang.*, CXXXII.)

Dieu, m'ayant fait la grace de *me* sçavoir *contenter* dans les faveurs et prosperitez du monde. (CHEVERNY, *Mém.*, an 1588.)

J'ay toute occasion de *me* louer et *contenter* des declarations de bonne volonté que vous a faictes le dict cardinal. (11 janv. 1605, *Lett. miss. de Henri IV*, t. VI, p. 342.)

CONTENTIBLE, V. CONTEMPTIBLE.

CONTENTION, s. f., débat, dispute :

Leur ame est en *contension* et comme en bataille contre soi meisme. (ORESME, *Eth.*, IX, 6.)

On parla dans le Senat de l'affaire de Tarentins, en la presence de Fabius avec beaucoup d'ardeur et de *contention*. (DU RYER, *Decad.*, 1720, VII, 142.)

— Forte tension des facultés :

Contention d'esprit. (DAMPMART., *Merv. du monde*, f° 41 v°.)

Cf. CONTENÇON, II, 262*b*.

CONTENU, s. m., ce qui est contenu :

Contenu d'unes lettres. (R. EST., *Thes.* Exemplum.)

1. CONTEOR, mod. conteur, s. m., celui qui conte qqch. :

Tant li ont *conteor* conté.
(WACE, *Brut*, 10040.)

En harpe, en viele et en gigue,
En devroit en certes conter,
Et *conteors* a court conter.
(GUIOT, *Bible*, 209.)

Li *conteres*.
(R. DE HOUD., *Rom. des Eles*, 72.)

Cf. II, 264ᶜ.

2. CONTEOR, mod. compteur, s. m., celui qui compte qqch. :

Conteeur de busche. (*Paris sous Ph. le Bel*, Voc. des métiers.)

Faus *compteeurs*.
(*Fauvel*, B. N. 146, f° 11ᵇ.)

Aymery Dormant, *cunteur* en plache. (26 fév. 1411, *Reg. de la loy*, 1402-1412, A. Tournai.)

Compteurs de deniers. (*Mer des hyst.*, B. N. Rés. G 6223, t. I, f° 54ᵇ.)

Comme grand arismeticien, mais comme petit *compteur* entre les moindres. (LORTIE, *Arismet.*, prol.)

Cf. COMPTEUR 1, II, 215ᵇ.

1. CONTER, v. a., relater un fait en énumérant ses diverses circonstances :

Ja nel *contereie* mon vuel.
(*Eneas*, 851.)

Se il vient, ceste chose est sers,
Ce li *contra* qu'ell[e] a souffert.
(*Pyrame et Thisbé*, 165, J. Bonnard.)

Bel et cortoisement li *conte* ;
Celi est roys et cestui conte.
(*La Clef d'amors*, 509.)

Mais je ne vous *compteray* riens de sa mort, ançois vous *compteray* d'un chevalier que l'en appelloit Sadoc. (*Tristan*, p. 201, Lòseth.)

Longue en iert asses la matire
Qu'en pensee ai *contier* a plain.
(*Liv. des estoires*, P. Meyer, *Romania*, XIV, p. 56.)

— N., *conter de*, parler de, faire des récits :

Robiers ne vaut mie tant que je plus vous *conte de* lui. (HENRI DE VAL., § 662.)

Laissons les aller, et *contons* un peu *de* mes affaires. (LARIV., *le Morf.*, III, 6.)

Apres les avoir baisees et fait la reverence a toutes l'une apres l'autre, il leur *conte de* son voyage. (R. BELLEAU, *Berg.*, 1ʳᵉ j., f° 51 v°.)

2. CONTER, mod. compter, verbe. — A., calculer, évaluer à un certain prix :

Ki *cunted* le numbre des esteiles, e tutes les apeled par lur nums. (*Liv. des psaum.*, ms. Cambridge, CXLVI, 4.)

Enviz sereit a desraisnier
Et a *conter* trestoz les mes.
(*Eneas*, 828.)

Quant ceste cense de cels cinquain solz seray receuhe, la somme doit *estre compee*, et, autant que elle montera, li hommes de la ville noz doivent donner chascun an pour acheter viandes. (1229, *Cout. acc. aux hab. d'Aux.*, A. N. J 252.)

En deniers *compez* entierement. (1265, Luxeuil, A. H.-Saône, H 711.)

Et les li promatons *conper* et rabatre a premier compe que ferai. (Mardi ap. S. Barthel. 1286, *Quitt. de la ch. des compt. de Dole*, A. Doubs.)

Nous les *comperons* et abatrons. (*Ib.*)

Et tout *compté* il n'estoient que euls douse. (FROISS., *Chron*,, IV, 329.)

Si tu peux me *conter* les fleurs
Du printemps...
(RONS., *Od.*, II, p. 437, Mellerio.)

— N., rendre compte, rendre ses comptes :

Le mecredi apres Letare *compa* a monseigneur l'abbey Symont, messire Belin de Saint Saigne des receptes et despenses faites par ledit Belin, tant an blez comme an deniers, puis le compe que lidiz Belin fit a monseigneur. (1316, A. Aube, reg. 6 H 45, f° 78 v°.)

Pource que nous voulons tous les ans veoir nostre estat, nous avons ordonné et ordonnons que tous tresoriers *compteront* deux fois l'an... Item tous nos seneschaux, baillys et autres receveurs verront *compter* chascun aux termes anciennement accoustumez. (1317-1340, *Regist. du Parlem.*, Bibl. Louvre, pièce 1253 b, f° 65 v°.)

Je luy faisoy *compter de* sa charge. (MONT., liv. I, ch. LI.)

— *Sans conter*, sans calculer :

Il m'a chassee de la chambre, et poussee si rudement qu'il m'a faict descendre plus de demie douzaine de degrez *sans conter*. (LARIV., *Veuve*, II, I.)

— *A conter de*, à partir de :

Dedanz quatre ans prouchains venanz *a compter du* jour de la date de ces presentes lettres. (7 sept. 1348, S. Vinc. de Senlis, A. Oise, H 653.)

— Substantiv., *trop conté*, excès dans une évaluation :

Pour *trop compté* sur Mons. (1530, *Compte de l'argent. de Phil. d'Evreux*, A. B.-Pyr., E 519.)

Pour *trop compté* du subside de. (*Ib.*)

CONTERIE, s. f., ce qu'on raconte, récit :

Le vers du vraysemblable aime une *conterie*,
Qui plustost que le vray suit une menterie.
(VAUQ., *Art poét.*, I.)

CONTESTABLEMENT, adv., d'une manière contestable :

Contestablement. By way of protestation. (COTGR.)

CONTESTATION, s. f., action de contester :

Pour lesquelles difficultez et *contestations* vuider et apaiser ledit de Mons et les gens de nosdit cousin furent contens d'en estre du tout a l'ordonnance des gens de nos comptes. (Nov. 1479, *Ord.*, XVIII, 510.)

CONTESTE, s. f., fait de contester :

Un article, lequel vous ne me pouvez nier ny mettre en *conteste*. (CHOLIERES, *Apres disnees*, f° 55 r°.)

Afin d'eviter toutes *contestes* et disputes. (FR. DE SAL., *Vie dev.*, III, XXX.)

CONTESTER, verbe. — A., mettre en discussion, disputer :

La proprieté lui *estoit contestee*. (19 mai 1352, *De le maison Colard Vilain*, chartrier, A. Tournai.)

Contester et appeler ung ou plusieurs a tesmoing. Contestari, *contester* cause sur quelque differens. Deducere rem aliqua in judicium. (R. EST., *Thes.*)

Pour sa trahison nous ne perdismes ny homme, ny ville que Fossan : encore apres l'*avoir* longtemps *contestee*. (MONT., liv. I, ch. XI, p. 23.)

Contester. To contest; call, or take to witnesse, make an earnest protestation, or complaint unto ; also, to brable, argue, debate a matter with, also, to deny, gainsay, contest against. (COTGR., 1611.)

— N., s'opposer :

Il ne pouoit croire que Vienne peust *contester* a la volunté de son pere. (*H. du chev. Paris et de la belle Vienne*, f° 38 r°.)

Cf. II, 265ᵃ.

CONTEXTE, s. m., ensemble non interrompu des parties d'un texte :

Contexte.
(CHASSIGN., *Ps.*, CXVIII, Arg.)

CONTEXTURE, s. f., entrelacement complexe des éléments :

Cette belle *contexture* des choses. (MONT., liv. I, ch. XIX.)

CONTIGU, adj., se dit d'un terrain, d'un bâtiment, qui touche à un autre bâtiment :

Places *contigues* et joignans l'une de l'autre. (1461, *Ord.*, XV, 178.)

Deux lacs *contigus* l'ung a l'aultre. (1580, *Reconn. des droits seign. de Clairvaux*, A. Jura, Prost, p. 74.)

CONTIGUATION, s. f., état de ce qui est contigu :

Les maisons des mecanicques construisi jusques a la quarte et la quinte *contiguation*, car elles avoient autant d'estages. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10509, f° 169 v°.)

CONTIGUITÉ, s. f., état de ce qui est contigu :

L'ame n'est au corps par maniere de *contiguité* ne par maniere de mixtion. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 17 r°.)

CONTINENCE, s. f., fait de se contenir, de s'abstenir des plaisirs de l'amour :

Garder *continenche*.
(RENCLUS, *Miserere*, CXCIX, 3.)

Il se tenoit tout seur que ma nature et



fragilité me contraindroient a rompre et briser ma *continence*. (*Cent Nouv.*, C.)

— Contenance :

A descrivre les coupes et *continances* je n'ay cure. (*Foulq. Fitz Warin*, Nouv. fr. du XIVe s., p. 27.)

CONTINENT, adj., qui se tient, contigu :

Terre *continente*. (P. MART., *Rec. des Isles*, au duc d'Ang.)

Les premiers siecles les hommes ont eu conoissance de l'Amerique et autres terres y *continentes*. (MARC LESCARBOT, *Hist. de la Nouvelle France*, p. 26.)

Si on pouvoit deduire l'ancienneté d'icelles deux nations, en forme d'histoire prosecutive et *continente*. (GUILL. DU BELLAY, *Prol. des Ogdoades*.)

Terre ferme et *continente*. (MONT., liv. I, ch. XXX.)

— Qui observe la continence :

Honestes ert e *continens*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 12761.)

Celui qui n'est pas *continens* en ses convoitises. (BRUNET LATIN, liv. II, 37.)

Pour n'estre *continent*, je ne laisse d'avouer... (MONT., liv. I, ch. XXXVI.)

CONTINGEMMENT, adv., par contingence :

Jesuchrist avroit fol esté
Et en vain se seroit pené
D'avoir pour ceulx sang espandu
Auxquels il n'avroit rien valu,
Contingent, necessairement
Viendroit, non *contingentement*
Telz maux ne se peuent tolerer.
(G. DE DIGULLEV., *Trois pelerinaiges*, f° 72^a.)

Que les meurs des hommes sont dispositivement et *contingentement* variez pour la disposition des estoiles. (*Mer des hyst.*, B. N. Rés. G 6 223, t. I, f° 135^b.)

Contingemment. (COTON, *Serm.*, p. 622.)

CONTINGENCE, s. f., caractère de ce qui est contingent :

Ce que non necessairement
Doit avenir par *contingence*.
(*Consolacion de Boece*, Ars. 2670, f° 78 v°.)

Il enquerissent diligenment sus le fait dessusdit et sus les circonstances et *contingences* d'icelli. (1340, A. N. JJ 73, f° 51 v°.)

Et sus aucuns autres articles, et leurs *contingences*, desquelles et sur lesquelles estoit tournee ladite matiere de question entr'eux. (LE BAUD, *Hist. de Bret.*, c. XXXIII.)

Que les causes naturelles agissent par *contingence*. (LA BOD., *Harmon.*, p. 44.)

Si le mouvement des corps simples est simple, non par possibilité et *contingence*, ainçois par toute necessité, comment a donc le ciel, qui est corps simple, mouvement double, et est meu encore par accident fortuit ou *contingence ?* (MAUM., *Euv. de S. Just.*, f° 226 v°.)

CONTINGENT, adj., qui arrive, mais non pas nécessairement :

Les choses *contingentes*, qui peuent estre ainsi et autrement. (ORESME, *Eth.*, VI, 3.)

CONTINGENTEMENT, v. CONTINGEMMENT.

CONTINGIBLEMENT, adv., contingemment :

Les choses sont presumees libres des charges accidentes, et qui *contingiblement* sont imposees sur les choses. (D'ARGENTRÉ, *Adv. s. les part.*, Comment., col. 2034.)

CONTINU, adj., composé d'éléments qui forment une suite non interrompue :

Ethiques et politiques qui sont *continues* ensemble. (ORESME, *Eth.*, I, 1.)

CONTINUATION, s. f., action de continuer :

Asses est ajornes qui se part de cort pour *continuation* de jor. (BEAUM., XXXV, 33.)

En le quele assize les dictes parties comparurent, et apres tout plain de *continuations* li dis Pierres fu en deffaute en le dicte assize. (*Anc. cout. de Picard.*, p. 82.)

Contenuation, *continuation*. (1340, A. N. JJ 73, f° 227 r°.)

La perseverance et bonne *continuation* acroist et augmente le bien fait. (J. DE BUEIL, *le Jouvencel*, I, 93.)

Congnoissons la *continuation* du bon volloir et affection que avez envers nous. (23 août 1463, *Lett. de Louis XI*, II, 146.)

CONTINUEL, adj., qui a lieu sans interruption ; continu ; qui se touche :

Une letres itals
Enveia saint Thomas tutes *continuals*.
(GARN., *S. Thom.*, 3246.)

.III. cos *continueus*. (*Règle de Citeaux*, ms. Dijon, f° 101 r°.)

Et toute le sepmaine *continual* vendre leurs denrees la ou il ont as coustume. (*Us. d'Amiens*, Anc. Cout. de Pic., p. 138.)

Le cry estoit *continuel*.
(GACE, *Deduiz*, Ars. 3332, f° 52 v°.)

Ne pourra aucun estre gendarme, qu'il n'ait esté archer, ou cheval leger, un an *continuel*. (*Ordonn. de Henry III*, CCLXXXIX.)

Les portiques qui sont *continuels* a Padoue et servent d'une grande commodité pour se promener en tous temps a couvert et sans crotes, y sont a dire (a Ferrare). (MONT., *Voyag.*, p. 101.)

CONTINUELLEMENT, adv., d'une manière continue :

En ordre *continueument*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 39824.)

Se il (le vallet) n'a veu ouvrer cies autrui de son mestier .II. jours ou plus *continuelment*, et le puet prouver. (EST. BOILEAU, *Liv. des mest.*, 1re p., LXXVIII, 30.)

Et *continuelment* ensuite. (1279, Prieuré de N. D. des Champs de Par., A. Loiret.)

Continuelmant.
(J. DE PRIORAT, *Liv. de Vegece*, B. N. 1604, f° 31 v°.)

Continueilment.
(*Li .XII cordons*, B. N. 2039, f° 14^b.)

Et ensi *continuelment*, cescun an. (18 fév. 1351, *Escript de la moiturie Jehan*, chir., S. Brice, A. Tournai.)

Continueument. (*Godefroi de Bouillon*, B. N. 24475, f° 12 v°.)

CONTINUEMENT, mod. continûment, adv., d'une manière continue :

Et seront tenus a estre au Parlement *continuement* au moins un des prelatz et un des barons. (1302, *Ord.*, XII, 354.)

Et enluminoit *continuement* tot le monde. (GUIART, *Bible*, Gen., ms. Ste-Gen.)

Continuement. (*Composit. de la s. escript.*, ms. Chantilly, t. I, f° 242 r°.)

CONTINUER, verbe. — A., poursuivre ce qu'on est en train de faire ; reprendre ce qui a été interrompu :

Continuer l'afere.
(BEN., *Troie*, 5564.)

Continuer la guerre.
(*Rose*, Corsini, f° 136^d.)

Avoir conthinué et ouvré en advancement du casich de bos. (18 mai-17 août 1476, *Compte d'ouvrages*, 6e Somme de mises, A. Tournai.)

— Fig., maintenir :

Lesquelles lettres ne furent pas bailliees mais empetra ledit Guy noz lettres pour cause de nostre guerre de Gascoigne par lesquelles nous *contenuasmes* les dictes causes en estat jusques aux jours de la prevosté de Paris du parlement prochain ensuivent. (1340, A. N. JJ 73, f° 227 r°.)

Je supplie Nostre Seigneur, monseigneur, vous *continuer* en la bonne santé ou vous estes. (*Nouv. lett. de la reine de Navarre*, lett. CX.)

L'on commençoit a prendre opinion de luy qu'il vouloit tenir la guerre en longueur pour *continuer* tousjours l'authorité qu'il avoit aux commandemens des armees. (CHEVERNY, *Mém.*, an 1569.)

— N., persister :

Il *continue* en son indisposition ; et ces jours saints il ne s'est pu trouver a l'ofice. (D'OSSAT, *Lett. a la reine Louise*, 17 av. 1591.)

— *Continué*, p. passé et adj., prolongé, continuel :

Et traviller en *continueie* dolor. (*Greg. pap. Hom.*, p. 94.)

Il en i ot un grant et bien *continué*, car il dura un jour tout entier. (FROISS., *Chron.*, III, 216.)

Et y eut ce jour dur assault et bien *continuet*. (ID., *ib.*, III, 267.)

De sorte que toute la rue en fut esclairee d'un feu *continué*. (AMYOT, *Alex. le Grand*.)

Continuez ris des hommes. (LARIV., *Nuicts*, II, IV.)

Cf. CONTINUÉ, II, 266^a.

CONTINUITÉ, s. f., caractère de ce qui est continu :

Solution de *continuité*. (EVR. DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 126^c.)

CONTISTURE, s. f., tissure formant un tour :



En la partie dessus au superhumera avoit .II. pierres precieuses appelees onichim enserrees par *contisture* a or. (J. Goulain, *Ration.*, B. N. 437, f° 90d.)

contoir, mod. comptoir, s. m., table massive sur laquelle le marchand compte de l'argent et montre ses marchandises :

Et pour toile chiree pour le *comptoer*. (1345, *Compt. du chât. Gaillard*, A. N. K 44, pièce 6.)

.vi. mauvaises nappes que messire Philippe m'a rendues, et un mauvais aube, lesquelles sont rendues au *comptouir*. (1379, *Inv. du trés. du S. Sepulcre de Paris*, 238, Mém. Soc. hist. Paris, IX, 273.)

Sus le *comptouer*. (1465, *Compt. de l'aumosn. de S. Berthomé*, f° 113 r°, Bibl. la Rochelle.)

Ung *comptoir*, .vii. s. (1466, *Exéc. test. de Gillart de Guérin*, A. Tournai.)

Ung *contoir* a buffet quaret. (1467, *Exécut. test. Catherine Dattre*, A. Tournai.)

— Cabinet de travail :

Et en cest estat m'en entray ung jour seul en ung petit *comptouer*, derriere la chambre et empres le retrait du roy de Sicille. (*Troilus*, Nouv. fr. du xive s., p. 120.)

En ung *comptoer* bas de son hostel. (1453, A. N. K 328, f° 122.)

Le dit petit enfant au *comptoir* estant ou notre clerc escrivoit. (*Cent Nouv.*, XXIII.)

Si l'avant logis n'a que vingt piedz de large, prenez en une tierce partie, et l'employez en l'espace de l'estude ou *comptoer*. (J. Mart., *Archit. de Vitr.*, p. 182.)

Cabinet ou estude, *contoir*. (Jun., *Nomencl.*, p. 142.)

— Registre de comptes :

Ayans finablement trouvé en aulcuns vieulx *comptoirs* le double autenticque de la dicte sentence rendue a leur prouffit. (1547, Ann. du Com. flam. de Fr., t. XVI.)

Cf. Comptoir, II, 215b.

contondre, verbe. — A. et abs., meurtrir, blesser par le choc sans percer:

Choses qui *contondent*. (Paré, I, 9.)

contorsion, s. f., action de déformer en tordant :

Retraction ou *contorsion* de nerfs. (Evr. de Conty, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 100c.)

Por ce que *contorsions* ne se face ou membre por la foiblece d'icelui. (Brun de Long Borc, ms. de Salis, f° 44b.)

La *contortion* uterine. (Rousset, *Hysterotom.*, p. 171.)

contour, s. m., surface, ligne qui limite extérieurement un objet, spécialement un objet arrondi :

Ardie fu, se fist anmours,
Qui l'ocirra par ces *contours*.
(*Pyrame et Thisbé*, 93, J. Bonnard.)

Un jornal ou *contour* de la rue. (Mercr. av. St Luc 1311, A. C.-d'Or B 495.)

Et se tenroient la en ce *contour*. (Froiss., *Chron.*, VI, 71.)

En tout ce *contour* de mer tous les portz marins sont en la possession des mescreans. (Mielot, *Advis directif de Brochard*, Hist. armén. des crois., II, 376.)

Le *contour* de ses deux tourions. (Rab., *Sciomachie*.)

Tout le circuit et *contour* de la ville. (Fr. de Rabut., *Mém.*, IX.)

Toutes nations habitants au *contour* du pont Euxin, tant aux rivages qu'en terre ferme. (Belon, *Singularitez*, I, 35.)

contournable, adj., qui peut être contourné, employé à plusieurs usages :

Chacun a qui mieux mieux, va plastrant et confortant cette creance receue, de tout ce que peut sa raison, qui est un util soupple, *contournable* et accommodable a toute figure. (Mont., l. II, ch. xii, p. 352.)

Nous avons une ame *contournable* en soy mesme ; elle se peut faire compagnie. (Id., liv. I, ch. xxxviii, p. 142.)

C'est un outil vagabond, muable, divers, *contournable*. (Charr., *Sag.*, liv. II, ch. xvi.)

contournement, s. m., action de contourner, manière dont une chose est contournée :

... Vif mourant *contournement* des yeux,
A demi clos tournant le blanc en vue.
(L. Labé, *Escriz de divers poetes*, Œuv., p. 113.)

Tu es le corps, dame, et je suis ton umbre...
En me mouvant au doulx *contournement*
De tous tes faictz.
(M. Seve, *Delie*, p. 171.)

Tenans et faisans plusieurs gestes, et plaisans *contournemens*. (Palissy, *Recepte*.)

Terpsychore se delecte aux *contournemens* des dances et plaisantes instructions. (Pont. de Tyard, *Solit. prem.*, p. 48.)

Deshonneste *contournement* de bouche. (Id., *ib.*, p. 61.)

Contournement de nez. (Du Bell., *Oliv.*, au lect.)

Sa veue et *contournement* agile d'un serpent. (Liebault, *Mais. rust.*, p. 162.)

Ces fleuves elementaires fluent et refluent d'un cours et *contournement* sempiternel. (La Bod., *Harmon.*, p. 253.)

Non seulement par cris et parolles ils les encourageoyent, mais encores comme s'ils eussent esté en la meslee, avec divers gestes et *contournemens* de corps, estoyent transportez en la bataille. (Fauchet, *Antiq. gaul.*, V, 19.)

contourner, v. a., façonner un objet arrondi, en marquer le contour:

Contourner. To round, turne round, wheele, compasse about. (Cotgr.)

— Retourner, tourner :

La fortune *contourna* outre toute raison humaine cet accident, si qu'il s'en veid delivré sans aucun inconvenient. (Mont., l. II, ch. iii, p. 225.)

De telle sorte qu'on ne pouvoit plus juger s'il avoit bien ou mal dit, tant il sceut bien *contourner* et parler son dire. (Haton, *Mém.*, I, 43.)

Elle n'a pas son cœur *contourné* a la religion. (Fr. de Sal., *Lett. a Mme de Chant.*, 30 nov. 1605.)

— N., faire le tour de quelque chose :

Doux jornaus qui *contornent* sus la terre Estevenate. (Mercr. av. St Luc 1311, Arch. C.-d'Or, B 495.)

Cf. Contorner, II, 266c.

contrabalancer, v. Contrebalancer.

contractant, s. m., celui qui contracte :

Quant tous les *contractants* seroient egaux. (Amyot, *Ages.*, 47.)

contractation, s. f., action de contracter ; commerce, rapport :

Pour retourner a *contractation* de amyableté. (18 juin 1534, *Pap. d'Et. de Granv.*, II, 120.)

Declarons nostre intention n'avoir esté... d'aucunement empescher es dicts nos pays, la permise negociation et *contractation* entres les marchands estrangiers. (*Apol. de Guill. de Nassau*, f° 282, A. Lacroix.)

contracte, adj., resserré :

Jointures *contractes*. (Rab., liv. III, ch. li.)

Cf. Contrait, II, 2, 268c.

contracter, verbe. — N., prendre vis-à-vis de qqn un engagement :

Donner l'un a l'autre ou prendre ou *contracter*. (Oresme, *Eth.*, VIII, 15.)

Contraicter. (*Hist. s. et prof.*, Ars. 5079, f° 191 r°.)

— Act. :

Amilcar *contraicta* amitiez et aliances avec le roy Alexandre. (*Boccace des nobles malh.*, IV, 10, f° 93 r°.)

Les autres alliances et ligues des treize villes Ioniques et des douze villes de la Toscane, et des .xlvii. villes latines, *furent* bien *contractees* par alliance egalle, offensive et deffensive. (Bodin, *Rép.*, I, 7.)

Contracter des fiançailles. (*Conf. d'Ang.*, Mar., I, 67.)

Mais je vais haster mon tuteur,
Pour *contracter* le mariage.
(Belleau, *la Reconn.*, V, 5.)

— Abs., trafiquer :

Le grain est fort cher en ce pais : non que pour cela ils ne soient riches, a cause du traffic qui sy fait de diverses contrees d'Afrique, et ou quelquefois les chrestiens vont *contracter*. (Thevet, *Cosmogr.*, I, 11.)

Toutefois ils ont cela de bon, que s'ils *contractent* avec vous, c'est avec telle loyauté et fidelité, qu'ils ne vous tromperoient pour rien du monde. (Id., *ib.*, III, i.)

Cf. II, 267b.

contractif, adj., resserré :

Aussi leurs rivieres *contractives* d'estroictes rives et flacties en canal estroict ont pourtant leurs eaues plus courans. (*Q. Curse*, VIII, 4.)

CONTRACTION, s. f., action de contracter, de resserrer :

La *contraction* des veines et des nerfs. (EVR. DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 106d.)

Contraction de syllabes. (AB. MATT., *Sec. dev. de la lang. fr.*, p. 28.)

Mixtion des matieres liquides est dite *contraction*, ou assemblement mesle, comme quand l'eau et le vin sont mesles ensemble. (LE BLANC, *Cardan*, f° 102 r°.)

CONTRACTURE, s. f., rétrécissement, contraction :

Contracture. A contraction, straightening, gathering, or drawing, up narrower, and narrower, a making smaller in one place, then in another. (COTGR.)

CONTRADICTEUR, s. m., celui qui contredit :

Tres vaillant *contradicteur*. (J. DE VIGNAY, *Miroir hist.*)

Le poinct auquel il y a plus de *contradicteurs*. (H. EST., *Precell.*, p. 13.)

CONTRADICTOIRE, adj., qui contredit ce qu'un autre affirme :

Negacion *contradictoire*. (ORESME, dans Meunier.)

Et leurs subgiez furent *contraditoire*
En revelant contre leur auditoire
Se firent frans.
(EUST. DESCH., III, 201.)

CONTRADICTOIREMENT, adv., d'une manière contradictoire :

Estre s'oppose *contradictoirement* a non estre. (MAUM., *Euv. de S. Just.*, f° 31 v°.)

CONTRADITION, v. CONTREDICTION.

CONTRAIGNABLE, adj., qui peut être contraint par quelque voie légale :

Contreignable. (1463, dans *Dict. gén.*)

Les parents ne seroient pas *contraignables* a ladite retenue. (*Cout. d'Ypres*, ch. CLXXII.)

Ensemble les gens d'esglise, residens et manans en ladicte ville soient tauxables et *constraingnables* a faire aulcunz prestz et furniture d'argent. (Juill. 1540, *Reg. des échev. de Gand au cte de Roeulx*, Chron. belg.)

CONTRAIGNANT, adj., qui impose quelque contrainte :

Por nostre place et por nostre besoing *contreignant*. (1264, *Cart. de l'év. d'Autun*, 1re p., XC.)

Par neccessité *contreignant* et pour eskiever pieur. (1280, *Cart. de Ponthieu*, B. N. l. 10112, f° 243 r°.)

De ceste disceptation ne fu autre chose determinee, ainçois proceda l'en les autres consultacions plus *constregnans* et communes. (BERS., *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 356c.)

La loy a puissance *contraingnant*. (ORESME, *Eth.*, l. X, c. 18.)

CONTRAINDRE, verbe. — A., serrer, resserrer, tenir à l'étroit ; réduire qqn à se gêner ; forcer, obliger :

Li reis vus ad pramis ke ren ne vus querra
Ke seit kuntre nostre ordre ; s'il vuet, il le ten- [dra ;
Et si ben ne li est, nuls ne l'en *kunstreindra*.
(GARN., *S. Thom.*, 921.)

Ilh les porroient escommenier et *constraindre* par sainte glise. (Juin 1253, Vaulsort, Arch. de l'Etat à Namur.)

Que nous les *contreindissiens* de tenir ces convenances. (JOINV., 27 juill. 1264, B. N. l. 9035.)

Sire patriarche, jureiz que ne me *contraindrez* jamais d'autre seigneur penre. (MENESTREL, § 32.)

Nos les *controindriens* de paier. (1272, *Cartul. de Fontenay*, f° 122 r°, Arch. C.-d'Or.)

Pour moi et les miens *controindre* a tenir la tenour de ces lettres. (Fév. 1284, Gevrey, Ch. des compt. de Dole, cart. 44, paq. 44, A. Doubs.)

Controindre. (1294, *Ch. de l'év. de Langr.* Noyers, A. H.-M.)

Ja soit que li preteurs ne *contrange* nului. (*Digestes*, ms. Montp., f° 61d.)

Lo pape *fu constreint* a fouyr a une terre qui... (*Chron. de Rob. Viscart*, I, II.)

Ne me puet *controingdre*. (Veille de Touss. 1303, Frotez-lez-Vesoul, Ch. des compt. de Dole, cart. 44, A. Doubs.)

Et avront pooir de *contrandre* les defaillans. (1319, *Cart. de S. Et. de Vignory*, p. 74.)

Le plus de vos gens se tiennent a malcontens de ce que vous les *contraindes* a porter leurs harnois. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 215.)

Contraindre. (1380, *Instit. de la confr. de S. Georg.*, A. Mos.)

Amours le *constraindoit* si fort que elle vaincoit et sourmentoit honneur et loyauté. (FROISS., *Chron.*, II, 135.)

Tant y fu li dus et si *contraindi* chiaus de dedens qu'il se rendirent par composition. (ID., *ib.*, III, 119.)

Tant sist li dis dus devant Macerainville et le *constraindi* et apressa, par assaus et par les engiens qui jettoient nuit et jour. (ID., *ib.*, VI, 139.)

Cil engien estoient grant durement, et en y avoit quatre qui moult *constraindirent* et traoillierent chiaus de le forterece. (ID., *ib.*, VI, 140.)

Aiant ferme esperance que vostre vertu ne vouldroit me *contraindre* de chose que ne fust honneste. (*Lettre de François Ier à Charles-Quint*, dans *Pap. d'Et. de Granv.*, I, 267.)

Ces parens, mais bourreaux, par leurs douces [paroles,
Par menaces apres, *contraignoient* aux idoles
Ces cœurs vouez a Dieu.
(AUB., *Trag.*, IV.)

— Réfl. :

Pur ço *vus* devez mult *constreindre*, et guver- [ner
Et tote votre vie de buens mors enformer.
(GARN., *S. Thom.*, 3002.)

Je me trouvay a ladicte ratiffication qui se feit en l'eglise Notre Dame de Paris, et estois desja bien empesché par ladicte goutte et *me contraindis* lors, de sorte que depuis m'en a esté beaucoup pres a ma personne et m'en suis tres mal trouvé. (1518, *Rapport de l'ambass. de Charles Quint à la cour de France*, Arch. d'Ypres.)

— *Contraint*, p. passé, employé adjectiv., étroit, resserré ; gêné, forcé :

Est a craindre que le roy, Monsieur et Madame, qui sont en logis *contraincts*, ne tumbent malades. (MICH. LHOSPITAL, *Harang. et Mém.*, I, 430.)

Cercher des gloses *contraintes*. (CALV., *Serm. sur la prem. Ep. S. Paul aux Corinth.*, p. 434.)

Tant s'en faut que je trouble son repos et sa douceur (de la santé) par l'amertume d'une nouvelle et *contrainte* forme de vivre. (MONT., liv. II, ch. XII, p. 319.)

Fletrissure : fleur fenee, passee, hors de saison : passagere, artificielle et *contrainte*. (BINET, *Merv. de nat.*, p. 267.)

— Pressant :

Pour un affaire qui n'est point si fort *contraint* qu'il ne se puisse differer a un autre temps. (B. DESPER., *Nouv. recr.*, p. 143.)

Cf. CONSTREINDRE, II, 258c.

CONTRAINTE, s. f., état où qqn est réduit à s'imposer de la gêne :

Sanz *controinte*. (1263, Ch. des compt. de Dôle C 116, A. Doubs.)

Une paix fu faicte par *constrainte*. (J. LE FEVRE, *Chron.*, I, 25.)

Lesquieux (biens) il ont soubmis et obligent a la juridiction et *contrainte* du roy... pour estre contraint chascun pour le tout a tenir. (11 oct. 1390, A. Aube.)

CONTRAIRE, adj., directement opposé à qqn, à qqch. :

Ja fuer e sejor e peresce
Sunt mult *contrailes* a proesce.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 18436.)

Si a nature *contrelle* a cestui. (*Remedes anc.*, B. N. 2039, f° 11 r°.)

Si a nature *contraille* a cestui. (*Ib.*)

Unques a home *contrare* ne fui, nulli calumniatus sum. (*Dial. B. Ambr.*, ms. Epinal.)

Se lors aucune vielle vient
De mal courage, se devient,
Seuffre quan qu'ele voudra fere
Sans dire li chose *contrere*.
(*Clef d'amours*, 1621.)

Mais au jour d'ui tout le *contraire* voy.
(EUST. DESCH., II, 136.)

Mais je suis de *contraire* creance a la sienne. (URFÉ, *Astree*, II, 9.)

— S. m., chose contraire :

Ains vous en a on dit tout le *contraire*. (MENESTREL, § 230.)

Deux *contraires*, si com m'en semble
Ne convienent pas tout ensemble.
(J. LE FEVRE, *Matheolus*, III, 495, Van Hamel.)

Et si aucune foiz avient tout au *contraire*. (ORESME, *Eth.*, 22.)



Sinon de vouloir tousjours le *contraire* de ce que tu dois. (A. CHARTIER, *Quadriloge*.)

— Loc., *aller au contraire*, s'opposer :

Ami, si ce bien nous veux faire
De l'aporter, nous n'*irons au contraire*.
(G. D'AURIGNY, *le Tut. d'amour*, IV.)

— *Au contraire de*, contrairement à :

Vous, *au contraire de* ces grands personnages, vous riez, et faictes festins, feux de joye, et toutes sortes de resjouissance. (*Sat. Men.*, Har. de d'Aubray.)

Cf. CONTRAIRE 2, II, 268^c.

CONTRAIREMENT, adv., d'une manière contraire :

Fortune ne vait pas par la,
Ne regarde pas a qui donne
Ses biens, car souvent abandonne
Aux malvais richesce a plenté
Et les bons laisse en povreté,
Ou elle fait *contrairement*.
(*Pastoralet*, ms. Brux., f° 6 r°.)

Au gré des passions *contrairement* poussee.
(DESPORTES, *Cleonice*, 46.)

CONTRAIRIETÉ, v. CONTRARIETÉ. — **CONTRALIANT**, v. CONTRARIANT.

CONTRARIANT, adj., porté à contrarier :

Aucuns sont qui sont *contrarians* en toutes choses. (ORESME, *Eth.*, IV, 16.)

— En parlant de chose, contraire, opposé :

Cela est du tout *contrariant* a la plainte qu'ils font ordinairement, a sçavoir que la charité n'est pas seulement refroidie envers eux, mais du tout morte. (H. EST., *Apol.*, ch. XXII.)

Tu demandes des choses impossibles et *contrariantes*. (URFÉ, *Astree*, I, 7.)

Cf. II, 270^a.

CONTRARIER, verbe. — A., agir contre qqn, contre qqch. :

Et molt forment les *contralient*
Mais n'en istront por rien qu'il dient.
(*Eneas*, 5287.)

Chascun soit prest cy en presence,
Pour les Anglois *contraryer*,
A nostre povoir et puissance.
(*Mist. du siege d'Orl.*, 2380.)

Et apres ce, le doyen des fevres, ung cousturier, et plusieurs autres comencerent fort a murmurer et a *contrarier* ledit accord. (MONSTRELET, *Chron.*, II, 224.)

— N., être contraire, s'opposer, être d'avis contraire :

Ceste est le gueredun a ces ki *cuntrarient* a mei del Seignur. (*Liv. des Psaum.*, Cambridge, CVIII, 21.)

Li bacheler joent et rient
Et o Ismane *contralient*.
(*Thèbes*, 4167.)

Tout soient il *contraliant*
Les vont il ensemble liant.
(*Rose*, Corsini, f° 115^c.)

Mais si quelqu'un a ceci *contrarie*,
En soutenant.
(CL. MAR., *Riche en pauvr.*, t. I, p. 298, éd. 1731.)

Rien ne leur *contrarie*. (LA BOD., *Harmon.*, p. 3.)

Puisque c'est folie de *contrarier* a ce qui ne peut arriver autrement, je vous conseille de vous armer de resolution, et d'oublier tout ce qui s'est passé entre nous. (URFÉ, *Astree*, I, 4.)

Mais voyez combien il est difficile de *contrarier* a son inclination naturelle. (ID., *ib.*, I, 8.)

Qui... se mirent selon leur fantasie a *contrarier* sur la signification des couleurs. (BEROALDE, *Cab. de Minerve*, f° 173 r°, éd. 1601.)

Il faudra aviser que les choses y soient clairement deduites, et qu'il n'y ait rien qui *contrarie* a l'attestation ci devant envoyee. (D'OSSAT, *Lettre à la reine Louise*, II, 70.)

CONTRARIETÉ, s. f., opposition de choses contraires :

Entre cez *contrarietez*.
(BEN., *D. de Norm.*, I, 185.)

La *contrarieté* des avis. (13 août 1357, Echev. d'Amiens.)

La *contrarieté* des faits. (N. DU FAIL, *Eutr.*, XVI.)

CONTRASTE, s. m., lutte, opposition, discussion :

Nous avons depuis trente ou quarante ans emprunté plusieurs mots d'Italie, comme *contraste* pour contention. (E. PASQ., *Rech.*, VIII, 3.)

On depesche quelques compagnies vers le chateau de Vincennes, qui leur fut rendu a petit bruit et sans *contraste*. (ID., *ib.*, XVI, 2.)

Des son arrivee, sans aucun *contraste*, il a esté creé lieutenant general de l'Etat et couronne de France. (ID., *Lett.*, XIII, 9.)

Ainsi advint a noz foibles vaisseaux,
Mis au conflict des vagues et des eaux.
Par vents, par flotz, par *contrastes* adverses
Furent contraintz suivre voyes diverses.
(LA BORDERIE, *Voy. de Constant.*)

Un soir ils epierent de plus pres, pour un grand *contraste* qu'ils entendoient entre le maistre d'hostel et l'escuyer. (AUB., *Fœn.*, liv. III, ch. XIX.)

Notre volonté s'aguise par le *contraste*. (CHARRON, *Sag.*, I, 18.)

Cf. CONTRESTE, II, 279^a.

CONTRASTER, v. n., être en contraste, en opposition :

Contraster aux mœurs publiques. (MONT., I, 166, éd. 1802.)

Cf. CONTRESTER, II, 279^a.

CONTRAT, s. m., convention revêtue d'un caractère authentique par laquelle plusieurs personnes s'engagent les unes envers les autres :

Contraut. (Déc. 1254, *Ord. p. la réform. des mœurs*, Ord. mil., t. I, pièce 69.)

Que aucuns d'iceux mallades ne facent *contrault* de mariage avecques fame saine. (1307, *Stat. de la maladrerie de Bernay*, Arch. hosp. Bernay.)

Au *contraut* du mariage. (1314, A. N. JJ 50, f° 62 r°.)

Pour nulle roberie, homicide, arrest, *contraust* qui puisse estre fait. (1320, *Bans*, A. S.-Omer, XXXII, 4.)

Aussi cité n'est pas establie pour communications ou marchandises ou pour autres *contraictz* de quoy l'on use les ungs avec les autres. (ORESME, *Polit.*, f° 85^a.)

Comme se il marchandassent ou feissent *contraut* de baillier et exposer leur vie pour un peu de profit ou gaing. (ID., *Eth.*, B. N. 204, f° 405^b.)

Pour cause de plusieurs frauduleux et dampnables *contraux* auzquelz faire et passer avoit malicieusement induit le dit Guiart. (1367, *Grands jours de Troyes*, A. N. X^{1a} 9182, f° 59 v°.)

Par vertu desquelles lettres et *contraux* les diz religieus contendoient avoir ycelles revenues. (1384, *Cart. S. Evroult*, B. N. l. 11056, f° 182^b.)

... Plain de bonnesententes
Mandons et faisons assavoir
Que le tabellion Devoir,
Juré des *contraux* en amours,
A veu nouvellement, a Tours,
De Vaillant l'obligacion
Entiere, de bien vraye sorte.
(CHARLES D'ORL., *Poés.*, p. 196, Champ.)

Se aucune chose leur est deue en leurs privez noms par *contraulx* par eulx faiz. (*Traité entre Thomas Basin et les capitaines français pour la reddition de Lizieux*, ap. Th. Basin, *Hist. des règn. de Ch. VII et de Louis XI*, t. IV, p. 174.)

Quant a ce qui concerne les *contraux* des hommes les uns avec les autres. (AMYOT, *Lyc.*, 22.)

En tesmoing desquelles choses je ledit Johannin ay requis et obtenu le scel aux *contraux* de la court de ladite chancellerie estre mis a ces presentes lettres. (23 nov. 1526, Mém. Soc. Eduenne, XXI, 234.)

Le *contrault*. (29 oct. 1533, *Liv. noir*, f° 29^b, A. Ussel.)

CONTRAULT, CONTRAUT, v. CONTRAT.

CONTR'AVANCE, s. f., renforcement d'une avance :

Les battans et *contr'advances* qui seront mis en icelles membrures ou aiz. (22 sept. 1600, *Ord. du prev. de Par. s. la voierie*.)

CONTRAVENTION, s. f., action d'aller contre les prescriptions d'un règlement, d'une loi :

Ne que leur *contravention*
Soit une circonvention.
(*Traité d'alchim.*, 269.)

Cela estoit une *contreventions* aux conditions portees par le sauf conduit. (GENTILLET, *le Bureau du concile de Trente*, p. 135.)

J'ay entendu que pendant vostre absence et esloignement de Languedoc, il y a eu des turbulens d'une et d'aultre religion qui ont faict plusieurs exces et *contreventions* a l'edict de pacification. (21 sept. 1579, *Lett. miss. de Henri IV*, t. I, p. 246.)

Toutes les peines usitees en cas de *con-*



trevention. (1611, *Cout. de Luxemb.*, p. 11, éd. 1692.)

1. **CONTRE**, prép., en face de, du côté qui regarde ; à l'opposé de :

In nulla aiudha *contra* Lodhuwig nun li iv er. (*Serm. de Strasbourg*, Koschwitz, p. 2.)

Que tendront le tornoiement
For del chastel *contre* lor gent.
(*Eneas*, 4295.)

Tos li pres en flanboie *contre* solel luisant.
(*Naiss. du Cheval. au Cygne*, 3136.)

Kuntre.
(GARN., *Vie de S. Thom.*, B. N. 13513, f° 16 r°.)

Devoient li baron et li pelerin estre en Venise, et li vaissel appareillié *contre* als. (VILLEH., § 30.)

J'ai pissié *contre* le soleil
Pour ce.
(GERARD D'AMIENS, *Escanor*, 304.)

Et si tost comme il la vit venir, si ce dresce *contre* lui. (*Lancelot*, ms. Frib., f° 107°.)

N'orent crestien victoire *contre* Sarrezins en la terre de Surie fors seulement d'Acre qui fut reconquise... (MENESTREL, § 1.)

Et alla on *contre* ledit roy, no sire, jusques a le crois de Hunaumont. (1355, dans *Mém. Soc. hist. et litt. de Tournai*, XIX, A. Tournai.)

Li boins chevaliers n'ot mie pooir *contre* aus toz, car il estoit sans armes. (*Ist. d'Outre Mer*, Nouv. fr. du XIII° s., p. .)

Si vinrent *contre* lui a grant pourcession. (FROISS., *Chron.*, III, 261.)

Or le soir est venu, entrez en vostre couche,
Dormez bras *contre* bras, et bouche *contre* bou-
[che.
(RONS., *Egl.*, III, Œuv., p. 558.)

D'un mortel *contre* un dieu foible est la resis-
[tance.
(DESPORT., *Diane*, I, LXVIII.)

— Près, à côté de :

Les capitaine Arne et Bourdillons y furent blesses tout *contre* moi. (MONTL., *Comm.*, l. V.)

— Sur :

Et luy donnant du pied *contre* le ventre, dist : Or va a tous les diables. (HERBERAY, *Sec. liv. d'Amad.*, c. XIII.)

Il ne voulut jamais de seoir en l'eglise, mais s'y tenoit, ou la face prosternee *contre* terre, ou a genoux. (P. ALBERT LE GRAND, *Vie des saints de Bret.*)

— Loc. adv., *au contre*, contrairement à, à l'encontre :

Suy doncques sa conduite et ne debas *au con-*
]*tre.*
(VAUQ., *Sat.*, IV, à J.-Jac. Vauq.)

A quoy vous debves ajouxter foy, comme a chose tres veritable, sans croire rien de ce que l'on vous vouldra dire *au contre.* (*Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 563.)

— Loc. adv., *tout contre*, tout près :

Allons trouver ce fameux advocat monsieur Bartole, qui demeure *tout* icy *contre.* (TOURNEB., *les Contents*, IV, 4.)

Cf. II, 271°.

2. **CONTRE.** s. m., voix d'alto :

Les oyseaux deviennent danceurs
Dessus mainte branche fleurie,
Et font joyeuse chanterie
De *contres*, de chans et teneurs,
En regardant ces belles fleurs.
(CHARLES D'ORL., *Poés.*, p. 137, Champ.)

Or scet bien Dalviane que le roy est sur champs,
Son ost et exercite, et bataille marchans
Bien estoit de l'accord qu'on allast a l'encontre,
Mais conte Petillane chantoit d'ung aultre *con-*
[*tre.*
(J. MAROT, *Voy. de Venise*, Consult. de Dalviane et Petillane, f° 61 v°.)

CONTRE ACCUSATION, s. f., accusation qu'un accusé élève contre celui qui l'accuse :

Il court maintenant aux subterfuges de *contre accusation.* (M. DU BELLAY, *Mém.*, p. 493.)

CONTRE ASSIEGER, v. a., assiéger l'assaillant :

Et leur promisdrent d'aler prendre Crepi en Valoys et aporter tous les vivres et *contre assieger* monseigneur le connestable. (G. GRUEL, *Chron. d'A. de Richemont*, p. 153.)

CONTREBALANCER, v. — A., faire équilibre à, compenser :

Il n'y a heur qui ne *soit* de fois a autre *contrebalancé* de quelque malheur. (PASQ., *Lett.*, XIII, 8.)

— Réfl., être compensé :

Il *se contrebalance*
En tous ses faits egalement.
(J. DU BELLAY, *Lyre chrest.*)

CONTREBANDE, s. f. et m., introduction clandestine de marchandises prohibées :

Il a apporté grande quantité d'acier et pieces d'images rompues d'airain et laiton pour fondre artillerie.... qui est ung *contrebande* odieux et pernicieux a toute la chrestienté. (*Lett. de M. de Germigny à Henri III*, dans *Négoc. de la France dans le Lev.*, III, 907.)

Quelque marchandise de *contrebande*, car ainsi appellent ils celles qu'il est defendu d'apporter sur peine d'estre confisquees. (H. EST., *Apol.*, p. 266.)

CONTRE BANDE, s. f., bande destinée à renforcer une autre bande; partic., demi-bande, dans un écu, considérée par opposition à celle qui lui correspond :

Ferré les dites trois aulmoires de dix bandes et de dix *contrebandes.* (XV° s., dans *Dict. gén.*)

CONTRE BARRE, s. f., dans un écu, demi-barre considérée par opposition à celle qui lui correspond.

— Fig., opposition :

En une heure nostre estomac expedira plus de besoigne, comme par despit, qu'il ne fait lors qu'il n'a point de *contre barre.* (CHOLIERES, *Apres disnees*, f° 7 v°.)

CONTRE BARRÉ, adj., dont les barres s'opposent :

Les armes de Moriaumez sont barrees, *contrebarrees* a deux chevrons de gueules. (FROISS., *Chron.*, B. N. 2641, f° 63 r°.)

Barré, *contrebarré* d'or et d'azur. (*Les coustumes des chevaliers de la Table Ronde.*)

Cf. CONTREBARRER, II, 271°.

CONTRE BAS, adv., par en bas, à un niveau inférieur à celui d'un objet voisin :

Et puis regarda *contrebas.* (J. D'ARRAS, *Melus.*)

Il s'alla prosterner a ses pieds en terre le visage *contre bas.* (AMYOT, *Paul Emile.*)

Comme une fleur qui languit *contre bas.*
(RONS., *Od.*, I, p. 298, Mellerio.)

Nostre façon ordinaire c'est d'aller apres les inclinations de nostre appetit, a gauche, a dextre, contre mont, *contre bas*, selon que le vent des occasions nous emporte. (MONT., l. II, ch. I, p. 212.)

Des corps ayans quelque pesanteur, et un mouvement naturel *contre bas.* (ID., *ib.*, ch. XII, p. 356.)

Pour se sentir fondre *contre bas.* (ID., *ib.*, p. 135.)

— Prép., en aval de :

Marcha avecques l'armee *contre bas* le Pau. (MART. DU BELLAY, *Mém.*, l. X, f° 320 v°.)

Et pour le passage dudict sieur d'Anguien fut advisé un lieu *contre bas* la riviere. (ID., *ib.*)

— S. m., partie d'en bas :

Or ay ge tant fait par mes pas
Que je suis bien a point venu,
Quant je voy droit le *contrebas*
Du peuple tres grant et menu.
(*Mist. du siege d'Orl.*, 19734.)

CONTRE BATERIE, mod. contrebatterie, s. f., batterie élevée en face d'une batterie de l'ennemi :

Jean de Medicis fit incontinent pointer quatre canons en *contrebatterie*, lesquels des la deuxiesme volee demonterent les pieces des assiegez. (CAYET, *Chron. nov.*, p. 706.)

Ceux de la ville, prevoyant la fatigue qu'ilz recevroint par ce moyen, se resolvent d'avoir une *contrebaterie* et, a ceste occasion, font conduire une colouvrine. (*Chron. de J. Tarde*, p. 314.)

— Fig., moyens opposés à ce qu'on médite contre nous ; riposte :

A quoi messire Achille de Harlay, premier president, sut fort bien repartir par une belle *contre batterie.* (PASQ., *Rech.*, IV, XXVII.)

Ses stances sont pleines de pointes, d'antitheses et de *contrebatteries* de paroles. (COLLETET, *Hist. des poët. fr.*, Vital d'Audiguier.)



CONTREBOUTANT, mod. contre-boutant, s. m., poutre qui sert d'appui à un mur :

> De *contreboutans* appuié.
> (*Myst. de l'Incarnat.*, dans *Dict. gén.*)

CONTREBOUTER, v. a., appuyer une construction pour lui permettre de résister à la poussée :

Deux grands pieux... fichez fermement non toutesfois droict debout et a plomb comme les communs pilotis, mais panchez quelque peu en *contreboultant*. (VIGEN., *Comm. de Ces.*, p. 133.)

CONTRECARRE, s. f., opposition faite directement à qqn. :

Une *contrecare* ou contrequarre. Antisophisma. (R. EST., *Thes.*)

C'est de m'avoir baillié monsieur de Candalle pour *contrescarre* au gouvernement de Bourdeaux. (MONTLUC, *Lett.*, t. V, p. 104.)

Voyant que la bataille des gens de pied Macedoniens estoient devenue merveilleusement audacieuse et insolente, il fit pour une *contrecarre* amas de gens de cheval. (AMYOT, *Eum.*)

Cette farce (de maitre Patelin) tant en son tout que parcelles, fait *contrecarre* aux comedies des Grecs et Romains. (PASQ., *Rech.*, l. VII, c. v.)

CONTRECARRER, verbe. — A., contrarier de parti pris.

— Faire face à qqch. :

Les rempars de la ville d'Amiens sont beaux a merveille, ayant leurs fossez tres profonds la pluspart pleins d'eau vive et coulante, garnis par dedans et comme adossez de plattes formes assez pres l'une de l'autre qui *contrequarrent* les montaignes. (LA MORLIERE, *Le prem. liv. des antiq. d'Amiens*, 3ᵉ éd., p. 88.)

— Réfl., fig., se comparer :

Nobles avec lesquels ils *se contrecarrent*. (TABOUROT, *Big.*, p. 14, ap. Ste-Pal.)

CONTRECENGLE, mod. contre-sangle, s. f., courroie attachée à l'arçon de la selle, qui sert à arrêter la boucle de la sangle :

> Et d'un brun paile andeus les cengles,
> De buen orfreis les *contrecengles*.
> (*Eneas*, 4081.)

> Erent les *contrecaingles*
> Laciees mervilleusement.
> (*Floire et Blanceflor*, 1ʳᵉ vers., 979.)

> Et les boucles furent d'argent
> Bien ouvrees et soutilment,
> Les *contreçaingles* d'un pisçon
> Que sece apelent li baron.
> (*Athis*, B. N. 375, fᵒ 134ᵃ.)

> Raingnes, poitraz et *contrecengles*.
> (HUON DE MERY, *Torn. Antecr.*, O 46, 2101, Wimmer.)

Nus ne puet ne ne doit metre *contresangles* ne autre harnais a some qui ne soit boens et loiaus. (EST. BOILEAU, *Liv. des mest.*, 1ʳᵉ p., LXXVIII, 36.)

Par quoy leurs selles, penneaulx et *contrecengles* furent tous pourris. (FROISS., *Chron.*, B. N. 2641, fᵒ 15 rᵒ.)

CONTRE CENSEUR, s. m., celui qui fait opposition à un censeur :

Une autre faute qu'on cotte, c'est de ne l'avoir fait imprimer entiere ici ou ailleurs : qui eut rendu vaine la censure des envieux par la publication de l'histoire partout, qui eut eté si bien reçue qu'on y fut a tard pour la censurer ; et encore en ce cas on n'eut manqué de *contre censeurs* et bons avocats pour la defendre. (L'EST., *Mém.*, 2ᵉ p., p. 362.)

CONTRE CHARME, s. m., charme opposé à un autre pour en détruire l'effet :

Sathan est auteur et inventeur des amulettes et preservatifs, ou *contre charmes*, desquels on use pour chasser le sort et malefice. (BOD., *Demon.*, fᵒ 145 rᵒ.)

CONTRE CLEF, s. f., claveau contre lequel s'appuie à droite et à gauche la clef de voûte.

— Double clef, passe-partout :

Qu'ilz ne facent clefz, *contre clefz*, sans le congié du maistre de l'ostel a qui appartient la clef. (15 mai 1464, *Ord.*, XX, 230.)

CONTRE CŒUR, v. CONTRECUER.

CONTRE COUP, s. m., répercussion d'un coup, d'un choc :

Le roy receut un tres grand coup de lance au corps,... et un esclat du *contrecoup* luy donna au dessus du sourcil dextre. (PARÉ, VIII, 9.)

CONTRE COURROUCER (se), v. réfl., se courroucer à son tour :

Femmes, lesquelles souvent se courroucent, affin que l'on *se contre courrouce*. (CHARR., *Sag.*, l. I, c. XXVII, p. 182.)

CONTRECUER, mod. contrecœur, s. m., partie graisseuse du bœuf, située en arrière de chaque épaule, près du cœur; par extens., en parlant d'un homme :

> Gros *contrequor* e le pis bien tailliez.
> Par les costez grant et aligniez.
> (*Aspremont*, 141, E. Langlois, *Romania*, XII, 450.)

— Fond d'une cheminée contre lequel s'appuie le bois, le charbon qui brûle :

Poise de *contrecuer*, .II. d. ors, .IV. d. signes, .IV. d. chevaus, .II. d. (XIIIᵉ s., *Tarif de tonlieu*, Arch. du chap. de S. Omer, II G 1899, pièce 82.)

Pour tuiliaux achetez pour les *contrecuers* et les fours. (1335, *Compte de Odard de Laigny*, A. N. KK 3ᵃ, fᵒ 293 vᵒ.)

Pour tiere et chaule mis a l'estre et *contrecoer* de le cuisine. (1351, *Compte des frais d'entretien des biens de Gillien dou Mortier*, A. Tournai.)

Le *contrecoer* de le queminee. (1371, Lille, ap. La Fons.)

Poise de *contercuer*. (1401, *Tarif de tonlieu*, Arch. du ch. de S. Omer, II G 1903, pièce 82.)

Faire mortier pour le dicte couverture, soulage, le siege de le courteise, l'estre et *contrecoer* de le cambre par tiere de le dicte maison. (20 août 1414, *Tut. de Juglart le Clercq*, A. Tournai.)

Pour avoir estorchiet ung mur a le porte Saint Martin, et commenchié ung *contrecoer* et queminee, pour fait de le garitte que on entend a y faire. (16 nov.-15 févr. 1426, *Compte d'ouvrages*, 7ᵉ Somme de mises, A. Tournai.)

Et refait le *contrecoer* et estre de la queminee du bouge de la dicte maison .XVIII. gros. (16 fév. 1446, *Tutelle de Haquinet de Buissy*, A. Tournai.)

Les maçons refont le *contrecœur* de la chambre de la porte S. Pry. (XVᵉ s., Gand, ap. La Fons, *Art. du Nord*, p. 131.)

Pour avoir fait de nœuf le *contrecœur* et buhot de le cheminee. (1498, *Compt. faits p. la ville d'Abbev.*, B. N. 12016, p. 155.)

Pour avoir livré .II. milliers de brique pour le *contrecueur* des cheminees. (*Compt. de dép. du chât. de Gaillon*, p. 56.)

Certain nombre de *contrecœures* qu'il a promis faire et livrer pour servir es cheminees dud. bastiment. (1559, *Compte des bâtim. du Louvre*, Laborde, *La Renaiss. des Arts*, t. I, p. 473.)

Le *contrecœur* d'une cheminee. (NICOT.)

Ung grand *contrecœur* de fer fondu ou est figuré une armoirie. (1621, *Inv. des meubles de l'hôtel de Claude Thiret*, dans *Travaux de l'Ac. de Reims*, LXXV, 278.)

— Sorte de plastron :

Il puet mettre devant son pis et devant son ventre un *contrecuer* de teille et de coton. (*Ass. de Jérus.*, I, 170.)

Lire en outre ici l'ex. de CONTREQUER, II, 278ᵃ.

— Sentiment d'aversion, chagrin :

> E dient : Or vendra cist kuens ;
> Ne sai s'il nos iert mals ou buens,
> Que a son pere avons esté
> Encontre lui, c'est verité ;
> Si nos en avra *contrecuir*.
> (*Hist. de Guill. le Maréchal*, 9253.)

Ils ne se soucioient par avanture pas beaucoup des pertes du maistre, pourveu que la gloire du mareschal, qu'ils avoient tant a *contrecœur*, vint a recevoir quelque obscurcissement. (DU VILLARS, *Mém.*, IX, an 1558.)

Ne voulant employer en vain mon nom et entremise, ny requerir Sa Haultesse de chose qui luy soit a *contrecœur*. (*Lett. miss. de Henri IV*, t. V, p. 205.)

Il prit des lors toutes longueurs a *contre cœur*, reforma sa confession, la rendit plus claire et plus franche. (AUB., *Hist. univ.*, t. c, p. 122.)

— *A contre cœur*, en violentant son cœur :

Un morceau pris d'appetit fait plus de profit que cent mangez *a contrecœur*. (LARIV., *Veuve*, I, 4.)

— D'une manière analogue :

Le roy de Navarre prit cela *a tel contre-*



cœur qu'il envoya sommer Castelneau qui tenoit pour luy, avec menace de quatre canons. (AUB., *Mém.*, an 1577.)

CONTREDICTION, mod. contradiction, s. f., action de contredire :

Tu repundras eals en umbre de la *cuntredittiun* des langues. (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambridge, XXX, 21.)

Contredixion. (*Psaut.*, B. N. 1761, f° 102 v°.)

Contradictiun. (*Psalt. monast. Corb.*, B. N. l. 768, f° 66 v°.)

Senz nule *contradition.* (1271, Pontigny, A. Yonne H 1439.)

Sans reclamance et sans *contradicion* de nous et de nos pers. (1301, *Cart. S. Evroul*, B. N. l. 11055, f° 206ª.)

Contradicion. (1313, *Cart. aumon. S. Sauv.*, f° 40ª, A. Manche.)

Lour ne i fu de l'alier nulle *contredisson*.
(*Prise de Pampel.*, p. 118.)

Renuncet... a l'exception de la copie de ces presentes letres et a la *contradiction* d'icellez. (1345, *Cart. de Ste Gloss. de Metz*, B. N. l. 10024, f° 15 v°.)

Il mectent diligentement a execution pleniere de point en point les dites reformacions et ordonnances sans *contradicion* aulcune. (1423, *Cart. de Bourg*, p. 155.) Plus loin : *contredicion.*

CONTREDIRE, verbe. — A., opposer une affirmation contraire à qqn ; combattre qqn en affirmant le contraire de ce qu'il dit, interdire, défendre, s'opposer à; attaquer:

La domnizelle celle kose non *contredist.*
(*Eul.*, 23.)

Amors me tient en sa baillie,
Ne sai coment gel *contredie.*
(*Eneas*, 8647.)
Contradiroit.
(*Rom. d'Alex.*, f° 42ᵈ.)

... Et por le wage Gosson plus ferm estre li douna dame Ermengars, en se veveeit, tot son meule, por Deu et en aumosne, por ce que se nus de ses enfans *contredisoit* apries ses detes le wage Gosson, que Gosse aroit le part del meule que celui qui le *contrediroit.* (XIIIᵉ s., *Chir.*, cité, A. Tournai.)

— N., faire opposition :

N'est qui leur *contredis.*
(J. BOD., *Saisnes*, VII.)

Otrie li senz *contredire*
Tout cen qu'elle te voudra dire.
(*Clef d'amours*, 475.)

Les espritz ne sceurent *contredire* qu'ilz n'y entrassent. (B. DESPER., *Joy. dev.*, XIII, éd. L. Lacour.)

On ne pourroit facilement *contredire* a ceste conclusion. (EST DOLET, *Deux dial. de Plat.*, p. 93, éd. Brux.)

Cf. II, 272ᶜ.

CONTREDISANT, adj., porté à contredire :

Redarguer tout *contredisans.* (CALVIN, *Instit.*, 850.)

Il y aura des *contredisans.* (LANOUE, 93.)

CONTREDISEOR s. m.. syn. anc. de contradicteur :

Li rois commande que li *contradiseors* jurent que par malice ne diront rien contre l'eslection. (*Liv. de jost.*, XLI.)

Et se il l'avoient mort ou pris, il n'averoient mais nul *contrediseur* au roiaume conquerre. (MENESTREL, § 340.)

Vous n'estes pas, ce croy je, si beau ; je suis gascon, pardonnez moy, je vouloie dire beau *contrediseur.* (CHOLIERES, *Apres disnees*, f° 236 v°.)

CONTREDISEUR, v. CONTREDISEOR.

CONTREDIT, s. m., contradiction ; pièce qu'on oppose à celle que fournit l'autre partie; opposition :

De *contredit* n'i ot il mie.
(*Eneas*, 1030.)

Senz nul *cuntredit.* (*Le Pater Noster*, B. N. 19525, f° 82 r°.)

Sans nul *conterdit.* (1278, Rym., 2ᵉ éd., t. II, p. 112.)

Icelles ont joie et dedit
Tout a lor gré, sanz *contredit.*
(*Clef d'amours*, 2111.)

S'il y a du *contredict* en vous, que cela ne vous estonne. (CALV., *Lett.*, t. II, p. 218.)

Contradit. (1548, *Reg. cons. de Lim.*, I, 430.)

Contredicts du chroniqueur breton contre le discours precedent. (VIGNIER, *Anc. estat de la petite Bret.*, p. 41.)

Sans avoir egard au consentement ou *contredict* de peres et de meres. (BUGNYON, *Loix abrog.*, p. 583.)

... Les graces luy ont dict
Qu'elle se feroit oultrage
A fin qu'a ce *contredict*
Elle appaisast son courage.
(D. PERNETTE DU GUILLET, *Rymes.*)

Que les grands seigneurs sont heureux dans les petites villes ! Ils entreprennent tout sans *contredit.* (*Caquets de l'accouch.*, 4ᵉ journ.)

Cf. II, 273ª.

CONTREDITE, s. f., contradiction :

Des six couleurs que j'ay predictes
Le pourpre est faict sans *contredictes*
En les meslant toutes ensemble.
(*L'honneur des nobles*, Poés. fr. des XVᵉ et XVIᵉ s., t. XIII, p. 101.)

Cf. CONTREDICTE, II, 272ᶜ.

CONTREDITOR, s. m., contradicteur :

En icez non avez *contraditor.*
(*Ger. de Ross.*, p. 372.)

Cestui servez sanz nul *contreditur*,
Ki apres Deu a sur tuz la valur.
(*Aspremont*, 15, E. Langlois, *Romania*, XII, 447.)
Contredictor.
(*Aumont et Agrav.*, B. N. 2495, f° 118 r°.)

Ore entrez, bels amis, ja n'ere *contreditor.*
(*Horn*, 5193.)

Viengent sanz *contreditur.*
(*Conquest of Ireland*, 1013.)

Mes la cité esteit le jor
Prise sanz *contreditur.*
(*Ib.*, 1625.)

San nul altre *contreditur*,
Se rendissent a lur seignur.
(*Ib.*, 1662.)

Che i furent arives sens nul *contreditour.*
(*Prise de Pampel.*, 2575.)

CONTREE, s. f., division de pays déterminée par certaines limites :

La *cunthreta.*
(*Alex.*, str. 4, XIᵉ s..)

La *conthrete.*
(*Ib.*, str. 15.)

En l'estrange *cuntree.*
(*Rol.*, 448.)

Ge refui ja plus esguaree,
Quant ge ving en ceste *contree*,
Car ne sui pas de cest pais.
(*Eneas*, 616.)

Et Aiols s'en torna sans demoree
Et trespassa les bos et les *contrees*,
Les puis et les montaignes et les valees.
(*Aiol*, 544.)
Contraie.
(*Gir. de Viane*, B. N. 1448, f° 2ᵈ.)

La *contree* fut bele et riche. (VILLEH., § 135.)

CONTRE ESCHANGE, mod. contre-échange, s. m., échange qui répond à un autre échange :

En eschange ou *contre eschange* de ce, luy avons cedé les viconté, terre et seigneurie de Gournay. (Nov. 1461, *Ord.*, XV, p. 183.)

Si tu veux bien faire un *contr'eschange*
De tes vers latins qui sont d'or
Aux miens moindres qu'airain encor.
(RONS., *Od.*, II, p. 339, Mellerio.)

En *contr'eschange* d'une chose deue. (LANOUE, 231.)

Apres vous avoir prié de continuer a m'aimer et vous asseurer, en *contreschange*, de mon entiere et parfaicte amitié. (26 avril 1593, *Lett. miss. de Henri IV*, III, p. 764.)

CONTRE EXTENSION, s. f., action opposée à l'extension, et qui consiste à retenir fixe et immobile la partie supérieure d'un membre lorsqu'on opère par extension la réduction d'une fracture ou d'une luxation :

L'extension du membre rompu se fait ou avec les mains des ministres, si le membre est petit, ou avec des liens mis a l'entour, ou par machines avec, ainsi qu'Hippocrate nous a montré a faire l'antitase, c'est a dire *contre extension* des os. (LA FRAMBOIS., *Œuv.*, p. 792.)

CONTREFAÇON, s. f., imitation ou reproduction illicite de l'œuvre d'autrui :

Aucune euvre... dont marchanz pourroient estre deceuz pour la *contrefaçon*... (EST. BOILEAU, *Liv. des mest.*, 1ʳᵉ p., XXVIII, 13.)

CONTREFAIRE, v. — A., imiter par artifice, reproduire d'une manière illicite :

Se aucune euvre estoit trouvee vendant, *contrefaite* a euvre de coural... (EST. BOILEAU, *Liv. des mest.*, 1re p., XXVIII, 13.)

— Ressembler à :

Monsieur est la, qui *contrefait*,
Au coin de nostre cheminee,
Une vieille idole enfumee,
Tout transi et tout esperdu.
(BELLEAU, *la Reconn.*, V, 4.)

Ce lieutenant imaginaire,
Ce grant colosse enflé de vent,
Qui pensoit le roy *contrefaire*,
Sera gros Jean comme devant.
(*Sat. Mén.*, har. des s. de Vitr. et de Viller.)

— Neut. :

C'est un art d'imiter, un art de *contrefaire*,
Que toute poesie.
(VAUQ., *Art poét.*, I.)

— *Contrefaire du*, contrefaire le :

Premier, il vous fault *contrefaire*,
Du saige et *du* bon entendeur.
(*Sottie nouv. des Tromp.*)

Tousjours avoir bonne pitance,
Et *contrefaire du* gros bis.
(*Farce de folle bobance.*)

Il *contrefit du* malade. (BRANT., *Capit. fr.*, Salvoyson.)

Contrefaisant de l'endormy. (ID., *Grands capit. estrang.*, I, X.)

Contrefaisant du melancolique. (TAHUREAU, *Dial.*, II, p. 118.)

— *Contrefait*, p. passé et adj., imité par contrefaçon ; simulé :

A laquelle il bailla les clefz *contrefaites*. HERBERAY, *Sec. liv. d'Amad.*, c. XI.)

Un ris feinct et *contrefaict*. (AMYOT, *Lucull.*)

— Rendu difforme :

Je suis un des plus *contrefaits* hommes qui soient au monde. (G. CHAPPUIS, *Misaule*, f° 17 r°.)

— S. m., imitation :

Ceste escripture mosaique n'est autre chose que l'image et *contrefait* du monde. (*Préf. de J. de La Mirande*, dans LA BOD., *Harmon.*, p. 834.)

Cf. II, 273b.

CONTREFAISEUR, s. m., celui qui contrefait, qui imite :

Contrefaiseur d'amitié. (AMYOT, *Flatteur*, 8.)

Au singe laid *contrefaiseur* moquable.
(VAUQ., *Sat.*, IV, Simonide.)

Le *contrefaiseur* d'esprit. (H. EST., *Apol.*, p. 519.)

CONTREFASCÉ, adj., qui a les fasces opposées l'une à l'autre, en parlant de l'écu :

Fascé, *contrefascé* d'argent et de sinople. (*Les coustumes des chevaliers de la Table Ronde.*)

CONTREFENESTRE, mod. contrefenêtre, s. f., double clôture d'une fenêtre :

Laisser ouvertes toutes les fenestres de toutes les chambres au gros de l'esté durant la nuict ; et les tenir bien closes avec des *contrefenestres* tout le jour. (JOUB., *Err. pop.*, 2e p., ch. XI.)

CONTREFENTE, s. f., fente qui se produit ailleurs que dans l'endroit où le coup a été reçu :

Quand la partie frappee n'est point derompue, ains y a *contrefente* vis a vis en l'opposite. (LA FRAMBOIS., *Œuv.*, p. 783.)

CONTREFEU, s. m., plaque couvrant le contre-cœur d'une cheminée :

En mur mitoyen, le premier qui assied ses cheminees, l'autre ne les lui peut faire oter ni reculer, en laissant par moitié du mur et une chantille pour *contre feu* de tuillots de demi pied d'epaisseur. (*Cout. du Dunois*, art. LX, Fourré, p. 638.)

CONTREFIL, s. m., sens inverse du fil.

— *A contrefil*, à rebours :

Les impressions tant elegantes et correctes en usance, qui ont esté inventees de mon eage par inspiration divine, comme *a contrefil* l'artillerie par suggestion diabolicque. (RAB., *Pantagr.*, ch. VIII.)

CONTREFINESSE, s. f., finesse qu'on oppose à une autre :

Qu'il emprunte d'Aristippus ceste plaisante *contrefinesse*. (MONT., l. I, ch. XXV, p. 97.)

CONTREFORT, s. m., pilier, saillie en maçonnerie servant d'appui à un mur qui supporte une charge :

Cest castel, quand j'i fui,
Ne trouvai je mie si fort,
Et se n'i ot puis *contrefort*
Ne mur, ne barbacane faite.
(*Gauvain*, 2992.)

Se se n'est en *contrefort* tant seulement. (EST. BOILEAU, *Liv. des mest.*, 1re p., LXXXIV, 5.)

CONTREGAGE, s. m., caution, nantissement, ce qu'on donne à un autre pour garantie de ce qu'on lui doit :

Et por ce ke il n'ont mie les deniers apareilliez si ont mis le molin de Bacort en *contrewage*. (1225, Collège de Metz, A. Mos.)

Quant il averit tout amendeit cest jornee... ke li cens i soit safs a dit de prodomes, li abbes li aquitte lo *contrewage*. (1242, *Cart. de S. Vinc. de Metz*, B. N. l. 10823, f° 38.)

Qu'il li donast plege ou *contrewage* de garantie porter. (1265, *Arch. admin. de Reims*, II, 890.)

En cel jor et en celle oire miemes li devant dis Baduins mist a le devant ditte eglise *contrewage* de quatre boniers d'aluz de terre erile. (1277, *Collégiale de S. Martin*, n° 107, A. Liège.)

Dont il prenissent nulz de nos eritaige an *contrewaige*. (1303, *Pr. de Metz*, III, 261.)

Mettons en main, en about et en *contrevaige*, tout le droit, proprietey... (1406, *Ib.*, IV, 589.)

Il craignoit qu'on ne la detenist (sa fille) par force et par ung *contregage*, jusqu'a tant que le duc aroit tout consenti et accordé. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, III, 106.)

CONTREGAGIER, mod. contregager, v. a., prendre un contre-gage :

Obpignero, *contregagier*. (*Gloss. lat.-fr.*, ms. Montp. H 110, f° 197 v°.)

Cf. II, 274b.

CONTREGARDER, v. a., soigner, ménager, préserver ; sauvegarder :

Calottes sont coeffes mignottes,
Couvertes d'un beau fin velours,
Que mignons portent tous les jours
Pour *contregarder* leur cerveau.
(P. MICHAULT, *Pronostic. gener. pour quatre cens quatre-vingt-dix-neuf ans*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., t. IV.)

Aussi que par continuel exercice et labeur, ils puissent (les capitaines) *contregarder* les corps robustes de ses souldars. (MICHEL D'AMBOISE, *Guidon des gens de guerre*, p. 38.)

Que voulez vous que je fasse de ce visage ? Pour qui le *contregarderay* je, puisque mon mary n'est plus ? (BRANT., *Dames*, IX, 660.)

Contregarder. To keep, save, preserve, conserve, look well to, make much of. (COTGR.)

CONTRE HASTIER, mod. contrehâtier, s. m., grand chenet de cuisine, garni de crochets :

Dedans les marmites et *contrehastiers*. (RAB., *Quart livre*, ch. XI.)

Cf. II, 274c.

CONTREIGNABLE, v. CONTRAIGNABLE.

CONTRELATTE, s. f., tringle de bois fixée en travers des chevrons pour soutenir les lattes d'un toit :

Late et *contrelate*. (1465, *Compt. du Temple*, A. N. MM 148, f° 120 v°.)

CONTRELATTER, v. a., mettre des lattes sur d'autres lattes :

Ladicte maison later et *contrelater*. (1335, *Compte de Odart de Laigny*, A. N. KK 3a, f° 236 r°.)

Six milliers de clo a late petit pour *contrelater* es dites tours. (1400-1402, *Compt. de Girart Goussart*, forteresse, LI, A. mun. Orléans.)

Avoir latté, *contrelatté* et couvert tout de neuf l'appentis. (1440, *Œuvres faictes au chastel d'Argentan*, A. Orne.)

CONTRELETRE, mod. contre-lettre, s. f., acte secret modifiant les dispositions que présente un acte ostensible :

Ce roy a fait venir en son conseil le vidimus de ladite *contreletre*. (31 mars 1483, Bibl. Ec. Ch., 1883, p. 429.)

Toutes les dites fondations sont plus amplement declarees et contenues es lettres sur ce faites, dont les doubles et *contrelettres* sont en nos tresors de Nancy et de

Bar. (1506, *Testam. de René, duc de Lorr.*, CCIV, 6 .)

Je vous envoye les copies de vos renunciations et *contrelettres*, pour les garder avec vos lettres de la conté de Bourgongne, pour s'en servir un aultre foys, s'il est besoing. (21 janv. 1514, *Négoc. entre la Fr. et l'Autr.*, t. II, p. 12.)

CONTREMANDER, v. a., avertir qqn de ne pas se rendre à l'ordre, à l'invitation qu'il avait reçu de venir :

Et si louons au bailli qu'il *contremande* par l'ordre qu'il a fait savoir. (BEAUM., *Coust. de Beauv.*, III, 27.)

Il rafrenna son pourpos et *contremanda* ceste armee et chevauchie. (FROISS., *Chron.*, t. VIII, p. 275.)

Cf. II, 275b.

CONTREMARQUE, s. f., seconde marque qu'on applique à un ballot de marchandise :

Iceulx gens et officiers ont procedé par plusieurs fois contre lesdiz habitans d'Avignon par marques, *contremarques* et represailles, peines, multes et declaracion d'icelles, montans a granssommes de deniers. (Juin 1443, *Ord.*, XIII, 367.)

Contremerque. (1518, *Stat. des layet.*, Reg. des stat., p. 234, A. Abbev.)

— Fig. :

Ce qui est nect est a Dieu, le *contremarque* au dyable. (P. DE CHANGY, *Instit. de la fem. chrest.*, f° 18 r°, éd. 1542.)

CONTREMARQUER, v. a., empreindre d'une seconde marque :

Contremerquer, *contremercquer*. (1518, *Stat. des layet.*, Reg. des stat., p. 234, Arch. Abbev.)

Exsignare, marquer et signer, ou cacheter, *contremarquer*. (1584, *Calepini Dict.*)

CONTREMERQUE, v. CONTREMARQUE.

CONTREMINE, s. f., souterrain destiné à détruire une mine creusée par l'ennemi :

Mais, par une *contermine*, furent tres vaillamment combatus. (J. LE FEVRE, *Chron.*, I, 177.)

Les defenses des soustenans et assiegez comme ils esventent les mines..., reparent les bresches, font des *contremines*, lancent mille feux. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 149.)

1. **CONTREMINER**, v. a., défendre au moyen d'une contremine :

Nous fismes bonnes mines ;
Plusieurs puicts furent faicts pour les *contreminer*.
(A. MORIN, *Siege de Boul.*, quatr. 64.)

Voyans les ennemys que leur artillerie ne pouvoit rien faire, adviserent de myner le chasteau,... mais ceux de dedans *contreminerent*. (J. BOUCH., *Ann. d'Aquit.*, f° 217 r°.)

— Fig. :

Et puisque vous congnoissez les desseings du chancelier tendre a continuer ses practiques pour Cortenay, tant plus est il requis que soyez soigneulx a les *contreminer*. (21 nov. 1553, ap. Granv., *Pap. d'Et.*, IV, 154.)

2. **CONTREMINER**, v. a., contrefaire :

Escorcher le latin et *contreminer* l'italien en françois. (*Quintil Censeur*, p. 216.)

CONTRE MINEUR, s. m., mineur qui travaille à une contre-mine ; employé fig. dans l'exemple suivant :

Pourveu que le comte anglois, *contre mineur* de la noble dame royne, se vouldroit publiquement desdire devant roys et princes, soy confessant menteur et faux injurieux de sa personne. (G. CHASTELL., *Chron.*, III, 206.)

CONTREMONT, adv., en remontant la pente, en se dirigeant vers le haut ; en l'air :

Quant Saphadins le sot, qui mout estoit sages sarrezins, si fist le flun escluseir et reculeir *contremont*, et issir fors de son chaneil. (MENESTREL, § 177.)

Ses mains an a tandues *contramont* vers le ciel.
(*Floov.*, 831.)

Lors drece *contremont* son dous vlaire cler.
(*Veus dou paon*, B. N. 1554, f° 32 v°.)

En se en allant *contremont* parmi le fil de la riviere de Beuvron jusques es escluses de Savigni... (1351, *Aveu de Chateauvieux*, ap. Le Clerc de Douy, t. I, f° 125 v°.)

Y avoient fait ruer grant fuisson de faghos et d'estrain, sour quoy il passoient et venoient comme bon chevalier et appert li ungs par l'autre, enssi que par envie, jusques au piet dou mur, et montoient *contremont*, les targes sour lor testes. (FROISS., *Chron.*, VIII, 271.)

J'estois ici quand estes sorti et avez jetté ce pauvre diable les pieds *contremont*. (LARIV., *Ecol.*, V, 6.)

Nous envoyant l'un a l'autre les pieds *contremont*. (MONT., l. II, ch. VI, p. 237.)

Si on vole le matin, le soleil eschauffe l'oyseau, le rend gay et perdant sa faim, ne pense qu'a se resoudre et jouer *contremont*. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 41.)

Cf. II, 276a.

CONTRE MUR, s. m., petit mur construit pour soutenir, pour protéger un mur mitoyen :

Contremur. (*Stat. de Par.*, Vat. Ott. 2962, f° 45a.)

Pour faire *contremurs* et autres choses. (1399, dans *Dict. gén.*)

CONTREMURER, v. a., enmurer ; soutenir par un contre-mur :

Une tousche de bois de haute futaye et taillis joignans les dittes maisons et jardins, et renfermez de fossez et limittes anciens et *contremurez*. (Nouv. Cout. général, t. IV, p. 596b.)

Il avoit ymaginé de clorre la cité toute de mur et *contremurer* ceulx de dedans. (*Bat. Jud.*, VI, 36.)

CONTRE OPPOSER, v. a., opposer à une opposition :

J'ay moyen de vous *contre opposer* d'aussi excellentes authoritez que sour les vostres. (CHOLIERES, *Apres disn.*, 254, Lacroix.)

CONTRE OUVERTURE, s. f., incision pratiquée dans le voisinage de l'ouverture d'une plaie, pour faciliter l'extraction d'un corps étranger, l'écoulement du pus :

Avec ouvertures et *controuvertures*. (J. RAOUL, *Fleurs du gr. guydon*, p. 83.)

Ici est recitee par Galien une histoire d'un enfant qu'il pensoit : lequel enfant avoit en la cuisse un phlegmon, qui finablement devint en fistule, et fut guerit avec cest emplatre bien liquefié avec huile rosat sans faire *contreouverture*. (M. GREG., *Prem. liv. de Gal.*, I.)

Si la fistule ne pouvoit estre curee, il faudroit faire une *contre ouverture*. (PARÉ, VIII, 33.)

Si on ne pouvoit preparer figure convenable, et que la playe ne s'expurgeat bien par le trou, soit faicte *controverture*. (JOUB., *Gr. chir.*, p. 242.)

CONTRE OUVRIR, v. a., faire une contre-ouverture à, pratiquer une incision en un point opposé à celui où existe déjà une ouverture :

Si les lieux ont l'incision suspecte, et l'ulcere est grand, il vaut mieux *contr'ouvrir*. (JOUB., *Gr. chir.*, p. 243.)

CONTRE PARTIE, s. f., partie qui s'oppose à une autre :

Et si a encore paiiet (Estasses Haves) .v. s. de tornois, por le *contre partie* de l'escrit del arentement requerre en le huge des eskievins. (Juin 1286, *C'est de le tenure Estasson Havet*, chir., A. Tournai.)

Et s'il estoit ensi ke li eskievin euissent le *contre partie* de celui testament par deviers aus. (Oct. 1290, *C'est Huon le Bitre*, ib.)

Si s'en conseilla ung jour avec les aultres princes, ymaginant comment ilz porroient trouver alyances de secours avec les estrangiers ; car toute Engleterre estoit connue de leur *contre partie*. (WAVRIN, *Anch. Cron. d'Englet.*, II, 206.)

Les Persans vainquirent au milieu, mais les corons grigois bataillerent eureusement, car ilz dissiperent leurs *contreparties*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f° 169 v°.)

CONTREPESER, mod. contre-peser, v. — A., équilibrer par un contrepoids :

Contrepeser le damace. (BEAUMAN., *Coust. de Beauv.*, XLV, 25.)

Coment quidies vous que jou soie esbahis por mon castel s'il est fondus ? S'il vausist tant que jou le peusse *contrepeser* contre tous les casteaus qui sont el monde, ne fusse jou plus esbahis comme jou fui ores. (*Artur*, ms. Grenoble 378, f° 3a.)

— Considérer comme équivalent :

Car en cette partie, qui seule marque veritablement, quels nous sommes : et la-



quelle je *contrepoise* seule a toutes les autres ensemble, il (Epaminondas) ne cede a aucun philosophe, non pas a Socrates mesmes. (MONT., liv. II, ch. XXVI, p. 501.)

— Vérifier le poids de :

Vous paies comptant a Bernard de Campenne la somme de cinq livres tz. a luy deus ordonnes pour *avoir contrepoisé* la chair a la boucherie. (5 janv. 1564, A. mun. Bayonne, CC 341/40.)

— Fig., contrebalancer :

Ce n'est pas la coustume des grands princes de *contrepeser* en leurs conceptions les causes et occasions qu'eux mesmes ou leurs ancestres peuvent avoir donné a ceux a qui ils ont envie de faire la guerre, de leur estre ennemis. (VIGNIER, *Bibl. hist.*, IV, I.)

Si compensa et *contrepeza* si sagement la melange de ses adventures presentes avec les prosperitez passees. (AMYOT, *Paul Em.*)

— Donner le pesant d'une chose :

Emmeline dist a sa dame que Marotte sa fille a esté trouvee naiee et morte. Et quand la mere oi ces paroles, elle issi de sa meson, tremblant et soi apuiant sus une fenne, et venoit disant, oiant plusieurs : Saint Loys, rent moi ma fille, et je la *contrepeserai* de froument. (*Les Mir. S. Loys*, Rec. des hist., XX, 123.)

— N., faire compensation :

Trouvant apres que le prouffit ne *contrepoise* point au danger. (GUILL. DU BELLAY, *Mem.*, l. VII, f° 207 v°.)

Leur obstination n'est pas si grande, qu'elle merite le faict d'une armee telle que nous la voyons. De laquelle, oultre les evenements qui ne sont pas si certains comme beaucoup peut estre cuydent, ne pourra revenir aucun fruict qui *contrepoise* a la tres grande dissipation et ruyne de ses subjects en une province frontiere. (6 juill. 1581, *Lett. miss. de Henri IV*, t. I, p. 384.)

— *Contrepesant*, part. prés. et adj., qui est de même poids :

Pour que non seulement une parole, mais aussi un clin d'œil, ou un signe de teste d'un homme de bien, a force de persuader *contrepesante* et de plus de pois, que ne sont infinis arguments et clauses artificielles de rhetorique. (AMYOT, *Phoc.*)

— *Contrepesé*, p. passé, compassé :

Ambitieux et mondains portans barbe, habit d'homme de bien, monstrans marcheure *contrepesee*, par dehors seullement comme Lacedemoniens. (N. DE BRIS, *Instit.*, f° 95 v°.)

CONTRE PIED, s. m., direction au rebours de la piste, sens diamétralement opposé :

Ascagne prend le *contrepied*, exalte les forces fraisches et choisies par la chrestienté. (AUB., *Hist.*, I, 244.)

CONTREPOIDS, mod., v. CONTREPOIS.

CONTRE POIL, mod. à contre-poil, adv., dans le sens contraire à celui dans lequel le poil est couché :

Et tout ades vont *contrepoil*.
(G. DE COINCI, dans *Dict. gén.*)

Lui tournerent toutes choses a *contre poil*. (AMYOT, *Sylla*.)

Jargon de leur profession, qui porte coup a *contrepoil*, je le trouve bon. (MONT., liv. III, ch. V, p. 56.)

Prendre l'instruction a *contrepoil*. (ID., liv. III, ch. XIII, p. 203.)

Voila Monsieur chef de ceux qui ont gardé vostre berceau et qui ne prennent pas a grand plaisir de travailler sous les auspices de celui qui a ses autels a *contrepoil* des leurs. (AUB., *Hist. univ.*, l. II, ch. XVIII, 1re éd.)

Jugez, Madame, comme il a l'entendement blessé, et comme il prend la raison a *contre poil*. (URFÉ, *Astree*, II, 2.)

CONTRE POINÇON, s. m., contremarque :

Qu'il y ait un autre *contrepoinçon* es mains des maistres dudit mestier, ou il y aura mestier juré d'orfevrerie, dont ils marqueront les ouvrages desdits orfevres devant qu'ils soyent delivrez. (Nov. 1506, *Ord.*, XXI, 344.)

CONTREPOINT, s. m., forme de musique où l'on groupe autour d'une figure principale prise pour sujet des parties secondaires qui s'unissent successivement dans des combinaisons harmoniques déterminées :

Je vous monstrerai la figure
Du *contrepoint* et la mesure
De semi breves accorder.
(EUST. DESCH., *Œuv.*, VI, 112.)

1. **CONTRE POINTER**, v. a., piquer des deux côtés avec du fil, de la soie, etc. :

Un pourpoint *contrepointé* afin de tenir le corps droit. (PARÉ, *Introd.*, 2.)

— Fig. et par extens. :

Je vous obeiray volontiers, et de loing vous suyvray de paour des coups; j'en ay la peau toute *contrepointee*. (RAB., *Cinquiesme livre*, ch. VII.)

Ciel azuré, paré et *contrepointé* de tant de beaux et reluisans diamans, se monstre toujours a nous. (CHARR., *Sag.*, l. III, ch. XXIV, p. 717.)

2. **CONTREPOINTER**, v. a., mettre en contrepoint :

Se mit a *contrepointer* une chanson. (B. DESPER., *Nouv. Recreat.*, CII.)

3. **CONTREPOINTER**, v. a., pointer une batterie contre une autre :

Iceulx Anglois firent semblablement eslever une bastille au dessus de leursdits vaisseaulx et bateaulx, pour *contrepointer* celle des François. (J. CHARTIER, *Chroniq. de Charl. VII*, c. 264.)

— Fig., contrecarrer, contredire :

L'Université les *a contrepointes* (les Jésuites); mais c'est parce qu'ils faisoient mieux que les autres, temoin l'affluence des ecoliers qu'ils avoient en leurs colleges. (1603, *Lett. d'Henri IV au parlem.*)

— Mettre en opposition :

Je les y place (les évêques de Périgueux) chascun en son rang, pour monstrer tout d'une suitte la succession de ceux qui ont esté les directeurs de la religion en ce pays, mais sans m'y arrester que pour le nom et le temps de leur siege, pour n'entreprendre sur la mission d'autrui et pour *contrepointer* la nouveauté avec l'antiquité, les innovateurs avec les anciens possesseurs. (*Chroniques de Jean Tarde*, motif et sommaire, p. II.)

— Réfl., se mettre en opposition :

Et apprenez combien sont aigrement reprins et chastiez ceux la qui *se contrepoinctent* contre sa divine Majesté, sans qu'aucun puisse eschaper. (*Le Martel en teste des catholiques fr.*, p. 138.)

CONTREPOIS, mod. contrepoids, s. m., poids qui fait équilibre à un autre :

Vainement l'en fist le *contrepois*.
(*Raoul de Cambrai*, 2467.)

Li *contrepoiz*. (LAUR., *Somme*, ms. Soiss. 208, f° 142a.)

Qu'il ne pouvoit eschaper de mort
Pour son *contrepois* d'or.
(*B. de Seb.*, IV, 36.)

A Jehan Levesque et Jehan Thierry charpentiers pour amender le *contrepois* du pont de la porte Bernier, lequel pont ne pouoit haucier ne besser. (1391-1393, *Compt. de P. de S. Mesmin*, IX, Arch. mun. Orléans.)

Une piece de boys pour metre ou *contrepoys* de la barriere de la porte Renart. (*Compt. de J. Asset*, 1402-1404, forteresse, X, Arch. mun. Orléans.)

Clochier, *contrepeys* et autres chozes, (1428, *Demandes de P. Cudrifin*, P. Meyer. *Rom.*, XXI, 43.)

Une corde de cavene servant au *contrepois* du verrin de le trappe des ars des Sallines. (19 fév. 1473-21 mai 1474, *Compte d'ouvrages*, 6e Somme de mises, A. Tournai.)

CONTREPOISON, s. m. et f., substance qui, introduite dans une voie digestive, neutralise un poison :

Contrepoison, Antidotum vel antidotus, antipharmacum. (R. EST., *Thesaur.*)

Combien plus de danger y a il en la falsification d'une *contrepoison* que d'une viande. (H. EST., *Apol.*, p. 215.)

C'estoyent des bibles esquelles ils disoyent mettre de la *contrepoison* en tous les endroits auquels ils craignoient que les simples lecteurs fussent empoisonnez. (ID., *ib.*, p. 455.)

CONTREPRESCHER, mod. contreprêcher, v. n., prêcher contre un autre :

Ces docteurs donc craignans la consequence de ces bulles des mendians, et que par icelles ils ne fussent depossedez de leurs cures, se mirent incontinent a monter en chaire, et a *contreprescher* et blasonner lesdites bulles, et ceux qui les avoyent obtenues avec. (GENTILLET, *Disc. sur les moyens de bien gouverner*, p. 768.)

CONTREPRESCHEUR, mod. contreprêcheur, s. m., celui qui prêche contre un autre :

Si j'ay dit quelque chose en cela qui soit contre la fantaisie, remets en la faute sur toy mesme, qui m'as contraint par la replique theologale, de faire ainsi du *contre-prescheur*. (TAHUREAU, *Prem. dial. du Democritic*, p. 131.)

CONTRE RAISON, s. f., raison opposée à une autre :

A cela respondit le bien apprins par une *contreraison* cornue. (*Alector*, f° 37 r°.)

Voila nos raisons qui sont bonnes a toute epreuve, mais ils ont quelques *contreraisons* qu'ils tirent, ce leur semble, de l'Ecriture, bien tirees a rabattre. (FRANÇ. DE SAL., *Aut. de S. P.*, ms. Chigi, f° 63ᵇ.)

CONTRE RAMPANT, part. prés. et adj., qui rampe en arrière :

A lour horreur les eaux des environs
Contre rampans d'une fuite rebourse
Ont arresté leur trepignante course.
(J. A. DE BAIF, *Eclog.*, V.)

CONTRE RENCONTRE, s. f., rencontre de deux objets se dirigeant l'un vers l'autre :

Ainsi qu'a la generation des metaux, aussi a la generation des humeurs servent les aspects des estoiles, la *contrerencontre* de leurs raiz, la force et influence de quelque particuliere planete. (PONT. DE TYARD, *De la nat. du monde*, f° 90 v°.)

CONTRE RESPONDRE, mod. contre-répondre, v. n., répondre à son tour :

Il dit ainsi. Le vertueux Dicee
Contre respond.
(RONS., *Franc.*, liv. II, Œuv., IV, 423.)

Hyante alors souspirant d'autre part
Contre respond : Troyen, il est trop tard.
(ID., *ib.*, IV, 448.)

CONTREROLLE, mod. contrôle, s. m., registre qu'on tenait double dans certaines administrations, afin que l'un servît à vérifier l'autre :

A Jehan le Quien, conchierge de la maison des Engiens, pour dix journees et demie, taillié leurs journees, et tenu le *contrerolle* contre iceulx. (1491, *Compte des Fortif.*, 22ᵉ Somme des mises, A. Tournai.)

Controolle. (1554, *Déclar. du roi Henri II*, ap. Félib., *Pr. de l'H. de Par.*, II, XI.)

A Alexandre de le Plâce, pour son droit, et salaire d'avoir tenu le *compterolle* des plombs d'œuvres aus dits hottiers. (1580, 4ᵉ *Compte des Fortifications*, f° 98 v°, A. Tournai.)

CONTREROLLER, mod. contrôler, v., porter sur le registre du contrôle :

Pour *conteroller* et certiffier toutes lesdittes receptes. (1455, *Compt. des mines de Jacques Cœur*, A. N. KK 329, f° 13 r°.)

Adonc ordonna Joseph commissaires et gens loyaux chascun selon son office, l'ung a mesurer le blé, l'aultre a recepvoir les deniers et l'autre a *contrerouler* et mettre en escript pour luy rendre compte. (*Orose*, vol. I, f° 57ᵇ.)

Controoller. (1554, *Déclar. du roi Henri II*, ap. Félib., *Pr. de l'H. de Par.*, II, XI.)

Conteroller. (FRANÇ. DE SAL., *Aut. de S. P.*, ms. Chigi, f° 46ᵃ.)

— Examiner, censurer :

Ils mettent toute leur sainteté a *controler* leur prochain. (CALVIN, *Instit.*, 263.)

Scipion luy feit response qu'il ne vouloit point de tresorier qui le *contrerollast* ainsi, ne qui regardast de si pres a sa despense. (AMYOT, *Caton*, p. 1251.)

Il y a plusieurs annees que je n'ay que moy pour visee a mes pensees, que je ne *contrerolle* et n'estudie que moy. (MONT., l. II, ch. VI, p. 241.)

Il faut pour juger bien a poinct d'un homme, principalement *contreroller* ses actions communes et le surprendre en son a tous les jours. (ID., liv. II, ch. XXIX, p. 466.)

Je ne veux point icy... vous *contrerooler* vostre qualité de damoiselle, que voulez paranympher avec vos nymphes. (CHOLIERES, *Matinees*, p. 265.)

— Régler, arranger :

Avant qu'*avoir* marié sa fille ou *contrerolé* l'institution de ses enfans. (MONT., l. I, ch. XIX, p. 40.)

CONTREROLLEUR, mod. contrôleur, s. m., celui qui contrôle :

Guillaume du Paliz, *contrerolleur* de la chambre aux deniers. (1413, A. N. P 1, f° 80.)

Et dont le dict Jehan de la Fontaine a pour ce bailliee sa cedule au *contrerooleur*. (3 juin 1415, dans G. Gruel, *Chron. d'A. de Richemont*, p. 237.)

Maistre Jehan Bochetel, *contrerolleur* de nostre chambre aux deniers. (13 juin 1439, *Dons faits par le dauphin a ses serviteurs*, dans *Lett. de Louis XI*, I, 171.)

Les dis gouverneur et *contrerolleur*. (1455, A. N. KK 329.)

Point n'avront de *contrerolleur*,
A leur bon seul plaisir on taillent.
(VILLON, *Gr. Testam.*, 1950.)

Contreroulleur. (1469, *Monstres gén. des nobles*, A. Eure.)

Conteroulleur. (1488, *Matrol. de S. Germ. l'Aux.*, f° 116 r°.)

Moucheau, commis, et *conterolleur* aus dits ouvraiges. (Juillet 1577, 1ᵉʳ *Compte des Fortific.*, A. Tournai.)

Presentez vous tousjours en l'imagination Caton, Phocion, et Aristides, en la presence desquels les fols mesme cacheroient leurs fautes, et establissez les *contrerolleurs* de toutes vos intentions. (MONT., liv. I, ch. XXXVIII, p. 146.)

— Fém., *contreroleuse* :

De femme sotte et glorieuse
Et de chascun *contreroleuse*.
(*Farce joyeuse*, 241, Picot et Nyrop, *Nouv. rec. de farces*, p. 175.)

Ma vie estimant plus heureuse
De n'avoir une *controleuse*
De mes plaisirs en ma maison.
(J. A. DE BAIF, *le Brave*, III, 1.)

C'est d'eux que nous tenons ceste fantasie, que la raison humaine est *contrerolleuse* generale de tout ce qui est au dehors et au dedans de la voute celeste. (MONT., liv. II, ch. XII, p. 354.)

CONTRE RONDE, s. f., seconde ronde faite dans une place de guerre, après une ronde :

Toute ronde doit le mot au corps de garde ; si deux rondes se rencontrent, la moindre doit le mot ; les esgales passent : si le soldat rencontre une *contre ronde* il la doit suivre. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 136.)

CONTRE RUSE, s. f., ruse qu'on oppose à une autre ruse :

Et faut que nous fassions, continua t elle, une *contreruse* par son moyen, et sans qu'elle s'en doute. (URFÉ, *Astree*, II, 10.)

CONTRE RUSER, v. a., déjouer la ruse de quelqu'un par une autre ruse :

L'empereur fut conseillé par Henry duc tres sage, de *contre ruser* le Frizon. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, 2ᵉ vol., V, 17.)

CONTRESANGLE, v. CONTRECENGLE.

CONTRE SANGLON, s. m., syn. de contre-sangle :

Dans ces pastez, aux uns il y avoit des vieilles pieces de vieux mors de brides, aux autres de vieilles sangles, aux autres de vieux *contre sanglons*. (BRANT., *Grands capit. estrang.*, l. I, c. XXXII, Bibl. elz.)

CONTRESCARPE, s. f., pente du fossé d'un ouvrage de fortification opposé à l'escarpe :

Ceux cy attaquerent soudain une si furieuse escarmouche contre les Espagnols qui s'estoient avancez jusques pres la *contre scarpe*. (DU VILLARS, *Mém.*, IV, an 1553.)

CONTRE SCEL, mod., v. CONTRESEEL.
— **CONTRE SCELLER**, mod., v. CONTRESEELER.

CONTRESEEL, mod. contre-scel, s. m., second sceau appliqué sur le tiret d'une lettre de chancellerie au revers du sceau :

Lettres saelees de mon saeel et de mon *contre saeel*. (Janv. 1256, *Lett. de Joinv.*, A. Allier.)

Souz le *contreseaul* le roy. (1307, A. N. JJ 44, f° 46 v°.)

Contreseel. (1327, A. N. J 732.)

CONTRESEELER, mod. contre-sceller, v. a., garnir d'un contre-scel :

Nous *avons* seelé ces lettres du seel de la prevosté d'Orliens, et *contreseelé* du seel des causes d'icelle prevosté. (1307, A. N. JJ 44, f° 24 r°.)

Nous avons scellé ces lettres du scel de la prevosté d'Orliens, et *contrescellé* du scel des causes de ladite prevosté. (1324, A. N. JJ 62, f° 213 v°.)

CONTRE SEING, s. m., signature apposée à côté d'une autre et la rendant valable :

Voir ex. de 1415, à l'article CONTRESIGNER.



CONTRE SENS, s. m., interprétation contraire à la signification véritable :

Mes pensees sont prises a *contresens*. (SULLY, dans Littré.)

CONTRESIGNATURE, s. f., signature de celui qui contresigne :

Il reçut lettres de Monsieur le Connestable, signees de sa main, sans *contresignature* de secretaire. (1523, *Proc. crim. de Jeh. de Poitiers*, p. 11.)

CONTRESIGNE, s. m., contre-seing :

Il lui donna une bague pour *contresigne*. (URFÉ, *Astree*, I, 5.)

Il m'eut donné la bague que vous savez, pour *contresigne*, mais il m'a dit qu'il suffisoit que je vous disse... (ID., *ib.*)

CONTRESIGNER, v. a., poser un contre-seing sur :

Tous les maistres dudit mestier esliront une marque ou contre seing differant l'un de l'autre, dont ils marqueront et *contresaingneront* leur euvre. (Févr. 1415, *Ord.*, X, 354.)

CONTRE SON, s. m., son répercuté :

Sans Orphee qui soudain
Prenant le luth en la main,
Opposé vers elles, joue
Loin des autres sur la proue;
Afin que le *contre son*
De sa repoussante lyre
Perdist au vent la chanson
Premier qu'entrer au navire.
(RONS., *Odes*, l. V, ŒUV., p. 374.)

CONTRE SONNER, v. n., répondre :

Bien veux je Atride vanter,
Bien veux je Cadmé chanter,
Mais les cordes de ma lyre
Rien qu'amour ne veulent dire.
Remontee je l'avois
Naguiere, et ja commençois
A fredonner la douzene
Des labeurs du fils d'Alcmene :
Mais elle au rebours tousjours
Me *contre sonnoit* d'amours.
(SCEV. DE STE MARTHE, *Prem. œuv.*, IV, La prem. ode d'Anacréon.)

CONTRESQUARRE, v. CONTRECARRE. — **CONTRESTER**, v. CONTRASTER.

CONTRETIRER, v. a., répondre au tir de :

Et monseigneur, pour *contretirer* ceux de la ville, fit venir pres de lui quelque nombre d'arquebusiers, auxquels il commanda de tirer tous ensemble au lieu dont auroit esté tiré dessus. (1586, *Voy. du duc de Joyeuse*, Arch. cur., t. XI, p. 98.)

— Conformer :

Vous estes sorty du tige de ce grand S. Louys, au modele duquel vous devez *contretirer* toutes vos actions. (N. PASQ., *Lett.*, II, 19.)

Pour *contretirer* leurs mœurs au modele des siennes. (ID., *ib.*, III, 8.)

— Peindre, décrire :

Les excellents peintres venoient expres la voir (Laïs) a Corinthe pour *contre tirer* seulement et prendre un patron et dessein de son visage. (G. BOUCHET, *Serees*, XXVIII.)

Quelle fourneau, quelle lescive pourroit extraire de mes immondices l'or assez fin et espuré pour *contretirer* ce soucy toujours avisageant le soleil de la grace ? (LA MORLIERE, *A la Vierge mère de Dieu.*)

CONTRETRAHISON, s. f., manœuvre opposée à une trahison :

Cette trahison de Phrynicus ne porta point de dommage aux Atheniens, a l'occasion d'une autre *contretrahison* d'Asyochus. (AMYOT, *Alcib.*)

CONTRETTER, v. CONTRISTER.

CONTREVENIN, s. m., contre-poison :

Alexitere ou *contrevenin*. (JOUB., *Annot. s. la chir. de Guy de Chaul.*, p. 79.)

CONTREVENIR, v. n., aller contre les prescriptions :

Ad ce je veul *contrevenir*.
(COQUILL., *Playd.*)

Ceste charité ne *contrevient* point a la justice civile. (LA NOUE, *Disc.*, p. 77.)

Et la et quand qu'ils *contraviendront*, sa Majesté declaire des ceste heure leur vie atteins d'heresie et crisme de leze Majesté. (MONTLUC, *Litt.*, t. IV, p. 360.)

— Réfl., se contredire :

Qui voudra esplucher ce propos, il semblera que Cesar *se contrevienne*. (PASQ., *Rech.*, I, II.)

CONTREVENT, s. m., volet placé à l'extérieur.

— Clayon, volette :

Jacques Berthier, boulanger, pour 25 sols tournois, fait deux beaulx gasteaulx et deux *contrevents* sur lesquels ont esté mis lesdits gateaux donnes a la reine. (1511-1512, *Comptes de Nevers*, CC 86.)

CONTREVENTER, v. a., consolider à l'aide de contrevents :

Tendoit le vele, montoit au matz par les traictz, couroit sus les brancquars, adjoustoit la boussole, *contreventoit* les bulines. (RAB., *Garg.*, XXIII.)

CONTREVIRER, v. a., tourner en sens contraire :

Devers la mer la proue on *contrevire*.
(JOACHIM DU BELLAY, *Œuv.*, p. 257.)

CONTRIBUABLE, s. m., celui qui a des contributions à payer à l'Etat :

Neanmoins les fermiers et sergens s'efforcent de contraindre ceux qui acheptent desdiz religieux, a payer telles impositions ou aides que lesdits religieux payeroient si a ce ilz estoient *contribuables*. (22 mars 1401, *Ord.*, VIII, 192.)

Pour escripre les personnes *contribuables* esdiz fosses. (1416-1418, Despence, XXX, A. mun. Orléans.)

Que supposé qu'ilz feussent d'icelui Haut Limosin, n'avoient ilz aucunement esté convoquez aux assemblees faites por l'ottroy d'icelui aide, ne ne l'avoient en riens consenti ne accordé, et par ce non y *contribuables*. (1435, Clairamb. 200, p. 8319, B. N.)

Soient et demeurent a perpetuité noz nobles, subgetz et *contribuables* a nos aidez, tailles et aultres subjections. (20 mai 1471, *L. XI a ses conseill.*, Arch. Eure-et-L.)

Se ung estranger acqueroit terres en lad. seigneurie de Franquemont, sera *contribuable* comme ung des aultres habitants dud. vaulx et aud. seigneur. (1482, *Franch. de Franquem.*, Arch. Montbéliard.)

Sans permettre ne souffrir que les juges ne autres quelzconques qui ne sont *contribuables* a noz tailles et aides, y soient presens, appelez ne esluz. (*Lett. de Ch. VII*, dans le *Compt. de Jeh. Gidoin*, 1485-1487, commune, A. mun. Orléans.)

Les plebeiens et gens du tiers et bas estat *contribuables* a nosdictes aydes et tailles. (*Ord. de Fr. Ier sur le faict de la just.*, f° 141 v°.)

En toute l'isle de Cypre y avoit neuf principales bonnes villes, soubz lesquelles estoient *contribuables* plusieurs autres petites villettes. (AMYOT, *Diod.*, XVI, 13.)

C'est chose que les peuples de ses provinces, *contribuables* a la despence desdictes armees, ne pouvoient trouver bonne. (*Négoc. de la France dans le Lev.*, t. II, p. 579, Lett. de Henri II à M. de La Vigne.)

CONTRIBUER, verbe. — N., apporter sa part à une œuvre commune :

Contrebuer. (1340, A. N. JJ 73, f° 175 v°.)

Cf. II, 282^b.

CONTRIBUTIF, adj., qui a rapport à la contribution ; sujet à payer contribution :

Vous supplyent et remonstrent tres humblement les pauvres parouessiens *contributifs* a fouaige de Plerin. (1594, *Req. au D. de Merc.*, Arch. de Plérin.)

Cf. II, 282^c.

CONTRIBUTION, s. f., part que chacun apporte à une dépense commune :

Se descorde estoit entre eus seur la portion que puet chaucun touchier de la *contribution* des trois miles livres dessus dites... (1317, A. N. JJ 53, f° 79 v°.)

Plusieurs sous pretexte de ce qu'ils ont porté les armes durant les troubles, ont usurpé le nom de gentil homme, pour s'exempter indeuement de la *contribution* aux tailles. (Mars 1600, *Edict de Henry IV*, XXV.)

CONTRIBUTOIRE, adj., qui a rapport à la contribution, contribuable :

Que tous ceulx qui souloient faire guet et garde oudit chastel, soient *contributoires*, et le facent a leur tour doresnavant en nostre dicte ville de Louviers, avec les habitans d'icelle. (Mars 1441, *Ord.*, XIII, 353.)

Cf. II, 282^c.

CONTRICTION, v. CONTRITION.

CONTRISTATION, s. f., action de contrister :



Ne doibt estre faicte separation
Par discorde, ou *contristation*.
(P. DE CHANGY, *Instit. de la fem. chrest.*, f° 122 r°, éd. 1543.)

Cf. II, 283.

CONTRISTER, verbe. — A., rendre profondément triste :

Vous savez bien que ma feme a pluseurs synagogues de vostre loy edifiees, et si m'a dit que elle congnoist ceste home estre moult juste, et dit que elle a esté pour lui en ceste nuict moult afflicte. Et li Juif li distrent : Donc ne l'avons nous dit qu'il est malfaitteur, et de par le deable *a* il ta feme ainsi *contrestee*. (*La Passion*, ms. Dijon 298, f° 177c.)

— Réfl., devenir profondément triste :

David profondement *se cuntristad*. (*Rois*, p. 114.)

— *Contristé*, part. passé, attristé :

Con or *sui contristee !*
(*De S. Alexis*, 438, Herz.)

CONTRIT, part. passé, propr., broyé, écrasé :

Sanie est humidité alteree et putrefiee, engendree de sang ou de chair *contrite*. (J. RAOUL, *Fleurs du gr. guydon*, p. 92.)

— Brisé de chagrin ; qui a une vive contrition de ses pechés :

En quer *contrit*.
(GARN., *S. Thomas*, p. 160, Bekk.)

Adonc vit sa feme (de Pilate), si li dist : Beau sire, ne soiez pas encontre ce juste home de nulle chose, car j'ay esté en ceste nuit moult *contrete* pour lui, et si say bien qu'il est moult juste homs. (*La Passion*, ms. Dijon 298, f° 125c.)

De pensee bone et *contrite*.
(*D'un Herm. qui converti un rob.*, Ars. 3527, f° 73a.)

CONTRITION, s. f., proprement brisure ; repentir du péché causé par la douleur d'avoir offensé Dieu :

Contricions.
(*Expl. du cant. des cant.*, ms. du Mans 173, f° 80 r°.)

Pour veoir la *contriction* de mon pueple et de la sainte cité. (*Bible*, B. N. 901, f° 64c.)

Contrixion. (GUIART, *Bible*, Ezech., ms. Ste-Gen.)

Contriction de cuer. (*Vie des saints*, B. N. 988, f° 246c.)

La moult grant *contrition* que il avoit de la mort de son seigneur. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 44.)

Par douloureuse *contriction* et humble confession. (*Vraye expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 80a.)

Cf. CONTRICION, II, 282a.

CONTROINDRE, v. CONTRAINDRE. — **CONTROLE**, mod., v. CONTREROLLE. — **CONTROLER**, mod., v. CONTREROLLER. — **CONTROLEUR**, mod., v. CONTREROLLEUR.

CONTROVER, mod. controuver, v. a., inventer mensongèrement :

Ne dites pas que je *contruis*,
Ains sachiez bien, en verité,
C'est droiz escriz d'auctorité.
(RUTEB., *Vie Sainte Elysabel*, 1966.)

De Dieu n'*est* faict, ny approuvé :
Mais par les moines *controuvé*.
(CL. MAR., *Coll. d'Erasme*, Virgo μισογάμος, sign. D VI v°, éd. s. d.)

— *Controuvé*, p. passé, inventé à plaisir :

Qu'a tort ne soie blasmes
Ne encopes
De *controvee* vantise.
(*Chans.*, ms. Montp. H 196, f° 179 v° ; G. Raynaud, *Motets*, I, 115.)

Cf. II, 283c.

CONTROVERSE, s. f., discussion suivie sur un point de justice, discussion en général :

Jadis soloie reciter,
Dist Orpheus, li bons harpierres,
Les *contreversses* et les guerres
Des dieus et des jaians.
(*Fab. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 141c.)

Nous retenons a dire, pronuncier, declairier et ordener sur touz les autres debaz, descors, querelles et *controverses* des dites parties. (1332, A. N. JJ 68, f° 6 v°.)

Les questions et *controuverses* qui en eussent peu sourdre... (29 sept. 1464, *Lett. de Louis XI*, II, 211.)

1\. **CONTUMACE**, s. f., non-comparution d'un prévenu devant le tribunal où il est cité :

Et si aucuns en est defaillant, la cour recevra les articles des parties diligentes en la *contumace* des parties qui dedans ledit jour ne les bailleront ou accorderont. (Sept. 1369, *Reg. du Parlem.*, ms. Ste-Gen., p. 83.)

Il fut excommunié par *contumace*. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, l. III, ch. XXI.)

Cf. II, 284c.

2\. **CONTUMACE**, s. m., personne qui, étant prévenue d'un crime, n'a pas comparu devant la justice :

Desque la semonse est faite, se aucuns est *contumaux*, il est tenuz a paier les despenz a son adversaire. (*Ordin. Tancrei*, ms. Salis, f° 7a.)

Furent reputez *contumas*. (11 oct. 1392, A. Nord.)

Cf. II, 285a.

CONTUMACER, v. a., déclarer contumace :

Et ledit Robert, combien qu'il ne sceust riens de celle falsité, *fut* adjourné, *coustumacé* et finablement a son de trompe banny du royaume de France. (LE BAUD, *Hist. de Bret.*, c. XXXIV.)

Apres icelle veue faicte, peult demander delay de garand qui est de huitaine, apres laquelle il peult faire adjourner son dit garand et le *constumasser* par deux adjournemens. (1507, *Cout. loc. du baill. d'Amiens*, t. I, p. 93.)

Et il le fust laissé *contumacer* en causes simples. (*Le Coustumier de Poictou*, ch. XVI.)

En toutes matieres, et actions conviendra au demandeur obtenir quatre deffauts pour deuement *contumacer* sa partie. (31 juill. 1531, *Ord. de la Chambre du Conseil d'Artois*.)

Cf. II, 285a.

CONTUMACIAL, adj., qui a rapport à la contumace :

Si la sentence en action personnelle sera *contumaciale*. conviendra l'inthimer aux condamnez, avec commandement de payer ou satisfaire promptement, si aucun temps et delay n'est porté par icelle, autrement, dans le terme porté par ladite sentence. (1588, *Coust. d'Aouste*, p. 607.)

CONTUMACIEUSEMENT, adv., opiniâtrement :

Que vous n'ayez point eu de honte *contumatieusement* de la (la censure) rejeter. (NIC. DE LANGES, *Chron. de Himb. Vellay*, IV.)

CONTUMACIEUX, adj., qui résiste orgueilleusement, opiniâtre, obstiné :

Pour leur obstination et *contumatieuse* outrecuidance. (BOLSEC, *Hist. de Calv.*, ch. XI.)

Rebelles et *contumacieux* contre les defenses a eux faites. (ID., *ib.*)

CONTUMAUX, v. CONTUMACE.

CONTURBATEUR, s. m., celui qui trouble, qui porte le trouble :

Dont le nom Taraxippus est imposé a la pierre, qui signifie *conturbateur* et la crainte des chevaus. (LE BLANC, *Cardan*, f° 153 r°.)

Courir sus aux dits sedicieulx et autres *conturbateurs* de la dite republique. (MONTLUC, *Lett.*, p. 193.)

CONTURBATIF, adj., qui trouble, troublant :

Tout flux qui vient du foye et de tout le corps *conturbatif* s'il ne vient par voye de crisis est mal. (B. DE GORD., *Pratiq.*, V, 14.)

Le jour qu'on saigne, le malade ne doit avoir en son esprit aucune passion *conturbative*, comme tristesse, cholere, peur. (DALESCH., *Chir.*, p. 224.)

La coloquintide est *conturbative* et subvertive des entrailles. (*Jard. de santé*, I, 136.)

CONTUTELLE, s. f., tutelle partagée avec un autre :

Que ledict sr roi ne s'empesche de la *contutelle* de la dicte dame duchesse, aussy que dedans six mois elle expire. (15 janv. 1555, *Pap. de Granvelle*, IV, 541.)

CONTUS, adj., qui présente une contusion :

Les muscles *contus*. (TAGAULT, *Inst. chir.*, p. 139.)

Si la chair est *contuse* et coupee, il faut soubdainement procurer suppuration. (ID., *ib.*, p. 451.)

Il ne faut negliger les plaies de la teste, et n'y eust il que le cuir incisé ou *contus*. (PARÉ, *Œuv.*, VIII, 10.)

Si l'enfant est manque et mutilé de quelque part, je dis qu'au ventre de la mere il ha esté *contus* et blessé. (G. CHRESTIAN, *Gener. de l'homm.*, p. 94.)

CONTUSION, s. f., altération plus ou moins profonde qu'un choc, un coup produit dans les tissus, sans déchirure de la peau :

Se la plaie est fete o *contussion*. (*Fragm. d'un liv. de medecine*, ms. Berne A 95, f° 6 v°.)

CONVAINCRE, verbe. — A., démontrer qqch. comme vrai ; amener qqn à reconnaitre qqch. comme vrai :

Et de ses choses comencierent a plaidier Menelao... Et quant Menelaus vit que hom le *convenquoit*, si promist... (*Machabees*, II, IV, 43.)

Ils *seront* pour jamais *convaincus* pour parricides et deserteurs de leur patrie. (7 sept. 1590, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 248.)

Cf. II, 285ᵉ.

CONVALESCENCE, s. f., période de transition entre la maladie et le retour parfait de la santé ; anc., bon état de santé :

Et s'il avenoit que le dit frere Guy retournast a tele *convalescence* que il apparust a monseigneur et aux prudeshommes, estans en chapitres, que il peust gouverner sa baillie. (1355, *Reg. du chap. de S. J. de Jér.*, A. N. MM 28, f° 23 r°.)

Pour recouvrer santé et *convalescence*. (1466, *Exécut. test. de Jehan Gosse*, A. Tournai.)

Nous sommes arrivez a Thurin en bonne seureté et *convalescence*. (21 sept. 1499, *Lett. de L. XII aux Et. de Lang.*, A. Béziers.)

Je prie a la divine Essence,
Qu'elle tienne en *convalescence*
La dame et son estat notable.
(N. DE LA CHESNAYE, *Comdamn. de Bancquet*.)

CONVALESCENT, s. m., qui est en convalescence :

Des coleriques et des *convalescens*. (GUI DE CHAULIAC, B. N. 24249, f° 212 v°.)

CONVASSAL, s. m., celui qui est vassal avec un autre :

Compagnons ou *convassaux* tenans fiefs dudit seigneur. (*Coust. de Chaulny*, LXXIX, Nouv. Cout. gén., II, 684.)

En matiere feodale, on appelle pairs de la cour ceux qui sont compaignons beneficiers et *convassaux*, et qui tiennent et relevent d'un mesme seigneur et patron leurs fiefs et terres beneficiales. (F. HOTOMAN, *la Gaule Franç.*, 1574, p. 146.)

CONVENABLE, adj., qui convient :

Cors contre cors tot seul il dui,
Qu'il eust armes *convenables*,
A ocs son cors bien deffansables.
(*Eneas*, 4330.)

Sens lei tenable
E senz costume *cuvenable*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 523.)

En tens *covenaule*. (*Serm. de S. Bern.*, B. N. 24768, f° 149 r° ; 174, 30, Fœrster.)

Tuit cist tesmognage doient estre pour dous homes *covenaules* au moins. (1214, *Paix de Metz*, A. mun. Metz.)

Et que jou en apiel le dieu soverain d'amor qui me voelle aidier et secorre a faire response qui *covignable* soit. (*Li prol. a la response sour l'arriere ban Maistre Richard de Furnival*.)

De nuys est le temps *convenable*
As amourous et delotable.
(*Clef d'amours*, 1869.)

La matere est asses gentiux et avenans et *couvingnable*. (JACQ. D'AMIENS, *Rem. d'am.*, ms. Dresde 42.)

Areles et versoirs de terre et tout ce qui estoit *convignable* a tierres ahaner. (*Enfances N.-D.*, B. N. 1553, f° 281 v°.)

Mariage mal *convenable*. (BEAUM., *Cout. du Beauv.*, XV, 31.)

Per lou consoil et per la los des *convenaules* amis. (1286, *Cart. gr. égl. de Metz*, B. N. 11846, f° 138.)

Li lai furent tondu en *convenables* lieus et li clerc furent gardé en mostiers de religion. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 176ᵉ.)

Et d'autres coses appartenans et *convegnaules* as dites maisons. (1314, *Cart. de Guise*, B. N. l. 17777, f° 25 r°.)

Per lou tesmongnaige de lour *convenables* amins. (1317, *Cart. des August.*, B. N. l. 11025.)

Soit li censiers au dit Jehan le Rique, cescun an, .II. pourchiaus *convegnavles* pour tuer en l'ostel d'un preudomme. (Déc. 1327, chir., A. Tournai.)

Remede *convignable*. (Nov. 1344, *Ord.*, XII, 72.)

Remeide *conveniable*. (1402, Arch. Frib., 1ʳᵉ coll. des lois, n° 126, f° 33.)

Et disoit enssi messires Jehans Chamdos que oncques en sa vie il n'avoit veu gens mieux ares, ne en si *convignable* convenant que li Franchois estoient. (FROISS., *Chron.*, VI, 329.)

CONVENABLEMENT, adv., d'une manière convenable :

Et ceu si avint molt *covenaulement*, et molt saigement l'ordinat li sapience. (*Serm. de S. Bern.*, 5, 40, Fœrster.)

Et por ce li ai je prestee la mule et la robe a ma chiere amie qui ci est por ce plus *covignaublement* voist u elle vient. (*Kanor*, B. N. 1446, f° 35 r°.)

Convegnablement. (*Kassidor*, ms. Turin, f° 190 r°.)

Plus tost qu'il pora *convegnaulement*. (Mai 1245, N.-D. de Cambray, A. Nord.)

Cinc cenz homes a pié covenables bien armez *covignablemant*. (1286, Ch. des compt. de Dole, B 274, A. Doubs.)

Le plus tost que faire le porrons *conveignablement*. (1293, Ch. des compt. de Dole, B 697, ib.)

Ke faire ne peuissiens *convengnablement*. (1312, A. N. JJ 48, f° 117 v°.)

Que nous deviens et povyens faire *covenaublement*. (10 janv. 1317, *Lett. d'Eudes IV, d. de Bourg., à Rob. de Béthune*, Ann. de la Soc. de l'hist. de Fr., 1864.)

Si se ordonnerent et rengierent moult *couvegnablement* sus les camps. (FROISS., *Chron.*, VII, 18.)

Desquelx seigneurs il furent *convignablement* recheu. (ID., *ib.*, I, 361.)

— Loc., *convenablement a*, d'une manière convenable à :

Nous vous admonestons et recommandons de le recevoir et respecter *convenablement a* sa qualité et a la bonne intention qu'il a de faire tout ce qui luy sera possible pour l'establissement de vostre repos. (6 déc. 1597, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 885.)

CONVENANCE, s. f., qualité de ce qui convient à qqn ; qualité de ce qui est selon les règles.

Cf. COVENANCE, II, 346.

CONVENAULE, v. CONVENABLE. — **CONVENAULEMENT**, v. CONVENABLEMENT.

CONVENIR, v. n., aller bien avec qqn ou qqch. ; être convenable à, propre à ; falloir ; reconnaitre :

Et s'elle te fait entremetre
De chose ou il *conviengne* metre,
Mete du suen en bonne estraine.
(*Clef d'amors*, 1541.)

Quevinrent avoir fait par davant nous o nostre assentement et adecertes firent ensemble acord. (XIIIᵉ s., sans date, *Pour le logement du petit S. Melaine en la rue du Four de Chapitre*, Chapit. de Rennes, A. Ille-et-Vil.)

Toutes vertus qui *covenent* a chevalier. (AIMÉ, *Yst. de li Norm.*, I, 40.)

Nous sommes bien marris de la foule et incommodité que vous aves receus, pour les prets qu'il vous *a convenu* faire aux gens de guerre de votre garnison. (20 mai 1590, *Lett. miss. de Henri IV*, t. III, p. 200.)

Cf. COVENIR, II, 348ᵃ.

CONVENTICULE, s. m., petite réunion le plus souvent tenue par des sectaires :

Conventicules secres. (1384, dans *Dict. gén.*)

Assemblee et abortif *conventicule* de gens. (Mai 1478, *Ord.*, XVIII, 399.)

CONVENTION, s. f., ce qui est établi par engagement réciproque entre deux personnes :

Et je fis tant en soustenant les devant ditez choses que par l'aide divine je me trais et reconcilie assez souffisanment a la devant dite terre, et que je parvins a certaine *convencion* honnorablement et en bonne maniere avec pluseurs des grans seigneurs mes rebelles. (J. DE VIGNAY, *Enseign.*, ms. Brux. 11042, f° 7 v°.)

A la fin ilz en vinrent aux promesses et *conventions* de mariage. (AMYOT, *Sylla*, 72.)

— Assemblée :



Ordonnons que en ce cas les freres et compaignons de l'ordre facent une *convencion* et assemblee en laquelle par opinion de la plus grant partie et nombre de voix eslisent ung d'entre eux pour presider. (*Ord. de Louis XI pour l'ordre S. Michel*, ms. Bibl. du Louvre, E 1444, f° 29 v°.)

CONVENTIONNEL, adj., qui résulte d'une convention :

Douaire coustumier ou *conventionnel*. (1453, *Cout. de Touraine*.)

CONVENTUEL, adj., qui appartient, qui a rapport à une communauté religieuse :

Les doyens et tous les chapitres des autres eglises *conventualz*. (1249, *Cart. de S. Pierre*, Arch. Liège.)

Messe *conventual*. (1435, *Est. de S. J. de Jér.*, f° 78^b, A. H.-Gar.)

Prieurez *conventuels*. (1461, *Ord.*, XV, 207.)

Les abbes, les prieurs *conventuaulx*. (*Coust. de Norm.*, f° 31 v°, 1483.)

Congregations *conventuelles*. (CH. DU MOLIN, *Du Concile de Trente*, LXXIV.)

CONVENTUELLEMENT, adv., dans la forme conventuelle :

Seront eleus et deputes a ouir lesdits comptes par ledit couvent *conventuellement* en chapitre congregé. (1462, Moreau 875, f° 316 r°, B. N.)

CONVERS, adj., qui s'est tourné vers le service de Dieu, qui a embrassé tardivement la vie monastique et qui n'est pas encore profès :

Un des *covers* a moines.
(GARN., *S. Thom.*, 3576.)

Se l'eglise devant dite veult mettre .I. serjant ou .I. *convers* a warder le moulin devant dit. (1277, *Cart. de Ponthieu*, B. N. l. 10116, f° 193 r°.)

Conviers del eglise de Felines. (1288, Flines, cod. B, f° 229 r°.)

C'est chose vraie
Qu'il s'en est alé es desers,
Conme hermite povre *convers*.
(*Mir. de N. D.*, III, 250.)

Le *convart*. (C. DE SEYTURIERS, *Man. adm.*, Hist. de l'abb. de S. Claude, II, 272.)

— Fém., *converse* :

Item, je donne a toutes les nonnains del abbeie de Felines, enfans, *converses* et conviers. (1310-1320, *Cart. de Flines*, Hautcœur, CCCCXV, p. 529.)

Adonc luy souvint des parolles de la *converse*. (*Chron. de du Guescl.*, p. 44.)

Cf. II, 286^c.

CONVERSATION, s. f., échange de paroles entre personnes qui se trouvent ensemble ; commerce :

Humle est sa *conversations*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 6191.)

Oneste *conversacion*. (*Serm. de S. Bern.*, B. N. 24768, f° 142 r°; 167, 2, Fœrster.)

Et de tels la *conversation* est fort a fuir et pour leurs femmes et pour leurs serviteurs. (BRANT., *Dames*, IX, 5.)

Cf. CONVERSACION, II, 287^a.

CONVERSER, v. n., se trouver avec, avoir commerce avec quelqu'un :

En sainte eglise *converset* volenters.
(*S. Alexis*, 356, XIIIe s.)

Cf. II, 287^b.

CONVERSION, s. f., action de se tourner vers qqch. ; action de quitter une religion pour celle que l'on croit la vraie :

La *conversion* saint Pol. (*Serm. de S. Bern.*, 114, 20.)

La *conversion* seint Poul. (1236, Fondat. 6, A. Meurthe.)

— Manière de se retourner :

Conversion circulaire. (P. FORCADEL, *Trad. de Procl.*, p. 29.)

— Loc. plaisante, *faire faire la conversion de S. Paul,* renverser :

Mais le cheval estant un peu rude et gaillard, et trouvant son homme soubs soy un peu de legere tenue, s'advisa de s'en desfaire et le porter par terre, en *luy faisant faire la conversion de sainct Paul*. (BRANT., *Rodomont. espaign.*, t. II, p. 31, Buchon.)

Cf. II, 288^a.

CONVERTIBILITÉ, s. f., qualité de ce qui est convertible :

Car il s'ensteut, se chose est vaire,
Donques est ele necessaire
Par la *convertibilité*
De voir et de necessité.
(*Rose*, 17415.)

CONVERTIBLE, adj., qui peut être converti en autre chose :

Car tele verité possible
Ne puet pas estre *convertible*
Avec simple necessité,
Si comme simple verité.
(*Rose*, 17435.)

Avec les confederez toutes promesses estoient seures et *convertibles* en effets. (AUB., *Hist. univ.*, l. III, c. VII, 1re éd.)

CONVERTIBLEMENT, adv., inversement :

Car l'on doit dire que il s'ensuit *convertiblement* que se le temps de la revolucion est fini, l'espace qui est passee est finie. Et le corps qui l'a trespassee est equal a ceste espace, et donques est il fini. (ORESME, *Liv. du ciel et du monde*, ms. Univ., f° 23 v°.)

Appert par les raisons dessusdictes que l'en n'est pas bon homme et bon citoyen par une vertu. Et ce est a entendre que elle n'est pas une *convertiblement* ou generalement, car toute vertu qui fait ung homme bon citoyen ne le fait pas par ce bon homme ne toute vertu qui fait ung homme bon ne le fait pas bon citoyen. (ID., *Politiq.*, f° 74^b.)

Mais il n'est pas ainsi que tout voluntaire est election et pour ce n'est ce pas tout ung *convertiblement*. (ID., *Eth.*, f° 41^d.)

Cf. II, 288^b.

CONVERTIR, verbe. — A., tourner :

Mercurius d'Athenes se partit,
Et vers le Ciel son chemin *convertit*.
(CL. MAR., *Met. d'Ov.*, liv. II, p. 67.)

Et n'estoient aucuns d'iceux sans crainte, que ledit seigneur empereur soubs umbre et couleur de ceste armee contre le Turc, ne *convertist* contre eux les forces mesmes qu'ils luy bailloient pour s'ayder contre l'ennemy commun de nostre religion. (MART. DU BELLAY, *Mém.*, l. IV, f° 96 v°.)

Les effects de vertu, prudence, puissance et magnanimité, cogneues par toute la chrestienté, *convertissent* les yeux d'un chascun vers Vostre Majesté (le roi d'Espagne) et y font recourir les roys et princes en leur plus grans affaires et necessitez. (3 avril 1577, *Lett. miss. de Henri IV*, t. I, p. 132.)

— Amener à croire et embrasser une autre religion que celle qu'on avait :

Pour *estre convers*. (*Dial. de S. Greg.*, ms. Evr., f° 39 r°.)

Saint Augustin li pria que il alast en Engleterre et anonchast le non Jhesu Crist et feist *convertir* a la foi tous ceux que il pourroit. (*Vies des Saints*, S. Gregoire, ms. Lyon 697, f° 33^c.)

— Décider, déterminer :

A tant faict envers nostre fille de chambre, qu'elle l'*a convertye* a faire cet office et jouer son personnage. (LARIV., *le Morf.*, I, 2.)

Il m'offroit quarante mil escus. Et comme le capitaine Sendalt vit qu'il ne me pouvoit *convertir* a les prendre, il me dit... (MONTLUC, *Comm.*, liv. V.)

Je suis bien ayse de la conference que vous aves eue avec la comtesse de Saulx, que je vois que vous *aves* a demy *convertie* a s'employer pour le bien de nostre affaire. (19 juin 1592, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 641.)

— Employer :

Et tout le remanant la ville doit *conviertir* al oevre des fosses et a le fremeteit de la ville. (25 août 1296, *Trésorerie des chartes des comtes de Hainaut*, Archives de l'Etat à Mons.)

Sont mis par deviers les eskievins de Tournay .LX. lb. de parisis, ki doivent *iestre conviertit* ou pourfit de Jehan et Jakemon, enfans jadis ledit Baudart. (Mai 1324, *Testam.*, chirogr., A. Tournai.)

Que le residu d'iceulx *soit converti* en l'acquit et solucion d'icelluy mes testament, debtes et tors fais. (6 sept. 1423, *Testam. demisielle Marie de Haluin*, A. Tournai.)

— Ramener à un parti :

S'*ai converti* Altaume mon cuisin.
(*Girb. de Metz*, p. 480.)

— Réfl., changer un sentiment en un autre opposé :

Il welt ke nos *nos convertiens*. (*Serm. de S. Bern.*, B. N. 24768, f° 114 v°; 136, 9, Fœrster.)

— Se tourner, se détourner :

Mais *convertissons nous* ja de ches tristes choses et rewardoumes de le mort boin eureuse no glorieus Karlon. (*Corpus Chronicorum Flandriæ*, II, 67.)

— *Converti*, part. passé, qui a embrassé une autre religion :

On fet des *convertis* en la plache amener.
(*Gaufrey*, 2356.)

Cf. II, 288ᵇ.

CONVERTISSEUR, s. m., celui qui opère des conversions religieuses :

Convertisseurs. (AUB., *Sancy*, I, 9.)

CONVEXE, adj., qui présente une courbure sphérique en relief :

Convex, conveux. (ORESME, *Liv. du ciel et du monde*, ms. Univ., fº 18 vº.)

CONVEXITÉ, s. f., courbure sphérique en relief :

De quelque costé qu'on se tourne sous la *convexité* du ciel, on trouvera l'Italie la plus belle region du monde. (DU PINET, *Pline*, XXXVII, 13.)

Tel me semble ce ciel, dans l'espace duquel, comprins la concavité qui contient les elemens, jusques a la derniere *convecité* embrassant le ciel estoilé, sont semees les sept planettes. (PONT. DE TYARD, *De la nat. du monde*, fº 32 rº.)

CONVICTION, s. f., preuve établissant que qqn est coupable de ce dont on l'accuse :

Conviction. Convencimiento. (OUDIN, 1660.)

CONVIER, verbe. — A., prier de venir prendre part à qqch. :

Se cil a qui tu es amie
De souper o luy te *convie*,
A venir dois un poy targier
Pour sa pensee miex chargier.
(*Clef d'amors*, 3213.)

Il les *convoya* a mengier avec lui. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 5079, fº 168ᵈ.)

Les ambassadeurs *convoyerent*
Seigneurs et bourgeois a disner.
(*Poés. attrib. à Villon*, la Repue.)

Se tes espritz sont avoyez
De servir les seigneurs, eh bien
Les miens m'*ont* aussi *convoyez*
A servir les dames.
(R. DE COLLERYE, *Dial. des Abusez*.)

Je serais tres ayse de pouvoir faire promptement le voyage auquel vous me *conviez*. (17 mars 1594, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 114.)

Toutes ces considerations, et infinies autres qui luy furent proposees, le *convierent* plustost a la paix qu'a la guerre. (CHEVERNY, *Mém.*, an 1598.)

Il y a des fontaines si claires et si fraisches, qu'elles *convient* les moins alteres d'en boire. (URFÉ, *Astree*, II, 7.)

Ces qualitez *convierent* mon frere a l'aimer. (ID., *ib.*, II, 9.)

— Réfl., s'inviter :

Caius Calvus qui avoit faict plusieurs epigrammes injurieux contre luy, ayant employé de ses amis pour le reconcilier, Cesar *se convia* luy mesme a luy escrire le premier. (MONT., l. II, ch. XXXIII, p. 484.)

Les plus mauvais garçons meditoient de sauter la muraille, quand le second petart joua et fit un pertuis fort estroit a travers lequel ne put passer le premier homme armé, qui *s'y convia*. (AUB., *Hist. univ.*, l. II, c. XVI, 1ʳᵉ éd.)

A cette entreprise *se convierent* de gaité de cœur quarante gentilshommes de la cour du roi de Navarre. (ID., *ib.*, l. III, c. VI, 1ʳᵉ éd.)

Cf. II, 289ᵇ.

CONVIGNABLE, v. CONVENABLE.

CONVIVIAL, adj., qui a rapport au banquet :

Bagatelles pythagoriques rapportees par Plutarque en ses questions *conviviales*. (1612, MARC LESCARBOT, *Hist. de la Nouv. France*, t. III, p. 795.)

CONVOCATION, s. f., action de convoquer :

Et fist une *convocacion* de tous les trois estas du royaume de France. (*Chron. de S. Den.*, B. N. 2813, fº 399ᵈ.)

Que li dit frere ne puissent faire *convocacion* ou assemblee autre que pour aller a ladicte eglise. (1341, A. N. JJ 72, fº 125 vº.)

CONVOI, s. m., réunion de soldats, de navires de guerre, qui escortent des chariots, des navires portant des vivres, des munitions :

Lendemain se party le roy de Melun avec grant *convoy* des greingneurs de la ville. (G. DE NANG., *Hist. du R. Phil.*, Rec. des hist., XX, 487.)

Cf. II, 290ᵃ.

CONVOIER, mod. convoyer, v. a., escorter, accompagner :

Tut li poples de Juda *out* le rei *cunveied*. (*Rois*, p. 196.)

Des ieus et dou cuer la *convoie*.
(CHREST., *Charrette*, Vat. Chr. 1725, fº 17ᵈ.)

Robert, li reis de France, sout,
Dire l'oi, mult li desplout,
Ke dui rei a Roem veneient,
E en France venir deveient,
E tute France destruireient,
Od les Normanz quis *cunduireient*.
(WACE, *Rou*, 3ᵉ p., 1783.)

Tuis li deciple lou verront
Qui as cans vos *convieront*.
(*Paraphr. du Ps. Eructavit*, Brit. Mus. Add. 15606, fº 21ᵈ.)

Pierres Darras, .x. lb., perdue comugne, et a l'amende des jures, pour che qu'il *convoia* l'anemi de le ville. (10 oct. 1271, *Reg. de la loy*, 1270-1271, fº 6 vº, A. Tournai.)

Li chastelains sans arester
S'en va et si a pris congié,
Et la dame l'*a convoié*
Jusqu'a l'uis.
(*Couci*, 4511.)

Jehannin, biau filz, s'il te haitte,
A l'ostel me *convoieras*.
(*Mir. de S. Jean N.-D.*, I, 268.)

Ainsi jusqu'au palais *fu* Huez *convoyiez*.
(*H. Capet*, 4013.)

Amet de Labeye que ledit deffunct li devoit, pour son sallaire d'avoir passé, avoecq le dit Descamaing et Grigore de le Crois, conduire et *convoyer* une lame en le ville de Laan. (9 fév. 1404, *Exéc. test. d'Ysabiel Volcarde*, A. Tournai.)

Lui et ses complices en tres grand nombre monta ou palays ou la belle l'Orguilleuse d'amours estoit qui nouvellement s'estoit partie de sa fenestre ou elle avoit *convoy[é]* de l'ueil son leal amy Blanchandin. (*Blanchandin*, version en prose, P. Meyer, *Romania*, XVIII, 294.)

Quatre torches de trois livres cire emploiees pour *convoyer* le corps Jhucrist a la procession de la feste Dieu, ainsi qu'on a accoustumé faire. (1468, *Compte de Nevers*, CC 62, fº 14 vº.)

— Fig. :

Mais au descendre, de caillaus
Furent convoiiet et de paus
De quesne.
(*Renart le nouvel*, 1953.)

— *Convoier a l'œil, des ieus*, suivre des yeux :

Des cuers et des ieus le *convoient*,
Tant com la grant rue lor dure.
(*G. de Dole*, 3539.)

Et quant les deux chevaliers *eurent* le chariot *convoyé a l'œuil* tant que plus ne le veirent ilz se approcherent l'ung de l'aultre et revindrent a leurs sens. (*Perceforest*, vol. III, ch. LI.)

— Infin., pris subst., action d'accompagner :

On en porte Meleagans en une moult rice litiere et sont au *convoier* plus de trente chevalier armé. (*Artur*, ms. Grenoble 378, fº 108ᵇ.)

Cf. CONVOIER 1, II, 290ᵃ.

CONVOIOR, mod. convoyeur, s. m., bâtiment de guerre qui convoie, escorte des navires portant des vivres, des munitions ; celui qui accompagne, qui convoie :

Li *conveior* retornerent,
Et li pelerin donc errerent.
(AMBROISE, *Histoire de la guerre sainte*, Romv., p. 421.)

CONVOITABLE, mod., v. COVOITABLE.

CONVOITANT, adj., qui convoite :

Mais l'ame d'un riche homme aspremant *convoi-*
[*tante*,
Pour autant que de peu ne peut estre contente,
A besoin de beaucoup.
(SCEV. DE STE MARTHE, *Prem. œuv.*, I, Zod. de la vie.)

Cf. II, 290ᵇ.

CONVOITER, mod., v. COVOITIER.

CONVOITERESSE, s. f., celle qui convoite :

Cleopatra la noble *convoiterresse* et demandresse de l'empire de Rome. (*Boccace des nobles malh.*, VI, 15, fº 164 vº.)



CONVOITEUR, s. m., celui qui convoite :

Pour eschever la congnoissance des malfaicteurs, espieurs de chemins, mauvais *convoiteurs* et autres de mauvais courage. (Juill. 1390, *Ord.*, VII, 350.)

CONVOITEUX, mod., v. COVOITOS. — **CONVOITISE**, mod., v. COVOITISE.

CONVOITRICE, s. f., celle qui convoite :

La concupiscence, que nous disons *convoitrice* des voluptez. (MAUM., *Œuv. de S. Just.*, f° 23 v°.)

CONVOLANT, adj., qui se marie pour la seconde ou pour la troisième fois :

Comme plusieurs dames que j'ay veu vefves et *convollantes*, qui de leurs premiers et grands mariages s'abaissoient et descendoient fort bas avecques des petits. (BRANT., *Capit. Fr.*, M. de Nem.)

CONVOLER, v. n., se marier pour la seconde ou pour la troisième fois :

Si elle *convolle* a secondes nopces. (Mai 1481, *Ord.*, XVIII, 623.)

— Fig., s'attacher :

Toute la multitude des escolles de achademie *convola* a Theophrastus apres la mort de Aristotle. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, IX, v, 16.)

CONVOQUER, verbe. — A., appeler à se réunir :

Pour ce *convoquierent* ils tout le non et tout l'estat qui riens sceust en armes. (BERS., *T. Live*, ms. Ste-Gen., f° 114c.)

Convocquier le senat. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f° 219 r°.)

CONVOYER, mod., v. CONVOIER. — **CONVOYEUR**, mod., v. CONVOIOR.

CONVULSÉ, adj., tordu par des convulsions :

Des convulsions, les unes sont universelles, qui sont faictes quand la nuisance parvient jusqu'au cerveau : lequel s'essayant de repoulser l'injure, retire les nerfs et parties nerveuses, et les rend *convulses*. (JOUB., *Gr. chir.*, p. 230.)

Si les parties de la face sont *convulsees* avec tout le corps, il est certain que le cerveau est offensé. (LA FRAMBOIS., *Œuv.*, p. 285.)

CONVULSION, s. f., contraction soudaine des muscles qui accompagne certains états morbides du système nerveux :

Il lui prit soudainement une grande *convulsion* des nerfs. (AMYOT, *Agesilas*, 45.)

Convulsion ou retirement de nerfs, autrement dit spasme. Convulsio nervorum. (ROB. EST., *Thes.*)

COOBLIGÉ, s. m., celui qui est obligé avec d'autres en vertu d'un contrat :

Le *coobligié* avoit appellé, c'est assavoir Jehan Lebuef. (1395, *Grands jours de Troyes*, A. N. X1a 9184, f° 120 r°.)

COOPERANT, adj., qui coopère :

Dieu en trois personnes *cooperantes* par sa vertu, sagesse et bonté incomprehensible a creé toutes choses. (*Le Cabinet du roy de Fr.*, p. 214, éd. 1581.)

COOPERATEUR, s. m., chacune des personnes qui coopèrent à qqch. :

Cooperateur et coadjuteur de sainte doctrine. (1516, dans *Dict. gén.*)

— Fém., *cooperatrice*, en parlant de chose :

Choses *cooperatrices*. (LA BOD., *Harmon.*, p. 718.)

COOPERATION, s. f., part prise à une œuvre faite en commun :

J'ay eu recordation, Seigneur, de ta misericorde et de tes *cooperations* qui sont des le siecle. (LE FEVRE D'EST., *Bible*, Ecclesiastic., LI.)

COOPERER, v. n., prendre part avec d'autres à une œuvre faite en commun :

Cooperant a son desir. (LE FEVRE D'EST., *Bible*, Préf.)

L'execution faite contre les catholiques ou ils *coopererent* en ce qu'ils peurent. (*Dialog. entre le maheustre et le manant*, f° 63 r°.)

Les philosophes disent que si l'homme de bien prevoyoit l'advenir, il *coopereroit* a estre malade a mourir et a estre mutilé, comme ayant connoissance que telle chose lui est distribuee par l'ordonnance de l'univers. (J. D. S. F., *Prop. d'Epict.*, p. 200.)

COORDINATION, s. f., ordonnance des parties d'un tout, suivant certains rapports, en vue de former un ensemble :

Les pythagoriciens furent disciples et ensuivirent la doctrine du philosophe appellé Pytagore qui mettoit deulx *coordinacions* de choses. (ORESME, *Eth.*, B. N. 204, f° 30d.)

COP, v. COQ.

1. **COPEL**, mod. copeau, s. m., rognure plus ou moins mince qu'on enlève avec le rabot, le ciseau, en travaillant une pièce de bois; anc., en général, éclat de bois :

Si que des lances font *copiaus*.
(J. BRETEL, *Tourn. de Chauvenci*, 1475.)

Il saisit une coignee et fiert tout avant des deux mains en un hault chesne, si que il en fist les *corpiaux* voler. (*Rom. de J. Ces.*, Ars. 5186, f° 100c.)

Astula, *coypiau* qui chiet de charpenterie. (*Voc. lat.-fr.*, 1487.)

Esclat ou late, petit ais ou *cospeau*. (B. JAMIN, *Dialog. de J. L. Vives*, Index, Assula.)

— Rouelle :

N'en eussiez donné un *coupeau* d'oignon : tant laid il estoit de corps. (RAB., *Garg.*, prol.)

Coipeaux d'oignons. (LIEBAULT, p. 702.)

2. **COPEL**, mod. coupeau, s. m., sommet, cime :

Si que de la curune le *cupel* en porta.
(*Th. le mart.*, 150.)

Les *coppeaulx*
Des heaulmes.
(A. CHARTIER, *Quatre dames*.)

Au *couppeau* de la montagne. (AMYOT, *Sylla*, 40.)

Le mont Parnasse, mont que la renommee a touzjours tant honoré, jette deux *coupeaux* dans le ciel et fait passer ses sommets jusqu'au dela des nues. (1640, N. RENOUARD, *Métam. d'Ov.*, p. 17.)

COPETER, mod. copter, v. — N., faire résonner une cloche en faisant aller le battant d'un seul côté, sans mettre la cloche en branle :

La croix doit estre drecie davant les piez a celui qui se muert..., et quant il a espiré, si doit li sainz *gobeter* trois fois por l'ome et doez por la fame. (*Trad. de Beleth*, B. N. l. 995, f° 83 r°.)

Et in fine psalmum De profundis cum collecta Inclina et Fidelium pro defunctis decantare, ac alterum grossorum signorum dicte nostre ecclesie certis ictibus pulsari facere, gallice *coupeter*, modo quo in ecclesia parisiensi fit. cum dicitur antiphona Ave regina celorum. (24 déc. 1445, A. Aube, G 1275, f° 230 r°.)

— A., sonner :

Il a volu que avant que lad. messe soit celebree *soient copetez* trante cops a la cloche du grant oriloige commun de lad. ville de Nevers... et que celui qui *copetera* lad. messe... (1469, *Test. de Simon Carimantrand*, A. mun. Nevers GG 58.)

A Paulus Duneau, marellier, pour avoir *coppeté* par chascun jour la messe de neuf heures... (1539-1542, *Compte*, reg. F, f° 20 r°, Arch. de la fabr. de S. Paul d'Orléans.)

COPE TESTE, mod. coupe-tête, s. m., bourreau :

Mes on face venir le *cope teste*; chil de Calais ont fait morir tant de mes hommes, que il convient chiaus morir ossi. (FROISS., *Chron.*, IV, 291, Luce.)

Le *coupe teste*. (ID., *ib.*, I, I, 321, Buchon.)

COPIE, s. f., reproduction du texte d'un écrit :

Pour la *copie* des instruccions. (*Peage de Crespy*, B. N. 11659, f° 41 v°.)

A *copie* de ces lettres. (1302, A. N. S 123, pièce 15.)

Quant vous ares vostre livre, si le gardes chierement, car je n'en ai nulle *copie*. (MACHAULT, p. 149.)

Prueve si est de tesmoins, d'instrumens, de connoissance. Quiconques aporte letres ou autres instrumens en jugement, se l'averse partie n'en demande tantost *copie*, pendant la dilacion, la partie ne li doit pas bailler, ançois s'en puet desfendre par droit devant les juges. (*Constit. du chastelet*, § 28, Mém. Soc. hist. Paris, p. 48.)

Jusques a tant qu'elles en aient la *copie*. (*Liv. du Chev. de la Tour*, c. XXI.)



COPIER, v. a., reproduire le texte d'un écrit :

Pour *copier* les instruccions du dit peage. (*Peage de Crespy*, B. N. 11659, f° 41 v°.)

A Jak Kampion, leur clerc pour otel, et pour *coppyer* et estraire de sen pappier, et signer de sen signe. (21 oct. 1362, *Exéc. test. de Henri le recouseur*, A. Tournai.)

Pour faire et *coppiier* ces presens comptes. (1378, *For. de Blois*, A. N. KK 298, f° 112 r°.)

Coppier deux grans lectres. (1443, *Compt. du Temple*, A. N, MM 133, f° 95 v°.)

Ces apres cele fist *coppiez* par deux fois. (1491, *Exéc. test. de Thomas de Turby*, A. Tournai.)

— Imiter :

Faire grise mine et mauvais racueil aus dits masquez entrans en leur susdites maisons, les venir *copier*, escouter, et interrompre es propos, devis et conclusions. (MART. D'AUV., *Arr. d'am.*, p. 881, éd. 1587.)

Cf. II, 292ᵃ.

COPIEUSEMENT, mod., v. COPIOSEMENT.

COPIEUX, adj., imitateur, gouailleur :

Les appellans trop diteulx... *copieux*, landores. (RAB., *Garg.*, ch. XXV.)

Copieux de la Fleche : lesquelz on dit avoir esté si terribles gaudisseurs que jamais homme n'y passoit qui n'eut son lardon. (B. DESPER., *Nouv. recreat.*, Des copieux de la Fleche.)

Il disoit cela de telle grace, qu'il provoquoit un chacun de la compagnie a rire, tant il estoit *copieux* en dits et faits. (ID., *ib.*, Du souhait.)

COPIOS, mod. copieux, adj., qui fournit largement, dont les éléments sont largement fournis ; avec un nom de personne, riche, généreux :

Quar en Nostre Signour et envers lui est misericorde, et *copiouse* et habondant redemption. (*Psaut. de Metz*, CXXIX, p. 370.)

Quoy ! se disoient tous les danceurs,
Il sembloit que n'y eust que pour luy !
C'estoit le plus fort *copieux*
Qui fust en ceste feste icy.
(COQUILL., *Monol. du Puys*, II, 253.)

Fort beau, *copieux*, et bien orné en parole. (GRUGET, *Div. leç.*, II, I.)

Si femme veut, un homme destruira,
Combien qu'il soit en biens tres *copieux*.
(*Le plaisant Boute-hors d'oysiveté*, Poés. fr. des XVᵉ et XVIᵉ s., t. VII, p. 175.)

J'en ay cogneu une grande (dame) qui a esté fort *copieuse* et liberale. (BRANT., *Dames gal.*, Œuv., IX, 109.)

Je n'en parle doncques plus, encor qu'on me pust dire que je ne suis esté assez *copieux* d'exemples pour ce sujet. (ID., IX, 499.)

COPIOSEMENT, mod. copieusement, adv., d'une manière copieuse, abondamment :

Lesquels estoient hantees et faites as povres foibles et malades *copiousement* et humblement. (*Regle del hospit.*, B. N. 1978, f° 204 r°.)

Ung arbre, lequel de tant plus qu'il fiche sa racine parfont de tant plus hault et *copieusement* fait il son fruict. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 5079, f° 11ᵃ.)

Largement et *coppieusement*. (*Le Songe du Vergier*, ch. XXII.)

Abundanment, *copiosement*. Copiose. (*Vocabularius brevidicus*.)

COPISTE, s. m., celui qui copie, celui qui fait métier de copier des manuscrits :

Copiste. Antigrapharius. (ROB. EST., *Thes.*)

COPORIAU, v. CORPORAL. — **COPTER** mod., v. COPETER.

COPULATIF, adj., qui marque liaison entre les mots ou les propositions :

Propositions *copulatives*. (ORESME, *Eth.*, VII, 6.)

Cf. COPULATIVE, II, 293ᶜ.

COPULATION, s. f., union charnelle :

Par *conpulacion* d'ome et de fame. (*De la Conception N. D.*, ms. Chartres 333, f° 75 v°.)

Coppulacion.
(*Met. d'Ov.*, Vat. Chr. 1686, f° 43 v°.)

Compulation.
(*Ib.*, Ars. 5069, f° 183 v°.)

Je sui femme,
Qui d'omme n'oy onques diffame
Par charnel *copulacion*.
(*Mir. de N. D.*, VII, 112.)

Iceste *copulacion*
Faicte sans generation
Et sans droicte necessité.
(J. BRUYANT, dans *Ménagier*, II, 16.)

En la *copulation* charnelle. (PARÉ, XVIII, 2.)

— Union mystique :

La *coupulacion* de pure condicion entre nature divine et nature humaine. (*Mir. de N.-D.*, VII, 7.)

— Compagnie, assemblée :

En la seconde nuit seras tu rechus en le *copulation* des sains patriarches. (*Bib. hist.*, Maz. 313, f° 140ᵇ.)

COPULATIVEMENT, adv., d'une manière copulative :

Le texte parle *copulativement* en ce paraffe du duc et de sa personne. (*Coust. de Norm.*, f° 113 v°, éd. 1483.)

COPULE, s. f., union sexuelle de l'homme et de la femme :

Le mary doit... luy donner (a son espouse) aucunesfois passetemps et consolacion, non seulement par *copulle* charnelle, mais par aultres moiens honnestes. (J. BOUCHET, *Noble Dame*, f° 7 r°.)

Qu'il est trop mieulx a vacquer a *copule* de mariage que a continence. (FERGET, *Mirouer de la vie hum.*, f° 83 r°.)

Fut accusee d'avoir eu *copule* charnelle avec une fille. (CHAMPIER, *Nef des dames vertueuses*.)

— Liaison, en général :

Et avoir heu *copule* avec d'autres sorciers. (1606-1609, A. H.-Saône, B 5048.)

COPULER, v. a., joindre, unir :

A ceste doubte *est copulee* et prochaine une autre. (ORESME, ap. Meunier.)

Si la print, et *copula* avec luy par nom de mariage. (*Bat. jud.*, I, 18.)

Avec tous vos ditz je *copule*
Ce mot pesé a la balance :
Qu'il meurt plus de gens par crapule,
Qu'il ne fait d'espee ou de lence.
(N. DE LA CHESNAYE, *Condamn. de Bancquet*.)

— Réfl., s'unir :

Craignez vous de *vous coppuler*
Et vostre sang entremesler
Avecques les filles des hommes ?
(*Mist. du Viel Test.*, 5313.)

1. **COQ**, s. m., mâle de la poule :

Petrus li *Cos*. (1153, *Cart. de Montiéramey*, p. 67, Lalore.)

Coich.
(HERMAN, *Bible*, ms. Orl., f° 14 v°.)

Entre hure de *coc* chantant.
(*Vie de S. Gilles*, 3583.)

Lo *croc* comance a araigner.
(*Ysopet*, ms. Lyon, 783.)

Si deves savoir que li *cos*, quand il commenche a canter, vaut mieus que li femiele... Qui prent un *cok* bien viel... (ALEBRANT, B. N. 2021, f° 47.)

Lou *cop* aporta main a main.
(*Vie des Peres*, Ars. 5216, f° 13ᵃ.)

Li *cops* commença a chanter.
(*Ib.*)

Qant il ot le premier *cot* canter,
Huelin a maintenant apielé :
Frere, fait il, or sus ! se vous hastes ;
Il a grant piece que li *kos* a canté.
(*Huon de Bord.*, 9084.)

Ciens n'i abaie, ne *kos* n'i puet canter.
(*Ib.*, 2894.)

Cignes, paons, tout oyseaulx amiables.
Venrront au *coq* obeir.
(EUST. DESCH., *Œuv.*, VI, 30.)

Conduisez vous honnestement
Sans saillir sur eulx a la foulle,
Que vous pourriez aucunement
Peut estre y perdre *coq* et poulle.
(*Mist. du siège d'Orl.*, 5071.)

Reverend clerc, vous aves touché pluisieurs choses et vous en estes passé comme *coq* sur breze, car vous n'aves aulcune opinion eslevee. (*Le Songe du Vergier*, ch. CXXVIII.)

— *Le premier coc*, le premier chant du coq :

Del premier coc.
(HERB. LEDUC, *Foulq. de Cand.*, p. 36.)

— *Coq, poule brureche* ou *de bois*, coq de bruyère, espèce du genre tétras :

Le *koeck brureche*, .XVIII. deniers. (J. DE STAVELOT, *Chron.* p. 226.)

Poules de bois et *cocques de bois*. (*Ch. des fin.*, LXXI, 42, Arch. Liège.)

— Herbe corymbifère d'un goût agréable :

Herbe sainte Marie qui est autrement

appellee *cost* ou *coq*. Elle croist en jardins. Elle est mise en l'oignement que l'on appelle marciaton, lequel oignement vault a moult de diverses maladies, si comme il est dit ou livre appellé Antidotaire. (*Le grant Herbier*, n° 231.)

Costus, apud recentiores Græcos ea herba est, quæ vulgo dicitur du *cocq*. Ruellius putat id esse quod Plinius siliquastrum et piperitim vocat, de la poyvrette. Sunt qui mentham romanam vocant, alii mentham sarracenicam. (C. Est., *De lat. et græc. nom. arbor.*, p. 29.)

— Fam., personnage le plus riche ou le plus important d'un pays :

Il regnoit en son quartier comme un petit demy dieu et vray *coq* de paroisse. (N. du Fail, *Prop. rust.*, p. 106.)

— Certaine pièce de mécanisme appelée auj. chien :

Je suis fort aise de ce qu'on dit qu'il a esté pris combattant jusques au bout, ne s'estant jamais rendu, qu'après avoir esté porté par terre et qu'on ne luy ayt mis le pistolet, le *coc* abattu, sur la gorge. (F. de Lorr., *Mém.*, p. 130.)

2. **coq**, s. m., t. de marine, cuisinier à bord des grands bâtiments ; anc., cuisinier en général :

.i. *quoq*, .i. garson de la cui[si]ne. (1302, *Stat. de S. Jean de Jérus.*, ap. Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, II, 91.)

Un *koke*. (1304, Year books of the reign of Edward the first, Years XXXII-XXXIII, p. 197.)

Quoc. (*Compt. de l'hôt. des R. de Fr. aux* xiv*e et* xv*e s.*, p. 111.)

coq a l'asne, mod. coq-à-l'âne. — *Saillir, sauter du coq a l'asne*, tenir des propos incohérents :

Si me semble qu'en cest ouvraige
Convenist bien rabot ou plenne,
Tant *ay sailli du coq a l'asne*
Et ay divers chemins tenus.
(J. Lefebvre, *Resp. de la mort*, B. N. 994, f° 23c.)

Il *saultoyt du coq a l'asne*. (Rab., *Garg.*, ch. xi.)

— S. m., *coq a l'asne*, propos incohérents tenu par plaisanterie ou par étourderie :

Que si les *coqs a l'asne* avoyent bien eu le credit de plaire en leur temps, qui n'estoyent rien qu'un divers amas d'attaques et mesdisances touchantes le particulier de quelques personnes, a plus forte raison et meilleur droict ce mien recueil de sentences et proverbes, qui ne touchoyent a rien qu'au general, devoit estre bien receu pour le fruict que l'on pouvoit tirer des bons mots recueillis tant des anciens auteurs Hebrieux, Grecs et Latins, que du commun usage des peuples François, Italiens et Espagnols. (J. A. de Baif, *Mimes*, a Mr de Joieuse.)

coqmarant, v. Cormarenc. — 1. **coquarde**, v. Cocarde.

2. **coquarde**, s. et adj. f., femme ou jeune fille légère, coquette :

Fille qui oyt orde parolle
Tenue est pour *coquarde* et folle.
(Jehan d'Ivry, *Estrennes des filles de Paris*, Poés. fr. des xve et xvie s., t. IV.)

— Hâbleuse :

Ils mandoient aussy comme ilz avoient receu lettres de Jehanne la Pucelle, qu'ilz appeloient *cocquarde*, laquelle ilz certifioient estre une folle pleyne du diable. (Jean Rogier, dans *Procès de Jeanne d'Arc*, t. IV, p. 290.)

— *A la coquarde*, à rebras et avec force rubans, de manière à ressembler à une crête de coq redressée :

L'accouchee est dans son lit, plus paree qu'une epousee, coiffee *a la coquarde*. (1468, *Speculum des pecheurs*, ap. Ler. de Lincy, *Femmes célèbres de l'anc. France*, p. 518.)

Les vestemens ordinaires des femmes me samblent aussi propres que les nostres, mesme l'acoustrement de teste qui est un bonnet *a la coquarde* ayant un rebras par derriere, et par devant sur le front, un petit avancement. (Mont., *Voyag.*, p. 29.)

Son habit estoit un petit bonnet de mantou, faict *a la coquarde*. (1622, *la Chasse au vieil grognard*, Var. hist. et litt., t. III.)

Lire ici l'exemple de Rabelais porté à l'art. Cocarde.

1. **coquart**, s. m., sot, benêt ; muguet :

Trop seroie *quocquas*, fols ou musars ou yvres,
Se j'en disoie plus ne que m'en dit mes livres.
(*Ger. de Rouss.*, ms. Brux., dans *Anzeiger für Kunde des deutsch. Mittelalters*, 1835, p. 210.)

Fuyes vous ent, *kokart*.
(*Chev. au Cygne*, 10321.)

Et je ly prouveray roy Corbarant *cockart*.
(*Ib.*, 11535.)

Ils ne daignoient ordoier la dignité de leur noble nature par la vilté des chaitiz menestriers et *coquars* jugleurs. (*Policrat. de J. de Salisbury*, B. N. 24287, f° 84d.)

Or ne soyons pas si *coquars*
D'y aller sans nostre baston.
(*Mist. du Viel Test.*, 9051, A. T.)

Que faictes vous, meschant *quoquart* ? Vous estes, par ma foy, bien enraigié, qui a ma femme vous prenez. (*Cent Nouv.*, VII, éd. 1486.)

Quant le beau jouvencel pupille,
Coquart d'esperit, legier de teste
Rencontre quelque belle fille...
(J. Bouchet, *Regnars traversans*, f° 37d.)

2. **coquart**, adj., digne d'un coquart :

Par ceste *coquarde* imprudence
Nous ne pensons point aux dommages
Ne aux lourdes et grandes despences
Que guerre fait.
(Rob. Gaguin, *Le passe-temps d'oysiveté*, Poés. fr. des xve et xvie s., t. VII, p. 262.)

De emprise et guerre trop *coquarde*.
(A. de la Vigne, *la Louenge des roys de France*, 1507, f° 71 v°.)

— Substantiv., *a la coquarde*, d'une manière présomptueuse :

C'est syllogiser in barbara celarent *a la coquarde*. (Cholieres, *Apres disnees*, f° 39 v°.)

coquâtre, mod., v. Cocastre.

coque, s. f., enveloppe calcaire de l'œuf :

Vostre orguel ne vaut une *coque*.
(*Rose*, 6541.)

L'oyseau est engendré du blanc et est nourri du rouge tant que il est en la *coque* de l'euf. (H. de Gauchi, *Gouv. des Princ.*, Ars. 5062, f° 134 r°.)

L'on dict que l'on congnoist l'uef a la *coque*, qui est a dire par l'escaille. (1464, *Lett. de Jan de Lannoy*, dans le *Cabin. histor.*, 1875, p. 171.)

Les Françoys mangeants les œufs *en coque*, les entament par la poincte deliee. (Belon, *Nat. des oys.*, I, ix.)

Cocque ou escaille des œufs. (A. Du Moulin, *Quinte ess. de tout. chos.*, p. 86.)

coquefredouille, s. f., pauvre sire :

Coquefredouille. A meacock, milke sap, meaksby, worthlesse fellow. (Cotgr.)

coquelet, v. Coqueret.

coquelicot, s. m., petit pavot à fleurs d'un rouge éclatant qui croît dans les champs :

Papaver erraticum. Rura vocant *coquelicoz* ou ponceau. (C. Est., *De lat. et græc. nom. arbor.*, p. 55.)

Coquericocq. (Grevin, *Venins*, II, 16.)

Coquelicoc. (J. des Moulins, *Comm. de Matth.*)

Coquelicoq est espece de pavot ; il croist en terre grasse et bien labouree, estant en fleur un peu devant la maturité des bles parmi lesquels se mesle il. (O. de Serres, 626.)

— Anc., coq :

Un *coquelicoq*, tout droict sur ses piedz, dont le corps est d'une coquille de perle, pesant quatre marcs, sept onces. (1359, ap. Laborde, *Emaux*, p. 223.)

— Exclamat. familière, coquerico :

Et, par la vertu bieu, tu mens !
Coquelicoq, alleluya.
(*Farce d'un pardonneur*, Anc. Th. fr., II, 56.)

coquelourde, s. f., nom vulgaire de différentes plantes, anémone, narcisse, etc. :

Coquelourdes, herbes au vent,
Es lieux cultivez ont naissance,
Entre les bleds le plus souvent
En avez vraye cognoissance
Si voulez sçavoir leur puissance,
Nourrices qui peu de laict ont,
Si me cueillent pour leur usance,
Abondance de laict auront.
(*Blason des fleurs*, ap. Méon, *Blasons*, p. 293.)

Coquelourde, anemone. (R. Est., *Thes.*)

Anemona satira flore est purpureo, coriandri folio, vulgo herba venti. Flores a rusticis appellantur *coquelourdes*. (C. Est., *De lat. et græc. nom. arbor.*, p. 10.)

Coquelourde ou passe fleur. It. anemone. (Jun., *Nomencl.*, p. 89.)

Hiacynthe ou yaciet. Passe-fleur, *coquelourde*. (E. Binet, *Merv. de nat.*, p. 266.)

Cf. II, 294c.



COQUELUCHE, s. f., sorte de capuchon que portent les femmes :

Coqueluce de soye enrichie d'ouvrage de peaux, de beril, d'or et d'argent. (1427, ap. Laborde, *Ducs de Bourg.*, n° 868.)

— Toux épidémique pour laquelle on se couvrait la tête d'une coqueluche ou capuchon :

A l'issue d'une merveilleuse maladie, qui un moys auparavant survint en tout le royaume de France, tant es villes qu'es champs, et dont peu de gens evaderent qu'ils ne fussent malades ou mors de la dicte maladie, en moins d'un moys; laquelle maladie fut appellee par aucuns bons compagnons la *coqueluche*, parcequ'elle saisissoit les gens par la teste, principalement avec une douleur d'estomach, de reins et de jambes et de fievre folle, qui prenoit et baissoit d'heure en heure, avec un merveilleux degoust de pain, vin et viande. (NICOLE GILLES, *Chron. de France*, t. II, f° 122 r°.)

Laquelle maladie se nomme la *cocqueluce*. (S. REMY, *Mém.*, ch. XXXVII.)

En la mesme annee, despuys le commencement du moys d'aust jusques vers la fin d'octobre, courut une maladie sur le peuple, laquelle les medecins appeloient *coqueluche*. (*Journal de Jehan Glaumeau*, 98.)

Cf. II, 294[c].

COQUELUCHER, v. n., être atteint de la coqueluche, tousser :

Pareillement m'advertiz si tous ceulx
De ton quartier ont esté si tousseulx
Comme deça on va *coqueluchant*.
(CRETIN, *Chants roy.*, B. N. 1537, f° 151 v°.)

COQUELUCHON, s. m., sorte de capuchon :

Coqueluchon, cappe de marinier ou de chartier. (JUN., *Nomencl.*, p. 123.)

Cocluchon. (ROB. EST., *Dictionariolum*.)

Le *coqueluchon* d'une cappe, et la cappe que les femmes portent sur leurs testes pour la pluye. (B. JAMIN, *Dialog. de J. L. Vives*, Index, Cucullum.)

COQUEMAR, s. m., bouilloire à large ventre :

.I. *quoquemart* et une petite paelle. (1316, *Compte de Geoff. de Fleuri*, Compt. de l'argent., p. 36.)

Pour 2 grans *quoquemars* et un petit et 2 grans flacons de herain. (1327, A. Pas-de-Calais, A, 482[25].)

Une chopine en façon de *quoquemart*. (*Vente des biens de Jacques Cœur*, A. N. KK 325, f° 418 v°.)

Cocquemart de cuivre. (*Compt. H.-D. de Soiss.*, f° 88.)

Cucuma, vaisseau a chaufer eaue, *cocquemart*. (*Voc. lat.-fr.*, 1487.)

Ung grant *cocquemart* d'arain tenant ung septier et plus pour aller querir l'eaue. (1488, *Martrol. de S. Germ. l'Aux.*, A. N. LL 728, f° 74 v°.)

Pends le *coquemard* sur le feu que l'eau chaude ne nous defaille. (B. JAMIN, *Dialog. de J. L. Vives*, f° 75 v°.)

Ung *cocquemard*, une marmitte. (1565, *Inv. du mob. du chât. d'Apchon et d'Ouches*, Mém. et doc. sur le Forez publ. par la Soc. de la Diana, 1881, p. 282.)

COQUERELLE, s. f., alkékenge :

Fruicts de *coquerelles*, ressemblent a petites cerises. (O. DE SERR., VIII, 5.)

Beuvez jus exprimé de cerises, de *coquerelles*. (LIEBAULT, l. I, c. XII.)

COQUERET, s. m., genre de solanée à fruits rouges :

Jennettes, giroflees, *coqueletz*, percelles. (J. LE MAIRE, *Illustr.*, I, 92, éd. 1549.)

Italica cabus, vesicaria. Des *coquerets*, coullebobes, baguenaudes. (JUN., *Nomencl.*, p. 97.)

Et du tendre crystal de mes larmes menues
Les fleurs des *coquerets* blanches sont devenues.
(RONS., *Elég.*, V, Œuv., p. 608.)

Roses rouges, grains de *coquerets*. (LIEBAULT, p. 557.)

COQUERICO, s. m., mot familier représentant le chant du coq :

Le coq...
Coquerycoq a haulte voix desgorge.
(G. HAUDENT, dans *Dict. gén.*)

Cf. COQUELICOT.

COQUERICOCQ, v. COQUELICOT. — **COQUESAGUE**, v. COQUESIGRUE.

COQUESIGRUE, mod. coquecigrue, s. f., animal chimérique d'invention burlesque :

Bien ressemblez une *coquesague*.
(EUST. DESCH., V, 32.)

Quand viendront les *coquesigrues*. (RAB., *Garg.*, ch. XLIX.)

Qu'il face (un petit page) un morion d'un chapron, d'un balet,
Qu'il s'arme de la peau d'une *coquesigrue*.
(A. DU BREUIL, *Muses gaillardes*, f° 105 v°.)

COQUET, adj. et s., qui cherche les moyens de plaire :

Coquette immonde et mal famee.
(*Moralité du XV[e] s.*, dans Littré.)

Coquette. A pratling, or proud gossip; a cocket, or tattling houswife, a titifill, a flehergebit. (COTGR.)

Une *coquette*. Una cendalilla, muger vana, y necia. (OUDIN, 1660.)

COQUETER, v. n., faire comme le coq au milieu des poules :

Cucurio, *coqueter*, comme quand le coq appelle les poules. (*Calepini Dict.*)

— Par rapprochement erroné, pour caqueter :

Les poules *coquetans* ou, si vous voulez qu'ainsi je le die, caquetans ensemble. (PASQ., *Lettres*, t. I, p. 606.)

COQUETIER, s. m., celui qui fait le commerce des œufs, de la volaille :

Poulailliers, *coquetiers*, beurriers et autres gens. (1475, *Ord.*, XVIII, 134.)

— *Coquetiere*, s. f., regrattière :

Quoquetiere, s. f., Woman huchester. (PALSGR., p. 290.)

COQUETTE, s. f., poule :

Coquette. Gallina. (OUDIN, 1660.)

COQUILLE, s. f., enveloppe calcaire de certains mollusques :

Corquille.
(*De Richeut*, v. 1125, ap. Méon, *N. Rec.*, I.)

Et portoit .I. escu bullé
De geulez et de fin argent
A une bende, bel et jent,
Voire et a .V. *quoquilles* d'or.
(SARRAZIN, *Rom. de Ham*, ap. Michel, *Hist. des ducs de Norm.*, p. 327.)

Sor ses cape blances *coquilles*
Moult aornees de beatilles.
(*Le Meunier de Nemours*, p. 7, Poés. fr. des XI[e] et XII[e] s.)

Patenostriers de corail et de *coquille*. (EST. BOILEAU, *Liv. des mest.*, 1[re] p., XXVIII, Var.)

De *quoquilles* qui sont en mer.
(G. MACH., *Poés.*, B. N. 9221, f° 201[c].)

Pas ne les ay pour des *quoquilles* :
Ilz m'ont cousté de bon argent.
(*Moralité de charité*, Anc. Th. fr., III, 375.)

— Fig. :

On eust peut estre reduict les ennemis a tel poinct, qu'ils se fussent resserrez en leur *coquille* au lieu de braver comme ils font. (DU VILLARS, *Mém.*, IX, an 1558.)

— *Vendre ses coquilles*, essayer d'attrapper :

A qui *vendez* vous voz *coquilles*
Entre vous, amans pelerins ?
Vous cuidez bien par voz engins
A tous pertuis trouver chevilles.
(CHARLES D'ORL., p. 324, Champ.

Tu trionfes de dire. Ce n'est a moi a qui tu dois *vendre les coquilles*. (LOUISE LABÉ, *Déb. de Folie et d'Amour*, Disc. 1.)

— Dans un sens analog. :

Et souvent aussi fait avons
Hyaumes de nos chaperons;
Et moult sovent devant les filles
Nous bations de nos *kokilles*.
(FROISS., *Poés.*, B. N. 830, f° 86 v°.)

— Balivernes :

Nous sommes aussi fins que vous
Ne que toutes vos folles filles
Pour entendre telles *coquilles*.
Alles ailleurs pour les dresser
Il ne se fault point addresser
A nous qui sçavons le mestier.
(*Therence en franç.*, f° 55[d].)

— *Faire valoir ses coquilles*, faire valoir tous ses avantages.

Voyans ce jeune homme de grande esperance (car notez qu'il *faisoit* bien *valoir ses coquilles*. (YVER, *Print.*, p. 428.)

— Ce qui rappelle par quelque analogie la forme d'une coquille :

Le pain blanc de .VIII. onces et demie .I. d. La *quoquille* de .VII. onces et demie .I. d. (28 nov. 1389, Mém. de la Soc. hist. et litt. de Tournai, VII, 8.)

A Joachim La Garde (serrurier, horloger, artilleur) pour dix jours a peser des balles

de canon et *coquilles*. (1591, A. Meuse B 572, fº 194.)

— *A coquille*, ondulé en forme de coquille :

.I. noir capron de veluyel noir a *quokille*. (30 juin 1377, *Exéc. test. d'Agnies Mucquelte*, A. Tournai.)

— *Coquille de prestre*, mouron :

Auricula muris, myosotis, a quibusdam putatur esse eadem cum alsine, quo vulgo dicitur *coquille de prestre*, ou mourron. (C. Est., *De lat. et græc. nom. arbor.*, p. 16.)

Cf. II, 295ᶜ.

COQUILLÉ, adj., qui ressemble à une coquille ; dont la croûte est boursoufflée par la cuisson :

La paste du pain *coquillé* d'un denier doit peser neuf onces sept estellins obole, et le cuit huit onces. (30 juin 1350, *Ord.*, II, 352bis.)

Cf. Coquillier 2, t. II, p. 295ᶜ.

COQUILLER, v. a., boucler :

Soit qu'un fer chaud les *coquille* (les
Ou que la main les tortille. [cheveux)
(Filb. Bretin, *le Lever de sa maistr.*)

Cf. Coquillier 2, t. II, p. 295ᶜ.

COQUILLEUX, adj., rempli de coquilles :

Par vos bords *coquilleux*,
Baleines et dauphins, lamentez avec eux.
(Vauquel., *Past. s. le tomb. de Rouxel.*)

— Fig., hargneux :

Il n'y a pas de l'apparence qu'ils veuillent vous destourner de cet exercice, qui ne leur apportera aucune incommodité, sinon qu'ils fussent d'un esprit extremement *coquilleux* et desraisonnable. (F. de Sal., *Vie dev.*, II, xx.)

COQUILLIER, adj., en forme de coquille :

C'est assez si le ciel deja de tous costes
Parseme de brandons sa voute *coquiliere*.
(P. de Cornu, *Œuv. poet.*, p. 107.)

— Couvert d'une écaille :

Tortue *coquilliere*. (La Porte.)

COQUILLON, s. m., petite coquille :

Coque ou coquille... Le dim. *coquillon*. (La Porte.)

Cf. II, 296ᵃ.

COQUIMBERT, s. m., d'après Le Duchat, jeu de damier où celui qui trouve le secret de perdre toutes ses dames gagne la partie ; en Touraine, jeu de quilles :

La jouoyt au flux,... a *coquinbert*, qui gaigne perd. (Rab., *Garg.*, ch. xxii.)

COQUIN, s. m. et adj., mendiant ; gueux, celui qui n'a aucun scrupule d'honnêteté :

Truans estoit, pautoniers et *coquins*.
(*Loh.*, ms. Montp., fº 40ᶜ.)

Il sont *coquin* et jangleor,
Et trop hardi demandeor.
(Guiot, *Bible*, 2488.)

Kokins paillars.
(*D'un Juis qui se fist crestien*, Ars. 3527, fº 142.)

Je suis fols
Quant ne fis prendre ces *cokins*,
Ces truans, ces faus pelerins.
(*Wistasse le moine*, 920.)

Il ne fist pas comme *quoquin*
Mes comme preux et comme sages.
(Bourdet, *Luque la maudite*, 40, G. Raynaud, *Romania*, XII, 225.)

Furent jugez et condamnez par la cour de parlement deux *coquins* et une femme *coquine* a estre pendus et estranglez. (J. Chartier, *Chron. de Charl. VII*, c. 169.)

Ung tas de gros *coquins* et bellistres. (1557, *Délib. du conseil de la ville de Bourg*, ap. Baux, I, 251.)

Je ne le voulus jamais, n'ayant esté mon naturel d'estre importun ny *coquin*. (Brant., *Dames*, IX, 373.)

— Digne d'un coquin :

Car c'est usure, ou chose trop *coquine*.
(J. Bouchet, *Ep. mor.*, II, vii.)

— *Faire coquin*, dépouiller :

Il faut que vous accordiez avec luy (l'avocat) et que vous luy quittiez l'heritage, en recevant cent escus : autrement il est deliberé de vous *faire coquin* du tout. (H. Est., *Apol.*, p. 42.)

COQUINAGE, s. m., situation de gueux, de pauvre diable :

Ce manteau a cet avantage
Qu'il met au jour mon *coquinage*.
(Jacques Jacques, *le Faut mourir*, 2ᵉ part., p. 110.)

COQUINEAU. s. m., dimin. de coquin :

Ce petit *coquineau* avoit bien brouillé les affaires. (L'Estoile, *Mém.*, t. VIII, p. 132, éd. de la Soc. des Biblioph.)

COQUINEMENT, adv., à la manière d'un coquin, d'un mendiant :

Non, non, jamais ma main
Pour moi *coquinement* ne mendira mon pain.
(P. de Brach, *Poem.*, fº 207 rº.)

COQUINER, verbe. — N., mendier, mener la vie d'un coquin, d'un gueux :

De peur qu'ilz ne s'habituassent a *coquiner* et belistrer. (*Journ. d'un bourg. de Par.*, p. 453.)

Entre lesquelz deux coquins contrefaiz qui s'en fuyoient pource qu'ilz ouyrent dire que es lieux ou arrivoit et passoit le corps dudit sainct Martin tous malades estoient gueriz, et ilz ne vouloient estre guerizaffin d'avoir occasion de tousjours *coquiner*. (N. Gilles, *Ann.*, fº 159 rº.)

Je suis content que vous yrez avecques moy, mais ne *cocquinez* poynt. (Palsgr., p. 501.)

Quoquiner, mendier — to begge. (Du Guez, à la suite de Palsgr.)

Flatant, comme celuy qui pour son pain *coquine*.
(Fr. Perrin, *Pourtraict*, fº 10 rº.)

Ceste grande fain d'honeur et reputation, qui la faict *coquiner* envers toutes sortes de gens, et par tous moyens, est vilaine et honteuse. (Charron, *Sag.*, l. I, ch. xxii, p. 168.)

— Act., mendier comme un coquin :

Le tyran voit les autres, qui sont pres de luy *coquinans* et mendians sa faveur. (La Boet., *Serv. vol.*)

COQUINERIE, s. f., caractère d'un coquin, d'une coquine ; mendicité :

Le stile de flaterie ou de *coquinerie*. (R. Est., *Lat. ling. Thes.*, Ars parasitica.)

Cf. II, 296ᵃ.

COR, s. m., corne évidée et percée dont se servaient les pâtres, les chasseurs, les chevaliers, pour faire des signaux, des appels :

Cumpaign Rollanz, kar sunez vostre *corn* ;
Si l'orrat Carles, si returnerat l'host.
(*Rol.*, 1051.)

Elle a mandé ses veneors,
Enseler fait ses chaceors,
Prennent lor ars, *cors* et levriers,
Chiens et vieltres et liemiers.
(*Eneas*, 1457.)

Dunkes vint encontre li anciens anemis sor un mulet par la semblance d'un meide portanz un *cor* et une guervise. (*Dial. S. Greg.*, p. 96.)

Il a soné .I. *corn*, payen se sont armé.
(*Destr. de Rome*, 452.)

Treis feis sone sun *corn* et sis ad raliez.
(Th. de Kent, *Rom. d'Alex.*, B. N. 24364, fº 6 vº.)

A un *corn* d'olifant les rasenble e ralie.
(Id., *ib.*, fº 8 rº.)

Cor et graille i sonnent menu.
(*Mahomet*, 8, 1753.)

Un *corn* garniz d'argent dorez. (1423, *Inv. de Henri V*, p. 218, ap. V. Gay.)

— Droit de sonner du cor :

A le dit sieur en toute la dicte ville (de S. Mauris) le *cor*, le cry, l'ost et la chevalchie et la justice haulte, basse ou moyenne. (*Cart. orig. de Neuchâtel-Comté*, fº 23 rº.)

Et si appartiennent au dit sieur toutes espaves trouvees en sa seignorie, le *cor* et le cry. (*Ib.*, fº 40 vº.)

— Corne :

Une arbaleste fait de *cor*.
(*Cleomades*, 2936, Hasselt.)

Nus pigniers ne doit ne ne puet metre *cor* nuef ne viez en merrien de viez lenternes pour vendre. (E. Boil., *Liv. des mestiers*, 1ʳᵉ p., LXVII, 5.)

As ars de *cor* et d'aubor traioient les sejetes. (*Liv. des hist.*, B. N. 20125, fº 20ᶜ.)

Mais il est tant noir (l'ébène) et tant soeuf comme le *cor* de une lanterne. (Corbichon, *Propriet. des choses*, XVII, 52.)

Unes tables a pourtraire, dont les ais sont de *cor*. (1400, *Pièces relat. au règ. de Ch. VI*, t. II, p. 347.)

Un coustel a un manche tors de *cor* et de laton, et y a une bouterolle d'argent doré. (1420, A. N. KK 39, fº 168.)

En coffres de cuir ou de *cor*.
(*Le Songe véritable*, dans Mém. Soc. hist. de Paris, XVII, 258.)



— *Cor d'abondance,* corne de l chèvre Amalthée, nourrice de Jupiter, de laquelle il avait voulu qu'il sortît sans cesse une abondance de tous biens :

Et y en avoit d'autres qui portoyent des couppes d'argent, des tasses et gobelets faits en forme des *cors d'abondance* et autres pots a boire, tous fort beaux a voir. (AMYOT, *Paulus Æmilius*, éd. 1567.)

— Andouilliers :

Aucuns dient que tant d'ans comme ilz ont ilz ont autant de grosses royes au travers de leur *corns*, mais je ne l'afferme mie ; mais tout ainsi comme ung cerf met sa teste et ses *corns* tout ainsi mettent ilz leurs royes. (GAST. FEB., *Desd.*, Maz. 3717, f° 10d.)

Il jugeoit un vieil cerf...
A la grosse perlure, aux goutieres, aux *corps*.
(CHOLIERES, *Meslanges poétiques*, f° 128 r°.)

Cf. CORN, II, 304a.

CORACOIDE, adj., qui a la forme d'un bec de corbeau :

Apophyse apelee *coracoide* en grec. (PARÉ, XIII, 9.)

CORAGE, mod. courage, s. m., ensemble des passions que l'on rapporte au cœur ; zèle, bonne volonté, ardeur ; partic., fermeté de cœur devant le danger :

Tu aveies meillor *corage*
Et greignor pris de vasselage.
(*Eneas*, 6161.)

Courage croist au suen deffendre
Quant en voit qu'autri le veut prendre.
(*Clef d'amors*, 1725.)

Disans : A ceste foys
Prenons trestous *couraige*.
(1537, *Chans. hist.*, E. Picot, dans *Rev. d'Hist. littér. de la Fr.*, II, 572.)

Le destin qui devoit le monde a ton *courage*
Grava tes actions dedans le firmament.
(REGNIER, *Entree de Marie de Medicis a Paris*, E. Roy, dans *Revue d'Hist. littér. de la Fr.*, I, 428.)

— *Courage!* interjection d'excitation, d'encouragement :

Un mauvais luicteur se feit medecin : *Courage!* luy dict Diogenes; tu as raison ; tu mettras a ceste heure en terre ceulx qui l'y ont mis autrement. (MONT., t. I, p. 24, éd. 1802.)

— Anc., cœur :

Li reis est fiers, e sis *curages* pesmes.
(*Rol.*, 56.)

Molt redotot en son *corage*
Qu'il nel menassent malement.
(*Eneas*, 766.)

Li cons .R. ot le *corage* fier.
(*Rol.*, ms. Châteaur., CXXX, 2.)

Mes la meschine qui fu sage
E plus hardie de *curage*.
(MARIE, *Lais*, Guigemar, 273.)

Corage ot fier et cuer legier.
(*Chans.*, ap. Bartsch, *Rom. et Past.*, p. 182.)

Ne dois dessanler de *corage*
A ki tu sanles par defors.
(RENCLUS DE MOIL., *Miserere*, LXXXIV, 11.)

Li duz Bues a parlé a l'aduré *corrage*.
(*Maugis d'Aigremont*, 5356.)

Le duc... s'excusa et ne dit pas si tres tost ce qu'il avoit sus le *courage*. (FROISS., *Chron.*, II, III, 47, Buchon.)

Nul prince ny seigneur ne se sçauroit vanter
(Dont je suis bien marry) de m'avoir donné gage :
Je sers a qui je veux, j'ay libre le *courage*.
(RONS., *Resp. aux injures*.)

Cf. II, 296b.

CORAIL, s. m., production calcaire de certains polypes, d'un rouge plus ou moins vif, en forme de rameaux, fixée d'ordinaire aux rochers sous-marins :

Coral.
(*Lapid. de Marbode*, 101.)

Il veut ouvrer ou metier de patenostrerie de *coural*. (EST. BOILEAU, *Liv. des mest.*, 1re p., XXVIII, 6.)

Un arbre de *courail* a langues de serpent. 1328, *Inv. de Clémence de Hongrie*, ap. V. Gay.)

Pour une patenostres de *corral*. (1371, *Compt. du duc de Berry*, f° 20, ib.)

Plusieurs patenostres de *coral* vermeil. (1467, *Inv. de Charles le Téméraire*, n° 3156, ib.)

Deux pieces de *couray*. (1474, *Inv. des bagues de Gabrielle de Latour*, Ann. de la Soc. d'Hist. de Fr., 1880, p. 285.)

Coural. (*Joy. de l'égl. de Bayeux*, 1476, f° 72a.)

Une teste de sainct Jehan en *coreil* dedans une bague d'or. (1522, *Invent.*, A. Oise, G 2029.)

Coural. (1580, *Compte de tut.*, f° 91b, Barb. de Lesc., A. Finist.)

Ayant le teint pareil
Ou de la rose ou du *coural* vermeil.
(RONS., *Od.*, I, p. 135, Mellerio.)

Plus rouge que *coral*.
(ID., *ib.*, p. 125.)

CORAILLIER, adj. qui sert à la pêche du corail :

En la couste de l'Andalousie et de Grenade a toutes ses manieres de vaisseaux et autres barques qui peschent le courail... lesquelles barques s'appellent barques *courailleres*. (ANT. DE CONFLANS, dans Margry, *Navigations françoises*, p. 409.)

Cf. CORALIER, II, 297b.

CORAJOS, mod. courageux, adj., qui a un grand courage :

Se Eneas fust ci o nos
Nos en fusson plus *corajos*.
(*Eneas*, 5007.)

D'Alixandre vos parlerai,
Qui tant fu *corageus* et fiers
Que il ne deigna chevaliers
Devenir en sa region.
(CHREST., *Cliges*, 64.)

De par vos soient .IX. messagier
Qui pas ne soient ne coart ne lanier,
Mes tuit haut home et *corajeus* et fiers.
(*Aym. de Narb.*, 1476.)

Od gent hardie e *corajuse*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 1063.)

Seur, hardi e *corajus*,
Sunt de combatre desiros.
(ID., *ib.*, II, 5347.)

Car fut si *courageux*
La deffendre a la lance.
(1536, *Chans. hist.*, E. Picot, dans *Revue d'Hist. litt. de la Fr.*, II, 565.)

Cf. CORAGEUS, II, 296b.

CORAJOSEMENT, mod. courageusement, adv., avec courage :

Le *courageusement* attendre.
(GUIART, *Roy. lingn.*, 21340, W et D.

Coragousemant.
(J. DE PRIORAT, *Liv. de Vegece*. B. N. 1604, f° 2 v°.)

Courageusement servir.
(*Fauvel*, B. N. 146, f° 25a.)

CORALIN, mod. corallin, adj., de corail ; rouge comme le corail :

Bouche *coralline*.
(*Epistre du chevalier transfiguré*, Poës. fr. des XVe et XVIe s., t. IV.)

En sa bouche apparoissant
Un double bort rougissant
D'une branche *couraline*
Prinse au bort de la marine.
(P. DE BRACH, *Poem.*, f° 64 r°.)

Elle a sa bouche poupine
Peinte en rougeur *courralline*.
(ID., *ib.*, f° 113 v°.)

Quand je voy de ton col l'albastre potelé
Et les bords *coralins* de ceste parleresse.
(P. DE CORNU, *des Amours*, XIV, 8.)

Patenostres *coralines*. (LA PORTE.)

CORBEILLE, s. f., récipient d'osier, de jonc, etc., tressé, et sans couvercle :

Corbeille. (*Psall. monast. Corb.*, B. N. l. 768, f° 67 r°.)

Une *cuerbille* plainne de pain. (*De S. Brandaine*, B. N. 1553, f° 257 r°.)

Paniers et *corboilles* faisoient.
(*Vie des Pères*, Ars. 5216, f° 1c.)

Corbille. (*Bans aux échev.*, OO, f° 25 v°, A. Douai.)

Corboile. (1266, *Lett. de J. de Joinv.*, Ecurey, A. Meuse,)

Quant la *gorboylle* troveront.
(MACÉ, *Bible*, B. N. 401, f° 25b.)

Quatre meschans paillon et deux *groubeilles*. (1375, A. Indre, E 578.)

Une *courboille* et une petite table. (Sept. 1395, *Inv. de meubles de la mairie de Dijon*, A. Côte-d'Or.)

Une *courboille* de verges a .III. piez. (Déc. 1397, *ib.*)

.II. *courboilles* viez. (22 août 1400, ib.)

A Jehan le Sanneur pour quatre *corboilles* neufves pour gecter l'eaue. (1473, *Compt. de Nevers*, CC 67, f° 32 v°.)

Une *corbaille* faicte en fasson de pennier. (1498, *Inv. d'Anne de Bret.*, ap. V. Gay.)

CORBEILLEE, s. f., contenu d'une corbeille, ce que peut contenir une corbeille :

Et demoura .XII. *corbillees* toutes plainnes de relief. (*Cont. de G. de Tyr*, ch. XI, var.)

Et si ot de remanant .v. *corbillies* de re-

lief. (*Vraie croiance*, ms. Cambrai C 246, f° 3d.)

.VII. *corboilies*. (*Serm.*, ms. Metz 262, f° 2°.)

Li envoia deus *corbeillies*
Par un enfant appareillies
De pains et de bonnes viandes.
(*Dial. de S. Grég.*, ms. Evr., f° 68°.)

En chascune *corbeillee* (de vin) on mettoit deux ou trois œufz. (P. DES CRESCENS, *Prouffitz champ.*, f° 42 r°, éd. 1586.)

Le roy d'Angleterre et tout son ost estoient en grant disette de pain, et fut composé ledit village a .VIII. *corbellies* de pain. (J. LE FEVRE, *Chron.*, I, 234, Soc. de l'Hist. de Fr.)

Et d'autre part de sept pains sooler quatre mille hommes, sans les femmes et les enfants, et remanoir sept *corbeillies* de relief, qui est bien signe de divine puissance. (*Quinze joies de Nostre Dame.* ap. Pougens, *Arch. fr.*)

.I. *corbillee* de poires de saffren. (1532, S. Wandr., Arch. S.-Inf.)

De ce qu'il demoura des reliez, ilz en reporterent sept *corbeillies* plaines. (LE FEVRE D'EST., *Bible*, Ev. S. Math., XV, éd. 1534.)

Au lieu d'un plain pannier de raisins qui se perd, deux *corbeillees* en viennent dans la cuve. (O. DE SERRES, III, 7.)

Apres en avoir osté plusieurs *corbeillees* d'immondices. (*Nouv. Fabrique des excell. traits de verité*, 28.)

CORBEILLIE, v. CORBEILLEE.

CORBEL, mod. corbeau, s. m., oiseau à plumage noir, à cri strident, qui se nourrit de fruits, de petits animaux, et est surtout avide de la chair des cadavres :

D'un *corbel* qui prist un fromaige.
(MARIE, *Ysopet*, XIV.)

Corbeaus.
(GERV., *Best.*, Brit. Mus., add. 28260, f° 93°.)

Y sont trois *corbiaux* lesqueux tousjours me vont apres sans moy habandonner ou que je aille. (*Sept Sages*, p. 105.)

Les *corbiaus* portans viande. (*Vie del ben. Just.*, B. N. 818, f° 303 r°.)

Uns *corbeaus*. (*Vies des Saints*, ms. Epinal, f° 55b.)

Uns *corbieus*.
(G. DE COINCI, *Mir.*, col. 708.)

... Gautiers li rois, *Corbiaus* Piches, Gerarz li Coutres... (MENESTREL, § 311.)

Dieu me vueille (dis je) garder
Qu'en ung tel lieu vueil aler,
Ce n'est mie pavillon de Dieu ;
Bien appert a qui est le lieu
A ce *courbault* que la sus voy,
Qui ung diable est, comme je croy.
(G. DE DIGULLEV., *Trois pelerin.*, f° 64b.)

L'ele aux *corbeaux*. (1335, A. Sarthe.)

Ung *corbeaut* volant en l'air laissa cheoir une rocque de terre qu'il portoit entre ses ongles dessus. (*Hist. d'Alex.*, Tr. des .IX. pr., p. 139.)

Les milans et *courbeaux*. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 35.)

— T. d'architect., grosse pierre ou pièce de bois sortant d'une muraille et servant à supporter le bout d'une poutre ; sorte de console :

... Et sus maint fort *corbel*
Sont soustenues
Les grans voutes, haultes devers les nues.
(CHRIST. DE PIZ., *Dit de Poissy*, 387, *Poés.*, II, 171.)

Deux tronches de boys qui font *corbeaux* pour retenir le pont volant de la dicte porte Renart. (1400-1402, *Compt. de Girart Goussart*, fortification, XV, A. mun. Orléans.)

Et y avoit un *corbeau* contre le mur, comme pour soustenir un gros bois. (JUV. DES URS., *Hist. de Charles VI*, an 1403.)

Et est assavoir, que, ou hault mur portant le grant comble de ladicte maison dudit maistre Jaques Donet, ledit acheteur ou l'ayant cause dudit hiretaige vendu poelt, et poura, touteffois qu'il luy plaira, mettre et enter *corbeaulx*, pour sur iceulx edifiier icelluy mur. (23 avril 1456, chirogr., A. Tournai.)

— Anc., ensevelisseur :

Le provost de la santé sera tenu avec ses quatre *corbeavx* aller, chacun jour, par toutte la ville et faulbourgs d'icelle. Item, le dit provost de la santé et ses *corbeaux* ne pourront aller par la ville et faulxbourgs, qu'ilz n'ayent leurs cazacques sur eulx, a chacune desquelles il y aura deux grandes croix blanches. Seront lesd. provost et *corbeaulx* tenuz aller en toutes les maisons dont ilz seront requis par les habitants de la ville et faulxbourgs ou il y aura des malades ou personnes morts de la contagion. (22 août 1584, A. mun. Angers, BB 38, f° 41.)

Cf. II, 298.

CORBIGEAU, s. m., sorte de courlis :

Courbigeaus, francourlis. (RAB., *Quart liv.*, ch. LIX.)

CORBILLARD, s. m., bateau, coche qui faisait le service entre Paris et Corbeil ; actuellement, char servant à transporter les morts :

Il prend les *corbillas*, dans leurs pesches utiles.
(*Sonn. contre le prince de Parme*, dans L'Estoile, *Journal*, II, 38, Michaud.)

Corbillat, grande barque dont on se sert pour aller en un lieu pres Paris. (OUDIN.)

CORBILLAT, s. m., petit du corbeau :

Quand les petits *corbillats* crient a Dieu, se tourmentant au nid pour ce qu'ils n'ont que manger. (A. LAVAL, *Paraph. des Ps.*, p. 1094.)

CORBILLON, s. m., petite corbeille :

Uns bons lor acorut qui portoit plain *corbellon* de pain. (*S. Brandan*, fragm., A. Doubs.)

Cofinas fit et *corboillons*.
(*Vie des Pères*, Ars. 5216, f° 3d.)

Si offrit aussi un *corbillon* plain de divers pains... (GUIART, *Bible*, Lev., VII, ms. Ste-Gen.)

Que pain en *gorbeillon* portoye.
(MACÉ, *Bible*, B. N. 401, f° 14d.)

Corbix, veissiau d'osier, *corbillion*. (*Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 7679.)

Princes nommez, anciens et jouvenceaux
Impetrez moy graces et royaulx seaux,
Et me montez en quelque *corbillon*.
(VILLON, *Codicille*, 31.)

CORBOILE, v. CORBEILLE — **CORCET**, v. CORSET.

CORDACE, s. f., danse bouffonne et indécente des anciens Grecs :

Sa compagnie estoit de jeunes gens champestres, cornus comme chevreaux, et cruels comme lions, tous nuds, toujours chantans et dansans les *cordaces*. (RAB., *Cinquiesme livre*, ch. XXXVIII.)

CORDAGE, s. m., corde plus ou moins forte servant pour les agrès, la manœuvre d'un navire, pour le jeu d'une machine ; rets :

Chordage. (L. JOUB., *Hist. des Poiss.*)

Doncques je viz mainctes bestes passans
Par boys, par chans, et veneurs les chassans :
Les uns a force, les autres de *cordages*.
(MARGUER. DE NAV., *Dern. poés.*, p. 148, les Prisons, Ab. Lefranc.)

Comme le sanglier qui, apres maintes feintes, est contraint de se jeter dans les *cordages*. (YVER, p. 607.)

— Anc., lien, chaine, joug :

Je n'en puis estre refroidie
Ny rompre un *cordage* si dous
Ny le rompre sans perfidie
Ny d'estre perfide pour vous.
(A. DU BREUIL, *Muses gaillardes*, sign. P VI r°.)

Prions de grand courage
Le seigneur Jesus Christ
Qui rompe le *cordage*
Du cruel Antechrist.
(*Chanson. huguenot du XVIe s.*, p. 188.)

Deux fois vous m'avez mis en l'amoureux *cor-*
[*dage*
(DESPORT., *Div. amours*, XL.)

— Mesurage à la corde :

Seront les dits priseurs et arpenteurs tenus d'arrester sur le lieu et par chacune piece de terre qu'ils priseront et corderont la quantité et estimation d'icelle, auparavant entrer au *cordage* et estimation des autres terres qui seront a priser. (1535, *Cout. du Valois*, Nouv. Cout. gén., t. II, p. 815.)

Cf. II, 300b.

CORDE, s. f., réunion de ficelles ou de fils très forts tordus ensemble :

Rompent les *cordes*, chieent veiles,
Brisent et mast et governail.
(*Eneas*, 202.)

Courde. (*Vies de Saints*, ms. Chartres 333, f° 101 r°.)

Et pensa en son cuer qu'elle se feroit avaleir jus des creniaus a une *corde* par ses damoiseles par nuit. (MENESTREL, § 49.)

Pour *cordes* de harpe pour le harpe dudit Haquinet, cincq gros. (1466, *Exéc. test. de Jehan Gosse*, A. Tournai.)

On nous a tant assubjectis aux *cordes*, que nous n'avons plus de franches alleures. (MONT., liv. I, ch. XXV, p. 83.)

Il n'est pas bon archer qui n'a plus d'une *corde* a son arc. (FR. D'AMBOISE, *Neapol.*, III, 12.)

— *Estre au bout de sa corde*, être à bout d'expédients :



Quant ils *sont au bout de leur corde*, ils ont inventé ceste belle deffaite, de r'envoyer les malades qu'ils ont agites et tourmentez pour neant, de leurs drogues et regimes, les uns au secours des voeuz et miracles, les autres aux eaux chaudes. (MONT., p. 522, ch. XXXVII.)

— *Retirer a sa corde*, entrainer dans son parti, engager dans ses intérêts :

Ledit pape, qui, selon nostre loy,
Doit travailler, pour l'honneur de la foy,
A mettre paix ou se treuve discorde,
S'est efforcé *retirer a sa corde*
Plusieurs grans roys et princes terriens.
(*Epit. de Henri VII*, Poés. fr. des XV° et XVI° s., III, 66.)

— *Toucher la corde*, mettre l'entretretien sur un certain point ; faire certaines allusions ; s'adresser à tels sentiments, à telle passion :

Vous luy *touchiez* une trop *mauvaise corde;* c'estoit assez pour le faire mourir. (LARIV., *Veuve*, 1, 4.)

CORDEAU, mod., v. CORDEL.

CORDEE, s. f., ce qui peut tenir dans une corde :

Une *cordee* de boys. (1481, S. Mélaine, Morl., A. Finist.)

— Série de choses se suivant comme attachées à une corde :

Quand cette preuve auroit esté parfaicte, combien de fois fut elle reiteree ? et cette longue *cordee* de fortunes et de rencontres, r'enfilee, pour en conclure une regle. (MONT., ch. XXXVI, p. 520.)

CORDEL, mod. cordeau, s. m., petite corde :

— Icy luy monstre ung *cordeau :* —
Ou si tu aymes mieulx te pendre
Voicy latz et cordes a vendre.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, Ars. 6431, f° 195ª.)

Fut pendu d'ung joli *cordeau*.
(*Act. des apost.*, vol. II, f° 78ᵇ.)

Ceux mesmes qui ont merité une centeine de *cordeaux* desgorgeront toute vilenie contre leurs juges. (CALV., *Serm. sur les Ep. a Tim.*, p. 477.)

A chacun desquelz il feit mettre un *cordeau* au col, et les feit tous estrangler. (AMYOT, *Diod.*, XIV, 3.)

CORDELE, mod. cordelle, s. f., petite corde, chainette :

Cordeles et ornicles en avront a bandon.
(*Rom. d'Alex.*, f° 41ᵈ.)

Ja peussiez veeir paisanz e Flamens ki vus lie,
Mener en lur *cordeles* cum gent de paenie.
(JORD. FANTOSME, *Chron.*, 1168.)

Ne ne me plain des autres bestes
Cui je faz anclinees les testes
Et regardanz toutes ver terre,
Ceus ne me murent onques guerre :
Toutes a ma *cordele* tirent.
(*Rose*, B. N. 1573, f° 159ᶜ.)

Cauces de fer li ont caucies,
A *cordieles* li ont loiies.
(REN. DE BEAUJEU, *le Beau Desconneu*, 345.)

A lui (Jehan de Lespinoit), cordier, pour une petite *cordielle*. (1402, *Compte des dépenses effectuées à la halle aux draps*, A. Tournai.)

Une botte de grosse *cordielle* de kenvene. (1445, *Compte des fortif.*, 11° Somme de mises, A. Tournai.)

Bien nous tient a sa *cordelle*
La dure mort eternelle.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 3854.)

— Compagnie, bande, parti :

Tu le treiz si a ta *cordele*.
Qu'il ne t'a pouer d'escondire.
(*Advocac. N. D.*, p. 52.)

C'afiert a gloton
De mal rendre por bien a faire
Ouquel tel bien ne li lut faire
Fors par moi metre a sa *cordiele*.
(*Couronnem. Ren.*, 1012.)

Li dame fu avoec son signor ke ele savoit atraire a se *cordiele*. (*Sept sag. de Rome*, Ars. 3354, f° 2ᶜ.)

Et se voulez de ma *cordelle*
Estre, biau frere, et la laissier,
Je vous promet a essaussier.
(*Mir. de N.-D.*, VI, 117.)

Et plusieurs seigneurs et notables clercs tiroit a son intention et *cordelle*. (JUV. DES URS., *Hist. de Charles VI*, an 1392.)

Par quoy sans plus doulter, je crois
Qu'il est de ceulx de sa *cordelle*.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 27866.)

Ne manace il et tire a sa *cordelle*
Aussy les fors trop craignans ses venins.
(J. NICOLAY, *Kalendr. des guerr. de Tourn.*, 2° Ball.)

Pour parvenir a son dessein, il (Gontier, archevêque de Cologne) attire a sa *cordelle* l'archevesque de Treves. (PASQ., *Rech.*, III, VI, 28.)

D'une finesse, dont usa une jeune femme d'Orleans, pour attirer a sa *cordelle* un jeune escolier, qui luy plaisoit. (B. DESPER., *Nouv. recreat.*, f° 265 v°.)

A quoy respond la fille, qu'elle ne veut point user de tant de finesses, que d'attraire a sa *cordelle* un personnage de disposition gaillarde et de bonne reputation. (ID., *ib.*, f° 285 r°.)

La pluspart de ceux qui l'escoutoient
A la servir pour jamais se boutoient,
Et tant estoient liez a sa *cordelle*, [d'elle.
Que chacun jour mouroient pour l'amour
(CL. MAR., *Balladin*, p. 540.)

— *Cordele, frere des Cordeles*, cordelier :

Com un renduz
Ou de Cistiaus ou des *cordeles*.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 203ª.)

Si vos n'entendez ma proiere,
James votre confrere n'iere ;
Ainz m'en irai je as *cordeles*
Quand il entendent les noveles :
Vos estes, font il, nostre amie ;
Nos ne vos escondirons mie.
(*Des .III. dames qui troverent l'anel au conte*, Montaiglon et Rayn., *Fabl.*, VI, 5.)

Et si ai laisist por pitance
Cent souz as *freres des cordeles*.
(*La Vescie a prestre*, 102, ap. Méon, *N. Rec.*, I.)

CORDELER, v. a., tordre en forme de corde :

Cordeler, corder. Funem torquere vel texere. (R. EST., *Thesaur.*)

— Fig :

J'ay veu le moult renommé des Cordes
Qui *cordeloit* en tout temps les discordes.
(*Les J'ay veu.*)

— Lier de cordes :

Qu'il *soit* d'une corde encordé,
Ou *cordelé* de forts cordons
Parmy le col.
(*Myst. de S. Did.*, p. 305.

— *Cordelé*, part. passé, tordu en forme de corde :

Une corde bien *cordellee*
Qui par lieux estoit fort nouee.
(G. DE DIGULLEV., *Pelerin. du corps hum.*, ms. Valpinç., f° 2ᵇ.)

Des courgees *cordelees*.
(A. GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 22767.)

Barbe a moustache *cordelee*
(*Blason des barbes*, Poés. fr. des XV° et XVI° s., t. II.)

Soit avec le ret qui enlasse
Dedans les *cordelez* liens.
(TAHUREAU, *Poés.*, aux Muses.)

J'en vois (des barbes) de fortes, de deliees, de *cordelees* a la moustache. (CHOLIERES, *Apres disnees*, f° 198 v°.)

CORDELETTE, s. f., petite corde :

Lequel sera attachié dedens le coffret a une forte et longue *cordelette*. (*Modus*, f° 74 r°.)

Cordelette, petite corde ; funiculus. (*Vocab. lat.-fr.*, XIV° s.)

Il sauldroit hors du laberint par une *cordellette* atachee a l'entree. (*Boccace des nobles malh.*, 1, VII, f° 7 v°.)

A Arnould de Bouchain, cordier de son stil, pour avoir livré deux livres de *cordelettes*, pour faire tenir les cordes des moulins. (1580, 4° *compte des fortif.*, f° 94 r°, A. Tournai.)

Elles danserent devant le peuple une danse en s'entre donnant une *cordelette*. (BRANT., *Dam. gal.*, Disc. VI.)

CORDELIER, s. m., **CORDELIERE**, s. f., religieux, religieuse de l'ordre de Saint-François d'Assise, portant pour ceinture une corde à trois nœuds :

Trop avroient dont fit li *cordelier* fol echange..
(*La Chante-pleure*, 98, dans Ruteb., III, 94, 2° éd.)

Cordellier, cordiger. (1464, LAGADEUC, *Cathol.*, Quimp.)

— Au pl., couvent de cordeliers :

A Lucenbourc fu descoles
Et au[s] *cordeliers* enterreis.
(1357, *Couplet anon.*, Am. Salmon, *Trois poèm. de Brisebarre*, dans *Mélanges Wahlund*, p. 218.)

— Adjectiv. :

As ordres mendians, a le gent *cordeliere*.
(*B. de Seb.*, I, 891.)

CORDELIERE, s. f., corde de laine, de soie, servant à serrer un vêtement autour du corps :

Les jeunes estoient vestues de robbes avec houssures de drap d'or a *cordelieres*. (*Journ. d'un bourg. de Par. s. le règne de Fr. Iᵉʳ*, p. 56.)

CORDER, v. a., lier de cordes :



Que on ne puist porter les draps, hors de le halle, se *soient cordet*. Et que on ne les *cordeche* dedens le jour qu'il seront acatet. (16 mai 1331, *Reg. concernant les métiers*, 1343-1451, f° 104 r°, A. Tournai.)

Pour voloir envoyer dras a Bruges, li quel n'*estoient* mie rewardé par les .XIII. hommes, ne *cordé*, ne boulé, contre le ban de le ville. (13 juin 1342, *Reg. de la loy*, 1340-1354, f° 40 r°, A. Tournai.)

Que tous les draps qui seront fais en Tournay *seront cordet* avant qu'il soient mené hors de le dicte ville soient vendus ou non vendus, sur .I. ban de .X. lb. a cescun qui meffera. (20 oct. 1405, *Reg. des métiers*, f° 34 r°, A. Tournai.)

— Tordre en corde :

Davantage misere y *corde*
Du cordage pour les damnes.
(J. MESCHINOT, *Lunettes des princes*, f° 18 r°.)

— *Cordé*, p. passé, lié de cordes :

Li autre trousiau *cordé*. (E. BOILEAU, *Liv. des mest.*, 2e p., II, 5.)

— Garni de cordes :

Deux chaalis *cordes*, un grant et un petit. (1389, *Arch. adm. de Reims*, III, p. 745.)

Comme la sayette part de l'arc *cordé*, et, quand elle est partie, il convient qu'elle preingne son bruit. (*Livre du chev. de la Tour*, c. CXXVIII.)

Commencerent a espouventer les Gauloys de fondes *cordees* et branslans. (GAGUIN, *Comm. de Ces.*, f° 187 r°.)

CORDERIE, s, f., lieu où l'on fabrique des cordes :

La maison qui sied en l'entree de la *corderie*, a Troies. (26 avril 1239, A. Aube, original, Lalore.)

Les gardes sur l'œuvre de *corderie*. (Mai 1333, *Ord.*, XII, 20.)

Ouvrage de *corderie* pour rappointier ses harnas de pesquerie. (26 janvier 1405, *Tutelle des enfants de Jehan Vinchant, pissenier*, A. Tournai.)

Metier de *cordrie*. (1445, Arch. mun. Angers, FF 5, f° 26.)

Ouvraige de *courderie*. (1449, *Péage du comté de Charolois*, A. Côte-d'Or.)

CORDEUR, s. m., arpenteur :

Mesureur et *cordeur* de terres. Finitor, mensor. (R. EST., *Petit Dict. fr.-lat.*)

CORDIAL, adj., qui réconforte le cœur ; qui plait au cœur :

Un son plaisant et *cordial*.
(*Eurialus et Lucr.*, f° 5 r°.)

Vous qui prisez charité *cordiale*.
(CL. MAROT, *Cimetiere*, XVI, t. III, éd. 1731.)

Comme homme debonaire et de nature *cordiale*. (AMYOT, *J. Cæsar*.)

— Qui vient du cœur :

Pour consoler son *cordial* dueil. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, I, f° 60 r°.)

Cf. II, 301a.

CORDIALEMENT, adv., d'une manière cordiale :

Ilz s'amoient l'ung l'autre si *cordialement*.
(*Sept Sag.*, p. 169.)

Qui *cordialement* l'aymoit. (G. CHASTELL., *Chron. du D. Phil.*, ch. CI.)

En le regardant *cordialement*. (*Aymeri de Beaulande*, B. N. 1497, f° 370 r°.)

Polixenes par especial playgnoit et plouroit trop *cordiallement* la mort de son frere. (C. MANSION, *Bibl. des poet. de metam.*, f° 137 r°.)

CORDIALITÉ, s. f., sentiment de bienveillance qui part du cœur :

La *cordialité* que nous avons a toi. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, IX, IV, 15.)

CORDIELLE, v. CORDELLE.

CORDIER, s. m., **CORDIERE**, s. f., celui, celle qui fabrique et vend des cordes :

Jehans li *cordiers*. (*Cart. Alex. de Corbie*, B. N. l. 24144, f° 313 r°.)

Watier, le *cordier*, de Duisempiere, .VI. lb. ; dame Maryen, le *cordiere*, .XL. s. (Sept. 1284, *Test. Jakemon de Blandaing*, A. Tournai.)

Cordex. *Cordier* qui fait les cordes. (*Vocabul. brevidicus*.)

Cf. II, 301a.

CORDILLAT, s. m., grosse étoffe de laine :

Quatre pieces de *cordilhat*. (23 nov. 1521, A. Gir., not., Cochet, 104-1.)

Cordilhatz blancs. (8 janv. 1521, ib.)

Et des bons draps unis et forts (faire) des burats, des revesches, des *cordillats*, pour servir diversement a toutes personnes et saisons. (O. DE SERR., VIII, 3.)

CORDOANERIE, v. CORDOUANERIE. — **CORDOENIER**, **CORDOENNIER**, v. CORDOUANIER. — **CORDOLIER**, v. CORDELIER.

CORDON, s. m., petite corde, petit ruban :

Corde qui est faite de .III. *cordons* est fors a rompre. (*Bible*, B. N. 901, f° 3a.)

Que d'une corde a trois *cordons*
Nous volroit avoir estrangles.
(*De la Brebis desrobee*, B. N. 25566, f° 11 v°.)

Courdon. (1340, A. N. JJ 72, f° 25 r°.)

Chordon. (CALV., *Serm. s. le Deuter.*, p. 745.)

Courdon. (1580, *Compte de tut.*, f° 90b, Barb. de Lesc., A. Finist.)

Une discipline de cordes a cinq *cordons*. (A. LE GRAND, *Saints de Bret.*, p. 308.)

— *Lascher les cordons de la bourse*, payer, donner quelque somme :

J'ay fait le chemin a vostre ouverture de l'alienation du comté de Chaumont, et l'espere mener a effect si monsieur de Joyeuse *lasche* le bon escient *les cordons de sa bourse*. (30 avril 1584, *Lett. de M. Stuart*, à M. de Mauvissière.)

CORDONNAGE, s. m., ouvrage fait au cordonnet :

Ils portoyent un cazaquin de velours jaune, le bas court et fort plissé, selon la coustume des sauvages, enrichy d'une bande de satin cramoisy, faite en broderie de *cordonnage* d'or et d'argent. (*Chos. fail. a Bay. a l'entrevue de Ch. IX av. la R. Cathol.*, f° 12 r°.)

CORDONNER, v. a., tordre en cordon :

Et par vos blons caveus que faites *cordouner*.
(*Aiol*, 8276.)

Et avec du verre chault anneler et cresper leurs cheveux, non pas cheveux, mais fil de chanvre, dont amour *cordonne* ses lacets pour pendre ces miserables qui, trop nyais, se laissent attraper en leurs pieges. (LARIV., *le Fid.*, IV, 8.)

Je luy voue et lui *cordonne*
Une eternelle couronne
Du verd laurier immortel.
(GREVIN, *Od.*, II.)

Mais ce qui m'a semblé plus extraordinaire, c'est leur coiffure. Elles font venir par devant deux moustaches nouees avec des cordons, et en arriere elles font aller une partie de leurs cheveux qu'elles *cordonnent*. (GRANGIER DE LIVERDYS, *Voyage en Italie eu 1660-61*.)

— *Cordonné*, p. passé :

L'armet osté tous furent estonnez
De ne trouver ses cheveux *cordonnez*,
Qui longs souloyent, troussez dessus le feste,
De son beau chef luy enceindre la teste.
(J. A. DE BAIF, *Fleur d'Epine*, Imit. de l'Ar., f° 56 r°.)

CORDONNERIE, v. CORDOUANERIE.

CORDONNET, s. m., petit cordon, petite tresse de fil, de soie, d'or, d'argent, qu'on emploie pour divers ouvrages de passementerie :

Cordonnets de soie. (1515, ap. Laborde, *Emaux*, p. 451.)

CORDOUANERIE, mod. cordonnerie, s. f., fabrication de chaussures :

La *cordoannerie* d'Orliens. (1293, la Madel.-lez-Orl., A. Loiret.)

La *cordoanerie* de Bloye. (1319, *Recette du comté de Blois*, A. N. KK 296, f° 1 v°.)

En la *cordoennerie*. (1340, A. N. JJ 73, f° 128 v°.)

Mestier de seurrier ou *cordouanerie*. (1404, A. N. JJ 158, f° 194 v°.)

CORDOUANIER, mod. cordonnier, s. m., celui qui fabrique ou vend des chaussures :

Les peletiers et les *cordoenniers*.
(*Aymeri*, 2127.)

Cordoaner. (Fév. 1224, Fontev., A. M.-et-L.)

Maistre Willaume le *corloaner*. (1229, Perrot de la Rochelle, Arch. Vienne.)

Richaut de Chaillei le *corduinier*. (1233,

Cart. de S. Sauv. de Metz, B. N. l. 10029, f° 40 v°.)

Li *cordoeniers*. (1241, *Ban de tréf.*, Bib. Metz.)

Lo *cordeweneir*. (1242, Cathédr. de Metz, Princerie, A. Mos.)

Cordewinier. (1263, Outre-Mos., ib.)

Cordewenier. (Ib.)

Allutarius, *cordewaner*. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

Corduanier. (Fév. 1288, H.-D. d'Angers, A. M.-et-L.)

Fevre, drapier, *cordewanier*. (BRUNET LATIN, p. 8.) Var., *corduenier*, *cordoannier*.

Cordoennier. (*Rentes d'Orliens*, f° 5 r°, A. Loiret.)

.I. *corduanier*. (1316, A. N. JJ 57, f° 40 r°.)

Courdouennier. (1332, *Compte d'Oudart de Lagny*, A. N. KK 3ᵃ, f° 142 v°.)

Maciot le *cordouengnier*. (1364, *Compte de J. du Four*, A. N. KK 3ᵇ, f° 4 r°.)

Que il ne soit *cordewaniers*, ne aultres, qui venge en ceste ville. (6 avril 1377, *Reg. de la drapperie*, 1343-1451, f° 155 v°, A. Tournai.)

Jehan Galois, *cordewaniers*. (6 juin 1390, *Reg. de la loy*, 1383-1394, A. Tournai.)

Jehan Saconnez, *cordaiannier*. (Déc. 1397, *Invent. de meubles de la mairie de Dijon*, A. Côte-d'Or.)

Varlet de cambre et *corduwanier* a mons^gr. (Juill. 1416, *Trésorerie des comtes de Hainaut*, A. Mons.)

Le droit d'une semele de cuir qu'il dit aussi avoir droit de prendre chascun an sur chascun *cordoennier* de la ville de Corbueil. (1417, A. N. P 1, f° 101.)

Cordouonier. (1449, *Compte de René*, p. 238.)

Et a mon procureur Fournier,
Bonnez cours, chausses semellees,
Taillees chez mon *cordouannier*,
Pour porter durant ces gellees.
(VILLON, *P. Test.*, 157.)

A Jehan le Mije *cordouennier* pour une paire de galloches. (1491, *Exec. test. de Thomas de Turby*, A. Tournai.)

La farce du pot au laict, duquel un *cordouannier* se faisoit riche par resverie. (RAB., *Garg.*, ch. XXXIII.)

— Adj., de cordonnier :

Ne peut une de race *cordonniere* espouser un charpentier. (MONT., l. III, ch. V, p. 44.)

CORDOUNER, v. CORDONNER. — **CORGNE**, v. CORNE. — **CORGNOLLIER**, v. CORNOUILLER.

CORIACE, adj., dur comme du cuir :

Si envelopperent leurs escuz d'une herbe qui porte fueilles en maniere de vigne et qui a les rinceaux longs et *corias*. (*Perceforest*, t. VI, f° 94.)

Coriace vient de coriaceus, dur a manger comme cuir. (R. EST., *Thes.*)

CORIACETÉ, mod. coriacité, s. f., état de ce qui est coriace, qui est dur comme du cuir :

Coriaceté. (*Trium ling. dict.*)

CORIACITÉ, mod., v. CORIACETÉ.

CORIANDRE, s. f., plante aromatique de la famille des ombellifères, dont les graines vertes ont une odeur très agréable :

Je vous los et consoille souvrainnement que vous usieiz bien sovent dou *coriandre* confis et bien apparieiz, ou dou pur *coriandre* apparilliez senz sucre. (J. LE FEVRE, *Consult. de la goutte*, P. Meyer, *Romania*, XV, 183.)

Coliandre, 3 livres. (1359, *Compt. de l'argent.*, p. 232.)

Pour *coriande*, .III. gros. (21 avril 1368, *Exéc. test. de Simon du Bas*, A. Tournai.)

CORIBANT, v. CORYBANTE.

CORINTHIEN, adj., qui est de Corinthe ; qui se rapporte à l'ordre grec d'architecture caractérisé par les feuilles d'acanthe en volute dont le chapiteau est orné :

Corniches d'ouvrages *corinthien* et dorique. (MONT., liv. I, ch. LI.)

CORIRYE, v. CORREERIE.

CORISE, s. f., fluxion d'humeurs âcres et séreuses sur les narines, coryza :

La narine est d'umeurs emplie
Que la *corise* multiplie.
(J. LE FEVRE, *Lament. de Matheol.*, I, 1235, Van Hamel.)

CORLOANER, v. CORDOUANIER. — **CORMARANT**, v. CORMARENC.

CORMARENC, mod. cormoran, s. m., oiseau aquatique de l'ordre des palmipèdes :

Cuisses de *coqmarant*.
(EUST. DESCH., V, 32.)

A *cosmarans*, qui se font baux
Pour l'aigle.
(ID., VI, 156.)

Les animaux qui n'ont qu'un boyau tout droit qui vient de l'estomach au siege, comme le loup cervier et le *cormoran*. (PARÉ, I, 15.)

Cormarant. (BELON, *Nat. des oys.*, I, XX.)

CORME, s. m., fruit du cormier :

Cormes, alies et noiseites.
(*Rose*, B. N. 1573, f° 12ᵇ.)

Courmes, prounes, freses, merises.
(*Ib.*, Vat. Ott. 1212, f° 63ᵃ.)

— *Bailler la corme verte*, user de tromperies :

Et devez sçavoir que le moyne estoit souspectioné qu'il *avoit* joué la fourbe a Monseigneur de Guienne, et *baillé la corme verte*, et que icelluy moyne fut cause de le mettre hors de la terre des vivans. (*Chron. de J. de Roye*, Clairambault 481, f° 283 v°, dans *Lett. de Louis XI*, IV, 326.)

CORMÉ, s. m., boisson fermentée faite avec le fruit du cormier :

Boire belle piscantine et beau *cormé*. (RAB., *Pantagr.*, ch. XXXI.)

CORMIER, s. m., variété de sorbier, à fruits acides, dont on fait une boisson analogue au cidre :

.C. saietes i ot d'or mier
Les fleches erent de *cormier*.
(*Eneas*, 1477.)

Ars de *cormier*.
(*Chans. d'Ant.*, VII, 1080.)

CORMORAN, mod., v. CORMARENC.

CORNADE, s. f., coup de corne :

L'infortuné Japhet...
Ayant esté long tems dans l'air bien secoué,
(Sans *cornades* pourtant, dont le Ciel soit loué)
S'est a la fin trouvé couché sur la poussiere.
(SCARR., *D. Japh.*, V, 5.)

CORNAGE, s. m., action de souffler dans une corne, de sonner du cor de chasse.

Cf. II, 304ᵇ.

CORNAILLE, v. CORNEILLE.

CORNALINE, s. f., agate demi-transparente, d'un rouge plus ou moins foncé, dont on fait des cachets, des bagues :

Cornaligne est piere oscure. (*Trad. en prose de Marb.*, B. N. l. 14470.)

Corneline. (*Ib.*, var.)

Corneline. (*Lapid. d'un roi d'Arrabe*, ms. Berne 646.)

Un signet ou il y a une *corneline* en laquelle a un lyon qui mangue une autre beste. (1380, *Inv. de Charles V.*)

Une *cornoillyne* taillee a huit carres. (1400, *Pièces relat. au règne de Ch. VI*, II, 349.)

Un livre d'heures escript en parchemin, enrichi de rubis et turquoises, couvert de 2 grandes *cornalynes*. (1539, *Comptes roy.*, ap. Laborde.)

CORNAOR, CORNAOUR, v. CORNEOR.

CORNART, s. et adj., qui a des cornes :

S'est plus *cornairs* que cers ramez.
(*Rose*, B. N. 1573, f° 41ᵇ.)

Regardez ou vous vous boutez,
Povres *cornars*, folz estourdiz.
(*Complainte du nouv. marié*, Poés. fr. des XVᵉ et XVIᵉ s., t. IV.)

CORNE, s. f., excroissance conique, droite ou recourbée qui vient sur le front des ruminants :

(Le mouton) pert sa fierté se on lui perce la *corne*. (CORBICHON, *Proprietes des choses*, B. N. 22533, f° 311ᵇ.)

Nostre Dame ! que me dis tu ? Je suis plus estonné que si *cornes* m'estoient venues. (TOURNEB., *Contents*, II, I.)

— *Lever, essaucier les cornes*, se soulever, se révolter :

Et ne velles pas *essaucer* vostre *corgne* en vos pechies. (*Psautier*, B. N. 1761, f° 94c.)

Et ayant remarqué que le François estoit celui seul qui luy faisoit contre carre, il l'avoit injustement assailly a l'impourveu, estimant que l'ayant matté et ravallé, ainsi qu'il esperoit faire, que nul n'oseroit par apres *lever les cornes* contre luy. (Du Villars, *Mém.*, II, an 1551.)

Qui donna l'audace a beaucoup de gens de *lever les cornes* soubs divers pretextes qui... (Id., *ib.*, IV, an 1553.)

Les aultres baissent bien la teste, au lieu de *lever les cornes*. (Calv., *Lett.*, t. I, p. 212.)

Ils prenent occasion par la de *lever les cornes*, et de se moquer de nous. (Id., *Serm. sur le Ps. 119*, p. 90.)

— *Baisser les cornes*, s'humilier :

Si quelqun s'enyvre de sa science, regardant souz soy, qu'il tourne les yeux au dessus vers les siecles passer, il *baissera les cornes*, y trouvant tant de milliers d'esprits qui le foulent aux pieds. (Mont., liv. II, ch. vi, p. 242.)

— *Planter des cornes à quelqu'un*, rendre sa femme infidèle :

Qu'on me *plante* a mon sceu *des cornes* sur le [front,
Et que sans m'esmouvoir je souffre un tel af- [front !
(Schelandre, *Tyr et Sid.*, 1e journ., V, 3.)

— Angle saillant et recourbé comme une corne :

Ilz ordonnerent leurs batailles en maniere de deux *cornes*. (*Prem. vol. des grans decad.*, f° 91c.)

Doncques ne vois tu pas, quand la lune nouvelle
Du costé d'Occident ses *cornes* renouvelle.
(R. Belleau, *Œuv. poét.*, t. I, f° 185 v°.)

N'auroit il point d'horreur de prendre pour [franchise
Les *cornes* de l'autel que sa main a volé ?
(Bertaut, *Œuv.*, 1633, p. 10.)

Cf. II, 305a.

CORNEGUERRE, s. m., celui qui corne la guerre, pousse à la guerre :

Les prophetes, fascheux, *corneguerres*, ennemis de l'aise et du bon temps. (Aub., *Fæn.*, l. IV, c. xviii.)

C'est une ruse de ces pestes de l'Etat, de ces *corne guerres* et flambeaux de sedition, de supposer ces impietes auxquelles on n'a jamais pensé, pour entretenir toujours les peuples en mauvaise humeur contre leurs princes. (Naudé, *Mascur.*, p. 303.)

1. **CORNEILLE**, s. f., oiseau plus petit que le corbeau et noir comme lui :

Sel maingerons *corneilles* et mastins.
(*Loh.*, ms. Montp., f° 115c.)

Cornaille. (*Cathol.*, B. N. l. 17881.)

2. **CORNEILLE**, s. f., cornouille :

Les *cornailles* sont merveilleusement aspres. (La Frambois., p. 97.)

Cf. Cornille.

CORNEILLIER, s. f., cornouillier :

Et s'appuya sur un vieil *corneiller* en disant que... (R. Gobin, *Livre des loups ravissants*, ch. iii.)

CORNELIER, s. m., cornouillier :

.vi. de late et .iii. c. de *corneliers*. (1397, *Compl. de Nevers*, CC 5, f° 9 r°.)

Lauriers, olyviers et *corneliers*. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, IX, iii, 7.)

CORNELLE, s. f., lysimachie :

Pellebosse. *cornelle*, soucie d'eau, soucie aquaticque. (Jun., *Nomencl.*, p. 100.)

CORNEMENT, s. m., action de corner :

Et je les ralie bien souvent (mes chiens)
Et rappelle a mon *cornement*.
(G. de Digulley., *Trois pelerin.*, f° 76a.)

Les angelz du ciel corneront
Par ung terrible *cornement*.
(*Le Chasteau de labour*, 1499.)

— Fig., sensation de bruit confus :

Le tintement ou *cornement* des oreilles. (Jun., *Nomencl.*, p. 299.)

Cf. II, 305c.

CORNEMUSE, s. f., instrument de musique champêtre :

Comment li chevaliers a la *cornemuse* rescoust la dame. (*La dame a la licorne*, B. N. 12562, f° 1c.)

CORNEMUSEUR, s. m., celui qui joue de la cornemuse :

Le chevalier *cornemuseur*.
(*La Dame a la licorne*, B. N. 12562, f° 6 r°.)

Enfler les deux joues comme un *cornemuseur*. (Rab., *Pantagr.*, ch. xix.)

— Fém., *cornemuseuse*, femme qui joue de la cornemuse :

Tromparesse, *cornemeuseuse*, tubicina. (*Gl. gall.-lat.*, B. N. l. 7684.)

CORNEMUSIER, s. m., cornemuseur :

Cornemusier n'ha bouche enflee,
Plus rougeatre ou ensouflee
Qu'est la vostre.
(F. Julyot, *El. de la belle fille*, p. 71.)

CORNEOLE, s. f., lysimachie (*lysimachia vulgaris*) ; son fruit :

Qu'on face des gateaux de *corneoles* en forme de cotignat qui seront fort propres et convenables au flux de ventre. (Joub., *Pharmacop.*, p. 82.)

Cf. Corneole 2, t. II, p. 305b.

CORNEOR, mod. corneur, s. m., celui qui sonne du cor :

Tanbur soner et *cornaor*
Corner.
(*Vie de sainte Catherine*, Ars. 3645, f° 35 r°.)

C'est li *cornerres*, voir, fait ele,
Qui ainsi garde ma fontaine ;
Sovent de corner pert l'aleine.
(*Fabl.*, B. N. 19152, f° 55 v°.) Ms. Berne 354, f° 59d, *cornierres*.

.x. *corneors* ot en sa route ;
Buissines portent et grans cors
Que il sonnent par grans esfors.
(Ren. de Beaujeu, *le Beau Desconneu*, 5842.)

Li trompaours, li *cornaours*.
(J. de Priorat, *Liv. de Vegece*, B. N. 1604, f° 18b.)

Va, dist li rois, corne, *cornere*.
(G. de Cambrai, *Barlaam*, p. 37.)

Li *corneres* plus n'i demeure.
(Id., *ib.*)

Les *corneours* a mon signor.
(Id., *ib.*)

Cornoor. (1319, *Cart. aum. S. Sauv.*, f° 43a, A. Manche.)

Ainsi fit faire commandement et crier par ses *corneurs* et heraux que par toute sa terre on fist feste et solemnité celuy jour. (*Orose*, vol. I, f° 178b.)

CORNER, verbe. — N., sonner du cor, de la corne et de la trompe :

Se vus *cornez* n'iert mie hardemenz.
(*Rol.*, 1710.)

Mult *cornent* ducement et haut.
(Huon de Rot., *Ipomed.*, 711.)

Por Dieu, jou dis et rediré,
Et croi que ja n'en mentiré,
Et *corneré* a mes boisines,
Et aux voisins et aux voisines,
Comment par ci vins et par la.
(*Rose*, B. N. 1573, f° 103b.)

As menestrels de mons^gr de Roizin qui *cornerent* a le Saint Martin devant mons^gr et Madame de Touraine. (1er sept. 1409, *Compte de la recette gén. de Hainaut*, A. Nord.)

Cornons icy a son de flaccons et bouteilles, que quiconques aura perdu la soif, ne ayt a la chercher ceans. (Rab., *Garg.*, ch. v.)

— Bourdonner :

A ces ki l'orrunt tut les orilles lur en *cornerunt*. (*Rois*, p. 420.)

Que les genos li fait trembler
Et les oroilles fait *corner*.
(Rob. de Blois, B. N. 24301, p. 563b.)

— Sentir mauvais :

Ils ne trouvoyent bon le gibier sinon qu'il *cornast* un peu, c'est a dire qu'il ne fust un peu puant. (H. Est., *Apol.*, p. 432.)

— A., faire résonner :

Ço dist Rollanz : *Cornerai* l'olifant.
(*Rol.*, 1702.)

Li reis fait *corner* ses buisines
Et ses tabors et ses troines.
(*Thèbes*, 2073.)

— Faire entendre par le son du cor :

Quant on a prins le cerf a force, on doit *corner* ung bien long mot, et puis *corner* jusques a dix mots les plus courts que l'on peut *corner*. (*Modus*, f° 20 v°.)

Et fist ses menestrels *courner* devant li une danse d'Alemagne. (Froiss., *Chron.*, IV, 322.)

— *Corner prise*, avertir par le son du cor de la prise d'un cerf :

Car tous ensemble *cornent prise*. (Gaces, *Deduiz*, Chasse du cerf, ms. Chantilly.)

— *Corner la retraite*, donner par le son du cor le signal de la retraite :

Quant le duc Millon les apperceust comme

celuy assez estre congnoissant en guerre, fist *corner la retraicte*. (*Gerard de Nevers*, I, xxii, éd. 1520, B. N., Réserve Y² 206.)

— *Corner la guerre*, annoncer la guerre :

La prudence, qui faict meurement deliberer avant que *corner la guerre*. (Charr., *Sag.*, l. III, c. iii, p. 519.)

— *Corner Anglois*, annoncer l'arrivée des Anglais, par extens., donner l'alarme :

Dieu scet s'elles font bon guet devers matin, pour *corner Anglois* de quinze lieues. (*Quinze joyes de mariage*, xve j., p. 125, Bibl. elz.)

— *Corner l'eau*, appeler à son de trompe à se rendre aux fontaines avant et après les repas :

A tant fist l'en *l'eve corner*,
Et puis sont asis al mangier.
(*Eneas*, 826.)

.ii. vallet *ont l'eaue cornee*,
A .ii. araines l'ont sonee.
(*Durmars le Gallois*, 9775.)

Ils se rendoient en cette ordonnance en la grant sale, ou tost apres *l'eaue estoit cornee*. (*Les coustumes des chevaliers de la Table Ronde*, Mém. de la soc. arch. d'E.-et-L., 1873.)

— Garnir de cornes :

A Gillart le Broet, corneteur, pour .ii^c. de cornes par lui livree pour en *corner* et ordonner iceux arbalestres, .xl. s. (1409, *Compte de recettes et mises extraordinaires*, 18e Somme de mises, A. Tournai.)

CORNET, s. m., petit cor :

Que l'on mette un guet en la tour qui ayt a donner tant de coups au *cornet* que verra venir de gens. (1536, ap. J. Baux, *Mém. hist. sur la ville de Bourg*, I, 27.)

— Fig., corne d'abondance :

C'est li *cornez*, c'est la menmele
Dont Dieux ses orfelins aleto.
(G. de Coinci, *de Theophile*, 2037, Jub., *Œuvr. de Ruteb.*)

— Encrier de corne :

Une escriptouere neufve garnie de *cornet*. (*Compt. de l'hôt. des R. de Fr.*, p. 76.)

Ung *cournet* de courne noire. (1523, *Inv. de Marguerite d'Autriche*, ap. V. Gay.)

— Petit vase où l'on met l'eau pour les oiseaux en cage :

La mangeoire et le *cornet*. (*Inv. des ducs de Bourg.*, n° 6151.)

— Sorte de pâtisserie en forme de corne :

Bouete de mestier, c'est assavoir obliez et *cornetz* faiz au sucre. (1483, *Compt. de Nevers*. CC 72, f° 44 r°.)

— *Cornet de mer*, calmar :

Des pourpres, il y en a de deux especes, car la moindre qui est faite a mode d'un cornet, et qui a son bec rond, et un peu incisé a costé, qui la rendroit quasi propre pour corner, est appelé cor ou *cornet de mer*. (Du Pinet, *Pline*, IX, 36.)

Cf. II, 305^c.

CORNETE, mod. cornette, s. f., sorte de coiffure :

Une *cornette* de satin noir. (1492, *Argent. de la R.*, A. N. KK.)

Un chapeau a façon de *cornete* et de nouvelle façon. (*Inv. des ducs de Bourg.*, Laborde, n° 6064.)

A chascun une grant *cornete*
Pour pendre a leurs chappeaulx de faultre.
(Villon, *Gr. Test.*, xcvii.)

Or, je soys donc de Dieu mauldit,
S'il n'a tantost sur la *cornette*.
(*Farce d'ung mari jal.*, II, 142.)

Pour ung pourpoint, une paire de caulches, une *cornette* de drap, ung cappeau, et une grise cotte a homme fouree de thouzets... (1503, *Exéc. test. de sire Jehan le Jone*, A. Tournai.)

— Cravate :

Il ne te fault qu'une *cornette*
De beau chanvre.
(*La Passion de Jesus-Christ a personnages.*)

Faisant office de hart et leur servant de *cornette*. (Rab., *Tiers liv.*, ch. li.)

— Officier qui portait l'étendard dans chaque compagnie de cavaliers et de dragons :

La *cornette* et la garde du roy. (Amyot, *Crassus.*)

Voila plus de deux cents gentilhommes de vostre *cornette* dans ce jardin. (Aub., *Hist. univ.*, liv. II, ch. xxiii.)

Cf. Cornete, II, 305^c, et Cornette, II, 306^a.

CORNETER, v. a., ventouser :

Qu'on saigne, ventouse, *cornete* et baigne les malades. (Paré, XXII, xiii.)

Les Allemands ont de particulier, de se faire generalement tous *corneter* et vantouser avec scarification dans le bain. (Mont., *Ess.*, l. II, ch. xxxvii, p. 516.)

Son usage (de cette eau) a ceux du pais est principalement pour ce baing, dans lequel ils se font *corneter* et seigner si fort que j'ay veu les deux baings publicques parfois qui sembloient estre de pur sang. (Id., *Voyag.*, p. 27.)

CORNEUR, v. Corneor.

CORNIAT, s. m., sirop fait avec le fruit du cornouiller :

En la propre maniere que les cerises, sont confites les cornouailles, c'est assavoir, dans le succre infus au propre jus de ce fruict, duquel sans autre humeur se faict le syrop appellé *corniat*. (O. de Serr., VIII, 2.)

CORNICHE, s. f., avance qui règne autour d'un bâtiment et en préserve le pied de la pluie :

Cornisse. (1544, *Compte*, A. S.-Inf., G 313.)

Cf. Coronice.

CORNICHON, s. m., petite corne :

Demeurant ce bout la appelé *cornichon*, net et poli. (O. de Serres, 266.)

— *Cornichon va devant*, jeu qui consiste à ramasser différents objets en courant :

Parmy tant d'admirables actions de Scipion l'ayeul, personnage digne de l'opinion d'une geniture celeste, il n'est rien qui luy donne plus de grace que de le voir nonchalamment et puerilement baguenaudant a amasser et choisir des coquilles, et jouer a *cornichon va devant*, le long de la marine avec Lælius. (Mont., liv. II, ch. xiii, p. 226.)

Cf. II, 306^a.

CORNICULE, s. f. et m., petite corne :

Au sommet des tiges croissent deux ou trois *cornicules* ensemble, longs et separes par jointures. (L'Escluse, *Hist. des plant. de Dodoens*, I, 41.)

— Plaisamm., *royaume de Cornicule* royaume des cornards :

... L'entiere description
Du royaume de *Corniculle*.
(A. du Breuil, *Muses gaillardes*, f° 77 r°.)

CORNIER, s. m., cornouillier :

Cornus, *corner*. (*Gl. de Garl.*, Brug. 546.)

E tant Sarrasin traire a lor ars de *cornier*.
(*Chetifs*, B. N. 12558, f° 93^b.)

CORNILLAT, mod. cornillas, s. m., petit d'une corneille ; nom propre dans l'exemple suivant :

Jehan le *Cornillat*. (1379-80, *Compte des annivers. de S. Pierre*, A. Aube G 1656, f° 108 r°.)

CORNILLE, s. f., cornouille :

En une espesse mout grant,
Plaine de ronses et d'espines
Cargies de noires fourdines
Et de *cornilles* a plenté.
(*Chev. as .ii. esp.*, 652.)

Cf. Corneille 2.

CORNILLIER, s. m., cornouillier :

Un baston tint de *cornillier*.
(*Sones de Nansay*, ms. Turin, f° 38^a.)

Cornus, *corniller*, ung arbre. (1464, Lagadeuc, *Cathol.*)

Mouvans les fresnes durs, les chesnes, les fou- [teaux,
Les *cornilliers* vestus d'escorce aux longues [peaux,
(Jamyn, *Il.*, XVI, f° 281 r°.)

Cf. Corneillier.

CORNILLON, s. m., petit de la corneille :

Que chante la corneille
Si chante le *cornillon*.
(*Prov.*, xv^e s., ap. Le Roux de Lincy, *Prov.*, I, 173.

CORNIN, adj., de corne :

L'une porte est eborine
Et l'altre enpres si est *cornine*.
(*Eneas*, 2999.

CORNISSE, v. Corniche.

CORNOUILLE, s. f., fruit du cornouiller :



Cornum, *cornolle*. (*Gloss. rom.-lat. du xve s.*)

Cornouailles. (O. DE SERRES, VIII, 2.)

Cf. CORNELLE 2, t. II, p. 305^b, où il faudrait peut-être corriger *cornelle* en *cornolle*, *cornelle* désignant la lysimachie. Voyez ci-dessus, p. 202.

CORNOUILLER, s. m., arbre à bois très dur, qui porte un fruit rouge de la forme d'une olive :

Le mellier et le *corgnollier*. (*Rentes de la prév. de Clerm.*, B. N. 4663, f° 37 v°.)

Cornollier. (COTEREAU, *Colum.*, V, 7.)

CORNU, adj., qui a des cornes :

Saytaire *cornut*.
(*Roum. d'Alix.*, f° 42^a.)

Tot sont *cornu* et noir com aversier.
(*Aliscans*, 116.)

En mi le front estoit (la bête) *cornue*
D'une corne si tres ague.
(*Unicorne et serpent.*)

Moutons *cornus*.
(*B. de Seb.*, XVII, 211.)

— Qui a des coins ou angles saillants; à deux pointes, à deux cornes, fourchu :

Sour un tres bel destrier assis
S'en vint Jehans de Castenai :
Ce poise moi c'autretel n'ai
A toute la *cornue* sele.
(*Rom. de Ham*, ap. Michel, *Chron. des D. de Norm.*, p. 324.)

Et les dames lor gietent mainte pierre *cornue*.
(*Chans. d'Ant.*, VIII, 1138.)

Li vavassors tint son baston *cornu*.
(*Gaydon*, 2866.)

Et seisi a .II. mains son grant baston *cornu*.
(*Doon de Maience*, 9626.)

Caillieu *cornu*.
(*Ib.*, 10664.)

Pour alliner
Selles *cornues* et poitraus.
(P. BRETEL, *Tourn. de Chauvenci*, 403.)

(Champions)... appareillez en leurs cuyrees ou en leurs cotes avec leurs escus et leurs bastons *cornus*. (*Anc. cout. de Norm.*, f° 89, éd. 1483.)

— Sot, bizarre, extravagant :

J'entray dedenz (Calais) comme *cor-*
[*nus*.
(EUST. DESCH., *Poés.*, V, 80.)

Des consequences si *cornues*.
(COQUILL., *Playd.*, II, 59.)

Fut fait notaire ; et par expres
Passa des lettres bien *cornues*.
(ID., *Enqueste*, II, 139.)

Hommes qui n'ont point l'entendement *cornu* et mal fait. (N. DU FAIL, *Eutrap.*, f° 161 v°, éd. 1585.)

Et donnoit en son siege des appointemens tous *cornuz*. (B. DESPER., *Nouv. recreat.*, p. 189.)

Cf. II, 307^a.

CORNUCOPIE, s. m. et f., latinisme, corne d'abondance :

Les Romains voulans representer le Tybre faisoient faire entailler la figure d'un tres grant geant qui avoit une longue cheveleure, et aussi une fort longue barbe, quasi comme limonneuse, ainsi assise tenant un *cornucopie* en sa main. (BELON, *Poiss. mar.*, II, 21.)

— Par jeu de mots grivois :

Je vis ce qui se peut voir de son gardon a la desrobee : quelle *cornucopie* est cecy, quel nom amenez vous ? Encore avez vous bien dit d'autant que la copie et les originaux des cornes se font illecque. (BER. DE VERV., *Moyen de parvenir*, p. 154, éd. s. d. n. l., 439 p.)

1. **CORONAL**, v. COLONEL.

2. **CORONAL**, adj., *os coronal*, os qui forme la partie antérieure du front; *commissure, jointure coronale*, jonction de l'os coronal :

La *commissure coronalle*, qui fait separacion de l'*os coronal* et de l'os appellé occipital. (1510-1539, *Reg. de la Loy*, A. Tournai.)

La *joincture coronale* de la teste. (RAB., *Garg.*, ch. XXV.)

CORONGNIE, v. CHAROIGNE.

CORONICE, s. f., corniche :

Par dessus la *coronice* d'icelle porte, estoit eslevé un sode. (*Entr. de Henry II à Rouen*, f° 47 r°.)

Cf. CORNICHE.

CORONNEL, v. COLONEL. — **CORPIEL**, v. COIPEL. — **CORPOIRAUMENT**, v. CORPORELMENT.

1. **CORPORAL**, s. m., caporal :

Le comte se resolut d'y envoyer cest nuict un sien *corporal* nommé Janin, avec vingt cinq des plus braves de toute sa compagnie. (MONTLUC, *Comm.*, l. I.)

Un *corporeau* fait ses preparatifs
Pour se trouver des derniers a la guerre.
(*Chans. contre la milice bourg.*, 1562.)

Tous ces *coporiaux*, ces rustres, ces faquins. (BOUNIER, *Sat. au roy*, f° 3^b.)

Cf. CAPORAL, VIII, 424^b.

2. **CORPORAL**, s. m., linge qui se met sur l'autel pour y poser l'hostie pendant le sacrifice; ciboire, vase sacré dans lequel sont conservées les hosties :

Des sains *corporaus* des yglises
Faisoient volez et chemises
Communement a leurs meschines.
(GUIART, *Roy. lingn.*, B. N. 5698, p. 17^b.)

Un estui a *corporaus*. (1316, A. Pas-de-Cal.)

Une pere de *corporiaus* pour ung messel. (1360, *Invent. de l'ostel de N.-D. des Barres*, A. Loiret, Ste-Croix.)

Et a dedens les *corporaus* blans pour servir en ceste eglise. (1379, *Inv. de l'égl. du S. Sépulcre, à Paris*, ap. V. Gay.)

Une bourse de tafetas blanc, plaine de *corporaulx*. (1462, A. N. M 80.)

CORPORALIER, s. m., sorte de bourse dans laquelle on serre le corporal :

Un *corporalier* broudé. (1316, ap. Laborde, *Emaux*.)

Unum parvum *corporaillier*. (1327, Chartres, *Bullet. du comité de la lang.*, 1857, p. 311.)

Le *corporallier*, ou sont les corporaux du grand calice. (1380, *Invent. de Charles V.*)

CORPOREITÉ, s. f., qualité de ce qui est corporel ; ce qui constitue un corps tel qu'il est :

Nous voyons que l'eaue et la cendre sont ensemble meslez en ung lieu sans corrompre la *corporeité* l'ung de l'autre, ainçois eaue demoure eaue et la cendre demeure cendre, et pource ne s'ensuyt pas que deux corps soient en ung lieu, car l'eau a son lieu et sa continuation avec sa partie, et aussi a la cendre et aussi a la lueur, car elle ne peut estre en l'air ou en ung aultre corps engendrant la *corporeité* et la continuacion des parties substancialles de l'ung et de l'autre. (*Liv. du propriet. des choses*, VIII, 40.)

CORPOREL, adj., qui a un corps, qui a rapport au corps :

Ci n'abitent se ames non,
Corporel rien n'i recevon.
(*Eneas*, 2517.)

Que rien ne vus suffraigne a la *corporal* vie.
(*Thom. le mart.*, 167.)

Li *corporeils* travaus vat poc. (*Li Epistle saint Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f° 15 v°.)

Mais il ajostet apres k'il n'avoit mies parleit del ventre *corporeil*, mais del spirital. (*Greg. pap. Hom.*, p. 92.)

En plenere et en *corporau* possession. (1254, S. Sauv. près la Rochelle, A. Vienne.)

Li aumone *corporeuls*. (*Serm. du* XIIIe *s.*, ms. Cassin, f° 99^a.)

Li pains *corporiez*. (LAURENT, *Somme*, ms. Alenç. 27, f° 19 r°.)

Mis en *corporaul* possession. (Déc. 1295, Citeaux, n° LXIII, A. Jura.)

CORPORELMENT, mod. corporellement, adv., d'une manière corporelle :

Corporeilment.
(*Cant. des Cant.*, ms. du Mans 173, f° 42 r°.)

Apparustes a la Magdalaine *corporeument*. (Ms. Berne 697, f° 20 r°.)

Et jura ledit Jefroy pour luy et pour les siens, *corporaulement* sur les sainctz Evangiles toutes ces choses tenir. (1288, Morice, *Pr. de l'H. de Bret.*, I, 1084.)

Corporeulment. (1292, A. N. P 1394, pièce 1278.)

Par son sarment sor ce *corporerement* donnei. (Off. de Verd. sept. 1292, S. Paul de Verd., A. Meuse.)

Les sains evangiles... *corpoirraument* ateuchiez. (1328, Fontevr., Ardillon, sac 32, A. M.-et-Loire.)

Lesdiz chevetainnes se mellerent en bataille *corporelment*, non pas seulement comme ordeneeurs de la besoigne, mais

comme chevaliers combatans. (Bers., *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 36c.)

Corporelement et vraiment.
(G. de Digull., *Trois peler.*, f° 19b.)

Et si jura et fianchia li dis Gilles, comme mounoyers, et comme clers, par se foy sour che *corporelment* fianchie. (12 nov. 1354, *Escript Pieron Moustardier*, chirogr., S. Brice, A. Tournai.)

corps, mod., v. Cors.

corpulence, s. f., stature :

Trouverent douze ou vingt rustres, puissans hommes, de haulte *corpulence*. (J. Molinet, *Chron.*, ch. xvi.)

— Corps :

Quant tu as ta force esprouvee
A moy vouloir la *corpulence*
Deshonorer par violence
Et la challeur dont tu es pleins.
(*Act. des apost.*, vol. II, f° 64b.)

Cf. II, 311c.

corpulent, adj., qui a beaucoup de corpulence :

Grandes et *corpulentes* bestes. (Bers., *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 273d.)

Grandes et *corpulentes* choses. (M. Le Franc, *Estrif de fort.*, f° 86 r°.)

Noz ancestres estoient fortz, vertueux, *corpulentz* et robustes. (Le Maire, *Illustr.*, l. III, f° 47 v°.)

Telle semence n'est point espaisse et *corpulente*, ains liquide et de nature d'eau. (Paré, XVIII, xlv.)

corpuscule, s. m., petit corps :

Pourtant ne fault le paouvre *corpusculle*
Tousjours charger.
(J. Bouchet, *Opusc.*, p. 82.)

Qu'en la vostre ame et vostre *corpusculle*
Organizé, n'eut tache ne macullе.
(Id., *Noble Dame*, f° 82 r°.)

Epicure disoit le monde estre faict par temeraire concurrence des atomes, c'est a dire *corpuscules* indivisibles. (La Ramée, *Dial.*, I, v.)

corquille, v. Coquille. — **correcier**, v. Couroucier. — **corre**, v. Courre.

correctif, adj., qui corrige, qui tempère :

Les especes de pretoires... sont huit en nombre et en general une est *corrective*, qui corrige ceulx qui font contre les loix. (Oresme, *Politiq.*, f° 159c.)

Incapable de nouvelleté, mesme *corrective*. (Mont., liv. III, ch. x, p. 156.)

— S. m., ce qui corrige, ce qui tempère :

Le poyvre est le vray *correctif* des huitres et des truffes. (Joub., *Err. pop.*, 2e p., ch. xxi.)

correction, s. f., action de corriger, d'améliorer; châtiment, réprimande, admonestation :

Vergue et *correxions* donnent sapience. (*Bib. hist.*, Maz. 313, f° 137c.)

En maniere de *correption*. (*3e p. des cout. des Chartr.*, ms. Dijon, f° 31 r°.)

Correpcion et punicion. (1325, A. N. JJ 64, f° 2 r°.)

Coereccion. (*Ib.*)

A ceste question je respons avecques toute bonne *correction* et sauf meilleur jugement. (Oresme, *Politiq.*, B. N. 204, f° 111a.)

Et ce que je diray je soubmect tousjours a toute bonne *correction*. (Id., *ib.*, f° 116d.)

Correption. (Id., *ib.*. ms. Avr., f° 3c.)

Correpsions faites sur les ordenances. (5 mai 1388, *Cart. d'Arbois*, A. mun. Arbois.)

Dont je me sui trop forfait, et ne sai que li douse per de France de la *correction* en vodront dire. (Froiss., *Chron.*, II, 304.)

Correpcion. (1394, *Denombr. du baill. de Constentin*, A. N. P 304, f° 34 r°.)

Paternelle *correction*. (*Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 79d, éd. 1486.)

Patiemment reçoy *correction*. (Desper., *Des Quatre vertus cardin.*)

— *Sous correction, sur correction*, manière de parler restrictive employée pour adoucir ou faire excuser ses paroles :

Lesquelles choses considerees et advisees par les dis commis il leur semble, et *soubz* votre *correction*. (18 sept. 1442, *Reg. aux public.*, 1433-1443, A. Tournai.)

Sire, il me semble, *souz correction* de vostre majesté, qu'il n'estoit point besoin que vous usissiez d'un si long discours, pour esmouvoir le plus humble de voz serviteurs, a vous faire le service qu'il vous doit pour plusieurs raisons. (Nic. de Montreux, *Sec. liv. des Berg. de Juliette*, f° 270 v°.)

Vostre Majesté s'est, *sous correction*, faict beaucoup de tort de refuser la grace dont nous luy faisions tres humble requeste en faveur de M. de Bonnivet. (Du Villars, *Mém.*, III, an 1552.)

Quant a moi, s'il m'est permis de juger, je dirais volontiers (toutefois *sous la correction* et censure des plus sages) que... (Pasq., *Rech.*, liv. VI, ch. xxv.)

Je vous prie, puis que chacun se taist, que j'aye congié de parler *sur corection*. (*Evang. des Quen.*, p. 137.)

Monseigneur, a ce que je puis cognoistre, vous m'estimez un larron ; si est ce que je ne le suis pas, *souz correction*, et ne suis point fils de larron. (Lariv., *Nuicts*, I, 2.)

correctionnel, adj., de correction, qui corrige; qui appartient aux actes qualifiés délits par la loi, par opposition aux crimes et aux contraventions :

Sans *correctionnelle* penitence ne repentance voulentaire. (René, *Mortifiement de vaine plaisance*, Œuv., IV, 19.)

Discipline *correctionnelle*. (Id., *ib.*, p. 20.

Parolle *correctionnelle*. (Id., *ib.*, p. 21.)

corrector, mod. correcteur, s. m., celui qui corrige :

Correctour, corrector. (*Gloss. lat-fr.*, B. N. l. 84226.)

Qui le corrigera il n'en fera riens et harra son *correctour*. (Tignonv., *Dis mor. des philos.*, Ars. 2312, f° 105 v°.)

Chremes son pere, comme *correcteur* de ses vices, le reprent. (*Therence en franç.*, f° 225 v°.)

Par Yginus, grec, pape catholicque,
Qui de l'erreur fut prudent *correcteur*.
(Gring., *Blaz. des heretiq.*, I, 302.)

Humain et doulx, de vices *correcteur*.
(Id., *le Jeu du prince des Sotz*, I, 246.)

Il faut que le baston face apres la parole
Devoir de *correcteur* envers la femme folle.
(Scev. de Ste Marthe, *Prem. œuv.*, I, Du Mariage.)

Interdiction aux pauvres de mendier a peine du fouet par un *correcteur* a l'egard des garçons et des filles au dessous de quinze ans, et d'estre enfermez et corrigez dans les maisons de l'hopital general. (*Arrêté du parlement du 22 déc. 1565*, Annuaire de la boulangerie des arrond. de St-Denis et de Sceaux, p. 117.)

Le *corretteur* reçoit .xx. sous pour fustiger un coupable. (1587, Péronne, ap. La Fons.)

— Anc., supérieur d'un ordre religieux :

Au *corrector* et a freres de Boloigne de l'ordre de Grantmont. (1275, Abb. de Boulogne, A. Loir-et-Cher.)

Le *correteur* de la maison de Bouloigne. (1291, *ib.*)

Le dit *corretour*. (1295, *ib.*)

Corratour de Montoncey de l'ordre de Grantmont. (1311, Marmout., S. Quent., A. Ind.-et-L.)

— Contrôleur :

Il est necessité que ung autre princey ou office soit qui prengne raison et qui amende ou corrige les comptes. Et aucuns les appellent *correcteurs*. (Oresme, *Polit.*, 2e p., f° 18d, éd. 1489.)

correer, mod. corroyer, v. a., préparer le cuir pour les divers usages auquel il est destiné :

Vous deussies aler en Danemarche
Conreer cuirs e conter vo formages.
(Raimb., *Ogier*, 1483.)

Ke nus ne meche sieu en quir ke on *conroie*. (1282, *Reg. aux bans*, A. S. Omer, AB xviii, 16, n° 808, Giry.)

Que tout conreur *conrechent* doresenavant les cuirs de boin sain de Malisnes. Que autre marchant de cuir *conré* ne puist *conrer* autre cuir. (12 avril 1328, *Reg. de la vinnerie, drapperie*, f° 154 r°, A. Tournai.)

Que tout li taneur et coryer de ceste ville qui se mellent de cuirs taner [et] *conreer* voisent puis dimence prochain venant en avant leurs cuirs euvrer. (3 mai 1350, *Reg. aux public.*, 1349-1364, A. Tournai.)

A Jeh. Fissiel pour .iiiixx. et .x. l. de sain... et pour .c. l. de sieu... accatei a lui par le massart et delivret a Lotart Hurette pour *courer* les quirs dessus dis et pour .i. lot de sain de hierenk pour rencraissier et renoirchir les seaus quant il furent fait, monte .x. l. .xvii. s. .iii. d. Au dit Lotart Hurette pour se paine et sallaire de *coureir*

les quirs dessus dis .LXXI. s. .VI. d. A Jehan Denis le brouweteur pour mener les quirs dessus dis de le maison ledit Colart de Brouxille a le maison dou dit coureur et pour les ramener a le maison Brillart quant ils *furent couret*. (1357, *Comptes de Valenciennes*, n° 17, p. 14, A. mun. Valenciennes.)

— *Correé*, part. passé :

La prisent li frere a ovrer
Une nef legiere et costue,
Et le vuarderent por le pluie
De cuirs de buef bien *conrees*.
(*De saint Brandan*, p. 111, Jub.)

.IX. peaux d'aigneaux *courrees*. (1307, *Mobil. des templ. du baill. de Caen*, A. N. J 413, pièce 29.)

Cuir mal *conroyé*. (*Ord. des cord.*, Ord. des arts et mét. de Besançon, VIII.)

Peau raclee ou *couraiee*, a faire soulliers. (R. Est., *Lat. ling. thes.*, Aluta.)

Cf. Conreer, II, 247ᵇ.

CORREERIE, s. f., métier de corroyeur :

Correria, corrigiaria, *courroierie*. (1207, 1233, 1247, *Cart. de S. Et.*, f° 121ᵃ, 8ᵇ, 230 v°, ap. Ham., *Lépros. de Troyes*.)

Item quant on mist Masset a le maison Colart Mauroit pour aprendre le mestier de *coririe*... (1344, *Tut. des enfants de Hanicotte de Cunfraing*, A. Tournai.)

En le rue ditte le *Coureryе*. (20 déc. 1393, chir., A. Tournai.)

Pour faire son mestier de *coriryе*. (8 mars 1394, *Tut. des enfants de François Cardon*, A. Tournai.)

CORREEUR, mod. corroyeur, s. m., ouvrier qui prépare les cuirs :

Coureeres de cuirs. (*Sent. de banniss.*, v. 1260, A. S.-Quent., l. 30.)

A savoir *conreeur* de quir por fere courroiees a ceindre et por fere semeles a souliers. (Est. Boileau, *Liv. des mest.*, 1ʳᵉ p., LXXXIII, 1.)

Courreur de quier. (*Liv. de la Taille*, Coquebert.)

Pierre, le *courreeur* de cuers. (1307, *Mém. Soc. Hist. de Paris*, XVIII, 213.)

Que tout *conreur* poront doreenavant maitre et meller avoech sain de Mallines toute manieres de ole, mes que ycils oles soit loyaus et marchans. (12 avril 1328, *Reg. de la vinnerie, drapperie*, f° 154 r°, A. Tournai.)

Que tout *conreur* puissent ouvrer et marchander de paine et de sain. (*Ib.*)

Et que il ne soit nuls qui dore en avant, puist estre marchans de cuirs et *conreres* ensamble. (6 avril 1377, *Reg. de la vinnerie, drapperie*, 1343-1451, f° 155 v°, A. Tournai.)

Que tout *coureur* et autres personnes qui se mellent et mesler se volront doresnavant de mettre en scieu et en craisse fortes pieches de quir de quoy on fait samelin. (8 mai 1403, *Consaux de Tournay*, A. Tournai.)

Cerdo, *coryor* de cuyr. (*Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 8426.)

Coureres de waide. (1419, Valenc., ap. La Fons.)

Les *conrours*, qui conrent le blanc courion. (*Pr. de l'H. de Metz*, III, 176.)

Courrieur de cuir ou tailleur. Cerdo. (*Vocabularius brevidicus*.)

Tanneur et *coureur* de cuyrs. (1547, Ch. des comptes de Lille, B 1758.)

Il est defendu a tous tanneurs et *conroyeurs* de conroyer cuirs a faux conroys. (*Ord. des tann.*, Ord. des arts et mét. de Besançon, XII.)

Couraieur qui pare les peaux. (R. Est., *Lat. ling. Thes.*, Allutarius.)

Corrieur. (1558, A. S.-Inf., Egl. de Rouen.)

— Artisan qui recouvre de cuir certains meubles :

Conreur de tables. (*Livre de la Taille*, Coquebert.)

CORREIE, v. Couroie.

CORRELATIF, adj., qui est dans une relation telle avec un autre objet que l'un supprime l'autre :

Apportant choses *correlactives*.
(A. de La Vigne, *Louenge des roys de France*, f° 57 v°.)

Correlatif. Correlativo. (Oudin, 1660.)

CORRELATIVEMENT, adv., d'une manière corrélative :

Correlativement. Correlativamente. (Oudin, 1660.)

CORREPTION, -SION, v. Correction.
— **CORRESGIER**, v. Corrigier.

CORRESPONDANCE, s. f., relation, rapport, conformité :

Ne scez tu bien qu'au mouvement
Des cieulx est ung entendement
Qui ha ça bas *correspondance*,
Et qui faict, par son influence,
A toutes choses avoir estre ?
(Jeh. de Meung, *Remonstr. de nat.*, 725.)

L'office de midi a *corespondence* aux autres heures selonc leurs offices. (Goulain, *Racional*, B. N. 437, f° 206ᵃ.)

Entre l'esprit et le corps y a telle *correspondence* que l'esprit sent la passion du corps, et le corps de l'esprit. (N. de Bris, *Institut.*, f° 181 v°.)

Ceste entreprise merite diligence ; et si chascun n'y met la main d'une mesme *correspondance*, l'issue n'en peut estre selon nos intentions. (25 juill. 1592, *Lett. miss. de Henri IV*, t. II, p. 652.)

CORRESPONDANT, adj., qui correspond :

Pluseurs mos grecs qui n'ont pas mos qui leur soient *corespondens* en latin. (Oresme, *Eth.*, B. N. 204, f° 348ᶜ.)

Auquel mien desir j'ay pensé ne pouvoir trouver subject plus *correspondant* de toutes les qualitez. (29 août 1593, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 48.)

CORRESPONDRE, verbe. — N., communiquer avec, être en rapport avec, répondre à :

Ja ce fust que il *correspondit* a la humilité de son compaignon. (Bers., *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 60ᵃ.)

Si vous *correspondes* a mon intention, il n'y a rien qui puisse empescher le fruict de nos labeurs. (*Har. de H. III aux Estats*, 1576.)

— Réfl., être en rapport avec :

Le vestement, pour te respondre,
Au porteur *se* doibt *correspondre*.
(Eloy Damernal, *Deablerie*, f° 35ᵇ.)

CORRIGIBILITÉ, s. f., qualité de celui qui est corrigible :

La *corrigibilité* des pescheurs. (Henri de Gauchi, *Gouv. des Princ.*, Ars. 5062, f° 189 v°.)

CORRIGIBLE, adj., qui peut être corrigé :

Corrigibilis, *corrigible*. (*Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 7679.)

Aucuns sont si *corrigibles* et si disciplinables que par les blasmes seulement et par la parole ilz se amendent. (Henri de Gauchi, *Gouv. des Princ.*, Ars. 5062, f° 190 v°.)

CORRIGIER, mod. corriger, verbe. — A., réprimander, punir :

Corregier. (*Dial. de S. Grég.*, ms. Evr., f° 39 v°.)

Courrigier. (1337, A. N. JJ 70, f° 128 v°.)

Correpgier les meffais. (1383, *Denombr. des baill. de Caux*, A. N. P 303, f° 3 v°.)

Courrigier. (Froiss., *Chron.*, B. N. 2644, f° 174 r°.)

N., redresser les combinaisons (d'une serrure) :

Passelion fut moult joyeulx du beau coffre et se seist au plus pres, puis commença a vouloir *corriger* a tout les doys *a* la serrure pour l'ouvrir. (*Perceforest*, t. II, f° 36ᶜ.)

CORRIVAL, s. m., rival :

Et ne me fera *corrival* ce beau Juppin. (Rab., *Tiers livre*, ch. XII.)

Les autres meurent seulement par l'odeur, comme celui qui tumba mort a Senes par odeur seulement presenté par un *corrival* amoureus. (Le Blanc, *Cardan*, f° 54 r°.)

Qui jamais oyt dire que le pere fust *corrival* de son fils ? (Lariv., *le Laq.*, I, 3.)

Tesmoin l'elephant *corrival* d'Aristophanes le grammairien, en l'amour d'une jeune bouquetiere en la ville d'Alexandrie, qui ne luy cedoit en rien aux offices d'un poursuivant bien passionné. (Mont., l. II, ch. XII, p. 304.)

Ayant veu son *conrival* apert. (Yver, *Printemps*, p. 80.)

Havinnes et Landas ne briguerent point ma voix, me croyans estre leur *corrival* en ce dessein. (1609, Phil. de Hurges, *Mém. d'eschevin de Tournay*, Mém. de la Société hist. de Tournai, V, 116.)

Corrival, dites rival. (Chifflet, *Nouv. et parf. gramm. fr.*, éd. 1706, p. 30.)

— Adj. :

Je sçavois que son mal
Estoit pour mesme objet un amour *corrival*.
(Schelandr., *Tyr et Sid.*, 2ᵉ journ., V, 1.)

CORRIVALE, s. f., rivale :

Brunehaut, ne pouvant endurer une *cor-*



rivale de ses grandeurs. (PASQ., *Rech.*, V, 18.)

CORROBORANT, adj., qui a la vertu d'augmenter la force de la constitution :

Faut appliquer remedes refroidissans et *corroborans*. (PARÉ, IX, 5.)

CORROBORATIF, adj., qui a la vertu de corroborer :

Choses astringentes et *corroboratives*. (PARÉ, XX bis, 19.)

CORROBORATION, s. f., action de corroborer, état de ce qui est corroboré, confirmation :

Et a plus grant *corroboration* et firmité. (1296, Neuchâtel, Arch. du Prince, L[14], n° 17.)

Avons fait apposer aux presentes nos sceaux dont nous avons accoustumé de nous servir pour *corroboration* d'icellie. (1301, Moreau 875, f° 113 r°, B. N.)

Por plus grant *corroboration* des choses desoir dittes. (1er avril 1301, *Record du bailli de la cour de Jupille*, dans Bormans, *Gloss. des tanneurs Liégeois*, Doc. inéd., II.)

Pour *corroboration* de mon dire. (H. EST., *Conf. du lang. fr. avec le grec*, Préf.)

CORROBORER, v. — A., donner de la force, du ton à ; donner force, appui à :

Avons loeez, greez, confirmees, *corroborees* et approuvees, loons, greons, confermons, *corroborons* et approuvons et obligons expressement nous, nos hoirs et tous nos biens. (1389, *Carl. de l'abb. S.-Médard*, Rouge liv., f° 259 r°, A. Tournai.)

— Réfl., se donner de la force :

Vous avez mestier de manger de bonnes viandes pour *vous corroborer*. (PALSGR., p. 630.)

CORROCER, v. COURROUCIER.

CORRODANT, adj., qui corrode :

Pustule ulcerante et *corrodante*. (B. DE GORD., *Pratiq.*, I, 18.)

Ulceres *corrodantes*. (*Jard. de santé*, I, 411.)

Corrodentes. (*Ib.*)

CORRODER, v. a., ronger, entamer, au propre et au fig. :

La ceruse et la centaure *corrodent* et ulcerent le corps humain. (EVR. DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 260a.)

Sur le lieu que vous vouldres *corroder* ou cicatrizer. (B. DE GORD., *Pratiq.*, I, 21.)

Contre ceux qui *corrodent*
L'honneur d'aultruy.
(GUY DE LA GARDE, *Invect. de l'aut. du Phœnix*.)

CORROIER, v. CORREER. — **CORROIEUR**, v. CORREEUR.

CORROMPRE, verbe. — A., rompre l'ensemble, gâter, détruire, souiller :

Trop est lede chose et vilaine
Que de *corrumpre* sen alaine.
(*Clef d'amors*, 3243.)

Ne *courront* gens. (JEAN DE VIGNAY, *Enseign.*, ms. Brux. 9467, f° 28 v°.)

Ceulx qui *corrumpent* ou faulsent la monnaie. (ORESME, *Eth.*, f° 213d.)

Dydo fut royne de Cartaige,
Qui *corrompit* son mariaige.
(EUST. DESCH., VI, 216.)

Nature a maternellement observé cela, que les actions qu'elle nous a enjoinctes pour nostre besoing, nous fussent aussi voluptueuses. Et nous y convie, non seulement par la raison mais aussi par l'appetit : c'est injustice de *corrompre* ses regles. (MONT., liv. III, ch. XIII, p. 225.)

— *Corrompu*, p. passé et adj., dépravé :

Le *corrompu* duc de Sombresset. (WAVRIN, *Anchienn. Cron. d'Englet.*, II, 180.)

— Substantiv. :

Aussi droiture et bonne seigneurie ne corront gent, mais soushauce et conforte les *corrompus*. (J. DE VIGNAY, *Enseignem.*, Brux. 11952, f° 48a.)

— Adj., gâté, altéré :

Que nulz ne face sausse fors de boine estoffe, et qu'elle ne soit tournee ne *corrompue*. (3 juill. 1408, *Ord. au reg. des mét.*, n° 397b, f° 77 v°, A. Tournai.)

Tous indifferemment (les Grecs) parlent un langage *corrompu* de l'antique. (BELON, *Singularitez*, I, 3.)

Cf. II, 313a.

CORROSIF, adj., rongeant :

Vertu *corrosive*. (EVR. DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 260a.)

Sang *corrosis*. (BRUN DE LONG BORC, ms. de Salis, f° 15d.)

Plaies *corrosives*. (ID., f° 29a.)

Flammes *corrosives*.
(O. DE S. GEL., *Eneid.*, B. N. 861, f° 70c.)

Pustule *corrosive*. (*Jard. de santé*, I, 322.)

Les vins furent fort *corosifs*, d'aultant qu'ils furent recueillys sans pluye. (J. PUSSOT, *Journalier*, p. 117.)

L'Aure respond : Vertu n'ay pour restrein-
Tant *corrosive* et naturelle arsure. [dre
(GERMAIN COLIN, *Poés.*, p. 119.)

— S. m., substance rongeante :

En metant... desus aucun *corrosif* restrangnant. (*Frag. d'un liv. de medecine*, ms. Berne A 95, f° 23 r°.)

Aulcuns les coppent (les bossetes) en croix, les aultres les ostent par *corrosis*. (B. DE GORD., *Pratiq.*, I, 21.)

CORROSION, s. f., action de corroder, fait d'être corrodé :

La *corrosion* des dens. (*Jard. de santé*, I, 144.)

Erugo tout seul ulcere la chair, et fait *corosion*. (M. GREG., *Ep. des trois prem. liv. de Gal.*, I.)

Le nard est bon aux devoyemens et *corrosions* d'estomac. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 385.)

CORROSIVETÉ, s. f., qualité de ce qui est corrosif :

Et la ou *corrosiveté* aucune se trouvera en ma tractation non agreable a chascun, que icelle veullent plus imputer a la nature du temps, que a la perverse et oblique intencion de l'aucteur. (G. CHASTELL., *Ver. mal prise*, p. 514, Buch.)

CORROYER, **CORROYEUR**, mod., v. CORREER, CORREEUR.

CORRUGATION, s. f., froncement, plissement :

Cicatrices, *corrugacions* et fronces qui leur viennent au cuir. (EVR. DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 128 r°, col. 1.)

La fain veritable vient par la contraction et *corrugation* des vaines de l'orifice de l'estomac. (*Regime de santé*, f° 8 v°.)

De moindre *corrugation*. (*Jard. de santé*, I, 168.)

CORRUPTEUR, s. m., celui qui corrompt :

Les Juifs estimoyent les Samaritains comme apostats et *corrupteurs* de la loy. (CALV., *Comm. s. l'harm. evang.*, p. 681.)

CORRUPTIBILITÉ, s. f., qualité de ce qui est corruptible :

Corruptibilité. (P. FERGET, *Nouv. test.*, Maz. incun. 11485, f° 165 v°.)

CORRUPTIBLE, adj., qui peut être corrompu :

Car quanque la lune a souz soi
Est *corruptible*.
(*Rose*, 19171.)

Je sui (dist Alixandre) *coritibles* et morteus come vos. (*Le liv. dou roi Alix.*, B. N. 1385, f° 38b.)

Ceste vie *corruptible*. (*Intern. Consol.*, II, LI.)

Hommes barbares, *corruptibles* a toutes mains et sans foy. (*Négoc. de la France dans le Levant*, t. II, p. 8.)

CORRUPTION, s. f., action de corrompre, au propre et au fig. :

Ne tu ne dunras le tuen seint veer *corrumptiun*. (*Psalm.*, Brit. Mus., Ar. 230, f° 18 r°.)

La *corropcion* de nostre mortalité. (*Greg. pap. Hom.*, p. 111.)

Ele l'avoit conseu sanz pechié et sanz *corruption* de virginité. (*Vie saint Thomas*, B. N. 988, f° 24c.)

Corupciun. (*De S. Jehan*, B. N. 19525, f° 35 r°.)

Unes lettres bones, sainnes, entieres, sanz vice et sanz *corruption*. (Avr. 1258, S.-Aubin, Coudray-Macouard, A. M.-et-L.)

Par leurs ignorances, *corrupçons* et negligences ont fait moult de maux sur le pueple. (1356, *Procès-verbal de la tenue des Trois Etats*, A. mun. Senlis.)

Sain et entier et sans aucune *corrusion*. (Août 1372, *Ord.*, V, 515.)

Cf. II, 314b.



1. **cors**, mod. corps, s. m., ce qui fait l'existence matérielle d'un homme ou d'un animal ; personne :

... S'en issirent fors
Tuit cil ki li erent el *cors*.
(*Eneas*, 1157.)

Vien t'an conbatre *cors* a *cors*, per a per.
(*Loh.*, ms. Montp., f° 210ª.)

Son *cors* vesti et para.
(*Bele Aaliz*, G. Paris, dans *Mélanges Wahlund*, p. 10.)

Li *corps*.
(*De Charl. et des Pairs*, Vat., f° 20ᵇ.)

Cacié m'a de batalle et *cors* a *cors* vaincu.
(*Rom. d'Alex.*, f° 57ᵇ.)

C'est ma tres douce chiere dame
Qui mon cuer a, mon *cors* et m'ame.
(*La Clef d'amors*, 21.)

Tant qu'au *corps* la vie avroit.
(Adenet, *Cleom.*, Ars. 3142, f° 36ᵇ.)

A cort s'en vait por son *cors* deporter.
(*Gaydon*, 365.)

La il faisoit si grant vaillance d'armes que tous s'en merveilloient. Et Gallehault mesmes fut tout esbahy comment le *corps* d'un seul chevalier povoit ce faire. (*Lancelot du Lac*, 1ʳᵉ p., ch. xxxvi.)

Peu de temps avant trepassa de ce siecle le roy Lancelot de Naples, et ne laissa nulz enffans de son *corps*. (Ol. de la Marche, *Mém.*, I, i, p. 190.)

Il n'est homme si decrepite tant qu'il voit Mathusalem devant, qui ne pense avoir encor vingt ans dans le *corps*. (Mont., l. I, ch. xix, p. 38.)

— *Avoir vie ou cors*, vivre :

Tant que j'*avray vie ou corps*. (2 mars 1438, *Testament de sire Jehan de le Masure*, chir., A. Tournai.)

— *Prendre au cors*, saisir :

Il tumba entre les mains des satellites de Sylla qui alloyent recherchans ces lieux la et *prenoyent au corps* ceulx qu'ilz y trouvoyent cachez. (Amyot, *J. Cæsar*.)

— *Un bon cors*, un homme d'une forte constitution :

Lendemain se comparut l'entrepreneur devant le juge, et d'aultre part un escuyer de la conté de Bourgoingne, nommé Jehan de la Villeneuve, dit Passequoy, *ung bon corps*, grant et puissant de sa personne. (Ol. de La Marche, *Mém.*, I, 21, p. 193, éd. Soc. Hist. de Fr.)

— *Un bon cors d'homme*, un brave homme, un homme excellent :

L'evesque, lequel escoutoit ces discours, comme c'est un fort *bon cors d'homme* tasche a les consoler tous. (*Le Caquet des poissonnieres*, Var. hist. et litt., t. II.)

— *Povre cors*, pauvre homme :

Vous semblez bien un *povre corps*,
Comment ! voulez vous aler hors
Donques ainsi ?
(*Un Mir. de N.-Dame*, comment le roy Clovis se fist crestienner.)

— *Saint cors Dieu*, la sainte hostie :

Je vous vois querre le *saint corps
Dieu*...
(*Mir. de S. Jean Chrys.*, 1506.)

— Par extens., *cors saint*, personne aimée à l'idolâtrie :

Ainsy que l'on vouloit fermer la porte d'Authun, y arriva ceste pelerine, et ne faillit d'aller tout droict ou demoroit son *corps saint*, qui fut tant esmerveillé de sa venue, que a peyne pouoit il croire que ce fut elle. (Marg. d'Ang., *Hept.*, 61 nouv.)

— *Enlever un homme comme un cors saint* (pour *Cahorsain*), l'enlever de vive force, promptement, sans qu'il ait le temps ni le moyen de résister :

Aux voleurs ! a l'ayde ! secourez moy ! on m'*enleve comme un corps saint*. (Cramail, *Com. des Prov.*, II.)

— *Faire de son cors*, avoir une conduite déréglée, en parlant d'une femme :

Qui est femme mal renommee et qui *fait de son corps* a sa voulenté. (1426, A. N. JJ 173, pièce 370.)

— *Cors*, justaucorps :

Messire Phelippe de Yblin seneschau ala a pié, mais non pas en *cors*. (*Gestes des Chiprois*, p. 324, G. Raynaud.)

Et apres luy d'une bone piesse dou jour alerent tous les autres chevaliers, valles et tricoples et sergans, a pié et en *cors* sans saintures. (*Ib.*, p. 325.)

Et ne peut, quoy qu'il face,
Entamer la sallade ou le *corps* de cuirace.
(Desport., *Mort de Rodom.*)

— Chef-lieu :

S'il passe par et outre le *corps* de la chastellenie (le marchand forain) sans acquitter, il payera soixante sols tournois d'amende. (Ch. du Moulin, *Coust. d'Anjou*, dans *Coust. general et particul. du roy. de France et des Gaulles*, t. II, f° 35 v°, lii, Paris, 1581.)

Et est entendu le *corps* de la chastellenie, la principale ville ou le principal bourg d'icelle. (Id., *ib.*, LIII.)

Cf. II, 314ᵇ.

2. **cors**, v. Cours.

corsage, s. m., taille du corps humain depuis les épaules jusqu'aux hanches ; corps en général :

Maugis va cele part, si entra el manage,
Il entre en la maison, ki ot petit *corsage*.
(*Quatre fils Aymon*, B. N. 24387, f° 36ª.)

Chascun jour croist ele en *corsage*.
(Gaut. d'Arr., *Eracle*, 2834.)

Tant amendoit touz jors de proesce et de *corsage* que il donoit bone esperance de soi. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 231ª.)

Il est voirs que Claudins est .i. des plus forz hommes del monde, de son *corsage* si est durs a merveilles, et molt puet soufrir travail. (*Lancelot*, ms. Frib., f° 142ᵇ.)

Si vint vers seur eulz uns hons sauvages qui estoit de moult grant *corsage*. (*Hist. du bon roy Alex.*, Brit. Mus., Reg. 19 D. i, f° 31ᵇ.)

Lors se merveillent tous ensemble qui se peult estre, si demandent de quel *corsaige* il estoit, et de quelle façon. (*Lancelot du Lac*, 2ᵉ p., ch. cxix.)

O Dieux,
Le beau *corsage* ! o les beaux yeux !
(J. A. de Baif, *l'Eunuque*, II, 1.)

Quant leur gueule devore un cerf au grant *cor-[sage*.
(Rons., *Od.*, VIII, p. 37.)

Un bœuf de grand *corsage*.
(Id., *Franc.*, liv. II, Œuv., p. 424.)

Le roy (des abeilles) est celuy qui est de plus riche taille, et de *corsage* royal. (E. Binet, *Merv. de nat.*, p. 81.)

Cf. II, 315ᶜ.

corsaire, adj., propre à la course :

Certaines gallees *coursaires* du roy d'Arragon nostre ennemy et adversaire estoient presque toujours sur la mer illec environ. (1470, A. N. JJ 196, pièce 46.)

Nefz bellicques et *coursaires*. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f° 246 r°.)

— S. m., celui qui fait la course sur mer :

Pirates et *cursaires* de mer. (1443, *Lett. de Ch. VII*..., f° 54)

Les *coursaires* nous rencontrants sur mer. (Belon, *Singularitez*, I, 8.)

— Bâtiment qui sert à faire la course :

Les *coursaires* vont tousjours a voiles et boursets des hunes desployees, et comme ils cinglent de grand vent et roideur, fendant l'eau fort rudement, il semble qu'ils ne voguent que sur l'escume, de la aller a court et escumer, c'est le mesme. (E. Binet, *Merv. de nat.*, p. 95.)

Cf. II, 315ᶜ.

corsat, v. Corset.

corselet, s. m., petit corps de cuirasse :

... D'avoir *corcelletz* pour estre prets demain. (1562, ap. Verger, *Arch. cur. de Nantes*, t. I, col. 190.)

Et Pharon au rebours de plus en plus s'obstine,
Semblable au *corcelet*, qui plus en sa froideur
Est batu des marteaux, d'autant plus se fait dur.
(Du Bartas, *Judith*, II, 218.)

Et nous, soldats, portons les *corseletz*,
Tandis que vous vuydez les gobeletz.
(1612, *Serm. du Cordel. aux Soldats*, Var. hist. et litt., t. II.)

— Petit corset :

Les Lyonnoises
Bourgeoises
Prennent cotte et *corselet*,
Huschees
Et resveillees
Par le doux rossignolet.
(B. Desper., *Rec. des œuv.*, p. 54.)

Cf. II, 316ª.

corser (se), v. réfl., se prendre corps à corps :

Mais en la luitte d'amour
Nous corsames tour a tour,
Tous enivrez de grant aise.
(J. A. de Baif, *les Amours*, f° 226 v°, éd. 1572.)

corsesque, s. f., javeline à fer long

et large, et avec deux oreillons à crochet :

Les autres portoyent morrions fourniz de mesme, avec leurs rondelles et *corsesques*. (1549, *Entr. de Henry II a Paris*, f° 22 r°.)

Ætolus fut le premier qui monstra a jetter les dards et *corsesques*. (Du Pinet, *Pline*, VII, 57.)

Blessé d'un coup de *corsesque* au visage. (B. de Salignac, *le Siège de Metz*, p. 547.)

Corset, s. m., corsage de robe, de cotte, etc. :

Si que ton *corset* ne ta cote
Ne fachent plique ne banscote.
(*La Clef d'amors*, 351.)

Je doign a Gilleite ma damoiselle mon *courset* a chascun jour. (1306, *Test. rédigé par l'Off. de Toul*, Mureau, A. Meuse.)

Et je y alai atout le *corcet* que l'on m'avait fait en la prison. (Joinv., *S. Louis*, § 409, Wailly, 3e éd.)

Je done .i. *corsat* de peires a mai domezelle. (1318, *Cart. de la gr. égl. de Metz*, B. N. 11846, f° 151°.)

Et achitat .iii. pennes de *corces* de menus vairs pour chevaliers. (1321, A. Meuse B 492, f° 167 v°.)

Lour *corsas* que sont si estrois que a poine puent il entreir ens. (1332, *Hist. de Metz*, ch. iv, p. 71.)

[Je donne] a Agnies, me seur, men court *corsait* a tout le fourure. (10 février 1333, *Test. Maroie de Morcourt*, chir., A. Tournai.)

.i. viez *courset* de guobelin. (1348, *Inv. Arch. Doubs*, G 82.)

.i. viez *courset* mabrey. (*Ib.*)

.i. viez *coursat* de pees, .i. *courset* forrey. (*Ib.*)

Ung *coursset* de violet fourrey de popres. (Déc. 1397, *Invent. de meubles de la mairie de Dijon*, A. Côte-d'Or.)

Car les pourfiz de ses *courses* et de ses chapperons ne sont pas assez grans. (*Liv. du Chevalier de la Tour*, p. 46.)

Qui estoit armé d'un *corsset* d'acier. (J. Chartier, t. II, p. 307.)

Ung noir *corset* a femme. (5 août 1496, *Tut. de Gregollet et Haquinet Sadonne*, A. Tournai.)

Tous ses officiers domestiques estoient armez quand il chevauchoit, et lui aussi et les seigneurs de son sang et chambellans, les uns de harnois blanc et les autres de *coursets* et brigandine. (H. Baude, *Eloge de Ch. VII*, c. i.

Une nymphe est aupres en simple *corset* blanc
Qui tremble de frayeur de voir jaillir le sang.
(Rons., *Ecl.*, III.)

Cf. II, 316b.

Cortege, s. m., suite de personnes qui en accompagnent une autre pour lui faire honneur dans une cérémonie ; toute suite nombreuse de personnes :

Ces mesmes Jehans de Montingni vit la gent passer a tout un *cortige*. (1234, *Inv. de Tupelmont de Grece*, 369, Arch. de la Flandre orient.)

Cortical, adj., qui appartient à l'écorce ; qui appartient à la peau :

Ulceres appellees *corticales*. (*Jard. de santé*, I, 363.)

Cortige, v. Cortege. — **Corunement**, v. Couronement. — **Coruner**, v. Couroner.

Coruscant, adj., brillant, étincelant :

Estoille *coruscante*. (*La Nef de santé*, f° 1 r°.)

— Fig. :

Sa fille unique, tres odorante et *corruscante* Marguarite. (*Le Triomphe des vertus*, B. N. 7032, f° 100.)

Coruscation, s. f., vif éclat de lumière produit par une matière incandescente :

Corruscation, ce est a dire resplendissement et lumiere iront devant gresle. (*Bible*, Maz. 311, f° 40°.)

Lors verra l'en sur terre apertes
Foudres et *coruscacions*,
Foudres de tribulacions
Espars de signes merveillables.
(Macé, *Bible*, B. N. 401, f° 208a.)

O lumiere perpetuelle, trespassant toutes lumieres, *corruscacions* et aultres resplendisseurs, purifiez, esjouyssez, clarifiez et vivifiez mon esperit. (*Intern. Consol.*, II, ch. xxxiv.)

Oudict an a Angiers fut grant tremblement de terre, grans esclairs et *choruscations*. (N. Gilles, *Ann.*, t. II, f° 340 v°.)

Corusque, adj., brillant, étincelant :

De pres suyvoyent leurs chiefz et capitaines
Moult bien armez, *chorusques* et luysans,
En leurs harnoys riches et bien duysans.
(O. de S. Gel., *Eneid.*, B. N. 861, f° 90a.)

Armez de fer, ayans leurs haultes testes
Toutes *corusques* de radieuses crestes.
(Id., *ib.*, f° 97°.)

— Subst., corps brillant :

Avons veu descendre des cieulx
Ung *corrusque* tant lumineux
Que plus clair ne savroit yssir.
(*Act. des apost.*, vol. I, f° 80b.)

Corusquer, v. n., briller, étinceler :

Paravant aussi au cardinal Le Moyne apparut feu a gros globeaux sur la ville de Paris, *coruscant* et courant de porte en porte, sans tonnerre ne vent. (Juv. des Urs., *Charles VI*, an 1382.)

La terre en croule et tout l'air s'en offusque,
Mer en fremyst, et le feu en *corusque*.
(J. Marot, *Voyage de Venise*, f° 32 v°, éd. 1532.)

Corve, v. Courbe.

Corveable, adj., sujet aux corvées :

Les tenanciers sont *corveables* a misericorde. (Loisel, *Instit.*, liv. VI, tit. 6.)

Corvee, s. f., journée de travail gratuit que les vassaux devaient à leur seigneur :

Chascun bourgois manans dedens Oisy doibt au seigneur six *corvees*, chascune *corvee* par un jour, en la terre le seigneur chascun an, de ce meisme labeur dont il vit. (1216, ap. Taillar.)

En rentes de deniers, de capons, de bleit, d'avaine, de *corvees*. (1267, *ib.*, p. 287.)

Rentes de deniers, de capons, d'auwes, de blet, d'avaine, de *corwees*. (1268, *ib.*, p. 295.)

En *corveies*. (1270, Souilliers, I, 12, A. Meurthe.)

[Je] quite al eglise Saint Nicholay, devant dite, toutes talles, toutes *courrovees*... (1276, *Cart. abbaye S. Médard*, Rouge livre, f° 123 r°, A. Tournai.)

En *corweies*. (1278, Bouconville, 2, 2, A. Meurthe.)

.xv. *courouwees*. (1290, 2e *Cart. d'Artois*, A. munic. de Lille.)

Trois *corvees* l'an. (*Ib.*)

Sexante et quatre *courvees* de braz, doze *courvees* de beufs. (Sam. av. Chand. 1329, A. Cher, F 146.)

Les diz religieus disoient... d'avoir *corvees* des personnes et *courvees* dex chevaus. (1340, A. N. K 43, pièce 12.)

De soustenir tous frais, *coruwees* et autres debtes. (1388, A. N. MM 31, f° 70 v°.)

Esdits lieux de Wancourt et Guemappes, ledit seigneur a *courrovees* de bras, pareillement audit Wancourt six *courrovees* de chevaux. (*Cout. de Wancourt et Guemappes*, XVIII.)

— Fig., charge :

Le vivre leur est *courvee* et le mourir soulas. (Charr., *Sag.*, l. II, ch. vi, p. 373.)

Cf. II, 321a.

Corveure, v. Courbure.

Corybante, s. m., prêtre de Cybèle :

Souflant et marchant a pas desreiglez par sa chambre de la mesme sorte que faisoyent les *coribans* quand ils sortoyent fraischement de rage divine. (Tahureau, *Prem. dial. du Democritic*, p. 76.)

Corybantisme, s. m., espèce de frénésie dans laquelle tombaient les malades tourmentés par des insomnies continuelles et par des visions fantastiques :

D'autant que la prunelle de leurs yeux (des corybantes) estoit perpetuellement ouverte, et qu'ils ne dormoient comme point, ils estoient travailles de tintoins, ce qui a donné le nom de *corybantisme* a une maladie en laquelle on entend un perpetuel bruit aux oreilles. (Le Duchat, *Alphab. de Rab.*, liv. IV, c. xxxii.)

Corymbe, s. f., assemblage de fleurs ou de fruits qui s'élèvent au même niveau :

En la summité de perles a couronnes et *corimbes* blanchissantes de forte odeur. (*Jard. de santé*, I, 373.)

Coryphee, s. m., celui qui dirigeait

les chœurs dans les pièces du théâtre grec :

Coryphee. (LA BOD., *Harmon*., Ep.)

— Fig., celui qui surpasse les autres en excellence :

Chascun d'eux pour estre *coryphee* et coq par dessus tous, veut vaincre en ses opinions. (SALIAT, *Her*., III.)

COSCOSSON, COSCOTON, v. COUSCOUSSOU.

COSDRE, mod. coudre, verbe. — A., attacher au moyen d'un fil passé dans une aiguille :

Bele Aiglentine,
En royal chamberine,
Devant sa dame
Cousoit une chemise.
(*Chans*. ap. Bartsch, *Rom. et Pastour*.)

Ce nen est pas vostre mestier,
Mais filer, *cosdre* et taillier.
(*Eneas*, 7085.)

Vint en la canbre a bele Beatris
U la ducoise *cosoit* .i. sien cainsil.
(*Loh*., ms. Berne 113, f° 31c.)

Dient que ja ne sufferunt
Que lur seignur seit enterrez,
Ainz *ert cusuz* e enbasmez.
(BEN., *D. de Norm*., I, 1706.)

Lor dras a fait *costre* e tallier.
(G. DE S. PAIR, *M. S. Michel*, 611.)

Li lormier de Paris pueent taillier et faire taillier leur renes, leur chenetes, leur poitraus, leur estrivieres, corroies a esperon, et toutes les choses qui a leur mestier apartienent, de toutes manieres de cuir, et *queudre* et faire *queudre* en leur hostiex et hors de leur hostiex, de nuiz et de jours franchement, toutes les foiz que mestier leur en sera. (EST. BOILEAU, *Liv. des mest*., 1re p., tit. LXXXII, 6.)

Sartorium, ouvreur a *queudre*. (*Gloss. lat.-fr*., ms. Montp. H 110, f° 233 r°.)

Aguille a *coustre*. (1379, A. mun. Angers, CC 3, f° 25.)

Elle *cousoit*
Les robes des povres personnes.
(*Act. des apost*., vol. I, f° 102d.)

Ceste vaillant femme venoit souvent et menu *coustre* et filer aupres de ce clerc. (*Cent Nouv*., XXIII.)

— *Cosu*, part. passé, attaché par un fil :

Braies li porta e chauçons bon *cosuz*.
(*Rom. d'Alex*., ms. Arsenal, P. Meyer, I, 36, v. 244.)

— Loc., *bouche cousue*, en fermant la bouche :

Je vous requier *bouche cousue*.
(*Farce du Pont-aux-Asgnes*, Anc. Th. fr., II, 44.)

— *Joues cousues de faim*, traits tirés par la faim :

Que un philosophe soit povrement vestu et ait les *joes cousues de faim*, ce fait povreté volontaire. (M. LEFRANC, *l'Estrif de Fort*., f° 51 v°, impr. Univers.)

— *Visage cousu*, visage tiré, pâli :

Le *visage* desfaict et *cousu* pour les ennuis qu'il avoit supportez. (AMYOT, *Cicero*.)

Cf. COUDRE, II, 330c.

COSMARAN, v. CORMARENC.

COSMETIQUE, adj., propre à embellir la peau, à entretenir les dents, les cheveux, les mains :

Eaux *cosmetiques*. (EVON., *Tresor*, c. XLVII.)

COSMIQUE, adj., qui appartient à l'ensemble de l'univers :

L'elevacion et l'esconcement des estoiles et des parties du ciel selonc la consideration des poetes peut estre en .III. manieres. L'une si est appellee *cosmique*, ce est a dire mondaine. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist*., B. N. 210, f° 8 v°.)

COSMIQUEMENT, adv., d'une manière cosmique :

Le signe se lieve *cosmiquement* ouquel et avec lequel le soleil lieve et monte sur terre. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist*., B. N. 210, f° 8 v°.)

COSMOGRAPHE, s. m., celui qui traite de la cosmographie :

Les anciens *cosmografes*. (ORESME, ap. Meunier, *Thèse*.)

Aux *cosmographes* de ce monde
Qui...
(CRETIN, *Ch. roy*., B. N. 1537, f° 59 v°.)

Le mont Caucase, lequel, selon les *cosmographes*, divisant l'Asie par le milieu, termine d'un costé la Scitie, et de l'autre finit en Inde. (GRUGET, *Div. leç*., IV, II.)

COSMOGRAPHER, v. a., décrire en cosmographe :

Tous ceux qui de ce siecle ou des siecles passes
Cosmographant les lieux qu'ils avoient traverses,
Ont apres eux voulu rendre recommandable
Une ville, un chasteau, un fort inexpugnable :
Ils les ont remarques par des points principaux.
(P. DE BRACH, *Poem*., f° 72 r°.)

COSMOGRAPHIE, s. f., description astronomique du monde :

Toute la *cosmographie*. (CHARRON, ap. Littré.)

COSMOGRAPHIQUE, s. f., cosmographie :

Le premier globe...
Est divisé par la *cosmographique*
En ces trois pars : Asie, Europe, Aphrique.
(LEON, *Descr. de l'Afr*., Commend.)

COSPEAU, v. COPEL. — **COSPEUR**, v. COUPEUR.

COSSAT, s. m., ce qui reste après qu'on a battu les pois, les fèves, les haricots pour en avoir la graine :

Il aime les *cossats* des legumes, comme vesses, pois et febves. (LIEBAULT, p. 118.)

Les balieures de la maison, *cossats*, troncs de choux. (O. DE SERR., I, 5.)

Cf. II, 322b.

COSSE, s. f., enveloppe de certaines graines légumineuses :

Feves es *coces*. (NECK., ms. Brug.)

— Fruit de quelques arbustes et plantes :

Les *cosses* du sené. (*Jard. de santé*, I, 427.)

— Par extens., objet ayant la forme d'une cosse de genêt :

Un collier d'or de *cosses* garny de quarante huit perles. (1413, *Compt. de René*.)

COSSER, verbe. — A., frapper en poussant, donner de la tête contre :

Et de sa corne essaye
De *cosser* brusquement mon mastin qui l'abaye.
(RONS., *Od*., IV, p. 10, Mellerio.)

— N. :

Deux belliers *cossoient* et se hurtoient a perte de cornes pour l'amour. (R. BELLEAU, *Berg*., 1re j., f° 29 r°.)

Je t'adverty sur tout quand mes chevres paistront,
Garde toy de mon bouc, car il *cosse* du front.
(CL. TURRIN, *Œuv. poét*., Egl. II.)

COSSI, s. m., cri de l'hirondelle :

Si fuit bien l'arondelle aussi
Quand elle chante son *cossi*.
(RONS., *Gayetez*, l'Alouette, Œuv., p. 258.)

COSSU, adj., qui a beaucoup de cosses ; fig. et pop., riche, à son aise :

Une seue bonne voisine
Qui surnommee est la Bossue ;
Riche femme est, assez *cossue*.
(*Mir. de N.-D*., VI, 232.)

1. **COSTE**, v. COUTE 2.

2. **COSTE**, mod. côte, s. f., os plat et courbé situé obliquement sur les parties latérales de la poitrine :

De la *coste* d'un grant peisson
Ki est en mer, cetus a non.
(*Eneas*, 4445.)

— *Coste a coste*, auprès l'un de l'autre :

Et furent tuit *coste a coste* arengié. (VILLEH., § 236.)

— Prov. et fig. :

C'est un bon fallot, le morceau luy passera bien loin des *costes*. (CRAMAIL, *Com. des prov*., I, VII.)

Cf. COSTE 2, t. II, p. 322c.

COSTÉ, mod. côté, s. m., partie droite ou gauche du corps :

Lez le *costet* li cunduist sun espiet.
(*Rol*., 1315.)

Il traist a lui, sel fiert el ventre,
Andeus li perça les *costez*.
(*Eneas*, 3600.)



Dormir le feistes par ta posté
E une femme feistes de sun *coisté*.
(*Lumiere as lais*, ms. Cambridge, S. John's Coll. F 30, f° 1°.)

Car li sans li raioit par ansdeus les *costes*, et estoit navres en deus lius. (Henri de Val., § 511.)

S'as biau coutel, pendu doit estre
A las de soie au *costé* destre.
(*La Clef d'amors*, 389.)

— Partie latérale :

Qui gardoient et deffendoient le pais de Normendie a che *chosté*. (Froiss., *Chron.*, IV, 345.)

L'empereur voyant son armee se ruiner par famine, a cause que de toutes parts les vivres luy estoient coupez, tant devant, derriere, que par les *costez*. (Mart. du Bellay, *Mém.*, l. X, f° 336 v°.)

— *Par a costé*, du côté, tout auprès :

Quant elle s'en aloit *par a costé* du buisson. (*Lancelot du Lac*, 1re p., ch. XLVIII.)

— *Ne pouvoir dormir longtemps sur un costé*, être d'une humeur inconstante :

Bref il *ne peut dormir longtemps sur un costé*.
(Vauq., *Sat. au roy*.)

— *Prester le costé à*, prêter le flanc à, donner prise sur soi à :

Princes, ne *prestez* pas *le costé aux* flateurs.
(Aub., *Trag.*, II.)

Cf. Costé 1, t. II, p. 323a.

costel, mod. coteau, s. m., petite colline ; côte plantée de vignes :

Forez i a granz et plenieres
Et praeries et rivieres
Et bels *costels* a vignes faire.
(*Eneas*, 6583.)

E retenom a nos et a nos hoirs et a noz successors les chemins e les voies des *costaus* e voierie e justice ans diz chemins e ans dites voies. (1270, Montreuil-Bellay, A. M.-et-Loire.)

Un pré touchant a l'etang du roi au *costel* devers Champaien. (1486, *Terrier du roi*, A. mun. Avallon, II, 1.)

Et se logea en un *coustault* pendant des vers ladicte riviere. (Commynes, *Cron. du R. Loys unz.*, ch. x.)

Des *coustaux* de vigne.
(J. A. de Baif, *Eclog.*, I.)

Les deux (pyramides) sont assises en un *coultaut*, lequel n'a que cent pieds de haut pour le plus. (Saliat, *Her.*, 2.)

Le *couteau* enrichy de sa vigne pampree.
(Fr. Perrin, *Sennacherib*, p. 4.)

Cf. II, 323a.

costelete, mod. côtelette, s. f., petite côte d'un animal découpée pour être mangée :

Une *costelete* de pourc frays. (1456-57, A. M.-et-L., E 56, f° 16.)

coster, v. Couter.

costeret, mod. cotret, s. m., fagot de bois court et de médiocre grosseur :

Cousteret. (Oct. 1421, *Ord.*, XI, 136.)

Pour *costeretz* et bourrees pour faire du feu au temps d'iver au bureau. (1463, *Arch. hospit. de Paris*, II, 110.)

Fagos de noef palmes de tour, sept piez de bille et cincq piez de *costeres*, de vif bois. (1507, *Cout. loc. dubaill. d'Amiens*, p. 256.)

Quotret. (L'Est., *Mém.*)

Cf. II, 234a.

1. **costier**, v. Costoier.

2. **costier**, mod. côtier, adj., collatéral :

Et ce il ce trovoit sans enfans et l'eritage demorast estre, et les parens de celui qui ot le don qui mors est, qui sont *costiers*, bien le porroient avoir par l'escheete qui lor seroit avenue. (*Ass. de Jér.*, t. II, p. 266.)

Et que les heirs qui, devant que il fist la trayson, furent nes, ne furent mie deserites, ne les heirs *costieres*. (*Liv. de J. d'Ibelin*, ch. CXCII.) Var., *coustoiers*, *costiers*.

Heirs *costieres*. (*Ib.*)

Cf. II, 324c.

costiere, mod. côtière, s. f., côte de la mer :

Les mers s'en vont les les *costeres*.
(Ben., *D. de Norm.*, I, 1285.)

Fors par la *costiere* de la mer. (1215, *Diploma reg.*, Achery, III, 581.)

Si est cele roche assise en la *costiere* de Bretaigne. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 311b.)

Et puis vindrent es ysles et *costieres* d'Engleterre. (P. Coch., *Chron.*, c. 3.)

Il choisit une moult belle *coustiere*. (*Ger. de Nev.*, II, x.)

— Terme de construction, poutre placée en côté :

Cleu pour assir les *costeres* et le some dudit molin. (1313, *Trav. aux chât. des c*tes *d'Artois*, A. N. KK 393, f° 50.)

Refaire .II. toises de la *costiere* des petites estables, qui estoient fondues. (1335, *Compte d'Oudart de Lagny*, A. N. KK 3a, f° 274 r°.)

Faire les *costieres* ou la matire touchoit en descendent. (*Ib.*, f° 274 v°.)

Que les poultres de nostre dit moulin, si comme elles ont esté assises, mises et posees aboutissans devers le moulin desdiz religieux, demourront ainsi longues comme elles sont, et sur ycelles mettrons une poultre sur laquelle nous leverons nostre pignon ou *costiere* tout droit a plonc, et passera ycelle poultre par la saillie du moulin des diz religieux. (1385, A. N. MM 31, f° 1 v°.)

Avoir mis tous les planchiers et *coustieres* qu'estoient necesser a mettre ou coulz du dit estang de Sissey. (1419, A. C.-d'Or, B 2352.)

Les *costeres* de la fenestre Bellevisme. (1426, *Compte*, Béthune, ap. La Fons.)

Cf. II, 325a.

costierement, adv., indirectement :

Comme doncques les deputes de Gand veoient et sentoient ceste interrogation qui leur estoit faite *costierement* de la part du duc... cautement respondirent. (G. Chastell., *Chron. des D. de Bourg.*, III, 95.)

costir, v. Cotir.

costoier, mod. côtoyer, verbe. — A., marcher aux côtés ; longer :

Tant *coteames* le rivage
Que...
(Ben., *Troie*, Ars. 3314, f° 179a.)

Tout droit vers Babilonne *costoient* le monta-
[gne.
(*Rom. d'Alex.*, f° 61b.)

Une piece de vigne *coutaiant* et aboutant aux vignes de l'oupital. (1328, S. Evroult, A. Orne.)

Il a dit a l'abet qui pries le *costia*.
(*Chevalier au Cygne*, 4552.)

Et s'en vint autour *costiant* leur grosse ost qui aprochoit Buironfosse. (Froiss., *Chron.*, I, 464.)

Si aviserent que il se retrairoient tout bellement devers le bonne cité de Nantes en *costiant* le riviere de Loire. (Id., *ib.*, VIII, 131.)

N'escris point a tes amis qui sont en Asie, ne communique point avec ceux d'Egypte, et ne *coustoie* point comme estaffier les jeunes gentils hommes de Lampsarque. (Amyot, *Œuv. mor.*, éd. 1819, t. V, p. 35.)

Cottoyer. (Dampmart., *Merv. du monde*, f° 5 v°.)

— Réfl., se tenir de côtér :

Quand l'œil du pere qui prend garde
Sur un chacun, *se costoyant*
A l'escart des autres.
(Rons., *Od.*, l. I, Œuv., p. 286.)

cotable, adj., qui mérite d'être coté, noté :

De Hugolin les passages notables
Que nous trouvons en nos decrees *cotables*.
(Vauq., *Sat.*, III, à M. de Choisy.)

cotation, s. f., action de cote :

Toutes ces *cottations* sont un peu malaisees a verifier. (Cholieres, *Apres disnees*, f° 208 v°.)

Par *cotation* des dictes criees. (12 mai 1563, *Escripts au prouffit de Grard Joseph*, A. Tournai.)

Par *cottation* des dittes criees. (26 fév. 1639, *Escripts en deux parties au prouffit de Jacques de Rosse*, ib.)

Cf. Quotation, VI, 525b.

1. **cote**, s. f., part imposée à chaque contribuable :

Paier leur *cottes* et porcions. (20 mai 1471 *Lett. de L. XI à ses conseillers*, A. Eure-et-L.)

— *Cote mal taillee*, arrêté de compte approximatif :

Escrit en latin faict a *la cotte* si *mal taillee* que nul n'en sçavoit venir a bout. (Bonivard, *Adv. et dev. des leng.*)



— *Cote partie*, part que chacun doit payer ou recevoir dans la répartition d'une somme, quote-part :

Ils ne contribuent point leur *cotte partie* a ces propos icy ? (AMYOT, *Prop. de table*, IX, XII.)

— Computation :

Jaquemart de Hellebusterne, pour le *cotte* de se pile de .IIII. mars, .I. demy marq. (30 août 1406, *Rôle des lois*, Fonds des échevinages, A. Tournai.)

Ledit thresorier general fera registre et *cotte* du temps du partement, sejour et retour dudit clerc portant argent en nostredicte espargne, du nombre de ses charges et voitures, de la forme d'icelles, soit par charroy ou chevaux. (Janv. 1551, *Edit de creat. de dix sept recettes gén.*)

Voy l'article precedent et ses *cottes*. (Fév. 1580, *Edict de Melun*, XXIX.)

J'ay mis tous ces faicts en un, pource que je ne les pouvoy ranger sous certainne *cotte*. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, 2e vol., IV, 17.)

Cf. COTE, II, 327c et QUOTE, VI, 525b.

2. **COTE**, v. COUTE. — **CÔTE**, mod., v. COSTE. — **COTEAU**, mod., v. COSTEL.

COTER, v. a., noter, citer :

Voila pourquoy j'*ay quotté* le passage. (CALV., *Serm. s. le Deuter.*, p. 407a.)

Le troisieme point que *quotte* le delateur est. (1589, *Apol. de J. Amyot*, ap. Lebeuf, *Hist. d'Aux.*)

— Marquer :

Tous des leur enfance *sont* cicatrisez et *cottez* de poincts et picqueures. (AMYOT, *Diod.*, XIV, 8.)

COTERON, s. m., petite cotte courte et étroite :

Li mien corps herbergastes en le vostre maison ;
Et si mo revestistes d'un petit *coteron*.
(*B. de Seb.*, XII, 774.)

Un *coteron* de soie. (13 juill. 1399, *Exécut. testam. de Pietre Danin*, A. Tournai.)

Sur la chemise doit (le berger) avoir ung *coteron* de blanchet. (J. DE BRIE LE BON BERGER, ch. VIII, p. 70.)

Pour ung gris *cotron* a femme. (1469, *Exéc. test. de Pietre Waeghe*, A. Tournai.)

Pour ung cotin, ung *cottron*. (1er déc. 1522, *Tut. des enfants de Jaquemart de le Plancque*, ib.)

Mon *cottron* de satin reversé, a tout une rouge enseigne de rubans. (23 déc. 1534, *Test. de feue Demiselle Wille*, chir., ib.)

Men petit *cotteron* tennees. (10 janv. 1553, *Testament Jehenne Platon*, chir., ib.)

COTEUR, s. m., annotateur :

Les *cotteurs* de droict, en ce temps, hors ce royaume, le ayant tiré a consequence desraisonnable. (RAB., *Quint liv.*, ch. XVII.)

COTHIDIAIN, v. QUOTIDIEN.

COTHURNÉ, adj., en forme de cothurne :

Il enseigna deslors a parler, a s'esbattre
Un peu plus hautement, et lors fut amené
L'usage encor non veu du soulier *cothurné*.
(VAUQ. DE LA FRESN., *Art poët.*, Pellissier, p. 119, 1024.)

COTICE, s. f., bande étroite, baguette traversant diagonalement l'écu de droite à gauche :

D'argent y avoit une bende
Et si avoit d'or .II. *coticez*.
(*Dis des .VIII. blas.*, 259.)

Le conte de Sansserre, qui portoit d'azur a une bande d'argent, a deux *cotisses* d'or potencees. (*Le Petit Jeh. de Saintré*, ch. XLVIII, éd. 1830.)

Briseure est marque des puisnez ou moindre, car l'aisné porte les pleines armoiries, les autres portent les mesmes, mais brisees de bordure, ou lambel, ou *cotice*. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 353.)

COTIDIAIN, -IAN, -IEN, v. QUOTIDIEN. — **COTIDIENNEMENT**, v. QUOTIDIENNEMENT.

COTIER, adj., qui a rapport à un héritage censuel et non noble :

Par devant les juges *cotiers* de ladite tenure. (15 mars 1350, Flines, A. Nord, cod. A, f° 364 r°.)

Conjure d'hommes ou d'eschevins ou de juges hostes ou *cottiers*. (BOUT., *Somme rur.*, f° 2a, éd. 1537.)

Terres *coctieres*. (1507, *Cout. loc. du baill. d'Amiens*, p. 312.)

Heritaiges *coctiers*. (*Ib.*)

Que le seigneur foncier a cause de sa seigneurie qui est basse justice, a connoissance et judicature par ses hommes *cottiers* de tout ce qui concerne la desaisine et saisine des heritages de luy tenus et mouvans. (*Coust. gén. du comté d'Artois*, I.)

Tenemens *cottiers*. (*Coust. particul. de Hesdin*, 2.)

CÔTIER, mod., v. COSTIER. — **CÔTIERE**, mod., v. COSTIERE.

COTIEREMENT, adv., comme un héritage censuel, en nature :

Aucun demeurant *cottierement* sous aucun seigneur. (*Cout. de Boulen.*, Nouv. Cout. gén., I, 28b.)

Noblement et en fief ou *cottierement*. (*Cout. de Ponthieu*, I, I, Nouv. Cout. gén., I, 82a.)

Tenans *cothierement*. (1507, *Cout. loc. du baill. d'Amiens*, p. 135.)

Terres champestres et labourables, aussi *cottierement* tenues. (*Coust. de Hesdin*, 16, Nouv. Cout. gén., I, 335a.)

Quant aucun succede par droit d'heritage en aucune chose tenue *cottierement* de ses pere et mere ou autres ses parens, il doit, pour droit de relief, seullement deux sols de tout ce qui est scitué et assiz es villes, terres et seigneuries desdits lieux. (*Coust. loc. de la terre et seigneurie d'Agnières*, dans *Mém. de la soc. des antiq. de Picardie*, t. I, p. 165.)

COTIGNAT, mod. cotignac, s. m., confiture de coing :

Pour faire *condoignac*, prenez des coings. (*Menagier*, II, 5.)

Trois boytees de *codrignac* et deux livres de dragee perlee. (*Compte de dép. de la ville de Poit.*, XVe s., A. Vienne.)

Quatre boytes de gellee et de *condignat*. (1547, Nouaillé, ib.)

Parachevant leur repas par quelque confection de *coloniat*. (RAB., *Garg.*, ch. XXIII.)

En plusieurs sortes se confissent les coins, en quartiers, en *cotignac*, en gelees. (O. DE SERRES, VIII, 2.)

COTILLON, s. m., jupon de paysanne :

Un *godillon* de simple laine verte. (*L'adolesc. de J. du Fouilloux.*)

— Fig. :

Nous verrons bientost ceste pauvre eglise et diocese de Metz reduits en *cotillon* par un prince voisin et Monsieur l'Eveque son fils. (D'OSSAT, *Lett.*, 20 fév. 1599.)

COTILLONNET, s. m., petit cotillon :

La superdiminution : comme quand nous disons cotte, cottillon, *cottillonnet*. (H. EST., *Precell.*, p. 68.)

COTIR, verbe. — A., craquer, faire craquer ; grincer :

Frendeo, *cotir* les dens. (*Catholicon*, ms. Lille 369.)

— Frapper, heurter, meurtrir :

Il feri ledit Lorrain et *coti* la teste au mur. (1377, A. N. JJ 111, pièce 210 bis.)

Si desloya l'esprevier... et le print par les longes, puis le *coti* et hurta contre le mur. (L. DE PREMIERF, *Decam.*, B. N. 129, f° 203 v°.)

— N., frapper :

Li flot la hurtent et rebatent (la roche)
Qui tourjorz a lui se combatent,
Et maintes foiz, tant i *cotissent*,
Que toute en mer l'ensevelissent.
(*Rose*, B. N. 1573, f° 50c.)

Costissent.
(*Ib.*, Vat. Chr. 1858, f° 52d.)

— Heurter de la tête et des cornes :

Les daims *cottissent* l'un contre l'autre. (NICOT.)

— Réfl., se heurter :

Tantost commencerent les nefz a soy entreheurter et *soy cotir* et rompre aux rochiers descouvers. (*Des nobles malh. de Boccace*, I, XV, f° 20 r°.)

COTISABLE, adj., qui peut être soumis à un impôt :

Ceux de nos sujets *cottisables* a nos tailles qui travailleront et commanderont aux dites mines ne pourront pretendre autres exemptions que des charges desquelles nous les avons deschargé. (Juin 1601, *Edit d'Henri IV sur les mines.*)

— Substantiv. :



Toutes tailles, collectes, subsides et impositions qui d'ores en avant se feront sur l'universel du pays, ou d'aucuns mandemens, et parroisses seront sur chacun *cottisable* imposees le fort portant le foible. (*Coust. d'Aouste*, p. 803, éd. 1588.)

COTISATION, s. f., action de cotiser, de se cotiser; contribution par quote-part :

Vous en ce cas tenez et faites tenir lesdits supplians francs, quictes et exemptz de la *cotisation* et deppartement de la soulde desdits cinquante mil hommes de pied que doivent porter les villes closes de vostre bailliage. (1544, ap. L. Delisle et Passy, *Mém. et not. de M. A. Le Prevost*, I, 270ª.)

COTISER, verbe. — A., faire contribuer pour une quote-part à une dépense commune ; taxer :

Vous nous vueilliez liberallement prester la somme de mil escuz d'or soleil, a laquelle, comme raisonnable, pour vostre porcion du dict emprunt nous vous *avons* taxé et *cottisé*. (29 août 1527, *Lett. de Fr. I*[er] *à Picot*, A. Dampierre.)

Pour le fait des trois mil huit cens quarante livres a quoy ledit bailliage *a esté cottizé* pour portion de la soulde des cinquante mil hommes de pied... (1544, *Reg. des délib. de l'hôtel de ville d'Autun*, pièce 711, f° 60, Bibl. Troyes.)

En faisant l'assiette et deppartement de ce que doibvent porter les villes closes de votre dit bailliage pour la soulde de cinquante mil hommes de pied que nous faisons lever en ceste presente annee en et par tout notre royaume, suyvant noz lettres de commission qui vous ont esté a ceste fin decernees, vous y *avez* comprins et *cotisé* ledit bourg de Bernai pour la somme de cinq cens livres. (1544, ap. L. Delisle et Passy, *Mém. et not. de M. A. Le Prevost*, I, 271ª.)

Lettres royaux obtenues par les habitants de Lyon et du Lyonnais pour l'exemption des tailles et autres impositions dont ceux des pays de Bresse, Dombes et Daulphiné les veulent *coctiser* pour raison des biens qu'ils tiennent et possedent aus dicts pays. (1546, A. mun. Lyon.)

Etant la arrivé, il *cottise* les citez au nombre de gens de guerre qu'elles devoient fournir. (VIGEN., *Comm. de Ces.*, p. 154.)

Requete aux fins de *cothiser* ceulx de la nouvelle oppinion pour fournir aux fraiz de guet et garde. (1575, A. mun. Avallon, EE 49.)

Se plaignent lesd. habitans des grandz impotz, tailles, subcides et tasses a quoy ils *sont* assiz et *cottisez*. (1576, *Remontr. des habit. de Beauvais*, Palais de justice de Beauvais, Prév. d'Angy.)

Les villes de Senlis, Compiegne, Beauvais, Pontoise, Creil et Mello, *furent cotisees* ensemble a 18,000 livres. (J. MALLET, *Ce qui s'est passé en la ville de Senlis*, Mon. inéd., p. 45.)

La crainte de cet evenement fut cause de faire fortiffier la garnison du chateau de Lourde et de *cottiser* la vallee de Bastoriguere et autres lieux circonvoisins pour la solde d'icelle. (*Somm. descr. du pais et comté de Bigorre*, I, ch. XX.)

— Réunir, se faire donner au moyen de cotisations :

Pour *cothiser* cinquante mulets et trois cens pionniers pour son armee. (BOURDEILLE, *Lett. à H. III*, 23 nov. 1574.)

— Réfl., s'engager en commun à payer une somme d'argent :

Se sont ensemble *cottisez* a certaine somme d'argent. (Mars 1549, ap. Granv., *Pap. d'Et.*, III, 346.)

Il fit publier des defenses de payer certaines contributions que les gens du pays *s'estoient cottisez* de payer aux receveurs des Estats. (CAYET, *Chron. nov.*, p. 481.)

COTON, s. m., matière textile, blanche, fine, qui recouvre les semences du cotonnier :

Li liz fu de *coton* enpliz
Et desus fu mis uns tapiz.
(*Eneas*, 7449.)

Lor borel sunt de buen *cotun*.
(*Troie*, P. Meyer, *Romania*, XVIII, p. 78ᵇ.)

Et li cousirent la croiz en un grant chapel de *coton* par devant. (VILLEHARD., § 68.)

Ot un chapel de *coton* en sa teste. (*Artur*, B. N. 337, f° 52ᶜ.)

Poivre, chire et *couton*. (1270, *Bans*, A. S. Omer A B XVIII, 16, n° 343, Giry.)

Coverte fu d'un ciglaton,
Emplie de riche *coton*.
(ROB. DE BLOIS, *Beaudous*, 593.)

Et un chapel de *coton* en sa teste. (JOINV., § 94.)

.II. petitz litz de *queton* et .II. cussins de *queton*. (3 déc. 1396, *Invent. de meubles de la mairie de Dijon*, A. Côte-d'Or.)

.I. lit de *queton*. (27 juill. 1400, *ib.*)

L'en metra en la dicte chandelle deux filz de *couthon* et deux filz linges. (1403, *Ord.*, VIII, 599.)

Envolopes en ung petit de chair ou de peau de geline, ou de *couthon* comme dit est dessus. (FRANCHIERES, *Fauc.*, ms. Chantilly 1528, f° 22 r°.)

Ils ne faisoient que cracher aussi blanc comme *coutton* de Malthe. (RAB., *Garg.*, l. III, ch. VII.)

Le *cotton* y croit en abondance. (FUMEE, *Hist. des Ind. occid.*, f° 241 v°, éd. 1569.)

Cf. II, 329ᵇ.

COTONIAT, v. COTIGNAT.

COTONINE, s. f., grosse toile à chaîne de coton et à trame de chanvre dont on faisait autrefois des voiles :

Eglé se vest de blanche *cotonine*.
(EST. FORCADEL, *Eglog.*, I.)

Leurs armes sont des lances, cimeterres, des arcs, mousquets, peu de pistoliers, et sont couverts de *coutonines*, turbans, brigantins, etc. (GASP. DE TAVANNES, *Mém.*, p. 41.)

COTONNER, verbe. — A., garnir de coton :

Pour *avoir* piqué en ecailles et *cotonné* un pourpoint de S. M. pour servir a armes. (Janv.-mars 1588, *Dép. du R. de Nav.*, A. B.-Pyr., B 126.)

— Couvrir d'un duvet semblable au coton :

La ses cheveux qui par l'age grisonnent,
Donnerent place aux princes, qui *cottonnent*
D'un jeune poil leur mentons.
(RONS., *Priere a Dieu pour la victoire*, Œuv., p. 915.)

Si tost qu'un poil follet leur menton *cottonna*.
(ID., *Hymn.*, I, 2.)

— Réfl., se couvrir d'un duvet qui ressemble au coton :

Naturellement nostre menton *se cotonne* de barbe. (CHOLIERES, *Apres disnees*, f° 169 r°.)

— Prendre l'aspect du coton :

Dites en outre que c'est la mesme (l'eau) qui se roidit en l'ecorce ridee d'un pommier, qui s'endurcit au bois, *se cotonne* aux mouelles. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 119.)

— N., produire des flocons analogues au coton :

Un petit crespe noir en se frisant *cotonne*
Autour de son menton.
(R. BELLEAU, *Œuv. poét.*, Eclog. sacr., V.)

— *Cotonné*, p. passé, garni de coton :

Un gros drap fort bien *cotonné*. (*Boece de consolacion*, Ars. 2579, f° 21 v°.)

Mon pourpoint, tout neuf *coutonné*.
(*Gr. Testam. de Taste vin*, Poés. fr. des XVᵉ et XVIᵉ s., III, 79.)

COTONNIER, adj., qui a rapport au coton ; qui produit le coton :

Arbres *cottoniers*. (DU PINET, *Pline*, XII, 10.)

Plante *cotoniere*, ou plante a coton. (*Trad. de l'hyst. des plant. de L. Fousch*, ch. CCXXI.)

COTRET, mod., v. COSTERET. — **COTRON**, v. COTERON.

COTTE, s. f., jupe, jupon; sorte de tunique, vêtement d'homme ou de femme :

Nos n'iron pas,
Car on n'i tout *cotes* ne dras,
Mais on i tout et cors et vie.
(*Thèbes*, 3775.)

Ses couvretures purement
Et sa *chote* et ses .II. braceres
Furent, ç'oi dire, plus cieres
De .Vᶜ. livres de tournois.
(SARRAZIN, *Rom. de Ham*, ap. Michel, *Hist. des ducs de Norm.*, p. 321.)

Il ot vestu une *cote* de vermel samit a petites croisettes d'or. (HENRI DE VAL., § 541.)

Et a vestir une robe l'yver et une *cote* l'eté. (1250, *Assis. de Jérus.*, p. 91.)

Cote ot d'un blanc bliaut.
(*Berte*, 593.)

Le roi sailli de son lit, une *cote* sans plus vestue. (JOINV., § 196.)

Sorquot et *chote*. (S. Mathieu 1321, Orsan, *Just. d'Ors. en la comm. de Maisonnais*, A. Cher.)

Et tous les draps, lignes, et lengnes, et joiaus, qui sont fait et ordenet pour men corps, si comme surcos, fourmes, *cothes*,



peliçons, caprons. (8 nov. 1336, *Test.*, chir., A. Tournai.)

Sendal noir pour garnir les manches d'une des *cotes* du roy. (1358, *Compt. de D. Collars*, Aumale, p. 90.)

S'elle est grasse, t'as bonne *koute*,
A tiere ne giront ti koute.
(JACQ. D'AM., *Art d'Am.*, ms. Dresde, 1641.)

Une *coste* simple a femme de drap violet. (1381, *Grands jours de Troyes*, A. N. X[1a] 9183, f° 46 r°.)

Une *cotte* simple. (*Cent nouv.*, XLIX.)

Madame se mit en *cotte* simple de satin. (*Ib.*, XXXIV.)

— Par extens., peau d'un fruit :

Nous mangeons les fruits les plus frais, et aiant plus belle *cotte*. (AMYOT, *Prop. de table*, VIII, x, éd. 1819.)

— *Cotte de mailles*, *cotte de fer*, tunique faite d'un réseau de mailles de fer entrelacées :

De *cote de fer* vestis.
(EUST. DESCH., IV, 2.)

Copte de maille. (8 août 1526, *Inv. de meubles*, Not., Charrier, f° 146, A. Gir.)

— *Robe cotte*, cotillon de femme :

Les pouvres sottes,
Ont *robbes cottes*,
D'or estoffees.
(J. MAROT, *Epit. des dames de Par. aux courtis. de France*, 1515.)

— *La verte cotte*, l'action de s'asseoir ou de s'étendre sur l'herbe, laquelle laisse des traces sur le vêtement :

M'amye Penotte, Marotte ma sotte,
Vous n'arez point de *verte cotte*
Si vous ne savez dire yo !
(*Chans. du XV[e] s.*, CXXXIV, 6.)

Il m'est advis que je voy Perrichon
Aiant au cueur une grant marrison
Que plus n'allon a la petite porte
Luy et moy a mynuit querir la *verte cotte*.
(*Ib.*, LXXXIV, 5.)

— *Donner la cotte vert*, renverser sur le gazon :

Joignant le pré estoit une saulsoye,
Ou y avoit ung lieu propre et couvert
Pour y *donner* soudain la *cote vert*.
(*Resolution de ny trop tost ni trop tard marié.*)

Je te supplie que tu vueilles
A jour propice m'estre ouvert
Pour y *donner la cotte verd*
A celle, par ma loyaulté,
Qui passe ung jardin en beaulté.
(G. CORROZET, *Blasons domestiq.*, Blas. du jardin.)

COTTIDIEN, v. QUOTIDIEN. — **COTTITÉ**, v. QUOTITÉ. — **COTTOYER**, v. COSTEIER. — **COTTRON**, v. COTERON.

COTUTEUR, s. m., chacun de ceux qui ont en commun la tutelle d'un enfant, considéré par rapport aux autres :

Celuy de plusieurs tuteurs et curateurs, qui voudra bailler caution suffisante de rendre compte aux mineurs venus en age, et en acquitter et indemniser leurs *cotuteurs* administrera seul. (Cout. gén., t. II, p. 1020.)

Aux proces neantmoins du pupil, soit activement ou passivement, l'un d'entre eux seul a son nom et de son *contuteur* pourra suivre les actions ou defences du dit pupile, pour eviter frais et despens. (*Coust. d'Aouste*, p. 188, éd. 1588.)

Cotuteur. (FERRIÈRES, *Instit. de Just.*, II, 157.)

Que le P. Thomas soit adjoint a la regence de Madame, soit en qualité de *contuteur*, ou simplement d'assistant. (RICHEL., *Corr.*, 22 oct. 1639, VI, 587.)

COTYLE, s. f., mesure de capacité d'un quart de litre environ :

Deux *cotyles* de vin. (RAB., *Tiers liv.*, liv. II, ch. V.)

— Cavité d'un os qui reçoit la tête d'un autre os :

La boete... nommee des Grecs *cotyle*, des latins acetabulum. (PARÉ, IV, 34.)

COUAC, s. m., son discordant que laisse échapper par accident celui qui chante ou qui joue d'un instrument à anche.

— *Faire couac*, pousser un cri inarticulé et étranglé :

Le renard d'une vistesse soudaine empoingna la grole laquelle ne seut tenir aucune contenance, sinon de *faire coua*. (PALISSY, *Recepte*.)

COUACQUER, v. n., coasser :

Une vallee ou les grenouilles ne *couacquent* point. (*Merlin Cocc.*, VII.)

COUAILLE, v. CAILLE. — **COUAINE**, **COUANNE**, v. COUENNE. — **COUBTE**, v. COUDE. — **COUCHANT**, mod., v. COLCHANT. — **COUCHE**, mod., v. COLCHE. — **COUCHER**, mod., v. COLCHIER 1. — **COUCHETTE**, mod., v. COLCHETE. — **COUCHIN**, v. COUSSIN. — **COUCHON**, v. COCHON. — **COUCHONNER**, v. COCHONNER. — **COUCOMBRE**, v. CONCOMBRE.

COUCOU, s. m., oiseau grimpeur du genre pie :

Quant du *cucu* oient le cri.
(MARIE, *Ysopet*, B. N. 19152, f° 17[b].)

Chanta sour la chambre li dus
Et li huans et li *cuqus*.
(*Fab. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 85[c].)

Mais d'oysel nul n'oy chanson ne glay,
Fors seulement que le chant du *cucu*.
(EUST. DESCH., III, 296.)

Cucul. (*Gloss. rom. du XV[e] s.*, p. 32.)

Coqu. (*Jard. de santé*, Ois., 39.)

Ung oyseau nommé *coquou*. (R. EST., *Thes.*, Cucullus.)

COUDE, v. COUTE.

COUDÉ, p. passé, disposé en coude :

Tuyau *coudé* par ou tomboit l'eau. (BER. DE VERVILLE, *Cab. de Minerve*, f° 118 v°, éd. 1601.)

COUDRAIE, mod., v. COLDRAIE. — **COUDRE**, mod., v. COSDRE et COLDRE.

COUDREMENT, s. m., dernier trempage du cuir dans la jusée pour le débarrasser des poils :

Que quant il aront portez les cuirs en hale, en foire ou en marchié, il ne les pourront remoiller ne mettre en eaue, si ce n'est en tan mesmes et en *couldrement*. (Juin 1375, *Ord.*, VI, 120.)

COUDRER, v. a., soumettre le cuir au coudrement :

Pellamer, essanger, *codrer*. (1571, dans *Dict. gén.*)

COUDRETE, mod. coudrette, s. f., petit coudrier, coudraie :

Desoz une verte *codrete*.
(*Poet. fr. av.* 1300, Ars. 3306, p. 1525.)

Rechantent cler par ces vers gaus
Sus la *caurrette* et sus l'espine.
(*Pastoralet*, ms. Brux., f° 21 r°.)

Les prebstres avoient vaisseaux de cuir de veauls, et les frapans de verges de *caurette* faisoient son terrible. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 11510, f° 120 r°.)

Cf. II, 331[a].

COUE, v. QUEUE 1.

COUENNE, s. f., peau de porc qu'on a flambé et dont on a raclé le dessus :

Couanne.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Brux., f° 176 r°.)

Nus ne puet ne ne doit metre contresangles ne autre harnais a some qui ne soit boens et loiaus, c'est a savoir, que il n'i ait .I. list de *couane*, c'est a savoir de cuir de truie, ou qu'il i ait au mains .I. list de cuir neuf qui autant vaille. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1[re] p., tit. LXXVIII, 36.) Var., *coane*.

Une *coyne* de lard. (*L'Ecuirie du S. Grison*, Malad. qui peuv. survenir à un chev., 1598.)

Une *couaine*
De lard rongé.
(N. RAPIN, *Œuv.*, p. 123.)

Une *couainne* de jambon.
(GAULT. GARGUILLE, *Chans.*, p. 32.)

COUESSIN, v. COUSSIN.

COUET, s. m., grosse corde qui s'amarre au bas d'une voile de navire :

Escoutes, sont les doubles chordes qui servent a amarrer la grand voile par derriere, comme les *coyts* par devant sont simples chordes. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 107.)

Cf. II, 331[a].

COUETE, mod. couette, s. f., lit de plume ; anc. coussin piqué :

Quent ses liz fuit la nuit moult bien apparilliez,
D'une *cuilte* de paile, de chers dras et delgiez.
(GARN., *S. Thom.*, B. N. 13513, f° 6 v°.)

Li rois Lohiers sist a bel feu
Sor le *cuithe* d'une palie bleu.
(*Parton.*, 10113.) Impr.: *chiute*.

Sur un bon lit s'ert apuie[e];
La *coilte* fu a eschekers
De deus pailles bon faiz e chers.
(*Le Lai du Desiré*, p. 12.)

La dame par le main le guie
Sor une *kuite* de brun pale
Qu'aportee fu de Tesale,
Iluec se sont andoi asis.
(Ren. de Beaujeu, *le Beau Desconneu*, 2256.)

Ja Deu ne place que je gise
Sus *cuete* de plume a nul jor.
(*Renart*, Br. XIII, 1698, addit. du ms. H, 108.)

Pour le valeur de ches 20 *quetes*, et pour tant demuerent quite et delivre li devant dit homme. (1249, *Cart. de Ponthieu*, B. N. l. 10112, f° 80 v°.)

Ung lit garni de .III. *couistes*. (1375, *Jurid. de la sale de S. Bern.*, f° 8 r°, A. Loiret.)

Une *couyte*, ung traversain. (1452, A. N. JJ 181, pièce 181; Duc., *Couta*.)

Il fut pris et mené a Naples, ou, par le commandement de l'empereur, fut estouffé entre deux *coites*. (Brant., *Grands Capit. estrang.*, I, vii.)

Coitre ou *coitte*, une *coitre* de lit. Une *coitre* de bourre, un matelas. Une *coitte* de paille, une paillasse. (Duez.)

Cf. Coute ci-dessous, et Coulte, II, 333b.

COUETEPOINTE, s. f., couverture de lit ouatée et piquée :

Son lit a fait apparillier
De *quite pointe* et d'orillier.
(Gib. de Montr., *Violette*, 3098.)

Quittepointe. (Neck., ms. Brug.)

Toutes lour *coytes poyntes*. (1298, fds Bizeul, Bibl. Nantes.)

.x. *coetepointes*. (1329, *Inv. d'Ys. de Mermande*, Ste-Croix, l. 9, Arch. Vienne.)

Six *coethepoinctes*. (1465, *Compt. de l'aumosn. de S. Berthomé*, f° 76 r°, Bibl. la Rochelle.)

Cf. Coutepointe.

COUFFRETIER, v. Coffretier. — **COUHENTE**, v. Comte.

COUILLARD, adj., muni de testicules:

La sucree n'eust osé dire *couillard*. (Du Fail, *Eutrap.*, xx.)

Le fais de quatre gros asnes *couillars*. (Rab., *Pantagr.*, ch. xx.)

Cf. Coillart, II, 173a.

COUILLASSE, s. m., augmentatif de *couillard* :

Quelque riche bedon, fol et jeune *couillasse*.
(D'Esternode, *l'Espadon satirique*, sat. I.)

N'en desplaise a ces *couillasses* de predicateurs qui se crevent tous les jours de la sepmaine, pour jeusner la nuict comme bons catholiques. (Ber. de Verv., *Moyen de parvenir*, p. 282, éd. s. d. n. l., 439 p.)

COUILLAUD, s. m., gaillard, bon vivant:

Ou est escript cela ? Par ma foy, dist Ponocrates, je ne sçay, mon petit *couillaust*, mais tu vaulx trop. (Rab., *Garg.*, ch. xli.)

Je vous allegueray l'autorité des Massoretz, bons *couillaux*. (Id., *Pantag.*, ch. i.)

Entends tu, frere Jean, mon petit *couillaud*. (Id., *Cinquiesme livre*, ch. xv.)

COUILLE, s. f., bourse des testicules:

Quant ci m'avez *coilles* nomees.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 48a; 7075, Méon.)

Coulles.
(*Ib.*, f° 48b; 7112, Méon.)

Coulle, mentula. (*Gloss. gall.-lat.*, B. N. l. 7684.)

Ilz ont belle *couille* et molle. (Rab., *Garg.*, ch. xxxii.)

— Appliqué à un homme par injure:

Je vous conseille de ne vous arrester pas au duc de Savoye, ny au duc de Lorraine, ce ne sont, en parlant par reverence, que des *couilles* qui ont assez affaire a leur maison. (*Sat. Mén.*, Har. de M. le Rect. Roz.)

COUILLON, s. m., testicule :

L'on fait des *coillons* medicine
Meudre que de nule racine.
(Gerv., *Best.*, Brit. Mus. Add. 28260, f° 93d.)

Testiculus, *cullon*. (*Olla patella*, p. 50.)

— *Couillon de chien*, le satyrion :

Les *couillons de chien*. (J. des Moul., *Comm. de Matth.*)

La racine du *couillon de chien* est chaude et humide et douce au goust. (Id., *ib.*)

Cf. Coion, IX, 121b.

COUISSIN, v. Coussin.

COULANT, adj., qui coule bien :

Les dieux des *coulantes* rivieres.
(Ronsard, ap. A. du Breuil, *Muses gaillardes*, f° 48 v°.)

Alors qu'il faisoit beau,
A l'ombre m'estois mise
Pres d'un *coulant* ruisseau.
(Cramail, *Com. de Chans.*, III, i.)

— Relâché, où les aliments coulent bien :

L'huyle d'olif beue rend les boyaux *coulans* et dilate les vases urinaires. (G. Bouchet, *Serees*, I.)

— Fig. :

Prenant plaisir a la doulceur *coulante* et a la bonne grace de son langage. (Amyot, *Cicero*.)

Tu nous as fait aimer la *coulante* eloquence.
(Desport., *Diane*, I, lxviii.)

— Qui laisse découler :

L'un disoit la douce vandange,
L'autre du verre la louange...
Et comme la terre *coulante*
De son sang fit naistre une plante.
(A. du Breuil, *Muses gaillardes*, f° 12 r°.)

— S. m., cours :

Jupiter s'en courrouce, et fait que les *coulans*
Des fleuves desbordez en sont plus violans.
(Jamyn, *Il.*, XVI.)

Le mena pres le *coulant* d'un certain fleuve. (Lariv., *Nuicts*, XI, i.)

Cf. II, 331c.

COULDREMENT, v. Coudrement.

COULE, s. f., froc à capuchon; capuchon de religieux :

S'a pris la *coule*, le froc et l'estamine.
(*Moniage Guill.*, B. N. 368, f° 259f.)

Teus avoit blanc auberc, or vestira *caole*.
(*Rom. d'Alex.*, f° 80c.)

Tant a li dux vers l'abé fait,
Si cum l'estorie me retrait,
Que la *cuoule* e l'estamine
Od sainte volenté devine
Ad de lui pris e receuz.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 11365.)

La *kule* ont suz les dras, cel ordre volt celer.
(Garn., *S. Thom.*, B. N. 13513, f° 11 r°.)

D'un escrin ert, qu'il i gardot
Une *cole*, que fait faire out.
(G. de S. Pair, *M. S. Michel*, 1559.)

Es terres temprees puist a chascun sofire cote et *coule* ou uns mantiaus. (*Riule S. Beneit*, B. N. 24960, f° 37 r°.)

En l'ivier soit la *coolle* ou li mantiaus veluz. (*Ib.*, f° 37 v°.)

Les uns des cordes de S. François estoient chains, les aultres de vielles *coules* de S. Benoist estoient envelopes. (Maiz., *Songe du viel pel.*, I, 36.)

COULEE, s. f., action de couler, de glisser :

D'une pierre assenerent ledit Porçon sur son armet, tellement que a la *coulee* les cloux qui tenoyent sa baviere furent rompus. (J. d'Auton, *Chron.*, B. N. 5082, f° 52 r°.)

— Chemin étroit par lequel se glisse un animal :

Dans les routes plus recelees
Ils vont esvantant le gibier
Et battent si bien un clapier
Qu'ils suivent toutes les *coulees*.
(A. du Breuil, *Muses gaillardes*, f° 109 r°.)

COULEIS, mod. coulis, s. m., suc consistant qu'on obtient par la cuisson concentrée de quelque substance alimentaire :

Et li commande estroitement
Qu'il se paine efforciement
D'un *couleis* si atourner
Que on n'i sache qu'amender,
De gelines et de chapons.
(*Couci*, 8001.)

Si menguce *coleis* et oef mou. (Alebrand, B. N. 2021, f° 28.)

Confiture de potages ou de *coulliz*. (*Expos. de la reigl. M. S. Ben.*, f° 101d.)

Le nourrir avec de bons potages, consumees, *coulis* restaurans, gelees, poulets, perdris. (O. de Serres, VIII, 5.)

Cf. II, 331c.

COULEMELLE, s. f., sorte de champignon nommée aussi coulemotte :

A cueillir vos salades, les herbes de vos

potages et des champignons, *columelles*, et diablettes que vous accommodiez vous mesme. (SULLY, *Œcon. roy.*, ch. XXII.)

COULEMENT, s. m., action de couler, écoulement :

Le *coulement* et laps de la fontaine estoit par treis tubules et canals faits de marguerites fines. (RAB., *Cinquiesme livre*, ch. XLII.)

L'aultre siecle, qui sera a jamais pardurable, et sans *coulement* ou revolution de temps. (BUDÉ, *Instit. du Pr.*, ch. XIX.)

Mais tout ainsi que l'onde a val des ruisseaux [suit
Le pressant *coulement* de l'autre qui la suit,
Ainsi le temps se coule.
(P. RONS., *Hymnes*, Œuv., 746.)

Medicine contre le flux ou *coulement*. (JUN., *Nomencl.*, p. 319.)

A cause du *coulement* de l'eau. (DU FOUILLOUX, *Orig. des font.*, p. 14.)

Les endroits de terre ou l'on ne fouille point, a faulte d'estre debouchez et remuez, demeurent inhabiles et non idoines a engendrer eau, n'ayans pas celle agitation et ce *coulement*, qui est cause de procreer la liqueur. (AMYOT, *Paul Æmile*.)

Dont apres me vint saisir une odeur tres fetide, provenant tant de la sueur de son corps, que de l'exhalation putride du *coulement* de la boue de son aposteme. (PARÉ, XXIV, XIII.)

Coullement d'urine goutte a goutte. (*Trad. de l'hyst. des plant. de L. Fousch*, ch. CCXXXV.)

Les vomissemens, *coulemens* par les oreilles. (DAMPMART., *Merv. du monde*, f° 79 v°.)

COULER, verbe. — A., faire passer un liquide d'un lieu à un autre par un mouvement continu :

Thessala trible sa poison,
Especes i met a foison
Por adoucir et atanprer,
Bien la feit batre et destanprer,
Et *cole* tant que tot est cler
Ne rien n'i a aigre n'amer.
(CHREST., *Cliges*, 3251.) Var., *coler*.

Il gratte a beaux ongles son nez sale et villain, lequel *couloit* tousjours des roupies. (*Merlin Cocc.*, VII.)

Les pasteurs (en Cilicie) ne *coulent* jamais le laict. (BELON, *Singularitez*, II, CVIII.)

— Fig. :

Trouverez vous mauvais de votre fidelle moitié, si avec plus de franchise que de respect, elle *coule* ses pleurs et ses pensees dans votre sein. (AUB., *Hist. univ.*, 1re p., l. III, c. II.)

— Faire filtrer de l'eau chaude à travers un lit de cendre sur du linge à blanchir :

Pour une buze a *couller* buee. (1511, *Exéc. test. de Katherine Mesquin*, A. Tournai.)

— Cribler :

En *avoir coullé* sablon a deux cloies. (5e *Compte de Philippe d'Acy*, Mém. Soc. hist. Paris, IV, 282.)

— Passer, en parlant du temps :

S'estant trouvé dedans deux cens mille personnes de compte fait, et du bled seulement pour *couler* un mois. (CHEVERNY, *Mém.*, an 1590.)

Ils leur ont fait entendre que la face des choses alloit changer, et qu'il n'y avoit qu'a *couler* le temps et a profiter de la liberté de conscience que le roi leur donnoit. (FOUCAULT, *Mém.*, p. 212.)

Je suis resolu de *couler* doucement le temps parmi mes livres et mes voisins. (Août 1617, RICHELIEU, *Corr.*, I, 551.)

— Supporter sans rien faire ni rien dire pour réprimer :

Cette mesme consideration luy faisoit, contre son naturel, *couler* les fautes de ses voisins, lesquels vindrent une fois brusler des metairies jusqu'aux portes de Thurin, sans en faire autre ressentiment que de paroles. (DU VILLARS, *Mém.*, II, an 1551.)

— N., aller d'un lieu à un autre par un mouvement continu, en parlant d'un liquide :

L'aive des oilz li va de la face *colant*.
(J. BOD., *Saisn.*, CCLXVIII.)

Li sanz qui en issi et *cola*.
(GERV., *Best.*, Brit. Mus. Add. 28260, f° 96c.)

La sueur luy *couloit* par tout le corps. (AMYOT, *Theag. et Car.*, ch. XI.)

— Par extens. :

D'un eschekier li dona un cop tel
C'andeus les elx li fist du front voler,
Et la cervele sus le marbre *coler*.
(RAIMB., *Ogier*, 9548.)

— Glisser :

Nonporquant li cos li *coula* sour le bras si ke poi s'en failli ke il ne li esloça. (HENRI DE VAL., § 631.)

Fiert un paen sur sun healme cler
[E] desk'as denz li fait le brant *culer*.
(*Otinel*, 987.)

— Tomber :

Il se laissa *coler* en une heresie. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 88d.) P. Paris : *couler*.

Coulees sont, voys tu, tes guestres ;
Tirez les, si cherront a terre.
(*Sottie du Roy des Sotz*, Anc. Th. fr., II, 241.)

— Réfl., se dissiper :

Les boys et forestz de nostre royaulme *se coullent*, vuydent et encherissent par divers moyens. (*Ord. de Fr. Ier sur le faict de la just.*, f° 181 r°.)

— *Coulé*, p. passé, écoulé :

Le nouveau jour venu et desja neuf heures *coulees*. (A. LE MASSON, *Decameron*, 2e journée, nouvelle 6e, I, 208, Lemerre.)

COULE SANG, s. m., espèce de vipère ; partic. auj., la vipère de la Martinique :

Le *coule sang* est un petit serpent de l'espece des viperes. (GREVIN, *Venins*, I, 12.)

Les *coule sangs*. (ID., *ib.*)

Le *coule sang* a esté ainsi appelé pour autant que le sang coule par tous les conduits du corps qui en a esté mordu, c'est un petit serpent comme une vipere. (PARÉ, XXIII, 24.)

Cf. II, 332b.

COULETAGE, v. COURTAGE. — **COULETIER**, v. COURTIER.

COULEUR, s. f., sensation que produit sur l'organe visuel la lumière diversement réfléchie par les corps :

O le marbre de cent *colors*
Sont peinturé defors li mur
Senz vermeillon et senz azur.
(*Eneas*, 430.)

La *quelor* li avoit tolue.
(*Florimont*, B. N. 15101, f° 82d.)

Quant l'entant l'amiraus, tote an pert la *quelour*.
(*Floov.*, 607.)

Amant doit estre megre et pale,
Amour gresse et *coulour* avale.
(*La Clef d'amors*, 341.)

Un chappel d'or de Chippre, cousu de soye des 4 *couleurs* dud. Sgr. (1393, *Compte de la Cour de Charles VI*, B. N. 6743, f° 7.)

On ne savoit de quel *coulleur* ses jaques estoit. (FROISS., *Chron.*, var., t. VIII, p. 271.)

Si com noir ont pour la chalour
Ethiopiens la *coulour*,
Ainsi sont cy pour les voisines.
(CHR. DE PIZ., *Long est.*, 1557.)

Par quelconque maniere, *coullouer* que ce soit. (1434, *Preuv. de l'Hist. de Metz*, V, 301.)

Vostre vin a belle *couleur*.
(N. DE LA CHESNAYE, *Condamn. de Bancquet*.)

Draps de *couleur*. (*Debv. deuz au D. de Bret.*, à cause des ferm. de Lesnev., XVe s., A. Finist.)

Qu'avez vous ?
Vous changez *couleur* a tous coups.
(GREVIN, *Esbahis.*, V, 4.)

— Fig., prétexte, ombre, apparence :

Soubz umbre ou *couleur* de l'effroy et assemblee de peuple qui... (15 nov. 1428, *Reg. des consaux*, A. Tournai.)

S'estans comis de si meschans actes soubz *colleur* de justice. (MONTLUC, *Lett.*, t. V, p. 301.)

Cf. II, 332c.

COULEURE, mod. coulure, s. f., action de ce qui coule en s'échappant d'un récipient, déperdition par écoulement :

La *coleure* de la vigne. (1331, *Compte d'Oudart de Lagny*, A. N. KK 3a, f° 111 r°.)

L'eau de vie... amende les flux et *coulures* du ventre. (EVON., *Tresor*, c. XVI.)

— Colature :

Je luy donnay bonne quantité de la *coleure* de fruis de mirobolans citri. (*Trad. de Lanfr.*, B. N. 1323, f° 50 v°.)

Sa medecine et sa viande soit farine cuite avec *coullure* de furfur. (B. DE GORD., *Pratiq.*, IV, 5.)

La racine de acorus soit cuite en eaue et puys soit coulee et en la *couleure* soient ciches rouges. (*Jard. de santé*, I, 6.)



Cf. II, 332ᵉ.

COULEUVRE, s. f., reptile non venimeux et de petite taille, de la famille des serpents :

Et de *colovre* a les crins.
(*Eneas*, 2576.)
Culuevre.
(*Rom. d'Alex.*, fᵒ 45ᵉ.)

Coleuvre, queleuvre.
(GAUT. DE MES, *Ym. du monde*, ms. Montp., fᵒ 97 vᵒ.)

De vuivres est la primeraine
Et de *colovres* la meiaine.
(GERV., *Best.*, 504, Brit. Mus., Add. 28260, fᵒ 91ᵈ ; P. Meyer, *Romania*, I, 433.)

Boz i ai et *calovres*, don est mout esmaiez.
(*Floov.*, 845.)

S'elle est torte comme *couleuvre*,
De lié nulle meillour en l'euvre.
(*La Clef d'amors*, 1925.)

Les *couleuvres*. (*Marc Pol*, CXVIII, Paut.)

— Coulevrine :

Pour la vente et bail de 3 *queuleuvres* a getter plommees. (1429, *Comptes*, A. N. KK 1339, p. 22.)

Colouvres de coivre. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 304.)

Cf. II, 332ᵉ.

COULEUVREE, s. f., bryone blanche :

Vitis alba, brionia, *coulevree*, aliis feu ardent dicitur, a vi baccarum ejus rubentium urente. (C. EST., *De lat. et græc. nom. arbor.*, 1547, p. 9.)

Coleuvree. (JUN., *Nomencl.*, p. 92.)

Coulevree rampante, ambreuse ou ombrageuse, fueillue plaisante, fresche vigne blanche. Ceste plante est semblable a la vigne en fueilles, en bourgeons et en tendrons, s'agraphant a tout ce qu'elle rencontre. (LA PORTE.)

COULEUVREUX, adj., de couleuvre :

Les *couleuvreux* retors, et les torches flambantes
De la division.
(COURVAL SONNET, *Satyre Menippee*, p. 99, éd. 1623.)

COULEUVRINE, v. COULEVRINE.

COULEVRÉ, adj., de couleuvre :

Soit ma perruque decoree
D'une couronne *coulevree*.
(RONS., *Gayetez*, Dythis.)

COULEVREAU, s. m., petit de la couleuvre :

D'aspics et *coulevreaux* sa criniere est meslee.
(J. A. DE BAIF, *Poemes*, l. VIII, Lemerre, II, 381.)

Tout ainsi que l'on voit sur le printemps nou-[veau,
Dans le trou d'un rocher le petit *coulevreau*
Suyvre le moucheron de sa langue doublee.
(R. BELLEAU, *Berg.*, IIᵉ j., fᵒ 137 rᵒ.)

Fay ramper dans leur cœur tes *coulevreaux* re-[tors,
Fay flamber tes tisons allumez de discors.
(ROB. GARNIER, *Porcie*, I, 11.)

Monstre (la perfidie) muant sa face en mainte [sorte,
Qui *couleuvreaux* en lieu de cheveux porte.
(GENTILLET, *Disc. sur les moyens de bien gouverner*, p. 602.)

Sortes, Alecton, Tysiphone,
Megere aux cheveux de Gorgone,
Pour ronger de vos *colevreaux*
Leurs corps, leurs moelles, leurs cer-[veaux.
(*Plais. devis des supposts du S. de la Coquille*, 1601.)

COULEVRER, v. n., glisser comme la couleuvre :

Le bout de sa levre mignotte
Coulevrant qui flotte et reflotte
De ça de la...
(REM. BELLEAU, II, 307, Gouverneur.)

COULEVRIN, adj., de couleuvre :

Sœurs au poil *coulevrin*, Eumenides cruelles.
(DU BARTAS, 2ᵉ *Sem.*, 1ʳᵉ j., les Furies, 209.)

COULEVRINE, s. f., ancienne pièce de canon longue et mince ; le projectile lui-même :

Grandes *coulouvrines*. (FROISS., *Chron.*, IV, 323.)

Martin Grassie... fut frappé par la teste d'une *collevrinne* dont il morut... et ceulx de la dicte ville furent tenus de livrer. (MATHIEU D'ESCOUCHY, *Chron.*, 364.)

Pour 25 *couleuvrines* enfustees en bastons. (1431, *Compte*, ap. Favé, *Etude sur l'artillerie*, t. III, p. 134.)

Une *cullevrine* ronpue. (1472, *Dép. pour l'artill.*, A. mun. Beauvais, 1ʳᵉ liasse, cote 28.)

Tiroit de serpentine, hacquebuze et de *collevrenne*, a grant puissance. (J. AUBRION, *Journ.*, an 1485.)

Et incontinent marcherent tres impetueusement contre les dits Bourguignons et a l'aprochier deschargerent en une fois leurs *culleverines* a main. (J. NICOLAY, *Kalendr. des guerr. de Tournay*, Des emprises et malefices du duc Charles.)

Deux *culleuvrines* de la dicte ville, l'une estant en la garde de le tour quarree, et l'autre en le garde de Jehan le Roy. (24 mai-23 août 1494, *Compte d'ouvrages*, 3ᵉ Somme de mises, A. Tournai.)

6 *coulleuvrines* de fer a main. (1532, *Inv. de la maison de Chalon-Orange*, ap. Gay.)

Une *collevrine* de fonte, a crochet. (1541, *Inv. des duc de Lorraine, au château de Boullay*, fᵒ 98.)

Coulovryne. (1542-44, A. mun. Lyon, BB 61.)

Grandes *couloubrines*. (1572, *Dén. de l'artill.*, A. mun. Bord., BB, Délib. des jur.)

COULEVRINIER, s. m., soldat chargé de manœuvrer les coulevrines :

Couleuvriniers, arbalestriers.
(*Mist. du Viel Testam.*, 42230.)

Sy ordonna on .x. archiers et .vi. *culvriniers* a main. (WAVRIN, *Anchienn. Cron. d'Englet.*, II, 61.)

Les *cullevriniers* et arbalestriers faisoient moult bien leur debvoir de deffendre. (ID., *ib.*)

Arballestriers, *coulvriniers* et archiers. (ID., *ib.*, II, 129.)

Arbalestriers, canonniers, *coulevrainniers*. (MAUPOINT, *Journ.*, Mém. Soc. Hist. Paris.)

Pour le paiement de douze *cullevriniers*. (1466, Beauvillé, *Doc. concern. la Pic.*, III, p. 234.)

A Guillaume Rauldot, *collivrinier*. (1466-1467, *Cahier des dépenses de Praelles*, A. mun. Avallon, CC 115.)

Sy avoit bien .xᵐ. *culuvigniers*. (*Prinse de Constant.*, ms. Cambrai 1000.)

Aux maistres prevostz et *culoeuvriniers* d'icelle ville. (1497, *Compt. faits p. la ville d'Abbev.*, B. N. 12016, p. 45.)

J'envoyrois
Querir le prince des Souysses,
Ses *colouvriniers*, ses complices.
(CHEVALET, *Myst. S. Christ.*, sign. E III.)

COULISSE, s. f., support ayant une rainure le long de laquelle une pièce mobile peut aller, venir, sans obstacle :

A .II. sols en la vendange l'an .XLVIII. pour reserrer la *couloiche* dou treul de Blondefontaine. (1348, *Compte d'Ourriet de la Mothe, prévôt de la Marche* A. Meuse, B, 2523, fᵒ 31.)

COULLOUER, v. COULEUR. — **COULLURE**, v. COULEURE.

COULOIR, s. m., passoire :

Un *coulouer* de toile. (1376, A. N. MM 30, fᵒ 59 vᵒ.)

Ung *coloer* pour esgouter l'eaue desd. eugives. (1462, *Compt. de Nevers*, CC 57, fᵒ 38 vᵒ.)

Ung *coulloir* de buee. (1527, *Compte Jehan Gombault*, A. Tournai.)

Les *couloirs* et chausses par ou en veut couler le vin. (DU PINET, *Pline*, XV, 29.)

Cf. COULOUOIR, II, 333ᵃ.

COULOIRE, s. f., passoire, tamis :

Une *couloere*. (1332, *Compte d'Oudart de Lagny*, A. N. KK 3ᵃ, fᵒ 139 rᵒ.)

Une petite quassote a queuhe, une petite *coloire*. (13 mars 1397, *Invent. de meubl. de la mairie de Dijon*, A. Côte-d'Or.)

Passez et coulles, comme a travers une *coulloire* ou un tamis. (AMYOT, *Prop. de table*, VI, III.)

— Couloir, passage :

Ung sergent est cheut des tuilles par la gouttiere et *coulouere*. (*Therence en franç.*, fᵒ 325 vᵒ.)

Cf. II, 333ᵃ.

COULOMBIER, **COULOMIER**, v. COLOMBIER. — **COULONGNE**, v. QUENOUILLE. — **COULONNEL**, v. COLONEL. — **COULOUERE**, v. COULOIRE. — **COULOUVRINE**, v. COULEVRINE. — **COULPE**, v. COLPE. — **COULUMBIER**, v. COLOMBIER. — **COULURE**, mod., v. COULEURE. — **COULVRINIER**, v. COULEVRINIER.

COUMIS, s. m., petit lait de jument aigri et fermenté, employé par les Tartares et les Cosaques comme boisson :

Il boivent lait de jument en tel maniere

qu'il semble vin blanc et bon a boivre. Et l'appellent *quemis*. (*Liv. de Marc Pol*, LXIX, Pauthier.) Var., *coumis ;* Roux, ch. LXX, *chemius*.

COUNISSANCHE, COUNOISSANCE, v. CONNOISSANCE.

COUP, s. m., mouvement par lequel un corps vient donner brusquement contre un autre corps :

O tot le *colp* salt enz el ré
Que sa suer li ot aprestè.
(*Eneas*, 2033.)

Contre ses *cous* ne puet arme durer.
(*Loh.*, Ars. 3143, f° 23c.)

Mais li hiaumes si fors estoit
Que *cols* d'espee ne doutoit.
(CHREST., *Perceval*, ms. Mons, Potv., p. 128.)

Ne puis ses *cols* metre en escrit,
A cascun *colp* un en ocit.
(WACE, *Brut*, 13927, Ler. de L.)

Kar il fert *coups* de chevaler.
(HUON DE ROT., *Ipomedon*, 7474.)

Et de ce *cop* fu morz a la mellee. (VILLEH., § 98.)

De sa corne teus *col* li done.
(*De l'Unicorne*, Brit. Mus. Add. 15606, f° 108d.)

Grans *caus* et rades s'entredonent.
(SARRAZIN, *Rom. de Ham*, ap. Michel, *Hist. des ducs de Norm.*, p. 370.)

Et le fert si grant *cob* en l'aygne
Que mort l'abat.
(MACÉ, *Bible*, B. N. 401, f° 62c.)

Li *caus* fu grans. (*S. Graal*, Vat. Chr. 1687, f° 12a.)

Si fiert si grant *coup*. (*Ib.*)

Pour lequel *coup* ainsi fait ledit suppliant doubtant d'estre prins et constitué prisonnier. (1459, A. N. JJ 188, f° 88 r°.)

Ledit charretier... lui donna de son forchet sur les doiz si grant *coup* qu'il luy rompy les ongles de la main. (1460, A. N. JJ 190, f° 102 v°.)

... A *coups* de coutelace.
(RONS., *Od.*, l. I, Œuv., p. 280.)

Ils n'ont jamais donné *coup* que premierement ils n'en ayent receu deux. (*Lett. miss. de Henri IV*, t. II, p. 491.)

— *Faire coup*, combattre :

Et estoient par nombre en icelle premiere bataille cinq mille chevaliers et escuyers, lesquels ne *firent* oncques *coup*. (JUV. DES URS., *Hist. de Charles VI*, an 1415.)

— *Sans coup ferir, sans coup frapper*, sans en venir aux mains :

La ruine de tous ces seigneurs, et le peu de sejour qu'Otton faisoit en Italie rendit les papes beaucoup plus asseurez que devant, encores que ce ne fust *sans coups ferir*. (PASQ., *Rech.*, III, 4.)

Il y a plusieurs moyens pour abbaisser l'orgueil des femmes et les faire taire, *sans coup frapper*. (B. DESPER., *Nouv. recreat.*, f° 268 r°.)

— *Donner un grand coup*, ébranler fortement :

Et ne doubte point que le succes de tous ces projets ne *donne un grand coup* a l'affermissement ou esbranlement des dicts Estats. (26 oct. 1604, *Lett. miss. de Henri IV*, t. VI, p. 312.)

— *Donner un grand coup au cœur*, frapper très sensiblement le cœur de qqn. :

Tu m'*as donné un grand coup au cœur*, quand tu m'as ainsi remis en memoire le nom de ma femme bien aymee. (*Merlin Cocc.*, VI.)

— *Juger des coups*, décider qui a remporté l'avantage, qui a mérité la palme :

Ceux qui de ce temps la *jugeoient des coups*, disoient que Ronsard estoit le premier des poetes, mais que Jodelle en estoit le daimon. (PASQ., *Rech.*, c. 6.)

— *Aux coups donner*, au moment de la bataille :

Quant ce vint *aux coups donner* tous ceux qui le veoient s'en esmerveilloient. (*Lancelot du Lac*, 1re p., ch. XXXVI.)

— *A coups de main*, les armes à la main, par la force, à force ouverte :

Il falloit soudainement aller joindre de pres les ennemis pour combattre *a coups de main* contre eulx, qui n'avoient accoutumé de combattre que de loin a coups de trait. (AMYOT, *Lucull.*, éd. 1572.)

Devant qu'il les put joindre *a coups de main* ils se tournerent tous en fuite. (ID., *ib.*)

— *Coup de bec*, médisance, pointe, baiser :

Coup de bec. Un mot picquant, une mesdisance. Item, un baiser. (OUDIN, *Cur. franç.*, 1656.)

Coup de bec, picada. (ID., *Dict. fr.-esp.*, 1660.)

— *Prester au coup*, favoriser une entreprise :

Il faut qu'ils se laissent tromper, baissent la teste, *prestent au coup*, cedent a la necessité pour sortir d'une ruineuse affaire : et leur est plus utile d'ainsi s'accorder que d'attendre le debris et fracas d'une totale ruine. (N. PASQ., *Lett.*, VIII, 14.)

— *Donner coup*, porter atteinte :

Quelquefois il n'y a ni loy ni testament qui tienne, qu'on ne *donne coup* a l'un et a l'autre, pour affranchir l'esclave. (BODIN, *Rép.*, I, 5.)

— *En deux coups*, promptement :

Desjeunez *en deux coups*, il nous faut desloger.
(GAUCH., *Plais. des champs*, p. 194.)

— *Un beau coup*, une occasion, un moment favorable pour tirer son coup :

Et toujours, quand elle s'alloit pourmener, faisoit porter son arbaleste et quand elle voyait quelque *beau coup*, elle tiroit. (BRANT., *Dames illustres*, Catherine de Médicis.)

— *Frapper coup*, porter un coup, attaquer :

Je me promets tout aussy de sa prudence et de la sincerité de sa foy, qu'il resistera tousjours aussy constamment aux tentations et inventions de ceulx qui entreprendront d'*y frapper coup*. (6 mars 1605, *Lett. miss. de Henri IV*, t. VI, p. 359.)

— *Tenir coup*, résister aux coups :

Ce qui *tient coup* et fait resistance est fondu par le fouldre. (G. BOUCHET, *Serees*, XVI.)

— *Prendre coup*, être atteint, être endommagé par les coups, s'altérer :

On feut tout esbahy qu'il deslaissa et quitta souldainement toute entremeise du gouvernement des affaires de la chose publicque, soit ou pource qu'il veist qu'elle *avoit* desja *prins coup*, et qu'il estoit trop mal aysé de la retenir qu'elle n'allast au precipice. (AMYOT, *Lucull.*)

— *Faire le grand coup*, contribuer le plus à une affaire ; avoir une influence décisive :

S'il sait tenir les gens au travail gaillards et courageux, sans debauche et sans relasche, c'est luy sans doubte qui *fait le grand coup* pour mettre les biens a la maison. (LA BOET., *Mesnag. de Xenoph.*)

— *A un coup, a coup*, tout d'un coup, tout d'une fois ; subitement :

Et se meirent tous en oraisons et prieres, et comme *a coup* toute la tempeste cessa. (JUV. DES URS., *Hist. de Charles VI*, an 1390.)

Apres disner alla visiter le chasteau,
Lequel il a trouvé merveilleusement beau,
Mais encore plus fort, dont s'esbahit beaucoup
Comme possible fut le prendre si *a coup*.
(J. MAROT, *Voiage de Venise*, Prinse du chasteau de Pesquiere, f° 86 r°.)

Le basilic qui ne jette pas sa fleur *a un coup*, mais commence a fleurir par le bas. (MONT., liv. I, ch. .)

— *Tout a un coup*, en même temps :

Ayant entrepris de faire prendre les armes *tout a un coup* a toute la Gaule ensemble. (AMYOT, *J. Cæsar.*)

Vray Dieu ! qui est ce cruel qui *tout a un coup* m'a ravy mes biens, mon honneur et ma vie ? (LARIV., *les Esprits*, III, 6.)

— *Tout au coup*, tout à la fois :

Le roy d'Espagne, craignant d'avoir *tout au coup* plusieurs ennemis sur les bras, n'attentoit rien contre l'Estat de Florence. (1579, *Le Tocsain contre les massacreurs*, p. 76.)

— *A ce coup*, maintenant, dans cette circonstance-ci :

Faictes moy *a ce coup* plaisir.
(*Chans. du XVe s.*, CI, 3.)

C'est *a ce coup* qu'il faut que tout le monde marche. (*Lett. miss. de Henri IV*, t. III, p. 471.)

Que une estoille ystroit de Jacob,
Ce devroit estre *a ce cob*
Que Vierge mere enfantera.
(*Nativ. N. S. J. C.*, Jub., *Myst.*, p. 43.)

— *Ung coup*, cette fois :



Ung *coup* sans plus en actendant,
Mais que ce soit vostre plaisir.
(*Chans. du XVe s.*, CI, 6.)

— *A tous les coups*, sans cesse :

Pour belle femme l'on visite
A tous les coups un laid mari.
(Cl. Mar., *Epist.*, Adieu a Lyon, p. 231.)

— *Par coups*, par moments :

Puis les servans *par coups* leurs dames baisent.
(Cl. Mar., *Eleg.*, XI, p. 83.)

Le vent *par coups* ses membres descouvroit,
Et voleter faisoit ses vestements.
(Id., *Met. d'Ov.*, l. I, p. 39.)

— *Coup a coup*, à coups répétés :

Esau heoit mout Jacob
Tuer le vouloit *coup a cob*.
(J. Lefebvre, *Resp. de la mort*, B. N. 994, f° 20°.)

Dieu vous a battu *coup a coup* de rudes et impetueuses secousses d'adversité. (N. Pasq., *Lett.*, VIII, xi.)

— *A coup perdu*, à la légère, sans dessein :

J'avois, du commencement, proferé ceste parole, *a coup perdu*. (Pasq., *Lett.*, VI, 7.)

— *Avant le coup*, *devant le coup*, avant l'œuvre, avant de faire qqch., préalablement :

Pense et repense *avant le coup*.
(J. A. de Baif, *Mimes*, l. I, f° 13 v°.)

Vous m'aves aussy rendu des tesmoignages de vostre affection qui m'ont donné occasion de croire que vous m'assisteres volontiers avec vostre compagnie de gens d'armes, laquelle, ayant esté payee d'un quartier l'annee passee, et la precedente d'un aultre quartier, le tout sans m'avoir servy, il est bien raisonnable qu'elle vienne maintenant s'acquitter de ce debvoir, et gagner le paiement qu'elle a receu *avant le coup*. (*Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 777.)

Cf. Cop, II, 290°, et Acop, I, 74ª.

coupable, adj., qui a commis volontairement une faute :

Qui en un forfait *culpables* est du toz. (*Mor. sur Job*, B. N. 24764, f° 2 v° ; p. 442, Ler. de Lincy.)

Je serai *colpaples* de pechié envers toi. (*Bible*, B. N. 899, f° 25°.)

Il seroit *colpaules*. (1214, *Paix de Metz*, A. mun. Metz.)

Et Amis se comançai a porpanser en son cuer, quar s'il occioit Ardré qu'il seroit *corpauble* de sa mort devant Deu. (*Ami et Amile*, Nouv. fr. du XIIIe s., p. 58.)

Que se il ne seust don ce estoit venu, il li estoit avis que il fust *corpaubles* dou pechié. (*De l'Annunciation Nostre Dame*, B. N. 988, f° 77°.)

Li bourjois respondirent que de la mort le bailli leur pesoit, mais il n'en estoient *corpable*. (Menestrel, § 445.)

Qui reçoivent chose emblee sont *courpables* du larrecin. (G. de Lengr., *Instit. de Just.*, ms S.-Om., f° 41ª.)

Il en estoit *coupables*. (1325, A. N. JJ 64, f° 15 r°.)

— Qui reconnait avoir commis une faute :

A Damedeu lou roi estauble
Se rendi confesse et *corpauble*.
(*Vie des Peres*, Ars. 5216, f° 4d.)

— *Coupable de*, qui a commis une faute méritant telle punition :

Il seroit *coupaules de* mort. (*Vie S. Mathias*, B. N. 23112, XXVIII, col. 22.)

coupage, s. m., action de couper :

Copage d'esselles. (1364, *Compte de J. du Four*, A. N. KK 3b, f° 35 v°.)

Coupage. (*Ib.*)

Pour *coupaige* de boys. (1553-55, *Dep. de la mais. roy.*, A. S.-et-Marne.)

coupant, adj., qui coupe :

Coupant, desecans. (R. Est., *Thes.*)

— S. m., chacun des deux côtés de l'ongle du sanglier :

Communement on cognoist les grands vieux sangliers aux traces, desquelles les formes en doivent estre grandes et larges, les pinces de la trace de devant rondes et grosses, les *couppans* des costez des traces usez, sans se monstrer tranchant. (Du Fouilloux, *Venerie*, f° 59 r°, éd. 1844.)

coupaule, v. Coupable.

1. **coupe**, s. f., vase à boire, évasé, à pied, fait de bronze, d'argent, d'or, de cristal :

Et une *cope* a chiers esmaus
Que li dona reis Menelaus
Desoz Troie sor le rivage.
(*Eneas*, 8139.)

Coupes d'or.
(*Les Loh.*, B. N. 19160, f° 26 r°.)

Pour faire et forger le tuyau de la *couppe*. (1352, *Compte d'Et. de la Fontaine*, p. 125.)

— Plateau :

Vous qui estes Robin Mouton, serez en ceste *couppe* de balance, le mien mouton Robin sera en l'aultre. (Rab., *Quart liv.*, ch. vi.)

Cf. II, 333°.

2. **coupe**, s. f., action de couper ; résultat de cette action :

La *cope* d'un bois. (1293, Ste-Croix, A. Loiret.)

Ne porront li dit religieux mestre tout le dit bois a une seule *coppe*. (1344, A. Yonne H 1542.)

La premiere *coppe* (des pres). (1507, *Cout. loc. du baill. d'Amiens*, p. 154.)

La coustume de coupper les cheveux se faisoit lors par l'evesque, pour monstrer que les confirmez sont clercs : et comme tels n'en doivent point avoir de longs, ainsi que portoyent les seculiers du temps passé, et d'autres cuident que cette *coupe* de cheveux fut une façon d'adoption. (Fauchet, *Antiq. gaul.*, vol. II, l. I, ch. iv.)

Galien ignoroit la *couppe* et anatomie de nos corps. (Est. Pasq., *Lett.*, XIX, 16.)

coupe bourse, s. m., celui qui dérobe des bourses en coupant les cordons qui les retiennent ; voleur :

Quant j'ai hui veu cel larron
Cel meurtrier et cel *cope borse*.
(*Vie des Peres*, Ars. 3527, f° 71ª.)

Coupebourse, coupeur de bourses. (Jun., *Nomencl.*, p. 367.)

coupee, s. f., action de couper ; résultat de cette action :

L'ennemi sachant qu'il n'y avoit dans ladite ville de Senlis que deux moulins fort aises a rendre inutiles, pour affamer lesdits assieges, ils firent couper et ependre l'eau de Nonette aux prairies, peu au-dessous de Valgencheuse, laquelle renfla depuis les ecluses de la ville jusques a Notre Dame de La Victoire ; qui, depuis, leur porta grand prejudice, par le moyen desquelles *coupees*, lesdits deux moulins ne purent plus de rien servir. (J. Vaultier, *Hist. des choses fait. en ce roy.*, Mon. inéd., p. 157.)

Cf. Copee, II, 290°.

coupe gorge, s. m., celui qui coupe la gorge :

Meurdriers *coppe gorges*. (G. Chastell., *Chron. des D. de Bourg.*, II, 21.)

Maugiron vint a Lion lever tous les ruffiens, pipeurs, coureurs de pavé et *coupe gorges*. (Beze, *Hist. eccl.*, t. I, p. 348.)

— Lieu où l'on risque d'être assassiné, volé :

Quand j'y pense tout de bon, il ne fait gueres meilleur icy qu'en un *coupe gorge*. (Cramail, *Com. des Prov.*, II, v.)

— Fig. :

C'est pourtant une affection louable de desirer la paix, j'entends une bonne, car les mauvaises sont de vraies *coupe gorges*. (La Noue, *Mém.*, ch. xxx.)

— Loc., *a coupe-gorge*, comme dans un coupe-gorge :

Ce sont les instruments par lesquels en effect
Nous pouvons reparer tout ce qui s'est deffait,
Et non *a couppe gorge*, entre nous introduire
Un long mepris de Dieu, au lieu de nous reduire.
(Pasq., *Poés. div.*)

Cf. Copegorge, II, 290°.

coupe jarret, s. m., assassin à gage qui frappe par surprise :

Les premiers meurtriers ne voulurent faire l'office (de massacrer le cardinal de Guise) et fut (le roi) contrainct d'en exciter d'autres, dont il en a ordinairement jusqu'au nombre de quarante cinq de garde, que l'on nomme *couppe jarretz*. (*Advis de ceux qui ont esté à Blois*, 1588.)

coupel, mod. coupeau, s. m., cime, sommet en général :

Ens el chief del espee grant colp li va doner,
Si ke de la corone le *cupel* entama.
(Garn., *S. Thom.*, B. N. 13513, f° 92 v°.)



Ens ou *coupiel* du pavillon avoit
Un siege.
(*La Dame a la licorne*, B. N. 12562, f° 3 r°.)

Li *coupel* des montaignes. (*Bible*, B. N. 899, f° 3°.)

Doit avoir .xii. denirs por semondre le pasnage, et la moitié des *coupeaus* des arbres qui sont couppez. (*Liv. des jur. de S. Ouen*, f° 135 v°, A. S.-Inf.)

Cameleonta alba, c'est cameleonte blanche. Elle a feuilles aspres, et au *copiau* a ainsi comme une maniere de boutonnier espinu qui est plain de fleurs vermeilles. (*Le grant Herbier*, n° 95.)

Et veit Bruyant monté sur le *coupel* de la tour. (*Perceforest*, vol. IV, ch. xiv.)

Au hault *couppeau* de sa roue (de Fortune).
(*Le Chasteau de labour*, 1499.)

Le cerveau est une moelle blanche sans sang, et est enveloppee de deux petites peaulx, colloquee au *couppel* et en la summité de la teste. (J. Bouchet, *Noble Dame*, f° 42 r°.)

Or y avoit il une contree plus convenable a philosophie que a semer blez, qui estoit assise sur un lac nommé Marie, pleine de petis *copeaux* ou montaignettes qui convenables estoient, et pour la force et pour le bon air. (C. de Seyssel, *Hist. eccles.*, II, 17.)

Au *copeau* de vostre mont.
(Fr. Perrin, *Pourtraict*, f° 2 r°.)

— Fig., sommet :

Les autres lors tresbuchent quant monter cuident a la feste et au *coupel* d'honneur. (M. Lefranc, *l'Estrif de Fort.*, Ars. 3121, f° 90 v°.)

Lire ici l'article Copel 2, t. IX, p. 192ᵉ.

coupelle, s. f., petite coupe ; vase poreux servant pour épurer de l'or ou de l'argent au moyen de litharge :

Je croy qu'homme n'est si rusé,
Fust fin comme argent de *crepelle*,
Qui n'y laissast linge et drapelle.
(Villon, *Grand Test.*, LIX.)

Coppelle. (Zacaire, *De la vraye Philos. nat.*, p. 112.)

coupeller, v. a., soumettre à la coupellation ; épurer dans la coupelle :

L'argent est *coupelé*, affiné, appaisé, qui ne bouge nullement. (E. Binet, *Merv. de nat.*, p. 104.)

coupement, s. m., action de couper :

Precisio, *coupement*. (*Gloss. lat.-fr.*, ms. Montp. H 110, f° 205 r°.)

Precisio, precision, *copemens*, rognemens. (*Catholicon*, B. N. l. 17881.)

Le *coupement* des cheveux. (*Legende doree*, Maz. 1729, f° 71ᵇ.)

Couppemens de bois. (*Proc.-verb. des séanc. du cons. de rég. du roi Charles VIII*, p. 47, Bernier.)

Obvier au *coupement* des arbres du boys. (1543, *Liv. des serm.*, f° 168 v°, A. mun. Montaub.)

Coupement de branches. (R. Est., *Dictionariolum*.)

Ceste coustume, qu'on appelloit vulgairement et notoirement incision, division, *coupement*, ou coupation d'esguillette. (N. du Fail, *Prop. rust.*, p. 103.)

L'habileté de laquelle il avoit usé aux *coupement* des precedentes octantes bourses. (H. Est., *Apol.*, p. 142, éd. 1566.)

coupeor, mod. coupeur, s. m., celui qui coupe :

Larrons et *coupeeurs* de gueules. (G. de Tyr, X, 8.)

Se li arbres estoit hors du quemin, si loins, qu'il ne peust queoir sor le quemin, ne sor sentier commun, seroit li *coperes* hors de peril. (Beaum., *Cout. du Beauv.*, LXIX, 4.)

Et les avoir, lever et couper empres pié, et par leur propre *coupeur* tout a tranche sanz changier et sanz entrelessier un bois pour autre en toute la dite forest. (1288, *Lett. de Jeh.*, cᵗᵉˢˢᵉ *d'Alençon*, A. Indre-et-Loire.)

Il vit le grant bois tout coupé, et y vit encore les *coupeurs* qui afinaient la coupe. (1312, A. N. S 296, pièce 6.)

Coupeeur de bourses. (1349, *Act. norm. de la chamb. des compt.*, p. 408.)

Cospeurs de bois. (20 fév. 1345, *Cart. d'Igny*, B. N. l. 9904, f° 151°.)

Couppeurs de monnoies. (1355, *Liv. rouge*, A. N. Y 2, f° 2 v°.)

Pour .vii. *coppeurs* et .iiii. hottiers. (1495, Bruyères, ap. Mannier, *Commanderies*, p. 532.)

Pour vingt deux *coupeurs* qui ont coupé les vendenges. (1503, *Quinze-Vingts*, Mém. Soc. Hist. Paris, XIII, 168.)

Il n'y a point de lieu ou les *coupeurs* de pendans, les matois et les tire laine ayent tant d'impunité et de vogue qu'a Paris. (Fr. d'Ambois, *les Neapol.*, V, 7.)

— Faucheur :

Pour la necessaire et prompte expedition des moissons, convient avoir nombre suffisant de *couppeurs*, autrement les bles se retarderoient avec grand deschet. (O. de Serres, II, 5.)

— *Coupeur de terre*, laboureur :

Courage, *coupeur de terre !*
Ces grands foudres de la guerre
Non plus que toy n'iront pas
Armez d'un plastron la bas
Comme ils alloient aux batailles.
(Rons., *Odes*, IV, xii.)

— *Coupeur lenticulaire*, instrument de chirurgie dont l'extrémité ressemble à un pois de lentille mousse et poli :

Galien loue merveilleusement la curation et operation qui se fait par le *coupeur lenticulaire*, apres avoir cavé l'os a l'entour. (Dalesch., *Chir.*, p. 676.)

coupe queue (à), loc. adv., sans qu'on s'y attende, soudainement :

Si faites semblant de cligner les yeux, et laissez ainsi piller et saisir les grands biens qui sont en ceste ville de Sardis, il est fort vraysemblable qu'ils vous joueront *a couppe queue*, et pouvez attendre que qui plus aura butiné, plus sera prest a rebeller contre vous. (Saliat, *Her.*, 1.)

Deux mots *a coupe queue*. (Cotgr.)

couper, verbe. — A., diviser un corps au moyen d'un corps plus dur taillé à angle vif ; diviser un tout :

Ele songa .i. songe qui voir senefia,
Qu'ele avoit .vii. pumetes que en son lit muça :
Les .vi. en embla on et les keues *coupa*.
(*Naiss. du Chev. au Cygne*, 2995.)

Par dous feiz i fu pris, sil leissa l'om aler,
Mes ainceis il fist un les orreilles *kouper*.
(Garnier, *S. Thom.*, B. N. 13513, f° 22 r°.)

De ses caviaus *a caupes*.
(*Auc. et Nic.*, 13, 15.)

En la fin depiecent et *cospent*
Hyaumes et haubers et escuts.
(*Meraugis*, ms. Vienne, p. 5°.)

Et avoit fait *choper* ses bielles traices et fu autresi atires com uns escuiiers. (*Flore et la bielle Jehane*, Nouv. fr. du xiiiᵉ s., p. 110.)

Couper touz les bois. (1284, la Couture, pièce 56, A. Sarthe.)

Cosper. (1328, *Compte d'Oudart de Lagny*, A. N. KK 3ᵃ, f° 24 v°.)

Cousper. (*Ib.*)

Moituier les *coppechent*, ne fachent *copper*. (18 fév. 1351, *Escript de le moituerie Jehan Makait*, chir., S. Brice, A. Tournai.)

Et sont les diz preneurs tenus a charier tout le boys que mon frere Jehan dessus nommé feray *cooper* a ardoire pour moy et pour mes gens. (1386, *Reg. du chap. de S. Jean de Jérus.*, A. N. MM, pièce 31, f° 11 v°.)

De bourses *coupper* soutilment.
(Eust. Desch., V, 29.)

Et elle mist les mains devant tellement qui lui *couppa* des dois de la main. (1460, A. N. JJ 192, f° 58 v°.)

La joie que le peuple receut fut si demesuree qu'elle est presque incroyable ; et ne scauroit aucune plume, tant *soit* elle bien *coupee*, l'exprimer ni dire. (Nostradamus, *Chron. de Prov.*)

Les Gaulois s'amuserent a *couper* les testes des occis en la bataille. (Fauchet, *Antiq. gaul.*)

— Interrompre :

Montagnes hautes et inaccessibles *couppent* le passage. (Saliat, *Hér.*, IV.)

— Supprimer :

Pour avoir jeué par la ville, en pluisieurs lieux, publicquement, ung jeu de personnages, sur une carette, mal sonnans et tendant a commocion et sedicion, combien que, a Valenchiennes, ledit jeu *eust esté coppé* comme non raisonnable. (21 mai 1434, *Reg.*, 1425-1449, A. Tournai.)

— *Couper chemin a quelque chose*, en arrêter, en empêcher le cours, le progrès :

C'est le moyen de *couper chemin au* renouvellement des troubles. (20 oct. 1577, *Lett. miss. de Henri IV*, t. I, p. 153.)

— Iron., *ce couteau coupe tout ce qu'il voit*, il ne coupe pas du tout :

Ce couteau coupe tout ce qu'il voit, il ne coupe point du tout. Vulg. (OUDIN, *Cur. fr.*)

— *Couper courte une histoire*, l'abréger :

Ainsi, chacun dira la sienne (fable) aux conditions toutesfois de les *coupper courtes*. (LARIV., *Nuicts*, XIII.)

— *Le couper court à qqn*, l'interrompre au milieu de son discours :

Biron vouloit continuer ses complaintes, quand M. le chancelier *le lui coupa court*. (PASQ., *Lett.*, XVII, 5.)

— *Couper court que*, dire brusquement que..., interrompre en disant que :

Encores hier, je vous fus importun jusques aux larmes ; la-dessus, vous me *coupastes court que* la mort vous seroit plus douce que de changer de religion, que vous ne vouliez pas estre damné, etc. (AUB., *Fœn.*, IV, 13.)

— N., fig., être tranchant :

Demandez vous s'il *coupe*, demandez vous si l'affaire est de la sorte, doutez vous que je ne desire extremement. (OUDIN, *Cur. fr.*)

— *Couper des deux côtés*, comme ménager la chèvre et le chou :

Couper des deux côtés, être double et dissimulé ; parler pour l'un et pour l'autre parti. (OUDIN, *Cur. fr.*)

— Réfl., se contredire, se démentir soi-même dans ses discours :

Il se garde bien de *se couper*, le finet. (FR. D'AMBOISE, *les Neapol.*, II, I.)

Comme elle a parlé finement
Sans *se couper* aucunement.
(J. A. DE BAIF, *le Brave*, II, 4.)

— Réfl., *se couper de ses couteaux, de son couteau*, se blesser avec ses propres armes ; se condamner soi-même ; se faire du tort à soi-même :

De larrons qui se soyent ainsi accusez de leur propre langue, et par maniere de parler se soyent venus mettre la corde au col, en en trouvera grand nombre : comme sçavent ceux principalement qui ont des offices de judicature : lesquels mesmement, s'ils sont un peu accors, font par leurs interrogations que ces galans (quelque bon bec qu'ils ayent) tellement vacillent, qu'en la fin ils *se coupent de leurs cousteaux*. (H. EST., *Apol.*, c. 15.)

On oit parler tous les jours de faux tesmoins se descouvrans eux mesmes, et *se coupans de leur cousteau* aussi bien que paravant. (ID., *ib.*, ch. XVII.)

— *Coupé*, part. passé.

— *Pied coupé*, en parlant d'un cheval, pied creux :

Piez ad *colpez* e les gambes ad plates.
(*Rol.*, 1652.)

Les *piez copez*, les jambes plates.
(*Eneas*, 4067.)

Ses chevaus fu buens et aates,
A piez *coupes*, a jambes plates.
(GAUT. D'ARR., *Eracle*, ms. Turin, f° 18b ; 5638, Löseth.)

Cf. COPIÉ, II, 291c.

— *Gant coupé*, mitaine :

Elle file, elle coud, elle fait passements
De toutes les façons, ayant en main ces *gands*
Que l'on nomme *coupes*.
(JEAN GODARD, *Gan.*)

— *Terme coupé*, terme fixé :

Lesquels firent entendre qu'ils ne quitteroyent point les armes que le mareschal ne leur eust promis, et eux aussi, de les payer dans deux ou trois jours a *terme couppé*, n'ayans cy devant adjousté que trop de foy a ses paroles et a ses promesses. (DU VILLARS, *Mém.*, XII, an 1560.)

COUPERET, s. m., couteau à large lame très tranchante :

Deux *coupperes* pour despecier la cire. (1390, *Compt. de l'hôt. des R. de Fr.*, p. 265.)

Deux maisons a l'enseigne du lion d'or et du *couperet*. (1450, *Arch. hospit. de Paris*, I, p. 14.)

1. **COUPEROSE**, s. f., ancien nom de divers sulfates :

Coppe rose. (*Liv. de fisiq.*, ms. Turin, f° 42 r°.)

Coperos. (*Remed. anc.*, B. N. 2039, f° 4d.)

Copperot. (*Ménagier*, II, 5, append.)

Que vous semble de ce vin ? C'est de ma taverne ; y a point de *coprose*. (9 juin 1396, *Reg. aux Consaux*, A. Tournai.)

Dragantum i. vitreoleum, c'est *copperose*. (*Le grant Herbier*, n° 164.)

(Les eaux) qui passent par les minieres d'airain, amenent avec soy un sel de vitriol ou *coperoze* fort pernicieux. (PALISSY, *Des eaux*.)

La *coupperose*. (LE FOURNIER, *La Decor. d'hum. nat.*, f° 17 v°.)

2. **COUPEROSE**, s. f., inflammation chronique des glandes cutanées de la face :

On dit gotte rosee (les autres prononcent *couppe rose*) de certaines rougeurs qu'on a au visage, le plus souvent separees et non continues ; comme si c'estoient gouttes de sang. (JOUB., *Interpr. des dict. path.*)

COUPEROSER, v. a., faire gagner la couperose à qqn. :

Une chaleur maligne, qui la (votre femme) vous *coupererosera*. (CHOLIERES, *Matinees*, p. 191.)

COUPETER, v. COPETER.

COUPEURE, mod. coupure, s. f., division faite en coupant :

Copure. (EVR. DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 214a.)

Trancheure, *couppeure*. (1464, LAGADEUC, *Catholicon*.)

Circuncisio, circoncision, rongneure et *coupeure* tout a l'entour. (*Calepini Dict.*, 1584.)

Personne ne peut faire en la mesme digue de Leo aucunes *coupures* ou abreuvoir du costé de la digue. (*Cout. de la ville de Furne*, XL, 2.)

Aux *couppures* et nuances de la musicque celeste se manient les contours et changements des coroles des astres. (MONT., *Ess.*, l. I, ch. XXII, p. 123, Lemerre.)

La *coupure* si frequente des chapitres, de quoy j'usoy au commencement, m'a semblé rompre l'attention, avant qu'elle soit nee, et la dissoudre. (ID., *ib.*, l. III, ch. IX. p. 146, éd. 1595.)

Coppeure. (LIEB., p. 479.)

Cf. COPEURE, II, 291a.

COUPLE, s. f. et m., ce qui sert à attacher par deux ; réunion de deux personnes ou de deux choses de même espèce :

Il en estuet deus en un *cople*
Et chascuns seit vers l'altre sople
Et face li ses volentez.
(*Eneas*, 8175.)

Une *coupple* de chiens courans. (1386, A. N. P 307, f° 20 v°.)

Mais vous, avez vous desja disné ? Si j'ay disné : dit il, ouy, et fort bien, car j'ay fait une gorge chaude d'une *couple* de perdrix. (B. DESPER., *Nouv. récr.*, Du gentilhomme de Beauce, f° 196 r°.)

On ne pourroit jamais trouver une telle *couple* d'amis. (LARIV., *la Constance*, V, 9.)

Marcel print une *couple* de bonnes poules bien grasses et toutes cuittes, avec du pain blanc, et du vin sans eau. (ID., *Nuicts*, V, 4.)

Ce n'est pas une ame, ce n'est pas un corps qu'on dresse, c'est un homme, il n'en faut pas faire a deux, il ne faut pas les dresser l'un sans l'autre, mais les conduire egalement, comme une *couple* de chevaux attelez a mesme timon. (MONT., liv. I, ch. XXV, p. 93.)

Cf. COUPLE 1, et 2, II, 335a.

COUPLER, v. a., réunir deux à deux ; attacher ensemble deux choses de même espèce :

Aristoteles dict que, supposent deux choses contraires en leur espece : comme bien et mal : vertu et vice ; froid et chauld ; blanc et noir ; volupté et doleur, joye et dueil, et ainsi des aultres, si vous les *coublez* en telle facon, qu'un contraire d'une espece convienne raisonnablement a l'un contraire d'une aultre, il est consequent que l'aultre contraire compete avecques l'autre residu. (RAB., *Garg.*, ch. X.)

Et a la maniere que le laboureur *couple* les ormes aux vignes, aussy nature *couple* et marie la terre au ciel. (A. DU MOULIN, *Chirom.*, p. 189.)

Cf. II, 335b.

COUPLET, s. m., réunion de deux pièces de fer jointes ensemble avec des charnières et des rivures ; par extens., charnière :

Uns petis tableaus d'or a 6 *couplez* es-



mailliez. (1360, *Inv. de Louis d'Anjou*, n° 782.)

Y a quatre vieux liens de fer et les *coubletz* de une des barriez de la ville, et un autre *coublet* ches Treppigné. (1410, A. mun. Angers, CC 3, f° 145.)

Pour certains grans *coubletz* et anneaux de fer et autres ferreures pour ledit pont. (1465, *Compt. de l'aumosn. de S. Berthomé*, f° 113 r°, Bibl. la Rochelle.)

Pluseurs aes de sapin couplees ensemble de *couplez* de fer. (1472, *Compt. de René*, p. 243.)

Ung affiquet de laton doré a *couplest*. (1502, *Reliq. de Fécamp.*)

Il fault que le serrurier sçache combien il luy fault de fiches, de *couplets* et de targettes. (Delorme, *Archit.*, I, 18.)

— Couple :

Il fut conclud en un conseil, que l'on feroit ung fort grand pont sus basteaulx ; et coupperoit on l'estroit du basteau, et ne se asserroit le boys que sur le large, et au derrenier *couplet* y avroit de grans ancres pour gecter en terre. (Comm., *Mém.*, I, 9.)

— Laisse, tirade, strophe d'une chanson :

Je vous chanteray ung *couplet*.
(*Poés. attrib. à Villon*, la Repeue franch. du Souffret.)

Certains *couplets* de chanson. (Mont., liv. II, ch. clxxiv, éd. 1802.)

Cf. II, 336ᵃ.

coupon, s. m., fraction coupée, détachée dans un ensemble :

A Pierart Chuffart, faisseur de touelles, pour ung *coppon* de warcolles. (1466, *Compte de l'exéc. testam. de Gillart du Gardin*, A. Tournai.)

Ung *coppon* de couleur de roy contenant une aune .xxxvi. j. (1539, *Compte de l'exéc. testam. de Jehan de le Voge*, A. Tournai.)

Ung *coppon* de toile. (1541, *Exéc. testam. Jehan Greaudé*, A. Tournai.)

couponné, v. Componné. — **couppeau**, v. Coupel. — **coupulation**, v. Copulation. — **cour**, mod., v. Court.

courable, adj., qui court bien :

Si l'on avoit premierement bien jugé qu'il fut cerf *courable*. (Jod., *Œuv. mesl.*, f° 277 r°.)

Cf. Corable, II, 296ᵃ.

courail, v. Coral. — **couraillere**, v. Coraillere. — **coural**, v. Corail.

couramment, adj., en courant, d'une course, d'un trait :

Curamment trespasserent alsi com cil canaux del fluet n'euist pas d'aigue. (*Dial. S. Greg.*, p. 11.)

Cursim, *couramment*. (*Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 8426.)

Couranment. (*Gloss. gall.-lat.*, B. N., l. 7674.)

Lire *courantement* des lettres. (*Voy. d'A. de Foix*, f° 7.)

Je dis en passant, et *couramment* que... (*Préf. de J. de La Mir.*, dans La Bod., *Harmon.*, p. 835.)

Le Figuerol estoit *couramment* venu recognoistre le fort de Saglany. (Du Villars, *Mém.*, IX, an 1512.)

courant, adj., qui court, qui coule :

Li destriers est e *curanz* e aates.
(*Rol.*, 1651.)

Les eves *curant*.
(*Ib.*, 1831.)

Et ont veu Sainne qui est *courans*.
(*Girb. de Metz*, p. 478.)

Point le des esperons tranchans,
Cil fu delivres et *corranz*.
(*Athis et Porphirias*, B. N. 375, f° 98ᵈ.)

Une bataille d'oisiaus contre bestes *courans*. (*Ysopet*, B. N. 15213, f° 98ᵈ.)

Et li aighe ert si profonde desoz et si radement *courans*, que nus n'estoit sor le pont ki ne fust toz esbahis de regarder en l'aighe. (Henri de Val., § 659.)

Montes sour le plus *courant* diestrier que vous aves. (Menestrel, c. viii.)

Les rivieres *courantes*. (Bout., *Somme rur.*, I, 36.)

La plus grand part en perit, pource que trop est ceste riviere large et *courante*. (*Boucicaut*, 1ʳᵉ p., ch. xxvii.)

— Dont la pente ne permet pas à l'eau de s'écouler rapidement :

Ceste eaue ne se vuyde pas bien, il fault dire que la gouttiere n'est pas *courrante*. (Palsgr., p. 441.)

— Coulant :

Il se meit un las *courant* au col. (Amyot, *Diod.*, XII, 4.)

— Loc., *tout courant*, couramment :

J'ay veu en Grece, Turquie et Italie, des enfans qui n'avoient que quatre ou cinq ans, qui parloient grec, turc et italien *tout courant*. (G. Bouchet, *Serees*, XXXV.)

— S. m., cours :

Le *queran* des eaues. (1527, Péronne, ap. La Fons.)

courante, s. f., courant :

En cest endroit fut parlé de combattre a l'ancre, a quoy respondirent les pilots que les cables se pourroient couper, et la ou ils ne se couperoient, que le danger n'en seroit moindre, car la *courante* est de telle nature qu'elle fait tousjours girer la proue des navires devers soy. (Mart. Du Bellay, *Mem.*, l. X, f° 343ᵃ.)

— Sorte de danse, pris au fig. dans l'exemple suivant :

Quand la beste leur a bien donné du passe temps les faisant faire la ronde, et danser un bransle de Poitou deux pas avant et un en arriere, il vous les remet tous six a la *courande*. (E. Binet, *Merv. de nat.*, p. 30.)

— Diarrhée :

Maladie de *corante*. (J. Pussot, *Journalier*, p. 70.)

courantement, v. Couramment.

couratier, v. Courtier.

courbaton, s. m., t. de marine, pièce de bois coudée servant de contrefort :

A la proue du navire, il y a une autre piece de bois qui s'appelle pont, et renforce le vaisseau par le devant. *Courbaston* est une courbe. (E. Binet, *Merv. de nat.*, p. 106.)

Courbaston, ou *courtbaston*. (Nicot.)

courbatu, adj., qui ressent une lassitude extrême dans tout le corps :

Nous sommes cy tant *courbatus*,
Et de rage tant abatus
Qu'il ne nous tient plus de courrie.
(A. Greban, *Mist. de la Pass.*, 26352.)

Oncques ne fuz tant travaillé
Ne si durement molesté
Comme j'ay maintenant esté,
Tellement suis je *corbatu*.
(Id., *ib.*, Ars. 6431, f° 245ᵈ.)

courbature, s. f., lassitude extrême dans tout le corps par excès de fatigue ou par maladie ; état d'un cheval harassé :

Pousse, courbes et *courbatures*. (Loysel, *Instit. coutum.*, p. 418.)

Courbature par tout le corps. (Lestoile, *Mém.*, p. 124.)

courbault, v. Corbel.

courbe, adj., dont chaque élément s'écarte, par une déviation presque insensible, de la ligne droite ou du plan ; recourbé :

Sur les ortilz des piez esteient
Curbes e nuz, grant peine aveient.
(Marie, *Purg. de S. Patrice*, 1137.)

Poil ot fronchié, *corbe* eschine.
(G. de Cambrai, *Barlaam*, p. 27.)

Seur ses piez s'estut toute droite,
Ne fu ne *corbe* ne contreite.
(J. Le Marchant, *Mir. de N. D.*, p. 46.)

Et puis li mist on la croce en la main senestre, qui est *courbe* deseure et aguë desouz. (Menestrel, § 182.)

Une femme, qui aloit si *courbe* que ele s'apuioit a un baston qui n'avoit pas plus de pié et demi de longueur. (*Les Mir. S. Loys*, Rec. des Hist., XX, 127.)

Une femme aloit a potence et estoit mout *corve*, si que ses potences estoient mout cortes. (*Ib.*, XX, 168.)

Ceulz qui veulent drecier les fusts ou les bastons qui sont tors, *corves* et boisteus. (Oresme, *Eth.*, B. N. 204, f° 381ᶜ.)

Nez *courbes*, de beaulté loingtains ;
Oreilles pendans et moussues.
(Villon, *Gr. Test.*, 513.)

Il va *courve* et a grant malaise et ploiant dessoubz la pesante croix. (*De vita Christi*, B. N. 181, f° 133ᵈ.)

Le nez crochu et *courve*. (*La Mer des hyst.*, t. I, f° 43ᵇ.)

On le peint (Saturne) avec une faulx *courve*. (*Ib.*, t. I, f° 53ᵈ.)

Ung membre *corbe* et curve. (*Jard. de santé*, p. 32.)

Entre lesquels vey a part une tourbe
D'hommes piteux, ayans la teste *courbe*.
(CL. MAR., *Chants*, Am. fugit., p. 291, éd. 1594.)

— Fig. :

En cors droit a *corbe* pensee. (*Consol. de Boece*, ms. Berne 365, f° 64 r°.)

— S. f., jambe :

Les *courbes* sont les jambes. (BOUCHET, *Serees*, III, 130.)

— En terme de blesche, épaules :

Courbes, espaules. (*La Vie généreuse des mercelots, gueux et boesmiens*, 1596, Var. hist. et litt., t. VIII, p. 182.)

— Pièce de bois arquée, courbaton :

Courbes sont des pieces de bois es deux bords de la poupe, entrez en l'encoignure ou jointure, le renforçans par derriere. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 106.)

— Tumeur osseuse à la partie interne du jarret du cheval :

Couppez le cuir le long du poil, et de la quantité de la *courbe*, appliquez y drappeau de lin trempé en vin tiede. (LIEBAULT, p. 174.)

Cf. CURVE et CORBE 2, II, 298ᵃ.

COURBEMENT, s. m., action de courber, résultat de cette action :

Nicandre n'a entendu ce *courbement* de tout le corps, mais seulement de la queue. (GREVIN, *Des venins*, I, 13.)

L'isle de Corce peult avoir de circuit quelques septante cinq lieue et demie, sans y mesurer les entrees et *courbemens* des ports et havres. (THEVET, *Cosmogr.*, XVI, 24.)

Spasme est retirement et *courbement* de la langue vers sa racine. (JOUB., *Gr. chir.*, p. 540.)

COURBETTE, s. f., petit saut qu'on fait faire à un cheval, les jambes de devant infléchies sous le ventre :

Cependant que je l'ai entre mes mains, je le manierai de bonne sorte, a *courbette* et a passades. (FR. D'AMBOIS., *les Neapol.*, I, 4.)

Courbette, also, a curvet, or, the curvething of a horse. (COTGR.)

— Pièce de bois arquée :

Courbette, a small crooked raster, or peece of tymber. (COTGR.)

Cf. CORBETE, II, 299ᵃ.

COURBETTER, v. a., faire faire des courbettes à :

Il y avait en plein champ plusieurs lices dressees et tournois a courir la bague, ronds, demi ronds pour dresser, piquer, voltiger, *courbetter* et manier toutes sortes de chevaux. (J. MALLET, *Hist. des choses faites en ce roy.*, Mon. inéd., p. 383.)

COURBURE, s. f., état de ce qui est courbé :

Es *corveures* des jointures. (BRUN DE LONG BORC, *Cyrurgie*, ms. de Salis, f° 73ᵈ.)

COURCAILLEE, s. f., cri de la caille :

Courcaillee de cailles. The calling of quailes. (COTGR.)

COURCAILLET, s. m., cri de la caille, appeau imitant ce cri :

Y avoit au plus pres de la maison de sa dame une paillarde caille qui commençoit a crier et chanter *courcaillet*. (M. D'AUVERGNE, *Arr. d'Am.*, XX.)

Chanter *carcaillat*. (ID., *ib.*, p. 415, Rouen 1587.)

La ratelle comme un *courquallet*. (RAB., *Quart livre*, ch. XXX.)

Un gentilhomme qui avoit un de ses bas de chausses bandé au hault de la cuisse et l'autre en *courcaillet*. (AUB., *Fæn.*, II, 13.)

Faire un *gorgaillet* pour appeller les cailles. (G. BOUCHET, *Serees*, XXIII, p. 2.)

Gorgaillet. A quaile pipe. (COTGR.)

Cf. CORCALIHAT, II, 300ᵃ.

COURÇON, mod. courson, s. m., branche de vigne, d'arbre à fruit qui a été taillée court afin que la sève s'y concentre :

Li vins si est decorruz de maintes *coursons*. (*Traité de theol.*, B. N. 12581, f° 328 r°.)

Aucuns l'appellent garde ou gardien, les autres *courson*, c'est un sarment a deux yeuls ou trois, duquel quand est sorti du bois portant fruict, tout ce qui est de vieil sarment au dessus est couppé, ainsi la vigne se multiplie de ses nouveaus drageons. (COTEREAU, *Colum.*, III, 10.)

Cf. II, 336ᶜ.

COURDE, mod. courge, s. f., plante formant un genre de la famille des cucurbitacées :

Les cucurbites ou *cohourges*. (EVR. DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 264ᵃ.)

Cougourde sauvage, cucurbita. (*Gloss. gall.-lat.*, B. N., l. 1684.)

Couhourde, cumen. (*Ib.*)

La *courbte* d'un seul grain venue
Le long d'ung hault arbre monta.
(J. LEFEVRE, *Emblèmes d'Alciat*, f° 28 v°, éd. s. l. n. d.)

Pour avoir des *coordes* et pompons fault planter en bonne terre et crasse deux ou trois pans de parfont, et quatre grains au cop ensemble par longhes rengues. (*Ménagier*, II, 273, Append.) Impr., *coardes*.

Citrules sont encores plus froiz que *coucourdes*. (*Le Grant Herbier*, n° 134.)

Cocorde seche. (BRUN DE LONG BORC, *Cyrurgie*, ms. Salis, f° 29ᵃ.)

Ung fruit de herbe ou *cocorde*. Cucurbita. (*Vocabularius brevidicus*.)

Des racines, des perches, cocombres, *courdres*, melons, citrons. (A. DU MOULIN, *Quinte ess. de tout. chos.*, p. 59.)

Cocourde de desert. (*Jard. de santé*, I, 136.)

La cucurbite c'est a dire *cocorde*. (*Ib.*)

La cucurbite ou *courge*. (*Ib.*, 147.)

Cf. COURE, II, 337ᵃ.

COURDINE, v. COURTINE. — **COURDON**, v. CORDON.

COUREAU, s. m., bateau léger servant d'allège ou employé à la pêche :

Ce qui se transporte avec bateaux, cabotiers, vrengues, *couraux*, chaloupes. (*Us et cout. de la mer*, p. 275, dans *Dict. gén.*)

Cf. COURAL, II, 330ᵇ, et CORAU, II, 298ᵃ.

COUREUR, s. m., celui qui court, celui qui fait des courses, messager; éclaireur :

La fors sont ja li *correor*
Et nos demoron toute jor.
(*Eneas*, 6940.)

Et li *coreor* corrurent parmi la terre et gaaignierent bues et vaches et bufles a grant plenté. (VILLEH., § 492.)

Pilate dist al *curuur*
Ke hors menast nostre seignor.
(CHRESTIEN, *Ev. de Nicod.*), 197, 1ʳᵉ vers.

Li *coreour* qui devant sont alé.
(THIBAUT IV DE CHAMP., *Chans.*, ms. Berne 231, f° 2 ; B. N. 20050, f° 122 r°, *corraour*; Berne 389, f° 50, *courreours*.)

Il fist semondre ses os par toute sa terre, et manda *coreors* par la terre de Provence. (BERNARD LE TRES., *Cont. de G. de Tyr*, p. 250.)

Il envoia ses *correor* por descouvrir le pais. (ID., *ib.*, p. 284.)

Li legier armez fondaour,
Arbalestier et *corraour*
Devant les batailles aloient.
(J. DE PRIORAT, *Liv. de Vegece*, B. N. 1604, f° 21ᵈ.)

Correur. (6 juin 1358, ap. Lebeuf, *Hist. d'Aux.*)

Li rois de France envoia ses *coureurs* jusques a la, a savoir que ce voloit estre. (FROISS., *Chron.*, IV, 191.)

Rencontrerent les *coureux* de Pietre. (*Chron. de Du Guescl.*, p. 302.)

Depuis il a esté tenu l'ung des gentils *coureux* de lance et ung des bons jousteurs. (O. DE LA MARCHE, *Mém.*, I, 8, p. 287.)

Bons *coureurs* de lances.
(J. BOUCHET, *Ep. fam.*, XIV.)

— Fig., coureur de femmes :

Jan Guy avoit esté toute sa vie fort debauché et grand *coureur*. (H. EST., *Apol.*, c. 18.)

— Fém., *coureuse*, femme qui court les aventures :

Femmes *coureuses* et prostituees. (GARASSE, *Doctr. cur.*, p. 522.)

— Adj., qui court bien :

Sor le destrier *coreor* de Castele.
(*Loh.*, Vat. Urb. 375, f° 25ᵇ.)

Chevaus bons e beaus qui sont bons *corours*.
(TH. DE KENT, *Geste d'Alex.*, B. N. 24364, f° 61 r°.)

Desent a terre del *correor* destrer.
(*Rom. d'Alex.*, 575, ms. Ars., P. Meyer, I, 50.)

L'autrier en kallandres de mai
Chasai en Y[n]de la major,
Si esmui .I. cerf *correor*;
Le jor le chasserent mi chien.
Asses corru, mais ne prins rien.
(BEN., *Troie*, B. N. 903, f° 70ᵇ.)

Garniers *courierres*. (1305, *Cens dou Paraclet*, fº 4 rº, A. Aube.)

1. **COURGE**, mod., v. COURDE.

2. **COURGE**, s. m., bâton en arc, légèrement recourbé aux deux bouts :

Cf. CORGE, II, 302ᶜ.

COURGEE, s. f., charge de deux seaux portée sur une courge :

Et suffit de une once pour ung tonnel de cinq *courgees*. (FRERE NICOLE, *Trad. des Prouffitz champ. de P. des Crescens*, fº 43 vº.)

COURGNE, v. CORNE.

COURIR, verbe. — N., aller vite avec impétuosité, au propre et au fig. :

La vint *corant* cum femme forsenede.
(*Alexis*, XIᵉ s., str. 85ᵉ.)

Cument pot hom loer
Que bien *curget* par mer
Nef qui seit desquassee ?
(P. DE THAUN, *Cumpoz*, 85.)

Les portes *corurent* ovrir
Si s'en comencent a issir
Li chevalier et li borgeis.
(*Eneas*, 909.)

Paiein *ceurent* as armes.
(*Fierabras*, 3113.)

Une meschine vint *corant*,
Qui bien savoit cele assemblee.
(*De la Dame qui se venja du chevalier*, Montaiglon et Rayn., *Fabl.*, VI, 26.)

Et si sui je bien si pris
Que, por mal qui sus me *queure*,
Ne serai je si repris
Que je tant me deshoneure.
(*La Panthere d'amors*, 2421, A. T.)

Sans ce que sanc *courge* de celui lieu. (H. DE MONDEVILLE, B. N. 2030, fº 33ᵃ.)

Aprez le sommier *queurt* aussi tost que levrier.
(CUV., *B. du Guesclin*, 760.)

Aucuns qu'ilz ne congnoissoient *couraient* les ungs apres les autres. (1459, A. N. JJ, fº 103.)

— Faire une course, une invasion :

Si ke Esclas *couroit* souvent sour lui, et l'afoiblioit molt de gent et d'amis et de castiaus. (HENRI DE VAL., § 545.)

— S'écouler :

Que vous semble il du temps qui *court* ?
(EUST. DESCH., V, 159.)

— Avoir cours, être en vogue :

Pour vint livres de rente de la moneie *courant* a Chartres. (1267, *Ch. de J. de Chastellou*, Prieuré de Bonne-Nouv., KP³A, Arch. Loiret.)

Et dist bien que ja ceste imposition ne *courroit* en sa terre. (FROISS., *Chron.*, IV, 175.)

Les pourfiz de ses courses et de ses chaperons ne sont pas assez grans ne de la guise qui *queurt* a present. (*Liv. du cheval. de La Tour*, c. 21.)

De n'adjouster foy aux bruicts qu'on faisoit *courir*, que j'avois resolu de prendre les armes. (*Lett. miss. de Henri IV*, t. II, p. 22.)

— A., faire courir :

Florens est es arçons montes,
De souz Saint Girmain vint es pres,
Le cheval vodra essaier
Sors le *corust* sans desloier.
(*Octavian*, 1377.)

Si frere *court* son cheval ou autre beste apres beste sauvage. (1435, *Est. de J. de Jér.*, fº 104ᵇ, A. H.-Gar.)

— Laisser couler :

Plus de vin ny de laict les rivieres ne *courent*.
(P. RONS., *Hymnes*, l. II, Œuv., p. 732.)

— Parcourir :

Et puis *courent* le regne a grans eslays.
(EUST. DESCH., III, 63.)

Je *cours* mille chemins divers.
(GODARD, *Desguis.*, I, 1.)

Quand Mardonius vint pour la seconde fois *courir* le pais d'Attique. (AMYOT, *Aristides*.)

Tous les peuples qui se sont adonnes a *courir* l'univers. (PASQ., *Rech.*, 1, III.)

Cf. II, 337ᵇ.

COURLIEU et **COURLIS**, s. m., oiseau de la famille des échassiers longirostres :

Ches *courlieus*. Notes chi que li maistres en hystoires les apiele quailles en latin, et aussi fait il en exode el capitle de le marine et des *courlieus*, mais il dist chi que che n'estoit mie ches petites quailles qui sont chi entre nous, ains estoient unes grandes quailles qui sont oiseau roial apielees et par droit non *courlieus* pour chou qui cuerent tost. (*Bible hist.*, Maz. 312, fº 55 vº.)

Cf. CORLIEU, II, 303ᵉ.

COURME, v. CORME. — **COURNER**, v. CORNER.

COUROIE, mod. courroie, s. f., bande de cuir dont une extrémité est garnie d'une boucle, et l'autre percée d'une suite de trous dans lesquels entre l'ardillon :

Mainte en i a çainte d'une *coroie*
Ki som ami ne fait fors deguiler.
(*Pièce anon.*, dans Conon de Béthune, *Chans.*, app. I, p. 279, Wallensköld.)

De autri quir large *coraie*.
(*Prov.*, Oxf., Bodl. Digby 53, fº 9 rº.)

Ades vaut mieus amis en voie
Que ne font deniers en *corroie*.
(*Rose*, 4964.)

Et fere ent boucles et toutes manieres de ferreures a *corroies*. (EST. BOILEAU, *Liv. des mest.*, 1ʳᵉ p., XXII, 2.)

Que nulz coriers faice *coroiez* estoffees de plonc. (1300, *Stat. des coriers d'Abbeville*, ap. V. Gay.)

Pour avoir ratache certains cayers en plusieurs livres, bourdons, clous et *courroies* a fermer lesdiz livres. (1430, *Arch. hospit. de Paris*, II, 140.)

Cuident ilz du monde tenir
Tous les deux bouts de la *courroye* ?
(CHARLES D'ORL., *Poés.*, p. 213, Champoll.)

De lui (Henry de le Warde) pour une *coroit* de cuir. (1455, *Exéc. test. de Jehan Philippard*, A. Tournai.)

Une *coroye* de cuir. (16 fév. 1461, *Exéc. test. de Ector de Flamecourt*, ib.)

Il croyoit que le cardinal estoit plus soigneux de serrer que d'ouvrir les *courroyes* de la bourse du roy. (DU VILLARS, *Mém.*, XI, an 1559.)

Acier ne fer a leur glaive trenchant
Ne peut durer, ny boucle ny *couraye*,
Tant de leur main est horrible la playe.
(RONS., *Franc.*, l. II, Œuv., p. 430.)

Et que le coutelas du sang humain souillé
Pendu d'une *couraye* au fourreau soit rouillé.
(ID., *Poemes*, l. II, p. 82.)

Ces paysans sont quasi tousjours en chemise blanche, ceinte d'une large *conroye*, ayant une large boucle. (BELON, *Singularitez*, I, 20.)

On dit que nous memes, qui portons les armes, entretenons la guerre et voulons allonger la *courroie*, comme on fait au palais les proces. (MONTLUC, *Comm.*, fº 37.)

Par tels moyens, sans mettre les armees aux champs, on verrait d'une part et d'aultre la paix s'executer ; ou au contraire si chascun de son costé tire le bout de la *corroye*, qu'il faudra necessairement qu'il rompe par le milieu. (12 juill. 1581, *Lett. miss. de Henri IV*, t. I, p. 389.)

Bien ay je empesché de tout mon pouvoir qu'ils (les huguenots) n'aient elargi la *courroie*, et obtenu de Sa Majesté plus que ses edits ne portoient. (*Mém. de Villeroy*, 1582.)

COURONGNE, v. COURONNE. — **COURONNAL**, **-EL**, v. COLONEL.

COURONNE, s. f., cercle destiné à ceindre la tête ; insigne de la royauté :

Jamais n'avrat el chief *curune* d'or.
(*Rol.*, 3236.)

Estout la femme en la tue destre, en *curune* orine. (*Liv. des Psaum.*, Cambridge, XLIV, 9.)

Curune. (*Psalt. monast. Corb.*, B. N. l. 768, fº 61 rº.)

Courougne. (*Psaut.*, B. N. 1761, fº 82 rº.)

Por force et por maintenement
Li enveia riche present,
Une *corone* et un mantel
Et un esceptre et un anel.
(*Eneas*, 3133.)

N'abaisiez pas nostre *querone*
De ce que droit et los nos done.
(BEN., *Troie*, Ars. 3314, fº 73ᵈ.)

El chief li mist *queronne* d'or.
(*Floire et Blanceflor*, 1ʳᵉ vers., p. 118.)

L'emperere Alexis vos mande que bien set que vos iestes la meillor gens qui soient sanz *corone*, et de la meillor terre qui soit. (VILLEH., § 143.)

Et se vous veez que la *couronne* soit mieux emploie en un de vous que en moi, je m'i otroi voulentiers. (MENESTREL, § 282.)

Si m'an ira an France antre moi et ma jant
Por pandre la *quarone* dou reigne qui m'apant.
(*Floov.*, 2235.)

Qu'ilz parvindrent,
A la *couronne* de martire.
(*Dial. de S. Grég*, ms. Evreux, fº 81ᵇ.)

La *couronne* doibt estre en quatre lieux

croissetee et non fleuronnee. (O. DE LA MARCHE, *Etat du duc*, p. 29.)

Nous desirons la reformation au faict de nos finances autant qu'ayt jamais faict prince qui ait porté ceste *couronne*. (25 juill. 1596, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 624.)

— Monnaie émise par Philippe VI de Valois :

Nous ameriemes mieus escus du roy, angles d'or et lyons d'or, *couronnes* d'or ou heaumes, frans ou caiieres et vies esterlincs. (*Dialog. fr.-flam.*, f° 7ª.)

Et le surplus montant a .XIII. *couronnes* de France. (15 déc. 1404, *Exécut. testam. de Jehan Tallart*, A. Tournai.)

Cf. CORONE, II, 310ᵇ.

COURONNEMENT, s. m., action de couronner :

Et li jorz pris de son *coronement* a trois semaines de Pasques. (VILLEHARD., § 261.)

Un jor tint li rois cort a son *couronement*.
(MACÉ, *Bible*, B. N. 2162, f° 27 v°.)

Il n'avoit esté a sen *courounement*. (*Chron. d'Ernoul*, p. 136.)

Corenement. (*Hist. de la terre s.*, ms. S. Omer, f° 29 v°.)

Qu'il viegne a son *couronnement*. (*Sept sag. de Rome*, Ars. 5954, f° 107ª.)

Et fu li mangiers apareilliez li plus biaus et li plus riches qui onques fust a *couronnement* a roi. (MENESTREL, § 310.)

Le jor de mon *coronement*. (*Artur*, ms. Grenoble 378, f° 17ᵈ.)

Au *couronnement* du pape. (1320, A. N. JJ 60, f° 32 r°.)

Corunement. (*Chron. d'Angl.*, ms. Barberini, f° 53 r°.)

A nostre joyeulx avenement a la couronne et nouvel entree en ceste dicte nostre ville de Reins en laquelle nous avons receu nostre sacre et *couronnement*. (1461, A. N. JJ 198, f° 139 v°.)

COURONNER, verbe. — A., ceindre d'une couronne :

En mei *serunt coruné* li juste, cum tu guerduneras a mei. (*Liv. des Psaum.*, Cambridge, CXLI, 8.)

Andeus ansanble les *coronent*.
(CHREST., *Clig.*, 6752.)

Et li empereis vint a l'empereour, et li pria por Diu, se lui plaisoit, ke il *couronnast* son fill. (HENRI DE VAL., § 605.)

Mais deu ceptre vous di jou bien
Et deu cor et de la corone
Dont l'apostoiles le *corone*.
(*L'Escoufle*, 8950.)

Je vos doign la quorone don *serez quoronez*.
(*Parise*, 3068.)

Au chief de huit jourz furent menei a Baru, et la *furent couronnei* andui. (MENESTREL, § 141.)

Vous puet on bien d'un chapel *couronner*
A .IIII. flours.
(EUST. DESCH., V, 267.)

Coruner. (*Chron. d'Angl.*, ms. Barberini, f° 16 r°.)

On vous doit bien de lorier *couronner*.
(CHRIST. DE PISAN, *Ball.* Œuv., I, 243.)

Se *couronner* la teste de lyerre. (AMYOT, *Prop. de table*, III, I, éd. 1820.)

Charles daulphin alla a puissance d'armes en la cité de Reims, et la se feit *couronner* roy de France. (J. DU CLERCQ, *Mém.*, l. I, c. I.)

— Former le couronnement de :

La fin *coronne* tout ouvrage.
(*Danse macabre des hommes*.)

Tout ainsy que les roys nos predecesseurs ont excellé en vertu et pieté par dessus tous aultres, nous desirons aussy, les imitans, *coroner* nos actions et nostre reigne de pareille gloire. (17 déc. 1594, *Lettres missives de Henri IV*, t. IV, p. 281.)

Domtant ses grands rocheas *couronnez* de chasteaux.
(BERTAUT, *Œuv.*, p. 59.)

— Réfl., atteindre la perfection, s'achever dignement :

L'œuvre par la fin *se couronne*.
(CORROZ., *Fab.*, LXX.)

— *Couronné*, part. passé, ceint d'une couronne :

Malement va gentis rois *queronnez*.
(*Loh.*, Ars., 3143, f° 23ᶜ.)

Car il fu rois poissanz clamez
De trois roiaumes *coronez*.
(ROB. DE BLOIS, *Beaudous*, 271.)

Six roys *couronnez*, bien parez a pierres precieuses. (JOINV., *S. Louis*, p. 146, Michel.)

Lors le vieil empereur Charles, chargé d'ans et de maladies, *couronné* d'honneur, voulut donner borne a ses gloires et a ses labeurs. (*Hist. univ.*, I, 8.)

— Garni d'une couronne de fleurs :

(Coupe) comblee et *couronnee*.
(SALEL, *Il.*, IV.)

Cf. CORONER, II, 310ᵇ.

COURONNEUR, adj., qui sert à couronner :

Ce n'est point a celui qui merite le prix
Du laurier *couronneur*.
(A. DE RIVAUDEAU, *Œuv. poét.*, p. 230.)

Cf. CORONEOR 1, t. II, p. 310ᵇ.

COURONNEURE, s. f., forme de couronne.

— *Enter en couronneure*, enter en couronne :

La principale façon de les enter (les orangers) est en fente, et ce en avril ou en mars : ou en *couronneure*, et en may. (LIEBAULT, p. 360.)

— Les andouilliers, disposés en cercle :

Il jugeoit un viel cerf a la perche aux espois,
A la belle empaumeure et a la *couronneure*.
(RONS., *Vers d'Eurymedon*, Œuv., p. 190.)

COURPIR, mod., v. CORPIR.

COUROUCIER, mod. courroucer, verbe. — A., mettre en courroux :

... Si ferai bien
Ne te *curcerai* je de rien.
(*Adam*, p. 19.)

Ge ne l'os mie *correcier*
Car del tot sui en son dangier.
(*Eneas*, 8653.)

Por ce que nos vos *correcomes*.
(CHREST., *Charrette*, Vat. Chr. 1725, f° 14ª.)

Et si feroie desraison...
Se de riens nule vos *corcoie*.
(ID., *Percev.*, ms. Berne, f° 95ª.)

Et s'il or de cho te *curucent*
Qu'il en ces landes si s'embrucent.
(*Brut*, ms. Munich, 507.)

Por ceu ke tu me *correcesses*. (*Greg. pap. Hom.*, p. 6.)

Jo ne pus a Deus otriier
Sans les autres deus *curcer*.
(*Des quatre serurs*, Brit., Mus. Arund. 292, f° 29ª.)

Currucer.
(*Prov.*, ms. Oxford, Digby 53, f° 9.)

— Loc., *courroucier de mort*, causer à qqn une mortelle irritation :

Les deux chevaliers... laisserent courir leurs chevaux de tout le randon que avoient, et les corps abandonnerent a fortune, visans tous deux a faire vilennie chascun a son compaignon et a le *courroucer de mort*. (G. CHASTELL., *Chron.*, II, 21, Kerv.)

— *Couroucier du corps*, maltraiter, faire un mauvais parti :

Gardez vous bien que jamais ne soiez si hardis d'en paier denier, et sachies que, se vous faictes le contraire, je vous *courouceray du corps*. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 406.)

Et de faict fit a sçavoir audit de la Capreuse que s'il s'en mesloit plus qu'il le feroit *courroucer du corps*. (JUV. DES URS., *Hist. de Charles VI*, an 1390.)

— *Coroucier la loi*, l'enfreindre :

Se li juges fet aucune chose contre le comandement de la loi, il *corroce la loi*. (*Digestes*, ms. Montp., f° 70ᵇ.)

— Neut., être irrité :

Dunc s'en ala li ber, ni out ke *kurecer*.
(GARN., *S. Thom.*, B. N. 13513, f° 17 r°.)

Ni out ke *kurucer*.
(ID., *ib.*, f° 7 v°.)

— Réfl., s'irriter :

Ne *s'en corucet* giens.
(*Alexis*, XIᵉ s., str. 54ᶜ.) Var., *corocier*, *currucier*.

A tort *vus curuciez*.
(*Rol.*, 469.)

Desque a quant, o Sire, *te cvruceras* en fin? (*Liv. des Psaum.*, Cambridge, LXXXVIII, 5.)

Que par aventure ne *se currust*. (*Psalm.*, Brit. Mus., Ar. 230, f° 8 r°.)

Ot le li rois, *s'est curuciez*.
(*Brut*, ms. Munich, 2882.)

Li pechour vairait ceu et *se corresserait*. (*Psaut. de Metz*, CXI, 9.) Var., *courrecier*.

— *Couroucié*, part. passé :

Pansis, dolans et *correcié.*
(*Dolop.*, 7610.)

Et Jaques d'Avesnes, qui ere cheveteines, fu mult *courroucies* de son chevalier. (Villehard., § 332.)

La dame se feint mult *corucie.*
(*Un Chival. e sa dame*, ms. Cambr., Corpus 50, f° 94b; P. Meyer, *Rapport*.)

Il quiderent ke *curecé* esteie
Par ceo s'en alerent lur veie.
(Chardry, *Set dormans*, 651.)

Li rois Flores ne pooit avoir nul enfant de li, dont il estoit molt dolans, et elle ausi en estoit molt *courecie.* (*Flore et la Bielle Jeh.*, Nouv. fr. du xiii° s., p. 86.)

Quant Asseneth ot oy les paroles de Joseph, si fu trop *correciee* et pleura. (*De l'ystoire Asseneth.*, Nouv. fr. du xiv° s., p. 7.)

Si en furent durement *couroucies.* (Froiss., *Chron.*, VIII, 4.)

couROUS, mod. courroux, s. m., irritation véhémente contre qqn par qui on a été offensé :

Ciel ira grand et ciel *corropt.*
(*Vie de S. Lég.*, ms. Clerm., str. 18.)

Qui tort eslevera, ou faus jugement fera par *curruz.* (*L. de Guill.*, 41.)

Se il pecchent envers tei, e tu par *curuz* les livres a male veue a lur enemis. (*Rois*, p. 263.)

Se il m'a fait *coroz* ne ire,
Refera mei bien a cort terme.
(*Eneas*, 1318.)

Par quel *coroz* ne par quel ire
Henri fu pois a Roem pris.
(Wace, *Rou*, 3° p., 965.)

Et se il a entre vous par aucune mesaventure, *courous* ne ire, ke tout soit entrepardonné. (Henri de Val., § 527.)

Si s'est porpenses moult estroit
Comment se poroit acorder,
Et de cel *coros* delivrer.
(*Parton.*, .)

Ne nuls ne vos savreit a dire
S'il out en li joie ou tristesce,
Desconfort, *corot* ne leece.
(*Hist. de Guill. le Marechal*, P. Meyer, *Romania*, XI, 68.)

Berte la debonaire sans *corrouz* et sans ire.
(*Berte*, 398.)

Et pour le *courrous* que il avoit dou conte qui morz estoit. (Menestrel, § 334.)

Quant il est en son *courout.* (*Le premier liv. de Salemon*, ms. Berne 590, f° 159b.)

Et mon *courouch* dedans mon cuer celer.
(*Yde et Olive*, dans *Esclarm.*, 6855.)

COURRATAGE, v. Courtage.

COURRE, v. n., courir :

N'out teil por *coure* en .lx. pais.
(*Garin le Loh.*, Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 121, 4.)

Et s'ils estoient prins en un piege,
Les mastins, qu'ils ne sceussent *courre*...
(Villon, *Gr. Test.*, CIII.)

— *Laisser courre*, naviguer :

Drecent lur sigle, *laissent curre* par mer.
(*Alexis*, xi° s., str. 16d.)

Il traient sus sigles et veiles,
Si *laissent corre* as esteiles.
(*Eneas*, 3023.)

COURREER, v. Correer. — **COURRETAGE**, v. Courtage. — **COURREUR**, v. Correur.

1. **COURRIER**, s. m., celui qui fait métier de courir pour porter des messages ; homme qui court la poste à cheval pour précéder une voiture, pour préparer les relais :

Ke nus ne die lait ne vilenie as *correrS* de pain ne autres *coriers.* (1270, *Reg. aux bans*, Arch. S.-Omer, AB xviii, 16, pièce 299.)

— *Courriere*, s. f. :

Si ne dois tu pourtant, amoureuse *courriere*, [(l'aurore)
Laisser tout l'univers privé de ta lumiere.
(Desport., *Elég.*, I, iii.)

2. **COURRIER**, adj., dont la course est rapide :

Le temps passé, qui d'une aile *courriere*
Vole devant (Mercure), et ne peut revenir,
N'est point a nous.
(G. Durant, *Sonn.*)

Du Dieu *courrier* la parolle annoncee.
(Rons., *Franc.*, I.)

— Où l'on court :

Aqueducs eleves et vous cirques *courriers.*
(Grevin, *Sonn. sur Rome*, XXIII.)

Cf. Corrier 1, t. II, p. 312b.

COURRIGIER, v. Corrigier.

COURROUCEE, s. f., accès de colère :

Toutes les larmes qu'elle jette, sont autant de coletz, pour empestrer le pauvre sot, qui rachate chasque *courroucee*, d'autant d'escuz employez en bagues, ou en robes, come elle a lasché de souspirs. (Sibilet, *Par. c. l'Amour.*)

COURROUCEMENT, s. m., état d'une personne courroucée :

Trop estes loing de raison que pour ceste cause vous donnez tel *courroucement.* (*Hist. du chev. Paris et de la belle Vienne*, éd. 1830, p. 37 v°.)

Se il *se cource* sans raison, il est a blasmer, et se il regule telles passions, il est a loer. (Oresme, *Eth.*, B. N. 204, f° 374a.)

Cf. Corocement, II, 307c.

COURROUCER, mod., v. Couroucier. — **COURROVEE**, v. Corvee. — **COURROYER**, mod., v. Correer.

COURS, s. m., mouvement continu de ce qui parcourt une étendue déterminée ; mouvement continu d'une eau courante, course ; durée :

Et la lune qui fait son *curs*
E sun cressant e son decurs.
(*De N.-Dame*, B. N. 19525, f° 89d.)

Ke li maisons delle Pais Deu at retenu .xii. pies de terre .iiii. pies el *cuers* de aigue. (1263, *Abbaye de la Paix-Dieu*, Arch. Liège, Wilmotte.)

Le *cours* de se vie. (1296, *C'est Gillian*, chir., A. Tournai.)

Toute maison est gouvernee par le plus ancien, c'est assavoir par le pere de la famille qui est plus ancien, et par consequent le plus sage selon le commun *cours.* (Oresme, *Politiq.*, B. N. 204, f° 3a.)

En le long *cours* d'annees. (N. Du Fail, *Cont. d'Eutr.*, XXXV.)

Par le long *cours* des siecles, les esprits des hommes ne sont point si abastardis, qu'on voudroit bien dire. (Du Bell., *Illustr. de la lang. franç.*, I. I, ch. ix.)

Honneur s'enfuit, le *cours* du temps se mue.
(Eust. Desch., III, 110.)

— Développement, enchainement :

Revenons maintenant au *cours* de nos memoires. (Du Villars, *Mém.*, VI, an 1555.)

— *Aller son cours*, suivre une marche régulière :

Amour est une maladie
Qui *va son cours* : quoy qu'on luy die
L'amoureux aime son tourment.
(J. A. de Baif, *Mimes*, l. II, f° 88 v°.)

— Circulation régulière de ce qui est un objet d'échange :

Au *cours* du marchié dois entendre :
Le temps comme il vient te faut prendre.
(J. de Baif, *Mimes*, l. III, f° 125 r°.)

— *Estre en cours de marchandise*, se vendre couramment :

Qui est cause que plusieurs drogues singulieres, et choses excellentes qui estoient anciennement tant congneues soient maintenant incogneues, sinon qu'elles ont cessé d'*estre en cours de marchandise* ? (Belon, *Singularitez*, I, 21.)

Cf. Cors 2, t. II, p. 314c.

COURSAIRE, v. Corsaire. — **COURSAT**, **COURSET**, v. Corset.

COURSIER, adj., de course :

Va s'en Raols sor son cheval *corcier.*
(*Raoul de Cambrai*, 1363.)

Seur .i. cheval monta fort et bon et *coursier.*
(*Doon de Maience*, 3265.)

Maurius rencontra Jugurta monté sur un grant cheval *coursier* et luy courut sus. (*Orose*, vol. II, f° 89b, éd. 1491.)

— Fém., *coursiere*, coureuse :

Que la pierre (de l'anneau) en a tel
Que ja fame tant soit legiere
Ne tant par eit esté *corsiere*
Que chaste et pucele ne soit
S'au matin en son doit l'avoit.
(*Fabl.*, Berne 354, f° 166c.)

— S. f., jument :

Ah ! je ne m'attaque pas a vous, Meray ; car vous estes une grande *courciere* bardable. (Brant., *Dames*, IX, 485.)

COURSIF, adj., qu'on trace en courant :

Moret fraichement esmoulu de lettres versalles ou *coursives*. (RAB., *Pantagr.*, ch. XII.)

Cf. CURSIF.

1. **COURT**, adj., qui a une petite étendue de l'une à l'autre de ses extrémités, dans le sens de la longueur ou de la hauteur :

Dont li ainsneiz ot non Henriz au *court* Mantel, qui fu preudons. (MENESTREL, § 12.)

— Qui s'étend peu dans le temps :

Ki tant ont fait et tant ovré
En une *corte* nuit d'esté,
Que altres homes quatre tanz
N'en fereient tant en treis anz.
(*Eneas*, 7345.)

Hé Deus, cum male paiz ! cum out *curte* duree.
(WACE, *Rou*, 2e p., 1961.)

Nous avons *courte* memoire envers luy. CALV., *Serm. s. le Deut.*, p. 3.)

— Restreint :

Vivres estoient *courtz* au duc de Bourgoingne. (O. DE LA MARCHE, *Mém.*, II, 2, p. 78.)

Les vivres furent si *courts* ausdits assieges qu'ils mangerent chair de cheval. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. XXXII.)

Les finances du roy estoient si *courtes* que souvent sa table manquoit. (*Mém. du duc d'Ang.*)

— *Tenir court*, tenir serré de près :

La ou Guron *tenoit* Timides *cort* e streit.
(*Prise de Pampelune*, 3114.)

Et m'appelleront ypocrite
Quant je si *courtes* les *tenoie*.
(*Mir. de N. D.*, I, 66.)

Tant le haste Lancelot et le *tient court* qu'il le maine parmy le champ une heure arriere une heure autre avant. (*Lancelot du Lac*, 1re p., ch. LV.)

Quelque fille, grande, de bonne maison et riche heritiere qu'elle soit, elle *est tenue* si *courte* en ses moyens, qu'elle n'a pas les moyens de les departir a son serviteur. (BRANT., *Dames*, disc. IVe.)

— *Tenir de court*, même sens :

Car il y en a et s'en trouve, soit ou qu'elles *soient tenues de court*, comme il est bien necessaire a aucunes. (BRANT., *Dames*, Disc. IVe.)

— *Etre court de*, être à court de :

Se trouvans *courts de* deniers. (SALIAT, *Plethon*, II.)

Ceux de dedans *estoient si courts de* vivres, qu'aux premieres volees de l'artillerie ils se rendirent a la discretion de Terride. (DU VILLARS, *Mém.*, II, an 1551.)

Vives en esperance que je ne seray pas tousjours si *court de* moyens de bien faire a mes serviteurs et a moy mesmes. (18 oct. 1594, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 234.)

— *Le plus court*, le chemin le plus court :

L'armee venant de Tolede, son *plus court* estoit de repasser par les monts de Biscaye. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, III, 5.)

— *Tout court*, loc. adv., sans ajouter un mot de plus ; brusquement, subitement :

Le roy se teust *tout court*.
(*Plaisant Boutehors d'oysiveté*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., t. VII, p. 167.)

Ce faict, faignant de prendre le chemin de Milan, tourna *tout court* a Pavie. (MART. DU BELLAY, *Mém.*, l. III, f° 81 r°.)

Lesquels entendans le ravage de leur pays, y retournerent *tout court*. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, 2e vol., VII, 12.)

— *Le court*, s. m., ce qui est court.

— *Savoir le court et le long d'une affaire*, en savoir toutes les particularités :

J'en *sçay tout le court et le long*, de fil en eguille. (FR. D'AMBOIS., *Neupol.*, V, 9.)

2. **COURT**, mod. cour, s. f., domaine du prince ; résidence du souverain et de son entourage ; assemblée qui se tenait dans la demeure du souverain siège de justice où l'on plaide :

A *curt* fust.
(*S. Lég.*, 44.)

Qu'il issit a dreit en la *curt*. (*L. de Guill.*, 6.)

Meillur vassal n'aveit en la *curt* nul.
(*Rol.*, 232.)

A la *cort* vont parler al rei,
Lor plainte et lor clamor i font.
(*Eneas*, 3796.)

Vos qui d'amors vos feites sage,
Que les costumes et l'usage
De sa *cort* maintenez a foi,
N'onques ne faussastes sa loi.
(CHREST., *Clig.*, 3865.)

La *corz* fu moult pleniere ; quatorze rois i ot.
(J. BOD., *Saisnes*, XXI.)

A Bedeforde out un bacheler
Qui la gent firent en *curt* juger.
(*S. Thom.*, 1255, ap. Michel, *D. de Norm.*, III, 503.)

Car li *cours* juga communement et dist, por droit, ke li cuens devoit demourer deviers l'emperreis. (HENRI DE VAL., § 609.)

E Hug. de Hamelincort
Qui de proece teneit *cort*.
(*Hist. de Guill. le Maréchal*, 6671, P. Meyer.)

Si ke del droit hoir ki ahireteis en fut par le *cuert* et par les jugeors. (1265, Abbaye de Robermont, A. Liège, Wilmotte.)

Je lor en serai warans en tous lius et en toutes *curs* si avant ke drois et lois porte. (1271, *ib.*, B. N., l. 10176, f° 25e.)

Et furent huit jours a *court* ains qu'il pussent estre oi. (MENESTREL, 123.)

Oi ! Curteine, tant vos poi amer,
En la *curt* Charle vos feissez a loer.
(*Otinel*, 983.)

Aulicus, de *cort*. (*Gloss. de Douai*.)

— *Tenir sa court*, tenir cour plénière :

Le jour d'une grande feste, que le duc *tenoit sa court*, ou il avoit mandé toutes les dames du pays, et entre aultres sa niepce, les dances commencerent ou chacun feit son debvoir. (MARG. D'ANG., *Hept.*, 70e nouv.)

— Terrain découvert et clos, précédant ou suivant un corps d'habitation :

Et cest moi de spealte assenarent ilh a penre chascun an si com dit est sor lor *curt* et lor maison en boneal. (1269, *Cart. du Val S. Lambert*, 319, A. Liège, Wilmotte.)

Faire un conduit d'escallet entre leur yretages pour venir l'iauwe de le *kourt* Jehan de Frasne et li auwe de son puch. (Oct. 1323, *C'est li escris dou conduit Jehan de Frasne*, chir., S. Brice, A. Tournai.)

Que li yauwe dou puc, ne l'iauwe de se *court* ne viengne parmi cel conduit. (*Ib.*)

Une petite fenestre ayant veue en le *court* dudit Grart. (12 sept. 1439, *Escrips Gillart Froidure*, chirog., A. Tournai.)

Cf. CORT, II, 318a.

COURTAGE, s. m., opération et rétribution du courtier :

Les viscontes et la haute justice est toute au conte et a l'oir de Ponthieu sans part d'autri, li *courratage* appartient au maieur et aus eskevins, ne n'i a li quens ne li hoirs riens, ne nous riens. (1248, *Cart. de Ponthieu*, B. N. l. 10112, f° 179 r°.)

Je m'entremet de *corretages*,
Ge faiz pais, ge joing mariages.
(*Rose*, 11883.)

En restor de deus pars du quart des *corretages* des foires de Champaigne et de Brie. (1317, A. N. JJ 53, f° 110 v°.)

Au notaire de Chastellet, pour le *courretage* de faire le marchié de la maison d'Atoise. (1318-24, *Arch. hospit. de Paris*, II, 59.)

En ladite ville doit avoir quatre courratiers pour le *courratage* des vins. (1322, A. N. JJ 61, f° 110 v°.)

Mais quant .I. prestres scet dame de bel eage
Qui par le sien voloir ensi leur *courretaige*.
(*Baud. de Seb.*, VII, 578.)

Pour les despans et missions dou dit chevaul et pour *couroutaige*. (1341, Ch. des compt. de Dole, C 404, A. Doubs.)

Pour le *courrotaige* dou dit chevaul. (*Ib.*)

Pour les mesurages et remuages des bles, qui vuinrent de Taintegnies et Dommeries, del aoust l'an .M. .CCCXLIX., et pour *coultages* de yceulx bles vendre. (25 août 1355, *Exécut. testam. de Jehan Dommeries*, A. Tournai.)

Se je les vens, vous en arez
Bon *courratage*.
(*Mir. de N. D.*, I, 390.)

Le droitures et prouffis des *coulletages* des vins et du caroy. (1400, *Reg. aux droict. et prouff. de Douai*, f° 58 v°, A. Douai.)

Elle a sa vieille aux yeulx,
Qui ne la sert que de *courtages*.
(COQUILLART, *Nouv. Droitz*, 1re part., De statu hominum.)

Ne feront faire aulcuns *correctaiges* de vendre ne acheter lesd. danrees par gens de guerre, ne par quelque aultre personne que ce soit. (1492-1549, *Ordonn. de Salins*, Prost, p. 7.)

COURTAUD, adj., écourté :

Fut prins un loup, et n'avoit point de queue et pour ce fut nommé *courtaud*. (*Journal d'un bourgeois de Paris*, an 1439.)

— S. m., pièce d'artillerie courte :

Canons, veuguelaires et *courtaux*. (WAVRIN, *Anchienn. Cron. d'Englet.*, t. I, p. 233.)

Ung *courtault* de fer sans chambre. (1476, *Invent. de l'artillerie*, A. mun. Dijon, H, aff. milit.)

Et emmenont l'une des grosses bombairdes du Pallais, la moyenne, le *courtal* neufz du Pallais, .IIII. grosses serpentines, et le mortiez, et plusieurs aultres pieces de bonnes artilleries. (J. AUBRION, *Journ.*, an 1483.)

Il y aura .XVe. bons chevaulx ou environ et .VI^m.pietons, .XIIII. bons *cortauls* et .XXVI. serpentines avec leur suyte. (*Corresp. de l'emp. Maximilien Ier et de Marg. d'Autr.*, t. I, p. 424.)

Courteaulx de fer de fonte. (1532, *Inv. de la maison de Chalon Orange*, ap. V. Gay.)

— Chien à qui on a coupé les oreilles et la queue :

Il l'accoustrera en chien *courtault*. (R. EST., *Thes.*, Admutilo.)

— *Courtaud de boutique*, gros garçon sans distinction :

Et n'y a dans Paris tel *courtaud de boutique*
Qui, vous voyant passer, ne vous face la nique.
(D'ESTERNODE, *l'Espadon satirique*, sat. I.)

COURTEMENT, adv., d'une manière courte :

Je vous vuoil chastiier a brief mos *courtement*.
(J. BOD., *Saisnes*, Ars. 3142, f° 239^a.)

Parler *courtement* et promptement. (F. DE SAL., *Lett.*, 950, Briday.)

Cf. CORTEMENT, II, 318^c.

COURTEPOINTE, mod., v. COUTEPOINTE. — **COURTEPOINTIER**, mod., v. COUTEPOINTIER.

COURTIER, s. m., agent qui sert d'intermédiaire pour une transaction entre le vendeur et l'acheteur, moyennant une rétribution ; arbitre, juge :

Si laissent le clergié lestre
Et se prendent au gaaignier
Com marceant et *coletier*.
(GAUTH. DE METZ, *Ym. du monde*, B. N. 2021, f° 86^d.)

Lo *corretier*. (1241, *Ban de tréf.*, Bibl. Metz.)

Et c'il y a contens entr'iaus dou marchié, le *coretier* ou celui qui fist le marchié entre eaus de la beste deit estre cru par sen seirement. (*Assis. de Jérus.*, I, 213.)

Coppin et Jehan, *corretiers*. (Bibl. Ec. des Chart., 2e sér., t. III, p. 423.)

Couletiers, *coletiers* d'aignelin. (1302-1307, *Regl. de la halle aux draps de Valenciennes*.)

Jakemes li mareschaus, *coletiers* de laines. (1315, *Test. Jehan*, chir., A. Tournai.)

Il nous plaist qu'il aient *courreters* et porteurs de leur election qui jurent de bien et loiaument servir de leur mestier. (1320, Arch. S. Omer, XXXII, 4.)

La buschette estoit jetee sus les quatre mestiers de Bruges : *colletiers*, vieswariers, bouchiers et poisonniers. (FROISS., *Chron.*, X, 42, Kerv.)

A Robert Gosse, *coultier* sermenté d'icelui eschevinaige, pour son droit de coultaige de la vente d'une maison, .VIII. lb., .VII. s. .II. d. (1466, *Exéc. testam. de Gillart du Gardin*, A. Tournai.)

Coratiers de chevaulx. (*Jeh. de Saintré*, ch. XVI.)

Cy apres ensuyt la declaracion de plusieurs denrees et marchandises sur lesquelles soloit avoir *coratiers* et regards, par gens suffisant, ayant congnoissance en icelles denrees et marchandises ; lesquels *coratiers*, pour le bien et proffit commun, estoient renouvellez chacun an par le bailly et eschevins, pour prendre garde par les dis *coratiers* et officiers es choses qui cy apres ensuyvent, affin que le menu peuple fust maintenu ainsi qu'il appartient sans estre deceu, Et se renouvelloyent chacun an iceulx *coratiers* le jour de l'Epiphanie. (*Us. et anc. coust. de Guysnes*, p. 19.)

— Dans un sens défavorable :

Homicide, envenimeur, *courtrier*, larron. (P. DE FONT., *Cons.*, XXII, 28.)

Il devint en un jour savant en tel metier,
Maquignon, revendeur, affronteur, *couratier*.
(RONS., *Hymn.*, II, 10.)

Chasse les flateurs *courratiers*, meschans, impudens demandeurs, et petits tyranneaux. (CHARRON, *Sag.*, III, ch. III, p. 506.)

Courtier de chair humaine. (LESTOILE, *Mém.*, 2e p., p. 203.)

— Fém., *courtiere*, entremetteuse :

Que n'i viengne la *corretiere*
La papelarde seculiere,
Mendiante religion.
(*Fauvel*, B. N. 146, f° 8 r°.)

Une *courtiere* ou macquerelle.
(COQUILLART, *Droitz nouv.*, 2e part., De Pactis.)

Une femme accusee de suborner jeunes filles est condamnee comme *couratiere*. (1510, Valenciennes, ap. La Fons.)

Cf. II, 338^b.

COURTILLIERE, s. f., insecte qui ravage les jardins et vit sous terre :

Le plus dangereux ennemi qu'ayent les jardins est la *courtilliere*, laquelle ronge entre deux terres les racines des herbes. (O. DE SERR., VI, 7.)

COURTINE, s. f., tenture, rideau qui entoure un lit, un pavillon :

Mult le fist bien servir la gentius palasine,
Et s'ot toutes les aises de dame sor *gordine*.
(*Rom. d'Alex.*, f° 76^d.)

En la sale ont tendut mainte riche *gourdine*.
(*Chev. au Cygne*, 2053.)

Puis s'en vont en la canbre qu'ainc n'i quisent [respit.
N'i laissierent dossal, *cordine* ne tapit.
(*De S. Alexis*, 454, Herz.)

Cultine. (1348, Ch. des compt. de Dole, G 82, A. Doubs.)

.I. pan de *curtines* de nappes blainches. (16 nov. 1394, *Inv. de meubles de la mairie de Dijon*, A. Côte-d'Or.)

Un lit a rouge *gourdine* de soie. (19 juin 1516, *Reg. aux test.*, f° 56, A. Douai.)

Courdines servant a couvrir les imaiges. (1574, *Inv. de la trés. de S.-P. d'Aire.*)

COURTISAN, s. m., celui qui est attaché à la cour d'un prince :

Qu'est ce, d'entre nous, *courtissains* ?
(*Poés. attrib. à Villon*, Dial. de Mallepaye et de Baillevant.)

A esté deliberé que les sindics presenteront a son Altesse ung tonneau de vin, et aux *cortizantz* ung aultre, du meilleur qu'ils porront trouver en ville. (20 sept. 1571, ap. J. Baux, *Mém. hist. de Bourg*, t. II, p. 68.)

— Langage de courtisan, langage élégant, choisi :

Ces contes sont fort plaisans, mais il fauldroit sçavoir le *courtisan* du pays pour les faire trouver tels. (B. DESP., *Joy. dev.*, LXX, 247, Lacour.)

Il dit assez proprement et parle bon *courtisan* pour un homme de sa sorte. (FR. D'AMBOISE, *Neapol.*, prol.)

— Adj., de cour, de courtisan :

Il vous faut estre resolu que pour parler bon langage *courtisan*, vostre premiere maxime doit estre de ne cercher ni ryme ni raison en iceluy. (H. EST., *Dial. du nouv. langage fr.-ital.*)

Flatterie *courtisane*. (PASQ., *Rech.*, III, 18.)

Simulation *courtisanne*. (AMYOT, *Theag. et Car.*, ch. XX.)

Quelqu'un reproche a mon histoire qu'elle n'a pas le langage assez *courtisan*, elle respondra ce que fit la Sostrate de Plaute. AUB., *Hist.*)

Vous avez pris le ply d'atheistes prophanes,
Aymé pour paradis les pompes *courtisanes*.
(ID., *Trag.*, VII.)

Vous diriez que je suis un baudet et un asne
D'attaquer de brocards la secte *courtisane*,
Veu mesme que je vais, il y a plus d'un an,
Botté, esperonné, ainsi qu'un courtisan.
(D'ESTERNODE, *l'Espadon satirique*, sat. I.)

Cf. COURTISIEN.

COURTISANE, s. f., femme galante de profession :

Courtisane. (J. THIERRY, *Dict. fr.-lat.*)

COURTISANEMENT, adv., en courtisan :

Et beurent les uns aux autres et s'entrecaresserent *courtizannement*. (LESTOILE, *Mém.*, 1re p., p. 95, Champ.)

COURTISANER, v. n., se conduire en courtisane :

S'il fait pennoder et *courtisanner* sa femme... (CHOLIERES, *Apres disnees*, f° 60 v°.)

Mais c'est chose par trop notoire,
Que l'on nous peult bien faire croire
Qu'une robe faicte a l'antique
Ne montre le corps si ethique.
Bien qu'il soit un petit trop juste
Pour *courtisaner* a la buste.
(D. PERNETTE DU GUILLET, *Rymes*, p. 65.)

COURTISANERIE, s. f., conduite de courtisan :

Courtisannerie, menterie, diablerie. (*Alector*, p. 35.)

COURTISANESQUE, adj., propre aux courtisans :



Ceste langue *courtisanesque.* (H. Est., *Thes.*)

COURTISANIE, s. f., manière et humeur de courtisan, d'homme de la cour :

Et pourrez apprendre la *courtizanie* et maniere honneste des chevaliers de France. (J. Maugin, *Noble Trist. de Leonn.*, c. xxvii.)

Ostez de votre teste ceste *courtisanie* que je vois estre pratiquee par quelques uns, qui ne se veulent charger de causes contre les grands, pour ne leur desplaire. (Pasq., *Lett.*, IX, 6.)

Prenez de lui ce qui est bon, sans vous attacher a aucune *courtisanie.* (Id., *ib.*, XVIII, i.)

Une echo e de bourdelage et de *courtisanie.* (*Taxe des part. cas. de la boutique du pape*, p. 159, éd. 1564.)

COURTISANNEAU, s. m., péjoratif de courtisan :

Un tas de trompeurs, petits *courtisanneaux*,
Qui pensent conquerir, comme on dit des chas-
Quand ils trompent quelqu'un. [teaux
(Rons., *Poés.*, VI, 281.)

COURTISER, verbe. — N., faire sa cour :

Il oste le bonnet, il *courtise*, il caresse.
(O. de Magny, *Soupirs*, Sonn., 94.)

Le premier ou j'ay leu *courtizer* est dans la poesie d'Olivier de Maigny, parole qui nous est pour le jourd'huy fort familiere. (Pasq.. *Rech.*, VIII, 3.)

Il faut mentir, flater et *courtiser.*
(Rons., *Poemes*, l. I, Œuv., p. 777.)

— Réfl. :

On va disant que j'ai fait une amie,
Mais je n'en ay point encore d'envie ;
Je *me* sçauray assez bien *courtiser.*
(*Vau-de-Vire*, ap. Jac., *Vaux-de-Vire d'O. Basselin*, V.)

COURTISIEN, adj. et subst., de la cour; courtisan :

Damoyselles, marchandes, *courtisiennes*,
Jeunes et anciennes, noires comme Egyp-
[tiennes,
Sont practiciennes de se coiffer en gresve.
(*Reformat. des Dames de Paris*, Poés. fr. des xve et xvie s., VIII, 247.)

Thomas James qui lors estoit *courtisien* a Rome fut evesque de Dol. (Bouchard, *Chron. de Bret.*, f° 197^a.)

Aucun pasteur, sinon *courtisien*,
On ne voit plus, ni qui presche en la chaire.
(Eustorge de Beaulieu, *Ballade.*)

COURTOIS, adj., qui a une politesse recherchée ; gracieux dans ses manières et ses discours :

E Oliviers li pruz e li *curteis.*
(*Rol.*, 575.)

Del tot pert bien qu'il est gentiz
Et molt par est *corteiz* ses fiz.
(*Eneas*, 1287.)

Lo jor encontrent un *corteis* pelerin.
(*Rom. d'Alex.*, ms. Ars., P. Meyer, I, 47, 505.)

Grant chose est d'amer par amors,
Que l'en en est plus fins *cortois.*
(*G. de Dole*, Vat. Chr. 1725, f° 77^a; 1609, A. T.)

Or soies, por Diu, sage et *courtois*, et prenes entre vous tel consel ki tourt a l'ounour de l'empereour. (Henri de Val., § 577.)

Le mieuz entechié chevalier et le plus *courtois* dou monde. (Menestrel, § 132.)

Vilains qui est *cortois* enrage,
Ce oi dire en reprovier.
(*Rose*, B. N. 1573, f° 31^c.)

— Avec un nom de chose, qui a le caractère de la courtoisie :

De ço est ses venirs *cortois.*
(*Parton.*, 4308.)

Pour ce commencerent les barons de Bretagne a traicter devers le duc de se rendre a luy moyennant qu'il les laissast aller par gracieuse et *courtoise* rançon. (Le Baud, *Hist. de Bret.*, c. xli.)

— *Chambre courtoise*, lieu d'aisance :

Et si retient li devant dis Ernaus, en le maison devant ditte, par derriere, .i. siege d'une *cortoise cambre* de .iii. pies en quarure. (31 mars 1290, *C'est Jakemon Babine*, chirog., A. Tournai.)

— *Courtoise*, s. f., même sens :

Pour son sallaire d'avoir widiet en une fosse, qui fu faicte en le court, par lez dessus nommez, manouvriers, le matere d'une *courtoise*, qui siert as logez deseure ledicte cuisine. (1412, *Tut. de Miquelet Tuscap*, A. Tournai.)

COURTOISEMENT, adv., d'une manière courtoise :

Si lur ad dit un mot *curteisement.*
(*Rol.*, 1164.)

Le mant l'empereour ont il tant *courtoisement* dit et despondu, ke auques ont fait Michalis le cuer amoliier. (Henri de Val., § 693.)

Parler as dames bel et *courtoisement.*
(Gui de Cambrai, *Barlaam*, B. N. 24366, f° 221^c.)

Courtoisement fu de lui saluez.
(Adenet, *Enfances Ogier*, B. N. 1632, f° 1 r°.)

Courtoissement.
(*Brun de la Mont.*, B. N. 2170, f° 4 v°; 71, A. T.)

Cortoissement.
(*Ib.*, f° 12 r°; 460, A. T.)

Mais, pour ce que vous estes sage,
Courtoisement me refusez.
(*Mir. de N.-D.*, IV, 22.)

Et luy fist la reverence moult honnourablement et *courtoisement.* (J. d'Arras, *Melus.*, p. 384.)

Les recrurent sus leurs fois *courtoisement* sans aultre constrainte. (Froiss., *Chron.*, VIII, 5.)

COURTOISIE, s. f., politesse recherchée :

Bien fera et *courtoisie.*
(Conon, *Chans.*, I, 4, Wallensköld.)

Venez donc avant,
Si orrez en lisant ;
Si voillez entendre
Sen ou *curteisie*,
Kar en tote guise
Les voil en toi despendre.
(Everard, *Distiq. de Dyon. Cato.*)

Et apreist des *cortoisies.*
(*Sept Sages*, 446.)

Chevalerie est la fontaine
De *courtoisie*...
(*Rom. des eles*, 12, Suchier, dans *Mélanges Wahlund*, p. 30.)

Mais par le grant *cortoisie* de son cuer et par le grand hardement emprist toz seus le rescousse de son homme. (Henri de Val., § 508.)

Apanre vuel a toz amans
Les douz *cortesies* plus grans
C'om puist savoir : l'une est d'amer
Et l'autre apres est de doner.
(Rob. de Blois, *Chans. d'amour*, B. N. 24301, p. 565^a.)

Ha ! Dieus, qui retenra mais chevalerie, largesce ne *courtoisie?* (Menestrel, § 132.)

Courtosie.
(*Baud. de Seb.*, XIV, 159.)

Curtasie. (*Chron. d'Angl.*, ms. Barberini, f° 7 r°.)

Vous n'emploieres jamais vos *courtoisies* et bienfaicts en personne qui tant vous honore et desire vous servir que moy. (30 janv. 1591, *Lett. miss. de Henri IV*, t. III, p. 332.)

Cf. Cortoisie, II, 320^c.

COURTPENDU, v. Capendu.

COURT VESTU, adj., qui porte des vêtements courts :

Pourquoy ne diroit on fervestu aussi bien qu'on dit *courvestu ?* Il est vray qu'on prononce plustost *courvestu* sans *t.* (H. Est., *Precell.*, p. 123.)

COURVEE, v. Corvee.

COURVER, mod. courber, v. a., rendre courbe ; faire fléchir :

Jo garderai a mon oes se milie humes ki encore unches ne *curberent* le genuil devant Baal. (*Rois*, p. 322.)

Et se toy, sire, ne me redrecez, en ceste misere ou je *suys courvé* me fauldra demourer jusquez en la fin. (D'Ailly, *les Sept degres de l'eschelle de la penitance*, f° 10 v°.)

Permettre que le dict roy adjouste ceste couronne aux aultres qui sont ja amoncelees sur son chef en si grand nombre, qu'il *a* tout *courbé* du temps des rois Charles IX et Henry III. (4 juin 1597, *Lett. miss. de Henri IV*, t. I, p. 776.)

— N., fléchir :

Le char *courbe* sous le pois.
(P. de Brach, *Poem.*, f° 148 v°.)

— Réfl., devenir courbe, fléchir :

Je me courve, je me suis courvé, courver. — I bowe or bende ny bodye to shorten it. — *Je me courve* en aussi peu d'espace que je puis. (Palsgr., p. 461.)

La ou le rivage de la mer *se courboit* et faisoit un angle. (Amyot, *Theag. et Car.*, ch. xiv.)

— *Courvé*, part. passé :

Soies tu seignor de tes freres, et soient le fils de ta mere devant toy *curvez.* (*Bible hist.*, Genèse, ch. xxvii, v. 29.)

Ceste descente et vallee venant de la partie australe du mont de Syon estoit *courvee* comme un arc. (*Mer des hyst.*, t. I, f° 191^d.)

Courvé. (*Vocabularius brevidicus.*)

Vergers *courbez* de pommes. (Le Baud, *Hist. de Bret.*, ch. iii.)

couscoussou, s. m., boulette de viande et de farine frite dans l'huile :

Force *coscossons*. (Rab., *Garg.*, ch. xxxvii.)

Un grand pot beurrier plein de *coscotons*. (Id., *Tiers liv.*, ch. i.)

Ung monde de *coscotons* a la moresque. (Id., *Quint liv.*, ch. xxxiii.)

cousignage, v. Cousinage.

1. **cousin**, s. m., personne issue de l'oncle, de la tante de qqn. :

Deus, dist la dame, ja es tu mes *cosins*.
(*Loh.*, ms. Montp., f° 59b.)

Alons i, sire, se respond Hernaudins,
Que nos devons aidier votre *cuisin*.
(*Girb. de Metz*, p. 456.)

Je sui *cousins* roi Daire, ne le te doi celer.
(*Rom. d'Alex.*, f° 6e.)

Cil dui comte erent neveu le roi de France et si *cousin* germain. (Villeh., § 3.)

Couzin.
(*Auberi*, B. N. 860, f° 134a.)

Il nommoient par non de *cozin* les neveus qui sunt né des fillez. (*Institutes*, ms. Montpell. 1064, f° 45c.)

Il resuscita .i. jovancel qui *cuesins* estoit a .i. chardenal. (*Vie saint Dominique*, B. N. 988, f° 160b.)

Nostres feauls et *cogsins* Hugues. (1294, B. N. l. 9873, f° 10 r°.)

Jehans fius au dit Thumas demorans a Ousne, et Simons Mannes, *cousins* germains audit mort. (1333, *C'est de le pais de Tielt et de Jehan Pikait*, chirog., A. Tournai.)

Son *cusien* Anthone, sengneur de Croy. (J. de Stavelot, *Chron.*, p. 439.)

— Fig. :

Est *cosine* a mort.
(*Eneas*, 2411.)

Et souloit on aussi faire feste au jeudi comme au dymanche, car on disoit que le jeudi estoyt *cousin* au dymanche, pour ce que Jhesuscrist y avoit ordené son sacrement, et que au jeudi il estoit monté es cieulz. (J. Goulain, *Ration.*, B. N. 437, f° 105d.)

La tenebrosité n'est pas si familiere ni si *cousine* a la froideur que la pesanteur et la stabilité lui sont propres. (Amyot, *Œuv. mesl.*, éd. 1820, t. II, p. 203.)

Elle mesme n'est pas fort grande *cousine* avec le premier president. (Aub., *l'Enfer*, Ch. Read, p. 37.)

— S. f., *cousine :*

Qui estoit fome Zaquarie
Et *quosine* sainte Marie.
(Wace, *Conception*, Brit. Mus., Add. 15606, f° 49a.)

Coisine. (*De Jost. et de Plet.* X, 2.)

Et sui *cousine* germainne au roi. (Menestrel, § 401.)

Cf. Cosin et Cosine, II, 322a.

2. **cousin**, s. m., moustique :

Cusin, monstre a double aile, au mufle elephan-
Canal a tirer sang, qui, voletant en presse, [tin,
Sifles d'un son aigu, ne picque ma maistresse,
Et la laisse dormir du soir jusqu'au matin.
(Rons., *Sonn. pour Helene*, II, xxii.)

cousinage, s. m., parenté qui unit entre eux des cousins :

Distrent en lur cuer le *cusinage* d'els ensembledement. (*Lib. Psalm.*, LXXIII.) Var. : *cosinage*. Lat., cognatio.

Ne amistié ne *cousinage*.
(*Thebes*, B. N. 60, f° 14a.)

Ainz verra se li ferrez amur e *cusinage*.
(Jord. Fant., 377, ap. Michel, *D. de Norm.*, t. III.)

Li dus feroit le Danois escillier,
Ja *cousinnaiges* ne li auroit mestier.
(*Gaydon*, 5998.)

Musique est a l'ame comme ung *cousinage* ou une affinité. (Oresme, *Polit.*, 2e p., f° 109 v°.)

Cousignage. (J. de Vignay, *Enseignem.*, ms. Brux. 11042, f° 20a.)

Certes li contesse Suanilde, pour le lingnie et pour le *cousinage* de le quele pluiseur mal estoient fait, morut aians une fille tant seulement. (*Corpus chronicorum Flandriæ*, II, 90.)

Voila quelles sont les fraternitez et les *cousinages* du monde. (Calv., *Serm. s. le Deut.*, p. 59.)

cousiner, v. a., traiter de cousin :

Bien, Monsieur le mareschal, dit le roy ; car quelquefois il le *cousinoit*, quelquefois il l'appeloit duc de Biron, autre fois Monsieur le mareschal. (Cayet, *Chron. sept.*, p. 185.)

cousiniere, s. f., lieu où réside une foule de cousins, de parents :

La vavasourye est appelee le fieu de la *cousiniere*. (1297, *Cart. de Friardel*, B. N. nouv. acq. l. 164, f° 46b.)

couspisser, v. Compisser.

coussin, s. m., carreau d'étoffe, de cuir, rembourré de plume ou de crin pour qu'on puisse s'y appuyer :

Coissin de paille tribola
Ot a son chief, qu'el sozleva,
Et dedesus un oreillier.
(*Eneas*, 7459.)

Coutes et dras et robes et *cousins*.
(*Loh.*, ms. Montp., f° 27b.)

Assez i prennent et coutes et *cosins*.
(*Ib.*, f° 97c.)

Pulvinar, *cussin*. (*Gloss. du* xiie *s.*, Léop. Delisle.)

Li hermites li dist : Avoies tu coutes ne *cuisins* ne dras ? (*Vie des Pères*, B. N. 23111, f° 169c.)

Un lit forni, coute, *coisin*. (1269, A. N., Inv. du Mus., 267.)

Une coute et un *coissin* ne doivent que obole de rivage. (Est. Boileau, *Liv. des mest.*, 2e p., IV, 28.)

Quoissin.
(*Couci*, 6328.)

Cuissin. (*Lett. de J. de Joinv.*, A. N. K 1155.)

Coecins de plume. (1329, *Invent. de mad. Ysab. de Mirande*, A. Vienne.)

Quatre *couesins* de plume. (1330, Fontevr., anc. tit. 205, A. M.-et-Loire.)

Les coites o les *coesins*. (1360, *Invent. de l'ostel de N. D. des Barres*, A. Loiret, Ste-Croix.)

.ii. *couissins*. (1375, *Jurid. de la sale de S. Ben.*, f° 8 r°, A. Loiret.)

Mais *coissin* ne toie
De lit n'ay encor en mesnaige.
(Eust. Desch., V, 119.)

Pulvinar, *couessin*. (*Gloss. de Conches*.)

En celle douleur se laissa cheoir sur son *coissin*. (*Chron. de du Guescl.*, p. 172.)

Mise en l'un des *coissins* de la tournelle criminelle. (1416, *Compte des dép. du Parlement*, ap. V. Gay.)

Quatre rouges *coussins*, plains de plumes. (1467, *Exécut. test. Catherine Dattre*, A. Tournai.)

Coissin.
(*Ch. roy.*, B. N. 1537, f° 43 r°.)

Coissain. (*Jard. de santé*, I, 221.)

Le lict, l'orillier, le goudouer, le *couessin* de balle d'orge, d'endive. (*Triumph. de dame Ver.*, Montaiglon, p. 93.)

Avoir esté treuvé pendant le temps de son emprisonnement un *couchin* d'estoppes dans lequel il y avoit une coiffe de filet. (1609-1613, A. Haute-Saône, B 5049.)

coussinet, s. m., petit coussin :

Pulvinaria, *kousines*. (J. de Garl., ms. Brug. 546.)

Pour faire *coussines* a mettre poudre de violette. (1392, 4e *Compte roy. de Ch. Poupart*, f° 36 v°, ap. V. Gay.)

.i. petit *cussenel*. (24 mars 1395, *Inv. de meubles de la mairie de Dijon*, A. Côte-d'Or.)

Mieux amassent a gogo
Gesir sur molz *coissines*,
(Ch. d'Orl., *Chans.*, cxxxi, Champ.)

Quatre petiz *coissinez* de drap de soye vert, figurez a fueilles de vingne et grappes de roisins. (1421, *Inv. des tapiss. de Ch. VI*, Bibl. Ec. Chart., XLVIII, 85.)

Ung tabliau de bois de deux pieces a charnieres, ou quel est painte en l'une des parties l'ymage Sainte Veronice et en l'autre Nostre Dame, ensemble le *cuissinet* que l'on met dedans pour garder lesdits ymages. (26 août 1468, *Invent. des poilles, vestem., ornemens*, 117, St-Urbain, A. Aube.)

Ung *coussinet* de plume couvert de l'un des costes de veluet brun. (*Ib.*, 125.)

Deux *cochines* pouldre de violete. (A. Gir., Not., Brunet, 67-5.)

Coichynes. (*Ib.*)

— Loc., *mettre son coussinet sur quelque chose*, la choisir ou s'en emparer :

Y *aians mis leur coissinet*. (Aub., *Hist.*, III, 238.)

J'ay veu le memoire de ce qu'il vous a apporté de Milan. Je *mets mon coyssinet sur* deux gardes d'espee, lesquelles je veulx que vous choisissies de vostre main, car vous sçaves mieux que moy mesme ce qu'il me faut. (11 mai 1602, *Lett. miss. de Henri IV*, t. V, p. 588.)

coust, mod. coût, s. m., somme que coûte une chose :



A grief charge et a *cust.* (*Rois*, II, 19.)

Faire entasser a sen *coust* et a son fret. (Fév. 1311, *C'est Pieron Passentarte*, A. Tournai.)

Faire faire a leurs *couls* et leurs frais. (7 mai 1344, *Reg. de la loy*, 1340-1354, f° 65 r°, A. Tournai.)

Qui bastissent a grant *coust* des bastimens inutiles. (La Boet., *Mesnag. de Xenoph.*)

COUSTABLEMENT, adv., coûteusement :

Si le prisonnier veult outre ce avoir du vin, le cepier luy en fera avoir un demy lot le jour, pour lequel il prendra deux sols ; mais si ledict prisonnier voulut davantaige ou estre plus *coustablement* traicté, lesdicts cepier ou chastelain le pourront faire, moyennant toutesfois qu'ils ne se fassent donner davantaige de huict gros par jour. (P. d'Oudegherst, *Ann. de Flandre*, II, 584.)

COUSTAL, COUSTEAU, v. Coutel. — **COUSTEPOINTE, COUSTEPOINTIER**, v. Coutepointe, Coutepointier.

COUSTER, mod. coûter, verbe. — N., être acquis à un certain prix :

Dist li rois : Dame, li dons vos est donez ;
Vos l'averez, coi que doie *coster*.
(*Loh.*, B. N. 19160, f° 31[d].)

Ce que li sarqueus *choste*. (*Digestes*, ms. Montp., f° 146[a].)

En le gardant tel qu'il est, quoy qu'il *coste*,
A tout le moins jusqu'a la Pentecoste.
(Cl. Mermet, *la Boutique des usuriers*, Poés. fr. des xv[e] et xvi[e] s., t. II.)

— *Coste et vaille*, quoi qu'il m'en coûte :

Ne m'en chault, *couste et vaille !*
Encor ay je denier et maille
Qu'oncq ne virent pere ne mere.
(*Pathelin*, p. 32, Jacob.)

La condition m'est quelcque peu dure. Je y consens toutesfois, *couste et vaille*. (Rab., *Tiers livre*, ch. xiii.)

— Donner de la peine :

Une croiz sor son col portout
Et pareit que mout li *costout*.
(*Ev. de Nicod.*, 1[re] vers., 1783.)

COUSTERET, v. Costeret. — **COUSTIL**, v. Coutil. — **1. COUSTOIER**, v. Costoier. — **2. COUSTOIER**, v. Costier. — **COUSTON**, v. Coton.

COUSTOS, mod. coûteux, adj., qui coûte beaucoup d'argent :

Trop sont *costous* et trop se vendent.
(Guiot, *Bible*, 2614.)

Coustos, *coustous*. (*Est. de Eracle Emp.*, XXXII, 1.)

Ne faire edifice plus *cousteus* de vint lib. de nerets. (1239, *Cart. de S. Lég.*, f° 48 v°, Pet. Sém. Soiss.)

Robe *cousteuse* et chiere.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 60[b].)

Cf. Costos, II, 326[a].

COUSTRE, v. Cosdre. — **COUSTUMACE**, v. Contumace.

COUSTUME, mod. coutume, s. f., manière d'agir établie par un long usage :

Comme chien aboie, par *costume*
De sa boche chiet une escume.
(*Eneas*, 2579.)

Lois et *custume* ert a cel jor.
(*Brut*, ms. Munich, 4025.)

Il les avet a juger et a justicer par fe et par *cosdume*. (*Acc. du comm. du* xiii[e] *s., entre Teb. Cresp. et Gaudin Guerri*, A. S.-Inf.)

Aviant itaus *cosdugnes* e uzages. (1247, *Confirm. des cout. de Charroux*, Fonten., V, A. Vienne.)

E confirmez les dictes *cendugnes*. (*Ib.*)

E equeste meyme *codumgne*. (*Ib.*)

Auz usages et a les *codumes* de les autres maysons de Lent. (1276, A. N. P 1391, pièce 572.)

Cutume. (1279, Pont, Fiefs, I, 82, A. Meurthe.)

Cotume. (1281, *Test.*, A. N. J 270, pièce 19.)

Car il y a *coustume* privee et *coustume* notoire. (Bout., *Somme rur.*, f° 2[b], éd. 1537.)

Lors, contre ma *coustume*,
J'entray au lieu et grand et spacieux
Ou je vous viz, ma mye, de mes yeulx,
Des vostres faire.
(Marg. de Navarre, *Dern. poés.*, p. 135, Prisons, Ab. Lefranc.)

— *De coustume*, habituellement :

Un petit poignart qu'il portoit *de coustume* quant il aloit sur les champs. (1467, A. N. JJ 200, f° 69 r°.)

— *Avoir de coustume*, avoir coutume, être accoutumé :

Beaulté ne me meut point a vous amer, laquelle *a de coustume* a esmouvoir les autres. (*Troilus*, IV.)

Je ne craindray plus les gensdarmes
Comme *avoys de coustume*.
(*Farce de Pernet qui va au vin*, Anc. Th. fr., I, 200.)

Pource que vous voy pensive et remyse plus que n'*aves de coustume*. (Du Guez, à la suite de Palsgrave, p. 1067.)

Et sembloit que le ciel, par une juste punition, refusast a sa douleur le remede que le tems *a de coustume* de rapporter a tous ceux qui ont plus de sujet de se douloir. (Urfé, *Astree*, II, i.)

COUSTUMIER, mod. coutumier, adj., qui a coutume de faire qqch. :

Maldite seit hui tels nature
D'ome ki de femme n'a cure ;
Il est de ce toz *costumiers*.
(*Eneas*, 9165.)

Et je sui assez *coustumiere*.
(Gaut. d'Arras, *Ille et Galeron*, 3090.)

De guerre *costomer*.
(Th. de Kent, *Geste d'Alex.*, B. N. 24364, f° 23 r°.)

Car toz est *costomers* de soffrir tel afaire.
(Id., *ib.*, f° 24 v°.) Plus bas : *costumers*.

Dex ait merci par noz preieres,
De mestre Esteinvre de Fougieres,
Qui nos a mostré les meneires
Don plusors gent sunt *costumeires*.
(Est. de Fougieres, *Liv. des manieres*, 1337.)

Coustumers est de dire mal.
(Chrest., *Chevalier au lion*, Vat. Chr. 1725, f° 35[b].)

Un jour alout li dux chacier
Cum sovent esteit *costumer*.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 10903.)

Si cum il erent *costomier*.
(Id., *ib.*, II, 13998.)

Genz de mal faire *coustumiere*.
(G. de Coinci, *Mir.*, ms. Soiss., f° 28[d].)

Tu es asses bien *coustumiers*
De faire un lay si com je pense.
(Froiss., *Poés.*, B. N. 830, f° 17 r°.)

Car quel besoing est il mettre en lumiere
Ce qu'est nature a cacher *coustumiere?*
(Cl. Mar., *Epistre*, XL, t. II, p. 116, éd. 1731.)

Car le ciel est, comme par destinee,
Tout *coustumier* de t'estre favorable.
(Id., *Epigr. a Charl. V*, p. 278, éd. 1540.)

— Habituel :

Par voie deue et *coustumiere*. (1460, *Tempor. de l'év. de Bay.*, f° 44 v°, Chap. Bay.)

Un despit contre la *coustumiere* façon. (La Boet., *Lett. de consol. de Plut. a sa femme*.)

Ce propos estoit *coustumier* entre le peuple ancien : Nous mourrons ; car nous avons vu le Seigneur. (Calvin, *Instit. chrest.*, I, 1.)

C'est lui qui les brigands effrayoit de sa voix,
Et des dents les meurtriers : d'ou vient donc qu'il [endure
La faim, le froid, les coups, les desdains et l'in-
Payement *coustumier* du service des rois? [jure,
(Aub., *Trag.*, .)

— Anc., *cela est coustumier que*, c'est la coutume que :

Cela estoit coustumier que les Latins appelloient leurs femmes dames e maistresses. (Cholieres, *Apres disnees*, VII, f° 82 r°.)

— Qui paie les redevances comprises sous le nom de coutume :

Par le vostre conseil en sont Griu *coustumier*
Et rendant treuage comme vilain censier.
(*Rom. d'Alex.*, ms. B. N. 789 ; P. Meyer, I, 150, v. 904.)

— Qui se rapporte à ces redevances :

Combien les aides *costumieres* et les corvees de chu fié porroient valoir a pris d'argent. (1292, *Cart. de S. Michel du Tréport*, p. 269, Laffleur de Kermaingant.)

Coustume *coustumiere*, a Dieppe, pour mesures. (*Cout de Dieppe*, f° 15 v°, A. S.-Inf.)

— S. m., homme assujetti à payer le droit de coutume :

Doivent tous les *coustumers* .i. pain a Noel et .i. d. (*Cout. de Vernon*, XIX, A. Eure.)

Pour .i. escot fait adont a Orchies, la il y eut assamblet .iiii. *coustumiers*. (1349, *Compte de la tut. des enfants de Jehan de Lanson*, A. Tournai.)

COUSTUMIEREMENT, mod. coutumièrement, adv., habituellement :

Il se leve par chascun jour *coustumierement* moult matin. (*Chron. de Boucicaut*, IV, 11.)

Les meres aiment *coustumierement* beau-

coup plus les fils que les filles. (G. Bouchet, *Serees*, XXIII.)

— Selon la coutume :

La mairie de Bruisle et de Chastel quy se baille a ferme *coustumierement* trois ans ensuivans a ung fermier sermenté par le bailly de Mortaigne. (1412, *Cartul. des winaiges, payaiges et deubz en la ville de Mortagne*, ms. Valenciennes, n° 249, p. 198.)

Cousturage, s. m., travail de couture :

De sorte qu'il (le cousturier) renonça du coup a ce fascheux *cousturage*. (B. Desper., *Joy. Dev.*, LXXVII, 262.)

Cousture, mod. couture, s. f., action, art de coudre, état de ce qui est cousu :

Onc d'oevre a femme nen ot cure,
Ne de filer ne de *costure*.
(*Eneas*, 9371.)

Es *costures* n'avoit nul fil,
Ne fust d'or ou d'argent au mains.
(Chrest., *Clig.*, 1156.)

N'i ot piece ne *costure*.
(Ben., *Troie*, Ars. 3314, f° 84ᵃ.)

Parmi la *costure* du front
Moult bien i entre le costel.
(*Parton.*, B. N. 19152, f° 163ᵇ.)

Li valet cousturier du mestier desus dit qui mesprandront ou mestier dessus dit par leur *cousture* ou par leur fet. (Est. Boil., *Reg. des mestiers*, 1ʳᵉ p., LVI, 6.)

Pour retenir de *cousture* ses abillemens, trois mailles. (1496, *Compte de la tutelle de Jaquet Quis*, A. Tournai.)

A Jehan Grillot qui a montré l'art de *cotture* a Anne Naly. (1630, *Compte de Pierre Pariet*, Arch. mun. Avallon, CC 236, 1ᵉʳ cahier.)

— Loc., *rabattre ses coustures*, frapper qqn. sur le dos, sur les épaules :

De cela fis mes nourritures
Et *rabatis mes grands coustures*.
(A. de la Vigne, *Farce du Munier*, p. 261, Jacob.)

— *Battre à plate cousture*, défaire complètement :

Il se resoult de deposseder *a plate cousture* le duc de Savoye son beau frere. (N. Pasq., *Lett.*, IV, 1.)

— T. de drapier :

Pource que lors puet mieulx apparoir male tissure ou *coture* du drap. (23 sept. 1461, *Ord.*, XV, 31.)

Cousturier, s. m., celui qui coud, tailleur :

Sartorius, *couturier*. (*Gloss. lat.-fr.*, ms. Montp. H 110, f° 233 r°.)

Li valet *couturier*. (Est. Boileau, *Liv. des mest.*, 1ʳᵉ p., lvi, 6.)

Tondeurs et *cuderers*. (1355, *Cart. mun. de Lyon*, p. 462.)

Tondeours et *coduriers*. (1358, *ib.*, p. 467.)

Custurier. (*Dép. du R. Jean*, 1359.)

Nicolas le *costurer*. (1394, *Livre des herit. de S. Berthomé*, f° 7 v°, Bibl. la Rochelle.)

Guigonet de la Grange, Jehan de Breysse, *coduriers*. (26 nov. 1417, *Reg. cons. de Lyon*, I, 89.)

Les *cousturiers* ne se mesleront tant seulement que de faire robes, chapperons... (1443, *Ordonn.*, XIII, 381.)

Couturiers que entre nous courtisans appelons tailleurs. (H. Est., *Nouv. lang. fr.-italian.*, I, 351.)

Cousturiere, mod. couturière, s. f., femme qui s'occupe de couture :

Johenne la *costuriere*. (1294, S. Jul., A. Ind.-et-L.)

Et se l'aguille a *cousturiere*
Est mise avecque la quelongne...
(J. Le Fevre, *Lament. de Matheol.*, I, 806, Van Hamel.)

Jehane Bouche, *cousturiere* de linge. (1466, *Exéc. test. de Jehan Gosse*, A. Tournai.)

Cousu, v. Cosdre. — **Cout**, mod., v. Coust. — **Coutaier**, v. Costoier.

1. **Coute**, mod. coude, s. m., angle saillant que forme la partie postérieure de l'articulation du bras avec l'avant-bras :

Sor son *cote* li ber se lieve,
Mais sa plaie s'empres s'escrieve.
(*Thèbes*, 9367.)

Code.
(*Fierabras*, Vat. Chr. 1616, f° 44ᶜ.)

Tant durement du cheval l'abati
Que un des *coltes* li a brisé parmi.
(Raimb., *Ogier*, 7677.)

Nuz *cutes* e a genoilluns.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 5214.)

Sur un *cute* a un moine li sains huem s'apuia.
(*Th. le mart.*, 139.)

A *coustes* et a genols vois
Querant erbetes par cest bois.
(*Parton.*, 6107.)

A nuz genoz et a nuz *goutes*.
(G. de Coinci, *Mir.*, ms. Brux., f° 54ᵇ.)

Si saint *cote*, si saint genol.
(Id., *ib.*, f° 134ᵈ.)

Et se mirent tuit *a coutes* et a genoux. (G. de Tyr, VII, 25.)

Les escus des *keutes* bouterent
Et devant les pis mis les ont.
(*Chev. as .II. esp.*, 5770.)

A genous et a *coutes* va la terre encliner.
(*Berte*, 1037.)

S'ilz se veulent aventurer
Aux dez ou cartes, somme toute,
Mais que fussions dessus le *coute*,
Mon faict seroit bien.
(*Le Cheval. qui donna sa femme au dyable*, Anc. Th. fr., III, 439.)

L'espee nue toute sanglante et le bras jusques au *coute*. (*Fierabras*, ms. Bruxelles 9067, f° 12 r°, Am. Salmon.)

Puis elle luy baille du *coulte*,
Des piedz et poingz, coupz et revers.
(*Serm. des maulx de mariage*, Poés. fr. des xvᵉ et xviᵉ s., II, 10.)

Cf. II, 342ᵃ.

2. **Coute**, s. f., syn. de *couete* :

Sor une *cout[e]* force de cendel
Sont tuit assis li chevalier loé.
(*Les Loh.*, Ars. 3143, f° 51ᵃ.)

Li lit furent tut d'or, les *cuthes* aurnees.
(Th. de Kent, *Geste d'Alex.*, B. N. 24365, f° 48 r°.)

Et se gisoit sor *cote*.
(*Rom. d'Alex.*, f° 83ᵇ.)

Desor une *coste* l'ont mis,
De porpre et de paile bis.
(*Florim.*, B. N. 792, f° 41ᵃ.)

Kioutes, cousins, tapis et dras.
(Mousk., *Chron.*, 21331.)

Pour chascun espace de 20 ans, 20 *keutes* de plume de le valeur de 20 livres de parisis. (1249, *Cart. de Ponthieu*, B. N. l. 10112, f° 80 v°.)

Et se il avient qu'il muire u li femme et cius ki demeure se remarie li enfant partent tous les meules encontre luy sans ses dras si cumme il va a glise et a moustier et sans sen lit d'une *kiolte* et de deus lincieus et sans sen escrin wit et sans se maison u il repaire. (Fév. 1250, A. N. J 529, pièce 54.)

N'i ot maison ne sale, ne chambre, ne solier,
Ne *coute*, ne coussin, linçueil, ne oreillier.
(*Berte*, 931.)

Embla nuitantre une *keute*,... et fu li *keute* encontree en le ruele de Monchi. (1260, A. S.-Quent., l. XXX.)

Saint Phanuiaus se jut un jour enmi la salle a la froidour sour une *kiolte* de cendal. (*Vie de J. C.*, ap. Ducange, *Friggedo*.)

Paieront pour une *couste*. (1347, *Ord.*, IV, 136.)

.I. lit de plume garni de *cutre*. (2 mai 1394, *Inv. de meubl. de la mairie de Dijon*, A. Côte-d'Or.)

Chevaux, char, chartier, porcs, vaches, bœufs, *coultes*, cousins, poulailles, moutons. (1405, *Lett. de Ch. VI*, ap. Félib., *Pr. de l'H. de Paris*, I, 257.)

Ne reposies vous grain ne goute
Je croybien que non, sy m'aist Dieux :
Ains renversies draps, lictz et *coute*,
A terre, le plus et le mieulx.
(Martial, *l'Amant rendu cordelier*, 809.)

Il se fit aider a charger sur ses espaules la *coutre* d'un lict. (H. Est., *Apol.*, p. 150.)

Cf. Couete ci-dessus et Coulte, II, 333ᵇ.

3. **Coute**, v. Cosdre. — **Couteau**, mod., v. Coutel.

Coutee, mod. coudée, s. f., distance moyenne du coude à l'extrémité de la main, environ 50 centimètres :

Chiere ot hidouse et effree,
Bien ot de nes une *cotee*.
(*Thèbes*, app. I, 2861.)

Li longheurs de l'arche sera de .ccc. *keustees*. (*Bib. hist.*, Maz. 312, f° 8 r°.)

Et estoient les yauves plus hautes .xv. *queustees* que les montaignes. (*Ib.*, f° 9ᵇ.)

Li hauteur une *ceustee* et demie. (*Ib.*, f° 38ᵉ.)

Ceste herbe croist en valees et fousses, et croist jusques a la quantité de deux *coutees*. (*Le grant Herbier*, n° 106.)

De son temps fut le grant yver que l'en trouva la mer gelee en aucuns lieux de treize *cousteesd*'espes. (*Cron. abrég. des roys de France*, 1491.)

— *Avoir ses coutees franches,* être libre de ses mouvements :

Tous les bons *auroyent leurs coudees*
Plus franches qu'ils n'ont maintenant.
(J. A. de Baif, *le Brave*, III, 1.)

Le roy de Navarre *ayant ses coudees* un peu plus *franches*, voulut executer un dessein en Bretaigne. (Aub., *Mém.*, an 1587.)

La ville et chasteau d'Estampes furent rendus aux deux rois, lesquels par la *aians leurs coudees* un peu plus *franches*, s'approcherent de Paris. (Lestoile, *Mém.*, 1re p., p. 298.)

coutel, mod. couteau, s. m., instrument de petite dimension fait pour couper, et composé d'une lame montée sur un manche :

Desor la table vit .i. *cotel* jesir.
(*Loh.*, ms. Berne 113, f° 48b.)

Fromons me volt d'un grant *costel* ferir.
(*Ib.*, ms. Montp., f° 138b.)

Od granz *culteals* e od cuignees.
(Wace, *Rou*, 3e p., 1219.)

Pristrent sun buen *cutel*, qui valeit une cit.
(Garn., *S. Thom.*, 5571.)

Colteaus.
(Landri de Waben, *Cant. des cant.*, ms. du Mans 173, f° 74 r°.)

Coltel.
(Id., *ib.*)

Li chevalier moult fu ires
Au *outeau* que li fu lancies.
(*Othevien*, ms. Oxf. Bodl. Hatton 100, f° 67 r°.)

Cuteus. (J. de Garl., ms. Bruges.)

Li empereres li fist fendre le ventre a un *coutiel*. (*Li Contes dou roi Constant l'emper.*, Nouv. fr. du xiiie s., p. 9.)

Manches a *coutiaux* d'os et de fust et d'yvoire. (Est. Boileau, *Liv. des mét.*, 2re p., XVII, 1.)

Colteus bien agus. (*Chron. de Turpin*, B. N. 5714, f° 76b, Auracher.)

Ce monde n'est perpetuel,
Quoy que pense riche pillart ;
Tous sommes soubz mortel *coutel*.
(Villon, *Gr. Testam.*, 421.)

Puis prend son *cutel* de quoy il trenche, et il frappe dessus le table. (*Quinze joyes de mariage*, XV.)

— En terme de fauconnerie, première penne des oiseaux qu'on emploie à la chasse :

Les pennes des ailes grosses, qu'on nomme *couteaux*. (Tardif, *Fauc.*, II, i.)

— Loc., *jouer des couteaux,* se battre avec des armes tranchantes :

Mon naturel tendoit plus a remuer les mains qu'a pacifier les affaires, aimant mieux frapper et *jouer des couteaux* que faire des harangues. (Montluc, *Comm.*, l. V.)

N'attendez ni raison ni justice de la cour de parlement ; il faut desormais *jouer des cousteaux*. (Pasq., *Lett.*, XVII, 1.)

Se tiendra il clos et couvert, pendant que ces deux grands partis *joueront des cousteaux* au milieu de son royaume ? (Id., *ib.*, XI, 2.)

— *Jouer des couteaux,* faire la chosette :

Il estoit homme trappe, bien amassé, et mesmes qui savoit bien *jouer des cousteaux*. (B. Desper., *Nouv. recreat.*, p. 251.)

— *Mettre au couteau,* frapper à coups de couteau :

Si nous les emportons et *mettons au couteau*, vous avez bon marché du reste de Bearn. (Montluc, *Comm.*, l. VII.)

— *Venir aux couteaux,* se battre à coups de couteaux :

Pour toy ils *vindrent aus cousteaus*,
Apres avoir brisé, froissé
Les mets du banquet renversé.
(Passerat, *Œuv.*, p. 164.)

— *Se couper de son couteau,* se faire tort à soi-même :

Sur laquelle cession replicquant ledit chancellier de France *s'est* bien *couppé de son cousteau*, et est tumbé en la fosse ou il me cuydoit hier avoir mis. (1521, ap. Granvel, *Papiers d'Et.*, t. I, p. 167.)

— Fig., *recevoir un coup de couteau,* recevoir un affront, une affliction :

Dieux ! quel *coup de cousteau* receus je ! (Urfé, *Astree*, II, 9.)

— Dans une acception analogue :

O quels *cousteaux trenchans* furent ces paroles en son ame. (Urfé, *Astree*, I, i.)

coutelas, s. m., grand couteau à lame large :

Le fourreau d'ung *coutelas* de Suisse. (1591, *Inv. de Guill. de Montmorency*, ap. V. Gay.)

coutelerie, mod. coutellerie, s. f., industrie, fabrique, marchandises de coutelier :

Qui apartiegne a son mestier de *coutelerie*. (Est. Boileau, *Liv. des mest.*, 1re p., XVI, 4.)

Marchans de *coutelerie* prisierent et aidierent a vendre le *coutelerie*. (22 déc. 1419, *Exéc. test. des époux de Bavain*, merciers, A. Tournai.)

Cotelerie. (1582, *Liv. noir*, f° 5, A. mun. Montaub.)

Cottelerie. (*Ib.*)

coutelier, s. m., celui qui fabrique ou vend des couteaux, des ciseaux, des rasoirs :

Li fevre *coutelier* de Paris doivent le gueit et la taille et les autres redevances. (Est. Boileau, *Liv. des mest.*, 1re p., XVI, 9.)

Ke tout merchier *cotelier* ne vendent mercherie ne couteus s'il n'ait estal en le hale. (1281, Arch. S. Omer A B xviii, 16, n° 503, Giry.)

A Martin Rampeur, *couttelier*. (31 mai 1564, *Escriptz au prouffict de Martin Rampeur*, chir., A. Tournai.)

Cotellier. (1582, *Estat. s. la maist. de cotelerie*, *Liv. noir*, A. mun. Montaub.)

coutepointe, mod. courtepointe, s. f., couverture de lit ouatée et piquée ; anc., coussin de plumes piqué :

Sour une *kurte pointe* fouree d'auqueton
A fait li rois coucier le preu Emenidon.
(*Rom. d'Alex.*, f° 31d.)

Si s'assist en le canbre sor une *eueute pointe* de drap de soie. (*Aucassin et Nicolette*, 40, 36.)

Apres, prist on tous les garchons qui les chevaus gardoient, et tous les cuisiniers qui armes peurent porter ; si les fist on trestouz armer et de *keutes pointes*, et de peniax, et de pos de cuivre, et de piletes, et de pestiaus. (Robert de Clary, p. 38, Riant.)

Li chevaliers prist l'enfant et l'envolepa en une *kioute pointe* de soie. (*Du roi Constant l'Emper.*, Nouv. fr. du xiiie s., p. 10.)

Sour une *keute pointe* bele
S'assiet.
(Beaum., *Manekine*, 507.)

Blans dras et orilliers cornus
I ot et rices *kiutes pointes*.
(*Gauvain*, 3672.)

Les *coustes pointes* qu'il tendoient.
(*Rose*, Vat. Chr. 1858, f° 73d.)

Les *ceutes pointes* qu'il tendoient.
(*Ib.*, Ott. 1212, f° 64d.)

Lincius et *kiute pointe*. (27 mars 1259, Ch. des compt. de Lille, A. Nord.)

Une *couttepointe*. (*Inv. du trés. de S. Sauveur*, Cart. de St Sauv. de Metz, B. N. l. 10029, f° 67 v°.)

[Je donne] a Annies, me fille, un aniel d'or et une *kiolte puinte* de noir cendal. (1er oct. 1294, *Test. Maryen*, A. Tournai.)

Item, a l'hospital de Lessignes, .i. lit estoret de kieute, de linceus, de *kieute pointe* et d'orellers. (15 déc. 1301, *Cart. de Flines*, Hautcœur, CCCLXI, p. 501.)

Que toutes *keutespoinctes* sont faictes de bon et loyal linge. (*Stat. de Noyon*, ms. Noyon.)

Une dame qui rien vestu
Que une *coultrepoincte* n'avoit
Dont a son pouoir se couvroit.
(G. de Digullev., *Trois pelerin.*, f° 158b.)

Une *coustepointe* vert destaincte. (1361, *Invent. de la R. de Bouloigne*, Bullet. du biblioph., t. XVIII, p. 1054.)

Une *coutepointe* de soie jaune. (*Ib.*)

Une viez *coutre pointe*. (Déc. 1390, *Inv. de meubl. de la mair. de Dijon*, A. Côte-d'Or.)

Une *quieurte pointe*. (Vers 1469, *Invent. de S. Amé*, A. Nord.)

Une *contrepoincte* de taffetas verd pour servir a ung bresseau. (1507, *Inventaire du château de Aiguepersc*, Cabin. hist., t. IX, p. 299.)

Cf. Couetepointe, IX, 215a, et Coustepointe, II, 341a.

coutepointier, mod. courtepointier, s. m., celui qui fait des coutepointes :

Li *coutepointiers* de Paris. (*Ordonn. sur les mest.*, XVIII, à la suite du *Livre des mét.*, p. 386, Depp.) Var., *coustepointiers*.

Clurdius, fius Jehan, le *kiutepointier*, de

Valenciennes. (8 mai 1318, *Reg. de la loy*, 1313-1325, A. Tournai.)

Keutilliers et *keutepointiers*. (*Stat. de Noyon*, ms. Noyon.)

Pierre le besgue, *coustepointier*. (1391, *Grands jours de Troyes*, A. N. X[1a] 9184, f° 38 r°.)

— Fém., *coutepointiere*, celle qui fait des coutepointes :

La *coutepointiere*, la cousturiere. (1285, *Orden. de l'ost. le Roy*, A. N. JJ 57, f° 8 r°.)

La *couste poinctiere*, la cousturiere. (1286, *Est. de l'host. du R. Ph. III*, Martène, *Thes.*, I, 1207.)

COÛTER, mod., v. COUSTER. — **COÛTEUX**, mod., v. COUSTOS. — **COUTHON**, v. COTON.

COUTIL, s. m., toile serrée, lisse ou façonnée pour envelopper des matelas, des coussins, des garnitures de lit :

Chil de Franche u de Borgoigne u de Provenche... doivent de chascun drap en carete ou en car .I. d. et del *keutil* .I. d. (1202, ap. Tailliar, p. 24.)

Lit de plume garni d'une toyle de *cotiz*. (6 fév. 1423, *Vente de meubles de la mairie de Dijon*, A. Côte-d'Or.)

Lesdits capelliers, ne nuls autres dudict mestier, ne pœuvent ou pourront estre reçus a passer maistres en ladicte ville, que premierement celuy qui volra passer sa maistrise n'ait faict de soy un chef d'œuvre, passant esgard en la maison des maistres dudict mestier, de la laine et *coustieux* d'iceluy maistre, sans pouoir faire ledit chef d'œuvre de ses laines et *coustieux*, si aucun en a. (xv[e] s., *Stat. des chapelliers*, ap. A. Thierry, *Tiers-Etat*, III, 599.)

Pluiseurs piechez de vies *quieutis*. (2 août 1409, *Exécut. test. de Maigne Esquiequelme*, A. Tournai.)

Pour fustras de *quieutil*. (25 avril 1419, *Exécut. testam. de Ydde Lamour*, A. Tournai.)

Un car menans *queutifs*. (1425, Beauvillé, *Doc. concern. la Pic.*, II, 13.)

Cuytilz pour les coussins. (1504, *Compte*, Béthune, ap. La Fons.)

Vieille toye de *cuty*. (1625, *Inv. de Racinet Des Bordes*, A. Meurthe.)

Coiti, ou *coitil*, certain drap ou etoffe de filet plus fort que de la toile. (DUEZ.)

— L'enveloppe d'un matelas, d'un coussin, la garniture d'un lit ; le matelas, le coussin même :

Pour faire un *coustilz* a mettre le duvet d'un lit. (1392, 4[e] *Compt. roy. de Ch. Poupart*, ap. V. Gay.)

.I. cussin de *quetis*. (18 nov. 1392, *Vente de meubles de la mairie de Dijon*, A. Côte-d'Or.)

A Jehan Cabarret, demorant a Valenchiennes, pour .II. *kuetils*, .II. kevels, et pour .III. grans orillies plains de plumes. (1[er] sept. 1401, *Compte d'Ameri Vrediaul*, A. Nord.)

Pour 24 aurillers de duvet en *couectiz* de Flandre. (1441, *Compte de Pregent de Coetivy*, Arch. du chât. de Serrant, Extr. Marchegay, Arch. des Soc. sav.)

Toilles, linceulx, couvertes, *coetiz*. (1465, *Compt. de l'aum sn. de S. Berthomé*, f° 123 r°, Bibl. la Rochelle.)

Lict d'un *coustil* blanc comme ung cigne.
(CORROZET, *Blason de la maison*.)

Plumarius, un brodeur de *coutils* a lit de plume, celuy qui le accoustre. (*Calepini Dict.*)

Un *quiety* de lit sans plumes. (3 sept. 1658, *Test.*, A. mun. Douai.)

COUTILLADE, s. f., coup de couteau :

Coutillades. Hacks, gashes, wipes, cuts, wounds, given or made by edge tooles. (COTGR., 1611.)

COUTIVABLE, adj., susceptible de culture :

Terre *coutivable*. (1284, *Cart. du Bec*, LIII, A. Eure.)

Terre *coutivable*. (1320, A. N. S 89, pièce 51.)

Cf. CULTIVABLE.

COUTIVER, verbe. — A., soumettre la terre ou les plantes à certains travaux pour les rendre fertiles :

Cil qui *custivent* la terre. (*L. de Guill.*, 33.)

Tu le *cotiveras* (la terre) en vain.
(*Adam*, p. 35.)

Kar povrement *est coiltivee* (ceste terre)
N'est gaaignee ne aree.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 6353.)

Coutiver. (*Bible*, B. N. 899, f° 19 v°.)

Por *cortiver* les chans. (G. DE LENGR., *Instit. de Just.*, ms. S.-Om., f° 22[a].)

Se ge achete vignes, ou terres, ou choses que conviant *coitiver*. (*Liv. de Jost. et de Plet*, XVII, 3.)

[Et se nus die]... que li gentill home
Sunt de meilleur condicion
Par noblece de nacion
Que cil qui les terres *coutivent*,...
Je respons que nus n'est gentis
S'il n'est a vertuz antantis.
(*Rose*, B. N. 1573, f° 156[b].)

Coytiver. (1267, Fonteneau, XXII, 294.)

Li dit Grillot et sa fame *coitiveront* ou feront *coitiver* les dites vignes. (1274, *Cart. de Silly*, B. N. l. 11059, f° 86 v°.)

Qui la dite terre, ladite grange et les autres apartenences doudit Raoul et de ladite Marie tendront des ores en avant et *coitiverunt* ou ferunt tenir et *coitiver*. (Déc. 1282, Prév. de Châteaudun, Voisins, A. Loiret.)

Moult a bone terre et plantaive entor lui qui porroit. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 271[a].)

A tenir, *coitiver* et esplecter. (1306, A. Loiret, Ste-Croix, Andeglou, D.)

Coilliver les dites terres. (1310, A. Loiret, Ste-Croix, Olivet, F.)

— N. :

De labourer, de *coustiver*. (*Mém. p. les relig. de Ste-Gen. de Paris*, A. N. J 1034, pièce 15.)

Cf. COUTIVER, II, 343 et CULTIVER.

COUTON, v. COTON. — **COUTREPOINTE**, v. COUTEPOINTE. — **COUTUME**, mod., v. COUSTUME.

COUVADE, s. f., action de couver :

Le faulx conte de Flandres
Ne scait ou reculer,
La noble Salamandre
S'en va pour l'aculler.
Il a dit de nous tous
Que faisons la *couvade* ;
Maintenant sommes esclos
Dont il est fort malade.
(*La Sommation d'Arras*, Chans., 1543.)

COUVAISON, s. f., couvée :

C'est le plaisir de faire couver les œufs de canars a une poule ; car du commencement, quand ils sont esclos, elle les mescognoit ; ce neantmoins apres qu'elle y est un peu accoustumee, elle rappelle aussi soigneusement ceste *couvaison* incertaine que si c'estoient ses poucins propres. (DU PINET, *Pline*, X, 55.)

COUVANTE, adj. f., couveuse :

Poules *couvantes*. (O. DE SERRES, V, 2.)

Est monstree la façon que les gens du pays tiennent pour avoir des canars, sans mere *couvante*. (ID., *ib.*)

COUVARCLE, v. COUVERCLE. — **COUVE**, v. QUEUE 1. — **COUVECELE, COUVECLE**, v. COUVERCLE.

COUVEE, s. f., ce que couve d'œufs la femelle d'un oiseau, les petits qui viennent d'éclore :

Vous astez d'une *covee*.
(G. LE LONG, *la Veuve*, 440, ap. Scheler, *Trouvères belges*.)

— Temps employé à couver :

Est a propos retourner les œufs de costé a autre, une ou deux fois, durant la *couvee*. (O. DE SERRES, V, 26.)

COUVEGNABLEMENT, v. CONVENABLEMENT. — **COUVEITABLE**, v. COVOITABLE. — **COUVEITISE**, v. COVOITISE. — **COUVEITOS**, v. COVEITOS. — **COUVELECHE, COUVELEQUE**, v. COUVERCLE. — **COUVENGNABLE**, v. CONVENABLE.

COUVENT, s. m., maison où se réunissent, pour vivre sous une même règle, des personnes qui ont embrassé la vie religieuse :

Covant. (*Vies des Saints*, ms. Epinal, f° 83 r°.)

Li abbesse et li *chovens* de Nostre Dame (Av. 1263, *C'est li escris Jehan le Vallet*, chir., A. Tournai.)

COUVER, v. a., en parlant de la femelle des oiseaux, se tenir pendant un certain temps sur les œufs pour y entretenir constamment la chaleur qui doit les faire éclore :



Cent teises *covent* en parfont.
(*Eneas*, 4039.)

E el sablon ses oes enfuet
Que plus nes *cove* ne ne muet.
(GUILL., *Best.*, p. 89.)

— Fig. :

... Tel me *couve* soz ses dras
Qui cuide estre et forz et sains.
(HELINAND, *Vers de la mort*, B. N. 837.)

— Fig., mettre au monde :

Il maudist l'heure que les Flamens *furent* oncques *couves*. (*Trahis. de France*, Chron. belg., p. 111.)

— Méditer en secret :

No me quier plus en vo fier,
Car bien est ore esprovee
La traison qu'*avez covee*.
(*Rose*, B. N. 1573, f° 25b.)

Je me suis veu coupable aussi tost que conceu,
Et *couvoy* le peché dans les flancs de ma mere.
(DESPORT., *Œuv. chrest.*, priere en forme de confess., psal. LI.)

— *Couver les draps*, dormir trop longtemps :

Sus doncques, veneurs, plus ne faut sommeiller.
C'est trop *couvé les dras*.
(GAUCH., *Plais. des champs*, p. 147.)

— Inf. pris subst., action de couver :

Sor l'onde sieent al *cover*,
(*Eneas*, 4038.)

— *Couvé*, part. passé, soigné :

Et l'autre fille estoit si chiere tenue et *couvee* que l'en lui laissoit faire le plus de sa voulenté. (*Liv. du chev. de la Tour*, B. N. 1190, f° 9d.)

— Entretenu sourdement, préparé en silence, sans paraitre :

Le temps que moy ou icelluy qui sera par deça aura, pourra advertir V. M. journellement si ce feu *couvé* vouldra sortir son effect. (*Négoc. de la France dans le Lev.*, III, 60.)

Cf. II, 344c.

COUVERCLE, s. m., partie mobile qui se place ou se rabat sur l'ouverture d'un vase, d'un coffre pour le couvrir, le fermer :

Li vaissel furent estopé,
O buens *covercles* seelé,
Que de l'odor n'alast point fors,
Se par les sistres non el cors.
(*Eneas*, 6475.)

Courvecle. (*De Josaphat*, B. N. 1553, f° 229 v°.)

Une couppe d'or... garnie de perrerie ou pié et ou *couvescle*. (*Chron. de S. Den.*, B. N. 2813, f° 478d.)

Couvelcle d'un hyaume. (1360, *Invent. du duc d'Anjou*, n° 442.)

Pour un hanap d'argent a *covecle*. (14 décembre 1379, Léop. Delisle, *Mand. de Charles V*, p. 917.)

Le *couvarcle* d'une vielle huche. (1390, A. N. JJ 138, f° 207 r°.)

.I. *quevecle* d'arin. (Lundi av. Noel 1392, *Invent. de meubles de la mairie de Dijon*, A. Côte-d'Or.)

.II. *quevecle* de pos. (18 fév. 1394, *Inv. de mercier*, ib.)

Un escrinz sans *couviecle* et pluiseurs fustailles, .III. s. (1er juin 1407, *Exéc. test. de Marguerite Hocquette*, A. Tournai.)

Trois salieres a *couviecle*. (2 août 1409, *Exéc. test. de Maigne Esquiequelme*, ib.)

Ung coffret, sans *couvecle*, ferailles, et pluiseurs rondeaux. (1466, *Exéc. testam. de Gillart de Guérin*, ib.)

COUVERLEQUE, s. m. et f., petit couvercle, particulièrement couvercle d'un pot :

Le *couveleque* d'un pochonnet. (1458, *Comptes de Béthune*, ap. La Fons.)

Couverlecque, s. m. Potlydde for a potter. (PALSGR., p. 257.)

On fait deux *couveleches* d'estain a deux potz de gretz. (1539, *Comptes de Béthune*, ib.)

Deux grandes *couveleches*. (1551, ib.)

Unz *couvelerche* a une demi pinte. (1600, ib.)

COUVERT, s. m., ce qui couvre, ce qui protège ; lieu couvert :

Il aloent amont a nage,
Soz les arbres le *covert* tindrent,
Tant que desoz la cité vindrent.
(*Eneas*, 4620.)

Le *covert* por son cors garder et garantir. (BEAUM., XXX, 100.)

Les cais et *couvers* du hable. (1362, *Lett. de l'archev. de Rouen*, A. S.-Inf., G 876.)

Cf. II, 345a.

COUVERTE, s. f., ce qui recouvre qqch. :

Pour doubler ladicte *couverte* de lictiere. (1498, *Reg. de Nant.*, f° 94b.)

Cf. COUVERTE, II, 345a et COVERTE, II, 350a.

COUVERTEMENT, adv., d'une manière couverte, à la dérobée :

Cuvertement.
(P. DE THAUN, *Best.*, p. 77.)

Venir en l'ost *covertement*
Qu'il lor fussent derriers as dos.
(*Eneas*, 5612.)

Car li plusor songent de nuit
Maintes choses *couvertement*
Que l'on voit puis apertement.
(*Rose*, 19.)

Couviertement parler. (*Rom. de Kanor*, B. N. 1446, f° 18 r°.)

Issirent de Niorth bien cinc cens lances, et chevaucierent *couvertement* devers Mortagne. (FROISS., *Chron.*, VII, 102.)

COUVERTURE, s. f., ce qui sert à couvrir :

Tu repundras eals en la *cuverture* de tuen vult, de la duresce de hume. (*Liv. des Psaum.*, Cambridge, XXX, 21.)

N'i avoit cheval qui ne fust couvers de *couvretures* d'armes ou de dras de soies par deseure toutes les autres *couvretures*. (ROBERT DE CLARY, p. 39.)

Closure et *couvreture*. (Mai 1256, *Chir.*, A. S.-Quent., l. 269, doss. A, pièce 10.)

Guimemens, signes est por parole,
Que plus a li feus *couverture*
Plus eschaufe et a ardure.
(*Pyrame et Thisbé*, 32, J. Bonnard.)

Pour *couverture* des edifices du chastel de Meleun. (Juill. 1389, A. Seine-et-Marne.)

Pour le tournoy qui fu a Brexielle, unes *couvretures* de cheval jusques au fuellon, sielle, canffrain. (1392-93, *Ch'est li comptes que fait Colars Haignes, recheveres de Haynnau*, f° 33, A. Nord.)

Toutes lesquelles choses ledit Michaut Parisot enveloppa en une *couverture* de lit. (1440, A. N. JJ 176, f° 6 r°.)

Le comble et *couvreture* dudit grenier. (16 novembre 1442, A. Tournai.)

Une *couverture* de draps servant a ung escring. (1467, *Exéc. test. Catherine Daltre*, ib.)

La *couverture* d'une tombe. (1468, Fabr. de Tréguier, A. Côt.-du-Nord.)

On *fait* aux tables *couverture*,
On rit, on boit.
(JOD., *Eug.*, I, I.)

— *Faire la couverture*, découvrir un lit pour préparer le coucher :

Vecy venir la chamberiere
Qui va *faire la couverture* ;
Et ma dame s'en va coucher.
(COQUILL., *Monol. du Puys*, II.)

Cf. COVERTURE, II, 351b.

COUVET, s. m., petit pot de cuivre ou de terre où l'on met du feu pour se chauffer les pieds :

.I. *couwet* de keuvre a manche. (6 septembre 1350, *Exéc. test. de la veuve Mahieu Daubi*, A. Tournai.)

Ung *couwet* et ung pot de terre. (1440, Lille, ap. La Fons.)

COUVEUSE, s. f., poule qui couve :

La poule d'Inde est la plus suffisante *couveuse* de toutes les poules. (O. DE SERRES, V, 3.)

COUVRE CHIEF, mod. couvre-chef, s. m., voile de toile fine, de soie, de gaze ; sorte de peignoir ; voile suspendu au hermequin ; lambrequin du bassinet ; voile pour la tête faisant partie de l'ajustement de lit ou de la litière ; bandage de toile pour la tête, coiffure en général, chapeau, bonnet :

Cascuns a *cuevrechié* a mance.
(SARRAZIN, *Ham*, ap. Michel, *Hist. des ducs de Norm.*, p. 280.)

Li chastelains estoit blechies
En un bras, si li ert lies,
D'un blanc *cuevrechief* a son col.
(*Couci*, 1915.)

Crevechié blan sor lor testes. (1287, *Ordinarium*, ms. Troyes 792, f° 301 v°.)

Couvrechiefz pour servir a frotter les piez dudit seigneur. (A. N. K 72, f° 174.)

Dozena de *cruvachies* de Larreyne. (1295, *Cart. mun. de Lyon*, p. 422.)

Por achater guimples et *queverquies* pour couvrir ton visage. (*Bibl. hist.*, Maz. 312, f° 14ᵃ.)

Dame Margrite de Pieronne, .II. *couvrechies*. (1301, *Cart. de Flines*, Hautcœur, p. 500.)

Un *cueuvrechief* de veluiau vermeil fourré de menu vair. (1316, *Compte de Geoffroi de Fleuri*, p. 10.)

Un *queuvrechier*. (1334, *Invent.*, Trav. acad. Reims, LXXV, 312.)

Pour faire un *kieuvrekief* a mettre sous le kief. (1350, *Compte d'Et. de la Fontaine*, ms. Fontanieu, t. LXXVIII.)

Pour .VIII. aulnes de toille a faire *queuvrechiefs* a pigner, .VI. franz. (28 mai 1369, Léop. Delisle, *Mand. de Ch. V*, p. 268.)

Ung *cuvrechef*. (1375, *Jurid. de la sale de S. Ben.*, f° 8 r°, A. Loiret.)

.XV. *queuvrechiefs* de soie et .III. de lin pour atour. (1384, *Inv. de Jacqueline de Charny*, ap. V. Gay.)

Demi douzaine de *queuvrechiez* en une piece. (1389, *Invent. de Rich. Picque*, p. 33.)

Ung grant *crovechié* de lin appellé cran. (Oct. 1400, *Inv. de meubl. de la mairie de Dijon*, A. Côte-d'Or.)

Oreillier, ung *crevechief*. (Janv. 1400, ib.)

Queuvrequieux et signes d'argent. (1414, *Reg. de la loi*, 1413-24, A. Tournai.)

Pour faire draps et *cravechiez*,
Nappes, touailles et oreilliez.
(*Nativ. N. S.*, Jub., *Myst.*, II, 2.)

Ung *keuvrequief*. (6 janv. 1455, *Exécut. testam. de Ysabel de Bermerain*, A. Tournai.)

Dixouict *couffrichiers*. (1510, *Inv. p. la cour de Treourec*, A. Finist.)

Une chemise et trois *covrichiers*. (1572, *ib.*, B 284.)

Voulez vous des chaperons ou des damoiselles ?
Voulez vous des *couvrechefs* ou des bavolettes ?
J'ai la haut un petit cœur qui est bien vostre af-[faire.
(Cramail, *Com. de Chans.*, III, 4.)

COUVRE FEU, s. m., signal par lequel les habitants des villes étaient autrefois invités à rentrer chez eux et à éteindre feu et lumière :

Nus crespinier ne puet ne ne doit ouvrer ne faire ouvrer en nule seson puis l'eure que *queuvrefeu* est sonez a Saint Merri. (E. Boileau, *Liv. des mest.*, 1ʳᵉ p., XXVII, 8.)

Puis ke *cuevre fus* fust sonnes.
(*Sept Sages*, 2172.)

Le *cuevrefu*. (*Charte de la paix de Valenciennes*, 1275.)

Avant heure de *carrefeu*. (6 mars 1363, *Ord. du roy Jean.*)

Queuvrefeu. (1398, *Charité de Bernay*.)

Ampres le darnier *crovefeu*. (Fin XIVᵉ s., *Ordonn. du senesch. de Bourges*, A. mun. Bourges.)

Tantost que le grant *crovefeu* sonne. (*Ib.*)

Apres le grant *quevrefeu*. (*Ib.*)

COUVREOR, mod. couvreur, s. m., ouvrier qui fait les couvertures, les toits des maisons :

Li *couvreres*. (Fév. 1252, A. mun. Laon.)

Tonneliers, charrons, *couvreurs* de mesons... (Est. Boileau, *Liv. des mest.*, 1ʳᵉ p., XLVII, 1.)

Et d'iestre *chovereres* de clokiers.
(*La Riote du monde*, p. 7.)

Nus machons ne carpentiers ne *covreires* de tieule. (1270, *Reg. aux bans*, Arch. S. Omer A B XVIII, 16, n° 188, Giry.)

Giles li *cowreres*. (1303, *Li cohies de la parroche de Saint Pierre le viez*, f° 1 r°, Cah. de la taille, 1301-1318, A. mun. Reims.)

Œuvres de *couvreurs* de tuille. (1364, *Trav. aux chât. des comt. d'Art.*, A. N. KK 395, f° 43.)

Couvreurs d'esteulle. (*Ib.*, f° 43.)

Et l'aide de servir le *couvroor* en la granche. (*Jurés de S. Ouen*, f° 52 v°, A. S.-Inf.)

Couvreur, masson.
(Eust. Desch., V, 258.)

Charpentier ou *couvrour* de maison. (*Gloss. de Salins*, f° 7 v°.)

Le *couvreur* d'escaille de la ville. (17 mai-16 août 1432, *Compte d'ouvrages*, 4ᵉ Somme de mises, A. Tournai.)

Couvreurs de gluy. (15 fév. 1446, ib.)

Despense pour *couvreux*. (1482, A. Aube, reg. 3 G 354.)

COUVRIR, verbe. — A., garnir de qqch. par-dessus :

Et l'altre[l] duyst d'escud *cubrir*
Et de s'espaa grant ferir.
(Alberic, *Alexandre*, 94, Meyer, *Rec.*, p. 283.)

Ki *cuevred* le ciel de nues, e dunet pluie a la terre. (*Liv. des Pasum.*, Cambridge, CXLVI, 8.)

De sun afublail *cuverid* sun viarie. (*Rois*, p. 321.)

Cil s'est colchiez ki toz ert las ;
La reine fu al *covrir*,
A grant peine s'en pot partir.
(*Eneas*, 1210.)

De sanc vermeil le fait trestout *covrir*.
(*Gar. le Loh.*, 2ᵉ chans., t. II, p. 18.)

Grand pitié
En ad la dame ou ; la nurice ad preié
K'ele *covre* l'enfaunt ; cele lui respundié
K'il *esteit* ben *koverz* d'un granz paile pleié.
(Garnier, *S. Thom.*, B. N. 13513, f° 4.)

Chascune beste *cuvrivet* son cors. (*Greg. pap. Hom.*, p. 61.)

Si en vait sa trace *cuvrant*.
(Gerv., *Best.*, Brit. Mus., add. 28260, f° 85 v°.)

Ke li pré et le terre en *estoient* tout *couvierl*. (Henri de Val., § 642.)

Et si fit lou cheval *quovrir*.
(*Dou pechié d'orgueil laissier*, Brit. Mus., add. 15606, f° 111ᵈ.)

— Cacher, au propre et au fig. :

Kar en out pecché u tort,
Nel pout *cuverrir* u taire u feindre.
(*S. Edward le conf.*, 3302.)

S'en *cuevre* si sum haim mie ne l'aperçoit.
(*Sermon*, Brit. Mus., add. 15606, f° 90ᶜ.)

D'autre costé me poussoit avarice,
Que si tres bien sçavoit *couvrir* son vice.
(Marg. de Nav., *Dern. poés.*, p. 152, *Prisons*, Ab. Lefranc.)

— *Couvrir le souper*, servir :

Le *soupper estant* diligemment *couvert*. (*Comptes du monde adventureux*, sign. A 4 v°, éd. 1595.)

— Abs., mettre le couvert :

L'on *couvrit* pour le souper. (Herberay, *Sec. liv. d'Amad.*, c. IV.)

Quand on *eut couvert* pour le bancquet, messer Nicola, comme personnage tres scavant, et solennel ambassadeur de la reine, fut faict asseoir au lieu plus honorable. (D. Sauvage de Fontenailles, *Hist. du royaume de Naples*, f° 207 r°.)

L'heure du diner estant venue, l'empereur alla a la salle de la reine ou on *avoit couvert*. (*Hist. pit. du Prince Erastus*, 1587, f° 41 r°.)

— Réfl., se dissimuler derrière ; se protéger sous, au propre et au fig. :

Cil *se covri* de sun escu.
(*Brut*, ms. Munich, 1458.)

Et gardez ne m'an celez rien,
Qu'aparceue m'ansui bien
As contenances de chascun,
Que de deus cuers avez feit un,
Ja vers moi ne *vos* an *covrez*.
(Chrest., *Clig.*, 2293.)

— *Couvert*, part. passé, qui a une couverture, un couvercle :

Elle prend ses repas ordinaires, servie comme royne, a plats *couverts*, par ses gentils hommes. (Est. Pasq., *Lett.*, XXII, 5.)

— Fig., *a plat couvert*, en prince, en grand seigneur :

Servir *a plat couvert*, servir a la grandeur. (Oudin, *Cur. fr.*)

— Caché, dissimulé, furtif :

Li chastelains moult remiroit
D'uns ieus *covers*, quand il osoit,
La biauté et le corps bien fait
Sa dame.
(*Couci*, 465.)

— *Mots couverts*, paroles qui cachent un sens différent de celui qu'elles expriment :

Par sanblant et par *moz coverz*.
(Chrest., *Cliges*, 1041.)

— Protégé :

Le duc de Mayenne s'est advancé avec ses forces es environs de Meaux ; mais craignant de m'approcher il reste *couvert* de rivieres qui m'empeschent d'aller droict a luy. (11 août 1590, *Lett. miss. de Henri IV*, t. II, p. 237.)

COUWE, v. Queue 1. — **COUZ**, v. Queux 1. — **COVEE**, v. Couvee. — **COVEITIER**, v. Covoitier. — **COVEITISE**, v. Covoitise. — **COVEITOS**, v. Covoitos. — **COVER**, v. Couver. — **COVERT**, v. Couvert. — **COVERTEMENT**, v. Couvertement. — **COVERTURE**, v. Couverture.



— **COVETIER**, v. COVOITIER. — **COVIGNAUBLEMENT**, v. COUVENABLEMENT.

COVOITABLE, mod. convoitable, adj., digne d'être convoité :

Fille, dist l'amiraus, mout estes *couveitable*.
(*Elie de S. Gile*, 1717.)

Por çou qu'il fust plus *couvoitable*.
(*Un moult biau Dit*, Ars. 3527, f° 125b.)

N'ele n'est pas si *covoitable*,
Que nuls l'en vousist fere tort.
(*Meraugis de Portlesguez*, Romv., p. 601.)

Chose *covoistable*. (*Serm. de Maur. de Sully*, ms. Chartres 333, f° 119 r°.)

Et prist l'or et l'argent et tous les vaissiaux *convotables*. (*Bib. hist.*, Maz. 312, f° 165c.)

La part couverte de son corps
Plus belle que celle de hors,
Estoit assez plus *convoitable*,
Et a veoir plus agreable.
(J. LE FEVRE, *la Vieille*, l. II, v. 2747.)

— Qui convoite :

La puissance *convoitable* par laquelle l'ame tend aux choses hautes et perdurables en les convoitant et desirant. (CORBICHON, *Propriet. des choses*, III, 6.)

COVOITIER, mod. convoiter, v. a., regarder avec convoitise :

Une dame vit, si l'ama,
A merveile la *coveita*.
(WACE, *Rou*, 3e p., 359; B. N. 375, f° 219c.)

Corineus pur sa vigor
D'els *cuvoitoit* avoir estor.
(*Brut*, ms. Munich, 1925.)

Ainz que departe ne devis
A mes homes n'a mes amis
Ceste terre e a ma gent,
Voil e *coveit* premierement
Deu e ma dame sainte Marie
Qu'en aient si la lor partie.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 6961.)

Chascun jor novel amor[s] craist,
Et plus *couvoite* [on] autrui bien
A avoir qu'on ne fait le sien.
(MAITRE ELIE, *Art d'am.*, 282.)

Mult i *covesta* a entrer.
(MARIE, *Purg. de S. Patrice*, 1523.)

De trop *covoitier* est folie.
(*Dolop.*, 5528.)

Ge ne *covoit* riens fors morir.
(*Parton.*, 5415.)

Mout *covetoient* a savor
Et a oir et a vaor
Que Sainz François faire voloit.
(*Vie de S. Franç. d'Ass.*, B. N.)

Cil qui la dame *ont coveitee*
Qui mult ert bele et enseignee.
(*Lai d'Havelok*, 695.)

Chose de nului *convoitie*
Seut mon petit estre prisie.
(*Clef d'amours*, 1721.)

Quer plus en *sera couvoitie*
Plus amoureusement tretie.
(*Ib.*, 2293.)

Convetans et queranz suffrages d'oroisons a Notre Seigneur. (Merc. av. S. Sim. et S. Jude 1289, *Ch. de Jeh. cesse d'Alenc. et de Blois*, Voisins, A. Loiret.)

Nous qui *convoitions* la bonne pes des dictes parties. (Aoút 1306, ab. de l'Eau, Rozay au Val, A. E.-et-L.)

Acomply avons noz desir
Que tant a veoir *covetasmes*.
(*Le Geu des troys Roys*, ap. Michel, *Myst. inéd.*, II, 111.)

Aveo, *convoitier*. (*Vocabularius brevidicus*.)

COVOITISE, mod. convoitise, s. f., désir condamnable de posséder une chose, une personne :

De grant neient s'est entremise,
Mais ainsi vait de *coveitise*.
(*Eneas*, 7189.)

Male chose a an *conveitise* :
Mes ne fu par a lor devise ;
Que bien i fu mise defanse.
(CHRESTIEN, *Erec et En.*, 2939.)

Cuvoitise.
(*Brut*, ms. Munich, 930.)

Koveitise.
(GARN., *S. Thom.*, B. N. 13513, f° 9 v°.)

Qui de joer onques ne fine,
Covoitise au joer l'apele.
(MAITRE ELIE, *Art d'am.*, 510.)

Mes telle amor, qui bien l'avise,
N'est pas amor, mes *convoitise*.
(*Clef d'amours*, 1967.)

Coveyteyse de moyns blauns.
(*Les Prov. del vilain*, Brit. Mus., Ar. 220, f° 303.)

Covoitisse, *convoitise*. (*Sermon du* XIIIe *s.*, ms. Cassin, f° 99.)

Conveitise. (*Gloss. gall.-lat.*, B. N. l. 7684.)

COVOITOS, mod. convoiteux, adj., qui regarde qqch. avec convoitise :

Judas li *oveitos*.
(GARN., *S. Thom.*, 5045.)

Li oisels esteit fameillus,
E de viande *coveitus*.
(MARIE, *Lais*, Milun, 259.)

De son avoir tenir n'iert *covoitoux*.
(*De Charl. et des Pairs*, Vat. Chr. 1360, f° 24a.)

Il n'est mie si *covoitous*.
(*Guill. de Dole*, 825.)

Ne furent mie *covoteus*
D'avoir.
(GAUTIER DE MES, *Ym. dou monde*, B. N. 1553, f° 166 v°.)

Ensi est de ces *covoiteus*.
(ID., *ib.*, f° 167 v°.)

Mais de prendre eirt trop *cuvoitouse*.
(*Brut*, ms. Munich, 4072.)

Ainz comencierent d'enqui en avant li *covotous* a retenir des choses. (VILLEH., § 253.)

Et fut trop *covetous* d'aquerre.
(MACÉ, *Bible*, ms. Tours, f° 4b.)

Li rois Artus fu *convoiteux* d'anor et de pris. (*Artus*, B. N. 337, f° 65a.)

Cors, tu par es trop *covotous*.
(*Du Cors et de l'ame*, B. N. 19152, f° 35a.)

Et je connois tant la maniere de Lombarz et que *couvoiteus* sont de gaaingnier par nature. (MENESTREL, § 228.)

Aucun qui furent ardent et *coveteus* de corre en proie. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 63b.)

D'onneur *couvoiteus*.
(J. DE CONDÉ, *Dis du lyon*, ms. Casan.)

Afin que les marchans ou les gouverneurs des chalans ne soient pas si *convetteux*, que quant y voient orage ou peril de temps que il ne mettent a rive leurs chalans et vesseaux, pour sauver eux principalement, car corps humain doit estre preferé a toutes choses, et secondement leurs denrees. (7 mai 1390, *Litige ent. le cte de Blois et les march. freq.*, Bibl. Blois, Joursanv., LXXIX.)

Couvoiteux de delicates viandes. (R. EST., *Thes.*, Cupes.)

Caesar estant né pour faire toutes grandes choses, et ayant de sa nature le cœur *convoiteux* de grand honneur. (AMYOT, *J. Cæsar*.)

— En parlant de choses :

Les *convoiteus* plaisirs de delectacion charnelle. (LAUR. DU PREMIERFAIT, *Traité consolatif de vieillesse*, B. N. 1009, f° 102 r°.)

— Désirable :

Bielle douce, com les plaisans
Et sage et douce et avenans,
Biele, jolie et amourouse
Plus que nulle autre *convoitouse*.
(JACQ. D'AM., *Art d'am.*, ms. Dresde, 696.)

Cf. II, 352c.

COVOITOSEMENT, mod. convoiteusement, adv., avec convoitise :

Desirent *covoitousement*. (Ms. Berne 365, f° 147 v°.)

Avide, *convoiteusement*. (*Gloss. de Salins*.)

Coveiteusement, cupide. (*Gloss. gall.-lat.*, B. N. l. 7684.)

Couvoitousement, concupiscenter. (*Ib.*)

COYAU, s. m., cheville pour soutenir les aubes d'une roue de moulin ; pièce de bois qui soutient l'avance de l'égout du toit dans un comble :

Pour marrien a faire bez de canne, *couyaus* et chevilles. (1328, *Compte de Odart de Laigny*, A. N. KK 3a, f° 14 r°.)

Un arbre de moulin tout neuf, roie, bras, courbes, ames, gatilles, *coyaulx* et rayere. (1430, Béthune, ap. La Fons.)

Heis de fer a tirer les *couywaulx* du rivaige. (1442, ib.)

Pour avoir syé ung quartier de coulombes, plus .XVIII. tretz de sye a faire *coyaux* et recoupé trois posteaux pour servir et refaire l'un des cabinetz du pavillon. .XXV. s. (*Compt. de dép. du chât. de Gaillon*, p. 145.)

Les *couyaux* et les obbes d'ung moulin. (1528, Béthune, ap. La Fons.) Aill. *coyaux*.

Coheaux ou habaventz du clocher de Guise. (1585, ib.)

Cf. COIEL 2, t. II, p. 171a.

COYCHON, v. COCHON. — **COYER**, v. CAHIER.— **COYNE**, v. COUENNE.— **COYSCHONET**, v. COCHONNET. — **COZ**, v. QUEUX 1.

CRABE, s. m., nom vulgaire de divers crustacés décapodes brachyures :

... E cancrum apelez,
Que nus *crabe* apelum
En franceise raisun.
(P. DE THAUN, *Compoz*, 1297.)

Le chancre de mer dit en françois *crabe*. (H. de Mondeville, f° 97.)

crachat, s. m., salive rejetée par la bouche :

Des *crachars* et espuemens de leurs ordes et laides levres soullerent ilz ton tres honnourable viaire. (*De vita Christi*, B. N. 181, f° 125a.)

crachement, s. m., rejet par la bouche d'une matière expectorée :

Purulencia, *crachement* qui vient du pommon. (*Gloss. lat.-fr.*, ms. Montp., f° 215 r°.)

Son *crachement* est fleumatique. (B. de Gord., *Pratiq.*, IV, 9.)

cracher, mod., v. Crachier.

cracheur, s. m., celui qui crache souvent :

Screator. *Cracheur*. (R. Est., *Dictionariolum*.)

— Sorte de serpent :

Quand le *cracheur* veut endommager quelqu'un il va tirant le col comme mesurant l'espace qui est entre deux, et comme s'il avoit quelque raison de discerner combien il luy faudra cracher loing pour l'attaindre. (Grevin, *Venins*, I, 8.)

cracheux, s. m., cracheur :

Je ne suis de ces vieux baveux,
Cracheux, tousseux, chagrins, morveux.
(J. A. de Baif, *le Brave*, III, 1.)

crachier, mod. cracher, v. — N., rejeter la salive de la bouche :

Male langue amenera mort se tu soufles, ele ardra comme feu, et se tu *craces* desus ele sera estainte. (*Bible*, B. N. 901, f° 45b.)

Croichoit vers les visaiges de ses compaignons. (1278, A. N. J 1029, pièce 1.)

Lors li saint alerent a l'ymage et *cracherent* sor li. (*Vie saint Urbain*, B. N. 988, f° 93d.)

Atant fit crois a terre, si *a* dessus passé
Et *raquié* par dessus.
(*Ciperis*, B. N. 1637, f° 112 r°.)

Il le prenderont, et donront buffes, et *raskeront* en son viaire. (*De Seneke*, B. N. 375, f° 27.)

Lors li prist envie de *rachier*..
Si lui *racha* enmi le vis.
(*Ren. contref.*, B. N 370, f° 46 v°.)

Et li *raquera* el visage. (*Bib. hist.*, Maz. 312, f° 71c.)

Mais les payennes vont dessus la croix *crachant*.
(*Chev. au cygne*, 21140.)

Robins les le fer s'agenoille,
Si *race* sus et si le moille,
Et li fers commence a boulir.
(Jean de Boves, *le Vilain de Farbu*, ap. Montaiglon et Raynaud, IV, 83.)

Iceulx gens de commun deschirerent icelui estandart en pluiseurs pieches et puis passerent et *racherent* sus, au depit de tous les Armignas de France. (*Chron. anon. du règne de Charl. VI*, app. à Monstrel., *Chron.*, VI, 262.)

Apres cette hommage ils marchoient sus la croix, et *racquoient* de leur salive sus. (J. du Clercq, *Mém.*, l. IV, ch. iii.)

Faites du bien a un vilain, il vous *crachera* au poing. (Cramail, *Com. des Prov.*, I, 6.)

— Prov., fig. et bass., *cracher au bassin*, donner de l'argent pour contribuer à quelque chose :

Avez vous jamais entendu que signifie, *cracher au bassin?* (Rab., *Quart livre*, préf.)

Je pourois faire dire aux huguenots, qui demeuroient en leurs maisons soubs l'auctorité d'un edit, que s'ils ne *crachoient au bassin*, je les ferois tous ruyner. (Montl., *Comm.*, VII.)

Que sy on luy refusoit, ce luy seroit un subjet d'appeler a tesmoing tous les princes et villes de l'empire du refus que le roy feroit de restituer et mettre en son premier estat ce qu'il auroit usurpé sur eux : ce qui les obligeroit a *cracher au bassin* et entretenir son armee. (F. de Lorr., *Mém.*, p. 129.)

Il n'y avoit pas jusques aux herbieres, fruictieres, et harangeres, qui pour se sauver de l'amende ne *crachassent au bassin*, et tirassent de leurs tabliers gras quelques grans blans. (L'Est., *Mém.*, 2e p., p. 517.)

— Avec un régime de personne, couvrir, salir de crachats, conspuer :

Et li prince de la loy le *racoient* et si le gaboient et disoient ensi : Cil si les autres avoit sauves or sauvast lui meismes. (*Vies des Saints*, ms. Lyon 697, f° 41a.)

Tellement le *racha*
Qu'il convint que li dus... passast outre le mer.
(*Baud. de Seb.*, II, 249.)

N'i avoit Sarrasin, lues que le maistier voit,
Ne fache encontre ordure, et puis si les *raquoit*.
(*Ib.*, I, 123.)

Par les Juifs imprudens en la face *craché*. (Chassign., *Mespr. de la vie*, CLXX.)

— Avec un régime de choses, rejeter hors :

Tant avoit la damoisele jeuné qu'ele *racoit* le sanc. (*Vies des saints*, ms. Lyon 697, f° 110d.)

Si saisi sa langue es denz et mordi, si en *craicha* une piece emmi le vis. (*Vies des hermit.*, ms. Lyon 773, f° 2 r°.)

Il *crachoit* le sang de sa bouche. (Joinv., *S. Louis*, XLVIII, W.)

Quand on *crache* les poulmons. (Amyot, *Œuv. mél.*, éd. 1820, t. III, p. 358.)

— Fig. :

Trouvant un brocard dans leur bouche, il faut qu'il les *crachent*, sans espargner ny amys, ny grands. (Brant., *Dames gallantes*, 8e disc., p. 450, Buchon.)

Madame Elisabeth, laquelle ne *crache* que des sentences, comme si elle estoit quelque doctoresse. (Lariv., *la Constance*, II, 1.)

— *Crachié*, p. passé.— *Tout crachié*, qui ressemble beaucoup à qqch. :

C'est le pere *trestout craché*,
Il estoit ainsi laid truant.
(*Act. des apost.*, I, f° 106b.)

Cf. II, 353c.

crachoir, s. m., vase rempli de sciure, de sable, où l'on crache :

Crachoient aux *crachouoirs*. (Rab., *Tiers liv.*, XV.)

2 petys poylons ou *crachouer* d'aran. (1565, *Inv. du château d'Ouradour*, ap. V. Gay.)

crachoter, v. n., avoir un petit crachement répété :

Sputo. *Crachoter*. (*Vocabularius brevidicus*.)

Le voyans *crachoter* plus que de coustume. (Dampmart., *Merv. du monde*, f° 82 r°.)

crachouoir, v. Crachoir.

cradot, s. m., sardine :

Puys luy offrent : lamproyes... gougeons, barbues, *cradotz*. (Rab., *Quart liv.*, ch. lx.)

craer, v. Creer. — **craere**, v. Creiere. — **craguller**, v. Coaguler.

crai, s. m., calcaire coquillier, crag :

Par tout le dessus des *craiz* des dictes costes. (1327, S. Benigne, La Margelle, Chamessin, l. II, c. xxi, Arch. Côte-d'Or.)

craiauble, v. Creable. — **craie**, mod., v. Creie.

craillement, s. m., cri du corbeau ou de la corneille :

Les corbeaux se croquent mutuellement avec un certain *croaillement*. (E. Binet, *Merv. de nat.*, p. 69.)

crailler, v. n., pousser le cri particulier à la corneille :

Celuy qui contrefait bien naifvement la poule croquetante, ou la corneille *craillante*, nous plaist. (Amyot, *Prop. de table*, V, 1.)

Quand un corbeau *craille* sinistrement.
(J. D. S. F., *Prop. d'Epict.*, p. 655.)

— Infin. pris subst. :

Prendre soigneusement garde au *crailler* des corbeaux. (Amyot, *Œuv. mor.*, t. V, p. 77, éd. 1819.)

craindre, **crainte**, mod., v. Creindre, Creinte.

craispé, v. Crespé. — **craistre**, v. Creistre. — **cramagole**, v. Carmagnole. — **cramail**, v. Camail. — **cramailliere**, **cramelliere**, v. Cremaillière.— **cramignolle**, v. Carmagnole. — **cramilliere**, v. Cremailliere.

cramoiser, v. a., rendre cramoisi, rendre rouge, colorer :

Ce temps pendant, Jean, Thibaud et Gre-[goire
Beuvoient d'autant, *cramoisant* bien leurs [faces.
(1557, E. Denise, *Veng. des femm. cont. leurs maris à cause de l'abolition des tavernes*, Poés. fr. des xve et xvie s.)

cramoisi, adj., qui est d'un rouge foncé, éclatant :

Dras de soie *cremosi*. (*Voy. de Marc Pol*, c. xxi, Roux.)

Une piece de veluyalz vermaus grans, que on dist de *cremechi*. (1323, 5e *Cart. de Hainaut*, pièce 132, A. Nord.)

Velluau *cremesy*. (1352, *Compt. de l'argent.*, p. 287.)

Une couple de veluwiel vremel *cramoisi* a hault et bas poil. (Juill. 1416, *Trésorerie des comtes de Hainaut*, Arch. Mons.)

Cramousy. (1476, Joyaux égl. Bay., f° 84 r°, Chap. Bayeux.)

Sept aulnes de drap *cramoisy* brun aultrement dict coulleur de sang de beuff pour faire des manteaulx. (1480, *Compte de tut.*, f° 62b, A. Finist.)

Ce venerable pere Bacchus, lequel voyez cy a face *cramoisie*. (Rab., *Quart livre*, prol.)

Satin *gramoisi*. (1553, *Chartrier de Thouars*, p. 72.)

Cramoisi rouge... (1571, *Reg. des ordonn.*, ap. Félibien, t. V, p. 416 et 500.)

— Fig., magnifique :

Divin Bacchus, de ta fureur saisi,
J'oze chanter un prince *cramoisi*.
(*La Surprise et fustigation d'Angoulevent*, Variét. hist. et litt., t. VIII.)

— *En cramoisi*, magnifiquement :

Badin *en cramoisi* que tu es. (N. Du Fail, *Eutrap.*, XIX.)

M'ayez pour excusé, si je ne rithme *en cramoisi*. (Rab., *Cinquième livre*, ch. xlvi.)

Cf. H. Est., *Dialogue du nouveau langage francoys italianisé*.

Cramoisin, adj., cramoisi :

Couleur *cramoisine*.
(*La louenge et beauté des dames*, Poés. fr. des xve et xvie s., t. VII.)

Crampane, v. Campane.

Crampe, s. f., contraction douloureuse qui produit une rigidité momentanée des muscles du bras, de la jambe :

Elle n'a pas au pié la *crampe*.
(G. Mach., *Poés.*, B. N. 9221, f° 66b.)

Cramper, v. a., tordre :

Ce n'est pas tout, prins as les chaux ponsons,
Pour les *cramper*, en estrange façons,
Les espandant sur ton front par houppees.
(F. Jultot, *Eleg. de la belle fille*, p. 251.)

Crampon, s. m., pièce de fer recourbée à une ou plusieurs pointes qui, dans les ouvrages de charpente, de maçonnerie, sert à retenir, à arrêter fortement :

Nus ne puet ouvrer de *cranpons* qui ne soient bon et fort. (Est. Boileau, *Liv. des mest.*, 1re p., LXVI, 7.)

Crampons a atachier la serreure. (1364, *Compte de J. Du Four*, A. N. KK 3b, f° 44 v°.)

Avoir fait deux carnieres et une loquetiere estoffé de *crampons*. (1445, *Compte des fortif.*, 3e Somme de mises, A. Tournai.)

Troys *cranspons* de fer. (1467, *Compt. de Nevers*, CC 61, f° 18 r°.)

Les *crampons*, c'est l'or qui tient la pierre enchassee. (E. Binet, *Merv. de nat.*, p. 186.)

Cramponer, mod. cramponner, v. a., fixer au moyen de crampons :

Quant le bachinet *est* ainsi tout entour *cramponné* alors ilz mettent par dessus ung grant et large heaulme de tournoy. (*Traité des tourn.*, B. N. 1997, f° 26 v°.)

Pluiseurs crampons a *cramponner* servans a agrapper et reloyer les retenues. (12 fév. 1428-14 mai 1829, *Compte d'ouvrages*, 5e Somme de mises, A. Tournai.)

Durant ledit siege tousjours demeura ung pont levys abbatu, et affin que lever ne se peust, aus deux boutz deux grans cloux aiguz fichez dedans et *cramponnez* en maniere qu'il estoit impossible de le savoir lever. (J. d'Auton, *Chron.*, B. N. 5082, f° 148 r°.)

— Saisir avec un crampon :

Le tredent qui a des haims recrochez *cramponne* le poisson frappé, et l'enleve dedens le bateau. (Belon, *Singularitez*, I, 75.)

Cran, s. m., entaille faite sur une pièce de bois, de métal pour servir d'arrêt ; entaille, fissure en général :

Il se lairoit ançois fendre
Un grant *cren*, qu'il li avenist
Ne que tencier le convenist.
(Froiss., *Poés.*, 4133.)

Cf. Cran 1, t. II, p. 355c.

Crancelin, s. m., petite couronne :

Les jeunes filles d'Irlande mettent sur leurs testes un *cranschelin* de fleurs et de verdures. (xviie s., Valenciennes, ap. La Fons.)

Cranschelin, v. Crancelin. — **Cranspon**, v. Crampon. — **Crapaud**, mod., v. Crapot.

Crapaude, s. f., femelle du *crapaud* :

Si porta deus horribles *crapaudes* sure un troboille. (*Cron. Lond.*, p. 3.)

— Par injure :

De li avoir nommee *crapaude*, ribaude. (25 janv. 1394, *Reg. de la loy*, 1393-1401, A. Tournai.)

Lucifer.
Sus ma mere, sus ma *crapaulde*,
Sus ma putain, sus ma ribaulde.
(*Act. des apost.*, vol. II, f° 192d.)

Crapaudiere, s. f., lieu où il y a beaucoup de crapauds :

Au troil de la *grapaudere*. (1394, *Livre des hérit. de S. Berthomé*, f° 26 v°, Bibl. La Rochelle.)

Crapaudine, s. f., dent fossile du loup de mer, poisson qu'on croyait provenir de la tête du crapaud :

Sor le hiaume du branc molu,
Si c'au ferir li a tolu
Et camaheu et *crapoudines*.
(Huon de Meri, *Torn. Antecr.*, 2945.)

Tieus aguillons et tieus espines
Senefient ces *crapoudines*
Muciees en ceste couronne.
(*Fauvel*, B. N. 146, f° 21c.)

... Et dessus ou bout a une *crapoudine*. (1360, *Inv. de Louis d'Anjou*, n° 171.)

— Tumeur dite aussi crapaud :

Et regardez s'il (le cheval) a pies gras et combles, pies fendus, faulx quartiers, pies avales, *crapaudines* ou fourme. (*Ménagier*, II, 74.)

— Sorte de gâteau de forme allongée :

Ung massepain, deux flaons, une douzaine et demie de *carpaudines*. (1590, *Liv. de raison de J. Chaudet*, J. Gauthier.)

Crapoit, v. Crapot.

Crapot, mod. crapaud, s. m., reptile batracien, à pattes plus courtes que la grenouille, à corps trapu, couvert de verrues d'où suinte une humeur fétide :

Crapout.
(*Vie de S. George*, B. N. 902, f° 111 v°.)

Venins de *crapoit*.
(*Rom. d'Alex.*, f° 41c.)

Serpenz crestez et *crepiaus* et iragnes.
(*Mon. Guill.*, B. N. 368, f° 270b.)

Qui *crapoud* aimme lune li semble.
(*Prov.*, ms. Oxf. Bodl., Digby 53, f° 9 v°.)

Crapot.
(*Vie des Pères*, B. N. 23111, f° 68a.)

Des *crapous*.
(*Gaufrey*, 1641.)

Buffo, *crepault*. (*Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 8426, f° 116 r°.)

Crapaut. (*Liv. du chev. de la Tour*, p. 203.)

Bufo, *grapout*. (*Gl. l.-g.*, B. N. 7692 et *Gloss. de Conches*.)

Crapoult. (L. de Premierfait, *Decam.*, B. N. 129, f° 133 r°.)

Crappaut. (1464, Lagadeuc, *Catholicon*, Quimper.)

Bufo, *crapoult*. (1487, *Voc. lat.-fr.*)

Crapaut. (Paré, XIII, 31.)

En deviennent si insollans et enflez comme *grappaux*. (Brant, *Gr. cap. estrang.*, II, 196.)

— *Faire faire le saut de crapaud*, infliger une correction :

Si je vay la, je vous *feray faire le saut de crapaut*. (Cramail, *Com. des Prov.*, I, v.)

— Terme d'artillerie, sorte de mortier :

Pour ung *crappaut* et une platine devant le *crappaut*. (1399-1400, *Compt. de Jehan Lebreton*, forteresse, X, A. mun. Orléans.)

— Bande de fer coudée :

Ledit Vaichot a baillé ung *crappaut*, une bande du long du pont de la porte Renart et .vi. chevilles de fer pour clouer les pouailliers et ladicte bande du long du pont. (1416-1418, *Compte de Gilet Baudry*, Despence, LXXIV, ib.)

Crapoterie, s. f., crapaudaille, ramassis de gens méprisables :

Comment ceux du dit Bouvignes ont plusieurs et diverses fois proferes langaiges



enormes, dissolus et execrables touchant la personne du roi, en criant apres ceux de Dinant : *Crapoteries*, alleis requerir vostre crapo trahitre roy de France, fol et enragié. (1465, *Reg. aux missives*, Arch. mun. Dinant, f° 110.)

CRAPOUDINE, v. CRAPAUDINE. — **CRAPOULT, CRAPOUT, CRAPPAUT**, v. CRAPOT.

CRAPULE, s. f., excès de vin, débauche :

... Et contre *crapule*
Abstinence...
(GACE DE LA BIGNE, dans Dochez.)

Il meurt plus de gens par *crapule*
Qu'il ne fait d'espee ou de lence.
(N. DE LA CHESNAYE, *Comdamn. de Bancquet*.)

CRAPULER, v. n., vivre dans la crapule :

Les hommes gras et replets, ceux qui *crapulent* et qui usent des bains mal a propos. (PARÉ, XX, 22.)

Je luy conseillay qu'il *crapulast*, et mangeast plusieurs et diverses viandes au souper. (ID., XXI, XIV.)

— *Crapulé*, part. passé et adj., crapuleux :

Ne dormons point comme les autres *crapulez* et remplis de vin... (*Prem. vol. des expos. des Ep. et Ev. de kar.*, f° 42 r°, éd. 1519.)

CRAPULEUX, adj., qui se plait à vivre dans la crapule :

Les *crapuleux*... ont l'estomac fastidieux. (J. DE VIGNAY, *Miroir hist.*, dans *Dict. gén.*)

— En parlant de choses, qui se rapporte à la crapule :

Vie *crapuleuse*. (JOUB., *Gr. chir.*, p. 580.)

CRAQUELIN, s. m., pâtisserie qui craque sous la dent :

Willaumes Pasturiaus a couneut ke Jehans dou Crac, c'on apiele *Krakelin*, li ait paiiet .XL. s. de tornois. (1287, Chirog., S. Brice, A. Tournai.)

Pour blanc pain et *crakelins* .II. gros. (31 août 1362, *Exéc. test. de Jehan Trotemenut*, ib.)

Ung *craquelin* et ung tourtiel d'espice. (28 juin 1453, *Tut. de Martinet le Saige*, 7° Somme de mises, ib.)

CRAQUEMENT, s. m., bruit sec produit par qqch. qui craque :

La bonne chaus jette de grans *craquemens*, quand on epand l'eau dessus. (LE BLANC, *Cardan*, f° 27 v°.)

CRAQUER, v. n., produire un bruit sec par le craquement :

Le sel mis dedans le feu saute et *craque*. (LE BLANC, *Cardan*, f° 112 r°.)

Les feuilles de laurier et de genevre *craquent* grandement quand elles brulent. (ID., *ib.*, f° 186 v°.)

Et la fueille qu'avoit l'hyver esparpillee
Sur la terre *craquoit*, quand elle estoit foulee.
(GAUCH., *Plais. des champs*, p. 126.)

CRAQUETANT, part. prés. et adj., qui craquette :

Aussi dru que la grele
Craquetant, bondissant, decoupe un espi gresle.
(ROB. GARN., *Hippol.*, I.)

Et la gresle en esté sur nos toicts *craquetante*.
(DU CHESNE, *Six. liv. du grand miroir du monde*, p. 9.)

Tache estaller en rond les thresors de ses ailes
Peinturees d'azur, marquetees d'estoilles,
Rouant tout a l'entour d'un *craquetant* cerceau.
(DU BARTAS, 1re *sem.*, 4e j., 173.)

CRAQUETEMENT, s. m., bruit sec produit par qqch. qui craque :

La vous n'eussiez ouy qu'un *craquetement* d'ar-
[mes.
(ROB. GARN., *Porcie*, IV, 1529.)

Il arrive tout ainsi, lorsqu'avec un grand *craquetement*, on range aux flancs d'une chaudiere d'airain, quelque menu bois avec les flammes. (*Traduction de vers latins de Mlle de Gournay*, dans Montaigne, p. 563, éd. 1635.)

CRAQUETER, v. n., craquer souvent et avec petit bruit :

Les poultres, sommiers et planchers de la maison qu'il habitoit ordinairement, *craqueterent* comme s'ils eussent esté prests a rompre ou fendre. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, 2e vol., II, 18.)

Sentir quelque os *craqueter*. (PARÉ, VIII, 2.)

Le lict *craquette*. (LARIV., *Esprits*, II, 2.)

Et les lames acerees
Sur les enclumes ferrees
Craqueter horriblement.
(RONS., *Odes*, I, XIX.)

De toutes pars j'oy *craqueter* les flammes. (JEHAN DE LA TAILLE, *Mort de P. Alex.*)

Puis riant s'en va quand il en void par l'air
La flame en *craquetant* jusqu'aux astres voler.
(BERTAUT, *Œuv.*, p. 521.)

Et faisoit *craqueter* un fouet aussi bien que charretier de France. (MONT., l. I, ch. XXII, p. 56.)

Se donner du poinçon quatre ou cinq bons coups dans le bras, qui lui faisoient *craqueter* la peau. (ID., l. I, ch. XL, p. 158.)

— Crier, en parlant de certains oiseaux :

De la pie, qui fait merveille
De *craqueter* et caqueter.
(JOD., *Œuv. mesl.*, f° 281 v°.)

CRASSE, adj., gras, épais, au propre et au figuré :

Les pommes douces qui ont une pulpe ferme et un jus *crasse* ne demandent aucunement la meslange des pommes aigrettes, pour faire bon cidre. (LIEBAULT, p. 496.)

Les douces sont moins suculentes, et ont le suc plus *crasse* et espois. (ID.)

O *crasse* ignorance. (DU BELLAY, *Illustr. de la lang. fr.*, l. 1, ch. X.)

CRASSEUS, mod. crasseux, adj., gras, sali par la crasse :

Toute *craceuse* le visage.
(*Therence en franç.*, f° 170 r°.)

Le chef poudreus, et la barbe *crasseuse*.
(JEHAN DE LA TAILLE, *la Famine*, 2.)

Que la semence soit mise en lieu contraire, comme d'ung lieu de montaigne en ung lieu plat, et des lieux moytes aux lieux *crasseux*. (A. PIERRE, *Const. Ces.*, II, 15.)

Ils sement leurs grains en lieux *crasseux*. (ID., *ib.*, II, 17.)

CRASSEUSEMENT, adv., d'une manière crasseuse :

Son crin noir, aspre, long, *crasseusement* se
[dresse
Jusqu'a ses larges flancs ; sa barbe flotte, espesse.
(DU BARTAS, 2e *sem.*, 4e j., Trophees, 59.)

CRASSIDITÉ, s. f., épaisseur :

Solidité et *crassidité*. (LIEBAULT, p. 721.)

CRASSITUDE, s. f., épaisseur, qualité de ce qui est épais, lourd :

La *crassitude* ou tenuité des parties. (TAGAULT, *Inst. chir.*, p. 136.)

La *crassitude* de nos sens. (BOAYSTUAU, *Excell. de l'homme*, 22.)

La *crassitude* des humeurs. (TOLLET, *De l'evac. du sang.*)

CRASSULE, s. f., genre de plante grasse qui est le type à la famille des crassulacées :

Le herbe appellee orpim ou *crassule* en françois, de laquelle on fait les couronnes acoustumeement en Pycardie la nuyt de saint Jehan Baptiste. (EVR. DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 259a.)

On y treuve des herbes tres moistes de leur nature, si comme une herbe que on appelle *crassule*. (CORBICHON, *Propriet. des choses*, IV, 3.)

CRATE, v. CRESTE.

CRATERE, s. m., large vase où l'on mêlait le vin et l'eau pour remplir la coupe :

Le vaisseau *crater* dont les anciens se servaient. (1626, BACHET DE MEZIRIAC, dans *Dict. gén.*)

CRATON, v. CRETON. — **CRATRE**, v. CREISTRE. — **CRAUSCHE**, v. CRESCHE. — **CRAUTURE**, v. CREATURE. — **CRAVACE**, v. CREVACE.

CRAVAN, s. m., oie sauvage des régions tempérées :

De l'oye nonnette, autrement nommee un *cravant*. (BELON, *Nat. des oys.*, 3, V.)

CRAYER, CRAYERE, CRAYEUX, CRAYON, mod., v. CREIER, CREIERE, CREIEUS, CREION.

CRAYONNER, v. a., esquisser, dessiner, écrire au crayon :

A qui me *crayonna* ses raretes (de l'Italie).
(HARDY, *La face du sang*, V, 3.)

Crayonner. To paint, or draw in drie colours ; also, to draw the first lines, or make the first drought of a picture. (COTGR.)

1. **CREABLE**, mod. croyable, adj., digne d'être cru :

Testimonie *credable*. (*Lib. psalm.*, Oxf., p. 136.)

Li message furent *creable*,
Riche barun, haut et raisnable.
(*Brut*, ms. Munich, 3004.)

Cist temoignaige sunt molt forment *creaule*. (*Serm. de S. Bern.*, B. N. 24768, f° 145 r°; 170, 25, Fœrster.)

Por çou que cette chosse certenne et *craiauble* soit et estauble. (31 mai 1263, A. Jura, E, maison de Chalon.)

Que ce soit *creauble* chouze. (1275, S. Nic. de Verd., A. Meuse.)

Pour chou ke les choses deseure dites soient *creaules*, fermes et estaules. (1280, Moreau, 204 f° 149 v°, B. N.)

Preudommes loiaus et bien *creaules*. (1283, A. mun. Abbeville, DD 3.)

On doit regarder li quel tesmoing sont plus *creable* et de mellor renommee. (Beaum., *Cout. de Beauv.*, c. xl, 36.)

Que ce seit ferme chose et *creiable*. (Nov. 1293, Chamb. des compt. de Dole, A 79, A. Doubs.)

Et seront *creaules* (les messiers) dou raport ki feront des bourjois ke troveit seront en damaige. (Sept. 1294, Gorze, Olley, A. Mos.)

Chose *criauble*. (1296, Coll. de Lorr., 980, pièce 13, B. N.)

Chose *creaule*. (1304, A. N. MM 1093, n° 89.)

Tesmoinz bien *creables*. (1307, A. N. J 413, pièce 20.)

Cf. II, 359ᵃ.

2. **CREABLE**, adj., qui peut être créé :

Createur du firmament
Et de toute chose *creable*.
(*Consolacion de Boece*, Ars. 2670, f° 8 v°.)

CREAC, s. m., esturgeon :

Un barricot de teste de *creac*. (19 oct. 1514, Arch. Gir., Not., J. Devaulx, 199-1.)

Ce que je nomme esturgeon, a Bordeaux est nommé du *creac*. (Belon, *Poiss. mar.*, I, 23.)

Un homme de cheval qui a apporté un pasté d'un *creac* tout entier. (1576, *Compt. du trés. de Navar.*, A. B.-Pyr., B 36.)

Creal, saumons, coulac, lampres. (1639, A. Gir., Not., Andrieu, 3-8.)

CREANCE, mod. créance, s. f., action de croire ; action de se fier :

Avoec ses desciples manja
Pour chou que la gens *cranche* i a
Que il est Deûs en char humainne.
(A. Du Pont, *Rom. de Mahom.*, 952.)

Les letres erent de *creance*. (Villeh., § 15.)

Si ert *creance*, dont ore n'i at nul prut.
(*S. Alexis*, 1.)

Que tu laisses la vanna *creanci* des crestiens. (*Vie saint Jorges*, B. N. 423, f° 91ᵉ.)

Preechant la foi et la *creence* Jhesucrist. (*S. Graal*, B. N. 2455, f° 185 v°.)

Ilz tous ensemble ont receu unes lettres de *crence* de madame de Villars, laquelle *crence* a rapporté Guillaume Gillibert. (27 janv. 1420, *Reg. consul. de Lyon*, I, 284.)

Je captive aysement mes *creances* soubs l'authorité des opinions anciennes. (Mont., l. II, ch. ii, p. 218.)

Ayant recogneu par la *creance* que vous lui aves commise combien vous affectionnes le bien et prosperité de mes affaires. (27 nov. 1594, *ib.*, t. IV, p. 255.)

Et que, bien qu'il ne fust evesque, marquis ny marchand, neantmoins il n'ignoroit pas les tiltres, honneurs et *creances* qui lui appartiennent, et dont ordinairement ils usent en leurs missives. (1608, *Hist. des faulsetez de Fr. Fava*, Var. hist. et litt., t. II.)

— Confidence :

Ayant suscité un Jacobin desesperé, lequel, hier matin, luy baillant des lettres en sa chambre, et feignant avoir *creance* a luy dire, luy donna d'un cousteau dans le ventre. (*Lett. miss. de Henri IV*, t. III, p. 5.)

Cf. Credence ci-dessous et II, 362ᵇ, Creance, II, 359ᵇ, Creience 1 ci-dessous.

CREANCHER, v. Creancier.

CREANCIER, s. m., celui à qui on doit de l'argent :

Vers ses *creanciers* s'en aquitast. (*Rois*, p. 356.)

Le *creancher*. (1230, Clerm., B. N. 4663, f° 102 r°.)

Creancyer. (1269, *Test. de Jeanne de Fougères*, A. N. J 406, pièce 3.)

Craancier. (1284, *Cart. du Bec*, LIII, A. Eure.)

Creditor, *cranciers*. (*Gloss. de Douai*.)

Pierre de Lers et Rogies de Barghes, sergeans du roy ou du gouvernement, a le requeste de certains *crehanciers*, eussent prins iceux Pierre et Denise dehors la ville de Tournay. (1388, *Cart. de l'abb. de S. Médard*, Rouge liv., f° 117 v°, A. Tournai.)

Cf. II, 360ᵃ.

CREANT, mod. croyant, adj., qui croit, qui a foi :

Auvris as *creanz* les reignes des ciels. (*Te Deum*, 16, dans *Liv. des Psaum.*, Oxf., p. 282.)

Je ne sui mie en vostre Dieu *creans*.
(*Huon de Bord.*, 5700.)

Cf. II, 360ᶜ.

CREAT, s. m., domestique, écuyer subalterne dans une écurie :

Tamayo luy dict qu'il se servoit de serviteurs et *creas* plus gens de bien que luy. (Brant., *Duels*, VI, 306.)

Il mena un honneste maistre pallefrenier qui s'entendoit bien en chevaux, qui estoit de ce temps comme un *creat* d'aujourd'huy. (Id., *Vie de Franç. de Bourdeille*, X, 44.)

CREATEUR, mod., v. Creator.

CREATION, s. f., action de créer, au propre et au figuré :

La premiere *creation* des tribuns. (Bers., B. N. 20312 ter, f° 61ᵃ.)

Advouons a tenir du roy ladite conté avec toutes ses appartenances, a laquelle conté et *creacion* d'icelle sont appartenans le chastel, chastelleries et terres de Tancarville. (1386, *Denombr. du baill. de Rouen*, A. N. P 307, f° 28 r°.)

Le cardinal de Joieuse partit de Paris en poste, pour aller a la *creation* du nouveau pontife rommain. (Lestoile, *Mém.*, t. II, p. 190, éd. de la Soc. des Biblioph.)

CREATOR, mod. créateur, s. m., celui qui crée :

Com granz amors at dont li *creatres* envers sa creature. (*S. Greg.*, Sapientia, p. 289.)

Pur Deu le *criatur* !
(Jord. Fantosme, *Chron.*, 1638.)

Et qui li soit aucun ator
D'acorder soi au *criator*.
(*Ev. de Nicod.*, 2ᵉ vers., 7.)

Et qui desiervir le peuist
Tout par droit vers son *creautour*.
(Gaut. de Metz, *Im. du monde*, Ars. 3167.)

Criatour. (*S. Graal*, ms. Tours 915, f° 2ᵈ.)

Li *createres* de ces coses. (*Bible*, B. N. 901, f° 19ᵉ.)

Crist est *createurs* de tote creature. (*Vie S. Laurent*, B. N. 818, f° 278 r°.)

CREATURE, s. f., être que Dieu a créé :

A totes *creatures* et a oisels volanz.
(*Voy. de Charlem.*, 346.)

Onkes plus bele *creature*
D'ome vivant ne fist nature.
(*Eneas*, 3915.)

N'ai *crature* au mont si fiere.
(.XV. *signes*, Brit. Mus., add. 15606, f° 125ᵈ.)

Avoir quide Florence la belle *creauture*.
(*Florence de Rome*, B. N. nouv. acq. 4792, f° 8 r°.)

Quelques capitaineries sont donnees a gens sans credit, sans amis, sans pouvoir, sans pieté, nommez *creatures* royalles. (Gasp. de Tavannes, *Mém.*, p. 416.)

CREAUBLE, **CREAULE**, v. Creable. — **CREAUTOUR**, v. Createur. — **CREAUTURE**, v. Creature. — **CREBBE**, v. Cresche. — **CREBLER**, v. Cribler. — **CRECEFIEMENT**, v. Crucifiement. — **CRECEFIS**, v. Crucifix.

CRECELLE, s. f., instrument bruyant formé d'une planchette mobile qui crie en tournant autour d'un manche :

Que tu ne sembles la *cresselle*
Qui l'oysel decet et apele.
(*Cathon*, B. N. 401, f° 219ᵈ.)

Quercelle. (Cotgr.)

Cf. Crecele, II, 362ᵇ.

CRECERELLE, s. f., émouchet, oiseau de proie du genre faucon :

Tious fet semblant de torterelle
Qui par dedens est *cresserelle*.
(G. de Coinci, *Theophilus*, 1847.)

Crecelle... que nous appelons *cresserelle*. (Pasq., *Rech.*, l. VIII, p. 671.)

Quercerelle, *cresserelle*. (Belon, *Portr. d'oys.*, f° 20 r°.)

La *crescerelle*. (Paré, *Anim.*, 21.)

Cercerelle. Fuckwinde, steingall. (Cotgr.)

Cf. II, 362b.

creche, mod., v. Cresche. — **creçon**, v. Cresson. — **credable**, v. Creable.

credence, s. f., créance, crédit, confiance; action d'accréditer qqn auprès d'une autre personne; lettre de crédit :

A laquelle le dit mestre Ollivier, sa *credance* monstree, declara la bonne affection et cordialle amour que le roy avoit a elle. (J. Nicolay, *Kalendr. des guerr. de Tournay*.)

Apres la presentacion des lectres de mondit seigneur au roy portans *credence* sur eulx, ilz, pour l'exposicion de leur *credence*, feront au roy les recommandacions en tel cas requises. (1484, *Lett. illustr. of Rich. III and H. VIII*, t. II, p. 3.)

Mais s'il est veu de legiere *credence*.
(Cretin, *Chants roy.*, 1527, f° 86 r°.)

Ma bonne fylle, je ai oy la *credence* de mester Loys, vostre secretaire, et aussy les lestres qu'il vous a pleu nous envoyer de par luy ; et sur ce, il vous dira la respons en generalité. (*Corresp. de l'emp. Maximilien Ier et de Marg. d'Autr.*, t. I, p. 42.)

Que, sur le subjet des lettres qui lui ont esté rendues par le sr de Rieux, et *credence* que verballement il luy a dict de la part de Sa Majesté, il s'est trouvé merveilleusement perplex et affligé. (8 nov. 1587, *Doc. s. l'hist. de Lorr.*, 1864, p. 6.)

Cf. Creance ci-dessus, Creance, II, 359b, Creience 1 ci-dessous et Credence, II, 362b.

credencier, s. m., celui qui goûtait les mets, les boissons à la table des princes, buffetier :

Frere Jean associé des maistres d'hostel, escarques, panetiers, eschansons, escuyers tranchans, couppiers, *credentiers*. (Rab., *Quart livre*, ch. lxiv.)

Je veux qu'un *credencier*, pour dresser sa tablee,
D'un mets appetissant de salade ait presté
Un, deux ou trois paniers d'herbes.
(Cholieres, *Mel. poet.*, Sonn. LII.)

— Magistrat municipal à Milan :

Souz l'empereur Henry, le populaire de Milan se crea des magistrats, qui s'appeloient *credanciers* de S. Ambroise, ou le magistrat de credance de S. Ambroise, par lesquels ils se gouvernoient. (Vignier, *Bibl. hist.*, III, 187.)

credit, s. m., confiance qu'inspire qqn, qqch. :

Ceux qui avoient grant *credit* avecques ledit conte de Charolois. (Comm., I, 2.)

Qui a Dieu tourne l'espaulle, on dit
Que tout soudain aura biens et *credit*.
(Marg. de Navarre, *Dern. poés.*, p. 159, *Prisons*, Ab. Lefranc.)

Il faut musser ma foiblesse souz ces grands *credits*. (Mont., l. II, ch. x, p. 261.)

— *A credit*, en donnant sans recevoir en retour ; inutilement, en pure perte :

Qui pour acquerir le nom de sçavants, traduisent *a credit* les langues, dont jamais ilz n'ont entendu les premiers elemens. (Du Bellay, *Illustr.*, l. I, c. vi, p. 9.)

Ainsi les pauvres gens eussent esté pendus *a credit*, n'eust esté quand ils veirent que c'estoit a bon escient, ilz commencerent. (B. Desper., *Nouv. Recreat.*, f° 78 r°.)

Comment ! voulez vous ainsi perdre *a credit* ?
(Troterel, *Corriv.*, IV, 2.)

Le temps est cher, ne le perdons pas *a credit*. (Lariv., *Esprits*, III, 3.)

Il n'est passion contagieuse, comme celle de la peur, ny qui se prenne si aisement *a credit*, et qui s'espande plus brusquement. (Mont., l. I, ch. xlvii, p. 182.)

— *A credit*, sur la foi d'autrui :

Il doit luy apprendre a ne rien recevoir *a credit* et par authorité. (Charr., *Sag.*, l. III, c. xiv, p. 661.)

Se faire batre *a credit*. (Lanoue, *Disc.*, p. 293.)

Cf. II, 362c.

crediteresse, s., fém. de créditeur :

Et est a entendre pour le plaincte .ii. s. t., pour .iii. deffaul .vi.x s. t. et pour la partie *crediteresse* .ii. s. t. (1412, *Cartul. des winaiges, payaiges et deubz en la ville de Mortagne*, ms. Valenciennes, n° 249, p. 209.)

credo, s. m., symbole des apôtres contenant les articles fondamentaux de la foi catholique :

Le *credo* que li .xii. apostre firent. (Laurent, *Somme*, ms. Alençon 27, f° 7 v°.)

Nus ne pooit estre saus se il ne savoit son *credo*. (1287, Joinv., *Credo*, dans *Hist. de S. Louis*, § 777, N. de Wailly, 2e éd.)

Le *credo*. (Palsgr., p. 163.)

— Fig. :

Si le mary a mal au dos
Et qu'il soit ung petit trop lasche,
On luy chantera ses *credos*.
(J. d'Ivry, *Secr. et loix de mariage*, Poés. fr. des xve et xvie s., III, 179.)

— Par jeu de mots, *faire credo*, faire crédit :

Qui *fait credos*
Charge son dos.
(*Prov. de Bouvelles*, xvie s.)

credule, adj., qui croit trop facilement :

Le *credule* poisson.
(Rons., *Sonn. p. Hel.*, II, lxxiv.)

credulement, adv., avec crédulité :

Las celluy est facile a decevoir,
Qui sur aultruy *credulement* s'asseure.
(M. Sceve, *Delie*, p. 103, éd. 1544.)

credulité, s. f., facilité trop grande à croire :

Quar li aguaitanz anemis fait a la foiz alcun semblant de pieteit, par ke il a la fin de *creduliteit* puist parvenir. (*Moral. sur Job*, dans *Rois*, p. 454.)

Ne sois donc pas de *credulité* telle,
Que croyes tost a mensonge.
(Desper., *Quatre vertus cardin.*)

creer, verbe. — A., en parlant de Dieu, faire qqch. de rien, tirer du néant :

Altrement ensurquetut purquei [en vein] *crias* tu les filz des humes ? (*Liv. des Psaum.*, Cambridge, LXXXVIII, 48.)

Nostre sire qui tot *cria*.
(Guill., *Best.*, 3327.)

Par icheli Segnor qui toute chose *crie*,
Ja par moi n'i arez ne secours ne aie.
(*Gaufrey*, 4604.)

Et servir Dieu, auquel a son ymage
Il lui a pleu nous *croyer* et former.
(xvie s., Morice, *Pr. de l'H. de Bret.*, I, 918.)

— Élire :

Vous sçaures que Dieu a tant voulu favoriser son Eglise que de nous avoir donné pour pape le bon cardinal de Florence, lequel *fut creé* le premier de ce mois. (6 mai 1605, *Lett. miss. de Henri IV*, t. VI, p. 420.)

— *Creé*, part. passé, tiré du néant :

De reis nee, estraite e *criee*.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 6379.)

creiable, v. Creable.

creiche, mod. crêche, s. f., mangeoire pour les bestiaux ; spécialement la crêche où l'enfant Jésus fut placé à sa naissance :

Quant mis nos avra en la *cresche*
Pres nos quide puis rere e tundre.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 9077.)

Beas serois et sans totes taiche,
Lors que vos gerrez an la *croiche*.
(*Paraphr. du ps. Eructavit*, Brit. Mus., add. 15606, f° 21a.)

Li boviers vient revoir la *roiche*,
Si la remple de l'erbe soiche.
(*Ysopet*, ms. de Lyon, 3103.)

Illueques troveroiz l'anfant
Joste le mur en une *croiche*.
(*De l'Annunc.*, Ars. 5201, p. 94b.)

En Belleem si est la *crepe*,
Ki moult est preciouse et nete.
(Mousk., *Chron.*, 10602.)

Despuiz que fu nez en la *creche*.
(Ruteb., *Mariage Rustebeuf*, 40, Jub., I, 16.)

Creyche. (*Vie des Saints*, ms. Epinal, f° 9 r°.)

La *croische* ou il fu couchiez. (*Contin. de G. de Tyr*, ch. xi.)

Des *creches* traient erraument
Les chevaus qui le feu vomissent.
(*Fab. d'Or.*, Ars. 5069, f° 10c.)

En la *crache* entre le beuf et l'asne. (O. Maillard, *Hist. de la passion*, p. 28.)

— *Crebe*, *grebe*, formes provençales francisées :

En la *grebe* l'ont mis, l'a l'ont laisié dormant.
(Herman, *Bible*, B. N. 1444, f° 29 r°.)

Il fit apareillier une *grebe*, et aporter ens dou fainc, et fist au lieu amener un buef et un asne. (*Vie de S. Franç. d'Assise*, Maz. H 1351, f° 49b.)

Et charpenta une *crebbe* pour le bœuf. (*De vita Christi*, B. N. 181, f° 26e.)

Cf. Mistral, *grùpi*.

creie, mod. craie, s. f., carbonate de chaux :

Terre a potier ne doit neant ne nule autre terre ne *croie* ne doit neant. (*L'estat de chaucies de Paris*, B. N. 20048, f° 130a.)

Se il i a *croie* ou sablon. (*Digestes*, ms. Montp., f° 91c.)

Nul orfevre ne puet mettre *croye* sous esmaux d'or ne d'argent. (1355, *Stat. des orfèvres de Paris*, Ord., III, 42.)

Craie, *croide*. (xive s., Darmesteter, *Gloses et glossaires hébreux-français*, 1878, p. 30.)

Adont devient plus blanc que *croie*.
(J. Le Fevre, *Lament. de Math.*, I, 916, Van Hamel.)

1. **creience**, mod. croyance, s. f., action de croire :

Ils eurent tele *croiance* par un signe ou argument qui n'est pas souffisant. (Oresme, *Eth.*, 231.)

2. **creience**, s. f., création :

Tut quant qu'a soz le firmament,
Qu'om veit venir a naissement,
Unt des elemenz lur *creiance*
E lur nature e lur sustance.
(Ben., *D. de Norm.*, I, 81.)

creier, mod. crayer, v. a., marquer à la craie :

Ne puisse tailler draps... qui avra tracé de croye en taille de robe ou autre garnement sans avoir congié du maistre qui paravant *avra croyé* ou taillé ledit habillement. (1487, *Ordonn.*)

— Nettoyer, blanchir avec de la craie en poudre :

S'il faut *crayer*
La vaisselle.
(*Chambriere a louer a tout faire*, Poés. fr. des xve et xvie s., t. I.)

Il fait bon user de chauces blanches, car quant elles sont sallies on les peult *crayer*. (Palsgr., p. 480.)

creiere, mod. crayère, s. f., lieu d'où l'on extrait de la craie :

Item la *craeire*, .x. s. (*Liv. rouge*, Chamb. des compt. de Par., f° 223 v°, col. 2, ap. Duc., *Craeria*.)

creieus, mod. crayeux, adj., qui est de la nature de la craie :

Terres *creouses* et sablenoses. (xiiie s., Bibl. Ec. des Chart., 1845, p. 135.)

Champ *croyeulx* et lymonneux. (Frere Nicole, *Trad. des prouffitz champ. de P. des Crescens*, f° 27 r°.)

Terre *croyeuse*. (Id., *ib.*)

creimbre, v. Criembre.

creintif, mod. craintif, adj., porté à la crainte, qui craint qqch. :

Ils ne sont pas *craintis* ne doubteus de les dire. (*Policrat. de J. de Salisb.*, B. N. 24287, f° 57d.)

A icelle heure print icelle Marguerite congé de nous, feignant vouloir aller demourer ailleurs, disant qu'elle se doutoit du siege, et que les femmes estoient *craintives* de la guerre. (1421, *Arrest*, ap. Lob., II, 955.)

Tant que la louable reputassion de voz effors donne a vous augmentation d'honneur, et a voz ennemis *crainctif* esbahissement. (J. d'Auton, *Chron.*, II, 46.)

Et si mourut (Louis XI) *crainctif* de tout le monde. (J. Bouchet, *Mém. de la Trém.*)

A tous qui sont de l'offenser *craintifs*.
(Cl. Marot, *Psaum.*, 115, p. 233.)

— Qui vient de la crainte, qui est produit par la crainte :

Il y a tousjours quelque remords et *craintifve* consideration, qui ramolist et relasche la volonté. (Charron, *Sag.*, l. I, ch. iv.)

creintivement, adv., d'une manière craintive; avec crainte :

Si *creintivement* obeir.
(Al. Chartier, *Quadril.*, p. 448.)

Chasteau laschement et *craintifvement* deffendu. (*Mer des cron.*, f° 150 v°.)

Ils reputoient sale, laid et indigne, de vivre *craintivement*, luxurieusement et follement. (Cholieres, *Apresdinees*, IV, f° 108, éd. 1587.)

Il faut parler rarement et tres sobrement de Dieu, de sa puissance, eternité, sagesse, volonté, et de ses œuvres, non indifferemment et a tous propos, mais *craintivement* avec pudeur et tout respect. (Charron, *Sag.*, l. III, ch. xiv, p. 663, éd. 1601.)

creire, mod. croire, verbe. — A., admettre comme véritable ; considérer comme véridique :

Ce qu'il volrent faire de mei
Ont fait d'altrui, si com ge *crei*.
(*Eneas*, 1053.)

Ce me seroit granz reconforz
S'il estoit vis et jel savoie ;
Ja nol *crerrai* tant que jel voie.
(Chrest., *Cliges*, B. N. 375, f° 272; 2500, Fœrster.)

Dehait ait qui *kerra* k'il soit resuscites.
(*Fierabras*, 5977.)

Si s'armerent tuit par l'ost, porce que il ne *croient* mie bien les Grex. (Villeh., § 184.)

Et si m'en devroit l'on mieus *croire*.
(Hugues de Berzé, *Bible*, Brit. Mus., Add. 15605, f° 103c; G. Paris, *Romania*, XVIII, 563.)

Je me ferai baptisier et lever,
Et *kerrai* Dieu qui tout a a sauver.
(*Bovon d'Hanstone*, B. N. 12548, f° 102d.)

Nel puis guaires bien *groire*, ne sai qui la *crera*.
(*Poème mor.*, 575d, Cloetta.)

Tant la desirent que il *croire*
Ne pueent que soit cose voire,
Dient ke ja ne le *kerront*
Dusk'a tant que il le verront.
(Beaum., *Manekine*, 6433.)

Quant ne vous *cri*, moult fui mal engignié.
(*Huon de Bord.*, 3293.)

S'ils ont differend, les en *croyent*.
(J. A. de Baif, *Mimes*, l. II, f° 70 r°.)

Je *croy* mes yeuz non mes oreilles.
(Id., *ib.*, III, f° 126 r°.)

Monsieur le marechal de Brissac se payoit fort de raison, sans *croire* sa teste, comme faisoit Monsieur de Lautrec. (Montl., *Comm.*, liv. II, p. 146.)

— *Creire qqn*, croire à l'assertion de qqn :

Croyez moi certainement qu'il ne le feroit jamais, si... (Guill. du Bellay, *Mém.*, l. VII, f° 199 r°.)

Croyez moi qu'il n'y a rien a l'espreuve des yeux de Suzanime. (Le Moulinet, *Agréables diversitez d'amour*, p. 462.)

Croyez moi que vos cheminees
Seront promptement ramonnees
Si vous esprouvez ma façon.
(*Sermon joyeux d'un ramonneur de cheminees*, Poés. fr. des xve et xvie s., t. I.)

Croy moy qu'en cette humeur ils ont peu de soucy
Ou du bien ou du mal que nous faisons icy.
(Théoph., *Sonn.*)

Pour vous prier de le *croire* de ce qu'il vous dira comme moy mesme. (*Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 28.)

J'adjousteray encore ce mot de ma main aux aultres lettres que le sr de la Clielle vous rendra de ma part, pour vous prier de le *croire* comme moy mesme de ce qu'il vous dira de ma part. (22 oct. 1593, *ib.*, t. IV, p. 42.)

— *Creire pour*, regarder comme :

Quiconque, ajouta le berger, fera difficulté de courir la fortune dont vous me menacez, je le *croirai pour* homme de peu de courage. (Urfé, *Astree*, I, 4.)

— Neutr., avoir foi :

Poble ben fist *credre* in Deu.
(*S. Leg.*, ms. Clerm., st. 31.)

E ne *creid* pas a Deu li espiriz de lui. (*Liv. des Psaum.*, Cambridge, LXXVIII, 8.)

Le vieil de la Montaigne ne *creoit* pas en Mahommet. (Joinv., *S. Louis*, p. 130, Michel.)

Je me fay *croire* qu'elle en viendroit a bout en huit jours. (Lanoue, *Disc.*, p. 437.)

Helas! qu'une femme ne devroit jamais si legerement et sottement *croire* aux promesses et sermens des amoureux. (Lariv., *Jaloux*, II, iii.)

Et, comme nous *croions* de le voir esgorger,
L'horreur et la pitié nous ont fait desloger.
(Gouger., *Com. des Comédiens*, la Courtis., 1633, I, 2.)

O Dieux, que vous et moy sommes trompez! vous qui *avez creu* d'aimer, et moy qui ay pensé d'estre aimé de vous? (Urfé, *Astree*, II, 12.)

— *Estre de creire*, être croyable :

Et *est de croire* que ung saige prince met tousjours peine d'avoir quelque amy ou amys avec partie adverse, et s'en garde comme il peult. (Comm., *Mém.*, III, 8.)

Il n'y a rien qui en cest endroit aussi ne *soit de croire* si nous lisons les autres historiens escrivans de telles choses, et leur ajoustons foy. (H. Est., *Apol.*, disc. prél.)



Voila quelque chose de beau et qui *est* bien *de croire* (disent ils) que le fils d'un roy soit requis de faire tel office. (Id., *ib.*)

— Réfl., avoir bonne opinion de soi :

Il estoit personnage hardi, qui *se croyoit*. (Pasq., *Lett.*, XVIII, 1.)

Cf. Croire, II, 337[b].

creissance, mod. croissance, s. f., action de croître :

Iluec vit morz et fins comence
Definement i a *creissence*,
Destrucion restorement.
(*Eneas*, 2775.)

De l'ainrme il vient li *creissance*. (*Serm. de S. Bern.*, p. 64.)

Comme plus a plain pourrez savoir, a la *croissance* de voz jours. (O. de La Marche, *Mém.*, introd.)

En *croischance* et descroicance. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10509, I, f° 16[b].)

L'arunde qui croist en Inde a la grandeur et *croissance* de arbre. (*Jard. de santé*, I, 227.)

Cf. Crescence, II, 366[c].

creissant, mod. croissant, s. m., temps pendant lequel augmente graduellement la partie de la lune éclairée par le soleil et visible pour nous :

E la lune qui fait sun curs
E sun *cressant* e son decurs.
(*Joies Nostre Dame*, B. N. 19525, f° 89.)

Au premier *crescent* de la lune. (Frere Nicole, *Prouffitz champ. de P. des Crescens*, f° 111 v°.)

Le *crescent* ou *croissant* de la lune. (Nicot.)

Cf. Cressant, II, 368[a].

creist, mod. croît, s. m., accroissement; intérêt de l'argent :

Et promet lui de rentes *crois*,
Et de casteaus et de cites,
De viles et d'onors asses.
(*Parton.*, 4022.)

Metrai a cest liu tant de *creis*
Ja apres mei ne vendrat reis
Ki en un jur i mete tant.
(*Vie de S. Giles*, 2293.)

Jeo ne voil muscier
Le besant Deu ne acorcier,
Mes metre a *creis* e a usure.
(*Besant de Dieu*, 1, Martin.)

9 liv. 10 sols paris. de *crois* de cens. (1325, *Archiv. hospit. de Paris*, II, 54.)

Ledit arpent de terre retint a droit *cres* de cens. (1373, A. N. S 224, pièce 3.)

Et fu faite ceste prinse pour deux solz parisis de fons de terre, et pour douze solz parisis de rente ou *crois* de cenz. (1390, *Bail a croit de cens*, A. N. S 56, pièce 39.)

A *croix* de cenz. (*Ib.*)

La viande est une substance convertible en essence du corps, par laquelle le corps est nourry, prend son *croist*, sa vertu et sa soustenance. (J. Bouchet, *Noble Dame*, f° 51 r°.)

creistre, mod. croître, verbe. — N., en parlant des êtres organisés ; aller en augmentant par degrés jusqu'au terme de son développement normal :

Quant nos averons encomenciet a *craissere*. (*Greg. pap. Hom.*, p. 61.)

Richard, par la grace de Deu, rey des Romeins, toz jors *cressaunt*. (1265, A. N. J 1024, pièce 45.)

Cratre.
(J. de Priorat, *Liv. de Veg.*, B. N. 1604, f° 27[d].)

On doit comprimer la langue et coupper l'uvule d'une forcette ce qui *est croissu* oultre nature. (B. de Gord., *Pratiq.*, IV, 2.)

Le peuple des Juifs *craissoit* trop. (*Liv. du chev. de La Tour*, c. lxxxvii.)

— Réfl., dans le sens du neutre :

Croissant l'esperance, le plus souvent *se croist* l'amour. (*Troilus*, II.)

— A., augmenter :

S'*a* a cascun son fief *creu*.
(*Chev. as .ii. esp.*, 223.)

— Fig. :

Car par vertu la noblesse est venue
Et la vertu par les armes *a creue*.
(Marg. de Navarre, *Dern. Poés.*, p. 155, *Prisons*, Ab. Lefranc.)

— Inf. pris subst., croissant :

Au *croistre* et decroistre de la lune.
(J. D. S. F., *Prop. d'Epict.*, p. 73.)

— N. :

Se de cestui faites seignor
Molt en *creistra* vostre barnage
Et essalciee en iert Cartage.
(*Eneas*, 1374.)

Sa maladie *crut* et esforça tant que il fist sa devise et son lais. (Villeh., § 36.)

Cf. Croistre 1, t. II, p. 380[c].

cremaillere, s. f., tige de fer suspendue au-dessus du foyer d'une cheminée, garnie de crans qui permettent de la fixer plus ou moins haut, et munie d'un crochet pour suspendre la marmite :

Quoquipendius, *carmeilliere*. (*Gloss. lat.-fr. du* xiii[e] *s.*, B. N. 8426, f° 110 r°.)

Cramillieres. (1373, *Reg. du chap. de S. J. de Jér.*, A. N. MM 29, f° 100 v°.)

Trois *krimellieres*. (1407, A. N. MM 32, f° 2 v°.)

Les chenetz et la *carmaillere* de la grant cuisine. (*Vente des biens de Jacques Cœur*, A. N. KK 328, f° 488 r°.)

Deux chanetz, une *cramailliere*. (*Ib.*, f° 223 v°.)

J'ordonne principalement
Mes brayes, estans aux *cramellieres*,
Pour coeffer plus honnestement
S'amye Jehanne de Millieres.
(Villon, *P. Test.*, 100.)

Cremiliere. (Jun., *Nomencl.*, p. 173.)

cremaster, s. m., muscle suspenseur du testicule :

De bled en herbe vous faictes belle saulse verde, de legiere coction... laquelle vous esbanoist le cerveau... dilate les vases spermaticques, abbrevie les *cremasteres*, expurge la vessie. (Rab., *Tiers l.*, ch. ii.)

cremation, s. f., action de brûler le corps des hommes :

Certes la seule effusion de sanc ne consumme pas le martire, ne la seule *cremation* de flammes ne donne pas la victoire de foi. (*Vie du bien. Just.*, B. N. 818, f° 302 r°.)

Comme il fut trespassé en prison avant la sentence de sa *cremation*. (*Mer des Cron.*, f° 121 r°.)

crembre, v. Cremdre. — **creme**, v. Cresme. — **creminal**, **creminelment**, v. Criminel, Criminelment. — **cremoisi**, v. Cramoisi.

crenel, mod. créneau, s. m., ouverture pratiquée de distance en distance le long du parapet d'un rempart, d'une tour, pour lancer des projectiles sur l'ennemi :

As *kerneals* de la cited. (*Rois*, p. 199.)

Ne puet nus remaindre a *crenel*.
(*Eneas*, 5316.)

Torne a .i. gué lie et Andrez,
Outre passerent au *quarnez*.
(*Tristan*, I, 3841.)

Batailles et *crenel*.
(Ben., *Troie*, 3072.)

Encore ert Caen sanz chastel,
N'i aveit fait mur ne *kernel*.
(Wace, *Rou*, 1[re] p., 5191.)

Sur les *kernéus* del mur sunt environez.
(Th. de Kent, *Geste d'Alex.*, B. N. 24364, f° 6 r°.)

Et li mur furent haut bien hovré a cisel,
De ciment moult durable furent fait li *crinel*.
(*Prise de Jér.*, B. N. 1374, f° 80[a].)

Pur defendre les *kerneus*.
(*Conquest of Irel.*, 2350.)

Un hauberc ot vestu, a un *kernel* puiant.
(Jord. Fantosme, *Chron.*, 1370.)

Sour son cief ot une couronne ;
Tant com li siecles avironne ;
Ne fust trouvee sa pareille
De l'esgarder ert grant merveille
Des bonnes pieres ki i sont
Et des vertus que eles ont ;
Esmeraudes, safirs luisans,
Rubis, jagonces, dyamans,
De chou erent li *carnel* fait.
(Beaum., *Manekine*, 2233.)

Qui estoit as *querniax* de la grant tour antie.
(*Gaufrey*, 778.)

Il vit as *querneaus* de la moienne tor. (*Lancelot*, ms. Fribourg, f° 67[c].)

Trois gobeletz faitz en façon de *carneaux*. (1508, *Inv. de l'archevêché de Rouen*, ap. V. Gay.)

creneler, v. a., entailler en pratiquant des créneaux ; munir de crénelures ; entailler au moyen de crans, denteler :

Avons faict bastir et *craneller* la muraille de la ville. (1534, *Reg. cons. de Lim.*, I, 256.)

— *Crenelé*, p. passé, entaillé de manière à former des créneaux :

Al mur *krenelé.*
(WACE, *Rou*, 2e p., 3322.)

Et seur la guimple ensafrenee
Qui si est entor *quarnelee*
.I. autre se queuve et se norrist.
(*Vie des Peres*, B. N. 23111, f° 70e.)

Qui sunt ja en la tour qui est haut *quernelee.*
(*Doon de Maience*, 523.)

Et est le dit siege *quarnelé* a souages et orbesvoies. (1360, *Invent. du duc d'Anjou*, n° 428.)

Deux faces de geulles *carnelees* et allegees. (P. COCHE, *Voy. d'Anne de Foix*, B. N. 90, f° 6.)

CREON, mod. crayon, s. m., matière molle argileuse qui se trouve qqf. dans le sol sous la couche de l'humus :

Deux petitz canons *creons*, et d'une raigle, le tout d'argent. (1528, *Compte des menus plaisirs du roi*, ap. V. Gay.)

— Fig., esquisse :

Le *creon* que j'en ai fait estant sur le lieu. (THEVET, *Cosmogr.*, p. 150.)

Pourquoy n'est il loisible de mesme a un chacun de se peindre a la plume, comme il se peignoit d'un *creon*. (MONT., liv. II, ch. XVII, p. 433.)

Cf. CROION, II, 377a.

CREOR, s. m., celui qui crée, créateur :

Crieres ; tu, creature.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 6269.)

Cist est sires et uns *creeres*. (*S. Graal*, B. N. 1553, f° 209 r°.)

Tout li angele Dieu loes vo *creeur*. (*De Saint Brandainne le moine.*)

Le pere *crieour* de toutes choses. (*Vie et mir. de plus. s. confess.*, Maz., f° 245d.)

Je sui tes Dieus et tes *crierres.*
(GEFF., .VII. *est. du monde*, B. N. 1526, f° 23d.)

Creeur du ciel et de la terre.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, Ars. 6431, f° 5 r°.)

O roy des roys, dieux en ciel et en terre,
Faiseur, *creeur* de tous les elemens.
(EUST. DESCH., VI, 65.)

CREOS, v. CRAIEUX. — **CRÊPER**, mod., v. CRESPER. — **CRÊPI**, mod., v. CRESPI. — **CRÉPISSURE**, mod., v. CRESPISSURE.

CREPITANT, adj., qui produit un bruit de crépitation :

On veit ung feu qui tout son chief comprent,
Et qui par flamme *crepitante* se prent
Aux ornements.
(O. DE S. GELAIS, *Eneid.*, B. N. 861, f° 67a.)

CREPITATION, s. f., bruit formé par une suite de petits craquements :

En maniant la partie fracturee on sent une *crepitation* et attrition, c'est a dire un bruit qui vient du craquement des os. (PARÉ, XIII, 2.)

CREPON, v. CROPION. — **CREPOT**, v. CRAPOT. — **CRÊPU**, mod., v. CRESPU.

CREPUSCULE, s. m., clarté incertaine que donne la lumière solaire réfléchie par les couches supérieures de l'atmosphère quand le soleil est déjà en dessous de l'horizon et qui va diminuant à mesure que l'astre s'abaisse ;

Au matin premier que l'en apele encore *crepuscule* et vaut en romanz autant come doutance de jor ou de nuit. (*De S. Laur.*, B. N. 818, Söderhjelm, p. 13.)

CREQUE, s. f., prunelle :

Creiches. Prunum nanum. (*Nomencl. octil.*)

— Plaisamm., projectile d'arme à feu :

Firent de hauts trenquis pour bailler mainte [*creque.*
(A. MORIN, *Siege de Boul.*, quatr. 5.)

Cf. CREKE, II, 336b.

CREQUET, v. CRIQUET.

CREQUIER, s. m., prunellier :

Le Becques de Crequié: D'or a .I. *crequié* de noir. — Le sire de Conces : De gueules a un *crequié* d'argent. (*Armor. de Fr. de la fin du* XIVe *s.*, Cab. hist., VI, 228.)

Crequiers sont arbres qui ont poy de feuilles et ont foison de picans et en fait on volontiers closture ; car ils croissent communement en hayes. (*Traité de l'office des hérauts et poursuivants, par un héraut d'armes sous Henri VI*, ap. Henschel.)

CRES, v. CREIS. — **CRESCENT**, v. CREISSANT.

CRESME, mod. crème, s. m., la partie la plus épaisse du lait dont on fait le beurre par le battage :

Le burre et la *craime.*
(EVRAT, *Genese*, B. N. 12457, f° 30 r°.)

De poisson autant con de *cresme.*
(RUTEB., *Mariage Rustebeuf*, Kresner, p. 3.)

Cremme. (J. D'AUTON, *Chron.*, B. N. 5082, f° 74 v°.)

— Par extens., la partie la meilleure :

Vin fait sous le pied ou mere goutte, c'est a dire, qui coule de soy et se fait du pur degoust des raisins non foulez, c'est la *chresme* du vin. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 291.)

— Fig. et au sens moral :

Leur instruction est la *cresme* de la philosophie. (MONT., liv. II, ch. X.)

CRESMER, mod. crémer, v. n., se tourner en crème :

Sans difficulté le laict *cremera*. (N. DU FAIL, *Eutrap.*, XXXII.)

— Réfl., et par extens. :

Quand l'eau douce est exalee, la salee se vient a *craimer* et congeler. (PALISSY, *Des eaux.*)

CRESMEUX, mod. crémeux, adj., plein de crème :

De son beurre *cresmeux*, du fromage mollet.
(P. DE BRACH, *Poem.*, f° 141 v°.)

CRESON, v. CRESSON.

1. **CRESPE**, mod. crêpe, s. f., rondelle de pâte très mince faite de farine détrempée avec du lait et des œufs, qu'on a fait frire en couche légère dans une poêle :

Pus avoyunt sauns assez et perdriz,
Grives, alowes, e pluviers ben rostez ;
E braoun, e *crispes*, e friture.
(*The treatise of Walter de Biblesworth*, p. 174, Wright.)

Pour faire lor *crepes*. (1380, Trinité, A. Vienne.)

Tourtelletz ou *crespes*. (*Le Grant Herbier*, f° 84 v°.)

Pour faire des *crespes*. (1500, Ste-Croix, A. Vienne.)

2. **CRESPE**, mod. crêpe, s. m., étoffe de laine fine à fil ondulé :

Tous ses queuvrechiefs, pieches et *crespes*. (1441, *Testam.*, ap. Roquefort, *Supplem.*)

De vos cheveus le *crespe* refrige
Que cinq beaus doigts retroussent de maint tour.
(CL. DE MORENNE, *Poés. prof.*, p. 23.)

CRESPELU, mod. crêpelu, adj., frisé de manière à former une touffe épaisse ; ridé :

La perfection de la noix de galle se connoist quant elle est menue, *crespellue*, et ferme dedens non pouldreuse. (1548, *Bastim. de receptes*, f° 20 r°.)

Mesmes cheveux *crespelus* de fin or.
(RONS., *Franc.*, I.)

De cheveux *crepelus*, vray ornement du chef.
(FR. PERRIN, *Pourtraict*, f° 59 v°.)

CRESPEMENT, adv., en formant des frisures :

Au moins jusques a tant que d'une soie blonde
Son menton blanchissant fut *crepement* couvert.
(*Le tombeau de P. L. de Bonnefoi*, 1560.)

Qu'est devenu ce poil *crespement* blond doré ?
(DESPORT., *Div. Amours*, XXXVII.)

Vous juriez vos cheveux *crespement* blondissans.
(ID., *Elég.*, II, IV.)

1. **CRESPER**, mod. crêper, verbe. — A., rider :

La viellesse, qui bientost changera tes cheveux d'or en argent, te *crespera* le front, aplatira tes joues. (LARIV., *Tromper.*, IV, 15.)

— Réfl., se rider :

Arbres, buissons, et hayes, et tailliz
Se crespent lors en leur gaye verdure.
(SCEVE, *Delie*, CLVII.)

Cependant le vent doucement s'enfle, et la mer commence a *se cresper*, et faire branler ses ondes. (*Merlin Cocc.*, XII.)

— A., boucler, friser ;

Le soleil en *crespa* sa chevelure blonde.
(RONS., *Od.*, V, p. 221, Mellerio.)

— *Crespé*, part. passé, frisé, bouclé :



Ele a chief blont, *crespé* et gai.
(R. de la Pierre, ap. Mætzner, *Altfr. Lieder*, p. 43.)

Cheveux noirs et *crepes*.
(*Vie des Pères*, ms. Chartres 371, f° 101 r°.)

Cheveux *croispes*. (*La Nef des folz*, f° 3 v°.)

Par la les ruisselets dessus l'arene blonde,
Crespez de mille pliz...
(Fr. Perrin, *Sichem*, f° 12.)

2. **CRESPER**, v. n., craquer :

Ces bastons *crespent* fort, escoutez comment ses pantoufles *crespent*. (Palsgr., p. 500.)

Escoutez comment il fayt *cresper* ces tendrons entre ses dens. (Id., p. 501.)

CRESPI, mod. crépi, s. m., couche de plâtre, de mortier dont on enduit un mur :

Les enduits et *crespis* de maçonnerie faicts a viels murs. (*Coust. du vicomté de Paris*, ap. Ch. Du Moulin, *Coust. gén. et particul. du roy. de France*, t. I, f° 6 r°.)

Le *crespi* ou blanchiment (des murailles) se deschet dans peu de temps par les pluies. (O. de Serres, V, 8.)

CRESPILLÉ, adj., frisé :

De ses ondes cheveux les uns esparpilles
Voloyent d'un art sans art, les autres *crepilles*,
En mille et mille anneaux donnoyent beaucoup [de grace
A son front plus poly qu'une piece de glace.
(Du Bartas, *Judit*, IV.)

CRESPILLEMENT, s. m., action de friser :

Crispatio, calamistratio. *Crespillement*. (*Trium ling. dict.*, éd. 1604.)

CRESPILLER, v. a., friser avec le fer :

Crispare, calamistrare, *crespiller*, faire crespe, ou grediller. (*Trium ling. dict.*, éd. 1604.)

1. **CRESPINE**, s. f., parure de crêpe, gaze :

Sor lor cols metent lor joiaus,
Et lor *crespines*.
(*Des Cornetes*, ap. Jub., *Jongleurs et Trouvères*.)

— Fig., en parlant de feuillage :

La les soupirs coulez des bouches zephyrines
Esbranloyent surpendus les nouvelles *crespines*,
Et les tendres jettons des arbres verdoyans.
(A. Belleau, *Œuv. poét.*, Hyacinthe et Chrysolithe.)

2. **CRESPINE**, s. f., état de ce qui est crêpé, frisé :

La belle et blonde *crespine*
De ses cheveux.
(Belleau, *la Reconn.*, II, 3.)

CRESPIR, mod. crépir, verbe. — A., enduire un mur d'une couche de plâtre, de mortier :

Pour *avoir crapy* et enduict les murs. (1541-42, *Compte du cellerier de Nancy*, A. Meurthe.)

Maison *crespie* et enduite. (Amyot, *Prop. de tab.*, VI, 7.)

— Crêper, retrousser les cheveux pour les faire bouffer :

Crespes et cuevrechiez *crepir*.
(J. Bretel, *Tourn. de Chauvenci*, 2390.)

— *Crespi*, p. passé, crépelu, frisé :

L'altre (partie de la queue) blanche, [tote *crespie*,
Les piez copez, les jambes plates.
(*Eneas*, 4066.)

Cf. Crespir 1, t. II, p. 368ª, et Crespir 2, t. II, p. 368ª, dont la définition, *craqueter*, doit être remplacée par: *devenir grenu*.

CRESPISSEURE, mod. crépissure, s. f., frisure ; action de crépir un mur, résultat de cette action :

Adonc selon la diversité de la chaleur se diversifient les cheveulx ou en abondance ou en petitesse ou en *crespissure* ou couleur. (B. de Gord., *Pratiq.*, II, i.)

Pour bien faire les incrustations, il y fault pour le moins trois *crepissures* de placages l'une sur l'autre. (J. Mart., *Archit. de L. B. Alb.*, f° 112ª.)

Crespisseure. Encostradura, capo de yesso. (Oudin, 1660.)

CRESPU, mod. crépu, adj., frisé de manière à former une touffe épaisse :

Laictues *crespues*. (Cotereau, *Colum.*, XI, 3.)

Cheveux *crespus*. (R. Est., *Thes.*)

— Fig. :

Ni le soleil ne rayonne si beau
Quand au matin il nous montre un flambeau
Tout *crespu* d'or.
(Rons., I, p. 38, Mellerio.)

CRESSIFIER, v. Crucefier.

CRESSON, s. m., plante vivace qui croit au bord des ruisseaux et dans les terrains inondés :

Sel et *kerson* et bis pain
Aporté ot.
(*Chans.*, ap. Bartsch, *Rom. et Past.*, p. 215.)

Creson.
(*Vie des Pères*, B. N. 23111, f° 9ᵇ.)

Nasturcium, une herbe, *cresson*. (*Gloss. lat.-fr.*, ms. Montp. H 110, f° 189 v°.)

La fontaine dou *creisson*. (*Cont. de G. de Tyr*, Flor., B. Laur., 10, XXIII.)

A vainne ronpue restraindre, beves le jus de plantain et de *cresson*. (xiiiᵉ s., *Rem. pop.*, Am. Salmon, dans *Etudes rom. déd. à G. Paris*, p. 259.)

Et *creson* cuilli en fontaine.
(*Du Prestre et d'Alison*, B. N. 19152, f° 49ᵈ.)

Creçon. (*Liv. de fisiq.*, ms. Turin, f° 10 r°.)

Croyson. (*Platine de honneste volupté*, f° 34 v°.)

De la salade ou du *croisson*.
(*Sermon*, 68, Picot et Nyrop, *Nouv. Rec. de farces*, p. 194.)

Planter le *cresson*.
(Cl. Mar., *Ball.*, Du temps que Marot estoit au Palais, p. 263, éd. 1596.)

CRESSONNIERE, s. f., endroit humide où le cresson croît en abondance :

Sour leur *cresonniere* k'il tienent a Saint Martin. (1286, A. N. L 992, pièce 109.)

A le *cressoniere*. (13 mai 1288, Moreau CCIX, pièce 96, B. N.)

Pour avoir fete une *cressoniere*. (1388, *Compt. d'Est. d'Entraigues*, f° 18 v°, A. Loire.)

Le cheval de Cassiel demoura en une *cressoniere*. (*Perceforest*, t. I, f° 74.)

CRESTAL, s. m., cristal :

Crestal.
(*Rom. d'Alex.*, f° 5ᵉ.)

La boce bries, les dens ingaus,
Plus blans qu'ivoires ne *crestiaus*.
(*Athis*, B. N., f° 120ᵈ.)

Cristallus et cristallum, *cretal*. (*Gloss. de Conches*.)

Cf. Cristal.

CRESTE, mod. crête, s. f., excroissance charnue, découpée, qui forme saillie sur la tête de certains gallinacés.

— Partie saillante qui surmonte un casqué :

Desus la *creste* ot une liste,
De fin or fu.
(*Eneas*, 6488.)

Quatre crestes, deux a cheval et a mettre sur heaumes. (1313, *Inv. de Mahaut d'Artois*, pièce 48.)

Crate.
(J. de Priorat, *Liv. de Vegece*, B. N. 1604, f° 12 v°.)

— Partie saillante, étroite, sur la cime d'une montagne, d'un fossé :

Li os chevauce par *cretes* et par combles.
(*Loh.*, ms. Berne 113, f° 5ᵉ.)

Dehuers le *creste* dou fosset. (16 octobre 1301, *C'est Jehan dou Maisnil*, chir., S. Brice, A. Tournai.)

Couchant supz le *creste* d'ung fosset. (*Chron. des Pays-Bas, de France, etc.*, Rec. des Chr. de Fland., t. III, p. 518.)

CRESTELER, v. n., crier comme une poule :

Ma famme s'y bret et *crestelle*.
(*Chans. norm. du* xviᵉ *siècle*, XXV, Jacob.)

Toujours ne cesse de rever,
De *cresteler* et ragacer.
(*Le Trocheur des maris*.)

CRESTER, mod. crêter, verbe. — Réfl., dresser sa crête :

Le serpent s'aira, s'a drecié la hure,
Et *se creste* et estent et escume d'ordure.
(*Maug. d'Aigr.*, B. N. 766, f° 4 r°.)

— Fig. :

Et encontre touz ceuz *se crestent*
Qui bien dient.
(G. de Coinci, *Mir.*, col. 177, Poquet.)

— *Cresté*, part. passé, qui porte une crête :

Bertran le regarda comme lyon *cretez*.
(Cuv., *B. du Guesclin*, 1645.)

Desja les coqs *crestez* avoient par leur chant annoncé la venue du jour. (Lariv., *Nuictz*, XII, v.)

— Qui porte un ornement en guise de crête :

Armet *cresté* d'un beau et grand panache. (Amyot, *Theag. et Car.*, ch. xviii.)

Le morion *cresté*.
(Fr. Perrin, *Imploration de paix*, f° 3 r°.)

— Redressé, façonné en forme de crête :

D'espics *crestez* ondoyent les champs vers.
(Rons., *Amours*, I, cxcii.)

— Fig., orgueilleux :

Quelques mignons *crestez* venans nouvellement des universitez. (Du Haillan, *Est. des aff. de Fr.*, préf.)

Cf. II, 368ᵃ.

crête, mod., v. Creste. — **crete marine**, v. Christe marine.

1. **cretique**, mod. critique, adj., qui décide de l'issue favorable ou funeste d'une maladie :

Fievre *cretique*. (Corbichon, *Propriet. des choses*, XII, 17.)

2. **cretique**, adj., crétois :

Aristolochie *cretique* ou erratique. (Joub., *Gr. chir.*, p. 654.)

creton, s. m., morceau de graisse; morceau de panne de porc frite dans la poêle; débris de graisse de porc ou de mouton :

Vers li se trestourna (la tigresse) par merveilleus [randon,
D'ardure escume et frit aussi comme *creton*.
(*Doon de Maience*, 1528.)

Que nul ne pourra fondre cieu ou *creton*, se ce n'est a blanc. (1403, *Ord.*, VIII, 601.)

Cretons qu'on frit en une paiele sur le feu. (*Vis. de Tondal*, f° 5 r°.)

Des que jouer les voit et rire
Se prend a crever et defrire
Et dessechier comme ung *craton*.
(*Apol. mulier.*, ms. Barberini, f° 18 r°.)

Creton ou char arse. Cremium. (*Vocabularius brevidicus*.)

creu, mod. crû, s. m., ce qui croît dans un territoire déterminé :

De toutes denrees et marchandises que les bonnes gens vendront de leur *creu* et nourriture. (28 fév. 1435, *Ord.*, XIII, 211.)

Ne mettre ou avoir en sa maison des dis vins du *crut* de la dicte ville. (18 sept. 1436, *Reg. aux public.*, A. Tournai.)

— S. m., t. de fauconnerie, milieu d'un buisson où la perdrix se retire pour éviter la poursuite des chiens :

La baguette est propre aux autoursiers pour la fourrer dans les buissons, et faire repartir la perdrix, quand elle se met au *cru*. (Desparron, *Fauconn.*, V, 15.)

creuce, v. Cruche. — **creucefier**, **creucefis**, v. Crucefier, Crucifix.

creue, mod. crue, s. f., résultat de la croissance :

La *crehue* de l'eaul. (*Compt. de Nevers*, 1389-92, CC 1, f° 17 v°.)

— Augmentation d'une somme à payer :

Les chefs d'esquadres et le lieutenant, ont chascun un conseiller de *crue* payé aux gages du prince. (O. de La Marche, *Estat de la maison de Charles le Hardy*, Du second estat.)

Cf. II, 370ᶜ.

creuer, v. Cruel. — **creulment**, v. Cruelment. — **creus**, v. Crues. — **creusement**, mod., v. Cruesement. — **creuser**, mod., v. Crueser.

creuset, s. m., vaisseau de terre ou de porcelaine destiné à faire fondre ou à calciner certaines substances :

Soixante *croisetz* de terre a fondre l'artillerie. (Juill. 1514, *Inv.*, A. Vienne.)

Neuf petiz *crousetz* de porcelaine. (1523, *Inv. de Marguerite d'Autriche*, ap. V. Gay.)

Cf. Croisel, II, 378ᵃ, et Croiset, II, 378ᵇ.

creusier, v. Croisier. — 1. **creux**, v. Crues.— 2. **creux**, mod. Crueus.

crevace, mod. crevasse, s. f., fente plus ou moins profonde qui se produit à la surface d'un corps :

Par le grant fais la nes puisa,
Par *crevaces* l'eve i entra.
(*Eneas*, 2556.)

L'ermine va sous sur une muntaine
Et quant vint al chef de la pleine
Dedenz une *crevesce* entra.
(*Guy de Warwick*, ms. Wolfenbüttel, f° 68c.)

Si furent en la terre granz et parfondes les *crevaces*. (*Lancelot du Lac*, B. N. 1430, f° 25ᵇ.)

Ou simulacre d'une vache,
Ou il avoit une *crevace*,
La mist Pasiphe sa jointure,
Pour souffrir du tor la pointure,
Aussi come une beste brute.
(J. Le Fevre, *Lament. de Math.*, II, 1593, Van Hamel.)

Rima, fendache, *crevache*. (*Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 7679, f° 239 r°.)

Anfractus, *creveche*. (*Gloss. de Douai*.)

Rima, fandace, *cravace* pour regarder. (*Gloss. de Salins*.)

Crevache (petite), rimula. (*Vocab. brevidicus*.)

— Fig. et par injure :

Aga, ma grosse *crevasse!* c'est un mechant; tu le verras bouillir en enfer. (Cramail, *Com. des Prov.*, III, 7.)

Cf. II, 371ᵃ et 371ᵇ.

crevacier, mod. crevasser, v., fendre plus ou moins profondément la surface d'un corps.

— Réfl., se fendre en crevasse :

Nous voyons en esté la terre *se* fendre et *crevasser* de trop grande chaleur. (Grevin, *Venins*, I, 12.)

Ces bastiments fondes sur la terre molle, *se sont crevasses* et ruines. (*Somm. descr. du pais et comté de Bigorre*, l. I, ch. vi.)

Le vaisseau qui sur mer *se crevasse* et pertuise.
(Fr. Perrin, *Pourtraict*, f° 47 v°.)

Reserrer les affuts a couvert de peur qu'ils ne *se* pourrissent, retirent et *crevassent*. (Sully, *Règl. p. le cons. de guerre*, ap. P. Clém., *Portr. hist.*, p. 506.)

— N., au sens du réfl. :

Cela fait fendre et *crevasser* l'arbre. (Du Pinet, *Pline*, XVII, 11.)

— *Crevacié*, part. passé, fendu :

Hiulcus, fendus ou *cravaciez*. (*Gloss. de Salins*.)

Des cisternes *crevassees* qui ne peuvent contenir les eaux. (Aub., *Hist. univ.*, I, 13.)

crevaille, s. f., action de crever :

Ils estoient invitez aux *crevailles* de l'hoste, et y alloient en diligence, proches parents et alliez. N'entendans ce gergon et estimants qu'en iceluy pays festin on nommast *crevailles*, comme deça nous appellons relevailles, fiansailles, espousailles... fusmes advertis que l'hoste en son temps avoit esté bon raillard, grand grignoteur, beau mangeur de souppes lyonnoises, ...; et ayant ja par dix ans peté graisse en abondance, estoit venu en ses *crevailles*. (Rab., *Cinquiesme livre*, ch. xvii.)

Aux depens des *crevailles* et entrailles de vos bources. (Des Laur., *Fant. de Bruscamb.*, prol.)

crevasse, mod., v. Crevace. — **creveche**, v. Crevace.

crevecœur, s. m., déplaisir cuisant :

Cil corroz a non *crievecuer*.
(*Parton.*, B. N. 19152, f° 163c.)

Quel *crevecœur* doit estre a un homme... quand il voit ce devant quoy il s'est prosterné, estre appliqué a des ouvrages si ors et si sales qu'on a honte de les nommer. (H. Est., *Apol.*, f° 6 r°.)

Quel *creve cœur* luy fut de la voir ravir et transporter devant ses yeux, pour la mener (Sara, femme d'Abraham) a Pharaon. (Cholieres, *Matinees*, p. 192.)

crevelle, mod. carvelle, s. f., grosse tête polygonale de certains clous :

Clous a *crevelle*. (Fournier, *Hydrogr.*, p. 28.)

crevement, s. m., ce qui fait crever, éclater, pris au fig. :

Regret perpetuel et *crevement* de cueur. (O. de La Marche, *Parem. et Triumph. des Dames*, ch. xxi.)

Je ne pourrois (croire) sans *crevement* de cœur, que la dite ligue a esté faite du con-

sentement du roy de France. (17 juill. 1586, *Lett. de M. Stuart*, à M. de Chateauneuf.)

CREVER, verbe. — N., s'ouvrir en éclatant par excès de tension ; être sur le point d'éclater, au propre et au fig. :

E maint en chiet qui ne relieve,
Kar la grant presse maint en *crieve*.
(WACE, *Rou*, 3e p., 8827.)

Et au quint *crevoit* li bouche par destreche. (HENRI DE VAL., § 563.)

Se n'ai tel duel et tel envie
Por un petit dire ne *crief*
Se je par vos n'en vieng a chief.
(G. DE COINCI, *Mir.*, B. N. 2163, f° 6c.)

J'ay le cœur qui me *creve*, que je ne vous puis mander autre chose. (*Lett. de S. Vallier à Mme la grant seneschalle*, dans *Procès crim. de Jeh. de Poitiers*, p. 30.)

Je suis sortie de la maison crainte que le cœur ne me *creve* de la veoir en si grande misere. (LARIV., *la Constance*, IV, 4.)

La fable du Trevisan fit tant rire les dames qu'elles *crevoient* quasi. (ID., *Nuicts*, V, fab. 4.)

Jetteres une huictiesme partie de vin nouveau tout chaud, dans lequel aures bouilli jusqu'au *crever*, des grains de raisins noirs bien meurs. (O. DE SERRES, III, 10.)

— *Crever de santé*, avoir une santé florissante et de l'embonpoint :

Un gros garçon qui *creve de santé*
Mais qui de sens a bien moins qu'une buse.
(CL. MAROT, *Epigr.*, CCLXXX, t. III, éd. 1731.)

— A., ouvrir en faisant éclater :

Enz en mon cuer forment me doil
Se a cest coup ne vos *crief* l'œil.
(*Renart*, Br. XVIII, 89.)

— Fig., *crever les yeux*, empêcher de voir, aveugler :

Il fait bien poudreux, la poudre me *creve les yeux*. (*Colloquia cum dictionario sex linguarum*, Anvers, 1583.)

— Soûler, faire boire et manger avec excès :

Comme un pourceau qu'on engraissera en l'auge, qu'on *aura crevé* de gland ou d'orge. (CALV., *Serm. sur le Ps. 119*, p. 121.)

— *Crevé*, part. passé, meurtri de crevaces :

Ses pies regarde ensanglentes
Et *creves*.
(J. DE CONDÉ, *Magnif.*, ms. Casan, v. 253.)

— Mort :

Crevet estoient li destrier.
(*Couci*, 1156.)

— Par extens. et fig. :

Il y en a aucuns qui ont parlé diversement de sa mort, et mesme de poison. Possible qu'ouy, possible que non ; mais on la tient morte et *crevee* de despit. (BRANT., *Dames illustres*, Catherine de Médicis.)

Cf. II, 371c.

CREVICE, v. ESCREVICE.

CREX, s. m., avocette, oiseau :

L'oyseau qu'on nomme *crex*. (BELON, *Nat. des oiseaux*, III, 9.)

CRI, s. m., son perçant que lance la voix ; paroles prononcées d'une voix très haute :

Dunc recumencent li hus et li *cris*.
(*Rol.*, 2064.)

Cil se deffendeient a peine,
Car li *criz* ert molt espeissiez.
(*Eneas*, 3700.)

Lors comensa et la noise et li *cris*
Parmi les barres et parmi les pastis.
(*Loh.*, ms. Montp., f° 97c.)

La chevalerie de l'ost, erraument qu'ele ot oi le *cri*, si s'armerent tuit. (VILLEH., § 219.)

Quant entendi des oisellons le *crit*.
(*De Venus la deesse d'amor*, st. 8.)

— Publication :

Fut fait un *cry* solemnel, a son de trompes ou trompettes, portant deffense a tous. (J. CHARTIER, *Chron. de Charl. VII*, c. 252.)

— *A cor et a cri*, en sonnant du cor et en poussant des cris :

Et desja de vistesse extreme
Se court, se presse *a cri et cor* (le cerf)
Suivi de la meute courante.
(JOD., *Œuv. mesl.*, f° 275 r°.)

— *Emporter le cri*, remporter les suffrages :

Et lendemain furent faites belles joustes en l'ostel de saint Pol, desquelles *emporterent le cry* et eurent la voix des dames, le comte d'Arondel, et messire Jehan, bastard de Saint Pol, comme les mieulx joustans. (MONSTRELET, *Chron.*, II, 110.)

CRIAGE, s. m., action de crier en vente ; office de crieur public :

Celui les peut maintenant toz faire vendre (les gages) l'un apres l'autre au *criage* par ledit crior. (*Assis. de Jérus.*, I, 198.)

Et se aucun crior establi par le seignor ou par le visconte vent un gage au *criage*. (*Liv. de J. d'Ibelin*, ch. CXXII.)

La commission pour acorder du *criage* du vin. (1345, *Cart. mun. de Lyon*, p. 330.)

Cf. II, 372b.

CRIAILLEMENT, s. m., criaillerie :

Ils le coucherent (un blessé) donc par terre, l'un d'eux lui tenant la teste en son giron, et firent plusieurs *criaillements* et chansons a quoy le malade ne respondoit. (1612, MARC LESCARBOT, *Hist. de la Nouv. France*, t. II, p. 53.)

CRIAILLER, v. n., crier sans cesse d'une façon désagréable ; se plaindre à tous propos d'une personne ou d'une chose, pour des causes de peu d'importance :

Ouir les procureurs et advocats me *criailler* aux oreilles. (BELLE-FOR., *Secr. de l'agric.*, p. 342.)

Toujours *criaillant*.
(GAUCH., *Plais. des champs*, p. 264.)

CRIAILLERIE, s. f., action de criailler :

La *criaillerie* temeraire et ordinaire passe en usage, et fait que chacun la mesprise : celle que vous employez contre un serviteur pour son larcin, ne se sent, d'autant que c'est celle mesme qu'il vous a veu employer cent fois contre luy, pour avoir mal rinsé un verre, ou mal assis une escabelle. (MONT., l. II, c. XXXI, p. 475.)

CRIAL, v. CRUEL.

CRIANT, adj., qui crie :

Quelquefois les corbeaux et les troupes *criantes*
Des gays vont predisant les pluyes survenantes.
(GREVIN, *Venins*, I, 18.)

CRIARD, adj., qui crie sans cesse, qui crie d'une manière désagréable :

Criart, *criarde*. (R. EST., *Thes.*)

Musique grossiere et *criarde*. (DAMPMART., *Merv. du monde*, f° 93 v°.)

On n'entend point l'oye *criarde*.
(DESPORT., *Diane*, II, XIV.)

C'est toi pour qui *criart* est mon haubois.
(FILB. BRETIN, *Louange de soy mesme.*)

— S. :

Ung *criart*. (R. EST., *Thes.*, Oblatrator.)

CRIATOUR, v. CREATOR. — **CRIBE**, v. SCRIBE.

CRIBLAGE, s. m., action de cribler :

Pour la moulture d'une asnee (de froment) et pour le *criblage*. (PARADIN, *Hist. de Lyon*, p. 319.)

Criblage. A sifting. (COTGR., 1611.)

CRIBLE, s. m., réceptacle dont le fond est percé de trous pour séparer des objets de grosseur inégale, et en laisser passer les uns en retenant les autres ; s'emploie souvent au figuré :

Qui ont refait le *crule* au molin. (1307, *Revenus des terres de l'Artois*, A. N. KK 394, f° 13.)

Herse, *crible*, rastel et beche.
(J. LE FEVRE, *Lament. de Math.*, I, 801, Van Hamel.)

Crebrum, *crieules*. (*Gloss. de Douai.*)

Cruble.
(CHR. DE PIS., *Poés.*, B. N. 604, f° 44 v°.)

Cribre a cribrer avoine. Cribrum. (*Vocabularius brevidicus.*)

La *crible* et la chiviere,
Ratel et petel, et mortier.
(*Complainte du nouveau marié*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., t. I.)

Mes petis biens j'ay laissez sur le *crible*,
Abandonnez aux pertuys des larrons.
(J. BOUCHET, *Ep. fam.*, LXVII.)

Crisble. (*Jard. de santé*, I, 454.)

Un *crule*. (1605, *Invent.*, Arch. Spa.)

— Fig. :

Cribles de nostre conscience.
(RUTEB., p. 104, Kresner.)

CRIBLEAU, s. m., petit crible :

C'est folie puiser l'eau au *cribleau*.
(*Prov.*, ap. Gabr. Meunier, *Tres. des Sent.*)



CRIBLEMENT, s. m., action de passer au crible :

Ils auroient honte de l'hierarchique, et du *criblement* des ministres. (BEROALDE, *Moyen de parvenir*, p. 419.)

CRIBLER, v. a., passer au crible ; percer de trous comme un crible :

Crebler nous vielt dyables comme les bles.
(G. DE COINCI, *Mir.*, B. N. 22928, f° 26ª.)

Totes ces choses tribleras et *cribleras*. (BRUN DE LONG BORC, *Cyrurgie*, ms. Salis, f° 81ᵉ.)

Et ledit Anthoine pensant de son cheval au dedans de ladicte hostellerie et *criblant* de l'avoyne a l'entree pres dudit Morice... (1462, A. N. JJ 198, f° 303 v°.)

Soit ceste suie mise en poudre, puis *soit cribree*. (*Secres de Salerne*, ms. Modène Este 28, p. 156.)

Crisbler. (*Jard. de santé*, I, 454.)

Pour *avoir crioullé* et mis a point .XII. mines de bled. (1508, *Compte*, A. Douai.)

— Fig. :

Personnes curieuses qui par disputation sçavent *cribler* les opinions. (PONT. DE TYARD, *Solit. pieus.*, p. 52.)

CRIBLEUR, s. m., celui qui passe au crible :

Crieulleurs de grains. (1493, A. Douai.)

Trois *cribleurs* ou bluteurs. (LE BLANC, *Cardan*, f° 51 r°.)

CRIBLEURE, mod. criblure, s. f., résidu de ce qui est passé au crible :

Si aucuns veulent faire cribler leurs grains, faire le pourront ; et seront les *criblures* deduites du poids. (1439, *Ord.*, XIII, 304.)

Cribleure de son. (JOUB., *Gr. chir.*, p. 228.)

CRIBLEUX, adj., percé de trous comme un crible :

Os spongieux ou *cribleux*, pource qu'en luy y a plusieurs trous comme aux esponges. (PARÉ, III, 4.)

Os *cribleux* du nez. (*Ib.*, VIII, 15.)

CRIBRER, v. CRIBLER.

CRIC, s. m., machine à crémaillère propre à soulever un fardeau, à tendre un ressort :

Fourbisseure d'un *cric* d'arbaleste. (Sept. 1447, *Compt. de René*, p. 219.)

CRI CRI, s. m., chant du grillon, de la cigale:

La formi se rid des grillons,
Au pré, ou croist herbe et fleurette.
Cric, cric, font ilz, ce n'est que feste
Jusques au froid gris et nuisant.
(EST. FORCADEL, *Epigr.*, à Fr. Bertrand.)

CRIEE, s. f., proclamation annonçant publiquement une vente de biens en justice :

Et pour a eulx ravoir le brevet d'icelles *criees*. (1491, *Exéc. test. de Thomas de Turby*, A. Tournai.)

Cf. II, 372ᶜ.

CRIEMBRE, mod. craindre, verbe. — A., tendre à éviter qqn ou qqch. dont on attend, dont on redoute qq. mal :

S'or ne m'en fui, molt *criem* que ne t'en perde.
(*Alexis*, XIᵉ s., st. 12.)

Esledest li miens cuer que il *crenged* le tuen num. (*Lib. psalm.*, LXXXV.)

Ne *crienges* cume riches sera faiz li huem. (*Psalt.*, Brit. Mus. Ar. 230, f° 57 v°.)

Pramet nos bien,
Seiez segurs, mar *criembreiz* rien.
(*Eneas*, 621.)

Cil ne *criement* mais nul oré
Par cels n'iert mais terre conquise.
(*Ib.*, 254.)

Li fel ne *crement* mie ma gerre.
(*Tristan*, I, 3155.)

De deus parz li est buene amie,
Car sa mort *crient* et s'enor viaut.
(CHREST., *Clig.*, 3792.)

Mult l'*unt* cil de ses marches *cremu* e reduté.
(WACE, *Rou*, 2ᵉ p., 1886.)

Dunt *crem* Deus seit vers mei irié.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 11258.)

Se vus ne *cremeiz* Deu, *cremeiz* enfer, ki art.
(GARN., *S. Thom.*, 771.)

En amer et *crembre*.
(G. DE CAMBRAI, *Barlaam*, p. 63.)

Li premiers poinz de sapience
Si est Dieu *creimbre*.
(*Vie des Pères*, B. N. 23111, f° 27ª.)

Sur toutes riens doit Dieu *crembre* et amer. (*Ass. de Jér.*, t. II, p. 20.)

Se doit l'en *creimbre* en sa bonne cheance que apres ne viegne maus. (*Mor. des phil.*, ms. Chart. 620, f° 10ᵇ.)

Se vos *cremisse* enuier.
(*Des .XV. sign.*, ms. Berne 354, f° 60ᵇ.)

La char emferme *crint* la mort.
(*Pass. D. N.*, ms. S. Brieuc, f° 49ᵇ.)

Tu ne *craimbras* mie plus mal. (GUIART, *Bible*, Soph., ms. Ste-Gen.)

Vous *craingnez* voz ennemis.
(EUST. DESCH., VI, 118.)

— Éprouver des craintes pour :

Je digneray icy pour m'en aller tout droit a ma pauvre sœur qui faict un si tres grant deul, et l'a continué tant de jours, que je *crains* bien sa santé. (Mars 1537, MARG. D'ANG., *Lett.*, CXXXIII.)

— N., éprouver une crainte :

Celui mostre tut en apert
Qui a combatre ja ne *crienge*
Ne que de mort ne li suviengo.
(BEN., *D. de Norm.*, I, 496.)

Je ne dy pas qu'on ne se doyve traire
D'un maulvais pas et *craindre* a y entrer.
(J. MAROT, *Voy. de Venise*, Har. de Montjoye, f° 50 r°, éd. 1532.)

— Réfl., même sens :

Jo *me creindreie* que vos vos meslisez.
(*Rol.*, 257.)

Trop *se criement*, sont en effroi.
(*Tristan*, I, 1499.)

Et dist Berrous : Conpains, ne *vos cremes*.
(RAIMB., *Ogier*, 4931.)

Il *se criement* d'agait que por aus ne soit mis.
(*Aiol*, B. N. 25516, f° 131ª; 5022, A. T.)

Amis, fait il, ne *vous cremes !*
(*Atre per.*, B. N. 2168, f° 6ᵇ.)

Et ele *se crient* que li rois ne s'aperchut de l'amors quil a entre vous et Lancelot. (*Artur*, ms. Grenoble 378, f° 34ᶜ.)

CRIENTE, mod. crainte, s. f., tendance à éviter qqch. ou qqn dont on attend qq. mal :

Pour la *criente* et por la folour
Est moult pensis toute la nuit.
(*Amadas*, B. N. 375, f° 319ᶠ.)

Creinte.
(*Dial. de S. Greg.*, ms. Evr., f° 39 v°.)

CRIEOR, mod. crieur, s. m., celui qui crie, qui fait du bruit ; celui qui fait l'annonce des enchères, qui publie des édits, des ordonnances :

Li *crieres* par tout cria.
(*Dolop.*, 2860.)

Quiconques devera debte a autrui par tesmoignage d'eschevins il n'en porra estre delivres dusqu'adont que li *creeres* li ara clamé quitte par eschevins. (1211, ap. Tailliar.)

Jehans Murgaus, li *crieres* de vin. (Mai 1294, *Raviestisemant Jehan Murgaut, le crieur de vin*, A. Tournai.)

Li *cryeres* des bans. (1348-82, *Compt. du Massart*, A. Valenciennes.)

Sept varlets *crieurs* de corps. (1343, *Compte d'Et. de la Fontaine*, p. 184.)

Li *crieres* des bans. (1361, *Compt.*, Valenciennes, ap. La Fons.)

Sergent et *crieur* des bans d'Orliens. (*Compte de Girart Goussart*, 1400-1402, Commune, III, Arch. mun. Orléans.)

Cryeur. (*De vita Christi*, B. N. 181, f° 72ª.)

CRIEOUR, v. CREOR.

1. **CRIER**, verbe.— N., lancer avec la voix un cri perçant, faire entendre un appel :

Je m'esdreçowe uncore en teniebres, et *criowe*, sa parole atendanz. (*Liv. des Ps.*, CXVIII, 147.)

El gient et plore, *crie* et brait,
Quant veit que ses amis s'en vait.
(*Eneas*, 1879.)

Tous les voisins *crient* sur luy qu'il a tres mal faict. (*Therence en franç.*, f° 234 r°.)

Toute sa famille lamente et *crie* a la faim. (BOAYSTUAU, *Theat. du monde*, II.)

— A., dire en poussant des cris, proclamer avec cris :

Sovent lor fait *crier* doleros cris.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 51ᵇ.)

Et ouyssies grans cris *crier*.
(*Athis et Porph.*, ms. St-Pétersbourg, f° 14ᶜ.)

Atant se departi li parlemenz et uns autres *fu criez* a Compigne ou moys de septembre. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 172b.)

Pepins tantost comme il *fut criez* a rois. (*Chron. des rois de Fr.*, Berne 607, f° 71b.)

Les doctes folies des poetes survivront les innombrables siecles a venir, *crians* la gloire des princes consacree par eux a l'immortalité. (Rons., *Od.*, Epitre au lect. de la prem. éd.)

La plus belle de toutes (les filles) *estoit criee* la premiere... et... on *crioit* celle qui la secondoit en beauté. (H. Est., *Apol.*, f° 4 r°.)

Ou il y avait une grande multitude de pauvres *criant* la faim. (L'Estoile, *Mém.*, 2e p., p. 21.)

Crier me faut mon mal toute la nuit.
(L. Labé, *Sonn.*, V.)

Faisant la sourde aux plaintes que je *crie?*
(G. Durant, *Dern. amours*, XXX.)

Aux peuples estonnez je *crierois* ces paroles.
(Bertaut, *Œuv.*, 3, p. 193.)

— *Crier les dents, le cœur, la bouche, les gouttes, la teste*, crier à cause du mal de dents, de cœur, etc. :

Par plusieurs jours m'a si tres bien frotté
Le dos, les reins, les bras, et le costé,
Qu'il me convint gesir en une couche
Criant les dents, le cueur, aussi *la bouche.*
(Cl. Mar., *Epistre p. le Cap. Rais.*, p. 140.)

Et telles gens qui nuyt et jour gourmandent,
Pour tout soulas a paillarder demandent
Ou a jouer, et puis le long dormir,
Crier la teste, et ordures vomir.
(J. Bouchet, *Noble Dame*, f° 127 v°.)

— *Crier les hauts*, jeter les hauts cris :

Quant ce vient a *crier les haulx*,
Les jeux ne luy sont gueres beaulx.
(*Serm. des maulx de mariage*, Poés. fr. des xve et xvie s., II, 13.)

— Anc., invoquer à grands cris :

Li chrestien te recleiment et *crient.*
(*Rol.*, 3998.)

— Citer à cri public :

Le venredi dessus dit apres la S. Bertremieu li dis Oudinez *fu criez* par Onriet de Alaincourt sergent de la baillie ou dehors des pons par trois fois haut et cler sus le fais dessus dit. (*Registre d'aud.*, 1332-34, f° 18 r°, A. mun. Reims.)

Cf. II, 373a.

2. **crier**, v. Creer.

crierie, s. f., action de crier sans cesse :

Adonc ont fait par l'abbaie
Grant pleur, grant plaint et grant *crierie.*
(*Vie S. Magloire*, Ars. 3122, f° 70 r°.)

Adont voissies grant *cririe.*
(*Couci*, 1768.

Pour les grans plaintes et *crieries* que avions tous les jours de nos subgects, de ce que noz escuz estoient journellement transportes hors de nostre royaume. (2 nov. 1475, *Ord.*, XVIII, 143.)

Par les princes elle est traictie.
Par les veneurs est acomplie.
Par cruelz chiens fine sa vie.
A sa mort on fait la *crierie.*
Sa chair en la fin est partie.
(Menot, *Serm. quadrag.*, 1526, f° 211 v°.)

crieule, v. Crible. — **crieulleur**, v. Cribleur.

crime, s. m., acte par lequel la loi morale est violée de la manière la plus grave :

De tanz *crimmes* fu acusez.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 35109.)

Grime noitore. (1290, A. Besanç., reg. mun., I, f° 173.)

Pour cas de *crim.* (1317, A. N. JJ 56, f° 100 v°.)

Por cas de *crin.* (1411, Arch. Fribourg, 1re coll. de Lois, n° 201, f° 57 v°.)

Creyme. (1412, Bibl. de l'Ec. des ch., 1860, p. 225.)

Criesme. (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5083, f° 32 r°.)

Crisme. (1454, A. N. Y 62, f° 6 r°.)

criminaument, v. Criminelment.

criminel, adj., coupable d'un crime ; qui constitue un crime :

Grant pecté *criminez.*
(*Loh.*, Vat. Urb. 375, f° 21a.)

Des laiz pecchez, des *criminaus*
Dunt mult les capables e faus.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 1537.)

.xxx. mil de la jent *criminal.*
(*Mort Aymeri*, 658.)

Pardon me face des pecies *crimines*
Que je ai fait, dont je sui enconbres.
(Raimb., *Ogier*, 3606.)

Que li un sunt de peché monde
Et molt en i a d'entechez
De toz les *creminaus* pechez.
(*Renart*, Br. IX, 330.)

Tous li gehist ses pecies *cremines.*
(*Huon de Bord.*, 8727.)

Quelque cas que ce soit, *criminey* ou civil. (1380, *Cart. de S. Et. de Vignory*, p. 20.)

criminelment, mod. criminellement, adv., d'une manière criminelle :

Criminaument. (G. de Langr., *Instit. de Just.*)

Criminalment. (*Ib.*)

Un autre empres ceci fu accuses *criminelment* devant le pueple. (Bers., *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 46.)

Vivre *criminelement.* (Courcy, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f° 113b.)

Estre pugnis *creminelment* ou chivilment. (Fév. 1396, *Reg. aux public.*, 1393-1408, A. Tournai.)

criminey, v. Criminel.

crin, s. m., cheveu ; poil rude, long et flexible de certains animaux :

La vertiz del *crin* alant en lur mesfaiz. (*Liv. des Psaum.*, Cambridge, LXVII, 22.)

Le col ot bai et fu bien gros,
Les *crins* indes et verz par flos.
(*Eneas*, 4053.)

— Fig., feuillage :

Le haut *crin* des bois
Qui vont bornant mon fleuve Vendomois.
(Rons., II, 128, Mellerio.)

crincquaillier, v. Quincaillier. — **crinel**, v. Crenel.

criniere, s. f., assemblage de longs crins qui garnit le cou de certains animaux ; fig., feuillage :

Criniere. A haire cloth ; also, a hood for a horse : also, a crannet ; armor for the necke, or mane, of a horse ; also, haire, or a locke, or tuft of haire, whence ; *criniere* horrible. An anglie bush of haire. Verte *criniere.* The haires of trees, vith the boughes or branches. (Cotgr., 1611.)

crior, v. Creor. — **crioudle**, v. Creable. — **criouller**, v. Cribler. — **criour**, v. Creor.

criquant, adj., qui craque, strident :

Saturne donne la voix tardive, bruyante et mal sonante, Mars la donne bruyante ou *criquante.* (A. Du Moulin, *Chirom.*, p. 28.)

Fleche... criquetante ou *criquante.* (La Porte.)

Contes moy son arroy (de la fauconnerie) : les [longes attachantes,
La creance, les gets, les sonnettes *criquantes.*
(Du Chesne, *Six. liv. du grand miroir du monde*, p. 83.)

crique, s. f., petite baie formant une sorte de port naturel :

La *crique* de Vateville. (1336, dans L. Delisle, *Classes agricoles en Norm.*, p. 291.)

Octroyons que doresnavant aucuns marchans estrangiers ou habitans de la ditte ville, ou autres personnes quelconques, ne leurs marchandises estans en la ditte ville, et es lieux de la *crique* et de la fosse de l'Eure ou se repose le navile venant au Havre de la ditte de Harfleur, ne puissent ou doient estre pris, arrestez. (1398, *Privilég. de Harfleur*, A. N. JJ 153, pièce 243 ; Duc., *Triquetum.*)

criquement, s. m., craquement :

En palpant avec la main, on oyt un *criquement* en l'os, et la douleur, quand on y touche. (Joub., *Gr. chir.*, p. 379.)

Le chameleon est un animal naturellement craintif, et qu'au moindre *criquement* de feuilles d'arbre ou autre bruit, s'estonne et s'epouvante. (J. de Coras, *Alterc. en forme de dial.*, p. 309.)

Criquement de feuilles seiches, strepitus. (R. Est., *Pet. Dict. fr.-lat.*)

criquer, v. n., craquer :

Une table de cuivre, d'airain, d'estaim ou plomb assez espesse tellement qu'elle ne *crique* point. (R. Est., *Dictionariolum.*)

Faire bruict, *criquer* comme une charrette. (*Trium ling. Dict.*, éd. 1604.)

Les herbes seiches *criquent.* Herbæ aridæ rixantur. (Nicot.)

— Faire entendre un cri strident :

Lors estoit la mi journee,
Lors par toute la vallee
Les grillons *criquoyent* au chaud.
(BAIF, *Premier liv. des Poëm.*, le Laurier.)

CRIQUET, s. m., cigale :

Li *criquet* ot discte
En yver et povreté.
(*Ysopet II*, fab. XXVIII.)

Que il ne t'aviengne autresi
Com au *crequet* qui au formi
Par besoing en hyver ala,
Et de son blé li demanda.
(*Chastoiem. d'un pere a son fils*, 197.)

CRIQUETANT, adj., qui crique :

Il s'acquist sur le front le fueillart *criquetant*.
(J. DE VITEL, *Prem. exerc. poét.*, Sonn., III.)

CRIQUETER, v. n., craquer :

Ayant si bon courage, que jamais il ne luy sortit un souspir ; encores que l'on entendit bien ses costes rompues *criqueter* les unes contre les autres. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, 2e vol., V, 2.)

Quantesfois ceste nuict soubz nous,
En nos passetemps si tres doux,
Criquetant d'un plaisant murmure
Tesmoignas tu (le lit) mon aventure.
(MAGNY, *Od.*, Descr. d'une nuit amour.)

Criqueter, digitis concrepare. (NICOT.)

— Faire entendre un cri strident :

Les cigales *cricquettent* avec un certain long trait. (DU PINET, *Pline*, XI, 51.)

CRIQUETIS, s. m., petit bruit aigre :

Les espis jaunissant
D'un plaisant *criquetis* le fermier esjouissent.
(GAUCHET, dans *Dict. gén.*)

CRIQUETTEMENT, s. m., fréquentatif de criquement, craquement :

Ces vers meinent tous un petit bruit, comme un petit *criquettement* quand ils mangent. (DU PINET, *Pline*, XVII, 24.)

Le son qu'ils peuvent rendre (les poissons) procede du *cricquettement* de leurs dents. (ID., *ib.*, XI, 51.)

CRIRIE, v. CRIERIE. — **CRISBLE**, v. CRIBLE. — **CRISBLER**, v. CRIBLER.

CRISE, s. f., phase grave d'une maladie :

Crise. (PARÉ, XX, 15.)

Cf. CRISIN, II, 374c.

CRISPANT, adj., crêpu :

La barbe argentine, longue et *crispante* comme les ondes d'un torrent. (*Alector*, f° 19 r°.)

CRISSEMENT, s. m., son aigu ou perçant ; grincement :

Stridor. *Crissement.* (JUN., *Nomencl.*, p. 249.)

Stridor, *crissement* ou bruit. (*Calepini Dict.*)

Grincement ou *crissement* des dents. (JOUB., *Gr. chir.*, p. 273.)

CRISSER, v. n., grincer :

Elles *crissent* (des dents) quand on frappe le fillet qu'ils tiennent aux dents. (JOUB., *Gr. chir.*, p. 273.)

CRISTAIL, v. CRISTAL.

CRISTAL, s. m., matière dure, parfaitement transparente :

Tute li fraint la bucle de *cristal*.
(*Rol.*, 1263.)

Et li pavemenz de desoz
D'iris et de *cristal* fu toz.
(*Eneas*, 6447.)

Li *cristals* est molt forz. (*Greg. pap. Hom.*, p. 58.)

Cristaul. (1316, *Coll. de Lorr.*, B. N.)

Et le *cristal* enlevé des oiseaulx. (1338, *Inv. d'Edouard III*, ap. V. Gay.)

Et le nouyau du milieu de *cristail.* (1420, *Inv. des joyaux de Charles VI*, n° 122.)

Critail. (1434, *Artill. du chât. de Blois.*)

Cf. CRESTAL.

CRISTALIER, s. m., ouvrier en cristaux, joaillier :

Il puet estre *cristalier* a Paris qui veut, c'est a savoir ouvrieres de pierres de cristal et de toutes autres manieres de pierres natureus qui veut, se il set le mestier et il a de quoi. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1re p., XXX, 1.)

Fame Aliaume le *cristalier*
Qui mainte pierre fist taillier.
(*Tournoiment des dames de Paris*, p. 396, Pierre Gentian.)

CRISTALLIN, adj., transparent comme le cristal :

Deseur le ciel, selonc aucuns,
Est .I. autres ciels tout communs
Environ amont et aval,
Si comme color de cristal
Blanc et clere et noble et fin,
Et l'appelle on ciel *cristallin.*
(GAUTHIER DE MES, *Image du monde*, B. N. 2021, f° 137b.)

Ciel *cristalin.*
(ID., *ib.*, B. N. 2173, f° 56 v°.)

Le ciel *cristalin* est cy sus,
Et encore tout par dessus
Le haut ciel est, ou sont les sains
Et les angels qui sont ençains
De gloire...
(CHR. DE PIZ., *Long est.*, 2035.)

Humeur *cristalline.* (EVR. DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 70b.)

Un voirre *cristallin* couvert, garny d'or. (1467, *Inv. de Charles le Téméraire*, n° 2340, ap. V. Gay.)

Chrystallin. (LA BOD., *Harmon.*, Ep.)

— S. m., cristal :

Une moult belle coppe ou saliere de *cristallin.* (1501, *Invent. de l'Hôtel-Dieu de Beaune*, Soc. d'archéol. de Beaune, 1874, p. 129.)

Une anse de coffret ou il y a .II. *cristalins.* (1502, *Inv. des reliq. de Fécamp.*)

Six verres de *cristalin*, couvers. (1544, *Inv. de Jehan de Badovillier*, ap. V. Gay.)

CRISTERE, v. CLISTERE. — **CRITIQUE**, mod., v. CRETIQUE.

CRITIQUER, verbe. — A., examiner les qualités ou les défauts d'une œuvre, faire ressortir les défauts des choses, des personnes ; prévoir l'avenir :

Critiquer, to play the criticke, to controll, or correct what another hath done ; also, to show the signes of it selfe ; or, to foreshow, by signes, what will succed. (COGR.,

— N., arriver à une crise :

La maladie de soy *criticquoit*, et tendoit a fin. (RAB., *Tiers livre*, ch. XLI.)

L'oraige me semble *critiquer* et finir en bonne heure. (ID., *Quart livre*, ch. XXII.)

La maladie *critiquoit.* Came to a crisis, or, altered on a criticall dairy. (COTGR.)

CRITIQUEUR, s. m., celui qui a la manie de critiquer :

Estans exposez a si grand nombre de *critiqueurs.* (VIGEN., *Comm. de Cés.*, Annot., p. 3.)

CROACER, v. CROASSER.

CROASSEMENT, s. m., action de croasser :

L'importun *croassement* des corbeaux. (J. DU BELLAY, *Def. et illust.*, dans *Dict. gén.*)

— Coassement :

Le *croaxement* des grenouilles. (O. DE SERR., I, 7.)

CROASSER, v. n., en parlant du corbeau, pousser le cri particulier à son espèce :

Quand le crobel *croesce* souvent nous disons estre signe de plueve. (XVe s., Valenciennes, ap. La Fons.)

Je voy
Quelque enroué corbeau *crouasser* devant toy.
(E. JOD., *Ep. a Marg. de Savoie.*)

Le corbeau qui *croace* a la pluye. (GREVIN, *Œuv. de Nicandre*, p. 32.)

CROAXEMENT, v. CROASSEMENT.

CROC, s. m., fer recourbé à long manche, pour tirer à soi qqch., pour accrocher :

Chaenes e *crocs.* (*Rois*, p. 257.)

Espalles grailes et braz gros,
Les mains a teles come *cros*,
Treis cols a gros et serpentins,
Et de colovro a les crins.
(*Eneas*, 2573.)

Et prenoit les nes totes ardanz a *cros.* (VILLEH., § 218.)

Lors s'en vait Galahaus a l'escu et l'oste du *crok* et le baille a l'un de ses escuiers. (*Artur*, ms. Grenoble 378, f° 71b.)

Sachiez quant il doivent dormir
Diables sont de toutes pars
Ou *crais* ou glaives et ou dars.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Brux., f° 91b.)

Et fu li vaissiaus sachiez hors a *cros.* (MENESTREL, § 162.)

Croich. (1355, A. Loiret, A 985.)

Et jetterent grans gros *kros* et haves au dit pont leveis. (Froiss., *Chron.*, III, 126.)

Je vueil gaingnier mon pain en toute place
Sanz ressongnier justice ne ses *cros*.
(Eust. Desch., V, 106.)

De picques, de *crocqs* et de angines. (*Trahis. de France*, Chron. belg., p. 121.)

Ung *croc* a char. (*Un partage mobil. en 1412*, St Germain, p. 25.)

— Fig., objet recourbé en crochet :

Bransler le corps, faire un cinq pas,
Trousser les *crocs* de sa moustache.
(Auvray, *Satyres*, l'Escuelle, p. 232.)

— Loc., *mettre le croc sur qqn*, mettre la main sur lui :

Corps bieu ! Je *mets sur* vous *le croc* :
Je vous feray vuider soudain !
(*Le Nouveau Pathelin*, p. 170.)

— *Donner le croc*, donner un coup de dent :

Le berger ayant avecques grand peine faict ce riche larcin, voulut qu'il fust imprimé avecques ses bergeries, et pour ceste cause, commanda qu'il fust mis et meslé, sansque la belle en entendist aucune chose, entre ses chastes et pudiques escrits, que la lecture fera tousjours congnoistre tels, encores que la dent enuyeuse ou plustost laschement ingrate ait voulu s'attaquer a eux et leur *donner le croc*. (Nicole de Montreux, *Sec. liv. des Berg. de Julliette*, f° 309 r°.)

— *Entretenir le croc*, s'arranger de manière qu'il y ait toujours quelque morceau de viande au croc du garde-manger :

En un an vous aurez conilz a suffisance,
Dont vous ferez, par an, un fort beau revenu,
Et dont *sera le croc* encore *entretenu*.
(Gauch., *Plais. des Champs*, p. 79.)

— Fig., *pendre le proces au croc*, y renoncer :

Furent contraincts de *pendre le proces au croc*. (Gruget, *Div. leç.*, I, xvi.)

croce, v. Croche. — **crocefiement**, **crocefier**, v. Crucefiement, Crucefier. — **crocefis**, **croucefis**, v. Crucifix.

croc en jambe, s. m., action de passer la jambe autour de celle de qqn qu'on veut renverser :

Ceux de dehors qui voient, que l'esperance du butin est perdue pour eux, si la capitulation s'ensuit, tachent a vous donner un *croc en jambe*. (Montluc, *Comm.*, liv. II, p. 172.)

Apres m'avoir donné le *croc en jambe*
Et fait sortir des yeux l'ire et la flambe.
(J. de la Taille, *Combat de Fortune et de Pauvreté*, f° 61 r°.)

Cf. Croche en jambe.

crocete, mod. crossette, s. f., branche de vigne, de figuier taillée en forme de petite crosse :

Planter les margoutes et les *crossettes*. (O. de Serres, I, 4.)

Par raison et experience, ne doivent estre retenus pour bons, autres maillots, mailletons, *crocetes* (ainsi dicts pour la ressemblance qu'ils ont avec les crosses et maillets, a cause du vieil bois qu'on leur laisse au bout), et chapons, que ceux qu'on tire d'un cep fertil. (Id., III, 2.)

Crocette es vignes, malleolus. (J. Thierry, *Dict. franç.-lat.*)

Cf. II, 375c.

1. **croche**, adj., qui est recourbé à une extrémité, crochu :

Le nez *croche*.
(*Therence en franç.*, f° 228 r°.)

... De sa *croche* et ravissante pate (le griffon)
Escrivoit la l'an, le jour et la date
De ma prison.
(Cl. Marot, *Enfer*, p. 62.)

Les ongles leur deviennent *croches*. (Rab., *Quint liv.*, ch. xvi.)

Qu'un aigle sur la roche
Luy ronge d'un bec *croche*.
(Rons., *Od.*, l. IV, p. 151.)

Du soc aigu de la *croche* charue.
(Id., *Bocage*, Œuv., p. 494.)

Puis l'anchre *croche* au bord les arresta.
(Id., *Franc.*, l. I, Œuv., p. 411.)

Serpe *crouche*.
(Baif, 1er *Liv. des passetems*, Priape.)

Cf. II, 375c.

2. **croche**, v. Cresche.

croche en jambe, s. f., croc en jambe :

Qui est la seule chose a quoy elle tend de luy donner, comme on dict, la *croche en jambe*. (1er oct. 1584, *Lett. de M. Stuart à M. de Gray*.)

Cf. Croc en jambe.

crochet, s. m., instrument à extrémité recourbée pour tirer qqch. :

Tante cuillier et tant *crochet* tenir.
(*Loh.*, ms. Montp., f° 47b.)

A un *croket* de fer se ancrent legerement.
(Th. de Kent, *Geste d'Alex.*, B. N. 24364, f° 64 r°.)

Hors dou *croquet* u la barre tenoit. (*S. Graal*, II, 320, Hucher.)

Pour .v. quartes ou environ de *crocheiz* d'outre le pont. (1330, *Assise du byan de Villeneuve S. Georges*, A. N. L 765, f° 6 r°.)

Deux bourses pour *croches* de mad. dame. (1352, *Comptes de l'argenterie*, p. 299.)

Le charretier prist tantost un baston, qui pendoit a cordes aus chevilles de sa charrette, appellé le *croichet*, dont l'en lie la charrette. (1378, A. N. JJ 113, pièce 87.)

Deux cens *crochez* bastars. (1380, *Comptes de l'hôtel*, p. 85.)

Uncus, *crechet*. (*Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 7679, f° 265 v°.)

Pour avoir appareillé et mis deux autres mailles, deux *croichez*, en la chayne du portereau. (*Compt. de Girart Goussart*, 1400-1402, fortification, XXVIII, A. mun. Orléans.)

Jehannin prist une eschace, appellé *crochet*. (1414, A. N. JJ 168, pièce 85.)

Quatre *crocez* a mener busche. (1414, A. N. S 5148.)

Payé a J. Perreaul, serrurier, pour la ferrure de trois trateaulx servant a tirer les batons a feu ; la façon d'un engin de fer servant a tirer sur icellui colovrines a main et a *croichey*. (1470, *Compt. de l'artillerie*, A. mun. Dijon, H, aff. milit., Garnier.)

Huit colovrynes a main et a *croichet*. (1476, *ib.*)

— *Aller aux meures sans crochet*, entreprendre quelque chose sans avoir le nécessaire pour réussir :

Se presenter au pape sans cela, c'estoit *aller aux meures sans crochet*. (B. Desper., *Nouv. recreat.*, p. 31.)

— Agraffe :

Femme qui a robe devant
Fendue, qui se ferme a *crochet*.
(Coquillart, *Nouv. Droitz*, 1re part., de Presumptionibus, I, 107.)

— Recette d'impôt :

Dominus Johannes de Puligny miles, antea et de novo ordinatus in officio contrarotulatoris et *crochet* pedagii, revæ et cartularii S. Johannis de Losne. (1423, *Chambre des Compt. de Par.*, f° 163 v°, ap. Duc., *Croceum*.)

— *Crochet de jambes*, croc en jambe :

Commes les suppliants feussent passez par la ville de Moncharnot ou il avoit feste, et illec eussent trouve pluseurs personnes de la ditte ville et autres, qui dançoient a une dance que on appelle au pays chanoyer, a laquelle dance l'en joue du *croichet de jambes*, par telle maniere que souvent l'en chiet a terre. (1361, A. N. JJ 91, pièce 98.)

crocheter, v. a., ouvrir avec un crochet, ou avec divers instruments se terminant par un crochet :

Panurge portoit dans une bougette un daviet, un pellican, un crochet et quelques aultres ferremens dont il n'y avoit porte ny coffre qu'il ne *crochetast*. (Rab., *Pant.*, liv. III, ch. xvi.)

Entrent au dedans des maisons et icelles *crochettent*. (*Ord. de Fr. Ier sur le faict de la just.*, f° 97 r°.)

J'iray *crochetant* et rompant les bahus et les aumoires. (J. de La Taille, *Negremant*, f° 128 v°.)

De cette passion avide et gourmande de nouvelles, qui nous fait avec tant d'indiscretion et d'impatience abandonner toutes choses, pour entretenir un nouveau venu, et perdre tout respect et contenance, pour *crocheter* soudain, ou que nous soyons, les lettres qu'on nous apporte. (Mont., l. II, ch. iv, p. 132.)

Ceux qui detrousserent ledit courrier, le feirent pour avoir son argent, et non pour *crocheter* les lettres de l'empereur. (Mart. du Bellay, *Mém.*, l. IX, f° 280 v°.)

Et l'huis desja bien cogneu
Sans faire bruit je *crochette*.
(Jod., *Œuv. mesl.*, f° 42 v°.)



Ses soldats *avoient crocheté* le coffre. (1618, *Denombr. de S. Leser*, ms. l'archer, IV, 154, A. H.-Pyr.)

Chasteaupers, gardien des treilles,
Au nez a *crocheter* bouteilles.
(S. Amant, *la Vigne*.)

— Fig. :

Par un passe droit special de ma barbe grise, je me dispense quelquefois de *crocheter* des baisers, ou ils n'oseroient aspirer. (Pasq., *Poés.*, à la duch. de Retz.)

A *crocheter* l'honneur d'une innocente fille.
(Aub., *Trag.*, II.)

Pour *crocheter* les benefices.
(Tahureau, *Poés.*, à J. de Coyttier.)

crocheteur, s. m., celui qui ouvre les serrures avec un crochet ; celui qui porte avec un crochet :

Furent prins larrons, *crocheteurs* et autres malfaiteurs. (J. de Roye, *Chron.*, p. 100.)

Hé Dieu ! voicy un honneste homme qui est devenu ribleur de nuict, *crocheteur* de jardins. (A. Le Maçon, *Decameron*, troisiesme journee, nouv. huictiesme, II, 8, Lemerre.)

A Pierre Ligier, la somme de .lxv. s. .vi. d. qu'il a paiee a deux *crocheteurs* qui ont apporté du linge en l'ostel de monsieur le tresorier. (*Compt. de dép. du chât. de Gaillon*, p. 430.)

Crocheteur de lettres. (Calv., *Lett.*, t. I, p. 220.)

Portefaix, comme *crocheteurs* et semblables. (R. Est., *Thes.*, Gerulus.)

Seront un jour ou gueux ou *crocheteurs*.
(Rons., *Elég.*, XXXII.)

Crucé ayant fait venir trois *crocheteurs* avec leurs crochets, l'executeur mit sur chacun d'eux un desdits sieurs morts. (Cayet, *Chron. nov.*, p. 329.)

En nostre langue le terme du *crocheteur* ou du vil populaire me plaist. (Ab. Matthieu, *Dev. de la lang. fr.*, p. 21.)

— Fig., qui scrute, pénètre et saisit le fond des choses :

Un *crocheteur* de cas qu'on ne sceut oncques.
(B. Desper., *Poés.*, V, 126, L. Lacour.)

crochier, v. Crosser.

crochu, adj., recourbé en forme de croc :

Jambes et piez a toz veluz
Et les artelz a toz *crochuz*,
Tels ongles a come grifons.
(*Eneas*, 2565.)

Lorsque il ut le main estrainte,
Qui estoit et seche et contrainte,
Les niers desjoins et deslacha,
Et les *crochus* dois redrecha.
(*Mir. de S. Eloi*, p. 48.)

Recorbelees et *corchues*
Avoit les mains icele ymage.
(*Rose*, B. N. 1573, f° 2c.)

Retorteilliees et *croçues*
Avoit les mains icel ymage.
(*Ib.*, B. N. 1559, f° 2d.)

Ung fer *croichu*. (H. de Gauchi, *Gouv. des princ.*, Ars. 5062, f° 2.)

De vostre orde pate *crossue*.
(Greban, *Mist. de la Pass.*, Ars. 6431, f° 19d.)

— S. m., celui qui est mal bâti :

Les debrisiez et les boçus,
Les contrefaiz et les *croçus*.
(G. de Coinci, *Mir.*, ms. Soiss., f° 88d ; Poquet, col. 539.)

Mar ot unkes le main *crochue*.
(Renclus, *Carité*, cxiv, 6.)

crochuement, s. m., état de ce qui est crochu :

Crochuement de dens, Brochitos. (Nicot.)

crochuer, v. a., rendre crochu, courber :

Crochuez or courvez, or descourvez mon baston ung peu, et je tireray hors ces pigeons. (Palsgr., p. 502.)

crochure, s. f., courbure :

Crochure. (*Trium ling. Dict.*, éd. 1604.)

crocier, v. Crosser.

crocodile, s. m., reptile saurien amphibie des grands fleuves de l'Asie et de l'Afrique, redoutable par sa grande taille et sa voracité :

Les neires refont en Cartage
Del sanc d'un grand serpent evage,
Que l'en apele *cocadrille*,
Dont molt a iluec en une ille.
(*Eneas*, 483.)

Cocadrele.
(Gerv., *Best.*, Brit. Mus. add. 28260, f° 89b.)

Cocodrille.
(*Bestiaire*, ms. Montp., f° 229 r°.)

Cocordille, *cocordrile*.
(*Vie des Pères*, B. N. 23111, f° 161a.)

D'un *kokerdile* u d'un porcel.
(*De Josaphat*, B. N. 1553, f° 235 v° ; P. Meyer, p. 201.)

Li *cocodrilles* est .i. serpens ewages ke li communs de la gent appele cocatris. (R. de Fourn., *Best. d'amour*, ms. Dijon 299, f° 27a.)

N'i a si vielle ne si grille
N'ait do merdier de *cocodrille*.
(*De Monach. in flum. pericl.*, 481, ap. Michel, *D. de Norm.*, III, 525.)

Plains de *coquedreilles* et d'autres bestes venimouses. (*Vies des Hermites*, ms. Lyon 698, f° 6 v°.)

Gittant feu orrible et pervers,
Cocodrilles, dragons et guievres.
(Chr. de Piz., *Long est.*, 1378.)

Une besteelet qu'on appelle emdros, c'est une petite beste qui est ainsi appellee pour ce qu'elle converse en l'eau du Nil et quant ele treuve le *cocodrille* dormant ele se boute en la boe et entre par la gueule ou ventre du *cocodrille* et derompt tous les boyaulx et le tue. (Corbichon, *Proprietes des choses*, B. N. 22533, f° 4b.)

Comme serpens qu'on appelle *cocodrilles*. (Id., *ib.*, f° 4b.)

Fit apporter en ceste ville de Paris un serpent mort et bouilly en huylle, nommé *crocodelle*. (1517, *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 49.)

La ou la peau de la hiene sera attachee, ou la peau de *cocodrille*. (1557, *Secrets d'Alexis*, ap. V. Gay.)

Cocodrille. (R. Estienne, Nicot, Ménage.)

crocodilien, adj., de crocodile :

Beste *crocodilienne*. (Thevet, *Cosmogr.*, II, 8.)

crocq, v. Croc. — **croçu**, v. Crochu. — **croescer**, v. Croasser. — **croicefis**, v. Crucifix. — **croiche**, v. Cresche. — **croichu**, v. Crochu. — **croie**, v. Craie. — **croiler**, v. Crouler.

crois, mod. croix, s. f., chez les anciens, sorte de gibet, poteau généralement coupé par une traverse, sur lequel on faisait mourir certains criminels attachés ou cloués par les extrémités :

Assez savum de la lance parler
Dunt nostre sire fut en la *cruiz* naffretz.
(*Rol.*, 2503.)

Qui en la seinte *cruiz* fus mis.
(*Mort du roi Gormont*, 633, ap. Mousk., *Chron.*, II, xxxii, Reiff.)

A piet de la *creux*.
(*Loher.*, ms. Berne 365, f° 73 r°.)

Croez. (1296, A. Loiret.)

Cruix. (1297, év. de Verdun, S. Nic., A. Meuse.)

Creus, *creux*. (1300, *Coll. de Lorr.*, 971, B. N.)

— Disposition en forme de croix :

De dessus ot deus ars asis,
En *croiz* esteient vels amont,
A aiguilles taillié roont.
(*Eneas*, 7542.)

An *crois* se giete devant les pies Flori.
(*Loher.*, ms. Montp., f° 210a.)

— Objet en forme de croix, symbole de Jésus-Christ crucifié ; crucifix :

Crois, encensiers et chandeliers tenir.
(*Loh.*, ms. Montp., f° 39a.)

Dol bastun de la *cruiz*.
(Garn., *S. Thom.*, B. N. 13513, f° 86 v°.)

Et li capelains Phelippes, ki tint en se main le *crois* de nostre redemption, lors commencha a sermonner. (Henri de Val., § 536.)

Une petite *croes*. (*Invent. de l'ost. de N.-D.*, A. Loiret, Ste-Croix.)

La *crois* qui est en l'espee vous donne le seurté. (*L'ordene de chevalerie*, p. 82.)

Un bacin a *crois* d'argent, tout blanc, a laver la teste. (1360, *Invent. du duc d'Anj.*, n° 597, Laborde.)

Une grant *croix* d'argent doré. (1380, *Inv. de Charles V*, n° 842.)

— *La Sainte Crois*, Fête de l'exaltation de la Croix, auj. le 14 septembre ; dans l'ancien calendrier le 26 septembre :

Le juedi apres les octavez *Sainte cruiz*.

(1245, *Cart. de S. Sauv. de Metz*, B. N. l. 10029, f° 14 r°.)

— *Privilege de la crois*, privilège qu'avaient les croisés de ne pas payer d'impôts, de collectes ni de tailles, de n'être pas poursuivis pour dettes :

Renonçant... au *privilege de crois* prise ou a prendre. (1270, A. N. S 205, pièce 8.)

— *Faire la crois sur le dos*, battre :

J'espere demain leur *faire la croix sur le dos* a la chaussee de Pont Dormy. (6 mars 1592, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 577.)

— *Faire le signe de la crois sur le dos a, faire la crois sur le dos a*, renoncer à :

Nous avons attaqué la charbonniere qui est une tres bonne place. L'on m'asseure que dans deux jours elle sera reduicte en mon obeissance : mais pour moy, quand nous l'aurons bien prise en quinze jours, je ne trouve pas le temps mal employé. Cela faict, M. de Savoye peut bien *faire le signe de la croix sur le dos a* Montmellian, et a tout le duché de Savoye. (*Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 293.)

O miserable ! voicy donc ton bel amoureux. Va, va, je te *fais la croix sur le dos*. (Lariv., *Laq.*, III, 6.)

— *Faire la crois a la cheminee*, noter qqch. comme extraordinaire :

J'ay commandé a l'infanterie longtemps, et la connais ; elle accomplit souvent le proverbe qui dit de jeune hermite vieux diable. Si celle cy faut, *nous ferons la croix a la cheminee*. (La Noue, *Mém.*, ch. vi.)

— Pièce de monnaie portant une croix ; se disait par opposition à pile :

Demiselle, vous n'i perderies ja *crois* ne pile. (*Dialog. fr.-flam.*, f° 6c.)

... L'ont tellement dissipé (l'espargne) qu'il n'en y a *croix*. (Monstrelet, *Chron.*, I, 99.)

Et apres cest office est venu ung autre office qu'on appelle la garde des coffres, lequel office tient Maurice de Ruilly, pour lequel il reçoit chascun jour pour l'ordinaire dix escus d'or en monnoie, qui se doit donner et bailler en vostre main pour en faire ce que bon vous semble. Mais il n'y a *croix*. Car il l'a distribué a son plaisir. (Id., *ib.*)

Sa femme bien estonnee, luy demande en quelle monnoye il entendoit le payer, veu qu'il n'y avoit *croix* ny pille chez eux. (Est. Pasq., *Rech.*, liv. VIII, ch. lix.)

Cf. Crois 3 et 4, t. II, p. 377c et 378a.

croisade, s. f., disposition d'une chose en forme de croix :

Espalier dressé par *croisades*. (O. de Serres, p. 650.)

Sur les reins ils ont une rondache faite de plumes de la queue d'austruche, qu'ils suspendent avec deux cordons de coton teint en rouge, passant du col en *croisade* sur le dos. (Yves, *Voy. dans le Brésil*, I, 7.)

— Action de tenir les bras en croix :

Si pour cela elles ne s'amendent, on leur fera faire (à des religieuses) des *croisades* au meilleu du chœur. (*Stat. mss. monialium congregat. Casal. Bened.*, ap. Duc., *Crux*.)

— Signe de croix, en particulier signe de croix que le prêtre fait sur l'hostie :

Car n'est ce pas bien subtilizé que de faire jouer a un mesme homme en messatizant, vint ou vintcinq personnages, a scavoir de Christ, et de la vierge Marie sa mere, de tous les apostres... Et comment peut il representer tant de personnes ? Une partie avec les seules *croisades*. Car notamment par une des *croisades* qui se font sur l'hostie, et une de celles qui se font sur le calice separeement, il joue deux personnages, de Christ et de Judas. Par trois autres qui se font auparavant il represente le pere, le sainct Esprit, et ledict Christ, estant parfois et par eux livré a la mort. Mais ce serait peu de chose si c'estoit la tout le secret des *croisades*. (H. Est., *Apologie*, p. 555.)

— La Croix du Sud, constellation :

Le Chariot et la *Croisade* ce sont les estoilles les plus proches des deux gonds et poles du monde, sur lesquels roule tout ce grand univers, le Chariot est le pole du Nord, et la *Croisade* du Sud ; on la nomme ainsi, a cause des quatre etoilles rangees a mode de croix, dont elle est composee. (E. Binet, *Merv. de nat.*, p. 573.)

— Expédition entreprise par les chrétiens coalisés contre les Musulmans pour reconquérir la Terre Sainte :

Si tu sçavoies comment je feis mes choulx gras de la *croysade*. (Rab., *Pant.*, ch. xvii.)

croischance, v. Creissance. — **croiselon, croisellon**, v. Croisillon.

croisement, s. m., action de croiser :

Auquel cas leur est permis faire des entrelignes, et en la marge des rooles une croix, avec le seing et paraphe dudit procureur, qui aura fait lesdites entrelignes et *croisemens*. (Juill. 1539, *Ordonn. sur la jurid. du grand conseil*.)

Cf. II, 378a.

croiser, mod., v. Croisier. — **croiset**, v. Creuset.

croisete, mod. croisette, s. f., petite croix, spécial., petite croix figurant dans les armoiries :

La pourpre fu mout bien ouvree
A *croisetes* totes diverses.
(Chrest., *Erec et En.*, B. N. 1420.)

Il ot vestu une cote de vermel samit a petites *croisetes* d'or. (Henri de Val., § 541.)

Une *croisette* ou a de le vraye croix. (1454, *Invent. de la tresor. de S. Amé*, A. Nord.)

Deux petites *crosettes* ou il y a du fust de la vraye croix. (Vers 1469, *Invent. de S. Amé*, A. Nord.)

Il avoit sur son riche harnois bien complet une riche jacquette a courtes manches de couleur blanche et violet semee de *croisettes* de Hierusalem faictes de fine broderie et orfavrerie. (N. Gilles, *Ann.*, t. III, f° 308 r°.)

La *croisette* qui va sur le vaissel du Corpus domini. (xve s., *Cart. de Flines*, Hautcœur, p. 913.)

— Petite pièce de monnaie ayant la figure d'une croix :

Y n'i a miton ni *croisete*,
Une chose est qui me dehete.
(*Le Geu des Troys Roys*, ap. Jub., *Myst. inéd.*, II, 94.)

croiseur, s. m., celui qui marque la monnaie d'une croix :

Les monnoyeurs estans aussi appelez *croiseurs* et marqueurs, qui sont noms plus particuliers. (H. Est., *Precell.*, p. 106.)

Croiseur. One that sets, makes, or stampes, or crosse on, any thing. (Cotgr.)

croisié, mod. croisé, s. m., étoffe dont la laine est croisée d'une certaine façon :

Tantost se presenta mondict signeur le bastard, sur un cheval, couvert de drap d'or cramoisy, a une bordure decoupee, de *crezé* blanc. (O. de La Marche, *Mém.*, II, 4.)

croisiee, mod. croisée, s. f., endroit où deux choses se croisent, se coupent transversalement ; ce qui présente la forme d'une croix ; montant coupé par une traverse de pierre ou de bois, qui divisait l'ouverture d'une fenêtre :

D'un espié ou de la *croisie* d'icelui espié. (1387, A. N. JJ 132, pièce 152.)

... Y aura .vii. fenestres *croesees* et .iii. qui sont faictes. (1455, *Comptes de René*, 240.)

.xxx. *croisies* d'espee. (1402, *Inv. de meubles de la mairie de Dijon*, XVII, A. Côte-d'Or.)

.ii. *croisies* de leton. (*Ib.*)

En un quarrefour et *croisee* de rue. (Du Pinet, *Pline*, XXXII, 10.)

Et prenant son espee par la poignee, baisa la *croisee*, en signe de la croix. (E. Pasq., *Rech.*, VI, 22.)

— Action de se croiser, de se rencontrer :

A l'onzieme (course), firent tous deux une rude *croisee* sans atteinte. (La Marche, *Mém.*, 1, I.)

Cf. II, 378c.

croisier, v. a., disposer en croix :

Cruisiedes ad ses blanches mains les beles.
(*Rol.*, 2250.)

— *Croisier quelqu'un*, lui faire prendre la croix :

Il te *croisera* quant il verra que tu veulx aller oultre mer. (Gallopez, *Pelerin.*, Ars. 2319, f° 5 v°.)

— Faire une croix, faire le signe de la croix sur :



Puis a prins son hanap et parmi le *croissa*,
Et il emplist de vin dont molt s'esleescha.
(*Charles le Chauve*, B. N. 24372, f° 32ᵇ.)

— Faire aller et venir :

Quant il peurent sentir qu'il eurent vent pour partir, il *croisierent* leurs nefs et entrerent en leurs vaissaulx et desancrerent et partirent. (FROISS., *Chron.*, IX, 214, Kerv.)

— Réfl., mettre une croix sur ses vêtements comme symbole du vœu que l'on faisait d'aller combattre les infidèles :

Adont *se croisa* mout de gent en Alemaigne. (*Chron. d'Ernoul*, p. 301.)

Il *se croissa*. (*Cont. de G. de Tyr*, Flor., B. Laur. 10, XXIII.)

Si com j'ai entendu pieça
Que il meismes *se croisera*
Et avoec luy maint chevalier
Pores veoir illuec [c]*roisier*.
(*Couci*, 6878.)

— Neut., dans le sens du réfléchi :

Ai ! gentis rois, cant Dieus vos fist *creusier*,
Toute Egipte doutoit vostre renon.
(*Chans.*, ap. Ler. de L., *Rec. de ch. hist.*, t. I, p. 118.)

— Réfl., faire le signe de la croix sur :

Je *me croyseray* au front de paour diable et de tous ses anges. (PALSGR., p. 718.)

— *Croisié*, part. passé, disposé en croix :

Jusqu'au *croisiet* chesne qui estoit sor le rui... (Août 1250, Abb. de Châtill., cart. 65, A. Meuse.)

— *Bien croisié*, qui a une poitrine large et bien assise :

Et s'en alla (Helene) au temple non pas pour prier Dieu ne deesse combien qu'elle en faisoit tres bien le semblant, mais pour le voluptueux appetit et desir impudique qu'elle avoit de veoir la beauté de Paris, car il avoit moult beau visage et beaux yeulx, et sy estoit homme *bien croyzé*, et avecques ce avoit beau estomac et estoit merveilleusement plaisant en langaige. (1491, *Orose*, vol. I, Le tiers aage, f° 106ᵈ.)

— S. m., celui qui prend part à une croisade :

A tot privilege doné et a doner a *croziez* et a cels qui sunt a crozier. (1272, *Lett. de J. de Châtill.*, Chouzy, A. Loir-et-Cher.)

Creuxies. (1316, *Terr. de S. Vinc.*, B. N· 8711.)

— *Croisié de saint Jehan*, chevalier hospitalier :

Monsieur de la Romergue, qui estoit *cruxies de S. Jehan*. (J. AUBRION, *Journ.*, 1472.)

Cf. CROISÉ, II, 378ᵃ.

CROISILLON, s. m., le montant le plus court d'une chose disposée en croix :

Crois a double *croisellon*. (1375, *Inv. du trés. de Fécamp*.)

Une croix de .XII. pies de loncq, et de trois pies de *croiselon*, servant au chemin de Warchin, empries le maladrie. (17 mai-16 août 1432, *Compte d'ouvrages*, 5ᵉ Somme de mises, A. Tournai.)

Les *grossillons* d'un escouflcque de fer. (1498, Béthune, ap. La Fons.)

Les meneaux ou *croesillons* des fenestres, ainsi que les appellent les ouvriers. (DELORME, *Archit.*, VIII, 14.)

Pour ung *croisillion* de pierre de taille taillé a ung crucifix et ymaige Nostre Dame. (1540, *Arch. hospit. de Paris*, II, 178.)

CROISON, v. CRESSON. — **CROISSANCE**, mod., v. CREISSANCE.

CROISSANT, s. m., temps pendant lequel augmente graduellement la partie de la lune éclairée par le soleil et visible pour nous :

Soleil et lune et ans et jors
Et les *croisans* et les decors.
(*Parton.*, 854.)

Sa plus tendre enfance... dont les jours naissants
A peine avaient vu poindre et remplir six *crois-*
[*sants*.
(ROTROU, *Cosroes*, IV, 1.)

CROISSEMENT, mod., v. CREISSEMENT. — **CROISSIER**, v. CROISIER. — **CROISSU**, v. CROCHU. — **CROIST**, v. CREIST.

CROISURE, s. f., endroit où se coupent deux lignes qui se croisent, deux lignes qui s'entrecroisent ; action de croiser les rimes des vers :

Autre taille de vers huitains se fait par autre *croisure* de laquelle Monseigneur l'indiciaire fut principal inventeur. (H. DE CROY, *Art. de rhet.*)

Cf. II, 381ᵃ.

CROIT, mod., v. CREIS. — **CROITE MARINE**, v. CHRISTE MARINE. — **CROITRE**, mod., v. CREISTRE. — **CROITTE**, v. CROSTE. — **CROIX**, mod., v. CREIS et CROIS.

CROLER, mod. crouler, v. n., tomber en débris :

L'autels *crolle*, li fus estaint.
(*Brut*, ms. Munich, 4009.)

Chascun des ennemis grant tempeste mena
Si haut que jusqu'en bisme tous li lieus en *crolla*.
(*Du Chevalier qui devint hermite*, ap. Jub., *Nouv. rec.*)

Labare, *crauler*. (*Pet. vocab. lat.-franç. du* XIIIᵉ *s.*)

— *Croulant*, part. prés., s'agitant :

Ayant trouvé ce peuple de Paris... encor grand ennemy des huguenots mutin, seditieux, *croulant* et bouillant tout de mutination et d'envie d'espandre tousjours du sang. (BRANT., *Capit. fr.*, maresch. de Montmor.)

Cf. II, 382ᵃ.

CROPE, mod. croupe, s. f., partie postérieure arrondie des hanches à la queue de certains animaux :

Curte la quisse e la *crupe* bien large.
(*Rol.*, 1653.)

Sor le ventre fu leporins
Et sor la *crope* leonins
Et fu toz neirs de soz les alves.
(*Eneas*, 4059.)

Cruppe.
(*Loh.*, B. N. 4988, f° 219 r°.)

Lor escuier a pié par derriere les *cropes* de lor chevaus. (VILLEH., § 178.)

Et se portent a terre par desus les *croupes* des chevaus. (MENESTREL, § 101.)

Li chevalier allescu d'or fu feru si roidemant que les *gropes* de son cheval ferirent a terre. (*Gir. le Court*, Vat. Chr. 1501, f° 8ᵉ.)

Qui a si tres haulte la *crope*
Qu'aucun poete maintenoit
Que celle le ciel soustenoit.
(CHR. DE PIZ., *Long est.*, 1458.)

Il avoit (Ysangrin) troussé sur sa *crup-*
Ung gras mouton. [*pe*
(A. GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 4779.) Ars. 6431, f° 26ᵇ, *gruppe*.

— Sommet arrondi d'une montagne :

Parnassus, montagne a double *crope*,
Fut le sommet du haut ciel crystallin.
(CL. MAR, *Psalm.*, p. 143.)

Cf. CROPPE, II, 384ᶜ, dont la traduction « soupente » doit être remplacée par : « partie d'un comble, en fr. moderne *croupe* ».

CROPETON, mod. croupeton (à), loc. adv., dans une situation accroupie :

Or resgardez, ilz veulent pondre :
Veez comme ilz sont *a croupetons*.
(*Martyr. de S. Pierre et S. Paul*, ap. Jub., *Myst. inéd.*, I, 78.)

Ainsi le bon temps regretons
Entre nous, pauvres vieilles sottes,
Assises bas, *a croppetons*.
(VILLON, *Grant Test.*, Regrets de la belle Heaulm.)

CROPIERE, mod. croupière, s. f., longe de cuir terminée par une sorte d'anneau dans lequel on passe la queue du cheval, de l'âne, et qui, tenant la selle ou bât, l'empêche de remonter :

Et ces armes et ces *crupieres*.
(CHREST., *Perceval*, 6501.)

Bon le cuide a son oes avoir (le cheval)
Et culiere et bone *cropiere*.
(*Parton.*, B. N. 19152, f° 135ᵇ.)

Maint lorein d'or, mainte *crupere*.
(*Protheslaus*, B. N. 2169, f° 7ᵇ.)

Ne selle ne peitral,
Ne *cropere* de fier ne samit ne cendal.
(TH. DE KENT, *Geste d'Alex.*, B. N. 24361, f° 47 r°.)

Corpieres. (*Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 8426, f° 108 v°.)

Crupiere. (*Richart le Beau*, ms. Turin, f° 132 r°.)

Une *crouppiere* garnie des armes de France. (1316, *Inv. des armures de Louis X*, ap. V. Gay.)

N'y a cil n'ait cheval, enseigne ynde ou bloie,
Cognoissance ou *crupiere* de cendal ou de soie.
(*Restor du Paon*, ms. Rouen, f° 14 r°.)

C'est la façon des rois acheptans des chevaux bardez, de regarder soigneusement,

si sous ce bel aspect, ce col relevé ceste petite teste, et ceste large *croupiere*, ils ne sont point mal estayez de pied. (MONT., p. 202, éd. 1635.)

CROPIR, mod. croupir, v. n., se tenir accroupi :

Que longement i puet li rois *cropir*.
(*Loh.*, ms. Montp., f° 51b.)

— Se corrompre par stagnation :

... Une eau qui *est courpie*.
(M. ELLAIN, *Œuv. poét.*, p. 50.)

Cf. II, 384b.

CROPISSANT, mod. croupissant, adj., s. m., qui croupit :

Mares *croupissantes*.
(JOD., *Œuv. mesl.*, f° 61 v°.)

Qu'il n'y ait point une telle ordure *croupissante* au temple de Dieu. (CALV., *Serm. s. les Ep. à Tim.*, p. 129.)

CROPISSEMENT, mod. croupissement, s. m., état de ce qui croupit :

Les phlegmons se tournent en gangrene, quand l'abondance du sang par *croupissement* et obstruction corrompue, noye, estouffe et esteint la chaleur naturelle de la partie. (LA FRAMBOIS., *Œuv.*, p. 660.)

CROPTE, v. CRYPTE.

CROQUANT, adj., qui produit un bruit analogue à celui de qqch. qui croque sous la dent :

Au corbeau sale a la *croquante* voix.
(FR. PERRIN, *Pourtraict*, f° 17 v°.)

— S. m., surnom donné aux paysans de Guyenne révoltés en 1594, parce que leur cri de ralliement était *sus aux croquants !* c'est-à-dire sus à ceux qui croquent le peuple !

En ce mois s'esleva la ligue des *crocans*, qui fust presqu'aussitot dissipee qu'eslevee ; comme les vieilles jacqueries de Beauvoisis et autres semblables, sans teste et sans chef. (L'EST., *Mém.*, 2e p., p. 239.)

Du commencement on appella ce peuple mutiné les tard avisez, parce que l'on disoit qu'ils s'advisoient trop tard de prendre les armes, veu que chascun n'aspiroit plus qu'a la paix ; et ce peuple appelloit la noblesse *croquans*, disans qu'ils ne demandoient qu'a croquer le peuple, mais la noblesse tourna ce sobriquet *croquant* sur ce peuple mutiné, a qui le nom de *croquants* demeura. (CAYET, *Chron. nov.*, p. 574.)

CROQUE LARDON, s. m., parasite :

Un frere Lubin vray *croquelardon* s'est efforcé demonstrer si d'adventure il rencontroit gens aussi folz que luy. (RAB., *Garg.*, Prol.)

A Sol, comme beuveurs, enlumineurs de museaulx..... claquedens, *crocquelardons*. (ID., *Pantagr.*, Prognost., ch. v.)

Il estoit si subtil et affecté *croquelardon*, qu'il en avoit cuisse et aisle. (N. DU FAIL, *Eutrap.*, XX.)

CROQUER, v. a., broyer sous la dent avec un bruit sec :

Un villain petit turq qui furtivement me *crocquait* mes lardons. (RAB., *Pant.*, ch. XIV.)

— *Croquer la pie*, boire un bon coup :

Je *crocque la pie* — I wete my whystell, as good drinkers do. — Voulez vous *crocquer la pie ?* (PALSGR., p. 780.)

Il envoya le pas menu,
Sergent a l'adverse partie,
Taste Vin, qui est bien congneu,
Aussi bien vestu comme nu,
Qui souvant *crocque* bien *la pie*.
(P. JAMEC, *Debat du Vin et de l'Eaue*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., t. IV.)

— Escroquer, enlever rapidement :

Derechef recommencerent les Espagnols leurs courses sur les gens de cheval, qui toujours a la traverse les ennuyoient; et si lesdits Espagnols approchoient jusques a pouvoir saisir leurs lances, cela *estoit croqué*. (J. D'AUTON, *Chron.*, t. II, p. 267.)

Ces compaignons le serroient, le tournoient, le viroient en la foule, faisans semblant d'avoir haste de passer pour trouver moyen de *croquer* cette gibeciere. (B. DESPER., *Nouv. recreat.*, f° 212 r°.)

— Avoir une légère connaissance de :

Pour le regard de la suffisance, si tous les moines, abbes et gens d'Eglise ne *crocquoient* le latin, les bandes demeureroient bien mal fournies, car la pluspart d'eux ressemblent aux sols rongnes : ils sont sans ettres. (L'EST., *Mém.*, 2e p., p. 629.)

CROQUET, s. m., sorte de petit gâteau sec et croquant :

Croquet. Allaxor ou alaxur. Une sorte de gauffre, ou pain d'espice, fait de farine et miel, avec des pignons et espices. (C. OUDIN, *Tresor*, 1660.)

— Fig. et pop., coup sec :

L'ayant appelez bec foutu luy donnast un *croquet* sur la teste. (1605, *Enquête crimin.*, Arch. Spa.)

CROQUEUR, s. m., celui qui a l'habitude de croquer.

— *Croqueur de pies*, bon buveur :

Il n'est ouvraige que de maistres, et couraige que de *crocqueurs de pies*. (RAB., *Quart livre*, prol. anc.)

CROQUEVILLER, v. a., tourner en croc :

Pantagruel fit *croqueviller* un vert
Qui rompoit un huis ouvert.
(*Coq a l'asne*, De Sancerre et de la charité, 1577.)

CROQUIGNOLLE, s. f., chiquenaude donnée sur la figure :

Croquignole. (OUDIN.)

— Sorte de pâtisserie dure et croquante :

Des *corquignolles* savoreuses. (RAB., *l'Isle sonnante*, p. 218.)

CROS, v. CRUES. — **CROSER**, v. CRUESER.

CROSSE, s. f., bâton à bout recourbé ; spécial. bâton pastoral :

En l'arcevesque est ben la *croce* salve.
(*Rol.*, 1670.)

Il enprist sa *croce* et s'estole,
As des fist un grant sacrefise.
(*Eneas*, 1006.)

Fussant donees totes les *crozces* aus evesques. (*Chron. de Turpin*, B. N. 5714, f° 71b.)

... Pour une *croche* esmaillié. (1328, *Compte de l'hôtel Mahaut*, A. Pas-de-Calais, A, 474.)

La *croyce*. (*Chron. d'Angl.*, ms. Barberini, f° 37 v°.)

Une *croce* d'argent et le baston d'icelle. (*Inv. de l'abbesse de Jouarre*, ap. V. Gay.)

.LXXII. livres fer neuf en vint bandes, deux agneaulx et deux *crosses* de fer dont les .XIX. bandes, aneaulx, *crosses*, ont esté mises au dit pont. (1467, *Compt. de Nevers*, CC 61, f° 21 v°.)

Plusieurs grans personnaiges aspirerent a la *croce* episcopale. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. CCXXXIX.)

Cf. II, 385c.

CROSSER, v. n., chasser, pousser avec une crosse :

Si pasoient ores par devant ce chanp ou cil autre enfant *croçoient*. (*S. Graal*, ms. Tours 915, f° 186b.)

On a defendu le *crochier*, le chouleir a croche. (1270, *Reg. aux bans*, Arch. S.-Omer AB XVIII, 16, n° 252, Giry.)

Et ung billart de quoy on *crosse*.
(VILLON, *Pet. Test.*, XXIX.)

Il faisoit si tres froit que personne ne faisoit quelque labour, que souller, *crocer*, jouer a la pelote ou autres jeus pour soy eschauffer. (*Journal d'un bourg. de Par.*, p. 182.)

— *Crossé*, part. passé et adj., qui porte la crosse :

Et dist ledit Reverend la messe de Requiem *croxé* et mictré, a dyacre et soubzdyacre. (26 déc. 1479, *Cartul. de l'abbaye de S. Laon de Thouars*, p. 126.)

— Qui est en forme de crosse :

Si l'on ne peut avoir la guiterre *crossee*
Il se faut contenter de la voir haumusee.
(IMBERT, *Sonn.*, XXVII.)

CROSTE, mod. croûte, s. f., partie extérieure du pain durcie et rendue croquante par la cuisson :

Et les *croustes* et la miete.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 26c.)

Croste.
(ID., *ib.*, ms. Brux., f° 21d.)

Crustum, *cruste*. (*Gloss. lat.-fr. du XIIIe s.*, B. N. l. 8426, f° 114 r°.)

Lait, lardé et *croittes*. (*Ménagier*, II, 97)



CROSTER, mod. croûter, v. a., couvrir de croûtes, durcir, encroûter :

Crustare, *crouster*, faire en crouste. (*Trium ling. Dict.*, éd. 1604.)

Cf. II, 386ᵃ

CROSTOS, mod. croûteux, adj., caractérisé par des croûtes :

Scabie espesse, *crousteuze* avec planté de scames. (B. DE GORD., *Pratiq.*, II, 8.)

Pustules malignes et *crousteuses*. (PARÉ, V, 7.)

CROTAPHIQUE, adj., qui appartient à la tempe :

Luy getta un gros tribard.... et le attainct par la joincture coronale de la teste, sus l'artere *crotaphique*, du cousté dextre. (RAB., *Garg.*, ch. XXV.)

CROTE, mod. crotte, s. f., fiente en petites pelotes que rendent certains animaux :

Des fientes des lievres et des conins sont appelees *crotes*. (*Modus*, ap. Littré.)

CROTELETTE, s. f., petite crotte :

Cinq *crotelettes* de chevre. (LIEBAULT, l. I, c. XII.)

CROTER, mod. crotter, v. a., salir de crotte, de boue :

Prenez ce petit enfant en la mayson, il *crotte* son seion, or sa cotte oultre mesure. (PALSGR., p. 506.)

— *Croté*, part. passé et adj., sali de crotte :

Megres sont et entrepelees,
Dures, vielles et *crotees*.
(*Ren.*, Br. XIV, 156, addit. des ms. C, H, M.)

Ce sembloient home sauvage
Quant il venoient si *croté*.
(*Dit des avocas*, 324, G. Raynaud, *Romania*, XII, 218.)

Je vous puis assurer que j'ai le plus vilain eveché de France, le plus *crotté* et le plus desagreable. (Avr. 1609, RICHELIEU, *Lett.*, dans Ste Beuv., *Causer.*, 20 déc. 1852.)

CROTEUX, adj., couvert de crotte :

Mais esgar comme ele (la brebis) est
[*croteuse*.
(AD. DE LA HALLE, *le Jeu de Robin et de Marion*, 596, Ausg. u. Abh., LVIII.)

Lutulentus, plain de boe, *croteoux*. (1464, LAGADEUC, *Catholicon*, Quimp.)

— Crotu, marqué de la petite vérole :

Apres cestuy, je vous empoignay la teste d'une *croteuse* femme d'un officier royal. (PALISSY, p. 95, Cap.)

CROU, v. CRU. — **CROUCEFIS**, v. CRUCEFIS. — **CROUCHE**, v. CROCHE. — **CROULER**, mod., v. CROLER. — **CROUPE**, mod., v. CROPE. — **CROUPETON**, mod., v. CROPETON. — **CROUPIERE**, mod., v. CROPIERE. — **CROUPION**, mod., v. CROPION. — **CROUPIR**, mod., v. CROPIR. — **CROUSER**, v. CRUESER. — **CROUSTER**, v. CROSTER.

CROUSTU, adj., qui a une croûte :

Aucuns appellent peraticum celuy (bdellium) qu'on apporte de la region des Medes, aussi est il plus manjable, plus *croustu*, et plus amer que l'autre. (DU PINET, *Pline*, XII, 9.)

Les poissons ont grande varieté de robbes, il y en a qui sont... armez, desarmez, *croustus* a la legere. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 121.)

CROUTE, mod., v. CROSTE. — **CROUTER**, v. CROSTER. — **CROUTEUX**, mod., v. CROUSTOS. — **CROYABLE**, mod., v. CREABLE. — **CROYANCE**, mod., v. CREIENCE. — **CROYCE**, v. CROSSE. — **CROYER**, v. CREER. — **CROYEULX**, v. CRAYEUX. — **CROYZER**, v. CROISIER. — **CROZ**, v. CRUES. — **CROZCE**, v. CROSSE.

CRU, adj., qui n'est pas cuit :

Crou et cuyt.
(GACES, *Rom. des deduiz*, ms. Chantilly.)

Plastre *cru*. (1ᵉʳ janv. 1360, *Quitt.*, A. S.-et-Marne.)

Donnez lui eaue et orge *cru*.
(EUST. DESCH., V, 295.)

Ilz manguent *crues* viandes. (MANDEVILLE, ms. Modène, fº 51 vº.)

— Dur, pénible :

Pour chou que il faisoit si *crut* temps et si plouvieux. (FROISS., *Chron.*, III, 244.)

CRÛ, mod., v. CREU. — **CRUATÉ**, **CRUAUTÉ**, mod., v. CRUELTÉ. — **CRUBLE**, v. CRIBLE.

CRUCEFIEMENT, mod. crucifiement, s. m., action de crucifier :

Par cel seint *crucefiement*.
(*Vie des Pères*, Ars. 5216, fº 11ᵇ.)

Crucifiement, *crucifiemant*. (*S. Graal*, B. N. 2455, fº 15 vº.)

Apres son *crucefiement*. (*Hist. de la terre sainte*, ms. S. Omer, fº 2º.)

Cruchefiement. (GILBERT, *Lucid.*, B. N. 25427, fº 42 rº.)

Cruciffement. (GUIART, *Bible*, Apoc., ms. Ste-Gen.)

Cruciffiement. (*De vita Christi*, B. N. 181, fº 118 rº.)

Apres le *crocefiement* Jhesu-Crist. (*Perceval*, I, 328.)

— Image de Jésus-Christ crucifié, crucifix :

.I. tableaul de bois peint d'un *crecefiement*. (24 mars 1395, *Inv. de meubles de la mairie de Dijon*, A. Côte-d'Or.)

Une autre table d'autel, de tappisserie d'Arras a or et soye, ou il y a ung *cruxefiement*. (1422, *Inv. des tapiss. de Charles VI*, Bibl. Ec. Chart., XLVIII, 405.)

Ung reliquaire de cœvre, dedans lequel est enchassé une tablete d'ivoire taillee a ung *cruxifiement*. Item, ung petit tableau de bois peint ou sont Nostre Dame, saint Christofle et sainte Katherine. (28 janv. 1462, *Inv. de l'Egl. S. Paul d'Orl.*, 62, Boucher de Molandon.)

CRUCEFIER, mod. crucifier, verbe. — A., mettre en croix, faire mourir par le supplice de la croix :

Et por nos fu *crucifiez*.
(GERV., *Best.*, 130, P. Meyer, *Romania*, I, 428.)

Quant Jhesu Crist *fu cruxefiez*. (*Cont. de Guill. de Tyr*, H. Michelant et G. Raynaud, *Itinéraires à Jérusalem*, p. 158.)

Crocefier.
(*Foulq. de Candie*, B. N. 25518, fº 86 rº.)

Cruchefiier.
(*Bov. d'Hanst.*, B. N. 12548, fº 211 rº.)

Quant il son cors *crucefierent*.
(*Gilles de Chin*, 1736.)

Creucefier. (LAURENT, *Somme*, ms. Alenç. 27, fº 7 vº.)

Crussiffier.
(G. MACH., *Poés.*, B. N. 9221, fº 45 vº.)

— Fig., tourmenter cruellement :

Quant a moy, dit il, quand j'entends dire telles choses de luy, cela me *crucefie*. (D'OSSAT, *Lettres*, 31 oct. 1598.)

— Réfl., endurer des tourments :

Mais estraignoit les dens, hochoit la teste et moult merveilleusement par semblans *se crucifioit* en son couraige. (*Girart de Rossillon*, ms. de Beaune, L. De Montille, p. 115.)

Si se despita le comte de Charolois durement de sa parole du matin, laquelle toutesfois n'osoit enfreindre ; et *se crucifia* de quoi il le falloit laisser aller sans combattre et de quoi il ne seroit james apres sans regret. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, III, 121.)

— *Crucefié*, part. passé, mis en croix; fig., assailli par une cruelle souffrance :

L'un navré, l'autre malade, et tous ensemble assaillis et *crucifiez* de famyne. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. CCCXVI.)

Cf. II, 388ᵃ.

CRUCEFILZ, v. CRUCEFIS.

CRUCEFIS, mod. crucifix, s. m., croix de bois, de métal, d'ivoire, sur laquelle est figuré Jésus-Christ :

Brisent moustiers, destruient *crecefis*.
(*Garin le Loh.*, 1ʳᵉ chans., XXII.)

Les *crucefis*.
(*Ib.*, 2ᵉ chans., V.)

Encontre terre gis(is)ent li *crucefiz*,
Sor les autes puet on l'erbe coillir.
(*Ib.*, ms. Montp., fº 111ᵈ.)

Devant l'autel del *crocefis*
S'est Erec a genoillons mis.
(CHREST., *Erec et Enide*, 2377.)

Ainc n'enclina autel ne *crocefis*.
(*Huon de Bord.*, 1568.)

Devant le *croucefis*.
(*Ib.*, 1667.)

Crucefix de Limoges. (XIIIe s., ap. Crapelet, *Prov. et dictons popul.*)

Le patremoine au *crucefit.*
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 26d.)

Se Raison vient, point n'en crees,
S'el vous aportoit *crucefiz*,
Nel crees point ne que ge fiz.
(*Rose*, II, 163, Michel.) B. N. 1573, f° 132c, *croicefis*.

Creucefis.
(*Ib.*, ms. Corsini, f° 105d.)

Un *crucifi* d'ivoire. (*Cart. de S. Sauv. de Metz*, B. N. l. 10029, f° 67 v°.)

Cruxifist. (*Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 8426.)

Crussifix. (1383, *Chart. d'Orl.*)

Cruxefilz. (1400, *Pièces relat. au règne de Ch. VI*, t. II, p. 287.)

Il y a stacion devant le *crucefist*. (1415, *Us. de l'égl. de Rennes*, Arch. chap. Rennes.)

Une croix de jayet a un *crucefilz* d'ambre blanc. (1420, *Inv. des joyaux de Charles VI*, n° 139.)

Ung *cruchefi* paint sur toelle. (1530, *Cueilloir de rentes*, A. N. S 5121.)

CRUCEFIST, **CRUCEFIT**, v. CRUCEFIS.

CRUCEFIXEMENT, s. m., crucifiement :

Un autre estuy a corporaux qui est a un orfrois de broderie d'or de Chippre a un *crucefixement* de broderie. (1379, *Inv. du trés. du S.-Sepulcre*, Mém. Soc. hist. Paris, IX, 274.)

CRUCHAFIEMENT, v. CRUCEFIEMENT.

CRUCHE, s. f., vase en grès, poterie à large panse, destinée à contenir des liquides :

Et se li covient huches
Et corbeillons et *cruches*.
(*De l'Oustillement au villain*, ap. Montaiglon et Rayn., II, 148.)

Une *cruche* sent estre prise,
Ou l'aumosne de vin est mise.
(*De Guersai*, Jub., *Œuv. de Ruteb.*, t. II, p. 439, 1re éd.)

La *cruche* soit mise seur la fontaine. (*Bible*, B. N. 901, f° 7°.)

Cruche. (1295, *Compte de Girart le barillier*, A. N. K 36b, pièce 43.)

Une *crusche* d'eaue.
(CHRIST. DE PIS., *Cité*, Ars. 2696, f° 94°.)

CRUCHÉE, mod., v. CRUCHIEE. — **CRUCHEFIER**, v. CRUCEFIER.

CRUCHETE, s. f., petite cruche :

S'avoit du pain en sa louvette
Et de l'yaue en sa *cruchete*.
(G. MACH., *Poés.*, B. N. 9221, f° 96b.)

CRUCHIEE, mod. cruchée, s. f., quantité de liquide que contient une cruche :

Vin a *cruchiees* et a tines.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 30a, et B. N. 23111, f° 329d.)

Un tonnel de dix *cruchees* de vin. (FRERE NICOLE, *Trad. des Prouffitz champ. de P. des Crescens*, f° 42 v°.)

Cf. CRUCHIE, II, 388a.

CRUCHON, s. m., petite cruche :

Et Romanus prent un *cruçun*
Plein d'eve, la porte al barun.
(*De S. Laurent*, B. N. 19525, f° 6 v°.)

Ung *crugeon* d'uylle. (1469, A. N. JJ 199, pièce 519 ; Duc., *Cruga*.)

CRUCIABLE, adj., digne de tourments :

Cruciable, ou digne de tourment. Cruciabilis. (*Vocabularius brevidicus*.)

Cf. II, 388a.

CRUCIADE, s. f., bulle accordée par le pape aux rois d'Espagne et de Portugal pour leur permettre de lever sur les ecclésiastiques des décimes destinés aux guerres contre les infidèles :

Je n'adjouste neanmoins grant foy ausdictes lettres pour ce qu'elles sont publyees par les imperiaux, doubtant qu'ilz le facent pour avoir de nostre sainct pere decimes ou *cruciades*, dont ilz ont ja faict grande instance au moyen desdictes nouvelles. (*Négoc. de la France dans le Levant*, t. I, p. 321, Lett. de l'Ev. de Mâcon au card. du Bellay.)

CRUCIALE, s. f., cruciade :

Inquisiteur de la foy,... porteur de bulles, collecteur des deniers de la *cruciale*. (*Comptes du monde adventureux*, p. 113, éd. 1595.)

CRUCIFICATION, s. f., crucifiement, crucifixion :

C'estoit l'amere Passion
De nostre Sauveur Jesus Christ,
Et sa *crucification*.
(*Sacre du roy Ch. VIII*, Th. Godefr., *Cérém. fr.*, I, 214.)

CRUCIFIEMENT, mod., v. CRUCEFIEMENT. — **CRUCIFIER**, mod., v. CRUCEFIER. — **CRUCIFIX**, mod., v. CRUCEFIS.

CRUCIFIXION, s. f., action d'attacher à la croix :

Devant la *crucifixion* de nostre Saulveur. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10510, II, f° 39 r°.)

C'estoit ung commun proverbe entre les Juifz de dire *crucifixion* autant comme exaltation. (*Second vol. des expos. des Ep. et Ev. de kar.*, f° 289 v°.)

— Fig., action de mortifier ; état d'une personne qui se mortifie, qui s'humilie :

En quelles occurrences pouvons nous faire les grands actes de l'invariable union de nostre cœur a la volonté de Dieu, de la mortification de nostre propre amour, et de l'amour de nostre propre abjection, et en somme de nostre *crucifixion*, sinon en ces si aspres assauts. (FR. DE SAL., *à une Dame*, 3 janv. 1619.)

CRUDEL, v. CRUEL.

CRUDITÉ, s. f., état de ce qui est cru :

Crudité et indigestion de certains aliments. (*Somme de M. Gautier*, B. N. 1288, f° 82 r°.)

CRUE, mod., v. CREUE.

CRUEL, adj., qui se plaît à faire souffrir, en parlant de personne ; qui marque de la cruauté, empreint de cruauté, en parlant de choses :

Li perfides tant fu *crudels*.
(*S. Léger*, 153, G. Paris.)

Preier vos voil par toz les deus,
Ki envers mei sont trop *crueus*.
(*Eneas*, 1713.)

Elle me fut *crueilz*.
(*Grant chant*, XII, ms. Oxf., Douce 308.)

Fels e *crueals* e senz merci.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 5037.)

Trop li furent *cruel* si gendre.
(*Brut*, ms. Munich, 3030.)

Li tres *cruyers* porseveres. (*Serm. de S. Bern.*, B. N. 24768, f° 96 r° ; 114, 36, Fœrster.)

Quicunques *cruer* chose il puient. (*Dial. B. Ambr.*, ms. Epinal.)

Unques si gris et si *cruir* plaie ne cri. (*Ib.*)

Car il fait si fort tans et si *cruel* comme vous meismes le vees et le sentes. (HENRI DE VAL., § 592.)

Sire, ce li dist li vassax,
Trop est vostre pere *cruax*.
(*Floire et Blanceflor*, 2e vers., 645.)

Qui sont si *creuers* et si fors.
(GAUTHIER DE MES, *Image du monde*, Ars. 3167, f° 16 v°.)

La r'at une beste si fierre
Qui est petite et si *crueire*.
(ID., *ib.*)

Cruiere.
(ID., *ib.*, ms. Montp., f° 93 v°.)

Si fu maux et *crues* et pesmes.
(MACÉ, *Bible*, B. N. 401, f° 131b.)

Les eulz enflameiz et *cruieulz*. (*Consol. de Boece*, Ars. 2670.)

Puisque la mort faict de sy *cruelz* to[u]rs.
(MARG. DE NAVARRE, *Dern. Poés.*, p. 38, Comédie sur le trespas du Roy, Ab. Lefranc.)

CRUELLEMENT, mod., v. CRUELMENT.

CRUELISER, v. a., traiter avec cruauté, tourmenter, torturer :

Les Perses ayant passé l'Euphrates, firent des maux sans nombre aux Romains de la Syrie, Palestine et Phœnicie, sans que Phocas se donnast grand peine d'y remedier, ne vacquant cependant a autre occupation qu'a *cruelizer* et martyriser ce qui restoit encores des parens et amis de son predecesseur. (VIGNIER, *Bibl. hist.*, II, 241.)

La haine et la fureur pas a pas le talonnent,
Et a *cruelliser* nostre gent l'esguillonnent.
(A. DE RIVAUDEAU, *Œuv. poét.*, p. 109.)

CRUELMENT, mod. cruellement, adv., d'une manière cruelle :

Vers moi jugez trop *cruelment*.
(*Tristan*, II, 15.)

Si les ocient *crueilment*.
(*Brut*, ms. Munich, 1946.)

L'en les batoit mout *cruieument*. (G. de Tyr, VIII, 8.)

Cum *cruyerment* cuydiez vos qu'il deussent ocire li uns l'atre. (*Serm. de S. Bern.*, B. N. 24768, f° 115 r°; 136, 27, Fœrster.)

Et ot pitié de chou k'il biersoient si *cruetment* le nostre gent. (Henri de Val., § 508.)

Puis descendra au jugemant,
Ce saichiez vous, mont *cruielmant*.
(*Quinze signes*, ms. Cambridge, S. John's Coll. B 9, f° 54d.)

Cruelment.
(*Mir. S. Andrieu*, ms. Alençon 27, f° 101 r°.)

Il coururent de rechief a chelui en le glise, et il ahierdant chelui par les pies, et traiant *crueument* chelui pachiant encore par les degres, misent hors es darrainetes par ochision recomenchie. (*Corpus chronicorum Flandriæ*, II, 68.)

cruelté, mod. cruauté, s. f., manière d'agir de celui qui se plait à faire souffrir :

Rois, ce dient li troi felon,
Par foi ! mais nu consentiron,
Qar bien savon de verité
Que tu consenz lor *cruauté*,
Et tu sez bien ceste mervelle.
(*Tristan*, I, 576.)

Onc ne firent tel *cruelté*,
Que par mal l'aient adesé.
(*Eneas*, 5173.)

Cruaté.
(*Loh.*, B. N. 19160, f° 18 v°.)

Ki de gent crestiene meines tel *cruelté*.
(Wace, *Rou*, 2e p., 4278.)

Puis si l'enpaint par mult grant *crualtes*.
(Raimb., *Ogier*, 3768.)

Qui si granz *crualtez* faisoient li un des autres. (Villeh., § 271.)

Ne faites pas tex *crualtez*.
(*Floire et Blancefl.*, 2e vers., 3056.)

Se li a respondu par *cruauté*.
(*Aiol*, 1220.)

Cum uns chascuns ardet plus en *cruertet*. (*Greg. pap. Hom.*, p. 15.)

Tost chiet en *crorteit*. (*Ib.*, p. 23.)

Chascum jor est plus *cruirtez*. (*Dial. B. Ambr.*, ms. Epinal.) Lat., Cotidie crudescit in me sevitia.

La felonie i aporterent
Romulus son frere i ocist,
Qui trop grant *crualté* i fist.
(Guiot, *Bible*, 747.)

Pur pour de la *crueuté*
Ke paen firent en la cité.
(Chardry, *Set dormans*, 97.)

Cruelté.
(*Cant. des cant.*, ms. du Mans 173, f° 81 v°.)

Et commanda par *cruetet*
C'on l'euist del roiaume ostet.
(Mousk., *Chron.*, 28599.)

Et sa *crualté* pas ne cele.
(*Rose*, 20615.)

Cil dus nos a asis per moult grant *cruialté*.
(*Parise*, 2251.)

Cruelté.
(*Ren. de Montauban*, p. 1.)

Conoistre sa force et sa *crueuté*. (*Liv. des Hist.*, B. N. 20124, f° 83d.)

La tres grans *cruautes* de li est en dousor muee. (*Ib.*, f° 112 v°.)

Cruiauté. (*Riule S. Beneit*, B. N. 24960, f° 6 v°.)

cruement, mod. crûment, adv., d'une manière crue ; sans rien atténuer :

Et avons esté de prime face asses *cruement* receuz. (1433, *Lett. and pap. illustrat. of the wars of the Engl. in Fr. dur. the reign of H. VI*, p. 220.)

Ainsi nous voyla tous privez de ceste esperance que Dieu nous donne en ses promesses, quant elles seront prinses ainsi *cruement*. (Calv., *Serm. s. le Deuter.*, p. 307a.)

Cf. II, 388c.

cruerté, v. Cruelté.

1. **crues**, mod. creux, adj., qui présente un vide plus ou moins profond :

La est la piere *cruese* e lee.
(Marie, *Lais*, Bisclavret, 93.)

Et es croz qui sont soz les terres
Et soz les mons es *cruises* perres.
(Macé, *Bible*, B. N. 401, f° 185b.)

Pour une serrure *creuse* mise en l'uis des tourelles du Portereau. (1400-1402, *Compte de Girart Goussart*, fortification, VIII, A. mun. Orléans.)

2. **crues**, mod. creux, s. m., vide plus ou moins profond dans un corps :

Des *cros* e des crevaces eissent serpent coé.
(*Rom. d'Alex.*, ms. Ars., f° 36 ; P. Meyer, p. 67.)

Fuient es *crues* de la muntaine.
(*Brut*, ms. Munich, 1867.)

Quant il trueve .I. arbre crousé a petite entree si fait son ni dedens le *crueus*. (Rich. de Fourn., *Best. d'amour*, ms. Dijon 299, f° 26b.)

Grant *crues* il avoit, la va l'enfant musier.
(*Charles le Chauve*, B. N. 24372, f° 23°.)

Il ne lui reste aucun profit du *creux* de son eglise et des devotions particulieres. (1597, *Requeste présentée au chapitre par le curé du Bec de Mortagne*, A. Seine-Inf., G 4138.)

creusement, mod. creusement, s. m., action de creuser ; creux, cavité :

Pour le *creusement* du vaisseau ils font encore de meme. (Marc Lescarbot, *Hist. de la Nouv. France*, t. III, p. 750.)

— Fondation :

Mais il ot un engigneor,
Qui dit que li prendra la tor.
Et dist li reis : Com faitement ?
Bien a vint piez de *crousement*.
(*Thèbes*, 8137, var. de B. N. 375, f° 58b.)

Cf. Creusement, II, 371a.

crueser, mod. creuser, v. a., rendre creux :

Apres si *ont* les os *crousez*,
Et si les ont touz vuiz trouvez.
(Gaut. d'Arras, *Eracle*, 1904.)

J'ai espié une paroit
Que j'*aroi* ja moult tost *crosee*.
(J. Bod., *le Jeu de S. Nicholas*, Th. fr. au m.-â., p. 202.)

Quant il trueve .I. arbre *crousé* a petite entree. (Rich. de Fourn., *Best. d'amour*, ms. Dijon 299, f° 26b.)

Ou grans cavernes *crueseroient*.
(*Rose*, 17789.)

Crouser les fondemenz des murs. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 63d.)

crule, v. Crible. — **crupere**, v. Cropiere. — **crupiere**, v. Cropiere. — **crusier**, v. Croisier. — **cruxefier**, v. Crucefier.

crypte, s. m., caveau souterrain d'une église servant autrefois de sépulture pour les martyrs :

E tot le tresor de la terra misdrent soz terra tres l'auter saint Auban en una *cropte*. (*Chron. de Turpin*, B. N. 5714, f° 59a, Auracher.)

cryptoportique, s. m., portique souterrain :

Faire un *cryptoportique* par le dessous. (Delorme, *Archit.*, IV, 2.)

cuaille, v. Caille. — **cuardement**, v. Coardement. — **cuart**, v. Coart.

cube, s. m., parallélipipède à six faces, formant des carrés égaux :

Se tu vels trover l'aire del *combe* non equilatere, tu avras les costes contraires. (*Li compos*, B. N. 2021, f° 156d.)

Se tu vels trover le mesure del *combe*. (*Ib.*, f° 159b.)

— Adj., cubique :

Li nombres que tu proposes n'est pas *cubes*. (*Comput*, 16, ap. Littré.)

Corps *cube*. (Delorme, *Archit.*, IV, 21.)

cubebe, s. m., sorte de poivre :

E viaunde de Cypre enfundré
De maces, e *quibibes* e clous de orré.
(*The Treatise of Walter de Biblesworth*, p. 174, Wright.)

E noiz muschades e *cubebes*.
(Gauthier de Mes, *Image du monde*, ms. S. Brieuc, f° 26a.)

Cubebes, massiz, graine de paradiz, poivre lonc. (1351, *Ord.*, II, 424.)

Citoual, *cubebbes*. (*Ménagier*, II, 5.)

Cubebe est le fruyt d'un jeune arbre qui croist es parties de oultre mer en Inde la sauvage. (*Le grant Herbier*, f° 27 r°.)

Kubebe. (*Jard. de santé*, I, 239.)

cuber, v. a. et n., mesurer le volume d'un corps, la capacité d'un volume.

— Élever (un nombre) à la troisième puissance :

Je *cube* 5, ce sont 125. (J. Peletier, *Arithm.*, p. 146.)

cubique, adj., qui appartient au cube :

De figure *cubique*. (Oresme, *Liv. du ciel et du monde*, ms. Univ., f° 125 r°.)

Nombre *cubique*. (Evr. de Conty, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 203a.)

cubiquement, adv., en forme de cube ; au cube :



Multiplier *cubicquement.* (LORTIE, *Arismet.*, f° 25 r°.)

CUBITAL, adj., qui tient au cubitus :

Cubitall, belonging to the cubite. Artere *cubitale.* (COTGR.)

CUBOIDE, adj., qui a la forme d'un cube.

— S. m., os court et cubique, situé à la partie antérieure et supérieure du tarse :

Le dernier des nommes os du tarse est appellé *cyboide* pour la similitude qu'il a avec un dé. (PARÉ, IV, 38, ap. Littré.)

ÇUCRE, v. SUCRE. — **CUCUBINE**, v. CONCUBINE. — **CUCUL**, v. COUCOU. — **CUCULE**, v. CAGOULE. — **CUCUMBRE**, v. CONCOMBRE.

CUCURBITE, s. f., cornue :

Couvre ta cornue ou *cocurbite* d'un couvercle qui la ferme bien. (*La Turbe des philos.*, ms. Ste-Gen., f° 52 v°.)

CUCURBITIN, adj., qui ressemble aux semences de la courge :

Les vers du ventre qu'on appelle *cucurbitins.* (*Grant Herbier.*)

CUCURBITULE, s. f., petite courge.

— Petite cucurbite :

Par trop grant feu au commencement le bois allumé par aventure brusleroit ou romperoit les *cucurbitules*, ou bailleroit a l'huile odeur malgracieuse. (EVON., *Tres.*, ch. LVIII.)

— Petite ventouse :

Entre les choses qui divertissent le sang coulant tant des veines que des arteres, les unes le font sans aucunes vacuations, hors du corps, les autres avec evacuation ; les *cucurbitules* seiches ou legieres... tirent ailleurs le sang qui est sorty du nez. (TAGAULT, *Inst. chir.*, p. 377.)

CUE, v. QUEUE 1.

CUEILLAGE, s. m., action de cueillir :

Et doivent le frait dou *quellage* moitiet a moitiet payer. (Nuit des trois roys 1343, *C'est Jehan Makait*, chir., A. Tournai.)

Cf. II, 390°.

CUEILLE, s. f., action de cueillir les fruits :

Quand ce viendra a la *cueille.* (LE FEVRE D'EST., *Bible.*)

Cf. II, 391ᵃ.

CUEILLEOR, mod. cueilleur, s. m., celui qui cueille, qui récolte, qui recueille :

Hues li *cuellieres* de fruit. (1303, *Li coies de la parroche S. Estene*, f° 4 r°, Cah. de la taille, 1301-1318, A. mun. Reims.)

Ficarius, *coelleur* de figues. (*Catholicon*, ms. Lille 369, Scheler.)

Messor. *Cuilleur.* (*Vocabularius brevidicus.*)

Deux *cuilleurs* a cuillir les fritages. (1453, Almenêches, A. Orne, H 6.)

Il s'en alloit par les rues, tantost habillé en marinier, tantost en magister, tantost en *cuilleur* de prunes. (B. DESPER., *Nouv. Recreat.*, f° 189 v°.)

Cueilleurs d'olives. (DU PINET, *Pline*, XV, 3.)

Cf. II, 391ᵃ.

CUEILLE SEMENCES, s. m., qui cueille les semences, nom vulg. de quelques petits animaux :

Les musaraignes ou les lubins, σπερμολόγος, *cueille semences.* (AMYOT, *Œuv. mesl.*, f° 180 r°, éd. 1574.)

CUEILLETE, mod. cueillette, s. f., action de cueillir, récolte de certains fruits :

La metié des fruiz et des *cuilletes.* (1292, S. Vinc., pièce 64, A. Sarthe.)

Avant la *cuillette* des fruiz. (H. DE GAUCHI, *Trad. du gouv. des Princ. de G. Colonne*, Ars. 5062, f° 222 r°.)

.VI. *cuellettes* (de grains). (1376, A. N. MM 30, f° 51 r°.)

De nen souffrir mener bledz hors de la ville, estant en grenier, attendu le hauce et le *quelloitte* que pluiseurs en font pour transporter au dehors des poix et feves. (15 nov. 1457, *Reg. des Consaux*, 1458-1461, A. Tournai.)

Par le temps regnant en la primevere et l'esté, presage on de la future *cueillete* du miel. (O. DE SERRES, V, 14.)

Cf. II, 391ᵇ.

CUEILLIR, verbe. — A., récolter, ramasser :

Je *keuc* la violette.
(*Chans.*, ap. Bartsch, *Rom. et past.*, p. 181.)

A mon seigneur, non a moi, vaut
Mon vivre qui la laine en *quiaut.*
(*Ysopet I*, fab. XXVI.)

En un vergier *cueillant* la flour.
(AUDIFROY LE BASTARD, *Bele Isab.*, ap. Paulin Paris, *Romancero*, p. 9.)

Tels fait vigne n'i *quieut* raisin.
(REN. DE BEAUJEU, *le Beau Desconneu*, 904.)

Chardons et espines *cuedras.*
(ROB. DE BLOIS, B. N. 24301, p. 25ᵃ.)

Lors *queudries* boutons et roses.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 56ᵇ.)

Ma honte, voire ? A moi que monte s'il se deut,
S'il meismes la verge *quelt* dont est batus ?
(BEAUM., *Lai d'amours*, 112.)

... Qui se vantent
Qu'ilz *cueilliront* et rien ne plantent.
(JEH. DE MEUNG, *Responce de l'alchimiste a Nat.*, 547.)

Quant il *queut* les aveines. (*Jurés de S. Ouen*, f° 88 r°, A. S.-Inf.)

... Car dou fust
C'on *kiut* sovent est on batu.
(*Couronnem. Renart*, 58.)

Pierre volente ne *quielt* mosse.
(*Prov. del Vil.*, ap. Ler. de Lincy, *Prov. fr.*, II, 462.)

Le disiesme de tous les blefs et vins que il *cueudront* en tous leurs heritages. (8 sept. 1365, *Ch. de J. de Chalon, fils du cte d'Aux.*, A. Yonne, Doc. hist.)

Les varles de l'ost qui *queuissent* le fourage.
(CUV., *B. du Guescl.*, var. des v. 4387-4396.)

— Fig. :

Il me tarde veoir ces jeunes amoureux *cueillir* ensemble le fruict de leurs amours. (LARIV., *Ecol.*, II, 5.)

— Prélever, percevoir :

Del aumosne que on doit *queullir* en cascune noif et battel de Wissant, passant ou venant d'Engleterre, la moittié, et l'aultre moittié a la maladrerie de le ville appellee Gazevelt. (1272, *Anchien registre de l'abbaye de S. Wlmer*, Mém. soc. acad. de Boulogne, t. X, p. 181.)

Celui qui *queut* la coustume du pain de par lou roy. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1ʳᵉ p., I, 12.)

Et la, les gens du duc estans dedans ycelui navire, *cueilloient* sur les marchans la passans aulcuns tribus, qui grandement estoient au prejudice de ladicte ville. (MONSTRELET, *Chron.*, II, 173.)

Felonnie espand de tous costez
Glaives trenchans et en fait labouraige
Que Discord *queult* et attribue a soy
Sans redoubter, recueillant cest ouvraige,
Ung Dieu, ung roy, une foy, une loy.
(GRINGORE, *Folles entrepr.*, p. 35.)

— Réfl., se gagner, s'acquérir :

Je suis né et elevé dedans les travaux et perils de la guerre : la aussy *se cueille* la gloire, vraie pasture de toute ame vraiement royale, comme la rose dedans les espines. (15 nov. 1597, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 877.)

— N. et abs. :

Qui petit saime, petit *quiaut.*
(CHREST., *Perceval*, B. N. 1420, f° 1ᵃ.)

— *Cueilli*, p. passé :

La mousse *cuillie* alors qu'on se morfond a la messe de minuict. (RAB., *Pantagr.*, ch. XII.)

Cf. II, 392ᵇ.

CUELLIEREE, v. CUILLEREE.

CUER, mod. cœur, s. m. viscère musculaire en forme de cône renversé, qui est le centre, l'agent principal de la circulation du sang ; la poitrine qui renferme le cœur ; le siège du sentiment, de la souffrance, de l'affection ; courage :

Falt li li *coers*, li helmes li embrunchet.
(*Rol.*, 2019.)

Ço sent Rollanz que la mort le tresprent.
De vers la teste sur le *cuer* li descent.
(*Ib.*, 2355.)

Ki querez Deu, vivrat vostre *cuers.* (*Liv. des Psaum.*, Cambridge, LXVIII, 35.)

Dist li barnages : Ciz a *cur* de baron.
(*Rom. d'Alex.*, ms. Ars. ; P. Meyer, p. 40, v. 336.)

Cueur.
(*Loh.*, B. N. 4988.)

Quors.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 11583.)

Ne puet li cors sustenir
Ke li *quers* out en desir.
(*Vie de Saint Thomas de Cantorbery*, f° 1, v. 11, A. T.)

Pa[r] jeune[r] ad le *quor* fade.
(*Ib.*, I, 13.)

Ki od bon *quer* le requesist
Guariz esteit, ja n'i falsist.
(*Vie de saint Gilles*, 1277.)

Li *cour*.
(*Fierabras*, Vat. Chr. 1616, f° 29 v°.)

Mult parere de grant *cuer*. (Villehard., § 67.)

De *cuer* leur pardonna.
(*Dit de Guill. d'Anglet.*, 911.)

Cour.
(Gauthier de Mes, *Image du monde*, ms. S.-Brieuc, f° 3d.)

Dunc esteit Herodes venuz,
En Jerusalem descenduz,
De Jesu ont le *quor* heitié
Ke il aveit mult coveité.
(*Evang. de Nicod.*, 1re vers., 697.)

Pilate de *quer* effraé
Ver le solail se est turné.
(*Ib.*, trad. anonyme, 920.)

Queur.
(*Rose*, B. N. 1573, f° 93d.)

Coers li est revenus.
(*Baud. de Seb.*, XIX, 79.)

Qui a bon *cuer*, pouoir et hardement.
(Eust. Desch., VI, 73.)

Vaillant *cuer* puet en tous temps faire guerre.
(Id., VI, 74.)

Le lignage de Josselin que vous avez destruict ne vous aime pas; si pourroient a vous et vostre compaignie porter dommaige se ilz vous trouvoient desgarnis; et le *cueur* me dit que nous les trouverons assez tost. (J. d'Arras, *Melus.*, p. 105.)

Il s'en trouve souvent qui estans mols et de petit *cœur* se mettent en fuyte au moindre bruit qui survienne. (Calv., *Comm. s. l'harm. évang.*, f° 825 r°.)

Le *cœur* me dit que nous fairons quelque chose de bon. (9 fév. 1593, *Lett. miss. de Henri IV*, t. III, p. 719, à Gabrielle d'Estrées.)

— *Estre a cuer*, toucher le cœur :

Ne a nul homme ke je voie
N'*est* ceste cose tant *a cuer*.
(*Chev. as .II. esp.*, 5662.)

— *Se donner au cuer joie*, jouir pleinement et abondamment, se rassasier :

Ainsy je m'en iray, sans que rien elle en voye,
Avec quelque beauté *me donner au cœur joye*.
(Schelandre, *Tyr et Sid.*, 1re journ., 4, 2.)

— *Mon vrai cuer*, t. de caresse d'un amant à sa maitresse :

Mon vray cœur, La Varanne vient de arriver, qui m'a apporté de vos lettres. (*Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 983, à Gabrielle d'Estrées.)

— Dans des accept. analog., *mon petit cuer, mon petit cuer doux, mon petit cuer gauche :*

Or sus, *mon petit cœur doux*, que je vous baise. (Lariv., *Nuicts*, I, v.)

Helas! *mon petit cœur doux*, taisez vous, je vous prie. (Id., *ib.*, IV, 2.)

Calliope *mon petit cœur*,
Vien icy en faire l'honneur.
(Ber. de Verville, *le Cabinet de Minerve*, sign. A 5 v°, éd. 1601.)

Ne vous fachez point, *mon petit cœur gauche*. (Fr. d'Amboise, *Neapol.*, V, 12.)

— *Cuer a cuer*, mutuellement :

Ne se pooient acorder *cur a cur*. (1267, Dimanche après Ste Lucie, St Jacques, Arch. de l'Etat à Liège.)

— *Avoir le cuer de*, avoir le courage de :

J'*aurois le cueur de* te deffaire,
S'il n'y avoit excusation.
(*Farce du nouveau marié qui ne peult fournir a l'appoinctement*, Anc. Th. fr., I, 19.)

— *Au cuer*, dans le fond du cœur :

On croyoit que Ascaigne faisoit ceste feinte et que *au cœur* estoit content du pape. (Comm., *Mem.*, VII, 16.)

— *Avoir sur le cuer*, avoir dans l'esprit, projeter, méditer :

Il s'alla mettre au lict afin de se trouver prest des le point du jour d'executer quelque chose qu'il *avoit* alors *sur le cœur*. (Du Verd., *Hist. d'Alex.*, l. III.)

— *Gros cuer*, chagrin, ressentiment :

Mais Madalene
A elle laissé son *gros cueur ?*
(Grevin, *Esbahis.*, III, 5.)

— *Tenir son cuer*, avoir de l'animosité, du ressentiment :

De sa nature il estoit homme vindicatif, et qui *tenoit* fort *son cœur ;* mais il adoucissoit quelquefois ceste amertume de sa nature par la raison. (Amyot, *Sylla.*)

— *Cuer de son ventre*, ce qu'on a de plus cher :

Je vous baille en garde cest homme comme le *cueur de mon ventre*. (*Lancelot du Lac*, 1re p., ch. xxxvi.)

— *Par cuer*, de mémoire :

J'en sçay *par cueur* plus qu'ilz ne font par livre.
(*Les ditz de maistre Aliborum*, Poés. fr. des xve et xvie s., t. I.)

J'oubliai tous les accords
De ma lyre dedaignee.
Pour retenir en leur lieu
L'autre chanson que ce Dieu
M'avoit *par cœur* enseignee.
(Rons., *Od.*)

L'une et l'autre que je te livre
Sçait *par cœur* ainsi que par livre
Sa leçon...
(J. A. de Baif, *le Brave*, III, 3.)

Je sçay bien ce que je dis et ne parle point *par cœur*. (Tourneb., *Contens*, V, 5.)

Je ne dis rien *par cœur :* je l'ay, je l'ay trouvee.
(Schelandre, *Tyr et Sid.*, 2e j., IV, 6.)

— *Prendre a tel cuer*, prendre tellement à cœur :

Nostre escholier *prit a tel cœur* cette rude censure, qu'il en tomba en fievre frenetique et faillit a en mourir. (Aub., *Mém.*, an 1562.)

L'argent luy ayant manqué a Lion et son hostesse luy en ayant demandé, *il prit a tel cœur* son manque que, n'osant retourner au logis, il fut un jour sans manger. (Id., *ib.*, ans 1565-1567.)

Cornusson *prit* cela *a tel cœur*, qu'il fit... (Id., *Hist. univ.*, l. III, c. vii, 1re éd.)

— Bijou en forme de cœur :

Un *cuer* d'or esmaillé de rouge cler, ou dedens est ung crucifiement et nostre Dame. (1380, *Inv. de Charles V*, n° 2500.)

— Partie centrale, milieu :

Ce fu en joing, droit ens el *cuer* d'esté.
(*Auberon*, 2273.)

Au moys d'aoust, ou *cuer* de la moisson.
(Eust. Desch., VI, 90.)

A Philibert Barreaul, bucheron, 11 sols 8 deniers tournois pour 7 grands paulx de 4 toises de long, de *cueur* de chaigne, pour amancher les crochez. (1459-60, *Comptes de Nevers*, CC 55.)

En fin *cueur* d'yver. (Comm., *Mém.*, V, 6.)

Les Albanois sortent de leur pays au fin *cœur* de l'esté. (Belon, *Singularitez*, I, 64.)

Il se faut bien garder d'y labourer au *cœur* du jour. (Du Pinet, *Pline*, XVII, 22.)

Cf. II, 393a.

CUERPIEL, v. Carpel. — **CUESIEN**, **CUESIN**, v. Cousin. — **CUEUE**, **CUEUHE**, v. Queue 1. — **CUEUTE POINTE**, v. Coutepointe. — **CUEUX**, v. Queux 1. — **CUEVRECHIEF**, v. Couvrechef.

CUFFION, s. m., sorte de coiffe :

Icelles deux Nymphes qui accompagnoient Flora, estoient vestues de cottes de veloux verd, enrichies de broderie de guyppure de fil d'or, le *cuffion* tressé de mesme, en treseme de perles et boutons d'or. (*Entr. de Henry II à Rouen*, f° 30 v°.)

CUIDANT, adj., qu'il faut croire :

Je veulx par raison *cuidante*
Monstrer a tout bon escoutant
La femme estre tres excellente.
(*La Vray disant adv. des dames*, p. 28.)

Cf. II, 394c.

CUIGNIE, v. Coignie.

CUILLER, **CUILLERE**, s. f. et m., petite palette creuse munie d'un manche et dont on se sert pour porter à sa bouche les aliments peu consistants ou pour les servir à table :

Une pucele, filla d'un chivaler,
L'estovoit paistra a un orin *coller*.
(*Rom. d'Alex.*, ms. Ars.; P. Meyer, p. 27, v. 37.)

Ne sai quei orent a mangier,
Mais de *cuilliers* orent mestier.
Un chamberlanc out les *cuilliers*,
Vint en livra as chevaliers.
(Wace, *Rou*, 3e p., 1871.)

Quiliers de boys ou de fust. (Est. Boil., *Liv. des mest.*, 2e p., XV, 1.)

.xx. *cuilleres* d'argent. (1329, *Inv. d'Ys. de Mermande*, Ste-Croix, l. IX, A. Vienne.)



.II. *cuillieres* d'or dont l'une grant, l'autre petite. (1380, *Inv. de Charles V*, ap. V. Gay.)

Une grande *cuillere* de fer a fondre plom. (1384, *Compte des bâtim. du duc de Berry*, f° 18 v°, ib.)

Et aussi en faict on de tres belles *cuilliers*. (F. NICOLE, *Trad. des prouff. champ. de P. des Crescens*, V, XXIX.)

Ung petit *culhier* d'argent. (9 janv. 1526, A. Gir., Not., Brunet, 67-4.)

Cf. CUILLIER 1, t. II, p. 396°.

CUILLEREE, s. f., la contenance d'une cuiller :

Une *cullieree*. (*Jard. de santé*, I, 136.)

Cueillieree. (LE FEVRE D'EST., *Bible*, Sam., II, 13.)

Une *cullieree* de miel rosat. (JOUB., *Err. pop.*, 1re p., V, 2.)

CUILLERON, s. m., partie creuse d'une cuiller :

Pour faire et forger tout de nuef une cuiller de cuisine d'un autre viex dont le *culleron* estoit fendu a moitié. (*Comptes de l'argenterie*, p. 127.)

CUIR, s. m., peau ; en partic. peau de certains animaux tannée et préparée pour différents usages :

A un Grieu tout sa lance qu'il ne vont rover,
Si fort li trait des poinz le *quir* en fist voler.
(TH. DE KENT, *Geste d'Alex.*, B. N. 24364, f° 19 v°.)

Les auves croxent et li *cuirs* s'an estant.
(*Loh.*, fragm. Châlons, v. 94, Bonnardot.)

Si la bisse ne fust ignele,
Ou eust dure nuvele,
Del *quir* perdre oust grant pour.
(*Vie de saint Gilles*, 1861.)

La chars et li *quiers* de la beste morte. (*Digeste*, ms. Montp., f° 100a.)

Une male de *cueur*. (1360, *Rançon du roi Jean*, A. N. KK 10a, f° 33 r°.)

Couroies de *cur* roige. (18 fév. 1394, *Inv. de meubles de la mairie de Dijon*, A. Côte-d'Or.)

Une ceinture de *quir* de lioun. (1413, *Inv. de P. Gaveston*, ap. V. Gay.)

Aussi de *cuyrs*, il y en avoit de toutes façons du monde. (1495, *Vergier d'honneur*, p. 355.)

— Peau d'une personne :

Ja n'en troverez une (épée) que m'ait en charn [tochiet,
Ne le *cuir* entamet ne en parfont plaiiet.
(*Voy. de Charlem.*, 549.)

Sur l'espaule senestre l'espee li cula,
Le mantel et les dras tres qu'al *quir* encisa.
(GARN., *S. Thomas*, ap. Bartsch, *Lang. et. litt fr.*, col. 262.)

Si m'a trencié et char et *cuir*
Et tant m'a fait que je me muir.
(*Blancandin*, ib., col. 574.)

— *Cuir bouilli*, cuir durci à force de bouillir :

Moult fu riches li frains qu'il li a el chief mis ;
Son poitrail lui laça, qui fu de *cuir bolis*.
(*Chans. d'Antioche*.)

— En parlant de la peau des poissons :

Quant la tanche, samblablement le brochet et la perche sont cuites on doit oster le *cuir*. (*Regime de santé*, f° 36 r°.)

CUIRACE, mod. cuirasse, s. f., arme défensive de cuir, de métal, enveloppant et protégeant la poitrine et le dos :

.II. paires de *cuiraces* nueves. (1266, *Inv. du comte de Nevers*, ap. V. Gay.)

... Qu'on pourroit appeler plus proprement *cuyraces*. (1332, BROCHART LALLEMAND, *Passage d'outremer*, f° 72 v°, ib.)

Curace. (*Habits des gens de guerre*, f° 74 v°.)

Il ly fist faire une tres belle *curesse* pour el armer. (*Chron. du doyen de Saint Thibaud de Metz*, ap. Quicherat, *Procès de Jeanne d'Arc*, t. V.)

Une vueillez *cuirasses* couvertes de vielz veloux tout rompu avec deux ou trois vielles piece de gardebras. (*Vente des biens de Jacques Cœur*, A. N. KK 328, f° 499 v°.)

.II. *cuiraches* complettes faittes a la mesure de Mgr. (1470, Arch. de Bruxelles, cit. Vinkeroy, ap. V. Gay.)

Cuyrace. (J. D'AUTON, *Chron.*, B. N. 5082, f° 133 v°.)

— S. m., homme d'armes revêtu d'une cuirasse :

Le roi poursuit les fuyards avec six vingts *cuirasses*, dont petit a petit il fut abandonné. (PASQ., *Lett.*, XIV, 10.)

M. de Meslon, incontinent ceste lettre receue, faictes monter a cheval sept ou huict *cuyrasses*, les mieulx montes, pour me venir trouver avec le Castera et ses compaignons. (13 août 1580, *Lett. miss. de Henri IV*, t. I, p. 317.)

Supplication est faite a Sa Majesté d'establir a Lucenay une garnison de dix *cuirasses* et vingt arquebusiers sous la charge de celui qui sera choisi et nommé par le reverend eveque d'Autun. (1594, *Adresse des réfugiés d'Autun à Henri IV*, fonds Fevret de Fontette, portefeuille 37, pièce 40.)

1. **CUIRACIER**, mod. cuirasser, verbe. — A., revêtir, couvrir d'une cuirasse :

— *Cuiracié*, p. passé, couvert de cuir :

Armes *cuiracées* de cuir bouilli. (*Liv. de Marc Pol*, CXVIII.)

2. **CUIRACIER**, mod. cuirassier, s. m., soldat recouvert d'une cuirasse :

Cuirachier. (1577, Valenciennes, ap. La Fons.)

Cf. II, 397a.

CUIRE, verbe. — A., rendre propre à l'alimentation par l'action du feu :

Lors n'i vausist il estre pour .M. lib. d'or *cuit*.
(*Rom. d'Alex.*, 570, P. Meyer, I, p. 137.)

Ne charme ne nul sort, ne herbes boillir ne *quire*.
(THOM. DE KENT, P. Meyer, *Alex.*, p. 216, v. 517.)

Quiere. (*Cart. de Vivoin*, f° 123 r°, Bibl. du Mans.)

Se il vient *quire* a men four de Maissemi il liverra et fera porter fournille pour *quire* sen pain. (12 avr. 1263, S. Barthelemy de Noyon, Maissemy, A. Oise, II 482.)

Et puis le *cuisent* et le menguent. (*Liv. de Marc Pol*, CLX.)

Por *keure* lou pain. (Sept. 1294, Gorze, Olley, A. Mos.)

— Brûler :

Je oy dire que puis que je reving d'outre mer, que il en fist *cuire* le nez et le balevre a un bourjois de Paris. (JOINV., *S. Louis*, § 685, Wailly, 3e éd.)

— Fig., digérer :

Tu *cuis* trop mal nos propos. (PASQ., *Pourparler du Prince*.)

— N., devenir propre à l'alimentation par l'action du feu :

Par le feu *cuisent* les viandes, et si sont bonnes a la nourriture. (SIBILET, *Contram.*, p. 60.)

— Réfl., dans le sens du neutre :

Les mameles destres *se quistrent*,
Que avis lor fu qu'eles lor nuistrent
A lur gent cors savent armer...
(BEN., *D. de Norm.*, I, 433.)

Ki le fu hante e jur e nuit
N'est merveille se il *se quit*.
(*Vie de saint Giles*, 541.)

— *Cuit*, part. passé, rendu propre à tel ou tel usage par l'action du feu ; affiné :

La cote corte et le branc d'acier *cuit*.
(*Loh.*, ms. Montp., f° 87b.)

N'aves mangiet morsel qui le col ait passé
Ne voust coust anquenuit .I. marc d'or *cuit* pessé.
(*Elie de S. Gille*, 1104.)

Pain bien *cut*. (1231, *Ch. de Morv.-s.-Seille*.)

Ou on dist la cites fu faite
De teule *cuite* et atraite.
(*Pyrame et Thisbé*, 18, J. Bonnard.)

Ova fideliata, oes *quis* en pot de tere. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

Pains mal *queux*. (1392, *Droits et redev. des habit. d'Attigneville*, A. Vosges, cart. de Remiremont.)

— Brûlé :

Se l'en laissiez aler od oilz, od puinz, od piez,
Qu'il n'ait les garez *cuiz* et les dous piez trenchiez,
Encor fera Franceis curuçus e iriez.
(WACE, *Rou*, 2e p., 2242.)

Des garez en i out de *quiz*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 26825.)

Helene Greque...
N'a pas eu la poitrine *cuite*
Seule d'amour premierement.
(RONS., *Od.*, l. I, Œuv., p. 298.)

CUIRIEE, mod. curée, s. f., portion de la bête qu'on abandonne aux chiens quand ils l'ont prise :

Ainz que la *cuiriee* fust faite,
I ot mainte ame de cors traite
Et molt en i ot de sanglenz
Et de navrez de cels dedenz.
(*Eneas*, 3641.)

As chiens la *cuirie* donna.
(Chrest., *Perceval*, ms. Montpell., f° 131^d.)

S'il (le veneur) veult mettre des cuisses, mais que la venoison ne soit trop grasse, il le puet faire, pour faire meilleur *cuyree* aux chiens. (Gast. Phebus, Maz. 3717, f° 59^b.)

Et s'il y a trop de chiens ou les chiens ont bien chassié ou ilz sont meigres et povres, ainsi que mieulx lui semblera, il puet fere decouper dedens meslé avec le pain, les espaules et col du cerf, combien que ce soit des droitz des veneurs et des valles de chiens, et tout quanque a dedens le corps du cerf, fors que les bouelles mettre a part et la pense vuider et laver et trancher menuement dedens avec l'autre *cuiree*. (Id., *ib.*)

... Aux chiens donnent une *cuirie*
De pain qui est moillie
Et au sang des bestes toillie.
(J. Le Fevre, *la Vieille*, l. I, v. 946.)

La *cuirie* faitte. (Froiss., *Chron.*, B. N. 2642, f° 128^b.)

— Fig. :

Donnerent vivement sur la proye, et la prindrent une si chaulde *queuree* que c'estoit assez pour remettre sur les plus rebutez. (J. d'Auton, *Chron.*, B. N. 5081, f° 24 r°.)

— Fig., *prendre sa cuiriee*, se repaître :

Pour se faire cruel, sa jeunesse esgaree
N'aimoit rien que le sang, et *prenoit sa curee*
A tuer sans pitié les cerfs qui gemissoient.
(Aub., *Trag.*, l. II.)

— *Donner cuiriee*, exciter par l'appât de quelque avantage :

L'alarme vint a Monsieur de Lautrec, et la nouvelle que nous estions tous deffaicts : ce qui luy donna beaucoup de desplaisir, pour la consequence qu'apporte ordinairement, lorsqu'au commencement on *donne curee* aux ennemis. (Montluc, *Comm.*, l. I, f° 13 r°, éd. 1592.)

Cf. Cuirie, II, 397^b.

cuisage, s. m., action, droit de cuire :

Sacent tout cil ki cest escrit veront et oront que dou *quisage* ke Jehans li Vilains demandoit a l'iretage ke Watiers Ansiaus... (Avril 1294, *C'est Watier Ansiel et Jehan le Vilain*, chir., S. Brice, A. Tournai.)

A .I. fournier pour *quisage* de four que li dis defuncts luy devoit. (29 avril 1359, *Exéc. test. de Jaquemin Anssiel*, ib.)

Cf. II, 394^a.

cuisant, adj., qui produit une sensation analogue à celle d'une brûlure ; fig., piquant :

Ilz le navrent de parolles *cuysantes*.
(Gringore, *Folles entrepr.*, p. 26.)

Lequel, encor qu'il fust bien jeune, ne laissoit toutes fois de sentir les *cuisans* esguillons de l'amour. (Lariv., *Nuicts*, IX, ii.)

Cf. II, 398^b.

cuiseor, mod. cuiseur, s. m., celui qui fait cuire au four banal :

Et se li forniers feroit dommage aux *cuiseurs* de lor pain mal cuire, li sires leur devroit fere amender, ou ils ne seroient pas tenu de cuire a son for, jusques a tant qu'il leur eust fet amender le dommage. (1270, *Ord.*, I, 199.)

cuisin, v. Cousin.

cuisine, s. f., pièce d'une maison, d'un appartement, où l'on fait cuire les aliments :

Tres devant l'uis d'une *quesine*.
(*Florimont*, B. N. 792, f° 27^d.)

Del roiaume de Perse ferai itel ruine
Et mettrai le roi Daire en itel desepline
Qui damoisiaus a fait des sers de sa *quisine*.
(*Rom. d'Alex.*, f° 12^b.)

Coisine.
(*Loh.*, B. N. 1622, f° 179 r°.)

Cuisinne.
(*Sones de Nansay*, ms. Turin, f° 93 r°.)

Cusine. (Laurent, *Somme*, Milan, Bibl. Ambr., f° 57^d.)

Queusine. (1329, *Invent. de Mad. Ysab. de Mirande*, A. Vienne.)

Ung poue de bestes pour la *cuxinne*. (1434, *Preuv. de Metz*, V, 305.)

— Nourriture, provision de bouche :

Le lion qui grant fain avoit
Se pense, quant le cheval voit,
Que il en fera sa *cuisine*.
(*Ysop. I*, fab. XLI.)

Les jors que an ne mangera char, un jor un quartier de fromage et l'autre jor quatre oes et chacun jor juque a quaroime *cosine* a huile. (1267, *Cart. de Champ.*, B. N. l. 5993, f° 273^d.)

Aler querre au Nuef Borc pain et vin et *cuisine*. (*Jurés de S. Ouen*, f° 166 r°, A. S.-Inf.)

Faire crasse *cuisine*.
(Eust. Desch., VI, 220.)

— *Chargé de cuisine*, excessivement gras :

Mais il y en eut deux (des laquais) qui se lasserent de trotter, par ce qu'ilz estoyent un petit *chargez de cuisine*. (Desper., *Nouv. recr.*, p. 96, éd. 1561.)

Maximin empereur fut si *chargé de cuisine*, qu'il eut bien fait tourner un moulin a vent a force de souffler. (G. Bouchet, *Serees*, XXVI.)

— *Amoureux de cuisine*, homme passionné pour la mangeaille :

O ! que vous tenez bonne mine !
Jamais *amoureux de cuisine*
Ne fut plus brave que cela.
(Godard, *Desguis.*, III, i.)

Cf. II, 398^c.

cuisinement, s. m., manière de faire cuire, d'apprêter un mets :

Voila un exemple quant a l'apprest ou *cuisinement* des viandes. (H. Est., *Apol.*, II, 128, Liseux.)

cuisiner, v. a., faire la cuisine, apprêter une viande pour être mangée :

En l'eve et es carbons les *ont* bien *quisinees*.
(*Les Chetifs*, B. N. 12558, f° 80^d.)

En cele rue *cuisinoit* l'en les viandes. (*Cont. de G. de Tyr*, ch. v.)

Or donne l'on tousjours (à un febricitant) la plus simple (nourriture) que l'on peut et la moins *cuysinee*. (Amyot, *Prop. de table*, IV, 1.)

Son cœur (d'un gentilhomme) fut pris et gardé par le mari de ceste damoiselle... et quand il fut retourné (le mari) le fit tellement *cuisiner* que ceste damoiselle sa femme en mangea pensant bien manger autre viande. (H. Est., *Apol.*, p. 312.)

— Donner un coup de feu à un cheval malade :

Se je mande une mee beste a un mareschau por *cuisiner*, et il avient que celuy le *cuisine* si malement qu'il la mahaigne. (*Assis. de Jér.*, II, 166.)

Cf. II, 398^c.

cuisinerie, s. f., travail de la cuisine :

Aussy prendra de voz filles, pour faire ses oingnemens et ses *cuysineries*, et pour ses fournieres. (Le Fevre d'Est., *Bible*, Sam. I, viii.)

cuisinier, s. m., celui qui a pour fonction de faire la cuisine :

Il saut et gart ce maistre *quisinier*.
(*Alisc.*, 3626.)

Cuisinier.
(*Mon. Renouart*, B. N. 368, f° 237^e.)

En semblance d'un valet *cuxenier*. (*S. Graal*, B. N. 2455, f° 220 v°.)

Que se aucune personne est devant estal ou fenestre de *cuisiniers* pour marchander ou acheter desdictes cuisines. (Est. Boil., *Liv. des mest*,, 1re p., LXIX, 15.)

Robert le *queusinier*. (1307, *Censier de S. Merry*. Mém. Soc. hist. Paris, XVIII, 194.)

Cosinier. (G. de Seyturiers, *Man. adm.*, Hist. de l'ab. de S. Claude, II, 311.)

cuisiniere, s. f., celle qui a pour fonction de faire la cuisine ; partic., qui fait le service de la table :

... Don Marie Mairthe fuit *cuxeniere* a celle foy. (*Voy. de Jher. du s. d'Anglure*, § 165, var., A. T.)

1. **cuisse**, v. Cosse.

2. **cuisse**, s. f., partie de la jambe qui s'articule à la hanche et s'étend jusqu'au genou :

Curte la *quisse* e la crupe bien large.
(*Rol.*, 1653.)

La soe lance porte bas,
Parmi la *cuisse* l'a feru,
Que del cheval l'a abatu.
(*Eneas*, 5870.)

Et en la *cuisse* bien navreit.
(*Florimont*, B. N. 792, f° 11^b.)

Si qu'an la *cusse* l'ait navré.
(*Ib.*, B. N. 15101, f° 21^b.)

Le ceptres ne sereit mies osteiz de Juda,

et li dus de sa *coisse* enjosk'atant ke cil vignet qui tramis doit estre. (*Serm. de S. Bern.*, B. N. 24768, f° 21 r° ; 26,20, Fœrster.)

Una *coysse* de porc. (1277-1315, *Cart. mun. de Lyon*, p. 408.)

Ne n'ait point de plaisance en *coisses* ne en gembes de l'ome. (*Ps.*, CXLVI, Maz. 382, f° 344 r°.)

Un cheval qui a la *cusse* rompue. (10 mars 1396, *Invent. de meubles de la mairie de Dijon*, A. Côte-d'Or.)

Les hanches, les *queses*, la lene, les genoilles. (*La Maniere de langage*, p. 383.)

Mes guides me dirent qu'il y avait eaue jusqu'a demi *cuisse*. (Montluc, *Comm.*, l. I, p. 83.)

— En parlant d'un arbre, fourchon :

Le fruit que icellui arbre porte naist au contraire des autres arbres, excepté que des figuiers de Pharaon, que les figues naissent es *cuisses* et es branches, ainsi comme se on les y avoit fichees. (*Voy. de Jher. du s. d'Anglure*, § 232, A. T.)

cuissette, s. f., dimin. de cuisse :

Cuissette. (Nicot, *Coxula*.)

Cf. Cuissete, II, 398[c].

cuission, v. Cuisson.

cuisson, s. f., action de cuire, préparation des aliments par le feu :

Cuisson. (*Jard. de santé*, I, 6.)

Cuysson. (*Ib.*, I, 381.)

La derniere *cuission* et espurement de ce suc. (Dampmart., *Merv. du monde*, f° 63 v°.)

— Pointe de feu :

Li rois Daucus pensa et quenut commant il poist cuire ses faucons que la goute ne les preist. Il fist la premiere *cuiçon* souz l'oil larmeus, et profite a la vehue. L'autre *cuiçon* ou somet dou chief por la dolour dou chief. (*Traité de faucon.*, B. N. 12581, f° 85 r°.)

— Sensation analogue à celle que produit une brûlure :

Dionysius Heracleotes affligé d'une *cuison* vehemente des yeux, fut rangé a quitter ces resolutions stoiques. (Mont., liv. II, c. xii, p. 318.)

— Fig. :

Ou François par mesaventure
Reçurent si male *cuisson*.
(Guiart, *Roy. lingn.*, 15228, W. et D.)

cuissot, s. m., morceau de la cuisse dans le chevreuil et le sanglier :

Un *cuissot* de porc. (*Ménagier*, II, 225.)

Ung *cuyssot* de mouton. (*Platine de honneste volupté*, f° 62 v°.)

De gros *cuissots* de taureaux et de boucs.
(Rons., *Franc.*, I.)

Cf. II, 399[a].

cuisure, s. f., douleur cuisante :

Cuisure, smert aking. (Palsgr., p. 271.)

cuitanche, v. Quittance. — 1. **cuite**, v. Couete.

2. **cuite**, s. f., cuisson de certaines substances jusqu'à un degré déterminé :

L'erbe nouvelle et delitable
Naist lors et lieve foible et tendre
Si qu'el ne porroit pas atendre
Une *cuite* ou une geleo,
Ainz seroit tost cuite ou geleo.
(*Fab. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 222[c].)

Si son levain est faict, il peut cuire la *cuite* du levain. (*Reglement sur la boulangerie*, p. 194.)

La *cuicte*, fasson et poidz des pains. (*Ordonn. de Salins*, 1492-1549, Prost, p. 34.)

Conviendra donner la derniere *cuitte* au succre. (O. de Serres, VIII, 2.)

Sur la fin de la *cuitte* des cotignacs, y jetteres dedans quelque once de canelle pulverisee. (Id.)

— Petit lait :

Le batelee de craime, .ii. d., le *cuite*, o. (1282, *Reg. aux bans*, Arch. S. Omer, AB xviii, 16, n° 578, Giry.)

cuiture, v. Couture.

cuivre, s. m., métal rougeâtre, plus fusible que l'or, et moins que l'argent, très ductil, malléable :

La coverture de desus
Fu tote faite d'ebenus ;
Une aguille ot amont levee
Tote de *cuivre* sororee.
(*Eneas*, 6429.)

Et tient une grant mace de *quevre* et d'acier [cler.
(*Fierabras*, 2484.)

Tant com li ors le *keuvre* passe.
(Chrest., *Cliges*, Ars. 3319, f° 273[b].)

Forgent fer e asier e *quivere* e areins.
(Th. de Kent, *Gest. d'Alex.*, B. N. 24364, f° 61 v°.)

Sor le *cuivre* luist bien li ors.
(Guiot, *Bible*, 1911.)

Et s'a .ii. hommes a l'entrer de l'ostel ;
Tout sont de *keuvre* et fait et composé.
(*Huon de Bord.*, 4562.)

Quivre.
(*De N. D.*, B. N. 19525, f° 88 r°.)

Que nus chandellier de *cuivre* ne soient faiz de pieces soudees. (Est. Boileau, *Liv. des mest.*, 1[re] p., XLV, 3.)

Marcheanz qui achetent voirres pour saffirs, *cuevre* pour or. (Laurent, *Somme*, ms. Chartres 333, f° 21 v°.)

Vaine de soufre ou de *coivre*. (Brunet Latin, p. 173.) Var. : *couvre*.

Qœuvres, metaus.
(*Baud. de Seb.*, XIII, 64.)

Une imagene d'or et de *quuevre*. (*Liv. des hist.*, B. N. 20125, f° 90[c].)

Couivre. (1313, *Trav. aux chât. des ctes d'Art.*, A. N. KK 393, f° 44.)

Sour ce que li senesc. prinst a Frenk a le maison le veve Oudart de Carluic un pot de *quevre*. (1338, *Accord entre Marguerite d'Evreux et l'abb. de Samer*, orig. parch., Cabinet Ern. Deseille.)

De *couevre*, cupreus. (*Gloss. gall.-lat.*, B. N. l. 7684.)

.ii. chandeliers de *coyvre*. (1364, *Reg. du chap. de S. J. de Jerus.*, A. N. MM 28, f° 139 v°.)

L'imposicion de baterie de *cuevere* et d'astin. (1365, *Compt. mun. de Tours*, p. 357.)

Hanaps de *cupre* et de laton. (*Stat. de Henri IV d'Englet.*, an V.)

Ne ne congnois le plonc d'argent,
Ne *coivre* ne monnoie d'or.
(*Mir. de N. D.*, IV, 231.)

Certainne mete de *cowre* et d'arain. (1425, *Preuv. de l'hist. de Metz*, V, 33.)

... Les vaissiaux de *keuvre* et d'arrain de la ville servans a ledite cuisine... (1[er] juin 1441, 4[e] *compte de Hellin Coispiaul, massard de Mons*, A. Mons.)

Les deux bassins de *queuvre*. (1449, *Compte de S. Sauv. de Blois*, B. N. 6215, f° 20 r°.)

cuivreux, adj., de cuivre :

Marmite. *Cuyvreuse*. (La Porte.)

cul, s. m., derrière, partie postérieure du corps chez l'homme et les animaux :

Au pertuis vint, si sailli jus
Qu'a la terre feri li *cus*.
(*Renart*, Br. II, 405.)

Il tire tousjours le *cul* arriere et faict tant le long que c'est merveilles. (Lariv., *Ecol.*, II, 5.)

Du pied au *cul* gentement leur donnerent.
(Sibilet, *Conte nouveau*.)

— La personne même :

Sus, *cul* pesant, ne te peulx tu lever? (Palsgr., p. 436.)

— Base, fond de certains objets, de certaines choses :

Vous en yres ou *cul* d'enfer.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 83[b].)

Pour veluiau a faire le *cul* desd. livres. (1424, *Arch. hospit. de Paris*, II, 140.)

Pour .xliv. toises de petis cordeaulx pour lier les bastons au *cu* des corbailles pour gecter l'eaue dudit bateiz. (1468, *Compt. de Nevers*, CC 63, f° 31 r°.)

Audit temps (1466) par la justice ordinaire de Paris furent prins plusieurs povres creatures, larrons, crocheteurs, et autres malfaicteurs, qui pour les dits cas furent les aucuns pendus et estranglez au gibet de Paris a Montfaucon, et les autres en furent batus au *cul* de la charette par les carrefours de ladite ville. (J. de Roye, *Chron.*, p. 100.)

Et comme au *cul* des fosses plus obscures
Les prisonniers souffrent cent peines dures.
(Jod., *Œuv. mesl.*, f° 36 v°.)

Qu'y a t il plus plaisant, qu'apres voir depesché une salade, exposer a la veue des estoiles le *cul* du verre? (*Merlin Cocc.*, II.)

Or avoient les geants ataché tous leurs chevaux au *cul* de la charrette. (Herberay, *Sec. liv. d'Amad.*, c. xiii.)

— *De cul et de teste*, à corps perdu :

Monsieur de Castelpers s'estoit une fois resolu de s'en aller donner *de cul et de*

teste a travers le camp de l'ennemy, pour rentrer dans la ville. (MONTLUC, *Comm.*, l. I, f° 34 r°, éd. 1592.)

— *Mettre sur cul, mettre de cul, arrester sur le cul* ou *sur cul*, réduire à la dernière extrémité :

Apres les Francz qui vous *ont mis sur culz*.
(LE MAIRE, *Leg. des Ven.*, ch. III.)

Il tint contre tous les regents et orateurs, et les *mit de cul*. (RAB., *Pant.*)

Et par ce moyen faire au roy ce service, qu'en tenant l'une et l'autre ville, *arrester* l'ennemy *sur le cul*, et donner temps a noz forces de se reunir et joindre ensemble. (GUILL. DU BELLAY, *Mém.*, l. VI, f° 182 r°.)

Chargea lesdits Anglois si vigoureusement, qu'il les *arresta sur cul*. (MART. DU BELLAY, *Mém.*, l. X, f° 347 v°.)

Que s'ils eussent laissé le chemin libre, et qu'ils se fussent mis en bataille derriere le fossé, ils *eussent arresté sur cul* la furie des ennemis. (MONTLUC, *Comm.*, l. I.)

Si Dieu nous fait la grace de gagner la victoire, vous *arreterez* l'empereur et le roi d'Engleterre *sur le cul*, et ne sauront quel parti prendre. (ID., *ib.*, liv. II.)

— *Cul de sac*, rue qui n'a qu'une issue, impasse :

Deus mesons, assises en grant *cul de çac*. (1307, *Mém. Soc. Hist. Paris*, XVIII, 177.)

Pour son jardin en *cul de sac* de Perrot Delaistre. (1375, *Censier de Thiars*, A. N. S 3082, f° 38 r°.)

Cf. II, 400c.

CULASSE, s. f., fond de canon d'une arme à feu, plus épaisse que le reste :

Le renforcement des *culasses* des pieces. (VIGEN., *Comm. de Ces.*, Annot., p. 49.)

Culasse, f. The counter (in the voope) of a ship ; also, the breech of a gunne ; also, a foule-great, or full grown arse, or breech. (COTGR.)

— Terme de monnayage :

Culasse. C'est une masse d'or ou d'argent fondue dedans un pot ou un creuset, et qui retient encore la forme du cul de pot. (H. EST., *Precell.*, p. 105.)

CULASSÉ, adj., qui a une culasse :

Res ou ret *culassé*. (LA PORTE.)

CULEBUTE, mod. culbute, s. f., saut que l'on fait en tournant sur soi-même, le cul par dessus la tête, soit en avant soit en arrière.

— Nœud de rubans rejeté derrière la coiffe, cornette :

Si on veut la mode imiter,
Il faut pour habit inventer
Se coiffer a la *culebutte*.
(*Pasquil de la Court pour apprendre a discourir*, Var. hist. et litt., t. III.)

CULEBUTER, mod. culbuter, v. n., faire la culbute :

Un gros garçon de village
Cullebuttoit sur du foin.
(GAULT. GARGUILLE, *Chans.*, p. 105.)

Culebutter. (PARADIN, *Hist. de Lyon*, p. 346.)

Cullebutter.
(GAUCHET, *Plais. des champs*, p. 134.)

CULEE, s. f., pilier qui soutient la retombée d'un arc-boutant :

Nous et nos gens arons nostre entree et issue en la dicte court et en la halle et arons place en la *cullee* de la dicte halle depuis les pilliers de bois et de pierre qui tiennent le travers d'icelle jusques au mur par devers le courtil. (1355, *Reg. du chap. de S. J. de Jérus.*. A. N. MM 28, f° 8 r°.)

La *cullee* d'un pont. (26 av. 1499, *Reg. Hôt.-de-Ville*, H 1778.)

CULIER, adj., qui tient à l'anus :

Boiaus *culiers*.
(*Du Ventre et des memb.*, ms. Chart. 620, f° 139d.)

La fistule passant au boiau *culier* dit longaon sus les muscles separans les feces. (H. DE MONDEV., B. N. 2030, f° 95a.)

Boyau *culier*. (ELOY DAMERNAL, *Deablerie*, f° 17b.)

Droict intestin lequel vous appelez le boyau *cullier*. (RAB., *Garg.*, ch. VI.)

Quittez moy toutes ces selles *culieres* et les coupez court. (CHOLIERES, *Apres disnees*, f° 243 v°.)

CULIERE, s. f., sangle de cuir au derrière d'un cheval pour maintenir le harnais :

Si menrrez un bon cheval blanc
Dont l'oreille a color de sanc,
D'un blanc drapel avra *culiere*,
Et de meisme ert la croupiere.
(*Parton.*, 7709.)

C'est a savoir la *culiere* et le poitral. (EST. BOILEAU, *Liv. des mest.*, 1re p., LXXVIII, 24.)

Et estoit la *culiere* toute sanglante du cheval. (JOINV., *S. Louis*, LXXVII, W.)

Postela, *cuiliere*. (*Gloss. de Salins*.)

Item au goherlier de Berthecourt pour avoir refaict la *culiere* et docier du cheval de la ville, payé .IX. s. (1544-1545, A. mun. Mézières, CC 36, f° 82 v°.)

— Culotte :

Une paire de cauches a home et une *culiere* .XVII. s. (1516, *Compte de tutelle Colette Homette*, A. Tournai.)

— *Sur culiere*, en arrière :

Lors me retiray *sur culiere*
Car d'amours je suis rebouté,
Mais desir vint a la barriere
Qui me faisoit perdre maniere.
Et m'a d'aler avant tempté.
(*Cheval. delib.*, Ars. 5117, f° 22 v°.)

CULLEVIRNE, v. COULEVRINE. — **CULLEVRINIER**, v. COULEVRINIER.

CULMINATION, s. f., passage supérieur d'un astre au méridien ; fig., supériorité :

Son entendement peripatetisa tout du long, de la *culmination* de son intelligence. (BEROALDE, *Moy. de parv.*, p. 342, éd. de 617 p.)

CULOT, s. m., partie inférieure d'une lampe d'église, d'un bénitier ; partie de la culotte qui recouvre le derrière :

Je remarqueray un peu le temps, on portoit des bas a attaches, et n'avoit on qu'un beau petit *culot*, si que les fesses paroissoient abondamment et la mere des histoires estoit supportee d'un point levis fait en fendre. (BEROALDE, *Moyen de parven.*, p. 319, éd. s. d. n. l., 439 p.)

Cf. II, 401a.

CULOTTE, s. f., partie du vêtement qui recouvre le derrière, vêtement d'homme couvrant depuis les hanches jusqu'au dessous des genoux :

Pour une paire de *cullottes* de velours raz gris. (1593, *Argenterie du roy*, ap. V. Gay.)

CULTE, s, m., honneur suprême que l'homme rend à Dieu :

Cult mosaique.
(CHASSIGN., *Ps.*, LXVIII, arg.)

Le *cult*. (NAUDÉ, *Apologie*, p. 159.)

Vaugelas parle de *culte* comme d'un mot fort nouveau dans la langue.

CULTEAL, v. COUTEL. — **CULTINE**, v. COURTINE.

CULTIVABLE, adj., qu'on peut cultiver :

Trois acres de terre *cultivable*. (1308, *Chart. de Ph. le Bel*, B. N. lat. 9785, f° 79 r°.)

Terre *cuiltivable*. (1321, *Ord.*, XII, 452.)

Terre *cultivaible*. (1321, *Lett. de Ch. d'Anjou*, H.-D. d'Ang., A 1, A. M.-et-L.)

Cf. COUTIVABLE.

CULTIVER, v a., travailler (la terre) pour lui faire porter des fruits :

Lez terres qui *seront* sombrees ou *curtivees* devant la semaille. (1328, *Cart. de Montier-Ramey*, B. N. l. 5432, f° 13 r°.)

Cf. COUTIVER.

CULTURE, mod., v. COUTURE. — **CULEUVRE**, v. COULEUVRE. — **CULVRINIER**, v. COULEVRINIER. — **CUMCERGE**, v. CONCIERGE. — **CUMENION**, v. COMMUNION. — **CUMIN**, mod., v. COMIN.

CUMUL, s. m., action de cumuler une chose avec une autre ; fig., réunion :

Les devotz et contemplatifz doivent estre separez du *cumule* et de la consorte et compagnie des seculiers. (*Prem. vol. des Epist. et Ev. de kar.*, f° 101 v°.)

CUMULATION, s. f., action de cumuler :

Quelle gloire t'est douce de sçavoir, vou-

loir et povoir par *cumulation* de grace parler et confabuler... a ton Dieu. (1486, *Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 74°.)

CUMULATIVEMENT, adv., par accumulation, à la fois :

Nos baillifs, seneschaux et juges presidiaux, leurs lieutenans generaux et particuliers, cognoistront *cumulativement* et concurremment, ainsi que les cas s'offriront et presenteront a eux, des matieres concernans lesdits crimes et erreurs. (19 nov. 1549, *Ordonn. d'Henri II.*)

Nostre souverain seigneur, les roys tres chrestiens voz ayeul, pere et frere, et vous, voulans mectre fin et entierement empescher l'accroissement de ces seditions,... *ont* apres plusieurs commutations d'editz et de loix, assemblé *cumulativement* toutes les puissances de leurs cours souveraines, juges presidiaulx, seneschaulx et juges inferieurs, et voulu que tous ensemble endroit soy en fussent juges. (CONDÉ, *Mém.*, p. 624.)

CUMULER, v. a., réunir à la fois en sa personne plusieurs droits, plusieurs qualités ; accumuler :

Mais avec ce celles (loenges) qu'il *avoit cumulé* et conquis par nouvelle vertu. (BERS., *T. Live*, ms. Ste-Gen., f° 124ª.)

Qui montz sur montz s'efforcent *cumuler*.
(CL. MAR., *Serm. du bon Past.*, Œuv., I, 81, Jannet.)

CUNCORDE, v. CONCORDE.

CUNCTATEUR, s. m., temporisateur :

Pour ceste cause fut appelé Fabius le *cunctateur*, c'est a dire le saige guerroyeur. (BUDÉ, *Instit. du Pr.*, ch. XXXVI.)

Toutesfois ce mot *cunctateur* signifie aussi un homme long a donner response ou a se declairier et donner fin ou conclusion aux deliberations et affaires, qui souvent se tourne en vice. (ID., *ib.*)

CUNCTATION, s. f., temporisation :

Comm'un Fabius Maximus, par sa *cunctation* et temporisement, fit aller noz fœuz en vapeurs et fumees. (BRANT., *Grands capit. estrang.*, I, V.)

La *cunctation* et le retardement semblent a aucuns indignes d'un grand prince. (DU VILLARS, *Instr. sur les aff. d'estat.*)

L'Estat est souvent ruiné par les longues *cunctations* que la sordide avarice ou l'espargne engendre souvent. (ID., *Mém.*, VI, an 1555.)

CUNESTABLE, v. CONNESTABLE. — **CUNGIED**, v. CONGIÉ. — **CUNGNIE**, v. COIGNIEE.

CUNICULEUX, adj., qui renferme une excavation longue et profonde, en forme de terrier de lapin :

Pour le respect des indications qui se prennent des choses contre nature, comme de la maladie, elles sont prises de la longueur, largeur, profondité des playes et ulceres : de la figure, situation droite, oblique, haute ou basse : de son egalité ou inegalité, de son apparence ou couverture, c'est a dire si elle est cave ou *cuniculeuse*. (PARÉ, *Intr.*, c. XXII.)

Cavites *cuniculeuses*. (ID., XI, XXIII.)

CUNNISANCE, v. CONNOISSANCE. — **CUNSTUME**, v. COUTUME. — **CUNTER**, v. **CUNSTRAINDRE**, v. CONTRAINDRE. — CONTER. — **CUOTIL**, v. COUTIL. — **CUOULE**, v. COULE.

CUPIDE, adj., passionné, désireux :

On ne peut dire combien j'estoye *cupide* de retourner ici, d'eschapper de ce vilain gend'arme. (*Terence en franç.*, f° 257 r°.)

Gens de qualité *cupides* de choses nouvelles. (Janv. 1371, *Instr. concern. le conc. de Trente.*)

Si *cupide* du lucre. (BRANT., *Capit. estrang.*, I, XXIX.)

CUPIDEMENT, adv., avec cupidité :

Le prenoit *cupidement*. (1583, dans *Dict. gén.*)

CUPIDIQUE, adj., qui a rapport à Cupidon :

Dardes *cupidiques*.
(CL. MAR., *Epistre p. un gentilh.*, p. 171.)

La lutte *cupidique*. (CHOLIERES, *Matinees*, p. 137.)

Choc *cupidique*. (ID., *Apresdin*, II, f° 61 v°.)

Poemes *cupidiques*. (ID., *ib.*, IV, f° 102 r°.)

Courtaux *cupidiques*. (ID., *ib.*, VI, f° 195 r°.)

CUPIDITÉ, s. f., passion, spécialement passion pour l'argent :

Pour refrener les *cupiditez* et concupiscences charnelles que son aage luy povoit engendrer, se reduisoit de jour en jour a plus grande abstinence. (C. DE SEYSSEL, *Hist. eccles.*, VI, 3.)

CUPIDO, s. m., masque :

Cartes pour faire des *cupidos* a la mascarade que S. M. a faite a Pau. (Janv.-mars 1585, *Dép. du r. de Nav.*, A. B.-Pyr., B 98.)

CUPIDON, s. m., dieu de l'amour :

Cupido li fils Venus.
(*Rose*, 1599.)

CUPLE, v. COUPLE. — **CUPRE**, v. CUIVRE. — **CUQUEBINE**, v. CONCUBINE.

CURABLE, adj., qui peut être guéri :

C'est maladie non *curable*
De sa nature.
(*Mir. de N. D.*, IV, 297.)

Plaies *curables*. (1340, A. N. JJ 72, f° 192 v°.)

O moy chetif, o moy trop miserable,
De ce qu'amour n'est par herbes *curable*.
(CL. MAR., *Met. d'Ov.*, p. 39.)

CURACE, v. CUIRASSE.

1. **CURAGE**, s. m., action de curer :

Le *curage* des fossez. (1328, *Compte d'Oudart de Lagny*, f° 5 r°.)

A Andrieu Coppin, cureur, qui lui estoit aussi deu pour le *curage* de deux toilles. (1450, *Exécut. testam. de Miquiel de Grantmes*, A. Tournai.)

Faire les esclusages et *curages* des bieux de mon dit moulin. (1456, dans Delisle et Passy, *Mém. pour servir à l'hist. du départ. de l'Eure*, I, 472ª.)

2. **CURAGE**, s. m., précaire âcre, dite aussi poivre d'eau :

Curage s'esleve mieux en terroir humide qu'en sec. (O. DE SERRES, 621.)

Cf. CULRAGE, II, 401ᵇ.

CURAMMENT, v. COURAMMENT.

CURATELLE, s. f., charge de curateur :

Et ses parens sur preuve telle
En obtiendroyent la *curatelle*
Comme d'un fou tout decouvert.
(J. A. DE BAIF, *Mimes*, f° 39 r°.)

CURATEUR, s. m., celui que la loi charge de prendre soin des intérêts d'un mineur :

Mes *curateurs* et gardeurs de me terre. (1287, *Cart. noir de Corb.*, B. N. l. 17758, f° 133 v°.)

Curaterres. (1305, A. N. S 275, pièce 62.)

CURATIF, adj., qui produit la guérison :

De la maladie est prinse l'indication *curative*. (CANAPPE, *Trad. de Gui de Chaul.*, ch. sing.)

La medecine *curative*. (J. RAOUL, *Fleurs du gr. Guydon*, p. 3.)

CURATION, s. f., traitement d'une maladie.

Cf. CURACION, II, 403ᵇ.

CURCER, v. COUROUCIER.

CURE, s. f., soin qu'on prend de qqch. ; souci :

Et enfertez, triste vieillece,
Et coardise et parece
Et mortels *cure*, et tricherie
Et plaint et plor et felonie.
(*Eneas*, 2405.)

N'avons *cure* d'espouser.
(*Chans.*, ap. Bartsch, *Rom. et Past.*, p. 194.)

Il n'orent *cure* d'atendre, ains li guerpirent Lyenart. (HENRI DE VAL., § 510.)

Li rois s'en vet qui n'a *cuire* de retorner. (*Perceval*, I, 139.)

De le remonstrance autreffois faicte pour retenir ung medechin a petits gaiges pour conseillier et aidier les cirurgiens en leurs *cures*, quant besoing seroit, et secourir les habitans en leurs maladies. (15 juillet 1455, *Reg. des Consaux*, A. Tournai.)

Lors a prier Dieu David mist sa *cure*
Et eult au coer moult griesfe repentance.
(1478, *Puy de l'école de rhétorique*, 6ᵉ congrégation, p. 57, Bibl. Tournai.)

Celle joye solennelle
Que reservez
Et avez
En *cure* perpetuelle.
(B. DESPER., *Poés.*, 55, Lacour.)

A Hector Caudrelier, chirurgien, pour avoir eu en *cure* le serviteur d'un machon ouvrant sur les rampars de la dicte ville, y ayant esté blessé. (1582-83, *Compte général*, 9ᵉ Somme des mises, f° 67 r°, A. Tournai.)

Cf. II, 404[a].

CURÉ, s. m., prêtre placé à la tête d'une paroisse :

Et li *curez* nen puet avoir
S'a peine non du pain por vivre.
(RUTEB., p. 66, Kresner.)

Je Demenges, *curies* de Ruppes. (1269, Mureau, A. Meuse.)

Curet. (1278, *Ch. de l'abb. de Boheries*, A. N. L 992, pièce 104.)

Ung prebstre *curei* aloit visiter ung malade. (LAURENT, *Somme*, ms. Troyes, f° 110 r°.)

Cuiriez. (1288, Acey, XXXV, 3, A. Jura.)

Curey. (1328, *Cart. de S. M. de Metz.*)

Cf. II, 404[b].

CURECE, v. CUIRASSE.

CURE DENT, s. m., petite tige d'ivoire, de bois, de plume, taillée en pointe, dont on se sert pour retirer les fragments d'aliments qui se sont introduits dans le creux d'une dent, ou entre deux dents :

Ung *curedent*, ouquel est mis en œuvre ung diamant, une grosse de dyamant et une grosse perle. (1487, *Ducs de Bourgogne*, n° 7172, ap. Laborde, *Émaux*, p. 242.)

Curedent. It. curadenti. (JUN., *Nomencl.*, p. 192.)

CURÉE, mod., v. CUIRIEE.

CURE OREILLES, s. m. et f., instrument servant à nettoyer les oreilles :

Pour une douzaine de *curoreilles* d'ivoirre. (1566, *Comptes de Henri II*, ap. V. Gay.)

Cureoreille. It. curaorecchie. (JUN., *Nomencl.*, p. 192.)

Une *cureoreille.* (DALESCH., *Chir.*, p. 56.)

Cur'oreille. (*Ib.*)

CURER, verbe. — A., soigner, guérir :

Et n'y a main, tant elle soit experte
Qui puisse bien la *curer* de son mal.
(RONSARD, *Boc. roy.*, t. III, p. 345, Mellerio.)

— Réfl., se guérir :

Je pense que la maladie *se* puisse *curer.* (G. BOUCHET, *Serees*, V, 125.)

— A., nettoyer en enlevant la vase, les immondices déposés par un liquide :

Fosses *curez.*
(EUST. DESCH., II, 206.)

Les fosses *sont* tellement *cuiries* qu'ung chat n'en sçaroit widier. (*Trahis. de France*, Chron. belg., p. 160.)

— Blanchir :

Sachent tout chil qui cest escript veront et oront, que Jaquemart Grongnart a donné a rente, werpit, et clamet quitte a tous jours, hiretablement, a Andrieu du Tronquoit une maison et .II. prez, esquelles on bue et *cure* toilles. (22 octobre 1410, *Arrentement fait par Jaquemart Gringnart et Andrieu du Tronquoit*, chir., S. Brice, A. Tournai.)

— Nettoyer, avec un rég. indirect de personne :

Se *curer* la machoire alors qu'on est tout jeun. (R. ANGOT, *Nouv. sat. et exercices gaillards de ce temps.*)

— T. de fauconn., rendre :

Les oyseaux *curent* tous les matins ce qui leur reste dans la mulette et qu'ils ne peuvent digerer. (DESPARRON, *Faucon.*, III, 13.)

Curer, to cast, as a hawke doth. (COTGR.)

Cf. II, 404[c].

CURETTE, s. f., outil destiné à gratter et à détacher des matières adhérentes :

Une bourse de cuir, en laquelle avoient plusieurs papilotes d'argent et une *curette* a curer oreilles et dens. (1460, A. N. JJ 190, pièce 86.)

On applique la *curete* d'une eprouvete. (DALESCH., *Chir.*, p. 410.)

CUREUR, s. m., celui qui fait le curage d'un puits, d'un canal, d'un égout :

Cil qui estoit dou puis *curierres*
Qui ens naitoier le devoit.
(J. LE MARCH., *Mir. N. D. de Chart.*, p. 84, Duplessis.)

Or deusses en garnison
Avoir .II. porpoinz endossez
Ou a un *cureur* de fossez
Deusses porter une hote.
(*Des deux Bordeors ribauz*, Montaiglon, I, 2.)

Et a l'autre les tient chis hiretages a l'iretage Jehan le Mousnier, le *cureur.* (Juillet 1304, chirogr., S. Brice, A. Tournai.)

Jehans li *cureres.* (1310, *Li coyers de la taile de la paroche saint Jaque ou de la Mazelainne*, f° 2 r°, Cah. de la taille, 1301-1318, A. mun. Reims.)

Jehans de Lille, *cureres.* (13 juill. 1361, *Escript Jehan de Biequeriel*, chir., S.-Brice, A. Tournai.)

Les toilliers de toille et *cureurs* n'y vueillent en riens touquier. (24 juillet 1429, *Reg. aux résolut. des bannières*, f° 21, ib.)

Cf. CUREOR, II, 404[c], et CURBUR, II, 405[b].

CURIOS, mod. curieux, adj., qui recherche qqch., avec un soin, un intérêt particulier :

Or n'i a plus, aturnez vos,
Seez del ovre *corius.*
(BEN., *D. de Norm.*, II, 465.)

Or i entent e or i veies,
Or gar que *curios* i seies.
(ID., *ib.*, II, 3203.)

Et tu doiz estre *curious*
De plorer et de Deu prier
Si come tu fus del pechier.
(GERV., *Best.*, Brit. Mus., add. 28260, f° 100[c]; P. Meyer, *Romania*, I, 442.)

Li prevolz estoit *curiels* de... (*Digestes de Just.*, B. N. 20118, f° 70[d].)

Que il est mout *curios* de la forest garder. (1285, A. N. J 1034, pièce 50.)

Jalouse et *curieuse* de garder la vie et la santé de son mari. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 21[b].)

Afin que chascun soit remuneré de son labour et plus *curieus* de bien faire. (1320, A. N. JJ, pièce 23.)

Cf. II, 406[a].

CURIOSEMENT, mod. curieusement, adv., avec un soin particulier, avec recherche :

Ordener *coriosement* chascune part. (*Machab.*, B. N. 1, l. II, § 2.)

Car de cela me veulx je *curieusement* guarder. (RAB., *Pantagr.*, ch. I.)

Avoir bien *curieusement* consyderé l'assiette de l'isle. (ID., *Quart livre*, ch. IX.)

Le docte cardinal Pierre Bembe, duquel je doute si onques homme imita plus *curieusement* Ciceron. (DU BELLAY, *Illustr. de la lang. fr.*, c. XII, éd. 1561.)

Il les fit lever et secourir, et si *curieusement* penser qu'ils furent gueris quelque temps apres. (BRANT., *Des duels*, VI, 346.)

Personne n'est exempt de dire des fadaises : le malheur est de les dire *curieusement.* (MONT., l. III, ch. I, p. 1.)

J'ay *curieusement* evité qu'ils se mesprinssent en moy. (ID., l. III, c. I, p. 2.)

CURIOSITÉ, s. f., soin, intérêt particulier qu'on met à rechercher qqch. :

Por la *curiosetié* del siecle. (MAURICE, *Serm.*, Oxf. Douce 270, f° 23 r°.)

Curiositeiz. (*Serm. de S. Bern.*, B. N. 24768, f° 2 r°.)

Et vaine *curieusité.*
(*Le Martyre de S. Denis et de ses compagnons.*)

Cil vices est apelez *curiositez.* (*Mor. des phil.*, ms. Chart. 620, f° 1[d].)

Curiositas, *curiouseté.* (*Gloss. de Conches.*)

Sans trop grans *curiositez* comme d'aulcuns petis et gracieulx ouvraiges d'eschez, de tables. (*Enseign. d'Anne de France*, p. 9.)

— Recherche, érudition :

Je ne sais comment s'est insinué entre nous ce nouveau genre d'eloquence, par lequel il faut non seulement que nous nommions les auteurs dont nous empruntons nos embellissements, mais qui plus est, que nous couchions tout au long leurs passages ; et ne penserions estre vus savoir ni bien dire, si nous n'accompagnions toute la teneur de nos discours de cette *curiosité.* (PASQ., *Lett.*, VII, 12.)

Cf. CURIOSETÉ, II, 406[b].

CURUCIER, v. COUROUCIER.

CURULE, adj., se dit d'un siège d'ivoire réservé à certains magistrats romains :

Selle *curule* estoit la chaiere d'onneur en laquelle se seoient les maistres des offices et les souveraines personnes. (BERS., *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 14[c].)

CURT, v. COURT 1 et COURT 2. — **CURTEISEMENT**, v. COURTOISEMENT. — **CURTINE**, v. COURTINE. — **CURTIVER**, v.

Coutiver. — **curune**, v. Couronne. — **curuur**, v. Coureur. — **curve**, v. Courbe. — **cusinage**, v. Cousinage. — **cussin**, v. Coussin. — **cussinet**, v. Coussinet. — **cust**, v. Coust. — **custiver**, v. Coutiver.

custodinos, s. m., prête-nom qui garde un bénéfice pour le rendre à un autre dans un certain temps et qui n'en ayant que le titre laisse les fruits à celui qui possède en effet :

On s'est accoutumé de recompenser les capitaines et gentilshommes en eveches et abbayes, qu'ils tiennent sous le nom de leurs *custodinos* et depositaires. (E. Pasq., *Lett.*, V, 100.)

— Parties sexuelles de la femme :

Tetins poinctifs comme linotz
Qui portent faces angelicques,
Pour fourbir leurs *custodinos*.
(*Farce de fr. Guillebert*, Anc. Th. fr., I, 318.)

cute, v. Coude.

cuve, s. f., grand vaisseau de bois circulaire fait de douves cerclées de fer, garni d'un fond ; grand réceptacle en pierre, en marbre, en bronze, servant à divers usages :

Hoc dolium, etiam cupa, *cuvhe*. (*Gloss. du* xiie s., Léop. Delisle, *Bibl. de l'Ec. des Ch.*, 6e sér., t. V, p. 330.)

Couve. (1265, A. N. S 5175, pièce 46.)

De cescune *kuve* de waide, .iii. paresis. (xive s., *Petit reg. de cuir noir*, f° 82 v°, A. Tournai.)

Une *cuve* a baignier. (23 janv. 1420, *Exéc. test. d'Ysabiel Morielle*, A. Tournai.)

Une *cue* pour mettre eaul a fere mortier. (1437, *Compt. de Nevers*, CC 39, f° 39 v°.)

Potz de terre, payelles, gattes et *cueuves* de terre. (1505, *Compte*, S. Omer, ap. La Fons.)

Un enfant trouvé mort en une *queuve* en la riviere. (1549, *ib.*, Lille.)

— *A fond de cuve*, en forme de grande cuve :

Fossez faitz *a fons de cuve*. (P. Choque, *Voy. d'Anne de Foix*, B. N. 90, f° 5.)

cuvee, s. f., la quantité de vin qui se fait à la fois dans une cuve :

Pour avoir fait fouler une *cuvee* de vendange vermeille du cru de Fontenay. (1454, ap. Mannier, *Commanderies*, p. 36.)

Je ne l'ay persé que pour vous... beuveurs de la prime *cuvee*. (Rab., *Tiers liv.*, prol.)

— Fig., espèce, sorte :

En voicy d'une aultre *cuvee*. (Mont., liv. I, ch. xxii.)

— *A cuvees*, en abondance :

Viande avoit *a cuvees*.
(G. de Coinci, *Mir.*, p. 596, Poq.)

cuvel, mod. cuveau, s. m., petite cuve, petit cuvier :

Un viez *cuvel* loyé de 2 anneaulx de fer a mettre l'aumosne. (1389, *Invent. de Rich. Picque*, p. 53.)

Une grant cuve, .i. rudeaul et .iii. gros *queveaulx*. (2 juill. 1400, *Inv. de meubles de la mairie de Dijon*, A. Côte-d'Or.)

... Vendengage,
Cuves, *cuvaulx*, queux, reliaige.
(E. Desch., *Poés.*, B. N. 840, f° 363^d^.)

Trois *queveaulx*, c'est a savoir un muy, demy muy, et ung petit de quatre sextiers, garnys de pouldre de canon. (1468, *Recol. de l'artillerie*, A. mun. Dijon H, aff. milit.)

On fist mettre de l'iawe et des lanterne aux uxe, par les rue, et dez cuve et *cuvel*. (J. Aubrion, *Journ.*, an 1489.)

Cupa, cuve ; cupella, *cuvel* vel *cuviel*. (H. Est., *Gramm. gall.*, p. 94.)

cuver, verbe. — A., faire séjourner dans la cuve pendant la fermentation :

Une queue a *cuver* vin. (1433, *Test. de maistre G. de Rennes*, A. N. Z 2, pièce 3264.)

— N., séjourner dans la cuve pendant la fermentation :

Les vins moins sujets a corruption sont ceux qui le moins *auront cuvé*. (O. de Serres, III, 10.)

— Réfl., avec le sens du neutre :

La perte n'est seulement pour la boisson qui est alors dans icelles, mais pour toute la vendange qui par apres es annees suivantes y est mise, d'autant que la cuve en estant infectee, de mesme communique elle telles mauvaises qualites aux vins *s'y cuvans* ensuite. (O. de Serres, III, 9.)

cuverture, v. Couverture.

cuvete, mod. cuvette, s. f., bassin de faïence, de porcelaine, de marbre, peu profond, à bords évasés, pour ablutions :

Et lors si prist .ii. *cuvetes*,
Trop petites ne trop grandetes.
(Chrest., *Percev.*, ms. Montp., f° 104^b^.)

La nef du roy appellee *cuvette*. (1390, 1er *Compte roy. de Ch. Poupart*, ap. V. Gay.)

cuvier, s. m., petite cuve, grand baquet pour la lessive :

Et Rainoars a un *cuvier* trové
Tout plein de vin.
(*Aliscans*, 3682.)

.i. cue et un *cuyer*. (*Invent. lat. de N.-D. des Barres*, f^ds^ Ste-Croix, A. Loiret.)

Pour deux cordes du puch, pour un sayel, pour deux *cuviers* ou on se bagne. (1350, *Compte de l'hospital des Wez*, ap. Roq., *Suppl.*)

.ii. petis *cuviers* de demy queue. (1380, A. N. MM 30, f° 172 v°.)

cuxenier, v. Cuisinier. — **cyathe**, mod., v. Ciate. — **cyatike**, v. Sciatique. — **cyboide**, v. Cuboide. — **cycle**, mod., v. Cecle. — **cyclopeen**, mod., v. Ciclopien.

cyclopique, adj., de cyclope :

Toutes les singularitez *cyclopiques* de la forge de Vulcan. (Cholieres, *Matinees*, p. 38, Lacroix.)

cyer, v. Scier. — **cygne**, mod., v. Cisne.

cylindre, s. m., solide engendré par une droite mobile tournant autour d'un axe auquel elle est parallèle :

Chilindre. (Evr. de Conty, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 214^a^.)

cylindrique, adj., qui a la forme d'un cylindre :

Un miroir *cylindrique*. (1596, *Secr. et merv. de nature*, dans *Dict. gén.*)

cymaise, s. f., moulure au sommet d'une corniche :

Pilier, *cimaises*, chapitel
Sont a guerfil et a neel.
(*Eneas*, 6445.)

Pour 2 *chymaises* et 2 corbiaus de gres. (1335, *Comptes des châteaux de l'Artois*, ap. V. Gay.)

cymbale, s. f., instrument composé de deux moitiés de globe en airain, creuses, qu'on tenait par un anneau fixé au sommet et qu'on frappait l'une contre l'autre :

Cantes a nostre Seigneur en *chimbales*. (*Bib. hist.*, Maz. 311, f° 155^a^.)

Cymbale. (Ev. de Conty, *Probl. d'Arist.*, B. I. 210, f° 171^b^.)

Des instrumens, *cumballes* et tambors. (Ph. de Vigneulles, ms. Metz, f° 59^a^.)

Cf. Cymble, II, 410^b^.

cynance, v. Esquinancie.

cynoble, mod., v. Sinople. — **cynocephale**, mod., v. Cenocephale. — **cynoglosse**, mod., v. Cinoglosse. — **cyon**, v. Scion. — **cyprès**, mod., v. Cipres. — **cyrot**, mod., v. Sirop. — **cyrub**, v. Sirop. — **cyssure**, v. Scissure.

cystique, adj., qui appartient au vésicule du fiel :

Et est appellee ceste distribution (du 1er rameau de la veine porte) *cystique* ou bouteillere double. (Paré, I, 21, dans Littré.)

Kystique. (La Frambois.)

cythereen, adj., de Cythère :

Un poete françois qui... n'a pourtant voulu jetter sa part aux chiens des passetemps *cythereens*. (Cholieres, *Matinees*, 247, Lacroix.)

cytise, s. m., genre de plantes légumineuses dont le type est le cythise des Alpes ou faux ébénier :

Le *cythyse* fleuri. (1582, R. et A. d'Aigneaux, dans *Dict. gen.*)

cytre, v. Cidre.



DA, v. Dé.

DABO, s. m., maître, celui qui paie :

Je heurteray tout bellement a la porte, que il ne m'oseroit refuser, pource qu'il sçait (comme vous sçavez) que je suis le *dabo*. (Lariv., *le Morf.*, III, 5.)

DABTE, v. Datte.

DACE, s. f., impôt, taille, taxe :

L'un commande aux gens du palais et laboureurs, et leve sur eux les *daces*. (La Boetie, *Mesnag. de Xenoph.*)

Remontra qu'il estoit besoin d'obvier aux *daces* extraordinaires qu'on vouloit lever sur le peuple. (Pasq., *Lett.*, XVII, 1.)

Et qu'on y pourroit mettre quelque *dace* qui suffiroit ou aideroit a payer la garnison necessaire. (D'Ossat, *Lett.*, 24 sept. 1596.)

On a voulu aulmenter la *dache* sur toutes les marchandises d'un tiers. (*Mém. de J. Burel*, 311.)

La reve et *dasse* que les habitans du Guy ont commencé a lever pour l'entretenement de la guerre. (*Ib.*, 155.)

Oultre et pardessus l'ancienne *dasse* mise sur le vin. (*Ib.*, 157.)

Don Pedro, vice roy de Naples, y voulut mettre l'inquisition et y establir de nouvelles *daces*. (Brant., *Gr. capit. franç.*, III, 94.)

Tu n'es pas amateur de *daces* ;
Aussi ne fais tu dons ni graces
Que tu ne sçaches bien pourquoi.
(*Hymne à Henri IV*, Poés. fr. des xv[e] et xvi[e] s., VI, 88.)

Nostre naturelle inclination serait bien plus tost de soulager nos subjects, mesmes des anciennes *daces* et impositions, que non pas les charger et opprimer de nouvelles. (15 juill. 1591, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 44.)

Je pense que le peage et la *dace* que nous payons aux seigneurs, passans par leurs terres, se paye pour la seureté de nous et de nos marchandises. (G. Bouchet, *Serees*, XV.)

Estes vous pas bien aises de lever toutes les tailles, decimes, aydes, magazins, fortifications, guet, corvees, imposts et *daces* de toutes denrees, tant par eau que par terre. (*Sat. Men.*, Har. de M. de Lyon.)

DACER, v. a., imposer les tailles appelées *daces* :

Ne sçavons nous pas en quel estat sont aujourd'huy les Espagnes, ou les villes *sont* plus *dacees* en pleine paix, que les nostres ne le sont maintenant ? (Du Vair, *Har.*, p. 185.)

DACHE, v. Dace.

DACIAIRE, s. m., collecteur d'impôts, receveur de tailles :

Les peageurs, gabeliers, *daciayres*, doanniers, fermiers, soit des droictz du prince, ou de la ville, ne doivent aussi estre receuz aux charges publiques. (1574, *Privilège de la ville de Lyon*, p. 104.)

DACIER, s. m., collecteur d'impôts, receveur des tailles :

La journee des Maillotins, advenue contre les *daciers* du roy. (Pasq., *Rech.*, VI, 3.)

Que leur marchandise ne soit point prinse sous leur volonté, et ne soient tenuz de prester aux *daciers* contre leur gré. (*Négoc. de la France dans le Levant*, t. I, p. 128.)

DACTE, v. Datte.

DACTYLE, s. m., pied formé d'une syllabe longue suivie de deux brèves :

Des *daptiles*, spondees. (J. Le Fevre, dans *Dict. gén.*)

DACTYLIQUE, adj., qui tient du dactyle :

Trois mille vers *dactyliques*. (Fauchet, *Orig. de la langue et de la poes. franç.*, I, ch. vii.)

DADA, sorte d'onomatopée enfantine ; dans le langage enfantin, cheval :

Dada, A horse ; childishly. (Cotgr.)

DADAIS, s. m., grand garçon d'apparence niaise :

Dadais, dadifle. (Oudin, 1642.)

DADE, mod. datte, s. f., fruit sucré de forme ovale, à long noyau :

Et *dades* et amandes.
(*Rom. d'Alex.*, f° 54[a].)

Dades, figues et grans formages.
(*Athis*, B. N. 375, f° 138[b].)

Dades et lentilles quites en iaue. (*Vies des Saints*, ms. Lyon 697, f° 29[a].)

Dates, figues et toutes maniere de roisins. (Est. Boil., *Liv. des mest.*, 1[re] p., IX, 2.)

Au Cahaire a .i. arbre c'on apelle paumier, qui porte *dades*. (*Hist. de la terre s.*, ms. S. Omer, f° 4 r°.)

Dathes. (*Liv. de Marc Pol*, CLXXXIX.)

Dabte. (1376, A. N. MM 30, f° 38 r°.)

Carica, *datte*. (*Gloss. de Douai.*)

Cannelle, chiches, chucre candit, pains de blanc chucre, composte, *daddes*, dragies. (1[er] sept. 1407-1[er] sept. 1408, *Compte de la recette générale de Hainaut*, A. Nord.)

Fighes, *dades* et roisin de Tarse. (15 déc. 1444, *Ex. test. de Pierre d'Aubermont*, A. Tournai.)

Faict au temps de ladicte date,
Par le bien renommé Villon,
Qui ne mange figue ne *date*.
(Villon, *Pet. Test.*, 40.)

Dactiles ou *dactes* sont fruictz de palme nommez a la semblance des doyds. (*Jard. de santé*, I, 154.)

Les *dactes* dures sont apportees en Halep d'Asamie. (Belon, *Singularitez*, II, cii.)

DADIE, s. f., babiole, enfantillage :

Chil dish toying, speech, or dalbonce. when souffrira un enfant toutes ses *dadees*; Tococker, or cokesit, to make a feddle, or wauten of it. (Cotgr.)

DADIER, mod. dattier, s. m., espèce de palmier qui fournit les dattes :

Maint figuier et maint *datier*
I trovoit qui en ot mestier.
(*Rose*, B. N. 1573, f° 12[a].)



Dadier.
(*Ib.*, Vat. Ott., f° 11ª.)

Dadiers, dactilus. (*Gloss. de Douai.*)

Sa nouvelleté es jardinage du Cambresis que les *dadiers* porteront les marjolaines. (J. Molinet, *Faicts et dictz*, f° 19 v°.)

Quel figuier, quel mourier ou quel *dadier* porte fruit aussi fin ? (Id., *ib.*, f° 250 r°.)

Palme, *dadier*, du buis. Palma, vel buxus. (*Trium ling. dict.*, 1604.)

dafense, v. Defense.

dagasse, s. f., grande dague :

Avec poignards et grandes *dagasses*, qu'ils avoient nues sous leurs manteaux. (Cayet, *Chron. nov.*, introd., p. 80.)

Sur tout aussy point d'espees au costé de peur d'un embarras, empeschant la legereté, mais, au lieu, de grandes *dagasses* au costé. (Brant., *Capit. estrang.*, l. I, c. xvi.)

Tognazze approche le premier avec sa *daguasse*. (*Merlin Cocc.*, V.)

dague, s. f., sorte d'ancien poignard dont la lame aiguë pouvait pénétrer au défaut de la cuirasse ou à travers les cottes de maille :

Un de nos gendarmes gecta sa *dague* a un de ces Turcs. (Joinv., ap. Ste-Pal.)

Une *dague* ot de bonne forge,
A l'ours en donne parmy la gorge.
(*Mellusine*, 6343.)

Une grosse *daghe*. (Monstrelet, *Chron.*, II, 102.)

A esté payé pour ung cueppiel d'argent, acheté par ledit Olivet, pour mettre a sa *daghe*, cincq gros. (1457, *Compte de la tutelle d'Olivet de la Masure*, A. Tournai.)

Dacgue. (1469, *Monstres gén. des nobles*, A. Eure.)

Daigue. (J. Aubrion, *Journ.*, an 1490.)

Ledit corp mort avoit plusieurs coups de *daughes* ou poignart en la poictrine. (1584, *Enquêt. crimin.*, Arch. Spa.)

daguer, v. a., frapper à coups de dague :

Estant tombé comme il se batoit en estocade, et se sentant *daguer* a terre par son ennemy de neuf ou dix coups. (Mont., l. III, ch. iv, p. 82.)

— Réfl., se frapper d'un coup de dague :

Des autres femmes *se sont daguees* et precipitees. (Gasp. de Tavannes, *Mém.*, p. 434.)

daigner, mod., v. Degnier.

dain, mod. daim, s. m., genre de cerf plus petit que le cerf ordinaire :

Assez i out bestes sauvages,
Urs e liuns e cers e *deims*.
(*Vie de S. Gilles*, 1232.)

Dain. (Du Fouill., *Ven.*)

daine, s. f., femelle du dain :

Le philosophe Pline dit qe la *deyme* aprent son feon de sailler outre fossez pur sauver sa vie. (Nic. Bozon, *Contes moralisés*, § 127.)

Pour icelle despoille convertir en la despense et avitaillement de noz dains et *daines*. (11 fév. 1404, *Ord.*, IX, 49.)

Dains, *daines*. (Du Guez, à la suite de Palsgr., p. 1072.)

daintier, mod., v. Deintié. — **dais**, mod., v. Deis.

1. **dalle**, s. f., tablette de pierre de peu d'épaisseur :

Pour une grille de fer qui a esté mise a la *dale* de la cuysine. (1465, *Compt. de l'aumosn. de S. Berthomé*, f° 121 v°, Bibl. la Rochelle.)

Le *dalle*. (1er mars 1532, *Dev. des répar. au coll. de Bord.*, A. Gir., Not., Mat. Contat.)

2. **dalle**, s. f., tranche de gros poisson :

Despecier saumon frais par *dales* cuites en eau. (*Ménagier*, II, 5.)

3. **dalle**, s. f., sorte de monnaie :

Auxquels on donnoit un minot de bled et une *dalle* de quarante cinq sols toutes les semaines. (L'Estoile, *Mém.*, 2e p., p. 211, Champollion.)

Et leur vont porter tous les mois un septier de bled, et une *dale* de quarante cinq sols. (*Dialog. entre le maheustre et le manant*, f° 103 r°, éd. 1594.)

daller, v. a., paver avec des dalles :

Une maison Dieu *dalee* d'ivoire et d'ebeinne. (1319, *Compte de Gieffroy de Fleury*, Pièc. rel. à l'hist. de Fr., XIX, 63.)

dalmatigue, v. Dalmatique.

dalmatique, s. f., qqfois masc., sorte de chasuble sans croix, que portent les diacres et les sous-diacres qui assistent le prêtre :

Chapes de paille e *dalmatikes*.
(*Vie de S. Gilles*, 2255.)

Estole et *domatique*.
(Guill. de Saint Pair, *Mont S. Michel*, 1226.)

Une *daumaticle* de dras de soie. (1263, *Test. de G. de Joinv.*, Bibl. chap. Besanç.)

.i. *damaticle*. (Déc. 1285, *Invent. des ornements de l'église de S. Brice, à Tournai*, chir., A. Tournai.)

Daumatique, *daumaticle*. (Guiart, *Bible*, Ex., LXXI, ms. Ste-Gen.)

Domatike. (*Trav. aux chât. des ctes d'Art.*, A. N. KK 393, f° 44.)

Une tunique et une *daumatique*. (1349, *Invent. de S. Ladre*, dans *Trav. acad. Reims*, LXXII, 121.)

Chasuble, tunicle, *damaticle* et chapes. (1352, *Compt. de l'argent.*, p. 295.)

Tunique et *domatique*. (1358, *Reg. du chap. de S. J. de Jérus.*, A. N. MM 28, f° 83 v°.)

Tunique et *damatique*. (1362, *Inv. du tres. de Fécamp*, A. S.-Inf.)

Dalmatique, ung vestement de prestre. (*Catholicon*, B. N. l. 17881.)

Un *daumatique*. (Froiss., *Chron.*, I, 426.)

Les tunique et *dalmatique*. (*Cart. de Flines*, p. 912, Hautcœur.)

Draps de soie, de satin renforchiet, violets et rouges propres a faire tornikes et *domatikes*. (1443, A. Pas-de-Cal., S. Bert.)

Casule, *domaticque*. (Vers 1469, *Invent. de S. Amé*, A. Nord.)

Dramatique. (*Racionale de S. Claude*, f° 67 v°, A. Jura.)

Dalmatigue. (*Mém. des ornem. de l'égl. de S.-Espr.*, A. Béziers.)

Chappes, chasubles, tunicques, *damastiques*, aulbes, supeliz. (1503, *Inv. de l'égl. de Chaource*, I, Lalore.)

dam, s. m., dommage :

Ab Ludher nul plaid nunquam prindrai qui meon vol cist meon fradre Karle in *damno* sit. (*Serm. de Strasb.*)

Ilz ont mangé, sur leur *dam*,
Du fruict de l'arbre de vie.
(*Myst. de la Pass.*, ms. Troyes, 1re j., f° 49 v°.)

Comme a esté l'opinion erronee de certains esperitz tyrannicques a leur *dam* et deshonneur. (Rab., *Tiers livre*, ch. i.)

Mais enfin, comme brave et hasardeux, il voulut combattre ; et a son *dam*, car il fust pris en combattant bravement jusques a n'en pouvoir plus, et mené devant le roy. (Brant., *Grands capit. estrang.*, l. I, c. xxviii.)

Cf. II, 413ª.

damace, v. Damage.

damage, mod. dommage, s. m., préjudice ou dégât causé à qqn, à qqch. :

Mult grant *damage* i out de crestiens.
(*Rol.*, 1885.)

Dex ! qel *daumage* m'avint en un sol jor.
(*Ib.*, ms. Châteauroux, f° 65 r° ; P. Meyer, *Rec.*)

Molt fu dolenz en son corage,
Des suens i ot molt grant *damage*,
Plus de treis mil en i ot mort.
(*Eneas*, 5357.)

De son *damage* se va li rois hatant.
(*Garin le Loh.*, 1re chans., IX.)

Trop i avreient grant *damage*,
Si il laissast pur sa suignant
Que d'espuse n'eust enfant.
(Marie, *Lais*, Fraisne, 332.)

Mais ma honte vaint mon *domage*.
(*Partonope*, ap. Bartsch, *Lang et litt. fr.*, 257, 1.)

Dont vient as armes granz *damaches*.
(*Cant. des Cant.*, ms. du Mans 173, f° 72 v°.)

Quant vos morez c'est *domaje* et dolor !
(*Mort Aymeri*, 152.)

Plus fet son duel et son *demage*.
(*Vie de S. Alexi*, 102, Romania, VIII, 170.)

Si li mesiers trueve beste en *damage*. Se li mesiers trueve borjois nutantre en *damage*. Se il i a nul homme qui soit pris en *damage*. (1231, Morv.-s.-Seille, A. Meurthe.)

Se cele Lucie i avoit nul *domache*. (12 juill. 1246, *Charte de Joinv.*, Hôpit. de Troyes, lay. 31, A. Aube.)

Avoit ne coust ne *damege* en ceste chose. (Oct. 1254, A. Douai.)

Il randeroient lou *doumaige*. (1264, B. N. l. 9035.)

Restituer le *donmache*. (1273, A. N. S 4255, pièce 70.)

Ja n'ira hom parmi la mer
Qui talent ait d'iluec torner
Ne par bel tens ne par orage
Qu'il ne li avenist *damage*.
(*S. Gregoire*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 95, 14.)

En cest pais avons ung roy
Qui ot feme mout boine et sage
En se mort avons grant *damage*.
(BEAUM., *Manekine*, 208.)

Si pot il recevoir vilonnie et *damace* par le meffet d'aucuns de cex de sa mesnie. (ID., *Cout. du Beauv.*, c. 1, 9.)

Por les couz et les *demages* desus diz. (1290, *Cart. de S. Taurin*, dans *Mém. et notes d'A. le Prévost*, II, 480ᵇ, L. Delisle et L. Passy.)

Touz *dameges* et deperz. (1294, *Cart. des vaux de Cerm.*, A. Seine-et-Oise.)

Demayge. (1296, Chinon, Fontevr., A. M.-et-Loire.)

Il ne seroit pas tenu de modre a son molin jusqu'a tant qu'il aussent toz lor *domaches*. (*Etabl. de S. Louis*, I, CXI, p. 199, Viollet.)

Je n'i avroie ne pechié ne *domage* ou souffrir. (JOINV., *S. Louis*, G. Paris et A. Jeanroy, *Chron. fr.*, p. 114.)

Lors pensera en son courage
De restorer tot cest *damage*.
(*La Clef d'amors*, 1096.)

Lors neteé rent et redreche
Les *damages* de lor jenneche.
(*Ib.*, 1942.)

Se avenist frere qui eust fait *daumage* de la maison de quelque chose que ce soit. (*Regle del hospit.*, B. N. 1978, f° 113 v°.)

Le *demaige* et le descroissement des berbiz. (*Riule S. Beneit*, B. N. 24960, f° 7 v°.)

Et de tout fait son *dampmaige*. (LAURENT, *Somme*, ms. Troyes, f° 9 v°.)

Passeront oultre les legions sans aucun *dompmage*. (*Rom. de J. Ces.*, Ars. 5186, f° 69ᵈ.)

Vendre et restorer tous cous et tous *damaches*. (1308, *Cart. de Beaupré*, B. N. l. 9973, f° 4ᵃ.)

Avec touz coust et *damaches*. (1318, *Privil. des drapiers de Gray*, Chambre des Comptes, G 78, A. Doubs.)

Parmi le *demage* rendant. (1322, A. N. JJ 61, f° 33 v°.)

Lasse! et c'estoit si sainte femme;
Com grant *damage!*
(*Mir. de N. D.*, I, 335.)

Avecques tous cous, *dampmages* et interes. (1343, A. N. S 94, pièce 9.)

Ne aucun *dampmage* engendre. (1367, A. N. S 3687, pièce 1.)

Pour eschuir les grands perils et *dampmages* de nostredite eglise. (1393, *Pr. de l'hist. de Metz*, IV, 435, f° 14 v°.)

Doumage. (*Gloss. gall.*, B. N. l. 7684, f° 31 r°.)

C'est en grant faille et *dampnage* de tot le pays. (1485, *Bulletin du comité de la langue et de l'hist. de la France*, II, 245.)

— *Estre de damage*, être fâcheux :

Las! le pauvre Gaultier! hé! que *c'est de dommage!*
(*Entree de Gaut. Garguille en l'autre monde.*)

DAMAJABLE, mod. dommageable, adj., qui cause ou porte du dommage :

Cas *dampmaigable*. (*Translat. de l'Epist. de S. Bern. a Raym.*, ms. Troyes, A 288, f° 88 v°.)

Li quels viscontes prist des plus sages, loyaus et anchiens homes du pais..., asquels il fist jurer sur saintes evangiles qu'il asserroient les dites diz livres de terre audit Lorens bien et loyamment et au mains *damajable* audit enfant. (1309, A. N. JJ 45, f° 15 r°.)

Choses greveuses, *damagaules* et prejudiciaus. (1314, A. N. JJ 50, f° 60 v°.)

Dommagiable. (24 mars 1349, S. Sauv., Le Ham, A. Manche.)

Pluis perillout et *damajable* descord. (1350, *Preuv. de l'H. de Metz*, IV, 135.)

Tempestes, grelles et grandes noys mauveses et *dampniajables*. (ORESME, *Quadrip.*, B. N. 1348, f° 84 v°.)

Domaigable. (1386, A. N. S 204, pièce 15.)

Et mit remede tellement, que les vaisseaux librement et sans empeschement peussent venir a Paris, en demolissant ce qui seroit trouvé nuisible et *dommageable*. (JUV. DES URS., *Hist. de Charles VI*, an 1388.)

Nous avons depuis ce entendu que ladicte monnoye nouvelle estoit de grant charge et *dommaigeable* au ban publique de nostre royaume. (8 août 1405, *Ord.*, IX, 85.)

Se pourpensa de nouvelletes *dammageables*. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, III, 95.)

DAMAJABLEMENT, adv., d'une manière dommageable :

Dommageablement. (R. EST., *Dictionariolum*.)

On eust failly a l'adventure moins *dommageablement*, s'inclinant vers l'indulgence. (MONT., l. I, ch. XXV, p. 94.)

DAMAPS, DAMARS, v. DAMAS.

DAMAS, s. m., sorte d'étoffe de soie qui se fabriquait originairement à Damas :

Couverture de drap de *damas* ynde. (*Inv. des livr. de Ch. V.*)

Damaps. (*Inv. d'Anne*, Rev. prov. Ouest, juill. 1854.)

Chappe de *damars*. (22 déc. 1586, *Invent. cath. S. Brieuc*, A. C.-du-N.)

Damars vert. (*Inv. de M. de Méd.*, Bibl. Angers.)

DAMASQUIN, adj., de Damas, à la mode de Damas, damasquiné :

Ladite poupe couverte et paree d'un ornement de taffetas blanc et noir, fleureté d'ouvrage *damasquin*. (PARADIN, *Hist. de Lyon*, p. 347.)

Ouvrage *damasquin*. (HERBERAY, *Sec. liv. d'Amad.*, c, XIV.)

— S. m., ouvrage en damasquinerie :

Pour ungne dague faicte a la *damasquin* d'or de relief... Pour ung bout de *damasquin* pour servir a l'espee et ung pommeaulx de *damasquin* pour servir a ung ne dague. (3 septembre 1561, *Quittance de gainier et fourbisseur*, Revue des Sociétés savantes, 1874, p. 106.)

DAMASQUINE, s. f., rose de Damas :

L'une des blanches (roses), outre la couleur, est au reste semblable a l'incarnate; l'autre est la *damasquine* ou musquate, ainsi dicte pour sa precieuse senteur. (OL. DE SERRES, II, 267.)

DAMASQUINEE, s. f., travail de damasquinerie :

L'eau teinte tombant sur la blanche, a fait plusieurs figures, idees, ou *damasquinees* en ladite pierre de jaspe. (PALISSY, *Recepte*.)

DAMASQUINER, v. a., incruster de l'or et de l'argent dans l'acier :

Les Turcs ayment a avoir leurs espees, qu'ils nomment cimeterres, non pas ainsi luisantes come les nostres, mais *damasquinees* : c'est a dire ternies de costé et d'autre. (BELON, *Singularitez*, I, 76.)

DAMASSÉ, adj., en étoffe de Damas, fabriqué en façon de damas :

Gris *damassé*. (1496, *Inv. de Ch. d'Orl.*, A. Charente.)

Une tenture *damacee*. (1527, *Invent.*, A. Gir., Not., Brunet, 67-5.)

La terre en son bel atour
Fait l'amour,
De froid naguere herissee,
Et de mil et mil couleurs
Qu'ont les fleurs
Vest sa robbe *damassee*.
(JEHAN DE LA TAILLE, *Chans.*, II, f° 155 v°, éd. 1573.)

Si le linge n'est *damassé*, bien delié, et bien ouvré, et bien plié a la damasquine. (SIBILET, *Dial. cont. les fol. amours*.)

Habillement fait ou figuré par cercles ou rondeaux, et camelotė ou *damassé*. (B. JAMIN, *Traduct. des dialog. de J. L. Vives*, éd. 1576.)

DAMASTIQUE, v. DALMATIQUE.

DAME, s. f., femme noble, femme mariée :

Dama, dist ele, jo i ai si grant perte.
(*Alexis*, XIᵉ s., str. 30ᵉ.)

E, *dame*, ou est cil reis? E car le m'enseigniez!
(*Voy. de Charlem.*, 19.)

Dist Clariens : *Dame*, ne parlez tant.
(*Rol.*, 2724.)

Il est montez, ne tarja plus,
Par la resne la *dame* meine,
Ki por s'amor ert en grant peine.
(*Eneas*, 1500.)

Bele Aiglentine en roial chamberine
Devant sa *dame* cousoit une chemise.
(*Bele Aiglent.*, ap. Bartsch, *Rom. et pastor.*, p. 4.)

Dist li dus : *Dame* (la duchesse), veritei aveis dit.
(*Garin*, 2, II, 18.)

La fu la *dame* enclose e mise.
(MARIE, *Lais*, Guigemar, 245.)

Dame Hermenjarz li print a demander :
Sire Gautiers, dist ele, dont venez?
(*Mort Aymeri*, 184.)

Aveuc la *dame* s'est mis
Dusqu'a l'estel ne prist fin.
(*Auc. et Nicol.*, 41, 5.)

Garins mes peres en avroit grant mestier,
Il et ma *dame* qui n'ont mes que mengier.
(*Girart de Viane*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 338, 5.)

La troverent l'empereor Sursac et l'empereriz sa fame dejoste lui, qui ere mult bele *dame*, suer le roi de Ongrie. (VILLEHARD., § 185.)

Sire, dit la *dame*... je vous disois bien pourquoi je leur obeissois. (H. DE VALENC., § 603.)

Et as *dames* sont crueil et felon.
(GUIOT, *Chans.*, IV, 28.)

Et quiconques dit a sa fame
Ses secrez, il an fet sa *dame*.
(*Rose*, B. N. 1573, f° 127ᵇ.)

Et perdons le solaz de la *dame* des *dames* qui onques fussent ne jamais soient. (*Artur*, B. N. 337, f° 140ᵇ.)

Ma *dome* Seinte Ragunt. (1260, S. Radeg., A. Vienne.)

Demme. (1268, Chaumont, A. Loir-et-Cher.)

Doucement regardé avoie
Ma tres douce *dame* et amie.
(*La Clef d'amors*, 9.)

C'est ma tres douce chiere *dame*
Qui mon cuer a, mon cors, et m'ame.
(*Ib.*, 21.)

As joustes a tolz assemblees
Viennent les *dames* bien parees.
(*Ib.*, 444.)

Des greignors *dames* de Cartage,
Tant fist il par son biau langage.
(*Ib.*, 795.)

Comme bonnes *dames*, *dame* de Moiri et *dame* Gertrus; et comme laie gent, demisele Yde de Bruges. (15 déc. 1301, *Cart. de Flines*, Hautcœur, CCCLXI, p. 502.)

Vous a prise a *damme* et maistresse (*Troilus*, II.)

Car se elle fuist dou chief del homme elle samblast estre *damme* del homme. (*Epistres et evangiles de l'annee en franchois*, ms. Valenciennes 119.)

— *Nostre Dame*, la Sainte Vierge :

Devant l'image *Nostre Dame*.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 368, 11.)

Cf. II, 414ᶜ.

DAMER, v. a., au jeu des dames, des échecs, conduire un pion jusqu'à une case de la dernière rangée de l'adversaire, ce qui donne à ce pion la valeur d'une dame ou reine ; employé souvent au figuré.

— Fig., dire mieux que.. :

Je *dameray* ceste cy, dist Panurge, vous racontant ce que Breton Villandry respondit un jour au seigneur duc de Guyse. (RAB., *Quart livre*, ch. XI.)

DAMERET, s. m., homme dont la tenue, les manières ont une élégance efféminée :

La sobrieté sert a nous rendre plus coints, plus *damerets* pour l'exercice de l'amour. (MONT., liv. II, ch. II, p. 218.)

— Adj., d'une élégance efféminée :

Ha blanche chair et delices mains,
Riz amoureux, œillades *damerettes*,
De vous ay fait eschange et si remains.
(O. DE S. GEL., *Sej. d'honn.*, f° 156 v°.)

Façons *damerettes*.
(MACLOU DE LA HAYE, *Chant de paix*.)

DAMERETTE, s. f., marjolaine :

Marjolaine, *damerette*. — Les dames aiment fort ceste herbe, et sont curieuses d'en avoir, pour raison de sa bonne odeur. (LA PORTE.)

DAMETTE, s. f., petite dame.

Cf. DAMETE, II, 415ᵇ.

DAMIER, s. m., tablette divisée en cases alternativement blanches et noires, sur laquelle on pousse les pions au jeu des dames :

Deux escabelles de boys de chesnes avec un *damier* de pareil bois. (1597, ap. V. Gay.)

DAMNABLE, adj., condamnable, qui mérite d'être condamné, d'être damné :

Ke ce fust *dampnables* pechez.
(MARIE, *Purg. de S. Patrice*, B. N. 25407, f° 104ᵃ.)

Par pechiez *dampnaubles*. (*Serm.*, ms. Metz 262, f° 10ᶜ.)

Pour le pechié d'Eve et d'Adam *dampnable*
Mourut en croix.
(EUST. DESCH., III, 16.)

O adventure pitoyable
Et plaine d'admiracion !
Dire que vous estes *damnable*
Par jugement irrevocable !
(*Mist. du Viel Test.*, 2941.)

Dempnable. (*De vita Christi*, B. N. 181, f° 24 v°.)

Ceste *dampnable* femme. (*Traict. de Salemon*, ms. Genève 165, f° 202 r°.)

— S. m. damné :

Encore cuydassent les *damnables*
Estre en leurs basses regions.
(CH. FONTAINE, *la Font. perill.*, f° 17 r°.)

Cf. II, 415ᶜ.

DAMNABLEMENT, adv., d'une manière condamnable.

Cf. II, 415ᶜ.

DAMNATION, s. f., condamnation; condamnation aux peines éternelles :

Car ta mort e ta passion
Lur fud greve *dampnatium*.
(*Vie de S. Gilles*, 3292.)

A *dannation* en ira.
(*Ste Thais*, Ars. 3527, f° 16ᵃ.)

D'une part voit la traisun,
Et d'altre sa *dampnatiun*.
(*Brut*, ms. Munich, 731.)

Les treis maneres de pecher...
Ki alme a *dampnation* trait.
(SAMS. DE NANT., *Prov. Salom.*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 155, 34.)

Leur tens sera en *dangnassion* par tous les siecles. (*Psaut.*, B. N. 1761, f° 103ᵃ.)

Li juif ont tourmenté et dampné euls et lor hoirs et lor ligniee par *dampnation* cruel a en avant. (*La Mort N. D.*, ms. Alençon 27, f° 76ᵃ.)

Qu'a *dampnacion* en ira.
(*De S. Paulin*, 385, ap. Le Coultre, *Cont. dév.*, p. 62.)

Cf. DAMNAISON, II, 415ᶜ.

DAMNER, verbe. — A., condamner aux peines éternelles, déclarer digne des peines éternelles :

Qui nol cretran *seran damnat*.
(*Passion*, 456.)

Dunt en enfer *serrad dampné*.
(SAMS. DE NANT., *Prov. Salom*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 157, 22.)

Li ame veut le corps sauver
Et li corps veut l'ame *dampner*.
(*Apostrophe au corps*, ib., 547, 33.)

— Réfl., se mettre en état d'être damné :

Ne *nous dampnons* pour acquerir.
(EUST. DESCH., V, 242.)

— *Damné*, part. passé.— S. m., celui qui est condamné aux peines éternelles :

Iluec a un feu permanable
N'en ist lumiere ne clartez,
Il art et brusle les *dampnez*.
(*Eneas*, 2758.)

— Adj., digne de la plus violente réprobation :

En perseverant en leur mauvaise et *dampnee* obstinacion. (Avril 1465, *Lettres de L. XI*, II, 257.)

Cf. II, 416ᵇ.

DAMOISEL, mod. damoiseau, s. m., jeune gentilhomme qui n'était pas encore chevalier :

Il n'aloent pas por vener
Mais por le *dameisel* guarder.
(*Eneas*, 3579.)

Cist *damessel* armez.
(*Fierabras*, Vat. Chr. 1616, f° 27ᵇ.)

Li *dameiseaus*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 12735.)

Monter a fait son *dameisel*
Osmunt por aler en gibier
E por son cors esbaneier.
(ID., *ib.*, 13676.)

En lui n'a joie ne ris,
Por son *damisel* qui est pris.
(ID., *ib.*, 13771.)

Flors est des *dameisaus* tos.
(ID., *ib.*, 13776.)

Qu'Alixandres donoit as *demoisiaus* de pris.
(*Rom. d'Alex.*, f° 5ᵈ.)

Li *damisels* joius e liez.
(MARIE, *Lais*, les deux amants, 153.)

Li enfes crut et devint biaus,
Et ja estoit grans *damoisiaus*.
(G. DE CAMBRAI, *Barlaam*, p. 13.)

La fille au Soudant s'en torna,
Et li *damoiseus* chevaucha.
(*Othevien*, ms. Oxf., Bodl. Hatton 100, f° 53 v°.)

Il ad saisis le *damaisel*,
Entre ses bras l'estreint e prent.
(*Lai del Desiré*, p. 24.)

Les *damoisials* monter a fait.
(Ren. de Beaujeu, *le Beau Desconeu*, 3807.)

Tout oublie pour le *damesiel*.
(*Metam. d'Ov.*, p. 77, Tarbé.)

Un grant seigneur qui tenoit *damoisiaux*. (J. de Vignay, *Enseignem.*, ms. Brux. 11042, f° 36ᵃ.)

Cest *domoisel*. (Id., *ib.*, f° 37ᵇ.)

Le jeune *damoiziel* Richart. (Froiss., *Chron.*, t. VIII, p. 282, var.)

— Adj., de damoiseau, de damoiselle :

Avez vous donc les cueurs moins *damoyseaux*,
Qu'aspics, ne loups, et tels gentils oyseaux ?
(Cl. Mar., *Epistre aux dam. de Paris*, p. 148.)

Francus...
Accompagné de deux cens jouvenceaux
D'age pareils aux mentons *damoiseaux*.
(Rons., *Franc.*, l. II, Œuv., p. 426.)

Dieu medecin, si en toy vit encore
L'antique feu du Thessale arbrisseau,
Vien au secours de ce teint *damoiseau*,
Et son liz palle en œillets recolore.
(Id., *Amours*, I, Œuvr., p. 93.)

De fraile et simple taille, et de taint *damoiseau*.
(P. de Brach, *Poem.*, f° 99 v°.)

Nardin ayant le menton *damoiseau*
S'accoutre en fille amoureux d'Isabeau.
(Vauq., *Epigr.*, du Stupre.)

Au *damoiseau* visage.
(Id., *ib.*, II, 65.)

Cf. II, 417ᵃ.

damoisele, v. Demeisele. — **dampmage**, v. Damage.

dandin, s. m., homme de contenance niaise :

Feignant le sot *dandin* et le nyes.
(*P. Faifeu*, p. 46, Cabinet du bibliophile.)

— Adj., de dandin :

Incivilité *dandine*. (La Porte.)

Cf. II, 418ᵇ.

dandinement, s. m., balancement du corps :

Le branlement du cors qu'on nomme *dandinement*. (Dampmart., *Merv. du monde*, f° 66 v°.)

dandiner, verbe. — N., balancer son corps par un mouvement naturel ou affecté :

Il alloit chancelant, *dandinant*, trabuchant. (B. Desper., *Nouv.*, LXXIX.)

danesc, mod. danois, adj. et subst., de Danemark, en parlant de personne et de chose :

Tint une grant hache *denoise*.
(Chrest., *Perceval*, ms. Montp., f° 240ᵃ.)

Haches *danesches* acerees.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 372.)

Dunc li baillent chevallers dous
De la *danesche* lange apris.
(Id., *ib.*, II, 3272.)

Une grosse hasche *denesche*. (*Foulq. Fitz Warin*, Nouv. fr. du xivᵉ s., p. 32.)

Hache *daneyche*. (*Chron. d'Angl.*, ms. Barberini, f° 19 v°.)

dangeros, mod. dangereux, adj., qui présente du danger :

Ch'est une paire *dangerouse*.
(Renclus, *Carité*, ccxxiii, 4.)

Li faiz de fame espousee est trop *dongereux*. (Phil. de Nov., .iv. *tens d'âge d'homme*, § 48.)

— Rebelle :

Contrefais tu du *dangereulx* ?
(*Mist. du Viel Test.*, III, 258.)

Cf. II, 419ᵃ.

dangerosement, mod. dangereusement, adv., d'une manière dangereuse :

Dangereusement. Periculose. (Rob. Estienne, *Tresor*, 1549.)

La pointure mortelle
De son fier aiguillon apparoit estre telle
Que de nœuf entrenœuds batie proprement
Elle en touche le corps plus *dangereusement*.
(Grevin, *les Œuv. de Nicandre*, p. 50.)

dangier, mod. danger, s. m., anc., puissance, seigneurie ; par extens., situation où on est en la puissance de qqn, à la merci de qqch. :

Lors deffermerez sanz *dangier*
Mon non sanz muer ne changier.
(*La Clef d'amors*, 3395.)

Parquoy leurs femmes et leur biens estoient en grant *dangier* desdit gens de guerre. (1459-60, A. N. JJ 190, f° 111.)

Cf. II, 419ᶜ.

dans, mod., v. Dens.

danse, s. f., série de pas, d'attitudes, rythmés et cadencés le plus souvent au son de la musique :

Cil fuient et cil chaient : costume est de tel *dance*.
(J. Bod., *Saisnes*, CXCIX.)

A ces *dances*, a ces karoles
Porras dire plusors paroles.
(*La Clef d'amors*, 437.)

Sur ma foy, vous estiez bien aise ;
Puis, quant venoit au chapellet
Qu'est une *dance* que l'on baise,
Se voies ung demoiselet
Prenant pour vous le morcelet.
(Martial d'Auv., *Amant rendu cordelier*, 632.)

Item, s'on danse au chapellet
Troys a troys, on a *danse* ronde.
(Id., *ib.*, 1738.)

— Fig. :

Troys ans y a que suys en ceste *dance*,
Sans rien gaigner, fors ung peu d'esperance.
(J. Marot, *Cinquante rond. sur divers propos*, XVIII, p. 67, éd. 1532.)

Mais j'entens bien que la fin de la *dance*
De cest amour, n'est rien que repentance,
Ou temps perdu.
(Marg. de Nav., *les Quatre dames et les quatre gentilzhommes*, p. 79, éd. 1547.)

— *La danse du loup*, le jeu de l'amour :

Il la poussa contre un coffre et luy enseigna la *dance du loup* la queue entre les jambes. (Ber. de Verv., *Moyen de parvenir*, p. 101, éd. s. d. n. l., 439 p.)

danser, verbe. — N., faire une série d'attitudes, de pas, de sauts, rythmés et cadencés le plus souvent au son de la musique :

En le mer veissies tant bacelier legier
Joer, noer, treper, et salir et *dansier*.
(*Rom. d'Alex.*, B. N. 789 ; P. Meyer, I, 173.)

Cil funt la fole gent et sallir et *danseeir*.
(*Poème mor.*, ms. Oxf., Bodl. Canon. misc. 74, f° 46 v°.)

S'elle carole ou s'elle *dance*,
Tu doiz loer sa contenance.
(*La Clef d'amors*, 1569.)

Bien caroler et bien *danchier*.
(*Ib.*, 2614.)

Vous me voiez chanter, *dancer :*
Jugez donc que je suis contante.
(Marg. de Nav., *Dern. poés.*, p. 107, Comédie jouée au Mont-de-Marsan, Ab. Lefranc.)

— Fig. :

Auriez vous point, la belle fille, un peu d'eau qui *dance ?* — Nen, dit la fille. — Mon Dieu, ma fille, que vous verriez de belles choses si vous en aviez ; car si vous en froties une fois le visage, vous deviendries encore plus belle mille fois que vous n'estes. (Lariv., *Nuicts*, 4ᵉ nuict, fab. 3.)

— *Ne savoir sur quel pied, de quel pied danser*, ne savoir que faire :

Si metterez toute la marche en vostre obeissance, sans nul contredit, et donrez tant a faire aux Bourguignons qu'ilz *ne sçavront de quel pié danser*. (Wavrin, *Anchienn. cron. d'Englet.*, t. I, p. 238.)

Par quoy je suis si desconfite
Que *ne sçay de quel pié dancer*.
(*Mist. du Viel Test.*, III, 237.)

Mais que fain ou soif me traveille
Je *ne sçay de quel pied danser*.
(*Act. des apost.*, vol. I, f° 18ᶜ.)

— *Regarder de quel pied quelqu'un danse*, surveiller sa conduite :

Vous ferez bien d'estre vigilant de *regarder de quel pied ilz danseront*, ceste declaration faite. (19 mars 1545, *Lett. de Marie reine de Hongrie a l'ambass. de l'emp. en Fr.*, ap. Granv., *Pap. d'Etat*, t. III, p. 97.)

— *Faire danser la maschoire*, *faire danser le menton*, bien manger :

Ce dont plus vous luy pouez plaire
C'est de bien manger et bien boire.
Se *danser* ne *fais ma maschouere*
Maintenant je vueil qu'on me tonde.
(*Act. des apost.*, vol. I, f° 99ᶜ.)

Apporte nous beuf et mouton.
Dancer vous *ferez le menton*
Tantost, car bien serez servis.
(*Ib.*, f° 87ᵈ.)

— A., faire danser :

Lesdits deffendeurs viennent et assirent emmasquez, se saisissent et emparent desdites damoiselles, les recullent de la trouppe, les separent et meinent chacun la sienne en un coing, les confessent a l'oreille, *dansent* l'un apres l'autre la sienne, puis la

rameinent. (Mart. d'Auv., *Arr. d'amour*, p. 866.)

Et n'y avoit garçon qui ne *dansast* toutes les filles. (N. du Fail, *Prop. rust.*, p. 24.)

Le bal achevé les masques conduisent celles qu'ils *avoient dansees* a l'escart de toute la compagnie, tout le monde leur faisant place. (G. Bouchet, *Serees*, IV.)

— Accompagner de la danse :

De tout quoy en feirent une belle chanson, qu'ilz chantoient bien melodieusement et puis la *dançoient* de bonne mesure. (N. du Fail, *Prop. rust.*, p. 84.)

— Infin. pris subst., action de danser :

Mieulx leur eust pleu le *dansier* que le respouser. (*Le chevalereux c^te d'Artois*, p. 9.)

Danseur, s. m., celui qui danse :

Le *Danceur*. (1470, A. N. JJ, pièce 211.)

Dardant, adj., qui darde, pris au fig. :

Ceux qui ont les yeux humides, luysans, joyeux et *dardans*, denotent telles mœurs, qu'ils sont joyeux et plaisans. (A. Du Moulin, *Chirom.*, p. 143.)

Darder, v. — A., lancer vivement comme un dard :

Le chevalier lui *darda* sa lance au corps. (*Perceforest*, t. IV, f° 127.)

Ils *dardoient* si rudement que pour faulser ung harnois. (*Trahis. de France*, p. 142, Chron. belg.)

Ils se servoient des chariots tout ainsi que d'un rempart, du haut desquels ils *dardoient* force traits contre les nostres. (Vigen., *Comm. de Ces.*, p. 26.)

Et d'une longue main ils *dardent* leur tonnerre.
(Jacq. de la Taille, *Daire*, II, 1.)

La marque que le depart (de l'or et de l'argent) est fait, c'est quand du fond du matelas on void des bouillons sortir du fond et *darder* de grands flots entre coupez de fumee. (E. Binet, *Merv. de nat.*, p. 205.)

— Frapper d'un dard :

A l'exemple de Dieu, qui ses foudres retarde,
Et en lieu de nos chefs, pour nous estonner *darde*
Ou les sommets d'Athos ou les Cerauniens,
Ou les chesnes branchus des bois dodoniens,
Ou le haut des citez.
(P. Rons., *Hymnes*, Œuv., p. 670.)

— Réfl., se lancer :

Et les lances de feu qui *se dardoyent* la nuict.
(Fr. Perrin, *Pourtraict*, f° prélim. 3 v°.)

Les autres (poissons) *se dardent* et vont a boutades, s'entre reposant, et entrecoupant leurs cours ; les autres font leurs glissades tout d'une trainee sans interrompre leur navigation. (E. Binet, *Merv. de nat.*, p. 124.)

Dardiere, s. f., sorte de piège :

Illec (ou il voit que la beste vient plus communement a son viander) doit tendre sa *dardiere* ou bas ou hault selon que la beste sera, c'est une perche qui sera bien tendue, bien tirant, et ung fer d'espieu bien taillant et bien agu et bien lié a ung des boutz de la perche d'ung coude de long et demy pié de large, et une petite cordelette qui soit sur le pertuiz ou la beste vendra, et ung cliquet tout ainsi que une ratiere pour prendre raz. (Gast. Phebus, Maz. 3717, f° 96^r.)

Dardillant, adj., qui darde souvent :

Des pioles serpens les queues *dardillantes*.
(Du Bartas, *la Loy*, p. 403.)

En toy ne flambent point des astres brasillans
Parmy l'azur des cieus les rayons *dardillans*.
(Chassign., *Mespr. de la vie*, p. 138.)

Dardiller, v. — A., fréquentatif de darder :

Ouvre le vif coral de ta belle bouchette,
Puis ma levre succant, mordillant, et pressant,
Dardille moy un trait de ta douce languette.
(Birag., *Prem. am.*, LXXXV.)

Ça *dardille* au dedans
De mes lassives dents
Le bout de ta languette
Moite, douce, mollette.
(Baif, *Passetems*, II, Gaillardise.)

— N., s'élancer comme un dard :

Voit comme l'un des bouts (de la houlette), ô [miracles ! se mue
En une horrible teste, et l'autre en une queue
Qui *dardille* sans cesse, et le bois du milieu
En cent glissans replis.
(Du Bartas, *Judit*, II, 149, éd. 1602.)

Dardillon, s. m., petit dard :

Des *dardillons* tres ors
Rougis de sang.
(1501, dans *Dict. gén.*)

Dare dare, loc. adv., en grande hâte :

Dare dare, luego, presto. (Oudin, 1642.)

Dariole, s. f., gâteau léger, sorte de flan :

Tartes sont boines ; aussi sont *darioles* et waufres. (*Dialog. fr.-flam.*, f° 5e.)

Pleis en l'eaue et leschefrite et *darioles*. (*Ménagier*, II, 93.)

Pastez et *dariolles*. (1482, *Compt. du Temple*, A. N. MM 152, f° 89 v°.)

Les *darioles* d'Amiens sont meilleures a mon goust. (Rab., *Quart livre*, ch. xi.)

Dariolette, s. f., entremetteuse :

En ces difficultes ici, ces amoureux et amoureuses ne manquent point de *dariolettes*. (Lanoue, 140.)

Darique, s. f., monnaie d'or frappée du temps du roi Darius :

On avoit promis audict gentilhomme trente mille *daricques*, c'est a dire trente mille pieces d'or forgees du temps du grand roy Darius. (Budé, *Instit. du prince*, ch. xxvii.)

Darne, s. f., tranche de gros poisson, saumon, thon, alose, etc. :

Aulcuns y a qui mettent les *darnes* d'icelluy (thon) bien farcies de giroffle en paste quant est bien gras. (*Platine de honneste volupté*, f° 95 v°.)

Le fletan a Anvers se vend salé et en *darnes*. (L. Joub., *l'Hist. des poiss. de Rond.*, XI, 15.)

Darse, s. m., bassin non fermé dans un port de mer :

Deux beaux chasteaux dont l'un est assis sur le port de Jennes la ou les galees et les navires sont et arrivent, qu'on appelle la *darse*. (*Bouc.*, II, 9.)

Dart, mod. dard, s. m., arme de trait, bâton à pointe de fer triangulaire :

Wigres e *darz*, museraz e algiers.
(*Rol.*, 2075.)

Gormunz li lance un *dart* trenchant.
(*Gormond*, 25, Scheler.)

Vienent meschin de totes parz,
Aportent ars, cuivres et *darz*.
(*Eneas*, 1463.)

Paien li vienent et devant et derier,
Lancent li *dars* et bons fausars d'achier.
(Raimb., *Ogier*, 12378.)

Treent sajetes, lancent guivres et *darz*.
(*Mort Aymeri*, 777.)

Carites est fors armeure,
Car *dars* nel fausse ne ne fent.
(Renclus, *Carité*, xcix, 8.)

Li honte que li Phariseu orent et ceu qu'il quoyement se departirent, mostrat bien cum durement fussent feruit de cest soul *dart* li front dur cum pierre. (*Serm. de S. Bern.*, B. N. 24768, f° 138 ; 163, 26, Fœrster.)

Dars est generaument tout ce que aucuns giettent o sa main. (*Anc. cout. d'Orléans*, ap. Roq.)

— Fig. :

An vous esgardeir
Fui d'un *dairt* navreis.
(*Sotte chans.*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 516, 17.)

Sont des *dars* amourous naffrees.
(*La Clef d'amors*, 520.)

J'entens bien : on nous veult servir
D'ung beau *dard* de corrupcion.
(Greban, *Mist. de la Pass.*, 30487.)

— Nom populaire de la vandoise qui saute, se lance brusquement :

Qui les vendoises et les *dars*,
Mules, salmons, esturjons, bars
Faisoit desor la table metre.
(Helinand, *Vers sur la mort*, XLVI.)

Dataire, s. m., officier de la chancellerie romaine chargé de dater et d'expédier les dispenses, rescrits, bénéfices, etc. :

Dataire. A dater of writings, and more particularly the dater, of dispatcher of the popes buls ; an ordinary officer in the court of Rome. (Cotgr.)

Date, s. f., qqf. m., indication de l'année, du mois, du jour où un fait s'est accompli ou doit s'accomplir :

Car pour tous pecheurs advocate
Elle est tout temps dez la *date*
Que Gabriel la salua.
(*Rom. du moine*, Ars. 3331, f° 15^a.)

La *daute* est devant ditte. (Mars 1276, *Collégiale de S. Martin*, n° 95, A. Liège.)

Il ne devoit pas estre ois en alliguier

paiement devant le *datte* des lettres es queles il estoit obligies. (BEAUM., XXXV, 8.)

Et puis doit estre mise le *date* pour savoir le tans que ce fu fet. (ID., XXXV, 23.)

Et est la *date* de ceste copie le mercredi apres le penthecouste l'an mil et quatrevins et deux. (A. Cher, E 134.)

En temps du *date* de cete lettre. (1310, *Cart. de S. Taurin*, CLXVIII.)

Lettres de diverses *daptes*. (MAIZ., *Songe du viel pel.*, III.)

Lettres donnees en *datte* le vint deux^me jour de septembre. (1451, A. N. P 1, f° 160.)

Dable. (1456, A. N. P 1334³, pièce 10, f° 199.)

Ce *dacte* vient en l'an cinq cens quatre vingt unze de Nostre Seigneur Jesus Christ. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, IV, 16.)

Il faut qu'il y ait erreur au *datte*. (ID., *ib.*, IV, 18.)

DATER, verbe. — A., inscrire la date sur :

Datter ses lettres du premier jour de janvier. (J. THIERRY, *Dict. franç.-lat.*)

— Indiquer la date de :

Ne sçavoit nombrer ne *datter* les ans. (N. DU FAIL, *Cout. d'Eutr.*, XXXII.)

Cf. II, 424ᵃ.

DATIF, adj., qui se donne :

Toutes tutelles et curatelles sont *datives*. (*Cout. de Reims*, art. CCCXXIX.)

DATION, s. f., action de donner.

Cf. II, 424ᵃ.

DATTE, **DATTIER**, mod., v. DADE, DADIER.

DAUBER, v. a., charger de coups ; maltraiter en paroles :

Car on m'en pourroit bien *dauber*
De l'ausne au travers de la teste.
(ELOY DAMERNAL, *le Livre de la deablerie*, f° 70ᵈ.)

Un qui vouloit mal a un messire Jan, et avoit grand'envie de le *dober* la premiere fois qu'il le trouveroit. (H. EST., *Apol.*, p. 647.)

Cf. II, 424ᵇ.

DAUMAGE, v. DAMAGE. — **DAUMATICLE**, **DAUMATIQUE**, v. DALMATIQUE.

DAURADE et **DORADE**, s. f., poisson de mer de la famille des sparoïdes :

Dorade, un poisson qu'on appelle ainsi, Aurata. (ROB. EST., *Thes.*, 1539.)

Daurade. The fish termed a gold head. (COTGR.)

DAVID, s. m., serre-joint de menuisier, en fer :

David, ou le sergent de fer qui tient les aix collez freschement. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 446.)

DAVIER, s. m., forte pince, à serres courtes et dentelées :

Davier, instrument de barbier servant a arracher les dens. (R. EST., *Thes.*, Forfex.)

DE, prép.

Cf. II, 425ᵃ-431ᵃ.

1. **DÉ**, s. m., petit cube en os, en ivoire, en bois, marqué sur chaque face, d'un nombre différent de points, servant à différents jeux :

Mauvaisement li chiet, ce li est vis, ses *dez*.
(J. BOD., *Saisnes*, CXLVI.)

Apres maingier font venir
Les *deis* a l'asamblee.
(*Sotte chans.*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 515, 7.)

Crient trestot a une vois
Que Rome joue de faus *des*.
(*Compl. de Jérus.*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 375, 15.)

Jueor de *dez*. (*Etabl. de S. Louis*, CXLIV, p. 278, Viollet.)

Ce est a savoir feseeur de *dez* a tables et a eschies, d'os et d'yvoire. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1ʳᵉ p., LXXI, 1.)

Se aucuns jue es *diz*, ou es tables. (*Liv. de Jost. et de Plet*, XVIII, 24.)

Li science de savoir embler u *dees* assir. (*Li Ars d'amour*, II, 211.)

Aprendez
A manoier .III. *dez*.
(*Patenostre du vin*, Jubinal, *Jongl. et trouv.*, p. 70.)

Que cuides tu qu'il sceust bien
Deux *dez* asseoir et jetter.
(*Mir. de N.-D.*, VII, 348.)

A *das*. (1427, Arch. Fribourg, 1ʳᵉ coll. de lois, f° 100ᵇ.)

Jeu de *deps*. (29 oct. 1437, *Echev. d'Amiens*.)

Det.
(TAHUR., *Poés.*, 1ʳᵉ p., p. 8.)

2. **DÉ**, mod., v. DEEL.

3. **DÉ**... Chercher à **DES**... les mots qu'on ne trouve pas à **DÉ**...

DEABLE, v. DIABLE. — **DEAL**, v. DEEL.

DEAMBULATION, s. f., action de déambuler, de prendre de l'exercice ; promenade, course :

Ceste *deambulation* que tu m'as fait faire, que m'a elle esté labourieuse et qu'elle m'a mis en grant langueur ! (*Therence en franç.*, f° 211 r°.)

Elle (Cybele) est appellee terre parce qu'elle est terie et foulee par nostre *deambulation* et alure. (*La Mer des hyst.*, t. I, f° 60ᵇ.)

Elle se gardera de trop grant repos corporel et de trop demourrer en ung lieu, car une legiere *deambulacion*, c'est a dire cheminer petit et souvent sans violence, est utille aux femmes grosses. (J. BOUCHET, *la Noble dame*, f° 9 r°.)

DEAMBULATOIRE, adj., qui a rapport à la marche ; qui circule :

Quant la colique, ou iliaque passion, est causee de ventosité, le mal est *deambulatoire*, ne s'arrestant en un seul endroit, ains vague par le ventre. (O. DE SERRES, VIII, 5.)

DEAMBULER, v. n., marcher :

Hé ! qu'estoit ce de voir en parlement
Les conseillers si honnorablement
Deambuler en belle gravité?
(MARTIAL, *Vig. de Charles VII*, f° 2 v°, éd. 1723.)

DÉBÂCLER, mod., v. DESBACLER. — **DÉBAGOULER**, **-LEUR**, mod., v. DESBAGOULER, -LEUR. — **DEBAIT**, v. DEBAT. — **DÉBALLER**, mod., v. DESBALLER. — **DÉBANDADE**, **DÉBANDEMENT**, **DÉBANDER** 1 et 2, mod., v. DESBANDADE, DESBANDEMENT, DESBANDER 1 et 2. — **DÉBAPTISER**, mod. v DESBAPTISER. — **DÉBARDER**, mod., v DESBARDER. — **DÉBARDEUR**, mod., v. DESBARDEUR. — **DÉBARRER**, mod., v. DESBARRER.

DEBAT, s. m., action de débattre un point, de discuter d'une manière suivie avec un ou plusieurs interlocuteurs :

Debait. (*S. Graal*, B. N. 2455, f° 242 v°.)

Disbat. (1304, *Year books of the reign of Edward the first*, XXXII-XXXIII, p. 249.)

E graunta le deus parties del maner de Culmodestone a Adam Bacoun ensemblement ovesqe la reversioun de la tierce partie que ore est en *disbate*. (*Ib.*, XXX-XXXI, p. 355.)

Debet. (1316, *Terr. de S. Vinc.*, B. N. l. 11025, f° 20.)

Le droit de chariage dont il est a present *debat* et question. (1396, *Champarts de Beauce*, A. Loiret, Ste-Croix, 2ᵉ lay., B 9.)

Pour le *debat* d'Angleterre et de France.
(EUST. DESCH., VI, 78.)

Et doient li trezes qui les dis adjournes orroit, ou le clerc qui les liroit, ou li ung d'eaulx, estre creu du terme desdis .VIII. jour qui prins seront, se *debel* en estoit, par lour serment, qu'il ont alleur office. (1407, *Pr. de l'H. de Metz*, IV, 139.)

Semblamment volons nous qu'il se face et puist faire des maisgniees et servans desdis Bartholomeu et Bourgoingnon, que lor biens aillent ou ils les averoient ordonnei, ou aller doient, soit qu'ilz eussent fait testament, ou qu'ilz n'en eussent point fait, sen *debel* ou empeschement de nous, ne d'autre de part nous. (1444, *ib.*, IV, 704.)

Par pluseurs foix les Englez prindrent *debat* aux gens du duc Phelipes pour ce que les Englez estoient les plus fors. (P. DE FENIN, *Mém.*, an 1420.)

En ycelle annee fuit *debet* entre la cité et l'evescque de Mets. (J. AUBRION, *Journ.*, an 1465.)

Le *debbat* du chaud et du froid. (DAMPMART., *Merv. du monde*, f° 10 r°.)

Cf. II, 433ᵇ.

DÉBÂTER, mod., v. DESBASTER. — **DÉBÂTIR**, mod., v. DESBATIR.

DEBATRE, mod. débattre, verbe. — A., battre, frapper, combattre, repous-

ser l'attaque de qqn. ; combattre les assertions de qqn. :

Il s'est pasmez plus de vint feiz,
Hurte son chief, *debat* sa chiere,
Plorant en vait contre la biere,
(*Eneas*, 6256.)

S'ay ge grant paour que Maroye
Ne la *debate*.
(*Mir. de N. D.*, I, 138.)

— Discuter, juger :

Le roy envoi messagier au roy d'Angleterre, au duc de Normandie et au daulphin de Vienne qu'ils fussent a la journee a Paris pour veoir *debatre* la beaulté de leurs filles. (*Du chev. Paris et de la belle Vienne*, f° 12 r°, éd. 1835.)

Messeigneurs vous estes venus cy pour *debatre* la beaulté de trois dames les plus belles du monde. (*Ib.*, f° 13 r°.)

Je doubt que ce soit folour,
Fille, mais ne le vueil *debatre*.
(*Mir. de N. D.*, I, 255.)

Et se tirerent tous a part par le commandement du roy, pour mieulx y advertir et le *debbatre* d'une part et d'autre. (*Liv. du R. Rambaux*, Ars. 3150, f° 30 v°.)

— *Faire debatre*, faire attendre, temporiser :

Avant dites moy voz conseulz,
Seigneurs, ne m'en *faites debatre*.
(*Mir. de N. D.*, V, 298.)

— Battre, en parlant de l'aile d'un oiseau :

L'oiseau cresté qui en *debatant* l'elle
Au poinct du jour dame aurora appelle.
(*Act. des apost.*, vol. I, f° 35d.)

— N., en parlant des mouvements d'un cœur agité :

Qui me feit luy suplier vouloir mectre la main sur mon cueur, pour veoir comme il *debatoit* : ce qu'elle feit plus par charité que par autre amitié ; et, quand je luy tins la main dessus mon cueur, laquelle estoit gantee, il se print a *debatre* et tormenter si fort qu'elle sentit que je disois verité. (Marg. d'Ang., *Hept.*, 57e nouv.)

Pauvrette moy ! comme toute esmayee
M'ont ceste nuit les songes effrayee !
L'ame m'en tremble, et le cueur m'en *debat* ;
Crainte et amour me font un grand combat.
(Rons., *Franc.*, l. III, Œuv., p. 440.)

— Discuter, contester :

Ceux qui sont honteux et timides ne *debatent* pas volontiers pour le gain. (R. Est., *Rhet. d'Arist.*, I, xii.)

— Réfl., se frapper :

Je t'absolz ; plus ne *te debaz*,
Mais dy ta patenostre et baz
Ta coulpe.
(*Mir. de N. D.*, II, 35.)

Qu'as tu a *toy* ainsi *debattre* ?
Te moque tu ?
(*Ib.*, II, 197.)

Ne se joue, ne *se desbat*,
Mes est a Dieu totallement.
(Greban, *Mist. de la Passion*, 9813.)

Ledict conte de Charolois envoya joindre avec luy le bastard de Bourgongne, qui se nonmoit Anthoine, avec grand nombre de gens qu'il avoit soubz sa charge, et a grant diligence : et *se debatoit* a soy mesmes s'il iroit ou non. (Comm., *Mém.*, I, 3.)

— Etre agité :

Elas ! de ruses trop appertes
Me debat, quant je n'i voy goute.
(*Mir. de N. D.*, II, 223.)

Nous faisons cy trop long demour,
Et vous *vous debatez* en vain.
(*Ib.*, IV, 100.)

Ici plus ne *nous debaton*.
(*Ib.*, VII, 349.)

Mon Dieu, comme mon cœur *se debat* en ma poitrine ! (Lariv., *la Veuve*, I.)

— Inf. pris subst., action de se débattre :

Pour vous en servir aux perdrix (du gerfaut), a cause du *debattre* qu'il fait, il faut l'accoustumer de suivre, ce qu'il fera bien d'arbre en arbre. (Desparron, *Fauconn.*, I, 26.)

Cf. II, 434a.

DÉBAUCHE, DÉBAUCHEMENT, DÉBAUCHER, mod., v. Desbauche, Desbauchement, Desbauchier. — **DEBBAT**, v. Debat. — **DEBEFFER**, v. Debiffer.

DEBELLARESSE, s. f., celle qui dompte :

Je suis la mort grande *debellaresse* [mains.
De Dieu promise menant guerre aux hu-
(Gobin, *le Livre des loups ravissans*, ch. xii.)

DEBELLATEUR, s. m., celui qui dompte :

Celuy Foulcques fut homme subtil, et fort *debellateur* de ses ennemis. (Le Baud, *Hist. de Bret.*, ch. xx.)

DEBELLATION, s. f., domptement :

L'autre met jus par *debellations*.
(J. Bouchet, *Opusc.*, p. 149.)

L'entiere *debellation* de la Grece. (Saliat, *Her.*, VIII.)

DEBELLATOIRE, adj., propre à vaincre, à subjuguer :

Les *debellatoires* effectz de la sienne (et doncques vostre) tres glorieuse et tres triumphante victoire de Genes. (J. Marot, *Voiage de Genes*, Prol., éd. 1532.)

DEBELLER, v. a., soumettre par la guerre, dompter, vaincre :

Remembre toi que tu dois savoir ces peuples gouverner, espargner aux subjects et *debeller* les orgueilleux. (Oresme, *Prol.*)

J'ay voulu descripre l'hystoire du bon empereur Charlemaigne, faisant mention comment le dessusdict seigneur alla en Espaigne pour *debeller* et chasser les mescreans Sarrazins. (*Chron. de Turpin*, f° 1 v°, éd. 1527.)

Et *debelloit* pour vray tous aultres coqz.
(Guill. Haudent, *Fabl.*, II, 9.)

Moy le dieu des guerriers, qui par ta main *de*-
Ses enemis domtez, d'un lorier glorieux [*belle*
Je veux environner ton front victorieux,
O grand duc, la terreur de la tourbe rebelle.
(J. A. de Baif, *Passetems*, l. IV, f° 97 v°.)

DEBELLEUR, s. m., dompteur, vainqueur :

Passe les monts pour estre *debelleur*
De ses advers.
(J. Marot, *Voiage de Venise*, f° 46, éd. 1532.)

Et croy que si Hector fier batailleur,
Fort Hercules, Cesar grant *debelleur*,
Estoient vivans, auroient crainte et frayeur
De tel tempeste.
(Id., *ib.*, f° 78.)

DEBENDER, v. Desbander. — **DEBENEREMENT**, v. Debonairement.

DEBIFFER, verbe. — A., défaire, mettre en mauvais état, gâter :

Un usage a tel qu'a moi hape et tire,
Et quant par li *sont* mi drap *debeffé*
Elle se sance apres de moi maudire.
(Froiss., *Poés.*, B. N. 830, f° 300 v°.)

Qu'on te puist batre de beaulx coups
D'une vieille plaque de four
Si asprement qu'on te *desbiffe*.
(*Farce des cinq sens*, Anc. Th. fr., III, 306.)

— Réfl., se disjoindre :

Le charpentier ne joygnit pas bien ces ayes au commencement, agardez comment ilz *se debiffent*. (Palsgr., p. 552.)

— *Debiffé*, part. passé, mis en mauvais état, au propre et au figuré :

O coraige humain *desbiffé*.
(Lefranc, *Champ. des Dames*, Ars. 3121, f° 23a.)

Dieu gard ces nymphes *desbifees*.
(N. de la Chesnaye, *Condamn. de Bancquet*, p. 296, Jacob.)

Il semble que soyez *debiffee*,
Vous avez la couleur tant pasle.
(*Farce des chamberieres*, Anc. Th. fr., II, 438.)

DEBILE, adj., impuissant par manque de force, affaibli, incapable :

Debile, debilis. (*Gloss. gall.-lat.*, B. N., l. 7684.)

Debille de ses menbres. (1469, *Monstres gen. des nobles*, A. Eure.)

Disant ledit Boniface qu'il estoit fort malade et *debille* de excersser ledit office. (1497, *Compt. faits p. la ville d'Abbev.*, B. N. 12016, f° 60 v°.)

DEBILEMENT, adv., d'une manière débile, faiblement :

Il y a des choses qui dissolvent *debilement*. (*Jard. de santé*, I, 446.)

Mais si la poudre ne brule assemblement, elle pousse la boule lentement, *debilement* et avec petit bruit. (Le Blanc, *Trad. de Cardan*, f° 30 r°.)

Le vomir est provoqué en trois manieres : *debilement*, fort et tres fort. Il est provoqué *debilement* avec un traict d'eau chaude et d'huille, en touchant des doigts au gosier, ou mettant une plume ointe au palais. (Joub., *Gr. chir.*, p. 632.)

DEBILITANT, adj., qui est propre à débiliter :

Toutes choses incisives et evacuantes sont fort *debilitantes*. (A. Du Moulin, *Quinte ess. de tout. chos.*, p. 121.)



DEBILITATION, s. f., action d'ôter des forces, de perdre des forces :

Par fraction de membres ou par perdurable *debilitation*. (1304, *Franch. de Clairvaux*, VIII, A. Clairvaux.)

Fist oultre ledit de Bourgongne en noz monnoies grandes *debilitacions* et vilipendence de valeur, dont il print et par long temps cueilla moult grans prouffis ou prejudice de nous, de nostre peuple et de la chose publique. (MONSTRELET, *Chron.*, I, 116.)

De Gillart du Bos, nagaires sergent bastonnier, qui requiert, veu sa povreté et *debilitacion* estre receu en le maison des povres anciens bourgois de la ville. (11 sept. 1459, *Reg. aux résolutions des Consaux*, 1454-1461, A. Tournai.)

DEBILITÉ, s. f., état de ce qui est débile, faiblesse :

La *debilité* de l'entendement humain. (CALV., *Instit.*, II, II.)

Monsieur l'amiral adverty du chemin qu'avoit pris l'ennemy, et sçachant la *debilité* de la ville, soubs esperance de sauver les hommes qui estoient dedans, partit pour leur donner secours. (MART. DU BELLAY, *Mém.*, l. II, p. 58, éd. 1572.)

La *debilité* de la place. (ID., *ib.*, f° 63 r°.)

DEBILITER, v. a., rendre débile :

Qui par grant force d'argument
Se *debilitent* l'entendement.
(*Act. des apost.*, vol. I, f° 34°.)

Et qu'elle a eu selon Saincte Escripture
Grace par qui elle *a debilité*
Le fier serpent...
(*Ch. roy.*, B. N. 1537, f° 51 r°.)

— *Debilité*, part. passé, affaibli :

Si a ma terre recouvree
Qui estoit fort *debiletee*.
(*Mist. du siege d'Orl.*, 17689.)

La congnoissance de mon *debelité* et obscurcy entendement. (*Hist. des seign. de Gavres*, Prol.)

Et fut le povre patient, fort *debilité* de ses membres, de rechef bouté en prison. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. CLXVII.)

DEBITEMENT, s. m., action de débiter, débit :

Ce que je vois de singulier en toutes les susdites choses procedentes des bestes a laine, et ce qui est de grande consideration au laboureur, est qu'il n'est aucune d'icelles qui ne soit de prompt et soudain employ, et dont il n'y ayt plus d'acheteurs que de vendeurs, dont le laboureur n'a doute que le *debitement* luy en soit long. (LIEBAULT, p. 137.)

A quelles gens pensez vous que nos machiavelistes de France font le *debitement* de ceste marchandise ? (GENTILLET, *Disc. sur les moyens de bien gouverner*, p. 786.)

Favoriser le tirage et *debitement* de nostre sel en ce qui sera de vous. (23 mars 1604, *Lett. miss. de Henri IV*, t. VI, p. 219.)

DEBITER, v. a., vendre en détail :

Lesquelz font faulx poix a ceux a qui ils vendent, livrent et *debitent* iceulx chandelles. (1464, *Stat. des chand. de Paris*, Ord., XVI, 254.)

— Découper par morceaux :

Les menus bois qui joingnent audit hostel qui sont en coppe, ledit Pierre les *debitera* et coupera a son profit en sayson convenable. (1387, A. N. MM 31, f° 45 r°.)

DÉBITEUR, mod., v. DEBITOR.

DEBITOIRE, adj., qui est dû :

Faire monstrer dilection *debitoire* apres bonté congneue. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, I, 65.)

DEBITOR, mod. débiteur, s. m., celui qui doit qqch. à qqn :

Tu es mes *debitors*.
(*Girart de Ross.*, 2985.)

Que ladite ville soit ville d'arrest au regard de leurs *debiteurs*. (1432, *Ord.*, XIII, 184.)

DÉBLAI, mod., v. DESBLAI. — **DÉBLOQUER**, mod., v. DESBLOQUIER. — **DEBOENERETÉ**, v. DEBONAIRETÉ. — **DEBOENNERE, -EREMENT, -ERETÉ**, v. DEBONAIRE, -AIREMENT, -AIRETÉ. — **DEBOINNAIRETÉ**, v. DEBONAIRETÉ. — **DÉBOIRE**, mod., v. DESBOIRE. — **DÉBOITEMENT, -TER**, mod., v. DESBOISTEMENT, -TER.

DEBONAIRE, mod. débonnaire, adj., dont la bonté va jusqu'à un excès de tolérance ; bon jusqu'à la simplicité :

Deboennere.
(CHREST., *Chev. a la charete*, B. N. 12560, f° 61d.)

Qui preu chevalier furent et franc et *deboinaire*.
(*Rom. d'Alex.*, f° 8°.)

Gentius hons *debonhiere*, ne m'occire por Dé.
(*Fierabras*, Vat. Chr. 1616, f° 21 r°.)

Damoisiele vostre feme,... est biele, sage, courtoise et *deboinaire*. (H. DE VALENC., 555.)

Il ert home de boen afere,
Douz et creable et *debenere*.
(*Vie de S. Alexis*, 31, Rom., VIII, 170.)

Comme piteus et *deboinare*.
(*Chev. as .II. esp.*, 4379.)

Ce fu li plus douz anfes et li plus *deboenneires* de toz. (*Lancelot*, B. N. 754, f° 20d.)

Mout est granz sens d'estre humbles et *debonaires*, quant on est au dessus d'aucune chose qui est ancontre lui. (PHIL. DE NOV., .IV. *tens d'age d'homme*, 131.)

Ilh me troveront feable et *debunaire* pour eauz aidier. (*Cart. du Val S. Lambert*, B. N. l. 10176, f° 2a.)

Il est douz et *debonnarres*. (LAURENT, *Somme*, ms. Chartres 371, f° 28 v°.)

Tant plus sera de noble afere,
Plus sera douce et *debonere*.
(*La Clef d'amors*, 252.)

Cuer gentil, douz et *debonere*
Fait tantost ce qui est a fere.
(*Ib.*, 254.)

Ma doulce dame *debonnaire*.
(*Mir. de N.-D.*, I, 15.)

Pere, la vierge *debonnaire*
Soit de cest affaire loee
(*Ib.*, 27.)

Pour l'amour au roy *debonnaire*
Ne me moquez.
(*Ib.*, 371.)

Debonnare.
(*Baud. de Seb.*, XX, 44.)

Aussi donnent bonne aventure,
Quant planetes de bonnes erres
Sont en leurs maisons *debonnaires*.
(CHRIST. DE PIS., *Long est.*, 2132.)

Tant est il noble et *debonneaire*, puissant et riche. (*Perceval*, f° 11d, éd. 1530.)

Ma mignonne *debonnaire*.
(CL. MAR., *Chans.*, p. 326, éd. 1596.)

Les Italiens qui en s'agrandissant par effect de nos despouilles, ne furent chiches de belles paroles, voulurent attribuer cecy a une pieté, et pour ceste cause l'honorerent du mot latin *pius*, et les sages mondains de nostre France, l'imputans a un manque et faute de courage, l'appelerent le *Debonnaire*, couvrans sa pusillanimité du nom de debonnaireté. Sur ce propos il me souvient que le roy Henry troisieme disoit en ses communs devis, qu'on ne lui pouvoit faire plus grand despit que de le nommer le *Debonnaire*, parce que ceste parole impliquoit sous soy je ne sçay quoy du sot. (PASQ., *Rech.*, V, 3, p. 426, éd. 1643.)

Un asne doux et *debonnaire*.
(*Sat. Men.*, Regr. fun., p. 288, éd. 1593.)

DEBONAIREMENT, mod. débonnairement, adv., d'une façon débonnaire :

Deboennerement.
(CHREST., *Chev. a la charete*, B. N. 12560, f° 46a.)

La belle a cors gent
Ke ci *debonairement*
A pertir me regardoit.
(*Chans.*, IX, 2, G. Raynaud, *Motets*, II, 3.)

Qui en diroit la verité,
Jousté ont *deboinairement*.
(SARRAZIN, *Rom. de Ham*, ap. Michel, *Hist. des ducs de Norm.*)

Soufreit mout *debenerement*.
(*Vie de S. Alexis*, 571, Rom., VIII, 176.)

Il les salua *deboneremenl*. (*Bible*, B. N. 899, f° 26a.)

Que *deboneremenl* puet soufrir ce que il ne puet amender. (*Traité de morale*, ms. Chart. 620, f° 11b.)

Il doivent saluer les gens *debonairement*. (BRUNET LATIN, *Tres.*, III, 2.)

Soufri ses grans paines *debonairement*. *S. Graal*, Vat. Chr. 1687, f° 21c.)

Debonnayrement. (1318, A. N. JJ 56, f° 126 r°.)

Debonnerement. (*Ib.*, f° 133 v°.)

Debonoirement et devoltement. (*Vie de Charlem.*, ms. Berne 41, f° 5b.)

Ichieus souffrans *debounairement* fainst ichiaus nient contumaus hanter venjanche droituriere. (*Corpus chronicorum Flandriæ*, II, 62.)

Chacun supportoit *debonnairement* ceste affliction, du commencement, esperant que elle seroit courte. (EST. PASQ., *Lett.*, XI, 13, col. 302, éd. 1723.)

DEBONAIRETÉ, mod. débonnaireté, s. f., caractère débonnaire :

Debonairité.
(GAUTHIER DE MES, *Image du monde*, ms. S.-Brieuc, f° 2d.)

Despit la *deboinaireté*
Du saint homme.
(*Mir. de S. Eloi*, p. 101.)

Il mi rescoust par sa grant *debonaireté*. (*Ib.*)

Sens, discretion, boine attemprance, loiauté, courtoisie et *deboinnaireté*. (Rich. de Fourniv., *Poissance d'amours*, ms. Dijon 299, f° 17c.)

Par ta *debunairité*. (*Droit de la cort li rois d'Alam.*, ms. Berne A 37, f° 1a.)

Pour la quelle chose il voudroient prier a la noblece et a la *debonnaireté* du roy. (Est. Boil., *Liv. des mest.*, 1re p., XXXIII, 7.)

Par sa largesce et par sa *deboenneireté*. (*Lancelot*, B. N. 754, f° 18a.)

Ge ne cuidasse mie que vos me coneussiez a cosin se ne feust par vostre *deboeneretė*. (*Ib.*, ms. Fribourg, f° 54c.)

Deboinarté. (*Bibl. hist.*, Maz. 312, f° 161a.)

Deboinaerté. (*Ib.*)

Par vostre *debonnaireté*
Donnez a mon mari courage.
(*Mir. de N. D.*, I, 3.)

Vueillez avoir de moy pité
Par vostre *debonnairté*.
(*Ib.*, 10.)

Debonneureté.
(G. Mach., *Poés.*, B. N. 9221, f° 34 v°.)

Le monde amendera plus pour leur exemple et *debonarité*. (*Les prophecies Merlin*, f° 93a, éd. 1498.)

Mititas. *Debonnaireté*, doulceté. (*Vocabularius brevidicus*.)

DÉBONDER, mod., v. Desbonder. — **DEBONNEURETÉ**, v. Debonaireté. — **DÉBORD**, **DÉBORDEMENT**, **DÉBORDER**, mod., v. Desbort, Desbordement, Desborder.

DEBOTABLE, mod. déboutable, adj., qui peut être débouté :

On demande si ce puisné sera recevable ou *deboutable*. (D'Argentré, *Adv. s. les part.*, Comment., col. 1925.)

DEBOTER, mod. débouter, v. a., pousser dehors, chasser ; prononcer un jugement par lequel on renvoie qqn comme non fondé en sa demande :

Fourclos et *debouté* par loy. (5 juin 1377, Flines, A. Nord, cod. A, f° 230 v°.)

S'en la mer prins d'eve une goute,
Qui est si fol qui m'en *deboute* ?
(*La Clef d'amors*, 2177.)

Cf. II, 436b.

DÉBOTTER, mod., v. Desboter. — **DÉBOUCHÉ**, **DÉBOUCHEMENT**, **DÉBOUCHER**, mod., v. Desbouché, Desbouchement, Desbouchier. — **DÉBOURBER**, mod., v. Desborber. — **DÉBOURGEOISER**, mod., v. Desbourgeoiser. — **DÉBOURRER**, mod., v. Desbourrer. — **DÉBOURSEMENT**, **DÉBOURSER**, mod., v. Desboursement, Desbourser. — **DÉBOUTONNER**, mod., v. Desboutonner.— **DÉBRAILLER**, mod., v. Desbraillier.— **DÉBRIDER**, mod., v. Desbrider.

DEBRIS, s. m., action de briser ; restes d'un objet brisé :

Le but de tant que nous sommes qui voulons avoir part au *debris* du royaume. (Aub., *Hist.*, III, 14.)

Le thresorier des menus n'est point icy, quoy que vous luy ayez desja commandé par deux fois, comme je l'ay bien sceu, ny personne pour luy qui paye les *desbris* des logis ou je loge, de façon que nous passons sans payer, qui est une grande honte. (2 mars 1603, ap. Sully, *Œcon. roy.*, ch. cxii.)

Souhaitez vous le *debris* de l'empire.
(Rotrou, *Belisaire*, IV, 1643.)

DÉBROCHER, mod., v. Desbrochier.— — **DÉBROUILLER**, mod., v. Desbroillier. — **DÉBUCHER**, mod., v. Desbuchier. — **DÉBUSQUER**, mod., v. Desbuschier.

DEÇA, adv., de ce côté-ci :

Son tref li tendent desor l'eve *dessai*.
(*Enf. Viv.*, B. N. 368, f° 176d.)

En tute Grece ne *deça*,
N'aveit femme de sa manere
Si chaste ne si almonere.
(*Vie de S. Giles*, 28.)

Desai bees a aise vivre,
Seiz tu se tu vivras asseiz ?
(Ruteb., *Desputizons dou croizié et dou descroizié*.)

— *De deça*, comme deçà :

Ele est trop fort par *de deça*,
La mer l'enclot par de dela.
(Chrest., *Perceval*, ms. Montp., f° 74d.)

L'Anglois a esté chassé des Gaules ; nous sommes devenuz maistres de toutes les terres qu'ils tenoient *de deça*. (*Disc. sur les caus. de l'extresme cherté*.)

— Prép., do ce côté-ci de :

Deza saint Jame, emmi Espanie.
(*Vie de Ste Juliane*, ms. Oxf., Bodl. canon. misc. 74, f° 84 v°.)

Dont il fu redoutes et *deça* mer et dela. (*Geneal. R. Guisc.*, ms. Berne 113, f° 115f.)

— *Deça, dela*, en sens contraires :

Jamais foible vaisseau, *deça*, *dela* porté,
Par les fiers aquilons ne fut tant agité.
(Desport., *Am. d'Hippol.*, XXXIII.)

— *De deça,* de ce côté-ci de :

Toutes les provinces *de deça* Loire. (Urfé, *Astree*, I, 2.)

— *Par dedeça*, de ce côté-ci de :

Acqueroit amis, ce qu'il pooit *par dedeça* la mer. (Froiss., *Chron.*, VIII, 25.)

DÉCACHETER, mod., v. Descacheter.

DECACHORDE, s. m., instrument de musique à dix cordes :

Ung chascun sonnoit
Harpe ou *decacorde*.
(*Myst. de S. Did.*, p. 418.)

Tous vieulx flajolz, gayternes primeraines,
Psalterions, anciens *decacordes*
Sont assourdiz par harpes souveraines.
(Le Maire, *la Concorde de deux lang.*)

Cymballes, cors doulx, manicordions,
Decacordes, choros, psalterions.
(Molinet, *Ch. sur la journ. de Guineyate*, str. 3, ap. Ler. de Lincy, *Ch. hist. fr.*, I, 389.)

— Anc., adj., qui se chante sur le décachorde :

Le psaultier *decachorde*. (La Bod., *Harmon.*, p. 592.)

DECACORDE, v. Decachorde.

DECADE, s. f., espace de dix jours ; dizaine ; partie d'un ouvrage composée chacune de dix livres :

Vous me commendastes que les trois *decades* de Titus Livius ge translatasse de latin en françois. (Bers., *Tite Live*, B. N. 20312ter, f° 1.)

C'est assez, ce me semble, d'avoir parlé de la beauté de son corps, encor que le subject en soit si ample qu'il meriteroit une *decade*. (Brant., *Dames illust.*, Marguerite, reyne de France et de Navarre.)

DÉCADENASSER, mod., v. Descadenasser.

DECADENCE, s. f., acheminement vers la ruine :

Un moulin qui est du tout cheu en *decadence* et ruyne. (1413, *Denombr. du baill. de Caux*, A. N. P 303, f° 99 v°.)

Estoit chose moult piteuse et desconfortable de voir sa haulte royale magnificence de jadis estre venue a telle *decadence* et rabaissement. (G. Chastell., *Chron. des D. de Bourg.*, II, 14.)

Le monde remply en effect
Tost sera de nostre semence
S'il ne vient quelque *decadence*.
(*Mist. du Viel Test.*, 1983.)

Du moulin qui estoit en telle ruyne et *decadence* que ledit moulin ne pouvoit faire de blé farine. (1457, *Ass. de Domfront*, A. Orne.)

Le lieu a faire justice estoit tumbé par tempeste en *decadence*. (1459, *Procès de Marungne*, A. Orne.)

Edifices tombes en ruine et *dequadence*. (1543, A. Oise, H 1065.)

Aller en *decadence*. (R. Est., *Thes.*, Descendere rimis.)

DECADENT, adj., qui est en décadence :

Ses devis furent grands et longs, et point se ressentant d'un corps fany, esprit foible et *decadant*. (Brant., *Dames*, IX, 458.)

DÉCALER, mod., v. Descaler.

DECALOGUE, s. m., la réunion des dix commandements de Dieu donnés à Moïse sur le Sinaï :

Decalogue. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10510, f° 142 r°.)

DÉCAMPEMENT, -PER, mod., v. Descampement, -per. — **DÉCAPER**, mod., v. Descaper.

DECAPITATION, s. f., action de décapiter qqn. :

Decapitacions
Fu a Jacques es marines
De Compostelle et des marches voisines.
(Eust. Desch., III, 116.)

Le lieu de ceste *decapitation* fut purgié. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10510, II, f° 151 r°.)

Le condemnerent a *decapitation*. (ID., *ib.*, ms. Brux. 10511, VII, IV, 5.)

DECAPITER, v. a., couper la tête à qqn. :

En dyvers lieus les uns perçoient,
Et les autres *decapiterent*.
(*Fab. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 209b.)

Sire roys, qu'est ce que je vois ?
Faites tantost ce larron prendre,
Aus fourches enroer ou pendre,
Ou le faites *decapiter*.
(J. LE FEVRE, *Matheolus*, l. II, v. 766, Van Hamel.)

Et pour ce *fut descapité*. (7 janv. 1447, Arch. Senlis, *Mém. Soc. Hist. Paris*, t. V, 1878, p. 298.)

Et Judith, la dame jolye,
En dormant le *decapita*.
(N. DE LA CHESNAYE, *Condamn. de Bancquet*, p. 351, Jacob.)

L'ung est noyé, l'autre *est decapité*.
(MICHAULT, *Dance aux aveug.*, p. 74.)

DECEDER, v. n., mourir :

Quant les princes *decedent* sans enfans. (H. DE GAUCHI, *Trad. du Gouv. des Princ.*, Ars. 2690, f° 15 r°.)

— Etre éloigné :

Les benefices qui sont vacans en cour de Rome par mort, resignation ou autrement, et qui *decedent* a deux journees de ladite cour. (1461, *Ord.*, XV, 206.)

— *Deceder de*, quitter par décès :

Lorsqu'un bastard *decede de* ce monde. (*Cout. de Bruges*, IX, I.)

— *Decedé*, part. passé, mort, qui a quitté ce monde :

René, roy de Secille... puis n'a gueres *deceddé*. (1480, *Ord.*, XVIII, 581.)

Cf. II, 439a.

DECEDS, v. DECES. — **DÉCELER**, mod., v. DESCELER.

DECEMBRE, s. m., mois qui est aujourd'hui le douzième et dernier de l'année :

Dezembre. (Déc. 1250, A. M.-et-L., Fontev., La Roch., fen. 3, sac 9.)

El mois de *decempre*. (*Digest. de Just.*, B. N. 20118, f° 100c.)

Donné au bois de Vincennes le XVe jour de *desembre* l'an de grace mil .CCC. et quarante. (1340, A. N. JJ 74, f° 5 v°.)

DECEMPRE, v. DECEMBRE.

DECEMVIR, s. m., membre d'une commission de dix personnes, membre de la commission chargée de rédiger la loi des dix tables :

Decemvir. (BERS., *Tite-Live*, ms. Ste-Gen., f° 55b.)

DECEMVIRAL, adj., relatif aux décemvirs :

Mais tout avant qu'il ississent de la cité, les lois *decemviraz* que l'en apeloit les lois des doze tables furent escriptes. (BERS., *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 65b.)

Avec eulz M. Duilium qui avant les dihommes creez avoit heu notable tribunal ne en debaz *decemviraz* n'avoit onques failli au peuple. (ID., *ib.*, f° 64b.)

DECEMVIRAT, s. m., dignité, fonction de décemvir, durée du décemvirat :

Ceulz qui avoient requis le *decemvirat* (BERS., *T. Liv.*, Ste-Gen., f° 64a.)

DECENCE, s. f., respect extérieur des bonnes mœurs :

Pour garder la *descence* de la cort et l'estat de honneur. (H. DE GAUCHI, *Trad. du Gouv. des Princ.*, Ars. 2690, f° 147 v°.)

En amoureuse science,
Dont le saige prothance
Et *dessance*.
(*Moral. d'un emper.*, Anc. th. fr., III, 137.)

DECENT, adj., conforme à la décence, convenable :

Or renterrons en nostre matiere, ycelle poursievant en fourme *decente*. (WAVRIN, *Anchienn. Cron. d'Englet.*, II, 233.)

Et se je n'ay dons a toy bien *decens*,
Excuse moy : je, qui ton serf me nomme
Present te fais d'or, de mierre et d'encens.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 6692.)

Choses qui sont *decentes* a celuy que le Tout puissant favorise. (BER. DE VERVILLE, *Cab. de Minerve*, f° 32 r°. éd. 1601.)

DECENDANT, v. DESCENDANT. — **DECENDANTE**, v. DESCENDANTE. — **DECEPS**, v. DECES.

DECEPTEUR, s. m., celui qui déçoit :

Splendullus, *decepteur*. (*Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 7679, f° 249 r°.)

Quant le peuple ot apperceu qu'ilz avoient menty, ces *decepteurs* s'efforcerent de retenir le peuple en ceste police par contrainte. (ORESME, *Politiq.*, f° 173c.)

Le dyable *decepteur*. (*Violier des hist. rom.*, c. XIII.)

DECEPTIF, adj., propre à décevoir ; trompeur, dont l'objet est de tromper :

Paroles *deceptives*. (1431, A. N. JJ 175, pièce 31.)

Car, comme *deceptif* et faulse
A commis l'euvre de luxure.
(*Mist. du Viel Test.*, IV, 210.)

J'ay essayé du froit, du chault,
Et sçay que ceste vie mondaine
Est fainte, *deceptive* et vaine,
Faisans cent mille gens perir.
(MARTIAL, *l'Amant rendu cordelier*, 147.)

Qui t'a faict si scavant
A mettre mots *deceptifs* en avant ?
(CL. MAROT, *Leander et Hero*, p. 108, éd. 1596.)

Cf. II, 439b.

DECEPTION, s. f., action de décevoir :

Et renonce et ai renonciet en cest fait par ma foi devant dite a toutes exceptions de tricherie de boisdie, de circonvention et de *deception* et a toutes coustumes... (1269, A. N. S 4947, pièce 4.)

Fors tant que tel *deception*
Vient de la fole vision
Des iex qui parees les voient.
(*Rose*, 8959.)

DECEPTIVEMENT, adv., en décevant :

Car *deceptivement* occist et affole ceulx qui ne se guectent de celle iniquité. (COURCY, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f° 27a.)

Il print *deceptivement* et par maniere de trahison soubz umbre de saincte vie. (JEHAN PETIT, ap. Monstrelet, I, 39.)

Cf. II, 439c.

DECEPVANCE, v. DECEVANCE. — **DECEPVANT**, v. DECEVANT. — **DÉCERCLER**, mod., v. DESCERCLER.

DECERNER, v. a., décréter :

A le dit jour d'uy declaré iceulx lui estre baillies pour avoir la detencion, en *descernant* lettres de justice. (18 juill. 1461, *Reg. journal des prévôts et jurés*, série A, A. Tournai.)

Cf. II, 439 .

DECES, s. m., mort d'une personne :

Puis mun *deces* en fusses enoret.
(*Alex.*, str. 81d, XIe s.)

Apres tun *decet*. (*Rois*, p. 223.)

Uitante anz ad que pris *deces*.
(*S. Brandan*, 737.)

Apres son *deceps*.
(*Vie des Pères*, Ars. 5216, f° 23d.)

Apres mon *decet*. (1243, S. Nicol., I, A. Meurthe.)

Apres lou *deset* de mi ou de Climence ma femme. (1256, *Cart. de l'abb. Ste Glossinde de Metz*, B. N. l. 10024, f° 2 v°.)

Apres mon *decest*. (Janv. 1256, *Lett. de Joinv.*, A. Allier.)

Apres le *deces*. (28 mai 1258, A. N. J 629, pièce 4.)

Apres nostre *decest*. (1260, Ch. des compt. de Dole, B 860, A. Doubs.)

Apres mon *decet*. (1271, Moreau 196, f° 68 r°, B. N.)

Decies. (1271, Bans aux échev., QQ, f° 38 v°, A. Douai.)

Deches.
(*Mir. de S. Eloi*, p. 125.)

... Apries men *deciet*.
(*De l'Emper. Coustant*, 426, Romania, VI, 167.)

Apres nostre *deçois*. (1281, Saint Vivant, pièce 8, A. Doubs.)

Devant lou jor dou *decet* Ysabel... (6 juill. 1283, *Coll. de Lorr.*, Not. des ms., XXVIII, 165.)

Apreis sum *deceys*. (1284, Besanç., B. N. coll. dipl., l. 9129.)

Apres son *deceps*. (1286, Villiers Bechant, pièce 9, A. Mos.)

Apres sen *deceps*. (1299, *Cart. d'Arras*, B. N. l. 17737, f° 126 v°.)

La moitié de sa terre me voloit il doner,
Et apres son *deceus* sa corone doner.
(*Parise*, 1474.)

Apres le *dechoiz* de moi. (1320, Caudebec, S. Wandri, A. S.-Inf.)

Jusques a son *deçois*. (1322, Morice, *Pr. de l'H. de Bret.*, I, 1327.)

Apres leur *deceps* la dicte grainche retornera a la dicte eglise. (1328, *Cart. de Montier-Ramey*, B. N. l. 5432, f° 13 r°.)

Le *dechais*. (1330, S. Wandr., A. S.-Inf.)

Apres le *deces* du devant dit Gaifer. (*Chron. des rois de Fr.*, Berne 607, f° 75b.)

Deceds. (*Lett. de L. XII*, févr. 1508.)

DECEVANCE, s. f., action de décevoir, déception, feinte, tromperie :

En celi ouvrage avient fallace et *decevence*. (*Trad. de Lanfr.*, B. N. 1323, f° 83 r°.)

Senz *decivance*. (1318, B. N. l. 9129, pièce 30.)

Sans nulle contrainte, *decevance*, fraude ou erreur. (Fév. 1320, A. N. S 7, pièce 1.)

De baras ou de *deceveanche*. (1327, A. N. JJ 64, f° 318 r°.)

Decepvance.
(Gaces, *Deduiz*, Ars. 3332, f° 63 r°.)

Au monde n'a que *descevance*.
(*Resurr. N. S.*, ap. Jub., *Myst. inéd.*, II, 346.)

Cf. II, 440b.

DECEVANT, adj., qui déçoit, trompeur :

Laissez de cest siecle les vanitez, ki profiter ne vus purront, kar *decevantes* e vaines sunt. (*Rois*, p. 41.)

Pour ce que c'est fausse euvre et *decevant*, et doit estre depeciee et coupee. (Est. Boil., *Liv. des mest.*, 1re p., LXXV, 13.)

D'une maniere *decevante*, frauduleusement. (1401, A. N. JJ 156, pièce 67.)

Par leurs *decevans* paroles. (*Journ. d'un bourg. de Paris*, an 1440.)

Par *decepvante* parolle.
(*Act. des apost.*, vol. I, f° 167a.)

DECEST, **-CEUS**, v. Deces.

DECEVEIR, mod. decevoir, verbe. — A., tromper par des apparences séduisantes :

Ne voillez vus afier en chalenge, e en ravine ne *seied deceud*, richesses se eles acurrent n'i aposez le quer. (*Liv. des Psaumes*, ms. Cambridge, LXI, 10.)

Il *furent deçauz* e par femmes vencuz.
(P. de Thaun, *Best.*, 1415.)

Mais tuit en *fumes deceu*.
(*Eneas*, 939.)

Quel bien, quel preu i entendis,
Quant le roi de gloire pendis,
Qui de son gré se lessa prendre
Por toi *deceveir* et souprendre.
(*Ev. de Nicod.*, 2e vers., 1565.)

Car si nos disons ke nos pechiet nen avons, nos *decivons* nos mismes et veriteiz nen est mies en nos. (*Serm. de S. Bern.*, B. N. 24768, f° 50 r°; 62, 1, Fœrster.)

L'empereres voit bien ke Lombart ne le gaitent seulement fors por lui *dechevoir*. (H. de Valenc., § 648.)

Si aucuns par parler
E ne mie du quer
Se feigne ton ami,
Deceif art par art,
De la tue part
Fai autretant a lui.
(Everard, *Distiq. de Dyon. Cato*, dans Ler. de Lincy, *Prov. fr.*, II, 444.)

Joab qui le *decet* et lobe.
(Macé, *Bible*, B. N. 401, f° 63c.)

Car li porteeur en *deçoivent* les achateurs, car ce qu'i achatent il leur vendent. (Est. Boil., *Liv. des mest.*, 1re p., LXXXIX, 7.)

Jehans de le Court, a .x. lb., et se conmune, pour chou que il fist mesentendre les jures en *decevant* .i. vallet, se que il li convint rendre les frais. (8 juin 1319, *Reg. de la loy*, 1313-1325, A. Tournai.)

Femme scet *dechevoir*, par biaus parlerz qu'elle a.
(*B. de Seb.*, II, 604.)

A ce qu'il puisse dire *avoir esté deceupz* oultre la moitié de juste pris. (1331, *Prévôté de Braye*, A. N. S 204, pièce 26.)

— Réfl. :

Trop *nos decevons*
Quant tel fais levons
Dont nos alevons
Por le droit le tort.
(*Louanges de la Vierge*, 198.)

Bien se gart, car il *se dechoit*
Se il son peril n'aperchoit,
S'il en son cuer joie conchoit
Por le non de le dignité.
(Renclus, *Carité*, LVII, 5.)

— *Deceu*, part. passé, trompé :

Mult sunt chaitif e *deceu*.
(*Vie de S. Giles*, 3664.)

Helas ! je suy trop *deceus*,
En trop mauvais las suy cheus.
(J. Le Fevre, *Matheolus*, I, 299, Van Hamel.)

Sont moult grandement *deceuz* et fraudez. (1407, *Ord.*, IX, 274.)

Mais vous deussiez estre marrie
D'estre aussy trompee et *deceue*.
(Marg. de Nav., *Dern. Poés.*, p. 110, Comédie jouée au Mont-de-Marsan, Ab. Lefranc.)

De sorte que Brinon s'en retourna *deceu* de son attente. (Fauchet, *Antiq. gaul.*, 2e vol., VIII, 15.)

Les gens de guerre se sont tousjours trouvez *deceus* des promesses qu'on leur a cy devant faictes. (Du Villars, *Mém.*, IX, an 1558.)

Cf. Decevoir, II, 441b.

DECEVEUR, s. m., celui qui deçoit :

J'ay le cœur trop hardy pour estre fait la proie
D'un songe *deceveur*.
(Rob. Garn., *Hippol.*, I.)

Cf Deceveor, II, 441a.

DECHAANCE, v. Decheance. — **DÉCHAGRINER**, mod., v. Deschagriner. — **DÉCHAÎNER**, mod., v. Deschaeiner. — **DECHAIS**, v. Deces. — **DÉCHALANDER**, mod., v. Deschalander. — **DÉCHANTER**, mod., v. Deschanter. — **DÉCHAPERONNER**, mod., v. Deschaperoner. — **DÉCHARGE**, mod., v. Descharge. — **DÉCHARGEMENT**, mod., v. Deschargement. — **DÉCHARGEOIR**, mod., v. Deschargeoir. — **DÉCHARGER**, mod., v. Descharger. — **DÉCHARGEUR**, mod., v. Deschargeor. — **DÉCHARNER**, mod., v. Descharner. — **DÉCHAUSSEMENT**, mod., v. Deschalcement. — **DÉCHAUSSER**, mod., v. Deschalcier. — **DÉCHAUSSOIR**, mod., v. Deschaussoir. — **DÉCHAUX**, mod., v. Deschalz. — **DECHÉ**, v. Dechiet.

DECHEANCE, s. f., action de déchoir, état de celui qui est déchu :

Mes jo quid dire veir de cele *dechaance;*
Petit et petit est venuz a repentance.
(Garn., *S. Thom.*, 3806.)

Li maus legierement s'avance,
Et li biens voit en *decheance*.
(*Dolop.*, 12410.)

Cf. II, 443a.

DECHEEIR, mod. déchoir, v. n., tomber d'un rang, d'un état supérieur :

S'il veissent Richart alkes de grant poeir
E la force le rei veissent *dechaeir*,
Tost l'avreient turné e mis del blanc el neir.
(Wace, *Rou*, 2e p., 2764.)

Les leis, les dreiz, les jugemenz,
Que tis peres asist sor les genz,
Dunt l'om les deit estreit tenir
E governer e maintenir,
Sereient sempres *dechaeit*.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 11301.)

Il n'est nul jour qu'el ne *dechie*,
Mes le sens touz jors monteplie.
(*La Clef d'amors*, 1343.)

Leur estat ne s'est maintenu jusques a present que par la faveur et renommee de leur puissance, qui *decheroient* tout a coup s'ils se soubmettent une fois a la loy de leurs ennemys. (11 déc. 1596, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 479.)

— *Decheeir de sa pensee*, ne pouvoir pas exécuter un dessein qu'on s'était proposé :

Ne t'esmerveilles pas si elle procure ma ma mort, pour ce que, sçachant que je dois estre cause de la sienne, elle cherche me rendre la pareille ; mais elle *decherra de sa pensee*. (Lariv., *le Fid.*, III, 9.)

— *Decheeir de*, être débouté :

Disoit li dis Jehans que par vertu du dit deffaut, li dis Villames debvoit du tout *decheir de* sen proches, li dis Willames disoit que *dekeir* n'*en* debvoit. (*Anc. cout. de Picard.*, p. 100.)

— *Decheant*, part. prés. et adj., tombant, qui tombe :

S'en va *decheans* l'edefice.
(*Vie de S. Evroult*, II, 285.)

— *Decheu*, part. passé, tombé, en décadence :

Ce sont les cinct masures que les ditz chanoines ont a Darenci, en leur fons de terre, toute joustice, des quiex toutes sont *dechouetes* et tornees en terre laboree. (1307, *Mém. Soc. hist. de Paris*, XVIII, 224.)

Mul vieil et *decheu*. (*Lancelot du Lac*, 2e p., ch. LXXXVI.)

Cf. Decheoir, II, 443a.

DECHES, v. DECES. — **DÉCHET**, mod., v. DECHIET. — **DÉCHEVELER**, mod., v. DESCHEVELER.

DECHIET, mod. déchet, s. m., action de déchoir, de tomber, dans les diverses acceptions du mot :

Si les heritages venissent a *dechié* en aucune maniere. (1275, S. Flor., Alonne, dom. et déclar., vol. I, f° 5, A. M.-et-Loire.)

Li monnoyier doivent avoir pour monoyer la brieve de dis livres de la monnoie noire double que il feront, et doivent prendre a pois, et rendre a pois. Et s'il y avoit *decief*, il doit y estre sus eus. (Juin 1296, *Ord.*, XI, 385.)

Mais tout bien vient mes en *dechié*.
(*De ceulx qui carolerent un an pour empeschier le divin service*, ms. Avranches.)

Pour quatre livres de cire de *dechiet* du luminaire. (1380, *Frais d'enterrem.*, Mém. Soc. Hist. Paris, IV, 136.)

Cous, fraiz et *dechiez* deduiz. (9 sept. 1391, Celest. de Lim., A. S.-et-O.)

On li doit pour le *dekai* des dis vies plas et escuelles .IIII. onches .XIIII. estrelins. (1er sept. 1414-1er sept. 1415, *Compte de la recette générale de Hainaut*, A. Nord.)

Pour faire les ais dudit texte, de 3 galices qui estoient despices pesans 5 mars 4 onces et 5 esterlins, et pour *dechiet* pour façon et pour tout. (1420, *Arch. hospit. de Paris*, II, p. 139.)

A Godeffroy de Collomme marchant... pour la perte et *dechat* qu'il a eue. (1477, *Comptes des receveurs*, A. mun. Nevers, CC 68, f° 13 v°.)

A la demande de la folenchere et *deschié* qu'il devoit. (*Compte de R. Lebaud*, f° 23a, A. Finist.)

Du *deché* ou follenchere. (*Ib.*)

De ladite ville qu'il sera tenu de mectre en fonte, laquelle matiere mesdits seigneurs seront tenus de fournir seulement audit Guillaume, ensemble le *deschoi* de la matiere. (26 mars 1505, *Compte de l'artillerie*, Arch. mun. Dijon, H, aff. milit.)

Il ne se peut nier qu'il ne se decouvre evidemment en ces deux seigneurs icy un grand *dechet* de la franchise et liberté d'escrire, qui reluit es anciens de leur sorte. (MONT., l. II, ch. x, p. 269.)

Cf. DECHIET, II, 443c, et DECHIEF, II, 443c.

DÉCHIFFREMENT, DÉCHIFFRER, mod., v. DESCHIFREMENT, DESCHIFRER. — **DÉCHIFFREUR**, mod., v. DESCHIFREUR.

DECHIQUETEMENT, s. m., action de déchiqueter :

Deschiquetement. Laceratio, incisio, incisura. (ROB. EST., *Dict. fr.-lat.*, éd. 1549.)

DECHIQUETER, v. a., découper, déchirer en languettes :

.I. mantel *deschaquetey*. (1348, A. Doubs G 82.)

Mirent la main a leurs espees desquelles en ont Gauvain tellement assailly qu'il sembloit que sans demeure le deussent *deciqueter* et mectre en pieces. (*Perceval*, f° 66 v°, éd. 1530.)

— Elaguer légèrement :

Qui veut avoir beaux jeunes arbres, il les faut bescher tous les mois, et *deschiquoter* a l'entour chacune fois. (LIEBAULT, p. 482.)

DECHIQUETIS, s. m., action de déchiqueter :

Je fais un tel chamaillis et *dechiquetis* des trouppes ennemies comme les femmes ont accoustumé faire de formage, beurre, chair cuyte et autres choses, quand elles veullent faire des tourtes, tartes ou pastez. (LARIV., *les Jaloux*, III, IV.)

Cf. DESCHIQUETIS, II, 556a.

DECHIQUETURE, s. f., taillade faite dans une étoffe, etc. :

Et flocquoit par dedans (ses chausses) la *deschicqueture* de damas bleu. (RAB., *Garg.*, ch. VIII.)

Franges, ou *dechiqueture*. (R. EST., *Thes.*, Lacinia.)

Balafres et *dechiquetures*. (BODIN, *Rehauss. des monnoies*.)

Surtout sera pourveu a ce poinct, que de bannir de la meuriere la fueille trop fripaillé, car outre que c'est signe de peu de substances, elle n'abonde tant en viande, que celle qui a peu de *deschiquetures*. (O. DE SERRES, V, 15.)

DÉCHIREMENT, mod., v. DESCHIREMENT.—**DÉCHIRER**, mod., v. DESCHIRER. — **DÉCHIRURE**, mod., v. DESCHIRURE.— **DECIES, -CIET**, v. DECES.

DECIMABLE, adj., qui a rapport à la dime :

Le seigneur doit avoir pour droict de suyte la moitié du disme des choses *decimables*. (*Cout. de Bourges*, X, 13, Nouv. Cout. gén., III, 913.)

DECIMATION, s. f., peine dont on frappait un corps de troupes en le décimant :

La *decimation* de Neustrie. (LE BAUD, *Hist. de Bret.*, ch. XXIII.)

Cf. DECIMACION, II, 444b.

DECIME, s. f., dixième partie ; taxe d'un dixième :

Par quoy fut la *decime* mise sus et payee. (J. D'AUTON, *Chron.*, B. N. 5081, f° 65 r°.)

Jusnoit deux fois la sepmaine, et donnoit pour l'amour de Dieu la *decime* de tous ses biens. (J. BOUCHET, *Noble Dame*, f° 141 r°.)

Les Grecz en faisant le partage de leur butin, en meirent a part la *decime*. (AMYOT, *Diod.*, XI, 7.)

Le 6 novembre suivant, les deputes et principaux ecclesiastiques du diocese, estans assembles en la sale episcopale, ordonnent qu'il sera levé sur le diocese la moytié d'une *decime*. (*Chron. de J. Tarde*, p. 282.)

Cf. II, 444b.

DECIMER, v. a., soumettre à la dime :

Le peuple disoit qu'il avoit lors voué d'offrir aux dieux la dixme des biens des ennemis, et que maintenant il vouloit *decimer* ses propres citoyens. (AMYOT, *Cam.*, 15.)

— Mettre à mort une personne sur dix, désignée par le sort :

Et s'offrirent voluntairement a *estre decimez*. (AMYOT, *Ant.*, 56.)

Cf. II, 444b.

DECIPLE, v. DISCIPLE.

DECISIF, adj., qui décide :

Appoinctement *decisif*. (1413, *Ord.*, X, 101.)

DECISION, s. f., action de décider :

Jusques a la *decision* et a la fin dudit debat. (1314, A. N. JJ 50, f° 39 r°.)

Uns arrest eust esté donnez en parlement a Paris contre les dessus diz maieur et jurez, par lequel arrest touz leur estaz et la commune de la ville eussent esté souspendu et mis en la main du roy, pour quoi li diz proces fu achopez que li diz maieur et juré ne pouoient aler avant a le *dechision* d'icelui. (1318, A. N. 56, f° 211 r°.)

DECISOIRE, adj., qui a la vertu de décider :

Et ouir droict par sentence, arrest, appointement interlocutoire ou *decisoire*. (BOUTILLIER, *Somme rur.*, f° 13d, éd. 1537.)

Les appelez dient que la lettre de l'an soixante et treize dont les appelans s'aydent n'est arrest ne ordonnance, car elle n'a pas esté faite *partibus auditis*, ne n'est pas absolue ne *decisoire*, mais que *ad tempus*. (Avr. 1380, *Reg. du Parl.*, ms. Ste-Gen., p. 356.)

Serment *decisoire*. (G. BOUCHET, *Serees*, IX.)

DECIVANCE, v. DECEVANCE.

DECLAMAISON, mod. déclamation, s. f., chez les rhéteurs romains, exercice oratoire sur des lieux communs :

Seneque, au deuxiesme de ses *declamaisons*, dit que... (CHOLIERES, *Apres disnees*, f° 59 r°.)

DECLAMATEUR, s. m., celui qui déclame :

Il ne se monstra moins prodigue vanteur de ses louanges, que *declamateur* immodeste de toutes sortes d'opprobres, injures et blasmes du roy. (VIGNIER, *Bibl. hist.*, IV, 71.)

A messieurs les predicateurs, concionateurs et *declamateurs* du verbe divin. (J. BOUCHET, *Ep. mor.*, III.)

Declamateur. Declamator. (R. EST., *Tres.*, 1549.)

DECLAMER, v. a., réciter en marquant le sens par des intonations et des gestes :

Il voulut harenguer et *declamer* tous les maistres de rhetorique. (AMYOT, *Pompee*, 601.)

Declamer, declamare. (R. Est., *Thes.*, 1549.)

DECLARABLE, adj., qui peut ou doit être déclaré :

Me suis en dilection plaisante advenchié par desir obstiné de, a vostre loenge principalement *declarable*, en lieu decent et raisonnable querir, entammer, moyenner et parfurnir les anchiennes et nouvelles croniques de la tres fertille et bellique isle d'Angleterre. (*Prol. sur la totalle recollation des sept vol. des anc. et nouv. cron. d'Anglet.*, Brit. Mus. Reg., 15 E iv.)

DECLARATEUR, adj., explicatif :

Par chapitres generaulx et *declarateurs* de la matiere principale. (Belon, *Nat. des oys.*, au lect.)

DECLARATIF, adj., qui développe, qui explique :

La seconde raison, qui est ausi comme *declarative* de l'autre, gist en ce que... (Evrart de Conty, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 303b.)

Bulle *declarative de* son intention. (Juv. des Urs., *Hist. de Charles VI*, an 1395.)

Avec lettres propres de Jehan Toustain, de sa main escriptes et signees, toutes *declaratives* de sa mauvaistié. (G. Chastell., *Chron. des D. de Bourg.*, II, 4.)

L'autre compilacion est ung petit plus ample et *declarative*. (Coquill., *Guerre des Juifs*.)

Le livre de la femme forte et vertueuse *declaratif* du cantique de Salomon es proverbes. (Franç. Le Roy, 1501.)

Apres les propos *declaratifs* de la precedente protestation. (Guill. du Bellay, *Mém.*, l. V, f° 158 v°.)

Lettres patentes du roy, *declaratives* des droicts, privileges et prerogatives de Monseigneur le cardinal de Bourbon. (Août 1588.)

DECLARATION, s. f., action de déclarer, résultat de cette action :

Li *declaracions* et li specifiemanz. (24 avr. 1290, A. mun. Besançon.)

Estre tenues selon une *declaracion* faite seur ce. (1328, A. N. JJ 67, f° 30 r°.)

Et Dieu, veans sa fole entencion,
Par Samuel fist *declaracion*
Du droit du roy et de sa grant haultesce.
(Eust. Desch., III, 73.)

C'est la *desclairation* et denombrement de ung fief. (1401, *Cart. de Choisy au Bac*, A. N. LL 1023, f° 39 r°.)

Dont la *decleracion* s'ensuit. (15 juill. 1439, *Pièces justif.*, dans *Lett. de Louis XI*, I, 173.)

Descleracion des nomps et surnomps des gens d'armes de Chierbourg. (20 fév. 1435, Arch. Manche.)

Declairacion. (*Lett. de Charl. VII*, fév. 1457.)

Faire aultre *desclaration*. (1460, *Tempor. de l'év. de Bay.*, f° 44 r°, chap. Bayeux.)

La *declaration* de cest article. (Comm., I, 3.)

— Explication :

Apres la *declaration* de la main, s'ensuit celle de la jambe. (Paré, *Œuvr.*, IV, 30.)

DECLARATOIRE, adj., qui porte déclaration juridique d'une chose :

Avecques lettres *declaratoires* touchant iceulx (privileges) duement verifiees et expediees. (Sept. 1483, *Ord.*, XIX, 148.)

DECLARER, v. a., faire connaître clairement :

Hoto, evesque de Basle, descrivant les mocqueries que Charlemaigne fit faire aux ambassadeurs grecs, *declare* assez la magnificence de sa cour. (Fauchet, *De l'orig. des dignit. et magist. de France*, I, 13.)

Cf. Declairier, II, 445a.

DECLERACION, v. Declaration.

DECLIN, s. m., action de décliner, de redescendre après avoir atteint le point culminant de sa course ; état d'une chose qui penche vers sa fin, qui a perdu de sa force, de son éclat :

La meie honor est turnee en *declin*.
(*Rol.*, 2890.)

Et tote riens torne en *declin*.
(Wace, *Rou*, B. N. 375, f° 219c.)

Crestientez torne a *declin*.
(*Les Regr. N.-D.*, B. N. 837, f° 93b.)

Le *declin* de ceste lumiere. (Bodin, *Rep.*, I, 1.)

Cf. II, 445c.

DECLINAISON, s. f., déclin :

Je ne sçache excez plus dommageable pour moy, ny plus a eviter, en cette *declinaison* d'aage. (Mont., l. III, ch. iii, p. 30.)

Cf. II, 446a.

DECLINATION, s. f., action, fait de décliner ; déclin :

La *declinacion* du zodiaque. (Oresme, *l'Espere*, B. N. 565, f° 5d.)

Por ce que la *declinations* des boiaus ne s'aproche de la plaie. (Brun de Long Borc, *Cyrurgie*, ms. de Salis, f° 10b.)

Jusques a la *declination* de l'empire. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10510 f° 74 r°.)

Sus la *declination* du soleil feismez scalle en l'isle de Cheli. (Rab., *Quart livre*, ch. x.)

Dont l'on pourra avoir espoir que les enfans seront norriz et adultz quant la *declination* des parens viendra. (11 oct. 1553, ap. Granv., *Pap. d'Et.*, t. IV, p. 131.)

Es maladies ne faut avoir esgard ny au matin, ny soir, ny a l'heure accoustumee, ains a la *declination* de leur accez. (Paré, *Intr.*, c. xiv.)

Metrius... dit qu'il faut tousjours user de purgations pour vuider et evacuer l'humeur superflu, et non seulement en la *declination*, mais aussi en la force et vigueur de la maladie. (Id., XXI, xix.)

Leur affaire et estat commença a se ra, baisser et venir en *declination*. (Seyssel-*Appian Alex.*, f° 3 r°.)

Nous autres François devons penser que le temps des grands accroissemens de la France n'est plus : et que maintenant nous sommes au temps de la *declination*. (Lanoue, *Disc.*, p. 355.)

On voyoit eslever ses forces comme les corporelles ; on y recognoissoit la foiblesse de son enfance, et avec le temps sa vigueur et sa maturité : et puis sa *declination* et sa vieillesse, et en fin sa decrepitude. (Mont., *Ess.*, l. II, ch. xii, p. 360, éd. 1595.)

Au temps de la *declination* et abaissement de la lignee dudit Charlemaigne. (G. Coquille, *Coust. du Nivern.*, p. 10, éd. 1605.)

DECLINATOIRE, s. m. et f., demande tendant à décliner une juridiction :

Fu deboutez de la *declinatoire*, dont il n'appella ne reclama. (1381, *Grands jours de Troyes*, A. N. X1a 9183, f° 17 v°.)

Replique le procureur que les pertes n'estoient en question que sur la *declinatoire* et non ou principal. (1392, *ib.*, A. N. X1a 9185, f° 13 r°.)

Avions esté meuz de retenir la congnoissance de ceste cause, ou de les appoinctier en faits contraires, sanz leur faire droit sur leur *declinatoire*. (Juin 1398, *Ord.*, VIII, 228.)

Et n'y a justice d'amours ne autre, ou elle soit sujette : et par ainsi perseveroit en sa *declinatoire*, et concluoit a fin de non proceder. (Mart. d'Auv., *Art d'am.*, p. 650.)

Cf. II, 446a.

DECLINEMENT, s. m., action de décliner ; déclin :

Ja aloit a *declinement*
Le jor, le soleil esconssoit.
(Chrest., *Perceval*, ms. Montp., f° 227b.)

Loth sone *declinement*, ce est eschivement, et senefie celui qui par son orgueill declina et eschiva la compaignie de Deu. (*Comm. s. les Ps.*, B. N. 963, p. 208a.)

Declinement de fortune. (*Introd. d'astron.*, B. N. 1353, f° 70c.)

Apres le *declinement* de l'empire romain. (*Mer des cron.*, f° 4 v°, éd. 1532.)

L'air et l'exercice me sont ostez, et m'en avance fort le *declinement* de ma santé. (*Lett. de M. Stuart*, à M. de Lamothe Fén., 18 nov. 1571.)

Cf. II, 446a.

DECLINER, verbe. — N., s'écarter d'une direction donnée ; fig., tomber, être en mauvais état :

Quant li chies faut, il *sunt* tuit *desclinei*.
(*Girb. de Metz*, p. 445.)

Desci que li jors apere et li umbre *soit declinee*. (*Serm. du* xiiie *s.*, ms. Cassin, f° 103c.)

... Folz est qui *decline*
A la meson de fole fame.
(*Fab. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 141c.)

Nous qui desja *sommes* fort *declinez* a noz anchiens jours. (27 mars 1421, *Lettre de Jean de Flandre, comte de Namur*, Ch. des comptes Lille, 7e reg. de chartes, f° 248.)

Ilz ne *declinerent* a aucune ydolatrie. (Coucy, *Hist. de Grèce*, Ars. 3689, f° 244a.)

Sont declinez miserablement a la damp-

nation de leurs ames et corps. (*Traict. de Salom.*, ms. Genève 165, f° 75 v°.)

Que s'il luy convenoit *decliner* a l'une des parties, il se trairoit a celle a laquelle il estoit le plus tenu. (Le Baud, *Hist. de Bret.*, c. xl.)

— Réfl., dans le même sens :

Le jor *se decline*.
(Huon de Mery, *Tornoiement de l'Antechrist*, p. 62, Tarbé.)

Ainsi entendre ceste lingne
Dont sovente fois *se decligne*
La lune et decha et dela.
(Gauth. de Metz, *Ym. du monde*, B. N. 1553, f° 188b.)

C'est *decliner soy* et oster du juge devant qui on est adjourné. (Boutillier, *Somme rur.*, f° 20b, éd. 1537.)

Pour ce que mon argent *se decline* et suys pres de la fin. (6 juin 1510, *Négoc. entr. la Fr. et l'Autr.*, t. I, p. 342.)

— N., t. de gramm., faire passer un nom, un pronom, un adjectif par tous les cas et flexions :

Se faisoit lire la grammaire, et apprend a *decliner*. (L'Estoile, 1re p., p. 62, Champ.)

Cf. II, 446a.

DÉCLIQUER, mod., v. Descliquier, II, 556a.

DECLIVE, adj., qui présente un plan incliné :

Les lieux, voyes et rues de la cité estoient *declives*, tortueux et estroitz. (*Bat. Jud.*, IV, 2.)

En passant par les lieux *declifz* des voyes estroictes, augustes et tortueuses. (*Ib.*)

Par le mouvement et situation *declive* de l'amarry. (Paré, XXIII, iv.)

DÉCLORE, mod., v. Desclore. — **DÉCLOUER**, mod., v. Descloer — **DÉCOCHEMENT**, **-CHER**, **-CHEUR**, mod., v. Descochement, -cheur, -chier.

DECOCTION, s. f., action de faire bouillir une substance dans un liquide afin que les matières qu'elle contient s'y dissolvent :

Li *decoctions*. (Alebr., B. N. 2021, f° 18a.)

La seconde *decopcion*.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 233d.)

Il doit avoir en une somme
.iii. *decroctions* en cors d'onme.
(*Ib.*)

Eaue faite de *decoition* de malve. (B. de Gord., *Pratiq.*, III, 24.)

DÉCOIFFER, mod., v. Descoifer.

DECOLACION, mod. décollation, s. f., action de décoller, de décapiter :

Le *decolation* saint Jehan. (1227, Arch. de l'Etat à Gand, pièce 25.)

Le feste de le *decollation* S. Jehan Baptiste. (*Bib. hist.*, Maz. 312, f° 206c.)

— Fig., ruine :

Quant li Indien virent lor seignor ocis si comencierent a demener trop grant duel et dire entr'iaus : Miaus vaut que nos tous morons aveuc nostre seignor que nos veons la *descolacion* de nostre regne. (*Le Liv. dou roi Alix.*, B. N. 9385, f° 49a.)

DECOLEMENT, mod. décollement, s. m., décapitation :

Du *decollement* Jehan Baptiste. (*Bib. hist.*, Maz. 312, f° 205c.)

DECOLER, mod. décoller, v. a., décapiter :

Alquanz d'espads *degollar*.
(*Pass.*, 492.)

Que lui alessunt *decoller*.
(*S. Léger*, 222.)

Ge deveie le col estendre,
Et encoste de mei esteit
Cil ki *decoler* me deveit.
(*Eneas*, 1042.)

Treis bachelors a mort dampnez,
Et ja a *descoler* menez.
(Wace, *li Liv. de S. Nicholay*, 479.)

Feites le prandre et afoler
Ou de la teste *decoler*.
(Chrest., *Erec*, 3393.)

A nostre mont faites porteir
Cest escuet e nostre espee
Dont ceste beste *ai decolee*.
(G. de S. Pair, *M. S. Michel*, 3369.)

Cil Phelipes fu frere Herodes, qui saint Jehan Baptiste fist *decoler*. (*Chron. d'Ernoul*, Michelant et Raynaud, *Itinér. à Jérus.*, p. 57.)

Saint Piere *fu* pendu et Seint Pol *decolez*.
(*Serm. de Guich. de Beaul.*, p. 20.)

Toz treis iloc [les] *decolerent*.
(*De S. Laurent*, 237.)

Quant virent li laron qu'ensi on les *descole*,
N'i a celi ne vausist tenir espee au cole.
(*B. de Seb.*, II, 689.)

Fu amené sus le marchiet pour *decoler*. (*Trahis. de France*, Chron. belg., p. 167.)

1. **DÉCOLLER**, mod., v. Decoler. — 2. **DÉCOLLER**, mod., v. Descoler.

DECOLORATION, s. f., action de décolorer ; perte de la couleur naturelle :

Decoloration et amaigrissement. (Paré, XVIII, 65.)

DECOLORER, v. a., faire perdre la couleur de :

Les perles qui croissent en la dicte isle de Bretaigne ou en la mer d'icelle sont petites et *descolorees*. (*Perceforest*, vol. I, c. i.)

Veluet brun *decoloré*. (26 août 1468, *Invent. des pailles, vestem., ornemens, etc.*, 125, St-Urbain, A. Aube.)

DECOLPAGE, mod. découpage, s. m., action de découper :

Estans au *decoppaige* des drapz. (1497, *Compt. faits p. la ville d'Abbev.*, B. N. 12016, p. 79.)

DECOLPEOR, mod. découpeur, s. m., celui qui découpe :

Se il est taneres *decauperes*, il puet estre surres, chavetiers et baudroiers, c'est a savoir conree de cuirs a faire coroies et baudres. (Est. Boil., *Liv. des mest.*, 2e p., VIII, 20.)

DECOLPER, mod. découper, v. a., couper régulièrement en morceaux :

Kar il voleient prendre le saint et *decolper*.
(Garnier, *S. Thom.*, 5305.)

Et *furent* en l'estour ocis et *decopé*.
(*Rom. d'Alex.*, f° 40b.)

Fis touz *descoper* et ocirre.
(*Vie Charlem.*, ms. Berne 41, f° 5c.)

S'a Durendal me pousse a eus meller,
Tant me verrez occire e *decolper*
Ke les noveles irreient ultre mer.
(*Otinel*, 898.)

Moult iert la robe desguisee,
Si *iert* en maint lieu encisee
Et *decoppee* par cointise.
(*Rose*, 862.)

Et le *decopont* en teil point qu'il en ot lai mort en .iii. jours. (1337, Coll. de Lorr., III, f° 42, B. N.)

Taneur qui *decaupent* doivent chascuns, chascun an, .ix. s. de hauban, a poiier au roy. (Est. Boil., *Liv. des mest.*, 2e p., VIII, 8.)

Furent occis et *decoupé*. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 40a.)

Lors luy court Lancelot sus et il a luy, si se *decouppent* les escus. (*Lancelot du Lac*, 2e p., ch. lxxxvi.)

Or, tenez, vela ma salade,
Qui n'est froissee ne *decouppee* ;
Je la vous laisse, et mon espee.
(*Farce du Franc archier*, Anc. Th. fr., II, 333.)

Ceux qui *ont* anatomisé et *decoupé* les corps. (Paré, I, préf.)

(Mesange a la longue queue) se pend par les pieds aux rameaux comme les autres, ayant un petit bec court, rond, tranchant, dont elle *decoupe* les germes des arbres, qu'elle mange au printemps. (Belon, *Nat. des oys.*, 7, XXV.)

Tous les confederez et voysins, et tous les ilotes, hommes, femmes pesle mesle, se *descoupoient* le front, pour tesmoignage de deuil. (Mont., l. I, ch. iii, p. 7.)

Toutes choses aigres *decouppent* mediocrement les humeurs, et les divisent, par l'ayde de la chaleur du ciel. (A. Du Moulin, *Quint. ess. de tout. chos.*, p. 87.)

— Fig., détailler :

Quand la sœur de Progné *decouppe* sa chanson
Sur le bouton vermeil du pampre de nos treil-
[les.
(Desportes, *Sonn.*, Imit. de l'Ar., f° 33 r°.)

— *Decolpé*, part. passé ; fig., tiré, extrait :

Chantant quelque passage *decoupé* de l'evangile. (H. Est., *Apol.*, p. 557.)

— Entrecoupé :

Avec un chant *decoupé* doucement,
Or' d'un souris, or' d'un gemissement.
(Rons., *Amours*, l. I, p. 10, éd. 1584.)

Cf. Decoper, II, 447b.

DECOLPEURE, mod. découpure, s. f.,



action de découper une étoffe, de la toile, du papier; résultat de cette action:

Decoupeure de vestement. (*Gloss, lat.-fr.*, B. N. l. 7684.)

En *descouppeure* y eut portraict maint chiffre.
(*Rom. des deux amans*, Ars. 5116, f° 64 r°.)

Le colet de velours noir descouppé... chausses de satin cramoisy doublees de mesmes, les taillades, et menues *descouppures* entrecloses de fers d'or. (PARADIN, *Hist. de Lyon.*)

Et les dames ont meilleur marché de leur contenance, aux danses ou il y a diverses *descoupeures* et agitation de corps, qu'en certaines autres danses de parade, ou elles n'ont simplement qu'a marcher un pas naturel. (MONT., l. II, ch. x, p. 264.)

DÉCOMBRE, mod., v. DESCOMBRE. — **DÉCOMMANDER**, mod., v. DESCOMMANDER. — **DÉCOMPOSER**, mod., v. DESCOMPOSER. — **DÉCOMPTE**, **DÉCOMPTER**, mod., v. DESCONTE, DESCONTER. — **DÉCONFÈS**, mod., v. DESCONFES. — **DÉCONFIRE**, mod., v. DESCONFIRE. — **DÉCONFITURE**, mod., v. DESCONFITURE. — **DÉCONFORTER**, mod., v. DESCONFORTER. — **DÉCONSEILLER**, mod., v. DESCONSEILLIER. — **DÉCONSOLER**, mod., v. DESCONSOLER. — **DÉCONVENUE**, mod., v. DESCONVENUE.

DECOR, s. m., ce qui sert à décorer:

Francs et loyaulx autour d'elle vacquans,
C'est son *decore*.
(CL. MAROT, *Chant*, a la Royne.)

DECORATEUR, s. m., celui qui décore:

Maistre Georges, nostre *decorateur*.
(GAULT. GARGUILLE, *Appendice de Chans.*, p. 159.)

DECORATIF, adj., propre à décorer:

Perboucle ardant, de nuit *decoratif*.
(*Epist. du cheval. gris*, Poés. fr. des XV° et XVI° s., III, 272.)

O noble nez, organe odoratif,
Du corps humain membre *decoratif*.
(J. N. DARLES, *Blas. du nez.*)

DECORATION, s. f., action de décorer:

Voulans et desirans de tout nostre cuer le bien de justice, l'honneur et *decoracion* de nostre dite cour, estre gardez et observez. (19 nov. 1393, *Ord.*, VII, 585.)

Pour la reedification et *decoration* de la porte du couvent. (1555, B. N. 12838, f° 226.)

Et *decoration*
De nostre langue, encores mal orneo.
(EST. DOLET, *Sec. Enfer*, p. 16, éd. 1544.)

DECORER, verbe. — A., garnir d'accessoires propres à décorer; parer, embellir:

Parce que sa felicité *est* de tielx biens de fortune *decoree*, paree et ornee. (ORESME, *Eth.*, p. 24, éd. 1486.)

Et du tout se preparer
A cherir et *decorer*
Ses haultz faitz.
(*Mist. du viel Test.*, 3715.)

Charles le Sage ayma et *decora* moult Paris. (BOUCHARD, *Chron. de Bret.*, f° 125ᵇ.)

Je le pare et dore,
Acoustre et *decore*
De tous ornemens.
(MARG. DE NAV., *Dern. poés.*, p. 66, Comédie jouée au Mont-de-Marsan, Ab. Lefranc.)

— Réfl., s'embellir:

La ville de Paris *se decore* tous les jours par ses bastiments. (*Invent. univ. de Tabar.*, 10.)

DÉCORNER, mod., v. DESCORNER. — **DECORT**, v. DESCORT. — **DÉCOUCHER**, mod., v. DESCOLCHIER. — **DÉCOUDRE**, mod., v. DESCOSDRE.

DECOULEMENT, s. m., action de découler; mouvement de ce qui découle lentement:

Grand *decoulement* d'eaux. (LA BOD., *Harmon.*, p. 69.)

Montagnes sont si couvertes de neiges que lorsqu'elles fondent, leur *decoulement* se fait par les portes de la terre. (THEVET, *Cosmogr.*, IV, 9.)

Comme quelqu'un se gaussast de ce que les femmes ne pouvoient estre assouvies de ces *decoulemens* cupidiques. (CHOLIERES, *les Apres disnees*, V, f° 181 r°.)

DECOULER, verbe. — N., couler en s'échappant:

La folie de nostre entendement ne se peut tenir qu'elle ne decline et *decoule* comme eau a sottes devotions et superstitieuses. (CALVIN, *Instit.*, l. I, ch. XV, p. 63, éd. 1561.)

— A., faire couler peu à peu, goutte à goutte:

Par les ureteres la *decoullent* (l'urine) en bas. (RAB., *Tiers livre*, ch. IV.)

Faut il que parmy la rigueur
De ceste contrainte moleste
Descoullant ma jeune vigueur
Un froid soulagement me reste.
(A. DU BREUIL, *Muses gaillardes*, f° R v v°.)

— Fig.:

Vous voulez inferer que les astres *decoulent* leur vertu sur nous. (CHOLIERES, *Apres disnees*, f° 240 r°.)

DÉCOUPLER, mod., v. DESCOPLER. — **DÉCOURAGEMENT**, mod., v. DESCORAGEMENT. — **DÉCOURAGER**, mod., v. DESCORAGIER. — **DÉCOURONER**, mod., v. DESCORONER. — **DÉCOUPURE**, mod., v. DECOLPEURE. — **DÉCOURS**, **DÉCOUVERTE**, **DÉCOUVREUR**, **DÉCOUVRIR**, v. DESCOURS, DESCOVERTE, DESCOVREOR, DESCOVRIR. — **DÉCRASSER**, mod., v. DESCRASSER. — **DECRÉ**, **DECRECT**, v. DECRET.

DECREPI, mod. décrépit, adj., arrivé au dernier degré de la décrépitude:

Je sui viele et *decrespie*.
(EVRAT, *Gen.*, B. N. 12457, f° 38 r°.)

L'ung en servant devient vieux *decrepite*.
(MICHAULT, *Dance aux aveug.*)

— Substantiv.:

La ne sçavoit parler nature
Pource que par Venus luxure
Est aux *decrepis* entredite.
(J. LE FEVRE, *Lament. de Matheol.*, I, 1707, Van Hamel.)

Cf. DECREPITE, II, 450ᵃ.

DECREPITUDE, s. f., état de celui qui est décrépit:

De ma joesnece jusques a la vieillesse et a la *decrepitude* ne me vueilles mie faillir. (*Chasse de Gaston Phebus*, ap. Ste-Pal.)

DECREPT, v. DECRET. — **DECRESPI**, v. DECREPI.

DECRET, s. m., décision d'une autorité; recueil formant la base du droit canon:

Por couvoitise de l'ofrande
Chante li prestres sans *decré*
Deus messes a .I. seul secré.
(G. DE CAMBRAI, *Barlaam*, p. 291, v. 35, Meyer.)

De cest art furent discretales
Estraites et *decré* et lois.
(GAUTHIER DE MES, *Image du monde*, B. N. 1553, f° 169ᵇ.)

Et de hauz livres ennorez,
Qu'on apelle lois et *decrez*.
(GUIOT, *Bible*, 2454.)

Et pourchacier que li roys y mette son *decré*. (1317, A. N. J 1030, pièce 20.)

Supplions le roy... que il les choses ci dessus escriptes veuille loer, greer et approuver et confermer, et a ces presentes lettres mectre son *decreit*. (1318, A. N. JJ 56, f° 227 v°.)

Unes lettres de vendue et de *decret*. (Mars 1333, *Lett. des mestr. des foires de Champ. et de Brie*, Ste Chap., Terre de Gien, foi et homm., Arch. Cher.)

Il scet qu'un doit en tel cas faire
Con maistre qu'il est en *decrez*.
(*Mir. N. D.*, t. II, p. 356.)

Requerant que ycelles places leur voulsissons passer en *decrept*. (1385, A. N. K 5, pièce 43.)

Et prenes trois ou quatre prelas des vostres et otant des vostres barons d'Angleterre et nostres sires li rois en metera otretant a l'encontre; et ce que chil trouveront ou *decré* de lor disposition, il deposeront sus l'ordenance des deus roiaulmes (FROISS., *Chron.*, I, 324.)

La faculté de *decrect*. (30 mai 1430, A. N. S 1509, pièce 9.)

Decrept. (*Cout. loc. du baill. d'Amiens*, t. I, p. 370.)

Cf. DECRET 2, II, 450ᵇ.

DECRETAL, adj., qui a rapport aux decretales:

Les epistres *decretales* des evesques de Rome. (MORNAY, *Inst. de l'Euch.*, préf.)

DECRETALE, s. f., décision des anciens papes sur des questions de discipline, d'administration ecclésiastique qui leur étaient soumises:

De cest art furent *discretales*
Estraites et decré et lois.
(GAUTHIER DE MES, *Image du monde*, B. N. 1553, f° 169 r°.)

Decretalle. (*Ordin. Tancrei*, ms. Salis, f° 1ᵃ.)

Decretaule. (*Ib.*, f° 3ᵈ.)

Noz constitutions et les noz *decritales.* (*Decretales*, ms. Boul.-s.-Mer 123, f° 1ᵇ.)

Les leys e les *decrettiles.*
(Bozon, *Contes*, p. 32.)

Por çou en lui n'eut pas desrai
Que l'irecons ne li contast
La raison et bien ne porvast
Par fin droit et par *decretales*
Que de son droit sans choses males
Il en portoit la beniçon.
(*Ren. coroné*, B. N. 1446, f° 83ᵈ.)

DECRETALISTE, s. m., jurisconsulte expert dans la connaissance des décrétales :

Logicien, *decretalistre.*
(E. Desch., *Poés.*, B. N. 840, f° 526ᵃ.)

DECRETAULE, v. Decretale.

DECRETEMENT, s. m., action de décréter :

Depuis le *decretement* et confirmation des chartes et coustumes. (*Chart. nouv. de Hain.*, 5 mars 1619, Nouv. Cout. gén., II, 41.)

DECRETER, v. a., ordonner par décret ;

Il *discreta* en ce party
Que quiconques roy se disoit
Briefment de mort le puniroit.
(Greban, *Myst. de la Pass.*, Ars. 3464, f° 178ᶜ.)

Item en ladicte parroisse de Seaulx a ung manoir appellé le Meseray, enquel il a maisons, coulombier, prez et terres labourables qui sont des appartenances dudit manoir avec certains services deuz aux terres et demaines d'icellui manoir, qui *furent decrectees* et adjugiees audit abbé et religieux. (1457, *Dénombr. du baill. de Constentin*, A. N. P 304, f° 293 v°.)

N'y avoit espargne ne merci *decretee* pour nulluy. (G. Chastell., *Chron. des D. de Bourg.*, III, 126.)

Il est requis que, en iceulx heritages, il se fache mettre de fait, tenir et *decrepter* de droit, par justice, appeller, pour ce consentir ou discuter, lesdits possesseurs. (1507, *Cout. loc. du baill. d'Amiens*, t. I, p. 372.)

DÉCRI, DÉCRIER, mod., v. Descri, Descrier. — **DÉCRIRE**, mod., v. Descrire. — **DECRITALE**, v. Decretale. — **DÉCROCHIER**, mod., v. Descrochier. — **DÉCROIRE**, v. Descreire. — **DÉCROISER**, mod., v. Descroisier. — **DÉCROISSANCE, DÉCROISSANT, DÉCROISSEMENT, DÉCROITRE**, mod., v. Descreissance, Descreissant, Descreissement, Descreistre. — **DÉCROTTER, -TTEUR, -TTOIR, -TTOIRE**, mod., v. Descroter, -teur, -toir, -toire. — **DÉCRUE**, mod., v. Descreue. — **DEÇU**, mod., v. Dessu.

DECURION, s. m., chef d'une décurie civile ou militaire :

Decurion. (J. de Castelnau, *Façons et coust. des anc. gaull.*, f° 35 v°, éd. 1559.)

DÉDAIGNER et la famille, mod., v. Desdeignier, etc.

DEDALE, s. m., labyrinthe :

Dedelus. (Caum., *Voy. d'oultr.*, p. 42.)

Pour l'achapt de deux pellottes de fisselle... pour faire ung *dedalus* aud. jardin et aultres pourtraictz. (1553, *Compt. de Diane de Poitiers*, p. 147, Chevalier.)

Les landres et toutes les allees du *dedalus* qui est devant le chasteau de Souilliers. (1559-1560, A. Meuse B 559, f° 169 v°.)

Pour faire le *dadallus* et autres hayes. (1571, *Dép. pour le chât. des Tuileries*, Arch. de l'Art franç., IX, 9.)

— Adj., dédaléen :

Sujet, ou de tous temps
La *dœdale* nature a pris son passe temps.
(Du Bartas, 2ᵉ *sem.*, 2ᵉ j., l'Arche, 391, éd. 1602.)

DÉDAMER, mod., v. Desdamer. — **DEDANS**, mod., v. Dedenz. — **DEDELUS**, v. Dedalus.

DEDENZ, mod. dedans, adv., dans l'intérieur :

Il ne la list (la cartre) ne il *dedenz* ne guardet.
(*Alexis*, st. 75ᵈ, Stengel.)

Fors s'en eissirent li Sarrazin *dedenz.*
(*Rol.*, 1776.)

Bels manages a grant plenté
Ot la *dedenz* en la cité.
(*Eneas*, 463.)

Se il *dedens* nel troevent, nes espargnies noient
Que n'en fachies justiche, tels est mon loement.
(*Rom. d'Alex.*, B. N. 789, P. Meyer, I, 148, v. 839.)

Cil *dedans* se defendent com nobile baron.
(J. Bod., *Saisnes*, VIII.)

Mult esteit bien apparilliee,
Dehors et *dedenz* fu peiee.
(Marie, *Lais*, Guigemar, 154.)

Mes la *dedenz* por nul pooir
Ne seroie une nuit entiere.
(Guiot, *Bible*, 1507.)

Et la *dedenz* en lor maisons.
(Id., *ib.*, 1538.)

Seignor, ensi me voelent cil de la *dedenz* rendre la cité. (Villehard., 82.)

Dedan. (1231, *Ch. de Morv.-s.-Seille.*)

Ou se elz sont neres *dedenz*
Ou grandes ou sanz ordre nees.
(*La Clef d'amors*, 2525.)

A la fin que *dedenz* ne metes
Ne parisis ne maailletes.
(*Ib.*, 3235.)

Dedinz. (*Droit de la cort li rois d'Alam.*, ms. Berne A 37, f° 7ᵇ.)

Dadanz. (Laurent, *Somme*, ms. Troyes, f° 75 v°.)

— *En dedenz*, même sens :

Et *en dedans* pour lui deduire
Voel que ma cousine Esperance
Le confort de sa mesestance.
(Beaum., *Salut d'am.*, 844.)

— *Au dedenz*, même sens :

Et ne doit point craindre d'estre pris l'œil,
Ny de dehors sentir joye ny dueil
Quand ung seul voit *au dedans* seulement.
(Marg. de Nav., *Dern. poés.*, p. 252.)

— Loc., *estre dedenz, se mettre dedenz*, s'enivrer :

Recepte pour empescher que ne soyez accusez d'*estre dedans*... Ceux qui ont peur de *se mettre dedans*, ne doivent pas tant boire l'esté que l'hyver. (G. Bouchet, *Serees*, l. I, seree 1, f° 25, éd. 1608.)

— Prép., dans :

Dedenz Athenes la cité
Fud cist Gires nurri et né.
(*Vie de S. Gilles*, 23.)

Que j'ai bien la maniere escrite
Dedenz mon cuer et la verté.
(Guiot, *Bible*, 589.)

Et li naviles vint par *dedenz* le port des ci que endroit els. (Villehard., 163.)

Il demenerent toute la nuit *dedens* le castiel grant joie. (H. de Valenc., 569.)

Que chascun troussiau de cordouan ou de bazane, soit *dedenz* les bones de la foire ou *dedenz* la banlieue de Paris. (Est. Boil., *Liv. des mest.*, 1ʳᵉ p., LXXXV, 6.)

Et les poissons *dedens* la mer
Puet on veoir souvent armer
Et fort hericier leurs arestes.
(Chr. de Pis., *Chem. de long. est.*, 393.)

Et les prudentz scavantz et grans docteurs
Laisse *dedans* leur vieille peau, doubteux.
(Marg. de Nav., *Dern. poés.*, p. 297.)

Qui ne sentist plus de joye certaine
Dedans l'esprit, que de tourment et peyne
Au corps.
(Id., *ib.*, p. 254.)

Moy [je] ne sens qu'amour *dedans* mon [cueur.
(Id., *Poés. Lyr.*, p. 309.)

— Pendant :

Dedenz cel sejor, issi une compaignie de mult bone gent por garder l'ost. (Villehard., 138.)

— Dès maintenant jusqu'à :

E s'il ne font la paiz, les trieves granz,
Grant amort puet norrir *dedinz* set anz.
(*Ger. de Rossill.*, p. 389.)

Et si jura sor sains de son poing destre... que *dedenz* la quinzaine que il seroient arivé en Surie... (Villehard., 102.)

Dedenz quarante jors. (1214, *Paix de Metz*, A. mun. Metz.)

Les karetes a blei soient desloié *dedens* prime sonant. (1270, *Reg. aux bans*, Arch. S. Omer A B xviii, 16, pièce 260, Giry.)

Dient au roy que mal n'ara
Et *dedens* vingt jours sera
Sains et heties et respasses.
(*Couci*, 7529.)

— S. m., l'intérieur :

A l'ignorant qui le *dedans* ignore.
(Marg. de Nav., *Dern. poés.*, p. 195, *Prisons*, Abel Lefranc.)

DEDICACE, s. f., action de placer un temple, une église sous l'invocation divine :

Chi fu parfais li temples Salomons et fu la premiere *dedicace* celebree. (*Chron. depuis le comm. du monde*, ms. Nancy 194, f° 16ᶜ.)

Pour .xiii. caupons de chire pour le *dedu-*

casse de le capele. (1346, *Trav. aux chât. d'Art.*, A. N. KK 393, f° 105.)

En la *dedicaisse* du tabernacle. (*Bib. hist.*, Maz. 35, f° 54ª.)

Dont fut le temple dediié et se vasseaulx et a ce .xᵉ. jor de septembre qui estoit honoré de trois solennites comme Exode dit fut adjoustee la .IIIᵉ., c'est la *dedicasse*. (Fossetier, *Cron. Marg.* ms. Brux. 10510, II, f° 7.)

Cf. Dedicasse, II, 451ᶜ.

dedicaisse, -dicasse, v. Dedicace.

dedier, verbe. — A., placer sous l'invocation divine, consacrer :

Quant la chapele fut beneoite a Ais
Et li mostiers *fu dediez* et faiz,
Cort i ot bone, tele ne verroiz mais,
.XIIII. conte garderent le palais.
(*Le Couronnement de Louis*, dans Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 124, 14.)

Aornerent le temple de corones d'or et d'escuçons et *dedierent* les entrees. (*Bible*, B. N. 901, f° 69ᵇ.)

Vous avez trop hastive mere
Esté de le crestienner,
Et tien de vray, se *dedier*
L'eussies fait, dame, quoy c'on die,
A mes diex, encor fust en vie.
(*Mir. de N.-D.*, VII, 244.)

Admortir et *dedier* une rente a Dieu et a l'eglise. (Oct. 1471, *Lett. de L. XI*, Célest. de Limay, A. S.-et-O.)

Pour *dedier* le theatre qu'il avoit fait bastir en sa ville. (Amyot, *Lucull.*)

J'ay receu plus de consolacion que de mal du coup qui m'a esté donné, tant j'affectionne mes subjects et prise peu ma vie, qui *est* du tout *desdiee* au salut des aultres. (7 janv. 1595, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 296.)

— Réfl., se vouer :

Afin qu'ils *se dedient* et s'addonnent a l'honorer et a le servir (Dieu). (Calv., *Serm. s. le Deuter.*, p. 425ª.)

Et *me dedie* a luy complaire en tout ce qu'il veut. (Fr. d'Ambois., *Neapol.*, I, 4.)

— *Dedié*, part. passé et adj., consacré, saint :

Et quant Amour est de telle valour,
Loee en soit la vierge *dediee*.
(*Mir. N. D.*, IV, 232.)

J'ay veu le temps, dist Guebron, qu'en nostre pais il n'y avoit maison, ou il n'y eust chambre *dediee* pour les beaux peres. (Marg. d'Ang., *Hept.*, 23ᵉ nouv., p. 366. éd. 1581.)

Cf. II, 452ª.

deducasse, v. Dedicace.

deducion, mod. déduction, s. f., action d'énoncer les choses à la suite les unes des autres :

En la *deduction* de la quarte raison. (Oresme, *Eth.*, V, 20.)

— Soustraction, retranchement :

Par *deducion* de mon compte. (Juin 1358, Arch. C.-d'Or, B 490, l. 13, pièce 114.)

Deduction faite de ces mises contre les recettes, a savoir est que les mises sourmontent les recettes de .XXIII. escuts, .IIII. gros. (Décemb. 1371, *Compte de l'hôpital S. Jacques*, A. Tournai.)

Deduction faicte de recepte de blé a la despence. (*Compt. de l'Hôt.-D. d'Orl.*, 1392-1400, f° 12 r°.)

En *deducion* et aquit sur la somme de.. (1412-1414, *Compte de Jeh. Chiefdail*, Commune, Despence, XLI, Arch. mun. Orléans.)

Comme il apperra en la *deduction* de l'istoire. (*Girart de Rossillon*, ms. de Beaune, p. 33, L. De Montille.)

En *deducion* et rabat de la somme de... (1465, *Compt. de l'aumosn. de S. Berthomé*, f° 59 v°, Bibl. la Rochelle.)

Cf. Deduction, II, 452ᵇ.

déduction, mod., v. Deducion.

deduire, v. a., retrancher une somme d'une autre :

Sans riens rabatre ou *desduire* de ce. (1363, Grenier 297, pièce 232, B. N.)

Desduyre sur ce que luy pourroit devoir. (23 fév. 1497, Arch. Gir., E Not. Gamellies 528-1.)

Deduyre de la somme, Deducere de ratione. (R. Est., *Thes.*)

Cf. II, 452ᶜ.

deduit, s. m , divertissement :

Grans *desdus* fut do l'escouteir.
(*Chans.*, ap. Bartsch, *Rom. et Pastour*, p. 43.)

A *dedut* de pastorelle.
(*Ib.*, p. 142.)

Saiches s'est mes solas, mes *desduz* et ma joie.
(*Girart de Ross.*, 4035.)

Il n'est *dedus* fors de li ambraisier.
(*Sotte chans.*, XIII, ms. Oxf., Douce, 308.)

Chens et oiseus ama et *dedut* seculer.
(Garn., *S. Thom.*, B. N. 13513, f° 5 v°.)

Il est ma vie, et c'est m'amors,
C'est mes *deduiz*, c'est mes confors.
(*Dolop.*, 4124.)

C'est uns *deduis* qui moult me plest.
(*Atre per.*, B. N. 2168, f° 6ᵇ.)

Si te ferra e jur e nut
Dulur remis pur tun *dedut*.
(Chardry, *Petit Plet*, 717.)

Or quant j'ous oy le *deduit*
Des oyseaulx, tout seul, sans conduit,
M'en alay parmi le vergier.
(G. Mach., *Œuv.*, p. 12, Tarbé.)

Mes grans *deduictz* en sont passez.
(Villon, *Grant Test.*, Ball. à N.-Dame, 81.)

Vous vous vantez de beau *deduit*, et je vous monstre que nous avons tout le beau *deduit* que vous avez, soit de gibier ou d'oyseaulx, de lievre. (*Déb. des hér. d'arm.*, 18, A. T.)

Mes chiens en jeunesse tant qu'ilz soient prestz de metre au *desduit* et chace. (1457, *Baillage d'Evreux*, A. N. P¹ 294.)

Quant en la France une dame decline,
Elle resigne aux jeunes le *deduyt*.
(J. Marot, *Epistre des dames de Paris aux courtis. de France*, p. 27, éd. 1532.)

Doulce, plaisante, heureuse, aimable nuict,
Plus belle que le jour, pour mon heureux *de-*
[*duyt*,
Tant plus chere je t'ay que moins t'ay esperee.
(*Poés. du roy Franç. Iᵉʳ*, p. 152, Champollion.)

Chacun de vous a cogneu maistre Robert du Manoir, un des premiers hommes de France, lequel aimoit fort le *deduit* de la chasse. (*Nouv. fabrique des excell. traits de verité*, p. 37.)

deel, mod. dé, petit godet qu'on enfonce dans le bout du doigt avec lequel on pousse l'aiguille quand on coud :

La vieille ot une aguille pointe
En un *deel* en son sercot.
(*D'Auberee la vielle maquerelle*, Montaiglon et Rayn., *Fabl.*, V, 8.)

Ge é laissié pendre mon *deel*
Avec l'aguille en cel surcot.
(*Ib.*, p. 220.)

Et quant il trueve atachié
Le *deel* a tote l'aguille,
Qui li donast trestote Puille
N'eust il pas joie graignor.
(*Ib.*, p. 221.)

Quiconques veut estre boutonnier d'archal et de laiton et de cuivre neuf et viez, et feseres de *dex* a dames pour coudre a Paris, estre le puet franchement. (Est. Boil., *Liv. des mest.*, 1ʳᵉ p., LXXII, 7.)

Nus du mestier ne puet faire *deux* pour home et pour fame. (Id., *ib.*, 1ʳᵉ p., XLII, 9.)

Digitabulum, *del* a mettre ou doy pour queudre. (*Catholicon*, B. N. l. 17881.)

Ung *deau* pour la royne. (Mai 1447, *Compt. du R. René*, p. 293.)

Ung *det* a keudre. (4 juin 1449, *Tut. des enf. de Simon Bernard*, A. Tournai.)

Ung *det* d'argent. (17 fév. 1460, *Exécut. testam. de Jehenal Despars, vᵉ de Thomas Greaume, promoteur de le court de l'évêché*, A. Tournai.)

Deil a mettre au doy d'un cousturier. (*Voc. lat.-fr.*, éd. 1487.)

Pour fil d'Espinay, esguilles et *daulx* pour servir en la chambre de la dicte dame. (1483, *Dépens. de la R. Charlotte.* Pièc. rel. à l'hist. de Fr., XIX, 249.)

Que vous puissiez toucher sa robe, ou luy lever son *deal* ou fuseau. (N. Du Fail, *Prop. rust.*, p. 47, éd. Lemerre.) Ed. 1549, p. 78 : *dé*.

Cf. II, 453.

deesse, s. f., divinité du sexe féminin :

Venus, la *deesse* d'amor,
Ki sa mere ert, li a noncié
Que Troien sont trebuchié,
Li deu en ont pris lor venjance.
(*Eneas*, 32.)

Se elle a le cuir plain de gresse
Cen semble Venus la *deesse*.
(*La Clef d'amors*, 1918.)

Ne soiez pas greignors mestresses
Que furent jadiz les *deesses*.
(*Ib.*, 2162.)

Jehan, amis ! ne pleure plus,
Mais aies cuer plain de leesce,
Je sui des anges la *deesce*
Qui ci te vieng reconforter.
(*Mir. de S. Jean Chrys.*, 659.)

Que sun fieu li rendra, n'en retendra plein *dei*.
(Wace, *Rou*, 2e p., 3030.)

Cf. Dieuesse.

DÉFACHER, mod., v. Desfaschier.

DEFAILLANCE, s. f., manque, défaut :

Done plenté et abundance
Par toz les tens senz *defailance*.
(*Brut*, ms. Munich, 11.)

Ne m'estuet pas bordel ataindre
Me mençonges trouver ne faindre
Por *defaillance* de matere.
(G. de Coinci, *Mir.*, B. N. 2163, f° 3b.)

Par *defallance* de matere.
(Id., *ib.*, ms. Brux., f° 1 r°.)

Defaillance, absencia. (*Gloss. gall.-lat.*, B. N. l. 7684.)

Laquelle chose a vous et a tous ceulx de vostre dicte compaignie doibt estre reprochee a une tres grande lascheté de couraige et *defaillance* d'honneur. (*Boucicaut*, 2e p., ch. xxxi.)

Deux chevaulcheurs gaulois... transfuyrent a Hannibal qui benignement les recheupt et les renvoya a leurs cites pour attraire les corrages de leurs concitoiiens a deffaillir des Romains et adherer aux Penois. Scipion voyant ceste *defaillance* exstima que tout le nom gaulois jusquez au dernier homme feroit ainsi. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, X, v, 13.)

D'autant que par plusieurs pauvres gens, qui par necessité de maladie avoient esté contraincts vuider la ville, ils avoient eu certains advertissements de la *defaillance* des vivres. (Pasq., *Rech.*, VI, 7.)

Cf. II, 454a.

DEFAILLANT, adj., qui fait défaut, qui manque, qui s'affaiblit :

Li chaitif fil d'Adam nen ont cure de veriteit ne de celes choses k'a lor salveteit apertiennent, anz quierent a[nçois] icil les choses [*defa*]*illans* et trespassaules. (*Serm. de S. Bern.*, 1, 4, Fœrster.)

Li pers orent conselg ensemble que il le fesist encore semonre devant lui pour oir droit, si come cil qui estoit *defalans*. (Menestrel, c. xix.)

Il est du tout en tout *deffellanz* et recreanz. (Laurent, *Somme*, B. N. 918, f° 14 r°.)

De ce que la dite Alis a esté *deffaillant* de obeir a une certaine injunction. (1332-34, *Reg. d'aud.*, f° 10 r°, A. mun. Reims.)

... Et qui cache a nos yeux
La lune *defaillante*.
(Belleau, *Egl.*, I.)

Cf. Defaillant, à l'art. Defaillir, II, 454c.

DEFAILLIR, v. n., faire défaut, manquer :

Pur ço ne *defaldrad* ja ocisiun de ta maisun. (*Rois*, p. 159.)

Metez terme de la bataille,
Ne cuidiez pas qu'en mei *defaille*.
(*Eneas*, 7769.)

Vierge et mere au roi
Grant plenté de foi
Dont en moi *defaut*
As mise en estoi.
(*Louanges de la Vierge*, 543.)

Il troi furent ki lo primiez pechiet aidarent a faire, mais aovertement *defallerent* a ceos trois choses. (*Serm. S. Bern.*, Tobler, *Acad. Berlin*, 1889, p. 299.)

Mais ceste (science) ne *defallit* mies al serpent. (*Ib.*)

Se il *defaloit* deu paiement. (1212, Cab. du Fresne, Metz.)

Se del conte *defaloit*, ains qu'il iscit de prison. (1221, Chamb. des compt. de Lille.)

Se je *desfail* de ce covens. (1225, Ev. de Verd., A. Meuse.)

Et se nos *defailliens* de ce faire, nos avons otroié a ce Jehan que il poist penre dou nostre sanz melfaire tant que ce fust amandé. (1242, A. N. P 1377, pièce 2809.)

A ce que ce il *defaloient* des quarante sous qu'il ne les paiassent au jor nomei, de chaqun mois qu'il en *defauroient* il paieroient cinc sous d'amande au covent. (Avr. 1248, S. Mihiel, A. Meuse.)

Se je ou mi successeur *deffaliemes* deu paiement. (1267, Fabriq. S. Jacq. de Noyon, Ribecourt, A. Oise.)

Et quand vint au jour, si contremanda encore jusques a .xl. jours et a celui jour *defali* dou tout. Et quant li rois Phelippes vit qu'il *avoit defali* dou tout, si requist a ses pers jugement a droit. (Menestrel, c. xix.)

Mais aucuns gens disoient : Pour çou que se il *defali* a la cour le roi son signeur, n'avoit il pas fourfait terre a pierdre. (Id., c. xxxii.)

Puis le jour que jou *aroie deffailli* du paiement. (1271, Ctes d'Artois, 441, A. Pas-de-Cal.)

Et s'ensi avenoit ke ju du riens *dufalisse* des covenanches dusour dites. (1273, *Val S. Lambert*, 326, Arch. Liège, Wilmotte.)

Sil avenoit que nous en aucun tans *defaussiesmes* dou paiement. (1284, Roisin, ms. Lille 266, f° 286.)

Se ainsi estoit que eus *defaillissent* de la convenanche devant dite. (1284, Bonnenouv., A. S.-Inf.)

Cil qui *defaiellent* apeticent leur chief. (*Digestes*, ms. Montpellier, H 47, f° 57a.)

Que se l'une *defausist*.
(Macé, *Bible*, ms. Tours 906, f° 5b.)

Et per chacun termine c'on *defaroit* de paiement. (1310, *Cart. de S. Vinc.*, B. N. 8711, f° 12.)

Se eus *deffailleent* de lour rente poier. (1315, *Cart. de S. Taurin*, CCVI, Arch. Eure.)

Et cil an *deffelloent* de paement. (1318, A. Meurthe, H 3052.)

Defailheir. (1338, *Extr. du trés. abbat. de S. Cybard*, B. N., Mor. 229, f° 40.)

On cas qu'il *deffaurrient* de paier. (Mars 1350, Bouxieres, Champigneul, A. Meurthe, H 2972.)

Mes vertus, mon pouvoir, ma force
Mes jours et mon temps *deffaudront*.
(*Mist. du viel Test.*, V, 42.)

Et y *sont deffallis* les chrestiens qui habiter y soloient, et les Sarrazins augmentez et moultepliez. (Wavrin, *Anchienn. cron. d'Englet.*, t. II, p. 5.)

S'il advient que le juveigneur *deffaulge* jusques a trois fois. (*Coust. de Bret.*, f° 108 r°.)

Les fondemens qui soustenoient les tours, et les chiefz des moutons *furent* pour la grant chaleur tous desjointz et *deffaillis*. (1530, *Translat. de la prem. guerre pun.*, à la suite du *Prem. vol. des grans décades de Tit.-Liv.*, f° 185b.)

Ilz cognoistroient clairement que les escrivains *ont* plus *defailly a* la matiere que la matiere a eulx. (Guill. du Bellay, *Prol. des Ogdoades*.)

Quasi jamais a bon vouloir ne *defaut* la fortune. (La Boet., *Serv. vol.*)

(Ne) me *deffaudra* en aucun temps volonté pour m'employer tres volontiers, comme je dois, en tout ce que je pourray pour vous. (25 sept. 1585, *Lett. du card. Granvelle*, n° 57, Biblioth. Tournai.)

Si tu veux donc savoir de moi
Tout ce qu'il faut pour faire en somme
Un bravo et galant gentilhomme :
Il faut ce qui *defaut* en toi.
(Vauquelin de la Fresnaye, *Contre un mal appris.*)

Maintenant alentis de faim nous *defaillons*.
(Fr. Perrin, *Oraison de Jeremie*, p. 9, éd. 1588.)

La benediction de Dieu ne vous *defauldra* point. (24 août 1594, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 209, aux maire et habitans de Poitiers.)

Acquittes vous donc de vostre promesse, et vous vous acquitteres de vostre debvoir, auquel vous ne pouves *defaillir* sans *defaillir* a vous. (4 août 1597, *ib.*, t. IV, p. 818.)

— *Defailli*, part. passé, à qui qqch. a fait défaut :

Fame qui est *defalit* de sem baron. (Roisin.)

Les voyla *defaillis* de cœur, ils n'en peuvent plus. (Mont., l. II, ch. ii, p. 221.)

Cf. II, 454b.

DÉFAIRE, -AITE, mod., v. Desfaire, Desfaite.

DEFALCATION, s. f., action de défalquer, retranchement :

Sans nule *defalcacion*. (1307, A. N. JJ 39, f° 95 v°.)

Defalcacion lui devoit estre faite d'icelle rente. (1375, Prev. de Paris.)

En acquit et *defalcation* de ce qu'elle povoit devoir. (1414, A. Nord.)

En deduction et *defalcation* des dites quatre vingts dix livres. (1453, A. N. P 1355[1], pièce 61.)

DEFALLANCE, v. Defaillance. — **DEFALLIR**, v. Defaillir.

DEFALQUER, v. a., déduire dans une évaluation ; retrancher une somme d'une quantité :

Rabatuz toute voies et *defalquez* les loiaux fraiz et coustemens. (1386, *Lett. du roi*, Dupuy 134, f° 21 v°, B. N.)

Se il s'employoit a vacquer en autre besoingne, il lui *sera* deduit et *defalqué* sur son salaire. (Mai 1425, *Ord.*, XIII, 100.)

DEFALT, mod. défaut, s. m., absence d'une personne, d'une chose, là où elle

serait désirable ; privation, manque de qqch de désirable, besoin ; ce qui manque, ce qui reste à faire ou à dire :

Se je voeil son gré desservir,
En moi seroient li *defaut*.
(*Rose*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 420, 2 ; Fr. Michel, I, 138.)

Se aucune chose y deffaut,
Que il soupleent mon *deffaut*.
(*La Clef d'amors*, 164.)

Estoit en *defaut* de rendre les diz blez. (1309, Auray, A. Morb.)

Desfaut. (1322, Remirem., hôp. de Charl., A. Vosg.)

Li *deffauz*. (1337, A. N. P 26.)

Sire, pensez a quel meschief
Vos gens sont par vostre *deffault*.
(*Mir. de N.-D.*, II, 39.)

Le procureur de saint Lorens
Est en *deffault*.
(*Ib.*, II, 237.)

Se de li veoir as envie.
Que tu y voises sanz *deffaut*.
(*Ib.*, III, 123.)

Biau pere, de chose que puisse
Faire n'arez vous point *deffault*.
(*Ib.*, V, 102.)

Tu feroies trop de *deffaulx*.
(Froiss., *Poés.*, III, 338.)

Si pensoie aux ambicions,
Aux guerres, aux afflictions
Aux traisons, aux agais faulx
Qui y sont et aux grans *deffaulx*.
(Christ. de Pis., *Chem. de long. est.*, 323.)

Au *deffaut* de ce, nous desesperons de pouvoir secourir Cambray. (*Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 417.)

Cf. Defaut, II, 455[b].

defaut, mod., v. Defalt.

defectif, adj., défectueux :

Inventaire vicieux et *deffectif*. (Août 1377, *Reg. du Parlem.*, ms. Ste-Gen., p. 256.)

Proces *defectif*. (*Ib.*, p. 258.)

Se ceste cedule estoit en aucune maniere *deffective* ou vicieuse. (1387, *Denombr. du baill. de Cotentin*, A. N. P 304, f° 3 v°.)

Supposé que ce texte ne face pas mention ne mette rigle de chascun cas particulier : il ne doit pas pour ce estre tenu pour diminutif ou *deffectif*. (*Coust. de Norm.*, f° 12 v°, éd. 1483.)

Si la mectrificature
Se trouveroit *defective* ou non.
(Guilloche, *Proph. de Ch. VIII*, p. 2.)

— Qui abandonne :

Ceulx qui sont *deffectifs* de la foy. (Courcy, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f° 50[c].)

Cf. II, 456[a].

defection, s. f., action d'abandonner :

Ne pris pas feu d'estreim, tost fet *defectiun*.
(*Horn*, ms. Cambrai et ms. Londres, 2445, Stengel.)

Et tout lour ostel ordenerent
Tout einsi, sanz *defection*,
Comme par revelation
L'ourent et oy et veu.
(*Dial. de S. Grég.*, ms. Evr. 95, f° 45[c].)

Apres la septeine *deffeccion* et rebellion il se sont osé reveler. (Bers., *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 79[b].)

— Faiblesse, manquement :

Pour la *defection* ou imperfection de la chose. (Oresme, *Liv. du ciel et du monde*, ms. Univ., f° 6 r°.)

Cf. II, 456[a].

defectueus, mod. défectueux, adj., où il manque qqch. :

Ce qui est *defectueus* et imparfait. (Evr. de Conty, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 134 r°.)

— Qui présente quelque imperfection :

Qui *desfectueux* et mal sage possede le hault siege que celui meritoirement trebuce. (G. Chastell., *Ver. mal prise*, p. 355, Buch.)

Les punitions infligees aux *deffectueux*. (1486, *Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 14[a].)

defectueusement, adv., d'une manière défectueuse :

La response d'Aristote... est *deffectueusement* translatee. (Evr. de Conty, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 241[d].)

defectueusité, s. f., défectuosité :

En le relevent des faultes, vices ou *deffectueusitez* qui pourroient estre intervenues. (*Proc.-verb. des séanc. du cons. de rég. du roy Charles VIII*, p. 132, Bernier.)

defectuosité, s. f., manière d'être défectueuse :

La miserable *deffectuosité* du cueur humain. (1486, *Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 5[d].)

Par une charte que j'en ay dressee en supplement des *defectuositez* de celle que... (1594, *Doc. s. l'hist. de Lorr.*, 1870, p. 7.)

defendable, adj., qui peut être défendu :

Murs *deffendables*. (*Bib. hist.*, Maz. 311, f° 95[d].)

Cf. II, 456[b].

defendeur, s. m., celui qui défend :

En devrium ades estre *defendeur*,
Faire del cors escu cuntre le malfaitur.
(Garnier de Pont-Saint-Maxence, *Saint Thomas le martyr*, dans Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 259, 1.)

Cf. Defensor.

defendre, verbe. — A., protéger :

Pois la *defendet* encuntre les Franceis.
(*Rol.*, 2749.)

Et non esteit leus de *deffendre*.
(*Eneas*, 17.)

Iço ne me poez tu *defendre*.
(*Vie de saint Giles*, 3233.)

Bien a sa terre *defendue*.
(*Brut*, ms. Munich, 3667.)

Ainz venimes por vos garder et por vos *deffendre*. (Villeh., § 146.)

Fix, car pren tes armes, si monte el ceval, si *deffent* te terre et aie tes homes. (*Auc. et Nic.*, 2, 19.)

Tant que Pols vit une fois, qui ses barons estoit, qu'ele avoit a son ami charnel compaignie et estoit avoec son ami, dont Diex *desfenge* toutes autres dames. (*Vie S. Paul le Simple*, ms. Arras 307, f° 65[b], P. Meyer, *Rom.*, XVII, 380.)

Courage croist au suen *deffendre*
Quant nen voit qu'autrui le veut prendre.
(*Clef d'amors*, 1725.)

Sire, Dix vous doint boine nuit
Et de cose qu'il vous anuit
Vous *deffenge* par sa poissanche.
(*Du Prestre et du chevalier*, Montaiglon et Raynaud, *Fabliaux*, II, 90.)

Vueillez me *deffendre* au jour d'ui
Et garder de mal et d'annuy,
Par vostre grace.
(*Mir. de N.-D.*, II, 195.)

— Interdire qqch. à qqn. :

Jo vus *defend* que n'i adeist nuls hum.
(*Rol.*, 2438.)

Seignor, je vos *deffent* de par l'apostoile de Rome, que vos ne assailliez ceste cité. (Villehard., § 83.)

Si convient home contenir
De peu et de trop astenir
Et *deffendre* a double deffoi.
(Renclus, *Miserere*, clii, 10.)

Fraile, povre et nu
D'oneur dekeu
Si fait k'estre doi,
Par çou c'ai creu
Consel *deffendu*
Nuit et jor me voi.
(*Louanges de la Vierge*, 221.)

Li mestres li puet *deffendre* le mestier dessi adont qu'i ara enteriné le conmendement le mestre. (Est. Boil., *Liv. des mest.*, 1[re] p., XV, 16.)

Deffendons bac en toutes rivieres. (1292, *Ord.*, I, 541.)

Nanil, non, je le vous *deffant*
Tant com puis, maistre.
(*Mir. de N. D.*, III, 96.)

Pour ce que le dit Parent ne se vouloit desister de lui en parler, elle lui *defendi* son hostel. (1405, *Reg. crim.*, 15, f° 241.)

Le duc de Bourgoingne, qui faisoit tirer son artillerie contre Amiens, *deffendit* expressement que l'on ne tirast point contre l'eglise. (O. de La Marche, *Mém.*, III, 72.)

Et par edits expres a tous *a defendu*
Et de ne l'enterrer, et de ne le pleurer.
(J. A. de Baif, *Antigone*, I, 1.)

La ceremonie nous *deffend* d'exprimer par parolles les choses licites et naturelles, et nous l'en croyons : la raison nous *deffend* de n'en faire point d'illicites et mauvaises, et personne ne l'en croit. (Mont., II, ch. xvii, p. 418.)

Les prez, terres vuides et non cultivees, sont en defens depuis la mi mars jusqu'a la Sainte Croix en septembre : et en autre tems elles sont communes, si elles ne sont closes ou *defendues* d'ancienneté. (*Cout. de Norm.*, art. 82.)

Je voudroys bien qu'a l'exemple de ce grand monarque, qui defendit que nul

n'entreprist de le tirer en tableaux, si non Apelle, ou en statue, si non Lysippe, tous roys et princes amateurs de leur langue *deffendissent*, par edit expres a leurs subjetz de non mettre en lumiere œuvre aucun, et aux imprimeurs de non l'imprimer, si premierement il n'avoit enduré la lyme de quelque sçavant homme. (Du Bell., *Illustr. de la lang. fr.*, l. II, c. xi, éd. 1549.)

Defendons a tous nos subjects, mesmement aux condamnez, de non troubler ou empescher les commissaires qui seront commis au regime et gouvernement des terres ou heritages saisis par ordonnance de justice. (Févr. 1566, *Ord. de Moulin*, art. L.)

Il est bien sot quel pense que l'honneur
Deffende a l'eul de veoir ung homme nuz.
(Marg. de Nav., *Dern. poés.*, p. 152, Ab. Lefranc.)

— Ecarter, détourner :

Lanval *defent* la deshonur
E la hunte de son seignur.
(Marie, *Lais*, Lanval, 373.)

— Réfl., se protéger :

Nos *defended* ne no's s'usted.
(*Passion*, 154.)

Fierent li un, li altre *se defendent*.
(*Rol.*, 1398.)

Ki de vice *se* vuelt *defendre*
Estudier deit e entendre.
(Marie, *Lais*, Prologue, 23.)

Et bien tesmoignent cil qui la furent que onques mais cors de chevalier mielz ne *se defendi* de lui. (Villeh., § 360.)

Se *vos* poez *defendre* des Venisiens, dont estes vos quite. (Id., 81.)

Et s'en les assaut, il *se deffendront* bien. (H. de Valenç., 635.)

Ne *s'*osent contre lui *dafendre*.
(Rob. de Blois, *Beaudous*, B. N. 24301, p. 587ª ; 2097, Ulrich.)

Ke il *se desfengent* bien et hardiement enviers toutes personnes. (1316, A. Tournai.)

Et se mi dit executteur estoient pour cause de cest men testament semons, molesté ou trait en cause, je voel que au coust de mes biens *se deffengent* et facent deffendre sans rien dou leur moittre. (12 nov. 1361, *Test. Caron Desplecin*, chir., ib.)

— N., comme le réfléchi :

Et cils dedenz *desfendre* des murs et des tours mult durement. (Villeh., § 172.)

— *En, sur son corps defendant*, contre songré, de mauvaise volonté :

La dame, qui en grant destroce
Estoit *seur son cors defendant*.
(*Lai de l'Ombre*, p. 69.)

Ces gens la, messieurs, n'oyent la messe que d'un genou, et ne prennent de l'eau beniste en entrant en l'eglise qu'en *leur corps deffendant*. (*Sat. Men.*, Har. de M. de Lyon, p. 87, éd. 1593.)

DEFENSE, s. f., action de défendre, de se défendre :

Encontre aus, sire, certe ne pou durer
Nostre *defance* .i. d. moneé.
(*Loh.*, B. N. 19160, f° 37ᵇ.)

A dire chou ke elle pense ;
Dehait cui mais fera *desfense*
A chou k'ele vaura ja dire.
(Renaut, *Lai d'Ignaure*, dans Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 555, 23.)

— Ce qui sert à la défense :

Et si façoient berbiquennes
Et *dafanses* sus trez, suz pennes.
(J. de Priorat, *Liv. de Vegece*, B. N. 1604, f° 36ᵉ.)

Cil de Hombelier se doloient ke chil dou mont Saint Mar avoient leves fosses et *deffenses* ou lieu dont veue a estet faite. (*Cart. du Mont S. Mart.*, B. N. l. 5478, f° 59ᵉ.)

— Moyens employés pour l'appui de sa cause :

Por tant que il mete avant en se *deffensse* et que il le puet mostrer soffisanment. (*Coutumes d'Amiens*, dans Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 452, 21.)

Le criminel fut receu en ses *defenses*. Reus ad caussam dicendam admissus. (R. Est., *Lat. ling. thes.*, Admitto.)

— Injonction de ne pas faire telle ou telle cause :

Deffensses de fet et de dreit. (1291, A. Loiret, Ste-Croix.)

DEFENSIF, adj., qui est pour la défense et non pour l'attaque :

Bataille *deffensive*. (Henri de Gauchi, *Trad. du gouv. des princ. de Gilles Colonne*, Ars. 5062, f° 217 v°.)

— S. m., appareil, bandage destiné à protéger les parties du corps sur lesquelles on l'applique :

Cist emplastres soit tous jours continues tant que a la fin de la cure. Et est bon *deffensis*. (*Fragm. d'un liv. de médecine*, ms. Berne A 95, f° 2 v°.)

Et environ la plaie le *deffensif* dou bole. (*Ib.*, f° 3 r°.)

Li *deffensis* de bole est tres bons en toutes les plaiez de corps por eschever l'aupostume. (*Ib.*, f° 3 v°.)

Il ne faudra appliquer les *defensifs* qu'en la region qui est entre la partie malade et la noble. (Joub., *Annot. s. la chir. de Guy de Chaul.*, p. 76.)

DEFENSIVEMENT, adv., en se défendant :

Et luy n'avoit onques pu ni osé attenter offensivement et *deffensivement*, sur et contre le roy, sans l'aide et appuy des papes. (Vignier, *Bibl. hist.*, IV, 24.)

DEFENSOR, mod. défenseur, s. m., celui qui défend qqn., qqch., contre ceux qui l'attaquent :

Se Dieus ai a *deffenceour*,
De cui doi je avoir paour ?
(*Psaum.*, dans *Lib. Psalm.*, XXVI, p. 277.)

Deffensour.
(*Vie S. Grég.*, ms. Evr., f° 138ª.)

Deffensor des causes le roy en Bito. (1323, A. N. J 192, pièce 60.)

Cf. Defendeur.

DEFEQUER, v. — A., clarifier, séparer les parties subtiles (d'un liquide) d'avec les grossières :

Le vin de grenades est fait de ceste façon : l'on prend les grains meurs bien nettoyez de leurs membranes, on les met sous la presse, on l'exprime : soudain, on le coule par sacs a ce commodes, on le met reposer dans des tonneaux, jusques a tant qu'il *soit defequé*. (Liebault, p. 473.)

Quant a l'aage et duree des cidres, ceux qui sont nouvellement faits, encores troubles, non depurez ni *defequez*, ne sont sains. (Id., p. 500.)

Le vin nouveau suffisamment esboully et *defequé*, est plus plaisant au goust. (La Framb., *Œuv.*, p. 103.)

— Réfl., se clarifier :

Ce jus est mis reposer dans des cuvettes pour quelques jours, afin de lui donner loisir de *se* purger et *defequer* en bouillant, comme ainsi que moust, il se faict de soimesme. (O. de Serres, III, 12.)

DEFERENCE, s. f., égard qu'on témoigne à qqn en se conformant à son désir, à sa volonté :

L'on dit desja qu'il s'appelloit
Du tiltre de son excellence ;
De Cambray duc on le nommoit,
L'on dit desja qu'il s'appelloit,
Je crois mesme qu'il en avoit
Les honneurs et les *deferences*.
(1649, *Triolets sur Cambray*, dans *Mém. de la société d'émulat. de Cambr.*, t. XXX, p. 284.)

DEFERER, verbe. — A., soumettre par déférence :

Je dois aussy *deferer* toutes choses a vostre grande prudence et bon jugement. (13 juin 1591, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 400.)

— Accuser :

Thessalus, filz de Cimon, du bourg de Lacrades, *a deferé* et *defere* Alcibiades, filz de Clinias, du bourg des Scambonides, d'avoir forfait, contre les deesses Ceres et Proserpine, en contrefaisant par derision leur sacrez mysteres. (Amyot, *Alcib.*, p. 733, éd. 1567.)

Asseures la qu'elle ne desire pas tant que le dict duc soit justifié du crime duquel il *est deferé*, que je fais. (18 janv. 1603, *Lett. miss. de Henri IV*, t. VI, p. 15.)

— Apporter :

Le plaisir est quand aux premieres advenues du printemps, et au retour du soleil quand pour payer sa bienvenue, adoucissans les rigueurs de l'air, et eschauffant la terre, pour premier present il nous *deferre* les violettes. (E. Binet, *Merv. de nat.*, p. 252.)

— N., avoir de la déférence, se soumettre :

Si verray orendroit se tu *defferras* a la provocacion a laquelle li roys de Rome Tuillius *deffera* jadis. (Bers., *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 137ª.)

La raison voulant que l'eloquence champestre *defere* a celle de la cour. (RICHEL., *Corr.*, sept. 1619, I, 624.)

Cf. II, 459ᵇ.

DÉFERRER, mod., v. DESFERRER. — **DÉFEUILLER**, mod., v. DESFUEILLIER. — **DÉFI**, **-FIANCE**, **-FIER**, mod., v. DESFI, -FIANCE, -FIER. — **DÉFIGURER**, mod., v. DESFIGURER. — **DEFILER**, v. DESFILER.

DEFINITIF, adj., fixé de manière qu'il n'y ait plus à revenir sur la chose; qui décide d'une affaire, qui la détermine:

Par sentence *diffinitive*.
(*Ysopet*, ms. de Lyon, 216.)

Il estoit condempnes de tiere par sentence *definitive*. (*Chron. de Rains*, p. 127.)

Et par tex paroles commence
La *deffinitive* sentence.
(*Rose*, 19705.)

Par nostre *diffinitive* sentence. (1260, Ste-Croix, Ste-Radeg., Arch. Vienne.)

Sus, richece, dites apres,
Dist raison, car je desir tres
La sentence *diffinitive*.
(CHR. DE PIS., *Chem. de long est.*, 3835.)

— *En definitive*, définitivement:

Requerre la recreance, et proceder au sourplus esdictes complaintes, comme il appartendra et les demener jusques *en deffinitive*. (21 sept. 1474, *Escript et reprinse pour l'ospital saint Eluthere*, chir., S. Brice, A. Tournai.)

Tous despens reservez en *diffinitive*. (MART. D'AUV., *Arr. d'am.*, p. 716.)

DEFINITION, s. f., formule par laquelle on définit:

Disons par *diffinicion* et pronuncions par jugement et a droit que... (1334, *Sent. de J. de Guiencourt*, Bournet, Arch. Charente.)

Tu doibs plus desirer sçavoir par experience que c'est que compunction que sçavoir sa *diffinicion*. (*Intern. Consol.*, III, I, Bibl. elz.)

Je fay ceste *deffinition* a ma mode. (DAMPMART., *Merv. du monde*, fᵒ 12 vᵒ.)

Qu'elle tienne singulier regard de, pour le commencement, non se trop haster avec zele de reduire les choses qu'elle trouvera n'estre en bons termes, mais qu'elle s'accommode avec toute doulceur, se conformant aux *definitions* du parlement. (22 juill. 1553, *Pap. d'Et. du card. de Granv.*, t. IV, p. 55.)

Cf. DEFINISON, II, 462ᶜ.

DEFLECTION, s. f., sorte de mouvement tournant:

Deflection, c'est quand l'on fait trois conversions, tellement que si l'on se tournoit du costé de la lance l'on ara le regart vers le costé senestre, et si l'on se tourne du costé de l'escu l'on ara le regart vers le costé dextre. (*Trad. d'Elien*, B. N. 24275, fᵒ 130 rᵒ.)

DÉFLEURIR, mod., v. DESFLEURIR.

DEFLORACION, mod. défloration, s. f., action d'enlever la virginité:

Stupres et *defloracions* de vierges. (BERS., *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., fᵒ 334ᵇ.)

Qui effanta sans *deffloration*
Le benoit filz ou est toute puissance.
(*Doctr. de la sec. retor.*, ms. Vat., fᵒ 106.)

Defloration de pucelles et de viergenes. (FROISS., *Chron.*, VI, 35.)

Gardin Bonnot s'est purgié a la court pour avoir naguere fourconseillié et defloré Roynette d'Anvaing, fille Adam, pour lequel cas monseigneur l'official l'a condempné de prendre la dite Roynette en mariage ou de le douer de deux livres et demie de gros, pour une fois, a cause de la dite *defloracion*. (13 mars 1457, *Reg. journ. des prevosts et jures*, Série A, A. Tournai.)

Ledict seigneur de Saint Vallier avoit menacé le roy de le tuer, a cause de la *defloration* d'une sienne fille. (*Journ. d'un bourg. de Par. s. le règne de Fr. Iᵉʳ*, p. 192.)

DEFLORATEUR, s. m., celui qui déflore:

Defflorateurs de vierges.
(*Act. des apost.*, vol. I, fᵒ 44ᵇ.)

Des *deflorateurs* violentement des vierges. (*Coust. de Norm.*, fᵒ 34 vᵒ, éd. 1483.)

DEFLOREMENT, s. m., action de déflorer, défloration:

Defflorement de vierge. (J. MORRIET, *Mir. de l'ame*, fᵒ 44 vᵒ, ms. Ste-Gen.)

DEFLORER, v. a., dépouiller de sa fleur ou de ses fleurs:

Wai toi ki ou liu demoras
Ou autrui cortil *desfloras*
Et ou li tiens *fu desflores*.
(RENCLUS, *Carité*, CCXXVI, 1.)

— Enlever la virginité à une jeune fille:

... Vierges *defflorer*.
(J. DE MEUNG, *Test.*, p. 106.)

Forcee l'a et *defflorée*.
(MACÉ, *Bible*, B. N. 401, fᵒ 66ᶜ.)

Mais la pucele simple et sage...
Fuioit por son honnour garder
Que cilz ne la deshonnorast
Et maugré sien la *desflourast*.
(*Fab. d'Ov.*, Ars. 5069, fᵒ 5ᵇ.)

Ains que cilz l'*eust desfloree*.
(*Ib.*)

Par force me volt *deflourer*.
(*Ib.*, fᵒ 18 rᵒ.)

Si en ce ravissement il la *deflourast*. (BOUT., *Somme rur.*, fᵒ 211ᵇ, éd. 1537.)

S'il ne la *deffloure*. (ID.)

Je suis celle qui l'ay porté
Sans *deflorer* virginité.
(*Myst. de S. Crespin*, p. 82.)

Et cestuy la le premier me jecta
Sur le fumier, qui m'*avoit desfleuree*.
(J. BOUCHET, *Ep. fam.*, X.)

— Fig., violer:

Deflorez vos promesses. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. XII.)

— *Defloré*, part. passé, dépouillé de ses fleurs; enlevé, arraché, en parlant de fleurs:

Toutes flors sont *desflorees* et violees. (*Merlin*, B. N. 19162, fᵒ 72ᵃ.)

— A qui on a fait perdre sa virginité:

Pucelles *deflorees*. (1464, *Ord.*, XVI, 309.)

DEFOLIATION, s. f., chute des feuilles avant la saison.

— Exfoliation:

J'applique (dit Guydon de Chauliac) apres le cautere de l'huille rosat avecques le blanc d'œuf par trois jours, et les autres jours avecques ung jaulne d'œuf, et apres du beurre avecques du miel rosat, et par dessus un mundificatif jusques a la *defoliation* de l'os. (TAGAULT, *Inst. chir.*, p. 460.)

DÉFONCER, mod., v. DESFONSER.

DEFORMATION, s. f., altération de la forme:

A la rasure de la teste s'ensuyvent .III. choses, conservation de mondice, *deformacion*, denudacion. (J. GOULAIN, *Ration.*, B. N. 437, fᵒ 60ᶜ.)

DEFORMER, v. — A., altérer dans sa forme:

Quant un bon proces vient en fourme
Et je perçoy c'on le *defourme*,
Je y puis bien tellement ouvrer
Qu'il puet sa fourme recouvrer.
(G. MACH., *Poés.*, B. N. 9221, fᵒ 50 rᵒ.)

— Réfl., s'altérer dans sa forme:

Chaucuns aubres ensi *se deforme*.
(*Rose*, Vat. Chr. 1858, fᵒ 53ᵇ.)

DÉFOURNER, mod., v. DESFORNER. — **DÉFRAI**, **DÉFRAYER**, mod., v. DESFREI, DESFREIER. — **DÉFRICHEMENT**, **-CHER**, mod., v. DESFRICHEMENT, -CHIER. — **DÉFRONCER**, **DÉFROQUE**, **DÉFROQUER**, mod., v. DESFRONCIER, DESFROQUE, DESFROQUER.

DEFUNT, adj., qui a quitté la vie:

Feu Jehan le Bleu et *deffunde* Jehanne sa femme. (1371, *Reg. du chap. de S. J. de Jerus.*, A. N. MM 29, fᵒ 41 rᵒ.)

Troylus... avoit donné sa seur a femme au *deffunct*. (*Perceforest*, IV, fᵒ 26 rᵒ.)

Salut des ames des vivants et des *defuncts*. (1461, *Ord.*, XV, 207.)

De corps *deffunct* et trespassé.
(*Act. des apost.*, I, fᵒ 34ᵇ.)

DÉGAGER, mod., v. DESGAGIER. — **DÉGAINER**, mod., v. DESGAINER. — **DÉGARNIR**, mod., v. DESGARNIR.

DEGAST, mod. dégât, s. m., dommage causé par une cause violente:

Cils de Toulouse se plaignoient pour les *degats* et le grand dommage qu'ils (ceux de

Lourdes) leur faisoient. (Froiss., II, iii, 8, Buch.)

Sur les *degas* des bois. (1417, *Denombr. du baill. de Cotentin*, A. P 304, f° 131 v°.)

Quelle perte et *desgatz* desdits meubles il a receu. (*Rem. des esch. à Ch. IX*, Arch. mun. Metz.)

— Dilapidation :

Quant au *degast* et a la dissipation, tant des biens que des habits, on a beau faire et reiterer si souvent tant de beaux edits sur les vivres, et mesmement sur les habits, sur les draps et passemens d'or et d'argent, si on ne les fait estroitement observer. (*Disc. sur les caus. de l'extresme cherté*.)

Cf. II, 471ᵃ.

DÉGAUCHIR, -CHISSEMENT, mod., v. Desgauchir, -chissement. — **DÉGEL, DÉGELER**, mod., v. Desgiel, Desgeler.

DEGENERANT, adj., qui dégénère :

Ma femme, non *degenerante* de ceste commune entreprinse... (Rab., *Tiers livre*, ch. xviii.)

D'esprit et corps est d'illustre nature
Sans se monstrer en riens *degenerante*.
(*Apolog. de Nic. Glotelet pour Cl. Marot*, dans les *Œuv. de Marot*, éd. 1731.)

DEGENERATION, s. f., fait de dégénérer :

Aussi excusoient les anchiens les adulterations des nobles dames, et les princes anoblissoient leurs generations et clarifioient leurs *degenerations*. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, IX, ii, 21.)

Comme d'une *degeneration* des sens. (La Bod., *Harmon.*, p. 197.)

Car ne seroit un grand signe de *degeneration* de la vertu antique, si... (Lanoue, *Disc.*, p. 399.)

DEGENEREMENT, s. m., dégénération :

En ceste necessaire emanation et *degenerement* d'affection consiste l'empire de le necessité. (La Boderie, *De l'honn. Am.*, p. 183.)

DEGENERER, verbe. — N., perdre les qualités de sa race ; par ext., se changer en mal :

Nos rois commencerent a *degenerer* de la vertu de leurs predecesseurs. (Fauchet, *Antiq. gaul.*, V, 14.)

Je n'ay point deliberé de *degenerer* a la race de mes predecesseurs, qui ont esté de tout temps nobles et fort renommez. (Lariv., *Nuicts*, 4ᵉ nuict, fab. I.)

Tous deux tres braves et vaillans gentilshommes, ne *degenerans* nullement a leur brave et valeureuse race. (Brant., *Grands capit. fr.*, Montl.)

Brave, certes, et vaillant jeune homme, et qui ne *degeneroit* nullement a ses vaillans predecesseurs de ceste noble race de Grantmont. (Id., *D'aucuns duels*, 2ᵉ disc., p. 753.)

— Par extens., rester au-dessous de :

Ce que tu pourras aisement recognoistre au tiltre mesme de ce livre, que l'ambition de n'estre estimé ambitieux par l'usurpation du tiltre d'annales ou d'histoires, m'a faict qualifier du nom de memoires : nom qui me rendra d'autant plus excusable si tu y trouves quelque chose qui *degenere a* la grandeur et au merite de la matiere. (Du Villars, *Mém.*, à Mgr le duc de Seuilly, au lect.)

— Réfl., même sens :

Prince puissant, quant de ce val decede
Et laisse filz qui du tout luy succede,
En vie et meurs, sans *se desgenerer*
De ses vertus, l'ung fait l'aultre honorer.
(*Rec. somm. de la Chron. fr.*, Vat. Chr. 864, xviᵉ s., dans *Not. et extr. des mss.*, XXXIII, 70.)

— A., faire dégénérer :

Je m'esbahis comme envie et rancune
Degenerent nobles cueurs et hardys.
(J. Bouchet, *Regnars traversans*, f° 67ᶜ.)

DEGINGANDER, v. a., donner un air comme disloqué à sa taille, à son attitude, à sa marche :

Escarbouillez, escartelez, debezillez, *dehinguandez*, carbonnadez ces meschans hereticques. (Rab., *Quart livre*, ch. liii.)

DÉGLACER, mod., v. Desclacier. — **DÉGLUER**, mod., v. Desgluer.

DEGNIER, mod. daigner, v. n., consentir à qqch. qu'on regarde comme digne de soi :

Tuit oram que por nos *degnet* preier.
(*Eulalie*, 26.)

Sor Alexandre al rey d'Epir
Qui hanc no *degnet* d'estor fugir.
(Alberic, v. 41, P. Meyer, *Alex.*, p. 4.)

A fol omen ne ad escueyr
No *deyne* fayr regart semgleyr.
(*Ib.*, v. 78, p. 7.)

Mais tant le trueve et orgoillos et fier
Que contre lui ne se *deigna* drecier.
(*Coronem. Loois*, 1889.)

Li Troiens ne s'en sent mie,
Ne li est guaires de ma vie,
Guarder ne *deigne* cele part.
(*Eneas*, 8165.)

De la cort pairt, ne *dignet* congié querre.
(*Les Loher.*, fragm. Châlons, v. 200, Bonnardot.)

Mais ains au roi n'en *dignerent* parler.
(*Ib.*, ms. Montp., f° 161ᵃ.)

De totes pars vont Guion envair,
Et li vassals ne lor *digna* guencir.
(Raimb., *Ogier*, 7699.)

Li leus bosa le hireçon
E cil s'ahert a sun grenon,
A ses lafres s'est atakiez
Et od ses brokes afichiez
U il volsist, u il *dengnast*.
(Marie, *Fab.*, LXII.)

Et chil ki laiens estoient ne lor *daignierent* respondre. (H. de Valenc., § 635.)

Ki si gentil mecine li *deniat* ensenier.
(*Poème moral*, 207ᵈ, Cloetta.)

Il ne la *doinea* panre a pres ne a moilier.
(*Floov.*, 714.)

Son subjest, je ne *dagneroye*,
J'ay gens assez pour me deffendre.
(*Mist. du viel Test.*, II, 223.)

Il (Jean) vecut si peu que la pluspart des historiens n'*ont* pas *daigné* de le mettre dans le nombre des rois, faisant succeder a Louis Hutin, son frere Philippes surnommé le Long. (Vuls., *Homm. ill.*, Gaucher.)

Cf. Digner, II, 714ᵃ.

DÉGOISEMENT, DÉGOISER, mod., v. Desgoisement, Desgoisier. — **DEGOLLER**, v. Decoller. — **DÉGONFLER**, mod., v. Desgonfler. — **DÉGORGER**, mod., v. Desgorgier.

DEGOTEMENT, mod. dégouttement, s. m., action de tomber goutte à goutte ; ce qui dégoutte :

Gutamen, *degoutemant*. (*Gloss. de Salins*.)

Degouttement de pluye. (*Jard. de santé*, II, ii.)

DEGOTER, mod. dégoutter, verbe. — N., tomber goutte à goutte :

Li ciel *deguterent* de la face de Deu. (*Psaut.*, Cambridge, LXVII, 9.)

Li sans jus en *degota*.
(Chrest., *la Charrette*, 1147.)

Car il si durement suoit
Que tous ses cors en *degoutoit*.
(Id., *Perceval*, 1605.)

Receus fu li sancs qui en *ert degutez*.
(*Th. le mart.*, 153.)

Il font autel com les gotieres,
Qui *degoutent* par les charrieres.
(Guiot, *Bible*, 2338.)

Gotes de miel *degotent*.
(G. de Coinci, *Mir. N.-D.*, ms. Brux., f° 3ᶜ.)

Lor *degoutoit* par mi les malles.
(Mousk., *Chron.*, dans Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 434, 37.)

Li sans li *degoutoit* contreval le cors. (*Vie des per. herm.*, B. N. 422, f° 122ᶜ.)

A Hector *degoutoit* la sueur parmy le menton d'angoisse et de douleur. (C. Mansion, *Bibl. des poët. de metam.*, f° 136 r°.)

— Fig. :

Hé dea, s'il ne pleut, il *desgoute*.
(*Pathelin*, p. 93, Jacob.)

— A., verser goutte à goutte, verser par gouttes :

Tramet ça lo lazer et di li que me *degosteit* .i. gota d'aigui a son doi en ma bochi. (*Pass. S. Johan*, B. N. 818, f° 165 r°.)

Ung œil sur celle roche avoit qui *degouttoit*
Gouctes d'eau.
(G. de Digullev., *Pelerin. de la vie hum.*, Ars. 2323, f° 125 v°.)

La dicte Ysabiel s'est entremise et meslee de regarir gens langoureulx et entechies de certaines maladies, en les baignant en .ix. paires d'eauwes de .ii. rivieres ou fontaines, et puisans contremont, en y mettant de l'eaue de fons benoites, et *degoutant* certaines goutes de candeilles benite. (28 fév. 1458, *Reg. de la loy*, 1442-1458, bans a tousjours, Arch. Tournai.)

Dictes moy ou elle demeure.
Par le sang que Dieu *degouta*.
Se je puis, ja ne m'eschapora.
(*Moral. d'ung emper.*, Poés. fr. des xvᵉ et xviᵉ s., t. III.)

Vase qui *degoutte* son eau. (Du Bellay, *Œuv.*, 1569, III, f° 75 v°.)

Voicy la nourrisse enragee
A qui fault boire les matins,
Pour mieulx disposer ses tetins
A *degouter* force de lait.
(*Le Debat de la nourr. et de la chamber.*, Anc. th. fr., II, 426.)

Qui jette et *degoute* la poix. (Jun., *Nomencl.*, p. 107.)

— *Degotant*, part. prés., qui dégoutte :

Les enseignes a or batues
S'en issent des cors *degutantes*,
Descolorees et sanglantes.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 9517.)

dégourdir, mod., v. Desgourdir. — **dégoût**, **dégouter**, mod., v. Desgost, Desgoster. — **dégouttement**, **-tter**, mod., v. Degotement, -oter.

degradation, s. f., action de dégrader qqn ; état de celui qui est descendu très bas, moralement :

Degradation legitime. (1486, *Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 85ᵇ.)

Assez a tous appert
Qu'en rien qui soit, tu n'es docte, n'expert
Sinon pour faire accumulation
De vitupere en *degradation*
De ceulx qui sont vrays enfans de Mercure.
(*Apolog. de Nic. Glotelet pour Cl. Marot*, dans Cl. Marot, *Œuv.*, VI, 153, éd. 1731.)

degradement, s. m., action de dégrader :

Disant mon dit sieur l'admiral qu'il le falloit traicter ainsi pour servir d'exemple a ceux qui, ne pouvans estre induictz par l'honneur a bien faire, qu'ilz le fussent par la craincte du supplice ou du deshonneur ou *desgradement* des armes. (Brant., *Capit. fr.*, d'Aussun, IV, 24.)

Cf. II, 475ᵇ.

degrader, v. a., faire descendre qqn du grade, de la dignité qu'il occupe :

K'il *seit degradez*.
(Garn., *S. Thom.*, B. N. 13513, f° 79 v°.)

Et puis *est degradé de* l'ordre de prestrise. (*Coust. de Norm.*, f° 160 r°, éd. 1483.)

dégrafer, mod., v. Desgrafer. — **dégraisser**, mod., v. Desgraissier.

degré, s. m., chacune des marches d'un escalier servant à monter ou à descendre ; gradin :

Suz tun *degret*.
(*Alex.*, xiᵉ s., str. 44ᶜ.)

Et si montet d'eslais toz les marbrins *degrez*
Et vint al patriarche, prist li en a parler.
(*Voy. de Charlem.*, 133.)

Par les *degrez* jus del palais descent.
(*Rol.*, 2840.)

El devale les *degrez*
Et li chevals fu aprestez.
(*Eneas*, 1491.)

Tos les *degres* a la posterne vint.
(*Loh.*, ms. Berne 113, f° 11ᵈ.)

Vers le palais est ales
Il en monta les *degres*.
(*Auc. et Nic.*, 7, 6.)

A uns *degrez* s'est ahurtez
Ki el rocher sunt entaillez.
(*Vie de saint Gilles*, 1281.)

Il descendi par un *degré;*
Sun chamberlein a apelé.
(Marie, *Lais*, Guigemar, 699.)

Si descendi soz lo pin, au *degré*.
(*Mort Aymeri*, 501.)

Nus ne puet ouvrer es mestiers devant diz puis nonne sonee a Nostre Dame en charnage, et en quaresme au semedi puis que vespres soient chantees a Nostre Dame, se ce n'est a une arche ou a un *degré* fermer. (Est. Boil., *Liv. des mest.*, 1ʳᵉ p., XLVIII, 10.)

Et doient tenir messire li evesques et voweis lor annalz plais sus les *degreis* en chambre. (*Drois de la vowerie di Montigny*, ms. Metz 46, p. 124.)

Je revieng, et vous acertain
Le fol gist empres, ce sachies,
De vostre chien qui s'est couchiez
Soubz le *degré*.
(*Mir. de N. D.*, VII, 53.)

Pour faire la charpenterie du *degré* par ou l'on monte dans la chambre le roy, mettre une sole de .xviii. piez de lonc et asseoir les pas d'iceluy *degré*. (1340, *Reparations faites au château de Breteuil*, ap. Havard, *Dict. de l'ameubl.*, t. II, col. 56.)

C'est assavoir ressaner et mettre a point le montee de pierre par le quelle on monte en le dicte tour, et refaire le darrain *degret* d'icelle montee par amont. (27 août 1399, chir., A. Tournai.)

Pour faire ung *degré* de pierre en la tour ou villain. (*Compt. de Girart Goussart*, 1400-1402, fortification, I, A. mun. Orléans.)

Je montay sans compter les *degrez*.
(Coquillart, *Monologue de la botte de foin*, ap. Havard, *Dict. de l'ameublement*, t. II, col. 55.)

En la salle ou fut faict ledit banquet, y avoit l'un des beaux buffectz que je viz jamais, car il estoit a neuf *degrez*, garnis de couppes, flacons, cuves de deserte, potz, eguyeres d'or et d'argent, chacun *degré* de .xv. pieces. (29 septembre 1502, *Diner pour le couronnement d'Anne de Foix*, ap. Havard, *Dict. de l'ameublement*, t. II, col. 55.)

Depuis descendismes ung *degré* marbrin sous terre. (Rab., *Pant.*, liv. V, ch. xxxv, éd. 1564.)

Je l'ay veu... ne monter guere en sa chambre sans s'eslancer trois ou quatre *degrez* a la fois. (Mont., l. II, ch. ii, p. 219.)

— Fig., rang, place :

Si j'eusse escrit en grec, ou en latin, ce m'eust esté un moien plus expedient pour acquerir quelque *degré* entre les doctes hommes de ce royaume. (Du Bell., *l'Olive*, au lect.)

Pourte honneur a celuy qui tient quelque *degré*
En l'eglise de Dieu...
(Fr. Perrin, *Quatrains*, f° 28, éd. 1587.)

— Fig., acheminement :

La ruine des uns est un *degré* a la ruine des aultres. (8 mai 1585, *Lett. miss. de Henri IV*, t. II, p. 54.)

— *De degré en degré*, graduellement :

Cele *de degré en degré*
Li dist comment la chose ala.
(Gerard d'Amiens, *Escanor*, 16536.)

degrever, v. a., décharger :

Soit degravez de ses missions. (1319, A. Frib., aff. eccl., n° 2.)

Cf. II, 475ᶜ.

dégrossir, **-issement**, mod., v. Desgrossir, -issement.

deguerpissement, s. m., action de déguerpir, d'abandonner :

Alienacion et devesture, quittance et *degarpissement*. (1308, A. N. S 90, pièce 30.)

Ce *deguerpissement* des barbes. (Cholieres, *Apres disnees*, f° 202 v°, éd. 1587.)

déguiser, mod., v. Desguisier.

dehors, prép., à l'extérieur de :

... *Dheors* la citei.
(*Brut*, ms. Munich, 3307.)

Signeur, nous .v. ferons la dedens no entree,
Ly aultre demoront *dehor* le tente lee.
(*H. Capet*, 2558.)

Je suys *dehors* de prison et de peine.
(Marg. de Nav., *Dern. poés.*, p. 163, *Prisons*, Ab. Lefranc.)

— Adv., à l'extérieur :

Ainsi fut René, le roy bon,
Et le duc Jehan qu'estoit son filz,
De Naples par leur trayson
Chassez *dahors* et expellis.
(Guilloche, *Proph. de Ch. VIII*, p. 38.)

— *Au dehors*, même sens :

Quant li plera, tu enterras,
Quant non, *au dehors* te serras.
(*La Clef d'amors*, 1821.)

— *Au dehors de*, à l'extérieur de :

Au dehors de le porte Saint Martin. (1505, *Exéc. test. de Jeh. Cappelier*, A. Tournai.)

— S. m., partie extérieure :

Le *dehors* de ladite ville (d'Augsbourg) est extremement beau. (*Voy. de M. de Rohan*, p. 18.)

— Ouvrages extérieurs qui défendent une place :

M. le marquis de Filleroy fera camper tout le reste des trouppes dans les *dehors*, a cause de la peste. (Richelieu, *Corr.*, 5 juill. 1630, III, 734.)

A mettre Geneve en estat d'estre un des *dehors* de la France. (13 janv. 1629, Id., *Lett.*, III, 181.)

Cf. Defors, II, 467ᵃ.

dei, v. Dé.

deien, mod. doyen, s. m., dignitaire ecclésiastique, par ext., celui qui est le plus âgé :

Ses *deiens* est.
(*Th. le mart.*, 38.)

Par quoi li deables atise
Et les avesques et *diens*.
(*Paraph. du Ps. Eructavit*, Brit. Mus., add. 15606, f° 30ᵃ.)

Qui velent avoir le non de *daiens* ou de gardes d'aucune seinte assemblee. (*Code de Justin.*, B. N. 20201, f° 9d.)

Il puet appeler de degré en degré, si come dou *dien* de l'evesque a l'arcevesque, et de l'arcevesque a l'apostole. (Beaum., *Cout. de Beauv.*, LXI, 65.) Var., *doien.*

Li *dienz* et li capitres. (1264, chap. Noyon, A. Oise, G 1910.)

Au *dien* et au capitre. (*Ib.*)

Raimont, onerable *dehein* d'Angolesme. (1269, *Lett. de Jeanne de Fougeres,* B. N. 805, f° 96.)

Cf. Doien, II, 735a.

deienné, mod. doyenné, s. m. et f., dignité, juridiction et habitation d'un doyen :

Li doiens qui la *doienneit* panroit. (*Pr. de l'hist. de Metz*, III, 213.)

En la *deané* de Saci. (1277, *Cart. de Jouarre*, B. N. 11571, f° 52 r°.)

Eveschiez ou abeies ou *diennez.* (Laurent, *Somme*, B. N. 22932.)

Albeies ou *deenez*. (Id., *ib.*, B. N. 938, f° 18 v°.)

Ou *deané* de Beaumont. (1281, *Livre blanc*, DX, ms. du Mans.)

Ou *daenné* de Beumont. (*Ib.*, DXI.)

Li *diennes* estoit vagues. (1295, *Du dien et du seneschal*, Mém. de Vermand., II, 817.)

Du *deanné* de Paris. (1303, A. N. S 209, 28.)

Li dit nobles ont transporté a nous, doien et chapitre ou non de nostre dite eglise, et pour le *doianné* d'icelle,... un sextier de froument. (1309, A. N. JJ 41, f° 55 r°.)

Au *doiané* de l'eglise. (*Ib.*, f° 58 r°.)

Puet et doit avoir li doyens pour cause de son *doyné* a Reins, ou ban de l'arcevesque, sincq bourgoix, soit homme, soit femme, appelles povres S. Rigobert. (1384, *Arch. admin. de Reims*, IV, 597, Doc. inéd.)

Prieurez, *doyennez*. (1461, *Remonstr. du Parlem.*)

Cf. Doiené, II, 735c.

deificateur, s, m., celui qui déifie :

> Ses *deificateurs* (de l'amour).
> (Sibilet, *Par. c. l'Am.*)

deification, s. f., action de mettre au rang des dieux :

La premiere eut nom quirinale pour tant que le temple de Romulus nommé Quirinus apres sa *deification* estoit empres. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10510, II, f° 106 v°.)

Voyez un peu ce bastelage des *deifications* anciennes. (Mont., l. II, ch. xii, p. 345.)

deifier, v. a., placer au nombre des dieux :

Deifico, *deifier*. (*Cathol.*, B. N. l. 17881.)

Et est icelle (humaine nature) moult hault eslevee et *deifiee*. (*De vita Christi*, B. N. 181, f° 17 v°.)

> D'avoir vertu, qui l'homme *deifie*.
> (G. Corrozet, *le Rossignol.*)

— *Deifié*, part. passé, au sens de divin :

> O sainte ame *deifiee*.
> (J. de Meung, *Tres.*, 745.)

Œuvre *deifiee*. (Courcy, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f° 10 r°.)

deifique, adj., divin, procuré par l'intervention divine :

> Si nous dresse grant gloire *deifique*.
> (*Mist. du viel Test.*, V, 231.)

> Depuis les nobles eglises magnifiques
> Jusques au temps de saint Loys *deifiques*.
> (A. de La Vigne, *la Louenge des roys de France*, f° 50 v°.)

> C'est vie *deifique*.
> (*Eurialus et Lucr.*, f° 10 r°.)

Que Balaam estoit prophete phitonicque, non *deificque*. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10510, II, f° 12 v°.)

> Qu'ilz ont enfin louenge *deifique*.
> (*Contredictz de Songecreux*, f° 62 r°.)

Princesses *deificques*. (Le Maire, *Illustr.*, I, 33.)

> Par les moyens du vouloir *deifique*.
> (*La Paix faicte a Cambray*, 1508, p. 7.)

> Corps *deificque*.
> (Id., *ib.*, p. 19.)

> Cet oysel *deifique* (le pélican).
> (Cl. Marot, *De la passion de N. S. J. C.*, p. 275, éd. 1596.)

> Visages *deifiques*.
> (Id., *Temple de Cup.*, p. 2.)

Ha pour manoir *deificque* et seigneurial il n'est que le plancher des vaches. (Rab., *Quart livre*, ch. xviii.)

deis, mod. dais, s. m., table, estrade; couronnement en forme de pavillon qui surmonte un autel, un trône, une table :

> Mais Fromons fait les *dois* appareiller ;
> Les napes metent serjant et escuier :
> Cui il plaira des or poura mengier.
> (*Garin le Loh.*, 2e chans., XXXVI.)

> Li *deis* est abatuz, li mangers est versez.
> (Th. de Kent, *Geste d'Alex.*, B. N. 24364, f° 5 v°.)

Et se leva de le table par si grant air, k'il trebucha par terre le maistre *dois* u il seoit. (H. de Val., § 650.)

Tant atandit Ypocras que les napes furent mises desus les *dois*, si s'assist li empereires a souper et sui chevalier. (*S. Graal*, B. N. 2455, f° 150 r°.)

> Des mes dont i ot plus de vint
> Chargent et coevrent tot le *dois*.
> (R. de Houd., *Meraugis*, ms. Vienne, f° 9a.)

Item au dit siege a quinze povres souffisamment pelez, qui sont les premiers assis et servis, a un *doys*, des plus riches hommes. (1332, *Stat. de la confr. de S. Paul*, ap. Duc., *Digitus.*)

Cinq *doiz* avoit en la sale, plains de princes et de barons, et autres tables partout, trois dreçouers, couvers de vesselle d'or et d'argent, et estoyent les deux grans *doiz* et les dreçoueres fais de barrieres a l'environ, que l'en n'y pouoit aler, fors par certains pas qui gardez estoyent par chevaliers a ce ordonnez. (Crist. de Piz., *Charles V*, 3e p., ch. xli.)

A l'autre *doiz*, au plus pres, se seoit le duc de Saxongne. (Id., *ib.*)

deiste, s. m., partisan de la doctrine qui reconnait l'existence de Dieu par le seul témoignage de la raison :

Les uns sont du tout atheistes (qui s'appellent aujourd'huy *deistes*, maugré qu'on en ait, par une figure qui se nomme antiphrase). (H. Est., *Apol.*, p. 118.)

deit, mod. doigt, s. m., chacune des parties distinctes et mobiles qui terminent les mains et les pieds de l'homme et de la femme :

Del *dei* apres le polcier. (*Lois de Guill.*, 13.)

> Li uns le mostre a l'altre al *dei*.
> (*Eneas*, 716.)

> Dont a prise Elioxe par les *dois* c'ot vautis,
> Si le dona Lotaire, et li S. Esperis
> Lor doinst joie et honor a lor vie tos dis.
> (*Naiss. du Cheval. au Cygne*, 432.)

> Desor s'espalle li a son *deit* assis.
> (*Coronem. Loois*, 1686.)

> L'un a l'autre la mustret al *dei*.
> (*Vie de saint Gilles*, 1841.)

> Ne metrai pas por lui mon *doit*
> S'il n'est parfais en carité.
> (Renclus, *Carité*, lvii, 11.)

Chascuns le monstre au *doi*. (Phil. de Nov., .iv. *tens d'age d'homme*, § 136.)

> Ses blanches mains, ses *doigts* lons et tretis.
> (Gui, chat. de Couci, *Chans.*, V.)

> Od mei
> Vostre *dei*.
> (*Lai du Desiré*, p. 24.)

> Se tes *doiz* sont mal aggreables
> Ou tes ongles nient couvenables.
> (*La Clef d'amors*, 251.)

Le petit *doit* de la droite main. (21 févr. 1396, *Reg. de la loy*, 1393-1401, A. Tournai.)

> Qui coupe son *doit*, il se blesce.
> (J. Le Fevre, *Matheolus*, III, 1991, Van Hamel.)

De la longueur d'un *doid*. (*Jard. de santé*, I, 24.)

> Plus n'estes riens, chascun vous monstre au *doigt*.
> (Marg. de Nav., *Dern. poés.*, p. 140, *Prisons*, Ab. Lefranc.)

— Epaisseur d'un doigt :

Je donnois l'esperon a mon genet, qui sautoit un *doit* pres de leur fenestre. (Fr. d'Amboise, *Neapol.*, I, 3.)

— Fig., une petite quantité, un prix :

C'est une recepte... de laquelle il ne se faut servir tant qu'il y a un *doigt* d'esperance de reste. (Mont., l. II, ch. iii, p. 225.)

deité, s. f., divinité, nature divine :

> Par se *deited*.
> (P. de Thaun, *Liv. des creat.*, 637.)

> C'est une sole *deitiez*
> E une sole poestez
> E uns tut sols aoremenz.
> (Ben., *D. de Norm.*, II, 11161.)

> E cum il fu resuscité
> Par poer de sa *deité*.
> (*Ev. de Nicod.*, Trad. anon., 11.)

> La *deites* n'en fu pas mendre.
> (G. de Cambrai, *Barlaam*, p. 8.)



En plorant en merchie le haute *deitet.*
(*De S. Alexis*, 76, Herz.)

[Platon] ne vit pas la trine unité
En ceste simple trinité,
Ne la *deité* souveraine
Affublee de pel humaine.
(*Rose*, B. N. 1573, f° 160ᵉ.)

La *deité* ne morut pas en la crois. (JOINV., *Credo*, XXVII.)

Nous avons a prouver la *deité* du Fils et du S. Esprit. (CALV., *Instit.*, l. I, ch. XIII.)

Cf. II, 478ᶜ.

DEITIER, mod. doigtier, s. m., doigt de gant qu'on met pour couvrir un doigt; anc., baguette de bois recouverte de velours, sur laquelle on passait les bagues et anneaux, et qu'on enfermait ensuite dans un écrin qui lui-même portait le nom de baguier :

Ung *doitier* qui a .x. signez en anneaulx d'or : on premier a ung saphir entaillié, qui fait signet, a une teste d'omme ; on second y a un balay d'ung costé et une croix de reliques dessoubz, et de l'autre costé fait signet, entaillié d'or. (1420, *Invent.*, ap. Havard, *Dict. de l'ameublement*, t. II, col. 125.)

Cf. DOITIER 2, II, 737ᵇ.

DÉJA, mod., v. DESJA. — **DÉJUGER**, mod., v. DESJUGIER.

DELA, prép., plus loin que :

Dela les mons, ou pais d'oultre mer.
(EUST. DESCH., *Œuvr.*, III, 20.)

Il n'a, deça ne *dela* mer...
(ID., VI, 119.)

— *Par de dela*, loc. adv., plus loin :

Ele est trop fort par de deça
La mer l'enclot *par de dela*.
(CHREST., *Perceval*, ms. Montp., p. 74ᵈ.)

DELAI, s. m., temps donné pour faire qqch. :

Or feisons tost et sanz *delai*
Une biere chevaleresce,
Ne vos soit painne ne peresce.
(CHREST., *Erec*, ap. Bartsch, *Lang. et lit. fr.*, 227, 27.)

Obeissoient a leur loy
Sans coaction ne *deloy*.
(*Ysopet I*, fabl. LIX.)

Et dist que ainsi seroit fait sanz nul remede ne *deslay*. (*Enfances Vivien*, B. N. 796, 503, p. 70.)

Delai. (*Gr. charte de J. s. terre*, Bibl. de Rouen.)

Robert, foi que deves Marote !
Metes ceste cose en *delui*.
(A. DE LA HALLE, *li Gieus de Robin et de Marion*.)

Deloy.
(*Vie S. Grég.*, ms. Evreux, f° 143 v°.)

Sanz *deloi*. (1250, *Lett. du cte de Poit. a S. Louis*, A. N. J 890.)

Hastivement et sans *deloy*. (*Ord.*, I, 324.)

Par chascune journee que il seroient en defaut ou en *delai* d'acomplir les dites choses. (1305, *Ch. du garde de la prév. de Sens*, A. S.-et-Marne, E 42.)

... Et ly Franc sans *dellois*
Giettent caillaus et pierez...
(*H. Capet*, 1007.)

Et les autres s'en fuient esrant, sans nul *delois*.
(*Chron. des ducs de Bourg.*, 9756.)

Sans plus y faire difficulté ne mectre la chose en *delay*. (27 juill. 1468, *Lett. de Louis XI*, III, 245, Soc. hist. Fr.)

Puis fut disputé si c'estoit une injure de *delay* et atroce d'appeler par ces beaux noms un homme marié. (G. BOUCHET, *Serees* VIIII.)

Sur laquelle requeste sera accordé un seul *dilay* ou suspense de quinze jours. (1619, *Nouv. Cout. gén.*, t. II, p. 111ᵇ.)

DELAISSEMENT, s. m., action de délaisser ; abandon, cession :

Pour le quel amortissement et *delessement* fere. (1274, Bercé et la Hubaud., 30, Arch. Sarthe.)

Que cestes vente et quittance, bail et *delaissement*, et toutes les choses dessus dites il veullent loer, greer et confermer. (1307, B. N. l. 9785, f° 130 v°.)

Delessement. (*Ib.*, f° 183 r°.)

Et promistrent les dessusdiz mariez par leurs leaus creanz que contre le don, quittance et *delessement* des dis livres nuef deniers par. de rente par an ne vendront ne venir soufferront. (1311, A. N. K 38, pièce 8.)

Quittance, cessement, transportement et *delessement.* (1317, A. N. JJ 56, f° 30 r°.)

Mandemens de *dislayssement* des fois et homagez du roy d'Engleterre. (24 oct. 1360, *Couv. av. Ed. III*, Liv. des Bouill., XI, A. mun. Bord.)

.II. *dylaissement.* (24 oct. 1360, *ib.*, XIII.)

Deslayssemens des fois et homagez. (*Lett. d'Ed. III*, ch. XVI, Arch. Bord.)

Delaissiement, omissio. (*Gloss. gall.-lat.*, B. N. l. 7684.)

Ne porra li dis Quentins delaissier lesdites terres jusques ad ce que premierement il aroient paié le rente de l'annee en laquelle li dis *delaissemens* seroit fais. (1379, A. N. MM 30, f° 111 r°.)

Avons promis a faire les renunciations, transpors, cessions et *delaissemens* dessus dis. (FROISS., *Chron.*, VI, 11.)

DELAISSIER, mod. délaisser, verbe. — A., laisser dans l'isolement ; laisser, abandonner :

Enveiat li reis e desliad lui, li princes des pueples, e *delessad* lui. (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambridge, CIV, 20.)

Tant que constreinz par meintes feiz
De ses contes, de ses feoilz,
Qu'en lui ne *fust* si *delaisee*
Ne si perie sa lignee,
Preist femme, dunt eust eir...
(BEN., *D. de Norm.*, II, 8858.)

Gerpissons, *deleysons* et quitons. (1263, *Ch. des compt. de Dole*, C 116, A. Doubs.)

Il *a* vendu et otroié et deu tout *delessié* a... (1284, *Cart. du Bec*, LIII, A. Eure.)

Il *avoint* quitté et *delaysé* de tot en tot. (*Cart. des Vaux de Cern.*, A. S.-et-O.)

Tantost *delessie* seres ;
Quer non seut par desesperance.
(*La Clef d'amors*, 2790.)

Se il avenoit que je ou mes heirs *delessisson* la dite pieche. (1311, S. Wandr., A. S.-Inf.)

Que se le dit preneur ou ses heirs *delessoient* le bail desus dit que eus deleroient le contrepleige. (1313, *Cart. du chap. d'Evr.*, t. I, p. 308.)

Donne... et *dellesse.* (28 av. 1389, *Prév. d'Orl.*, la Madel., A. Loiret.)

Claix Sellart, cordewanier, a tousjours comme mauvaix, et pour ce que, lui qui est marié, *delaissant* sa femme, s'est desordonné par longue espace avec pluiseurs femmes. (12 fév. 1450, *Reg. de la loy*, 1442-1458, A. Tournai.)

De le requeste des beghines du grant beghinaige de ceste ville, adfin de ordonner que icelles qui, de leur auctorité, widront le dit lieu et beghinaige ayans demoré aucunes annees ou dit beghinaige, soient tenues de *delaissier* au dit lieu les biens qu'elles y auront apportez et qu'elles y auront au jour de leur partement. (22 août 1508, *Reg. des Consaux*, A. Tournai.)

Si le fils faict acquisition d'heritages, ou autres biens immeubles, et il decede *delaissant* a son enfant les dits heritages. (*Coust. de la vicomté de Paris*, ap. Ch. Du Moulin, *Coust. general. et particul. du roy. de France*, t. I, f° 9, 316.)

Fiefs *delaissez* par le trespas de leur oncle... (ID., *ib.*, f° 9 v°, 323.)

Et puis, ces malheureux qui ont fait tant de pas,
Qui tant ont pris de peines [nes
Pour gagner des tresors, *delaissent* leurs domai-
Aux mains d'un heritier qu'ils ne connaissent [pas.
(CHASSIGN., *Ps.*, XLVIII.)

Delaissez la toute faveur.
(GREVIN, *les Ebahis*, V, 4.)

J'ay eu en trois logis de soldats trente neuf,
Qui ne m'*ont delaissé* veau, brebis, poulle, n'œuf.
(DU VERD., *Omon.*)

Delaissant sa premiere façon de vivre, il ne s'habille plus qu'en berger. (URFÉ, *Astree*, II, 7.)

— Laisser une chose en l'état où elle est :

Et porra ledit Raisse, se boin lui semble hauchier ladite feniestre deux piez plus haulte, qu'elle n'est a present, en le *delaissant* en la largheur qu'elle est a present de machonnerie. (19 janv. 1457, *Chir.*, A. Tournai.)

Reservé celle [une fenêtre] qui est aupres de la cheminee, a laquelle *sera delaissié*, par en hault, la veue de trois bricques de haulteur, comme l'enseigne y est faicte. (10 oct. 1523, *Chir.*, Arch. Tournai.)

— N., cesser, négliger :

Donques, avare, cesse,
Cesse, avare, et *delaisse*
Tant de biens amasser.
(RONS., *Odes*, II, IV, Contre les avaricieux, *Œuv.*, p. 307.)

Les derniers estats furent teneus au commencement du regne du roy Charles VIII. Le roy Loys XII, son successeur, *delaissa* a les tenir, non pour tirer a soy plus grande puissance. (MICHEL LHOSPITAL, *Harangues et memoires*, 385.)

Cf. II, 480ᵃ.

DELAYABLE, adj., qui peut être délayé :

Terre *deslayable*. (De Clave, *Nouv. lum. philos.*, p. 476.)

DELAYEMENT, s. m., action de délayer, opération par laquelle on délaye :

Si ce *delayement* (de la bile) se fait au sang. (Dampmart., *Merv. du monde*, f° 75 r°.)

DELAYER, v. a., tremper dans un liquide :

(Corneline) Restance sanc, s'en le *delaie*,
De les membres, soit ne soit plaie.
(*Lapid. franç.*, p. 95.)

DELECTABLE, adj., qui délecte :

Chose *delectable*. (Laurent, *Somme*, ms. Soissons 210, f° 58ª.)

Sur les bords de ces *delectables* rivieres. (Urfé, *Astree*, I, 1.)

Cf. Delitable, II, 485ª.

DELECTABLEMENT, adv., d'une manière délectable :

Ilz vivent *delectablement*. (Oresme, *Politiq.*, 2ᵉ p., f° 22ᵈ.)

Cf. Delitablement, II, 485ᵇ.

DELECTATION, s. f., plaisir causé par qqch. qui délecte :

Le contentement et la *delectation* de l'oreille delicate. (H. Est., *Precell.*, p. 38, éd. 1579.)

Cf. Delitation, II, 485ᶜ.

DELECTER (se), v. réfl., savourer une jouissance :

Ma douce amour ou je *me delectoie*.
(Eust. Desch., V, 319.)

Cf. Delitier, II, 486ª.

DELEGANT, s. m., celui qui délègue, qui donne une délégation :

Selon les saincts canons, ils deussent avoir relevé et poursuivy leur appel gratatim, c'est assavoir dudit commissaire et delegué audit archevesque *delegant* et metropolitain. (7 juin 1456, *Ord.*, XIV, 386.)

DELEGATEUR, s. m., celui qui donne une délégation :

Dois savoir que se le *delegateur* avoit delegué et commis aucun et sur ce vaulsist le *delegateur* rappeller sa delegation. (Boutill., 2ᵉ p., f° 9ᵉ, éd. 1486.)

DELEGATION, s. f., action de déléguer :

V. ex. de Boutill. à l'art. précédent.

DELEGUER, v. a., charger qqn. d'une fonction en lui transmettant tout ou partie de son autorité :

Si les juges *sont deleguez*. (1426, *Cout. d'Anjou*, dans *Dict. gén.*)

David et aultres *delegeoient* leurs connestables assaillir cites et villes. (J. Molinet, *Cron.*, IX.)

— Léguer :

Faculté de *deleguier* pecune et autres choses fut donee aux voellans faire testamens. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10510, II, f° 68 r°.)

DELETERE, adj., qui met en danger la vie ou la santé :

Medicament *deletere*, c'est a dire veneneux. (Joub., *Gr. chir.*, p. 463.)

Venins *deleteres*. (La Frambois., *Œuv.*, p. 888.)

DELFIN, mod. dauphin, s. m., cétacé souffleur, de petite taille, à crâne bombé :

Desus ert volt d'un grant peison de mer,
Daufin le claiment cil qui[l] sevent nommer.
(*Rom. d'Alex.*, ms. Arsenal, v. 719, P. Meyer, *Alex.*, I, 56.)

Li escu de son col fu d'un poison marin,
L'escriture nos conte c'on l'apele *delfin*.
(*Enf. God.*, B. N. 12558, f° 39 v°, col. 2.)

Le sage homme Plinie nous dist en son livere qe un pesson est en la mier, grant de cors e greignour de curtesie, *delphyn* appellé. (Bozon, *Contes*, p. 67.)

Les *daufins* par la mer. (*Hist. de la terre s.*, ms. S. Om., f° 122ᵇ.)

Dophin. (1358, Péronne, ap. La Fons.)

— Adj., de dauphin :

Je ne ressemble aux nautonniers
Qu'au millieu des flots mariniers
Tu fis fondre les eaux marines
Les vestant d'escailles *dauphines*.
(Am. Jamyn, f° 222 r°, éd. 1577.)

— S. m., titre du fils aîné des rois de France :

Dalphin de Viennois. (*Ranç. de Jean*, p. 132.)

Le roy Charles et le *doffin* luy firent grant joie. (*Mém. de P. de Fénin*, an 1410.)

Charles, a ce temps appellé *dalphin* de Viennois. (1426, A. N. JJ 173, pièce 410.)

DELIBATION, s. f., action de prélever, de soustraire d'une manière quelconque, prélèvement sur la totalité des biens :

Delibation. Delibatio. (*Vocabularius brevidicus*.)

Le demandeur respond en premier lieu, que le boissellage estant payé par feu a raison d'un boisseau de bled par an, est un droict personnel, different de celuy de dixme, lequel est une *delibation* des fruicts, et un droict reel, qui se paye en espece, a raison de la quantité des fruits, et non par testes. (*Somm. des moyens de Mᵉ Sébast. de Coniac, abbé de Ste Croix, contre Mᵉ Pelletier, vicaire de S. Hilaire*, p. 15.)

Un grand philosophe, mademoiselle, l'opinion duquel je sui volentiers en ce que touche l'amour, a estimé que noz amès estoient comme une *delibation* du ciel, ou comme un petit fragmant de tout l'univers. (Cl. Turrin, *Œuv. poét.*, ép.)

DELIBERACION, mod. délibération, s. f., action de délibérer :

Quant l'en se parjure apenseement et a *deliberacion*. (Laurent, *Somme*, ms. Chartres, f° 1 r°.)

Cf. II, 483ª.

DELIBERATIF, adj., qui se rapporte à la délibération :

Avoir voix *deliberative* aux estats du peuple. (Bodin, *Rep.*, I, 6.)

Voix *delliberative*. (1597, *St. des apotic.*, Angoul.).

De l'avis *deliberatif* des gentilshommes et des notables de ladite ville. (1615, *Coul. de la ville de Furne*, I, xi.)

DÉLIBÉRATION, mod., v. Deliberacion.

DELIBEREEMENT, mod. délibérément, adv., d'une manière délibérée, hardiment, avec résolution ; après en avoir délibéré :

Lesquelz d'une partie et d'autre pour ce assemblez ont grandement et *delibereemen*t eu advis de ce qui estoit a faire. (16 sept. 1418, *Ord.*, X, 473.)

Peché a *deliberement*
(*Mist. du Viel Test.*, 1386.)

Aprez grans debas, tout consideré conclurent ensamble *delibereement* que... (Wavrin, *Anchienn. cron. d'Englet.*, t. I, p. 238, Soc. de l'hist. de Fr.)

Il se leva et se presenta fort *delibereement*. (Amyot, *P. Æm.*, 24.)

DELIBERER, verbe. — A., peser le pour et le contre sur une question ; décider :

Il (le roi) *delibera* de ne combatre point. (Comm., I, 3, p. 20, Chantelauze.)

Deliberay si fort m'eslongner d'elle.
(Cl. Mar., *Temple de Cup.*, p. 3, éd. 1596.)

Si je ne les trouve, je *delibere* me tuer moi mesme. (Lariv., *Com. des Esprits*.)

— Réfl., même sens :

Se delibera (le comte de Charolais) aussi de marcher au devant de lui. (Comm., I, 3, p. 18, Chantelauze.)

Il *se delibere* de lire a la ministrerie. (B. Desper., *Nouv.*, p. 206.)

— *Deliberé*, part. passé et adj., décidé :

Deliberé de les assaillir pour les contraindre de venir au combat, si d'eux memes ils n'y vouloient venir. (Amyot, *Cimon*.)

Je ne suis pas *deliberé* de vous forger autres nouveaux passe temps. (Mont., l. I, ch. xix. p. 44.)

— Qui a de l'assurance, qui ne montre pas d'hésitation dans ses actes et ses paroles :

Laquelle estoit jeune, belle, gentille et fort *deliberee*. (Lariv., *Facet. nuicts de Strap.*, VIII, ii.)

— *De propos deliberé*, par une résolution bien réfléchie :



Ledit Druet, *de propos deliberé*, estoit environ l'eure du disner entrez en la maison de son dit oncle. (14 décembre 1451, *Reg. de la loy*, 1442-1458, chapitre, A. Tournai.)

DELICAT, adj., qui est d'une finesse exquise :

Ceste puchelle sacre,
Pas ne faisoit ouvrages *delicats*.
(CL. MAR., *Met. d'Ov.*, II, p. 75, éd. 1596.)

— Que sa finesse rend à peine perceptible :

Comme un trait d'une pointe tres *delicate*. (MONT., liv. I, ch. XXV.)

— Qui présente des nuances subtiles, embarrassantes :

Epicurus, duquel les dogmes sont irreligieux et *delicats*, se porta en sa vie tres devotieusement et laborieusement. (MONT., l. II, ch. XI, p. 275, éd. 1595.)

DELICATEMENT, adv., d'une manière délicate :

Juno... s'appuyoit *delicatement* sur l'espaule de l'une d'icelles. (LE MAIRE, *Illustration des Gaules*, l. I, 31, p. 99, éd. 1549.)

Un jeune homme trop *delicatement* vestu. (CALVIN, *Instit.*, 305.)

DELICATER (se), v. réfl., se traiter avec délicatesse, avec noblesse :

Ils *se delicatent*, ils rient, ils celebrent en l'honneur de leur pere la feste du vin. (*Merlin Cocc.*, XIV.)

Tant amatrices d'elles mesmes et tant soucieuses de *se delicater* et se plaire seulles en elles mesmes. (BRANT., *des Dames*, IX, 722.)

DELICATESSE, s. f., qualité de ce qui est délicat :

Ostez luy toute mollesse et *delicatesse* au vestir et coucher. (MONT., l. 1, ch. XXV, p. 94.)

La saveur mesme et *delicatesse* se trouve... en divers fruicts. (ID., l. 1, ch. XXX, p. 120.)

DELICE, s. m. et f., jouissance exquise :

Meis cist travauz li est *delice*,
Qu'elle ne puet estre lassee.
(CHREST., *Clig.*, 4576.)

Por chou k'il le veut empegier
En le fin par fole *delisse*.
(RENCLUS, *Miserere*, CCLXVI, 8.)

— Source de jouissances exquises :

Il m'envoya en l'armee de ce grand Merovee la *delice* des hommes. (URFÉ, *Astree*, I, 3.)

DELICES, s. f. pl., même sens que le sing. :

Si sui pechiere oultre mesure,
Ki de *delises* n'ai mais cure.
(*S. Greg.*, dans Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 90, 9.)

En terre de *delicies* plaine.
(*Cant. des cant.*, ms. du Mans, f° 60 r°.)

Comme tu ies bele en tes *delises*. (*Bible*, B. N. 901, f° 10c.)

Telz *delices* li porras querre
Qu'entretant s'i delietera.
(*La Clef d'amors*, 3110.)

— Loc., *avoir en delices, estre en delice*, se complaire en l'amitié de qqn, l'avoir pour favori :

Et le fit mettre tout debout en une salle pour combattre en estoquade contre un petit nain qu'on luy avoit donné, et qu'il *avoit en delices*. (BRANT., *Rodomont. espaign.*, t. II, p. 37, Buch.)

Monsieur de Vendosme qui pour lors *estoit en delice* a Sa Majesté. (VAUQ. DES YVET., *Instit. du Prince*.)

DELICIOS, mod. délicieux, adj., où l'on trouve des délices ; qui flatte le sens du goût, de l'odorat :

D'arbres, de flurs *delicius*.
(*S. Brandan*, 1738.)

O rose tres *deliciouse*.
(RENCLUS, *Miserere*, CCLXI, 4.)

En trop *delicieu(r)s* mengiers.
(*Vie des Pères*, ms. Chartres 371, f° 115 r°.)

Se ta dame *deliciouse*
Est au premier trop orgueillouse.
(*La Clef d'amors*, 1177.)

— Qui se plaît aux délices :

Mes filles, le dyable est subtil,
Et la chair est *delicieuse*,
De plaisir avaricieuse.
(*Act. des apost.*, vol. II, f° 108b.)

Cf. DELICIEUS, II, 483c.

DELICIOSEMENT, mod. délicieusement, adv., d'une manière délicieuse, dans les délices :

Car ceste est, je nen doubte mie,
Delicieusement nourrye.
(*Griseldis*, 2445, H. Grœneveld, *Ausg. und Abhandl.*, LXXIX.)

Deliciousement. (*Serm.*, XIIIe s., ms. Poit. 124, f° 6 v°.)

Vivre *delecieusement*. (*Vie sainte Savine*, B. N. 988, f° 50b.)

Pour ce qu'ilz voulent fort *deliciosament* a leur plaisir. (22 juill. 1406, *Reg. de la jur.*, III, A. mun. Bord.)

Ses sens se troublerent *delicieusement*. (LE MOULINET, *les Agreables diversitez d'amour*, p. 285, éd. 1613.)

DELIER, mod., v. DESLIER.

DELINEATION, s. f., tracé au trait :

Faire la description et *delineation*. (AMYOT, *Œuv. mél.*, t. V, p. 261, éd. 1820.)

DELINEER, v. a., tracer le contour d'un objet au trait.

— Réfl., se reproduire quant au contour :

L'image qui *se deliniera* dans le miroer. (BESSON, *Cosmolabe*, p. 279.) Plus haut *delineer*.

DELINQUANT, s. m., celui qui commet un délit :

Malfaicteurs et *delinquens* crimineulx. (14 juill. 1410, *Ord.*, IX, 514.)

Est trouvé *delinquent* es legeres coulpes. (1486, *Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 78d.)

DELINQUER, v. n., commettre un délit :

Ou qu'ils *delinquent* et mesprennent en vitupere de leurs offices. (28 févr. 1429, ROISIN, ms. Lille 266, f° 176.)

Se aucun d'eulx venoient aucunement contre leur serment ou autrement *delinquoient*. (1455, A. N. KK 329.)

Quant on *delinque* contre la justice. (*Coust. de Norm.*, f° 219 r°, éd. 1483.)

Quiconques touche et injurie aultruy par courroux, il *delicque* et commet amende. (1507, *Cout. loc. du baill. d'Amiens*, p. 633.)

DELIT, s. m., infraction à la loi :

Complices des meurtres, exces, crimes, *delicts* et malefices dessus dicts. (21 sept. 1418, *Ord.*, X, 478.)

DELITER, v. n., changer de lit.

— Réfl., se fendre naturellement dans le sens des couches de stratification :

Pierres qui sont propres pour porter fardeau en tous sens sans *se delicter*. (DELORME, *Archit.*, I, 14.)

Les grandes pierres estre en danger de *se delicter* et fendre. (ID., *ib.*, VII, 13.)

DELITESCENCE, s. f., disparition rapide d'une tumeur, sans qu'elle se reproduise sur un autre point :

Ainsi telle aposteme se termine quelquefois par *delitescence*, c'est a dire par renvoy occult en autre partie. (PARÉ, VI, 8.)

On aperçoit une soudaine diminution et *delitescence* de la tumeur. (LA FRAMBOIS., p. 659.)

DELITESCENT, adj., qui se cache :

Et fut la poursuivy d'aucuns qui le trouverent humblement *delitescent*, le prindrent et menerent en publique. (*Bat. jud.*, II, 29.)

DELIVRANCE, s. f., action de délivrer qqn, résultat de cette action :

Qui dolerosement se plaint
Que jamais n'aura *delivrance*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 39588.)

Biaus sire ciers, s'il pooit iestre
Que il venist a *delivrance*.
(GAUT. D'ARR., *Eracles*, dans Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 202, 35.)

Cf. II, 487a.

DELIVRER, verbe. — A., rendre qqn libre de ce qui le captive ; affranchir de quelque mal, de quelque incommodité :

Fel seie en totes corz, se jo nel li *delivre*
Se ne li abandon donc ne me prise jo mie.
(*Voy. de Charlem.*, 695.)

E apele mei en jurn de tribulatium, je *deliverai* tei, et tu glorifieras mei tutes ures. (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambridge, XLIX, 15.)

E affligerent els lur enemi, e humilié sunt desuz la main d'els. Mult fiedes *delivrad* els. (*Ib.*, CV, 41.)

Delivre nus du mal. (*Oraison domin.*, B. N. l. 1315.)

E pur Susanne *delivrer*
Feisistes parler Daniel.
(*Vie de saint Gilles*, 3600.)

Quant il *fu* d'eles *delivrez*
Puis a tuz ses baruns mandez,
Que li jugemenz seit renduz.
(MARIE, *Lais*, Lanval, 547.)

Le *delivrasmes* de prison. (1347, *Prieuré de S. Samson*, A. Loiret.)

Il *delivra* le dit monsigneur Gautier de prison. (FROISS., *Chron.*, IV, 9.)

— *Delivrer une femme d'enfant*, l'accoucher :

Vint a moy quant fu endormie,
Si me *delivra d'un* biau *filz*.
(*Mir. de N. D.*, I, 96.)

— Mettre bas :

Une vache *delivra* ung veau ayant deux testes de mesme quantité. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. CCXCVII.)

— Réfl., se débarrasser :

Car amors est molt plus gries chose,
Quant en leisome et repose,
Et ki *s*'en vuelt bien *delivrer*
Il ne deit mie reposer.
(*Eneas*, 1449.)

— Accoucher :

— Car je senz bien que *delivrer*
D'enfant *me* fault.
(*Mir. de N. D.*, I, 211.)

La royne ma femme *s'est* heureusement *delivree* d'un dauphin. (27 sept. 1601, *Lett. miss. de Henri IV*, t. V, p. 480.)

Cf. II, 489b.

DÉLOGEMENT, -**GER**, mod., v. DESLOGEMENT, -GIER. — **DELOI**, v. DELAI.

DELONGER, v. a., t. de fauconn., débarrasser de la longe :

Soit qu'apres les perdris isnelles
Il *delonge* son esprevier.
(J. A. DE BAIF, *Poemes*, l. VII, Lemerre, II, 363.)

DELOQUETÉ, adj., qui est en lambeaux :

De lui [Pryer Daudenard] pour une houchette *deloquetee*. (1455, *Compte de l'exéc. test. de Girard Le Crich*, A. Tournai.)

Cf. II, 490c.

DELUGE, s. m., grande inondation qui submergea la terre et fit périr les hommes :

Ainz ne vos vorent servir ne onorer,
Toz les feistes al *deluge* finer.
(*Coronem. Loois*, 713.)

Quant le *deluge* fu finé.
(*Parton.*, B. N. 19152, f° 150c.)

Si ne mettez en tel *deluge*
Le monde...
(CHR. DE PIS., *Chem. de long est.*, 3360.)

Cf. II, 491a.

DELOY, v. DELAI. — **DÉLOYAL**, -**ALEMENT**, -**AUTÉ**, mod., v. DESLEIAL, -ALEMENT, -ALTÉ. — **DEMAGE**, v. DAMAGE.

DEMAGOGUE, s. m., celui qui cherche à se rendre puissant sur la multitude en la flattant :

Les *demagogues* qui sont maintenant... (ORESME, *Polit.*, 2e p., f° 7d.)

DEMAILLER, **DEMAILLOTTER**, mod., v. DESMAILLIER, -LLOTER.

DEMAIN, adv., dans le jour qui suivra immédiatement celui où l'on est :

Demain la me verrez par vertut embracier.
(*Voy. de Charlem.*, 523.)

Einz *demain* noit.
(*Rol.*, 517.)

Demain seion tuit es chevals,
Le siege lor alon tenir.
(*Eneas*, 4230.)

On me prendera *demain*, si m'ardera on en un fu. (*Auc. et Nic.*, 16, 13.)

Deu la me doinst einz *demain* jur !
(*Vie de saint Gilles*, 120.)

Qui dit *demain* ne veut rien faire.
(J. A. DE BAIF, *Mimes*, l. II, f° 66 r°.)

— *Un de ces demains*, un de ces quatre matins :

Affin que l'*ung de ses demains*
Le pervers Neron ayt destresse.
(*Act. des apost.*, vol. II, f° 216a.)

Le peuple qui pourroit d'emblee s'esmouvoir *un de ces demains*. (1532, *La passion a personnages*, f° 112 v°.)

Mourir nous fault quelqu'*ung de ces demains*
Nous en sommes asseurez et certains.
(J. BOUCHET, *Regnars travers.*, f° 57d.)

Cf. II, 491b.

DEMANDE, s. f., action de demander :

Les peticions, c'est les *demandes* de ton cuer. (*Serm. de S. Bern.*, 156, 10.)

Se ta dame lors te demande
Lor nons, respon a sa *demande*.
(*La Clef d'amors*, 506.)

DEMANDEOR, mod. demandeur, s. m., celui qui demande :

Mes au [*demandeor*] present
Le don que sa mein li presento.
(HUON DE MERY, *Torn. Antecr.*, 1660.)

Li rois esgarde et atendoit
Qui le don li demanderoit ;
Mais n'i trove *demandeor*.
(REN. DE BEAUJEU, *le Beau desconneu*, 195.)

A bon *demandeeur* bon esconduiseeur. (J. DE ALUET, *Serm.*, B. N. l. 14961, f° 114 r°.)

Que tu ne soies *demandierres* vers ton seigneur. (*Traité de Morale*, ms. Chart. 620, f° 15b.)

Les gens de guerre sont grands *demandeurs*. (MONTLUC, *Comm.*, VII.)

— T. de procédure, celui qui intente un procès, qui forme une demande en justice :

Se li *demandere* est justichavle au seigneur du bani. (BEAUM., *Cout. de Beauv.*, c. XXXIV, 32.)

Que li *demanderres* n'ensive pas la cort au desfendeor, mes que li desfendiere sive la cort au *demandeor*. (P. DE FONT., *Conseil*, XXVIII, 2.)

Que je vous feisse .I. livret par quoi li *demanderres* fust enseigniez quant il doit demander et quant li deffenderres se doit defendre. (*Li Ordin. Tancrei*, B. N. 25546, f° 1 r°.)

A la requete du procureur general de Lorraine, *demandeur* en reparation du crime de magie. (28 janv. 1625, *Arr. de condamn. cont. Racinot des Bordes*, A. Meurthe.)

DEMANDER, verbe. — A. faire connaitre à qqn qu'on veut avoir, obtenir qqch. :

Zo lor *demandez* que querent.
(*Passion*, 134.)

... Nel estot *demander*.
(*Alex.*, XIe s., str. 26e.)

Nule rien q'il *demandent* ne lor est demoret.
(*Voy. de Charlem.*, 247.)

Sest qui l' *demandet*, ne l'estoet enseignier.
(*Rol.*, 119.)

Mar le *demandereiz ;*
Trestut sei fel qui n'i fierget ad espleit.
(*Ib.*, 3558.)

Li suslevant testimonie felun, les choses que je ne saneie *demandawent* mei. (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambridge, XXXIV, 12.)

Dreiz emperere, ge vos *demant* congié.
(*Coronem. Loois*, 230.)

Demande a toz comunalment
S'iluec laira la feible gent.
(*Eneas*, 2233.)

Li reis feit l'eve *demander*,
Apres sunt assis al manger.
(*Vie de S. Gilles*, 2695.)

S'il ot poor ne l'estuet *demander*,
Deu reclama qui en croiz fu penez.
(*Mort Aymeri*, 1416.)

Fieu ne *demant* ne eritage,
Ligance, feeuté ne homage.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 17227.)

Ne lairoie por rien nee
Qu'encor n'aille en sa contree
Tant que j'*aie demandee*
S'amor ou mes fins cuers bee.
(COL. MUSET, *Chans.*, II, 56.)

Sacies bien que, se je en muir, faide vous en *sera demandee* et ce sera bien drois. (*Auc. et Nic.*, 6, 10.)

Si vus de ceo ne me creez,
Vostre chapelain *demandez !*
(MARIE, *Lais*, Yonec, 159.)

Demanda li cumfaitement
Il est venuz e de quel terre,
E s'il est eissilliez pur gueire.
(ID., *ib.*, Guigemar, 308.)

Pour cen te voil je commander
Que te gardes de *demander*.
(*La Clef d'amors*, 2945.)

Tel set bien le chemin qui le va *demandant*.
(*Chev. au cygne*, 20119.)

Et si *demanch* .I. don c'ai goulouzé.
(*Auberon*, 1459.)

Je ne *demant* mieux, fet misires Gauvains. (*Perceval*, I. 54.)

Et vos *demandasmez* la cause par quoy on tenoit ceste coustume. (MANDEVILLE, ms. Modène, f° 74 v°.)

Lequel icellui suppliant respondit pourquoy il le battoyt et lui *demanda* quel tort il lui tenoit. (1459, A. N. JJ 188, f° 76 v°.)

Je ne vous *demande* riens et ne veul point de noise. (1458, A. N. JJ 190, f° 67.)

Laquelle somme icelluy suppliant *a* plusieurs foiz *demandé* au dit de la Borde. (1459, A. N. JJ 188, f° 76 v°.)

Et *demanda* le dernier sacrement.
(MARG. DE NAV., *Dern. poés.*, p. 261, *Prisons*, Ab. Lefranc.)

— Absol., *en demander*, en demander avis :

J'*en demande* a l'aveugle né tant renommé par les tres sacres bibles. (RAB., *Tiers liv.*, prol.)

Mais j'*en demande* hardiment a sa propre conscience. (*Mém. de la ligue*, t. VI.)

— *Demander de qqn*, demander des nouvelles de qqn :

Il descent jus del palefroi,
En la sale, devant le roi,
Son pere et sa mere salue,
Puis lor *demande de* sa drue.
(*Floire et Blancheflor*, 1re vers., 665.)

Cf. II, 493b.

DEMANGEAISON, s. f., sensation produite par ce qui démange ; picotement à la peau qui oblige à se gratter :

Sa fomentation est singuliere aux *demangeaisons* et cuissons semblables a celles que sentent ceux qui sont ortyez. (DU PINET, *Pline*, XXIII, 1.)

La verolle pique et fait *demangeaison*. (PARÉ, XXII, I.)

Demanjayson intolerable. (J. G. P., *Occult. merv. de nat.*, p. 292.)

Nous commençasmes tous en general a avoir la peau tellement enflammee en divers endroits du visage, que nous avions le visage plus rouge que sang : et d'autant que nous le frotions plus, d'autant plus croissoit la *demangeson*. (BELON, *Singularitez*, I, 26.)

Demangezon. (LE FOURN., *Decor. d'hum. nat.*)

DEMANGEANT, adj., qui démange :

Rogne seiche et *demangeante*. (JOUB., *Gr. chir.*, p. 447.)

Une *demangeante* gratelle.
(RONS., dans A. du Breuil, *Muses gaillardes*, f° 49 v°.)

DEMANGER, v. n., faire éprouver, éprouver un picotement qui donne envie de se gratter :

La rougeolle ne pique et ne *demange* point. (PARÉ, XXII, I.)

— Locut., *avoir les mains qui demangent*, désirer impatiemment qqe chose :

Il falloit que nostre Clovis auquel les mains *demangeoient*, eust des pretextes colourez pour attaquer les princes de ces nations. (PASQ., *Rech.*, V, I, p. 420, éd. 1643.)

La longueur et retardement d'une si bonne œuvre ne peust apporter que beaucoup de prejudice au service de Vostre Majesté, mesme en ceste province, ou il n'y a que trop de personnes a qui les mains *demangent*. (17 août 1581, *Lett. miss. de Henri IV*, t. I, p. 400.)

Cf. DEMANGIER, II, 493c.

DEMANTIR, mod., v. DESMENTIR.

DEMEISELE, mod. demoiselle, s. f., fille noble ; femme mariée de la petite noblesse, et même de la bourgeoisie :

La *domnizelle* celle kose non contredist.
(*Eulalie*, 23.)

As li Alde venue, une bele *damisele*.
(*Rol.*, 3708.)

Turnus esteit en son aguait,
Uns mesagiers noncier li vait
Que morte esteit la *dameisele*.
(*Eneas*, 7225.)

Car lues issoit, ce m'est avis,
Fors del puis une *damosele*.
(CHREST., *Perceval*, v. 45, p. 71, Potv., éd. 1843.)

Une *damaisele* gentil.
(WACE, *Rou*, 3e p., 1380.)

Ariere vait la *dameisele*,
Hastivement sa dame apele.
(MARIE, *Lais*, Guigemar, 245.)

Durement de ceste mervoille
La *demoisele* s'esmervoille.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Brux., f° 94b.)

Voit les Fransoiz venir par la praelle,
Et voit son oncle, lui et la *danmoisele*.
(*Gaydon*, 9344.)

Demissiele. (*S. Graal*, Vat. Chr. 1687, f° 86.)

Par Mahon, *damoisale*, joie vos croit moult [grant.
(*Floov.*, 1465.)

Une *damoisele* qui portoit un brachet entre ses braz. (*Lancelot*, ms. Fribourg, f° 17b.)

Une *damoisele* sonjoit
Que uns bachelers qui l'amoit...
(*De la Damoisele qui sonjoit*, Montaiglon et Rayn., V, 208.)

Demisiele Aeles dame del Val. (1243, JOINV., Arch. S. Omer.)

De par *damoieselhe* Annes. (1272, Collégiale de S. Martin, pièce 92, A. Liège.)

Les dittes *demoiselles* ont ferme et estable cette vente. (1282, Moreau 205, f° 167 v°, B. N.)

Demisele Beetris. (1286, le Gard, A. Somme.)

Et aussi comme elle est tres bele,
A tres biau non la *damoisele*.
(*La Clef d'amors*, 32.)

Quant la *damoisele* bera
Regarde por ou ce sera.
(*Ib.*, 865.)

Il n'est dame ne *damoisele*
Qui n'ait grand talent d'estre bele.
(*Ib.*, 1033.)

Et a toutes autres puceles
A dames et a *damoiseles*.
(*Ib.*, 2072.)

Doumoisele Marguerite. (1293, *Cart. de Fiervaq.*, B. N. l. 11071, f° 60 v°.)

.XXX. s. qu'il devoit a le *demisiele* au cierf. (1297, A. N. KK 394, f° 2.)

Damisale. (*Droit de la cort li rois d'Alam.*, ms. Berne A 37, f° 6c.) Plus bas : *damoisele*.

Domiselle Byatrix de Ramberviller. (2 oct. 1372, A. Meurthe, H 2978.)

Nous avons ordoneit et accourdeit que de cely jour en avant nulz ne nulles de nostre dite mestir... soyent hommes, ne femmes, enfans, varles ne *dammehelles*... ne poront ne ne deveront...; pourchachier ne faire partye. (19 janv. 1421, *Ord.*, dans Bormans, *Gloss. des tanneurs liégeois*, Doc. inéd.)

— Masse dont se servent les paveurs et autres ouvriers pour battre et enfoncer :

Un stoppa de four, un brixhefeu et une *damehelle*. (1630, *Invent.*, Arch. Spa.)

Cf. DAMOISELE, II, 417a.

DEMÈLEMENT, DEMÈLER, -OIR, mod., v. DESMELEMENT, DESMESLER, -OIR. — **DÉMEMBREMENT, -BRER**, mod., v. DESMEMBREMENT, -BRER.

DEMENCE, s. f., dérangement grave de la raison, folie :

Qui es chupt en telle *demence*.
(LEFRANC, *Champ. des dam.*, Ars. 3121, f° 29a.)

DEMENER, verbe. — A., mener avec force, agiter :

Cum il *fu* por s'amor penez
E a martire *demenez*.
(*De S. Laurent*, 63.)

L'ouverture (de la saignée) estant faite il faut manier un baston, *demener* les doigts, tousser et estre feru sur les espaules. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 397.)

— Proférer, mettre en avant :

Et... tous ces propos ne *furent* point *demenez* sans apprester a rire a ceux qui estoient presens. (B. DESPER., *Joy. dev.*, LXXXVIII, 292)

— Réfl., s'agiter :

Sofle, sospire et baaille,
Molt *se demeine* et travaille,
Tremble, fremist et si tressalt.
(*Eneas*, 1231.)

— N., se conduire :

En vous humblement suppliant que par yceulx eschevins et procureur vous nous en veuillez rescripre vostre bon plaisir et la maniere commant vous vous y entendez a *demener*. (2 nov. 1409, A. mun. Dijon, B 453, pièce 8.)

Cf. II, 496a.

DÉMENTI, -TIR, mod., v. DESMENTI, -TIR. — **DEMERITE, -ITER**, mod., v. DESMERITE, -ITER. — **DEMESURE, -URÉ, -UREMENT**, mod., v. DESMESURE, -URÉ, -UREMENT. — **DEMETTRE**, mod., v. DESMETTRE.

DÉMEUBLEMENT, **-BLER**, mod., v. DESMEUBLEMENT, -BLER.

DEMEURANT, s. m., ce qui demeure ; reste :

Et devez savoir que le *demourant* de cest chapitre est mal a entendre. (ORESME, *Eth.*, VI, 10.)

Il donnerent congiet au *demourant* de leurs gens. (FROISS., *Chron.*, t. VIII, p. 278, var.)

Tu me donneras, s'il te plaist, loisir de reprendre mon vent, petit *demeurant* de gibet ! (LARIV., *Morf.*, IV, 5.)

— *Au demeurant*, au reste, d'ailleurs :

Sentant la hart de cent pas a la ronde,
Au demeurant le meilleur fils du monde.
(CL. MAROT, *Epistre au roy pour avoir esté desrobé*, p. 179.)

DEMEURE, s. f., fait de tarder à faire qqch. :

Coment que longe *demore*
Aie faite de chanter.
(GUI, CHAT. DE COUCI, *Chans.*, V, 1, Brakelman.)

L'empereres l'a mout repris
De ce qu'il a fet tel *demeure*.
(*Guill. de Dole*, 3124.)

Ne pense pas, tresgente damoyselle,
Ne pense pas que l'amour et vrai zelle
Que te portons jamais finisse et meure
Pour ta trop longue et fascheuse *demeure*.
(CL. MAROT, *Epistre a la damoyselle negligente*, p. 135.)

— Séjour, lieu où l'on séjourne :

En chaistelx, en maisons fors, en donjons, en forteresces, en tranchies, en foussez, en bors, en viles, en granges, en *demoures*, en mes, en maisons. (1330, *Mon. de l'hist. de Neuchâtel*, I, 388.)

En bois, en viles, en granges, en *demeures*, en mes, en maisons. (1330, *ib.*, 389.)

N'ordenoient pas leurs *demeures*.
(CHR. DE PIS., *Chem. de long est.*, 3066.)

Fu accordé que icelle femme avroit son *demeure* franc en la maison ou est la dicte auloge. (30 sept. 1389, A. mun. Rouen, A, 1.)

A l'heure
Que tu entras en mon *demeure*.
(GREVIN, *les Esbabis*, II, 2.)

La *demeure* en Italie est plus utile, si on s'adonne a bien, et plus pernicieuse, si on encline au mal, que celle d'Allemagne. (LA NOUE, *Disc.*, p. 121.)

Cf. DEMORE, II, 503ᶜ.

DEMEURER, verbe. — N., rester un certain temps en un endroit, à faire une même chose :

L'emperere de France i *out* tant *demoret*.
(*Voy. de Charl.*, 214.)

La noit *demurent* tresque vint al jur cler.
(*Rol.*, 162.)

Al vespre *demurrat* pluremenz, e el matin loenge. (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambridge, XXIX, 6.)

Ge ne puis mais ci *demorre*,
Li jorz me haste de l'aler.
(*Eneas*, 2217.)

Moi et ma suer *demoromes* ichi.
(*Loh.*, ms. Berne 113, fᵒ 31ᶜ.)

Et il si firent, n'i *ont* plus *demoré*,
Sor paiens fierent par bone volenté.
(*Aymeri*, 902.)

Si ne *demora* mie gramment que tuit feissent pris. (*Artur*, B. N. 337, fᵒ 52ᶜ.)

En quelque leu que il fussient ne *demoresient*. (Sept. 1276, S. Satur., ch. III, 9ᵉ l., A. Cher.)

A Dieu, Messieurs, *j'ay* trop *demeuré*. (LARIV., *Ecol.*, II, 13.)

Demurarent mesdictz seigneurs cardinaux et elle toute la nuict en conseil. (MONTL., *Lett.*, t. V, p. 307.)

— S'arrêter :

Passant, *demeure* un peu...
(VAUQ., *Epitaph. de G. de Bourguev.*)

— Habiter :

La meyson ou *desmore* Bernaz li barbiers. (*Rôle de la fin du* XIIIᵉ *s.*, S. Ursin, ib.)

— Rester en la possession de :

Toutes fois finablement la place *demora* as Engles. (FROISS., *Chron.*, VIII, 26.)

— Rester dans une situation morale, persister dans une idée ou un sentiment :

Est regne veufve *demouree*.
(*Mist. du Vieil Test.*, IV, 286.)

Aussi, ma fille, si Dieu au temps advenir, prenoit vostre mary, ou qu'il allast en guerre, ou en lieu dangereux, et que vous *demourissiez* vefve, ou seulle et chargee d'enfants. (*Enseign. d'Anne de France*, p. 114, Chazaud.)

Or, faisant cella, l'une partie *demurera* mal contente et l'autre contente. (MONTLUC, *Lett.*, t. V, p. 312.)

Pour que le roy *demure* tousjours en ceste bonne oppinion. (ID., *ib.*, p. 313.)

Entre celles (les villes) qui *ont* constamment *demeuré* au terme de leur debvoir, nous recognoissons que vous ne tenes pas le dernier lieu. (27 déc. 1594, *Lett. miss. de Henri IV*, t. II, p. 284.)

— Se maintenir, durer :

Par ce ke nostre donation *demoire* ferme. (Trad. du XIIIᵉ s. d'une charte de 1194, *Cart. du Val S. Lambert*, B. N. l. 10176, fᵒ 3ᵃ.)

Or ça, les vertugales, ou vertugades, qui avoient la vogue de mon temps, *sont* elles *demeurees ?* (H. EST., *Nouv. lang. fr.-ital.*)

— Tarder :

Ma fins tant *demoret*.
(*Alexis*, XIᵉ s., str. 92ᵉ.)

La mort serreit mun desirer
E jo l'avrei sanz *demurer*,
Ne puis vivre plus lungement.
(*Vie de saint Gilles*, 122.)

Robins *ait* trop *demoreit*
A la belle revooir.
(*Chans.*, ap. Bartsch, *Rom. et Past.*, p. 118.)

Ja m'ait Deus ! trop *avons demuré*
D'aler a Deu pur la terre seisir.
(*Chans.*, ap. Ler. de L., *Rec. de ch. hist.*, t. I, p. 93.)

Vos *demorez* a faire justise de ces cruels paricides qui vuelent la cité destruire. (BRUNET LATIN, p. 515.)

Je n'ay garde que je *demeure*
A partir, car je suis tout prest.
(*Mist. du Viel Test.*, III, 4.)

Le dessusdit duc de Bourgongne estant logié devant la forte ville de Calais, avoit grand merveille que son navire, qui debvoit venir par mer, *demouroit* tant. (MONSTRELET, *Chron.*, II, 205.)

Pourquoi *as* tu tant *demeuré* a revenir? (LARIV., *Morf.*, IV, 3.)

Le duc de Rohen ne *demeura* guerre a estre convyé aux premiers remuements du prince de Condé, du duc de Bouillon. (AUB., *Mém.*, an 1610.)

— Rester :

Nulle cruaulté ne *demoura* a y estre faicte. (COMM., *Mem.*, VI, 12.)

— Réfl., dans le sens du neutre :

Aucunement *se demeure* Troylus en sous. (*Troilus*, II.)

Le cerf saulte un grand sault en travers dedans un buisson, et la *se demeure* tout quoy. (*Modus*, fᵒ 19 rᵒ.)

Icellui Augustin *se demoura* avecques les dit prisonnier. (J. CHARTIER, *Chron.*, c. 39.)

— Impers., tarder :

Et ne *demoura* gueres que le cerf est venu. (J. D'ARR., *Melus.*, p. 111.)

— Infin. pris subst. :

Et otria courtoisement le *demorer* jusques a le volenté de ma dame le royne. (FROISS., *Chron.*, I, 36.)

Cf. DEMORER, II, 504ᵃ.

DEMI, adj., qui forme la moitié d'un tout :

Puis m'en eistrai ensus *demie* liue large.
(*Voy. de Charlem.*, 609.)

Demi mun ost vos lerrai en present.
(*Rol.*, 785.)

Ne rapeler mei en *dimi* tens de mes jurz. (*Lib. Psalm.*, CI.)

La teste lee et herupé le chief
Entre dous ueilz ot de lé *demi* pié.
(*Coronem. Loois*, 508.)

Plein pié ne *demi* n'en avreiz,
Ne mais seul tant o vos girreiz.
(*Eneas*, 9539.)

Si desfandi bien vers eus la contree
Qu'il n'en perdi *demie* ne denree.
(*Aim. de Narb.*, 1313.)

Ou quel *demi* mantel tant a
D'onour de cui Dieus se vanta
Par non d'ami ! Mout amonter
Vout Dieus de cui tant bel canta.
(RENCL. DE MOIL., *Miserere*, CVIII, 1.)

Paera *demee* quarte de froment. (Mars 1220, Cathéd. de Metz, A. Mos.)

Sor *demeie* une maison. (1220, *Tréfond*, Cab. Ponthoy, Metz.)

Sor *dimei* jor de terrae. (1238, *Cart. S. Vinc.*, B. N. l. 10023, fᵒ 20 vᵒ.)

E puis raparoissoit (la lune) cornue,
Puis *demee*, puis tote plaine.
(GAUT. DE MES, *Ym. du monde*, ms. S. Brieuc., fᵒ 5ᶜ.

Ot bien chevauché *demé* l'an.
(PEAN GATINEAU, *Vie de S. Martin*, p. 173.)

Dimi mui de vin. (1256, *Lett. de J. de Joinv.*, Vidim. en 1294, A. Allier.)

Un *demé* arpent. (1269, S. Maur. d'Ang.)

Demee mine de forment. (1277, *Cart. de S. Aubin*, A. C.-du-N.)

Un quartier et *dimi*. (1292, Citeaux, XCV, A. Jura.)

Forment le droit non de m'amie
Sans doubler letre ne *demie*.
(*La Clef d'amors*, 3406.)

C'est a savoir, *demie* le merquedi et danree le samedi. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1re p., I, 17.)

Une pipe et *dymee* de vin pur. (*Invent. de Mad. Ysab. de Mirande*, 1329, A. Vienne.) Plus loin : un tonneau et *dymé* de vin.

.XIII. bichets et *dimi*. (1333, *Information par J. de Paros*, B. N. 24040.)

Une jalee et *dimee* de vinee de ces vignes. (A. N. J 192a, pièce 64.)

On croit que teux soit vrais amis
Qui espoir ne l'est pas *demis*,
Et telle croit on vraie amie
Qui aussi ne l'est pas *demie*.
(JACQ. D'AM., *Rem. d'Am.*, ms. Dresde, 306.)

Heure ne *demye*
De soulas.
(*Farce des femmes qui font escurer leurs chaulderons*, Anc. Th. fr., II, 91.)

Mais tu n'euz onc science ne *demye*.
(F. SAGON, *Coup d'essay*, Resp. a l'Epistre de Cl. Mar.)

Or est ma cruelle ennemie
Vengee bien amerement ;
Revenge n'en veux, ne *demie*.
(CL. MAR., *Ballad. contr. Isab.*, p. 265, éd. 1565.)

Que le flatteur honteux et qui flatte a demi
Fait son roy non *demi*, mais entier ennemi.
(AUB., *Trag.*, II.)

On ne fait cas ni *demi*
De son teint, de son corps gent.
(J. GOHORRY, *Chant rustique*.)

— *Mot ne demi*, rien du tout :

Diray je rien ?
LE CLERC.
Mot ne demy.
(*Farce de G. le Veau*, Anc. Th. fr., I, 396.)

Quand nous avons disputé par signes sans dire *mot ny demy*. (RAB., *Pantagr.*, ch. XX, éd. 1542.)

— *Sens ne demi*, absence complète de raison :

En moy [je] n'ay *sens ne demy*,
Quant me trouve en tel affaire.
(*Moral. d'ung emper.*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., t. III.)

— *A demi bouche*, en ouvrant à peine la bouche :

Ils parlent bas et *a demy bouche*. (CHARRON, *Sag.*, l. II, préf., p. 297, éd. 1601.)

— *A demi*, à moitié :

Il est vray que je ne voy goutte,
Fors en amour, et n'ay pouvoir
De rien que c'est [mon] amy veoir,
Et ne le voy pas *a demy*.
(MARG. DE NAV., *Dern. poés.*, p. 104, Comédie jouée au Mont-de-Marsan, Ab. Lefranc.)

— Adv., à moitié :

Demi fet a, qui bien commence.
(THIBAUT, *la Poire*, 327.)

— *Demie*, s. f., moitié :

... Appelle moy t'amie,
Ton baiser, ta moitié, ta douceur, ta *demie*.
(A. DE RIVAUDEAU, *Œuv. poét.*, éd. 1859, p. 181.)

DEMI CEINT, s. m., ceinture étroite à laquelle les femmes suspendent clés, ciseaux :

Un *demy saint* pour Madame Blanche. (7 juin 1447, *Compt. de René*, p. 228.)

Un *demicin*. (*Invent. de meubles du* XVe s., ap. Garnier, *Hist. du quartier du Bourg*, p. 8.)

Sa robe prens, *demy ceinct*, et surcot.
(VILLON, *Grant Test.*, Ball. de la grosse Margot.)

J'ay beaux habitz et beau linge tout neuf,
Beau *demisceint* d'argent sur mes costez.
(*L'heur et guain d'une chambr. qui a mis a la blanque*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., II, 281.)

DEMI GORGE, s. f., ligne qui va du flanc de la courtine au centre du bastion :

Demi gorge. Mezza gola. (OUDIN, *Dict. fr.-it.*)

DEMISELE, v. DEMEISELE.

DEMISSION, s. f., action de se démettre d'une charge, d'un emploi, d'une dignité :

Quant a la *demission* de ma couronne. (9 janv. 1568, *Déclar. de Mar. Stuart*, Corr. de M. Stuart, II, 274.)

— Renonciation, abandon :

Par vertu desquelles lettres G. de Bethencourt se demist ledit jour en nostre main de la foy et hommage de tous les fiefs, arrierefiefs et autres heritaiges... qu'il tenoit dudit monseigneur le conte, laquelle *demission* nous avons receue. (1338, A. N. MM 1094, pièce 9.)

Nous la *demission* et dessaisine des choses dessus dite avons prise et receue. (1380, A. N. S 204, pièce 13.)

Pour faire la *demission* de la foy, hommage ou souffrance en quoy ledit defunct estoit. (1387, A. N. S 95, pièce 9.)

Pour recevoir en lieu de nous la dessaisine et *demission* de la foy et hommage, saisine et possession du fief. (1412, Grenier 312, pièce 154, B. N.)

— Déchéance :

Declarent par mots expres qu'il y a entregne afin que nul d'entre vous ne puisse pretendre cause d'ignorance de cette *desmission*. (AUB., *Hist.*, II, 195.)

— Renvoi :

Et si quelqu'un est trouvé etre trop desobeissant, les maitres procederont contre lui a plus grosse peine ; voir s'il est trouvé continuer en cet intolerable abus, il sera puni par *demission* hors la maison. (Juin 1640, *Statuts, ord. et réglements pour la maison des Anciens-Prêtres*, art. XVII, Arch. des Hospices de Tournai.)

DEMISSIELE, v. DEMEISELE. — **DÉMITRER**, mod., v. DESMITRER.

DEMI VENT, s. m., vent de côté :

Demi vent. A side wind, or halfwind. (COTGR.)

Demi vent, m. Viento colateral, medio viento. (C. OUDIN, 1660.)

DEMNE, v. DAME.

DEMOCRATIE, s. f., forme de gouvernement fondé sur la souveraineté du peuple :

Democratie est une espece de policie, en laquelle la multitude de populaire tient le princey. (ORESME, *Motz estranges*.)

DEMOCRATIQUE, adj., qui appartient à la démocratie :

Princez *democrathique*. (ORESME, *Polit.*, ms. Avranches, f° 47c.)

DEMOCRATISER, v. a., amener à l'état démocratique :

Les demagoges qui sont maintenant et qui veullent estre gracieulx au peuple *democratizent* moult de choses par les pretoires ou par les cours, c'est a dire que ilz font et ordonnent trop de choses au plaisir du menu commun et par flaterie. (ORESME, *Politiq.*, 2e p., f° 7d.)

DEMOISELLE, mod., v. DEMEISELE.

DEMOLICION, mod. démolition, s. f., action de démolir :

Demolicions de edifices. (1367, *Lett. d'abolit. de Phil., prem. d. d'Orl.*, A. Loiret.)

Demolucion. (21 mai 1381, *Lett. du D. de Bret.*, fds Bizeul, Bibl. Nant.)

A l'occasion des guerres icellui moulin et pescherie sont du tout tourné en ruyne et *demolicion*. (1453, *Dénombr. du baill. d'Evreux*, A. N. P 308, f° 40 r°.)

Desmolicion. (Av. 1521, *Lett. de Fr. I*, A. mun. Angers, BB 17, f° 150.)

Je vous envoye la commission en blanc que j'ay faict expedier pour les *desmolitions* des places de Dampfront, Saint Lo et Carentan. (11 août 1574, *Lett. de Catherine de Médicis*, B. N. 3255, pièce 49, f° 60.)

DEMOLIR, v. a., défaire une construction en faisant tomber successivement toutes les parties qui la composent :

Mon fort miner, mon tresor *demollir*.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 25443.)

Et pour l'enormité du cas, fut ordonné que ledit hostel, ou advinrent les choses dessus dites, qu'on disoit l'hostel de la reyne Blanche, *seroit* abbatu et *desmoly*. (JUV. DES URS., *Hist. de Charles VI*, an 1392.)

Rompoit et *demolissoit* cloison. (1480, A. N. JJ 208, f° 36b.)

Monseigneur envoya une compagnie de Lombars devant un chasteau nommé Saint-Germain, lequel *fust* prins d'assault, bruslé et *desmolli*. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. XXV.)

Il envoya en Flandres aucuns commis-

saires qui firent abatre et *desmolir* les portes, tours et fortications des villes d'Ypre et Courtray. (N. Gilles, *Ann.*, t. II, f° 7 r°.)

Les nations barbares ont estimé aussi facile *desmolir* le firmament, et les abysmes eriger au dessus des nues, que desemparer vostre alliance. (Rab., *Garg.*, ch. xxxi.)

Que l'ouvrage soit tellement noué, qu'on n'en puisse rien demembrer sans le *demolir* tout. (N. Pasq., *Lett.*, IV, 14.)

Cf. Desmolir, II, 613ª.

DEMOLISSEMENT, s. m., action de démolir :

Cf. Desmolissement, II, 613ª.

DEMOLISSEUR, s. et adj., qui démolit :

Clairons haut esclattans, alarmeuses trompettes,
Canons *demolisseurs*, homicides scopettes.
(Du Bartas, 2ᵉ *Sem.*, 3ᵉ j., la Loy, I.)

Cf. Desmolition, II, 613ᵇ.

DÉMOLITION, mod., v. Demolicion.

DEMON, s. m., génie bon ou mauvais; spécialement, chez les chrétiens, le malin esprit :

E sacrefierent leur fis et leur filles as *demoygnes*. (*Psaut.*, B. N. 1761, f° 126ᶜ.)

En sacrifices et en toutes choses appartenantes au cultivement des *demones*. (Oresme, *Eth.*, B. N. 204, f° 419ᶜ.)

Mais le *daimon* la prend de sa propre action
Et de sa volonté...
(Rons., *Hymnes*, l. I, les Daimons, *Œuv.*, p. 683.)

DEMONERIE, s. f., transport extatique :

Et rien ne m'est fascheux a digerer en la vie de Socrate que ses extases et ses *daimoneries*. (Mont., liv. III, ch. xiii, éd. 1588.)

DEMONIAQUE, adj. et subst., possédé du démon :

Cure et domage et fuie et sollicitudes et *demoniakes* et turbations. (*Introd. d'astron.*, B. N. 1353, f° 59 r°.)

Par esperit *demoniaque*.
(J. de Meung, *Ep. d'Abeil. et d'Hel.*, B. N., f° 217 r°.)

Demoniacus, *demoniaques*. (*Catholicon*, B. N. l. 17881.)

Adonc eut Fannus si merveilleuse destresse a son cueur et horrible dueil *demenaque*. (*Hyst. du cheval. Berinus*, f° 11 v°, éd. 1521.)

Ces messieurs les courtisans disent *demoniacle* pour *demoniaque*. (H. Est., *Nouv. lang. franç.-italian.*, I, 199.)

Prophetes *demoniaques*. (Bod., *Demon.*, f° 24 v°.)

— Diabolique :

J'ayme l'alleure poetique, a sauts et a gambades. C'est un art, comme dit Platon, leger, volage, *demoniacle*. (Mont., l. III, ch. ix, p. 145.)

Cf. Demoniacle, II, 500ᵇ.

DEMONOMANIE, s. f., état dans lequel on est ou l'on se croit possédé du démon :

Les incestes, paillardises, sorcelerie et *demonomanie*, dont les povres religieuses estoient contraintes d'user, pour estre privee du remede de mariage. (*Le cabinet du roy de Fr.*, p. 110.)

DEMONSTRABLE, mod. démontrable, adj., qui peut être démontré :

Chose qui n'est pas *demonstrable*.
(*Rose*, Vat. Chr. 1492, f° 30ᶜ.)

Et ta seignorie et ta charité m'en seront plus *demoustrables*. (*Evast et Blaq.*, B. N. 763, f° 16 r°.)

Comment par les deux mouvemens
Et par soutilz enseignemens,
Estoit sceue et *demonstrable*
La proporcion convenable.
(J. Le Fevre, *la Vieille*, l. I, v. 1825.)

Par vives et *demonstrables* raysons. (Maiz., *Songe du viel pel.*, II, 69.)

DEMONSTRACION, mod. démonstration, s. f., ce qui démontre, raisonnement par lequel on établit la vérité d'une proposition, manifestation extérieure des sentiments qu'on éprouve :

Ore il a bien apercheu
Par cheste *demonstration*,
K'avarisce l'a decheu,
K'en son cuer n'avoit recheu
De povre miseration.
(Renclus, *Miserere*, lx, 8.)

Demonstracion d'aucunes choses. (Oresme, *Eth.*, VI, 5.)

Que l'on en fasse *demonstracion* de joye. (14 janv. 1528, *Lett. de Fr. Iᵉʳ à Vend.*, f° 337ᶜ, A. mun. Péronne.)

Cf. Demonstroison, II, 501ᶜ.

DEMONSTRATIF, adj., qui a le caractère de la démonstration, qui manifeste :

Sillogisme *demonstratif* et evident. (Oresme, ap. Meunier, *Thèse.*)

Il faisoit infinis deportemens *demonstratifs* d'une tres mauvaise volonté envers le roy. (Du Villars, *Mém.*, I, an 1550.)

Aucuns desirent faire une mort exemplaire et *demonstrative* de constance et suffisance. (Charron, *Sag.*, liv. II, ch. xi.)

DÉMONSTRATION, mod., v. Demonstracion.

DEMONSTRATIVEMENT, adv., d'une manière démonstrative :

Proceder *demonstrativement*. (H. de Gauchi, (*Gouv. des Princ.*, Ars. 5062, f° 2 v°.)

DEMONSTRER, mod. démontrer, v. a., établir par le raisonnement la vérité d'une proposition, manifester, montrer :

A nuil omne nol *demonstrat*.
(*S. Leger*, 78.)

Ne la volt *demustrer*.
(*Alexis*, xiᵉ s., str. 58ᵉ.)

Je vus ai fait alques de legerie,
Quant par ferir vus *demustrai* grant ire.
(*Rol.*, 513.)

Jaspe ruge *demustre* amur.
(P. de Thaun, *Best.*, 1465.)

Chascune d'els s'i essaia
Et son saveir i *demostra*
Et firent i peissons marages.
(*Eneas*, 4017.)

N'est chose si reposte ki ne seit revelee,
Ne œvre tant oscure ki ne *seit demustree*.
(Wace, *Rou*, 2ᵉ p., 1263.)

Demustre en cestui ta bunté.
(*Vie de saint Gilles*, 443.)

Job *demoustra* soi coustumier
En tous biens itel hui com ier.
(Renclus, *Carité*, ccxii, 4.)

Mes l'espesse lucur *demoustre*.
(*Rose*, Corsini, f° 112ᵈ.)

Por *demonstrer* ton desirer
Puez sanz mot dire souspirer.
(*La Clef d'amors*, 1169.)

Demostrer. (Oresme, *Quadrip.*, B. N. 1348, f° 4ª.)

Saichant la bonne volonté et promptitude, que vous *aves demonstree*, en toutes occasions, pour le bien de nostre service. (21 oct. 1591, *Lett. miss. de Henri IV*, t. III, p. 503.)

— Réfl., se montrer :

Pour vaillant capitaine
Se demonstra Sarcus.
(*Grande monstre des six mille Picardz faicte a Amiens le .xx. juing mil cinq centz .xxxv.*, Poés. fr. des xvᵉ et xviᵉ s., t. I.)

Ceux qui *se demonstrent* ennemis ouvertz de Vostre Majesté. (26 avril 1585, *Lett. miss. de Henri IV*, au roy mon Souverain Seigneur, t. II, p. 46.)

Cf. II, 501ᵇ.

DEMONTER, mod., v. Desmonter. — **DÉMONTRER**, mod., v. Demonstrer. — **DEMORDRE**, mod., v. Desmordre. — **DEMOSTRER**, v. Demonstrer. — **DEMPNABLE**, v. Damnable. — **DEMUSELER**, mod., v. Desmuseler.

DENAIRE, adj., qui a le nombre dix pour base :

Proportions *denaires*. (La Bod., *Harmon.*, p. 96.)

DENATURER, mod., v. Desnaturer.

DENDRITE, s. f., pierre arborisée figurant des rameaux d'arbres :

La *dendride* estant enfouye sous un arbre ne permet point que le trenchant et le fil de la congnee se rebouche. (La Bod., *Harmon.*, p. 741.)

DENEGATION, s. f., action de dénier, de contester :

Considerees les confessions et *denegacions* d'ycellui Guillaume de Bruc. (*Reg. du Chât.*, I, 21.)

DENERAL, s. m., disque qui, dans la

fabrication des monnaies, sert de type pour le diamètre et le poids de la pièce :

Jehan du Solier, lieutenant du maistre particulier de ladite monnoye de Rouen, trabuchoit des deniers blancs a un *denarial*. (1374, A. N. JJ 106, pièce 212 ; Duc., *Denariale*.)

Deneral est le poids contre lequel l'ouvrier adjouste ses quareaux apres qu'il les a taillez. (H. Est., *Precell.*, p. 107.)

DENI, s. m., action de dénier un fait, dénégation :

Olymbre n'en estoit pas de mesme, qui n'avoit desiré de mourir que pour l'accompagner, et qui estoit bien aise du *desny* que l'on leur avoit fait a tous deux. (Urfé, *Astree*, II, 12.)

Cf. Denoi, II, 506ᵇ.

DÉNIAISER, mod., v. Desniaiser. — **DÉNICHER**, mod., v. Desnichier.

1. **DENIER**, v. a., refuser de reconnaitre pour vrai ; refuser :

Et li hom de Deu ne pot pas *denoier* ce ke lui proiat la cariteiz de la pense de Forluneit. (*Dial. S. Greg.*, p. 36.)

Que l'en deust mieuls *deneer* ausdis freres ladite huisserie que accorder. (1324, ap. Felib., *Hist. de Paris*, I, 240.)

Les li *hont* refusey et *denoié*. (1340, *Trait. entr. H. de Montfauc. et la bourg. de Montbél.*, A. N. K 2224.)

Aux quelz je ne vueil point *denoier* le fruit de mon labour. (Vignay, *Mir. hist.*, Vat. Chr. 538, f° 2ᵃ.)

Je ne leur ay voulu *desnier* ce contentement. (6 mars 1594, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 108.)

Mon cousin le prince de Conty m'a envoyé icy un des siens pour se plaindre... de ceulx du conseil de mes finances, qui luy *desnient* de luy faire payer comptant deux mil escuz qui luy sont deubs du reste de sa pension de l'annee derniere. (19 mars 1597, *ib.*, t. IV, p. 712.)

— Réfl., renoncer à soi-même :

Va et *te denye* toy mesmes et pren ta croix. (*Intern. Consol.*, I, 12.)

Cf. Deneer, II, 506ᵃ.

2. **DENIER**, s. f., ancienne monnaie de cuivre valant primitivement dix as ; toute espèce de monnaie, toute somme d'or ou d'argent :

Trenta *deners* dunc lien promesdrent.
(*Passion*, 85.)

De vaissels, de *deniers* et d'altre guarnement.
(*Voy. de Charlem.*, 84.)

Tute lor leis un *dener* ne lur valt.
(*Rol.*, 3338.)

Ne veve fame tolir .iiii. *deniers*.
(*Couronn. de Loois*, 84.)

Tant com l'avreiz sain et entier,
Ne donreiz en altre *denier*.
(*Eneas*, 6733.)

Et Loherant an firent bon marchié,
Car une vache donnent por .i. *donnier*,
.iiii. moutons por .iiii. angevins vies.
(*Girb. de Metz*, 538.)

Richez hom ere et chasez
D'or et d'argent et de *doniers*.
(Wace, *Conception*, Brit. Mus., add. 15606, f° 56ᶜ.)

Robes leur donoit et *doniers*.
(*Dolop.*, 279.)

Vous ne l'aurez pas povre, mes avoec maint *de-*
[*nier*.
(*Gaut. d'Aup.*, p. 29.)

Se vos l'avez felon trové,
Il est autres au derrenier
Je le conois come .i. *denier*.
(*Rose*, B. N. 1573, f° 27ᵃ.)

Donier. (*Serm.*, ms. Metz 262, f° 18ᵃ.)

Un *dener* de cens. (1260, Ste-Croix, A. Vienne.)

Ke nous ne puissiens dire ke li *doniers* de cest marchiet ne nous soient nient paiet. (1285, *Cart. du val S. Lambert*, B. N. l. 10176, f° 12ᶜ.)

Pui assez a *deniers* ou prendre
N'a mestier de mon art aprendre.
(*La Clef d'amors*, 1259.)

Avons aujourdui ordonné et commis Jehan Dumortier, fil seigneur Mahieu, recepveur du *denier* ou lot de vin et de le maille au lot cervoise vendus, beu et dispenssé en Tournay. (10 avril 1397, *Reg. des consaux*, f° 116 v°, A. Tournai.)

.vi. *donniers* d'or. (J. d'Outrem., *Myreur des hist.*, I, 537, Chron. belg.)

Jamais je ne conseilleray
A homme de se marier
Si n'a d'argent d'elle ou de soy :
Homme ne qeult riens sans *denier*.
(*La Fontaine d'amours*.)

Parce qu'a nous seul appartient lever *deniers* en nostre royaume. (Févr. 1566, *Ord. de Moulins*, art. XXIII.)

Il a esté mis en avant certaines inventions de faire *deniers*. (7 oct. 1594, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 223.)

— Somme d'argent :

J'ay pensé en moy mesmes que vous les pouvez avoir (les souliers) vendus, et que vous en avez tiré un grand *denier*. (Lariv., *Nuicts*, V, 5.)

— *Denier Dieu, denier a Dieu*, légère contribution qui anciennement se payait sur tous les marchés pour être employée à une œuvre de piété :

Que s'il estoit nus ki vendist sen hiretage, il le doit laissier en autel point k'il estoit quant il le vendit et li *denier Dieu* en fu donnes. (1301, *Pet. reg. de cuir noir*, f° 38 v°, A. Tournai.)

Incontinent les *deniers a Dieu* des fermes d'icelles prevostez receus. (2 fév. 1362, *Ord. du dauph. Charl.*)

Et doit le sergent ou le vendeur durant les trois criees tousjours recevoir *denier a Dieu*. (Bout., *Somme rur.*, I, 69.)

S'est ledit ouvraige de carpentrie, emprins a faire par ledit Gratior Aubry, pour le pris et somme de .xlii. l. t., ung *denier a Dieu*. (15 mars 1458, *Reg. aux public.*, A. Tournai.)

Et, sans baillier le bon *denier a Dieu*,
Contrainct je fuz de tenir le traicté.
(*Les sept marchans de Naples*, V.)

DENIGREMENT, s. m., action de dénigrer :

Denigrement de la fame. (1527, F. Dassy, *Peregrin*, dans *Dict. gén.*)

DENIGRER, v. a., chercher à nuire à qqn, dire du mal de qqn. :

Avons restitué et restituons a sa bonne fame et renommee se en aucune maniere povoient *estre denigrees* ou empirees pour cause et occasion des choses dessus dictes. (1358, *Liv. rouge*, A. N. Y², f° 15 r°.)

Mais ce petit, plus mordant qu'une louve,
Dix grans serpens dessous sa pance couve :
Dessous sa pance il en couve dix grans,
Qui quelque jour seront plus *denigrans*
Honnours et biens, que cil qui les couva.
(Cl. Mar., *Enfer*.)

Nous ayons voulu *denigrer* quelc'un. (Calv., *Serm. s. le Deuter.*, p. 230ᵃ.)

— En parlant de chose :

Denigrer sa bonne renommee. (Fabri, *Rhet.*, f° 78 r°, éd. 1521.)

Las symonnie horde et insatiable
A eenigré mon bruyt inestimable.
(J. Bouchet, *Opusc.*, p. 121.)

Ne vois tu point que les petits et grantz
Vont ja par tout ton livre *denigrantz*.
(Daluce Locet, *Remonstr. à Sagon et à la Hueterie*.)

Sans que la calomnie ingenieuse au blasme
Denigre tant soit peu la candeur de leur ame.
(Chassign., *Ps.*, LXXXVIII.)

— N., parler en mal :

Quelques uns de ce temps, qui *avoient denigré* de la puissance legitime et auctorité souveraine de nos rois. (Aub., *Journ. de l'Estoile*.)

DENOIS, v. Danesc.

DENOMBREMENT, s. m., action de compter et d'énoncer les parties qui composent une totalité :

C'est li *denombremens* du fié et hommage que... (1329, *Cart. noir de Corb.*, B. N. l. 17758, f° 109 r°.)

Si les lui mettez a plaine delivrance, pourveu toutesfoyes que dedans temps dou il baillera son *denombrement* ou il appartiendra. (1403, A. N. P 1, f° 47.)

Adveuz et *denombremens*. (Mars 1408, *Ord.*, IX, 419.)

Le vassal qui a esté receu en foy et hommage par son seigneur, est tenu de bailler son *denombrement* en forme authentique, escrit en parchemin. (*Coust. du vicomté de Paris*, ap. Ch. du Moulin, *Coust. general. et particul. du roy. de France*, t. I, f° 1 r°, éd. 1581.)

Cf. II, 506ᶜ.

DENOMBRER, v. a., compter et énoncer des parties qui composent une totalité :



Il *denombra* les serviteurs des princes. (Titre égaré.)

DENOMER, mod. dénommer, v. a., nommer :

Il est ci Pantecoste .I. saint jor *desnomez*.
(*Simon de Pouille*, B. N. 368, f° 140ᵉ.)

DENOMINATEUR, s. m., t. d'arithm., celui des deux termes d'une fraction qui indique en combien de parties égales l'unité est divisée :

Lesquelz numerateur et *denominateur* se peuvent composer en tant de differences de nombres que l'on voudra. (Est. de La Roche, *Arismetique*, f° 45, ap. Littré.)

DENOMINATIF, adj., qui sert à nommer :

Denominatif, denominativus. (1464, J. Lagadeuc, *Catholicon*.)

DENOMINATION, s. f., nom attribué à une classe de choses, de personnes :

Advis m'est que oyr ne dois
Satham que tres bien tu congnois
Et a *denominacion*
Qu'il face ou a action...
De riens respondre je ne doy.
(*Rom. du moine*, Ars. 3331, f° 9ᵃ.)

Sur ceste riviere a ung tres fort chastel nommé le chastel d'Arssy, lequel chastel fut fondé ou temps que on appelloit encoire la riviere Arsis et de la prit sa *denominacion*. (*Girart de Rossillon*, ms. de Beaune, p. 322, L. de Montille.)

DENONCIACION, mod. dénonciation, s. f., déclaration, publication, accusation :

A. baillif de Bourges, soupploie au denunceant Johans Bourdons, clerc, de çou que il li apartient dou fait dessouz dit, que Friolet Colinet, Chouset Maritorne, Coillebaut, Tevenins li sergens, Friolet Sabasse sont apellez pour ouir la *denonceacion* dou dit Johan et pour respondre es articles des quelx li diz Johans vous anformera de çou qui li apartient dou fait dessouz dit. (1279, A. N. J 1034, pièce 44.)

Sachent touz que comme nous a la *denunciacion* de Thomas... eusons accusei d'ofice Pierre Galez de Saint Lo de faussonerie. (1328, A. N. JJ 65ᵃ, f° 131 r°.)

Li conseulz des Latins a esté apelé en faisant grant *denonciation* en un champ pres d'ileuc. (Bers., *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 26ᵉ.)

Deffi et *denunciacion* de guerre. (Id., *ib.*, f° 178ᵇ.)

Nous pouvons dire ce que jadis l'on chantoit a la *denonciation* des jeuz seculares. (Rab., *la Sciomachie*, a 4 v°.)

DENONCIATEUR, s. m., celui qui dénonce :

Ledit *denunciateur* maintenoit en denunçant que icelui Pierre li avoit bailliez fauz flourins. (1328, A. N. JJ 65ᵃ, f° 131 r°.)

Cf. II, 507ᵇ.

DÉNONCIATION, mod., v. Denonciacion.

DENONCIER, mod. dénoncer, v. a., signifier, déclarer, faire connaître, publier :

Pur treis choses pur vus, que vus voil *denuncier*,
Que od vus parler en ai mult grant desirier.
(Garn., *S. Thom.*, 2990.)

Vengnent dire et *denonchier* qui les a, a paine d'estre lesdictes choses tenues pour fourchelees, et ceulx qui les aroient retenues sans *denonchier* ou rapporter, estre pugnis. (1ᵉʳ mars 1408, *Reg. aux publicat.*, 1408-1423, A. Tournai.)

Denunchié la venue du dit vin aus dis commis. (18 sept. 1572, *Reg. aux public.*, ib.)

Envoye *denoncer* la guerre a son frere. (Urfé, *Astree*, II, xi.)

— *Denoncier que*, aviser que :

Je m'en voys a luy sans tarder
Pour luy dire et *denoncer*
Qu'il vienne a Lucifer parler.
(*La Vie et l'hist. du maulv. riche*, Anc. Th. fr., III, 282.)

DENOTACION, mod. dénotation, s. f., désignation d'une chose par certaines marques, certains signes :

Tu viens condescendre plus particulierement a *denotacion* de personnes, disant... (G. Chastell., *Ver. mal prise*, p. 537, Buchon.)

DENOTER, v. a., désigner par certaines marques ou signes :

Elle passe liberalité en magnitude ou grandeur, et ainsi le *denote* le nom de magnificence qui signifie grandeur de despense. (Oresme, *Eth.*, 112.)

Je vueil noter
Et a eulx tous descrire et *desnoter*.
(Dadouville, *la Deffaicte des faulx monnoyeurs*.)

Laquelle (comète) *denottoit* grandz accidentz. (1556, *Disc. de l'an de la com.*, A. Lons-le-Sauln.)

Me pourmenant pour ennuy eviter,
Vins rencontrer, aupres d'un arbre assis,
Deuz jeunes gars, dont l'un sembloit rassis
Plus que l'aultre, ainsi que peuz noter,
Et pour au vray la façon *denoter*
De leur estat, maniere et contenance,
Ils sembloient gens d'assez bonne apparence.
(Robertet, *Debat du boucanier et du gorrier*, ap. Joly, *Poésies inédites des xvᵉ et xviᵉ s.*, p. 45.)

DENOUABLE, -OUEMENT, -OUER, mod., v. Desnoable, -oement, -oer.

DENREE, s. f., marchandise, et généralement produit destiné à la consommation ; ensemble de ce qu'on porte au marché :

Il convient qu'il conte du pris qu'eles furent vendues ou qu'il monstre les *denrees* qu'eles ne soient pas encore vendues. (Beaum., XXIX, 14.)

Nuls ne nulle ne puisse gachier ne brouiller harencs, maquerel, morue, ne autre *denree* salee, sur paine de perdre les *danrees*. (1326, *Ord.*, XI, 511.)

La marchandise de pluseurs autres *derrees*. (27 mai 1364, *Mand. et act. div. de Charles V*, Delisle, 21, p. 13.)

Et s'il va du royaulme en Haynault, il doibt pour le deu .iiii. deniers de la libvre de telle monnoie que les *desrees* ont cousté sur l'estocq, auquel deu lesdits parchenniers n'y prent neant. (1412, *Additions que mectent oultre les eschevins et conseil de la ville de Douay contre Loys, seigneur de le Walle et de Mortaigne*, Arch. mun. Mortagne.)

Avoir broutté la mittaille, spequelare, fil et feuille de laiton, l'estain et autres *denriees*. (1451, *Compte de l'exécut. testam. de Thomas de Turby*, Arch. Tournai.)

Cf. II, 507ᶜ.

DENS, mod. dans, prép., à l'intérieur de :

En la voyant, d'un plaisir fuz attaint
Par son regard qui passa *dens* mon cœur.
(Marg. de Nav., *Dern. poés.*, p. 373, *Poés. lyr.*, Ab. Lefranc.)

— Adv., dedans :

Paix soit en cest ostel par tout
Et a tous ceulx qui *dans* habitent !
(Greban, *Mist. de la Passion*, 11190.)

DENSE, adj., dont la masse est considérable relativement au volume ; compacte :

La char trop dure et trop *dempse*. (Evr. de Conty, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 44 v°.)

DENSITÉ, s. f., qualité de ce qui est dense :

La *dempsité* de la char. (Evr. de Conty, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 51 r°.)

Telle chose n'est mie de legier divisible, ne trespercable pour sa *dempsité*. (Id., *ib.*, f° 269ᵈ.)

Espesseur et *densité* de la plante. (*Jard. de santé*, I, 372.)

DENT, s. m. et f., chacun des petits os recouverts d'émail qui garnissent les mâchoires de l'homme et de certains animaux :

Entre ses *denz* li dist qu'hon nel pot escuter.
(*Voy. de Charlem.*, 408.)

Qui plus sunt neir que nen est arremenz
Ne n'unt de blanc ne mais que sul les *denz*.
(*Rol.*, 1933.)

N'en puet goster, de *denz* cembele.
(*Eneas*, 5379.)

Le nez moult tres bien fait, les *danz* menus et [blanz.
(J. Bod., *Saisn.*, V.)

Les *dens* blancs et menus. (*Auc. et Nic.*, 12, 22.)

Quant Renars choisi Chantecler,
Senpres le volst as *denz* haper.
(*Ren.*, Br. I, 291.)

Les olz rianz, le nes ben feit,
Cleres les *denz*, la buche bele.
(*Vie de saint Gilles*, 61.)

Tu dois avoir *dens* esmolus
Vers chelui ki l'ordre confont,
Et mordre tant k'il soit confus.
(Renclus, *Carité*, cxi, 8.)

Il trembloit de froit *dent* a *dent*.
(*Vie des Pères*, B. N. 23111, f° 44ᵈ.)

Il hot les genz ou queur dedenz,
Et leur rit de bouche et de *denz*.
(*Rose*, B. N. 1573, f° 66b.)

Ces gens qui se perchent a chevauchons sur l'epicycle de Mercure, qui veoyent si avant dans le ciel ils m'arrachent les *dents*. (MONT., l. II, ch. XVII, p. 420.)

Le roy portoit au seingneur d'O une *dent de laît* a cause... (LESTOILE, *Mém.*, 1re p., p. 139, Champollion.)

— *Avoir quelque vieille dent, avoir la dent sur, contre quelqu'un*, avoir quelque vieille haine contre lui :

Il faisoit mourir ceux *contre* qui il *avoit* particulierement *quelque vieille dent*. (AMYOT, *Lysand.*)

Et qui d'avantage *avoit la dent sur* Theagenes pour ce qu'il voyoit et qu'il soupçonnoit. (ID., *Theag. et Car.*, ch. XXI.)

— *Dent de lait*, animosité, rancune de longue date, comme sucée avec le lait :

Jehan de Bourgoigne... portoit une *dent de laict* audit duc Louys de Bourbon. (BRANT., *les Duels*, p. 485.)

Non pourtant qu'il n'en restast quelque *dent de laict*. (ID., *Capit. fr.*, Maresch. de Montmor.)

Certes, je dy que les cieux sont remplis
D'inimitié, et qu'ilz ont une espece
De *dent de lait* sus la tendre jeunesse.
(EST. FORCADEL, *Epist.*, III.)

Voyez comment ce temps inique et laid
Sus povreté ha quelque *dent de lait*.
(ID., *Eleg.*, VIII.)

Il prent une autre Heleine
Qui sera sans contendans,
A qui charmera la peine
Que luy fait le mal de *dents*.
(RONS., ap. du Breuil, *Muses gaillardes*, f° 55 r°.)

— *Porter une mauvaise dent*, être mal disposé à l'égard de, avoir du ressentiment contre :

Mais il respondit tousjours qu'il n'estoit pas en doubte qu'on ne luy *porta une mauvaise dent* en cour. (*Le Tocsain contre les massacres*, p. 106, éd. 1579.)

— *Avoir la mort entre les dents*, n'avoir pas longtemps à vivre :

La mors li *fut antre les danz*.
(*Dou pechié d'orgueil laissier*, Brit. Mus., addit. 15606, f° 113b; P. Meyer, *Romania*, VI, 34, 396.)

Moy qu'il laissa d'une si amoureuse recommandation, *la mort entre les dents*, par son testament, heritier de sa bibliotheque. (MONT., l. I, ch. XXVII, p. 105.)

— *Rire du bout des dents, du dent*, rire du bout des lèvres, rire sans en avoir envie :

Il rit ! — Voire, *du bout du dent :*
C'est risee d'ung antenois.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 20232.)

— *Malgré ses dents, en dépit de ses dents*, malgré lui, malgré tout ce qu'il pourra dire ou faire :

Respondi et jura la vertu Dieu que en despit de lui elle ne s'en yroit point, et que *malgré ses dens* elle y demourroit. (1431, A. N. JJ 175, pièce 31.)

En despit de leur dens. (CALV., *Predest.*, p. 233.)

— *Dent de lion*, pissenlit :

Dandelyon. An herbe. (PALSGR., p. 212.)

— *Dentchien*, chiendent :

Dentchien. Et plus usitement, chiendent. (NICOT.)

DENTÉ, adj., garni de dents :

En une herche bien *dentee* n'y fault nulz dens.
(*Prov. gallic.*)

Puis, sec des rayons de l'esté,
Le scia (le pin) d'un fer bien *denté*.
(RONS., *Odes*, V, XXIV., Œuv., p. 393.)

L'un d'un rateau *denté* soigneusement travaille.
(P. DE BRACH, *Poem.*, f° 165 v°.)

— Qui a reçu un coup de dent, mordu :

Ses habits estoient tout dechirez, et luy *denté* en plusieurs parts. (CHOLIERES, *Matinees*, p. 249.)

DENTEE, s. f., coup de dent :

Domitien le fist brusler tout vif pour prevenir la *dentee* des chiens. (CHOLIERES, *les Apres disnees*, VIII, f° 299 r°.)

Dentee et atteinte du sanglier, qui descoud les chiens et les chevaux, et les esventre. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 23.)

— Bouchée :

Ja Damedieu ne place, qui le mont doit garder,
Que je apres cestui doie *dantee* avaler
Tant que mi compaignon en aient a planté.
(*Gui de Bourg.*, 2231.)

— Fig. :

Le fourmil d'enfer aussi n'ose
Et ne peult jecter sa *dentee*
Sur celle que la foi expose,
La rose en Hierico plantee.
(P. FABRI, *Ballade*.)

Cf. DENTEE 1, t. II, p. 508c.

DENTEURE, mod. denture, s. f., ensemble des dents; dentition :

Qui aprent poulains en *denteure*, celui maintient tant comme il dure. (PH. DE NOVARE, .IIII. *tenz d'aage d'ome*, 11, ms. E.)

Car vostre chief a toute gent agree,
Blont com fin or, vairs œulx et les sourcils
Avez petiz, la *denteure* sorree.
(EUST. DESCH., V, 186.)

DENTICULE, s. f., légère dentelure; petit pignon :

L'essueil entortillé petit a petit tourne avec soi la roue, par laquelle les autres roues sont tournees par *denticules* entremeslees. (LE BLANC, *Trad. de Cardan*, f° 8 v°.)

DENTIFRICE, s. m., préparation qui sert à frotter, à nettoyer les dents :

Dentifrices sont medicamens composes, servans aux dents pour les nettoyer et blanchir. (PARÉ, XXV, XXXVIII.)

Qu'on les frotte avec *dentifrices* faits de... (ID., XV, 29.)

Cf. DENTFRICE, II, 509a.

DENUDACION, mod. dénudation, s. f., action par laquelle qqch. se dénude ; action de dénuder :

Deformacion, *denudacion* (de la teste). (J. GOULAIN, *Ration.*, B. N. 437, f° 60 v°.)

Vers heure de vespres on desnue les autelz... et signifie cette *denudacion* le departement et la fuite des apostres. (ID., *ib.*, f° 302 v°.)

DENUDER, v. a., dépouiller de ce qui recouvre :

Le corps du connestable, du chancelier et de Remonnet de la Guerre *feurent denudes* en la cour du Palais et lies ensemble, et la demeurerent trois jours en ce point. (J. REMY, *Mém.*, ch. LXXXVI.)

DENUEMENT, s. m., état de ce qui est dépouillé, nu :

Le *desnuement* du chief. (J. GOULAIN, *Ration.*, B. N. 437, f° 62c.)

Attendu ma fragilité, le *desnuement* de ma joye. (DUQUESNE, *Hist. de J. d'Avesn.*, Ars. 5208, f° 108 r°.)

DENUER, v. a., mettre à nu, dépouiller entièrement :

Il fit venir sa femme vers le feu, et luy *ayant desnué* le bras droit, le luy fit fort chauffer et frotter, pour faire mieux enfler les veines. (*Hist. pit. du prince Erastus*, f° 58 v°.)

Le vent furieux
Vulturne en tous lieux
Les forets *denue*.
(JOACH. DU BELL., *Odes*, IV.)

Et le vent ennuyeux
Les arbres vertz de leurs fueilles *denue*.
(M. SCEVE, *Delie*, CLXXX.)

— *Denué*, part. passé, mis à nu :

Son chief *denué*. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 262b.)

— Entièrement privé :

Desnuee de joye. (*Le chevalereux cte d'Artois*, p. 125.)

Cf. II, 509b.

DEO GRACIAS, s. m. pl., action de grâces à Dieu :

J'ay fait ung *Deo gracias*
A ce matin d'une saulcisse.
(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 4311.)

DÉPAQUETER, mod., v. DESPAQUETER. — **DÉPARAGER**, mod., v. DESPARAGER. — **DÉPAREILLER**, **DÉPARER**, mod., v. DESPAREILLIER, DESPARER. — **DÉPARIER**, mod., v. DESPARIER. — **DEPARQUEMENT**, v. DESPARQUEMENT. — **DÉPARQUER**, mod., v. DESPARQUER.

DEPART, s. m., action de mettre une dhose à part d'une autre :



Pour le *depart* de l'or d'avec l'argent il se fait ainsi. (E. Binet, *Merv. de nature*, p. 210, éd. 1632.)

— Action de partir :

Quant je pense es prodiges tant divers et horrificques lesquelz veismes apertement cinq et six jours avant son *depart*. (Rab., *Pantagr.*, l. IV, ch. xxiv, éd. 1552.)

Cf. II, 510c.

DEPARTEMENT, s. m., action de départir, de partager :

Afin que nostre justice soit purement administree, nous voulons qu'apres ladite reduction faite, les gages tant desdits sieges que des personnes supprimez soient reservez et accroissent a ceux qui demeureront selon la distribution et *departement* que nous en ferons. (Févr. 1566, *Ord. de Moulins*, art. XIV,)

Tiberius introduisit un nouveau *departement* des heritages. (Amyot, *Tib. et Caius Gracci.*)

De ces *departemens* et distributions faites, aux capitaines et soldats, nous voyons assez frequente mention es anciens jurisconsultes. (Pasq., *Rech.*, II, 15.)

Cf. II, 510c.

DEPARTIMENT, s. m., distribution :

Le *departiment* des logis. (Delorme, *Archit.*, ded.)

DEPARTIR, verbe. — A., accorder :

Nous implorons et attendons de sa divine bonté la mesme protection et faveur, qu'il *a* tousjours visiblement *departie* a ce royaume, depuis sa naissance. (Avril 1598, *Edict de Nantes.*)

— Réfl., se désister, cesser, renoncer :

Il le pria publiquement devant tout le peuple avec tres gratieuses paroles, en luy touchant en la main, qu'il *se* voulust *departir* de son opposition. (Amyot, *Tib. et Caius Gracci.*)

Que tous gaudisseurs *se departent* de leur donner leurs coups de bec. (Calv., *Instit.*, l. I, c. xiv.)

Que le prince contraint de faire quelque paix ou traicté a son desavantage *s'en* peut *departir*, quand l'occasion se presentera. (Bodin, *Rep.*, I, 8.)

DEPASSER, v. a., aller plus loin que :

L'heure aprocha, et *fu* ja pres
Depassee quant dut dancier.
(*Fauvel*, B. N. 146, f° 33c.)

Cf. Depasser, II, 512c et Despasser, II, 622b.

DÉPAYSEMENT, -SER, mod., v. Despaisement, -ser.

DEPECEMENT, s. m., action de dépecer, déchirement, rupture :

Ainz vos joindra, ce quide il bien,
Ainz qu'il s'en tort, de teu lien
Cum d'amors seure e estable
Qui entre vos seit mais tenable,
Senz rompre e senz *depecement*.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 20699.)

En tels contrats de mariages est souvent fait delaissement et transport, brisure et *despecement* ou aultre alteration. (Du Tillet, *Rec. des rangs des grands de Fr.*, p. 115.)

Cf. Despecement, II, 622c.

DÉPÊCHER, mod., v. Despeechier.

DEPECIER, mod. dépecer, verbe. — A., mettre en pièces, abattre, démolir :

Entre mes puinz me *depeçout* ma hanste.
(*Rol.*, 837.)

Mais n'en *depeçast* maille, tant par fu dur tem- [pré.
(*Rom. d'Alex.*, B. N. 789, P. Meyer, p. 135, v. 508.)

Le tonbel voloit *despecier*,
Por le cors s'amie baisier.
(*Floire et Blanceflor*, 2e vers., v. 1537.)

De sun bliaut volt *depecer*
Une bende a lier la plaie.
(*Vie de S. Gilles*, 1976.)

Li murs *fu depecies*, s'estoit rehordes, et ele monta deseure, si fist tant qu'ele fu entre le mur et le fossé. (*Auc. et Nicol.*, 16, 8.)

Criant et *depeçant* son viz et arrachant ses cheveaus. (*Est. d'Eracl. Emp.*, XXVII, 4, var.)

Quanque il *depessoient* de jor (des murailles), cil dedens refesoient de nuict. (*Cont. de G. de Tyr*, Flor. Laur. 10, f° 111.)

Nus ne puet ne ne doit joindre voire [en couleur] de cristal par tainture ne par painture nule, quar l'oevre en est fause, et doit *estre* quassee et *despeciee*. (Est. Boil., *Liv. des mest.*, 1re p., XXX, 11.)

Ke nus *depeche* mur ne soif sor le fortreche de le vile. (1270, *Reg. aux bans*, Arch. S. Omer, A B xviii, 16, n° 217, Giry.)

Ilec *a* sa robe changee
Por une viez et *depecee*.
(*Vie de S. Alexis*, 307, Rom., VIII, 173.)

Un grand coutel a quisinier
Qui sert de la car *despicier*.
(Beaum., *Manekine*, 682.)

Affin que les charrectes ne *despessassent* la quarrie. (1415, *Compte de Nevers*, CC 2, f° 16 r°.)

Depichoient et rompoient les solliers. (1470, A. S.-Inf., G 557.)

La pier *fut* rompue et *depeessee* en aulcuns lieux. (P. de Vigneulles, III, f° 315a.)

Je *despesseray* mes granges et les feray plus grandes. (P. Ferget, *Nouv. test.*, f° 94 r°.)

Pour refaire notre viel banc de l'eglise qui *fu depesché* en temps de pardon, 12 deniers. (1500, *Compte du receveur du collège du S. Esprit*, A. Seine-Inf., G 4860.)

Quant la chair *est* incisee et *despeciee* en menues pieces. (*Jard. de santé*, I, 132.)

— Fig. :

De parfont puis l'iaue pucha
Dont lava et dont *depecha*
Tout son orguel et se beubanche.
(Rencl., *Carité*, clxxxi, 5.)

Le mauvais glous se va vantant
Le temple Dieu *despesera*
Et puis apres le refera
Dedans .iii. jours comme devant.
(*Passion Nostre Seigneur*, ap. Jub., *Myst.*, t. II, p. 197.)

C'est une proprieté de l'heresie de *depecer* ainsi les ecritures. (F. de Sal., *Aut. de S. P.*, ms. Chigi, f° 96b.)

— Réfl., se briser :

De warreter est bon seson en averylle pur ceo qe la terre *se despece* apres la charue. (*Tr. d'Econom. rur.*, xiiie s., c. X.)

— Neut., même sens :

La verrez branz croissir et espees brisier
Et l'un acier a l'altre *depecier* et oschier.
(*Voy. de Charlem.*, 548.)

— *Depecié*, part. passé, mis en pièce :

Ponts ou passages ronpus ou *depechiez*. (Bout., *Somme rur.*, I, 4.)

Il y avoit .ii. capes *despechies* qui ne serveent point. (1375, *Inv. du trés. de Fécamp.*)

Cf. Despecier, II, 624c.

DEPEINDRE, verbe. — A., peindre d'une manière distincte ; décrire et représenter par le discours :

Au merchenier biauté porcache
Dont ele *depaint* se maissele
Ausi come on paint une aissele.
(Renclus, *Miserere*, lxxxvi, 5.)

Je diray comme cela peut avenir, apres vous *avoir deppaint* que c'est que le desir. (Dampmart., *Merv. du monde*, f° 104 v°.)

Laquelle (image de Dieu) *est* tres mal *deppeinte* souz la figure du plus docile animal du monde, qui est le cheval. (Id., *ib.*, f° 120 v°)

Et ainsi *sont depeins* les maris absens. (Tahureau, *Prem. dial. du Democritic*, p. 55.)

Cf. II, 513a.

DEPENDANCE, s. f., fait de dépendre de ; ce qui tient à qqch. comme appendice :

De toute pelleterie et *despandance* d'icelle, vendus es diz lieux. (1361, *Ranç. du roi Jean*, A. N. KK 10a, f° 60 v°.)

Car aujourd'huy les chansons et les danses
Sont des banquets les vrayes *despendances*.
(Peletier, *Odiss.*, I.)

Cf. II, 513a.

DEPENDANT, adj., qui dépend de qqn, de qqch., qui tient à :

Le peuple cuidoit sa liberté estre *dependant* de la liberté du dit Ceson. (Bers., *T.-Liv.*, B. N. 20312 ter, f° 54 v°.)

— S., celui qui dépend d'un autre :

Il feit substituer au lieu d'Octavius non une personne de qualité, ains seulement un de ses suyvans et *dependans* qui s'appelloit Mutius. (Amyot, *Tib. et Caius Gracci.*)

Cf. II, 513a.

DÉPENDRE, mod., v. Despendre. — **DÉPENS**, mod., v. Despens. — **DÉPENSE, -SER, -SIER**, mod., v. Despense, -sier 1 et 2.

DEPERDITION, s. f., destruction gra-

duelle d'une partie des molécules d'un corps :

Playe simple et sans *deperdition* d'aulcune substance. (TAGAULT, *Inst. chir.*, p. 321.)

Deperdition de substance. (LA FRAMBOIS., *Œuv.*, p. 707.)

DEPERIR, v. — N., s'acheminer vers la mort par consomption graduelle ; s'affaiblir, tomber en ruine :

Se li unz de ces molins *deperissoit* ou aloit a nient par aucune aventure. (1236, 6, A. Meurthe.)

Auront l'œil a ce que rien des biens de la maison ne *deperisse*. (AMYOT, *Regl. p. l'hosp. d'Aux.*, 16 mai 1579, A. Yonne, autogr.)

C'estoit quelque espece monstrueuse de animaulx barbares... maintenant *est deperie* en nature. (RAB., *Quart liv.*, prol.)

— Réfl., même sens :

Iceuls molins *se deperissoient* et vaccoient. (1247, A. N. JJ 77, f° 95 v°.)

Que rien qui fut a elle, et qui est en sa maison de Paris ne *se deperisse*. (19 fév. 1604, *Lett. miss. de Henri IV*, VI, 200.)

DEPERISSABLE, adj., périssable :

Chose *deperissable*.
(HABERT, *Ep. a P. Benard.*)

DÉPÊTRER, mod., v. DESPESTRER. — **DÉPEUPLEMENT**, mod., v. DESPEUPLEMENT. — **DÉPEUPLER**, mod., v. DEPEUSPLER. — **DÉPIÉCER**, mod., v. DESPIECER.

DEPILATION, s. f., action de dépiler, résultat de cette action :

Ceste *depilacion* signifie qu'ils sont luxurieus. (EVR. DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 93ᵃ.)

Depilation de sourcils. (JOUB., *Gr. chir.*, p. 430.)

DEPILATOIRE, adj., qui fait tomber le poil :

Le souchet a une vertu *depilatoire*. (DU PINET, *Pline*, XXI, 18.)

— S. m., préparation qui fait tomber le poil :

Plusieurs habitans d'Europe ont essayé faire des *depilatoires* avec de la chaulx et de l'orpiment. (BELON, *Sing.*, III, 33.)

Les autres ont usé de *depilatoires* et psilothies. (CHOLIERES, *Apres disnees*, f° 180 v°.)

Quant il entrera au bain, soit oingt d'un *depilatoire* faict de quatre parts de chaulx et une d'arsenic, cuits avec du vinaigre et de l'eau. (JOUB., *Gr. chir.*, p. 443.)

DEPILER, v. a., faire tomber le poil :

La partie que vous voudrez *depiler*. (PARÉ, XXV, 47.)

— *Depilé*, part. passé, sans cheveux :

Les parties hautes de la teste demeurent *depilees*. (PARÉ, IV, 3.)

DÉPIT, DÉPITER, mod., v. DESPIT, DESPITER. — **DÉPLACER**, mod., v. DESPLACIER. — **DÉPLAIRE, -PLAISANCE, -PLAISANT, -AISIR**, mod., v. DESPLAIRE, -AISANCE, -AISANT, -AISIR. — **DÉPLIER, DÉPLOIEMENT**, mod., v. DESPLIER, DESPLOIEMENT.

DEPLORABLE, adj., qui est à déplorer, à plaindre :

Ses pauvres officiers et serviteurs s'en retournerent merveilleusement tristes et *desplorables*. (J. PUSSOT, *Journalier*, p. 222.)

DEPLORER, v. a., pleurer sur, plaindre :

Que la douceur de Dieu s'efforce
A ce que le peché pardonne
Et que sa grace otroie et donne
Se nous voulons de cuer ourer,
Nos pechiez plaindre et *deplourer*.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 192ᵈ.)

Puis reserrer l'espaule, et dire qu'ils *depleurent*
Le malheur de la guerre, et de ceux qui y meu-[rent.
(RONS., *Remonst. au peuple de Fr.*, p. 893, éd. 1584.)

Les Anglois, se ressouvenans de leurs anciennes pertes, s'en pourroient alors revencher ; mesmes les Ecossois et Suisses, qui nous *deplorent*, par aventure nous arracheroyent chacun quelque petite plume. (LA NOUE, *Disc.*, p. 24.)

— *Deploré*, part. passé et adj., lamentable, affreux :

Punir rigoureusement les grands crimes et meschans *desplorez*, pardonner aux faultes legeres qui ne vont pas a la ruyne ny destruction de personne. (MICHEL LHOSPITAL, *Traité de la reformat. de la justice*, I, 189, Dufey.)

Cf. DEPLEURER, II, 515ᵇ.

DÉPLOYER, mod., v. DESPLOIER. — **DÉPONDRE**, mod., v. DESPONDRE.

DEPONENT, adj., qui a la forme passive et la signification active :

En signification active et passive, ou nominalle et verballe, *deponente* ou gerundive. (FABRI, *Rhet.*, l. II, f° 8 v°, éd. 1521.)

DEPOPULATION, s. f., fait d'être dépeuplé, de se dépeupler ; dévastation :

La *depopulacion* des champs. (BERS., *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 288ᶜ.)

Pour cause de la *depopulacion* du pais. (1450, *Denombr. du baill. d'Evreux*, A. N. P 308, f° 31 r°.)

Deppopulacion. (*Ib.*, f° 40 r°.)

Por cause de la guerre qui a esté en la *deppopulation* du pais ne vallent par an que .XVI. sextiers de grain. (1453, *Bailliage d'Evreux*, A. N. P 29, pièce 4.)

Pour entretenir ladicte lecture et doctrine, et obvier au dangier de la perdicion et *despopulacion* de nostre université. (Mars 1479, *Ord.*, XVIII, 538.)

Que ses *depopulations* n'avoient domagie, ne amenri l'abondance des Milesiiens. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10511, II, f° 74 r°.)

Lassez et debatus par maintes *depopulations* faictes par Plancius, les consulz vindrent en concion. (1530, *Prem. vol. des grans dec. de Tit. Liv.*, f° 145ᶜ.)

Obvier a la *deppopulation* et coupement des arbres du boys. (1543, *Liv. des serm.*, f° 168 v°, A. mun. Montaub.)

DEPORTATION, s. f., bannissement dans un lieu déterminé :

Devant la *deportation* de celuy (Denys) a Corinthe. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, VIII, III, 4.)

Cf. DEPORTACION, II, 517ᵃ.

DEPORTEMENT, s. m., manière de se comporter, manière de vivre :

Si nous y regardions bien, si nous prenions peine de nous examiner et jetter l'œil sur nos plus ordinaires *depportemens*. (DAMPMART., *Merv. du monde*, f° 29 r°.)

Me suis en outre informé doucement et secretement des *deportemens* et actions d'un chaqu'un. (Mai 1574, *Visite des villes de Bourgogne par Tavannes*, Fonds Fevret, portefeuille XXXIX, pièce 26, B. N.)

Vous jugez par les *deportements* du soldat quel est le capitaine, et par ceux du capitaine, quel est le soldat. (E. PASQ., *Lett.*, XI, 3.)

L'asseurance que vos depputez nous ont donnee de vos fidelles *deportemens* et de l'affection que vous portes au bien et advancement de nos affaires, est conforme a la bonne opinion que nous en avons toujours eue. (7 mars 1596, *Lett. miss. de Henri IV*, p. 518.)

Cf. II, 517ᵃ.

DEPORTER (se), v. réfl., se conduire :

Antiphates... *s'estoit deporté* fierement envers lui. (AMYOT, *Them.*, 35.)

Cf. II, 517ᵃ.

DEPOSER, verbe. — A., poser en un lieu qqch. qu'on y porte :

Il voulut que le temple de Saturne fust le tresor publique, auquel on *deposeroit* tout l'argent qui se leveroit sur le peuple. (AMYOT, *Publ.*, 22.)

On me mande qu'ils veulent approcher de nous pour secourir ceste ville. Sur cela ils ont fait revenir le general des Cordeliers, pour sonder si nous voudrions consentir qu'elle *fust deposee* en la garde du pape, en attendant la resolution d'un traicté. (26 août 1597, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 836.)

— Poser, mettre :

Charles *deposa* ses couronnes sur la teste de son fils Philippe. (AUB., *Hist. univ.*, I, 8.)

— Déclarer ce qu'on sait sur qqn, sur qqch. :

Dire et *depposer* verité. (*Reg. du Chât.*, II, 84.)

Despouser. (1399, la Couture, A. Sarthe.)

Aient desposé plussieurs choses qui donnent presumption au contraire. (J. CHART., *Chron. de Ch. VII*, c. 285.)

— Destituer :

Par l'enticement
Del mortel serpent
Fu tost *deposez*.
(*Grant mal fist Adam*, ms. Brit. Mus. Egert. 2710 ; Bullet. A. T., 1889, p. 89.)

De sun regne l'*unt deposei*.
(*Brut*, ms. Munich, 3029.)

Tandis ke tes reaumes dure
Et tu as loisir et pooir
De ton roiaume a ton voloir,
Dovroies tu bien porpenser,
Coment tu poroies ovrer,
Que grans avoirs te fust remeiz
Puis ke tu *seras desposeiz*.
(Rob. de Blois, B. N. 24301, p. 513b.)

Car chascun jour, Envie se debat
Pour *desposer* officiers royaulx.
(Eust. Desch., VI, 260.)

Ceulx de Paris se repentirent
De Sidric que bannir ilz firent,
A grans mercis fut rappellé
Et l'autre *fut despousé*.
(*Le Dit de tous les roys de France*, B. N. 4437, f° 237 v°.)

— Réfl., se démettre :

Il luy faisoit mal et avoit honte d'avoir esté roy, et puis de *se deposer* de la couronne et s'en aller hors du pays comme exillé et banni. (*Orose*, vol. I, f° 90a, éd. 1491.)

Cf. II, 518a.

DEPOSITAIRE, s. m., celui à qui l'on remet qqch. en dépôt :

Depositaire de testament. (L. de Premierf., *Decam.*, B. N. 129, f° 120 r°.)

Les magistrats sont gardes et *depositaires* de la justice. (Bodin, *Demon.*, f° 211 v°.)

Cf. Depositoire, II, 518b.

DEPOSITOIRE, s. m., lieu où l'on dépose certaines choses :

S'ils (les Spartiates) les trouvoient difformes en leurs membres (les enfants nouveau nés), ou debiles en leur complexion, les precipitoient dans les Apothetes ou *depositoire*, lieu destiné pour ceste. (F. Hedelin, *des Satyres*, épistre, éd. 1627.)

Cf. II, 518b.

DÉPOSSÉDER, mod., v. Desposseder.

DEPOST, mod. dépôt, s. m., action de déposer, ce qui est déposé; lieu où l'on met en sureté, cachette :

Convers ne randuz ne doit riens avoir en *depost*. (*3e p. des cout. des Chartr.*, ms. Dij., f° 24 r°.)

Depoust. (*Gloss. gall.-lat.*, B. N. l. 7684.)

Et que tuit et chascun cil qui aucune chose leur doivent ou a aucun d'eux ou qui ont *depost* gardé ou commandé de par eus, ce que il leur devront ou avront de leurs biens revellent et denoncent a nous ou aus genz de noz comptes. (1415, A. N. JJ 52, f° 100 r°.)

En la garde et *deppost* de. (1420, A. N. JJ 171, f° 131 v°.)

Comme... nous soit besoing de trouver promptement finances par emprunts ou autrement, et mesmement de nous ayder d'auscuns *despots* consignes en nostre cour de parlement. (25 août 1463, *Lett. de Louis XI*, XVI, p. 156.)

Et le bien faire est mis en long *deppos*.
(J. Bouchet, *Noble Dame*, f° 28 v°.)

Quelle sorte d'animaus sont ceus qui desavouans le secret *deppost*, mesurent tout par l'utilité ? (Dampmart., *Merv. du monde*, f° 32 v°.)

— Amas de matières :

Et li saloit on sez playes de seil et de telz *depotz*. (Laurent, *Somme*, ms. Troyes, f° 113 r°.)

Cf. Depost 2, t. II, p. 518c.

DÉPOUDRER, mod., v. Despoudrer. — **DÉPOUILLE, -EMENT, -ER**, mod., v. Despoille, -ement, -ier. — **DÉPOURVOIR, -VU**, mod., v. Desporveoir, -veu. — **DEPOUST**, v. Depost.

DEPRAVATEUR, s. m., celui qui déprave :

Depravateurs d'orthographe. (*Quintil Horatian.*)

DEPRAVATION, s. f., état d'une nature dépravée qui a pris le goût du mal; corruption, altération :

Ce qu'il (le langage françois) change les terminaisons des mots latins plus que le leur, ou use de quelques autres sortes de changemens, on ne peut dire que ce soit une telle *depravation*. (H. Est., *Precell.*, p. 49, éd. 1579.)

Il me dise que par la lecture de ces vieux rommans on descouvret de grans secrets quant a la cognoissance de l'ancien langage frances : et que ceste cognoissance servet beaucoup a juger de la *depravation* qui est aujourd'hui. (Id., *Lang. fr.-ital.*)

De dis courtisans vous n'y en orriez pas huict parler vint mots sains et entiers, et sans aucune *depravation*. (Id., *ib.*, p. 127.)

DEPRAVEMENT, s. m., dépravation :

Depravement, depravation, corruptio, depravatio. (Monet.)

DEPRAVER, v. a., pervertir en inspirant le goût du mal :

Despraver le bon et naturel jugement de jeunesse. (*Nat. et secr. de l'amour*, Ars. 2580, f° 4 v°.)

Cf. II, 518b.

DEPRAVEUR, s. m., dépravateur :

O maux aigres *depraveurs*
De mortelle creature.
(Bugnyon, *Erotasmes*, p. 51, éd. 1557.)

DEPREDATEUR, s. m., celui qui commet une déprédation :

Il est fait *depredateur* du peuple. (H. de Gauchi, *Gouv. des Princ. de G. Colonne*, Ars. 5062, f° 9 v°.)

Larrons et *depredateurs*. (*Violier des hist. rom.*, p. 256.)

DÉPRENDRE, mod., v. Desprendre.

DEPRESSIF, adj., qui déprime :

Et secondement use de depression en François par haultes sures paroles *depressives*. (G. Chastell., *Ver. mal prise*, p. 567, Buchon.)

DEPRESSION, s. f., abaissement du niveau produit par une pression de haut en bas; abaissement en général :

Mis en *depression*. (Bers., *T. Liv.*, f° 239d, ms. Ste-Gen.)

Celle *depression* de ses mains se faisoit par lassement. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 125 r°.)

— Relâchement :

Por la *depression* de la loieure. (Brun de Long Borc, *Cyrurgie*, ms. Salis, f° 11b.)

Cf. II, 519a.

DEPRESSOIR, s. m., instrument dont on sert après l'opération du trépan, pour faciliter la sortie du pus :

Depressoir de la membrane. An instrument wherewith, after trepaning, the membrane that covers the brain is held down, thereby to know if there be any thing left between it and the soall, to hurt, or annoy it. (Cotgr.)

DEPRIMER, v. — A., abaisser au-dessous du niveau où l'on était :

La cité *estoit* grevee et *deprimee* par guerre (et) par chierté de vivres. (Bers., *T.- Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 46b.)

— Réfl., s'abaisser :

D'une pensee en l'autre ainsi je saute :
Or je m'eslieve, ores je *me deprime*.
(Pont. de Tyard, *Œuv. poet.*, p. 49.)

DÉPRISER, mod., v. Despriser. — **DÉPRISONNEMENT, -ER**, mod., v. Desprisonnement, -er. — **DÉPUCELER**, mod., v. Despuceler.

DEPUIS, prép., à partir de... par rapport au temps, au lieu, à l'ordre :

Et il ara en tel maniere ouvré *depuis* cel jour en avant. (Est. Boil., *Liv. des mest.*, 1re p., I, 17.)

Et *despuis* ce hiebierghement. (Mai 1305, *C'est Jakemon Racinne*, chir., S. Brice, A. Tournai.)

Il laissa le vaissiel dessus nommé a Zanduic, ne point ne l'enmena avoecques lui, car *depuis* deux ans apries je le vi la arester a l'ancre. (Froiss., *Chron.*, VI, 92.)

Depuis le temps de nostre enfance !
(Marg. de Nav., *Dern. poés.*, p. 45, Comédie sur le trespas du Roy, Ab. Lefranc.)

Faut il que le prince que nous avons vu *depuis* deux mois mettre d'une main triomphante sur la tete de son epouse le plus noble diademe de l'univers, ne soit maintenant qu'un peu de cendre. (Philippe Coispeau, *Orais. funebre de Henri IV.*)

— Adv., à partir d'une époque, d'un lieu, d'un ordre indiqués précédemment :

Ont plusors a amer empris
A qui *depuis* en est bien pris.
(*La Clef d'amors*, 536.)

— *Du depuis*, loc. adv., depuis tel moment :



Car trop a esté *du depuis* le pays grevé. (*Liv. des faicts du maréch. de Boucic.*, III, 16, xv.)

Nonobstant quoy, *du depuis*, par l'instigation de l'ennemy de nature, soubs umbre d'un sauf conduit, il pensa derechef remectre iceulx Anglois dans ledit pays Bordelois. (J. CHARTIER, *Chron. de Charl. VII*, c. 272.)

Du depuis quand l'age fleurie.
(J. A. DE BAIF, *Devis des Dieux*, I.)

Pour continuer, appres ce cruel discours de sa mort, celuy de tout ce que nous fismes les ungs et les autres, je commenceray despuis l'heure que deceda ledit sieur chancelier, pour plus fidellement et particulierement descrire icy comme toutes choses s'y sont *du despuis* passees. (PHIL. HURAULT, *Mém.*, an 1559.)

— *Depuis que*, loc. conj., à partir du temps où, après que :

Cest homme ne vous fist que mal et dommaige *despuis qu'il* est roy. (*Liv. du R. Rambaux*, Ars. 3150, f° 6 v°.)

Quand il vouloit mettre la main a l'œuvre, il besoignoit de sorte que personne n'eust su reprendre ses actions, pour ce qu'il entreprenoit bien, et *depuis qu'il* estoit une fois en train, il executoit diligemment; mais il estoit lent a se resoudre et couard a entreprendre. (AMYOT, *Nicias*.)

Depuis qu'un homme a de quoy manger tant que la nature requiert, il me semble, s'il travaille, que sa santé en est plus asseuree. (LA BOET., *Mesnag. de Xenoph.*)

Espere : l'espoir est des vivans le confort,
On ne peut esperer *depuis que* l'on est mort.
(J. A. DE BAIF, *Eclog.*, XIII.)

Defendons pareillement aux gentils hommes, et a tous autres, de chasser, soit a pied ou a cheval, avec chiens et oyseaux, sur les terres ensemencees, *depuis que* le bled est en tuyau. (Mai 1579, *Ord. de Henry III*, Estats de Blois, CCLXXXV.)

— Suivi d'un infin., il s'est employé pour *depuis que :*

J'ay vescu en trois sortes de condition *depuis* estre sorty de l'enfance. (MONT., l. I, ch. XL, p. 160.)

DEPURATION, s. f., action de dépurer :

Ne voit l'an conment de fous chiere
Font cil et cendre et vairre nestre
Qui de verriere sunt mestre,
Par *depuracion* legieres ?
(*Rose*, B. N. 1573, f° 135b.)

La *depuracion* des yaues les fait fluxibles. (EVR. DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 288c.)

DEPUTATION, s. f., action de députer qqn, le fait d'être député :

Pendant que bien d'autres briguoient cette *deputation*. (AUB., *Vie*, 109.)

DEPUTER, v. a., envoyer qqn avec mission de parler en son nom, de défendre ses intérêts :

Il ne loise mies a chiauls qui specialment *sont deputet* au service Nostre Signeur avoir tenches et dissentions ensamble, mais pais, caritet et concorde. (1328, *Cart. de Cambron*, f° 235.)

La gent ecclesiastique *deputee* a ton service. (1486, *La tres ample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 72b.)

Et qu'il viendra au seigneur ou seigneurs consul ou consulz qui *seront* commis et *deppoutes* a garder les clefz desd. portes. (26 juill. 1508, *Reg. cons. de Limoges*, 1er reg., 1re part., p. 7.)

Cf. DEPUTER 1, t. II, p. 521c.

DÉRACINER, mod., v. DESRACINER. — **DÉRAIDIR**, mod., v. DESROIDIR. — **DERAINGNIER**, v. DERRENIER. — **DÉRAISON, -ONNABLE, -ONNER**, mod., v. DESRAISON, -ONABLE, -ONER. — **DÉRANGER**, mod., v. DESRENGIER.

DERECHIEF, mod. derechef, adv., pour la seconde fois, de nouveau :

Nostre Saignor *dere(e)chief* a prié.
(*Ep. de S. Etienne*, str. XIb.)

De richief. (*Saint Graal*, B. N. 2455, f° 114 r°.)

A vos se donc *derechiz*.
(*Parton.*, B. N. 19152, f° 146b.)

Derechef. (1260, Ste-Croix, A. Vienne.)

Se il veut *derecif* plaidier. (*Digestes*, ms. Montp., f° 30c.)

Derrechief. (*Chron. de Fr.*, ms. Berne 590, f° 20b.)

Deirechief. (1314, *Test.*, Pr. de l'H. de Bourg.)

Puis d'une main entroit par grande force en un bateau, d'icelluy se jettoit *derechief* en l'eau. (RAB., *Garg.*, XXIII.)

DÉRÈGLEMENT, -ÉGLÉMENT, -ÉGLER, mod., v. DESREGLEMENT 1 et 2, -EGLER. — **DÉRIDER**, mod., v. DESRIDER. — **DERNIER, -IÈREMENT**, mod., v. DERRENIER, -IEREMENT.

DERIERE, mod. derrière, adv., du côté opposé à celui où est placé le visage d'une personne, la face d'une chose :

Sunent cil graisle e *derere* et devant.
(*Rol.*, 1832.)

Il est *derere* od cele gent barbee.
(*Ib.*, 3317.)

Trei .m. home traistrent devant
Et *derriers* en ot altretant.
(*Eneas*, 1141.)

Quens Aymeris est *derriere* remez ;
Sovent trestorne por lo fet qui granz ert.
(*Mort Aymeri*, 875.)

E cil qui estoient en la senestre partie si virent que li destres estoit desconfiz e alierent apres Juda e ceaus qui od li estoient *derires*. (*Machab.*, I, 9, 16.)

Cil est aparilliez et nen est mies torbeiz por wardeir les commandemenz de vie, ki obliet celes choses ki *daier* sunt, et si s'estent en celes ke davant sunt. (*Serm. de S. Bern.*, 55, 12.)

Si m'amera quant ce sera
Ce k'est devant *daiere*.
(*Chans.*, B. N. 20050, f° 49 r°.)

Et tut *derire* fu serpentin.
(PIERRE DE PECKAM, *Rom. de Lumere*, Brit. Mus. Harl. 4390, f° 1°.)

Primes devant, primes *derriere*.
(*La Clef d'amors*, 838.)

Si feri Floovant sor sun elme lusant
Que tot l'ai estoné et *daries* et devant.
(*Floov.*, 418.)

Ses arçons *derieres* estoit toz esmiez. (*Lancelot du Lac*, B. N. 430, f° 25b.)

Nus ne puet paindre de couleur a or sele *derriere*, se elle n'est couverte de fin or. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1re p., LXXVIII, 12.)

Cens sur lor maxon et sus lou mey *daier*. (Mars 1296, Cath. de Metz, Huloup, A. Mos.)

Ceulz soient mis *darrieir* et confundus, qui mal pencent contra mi. (*Ps.*, Maz. 382, f° 85 v°.)

— Loc. adv., *par deriere*, par le côté opposé à la face :

Erec les chace *par desrere*.
(CHREST., *Erec et En.*, Ars. 3319, f° 13a.)

Le bon marchis ont conut *par daieres*,
Voient l'ermine qui pent sor l'estriviere.
(*Aliscans*, B. N. 1448, f° 226.)

Par devant et *par detrez*.
(*Guy de Warwick*, ms. Wolfenbüttel, f° 78 r°.)

Il le vient ateingnant *par desreres*. (*S. Graal*, ms. Frib., f° 2a.)

— Prép., du côté opposé à la face :

Sa rere garde lerrat *derere* sei.
(*Rol.*, 574.)

Derier lui garde, vit un dansel venir
(*Loh.*, ms. Berne 113, f° 23b.)

Darrier lo jardig. (1218, Chap. cath. Metz, Tignomont, A. Mos.)

Derriers la meson. (1226, *Cens. Paracl. de Provins*, f° 12 v°, A. Aube.)

Daier ton ateil. (*Saint Graal*, B. N. 2455, f° 12 r°.)

Desrieres le dos. (*L'abbaye de devot.*, Ars. 3138, f° 46 v°.)

.I. d. de lor appendit de *darré* lor mayson. (A. N. J 192a, pièce 64.)

Derriers la dicte granche. (1322, A. N. S 275, pièce 44.)

Et fuyant a la roupte reguardans *derriere* soy, comme ung chien qui emporte un plumail. (RAB., *Garg.*, XXXV.)

— *Mettre au deriere*, dénigrer :

Et bien cuident par raconter
Choses dont on tient petit compte
Vers richece qui tout surmonte,
Mettre ma valeur *au derriere*.
Mais il yra d'autre maniere,
Car devant iray a mon aise.
(CHR. DE PIS., *Chem. de long est.*, 3851.)

— *Torner ce deriere devant*, mettre sens dessus dessous :

Et li demandent que c'estoit
Et qui ensi batu l'avoit.
Cil, qui dou conter n'ot talant
Torna ce darriere devant,
Et dit que jans batu l'avoient
Qui de grant piece lo haoient.
(*Dame qui fit batre son mari*, ms. Berne 354, f° 80a ; Montaigl. et Rayn., *Fabl.*, IV, 141.)

— S. m., partie postérieure :



Le *derriere* d'un chevreul. (1459, A. N. JJ 190, f° 17.)

DERISION, s. f., moquerie injurieuse et méprisante :

Et pour la *derision* des crestiens se baignoit ou leu ou sainz Cyriaces soloit baptizier. (*Vie saint Cyriace*, B. N. 988, f° 163ᵃ.)

Derision, *derrision*. (LAURENT, *Somme*, ms. Soiss. 210, f° 40ᵇ.)

Il m'ont tempteit et se sont de mi mocqueit per *deriseon*. (*Psaut. de Metz*, XXXIV, 19, var., Bonnardot.)

— *En derision*, au mépris :

Et avec ce, ledit Toussains, en allant prisonnier, avoit dit, *en desrision* de justice, qu'il savoit bien pour quel pris on pouoit rescourre ung prisonnier. (14 août 1458, *Reg. de la loy*, 1442-1458, A. Tournai.)

Cf. DESRISION, II, 642ᶜ.

DERISOIRE, adj., fait ou dit par dérision ; injurieux :

Leur prescrivoit lettres *derisoires*. (JUV. DES URS., ap. Ste-Pal.)

DERISOIREMENT, adv., d'une façon dérisoire :

Ung homme de basse condicion que fortune *desrisoirement* avoit monté. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, II, 1.)

DERIVER, mod., v. DESRIVER.

DEROGACION, mod. dérogation, s. f., action de déroger à une loi, à une convention :

Que yceulx octroiz et la devolucion ou passement d'iceulx .XL. ans, ne porte ou portent ou puissent porter faire ou engendrer a nous ne a nosdiz drois et demaine *derogacion*, prejudice ou empeschement quelconques. (27 avr. 1408, *Ord.*, IX, 317.)

Qu'il ne puisse estre fait prejudice ou *derogation* a nos dits droits. (28 mars 1410, *ib.*, XII, 239.)

Ne peut oster l'effect de la loy, s'il n'y a loy contraire portant *derogation* expresse. (BODIN, *Rep.*, I, 4.)

DEROGATIF, adj., qui déroge :

(Proposition) scandaleuse, blasphemative des sainctz canonizes et *derogative* a l'auctorité de Saincte Eglise. (1486, *Bull. Soc. Hist. Paris*, nov.-déc. 1881, p. 179.)

Cf. II, 525ᵇ.

DÉROGATION, mod., v. DEROGACION.

1. **DEROGATOIRE**, adj., qui contient, qui comporte une dérogation :

Aucunes lettres qui fussent contraires ou *derogatoires* a ces presentes. (1341, A. N. JJ 73, f° 137 v°.)

Regles de chancellerie apostolique et *derogatoires* a droict commun. (10 sept. 1464, *Ord.*, XVI, 254.)

2. **DEROGATOIRE**, s. f., dérogation :

Nonobstant tous reiglemens, ordonnances et aultres choses a ce contraires, auxquelles et a la *desrogatoire* y contenue nous avons desrogé et desrogeons par ces presentes. (14 oct. 1587, *Ord. de H. de Nav. aux trés. des fin.*, A. B.-Pyr.)

DEROGER, v. n., s'écarter de ce que stipule une loi, une convention :

... Si que droict escript soit conforme avec la coustume local, a tout le moins ne lui *deroge* ou contrairie. (BOUT., *Somme rur.*, f° 2ᵃ, éd. 1537.)

Veult qu'elles demeurent en leur force et vertu fors en tant que touche les articles et matieres contenues en ces presentes, *desrogans* ausdictes anciennes. (28 févr. 1435, *Ord.*, XIII, 215.)

Je les vueil interroguer
Veoir si leur faict peult *deroguer*
Aux edictz du legislateur.
(*Act. des apost.*, vol. I, f° 49ᵉ.)

Et avant que proceder oultre proteste ladicte court que par chose qui dicte sera cy apres n'entent *desroguer* a l'excellente saincteté, dignité, honeur et auctorité de nostre saint pere le pape. (A. DE LA VIGNE, *la Louenge des roys de France*, f° 45.)

Car trop *desrogue* a dignité royalle.
(J. MAROT, *Doctr. des Princes*, p. 6, éd. 1532.)

Sans que cela *derogue* en rien de vostre reputation. (CALV., *Lett.*, t. I, p. 234.)

Je crains... que ce discours ne soit trouvé trop vil et abject, tellement qu'il *derogue* aux matieres graves du present livre. (H. EST., *Apol.*, p. 434, éd. 1566.)

Cf. DEROGUER, II, 525ᵇ.

DÉROIDIR, mod., v. DESROIDIR. — **DÉROUILLER**, mod., v. DESRUILIER.

DERRENIER, mod. dernier, adj., qui est après tous les autres :

En les *deraingniers* de jours. (*Psaut.*, B. N. 1761, f° 92ᵃ.)

Souvent fait la biere premiere
Que les gens cuident *darreniere*.
(BEAUM., *Manekine*, 8047.)

Ni n'iert l'aage *derreniere*
Si bone comme la premiere.
(*La Clef d'amors*, 2135.)

Li menesterel du mestier desus dit doivent lesier oevre au samedi, au *darrenier* coup de vespres. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1ʳᵉ p., XIX, 4.)

Deerreniere. (1292, A. N. L 763, pièce 38.)

En la *dareniere* partie de cest livre parlerons de sa fin, comment il trespassa saintement. (JOINV., *S. Louis*, § 17.)

Derreniere volenté. (1314, A. Loiret, Ste-Croix.)

Le jur *drener*. (*Jours perill.*, Glasg., Hunt. Mus.)

Et aussi le ver *darrainnier*.
(FROISS., *Poés.*, B. N. 830, f° 215 v°.)

Dont on a arse la *derreniere* voye de soubassement. (1467, *Compte des fortific.*, 17ᵉ Somme de mises, A. Tournai.)

Par ce *derrenier* traitié. (LE BAUD, *Hist. de Bret.*, c. XLII.)

Seneque parlant a Neron disoit, qu'on avoit veu punir plus de parricides depuis cinq ans *derniers* qu'en sept cens ans auparavant. (CHARRON, *Sag.*, l. L, ch. LXIII, p. 247, éd. 1601.)

Dernier couché, premier debout.
(*Prov.*, dans *Rec. de Gruther*.)

— Par jeu de mots, *denier a Dieu*, le dernier coup :

Ou fut beu le *dernier a Dieu*. (*Le prem. acte du Synode noct.*, XV.)

Cf. II, 528ᵃ.

DERRENIEREMENT, mod. dernièrement, adv., en dernier lieu :

Derrenierement. (*Agrav.*, B. N. 333, f° 19 r°.)

A la feste de S. Nicholas *darrenierement* passee. (Jeudi apr. résurr. 1336, Chap. de Nevers, A. Nievre.)

Environ aoust *darrenierement* passé. (1348, Pr. de S. Sans., A. Loiret.)

— Récemment, il y a peu de temps :

Les aides *derreneirement* ordenees. (10 avr. 1364, *Mand. et act. div. de Charles V*, Delisle, 1.)

Lequel a dit qu'il est mort ung des lyons qui fut envoyé *derrenierement* de Florence avecques la lyonne. (1455, *Comptes de René*, p. 35.)

DERRERE, -RERS, -RIÈRE, mod., v. DERIERE. — **DERROBEMENT**, v. DEROBEMENT. — **DERROBER**, v. DESROBER.

DES, prép., immédiatement après, à partir d'un moment donné, depuis :

En la queile vile ses ahaneires ot un filh Honoreit par nom, ki *des* enfantilz ans arst par abstinence al amor del celeste pais. (*Dial. S. Greg.*, p. 8.)

Mot fu tenue en grant enor
L'ymage *des* icelui jor.
(*Mir. de Sardenai*, 275, G. Raynaud.)

Cil s'en doivent aler devant la touz sainz et doivent demorer et tenir feu et leu et lor malgnaige lay ou il iront ester fors de la banlleue *dois* la Touz Sainz jusquez a la feste de la nativité saint Jehan Baptiste. (1268, *Cart. de Dijon*, B. N. l. 4654, f° 11 r°.)

Des longuement. (2 sept. 1297, A. mun. S. Quent., l. I, pièce 21.)

Mon pere, le boen quens, qu'en apeloit Guion,
A Maience la grant, en son mestre donjon,
T'a nourri si souef *des* petit enfanchon.
(*Doon de Maience*, 406.)

Devant ung an *dois* la date de ces lettres. (Dim. av. S. Michel 1372, Arch. Montjeu.)

Doiez le jour de la premiere audience desdicts anglois. (1518, *Cour de France*, Arch. d'Ypres.)

Lindanor etait courtois entre les dames, brave entre les guerriers, plein de valeur et de courage, autant qu'autre qui ait eté en notre cour *des* plusieurs annees. (URFÉ, *Astree*, I, 9.)

V. A. aura memoire, que je luy dis dans sa chambre, qu'il y avoit un homme, lequel *des* quelques annees avoit desiré de proposer quelque dessein pour Geneve a S. A. (23 août 1616, S. FR. DE SAL., *Lettr. à V. Amédée*.)

— *Des lors, des lores*, depuis lors :



Des lores qu'il m'ot assiegié (l'amour)
En la tor orgueilleuse et haute,
Ne me fist-il puis jor defaute
Que ge n'eusse son assaut.
(THIBAUT, *la Poire*, 771.)

Dois lors. (1280, S. Benigne, Courbertault, 22, A. Côte-d'Or.)

Dellors. (1281, S. Cheron, A. Loiret.)

Afin que plus facilement la femme s'acoustume aux mœurs du mary, venant en sa puissance *des lors* de son bon aage. (GRUGET, *Div. leç.*, II, XIII.)

Des lors et en l'instant de la condamnation donnee en dernier ressort. (Févr. 1566, *Ord. de Moulins*, art. LIII.)

— *Des que*, depuis que :

Des que le puet aperceveir,
El fil de l'albe, s'est levee.
(*Eneas*, 1266.)

Dois que li paistrez est feruz.
(WACE, *Conception*, Brit. Mus., add. 15606, f° 61b.)

Des que li sages a parlé,
Sachies k'il fu bien escouté.
(*Sept Sages*, 1159, Keller.)

Dois que il chiet en desperance.
(GERV., *Best.*, Brit. Mus., f° 92; P. Meyer, *Rapport*.)

— *Des aussitost que*, aussitôt après que :

Il sçavoit bien que *des aussitost que* ils seroient partis, Bajazet viendroit a toute sa puissance assieger la ville, l'affamer et la gaster. (*Boucic.*, 1re p., ch. XXXIV.)

— A partir d'un endroit donné :

Dois la terre de Galilee
Jusqu'an hiceste contree.
(WACE, *Conception*, Brit. Mus., Add. 15606, f° 65d.)

Des l'un chief dou pont jusques a l'autre chief. (1293, *Lett. de Ch. d'Anj.*, Fontevr., Pont-de-Cé, Arch. M.-et-Loire.)

Un prince comblé de gloire,
Qui bornera sa victoire
Dez le ciel du More ardant
Jusqu'au rivage Hyperbore,
Et *des* le lict de l'aurore
Jusqu'au plus bas Occident.
(OL. DE MAGNY, *Od.*, f° 43 r°, éd. 1559.)

DESABILLER, v. DESHABILLER.

DESABORDER, v. a., faire cesser l'abordage de :

Et pour ce que tous les navires estoient acrochez et meslez ensemble a bort l'un de l'autre, il ne fut possible de les *desaborder* qu'il n'y en eust douze bruslez de ce mesme feu. (1555, *Bat. nav. des Diepp. et des Flam.*, Arch. cur., 1re sér., t. III, p. 162.)

— Cesser d'être bord à bord avec :

A l'abordage, le feu s'estant mis dans une caque de poudre, lui et tout l'equipage faillirent a perir; cela pourtant servit a faire que l'amiralle le *desabordast*. (AUB., *Hist.*, II, 209.)

Cf. II, 529c.

DESACORDER, mod. désaccorder, v. — A., rompre l'accord de :

La journee de Aubri de Chalon et de Colart de Rokignis est mise au venredi apres Circondederunt me a acorder ou *desacorder* leurs raisons que il ont bailliez par devens eschevins. (*Registre d'audiences*, 1332-34, f° 95 r°, A. mun. Reims.)

— N., n'être pas d'accord, être désuni :

Faulseté est tousjours en division, n'a verité seulement *desaccorde*, mais aussi a soy mesme. (N. DE BRIS, *Institut.*, f° 22 v°.)

— Réfl., cesser d'être d'accord, au propre et au figuré :

Eulz meismes tous ensemble reprouvassent leurs propres loix, de quoy entre eulz ilz *se desaccordoient*. (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5082, f° 14c.)

La harpe *se desacordoit* et se rompoit la maistresse corde. (*Perceval*, f° 82a, éd. 1530.)

Si nous voulons considerer comme les sujets entr'eux estoient bien accordans, que ferons nous sinon nous esmerveiller de quoy ils *se sont* depuis tant *desaccordez*. (LA NOUE, *Disc.*, p. 52.)

— *Desacordé*, part. passé, désuni :

Il appaisoit les *desaccordez*. (*Le Chevalereux cte d'Artois*, p. 3.)

— Qui a perdu l'accord :

Ung viel manicordion *desacordé* et mal en point. (1471-72, *Comptes de René*, p. 244.)

Cordes *desaccordees*. (LA BOD., *Harmon.*, p. 53.)

DESACORT, mod. désaccord, s. m., le fait de n'être pas d'accord, différence d'opinion, dissentiment, désunion :

Ne sorde entre nos *desacorz*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 12573.)

Estre a *desacort*. (Oct. 1278, *Ch. de Gir. Chab.*, A. mun. Thouars.)

En *desacort*. (1388, *Liv. rouge*, A. N. Y 2, f° 87 r°.)

Pour extirper tous debats, *desaccords* et discensions. (16 fév. 1400, *Ord.*, VIII, 422.)

DESACOUPLER, v. a., séparer ce qui est par couple :

Chiens et braches ait fait *desacoupler*.
(*Gir. de Viane*, B. N. 1448, f° 8a.)

DESACOUSTRER, mod. désaccoutrer, verbe. — A., ôter l'accoutrement :

De mes habits il me *desaccoustroit*. (AMYOT, *Œuv. mél.*, t. V, p. 129, éd. 1820.)

Et puis au Cancre elle *est* de fleurs *desacoutree*
[(la terre).
(VAUQ., *Sat.*, V, à G. de Pellet.)

— Réfl., se dépouiller de son accoutrement :

Apres avoir osté sa robe, et ja commençant a *se desaccoustrer*. (N. DU FAIL, *Prop. rust.*, p. 53, éd. 1549.)

DESACOUSTUMANCE, mod. désaccoutumance, s. f., perte d'une coutume, d'une habitude :

Et ce qui estoit aombré par *desacoutumance* a puis esté enluminé par le remede l'empereeur. (*Traduction des Institutes*, dans Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 640, 22.)

Les lois soient abatues par *desacostumance*. (*De Jost. et de Plet*, I, II, § 4.)

Encore eut il le froit par dehors pour la *desacoustumance* de cel habit, si ne li fessoit la froidure nul mal. (*Vie et mir. de plus. s. confess.*, Maz. 1716, f° 158.)

Par *desacoustumance* d'armes. (BERS., *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 14b.)

La fierté des courages fust attrempee et amolie par la *desacoustumance* d'armes. (*Hist. s. et prof.*, Ars. 5079, f° 16a.)

On le leyra (le cheval) en temps doulx et umbraige, car qui le lieroit en chault il se esmouveroit trop pour la *desacoustumance*. (FRERE NICOLE, *Trad. des prouffitz champ. de P. des Crescens*, f° 94 v°.)

DESACOUSTUMER, mod. désaccoutumer, verbe. — A., éloigner de ce à quoi on est accoutumé :

Cesar estoit pensif pource qu'*il estoit* presque *desacoustumé* de combattre a la mode antique, et non sans cause : car son armee estoit accoustumee de combattre en Gaule et a la campaigne. (E. DE LAIGUE, *Comm. de J. Ces.*, f° 182 v°.)

— Perdre l'habitude de :

S'il maine ost qui longtemps *ait desacoustumé* les armes. (J. DE MEUNG, *Trad. de l'art de cheval. de Veg.*, Ars. 3915, f° 50 v°.)

S'il a accoustumé de manger sobrement et a droit heure, il disnera et souppera tard, ou mengera en telle façon qu'il *desaccoustumera* son temps et sa maniere de vivre. (A. CHART., *Le Cur.*, Œuv., p. 395.)

Raison ne veult que je *desaccoutume*
De vous servir.
(VILLON, *Gr. Test.*, CXXIX.)

Et comment prendroit la peine depenser luy mesme son cheval, ou de fourbir sa lance, et son armet, celuy qui par delicate paresse desdaigne ou *desaccoustume* d'employer ses mains a frotter son propre corps? (AMYOT, *Alex. le Grand.*)

Ils sont desja par trop accoustumez aux mœurs et façons communes des hommes, et pourtant il leur est besoin de tourner bride et *desaccoustumer* tout cela. (CALV., *Comm. s. l'harm. évang.*, p. 368.)

Il faut *desaccoutumer* telles temeritez par la seureté de la peine. (22 juill. 1601, *Lett. miss. de Henri IV*, t. V, p. 442.)

— Réfl., perdre l'habitude :

Nous voudrions bien qu'on *se desaccoustumast* d'ouir et de faire telz jeux et telles malplaisantes farces et moralitez. (J. DE LA TAILLE, *Corrivaux*, prol., f° 65 v°, éd. 1573.)

— *Desacoustumé*, part. passé, qui a perdu l'habitude :

Jaçoit que cassé d'age et *desaccoustumé*
A vestir la cuirasse.
(JOD., *Œuv. mesl.*, Disc., f° 146 v°.)

— Dont on n'a pas l'habitude :

A criz desacordables et *desacoustumez*. (BERS., *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 191c.)

DESADVENTURE, v. DESAVENTURE. — **DESADVOER**, -OUER, v. DESAVOUER.

DESAFFRANCHIR, v. a., faire perdre la franchise :



Cela seroit *desaffranchir* les Franchois de la franchise qu'ils se sont acquis sur tous autres peuples. (CHOLIERES, *Guerre des masles c. les fem.*, f° 24 r°, éd. 1588.)

Cf. DESAFRANCHI, II, 532[b].

DESAFLEURER, v. a., faire ressortir certaines parties d'une surface sur les autres.

— Arrêter, retarder la pousse des fleurs (d'une plante) :

Si vous voyez que le germe de vostre escusson bourgeonne, couppez l'arbre trois doigts ou environ au dessus de l'escusson : car qui le coupperoit trop pres d'iceluy escusson, lors qu'il pousse son premier bourgeon, il le *desaffleureroit* trop, et n'en proffiteroit pas si bien. (LIEBAULT, p. 424.)

DESAFUBLER, mod. désaffubler, v. a., ôter l'affublement de :

Elle *desafulle* son chief. (DUQUESNE, *Hist. de J. d'Avesn.*, Ars. 5208, f° 100 v°.)

— Réfl., se dévêtir :

Mes que *desafublé me soie*
De ceste chasuble de soie.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 128[d].)

— Se dessaisir :

Gilis e Christieme unt dist q'il ne unt riens quaunt avre, e depuis q'il maismes *se disafeblent* de la tenaunce. (*Year books of the reign of Edw. the first*, Years XXX-XXXI, p. 367.)

— *Desafublé*, part. passé, qui a quitté son affublement :

Desafublee, chaucie d'escapins.
(*Garin le Loh.*, 2[e] chans., XXXV.)

Cascune estoit *desafublee*
Et de son cief la bende ostee.
(CHREST., *Perceval*, ms. Berne, f° 99[f].)

Cf. II, 532[b].

DESAFUSTER, mod. désaffuter, v. a., enlever l'affut :

Les plus experts autour de l'artillerie que je visse jamais, regarderent ensemble, et retrouverent qu'elle pouvoit se mener sur traineaux par dessus la neige, et la *desaffutter* et remonster. (FLEURANGE, *Mém.*, c. XX.)

DESAGACER, v. a., faire cesser l'agacement de :

Le pourpier *desagasse* les dents. (LA FRAMBOIS., *Œuv.*, p. 33.)

DESAGENCIER, verbe. — A., détruire l'agencement.

— *Desagencié*, part. passé, mal agencé :

Qui en signe de douleur avoyent leurs cheveulx espars et *desagencez*. (*Boccace des nobles malh.*, IV, 16, f° 105 r°.)

Il avoit cheveux blans et *desagencez*. (*Ib.*, VI, 1, f° 139 r°.)

— Fig. :

Elle ne peust plus endurer le *desagencé* et rude langaige du chevalier. (L. DE PREMIERF., *Decam.*, B. N. 129, f° 178 r°.)

Cf. II, 532[a].

DESAGENOUILLER (SE), v. réfl., quitter la position agenouillée :

Se lever de dessus ses genoulx, *se desagenouiller*. (R. EST., *Thes.*, Exurgere.)

Se desagenouiller, Exurgere a genibus. (ID., *Pet. Dict. fr.-lat.*)

DESAGREABLE, adj., qui n'est pas agréable :

Desagreable et gracieuse.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 30[b]; I, 42, Fr. Michel.)

Chose *desagreable*. (J. DE VIGNAY, *Enseignem.*, ms. Brux. 11042, f° 28[c].)

Dont Dieu m'a tant *desagreable*
Que...
(*Prière a N.-D.*, ms. Chartres 419, f° 94 v°.)

DESAGREABLEMENT, adv., d'une manière désagréable :

Or la reçupt *desagreablement*.
(EUST. DESCH., III, 258.)

DESAGREER, verbe. — N., ne pas agréer, causer du déplaisir :

S'aves dit chose ki li *desagree*.
(*Aliscans*, 2837.)

J'aim le comencement d'amour,
La fins m'en *desagree*.
(*Chans.*, ap. Bartsch, *Rom. et Past.*, p. 217.)

Sire, fait il, forment me *desagree*,
Que...
(ADENET, *Enfanc. Og.*, Ars. 3142, f° 86[a].)

A pié fu, sans cheval, de chen li *desagree*.
(*Gaufrey*, 332.)

Quant li sires l'entend, pas ne li *desagree*.
(*Gaut. d'Anp.*, p. 31.)

Le corps ainsi enchassé paraissoit au travers le verre, sans rendre mauvaise odeur, et sans *desagreer* aucunement. (PARÉ, *De la façon d'embaumer les corps morts.*)

Si je ne craignoie que ma hardiesse vous *desagreast*, je m'offriroie tres volontiers. (CHOLIERES, *Apres disnees*, f° 94 v°.)

— A., avoir pour désagréable :

Desagreant, reprouvant et abominant l'iniquité. (FR. DE SAL., *Am. de Dieu*, l. II, c. 18.)

DESAI, v. DEÇA.

DESAIGRIR, verbe. — A., ôter l'aigreur, l'amertume de :

Exacerbo, cuillir grapes aigres ou aigrir ou *desaigrir*. (*Voc. lat.-fr.*, éd. 1487.)

Pour *desaigrir* ma peine.
(J. DU BELL., *Olive*, 54.)

Tes vertus et ton audace
Et le maintien de ta grace
Eussent desaigri la rage
Du plus foible belliqueur
Si la fureur du courage
Ne luy eust sillé le cœur !
(RONS., *Od.*, l. I, Œuv., p. 283.)

Elle voloit en sa bouche endormie
D'un baiser doux *desaigrir* son ennuy.
(J. A. DE BAIF.)

Peut, qui un temps pour *desaigrir* ma peine
M'accompagnois en ce lieu solitaire.
(PONT. DE TYARD, *Œuv. poét.*, p. 83.)

Cela luy *desaigrira* la corne. (LIEBAULT, p. 130.)

(Nos livres) ce sont hostes estrangers, qui logent sans parler, avec lesquels l'on *desaigrit* son soucy. (N. PASQ., *Lett.*, VII, 7.)

Je *desaigry* ma peine en la douceur des vers.
(VAUQ., *Sat.*, V, à Bertaut.)

Le carthame desenfle les gencives et *desaigrit* le mal des dents. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 387.)

Pour *desaigrir* les amertumes de nostre pauvre vie, Dieu nous a donné les douceurs de la musique : qui est le refrain et l'echo des chansons harmonieuses du ciel. (ID., *ib.*, p. 509.)

— Réfl., perdre son aigreur, son amertume :

Il faut que mon courroux,
Retenant ce fuitif, desor *se desaigrisse*,
Ou que plus grand fureur mes fureurs amoindrisse.
(JOD., *Did.*, act. II.)

Du miel de sa langue molle
Se desaigrit le souci.
(RONS., *Od.*, I, Œuv., p. 282, éd. 1584.)

DESAIGUILLETER, v. a., détacher les aiguillettes de :

Desaiguilleter. To untrusse, or undre points; also, to take the points from, or deprive of points. (COTGR.)

Desaiguilleter, Desatar las cintas. (OUDIN, 1660.)

— *Desaiguilleté*, part. passé, débarrassé des aiguillettes :

Hannibal alloit tousjours *desaiguilleté* et l'estomach descouvert. (G. BOUCHET, *Serees*, XIII.)

DESALLIER, v. a., désunir ; détacher d'une alliance :

Matere de joye survint aux peres, car ils s'esjoyrent oyans que les Ardeates *estoient desalliies* d'euls pour le predict champ. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10511, VII, I, 23.)

Ces deux amants estant... miraculeuses rallies... *furent desallies* par la faute de la trop belle espousee. (YVER, *Printemps*, 549.)

DESALTERATION, s. f., action de désaltérer ; fait d'être désaltéré :

Ne vaudroit il pas mieux que elles eussent quelque *desalteration* de ceste grande soif, que de les contraindre ainsi de brusler a petit feu ? (JOUBERT, *Err. pop.*, 1[re] p., V, 7.)

DESAMASSER, v. a., dissiper ce qui a été amassé :

Norbin de prodigue nature
Fut fils d'un pere qui eut cure
D'en amasser tant qu'il vesquit
Ce bon fils de façon galante,
Mais d'ame un petit nonchalante,
A *desamasser* le vainquit.
(J. A. DE BAIF, *Mimes*, l. II, f° 39 r°, éd. 1597.)

Tout tant que l'homme sage entasse,
Fol heritier le *desamasse*.
(ID., *ib.*, l. I, f° 23 r°.)

Tailleboudin *desamassa* en peu de jours ce que le bon homme Jamet en toute sa vie avoit acquis. (N. du Fail, *Prop. rust.*, p. 96, éd. 1549.)

desancrer, verbe. — A., rendre libre un navire en levant l'ancre qui le retient :

Il *desancrent* la nef, au nagor se sont pris.
(*Gui de Bourg.*, 4213.)

La nef *ont* tantos atournee,
Et de l'yauwe *desancree.*
(*Sones de Nansay*, ms. Turin, f° 59b.)

Il nous *desancrerent* et nous remenerent bien une grant lieue ariere. (Joinv., *S. Louis*, LXXIII, W.)

Et si *desancres* ce challan. (*Perceval*, f° 38c, éd. 1530.)

Les mariniers *desanchrerent* les nefs. (Le Baud, *Hist. de Bret.*, ch. iii.)

— Par extens. :

Leur voile lievent quant il *sont desancré.*
(*Alisc.*, 7325.)

— Fig., détacher :

Sans doubte l'amiralle de Bryon l'*avoit desancré* du cœur et de l'amitié du feu roy. (Carl., II, 9.)

— Lever en parlant de l'ancre :

Qant en la neif furent antreit,
Dont *ont* lor ancre *desancreit*
Li notonniers.
(*Dolop.*, 10957.)

— N., lever l'ancre :

Exancoro, *desancrer* en mer ou aultre part. (*Gloss. de Salins.*)

Desancrer, l. exanchorare. (1464, Lagadeuc, *Catholicon*, Quimper.)

Puis entrerent en leurs vaisseaulz, *desancrerent* et firent voile. (Wavrin, *Anchienn. Cron. d'Englet.*, t. II, p. 160.)

Le marinier qui prend terre, et s'arreste
Pour la fureur de l'orage et tempeste,
Desancre alors que les cieux sont amys.
(Cl. Mar., *Epistre à M. le card. de Tournon*, p. 229.)

— Réfl., comme le neutre :

Issent del port, si *se sont desancrez.*
(*Loh.*, B. N. 1622, f° 186 r°.)

Ils *se desancrerent* et se retraistrent en haute mer. (B. le Tres., *Cont. de G. de Tyr*, p. 178.)

Cf. II, 534b.

desanimer, v. a., faire cesser d'être animé, priver de la vie :

Plusieurs *furent desanimes* par fer. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, X, iv, 14.)

Et ne *sera* pour les mauvaises fortunes *desanimé* de tristesse. (Le Plessis, *Ethiq. d'Arist.*, f° 63 r°, éd. 1553.)

Elle pensa sonjearde et repensa pour lors
Comment elle pourroit *desanimer* son corps.
(Garn., *Porcie*, V.)

Moy de sa mort complice punissable,
Moy qui causay l'exil de son amant,
Deux a la fois ainsi *desanimant.*
(Hardy, *Alcee*, IV, iii.)

desanoblir, v. a., faire perdre de la noblesse :

Le seigneur des batailles a pensé ceste chose, affin qu'il ostast l'orgueil de toute gloire, et pour *desanoblir* tous les nobles de la terre. (Le Fevre d'Est., *Bible*, Esaïe, XXIII.)

Pauvreté n'est point vice et ne *desanoblit* point. (Loysel, 34.)

— *Desanobli,* part. passé, qui n'est pas anobli :

Pauvre et *desanobli.*
(Peletier, *Odiss.*, I.)

desanor, v. Deshonor. — **desaperance**, v. Desesperance. — **desaperer**, v. Desesperer.

desapliquer, mod. désappliquer, v. a., faire perdre l'application ; détacher :

Ce temps me *desappliquera* des objets qui m'occupent. (Chanteresne, *Educ. d'un prince*, p. 113, éd. 1670.)

desapointement, mod. désappointement, s. m., destitution :

Les revocations et *desappoinctements* se font par providence souveraine. (Budé, *Instit. du Pr.*, ch. xxx.)

Cf. II, 535b.

desapointier, mod. désappointer, v. a., destituer :

Replique Gautremat et dit que Perrin a esté en prison a Troyes, et a abandonné devant le bailli tous ses biens, si faut qu'il *soit desapointié*, et si furent mis en la main du roy. (1395, *Grands jours de Troyes*, A. N. X1a 9186, f° 23 r°.)

Et qu'on *desappointast* le prevost des marchands, et qu'on en mist un autre. (Juv. des Urs., *Hist. de Charles VI*, an 1411.)

Le pape Jean XXIII fut pris par l'empereur et par le concile, et en effect *fut desapointé* du papat. (Id., *ib.*, an 1414.)

Fut desclairé que le pape Eugene *seroit desappoincté* et desmis. (J. Chartier, *Chron. de Charl. VII*, c. 144.)

Et luy sembloit que la dite main du roy ne *desapointoit* point la sienne. (1453, A. N. K 328, f° 345.)

Lequel (le comte du Maine) en a pris et apprehendé la possesion, en *desappoinctant* M. le comte de Dunois des dites places, terres et seigneuries, qu'il tenoit et possedoit. (27 oct. 1465, *Ord.*, XVI, 382.)

Desappointa
Les officiers a luy contraire.
(Martial, *Vig. de Charl. VII*, t. I, p. 38, éd. 1724.)

Luy alleguant que quant le roy Charles septiesme son pere alla a Dieu, et que luy vint a la couronne, il *desappoincta* tous les bons et notables chevaliers du royaulme. (Comm., *Mém.*, VI, 10.)

L'*avoit* deschargé et *desappoincté* de son dict office. (Juin 1491, *Attest. de N. Gilles*, B. N., Cab. des titres.)

Il desmit et *desapointa* les admiraulx, mareschaulz, capitaines et tous chefs de guerre. (Maupoint, *Journ.*, Mém. Soc. Hist. Paris, t. IV, 1877, p. 40.)

Le seigneur du Laux, chevalier, seneschal de Gascongne et de Guienne, *fut* fait prisonnier et *desapoincté* de tous estas royaulz. (Id., *ib.*, IV, p. 100.)

Cf. II, 535b.

desappetisser, v. a., faire perdre l'appétit à :

Je ne veux pas icy mespriser les groiseles, de peur de desgouster et *desappetisser* les dames de Reims, qui durant la saison ne trouvent point de viandes bonnes, si elles ne sont assaisonnees avec force groiseles. (La Frambois., *Œuv.*, p. 96.)

— *Desappetissé,* part. passé, qui a perdu l'appétit :

Dix jours apres la copulation charnelle, si la femme se sent avoir mal a la teste, et qu'elle ayt la berlue, et certaines fumees et esblouissemens es yeux, et qu'elle vomisse et soit *desappetissee*, c'est signe qu'il y a commencement d'enfant. (Du Pinet, *Pline*, VII, 6.)

desappointement, mod., v. Desapointement. — **desappointer**, mod., v. Desapointier.

desappuyé, adj., privé de l'appui :

L'estat de France est maintenant si attenué et affoibly qu'il ne seroit pas expedient qu'il se departit des alliances qui tiennent encore ses ennemis en quelque crainte, et ce seroit les induire a l'attaquer, s'ils le voyoyent *desappuyé* de ceux dont la puissance leur est espouvantable. (Lanoue, *Disc.*, p. 379, éd. 1587.)

desaprendre, mod. désapprendre, v. a., oublier ce qu'on a appris :

Dedisco, *desaprendre*, oublier. (*Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 7679.)

Mais s'il est malaisé d'aprendre,
La grand peine est au *desaprendre.*
(J. de Baif, *Mimes*, f° 75 r°, éd. 1597.)

— Faire oublier :

Covoitise ki le sousprent,
Chele ki tous biens *desaprent.*
(Renclus, *Miserere*, cxxiv, 6.)

Cf. Desapris, II, 535c.

desapropriement, mod. désappropriement, s. m., désappropriation :

Et nonobstant le *desapropriement* ou le commandement il doibt dire a celuy a qui foy ou ligence y seroit, et si celuy a qui il feroit foy ou ligence ne le vouleist garantir, il debvroit faire son debvoir de sa foy ou de sa ligence. (*Coust. de Bret.*, f° 101 v°.)

desaprouver, mod. désapprouver, v. a., trouver mauvais ce qui a été fait ou dit par qqn. :

Le cardinal *a* toujours *desapprouvé* telles procedures violentes. (*Henri IV*, ap. Dochez.)

Desapreuver. (D'Urfé, *Sireine*, l'Absence, CLVII.)

desarborer, v. a., enlever ce qui était arboré :

Furent publicquement et en signe d'igno-

minie leurs enseignes ostees et *desarborees*. (GUILL. DU BELLAY, *Mém.*, l. VII, f° 229 r°.)

Le dict conte estant appelé en France avec tous les regimens de Piedmont, ne voulgt *desarborer* l'enseigne blanche. (DU VILLARS, *Mém.*, II, an 1551.)

DESARÇONER, mod. désarçonner, verbe. — A., mettre hors des arçons de la selle :

Si le fiert en l'escu que tout le *desarçone*.
(*Alexandre*, dans *Dict. gén.*)

Les lances furent fermes et les deux chevaliers puissans et preux tant qu'elles rompirent sans *desarçonner* les deux chevaliers. (*Perceforest*, vol. V, ch. XVII.)

— Fig., faire sortir, mettre hors :

Le duc de Bourgongne voyoit que tous ces preparatifs se faisoient pour le *desarçonner* du credit qu'il avoit occupé pres du roy. (PASQ., *Rech.*, VI, 3, p. 444, éd. 1643.)

Pour essayer de se remettre en credit et faveur, qu'ils ont autrefois eu en son endroict, et nous en *desarçonner*, s'ils peuvent. (*Négoc. de la France dans le Lev.*, t. II, p. 602.)

— Déconcerter, mettre à bout d'arguments :

Vous n'aurez peine ne longue ne grande a bien tost me *desarçoner*. (SIBILET, *Contram.*, p. 179.)

— Réfl., perdre les arçons ;

A l'encontrer fu grantz li frois
Des lances dant il s'entredonnent
Tiels cous qu'il *se desarçonent*.
(R. DE HOD., *Meraugis*, ms. Vienne, f° 27ª.)

DESARITER, v. DESHERITER.

DESARMEMENT, s. m., action de désarmer qqn, de lui enlever ses armes :

Il fut ordonné aux cours de parlement de tenir la main aux publications et puis aux *desarmemenz*. (AUB., *Vie*, I, 260.)

DESARMER, verbe. — A., dépouiller de ses armes défensives, de son armure :

Icele noit nes voelt il *desarmer*.
(*Rol.*, 2495.)

Turnus esteit toz *desarmez*
Et fu dessoz Laurente es prez.
(*Eneas*, 9289.)

Alixandre le rent ki *desarmer* le fait.
(*Rom. d'Alex.*, f° 9ª.)

Le rei *desarment* desoz un olivier.
(*Couron. Loois*, 1273.)

Guillames *a* sa teste *desarmee*.
(*Aliscans*, 1794.)

Si l'*ont* maintenant *desarmé*
Des beles armes qu'il avoit.
(*Gauvain*, 2068.)

Otinel vont mai[n]tenant *desermant*.
(*Otinel*, 616.)

— N., se dépouiller de ses armes :

Et puis s'en vient a chevalier et l'aidet a *desermeir* comme cil ke bien en sot a chief venir. (*S. Graal*, B. N. 2455, f° 285 v°.)

— A., en parlant d'un navire, le dégarnir de son équipage, de ses agrès :

Nous vous prions bien acertes que vueillez faire retraire ladicte armee et faire *desarmer* lesdiz navires. (21 oct. 1466, *Lett. de Louis XI*, III, 111.)

— Par extension :

Jusques a tant qu'il vit que nostre seigneur le roy ot tout *desarmee* la mer. (1297, A. N. J 654, pièce 16.)

— Infin. pris subst., action de désarmer :

Dame Hermenjarz i fu au *desarmer*
Qui Finamonde li desceint del costé,
La contesse nobile.
(*Mort Aymeri*, 917.)

— *Desarmé*, part. passé, dépouillé de ses armes :

Il n'est pas drois a chevalier
A *desarmeit* homme touchier.
(*Florimont*, B. N. 792, f° 14ª.)

Si returnerunt par ilec,
Desarmé, sur lur palefreiz.
(MARIE. *Lais*, Eliduc, 179.)

Il a la teste *desarmee*.
(*Parton.*, B. N. 19152, f° 137ᶜ.)

Le chevalier qui sa teste sent *desarmee*, si se cueuvre de son escu. (*Lancelot du Lac*, 1ʳᵉ p., ch. LV.)

Ce grant Amour voiant le petit nud
Tout *desarmé* et pis que mort tenu.
(MARG. DE NAV., *Dern. poés.*, p. 302, Poés. lyr., Ab. Lefranc.)

DESARROI, s. m., désorganisation complète ; trouble, confusion :

Dans cest estrange *desarroy*
Nature, n'y pouvant que faire,
Leur laisse demesler l'affaire.
(*Trait. d'alch.*, 138.)

C'est tres bien dict, m'amie chere,
Qu'on ne nous prenne a *desarroy*,
Allons derriere, vous et moy.
(*Farce d'un gentilh.*, Anc. Th. fr., I, 259.)

Puis ilz gaignerent six enseignes
Qu'ils trouv[er]ent sur champs en *desaroy*.
(*La Deffaicte des Bourguignons et Allemans*, Poés. fr. des XVᵉ et XVIᵉ s., t. VI.)

Ostez vos pleurs maintenant, o François !
Ostez voz pleurs, voz tristes *desarrois* !
(*La Prinse de Calais et de Guynes*, Poés. fr. des XVᵉ et XVIᵉ s., t. IV, p. 290.)

DESASPARANCE, v. DESESPERANCE.

DESASSEMBLER, verbe. — A., séparer ce qui était assemblé :

... Bien cuiz a mien espoir
Qu'entre pitié et biaité
Sont por moi *desassemblé*
Quant...
(GUI, CHATEL. DE COUCI, *Chans.*, V, 32, Brakelmann.)

Ensi asambla nostre sires les gens qu'il *avoit* si merveilleusement *desassembles* et eslongies les uns des autres. (*S. Graal*, B. N. 24394, f° 73ᵇ.)

Et ensi la mors *desassamble*
Plusieurs vrais amans et desjoint.
(*Du Cheval. a la manche*, ms. Turin, f° 35ᶜ.)

Tant estoient ahurtez a coups donner que a toute peine les peut on departir, toutefois a la parfin, par ceulx qui estoient ordonnez a ce *furent desassemblez*. (*Pas d'armes de Sandricourt*, p. 23.)

Fay donc qu'amours nos cueurs ore *desas-*
[*semble*.
(O. DE S. GEL., *Ep. d'Ov.*, Ars. 5108, f° 178 v°.)

Ainsi Hero mourut le cueur marry,
D'avoir veu mort Leander son amy :
Et apres mort, qui amans *desassemble*,
Se sont encor tous deux trouvez ensemble.
(CL. MAROT, *Leander et Her.*, p. 116.)

Quand faux rapport *desassemble*
Les amans qui sont assemblez,
Si ferme amour ne les r'assemble,
Sans fin *seront desassemblez*.
(ID., *Chans.*, 42, p. 332.)

J'ay cherché mille fois et fuy tout ensemble,
Que la longueur du temps qui l'amour *desas-*
[*semble*,
Ou disgrace, ou fortune, ou voyage lointain,
Ou maladie ostast vostre amour de mon sein.
(P. RONS., *Eleg.*, 7, p. 616, éd. 1684.)

— Réfl., cesser d'être assemblé, de former un tout compact :

Les pierres de platre, de talque et d'ardoise s'eslevent et *se dessassemblent* par feuillets en la forme d'un livre. (PALISSY, *Coppie des escrits*.)

Le sang qui estoit figé *se desassembla* par la chaleur et coula par les veines. (*Violier des hist. rom.*, c. CXXV.)

Cuves et autres gros utancilles, qui toutesfois *se* peuvent *desassembler* et transporter sans grande deterioration, sont reputes meubles. (*Coust. de Vermandois*, CI.)

— N., même sens :

Il traita par secrets messagers l'appointement avec les principaux, leur promettant et accordant ce qu'ils demanderent, tellement qu'il les feist *desassembler*. (SEYSS., *Loueng. de L. XII*, p. 82.)

— *Desassemblé*, part. passé, séparé :

Et ceux (les corps) qui sont de choses eslongnees, *desassemblees* et desjointes, sont comme les armees, les trouppeaux et autres semblables. (PONT. DE TYARD, *De la nat. du monde*, f° 101 r°.)

Cf. II, 536ᶜ.

DESASSOCIER (se), v. réfl., se séparer :

Mais helas, quelle horreur, quand jadis nos ayeux
Lors tant effarouchez mutins prinrent leur quinte
D'*eux desassocier* et de quitter l'enceinte
Des villes et citez, vivans dedans les creux
Des vieux antres moussux.
(G. BOUNIN, *Estrenes au roy*.)

Vostre esprit n'a volontiers pas assez d'autres heures a faire ses besongnes, sans *se desassocier* du corps en ce peu d'espace qu'il luy faut pour sa necessité. (MONT., l. III, ch. XIII, p. 230.)

DESASTRE, s. m., malheur qui cause la ruine ; infortune très grave :

Il raconta son *desastre* et advanture. (N. DU FAIL, *Cont. d'Eutr.*, VIII.)

Mais, aussi tost que par mauvais *desastre*
Je vey ton sein blanchissant comme albastre,
Et tes yeux, deux soleils.
(RONS., *Amours*, l. II, Œuv., p. 111, éd. 1584.)

DESASTREMENT, adv., en se plaignant d'un désastre :

Icy *desastrement* lamentoient leurs miseres
Les grands chateaux testus.
(J. Prevosteau, sign. C ij v°.)

Desastreux, adj., qui cause des désastres, de grands malheurs :

Il print si a cœur cette *desastreuse* nouvelle. (Carloix, IX, 31.)

— Affligé par un désastre, une suite de désastres :

O *desastreuse* dame.
(R. Garnier, *Poésie*, V.)

Desateler, mod. désatteler, v.— A., ôter l'attelage :

Il *desatelle* un des chevaux pour les suivre. (Le Moulinet, *Agreables diversitez d'amour*, p. 490.)

— N., être dégarni de l'attelage :

Aller toujours sur de grands charriots qui ne *desattelent* jamais. (20 juin 1584, *Lett. de Fr. de Noaill. à la r. de Nav.*, A. B.-Pyr., p. 206.)

Cf. II, 537ᶜ.

Desattiser, v. a., éteindre :

Alors, belle, tu me baisas,
Et doucement *desattizas*
Mon feu d'un gracieux visage.
(Rons., *Amours*, l. II, *Chanson*, Œuv., p. 167, éd. 1584.)

Desattisez ma flame et desseiches mes pleurs.
(Id., *Sonn. pour Helene*, l. II, lxi, p. 225.)

Desavantage, s. m., condition d'infériorité pour réussir :

Corpe i ha et *desavantaige*
Et li comuns i ha domaige.
(J. de Priorat, *Liv. de Vegece*, B. N. 1604, f° 39ᵇ.)

A nostre dommaige et *desavantaige*. (Mars 1479, *Ord.*, XVIII, 536.)

Desavantager, v. a., traiter d'une manière désavantageuse :

Dont se pensoit voir *desavantagee*. (G. Cretin, *Chiens et oiseaux*, dans *Dict. gén.*)

Leur honneur y *estoit* trop lourdement *desavantagé*. (N. du Fail, *Prop. rust.*, p. 122, éd. 1549.)

Desavantageusement, adv., d'une manière désavantageuse :

Desadvantageusement. (Cotgr.)

Desavantageux, adj., qui n'est pas avantageux :

Contraindre les Turcs a un combat *desavantageux*. (Aub., *Hist.*, I, 244.)

Desaventure, s. f., mésaventure :

Et quant il vient a faire sa faulte par *desadventure*. (Franchieres, *Fauc.*, ms. Chantilly 1528, f° 14 r°.)

Desavoable, mod. désavouable, adj., que l'on peut désavouer :

Allez donc sans adveu, Enfans *desadvouables*.
(G. Durant, *Prem. amours*, I.)

Desavoer, mod. désavouer, v. a., nier, ne pas avouer, refuser :

Il *desavowa* l'essone. (*Year books of the reign of Edward the first*, Years XXXII-XXXIII, p. 125.)

Tesmoings de advoer et *desadvoer* de requerre la court. (1335, Grenier 298, pièce 141, B. N.)

Desavouer la force et l'effet des sens. (Mont., II, 12.)

Cf. Desavouer, II, 542ᶜ.

Desbaclage, mod. débâclage, s. m., action de débâcler un port, de faire sortir les bâtiments vides pour faire place aux bâtiments chargés qui arrivent :

Aussi ne sera aucun, quant les sergent ou commissaires feront faire le *desbaclaige* dudit port, reffusant de deffermer son batel ou bateaux, sans les tirer avant ou arriere, ne sans y faire ou donner aucun empeschement. (1415, *Ord.*, X, 267.)

Desbacler, mod. débâcler, v. a., dégager ce qui est bâclé :

Pour ce que plusieurs bateliers ou les desbacleurs qui doibvent *desbacler* toutes manieres de bateaux apres ce que ilz sont vuidez et dechargez des denrees et marchandises qui y ont esté amenees, laissent ou mettent yceulx bateaulx en plusieurs et divers lieux nuisables. (Fév. 1415, *Ord.*, X, 267.)

Desbacleur, mod. débâcleur, s. m., officier préposé au débâclage d'un port :

Lire l'exemple sous *desbacler*.

Desbagouler, mod. débagouler, v. — N., vomir, au propre et au fig. :

Tu *as* ja assez *desbagoulé*, tu as assez fait de l'enragé. (*Traduct. de Terence*, f° 204 r°.)

J'ay ouy parler d'une dame d'assez bonne qualité, qui a sa mort triompha de *desbagouler* de ses amours, paillardises et gentillesses passees. (Brant., *Dam. gal.*, 8ᵉ disc.)

Que vous vous gardez tousjours mieulx que vous pourrez de bien faire comme j'ay faict, et de rien *debagouler* pour les grans dangiers qui en peuvent advenir. (*Navigat. du Compaignon a la bouteille*, Comment Bringuenarillis feit crier, éd. 1547.)

— Act., fig., dégoiser :

Il ne faut point que Timothee s'amuse a ce que les hommes *debagoulent*, car ils ne demandent sinon quelque couverture de se mocquer de Dieu et detracter de sa doctrine. (Calv., *Serm. s. les Ep. a Tim.*, p. 348.)

Et sur cette heure la, me donnant du bon temps, quelques uns de la trouppe (qui en *avoyent debagoulé* des plus fortz) me supplierent instamment en faire memoire dans mes tablettes, pour les monstrer a nos enfans a l'advenir. (*Nouv. fabrique des excell. traits de verité*, aux lect.)

Un matin on le trouva (D. Carlos) en prison estouffé d'un linge, non sans *avoir* advant *desbagoulé* contre son pere mille injures et execrations. (Brant., *Grands capit.*, l. I, c. xxv.)

— Réfl., au sens du neutre :

Tels marauts et trahistres en leur deposition gastent tout et *se desbagoullent*, et disent plus qu'il n'y en a quant il sont pris. (Brant., *Capit. fr.*, Guyse le Grand.)

— *Desbagoulé*, part. passé, qui vomit de l'eau en dégouttant :

Leur crin *desbagoulé* tout en pluye se fond.
(Du Bartas, 1ʳᵉ *sem.*, IIᵉ j., 1085.)

Desbagouleur, mod. débagouleur, s. m., celui qui vomit tous les mauvais propos qui lui viennent à la bouche :

Debagouleur, hic blatero. (Monet, *Parallele.*)

Desbagouleur. Desembuchador de palabras. (Oudin, *Dict. fr.-esp.*)

Desballer, mod. déballer, v. a., étaler des marchandises :

Desballer, fascim resolvere vel explicare. (R. Est., *Tres.*)

On ne laissera entrer aucuns charroys et marchandises venans de lieux dangereux pour sejourner en ceste ville, et encore moins y *estre deballees*. (*Ord. pour éviter a l'inconvenient de peste*, Reg. des délib., 1580-84, A. mun. Bourges.)

Desbandade, mod. débandade, s. f., action de se débander :

On y verra des subtilitez monastiques, et *debendades* de moynes les plus voluptueuses qu'il est possible de penser. (1581, *Le cabinet du roy de Fr.*, p. 98.)

Apres que le rustre se sentit a delivre je vous laisse a penser les *debandades*. (Cholieres, *Apres disnees*, f° 153 v°, éd. 1587.)

— *A la desbandade*, locut. adv., sans ordre, d'une manière déréglée :

Ceux de Geneve, advertis que leur compagnie de pietons estoit investie, sortirent pour les secourir, les uns a pied, les autres a cheval, tous *a la desbandade* et sans beaucoup de conduite. (Cayet, *Chron. nov.*, p. 256.)

Desbandement, mod. débandement, s. m., action de se débander :

Le defaut de payement et le *desbandement* de nos Italiens donna occasion au mareschal de faire une recharge au roy. (Du Villars, *Mém.*, VI, an 1555.)

Les victorieux doivent suivre sans *desbandement*. (Gasp. de Tavannes, *Mém.*, p. 124.)

Vous pouvez penser quel regret j'ai dans l'ame de voir le cours de ma bonne fortune arresté par un *debandement* general de mon armee, qui, l'argent a la main, n'a su estre empeché. (28 sept. 1597, *Lett. de H. IV à Mᵐᵉ Cather.*)

1. **Desbander**, mod. débander, v. a., débarrasser d'une bande :

Et ses .ii. iex li ala *desbendant*.
(*Aliscans*, 5385.)

Fils de Venus, vos deux yeux *desbandez*
Et mes escrits lisez et entendez.
(Cl. Marot, *Eleg.*, p. 98.)



Si Cupido doux et rebelle
Avoit desbandé ses deux yeux,
Pour voir son maintien gracieux,
Je croy qu'amoureux seroit d'elle.
(Id., *Chans.*, XI, p. 318.)

O Dieux ! permettez moy que toujours je sommeille,
Si je puis recevoir une autre nuict pareille,
Sans qu'un triste reveil me *debande* les yeux.
(Desport., *Diane*, I, xliv.)

— Au prop. et au fig., détendre (ce qui était bandé) :

Noblet qui avoit son arbaleste tendue et trait dessus *debenda* ladicte arbaleste contre ledit Jehan Cop. (1459-60, A. N. JJ 190, f° 111.)

La flesche decochee contre matiere dure retourne contre celuy qui la *debande*. (N. Pasq., *le Gentilh.*, p. 72.)

Bref, cueurs sont pris comme rats en ratoire
Par le pouvoir de l'arc que je *desbende*.
(Habert, *Voyage de l'homme riche*, f° 10 r°.)

C'estoit une arbaleste a rats que cette vieille apporta au penart, lui monstrant comme il la faloit *desbander*. (Aub., *Fœn.*, l. II, c. xiv.)

Debander l'arc ne guerit pas la playe.
(*Prov. fr.*, t. I, Gaignieres.)

Cf. II, 542ᵃ.

2. **desbander**, mod. débander, verbe. — A., détacher d'une troupe :

Estant icy engagé au siege de l'une des plus grandes et meilleures villes de mon royaume, a la veille d'une bataille, je ne puis *desbander* une seule de mes trouppes de pied ou de cheval. (16 avril 1592, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 615.)

Aussi est ce de l'artifice du general de faire descharger celle (l'artillerie) de l'ennemi sans beaucoup de peril, par le tournoyement de quelque cavalerie, ou autrement, *desbandant* quelques escadrons qui, par circulation, viendront a donner par flanc. (Gasp. de Tavannes, *Mém.*, p. 44.)

— Réfl. et fig. :

Le seigneur de Mouy, accompagné de soixante chevaux, *s'est desbandé* de ses esquadrons. (E. Pasq., *Lett.*, IV, f° 116 v°, éd. 1586.)

Se desbander de l'obeissance. (Dampmart., *Merv. du monde*, f° 35 v°.)

Cf. II, 542ᵃ.

desbaptiser, mod. débaptiser, v. a., dépouiller de la qualité de chrétien ; dépouiller de son nom de baptême :

J'excommunie et *desbaptise*
Tout homme qui l'espargnera.
(Lefranc, *Champ. des dames*, Ars. 3121, f° 14ᵇ.)

desbarder, mod. débarder, v. a., décharger toutes sortes de marchandises d'un bateau :

Desbarder. Navigium exonerare. (R. Est., *Thes.*)

Desbarder signifie aussi desentasser, et en use on ordinairement es dechargemens de bateaux chargez de bois, parce que chargeant en iceux ou entasse le bois l'un sur l'autre. (Nicot.)

Cf. II, 543ᵃ.

desbardeur, mod. débardeur, s. m., ouvrier qui défait et débarque les trains de bois :

Les *debardeurs*. Navigiorum exoneratores. (R. Est., *Thes.*)

desbaster, mod. débâter, v. a., débarrasser du bât :

Nostre asne *sera debasté*.
(1474, *Myst. de l'Incarn.*, II, 215.)

Comme un grand asne *desbaté*.
(Cl. Marot, *Epitaph.*, De frère André, p. 467.)

1. **desbastir**, mod. débâtir, v. a., démolir ce qu'on avait bâti :

Sacent tout cil ki cest escrit veront et oront, comme il fust ensi que li hoir Willaume Hoteriel *debatissent* les aises et çou ki est edefyet. (Nov. 1299, *C'est Marien Faukeniele*, chir., S. Brice, A. Tournai.)

Mais veoir bruler autruy maison
Fait, pour la sienne, procurer
Que feu n'y puisse pasturer,
Et qu'elle ne *soit desbatie*.
(*Songe doré de la Pucele*, Poés. fr. der xvᵉ et xviᵉ s., III, 221.)

2. **desbastir**, v. a., débarrasser (un habit) du bâti :

Gambisons *desbatis* et descousus. (Jean de Thuin, *Hist. de Cesar*, ms. S. Om., f° 109ᶜ.)

desbauche, mod. débauche, s. f., dérèglement de conduite par excès de table ou par mauvaises mœurs :

Je ne doute aucunement qu'encores que sous la seconde lignee de nos roys la *desbauche* de nostre eglise fut tres grande, toutesfois cet octroy de dismes, que nous avons depuis appellees infeodees, leur fut du tout incognu. (Pasq., *Rech.*, III, 41.)

Vivre en *debauche*. (Calv., *Instit. chrest.*)

— Défection :

En cette *debauche* generale, le Visigoth et le Bourguignon s'estoient impatronisez devant luy celuy la d'une partie de l'Aquitaine et de Languedoc, et cestuy du pays que nous appellons la Bourgongne. (Pasq., *Rech.*, I, vii, p. 24, éd. 1643.)

Sans la *desbauche* de M. d'Espernon, qui s'est opiniastré de demeurer en Provence contre ma volenté, j'y eusse desja pourveu. (11 déc. 1575, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 478.)

Desboche. (13 mars 1631, A. N. LL 1398, f° 61ᵇ.)

desbauchement, mod. débauchement, s. m., action de débaucher, débauche :

Il n'y a que scandale en eux, et *desbauchemens*. (Calv., *Serm. s. les Ep. a Tim.*, p. 587.)

Par l'oisiveté et *desbauchement* des hommes naissent dedans les villes tous vices. (Gruget, *Div. leç.*, IV, xiii.)

Sa Majesté est contraincte de se plaindre de la vie impudique des personnes ecclesiastiques, qui apportent tant de *desbauchement* et corruption parmy le peuple. (1562, *Mém. baillé à M. le card. de Lorr.*, Instr. concern. le Conc. de Trente.)

Defendont tres expressement ausdits hosteliers, cabaretiers et taverniers de tenir ou permettre en leurs maisons brelans de jeux de dez, cartes et autres *debauchemens* pour la jeunesse. (Mars 1577, *Edit de Henri III sur les hôtelleries, cabar. et tav.*)

Car les uns retirez par leurs empeschements
Les autres detournez par fouls *debauchements*
Abandonnent les vers.
(Vauq. de la Fresnaye, *Art poét.*, éd. 1605 ; Pellissier, p. 58, 985.)

Cf. II, 544ᵇ.

desbaucher, mod. débaucher, verbe. — A., détourner au service d'un autre celui qui est engagé au service de qqn. :

Le prince de Condé s'en retourna en France avec quelques capitaines qu'il *desbaucha* des trouppes françoises. (Du Villars, *Mém.*, II, an 1551.)

Les Espagnols continuent de faire des pratiques en mon royaume pour *debaucher* mes sujets de leur devoir et fidelité. (11 déc. 1602, *Lett. miss. de Henri IV*, t. V, p. 718.)

— Fig., détourner, empêcher, distraire :

Il y a longtemps que je devins amoureux d'une jeune dame plus plaisante a mes yeux que toutes les beautez du monde, et tel a esté mon amour que ny les travaux, ny les dangers, ny toutes sortes de malheurs, ne peurent jamais me *desbaucher* en façon quelconque du service que je luy avois voué. (Lariv., *le Fid.*, I, 4.)

Affin de ne le *desbaucher* de ses estudes, il sembla bon a son pere le laisser la encores quelque temps. (Id., *les Ecol.*, I, 2.)

Il ne nous reste que de prier Dieu qu'il luy plaise nous fortifier en vraye constance au milieu de ces scandales, tellement que rien ne nous *desbauche* que nous ne perseverions tousjours. (Calv., *Lett.*, t. I, p. 136.)

Il y a des gens encore d'autre sorte, que tout cela ne *desbauche* point de leur besongne. (La Boet., *Mesnagier de Xenophon*, f° 7 v°, éd. 1571.)

Que, si la pauvreté d'aventure vous presse,
Elle *debauchera* vos estudes sans cesse.
(Sceve de Ste Marthe, *Prem. œuv.*, I, Zod. de la vie.)

Qui est ce qui *desbaucha* encores Monsieur, frere du roy, de partir de Paris de belle nuict, sortir de la compaignie du roy son frere qui l'aymoyt tant, et se deffaire de son amitié, pour prendre les armes et brouiller toute la France. (Brant., *Dames illustres*, Catherine de Médicis, VII, 360.)

On dit d'Alexandre le Grand, qu'estant couché, de peur que le sommeil ne le *desbauchast* de ses pensemens, et de ses estudes, il faisoit mettre un bassin joignant son lict, et tenoit l'une de ses mains au dehors, avec une boulette de cuivre. (Mont., l. II, ch. xxx.)

Il n'y a nulle sorte de tentation qui ne leur ait esté faite, et qu'on n'aye essayé pour *debaucher* leur obeissance. (Loisel, *Hist. de nostre temps*, 1623, p. 290.)



— Réfl., s'écarter :

Devant que *nous debaucher* davantage, je veulx que nous allions prendre d'assault tout le royaulme des Dipsodes. (Rab., II, xxxi.)

— *Se desbaucher d'un lieu,* s'en éloigner :

Crocheteurs et meneu peuple, qui *se desbauchent de* leurs maisons les festes, et ne demandent qu'a remuer pour piller et saccager. (Michel Lhospital, *Har. et Mém.*, I, 426.)

— Fig., se déranger, en parlant de choses :

L'etat de ceste presente annee se pourta assez mal, touchant les saisons; il commença au printemps a *se desbaucher* par longues pluies qui se continuerent ung an entier. (Haton, *Mém.*, I, 47.)

Ou elle croit, en ceste attente dure,
Ou que Pyron boiteux soit devenu,
Ou que le char *se desbauche* et demeure,
Laissant le train qu'il a tousjours tenu.
(La Boet., *Mesnag. de Xenoph.*, Poés. div., à Marg. de Carle.)

— *Desbauché*, part. passé et adj., entraîné à des actes de débauche :

Voyans donc que nous sommes aisement *desbauchez* apres nos folies. (Calv., *Serm. s. le Deuter.*, p. 265ᵃ.)

Leur vie, qui est par trop *desbauchee* et insolente. (Brant., *Capit. fr.*, M. de Guyse le Gr.)

— Détraqué :

Je me trouve tout *desbauché* d'un flux de ventre. (20 mars 1601, *Lett. miss. de Henri IV*, t. V, p. 397.)

Cf. II, 544ᶜ.

desbaucheur, mod. débaucheur, s. m., celui qui excite à la débauche :

Desbaucheur de filles.
(Yver, *Print.*, p. 425.)

desbifer, desbiffer, v. Debiffer.

desblai, mod. déblai, s. m., action de déblayer :

Pour avoir aidié a faire les *desblais* des arches du pont. (*Compt. faits p. la ville*, B. N. 12016, p. 144.)

Faire commandement a tous les subjets dudit Blangy et mettre a *desblay* les flegars et rues dudit Blangy. (1507, *Cout. du baill. d'Amiens*, p. 77.)

desbloquier, mod. débloquer, v. n., se dégager d'un blocus :

Les habitans commencerent a *debloquer* et sortir. (J. Vaultier, *Hist. des chos. fait. en ce roy.*, Mon. inéd., p. 168.)

desboche, v. Desbauche.

desboire, mod. déboire, s. m., arrière goût désagréable que donne une boisson :

On l'endort et enyvre en souppes en miel dont le *deboire* sera amer. (G. Chastell., *Chron. des D. de Bourg.*, II, 26.)

(Cette eaue) laisse en la bouche quelque goust doux comme de regalisse sans autre *deboire*, si ce n'est que, si on s'en prent garde fort attentivement, il sembloit a M. de Montaigne qu'elle rapportoit je ne scay quel goust de fer. (Mont., *Voyag.*, p. 107, éd. 1774.)

— Fig. :

Vous devez tirer exemple de cecy, pour garder de mettre vostre affection aux hommes. Car quelque honneste et vertueuse qu'elle soit, elle a tousjours a la fin quelque *deboire*. (Marg. d'Ang., *Hept.*, 70ᵉ nouv., sign. F ii v°, éd. 1559.)

desboitement, mod. déboitement, s. m., déplacement d'un os sorti de son articulation :

Wrenche out of joynt, *deboytement*. (Palsgr., p. 290.)

Deboittemens de membres. (Coton, *Serm.*, p. 788.)

desboiter, mod. déboiter, verbe. — A., faire sortir (un os) de son articulation :

Parties mises hors de leur lieu ou *desbouetez*. (*Trad. de l'hyst. des plant. de L. Fousch*, ch. cclix.)

— Réfl., sortir de son articulation, en parlant d'un os :

Ceux qui sont bien charnus et gras, leurs os ne *se deboettent* pas si aisement. (Paré, XIV, 5.)

— *Desboité*, part. passé, disloqué :

Remettre en leur naturel les joinctes des membres, denouez et *deboitez*. (Amyot, *Cimon et Lucull.*, 5.)

desbonder, mod. débonder, verbe. — A., ouvrir en lâchant la bonde :

En la prairie
Il *desbonde* un ruisseau, pour l'herbe en arouzer.
(Magny, *Sousp.*, XXXIV.)

Cf. II, 546ᵇ.

desbordé, mod. débordé, adj., livré sans frein à ses passions; dissolu :

Et les autres qui estoient avec luy jamais ne furent si *desbordez* : car ceulx que je pensoye pour ledit roy meilleurs, estoient ceulx qui plus le menassoient. (Comm., III, 6.)

Une licence *desbordee* de mal faire. (Calv., *Instit.*, Préf., VI, éd. 1561.)

Ceste audace tant *desbordee* ne sera elle point detestable a tous fideles ? (Id., *ib.*, l. I, c. xiv, p. 102.)

Caligula estoit un homme *desbordé* a toute vilenie. (H. Est., *Apol.*, disc. prél., t. I, éd. 1566.)

De peur qu'au contraire nostre *desbordee* façon de vivre ne le degoustast d'une si saincte creance. (Mont., l. II, ch. xii, p. 283.)

Si les femmes ont esté sales et *desbordees* les hommes ne sont esté plus sobres. (Cholieres, *Apres disnees*, f° 55 r°, éd. 1587.)

1. **desbordement**, mod. débordement, s. m., état d'un fleuve, d'un rivière qui franchit les bords de son lit :

Le fleuve dit le Nil n'arrousoit point la terre par *desbordement*, comme il avoit de coustume. (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5082, f° 44ᵇ.)

Le *desbordement* des eaues. (A. Pierre, *Const. Ces.*, I, 12.)

2. **desbordement**, mod. débordément, adv., d'une manière débordée, d'une manière désordonnée, sans règle :

On ne peut nier qu'ils ne s'y soient tous laschez la bride trop *desbordement*. (1579, *Le Tocsain contre les massacreurs*, p. 47.)

Vivre *desbordement* et brutallement. (*Remonstr. au roy*, 1588, p. 10.)

Il luy avoit appris a jurer aussi *desbordement* comme il faisoit. (Brant., *Capit. fr.*, Ch. IX.)

Il (Dagobert) estoit *desbordement* paillard. (Du Haillan, *Est. des aff. de Fr.*, f° 28 v°.)

desborder, mod. déborder, verbe. — A., répandre par dessus le bord ; éloigner, retirer du bord.

— Réfl., se livrer sans frein à ses passions :

Quand elles (les femmes) voyent que leur desbordement est venu en lumiere... alors font a porte ouverte ce qu'elles faisoyent auparavant en cachette ; et par despit de ceux qui en parlent, *se desbordent* trois fois d'avantage. (H. Est., *Apol.*, p. 322.)

desbort, mod. débord, s. m., débordement :

C'est le vray remede de ceste maladie civile qui l'aigrit et enflamme par les commungz remedes des aultres maulx..., et qui est a bon droict comparee a ung *desbord* et ravine d'eaux, qu'il faut laisser doulcement ecouler, sans s'opposer a l'encontre. (Michel Lhospital, *Har. et Mem.*, II, 211.)

Ce glorieux esprit qui consacra ses veilles
A chanter une Laure, avecque ses merveilles
Faisoit grossir la Sorgue au *debord* de ses pleurs.
(P. Ant. d'Agart, dans Esprit Aubert, *Marguerites poétiques*.)

Le *desbord* du Nil.
(Rons., *Disc.*, Resp. de P. Ronsard.)

Le *debord* des ruisseaux.
(*Les prem. œuv. de Mᵐᵉˢ des Roches*, 3ᵉ éd., p. 35.)

Sans redouter des vents la tempeste mutine,
Ni le chaud de l'eté, ni le *debord* des eaux.
(Chassig., *Ps.*, XCI.)

Et rien ne les combat, sinon l'aveugle effort
Du guet seul opposant sa foible resistance
Au *debort* d'un torrent si plein de violence.
(Bertaut, *Œuv.*, p. 335.)

Inondent tous les lieux du *debord* de leurs armes.
(Id., *ib.*, p. 347.)

Craignant un autre nouveau *desbord* des rivieres. (Cayet, *Chron.*, p. 79.)

La ville (Babylone) estoit plantee entre de grandes cavernes qui servoient a recevoir les *debords* de l'Eufrate. (Du Verd., *Hist. d'Alexand.*, l. V.)

— Fig. :



L'occasion de ce grand *debord* fut pour decharger les pays des Gaulois, adonc trop abondant en peuple. (PASQ., *Rech.*, I, II.)

Lors mesmement qu'ils sentirent le *desbord* de tant de peuples estrangers. (ID., *ib.*)

En ce peu de temps il (Constantin II) fit plus de deluge a la ville, que n'avoient fait tous ces grands *desbords* barbaresques que j'ay presentement presentez. (ID., *ib.*, III, 4.)

Jamais la venalité des Estats ne fut en si grand *desbord*, comme sous le regne de Henry III. (ID., *ib.*, IV, 17, p. 390, éd. 1643.)

... Ainsi la troupe belle
Des habitans du ciel s'eslance a tire d'aelle ;
Le ciel veuf de secours, pour maintenir son fort
Demeure espouvanté a ce nouveau *debort*.
(R. BELLEAU, *Œuv. poét.*, l'Amethyste.)

Tu nous as perdus, fetardise,
Abominable paillardise,
Luxe en tous *debors* dereglé !
(J. A. DE BAIF, *Mimes*, IV, f° 142 v°.)

Ostez les *debors* deshonnestes,
Qui nous font pires que les bestes.
(ID., *ib.*, IV, f° 151 r°.)

DESBOSCHIER, mod. déboucher, v. — A., ôter ce qui bouche :

Journee pour *desboscher* la seconde archere du pont. (1398, *Compte de Nevers*, CC 6, f° 12 r°.)

Pour *avoir* nettoyé et *desbouché* ung agoust. (1439, *ib.*, CC 42, f° 16 r°.)

Les eaus d'Aigues chaudes... *debouchent* et eslargissent les conduicts. (DU FOUILHOUX, *Orig. des font.*, p. 68.)

— *Desboschié*, part. passé :

A des maçons et manœuvres qui aiderent a murer a sec et boucher la porte Mauvot qui estoit toute *desbouchee*. (1408-1410, *Compte de Guiot Gaucher*, A. mun. Avallon, CC 82.)

DESBOTER, mod. débotter, verbe. — A., déchausser (qqn) en lui ôtant ses bottes.

— Réfl., quitter ses bottes :

Aucuns fous cloistriers *se desbote;*
Por l'estroit cauchier lait le bote.
(RENCLUS, *Carité*, CXXXIV, 1.)

Tyre ses guestres et si *s'est desboté*.
(*Banquet du boys*, Portef. de l'ami des livres.)

DESBOUCHIER, mod. déboucher, v. n., sortir d'un lieu resserré pour s'étendre dans un lieu plus ouvert :

Que *desbouchié sont* de ce broil
Cinq chevaliers, dont moult m'esmai.
(CHREST., *Erec et En.*, B. N. 375, f° 12*.)

DESBOUCLER, mod. déboucler, verbe. — A., dégraffer la boucle de :

Desboucler sa ceinture. (SALIAT, *Her.*, VIII.)

- Fig., ouvrir (ce qui est bouché) :

Va, livre, va, *desboucle* la barriere,
Lasche la bride, et asseure ta peur.
(RONS., *Amours*, l'Aut. à son livre, a ij r°, éd. 1586.)

— Dégager l'entrée d'un port :

Le peuple avoit esperé sur vostre parole que vous *desboucleriez* la riviere, et rendriez les chemins et le commerce libre. (*Sat. Mén.*, Har. de M. le Rect. Roz., p. 107, éd. 1593.)

Cf. II, 546ᶜ.

DESBOURBER, mod. débourber, v. a., tirer de la bourbe :

Eripe me de luto fæcis... Seigneur, *desbourbez* nous. (*Dialog. entre le maheustre et le manant*, f° 114 v°.)

DESBOURER, mod. débourrer, verbe. — A., débarrasser de la bourre :

Desbourrer. To rid of bourre. (COTGR.)

— N., perdre ses manières incultes :

Il commence a *desbourrer*. Said of a stranger that begins to speake tolerable french. (COTGR.)

— Réfl., se purger :

Ki tel tesmoin avant amaine
De souspechon bien se *desboure*.
(RENCLUS, *Miserere*, CLIV, 12.)

DESBOURGEOISER, mod. débourgeoiser, v. réfl., renoncer au droit de bourgeoisie :

Et avoit ladite ville, droit et privilege de prendre semblable droit d'issue a l'advenant du dixieme denier, lorsque un bourgois de ladite ville *se* vouloit *debourgoiser*, sur tous les biens de tel bourgois sauf en fief ; estant ladite ville en continuele et immemoriale possession de lever le susdit droit d'issue quant quelcqu'un *se debourgeoisoit* ou quittoit la bourgoisie pour en prendre une autre. (21 févr. 1604, 3ᵉ *reg. aux privilèges*, f° 205, A. mun. Bailleul.)

DESBOURSÉ, mod. déboursé, s. m., ce qui a été déboursé par qqn. :

(R. EST., *Thes.*)

Le *desboursé*, l'avance et la promesse de payer sont a la charge de celuy qui les a faits (les marchés) sans en pouvoir pretendre le remboursement. (*Cout. de Nieuport*, XIV, 3,)

DESBOURSEMENT, mod. déboursement, s. m., action de débourser :

Desboursement de deniers. (*Cout. de Châteauneuf*, LXXXIV, Nouv. Cout. gén., III, 686.)

Car puis un peu, j'ai basti a Clement,
La ou j'ai fait un grand *deboursement*.
(C. MAROT, *Ep. au roy pour avoir esté desrobé*, Œuvr., p. 182.)

Pour tascher a remettre en paix le pauvre peuple françois, tant travaillé des longues guerres et *desboursemens* de deniers. (HATON, *Mém.*, an 1573.)

— Action de rembourser en usant du retrait lignager :

Comme aucun du lignaige dudit Raymon ne se soit offert audit rappel, *desboursement* ou retrait si nous toutes lesdites possessions, heritages et appartenances dudit marchié ou contraut teles comme ledit mestre Jehan... rappellera ou desboursera... baillons et octroyons audit mestre Jehan en perpetuel heritage. (1335, A. N. JJ 69, f° 105 v°.)

Cf. II, 547ᵃ.

DESBOURSER, mod. débourser, verbe. — A., tirer (de l'argent) d'une bourse pour payer :

Il ne se sevent pourpenser
Comment il puisent *desbourser*
L'argent des bourses et des males.
(*Dit des avocas*, 43, Gast. Rayn., *Romania*, XII, 215.)

Trestot l'a lues vendu, cangiet et *desborset*.
(*De S. Alexis*, 355, Herz.)

Quant *desbourcé ont* infiniz deniers.
(GRINGORE, *Foll. entrepr.*, I, 42.)

Cependant il lui feroit fournir trente escus par mois pour son entretenement, qui luy *seroient deboursez* dans Milan. (DU VILLARS, *Mém.*, III, an 1552.)

— Absol. :

Desbourser. Nummos e loculis emittere. (R. EST., *Thes.*)

— Payer de son argent une certaine somme :

L'amoureux souvent *desbourse* en temps a luy contraire. (R. EST., *Lat. ling. Thes.*, Adverso tempore.)

J'aurois honte de *desbourser* avec vous et ne rembourser pas ce que je dois a cestui ci. (AMYOT, *De la mauvaise honte*, 13.)

DESBOUTONNER, mod. déboutonner, verbe. — A., défaire les boutons :

Desboutonner. (J. THIERRY, *Dict. franç.-lat.*)

— Réfl., défaire ses boutons :

Et *se desboutonna* sire Thomas Blont. (*Mort de Rich. II*, p. 90.)

Lors se desçainst li dus et *s'est desboutenes*.
(*Geste des ducs de Bourg.*, Chron. belg., v. 804.)

— Fig., s'ouvrir, se déclarer :

Nous estimons ici que l'on mettra peine de vous persuader la treve simple pour vingt ans, sans faire mention de la renonciation de la souveraineté devant que de *se deboutonner* d'autre chose. (JEANNIN, *Négoc.*, p. 572.)

Mais Sa Majesté dit qu'il *s'en* pouvoit bien *deboutonner* un peu plus a elle, et luy faire donner quelque connaissance de sa resolution, de son courage et de son pouvoir. (SULLY, *Œcon. roy.*, ch. CLXXXIV.)

DESBRAILLER, mod. débrailler, v. a., mettre à découvert (la poitrine) en laissant le vêtement ouvert en désordre.

— *Desbraillé*, part. passé :

Femme *desbraillee*. (MENOT, *Serm.*, II, f° 38 r°.)

Les dames jettoient meubles et argent, et toutes *desbraillees* qu'elles estoient, tendans les mains aux Romains, les supplioient de les prendre a merci. (VIGEN., *Comm. de Ces.*, p. 296.)

DESBRIDER, mod. débrider, verbe. — A., débarrasser de la bride :

Un cheval *desbridé*. (AMYOT, *P. Æm.*, 29.)



— Fig. et famil., *sans desbrider*, sans interruption :

Puis dormoit *sans desbrider*, jusques au lendemain huict heures. (RAB., *Garg.*, ch. XXII.)

Je vous conseille de passer outre *sans desbrider*, sinon prenelz un escu au poing... (DU VILLARS, *Mém.*, VIII, an 1557.)

— Réfl., se déchaîner :

La maintefois le cours de ta fureur
Se debrida sur l'obstinee erreur
De ces mutins.
(JOACH. DU BELLAY, *Hymn. chrest.*)

— *Desbridé*, part. passé, déréglé :

Ung jouvenceau tout *debridé* sans frain ne regle.
(P. MICHAULT, *Doctrinal de Court*, f° 3 r°.)

Ensieus propre volenté *desbridee*. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, III, 54.)

La chair est si *desbridee*, qu'elle ne se peut tenir de murmurer icy contre Dieu. (CALV., *Predest.*, p. 113.)

Une licence *desbridee*. (ID., *Lett.*, t. II, p. 360.)

Ainsi je cours a course *desbridee*.
(RONS., *Poemes*, l. I, Œuvr., p. 765.)

DESBROCHIER, mod. débrocher, v. a., retirer de la broche :

... Ils ont d'une partie
Sur les charbons fait de la chair rostie,
Embroché l'autre, et cuite peu a peu
De tous costez a la chaleur du feu,
L'*ont debrochié*.
(RONS., *Franciade*, l. I, *Œuv.*, p. 416.)

DESBROILLIER, mod. débrouiller, v. a., démêler ce qui est embrouillé :

Je pense avoir fait un grand bien a l'histoire de France, la *desbrouillant* de plusieurs menteries et fables qui la rendent mal plaisante et quelquefois discordante. (DU HAILLAN, *Ep. dedic. de son hist. de France.*)

Desbrouillier, extricare, expedire, explicare. (R. EST., *Thes.*)

Quant tout *fut* ainsi *debrouillé*, et que de cet amas de confusion il eust fait sortir les principales parties qui devoient former l'univers, il donna la place a chacune, pour en bannir le discord. (1640, M. RENOUARD, *Metamorphoses d'Ovide*, p. 2.)

— Nettoyer :

Plusieurs Bresiliens se peindent seulement le corps quand il leur en prend envie, et ce avec le jus d'un certain fruit qu'ils appellent ginipot, lequel noircit si fort, que quoy qu'ils se lavent ils ne peuvent *estre debrouillez* de dix ou douze jours. (MARC LESCARBOT, *Hist. de la Nouv. France*, t. III, p. 698, Tross.)

DESBUSCHIER, mod. débucher, v. — N., sortir d'un bois où l'on était retiré ; sortir d'une cachette, d'une retraite :

Qui donc veist les aguaiz *desbuschier*.
(*Coron. Loois*, 1892.)

Tant que cil de l'agait a un cri *debuchierent*.
(WACE, *Rou*, 2° p., 168.)

Quant Rou out tant chacié, que l'agait *debucha*,
Cil de l'agait saillirent.
(ID., *ib.*, 169.)

Quant li François les virent *desbuchier*
Savoir poez n'i ot que esmaier,
James arrier ne cuident reperier
Dedanz Nerbone, el grant palés plenier.
(*Aymeri de Narb.*, 3693.)

Paien *sont desbuissié* fors du bruillet ramé.
(*Fierabras*, 3556.)

— Réfl., même sens :

Voit le la bele qi fu sous la foillie,
Grant joie en ot, si *s'estoit debuscie*.
(RAIMB., *Ogier*, 12047.)

Le chastel vit que fort estoit
Que chevauchiee ne dotoit.
A la porte vint, si hucha,
Et li portiers *se desbucha*,
.I. pont torneis avala.
(*Vie des Peres*, B. N. 23111, f° 38ᵈ.)

E si tost cum en ert li esturs cumencez,
Vus ki serrez muscez si *vus desbucherez*
E par detriers as dos vassalment ferrez.
(*Horn*, 4612.)

Si *se desbuisse* del ramier.
(*Fergus*, 153.)

A itant *se desbuche* la premiere baitaille par devers lou roi Artus contre les .II. des Saines. (*Mort Artus*, B. N. 24367, f° 77ᵇ.)

Et li prodom *se desbucha*
Qui ses besanz avoit perduz,
Apres celui est enz venuz.
(*Chastoiem. d'un père*, conte XIII.)

Si *se desbuchierent* lors les Sarrazins. (*Ren. de Montauban*, Ars. 2990, f° 67 r°.)

— A., faire sortir, tirer d'une cachette :

Lors *furent* tantost *desbuchiees*
Les touailles qu'il ont muchiees.
(*Dial. de S. Greg.*, ms. Evr., f° 43ᵇ.)

Cf. DESBUCHIER, II, 547ᶜ.

DESBUSQUER, mod. débusquer, verbe. — N., sortir d'une retraite, d'une position qu'on occupe :

Il le chargeoit de si grands coups, qu'a la fin force luy estoit de *debusquer*. (CHOLIERES, *Matinees*, p. 272.)

Alors les peres Trentains, et principalement les Italiens *debusquerent* promptement de Trente, et se retirerent en Italie. (GENTILLET, *le Bureau du concile de Trente*, p. 136.)

— Réfl., même sens.

Et Franchois *se debusquerent* des tentes et coururent devers la porte. (*Chron. attrib. à Jean Desnouelles*, dans *Histor. des Gaules*, XXI, 187.)

— A., faire sortir de sa cachette :

Il *debusque* sa brayette.
(TAHUREAU, *Poés.*, Amour champestre.)

DESCACHETER, mod. décacheter, v. a., ouvrir en rompant le cachet :

Si tu ostes le seau, et *decachetes* la lettre qu'on t'a envoiee. (J. DE CORAS, *Alterc. en forme de dial.*, p. 19.)

Descachettant.
(D'URFÉ, *Sireine*, Retour, CCXX.)

DESCADENASSER, mod. décadenasser, v. a., enlever un cadenas.

— Fig. :

Et quoy que je luy remonstrasse qu'elle avoit fait un assez beau trot de chemin pour prendre de l'appetit : Si ne suis je encores appetissee, respondit elle, mon estomach n'est encores ouvert. Pour le *decadenasser*, si quelqu'un ne la mettoit en rue pour deviser, ou qu'elle ne peut crier deux ou trois heures apres quelqu'un, elle vous prenoit un livre dans lequel elle vous lisoit. (CHOLIERES, *Apres disnees*, V, f° 265 r°.)

DESCAILLIER, mod. décailler, verbe. — A., rendre fluide ce qui est caillé :

Toutesfois il se peut faire que la presure face cailler et *decailler* le laict, mais en divers temps. (GREVIN, *Venins*, II, 12.)

— Réfl., devenir fluide :

Luy frottent le ventre et le long du col, jusques a tant que la durté de la peau se vienne amollir, et que le sang *se descaille*. (BELLE-FOR., *Secr. de l'agr.*, p. 233.)

Cf. II, 548ᵃ.

DESCALER, v. — A., abaisser, diminuer le prix d'une chose :

L'or a encores cela de bon qu'il n'y a rouillure ni chose quelle qu'elle soit qui le puisse faire *decaller*, ny rabaisser son caras. (DU PINET., *Pline*, XXXIII, 3.)

L'alchymie ne craint rien tant que la coupelle, car le plomb et le feu *decale* tellement cest argent, et le rabbais est si tres grand, qu'on y perd de son argent, son temps et son honneur. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 205.)

Il (l'or) a cela de bon, que ny rouillure, ny maniement jamais ne le *decalle*, ny rabbaisse son carat. (ID., *ib.*, p. 224.)

— N. et fig., diminuer, baisser :

Les prebstres *sont decalez* et descheuz de leur ancien degré et reputation. (BUGNYON, *Loix abrog.*, p. 40.)

L'authorité des senateurs commença a *decaller*, et leur majesté s'abbastardit. (DU PINET, *Pline*, XV, 31.)

DESCAMPEMENT, mod. décampement, s. m., action de décamper :

Ce honteux *decampement*, l'aversion que le roy tesmoigna des lors de toutes choses genereuses et de la vraye gloire, qui ne s'acquiert que par les armes,... le firent tomber en mespris. (SULLY, *Roy. Œcon.*, ch. VI.)

DESCAMPER, mod. décamper, v. n., lever le camp.

— Inf. pris subst., action de lever le camp :

Chascun des huguenotz, au *descamper*, mint le feu en sa loge. (HATON, *Mem.*, an 1562.)

Cf. DESCHAMPER, II, 552ᵃ.

DESCAPER, mod. décaper, v. a., débarrasser de la cape, enlever les impuretés qui recouvrent une substance métallique.

— Fig. :



Et aussi que aucuns marchands ou autres, pour *decaper* l'expedition desdits differents, vouldroient decliner ladite juridiction sommaire ne proceder en icelles. (2 sept. 1504, *Ord.*, XXI, 313.)

Cf. DESCHAPER 2, t. II, p. 553ª.

DESCAPITER, v. DECAPITER. — **DESCARCER**, v. DESCHARGIER.

DESCELER, mod. déceler, verbe. — A., faire connaitre qqn qui se cache :

Le point du jor fut que l'en seult
Chasteaux rober et escheller,
Car lors sommeil le guet acoeult
Qui deust l'ennemy *deschieler*.
(LEFRANC, *Champ. des Dam.*, Ars. 3121, f° 3ᶜ.)

Amy, dist il, a ce que de toy puis congnoistre tu me sembles assez secret, bien advisé, prudent et sage, et pource je te veuil mon affaire en privé conseil dire, et s'il est que ne me *descelles*, grant proffist t'en adviendra. (*Perceval*, f° 46ᶜ, éd. 1530.)

Elle ne vouloit pour chose du monde qu'elle *fust* de ceste besoigne *decelee*. (*Hist. du chev. Par. et de la belle Vienne*, f° 7 r°, éd. 1835.)

— Faire connaitre ce que qqn cache :

En son cuer dit : Bien sai et voi
Qu'il le me covient *deceler*.
(*Florimont*, B. N. 15101, f° 81ª.)

Desceler.
(*Ib.*, B. N. 1376, f° 65ª.)

Et *est* la chose *descelee*.
(GREBAN, *Myst. de la Pass.*, Ars. 6431, f° 162ᵇ.)

La grant amour que en vous ay mise m'a contraint de vous *descheler* et dire tout ce que sur le cœur me siet. (*Hist. des seig. de Gavres*, f° 20 r°.)

— Réfl., se dévoiler soi-même :

Verité dit, je le diray,
Et tantost *me desceleray*,
Que nul ne cuide que je mente.
(GACES, *Deduiz*, Ars. 3332, f° 24 r°.)

DESCENDANCE, s. f., ceux qui descendent, sont issus de qqn. :

Je voil partir la *descendance* de li. (BEAUMAN., VII, 19.)

DESCENDANT, adj., qui descend, au propre et au fig. :

Tuit li enfant giuqu'au tiers nevoz sont apelez fiz, et li autre sont apelé *desçandant*. (*Liv. de Jost.*, XII, 5, § 1.)

La riviere de Bembre, qui est une petite riviere *descendante* du Bergamasque. (MARTIN DU BELLAY, *Mem.*, l. II, f° 33 v°.)

— S. m., reflux :

Il nestoit gueres jour, que les Anglais ne nous vinssent chatouiller sur le *descendant* de la mer. (MONTLUC, *Comm.*, l. II, p. 129.)

Cf. II, 549ª.

DESCENDRE, verbe. — N., aller de haut en bas :

L[i] ang(e)les Deu de cel *dessend*.
(*Passion*, 393.)

Com *fut* primes en terre entre nos *descenduz*
(*Voy. de Charlem.*, 188.)

Descent a pied, a la terre se culchet.
(*Rol.*, 2013.)

Ad un perrun de marbre *est descenduz*,
Quatre cunte l'estreu li unt tenut.
(*Ib.*, 2819.)

Les chasnes fait des monz *descendre*
Et les serpenz donter et prendre.
(*Eneas*, 921.)

Des iaux li *desçandent* corant
Les lermes contreval la face.
(CHREST., *Erec et Enide*, 190.)

... Estuet et monter et *dessandre*.
(*Loh.*, B. N. 1622, f° 182 r°.)

La damoiselle *est deschendue*.
(*Florimont*, B. N. 792, f° 11ᵈ.)

La damoiselo *est dessendue*.
(*Ib.*, B. N. 15101, f° 22ª.)

Ilokes u l'angele *descent*
Tute la chapele resplent.
(*Vie de S. Gilles*, 3025.)

Devant la sale au degré *descendié*
A un vallet a son cheval baillié,
Dedanz la sale en est montez a pié.
(*Aymeri de Narb.*, 2990.)

Desoz un pin *descent* li mesagiers.
(*Mort Aymeri*, 1002.)

A la mer vinrent au jor,
Si *descendent* u sablon
Les le rivage.
(*Auc. et Nic.*, 27, 18.)

Et l'espee est an son aguet
Desus qui tret et fiert et prant,
Qu'ele eschape lors et *descent*.
(*Chev. au lyon*, 914.)

Te faudra a la foiz *descendre*
Par une doutouse fenestre.
(*La Clef d'amors*, 1466.)

Tout cil qui ameine poison a Paris pour vendre en charreiste ou a soumier, il convient qui viennent *descendre* dedenz les hales de Paris sanz eus mucier en meson ne ailleurs. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1ʳᵉ p., CI, 10.)

A terre *est* Gilles *descendus*.
(*Gilles de Chin*, 4232.)

Toute joye *est descendue* sur my
Quant j'ay oy de ma dame nouvelle.
(EUST. DESCH., *Poés.*, IV, 64.)

Mains les Huyois furent desconfis, car la estoit la fleur de tout l'oust et *estoient* tous *desquendus* a piet. (J. D'OUTREM., *Myr. des hist.*, V, 331.)

... Et le coup *descent* sur la destre espaule. (*Lancelot du Lac*, 1ʳᵉ p., c. XXX.)

Vostre faucon soustenant a propos, il ne faudra de *descendre* a la premiere perdrix qui partira. (DESPARRON, *Fauconn.*, I, 12.)

— Fig., tomber :

Le roy a senti le brouillard qui court la nuict en ce pais, et en a pris un rume qui lui *est descendu* sur les doits. (DU VILLARS, *Mem.*, IX, an 1558.)

— Réfl., au sens neutre :

Qant a la prise, sor le poig *se desçant* (un [épervier).
(J. BOD., *Saisn.*, CXXII.)

Maintenant *me dexendi*
Sor l'erbette verdoiant.
(*Pastour.*, X, ms. Oxf. Douce, 308, P. Meyer, *Arch. des Miss.*, 2ᵉ sér., t. V, p. 234.)

Et *se dessendit* a pié en ung grant chemin pour soy combattre contre lesditz François. (J. CHARTIER, *Chron. de Charl. VII*, c. XXIV.)

Il se leva toutefois, et l'autre *se descendit*. (*Cent nouv.*, sign. I xxxiv iiii r°, éd. 1486.)

— Condescendre, céder :

Il requerroit qu'il fust remis en prison telle dont il avoit esté ostes, tant et si longhement k'il euist fait a le souffisance de tous ses detteurs, li conseil en parlerent, et fu leur assens teus que, a le requeste que li vos Jehans avoit faitte, il *se descenderoient*. (Avril 1327, *C'est Jakemon Glicait*, S. Brice, A. Tournai.)

— A., ôter une chose ou une personne d'un lieu haut pour la mettre plus bas :

Si est musarz qui tant atent
Que mort sus lui son cop *dessent*.
(*De Celui qui disoit : Miserere tui Deus*, 35, Le Coultre, *Cont. dév.*, p. 30.)

Quand elle fust assez pres desdits roys, elle *fut descendue* de dessus sa hacquenee, et prise par les ducs d'Orleans, de Berry, et de Bourgongne. (JUV. DES URS., *Hist. de Charles VI*, an 1396.)

Si s'en alla l'ung la l'autre la ainsi que est la coustume de chasseurs, et aussi pour ce qu'il leur sembloit bien qu'il y avoit assez gens pour le recevoir et *descendre* le roy. (N. GILLES, *Ann.*, f° 56 v°.)

Lors ma musette a un chesne pendue
Par moi *sera* promptement *descendue*.
(CL. MAR., *Eglog. au Roi*, p. 39.)

DESCENTE, s. f., action de descendre :

Estans le long des costes ou pour faire *descente* en quelque endroict d'icelles. (1ᵉʳ juin 1574, *Lett. de la reine Catherine*, pièce 28, f° 34.)

Theagenes se jecta sous luy tout courbé, destournant la *descente* du coup. (AMYOT, *Hist. ethiop.*, f° 120 v°.)

La *descente* de plusieurs grosses rivieres qui se desgorgent dedans. (ID., *Œuv. mél.*, t. II, p. 160, éd. 1820.)

A la pente d'un mont, aus *descentes* d'un val.
(CHASSIGN., *Mespr. de la vie*, CXLV.)

Pluton, tu le sçais bien, la memoire est recente,
Combien par ma valeur d'esprit ont fait *descente*
Dans ces lieux tenebreux.
(DESPORTES, *Rodom.*, Imit. de l'Ar., f° 20 r°.)

Il est impossible d'empescher un torrent qui a pris sa *descente* par le pendant d'une montagne. (FR. DE SAL., *Vie dév.*)

— Descendance :

Roger ne poet rien clamer par *descente* de heritage. (1304, *Year books of the reign of Edward the first*, XXXII-XXXIII, p. 97.)

Cf. II, 551ª.

DESCERCLER, mod. décercler, v. a., dégarnir de son cercle :

Et li fort hiaume *descercle*.
(CHREST., *Perceval*, ms. Montp., f° 287ᵈ.)

Que li escu sont desbouclé
Et li fort elme *desciercié*.
(ID., *ib.*, ms. Mons, Potv., p. 548.)

Lur vait les heaumes *descercler*,
Et les testes desuz couper.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 2415.)



Lors veissies cous departir,
Ces elmes fraindre et *descercler*.
(*Guill. de Palerme*, Ars. 6565, f° 95 v°.)

La veissiez maint ruiste coup donner.
Escus et targes fraindre et escarteler,
Haubers desrompre et hiaumes *descercler*.
(*Enf. Ogier*, 854.)

Son heaulme fendu et *desserclé*. (*Alisc.*, B. N. 1497, f° 374.)

Et comme je m'arreste
A vouloir *decercler* les tripes de la beste.
(Rons., *Egl.*, V, p. 567.)

DESCERNER, v. DECERNER.

DESCHAEINER, verbe. — A., délivrer de la chaine, donner libre cours à la violence de qqn. :

Noé et Abrehan qui tant pot desirer
Que tu venisces la por els *descaaner*.
(*Naiss. du Chevalier au Cygne*, 609.)

Mais lors oy .I. cor soner
Et .I. vallet *deschaaner*
.I. pont si soutil durement
Que veoir dehors nulement
Nuz hom vivanz ne le peust
Pour soutieveté qu'il eust.
(GERARD D'AMIENS, *Escanor*, 8978.)

Il prit le chemin contre la tour, et demeura tant a *dechainer* les portes et oter des loquets et cadenas, que... (*Hist. pit. du prince Erastus*, f° 118 r°, éd. 1587.)

DESCHAGRINER, verbe. — A., ôter le chagrin à qqn.

— Réfl., se débarrasser de son chagrin :

... Nous oyons Marin, Beaulard, du Bosc et moy
Pour *nous dechagriner* du chagrin de la loy.
(VAUQ., *Div. sonn.*, 22.)

DESCHALANDER, mod. déchalander, v. a., faire perdre les chalands de :

Proces sommier meu en nostre cour par un brasseur, ayant louee une brasserie a un autre brasseur, lequel n'y residoit, ains *deschalandant* la maison, y mettoit par charité nombre de siens pauvres parens. (1610, PHIL. DE HURGES, *Mem. d'eschevin de Tournay*, Mém. de la Société histor. de Tournai, V, 165.)

DESCHALCEMENT, mod. déchaussement, s. m., action de déchausser :

Le *dechaussement* est propre a la vigne quand le tronc est enfoui deux ans, et qu'il est coupé du premier apres que la racine est eparse. (LE BLANC, *Trad. de Cardan*, f° 166.)

Si tu couppes la racine pres du tronc, il en sortira plusieurs autres petites du lieu de la plaie, ou l'eau de l'hyver qui s'est arrestee en la fossette du *deschaussement* bruslera et gastera la plaie par gelees. (COTEREAU, *Colum.*, IV, 8.)

Deschaussement d'arbre ou autre. (*Calepini Dict.*, Bâle 1584.)

DESCHALCIER, mod. déchausser, v. — A., débarrasser qqn de ses chaussures :

Premierement l'*ont* despoillié
De toz ses dras et *deschalcie*,
Le cors, et la plaie ont lavé.
(*Eneas*, 6379.)

Et s'en issirent hors a gambe *deskaucie*.
(*Chevalier au Cygne*, 12921.)

Asez out gent a lur chucher,
A servir e a *deschaucer*.
(*Vie de saint Gilles*, 606.)

Son seignor le soir *deschaussoit*.
(LE CLERC DE TROYES, *le Renard contrefait*, Poët. de Champ., t. XI, p. 98.)

Deschaucer. (MANDEV., ms. Did., f° 23 r°.)

Il n'estoit pas digne de les *deschausser*. (*Lett. du chev. de la Tour*, CXXV.)

— Enlever, en parlant d'une chaussure :

Apres qu'ils *avoient deschaussé* leurs souliers, ils se renversoyent a demy, estans appuyez sur coussins et couchez sur petits lits. (CALV., *Comm. s. l'harm. evang.*, f° 716 r°.)

— Fig., détacher la gencive d'une dent :

Se *deschaussant* les dents avec la racine de panais, on en oste la douleur. (DU PINET, *Pline*, XX, 5.)

Deschausse la racine de la dent tout a l'entour. (JOUB., *Gr. chir.*, 1598, p. 551.)

— En parlant d'une muraille, la ruiner par la base :

Il feit en quelques endroicts saper et *deschausser* la muraille par le pied. (AMYOT, *Diod.*, XIII, 21.)

— En parlant d'un arbre, en mettre à découvert le pied et les racines :

Pour taillier et *deschaucier* (les vignes). (1288, *Compte du Paracl.*, f° 6 v°, A. Aube.)

Pour curer, *descauchier*, fouir, taillier, pourvignier et biner les vigees. (1319, A. N. KK 296, f° 16 v°.) Plus haut : *deschauchier*.

— Dépaver :

Pour avoir manouvré a *descauchier* de le cauchie de deriere le Val, qui estoit deffaite et derompue. (20 octobre-19 fév. 1434, *Compte d'ouvrages*, 2e Somme de mises, A. Tournai.)

A ung cauchieur, pour son sallaire de avoir recauchiet ung alloir, estans en la maison dudit Jehan de Courchielles, qui, a le cause ditte, *avoit esté descauchié*. (1447, *Tutelle de Hacquinet Crestelot*, ib.)

— Réfl., quitter ses chaussures :

Il ne *se* vost desvestir ne *deschaucier*. (*Perceval*, I, 6.)

Si *se deschauche* et despoille, et met s'espee a son chevet. (*Agravant*, B. N. 333, f° 10°.)

— Fig., se défaire d'une chose :

Or, s'il s'en courrousse, qu'il *s'en deschausse*. (B. DESPER., éd. 1538, sign. B VII v°, Dial. III.)

— *Deschalcié*, part. passé, qui a quitté sa chaussure :

Toutes hores estoit d'une contenance sens estre devestus ne *deschaciez*. (*S. Graal*, B. N. 2455, f° 101 v°.)

— S. m., celui qui a été dépouillé de sa chaussure :

Et s'il le refuse a prendre (la femme de son frere) devant aus, li feme li ostera ses cauchementes hors des pies et li raquera el visage, si sera apres se maisons apielee le maisons du *descauchiet*. (G. DESMOULINS, *Bible hist.*, Maz. 532, f° 71°.)

DESCHANTER, v. a., changer de ton, rabattre de ses prétentions :

Il ne faut pas demander si le poete fut aise de s'en voir quitte a si bon compte ; mais ce fut bien a *dechanter* quand, estant allé le soir chez son homme pour toucher son salaire, l'autre le luy refusa. (*Hist. du poète Sibus*, Var. hist. et litt., t. VII.)

Cf. DESCHANTER 1, II, 552a.

DESCHAPERONER, mod. déchaperonner, v. a., débarrasser de son chaperon :

Maistre Aymé Cassian a enseigné que pour bien apprivoiser un oiseau tout neuf et le rendre a droit et prompt au vol, est besoin en premier lieu le mettre sur le poing, puis le chapperonner, et le veiller trois jours et trois nuits sans le *deschapperonner* ou descouvrir, mesmes en luy donnant a manger. (FRANCHIERES, *Fauc.*, I, 13.)

— Faire cesser d'être chaperonné :

On couppe le chef de ceste racine un peu descouverte sans la desraciner ; puis on cave ladite racine de deux ou trois doigts, et la recouvre l'on de son chef, et quelques feuilles par dessus jusques au lendemain avant soleil levé que l'on la *deschaperonne*. (LIEBAULT, p. 257.)

DESCHARGE, mod. décharge, s. f., fait d'être débarrassé d'une charge ; action de décharger :

Deschierge. (1330, A. N. S 5063, pièce 24, Suppl.)

A le *descarque* de chinc muis de blé que ledit conjoint devoient. (1362, *Cart. noir de Corb.*, B. N. l. 17758, f° 105 r°.)

— Déclaration qu'une personne a fourni, payé ce qu'elle devait, et cesse d'en être tenue :

Livres de *descharge*. (*Compte de la D. d'Anj.*, 1365-66, A. N. KK 41, f° 1 r°.)

Leurs papiers et *descharges* touchant son compte. (*Ib.*)

Qu'il soient contrains a baillier au dit Benoit, se il ne monstrent *descharge* suffisant. (1387, A. N. P 1364.)

Pour requerir a monseigneur le conte de Nevers et a son conseil la *descharge* du cappitaine de la dicte ville. (1406, *Compt. de Nevers*, CC 15, f° 22 v°.)

Pour requerir et demander la *descharge* des gages du cappitaine. (*Ib.*)

Cf. II, 553a.

DESCHARGEMENT, mod. déchargement, s. m., action de décharger :

La costume et li devoir que nostre seigneur le roi devroit avoir pour le chargement et *deschargemant*. (Vers 1315, *Reg. des eschev. de la Rochelle*, A. N. K 1223.)

Et tiendra registre fesant mention du jour du chargement et *deschargement* et a qui est ledit sel. (8 nov. 1498, *Ord.*, XXI.)

Proceder au *deschargement* de quelque vin. (18 sept. 1572, *Reg. aux public.*, A. Tournai.)

Cf. II, 553ᵇ.

DESCHARGEOIR, s. m., ouverture de décharge ; écluse :

Y a encores une voye et aise de ville commanchant a ladite rue qui maine au maretz allant jusques au *desquerquoir*, qui contient .IX. pietz de larghe ou environ, auquel lieu on poeult et doibt tourner une carette a deux chevaux. (1507, *Cout. loc. du baill. d'Amiens*, p. 488.)

Je m'enquis ou estoit la terre que l'on avoit tiree en fouillant si long *deschargoir* (de l'estang Meris). (SALIAT, *Her.*, 2.)

Les estangs qui ne coulent que par leurs *deschargeoirs* s'entretiennent toujours plains ; mais quand la bonde est levee ou la chaussee rompue, ils sont incontinent a sec. (DU VAIR, *Har.*, p. 274.)

DESCHARGEOR, mod. déchargeur, s. m., celui qui décharge :

Deschargeor. (Mars 1241, A. N. J 197.)

Li carbonier et les waites et tout li couletier et li *deskerkeur* et li porteur. (1247, Tailliar, p. 150.)

Et se il avenoit chose par avanture que li sergens terragieres et li dismieres ne soient au descharger les gerbes, on croira lou *deschargeours* par som sairement. (1247, *Cartul. de Champagn.*, B. N. l. 5993, fᵒ 343ᵃ.)

Nus *deskerkieres* soit si hardi k'il boive as toneaus des bones gens. (1270, *Reg. aux bans*, Arch. S. Omer A B XVIII, 16, pièce 159, Giry.)

Li *deschargierres*. (1278, *Cart. de Prov.*, fᵒ 27ᵇ.)

Quatorse *deskerkeurs* de vins. (1280, Arch. S.-Omer, CXLIII, 10, Giry.)

Ernaus li *deschergierres*. (1313, *li Cohies de la parroche de Saint Pierre le viez*, fᵒ 2 vᵒ, Cah. de la taille, 1301-1318, A. mun. Reims.)

Deskarkieres de vin. (1320, *Reg. de la loy*, A. Tournai.)

As *deskerkeurs* de Bethune pour .II. tonniaus de vin sakier hors. (1328, A. N. KK 394, fᵒ 51.)

Guillot le *deschargeur* de vins. (1347, A. N. JJ 76, fᵒ 27 vᵒ.)

Descharcheur. (1358, A. mun. Chartres.)

Les salaires des *desquerqueurs* et avaleurs de vin. (27 août 1382, *1ᵉʳ Reg. aux privil. de Douai*, fᵒ 55.)

Li *desquierqueur* de vins. (1386-1589, *Reg. ordonn. des vins*, fᵒ 9 rᵒ, A. Tournai.)

Colin Becon *deschargeur*. (1426-1428, Commune, Despense, XXI, A. mun. Orléans.)

As *deskierqueurs* de vins de le ville de Mons. (*Comptes du massard de Mons*, de la Toussaint 1427 à la Toussaint 1428, A. Mons.)

Jehan Richart marchant tonnellier, *deschargeur* de vins. (1453, A. N. L 778.)

La rue des *deschargeurs*. (1488, *Matrol. de S. Germ. l'Aux.*, A. N. LL 728, fᵒ 41 rᵒ.)

Cf. DESCHARGEUR, II, 553ᵇ.

DESCHARGIER, mod. décharger, verbe. — A., débarrasser d'une charge :

Mes sa giste s'y avisa
Qu'il ert ja asses pres du soir,
Quant il aprouça le manoir
De la dame, s'a son sonmier
Commandé laiens *descherchier*.
(*Couci*, 5009.)

Car aussi com li camel ne poient passer le porte qui estoit appellee aguille s'il n'*estoient desquierquiet* de leur fais, tout aussi ne puet li avers entrer el regne des chieux s'il ne se desquierque et laisse l'amour des richoises. (*Bib. hist.*, Maz. 311, fᵒ 214ᶜ.)

Pour *desquerquier* lez grandez pierez qui venoient de Prouville. (1313, A. N. KK 393, fᵒ 43.)

Et faire leurs faiz *deschercher*.
(GUILL. DE DIGULL., *Peler. de la vie hum.*, ms. Valpinçon, fᵒ 10ᶜ.)

Tout l'avoir de leur nef illeuc on *desquerqua*.
(*Baud. de Seb.*, II, 591.)

Descarcher une marchandise. (*Cout. de Vernon*, A. Eure.)

Premiers, que il ne soit personne qui *desquierque*, ne face *desquierquier* vin. (8 mars 1492, *Reg. des ordonn. des vins*, 1386-1589, fᵒ 42 vᵒ, A. Tournai.)

— Fig. :

(Nous) quitames et quite clamames le hyretage devant dist, et *diskierkames* de tous frais et de tous serviches de fief. (1287, *Cartul. de Cambron*, 477.)

Avec ce, *descherchera* ladicte maison de toutes debites. (1356, *Reg. du chap. de S. J. de Jérus.*, A. N. MM 28, fᵒ 38 rᵒ.)

— Laisser, faire tomber :

Et li cheval, qui sont de garde,
Vienent si droit, qu'il s'entrencontrent,
Et qu'il s'acolent et afrontent,
Et volerent loing en ariere,
Si qu'il *descarcent* par deriere
Les chevaliers qui furent sus.
(*Gauvain*, 5742.)

Et Tiebaut li reva .I. tel cop *desquerquier*,
Qu'a tiere le trebusque.
(*Ger. de Blaye*, Ars. 3144, fᵒ 336 rᵒ.)

Par tel devision fu le cop *desquerquans*
Que dedens le blason entra .II. pies li brans.
(*B. de Seb.*, IV, 176.)

Lesquels quand les tables furent levees, et que les seigneurs estoyent encores assis au banc, tout a un coup *deschargerent* leurs haches, sur la teste de chacun de ces trois seigneurs. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, IV, 23.)

— N., tirer :

Les murailles des chasteaux qui s'estendent sur le long du rivage tant d'un costé que d'autre, sont garnies de bonnes pieces d'artillerie, prestes a *descharger* s'il estoit besoing. (BELON, *Singularitez*, II, 3.)

— Réfl., être débarrassé d'une charge, se disculper :

Jou *m'en descarce* issi et devant Dé,
Si vos en carce, voiant tot le barné.
(*Huon de Bord.*, 9898.)

Li reis est mut joius e lé,
Kar de grant fes *s'est deschargé*.
(*Vie de S. Gilles*, 3180.)

Cor ja ne *m'en descarcerai*
De cestui, tant que j'averai
Mon signor Gauvain en prison.
(*Gauvain*, 403.)

Pour *moi deschergier* de mes dates. (Mars 1292, Falletans, Chambre des compt. de Dole, cart. 44, paq. 43, A. Doubs.)

Qu'en ung vies sach traué viande raporta
Deschy qu'a l'iermitage, et la *se deskierqua*.
(*Chev. au Cygne*, 925.)

Le connetable fist prendre devant luy le dit chancelier a la Touche pres Nantes, et mener a Chinon pour *soy descharger* de ce que on le chargeoit. (G. GRUEL, *Chron. d'A. de Richemont*, p. 46.)

— Se démettre :

Il dist a l'empereur: Sire, je *me descharge* de vostre office. (*Livre du chev. de la Tour*, c. CXXVIII.)

— A., mettre au monde :

De .VII. enfans se vot la royne akoucier :
Une fille et .VI. fieux, tant en vot *desquierkier*.
(*Chev. au Cygne*, 1475.)

Cf. II, 553ᵇ.

DESCHARNER, verbe. — A., dégarnir de chair :

Cil (vers) *ont* tous les mors *descharnes*.
(BAUD. DE CONDÉ, *Dit de la Rose*, Ars. 3142, fᵒ 316ᶜ.)

Et lors il veid venir plus de dix mille corbeaux qui *descharnerent* ceste personne, et luy mangerent toute la chair. (JUV. DES URS., *Hist. de Charles VI*, an 1403.)

Descharner les os, exuere ossa. (R. EST., *Pet. dict. fr.-lat.*)

Qu'on *descharne* l'ongle avec un spatume. (JOUB., *Gr. chir.*, p. 560.)

Faut avec un fer bien gros *decharner* le palais. (*L'Escuirie du s. Grison*, Malad. qui peuv. surven a un chev.)

— *Descharné*, part. passé, dégarni de chair, amaigri :

Vos roncins est maigres et *descharné*.
(*Loh.*, B. N. 19160, fᵒ 27ᵈ.)

Toz estes megres, peluz et *descharnez*.
(*Mon. Guill.*, B. N. 368, fᵒ 270 vᵒ.)

Toute sui *descharnee*.
(*Gaut. d'Aup.*, p. 14.)

Il estoit magres et *descarnes* comme chil qui asses avoit souffert paine et dolour. (*Istoire d'Outre Mer*, Nouv. fr. du XIIIᵉ s., p. 203.)

Cf. DESCHARNER 1, t. II, p. 553ᶜ.

DESCHAUSSOIR, mod. déchaussoir, s. m., instrument de chirurgie avec lequel on déchausse une dent pour l'arracher plus facilement :

Il faut que le dentateur soit muny de convenables instruments, sçavoir est de... cannules, *deschaussoirs*, tarieres... (JOUB., *Gr. chir.*, p. 545.)

— Instrument servant à déchausser les arbres :

Deux picz perriers et deux *deschaussouers*. (1471, *Comptes de René*, p. 273.)

DESCHERCHER, v. DESCHARGIER.

DESCHEVELER, verbe. — A., décoiffer en dénouant la chevelure; mettre la coiffure en désordre; dépouiller de ses cheveux :

Sanson en dormant sur les genoux de sa femme *fut deschevelé*, prins et enchainé. (J. LEGRANT, *Livre de bonnes meurs*, f° 17°.)

— Réfl., s'arracher les cheveux; se mettre la chevelure en désordre :

Condampnee et contraincte a *soy descheveler* et agenouiller sur ladicte fosse les mains joinctes au ciel. (M. D'AUVERGNE, *Arr. d'am.*, XXII.)

Mais celles cy a testes
Baissees, une mer de larmes respandans,
Assises a ses pieds *s'allent dechevelans*.
(J. A. DE CHAVIGNY, *Souspirs et regrets*, p. 60.)

— *Deschevelé*, part. passé, à qui on a coupé la chevelure; échevelé; dégarni de cheveux :

E granz vielles *deschevelees*.
(WACE, *Rou*, 3° p., 1179, var.)

Quant ce oi sa famme, si corrut tote *deschevollee*, plorant et demenant grant duel. (*Ami et Amile*, Nouv. fr. du XIII° s., p. 64.)

Il estoit enveloppé dans le cuyr d'ung cerf, tout *deschevellé* et a nuz piedz. (*Perceforest*, vol. IV, ch. XXX.)

Front calve et *deschevelé*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 218 r°.)

Il lui depeça et noircy toute la face, et finablement lui couppa ses cheveulx... La chamberiere ainsi durement batue et *deschevelee* plouroit et crioit. (L. DE PREMIERF., *Decam.*, B. N. 129, f° 199 v°.)

Cheveulx *decheveles*, espars. (R. EST., *Thes.*, Capillus.)

La royne, toute *deschevellee*, avoit un chapeau sur son chef, le plus riche de la chrestienté. (FLEURANGES, *Mém.*, c. 43.)

Il la vous monstre *deschevelee*, batue et outragee. (1586, *Adv. des cath. fr. aux cath. angl.*, p. 132.)

Mais si celle rotondité occupe les apparences et prominences des temples du visage, et soit *deschevelee*, elle denote l'excellence de l'entendement. (A. DU MOULIN, *Chirom.*, p. 118.)

DESCHIFFREMENT, mod. déchiffrement, s. m., action de déchiffrer; résultat de cette action :

Le duc de Bouillon luy avoit envoyé le *deschiffrement* d'une lettre que Montmorancy luy avoit escripte. (DU VILLARS, *Mém.*, IV, an 1553.)

Il luy monstra l'alphabet du chiffre duquel l'ambassadeur de France se servoit, et y adjouste le *deschiffrement* de la derniere. (CAYET, *Chron. sept.*, p. 294.)

Il vous portoit une depesche de moy fort importante, avec le *dechiffrement* et l'alphabet des lettres interceptees que vous m'aviez auparavant envoyees. (23 nov. 1593, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 59.)

DESCHIFRER, mod. déchiffrer, v. a., expliquer ce qui est écrit en chiffre; parvenir à lire, à expliquer des choses difficiles à comprendre :

Si commanda que chacun fist silence,
Et *deschiffra* en planiere audience
Tous les edictz cy dessus declairez.
(*Deux amans*, Ars. 5116, f° 31 v°.)

Et si ne puis
Bien *deschiffrer* le travail ou je suis.
(*Ib.*, f° 36 v°.)

Ils sçavent leurs noms, ils *deschiffrent* leurs vices. (LA BOET., *Servitude volontaire*, dans *Mém. de l'Estat de la France sous Charles IX*, t. III, f° 139 r°, éd. 1578.)

Ce fut la qu'il bastit ce pont admirable, de quoy il *dechiffre* particulierement la fabrique. (MONT., l. II, ch. XXXIV, p. 487.)

— Blâmer, critiquer :

Puis qu'il faut que j'aye ce malheur d'*estre dechiffree*, que ferois je si ce n'estoit de certaine sorte de gens. (Mlle DE GOURNAY, *Adieu de l'ame du roy... Henry le Grand*, p. 71, éd. 1610.)

Furent divulgues des vers satyriques, qui *deschiffroient* cruellement lui et tous ceux de sa maison. (LESTOILE, *Mém.*, 1re p., p. 147, Champ.)

Il *deschiffra* si bien le roy Françoys, et le menaça jusques a dire... (BRANT., *Rodomont. espaign.*, t. II, p. 21, Buch.)

— Expliquer :

Ce traité *deschiffrera* tout ce qu'Annibal de Carthage, passant d'Espagne en Italie, feit et souffrit des Romains l'espace de seize ans. (SEYSSEL, *Appian Alex.*, f° 479 v°.)

DESCHIFFREUR, s. m., celui qui déchiffre, qui explique :

Menander qui fut en son temps grand *dechifreur* des superfluitez, ainsi qu'escrit Pline. (DELORME, *Archit.*, V, prol.)

DESCHIREMENT, mod. déchirement, s. m., action de déchirer :

El *deschirement* de la deforienne bealteit. (*Job*, dans Ler. de Lincy, *Rois*, p. 446.)

Laceramen, *dessiremens*. (*Catholicon*, B. N. l. 17881.)

Deschirement des membres. (J. DE CASTELNAU, *Façons et coust. des anc. Gaull.*, f° 67 v°.)

DESCHIRER, verbe. — A., diviser irrégulièrement en rompant; mettre en pièces sans se servir d'un instrument tranchant :

Deus, tu dejetas nus e *deciras*, tu iriez convertis nus. (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambridge, LIX, I.)

Chalt pas David e si cumpaignun lur vestemenz *desirerent*. (*Rois*, p. 121.)

Les escuz percent et ces aubers *descirent*,
Les connoissances et les broines treillies.
(*Mort Aymeri*, 2924.)

Sa chars *est* tote *deschireie*.
(*Brut*, ms. Munich, 2007.)

Tout son vestement li *dessire*.
(WACE, *Conception*, Brit. Mus., add. 15606, f° 64°.)

Tant que pur poi ne l'*ourent* pris
E tut *desiré* e malmis.
(MARIE, *Lais*, Bisclavret, 143.)

Misent cendres sor lor cies et *descirerent* leur robes. (*Bible*, B. N. 901, f° 67°.)

Salehadins eswardoit tout chou et faisoit si grant duel que trop, et tiroit se barbe et *deschiroit* ses caveax. (ROB. DE CLARY, p. 32, Riant.)

Et li lyons s'arestoit desus, et *dessiroit* ce drap et devoroit. (JOINV., *Hist. de S. Louis*, § 494, Wailly, 3° éd.)

Ung chascun l'*a* sy *desciré*
Que du corps l'ont bien enpiré.
(*Pass. Nostre Seigneur*, ap. Jub., *Myst.*, t. II, p. 226.)

Je veux que les chardons me *deschirent* la peau.
(RONS., *Elég.*, V, Bibl. elz.)

— Fig., rompre :

Voila ce qui *a deschiré* l'amitié d'entre le pere et le fils. (AUB., *Mém.*)

— Réfl., se faire une déchirure :

Espinez ou il *se dechira*.
(*H. Capet*, 5485.)

— N., être rompu, mis en pièces :

Dont *deschira* en .II. parties li voiles du temple. (*Bibl. hist.*, Maz. 35, f° 233^d.)

Dont est il lies quant li cors affoible et empire, si com est li filz a riche home quant sa robe *deschire* et enviellist. (*Le livre de vraie sapience*, ms. Nancy 272, f° 18 r°.)

— *Deschiré*, part. passé, mis en pièces :

Ses dras esteient desramez
E depecez e *decirez*.
(*Vie de S. Gilles*, 1934.)

Les enarmeures routes et *dexiriees*. (*S. Graal*, B. N. 2455, f° 218 r°.)

Si bel cheveul luisant li sunt tuit *deschiré*.
(*Doon de Maience*, 740.)

Moult enchiens, *desquierez* et gastez. (29 janv. 1433, Flines, A. Nord, cod. A, f° 686 r°.)

— Fig., en mauvais état, maltraité :

Tant qu'enfin les rens souffreteux,
Et en ce chasteau tenebreux
Les enferme tous mors de fain,
Tous *dessirez* et malheureux.
(*Farce de Folle Bobance*, Anc. Th. fr., II, 287.)

Il n'est poinct bigot, il n'est poinct *dessiré*, il est honeste, joyeux, deliberé, bon compaignon. (RAB., *Garg.*, ch. XI.)

Le capitaine Favas arriva le premier tout *deschiré* et rompu. (MONTLUC, *Comm.*, l. I.)

Et apres m'estre veu moymesme
Bien *dessiré*, bien maigre et blesme,
Paris, ville mignarde et belle
Me semble une chose nouvelle.
(JOD., *Eug.*, II, 2.)

Fort mal mené de sa personne, et bien *deschiré*. (BRANT., *Rodomont. espaign.*, t. II, p. 19, Buchon.)

DESCHIREURE, mod. déchirure, s. f., solution de continuité faite en déchirant un tissu :

Plus de cent pies ot la *descireure*.
(*Auberi*, p. 45.)

Encore ne vaut la lettre rienz que l'en trueve desciree toute ou partie, puisque la *descireure* passe point de la lettre. (Beaum., *Cout. de Beauv.*, B. N. 11652, f° 130b.)

Dessireure fu par mi.
(Guill. de Digull., *Peler. de la vie hum.*, ms. Valpinçon, f° 9 v°.)

DESCIPLE, v. Disciple. — **DESCIPLINER**, v. Discipliner. — **DESCIREURE**, v. Deschireure.

DESCLOER, mod. déclouer, verbe. — A., enlever les clous de :

Que les enarmes font ronpre et *descloer*.
(*Loh.*, Vat. Urb, 375, f° 2c.)

La targe est fraite, la broigne est *descloee*.
(Adenet, *Enfanc. Og.*, Ars. 3138, f° 103b.)

Il hurte le destrier des esperons dores ;
Vait ferir sor l'escu le fort roi Codroé,
Desor la boucle d'or li a fraint et quassé,
Et le hauberc del dos desront et *desclavé*.
(*Elie de S. Gille*, 1035.)

Capiaus de fer et desjoins et *descloes* et descercles. (*Hist. de la terre s.*, ms. S.-Om., f° 109c.)

Le haubert li perça, la maille *a descloee*.
(Cuv., *B. du Guesclin*, 14749.)

Le roy se prenant a rire de la simplicité de son fol, le fit *desclouer*, et medeciner son oreille. (G. Bouchet, *Serees*, XIV, p. 53.)

— Détacher :

L'argent de la bourse en *descloe*.
(Eust. Desch., *Poés.*, VI, 149.)

DESCLORE, mod. déclore, verbe. — A., ouvrir en écartant ce qui sert de clôture :

Qu'il *desclosissent* en tele maniere la dite masure que... (1263, *Cart. de S. Maur*, A. N. LL 14, f° 194 v°.)

Desclore, oster la haye, deshayer. (1464, J. Lagadeuc, *Cathol.*, Quimp.)

A bien grande difficulté passa la riviere de Sarte pource que on avoit clos le passage, que les Angloys *descloyrent* en moult grande diligence. (Bouchard, *Chron. de Bret.*, f° 125b.)

Quand j'entreprins t'escrire ceste lettre,
Avant qu'un mot a mon gré sceusse mettre,
En cent façons elle *fut* commencee :
Plutost escrite, et plustost effacee,
Soudain fermee, et tout soudain *desclose*.
(Cl. Marot, *Eleg.*, I, p. 94.)

— *Desclos*, part. passé, privé de clôture :

Lesdittes villes sont et demeurent *desclauses* et ne peuvent estre reparees ne fortifiees. (27 fév. 1391, *Ord.*, VII, 452.)

Et ala en la granche de leans, qui estoit *desclose*. (*Reg. du Chât.*, I, 18.)

Ne se osent tenir en leurs maisons es villes et villages *desclos*. (14 déc. 1421, Breq., pièce 1063, B. N.)

Si deux edifices contigus sont de nouvel, ou par la ruine d'un mur mitoyen, ou de toute ancienneté *declos*, le proprietaire de l'un desdits edifices se voulant clore contre son voisin, pourra au refus de sondit voisin faire entierement construire et edifier ladite cloture. (*Cout. de Reims*, art. CCCLXI.)

Jettant sur ton berceau a pleines mains *decloses*
Des œillets et des lis, du safran et des roses.
(Rons., *Ecl.*, I, Œuv., p. 543.)

— Fig. :

Mais ou se trouvera qui a langue *declose*,
Qui a fer esmoulu, a front descouvert, ose
Venir aux mains.
(Aub., *Trag.*, l. II.)

DESCOCHEMENT, mod. décochement, s. m., action de décocher :

Par le *decochement* desdites machines. (Noguier, *Hist. Tolos.*, p. 389.)

DESCOCHEUR, mod. décocheur, s. m., celui qui décoche des traits, des flèches :

Quand les traits qu'ils lui tiroient, miraculeusement retournoient fraper leurs *decocheurs*. (Noguier, *Hist. Tolos.*, p. 79.)

De cheval et de pied les *descocheurs* de traits
Composoient l'avant garde.
(Schelandre, *Tyr et Sid.*, 1re journ., III, 4.)

DESCOCHIER, mod. décocher, verbe. — A., faire partir (la flèche appuyée par la coche sur la corde de l'arc) :

La veissiez saietes *descochier*.
(*Loh.*, ms. Montp., f° 57d.)

Li archier font saietes *descochier*.
(*Aymeri de Narb.*, 1139.)

Cil la saiete *descocha*.
(Chrest., *Perceval*, ms. Montp., f° 278b.)

La vaissez saietes et quarez *descoucher*.
(*Prise de Jer.*, B. N. 1374, f° 83 r°.)

Car li dars si parfondement
Fert, qui radement *descoche*,
Qu'il encocha jusqu'an la coche,
Dont amours l'avoit encochié,
Mes Venus, qui l'*a descochié*,
Le [me] fist [par] mes eulz passer.
(Huon de Mery, *Torn. Antecr.*, 2592.)

Et *decochent* ensemble ;
Grelle dou ciel ou tempest semble
Quant il traient, maint en *deschoiche*.
(*Athis*, Ars. 3312, f° 82b.)

Et soit de chaucune partie de la porte .ii. vileins de cuivre massis, qui fichiez estoient el mur et *descochoient* par anging quarriaus d'arbaleste. (*Perceval*, I, 64, Le Hucher.)

— Fig. :

Ha sire, que de grans oultraiges
Voustre langue aujourduy *descouche*.
(*L'Outré d'amour*, ms. Ste-Gen., f° 11 r°.)

— N., tirer de l'arbalète :

Voici sept cents hommes des leurs qui commencent de *decocher*. (E. Pasq., *Lett.*, XI, 15.)

Le signal fut donné quand a teste baissee
L'un et l'autre *decoche* a la course dressee.
J. A. de Baif, *Poemes*, l. VI, f° 186 r°, éd. 1573.)

— Fig. :

Regart apele l'en la coche,
Par le regart li dars *descoche*.
Ou cuer.
(*Compl. d'amors*, B. N. 837, f° 355d.)

La tardité et longue souffrance de ses jugemens (de Dieu) ne *decoche* que plus roidement contre l'obstiné et impenitent pecheur. (Pasq., *Lettr.*, VII, 2, éd. 1723.)

— Tomber, être précipité, déboucher :

Mais du hault du rocher
Jusqu'au plus bas le fait bien *descocher*.
(Marg. de Nav., *Or. de l'ame fid.*)

Il envoya cinquante arquebusiers, lesquels allerent d'assurance recognoistre la mine de ces Italiens, qui la feirent bonne, et ramenerent les nostres jusques au bort du fossé, d'ou *descocha* incontinent le reste de noz gens de pied. (B. de Salignac, *Siége de Metz*, p. 536.)

— Inf. pris substant., action de tirer une flèche :

Al *descocier* de le fleke penses. (*Alb. de Vill. de Honnec.*, p. 203.)

Cf. II, 558b.

DESCOIFER, mod. décoiffer, verbe. — A., débarrasser de ce qui sert de coiffure ; déranger la coiffure de :

Et quant elle fut retournee et mis ladicte pincte sur la table, ladicte Catherine print le chapperon et la choiffe de ladicte Jehanne et la *descoiffa* et dit oudit Oudart : Avisez, sont ilz beaulx ? (1470, A. N. JJ 196, f° 189 r°.)

— Réfl., déranger sa coiffure :

Ore se coife, or se deslie,
Or *se descoife*, or se deslie.
(*L'Epistre des femes*, ms. Dijon 298, f° 107c.)

— Fig., ôter de son esprit une idée, une fantaisie :

Mais je ne *m*'en puis *descoiffer* (de cet [amour).
(Cl. Mar., *Dialogue de deux amoureux*, p. 24.)

Il *se* veut *descoiffer* de ceste incogneue frenaisie. (Yver, *Print.*, p. 215.)

— *Descoifé*, part. passé, dérangé, en parlant de la coiffure :

Dedans nos champs se retirent les fees,
Reine des bois a tresses *decoiffees*.
(Desportes, *Chans.*, O bienheureux.)

DESCOLCHIER, mod. découcher, verbe. — N., coucher dans un autre lit, coucher hors de chez soi.

— Quitter son lit, se lever :

Car je n'ose *descouchier* le matin
Pour les Anglois qui nous sont destruisans.
(Eust. Desch., *Poés.*, III, 62.)

Je couche tart ; je suis si diligent
Que je n'en puis reposer ne dormir,
Je *descouche* devant soulait levant.
(Id., V, 24.)

Cf. Descouchier, II, 567c.

DESCOLER, mod. décoller, v. a., détacher ce qui était collé :

Descoler, desjoindre. (R. Est., *Thes.*, Deglutino.)

DESCOLORER, mod. décolorer, verbe. — A., dépouiller de sa couleur :

Quant a la forme elle estoit un peu brune,
Pour le soleil qui la *decoulouroit*.
(Cl. Mar., *Balladin.*, p. 540.)



— N., perdre sa couleur :

Penser, veillier, soupir, sanglo[t]
Et soupirer (s) m'avoient to[t]
Fait palir et *descoulorer*.
(Maitre Elie, *Art d'am.*, 900.)

Vit Hermesent auques *descoulourer*.
(*Auberi*, p. 5.)

— Réfl., même sens :

Si que du vis *s'en descoleure*.
(*Parton.*, B. N. 19152, f° 158ᵃ.)

— *Descoloré*, part. passé, qui a perdu sa couleur :

Pali et tot *descoloré*.
(*Eneas*, 6190.)
Tute pale, *desculuree*.
(Marie, *Lais*, Eliduc, 854.)

La dedenz unt Gire trové
Pale e teint e *descoluré*.
(*Vie de saint Gilles*, 1930.)

Descoulouré, decoloratus. (*Gloss. gall.-lat.*, B. N. l. 7684, f° 31 v°.)

Cf. Descoloré, II, 559ᵃ.

descombre, mod. décombre, s. m., matériaux, pierres, plâtras qui restent d'un édifice écroulé :

Car du palais ce costé la regarde
Sur un *descombre* et cheute de maisons.
(S. Gelais, *Genevre*, imit. de l'Ar., f° 39 r°.)

Cf. Dfscombre 1, II, 560ᵃ.

descommander, mod. décommander, verbe. — A., retirer (une commande qu'on avait faite) ; contremander :

Se du roy *fut descommandé*
Ce qu'il avoit ja ordonné.
(Guill. de Digull., *Peler. de la vie hum.*, f° 48ᶜ, impr. Instit.)

Vous dictes que *descommandé est* ce que Dieu ordonné avoit. (Gallopez, *Pelerin. de la vie hum.*, Ars. 2319, f° 57 v°.)

Cf. Descomandé, II, 560ᵃ.

descomposer, mod. décomposer, v. — A., diviser en ses éléments composants.

— Réfl., perdre la tête :

Nous en voyons aujourd'hui plusieurs qui *se decomposent*, voyant l'eglise ainsi desolee qu'elle est, comme si elle devoit du tout perir bientost. (Calvin, *Institut. chrest.*, I, 213, éd. 1561.)

desconfes, adj., sans confession :

Outre, fet ils, fels, traitres, cuvers,
Vostre lignage mora hui *desconfes*.
(*Garin le Loher.*, ap. Duc., *Intestatio*.)

Porce qu'iert mors *desconfes*.
(*Vie des Pères*, Ars. 3527, f° 154ᵈ.)

S'il avient que uns hons meurt *desconfes*,... la raison coumande que tout le sien det estre dou seigneur de la terre. (*Assis. de Jérus.*, II, 127.)

Mais s'il moroit *desconfes* de mort soubite, la joutise n'i avroit riens. (*Etablis. de S. Louis*, l. I, ch. xciii, p. 151, Viollet.)

desconfiture, mod. déconfiture, s. f., action de réduire en un piteux état, résultat de cette action ; ruine complète :

Content la grant *desconfiture*
Que Troien ont le jor fait.
(*Eneas*, 3800.)

Quant vit que la *desconfiture*
Estoit tornee sor les siens.
(Chrest., *Perc.*, ms. Montp., f° 234ᵃ.)

Et li rois tient a grant *desconfiture*
Qu'en la cité li ont fait tel laidure.
(*Raoul de Cambrai*, 5498.)

Relevemens de no *desconfiture*.
(*Chans. a la vierge*, ap. Mätzner, *Altfr. Lieder*.)

Et soit que par leans tenoient lor parolles de la *desconfinture* le roi et de sa mescheance. (*S. Graal*, B. N. 2455, f° 23 r°.)

Il sont del tot torné a *desconfaiture*. (*Lancelot*, ms. Fribourg, f° 8ᵇ.)

... Que Sarrasin tornerent tuit a *desconfiture*. (*Rom. de Kanor*, B. N. 1446, f° 27ᵇ.)

... Pour vous sui mis a *desconfiteure*.
(G. Mach., *Poés.*, B. N. 9221, f° 9ᶜ.)

Qui son fait voult si avancier
Qu'apres celle *desconffiteure*
Pour paour de pire aventure
Les Babylons tant s'esmaierent.
(Chr. de Piz., *Poés.*, B. N. 604, f° 221ᵃ.)

Pluseurs batailles ot le peuple en son temps, aucunefoys victoires, aucunefoys *desconffictures*, desquelles les causes furent tousjours la transgression de la loy. (Id., *Œuvr.*, De la mutation de fort., B. N. 604, f° 217ᵈ.)

... Qui leur denonçoient celle grant *desconfiteure*. (Id., *ib.*, f° 221ᶜ.)

Quant le rey aveyt fet tele *disconfiture*. (*Chron. d'Angl.*, ms. Barberini, f° 22 r°.)

Hennequin Yuier est condempné, comme forain, a payer a la ville cent sols tournois, pour ce que, environ le Toussains [m] .IIIIᶜ. et .XV. avecq autres ses adherens, prinsent, rosterent et appliquierent a leur pruffit .I. cheval que le page Robert du Bos ramena de le *desconfiture* de Housseauville, qu'ilz trouverent vers les bos de Raisse. (11 janvier 1416, *Reg. de la Loy*, 1413-1425, A. Tournai.)

Cf. II, 562ᵃ.

desconfort, mod. déconfort, s. m., ce qui ôte la force, le courage ; affliction :

Et mi *desconfort* greignor.
(Gui, chat. de Couci, *Chans.*, p. 87, Fath.)

Vous vos deveries pener
De vostre ami reconforter,
Et vous li donnes *desconfort*.
(*Couci*, 7312.)

Les povres gens, qui travaillent et labourent pour nourrir eulx et leurs enfans, et payent la taille et les subsides a leurs seigneurs debvroient vivre en grant *desconfort*, si les grans princes et seigneurs n'avoient que tous plaisirs en ce monde, et eulx travail et misere. (Comm., *Mém.*, VIII, 20.)

Sathan, tu nous metz en grant doubte
Et sur le point de *desconfort*.
(Greban, *Mist. de la Pass.*, 7361.)

Playsir n'ai plus, mais vy en *desconffort*.
(Cl. Mar., *Chans.*, 2, p. 313.)

C'est a mon advis, o Socrate, un grand descouragement et *desconfort* aux bons, quand ils voyent que ce sont eux qui font la besongne... (La Boetie, *Mesnag. de Xenoph.*, f° 50 r°, éd. 1571.)

desconforter, verbe. — A., abattre en ôtant la force, le courage :

En long delai m'*ont* si *desconforté*.
(Gui, chat. de Couci, *Chans.*, XII.)

Mult en *furent* conforté cil de l'ost, et mult en loerent Dam Dieu et cil de la vile *desconforté*. (Villeh., 162.)

Pour ne nous *desconforter*, nature a rejetté bien a propos l'action de nostre veue au dehors. (Mont., l. III, ch. ix, p. 149.)

— Réfl., se laisser abattre :

Et at dit as Franceis : Ne *vos deconfortez*.
(*Voy. de Charl. à Jérus.*, 395.)

Camille fut a terre morte,
Sa maisniee *s'en desconforte*,
Guerpi ont le torneiement,
Cele part vont isnelement.
(*Eneas*, 7213.)

A merveille *se descunforte*
Chescun jur vus a reguardee,
Bien quid qu'il vus trova pasmee.
(Marie, *Lais*, Eliduc, 1090.)

Il n'afiert pas a haut home come vous estes que il *se desconforte* por nule mescheance qui li aviegne. (*Artur*, ms. Grenoble 378, f° 2ᵈ.)

Dites moy, se Dieus vous sequeure,
Ce dont vos cuers *se desconforte*.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 110ᵈ.)

Sire, ne *vous desconfortes*,
Bien voi et sey que vous m'ames.
(*Couci*, 2179.)

Ayant trouvé au retour sa femme pleurant et *se desconfortant* de l'outrage qui luy avoit esté faict par ce medecin. (H. Est., *Apol.*, c. xvi, p. 228, éd. 1566.)

— N., perdre courage :

Mes ce fet moult *desconforter*
Les .II. chevaliers.
(Chrest., *la Charrete*, Vat. Chr. 1725, f° 12ᶜ.)

— *Desconforté*, part. passé, qui a perdu tout courage :

Et se partist tenant son chemin au travers de la forest, moult *desconforté*. (J. d'Arras, *Melus.*, p. 35.)

Deconfortees demourons
En la conduite de destresse.
(Greban, *Mist. de la Pass.*, 24056.)

desconseillier, mod. déconseiller, v. a., détourner par ses raisons, par ses conseils :

La survint la pucelle qui *desconseilla* la poursuite. (Cousinot, *Chron. de la Puc.*, c. xlix.)

Ce qui luy *fut desconceillé*. (J. d'Auton, *Chron.*, B. N. 5083, f° 75 v°.)

Le desmouvoir et *desconseiller* de sa deliberation. (Mart. du Bellay, *Mém.*, f° 231 r°.)

Cf. II, 564ᶜ.

desconsolater, v. a., désoler:

Qui l'*a* ainsy *desconsolaté* ? (Palsgr., p. 518.

DESCONSOLER, v. a., priver toute consolation :

Une consolation commune me *desconsole* et m'attendrit. (MONT., l. III, ch. IV, p. 35.)

— *Desconsolé*, part. passé et adj., qui est sans consolation :

Las ! la pauvrette,
Toute seullette,
Sans parler longtemps, sera
Eschevelee,
Deconsolee.
(MARG. D'ANG., *Hept.*, 19e nouv.)

Pour accomplir le vouloir furieux
De ceste trouppe ainsi *desconsolee.*
(H. SALEL, *Œuv.*, f° 36 r°.)

DESCONTER, mod. décompter, v. a., déduire, rabattre :

Que le ditte maison il devoit avoir par le dit pris, et les deniers ensement en *descontant* de se debte. (*Anc. Cout. de Picard.*, p. 91, Marnier.)

Nous volons que çou que delivret en seroit *soit* rabatut et *descontet* de çou que deseure est dit. (Sept. 1294, *Testamens Jakemon de Vesenciel et dame Aelis Dere, se femme*, A. Tournai.)

En *descontant* de la summe des .xvi^xx^. mars devant dis. (9 sept. 1299, *Coll. de Lorr.*, Not. des ms., XXVIII, 275.)

En rabatant et en *descontant* de dis livres de torneis que le dit chanoine ha en convenanche a rendre. (*Ch. du vic. de Bayeux*, chap. de Bay., A. Calv.)

Les diz religieus me rabatirent et *descontèrent* quinze livres tournois pour terre avec une meson... Et si me *desconterent* et rabatirent toutes les missions que j'avoie mises en manoir. (1309, Jumièg., A. S.-Inf.)

Nous leur *descomptasmes* et rabastimes les quatre vinz et une livres devant dites. (1326, A. N. JJ 64, f° 151 v°.)

Ledit Jehans l'aisné en a fait finance et paiement a nostre chier et amé Mess. Philippe de Noeroy, chevalier, auquel nous les aviens assigney de les avoir et recepvoir, en *descomptant* de plus grant somme. (1408, *Pr. de l'H. de Metz*, IV, 642.)

Lequel fieu est tenu de Jehen Marmion escuier, et en doit le dit Jehen *desconter* au dit monseigneur Robert cen que le dit monseigneur Rob. prent ou doit prendre sus cen que monseigneur l'abbé de Trouart en tient. (*Lib. rub.*, f° 6a.)

Pour trop *descompté* des mises au chastellain de Gié,... car la somme des mises de son compte estoit,.. et en ne li compta que... (*Compte de l'argent. de Ph. d'Evr.*, 1530, A. B.-Pyr., E 519.)

— *Descontant*, part. prés., rabattant une somme d'un compte.

— Au sens passif, déduit :

Por le rabat, amortiment et acquitement de quatre livres de rente *descontanz* des dites doze livres de rente. (Lundi apr. Ste Cather. 1323, S. Berthomé, Bibl. la Rochelle.)

DESCOPLER, mod. découpler, v. a., séparer ce qui est couplé :

Trestuz *descuplerent* a fes.
(*Vie de saint Gilles*, 1720.)

A un grant cerf sunt aruté,
E li chien *furent descuplé.*
(MARIE, *Lais*, Guigemar, 81, f° 48c.) Var. : *descouplé*, B. N. 2168, f° 48a.

Descuplez sunt ja li brachet,
Cornent et siuvent li vallet.
(HUON DE ROT., *Protesiaus*, B. N. 2169, f° 15c.)

Quant vos chiens *descoubles aves.*
(HARD., *Tres. de ven.*, p. 12.)

— Absol., détacher des chiens couplés et les lancer sur le gibier :

As granz senglers *unt descoplé*,
Dunt mult i out a grant plenté.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 25290.)

DESCORAGEMENT, mod. découragement, s. m., état de celui qui est découragé :

Digetez par tant *descoragement.* (*Dial. B. Ambr.*, ms. Epinal.)

Timoleon voulant leur oster ce *descouragement.* (AMYOT, *Timol.*, 35.)

DESCORAGEUS, adj., découragé :

Descourageux, abjecto animo. (*Trium ling. Dict.*, éd. 1604.)

DESCORAGIER, mod. décourager, v. — A., ôter le courage, enlever l'énergie morale à :

Onkes pour çou n'en *fui descoragies*
De li amer.
(BRET., *a Ferri*, ms. Sienne H X 36, f° 49b.)

Mais ne me caut de cele plaie,
Je croi c'autre maladie aie;
Car trestous *descoragies sui.*
(BEAUM., *Jeh. et Blonde*, 601.)

Il en *descoragast* pluisseurs. (FROISS., *Chron.*, t. VIII, p. 255, var.)

Ceux qui *descourageoient* les Israelites d'aller en la terre de promission leur disoient. (FR. DE SAL., *Vie dév.*, I, II.)

— Réfl., perdre courage :

Si *se* coummenchierent enssi que tout a *descoragier.* (FROISS., *Chron.*, VI, 301.)

Cf. II, 565b.

DESCORDE, s. f., dissentiment profond qui arme des personnes les unes contre les autres :

Descorde. (*Comm. s. les Ps.*, B. N. 963, p. 207.)

Si ne pooient li baron acorder entr'els de qui il faissent roi,... por la grant *descorde* qui entr'els estoit. (*Lancelot*, ms. Frib., f° 143d.)

Cf. DISCORDE.

DESCORDER, v. n., être en discorde, en désaccord :

Quant si home et si chevalier
Commencierent a *descordeir.*
(*Brut*, ms. Munich, 3101.)

Unkes de rien ne *descorderent.*
(*Ib.*, 2120.)

Nul ne soit contrarius
A soi par droit,
Ne en dit ne en fait ;
Kar ki *descorde* a sei
Ou autre, com jeo croi,
N'avera ja concordance.
(EVERARD, *Distiq. de Dyon. Cato.*)

Et *descorderont* entre els d'aucune chose. (*Gr. charte de J. s. terre*, Cart. de Pont-Audemer, f° 86 v°, Bibl. Rouen.)

Mais ne targera gaires se Dex n'en ait pitei
Qu'entr'ous dous *seront* malemant *decordei.*
(*Garin de Monglane*, Romv., p. 342.)

Comment s'accordent en .I. point
Deus choses einsi *descordant.*
(THIB., *la Poire*, 571.)

Atendes .I. petit, se il vous vient a gré,
Si me dites de quoi vous *estes descordé.*
(*Doon de Maience*, 4791.)

Ne *descordez* a ces joyeux cantiques.
(COQUILLART, *Poés. div.*, I, 22.)

Cf. DESCORDER 1, II, 566b et DISCORDER.

— *Descordé*, part. passé et subst., qui est en discorde :

Ramaine en paix les *descordes.*
(*La voye de Parad.*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., III, 158.)

1. DESCORNER (se), mod. décorner, v. réfl., perdre ses cornes :

Car se une foys ung viel beuf *se descorne*
C'est faict, c'est faict.
(*Treves de Marot et Sagon*, Œuv. de Marot, VI, p. 219, éd. 1731.)

2. DESCORNER, v. n., corner mal :

Ha, ha, vrayement c'est bien corné :
J'en ay le nez tout escorné
De cest abbé de conardie,
Qui a tant la corne hardie,
De la lancer en *descornant*
Dessus Marot, trop mieulx cornant.
(*Resp. a l'abbé des Conardz*, à la suite des *Œuv. de Marot*, éd. 1731.)

DESCORONER, mod. découroner, v. — A., dépouiller de sa couronne :

Et li rois haut s'escrie : Tues, tues l'enfant
Ki m'*a descoroné* voiant toute ma gent.
(HERMAN DE VALENCIENNES, *Bible*, ap. Bonnard, *Trad. de la Bible*, p. 16.)

Cent et cinquante treis (rois) i *ont descoronez.*
(TH. DE KENT, *Gest. d'Alex.*, B. N. 24365, f° 50 r°.)

— Réfl. :

Por lui *s'est descouronnes*,
Ne velt mais estre rois clames.
(*De Josaphat*, B. N. 1553, f° 246 r°.)

DESCORT, s. m., désaccord :

Si c'onques puis n'i ot *descort* ne felonie.
(AUDIFROY LE BASTARD, *Argentine*, P. Paris, *Romanc. franç.*)

A la parfin sur cest *descourt*, il est acourdé en tel manere antre nous. (1273, *Pr. de l'hist. de Bourg.*, II, XXXVII.)

Et Salehadin qui moult est sages et puissanz, et n'atent autr'chose que le *descort* entre vous et vos barons. (MENESTREL, 30.)

Et noistre granz *descorz.* (ID., 4.)

Je les vi venir plaidier par devant le roy des *descors* que il avoient entre eulz. (JOINV., *S. Louis*, p. 217, Michel.)

L'eglise de Rome fu en trop grant troble par un *decort* qui sordi entre les cardinaus.



(*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 262ᵃ.) P. Paris : *descort*.

Onc mes si doloreus *descort*
Ne fu veus a damoiselle,
Quant elle en saura la nouvelle
(*Metam. d'Ov. moral.*, p. 57, Tarbé.)

Il avoit eut plait, *descort* et controversies, entre religieuses personnes l'abbet et le couvent del eglise Nostre Dame de Cambron. (Janv. 1346, *Cartul. de Cambron*, p. 258.)

De musique, qui est la science des sons accordez par nous, entendoit tous les poins si entierement que aucun *descort* ne luy peut estre mucié. (Christ. de Pizan, *Le sage roy Charles V*, 3ᵉ p., ch. xi.)

Cf. Descort 2, II, 567ᵇ.

descosdre, mod. découdre, verbe. — A., faire cesser d'être cousu, défaire une couture ; anc., désassembler, démembrer :

Mais vos armes, si com moi samble,
Ne tienent c'un petit ensamble ;
De votre hauberc voi *descoute*
La malle.
(Chrest., *Perceval*, ms. Mons, p. 146, Potv.)

Jamais nule nef ne fut outre
Qui ne feist les pieus *descoutre*.
(Guiart, *Roy. lingn.*, 3307.)

De le hanap ne boi tout outre
Ains me vendra mon sain *descoutre*,
Que le remanent n'i a goute.
(*Des trois Bossus*, B. N. 837, f° 238ᶜ.)

Avant ! ce couvercle avons,
Gobin ; et puis le *descousons*,
Puis qu'ainsi est.
(*Mir. de N.-D.*, IV, 200.)

Descoudre vueil ceste couture.
(*Ib.*)

Desqueudre. (*Catholicon*, B. N. l. 17881.)

Et fist *decoustre* toutes les planches d'un pont. (1421, *Arrest*, ap. Lob., II, 953.)

Descoudre. (R. Est., *Thes.*, Dissuo.)

Nous cousons pour en fin *decoudre*.
(J. A. de Baif, *Mimes*, l. II, f° 83 r°, éd. 1597.)

Qu'il brouilleroit et *descouseroit* plus de besoigne que tous les cardinaux du sainct siege ne sçauroient coudre. (Brant., *Capit. fr.*, Maresch. de Montmor.)

L'unique et principale amitié *descoust* toutes autres obligations. (Mont., liv. I, ch. xxvi, p. 111.)

— Réfl. :

Et faut rebattre et reserrer, a bons coups de mail, ce vaisseau qui se desprent, *se descoust*, qui s'eschappe et desrobe de soy. (Mont., liv. III, ch. xii, p. 180.)

— *Descousu*, part. passé ; *a pieces descousues*, fig., par sujets distincts :

La je fueillette a cette heure un livre, a cette heure un autre, sans ordre et sans dessein, *a pieces descousues*. (Mont., l. III, ch. iii, p. 29.)

— *A bouche descousue*, loc., à bouche grandement ouverte :

Dont le pape qui s'estoit bien apperceu de la plaisante raillerie de Cimaroste, rioit *a bouche decousue*, y prenant le plus grand plaisir du monde. (Lariv., *Nuicts*, VII, iii.)

Cf. Descoudre, II, 568ᵃ.

descoudre, v. Descosdre. — **descouragement**, v. Descoragement.

descourir, v. n., courir çà et là ; parler longuement sur un sujet :

A soi meisme lors se prist a *descourir*.
(*Ren. de Montaub.*, p. 18.)

— Parler à tort et à travers :

Celle tu varrais tous dis plainne de vens et *descorrant* et soi descognoissant. (*Consol. de Boece*, ms. Berne 365, f° 21 v°.)

Cf. Discourir.

descours, mod. décours, s. m., déclin ; période de décroissance :

Li munz est en *decurs*.
(Garn., *S. Thomas*, p. 165, Bekker.)

E la lune qui fait son curs
E sun cressant e son *decurs*.
(*De N. D.*, B. N. 19525, f° 89 v°.)

Et de la lune li mostra
Toute la force et touz les courz,
Et les croissanz et les *descourz*.
(*Les .ix. joies Nostre Dame*, B. N. 12786, f° 93ᵃ.)

La nuict surmonta le jour, et commença a faire moult obscur, car la lune estoit en *decours*. (*Perceforest*, vol. VI, ch. iii.)

Et que ma vie va en *decours*.
(Marcial, *Louanges de Marie*, f° 111 r°.)

Et puis l'ouvrier a mis en tel *decours*,
Qu'il a besoin de ton royal secours.
(Cl. Marot, *Epistre au Roy*, pour Papillon, p. 250.)

Suetone, parlant de Titus, recite que par devant sa mort, il se pleignoist par grands gemissemens et souspirs de la mort qui le precipitoit avant son naturel *decours*. (Budé, *Instit. du Pr.*, ch. xxvii.)

Estant sur la riviere de Loire nous semblent les arbres prochains se mouvoir, toutesfois ils ne se mouvent : mais nous par le *decours* du batteau. (Rab., *Cinquiesme livre*, ch. xxv.)

Bien tard, estans desja au *decours* de mon aage, j'ay commencé a prendre en main les livres latins. (Amyot, *Demosthenes*.)

descoutre, v. Descosdre.

descoverte, mod. découverte, s. f., action de laisser découvert, état de ce qui est découvert.

— *A la descoverte*, ouvertement, franchement :

Franchois, jue a le *descoverte*,
Franchois, moustre frankise aperte.
(Renclus, *Carité*, xxix, 7.)

Plaisance s'est a moi offerte
Et m'a dit *a la descouverte*.
(Froiss., *Poés.*, 2139.)

descovreor, mod. découvreur, s. m., celui qui découvre ; éclaireur :

Il avoit envoié ses *descouvreurs* pour descouvrir le pais. (*Hist. de la terre s.*, ms. S. Om., f° 71 v°.)

Il tramist avant soy ses *descouvreurs* et s'en ala tout droit aus anemis. (Bers., *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 274.)

Descouvreur d'embusche, sot ueil,
Pourquoy as tu passé le sueil,
De ton logis, sanz mandement ?
(Charles d'Orl., *Poés.*, p. 380, Champ.)

Si ordene de ses *descovreeurs*. (G. de Charny, *Liv. de cheval.*, ms. Brux., f° 61 r°.)

Descouvreeur. (Id., *ib.*)

Je veis venir ceste part quatre *descouvreurs* moult bien montez et armez a merveilles. (*Perceforest*, vol. IV, ch. xxx.)

Grant nombre d'avant coureurs et *decouvreurs* de pays estoyent en voye, lors que l'armee marchoit. (J. d'Auton, *Chron.*, II, 28.)

Cf. II, 570ᵇ.

descovrir, mod. découvrir, verbe. — A., mettre à découvert, dégarnir de ce qui couvre ; laisser voir :

Descuevre al Seigneur la tu veie. (*Lib. Psalm.*, p. 46.)

Or *est descoverte* l'amor.
(*Eneas*, 1527.)

Que tu a foi m'an eideras
Ne ja ne m'an *descoverras*.
(Chrest., *Clig.*, 5513.)

Trestout devis comant je li dirai
La grant dolor ke je trai sans anui,
Ke tant la dout et desir quant g'i sui
Ke ne li os *descovrir* ma raison.
(Conon de Bethune, *Trouv. belg.*, p. 30.)

Joe ai esté en grand purpens
D'une ren ke vus voil gehir
Meis ne l'osoue *descovrir*.
(*Vie de saint Gilles*, 350.)

Por hounte ne pout *descovevir*
Ke maus de amur la fist sentir.
(*Un Chiv. e sa dame*, ms. Cambr., Corpus 50, P. Meyer, *Rapp.*)

Il li *descuevre* sun talent.
(Marie, *Lais*, Guigemar, 500.)

La dame se raseura ;
Sun chief *descovri*, si parla.
(Id., *ib.*, Yonec, 140.)

De sa chemise la *descuevre*.
(*Boivin de Provins*, Montaigl. et Rayn., V, 521.)

Sacrement et article *seront* la *descouvert*
A nostre connoissance.
(J. de Meung, *Test.*, Corsini, f° 167ᶜ.)

Car l'Escripture nous *descuevre*,
Et raison le veult soustenir,
Que mieulx vault aux maulx prevenir
Que ce que les maulx nous previen-
[gnent.
(J. Le Fevre, *Matheolus*, II, 816, Van Hamel.)

Le pecheur *descuevre* sa coulpe toute nue. (J. de Salisb., *Policrat.*, B. N. 24287, f° 63ᶜ.)

Qui vierge homme et dieu enfantastes
Et qui vierge fustes apres
L'enfanter, dame, a mes regretz
Que cy vous bee a *descouvrir*
Deignez vos oreilles ouvrir
De pitié.
(*Mir. de N.-D.*, II, 280.)

Courez devant ; faites ouvrir
L'eglise et les fons *decouvrir*,
Car besoing est.
(*Ib.*, II, 301.)

Or me *soit* de vous *descouvert*.
(*Ib.*, III, 154.)



En parlant a eulx, leur ouvri
Le vouloir et leur *descouvri*
Que j'avoie de ceste mort.
(*Ib.*, IV, 205.)

Et cestui la, qui sa teste *descœuvre*,
En plaiderie a fait un grand chef d'œuvre.
(Cl. Marot, *Enf.*, p. 52.)

Mieulx vault vostre cueur [nous] ouvrir
Et vostre secret *descouvrir*.
(Marg. de Nav., *Dern. poés.*, p. 100, Comédie jouée au Mont-de-Marsan, Ab. Lefranc.)

A cause qu'il n'estoit de maison de mesme qu'elle, il n'osoit *descouvrir* son affection. (Id., *Hept.*, 9e nouv., p. 78, éd. 1581.)

Puis apres de la mesme main
Doucement *descouvrir* son sein.
(R. Belleau, *Œuv. poét.*, La cerise, t. II, f° 46 r°.)

L'hypocras pour le dernier metz fist soudain *descouvrir*, puis apprester une chambre. (*Comptes du monde adventureux*, p. 438, éd. 1595.)

— Avoir vue sur :

L'artillerie estant plantee sur uue motte qui *descouvroit* les murailles de la place, commença a jouer sur les deux heures apres midy. (Du Villars, *Mém.*, III, an 1552.)

Bellissandre... vint regarder sur une gallerie qui *descouvroit* toute la place, ce beau jeune fils avec son gentil cheval. (Lariv., *Nuicts*, III, ii.)

— Parcourir pour voir, pour éclairer :

Ou qu'il allast par mer avoit tousjours une carvele laquele *descouvroit* la mer pour sçavoir s'il y avoit quelque empeschement sur le chemin. (Wavrin, *Anchienn. Cron. d'Englet.*, t. II, p. 210.)

— Expliquer :

Quer par lui porra l'en ouvrir
Les ars d'amours et *descouvrir*.
(*La Clef d'amors*, 172.)

Saint Pol ce poinct clerement nous *decœuvre*,
En assurant qu'il ne vient de nostre œuvre.
(Cl. Mar., *Serm. du bon Past.*, p. 530.)

— N., avoir vue :

Sa maison *descouvroit* sur plusieurs rues. (*Cent nouv. nouv.*, f° 61 r°, éd. 1486.)

Faire en sorte que ses voisins qui *descouvroient* et voyoient en plusieurs endroits de sa maison, n'auroient plus nullement de veue sur luy. (Amyot, *Instr. p. ceulx qui man. aff. d'Est.*)

Ceste tour est fort haute et *descouvre* tout autour de Lusignen. (1574, *Disc. des chos. les plus memor. avenues durant le siege de Lusignen.*)

— Réfl., paraître à découvert ; se dégarnir :

Couvrir se puet, mais en le fin
Se descuevre li faus del fin.
(Gaut. d'Arr., *Eracle*, 1791.)

Ypocrisie molt se cuevre,
Molt en pou d'ore *se descuevre*.
(Guiot, *Bible*, 1470.)

Qar il ne s'ose *descourir* de son escu. (*Artur*, B. N. 337, f° 221c.)

Vous mentez. Le fait *se descuevre*.
(*Mir. de N. D.*, I, 274.)

Quand les dauphins sautent et *se descouvrent* sur l'eau, c'est a dire qu'il viendra grands vents du costé dont ils sortent. (Gruget, *Div. leç.*, II, xli.)

— Faire confidence :

Deux Espagnols avec lesquels elle avoit des longtemps privee et familiere connoissance, et auquels elle *s'estoit decouverte* de quelques bagues et argent qu'elle avoit... (L'Est., *Mém.*, 2e p., p. 378.)

— *Descovert*, part. passé.

— *A descovert*, loc. adv., sans être couvert, visiblement, clairement ; sans se cacher :

N'ot point d'escu, *a decouvert* le prant.
(Raimb., *Ogier*, 8056.)

Si homme lige, li cuilvert,
L'unt ore trové *a descovert*.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 4319.)

Armez *a descouvert*. (*Chron. de S. Den.*, B. N. 2813, f° 402b.)

Aristote estime office de magnanimité hayr et aymer *a descouvert*, juger, parler avec toute franchise. (Mont., liv. II, ch. xvii, p. 429.)

Le duc de Lorraine poursuict maintenant *a descouvert* les pernicieux desseings que ceulx de sa maison ont tousjours eu d'empieter sur nostre Estat. (7 sept. 1589, *Lett. miss. de Henri IV*, t. III, p. 38.)

Cf. II, 570c.

DESCRASSER, mod. décrasser, verbe. — A., enlever la crasse :

Encore que je ne les *aye* point *descrassees* depuis huict jours (les mains). (Marg. de Val., *la Ruelle mal assortie*, p. 17.)

— N., ôter la crasse :

Ceux qui, pour *descrasser* effacent. (Mont., ch. ix, p. 119.)

DESCRECION, s. f., qualité par laquelle on discerne, on juge ; réserve, retenue, prudence dans les paroles et dans les actes :

Ele fu molt de grant *decretion*.
(*Loh.*, ms. Montp., f° 181a.)

Descreciun et sens deit en tuz lius aveir.
(Garn., *S. Thom.*, 1243.)

Tuylle dit q'est prudence
De aver conissaunce e science
De mal et de bien od *descressiun*.
(Pierre de Peckam, *Rom. de Lumere*, Brit. Mus. Harl. 4390, f° 34b.)

Bons clers de grant *descrescïun*.
(*S. Edward le conf.*, 971.)

E demorons en vos *descretions*. (1304, *Year books of the reign of Edward the first*, Years XXX-XXXI, p. 47.)

L'autre chiet en *descrescioun* des justices. (*Ib.*, Years XXXII-XXXIII, p. 107.)

Confientz de sens, loialté, et *descrecion* de noz chers et foialz William Graunson. (1360, Rym., 2e éd., t. VI, p. 296.)

— *En sa descrecion*, en son particulier :

Ne unkes ne despises
Le bens ke tu prises
En ta descreciun.
(Ever. de Kirkham, *Dist. de Catun*, str. 168d.) Var. : *discrescion*.

Cf. Discretion.

DESCREISSANCE, mod. décroissance, s. f., état de ce qui décroit :

Gloire et tout bien avez sans *descroissance*.
(*Mir. de N. D.*, II, 346.)

La croissance ou la *descroissance* des jours. (Corbichon, *Propriet. des choses*, IX, 21.)

La vertu du soleil et de la lune, la croischance et *descroiçance* d'icelle. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10509, f° 16.)

Au decours et *descroissance* de la lune. (*Jard. de santé*, I, 180.)

DESCREISSANT, mod. décroissant, s. m., décroissement ; déclin :

Le *decroissant* de la lune. (L. Joub., *Trad. de l'Hist. des poiss. de Rond.*, Des poiss. de riv., ch. xxxii.)

Cf. Descroissant, II, 572a.

DESCREISSEMENT, mod. décroissement, s. m., mouvement de ce qui décroit :

Molt fu granz *descroissement* a celz de l'ost. (Villeh., § 55.)

Li arbres dont cil rains avoit esteis cullis estoit li ocquisons de son *descressement*. (*S. Graal*, B. N. 2455, f° 116 v°.)

Le demaige et le *descroissement* des berbiz. (*Riule S. Beneit*, B. N. 24960, f° 7 v°.)

Si aucuns desdits Guillaume et Jehan estoit descreu ny decheu des choses dessusdites luy (l'un) sera tenu de bailler restor et recompense a l'autre a l'avenant de ce que chacun d'iceux freres en auroit a l'aprochement dont iceluy seroit descreu au regard de la Cour, si par son fait n'estoit fait iceluy *decressement*. (1309, Morice, *Pr. de l'H. de Bret.*, I, 1227.)

Ou detriment et *descroiscement* de l'autre. (1332, *Cart. de S. Victor de Paris*, B. N. l. 15057, f° 76 v°.)

En acroissement et en *descroissement* des yaves. (Oresme, *Quadrip.*, B. N. 1348, f° 91a.)

L'accroissement et *decroissement* des eaux. (La Bod., *Harmon.*, p. 131.)

Que si l'on considere leur accroissement et *decroissement* (de rivieres) on verra qu'ils est tout different a celui du Nil. (Thevet, *Cosmogr.*, II, 90.)

DESCREISTRE, mod. décroître, verbe. — N., diminuer progressivement :

Nel maintiendra, ço cui, de nient,
Meis *descreistra* de ço k'il tent.
(*Vie de saint Gilles*, 3303.)

Atis respont : Tant com vivrai
La moie espeuse ne lairai,
Tant l'ai tenue, cui qu'en poist,
Que vostre part moult i *descroist*,
Ne connois pas qu'ele soit votre
Ains le tenons por tote notre.
(*Athis*, B. N. 375, f° 160b.)

Si fu moult dolent que tant *descrestroit* la terre de son nevo. (*Est. de Eracl. emp.*, XXVI, 17.)



Si firent garder de conbien il *erent descreu* de leur homes. (*Lancelot*, ms. Frib., f° 134.c)

Comment peus tu si *descroitre*,
Dist li angles, de tel hautece
De teil force et de teil riquece,
Et a teil povreté venir ?
(J. de Condé, *Magnif.*, ms. Casan., v. 358.)

Soit en croissant ou en *descroissant*. (1276, A. N. S 303, pièce 16.)

— Réfl., avec le sens du neutre :

Toutes choses qui augmentent a la fyn *se descroissent*. (Palsgr., p. 509.)

Cf. Descroistre, II, 572b.

descreue, mod. décrue, s. f., décroissance, diminution :

Et s'auscuns desdiz chiens sont mors ou perdus, ou que mondit seigneur en ait aucuns donnez, que ledit maistre veneur certiffie le jour de la *descreue* de son hostel. (20 janv. 1427, *Ord. de J. de Bourg.*, Mém. de la Soc. éduenne, 1880, p. 326.)

descri, mod. décri, s. m., action de décrier ; fait d'être décrié, perte de réputation, d'estime :

Et voila tout l'exploict qui fut faict entre les deux roys, mais ce fut honte et *descry* au roy de Castille, veu que son armee estoit si grosse. (Comm., *Mem.*, VIII, 23.)

Dont mieulx nous est icy mourrir a la deffence de ce et en gardant nostre place que nous rendre a la mercy des villains comme lasches et meschans, qui nous seroit a jamais ung *descry* de voix commune et ung reproche de villainye. (J. d'Auton, *Chron.*, B. N. 5083, f° 34 r°.)

descripteur, s. m., celui qui décrit :

A celuy qui est *descripteur*
Des faictz d'aultruy ou reciteur.
(*Myst. de S. Did.*, p. 139.)

Descripteur du monde. (1464, J. Lagadeuc, *Catholicon*, Quimp.)

Geographus, *descripteur* de terre. (*Voc. lat.-fr.*, éd. 1487.)

— Adj., qui décrit :

Le gemissement *descripteur* des povretez de son pays. (*Bat. jud.*, I, i.)

descriptif, adj., qui a pour objet de décrire :

Note *descriptive* de notaire. (1464, Lagadeuc, *Catholicon*, Quimp.)

description, s. f., action de décrire, résultat de cette action :

De si beles *descriptions*.
(Raoul de Houdenc, *Meraugis de Portlesguez*, Romv., p. 591.)

Par cest mot fornicacion
Ici nule *descripcion*.
(Huon de Mery, *Torn. Antec.*, 1057.)

Armes plus noires c'arrement
Ot sanz autre *descrepcion*.
(Id., *ib.*, 810.)

Or me plest la *description*
Ici dire de sa façon.
(Thibaut, *la Poire*, 1022.)

La *descrission* des religions. (*Avis de Cambrai*, ms. fde de l'Egl. de Par., pièce 2, f° 15 v°.)

Descrition. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 4 v°.)

Historiographia, *description* d'istoire. (*Gloss. de Salins*.)

Il ne rechupt mie des translatteurs toute la *discription*. (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5082, f° 2a.)

Les plus riches pieces d'eloquence et de poesie sont empruntees de la mer, soit a la *description* de quelque notable naufrage, soit a faire choquer les vents sur la face de la marine. (E. Binet, *Merv. de nat.*, ch. xii, préface.)

Cf. Descrition, II, 571b.

descrire, mod. décrire, verbe. — A., représenter par écrit ou par la parole une personne ou une chose :

Ki le elefant *descrit*.
(P. de Thaun, *Best.*, 749.)

Et qui a langue si delivre,
Qui poist la façon *descrivre*
Del nes bien feit et del cler vis,
Ou la rose cuevre le lis.
(Chrest., *Clig.*, 815.)

Ge nel te puis neient *descrire*.
(*Eneas*, 7890.)

Il ot un livre paré de toz latins
Ou li art *sont* et li sonje *descrit*.
(*Mort Aymeri*, 383.)

Mais tu, cloistriers, ch'est vrais escris
Quant ton cuer en ton pié *descris*.
(Renclus, *Carité*, cxxxix, 4.)

Celui qui les bestes *descrist*.
(Gerv., *Best.*, Brit. Mus. add. 28260, f° 84 ; P. Meyer, *Rapp.*)

Cuers ne langue ne soffiroit
A vostre grant douceur *descrivre*
Se touz jors mes pooient vivre.
(*De celui qui disoit : Miserere tui Deus*, 294, Le Coultre, *Cont. dév.*, p. 41.)

Mes il estuet souvent
Aucune chose dire
Pour ce qui chiet en doubte
Esclarcir et *descrire*.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 145c.)

Or te voil apres cen *descrire*
En quelz lieuz tu doiz tes reiz tendre.
(*La Clef d'amors*, 422.)

Mais je ne diroie la somme
De la biauté des biaux sentiers
Se vivoie cent ans entiers
Et je ne finasse d'escripre
Si ne pourroie tout *descripre*.
(Chr. de Piz., *Long est.*, 748.)

Ay commencié a *descripre* et a translater de latin en françois le Mirouer des histoires du monde. (J. de Vignay, *Mir. hist.*, Vat. Chr. 538, f° 1.)

Toute la nature des choses que j'ay eu en propos de *descripre* en ceste euvre. (Id., *ib.*, f° 2c.)

Cf. II, 571b.

descrition, v. Description. — **descrivre**, v. Descrire.

descrochier, mod. décrocher, verbe. — A., détacher ce qui est accroché :

Pierres et fuz font aval *descrochier*,
Veillent ou non, les ont fet trere arrier.
(*Aymeri de Narb.*, 1965.)

Ainsi comme le vent trebuche
Le fruit des arbres et *descruche*.
(Guill. de Digulleville, *Trois peler.*, f° 60a, impr. Institut.)

— N., au sens du réfléchi :

Orgoil est encruchiez ; mais il *descruchera*.
(*De la Trinité*, B. N. 837, f° 142d.)

— Absol. :

Peult estre ce sont gros gourmans
Qu'ont plain le sac jusqu'a la bouche,
Sus donc, il fault que je *descrouche*
Apres, de par le dyable, apres.
(*Moral. nouv.*, Anc. Th. fr., t. III, p. 97.)

descroiscement, v. Descreissement.

descroiser, v. a., charger la position des objets de manière à ce qu'ils ne soient plus croisés :

Plusieurs asseurent que la femme enceincte n'accouchera point jusques a ce qu'on *ait decroisé* les genoux. (G. Bouchet. *Serees*, XXIII, f° 257 r°, éd. 1608.)

Ne pensez pas que je ne puisse
Bien tost *descroiser* vostre cuisse.
(Grevin, *Sec. de l'Olimpe*.)

Cf. Descroisier, II, 572a.

descroistre, v. Descreistre.

descroter, mod. décrotter, v. a., débarrasser de la crotte :

Du temps que il fault metre a *descroter* ces grans queues. (P. des Gros, *Jardin des nobles*, B. N. 193, f° 30.)

— Enlever, en parlant de la crotte :

Plus tost je *descrotoye* mes crottes.
(Coquillart, *Monologue*, II, 230.)

— *Descroté*, p. passé, qui est débarrassé de la crotte qui le couvrait ; substantiv. :

Li *descrotes* ki soi recrote.
(Rencl., *Carité*, cxxxiv, 5.)

descroteur, mod. décrotteur, s. m., celui qui décrotte ; fig., celui qui expédie :

Beau *descroteur* de vigiles. (Rab., *Garg.*, ch. xxvii.)

descrotoir, mod. décrottoir, s. m., objet, instrument qui sert à décrotter :

Torchon a torcher, *descrottoir*. (Jun., *Nomencl.*, p. 181.)

... La dent d'un *decroitoir*
Presque tout le poil t'arracha.
(A. du Breuil, *Muses gaillardes*, f° 110 v°.)

Cf. Descrotouer, II, 572b.

descrotoire, mod. décrottoire, s. f., syn. de décrottoir :

Plusieurs verges, espousetes, *descrotoires* (1483, *Pièc. relat. à l'hist. de Fr.*, XIX, 251.)

Penicillus, vel penicillum, une *descrottoire*. (*Trium Ling. Dict.*, éd. 1604.)

DESCROUCHIER, DESCRUCHIER, v. DESCROCHIER. — **DESÇU**, v. DESSU.

DESDAMAGEMENT, mod. dédommagement, s. m., réparation d'un dommage :

Desdamagement. (1309, A. N. JJ 45, f° 14 r°.)

Desdommaigement, desdommagement. (1335, A. N. JJ 69, f° 44 r°.)

En avoir recompensation et *desdamagement.* (6 févr. 1364, abb. S. Sauv., par. S.-Sauv., A. Manche.)

DESDAMAGIER, mod. dédommager, verbe. — A., indemniser d'un dommage causé :

Apres tant que il *seroient* tous *desdamagiez* des damages qui seroient congneu et prové... (25 juin 1262, ap. Jadart, *Maitre Robert de Sorbon*, p. 48.)

Li maires et li eschevin et la vile les en aideroit a oster et a *desdomager* jusqu'au droit. (1266, *Chart. d'affr. de Montier*, A. mun. Montier.)

A *desdamagier* leditte eglize de cous et frais qui pour ce i poroient esheir pour le cause de mi. (12 fév. 1338, *Cart. de Flines*, Hautcœur, CCCLXXX, p. 574.)

Conclut a restitucion du dit bestail et a le *desdammagier.* (1409, *Grands jours de Troyes*, A. N. X¹ᵃ 9187-88, f° 140 v°.)

— N., donner une indemnité pour un dommage subi :

Li sires de Joinville seroit tenus a lour *desdamagier.* (1266, *Lett. de J. de Joinv.*, S. Urb., A. H.-Marne.)

DESDAMER, mod. dédamer, v. n. et act., déplacer une des deux dames qui occupent le dernier rang ; ôter une des deux dames qui font la dame damée, si elle a été damée à tort :

Desdamer, aprir lo strada delle dame, dominarum viam aperire. (DUEZ, *Nomencl.*, p. 146. éd. 1644.)

DESDEIGNABLE, mod. dédaignable, adj., qui mérite d'être dédaigné :

Auquel des deux sens donnoient ils gaigne, ou a la veue qui leur representoit ces membres gros et grands a souhait, ou a l'attouchement qui les leur presentoit petits et *desdaignables* ? (MONT., l. II, ch. XII, p. 396.)

La moins *dedeignable* condition de gents me semble estre celle qui par simplesse tient le dernier rang. (ID., l. II, ch. XVII, p. 438.)

Cf. DESDAIGNABLE, II, 573ᵃ.

DESDEIGNEUR, mod. dédaigneur, s. m., celui qui dédaigne :

Le paresseux jeune est tiers, qui procure
D'estre mechant et de bien *desdaigneur.*
(R. DE COLLERYE, *Rond.*, XCIII.)

On n'eust sçeu dire s'il estoit de nature plus arroguant *desdaigneur* ou plus vil flatteur. (AMYOT, *Sylla.*)

Beaucoup par envie importune
D'autruy pourchassant la fortune,
Et de la leur sont *dedaigneurs.*
(J. A. DE BAIF, *Mimes*, l. II, f° 153 r°.)

DESDEIGNIER, mod. dédaigner, verbe. — A., considérer comme n'étant pas digne qu'on s'en occupe :

S'amors me chastie et manace
Por moi aprandre et anseignier,
Doi je mon mestre *desdeignier* ?
Fos est qui son mestre *desdaingne.*
(CHREST., *Clig.*, 682.)

Or *seras* par moi *desdeignié.*
Vilment et pauvrement traitié.
(*Brut*, ms. Munich, 2898.)

Mais li novel, come courtois,
Ne *desdaignent* d'iaue, de bois
Poisson, oisel, ne porc ne buef.
(RENCLUS, *Carité*, CXLVI, 10.)

Qui oublie son pere, Jhesu Cris le *dedaigne.*
(*B. de Seb.*, VII, 193.)

Bien qu'Inon soit ta compagne,
Reçoy pourtant doucement
Ton mary, et ne *desdagne*
Son mortel embrassement.
(RONS., *Od.*, l. IV, Œuv., p. 357.)

Qui fascheux le present *dedagne*
L'eloignant n'en est moins plaintif.
(J. A. DE BAIF, *Passetems*, l. V, f° 110 r°, éd. 1573.)

— Réfl., marquer du dédain :

Que nul el secle ne *se desdeigne*
A ben faire.
(*Paraphr. du Ps. Eructavit*, B. N. 902, f° 61ᵃ.)

Si on la menasse elle *se desdaigne.* (LARIV., *le Fid.*, IV, 8.)

Du temps que je commençai a porter les armes, le titre de capitaine estoit titre d'honneur : et des gentilshommes de bonne maison ne *se dedaignaient* de le porter. (MONTLUC, *Comment.*, VII.)

Vous ne devez donc *vous dedaigner* d'apprendre quelque chose de moi, qui suis aujourd'hui le plus vieux capitaine de France. (ID., *ib.*)

— *Desdeignié*, p. passé, considéré comme indigne :

Et sa venue *desdignee*
Eust esté se la grant lignee
Dont il estoit nel garentist.
(CHR. DE PIZ., *Poés.*, B. N. 604, f° 143ᵉ.)

Cf. DESDAIGNIER, II, 573ᶜ.

DESDEIGNOS, mod. dédaigneux, adj., qui a du dédain, qui le marque, qui l'exprime :

Et la reine voiremant
I amena Sore d'amors,
Qui *desdeigneuse* estoit d'amors.
(CHREST., *Clig.*, 444.)

N'ert envoisies, ne *desdignos*,
Mais moult estoit chevaleros.
(BEN., *Troie*, B. N. 375, f° 84ᶠ.)

Mult cruel e mult *desdaignous.*
(WACE, *Rou*, 2ᵉ p., 4880, var.)

Vassal, trop estes de grant cuer,
U trop sos u trop *desdaigneus*,
Quant d'avoir estes besoigneus,
Ne ne daignies .v. besans prendre.
(*Du roi Guill.*, 733.)

Ah ! mort, con es *desdaignose.*
(*Parton.*, B. N. 19152, f° 144ᵈ.)

Si est d'amer *dedeingnuse.*
(HUON DE ROT., *Protheslaus*, B. N. 2169, f° 20ᵈ.)

Ne doit mies estre *dedaignols* li serjanz de faire ceu ke li sires at fait davant. (*Serm. de S. Bern.*, Foerst., 88.)

Trop fu Ypocras envieus
Fel et cuivers et *desdaigneus.*
(*Sept Sag.*, 1801.)

De tout ce ne doit estre nule *dedaigneuse*, car la glorieuse mere Dieu daigna et volt ovrer et filer. (PHIL. DE NOV., .IV. *tens d'age d'homme*, 24.)

Desdoignouse de sa parole.
(R. DE BLOIS, *Poés.*, Ars. 5201, f° 9ᵃ.)

Deable, fait il, n'est ce rage
Que ceste fenme *desdeingneuse*
Qui tant est fole et anieuse
Me veut tel mal sanz achoison ?
(GERARD D'AMIENS, *Escanor*, 1080.)

Arrogans, *desdeigneus.* (*Gloss. de Douai.*)

Desdeingneus et pou piteus.
(G. MACH., *Poés.*, B. N. 9221, f° 69 r°.)

Car quant a moy, ne soiez *desdaingneuse*
Que vostres suis.
(EUST. DESCH., V, 326.)

J'ayme mieux la premiere humeur, non parce qu'il est plus plaisant de rire que de pleurer ; mais par ce qu'elle est plus *desdaigneuse.* (MONT., liv. I, ch. L, p. 193.)

DESDEIGNOSEMENT, adv., d'une manière dédaigneuse :

Ainz dit moult *dedaingneusement*
Que trop est plains de hardement.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 14ᵃ.) Ars. 3527, f° 111ᵇ, *desdagneusement.*

Que me demandes tu si *desdaigneusement* ?
(*Doon de Maience*, 6210.)

Cupido *desdaigneusement*
Li respondi...
(*Fab. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 4ᵈ.)

Parquoy Apius appelloit *desdaigneusement* les centurions tribuns et volerons. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10511, titre VI, ch. VI, § 1.)

DESDEING, mod. dédain, s. m., sentiment par lequel on dédaigne :

Primes ploure por ton mehaing,
Et l'autrui n'aies en *desdaing* ;
Plorer dois pour tes parochiens.
(RENCLUS, *Carité*, LXXXII, 4.)

Huntuses paroles, *dedeing* e blasphemes. (*De confess.*, B. N. 19525, f° 83 r°.)

Alixandres en ot mout grant *desdaing* et dist qu'il meismes li porteroit et paieroit, si comme il afferoit. (PHIL. DE NOV., .IV. *tens d'age d'homme*, 67.)

Desdoing. (*S. Graal*, ms. Tours 915, f° 224 r°.)

Car pluseurs, quant si sont sain,
Ont la santé en *desdaing.*
(EUST. DESCH., IV, 12.)

— Dégoût :

A fin que plus longuement et sans *dedain* ils puissent estre tenus en la bouche. (PARÉ, XXV, 36.)

DESDIRE, mod. dédire, verbe. — A., ne pas reconnaitre pour vrai ce que qqn a dit :

Tout ce ke tu as dis et devisé
Desdi jou bien.
(*Aliscans*, 1207.)

Quant homme dist
Parole que sun cuer *dedist*.
(*De Peches*, ms. Cambridge, Univ. Ee I, 20, f° 18ᵃ.)

Parole, puis ke rois l'a dite, ne doit *estre desdite*. (*Serm. lat.-fr.*, XIVᵉ s., ms. de Salis, f° 133 v°.)

Qui *desdit* tout quantque j'avoie dit. (*Trad. de Lanfr.*, B. N. 1323, f° 14 v°.)

— Réfl., se rétracter de ce qu'on a dit, se désavouer :

Si ne *me desdiroie* mie
Ne ainc nul jour ne *me desdis*.
(*Chev. as .II. esp.*, 497.)

En fame qui si *se dedit*
El ne veut pas ami avoir.
(*Clef d'amors*, 1278.)

— Inf. pris subst., action de se dédire :

Je ne trouve dire si vicieux a un gentilhomme, comme le *desdire* me semble luy estre honteux. (MONT., liv. III, ch. x.)

Cf. II, 574ᵃ.

DESDOMACIER, v. DESDAMAGIER. — **DESDOMMAIGEMENT**, v. DESDAMAGEMENT.

DESDORER, mod. dédorer, v. a., enlever la dorure, faire perdre la couleur dorée :

Las son cler vis par moy est tains
Et noircis et descouloures,
Et ses crins blois *sont desdores*.
(*Pastoralet*, ms. Brux., f° 13 v°.)

DESECHIER, mod. dessécher, v. — N., devenir sec :

E l'eve ki desus fud tute *desecchad*. (*Rois*, p. 318.)

Il *desecke* en yver ne *desecke* en esté.
(TH. DE KENT, *Gest. d'Alex.*, B. N. 24364, f° 68 v°.)

— A., rendre sec en tarissant le suc nourricier :

Li baigniers d'ewe caude, pour longuement demorer, escaufe le cors et *deseke*. (ALEBRANT, f° 9.)

La raschine de grasce *est* en luy *dessichee*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10509, I, f° 85 v°.)

— Mettre à sec :

Depuis evacuerent et *dessescherent* ung lac de .LX. stades. (FOSSETIER, ms. Brux. 10511, tit. VI, ch. v, § 12.)

DESEMBARQUEMENT, s. m., débarquement :

Il ne veut desloger, que Dieu n'ait agreable
Son *desembarquement*.
(DU BARTAS, 2ᵉ *sem.*, 2ᵉ j., l'Arche, 362.)

Au *desembarquement* du roy, qui fut a Alicante, pres de Valence. (BRANT., *Grands capit. estrang.*, I, x.)

De la sort un petit bras de mer qui va jusques a la cité de Priapus, qui est en Asie, ou Alexandre le Grand fit son *desembarquement*. (DU PINET, *Pline*, IV, 12.)

Quarante mille Tartares sont passes a luy ayant eu escorte de quelques galliotes bien armees qui les ont deffendus au *desembarquement*. (5 oct. 1578, *Négoc. de la France dans le Lev.*, t. III, p. 760.)

DESEMBARQUER, verbe. — A., débarquer :

Il feit *desembarquer* sa dite artillerie, et la ramener en son camp. (M. DU BELLAY, 412.)

Comme nous *fusmes* retournez de la coste d'Angleterre et *desembarques* au Havre. (MONTLUC, *Comment.*, l. II, f° 105 v°.)

— Réfl., débarquer :

En peu de temps la tormente s'apaise,
Et l'air serein met mon cueur a l'aise :
Dont sans peril nous *nous desembarcquons*
Et l'ung de l'aultre, en terre, departons.
(HABERT, *Voy. de l'homme riche*, sign. C 5 r°.)

DESEMBARRASSER, v. a., délivrer de ce qui embarrasse :

Il menoit selon sa coustume les six legions *desembarrassees* de tous bagages et empeschemens. (VIGEN., *Comm. de Cés.*, p. 75.)

DESEMBELLIR, v. a., détruire la beauté de, défigurer, détériorer :

Desembellir. To disembellish, difigure, impaire the beauty of. (COTGR.)

Cf. DESEMBELIR, II, 575ᵃ.

DESEMBRE, v. DECEMBRE. — **DESEMPANER**, v. DESEMPENNER.

DESEMPARER, verbe. — N., quitter le lieu où l'on est, abandonner la place :

Et ses chiens souvent au loup hare,
Quel joie quant il *desempare*.
(*Pastoralet*, ms. Brux., f° 40 v°.)

Avoit fait estroite deffense que personne n'eust a *desemparer* et departir sans congé. (*Hist. d'Aux.*, éd. 1589.)

— A., quitter, abandonner :

En me voulant tout preparer
A mourir et *desamparer*
Ce monde.
(*La Confess. de l'amant trespassé*, Romv., p. 627.)

Si nous *desemparons* la place, elle est pour nous perdue. (AUTON, *Chron.*, B. N. 5083, f° 31 v°.)

Defense sera faicte aux chefs de ne *desemparer* leur garde qne la cloche n'aye cessé de sonner. (1583, *Règlem. p. le guet*, D. Gren., vol. XCVI, p. 185, B. N.)

Je ne trouve pas a propos, en cas de sortir armee de mer. que vous venies avec icelle, pour les accidens qui peuvent arriver de jour a aultre en vostre charge, laquelle a ceste occasion, il n'est raisonnable que vous *desemparies*. (5 nov. 1593, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 47.)

— Enfreindre :

Il ne s'en faisoit point des accusations formees, car il n'y avoit ou mordre : je ne *desempare* jamais les loix. (MONT., l. III, ch. XII, p. 179.)

— Faire cesser d'être emparé, démanteler :

Le roi d'Engleterre estant a Calais, tout fu remparet et reparilliet ce qui *desemparet estoit*. (FROISS., *Chron.*, IV, 296.)

Que provision soit mise a la reparacion des cloies et estaquemens du pire qui *sont* fort *desemparez*, au grand prejudice de la riviere et du passage du pire. (15 juillet 1483, *Reg. des Consaux*, A. Tournai.)

— *Desemparer un vaisseau*, le mettre hors d'état de servir en lui ôtant ses mâts et tous ses agrès :

Aussi tes nefz toutes *desemparees*
Requierent bien qu'elles soient repareєs.
(O. DE S. GEL., *Ep. d'Ov.*, Ars. 5108, f° 62 v°.)

— Licencier :

Par quoy a convenu *desamparer* les dittes armees. (*Lett. and pap. illustrative of the wars of the English in French during the reign of H. VI*, t. II, p. 199.)

— Fig., s'écarter, s'éloigner :

De l'ame de laquelle la prudence ne *desempara* jamais. (*Mém. de Marg. de Valois*, an 1569.)

— Réfl., dans le sens du neutre :

Il fault qu'ilz *se desamparent de* la ou ilz sont. (J. DE BEUIL, *le Jouvenc.*, ms. Univ., f° 201 r°.)

— Fig., *se desemparer de*, quitter, abandonner :

Ledit sʳ evesque ne demande ledit delay a aultre fin que pour, pendant icelluy, *se* pouvoir despouiller et *desemparer de* plusieurs affaires et negoces seculiers esquels il ne vouldroit s'ingerer lorsqu'il aura esté pourveu aux dits ordres. (29 juill. 1575, *Lett. miss. de Henri IV*, t. I, p. 79.)

Cf. II, 575ᵇ.

DESEMPENNER, v. a., dégarnir des pennes, des plumes :

Jusques au temps que l'aesle soit rendue,
Que nous *avons* tombans *desempennee*.
(HEROET, *la Parfaicte amye*, II.)

— *Desempenné*, part. passé et adj., dégarni des pennes :

Traict *desempenné*. (BUDÉ, *Instit. du Pr.*, ch. XIV.)

— Fig., *aller comme un matras desempenné*, aller à l'étourdie :

Voila ce que c'est que de laisser des oisons et des bestes a la maison et s'en *aller comme un mattras désempané*, sans regarder plus loin que son nez. (CRAMAIL, *Com. des Prov.*, I, VI.)

Ceux qui *vont comme matras desempennez* ou il y a rumeur, se souviennent qu'avec facilité on part et avec beaucoup de difficulté on revient. (LA NOUE, *Disc.*, p. 190, éd. 1587.)

DESEMPLIR, verbe. — A., ôter ce qui remplissait, rendre moins plein :

Mais nos greniers vuel *desemplir*.
(*D'un Prestre*, B. N. 1553, f° 510 r°.)

Et sachiez que tant ne savoient
Vins verser ne pos *desenplir*.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 11ᵃ.)



Avec ce, se ung marchant de charbon de Paris faisoit venir au dist port une navee de charbon, les porteurs le prenoient et l'emportoient de la nef aux justes sacs, et puis les *desemplissoient* ou ilz vouloient. (*Chron. paris. anon.*, Mém. Soc. hist. Paris, XI, 124.)

Desemplir et vuider. (R. Est., *Thes.*, Explere.)

— N., cesser d'être plein :

Et li castiaus commenche a *desemplir*.
(*Loh.*, B. N. 4988, f° 186 v°; Vat. Urb. 375, f° 23ᵃ.)

— Réfl., cesser d'être plein :

Les escrevices sont pleines selon le croissant de la lune, et *se desemplissent* selon le decroissant. (L. Joub., *Hist. des poiss. de Rond.*, Des poiss. de riv., ch. xxxii.)

DESEMPLUMER, verbe. — A., dégarnir de plumes ; fig., dans l'ex. suivant :

Mais la Parque naturelle
Dans les Iberiens chams
Courut *desemplumer* l'aile
De ses pleurs et de ses chants.
(Louise Labé, *Escriz de divers poetes*, Œuv., p. 140, Lemerre.)

— Réfl., perdre ses plumes ; fig., perdre de l'argent, perdre sa fortune :

Quelques particuliers, trop volontaires, *se sont* aucunement *desemplumez* et la noblesse des frontieres a aussi souffert quelques pertes. (Lanoue, *Disc.*, p. 160.)

DESEMPOISONNER, v. a., sauver d'un empoisonnement :

Et tout ainsi qu'il print opinion avoir esté empoisonné, aussi fist il d'*estre desempoisonné* par ledit syrop. (Paré, *Intr.*, ch. xxvi.)

DESEMPRISONNER, v. a., faire sortir de prison :

Et deviserons des chevaliers du franc palais qui vouerent la queste pour *desemprisonner* Lyonnel et ses compaignons. (*Perceforest*, vol. III, ch. iii.)

DESENCHEVESTRER, mod. désenchevêtrer, verbe. — Réfl., se dégager :

Mais le tarder en la prison terrestre
Me donne ennuy, qui plus de vertu ha,
Quand mon esprit, lequel s'esvertua
A tant l'aimer ne *s'en desenchevestre*.
(Vasquin Philieul, *Tout. les œuv. vulg. de Fr. Petrarque*, p. 39.)

DESENCOMBRER, v. a., faire cesser d'être encombré :

On opposeroit *desencombrer* a encombrer. (H. Est., *Precell.*, p. 231, éd. 1579.)

Cf. II, 576ᵃ.

DESENDETTER, v. a., affranchir d'une dette :

Jusques a ce que leur maison *soit desendebtee*. (Janv. 1538, *Lett. de Marg. d'Angl.*, lett. CXLVII.)

DESENDORMIR, v. — A., éveiller, réveiller :

La char covient *desendormir*.
(G. de Coinci, *Mir.*, ms. Brux., f° 133ᵃ.)

Dissopio, *desendormir* ou esveiller. (*Catholicon*, ms. Lille 369, Scheler.)

Maudictes soient les sorcieres
Qui s'en vont *desendormans*
Les umbres aux cymetieres.
(Jan de la Taille, *Saul fur.*, 2.)

Desendormir. Despertar. (C. Oudin, 1660.)

— Tirer d'un engourdissement :

Faisant une pirouette a demi gambette pour se *desendormir* le pied. (Cholieres, *Apres disnees*, f° 28 r°, éd. 1587.)

— Réfl., cesser de dormir :

Car, pour bien *me desendormir*,
De bon vin qu'on me vienne offrir ?
J'ouvriray bientost la paupiere.
(*Vaux-de-Vire de J. Le Houx*, XXII, éd. Jac.)

— *Desendormi*, part. passé, qui ne dort plus :

Argus *desendormy*...
(Vauq., *Sat.*, V, à Bertaut.)

DESENFLAMER, mod. désenflammer, verbe. — A., éteindre la flamme :

Jamais ils ne pourront nos cœurs *desenflamer*.
(Desportes, *Œuvres*, p. 102.)

— Oter l'inflammation de :

Ilz toussent longuement,
Pour l'estomach cuider *desenflamer*.
(Gringore, *la Coqueluche*, I, 188.)

— Réfl., cesser d'être enflammé :

Mais pour ces deux fontaines, qui a file
Sortent de moy, je ne *me desenflamme*,
Ains la pitié d'un desir en faict mille.
(Vasquin Philieul, *Œuvr. vulg. de Fr. Petrarque*, p. 101.)

— *Desenflamé*, part. passé, qui a perdu sa flamme :

Lors qu'au ciel du Lion la brulante chaleur
S'abat *desenflammee*.
(J. A. de Baif, *Passetems*, l. III, f° 100 r°, éd. 1573.)

DESENFLER, verbe. — A., faire cesser d'être enflé :

Son maltalent et s'ire desur els *desenfler*.
(Th. de Kent, *Rom. d'Alex.*, B. N. 24364, f° 9ᵈ.)

Pour eaue pour mes dens et pour *desenfler* le visaige. (1402-1407, *Compt. de la Chartreuse du Parc*, A. Sarthe, B 1146.)

— N., cesser d'être enflé :

Jamais ne *desenfleres*.
(J. Bod., *Saisnes*, CLVII.)

Sa bourse *desenfloit*. (N. du Fail, *Eutrapel*, f° 88 v°, Rennes 1585.)

— *Desenflé*, part. passé, qui n'est plus enflé :

Desenflez sunt e meins e pez.
(*Vie de saint Gilles*, 450.)

Desenflee est et estendue (la vessie).
(*Vie des Pères*, B. N. 23111, f° 126ᵈ.)

Le lieu n'estoit pas *desenflé*. (*Trad. de Lanfr.*, B. N. 1323, f° 50 v°.)

Yeux pleurans, les tetons vuides tout ainsi qu'une vieille vessie *desenflee*. (Lariv., *Nuits*, 5ᵉ nuict, fab. 5.)

DESENFROGNER (SE), v. réfl., quitter la mine renfrognée :

Se desenfronger et faire bonne chere, Frontem explicare. (R. Est., *Pet. dict. fr.-lat.*)

DESENGAGEMENT, s. m., action de désengager :

En ceste condition ont esté iceulx officiers, depuis nostre avenement a la couronne et ledit *desengagement* d'icelles terres, esté par nous confirmes. (9 août 1465, *Ord.*, XVI, 344.)

[Les greffes] seront desormais bailles a ferme a nostre proffit comme estant de nostre vray domaine, sauf ceux qui sont affermes ou engages qui le seront les fermes finies et apres le raquit et *desangaigement* faiz. (Févr. 1499, *Ord.*, XXI, 252.)

DESENGAGIER, mod. désengager, v. — A., affranchir d'un engagement contracté :

Nos pays de Picardie nagueres par nous *desengaigiez*. (Mars 1462, A. mun. Amiens.)

L'engagement de nos terres de Picardie que depuis nagueres *avons* rachetees et *desengagees*. (9 août 1465, *ib.*, VI, 344.)

Ne me semble guere moins de coust *desengager* celuy qui me doibt, usant de luy, que m'engager envers celuy qui ne me doibt rien. (Mont., l. III, ch. ix, p. 128.)

Pour *desengaiger* sa foy. (Sainct-Julien, *Mesl. hist.*, p. 441.)

— Réfl., se dégager :

Il n'y a aucun moien de *nous desengager*, et aller avec vous. (*Dialog. du maheustre et du manant*, f° 31 r°, éd. 1594.)

Cf. Desengager, II, 576ᵇ.

DESENGOURDIR, v. a., retirer de l'engourdissement :

Apres qu'ils *furent* un petit
Desengourdis.
(Rons., *Gayetez*, V.)

DESENIVRER, verbe. — A., faire passer l'ivresse.

— Réfl. :

Si *te deseniveras* par le dormir. (*Rois*, p. 4.)

— N., sortir de l'ivresse :

La pucele le sacrestain
Moult doucement prist par la main,
Tout maintenant *desenivra*
Que sa blanche main li livra.
(G. de Coinci, *Mir.*, p. 329, Poquet.)

— *Desenivré*, part. passé, tiré de l'ivresse :

Quant il est *desenyvré* et les fumees sont passees. (Oresme, *Eth.*, B. N. 204, f° 492ᵈ.)

Quand Noé fut *desenyvré* et il sceut ce qu'avoit faict son filz il le maudict. (*Le doctrinal de sapience*, f° 45 r°, éd. 1493.)

DESENNEUR, v. Deshonor. — **DESENNORER**, v. Deshonorer.



DESENNUYER, verbe. — A., faire cesser d'être ennuyé :

Luy ayant quelques jours auparavant envoyé M. de Rocquelaure porter un grand carquan de diamans estimé cent cinquante mil escus pour la *desennuyer* de son retardement. (P. HURAULT, *Mém.*, an 1600.)

— Réfl., se délivrer de l'ennui :

Pour *eulx desennuyer* trouverent plusieurs jeux. (COURCY, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f° 75ᵃ.)

Ilz ne chantoient autre chanson, et mesmes en cheminant pour *se desennuyer*. (BRANT., *Œuv.*, I, 258.)

DESENOR, v. DESHONOR.

DESENROLER, v. a., casser un enrôlement :

Desenroulé, Expunctus stipendiis. (R. EST., *Pet. dict. fr.-lat.*)

DESENSEVELIR, v. a., tirer de la sépulture ; ôter le linceul :

Les Huguenots la voulant *desensevelir* et emporter. (G. BOSQ, *Hist. des troubles de Tolose*, ch. XVIII.)

Il *fut desensepvely* par aucuns marautz. (BRANT., *Capit. fr.*, Lautreq, *Œuv.*, III, 33.)

— Fig. :

Cependant que tu nous depeins
Des François la premiere histoire,
Desensevelissant la gloire
Dont nos ayeux furent si pleins.
(RONS., *Odes retranch.*, Bibl. elz., t. II, p. 408.)

DESENSORCELER, v. a., délivrer de l'ensorcellement :

Que quelque bon predicateur non pedant soit sorty des villes rebelles pour aider a *desensorceler* le simple peuple. (*Sat. Men.*, Catholicon, 19.)

DESENTASSER, v. a., écarter ce qui est en tas :

Est ce blé porté reposer dans quelque lieu net et serré, pour y germer ; a telle cause l'emmoncelant tant qu'on peut. Ce qui avient dans quelque jours : et lors *est desentassé* et escarté sur le pavé ou plancher. (O. DE SERRES, III, 15.)

Et ses cheveux, tant bien tressez,
Estoient du tout *desentassez*,
Et sur son chief estoient pendans,
Debifez, dehors et dedans.
(*Plais. blason de la teste de bois*, Poés. fr. des XVᵉ et XVIᵉ s., t. XIII, p. 55.)

DESENTERRER, v. a., déterrer :

Le fit *desenterrer*. (CAUM., *Voy. d'oultr.*, p. 90.)

Exfodio, *desenterrer*, tirer hors de terre. (R. EST., *Thes.*)

Avenzrat dit que la famine fut si grande en son pays, qu'on *desenterroit* les corps morts, afin de sucer la moelle des os desgarnis de muscles et de chair. (G. BOUCHET, *Serees*, XXV.)

De *desenterrer* son corps et le faire brusler comme heretique. (BRANT., *Gr. capit.*, Ch. Quint., I, 60.)

Cf. II, 577ᵇ.

DESENVELOPER, mod. désenvelopper, verbe. — A., dégager de ce qui enveloppe :

Et se deffendirent tellement que ledict Estor du Soret *fut desenvelopé* de la presse. (O. DE LA MARCHE, *Mém.*, I, XI.)

Cf. DESENVOLOPER, II, 577ᶜ.

DESENVENIMER, v. a., débarrasser d'un venin :

Et ceux cy seront tous epris
Qu'ils ne pourront *estre* qu'a peine
Desenvenimez de leur haine
Que par l'espee vengeresse.
(JOD., *Eug.*, III, 2.)

DESERANCE, v. DESHERENCE

DESERCION, mod. désertion, s. f., action de délaisser, d'abandonner :

Aussi nos œuvres, edifices et autres affaires en pourroient estre empeschiees et retardees, en la tres grant *deshercion* ou diminucion de nostredit royaume. (Mars 1408, *Ord.*, IX, 419.)

Le conviendroit absenter et s'en aler hors de nostre royaume en totale *desercion*. (Juillet 1444, A. N. JJ 177, pièce 37.)

Il ne sera d'oresnavant baillé aucunes lettres de relievement de *desertion* ny peremption d'instance pour quelque cause et matiere que ce soit. (1539, *Ord. de Franç. Iᵉʳ pour l'abreviat. des procez*, CXX.)

Cf. II, 577ᶜ.

DESERT, s. m., lieu inhabité ; lieu inculte :

Treis anz fud Gire en cel *desert*.
(*Vie de saint Gilles*, 1487.)

Par un *desert* vint corant uns lions.
(*Mort Aymeri*, 345.)

Je te pri pour Jhesucrist que tu me dies por quoi tu es venue an ces *dessers*. (*Vie sainte Marie l'Egyptienne*, B. N. 988, f° 74ᵃ.)

.I. castiel qui est es *desiers*. (*Chron. d'Ernoul*, p. 126.)

Une piece de *desert* qui jadis fuit vigne. (1375, A. N. MM 30, f° 27 r°.)

Pays plains de *desiers* et de grandes montagnes. (FROISS., *Chron.*, I, 50.)

A Nicolas Flament, bourgeois de Nevers, 10 livres tournois, pour vente par lui faite a la ville d'une chaulme ou *desert* de vigne. (1434-35. *Comptes de Nevers*, CC 36.)

Cf. DESERT 3, II, 578ᵇ.

DESERTER, v. a., rendre désert, ravager ; abandonner un lieu qu'on ne doit pas quitter :

Prise *a* la proie par devant la cité
Et mon pales de Termes *deserté*,
Ars et brisé et tot l'avoir porté.
(*Mort Aymeri*, 198.)

Quant jou voi si ma terre *deserter*
Ma gent ochire et ma proie mener.
(*G. d'Hanst.*, B. N. 25516, f° 59 v°.)

Sa vigne *est desiertee*.
(RUTEB., 237.)

Deserto, *deserteir*. (*Gloss. de Salins.*)

Mais si deux soleils venoient prendre
L'empire des astres pour rendre
Par ce grand vague leur clerté,
En grand danger d'une ruine
Seroit le monde en sa machine
Par un brulement *deserté*.
(J. A. DE BAIF, *Mimes*, f° 35 v°, éd. 1597.)

— Avec un régime de personne, abandonner :

Destruire volt e *deserter* ces ki soleient Baal cultiver. (*Rois*, p. 383.)

Cf. II, 579ᵃ.

DESERTEUR, s. m., celui qui délaisse, qui abandonne :

Pooir de prendre les *deserteurs*. (P. DE FONT., *Cons.*, XXXII, 16.)

Ducs, retournes a vos hostels, *deserteurs* de vostre empereur. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, IX, IV, 13.)

Laissant a la discretion du capitaine de faire telle punition du *deserteur* d'enseigne qu'il jugera estre convenable. (1568, *Ord. pour la police*, Variét. hist. et litt., t. I.)

DESERVIR, mod. desservir, v. a., faire le service d'une chapelle, d'une cure :

Et si doit faire *deservir* la chapelle bien et loialment de trois messes en la semaine, (1300, *Reg. du chap. de S. J. de Jérus.*, A. N. MM 28, f° 14 r°.)

— Remplir le service :

J'entens que deliberez de disposer de l'estat de tresorier de l'espargne des pays de par deça, ouquel estat il est mestier de pourveoir d'homme experimenté par lequel ledit estat *soit* personnellement *desservi* et exercé. (*Corresp. de l'emp. Maximilien Iᵉʳ et de Marg. d'Autr.*, t. I, p. 126, Marg. à Max.)

Cf. II, 580ᵃ.

DESESPEIR, mod. désespoir, s. m., perte de l'espoir :

E, *desespeir* de prendre port,
E fis e certain de la mort,
Nos debuta ça pres de vos.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 1715.)

— Par personnification :

Ne n'a (en cette forêt) que tristesse et que [deuil
Et en est verdier *Desespoir*.
(MARTIAL D'AUV., *Amant rendu cordelier*, 32.)

DESESPERADE, s. f., action, parole de désespoir :

J'entre en *desesperade*.
(TROTEREL, *les Corriv.*, II, 3.)

Par complaintes, elegies et *desesperades*. (G. BOUCHET, *Serees*, XIX.)

— *A la desesperade*, à la manière d'un désespéré :

Et si n'avoit pas enfin plus de cent chevaux en sa compagnie, qui estoit peu pour combattre quatre mille hommes, mais c'estoit *a la desesperade*. (MART. DU BELLAY, *Mem.*, l. X, f° 326 v°.)

Cependant qu'il estoit en force et en vigueur, il devoit capituler ou entr'ouvrir

quelque parler d'accord, et voir la composition qu'on luy eust presenté, ou bonne ou mauvaise, et selon l'acepter, ou du tout jouer *a la desesperade*, faire une furieuse sortie sur l'ennemy. (BRANT., *Grands capit.*, Montluc, *Œuv.*, IV, 48.)

Qu'eust faict la dessus ceste pauvre princesse sur ces indignites et mespris de mary? sinon, *a la desesperade* pour le monde, faire ce qu'elle fist? (ID., *Dam. gal.*, 1er disc.)

DESESPERANCE, s. f., action de désespérer ; état d'une âme qui perd l'espérance :

E apres gran *desesperance*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 17346.)

N'entrer pas en *desesperance*.
(GERV., *Best.*, Brit. Mus. add. 28260, f° 93b ; P. Meyer, *Rapp.*)

Que nuns hons par *desasparance*
Ne doit avoir tele creance.
(J. DE PRIORAT, *Liv. de Vegece*, B. N. 1604, f° 40a.)

Quer nen seut par *desesperance*
Lessier amour qui ne s'avance.
(*Clef d'amours*, 2791.)

Et la quarte *desaperance*.
(*Rose.*, Vat. Chr. 1858, f° 10a.)

Desespiranche. (*Kassidor*, ms. Turin, f° 64 r°.)

Deesperance. (MAIZ., *Songe du viel pel.*, Ars. III, I.)

Les villains maulx que fait Cayn
Me mettroient a *desesperance*.
(*Mist. du viel Test.*, 3398.)

Le boys ou forest s'appelloit
La forest de *desesperance*.
(MARTIAL D'AUV., *Amant rendu cordelier*, 18.)

Saultez dehors, *desesperance*.
(A. GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 21780.)

Lors Gallus et les Romains amenez a *desesperance* se donnerent a Asclepiodothe. (LE BAUD, *Hist. de Bret.*, ch. II.)

DESESPEREEMENT, mod. désespérément, adv., d'une manière désespérée :

Et se fery es payens si *desespereement* que... (*Fierabras*, ms. Bruxelles, f° 28 v°, Am. Salmon.)

Mellibee s'en fust plus *desespereement* esmeu que devant. (*Ménagier*, I, 235.)

Il chargea *desesperement*. (NOGUIER, *Hist. tolos.*, p. 241.)

DESESPERER, verbe. — N., perdre l'espoir :

Deseperer de nostre Seignor. (*Vie saint Remi*, B. N. 988, f° 211b.)

Commencierent a *desaperer* de lor vies. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 260d.) P. Paris : *desesperer*.

— A., désespérer de :

Quant hom est en grant maladie
Que l'en *desespeire* sa vie.
(GUILL., *Best.*, p. 86, Mann.)

Les medecins *desesperoient* sa vie. (*La Thoison d'or*, vol. I, f° 64 v°.)

— Rendre désespéré, jeter dans le désespoir :

Si le Biarnois eust voulu croire quelques uns de son conseil, qui ont tousjours crié qu'il ne falloit rien aigrir de peur de *desesperer* tout, nous aurions maintenant beau jeu. (*Sat. Men.*, Har. de M. le Lieut.)

— Réfl., perdre l'espoir :

Garde ne *te desesperer*.
(GERV., *Best.*, Brit. Mus., add. 28260, f° 100a.)

Ne *vus desespireiz* de sa grant misericorde. (*Saint Graal*, B. N. 2455, f° 20 v°.)

Il a bien pres *se deseperoit* de la misericorde Jesu Crist. (*Vie saint Remi*, B. N. 988, f° 211b.)

— *Desesperé*, part. passé, qui a perdu l'espoir, dont on désespère :

Et en maladie et fu *desesperez*. (*Rois*, II, 12.)

Ami, jo sui *desesperez*.
(HUON DE ROT., *Protheslaus*, B. N. 2169, f° 6b.)

Desasperé.
(*Rose*, Vat. Chr. 1858, f° 43d.)

Qu'il n'a le cuer *desesperei*,
Por mal ne por aversitei.
(ROB. DE BLOIS, B. N. 24301, f° 490 v°.)

Detes *deseperees*. (1295, A. N. J 938.)

Nulz n'aloit de sa court muz ne *desasperes*
Que selonc son estat ne fust remuneres.
(*Girart de Ross.*, 2761.)

Comme gens *desesperez* de jamais la ville prendre. (*Istoire de Troye la Grant*, ms. Lyon 823, f° 109a.)

Le pape Clement *desesperé* de secours, et craignant de tomber entre les mains des Allemans ses ennemis... capitula avecques le prince d'Aurenge. (MART. DU BELLAY, *Mem.*, l. III, f° 76 r°.)

Desesperé de pouvoir jamais recevoir guarison. (PARÉ, VI, 12.)

Le capitaine, *desesperé* d'amour, va chercher sa consolation dans les occasions de la guerre. (CRAMAIL, *Com. des Prov.*, Arg.)

— Qui exprime le désespoir :

Menant le plus *desesperé* dueil que l'on vit oncques. (LARIV., *Nuicts*, IX, II.)

Le berger luy respondit avec les mesmes paroles que Philemon luy avoit dites, y adjoustant tant de plaintes, et tant de *desesperez* regrets, qu'elle eust esté un rocher, si elle ne se fust emeue. (D'URFÉ, *Astree*, I, 10.)

— Incurable, en parlant d'un mal :

Lequel estant pour une griefve et *desesperee* maladie abandonné des medecins. (TAHUREAU, *Prem. dial. du Democritic*, p. 191, éd. 1602.)

— *Au desesperé*, loc., d'une manière désespérée :

Et incontinent fut mis dix lances devant pour chacer *au desesperé*. (G. GRUEL, *Chron. d'A. de Richemont.*)

Poton et la Hyre qui virent que besoign estoit de bien faire, et avoient environ .VI°. combatans, firent une saillie *au desesperé*. (ID., *ib.*, p. 109.)

Frappoyent *au desesperé*. (AUTON, *Chron.*, B. N. 5083, f° 115 r°.)

— *A la desesperee*, en désespéré :

Nicias... le pria de ne vouloir rien faire temerairement ni *a la desesperee*. (AMYOT, *Nicias.*)

DESESPIRANCHE, v. DESESPERANCE. — **DÉSESPOIR**, mod., v. DESESPEIR.

DESESTIMER, v. a., cesser d'estimer :

Ne faicz point te *deshestimer*,
Mais faicz toy priser et aymer
Par doulceur et humilite.
(DADOUV., *Moyens d'eviter Merencolie*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., II, 64.)

Et m'esbahy (sans rien *desestimer*)
Comment j'ais pris la peine de t'escrire,
Tant seulement.
(CL. MAR., *Rond. d'une dam. a un importun*, p. 363.)

Les musiciens d'aujourd'huy rejettent et *desestiment* totalement le genre qui est le plus beau. (AMYOT, *Œuv. mél.*, t. II, p. 139, éd. 1820.)

Mais quand je vien mettre en lumiere
Mes vers, bien qu'ils ne valent guiere,
Que je ne puis *desestimer*
(Car chacun aime son ouvrage)...
(BAIF, *Poem.*, l. IX, à M. le grand aumônier.)

Et afin que d'aventure tu ne mesprises ou *desestimes* ton hoste pour ce qu'il te semble pelerin et estranger, prens diligente garde quelle chose la presence de cest hoste te donne. (1577, *Les Sermons de sainct Bernard, mis en françois par le P. Hubert l'Escot*, p. 15.)

Tous les plaisirs que j'estimois
Alors que libre je n'aimois,
Maintenant je les *desestime*.
(RONS., *Amours*, I.)

Valerius dit que sur sa vieillesse il (Lelius) commença a *desestimer* les lettres. (MONT., l. II, ch. XII, p. 325.)

Les Espagnols *desestiment* les querelleux. (LANOUE, *Disc.*, p. 269.)

— *Desestimé*, part. passé, privé d'estime :

Afin que le nom moderne ne soit *desestimé* pour sa nouveaulté. (BELON, *Nat. des oys.*, au roy.)

Quasi tous *desestimez*, et mal voulus. (MONT., l. III, ch. VI, p. 89.)

Un galant homme en est pleint, non pas *desestimé*. (ID., l. III, ch. V, p. 58.)

Qui, pour un nez qu'ilz ont, sont si auteins,
Que tout ainsi qu'il est grand, grans s'esti-
[ment,
Et la grandeur du vostre *desestiment*.
(BERENG. DE LA TOUR, *Choreide*, Naseide, p. 71, éd. 1556.)

DESFACHIER, mod. défâcher, v. — A., apaiser, calmer une personne irritée ou affligée :

Toy encor qui de tout esmoy
M'alleges et *defaschés*.
(RONS., *Od.*, à la Forest de Gastine, t. VI, p. 115, Lemerre.)

— En parlant d'animaux, désennuyer, rendre la gaité :

Car quand ils sont aux champs (les pigeons), ils mangent de cela : et par ce en leurs cages et volieres cela les *desfachera* et les mettra en appetit. (COTEREAU, *Colum.*, VIII, 10.)



— Apaiser :

Tous tes ennuis vien *defascher*
Entre les bras aimez de celle
Qui est ta plus chere pucelle,
Toy, celuy qu'elle tient plus cher.
(J. A. DE BAIF, *Poemes*, l. VII, Lemerre, II, 355.)

— Réfl., s'apaiser, se calmer :

Il feint, afin qu'il m'esloigne et me cache
Jusques a tant que le roy *se desfache*.
(J. A. DE BAIF, *Genevre*, Imit. de l'Arioste, f° 47 r°.)

Je trouve bon aussi que pour *se desfacher*,
Le luth ou la viole elle sçache toucher.
(SCEV. DE STE MARTHE, *Prem. œuv.*, I, du Mariage.)

DESFAIRE, mod. défaire, verbe. — A., détruire ce qui a été fait, détruire, abattre :

Dient paien : *Desfaimes* la meslee !
(*Rol.*, 450.)

Ensemble purrirent, e *defistrent* les meies sursaneures de la face de ma folie. (*Liv. des Psaum.*, Cambridge, XXXVII, 5.)

Kar par la volenté Deu *fut desfait* le cunseil Achitofel ki bon esteit a lur oes. (*Rois*, p. 182.)

Toz les aleors en *desfont*
Ki esteient lai sus amont,
Par o Camile i fu portee.
(*Eneas*, 7721.)

Garde, biau fiuz, que chatel ne *desfaces*.
(*Enfances Vivien*, B. N. 1449, v. 1077, p. 71, Wahlund.)

Des dous oilz vos ferai *desfaire*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 13704.)

Si *desfaire* le purriez !
(MARIE, *Lais*, Guigemar, 808.)

Nel voloit justise *desfaire*.
(*De S. Laurent*, 282, Söderhjelm.)

Li maistres eschevinz... et le wardour de la pais se porunt armeir por *desfaire* la mesleie un baston chescun en sa main. (1214, *Paix de Metz*, A. mun. Metz.)

Li borjois ne doit *dafaire* maison, se n'est por amender, et qui la *defferoit* il pairoit .x. sols d'amande as signors. (1231, *Charte d'affranchissement de Morville-sur-Seille*.)

Si se *desfist* et detrancha le visaige. (*Liv. des Esches*, ms. Chartres 411, f° 81 v°.)

Et se il avient, que ja n'aviengne, que, ou temps a venir, il apperust wiere, ost, u chevaucie, tantost li dit rentier pucent *desfaire*, u faire *desfaire* le dit moullin, et tout le carpentage dou lieu. (Août 1343, *De l'arentement... pour le moullin de Costenteng*, chir., S. Brice, A. Tournai.)

Et s'en lieve ou *deffaict* les ponts d'Escault ou d'Escarp, le sires de Mortaigne prend pour chacun pont, soit la nef chargee ou wyde, .xviii. d. p. (1412, *Cartulaire*, dans *Additions que mectent oultre les eschevins et conseil de la ville de Douay contre Loys, seigneur de le Walle et de Mortaigne*, A. mun. Mortagne.)

Deux charrons qui *deffirent* le bois du boulvart. (1428-1430, *Compte de Jeh. Hilaire*, Forteresse, XXXVIII, Mandem. du 24 mars 1429, A. mun. Orléans.)

Deux quins de rocquetier servans a departir et *deffaire* les pierres par les roqueteurs. (1445, *Compte des fortific.*, 3e Somme des mises, A. Tournai.)

Deffaire un faisseau de boys.
(*Moral. nouv.*, Anc. Th. fr., III, 92.)

— Délivrer, débarrasser :

Et de Guidou je ne l'ay sceu *desfaire*.
(LA BOET., *Poés. div.*, à Marg. de Carle.)

— En terme de cuisine, piler :

Qui en veut en chivei, si la depieche par morseaux (la longe de porc), cuisiez oingnons, en saim, et broez de poivre et d'autres espices e pain ars, et *deffaites* en .I. mortier. (*Ens. p. apar. viand.*, B. N. l. 7131.)

Prenc moues des oves, si les batez e *deffaites* du bouillon, e i metez du coumin. (*Ib.*)

— Réfl., se déranger, changer, en parlant du temps :

Il gellit environ .III. sepmainnes devant Noel, et duret jusques au jour des Ignoscent, que le temps *se deffit*, et encommencit a pluvoir. (J. AUBRION, *Journ.*, an 1494.)

Le .VIIIe. jour de febvrier, neigit a grant puissance ; et le .XIIe. jour, le temps *se deffit* bien doulcement, et fondit la neige sans faire dommaiges ez greniers ne en maisons. (ID., *ib.*, an 1495.)

— *Desfait*, part. passé :

De tuz les membres est contreit,
Leiz e horribles e *desfeit*.
(*Vie de saint Gilles*, 107.)

— S. m., celui qui a été défait :

Bien faire une retraite, ou d'un scadron battu
Rallier les *deffaicts*, cela n'est plus vertu.
(AUB., *Trag.*, I.)

Cf. II, 582c.

DESFAISEUR, s. m., celui qui défait :

Un faiseur et *defaiseur* de rois, Hugues le Grand. (E. PASQ., *Rech.*, II, 10, p. 97, éd. 1643.)

DESFAITE, mod. défaite, s. f., moyen de se défaire, placement :

En trouver la *deffaicte*.
(B. DESPER., *Joy. dev.*, XXV, 114, Lacour.)

— Manière de se tirer d'affaire :

C'est bien un cas, dont ne sçay la *deffaite*.
(MARG. DE NAV., *Mir. de l'ame*.)

Cf. II, 583a.

DESFARDER, mod. défarder, verbe. — A., ôter le fard :

Baigner la vi, d'affiquets *defardee*.
Aiant de fleurs la tete enguirlandee.
(VAUQ. DE LA FRESN., *Foresteries*, l. I, for. VI, f° 18 v°, éd. 1555.)

— *Desfardé*, part. passé, qui a perdu son fard, son éclat :

Le prince, *defardé* du lustre de son vent,
Trouvera tant de honte et d'ire en se trouvant
Tyran, lasche, ignorant, indigne de louange...
(AUB., *Trag.*, II.)

DESFAVEUR, mod. défaveur, s. f., perte de la faveur, disgrâce, discrédit :

Par un judgement qu'il (l'innocent condamné) sçayt en conscience estre fort injuste, se trouvant condamné, entre en *desfaveur* et desespoir, qui quelquesfois luy font perdre le sens. (MICHEL LHOSPITAL, *Traité de la reformat. de la justice*, Œuv. inéd., I, 225.)

Tout le reste a esté a nostre occasion condamné de mesme *desfaveur* et rendu ennemy de nostre estre. (DAMPMART., *Merv. du monde*, f° 26 v°, éd. 1585.)

Il fut fort a propos pour lui d'avoir accoutumé de longue main semblables coups, et qu'il se ressouvint que les *defaveurs* qui partent de celle que l'on sert, doivent le plus souvent tenir lieu de faveurs. (URFÉ, *Astree*, I, 3.)

Les ordinaires *defaveurs* qu'il recevoit de Sylvie, ne pouvoient le mettre en doute qu'elle n'eut beaucoup de memoire de lui. (ID., *ib.*)

Ce qui dura jusqu'a la *defaveur* et la chute du duc de Sully. (RICHELIEU, *Mém.*, l. I, an 1610.)

DESFAVORABLE, mod. défavorable, adj., qui n'est pas favorable :

Estant eslevé aux pieds des Valois, qui tenoient sur la teste un sceptre *defavorable*. (AUB., *Hist.*, préf., 6.)

DESFAVORISER, mod. défavoriser, v. a., priver de sa faveur, mettre en défaveur :

Il fut *desfavorizé* de son prince. (LESTOILE, *Mém.*, 1re p., p. 11, Champ.)

Le cardinal de Pelvé, factieux et qui avoit tousjours esté emploié a nous molester *fut* aussi en apparence *deffavorisé* du roy. (1579, *Le tocsain contre les massacreurs*, Arch. cur. de l'hist. de France, 1re sér., t. VII, p. 33.)

Je ne croys pas que le nombre des catholiques... que vous appellez les seize, *soient* de tant *defavorisez* que vous dites. (*Dialog. du maheustre et du manant*, éd. 1594, f° 37 r°.)

Travailler plus a vous destruire et *defavoriser* l'un l'autre. (*Ib.*, f° 82 v°.)

Quelquefois les grands capitaines *sont defavorises* de la fortune en quelques exploicts. (BRANT., *Homm. illust.*, La Trimouille.)

O paroles ! dit alors en souspirant Alexis : o paroles dites trop favorablement a celuy qui depuis devoit *estre* tant *defavorisé*. (URFÉ, *Astree*, II, 10.)

— *Desfavorisé*, part. passé, privé de la faveur de qqn, disgracié :

Conseil sage, mais *defavorisé* de la saison qui estoit disposee a sedition. (PASQ., *Rech.*, II, 7.)

Soudain qu'il les vit *deffavorisez*, jamais homme ne leur feit de meilleurs offices que luy. (ID., *Lett.*, VII, 10, f° 215 v°, éd. 1586.)

Mais c'est la pitié lors de voir un gentilhomme
Qui *deffavorisé* rompt mille fois son somme.
(JEHAN DE LA TAILLE, *Courtis. retiré*.)

Titan voyant le royaume de tout le monde luy appartenir par droict d'ainesse, et que toutesfois pour *estre deffavorisé* de sa mere et de ses sœurs il ne pouvoit regner, il accorda avec son frere Saturne de luy quitter le droict qui luy pouvoit appartenir. (GREVIN, *Venins*, I, 2.)

Le duc de Rohen, hay et *desfavorisé* pour avoir bien faict a Saulmeur, se retira a Saint Jean. (AUB., *Mém.*, an 1610.)

Cf. II, 583c.

DESFERRER, mod. déferrer, verbe. — A., dégarnir de fer :

Deferro, as, *deferrer*. (*Cathol.*, B. N. l. 17881.)

Avoir fait abattre et *deferrer* les portes du bourc de Boudri. (13 juillet 1378, *Ch. Ph. de Bourg.*, Arch. du Prince J5, n° 7, Neuchâtel.)

Pour ses salaires d'*avoir defferré* et refferré les dictes quatre cloches. (1465, *Compte*, Mém. soc. Hist. de Paris, t. VI, 1879, p. 153.)

— Débarrasser de ses fers, en parlant d'un cheval :

Il a un fevre ci devant
Qui le *desferrera* si bien (le cheval)
Qu'il ne s'en sentira de rien.
(CHREST., *Perceν.*, ms. Montp., f° 272b.)

Puis vindrent coucher a Bar pour faire ferrer les chevaulx ; car il faisoit si grans glaces que tout *estoit defferré*. (G. GRUEL, *Chron. d'A. de Richemont*, p. 97.)

— Débarrasser de l'armure :

Lors sont mandé li mire, si font desa(r)mer Giffet et le *desfererent*, et dient au roi qu'il n'a garde de morir. (*Merlin*, I, p. 184.)

Il voient le sanc entor lui ; Morz est, fet chacun, et il descendent, sil *defferrerent* et voient qu'il a moult plaies. (*Lancelot du Lac*, B. N. 1430, f° 28a.)

Lors est li chevalier mult liez, et dit au vaslet : Sire, or me poez vos *desferrer* se vos volez. (*Ib.*, f° 4d.)

— Oter les fers à un prisonnier :

(Nul) Ne me pourroit desprisonner
Ne des fers *defferrer* pour rien.
(*Fauvel*, B. N. 146, f° 25a.)

Pour fierer et *deffierer* les prisonniers. (1348, *Recepte de P. de Pauthegnies*, A. mun. Valenciennes, CC 3, f° 9 r°.)

— Perdre le fer de son armure :

Ledit de Vienne fit atteinte en glissant, et *defferra* sa lance. (LA MARCHE, *Mem.*, I, 9, p. 311.)

— Fig., faire perdre du terrain, déloger :

Aussy est ce autant debiliter et defavoriser ses affaires en Italie, d'ou peu a peu on nous *deferrera* tellement que a la parfin nous n'y aurons plus un poulce de terie. (*Négoc. de la France dans le Lev.*, t. II, p. 440.)

— N., perdre le fer :

Gauvains bien .xv. jors erra,
Tant que ses chevaus *desferra*
A une chauciee passer.
(*Clarice*, 11390.)

— Réfl., se déconcerter :

Si vous entretiendront tout vostre soul,... et *se desferreront* aussi peu... aux regles de leur langage que le meilleur maistre es arts. (MONT., l. I, XXV, p. 96.)

Je m'en rapporte aux plus sçavans que moy pour en discourir, car j'aurois peur de *me desferrer* si je m'y enfonçois si avant. (BRANT., *Couronn. fr.*)

— *Desferré*, part. passé, dégarni de fer, qui a perdu un ou plusieurs de ses fers :

Leur cheval [e]st et las et *deffieres*.
(*Loh.*, B. N. 4988, f° 259 v°.)

Et tuit i viegnent li povre bacheler,
A clos chevals, a destriers *desferrez*,
A guarnemenz desroz et despanez.
(*Coron. Loois*, 2235.)

Quant il se sot a mort nafrez
Desferrez tuz enz est entrez.
(MARIE, *Lais*, Yonec, 318.)

Lors ay tant fet et tant erré
A tout mon bourdon *defferré*.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 142d.)

Une pelle ferree, une autre pelle *defferree*. (1375, A. N. MM 30, f° 18 v°.)

Cf. II, 585c.

DESFI, mod. défi, s. m., action de défier :

Cet Artiague estoit un Espaignol, qui, ayant querelle contre un autre, et ayant ouy raisonner la renommee de M. le Vidame... le vint trouver en France, et le supplier de vouloir estre son parrin en un champ clos et *deffy* contre un autre. (BRANT., *Des couronnels françois*, Œuv., VI, 114.)

Cf. II, 586a.

DESFIANCE, mod. défiance, s. f., sentiment de celui qui n'est pas sûr de qqch. :

La *defiance* est un des principaux nerfs de sagesse. (LA NOUE, *Disc.*, p. 60.)

Cf. DEFIANCE, II, 460c, et DESFIDENCE, II, 586c.

DESFIER, mod. défier, verbe. — A., signifier à un seigneur féodal qu'on renonce à la foi jurée :

Jo *desfiai* Rollant le puigneur.
(*Rol.*, 3775.)

Enpres le fai donc *desfier*
Et de sa terre congeer.
(*Eneas*, 4209.)

Apele ces ou plus se fie,
De son frere qui le *desfie*,
Lor quiert consoil.
(CHREST., *Clig*, 2528.)

Ge te *desfi*, Richarz, toi et ta terre,
En ton service ne vueil ore plus estre.
(*Coronem. Loois*, 1605.)

— Par extension :

Se tu voleies Mahomet aorer
Et le tien Deu guerpir et *desfier*,
Ge te dorreie aveir et richeté.
(*Coronem. Loois*, 808.)

O sans carité fel Judas,
Ki le douzime estal vuidas
Faus, ki l'aignel par si grant crime
As Juïs livrer afias
Et anchois ne le *defias*,
En saluant d'un baisier sime
Trais l'aignel Diu et saintisme.
(RENCLUS, *Carité*, CLXXXVI, 1.)

— Provoquer qqn, lui déclarer la guerre :

Et s'il nel voloit faire *desfiassent* le de par als. (VILLEH., 210.)

Si lor avoit li rois et dit et commandé,
Que tantost l'ocesissent quant l'*aroit deffié*.
(*Gar. de Mongl.*, B. N. 24403, f° 4b.)

Demandez lor c'il sont ami
Se non, dites jo les *dafi*.
(ROB. DE BLOIS, B. N. 24301, p. 584b.)

Que se li dis citains voluent que nous *deffiesiens* aucuns qui sont, ou seront lor anemis, nos lou devons faire a lor requeste. (1341, *Pr. de l'H. de Metz*, IV, 101.)

— Réfl., avoir peu de confiance :

Por ko *difies tu* de ton corage. (*Dial. B. Ambr.*, ms. Epinal.)

Basile, *se deffiant* de pouvoir entrer facilement en la bonne grace de Louyse, m'a prié de faire ce qui seroit en moy pour luy faire avoir Geneviefve a femme. (TOURNEB., *les Contents*, IV, 5.)

Cf. II, 586c.

DESFIGURANT, adj., qui défigure :

Lentilles *deffigurantes*. (LA PORTE.)

DESFIGUREMENT, s. m., action de défigurer, état de ce qui est défiguré :

Ceste dame icy n'avoit *desfigurement* autre fors qu'elle roulloit les yeulx, qui luy estoient gros et estincelans. (G. CHASTELL., *Ver. mal prise*, p. 517, Buch.)

Lesquels, n'estoit ce *deffigurement*, ont de beaux lineamens de visage. (THEVET, *Cosmogr.*, IV, 6.)

DESFIGURER, mod. défigurer, verbe. — A., rendre qqn méconnaissable en altérant l'extérieur, les traits du visage :

Tant roidement l'abat que tout le *defigure*.
(*Roum. d'Alix.*, f° 24d.)

Il *defugurent*, dist il, lor fazons. (*Serm. de S. Bern.*, 134, 19, Fœrster.)

Cil *defegurent* lor fazons. (*Ib.*, 134, 24.)

Li ypocrites la *defiguret*. (*Ib.*, 134, 27.)

... Ou couper le chief
Ou destruire, ou *deffigurer*.
(*Mir. de S. Eloi*, p. 57.)

Plus clere que soleil ne fu *disfiguree*.
(*Adieux de J.-C. à N.-D.*, B. N. 19525, f° 11 r°.)

Trestoz les membres li cauperent,
Laidement le *desfigurerent*.
(*Atre per.*, B. N. 2168, f° 5a.)

Et vous soviengne des sainctes religieuses qui ne doubterent douleur, angoisse, ne a *deffigurer* leurs faces pour saulver leurs ames. (O. DE LA MARCHE, *Parem. et triumph. des Dames*, ch. XXI, éd. 1870.)

Quelle mal adventure.
O mon cher Apion, ton beau front *defigure*.
(NICOLE DE MONTREUX, *Sec. livre des Bergeries de Juliette*.)

— Réfl., se déguiser, changer de visage :

Ch'est merveille ke Dieus endure
Ke fame li fait tel laidure
Ke ele ensi *se desfigure*.
(RENCL., *Miserere*, LXXXVII, 6.)

Son viaire taint et changa,
Et si bien *se desffigura*.
(*Couci*, 6616.)

— *Desfiguré*, part. passé, rendu méconnaissable :

Un malade lui vint devant
Defigurez od leid semblant.
(*Vie de saint Gilles*, 396.)

Cil ait la faice par vos *defiguré*.
(*Loh.*, B. N. 6528, f° 18b.)

Si fort estoit *deffigurez*.
(*Florimont*, B. N. 792, f° 9a.)

Une teste moult *deffiguree* et hideuse. (MANDEV., ms. Did., f° 8 v°.)

Face luysant, franchement figuree,
Es tu ce la si tres *desfiguree*.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 25434.)

Cf. II, 587a.

DESFILER, mod. défiler, verbe. — A., défaire fil à fil :

Nulles mestresses ne ouvrieres du dit mestier ne pussent ne ne doivent faire euvre de soye *deffilees*, dites aumosnieres et boursses sarrazinoises, pour ce que la soye n'est pas filee ne retorsse. (*Ordonn. sur les mét.*, XVII, à la suite du *Liv. des mét.*, p. 385, Depping.)

Un quarteron de soye *desfillees*. (*Compt. de la clois. d'Ang.*, A. Angers.)

A lui [Jehan de l'Espinoit, cordier] pour une viese corde *avoir* deffaitte, *desfilee*, et retorsé de nouvel, de lequelle on a quierquié les quesnes ou bos de Breuse. (20 mai-20 août 1408, *Compte d'ouvrages*, 8e Somme de mises, A. Tournai.)

Deffiler de la toile. (R. EST., *Thes.*, Detexo.)

— Réfl. et fig., se dérouler :

Ainsi la Ligue *se deffilant* bien viste, il sembla que tous ceux de ce party vouloient a l'envy retourner dans l'obeissance et subjection de Sa Majesté. (CHEVERNY, *Mém.*, an 1594.)

Comme un oiseau enretté, plus il tasche en fretillant *se deffiler*, et plus il s'empetre. (YVER, *Print.*, p. 216.)

DESFLEURIR, mod. défleurir, verbe. — N., perdre ses fleurs :

Tous arbres mettent sept jours a *defleurir*. (DU PINET, *Pline*, XVI, 25.)

— Perdre sa fraicheur :

Dans les tableaux, les couleurs *defleurissent*.
(LE MOYNE, *Entret.*, l'Hyver.)

— Réfl., même sens :

Vos beautez *se sont desfleuries*.
(J. A. DE BAIF, *Mimes*, l. I, f° 11 v°.)

— *Desfleuri*, part. passé, qui a perdu ses fleurs, dépouillé de ses fleurs :

Et chil bos se deffoeillent, et pres sont *defflouris*.
(*Vœu du Heron*, ap. Ste-Pal., *Mém. sur l'anc. cheval.*)

Cf. DESFLORIR, II, 587b.

DESFONCEMENT, mod. défoncement, s. m., action de défoncer :

Desfoncement. (OUDIN, *Dict. franc.-ital.*, 1653.)

DESFONCIER, mod. défoncer, v. — A., ouvrir en faisant sauter le fond :

Fist drecier les vaisseaux de vin en lor estant,
Et le fust *defonsser*.
(*Guescl.*, 20136.)

Gargantua *deffonsa* autant de tonneaulx plains de vin. (*Gr. chron. de Gargantua*, Bull. du Bibl., t. VIII, p. 784.)

— Faire couler :

Et les vins *deffoncerent* en leurs celiers. (G. COUSINOT, *Geste des nobl. Fr.*, c. 1.)

— Réfl., se mettre en déroute :

Et *se* commencerent François a *deffoncer* et a desranger. (*Girart de Rossillon*, ms. de Beaune, p. 285, L. de Montille.)

— Infin. pris subst., action de défoncer :

Et semble au *deffoncier* que tous iceulx barilz soient plains de harens de scrue par ce que ilz y mettent un pou plus de harens de scrue que autres. (A. N. Y2, f° 73 v°.)

DESFORMER, mod. déformer, v. a., altérer dans sa forme :

C'est cil qui les ames *desfourme*
Qui sont faites a la Dieu fourme.
(J. LEFEBVRE, *Resp. de la mort*, B. N. 994, f° 16d.)

Et seront tenus et promistrent... soustenir et maintenir ou fere soustenir et maintenir a leurs propres couz et despens desorres a tousjours perpetuelment lesdictes deux mesons accensees et chascune d'icelles et leurs appartenances en bon point et souffisant estat de charpenterie de merrien, maconnage de pierre de taille et plastre, couvertures de tuilles et de toutes autres choses necessaires senz icelles destourner, empirier ne *desfourmer* en aucune maniere. (1368, A. N. S 74, pièce 7.)

Cf. DEFORMÉ, II, 466c.

DESFORNER, mod. défourner, v. a., ôter du four :

Lesdits pottiers pourront boutter leur feu en leurs fourneaux pour cuire les pots, et *desfourner* a toute heure que bon leur semblera. (Sept. 1456, *Ord.*, XIV, 415.)

Cf. DESFOURNER, II, 588c.

DESFREIER, mod. défrayer, verbe. — A., fournir qqn de ce dont il a besoin en prenant la dépense à sa charge :

Lettre a frere Jehan... ou cas qu'il vendoit impetrant comment il soit receu a compte des receptes et mises qu'il pourroit avoir raisonnablement mises en ladicte baillie et desdommagié et *deffrayé* par l'impetrant. (1380, *Reg. du chap. de S. Jean de Jérus.*, A. N. MM 30, f° 145 v°.)

Pour les *deffrayer* audit lieu de Paris et faire leurs despens en retournant en iceluy pays de Bretagne. (1402, Lob., II, 808.)

Apres les *avoir deffrayé de* toutes choses. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, I, 47.)

Et voulloient tous fors Bourguongne qu'une taille de 600,000 [livres] fust mise sus pour *deffreer* les gens d'armes tant d'un costé que d'autre, ceuilliez sur les bonnes villes. (P. COCH., *Chron.*, c. 5.)

Treze jours entiers le *deffroya*. (AUTON, *Chron.*, B. N. 5082, f° 156 r°.)

Toutes lesquelles personnes *seront desfrayez* de bouche par ladicte damoiselle. (14 oct. 1587, *Ord. aux trés. des fin.*, A. B.-Pyr.)

— Infin. pris subst. :

Ilz se reposeroient jusques au premier *deffraier*. (DUQUESNE, *Hist. de J. d'Avesn.*, Ars. 5208, f° 79 r°.)

DESFRICHAGE, mod. défrichage, s. m., défrichement :

Arrachis et *deffrichages* de bois et forests. (Janv. 1518, *Edit de Fr. Ier sur la conserv. des forêts.*)

DESFRICHEMENT, mod. défrichement, s. m., action de défricher :

Es *deffrichemens* des terres. (1486, *Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 103 v°.)

DESFRICHIER, mod. défricher, v. a., mettre en culture un terrain en friche, spécialement un terrain qui n'a pas encore été cultivé :

Les dis maries les *deffricheront* (les terres en friche) et y feront terres gaignables. (1356, *Reg. du chap. de S. J. de Jérus.*, A. N. MM 28, f° 28 v°.)

Desfrichier. (*Ib.*, f° 29 r°.)

Sera tenus ledit Jehan de *defrieschier* ladicte vigne. (1375, *ib.*, A. N. MM 30, f° 12 r°.)

Lesd. terres et seigneuries pour les longues fortunes et malices des guerres... cheutes en friche et inhabites, et pour ce et affin de les *deffricher* et remettre en valeur de chose. (1461, *Terrier Ste Catherine de la Couture*, Mém. Soc. hist. Paris, t. IV, 1877, p. 14.)

Je m'aperçois bien que vostre terroir est sterile par vostre faute, qu'en vain j'y seme, puis que vostre rude naturel ne s'est pu *deffricher* et changer. (MARG. DE VAL., *la Ruelle mal assortie*, p. 15.)

Cf. DESFRICHER, II, 589b.

DESFRONCIER, mod. défroncer, v. a., dérider :

Cenglent estroit leur testes d'un las ou d'un chapel
Pour leur frons *deffroncier* et pour redir la pel.
(*La Contenance des fames*, ap. Jub., *Nouv. rec. de contes.*)

Tout *deffroncer*.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 160a.)

Derugo, *desfroncier*. (*Gloss. lat.-fr.*, ms. Montp. H 110, f° 227 r°.)

Tant soit de longs poils blancs son menton venerable,
Tant soit son gros sourcil gravement renfrongné
Que d'un riche present bien tost ne soit gaigné,
Et qu'il ne parle bas, et *defronce* sa ride.
(RONS., *Hymnes*, l. II, p. 732, *Œuv.*, éd. 1584.)

DESFROQUIER, mod. défroquer, v. — A., dépouiller du froc, faire sortir de l'état monastique :

Estant *defroquez* moururent et furent dispersez. (*Chos. mém. escr. p. F. Richer*, p. 30.)



La royne de Navarre Marguerittte, qui aymoit les gens sçavans et spirituels, le cognoissant tel, le *deffrocqua* et le mena avecques elle a la cour. (BRANT., *Grands capit. franç.*, Montl., Œuv., IV, 45.)

— Réfl., quitter le froc, la vie monastique :

Theodoric fut retiré du monastere et Ebroin aussi trouva moyen de *se deffroquer*. (THEVET, *Cosmogr.*, XV, 14.)

Aucuns desdits moines estoyent contraints s'en fuyr, s'exiler, *se desfroquer*. (PALISSY, *Recepte*.)

— Fig. :

Il y eut des Huguenots qui *se desfroquerent* pour resuyvre ceste trace. (LA NOUE, *Disc.*, p. 552.)

DESFUEILLIER, mod. défeuiller, v. — A., dégarnir de feuilles :

E trenchent le ros e *deffoillent* le glai.
(TH. DE KENT, *Geste d'Alex.*, B. N. 24364, f° 52 v°.)

— Réfl., se dépouiller de ses feuilles :

Et chil bos *se deffoeillent* et pres sont defflou-
[ris.
(*Vœu du Heron*, ap. Ste-Pal., *Mém. s. l'anc. cheval.*)

— N., dans le sens du réfléchi :

Contre le tens qu'arbre *deffueille*,
Qu'il ne remaint en branche fueille
Qui n'aut a terre.
(RUTEB., *le Dit de la Griesche d'Yver*.)

— *Desfueillié*, part. passé, dégarni de ses feuilles :

Au partir d'esté et de flors
Que li arbre sont *desfoillié*.
(*Poét. fr. av.* 1300, Ars. 3306, p. 1497.)

Astoit deseur la fontaine une arbre qui astoit mult ramus, mains ilh astoit *defuelhies*. (J. D'OUTREM., *Myr. des hyst.*, I, 319.)

— Qui n'a pas de feuilles :

Les fueilles (du narcisse) sont menues, la tige est creuse et *desfueillee*, la fleur blanche, au dedans jaune ou bien purpuree. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 255, éd. 1622.)

DESGAGIER, mod. dégager, verbe. — A., retirer ce qui était engagé, donné en hypothèque, en nantissement :

Mes il ne porta la maaille ne denier,
Ses guages ja covint rachater ou leissier,
Ne li reis nel beisa, n'il nel fist *desguagier*.
(GARNIER, *S. Thom.*, B. N. 13513, f° 73 v°.)

— Réfl., se rendre libre :

Prestre, quite *toi* et *desgage*.
(RENCLUS, *Carité*, LIX, 4.)

Cf. II, 591ᵃ.

DESGAINE, mod. dégaine, s. f., action de dégainer, manière dont on dégaine ; façon de se tenir, de se mouvoir :

Tu t'y prends d'une belle *desgaine*. (CRAMAIL, *Com. des Prov.*, II, 111.)

DESGAINEE, s. f., action de dégainer :

Ceste *desgainee* fit faire silence. (AUB., *Foenest.*, l. IV, c. 10.)

DESGAINEMENT, s. m., action de dégainer :

Desgainee et *desgainement*. (COTGR.)

DESGAINER, mod. dégainer, v. a., tirer de la gaine, du fourreau :

Il n'est tans de *desgainer*,
Se justiche ne *desgaine*.
(RENCL., *Carité*, XLIX, 3.)

Ceste espee *fud deswainé*. (*Sarmons en prose*, B. N. 19525, f° 181 v°.)

Desgaanneie.
(G. DE DIGULL., *Pelerin.*, ms. Valpinçon, f° 11 r°.)

Ils *desgainerent* leurs espees. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 174 v°.)

Le jeune Pompeius et ses amis qui la estoyent l'appellerent traistre, et *desguainnerent* leurs espees sur luy pour le tuer. (AMYOT, *Cicero*.)

Une fois un Indie ilz en vindrent jusques a mettre la main aux armes et a *desguainner* l'un contre l'autre. (ID., *Alex. le Grand*.)

Stringere ensem, *desgainner*. (R. EST., *Thes.*)

Vint prendre l'espee, laquelle estoit sur la table... et la *desgaina* le roy une paume sans plus. (*Second liv. d'Amadis de Gaule*, ch. XV, f° 114 r°, Trad. de N. de Herberay, éd. 1557.)

Desgaigner son espee. (B. DESPER., *Nouv. recreat.*, f° 275 r°, éd. 1572.)

— Débourser :

En plusieurs lieux sans argent *desgainner*,
Me transporte faire mes stations.
(BOURDIGNÉ, *Leg. de P. Faif.*, prol. de l'acteur, p. 20, éd. Jouaust.)

— *Desgainé*, part. passé, tiré de la gaine :

Il portoit son espee *desgaynee* et hors de son fourreau. (GALLOPEZ, *Pelerin. de la vie hum.*, Ars. 2319, f° 45 r°.)

Espee *desgaingnee*. (SALIAT, *Plethon*, I.)

Le glaive *desgaigné*. (LA BOD., *Harmon.*, p. 803.)

DESGALONNÉ, adj., débarrassé de galons, de rubans :

Le chief avoit si blont de blondeur esmeree
Que ce sambloit fins ors quant ert *desgalonnee*.
(*Bovon de Comm.*, 2100, Scheler.)

Son chief blont, doré, *desgalonné*.
(VICOMTE D'AUNOI, *la Lande doree*, B. N. 24432, f° 23ᵃ.)

DESGARNIR, mod. dégarnir, v. a., faire cesser d'être garni :

E Sarraguce, cum *ies* hoi *desguarnie*.
(*Rol.*, 2598.)

Mais il *estoit* d'armes tot *desgarnis*.
(*Loh.*, Vat. Urb. 375, f° 17ᵇ.)

Tout cheus qu'il encontroient, s'il estoient garny
De quel cose que che fust, il *estoient desgarny*.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 6814, Chron. belg.)

— *Desgarni*, part. passé, privé de ressources :

Hons *desgarni* fait moult pou a doter.
(*Loh.*, B. N. 19160, f° 13 r°.)

Il le trova durement *desgarni*.
(*Loh.*, ms. Montp., f° 98ᵇ.)

Fame soule est trop *desgarnie* ;
Se hom i vient, ele est honie,
E li hom est ausi honis.
(RENCLUS, *Carité*, CCXXIV, 1.)

Et n'y allerent pas si *degarnis* que chascun n'eust la coste d'acier, le pan, la piece, et les harnoys de jambes. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 79.)

Bonnet du chantre *desgarny* de ses perles. (1476, *Joy. égl. Bay.*, f° 79ᵃ, chap. Bayeux.)

Je me treuve si fort *desgarny* et de credit pour auctoriser mon simple temoignage, et d'eloquence pour l'enrichir et le faire valoir que... (*Lett. de Mont. à M. de Foix*.)

Cf. II, 591ᵇ.

DESGARROTER, mod. dégarroter, v. a., débarrasser des garrots, des chaines :

Degarrote, tyran, de tes cruelles chaines
Ce tendre jouvenceau.
(J. DE VITEL, *Prem. exerc. poét.*, Disc. d'un songe.)

DESGAUCHIR, mod. dégauchir, v. a., dresser un ouvrage, soit en bois, soit en pierre, pour le rendre uni.

— Fig. :

Et sera bon, sur l'age de dix huit ans, quand ils auront le jugement ferme, leur faire *desgauchir* la pluspart de ce qu'ils liront. (TABOUROT, *Bigarr.*, f° 10 v°.)

DESGAUCHISSEMENT, mod. dégauchissement, s. m., action de dégauchir, de dresser une surface :

Tant pour trouver les proportions et mesures qu'il fault donner aux pierres lesquelles ils doivent tailler, que pour les rempants et *desgauchissements* qu'il convient faire. (DELORME, *Archit.*, II, 2.)

Comme la nature du traict conduict ce *degauchissement* si estrange. (ID., *ib.*)

DESGELER, v. — N., cesser d'être gelé :

Si li vins gele el calice, li prestres doit alener sus tant longuement que il *soit desgelez*. (*Trad. de Beleth*, B. N. l. 995, f° 59 r°.)

— A., faire cesser d'être gelé :

Quand ladicte manne *estoit desgelee* par le soleil et le pain fait comme j'ay dit, ilz le mettoyent devant le feu et la se cuysoit. (*La Thoison d'or*, vol. II, f° 140 r°.)

Vous *degelerez* les pommes gelees, et leur rendrez leur bonté naturelle, si vous les faites tremper en eau froide. (LIEBAULT, p. 454.)

— *Desgelé*, part. passé, qui a cessé d'être gelé :

En l'une a glace *desgelee*
Si cruel, si froide, si pesme,
Que nus metre n'i savoit esme.
(*Cont. dévots*, Ars. 3527, f° 82ᵃ.)

Si faloit que alassent par la partie qui

est devers les diz petis pons qui estoit plus *desgelee*. (N. DE BAYE, *Journ.*, I, 217.)

Une gelee qui brusle les fleurs quant elle est *desgelee* au soleil. (R. EST., *Thes.*, Carbunculus.)

Neiges *degelees*. (G. PARADIN, *Cron. de Sav.*, p. 28.)

DESGHISER, -GHISSER, v. DESGUISIER.

DESGIEL, mod. dégel, s. m., fonte de la neige, de la glace :

> *Desgiel.*
> (J. DE MEUNG, *Test.*, ms. Corsini, f° 162°.)

A lever les ventailes du gouffre et des moelins et plusieurs coses faire de nuit et de jour quant li *desgiaus* fu. (1335, A. N. KK 393, f° 76.)

Les manœuvres, profitant du *desjaul*, decombrent et separent les glaces qui venoient contre le pont Madame. (1516-17, *Comptes de Nevers*, CC 91.)

DESGISIER, v. DESGUISIER.

DESGLACIER, mod. déglacer, v. a., enlever la glace :

A Jehan le Borgne, manouvrier, pour .VI. journees deservies a *avoir desglachié* tous les jours les pons levichs des portes de la ville, et rompu les glaches des pas de pluiseurs des puisoirs servans a la riviere d'Escaud. (17 nov.-16 fév. 1442, *Compte d'ouvrages*, 5° Somme de mises, A. Tournai.)

— Fig., dégeler, échauffer :

> Receut d'Amour tout le premier flambeau,
> Qui *deglaça* sa froidure endormie,
> Et de farouche il la rendit amie.
> (RONS., *Bocage*, Œuv., p. 501, éd. 1584.)

C'est une grande multitude de soldats, que vous voyez en une montagne des Alpes, bien empeschez, au soleil, a recoudre toutes les balaffres de leurs pourpoints faits a la mode, a *desglacer* leurs doubles moustaches. (D'AUB., *Fœnest.*, l. III, c. 20.)

> Repren, soleil, ta divine clarté
> Des feux jumeaux de la claire pucelle,
> Ou bien tes traitz de plus vive etincelle
> Darde sur eux tyrantz de liberté,
> Pour *deglacer* la fiere cruauté
> Qui dans leur ciel traistrement se recelle.
> (*Poes. de Loys le Caron*, f° 21 r°.)

Desglacer. To thawe, or take the yce of; to make warme. (COTGR.)

— *Desglacié*, part. passé, qui n'est plus glacé :

L'air *desglacé* et esclarcy ouvre le serain de sa plus riante face. (PONT. DE TYARD, *Disc. philos.*, f° 352 r°.)

DESGLUER, v. a., faire cesser d'être englué ; ôter la glu, décoller :

Deglutinare, decoller, *desgluer*. (*Calepini Dict.*, Bâle 1584.)

— Fig. :

> Pour m'efforcer a *degluer* les yeulx
> De ma pensee enracinez en elle,
> Je m'en veulx taire, et lors j'y pense mieulx.
> (M. SEVE, *Delie*, p. 105, éd. 1544.)

— *Desglué*, part. passé, débarrassé de la glu :

> Hom, quant tu les bien confiesses,
> Tu les li oisiaus *desglues*
> Ki escapes.
> (*Renart le nouvel*, 5485.)

DESGOISEMENT, mod. dégoisement, s. m., action de dégoiser, chant, gazouillement :

Desgoisement d'oiseau. (PONT. DE TYARD, *De la nat. du monde*, f° 91 r°.)

Le chant et *degoisement* des oyssaux. (LA BOD., *Harmon.*, p. 655.)

DESGOISIER, mod. dégoiser, verbe. — A., débiter rapidement ; gazouiller :

> Les oiselets mouillez de la rosee
> *Ont* au matin leur chanson *degoisee*.
> (EST. FORCADEL, *Encomie de la mort.*)

> Je contemplois mille petits oiseaux
> Qui *degoisoient* dessus les arbrisseaux,
> Leur plein jargon par monts et par vallees.
> (PASQ., *Jeux poet.*, I, 35.)

Et denotent bien les propos que l'ambassadeur d'Angleterre vous a dict, et ce que l'on *a desgoysé* en Ytalie, Allemaigne et ailleurs du voyage et commission de M. de Nassou. (Janv. 1535, *Pap. d'Etat de Granvelle*, II, p. 282.)

— Réfl., chanter :

> Luitars s'est envoisiez,
> Et fierement *s'est degoisiez*.
> (J. BRETEL, *Tourn. de Chauvenci*, 2557.)

> Et illec *nous desgoiserons*
> Toute vespree.
> (*Mir. de N.-D.*, I, 8, 203.)

> Qui en telz faictz *se* deduit et *degoyse*.
> (J. MESCHINOT, *Ball.*, XX)

> Le rossignol qui *se desgoise*.
> (RONS., *Od.*, l. I, Œuv., p. 299.)

— N., même sens :

Les oiseaux qui dans l'ær *degoisent* de leur vois. (GREVIN, *les Œuv. de Nicandre*, p. 11.)

Cf. DEGOISIER, II, 474°.

DESGONFLER, mod. dégonfler, verbe. — A., faire cesser d'être gonflé.

— Réfl., cesser d'être gonflé :

Estant dans la mer, il est conflé d'eau et poisant, hors la mer il *se desconfle* et se flaistrit. (L. JOUB., *Hist. des poiss. de Rond.*, Des insect., ch. XXVI.)

DESGORGIER, verbe. — A., rendre ce dont on s'est gorgé.

— Fig. :

Quant les citoyens entendirent Geoffroy *desgorger* et dire telles abusions, si le tint chascun pour ung fol. (*Berinus*, f° 27 v°, éd. 1521.)

— Réfl., se débarrasser de ce qui engorge :

Li cours de ces yaues *se desgorgoit* parmi ces lius. (1299, *Cart. du mont S. Mart.*, B. N. l. 5478, f° 59°.)

Quantes fois, estant marry de quelque action, que la civilité et la raison me prohiboient de reprendre a descouvert, *m'en suis* je icy *desgorgé*. (MONT., l. II, ch. XXVIII.)

— A., couper la gorge, décoller :

Et de ceste sorte seroit mené par les rues accoustumees de la ville, et conduit au lieu patibulaire, au quel lieu il seroit pour cet effect dressé un theatre, et que sur iceluy il *seroit desgorgé*. (1622, *Declin pitoyable advenu en la personne d'un favory de la cour d'Espagne*, Variét. hist. et litt., t. I.)

— *Desgorgié*, part. passé, exhalé sans retenue :

> Vesla follement proposé,
> Vesla trop *desgorgé* lengaige.
> (*Myst. de S. Did.*, p. 339.)

DESGOSTER, mod. dégoûter, v. a., porter au dégoût :

Audit Thiery des Moustiers, pour .X. hotiaux de terchoel, par luy acheté, que les dis chevaux [de la ville] ont mengié avecq leur advaine, quant ilz *estoient desgousté*. (16 février 1431-17 mai 1432, *Comptes d'ouvrages*, 6° Somme de mises, A. Tournai.)

Rien ne me peut *degouster* de ressentir vifvement ce qui vous touche, et je prie Dieu, Monseigneur, qu'il veuille vous preserver des practiques de vos ennemis. (*Lett. miss de Henri IV*, t. II, p. 162.)

DESGOURDIR, v. — A., faire sortir de l'engourdissement :

> Lors *a* les bras bien *desgourdis*
> Des horions qu'il va maillant.
> (LEFRANC, *Champ. des Dam.*, Ars. 3121, f° 110b.)

> Et les cerfs *degourdis* viandant es gaignages
> Surpris, le plus souvent demeurent pour les gages.
> (VAUQ., *Sat.*, II, a M. Repich.)

— Réfl., cesser d'être engourdi :

Le pauvre malheureux ne se pouvoit quasi ayder des bras et des jambes, et a grand' peine se pouvoit il soustenir sur les pieds; toutesfois il fit tant en *se* trainant et *desgourdissant*, qu'il se sauva en son logis sans estre veu de personne. (LARIV., *Nuicts*, II, II.)

— A., entamer pour manger :

> Mort bieu, que j'ay bon appetit.
> Pensez que [je] *desgourdirois*
> Un jambon, se je le tenois,
> Avec une quarte de vin.
> (*Farce du badin qui se loue*, Anc. Th. fr., I, 181.)

DESGRAFER, mod. dégrafer, v. a., détacher ce qui était agrafé :

> *Desgraffe* ce colet.
> (R. BELLEAU, *Berg.*, II° j., f° 141 v°, éd. 1578.)

> Et le gentil troupeau des fantastiques fees
> Autour de moy dansoient a cottes *degrafees*.
> (RONS., *Poemes*, l. II, Œuv., p. 812, éd. 1584.)

> Nos plus belles fees
> Qui prennent la le frais a cottes *degraffees*.
> (HARDY, *la Force du sang*, I, 2.)

> Laissez voler vos cheveux longs,
> Et soyez toutes *degrafees*.
> (G. DURANT, *Ode*, I, XXXVIII.)

DESGRAISSIER, mod. dégraisser, v. — A., ôter la graisse de qqch. :

Pour *desgresser* les dens. (1334, *Cart. de la consist. de Willy*, A. N. S 38, pièce 51.)

Pour *avoir* blanchy, *desgressé* et relyé un



breviaire en parchemin. (*Compt. du trés. gén.*, 1492-1506, A. Meurthe.)

La royne print en guise de pillules qui sentent si bon, je dis ante cibum pour soy *desgresser* l'estomatz, une cuilleree de petasippe. (RAB., *Ling.*, l. 33, Appendice, édit. Marty Laveaux.)

Degresser. (DU PINET, *Pline*, XIX, 3.)

— Réfl., maigrir :

Que se je *me* vouloie maigrir, ou *desgressoie* ou que aucun mal je me faisoie, fel on me devroit clamer. (GALLOPEZ, *Trois pelerin.*, Ars. 2319, f° 60 r°.)

Un corps lourd et massif, et trop chargé de [graisse,
Par ce mesme moyen peu a peu *se desgraisse*.
(PASSERAT, *Œuv.*, 1606, p. 69.)

Cf. DESGRAISIER, II, 592ᵇ.

DESGRISER, verbe. — A., faire cesser d'être gris, faire passer l'ivresse.

— Réfl., se désenticher :

Les hommes qui s'estimoient le plus de loin *se desgrisent* souvent les uns des autres en s'approchant. (MONT., dans Dochez.)

DESGROSSISSEMENT, mod. dégrossissement, s. m., action de dégrossir ; état de ce qui est dégrossi :

Desgrossissement. (J. DE LA MIRANDE, ap. Bod., *Pref. des Harm.*, p. 838.)

Degrossissement. (ID., *ib.*, p. 868.)

DESGUENILLER, mod. dégueniller, verbe. — A., mettre en guenille.

— N., déguerpir :

Mais parlons un peu d'affaires ; il faut *deguenille*r d'icy ; il n'y fait pas si bon qu'a la cuisine. (CRAMAIL, *Com. des Prov.*, I, VII.)

— Réfl., se mettre en guenille :

Desharraparse, *se desgueniller*. (OUDIN, *Dict. fr.-esp.*, éd. 1660.)

DESGUISEMENT, mod. déguisement, s. m., action de déguiser, de se déguiser, au propre et au fig. :

Il en veut faire parement
Es bons jors por *desguisement*.
(*Ysopet de Lyon*, 1725.)

Leurs *desguisements* et leurs figures ne trompent que les sots. (MONT., l. III, ch. V, p. 56.)

DESGUISEUR, s. m., celui qui déguise :

Ce sont caffars, *desguiseurs*, blanchisseurs,
Qui font vertuz de villains malefices.
(J. BOUCHET, *Labyr. de fort.*, Maz. 10832, f° 113 v°.)

Le monde est plein de ces *desguiseurs*, qui voudroyent avoir une façon de servir a Dieu bigarree. (CALV., *Serm. s. le Deuter.*, p. 328ᵃ.)

Du Rousseau advocat... *desguiseur* de matieres et support des heretiques. (*Dialog. entre le maheustre et le manant*, éd. 1594, f° 92 r°.)

Cf. II, 593ᵃ.

DESGUISIER, mod. déguiser, verbe. — A., revêtir d'un costume insolite qui rend méconnaissable ; dissimuler sous des dehors insolites :

Moult par *est desghisses* ses jus.
(*De l'Emper. Constant*, 26, Romania, VI, 162.)

Car hoz departiz, devisez,
Desordonez et *daguisez*
At toz jors en peril estey.
(J. DE PRIORAT, *Liv. de Vegece*, B. N. 1604, f° 6ᵃ.)

— Fig., cacher quelque chose sous des apparences trompeuses :

Que Aristote n'a jamais rapporté les vrayes oppinions de Platon, ains au contraire, qu'il les *a* toujours *desguysees*. (BODIN, *Rep.*, II.)

— N., dissimuler :

Je *deguise* pourtant un peu dans mon amour.
(VERONNEAU, *l'Impuiss.*, II, 1.)

Insolent ! que te sert ainsi de *deguiser* ?
(ID., *ib.*, IV, 3.)

Quand tu veux *deguiser*, que tu fait bonne mine !
(L. C. DISCRET, *Aliz.*, IV, 1.)

Cet homme ainsi surpris ne put *desguiser*. (AUB., *Hist. univ.*, l. II, c. XVIII, 1ʳᵉ éd.)

— Réfl. :

Une chape avoit afublee,
Au miels que pot *s'est desgisee*.
(*Sept Sages*, 4560.)

Que il ne soit personne aucune, quele qu'elle soit, qui voist par nuit a tout faulz visage, ne ne *se desghisece* pour jeuer as des. (27 déc. 1349, *Regist. aux public.*, 1349-1364, f° 3 v°, A. Tournai.)

Cf. DESGUISIÉ, II, 593ᵇ.

DESHABILLER, verbe. — A., dépouiller de ses vêtements.

— Réfl., se dépouiller de ses vêtements :

Ils *se desabillerent*. (*Ren. de Montaub.*, Ars. 5072, f° 161 r°.)

Il ne luy souvint de *soy desabiller*. (AUTON, *Chron.*, B. N. 5082, f° 28 v°.)

Affin que messʳˢ *se deshabillassent* de leurs courtes robbes. (1509, *Process. faite à Paris et à S. Denis*, Bull. Soc. hist. Paris, nov.-déc. 1888, p. 175.)

DESHABITER, verbe. — A., faire cesser d'habiter, d'être habité :

Aucuns autres faisoient *deshabiter* les gens du pais qu'ilz voient ne pouvoir retirer a leur devotion. (SEYSSEL, *la Grand monarch.*, V, VI.)

Theophraste escrit d'un autre pais, que les chenilles firent *deshabiter*. (GRUGET, *Div. leç.*, II, XLI.)

— Réfl., cesser d'être habité :

Puis (que) es lieux qui sont divers, nul ne s'y vouloit habiter, mais de jour en jour *se desabitoit*. (13 mai 1364, *Affr. de la Chaux-Neuve*, Droz, Bibl. Besançon.)

Quant par longues guerres, pestes, famines, les pays *se deshabitent*. (O. DE SERR., VII, 9.)

— *Deshabité*, part. passé, qui a cessé d'être habité :

La terre est mais *desabitee*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 6109.)

En brief tens orent bien popleie
L'ille, ki fu *deshabitee*.
(*Brut*, ms. Munich, 1887.)

En un lieu *deshabité* et desert. (AMYOT, *Diod.*, XV, 13.)

Encore que le bastiment fust a la façon ancienne, il ne le voudroit laisser du tout *deshabité*. (H. EST., *Precell.*, p. 147, éd. 1579.)

Quant a la ville d'Ephestia, elle est pour l'heure presente en tout et par tout *deshabitee* et ruinee. (BELON, *Singularitez*, I, 25.)

La ville qui estoit *deshabitee*, a esté rendue fort peuplee. (ID., *ib.*, I, 58.)

Si toute dame en ce poinct vouloit faire,
Le monde fust un desert solitaire,
Villes et bourgs, bourgades et citez,
Maisons, chasteaux seroyent *deshabitez*.
(P. RONS., *Eleg.* 21, Œuv., p. 647, éd. 1584.)

La ville demoureroit par ce moyen *deshabitee* d'un grande partie de ses bourgeois. (BEZE, *Hist. eccl.*, t. II, p. 445.)

DESHABITUER, verbe. — A., détacher d'une habitude.

— *Deshabitué*, part. passé, qui a perdu une habitude :

C'estoient povres vieux serviteurs *deshabitues*, peu reputes ydoines, qui avoient l'exercice de royaulx officiers. (G. CHASTELL., *Chron. du D. Phil.*, ch. LX.)

DESHANCHÉ, mod. déhanché, adj., qui a les hanches disloquées :

L'un qui est tout bossu, boiteux et *dehanché*.
(RONS., *Hymn.*, I, 4.)

DESHARNESCHIER, mod. déharnacher, v. a., débarrasser du harnais ; ôter les voiles ou les cordes qui tenaient les voiles serrées sur les vergues :

Deherneschier veilles et trefs.
(WACE, *Brut*, var. des v. 11484-11516.)

— *Desharneschié*, part. passé, débarrassé du harnais :

Une jument nue, *desharnaquiee*. (1380, S. Mauvis, A. N. MM 30, f° 155 r°.)

DESHERENCE, s. f., extinction des héritiers naturels :

Et renoncierent les dites dames Loyse et Ermine et ladite Aliette a toutes actions, supplications, allegations, et exceptions de barat de chevalier, de douayre, de donayson par noces, de force, de point de estchange, de permutation, de *deserance*, de elles et de lor heirs, de tout privilege pris et a prendre, et a toutes autres resons tant de dreit que de fait. (1285, Mor., *Pr. de l'H. de Bret.*, I, 1077.)

Que pour eviter toute imposition nouvelle au sujet de la presente ordonnance, tous droits d'amendes, confiscations, batardises, *desherences*, etc., seront employes



a l'advenir en payement des barons, chevaliers et gentilshommes. (Sept. 1494, *Ord.*, XX, 453.)

Il est aussi certain et veritable que tandis que la parenté et cognation se peut verifier en quelque degré qu'elle soit, le roy ne jouyst point du droit de *desherance*, d'autant qu'alors l'heritage n'est pas desert. (1587, *Ex. du Disc. cont. la mais. roy. de Fr.*, p. 338.)

Distraction faicte des droits de justice, provision d'officiers, greffiers, tabellions, *desherences*, aubeines, confiscations, forfaictures, amandes, et tous autres droicts de justice. (*Trois. Fact. pour le D. de Sully*, p. 86.)

DESHERITER, v. — A., priver qqn de son héritage :

Tuit me vuelent *deseriter*.
(*Eneas*, 1725.)

Roys Anseys me veut *deshireter*.
(*Loh.*, B. N. 4988, f° 4ᵃ.)

Je les ferai *desireter* enfin.
(*Ib.*, ms. Montp., f° 55ᶜ.)

Iceste gent ne devons mie amer,
Car ils nous volent enfin *desireter*.
(*Garin le Loh.*, 1ʳᵉ chans., XIV.)

Et par lor force et par lor guerre,
Desheritei l'*unt* de sa terre.
(*Brut*, ms. Munich, 3026.)

Que par li *sunt deheritei*.
(*Ib.*, 3582.)

Del regne vos *desheriterunt*.
(*Ib.*, 3851.)

Par grant poverte *somes desarité*.
(*Gir. de Viane*, B. N. 1448, f° 3ᵇ.)

Car cui amors destruit et *deserette*
Ne s'en seit ou clamer.
(*Chans.*, B. N. 20050, f° 38 v°.)

Sachies, s'il fust retournes,
Ne l'en portast garentie
Hons qui fust de mere nes,
Qu'il ne *fust deshiretes*.
(Huon de la Ferté II, *Serventois*, B. N. 12615, P. Paris, *Romancero françois*.)

Car li rois l'*avoit desyrrité* por .i. home qu'il avoit ocis. (*Artur*, ms. Grenoble 378, f° 21ᵇ.)

Si eut paour que il nel *deshiretast*. (*Saint Graal*, Hucher, II, 137.)

Estoient bien *desiretei*. (1270, *Cart. de Marquette*, B. N. l. 10967, f° 50 r°.)

A ce ke li dite dame et ses oirs *soient* des choses vendues devant dites bien et par loi *desairité*, et li dit doiens et capitles airité el nom d'aus et de lor yglise airité. (1293, *Chartes d'Aire*, L.)

L'ame qui *estoit deshiretee*. (Ms. Metz 536, f° 3ᶜ.)

Veu et consideré les Turcs qui luy sont voisins, qui sont gens de grande puissance, qui pourroient tandis courir son pays, et paradvanture l'en *desheriter*. (*Boucic.*, 3ᵉ p., ch. XVIII.)

Quant la mort m'*a desherité*
Du meilleur amy de ce monde.
(*Act. des apost.*, vol. I, f° 115ᵇ.)

Et qu'ainsin, il me *deherite*
De sa faveur et bonne grace.
(J. A. de Baif, *le Brave*, V, 2.)

— Réfl., se priver d'un héritage :

Et ce restaulissement, par loi, par le raison de chou que demisiele Bietris, cui hiretages chou estoit, le werpi, et quitta, bien et par loi a mon segneur de Mortagne, et *s'en desherita*, par loi, et ahireta mon segneur de Mortagne. (Janv. 1268, *C'est Girart Cochet*, chir., S. Brice, A. Tournai.)

Ilh *s'en powist deshyreteir* et autrui ahyreteir. (1285, *Cart du Val S. Lambert*, B. N. l. 10176, f° 13ᵈ.)

S'est desyretee de .xxx. solz de rente. (Mars 1292, Flines, A. Nord.)

Si que le plaine loys de no dicte court disent par jugement ke chascuns de devant diz vendeurs a par luy en avoit tant fait ke il *s'en estoit* bien *deshiriteis*. (1337, A. N. JJ 70, f° 128 r°.)

— *Desherité*, part. passé, privé d'un héritage :

Dame *desheritee*.
(Ambroise, *Hist. de la guerre sainte*, Vat. Chr. 1659, f° 8ᵈ.)

— S. m., celui qui a été privé d'un héritage :

Les *deseritez* mist en leur honneur. (*Chron. de Turp.*, B. N. 7069, f° 151ᵇ.)

DESHONESTE, mod. déshonnête, adj., qui viole les bienséances en ce qui touche la pudeur, la bienséance, l'honneur, l'honnêteté :

Flateries *deshonnestes*.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 73ᶜ.)

Grant est la noise et *deshoneste*
La ou li gentis rois s'areste.
(Guiart, *Roy. lingn.*, t. II, v. 12320.)

Maintes choses sont *deshonestes* par leu et par tens qui semblent estre honestes par nature. (*Mor. des phil.*, ms. Chartres 620, f° 7ᶜ.)

Or pendant ces indignites et *deshonnestes* submissions. (*Sat. Men.*, Har. de M. d'Aubray, p. 162.)

DESHONESTEMENT, mod. déshonnêtement, adv., d'une manière déshonnête :

Qui veult honestement parler entre les estranges, il ne doit mie *deshonestement* parler entre les privez. (Brunet Latin, p. 358.)

Lequel Chauvigny d'avoir parlé a la femme *deshonnestement* dudit Guillaume Leroy. (Août 1377, *Reg. du Parlem.*, ms. Ste-Gen., p. 253.)

Deshonnestement ne parles de femmes. (G. de Charny, *Liv. de cheval.*, ms. Brux., f° 37 r°.)

De jurer *deshonnestement* Dieu, ou la vierge Marie. (Bout., *Somme rur.*, II, 40.)

De parler du roy, ou son seigneur *deshonnestement*. (Id., *ib.*)

Et par maniere que une autreffois ne parle ou mesdie ainsi *deshonnestement* des dames. (René, *Traictié de la forme d'ung tournoy*, Œuv., t. II, p. 21.)

Quant on voit on le leur despendre
Voire tres *deshonnestement* ?
(Lefranc, *Champ. des Dam.*, Ars. 3121, f° 51ᵃ.)

Vivre *deshonnestement*.
(Id., *ib.*, f° 108 r°.)

La justice divine, vengeresse de la mort de Demosthenes, le conduisit (Demades) en Macedoine pour y estre puny de mort justment par ceulx qu'il flattoit *deshonnestement*. (Amyot, *Demosth.*)

DESHONESTETÉ, mod. déshonnêteté, s. f., manière d'être, d'agir, déshonnête :

Deshonnesteté. Probrum, illiberalitas, turpitudo, indignitas, spurcitia. Plein de *deshonnesteté* et vilenie, ou d'injures, probrosus. (Rob. Est., *Dict. franç.-lat.*, 1549.)

Si on ferme les yeux a ses *deshonnestetez*, elle devient eshontee. (Lariv., *Fidele*, IV, 8.)

Cf. II, 597ᵃ.

DESHONOR, mod. déshonneur, s. m. et f., privation de l'honneur :

Sur un sumier l'unt mis a *deshonor*.
(*Rol.*, 1828.)

Ferai ge donc tel *desenor* ?
(*Eneas*, 2002.)

Que je ne l'aim de bone amor
Et com amis sanz *desanor*.
(*Tristan*, I, 2293.)

Quens Aymeris en avoit grant dolor
Qui oit mener sa jent a *desenor*.
(*Mort Aymeri*, 1597.)

La *deshonor*.
(*Brut*, ms. Munich, 2347.)

Sanblant li monstriez d'amor
Et querriez sa *deshennor*.
(*Floire et Blanceflor*, 2ᵉ vers., 529.)

Sa hunte e sa *deshonur*.
(Marie, *Lais*, le Fraisne, 34.)

Font du lai pasteur
Glore a *deshoneur*.
(*Louanges de la Vierge*, 476.)

Merveille est ke tant ies veillans
Por ten damage et travaillans
Por toi cachier a *deshonour*.
(Renclus, *Miserere*, CLXIV, 4.)

A *desonor* muert a bon droit
Qui n'aime livre ne ne croit.
(*Ren.*, Br. XXIV, 17.)

Sa *deshonnour*.
(Adenet, *Cleom.*, Ars. 3142, f° 20ᵇ.)

Tost feroit a li *deshonur*.
(*Lai d'Havelok*, 96.)

Sa *deshonor*.
(*Blancand.*, 227.)

Desenneur. (1280, Chartres, B. N., cart. 50, f° 31ᵃ.)

En ce cop a tel *desenor*.
(*Dame qui conchia le prestre*, ms. Berne 354, f° 82ᵇ.)

Telle *deshonneur* me fera
Que le nom il m'abatera
De mere de misericorde.
(*Mir. de N. D.*, I, 382.)

Dezonneur. (N. Rapin, *Œuvr.*, p. 148.)

— Parole ou action outrageante qui offense l'honneur :

Et mout se complaingnoit le duc Phelipe au duc de Bethefort, regent, des *deshonneurs* que le duc de Clocestre luy avoit faits et mandes. (Fenin, *Mem.*, an 1425.)

DESHONORABLE, adj., déshonorant, qui déshonore :

Et si ne say ausquelz elle est plus *des-*

honnourable, ou aus conseuls ou aus tribuns. (Bers., *T.-Tiv.*, ms. Ste-Gen., f° 339d.)

Vostre annuieuse coutume d'ecrire est bien prejudiciable a soi meme, et a toute la nation, et non moins *deshonnorable* a tous les deus. (Monet, *Invent. des deux langues françoise et latine*, au lect.)

Cf. II, 597b.

deshonorablement, adv., d'une manière déshonorante :

Deshonnourablement fuir.
(Christ. de Pis., *Policie*, ms. Ars. XLII, 7.)

Cf. II, 597b.

deshonorer, v. — A., priver de l'honneur :

Mal m'*as* menet,
Del tot en tot *deshonorei*.
(*Brut*, ms. Munich, 2231.)

Cil ki torturiers est fait grevance a son prosme, et cil qui orguillous est *deshonret* Dieu en lui. (*Serm. S. Bern.*, B. N. 24768, f° 59 r°; 72, 14, Fœrster.)

Ch'est li pekies dont plus hontous
Est Dieus et plus *deshonores*.
(Rencl., *Miserere*, lxxvii, 8.)

Ne doit estre nommez cortois,
Qui sainte Yglise *deshoneure*.
(Raoul de Houdenc, *des Eles de cortoisie*.)

Li seint leu *desennoré*. (G. de Tyr, I, xi.)

Vouloir *deshounerer* dames. (Ms. Sienne, H. X 36, f° 21a.)

Par la tecche d'un menbre *est* tut le cors *deshenures*. (*Sermon*, B. N. 19525, f° 179 r°.)

Li navré prennent a crier,
Quant voient c'on les *deshoneure*.
(Guiart, *Roy. lingn.*, 14824, W. et D.)

Leur usage a ardoir par tout la dicte forest, hors de deffens par tout l'an aus branches et aux fours par haut : c'est assavoir : de trois fours le moindre en ches et en fous, a deus chevaus et a troiz anes, sans l'arbre *deshonorer*. (1301, *Cart. de Beaumont*, f° 4, dans *Mém. et notes pour serv. à l'hist. du départ. de l'Eure*, I, 218, Delisle et Passy.)

... Biau filz, qu'est ce,
Pour quoy m'as mis en tel tristesce
Que ma viellesce *deshonneures* ?
(*Mir. de N. D.*, III, 276.)

Vous me voules *deshonnourer*.
(*Ib.*, IV, 24.)

Il feroit bon qu'il fust nyé
Quant tous ses freres *deshonneure*.
(*Mist. du Viel Test.*, II, 351.)

Honneurs et loyautes le reprendoit de mettre son coer en tele fausseté, pour *deshonnerer* si vaillant dame (Froiss., *Chron.*, II, 135.)

Puissent celui ou ceals de nous que ensy aroient estey, on serient defaillans, publiier et *deshonnorreir*. (1408, *Pr. de l'H. de Metz*, IV, 651.)

Foymentis et *deshonnoreis*. (*Ib.*)

Et vous seul n'aviez honte de vous rendre vil et abject en *deshonorant* votre lignee et votre nation. (*Sat. Men.*, Har. de M. d'Aubray.)

— Réfl. perdre l'honneur :

S'entr'ocient et *deshoneurent*.
(Guiart, *Roy. lingn.*, 29125, W. et D.)

Si vous entreprenez de jouer un personnage que vous ne savez pas, vous *vous deshonorez*. (Du Vair, *Manuel d'Epictète*, Œuvres, p. 325, éd. 1625.)

— *Deshonoré*, part. passé :

Les femmes et les filles *deshonorees* et puis partagees entre les soldats. (Du Vair, *Med. sur les lam. de Jér.*, Œuvres, p. 178, éd. 1625, préf.)

desideratif, adj., digne d'être désiré, qu'on peut désirer :

Optativus, ut optacius, *desideratis*. (*Gloss. de Salins*.)

Se l'ennemy voulloit seduire
Nostre chief *desideratif*.
(*La Paix faicte a Cambray*, 1508, p. 15.)

— Qui désire :

Vertu appetitive *desiderative*, ou attractive de l'estomac. (B. de Gord., *Pratiq.*, V, 2.)

Envieux et *desideratif* de pecune. (*Bat. jud.*, I, 4.)

desier, v. Desir. — **desierrous**, v. Desiros.

designatif, adj., qui a pour objet de désigner :

(Cotgr.)

designation, s. f., action de désigner :

Desinacion. (1355, *Reg. du chap. de S. J. de Jérus.*, A. N. MM 28, f° 15 v°.)

Les noms et *designacions* des terres. (*Reg. de la chambr. des compt. d'Anj.*, A. N. P 1115.)

Redigé en françois pour plus claire et familiere *designation* desdictz joyaux. (1476, *Inv. des joy. de l'égl. de Bay.*, f° 71 r°, Arch. chap. Bay.)

designatoire, adj., qui sert à désigner :

Pour faciliter tel examen, les procureurs donneront a chacun tesmoin eticquet *designatoire* des articles sur lesquels ils devront estre examinez. (1628, *Cout. de Bouillon*, VIII, 53, Nouv. Cout. gén., II, 851.)

designer, v. a., déterminer par son nom ou par quelque trait distinctif ; signifier :

Et n'oublia pas a le luy *desseigner* (le coulteau) tout tel qu'il le luy falloit. (B. Desper., *Nouv. recreat.*, p. 219, éd. 1561.)

De meme, en la medecine, j'honore bien ce glorieux nom, sa proposition, sa promesse si utile au genre humain, mais ce qu'il *designe*, entre nous je ne l'honore, ni ne l'estime. (Mont., liv. II, ch. xxxvii.)

desinteresser, v. a., mettre qqn hors d'une affaire en donnant satisfaction à ses intérêts :

Ladite consignation estant faite, au cas que l'achetteur demeure en defaut de le venir recevoir (le houblon) et d'en payer le prix, l'achetteur est obligé et tenu de *desinteresser* le vendeur, suivant l'estimation faite par les marchands de houblon. (*Cout. de Poperinghe*, IV, 4.)

desir, s. m., action de désirer :

Ke tel *desir* en ai et tel voloir.
(Conon de Bethune, II, i, 5.)

Et par un mismes *desier* doient boire a ceste fontaine. (*Serm. de S. Bern.*, B. N. 24768, f° 50 r°.)

Li *desiers*.
(*Poeme mor. en quatr.*, ms. Oxf., Canon. misc. 74, f° 21 r°.)

Saichent touz que comme nostre chier et amé homme maistre Jehan Guillot, chanoine de Rouen ait volenté et *dessir* deffonder a nostre ville d'Escrapigny une chapelle en l'onneur de Dieu et de sa chiere mere... (1343, A. N. JJ 72, f° 354 v°.)

Par le mouvement de *desir*
De cette dame de hault pris.
(Martial d'Auv., *Amant rendu cordelier*, 306.)

Tout succede a *desir* mieux que nostre esperance.
(Hardy, *Corn.*, III, ii.)

desirable, adj., qui mérite d'être désiré :

Desirrable sunt li jugement nostre Seigneur plus que ors ne pierre precieuse. (*Psaut.*, Maz. 58, f° 26 v°.)

(Dieu est) *desirrables*.
(*Vie Ste Thaysies*, B. N. 23112.)

Desiravle. (*Serm. de S. Bern.*, B. N. 24768, f° 40 v°.)

Veoloir tout ce qui est *desirrable* est signe d'orgueil. (*Evast et Blaquerne*, B. N. 17058, f° 2 r°.)

Car je trouvay par son rayon (du soleil) [luysant
Ce monde bas *desirable* et plaisant.
(Marg. de Navarre, *Dern. poés.*, p. 162, Prisons, Ab. Lefranc.)

Et, en regardant les beaultez que les voiles rendent plus *desirables*, commencea a les convoicter. (Id., *Hept.*, XXII.)

Qu'il a volontairement renoncé a ce qui luy estoit *desirable* auparavant. (Calv., *Serm. s. les Ep. a Tim.*, p. 287.)

Il n'y a nulle si bonne et *desirable* finesse que la simplicité. (Fr. de Sal., *Vie dev.*, III, xxx.)

Le menu peuple jetta dedans l'eau plus de vingt prisonniers pour avoir seulement parlé dudit accord, et qu'il estoit *desirable* a tous les gens de bien. (Cheverny, *Mem.*, an 1590.)

Combien y a t il de dames aagees qui sont autant belles et *desirables* que les jeunes ? De vieillard, il n'en fut jamais un beau ny *desirable* pour les dames. (Brant., *Rodomont. espaign.*, t. II, p. 55, Buchon.)

Cf. II, 599b.

desirer, verbe. — A., tendre vers ce qu'on voudrait posséder, tendre vers un acte qu'on voudrait faire :

Pur quem vedeies *desirrer* a murrir.
(*Alexis*, xie s., str. 88d.)

La meie buche ovri e espirai, kar tes commandemenz je *desirowe*. (*Liv. des Psaumes*, ms. Cambridge, CXVIII, 131.)

Car molt coveita la richece
Et molt *desirra* la proece,
Mais molt li plot la femme plus,
Que promise li ot Venus.
(*Eneas*, 165.)

Desirer sa mort.
(Chrest., *Charrette*, Vat. Chr. 1725, f° 17ᵃ.)

Tele eure quid'on *desirer*
Son boin c'on *desire* son mal.
(Id., *Yvain*, B. N. 1433, f° 88 r°.)

Tuit *deserrent* vostre venue.
(*Paraphr. du Ps. Eructavit*, Brit. Mus., add. 15606, f° 22ᶜ.)

Dame, vo confort
A vie et a mort
Desirer devons.
(*Louanges de la Vierge*, 195.)

K'ele *desiroit* par vorté
Por Dieu assofrir poverté.
(*De Sainte Ysabel*, B. N. 19531, f° 127ᵇ.)

Mais cil qui la gloire *disirent*
De cest monde.
(Gauthier de Mes, *Ymage du monde*, B. N. 2021, f° 82ᵇ.)

Il n'ai ome an ces[t] segle que je *dessiere* tant.
(*Floovant*, 508.)

Et voi bien que c'est ton desir
De fere quan que je *desir*.
(*La Clef d'amors*, 63.)

De vous *desirer* et amer
Et de vos bontez reclamer.
(*Ib.*, 2207.)

Qui Deu perdra enfin mult se pora doleir,
Se nos nel *deseur* nel, pour nient aveis.
(Guichard, *Serm. de Beaujeu*, p. 29.)

Qui *avoit* mont *dessierré* et prié Deu que devant sa mort veit lou sauveor dou monde. (*Serm.*, ms. Metz 262, f° 23ᶜ)

Se tu *desierres* a... (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 39ᵃ.)

Jeune, gente, fresche et fort *desiree*.
(Eust. Desch., III, 373.)

La royne d'Engleterre, qui *desiroit* a deffendre son pays. (Froiss., *Chron.*, IV, 20.)

Il fault que vostre cueur *desire*
La grace de son Dieu et pere.
(Marg. de Nav., *Dern. poés.*, p. 82, Comédie jouée au Mont-de-Marsan, Ab. Lefranc.)

La femme chaste, qui a le cueur remply de vray amour, est plus satisfaicte d'estre aymee parfaitement, que de tous les plaisirs que le corps peut *desirer*. (Id., *Hept.*, 69ᵉ nouv.)

Desyrer. (R. Est., *Thes.*, Desydero.)

Langue de chien *desire* la terre sablonneuse et legere. (O. de Serr., VI, 15.)

Et que *desirez* vous de sçavoir de moy? (Urfé, *Astree*, II, 7.)

Je *desirois* avec passion de sçavoir de vos nouvelles. (Id., *ib.*)

— Exprimer le regret de la mort de qqn. :

Le destrecce del mal li fait fraindre et afiire,
Le car taindre et noircir, le sanc et les os frire ;
Entour estoit sa gens qui le pleure et *desire*.
(*Rom. d'Alex.*, f° 14ᵃ.)

Cf. II, 600ᵇ.

desireter, v. Desheriter.

desiros, mod. désireux, adj., qui désire qqch. :

Ainz que tei vedisse, fui mult *desirruse*.
(*Alexis*, xiᵉ s., str. 92ᵃ.)

De riens n'en est si *desirus*.
(Chrest., *Cliges*, B. N. 375, f° 58ᵃ.)

Que chascuns en est *desierrous*.
(Wace, *Conception*, Brit. Mus., add. 15606, f° 52ᵃ.)

De la veinchance est *desirros*.
(Ben., *Troie*, Ars. 3319, f° 26ᵃ.)

D'espandre sanc erent joius,
Il n'esteient de el *desiros*.
(Id., *D. de Norm.*, I, 509.)

La rien dunt plus ert *desirus*.
(Id., *ib.*, 1768.)

Partonopeus s'estoit honteus
Et *desirreus* et pooreus.
(*Parton.*, B. N. 19152, f° 162ᵇ.)

C'est essample des orguellous
Qui de grant pris sont *desirrous*.
(Marie, *Ysopet*, B. N. 19152, f° 17ᵃ.)

Qui aime sans tricherie
Ne pense n'a trois, n'a doux,
D'une seule est *desireux*.
(Jeh. Moniot, ap. Dinaux, *Trouv. artés.*, p. 326.)

De vos nouvellez savoir sui je mult *desireux*. (*Enfances Vivien*, B. N. 796, p. 42, Wahlund.)

Desireus estoie de veoir... (*Liv. des cent ball.*, XIX, Queux de S.-Hil.)

Je suis embrasé d'une ardeur *desireuse* pour entendre leurs condicions et maniere de faire. (Michault, *Dance aux aveug.*, p. 11, éd. 1748.)

Je prie a Dieu
Que l'affection *desireuse*
Que vous avez, soit plus heureuse
Que mon conseil n'a pas esté.
(Cl. Mar., *Coll. d'Erasme*, Virgo μισογάμος, sign. D v°, éd. s. d.)

desistement, s. m., action de se désister :

S'il y a acquiescement ou *desistement* de l'appel. (*Ordonn. de Fr. Iᵉʳ sur le faict de la just.*, f° 42 r°.)

Desistement. (1564, J. Thierry, *Dict. fr.-lat.*)

desister, v. — N., renoncer à qqch. ; cesser de :

Neantmoins ne *desista* il de son propos. (*Livre de Griseldis*, ms. Chartres 411, f° 64 r°.)

Il est certes injuste par sa volunté, et ne pourra injuste devenir, *desister*, encores qu'il voulust, de l'estre. (Le Plessis, *Ethiq. d'Arist.*, f° 41 r°, éd. 1553.)

— Réfl., même sens :

Apres que Jehan Simon *s'est* huy, devant nous, *desisté* de l'exercise du dit office. (19 octobre 1459, *Reg. journal des prévots et jurés*, série A, A. Tournai.)

Ceux de ladite religion *se* departiront et *desisteront* des a present de toutes pratiques, negociations et intelligences, tant dedans que dehors nostre royaume. (Avril 1598, *Edict de Nantes*, LXXXII.)

Cf. Desisté, II, 601ᵃ.

desja, mod. déjà, adv., dès à présent, dès lors :

Fame sui, si ne me tairé
Ains voil *desja* tout reveler.
(*Rose*, 19419.)

Et *daisja* avoit tres grant debat entre les Angloiz et lesdits archiers françois. (J. Chartier, *Chron. de Charl. VII*, c. 78.)

desjeuner, mod. déjeuner, verbe. — N., prendre le repas du matin.

Il revindrent a lor ostel, puis a ce *desjuinnerent*. (*Mort Artus*, B. N. 24367, f° 4ᵃ.)

Apres *avoir* ouy la messe et *desjuné* audit Hal quy est pettit ville. (xvᵉ s., *Voiaiges de Rome et de la sainte cité de Hierusalem*, ms. Valenciennes 453, f° 130.)

— Réfl., même sens :

Dame ki ait paile colour
Ou ki n'a mie bone odor
Ce doit par matin *dajuner*.
(Rob. de Blois, B. N. 24301, p. 555ᵇ.)

— Inf. pris substant. :

Tien, fille, prent cest pain, pense del *desjuner*.
(*Naiss. du Chev. au Cygne*, 2261.)

L'on avoit donné a entendre au seigneur de Moy que Condé n'estoit que pour un *desjeuner*, mais quand il eut bien regardé la force et situation du lieu, il respondit que c'estoit bien pour un bon disner. (J. Molinet, *Chron.*, ch. xli.)

desjochier, mod. déjucher, verbe. — A., faire quitter le juchoir :

Coc et gelines *desjouchié*.
(*Dit des Boulang.*, Jubin., *Jongl. et trouv.*, p. 139.)

— N., quitter le juchoir :

Vostre orgueil sera puny
Et la beste de son nid
Desjouchera.
(*Chanson. huguenot du xviᵉ s.*, p. 168, Tross, 1870.)

Cf. Desjuchier, II, 602ᵇ.

desjoindre, mod. déjoindre, verbe. — A., séparer des pièces jointes, assemblées :

Desoz la gole l'en a point
Que l'os del col li *a desjoint*,
Trenchié li a l'orguenal veine.
(*Eneas*, 3681.)

Li roiz tint un coutel a pointe,
Dou col *a* la teste *desgointe*.
(*Renart*, Br. XXII, 417.)

Dame, si m'ait Jesucrist,
L'em ne puet pas en seant poindre :
Les jambes vos covient *desjoindre*
Et metre par en son l'arçun.
(*Hist. de Guill. le Maréchal*, 218, P. Meyer, *Romania*, XI, 50.)

Les Anglois qui moult avoient perdu en ce que le duc de Bourgongne *estoit* d'eulx *desjoins* et ralié avec les François. (Monstrelet, *Chron.*, II, 194.)

Il *est desjoint* et dessevré de la compaignie des sains. (J. de Salisb., *Policrat.*, B. N. 24287, f° 78ᶜ.)

Ce que Dieu a voulu conjoindre,
Homme nul ne le doit *desjoindre*.
(Eloy Damernal, *le Livre de la deablerie*, f° 25ᶜ.)

De faire en sorte que la ligne *fust desjointe*. (Bodin, *Rep.*, I, 7.)

Essaya de le *desjoindre* d'avec les Suysses. (*Chron. de J. Lud. Chret.*, p. 45.)

Ces ignorans fardez de parolles *dejointes*,
Premier que leur sujet vont recercher les pointes.
(VAUQ. DES YVETEAUX, *Œuv. poét.*, Elégie sur les œuv. de M. Desportes.)

— N., se séparer :

En cel point li uns l'autre fiert
Avis est que chascuns *desjoigne*.
(J. BRETEL, *Tourn. de Chauvenci*, 2232.)

Chascun pense que mal i a
Et que d'une autre part venuz
Fussent Flamans qui retenuz
Eussent nos genz et mis a mort,
Si tornerent a desconfort,
Comancierent a ruser
Et les Flamens a refuser
Et a elz ouvrir et *desjoindre*.
(GEFFROI, *Chron.*, B. N. 146, f° 66°.)

Li sarceuz aouverra et *desjoindra* touz et verra en ce qu'il a dedanz. (*Perceval*, I, 20, Potvin.)

— Réfl., cesser d'être joint :

Nous n'entendons point a *nous desjoindre* jusques a ce que vous nous aiez oyz. (MONSTRELET, *Chron.*, I, 64.)

Incontinent escripvit ledit duc en Bretaigne ces nouvelles, et envoya le double du traicté, par lequel ne *se desjoignoit*, ne deslioit d'eulx. (COMM., *Mem.*, II, 9.)

Mes os *se desjoignent* tous. (G. DURANT, *Mesl.*, Imit. des Ps., XXI.)

— *Desjoint*, part. passé, disjoint, désuni :

A lui [Jehan de Lestrate, escringnier] pour une table *desjointe*, .III. s. (27 nov. 1387, *Exéc. test. de Mahieu le Leu*, A. Tournai.)

Sans pouvoir relier ma *desjointe* moitié.
(JOD., *Œuv. mesl.*, f° 47 r°.)

DESLACIER, mod. délacer, verbe. — A., défaire ce qui est lacé :

Sun helme ad or li *deslaçat* del chief.
(*Rol.*, 2170.)

L'elme saisist et sel *deslace*.
(*Eneas*, 7188.)

Mes son mantel ne li volt il baillier ;
Jus de son col li courut *deslacier*.
(*Enf. Vivien*, Brit. Mus. 20 D, XI, 995, p. 65, Wahlund.)

Et *deslaça* sa ventaille.
(CHREST., *Perceval*, I, 9, Potvin.)

Li apostoiles i est venuz premiers,
Si le baisa quant l'elme *ot deslacié*.
(*Coronem. Loois*, 1153.)

Si li *delacent* lo vert elme roont,
Si li osterent lo auberc fremillon ;
Tot remest sengles en l'hermin peliçon.
(*Mort Aymeri*, 1292.)

Mais un chevalier l'embrasa
Et le heaume li *deslaisa*.
(*Ysopet-Avionn.*, fab. V, d'un chevalier chauve.)

Deslace la corde.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Brux., f° 5.)

Si s'en est alee
Tote sole au bos
Nus pies et *deslacies*.
(*Chans.*, XLVIII, 3, G. Raynaud, *Motets*, II, 45.)

Et si *deslaiçot* l'eaume. (*Chron. de Turpin*, B. N. 5714, f° 48ª, Auracher.)

Deslassot. (*Ib.*, B. N. 124, f° 2ᵈ.)

Lors la *deslacerent*, et firent tant que le cuer luy revint. (HERBERAY, *Sec. liv. d'Amad.*, c. VII.)

— Fig. :

... Et quand parfois la mort
Veut *deslacer* le lien de ma peine.
(RONS., *Amours*, l. I, Œuv., p. 62, éd. 1584.)

— Réfl., se dégager d'un lacs :

Bien fors est de tel las qui *se* puet *deslachier*.
(*Vie Ste Thaysies*, B. N. 23112.)

Pourquoy suis je si fol que je ne *m'en delace* ?
(RONS., *Sonn. pour Hélène*, I, XXII, Œuv., p. 204, éd. 1584.)

— *Deslacié*, part. passé, qui cesse d'être enlacé :

Tele qu'une Lais, dont le volage amour
Voudroit changer d'ami cent mile fois le jour
Et qui n'etant a peine encore *delacee*
Des bras d'un jouvenceau, embrasse en sa pensee
L'embrassement d'un autre.
(DU BARTAS, *la Semaine*, II.)

DESLASSER, mod. délasser, verbe. — A., tirer de l'état de lassitude :

Si le fonds est arrousé en ce temps la, pour, temperant la chaleur de la saison avec l'eau, *deslasser* les arbres, et leur donner nouvelle force. (O. DE SERRES, V, 15.)

— Réfl. :

Ce faisant, la vigne se deslie, et comme pour rafreschissement, *se deslasse*, estant nettoyee de toutes ses importunites. (O. DE SERRES, III, 4.)

DESLATER, mod. délatter, v. a., dégarnir de lattes :

Descouvert et *deslater* sa maison en plusseurs lieux. (4 nov. 1444, f° 29 r°, Ch. des compt. de Dij., B 11881, A. C.-d'Or.)

Pour deux journees desservies a *avoir* descouvert et *deslaté* la maison et devanture du dit molin. (18 fév. 1474-20 mai 1475, *Compte d'ouvrages*, 5ᵉ Somme de mises, A. Tournai.)

Grenier tout *deslaté*. (*Cent nouv.*, XXXIV.)

DESLEIAL, mod. déloyal, adj., qui n'a pas de loyauté :

Hom *desleaus*.
(*Loh.*, ms. Montp., f° 49ª.)

Por tels felons *deleals*.
(GAUT. D'ESP., *Chans.*, XXI, 23, Brakelmann.)

Tuit sont corru al saint mostier
De la virge qu'il delivret
Del *deleial* reneiament.
(*Legende de Theophile*, dans Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 488, 23.)

Qui plus fu *desloiax* que vuivre.
(*Dolop.*, 9366.)

Que plus fut *doloiaus* ke muere.
(*Ib.*, var.)

Wai le garchon, wai le baiasse,
Wai lor vie, wai lor mort lasse,
Ki font les noches *desloiaus*.
(RENCLUS, *Miserere*, CCI, 10.)

Un moult *desleau* home. (*Cont. de G. de Tyr*, Flor. B. Laur., 10, 11.)

Desloiaul.
(*Sim. de Pouille*, B. N. 368, f° 147 r°.)

D'apeler home *desloial*. (*Etabl. de S. Louis*, I, CLIV, p. 288, Viollet.)

D'apeler home faus et *deleau*. (*Ib.*, var.)

Delloial. (*Code de Justin.*, B. N. 20120, f° 80ᵈ.)

Vez ci mot de *desloial* homme.
(*Rose*, 6485.)

Delloiaus.
(*Ib.*, Vat. Ott. 1212, f° 50ª.)

Nayan estoit *desloiaus* et traitres. (*Liv. de Marc Pol*, LXXIX, Paut.)

A leur ostel s'enfuient ly fellon *deloyel*
Cescun monte ou cheval, ou soit bon ou soit bel.
Fille, dist la royne, foy que doy saint Marsel,
Point n'arez a mary le conte *desloyel*.
(*H. Capet*, 934.)

Car toutz lui furent *disloial*
Cils qui le devoient amer.
(CHANDOS, *Prince noir*, 1755.)

Murdriere, faulse et *desleale*. (JEHAN PETIT, ap. Monstrelet, *Chron.*, I, 39.)

Meschant *desloyal* ! osez vous bien vous presenter devant moy, apres m'avoir faict un tel tort? (TOURNEB., *les Contents*, II, 46.)

DESLEIALMENT, mod. déloyalement, adv., d'une manière déloyale :

E si sai bien certainement
Qui trop m'i mein *desleaument*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 14592.)

Trop s'i meine *desleialment*.
(ID., *ib.*, II, 15984.)

E damesele puteleisne
Que *deleument* meint homme eime.
(PIERRE DE PECKAM, *Rom. de Lumere*, Brit. Mus., Harl. 4390, f° 19°.)

Li plusour ont d'amours chanté
Par esfors et *desloiaument*.
(GASSE, *Chans.*, ap. Mätzner, *Altfr. Lieder*, p. 2.)

Li plusor ont d'amors chanté
Par efforz et *deslealment*.
(ID., *ib.*, B. N. 20050, f° 43 v°.)

Servy m'avez *desloyaument*.
(*Ysopet-Avionn.*, fab. IV.)

Cil qui tretent *deleaument* les biens de l'abeie. (*Regle de S. Ben.*, ms. Sens, p. 162.)

Faulsement et *desloyaulment*. (1391, A. mun. S.-Quentin 30, A, 56.)

Que dist Jazon et promist loyalment
A Medee, de s'amour tresoriere ?
Qu'il l'aymeroit, et puis, *desloyalment*
La delaissa...
(EUST. DESCH., III, 242.)

Aucuns en voy, dont je suy forcenez,
Qui se portent assez *desloyaulment*,
Qui sont d'amours et de leur dame amez,
Et ont guerdon de servir faintement.
(ID., III, 360.)

Desloyaument vous estes contenu devers moy. (*Lancelot du Lac*, 1ʳᵉ p., c. XXX.)

Toy et tes diz freres aves menti et mentez faussement et *desloialement*. (P. COCH., *Chron.*, c. 16.)

Il l'accuse d'avoir mal et *desloyaument* versé au faict de son ambassade. (AMYOT, *Demosthenes*.)

DESLEIALTÉ, mod. déloyauté, s. f., manque de loyauté, acte déloyal :

Deleauté. (*Lois de Guill. le Conq.*)

Mout as fait grant *desloiauté* !
(GAUTIER D'ARRAS, *Eracles*, 4978.)

Faire *desleaté*.
(WACE, *Rou*, 2e p., 2513.)

Ohi cum grant *delloiautei!*
(*Brut*, ms. Munich, 3063.)

Ce que je l'ai a mon pooir
Servie senz *deslealté*.
(GUI, CHAT. DE COUCI, *Chans.*, IIII, 11, Brakelmann.)

Renart qui onques bien ne fist,
Se mal non et *desloiautez*...
(*Renart*, Br. XI, 3296.)

Deloaultes est sovent essaucle.
(AUBERTINS D'ARAINES, *Chans.*, ms. Berne 389, fo 82 vo.)

En tere de *deleuté*.
(R. DE HOD., *Rom. d'enf.*, Bodl. Digb. 86, fo 97b.)

En terre de *desloiauté*.
(ID., *ib.*, ms. Berne 354, fo 12b.)

Deleateis durement monteploie.
(*Chans.*, B. N. 20050, fo 94 vo.)

E damesele *desleuté*
Qui volage ad le volunté.
(PIERRE DE PECKHAM, *Rom. de Lumere*, Brit. Mus., Harl. 4390, fo 19d.)

Les covoitises, les *dellialtes*, les usures, les roberies. (*Serm. de Maurice*, B. N. 13314, fo 28 ro.)

Desloiaté. (*Mort Artus*, B. N. 24367, fo 37a.)

La *desloiautes* de la loi fu apres ce amendee par le banissement au prevost. (*Institutes*, B. N. 1064, fo 50a.)

Desleutes de pledours.
(*Prov. del Vilain*, Mus. Brit., Ar. 220, fo 303.)

Deliauté. (*Psaut.*, B. N. 1761, fo 42 vo.)

Diliauté. (*Ib.*)

La premiere branche d'orgueill est *desloyautez*. (LAURENT, *Somme*, ms. Alenç. 27, fo 1 vo.)

Desloyaultei. (ID., *ib.*, ms. Troyes, fo 7 ro.)

Mult fu grant damage de sa *delealté*. (*Chron. de P. de Langtoft*, ap. F. Mich., *Chr. angl.-n.*, t. I.)

DESLIAISON, s. f., action de délier; action de décomposer :

Tu trouveras au desmembrement et *desliaison* de ces deux carmes, qui te servent d'exemple pour les autres, toutes belles et magnifiques paroles. (RONS., *Pref. sur la Franciade*, p. 587, éd. 1623.)

DESLIER, mod. délier, verbe. — A., dégager de ce qui lie matériellement ou moralement :

Li sires *deslied* les liiez, li sires enlumined les ceus... (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambridge, CXLV, 8.)

Desliez fu en es le pas,
Se li fist li reis doner dras.
(*Eneas*, 1069.)

Li dus demande Blancart son liemier...
Li bers le prent, si le fait *deslier*.
(*Loh.*, ms. Berne 113, fo 27a.)

Saint Lienart qui les prisons *desloie*.
(*Alesch.*, ms. B., v. 6291-6501, ap. Jonck., *Guill. d'Or.*, t. II, p. 295.)

Et quanque vous *delorreiz*
En paradis *ert desloié*.
(G. DE COINCI, *Mir.*, p. 577, Poquet.)

Diex *delloie* les encheines.
(*Lib. Psalm.*, CXLV, p. 356.)

Il ne puet *estre deliez*,
Qui force u cultel n'i metreit.
(MARIE, *Lais*, Guigemar, 732.)

Deslies ces liens et me faites m'accorde.
(*Louanges de la S. Vierge*, ms. Berlin, fo 134 vo.)

Or te donrai, fist il, les cles dau regne daus ceaus, et quantques tu lieras en terre et sor terre estera lié on ceau, et quantques tu absoudras sor terre, c'est quantques tu *deslieras* en terre et sor terre, *estera deslié* ons ceaus. (*Serm. du* XIIIe *s.*, ms. Poitiers 271, fo 48 vo.)

Deslieir. (*Vies des Saints*, ms. Epinal, fo 29 ro.)

Se lins ou chanvres sont aporté a Paris au samedi en marchié, a cheval, et soit a .I. home, se il le met a terre ou a estal et il *deslit* son sac, il doit obole de halage. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 2e p., XXIX, 3.)

Je ne te lie ne *deslie*.
(*Mir. de N.-D.*, II, 23.)

Ainsi l'amour paternel fist que le fils de Cresus *deslia* sa langue, et parla naturellement pour sauver son pere. (NICOL. DE MONTREUX, *les Amours de Cleandre et de Domphile*.)

— Réfl., ôter sa ceinture, se débarrasser de ses vêtements, cesser d'être lié :

Or se descoise, or *se deslie*.
(*Fabl.*, B. N. 837, fo 107c.)

Se la chausse d'une femme ou fille *se desloie* emmy la rue. (*Evang. des Quen.*, p. 27.)

— *Deslié*, part. passé, qui n'est plus lié :

Desafublee et *delliee*.
(CHREST., *Cheval. de la Charette*, B. N. 12560, fo 58b.)

Seroit une autre feme liee
Quant ele par est *desliee*.
(*Guill. de Dole*, 3041.)

Mes il fera une fort glose
Aus langues fausses *desliees*,
Qui deussent estre liees.
(GUIOT, *Bible*, 2433.)

L'usage du sel *delié* faire, se ledit mesurage y estoit mis sus, seroit aboly et osté. (1395, *Mém. pour Mgr de Rouen*, A. S.-Inf., G 875, pièce 2.)

De lui [Bertran de Semecourt], pour patenostres *desloyees*, .II. s. (13 août 1421, *Exéc. test. de Roland Lemaire*, A. Tournai.)

8 boisseaux de sel *delié*. (10 mai 1453, *Lettres de Jacques De la Tour, vicomte d'Arques*, Arch. Seine-Infér., G 4729.)

DESLOGEMENT, mod. délogement, s. m., action de déloger :

Duquel *deslogement* s'esjouyrent tous crestiens. (DUQUESNE, *Hist. de J. d'Avesn.*, Ars. 5708, fo 184 ro.)

Ilz sonnerent les trompettes de *deslogement* et se partirent. (FROISS., *Chron.*, B. N. 2641, fo 128 ro.)

Quant le duc vit le *deslogement* des Flamens, et qu'il demouroit bien esseulé, il ot consiel de soy retraire en Picardie. (J. LE FEVRE, *Chron.*, I, 35.)

Aulcunes telles ames tant sont nobles, precieuses, et heroicques, que de leur *deslogement* et trespas nous est certains jours davant donnee signification des cieulx. (RAB., *Quart livre*, ch. XXVII.)

DESLOGIER, mod. déloger, v. — N., quitter le lieu où on est logé :

Quant li baron prisent a *desloigier*.
(*Raoul de Cambrai*, 2059.)

Quant a le prelat empegié
Ki le pule a vers Dieu plegié
Tost *sont* li autre *deslogié*.
(RENCLUS, *Miserere*, c, 6.)

Or furent a Saint Clou ly nobile princhier;
A joie et a revel s'alerent hesbergier,
Jusquez a l'endemain qu'il ont fait *dezlogier*.
(*Hug. Cap.*, 3198.)

A soulei couchant sur le soir
Deslogent de leur carrefour
Cahuans, suettes.
(EUST. DESCH., VI, 188.)

Et ceste nuyt commencerent a *desloger* pluseurs sans congié, les ungs bleciez et les autres pour les conduire. (G. GRUEL, *Chron. d'A. de Richemont*, p. 45, Soc. hist. de Fr.)

— Réfl., quitter un logement :

Et il *se seront daslogié*,
Et chevaucheront desrangié.
(J. DE PRIORAT, *Liv. de Veg.*, B. N. 1604, fo 41 vo.)

Si *se deslogierent* pour combatre. (*Bible*, B. N. 901, fo 68b.)

Il et son ost *se deslogierent* de Chele et se logerent environ le bois de Vincennes. (*Chron. de S. Den.*, B. N. 2813, fo 416a.)

Et le lundi *se dislogea*
Le frere et s'achemina.
(CHANDOS, *Prince Noir*, 2910.)

Si eurent consseil que de *yaux deslogier*. (FROISS., *Chron.*, I, 382.)

Ils s'enfuirent et *se deslogerent* si hastivement que... (10 mai 1429, *Ch. VII aux cons. de Narb.*, Arch. Narb.)

Se deslogerent dudit lieu. (1459-60, A. N. JJ 190, fo 11.)

Ceulx que le roy avait logez en ceste tranchee, au long de ceste riviere de Seyne, *se deslogerent* a l'heure que on les devoit assaillir. (COMM., *Mém.*, I, XI.)

Elle envoia querir son frere pour la mener en son pays et *se deslogea* incontinent d'avecq sa seur. (MARG. DE NAV., *Hept.*, 40e nouv.)

— A., retirer d'un logement :

Qu'ils les *deslogent* ou facent deslogier. (Août 1410, *Ord.*, IX, 536.)

Est aussy ordonné que, si aucun homme d'armes ou archer abandonne son enseigne pour prendre son logis et s'accommoder avant les autres, celuy quy n'aura bougé de son enseigne le pourra *desloger*. (1568, *Ord. pour la police et reglement du camp*, Variét. hist. et litt., t. I.)

Et ou en ladicte armee il y auroit aucuns hommes d'armes, archers ou autres personnes estanz a la solde du roy nostre dict seigneur et frere ou a la suitte de son camp quy *eussent deslogé* ou entreprins de *desloger* les chevaulx d'artillerie. (*Ib.*)

— Fig., faire abandonner :

Et me feroit on desplaisir de me *desloger* de cette creance. (MONT., l. I, ch. XXXIX, p. 147.)

— Infin. pris subst., action de quitter un logement :

Al *deslogier* oissies Deu tonant.
(*Loh.*, ms. Berne 113, f° 43d.)

Puis, quand se vient au *desloger*,
Blanque pour toute recompense.
(Grevin, *les Ebahis*, 31.)

Au *desloger* de Cambray ceste grande compagnie, ainsi qu'une forte tempeste, se vint jetter sur les terres de Hugues. (Fauchet, *Antiq. gaul.*, 2e vol., VIII, 9.)

DESMAILLOTER, mod. démaillotter, v. a., débarrasser de ce qui emmaillotte :

La le print Gloriande qui fut suer Ansenis
Et le *desmaillotta*, et lui baisa le vis.
(Adenet, *Enf. Ogier*, dans *Brun de la Montagne*, p. XI, A. T.)

DESMANCHIER, mod. démancher, v. — A., faire cesser d'être emmanché :

Une cuignie
Qui dou tout *fut desmangie*.
(*Ysopet de Lyon*, 2799.)

— Disloquer :

Li bouclier *sont desmanchies*.
(Guiart, *Roy. Lingn.*, B. N. 5698, p. 319b.)

Bergers, qui au pres des ondes
Du Clain lentement fuyant
Arrestez le cours errant
De ses nymphes vagabondes,
Desmanchez voz chalumeaux.
(Joach. du Bellay, *Od. past.*)

— Réfl. et fig., se disloquer :

Si leurs actions *se demancherent*, ils n'estoient, ny amis, selon ma mesure, l'un de l'autre, ny amis a eux mesmes. (Mont., I, 27, p. 109.)

— *Desmanchié*, part. passé, qui a perdu son manche ; au fig., dans l'exemple suivant :

Autre chose est un dogme serieusement digeré, autre chose ces impressions superficielles : lesquelles nees de la desbauche d'un esprit *desmanché*, vont nageant temerairement et incertainement en la fantasie. (Mont., l. II, ch. xii, p. 286, éd. 1595.)

DESMANTELEMENT, mod. démantelement, s. m., action de démanteler :

Prinses, fortifications, *desmantellemens* et demolitions de villes. (*Edict du roy sur la pacification des troubles*, 1576.)

En toutes villes desmantelees pendant les troubles, pourront les ruines et *desmantelemens* d'icelles estre par permission du roy reedifiez et reparez par les habitans, a leurs frais et despens. (26 déc. 1580, *Conférence de Flex*, XXVII.)

DESMANTELER, mod. démanteler, v. — A., dépouiller (qqn) de son manteau :

Le miserable, *demantelé* et devalisé, eut congé de s'en aller chercher un autre manteau. (*Moyen de parvenir*, p. 243.)

Encores ne nous apperceusmes nous d'*estre demantelez* qu'a la seconde poste. (Aub., *Fœn.*, I, 3.)

Desmanteler. C'est proprement oster le manteau d'une personne, Pallium detrahere, dont l'opposite est emmanteler, Pallium induire. Mais par metaphore il se prend pour oster et abbatre les murailles et torrions d'une ville. (Nicot.)

Desmanteler, par allusion, oster le manteau. (Oudin, *Cur. fr.*, 1656.)

— Dépouiller, en général :

Le roy *estant desmantelé* d'une grande partie de ses gentilshommes. (Pasq., *Lett.*, XII, 4.)

— Désarmer une ville, une place de guerre, en en détruisant les remparts :

L'on *demanteloit* la ville d'Orleans. (Condé, *Mem.*, an 1563.)

— Réfl., se dépouiller :

Quelques pais, s'estans bien regis et gouvernez en bonne police, par succession de temps *se desmantelent* de leur honneur. (Taillepied, *Hist. de l'Estat et republ. des anc. Franç.*, f° 33 v°, éd. 1585.)

— *Se desmanteler de*, se soustraire à :

Une infinité de villes *se desmantelent de* l'obeissance de leur roy. (E. Pasq., *Lett.*, II, 59.)

DESMARCHE, mod. démarche, s. f., marche, action de marcher :

Celui qui touchera la targe violette, ledit entrepreneur sera tenu de lui accomplir, pour ung jour, autant de pous d'espee, a trois pas de *desmarche*, entre chascun pous, sans poursuitte, que ledit chevalier estrange lui vouldra deviser. (M. d'Escouchy, *Chron.*, ch. xl.)

Tous animaux commencent leur *demarche* a la droite, et se couchent du costé gauche. (Du Pinet, *Pline*, XI, 45.)

— Pas en arrière, retraite :

Quant La Rocque sentit que ledit Rum Amderes mettoit toute sa force et puissance pour le faire reculer, il desmarcha un pas, par laquelle *desmarche* Rum Amderes chut d'un genouil a terre. (S.-Remy, *Mem.*, ch. lii.)

En faisant une grande *demarche* tourna sa hache. (O. de La Marche, *Mem.*, I, 21.)

Ils s'accoustument a les bien manier (leurs epees), faisant marches et *desmarches*, quasi a la façon des Suisses, quand ils escriment. (Yves, *Voy. dans le Bres.*, I, 13.)

DESMARER, mod. démarrer, verbe. — A. détacher de l'amarre :

Et ce pendant les rudes matelots,
Peuple farouche, ennemy du repos,
D'un cry naval hors du rivage proche
Demaroient l'ancre a la machoire croche,
Guindoient le mast a cordes bien tendu.
(Rons., *Franc.*, l. IV, Œuv., p. 416, éd. 1584.)

— N., quitter l'amarrage, le port :

Les penibles nochers *desmarant* du rivage. (Chassign., *Mespr. de la vie*, CCLXV.)

Les soixante vaisseaux qui avoient nouvellement esté faits es environs de Meaux, aians esté rebattuz par une tourmente en arriere, n'avoient peu suyvre la routte, mais auroient esté constraincts de relascher au mesme lieu dont ils *estoient desmarez*. (Vigen., *Comm. de Ces.*, p. 158.)

Charon qui m'apperceut avant que de *demarer* de l'autre rivage, faisoit grande difficulté de s'approcher de moy. (Aub., *l'Enfer*, d'après le ms. Conrart, éd. Ch. Read, p. 7.)

— Réfl., même sens :

La nef *se desmara* et rompit son ancre. (*Orose*, vol. I, f° 138d, éd. 1491.)

— Inf. pris substant., action de quitter l'amarrage :

Au *demarer* d'icy selon vos destinees
Il vous faudra passer les roches Cyanees.
(Rons., *Od.*, p. 665, Œuv., éd. 1584.)

Au *desmarer* d'un navire. (Dampmart., *Merv. du monde*, f° 8 r°.)

DESMARIAGE, mod. démariage, s. m., action de se démarier :

A ce mariage faire et au *desmariage* de son filz avoit rendu grant painne un chevalier de Portugal. (Froiss., *Chron.*, B. N. 2645, f° 95d.)

Pour faciliter le *desmariage* du roy et d'elle. (Sully, *Œcon. roy.*, ch. lxxx.)

DESMARIER, mod. démarier, v. — A., séparer des époux en rompant le mariage :

Par marlons, par mariees
Sont moult dames *desmariees*.
(G. de Coinci, *Mir.*, p. 360, Poquet.)

La voit raisons les sainctes ames
Dont li corps gisent dessus lames
Pour mariages nient troublees,
Liez quant *sont desmariees*.
(*Anti-Claudianus*, B. N. 1634, f° 8 v°.)

— Réfl., divorcer :

A Gaufrai mande et prie
Que de Rose, sa femme, briefment *se desmarie*.
(*Baud. de Seb.*, XVI, 729.)

Je vous conseillerois... de *vous demarier* et aller courir par les bois. (Cholieres, *Matinees*, p. 200, éd. 1585.)

— N., même sens :

Et *desmaria* sa fille dou fil dou conte de Cambridge. (Froiss., *Chron.*, XIV, 33, Kerv.)

Elle avoit dispense de Rome pour *demarier* de lui et se remarier a ung aultre (Fleurange, *Mem.*, c. 54.)

DESMARQUIER, mod. démarquer, v. — A., dépouiller (un objet) de sa marque :

Demerquier. (1365, *Reg. des argent.*, A mun. Abbeville.)

— Fig. :

Comme il *a demarqué* les bornes de la France
Pour les porter plus loin par le fer de la lance
(Rons., *Od.*, liv. I, p. 759, Œuv., éd. 1584.)

DESMASQUER, mod. démasquer, v. a., débarrasser de son masque :

Desmasquer, oster le masque, personam exuere, detrahere, deponere. (1564, J. Thierry, *Dict. franç.-latin.*)

Ou bien comme la dame honneste, belle et sage
Qui ne *demasque* point qu'a propos son visage.
(Vauq., *Sat.*, II, à R. Garn.)

DESME, v. Disme.

DESMEMBREMENT, mod. démembrement, s. m., action de démembrer :

Desmembrement de la baronie. (*Livre de Jost. et de Plet*, p. 256.)

Desmembrement de fié. (1337, A. N. JJ 70, f° 174 v°.)

Nostre Agathon estime l'amour estre un Dieu tres heureux, parce qu'il est tres beau et tres bon. Et met en conte ce qui est requis a estre tres beau et ce qui est requis a estre tres bon. Auquel *demembrement* il depeint l'amour mesme. (La Bod., *l'Honn. Am.*, p. 129.)

J'apperçois en ces *desmembremens* de la France et divisions ou nous sommes tombez, chacun se travailler a deffendre sa cause. (Mont., l. III, ch. ix, p. 144.)

Quant au *demembrement* d'estat, qui se fait par la propre nation (ou souvent aucuns estrangers sont aussi meslez) c'est une espece de ruine non moins miserable que l'autre. (La Noue, *Disc.*, p. 24, éd. 1587.)

DESMEMBRER, mod. démembrer, v. — A., morceler en détachant les membres; anc., couper les membres de; diviser les parties d'un tout :

Ki lui veist Sarrazins *desmembrer*.
(*Rol.*, 1970.)

Hommes ocient et *desmembrent*.
(*Rom. de Thèbes*, B. N. 60, f° 13ᵈ.)

Par altre veie les en feis aler,
Tot por Herode, qui tant ot cruelté,
Qui les voleit ocire et *desmembrer*.
(*Coron. Loois*, 731.)

Entre lur enemis fuioient,
Ki senz merci les *desmembroient*.
(*Brut*, ms. Munich, 873.)

Et si lou volent *demanbrer* et defaire.
(*Enfances Vivien*, B. N. 1448, 172, p. 12, Wahlund.)

Maint d'ambedeus pars sont occis et *dismembré*.
(*Destr. de Rome*, 968.)

Tost me feroit li rois occirre et *desmembrer*.
(*Parise*, 1275.)

Artuare, *desmenbrer*. (*Gloss. de Conches.*)

Ils se ruerent incontinent sur luy par telle fureur qu'ilz le *desmembrerent* en pieces sur la place mesme. (Amyot, *J. Cæs.*)

Thermes que peu a peu la vieillesse *desmembre*.
(Grevin, *Sonn. sur Rome*, VI.)

Au royaume de Senegua y a des serpens longs de deux pas et plus, et n'ont ailes ny pieds : mais ils sont si gros qu'ils engloutissent une chevre entiere sans la *desmembrer*. (Paré, XXIII, xxvii.)

Et *aiant* escorché et *demembré* quelque legere venaison qu'il avoit prinse aux lacetz, en mit une partie rostir, l'autre bouillir. (Lariv., *Facet. nuicts de Strap.*, X, iii.)

— Réfl., se mettre en pièces :

Elle est (la guerre civile) de nature si maligne et ruineuse qu'elle se ruine... et *se* deschire et *desmembre* de rage. (Mont., l. III, ch. xii.)

— *Desmembré*, part. passé, qui a perdu un membre :

Desmembré d'un bras. (1538, *Compte*, ap. La Fons.)

— Mis en morceaux, divisé :

Ung carnequin de vielle façon tout *demambré*. (*Vente des biens de Jacques Cœur*, A. N. KK 328, f° 499 v°.)

Iceulx biens separes et distraicts et *dismembres* des corps des benefices. (20 sept. 1576, A. mun. Libourne, l. III bis.)

DESMENTI, mod. démenti, s. m., action de démentir, parole par laquelle on dément :

Condamnent celles la un *demanti* souffert, celles icy un *demanti* revanché. (Mont., l. I, ch. xxii, p. 61.)

DESMENTIR, mod. démentir, verbe. — A., contredire (qqn) comme n'ayant pas dit vrai :

Hom, tu dis fame est fraisle et lente :
Mais ches virges t'en *desmentirent*
Quand double offrande a Dieu offrirent.
(Renclus, *Miserere*, cxcii, 3.)

Se feme *desment* autre ele est a .ii. s. (1247, N. D. de Cambrai, A. Nord.)

Ledit Jehan le poursuy en le *desmantant* par plusieurs foiz. (1421, A. N. JJ 171, pièce 454.)

A quoy ledit Jehan Roussel dit audit Labras qu'il avoit menti parmy les dens, et le *desmenti* par deux ou troys fois. (1441, A. N. JJ 176, f° 15 v°.)

Dementir est oster la menterie : comme quand quelqu'un ment, et vous luy dites qu'il a menti c'est *dementir*, qui signifie oster ou se priver, exempter et vindiquer de la menterie. (Joub., *Err. pop.*, Explic. des phr. et mots vulg.)

— Avec un rég. de chose, contredire par des actes :

Mais tu ne l'as voulu, *desmentant* ta promesse.
(Rons., *Eleg.*, XXIX.)

— Neut., se montrer indigne :

As tu jamais cogneu en moy aucun acte ou signe, qui te peust faire acroire que je vueille en rien du monde *desmentir* de la gloire de mes ancestres ? (Nic. de Montreux, *Sec. liv. des berg. de Juliette*, f° 274 r°, éd. 1588.)

— Réfl., se contredire soi-même ou l'un l'autre :

Le livre publié sous le nom de Turpin, est faux et *se dement* soi mesme. (Fauchet, *Antiq. gaul.*, 2ᵉ vol., III, 15.)

Si l'on *se dement* en quelque sorte que ce soit des actes que l'on a parfaits pour l'acquerir (la gloire), on la pert soudainement et s'envolle de nos mains sans y songer. (Nic. de Montreux, *Sec. liv. des bergeries de Juliette*, f° 153 r°.)

— T. de constr., ne pas garder sa solidité, son arrangement :

Et liez bien par tout vostre charpente
A celle fin qu'elle ne *se demente*.
(J. Bouchet, *Ep. mor.*, II, x.)

— Inf. pris substant., action de démentir, parole par laquelle on dément :

Un homme qui se venge de son ennemi et le tue pour un *dementir* en est estimé plus gentil compagnon. (Marg. de Nav., *Nouv.*, XLIII.)

Que celuy n'estoit pas homme de bien qui enduroit un *dementir*. (Bodin, *Rep.*, IV, 7.)

Telles affaires l'ont contraint d'envoyer un *desmentir* au sieur de Fervaques. (Aub., *Mem.*, an 1584.)

Cf. II, 610ᵃ.

DESMERITE, mod. démérite, s. m., ce qui fait qu'on mérite la réprobation ; action de démériter :

Par la desserte et *desmerite* des subgetz sont distribuez les personnes des souverains. (*Le Chastel perilleux*, B. N. 1009, f° 42 r°.)

Estoit debouté et enchassié par ses *demerittes* et desertes hors du royaume. (Froiss., *Chron.*, B. N. 2646, f° 16 v°.)

Il estoit hais pour ses *demerites*. (*Trahis. de France*, Chron. belg., p. 21.)

Elle fu pour ses *demerites* jugié a ardoir. (1412, *Compte de l'exécution capitale d'Isabelle Puchette*, A. Tournai, *Bullet. de la soc. hist. et litt. de Tournai*, t. VII, p. 321.)

Afin qu'il soit puny selon son *demerite*. (Veronn., *l'Impuiss.*, IV, 1.)

Le desir que vous avez que les soldats puissent estre tires des lieux sacres pour estre chasties selon leur *demerites*, est fort juste. (Franç. de Sal., *Nouv. lett. inéd.*, à d'Albigni, lett. 86.)

Cf. Demerite, II, 499ᵇ.

DESMERITER, mod. démériter, v. n., mériter la réprobation :

Vous sçaves tres bien que nous avons paradis pour les bons, enfer pour les mauvais, et ce monde pour meriter ou *demeriter*. (J. Bouchet, *Ann. d'Aquit.*, f° 57 v°.)

DESMESLEMENT, mod. démêlement, s. m., action de démêler, débrouillement :

Si en ceste adjonction les dattes, les mois, les jours ont quelque confusion parmy eux, j'en demeureray excusable, pour autant que ce sont toutes actions et *desmeslemens* que je n'ay veus. (Du Villars, *Mem.*, au lect.)

Et de remuer a leur advenement tout l'ordre et tout le reglement que leurs predecesseurs souloient tenir et pratiquer au *desmeslement* de la paix ou de la guerre. (Id., *ib.*, I, an 1550.)

Il ne daignoit les appeller au conseil ny aux *desmeslemens* des faicts militaires. (Id., *ib.*, II, an 1551.)

Il se passa, en cette sortie et *desmeslement* de combat, une infinité de particularitez des plus remarquables. (Sully, *Œcon. roy.*, ch. xxxiii.)

DESMESLER, verbe. — A., dégager ce qui est emmêlé :

A pigne d'or *a desmellé*
Ses cheveus.
(*Vie des Pères*, Ars. 3527, f° 171ᵃ.)

Et que ne vaulx plus rien
Fors a filler et a *desmeller* layne.
(O. de S. Gel., *Ep. d'Ov.*, Ars. 5108, f° 8 v°.)



— Fig. :

Je puis mieux *desmeler* la verité de cest affaire que nul autre. (1521, *Prec. des confer. de Calais*, dans *Pap. d'Etat de Granvelle*, I, 159.)

Pour oster Sa Majesté de peine, je l'ay requise tres instamment de nous laisser *demesler* ceste querelle. (*Lett. miss. de Henri IV*, t. II, p. 129.)

— Réfl., se débarrasser :

Si le subject dont vous m'aves escript en chiffres vous avoit donné occasion de quelque retardement, je vous prie *vous* en *demesler* pour ceste heure le plus honnestement que vous pourres sans vous arrester davantage. (16 avril 1594, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 140.)

Cf. II, 611[a].

DESMESURÉ, mod. démesuré, adj., dont les dimensions dépassent la mesure; excessif, au propre et au fig. :

.c. pies del mur firent desfaire,
La porte ert petite a l'entree,
La chose granz *desmesuree*,
Se li covint grant veie a faire.
(*Eneas*, 1136.)

O la douleur voyre *desmesuree!*
(MARG. DE NAV., *Dern. poés.*, p. 37, Comédie sur le trespas du Roy, Ab. Lefranc.)

Despence *desmesuree*. (LARIV., *les Jaloux*, I, II.)

La *desmesuree* meschanceté qui se voit en quelques actes descrits par Herodote, et la *desmesuree* sottise qui se voit en quelques autres, passe la mesure de leur creance. (H. EST., *Apol.*, disc. prél.)

Un ris *demeseuré*. (BOAYSTUAU, *Theat. du monde*, I.)

Cf. DESMESURER, II, 611[c].

DESMESUREEMENT, mod. démesurément, adv., sans mesure, excessivement :

Pluie e greslz *desmesureement*.
(*Rol.*, 1425.)

Icil les moine *desmesureement*.
(*Loh.*, ms. Montp., f° 38[c].)

Quels chose est plus desplaisanz ke ceu ke li hom ki sent sa propre enfermeteit vivet *desmesureiement*. (*Serm. de S. Bern.*, B. N. 24768, f° 36 v° ; 45, 37, Foerster.)

Si poisiez veoir maint cos doner et recevoir et chevaliers morir *deimesureiement*. (*Mort Artus*, B. N. 24367, f° 80[d].)

Ne trouvai gens ou tant d'orgueil
Eust *desmesureement*.
(*Mir. de N. D.*, VI, 134.)

Plorer *desmesureement*. (*Ménagier*, I, 188.)

Pleurans et se lamentans *desmesurement*. (SALIAT, *Her.*, IX.)

DESMEUBLER, mod. démeubler, v. a., dégarnir de meubles :

Les chambres du couvent *sont demeublees*. (1557, ap. Baux, *Hist. de l'église de Brou*, p. 470, 2[e] éd.)

Cf. DESMOBLER, II, 612[a].

DESMONTER, mod. démonter, verbe. — A., jeter à bas de la bête sur laquelle on est monté :

Et voit .I. chevalier qui *avoit desmonté* .I. Romain. (*Les sept Sages de Rome*, Ars. 3354, f° 71[c].)

Et quant li murdrier ont le mesage escouté,
Si li ont dit : Amis, et qui *t'a desmonté ?*
(*Brun de la Mont.*, 154.)

Ou aucun chevallier que puissons *desmonter*.
(*H. Capet*, 2322.)

Noz ennemis l'*ont desmonté* de ses chevaulx. (10 av. 1364, *Lett. du dauphin Charles*, B. N.)

Car chevaliers met entre pies
Et *desmonte* de leur cevaus.
(FROISS., *Meliador*, fragm. A, 101, A. Longnon, *Romania*, XX, 409.)

— Fig., abattre :

Cil ki ne set soi sormonter
Et orguel de cuer *desmonter*.
(RENCLUS, *Carité*, CCXXXI, 7.)

Fortune l'a monté, fortune le *desmonte*.
(MONIOT, *Dit de Fortune*, Dinaux, *Trouv. artés.*, p. 335.)

— *Desmonté*, part. passé, jeté à bas :

Les gens d'armes furent a la parfin despourvus de vivres, *desmontes* de chevaux, desgarnis de harnois. (J. D'AUTON, *Chron.*, t. III, p. 102.)

— Fig. :

La Ligue, effrayee et *demontee* de tous points, lui eust ouvert les portes. (LESTOILE, *Mém.*, 2[e] p., p. 13.)

Cf. II, 613[b].

DESMORDRE, mod. démordre, verbe. — A., lâcher ce qu'on a saisi avec les dents ; fig., abandonner :

Jamais pas un de cinq sa prise ne *desmord*
Que, premier, ils ne soient satisfaicts par sa mort.
(GAUCH., *Plais. des champs*, p. 135.)

Il ne voulut jamais *demordre* ce tiltre. (PASQ., *Rech.*, III, 2.)

De tous les endroits de la France on s'acheminoit pour faire *demordre* a l'Espagnol ceste place. (CAYET, *Chron. nov.*, p. 765.)

J'ay a continuer le siege de Rouen, que je ne veux *desmordre*. (18 fév. 1592, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 568.)

Puis ne *desmordant* point le desir de voir en face les deux consuls, prirent un second rendez vous a quatre jours de la. (AUB., *Hist. univ.*, l. IV, c. IV, 1[re] éd.)

Il prit donc serment de tous ceux la qu'ils ne *desmordroient* point le dessein. (ID., *ib.*, l. V, c. XIII, 1[re] éd.)

Lesquels aussi de leur costé ne se font gueres presser pour *desmordre* le college. (LA NOUE, *Disc.*, p. 122.)

Puis apres, d'une belle nuict, *desmordant* les fauxbourgs, se retira de grande traicte a Nantes. (BRANT., *Gr. capit. fr.*, V, 192.)

Ilz ne furent remis en leur offices, benefices et biens, d'autant que le feu pape les en avoit despouillez et donnez a d'autres qui avoient bonnes dents, et ne les vouloient *desmordre*. (ID., *ib.*, I, VII.)

Ayant gousté (du souverain commandement) ne l'a voulu et ne le veut *demordre*. (*Dialog. entre le maheustre et le manant*, f° 66 v°, éd. 1594.)

— Détacher :

De sorte qu'il s'esclaircist qu'il n'y avoit autre moyen de le *desmordre* des pratiques de Levant que par sa retention. (*Négoc. de la France dans le Lev.*, t. III, p. 184.)

— N., changer d'opinion, de ligne de conduite :

Je m'y achemine avec plus de force que je puis, en esperance que si les assiegez me peuvent donner le loisir d'y arriver a temps, de faire *desmordre* mes ennemys de leur entreprinse. (9 mai 1594, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 153.)

Né *desmordez* nullement de la sainte humilité, et l'amour de votre propre abjection. (FRANÇ. DE SALES, *Lett. a une dam. s. l'humil.*, lett. 109.)

Si la supreme obedience ne me fait *desmordre* de ma resolution. (*Not. inéd. s. dom Garneron Laurent.*)

On ne pouvoit neantmoins *demordre* de ce dessein sans ruiner pour jamais la France. (20 avril 1628, RICHELIEU, *Lettres*, t. III, p. 79.)

— Réfl., renoncer :

Le mary ne vouloit *se demordre* de sa mauvaise affection. (CHOLIERES, *Guerre des masl. contre les fem.*, f° 59 v°, éd. 1588.)

DESMURER, mod. démurer, verbe. — A., démolir :

Et entrerent par la porte de Bordelles, qui nouvellement *avoit esté desmuree*. (*Journ. d'un bourg. de Paris*, an 1437.)

— Réfl., être démoli :

Et lors *se desmura* la porte. (COURCY, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f° 237[c].)

Cf. II, 614[b].

DESNATURER, mod. dénaturer, (se), v. — Réfl., s'altérer de manière à changer sa nature :

Homs, contre moy plus ne *te desnature*.
(EUST. DESCH., *Œuvr.*, III, 93.)

Ains chascun *se* pert et *desnature*.
(ID., *ib.*, V, 35.)

— N., même sens que le réfl. :

Puis ke tu *desnatures* ore.
(RENCLUS, *Miserere*, LXXXII, 10.)

— *Desnaturé*, p. passé et adj., dépouillé des bons sentiments de la nature ; contraire à la nature :

O vilains cuers *desnatures !*
(*De pure Povreteit*, ms. Germot, Bullet. A. T., 1884, p. 79.)

Et por vos norrir est il *desnaturez*. (*Merlin*, ap. Constans, *Chrest.*, 150, 253.)

Et se il n'estoit ainsi, je seroie le plus faus et le plus mauvais, le plus traitres et le plus *desnatures* qui unques fu. (*Correspond. de G. Machault et de sa dame par amour*, Œuv., p. 138, Tarbé.)

Quy estoit et est chose forment *desnaturee*, de guerroier Dieu, sa glorieuse mere et les benoitz sains. (WAVRIN, *Anchienn. cron. d'Englet.*, t. I, p. 314.)

Qui oublie a honnestement et sainement et gaiement vivre, pour en servir autruy, est mal advisé, et prend un mauvais et *desnaturé* party. (Charron, *Sag.*, l. II, ch. ii, p. 320, éd. 1601.)

Cf. II, 614c.

desniaiser, mod. déniaiser, verbe. — A., corriger qqn de sa simplicité :

Quoy ! pense t il me *desniaiser*
Quant il me parle d'espouser
Sa fille, dont je n'ay que faire ?
(Godard, *Desguis.*, V, 5.)

— Voler, dépouiller :

En un mesme jour j'ay perdu deux mille escuz, j'*ay esté desnyaisé* d'un ruby, trompé par Frontin et deshonoré par Urbain. (Lariv., *Esprits*, IV, 3.)

Elle se pourroit bien laisser *deniaiser*
A ce gentil muguet de son cher pucelage.
(Troterel, *Corriv.*, I, 2.)

— Tromper avec adresse ; fig., supplanter :

Bien que de moi desja soit né
Un pire et plus heureux ainé
Plus beau et moins plein de sagesse,
Tu *desniaises* son ainesse.
(Aub., *Trag.*, Préf.)

— Avec un rég. de chose, débarrasser :

Quelle obligation n'avons nous a la benignité de nostre souverain Createur, pour *avoir desniaisé* nostre creance de ces vagabondes et arbitraires devotions. (Mont., liv. II, ch. xii.)

— Réfl., perdre sa simplicité :

Elle ne commence encore qu'a *se desniaiser* de la naifveté de l'enfance. (Mont., liv. III, 415.)

— *Desniaisé*, part. passé et adj., qui a perdu la simplicité :

Parmy les cabalistes, au commencement du calvinisme, les freres s'appelloient les *desniaizez*, et catechiser un neophyte catholique ou papiste pour le rendre huguenot, s'appelloit en terme de la cabale *desniaizer*, quoy que depuis ils changerent de langage, et au lieu *de se desniaiser* ils commencerent a dire, se faire instruire. (Garass., *Doctr. curieuse*, p. 57.)

desniaiseur, s. m., attrappeur de niais :

Les *desniaiseurs* qui se trouvent en Levant, vendent les rouelles des dents de rohart pour cornes de licornes. (Paré, *De la Licorne*, c. vi.)

desnichier, mod. dénicher, v. a., enlever du nid :

Bien sot ou li gais se repust ;
Tout *desnicha* quanke il pust.
(Renclus, *Carité*, clxxv, 10.)

— Par extens., déloger :

Ge m'en irai el regne de Peitiers ;
Des traitors i a molt herbergiez,
Mais se Deu plaist ges ferai *desnichier*.
(*Coronem. Loois*, 1983.)

Pour doncques si soulaiger du mal feist aporter son curedentz, et sortant vers le noyer grollier vous *denigea* messieurs les pelerins. (Rab., *Gargant.*, ch. xxv.)

Il faut *denicher* quatre chetifs harquebusiers d'une grange. (Mont., liv. II, ch. xvi, p. 412.)

Le capitaine Raimond Pujo se chargea de *denicher* ces gens la dudit chateau de Cachon. (*Somm. descr. du pais et comté de Bigorre*, l. II, ch. xxi, Balencie.)

— *Desnichié*, part. passé, qui a été enlevé de son nid :

Deux petits ramereaux je porte a mon Olive,
Denichez d'un grand orme a gravir mal aisé.
(Rons., *Ecl.*, IV, p. 564, éd. 1584.)

— Par extens., délogé :

Ainsi les pelerins *denigez* s'en fuyrent a travers la plante a beau trot. (Rab., *Garg.*, ch. xxv.)

desnoable, mod. dénouable, adj., qui peut être dénoué :

Les nient *desnoables* nos desfit. (*Legende de Pilate*, B. N. 19525, f° 57 v°.)

Denouable. (Monet.)

Cf. Desnouable, II, 615b.

desnoement, mod. dénouement, s. m., action de dénouer au propre et au fig. :

Ainsi qu'au corps le *denouement* des membres, le froissement et dislocation des os apporte des douleurs grandes et inquietudes. (Charron, *Sag.*, l. II, ch. vii, p. 387, éd. 1601.)

Avant le premier *desnouement* de ma langue. (Mont., liv. I, ch. xxv, p. 99.)

desnoer, mod. dénouer, verbe. — A., défaire ce qui est retenu par un nœud :

Senz rompre mais sinz *desnoer*.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 6391.)

Desnoier. Denodo. (*Vocabularius brevidicus*.)

— Par extens. :

Et sa langue aguise et *desnoue*
Por bien parler.
(*Renart*, Br. X, 1240.)

— Fig., délier, délivrer :

On vous doit bien, vierge, loer
Quant pour nous d'enfer *desnoer*
Dieu se fist en vous homme.
(*Mir. de N. D.*, VI, 223.)

— Fig., démêler, développer :

Suant et travaillant a *desnoer* ce notable point de droit. (N. Du Fail, *Eutrap.*, p. 84, Rennes 1585.)

— *Se desnoer un pied, un bras, une jambe,* se les désarticuler, se les casser :

Aucuns qui vouloient aller aux escarmouches *se* rompoient ou *desnouoient* les bras ou les jambes. (La Noue, *Mem.*, ch. xxii.)

L'un estoit malade d'une fiebvre, et l'autre *s'estoit desnoué* un pied. (Brant., *Duels*, VI, 420.)

Il se jetta du haut en bas, et de malheur en tombant *se desnoua* la jambe. (*Comptes du monde adventureux*, p. 99, éd. 1595.)

Le pauvre S. Luc *s'est denoué* une jambe. (17 mars 1596, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 533.)

— Fig., *se desnoer les maschoires*, ouvrir la bouche au point de faire craindre qu'on ne se décroche la mâchoire :

Se prindrent si fort a rire, qu'ils *se* penserent *desnouer* les maschoires. (Lariv., *Facet. nuits de Strap.*, XIII, xii.)

— *Desnoé*, part. passé :

Ainsi qu'un jeune coq, chetif et enroué,
Dont le gosier a peine est encor *denoué*,
Au premier poinct du jour degoise son ramage.
(G. Durant, *Mesl.*, au roy de Fr.)

J'estime que nos ames sont *desnouees* a vingt ans, ce qu'elles doivent estre, et qu'elles promettent tout ce qu'elles pourront. (Mont., liv. I, ch. lxii, p. 208.)

Cf. II, 615a.

desnoeur, s. m., celui qui dénoue :

Beaucoup ont recours a des personnes qu'ils pensent sorciers ou *desnoueurs* d'esguillette. (G. Bouchet, *Serees*, l. I, série V, p. 188, Lemerre.)

desnoircir, mod. dénoircir, v. a., débarrasser de la couleur noire qui la recouvre :

Denigro, *desnoircir*. (*Gloss. lat.-fr.*, ms. Montp., f° 192 v°.)

C'est peindre en l'eau, et c'est vouloir encore
Prendre le vent et *desnoircir* un More.
(Rons., 185, dans Littré.)

desobeir, verbe. — N., agir contrairement à l'ordre et à la défense de qqn. :

Orgueil *desobeit*.
(J. de Meung, *Test.*, 1705.)

Je ne veul pas *desobair*
A nostre maistre ne le trair.
(*La Resurr. du Sauv.*, ap. Jub., *Myst.*, II, 322.)

— Act., enfreindre :

Desobeyr mon mandement.
(*Mist. du siege d'Orl.*, 9699.)

Et mes propos *desobeissent*.
(*La grant Malice des femmes*, Poés. fr. des xve et xvie s., V, 313.)

— *Desobeir qqn*, agir contrairement à ses ordres :

Personne ne les osoit *desobeir*. (*Livre du cheval. de la Tour*, c. xxx.)

Sanz que de nul *fust desobey*, soubz peine de perdre la vie. (Crist. de Pizan, *Charles V*, 2e p., ch. ii.)

desobeissance, s. f., action de désobéir, refus de l'obéissance :

Desobeissances a lor seigneurs. (Beaum., XXIX, 3.)

Che sont les *desobeissanches* et les res-

cousses que li maires et ses... ont fait au prevost de Foulloy. (1303, *Cart. noir de Corb.*, B. N. l. 17758, fº 9 rº.)

Item toutes amendes de sanc, de saisine brisie, de banc brisié, *desobessance* et de main mise a sergent de seingnour seront chascune de quinze sous. (1315, A. N. JJ 61, fº 117 rº.)

L'en pugniroit tant *desobeissance*
Qu'a tousjours mais en seroit mencion.
(Eust. Desch., *Œuv.*, V, 263.)

Qui icellui avoient prins pour l'amener a justice, et fait illecq tres grans rebellions et *desobeissances* contre lesdis gardes. (29 octobre 1431, *Reg. de la loy*, 1425-1441, A. Tournai.)

desobeissant, adj. et subst., qui désobéit :

S'il sont *desobeissant* a son commandement. (Beauman., V, 19.)

Noz dis *deshobeissanz* et rebelles. (1319, A. N. JJ 58, fº 41 vº.)

Icelui suppliant s'en alla en la partie de noz adversaires et *desobeissans*. (1428, A. N. JJ 174, pièce 254.)

S'en sont allez par devers et en la compaignie d'aucuns noz rebelles et *desobeissans*. (8 mars 1468, *Lett. de Louis XI*, III, 380, Soc. hist. Fr.)

Les predicateurs commencerent a parler ouvertement contre le roy, et avec telle violence, que le menu peuple se mit a rompre les armoiries du roy, et a fouler aux pieds ses portraicts, et faire mille autres indignitez honteuses et *desobeissantes*. (Cheverny, *Mem.*, an 1588.)

desobligier, mod. désobliger, verbe. — A., décharger d'une obligation ; délier :

Nous qui desirons que les bonnes gens *soient* deskerkiet et *desobleglet* des deptes esquelz ils sont tenut. (6 nov. 1307, *Cart. d'Oudenbourg*, p. 4, Van de Casteele.)

Soit et demeure quitte, deschargé et *desobligé* a toujours envers lesdits religieux... Lequel iceulx prieur et procureur par ces presentes quittent, deschargent et *desobligent*. (16 juill. 1477, Celest. de Limoges.)

Pour les causes dessus dictes, elle se tient pour acquittee et *desobligee* de la promesse qu'elle jadis luy fist. (*Cent nouv. nouv.*, XXVI.)

La loy de impossibilité a si grande authorité qu'elle excuse et *desoblige* tout homme de la loy possible. (Fabri, *Rhet.*, fº 70 rº.)

Et d'icelle obligation faire tracher et du tout *desobleiger* lesdicts mineurs. (6 fév. 1558, *Chirogr.*, A. Tournai.)

Cette tristesse que vous voyez peinte en mon visage, et ces souspirs qui se derobent si souvent de mon estomach, ne procedent pas de cette prison dont vous me parlez, mais d'un autre qui me lie si estroittement ; car le temps ou la rançon me peuvent *desobliger* de celle cy ; mais de l'autre, il n'y a rien que la mort qui m'en puisse retirer. (Urfé, *Astree*, I, 12.)

— Réfl., se décharger d'une obligation :

J'ayme tant a *me* descharger et *desobliger*, que j'ay parfois compté a profit les ingratitudes, offense et indignitez que j'avois receu de ceux a qui, ou par nature, ou par accident, j'avois quelque devoir d'amitié. (Mont., l. II, ch. ix, p. 126.)

Cf. Desobligé, II, 615ᵉ.

desolacion, mod. désolation, s. f., dévastation qui fait la solitude dans un pays ; affliction où il semble que tout nous manque :

Et se autrement estoit a tres grant ruyne et *desoulacion* des diz freres et en especial de tres religieux et honnestez personnez... (1387, *Reg. du chap. de S. Jean de Jérus.*, A. N. MM 31, fº 36 vº.)

Et y souloit avoir par an .xvi. quartiers de froment et .xxviii. rez d'avoine de rente o les regars qui sont a present et despieça semblent en non valoir pour le fait des guerres, mortalitez et autres *desollacions* du pais. (1399, A. N. P 304, fº 59 vº.)

Ma noblesse et ma grant beaulté
Est tournee en difformité,
Mon chant en lamentacion,
Mon ris en *desolacion*.
(Greban, *Mist. de la Pass.*, 3729.)

Je pense aux peines et tourments,
Au terme de perdicion,
Au lieu de *desolacion*.
(Id., *ib.*, 15813.)

Vous y voyez votre credulité et simplicité suivies de ruines, de *desolations*. (*Sat. Men.*, Har. de M. d'Aubray, p. 116, éd. 1594.)

desolateur, s. m., celui qui désole, tourmente, ravage :

Nous avions des regles infaillibles pour reconnaitre le Saint Esprit consolateur d'avec le *desolateur*. (F. de Sal., *Aut. de S. P.*, ms. Chigi, fº 92ᵇ.)

desoler, verbe. — A., ruiner un pays en détruisant, en exterminant, de manière à faire la solitude :

Enci *estoit* li pays foullez et *desolles* de tous les costes. (Froiss., *Chron.*, V, 354.)

Sçavoir faisons que comme la maison seante en la rue de Paris... *soit* fort caducque et *desolee* en ses edifices, tant en gros membres que aultres. (12 août 1570, chir., *Escriptz au prouffict d'Anthoine de Baust*, A. Tournai.)

— *Desolé*, part. passé, qui est dans l'affliction :

Je m'en irai aux *deszolles*.
(*Myst. de S. Clem.*, p. 41.)

Et neanmoins nous persistons comme devant, sans avoir pitié de tant d'ames *desolees*, esgarees et abandonnees de leurs pasteurs. (*Sat. Men.*, Har. de M. d'Aubray, p. 114, éd. 1594.)

desopiler, v. a., faire cesser d'être opilé, engorgé :

Saulce verde... laquelle vous *desoppile* la ratelle. (Rab., *Tiers liv.*, ch. ii.)

Cf. Deopiler, II, 509ᶜ.

desordoneement, mod. désordonnément, adv., d'une manière désordonnée, en désordre :

E quant il vit la joune gent
Gabber *desordeneement*.
(Marie, *Purg. de S. Patrice*, 2049.)

Pluisor jant quierent *desordeneimant* les solaz de souteit et de silance. (*Li Epistle S. Bernart a Mont Deu*, ms. Verdun 72, fº 34 rº.)

Meingier trop ardenment ou trop *deshordeneement*. (Laurent, *Somme*, B. N. 938, fº 29 rº.)

Il vit *desordoneemant*. (*Sermon*, Ars. 5201, p. 313ᵃ.)

Quant si *desordenement* parles.
(*Du Garç. et de l'aveugle*, B. N. 24366, p. 244ᵃ.)

Vivres, journees d'ouvriers et choses qui estoient *desordeneement* chieres. (1334, *Cart. mun. de Lyon*, p. 124.)

Desordreneement, desordinate. (*Gloss. gall.-lat.*, B. N. l. 7684.)

Il convint que le roy, le duc d'Acquitaine, son filz et tous les princes se partissent *desordonnement*. (Monstrelet, *Chron.*, I, 127.)

desordoner, mod. désordonner, v. — A., mettre en désordre :

Il n'est pas drois que je tressaille
Dous causes dont orguieus travaille
Por les robes *desordener* :
Chou est de tainture et de taille.
(Renclus, *Miserere*, ci, 1.)

Desordrener, desordino. (*Gloss. gal.-lat.*, B. N. l. 7684.)

Toutes grandes mutations esbranlent l'estat, et le *desordonnent*. (Mont., liv. III, ch. ix, p. 119.)

— N., se mettre en désordre :

Qui fit pancher et *desordonner* l'estat romain. (N. Du Fail, *Cont. d'Eutrap.*, XXX.)

Le duc de Palme, voulant faire combattre ses lanciers, les mettoit par cent chevaux en croix, croyant que, donnant dans un ost de trois cens pistoliers, les premiers seroient battus, les seconds *desordonneroient*, et les troisieme et quatrieme emporteroient. (Gasp. de Tavannes, *Mem.*, p. 123.)

— Réfl., même sens :

Et eux cuidant illec mieux sauver, *se desordonnerent*. (J. d'Auton, *Chron.*, t. I, p. 163, Buchon.)

Nous ne pouvions aller a eux sans *nous desordonner*, ny aussi eux venir a nous sans courir pareil desordre. (Du Villars, *Mem.*, IV, an 1553.)

— Vivre dans le désordre :

Car chil ki doivent sobrement
De peu vivre et plus asprement
Se desordainent et enordent.
(Renclus, *Miserere*, cxlii, 4.)

Claix Sellart, cordewanier, a tousjours, comme mauvaix et pour ce que, lui, qui est marié, delaissant sa femme, *s'est desordonné* par longue espace avec plusieurs femmes. (12 fév. 1450, *Reg. de la loy*, 1442-1458, A. Tournai.)

— *Desordoné*, p. passé et adj., qui n'est pas réglé avec ordre, qui n'est pas conforme à l'ordre moral :

Par sovent pekier
Voit on favrekier



Mort *desordenee*.
(*Louanges de la Vierge*, 108.)

Amors, se bien suis apensee,
C'est maladie de pensee,
Entre deux personnes annexes
Franches entr'eus, de divers sexes
Venant as gens par ardor nee
De vision *desordenee*.
(*Rose*, 4999.)

Amor *desordonnee* d'avoirs. (LAURENT, *Somme*, ms. Troyes, f° 11 v°.)

Vie *deshordenee*. (G. DE CHARNY, *Liv. de cheval.*, ms. Brux., f° 124 r°.)

Si je t'aymay d'amours *desordonnee*...
(*Cent cinq rondeaulx d'amour*, Tross.)

Ce qui donne occasion de soupçonner que ce qu'il en feit fut plus tost par concupiscence et *desordonné* appetit qu'autrement. (AMYOT, *Romulus*, f° 27 r°, éd. 1559.)

Cf. DESORDENER, II, 617ᵇ.

DESORDRE, s. m., état ou action contraire à l'ordre :

... Tant tu avois bien ordonné la maison en temps si triste et qui donnoit si grande occasion de *desordre*. (LA BOET., *Lettre de consolat. de Plut.*, p. 333, Feugère.)

Doncques, o ma femme, ne vueille point tomber en ce *desordre*. (ID., *Mesnag. de Xenoph.*, p. 174.)

DESOREMAIS, mod. désormais, adv., à l'avenir, à partir du moment actuel :

Sa vie est *des or mes* honteuse.
(CHREST., *Chev. de la Charrette*, p. 20, Tarbé.)

Je croi... k'il *des ormais* s'en warderat. (*Serm. de S. Bern.*, 100,29, Foerster.)

Des ormes leur sera amis. (*Agrav.*, B. N. 333, f° 5ᶜ.)

Des hores mes. (1321, Fontevr., Chaise-Dieu, A. M.-et-Loire.)

Et pourront les diz religieus porter les devant dites dismes *des hormes* a touz jours la ou il leur plera sans ce que moy ne mes hoirs ne autre qui de nous ait cause ou puist avoir ou temps avenir y puissons james mettre empeschement ne debat. (1324, A. N. JJ 62, f° 94 v°.)

Des hores mais. (1349, *Cart. de Foucarm.*, f° 114 v°, Bibl. Rouen.)

Povre vueil estre et mandiant
Desoresmais pour paradis
Requerre.
(*Mir. de N. D.*, I, 262.)

Et si me fault avoir la cure
De vous, biau filz, *desoresmais*.
(*Ib.*, V, 265.)

Comme gens qui avoient ja passé la fleur de leur aage et qui *desormais* se trouvoient las et recreuz de combattre tant d'ennemis en tant de batailles. (AMYOT, *J. Cæsar*, f° 504 v°, éd. 1559.)

DESOSSER, v. a., débarrasser des os :

Exos[s]o, *desoissier*, afoiblir. (*Catholicon*, ms. Lille 369, Scheler.)

Et descendant de l'arbre, *desossa* le lyon. (DU PINET, *Pline*, VIII, 16.)

DESOULACION, v. DESOLACION.

DESOZ, mod. dessous, prép., à la face inférieure de :

Desuz un pin.
(*Rol.*, 114.)

Par *desous* men soel
Voel metre l'orgoel
Dont je sui si fais.
(*Louanges de la Vierge*, 154.)

Mais pour vous fu. Pour coi? Pour moi?
Sont dont vostre oel si *dessous* moi
Que pour moi ont le cuer navré?
(BEAUM., *Cont. d'am.*, 25, 2.)

Une vaque doit deus deniers, viaus *de sous* .I. an .I. den. (*Péage de Péronne*, A. 1, l. 2, A. Douai.)

Riens estable ne sçay *dessoubz* la nue.
(EUST. DESCH., *Œuvr.*, III, 110.)

Dessoubz le ciel tout maine guerre,
Non pas seulement sus la terre
Ou les hommes tant se combatent,
Mais meisme en l'air oisiaux se batent.
(CHR. DE PIZ., *Long est.*, 331.)

— Adv., à la face inférieure :

D'altres plus riches et meillors
Fu bien orlez li mantels toz
Devant et a porfil *desoz*.
(*Eneas*, 744.)

Et portoit le pié de son escu desus et le chief *desouz* et son glaive ce *desouz* desuz. (*Perceval*, I, 52.)

— Loc., *mettre au desoz*, renverser dans une lutte :

Tant fist me sires Thiebaus d'armes que en poi de tans *furent mis au desoz* li anemi au Soudant. (*Ist. d'Oultre-Mer*, Nouv. fr. du XIIIᵉ s., p. 215.)

— D., désavantage dans un combat, dans un débat, dans une lutte quelconque :

Et aussi quant Picars les trouvoient a leur *dessoubz* ilz leur faisoient assez de paine. (P. DE FENIN, *Mem.*, an 1410.)

DESPAISEMENT, mod. dépaisement, s. m., action de quitter son pays :

Quelque *depaysement* que fist l'esclave il ne se pouvoit affranchir au prejudice de son maistre. (PASQ., *Rech.*, IV, 5.)

DESPAISIER, mod. dépayser, verbe. — A., transporter (qqn) dans un pays qui n'est pas le sien :

Et sot qu'il *fu despaysies*.
(*Galerent*, 809, Boucherie.)

— Réfl., quitter son pays :

Dont plusieurs ont esté trouves qui *se despaysoient* ou alloient en loingtains voyages cuidans fuir leur male fin. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, III, 171.)

Cf. DESPAISIER 2, t. II, p. 620ᵃ.

DESPAQUETER, mod. dépaqueter, v. a., défaire, en parlant d'un paquet :

Se aucun marchant forain vient de dehors apportant aucunes peaulx courroyees en allun pour vendre en ladite ville et faulxbourgs, ledit marchant ne les pourra *despacqueter*, deslier ne monstrer a personne jusques ad ce que lesdits jurez et gardes les aient veues et visitees. (Nov. 1487, *Ordonn. s. le mest. de mégisserie*, Ord., XX, 37.)

DESPAREILLIER, mod. dépareiller, v. — A., séparer une chose d'une autre avec laquelle elle était appareillée :

Li damoisiaus, la damoisele
Qui tant fu avenans et bele
Qu'a lor biautes n'ert riens pareille,
C'iert dolors s'on les *despareille*.
(*L'Escouffle*, Ars. 6565, f° 26 r°.)

Bien *a despareillié* la paire
C'amors ot faite de nos .II.
(*Ib.*, f° 40 r°.)

— *Despareillié*, part. passé, dont le pareil n'existe plus ou a été enlevé :

Pour .III. linchius *desparillies*. (1355, *Exéc. test. de Jeh. Trigault*, A. Tournai.)

Vremeilles lanieres et blanques, *despareillies*, sans fers. (6 janvier 1453, *Exéc. test. de demiselle Jehanne de Latre, vᵉ Bryart*, ib.)

Cf. II, 621ᵇ.

DESPARIER, mod. déparier, v. a., séparer ce qui forme une paire, un couple ; rompre l'union de :

Ne vueillez donc ores *deparier*
Ceux que le ciel, vous, l'age, et la nature
Ont assemblez jusqu'a la sepulture.
(AL. HARDY, *Alcee*, II, 3.)

Desparier. (COTGR.)

DESPARQUEMENT, s. m., action de faire sortir du parc.

— Décampement :

Flamens quant ils ouyrent nouvelles de la venue du roy et de son armee s'enfuirent et deparquerent, et audit *deparquement* faire frapperent nos gens sur les dessusdits Flamens. (J. DE ROYE, *Chron.*, p. 286.)

DESPARQUER, mod. déparquer, verbe. — A., faire cesser d'être parqué, faire sortir du parc :

Coururent un cerf *desparqué*, c'est a dire sorti de son fort. (YVER, *Print.*, f° 114 r°.)

— N., sortir d'un lieu, décamper :

Par ce furent contraints ceux qui tenoient siege *desparquer*. (*Orose*, vol. I, f° 155ᵃ, éd. 1491.)

Car s'une fois il faict des cieulx approche
(Jupiter)
Et que sur nous son arc flambant descoche,
Et tous les dieux et deesses aussi
Seront contrainctz *desparquer* hors d'icy.
(GILLES D'AVRIGNY, *le Tut. d'amour*, f° 18 v°.)

Il *deparque* de Pislen sur la route de Prague. (1574, *La vraye hist. des troubles*, f° 19 r°.)

Et y eust de grant faictz d'armes d'ung costé et d'autre : car Foulques et Conan combatoient par si inveteree haine et obstiné courage que chascun d'eulx eust mieulx aymé mourir que de *desparquer* ou donner lieu a son ennemy. (BOURDIGNÉ, *Hist. d'Anj.*, f° 163 r°.)

Voyant le desarroy, je *deparquay* du lieu. (RAB., *Tiers liv.*, ch. XXVII, éd. 1552.)

DESPAVER, mod. dépaver, v. a., dégarnir de pavés :

N'y ot rue ne *soit* a ce jour *despavee*.
(*Chev. au cygne*, 20514.)

Pour *avoir despavé* a la porte Renart pour mestre le treau du pont levys du boulvart. (*Compte de Jeh. Hillaire*, 1428-1430, Forteresse, XXXI, A. mun. Orléans.)

DESPECIER, mod. dépecer, v. a., mettre en pièces ; enlever les pièces, démembrer :

Son vis *depiece* et sa peitrine.
(*Eneas*, 6260.)

Tout mon escu me *depiça*.
(*Thèbes*, B. N. 375, f° 65ᵉ ; app. IV, 13544, A. T.)

Leur avoit demandé leurs joyaux pour les fondre ou *despichier*. (*Fleur des hist.*, Maz. 1562, f° 31ᵃ.)

Un habit dessiré et *despiecé*. (*Girart de Rossill.*, ms. Beaune, p. 204, L. de Montille.)

Lui *despecerent* deux lits... lui gasterent, arderent et *dispecierent* plus de dix chars de foing qui valoient bien cinquante frans. (1444, *Ch. des compt. de Dijon*, B 11881, A. C.-d'Or.)

Ce que l'un fait l'autre *depiece*.
(*Danse Macabré des hommes*.)

Scytale, certain serpent qui *despiece* sa peau en yver contre la nature des aultres. (NEBRIXA, *Lexic.*, éd. 1538.)

Cf. II, 624ᶜ.

DESPEECHIER, mod. dépêcher, verbe. — A., débarrasser de ce qui arrête, retarde ; expédier, traiter rapidement, envoyer, renvoyer promptement :

Quant Philosophie ot ce dit, elle ordonnoit le cours de sa narracion a autre propos *despecher*. (*Consol. de Boece*, B. N. l. 1096, ap. Delisle, *Anc. trad. fr. de Boece*, p. 12.)

Et pour cest hiretage desus dit aquitter, et *despayechier* quitte. (16 oct. 1301, *C'est Jehan dou Maisnil*, chir., S. Brice, A. Tournai.)

Pour plus tot *despecher* vostre affaire. (1526, *Lett. de L. de Glezens à Marg. d'Autr.*, ap. J. Baux, *Hist. de l'église de Brou*, 2ᵉ éd., p. 424.)

Les priant que pour la communauté, ils voulussent preter chacune quelques chiens, pour *depescher* le pays de ce mechant garnement de renard. (B. DESPER., *Nouv.*, 81, éd. La M.)

Il ne bougeoit du palais a *despecher* affaires depuis le matin jusques a la nuit. (AMYOT, *Nicias*.)

Discourant dessus la nature des femmes, et les *despechant* en forme commune. (YVER, *Print.*, p. 435, éd. 1588.)

Voyla comme on *depesche* beaucoup de chemin en peu d'heure, moyennant que le vent soit favorable. (BELON, *Singularitez*, II, 18.)

Cettuy cy *avoit esté despesché* pour excuser son maistre envers Sa Majesté d'un fait de grande consequence. (MONT., l. I, ch. IX, p. 20.)

— Réfl., être traité rapidement :

Cette question desja pour la pluspart ha esté decidee, et qu'elle *se* peut en peu de paroles *despescher*. (CALV., *Instit.*, l. I, ch. IX.)

— Se hâter :

Car maintes fois cil qui preesche,
Quant briement ne *se despeeche*,
En fet les auditeurs aleir.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 129ᵃ.)

— N., se hâter :

Luy gaillard,
Les mains nettes, la bouche fresche,
Sans manger, sans boyre, *depesche*.
(J. A. DE BAIF, *Passetems*, l. III, f° 91 v°, éd. 1573.)

— A., munir d'un bénéfice :

Et tant que, pour vous *despecher*,
Je m'en voye parler au couvent.
(MARTIAL D'AUV., *Amant rendu cordelier*, 959.)

Mais que le pape... ne prendroit garde a luy de si pres et le *depescheroit* incontinent. (ID., *Joy. dev.*, VII, 39, éd. L. Lacour.)

— *Despeechié*, part. passé, au sens de perdu dans l'exemple suivant :

Enfin, elle est *despeschee*, te dis je ; il n'y a point de remede. (LARIV., *la Constance*, IV, 5.)

Cf. DESPECHIER, II, 624ᵃ.

DESPENDRE, mod. dépendre, v. a., détacher une personne qui est pendue ; détacher une chose qui est suspendue :

De l'arbre me *despendi*.
(CHREST., *Perceval*, ms. Berne, f° 112ᵇ.)

Li prevoz commanda qu'eles *fussent despandues* et jetees en la fornaise. (*Vie de saint Blaise*, B. N. 988, f° 54ᵈ.)

Qui le pendu *despendera*
Desor son col li fais chara.
(*Chastoiem. d'un pere*, B. N. 19152, f° 1ᵇ.)

Alum *despend(e)re* nostre Rei.
(*Resurr. du Sauv.*, B. N. 902, f° 98ᵃ.)

Joseph d'Arimathie, le gentil chevalier qui *despendist* Jesus Christ. (*Lancelot du Lac*, 1ʳᵉ p., c. XIX.)

Por *despendre* les chaines. (1412-1414, Forteresse, Despence, VI, A. mun. Orléans.)

— *Despendre de*, arracher de :

Quelque gentille flamme qui eschauffe le cœur des filles bien nees, encore les *despend* on a force du col de leurs meres pour les rendre a leur espoux. (MONT., l. I, ch. XXXVII, p. 138.)

DESPENS, s. m., ce que qqn dépense ; frais :

Dusc'a cel jor k'il li feront
De tous ses *despens* le creant.
(*Chev. as .II. esp.*, 11162.)

Il doit paier les *despans* et les domages. (*Liv. de Jost. et de Plet*, XVIII, 45.)

Les *despans*. (1269, S. Maur. d'Ang.)

Demander *despens*. (1283, Villeloin, A. Ind.-et-Loire.)

Je voil que tes *despens* restraingnes
Ainz que tel chose ne soit fete.
(*La Clef d'amors*, 402.)

Nus orfevres ne puet avoir aprentis privez ne estrange, a mains de .x. ans, se li aprentis n'est tex qu'il sache gaingnier .c.s. l'an, et son *despens* de boivre et de mangier. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1ʳᵉ p., XI, 5.)

Pour les grans *despans* et mises que il a fait. (1317, A. N. JJ 53, f° 157 r°.)

Il ne prendra ne salaire ne *despens*. (Fév. 1327, A. N. JJ 65, f° 46 r°.)

En la fin le trova on si povre qu'il convint querre au comun de la vile le *despens* dont il ot sepouture. (*Liv. des hist.*, B. N. 20125, f° 187ᵈ.)

Mes gens ne veulent que pais querre,
Ne d'autres riens ilz n'ont espans
Fors de mener les grans *despens*,
Jouer, dancier et eulx esbatre.
(CHR. DE PIZ., *Chem. de long est.*, 2902.)

Le roy, oyant cette response, leur donna pour faire leur *despens* la somme de cent fr. (J. CHARTIER, *Chron. de Charl. VII*, ch. CCVI.)

Icelle ville qui est d'ancien droit en guerre, nous sert en nos guerres a ses propres *despens*. (1404, *Organisation militaire de la commune de Tournay*, 1424-1521, E. Jopken, 1896.)

Depuis que je suis compaignon
Je n'ay pas gaigné mes *despens*.
(*Farce d'ung ramon. de chem.*, Anc. Th. fr., II, 203.)

— Fig., *aux despens de*, en faisant tort à, au prix de :

On sçait qu'il est encore reproché a ces deux grands personnages Octavius et Caton aux guerres civiles l'un de Sylla, l'autre de Cesar, d'avoir plustost laissé encourir toutes extremitez a leur patrie, que de la secourir *aux despens de* ses lois. (MONT., l. I, ch. XXII, p. 64, éd. 1595.)

— En profitant des exemples, des malheurs d'autrui :

Doncques n'est ce pas grand pitié, que veoyant tant d'exemples apparents, veoyant le danger si present, personne ne se veuille faire sage *aux depens* d'aultruy. (LA BOET., *Servit. volont.*, p. 72, Feugère.)

DESPENSE, mod. dépense, s. f., action de dépenser ; somme dépensée.

En sun curage se purpense
Ke pur aver ne pur *despense*
Ne remeindrad ke il nel veie.
(*Vie de saint Gilles*, 2340.)

Et por Dieu done se *despense*.
(RENCLUS, *Miserere*, LXVII, 2.)

J'ai hui fait une tel *despensse*
Qui m'a cousté .L. livres.
(*Des Tresces*, dans Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 626, 45.)

Il li amendera et li rendra tout son depert et sa *despense* de li et de sa meisnie. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 2ᵉ p., II, 74.)

Et furent prins sus madame en *despensse*. (1335, *Compte d'Oudart de Lagny*, A. N. KK 3ᵇ, f° 260 v°.)

— Fig. :

Et vrayement (si je le faisois) vous m'estimeriez plus ocieux que discret a la *despence* du temps et des parolles. (PONT. DE TYARD, *Solit. prem.*, p. 46.)

— *A la despense de*, aux frais de :



Et aussi que s'il falloit souldoier longuement l'armee *a la despence de* sa dicte majesté, sans y trouver moien dudit royaume, seroit tres difficile d'y satisfaire. (Avr. 1536, *Pap. d'Etat de Granvelle*, t. II, p. 450.)

— Cave, buvette, ou autre lieu à serrer le vin :

Noz *despenses* pleines, surespandanz de ceste chose en cel altre. (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambridge, CXLIII, 13.)

Mais que, par aventure, avint
K'en la *despense* le trovastes.
(Chrest., *Cliges*, B. N. 1374, f° 43d.)

Beles *despenses* et bons celiers
Et bons boires et bons mengiers.
(Marie, *Ysopet*, D'une soris de vile et d'une de bos, B. N. 2168, f° 161a.)

A cascun lot de vin que on vendera a broque ou buvera a *despense*. (Juin 1358, *Lett. de la c^esse de Hain.*, Liv. noir, Arch. mun. Valenciennes.)

En la *despansce* dudit hostel, .II. pintes. (1375, A. N. MM 30, f° 19 r°.)

— Office :

Li uns en entre en la *depense*
Du sel a pris une poignie.
(*Rich. le Bel*, ms. Turin, f° 130c.)

Bien savroie garder le vin de son celier
Le pain de sa *despensse* et le blé del grenier.
(*Gaut. d'Aup.*, p. 8.)

Allez vous en a la *despence* demander a desjeuner. (Desper., *Nouv. recreat.*, Du prestre qui mangea..., f° 198 r°, éd. 1572.)

Cf. II, 626c.

DESPENSER, mod. dépenser, verbe. — A., employer, donner de l'argent pour se procurer qqch. :

Nuit et jour doit cascuns penser
Des biens k'il a bien *despenser*,
Ke il en sache rendre conte.
(Renclus, *Miserere*, LV, 2.)

Cf. Despenser 1, t. II, p. 627a.

DESPENSEUR, adj., dissipateur :

Il deviendra gourment, gasteur et *despenseur* de biens. (Le roi René, *l'Abuzé en court*, Œuv., t. IV, p. 74.)

— En parlant de choses, coûteux :

Il faut planter, enter, prouvigner a la ligne
Sur le sommet des monts la *despenseuse* vigne.
(Rons., *Hymnes*, l. II, De l'or, p. 732, éd. 1584.)

Cf. Despenseor, II, 627a.

DESPENSIER, s. m., celui qui administre la dépense d'une maison :

Cil feit venir un *despenser*
E un butillor seulement
Pur eus servir priveement.
(*Vie de saint Gilles*, 2692.)

De la cuisine en portent le mangier,
Et si ocient le maistre *despensier*.
(*Coronem. Loois*, 2309.)

Il apela sun *despensier*
Si li fet doner a mangier.
(Marie, *Lais*, Milun, 267.)

Lors en appelle son maistre *despancier*.
(*Girard de Viane*, p. 45, Tarbé.)

Il comanda au *despensier* de sa meson. (*Bible*, B. N. 899, f° 25d.)

Sir Hewe le *despenser*. (*Chron. d'Angl.*, ms. Barberini, f° 55 v°.)

Soit vin d'Orleans ou de Paris,
Tes *depenciers* ont souvant noise.
(P. Jamet, *le Debat du vin et de l'eaue*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., t. IV.)

— Adj. et s. m., celui qui ne regarde pas à la dépense, pris dans un sens favorable ou défavorable :

L'eve beneoite et les croiz
Et li cierge aloient avant
Avoec les dames d'un covant
Et li texte et li ancenssier
Et li clerc qui sont *despanssier*
De faire la haute despansse,
A cui la cheitive ame pansse.
(*Chev. au lion*, 1164, Holland.)

Iceluy signeur d'Antre fut un des larges *despensiers*, et des liberaux hommes, qui fust de son temps. (Ol. de La Marche, *Mem.*, I, 31.)

Quelle joye peut avoir une femme d'avoir pour mary un tel *despensier*. (Cholieres, *Matinees*, p. 285, éd. 1585.)

— Qui cause des dépenses :

Plusieurs mesprisent ce mesnage, comme fantasque, penible, *despencier*. (O. de Serr., *Th. d'agr.*, V, 15.)

Cf. II, 627b.

DESPENSIERE, mod. dépensière, s. f., celle qui administre la dépense d'une maison :

Donc le vieillard commande a une *despensiere*
Qu'elle luy vint verser d'une eau bien nette et [clere.
(Jamyn, *Il.*, XXIV.)

— Qui distribue largement :

Par l'aide de grace, de laquelle Marie
Est la liberale *despensiere*.
(*Mir. de N. D.*, IV, 71.)

Sçaches bien user de ta vie,
Tu en auras l'ame assouvie :
Assez longue la trouveras.
Comme dans la main *despensiere*
Grand' richesse ne dure guiere,
Ton age tu despenseras.
(J. de Baif, *Mimes*, f° 44 v°, éd. 1595.)

Cf. II, 627b.

DESPESTRER, mod. dépêtrer, .a., dégager de l'entrave les bêtes du pâturage ; dégager qqn de ce qui l'empêtre, débarrasser, délivrer :

O pastour qui sa vache garde...
Occi le moy, si la *depestre*.
(*Fab. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 7a.)

DESPEUPLER, mod. dépeupler, verbe. — A., dégarnir d'habitants :

Laquelle (ville) demourant *despeuplee* seroit en ruines. (1471, *Cart. de Bourg*, p. 463, Brossard.)

Si envoya son ost en Judee et *despeupla* tout leur pays. (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5082, f° 257b.)

La mortalité l'*avoit* fort *despœuplee* (la cité). (*Hist. des Emp.*, Ars. 5089, f° 152 v°.)

On *despeuple* le pays de perdrix, en prenant les coqs. (Desparron, *Confer. des faucon.*, p. 6.)

— Par extens., ravager :

Et les champs, terres et vignes avoient arrachees, *despoplees* et rasees et copees. (1343, A. N. JJ 74, f° 32 r°.)

Nosdites forests *sont* comme toutes *despeuplees*, vuidees et desgarnies desdites bestes. (7 sept. 1393, *Ord.*, VII, 579.)

DESPILER, v. a., désentasser (ce qui est en pile) :

Les detailleurs feront leurs pilles *despiler*.
(Gillon le Muisit, I, 217, Kerv.)

1. **DESPIT**, mod. dépit, mépris de qqn, de qqch., paroles méprisantes :

Et dist li patriarches ; Savez dont jo vos pri ?
De Sarazins destruire, qui nos ont en *despit*.
(*Voy. de Charlem.*, 227.)

Cuidiez vos donc qu'il ne m'enuit,
Quant j'oi dire de vos *despit*.
(Chrest., *Erec*, 2556.)

Ains logerai laiens en lor *despit*.
(*Loh.*, ms. Berne 113, f° 13c.)

Je ferai novel ami
An *despit* de mon mari.
(*Chans.*, ap. Bartsch, *Rom. et past.*, p. 19.)

En *despit* Deu les roberent trestoz.
(*Mort Aymeri*, 1578.)

Et puis maudit l'engendreure
Et leur dit que en leur *despit*
Sans mettre terme ne respit
Un a mari en prendera.
(J. Le Fevre, *Matheolus*, II, 864, Van Hamel.)

Voyez que la fin du jeu nous rendra confus, qu'en *despit* du malencontre ! (Lariv., *le Morf.*, II, 4.)

Tant il sembloit qu'au port la vague favorable,
L'eust jetté par *despit*, souffreteux, miserable.
(Jod., *Didon se sacrifiant*, acte II.)

Cf. II, 630b.

2. **DESPIT**, mod. dépit, adj., qui a du dépit, dépité :

Si un miroir presente triste la face d'un homme joyeux, et riante la face d'un homme *despit* et melancholique, il est mauvais et ne vaut rien. (La Boet., *Regl. de mar. de Plut.*)

Il me semble tout *despit*. (Lariv., *Ecol.*, II, 2.)

Comme la fole prestresse,
A qui le Cynthien presse
Le cœur superbe et *despit*.
(Joach. du Bell., *Complaint. du desesperé.*)

Cf. II, 630b.

DESPLACIER, mod. déplacer, verbe. — A., ôter de sa place, faire quitter la place à :

... Ja n'y *eusses* mys
Le pied ne *desplacé* ung pas.
(*Therence en franç.*, f° 59d.)

Les Germains firent tant qu'ilz se retournerent sur ung hault lieu et *desplacerent* les ennemys et les chasserent jusques a ung fleuve. (Gaguin, *Comm. de Ces.*, f° 178 r°.)

— N., quitter la place, partir, se remuer, se mouvoir, décamper :

Les auray et y morront tous
Avant que james j'en *desplace*.
(*Mist. du siege d'Orl.*, 12853.)

Colin, escoute ça, mon filz,
Il est saison que on *desplace*.
(*Farce de Colin, filz de Thevot*, Anc. Th. fr., II, 403.)

Dont ceulx des nostres qui a l'autre bort estoient escrierent les escarmoucheurs qu'ilz se retirassent, mais messire Jehan Chapperon ne vouloit *desplacer*. (J. d'Auton, *Chron.*, B. N. 5082, f° 176 v°.)

Huitiesme d'aoust dudict Biegras *desplace*
Ainsi s'en part sans sejourner en place.
(J. Marot, *Voiage de Venise*, la Prinse du chasteau de Pesquere, éd. 1532.)

Avant que je *desplace* de ce lieu.
(J. Bouchet, *la Noble Dame*, f° 158 r°.)

Les astres vagabons, et ceux qui ne *deplacent*. (Grevin, *Œuv. de Nicandre*, p. 11, éd. 1567.)

Devant que d'ici tu *desplaces*,
Je te la veux nommer aussi.
(Godard, *les Desguis.*, I, 3, Anc. Th. fr.)

Mais aussi je seroy fasché d'en *deplacer*.
(G. Durant, *Prem. amours*, Zod. amour.)

Mon naturel est d'apprendre tousjours,
Mais si ce vient que je passe aulcuns jours
Sans rien apprendre en quelcque lieu ou
Incontinent il fault que je *desplace*. [place,
(Est. Dolet, *Sec. enfer*, p. 9, éd. 1868.)

Quand les unes *deplaçoient*, les autres (troupes) venoient a prendre leur place. (Brant., *Capit. fr.*, Maresch. de S. André.)

— Réfl., quitter sa place :

Il n'y eut homme des ennemys qui *se desplaceast* de son lieu. (Gaguin, *Comm. de Ces.*, f° 174 v°.)

desplaire, mod. déplaire, verbe. — N., ne pas plaire :

Cele chose *desplot* as deus.
(*Eneas*, 4370.)

Sachies pour voir ke li *desplaist* sa vie
Quant...
(*Loh.*, B. N. 4988, f° 230 r°.)

Ne troverez ja vos i face
Qui vos i griet ne vos *desplace*.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 1925.)

A Roem, dreit de ci qu'al pont,
Irra, ce dit, qui que *desplace*.
(Id., *ib.*, 22087.)

Qant li baron einsi la voient,
Dolent en sont et a malese;
N'i a nul ke il ne *desplese*.
(*Dolop.*, 4317.)

A Dieu n'au siecle dons ne plaist
Se chil ki le done *desplaist*.
(Renclus, *Miserere*, lxxiii, 1.)

Chose qui te doie *desplere*
Vers lié te doiz soufrir et tere.
(*La Clef d'amors*, 1385.)

Nostre seigneur disoit aux filz de Israel que il ne leur demandoit nul tel sacrifice, mais luy *displaisoient*. (Oresme, *Politiq.*, 2° p., f° 52b.)

Ainsi de la m'estut partir
Dont il me *desplut*, sanz mentir,
Mais obeir il me convint
A celle qui o moy la vint.
(Chr. de Pis., *Chem. de long est.*, 2045.)

— Réfl., *se desplaire de*, avoir de l'aversion, du dégoût pour :

Il vaut beaucoup mieux que nous pleurions, en *nous desplaisant de* nos pechez et offenses pour y renoncer que de nous esjouyr et rire. (Calv., *Serm. s. le Deuter.*, p. 711a.)

La sagesse contente de ce qui est present, ne *se desplaist* jamais *de* soy. (Mont., l. II, ch. iii, p. 6.)

Je *me desplais de* l'incultation, voire aux choses utiles, comme en Seneque. (Id., liv. III, ch. ix.)

Je *me deplais de* vivre, et ne sçaurois mourir.
(Racan, *Berg.*, IV, 2.)

desplaisance, mod. déplaisance, s. f., caractère déplaisant de qqn, de qqch ; déplaisir :

Cen qui te vient a *desplesanche*
Te pleira par acoustumanche.
(*La Clef d'amors*, 1909.)

De peresce renaissent negligence et oyseuse,
Desplaisance de bien qui trop est perilleuse.
(J. de Meung, *Test.*, ms. Corsini, f° 165d.)

Bertran leur pourchaça assez de *desplaisanche*.
(Cuv., *B. du Guescl.*, var. des v. 3971-4006.)

Et fut oultre la *desplaisance* dudit Huguenin. (1357, *Ecrit. prod. par les moin. de Reigny contre ceux de Pontigny*, A. Yonne II 1554.)

Si je blasme en ces vers le jeu de *desplaisance*
Qu'on nomme reversis, ce n'est pas medisance.
(A. Du Breuil, *Muses gaillardes*, f° 112 r°.)

Aux bonnes ne dis grevance,
Rien de mal, de *desplaisance*.
(*Le Rousier des dames*, Poés. fr. des xv° et xvi° s., t. V.)

desplaisant, mod. déplaisant, adj., qui déplait, qui fâche, qui chagrine :

Por ceu ke que nos *desplaisant* ne soiens a Deu. (*Serm. de S. Bern.*, p. 121.)

Car s'aucunne cose y queoit
Qui *desplaisans* men pere soit,
La coupe si en averies.
(*De l'Emper. Constant*, 507, Romania, VI, 168.)

Desplesant.
(*Dial. de S. Greg.*, ms. Evr., f° 43 v°, col. 1.)

Les compaignies ou autrefois il hantoit, luy estoient *desplaisantes*. (Nic. de Montreux, *Sec. liv. des bergeries de Julliette*, f° 59 r°, éd. 1588.)

— Mécontent, fâché :

Non pour tant ne dy que seroie dolente ne *desplaisante* de estre amee d'un tel homme comme vous estes. (*Troilus*, VI, Nouv. fr. du xiv° s.)

Et ledit de la Chapelle *desplaisant* contre ledit Gatineau yssit hors ledit hostel en couraige marry, disant que sil ne le faisoit il s'en repentiroit. (1459, A. N. JJ 190, f° 25 v°.)

Sylla qui voyoit devant ses yeulx ruiner et destruire tant de villes, le portoit fort impatiemment, et en estoit bien *desplaisant*. (Amyot, *Sylla*.)

Les soudards estoient fort *desplaisans* de le veoir en aller. (Id., *Alcib.*)

Il semblera, ma femme, que nous soyons courroucez et *desplaisans* de sa naissance. (La Boet., *Lett. de consol. de Plut. a sa femme*.)

Encore faut il recevoir ce pardon avec action de graces : et au moins pour cest instant que nous nous addressons a elle, avoir l'ame *desplaisante* de ses fautes et ennemie des concupiscences qui nous ont poussez a l'offencer. (Mont., l. VI, ch. lvi, f° 134 v°, éd. 1588.)

Pour ce que par la foiblesse de son corps,... n'eust sceu marcher (la petite Jeanne d'Albret) le roy commanda a M. le connestable de prendre sa petite niepce au col et de la porter a l'eglise, dont toute la cour s'estonna fort... la reyne de Navarre (la mere de Jeanne) n'en fut nullement *desplaisante*. (Brant., dans *Marguerite d'Angoulême*, par La Ferrière Percy, p. 23.)

Il se prenoit a crier ny plus ny moins que le jour, dont il estoit fort *desplaisant* et ses amys aussi. (B. Desper., *Du gentilhomme qui crioit...* f° 142 r°, éd. 1564.)

Nous sommes *desplaisans* que votre commodité n'a permis de prandre cherge du principe de l'université que se dresse en ceste cité. (28 septembre 1568, *Lettre des gouverneurs de Besançon a Cujas*, ap. Beaune et d'Abaum., *Les Univers. de Fr.-Comté*, p. 72.)

Le sieur Marry est courroucé, fasché et *desplaisant* de ce qu'il a apperceu que sa femme presdit a ceux qui ne luy estoient nommez par luy. (Cholieres, *Matinees*, p. 206, éd. 1585.)

desplaisir, mod. déplaisir, s. m., impression pénible que qqn ou qqch. produit sur nous, chose désagréable :

Au grand *desplesir* des assistans. (G. Chastell., *Chron. des D. de Bourg.*, III, 32.)

Sur ce que Jehan de Malines avoit dit *desplaisir* de parolles a Gillot de le Place. (1429, Roisin, ms. Lille 266.)

Pour ce qu'il a fait *desplaisir*
A beaucop de gens et dommage.
(Greban, *Mist. de la Pass.*, 20484.)

Madame de Sedan, qui estoit fort collere, oyant ceste parolle, se courroucea si fort, que, si son mary n'y eust esté, elle eust faict faire *desplaisir* au cordelier. (Marg. d'Ang., *Hept.*, 44° nouv.)

Voyla bien ung meschant quoquart
Qui vous dit tant de *desplaisir*.
(*Moralité de charité*, Anc. Th. fr., t. III, p. 357.)

desplanter, mod. déplanter, v. a., retirer de terre :

Desplanter. (R. Est., *Thes.*, Deplanto.)

Au moys de mars serpillum *est* arraché et *deplanté*. (*Jard. de santé*, I, 429.)

Or' que le vent, qui mutin se promeine,
Rompt les rochers et *desplante* les bois.
(Rons., *Amours*, l. I, p. 84, éd. 1584.)

C'est proprement vouloir *desplanter* un roc de sa place, que d'entreprendre de me soulager. (Nic. de Montreux, *Sec. liv. des berg. de Julliette*, f° 414 v°, éd. 1588.)

— *Desplanté*, part. passé, arraché de terre :

Arbres *desplantez*. (Passerat, *Œuv.*, 1606, p. 77.)

despleiement, mod. déploiement, s. m., action de déployer :

Desploiement. (La Bod., *Harm.*, p. 178.)

desppleier, mod. déployer, verbe. — A., étendre ce qui est replié ou roulé de manière à lui donner tout son jeu ; répartir, distribuer, dissiper ; expliquer :

Et ces enseignes *desploierent* au vent.
(*Loh.*, Vat. Urb. 375, f° 24d.)

Lance baissee, le confanon *desplei*.
(*Rom. d'Alex.*, ms. Ars., P. Meyer, p. 58, v. 745.)

Si r'unt saisiz les avirons,
E les veiles en haut dreceees
Qui al vent *furent despleiees*.
(Ben., *D. de Norm.*, I, 1856.)

La veile fu tute de seie ;
Mult est bele, ki la *despleie*.
(Marie, *Lais*, Guigemar, 159.)

Quant tout le bien *ont deploié*,
En aus retionnent le pechié.
(Guiot, *Bible*, 2390.)

Ne ton conseil ne lor *desploie*,
Quer tost encusee seres.
(*La Clef d'amors*, 2818.)

Membres estendre et *desploier*.
(*Mir. de S. Eloi*, p. 47.)

La chartre adonc leur *desploye*.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 129a.)

Se li a donné de l'espee,
Toute sa forche *a desploee*.
(*La Dame a la licorne*, B. N. 12562, f° 46 r°.)

Mes quant li oins *est desploies*, si doit en charrete .iiii. d. (Est. Boil., *Liv. des mest.*, 2e p., II, 75.)

Et ne misent mie longement a *desployer* la letre. (*Sept sag. de Rome*, Ars. 3354, f° 81a.)

Desus l'erbe s'asist, se nappe *desploia*.
(*Charles le Chauve*, B. N. 24372, f° 32b.)

Biau filz, et je feray enquerre
Tantdis, pour le bien emploier,
Ou le pourray miex *desploier*.
(*Mir. de N. D.*, VII, 156.)

Mais toutesvoies
Il me plaist bien que ci *desploies*
Et dies ce qu'as empencé.
(*Ib.*, II, 385.)

Mais quand elle voit qu'il est homme franc et debonnaire, et qu'elle le cognoist et sa condicion, elle *desplee* et descouvre le venin qui est en sa boueste. (*Quinze joyes de mar.*, Quatorziesme joye.)

Le galant... *desplee* ses jambes et s'en va. (*Ib.*, XV.)

... Amour continuel
Ne peult qu'a luy *esploier* son tresor.
(Marg. de Nav., *Dern. Poës.*, p. 304, Poés. lyr., Ab. Lefranc.)

— *Despleié*, part. passé :

Adventuriers qui ne vouldroient riens touldre,
Non plus que loups, a *desployee* enseigne,
Marchent avant, courent par la montaigne.
(J. Marot, *le Voiage de Genes*, f° 13 r°, éd. 1532.)

Venir sur moy a *desployee* enseigne.
(Cl. Marot, *Suite de l'Epistre de J. Marot à la royne Claude*, La resp. de France et des Estats.)

Il se mit a rire a belle gorge *deployee*. (Brant., *Dam. gal.*, 8e disc.)

— Clair :

Et a cui li langages est plus *desploies*, plus en est edifies. (*Riule S. Benoist*, ms. Angers 390, f° 11a.)

despliement, s. m., syn. de déploiement :

Despliement et maniement de jambes, explicatus, crurum explicatio. (R. Est., *Thes.*)

desplier, mod. déplier, v. a., défaire ce qui était plié, étendre une chose qui était pliée :

L'escut li perce et l'aubert li *desplie*.
(*Loh.*, B. N. 4988, f° 227 v°.)

Mes tant cum plus la *desplierent*,
Plus long et plus led le troverent.
(*Vie S. Thom.*, B. N. 902, f° 130 r°.)

Destort l'enseigne qui entor l'hanste estoit,
Lues qu'il *desplie*, si maine tel ravoi ;
Tot en tentist li pui et li marois
Devant sa tente s'eslessa .iii. foiz.
(*Mort Aymeri*, 1127.)

Je voudrois au bruit de l'eau
D'un ruisseau
Desplier ses tresses blondes,
Frizant en autant de nœus
Ses cheveux
Que je verrois frizer d'ondes.
(Rons., *Amours*, l. II, p. 175, éd. 1584.)

— *Desplié*, part. passé ; loc., *a bras desplies*, comme à bras raccourcis :

Ruant coups *a bras deplies*. (J. d'Auton, *Chron.*, t. III, p. 28.)

Cf. II, 632a.

desploiement, v. Despleiement. — **desploier**, v. Despleier.

desplommer, mod. déplomber, v. a., débarrasser de plomb :

A Loyset de Corbegny, tailleur de piere, pour *avoir* destaché et *desplommé* es pentures d'une assielle. (19 fév. 1473-21 mai 1474, *Compte d'ouvrages*, 5e Somme de mises, A. Tournai.)

desplumer, mod. déplumer, verbe. — A., dégarnir de ses plumes l'oiseau vivant :

Il le *deplument* tout dedanz son nif. (Brunet Latin, p. 216.)

Il boutera les anes dedans le pot pour eschauder, et puis il les *desplumera*. (*La maniere de langage*, p. 389.)

— *Desplumé*, part. passé et adj., dégarni de ses plumes, de ses cheveux :

Y est Colart de Tanques *desplumez*.
(Eust. Desch., *Œuvr.*, V, 47.)

despoille, mod. dépouille, s. f., peau enlevée à un animal ; vêtements, armes enlevés à un ennemi tué sur le champ de bataille; conquête; récolte :

Li rei des oz serunt alued, e la bealtet de la maisun departirat les *despueilles*. (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambridge, LXVII, 13.)

Vers la forest li enseigna,
Pur sa *despuille* l'enveia.
(Marie, *Lais*, Bisclavret, 123.)

Ki les *despoilles* de Samarie despart. (*Serm. de S. Bern.*, p. 20.)

Chose est seure quant Antioche fu conquise par crestiens, que Boemont en fu seignor, que j'entens que fu *depuelle*. (*Assis. de Jérus.*, II, 411.)

Et des vignes aussi avons noz veu jugier, que puisque le vigne est fete, tant que li roisin sont fourmé, le *despuelle* est contee por mueble. (Beaum., *Cout. du Beauv.*, XXIII, 4.)

Despueille.
(*Rose*, Vat. Chr. 1522, f° 74d.)

Nous a la priere de nostre dicte compaigne pour Dieu et aumosne avons donné, donnons et octroions en pur don non rappellable... la moitié et toute la part et tout le droit que nous avons et qui avint a noz devanciers et a nous pour le fait du seigneur jadis de Gaillande en fons et en la *despuille* des boys de Moucharon. (1335, A. N. JJ 69.)

Ernoul du Pret est condempné en .xl. s. t. d'amende sans diminucion pour avoir envoyé et fait conduire aucun de ses chevaulx et vaques pasturer es pres de la ville, audit lieu d'Allain, avant que la *despoulle* fust ostee, ne que le terme abandonné de ce faire fust escheu, en trangressant les ordonnances sur ce faictes. (14 janvier 1449, *Reg. de la loy*, 1442-1458, A. Tournai.)

Le *despoulle* du grant pret d'empres les dis marvis. (1444, *Compte des cours d'eau dits grand et petit marvis*, 2e Somme de recette, ib.)

Pour la *despueille* de l'aoust 1447 par fortune de temps perdue et gastee. (1447, *Compte de la seign. d'Alihermont*, A. S.-Inf., G 417.)

Et sy sera tenus celui a qui ledit marchié demoura, de widier hors dudit bos ladicte *despoulle*, endedens le jour Nostre Dame my aoust prochain venant. (15 mai 1464, *Reg. aux Publicacions*, 1457-1465, Vente de le despoulle des quesnes, A. Tournai.)

Et tout ce qui luy peult eschoir
Exiger, partout recepvoir
La *despoulle*.
(Coquill., *Playd.*)

A prins a tiltre de loaige l'espace de neuf ans et neuf *despouilles*. (1532, *Compte de S. Ladre*, p. 73, Hosp. Clerm.-s.-Oise.)

Defendons pareillement aux gentilshommes et a tous autres de chasser, soit a pied ou a cheval, avec chiens et oiseaux, sur les terres ensemencees depuis que le bled est en tuyau, ni aux vignes depuis le premier jour de mars jusques apres la *depouille*, a peine de tous dommages et interests des laboureurs et proprietaires. (Mai 1579, *Ordonn. de Henri III.*)

Mon amy, j'ay sceu la mort de mon cousin le cardinal de Bourbon ; de quoy je suis bien marry, pour y avoir perdu un bon parent et serviteur, qui m'aimoit en verité. Forces gens m'ont demandé de ses *despouilles*. (Août 1594, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 205.)

Cf. II, 632c.

despoillement, mod. dépouillement, s. m., action de dépouiller, résultat de cette action :

Ensi ne poot il estre revystiz sens son *despoillement*. (*Serm. S. Bern.*, B. N. 24768, f° 147 v°; p. 172, 39, Foerster.)

Despoillement. (*Ordin. Tancrei*, ms. Salis, f° 22b.)

Le conte se deshabilloit a grant haste,...



et devez croire qu'il eust tost faict son *despoillement*, car d'aiguillettes coupper et tout rompre ne fut il gaires tardif. (*Le chevalereux cte d'Artois*, p. 168.)

Expolia, *despoullement*. (*Voc. lat.-fr.*, éd. 1487.)

Depoillement, l. expolia. (*Cathol.*, Quimp.)

Cf. II, 632[c].

DESPOILLEUR, mod. dépouilleur, s. m., celui qui dépouille :

Despouilleur des gens. (*Liv. des Esches*, ms. Chartres 411, f° 86 r°.)

Despoulleurs des mors. (Oresme, *Eth.*, B. N. 204, f° 71[d].)

Despoilleurs de cheroignes. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 154 r°.)

Antioche *despouilleur* des temples. (A. Chart., *l'Esper.*, Œuv., p. 309.)

Duquel jardin le fort Hercules fut jadis hardy *despouilleur*. (Le Maire, *Illustr.*, I, 30.)

DESPOILLIER, mod. dépouiller, verbe. — A., mettre à nu en enlevant les vêtements :

Pris *fui* et toz nuz *despoilliez*
Et les poinz tres le dos liez.
(*Eneas*, 1033.)

Mais or me faites de mes dras *despoillier*,
Si me metez sor un guaste somier.
(*Coron. Loois*, 1305.)

Isnellement *est despuillies*.
(*Florimont*, B. N. 792, f° 34[d].)

Quant la chambre fu delivree,
La dame a sa fille amenee.
Ele la volt faire culchier,
Si la cumande a *despoillier*.
(Marie, *Lais*, le Fraisne, 419.)

En enfer en venistes, por voir les *despoillastes*,
Si en getastes fors iceus que plus amastes.
(*Aye d'Avign.*, 2751.)

Despueillier.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 78[c].)

Morgue la fee la dame *despoulla*.
(*Esclarmonde*, 3332.)

Et des chevious le *despoylla*.
(Macé, *Bible*, B. N. 401, f° 52[a].)

Cil *despoilla* tantost son cors. (*Pluseurs miracles*, B. N. 423, f° 94[b].)

Quant li abeesse commande *despollier* celi que on doit batre, si se doit maintenant asseir. (*Regle de Citeaux*, ms. Dijon, f° 80 v°.)

Li juges si la fist *despoillier* tote nue. (*Serm.*, ms. Metz 262, f° 64[d].)

Tantost tout nu le *despoullierent*.
(*Pass. Nostre-Seigneur*, ap. Jub., *Myst. inéd.*, II, 142.)

Et sur la foy que me devez,
Despoilliez la trestoute nue.
(*Mir. de N.-D.*, I, 92.)

Se de moy servir estes liez,
Yci tout nu le *despoulliez*
Et le liez a celle estache.
(*Ib.*, III, 350.)

Quant tous les homes et les femmes
Le veirent tout nud *despouiller*,
Des yeux jecterent grosses larmes.
(Martial d'Auv., *Amant rendu cordelier*, 1290.)

— Enlever, en parlant d'un vêtement :

Quant il le virent ensi vestu, il lui osterent et *despollerent* cellui vestement. (Aimé, *Yst. de li Norm.*, III, 49.)

Et ce dit *despouilla* ung manteau qu'il portoit. (1461, A. N, JJ 198, f° 129 v°.)

La femme *ayant despouillé* sa chemise, se devet pareillement de honte et modestie. (G. Bouchet, *Serees*, XXXVIII.)

— Enlever aux arbres leurs fruits, leurs feuilles, à la terre les moissons :

De ce que je disoie qu'il tenoient ce bois de mon pere par reison de gaigiere et que il en avoient bien tant levé a deus foiz qu'il l'*avoient despoillié*. (Janv. 1258, Vauluisant, Arch. Yonne H 710.)

A avoir, tenir, labourer, cultiver et *despoullier* et esploitier les diz deux arpens. (1326, A. N. S 129, pièce 44.)

A Loir de Wiheries, la viesture de demi bonnier de pret, a *despoullier* a le Saint Jehan. (10 fév. 1338, A. Tournai.)

A prendre, lever, percevoir, cultiver, *despouillier*. (1385, A. N. S 191, pièce 1.)

Despoullons le grain d'or, amis.
(*Mir. de N.-D.*, VII, 189.)

Toutes personnes de quelque estat, qualité, et condition qu'ils soient, seront tenus de faire signifier et publier aux prosnes des eglises parochiales, ou sont situez et assis lesdits heritages, le jour qui aura esté prins et designé pour *despouiller* et enlever les fruicts et grains venus et creuz sur iceux. (Mai 1579, *Ord. de Henry III*, Blois, XLIX.)

— Dénuder :

Li aubre *despoillent* lor branches.
(Ruteb., *li Diz des Ribauz de Greive*, I, 211, Jub.)

— Fig. :

On ne *depouille* pas une affection comme une chemise. (D'Urfé, *Astree*, I, 5.)

— Réfl., enlever ses vêtements, se déshabiller :

Aincois que Venus *se despueille*.
(*Rose*, B. N. 1573, f° 132[c].)

Je *me despoulleray* bonne erre.
(*Mir. de N.-D.*, II, 373.)

Quant nu *despoulié te seras*
Et qu'entrer ou bain deveras.
(*Ib.*, VII, 103.)

Ceste nuict, qui fut la tierce, ledict duc ne *se despouilla* oncques : seulement se coucha par deux ou trois fois sur son lict. (Comm., *Mem.*, II, 9.)

— Fig. :

Amis lecteurs qui ce livre lisez,
Despouillez vous de toute affection,
Et le lisant ne vous scandalisez
Il ne contient mal ne infection.
(Rab., *Garg.*, Aux lecteurs, éd. 1542.)

— Prov. et fig., *se despoillier avant de se coucher*, se dessaisir de son bien avant sa mort :

Souventes fois il n'attendent pas jusques a ce que ceux qu'ils tiennent en leurs laqs soyent prochains de leur fin, mais par subtils moyens les font *despouiller avant qu'ils se vueillent coucher*, ainsi qu'on parle en commun proverbe. (H. Est., *Apol.*, c. 23.)

— N., quitter ses vêtements, se déshabiller :

Despolhier. (1310, S. Cybord, Arch. Charente.)

Six jours a que ne *despoullay*
Pour cy tenir.
(*Mir. de N.-D.*, IV, 353.)

— *Despoillié*, part. passé, au propre et au figuré :

Pur sa vileinie covrir
Dedenz la cuve salt joinz piez,
E il fu nuz e *despuilliez*.
(Marie, *Lais*, Equitan, 302.)

Nous ne sommes pour autre raison *despouillez* de toute vaine gloire, sinon afin de nous glorifier en Dieu. (Calvin, *Pref. de l'Instit.*, 1535.)

Il n'y a pas longtemps qu'elle s'esvanouyt entre mes bras, et, ainsi demy *despouillee*, elle est comme morte sur le lict. (Lariv., *la Constanc.*, IV, 5.)

— *Le roi despoillié*, sorte de jeu :

Mais a quel jeu a t il perdu ?
Je suis bien fort emerveillé
Si ce n'est *au roy depouillé*.
(J. A. de Baif, *le Brave*, V, 7.)

Cf. Despueillier, II, 637[a].

DESPOPULER, v. a., dépeupler :

Et finablement famine poroit intervenir entre les habitants de ceste ville, et par ce est en adventure d'*estre despopulee* et reduite es mains des adversaires. (1431, *Assembl. faite en l'ostel de ville de Senlis*, Mém. Soc. hist. Paris, t. V, 1878, p. 283.)

DESPOSITION, mod. déposition, s. f., action de déposer en justice :

La *despositions*.
(Evrat, *Bib.*, B. N. 12457, f° 112 r°.)

Comme il convient a faire une enqueste en Normendie et par plus grant nombre et par les sergens de ladicte ville des quiez nous avons mis les nons et la *desposicion* chascun singulierement en escript. (1336, A. N. JJ 70, f° 101 r°.)

Et eussent lesdis procureur du roy et collecteur consenti et accordé ausdis impetrans que leurs *depposicions* [de leurs temoins] voulsissent et feussent d'autel effect et valeur, comme se fait avoit esté et estoit oudit royaume. (30 juill. 1406, *Ord.*, IX, 120.)

Une *depposition* d'enqueste. (Août 1463, *Chron. de L. XI*, ms. Clairamb.)

DESPOSSEDER, mod. déposséder, v. a. priver qqn de la possession de qqch. :

De leur autorité indue s'ingerent et parforcent souventefois de prendre par puissance possession des benefices, seigneuries, terres, domaines et biens, en *depossedent* violentement les possesseurs. (Nov. 1493, *Ord.*, XX, 241.)

Les vouloyent iceulx seigneurs *despossider* de leurs terres. (J. d'Auton, *Chron.*, B. N. 5082, f° 5 v°.)

Jaçoit que par antiquité ou mauvaise fortune de ses predecesseurs en *fust de-*

possedé. (E. de Laigue, *Comm. de J. Ces.*, f° 144 v°, éd. 1539.)

DESPOTE, s. m., monarque absolu qui gouverne arbitrairement.

Cf. Despot, II, 635ᵃ.

DESPOTIQUE, adj., qui tient du despote, absolu, arbitraire :

Un fait *despotique*. (Oresme, dans Meunier, *Essai sur Oresme*.)

Regime *despotique* ou servil. (H. de Gauchi, *Gouv. des princes de Gille Colonne*.)

DESPOTIQUEMENT, adv., d'une manière despotique :

Estre subject *despotiquement*, c'est a dire servilement. (Oresme, dans Meunier, *Essai sur Oresme*.)

DESPOUDRER, mod. dépoudrer, v. a., débarrasser de la poussière :

La salle et les autres lieux par ou les gens entrent et s'arrestent en l'ostel pour parler, *soient* au bien matin balleyes et tenus nettement, et les marchepies, banquiers et fourmiers qui illecques sont sur les fourmes *despoudres* et escoues. (*Ménagier*, II, 61.)

DESPOURVEOIR, mod. dépourvoir, v. a., dégarnir de ce qui est nécessaire :

N'est pas raison de les desgarnir et *despourveoir* de ce qu'est necessaire pour la defendre (la ville) comme de salpestre, pouldre et autres choses qui conviennent. (26 sept. 1558, *Lett. du card. d'Armagnac au seig. de Burie*, Arch. Lectoure.)

— *Despourveu*, part. passé, qui n'est plus pourvu, qui manque de qqch. :

Despourveu
Ne seront un seul jour veu.
(Jehan de Condé, dans Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 662, 1.)

Doutanz que ycelle heure ne me trouvast *despourvehue*. (1299, Vidim. de 1314, Pontigny, *Test. de Marg. de S. Florentin*, A. Yonne H 1408.)

Je ne vuille point que la mort, qui nulluy n'espargne, moi trouve *dispourveuwe*. (1435, *Testam. damehelle Katherine Chabot*, A. Tournai.)

Ta bourse seroit *despourveue*
Tantost d'argent ?
(A. de la Vigne, *Moral. de l'aveugle et du boiteux*.)

Quo les ruzes d'amour *depourveus* nous surpren-
[nent.
(Jod., *Œuv. mesl.*, f° 11 r°, éd. 1583.)

— *A despourveu, au despourveu*, loc. adv., sans être pourvu, sans être préparé, à l'improviste :

A esté prins *a despourveu*.
(*Mist. du Viel Test.*, 7985.)

De nous ne sont point advertis
Nous les prendron *a despourvu*.
(*Ib.*, 14701.)

Viellesse nous surprent *a despourveu*. (Palsgr., p. 501.)

Lysander les alla charger *au desprouveu* si roidement, que de tous les vaisseaux qui etaient en leur flotte, il ne se sauva que huit galeres seulement. (Amyot, *Alcib.*, f° 146 r°, éd. 1559.)

Surpris *au deprouveu*. (Id., *Diod.*, XI, 13.)

Cf. Desporvoir, II, 634 .

DESPRENDRE, mod. déprendre, v. a., dégager qqn, qqch., de ce qui l'a pris :

Mais tost eurent son corps lyé et pris (les
[serpents)
Et suffoquez tous ses sens et espris,
Bien se cuydoit d'eulx garder et deffendre,
Mais trop estoyent iceulx fors a *desprendre*.
(O. de S. Gelais, *Eneid.*, B. N. 861, f° 17ᵃ.)

Auparavant que le mouvement puisse estre libre, il est necessaire que peu a peu les tendons et les membranes *soient* desjointes ou *deprises* contre la cicatrice. (Paré, XIII, xxix.)

Vous avez tous les paupieres *deprises* et dechassiees. (Cholieres, *Apres disnees*, f° 23 r°, éd. 1587.)

Le plus fort et le bon lutteur vint aux mains et aux prises, et porta son ennemi aussitot par terre, sans que l'autre le *desprist* jamais, ni desemparast. (Brant., *Des duels*.)

— Réfl. : se desserrer :

On y promena un grand navire qui *s'ou*vroit et *desprenoit* de soy mesmes. (Mont., liv. III, ch. vi, p. 83.)

— Se déparer :

Jamais homme ne se prepara a quiter le monde plus purement et pleinement, et ne *s'en desprint* plus universellement que je m'attens de faire. (Id., liv. I, ch. xix, p. 40.)

— *Despris*, part. passé, dégagé :

Pythagoras a faict Dieu un esprit espandu par la nature de toutes choses, d'ou noz ames sont *deprinses*. (Mont., liv. II, ch. xii, p. 335.)

Cf. Desprendre, II, 635ᶜ et Despris 2, II, 636ᵃ.

DESPRISIER, mod. dépriser, verbe. — A., témoigner le peu de cas qu'on fait d'une personne, d'une chose :

Toutes chaces de petites bestes il *desprisoit*. (*Troilus*, III, Nouv. fr. du xivᵉ s.

Depreciari, *depreser*. (*Gloss. de Conches*.)

Les peres n'*ont* pas *desprisé* ceste offre. (*Prem. vol. des grans dec. de Tit. Liv.*, f° 50ᵈ, éd. 1530.)

Je suis bien d'advis que peu a peu vous vous esloingniez de la bonne chere que vous avez accoustumé de luy faire, afin qu'il congnoisse de combien vous *desprisez* sa folie. (Marg. d'Ang., *Hept.*, 4ᵉ nouv.)

Qui *desprisent* tous plaisirs du monde. (*La vie de Mᵍʳ S. Hierosme*, f° 12 v°, éd. 1541.)

— Diminuer le prix de :

Ne poront les dis vendeurs, depuis qu'il oront mis le pisson a pris et fait argent, prisier ne *desprisier*. (1ᵉʳ août 1413, *Reg. des métiers*, 1400-1468, f° 137 r°, A. Tournai.)

Et soit au vendre le dit pisson chascune somme ou panier de pisson reversee hors en une barde ou dit parc pour le mieux veir, et ainsi vendu par cellui qui ara l'envoy, hoste ou hostesse, sans le prisier ne *desprisier*. (29 août 1430, *Reg.* 335, ib.)

— Réfl., se mépriser soi-même :

Tant *se* hait et *desprise*.
(Audefroi, dans P. Paris, *Romancero*, p. 9.)

Cf. Despriser 1, II, 636ᵇ.

DESPRISONNEMENT, mod. déprisonnement, s. m., action de déprisonner :

Et avoient les gens moult grand confidence et esperance que par son retour et *desprisonnement* venroit grant consolation ou royaume de France. (Monstrelet, *Chron.*, II, 253.)

DESPRISONNER, mod. déprisonner, v. a., tirer de prison :

E li cuens de Cestre est dolenz e irez,
Ne quide en sa vie *estre desprisunez*.
(*Chron. de Jord. Fantosme*, 239.)

Se ne faisoie *desprisonner* Ogier,
Ja ne seroit vencus li avresier.
(*Huon de Bord.*, 158.)

Tous .iii. les *a* errant *desprisones*.
(*Ib.*, 10193.)

Tous ceulx qui trouva en prison *desprisonna*. (*Chron. de Turp.*, B. N. 7069, f° 151ᵇ.)

Maintenant *fut* Farien *desprisonné*. (*Lancelot du Lac*, 1ʳᵉ p., c. xv.)

Se vous le voulez *desprisonner*, je m'en rapporte a vous ? (*Cent nouv. nouv.*, XI, nouv. 27.)

Apres la requeste ouye par les dames, le congé fut donné de *deprisonner* le chevalier. (O. de La Marche, *Mem.*, II, 4.)

— *Desprisonné*, part. passé, tiré de prison :

Le roy *deprisonné*.
(Aub., *Trag.*, V.)

Cf. Desprisoner, II, 636ᵇ.

DESPUCELEMENT, mod. dépucellement, s. m., action de dépuceler :

Depucellement de vierge. (*Gloss. gall.-lat.*, B. N. l. 7684, f° 40 v°.)

DESPUCELER, mod. dépuceler, v. a., ôter le pucelage à :

J'ai bien veu, Bourgoing, vostre assemblee ;
M'ainsnee niece *aves despucelee*.
(*Auberi*, dans Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 138, 7.)

Mes onc ne l'*a despucelee*.
(Macé, *Bible*, B. N. 401, f° 71ᵃ.)

... Quant l'*ot despucellee*.
(*Bible*, B. N. 763, f° 232ᶜ.)

Trop estes de male manaie
Qui si m'*avez despucelee*.
(*Damoisele qui sonjoit*, Montaiglon et Rayn., V, 209.)

Et une autre ysle y a molt bonne et molt grande et bien peuplee ou la coustume est telle que la premiere nuit que il sont mariez il font un autre homme gesir avec leurs femmes pour ycelles *despuceler*... ceulz du paiz tiennent a si grant chose et si perilleuse une feme qu'il leur semble que ceulx qui les *despucellent* se mettent en grant aventure de mourir, et se le mari treuve sa femme pucelle l'autre nuit apres, que cil ne l'*eust despucelee* par yvresse ou par autre chose, il se plaindroit du varlet

qui n'aroit mie fait son devoir tout aussy comme s'il l'eust tuee. (MANDEVILLE, ms. Modène, f° 74 v°.)

DESQUERQUER, v. DESCHARGIER. — **DESQUEUDRE**, v. DESCOSDRE. — **DESQUIERQUIER**, v. DESCHARGIER.

DESRACINEMENT, mod. déracinement, s. m., action de déraciner :

C'est le *desracinement* de la plante qui ailleurs se doit planter. (GERS., *la Mont. de contemplat*, ms. Troyes, f° 109 v°.)

Desracinement d'arbres. (LE BAUD, *Hist. de Bret.*, ch. XXXI.)

Extirpatio, *desracinement*, arrachement jusques es racines. (*Calepini Dict.*, Bâle 1584.)

DESRACINER, mod. déraciner, v. a., arracher du sol ce qui y a pris racine.

— Fig., faire sortir de l'âme qqch. qui y est entré profondément :

Nuit et jor le pié
De mortel pekié
Dois *desrachiner*.
(*Louanges de la Vierge*, 309.)

Si fais...
Les arbres *desraciner*
De terre.
(*Fab. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 92b.)

Extirpo, *desrachiner*. (*Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 7679.)

Et a si toute sa terre *desracinee* de toute mauveise creance qu'il n'an i a point demoree. (*Perceval*, I, 82, Potvin.)

Ceste ardante affection d'honorer ma patrie m'est tellement hereditaire que je ne pourrois la *desraciner*, sans forligner totalement. (H. EST., *Prec. du lang. fr.*, au roy.)

Et n'y a advis ny conseil aucun qui peust *desraciner* telle resolution de mon esprit. (NIC. DE MONTREUX, *Sec. liv. des berg. de Julliette*, f° 201 v°, éd. 1588.)

Cf. DESRACENER, II, 638a.

DESRAISON, mod. déraison, s. f., manque, absence de raison dans les paroles ou les actions :

Or oy, fet elle, *desrason*
La plus grant qui onques fust dite.
(CHREST., *Yvain*, B. N. 1433, f° 76 r°.)

Tout maine a riule et a raison
Et se venge sans *desraison*.
(RENCL., *Carité*, CXXXVI, 10.)

Assez fessoit de *desreisons*.
(G. DE COINCI, *Mir. de N. D.*, ms. Brux. 10747, f° 163 v°.)

En tex dons n'a pas *desreson*.
(*Rose*, 8266.)

Encore commandasmes nous a tenir que nostre prevost par aucun sergent de sa meson et de sa table qui sont apelez bedeaus ou accuseurs, contre aucun des borjois ne puisse faire nules *dareson*. (*Trud. d'une lett. de Louis VII*, par laq. il accorde plus. priv. à la ville d'Orléans, *Ord.*, XI, 188.)

Et volunté qui regne en *desraison*.
(EUST. DESCH., V, 287.)

... Et ne fay *desraison*
A homme nul.
(ID., V, 290.)

Cf. II, 638a.

DESRAISONABLE, mod. déraisonnable, adj., contraire à la raison :

Desrasonable. (*Consol. de Boece*, ms. Berne 365, f° 47 v°.)

Jugemens *desraisonnables*. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 160b.)

Le pain qu'ils troveront trop petit et *desraisonnable* selon leur conscience et discretion, qu'ils le pouvent franchement prendre et donneir ou povres malades de nostre hopitaul. (1387, *Rec. diplom. de Frib.*, V, 6.)

Cellour qu'ils troveront coupables et *deraisonnables* ez choses dessus dites. (*Ib.*)

Chose plus que *desraisonnable*. (1484, *Instr. de l'arch. d'Austr.*, Lett. illustr. of Rich. III and HENRI VII, t. II, p. 11, Rer. britann. script.)

Dirraisonnable. (*Nat. et secr. de l'amour*, ms. Ars., f° 8 v°.)

Consequence *desraisonnable*. (RAB., *Quint liv.*, ch. XVII.)

Desraisonnable courroux. (N. PASQ., *Gentilh.*, p. 301.)

DESRAISONABLEMENT, mod. déraisonnablement, adv., d'une manière déraisonnable :

Desraisonablement et sans discrecion. (*De confessionne*, ms. Angers 390, f° 18 v°, col. 2.)

Desraisonnablement parler. (*Troilus*, VII, Nouv. fr. du XIVe s.)

Jugement injustement et *desraisonnablement* faiz. (9 juin 1418, *Ord.*, X, 454.)

S'adonner trop *deraisonnablement* aux banquets. (MAIGRET, *Polybe*, II, 3.)

DESRATER, mod. dérater, v. — A., débarrasser de sa rate :

Ils *desratent* leurs chevaux, tellement qu'ils ne peuvent devenir poussifs, ny se lasser d'aller. (CAYET, *Chron. sept.*, p. 284.)

— Réfl., dilater sa rate :

Desrathe toy, Democrite, en ton ris.
(COLIN RUCHER, dans *Dict. gén.*)

DESREGLEEMENT, mod. déréglément, adv., d'une manière déréglée, extrêmement :

Teste *desrieglement* longue et graisle. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f° 234 r°.)

Quand un homme est mal vivant, on dit qu'il vit *desreiglement*, qui est autant a dire que sans moy il ne peut vivre droitement. (PALISSY, *Recepte*.)

Maintenant ne me tairais je pas de leurs iniquitez qu'ilz font *desriglement*. (LE FEVRE D'EST., *Bible*, Esdras, IV, 15.)

Il agit et poursuit entreprinses temerairement et *desriglement* sans ordre et sans mesure. (CHARRON, *Sag.*, l. I, ch. XVI, p. 137, éd. 1601.)

Les oyseaux demeurent pris dans les filets et lacs, parce que s'y trouvant engagez, ils se debattent et remuent *desreglement* pour en sortir. (FR. DE SAL., *Vie dev.*, IV, XI.)

DESREGLEMENT, mod. déréglement, s. m., manière d'être déréglée, désordre :

En tant que son *deriglement*
S'estoit adressé plainement
Contre cil qui ne peust fenir.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, prol., 36.)

Desreiglement. (N. DE BRIS, *Institut.*, f° 129 r°.)

J'ay autrefois appris que le vice n'est que *desreglement* et faute de mesure. (MONT., l. II, ch. I, p. 212.)

DESREGLER, mod. dérégler, verbe. — A., mettre dans un état où l'on ne suit plus de règle.

— Réfl., sortir de la règle :

Si commencerent archers et compaignons a piller et fourrer les maisons pour butiner et pour gaigner, et *se desreiglerent* tellement que les enseignes demourerent toutes seules. (O. DE LA MARCHE, *Mem.*, l. I, p. 362.)

Si je *me suis desreglé* par colere ou par dissolution a dire des paroles indecentes. (FR. DE SAL., *Vie dév.*, III, IV.)

Je n'ai point de scrupule de *me deregler* de mon reglement, quand c'est le service de mes brebis qui m'occupe. (ID., *Lett.*, 16 déc. 1609.)

— *Desreglé*, part. passé, qui est sorti de la règle :

Donte, mon cher amy, ce *desreiglé* desir.
(SCHELANDRE, *Tyr et Sid.*, 2e journ., VI, 7.)

Cf. DESRIEULER, II, 642b.

DESRENGIER, mod. déranger, v. a., déplacer ce qui est rangé :

Prestre, tien toi ! se tu te rens,
Li lous *desrengera* les rens,
S'estranlera et bruns et sors.
(RENCLUS, *Carité*, LXVIII, 10.)

Cf. II, 641b.

DESRIDER, mod. dérider, verbe. — A., effacer les rides ; rendre uni en faisant disparaître les rides :

Desrider. (R. EST., *Thes.*)

La decoction des fleurs de romarin bouillies en vin blanc est bonne pour laver et *desrider* le visage. (LA FRAMBOISIERE, *Œuv.*, p. 202.)

— Fig. :

Je me desloigne d'icy,
Affamé de la caresse
Tromperesse
Qui *aerride* mon souci.
(O. DE MAGNY, *Amours*, f° 34 v°, éd. 1572.)

DESRISION, v. DERISION. — **DESRISOIREMENT**, v. DERISOIREMENT.

DESRIVATIF, mod. dérivatif, adj., qui dérive de qqchose ; qui détourne :

Evacuation *desrivative* et qui vuide. (JOUB., *Gr. chir.*, p. 604.)

DESRIVATION, mod. dérivation, s. f., action de dériver, au propre et au figuré.

— Procédé qui consiste à faire venir un mot d'un autre; étymologie :

Toutes ces *derivations* sont escrites en l'histoire de Juba, qui veult a toute force que ce mot Ancylia ait esté tiré de la langue grecque. (AMYOT, *Numa*.)

1. **DESRIVER**, mod. dériver, verbe.

— A., en méd., détourner, faire évacuer :

Afin que le nez estant interessé et empesché, les excremens descendans par iceluy peussent *estre* evacues et *derives* par la bouche. (PARÉ, IV, 13.)

— N. et fig., avoir sa source, prendre son origine, provenir :

De lui tuit bien *desrivent*.
(EVRAT, *Genese*, B. N. 12456, f° 2 r°.)

(Fons) qui sont appelees vivans
Et de Liban sont *desrivans*.
(MACÉ, *Bible*, B. N. 401, f° 112ª.)

Souventesfois sont aucuns pugnis pour ce que le peché de l'ung *dirive* et succede en l'aultre. (*Sec. vol. des expos. des epist. et evang. de kar.*, f° 229 r°.)

— *Desrivé*, part. passé, venant de, tiré de :

Ils ont aussi plusieurs beaux verbes *desrivez* des noms. (H. EST., *Precel. du lang. fr.*, p. 150, éd. 1579.)

— S. m., mot qui dérive d'un autre :

Mais je doute si notre langage peut faire son proufit de certains mots qu'il trouve en quelques dialectes, et desquels il a encore les *derivez*. (H. EST., *Precel. du lang. franç.*, p. 150, éd. 1579.)

Cf. II, 642ᶜ.

2. **DESRIVER**, mod. dériver, v. a., défaire ce qui est rivé :

Desriver, defaire ce qui est rivé, comme un clou ou chose semblable. (J. THIERRY, *Dict. franç.-lat.*, 1564.)

DESROBEMENT, mod. dérobement, s. m., action de dérober.

— Taille de pierre devant servir de voussoir :

Le secret d'architecture decouvrant fidelement les traits geometriques, couppes et *derobemens* necessaires dans les bastimens. (1642, MATHURIN JOUSSE.)

Cf. II, 643ᵇ.

DESROBER, mod. dérober, verbe. — A., dépouiller :

Por qu'*avez* vos ces moines si *desreubes* ?
(*Aiol*, 1445.)

Si *est desrobez* de totes ses richeces. (*Serm.*, ms. Poit. 124, f° 17 r°.)

Ung homme riche est cheu entre larrons qui l'*ont desrobé*. (*Liv. S. Pierre de Luxemb.*, ms. Epinal, f° 5 v°.)

J'*ay esté desrobé* en vostre terre. (*Ib.*)

Il entra el temple qui estoit plain de grant richece et le *desroba* de tote la richece qui dedens estoit. (*Chron. de Fr.*, ms. Berne 590, f° 14ª.)

Il *avoient* les portes de l'eglise dudit lieu brisees et *desrobee* la dicte eglise de la vraye croiz et de plusieurs autres biens. (1344, A. N. JJ 75, f° 183 v°.)

Et les navrerent de plusieurs playes, et puis les *desroberent* de tout ce qu'ils porent. (*Journ. d'un bourg. de Paris*, an 1418.)

— Fig. :

Car ilz *desroboient* le temps, comme faict ung larron une chose precieuse. (MARG. D'ANG., *Hept.*, 21ᵉ nouv.)

— Enlever en cachette :

Et si lor rendi ce que on leur *desrobe*.
(*B. de Seb.*, IX, 876.)

— Absol., voler :

Les bonnes gens aloient pillier et *desreuber*.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 846, Chron. belg.)

— A., fig., se faire donner par des moyens détournés :

Il *deroboit* lors plusieurs repas, tantost a disner, tantost a souper. (MONT., *Voyag.*, p. 125.)

— Réfl., s'échapper :

Bien fol est qui se fie en sa belle jeunesse,
Qui si tost *se desrobe* et si tost nous delaisse.
(RONS., *Amours*, Œuv., p. 153, éd. 1584.)

— *Desrobé*, part. passé, enlevé en cachette :

— *Enfant desrobé*, enfant adultérin :

En nostre langue quelques uns appellent un *enfant desrobbé* qui est sorti d'adultere. (H. EST., *Apol.*, p. 177, éd. 1566.)

— *A la desrobee*, loc. adv., secrètement, avec une sorte de mystère :

Esperans d'avoir sans difficulté avec nous ce qu'ils n'ont qu'*a la desrobbee*. (CALV., *des Scand.*, p. 126.)

Cf. II, 643ᵇ.

DESROIDIR, mod. déroidir, déraidir, verbe. — A., faire perdre à qqch. sa roideur :

Relacher, *deroidir*. (*Trium ling. Dict.*, éd. 1604.)

— Réfl., perdre sa roideur :

Je sens soudain mes nerfz *se desroidir*.
Je sens mon sang soudbain se refroidir.
(OL. DE MAGNY, *Od.*, f° 35 v°, éd. 1559.)

DESROLLER, mod. dérouler, verbe. — A., défaire ce qui est roulé sur soi ; fig., mettre sous les yeux l'une après l'autre toutes les parties d'un ensemble, et présentes à l'esprit l'une après l'autre toutes les parties d'un sujet :

Et qui voudroit venir a l'especial, il faudroit mon role *desroller* et grans tragedies reciter. (MAIZ., *Songe du viel pel.*, Ars. 2683, II, 51.)

Desrouler, Evolvere, explicare. (ROB. EST., *Thes.*, 1549.)

DESRUILIER, mod. dérouiller, v. a., enlever la rouille de :

Que m'espee *soit desruilliee*. (MAIZ., *Songe du viel pel.*, Ars. 2682, I, 59.)

Erugino, *desrouiller*. (*Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 7679.)

Desrouyllé ou fourbi. (*Gloss. gall.-lat.*, B. N. l. 7684.)

Erugino, *desreuillier*. (*Gloss. de Salins*.)

Il y aura de la besongne,
Desrouiller me fault mon espee.
(*Act. des apost.*, vol. II, f° 15ᶜ.)

Ces messieurs veulent que, pour leur plaire,
Nous ayons l'œil gaillard, l'armure tousjours [claire,
Desrouillans nostre fer et dehors et dedans.
(SCHELANDRE, *Tyr et Sid.*, 1ʳᵉ journ., V, 1.)

Fourbir les ferrements et les *desrouiller*. (COTEREAU, *Colum.*, XII, 3.)

— Fig. :

Pourquoi ne ferions nous plus tot feuilleter nos romans, *derouiller* force beaux mots tant simples que composes, qui ont pris la rouille pour avoir esté si longtemps hors d'usage ? (H. EST., *Conform. du fr. av. le grec*.)

— Fig., en parlant de l'affliction :

C'est la lime de l'ame, qui la *derouille*, la purifie et l'esclarcit du peché. (CHARRON, *Sag.*, l. II, ch. VII, p. 388, éd. 1601.)

— Dans une acception libre :

Chascun *desrouilloit* son braquemard. (RAB., *Tiers livre*, prol.)

— N., perdre sa rouille :

Il laboure et travaille es cueurs des mauvais et si ne puent *desroueiller* ne esclarsir. (*Traité de tribulacion*, B. N. 1009, f° 6 v°.)

DESSAINER, v. DESSEIGNER. — **DESSAINGLER**, v. DESSENGLER.

DESSAISIR, verbe. — A., déposséder qqn de ce dont il est saisi :

Si le *dessaisisent* de l'escu et de la lance, si l'en mannent tot estrousement pris, et aloient ja porparlant de quel mort il le feroient morir. (*Auc. et Nic.*, 10, 13.)

Et se complaignoint les subjects du roy a Conan desdites injures et malefices a eux inferees par leur seigneur ; lequel Conan leur accorda de *dessaisir* ledit Robert de sa terre. (LE BAUD, *Chron. de Vitré*, c. XXIII.)

Par la croix *seras dessaisy*
De toute la force et vertu
Dont trop as esté revestu.
(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 26277.)

— Réfl., se déposséder :

Pas ne *se* vuelent des armes *dessaisir*.
(*Aumont et Agrav.*, B. N. 2495, f° 108 r°.)

Je *me suis* desvestue et *dessazie*. (Déc. 1250, A. M.-et-L., Fontev., La Roch., fen. 3, sac 9.)

Se dasaisirent, damistrent et devestirent. (8 fév. 1333, *Lett. des mestr. des foires de Champ. et de Brie*, Ste-Chapelle, terre de Gien, foi et homm., A. Cher.)

Se dasesirent et devestirent. (22 av. 1339, Ste-Croix, A. Loiret.)

DESSAISISSEMENT, s. m., action de se dessaisir :

Dessaisissement, dexacion, desembargo. (OUDIN, 1645.)

DESSAISONNEMENT, s. m., action de changer de saison :

Ignorez vous que le *dessaisonnement* du soleil ne trouble le cours de la cadence et bransle des celestes flambeaux? (CHOLIERES, *Apres disnees*, VIII, f° 259 v°.)

DESSAISONNER, v. — A., soumettre une terre à une culture qui n'est pas de saison, déranger l'ordre de la culture et des semailles :

Justiche n'a k'une saison,
L'yvers n'estes nel *dessaisonne*.
(RENCLUS, *Carité*, L, 11.)

Les dessusdis tendront la dite maison, toutes les terres, vignes et pres et arpens de bos chascun an durans les .IX. ans la ou le frere qui sera en la baillie leur monsterra, et avec ce il auront les coppes des sauz, sanz *dessaisonner* ycelles, et toutes les haies. (1354, *Reg. du chap. de S. J. de Jer.*, A. N. MM 28, f° 6 r°.)

Ne devront ne ne porront copper ledit bois se non auz coppes ordenees senz les *dessaisonner* en aucune maniere. (1357, *Ib.*, f° 58 v°.)

Sera tenu ledit preneur labourer les dites terres par saisons sanz *dessaisonner*. (1502, A. N. L 778.)

Le seigneur tenant fief de son vassal saisi en doit user comme bon pere de famille, sans aucune chose *dessaisonner*, couper bois de haute futaye, ou pescher en estang qui ne viennent a pescher. (*Cout. de Clermont*.)

— Réfl., manquer la saison, le moment, l'occasion :

Et qu'en nul faict tu ne *te dessaisonnes*,
Mais que plus tost en mieulx tu te façonnes.
(B. DESPER., *Recueil des œuvres*, Des quatre vertus cardin., p. 126, éd. 1544.)

— *Dessaisonné*, part. passé, qui est hors de saison, troublé, dérangé, en parlant de saison :

Le peuple ne voyant que rapines et tous maux, avec les saisons *dessaisonnees*, perd l'esperance de tout bien et repos. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, 2e vol., IV, 9.)

N'osant entreprendre rien
Dessus le Dieu Cyprien,
Qui ses fleurs *dessaisonnees*
Fait fleurir en moy.
(PONT. DE TYARD, *Œuv. poét.*, p. 139.)

Les saisons vont *dessaisonnees*.
(J. A. DE BAIF, *Mimes*, l. II, f° 20 r°, éd. 1597.)

Cf. DESSAISONER, II, 649a.

DESSALER, v. — A., faire cesser d'être salé :

Volontiers les manjuent sans pain tos *dessales*.
(*Les Chetifs*, B. N. 12558, f° 80d.)

La viande qui *est dessalee*. (*Comment. s. le nouv. test.*, ms. Oxf. Bodl. Douce 270, f° 9 v°.)

Pour *dessaller* toutes manieres de potaiges qui seroient trop sallez. (*Le viandier Taillevent*, Vat. Chr. 776, XIVe s., dans *Not. et extr. des mss.*, XXXIII, 55.)

Pour *dessaller* beurre. (*Ménagier*, II, 5.)

— Réfl., perdre son sel :

L'opinion generale et commune est que les eaux *se dessalent* en passant par les veines de la terre. (PALISSY, *Des eaux*.)

— *Dessalé*, part. passé au fig., qui n'est plus novice :

Ce sont... pedans a la haute gamme, flairemurette, *dessalez*, frippons, galochers. (CHOLIERES, *Matinees*, Epist. du vieux Felicien Valentin a Cholieres, p. 18.)

— Qui manque d'esprit :

Sans user de toutes ces petites harangues *dessalees*. (TAHUREAU, *Prem. dial. du Democritic*, p. 63, éd. 1602.)

DESSANGLER, mod., v. DESSENGLER. — **DESSANLABE**, v. DESSEMBLABLE. — **DESSARRIER**, v. DESSERRER. — **DESSÉCHER**, mod., v. DESECHIER.

DESSEELER, mod. desceller, v. a., briser le sceau de :

Et li clers les saisi (les lettres), si *fu dessaieles*.
(*Rom. d'Alex.*, f° 77c.)

Il prent le brief, ne le vout refuser,
La cire brise, si l'*a desseelé*.
(*Aim. de Narb.*, B. N. 24369, f° 46 v°.)

Iceluy proces *estoit* desclos et tout *deseellé*. (1399, *Cart. Esdras de Corbie*, B. N. l. 17760, f° 78 v°.)

Cf. II, 649b.

DESSEIGNER, mod. dessiner, v. a., tracer sur une surface l'image d'un objet; tracer un plan, au propre et au figuré :

Un bel œuvre *desseigneray*.
(J. A. DE BAIF, *Passetems*, IV, f° 108 v°, éd. 1573.)

Voulant *dessainer* du monde le pourpris. (DAMPMART., *Merv. du monde*, f° 20 r°.)

L'architecte qui desire *desseigner*, construire, ou mener a fin quelque bel edifice. (LA BOD., *Harmon.*, Ep.)

A desseigné d'envoyer son armee de mer droict en ce goulfe pour s'empatronir de quelques ports du roy des Romains. (*Négoc. de la France dans le Lev.*, t. I, p. 656.)

Pour assentir ce que l'on *deseigne* du voyage pour Alemaigne. (7 avr. 1550, dans Granv., *Pap. d'Etat*, t. III, p. 422.)

... Et de faict propose pour ce renouveau commencer son chef d'œuvre par la, *dessaignant*, ainsy que l'on juge, de se faire roy des Juifs. (13 sept. 1563, *Négoc. de la France dans le Lev.*, t. II, p. 737, Lett. de M. de Petremol a M. de Boistaillé.)

Les mœurs et coustumes se recognoissent par les choses que chacun eslit et *desseigne de* faire. (R. EST., *Rhet.*, I, VIII.)

Le lendemain, sous couleur de parlementer, les refformez *dessignerent* une sortie vers le parc. (AUB., *Hist.*, II, 150.)

Tout cela fait un coude devant lequel Favas *desseigna* une escallade en plain jour. (ID., *ib.*)

Que, sur la vaine et miserable crainte de ma succession a cest Estat, on en *a desseigné* et basti l'usurpation. (4 mars 1589, *Lett. miss. de H. IV*.)

Bien *desseigner* le plan. (TAHUREAU, *Democritic*, I, p. 187, éd. 1602.)

Mais en effect il se cachoit en tout ce qu'il proposoit, et qu'il *desseignoit* de faire. (URFÉ, *Astrée*, I, 9.)

Et en quoy, replique Leonide, *desseignez* vous que cette amitié se conclue? (ID., *ib.*, I, II.)

Eh bien, dit elle, meschant et traistre que tu es, ne te contentes tu point encores de tes perfidies, ou si tu en *desseignes* de nouvelles a mon dommage? (ID., *ib.*, II, 4.)

Il *desseignoit* de faire souslever ses provinces pour se remettre en liberté. (MONT., liv. III, ch. VI.)

Gens devenus malades *ayant dessigné* de feindre de l'estre. (ID., l. III, ch. XXV, p. 456, éd. 1595.)

Le train de vie que j'*ai desseigné*. (ID., l. III, ch. X, f° 453 v°, éd. 1588.)

Desseigner, prendre resolution. (MONET.)

— *Desseigné*, part. passé, déclaré :

Entre lesquelz Menelas comme d'avanture choysissant Alexandre son ennemy *deseigné*. (LA LANDE, *Hist. de Dictis*, f° 62 v°.)

DESSEIN, v. DESSEING.

DESSEING, mod. dessein et dessin, s. m., projet :

Ton *desseing* est de chercher la verité. (MONT., liv. II, ch. CCXXX.)

Je puis appercevoir ne m'estre du tout failli a mon *dessain*. (DAMPMART., *Merv. du monde*, au roy, éd. 1585.)

— Image dessinée :

Un *dessein* et modele sur le plus bel exemplaire. (LA BOD., *Epistre*, éd. 1578.)

DESSELLER, v. a., débarrasser de la selle :

Cingar *deselle* les chevaux. (*Merlin Cocc.*, XII.)

Brusquet monte sur le cheval et le mene en son logis, luy fait coupper le crin de devant aussy tost et la moitié d'une oreille, et le rend ainsin difforme, le *desselle*, luy oste la belle housse et l'harnois et la selle. (BRANT., *Grands capit. estrang.*, l. I, c. XXXII.)

Cf. DESSELER, II, 650a.

DESSEMBLABLE, adj., qui n'est pas semblable :

Dessemblable.
(*Delivr. du peup. d'Isr.*, ms. du Mans, f° 22 v°.)

Jou sui *dessanlabes* a vous. (*Anfances N.-D. et de J.-C.*, B. N. 1553, f° 279 v°.)

Pour mostrer que nos somes *dessenblables* au traitor Judas. (*Trad. de Beleth*, B. N. l. 995, f° 38 v°.)

Sa vie est *dessamblable* des autres. (*Bible*, B. N. 901, f° 12a.)

Desemblable.
(J. DE MEUNG, *Ep. d'Abeil. et d'Hel.*, B. N. 920, f° 95 r°.)

Tu ne dois mie estre *dessemblables* a ton pere. (*Chron. de Fr.*, ms. Berne 590, f° 24d.)

Delices et labour sont choses naturelment *dessemblables*. (Bers., *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 88[b].)

C'est grant chose que amour ; c'est ung grant bien qui seul fait toute charge legiere, et choses *dessemblables* pareilles. (*Intern. consol.*, II, v.)

Cf. Dissemblable.

dessemblablement, mod. dissemblablement, adv., d'une manière dissemblable :

Semblablement et *desemblablement* guerreoient li uns l'autre. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 231[b].) P. Paris : *dessemblablement*.

Les autres planetes sunt ordené les uns souz les autres en une voie et en un sentier establi, lequel il ne porent trespasser, ou il sunt posé *dessemblablement* entre le ciel et la terre. (*Introd. d'astron.*, B. N. 1353, f° 7[d].)

Cf. Dissemblablement.

dessemblance, s. f., manque de ressemblance :

Cil champ estoit plains de diverses gens qui avoient divers eages, qui fichiez estoient en terre a clous ausi come li autres, mes tant i avoit de *dessamblance*. que... (*Vie et mir. de plus. s. confess.*, Maz. 1716, f° 23[c].)

Por *dessanlance*. (*Règle de Citeaux*, ms. Dijon, f° 171 v°.)

Qui les peseroit en balance,
Toujours y avroit *dessemblance*.
(J. Le Fevre, *la Vieille*, l. II, v. 3679.)

De diverses raisons et *dessemblances*. (Oresme, *Eth.*, B. N. 204, f° 353[a].)

Nous deffendons que nuls des barons qui ont droit de faire differentes monnoies, ne puist faire autel monnoie li un comme li autre, et qu'il n'y ait grant *dessemblance* devers crois et devers pile. (15 janv. 1315, *Ord.*, I. 615.)

— Cf. Dissemblance.

dessengler, mod. dessangler, verbe. — A., débarrasser des sangles :

Mes ses chevaux fors va tremblant,
Il le *descengle*, si le let.
(Marie, *Lais*, Lanval, 46.)

Et Bueves est a son ostel ales
Arondel *fu* maintenant *desçaingles*.
(*G. d'Hanstone*, B. N. 25516, f° 45 v°.)

Elle cheut jus de sa hacquenee, qui lors *deschanglee estoit*. (J. Molinet, *Chron.*, ch. lxxxv.)

Descenglez mon cheval et ostez luy sa selle. (Palsgr., p. 768.)

— Réfl., se débarrasser de sa sangle :

Tellement demena son dit cheval cuidant blecer ledit Pierre Mabire que il *se dessangla*. (1463, A. N. JJ 195, f° 58.)

— *Dessenglé*, part. passé, dont la sangle est desserrée, débouclée ou détachée :

Selle *dessainglee*. (Fleurange, *Mem.*, c. iii.)

desserre, s. f., action de desserrer :

Parce qu'aucunes estoient peu seures a la *desserre* de la croupiere, ils se faisoient entendre qu'il estoit impossible, ou bien ce seroit miracle, qu'aucune d'elles gardast tellement la loyauté a leurs maris. (Cholieres, *Apres disnees*, II, f° 81 v°.)

Car touchant la *desserre*,
Ne dobtez pas qu'ilz semblent l'arbaleste
Vieille et caducque, a desbender mal preste,...
(J. Marot, *Voiage de Genes*, f° 17 v°, éd. 1532.)

— Relâchement d'une rivière glacée quand le dégel arrive :

Puis a la *deserre* et fonte des glaces, les villages du long du Rhin furent bien endommagez. (Fauchet, *Antiq. gaul.*, 2[e] vol., III, 5.)

— *Dur a la desserre, de dure desserre, de difficile desserre*, à qui on fait difficilement lâcher ce qu'il serre dans la main, qui a peine à laisser partir l'argent :

Ils ressemblent les arbalestriers de Cognac, ils sont *de dure desserre*. (*Com. des Com.*, Anc. Th. fr., IX, 93.)

Gens *de difficile deserre*. (Le Plessis, *Ethiq. d'Arist.*, f° 57 v°, éd. 1553.)

Ah! que les Espaignols serrent bien mieux les mains quand ils tiennent quelque chose ! ils sont bien *de* plus *dure desserre*. (Brant., *Capit. fr.*, Salvoyson.)

— Rapidité :

On apporta au milieu de la cour un chasteau peinct, plein de fusees et de poudres, qui, avec une merveilleuse *desserre*, fut incontinant consommé entierement. (1559, *Relat. de l'arrivee de la reine à Pied-de-Port*, Négoc. sous Fr. II, p. 193.)

desserrer, verbe. — A., rendre moins serré :

Le colier en *desserre*.
(*Ogier*. ms. Durh., Bib. de Cos., V, ii, 17, f° 126[d].)

Les dens *desserre*.
(*Gauvain*, 5586.)

Il convenoit de leur *desserer* les dens de cousteaux. (*Liv. du chev. de La Tour*, ch. cxxii.)

Je vous pense si bien serrer
Que ne vous sçarez *desserrer*.
(Greban, *Mist. de la Pass.*, 24709.)

Le jour que on tient l'enqueste, le prisonnier doit *estre* franchement *desserré*. (*Cout. de Guynes*, f° 156.)

En autres pays, on dit *dessarrier*, quasi *desserrer* le ventre, qui estoit serré, clos et tendu, maintenant il lasche et se desbande mal a propos. (Joub., *Err. pop.*, Expl. des phr. et mots vulg.)

Tost apres les larmes qui sortirent de ses yeux *desserrerent* son cœur. (J. Bouchet, *Mem. de la Trem.*, ch. xxvii.)

— *Deserré*, part. passé, ouvert :

O plaie, mon bonheur, qui n'etes *desserree*
Que dans le doux giron de ma Dianne.
(A. d'Aubigné, *Œuv.*, t. III, p. 208, éd. Réaume et Caussade.)

Cf. II, 651[c].

dessert, s. m., le dernier service d'un repas :

La desserte, ou le *dessert* estoit desja sur table. (J. Thierry, *Dict. fr.-latin*, 1564.)

desserte, s. f., ce qu'on dessert de la table, mets que l'on prend pendant qu'on dessert ; dernier service d'un repas :

On boit a la *desserte* du rouge. (G. Bouchet, *Serees*, I, 7, 53.)

Dessert, *desserte*, service de fin de table. (Monet.)

desservir, v. a., enlever ce qui a été servi sur la table :

Deux serviteurs pour chascune table, qui serviront et *desserviront*. (*Ménagier*, II, 4.)

Quant a leur gré *furent* servis et *desservis* de ces premiers metz, on leur donna nois et noisettes. (C. Mansion, *Bib. des poet. de metam.*, f° 84 r°.)

dessin, mod., v. Desseing. — **dessiner**, mod., v. Desseigner. — **dessiper**, v. Dissiper. — **dessirement**, v. Deschirement. — **dessirer**, v. Deschirer.

1. **dessoler**, v. a., ôter la sole, le dessous du pied d'un cheval, d'un chien, etc. :

Se nous le *dessolons* (le cheval)
Il li convendra grant sejour.
(*L'Escouffle*, Ars. 6565, f° 56 r°.)

Tant orent de meschief lor chevaux, ce scet on,
Que *dessolé* en *sont* .ii[c]. ou environ.
(Cuv., *B. du Guesclin*, 18329.)

Il convient *dessoler* les piedz clocheans. (Frere Nicole, *Trad. des Prouffitz champ. de P. des Crescens*, f° 104 r°.)

Il faut *dessoller* les ongles du cheval. (Id., *ib.*)

Dessoler les cornes. (*L'Escuirie du s. Grison*, Malad. qui peuv. survenir à un cheval, éd. 1598.)

Les chiens se *dessolent* les pieds sur la glace. (E. Binet, *Merv. de nat.*, p. 24, éd. 1622.)

— Réfl., perdre la sole :

S'il *se dessole*, et l'ongle est arraché,
De ta salive, et de cumin masché,
Frotter souvent sa patte il te souvienne,
A celle fin que l'ongle luy revienne.
(Passerat, *Œuv.*, p. 10.)

Cf. Dessolé, II, 656[a].

2. **dessoler**, v. a., soumettre (une terre) à un assolement nouveau :

Et les tendront (les dites terres) a droite solle et composture senz riens *dessoler* ne descomposter. (1357, A. N. MM 28, f° 74 r°.)

Et ne porront aucunes desdites terres *dessoler*. (1380, A. N. MM 30, f° 133 r°.)

Cf. II, 656[a].

dessolure, s. f., enlèvement de la sole du sabot d'un cheval, d'un bœuf :

De la *dessoleure* des ongles. Se les humeurs venans aux piedz du cheval pour l'occasion de l'enfonture venoient aux ongles



envieillis par deffault de garde et de cure, il convient dessoler les piedz clocheans affin que les humeurs la encloses et le sang en yssent. (Frere Nicole, *Trad. des prouffitz champ. de P. des Crescens*, f° 104 r°.)

DESSOUDER, v. a., ôter la soudure, disjoindre les parties soudées :

Dessolder.
(*Delivr. du peup. d'Isr.*, ms. du Mans, f° 14 v°.)

Cf. Dessoder, II, 655[b].

DESSOUS, mod., v. Desous.

DESSU, s. m., insu :

Contre la volunté et le *deseu* des diz religioux. (1289, *Cartul. de Fontenay*, f° 136 r°, A. Côte-d'Or.)

Je croy que cecy se faict a son *desceu*. (Condé, *au Roi*, 22 juill. 1568, A. Nord.)

Au *desçu* de son mari. (*Caq. de l'acc.*, III.)

En secret et a *deçu* de tout le monde. (S. Fr. de Sal., *Nouv. lett. inéd.*, à M° la Présidente Brulart, p. 693.)

Deux executeurs testamentaires, creez tels a leur *desceu* par une defuncte, ne voulans accepter cette charge, la commission en fut donnee a l'un de nos confreres eschevin et a l'un de nos sergeants. (1609, Phil. de Hurges, *Mém. d'eschevin de Tournai*, Mém. de la Soc. hist. de Tournai, V, 23.)

Ces memoires ont esté imprimes a mon *descu*. (Boyv. du Villars, *Mem.*, au lecteur.)

DESSUS, mod., v. Desus.

DESTACHIER, mod. détacher, verbe. — A., séparer une personne, une chose de ce à quoi elle est attachée :

El *a* son mantel *destachié*.
(*Parton.*, B. N. 19152, f° 151[d].)

Pour .ii. noesves clefs, mises au coffre de le boulle de Saint Brisse, mis les wardes, et les serures *avoir destaquié* et rataquié. (Fév. 1395-mai 1396, *Compte d'ouvrages*, 14° Somme de mises, A. Tournai.)

A Jehan Blave sierurier, pour *avoir destaquié* la sierure de l'uis. (16 fév. 1446, *Tutelle de Haquinet de Buissy*, ib.)

A maistre Jehan Lampot, fevre, pour *avoir destaquiet* le barre de fer, qui fait fueillissement aux deux soelles du bollvercq de le porte Coqueriel. (19 fév. 1456-21 mai 1457, *Compte d'ouvrages*, 1[re] Somme de mises, ib.)

— *Destachié*, part. passé, qui a cessé d'être attaché :

Piaus de mouton *destachiees*, qui onques ne furent atachiees, ne doivent point de tonlieu, se li marcheant veut fiancier qu'i ne les ait lesiees a atachier pour tolir la coustume le roy. (Est. Boil., *Liv. des mest.*, 2° p., XXXI, 8.)

Cf. II, 657[a].

DESTALER, mod. détaler, verbe. — N., faire cesser d'être étalé.

— Fig., s'en aller au plus vite, décamper :

Ils sauterent les murailles
En *destallant* habilement.
(*L'Enfer de la mere Cardine*, Poés. fr. des xv° et xvi° s., III, 334.)

Detallons, le marché se passe. (*Const. des chans.*, Anc. Th. fr., IX, 74.)

DESTASSER, mod. détasser, verbe. — A., défaire (ce qui est en tas) :

A quatre ouvriers qui aidierent les dittez laingnes a *destasser* et delivrer aux dis povrez, par deux journeez, .xv. s. (5 oct. 1418, *Exéc. test. de Caterine de Crespelaines*, A. Tournai.)

Aux varles qui *destasserent* les dittez laingnez, et les distribuerent aux dis povrez, par deux jours, .x. s. (*Ib.*)

A maistre Jaques du Pont maistre carpentier de la ville,... pour bos qu'il *a destassé*. (1445, *Compte des fortif.*, 11° Somme de mises, A. Tournai.)

Cf. II, 658[a].

DESTEINDRE, mod. déteindre, verbe. — A., faire cesser d'être teint, faire perdre son teint naturel :

Et esgarde que ses escus
Ert si desfaicies et *destains*
K'il ne sot de quoi il ert tains.
(*Chev. as .ii. esp.*, 2386.)

Puis qu'as tu fait de ton naturel taint
Le refardant, souvent tu l'*as destaint*.
(F. Julyot, *la Belle fille*, p. 25, éd. 1873.)

— Réfl., perdre l'éclat de son teint :

Por trop pou *se desteint*.
(J. de Meung, *Test.*, 437.)

— *Desteint*, part. passé, qui a perdu l'éclat de son teint :

Ung petit tappis velu et une couverture de chaiere de drap d'or a champ vermeil, tout *destaint*. (1422, *Inv. des tapiss. de Charles VI*, Bibl. Ec. Ch., XLVIII, 405.)

Je mecognois ce front pasle, have et *deteint*.
(G. Durant, *Mesl.*, l'Ombre des ombres.)

Je vy son front terny et sa bouche *deteinte*.
(Id., *Prem. amours*, XXXIII.)

Le visage *desteint* de sa rose premiere.
(Garn., *Antig.*, V.)

Cf. II, 658[b].

DESTELER, mod. dételer, v. a., détacher l'attelage d'une monture :

Ains resambloit ronchin a paisant,
Destelé de kerue, las, recreant.
(*Aiol*, 4230.)

Destellent chevaulx et jumans.
(Eust. Desch., V, 269.)

Il se misent entre les sommiers et leurs ennemis, et les fissent de forche cachier ens es portes pour sauver et aucuns cars ossi, qu'il enmenoient cargies de vins et de farinez, *desteller*. (Froiss., *Chron.*, II, 312.)

Cf. Desteler 2, t. II, p. 658[c].

DESTENDRE, mod. détendre, verbe. — A., faire cesser d'être tendu ; relâcher, détacher ce qui était tendu :

Destendre fet sanz nul respit
Li rois ses trez.
(Chrest., *Erec*, 414.)

Se primes l'arc ne *destendeit*
Li laz d'une regoteore
Ki apareilliez ert desore.
(*Eneas*, 7708.)

Faites oster vos loges et *destendre* vos tres.
(*Fierabras*, 4419.)

Venus, qui virges et pucelles
Asaut, tendi sans atendue
L'arc amoreus, s'*a destendue*.
(Huon de Mery, *Torn. Antecr.*, 2570.)

Ne *destendirent* ce jour tente ne tré.
(Adenet, *Enfanc. Og.*, Ars. 3142, f° 101[b].)

Destendent lor cordes.
(*Aye d'Avign.*, 1397.)

A ceulx qui *ont* tendu et *destendu* les dites cordes et courtines et tapisserie. (1423, *Mém. Soc. Hist. Paris*, II, 394.)

Juifz t'ont monstré leur vigueur,
Et *ont destendu* leur rigueur.
(Greban, *Mist. de la Pass.*, 28645.)

Ledit duc n'avoit point fait *destendre* ses tentes ne charger ses chariots. (Monstrelet, *Chron.*, I, 78.)

Pour tendre et *destendre* la tapisserie de Monseigneur. (1520, *Compte de P. Rouss.*, A. S.-Inf., G 102.)

Impossible est qu'on me donne a entendre
Qu'un arc, s'il *n'est* quelquefoy *destendu*,
Guarde sa force estant tousjours tendu.
(Charles de Ste-Marthe, *Epitre à son père.*)

— Neutre, au sens du réfl. :

Li arz est tenduz et tout prest de *destendre*.
(*Les Contens du monde*, B. N. 1593, f° 144[a].)

— *Destendu*, part. passé, qui a cessé d'être tendu :

Et son arc *destendu*.
(C. Mar., *Met. d'Ov.*, II.)

Cf. II, 658[c].

DESTENTE, mod. détente, s. f., pièce qui sert à détendre un ressort :

Sont les heures vint et quatre descrites ;
Pour ce porte il vint et quatre brochetes
Qui font sonner les petites clochetes,
Car elles font la *destente* destendre.
(Froiss., *Poés.*, I, 63, 357.)

DESTERREMENT, mod. déterrement, s. m., action de déterrer :

Desterement. (xv° s., Lille, ap. La Fons.)

En ce mesme mois, le *deterrement* qu'on voulust faire d'une damoiselle de la religion cuida causer un grand et pernicieux remuement. (L'Est., *Mem.*, 2° p., p. 524.)

DESTERRER, mod. déterrer, v. a., retirer ce qui a été mis dans la terre :

Tresqu'il *seit* pleine hanste de terre *desterrez*.
(*Voy. de Charlem.*, 464.)

Desterrer.
(Ben., *Troie*, Ars. 3314, f° 185 r°.)

Le cors maintenant *desterent*.
(*Sept Sages*, 3850.)

Lors commencha od le musiel
L'arbre environ a *desterrer*.
(*Ib.*, 1946.)

Si envoierons le tresor *desterrer*. (*Artur*, B. N. 337, f° 92[d].)

Comment nostre gent *desterrerent* les Turz mors. (*God. de Bouillon*, B. N. 22495, f° 43[d].)

Si com pour aidier a faire et a conrer les tieres dou mestre et a porter ewe, pour aidier a faire le fournaise et le fosse ou on assist le molle, pour aidier a entierer le molle et a *destirer* quant on eut fondut, pour aidier a *destierer* le cloq et nettyer. (1358, *Li Cont. des frais p. le nouv. cloque*, LXXVI, A. Valenciennes.)

Pour une journee qu'il furent a *deterrer* le maillet du grant engin que l'eaue avoit aterré. (1396, *Compt. de Nevers*, CC 4, f° 20 r°.)

En ce temps estoient les loups si affamez qu'ils *desterroient* a leurs pattes les cors des gens que on enterroit aux villaiges et aux champs. (1421, *Journ. d'un bourg. de Paris*, p. 154.)

Cf. II, 659[b].

DESTINCTION, v. DISTINCTION.

DESTINEE, s. f., effet du destin, le sort ; par extens., chance :

For seul cestui que *destinee*
A amené en ma contree.
(*Eneas*, 1299.)

Se il i muert, c'iert male *destinee*.
(*Coron. Loois*, 1087.)

Dex, aidiez, sire, come bone *destinee !*
(*Aymeri de Narb.*, 1880.)

Me *destinee* est aspre [et] dure.
(GAUT. D'ARR., *Ille et Galeron*, 3719.)

Tute li dist la *destinee*
De la bisse ki fu nafree
E de la nef e de sa plaie.
(MARIE, *Lais*, Guigemar, 607.)

Dure *destinee*.
(*Aubery*, B. N. 859, f° 3[b].)

Male *destinee*.
(*Ib.*, B. N. 860, f° 135[b].)

Mes oez lur dreite *destinee :*
S'ele s'aparceit ke l'em l'eime,
Dunc pur hunie ben se cleime,
Se tost ne devenge dangeruse
U mut enrevre u trop iruse.
(CHARDRY, *Petit Plet*, 1352.)

Pres du jour de sa mortelle *destinee*, (*Trad. des nobles malh. de Boccace*, IV, 12, f° 96 r°, éd. 1515.)

— Plur., même sens :

Puis qu'ainsi sont mes dures *destinees*
J'en saouleray si je puis mon soucy.
(LA BOET., *Poés.*, 456, Feugère.)

Cf. II, 660[a].

DESTINER, v. a., fixer d'avance l'ordre des événements ; ordonner, résoudre :

L'homme ne peut fuir ce que le ciel *destine*.
(J. DE LA TAILLE, *Saul fur.*, II.)

— *Destiné*, part. passé, réservé pour tel ou tel sort :

Comment puet estre li homs seurs ne mener bonne vie qui est *destinez* de morir. (*Vies des saints*, B. N. 423, f° 7 v°.)

... C'est mes cuers *destinez*
Pour lui servir.
(EUST. DESCH., III, 246.)

Cf. II, 660[c].

DESTINTEMENT, v. DISTINCTEMENT.

DESTITUABLE, adj., qui peut être destitué :

Lequel precepteur sera elu par l'archeveque ou eveque du lieu, appelez les chanoines de leur eglise, et les maires, echevins, conseillers ou capitouls de la ville, et *destituable* par ledit archeveque ou eveque, par l'advis des dessusdits. (31 janv. 1560, *Ord. de Charl. IX.*)

DESTITUER, v. a., priver, déposséder :

Soubdainement *destituez* et privez de si grant esperance. (BERS., *T.-Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 239[c].)

Estant destitué d'une si belle trouppe de soldats veterans. (DU VILLARS, *Mem.*, II, an 1556.)

Et l'estimeront *destitué* de toute raison. (PALISSY, *de la Marne.*)

De ces 28 familles on eslit tous les ans des censeurs sans reproche, et cela faict tous les magistrats *sont destituez* de leur puissance. (BODIN, *Rep.*, II, 67.)

Vous *estiez destituez* de boire et de manger, et Dieu vous en a fourni. (CALV., *Serm. s. le Deuter.*, p. 1057, col. 2.)

Ny a sa mort n'*a esté* non plus *destituee* d'aucuns ornements de funerailles, qu'elle eust ailleurs peu avoir. (AMYOT, *Alex. le Grand.*)

Et ainsi les delices *estant destituees* des choses qui les nourrissent. (ID., *Lyc.*, f° 31 r°, éd. 1579.)

Cette place (Bellegarde), comme il a deja esté dit, estoit dans le plus pitoyable estat du monde, depourvue de toute choses, et *destituee* de tout secours. (TAVANNES, *Mem.*, p. 32.)

Ils ne peuvent faillir de faire un grand progres, trouvant le pays tout ouvert et *destitué* d'hommes comme il est. (22 mai 1596, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 587.)

Cf. II, 661[a].

DESTITUTION, s. f., action de destituer qqn ou de se destituer soi-même d'une fonction :

Toutes causes dont la cour de parlement avant lesdits empeschemens et la *destitution* des presidents et conseillers d'icelle, avoit accoustumé de cognoistre. (21 sept. 1418, *Ord.*, X, 479.)

Il eut a mon avis honte et peur d'estre mal voulu et mal estimé d'eulx et aima mieux prendre genereusement le parti de sa *destitution*. (AMYOT, *Tib. et Gaius*, f° 572 r°, éd. 1559.)

— Manque de ressources, indigence :

Que il leur plaise avoir la dicte maison pour recommandee, et regarder en pitié la povreté et *destitucion* d'icelles, et a la fragilité du sexe et de l'eaige desdictes povres fillettes. (1520, *Donacion de la maison des Bonnes Filles de la rue de Bevres*, chirog., A. Tournai.)

DESTOR, mod. détour, s. m., action de s'écarter du droit chemin.

— Tournant, circuit :

Destours et entortillements ; volumina sortis humanæ. (R. EST., *Thes.*)

— Subterfuge :

Chertes, n'i a mestier *destours*
Ke tous ses drois vers nous ne quire.
(RENCLUS, *Miserere*, LXXVI, 11.)

— Prétexte :

Et quiert acoison et *destours*.
(RENCLUS, *Miserere*, IV, 5.)

— Distraction :

Encor ce petit *destour* ou passetemps lui est comme ung exercice de vertu, dont il use le plus souvent au lieu de la chasse et de la venerie. (*Sat. Men.*, Har. de M. d'Aubray, p. 209, éd. 1594.)

— Loc. adv., *en destor*, en cachette :

Ames perissent sans retour
Et en apert et *en destour*.
(RENCLUS, *Carité*, CXXIII, 7.)

Cf. II, 661[c].

DESTORDRE, mod. détordre, v. a., faire cesser d'être tordu ; déployer :

Monte el cheval, *destort* l'enseigne
Et dist as suens, nus ne s'i feigne
Qu'il ne fiere sor Troiens.
(*Eneas*, 9485.)

— Détacher :

Car carites nous avoit tuers
Ensanle come fil retuers
Mais tu, caitive, nous *destuers*.
(RENCLUS, *Miserere*, CXXII, 6.)

— Réfl., se détacher :

Se ton desciple vieus entordre,
En liien dont *toi* vieus *destordre*.
(RENCLUS, *Carité*, CXII, 10.)

— A., faire fondre :

Veiez come elle se tient souche !
Bure ne *destorreit* en sa bouche.
(*Le Roi d'Angleterre et le jongleur d'Ely*, Mont. et Rayn., *Fabl.*, II, 253.)

Cf. II, 664[b].

DESTORNEMENT, mod. détournement, s. m., action de détourner ; anc., détour :

De ce qu'il n'est respiz a *destornemenz* si comme l'autre letre dit, et tot est un, a la mort Deus, qu'il ne puent respitier ne destorner qu'il ne muirent. (*Comm. s. les Ps.*, B. N. 963, p. 129[b].)

Quant il verront une journee
Fortune contr'iaux retournee
Qui lor jouera de ses jeux...
Et mettera en grant destrece
Les pastouriaus soudainement
Par son soudain *destournement*.
(*Pastoralet*, ms. Brux., f° 6 v°.)

Destournement, aversio. (*gloss. gall.-lat.*, B. N. l. 7684.)

Oyant son obstiné refus, ses *destournemens* de visage. (*Alector*, f° 25 v°, éd. 1560.)

La, pour la temperature et *destournement* des ventz, elles (les maladies) seront plus tost gueryes. (J. MART., *Archit. de Vitr.*, p. 21.)

Ambages, destorses ou *destournemens*. (R. EST., *Thes.*)

Cf. II, 665[a].

DESTORNER, mod. détourner, verbe.
— A., écarter une personne, une chose, de la direction qu'elle suit :

Ferir l'en volt, se n'en *fust desturnez.*
(*Rol.*, 440.)

Tu *desturnas* la force del glaive de lui, e ne suzlevas lui en bataille. (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambridge, LXXXVIII, 44.)

Ne un ne autre n'en ferons *destorner.*
(*Aymeri de Narb.*, 2109.)

Or veut il *destourner* son cerf ?
(GACES, *Deduiz*, Chasse du cerf, ms. Chantilly.)

Qui est trouvé *avoir destourné* les anciens cours d'eaues, chet en amende. (BOUT., *Somme rur.*, II, 40.)

Nous devons *destourner* noz pieds de toute mauvaise voye. (CALV., *Serm. sur le Ps. 119*, p. 171.)

— Réfl., changer de direction :

Molt *se detorne* la reine,
Primes adenz et puis sovine.
(*Eneas*, 1253.)

Et je lors *m'irai destorner*
La defors parmi cel vergier.
(*Du Prestre teint*, Montaiglon et Rayn., *Fabl.*, VI, 18.)

Eulx destournans de moy et de ma voye.
(EUST. DESCH., *Œuv.*, III, 374.)

Comme le nocher,
Qui pour fuir le peril d'un rocher
En pleine mer *se destourne* tout court.
(CL. MAROT, *Epist. du roy*, Du temps de son exil, p. 219, éd. 1596.)

— A., fig. :

Quant veit que nel puet *destorner*,
Plorant et o molt laie chiere
En sa chambre revint ariere.
(*Eneas*, 3354.)

Et il se soit dolu par devant nous que Guillaume Guichart, dit Petault, Raoul du Val, Colin Paien et Michiel d'Aleschamps li *detournent* et empeschent plusieurs de ses biens et debtes a tort et sans cause. (1383, *Mém. et notes d'A. le Prevost p. servir à l'hist. du dép. de l'Eure*, III, 181ª, L. Delisle et L. Passy.)

Ils emplissent leurs lettres des pas et des paroles des plus gens de bien du pays, en *destournant* toutes choses de leur droit sens. (D'AUB., *Fœneste*, l. III, ch. XX.)

— *Destorné*, part. passé, écarté du droit chemin; peu fréquenté, en parlant d'un chemin :

Chevauchiez toz jors par nuit par les plus *destornez* leus que vos savroiz. (*Artur*, B. N. 337, f° 58ª.)

Le lieu est quasi tousjours pestilent qui est loing et *destourné* du soleil et des vents douls et gracieus, sans lesquels la brouee et toute la corruption et infection que la nuict a apporté, ne peust estre deseichee ou purgee. (COTTEREAU, *Colum.*, I, 5.)

Cf. II, 665ª.

DESTORTEILLIER, mod. détortiller, v. a., défaire ce qui était tortillé :

Elle (la bête) avoit .xxx. pies sans le keue de [derier,
La keue en avoit .xxx. au bien *destortelier.*
(*God. de Bouill.*, 11961.)

— *Destortillié*, part. passé :

Les cheveux defaits un peu et *destortillez.* (BRANT., *Dam. gal.*, disc. I.)

Cf. DESTORTILLIER, II, 665ᵇ.

DESTOUPER, mod. détouper, v. a., débarrasser de l'étoupe qui bouchait; ouvrir.

— Fig. :

Et toy, divin Dorat, des Muses artizan,
Qui premier anobly de l'honneur de ta peine,
As aux peuples François *detoupé* la fontaine
D'Helicon.
(RONS., *Egl.*, l. I, p. 544, Œuv., éd. 1584.)

Veux tu l'ouyr ? *detoupe* tes aureilles,
Dist la chanson, et tu orras merveilles.
(*Sat. Men.*, Epistr. du s. d'Angoulevent, p. 270, éd. 1593.)

Cf. II, 665ᶜ.

DESTRAC, s. m., dérangement, altération, détriment, détérioration, désordre :

Il faut bien confesser y avoir quelque grand *destrac* au labourage de la pluspart des bons fonds, veu que leur rapport ne respond ni a leur qualité, ni a la peine qu'on prend a les labourer. (O. DE SERR., II, 2.)

Defaillant lors les glaces et gelees, les mois suivant en seront charges avec grant *destrac* du labourage. (ID., II, 2.)

Craignans que les pluies de l'automne survenans sur l'ouvrage ne nous renvoient trop loing dans l'hyver, et par tel *destrac* nous facent cheoir en grande perte. (ID., II, 4.)

DESTRACTION, v. DISTRACTION.

DESTRAQUER, mod. détraquer, verbe.
— A., déranger dans sa marche, déranger en général :

Se faut abstenir de visiter trop souvent la graine de vers, sur tout approchant le printemps, de peur que par telle curiosité, l'on ne la *destraque*, a sa perte. (O. DE SERR., V, 15.)

L'amour propre nous *detraque* ordinairement de la raison. (FR. DE SAL., *Vie dev.*, III, XXXV.)

— Réfl., s'écarter :

Si ne voulurent nos roys toucher aux cures et autres benefices qui avoient charge d'ames, par une modestie qui leur a fait perpetuelle compagnie, sinon lorsque par importunité de leurs favoris ils *s'en sont* quelquefois *detraquez.* (PASQ., *Rech.*, III, 37.)

Je pense que vous ne *vous destracquerez* point du sentier de raison. (GREVIN, *des Venins*, Disc. s. l'antim.)

Ces bestes *se detraquent* a l'escart pour chercher leur vie. (THEVET, *Singul. de la Fr. Ant.*, c. XLIX.)

S'estant eschappé et *detraqué* de leurs mains a l'aide de quelques survenans. (LESTOILE, *Mem.*, 2ᵉ p., p. 186.)

Ce miserable... s'*estant destracqué* des lettres, s'acheva de perdre dans les jeux dans la Holande. (A. D'AUBIGNÉ, *Œuv.*, I, 109, Réaume et Caussade.)

— Disparaitre :

O vie heureuse, si l'usage de l'or *se pouvoit detracquer* d'entre les hommes ! (DU PINET, *Pline*, XXXIII, 1.)

— *Destraqué*, part. passé, dérangé dans sa marche, dérangé en général :

De souper, je ne luy trouve pas grand lieu a tel jour, qui est fort rompu, et l'estomach *detraqué.* (JOUB., *Err. pop.*, 2ᵉ p., ch. XVII.)

Je veux que on voye mon pas naturel et ordinaire ainsi *detraqué* qu'il est. (MONT., l. II, ch. X, p. 262.)

Les humeurs desbauchees, les ames turbulentes et *detraquees* ne sont pas propres a ce marché. (CHARR., *Sag.*, liv. I, ch. XLII, p. 236, éd. 1601.)

Mon esprit *destraqué* des affaires. (A. D'AUB., *Œuv.*, t. I, p. 265, éd. Réaume et Caussade.)

Cf. II, 668ᶜ.

DESTRASCE, v. DESTRECE.

DESTRECE, mod. détresse, s. f., serrement de cœur poignant, situation poignante :

Ja l'a amors en grant *destrece.*
(*Eneas*, 823.)

E angoisse e *destrasce* i suffrent li plusor.
(TH. DE KENT, *Geste d'Alex.*, B. N. 24364, f° 13 r°.)

Par vif besoig e par *destresces*
S'enfuieient es fortelesces.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 845.)

Le chevalier a retenu ;
De l'altre part la dame a prise
E en mult grant *destrece* mise.
(MARIE, *Lais*, Bisclavret, 264.)

Grant *destrece*,
Doleur et tourment et ani
A asses parti dedens li.
(BEAUM., *Manekine*, 6234.)

Et li cusanz et li *destrace*
Du siegle et ausi li parace.
(J. DE PRIORAT, *Liv. de Vegece*, B. N. 1604, f° 13 v°.)

Adont est ly sien cors de *destraiche* paumes.
(*H. Capet*, 790.)

Si en estoit a grant *destrece* de coer. (FROISS., *Chron.*, VIII, 259, var.)

Voire de choses plus notables,
Plus plaisans et plus prouffitables,
Et ou n'a vilté ne *destrece.*
(CHR. DE PIS., *Chem. de long est.*, 653.)

Cornelia avec ses domestiques et familiers amis se leva sur ses pieds, regardant en grande *destresse* d'esprit quelle serait l'issue. (AMYOT, *Pompee*, f° 462 r°, éd. 1559.)

DESTRECIER, mod. détresser, verbe.
— A., défaire les tresses :

Mais qu'ele en estant estust
Et del tut *destrescé fust*,
De ses crins covrir se porreit.
(HUON DE ROT., *Protheslaus*, B. N. 2169, f° 24ª.)

Por la chaleur dame Eglantine
Destreciee ot sa bele crine
Sor ses espaules contreval.
(*De Hueline et d'Aiglantine*, 246, ap. Méon, *N. Rec.*, I.)



Si chevel tuit *destrecié furent*
Et espanduz par son col jurent.
(*Rose*, B. N. 1573, f° 3c.)

Et avoit l'une et l'autre treice
Par les espaules *destrecee*.
(*Le Blasme des femmes*, B. N. 837, f° 192c.)

Devant moi *estoit destrecee*,
Les tresces blondes
Si vont sur les talons a ondes.
(*La Legende doree que le vicomte d'Aunoy fist*, ap. Jub., *Nouv. rec.*)

La dame estoit toute eschevelee,
Fors tant qu'une tresse tressie
Avoit et l'autre *destressie*.
(G. Mach., *Poés.*, B. N. 9221, f° 191c.)

— Réfl., défaire ses tresses :

Adont *se destrece* et deslie
Toute primeraine Hersilie.
(*Fab. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 217d.)

Cf. II, 669c.

Destrempe, mod. détrempe, s. f., liqueur délayée avec de l'eau et de la colle :

Par cole et œus a faire *destrempre*. (1304, *Trav. des chât. d'Art.*, A. N. KK 393, f° 20.)

Oile acatee pour faire *destrempre* as couleurs. (*Ib.*, f° 24.)

Envoiez nous tantost, a Lery, le meilleur paintre de Paris et .iii. ou .iiii. paintres avecques li, garniz de coleurs por ouvrer a *destrampe*, quar nous voulons faire paindre hastivement les chambres en nostre chastel du Val de Ruel. (*Actes normands de la chambre des comptes*, L. Delisle.)

Pour avoir painct en vert en huille et *destrempe* le petit cabinet de Madame. (*Cellerier de Nancy*, 1548-9, A. Meurthe.)

Destremper, mod. détremper, verbe. — A., mélanger, tempérer :

Cf. II, 671a.

— Amollir par l'action d'un liquide :

Eau pour *detremper* le mortier. (1409-10, *Compt. de la fabrique de S. Pierre*, A. Aube G 1559, f° 160 v°.)

De l'eaue pour *destramper* le mortier. (1469, *Compt. de Nevers*, CC 64, f° 15 r°.)

Ils *destrempent* la chaux avec un peu de sable et d'eau. (Delorme, *Archit.*, I, 15.)

— Expliquer :

La chambriere lui *detrampa* si proprement les qualitez et circonstances du fait, du temps et du lieu. (Cholieres, *Matinees*, p. 150, éd. 1585.)

— *Destrempé*, part. passé :

Si vos di bien que la poldriere,
Est en sanc vermeil *destrempee*.
(Ben., *Troie*, 23569.)

Le commin croist en lieux *destrampes*. (*Jard. de santé*, I, 123.)

Destrempeur, mod. détrempeur, s. m., celui qui détrempe :

Detrempeurs de chaulds et de plastre. (La Bod., *Harmon.*, p. 211.)

Destribuer, v. Distribuer.

Destrier, s. m., cheval de bataille :

Sis irai estruant et jetant contremont
Et larrai les *destriers* aler a lor bandon.
(*Voy. de Charlem.*, 502.)

En Tachebrun sun *destrier* est muntez.
(*Rol.*, 347.)

Cil li trova mil chevaliers
Et les armes et les *destriers*.
(*Eneas*, 3933.)

Il li dona un mervellos *destrier*.
(*Rol.*, ms. Châteauroux, LVII, 3, Fœrster.)

Tant a brochié le *destrier* auferrant
Que Savari qui s'enfuioit devant
A conseu au destroit d'un pendant.
(*Aymeri de Narb.*, 3206.)

A mervelle se tint ciers,
De s'amie li sovient,
S'esperona le *destrier*.
(*Auc. et Nic.*, 9, 14.)

Li bon *destrier* lieve les piez avant,
Le *destrer* recule, si l[e] veit consivant,
Ke a un munt chiet le *destrer* Rollant.
(*Otinel*, 854.)

Asses ares palefrois et *destiers*.
(*Esclarmonde*, 259, Schweigel.)

Leurs *detriers* leur furent tues entre les jambes, parquoi furent contrains batailler a pié. (Noguier, *Histoire tolosaine*, p. 265, éd. 1556.)

Je suis un grand chasseur qui vivement pour-[chasse
Infinis animaux en maintz divers quartiers ;
Je dompte a mon plaisir quatre puissans *des*-[*triers*,
Qui me servent par rang quand je vas a la [chasse.
(Lariv., *Facet. Nuicts de Strap.*, III, i.)

Destroner, mod. détrôner, v. a., chasser du trône :

Si tost que j'oy tonner, je cuyde ouyr la voix
Qui les pasteurs enthrone et *dethrone* les rois.
(Du Bartas, 1re *sem.*, 2e j., 751, éd. 1602.)

Desthrosner. (Cotgr.)

Destrossement, mod. détroussement, s. m., action de détrousser, d'enlever par violence :

Pour les briganderies et *destroussemens* qu'on y commettoit chascun jour. (J. Maugin, *Noble Trist. de Leonn.*, c. lxix.)

Des *destroucements* et violences que se font par mer et par terre sur eulx. (Fév. 1545, ap. Granv., *Pap. d'Et.*, t. III, p. 89.)

Destrosser, mod. détrousser, v. a., faire cesser d'être troussé, relevé et lié en paquet ; par ext., dépouiller sur la voie publique :

Pur les larruns qui erent
El regne e *destrussouent*
Cels ki a Rume alouent.
(P. de Thaon, *Cumpoz*, 1168.)

D'envoyer querre Engles pour les *destourser*. (*Trahis. de France*, p. 147, Chron. belg.)

Severe, beau pere de Dracolen, aussi accusé par ses propres enfans, allant en court avec des presens, *fut destrossé* en chemin. (Fauchet, *Antiq. gaul.*, l. III, ch. xix.)

Les meusniers le meurtrirent tout de coups, et le *destrousserent* de ses habillemens. (Rab., *Garg.*, ch. xlix, éd. 1542.)

Quand tu l'auras dessellé (le cheval), *destroussez* sa queue. (*Colloquia cum dictionariolo sex linguarum*, Anvers 1583.)

Cf. II, 674a.

Destrosseur, mod. détrousseur, s. m., voleur qui détrousse les passants :

Destrousseurs de hault chemin. (J. Aubrion, *Journ.*, an 1489.)

Robeurs ou aguetteurs, *detrousseurs* et autres. (1518, Dup., CLVII, 48, B. N.)

Destrousseur de gens et brigand. (A. du Moulin, *Chirom.*, p. 34.)

Coupeurs de bourses, *destrousseurs* de passans. (*La Caballe des filous*, Var. hist. et litt., t. III.)

Destrucion, mod. destruction, s. f., action de détruire ; résultat de cette action :

Quant il a cele noise oie,
Si reguarda vers le donjon
Et vit la grant *destrucion*.
(*Eneas*, 28.)

Kar trestute iceste abbeie
Turnereit a *destructiun*
Pur iço si nus en dutum.
(*Vie de saint Gilles*, 2593.)

Ains le metra a grant *destrusion*.
(*Enfances Vivien*, ms. Boulogne, 596, p. 38a, Wahlund.)

Li *destrucions* des terres.
(Wace, *Rou*, B. N. 375, f° 225c.)

Me cuident il metre a *destruxion*.
(*Loh.*, B. N. 4988, f° 275 v°.)

De mort e de *destructiun*.
(Marie, *Lais*, Chevrefoil, 20.)

El sanc gist granz *destrucions*,
Ce mostre l'introducions,
Que nule riens ou sans se mete
Ne puet estre bele ne nete.
(Evrat, *Genese*, dans Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 306, 20.)

Quant cessa la *destrucions*
De ceus qui la loi Deu tenoient.
(*Liv. des estoires*, P. Meyer, *Romania*, XIV, 55.)

Destruccion des maisons. (*Chartrier de Dieppe*, f° 47 r°, A. S.-Inf.)

Menez moy au glouton
Qui a mis le royaume a grant *destrusion*.
(*H. Capet*, 3876.)

Je envoierai tout droit an paveillon
Godefroi qui nous a fait tel *destrution*.
(*Ib.*, XIII, 24.)

Et fu chelle *destrussions* faite... (*Destruct. de Troies*, ms. Turin, L IV, 33, f° 1 r°.)

Destrution dou leu. (Brun de Long Borc, *Cyrurgie*, ms. de Salis, f° 27d.)

Destruction de peuple. (Froiss., *Chron.*, VI, 35.)

La devastation et *destruction* du pays. (Juv. des Urs., *Hist. de Charles VI*, an 1381.)

— Souffrance :

Elle porta .ix. mois, a grant *destrution*,
Et quant il plot a Dieu, qui soufri pation,
La dame delivra d'un petit enfanchon.
(*Baud. de Seb.*, VII, 451.)

Il ot de soif si grant *destrucion*.
(*Rol.*, ms. Châteauroux, p. 197, Foerster.)

Cf. Destruison et Destruision.

Destructeur, s. m., celui qui détruit :



Plustost nous serions *destructeurs*
De ce que nature compose.
(*Resp. de l'alchymiste a Nat.*, 822.)

Il est froisseur d'enfer, et non pas pecheur, mes *destruicteur* et robeur. (*Legende dorée*, Maz. 1729, f° 96ᵇ.)

Destructeurs de l'ennemy. (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5062, f° 167ᵃ.)

DESTRUCTIF, adj., destructeur, qui a la propriété de détruire :

Guillaume dit que proposer que le scel estoit de la compagnie, n'estoit pas fait *destructif* du propos dudit Guillaume qui concluoit que Edouard cognust ou niast le scel. (1372, *Reg. du Parlem.*, ms. Ste-Gen., p. 143.)

Cf. DESTRUITIF.

DESTRUCTION, mod., v. DESTRUCION.

DESTRUIRE, mod. détruire, verbe. — A., défaire ce qui est construit ; mettre à mort, faire périr :

Si l'*at destruite*.
(*Alexis*, XIᵉ s., st. 29ᶜ.)

Qui nos voelent *destruire* et la crestientez.
(*Voy. de Charlem.*, 225.)

Par Guenelun *serat destruite* France.
(*Rol.*, 835.)

Tot face ardeir et tot *destruire*.
(*Eneas*, 1937.)

A ! Deu, feit il, verrai confort,
Ki *destrusis* enfern par mort.
(*Vie de saint Gilles*, 3287.)

Huimais des Wandres vos vorommes parler
Comment *destrusent* sainte crestienté.
(*Loh.*, B. N. 19160, f° 88ᵈ.)

Trestu s'enforcent *destrure* ma vie. (*Dial. B. Ambr.*, ms. Epinal.)

Braiher, dist il, li cors Deu te *destrue*.
(RAIMB.. *Ogier*, 10174.)

En fin *destruiroie*
Felons et jalos.
(*Chans.*, ap. Bartsch, *Rom. et Past.*, p. 191.)

Le chastel *a destruit* e pris
E le seignur dedenz ocis.
(MARIE, *Lais*, Guigemar, 879.)

Ou taisir grand damage truis
Car je consent se je me tais
Et port d'autrui pekié le fais,
Et por soul taisir *sui destruis*.
(RENCLUS, *Miserere*, VII, 9.)

Qu'il vindrent en la terre de Jerusalem, avirunerent le regne et *destruistrent* cels qu'il porent prendre. Puis que li rei de la terre oient dire qu'il *destruieient* lur regne, si urent grant pour. (*La Venjance del mort Nostre Seigneur*, Brit. Mus., Egerton 613, f° 22 r°.)

Ses membres par tot *destruieit*
Par ceus qu'en poesté aveit.
(*De S. Laurent*, 91.)

Or i a tant de tricherie
Que a tot *destruire* et guiller
Voi si mon afere atorner.
(GUIOT, *Bible*, 1119.)

Ne souffrir en nulle maniere
Le vostre pais plus *destruire*.
(*Mir. de N.-D.*, IV, 39.)

Fais qu'en purgatoire soit mis
Le prevost Estienne et pugnis
Sans li du tout a mort *destruire*.
(*Ib.*, 245.)

En labourant la terre de mesme sorte, a peu pres, les uns disent qu'ils en sont perdus et *destruis* : et les autres ont a gré et a foison tout ce qui leur fait mestier. (LA BOET., *Mesnag. de Xenoph.*, f° 12 v°, éd. 1571.)

— Fig. :

Veillie avoit entierement la nuit
Por fine amor qui son cuer li *destruit*.
(*De Venus la deesse d'amor*, st. 3. Fœrster.)

Car Dex ne revelt mie que on torment nului,
Ne c'on *destruit* un cuer por conforter altrui.
(*Ib.*, st. 82.)

Se tes amors ne veuz *destrere*
Et si te doiz bien aviser.
(*La Clef d'amors*, 2766.)

Desobeir seignorie *destruit*.
(EUST. DESCH., V, 263.)

— Dilapider :

Cettre effrenee quantité d'officiers qui *detruisoient* tous les revenus du roi. (SULLY, *Œcon. roy.*, III, 17, Petitot.)

Cf. II, 675ᶜ.

DESTRUISION, s. f., action de détruire :

Et ses hommes ont mors a grant *destruission*.
(*Fierabras*, 4300.)

La fumes desconfis a grant *destruision*.
(*Jehan de Lanson*, Ars. 3145, f° 108 v°.)

Quant il virent le poc del grant lion
Qui del pais faisoit *destruision*.
(*Aiol*, 1354.)

Vous laissastes mener
A tel *destruission*.
(*Les Souffr. N.-S.*, B. N. 2039, f° 17ᶜ.)

Destruicion. (*S. Graal*, ms. Tours 915, f° 10ᵇ.)

Et convoitierent la *destruision* de lor signor droiturier. (*Rom. de Kanor*, B. N. 1446, f° 19 v°.)

Destruition. (*Ib.*, f° 24 v°.)

Ains le miront a fin et a *destruission*.
(*H. Capet*, 5708.)

Cf. DESTRUISION, II, 676ᵇ, DESTRUCION et DESTRUISON.

DESTRUISON, s. f., action de détruire :

Lors voit bien et connoist la grant *destruison*
Qui sour lui est tornee et la confusion.
(*Rom. d'Alex.*, f° 37ᶜ.)

Crestien metent tout a *destruison*.
(*Ogier*, ms. Durh., Bib. de Cos., V II 17, f° 112ᵈ.)

Cf. DESTRUCION et DESTRUISION.

DESTRUITIF, adj., destructeur :

Perfunctorius, transitore, *destruitis* ou qui use ou despent. (*Catholicon*, ms. Lille 369, Scheler.)

Fait contraire ou *destruitif* de ce qui a esté fait. (*Coust. de Norm.*, f° 119 r°, éd. 1483.)

Cestuy Julien... derrenierement devint *destruitif*, tempesteux et mauvais. (*Trad. des nobles malh. de Boccace*, VIII, XI, f° 200 r°, éd. 1515.)

Cf. DESTRUCTIF.

DESUNION, s. f., action de désunir :

Pour eviter la *desunion*, separation et demembrement des ducez de Bretaigne, Milan et Gennes. (*Lett. du roy de France*, dans Molinet, *Chron.*, ch. CCCXXXVIII.)

DESUNIR, verbe. — A., séparer ce qui est uni, joint :

Ce faisant, *avons* icelle terre, seigneurie et baronie de Neaufle Chastel *desunie*, separee et distraite des siege, ressort et hommage dudit lieu. (Avr. 1418, *Ord.*, XVIII, 395.)

— Réfl., faire cesser l'union entre soi :

Je leur serai caution pour vous que vous ne *vous desunires* point d'avec eux. (L'ESTOILE, *Mém.*, 2ᵉ p., p. 181.)

... S'ils ne s'entr'ayment au moins ils s'entrecraignent et ne veulent pas, en *se desunissant*, rendre la force moindre. (LA BOET., *Servit. volont.*, p. 20, éd. Feugère.)

DESUS, mod. dessus, adv., à la face supérieure, en haut :

Desus i at jetet un bon paille grizain.
(*Voy. de Charlem.*, 294.)

Cui el met a l'un jor *desus*
A l'altre le retorne jus.
(*Eneas*, 689.)

Desus trovent une funtaine.
(*Vie de saint Gilles*, 938.)

D'un drap de seie a or teissu
Ert la coilte ki *desus* fu.
(MARIE, *Lais*, Guigemar, 175.)

Desux. (1228, *Franch. de Poligny*, A. mun. Poligny.)

D'or ne de pierres *dessus* mises.
(*La Clef d'amors*, 2226.)

Desuis. (1297, Citeaux, pièce 19, A. Jura.)

— *Ce desus desous, ce que desus desous*, loc. adv., en mettant dessus ce qui est dessous, au fig., en bouleversant tout ordre :

La felonnie du pere fait tresbuchier *ce dessus dessoubs* la maison au fils. (*Grande cron. de France*, L'ist. au roy Phelippe, fils Mᵍʳ saint Loys, XVI.)

Davantage ne vouloit permettre que aucun, pour parent, amy et alié qu'il luy fust, entrast en sa maison, de laquelle, s'il eust peu, il eust chassé les mousches, desquelles il ne se deffioyt seulement, mais de sa propre ombre, voire mesme des tableaux pendus en sa chambre, lesquels il faisoit retourner *ce que dessus dessoubs* (LARIV., *Nuicts de Strap.*, XII, I.)

Quoy voyant ce basteleur, et considerant que les chausses a ce pendu valloient mieux que les siennes et estoient quasi toutes neufves, delibera les avoir quoy qu'il en advint ; parquoy, s'approchant pres, fit tant qu'il les destacha d'avec le pourpoint ; puis les prenant par le hault et les renversant *ce que dessus dessous*, tira si fort contre bas et a tant de secousses, qu'il sembloit qu'il escorchast les jambes a ce pendu. (ID., *ib.*, XII, V.)

Trois choses destruisent le monde, renversant tout *ce que dessus dessous*, assavoir l'argent, la haine et la faveur. (ID., *ib.*, XIII, X.)

— *De desus desous*, même sens :

Il abatit et tourna *de dessus dessoubz* les tables sus lesquelles les deniers des changeurs estoient. (P. FERGET, *le Nouv. Test.*, f° 60 v°.)

— S. m., la face supérieure ; fig., supériorité :

On n'en cognoissoit rien a l'œil (en parlant d'un terrain) parce que le *dessus* estoit crousté. (AMYOT, *Rom.*, f° 19 v°, éd. 1559.)

Les Grecs en science, les Gaulois au fait des armes et haute chevalerie, estoient estimes emporter le *dessus* de toutes autres nations. (PASQ., *Rech.*, I, IV.)

Commines fera son profit de la vie de ce roy pour monstrer avec quelle dexterité il sceut avoir le *dessus* de ses ennemis ; et de moy, toute l'utilité que j'en veux rapporter sera pour faire entendre comme Dieu sçait avoir le *dessus* des rois quand il les veut chastier. (ID., *Lett.*, III, 8.)

— Substant., *l'au desus*, même sens :

Et esperons avoir *l'au dessus* de noz rebelles et desobeissans. (24 mai 1466, *Lettre de Louis XI*, A. mun. Péronne.)

— Prép., à la face supérieure de :

Funt un tialz *desus* le tref,
Et puis s'en issent ol graver
Pur lur funain appariller.
(*Vie de saint Gilles*, 930.)

Dessus le fleuve de Gion
Si vi toute la region
Et la court de cel empereour
Qui tant est grant que c'est orrour,
Tout ait il guerre au Tamburlan
Qui le destruira, ce dit l'en.
(CHRIST. DE PIS., *Chem. de long est.*, 1325.)

— Fig. :

François, j'ai exalté si haut votre langage
Que tous autres sur lui on verra envieux
Comme ayant *dessus* tous un si grand avantage
Que si eux disent bien, luy dit encore mieux.
(H. EST., *Precel. du lang. fr.*, aux François.)

— *Au desus de*, loc. prép., même sens, au propre et au figuré :

Mais, par sa mort, a l'ayde de Dieu et de Saint George, sommes *au dessus de* nostre desir. (WAVRIN, *Anchienn. cron. d'Englet.*, t. I, p. 203.)

— *Par dessus*, même sens :

Par dessus lui Crassus desgaina son epee. (AMYOT, *Crassus*, f° 83 r°, éd. 1559.)

Pareillement la langue françoise, pour approcher plus pres de celle qui a acquis la perfection, doibt estre estimee excellent *par dessus* les autres. (H. EST., *Conform. de la langue grecque*, préf., éd. 1569.)

— Outre, en plus de :

Et *par dessus* ce, demeure aussi par le dict traitié... au prouffit de la dite eglise et abbaye ledit courant et flux deauwe. (1534, *Cart. de Cyzoing*, p. 562.)

— S. m., terme de musique, la partie haute :

Sathan, tu feras la teneur
Et j'asserray la contre sus,
Belzebuth dira le *dessus*.
(GREBAN, *Mist. de la Passion*, 3836.)

DESVEITIR, V. DESVESTIR.

DESVELOPEMENT, mod. développement, s. m., action de développer ce qui était roulé sur soi-même :

Resolucio, resolucion, *desvelopemens*. (*Catholicon*, B. N. l. 17881.)

DESVELOPER, mod. développer, v. — A., étendre ce qui était roulé sur soi-même ; ôter l'enveloppe qui contient qqch. ; déployer, dérouler :

Lai veissiez si ces chamins poldrez
Et tante anseigne avant *desvolloper*.
(*Loh.*, B. N. 1622, f° 191b.)

Le brief li mist enz en la main,
Que cil aveient aporté ;
Li clers l'*a* tost *desvolepé*,
Desploié l'a et esguardé,
Puis l'a au conte recité.
(G. DE S. PAIR, *Mont S. Michel*, 1826.)

Il *desvelope* le brief d'une piece de cendal ou il estoit envelopez. (*Lancelot*, ms. Frib., f° 113b.)

Si sache sa guimple hors de sa teste dont ele iert encore envolepee et le jete desor le pavement... et quant ele *fu desvolepee* et chascuns le pot veoir apertement, si s'esmerveillent tout de sa grant biauté. (*Artur*, ms. Grenoble 378, f° 4b.)

L'enfant *desvoloupe* et desloie.
(*Othevien*, ms. Oxf., Bodl. Hatton 100, f° 9 v°.)

Si se missent en bon couvenant et *desvoleperent* lez bannierez. (FROISS., *Chron.*, V, 246.)

En quelques lieux se voyoit le pampre verdissant qui commençoit a *desveloper* ses fueilles largettes decoupees. (REMI BELLEAU, *Deux. journ. de la Bergerie*, Avril.)

— Fig., exposer :

Te gieues tu, di je, qui me lies de raisons c'on ne puet *desvoluper*. (*Consol. de Boece*, ms. Montp., f° 16a.)

— Réfl., se dégager :

Se puet bien de Deu acorder
De pechié [*se*] *desvoloper*.
(GERV., *Best.*, Brit. Mus., add. 28260, f° 92c, P. Meyer.)

Se desveloper d'une presse. (ROB. EST., *Thes.*, 1549.)

— *Desvelopé*, part. passé :

Et tante anseingne avant *desvollepee*.
(*Loh.*, B. N. 1622, f° 191b.)

Les ensegnes *desvolepees*.
(*Parton.*, 8294.)

Les escus pris, lances levees,
Les banieres *desvolupees*.
(*Durmart le Gallois*, 13831.)

Cf. II, 677b.

DESVERGONDÉ, mod. dévergondé, adj., qui est sans vergogne :

Desvergondee et luxurieuse personne. (BERS., *T.-Liv.*, ms. Ste-Gen., f°421a.)

Mauldissant sa *devergondee* luxure. (*Boccace des nobles malh.*, II, 19, f° 45 v°, éd. 1515.)

DESVERGONDER, mod. dévergonder, v. a., rendre dévergondé :

Souvent parler de paillardise *desvergondera* une jeune fille bien tost. (PALSGR., p. 627.)

DESVERILLIER, V. DESVEROILLIER.

DESVERNIR, mod. dévernir, v. a., dépouiller du vernis :

Desvernir, disvernicare. (1653, A. OUDIN, *Dict. fr.-ital.*)

DESVEROILLIER, mod. déverrouiller, v. a., faire cesser d'être verrouillé :

Un escrin va molt tost *deverillier*,
Si en traist fors .I. blanc hauberc doublier
Ki fu son oncle l'amirant Tornefier.
(*Alisc.*, 4500.)

Postis et portes ont fait *desverillier*.
(*Loh.*, ms. Montp., f° 206b.)

Puis fait la porte tantost *desvorroillier*.
(*Garin*, ms. Dijon 300, f° 94c.)

La damoisele si fu durement liee,
Quant de l'amor Joifrol fut apoiee,
Vint a la chartre si l'*a desveroilliee*.
(*Mort Aymeri*, 3537.)

Paradis est apareillies,
Joie sor toute souveraine
A ja les huis *desverillies*.
(*Vers de le mort*, B. N. 375, f° 338a.)

La mestre porte ont fait *deverilier*.
(*Auberon*, 139.)

Quand cil l'ai antandu, sel cort *deverrollier*
Le guinchot de la porte, puis i entrai Richiers.
(*Floov.*, 2413.)

Portes et huis *desvierellier*.
(*Mir. de S. Eloi*, p. 41.)

Gobert va l'uis *desverouller*.
(*Couci*, 4778.)

Ilz s'en vindrent pour *desverouillier* la tour. (WAVRIN, *Anchienn. cron. d'Engl.*, II, 11.)

A la cartre est venus, sy l'*a desverouillie*.
(*Chevalier au Cygne*, 10711.)

Trop est ci dur ; trop fait mal œvre
Qui son huis ne li *desverreille*.
(*Fab. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 216b.)

— *Desveroillié*, part. passé, dont on a enlevé ou tiré les verroux :

Cil passerent as gues, n'i ot regne sacie ;
La porte de Defur truevent *desvierillee*.
(*Rom. d'Alex.*, f° 73d.)

Et a trové la porte tote *desverreglie*.
(*J. de Lanson*, B. N. 2495, f° 10 v°.)

Al chastel vint et si trova
La grant porte *desverroillie*.
(*Durmart le Gallois*, 5224.)

Et tout li cep deskevillié
Et li carken *desvierouillié*.
(*Mir. de S. Eloi*, p. 88.)

Je vous feray signe par la porte de derriere, que je laissay tout expres *deverouillee*. (J. DE LA TAILLE, *les Corrivaux*, f° 72 r°, éd. 1573.)

DESVESTIR, mod. dévêtir, verbe. — A., dépouiller (qqn) de son vêtement, de son armure :

Atant la gent Camile apele,
Il fist les puceles venir,
Lor dame lor fist *desvestir*.
(*Eneas*, 7430.)

Sel *desvestez* trestout nu de ses dras.
(*Enf. Vivien*, Brit. Mus. 20 D xi, 504, p. 33, Wahlund.)

Desarmé l'*ont* et *desvetu*.
(*Du pechié d'orgueil laissier*, Brit. Mus., add. 15606, f° 112d.)

Nous *avons devestu* le corps
Pour le laver.
(*Act. des apost.*, vol. II, f° 33b.)

Pourquoy nos dis depputes firent le dit homme par aucuns des dis assistens tirer hors dudit rieu, sor la terre et juridiction de la dite ville, et le *desvestir* pour visiter s'il avoit sur son corps aucune playe, blechure ou navreure, dont riens ne fu appareu ne trouvé. (15 août 1459, *Reg. journal des prevots et jurés*, série A, A. Tournai.)

— Enlever, en parlant d'un vêtement, d'une armure :

Iluec meismes an la place
Li *ont* ses armes *desvestues*.
(Chrest., *Erec*, 4212.)

Toute nuit voillent a lor cos lor escus
Que les hauberz n'en *orent desvestus*.
(*Loh.*, ms. Montp., f° 154d.)

Il *a desvestu* son habit.
(*Wistasse le moine*, 585.)

Le roy doit *desvetir* ses robes. (*Office des ordres*, B. N. 994, f° 47d.)

A revenir *desvet* li prestres la chasuble et vest une chape de cuer. (1287, *Ord.*, ms. Troyes 792, f° 291 r°.)

Se *devestit* soy mesme
La robe, en s'escriant.
(Aub., *Trag.*, IV.)

— Dépouiller, en général :

Au dit sire Thumas Boudiere, pour et ou nom dudit Refrotoir, de le despoulle de .vie. et .vi. verghes ou environ de bos, que li dis deffuncts testateres, avec Monseigneur de Florench, *avoient* fait copper et *desviestu* plus et aultre ce qu'il ne devoient. (9 fév. 1400, *Exéc. test. de Pierre du Sentier*, A. Tournai.)

Par la deliberation des estatz d'Angleterre tenus a Londres le roy Edouard *fut* desmis et *desvetu de* sa couronne realle. (Bouchard, *Chron. de Bret.*, f° 96e, éd. 1532.)

Du nom de noble *est devestu*
Qui pour plaisir delaisse la vertu.
(G. Corrozet, *le Rossignol*.)

Maistre Pierre Ledet, conseiller en la cour de Parlement a Paris, pour ses demerites *fut devestu* et desmis de son office. (Belleforest, *Chron. et Ann. de France*, François Ier, an 1527.)

Et tant de gens vaillans perdus devant la ville
Seroient, comme de corps, de gloire *devestus*,
Si la muse d'Homere eust celé leurs vertus.
(Rons., *Od.*, III, i, p. 176, Bibl. elz.)

— Fig., dessaisir de qqch. :

Et *davestent* homes et femes. (1337, Coll. de Lorr., III, f° 42.)

— Réfl., quitter son vêtement; se dépouiller :

Des armes ke il porte *s'est* moult tost *desvestis*.
(*Fierabras*, 92.)

Et *se devestirent* la ces six bourgeois tout nus en leurs braies et leurs chemises. (Froiss., *Chron.*, I, i, 321, Buchon.)

Pour oultraiges d'avoir allé, a le maison Ydde de Moriane, environ minuit, et ouvert l'uis de la dicte maison et, ce fait, *se desvesty* par bas et en allé couchier empres elle, tout nu. (26 avril 1428, *Reg. de la loy*, 1425-1441, A. Tournai.)

— Neut., même sens :

Huchon, mettre me vueil huymais
Et vestir d'un habit tel conme
Il me fault pour sembler povre homme.
Sanz de ceste place partir,
Sa ! aide moy a *devestir*.
(*Mir. de N. Dame*, VII. 203.)

— Réfl., fig., se dessaisir :

Il *se* veut *desvestir* d'un roiaume por vostre amor et por s'onnor. (*Artur*, ms. Grenoble 378, f° 33b.)

Me suis desvestie des pourfis devant dis. (28 oct. 1258, *Cart. de Flines*, A. Nord.)

Et li diz Guillaumes *s'est desvistuz* corporelment de toutes les devant dites choses que il tenoit an la devant dite vile de Colonmiers. (1267, *Cart. de Nesles*, ms. Chantilly 1295, f° 32 v°.)

Et *nous fussiens desvestu* de l'uffruit de la dicte meson. (Sept. 1305, *Hist. de Meaux*, II B, 21.)

Et *nous* en demetonz, *devistonz* et dessaizissonz. (1324, Fontevr., A. Maine-et-Loire.)

Des dites terres *se sont desveiliz*. (1326, B. N., Moreau, ccxxv, f° 93.)

Se ledit vendeur *se* dessaisi, demist et *davesti* devant ledit juré de tout le droit. (1334, *Cart. de S. Benoit*, f° 117 v°, A. Loiret.)

Des quels chouses je *me desvest*. (1346, ap. Bulliot, *Abb. de S. Mart.*, I, 2.)

Et par le gret, los, consentement et volentet de Caterine Dotquenne, sa femme et espeusse, et *s'en* deshireterent et *desviestirent* tout sus, bien et a loy. (11 oct. 1416, Chirog., Arch. de l'Etat, à Tournai.)

— Infin. pris subst., action de se dévêtir :

Que le chapelain face remembrance de prier pour yceus et en disant le service de requiem a son *devestir*. (*Mém. Soc. hist. de Paris*, I, 208.)

— *Desvestu*, part. passé, dépouillé, au propre et au fig. :

Les arbres *devestus* de leur gaye verdeur.
(Gauch., *Plais. des Champs*, p. 246.)

DESVESTISSEMENT, mod. dévêtissement, s. m., action de se dessaisir d'un bien en faveur de qqn. :

De toutes lesquelles choses eus se estoient desvestiz et dessaisiz es mains desdiz religieus, et iceuls religieus a leur requeste... en avoient et ont retenu par devers eus perpetuelment la foy et l'ommage, le *devestissement* et toute la saisine. (1314, A. N. L 764.)

DESVESTITURE, s. f., dépossession :

Lesquelles *devestitures* et dessaisines hay faites. (1293, *Pr. de l'H. de Bourg.*, II, 83.)

De fait les unions sont estimez comme domaine ; de sorte que les heritiers y ont toujours droict de retraicte ; et mesmes en les vendant il faut garder les mesmes solennitez et user de *devestitures* accoustumees. (Du Pinet, *Pline*, IX, 35.)

DESVIDER, mod. dévider, v. a., mettre en écheveau :

Desvuidier.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 145d.)

De Alixandre Lombart, pour brocques a *deswisdier*. (1423, *Exéc. test. de Angnies de Lortioir*, A. Tournai.)

Desvyder du fil. (1542-45, S.-P. de Saum., A. M.-et-L.)

— Fig. :

El *desvide* plus qu'el ne fille
De babil sans comparaison.
(*Farce du Pont aux Asnes*, Anc. Th. fr., II, 41.)

— Infin. pris subst. :

En laissierent le filer et *desvuidier*. (*Evang. des Quen.*, p. 43.)

Cf. Desvuider, II, 683a.

DESVIDOIR, mod. dévidoir, s. m., instrument dont on se sert pour dévider :

Vertebrum, *desvuidoir*. (*Gl. de Garl.*, Lille.)

Alabrum, *desvuidoir*. (*Olla patella*, Scheler, p. 20.)

Or a fillé, or a serans
Desvodoir et petiz et grans.
(Eust. Desch., *Poés.*, B. N. 840, f° 513d.)

Rouet a filer, *devuidoir*. (Jun., *Nomencl.*, p. 185.)

DESVIERILLER, v. Desveroillier. — **DESVODOIR**, v. Desvidoir.

DESVOIER, mod. dévoyer, v. — A., écarter de la voie ; fig., détourner :

Quand les escrits que tu m'as envoyez,
Seroient de rime et raison *desvoyez*.
(Cl. Mar., *Epistre a G. du Tertre*, p. 169, éd. 1590.)

Chose a Vostre Majesté assez cogneue, mais qu'il estoit necessaire de faire cognoistre a vostre peuple, lequel soubs la faulse ombre de religion, ils avoient voulu *desvoyer* de leur devoir. (*Lett. miss. de H. IV*, t. II, p. 94.)

Quand les medecins ne peuvent purger le caterrhe, ils le divertissent, et *desvoyent* a une autre partie moins dangereuse. (Mont., l. III, ch. iv, p. 31.)

— Déranger, dans les divers sens de ce mot :

Se *fussent* ils *desvoyé* le filet de la langue a force de renier Dieu. (Tahureau, *Prem. dial. du Democritic*, p. 77.)

Le vulgaire tient que les œufs sont veneneux, parce qu'ils *desvoyent* l'estomach par hault et par bas. (La Frambois., *Œuv.*, p. 92, éd. 1631.)

— Réfl., s'écarter :

Et conserve l'autorité de l'Eglise catholique, de laquelle nous n'avons jamais pensé *nous desvoyer*. (27 juill. 1578, *Lett. de Franç. au pape*, Arch. Vat., Gallia, XIII, 28.)

— *Desvoié*, part. passé, écarté de la bonne voie :



Et la parole Dieu portons
Par devers toute creature
Pour ramener a leur nature,
Tous povres pescheurs *desvoyes*.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 10987.)

Cf. II, 681[b].

DESVOILER, mod. dévoiler, verbe. — A., découvrir ce qui était sous un voile :

On ne voit point la nuict tant d'estoiles flamban- [tes
Briller au firmament, quand les nues pendantes
Ont desvoilé le ciel.
(RONS., *Hymn.*, Œuv., p. 666, éd. 1584.)

— Réfl., se découvrir :

Tel comme du soleil la semblance tres pure
Se devoile abbatant une brouee obscure.
(J. A. DE BAIF, *Poemes*, l. VIII, Lemerre, II, 391.)

Cf. II, 682[a].

DESVOLEPER, v. DESVELOPER. — **DESVOLOPEMENT**, v. DESVELOPEMENT. — **DESVOLOPER, -OUPER**, v. DESVELOPER. — **DESVOULER**, v. DEVOLER. — **DESVUIDIER**, v. DESVIDER. — **DESVUIDOIR**, v. DESVIDOIR.

DETAIL, s. m., action de détailler, résultat de cette action :

Que vos dras vendes a *detail*.
(*Floire et Blanceflor*, 1[re] vers., 15336.)

Quir a *detailg*. (1281, *Reg. aux bans*, Arch. S. Omer A B XVIII, 16, n° 482.)

Tout ausi comme l'on art
Et flamboie sus tous metaus
Que l'en vent et livre a *detaus*.
(G. GUIART, *Roy. lingn.*, B. N. 5698, p. 290[b].)

Nus toisserant ne doit, de drap que il vende a *detail*, noiant de tonlieu. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1[re] p., L, 39.)

Vendre en gros et en *detail*. (*Ranç. du r. Jean*, A. N. KK 10[b], f° 62[b].)

Vins venduz en groz et a *destail*. (1360, A. N. KK 10[a], f° 9 v°.)

Vendre draps a *detail*. (1410, *St. de la drap. de Chauny*, A. Chauny.)

Vendu a *destail*. (1412-1414, *Compte de Jeh. Chiefdail*, Commune, Recepte, Arch. mun. Orléans.)

Cf. II, 683[b].

DETAILLEUR, s. m., celui qui vend au détail.

Cf. II, 683[c].

DETAILLIER, mod. détailler, v. a., vendre une marchandise par petite quantité.

Cf. II, 683[c].

DÉTALER, mod., v. DESTALER. — **DETAMPTOR**, v. DETENTEUR. — **DÉTASSER**, mod., v. DESTASSER.

DETE, mod. dette, s. f., ce que qqn doit à un autre, au propre et au fig. :

Li chevaliers de la charete
Li dit que mal rendra la *deste*
De la voie qu'il a emprise.
(CHREST., *Le Cheval. de la charete*, B. N. 12560, f° 47[a].)

Clers ki por clerc a droit se vent,
Chevaliers ki se *dete* rent
Et hom qui fait labour manier,
Chil gousient le pain proprement,
Chil troi venront a sauvement.
(RENCLUS, *Miserere*, CLVI, 1.)

Chascun an li doi de *dete*
Une reverdie.
(G. DE COINCI, *Pastourelle pieuse*, ap. Constans, *Chrestom.*, 176, 18.)

Lors rent elle a Dieu itel *dete*,
Com li rendi la Magdalene.
(GUIOT, *Bible*, 2229.)

Einsi relascha li meres les desteors son seignor de lor *doites*. (*Vie des Pères*, ms. Chartres 371, f° 128 r°.)

Si com le esvesque que si fist sourd
Quant un clierke manda sa *doite*
Treis foyz a haut voys.
(BOZON, *Contes*, p. 55.)

Paier les *detres* qu'il doivent. (*Stat. de S. J. de Jér.*, roul., A. B.-du-Rh.)

Ici orres la raison de celuy qui prent feme veve, et cele feme est endetee, et qui deit paier la *dette*. (*Assises de Jérusalem*, dans Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 357, 10.)

Depte. (Mai 1275, Fontevr., La Roch.)

Por l'oquison de ceste *daite*. (Quart jor de Noel 1278, Chirogr., *C'est Colart Mauroit*, A. Tournai.)

Si come de la marchandise ou de *dette* faite de la marchandise, ou de perte ou de gaaign en la marchandise. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1[re] p., LXXVI, 10.)

Que nulz de ceulz qui soient desous nous, soient mis en prison pour *debde* que il doivent. (JOINV., *S. Louis*, CXL, 20.)

Il avra requis sa partie de *doite*. (1287, *Cart. de Langres*, B. N. l. 5188, f° 150 r°.)

De *doites* et d'obligacions. Sam. apr. S. André 1289, chapit. N.-D., c. 43, A. E.-et-L.)

Se clainz est faiz de *doble* au seignour. (1294, *Charte de Soissons*, B. N. l. 9873, f° 5 v°.)

Le *dette* a departir et payer et rendre a des mambors et porveoirs. (27 avril 1367, ap. Bormans, *Gloss. des drap. liég.*, Doc. inéd., VIII.)

Doibte. (1370, *Test. de Sim. Du Pont, seign. de Fresnay*, Blanche-Cour., A. L.-Inf.)

Que cil qui hont letres ancianes dou temps passeiz de *depde*, que cil ayent .I. an de terme et de respit de recovreir cellours ancians *dept*. (1404, 1[re] coll. des lois, n° 139, f° 34 v°, Arch. Frib.)

Simple *depde*. (1405, 1[re] coll. des lois, n° 125, f° 32 v°, Arch. Frib.)

Il crie aussi en quelques endroits contre les advocats qui conseillent aux parties de nier fort et ferme la *debte*, quand le crediteur n'ha ni tesmoins ni cedule. (H. EST., *Apol.*, p. 44, éd. 1566.)

Belcar est ton vainqueur. Il faut ceder, pauvrette.
Ne fait plus de la fine et confesse la *dette*.
(SCHELANDRE, *Tyr et Sid.*, journ. IV, 7.)

Ce sont moyens desquels il nous semble que l'on pourra user pour en tirer, comme l'on dict, d'une mauvaise *debte* quelque chose. (13 avril 1571, *Lett. miss. de Henri IV*, t. I, p. 18.)

J'avoue librement, dit elle, que de cette sorte j'aime mieux estre en vos *dettes* que si vous estiez aux miennes. (URFÉ, *Astree*, II, 5.)

DÉTEINDRE, mod., v. DESTEINDRE. — **DETEMPCION**, v. DETENCION. — **DETEMPTEUR**, v. DETENTEUR.

DETENCION, mod. détention, s. f., action de détenir :

La percepcion et la *detencion* des sorcens devant diz. (1287, S. Serges, Sceaux, A. M.-et-L.)

La prinse et la *detencion* du larron. (1316, A. N. L 762, pièce 6.)

Consideré la longue *detencion* du dit Robert. (1321, A. N. JJ 60, f° 133 v°.)

Je te dy que la renommee
S'espant par toute la contree
Que pou de gent scevent la cause
Dont la *detension* se cause.
(G. MACH., *Poés.*, B. N. 9221, f° 98[b].)

Se ung clerc non marié habite avecques une fille et s'il est trouvé tonsuré... l'evesque aura la *detempcion* de sa personne et la congnoissance du delict. (*Cout. et ord.*, Coll. Dup. 247, p. 126, B. N.)

Par la prinse et *detencion* de leur temporel. (1377, *Cart. mun. de Lyon*, p. 183.)

Longue *detencion* de prison. (Mars 1385, A. N. JJ 128, f° 89 r°.)

Faites proceder a la prinse et *detention* de corps d'iceulx malfaicteurs. (Oct. 1393, *Ord.*)

Par *detencion* et emprisonnement de leurs corps. (26 mai 1397, *Ord.*, VIII, 134.)

A le dit jour d'uy declaré iceulx lui estre baillies pour avoir la *detencion*. (18 juill. 1461, *Reg. journ. des prévots et jurés*, série A, A. Tournai.)

Cf. DETENTION, II, 685[c].

DETENIR, v. a., retenir par force ou injustement :

Qu'est ce, fet ele, Dieus aie !
Avoi, qui m'*a* ci *detenue* ?
(*Lai d'Aristote*, Mont. et Rayn., *Fabl.*, V, 256.)

Jusque la ou on l'*avoit detenu* prisonnier. (AMYOT, *Alexandre*.)

Sous quel titre me *detenez* vous prisonniere ? (EST. PASQUIER, *Rech. de la France*, VI, ch. V, p. 502, éd. 1621.)

Cf. II, 685[b].

DETENTEUR, s. m., celui qui détient qqch. :

Possessors et *detamptors* dou fié. (1320, A. Ind.-et-Loire.)

Et seront tenuz les *dettenteurs* et proprietaires d'icelle maison a paier chascun an a nous ou au gouverneur de nostre dicte maison du Temple egalement partiz par les quatre termez a Paris acoustumez entierement toute ladicte somme. (1377, *Reg. du chap. de S. Jean de Jér.*, A. N. MM 30, f° 95 r°.)

Le procureur de la duchesse de Bretagne ne confesse point que ledit Montfort fut

oncques duc de Bretagne, mais dit qu'il n'estoit que *detenteur*. (Déc. 1378, *Reg. du Parlem.*, ms. Ste-Gen., p. 312.)

Oultre est assavoir que les *detenteurs* et occupeurs de l'iretaige presentement vendu aront a tousjours leurs voyes et allers au puch estant au gardin del hiretaige. (22 mars 1444, *Escript Rasse Roussiel, coutelier*, Chirogr., A. Tournai.)

Possesseurs et *dettenteurs* des dis heritaiges. (1456, *Cart. de S. Quentin*, B. N. l. 11070, f° 10 r°.)

Dettempteur d'une maison. (1532, *Compt. de S. Ladre*, p. 9, Hosp. Clerm.-s.-Oise.)

Deptempteur. (28 août 1538, *Tit. concern. les droits de l'abb. de S. Germ. des Prés*, A. N. L 804.)

DETERGER, v. a., nettoyer, purifier :

Medicamentz qui *detergent* et mundifient fort. (TAGAULT, *Inst. chir.*, p. 348.)

L'ulcere caverneuse aura besoing de deux manieres de medicamentz, avant qu'il se puisse remplir de chair, savoir est pource qu'il est humide des dessechantz, pource qu'il est sordide des mondifiantz et des *detergeantz*. (ID., *ib.*, p. 491.)

Il faut cesser de racler l'os quand on en voit sortir un peu de sang : apres on y doit mettre dessus des pouldres cephaliques, comme racines d'iris de Florence, de farine d'Iris, thus, aristoloche, escorce de racines de panax, lesquels seichent et *detergent* sans acrimonie ny picqueure. (PARÉ, VIII, 4.)

DETERIORATION, s. f., action de détériorer, état de ce qui est détérioré :

L'ennemy de humaine nature... toujours pourchasse la *deterioration* des bons. (BOUCHARD, *Chron. de Bret.*, f° 35[d], éd. 1532.)

Ustancilles de maisons, qui se peuvent transporter d'icelles sans fraction et grande *deterioration* d'iceux, sont reputez meuble. (CHRIST. DE THOU, *Cout. de Reims*, art. XX.)

DETERIORER, v. a., dégrader, rendre pire :

Degasté, bruslé ou *deterioré*. (12 nov. 1562, *Sent. crim. rendue par le prés. du Mans*, Arch. du chap. du Mans, B-30.)

Du temps des Grecs et des Rommains on la *deterioroit* (la monnaie) peu a peu plus tost qu'on ne l'amelioroit. (H. EST., *Precell.*, p. 111, éd. 1579.)

DETERMINATIF, adj., qui a la propriété de déterminer :

Prendre une conclusion *determinative* d'aucun bon fruict. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, II, 3.)

Cf. II, 686[c].

DETERMINATION, s. f., action de déterminer, de définir :

Ce que aucuns dient que toute ville ou il a un evesque est cité et non autre, c'est une *determination* ou description vulgaire et qui n'est pas a propos. (ORESME, dans *Thèse de Meunier*.)

Pour remettre a son jugement la *determination* de ce malheureux proces. (2 oct. 1570, *Lett. de Fr. de Noaill. à Châtill.*, p. 216.)

Le concile universel est subjet au pape par la *determination* du concile Tridental. (CH. DU MOLIN, *Du concile de Trente*, XCIV.)

— Résolution qu'on prend après avoir balancé entre plusieurs partis :

Par la *determination* des papes. (1486, *Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 96[b].)

Mais autre fut la *determination* et la providence divine. (1576, *Har. de H. III aux Estats.*)

DETERMINEEMENT, mod. déterminément, adv., d'une façon absolue, précise ; avec courage, avec résolution :

> Il scet *determineement*
> De toute chose l'advennement.
> (*Consolacion de Boece*, Ars. 2670, f° 71 v°.)

Mais quelle poste Theopompe bailla a ces princes ou college ou chambre que il appelle efforie, je ne scey pas *determinement* ne proprement. (ORESME, *Politiq.*, B. N. 204, f° 202[b].)

Quant l'ame scet la grandeur d'un chemin *determineement*. (EVR. DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 106[c].)

Encore que nous ne sachions pas bien *determinement* combien de temps devant le regne de Cyrus la ville de Babylone fut prise. (VIGNIER, *Bibl. hist.*, I, 301.)

Il le cognoissoit de longue main pour un des plus vaillans ..... et qui ne faudroit d'exercer sa derniere furie *determinement*. (BRAUT, *des Duels*, VI, 260.)

Cf. II, 686[c].

DETERMINER, v. a., arrêter, fixer, régler, au propre et au figuré :

Ainsi comme il *est* devant *determiné*. (1212, Cab. du Fresne, Metz.)

Et autres auteurs que cascuns *detierminara* en sen capitele, li .I. par l'autorité de l'autre. (ALEBR., B. N. 2021, f° 51 v°.)

> Si com Tulles le *determine*.
> (*Rose*, ms. Corsini, f° 31[d].)

E vuil e otroi que ceste chose *soit determinee* dedenz le prochain parlement a venir. (1277, *Lett. de G. Chabot*, A. mun. Serrant.)

Que tuit autres caux de frainchise, qui ne sunt point en ceste presente cherte escripz, desclairiez ne exclarciz, voluns nous que il *soient* tenuz et *desterminez* a nozdiz borgoix, selonc les autres villes vesines plus frainches. (1342, *Franch. de Chastillon*, Chart. orig. app. à M[lle] Mornay.)

Et a congnoistre et *determiner*, jugier et sentencier des causes et proces qui, pour occasion du dit aide, pourront yssir, naistre et survenir. (17 oct. 1404, *Lett. de Charl. VIII à P. de Mornay, gouv. du duché d'Orl.*, dans le compt. de Girart Goussart, 1400-1402, Forteresse, A. mun. Orléans.)

Les dames et les gentils hommes respondirent tous d'une voix qu'il estoit tres convenable qu'elle *determinast* tout. (LARIV., *Nuicts*, préf.)

— *Determiné*, part. passé et adj., fixé :

En liu *determiné*. (*Règle de Citeaux*, ms. Dijon, f° 142 r°.)

La vie d'ome est *determinee*. (ORESME, *Quadrip.*, B. N. 1348, f° 14[a].)

— Résolu :

En la ville de Castelnau Darry, cinquante Albigeois heretiques souffrirent a la fois d'un courage *determiné* d'estre bruslez vifs. (MONT., l. 1, ch. XL, p. 153.)

Cf. II, 687[a].

DETERSIF, adj., propre à nettoyer, à mondifier les plaies et les ulcères :

Le medecin qui en l'ulcere de la cornee de l'œil appliqueroit medicamens acres et *detersifs*. (PARÉ, *Introd.*, 22.)

Matieres *detersives*. (JOUB., *Err. pop.*, 1[re] p., V, 9.)

Faculté *detersive*. (LA FRAMBOIS., *Œuv.*, p. 16, éd. 1631.)

DETESTABLE, adj., qui doit être détesté :

Lequel Besançon estoit de tres *detestable* vie. (1380, A. N. JJ, ap. Duc., *Follis*.)

> Va hors, plus de cent fois va hors,
> *Detestable* et maudit orgueil.
> (GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 441.)

Pour le chastiement d'un forfaict si *detestable*. (MONT., l. III, I, p. 7, éd. 1595.)

DETESTABLEMENT, adv., d'une manière détestable :

Lui mis le picquot de ladicte plomme devant le visage, disant, en renyant Dieu nostre createur *detestablement* par pluiseurs fois, que s'il ne se deppartoit point de faire wauffres en Tournay, il le tueroit. (2 janv. 1455, *Reg. de la loy*, 1442-58, A. Tournai.)

Soy tenir *detestablement*. (COURCY, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f° 37[b].)

Jurent *detestablement*. (Déc. 1487, *Ord.*, XX, 46.)

DETESTACION, mod. détestation, s. f., action de détester ; action détestable :

En quelle douleur, en quelle *detestation* et en quelle detraction est mis le tres digne corps du crucefis. (*De vita Christi*, B. N. 181, f° 148[d].)

> L'ont mis en condampnacion,
> Et en grant *detestacion*
> L'ont jugé a crucefier.
> (GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 30963.)

DETESTER, v. a., maudire :

Vous le fistes excommunier, vous le fistes execrer, *detester* et maudire par les curez. (*Sat. Men.*, Har. de M. d'Aubray, p. 167, éd. 1593.)

1. **DETORDRE**, v. a., tordre, tourner de travers :

> Si duist sa barbe e *detoert* son grenun.
> (*Rol.*, 772.)

Mots grecs d'origine, fort biaises et *detordus* par les ecrivains latins. (MONET, *Invent. des deux lang. franç. et lat.*, au lect.)

Cf. II, 687[c].

2. **DETORDRE**, v. DESTORDRE.

DETORQUER, v. a., détourner de son vrai sens :

Traducteurs d'Almagne qui ont corrompu les principaux passages des Peres, et entre ceux la un Theodoret par lequel ils *ont*

detorqué contre la sacree transubtantation. (A. d'Aubigné, *Œuv.*, I, 391, Réaume et Caussade.)

Ce que les politiques, qui sont encore plus de seize dans Paris, *detorquoyent* en mauvais sens. (*Sat. Men.*, Vert. du Cathol.)

détouper, mod., v. Destouper. — **détour, -ourné, -ournement, -ourner**, mod., v. Destor, -orné, -ornement, -orner.

detracter, v. — A., abaisser le prix de qqn ou de qqch., en médire avec violence :

Voila comme on en veut tousjours aux favoris des empereurs, rois et grands, et comme on les *detracte*. (Brant., *Grands capit. estrang.*, I, x.)

— N., dire du mal :

S'aucuns feussent trouves murmurans, *detraictans* ou mal parlans des gouverneurs ou du gouvernement. (Juin 1474, *Ord.*, XVIII, 18.)

Ceux qui *detractent* a ses louanges lui imputent les fortifications de Paris, qui se sont depuis tournees en une forme de taille. (Pasq., *Lett.*, VII, 10.)

Ains, comme on veoit, par chacun jour empirent,
Et contre toy *detractent* et conspirent.
(Cl. Mar., *Egl. rust.*)

La mesme peine qu'on prent a *detracter* de ces grands noms et la mesme licence, je la prendroye volontiers a leur prester quelque tour d'espaule pour les hausser. (Mont., l. I, ch. xxxvi, p. 136.)

— A., avec un rég. de chose, dire méchamment :

En quelque chose qu'on *detracte* de son prochain, il sera tousjours estimé faux tesmoignage devant Dieu. (Calv., *Serm. s. le Deuter.*, p. 225ᵇ.)

Cf. II, 688ᵉ.

detracteur, s. m., celui qui s'efforce de rabaisser le mérite de qqn, la valeur de qqch. :

Invectivus, *dettraiteur*, ralleur ou blasmeur. (*Catholicon*, ms. Lille 369, Scheler.)

Detraicteur. (Gers., *Serm.*, ms. Troyes, fᵒ 32 rᵒ.)

O tres desleaulx *detracteurs*.
(Greban, *Mist. de la Pass.*, 15457.)

Ces meschans *detracteurs* qui ont devant parlé ont menty. (Brant., *des Dames*, IX, 489.)

Accusateur, et *detracteur* pervers.
(Bonaventure, *Pour Marot absent contre Sagon*, dans les *Œuvres de Marot*, VI, 168, éd. 1731.)

O *detracteur*, ce coup que ta main dresse
Contre Marot, monstre que tes espriz
Sont de nature a tout mal dire apris.
(*Apolog. de Nic. Glotelet pour Cl. Marot*, ib., t. VI, p. 153.)

— Adj. :

Et leurs parlers sont *detracteurs*.
(*Le Rousier des dames*, Poés. fr. des xvᵉ et xviᵉ s., V, 183.)

Cf. II, 688ᶜ.

detraction, s. f., action de détracter, médisance :

Le siste (peché) *detractiun*, le .vii. omicidium.
(P. de Thaun, *Best.*, 396.)

Detraction qui est dire mal d'autrui. (*Liv. des sept pech. mort.*, B. N. 22932, fᵒ 19ᵇ.)

Il est mis ou lac aux lyons
Par mauvaises *detraccions*.
(G. Mach., *Poés.*, B. N. 9221, fᵒ 96 rᵒ.)

Destraccion eschieve et ire.
(*Mir. de N. D.*, II, 48.)

J'entends *detraction* dire mal d'aultruy par hayne ou envie. (J. Bouchet, *la Noble Dame*, fᵒ 95 vᵒ.)

Cf. II, 688ᵉ.

détraquer, mod., v. Destraquer. — **détrempe, -per, -peur**, v. Destrempe, -per, -peur.

detriment, s. m., dommage, préjudice :

Granz profiz as ames et granz *detriemenz* au cors. (*Vie de Charlem.*, ms. Berne 41, fᵒ 6ᵈ.)

En aucune maniere el *detriement* chelui Maihieu ou de sen oyr. (1236, *Livre blanc*, fᵒ 10 rᵒ, A. mun. Valenciennes.)

Au grand *detriment* de leur corps et de leur bourse. (Paré, l. XX, 1ʳᵉ p., c. xxi.)

Qui est un grand *destriment* et foul pour le peuple. (1576, *Remontr. des habit. de Beauvais*, Prév. d'Angy, Palais de justice de Beauv.)

détroit, mod., v. Destreit. — **détrousser**, mod., v. Destrosser. — **détrousseur**, mod., v. Destrousseur.

deu, mod. dû, s. m., ce qui est dû, ce à quoi on est obligé :

Et au roy ot fait son *deu*
(*Livre du bon roi Jehan*, 1698.)

Les officiers s'acquittent de leur devoir, et font le *deu* et le fait de leur charge. (E. Binet, *Merv. de nat.*, p. 85, éd. 1622.)

deuement, mod. dûment, adv., selon ce qu'on doit :

Et l'espousa Huon bien et *deue(e)ment*.
(*H. Capet*, 4141.)

Dahument. (1340, *Remise des clés de Montbél. au D. de Bourg.*, Arch. Montbéliard.)

Non *dahuement*. (1340, *Traité entre H. de Montfauc. et la bourg. de Montbél.*, A. N. K 2224.)

Mais mander ly feres bien et *deuement*.
(*Chev. au cygne*, 9863.)

Jehan de Hour, cellerier de Cambron, au nom des dis abbeit et couvent de Cambron pour yauls et en leur acquit, me presenta, donna et delivra lettres pour avoir perpetuelement et cascun an les dix libvres de blans dessus dis faites, sayellees et confremees bien *deutement*. (2 juin 1347, *Cartul. de Cambron*, p. 270, Chron. belg.)

Dehument. (1349, A. N. JJ 78, fᵒ 14 rᵒ.)

Si qu'il vous apparut *deuwtment* pour recevoir au nom et pour ledite eglise le hahiretement des francs allues. (1371, *Cart. de l'abb. S. Médard*, Rouge liv., fᵒ 99 vᵒ, Arch. Tournai.)

Recompenser bien et *dehument*. (1436, A. N. P 1364, pièce 1380.)

Les diz religieux bien et *dehumment* en avoir appellé et par consequent leur dits homme a eux et au gouverneur de leur justice pour eux avoir estre rendus. (1385, ap. Bulliot, *Abb. de S. Mart.*, II, 238.)

Et si sera tenus de repparer, metre sus et soustenir bien et *deubement* toutez les vanez et planchez qui se appartienent pour le fait des molins et boutoirs et de y faire un boutoir a draps. (1395, *Reg. du chap. de S. Jean de Jérus.*, A. N. MM 31, fᵒ 202 rᵒ.)

C'est assavoir bien gouverner et *deubment* les fieuz et donnez d'icelle et les paier de leurs necessitez faire desservir et enlever les chappelles *deubment*. (1397, *ib.*, A. N. MM 31, fᵒ 246 vᵒ.)

Et fu lor dessus ditte dame montee et aree bien et *dewement*. (Froiss., *Chron.*, VII, 402, Luce.)

Avons passeit et accordeit que nulle personne de nostre dit mestyer ne puisse de che jour en avant releveir ledit mestyer s'ilh n'at l'eaige de quiense ans *deutlement* approveis par devant nous singneurs les esquevins de Liege. (25 juill. 1427, dans Bormans, *Gloss. des tanneurs liégeois*, Doc. inéd., VII.)

Les dites ventes... avoir esté bien et *deubement* faictes. (1437, *Charte de Ponthieu*, Grenier 300, pièce 269, B. N.)

Le Soldan, ayant eté *deuement* informé que cela estoit vray. (Lariv., *Nuicts de Strap.*, III, ii.)

Bien et *deubement* apprecié. (9 sept. 1588, *Proc.-verb.*, Arch. Vienne, H 3 L 227.)

Dhuement. (Oct. 1593, *Ch. de H. IV*, Fonteneau, I, 263, Bibl. Poitiers.)

deuil, mod., v. Dueil.

deumoinche, v. Diemenche.

deus, mod. deux, adj. num., un plus un.

— Sujet :

Li *dui* sergant.
(*Alexis*, xiᵉ s., str. 24ᵇ.)

— Régime :

Avant dels sos *dos* enveied.
(*Passion*, 19.)

Ab *duos* seniors.
(*S. Leger*, 8.)

Cf. II, 693ᶜ.

deus centime, mod. deux centième, adj., qui vient après le cent quatre-vingt-dix-neuvième :

Ceste chose fuit faite en l'en de l'incarnation Nostre Segnor milleime *ducenteime* vinteseime, ou mois de septembre. (1226, Abb. de Chât., cart. 58, liasse Rampont, A. Meuse.)

Ducentesmes. (1240, Cᵗᵉˢ d'Artois, 121, A. Pas-de-Cal.)

L'aan del incarnation Nostre Sanhor milleme *ducenteme* et quarante et un. (25 av. 1241, *Collegiale S. Jean*, Arch. de l'Etat à Liège.)

deusime, mod. deuxième, adj. ordinal, qui vient après le premier :

Deusiesme.
(Guiart, *Roy. lingn.*, 1212.)

deux, mod., v. Deus. — **deux centième**, mod., v. Deus centime. — **deuxième**, mod., v. Deusiesme.

devalement, s. m., action de dévaler :

... En laquelle amende encouvrira, tant celluy quy aura devalé et mis lesdis vins en maison, celier ou cave, ou les renclore en aultre lieu sans avoir fait ladite preallable denunciation, comme icelluy a quy iceulx vins appertiendront, ayant faict faire ou souffert d'estre faict ledict *devalement* sans avoir faict ou faict faire icelle denunchiacion preallable. (18 sept. 1572, *Reg. aux publicat.*, A. Tournai.)

Le *devallement* et cheute des humeurs abondans et superflus au corps de l'oiseau, es cuisses et autres parties inferieures. (Franchieres, *Fauc.*, IV, 16.)

Cf. II, 694ᵇ.

devaler, verbe. — N., descendre en pente :

Se li samble que foudre *soit* del ciel *devallee*.
(*G. de Mongl.*, Vat. Chr. 1517, fᵒ 11ᵇ.)

La pucelle *desvaule* contreval le plainchié.
(*Floov.*, 501.)

Las sunt e vain e faible e pale
Del sanc qui des cors lor *devale*.
(*Chron. anglo-norm.*, I, 210.)

En quelle partie du monde pourois tu *devaller*, pauvre homme, ny te cacher pour t'asseurer que tu sois hors de la puissance des dieux. (Amyot, *Œuv. mor.*, De la superstition, IX.)

Couvert de sa petite housse,
Qui jusqu'au bas luy *devaloit*.
(*Sat. Men.*, Regr. fun., p. 288, éd. 1593.)

Depuis la maison du roi, en *devalant* du cousté de la Petite Porte. (1613, *Compte des deniers de fortification*, CC 219, A. mun. Avallon.)

— A., aller du haut en bas de :

Ele *devale* les degrez
Et li chevals fu aprestez.
(*Eneas*, 1492.)

Nostre emperere a un pui *devaler*.
(*Aym. de Narbonne*, 156.)

Devant la sale descent li rois a pié
Et Josiane *davala* le planchié.
(*Bovon d'Hanstone*, B. N. 12548, fᵒ 94ᵇ.)

— Mettre, transporter en bas de :

Et François la [Maugalie] *desvaulent* les degrez [mabreriz.
(*Floov.*, 564.)

L'autr'hier le vy aussi sec, aussi palle,
Comme sont ceux qu'au sepulchre on *devalle*.
(Cl. Mar., *Epistre au roy*, p. 248, éd. 1596.)

Soudain que je fus escroué, on me *devala* dans un cachot dont le toict mesme estoit sous terre. (Theoph., *Apol. au roy.*)

— Réfl., descendre :

Ne *s'en devalera* il mais ?
(Ben., *D. de Norm.*, II, 26911.)

Quant elle vit que point n'estoit venu, elle *se devala* de la tour et vint en la salle, Adam le Gregeoys l'espervier de Gerard ayant sur son poing. (*Gerard de Nevers*, sign. M vij vᵒ, éd. 1526.)

Du mont souvent armee *se devalla*.
(La Boet., *Vers françois*, chant XXXII, Des plaintes de Bradamante, fᵒ 9 rᵒ, éd. 1572.)

— *Devalé*, part. passé, descendu :

Monstres marins vit on lors assommer,
Et consommer tempestes *devallees*.
(Cl. Mar., *Ball.*, De la naissance de feu M. le Daufin, p. 268, éd. 1596.)

Cf. II, 694ᵇ.

1. **devancier**, mod. devancer, verbe. — A., précéder ; surpasser :

Qui seit *devancier* les autres par ses merites et par ses vertus. (Brunet Latin, p. 587.)

Et peu s'en falut que vous mesmes ne fussiez de la farce si le seigneur Alphonse Corse n'*eust esté devancé*. (*Sat. Men.*, Har. de M. d'Aubray, p. 167, éd. 1593.)

Cf. II, 694ᶜ.

2. **devancier**, s. m., celui qui précède un autre dans une carrière, un emploi :

Sacent tout que en recompensation et en restor de la tres grande loiauté que nous et no *devanchier* avons trouvé es eschevins, es bourgeois ou conseil et en toute la ville de Lille. (Juin 1296, *Ord.*, XI, 383.)

Li *davancier* au dit Renaut. (1296, La Barzelle, Valençay, A. Indre, H 112.)

Noz anciens *devanciers*. (*Consolacion de Boece*, Ars. 2670, fᵒ 68 vᵒ.)

Li diz sires et si *davanchier*. (1322, A. N. JJ 61, fᵒ 39 vᵒ.)

Les diz bailleurs et leurs *devanciers* disoient avoir accoustumé de tenir leurs plaiz... (1399, *Archiv. hospit. de Paris*, I, 35.)

Aucuns hommes sont povres par le forfait de leurs *davenciers*. (J. Dupin, *Merancolies*, Ars. 5099, fᵒ 85 vᵒ.)

Le premier (entendement) est tenir l'estat de ses *devanciers*. (*Ib.*, fᵒ 92 vᵒ.)

Cf. II, 694ᶜ.

devant, prép., du côté où est la face (d'une personne, d'une chose) :

Sur l'erbe vert estut *devant* sun tref.
(*Rol.*, 671.)

Desront la presse *devant* les chevaliers.
(*Coronem. Loois*, 123.)

Qui tote jor et tote nuit cropent *devant* ces autex. (*Auc. et Nic.*, 6, 27.)

Apeleir *davant* la justice. (1214, *Paix de Metz*, A. mun. Metz.)

Si esgardeit *davant* lui. (*S. Graal*, B. N. 2455, fᵒ 201 vᵒ.)

Tousjours ay eu *davant* mes yeulx l'estoille de voustre beau visage resplendissant qui m'a esclairé. (*Troilus*, Nouv. fr. du xivᵉ s.)

Et cil l'ont acordé, moult firent ciere lie ;
Venut sont *devens* l'ost.
(*Chevalier au Cygne*, 16648.)

— Avant :

Dont me revient chou, douce dame,
Que *devant* hier estoie dame
De la riens que je plus amoie,
Et desseur ma teste portoie
Couronne d'or comme roine.
(Beaum., *Manekine*, 4664.)

Eau aussi pure qu'elle estoit *devant* l'avoir mise avec le vin. (G. Bouchet, *Serees*, I, 29.)

— *Par devant*, loc. prép., en présence de :

Et les facies venir *par devant* vos. (*Ordin. Tancrei*, ms. Salis, fᵒ 2ᶜ.)

— *Au, en devant de*, loc. prép., même sens que devant :

Quant l'unicorne est revenue
E a la pucelle veue,
Dreit a lui vient maintenant,
Si s'umelie *en son devant*.
(Guill., *Best.*, p. 88, Mann, *Franz. Stud.*)

Ung rieule de bos, en sa main, qu'il mectoit *au devant de* lui, de paour que ledit maistre Simon ne le blechast. (1ᵉʳ sept. 1524, *Reg. aux publicat.*, 1519-1529, A. Tournai.)

— Adv., du côté où est la face de la personne, de la chose dont il a été question précédemment :

Turnus point le destrier movant,
Fiert Eneas el piz *devant*
Par som la guige de l'escu.
(*Eneas*, 9701.)

La chemise ad *devant* rumpue.
(Wace, *Rou*, 3ᵉ p., 2843.)

Capieus orent de fer et quiries *devant*.
(*Aiol*, 5898.)

Or te weil monstrer la maniere
Com Fauvel met ce *devant* darriere.
(*Fauvel*, ms. Dijon 298, fᵒ 157ᵃ.)

Maladras fu *devens* qui le cuer ot iré.
(*Chev. au Cygne*, 25601.)

— En allant dans la direction qui est en face de quelqu'un, de quelque chose :

Devant chevalchet uns Sarrazins Abismes.
(*Rol.*, 1631.)

Li veneur current *devant*,
Li dameisels se vait tarjant.
(Marie, *Lais*, Guigemar, 84.)

Va *davant*. (*S. Graal*, B. N. 2455, fᵒ 200 rᵒ.)

— Auparavant :

La meie langue aherged a mun guitrun, se jeo ne me recorderai de tei, se jeo *devant* ne metrai Jerussalem en l'comencement de ma leece. (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambridge, CXXXVI.)

Et li autre vendeur *devant* nommiet. (1393, *Cart. de Cysoing*, p. 312.)

— *Au devant*, loc. adv., à la rencontre :

Il dist k'illieroit *au devant*. (H. de Valenc., *Hist. de l'emper. Henri*, 687.)

— *Par cy devant*, loc. adv., précédemment :

Auparavant desirans obvyer a plusieurs



proces qui ont *par cy devant* esté et sont encore a present. (1534, *Cart. de Cysoing*, p. 560.)

— *Devant que*, loc. conj., avant que :

Devant que derriere l'assaut
Et par les iex au cuer li saut.
(BEAUM., *Manekine*, 1447.)

*Devant qu'*on puisse bien y remedier. (G. BOUCHET, *Serees*, V, 47.)

Cf. II, 695ª.

DEVANTIER, s. m., tablier :

Celle qui servira, troussera sa robbe et ses grandes manches jusques au coude, ceindra un *devantier*. (FR. DE SAL., *Directoire*, art. 7.)

— En style grivois :

Dernierement il rencontra
Dans les rues ma femme seule ;
Subtillement il luy fouilla
Au *devantier*, ferrant la mulle.
(1613, *Disc. sur l'apparition et faits pretendus de l'effroyable tasteur*, Var. hist. et litt., t. II, p. 46.)

DEVANTURE, s. f., partie antérieure d'une maison, d'une boutique :

Deventure, *devanture*. (1498, *Compt. d'Abbev.*, p. 140.)

La *davanture* d'un ristre. (1580, *Compt. de tut.*, fº 64ᵇ, Barb. de Lesc., A. Finist.)

Cf. II, 696.

DEVASTATION, s. f., action de dévaster :

On voidt la empres une grande *devastation* de pierres ou on ne puet pour les difficiles roches acceder. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, fº 54 rº.)

Il predist la *devastation* des Juifs. (ID., *ib.*, II, fº 44 rº.)

DEVASTER, v. a., rendre désert en ravageant :

Lo regne prest a *devastar*.
(*S. Leger*, 132.)

1. **DEVEIR**, mod. devoir, verbe. — A., être tenu de..., avec un infin. pour rég. direct :

Si cum om per dreit son fradra salvar *dift*. (*Serm. de Strasb.*, dans Constans, *Chrest.*, p. 2.)

Mais saives hum il *deit* faire message.
(*Rol.*, 315.)

Li soens orgoilz le *devreit* bien cunfundre.
(*Ib.*, 389.)

Li reis Prianz en son tresor
Faiseit ces guarnemenz guarder,
Quant il se *deveit* coroner.
(*Eneas*, 756.)

Et la lor terre *deis* a la nostre joindre.
(*Coronem. Loois*, 77.)

Esteit a Rome Guillelmes Fierebrace
Fame *dut* prendre et faire mariage.
(*Ib.*, 1432.)

Veir, dist Richarz, bien *devreie* esragier.
(*Ib.*, 2064.)

Frans chevaliers, bien *deussiez* reis estre,
O amiralz d'une grand riche terre.
(*Ib.*, 2175.)

A s'abaie qu'il *dovoit* maintenir.
(*Loh.*, ms. Montp. fº 88ª.)

Quant Daires, cil de Perse, *dut* no roi gerroier.
(*Rom. d'Alex.*, ms. B. N. 789 ; P. Meyer, p. 150, v. 900.)

C'est la dame de Tribehou,
A qui je me rent et me vou,
Et faire li *dai* sanz faintise.
(*Ev. de Nicod.*, 2ᵉ vers., 109.)

Et Ysabu apres qui *dahut* estre ainnez.
(*Sermon*, Brit. Mus., add. 15606, fº 93ᵇ.)

Son pooir et sa soignerie
Devoit bien perdre tot a droit.
(*Paraphr. du Ps. Eructavit*, Brit. Mus., add. 15606, fº 23ᵇ.)

Quer ne fis pas ce que je *dui*.
(*Vie de S. Alexis*, 743, Rom., VIII, 178.)

Bien le te puis nonchier et *doi*.
Pour cen *doiz* si fere ta letre.
(*La Clef d'amors*, 712.)

Certes j'en *duch* grant peine enprendre
Au guerredon de tel don rendre.
(*Couci*, 5560.)

Tant ay devers li procuré,
Deusse cy avoir venu.
(*Mir. de N. D.*, III, 118.)

Quant en la forest du Mans fusmes
Et la mettre a mort la *deusmes*.
(*Ib.*, V, 220.)

La raison, Chaton, vez la ci,
Combien que tu savoir la *doies*
Comme clerc qui tant sage soies.
(*Ib.*, IV, 141.)

Riens ne vault ce quo *deust* valoir.
(EUST. DESCH., V, 227.)

— Avec un subst., comme rég. direct, avoir à payer :

Et est assavoir que se aucuns passe par Dyjon qui face mener aucun d'avoir qui *doige* piaige fors de Dyjon. (*Cart. de Dijon*, B. N. l. 4654, fº 27 rº.)

— Avoir à s'acquitter de... envers quelqu'un dont on a reçu un bienfait :

Par la feit que vos *dei* ne m'en est bel ne gent.
(*Voy. de Charlem.*, 755.)

A celui qui son temps despent
Pour li en bien faire avoier
N'*est* mie *deu* grant loyer ?
(*Mir. de N.-D.*, III, 292.)

Cf. DEVOIR 2, t. II, p. 705ᶜ.

2. **DEVEIR**, mod. devoir, s. m., ce qu'on doit faire :

Dont, s'il vous veult, dame, aprochier
Ennuit et faire son *devoir*,
J'ay grant doubte, sachiez de voir,
Qu'il ne vous laisse comme morte.
(*Mir. de N. D.*, V, 226.)

Vrayement, dame, je vous accorde
Que, se je vis encore demain,
Je manderay le chappelain
Et feray trestous mes *dovers*.
(*Moralité de Charité*, Anc. Th. franc., t. III, p. 415.)

Les femmes de la seree, craignans de s'endormir parce qu'elles avoient bien fait leur *devoir* a soupper, furent d'advis de s'en aller. (G. BOUCHET, *Serees*, XVI.)

— *Se mettre en son devoir*, *en tout devoir*, s'activer, se diligenter :

Nous avons tousjours esté contens d'en tendre a raison et *nous mectre en tout devoir*, quant lesdiz seigneurs vouldront fere le semblable de leur part. (26 fév. 1468, *Lett. de Louis XI*, III, 200.)

Si pris ma plume et mon papier, et *me mis en mon devoir* pour noter ce qu'elle diroit. (*Evang. des Quenouill.*, p. 73.)

Or sus doncques, chascune *se mecte en ses devoirs*, dist l'une, et je feray tout aprester. (*Ib.*, p. 69.)

— Redevance :

Li *devoers*. (1260, Ste-Croix, A. Vienne.)

Quatre deniers de cens tant solement, sanz plus de *deveir*. (1271, S. Florent, A. Maine-et-Loire.)

Cf. DEVOIR 1, t. II, p. 705ᵇ.

DÉVELOPPER, mod., v. DESVELOPER.

DEVENIR, v. n., commencer d'être :

De sanct Maxenz abbas *divint*.
(*S. Léger*, 30.)

Donc *deveng* anatemaz.
(*Ib.*, 124.)

Lasse qued est *devenut* ?
(*Alexis*, xiᵉ s., str. 22ᵇ.)

Deven mes hom.
(*Rol.*, 3593.)

Bon chevalier, home de grant renon,
Quant estes morz, que *devenir* porrons ?
(*Mort Aymeri*, 4054.)

Dame, jeo *devienc* Bisclavret.
(MARIE, *Lais*, Bisclavret, 63.)

Ha ! mes beaulz yeux vers
Norriture a vers
Ne *deviendront* poinct.
(MARG. DE NAV., *Dern. Poés.*, p. 71, Comédie jouée au Mont-de-Marsan, Ab. Lefranc.)

Galbus Vibius banda si bien son ame a comprendre l'essence et les mouvemens de la folie, qu'il emporta son jugement hors de son siege, si qu'onques puis il ne l'y peut remettre ; et se pouvoit vanter d'*estre devenu* fol par sagesse. (MONT., liv. I, ch. xx, p. 46.)

Cf. II, 697ᵇ.

DÉVERROUILLER, mod., v. DESVERROILLIER.

DEVERS, prép., du côté de :

Mais on se doit *devers* le droit tenir.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, fº 38ᵇ.)

Lors s'en vont en une autre chambre et ferment l'uis par *devers* els. (*Artur*, B. N. 337, fº 218ᶜ.)

Et le profit *devers* toy viengne.
(*La Clef d'amors*, 1548.)

Le jour de la feste monsignour saint Etienne *deves* le soir. (1380, *Cart. de S. Et. de Vignory*, p. 9, J. d'Arbaumont.)

Ma tres honnouree dame, madame la roine Phelippe d'Engleterre, m'escripsi *deviers* li et *deviers* les barons d'Escoce. (FROISS., *Chron.*, IV, 235.)

Chevauchierent *deviers* un castiel. (ID., *ib.*, t. VIII, p. 263, var.)

DEVERSEMENT, -ETÉ, -IFIER, -ITÉ, v. DIVERSEMENT, -ETÉ, -IFIER, -ITÉ. — **DEVÊTIR, -ISSEMENT,** mod., v. DESVESTIR, -ISSEMENT.

DEVIACION, mod. déviation, s. f., action de dévier, écart :

Au royaume de France, sur tous les royaumes chrestiens, la foy catholique a tousjours flory et prosperé, sans quelconque erreur et *deviation.* (1461, *Remonstr. du Parl.*, Ord., XV, 195.)

DEVIGNEUR, v. DEVINEOR.

1. **DEVIN,** mod. divin, adj., qui se rapporte à la divinité

La *devigne* nature. (*Psaut.*, B. N. 1761, f° 62ᵇ.)

La lei *devine.*
(*Un Cheval. e sa dame*, ms. Cambr., Corpus 50, f° 99ᵉ, P. Meyer.)

Tant de droit *devin* comme de droit naturel. (1390, *Ord.*, VII, 342.)

Cf. DEVIN, II, 699ᶜ, et DIVIN.

2. **DEVIN,** s. m., celui qui a la prétention de deviner :

Ki fu mult bons *devins.*
(P. DE THAUN, *Comput*, dans Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 66, 22.)

Quant vint el demain par matin
Si ralerent tuit al *devin.*
(*Eneas*, 1011.)

Sa merci Deu ! le veir *devin !*
(MARIE, *Lais*, Eliduc, 1180.)

Je ne suis pas *devins.*
(BRETEL, *Tourn. de Chauv.*, ms. Oxf., Douce 308, f° 107.)

— Fém., devineresse :

Vo bouche a dire ne fine
Que j'a n'arai se mal non,
Et que tout pert mon sermon,
Bien semblez estre *devine.*
(*Poés. ms. av.* 1300, Ars., t. IV, p. 1415.)

Les *devines* et les sorcieres. (LAURENT, *Somme*, ms. Chartres 371, f° 5 r°.)

DEVINEOR, s. m., devin, celui qui devine :

Tuz les enchanturs e les *devinurs.* (*Rois*, p. 426.)

Comment Calcas li *dovinerres*
Et li tres sages augurerres
Quist a sa fille et demanda.
(BEN., *Troie*, P. Meyer, *Romania*, XVIII, 100ᵇ.)

Calcas li *devineres.*
(ID., *ib.*, ms. Naples, f° 2ᵇ.)

Li *devinerres.*
(ID., *ib.*, f° 4ᵇ.)

Calcas le *devineour.*
(ID., *ib.*, B. N. 375, f° 68ᵉ.)

Et Gerun son *devineur.*
(*Brut*, ms. Munich, 1165.)

Et mes sages *devynoures.* (*Merlin*, Brit. Mus., Arund. 220.)

Matematicus, *devineres.* (*Pet. vocab. lat.-franç. du* XIIIᵉ *s.*)

Aruspes, *devineres.* (*Gloss. de Douai.*)

Augur, *devigneur.* (*Gloss. de Conches.*)

Je ne sçay pas diviner que c'est que en adviendra de ces choses, je ne suis pas *divineur.* (PALSGR., p. 668.)

Thiresia... grant magicien et *devineur.* (*Des nobles malh.*, *Boccace*, t. VIII, f° 8 v°.)

Il y avoit un pauvre homme, qui ayans perdu son asne, eut recours a un de ces medecins *devineurs* pour le recouvrer. (G. BOUCHET, *Serees*, X.)

DEVINER, v. a., savoir par des moyens surnaturels ce qui est caché dans le passé, le présent, l'avenir :

El set quant qu'est et qu'est a estre,
De *deviner* ne sai son maistre.
(*Eneas*, 2203.)

Malement *devina* de mei,
Ki ne sout *deviner* de sei ;
S'il de tot sout dire veir
Bien deust sa mort pourveir.
(WACE, *Rou*, 1ʳᵉ p., 11791.)

Ele est ma dame et ma cosine,
Si comme el meisme *devine.*
(*Ev. de Nicod.*, 2ᵉ vers., 115.)

Que tant redot la male gent ombrage
Qui *devinent* ains que puist avenir
Les biens d'amor...
(GUI, CHASTEL. DE COUCI, *Chans.*, VII, 35, Brakelmann.)

E burent, si com je *devin*,
Vilonies en leu de vin.
(R. DE HOUDENC, *Songe d'enfer*, dans Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 248, 3.)

Elle rent ceulx esquelx elle *divine* habiles a proferer et parler. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 147ᶜ.)

Augurari, *devigner.* (*Gloss. de Conches.*)

C'est a *deviner*... si la constance s'y feust trouvee. (MONT., liv. II, ch. XIII, t. III, p. 337.)

Il n'est que de *deviner* en choses faites... comme on dict d'Epimenides qu'il *devinoit* a reculons. (ID., liv. II, ch. XXX, t. IV, p. 3.)

Cf. II, 700ᵇ.

DEVINERESSE, s. f., femme qui passe pour découvrir l'avenir par des moyens surnaturels :

De Cumes est *devineresse*,
Et molt i a sage prestresse.
(*Eneas*, 2201.)

Mais ce qui plus encore rebuchoit la poincte de leurs courages estoient des femmes *devineresses* qu'ils avoient entre eux. (AMYOT, *J. Cæsar.*)

— Adj., qui devine :

Pour response de sa *devineresse* bouche, leur dit. (1640, RENOUARD, *Metamorphoses d'Ovide*, p. 20.)

Une fois que ses *devineresses* fureurs l'avoient mise comme hors de soy. (ID., *ib.*, p. 68.)

DEVINEUR, mod., v. DEVINEOR.

DEVINITÉ, mod. divinité, s. f., personne divine ; caractère, attribut de la personne divine :

La clarté de sa *devineté.* (*Artur*, B. N. 337, f° 289ᵉ.)

La *devineté.* (*Code de Justin.*, B. N. 20120, f° 8ᵉ.)

La *devinitez.* (Ms. Turin, L. V. 32, f° 163.)

La *devineté.* (*Evast et Blaq.*, B. N. 24402, f° 89 v°.)

Cf. DEVINITÉ, II, 700ᵉ, et DIVINITÉ.

DEVISE, s. f., action de deviser.

Cf. II, 701ᵉ.

DEVISE, s. f., figure emblématique placée sur une partie de l'écu dans les armoiries ; sentence favorite de qqun :

Aussi portoit elle pour sa *divise* la fleur du soucy. (BRANT., *Desdames*, VIII, 115.)

Cf. II, 701ᶜ.

DEVISER, v. a. et n., discourir, exposer :

Elle avait ordinairement de fort belles et honnestes filles, avec lesquelles on conversoit, on discouroit et *divisoit.* (BRANT., *des Dames*, VII, 377).

Cf. II, 703ᵉ.

DEVOCIEUS, mod. dévotieux, adj., qui a une grande dévotion :

On vous renomme homme *devocieux*,
Et n'estez cault, felon, malicieux ;
Que craignez vous ?
(*Mist. du viel Test.*, V, 3.)

Tres humble et tres *devotieus* serviteur et sujet. (DAMPMART., *Merv. du monde*, au roy.)

Ouyr le son *devotieux* de noz orgues. (MONT., l. II, ch. XII, p. 392, éd. 1595.)

Cf. II, 705ᵃ.

DEVOCIEUSEMENT, adv., avec une grande dévotion :

Si nous, originaires sujets de vostre Majesté, Sire, vous devons naturellement nos personnes et biens pour, a toute occurrence, les exposer *devotieusement* a vostre service. (ROB. GARN., *Ded. au roy de France et de Polongne*, Fœrster.)

DEVOCION, mod. dévotion, s. f., attachement aux pratiques religieuses ; par ext., amour plein d'un respect religieux :

Ki ert en tribulation,
Se par bone *devotion*
Se veut dou tout a Dieu offrir,
Dieus i met consolation.
(RENCLUS, *Miserere*, XXIII, 1.)

L'emperere l'oi par grant *devosion.*
(*Enf. God.*, B. N. 12558, f° 47 v°.)

Devoccion. (*Cont. de G. de Tyr*, Flor. Laur. XXIV.)

De larmes de *devossion.* (*Les* .XII. *cordons*, B. N. 2039, f° 13ᵃ.)

L'afection k'elle font en *devossion.* (*Ib.*, f° 13ᵇ.)

Pour la *devocion* que nous avons a religieus hommes les freres de la chevalerie dou Temple. (1293, A. N. M 1.)

Par leur grant *devoccion.*
(GILB., *Lucid.*, B. N. 1807, f° 179 v°.)

Et par bonne *devoccion*
A son pere fist oroison.
(GEFF., .VII. *est. du monde*, B. N. 1526, f° 64d.)

Maint home ont fait briser s'entencion
Que l'on tenoit de tres ferme courage,
Et de laissier toute *devocion*,
L'un par amours, l'autre par mariage.
(EUST. DESCH., II, 37.)

Il leur feit des biens, et les gaigna tous a sa *devotion*. (AMYOT, *J. Cæs.*)

Quand il avoit donné ordre aux affaires de la Gaule de dela les monts, il s'en venoit tousjours passer son hyver aux environs du Po, pour disposer les choses de Rome a sa *devotion*. (ID., *ib.*)

Il descendit premierement en l'isle de Candie, laquelle il tira a sa *devotion*. (ID., *Lucullus*.)

— Action de dévouer, de vouer :

Font continuelles *devotions* de leurs parens et amis. (RAB., *Cinq. livre*, ch. IV, éd. 1564.)

— Ferme volonté, ardent désir :

Filloul, ce dist le roy, nous le volons et ottroyons et abandonnons noz tresors, et nous nous en yrons en Gascoigne contre le roy angloys, car nous en avons *devotion*. (*Le livre de Baudoyn*, p. 4.)

Cf. II, 705a.

DEVOIR, mod., v. DEVEIR. — **DEVOLTEMENT**, v. DEVOTEMENT.

1. **DEVOLU**, adj., attribué à qqn en vertu d'un droit qui le fait passer d'un autre à lui :

La majesté consulaire estoit un droit a eus *devolu*. (BERS., *Tite-Live*, dans Littré.)

2. **DEVOLU**, s. m., lettre de provision accordée par le pape pour un bénéfice vacant par suite de l'indignité du possesseur ou de la nullité de son titre :

Pourveu seulement qu'il se garde de faire ou dire chose pour laquelle le pape son createur ait occasion de donner un *devolu* contre luy, il est au demeurant dispensé de bien faire. (H. EST., *Apol.*, p. 323, éd. 1566.)

DEVOLUTAIRE, s. m., celui qui a obtenu un dévolu :

Tous les *devolutaires* ayant obtenu provisions fondees sur vacations de droit, seront admis et reçus a en faire poursuite, encore qu'il n'y ait aucune declaration precedente. (Févr. 1580, *Edit. d'Henri III*, sur les plaintes et remontrances du clergé assemblé a Melun.)

DEVOLUTION, s. f., acquisition d'un dévolu :

Tant a cause des vacations des archeveschez... que des *devolutions* des autres prelatures. (1461, *Ord.*, XV, 206.)

DEVORANT, adj., qui dévore, qui consume :

... E li fons de la buche de lui *devuranz*. (*Liv. des Psaum.*, XVII, p. 23, Michel.)

DEVOREOR, mod. dévoreur, adj. et s. m., celui qui dévore :

Le pijon ot mout grant peeur
Quant vit son *devoreur*.
(*Ysopet I*, fab. LXI, Robert.)

Pour coi cremes vous ces bestes et si ne cremes mie le *devoureur* de toutes les bestes ? (*De saint Brandainne le moine*, Jub, p. 91.)

Vez ci homme *devoureur* et buveur de vin. (GUIART, *Bible*, S. Math., ms. Ste-Gen.)

Devoureur de chars. (J. GOLEIN, *Ration.*, B. N. 437, f° 30 v°.)

Devorator, *devourour*. (*Gloss. de Conches*.)

Les beufz sont *devoreurs* de herbes. (*Jard. de santé*, 1, 157.)

Et ont consumé ces *devoreurs* hommes innumerables milliers d'humains. (P. MART., *Rec. des Isles*, f° 113 v°.)

Va t'en d'icy, *devoreur* de pain blanc. (*Merlin Cocc.*, X.)

Un feu *devoreur*.
(CHASSIGN., *Ps.*, LXXVIII.)

Sont tigres impuissans et lyons *devoreurs*.
(AUB., *Trag.*, l. II, var.)

DEVORER, verbe. — A., se repaître de (sa proie), en parlant d'un animal ; déchirer, mettre en pièces :

Devurer.
(P. DE THAUN, *Best.*, 880.)

Desvurer.
(ID., *ib.*, 885.)

Serpent sont grant a desmesure
Et de molt diverse nature ;
Quant *a* sa preie *devoree*
Donc si s'endort gole baee.
(*Eneas*, 487.)

Tant cum il est en cele rage,
Humes *devure*, grant mal fait,
Es granz forez converse e vait.
(MARIE, *Lais*, Bisclavret, 11.)

Li cers le despiece et *desvoure*.
(GERV., *Best.*, Brit. Mus., add. 28260, f° 98d.)

Grans iert li meskies,
Dont on ardera
Et *devouerra*
Ses mains et ses pies.
(*Louanges de la Vierge*, 401.)

L'anemi fu moult pres qui forment la hasta.
L'enfant prist en ses mains, tantost le *devora*,
Et quant elle ot ce fet, a terre le bouta.
(*Le Dit de la bourjoise de Romme*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, I, 83.)

Car li lions *devoire* le pais environ,
Et par jour et par nuit fremee le tient on.
(*Baud. de Seb.*, XIV, 871.)

— Fig. :

Orguieus le mieus avant essaie ;
Primes *devoure* le clergié,
Pastours et berbis a mangié.
(RENCLUS, *Miserere*, C, 9.)

Si bien se prenoit garde d'iaus
Que prevos, sergens ne bediaus
Ne les osoient *devourer*.
(WATRIQ., *Le Miroir aus princes*, 67.)

Desir m'assault, souvenir me *deveure*.
(EUST. DESCH., V, 340.)

— Réfl., au fig. :

Cent foiz se pame en moult poi d'eure,
Moult se maudit, moult *se deveure*.
(*Renart*, Br. Ib, 2707, var.)

Quant la norice l'entendi,
Lors se debat, lors *se devore*,
Et dit : Que maudite soit l'ore
Que je onques de vos fui garde.
(*De la Grue*, 152, Montaiglon et Rayn., *Fabl.*, V, 156.)

Cf. II, 706b.

DEVOT, adj., zélé pour la religion, pour les pratiques religieuses :

Tant seroit li pueple *devost*.
(*Rose*, 5584.)

— Voué, consacré à Dieu :

Por ce ke il puist ferir et ocire les *devotes* pensees. (*Job*, p. 446.)

Devotes prieres. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 32c.)

Puis ouyt la messe dedans une *devote* chappelle de Nostre Dame. (J. D'AUTON, *Chron.*, B. N. 5083, f° 59 r°.)

La avoit beau logis et *devote* eglize. (ID., *ib.*, f° 73 v°.)

— S. f., religieuse de Sainte-Avoye :

Item, aux freres mendians,
Aux *devotes* et aux beguines.
(VILLON, *Gr. Testam.*, 1158.)

Cf. II, 706c.

DEVOTEMENT, adv., d'une manière dévote :

Deu recleimoent *devotement*
Seint Nicholas e seint Clement
E madame seinte Marie
Que vers sun fiz lur querge aie,
Qu'il les guarisse de perir.
(MARIE, *Lais*, Eliduc, 821.)

E prier mult *devotement*.
(ID., *Purg. de S. Patrice*, 1473.)

Devotement l'unt escuté.
(*Vie de saint Gilles*, 2784.)

Mult urat *devoltement*.
(*Vie S. Georg.*, B. N. 902, f° 115 v°.)

A Dieu *devotement* servoit.
(RENCLUS, *Miserere*, CCXXXIX, 4.)

Et si requier *devotement*
A ceulz de bon entendement.
(*La Clef d'amors*, 161.)

Devoutement. (*Vie des Saints*, ms. Epinal, f° 66d.)

Doiz aorer *devotement*
Le tesmoignage Jhesucrist.
(MACÉ, *Bible*, B. N. 401, f° 212c.)

Tu te vuelz delicter *devoullement* en ceste pieue science. (*L'Abbaye de devot. et de charité*, Ars. 3167, f° 43 r°.)

Penser *devoutement* a la passion de ton dous seigneur. (*Ib.*)

Molt volontiers e molt *devotament* (*Chron. de Turpin*, B. N. 5714, f° 79d, Auracher.)

Cf. II, 706c.

DEVOUEMENT, s. m., action de se dévouer.

— Consécration :

Puis fist pour sa personne dire par Marcus Livius, evesque, les mots de *devouement*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, Brux. 10512, IX, VIII, 5.)

Cf. II, 706c.

DEVOUER, v. a., vouer, consacrer :



Plusieurs attirez par l'esperance de ces bienfaitz, estrivoient a l'envy l'un de l'autre a qui plus *se devoueroit* a luy faire service. (AMYOT, *Diod.*, XVI, 15.)

DEVOULTEMENT, DEVOUTEMENT, v. DEVOTEMENT. — **DÉVOYER**, mod., v. DESVOIER. — **DEVURER**, v. DEVORER. — **DEXIRIER**, v. DESCHIRER. — **DEZ**, v. DIS.

DIA, interjection, cri de charretier pour exciter et diriger ses chevaux :

Dya, *dya*, houoih, hau *dia*. (B. DESPER., *Nouv. recr.*, p. 137, éd. 1561.)

Cf. DEA, II, 431ª.

DIABETIQUE, adj., qui tient du diabète :

Et si come passion *diabetique* c'est soif insaciable, ainsi appetit canin c'est faim insaciable. (B. DE GORD., *Pratiq.*, V, 4.)

Passion *diabetique* c'est effusion d'orine immoderement. (ID., *ib.*, VI, 13.)

DIABLE, s. m., dans la religion chrétienne, l'esprit du mal :

Voldrent la faire *diaule* servir.
(*Eulalie*, 4.)

Diable sen enz en sa gola.
(*Pass.*, 102.)

Plusurs delivra del *deble*.
(WACE, *le Livre S. Nicholay*, 613.)

Diables m'essaie sovent,
Mult me sui a lui combatu.
(*Vie de saint Gilles*, 998.)

Et cil ki welent devenir riches chieent en temptacions et el laz del *diaule*. (*Serm. de S. Bern.*, 158, 36, Fœrster.)

Ne crient ne *deble* ne tyraunt.
(*Apocal.*, ms. Ars. 5214, fº 2 vº.)

Deable firent tot.
(GUIOT, *Bible*, 542.)

Einsinc deçoit
Deables la gent et engigne.
(ID., *ib.*, 1390.)

No gent estoient comme li innocent, et li gens Burile li *deable*. (H. DE VALENC., 545.)

Riens ne puet estre longuement empes ou li *daiables* mete descorde. (G. DE TYR, XIII, 22.)

Deables aient tels messages.
(*La Clef d'amors*, 985.)

Li *dyales*. (Ms. Berne 697, fº 98 rº.)

Nostre peres est *deaubles*, ne pouons avoier.
(*Floov.*, 709.)

Vos faus ydoles delaissiez
Qui ne sont pas diex, mais sont *dyables*.
(*Mir. de N.-D.*, IV, 162.)

De par le *diable*, trop est fort
Maroie, qui ce nous a fait.
(*Ib.*, II, 197.)

Quel *dyable* as tu ? Com tu t'envoises,
Et com tu saus, et com tu bales !
(*Ib.*, II, 183.)

— Loc., *rendre au diable*, envoyer au diable :

Chele part viennent tuit li petit et li grant,
La puchele emporterent, moult durement braiant,
Et *rendent au deable* Doon et son beubant.
(*Doon de Maience*, 4168.)

— *Et j'ai le diable si*, façon de parler pour nier qqch. avec énergie :

Je viens tout fin droict de boire,
Je ne puis boire si souvent...
Et *j'ay le dyable si* j'ai soif !
(*Farce de Pernet qui va a l'escolle*, Anc. Th. fr., II, 366.)

— *Que diable*, interjection de surprise, d'impuissance :

Il le dit a sen frere : *Que dyable* esse la ?
(*Ch. le Chauve*, B. N. 24372, fº 4ª.)

— *Faire le diable*, faire du tapage, mener une vie d'enfer :

Et s'estoient saisis de la ville de Lost ou ilz *faisoient le diable*. (BRANT., *Grands capit. estrang.*, liv. I, c. XXVII, Bibl. elz.)

— *Faire le diable de Vauvert*, même sens :

Article commença a tempester par le logis, *faisant le diable de Veauvert*, menassant tantost l'un, tantost l'autre, et jurant comme un enragé. (LARIVEY, *Nuits de Straparole*, II, 24.)

— *Avoir le diable au ventre*, être livré à une excessive ardeur ; exceller en certaines choses, d'adresse, de vigueur, de talent, d'esprit :

Ne nus nes me desfendra certes ;
J'*avrai* bien *le deable ou ventre*
Se nel pren et se ge n'i entre.
(*Rose*, B. N. 1573, fº 84ᵈ.)

— Par injure, mauvais homme :

Por coi l'a mort, *diable !* et que li demanda ?
De ce que tu en ses ne me celer tu ja.
(*Rom. d'Alex.*, B. N. 789, P. Meyer, I, 162, v. 1201.)

Quant le boine femme oi chou, si eut grant peur de chu *diable* qui tant avoit fait de mal. (ROBERT DE CLARY, p. 19, Riant.)

— Léviathan :

Tu quassas les chiefs d'icels *daiables*, tu dunas lui viande al pueple des Ethiopiens. (*Liv. des Ps.*, ms. Cambridge, LXXIII, 14.)

1. **DIABLEMENT**, s. m., jurement par le diable :

Deablement, jurement par le diable, per Tartarum dejuratio. (MONET, *Parallele des langues*, Rouen, 1632.)

Cf. II, 707ᵇ.

2. **DIABLEMENT**, adv., d'une manière diabolique :

Le roy Goubau se corroussa si *deablement* qu'il les fist tous tuer. (*Brut*, Maz. 1860, fº 16 vº.)

DIABLERIE, s. f., action du diable :

La quarte escripture si est de cels qui s'entremetent del art au deable : et ceste science si est apelee *diablerie*. (Ms. Ste-Gen. Dl 21, p. 124.)

Avoient encantet par fait de *diablelie*.
(*Chron. des ducs de Bourg.*, 9256, Chron. belg.)

— Conduite mauvaise, dérèglement de mœurs :

Li pueple de Israel le trainerent (Ezechiel) a chevaus porce que il les reprenoit des crimes et des *deableries* que il fesoient. (BRUNET LATIN, p. 58.)

— Méchanceté, malice de diable ; injure diabolique :

Et tant d'autres grant *deableries*
Que nus nes porroit recenser.
(*Rose*, ms. Corsini, fº 62ᵇ.)

Que sa fellonie et sa *diaublerie* fust dezcoverte a toz. (*Vie des apostres*, ms. Lyon 770, fº 2º.)

Contes, chevaliers et seigneurs,
Escoutez cy la *deablerie*
Qui touche nostre seigneurie
Largement et de tous costes.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 6139.)

Quelles *dyableries* il me disoit. (*Lancelot*, fº 1º.)

Par Dieu ! il y a de la *diablerie* ; autrement ne seriez si tard par les rues. (LARIV., *le Morf.*, I, 2.)

Que veult dire cecy ? Il y a de la *diablerie :* je me veux un peu tirer a quartier pour voir ce que ce peut estre. (ID., *les Esprits*, II, 1.)

Voila Victoire a sa porte ; elle pense a quelque *diablerie*. (ID., *le Fid.*, II, XI.)

— Mystère où le diable jouait le principal rôle :

La grand *diablerie* a quatre personnaiges estoit bien en ce que possible n'estoit longuement les reserver. (RAB., *Garg.*, IV.)

DIABLESSE, s. f., diable femelle :

De dyables, aussi de *dyablesses*,
Si vous ne tenez vos promesses,
Vous emportent et corps et ame.
(*Mist. du Viel Test.*, VI, 83.)

Marghine li *diaulesse*. (1360, A. mun. Valenc., ap. La Fons.)

DIABLETEL, s. m., diablotin :

Escoute bien de *dyableteaux*
Qui font aussi d'infinis maulx.
(ELOY DAMERNAL, *le Livre de la deablerie*, fº 13ª.)

DIABLEYEUR, s. m., celui qui jure par le diable :

Diableyeur, insanus Orci appellator. (MONET, *Parall.*)

DIABLON, s. m., petit diable :

Voicy un *dyablon* qui vient rompre un alembic. (B. DESPER., *Nouv. recreat.*, p. 52, éd. 1561.)

DIABLOTIN, s. m., petit diable :

Lequel quidam *diablotin* mit en l'entendement de ce roi de faire de ce lieu sa ville. (B. DESPER., *Joyeux devis*, XIII, L. Lacour.)

DIABLOTON, s. m., petit diable :



Un petit diable fut envoyé d'enfer pour voir le monde. Le *diabloton* dit... (G. Bouchet, *Serees*, III, 118.)

diabolique, adj., diabolique, qui appartient au diable :

Par euvre *diabolicque*.
(*Enfances Vivien*, B. N. 796, 495, p. 68, Wahlund.)

Deabolique temptacion. (*Evast et Blaquerne*, B. N. 24402, f° 10ᵃ.)

Par art *dyabolique*. (*Liv. de Marc Pol*, CXV, Pauthier.)

Diabolicus, *diaboliques*. (*Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 7679.)

Un art si *diabolique !* (Jehan de La Taille, *la Famine*, I.)

Possedez d'une rage *diabolique*. (Calv., *Serm. s. le Deut.*, p. 117.)

Abominations *diaboliques*. (Id., *ib.*, p. 122.)

Presomption *diabolique*. (Id., *ib.*, p. 123.)

Une audace *diabolique*. (Id., *ib.*, p. 130.)

diaboliquement, adv., d'une manière diabolique, avec une méchanceté diabolique :

Je croy que de forcenement
Avez le front tout estonné,
Quant si tres *diaboliquement*
Vostre gorge a bruyt et tonné.
(*Myst. de S. Didier*, p. 25.)

N'ay je devers moy les bouts de chyre baptises *dyaboliquement* et plains d'abominables mysteres contre moy et aultres? (G. Chastell., *Chron. des D. de Bourg.*, II, 26.)

Regardez Job sur le fumier *diaboliquement* assailli. (M. Lefranc, *l'Estrif de Fort.*, f° 216 r°.)

diachylon ou **dyachylum**, s. m., emplâtre résolutif fait du suc de certaines plantes mucilagineuses :

Dyaquilon. (Brun de Long Borc, *Cyrurgie*, ms. de Salis, f° 67ᵃ.)

Emplastre *dyaquilon*. (H. de Mondev., B. N. 2030, f° 70ᵇ.)

Placquez ce *diaculum* sus une toylle de lyn — Splette this dyaculome upon a lynen clothe. (Palsgr.)

diacne, mod. diacre, s. m., ecclésiastique de l'église catholique qui a reçu le second des ordres majeurs :

Pruveires et *diacnes* plusurs en i out pris.
(Garn., *S. Thom.*, 1111.)

De prestre ou *dyacne*, si est trové.
(*Vie de S. Thom. de Cantorb.*, v. 433, var., dans Ben. *D. de Norm.*, III, 617.)

Pieres li *diakenes*. (*Dial. S. Greg.*, p. 5, Foerster.)

Quant li *diacres* ot ce dit. (*Godefroi de Bouillon*, B. N. 22495, f° 6 v°.)

Li *diaquene* list l'ewangille. (*Hist. de la terre s.*, ms. S.-Om., f° 40ᶜ.)

Diaque ou subdiaques. (*Regle del hospit.*, B. N. 1978, f° 19 r°.)

Et deux aubes parees de noir pour *diacene* et soubdiacs. (1386, *Invent. de S. Amé*, p. 16, A. Nord.)

Item au *diaque* et subdiaque. (13 juill. 1399, *Cartul. de l'église Ste Catherine*, f° 28 r°, A. Tournai.)

C'est assavoir que l'un d'iceulx obis se fera adies au .xxiiᵉ. jor de septembre, et l'autre a .xxiiᵉ. jour de march, qui se debveront faire et solempnisier et celebrer chascun a *diacque* et subdiacque. (1ᵉʳ mars 1446, *Cartul. de l'eglise S. Piat*, f° 18 v°, A. Tournai.)

Cf. Diacre, II, 707ᶜ.

diaconesse, s. f., veuve ou fille qui, dans la primitive église, recevait l'imposition des mains, et rendait aux personnes de leur sexe des services religieux que les diacres ne pouvaient rendre avec bienséance :

Les abeesses et autres *dyaconisses*. (J. Golein, *Ration.*, B. N. 437, f° 124 r°.)

Cf. Diacresse, II, 707ᶜ.

diacre, mod., v. Diacne.

diademe, s. m., bandeau orné de broderies, de pierres précieuses dont les souverains se ceignent le front :

Si je ne vosisse porter *dyademe* et couronne. (Bers., *T.-Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 427ᵇ.)

S'il eust refusé le *diademe* imperial. (Le Baud, *Hist. de Bret.*, ch. iii.)

diademé, adj., décoré d'un diadème :

Je vis voller plus de deux milles ames,
Dyademees, plus luysantes que gemmes.
(*Poème inéd. de J. Marot*, p. 104, Guiffrey.)

Et lors Apolonius, arrivé comme roy et *diadesmé* par royalle sorte, monta au tribunal. (*Violier des hist. rom.*, c. cxxv.)

diaforetique, v. Diaphoretique. — **diaframe**, v. Diaphragme.

diagonal, adj., qui va d'un angle à un angle opposé :

Lons de le ligne *dyagonal*. (*Comput*, B. N. 2021, f° 161ᵇ.)

Ligne *diagonale*. (Van Aelst, *Regl. de l'archit.*, f° 41ᵇ.)

diagonalement, adv., en diagonale :

Les trous se bouchent *diagonalement* en toutes les deux façons. (Joub., *Gr. chir.*, p. 193.)

Percer *diagonalement*. (Id., *ib.*)

diagrede, s. m., remède ou onguent fait avec la gomme appelée *diagredi*, qui est fortement purgative :

Aucuns usent d'une sorte de cotignat laxatif, qu'ils font y adjoustant du *diagride*, ou plustost de scammonee, lorsque le cotignat est cuit. (Joub., *Pharmacop.*, p. 81.)

Je leur disois qu'il n'y avoit rien de *diagrede* dans cette composition : qu'il n'y entroit point d'antimoine, ne de nerprun, ne d'espurge. (G. Bouchet, *Serees*, IV.)

Diagrede. A medicine or ointment made of the gumme diagredi. (Cotgr.)

diagredié, adj., où entre du diagrède :

La recepte la plus aisee a prendre, combien qu'il n'en y ait pas une *diagrediee*... (G. Bouchet, *Serees*, I, 32-33.)

Diagredié. Mixt with diagredium, or scammonie prepared. (Cotgr.)

dialecte, mod., v. Dialete. — **dialecticien**, mod., v. Dialeticien. — **dialectique**, mod., v. Dialetique.

dialete, mod. dialecte, s. m., variété régionale d'une langue :

Le parler des Picards seroit un *dialecte* qui pourroit beaucoup enrichir nostre langage françois. (H. Est., *Prec.*, p. 182.)

dialeticien, mod. dialecticien, s. m., celui qui cultive la dialectique :

Li Egyptien
Ne se *dialeticien*.
(Evrat, *Gen.*, B. N. 12457, f° 63 r°.)

Dialeticien.
(*Vie de Ste Caterine*, B. N. 23112, f° 60ᵈ.)

Dialeticien. Dialecticus. (*Vocabularius brevidicus*.)

— Adj., digne d'un dialecticien ; conforme aux règles de la dialectique :

Ce trait purement *dialecticien* et cet usage de propositions divisees et conjoinctes. (Mont., l. II, ch. xii, p. 298, éd. 1595.)

dialetique, mod. dialectique, s. f., méthode par laquelle on déduit des raisonnements servant à démontrer ou à réfuter :

De retorique et de musique,
De *dialectique* et gramaire.
(*Eneas*, 2208.)

Gramaire i est peinte o ses parz,
Dialectique o argumenz
Et rhetorique o jugemenz.
(*Thèbes*, 4752.)

Il sot de la *dyaletike*.
(*Sept Sages*, 379.)

Premier li enseigne gramaire...
En si brief tens aprise l'a
Que Virgiles s'en merveilla ;
A *dialetique* l'a mis.
(*Dolop.*, 1419.)

Et si savoit *dialectique*.
(*Florimont*, B. N. 792, f° 9ᵈ.)

Dyaletique.
(Gauthier de Metz, *Image du monde*, ms. S. Brieuc, f° 11ᵇ.)

Lor est ornement d'eloquence
Dialetiche unt el gangler
E es raisuns d'argumenter.
(Samson de Nanteuil, *Proverbia Salomonis*, dans Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 156, 5.)

Dialetica ki estoit peinta en la sala le rei. (*Chron. de Turpin*, B. N. 5714, f° 80ᵈ, Auracher.)

Seigneurs, aussi qu'en mes escoles
Je vous ay leu de logique,
D'elences, de *dialetique*
Et d'autre mondaine science.
(*Mir. N. D.*, IV, 147.)

En comparant *dyaletique*
Correspondant a rethorique.
(Chr. de Pis., *Poés.*, B. N. 604, f° 211ᶜ.)

Dyaletique. Dialectica. (*Vocabularius brevidicus*.)

Dyaleticque. (2 juillet 1558, *Reg. des délib.*, A. mun. Montauban.)

dialoge, v. Dialogue.

DIALOGISER, v. n., dialoguer, s'entretenir avec un interlocuteur :

La formalité du style, lequel aucuns eussent trouvé meilleur... si au lieu de *dialogiser* vous eussiez entretenu une suite de discours. (CHOLIERES, *Matinees*, Epistre du sieur Felibien Valentin a Cholieres, p. 18, Bruxelles, éd. 1863.)

Le seigneur Alphonse voulust seul *dialogiser* avec vous. (*Guerre des masles et des fem.*, f° 67 v°, éd. 1588.)

DIALOGUE, s. m., entretien entre deux personnes :

Dyalogue. (*Dial. de S. Greg.*, ms. Evr., f° 134c.)

Mes prenons garde au bon provoire
Dou *dialoge* saint Gregoire.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Brux. 10747, f° 199d.)

Saint Gregoire en son *dyaloge*. (J. GOULAIN, *Ration.*, B. N. 437, f° 328 v°.)

Et vouluntiers me delecte a lire les beaulx *dialogues* de Platon. (RAB., *Pant.*, liv. II, ch. VIII.)

DIALTHEE, s. m., onguent composé avec le mucilage de la racine de guimauve :

Unguent de *dialthee*. (TAGAULT, *Inst. chir.*, p. 705.)

Cf. DIALTEE, II, 708a.

DIAMANT, s. m., pierre précieuse formée de carbone cristallisé :

Pelles, coraus et crisolites
Et *diamans* et amecites.
(*Floire et Blanchefl.*, 1er vers., 645.)

Comment la dame donna ung *deamant* a Jehan d'Avennes. (DUQUESNE, *Hist. de J. d'Avesn.*, Ars. 5208, f° 11 r°.)

Et audit lapidaire pour ung *dyament* que ycelui seigneur achata de lui .xxx. escuz. (1349, *Compte de Nicolas Braque*, A. N. KK 7, f° 12 v°.)

DIAMANTIN, adj., de diamant :

Mais aussitost l'esclair de ta guerriere face
Leur cœur *diamantin* transforme en fresle glace.
(DU BARTAS, *Cantiq. de la vict. d'Ivry*, 363, éd. 1602.)

DIAMETRAL, adj., qui appartient au diamètre :

Ligne *dyametralle*. (H. DE GAUCHI, *Trad. du gouv. des princ. de Gilles Colonne*, Ars. 5062 f° 214 r°.)

Ligne *dyametrelle*. (ORESME, *Liv. du ciel et du monde*, ms. Univ., f° 9 v°.)

DIAMETRALEMENT, adv., suivant un diamètre :

Rois qui sont a l'opposite du treu *dyametrelement*. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 207b.)

Depuis ung anglet jusques a l'autre avoit .x. coutes mesures *diametralment*. (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5082, f° 202 r°.)

— Fig., absolument :

Sa requeste estoit *diametralement* contraire a sa profession. (N. DU FAIL, *Eutrap.*, XXVI.)

Le pere Cotton presenta, ce jour, a M. de Bouillon son instruction catholique, *diametralement* contraire et opposee a l'institution de Calvin. (L'EST., *Mem.*, 2e p., p. 632.)

DIAMETRE, s. m., ligne droite passant par le centre d'un cercle, d'une sphère, et s'arrêtant à la circonférence :

Se tu veus trover le *dyametre* du cercle escrit en l'octogone. (*Comput*, f° 17, ap. Littré.)

Le *dyametre* devise la figure. (EVR. DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 201c.)

Par *dyametre* j'entens disposition du corps. (J. RAOUL, *Fleurs du gr. Guydon*, p. 116.)

Qui est acte du tout, et par entier *diametre* contraire au premier. (RAB., *Cinquiesme livre*, ch. XXXIII, éd. 1564.)

La ligne traversante, qu'on nomme *diametre*. (DAMPMART., *Merv. du monde*, f° 4 r°, éd. 1585.)

DIAMOURON, s. m., sirop de mûres :

Diamouron. Syrrop of mulberies. (COTGRAVE.)

DIANTRE, s. m., par euphémisme, diable :

Comme si le *diantre* l'eut emporté. (B. DESPER., *Nouv.*, 29.)

— Par exclamation :

Mais quoy *diantre*, ils flattent les diables, disoit Panurge entre les dents, vous icy n'estes venus pour en leur folie les soustenir. (RAB., *Cinq. livre*, ch. XVIII, éd. 1564.)

DIANTRERIE, s. f., action de diantre, employé pour désigner le devoir conjugal :

Il ne craignoit nul homme pour faire ceste *diantrerie* a sa femme. (BRANT., *des Dames*, IX, 519.)

DIAPALME, s. m., emplâtre siccatif composé d'huile de palme :

Puis oindre la partie de *diapalme* dissout en huile rosat. (LA FRAMBOIS., *Œuv.*, p. 748.)

DIAPASONIQUE, adj., relatif au diapason :

Diapasonique. (LA BOD., *Harmon.*)

DIAPENTE, s. f., diapason :

Cf. DIAPENTÉ, II, 708b.

DIAPHANEITÉ, s. f., propriété d'un corps d'être diaphane :

La vierge sans mutation
Faire de sa belle fasson
Apparut comme de cristal
Ou il n'avoit n'amont n'aval,
Rien, qui tout transparant ne feust
Et que *diaphanité* n'eust
Aussi grant comme verre cler.
(G. DE DIGULLEV., *Trois pelerin.*, f° 155d, impr. Institut.)

La *diaphaneité* de l'eau. (DE CLAVE, *Nouv. Lum. philos.*, p. 407.)

Lumineuse *diaphanité*. (PONT. DE TYARD, *De la nat. du monde*, f° 33 v°.)

L'aultre (porte) est de corne, par laquelle entrent les songes certains, vrays et infaillibles, comme a travers la corne par sa resplendeur et *diaphaneité* apparoissent toutes especes certainement et distinctement. (RAB., *Tiers livre*, ch. XIII, éd. 1552.)

Sa *diafanité* ou transparence. (PALISSY, 294.)

DIAPHORETIQUE, adj., qui excite la transpiration, qui amène la moiteur :

Camtabrum est *diaforetique*. (*Le grant Herbier*, f° 32 r°.)

Vertu *diaforetique*. (*Jard. de santé*, I, 8.)

Vertu *dyaforetique*. (*Ib.*, I, 88.)

DIAPHRAGME, s. m., muscle formant une cloison entre la poitrine et l'abdomen :

Le *diaframe* et le dos, et les longnes et les costes. (*Hagin le Juif*, B. N. 24276, f° 14 v°.)

Diafragme, *dyafragme*. (EVR. DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 404c.)

La 21 rebriche de l'anatomie du *dyafragme*. (H. DE MONDEV., f° 1, ap. Littré.)

Driafragme. (LA BOD., *Harmon.*, p. 199.)

DIAPRER, mod., v. DIASPRER.

DIAPRUN, s. m., électuaire laxatif ayant pour excitant la pulpe de pruneau :

Le *diaprunis* ou diadamascenum simple et le composé. (JOUB., *Pharmacop.*, p. 89.)

Diaprunis laxatif. (ID., *ib.*, p. 90.)

DIAQUENE, v. DIACNE.

DIARRHEE, s. f., flux de ventre caractérisé par la fréquence et la liquidité des déjections :

Dyarie, la ou l'humidité superflue du chef va aux intestins et fait long flux du ventre. (B. DE GORD., *Prat.*, III, 20, éd. 1495.)

Diarrie. (*Cyrurgie Albug.*, ms. de Salis, f° 177a.)

Dyarrie. (*Jard. de santé*, I, 200.)

DIASENE, s. m., électuaire purgatif, dont le séné fait la base :

Les purgations seront de catholicon, de biera, *diasene*, polypode. (PARÉ, V, 23.)

La composition du *diasenne* attribuee a Rhasis. (JOUB., *Pharmacop.*, p. 100.)

DIASPRER, mod. diaprer, v. a., nuances de riches couleurs variées :

Les armes qu'il porterent li rois les devisa :
D'azur, mes que de blanc un poi les *dyaspra*
Li maistres qui les fist, car on li commanda :
Une grant fleur de lys d'or tout en milieu a.
(ADENET, *Berte*, 3219.)

— *Diaspré*, part. passé, richement nuancé :

Diversitez de flourettes
Dyasprees comme ensemure.
(FROISS., *Poés.*, III, 40, 1342.)

... Es prez
Rians et verds, de fleurs tous *dyaprez*.
(J. BOUCHET, *Ep. fam.*, CII.)

Dieu vous gard, troupe *diapree*
Des papillons.
(RONS., *Od.*, l. IV, XXI, p. 360, éd. 1584.)

Ces seigneurs comparurent tous avec des armes bien dorees et *diaprees*, mais aisees a percer d'un coup sortant de bonne main. (VILLARS, *Mém.*, VI, an 1555.)

Avoir de la vaisselle bien doree, ou des cabinets bien *diaprez*. (AMYOT, *Œuv. mor.*, Les preceptes de mariage, XLIII.)

La reine de Navarre estoit, comme de coustume, *diapree* et fardee. (LESTOILE, *Mem.*, 1re p., p. 97, Champ.)

Cf. DIASPRÉ, II, 708c.

DIASPREURE, mod. diaprure, s. f., état de ce qui est nuancé de vives couleurs diaprées :

Entre les ostiaux a une *diapreure* a plusieurs oysiaux volanz. (1360, *Invent. du D. d'Anjou.*)

C'est assavoir grans fleurs de liz d'or et *dyaprure* de branches de genestre. (1421, *Inv. des tapiss. de Ch. VI*, Bibl. Ec. Chart., XLVIII, 74.)

Les fleurs decidues et ternissantes par intemperance pluviale se ressourdent et recouvrent la pristine dignité de leur *dyapreure* dyaphanee aux nouveaulx rays du cler Phebus. (*Poeme inéd. de J. Marot*, p. 58, Guiffrey.)

Le tout d'argent en *diapreure* de noir. (*Trespas et obseq. de Henry II*, Arch. cur., 1re sér., t. III, p. 320.)

DIASTEME, s. m., terme de musique ancienne, intervalle simple qui ne dépasse pas l'octave :

Diasteme, c'est un intervalle ou distance composee de deux intervalles. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 502, éd. 1622.)

DIASTOLE, s. f., mouvement de dilatation du cœur, qui fait entrer le sang dans les oreillettes.

— Par plaisanterie, *en gardant la systole et diastole*, en gardant une respiration égale, sans perdre le souffle, c'est-à-dire dans l'espace d'un mouvement respiratoire, en un clin d'œil :

Le malheur fut qu'il donna d'une des eschiles sur l'œil de la beste, et *en gardant la cistole et diastole*, il se donna de l'autre par le front. (AUBIGNÉ, *Œuvr.*, II, 499, Réaume et Caussade.)

DIASTOLIQUE, adj., qui a rapport à la diastole :

Puys est transporté en une aultre officine, pour mieulx estre affiné, c'est le cuer, lequel par ses mouvements *diastolicques* et systolicques le subtilie et enflambe. (RAB., *Tiers livre*, ch. IV.)

DIATONIQUE, adj., qui procède selon la succession graduelle des tons et des demi-tons de la gamme :

Intervalles *diatoniques*. (PONT. DE TYARD, *Disc. philos.*, f° 16 v°.)

Musique *diatonique*. (ID., *ib.*, f° 50 v°.)

Harmonie *diatonique*. (LA BOD., *Harmon.*, p. 54.)

Il y a trois especes de musique. Premierement, la *diatonique* estendue ou molle. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 502, éd. 1622.)

DIATONIQUEMENT, adv., suivant l'ordre diatonique :

Le diapason des basses est composé de sept cordes immuables, ainsi nommees pource que *diatoniquement*, chromatiquement et enharmoniquement elles tiennent tousjours mesme longueur. (PONT. DE TYARD, *Disc. philos.*, f° 101 v°.)

DICACITÉ, s. f., penchant à dire des mots piquants et les mots piquants eux-mêmes :

Pour impugner la *dicacité*, c'est a dire jeuglerie de nostre adversaire. (LE MAIRE, *Illustr.*, II, 25.)

Epistre de jeu se faict par joyeux langaige risible, faisant plaisant babil ou *dicacité*. (FABRI, *Rhet.*, f° 68 r°.)

Dicacité et babillerie. (LE PLESSIS, *Ethiq. d'Arist.*, f° 28 v°, éd. 1553.)

La langue, moderee, profite beaucoup a celui qui parle ; mais si la bride lui est une fois lachee a *dicacité* et petulance, il n'y a rien si dangereux. (J. DE CORAS, *Alterc. en forme de dial.*, p. 75.)

DICIBLE, adj., qu'on peut exprimer :

Comment sera son dueil a moy *dicible*
Ny a autruy cler ou intelligible.
(LE MAIRE, *Plaincte du Desiré.*)

Choses visibles sont *dicibles*.
(J. A. DE BAIF, *Mimes*, l. IV, f° 146 v°.)

DICTAME, s. m., plante aromatique de la famille des labiées :

A sa male li mires vait,
Prent une boiste, sin a trait
Del *ditan*, si l'a destempré,
Beivre li fist.
(*Eneas*, 9559.)

Diptamus, c'est *diptam*. C'est une herbe dont la racine a non ainsi *diptan*, que aucuns appellent en ce pais gingembre de jardin. (*Le grant Herbier*, n° 162, Camus.)

Diptan, diptane. (*Jard. de santé*, I, 157.)

L'herbe nommee *dictam* ou gingembre de jardins. (LA BOD., *Harmon.*, p. 602.)

DICTAMEN, s. m., ce qui est dicté, prescrit par la conscience :

Aucunes sectes de gens ne reputent point contre le *dictamen* de raison que ung homme ait ensemble plusieurs femmes. (H. DE GAUCHI, *Gouv. des princ. de Gille Colonne*, Ars. 5062, f° 91 v°.)

Ditamen. (ID., *ib.*, f° 94 r°.)

DICTATEUR, s. m., magistrat extraordinaire et temporaire revêtu d'une autorité sans limites :

Crasus et Pompees et Cesar furent *dictatours* de Rome. (Ms. Berne 98, f° 38a.)

Le *dictateur*... fit citer Melius devant soy. (BERS., *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 74b.)

Ditteteur, dittateur. (CHRIST. DE PIS., *Policie*, Ars. 2681, XLVII.)

— Celui qui dicte, écrivain :

Telz escrivains ou *dictateurs* donnent matere aus lisans leurs escriptures de grant ennuy. (MAIZ., *Songe du viel pel.*, Prol., f° 10b.)

DICTATURE, s. f., dignité, fonction de dictateur :

De Jupiter vint nostre geniture,
Nostre principe et nostre *dictature*.
(O. DE S. GEL., *Eneid.*, B. N. 861, f° 69 r°.)

DICTER, v. a., dire qqch. devant qqn, pour qu'il l'écrive au fur et à mesure :

Dunkes li hom apelat son escrivain, se li *deitat* disanz. (*Dial. Greg. lo pap.*, p. 126, Fœrster.)

Cf. DITIER 1, II, 729b.

DICTION, s. f., la manière de dire, quant à la correction et à la justesse.

— Mot :

Et par mout saintes *dictions*.
(GAUT. D'ARR., *Eracle*, 6287.)

Gramaire ensaigne quantes lettres sont, et queles eles sont, et comment eles doivent estre escrites, et par queles lettres les sillebes et les *dictions* se devisent. (*Vie de Charlemagne*, ms. S. Omer 722, f° 106b.)

— Autorité :

Ranger les femmes sous la *diction* des tuteurs. (CHOLIERES, *Guerre des masles c. les fem.*, f° 31 v°, éd. 1588.)

Cf. II, 709a.

DICTON, s. m., parole sentencieuse devenue populaire :

Epigrammes et *dictons* diffamatoires. (1516, *Mir. hist. de France*, dans *Dict. gén.*)

DICTUM, s. m., partie d'un arrêt, d'une sentence énonçant la décision d'un juge :

Sot *dictum* et brevet qu'on pend au col. (G. BOUCHET, *Serees*, IV, 282.)

— Dicton :

Un vieux *dictum* grec disoit. (G. BOUCHET, *Serees*, IV, 267.)

Cf. II, 710a.

DIDIME, mod. didyme, s. m., testicule :

Didyme proprement veut dire en grec ce que le latin appelle geminus, et nous, double gemeau, ou besson. Les anatomistes appellent de ce nom la prolongation du peritoine, qui accompagne les vaisseaux spermatiques (ou qui leur donne passage) jusques au testicule : lequel aussi en est envelopé. Du meme nom quelquefois sont signifiez les testicules, parce qu'ils sont gemeaux, mais leur propre appellation est orchis. (JOUB., *Interpr. des dict. anat.*)

Cf. II, 710a.

DIEMANGE, DIEMEGE, v. DIEMERCHE.

DIEMENCHE, mod. dimanche, s. m.,

le jour du Seigneur, premier jour de la semaine :

Un *diemoinge* a nuit estoit.
(WACE, *Conception*, Brit. Mus., Add. 15606, f° 77d.)

Un *diemenche* au soir, apres soper,
S'est l'emperere en son estant levez,
Si apela sa jent et son barné.
(*Mort Aymeri*, 26.)

Une *dimence*.
(*Ch. d'Ant.*, I, 422.)

Ch'ert *diemenche* par matin.
(*Ren.*, Br. Va, 923.)

Et a *diemange* li apparut Jhesucrist. (*S. Graal*, B. N. 2455, f° 17 r°.)

Quant li *dimenches* fu passez. (Ms. Tours 915, f° 5°.)

Dimaince. (*Liv. de la trés. d'Origny-Ste-Ben.*, p. 215, A. S.-Quentin.)

.I. *dimence* par matin.
(*Gilles de Chin*, 451.)

Le *diemoinche* par matin.
(*Vie des Peres*, Ars. 3142, f° 70b.)

Le *dyemenge*. (1233, Arch. Liège.)

Le *dimaige*. (1263, Pont, Fiefs, I, 77, A. Meurthe.)

Dimege. (1263, Hattonchast., I, 6, A. Meurthe.)

Nus chauciers ne puet ne ne doit vendre en la ville de Paris chauces au *diemanche*. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1re p., LIV, 9.)

Dymenche. (*Chron. de S. Den.*, B. N. 2813, f° 412°.)

Lou *dimeinge*. (27 juill. 1264, JOINV., B. N. l. 9035.)

Le *dieminche* devant la Magdaleine. (Juill. 1270. *Malades*, Arch. de l'Etat à Namur.)

Diemonge. (1272, Bar, Fiefs, I, 2, A. Meurthe.)

Lou *diemege*. (Dim. apr. S. Mart. d'hiv. 1275, S. Nic. de Verd., ib.)

Dieumenge. (1276, La Chaussée, 7.)

Le *deumoinche* apres la Nativité Nostre Dame. (10 sept. 1279, S. Paul, A. Doubs.)

Lou *demoinche*. (30 octob. 1285, ib.)

Diemeinche. (1285, Marmout., A. Indre.)

Dyemenche. (1289, Chap. de Bay., A. Calv.)

Le *diemoinche*. (3e *part. des cout. des chartr.*, ms. Dijon, f° 10 r°.)

Lou *diemainche*. (1306, Ch. des compt. de Dole, B 769, Arch. Doubs.)

Lo *diemenge* d'avant les Palmes. (*Expos. d'Haimon*, Lebeuf, *Mém. des inscript.*, XVII, 726.)

Fors deulx fois en la sepmaine et non pas au jour *demenche*. (1307, *Stat. de la maladrerie de Bernay*, Arch. Bernay.)

Le *dyemoinge* devant la feste de l'Ascension. (1315, *Trois. Cod. de Hug. de Bourg.*, Chamb. des compt. de Dij.)

Cest jeudi, le vendredi, le samadi et le *dismanche* ensuianz, despeschera on les plez et les besoignes de la dite ballie et cel *dismanche* tout le jour se presentera la ballie de Meaux. (1317, A. N. JJ. 55, f° 13 r°.)

Le samedi et *diemoinge*. (1349, Ch. des compt. de Dole, V, 164, A. Doubs.)

Dimence prochain venant. (1349-1364, *Reg. aux public.*, A. Tournai.)

Dimenge. (*Guide spirituel*, ms. Angers 255, f° 1b.)

L'en m'a dit, ne vous esmaiez,
Quo *dymenche* serez paiez
Certainement.
(*Mir. de N. D.*, III, 96.)

A Huet Hamon par le mandement et ordonnance des diz generaulx .III. c. .XVII. l. .XII. s. 6 d. t. si comme y puet apparoir par les cedules dudit Huet et vaquerent oudit voiage par .VIII. jours contilnuez, c'est a savoir des le *dymainche* avant la saint Luc evangelistre .XVIe. jour du mois d'octobre. (1361, *Franch. du roi Jean*, A. N. KK 10a, f° 51 v°.)

Le *dymmenche* .XVIIe. jour de septembre. (1363, A. N. J 621, pièce 67.)

Diemence. (1375, *Inv. trés. Fécamp*.)

Lo *diomangi*. (*Acte bressan du* XIVe *s.*, ap. Lateyssonnière, *Rech. hist. sur le dép. de l'Ain*, III, 399.)

DIEMENGE, -MOINCHE, -MOINGE, v. DIEMENCHE.

DIESBLE, v. DIABLE.

DIESE, s. m., intervalle d'un quart de ton, dans la musique ancienne :

Diese est la moitié d'un demy ton petit. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 502, éd. 1622.)

DIETE, s. f., régime de nourriture spécial, régime consistant dans l'abstention partielle ou totale de nourriture :

Tant en prenoit que luy estoit de besoing a soy entretenir et nourrir, ce que est la vraye *diete* prescripte par l'art de bonne et seure medicine. (RAB., *Garg.*, ch. XXIII, éd. 1542.)

Je me resjouis d'approcher de la fin de ma *diette*. (26 avril 1597, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 752.)

Cf. II, 710c.

DIEU, s. m., être suprême, objet du culte des hommes :

Pro *Deo* amur. (*Serm. de Strasb.*, 1.)

In quant *Deus* savir et podir me dunat. (*Ib.*)

Voldrent la veintre li *Deo* inimi.
(*Eulalie*, 3.)

Par *Deu*, ço dist l'escolte, forz estes et membrez.
(*Voy. de Charlem.*, 465.)

Li reis Marsilies la tient, ki *Deu* nen aimet.
(*Rol.*, 7.)

Issi fud *Des* et hum.
(PH. DE THAUN, *Best.*, dans Bartsch, *Chrest.*, p. 75.)

Li *deu* en ont pris lor venjance.
(*Eneas*, 35.)

Hauce la main, si se seigne de *Dey*.
(*Loh.*, B. N. 19160, f° 35c.)

La est Marsilie qi la loi *Deo* nen dagne.
(*Rol.*, ms. Chateauroux, I, 8.)

Grant duel i demenerent sa feme et si parant,
Molt furent deceu de segnor bel et gant;
Mais encore raront boin, se *Deu* vient a talant
(*Naiss. du Chevalier au cygne*, 52.)

Cils *Dyus*, dist il, qui fait le mont.
(*Florimont*, B. N. 792, f° 42c.)

Sire, font il, merci por *Dé*.
(WACE, *Rou*, 3e p., 10455.)

Sacrefioent a un *dé*
Qui Thur ert entre els apelé.
(BEN., *D. de Norm.*, I, 575.)

Preudom fu Charles a la barbe florie,
Grans vertuz fist *Dex* por lui en sa vie,
Dont vos avez mainte chançon oie.
(*Aim. de Narb.*, 93.)

Si dist! douce mere *Dé*,
Gardez moi ma chasteé!
(R. DE BIAUVES, ap. Bartsch, *Rom. et Past.*, p. 264.)

Il font lor *diu* d'une brebis,...
D'un kokerdile u d'un porcel.
(G. DE CAMBRAI, *Barlaam*, p. 201.)

Des! cum grant duel e quel damage!
(*Vie du pape Grég.*, p. 28.)

Ainsi l'ont eux deux accordé
Devant dam Jupiter leur *dé*.
(*Ysopet-Avionn.*, fab. III.)

Dius, se lui plaist, de mal vos gart!
(REN. DE BEAUJEU, *le Beau Desconneu*, 1637.)

Elle ama *Deu* et *Deus* l'ama.
(*Vie Ste Marg.*, ms. Troyes.)

Il m'en crera mult bien, par Mahomet mon *dé*,
Par Mahomet mon *dieu*, que j'ai mon chief doné.
(*Gui de Bourg.*, 466.)

Par la grace de *Deu*. (1234, A. N. Mus., vit. 42, pièce 233.)

Se ce ne sont eschaudes a doner por *Dieu*, ne au jour de la feste S. Genevieve apres Noel. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1re p., I, 28.)

Devint *dieux*. (*Liv. de Marc Pol*, CLXVI, Paut.)

Et *Dieux* set bien... (1265, *Lett. du vic. de Ch. d'Anjou*, Arch. Bouches-du-Rhône, 365.)

Par la grace de *Dé*. (1272, *Cart. de Champ.*, B. N. l. 5993, f° 259d.)

Or en faites vostre plaisir,
Et *Dieux* le vous doint bon choisir.
(CHR. DE PIS., *Chem. de long est.*, 3443.)

A le henour de *Deu*. (1331, S. Sauv., Cats, A. Manche.)

Cymetiere *Dieu*. (1511, *Contrat de vente*, Raguanierre et Monmartin, Arch. de Solesme.)

Il n'avoit pas la clef de la cave, mais il se prend a belle serrure de *Dieu*, et la rompt tres bien a coups de marteaux. (B. DESPER., *Nouv. recreat.*, p. 145, éd. 1561.)

Dieu! qu'ils estoient heureux, mais une telle vie
Ne pouvoit se passer sans quelque sourde envie.
(NIC. DE MONTREUX, *Sec. liv. des bergeries de Julliette*, f° 138 r°, éd. 1588.)

Cf. II, 711a.

DIEUESSE, s. f., divinité du sexe féminin :

Ad aured Astarten la *deuesse* de Sydonie. (*Rois*, p. 279.)

Dyane se faisoit nommer,
Et *deuesse* do bois clamer.
(WACE, *Brut*, 641.)

Trois *dieuesses* viennent a toi.
(BEN., *Troies*, B. N. 368, f° 76a.)

Por .I. fil de *deuesse* c'orent envenimé.
(*Rom. d'Alex.*, f° 55b.)

Por faire sacrefixe cescuns a se convine,
A une lor *dieuesse* qu'on apele Baine.
(*Ib.*, f° 58c.)

Venus, la *dyuesse* d'amours.
(G. de Cambrai, *Barlaam*, p. 183, P. Meyer.)

Maloite soit toute vostre *dyuesse*.
(*Vie Ste Agnes*, B. N. 1553, f° 402 v°.)

Qui des flors est *dieuesse* et dame.
(*Rose*, Vat. Ott. 1212, f° 64c.)

C'est des larrechins le *diuesse*.
(*Ib.*, f° 73a.)

Des .iii. *dyuesses* jugement fist.
(Jacq. d'Am., *Art d'am.*, ms. Dresde, 322, Kört.) Impr., *divesse*.

Puisque je pers la savour
De valour,
De puissance et de vigour
Dont je fu jadis *diuesse*
Et droitte gouverneresse.
(Eust. Desch., *Poés.*, II, 225.)

Cf. Deesse, IX, 286c.

dieumenge, v. Diemenche.

diffamateur, s. m., celui qui diffame :

Encontre gens *diffamateurs*.
(*Mist. du siège d'Orl.*, 18384.)

Avoir horreur de *diffamateurs*. (Fabri, *Rhet.*, f° 93 r°.)

diffamatif, adj., honteux, ignominieux :

Pour la *diffamative* destruction qui y avoit esté. (*Orose*, vol. I, f° 95c, éd. 1491.)

Ilz eurent honte de la nommer Thebes pour sa *diffamative* destruction. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10509, f° 182 v°.)

diffamation, s. f., action de diffamer ; parole diffamatoire :

Par ce que nous avons trouvé lesdiz bans avoir esté faiz sollempnellement et deuement selonc l'us et la coustume dou pais, et nul ne s'est apparu contre ledit chevalier en soi faisant partie ne en denunçant ne en soupliant, ne autrement ne n'avons trouvé presumpcion ne *diffamacion* courant contre lui. (1320, A. N. JJ 160, f° 5 v°.)

Diffamation.
(*Vie S. Grég.*, ms. Evr., f° 145d.)

Grant *diffamacion*.
(*Girart de Ross.*, 2732.)

Ay juré sur mon honneur et la *diffamacion* de mes armes. (17 janv. 1432, A. N. K 63, pièce 22.)

Deffamation. (J. Le Maire, *Leg. des Ven.*)

diffamatoire, adj., qui diffame :

Paroles *diffamatoires*. (1380, *Reg. du Parlem.* ms. Ste-Gen., p. 350.)

La dicte epistre est notoirement *diffamatoire*. (1406, N. de Baye, *Journ.*, I, 158.)

Traict *diffamatore*. (*Ch. roy.*, B. N. 1537, f° 45 r°.)

Paroles *diffamatoires*. (S. Remy, *Mem.*, ch. clxviii.)

Propos *diffamatoire*. (Calv., *Lett.*, t. II, p. 21.)

Placcard *deffamatoire*. (Lestoile, *Mem.*, 1re p., p. 76, Champ.)

diffamer, v. a., ternir la réputation de :

Ce poise moi qui tant l'*ai diffamé*.
(*Loh.*, Ars. 3143, f° 19f.)

Mes de ço qu'il nus ad *a* cel tort demenez,
Cumme malveise genz, huniz et *desfamez*.
(Garn., *S. Thom.*, 4986.)

Tenre a entamer
Por moi *diffamer*
Sans apensement
Ai trové mon cuer.
(*Louanges de la Vierge*, 257.)

Ne *diffamer* nule personne.
(*Rose*, 7056.)

Lor non a grant tort *diffamoient*.
(*Ib.*, 9889.)

Deffameir.
(*Ib.*, Vat. Chr. 1858, f° 95a.)

Il ont meint povre home afamé ;
Bien doivent *estre disfamé*.
(*Dit des Avocas*, 91, Gast. Raynaud, *Romania*, XII, 216.)

Ki *defanme* acun del compaignie de larrechin ou de fausetee, se il ne le puet proveir, il doit paier vint souls. (1298, *Cart. de Nam.*, Stat. des monn. à Nam.)

Mon cher seigneur, s'a fait celui
Jehan que vous si chier amez,
Qui vous et moy *a deffamez*
Si laidement.
(*Mir. de N D.*, I, 273.)

Difamer. (*Gloss.- gall.-lat.*, B. N. l. 7684.)

— Frapper, maltraiter :

Sa vieille mere plus cruelle
Qu'une louve ardant de courroux
Sa fille *diffama* de coups.
(Rons., ap. A. du Breuil, *Muses gaillardes*, f° 29 v°.

— *Diffamé*, part. passé, dont l'honneur a été terni :

Molt est la dame *defamee*
Par tote Libe la contree,
En mal ont essalcié son nom.
(*Eneas*, 1579.)

Sont sur toutes riens *diffamees*,
Car chescun les moustre o le doi.
(*La Clef d'amors*, 710.)

Tu es *disfamee*. (P. de Font., *Cons.*, XIII, 17.)

Et avoit on dit ost plussieurs femmes *diffamees* qui empeschoient aucuns gens d'armes a faire dilligence a servir le roy. (J. Chartier, *Chroniq. de Charl. VII*, c. xlvi.)

Et ainsi jugent plusieurs de la *diffamee* vie des princes de maintenant. (*Boccace des nobles malheureux*, II, 12, f° 37 r°.)

differaument, adv., différemment:

Par quoy *differaument* les nomma le peuple chascun selon l'essence de quoy il estoit. (Courcy, *Hist. de Grèce*, ms. Ars. 3689, f° 105d.)

Cf. Differemment.

differemment, adv., d'une manière différente :

Differamment, soit bien, soit mal. (Oresme, *Eth.*, 70.)

Si je traite *differement* Alcandre de tout autre, n'est ce pas que je le tiens en un autre rang que tous les autres ? (Urfé, *Astree*, t. IV, p. 923.)

Cf. Differaument.

difference, s. f., état de ce qui diffère d'autre chose :

Sachies que entre pucelege et virginiteit ne sont mies une chose meymes, ansois i ait grant *deferance*. (*S. Graal*, B. N. 2455, f° 117 r°.)

Diference. (*Ib.*, ms. Tours 915, f° 75a.)

Ileques venoient et acouroient toute *difference* et maniere de gens. (Bers., *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 47c.)

Laquelle (rente) iceulx vendeurs promistrent oultre fournir et faire valoir chascun an a tousjours en et sur tous leurs autres heritaiges et possessions immeubles et sur chascune piece et porcion pour le tout, l'un rendant pour l'autre, et semblablement que sur les heritaiges dessus declairez sans aucune *differance*. (1411, A. N. S 266.)

Cf. II, 712a.

différend, mod., v. Différent 2.

1. **different**, adj., qui est autre :

Les autres oyseaux de rapine sont *differents* aux vautours. (Belon, *Nat. des oys.*, II, 1.)

Il naist des petites poires sauvages en Crete *differentes* aux nostres. (Id., *Singularitez*, I, 18.)

Je ne sçavoys pourquoy Dieu fist la teste
De l'homme en hault *different* a la beste.
(Marg. de Nav., *Dern. poés.*, p. 147, Prisons, Ab. Lefranc.)

Cette fumee luy rendroit le teint si *different* de ce qu'elle l'avoit, qu'il n'y auroit personne qui ne creust sa maladie tres grande. (Urfé, *Astree*, II, 12.)

2. **different**, mod. différend, s. m., contestation sur un point, difficulté :

Nous ne pusmes amer les Englois, ne euls, nous ; et ont toujours esté les terres en *different*, et les hommes, l'un contre l'autre. (Froiss., *Chron.*, I, 433.)

Se meut altercacion et *different* entre aulcuns des gens de guerre. (J. Chartier, *Chron. de Charl. VII*, c. 218.)

— Certaine marque distinctive sur une monnaie :

Ils usent... de ce mot *different* pour signifier une petite marque qu'un maistre de monnoye met en quelque coin de la piece pour discerner son ouvrage d'avec celuy d'un autre. (H. Est., *Precell.*, p. 108, éd. 1579.)

Cf. II, 712b.

1. **differer**, v. a., remettre à un autre temps :

La chose *avoit esté differee* pour l'absence de luy, lequel principalment il desiroit a occire. (Bers., f° 24 r°, ap. Littré.)

Aucuns de vous ont fait difficulté et *different* de paier leurs quotes et porcions. (18 mai 1465, *Lett. de Louis XI*, II, 299, Soc. hist. Fr.)

Le roy, qui desire que Madame, sa sœur, entre dans la religion catholique, *a differe* cette instruction a un autre temps. (L'Est., *Mem.*, 2e p., p. 300.)

2. **differer**, v. n., être autre, n'être pas le même :

Ceux qui en tout le reste semblent bien ne *differer* en rien d'avec les bestes brutes. (CALV., *Instit.*, I, III.)

Les grands roys ny les empereurs
Ne *different* aux laboureurs,
Si quelc'un ne chante leur gloire.
(RONS., *Odes*, l. V, p. 397, éd. 1584.)

Par la raison il (l'homme) *differe* a la beste.
(MARG. DE NAV., *Dern. poés.*, p. 73, Comédie jouée au Mont-de-Marsan, Ab. Lefranc.)

— Réfl., même sens :

Le filz sert par amour le pere
Et le serf de tant *se difere*
Que il ne sert que par contrainte.
(J. LEFEBVRE, *Resp. de la mort*, B. N. 994, f° 11°.)

Cf. II, 712ᵇ.

DIFFICILE, adj., qui n'est pas facile :

Lieus estroiz et *difficilz*. (BERS., *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 331ᵃ.)

Choses *difficiles*. (ID., *ib.*, f° 333 v°.)

Et furent par lesdictes parties mis avant pluisieurs traictes, lesquelx estoient moult contraires et *difficiles* les ungs aux aultres. (MONSTRELET, *Chron.*, II, 183.)

Difficil.
(J. BOUCHET, *Opusc.*, p. 32.)

DIFFICULTÉ, s. f., caractère de ce qui est difficile ; empêchement, objection :

Defficulté a ses hoirs. (1340, A. N. JJ 72, f° 39 v°.)

— *Sans difficulté*, sans faire d'objections :

Seroient tenu a rendre *sanz difficulté* et sanz contredit. (1239, S. Loup, A. Aube.)

Sanz grant *difficulté*. (BERS., *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 119ᵈ.)

Et seront paiees *sans* aucune *difficulté* a ses hoirs. (1340, A. N. JJ 72, f° 39 v°.)

— *Faire difficulté que*, douter que :

Il ne faut pas *faire difficulté qu*'ils n'aimassent trop mieux obeir seulement a la raison que servir a un homme. (LA BOET., *Serv. volont.*, p. 32, Feugère.)

DIFFLUER, v. n., se répandre, découler de toutes parts :

Fontaine de vraye amour dont tant de clers ruisseaulx *diffluent*. (J. BOUCHET, *Noble Dame*, f° 109 v°.)

— Réfl., même sens :

Pour composer en tres gracieux style
Qui prudemment *se difflue* et distille.
(J. BOUCHET, *Ep. fam.*, CVI.)

Ce qu'il y a d'evaporation terrestre *se* perd et *difflue* a l'environ. (AMYOT, *Prop. de table*, I, VIII, éd. 1820.)

DIFFORME, adj., mal conformé :

Cameulx quy sont crombes et *difformes* bestes. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., 2° p., f° 15 v°.)

— Abusif :

Qui est ung grand exces, abus et exaction *difforme* et contraire audict cartulaire. (XVI° s., *Additions que mectent oultre les eschevins et conseil de la ville de Douay contre Loys, seigneur de le Walle et de Mortaigne*, Arch. mun. Mortagne.)

Qui est augmentation intolerable du tout *difforme* et contraire a la maniere dont luy meisme il y usoit auparavant. (*Ib.*)

DIFFORMITÉ, s. f., caractère de ce qui est difforme :

Car les payens... estoient difformes par *difformyté* et pravité et puanteur de leurs pechyes. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., 2° p., f° 15 v°.)

DIFFUSEMENT, adv., d'une manière diffuse ; avec beaucoup de développements :

Et cest exemple met sainct Pol a cest propos, et l'a declairé *diffusement* et largement. (ORESME, *Polit.*, f° 168ᵇ.)

Dont il a parlé assez *diffusement*. (*Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 74ᵃ, éd. 1486.)

Vincent ou vingtquatriesme livre du Mirouer hystorial moult *diffusement* et en plusieurs chapitres descript la vie de Machomet. (*Des nobles malh. Boccace*, IX, I, f° 216 v°.)

Pour le regard de ses merites et louanges, il parla assez *diffusement* et au large. (VIGEN., *Comm. de Ces.*, p. 47.)

DIFFUSIF, adj., qui a une vertu de diffusion, qui a la propriété de se diffuser :

Bonté *diffusive* et communicable. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 18 r°.)

Estoille qui est de nature incorruptible et *diffusive* de clarté. (ID., *ib.*, f° 157 v°.)

DIGERANT, adj., qui digère, qui fait digérer :

Vertu *digerente*. (*Trad. de l'hyst. des plant. de L. Fousch*, c. XX.)

Faculté *digerante*. (JOUB., *Annot. s. la chir. de Guy de Chaul.*, 1598, p. 106.)

DIGERER, v. a., rendre assimilable un aliment en l'élaborant dans l'estomac.

— Fig. :

L'en ne les apaise pas par persuasions ne paroles, mes convient long temps pour leur ire *digerer*. (ORESME, *Eth.*, 129.)

Je trouve que j'ay bien plus affaire a *digerer* cette resolution de mourir quand je suis en vigueur et en pleine santé, que je n'ay quand je suis malade. (MONT., liv. I, ch. XX, p. 41.)

— Inf. pris subst., digestion :

Come la persone pert l'appetit et le *degerer*. (DU GUEZ, à la suite de Palsgrave, p. 1055.)

DIGESTE, s. m. et f., recueil de lois romaines :

Car en la loi est li juges apelez sacré au commencement dou *Digeste*. (BRUNET LATIN, *Tres.* p. 587.)

Une *digeste* vieille. (1522, *Invent.*, A. Oise, G 2029.)

DIGESTIBLE, adj., qui aide à digérer.

Cf. II, 713ᵃ.

DIGESTIF, adj., qui facilite la digestion :

Espices *digestives*. (EVRART DE CONTY, *Introd. d'astron.*, B. N. 210. f° 39 v°.)

Vertu *digestive*. (*Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 101ᶜ, éd. 1486.)

Serepion est *digestif* des humeurs crues et non digerees. (*Jard. de santé*, I, 27.)

— S. m., substance qui facilite la digestion :

Pour ceu vos covient il useir dou consoil d'aucuns phesiciens de Mes qui saiche ordeneir aucun *digestif* appropriei a la matiere qui est cause de vostre maladie. (J. LE FEVRE, *Rem. pour la goutte*, P. Meyer, *Rom.*, XV, 184.)

DIGESTION, s. f., élaboration des aliments dans l'estomac et les intestins pour les rendre assimilables :

Ert bone la *digestiun*.
(PIERRE D'ABERNUN, *le Secré des secrez*, B. N. 25407. f° 190ᵃ.)

Sacez ke de male *degestiun*
Corumpue est l'encheisun.
(ID., *ib.*, f° 193ᵇ.)

Por çou qu'elle face millor *digestions* d'aquere natureil apetit. (*Rom. de Kanor*, B. N. 1446, f° 8ᵃ.)

Male *disgestion*. (*Frag. d'un liv. de medecine*, ms. Berne A 95, f° 35 v°.)

— Fig. :

.. Ces .III. questions
Furent par grans *digestions*
Ventillees et bien traictiees.
(CHR. DE PIS., *Poés.*, B. N. 604, f° 207 v°.)

Je le trouverois autrement bien estrange et de dure *digestion*. (FR. D'AMBOISE, *les Neapol.*, V, 10.)

Le roy... trouva ce refus de mauvaise *digestion*. (MART. DU BELLAY, *Mem.*, l. IV, f° 135 r°, éd. 1572.)

Aux termes et paroles que ont tenu et porté lesdits ambassadeurs, ilz ont baillé a entendre, voire declaré qu'ilz trouvoient ledit traité de dure *digestion*, et que, s'ilz l'observent, sera seulement pour retirer lesdits princes et non pour longue amitié. (28 oct. 1529, *Négoc. ent. la Fr. et l'Autr.*, t. II, p. 729.)

DIGNE, adj., en parlant de personne, à qui qqch est dû comme proportionné à son caractère, à sa conduite :

Il est *dignes* d'entrer en paradis.
(*Alexis*, XI° s., str. 35°.)

Et cil guart ki l'orrat
E ki bien l'entendrat,
Que, s'il *digne* le veit
Qu'il a escrivre seit...
(PH. DE THAUN, *Comput*, dans Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 69, 8.)

Ben me suffit ço ke jo ai,
Ne de tant *digne* ne me sai.
(*Vie de saint Gilles*, 2043).

E si purtant me vuelt haïr,
Dunc est il *dignes* de murir.
(MARIE, *Lais*, Eliduc, 441.)

Ke *disnes* soies.
(G. de Cambrai, *Barlaam*, p. 34.)

Nuls s'il n'est cortois et vaillans
N'est *dignes* du conte escouter.
(R. de Hod., *Meraugis*, ms. Vienne, f° 1ᵃ.)

Dinne.
(*Livre de Griseldis*, ms. Chartres 44, f° 65 r°.)

Et ce ont juré et doivent jurer tuit cil qui sunt *digne* d'ouvrer et seront. (Est. Boil., *Liv. des mest.*, 1ʳᵉ p., XCVI, 3.)

Digne a loer de toute gent.
(*La Clef d'amors*, 1405.)

— En parlant de choses, qui mérite telle ou telle chose avantageuse :

Et en la croiz lessa son cors ocire
Et d'aubespine coroner son chief *digne*.
(*Mort Aymeri*, 3123.)

Li *disnes* sepucres.
(*Les Chetifs*, B. N. 12558, f° 70 r°.)

Les *dines* reliques.
(*Fierabras*, Vat. Chr. 1616, f° 21 r°.)

Onques si grant folie ne fist en son vivant
Se Dameldé n'on pense par son *dinge* commant.
(*Aiol*, B. N. 25516, f° 137ᵇ.)

Au moins ce n'est quelque plaisir
De vous voir ainsi parvenir
Par moy, a la belle voisine
Dont vostre valeur est tant *dine*.
(J. A. de Baif, *le Brave*, V, 1.)

dignement, adv., d'une manière digne, d'une manière proportionnée à la position, au caractère de qqn. :

Hi *dignement* ne te receit
Sa mort manjue e sa mort beit;
Jol sei e crei certainement.
(*Vie de saint Gilles*, 3001.)

Celle qui est de Dieu mere et amie,
Et c'on la doit de son droit appeller
Lune royal qui de biauté flambie,
Car aussi bien que la lune de droit
Prent ou soleil clarté qui l'en pourvoit,
Donna clarté la vierge *dinement*.
(*Mir. de N. D.*, IV, 170.)

digner, v. Disner.

digneté, mod. dignité, s. f., rang élevé ; fonction éminente :

Qu'il duystrunt beyn de *dignitaz*.
(Alberic, *Alex.*, 84.)

Cartage virent, la cité
Dont Dido tint la *dignité*.
(*Eneas*, 375.)

Frankes i sont les herites,
Les honours et les *dignites*.
(Renclus, *Carité*, clvii, 7.)

Cil ki rois est moult grant *disnité* a.
(*Anseis*, B. N. 793, f° 1ᵈ.)

D'une mismes *digniteit*. (*Serm. de S. Bern.*, B. N. 24768, f° 2 r°; 2, II, Fœrster.)

Mes tant depri jo Dieu, par sa grant *digneté*.
(*Doon de Maience*, 6328.)

Par Mahomet mon deu et par ma *disnité*.
(*Les Chetifs*, B. N. 12558, f° 69 v°.)

Comment, maistre, ce dist l'enfaut,
Dites vous c'on ne jouste avant
Au roi puis qu'il est corones.
Est si grande sa *dignité* ?
(*Blancandin*, 101.)

La *dignelé* dou siecle. (*Mor. des phil.*, ms. Chart. 620, f° 16ᵇ.)

Il avoit esté esleuz a cele *disneté*. (G. de Tyr, XIV, 10.)

Il li avoit rendue sa *disgneté*. (Id., XV, 16.)

Li leus de la chapele est de si grant *dignetez* que nus n'i vet tant desconseillez qu'il n'en reviegne conseillez. (*Perceval*, I, 12.)

Por la hautesce de lui et por la *dignelé* ne li voloit il contredire. (*Livre des histoires*, B. N. 20125, f° 52 v°.)

Par le salut d'Ave Marie
Dont onques ne fus esmarie,
Ne n'en perdis la *dinité*
De ta royal virgenité.
(*Mir. de N. D.*, III, 30.)

L'abbé et le couvent de saint Oen de Rouen ont et doivent avoir la *dygnelé* et la franchise a la possession de l'iglise d'Ymare. (*Jurés de S. Ouen*, f° 97 r°, A. S.-Inf.)

— Dignitaire :

Les *dignittes* et chanoynes. (1480, *Compt. de tut.*, f° 50ᵃ, A. Finist.)

Cf. Dignité, II, 714ᵇ.

dignité, mod., v. Digneté.

digression, s. f., développement qui s'écarte du sujet :

Or vus ai fait ici mult grant *disgression*.
(Garn., *S. Thom.*, 2504.)

Par *digressions*.
(Evrat, *Gen.*, B, N. 12457, f° 16 v°.)

Disgression. (Fabri, *Rhet.*)

digue, s. f., construction destinée à contenir les eaux :

Une *dike* qui estoit rompue. (1373, *Compt. du Massart*, Arch. mun. Valenciennes.)

Entandit que nosdites gallees se contenoient a force d'ancre, vint ung Turcq sur la *dicque* de la mer, quy... (Wavrin, *Anchienn. cron. d'Englet.*, II, 75.)

Comment yceulz Gantois volrent rompre une *dicque*, ou ilz furent desconfiz. (Id., *ib.*, p. 166.)

Il s'estoient ja tout armet et rengiet sus *dikes* et sus le sablon. (Froiss., *Chron.*, I, 136.)

... Vers Calais, pres des *diques*.
(Eust. Desch., VI, 51.)

Bastardeaux, piles ou *diques* faites pour resister a l'eau. (*Nomencl. octil.*)

diguer, v. a., munir de digues :

Il *digua* un bras du Rin. (O. de la Marche, *Mem.*, introd., ch. v.)

dilaceration, s. f., action de dilacérer :

Sans aucunement y faire novation, *dilaceration*, abracement ne deminution. (1419, ap. Lobin., II, 935.)

dilacerer, v. a., mettre en pièces :

Que fud vil e malvais, ocist e *delazerad*. (*Rois*, p. 54.)

Mult *ert* periz e detirez,
Delacherez e descirez.
(*S. Brandan*, 1224.)

Le leoppard... saille sur le dos du lyon qui l'a poursuyt, et le *dilassere* et depesse avec dans et ongles. (*Trad. de Quinte-Curce*, B. N. 17724, f° 354ᵃ.)

Par vertu d'un certain mandement et commission a moi adressee quant afin de faire abbatre et *dilacerer* les ville, chasteau, forteresses, douves, salles et maisons de Lamballe, (1420, *Lett.*, ap. Lobin., II, 936.)

Contre lesquelz dist le prophete : Mauldiz soyent les pasteurs qui *dilacerent* leur parc et leurs brebis. (P. Ferget, *Mirouer de la vie humaine*, f° 110 r°.)

dilacion, mod. dilation, s. f., agrandissement au propre et au figuré :

Latitude ou *dilation*. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 49 r°.)

— Action de différer qqch. :

Li reus havra les *delations* de quinzaine en quinzaine... L'une des *dilacions*. (1294, *Cout. de Dijon*, B. N. l. 9873, f° 26 v°.)

Tute le quelle debte dessus dicte, li dis debteres doit et a en couvent a rendre et payer a le volenté dou dit Jehan le Loutre, ou dou porteur de cest escript, sans *dillation* aucune. (Saint Vinchant 1349, *Chius escris est Jehan le Loutre*, chirog., A. Tournai.)

Se le dit conte voulait prandre *dilacion* a faire le dit homaige. (1380, A. N. K 53ᵃ, pièce 6 bis.)

Il procede briefment a l'execution sans grant *dilation*. (Oresme, *Eth.*, B. N. 204, f° 404ᵃ.)

O presumptueuse *dilacion* de demain a demain ? (Gerson, *Plainte au Parlement*, ap. Constans, *Chrestomathie*, 274, 32.)

Attainte de .xiii. muys de blé par an pour chapitre de Rouen sur les moulins de Gisors et avec ce de l'amende, pour chascun jour de *delacion*, de .xi. sous, a l'encontre de M. de Ferrieres. (28 févr. 1460, *Sentence du bailliage de Rouen*, Arch. Seine-Infér., G 3855.)

En obeissant doulcement sans *dilation*. (*Le Chapelet de virginité*, de l'esclicette.)

Mes la grande *dilacion*
De la pacificacion
Moult tristes et pensifz plaindoient.
(Greban, *Mist. de la Pass.*, 57.)

Il fit entendre au roy que la longueur des resolutions du conseil sur affaires qui ne pouvoient porter *dilation*, l'avoit contraint de despecher les secretaires Ruzé et Guesdon, l'un apres l'autre, pour obtenir les provisions. (Du Villars, *Mém.*, XI, 1559.)

Dilation a croire et prendre resolution. (Charron, *Sag.*, l. III, ch. xxxi, p. 733, éd. 1601.)

L'affaire estant de trop grande consequence pour pouvoir porter aucune *dilation*. (30 juin 1595, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 381.)

dilapider, v. a., dissiper (des biens) par des dépenses désordonnées :

Quant les biens Dieu *dilapidons*.
(G. de Coinci, *Mir.*, B. N. 23111, f° 302ᶜ.)

Les granz rentes de sainte eglise
Dilapidons, abbé et moine.
(Id., *ib.*, ms. Brux., f° 216ᶜ.)

Et diverses ydolatries
Dilapida, confrainst, destruist
(*Mir. de S. Eloi*, 80.)



Delapider ou degaster. (*Cathol.*, B. N., l. 17881.)

Delapido, *delapider*. (*Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 7679.)

Quans heritages *deslapider*, quans fraudes, quans trahisons ! (M. LEFRANC, *l'Estrif de fort.*, f° 136 v°.)

Leurs champs *furent* miserablement *dislapides*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, VIII, IV, 8.)

DILATABLE, adj., qui peut s'étendre :

La graisse du lyon est moins extendible et *dilatable*. (*Jard. de santé*, II, 80.)

Belle et ample matrice, *dilatable* a souhait. (JOUB., *Err. pop.*, 1re p., III, 1.)

DILATACION, mod. dilatation, s. f., agrandissement :

La *dilatacion* de l'empire romain. (BERS., *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 368a.)

— Action de différer qqch. :

La *dillactacion* des causes et des proces. (MAIZ., *Songe du viel pel.*, III, 81, Ars. 2683, f° 151d.)

DILATANT, adj., qui produit la dilatation :

Choses attirantes et *dilatantes*. (TAGAULT, *Inst. chir.*, p. 361.)

DILATATEUR, s. m., instrument qui sert à tenir libres et ouverts les canaux naturels ou les trajets accidentels, soit à les agrandir ou à les dilater :

Un malotru de Savoiard avoit les hemoroides qu'un *dilatateur* luy guerit. (BER. DE VERVILLE, *Cab. de Minerve*, f° 214, éd. 1601.)

DILATER, verbe. — A., élargir, étendre, propager, au propre et au fig. :

Et parce que nous avons fait memoire de ceste chose, il est bien de *dislater* ung peu le propos, et de poursuyvre ceste matiere, car elle est doubteuse come nous avons dict. (ORESME, *Polit.*, f° 52a.)

Pour plus *dilater* son hault nom.
(*Act. des apost.*, I, f° 112b, éd. 1537.)

Celluy qui par victorieuses armes amplifie et *dilate* l'empire de la chose publicque. (N. GILLES, *Ann.*, Proesme.)

Melbrandus, indigné contre les Belgiiens, *dilata* Beauvais et en fist son siege royal. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f° 116 r°.)

Pour *dilater* les bornes de leurs juridictions. (E. PASQ., *Rech.*, III, 33, p. 276, éd. 1643.)

Vous avez pris une verdugale, pour *dilater* vos robes. (PALISSY, *Recepte.*)

Son loz *dilateray* ainsi.
(BERENGER DE LA TOUR, *Choreide*, p. 7, éd. 1553.)

Donner reputation a une langue, et la *dilater* en plusieurs provinces. (G. BOUCHET, *Serees*, V, 104.)

— Réfl., s'élargir :

La ou la mer s'espant et *se dilate*. (BERS., *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 283c.)

Cf. II, 714b.

DILATION, mod., v. DILACION.

DILATOIRE, adj., qui retarde par des délais :

Les unes des excepcions sunt apelees pardurables et les autres temporelz ou *dilatoires*. (*Institutes*, B. N. 1064, f° 80c.)

Les excepcions temporieus et *dilectoires* sont celes qui nuisent a tens et delaient la chose. (G. DE LENGR., *Instit. de Just.*, ms. S. Om., f° 50d.)

De proposer excepcions *dillactoires* et perhemptoires. (1318, A. Loiret, Mesnilgir., D IV.)

— S. f., action dilatoire :

Il pert toutes declinatoires et *dilatoires* et sera readjourné a peremptoire. (BOUTILLIER, *Somme rur.*, f° 9b, éd. 1537.)

Cf. II, 714c.

DILECTION, s. f., tendresse qui chérit :

Moult demenoient grant doleur
Et prioient Nostre Seigneur
Que il leur doint hastivement
Le jor de leur trespassement ;
Joseph vit leur *delection*,
Tuit troi les a mis a reson.
(GEFF., .VII. *estaz du monde*, B. N. 1526, f° 119c.)

Et tesmoignage a Dieu portoient
D'amour et de *delection*.
(*Fab. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 43d.)

Pour la Dieu *dilection*.
(*Ib.*, f° 43a.)

Dillection.
(*Comm. le roi Sounain fu mort*, ms. Avranches 1682.)

Le duc vit leur affeccion,
Leur amour, leur *dileccion*,
Et respondit courtoisement.
(GUILL. DE ST ANDRÉ, *Libvre du bon Jehan*, 3022.)

Salut et *dilecion*. (1346, ap. Aug. Thierry, *Mon. de l'hist. du Tiers Etat*, IV, 138.)

A nos amez et feaulx... salut et *dilection*. (12 oct. 1429, *Cart. de Cysoing.*)

Plena par la vertu divine,
Pleine quand par dedans toy recline
Dominus par *dilection*.
(GREBAN, *Mist. de la Passion*, 3449.)

Rien... a personne ne doibvez, fors amour et *dilection* mutuelle. (RAB., *Pant.*, III, 5.)

DILEMME, s. m., argument présentant deux propositions contraires et conditionnelles dont on laisse l'alternative à l'adversaire :

Ainsi Socrate s'efforce de dissoudre le *dilemme* de Menon. (LA RAMEE, *Dial.*, II, 3.)

DILIGEMMENT, adv., avec diligence, avec soin :

Quant il avront encerchié *diligemment*. (*Bible*, B. N. 899, f° 88 r°.)

Toute la verité provee
En enquis bien *deligeament*.
(J. LE MARCHANT, *Mir. de N. D. de Chart.*, p. 46.)

Et enquerre de lui meismes *diligemment*. (BRUNET-LATIN., dans Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 592, 30.)

Nos avons veu *deligemment* les lettres. (1262, *Cart. de Champ.*, B. N. l. 5993, f° 208a.)

Enqueste fete *diligement*. (1295, Morbih.)

Quant le roy eut *deligemment* enquis. (*Grand. cron. de France*, des Fais et des gestes Charlem., I, IV.)

Et se faisoit armer moult *delingamment*. (*Kassidor*, ms. Turin, f° 189 v°.)

Et d'ensoingnier *dilijammant*
D'armes l'usaige et la meniere.
(J. DE PRIORAT. *Liv. de Vegece*, B. N. 1605, f° 2 v°.)

Je dou pris et value par an de la vandue devant dicte ai fait savoir *diligeemment*. (1326, A. N. JJ 64, f° 125 r°.)

Nous veismez et oymes lire, bien et *diliganment*, de mot en mot, unes lettres saines et entires. (24 déc. 1371, Chartrier, A. Tournai.)

Ilz furent *diligemment* servis de serpentines et gros canon. (*Disc. sur le siege de Beauvais*, dans *Mém. de la Soc. ac. de l'Oise*, XIII, 173.)

Diligamment solicitassent icelle vendue. (6 janv. 1455, *Exécut. testam. de Ysabel de Bermerain*, A. Tournai.)

Et toutes et quantes fois qu'il plaira ausdis eschevins vous mander, vous viendrez *diligenment* vers eulx et recevres d'eulx doulcement et caritativement tous commandemens, ordonnances et explois. (*Forme de jurement que seront tenus faire les officiers que instituent les eschevins*, copie du XVe s., Arch. mun. Mézières AA 10.)

Cf. DILIGAUMENT, II, 714c.

DILIGENCE, s. f., hâte, soin consciencieux, zèle :

Li peres et la mere le firent aprendre par grant cure et par grant *diligence*. (*Vie et mir. de plus. s. confess.*, Maz. 1716, f° 72a.)

Deligence. (*Digestes*, Ms. Montpellier H 47, f° 217c.)

Li sains par mout grant *diligense*
Et par devote consciense
Ches biens et les autres faisoit.
(*Mir. de S. Eloi*, p. 44.)

Savoir faisons que nous par vraye experience de fait, confians de la loyauté et *deligence* de nostre amé et feal consailler Loys de Poitiers. (1342, A. N. JJ 72, f° 199 r°.)

Mandons a touz noz subgies que a vous et a chascun de vous obeissent et entendent *diligance* en ceste partie. (1344, A. N. JJ 72, f° 207 r°.)

Donc doit on mettre cure et *deligence* que les femmes soient bonnes et vertueuses. (H. DE GAUCHI. *Trad. du Gouv. des princes de G. Colonne*, Ars. 5062, f° 128 r°.)

Et avoec tout le dit rest, est aussi deubt aux dis trois enffans, par les denommes, chy apres, que li dessus nommet tuteur et curateur n'ont pu avoir ne recepvoir, pour *dilligence* ne demande que eulx ayent peu ne sceu faire. (1er déc. 1403, *Test. des enfants de Pierart du Ponchiel*, A. Tournai.)

Pour plusieurs *dilligences* faictes pour le fait de ladicte vendue. (1474, *Tut. des enf. de Gillot et Martinet Goudelin*, A. Tournai.)

Pour la peine, labeur et travail, qu'il a en ce prinse et eue, a tres grant *dilligence*. (1491, *Compte des fortifications*, 23e Somme des mises, Arch. Tournai.)

Lequel y print une merveilleuse solli-

tude et grant *deligence*. (1496, *Représentation du myst. de S. Martin*, B. N. 24332, ap. Lecoy de la Marche, *S. Martin*, p. 699.)

— *A toute diligence*, locution adverbiale, en toute hâte :

Se mirent incontinent *a toute diligence* en chemin vers la ville de Memphis. (Amyot, *Theag. et Car.*, ch. xviii.)

— *Faire diligence, des diligences*, se hâter :

Et quand on parloit de guerre, ou qu'il falloit mettre gens en ordonnances il la faisoit bel ouvr et veoir *faire les diligences*. (Cousinot, *Chron. de la Puc.*, c. 55.)

... *Faisons*
Donc *diligence* de partir
Vitement...
(J. A. de Baif, *l'Eunuque*, III, 5.)

Les Valachi, courriers du grand seigneur, *font des* extremes *diligences*. (Mont., l. II, ch. xxii, p. 451.)

diligent, adj., qui s'applique avec attention ; actif, zélé :

Mont nos fu *deligent* a primes.
(Hugues de Berzé, *Bible*, Brit. Mus., add. 15606, f° 101e.)

En relever et en rapareillier eglises, *diligens*. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 32d.)

Mes seigneurs, ne vous hastez pas,
De rester soiez *diligens*.
(Greban, *Mist. de la Pass.*, 5804.)

Ha ! que pleust a Dieu que mon maistre,
Mon jeune advocaceau, peust estre
Une fois aussi *diligent*
Au palais, a gaigner argent,
Pour bien y faire son devoir,
Qu'il est *diligent* de sçavoir
Des nouvelles de sa maistresse !
(Belleau, *la Reconn.*, II, 2.)

— Qui dénote un soin empressé :

Par exposition *diligent* et parfaite. (*Institutes*, B. N. 1064, f° 1d.)

Sachent tous que, consideré le proffit et l'utiliteit de nostre dicte cité de Liege et de tous habitans en nostre dicte cité, eut sur ce solempnel conseil et *diligent* traitié, nous avons ordonné. (1er fév. 1323, Pawillart C, p. 260, Arch. de l'Etat à Liège.)

dimanche, v. Diemenche. — **dimantion**, v. Dimension. — **dimaule**, v. Dismable. — **dime**, mod., v. Disme. — **dimeinge**, v. Diemenche.

dimension, s. f., étendue d'un corps en tous sens; anc., action de mesurer :

Par la *dimantion* et mesure qu'ils auroient faict de la moytié de la closture dud. jardin de la dicte commanderie ilz auroient trouvé y avoir vingt six brasses de massonne. (9 sept. 1588, *Proc.-verb. de vis. des bât. du Temple d'Angoul.*, A. Vienne, H 3 L 227.)

diminuer, verbe. — A., rendre moindre :

Et avroit avec tout ce la dite damoisele pourcion et partie es muebles et es conques dudit Guichart tele come la coustume des lieus la puet donner, sans rapporter et sans riens paier ne *diminuer* les huit livres dessus dites. (1308, A. N. JJ 40, f° 71 r°.)

Ladite ville et pays d'environ *ont esté* fort *deminuez* et despoliez de habitans. (Août 1476, *Ord.*, XVIII, 200.)

— Réfl., devenir moindre :

Ne demeure que mon orgueil
Qui ne m'est mué ne changé
Sinon que toujours il empire
Sans *soy diminuer* en rien.
(Greban, *Mist. de la Pass.*, 3736.)

La felicité, a laquelle succede tousjours son contraire, commencea a *se diminuer*. (Marg. d'Ang., *Hept.*, 37e nouv.)

— Neut., même sens que le réfl. :

Messire Guillaume l'horloger, dont il sembloit que la malladie allast en *diminuant*. (1547, *Nég. de la France dans le Lev.*, II, 29.)

— Maigrir :

Peu a peu, sans autre maladie, commença a *diminuer*. (Marg. d'Ang., *Hept.*, 9e nouv.)

Cf. II, 715e.

diminutif, adj., qui représente qqch. en petit :

Nombre *diminutif*. (Lortie, *Arismet.*, f° 1 r°.)

— Qui manque de quelque chose, où il manque quelque chose :

A la samblance du corps parfait en composition, qui ne contient en soy ne membre superflu ne *diminutif* ausi. (Evr. de Conty, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 204b.)

Supposé que ce texte ne face pas mention ne mecte rigle de chascun cas particulier, il ne doit pas pour ce estre tenu pour *diminutif* ou deffectif. (*Coust. de Norm.*, f° 12 v°, éd. 1483.)

Se ilz trouvoient la science estre *dyminutive*. (Fabri, *Rhet.*, l. II, f° 1 r°.)

diminution, s. f., action de diminuer :

... Ne soit fait point de *dimminition* des dit trois sols. (1337, *Lett. de Rollin, comte et seigneur de Neuchâtel*, Arch. du Prince, M5, n° 26, *Mon. de l'hist. de Neuchâtel*, I, 457.)

Paier a la ville sans *diminucion*. (19 oct. 1403, *Reg. de la loy*, 1425-1441, Arch. Tournai.)

Seront et demourront avec les mesmes de la ville et dehors en l'estat qui sont a present sans aucunement y faire novation ne *deminution*. (1419, ap. Lobin., II, 935.)

Pour en apprendre quelques nouvelles et les rapporter a leur maistre sans *diminution* des termes. (Aub., *Hist. univ.*, l. II, c. xviii, 1re éd.)

1. **dimissoire**, adj., qui autorise à la promotion aux ordres par un autre évêque que l'évêque diocésain :

Se donne bien garde l'abbé que jamais ne reçoive a demourer ung moyne d'ung autre monastere congneu sans le consentement de son abbé ou sans lettres *dimissoires* ou commendatices qui s'appellent lettres de congié. (Guy Juvenal, *La reigle sainct Benoist*, f° 87 r°.)

Les evesques et autres collateurs ordinaires, ou leurs vicaires et officiers, ne pourront rien prendre, sous quelque couleur et pretexte que ce soit, pour la collation d'aucuns ordres, tonsure des clercs, lettres *dimissoires* et testimoniales. (Mai 1579, *Ordonn. de Henry III*, Blois, XX.)

2. **dimissoire**, s. m., lettre par laquelle un évêque consent qu'un de ses diocésains soit promu aux ordres par un autre évêque :

L'archevesque de Vienne qui assistoit a ce concile, requist pardon a l'evesque de Macon, pour avoir promeu aucuns religieux de Cluny aux saints ordres sans le *dimissoire* et congé d'iceluy evesque. (Paradin, *Hist. de Lyon*, p. 119.)

dinanderie, s. f., chaudronnerie de cuivre jaune, de la ville de Dinant où cette industrie avait prospéré :

Mesmement des denrees de drapperie, pelleterie, tapisserie, de toilles, de feronnerie, de *dinanderie*, et d'autres. (5 mai 1399, *Ord.*, VIII, 324.)

Exceptez la menuisierie,
L'estain et la *dynanderie*,
De quoy n'est capable un cabas ?
(*Louanges de cabas*, p. 9.)

Toutes les chaudieres, poelles, bassins, la vaisselle d'estain, chaudieres, *dindannerie*. (*Nouv. fabrique des excell. traits de verité*, p. 164.)

dinandier, s. m., chaudronnier de cuivre jaune :

Chaudronnier, maignan, *dinandier*. (B. Jamin, *Traduct. des dialog. de J. L. Vives*, éd. 1576.)

dindannerie, v. Dinanderie.

dinde, s. f., femelle du dindon :

Voila l'ordre convenable pour nourrir abondance de *dindes*. (O. de Serres, V, iii, p. 365, éd. 1600.)

1. **dindon**, s. m., onomatopée, son de la cloche :

Messire Jacob appelle tous ses paroissiens au *din don* de la cloche. (*Merlin Cocc.*, IX.)

2. **dindon**, s. m., gros oiseau de l'ordre des gallinacés, originaire des Indes occidentales :

Commodement tient on aussi des *dindons* dans des grandes cages. (O. de Serres, V, iii, p. 366, éd. 1600.)

diocesain, adj. et s., qui est du diocèse ; relatif au diocèse :

Loy *diocesaine*. (26 juin 1454, Hôtel-Dieu, Auxerre.)

Cf. Diocesien.

diocese, s. m. et f., circonscription territoriale placée sous la juridiction ecclésiastique d'un évêque ou d'un archevêque :



En sa *diocese*. (*Trad. de Beleth*, B. N. l. 995, f° 68 v°.)

La *dyocise* de Besençon. (1281, Saint-Vivant, pièce 8, A. Doubs.)

Le *dyocise* d'Orliens. (1289, N.-D. de Voisins, A. Loiret.)

En la *diocise* de Cornoaille. (1296, A. Morbih.)

Toute la *dyocese*. (1297, *Test. de Hugues le Brun*, A. N. J 407.)

A l'abbé et au couvent de l'abbaie de saint Pierre de Selincourt de l'ordre de Premonstré de le *dyochese* d'Amiens. (1326, A. N. JJ 64, f° 79 r°.)

Diosesis, *diosese*. (*Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 7679, f° 180 v°.)

La *diocese* de l'eveschié d'Aucerre. (1346, *Cart. de Sens*, B. N. l. 9895, f° 111 r°.)

La *dyocesy* de Losenne... et... la *dyocesy* de Besençon. (1351, *Lett. de Louis de Neuchâtel*.)

En la parroisse Saint Zouart de Gaspree au *dyocese* de Seez. (1418, *Denombr. de la vic. de Conches*, A. N. P 308, f° 10 v°.)

DIOCESIEN, adj. et s., diocésain :

Les *dyocesiiens* des lieus. (1332, *Cart. de Guise*, B. N. l. 17777, f° 104 r°.)

Cf. DIOCESAIN.

DIPHTONGUE, mod., v. DITONGUE.

DIPLOMAT, s. m., acte, décret, décision :

Feue Sa Majesté d'immortelle memoire, par son *diplomat* de l'an 1571 auroit augmenté de trois mille frans la dot ancienne de ladicte université. (1617, *Lettre des conseillers Garnier et Pelletier à l'archiduc Albert*, ap. Beaune et d'Arbaum., *Les Universités de Fr.-Comté*, p. 160.)

Les deux *diplomatz* de feue Sa Majesté. (*Ib.*, p. 166.)

DIPSADE, s. m., serpent dont la piqûre cause une soif extrême :

L'enflammé venain d'un boutefeu *dipsade*.
(AUBIGNÉ, *Œuvr.*, III, 116, Réaume et Caussade.)

Le cœur d'un vieil crapaut, le foie d'un *dipsade*.
(ID., *ib.*, IV, 57.)

DIPTONGUE, v. DITONGUE.

DIRE, v. a., exprimer par la parole :

Si cum *dist*... (*Fragm. de Valenciennes*, v°, l. 36.)

A toz *diran* que...
(*Passion*, 364.)

Primos *didrai* vos dels honors
Quae il awret...
(*S. Léger*, 7.)

Ne vus sai *dire* cum il s'en firet liez.
(*Alexis*, XIe s., str. 25e.)

Coste, canele, peivre, altres bones espices
Et maintes bones herbes que jo ne vos sai *dire*.
(*Voy. de Charl.*, 213.)

Sel *desist* altre, ja semblast grant mençunge.
(*Rol.*, 1760.)

Diseient li : Sire, rendez le nus.
(*Ib.*, 2560.)

Tot le ferai del mien servir
Et molt li donrai al partir,
Plus li ferai que ne vos *di*.
(*Eneas*, 625.)

Diront Normant en nom de reprovier :
De si fait rei n'avions nos mestier.
(*Coronem. Loois*, 198.)

Al conte de Pontif Guion
Ala *dierre* priveement.
(WACE, *Rou*, 3e p., 5650.)

Et *dit* Bernars : Voirement le *desis*.
(*Garin le Loh.*, 2e chans., XXII.)

L'ariere ban li amainne ses fis ;
Sos ciel n'a home les milliors en *desist*.
(RAIMB., *Ogier*, 1007.)

Tant vus durrad aveir entre or fin e mangun,
E plus encore asez que nus ne vus *dium*.
(JORD. FANTOSME, 1400, ap. Michel, *D. de Norm.*, III, 586.)

Mes une chose vos vueil prier et *dire*.
(*Mort Aymeri*, 1405.)

Mais nus ne set tant de favele
Qui par *desist* com ele est bele.
(*Parton.*, 861.)

Si nos dona tant des sien que nos li eumes en covent, se vos venies ci, nos vos *desisiens* que vos alissies cacier en ceste forest. (*Auc. et Nic.*, Nouv. fr. du XIIIe s., p. 278.)

Il *diserent*. (*Digestes*, ms. Montp., f° 205b.)

Vos me *desistes* que vous estes cuens de Pontiu au jor ke vos vos en partistes. (*Istore d'Outre Mer*, Nouv. fr. du XIIIe s., p. 207.)

Il *dest* que gimas ne faroit
Maison por si petit de vie.
(*Bible de Hugue de Berzé*, Brit. Mus. add. 15606, f° 105c.)

Oeuvre est de ribaut
Quant li des le faut,
De *dire* estre loi :
De ce ne me caut.
(*Louanges de la Vierge*, 549.)

Nos *desiemes* et *desons* encor ke... (1290, *Cart. du val S. Lambert*, B. N. l. 10176, f° 15b.)

Bele voir la puis je bien *dire*.
(*La Clef d'amors*, 12.)

Nous *direz* vous nulle parole ?
Au moins pour l'amour de l'amy,
Dictes nous ung mot ou demy.
(MARG. DE NAV., *Dern. poés.*, p. 102, Comédie jouée au Mont-de-Marsan, Ab. Lefranc.)

— Loc., *avoir a dire*, avoir à regretter, n'avoir plus :

Il eut a la bataille de Cognac une jambe blessee et coupee, qu'il *a a dire*. (BRANT., *Vie des capit. illust.*, III, 133, Lacour.)

— *Trouver a dire qqn*, trouver à le reprendre :

La femme de ce docteur *le trouve souvent a dire* la nuict, il se desrobe d'aupres d'elle. (G. BOUCHET, *Serees*, II, 113.)

Cf. II, 716c.

DIRECT, adj., qui est en ligne droite, au propre et au figuré :

Direct. (*Le canon sus l'almenach au juif*, ms. Rennes 593, f° 42e.)

... Yssu et descendu en ligne *directe* du cousté maternel de nostre couronne et maison de France. (1501, *Négoc. entre la Fr. et l'Autr.*, I, 29.)

La *directe* seigneurie, proprium ac justum mancipium. (ROB. EST., *Thes.*, 1549.)

La seule volonté est la *directe* occasion de tout vice. (SIBIL., *Contram.*, p. 191).

DIRECTEMENT, adv., en ligne directe :

Direttement. (*Voirye de Paris*, A. N. Y 3, f° 10 r°.)

En venant *directement* contre la bonne voulenté de vostre feu seigneur et pere. (1414, *Ambass. de Gontier Col*, A. Nord.)

Direttement. (1445, Raisme, ap. La Fons, *Gloss.*)

Un naturel *directement* contraire a celuy des paresseux. (H. EST., *Precell.*)

DIRECTEUR, s. m., celui qui dirige :

Il est *directeur* et gouverneur du peuple. (H. DE GAUCHI, *Trad. du Gouv. des princes de Gilles Colonne*, Ars. 5062, f° 7 v°.)

Le *directeur* des affaires hostilles. (J. BOUCHET, *Labyr. de fort.*, Maz. 10832, f° 8 r°.)

Souverains *directeurs* de la fortune humaine,
A quel comble de bien mon mal passé m'ameine !
(SCHELANDRE, *Tyr et Sid.*, 2e journ., V, 2.)

DIRECTIF, adj., qui dirige :

Prudence est *directive* des vertuz morales. (H. DE GAUCHI, *Trad. du Gouv. des princ. de Gilles Colonne*, Ars. 5062, f° 23 v°.)

Dyalectique qui est *directive* de raison a conclure veritablement. (J. BOUCHET, *la Noble dame*, f° 10 r°.)

Comme si le ciel estoit non seulement cause productive, ains conservative et *directive*. (G. TORNUS, *Choses merv.*, ch. IX, éd. 1557.)

— S. m., règle :

Une communité n'est jamais bien ordonnee s'il n'y a aucun dirigent et aucun *directif*. (H. DE GAUCHI, *Trad. du Gouv. des princ. de Gilles Colonne*, Ars. 5062, f° 89 r°.)

Quel est le droict *directif* es contracts ? (LE PLESSIS, *Ethiq. d'Arist.*, f° 78 v°, éd. 1553.)

DIRETTEMENT, v. DIRECTEMENT.

DIRIGER, v. a., tourner d'un certain côté, au propre et au figuré :

Diriger, dirigere. (ROB. EST., *Thes.*, 1549.)

DIRUPT, v. DISRUPT.

DIS, mod. dix, adj. numéral, neuf plus un :

O *dis* o vint.
(*Rol.*, 41.)

A tant Eneas a choisiz
Dis chevaliers proz et hardiz.
(*Eneas*, 357.)

Deix sols. (1214, *Paix de Metz*, A. mun. Metz.)

Sexante *dez*. (1277, Marmout., A. Ind.-et-L.)

Ele paieroit *dis* solz d'amende. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1re p., XLIV, 8.)

Trois cenz et *dez*. (1302, l'Epan, A. Sarthe.)

Diex. (1317, Buzay, l. 8, pièce 8, Arch. L.-Inf.)

Seis livres et *deiz* soulz. (1330, Fontevr., anc. tit., A. M.-et-Loire.)

DISAIN, mod. dizain, s. m., pièce de dix vers :

Adieu les armonieux sons
De rondeaulx, *dizaine* et chansons.
(CL. MAROT, *Epist.*, p. 207, éd. 1544.)

En un *dixain* sont contens n'avoir rien dit qui vaille aux neufs premiers vers pourveu qu'au dixiesme il y ait le petit mot pour rire. (JOACH. DU BELLAY, *Def. de la langue franç.*, I, 38, Marty-Laveaux.)

Cf. DIZAIN, II, 732ᵇ.

DISAINE, mod. dizaine, s. f., collection de dix unités :

A chascune *disaine* li rois commande et prie
C'une grande banniere soit contre mont drechie.
(*B. de Seb.*, XIV, 172.)

Disanne. (*Cathol.*, B. N. l. 17881.)

Cf. DIZAINE, II, 732ᵇ.

DISCERNER, v. a., séparer, distinguer, reconnaître :

Se je ce weil descrire que la letre *discerne.*
(*Des Louanges de la S. Vierge*, ms. Berlin, fᵒ 128 rᵒ, Wilmotte.)

Car le chief est plus hault en home
Que n'est nul des membres, si comme
Cellui qui tout le corps gouverne,
Par lui voit et ot et *discerne.*
(*Fauvel*, ms. Dijon 298, fᵒ 157ᵇ.)

Discerneir et jugier son pueple. (*Ps.*, Maz. 328, fᵒ 124 vᵒ.)

Je *discerneray* en brief les noms de ses predecesseurs et aucuns de leurs fais. (*Conq. de Charlem.*, ms. Dresde O 81, fᵒ 1ᵈ, Am. Salmon.)

Mais que je puisse vraiement *discerner* et en vray jugement des choses visibles et invisibles. (*Intern. Consol.*, II, L.)

Il n'est pas facile toutes fois par raisons et parolles de prescrire le terme auquel on doit arriver pour estre vituperable, ne combien, comme ny rien des choses qui tombent en la cognoissance des sens : car es particulieres et non universelles, elles consistent, et par le sens elles *sont discernees* et jugees. (P. LE PLESSIS, *Ethiques d'Aristote*, III, fᵒ 31 rᵒ, éd. 1553.)

DISCIPLE, s. m., celui qui reçoit un enseignement :

Qui or est d'apostoiles prince
Et premiers de toz ses *diciples.*
(*Légende de Théophile*, dans Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 477, 1.)

Or sui *deciples*, or sui mestres.
(*Rose*, B. N. 1573, fᵒ 94ᵇ.)

Car cil qui est par tens et longuement *desciples* doit apres estre miaudres maitres de ce que l'an li avera apres. (PHIL. DE NOV., .IV. *tens d'age d'homme*, 14.)

Dessiple. (*Hist. de la Terre S.*, ms. S.-Om., fᵒ 42ᵇ.)

Avocc ses *desciples* manja
Pour chou que la gens cranche i a
Que il est des en char humaine.
(ALEX. DU PONT, *Mahomet*, 952.)

Jai ot impredication
Ses *desciples* et ces amis.
(*Dolop.*, 11467.)

Les rayssons de Dieu et de ces *dissiples.* (*Psaut.*, B. N. 1761, fᵒ 5 rᵒ.)

Il n'avoit esté aprentis et *dicimple* en yceluy mestier. (1318, *Priv. des drapiers de Gray*, Anc. Chambre des Comptes, G 85, A. Doubs.)

Aristotes fu *desciples* Platon. (*Chron. de Fr.*, ms. Berne 590, fᵒ 25ᵃ.)

— Mousse :

Une hure ariere, une altre avant
Issi alouent costeiant.
Mult esteient pres de turment.
Uns des *deciples* haltement
S'est escriez : Que faimes nus?
(MARIE, *Lais*, Eliduc, 827.)

DISCIPLINABLE, adj., qui peut être discipliné :

Icelle assemblee n'estoit pas *disciplinable* des freres que j'avoie emprins a gouverner. (J. DE MEUNG, *Ep. d'Abeil. et d'Hel.*, B. N. 920, fᵒ 45 rᵒ.)

Fruitz domestiques et *disciplinablez.* (EVR. DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, fᵒ 255ᶜ.)

Aucuns sont si corrigibles et si *disciplinables* que par les blasmes seulement et par la parole ilz se amendent. (H. DE GAUCHI, *Trad. du Gouv. des princes de Gilles Colonne*, Ars. 5062, fᵒ 190 vᵒ.)

En aage *disciplinable.* (O. DE LA MARCHE, *Parem. et triumph. des dames*, ch. XXII, éd. 1870.)

Ce que dit le sage de l'enfant il entend aussi de l'homme parfait qui est *disciplinable* et se rend subgect et corrigible comme l'enfant. (*La Thoison d'or*, vol. II, fᵒ 163 rᵒ.)

DISCIPLINAIRE, adj., qui a rapport à la discipline :

Disciplinaire. Relative to discipline, full of instruction, corrective, schooling. (COTGR.)

DISCIPLINE, s. f., règle, science :

Autresi comme on apele bon luiteor non pas celui qui seit molt de tours de quoi il use po, mais cil qui en .I. ou en .II. se travaille diligemment, autressi est il en *disciplines.* (BRUNET LATIN, p. 368.)

Et pour ce que les parens doivent plus singulierement procurer a leurs enfans bonne compagnie, et prendre garde a la *discipline* des meurs. (CHR. DE PIS., *Les fais et bonnes meurs du sage roi Ch. V*, ch. VII.)

Tout ainsi comme la cire est l'engin de l'enfant apte a recevoir telle *discipline* comme on veut lui bailler et aprendre. (ID., *ib.*)

Maintenant toutes *disciplines* sont restituees. (RAB., *Pant.*, II, VIII.)

D'autant que la *discipline* d'un Estat qui est en sa santé, ne pourvoit pas a ces accidents extraordinaires. (MONT., l. I, ch. XXII, p. 64.)

Comme j'ay parlé cy devant de la *discipline* militaire des Espagnols. (BRANT., t. IX, p. 156, Lacour.)

DISCIPLINER, v. a., fouetter à coups de discipline, soumettre à une punition :

Si *soient discipliné* .XX. jours a la porte de l'eglise. (3ᵉ *p. des Coul. de Chartr.*, ms. Dijon, fᵒ 32 rᵒ.)

Le nonce du pape *disciplina* a Saint Germain des Pres quelques cordeliers du couvent de Paris, pource qu'ils avoient esleu un pere gardien de leur couvent contre la volonté du pape et du general de l'ordre (L'ESTOILE, *Mem.*, 1ʳᵉ p., p. 144.)

— Soumettre à une règle :

Enseigner et *discipliner* les enfants. (ORESME, ap. Meunier, *Thèse.*)

— *Discipliné*, part. passé, qui a été fouetté à coups de discipline :

Ces pauvres freres ainsi *disciplines* et fouettes par le nonce du pape. (L'ESTOILE, *Mem.*, 1ʳᵉ p., p. 144.)

Cf. DESCEPLINER, II, 550ᵇ.

DISCOLE, mod. dyscole, adj., acariâtre, d'humeur difficile, bizarre, insensé :

Celui qui... est de dure conversation, il peut estre appellé litigieus, *discole*, mal amiable et agreable. (ORESME, *Eth.*, B. N. 204, fᵒ 379ᵃ.)

(Le chantre) doit commectre l'ordre de chanter et de *discoles* et negligens pugnjr. (P. FERGET, *Mirouer transl. de lat. en fr.*, fᵒ 169, éd. 1482.)

Car droit requiert que raison assimule
A tres prudent, non a fol ne *discolle*,
Quy paix desire et pour paix dissimule.
(J. NICOLAY, *Kalend. des guerr. de Tourn.*, 1ʳᵉ ball., 20.)

Discole, qui est a dire homme non doctrinable, divers, estrange et non bien enseigné. (*Hist. de la Toison d'or*, fᵒ 21 vᵒ.)

En ce tiers commandement sont comprins tous les superieurs tant de l'esglise que de la temporalité auxquelz on doit obeissance, soient bons ou *discolles.* (J. BOUCHET, *Triumphes de la Noble Dame*, fᵒ 100 rᵒ.)

Ung paresseux n'a rien que la parolle,
Et court par tout comme ung homme *discolle.*
(ID., *ib.*, fᵒ 128 rᵒ.)

Estudians vagabonds, *discolles.* (1532, A. Gir., E, Not., Mathieu Contat.)

Il n'est loisible au subject de se defendre contre le prince, contre ses magistrats, non plus qu'au fils contre son pere, soit a tort, soit a droict, soit que le prince et magistrat soit maulvais et *discole*, ou soit qu'il soit bon. (MICHEL LHOSPITAL, *Harangues et Memoires*, I, 395.)

LUCIAN. Je ne sçay d'ou vient et procedde la cause qui t'a distrait de tes estudes et rendu *discole.* — VALERE. Ce *discole*, est ce quelque animal ou quelque homme sauvage ? (LARIV., *le Laq.*, I, 4.)

DISCONTINUACION, s. f., action de discontinuer :

Pour assaillir la ville par nuit et par jour sans *discontinuation.* (BERS., *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., fᵒ 76ᶜ.)

J'experimente en ceste *discontinuation* une telle chose que dit Plutarque des peintres. (H. EST., *Precell.*, préf., éd. 1579.)

La *discontinuation* du labeur. (CHOLIERES, *Matinees*, p. 295, éd. 1585.)

— Discontinuité :

(Telles choses s'usent) pour la separacion



et la *discontinuation* de leurs parties. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 178ᵇ.)

DISCONTINUER, verbe. — A., interrompre (une chose commencée) :

La mort n'ote point la vie, dit Seneque, mais la *discontinue* seulement. (J. DE CORAS, *Alterc. en forme de dial.*, p. 95.)

— Cesser de fréquenter :

Sans que jamais pendant cest entrejet de temps nous l'ayons veu malade quatre jours, qu'il *ait* volontairement *discontinué* le palais trois jours. (PASQ., *Lett.*, VII, f° 217 v°, éd. 1586.)

— Réfl., présenter une solution de continuité :

Les choses dessus dites sonnent et font certaine noise aucunesfois pource qu'elles *se* desjoingnent et *descontinuent* et usent. (EVR. DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 178ᵇ.)

Elles *se* commencent a desjoindre et a *discontinuer*, et a tendre a corruption. (ID., *ib.*)

DISCONVENIENT, adj., qui ne convient pas :

Tels povreté est *disconveniente* a dignité sacerdotal. (ORESME, ap. Meunier, *Thèse*.)

Cf. DESCONVENANT.

DISCORD, mod., v. DISCORT.

DISCORDAMMENT, adv., d'une manière discordante :

Car il n'y a lieu de lumiere, ny planete accordé entre eux : mesmes qu'ils calculent tant *discordamment* que Mercure direct a l'un est retrograde a l'autre. (PONT. DE TYARD, *Disc. philos.*, f° 192 v°.)

A l'adventure ay je quelque obligation particuliere a ne dire qu'a demy, a dire confusement, a dire *discordamment*. (MONT., l. III, ch. IX, p. 146.)

Chantans bien devotement et melodieusement, quelquefois bien *discordamment*. (L'ESTOILE, *Mem.*, p. 284.)

DISCORDANCE, s. f., manque d'accord :

La varieté et *discordance* des evenements. (MONT., I, 248, ap. Littré.)

DISCORDE, s. f., grave dissension :

Travail et peines et faintiez,
Discorde et enemistiez,
Mortels batailles, guerre, tort,
Some ki est cosins a mort.
(*Eneas*, 2409.)

Dous (ans) regnerent en concordie,
Mais par Margan i vint *discordie*.
(*Brut*, ms. Munich, 3639.)

— Différence :

Que moult a grant *discorde* entre faire et penser.
(*Destr. de Rome*, 152.)

Cf. DESCORDE.

DISCORDER, v. n., être en désaccord :

Car *discorder* de ses comandemenz et de ces oyvres, k'est ceu attres chose k'aler lonz ensus de sa samblance? (*Greg. pap. Hom.*, p. 19.)

Les gentils *discordent* en cela aux chrestiens. (CL. GRUGET, *Div. leçons du Messie*, f° 310 v°, éd. 1584.)

Et il y aura accord et mesure en une danse sans que personne y *discorde*. (AMYOT, *Œuv. mesl.*, t. IV, p. 358, éd. 1820.)

Vivre en paix et s'accorder
Il vous faut, sans *discorder*.
(*Chansonn. huguenot du XVIᵉ s.*, p. 249, Tross.)

— *Discordé*, part. passé, discordant :

Y ayant onze jeux au grand clavier tous les quels jeux sont gastes et *discordez*. (1616, *Visit. de M. du Laur.*, Arch. Soiss.)

— Controversé :

L'execution des points *discordez*. (AUBIGNÉ, *Œuv.*, II, 87, Réaume et Caussade.)

Cf. DESCORDER 1, II, 566ᵇ.

DISCORT, mod. discord, s. m., désaccord, discorde :

Aucunes fois advient que les enfans ont contens et *discorts* ensemble pour les partages de leurs successions. (1314, A. N. K 38, pièce 16.)

Vivons en paix, exterminons *discord*.
(VILLON, *Poés. div.*, v. 199, p. 14, Longnon.)

Rallumons le *discord*,
La rage, la fureur, la guerre et la turie
Au gyron belliqueur de la grande Hesperie.
(ROB. GARNIER, *Porcie*, I, 40.)

Cf. DESCORT, II, 567ᵇ.

DISCOUREUR, s. m., celui qui discourt :

Discouréurs impudens et seditieux. (*Dialog. entre le maheustre et le manant*, f° 92 v°, éd. 1594.)

Cf. DISCORREOR, II, 718ᶜ.

DISCOURIR, verbe. — A., exposer :

Il se mit a moyenner accord entre eux, en leur remontrant souvent et leur *discourant* que, taschant a se ruiner l'un l'autre, ils venoient a augmenter le credit et l'autorité d'un Cicero, d'un Catulus et d'un Cato. (AMYOT, *Crass.*)

Je *discourrois* plusieurs autres choses, tant sur ce propos. que... (BELLEFOREST, *Chron. et Ann. de France*, De Mesd. les Filles de Fr.)

Tout cela *a esté* par moy *discouru* en passant pour monstrer que le premier fondement de l'Université a esté l'eglise de Paris. (E. PASQ., *Rech.*, l. III, ch. XXIX, p. 265, éd. 1643.)

Il leur *discourut* toutes les choses qui s'estoient passees depuis quarante ans qu'il avoit regné et sur eux et sur ses autres provinces. (DU VILLARS, *Mem.*, VI, an 1555.)

Je penserois offencer la suffisance de MM. de Lenoncourt, de Poigny et president Brulard, si je voulois par ceste lettre *discourir* et faire entendre a Vostre Majesté ce qui s'est passé entre eux et moy. (*Lett. miss. de Henri IV*, t. II, p. 125.)

Elle alla *discourir* sa finesse au gageur. (CHOLIERES, *Apres disnees*, f° 153 v°, éd. 1587.)

— Réfléchir sur quelque chose :

Ainsi de raison l'usage,
Qui n'est en autre animal,
Fait que l'homme, qui est sage,
Discourt le bien et le mal.
(JOACH. DU BELLAY, *Od.*, 17.)

Retourné qu'il fut en son logis, il se coucha, et luy fut celle nuyt la plus mauvaise et la plus fascheuse qu'il eut onques : car il ne cessa de *discourir* en son entendement avec une grande destresse, la grande faute qu'il avoit faitte en sa conduite, de s'estre opiniastré a demourer tant la au long de la marine, estans les ennemis les plus puissans par la mer. (AMYOT, *J. Caesar.*)

Lucullus *discourant* en lui mesme qu'il n'y avoit si grandes provisions ne si grandes richesses au monde, qu'elles pussent longuement fournir a nourrir tant de milliers d'hommes ensemble comme en avoit Mithridates en son camp. (ID., *Lucull.*)

— N., traiter, délibérer :

Thomas Sibilet fit un livre qu'il appela l'Art poetique françois, ou il *discourut* de toutes ces pieces. (EST. PASQ., *Rech.*, VII, ch. VII, p. 616, éd. 1543.)

Cf. II, 718ᶜ.

DISCOURS, s. m., action de parler; propos, conseil :

Par *discours* fantasques. (EST. PASQ., *Lett.*, V, f° 133 v°, éd. 1586.)

Si ceux dont tu parles eussent esté de bon *discours*, ils eussent tout autrement donné de moy a entendre qu'ils n'ont fait. (ID., *l'Alexandre*.)

O qu'heureux seront les royaumes, esquels tels philosophes regneront! o que cent et cent fois heureux les princes accompagnez de tels *discours*! (ID., *Pourparler du prince*.)

— Exposition, récit :

A ceste cause je me suis mis en peine de faire un recueil et *decours* sommaire de toutes leurs histoires et chroniques. (J. LEMAIRE, *Leg. des Venit.*, p. 62, éd. 1549.)

Et lui conta le *discours* de l'entreprise tout au long. (MARG. DE NAV., *Nouv.*, LIX.)

Il vaut mieulx que nous escripvions tout du long le *discours* entier de la meinee, et la ruse et malice de la feinte qui ne fut pas petite. (AMYOT, *Lysander.*)

Et au plustost qu'elle peut alla trouver l'abbé, auquel, en peu de parolles, elle fist l'entier *discours* de toute l'histoire. (LARIV., *Nuicts de Strap.*, XI, v.)

Je vous feis une despesche a Clermont, ou il y avoit un ample *discours* de ce qui s'est passé depuis la venue du duc de Parme. (Fin d'oct. 1590, *Lett. miss. de Henri IV*, t. III, p. 287.)

— Raisonnement, calcul, combinaison :

Si feit adonc plusieurs *discours* en son entendement sans en dire mot a personne, inclinant tantost en une part, et tantost en une autre. (AMYOT, *J. Cæsar.*)

Mais l'opinion a grande force a effacer le *discours* de la raison. (ID., *Cicero.*)

Soit ou que les presages celestes l'effrayassent, ou que par *discours* de raison hu-



maine, il redoutast l'issue de ce voyage, il contrefit le furieux. (Id., *Nicias*.)

Nous voyons que toutes choses jusqu'ici ont succedé fort a propos contre esperance et *discours* des hommes. (L'Hospit., *Œuv. inéd.*)

C'est a cela seul que je travaille, et le but auquel j'achemine tous mes *discours*. (Mont., liv. II, ch. xvii, p. 426)

Et quant aux entreprises qu'il a faictes a main armee, il y en a plusieurs qui surpassent en hazard tout *discours* de raison militaire. (Id., liv. II. ch. xxxiv, p. 489.)

Il ne faut pas laisser au jugement de chacun la cognoissance de son devoir : il le luy faut prescrire, non pas le laisser choisir a son *discours*. (Id., *Lett.*, ch. xii, p. 316.)

— Jugement, raison :

Ils ont tous cette puissance de commander nostre *discours* et nostre ame. (Mont., l. II, ch. xii, p. 393.)

Cf. II, 719ᵃ.

discourtois, adj., qui n'est pas courtois, qui n'est pas poli :

Afin que du tout on ne m'estimast estre *discourtois*. (Belle-For., *Secr. de l'agric.*, p. 365.)

discourtoisement, adv., d'une manière discourtoise :

Cette ambassade du roi oye, trop *discourtoisement* fut respondu. (Brant., *Vies des capit. ill.*, l. I, p. 143, Lacour.)

discourtoisie, s. f., manque de courtoisie :

La mareschalle aiant receu quelque *discourtoisies* en passant par les villes des refformez, soit qu'elles fussent par accident, ou qu'elle mesme les eust artificiellement pratiquees, en irrita son mari. (Aub., *Hist. univ.*, l. III, c. vii, 1ʳᵉ éd.)

Elle vous pria et finalement importuna tant de vouloir souper avec elle, que craignant d'estre accusé d'incivilité ou *discourtoisie*, vous vous y laissastes persuader. (Sully, *Œcon. roy.*, ch. xlvi.)

Cf. Descourtoisie, II, 568ᶜ.

discrasie, mod. dyscrasie, s. f., mauvaise mixture des humeurs, mauvaise constitution :

En tiersaine quant est a la reduction de la matiere et de la *discrazie* n'appartiennent pas choses froides et seches. (B. de Gord., *Pratiq.*, 1, 4.)

Les accidents qui ont accoustumé de survenir es solutions de continuité sont douleur, apostemes, *dyscrasie*, fievre... (Joub., *Gr. chir.*, p. 228.)

discrasié, mod. dyscrasié, adj., de mauvaise constitution, de mauvaise nature :

Plaies ainsi alterees, *discrassiees*. (H. de Mondeville, B. N. 2030, fᵒ 64ᵇ.)

L'ulcere vulgairement appellee *dyscrasiee*, est celle en laquelle il y a quelque dyscrasie, c'est a dire intemperature, ou quelque mauvaise qualité contre nature. (Tagault, *Inst. chirug.*, p. 437, éd. 1549.)

L'ame d'un home endebté est toute hectique et *discrasiee*. (Rab., *Tiers liv.*, ch. xxiii.)

Combien que de son naturel il ne feust des plus sains et eust l'estomach evidentement *dyscrasié*. (Id., *Quart livre*, prol.)

Il ne peut sortir que choses tristes et mauvaises d'un estomach peu sain et mal disposé ; c'est pourquoy, vous qui avez l'estomach debile et tout *disc[r]asié*, exposez mon enigme tout autrement que je ne l'entens. (Lariv., *Nuicts de Strap.*, XII, ii.)

Ulcere *dyscrasié* est ulcere auquel domine la mauvaise qualité contre nature. (Joub., *Gr. chir.*, p. 314.)

discrecion, mod. discrétion, s. f., distinction, discernement, mesure :

Se tu feisses amvidie par *discrecion*. (*Alexis*, le respuns S. Gregoire, l. 10.)

Bontes sans *discretion*
Ne puet pas avoir fuison.
(Adam de Givenci, dans Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 499, 31.)

Apres orroiz de *discrecion* qui est autant a dire comme connoissance de savoir torner le bien dou mal. (Phil. de Nov., .iv. *tens d'age d'homme*, 118.)

Par la science de ces livres qui ci sunt nommé doit il avoir *discreption*. (*Trad. des serm. de Maurice de Sully*, B. N. 24838, fᵒ 3 vᵒ.)

Par le *discresion* de mes testamenteurs. (Av. 1291, *C'est li testamens Jehan le Brun*, A. Tournai.)

De souveraine sagesse et *discrepcion*. (1314, Ste-Croix, A. Loiret.)

Le droit, visez y sanz targier,
Selon voz grans *discrecions*.
(Christ. de Pis., *Long est.*, 6218.)

Discrection. (1435, *Est. de S. J. de Jer.*, fᵒ 28ᵃ, A. H.-Gar.)

Fit serment de tenir la paix jusques ce qu'ils avroient eage et *discretion*. (J. Molinet, *Chron.*, ch. xciv.)

L'on venoit par devers le duc son pere de plusieurs contrees luy offrir des dames et princesses, et luy faisoit on les rapors de leurs *discretions* et sagesses, et comment elles avoient belles et prudentes facondes. (Bouchard, *Chron. de Bret.*, fᵒ 168ᵇ.)

Manger et boire avec *discretion*. (Paré, XXIV, x.)

Faire *discretion* entre le bien et le mal. (La Bod., *Harmon.*, p. 272.)

Les arondelles que nous voyons au retour du printemps fureter tous les coins de nos maisons, cherchent elles sans jugement et choisissent elles sans *discretion* de mille places celle qui leur est la plus commode a se loger ? (Mont., l. II, ch. xii, p. 292.)

Sans faire *discretion* aucune de sexe ne d'aage. (Saliat, *Her.*, Ep.)

Si Dieu luy a donné le don de la *discretion* des esprits. (Du Chevre, *Trad. du chasteau de l'ame*, fᵒ 177 vᵒ, éd. 1601.)

— Libre appréciation, libre volonté :

Sur peine d'en estre bany et pugny a le *discretion* de messeigneurs preuvostz et jurez. (12 juill. 1435, *Des seaulx de le draperie*, Reg. des métiers, 1400-1468, A. Tournai.)

On corrompt l'office du commander, quand on y obeit par *discretion*, non par subjection. (Mont., liv. I, ch. xvi, p. 31.)

— *Age de discrecion*, âge de raison :

En l'*aage de discretion*. (*Expos. de la reigle M. S. Ben.*, fᵒ 85ᵇ, éd. 1486.)

— *A discrecion*, loc. adv., à volonté, arbitrairement :

Cependant par faulte de payement le seigneur de Montejean qui estoit demouré lieutenant pour le roy en Piemont, fut contrainct de permettre aux soldats de vivre *a discretion* ou indiscretion, et mangerent ce qui estoit demouré. (Mart. du Bellay, *Mem.*, l. VIII, fᵒ 276 vᵒ, éd. 1569.)

Cf. II, 719ᵇ.

discreist, v. Discret. — **discrept**, v. Discret. — **discreption**, v. Discrecion.

discret, adj., différent :

Mes ele (la trinité) est *discrepte* selonc la propreté des personnes et done a l'umein lignaje sauvable doctrine par Moisem et par les seintz prophetez. (*Decretales*, ms. Boul.-s.-Mer 123, fᵒ 1ᶜ.)

— Sage, prudent :

Hom *discres* rent se portion
Au bien, k'il ne soit abatus
Au mal, k'il ne soit trop batus,
Par juste dispensation.
(Rencl., *Carité*, xliv, 9.)

Hautes personnes et *discreites* Mons... (1251, Passavant, 2, A. Meurthe.)

Honorable et *discrept* mestre. (1314, A. Loiret.)

Discreptes personnes. (19 juill. 1386, A. mun. Abbeville DD 6.)

— Mesuré, retenu :

Car ceste dame a soubz lamentz *discretz*
Trop plus souffert qu'onques ne souffrit femme.
(J. Marot, *Voiage de Venise*, Har. de Montjoye, fᵒ 46 rᵒ.)

Cf. II, 719ᶜ.

discretement, adv., d'une manière discrète, avec réserve, avec sagesse :

L'abes respont *discretement*.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 11131.)

Pour *discretement* congnoistre la cause pour quoy ilz avoient edifié l'autel. (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5082, fᵒ 113ᶜ.)

J'ai parlé comment peu *discrettement* luy fut signifié le mot. (Comm., VI, 12.)

discretion, mod., v. Discrecion.

disculper, verbe. — A., absoudre d'une faute, excuser :

Afin que de la ils demeurassent *discoulpez* de tout le mal qui en pourroit succeder. (Du Villars, *Mem.*, VI, an 1555.)

— Réfl., se justifier :

Se discoulper. Sept. 1639, (Richelieu, *Corr.*, VI, 536.)

Cf. Descolper, II, 559b.

discussion, s. f., action de discuter :

Esdrecier l'entencion del cuer apres les vertuz, et nettoier par destroite *discussion* de rencerchement tot ce ke l'om fait. (*Job*, p. 498.)

A la parfin nous, par nom et par le congié dudit roy nostre seingneur, entendanz en ce plus fere son prouffit que la chose venist en autre *discussion*, avons acordé. (1312, A. N. JJ 48, f° 65 r°.)

Mais qu'il eust faicte diligente *discussion* et enserchement de sa conscience. (*Chastel perilleux*, B. N. 1009, f° 66 v°.)

Les aucteurs et les pratiques de medecine font *discucion* de cette presente matire plus largement et mius. (H. de Mondeville, B. N. 2030, f° 92a.)

Que la *discussion* de nostre chalaunge se fesist entre noz deux corps. (26 juill. 1340, *Cart. de deffy d'Edouard III.*)

— Recherche et exécution des biens d'un débiteur pour en obtenir payement :

Faire *discussion* sur les biens du debteur a sçavoir s'il est solvable : debitorem excutere. (Rob. Est., *Thes.*, 1549.)

discuter, v. a., examiner par un débat, examiner contradictoirement :

Distinguere, *descuiter*. (*Gloss. de Douai.*)

Et pour ce que moult de requestes ont souvent esté faites a noz predecesseurs et a nous qui passees ont esté fraudeusement souz l'ombre d'aucune coleur de reson, lesqueles, se *discutees eussent esté* par devant ceuls qui sont instruiz et ont cognoissance de besoignes, n'eussent pas esté passees. (1318, A. N. K 40, pièce 23.)

Cf. II, 720a.

discuteur, s. m., celui qui discute, qui soutient des discussions :

A blasmer princes de la loy,
Les presidens, les *discuteurs*,
Gouverneurs et legislateurs.
(*Mist. de la Pass.*, ms. Troyes, f° 22 r°.)

Disculeur. Discusser, examiner, debater. (Cotgr.)

disel, mod. dizeau, s. m., tas de gerbes :

Le suppliant prist ung autre *disel*... et alors icellui Mortaigne. d'une forche ferree qu'il avoit, frappa ung cop sus ledit suppliant qui chey sur ledit *disel* de blé. (1450, A. N. JJ 176, pièce 717.)

Apres que les ablais sont mis en coigeaux ou *digeaux*. (*Cout. du comté de S. Paul*, I, viii, Nouv. Cout. gén., I, 362a.)

disenier, mod. dizenier, s. m., officier chargé d'une compagnie de dix hommes :

Par la resoun qe presenté fut a lour lete de tel lieu par *deceyners* qe meisme cele Maude a tort avoyt levé hieu e crei, par quey ele fu amercié e afieré par frauncs homes de la lete a .xii. deniers. (*Year books of the reign of Edw. the first*, Years XXX-XXXI, p. 399.)

Nous vus diomz qe ce fut par malice e abette de luy meismes qe fut baillif, e procura les *deceyners* a ce fere. (*Ib.*, p. 401.)

Et chaulz le vont contant au maistrez *disenier*
Qui estoient estably pour leur gent consillier.
(*H. Capet*, 3221.)

Mallius li prioit que il delivrast a son fillastre l'office de *disenier* et d'estre de la court. (J. de Salisb., *Trad du Policrat.*, B. N. 24287, f° 95a.)

Les *dixsiniers* et cinquantiniers d'Orliens. (1412-1414, *Compt. de J. Chiefdail*, Forteresse, V, A. mun. Orléans.)

(Jean Lyon) ordonna secretement a tous les capitaines des blancs chaperons... aux *deceniers*. (Froiss., *Chron.*, II, ii, 53, Buchon.)

Y avoit en chascun quartier centeniers, chincquanteniers et *diseniers*. (*Trahis. de France*, p. 100, Chron. belg.)

diseor, mod. diseur, s. m., celui qui dit ; orateur, rhéteur :

Quant Deus sema veir *diseor*
E diables faus plaideor...
(Guillaume, *Besant*, 1743.)

Et por conoistre l'entencion de Tulle et des autres *diseors*. (Brunet. Latin., p. 491.)

Et cels qui sont mal *diseor*
Des dames et de fine amor,
Maudie Dius et sa vertus,
Et de parler les face mus !
(Ren. de Beaujeu, *le Beau Desconneu*, 4762.)

Diseur de nouvelles. (*Hist. des seign. de gavres*, f° 48 v°.)

Cf. Disor, II, 722b.

disert, adj., qui parle avec abondance et élégance.

— Par extension :

Diserte eloquence. (Habert, *Nouv. Ven.*, p. 42.)

disertement, adv., d'une manière diserte :

Parler *disertement*. (H. de Gauchi, *Trad. du Gouv. des princ. de Gilles Colonne*, Ars. 5062, f° 102 v°.)

disete, mod. disette, s. f., manque de vivres, manque en général :

Et n'aiies ja *disete* de cose ke jou puisse faire. (Rich. de Forniv., *Poissance d'amours*, ms. Dijon 299, f° 18c.)

En toute *dissette* d'aigue. (*Mer des hist.*, f° 108a.)

En fain et en soif et en *disiete*. (*Bib. hist.*, Maz. 312, f° 72c.)

Qi leur sires estoit, eust nule *dizete*. (1275, *Charte de Valenc.*, Caffiaux.)

Per *diseite* des mos. (*Psaut. de Metz*, p. 2.)

diseteus, mod. disetteux, adj., qui est dans la disette :

Se vos iestes povre ne *diseteus*, il vos donra volentiers de ses viandes. (Villeh., § 143, Wailly.)

Tant est l'arme plus a mesaige e plus *disiteuse*. (*Vie de Josaphat et Balaam*, B. N. 423, f° 11a.)

Un povre qui ert *disiteus*
Et a merveilles familleus.
(*De sainte Ysabel*, B. N. 19531, f° 124d.)

Et tous jors fu ses cuers pitels
Vers povres et vers *disitels*.
(*Ib.*)

Disiteus.
(*Du Garç. et de l'aveugle*, B. N. 24366, p. 242b.)

Et si truevon bien entredeus (des dames)
De menre feur pour homes *desiteus*.
(*Chans.*, ms. Montp. H 196, f° 368 v°.)

Mais povres homs est *digiteus*,
Vilz tenus...
(Eust. Desch., II, 268.)

Il faut premierement entendre au plus *disseleus*. (Froiss., *Chron.*, III, 354.)

Mais il fault et si apertient que nous alons a plus *digeteus* devant. (Id., *ib.*, III, 354.)

A plusieurs des manans les plus *diseteus*. (15 février 1437-17 mai 1438, *Compte d'ouvrages*, 5e Somme de mises, A. Tournai.)

S'en biens mondains es nu et *diseteux*.
(Greban, *Mist. de la Pass.*, 6699.)

L'aumosne au povre *diseteux*,
Qui jamais nul jour ne vit goucte !
(A. de la Vigne, *Moral. de l'aveug. et du boit.*)

Povre et *diseteux* de toutes choses. (*Trad. des nobles malh. de Boccace*, III, 2, f° 54 r°, éd. 1515.)

En donnant aux *diseteux*, l'on donne a usure. (P. de Changy, *Instit. de la fem. chrest.*, f° 81 r°, éd. 1543.)

C'est ung grand mal en une republique, quand les juges et aultres qui administrent la justice sont *disaiteux*, engagez et endebtez. (Haton, *Mem.*, an 1578.)

— Substantiv. :

Un *disiteus* enrichi.
(A. de la Halle, *Chans.*, B. N. 25566, f° 7 r°.)

dis et novime, mod. dix-neuvième, adj., qui vient après le dix-huitième :

Dis e neufvime. (*Digestes*, ms. Montp. H 47, f° 230c.)

Le quart e le quint e le *dis e nefime*. (Ms. Bodl. Digby 86, Stengel, p. 11.)

E en aust ad .ii. jours, le *diss e neffime* e le vintime. (*Ib.*)

La *dis e nofime* lune. (*Jours perill.*, B. N. l. 770.)

Dix neuffiesme. (19 fév. 1479, Morl., Barbier de Lescot, A. Finistère.)

dis et nuef, mod. dix-neuf, adj., qui se compose de dix et neuf :

Dys e nuef. (1279, *Charte de J. de Joinv.*, Ruetz, A. H.-Marne.)

Dis e neuf. (1299, Gastine, A. Loir-et-Cher.)

Disnoef. (1299, S. Wandr., A. S.-Inf.)

Diz e nuef. (1319, *Cop. des chart. des R. de Franche*, p. 22, A. mun. S.-Quent.)

dis et oit, mod. dix-huit. adj., qui se compose de dix et huit :

Disuit setiers. (1263, *Cart. de N.-D. du Lieu*, f° 44 v°, A. Loir-et-Cher.)

Deix e ut. (1318, A. Meurthe, H 3052.)

Deix oit. (1378, A. Meurthe, H 3066.)

Deiz et ouyt deniers. (1415, *Liv. des us. de l'égl. de Rennes*, Arch. chap. Rennes.)

Un demy bonnier de *dyse wit* verghes de terres tenant au Preumont. (1371, *Cart. de l'abb. S. Médard*, Rouge liv., f° 99 v°, A. Tournai.)

DIS ET OITIME, mod. dix-huitième, adj., qui vient après le dix-septième :

Al *dis e oitime*. (*Rois*, p. 297.)

Le cessime e le dissetime e le *diseutime*. (Ms. Bodl. Digby 86, Stengel, p. 11.)

Dizeoictieme. (1274, Bercé et la Hubaud., 30, A. Sarthe.)

En l'an *disoutyme* ly ray Willam regnait. (*Chron. de P. de Langtoft*, ap. Michel, *Chr. angl.-n.*, t, I, p. 144.)

DIS ET SET, mod. dix-sept, adj., qui se compose de dix et sept :

Dis et set anz.
(*Alexis*, XI° s., str. 33°.)

En la fin de *des et set* anz.
(*Vie de S. Alexis*, 380, Rom., VIII, 173.)

Disset. (1277, *Cart. de S. Médard*, f° 45ᵃ, A. Aisne.)

Dissept. (1297, S. Wandr., A. S.-Inf.)

Dissept. (1317, *Cart. du chap. d'Evr.*, I, 313, A. Eure.)

Dycesept. (Sam. ap. Purif. 1357, Ch. des compt. de Dole, A. Doubs.)

DIS ET SETIME, mod. dix-septième, adj., qui vient après le seizième :

Deis e septisme neut. (*S. Graal*, B. N. 2455, f° 102 r°.)

Le cessime e le *dis setime*. (Ms. Bodl. Digby 86, Stengel, p. 11.)

Le cessime e le *diss e setime*. (*Ib.*)

Lou *dex e ceptime* jor davant lou mois d'awast. (15 juill. 1298, *Coll. de Lorr.*, Not. des ms., XXVIII, 267.)

Le *disetym* an qe Henri ad regnez. (*Chron. de P. de Langtoft*, ap. Michel, *Chr. angl.-n.*, t. I, p. 163.)

Disseptieme jour. (17 juill. 1320, *Lett. d'Edward*, Arch. mun. Abbeville, AA 19.)

Dixseptime. (*Catholicon*, B. N. l. 17881, f° 17ᵇ.)

DISGNER, v. DISNER.

DISGRACE, s. f. et m., perte de la faveur de qqn. :

Nul homme libre ne menace :
De menace vient le *disgrace*.
(J. A. DE BAIF, *Mimes*, l. III, f° 5 v°, éd. 1597.)

DISGRACIEUSEMENT, adv., d'une manière disgracieuse :

Ce cheval fut encor bon et sage d'avoir ainsi sauvé son maistre si *disgracieusement*. (BRANT., *Grands capit. estrang.*, l. I, c. XI.)

DISGRACIEUX, adj., non gracieux :

Un roy si cruel et si *desgracieux*. (1518, *Trad. de Boccace*, dans *Dict. gén.*)

DISIME, mod. dixième, adj., qui vient après le neuvième :

Le *dissime* partie. (*S. Graal*, Vat. Chr. 1687, f° 76ᵉ.)

En la *disaimme* (epistre) il anvoia a Saint Jehan. (*Vie de S. Denis*, Brit. Mus. add. 15606, f° 134ᵉ.)

Li *disoimes* degrez. (*Riule S. Beneit*, B. N. 24960, f° 16 r°.)

Li *disimes*. (*Ib.*, ms. Angers, f° 7 v°.)

Depuis le lundi ensuivant qui fu le *dissemme* jour du mois de juillet. (1240, A. N. JJ 72, f° 93 r°.)

A *disieme* an ke mes sires Innocens avoit ensteit papes. (Trad. du XIII° s. d'une charte de 1253, *Cart. du val S. Lambert*, B. N. l. 10176, f° 27ᵉ.)

Au *dissime* an. (*Histoire universelle*, B. N. 20125, f° 128 v°.)

La *disime* raison si est... (*Assis. de Jérus.*, I, 617.)

Decieme. (10 avr. 1301, *Ch. de Ren. de Bourg.*, A. Montbéliard.)

Et ge sai que ne coustera
Dou *disoime* denier autant.
(LE CLERC DE TROYES, *Renard contrefait*, ap. Tarbé, *Poët. de Champ.*, XI, 61.)

En l'indicion *diseme*. (1372, Ch. des Compt. de Dole, C 377, A. Doubs.)

Deisieme. (10 juill. 1372, *Lett. du garde du sceau d'Avr.*, M.-S.-Mich., par., A. Manche.)

— Substantiv., celui, celle qui vient après le neuvième :

Vos soies li *disiemes* por les enfans guier.
(*Gui de Bourg.*, 1644.)

— S. m., dixième partie :

Et fist Salehedins par sa courtoisie renvoyer la dame, li *desime* de crestiens et .x. demoisieles en Acre. (*Chroniq. de Rains*, c. XV.)

Li *dizemes*. (1305, A. N. J 1030, pièce 28.)

— Prélèvement du dixième des fruits de la terre :

Tous les collecteurs et receveurs des *disimes*. (13 avr. 1360, *Cart. de Flines*, DLXVIII, Hautcœur.)

DISJONCTIF, adj., qui marque la disjonction :

Disjonctive quand les parties sont separees par effaict, en sorte que plus d'une ne pourroit estre vraye, comme: ou, aultrement. (LA RAMEE, *Gramm.*, p. 123.)

DISJONCTION, s. f., séparation :

Quant deus choses sunt mandees soz *disjunction*. (*Decretales*, ms. Caen, f° 5ᵇ.)

Il y a *disjunction* entre les sciences. (CHOLIERES, *Matinees*, p. 45, éd. 1585.)

Cf. DESJOINCCION, II, 602ᵃ.

DISJONCTIVEMENT, adv., séparément :

Ceste derniere partie se mect la ou il plaist au facteur, soit au premier ou en fin, conjoinctement a l'une des autres parties ou *disjunctivement*. (FABRI, *Rhet.*, f° 88 r°.)

DISLOCATION, s. f., opération ou accident amenant la rupture des articulations ; détraquement :

Le quart traitié sera des *dislocations*. (H. DE MONDEVILLE, *Chir.*, f° 4, ap. Littré.)

DISLOQUER, v. a., rompre les articulations, détraquer :

Disloquer, luxare. (ROB. EST., *Thes.*, 1549.)

— *Disloqué*, part. passé :

Si grande est la forcenerie de ces cerveaux esgarez et *disloquez*. (Mlle DE GOURNAY, *Trad. des Ess.*, p. 463, éd. 1636.)

DISMABLE, mod. dimable, adj., sujet à la dime :

Avons descangié a l'abesse de le Val et a covent et a Johan le curet de Female les terres herieles ki *dimables* astoient a nos ens el teroir de Fancourt et de Female dont li terme sunt tel. (15 nov. 1252, *Charte de l'abbaye du Val Notre-Dame-lez-Huy*, Arch. de l'Etat à Liège.)

Item le clos maistre Benart est *dismable* a saint Denys. (*Cart. de la consist. de Willy*, A. N. S 38, pièce 1.)

Li tere devant dicte estoit *dimaule* a nous. (1311, *Cart. de Cambron*, p. 210.)

Cinq acres de bois ouquel il n'a ne tiers ne dangier, et est *dismable*, et vault communs ans .LX. solz. (1412, *Denombr. du baill. de Caux*, A. N. P 303, f° 90 v°.)

Bois *dymable*. (1451, *Denombr. du baill. du Cotentin*, A. N. P 304, f° 191 v°.)

Terres *diesmables*. (*Ib.*, f° 36 v°.)

Desmable. (*Ib.*, f° 42 r°.)

DISME, mod. dime, s. m. et f., le dixième de la récolte prélevé sur les Juifs pour être offert au Seigneur ou donné aux lévites; dixième, et par ext., fraction variable de la récolte prélevée par l'Eglise ou par les seigneurs :

Ne devez as prelaz defendre u comander...
Ne des *dismes* causer.
(*Th. le mart.*, 79.)

Desme. (1218, Chap. cath. Metz, Tignomont, A. Mos.)

Deisme, *desme*, *deime*. (*Cart. de S.-Sauv. de Metz*. A. Mos.)

Sont quite et delivre a tos jors de la *daimme*. (1241, Mor. 139, f° 67 v°, B. N.)

Les devant dites *deimes*. (Févr. 1248, S. Nic. de Verd., A. Meurthe.)

Les *dimes* de blé et de vin. (1274, Montreuil Bellay, A. M.-et-Loire.)

Deme. (1279, Barzelle, A. Indre, H 112.)

Le *dainme*. (*Droitures de Pommereux*, sans date, XIII° s., S.-Arnould, A. Mos.)

La tierce partie du *disme*. (Sans date, comm. XIV°, terr. appart. à A. de Pontloyn, prieur de Juigny, Berr., 1re l., A. Cher.)

Une *diesme* seant entre grant Viler et Tilloy et Bonfesis. (1309, A. N. JJ 41, f° 55 r°.)

Mener leurs gerbes sans acuson, et doivent laisser leur *diesme* au seigneur au

champ, et ils doivent estre creus par leur serment. (1332, *Franch. de Bouclans*, Droz, Bibl. Besançon.)

Les *desmes*. (1347, Locmaria, A. Finist.)

... Et li septimes
Est que j'ordene que les *dymes*
Soient aux eglises donnees
De quoy elles seront doees
A touz jours mais.
(*Mir. de N.-D.*, III, 214.)

Les trois quart du *disme* d'Uxeaul. (1474, *Déclaration des bailliages d'Ostun et de Moncenis*, A. Côte-d'Or, B 11724.)

Les povres simples femmes, qui mieulx cuidoient ces bons freres estre anges que hommes terriens, ne refuserent pas ce *disme* a payer. (*Cent Nouv. nouv.*, 32.)

Cf. Disme, II, 721ᵃ.

DISMER, v. Deismer.

1. **DISNER**, verbe. — N., prendre le principal repas de la journée :

Quant *ont disné* li noble chevalier,
Alquant s'endorment, quar il sont travaillié.
(*Coron. Loois*, 2089.)

Le jur quant il *orent digné*,
As officines sunt alé.
(Marie, *Lais*, Yonec, 501.)

Et viendroiz avec moi *digner* en mon chateal.
(*Dit de Guill. d'Angl.*, Brit. Mus. add. 15606, f° 150ᵉ.)

Et il pueent aler *disner* hors de l'ostel a leur mestres, ou il leur plaist, dedenz la vile de Paris. (Est. Boil., *Liv. des mest.*, 1ʳᵉ p., LIII, 19.)

Disna messires Jehans de Haynaut. (1369, *Contresomme des dépens. de la comt. de Hain.*, f° 17 r°, A. Nord.)

Hore de *digner*. (*Jurés de S. Ouen*, f° 69 v°, A. S.-Inf.)

Chascun pilleir de quatorze piez de hault ou environ hors terre, a bons fondemens... pour porter unes galleries que iceluy prince veult faire en son petit jardin pres la salle ou il *disgne* de present. (1465, *Comptes de René*, p. 16.)

Tu peulx assez imaginer
Qu'on ne nous eust pas faict *disner*
De perdrys ne de chappons gras.
(*Act. des apost.*, vol. I, f° 107ᵇ.)

Je n'*avoys* poinct *dipné*. (Rab., l. III, ch. xiv, éd. 1552.)

Puis se leva et a table *disna*.
(Marg. de Nav., *Dern. poés.*, p. 264, Prisons, Abel Lefranc.)

— Réfl., même sens que le neutre :

E *se dignent* al deis la reine Jezabel. (*Rois*, p. 315.)

A sa maison *s'ala disner*.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 7170.)

Ne porte od sei ne pain ne vin
Dunt il *se digne* a cel matin ;
Ne tant que vaille un hanetun
Entre vitaille e guarisum.
(*Vie de saint Gilles*, 1248.)

Quant il a fain, et il *se* veut *disner*.
(*Huon de Bord.*, 4897.)

Trouvet ont Dieudonné et sa france moulier
Qui s'estoient levé toutantost du mengier
Et *s'avoient dinné* des pumes d'un pumier.
(*Charles le Chauve*, B. N. 24372, f° 84ᵇ.)

— A., repaître, régaler :

En .i. calant entra, quant *fu disnes*.
(*Aliscans*, 7322.)

— Manger à son dîner :

Qui a soif il trouve l'eau bonne ;
Qui *disne* tout n'a que souper.
(J. A. de Baif, *Mimes*, l. III, f° 28 v°, éd. 1597.)

Cf. II, 722ᵇ.

2. **DISNER**, mod. dîner, s. m., le principal repas de la journée :

Demain quant li reis Hugue serrat a son *disner*,
Mangerai son peisson et bevrai son claret.
(*Voy. de Charlem.*, 125, ap. Constans, *Chrestomathie*, p. 36.)

Bien i porron tant demorer,
Que il n'iert mais cuiz al *disner*.
(*Eneas*, 3663.)

Lor *digner* ont apareillié
Li hostes a moult grant planté.
(Chrest., *Perceval*, ms. Montp., f° 117ᵇ.)

Li *disners* Alixandre estoit aparillies ;
A mangier sunt asis, ases i ot dainties.
(*Rom. d'Alex.*, f° 14ᵈ.)

Boivre et mengier quant venoit au *disner*.
(*Mort Aymeri*, 3464.)

Tous fu pres li *digners*.
(*Bov. d'Hanst.*, B. N. 12548, f° 209ᵇ.)

Li *digner*.
(*Ciperis*, B. N. 1637, f° 52 v°.)

Et il ne vueille mangier au *disner* ne a souper chies son mestre. (Est. Boil., *Liv. des mest.*, 1ʳᵉ p., LXXXIII, 7.)

Le diemenge au *digneir*. (1318, Prév. de Longwy, A. Meuse, B 1847.)

Le *digné*. (*Man. admin. de Baume*, A. Jura.)

Et plusieurs autres ou *diner*. (1491, *Exéc. testam. de Thomas de Turby*, A. Tournai.)

Menuz devis durant le *dipner*. (Rab., *Quart livre*, ch. li, éd. 1552.)

Le *dixner*. (1580, *Compte de tut.*, A. Finist.)

Pour un *dixné* fait avec le reverend pere provincial des Minimes. (1634, *Compte de Pierre Vallon*, A. mun. Avallon, CC, 241.)

DISPAREISTRE, mod. disparaître, v. — N., cesser d'être visible :

Quant out ço dit, of la luur
Il *disparuit* devant le jur.
(*S. Edw. le conf.*, 1813.)

— Réfl., même sens :

Durant lesquelles dances la dame invisiblement *se disparut*. (Rab., *Cinq. livre*, ch. xxiv, éd. 1566.)

DISPARITÉ, s. f., manque de parité :

Disparité en aige. (H. de Gauchi, *Trad. du Gouv. des princ. de Gilles Colonne*, Ars. 5062, f° 96 r°.)

Je sçay asses que noz *disparitez*
(Non sans raison) feront esbahyr maints.
(M. Sceve, *Delie*, CCCXXXII.)

Quelle *disparité* de fortune presente, aux esperances et menaces de la vie eternelle ! (Mont., l. I, ch. lvi, p. 203.)

DISPARITION, s. f., action de disparaître :

Disparution. A disparition. (Cotgr.)

DISPENSABLE, adj., dont on peut obtenir la dispense, au sujet duquel on peut obtenir une dispense :

Que par sentence de ladite Eglise son mariage avoit esté declaré nul, et la dispense nulle, comme donnee sur un cas non *dispensable*, et qui ne depend de la puissance du pape ny de l'Eglise. (Mart. du Bellay, *Mem.*, l. IV, f° 110 r°.)

— Dont on peut se dispenser :

Choses qui sont *dispensables*. (*Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 126ᵉ, éd. 1486.)

Cf. II, 723ᵇ.

DISPENSACION, mod. dispensation, s. f., action de dispenser, de répartir :

Devine *dispensacions*.
(G. de Coinci, *Mir.*, ms. Brux., f° 187ᵉ.)

Dispensatio, *dispensation*. (*Gloss. de Conches*.)

— Action de dispenser, d'exempter :

Et renuncia du tout en cest fait expressement le dessus nommé escuier par son serment et par sa foy bailliee corporelment en nostre main a toutes graces privileges... a la *dispansacion* et absolucion de son prelat et de touz autres. (1346, A. N. JJ 76, f° 11 v°.)

— Action de se dispenser, oubli :

Ce qui me semble apporter autant de desordre en nos consciences en ces troubles ou nous sommes, de la religion, c'est cette *dispensation* que les catholiques font de leur creance. (Mont., liv. I, ch. xxvi, p. 104.)

Cf. II, 723ᵇ.

DISPENSAIRE, s. m., en médec., ouvrage traitant de la préparation des remèdes :

Ce beau *dispensaire* intitulé Luminaire majus, attribue l'invention de ce sirop a Petrus de Tussignana. (Joub., *Pharmacop.*, p. 63.)

DISPENSATEUR, s. m., celui qui attribue :

Quar serf sunt Jhesu Crist et si *dispensatur*.
(Garnier, *S. Thom.*, B. N. 13513, f° 48 r°.)

Economus, *dispensateur*. (*Catholicon*, B. N. l. 17881.)

Dispensateur des biens. (Oresme, *Politiq.*, f° 209ᵉ.)

— Fém., *dispensatrice :*

Une providence divine *dispensatrice* de toutes choses. (Filb. Bretin, *Poem. amour.*, f° 40 v°.)

Cf. Dispenseor, II, 723ᵉ.

DISPENSE, s. f., permission, autorisation en général :

Pour le present, pensant au faict d'amours,
Je suys troublé, car j'ai congneu tousjours
Que loyaulté n'a point de recompense,
Et que les folz obtiennent la *dispense*
D'avoir le fruict qui en vient tous les jours.
(J. Marot, *Cinquante rond. sur divers propos*, XII.)

DISPENSER, verbe. — A., distribuer :

Baudewins de Sebourc fu servis au disner
De vins et de viandes c'on li fist aporter
Tant et si largement qu'il en volt *dispenser*.
(*B. de Seb.*, XVI, 355.)

Pour herens et sorez *dispensez*, comme dessus, au dit disner. (26 juill. 1409, *Exéc. test. de Martin Cardenal*, A. Tournai.)

Mes biens *dispenser*. (xve s., Valenciennes, ap. La Fons.)

L'amiable compagnie d'une femme, qui fidelement lui *dispense* son bien, lui augmente son plaisir... (L. Labé, *Debat de folie et d'amour*, Œuv., ch. xxxix, Lemerre.)

En chasque porte aussi y avoit un des conseillers de la ville pour *dispenser* la corde et les boulets. (Beze, *Hist. eccl.*, t. III, p. 100.)

— Exempter :

L'empereur Auguste en cas semblable, voulant plus donner a sa femme Livia qu'il n'estoit permis par la loy Voconia, demanda dispense au senat (ores qu'il n'en fust besoin, attendu qu'il *estoit* longtemps auparavant *dispensé* des loix civiles) affin de mieux assurer sa donation, d'autant qu'il n'estoit pas prince souverain. (Bodin, *Rep.*, I, 9.)

J'ay observé ma parolle es choses de quoy on m'*eust* aysement *dispensé*. (Mont., l. III, ch. v, p. 72, éd. 1595.)

— *Estre dispensé*, faire l'objet d'une dispense :

Mariage peut *estre dispensé* au troisieme degré de consanguinité. (Belordeau, *Controv.*, 56.)

Cf. II, 724^a.

DISPERSER, verbe. — A., jeter, pousser çà et là :

Ou que voulez que les *disperse*.
(*Mist. du viel Test.*, dans *Dict. gén.*)

— Répartir, distribuer :

Apres deux ou trois heures que nous eusmes esté la et qu'ils m'*eurent* faict monter sur un cheval qui n'avoit garde de leur eschaper, et commis ma conduite particuliere a quinze ou vingt harquebousiers, et *dispersé* mes gens a d'autres. (Mont., l. III, ch. xi, p. 192, éd. 1595.)

La chair par membres despecee
Tout soudain en *fut dispersee*
Au legat...
(*Sat. Men.*, A Madem. ma comm. sur le trep. de son asne, p. 244, éd. 1593.)

Cf. II, 725^a.

DISPERSION, s. f., action de disperser ; fait d'être dispersé :

La *disparsion* ne remembron nos mie. (*Trad. de Beleth*, B. N. l. 995, f° 42 v°.)

Le roy de Perse, quant il eut acquise seigneurie sur ceulx de Medie et sur ceulx de Babilone et sur aucuns autres, il envoya souvent en *dispersion* les hommes sages et subtilz qui avoient aucunesfois esté au princey et avoient eue auctorité. Il envoyoit ung en ung pays et l'autre en ung autre affin qu'ilz ne peussent avoir conseil ensemble pour machiner contre luy. (Oresme, *Polit.*, f° 98^b.)

Dispersion et degastement de biens. (*De vita Christi*, B. N. 181, f° 93^d.)

Pource que ladicte ville a esté moult foulee et apovrie de la guerre, il leur a esté promis qu'il ne leur sera baillé garnison, sinon gens aisiez et en nombre a eulx bien portable, pour les tenir ensemble sans *disparcion*. (1465, *Ord.*, XVI, 459.)

La *dispercion* des Juifs. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10510, f° 99 r°.)

DISPONIBILITÉ, s. f., fait d'être disponible ; pouvoir de disposer :

Toutes et quantesfoiz que ladicte chappelle vacquera, toute la plaine *disponibilité* appartiendra au dict reverend. (1492, *Cart. de Cormery*, p. 276.)

DISPONIBLE, adj., dont on peut disposer :

Son mieulx doncq n'est li mieulx possible,
Ains ce que luy est *disponible*.
(*Tr. d'alch.*, 762, ap. Littré.)

DISPOSER, verbe. — A., arranger :

Sous telle ordonnance *disposerons* notre vignoble. (O. de Serres, III, 2, p. 157, éd. 1600.)

— Décider, régler :

Et vous deffens de *disposer*
Quelque bien sans moy exposer
Le fait...
(Greban, *Mist. de la Pass.*, 2193.)

Car ce que Dieu mande
Qu'il dit et commande
Est juste et parfaict :
Tout ce qu'il propose
Qu'il faict et *dispose*
A fiance est faict.
(Cl. Marot, *Ps.*, XXXIII, p. 198, éd. 1544.)

— N., faire de qqn ou de qqch ce que l'on veut :

Mais hom pense et Dieus *dispose*. (Brunet. Latin., p. 92.)

Pour *disposer* de tout a son appetit et avancer tous ceux qu'il lui eust plu. (*Sat. Men.*, p. 146, éd. 1593.)

— Réfl., recevoir un arrangement, s'accommoder de qqch. :

Si donques au dresser de votre vigne ne treuves aucune sujection, eslises pour plant les chevelues et, en leur emploi serves vous de la taravelle, dont votre vigne *se disposera* profitablement. (O. de Serres, III, 4, p. 160, éd. 1600.)

— Se préparer, se mettre en mesure :

Je luy dis (au pape) que je pensois que Monsieur de Luxembourg *se disposeroit* a dissimuler la dite clause. (19 mars 1597, D'Ossat, *Lett. à M. de Villeroy*.)

— *Disposé*, part. passé, arrangé :

Apres voulons que soit posé
Un firmament bien *disposé*.
(A. Greban, *Mist. de la Pass.*, 484.)

— Qui est dans un certain état de santé :

Que leditte ville de Mons avoit par aucuns entendu que nostres honnouree dame Madame de Touraine estoit adont petitement *disposee* de le santet. (1406, *Compte du massard de Mons*, A. Mons.)

Car tant sui mal *disposé* de mon corps et de tous mes membres que plus n'en eusse peu sans mort recepvoir. (*Enfances Vivien*, B. N. 796, l. 130, p. 22, Wahlund.)

Cf. Desposer, II, 635^a.

DISPOSITIF, adj., qui dispose :

Que les impressions des estoiles sont causes aulcunement *dispositives* de la variation et diversité des meurs. (*La Mer des hystoir.*, t. I, f° 135.)

Cf. II, 725^c.

DISPOSITION, s. f., action de disposer, manière d'être disposé ; état du corps ou de l'esprit :

La divine *disposition*. (*Job*, p. 469.)

Selonc les *disposicions*
Des climaz, des homes, des bestes.
(*Rose*, I, 249, Fr. Michel.)

Monsieur mon nepveu et mesdames mes niepces sont en bonne *disposicion* et santé, la Dieu grace. (*Corresp. de l'emp. Maximilien Ier et de Marg. d'Autr.*, I, 394.)

Je ne vous diray point l'aise et contentement que vous me donez de souvent me faire sçavoir de la *disposition* du roy. (8 oct. 1525, Marg. d'Ang., *Lett.*, XXXIV.)

Esmouvoir les escoutans par les choses bien inventees, par le bon ordre et *disposition*. (La Boetie, *Regles de mariage de Plut.*, p. 296, Feugère.)

Les affections, les complexions et la *disposition* de l'esprit. (Id., *ib.*, p. 298.)

Galien, prince des medecins, vesquit en bonne *disposition* cent quarante ans. (Gruget, *Div. leç.*, V, vii.)

En la *disposition* de la vigne est considerable la contenue, afin de la proportionner a nostre usage. (O. de Serres, l. III, 3, p. 157, éd. 1600.)

— Pouvoir, décision :

Si cela est a notre *disposition*. (O. de Serres, IV, 3, p. 162, éd. 1600.)

Les ambassadeurs ont une charge plus libre qui en plusieurs parties depend souverainement de leur *disposition*. (Mont., l. I, ch. xvi, p. 31, éd. 1595.)

DISPOST, mod. dispos, adj., disposé :

Et qu'ils seront *disposts* a s'assembler au nom de Dieu. (Calv., *Lett.*, XI, 447.)

— Bien disposé, alerte, en parlant de personne :

Mais bien entre les mains d'une *disposte* fille
Qui devide, qui coust, qui mesnage et qui file
Avecque ses deux sœurs pour tromper ses ennuis,
L'hyver devant le feu, l'esté devant son huis.
(Rons., *Amours*, II, lxv, la Quenouille.)

Alors Simphorosie, voyant qu'il en avoit, et que le breuvage faisoit son operation, se partit et appela une sienne servante puissante et *dispote*, qui sçavoit bien tout ce mistere. (Lariv., *Facet. nuicts de Strap.*, II, ii.)

— En parlant de chose :



Mais, s'il te plaist de retenir
Ta fuite *disposte* et legere
Jusqu'au temps qu'on voit revenir
L'aronde, des fleurs messagere.
(Rons., *Odes*, V, ix.)

Balladins aux *dispotes* gambades.
(Id., *Eleg.*, XXVIII.)

Ayant vescu pres de cent ans en belle vie et fort *dispote*. (Brant., *Grands capit. estrang.*, l. I, c. xii.)

DISPROPORTIONNER, v. a., détruire les proportions de.

— Réfl., perdre les proportions normales :

Tellement que de ceste temperature vient la santé, et de la distemperie les maladies diverses, selon que diversement *se disproportionnent* les humeurs. (Pont. de Tyard, *De la nat. du monde*, f° 89 v°.)

DISPUTABLE, adj., qui peut être contesté, disputé :

Il y auroit bien icy une grande matiere et bien *disputable*, assavoir si l'esprit (estant le corps en repos) peut prevoir les choses a venir. (Du Pinet, *Pline*, X, 75.)

Ceste partie en la vie de Caton... est *disputable* et malaisee a soudre. (Amyot, *Cat. d'Utiq.*, p. 2854, éd. 1567.)

Questions problematiques et *disputables*. (La Bod., *Harmon.*, p. 485.)

Disputable. (Cotgr.)

DISPUTE, s. f., discussion, querelle :

Et ceste est la cause pourquoi je desireroye vous veoir en *disputes* avec luy. (Bon. Desperiers, *Nouv.*, Lysis, p. 21, Lacour.)

On s'amusera plutost a veoir hors de saison quelque *dispute* de la chape a l'evesque sur le perron du Plessis, qu'a travailler a rames et a voiles pour faire lascher prise aux tyrans matois qui tremblent de peur. (*Sat. Men.*, Vert. du cathol.)

DISPUTEOR, mod. disputeur, s. m., celui qui aime à contredire, à élever des discussions:

Ce est des erites, qui sont fier comme tor et agu et fort *desputeor*. (*Comm. s. les Ps.*, B. N. 963, p. 92^b.)

Seur ce vint une foudre et feri les .iv. *disputeours*. (*Sydrac*, Ars. 2320, ch. I.)

Orgueilleux *desputeurs*. (J. Golein, *Ration.*, B. N. 437, f° 278 r°.)

DISPUTER, v. n., discuter, se quereller :

Au *deputer* furent cil de Libie
E cil de Sire, e cil d'Alesandrie.
(*Ep. de S. Et.*, ms. Tours.)

Joum ensemble por *deputer* o lui
Et si arrun la science de lui.
(*Ib.*)

Si prit a aux a *deputer*.
(Wace, *Conception*, Brit. Mus. add. 15606, f° 55^d.)

Symon Mague l'enchanteour *desputa* contre S. Pierre. (Guiart, *Bible*, Luc, ms. Ste-Gen.)

Disceptare, *deputer*. (*Gloss. de Conches*.)

Ne te occupe pas a vouloir *disputer* des merites des saints. (*Intern. Consol.*, II, lviii.)

DISQUISICION, mod. disquisition, s. f., enquête, recherche minutieuse sur une question obscure :

Les juges peuvent faire *disquisition* et collation l'un aveques l'autre priveement hors la court. (Oresme, *Polit.*, ms. Avranches 223, f° 54^a.)

Ypodamus dit que les juges doivent estre divises et escripre leur opinion en la cause chescun par soy. Et apres le juge qui doit pronuncier la sentence doit faire *disquisicion* et consideracion par les escriptures ou par les cedules, mais ce ne vault rien. Car les juges peuvent faire *disquisicion* et collacion l'un avec l'autre priveement hors la court. (Id., *ib.*, f° 51^c, éd. 1482.)

Dont nous parlerons cy apres plus amplement et avecques plus grande *disquisition*. (Tagault, *Inst. chir.*, p. 2.)

DISRUPT, part. passé et adj., brisé, rompu, mis en pièces :

Posé que aucunes d'icelles (choses), par fortune de guerre ou autre aient esté presque du tout subverties et *disruptes*, toutesfois elles ont depuis esté restaurees. (1474, *Ord.*, XVIII, 16.)

Leur cité de Rome, pillee et *dirupte*. (J. Bouchet, *Gen. des Roys*, Ep.)

DISRUPTIF, adj., qui sert à rompre, à briser :

Le laict d'esule est liquefactif et *disruptif* des entrees des voines. (*Jard. de santé*, I, 178.)

DISRUPTION, s. f., rupture, fracture :

A la difference des corruptions des os qui ne sont pas proprement ulceres, mais corruptions et aussi *disruptions*. (J. Raoul, *Fleurs du gr. Guydon*, p. 86.)

Les causes evidentes de phlegmon sont les causes exterieures comme contusion, *disruption*, convulsion, fracture. (Tagault, *Inst. chir.*, p. 56.)

Corruptions d'os ne sont proprement ulceres, ains corruptions et aussi *disruptions*. (Joub., *Gr. chir.*, p. 313.)

— Fig. :

Il est capable de la fornaise de temptation sans vicieuse inflation et *disruption*. (*Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 135^a, éd. 1486.)

DISSECTION, s. f., action de disséquer :

Ce que j'ay monstré aux escoles de medecine, faisant les *dissections*. (A. Paré, I, 10.)

DISSEMBLABLE, mod., v. Dessemblable. — **DISSEMBLANCE**, mod., v. Dessemblance.

DISSEMINATEUR, s. m., celui qui dissémine, qui répand :

L'ennemy d'enfer, *disseminateur* de toute vicieuse inquination. (*Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 119^d, éd. 1486.)

Disseminateur de toute vertueuse perfection. (*Ib.*, f° 172^c.)

DISSEMINATIF, adj., qui a la vertu de disséminer :

Vertu *disseminative*. (B. de Gord. *Pratiq.*, I, 25.)

DISSEMINER, v. a., semer, éparpiller çà et là :

Ayant donc S. François *disseminé* plusieurs couvens de ses freres. (*Choses mem. escr. p. F. Richer*, p. 135.)

DISSENSION, s. f., diversité des sentiments, discorde :

Por la *discension* que vus aves or. (*Rom. de Kanor*, B. N. 1446, f° 15 r°.)

Quar par li ont *discencion*
Li home et tences et haynnes.
(*Anti Claudianus*, B. N. 1634, f° 45 v°.)

Granz *dissensions* fu. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 9 v°.)

Si vous conterai le contant,
L'estrif et la *dissancion*,
Qui fu pour l'imposicion
Du non de la grant cité.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 78^f.)

La *disencion* qui estoit entre son frere le conte et eulx. (Froiss., *Chron.*, B. N. 2644, f° 199 r°.)

Les livres admonestoient que on se gardast de discorde et de *discention*. (*Prem. vol. des grans dec. de Tit. Liv.*, f° 44^c, éd. 1530.)

Se le bergier Paris par sa folle fierté et malice hebetee a causé rumeur et *dissension* entre vous. (Le Maire, *Illustr. des Gaule*, l. I, ch. xxxiv, f° 54 r°.)

Cf. Dissention, II, 726^b.

DISSENTIR, v. n., être en dissentiment, en contradiction ; ne pas acquiescer :

Je te prie donc que aussi ta parole ne *dissente* pas a eulx, et que tu dise quelque bonne chose. (Le Fevre d'Est., *Bible*, Paralip., II, 18.)

Consentir ou *dissentir* a l'interinement desdites remissions. (20 oct. 1541, *Ord. de l'emp. Charl, V, touchant les porteurs de remiss., les respits*, etc.)

Qu'ils n'avoient pouvoir pour consentir ni *dissentir* a chose qui se fist la. (12 fév. 1547, dans *Pap. d'Etat de Granv.*, III, 251.)

Il consent en ne *dissentant* point. (Aub., *Hist. univ.*, l. II, c. xxiii.)

Les inspirations nous previennent et, avant que nous y ayons pensé, elles se font sentir, mais apres que nous les avons senti, c'est a nous d'y consentir pour les seconder et suivre leurs attraits, ou *de dissentir* et les repousser. (Fr. de Sal., *Am. de Dieu*, II, 12.)

— Impersonnellement :

A quoi *fut discenty* par ledit procureur. (26 déc. 1536, *Doc. hist. inéd.*, I, 217.)

Cf. II, 726^b.

DISSEQUER, v. a., diviser les parties

d'un corps organisé pour en étudier la structure interne :

Dissequer, dissecare. (ROB. EST., *Dict.*, 1549.)

DISSET, v. DIS ET SET.

DISSIMILAIRE, adj., qui est d'une autre espèce :

Les parties du corps sont simples ou composees. Celles la s'appellent similaires, pour ce que leur substance est partout semblable : et celles cy *dissimilaires*, pour ce que les pieces de quoy elles sont faites ne se ressemblent pas. (LA FRAMBOIS., *Œuv.*, p. 32.)

DISSIMILITUDE, s. f., différence :

Dissimilitude. (*Cart. de Ph. d'Alenç.*, p. 857, A. Eure.)

Dissimilitude de meurs. (*La Thoison d'or*, vol. II, f° 22 v°.)

Quant a la composition et au langage vous verrez qu'il y a grande *dissimilitude*. (*Traduct. de Terence*, f° 2 r°.)

A quoy on doit aussi beauquoup que quand le dict Martin s'absenta il n'avoit point encore que bien peu de barbe ; tellement qu'avec le temps, au retour, estant creue, elle pouvoit couvrir et deguiser la *dissemilitude* quy y pouvoit estre. (1560, *Hist. admir. d'un faux et supposé mari*, Var. hist. et litt., t. IV.)

DISSIMULACION, mod. dissimulation, s. f., action de dissimuler, conduite de celui qui dissimule :

Et de fest *desimulacion*.
(PIERRE DE PECKHAM, *Rom. de Lumere*, Brit. Mus. Harl. 4390, f° 19b.)

L'aigue de larmes de cui sainte arme se doit laver doit estre clere et pure, sanz boe de perverse entencion, d'isposcresie et *desimulacion*. (LAURENT, *Somme*, B. N. 423, f° 143b.)

Li bons roys eslut mieux apaisier sans *dissimulacion* que soi combatre contre crestiens. (G. DE NANG., *Vie de S. L.*, Rec. des Hist., XX, 447.)

DISSIMULANT, adj., qui dissimule ses sentiments, ses desseins :

Esperit caut et *dissimulant*. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, II, 48.)

DISSIMULATEUR, s. m., celui qui dissimule :

Les flateurs luy louoient, les *dissimulateurs* se taisoient. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10509, f° 175 r°.)

Ypocrites et *dissimulateurs*. (J. BOUCHET, *Labyr. de fort.*, Maz. 10832, f° 111 r°, Phil. le Noir.)

Le pape Alexandre, grant *dissimulateur*, luy feit briefve response. (ID., *Mem. de la Trem.*, ch. XVII.)

Dissimulateur, faisant semblant de ne rien faire de ce qu'il faict. (R. EST., *Dissimulator*.)

DISSIMULEEMENT, adv., d'une manière dissimulée :

Dissimuleement. Dissemblingly. (COTGR.)

DISSIMULER, verbe. — A., ne pas laisser apercevoir ce qu'on a dans l'âme :

Dissimuloient leur injures. (BERS., *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 59c.)

La victoire de David contre Golias engendra au couraige Saul une moult merveilleuse envye, laquelle Saul ne sçavoit *discimuler*. (*La Thoison d'or*, vol. I, f° 38 r°, éd. 1530.)

La tristesse avec [la] tristesse
Ne peut *dissimuler* son dueil.
(MARG. DE NAVARRE, *Dern. poés.*, p. 52, Comédie sur le trespas du roy, Ab. Lefranc.)

— N., cacher ses pensées ou ses sentiments :

Et pour ce qu'il n'estoit pas le plus fort, *dissimula* et dist qu'il ne le feroit pas tant qu'il eut parlé aux estaz de son pais. (G. GRUEL, *Chron. d'A. de Richemont*, p. 226.)

— Réfl., se cacher :

Par la force de la necessité, qui est plus violente et de plus longue infamie que la force transitoire du soldat, qui *se dissimule* et ensevelit incontinent. (*Sat. Men.*, p. 185, éd. 1593.)

— *Dissimulé*, part. passé, qui sert à déguiser :

Quinze ont esté contraincts par les dites troupes de se sauver en habits *dissimules* par les boys et buyssons. (1576, Foncette, portef. 5, pièce 3, B. N.)

Cf. II, 726c.

DISSIPATION, s. f., action de dissiper :

Elle est en voye (l'université) de sa totale *dissipation* et desolation. (1419, *Ord.*, XI, 6.)

Par la force des elephans qui dissipa toute l'ordonnance des ennemys, Spendius au premier de la bataille s'en fouyt. Par ceste *dissipacion* des ennemys, Hanno eut plaine victoire. (*Translat. de la prem. guerre pun.*, à la suite du *Prem. vol. des grans decades de Tit.-Liv.*, f° 189e, éd. 1550.)

Quand l'apostre veut abatre l'arrogance humaine, il use de ces temoignages : qu'il n'y a nul juste... que tous ont decliné,... qu'en leurs voyes il n'y a que perdition et *dissipation*. (CALV., *Inst. chrest.*, II, III, 2.)

La *dissipation* des draps d'or, d'argent, de soye et de laine, et des passemens d'or et d'argent et de soye, est tres grande. (*Disc. sur les caus. de l'extresme cherté*, attrib. à *Du Haillan*.)

Or sont les choses, reduictes a tel poinct, que malaisement se peuvent elles desmeler sans guerre, ny ceste guerre finir, si les bons voisins n'y apportent la main, sans la *dissipation* de cest estat. (*Lett. miss. de Henri IV*, t. II, p. 91.)

DISSIPER, v. a., faire évanouir en disséminant, en écartant :

Il *dissipe* les pensees des malignes. (*Bible*, B. N. 899, f° 219 r°.)

Dessiper. (1297, S. Vinc., pièce 68, A. Sarthe.)

Dissipper. (1357, *Reg. du chap. de S. J. de Jér.*, A. N. MM 28, f° 59 r°.)

— Consumer en dépenses folles :

Se li sergans troeve biens a justichier et, par se deffaut, il *sont* gasté et *dissippré*. (1350, *Anc. cout. de Norm.*, p. 49.)

— Réfl., se disséminer, se désorganiser :

Je ne veux pas dire ce qu'aucuns ont rapporté de vous,... que la prise de cette ville seroyt plus prejudiciable a vostre ennemy que proffictable ; et que son armee *se* perdroit et *dissiperoit* en la prenant. (*Sat. Men.*, p. 184, éd. 1593.)

— *Dissipé*, part. passé, consumé en dépenses folles :

Pour restaurer leurs choses *discipees*. (FABRI, *Rhet.*)

DISSOCIABLE, adj., qu'on peut dissocier ou séparer :

Il n'est rien si *dissociable* et sociable que l'homme : l'un par son vice, l'autre par sa nature. (MONT., l. I, ch. XXXVIII, p. 140.)

DISSOCIATION, s. f., séparation d'éléments associés :

La *dissociation* du monde. (AMYOT, *Œuvr. mor.*, t. IV, p. 225, éd. 1820.)

Et n'ay cerché que mes biens fussent contigus a mes proches et ceux a qui j'ay a me joindre d'une estroite amitié : d'ou naissent ordinairement matieres a alienation et *dissociation*. (MONT., l. III, ch. X, p. 159.)

DISSOCIER, v. a., séparer des éléments associés :

Dissocié. Dissociated. (COTGR.)

DISSOLU, adj., livré à la dissolution, à la débauche ; en parlant de chose, qui a le caractère de la dissolution, de la débauche :

Mais se tu vois trop *dissolus*
Chiaus ki desous te verge sont,
Se tu consens quankes il font,
De chou n'ies tu pas absolus,
Car li ordres seroit tolus.
(RENCLUS, *Carité*, CXI, 3.)

Cites *dessolues*. (GUIART, *Bible*, JOS., XIV, ms. Ste-Gen.)

Or le nous a ociz .I. cuvert *dissolu*.
(*Hist. de Ger. de Blav.*, Ars. 3144, f° 229 v°.)

En commettant en ce, *dissolu* cas et detestable, en adultere. (20 juin 1457, *Reg. de la loy*, 1442-1458, A. Tournai.)

Je considere que facilité trop enervee et *dissolue* de pardonner es malfaisans, leur est occasion de plus legierement de rechef mal faire, par ceste pernicieuse confiance de grace. (RAB., *Gargantua*, ch. L, éd. 1542.)

Elle s'estoit devant luy presentee en habitz pompeux, *dissoluz* et lascifz. (ID., *Quart livre*, Epistre, éd. 1552.)

La chair *dissolue*.
(MARG. DE NAV., *Dern. poés.*, p. 168, Prisons, Ab. Lefranc.)

Ils estoient devenus volontaires, a cause de cette *dissolue* licence. (AMYOT, *Eum.*)

Ses sœurs (de Charlemagne) ne s'estoient peu garentir des mauvais bruits, pour la *dissolue* frequentation qu'elles avoient eue



avec plusieurs hommes. (E. Pasq., *Rech.*, X, xxv, p. 976, éd. 1643.)

Cf. II, 727[a].

DISSOLUBLE, adj., qui peut être dissous, qui peut être rompu :

Li plus viez (oile) est plus *dissolubles* et le noviaus plus mitigatis. (Brun de Long Borc, *Cyrurgie*, ms. Salis, f° 12[c].)

DISSOLUCION, mod. dissolution, s. f., action de dissoudre, disjonction, état de ce qui est dissous :

Et puis firent *desolucion* de leur congregacion qu'ilz tenoient pour concile. (J. Chartier, *Chroniq. de Charl. VII*, c. CLXVI.)

La *dissolution* de ce nœu, qui paravant faisoit la liaison de deux esprits estroittement conjoints et unis par le ciment de l'amour. (A. Belleau, *Berg.*, II[e] j., f° 108 r°, éd. 1578.)

Le mary est seul proprietaire du fief par luy acquis durant sa conjonction, encore que la femme y soit adheritee avec luy ; mais a la *desolution* du mariage, ladite femme ou ses heritiers doivent estre restituez de la moitié du prix deboursé pour l'achapt du dit fief. (*Cout. de Lessines*, Nouv. Cout. gén., t. II, p. 216[a].)

Advenant la *dissoudlution* du mariage. (1617, *Cout. de Metz*, VI, 2, Nouv. Cout. gén., II, 401.)

— Fig., déréglement de mœurs, débauche :

Par jonesce s'en va li hons
En toutes *dissolucions*.
(*Rose*, 4456.)

En l'estat de religion
Qui puis par *dissolution*
De cuer qui les fait esgaier
Vuelent pour le monde assaier.
(*Met. d'Ov.*, dans Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 650, 34.)

Vices regnent et *dissolucions*.
(Eust. Desch., *Œuvr.*, V, 261.)

Caligula servoit de risee a tous par la *dissolution* de ses habillemens. (Charron, *Sag.*, l. III, ch. xl, p. 762, éd. 1601.)

DISSOLUEMENT, adv., d'une manière dissolue :

Si vivent *dissoluement*.
(*Fab. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 21[d].)

Tant comme il estoit plus priveement se portoit il plus *dissoluement*. (Bers., *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 269[a].)

En faisant ces exces et violences, ils se vestoient et desguisoient *dissoluement* et d'abiz tres espouvantables. (J. Chartier, *Chroniq. de Charl. VII*, ch. CLXXIII.)

Dissolument. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10511, VII, v, 15.)

Vivans *dissolument*. (*Mer des Cron.*, f° 162 v°, éd. 1532.)

Un jeune estourdy de la ville, ayant espousé une assez belle jeune femme, ne laissoit pour cela de courir par tout, autant et plus *dissolument* que les non mariez. (Marg. d'Ang., *Hept.*, 50[e] nouv.)

Usoit Lucullus *dissoluement* et oultraigeusement de sa richesse. (Amyot, *Lucull.*)

— Sans ordre, en désordre :

En la bataille que Sempronius commist incaultement et *dissoluement*. (*Prem. vol. des grans dec. de Tit.-Liv.*, f° 73[b].)

Cf. II, 727[b].

DISSOLUTIF, adj., qui a la vertu de dissoudre :

Les aulz sont chautz et *dissolutifz*. (Evr. de Conty, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 190[d].)

Substance *dissolutive*. (Id., *ib.*, f° 264[c].)

Vertu consumptive et *dissolutive*. (*Jard. de santé*, I, 288.)

DISSONANCE, s. f., réunion de sons qui forment une harmonie peu agréable :

Dissonance est une noise de .ii. sons. (Evr. de Conty, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 229[d].)

— Fig., désaccord :

Je croy bien que mal se consonne
Au propos de misericorde
Qui de soy volentiers s'accorde
A pitié et a penitance
Mes non obstant la *dissonance*,
Si fault il dire a l'abregé
Que justice a tres bien jugé.
(Greban, *Myst. de la Pass.*, 2382.)

DISSONANT, adj., qui dissone :

Dissonant, dissonant. (Cotgr.)

DISSONER, v. n., produire une dissonance, au propre et au fig., différer :

La siderite ne *dissone* en riens de la contemplacion du fer. (*Chron. et Hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 51 v°.)

Si riens y a qui *dissonne* a honneur. (G. Chastellain, *Verité mal prise*, p. 301, Kerv.)

A laquelle (loy) ses operations jamais ne *dissonerent*. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10510, f° 162 v°.)

Cf. Dissonné, II, 727[b].

DISSOUDRE, v. a., décomposer ; désorganiser :

Ne pouvant ouvrir la phalange persienne, s'adviserent de s'escarter et sier arriere pour, par l'opinion de leur fuitte, faire rompre et *dissoudre* cette masse en les poursuivant. (Mont., l. I, ch. xii, p. 26.)

— Résoudre :

Une question y a il que je voudrois qui me *fust dissolue*. (Brant., *Dames*, IX, 691.)

— Réfl., se rompre :

Et quand bien l'on se vouldroit desporter de toute intelligence (avec le Turc), laquelle *se* doit *dissoudre* lentement et sans esclat. (1547, *Négoc. de la France dans le Lev.*, II, 9.)

— Se résoudre :

Un grand feu, lequel vint a *se dissouldre* en plusieurs flammes qui s'espandirent partout. (Amyot, *Alex.*)

— *Dissous*, part. passé, décomposé :

Touchant ceste opinion... que les hommes depuis qu'ils sont une fois *dissous* par la mort, n'ont en nul endroict nul mal ny tourment. (La Boetie, *Lettre de consol.*, p. 343, Feugère.)

DISSUADER, v. a., déconseiller :

Appius Claudius... se prist a desloer et a *dissuader* les choses dessus dictes. (Bers., *T.-Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 112[b].)

Nicias *a* toujours *dissuadé*, contre tous les autres, l'entreprise de Sicile. (Amyot, *Diod.*, XIII, 9.)

Encor que ceux qui approchoient le plus pres de sa personne taschassent lui *dissuader* et divertir d'ajouster foy aux rapports qu'on lui en faisoit. (*Sat. Men.*, p. 158, éd. 1593.)

— *Dissuadant*, part. prés. ; employé substantiv. :

Tous ces *dissuadants* (furent) contez pour fols ou pour brouillons. (Aub., *Hist. univ.*, II, 21.)

DISSUASIF, adj., qui dissuade, propre à dissuader :

Il n'est pas tousjours de besoing de dire la cause pourquoy on rescript, mais il est tousjours mestier d'escripre l'intention et la conclusion des deux premieres, laquelle doit estre fort suasive ou *dissuasive*. (Fabri, *Rhet.*, f° 68 v°.)

Quant l'en veut faire lettres *dissuasives* de joye a aulcun affin qu'il ne se resjouisse pas inconsidereement. (Id., *ib.*, f° 88 v°.)

Tes argumens, que crois persuasifz
Que nous rendrons en fin *dissuasifz*.
(F. Juliot, *El. de la belle fille*, p. 45.)

DISSUASION, s. f., action de dissuader :

Lors ot grant debat entre Appius Claudius et P. Decius sur la persuasion ou *dissuasion* de celle loy. (Bers., *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 157[d].)

Et en ay eu de pareillement faibles en raison, et violentes en persuasion ou en *dissuasion*. (Mont., l. I, ch. xi, p. 25, éd. 1595.)

DISTANCE, s. f., espace qui sépare un lieu d'un autre :

Pour la *distance* du chemin. (*Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 122[a], éd. 1486.)

— Différence :

L'ung est blanc, l'autre est noir, c'est la *distance*.
(Villon, *Codic.*, Debat du cueur et du corps.)

DISTANCER, v. a., laisser derrière sur une certaine distance.

Cf. Distancé, II, 727[b].

DISTANT, adj., éloigné :

Nous disons de ce qui est plus *distant* et plus dissemblable au moien, que il lui est plus opposé et plus contraire. (Oresme, *Eth.*, 53, ap. Littré.)

Qu'il (le cheval) ait plaines entrailles et qu'il marche les pies *distans* sans s'entretailler. (Le Blanc, *Trad. de Cardan*, f° 235 v°.)

Un sien chasteau, *distant* une petite lieue de la ville. (N. du Fail, *Cont. d'Eutr.*, XXXIII.)

— S. m., distance :

De six a sept lieux de *distant* dudit Evreux. (1487, *Mandem. au vic. d'Orb.*, A. Eure.)

DISTENDRE (SE), v. réfl., s'écarter violemment en sens contraires :

Lors que on a tant mangé que les vaisseaux, comme pour exemple l'estomach, s'enflent et *distendent*. (PARÉ, *Int.*, c. XVII.)

DISTENSION, s. f., augmentation de volume, de superficie d'un corps élastique par une tension en divers sens :

Distencion de veines. (B. DE GORD., *Pratiq.*, IV, 6.)

Car ilz appellent ainsi (la tumeur) une *distension* en longueur, largeur et profondeur. (TAGAULT, *Inst. chir.*, p. 3, éd. 1549.)

DISTICHE, v. DISTIQUE.

DISTILLABLE, adj., qui peut être distillé :

Liqueurs *destillables*. (EVON., *Tresor*, c. XXXII.)

Les autres ont afermé que l'air enclos dans les cavernes froides et ombreuses, puis reduit en une espesseur comme paresseuse, est transmué en vapeur *distilable*, et goute a goute rechet en liqueur. (PONT. DE TYARD, *De la nat. du monde*, f° 65 r°.)

Touchant les herbes, infinies especes y en a il de *distillables*, dont l'on tire grand services pour les bonnes eaux qu'elles rendent. (O. DE SERR., VIII, 4.)

DISTILLANT, adj., qui distille ; qui dégoutte :

Et parmy ce forfait, par cent fois empourpree
Tu voyois degouter ta *distillante* espee.
(TAHUREAU, *Poés.*, à P. de Pascal.)

Levres *distillantes*. (LA BOD., *Harmon.*, Ep.)

Quand je voy des rochers les sources *distilantes*.
(DESPORT., *Diane*, I, XLVII.)

DISTILLATEUR, s. m., celui qui distille, qui fait profession de distiller :

Destillateurs et alchemistes. (EVON., *Tresor*, c. II.)

DISTILLATIF, adj , qui a la propriété de distiller une liqueur :

Boys *distillatifz*. (BESSON, *Art de tirer huyles de tous medicam. simples*, p. 16.)

DISTILLATION, s. f., opération par laquelle on sépare, au moyen du feu et dans des vases clos, les parties volatiles d'une substance d'avec ses parties fixes :

Gravedo, *distillation* du cerveau. (R. EST., *Dictionariolum*.)

Distilation, *distillation*. (*Jard. de santé*, I, 3.)

La *distillation* de l'urine. (PARÉ, I, 493.)

DISTILLATOIR, s. m., syn. de distillatoire :

Quand l'eau aura cessé de ardre, ce que restera au *destillatoir*, tu l'osteras comme inutile. (EVON., *Tresor*, c. XV.)

1. **DISTILLATOIRE**, adj., qui a rapport a la distillation :

L'art *distilatoire*. (J. G. P., *Occult. merv. de nat.*, p. 329.)

2. **DISTILLATOIRE**, s. m., alambic, appareil qui sert à la distillation :

Et soyent mis en un alambic ou *distillatoire* et soit le tout bien distillé. (TAGAULT, *Inst. chirurg.*, p. 316.)

Par ainsi ces trois elemens sont demeurez au fons du *distillatoire*. (A. DU MOULIN, *Quinte ess. de tout. chos.*, p. 39.)

DISTILLEMENT, s. m., action de distiller, de répandre goutte à goutte :

Distillement ou degouttement d'urine. (LA FRAMBOIS., *Œuv.*, p. 559.)

DISTILLER, verbe. — A., faire couler lentement :

Penelope en depriant les dieux
Pour Ulixes, ne *distilla* des yeulx,
De larmes, tant en souspirs ennuyeulx
Comme elle a fait.
(J. MAROT, *Voiage de Venise*, Comment le roy part de Millan.)

O pauvre cuer si longtemps passioné qui as peu resister a telle tempeste, nonobstant l'abondance des larmes que tu *as* si continuellement *distilees*. (HERBERAY, *Sec. liv. d'Amad.*, c. X.)

On fait l'essay du baume en le distillant dans de l'eau. (FR. DE SAL., *Intr. a la vie dev.*, III, 4.)

— Purifier une substance en vaporisant la partie volatile et la condensant :

Ainsi les alquemistes, apres qu'ils ont bien fournayé, charbonné, lutté, soufflé, *distillé*. (BON. DESPER., *Nouv. recreat.*, nouv. XII, p. 57, Lacour.)

— Fig., fam., exécuter, se défaire de qqn avec dextérité :

Il fut delicatement estranglé entre la teste et les espaules, si qu'il expira, et trois heures apres le compere dit au roy qu'il *estoit distilé*. (BER. DE VERV., *Moyen de parvenir*, p. 439, éd. s. d. n. l.)

— N., couler, tomber :

Et ont escript en si ample et beau stille
Qu'on jugeroit que des cieulx il *distille*.
(J. BOUCHET, *Noble Dame*, à Eléonore d'Autriche.)

Au lieu des pleurs qui *distilloient* par mes yeux. (HERBERAY, *Sec. liv. d'Amad.*, c. XIV.)

Estans icelles torses mises dedens des plats d'estaing, affin que la chire tombante ou *distillante* desdictes torses ne gatast les accoustremens des passans. (1549, *Entree de Phil. II*, Reg. de cuir noir, A. Tournai.)

Ce travail cause une sueur puante qui *distille* goute a goute. (PARÉ, XXIII, XLIV.)

— Réfl., se répandre :

Et sans pouvoir ny dormir ny veiller
Au lict ne fais qu'en pleurs *me distiller*.
(JEHAN DE LA TAILLE, *Eleg.*, I.)

DISTILLEUR, s. m., distillateur :

Un petit fourneau, semblable a ceux des *distilleurs*. (O. DE SERRES., VIII, 2.)

DISTINCT, adj., que l'on distingue, différent :

Ne se contentant qu'un cep produise raisins de diverses et *distinctes* couleurs. (O. DE SERRES, III, 5, p. 196, éd. 1600.)

— Marqué çà et là :

Le tigre est une beste tachee et *distincte* de diverses et variables taches. (*Jard. de santé*, II, 147.)

L'agates, qui est de l'isle Pontus, *distinct* de goutes rouges, represente les images des montagnes et vallees. (LE BLANC, *Trad. de Cardan*, f° 137 r°.)

— Bien articulé, clair, en parlant de la prononciation :

Le tout feut par icelluy proferé avecques gestes tant propres, pronunciation tant *distincte*. (RAB., *Garg.*, ch. XV.)

DISTINCTEMENT, adv., d'une manière distincte, qui n'offre rien de confus au sens ni à l'esprit :

Destinctement facez crier. (*Lib. Custum.*, I, 187, 19, Edw. I.)

Lire *distinctement*. (*Office des ordres*, B. N. 994, f° 45a.)

Lesdictes fermes seront baillees es citez et bonnes villes du royaume, chascune a par soy et *distinctement*. (Janv. 1382, *Ord.*, VII, 748.)

Proferer *distintement*. (H. DE GAUCHI, *Trad. du Gouv. des princ. de Gilles Colonne*, Ars. 5062, f° 113 r°.)

DISTINCTION, s. f., action de reconnaître distinctement, signe distinctif :

E mustrad le ordenement e les *destinctiuns* des pruveires et des diacnes e des ordenez. (*Rois*, p. 244.)

Selonc la *distinccion* qui est desus escrite. (*Digestes*, ms. Montp., f° 256d.)

S'ils voyent, ils verront les choses obscurement et sans *distinction*. (G. BOUCHET, *Serees*, XIX.)

Ou aux assemblees du festin ils s'entrepristrent sans *distinction* de parenté les enfans les uns aux autres. (MONT., l. I, ch. XXII, p. 58.)

Cf. DESTINTION, II, 661a.

DISTINGUO, s. m., distinction à faire :

Notre medecin pensant eschapper, se met sur les *distinguo*. (G. BOUCHET, *Serees*, IV, 184.)

Je trouve bien du *distinguo* entre les femmes et les choux, car des choux la teste en est bonne et des femmes, c'est ce qui n'en vaut rien. (CYRANO DE BERGERAC, *Œuv.*, p. 292, Jacob.)

DISTINTEMENT, v. DISTINCTEMENT.

DISTIQUE, s. m., suite d'un hexamètre et d'un pentamètre :

L'imitation d'un *distiche* latin. (H. EST., *Apol. p. Herod.*, p. 353, éd. 1566.)

DISTORSION, s. f., état d'une partie du corps qui n'est pas dans sa situation naturelle mais se tourne d'un seul côté, par l'effet d'une torsion :

Ganglium est une *distortion* et durté de nerf. (DALESCH., *Chir.*, p. 204)



Par trop lier et compresser une jointure, on cause souvent une luxation ou *distorsion*. (Paré, XII, 10.)

Cf. Destorcion, II, 664[b].

distraction, s. f., action de tirer en divers sens :

Lesquelz (breuvages) on baille en cheutes de hault et quant on s'est hurté, et en violente *distraction* de membres. (Tagault, *Inst. chir.*, p. 359.)

— Action de distraire, de séparer :

Quant a la vendue et *distraccion* faire d'iceus biens. (1316, A. N. S 13367.)

Aucune *distraction* ou separacion ou alienacion que nous en facions. (8 nov. 1371, *Lett. de Ch. V*, ap. Lebeuf, *Hist. d'Aux.*)

Lequel avantage luy resultant si grand que plus ne pouvoit, de l'occupation et *distraction* des forces de l'empereur en divers lieux. (Mart. du Bellay, *Mem.*, l. IX, f° 286 r°.)

— Diversion qui détourne l'âme ou l'esprit :

Fuir tote *destraction*. (*Li .x. Comm.*, B. N. 423, f° 144[b].)

Cf. Destraction, II, 666[a].

distraicter, v. a., détourner :

Les occupations qu'ils ont les *distraictent*. (1521, Briçonnet, *Lett. à Marg. d'Ang.*, Herminjard, *Corresp. des réform.*, I, 478.)

distraire, verbe. — A., détourner :

Je desire que le demourant de sa vie elle soit avecques un homme qui soit mieux fortuné que moy, puisqu'il est ainsy que necessité la *distraict* et mect hors d'avecques moy. (*Therence en franç.*, f° 366 r°.)

> Ceuls qui ont l'amour en la main,
> Ou a l'œil, s'en peuvent retraire,
> Laschant la main, ou l'œil *distraire*
> De regarder.
> (Marg. de Nav., *Dern. poés.*, p. 104, Comédie jouée au Mont-de-Marsan, Ab. Lefranc.)

Distraissant tant que vous pourres les ames de l'ancienne obeissance. (F. de Sales, *Aut. de S. P.*, ms. Chigi, f° 54[b].)

— Réfl., s'écarter, se détourner :

Je te prie, amy lecteur, ne t'indigner, si je *me distray* un peu de mon entreprise. (*Chos. mém. escr. p. F. Richer*, p. 10.)

Nos esprits *se distrayent* ailleurs. (Calv., *Serm. s. le Deuter.*, p. 394[a].)

Cf. Detraire, II, 689[b].

distribuable, adj., qui peut être distribué :

60,000 livres *distribuables* a saint Auban et a ses compagnons. (Aubigné, *Hist. univ.*, II, iv, 14.)

Jean Thomas, l'un des officiers du seigneur de Nesle, y demeurant en sa maison de la Couronne, legue, par son testament du 29 de juillet 1657, a Dieu et aux pauvres de la ville, un muid de bled et un muid de vin, a prendre sur tous ses biens, et *distribuables* au jour de saint Thomas, apotre, par le chapitre de la collegiale. (Colliette, *Mém. de Vermand.*, III, 67.)

distribucion, mod. distribution, s. f., action de distribuer ; ce qui est distribué :

Cis ke porte les *distributions* doit randre a coustoire chesc'an .x. s. (*Cart. de S. Sauv. de Metz*, B. N. l. 10029, f° 66 r°.)

La *destribucion* des finances. (3 fév. 1412, *Rapp. au roi par J. Le Roy*, A. mun. Dijon.)

La medecine est une des sciences liberales, en laquelle il n'y a pas moins de beauté, de subtilité, et de plaisir, qu'en autre quelle qu'elle soit : mais outre cela, encore paye elle a ceux qui l'aiment une grande *distribution* pour leur salaire. (Amyot, *Œuv. mor.*, V, 49, éd. 1819.)

Le foye de tous les animaux est de gros suc, de difficile digestion, et de tardive *distribution*. (La Frambois., *Œuv.*, p. 87.)

Cf. II, 728[a].

distribuer, v. a., diviser entre plusieurs en donnant une part à chacun :

Li queil quatre mui de spiaute sunt deviseit a *destribueir* en le maniere ki ensuit. (Incarn. 1248, Boneffe, Arch. de l'Etat à Namur.)

Destribuer. (1375, *Test. de L. II, d. de Bourb.*, A. N. P 1364.)

Personne ne *distribue* son argent a autruy, chacun y *distribue* son temps et sa vie. (Mont., l. III, ch. x, p. 151.)

distributeur, s. m., celui qui distribue :

Premierement pour les distribucions du couvent qui ce montent en somme si comme il appert par l'escroue du *distributeur*, .vi[xx]. et .ı. l., .xvi. d. (1372, *Compt. de S. Germ. l'Aux.*, A. N. LL 535, f° 7 r°.)

De messire Pierre de Compaigne *distributeur* en la dicte eglise dou residu de .x. l. tournois qui chascun an se doivent distribuer en cuer. (1387-88, *Compt. de la fabrique de S. Pierre*, A. Aube G 1559, f° 82 v°.)

distributif, adj., qui a la vertu de distribuer, le caractère de la distribution :

Prince *distributif*. (Oresme, ap. Meunier, *These*.)

Voulans envers eux et user de grace et liberalité, et conserver, garder tous leurs anciens droits, privileges, franchises, libertes, dont eulx et leurs predecesseurs esdits offices ont accoustumé joir de tout temps et d'ancienneté, exprimer, garder, relever de toutes sollicitudes, travaux et despenses, a ce que plus liberallement et curieusement ils puissent cothidiennement vacquer et entendre a l'exercice de la justice *distributive*. (1487, *Ord.*, XX, 15.)

district, s. m., étendue d'une juridiction.

— Bras de mer resserré entre deux continents :

Ils se disoient des environs du *distric* de Gibraltar. (Carl., V, 21.)

Cf. Destroit 2, t. II, p. 672[c].

dit, s. m., parole :

> Son vis, son cors et sa figure,
> Ses *diz*, ses faiz, sa parleure.
> (*Eneas*, 1225.)

> Se volez croire mon *dit* et mon pensé,
> Ja serois tout maintenant adoubé.
> (*Aymeri de Narb.*, 2208.)

> N'en feit, n'en *dit*, n'en oreisun.
> (*Vie de saint Gilles*, 529.)

> Pense que tu fais
> En *dis* et en fais,
> S'a bien veus venir ;
> Le mains a de pais
> Ki plus est entais
> Au siecle tenir.
> (*Louanges de la Vierge*, 386.)

Donnoit sa foy de nostre *dit* fermement tenir. (Juin 1246, *Cart. de Rethel*, ap. L. Delisle, *Not. sur le cart. du comté de Rethel*, p. 26.)

Les parties deseure dites en no presence se obligierent a tenir le *dit* des diseurs deseure dis. (Avr. 1296, *Cart. de l'abb. de Cambron*, p. 490.)

> Si ne croy pas qu'il acquist mains
> Terres que fist Cesar jadis,
> Si comme l'en treuve en ses *dis*,
> Pour sa puissance et grant richece
> Que l'autre fist pour sa prouece
> Tout le monde seroit enrichis.
> (Christ. de Piz., *Chem. de long est.*, 3306.)

> Chascun en die son devis,
> Si nous tendrons au meilleur *dit*.
> Tuit respondirent : C'est bien dit.
> (Id., *ib.*, 3014.)

— Petit poème descriptif, didactique ou plaisant :

Li *dis* des Jacobins. (Ruteb., ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 448, 9.)

> Sez tu ne beaus *diz* ne beaus contes ?
> (*Des deux Bordeors ribauz*, ib., 614, 32.)

— Syn. de récitation :

Le *dict* ou recitation de trois psalmes. (*Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 70[c], éd. 1480.)

— Appréciation :

> Servez nous bien, et, sur ma foy,
> Payez serez a vostre *dit*.
> (*Farce des femm.*, Anc. Th. fr., II, 98.)

dithyrambe, s. m., poème lyrique en l'honneur de Bacchus :

Chantans ne sçay quelz *dithyrambes*, cræpalocomes, epænons. (Rab., *Quart livre*, ch. lix.)

— Adj., épithète donnée à Bacchus, à cause de sa double naissance :

Bacchus a esté appelé *dithyrambe*. (G. Bouchet, *Serees*, I, 17.)

diton, s. m., terme de musique, défini dans l'ex. suivant :

Diton, c'est une tierce parfaite, contenant deux tons, ut, mi. (E. Binet, *Merv. de nat.*, p. 502, éd. 1622.)

ditongue, mod. diphtongue, s. f., réunion de plusieurs voyelles qu'on confond en un seul son :

> Ne par aucent ne par *ditongue*.
> (G. de Coinci, *Mir.*, ms. Soiss., f° 160[b].)



En queus lus det l'om *ditongue* poser. (*Chron. de Turpin*, B. N. 5714, f° 80^b, Auracher.)

Diptongus, *diptongue*. (*Gloss. de Conches*.)

Diptongue n'est autre chose que deux vocalz proferez par ung. (Fabri, *Rhet.*, l. II, f° 4 v°.)

Apostrophes, *diffetongue*. (J. Pussot, *Journalier*, p. 269, E. Henry et C. Loriquet.)

diuretique, adj., qui augmente la sécrétion de l'urine :

Les semences et plantes bien odourables sont *diuretiques*. (Evr. de Conty, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 26 r°.)

Medecines *diuretiques*. (*La Tour de la grant richesse*, B. N. 222, f° 45 v°.)

diurne, adj., qui se produit le jour :

Nocturne ou *diurne*. (Ol. de la Haye, dans *Dict. gén.*)

divaguer, v. n., errer çà et là :

Puis que leur naturel (des pigeons) ne porte de quester leur vivre, il n'est raisonnable de les laisser *divaguer* par ci par la hors leur habitation ordinaire. (O. de Serres, V, 9.)

divers, adj., différent :

Or te porterent e encens,
E en chascun ont *divers* sens.
(*Vie de saint Gilles*, 2116.)

Ki *divers* cuntes veult traitier
Diversement deit comencier.
(Marie, *Lais*, Milun, 2.)

Assez en i out qui moururent de fain et de soif ou de froit ou de chaut par *disverses* manierez de mesaises. (*Cont. de G. de Tyr*, ch. xxxvii, *Rec. des Hist. des Crois.*, Hist. occid., t. II, p. 558.)

Par *divers* engiens de mal faire
Son ni et son propre repaire
Claime ou cuer ki d'orguel fume.
(Renclus, *Carité*, clxxix, 4.)

Et les passages plus *divers*,
Qu'il ne soient aperceu.
(Beauman., *Jehan et Blonde*, 3344.)

Ne roses de *diverses* guises
Ne seront en ton linther mises.
(*Clef d'amors*, 2147.)

Toujours l'eau va dans l'eau, et toujours est ce
Mesme ruisseau, et tousjours eau *diverse*.
(La Boet., *Poés. div.*, à Marg. de Carle.)

Une femme peut produire un monstre du tout *divers* a la forme humaine. (Gruget, *Div. leç.*, V, i.)

Cf. II, 730^b.

diversement, adv., différemment :

Nos senton molt *diversement*.
(*Eneas*, 1823.)

Si done Deus *deversement*,
Divers dons a diverse gent.
(Wace, *Vie S. Nicol.*, B. N. 902, f° 117 v°.)

Deus espant sa grace a muz *diversement*.
(Herman, *Bible*, Brit. Mus. Egert. 2710, f° 117 ; Bullet. A. T., 1889, p. 85.)

Chascuns parla *diversement*.
(*Brut*, ms. Munich, 927.)

Vestu furent *diversement*.
(Marie, *Purg. S. Patrice*, 1545.)

Si resgardoient de la lune
Que *deversement* estoit une.
(Gauthier de Mes, *Image du monde*, B. N. 1669, f° 62^d.)

Cf. II, 731^b.

diverseté, v. Diversité.

diversification, s. f., action de diversifier ; différence :

Pour ce que audit mestier et marchandise, et a la maniere et de l'usage et gouvernement d'iceluy, a de present *diversificacions*, eu esgard au long temps que furent faits lesdiz anciens registres. (1456, *Ord.*, XIV, 413.)

Cf. II, 731^c.

diversifier, verbe. — A., rendre divers, varier :

Il fault muer et *diversifier* la pratique du texte selon ce que le temps le requiert. (*Coust. de Norm.*, f° 128 r°, éd. 1483.)

Il *a* en nostre langue representé uns Homere, Pindare, Theocrite, Virgile, Catulle, Horace, Petrarque, et par mesmes moyen *diversifié* son style, en autant de manieres qu'il lui a pleu. (Est. Pasq., *Rech.*, VII, ch. vii, p. 622, éd. 1543.)

— Réfl., devenir divers, changer :

Mais les mesures des terres *se diversifient* en chascunne ville. (Beaum., *Cout. du Beauv.*, ch. xxvii, Am. Salmon.)

Ensi par tout se resamblaissent
Qui ne *se devier*[*si*]*fiaissent*
Des membres, de corps ou de vis.
(*Mappem.*, Ars. 3167, f° 11^c.)

Le temps qui *dyversefier*
Se puet en .iiii. estas dyvers,
Printemps, estez, amptone, yvers.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 215^c.)

Sus ceste matiere ou dependences d'icelle demourans en vertu, sanz ce que par cestes leur soit diminucion prejudicie en quelque point ou maniere, comment que elles *se* semblassent ou semblent en aucuns poins contrarier ou *diversefier*. (1340, A. N. JJ 73, f° 235 r°.)

Et puis vient la tunique uvee et se la couleur naturelle est entre noir et verde pour fortifier la vertu visive, toutesfois aulcunesfois elle est d'autre couleur, et selon ce *se diversifie*. (B. de Gordon, *Prat.*, III, 1, éd. 1495.)

diversion, s. f., action de détourner, opération par laquelle on détourne :

Saigniee faite pour la *diversion* des humours qui courent encore. (H. de Mondev., f° 43 v°, ap. Littré.)

J'usay de *diversion*. (Mont., l. III, ch. iv.)

Ayant besoing d'une vehemente *diversion* pour m'en distraire (d'un puissant desplaisir). (Id., *ib.*)

diversité, s. f., état de ce qui est divers, manière diverse, différence :

Diverseté de coulours.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 7^c.)

La *diversitet* des besoignes amaine aucunne fois l'usage de toutes ces exceptions pluz que nous n'avons dit. (*Institutes*, B. N. 1064, f° 81^b.)

Se aucuns bailla por sa dette et li gage sont rendu, por ce n'est il mie quites de sa dette s'il ne prueve autre chose ; et la reson de telle *diverseté* est molt bone. (P. de Font., *Cons.*, XV, 23.)

Pour les *diversetes* des lieus. (*Coust. d'Outremer*, ms. S. Omer, f° 3 r°.)

Par *diversetez* de langages. (*Evast et Blaq.*, B. N. 24402, f° 77 v°.)

En voiant la *diversité*
Des estoilles, des fleurs, des champs.
(Marg. de Nav., *Dern. poés.*, p. 106, Comédie jouée au Mont-de-Marsan, Ab. Lefranc.)

Ces *diversitez* de prononciation. (H. Est., *Prec. du lang.*, p. 137, éd. 1579.)

Cf. II, 731^c.

diverticule, s. m., chemin écarté, voie détournée :

Quant je voy que je suis deceu
Je m'en retourne de rechief,
Mais mal pour moy c'est grant meschief,
La ou a ce *diverticulle*
Je vien, je me arreste, calculle
Et prens a penser a par moy.
(*Therence en franç.*, f° 115^c.)

— Moyen détourné :

Onufrius dit aussi que le pape fut menacé du concile : mais il semble faire trop de la mousche l'elephant, recitant la response (qu'il appelle magnanime et constante) que les autres diroyent sentir son vent d'Italie, qu'il fit, disant qu'il admettroit volontiers le concile, auquel il esperoit de faire bien chanter la vie aux princes qui retenoyent les droicts de l'eglise qui seroyent repetez d'eux. Dont ils furent tellement (a son dire) deterrez, qu'ils se mirent a cercher d'autres *diverticules*. (Vignier, *Bibl. hist.*, III, 778.)

divertir, verbe. — A., détourner, écarter :

Et ne polra le dit seigneur ne autre *divertir* le cours des dites eauwes. (1532, *Cart. de Cysoing*, p. 1018.)

Nicias par ses ordinaires remontrances, *divertissoit* les Atheniens d'entreprendre la guerre contre les Syracusains. (Amyot, *Alcib.*)

Il n'y a eu estude, travail, longues veilles et inquietudes d'esprit, qui ayent peu les *divertir* et demouvoir de l'envie qu'ils ont eu de quitter les tenebres ou ils estoient... enveloppez. (Cholieres, *Apres disnees*, f° 125 r°.)

Le roy en voulut *divertir* le dit comte Ingelgerius en luy usant de ces propres mots dits en l'histoire. (Brant., *Duels*, VI, 246.)

Pour *divertir* ce jeune prince de l'ennuy qu'il avoit conceu de sa prison. (Schelandre, *Tyr et Sid.*, Arg.)

Je voudrois que les femmes impudiques vinssent declarer devant les ediles qu'elles sont paillardes, cela en *divertiroit* beaucoup. (G. Bouchet, *Serees*, IV, 21.)

— N., s'écarter de :

Et dedens ledit cœr y avoit une fleur de lis signiffiant la loyaulté de la cité qui, pour fortune, ne chose qui advenist, oncques ne *diverty* de la couronne, mais tousjours en son cœr entierement avoit amé et gardé la noble fleur de lys et le roy, son

souverain seigneur. (4 oct. 1465, *Relat. de l'entrée de L. XI*, dans *Mém. Soc. hist. et litt. de Tournai*, XIX, 54.)

— *Divertir a*, se laisser détourner (d'une occupation) par :

Enjoignons a tous nos juges et des hauts justiciers informer en personne promptement et diligemment, sans *divertir a* autres actes, des crimes et delicts qui seront venus a leur cognoissance. (*Estats d'Orleans*, LXIII.)

Cf. II, 732ᵃ.

DIVERTISSEMENT, s. m., détournement ; action de détourner :

Tous droits d'amende seront employes a l'advenir, sans *divertissement*, en payement des barons. (1494, *Ord.*, XX, 453.)

Les entreprenneurs du rapprofondissement des fossets de cette ville, pour le *divertissement* de la riviere. (17 juill. 1657, *Reg. des Consaux*, 1656-59, fᵒ 137 vᵒ, A. Tournai.)

— Chose qui détourne, qui distrait :

Pour quelque *divertissement* d'affaires de plus grande importance. (PASQUIER, *Pourparler du prince*.)

DIVIGNACION, v. DIVINACION. — **DIVIGNER**, v. DEVINER.

DIVIN, adj., de Dieu, qui a rapport à Dieu :

Par le *divine* volentet. (*Alexis*, introd., l. 3.)

Cf. DEVIN 1, IX, 373ᵃ.

DIVINACION, mod. divination, s. f., f., art de deviner :

Divignacion. (*Catholicon*, B. N. l. 17881.)

Cicero dit que le seul Xenophanes Colophonien entre tous les philosophes qui ont advoué les Dieux, a essayé de desraciner toute sorte de *divination*. (MONT., l. I, ch. XI, p. 24, éd. 1595.)

DIVINATEUR, s. m., celui qui devine :

Quant il venoit a penser a ces *divinateurs*, necromanciens et autres de pareille faction, qu'il ne trouvoit rien plus sot. (TAHUREAU, *Dialogues*, fᵒ 117.)

— Adj., qui devine; qui fait deviner :

L'astrologie *devinatrice*. (RAB., *Pantagr.*, ch. VIII.)

Cette puissance *divinatrice* de l'ame. (G. BOUCHET, *Serees*, XVI.)

Platon dit davantage, que c'est l'office de la prudence d'en tirer des instructions *divinatrices* pour l'advenir. (MONT., l. III, ch. XIII, p. 218.)

DIVINATOIRE, adj., qui concerne la divination :

Les sciences *divinatoires*. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, fᵒ 159ᵇ.)

DIVINEMENT, adv., de par Dieu :

Ainsi furent *divinement* punis les enfants qui se mocquoient du prophete Elisee, lesquels furent soudain devores par les ours. (JUV. DES URS., *Histoire de Charles VI*, an 1418.)

La foudre descendit *divinement* du ciel sur l'abbaye du mont S. Michel. (BOUCHARD, *Chron. de Bret.*, fᵒ 78ᵉ, éd. 1532.)

— Par le nom de Dieu :

Jurer *divinement*. (*Therence en franç.*, fᵒ 378 vᵒ, Verard.)

DIVINER, v. a., découvrir par des procédés surnaturels ce qui est caché dans le passé, le présent ou l'avenir :

Diviner. (*Chron. et Hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, fᵒ 147 vᵒ.)

Considerant qu'il n'estoit pas possible qu'il en sceut bien la verité, s'il ne *divinoit*. (MARTIAL D'AUVERGNE, *Arrests d'amours*, XIX.)

Ainsi les ames des hommes, quand elles sont libres et desprinses du corps par le sommeil ou par ravissement, *divinent*, prognostiquent et voyent choses qu'elles ne sçauroient veoir meslees aux corps. (MONT., l. II, ch. XII.)

Cf. DEVINER, IX, 373ᵇ.

DIVINITÉ, s. f., être divin :

A la *divinité* s'est pris.
(*Vie de saint Gilles*, 46.)

Volt le fils de Dieu par mistere
Couvrir sa *divinité* clere
Du voille de nature humaine.
(GREBAN, *Myst. de la Pass.*, 6.)

Cf. DIVINITÉ, II, 700ᶜ et DEVINITÉ, IX, 373ᵇ.

DIVISEEMENT, mod. divisément, adv., à part, l'un après l'autre :

Considerer *diviseement* les parties d'une chose. (ORESME, *Polit.*, ms. Avranches, fᵒ 4ᶜ.)

Qu'ils n'ayent a s'assembler par trouppes, ains *divisement*. (23 mai 1574, *Lett. de Ch. IX*, B. N. 3255, pièce 23, fᵒ 28.)

Cf. DEVISEEMENT, II, 703ᵃ.

DIVISER, v. a., partager :

Desjoint, *divisié* ou separé. (1364, *Lett. de Ch. V*, dans *Mém. Soc. hist. Paris*, t. VI, 1879, p. 66.)

Diviser, separer, subtiller. Diduco. (*Vocabularius brevidicus*.)

— Réfl., être divisé :

Ces fiefz par nulle maniere, par nulle cause, ne se pœult *diviser*. (1219, *Cart. de Cyzoing*.)

Cf. DEVISER, II, 703ᵉ.

DIVISIBILITÉ, s. f., qualité de ce qui peut être divisé :

Divisibilité. (*Catholicon*, B. N. l. 17881.)

DIVISIBLE, adj., qui peut être divisé, partagé :

Telle chose n'est mie de legier *divisible* ne tresperçable pour sa dempsité. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, fᵒ 269ᵈ.)

Choses *divisibles*. (1335, A. N. JJ 69, fᵒ 99 vᵒ.)

DIVISION, s. f., séparation, partage :

Si femme requiert que *division* soit faite des biens son mari, du vivant du mari, on ne doit pas obeir a sa requeste. (BEAUM., *Cout. du Beauv.*, ch. LVII, Am. Salmon.)

Dyvisyon. (1302, Hyerres, A. S.-et-O.)

La partition et *division* d'iretages. (1404, *Exéc. test. de Jehan Tallart*, A. Tournai.)

Loi imposee pour la *division* des terres. (R. EST., *Thes.*)

— Divergence d'opinion :

Et par apres la dissension et la *division* du roy et de Monsieur le duc son frere. (*Sat. Men.*, p. 147, éd. 1595.)

— Opération d'arithmétique par laquelle on cherche combien de fois un nombre est contenu dans un autre :

Se tu as bien devisé, multiplie cele *division*. (*Comput*, fᵒ 15, ap. Littré.)

Cf. DEVISION, II, 704ᶜ.

DIVORCE, s. m. et f., séparation :

Apres Archade est Peloponense laquelle fait la *divorse* entre la mer Ionienne et la mer de Crete. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, fᵒ 61 vᵒ.)

— Rupture de l'union, querelle :

Au moyen de quoy entre tant de *divorces* il ne fut mal aisé aux Normans de nous donner mille traverses. (E. PASQ., *Rech.*, I, 12.)

Il faut vaincre ou perir en ce fameux *divorce*.
(ROTROU, *Cosroes*, III, 3.)

— Dissolution légale du mariage entre époux vivants :

Doncques la femme qui par jalousie fait *divorce* avec son mary. (LA BOETIE, *Regles de mariage de Plut.*, p. 308, Feugère.)

DIVORCER, verbe. — A., séparer légalement des époux :

Lesquelz dirent et recongnurent que, comme par certaine divorse et sentence naguires donnee et pronunchie de monsigneur l'official de Cambray, ilz *fuissent divorses* de pot, de lit, et de tout leurs biens. (Avril 1434, *Acord d'entre Gillart le Quindre et...*, A. Tournai.)

Puisqu'ilz sont mariez ensemble on ne les peult *devorcer* sans cause raysonable. (PALSGRAVE, p. 515.)

— Réfl., se séparer par divorce :

Seleucus *se divorsa* de sa femme. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, X, I, 5.)

DIVULGATEUR, s. m., celui qui divulgue :

Divulgateur, divulgador. (OUDIN, 1660.)

DIVULGATION, s. f., action de divulguer :

Apres la *divulgation* de nostre amitié. (MARG. D'ANG., *Hept.*, 70ᵉ nouv.)



DIVULGUER, verbe. — A., faire connaître publiquement, répandre :

Plusieurs choses *estoient divulguees* entre la multitude. (BERS., *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 249°.)

Esquels lieux ils denoncherent et *divulgherent* que Tournay avoit recheu garnison franchoise. (J. NICOLAY, *Kalendr. des guerr. de Tournay*, I, 23 mai 1477.)

— Médire de qqn. :

Il eut pas mieulx vallu qu'elle luy eust remonstré ses faultes doulcement, que de *divulguer* ainsi son prochain ? (MARG. D'ANG., 41° nouv.)

— Réfl., être divulgué, se répandre :

Que les maulvaises (choses) *se* peuvent taire par courtoisie, et les bonnes *divulguer* par merite. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, I, 22.)

Au lieu que ceste cy (la force de nécessité) *se divulgue*, se continue, et se rend a la fin en coustume effrontee sans retour. (*Sat. Men.*, p. 185, éd. 1593.)

DIVULSION, s. f., séparation violente :

Par distension et *divulsion* de la substance. (TAGAULT, *Inst. chir.*, p. 295.)

Le plus voysin mal qui nous menace, ce n'est pas alteration en la masse, entiere et solide, mais sa dissipation et *divulsion*. (MONT., l. III, ch. IX, p. 122.)

DIX, mod., v. DIS. — **DIXIÈME**, mod., v. DISME. — **DIX-HUITIÈME**, mod., v. DIS ET OITIME. — **DIXMER**, v. DEISMER. — **DIXMEUR**, v. DEISMEUR. — **DIX-NEUF**, **-EUVIÈME**, mod., v. DIS ET NUEF, DIS ET NOVISME. — **DIX-SEPT**, mod., v. DIS ET SET. — **DIX-SEPTIÈME**, mod., v. DIS ET SETIME. — **DIXSINIER**, v. DISENIER. — **DIZAIN**, mod., v. DISAIN. — **DIZENIER**, mod., v. DISENIER. — **DOAILE**, v. DOAIRE.

DOAIRE, mod. douaire, s. m. et f., portion de biens donnés par le mari à la femme, dont celle-ci jouissait si elle devenait veuve et qui passait à ses enfants :

Bien li done, quant tu vuels faire ;
Il li donra molt grant *doaire*.
(*Eneas*, 3319.)

Doeere.
(*Loh.*, Vat. Urb. 375, f° 20ª.)

En *douaire* en ara le fort chité d'Angiers.
(*Aiol*, 5999.)

Ses *doaires*. (*Gr. charte de J. sans terre*, Cart. de Pont-Audemer, f° 82 v°, Bibl. de Rouen.)

Duaire eit plenerement.
(*S. Edw. le conf.*, 3887.)

Li *doeres* ne puet estre encombriez, ne l'eritages a la feme, ne sa part des conquez, s'ele ne l'otroie. (*Liv. de Jost et de Plet*, VIII, 2.)

Les vesves dammes lor *doayres* tolez.
(*Gaydon*, 6451.)

Et ait li devant ditte Leufnart renunciet par sa foi a toute exception de *douwaire*. (1257, Abb. de Châtill., cart. 14, A. Meuse.)

Se la dite Blanche nostre fame voloit avoir par reason de *doiaerre* tote la tierce partie de la duchee... (1264, *Lett. d'Olivier, seigneur de Cliçon*, Lob., *Hist. de Bret.*, II, 406.)

Doaile. (1266, *Lettre de c*^te^ *de Bourg*, Baluze 144, pièce 84, B. N.)

Aveit baillé bienfait a ses joveignors, ou partie en heritage ou *doaerre* a aucune fame qui avoir le deust par la coustume de la terre. (Janv. 1275, *Lett. de Jean, duc de Bretagne*, ap. Lob., *Hist. de Bret.*, II, 425.)

Tout tel droit, action et *doarre* que jou ay, puis et dois avoir. (*Fond. d'une chapell. à Morcourt*, Mém. de Vermand., II, 841.)

Cil qui sont semons seur *doaire* ne pueent contremander, mais essoinier pueent il une fois, se il ont loial essoine. Et se il contremandent ou defaillent, li sires doit tantost savoir se li barons de celle qui demande *doaire* estoit tenans et prenans des lieus ou elle demande *doaire*. (BEAUM., *Cout. de Beauv.*, ch. II, Am. Salmon.)

Doayere. (11 mars 1293, A. Maine-et-Loir, B 109, f° 16.)

Encores volons, comandons et ordenons que nostre feme Bietrix hait son *doayle* enterinement en la forme e en la maniere qui fu parlé et ordené quant li mariage fu porpalé de moi et de li. (1297, A. N. J 407, pièce 6.)

S'il avenoit que je ou ladite damoiselle feissions maison ou edifice quel qu'il fut sur la terre de Bailleul ou ailleurs en son *douvaire*, tous les edifices c'on i ferait quel qu'il fust seroient du *douaire* de ladite damoiselle. (1311, *Contrat de mariage entre Guy de Flandre et Marguerite de Lorraine*, Annales du Comité flamand de France, VII, 45.)

Atout le *doaire* et atout le droit que elle y puet ou porroit demander. (1335, *Cart. de Guise*, B. N. l. 17777, f° 227 r°.)

Que touz li saint et saintes d'abondance
Sont resjoi de la grande vaillance,
Dont Dieu vous a doee en hault *doaire*.
(*Mir. de N. D.*, II, 278.)

Quant a ce qui touche son *doere* et de l'eritaige de deux mile livres. (1360, Dupuy 134, f° 52 v°. B. N.)

— Dot :

Luy payer cinq cents drachmes d'argent pour son *doyre*, afin qu'elle peust estre mariee. (AMYOT, *Diod.*, XII, 4.)

Cinq cens drachmes pour la *doire* de sa parenté. (ID., *ib.*)

Celles qui estoient de moyenne beauté, ne bailloient point de *douaire*. (GRUGET, *Div. leç. du P. Messie*, II, XV.)

Et la plus belle de toutes estoit mariee, non pas pour *douere* qu'elle donnast. (ID., *ib.*)

— Revenu, en général :

Ensi que je penroi tous les *douares* de la devant dite egleise en terres, en cences, en deniers, en gelines, en relevemens et en autres meneires de *douares*. (Mai 1238, S. Nic. de Verd., A. Meuse.)

Cf. DOAILLE, II, 732ᵇ.

DOANE, mod. douane, s. f., administration chargée de percevoir des droits établis sur certaines marchandises à l'entrée d'un état :

La *douwaine*. (1421, dans *Dict. gén.*)

Par la convoitize du proffit de la *douane*, qui est ung devoir priz sur le tribut de portz de mer. (J. D'AUTON, *Chron.*, B. N. 5082, f° 74 v°.)

Cf. DOGANE.

DOARIER, mod. douairier, s. m., enfant qui refusait la succession de son père pour avoir le douaire maternel :

Nul ne peut estre heritier et *douairier* ensemble, pour le regard de douaire coutumier au prefix. (1583, *Cout. de Calais*, LII, Nouv. Cont. gén., I, 5.)

DOARIERE, mod. douairière, s. f., veuve jouissant d'un douaire :

De laquelle somme l'archiduc avra six vingt mille livres tournois, et madame la duchesse Marguerite *douairiere* vingt et un mille. (Oct. 1489, *Ord.*, XX, 196.)

DOBLAGE, mod. doublage, s. m., action de doubler :

Pour l'ouvrage, *doublage* et fachon d'icelle hupelande, comprins ens l'acat de le toille, soye, bougrant et autres etoffes a ce servans, .XIX. s. (4 février 1405, *Exéc. test. de Gilles de Ghestielles*, A. Tournai.)

Cf. DOUBLAGE, II, 755ᵇ.

DOBLE, mod. double, adj., qui égale deux fois une autre quantité :

De *dobpla* cordalz vai firend.
(*Passion*, 75.)

Trenchent les quirs e cez fuz ki sunt *duble*.
(*Rol.*, 3583.)

Vos en avreiz *doble* guaaing.
(*Eneas*, 7100.)

De *dobles* armes l'ont bien apareillié.
(*Coronem. Loois*, 655.)

Duble mal ai ; l'un est de vus,
L'autre est de mei, dunt sui dutus.
(*Vie de saint Gilles*, 681.)

Cil ont enfermeries *dobles*.
(GUIOT, *Bible*, 1272.)

Donc n'avroies tu *droble* joie. (*Dou Diciple et dou mestre*, B. N. 423, f° 90ª.)

A chest tour cuide estre abevres ;
Mais autre fois en fu sevres ;
Or est il en *double* tristour.
(RENCLUS, *Miserere*, CCXLVII, 10.)

Nus mestres du mestier desus dit ne puet faire fourrel ne cofiniau ne autre estui, s'il n'a *double* fonz desus et desouz. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1re p., LXV, 9.)

— Faux, qui use de duplicité :

Tout cœur de femme est armé de fiance :
Celuy de l'homme est plein d'impatience,
Menteur, parjure, incertain et leger,
Double, fardé, trompeur et mensonger.
(P. RONS., *Œuv.*, Masc., p. 585, éd. 1584.)

— S. m., se dit de plusieurs feuilles de la même matière appliquées les unes contre les autres :



De sun osberc li derumpit les *dubles*.
(*Rol.*, 1284.)

— Copie :

Je priay cette honneste dame de me donner le *double* de ce conte. (Brant., *des Dames*, VI, 319.)

— ***Au double***, loc. adv., doublement :

Forfait fust *u duble* de ce que altre fust forfait. (*Lois de Guill.*, 2.)

Il aime bien mieux du vin, voire *au double*. (B. des Periers, *Joy. devis*, XLI, p. 170.)

Cf. Double 1 et 2, t. II, p. 755[c].

Doblement, mod. doublement, adv., d'une manière double :

Mais chil ki sen don tost estent
Dous fois done, et chelui ki prent
Doublement conforte et recrie.
(Renclus, *Miserere*, LIII, 10.)

Cf. Doublement 2, t. II, p. 756[b].

Dobler, mod. doubler, verbe. — A., rendre double, multiplier par deux ; rendre au double :

Lour convoitise en *est doublee*.
(Gaut. d'Arr., *Eracle*, 2110.)

Ses servanz fist trestuz *dubler*
E livreisuns a tuz duner.
(Wace, *Rou*, 3[e] p., 2303.)

Encontre cels qui la biere ont portee,
A l'encontrer *fu* la dolor *doblee*.
(*Mort Aymeri*, 4036.)

Cil qui n'entent mon sen me troble,
Et qui entent mon sen me *doble*.
(Guiot, *Bible*, 626.)

Atant pour cele mesproisson
Li a fait *doubler* sa prisson.
(Mousk., *Chron.*, 20025.)

Forment le droit non de m'amie
Sans *doubler* letre ne demie.
(*Clef d'amors*, 3406.)

Car, apres ses dures dolours
Ly feray mille biens *doubler*.
(Eust. Desch., *Œuv.*, IV, 129.)

— Garnir d'une doublure :

Pour cincq aulnes et demie de doublure pareillement achetee pour *doubler* la dicte hupplande. (1403, *Compte de tutelle d'Henriot du Fraisne*, A. Tournai.)

Trois aunes et demie de blancquet pour *doubler* les dittez cottelettes. (1459, *Tut. des enfants de Pierre de Crespelaines*, ib.)

Deux aulnes et demie de baye dont l'en *a doublé* ledit corset. (1466, *Exéc. test. de Jehan Gosse*, ib.)

— Neut., devenir double :

Hercules ochist Antheum, a qui li forche *dobloit* toutes les fois ke il chaoit a tierre. (*Chron. depuis le comm. du monde*, ms. Nancy 194, f° 12[d].)

— Réfl., même sens que le neutre :

Sachiez que homme qui *se double* en mariage est inhabile de parvenir a aucune dignité. (*Evang. des Quen.*, p. 241.)

— ***Doblé***, part. passé, rendu, devenu double :

Paien s'adubent d'osberes sarrazineis,
Tuit li plusur en sunt *dublet* en treis.
(*Rol.*, 994.)

Qui a honor bee
Sa joie est *dobles*,
Neis en paradis.
(Colin Muset, *Chans.*, V, 43.)

Or m'est *doubles* tous mes sens.
(Gilebert de Berneville, dans Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 493, 26.)

Cf. Doubler, II, 756[b].

Dobleure, mod. doublure, s. f., étoffe dont un habit est garni intérieurement :

Laquelle robe estoit sengle, sanz aucune fourreure ou *doubleure*. (*Registre du Châtelet*, I, 7.)

Pour cincq aulnes et demie de *doublure*. (1403, *Compte de tutelle d'Henriot du Fraisne*, A. Tournai.)

Pour *doublure* qui fut employe a doubler la dicte jaquette. (5 sept. 1468, *Tut. des enfants Le Viel*, ib.)

— Doublet :

Ha esté escrit, par *doubleure*, de nostre temps. (Bonivard, *Adv. et dev. des lang.*)

Cf. Doubleure, II, 757[a].

Doblon, mod. doublon, s. m., monnaie d'or espagnole :

Ayant ainsi joué vostre partie et reçu force *doublons* d'Espagne. (*Sat. Men.*, p. 151, éd. 1593.)

Cf. Doublon 1 et 2, t. II, p. 758[c].

Docement, v. Dolcement. — **Docet**, v. Dolcet.

Docilité, s. f., disposition naturelle à se laisser instruire, conduire :

Dosilité. (H. de Gauchi, *Trad. du Gouv. des princes de Gilles Colonne*, Ars. 5062, f° 25 v°.)

Docte, adj., qui possède un savoir étendu ou spécial :

Je voy les briguans, les bourreaulx, les adventuriers, les palefreniers de maintenant plus *doctes* que les docteurs de mon temps. (Rab., *Pant.*, II, 8.)

— Qui témoigne d'un grand savoir :

Sonne moi ces beaux sonnetz, non moins *docte* que plaisante invention italienne. (Joach. du Bellay, *Def. et illustr.*, II, IV.)

A vos bords vous direz le nom
De ceux que la *docte* couronne
Eternise de hault renom.
(Id., *Rec. de poés.*, ode IV, t. I, p. 242.)

Doctement, adv., d'une manière docte :

Et en fait des livres certainement en beau langage, mais beaucoup plus propre a bien entretenir damoizelles qu'a *doctement* escrire. (Joach. du Bellay, *Def. et illustr.*, II, V.)

Docter, v. Doter 1. — **Docteur**, mod., v. Doctor.

Doctissime, adj., très docte :

Le *doctissime* Vergile. (Noguier, *Hist. tolos.*, p. 45.)

Doctor, mod. docteur, s. m., celui qui enseigne des livres de doctrine ; savant, érudit :

Li reis Felipe quist a son fil *doctore*.
(*Alexandre*, dans Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 212, 14.)

Taire me voel de nos segnours
Cui Dieus a ordenes *doctours*
Ou monde sor le gent petite ;
Asses en ai parlé aillours.
(Renclus, *Miserere*, CCXI, 1.)

Douctour. (*Dial. de S. Greg.*, ms. Evreux, f° 2 r°.)

Cf. II, 732[c].

Doctoral, adj., de docteur :

Il receut le bonnet *doctoral*. (Lariv., *Facet. nuicts de Strap.*, XIII, X.)

— Digne d'un docteur :

Il y a ignorance abecedaire qui va devant la science, une aultre *doctorale*, qui vient aprez la science. (Mont., liv. I, ch. LIV.)

Doctorande, s. f., grade de docteur, doctorat ; examen pour l'obtenir :

Ny plus ny moins que nous veoyons aux *doctorandes* que la pluspart de messieurs nos maistres aiment mieulx prendre vingt cinq ou trente sols qu'ung bonnet. (Michel Lhospital, *Traité de la reformat. de la justice*, 383.)

Nous voyons qu'aux *doctorandes* la plupart de nos maistres de la Sorbonne aimeront mieux choisir vingt sols qu'un bonnet. (E. Pasq., *Rech.*, II, 4.)

Nous avons certains ordres et degrez de promotions, bacheleries, licences, *doctorandes*. (Id., *ib.*, III, 43.)

Doctorat, s. m., grade de docteur :

En la declamation que je feis pour mon *doctorat*. (Joubert, *Err. pop.*, p. 457.)

Doctorerie, s. f., grade de docteur :

Il est certain que leur marché de bastelerie ou de *doctorerie* ne porte point qu'ils se doivent amuser au grec ou a l'hebrieu. (H. Est., *Apol.*, p. 474, éd. 1566.)

1. **Doctrinal**, adj., qui est l'expression d'une doctrine :

O essemplaires *doctrinaus !*
(Renclus, *Miserere*, CCLIX, 7.)

2. **Doctrinal**, s. m., dans la littérature du moyen âge, titre de livres où une doctrine est enseignée :

Chi comence li *doctrinaus*. (Ms Tur., L. V. 32, f° 62.)

Ce dit li *dostrinaus*. (*Doctr. de latin en roum.*, B. N. 19152, f° 103[b].)

S'orrez bons mos noveas qui sont sanz vilenie,
Ceu est de *doctrinau* qui ansoigne et chastie
Lou siegle.
(*Ansoignemans de Doctrine*, Brit. Mus., addit. 15606, f° 118[b].)

Un *doctrinal* tres bien gloses et historyes. (1[er] sept. 1408-1[er] sept. 1409, *Compte de la recette générale de Hainaut*, f° 79, A. Nord.)

Cf. II, 733[a].

DOCTRINE, s. f., ensemble de connaissances acquises que quelqu'un possède ; ensemble de notions proposées par quelqu'un comme devant être enseignées sur une matière :

Jhesus lor respondi, noient ne lor chela :
Ma *doctrine* n'est moie, mais chil le me dona
Qui onques ne menti ne ja ne mentira.
(HERMAN, *Bible*, dans Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 108, 8.)

Molt sont il en fole *doctrine*.
(GUIOT, *Bible*, 2503.)

Douctrine. (*Serm. du* XIIIe *s.*, ms. Cassin, f° 99^a.)

Or voi je que en ma *doctrine*
Qui les fins amans enlumine....
(*La Clef d'amors*, 79.)

As tu point par exemples meurs
Autrui appellé ? a *doctrine*
As tu pacience enterine ?
(CHR. DE PIS., *Chem. de long est.*, 5356.)

Veu mesmes que c'est chose accordee entre les plus sçavans, le naturel faire plus sans la *doctrine* que la *doctrine* sans le naturel. (JOACH. DU BELLAY, *Def. et illustr. de la langue françaïse*, I, III.)

Cf. II, 733^b.

DOCUMENT, s. m., pièce écrite, relation, titre, etc., qui sert à éclairer et à certifier au sujet de faits historiques, judiciaires, etc. :

Et produisirent leurs titres et *documens* chascune de sa part pour monstrer de leurs droicts. (Août 1466, *Ord.*, XVI, 510.)

DODECADE, s. f., douzaine :

La *dodecade* de l'Evangile. (ESTIENNE DE SANGUINET, éd. 1614.)

DODELINER, v. n., remuer de la tête, doucement, comme qqn qui dort :

Et luy mesmes se bersoit en *dodelinant* de la teste. (RAB., *Garg.*, ch. VII, éd. 1542.)

DODINER, v. a., bercer, balancer :

C'estoit au mesme jour que les folles Menades
Et le troupeau sacré des errantes Thyades
Alloyent criant, hurlant, *dodinant* et croullant
Leur visage masqué, de serpens tout grouillant,
Le javelot au poing entouré de lierre.
(R. BELLEAU, *Œuv. poet.*, l'Amethiste.)

— Choyer :

Je dis donc, et est verité,
Que nature humaine est coquine ;
Elle ayme et quiert oysiveté
Et a le cueur a la cuisine ;
S'elle trouve qui la *dodine*,
Elle chome du jour la plus part.
(*Le Passe-temps d'oysiveté de maistre Robert Gaguin*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., t. VII, p. 233.)

DOEL, DOEIL, v. DUEIL.

DOER, mod. douer, v. a., doter ; gratifier (d'un douaire) :

Les dous pulceles les ainzneies
Al rei Leir unt demandei(e)s,
Mult volentiers lor a doneies,
De sa terre les *a doeies*.
(*Brut*, ms. Munich, 2924.)

E l'enrichi et aorna,
E la franchi e la *dua*.
(*S. Edward le conf.*, 3674.)

Ke dame Annes ma famme *est douweie* du devant dit chastel. (1255, Bitsch Dom., I, 5, A. Meurthe.)

Ait Elizabeth sa femme *doweit* de Bittes et de quant ki li apant. (1258, Bitsch Dom., I, 6, A. Meurthe.)

Que ele *soit* de par nous *doee* et ait en non de don pour noces la moitié de nostre conté de Bourgoigne. (1295, *Charte du comte de Bourg.*, Ch. des compt. de Dole, B 763, A. Doubs.)

Richement la *doua* de jouiaus et d'autres richeces. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 36^b.)

Fort chastel... dont il l'*avoit* devant ce *douhee*. (*Ib.*, f° 230^d.) P. Paris : *douee*.

Avec tout ce dois je et promet a *douver* laditte damoiselle Marguerite. (1311, *Contr. de mar.*, dans *Ann. du comité flam. de Fr.*, VII, 45.)

Il a entente de *doier* icelle chapellenie de vint livres parisis de rente. (1331, A. N. K 42, pièce 11 bis.)

De icelles *doier* desdites rentes. (1340, A. N. JJ 72, f° 110 r°.)

Et y mette ce point, pour tant que ma dicte chière et amee compaigne ne *fu* point *dowee*. (1347, *Hist. de Rob. de Nam.*, Arch. Valenc.)

En la terre de Saint Amand en Peule, la coustume est que le mariage *doue* la femme. (BOUT., *Somme rur.*, I, 98.)

Jehane *doee* de le terre de Binch. (FROISS., *Chron.*, I, 132.)

Comme... ledit monseigneur le conte deuist *douwier* icelle madame Jehenne, sa femme, de quattre millez livrez paresiz chacun an. (1418, *Requête de Jean III, comte de Namur au duc de Bourgogne*, Chambre des Comptes Lille.)

Laquelle fondacion *sera douee* et assignee de bonnes rentes amorties, jusques a la somme de cent livres parisis par an. (MONSTRELET, *Chron.*, II, 187.)

— *Doé*, part. passé. — Fig. :

Trop po fu de tieus hommes
Ne de si bien *doez*.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 145^d.)

Cf. II, 735^a.

DOERE, v. DOAIRE.

DOGANE, s. f., bureau où se perçoivent les droits de douane ; magasin où sont conservés les marchandises jusqu'au paiement des droits :

Enfin il se resolut de l'aller mettre (le coffre) en *dogane*. (J. DE LA TAILLE, *le Negremant*, f° 134 r°, éd. 1573.)

Cf. DOANE.

DOGMATISATION, s. f., action de dogmatiser :

A fait et exercé cruel fait d'omicides, et comme l'en dit, a donné a entendre au simple peuple, pour le seduire et abuser, qu'elle estoit envoyee de Dieu et avoit cognoissance de ses divins secrez : ensemble plusieurs autres *dogmatizations* tres perilleuses et a nostre sainte foy catholique moult prejudiciables et scandaleuses. (30 janv. 1430, *Lett. du roy Henry, roy de France et d'Anglet., à l'évêque de Beauvais*, ap. Quicherat, *Procès de Jeanne d'Arc*, I, 18.)

DOGMATISER, verbe. — N., enseigner d'une manière dogmatique :

Preschier, *docmatiser*, faire n'escrire epistres ne autres quelconques escripteures. (12 Sept. 1397, *Ord.*, X, 153.)

— A., énoncer, publier comme si c'était un dogme, affirmer d'une manière absolue :

E la novelle autorisast
Et partout le *domatisast*.
(*Mir. de S. Eloi*, p. 60^b.)

DOGMATISME, s. m., doctrine de ceux qui admettent des certitudes en philosophie ; disposition à affirmer, par opposition au scepticisme :

... Voila une sotte response, a laquelle pourtant tout le *dogmatisme* arrive. (MONT., l. II, ch. XII, p. 328.)

DOGMATISTE, s. m. et adj., qui est partisan du dogmatisme, ou qui est empreint de cette doctrine :

Au demeurant, les uns ont estimé Plato *dogmatiste*, les autres dubitateur. (MONT., liv. II, ch. XII, p. 331.)

Les arrests sont le point extreme du parler *dogmatiste* et resolutif. (ID., p. 332.)

DOGME, s. m., point important d'une doctrine philosophique ou religieuse :

Pyrrho et autres sceptiques de qui les *dogmes* plusieurs anciens ont tenus tirez d'Homere. (MONT., l. II, ch. XII, p. 326.)

DOGUE, s. m. et f., gros chien de garde, à nez écrasé, et à lèvres pendantes :

Ung chien *doghe*. (1532, S. Omer, ap. La Fons.)

Deux grandes *dogues* d'Angleterre. (H. EST., *Apol.*, p. 319, éd. 1566.)

— Fig. :

Vous vous deffiastes bien qu'on ne tarderoit gueres a vous suivre de pres, ayants deux si puissants *dogues* a la queue. (*Sat. Men.*, Har. de M. d'Aubray, p. 172, éd. 1593.)

DOHE, v. DOUE. — **DOIAERRE**, v. DOAIRE. — **DOIGNON**, v. DONJON.

DOILLE, mod. douille, s. f., partie creuse par laquelle certains instruments en fer s'adaptent à un autre corps :

Entre les barbillons (de la flèche) et la *douille* du fer. (*Menagier*, II, 5.)

Pour le fachon de ung cent de *deules*. (1542, S. Omer, ap. La Fons.)

Lequel (fer de la lance) entra tout dedans la teste avecques la *douille* et bien deux doigts du bois. (MART. DU BELLAY, *Mem.*, l. X, f° 347 v°.)

Tariere renversee a prendre la *deuille* de fer. (JOUB., *Gr. chir.*, p. 217.)

Si le bois est sorty de la *deulhe*, elle soit arrachee avec la tariere renversee mise dans la *deulhe*. (ID., *ib.*, p. 218.)

Cf. DOILLE 2, t. II, p. 736^a.

DOILLET, mod. douillet, adj., doux et mollet, sensible, délicat avec affectation :

Ilz sont trop delicatz ou *doullez*. (H. DE GAUCHI, *Trad. du Gouv. des princ. de Gilles Colonne*, Ars. 5062, f° 55 v°.)

Tenez ma mere, voicy deux
Petis chevreaux, jounes, *douilles*
Et de gresse aussi [bien] molles
Que laine; tenez, qu'esse cy ?
(*Mist. du Viel Test.*, II, 151.)

Car en refuiant labeur il a labeur de sa robe trainer. Et en françois l'en dit de telz que ils sont trop *doulles*. (ORESME, *Eth.*, B. N. 204, f° 153ᵈ.)

Nous ne dirons pas que ceulz sont molz ou *doillez* qui ne peuent endurer deshonneur ou povreté. (ID., *ib.*, f° 494ᵃ.)

Passer son enfance a estre *doullet* et mignonnement traicté. (R. EST., *Lat. ling. thes.*, Ætatula.)

Villageois... malades, alictez et atterrez comme ces *douillets*. (CHOLIERES, *Matinees*, p. 58, éd. 1585.)

Comme il les alloit cueillant,
Une avette sommeillant
Dans le fond d'une fleurette
Luy piqua la main *douillette*.
(RONS., *Odes*, l. IV, ode XVI, p. 358, éd. 1584.)

O le teint frais ? o la barbe *douillette* ?
(J. A. DE BAIF, *Eclog.*, XII.)

... Ton chien toujours l'aboye;
Garde que si encore elle veut s'approcher
Il ne morde sa greve et sa *douillette* chair.
(ID., *ib.*, XIX.)

... T'avoir, belle main, si *douillette* a toucher.
(AM. JAMYN, f° 93 v°, éd. 1577.)

Le teint frais et *douillet*, delicate la peau.
(DESPORT., *Cartels et masquar. pour le duc d'Anjou.*)

DOILLETEMENT, mod. douillettement, adv., d'une manière douillette :

Je la pris moult *doulletement* (la verdiere),
Lors la boutay moult doulcement
En mon sein.
(G. MACH., *Poés.*, B. N. 9221, f° 81ᵈ.)

Son col *douillettement* blanc.
(TAHUR., *Poés.*, 1ʳᵉ p., p. 103, éd. 1574.)

DOINGNON, DOINJON, v. DONJON. — **DOISIEME**, v. DOZIME.

DOL, s. m., tromperie ayant pour objet de détourner qqun d'un acte avantageux :

Quand je considere et pense a mes faits, je me recorde que j'ay par fraulde et *doil* despouillé la cité et le temple de Jherusalem d'or et d'argent. (*Hist. de la Toison d'or*, vol. I, f° 54.)

DOLABRE, s. m., doloire :

Aux Espaignolz, en Pouille, en Calabre,
Tu as esté ung rabot, ung *dolabre*,
Pour leur durté rabatre en maint conflit.
(J. LE MAIRE, *Plaincte du Desiré.*)

DOLAGE, s. m., action d'aplanir avec la doloire :

Pour le *dolage* d'icellui essil. (1364, *Compte de J. dou Four*, A. N. KK 3ᵇ, f° 35 r°.)

A Guillaume de May pour le *dolaige* de deux milliers d'esseaulne par lui dolez pour ladicte loige, .VIII. sols .IIII. den. (1415, *Compt. de Nevers*, CC 21, f° 33 v°.)

Dollage fait au bois de Clerc pour servir a la grant maison. (*Compt. de dép. du chât. de Gaillon*, p. 31.)

DOLANCE, s. f., doléance :

De sa bouche luy mesme il faisoit sa *dolance*.
(J. A. DE BAIF, *Poemes*, l. VIII, Lemerre, II, 390.)

Cf. DOLIANCE.

DOLANT, v. DOLENT.

DOLCEMENT, mod. doucement, adv., d'une manière douce :

Tan *dulcement* pres a parler.
(*Passion*, 106.)

Vers Sarrasins reguardet fierement,
Et vers Franceis e humle e *dulcement*.
(*Rol.*, 1162.)

Eneas a le mort baisié,
Parla a lui molt *dolcement*,
Mais il ne l'ot ne ne l'entent.
(*Eneas*, 6144.)

Docement.
(CHREST., *Perceval*, ms. Mons, p. 91.)

Cent foiz la beise *doucement*.
(BEN., *Troie*, ms. Naples, f° 11ᵈ.)

Dolcement.
(ID., *ib.*, 1750, Joly.)

Bauçanz li anble *docement* sans desroi.
(*Mort Aymeri*, 111.)

E li portiers *dolcement* l'en apele.
(*Coron. Loois*, 1612.)

Li peire prie *dulcement*.
(*Brut*, ms. Munich, 3128.)

Dulcement l'unt mis a reisun;
Demandent lui dunt il est né
E ki iloc l'ad amené.
(*Vie de saint Gilles*, 810.)

Il la cunforte *dulcement*.
(MARIE, *Lais*, Yonec, 339.)

Respont *doucement*.
(*Pass. N. D.*, ms. S.-Brieuc, f° 46ᵈ.)

Doucement regardé avoie
Ma tres douce dame et amie.
(*La Clef d'amors*, 8.)

Propentinus, *deucement*. (*Pet. vocab. lat.-franç. du* XIIIᵉ *s.*)

Quant la royne l'ot, si grant pitié l'em prent
Que la main de son fil basa si *douchément*.
(*B. de Seb.*, XV, 1411.)

Adont prist li prinches moult *doucement* congiet a yaux. (FROISS., *Chron.*, VIII, 262, var.)

Deux collines *doucement* eslevees. (GUILL. DU BELLAY, *Mem.*, l. VII, f° 224 v°, éd. 1572.)

DOLCET, mod. doucet, adj., diminutif de doux :

Al comencier fu si franche et *dolcete*,
Que ne cuidai por li mal endurer.
(GUI, CHAT. DE COUCI, *Chans.*, VIII, 9, Brakelmann.)

Doucettes larmes espandant
(*Athis*, B. N. 375, f° 129ᵈ.)

Ele est *docete*
Simplete,
Plesant.
(*Chans.*, XIX, 8, G. Raynaud, *Motets*, I, 33.)

Ameis moy, suer *doucete*.
(*Chans.*, ap. Bartsch, *Rom. et Past.*, II, 3, 13.)

Car si comandement sont net;
S'en sont plus plaisant, plus *douchet*.
(RENCLUS, *Miserere*, XXII, 6.)

Ce me sont amoretes,
Car trop mi sont *doucete*.
(GILEB. DE BERNEV., *Chans.*, B. N. 12786, f° 76 v°.)

L'oil *doulcet* et eveillé.
(*Complainte de René*, Romv., p. 399.)

Vous l'arez, qui est bien *doucet*.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 3867.)

... Harpes *doulcettes*.
(CL. MAR., *Chans.*, III, p. 314, éd. 1596.)

Mais quelle durté est soubz vos peaulx tant *doucettes* ?
(ID., *Epigr.*, Stat. de Barbe et de Jaq., p. 375, éd. 1596.)

— Substantiv. :

Amors li dist : Or voi, *doucete*,
Com Athis a bele facete.
(*Athis*, B. N. 375, f° 127ᶜ.)

Dont dist a moi la *doucete*.
(GILEB. DE BERNEV., ap. Bartsch, *Rom. et Pastour.*, III, 26, 42.)

DOLCETEMENT, mod. doucettement, adv., avec quelque douceur :

Mais allez tout *doucettement*.
(JACQ. MILLET, *Destruct. de Troye*, éd. 1544, f° 177ᵈ.)

Tira Panurge a part et *doulcettement* luy remonstra que. (RAB., *Tiers livre*, ch. II, éd. 1552.)

DOLÇOR, mod. douceur, s. f., qualité de ce qui est doux :

Mes cuers t'aime par grant *dulchor*.
(*Brut*, ms. Munich, 2807.)

Conuisse quels est ta *duzor*,
Ta poesté e ta grandurs.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 2165.)

Dolçor de mel.
(*Cant. des cant.*, 25.)

K'a lui vint une noit la dame de *dulchur*.
(GARNIER, *S. Thom.*, 3583.)

De la goie, de la *duçur*,
Tut en ublie sa dulur.
(*Vie de saint Gilles*, 1966.)

Si li proions par sa *dulzor*...
(*Vie de Ste Juliane*, ms. Oxf., Bodl. canon. misc. 74, f° 84 v°.)

Dolzor.
(*Ib.*, f° 120.)

Ma *douzors*.
(*Vie de Ste Cather.*, ms. Tours 897, f° 8 r°.)

En la *doceor* de contemplation. (*Li Epistle saint Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f° 15 v°.)

Li beautes et la *dolçors*. (*Serm. de Maurice de Sully*, 3ᵉ dim. ap. Pâq., Oxf. Bodl. 270.)

Por le *douçour* de li et por s'amor me descenderai je ore ci et m'i reposerai anuit mais. (*Auc. et Nicol.*, 24, 77.)

Mout est de Dieu grans le *douchours*
Ki a tant soffrir puet souffire.
(RENCL., *Miserere*, LXXVI, 3.)

La *dolçors*.
(LANDRI DE WABEN, *Cant. des cant.*, ms. du Mans 173, f° 75 r°.)

Dolceor.
(*Delivr. du peup. d'Isr.*, ms. du Mans 173, f° 17 v°.)

Dolceur.
(*Ib.*)

Il vodra par sa *dulçur* cest prison en fi salver. (*De Robert*, B. N. 902, f° 100 v°.)

Si s'entrebaisent par *doçour*,
Qu'amdiu chairent en l'erbour.
(Audefroy li Bastard, *Bele Isabeaus*, P. Paris, *Romancero françois*.)

Doussor ne suatime. (*Hist. de Joseph d'Arimathie*, B. N. 2455, f° 4 v°.)

Onques Joseph par *doussor* ne par menace ne vout charité corrumpre. (*Livre des hist.*, B. N. 20125, f° 63°.)

Ta *douchour* et ta courtoisie
Te vaudront miex, que que nul die.
(*La Clef d'amors*, 1333.)

La froideur de l'erbe et la *dolceur* du vent. (*Agrav.*, B. N. 333, f° 30 r°.)

— Friandises :

A Jaques Potereau, lequel est mallade a l'enfermerie, baillé a la femme du recepveur, l'une des jurez, pour avoir des petites *doulceurs* au dict Potereau. (1523, *Quinze-Vingts*, Mém. Soc. hist. Paris, XIV, p. 117.)

Cf. Douceur, II, 759ᵇ.

doléance, mod., v. Doliance.

dolent, adj., qui éprouve ou fait éprouver de la douleur ; triste, plaintif :

Tant *dolent* furunt.....
(*Ep. de S. Etienne*, VIIIᵇ.)

De ta *dolenta* madre.
(*Alexis*, xiᵉ s., str. 80ᵉ.)

Dolens fud li rei del gab qui est aampliz.
(*Voy. de Charlem.*, 735.)

Ahi ! caitis, *dolens*, fait il, que devenres ?
Sire fix Fierabras, ou estes vous ales?
(*Fierabras*, 1888.)

Li amirans Balans fu *dolens* et ires.
(*Ib.*, 1906.)

Quar mainz chaitis *dolenz* et irascuz
En fu le jor fors de prison issuz.
(*Coronem. Loois*, 1248.)

De toz mes homes n'ai pas de remenant
La tierce part, s'en ai le cuer *dolant*.
(*Aymeri de Narb.*, 485.)

L'amirals monte, *dolenz* et irascuz.
(*Ib.*, 931.)

Il se depart del visconte *dolans*. (*Auc. et Nic.*, 6, 46.)

Por nos recuillir ! or tost sus
Chaitis, *dolans*, ki tant as jut
En cele ordure ki tant put.
(Rob. de Blois, B. N. 24301, p. 515ᵈ.)

Ne du commun ne du barnage
Qui en Escoce sont *dolant*.
(Beaum., *Manekine*, 3986.)

Fedry fu moult *dollans*, mie ne ly agree.
(*H. Capet*, 3950.)

Vous ne sentez pas la moitié de l'angoesse que fait la *dolente*. (*Troilus*, IV, Nouv. fr. du xivᵉ s.)

Helas ! *dolente* destinee.
(Greban, *Mist. de la Pass.*, 1624.)

Et oncques depuis ne se osa veoir ne trouver entre gens ; mais, comme reclus et plain de melencolie, fina bien tost apres ses *dolens* jours. (*Cent Nouv. nouv.*, 64.)

La plus *dolente* et malheureuse femme
Qui onc entra en l'amoureuse flamme
De Cupido, mect ceste epistre en voye.
(Cl. Mar., *Ep.*, I.)

Estre *dolent* de la mort de son pere. (R. Est., *Lat. ling. thes.*, Accipere.)

— Substantiv. :

Faire le *dolant*
Sans cuer repentant.
(*Louanges de la Vierge*, 469.)

S'uns *dolens* fait une acroupie
Ou un enclin devant s'image.
(G. de Coinci, *Mir.*, I, 32.)

doleoire, mod. doloire, s. f., hache de tonnelier qui sert pour aplanir le bois ; anc., hache en général :

Enhanster fist granz besagues
Et *doleoires* esmoulues,
Alves fist faire de desus
Et les lancieres al pié jus.
(*Eneas*, 4257.)

Doleoires e besagues.
(Wace, *Rou*, 3ᵉ p., 6535.) Var., *doloueres*.

Deloire.
(J. de Priorat, *Liv. de Vegece*, B. N. 1604, f° 26 r°.)

Une *delouere*. (1330, Fontevr., anc. tit., 205, A. M.-et-Loire.)

.iii. mauves pioches, mains de fer, *doloires* a pressouer, pic, scie. (1403-4, *Compt. de l'H.-D. d'Orl.*, exp. comm. dom., Hôp. gén. Orléans.)

Tenez, vella vostre *dolloere*.
Est elle pas belle et jollie ?
(*Mist. du Viel Test.*, 6821.)

Lui fais trencher la teste d'une *dolouere*. (Monstrelet, *Chron.*, I, 57.)

doler, v. a., aplanir, unir avec la doloire :

Et s'i entendoit
A *doler* un baston de chesne.
(Chrest., *Perceval*, ms. Montp., f° 49ᵇ.)

Puis prent .ii. lons espois, ses commande a *do-*[*ler*.
(*Rom. d'Alex.*, ms. B. N. 789, P. Meyer, *Alex.*, I, 131, v. 412.)

Desoz *fu* crose, *dolee* et entailliee.
(*Mort Aymeri*, 2507.)

Tint le baston, si le *doula*.
(*Dolop.*, ms. Chart. 620, f° 33ᵇ.)

Puis atournent l'engien dont la mare fust prise,
Ils le *dolent* et drescent.
(*Chanson d'Ant.*, VIII, Suppl., v. 104.)

Li autres ars fu d'un plançon
Longuet et de gente façon ;
Si *fu* bien fais et bien *doles*
Et si fu moult bien pipeles.
(*Rose*, 919.)

Pour avoir abatu le boiz, bocheé, acharié, *doler*, fendre et couper. (1345, A. N. K 44, pièce 6.)

Tu es plus yvre que une soupe,
Comment pourras tu la *douler* ?
(*Le Mist. Mᵐᵉ Ste Genev.*, Jub., *Myst.*, I, 272.)

— Par extens., en parlant de travaux de construction en général :

Ce que je me suis suis meslé d'achever.... et de renger quelque piece de bastiment mal *dolé*. (Mont., III, 9, p. 114, éd. 1595.)

— Fig., travailler avec soin :

Mon segnor Guillame de Dole,
Cui nature polist et *dole*
De biauté, de sens et de pris.
(*Guill. de Dole*, 3646.)

— *Dolé*, part. passé, uni, aplani :

Fourches, fleaus, restiaus, fauchez, ne doivent riens de tonlieu, ne charetil, ne chevron *dolé*. (Est. Boil., *Liv. des mest.*, 2ᵉ p., XVII, 6.)

dolereus, v. Doleros.

doleros, mod. douloureux, adj., qui cause ou exprime une douleur physique ou morale :

Cum *dolerus* message.
(*Alexis*, xiᵉ s., str. 78ᵉ.)

Ais vus le caple e *dulurus* e pesme.
(*Rol.*, 3403.)

Devant les lices commence li hustins,
Et la mellee et li *doleros* cris.
(*Loh.*, ms. Berne 113, f° 24ᵇ.)

Choisi le *dolurus* tornei.
(Chrest., *Rom. d'Alex.*, B. N. 375, f° 58ᵉ.)

Grans fu la noise, et *dolereus* li cris.
(*Garin le Loh.*, 1ʳᵉ chans., XIX.)

L'estors comence *dolerous* et pesans.
(*Ib.*, 2ᵉ chans., XVII.)

Au Mains avons sofert *doleirose* qinzaine.
(J. Bod., *Saisn.*, XXX.)

En un si *douleroz* hostal.
(*Floire et Blancheflor*, 1ʳᵉ vers., 802.)

De dolour est *dolorous* pains
Ki le fait de *dolorous* grains.
(Renclus, *Miserere*, clxxvi, 6.)

A *deleros* mestier
M'ont atorneit amors.
(Guiot, *Chansons*, I, 29.)

Le *dolireus* estat en quoi il sont de cors et d'ames. (Phil. de Nov., .iv. *tens d'age d'homme*, 228.)

... *Dolerouse* novelle.
(*Bible*, B. N. 763, f° 234ᵇ.)

La *doloirouse* mort d'emfer. (*Serm.*, B. N. 423, f° 65ᵇ.)

Mais li *delireus* vans de bise.
(*Rose*, Vat. Chr. 1858, f° 53ᵈ.)

O tout son venin *delirous*.
(*Ib.*, f° 54ᵃ.)

En haut s'escrie a moult *doliroz* cris.
(*Gaydon*, 2107.)

Il si dist de sa boche la plus *dolerose* parole qui poguist estre trovee en nule divine escripture. (*Serm. du* xiiiᵉ *s.*, ms. Poitiers 124, f° 20 r°.)

Douloureuses journees. (Joinv., *S. Louis*, § 733, W.)

Que vostre voulenté benigne
Me doye a cil acompaignier
A qui il vous plot a daignier
Monstrer enfer le *douloureux*
Ou le noble chevalereux
Eneas vous voulstes conduire.
(Chr. de Pis., *Chem. de long est.*, 680.)

Je pense et repense souvent
A ung bien *dolereux* propos.
(7 oct. 1488, *Puy de l'école de rhétorique*, 46ᵉ congrég., Bibl. Tournai, p. 463.)

O importable et *doloreuse* absence !
(Marg. de Nav., *Dern. Poés.*, p. 393, *Poés. Lyr.* Ab. Lefranc.)

Cf. II, 738[b].

DOLEROSEMENT, mod. douloureusement, adv., d'une manière douloureuse :

Il s'en conplaint a moi mult *dolerousement*.
(*Rom. d'Alex.*, f° 58[d].)

Unques home de me[re] né
Ne fu plus *dolerose(me)ment*
Regretez ne plainz de sa gent.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 18975.)

E si fait il amerement
E si tres *dolerosement*
Que par poi qu'il n'esrage vis.
(ID., *ib.*, II, 19004.)

Doulerousement. (*Queste du S. Graal*, B. N. 12582, f° 35 r°.)

Qui tousjours me batoit mout *dolereusement*.
(*Berte*, 1198.)

Elas, pour coy le fissent tant *dolereussement?* (*Li souffr. N. S.*, B. N. 2039, f° 17 v°.)

E li felon Jué li aveient faite une corone de jonc marin tant *dolerosement* enpeinte en son glorios chep que li sancs li decoreit par la face de totes parz. (*Serm. du* XIII*e s.*, ms. Poitiers 271, f° 20 r°.)

Dolurusement. (*Chron. d'Angl.*, ms. Barberini, f° 15 v°.)

En *doloreusement* recongnoissant la multitude, enormité, et prolixité de noz pechez. (*Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 120[a], éd. 1486.)

Doulloureusement. (DUQUESNE, *Hist. de J. d'Avesn.*)

DOLIANCE, mod. doléance, s. f., plainte :

La complainte et *doliance*. (14 aout 1373, *Lett. de B. du Guescl.*, chap. de Treg., Arch. des C.-du-N.)

Et le tiennent de moy (le fief) par parage mon tres chier et amé frere et ma tres chiere et amee seur Magarite de Montmorency, sa femme, a cause de elle, lesquielx mariez ont de la dicte terre la revenue avecques la haute, moyenne et basse justice ; et en cas de *doliance* vient en ressort en bailliage de Caux. (1386, *Denombr. du baill. de Caux*, A. N. P 303, f° 5 v°.)

Et a ceste cause se soient meuz plusieurs questions, *doleances* et discors. (1429, *Cart. de Cysoing*, p. 346.)

Comme autrefois nous fussent rapportees et donnees a entendre plusieurs clameurs et *deliances* que les subgits de nostre duchié avoient souffert. (1454, *Etabliss. de Jeh. III, duc de Bret.*, Mor., *Pr. de l'Hist. de Bret.*, I, 1161.)

De veoir mon pleur et ma grant *douleance*.
(O. DE S. GEL., *Ep. d'Ov.*, Ars. 5108, f° 35 [v°.)

Et n'y eut petit ne grant en l'ostel qui ne s'esmerveillast de la veoir ainsy porter tant de *dolleance*, parce que fors elle nul la cause n'en sçavoit. (*Perceval*, f° 49[b], éd. 1530.)

Cf. II, 739[a], et DOLANCE.

DOLIROS, v. DOLEROS. — **DOLLANT**, v. DOLENT. — **DOLLOERE, DOLOIRE**, v. DOLEOIRE.

DOLOR, mod. douleur, s. f. et m., impression pénible reçue par une partie vivante et perçue par le cerveau :

Si grant *dolur* or m'est apar[e]ude.
(*Alexis*, XI*e s.*, str. 82[d].)

Ço est la *dulurs* pur la mort de Rollant.
(*Rol.*, 1437.)

Seignor, fait il, franc chevalier,
Ne vos devez mie esmaier,
Se vos avez eu peor
En cele mer, mal et *dolor*.
(*Eneas*, 311.)

Trop ai vescu, ço est *dolur*.
(*Vie de saint Gilles*, 119.)

Dame Hermenjarz se pasme de *dolor*.
(*Mort Aymeri*, 149.)

Tot le païs ont a *dolor* torné,
Gentilz om, sire, se vos nel secorez.
(*Coronem. Loois*, 1401.)

La *dolor* et l'ardure
Ke me fait endurcir.
(GUIOT, *Chans.*, III, 24.)

En leur consience furent en *doulours* si coume sont les *doullours* de la feme quant elle enfante. (*Psaut.*, B. N. 1761, f° 65[b].)

Li solaz des *delors*. (*Li Epistle S. Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f° 129 v°.)

Les uns murureut de *dulur*.
(CHARDRY, *Set dormans*, 177.)

Et a la mort dou jone est l'ame en grant peril, et li ami en grant *dolor*. (PHIL. DE NOV., .IV. *tens d'age d'homme*, 53.)

De la *delor* fu morte.
(*Bible*, B. N. 763, f° 232[a].)

Doucement la doiz conforter
Pour ses *doulors* miex deporter.
(*Clef d'amors*, 1606.)

Fernagu, vostre fiz, vos ai mort a *delour*.
(*Floov.*, 605.)

. . La *delor*.
(*Dou pechié d'orguel laissier*, Brit. Mus., add. 15606, f° 113[a].)

Par la *delour* de son cors. (*Vie des Hermites*, ms. Lyon 698, f° 5 r°.)

Cf. DOULEUR, II, 760[b].

DOLOUERE, v. DOLEOIRE.

DOLS, mod. doux, adj., dont la saveur est agréable, qui n'a rien de rude, au propre et au fig. :

Doze liz i at *dolz* de cuivre et de metal,
Oreilliers de velos et linçoels de cendal.
(*Voy. de Charl.*, 425.)

Li empereres Carles de France *dulce*
En cest païs nus est venuz cunfundre.
(*Rol.*, 16.)

Le cuer et *doc* et franc et sage.
(BEN., *Troie*, B. N. 375, f° 79[b].)

Out un fillol de *dulce* part.
(ID., *D. de Norm.*, II, 7634.)

Le *dolc* Jhesu, le pere esperitable.
(RAIMB., *Ogier*, 3529.)

Se je conquier France le *dols* païs.
(ID., *ib.*, 2265.)

Bel sire *duz* cher, feit le rei,
Dunt ne vus heite cest conrei?
(*Vie de saint Gilles*, 2701.)

Dulz est li curs des aiges vives,
Dulc reposeir fait sur les rives.
(*Brut*, ms. Munich, 87.)

Une voiz *doce* aloit l'oisels chantant.
(*Mort Aymeri*, 330.)

C'est aussi *douls* com miel en ree.
(*Ysopet I*, fab. XII, B. N. 1594, f° 14 r°.)

Dous est li cans, biaus li dis
Et cortois et bien asis.
(*Auc. et Nicol.*, 1, 8.)

Li chans fut si bons et si *dols* que... (*Trad. des serm. de Maurice de Sully*, 3[e] dim. ap. Pâq., ms. Oxf., Bodl., 270.)

Ichel bel coup daigna nonchier
A ses angeles li *dous* Jhesus.
(RENCLUS, *Miserere*, CVII, 9.)

Aigue *douce* torne a amer.
(GUIOT, *Bible*, 2508.)

Ma *douce* dame gente.
(ID., *Chansons*, VI, 22.)

Et li *douls* tens d'esteit, ki renverdoie.
(ID., *ib.*, II, 2.)

Uns *dous* espoirs, ki m'aide et maintient
Contre l'orguel.
(ID., *ib.*, II, 8.)

Quant vos *dous* clers fiex
Envers nos fu piex,
Raison feries tort,
Se fais n'est vos liex
Es cuers volentiex
De querre confort.
(*Louanges de la Vierge*, 439.)

Tes paroles *douces* me sont.
(*Lib. Psalm.*, CXVIII, p. 344.)

Que ja ne m'ert joie donee,
Se n'est, biaus *dols* amis, par vous.
(*Amadas et Ydoine*, 3384.)

Tant estoit *doz* et tant humains.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Brux., f° 7[a].)

Un *doc* baiser prendre cuida.
(REN. DE BEAUJEU, *le Beau Desconneu*, 2426.)

Si sai de quel cuer vous m'ames,
Qui *douce* amie me clames,
Douce seur et *douce* compaingne
A cui pares vous tel chataingne?
(*Rose*, 16655.)

Cele au *douz* fin cuer savorous
Ou tant a d'enour et de pris.
(*Clef d'amors*, 108.)

Nus ne puet estre poissonniers de eaue *doulce* a Paris, se il n'achate le mestier du roi. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1[re] p., C, 1.)

Jehan Clatons li pissenier de *doulche* aiwe. (1280, *Reg. de la Loy*, A. Tournai.)

N'i puis de bouche
Ne pas dire : Adieu, m'amour *douche*.
(JEH. LESCUREL, *Chans.*, *ball. et rond.*, 32.)

Doulxe mere, alons m'en aussi.
(*Mir. de N. D.*, I, 52.)

A l'ame de ce povre corps
Soiez *doz* et misericors.
(*Ib.*, VII, 22.)

Lors m'est droitement souvenu
Que le *doulz* may fust revenu,
Tant senti atrempé le temps.
(CHR. DE PIS., *Chem. de long est.*, 723.)

Que vous cognoistres avoir la crainte de Dieu, et estre accompagnez d'esprit *doux*, et aimant le bien et repos de mes subjects. (9 juin 1593, *Lett. miss. de H. IV*, t. III, p. 798.)

— Ironiq., *medecin d'eau douce*, mauvais médecin, soit parce que pour tout médicament il n'ordonne que de l'eau,

soit par allusion à l'expression péjorative *marin d'eau douce :*

On trouve aujourd'hui plus de medecins que de malades; j'entens *medecins d'eau douce.* (CANAPPE, *Trad. de Gui de Chaul.*)

Toutesfois nous va dire nostre medecin : je croy le maistre et le disciple estre quelques *medecins d'eau douce.* Il n'eust pas plustost achevé ce mot qu'il se leve une question, pourquoy c'estoit qu'on appeloit un *medecin d'eau douce* celuy qu'on meprisoit et qu'on n'estimoit gueres sçavans et expert. (G. BOUCHET, *Serees*, X.)

— Adv., avec douceur :

Tu parles *doux* comme une espousee. (DESPER., *Nouv. recreat.*, f° 120 r°, éd. 1572.)

Il ne s'eschaufe point, car la raison va tout *doux.* (CHARRON, *Sag.*, l. III, ch. VI, p. 575, éd. 1609.)

— *Filer doux,* demeurer dans la soumission :

Les habitans de la ville furent contraincts de *filler doux* et de se contenter d'estre sur la defensive. (C. DE RUBYS, *Hist. verit. de Lyon*, p. 271.)

— S. m., caractère de ce qui est doux :

Et l'amer et le *duz.*
(GARN., *Vie de S. Thom.*, B. N. 13513, f° 3 v°.)

DOLURUS, v. DOLEROS. — **DOMAINE**, mod., v. DOMEINE.

DOMANIER, adj., qui a rapport aux domaines :

Jurisdiction *dommaniere.* (1422, *Ord.*, XIII, 20.)

Cf. DEMAINIER, II, 493ª.

1. **DOME**, mod. dôme, s. m., en Italie, église principale ou cathédrale :

L'eglize de Saint Laurens qui est le grant *domme* et cathedralle eglize de Gennes. (J. D'AUTON, *Chron.*, B. N. 5082, f° 111 v°.)

Dome, m. A town-house, guild-hall, state-house, meeting-house in a citie, from that of Florence, wich is called so. (COTGR.)

2. **DOME**, mod. dôme, s. m., coupole, toiture ronde en général :

Le *dosme* sur la couverture. (O. DE SERRES, 384.)

Dosme, m. A flatround lover, or open roof, to a steeple, banketting-house, pidgeon-house, ... somewhat resembling the bell of a great watch. (COTGR.)

DOMEINE, mod. domaine, s. m., terre dont on a la propriété :

E per le dener que le seigneur durrad, si erent qui meinent en soun *demainne.* (*Lois de Guill.*, § 18.)

Quant ot en son *domeine* le regne retenu,
Ses privez ordeiné tes com ses plaisirs fu.
(*Rom. d'Alex.*, ms. Ars., P. Meyer, *Alex.*, I, 66.)

Ton fié et ton *demoinne* qu'il doit de toi tenir.
(*Loh.*, ms. Montp., f° 26ᵉ.)

Ke je ne mi oir n'avons niant en la maison l'abbei (de S. Arnoult) ne en ces *demoenes.* (Mai 1235, *Charte du c^te de Bar*, Cab. du Fresne.)

La possession, la proprieté et le *demeigne.* (XIIIᵉ s., Fontevr., Chinon, A. Maine-et-Loire.)

Les homes de nos fiez qui tiennent de nos en *demoigne.* (1255, *Cart. de Champ.*, B. N. l. 5993, f° 208ª.)

Noz rement par ceste pez toz les *demaenes* que iceli Herveu avoet o Bosic an prez, an boes, an terres, en eves et en autre chose. (1262, Morice, *Pr. de l'H. de Bret.*, I, 984.)

Et retienent en lour *demainne* lou bois. (Mai 1265, S. Louis Arrancy, A. Mos.)

Domaigne. (1272, Bercé, A. Sarthe.)

Ayent et tiengnent des ores en avant les bois et toutes les choses desus dictes comme leur propre *donmainne.* (1294, A. N. S 5145ᵇ, pièce 21.)

La proprieté e le *demesne.* (1296, Fontevr., anc. tit., A. M.-et-Loire.)

A tenir et porssaer o tote la possession, la proprieté et le *demaine.* (1297, ib.)

Domeynne. (1303, Buzay, l. 9, 19 bis, A. S.-Inf.)

Proprieté et *demayne* o toute possession. (1317, ib.)

Domaenne. (1340, Fontevr., anc. tit., A. Maine-et-Loire.)

Vechi le nombre des terres du *demaigne* du manoir de Coulon. (*Cart. de Preaux*, f° 167 r°, A. Eure.)

Lequel hostel,... nous adjoingnons, adunons et annexons au *demaine* du royaume. (1364, *Lett. de Ch. V*, Mém. Soc. hist. Paris, t. VI, 1879, p. 69.)

Damaignes, manoirs. (1386, *Denombr. du baill. de Rouen*, A. N. P 307, f° 27 r°.)

Plusieurs autres seigneuries, rentes, revenues et *damaignes*, manoirs, moulins. (1387, *ib.*)

Me sont denez plusieurs franchises... tant en rentes, revenues, *demaines*, manoirs, moulins. (*Ib.*, f° 125 r°.)

Tous leurs *demoines*, rentes et revenues. (1391, *Pr. de l'H. de Metz*, IV, 412.)

Ouquel fieu peut avoir de rente six vings livres tournois de rente en deniers par an, et cent chapons ou environ, les autres revenues et *demaignez* en moulin, prez, jardins. (1398, *Denombr. de la vic. de Conches*, A. N. P 308, f° 127 r°.)

Mesons, menoirs, *demoygnes*, metairies. (1436, *Assise de douaire*, Chartrier de M. de Cuverv.)

17 acres de terre labourable ou environ qui sont du *demaine* d'icellui manoir. (1458, *Aveux du bailliage d'Evreux*, A. N. P¹ 294.)

Tient le *demaine* du Paul, en toute justice du fied dudit Vevre. (1474, *Declaration des bailliages d'Ostun et de Moncenis*, A. Côte-d'Or, B 11724.)

Ou *dommaine* de son subject. (*Coustumier de Poictou*, l. I, ch. I, f° 2 v°, éd. 1499.)

La totalle destruction du *demaine* et revenu de la chose publique. (R. EST., *Thes.*, Adeo.)

Dommaine. (LA BOD., *Harmon.*, p. 261.)

— Fig. :

... Par la sente de peché
E les desers de dur remort
Nous maines au terme de mort
Sortir nostre honteux *demaine.*
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 831.)

Cf. DEMAINE 2, II, 492ᵇ.

DOMESTIC, mod. domestique, adj., qui appartient à l'intérieur de la maison, de la famille; familier, apprivoisé, par opposition à sauvage :

Quant aux chamberieres et varlets d'ostel que l'en dit *domestiques.* (*Ménagier*, II, 56.)

Quenouille, mon souci, je vous promets et jure
De vous aimer toujours, et jamais ne changer
Votre honneur *domestic* pour un bien etranger.
(CATHERINE DES ROCHES, *A sa quenouille.*)

— Cultivé :

Que si les anciens Romains eussent esté aussi negligens a la culture de leur langue... en si peu de temps elle ne fust devenue si grande. Mais eux en guise de bons agriculteurs l'ont premierement transmuee d'un lieu sauvage en un *domestique.* (JOACH. DU BELLAY, *Def. et illustr.*, l. I, ch. III, t. I, p. 10, éd. Marty-Laveaux.)

DOMESTIQUEMENT, adv., en qualité de domestique, à la manière d'un domestique; comme membre de la maison, intimement :

L'accompagnant en tous lieux, et hantant avec luy fort privement et *domesticquement.* (MART. DU BELLAY, *Mem.*, l. IV, f° 114 r°, éd. 1569.)

Qu'il soit loisible a un chacun de converser privement et *domestiquement* les personnes qu'il aymera. (L. LABÉ, *Debat de Folie et d'Amor*, p. 49, Lemerre.)

Agissant privement et *domestiquement* avec toutes choses. (LA BOD., *Harmon.*, p. 170.)

Quant l'on luy dict *domestiquement* et en privé, qu'il tienne en son vivre bon regime. (*Practique de P. Bocellin*, f° 16 r°.)

D'un homme elevé aux yeux de toute la France avec deux roys, nourry parmy eux *domestiquement.* (*Lett. de M. de la Fresn. à M. des Yvet.*, p. 8.)

DOMESTIQUER (SE), v. réfl., s'apprivoiser, s'acclimater, en parlant des plantes et des animaux :

La terre *s'aggrege* et *domestique* plustost a la terre, que les racines a la terre. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 478.)

Les perdrix griesches plus aisement *se domestiquent* que les maillees et autres. (ID., *ib.*, p. 107.)

DOMICILE, s. m., habitation la plus ordinaire de qqn. :

Que il facent *domicille* ou maison. (1326, A. N. JJ 64, f° 152 r°.)

Son vray *domicil.* (*Coust. de Vermand.*, ms. Aube.)

Et si possible est, par engins plus expediens nous saulverons toutes les ames et les enverrons joyeux a leurs *domiciles.* (RAB., *Garg.*, l. I, ch. XXIX.)

DOMICILIAIRE, adj., qui concerne le domicile :

Tailles personnelles et *domiciliaires*. (1604, *Délibér. du conseil de Bourg*, ap. J. Baux, *Mém. hist. de la ville de Bourg*, t. III, p. 284.)

Cf. II, 742a.

DOMICILIER, v. a., fixer le domicile de qqn :

Tous les estrangers qui *estoient* habitants et *domiciliez* a Athenes. (AMYOT, *Œuv. mesl.*, *Vies* des dix orateurs (Hyperides), V, f° 364 v° éd. 1574.)

Cf. DOMICILLER, II, 742a.

DOMIFICATION, s. f., action de domifier, de partager le ciel en douze maisons, pour dresser un thème céleste ou un horoscope, par le moyen des grands cercles qu'on appelle cercles de position :

On reçoit la medecine, comme la geometrie, et les batelages, les enchantemens, les liaisons, le commerce des esprits trespassez, les prognostications, les *domifications*, et jusques a cette ridicule poursuitte de la pierre philosophale, tout se met sans contredit. (MONT., l. II, ch. XII, f° 234 v°, éd. 1588.)

DOMINACION, mod. domination, s. f., action de dominer :

Dominaciun. (*Psalt. monast. Corb.*, B. N. l. 768.)

Laquelle ville avec toute la *dommination* et la haute justice. (1219, *Cart. de Cysoing*, p. 100.)

Jamais ly quens Fedris n'i ara ung bouton,
Ne mais ne le verez en *dominasion*.
(*H. Capet*, 3573.)

S'orgueil ne fut qui ainsi s'eslevast
Pour possider grant *dominacion*.
(EUST. DESCH., III, 96.)

Car cuer d'homme envis se corrige par *domination* ou seigneurie de femme. (*Ménagier*, I, 236.)

— Terme de théol., un des ordres de la hiérarchie céleste :

Cil ordre sont angle, archange, trones, *dominations*. (BRUNET LATIN, *Tresor*, I, 12, p. 19.)

DOMINANT, adj., qui domine, qui prévaut :

Chascune beste ha deux parties essentielles, c'est assavoir le corps et l'ame, dont l'ame est aussi comme *dominante*, et le corps est aussi comme servent et obedient. (H. DE GAUCHI, *Trad. du Gouv. des princes de Gilles Colonne*, Ars. 5062, f° 142 r°.)

Bien sçay qu'il est ung Dieu regnant,
Qui est seul regent *domynant*.
(*Mist. du Viel Test.*, 6960.)

DOMINATERESSE, s. f., celle dont la domination s'étend sur :

La noble deesse Ceres,... laquelle est *dominateresse* des bledz. (LE MAIRE, *Illustr.*, I, 29.)

DOMINATEUR, s. m. et adj., celui qui domine :

Tout *dominateur* de peuple ne peut en bataille plus valoir que ung autre homme. (H. DE GAUCHI, *Trad. du Gouv. des princ. de Gilles Colonne*, Ars. 5062, f° 126 v°.)

Le *dominateur des* hommes est le juste. (LE FEVRE D'EST., *Bible*, Sam., II, 23.)

Croyant (les Bretons) qu'il n'y avoit plus que la volonté *dominatrice* de M. de Mercœur qui les retinst de se declarer. (CHEVERNY, *Mem.*, an 1597.)

DOMINATIF, adj., impérieux, despotique :

Regime *dominatif*. (H. DE GAUCHI, *Trad. du Gouv. des princ. de Gilles Colonne*, Ars. 5062, f° 89 r°.)

Il ne voulut entrer dedans par les portes de la ville, mais par la bresche, tout a cheval, la faisant esplanir pour manifester plus grand triomphe *dominatif*. (BRANT., *Capit. fr.*, Lautreq.)

DOMINER, verbe. — N., exercer un empire, une autorité :

Dessus les poissons *dominez*,
Oyseaulx et bestes gouvernez.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 620.)

Vostre enfant qui en Paradis (Jesus)
Domine par dessus nature
Les adressera en leurs dicts.
(*Act. des apost.*, vol. I, f° 38a.)

Je pense me tromper, la mort point ne *domine*
Sur les grands medecins.
(CHOLIERES, *Mesl. poet.*, Sonn., LXXII, éd. 1588.)

— A., avoir sous son autorité, en sa puissance :

Son regnet ben *dominat*.
(*S. Léger*, 72.)

Tu as raison qui est dessus
Pour *dominer* ton appetit.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 1120.)

Cf. II, 742b.

DOMINICAL, adj., du Seigneur :

L'anunciation *dominicaul*. (1417, Arch. Frib., 1re coll. de lois, n° 273, f° 81.)

— Du dimanche :

Messe *dominicalle*. (1493, S. Math., Morl., A. Finist.)

Du plaichet Me Jehan Monel, docteur en medchine, supliant lui estre acordé la fosse apartenant a ceste ville estant en la maison et escolle *dominicale* des filz. (9 août 1605, *Reg. des Consaux*, A. Tournai.)

Cf. II, 742b.

DOMINO, s. m., capuchon noir :

Ung bonnet et ung *domino*. (1550, *Stat. des enf. qui prenaient l'hab. de relig. à S.-Mart.*, ap. Bulliot, *Abb. de S. Martin*, II, 325.)

Avecques ton froc et ton *domino* de grobis, retourne a Raminagrobis. (RAB., *Tiers liv.*, ch. XXIII, éd. 1552.)

DON, s. m., action de donner, ce que l'on donne :

Aital *don* fais per ta mercet.
(*Passion*, 302.)

Del rei paien en ad oud granz *duns*.
(*Rol.*, 845.)

Il i ot escrit en grezeis,
Qu'a la plus bele d'eles treis
Faiseit de la pome le *don*.
(*Eneas*, 107.)

Or a saisine, otrez e *dun*
De venir a religion.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 11373.)

O dame, si haut guerredon
A chil ki Dieu rechoit en *don*.
(RENCLUS, *Miserere*, CCLXVIII, 1.)

Le riche doit granz *dons* donner,
L'avocat soy abandonner.
(*La Clef d'amors*, 2905.)

Pour raison d'eritaige ou de fied rendu ou de *dom*. (1274, *Franch. de Dole*, Arch. Dole.)

Doen. (1291, *Arr. du Parlem. de Paris*, Hôt. de ville de Gand, Cost. des Nederl., f° 71.)

Dong. (1356, *Reg. du chap. de S. J. de Jérus.*, A. N. MM 28, f° 51 v°.)

DONACION, mod. donation, s. f., acte par lequel on abandonne à qqn la propriété d'une chose :

Donacion. (1264, Clerm., B. N. 4683, f° 97 v°.)

Donnons et ottroyons par maniere de *donation*. (1334, *Cart. du Hainaut*, p. 398.)

DONATAIRE, s. m., celui à qui une donation est faite :

Les empereurs et les roys sont *donnataires* et par consequent sont ilz seigneurs. (*Songe du Vergier*, II, 145.)

DONATEUR, s. m., celui qui fait une donation :

Au *donnateur*. (1320, A. N. JJ 60, f° 56 v°.)

Se aucun proprietaire veut racheter rentes appartenans a colleiges,... il fera appeler par devant ledit prevost de Paris le *donateur* de la dite rente ou ses ayans cause. (Nov. 1441, *Ord.*, XIII, 344.)

DONDON, s. f., femme, fille qui a beaucoup d'embonpoint :

Domdaines, duquel mot la souvenance demeure en ceste façon de parler, c'est une grosse *domdom*. (H. EST., *Precell.*, p. 286, éd. 1579.)

DONEOR, mod. donneur, s. m., celui qui donne :

Stablis, sire, de lei *duneur*. (*Psalm.*, Brit. Mus., Ar. 230, f° 13 v°.)

Hé, riche ber, nobiles conbatanz,
Larjes *donerre* et mieudre conquerans
Qui onques fu en cest siecle vivant !
(*Mort Aymeri*, 2718.)

Job fu *donere* non tardans.
(RENCL., *Carité*, CCVII, 2.)

Ne jamais nus non ert de son samblan,
Tan lars, tant prouz, tan hardiz, tals *donaire*.
(*Chans.*, Ler. de Lincy, *Rec. de Ch. hist.*, I, 72.)

Qu'il estoient herbergeor
Et bon terrien *doneor*.
(GUIOT, *Bible*, 202.)

Puis le voient et sage et large *doneor*.
(*De S. Alexis*, 120, Herz.)

Aixe a celui qui est *donnere*
De tous biaus dons.
(J. BRETEL, *Tourn. de Chauvenci*, 4214.)

Si que bien dit tot en apert
Que tel *donarres* son don pert.
(HUON DE MERY, *Tornoiement de l'Antechrist*, p. 50, Tarbé.)

Li *donnierres* doit avoir tantost oblié ce que il a donné. (*Mor. des philos.*, ms. Chart. 620, f° 3ᶜ.)

Li *doneor* des quanivez s'en retraistrent et alerent as plus jones. (PHIL. DE NOV., .IV. *tens d'age d'homme*, 163.)

Donerre ies de toz biens.
(*Delivr. du peup. d'Isr.*, ms. du Mans 173, f° 46 r°.)

Gart li *doneres* ou il doint.
(ROB. DE BLOIS, B. N. 24301, p. 565ᵃ.)

Li duc de la multitude apareillent el *doneeur* de la loi en leur bastons. (*Bible*, B. N. 899, f° 66 r°.)

Voel parler de l'omme d'onneur
En cui il a courtois *donneur*.
(*Du courtois Donneur*, 25, W. Söderhjelm, dans *Mélanges Wahlund*, p. 55.)

Don donant los aux *donoors*.
(*Rose*, ms. Brux. 110003, f° 61ᵇ.)

Du sien larges *donnierres*.
(J. DE MEUNG, *Test.*, Vat. Chr. 367, f° 17ᵇ.)

Donnaires. (*Compos. de la s. escript.*, ms. Chantilly, t. I, f° 56 r°.)

Doneres de valeur. (XIVᵉ s., *Serm. lat.-fr.*, ms. de Salis, f° 94 r°.)

Ces lettres du *donneeur*. (1326, Bondev., A. S.-Inf.)

C'est un grant *donneur* de bonjours.
(EUST. DESCH., IV, 277.)

Jesus, le grant *donneur*.
(COLLERYE, *Compl. de l'infort.*)

Soyez aux siens large *donneur*
Pour acquerir honneur et los.
(*Act. des apost.*, vol. I, f° 125ᵇ.)

Dieu doint qu'en bref du glaive a toy donné
Tu faces tant par prouesse et bon heur,
Que cestuy la qui en fut le *donneur*,
Par ton service ait autant de puissance
Sur tout le monde en triomphe, et honneur
Comme il t'en a donné dessus la France.
(CL. MAR., *Epigr. du sire de Montmorency*, p. 380, éd. 1596.)

A qui le ciel fut *donneur*
De toute grace, et bonheur.
(JOACH. DU BELLAY, *Od.*, 1.)

Qui est le *donneur* si puissant
Qui luy fait un si beau present.
(J. A. DE BAIF, *Eunuque*, II, 3.)

Ne vous meffiez point de ma parole vraye :
Je ne suis un gausseur ni un *donneur* de baye.
(LASPHRISE, *la Nouv. Tragic.*)

Cf. II, 744ᶜ.

DONER, mod. donner, verbe. — A., abandonner (à quelqu'un) la propriété de (quelque chose) sans rien recevoir en retour :

La glorie qued il li volt *duner*.
(*Alexis*, XIᵉ s., str. 59ᵉ.)

De voz saintes reliques si vus plaist me *donez*.
(*Voy. de Charlem.*, 160.)

Vus li *durrez* urs e leuns e chiens.
(*Rol.*, 30.)

Par amistiet, bels sire, la vus *duins*.
(*Ib.*, 622.)

Si preiet Deu que pareis li *dunget*.
(*Ib.*, 2016.)

La parole li ont mostree
De la pome ki *ert donee*
A la plus bele d'eles treis.
(*Eneas*, 117.)

Li reis ses pere li *ot* le jor *doné*.
(*Coronem. Loois*, 49.)

De tels quatorze ne *dorreit* un denier.
(*Ib.*, 613.)

Granz cols se *donent* amon sor les escuz ;
Desoz les bocles les ont fraiz et fenduz ;
Les blanz halbers desmailliez et rompuz.
(*Ib.*, 1231.)

Duinses as set iglises tant
Cum te vendra en volonté.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 6986.)

A veintre tuz iceus lui *duinst* force et vigur,
Ki sunt encuntre lui pur lui tolir s'onur.
(JORD. FANTOSME, *Chron.*, 1468.)

Doignet se wuarde k'il en sa maison nen ait, si cum Salemons dist, fame rankenose. (*Li Epistle saint Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f° 68 r°.)

Car li joians savoit une art
Cui Deus *doignet* male santeit
S'avoit l'anel si anchanteit.
(*Dolop.*, 8532.)

Me sares ja demander or ni argent, cevaus ne palefrois, ne vair ne gris, ciens ne oisiaus, que je ne vos *doinse*. (*Auc. et Nic.*, 10, 70.)

Li traitor y furent, cui le cor Deu mal *dont!*
(*Parise*, 22.)

Fain touz jors que *donner* li doie
Le don que pramiz li avoie.
(*La Clef d'amors*, 733.)

Et tenir riches cors et *dener* les beaus dons.
(*Doctrinal*, Brit. Mus., add. 15606, f° 122ᵃ.)

Et me *doingiez* ma garison
De voz aumones en meson.
(*Vie de S. Alexi*, 471, Romania, VIII, 175.)

Ke l'en me *doigie* a mengier.
(*Ib.*, 464, p. 174.)

Ke nus espouseis ne *donist* ke un mangier. (1281, *Reg. aux bans*, A. S. Omer, AB XVIII, 16, pièce 548.)

Lesqueles lettres *furent* faites et *denees*. (S. Sim. et S. Jude 1284, Chaumont, A. Ardennes, H 89.)

Bon jor vos *deint* hui Dieus.
(*Male marastre*, ms. Berne 41, f° 2ᵇ.)

Ja pois ne troberas clers ne doctor
Qui te *dont* penitance a negun jor.
(*Ger. de Rossill.*, p. 356.)

Se un homme empeeche a un autre son droit et saisine tenant il *doinse* de son argent a celui qui li empeeche. (1311, *Cart. de Troarn*, B. N. l. 10086, f° 168 r°.)

Et l'an *doin* et outroi plain pouoir. (Jeudi av. S. Phil. et S. Jacq. 1313, Fontaine-lez-Luxeuil, Ch. des compt. de Dole, cart. 44, paq. 44, A. Doubs.)

Premier, je *donne* ma povre ame
A la benoiste Trinité
Et la commande a Nostre Dame.
(VILLON, *Gr. Test.*, Doub. ball., LXXV.)

O tres grand roy ! Dieu te *doint*, Sire,
Prendre Troye et sauf retourner.
(J. A. DE BAIF, *Mimes*, l. I, f° 37 v°.)

— Gratifier :

Je vous *donneray* d'un pigeon qu'hier j'ostay a la fouyne, d'un beau petit morceau de lard, jaune comme fil d'or, et d'une demye douzaine de chastaignes. (LARIV., *Esprits*, III, 4.)

— Émettre ; faire sentir l'effet de qqch. :

E li haltisme *dunat* sa voiz. (*Liv. des Ps.*, ms. Cambridge, XVII, p. 21.)

Ils (les chiens) ont beau a faire qu'avec tout leur discours ils ne luy *dourront* atteinte (au lièvre) si ce n'est pour arracher un peu de bourre. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 30, éd. 1622.)

— Ellipt., en sous-entendant l'idée de coup ou de choc, frapper :

Je vous *donneray* de la dague parmi le corps. (1404, A. N. JJ 158, f° 255.)

Le bruit qu'elles font (les cigognes) est un son que font les maschoueres se *donnant* les unes contre les autres. (BELON, *Nat. des oys.*, X, 4.)

A la journee de Serisolles Monsieur d'Anguien essaya deux fois de se *donner* de l'espee dans la gorge, desesperé de la fortune du combat. (MONT., l. II, ch. III, p. 225.)

Maillard en veult fort a ceux qui achetent a grande mesure et a grand poids, et puis revendent a petite mesure et a petit poids ; et encore plus a ceux qui en pesant *donnent* du doigt sur la balance pour la faire descendre. (H. EST., *Apol.*, ch. VI, p. 98, éd. Ristelhuber.)

Quand le parfum de ces cuisines
Me vient *donner* dans les narines,
Je me laisse tomber a plat.
(J. A. DE BAIF, *Mimes*, t. I, p. 54, Blanchemain.)

— Réfl., se livrer, s'abandonner :

A lui *s'otroit* chascune et *doigne*.
(*Dolop.*, 3710.)

— Loc., *donner* ou *donné a entendre*, insinuation :

Ce pauvre clerc fut puni par le faux *donner a entendre* de son compagnon. (*Cent Nouv. nouv.*, 42.)

S'efforcent chascun jour par divers moiens seduire et esmouvoir nostre peuple par faulx *donné a entendre* soubz umbre de nostredit frere a l'encontre de nous. (1ᵉʳ avril 1465, *Lett. de Louis XI*, II, 249.)

Cf. II, 744ᶜ.

DONGNON, v. DONJON.

DONJON, s. m., tour principale à l'intérieur d'un château fort :

La cité prist par traison,
Tot craventa tors et *donjon*,
Arst le pais, destruist les murs.
(*Eneas*, 5.)

Jo vei la tur et le *dangun*.
(HUON DE ROT., *Protheslaus*, B. N. 2169, f° 4ᵇ.)

Si descent dales le *dongnon*.
(CHREST., *Perc.*, ms. Mons, p. 9 A.)

Plus donrra et citez et *doinjom*
C'unques ne out li vies de Monleom.
(*De Charl. et des Pairs*, Vat. Chr. 1360, f° 25a.)

Que nel pora garir fermetes ne *dognons*.
(*Rom. d'Alex.*, f° 7b.)

A... De tiere que castiaus, que *dognons*.
(*Ib.*, f° 9a.)

Je n'ardrai pas Aymeri lo baron
Se vos me fetes delivrer ce *donjon*.
(*Mort Aymeri*, 1533.)

Et bors et viles et citez et *danjons*.
(*Enf. Viv.*, B. N. 24369, f° 113c.)

Ne remaindra en Flandres rien,
Dangon, ne tur, ne fortelesce.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 13392.)

D'Aucassin rien ne savons,
Mais Nicolete la prous
Est a Cartage el *donjon*.
(*Auc. et Nic.*, 39, 23.)

Brisent *doignons*, prendent palais.
(*Athis*, B. N. 375, f° 46f.)

Une mote et une touriele ki deseure estoit, ke on apieloit *dognon*, ki seoit en le fortereche de le dite vile. (1226-39, S. Aubert, N. D. de Camb., A. Nord.)

En .xxx. lliues environ
N'a borc, ne vile, ne *doignon*,
Castiel, ne cité, ne manoir.
(*Rigomer*, ms. Chantilly 626, f° 2a.)

Il a encontré un garçon
Qu'il vit descendre d'un *dougnon*.
(*De l'emper. Coustant*, 321, Romania, VI, 166.)

Pour apparillier le *doignon*
Dont li rois li avoit fait don.
(Beauman., *Jehan et Blonde*, 5109.)

Homes d'armes mis en guernison en *domgeom* et bourg de Chestillon. (Vers 1360, *Ch. des compt. de Dole*, C 179, A. Doubs.)

Et pour ce que tu es ma fille, respondi mesires Jehans de Hainnau, sera elle arse; et remonte la sus ou *dongnon*, que la fumiere ne te face mal. (Froiss., *Chron.*, I, 465.)

Le comte Vallerain fist miner dessoubz la tour du *dangon*. (Fenin, *Mem.*, an 1412.)

Finablement fut prinse d'assault la basse court et le *danjon*. (J. Chartier, *Chron. de Charl. VII*, c. 22.)

Donques, v. Dunc. — **Dont**, mod., v. Dunt.

Dontable, mod. domptable, adj., qui peut être dompté :

Li fil sunt de dure cerviz et de niant *dontaule* cuer. (*Greg. pap. Hom.*, p. 107, Hofmann.)

Tout avant temptai je les courages des Gaules se paraventure l'en les peust mouvoir et assouager de leur naturelle cruauté, mais quant je vi qu'il estoient non *domptable* et non paisible me sembla que il convenoit les cohercer et les refrener par force. (Bers., *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 407a.)

Chevaulx *domptables*.
(O. de S. Gelais, *Eneid.*, B. N. 861, f° 31 v°.)

Gens non *domptables*. (*Trad. de Q. Curce*, VIII, 8, éd. 1534.)

Dontaule, v. Dontable.

Donter, mod. dompter, v. a., réduire à l'obéissance :

Les chasnes fait des monz descendre
Et les serpenz *donter* et prendre.
(*Eneas*, 1921.)

Quil *dontera* reis ert sens contençon.
(*Alexandre*, dans Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 214, 6.)

Od force d'armes tot a fes
Dantout molt sovent les pervers.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 20964.)

Pur les feluns *daunter* et pur eus chastier.
(Garn., *Vie de S. Thom.*, B. N. 13513, f° 22 v°.)

Cil roi de gloire la *danta*
Et en abisme la planta.
(*Ev. de Nicod.*, 1re vers., 1533.)

Pense d'avarisce *donter*,
Pense de mal orguel mater,
Si com sains Martins le mata.
(Renclus, *Miserere*, cviii, 10.)

Or sui si povres devenus,
Que ge n'ai fors a grant dangier
Ne que boivre, ne que mangier...
Tant me set *danter* et mestir
Povreté qui tout ami tolt.
(*Rose*, 8054.)

Si *dante* ton cuer et refrain.
(*Ib.*, ms. Corsini, f° 21b.)

Mais il ne la sevent nommer,
N'a ce ne la pueent *donter*
Qu'ele voelle dire son nom,
Son pais et sa region.
(Beaum., *Manekine*, 1328.)

Dunter. (*Hist. univers.*, B. N. 20125, f° 27 v°.)

Et le quart regne *dantera*
Ces .iii. et par tout regnera.
(*Dial. de S. Grég.*, ms. Evr., f° 128b.)

Vassal, moult par vous voy devant tous paumoier
Et semondre chascun pour nos corps essaier
Et pour eus traire arier et pour vous avanchier,
Mez je vous *danteroi*, si je puis esploitier.
(*Doon de Maience*, 3271.)

Pour ce que ton corps *as donté*,
Par penance en cest heritage.
(*Mir. de N.-D.*, III, 181.)

Domo, *danter*, vaincre, apprivoiser. (*Vocabularius brevidicus*, éd. 1487.)

Donteur, mod. dompteur, s. m., celui qui dompte :

Attises de convoitise et d'orgueil (les Romains), pour estre en leur temps les aigles du monde et *dompteurs*. (G. Chastell., *Chron. de D. Phil.*, Proesme.)

Vous vous disiez *dompteurs*
Des princes et des roys.
(1515, *Chans. sur la bat. de Marign.*, dans Leroux de Lincy, *Chans. hist.*, t. II, p. 63.)

Donteuse, adj. fém., qui dompte :

Puis tes yeux noirs de pleurs et ton teinct jaune [palle
Presagent quelque orgueil de l'aspre sœur fatale
Donteuse des vainqueurs.
(Lasphrise, *la Nouv. Tragic.*)

Doptous, v. Dotos.

Dorade, s. f., poisson de mer à écailles dorées :

Orata, orade ou *dorade*. (*Calepini Dict.*, Bâle 1584.)

Dorasde. (Lavarenne, *Cuisin. fr.*, p. 294.)

Dorcade, s. m., espèce d'antilope :

Y ha un os, c'est le talon, l'astragale,... duquel, non d'aultre animal du monde, fors de l'asne Indian et des *dorcades* de Libye, l'on jouoyt antiquement au royal jeu des tales. (Rab., *Quart liv.*, ch. vii, éd. 1552.)

Doree, s. f., zée, poisson :

Sardines, bresmes et *dorees*.
(*Bat. de Quaresme*, 449, Méon, *Nouv. Rec.*, IV, 94.)

Doreloter, mod. dorloter, v. a., entourer de soins tendres et délicats :

Qu'avecque luy par tout la porte
Dans son coche la *dorlotant*.
(J. A. de Baif, *Mimes*, l. I, f° 38 v°, éd. 1597.)

La bonne damoiselle veut *estre drelottee*. (Cholieres, *Matinees*, p. 58.)

D'or en avant, mod. dorénavant, adv., à l'avenir, à compter du moment présent :

Priez pur mei *d'or en avant*.
(*Vie de saint Gilles*, 3161.)

Dores en avant. (1315, A. N. JJ 52, f° 65 r°.)

Pour faire le serment sur la vraye croix Monseig' St Laux de me estre *dores en avant* bon et loyal. (8 et 26 avril 1476, *Ord. de Louis XI*, dans le *Bullet. du comité de la lang.*, I, 376.)

Dorer, v. a., couvrir d'une couche d'or.

— Fig., rendre jaune par la maturité :

Quant nature ses beaux fruiz *dore*.
(G. de Digulley., *Trois pelerin.*, f° 84b.)

— Enduire de jaune d'œuf pour que la cuisson donne une teinte dorée :

En se court por des oes s'en vait,
Dont le tarte voloit *dorer*.
(*Du Prestre qu'on porte*, Montaiglon et Raynaud, *Fabliaux*, IV, 3.)

— Fig., tromper par des paroles flatteuses :

Les Perses le *dorerent* de ces paroles. (Saliat, *Herod.*, III, 34.)

— *Doré*, part. passé, recouvert d'or :

Et noporquant si orent il trossé
Les buens halberz et les helmes *dorez*.
(*Coronem. Loois*, 275.)

Si prist de l'aigue en un *doré* bacin.
(*Bele Aaliz*, G. Paris, dans *Mélanges Wahlund*, p. 3.)

Qu'est cuers, vieus et ors,
Dores par defors
Des beubans du mont?
(*Louanges de la Vierge*, 482.)

Bel fu et cierges alumes
Blans doubliers sor haus dois *dores*.
(*Parton.*, dans Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 252, 4.)

Beaus palefroiz, beaus destriers,
Dorez lorains, *dorez* estriers.
(G. de Coinci, *Mir.*, B. N. 2163, f° 8c.)

Et se li ors est assis seur estaim et il le vent pour *doree* sans dire. (Est. Boil., *Liv. des mest.*, 1re p., LXII, 5.)

Une bullette *doree*. (1466, *Exécut. testam. de Jehan Gosse*, A. Tournai.)

Avoir rappoinctié une couppe *dorree* appertenante a la ville. (1561, *Compte d'ouvrages*, A. Tournai.)

— Qui est de la couleur de l'or, blond :

Lors pour vous les ruisseaux ne furent pas ou- [verts
D'Apollon le *doré*.
(La Boet., *Poés.*, p. 450, Feugère.)

Le *doré* froment.
(GAUCH., *Plais. des champs*, p. 108.)

— Qui contient de l'or :

Ongnement *doré* tres decent.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 28407.)

— Qui porte sur ses vêtements des broderies d'or :

Les siens, qui estoient tous *dores* comme calices, s'estans sur ce advances, firent la reverance les uns apres les autres au mareschal. (DU VILLARS, *Mem.*, IV, an 1553.)

— Fig., qui est comme embelli par une couche d'or :

Mais J. Cesar, qui autre chose pensoit, se torna as covertures et as moz *dorez*. (BRUNET LATIN, p. 509.)

D'avoir le prix en science et doctrine
Bien merita de Pisan la Christine,
Durant ses jours ; mais la plume *doree*
D'elle seroit a present adoree.
(CL. MAROT, *Rond.*, p. 294, éd. 1545.)

DOREURE, mod. dorure, s. f., couche d'or dont on recouvre un objet :

La *doreure*.
(*Rom. d'Alex.*, f° 24^d.)

Sor le cuivre luist bien li ors ;
Mes tost faut cele *doreure*.
(GUIOT, *Bible*, 1911.)

Resplandissans de freeche *doreure*. (*Hist. univers.*, B. N. 20125, f° 112^b.)

— Fig., caractère de ce qui est à la fois flatteur et trompeur :

Mais por ce que *doreure* de paroles est auques sozpecenouse, ne se volt il au commencement de la bienvoillance aquerre. (BRUNET LATIN, p. 510.)

DORION, s. m., fruit entouré de pâte et cuit au four :

Pommes, poires, prunes, cerises,
Pesches, raisins, *dorions*, flans.
(*Pronostication de Songecreux*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., t. XII, p. 179.)

DORIQUE, adj., qui appartient à l'ordre d'architecture caractérisé par des colonnes cannelées sans base, à chapiteau formé d'une grande moulure en forme de coupe, à frise coupée de triglyphes :

Piliers *doriques*.
(FONS., *Ecl.*, VI, sur la mort de Marguerite de France, p. 115, Bibl. elz.)

DORMADAIRE, v. DROMADAIRE.

DORMANT, adj., qui dort ; dormeur :

Melancolie fait l'omme aver et irieus, couart et pensif, et *dormant*, et parole volentiers d'autrui, et s'a volentiers noires taches u es pies u es mains. (XIIIe s., *Rem. pop.*, Am. Salmon, dans *Etudes rom. déd. à G. Paris*, p. 255.)

— Qui n'a pas de courant :

Dormante mer troverent et morte.
(*S. Brandan*, Ars. 3516, f° 103^c.)

En milieu croist .I. lais *dormans*
U il a noirs poissons moult grans.
(MOUSK., *Chron.*, 12092.)

En aiguez *dormanz* et corranz. (Juin 1290, *Coll. de Lorr.*, Note des ms. XXVIII, 209.)

— Qui ne se lève pas, qui ne se déplace pas :

Nus selier ne autres ne doit sele tainte garnie livrer devant que ele ait esté vernicie, se ce n'est sele *dormant*. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1re p., LXXVIII, 35.)

L'eschive du pont *dormant* de la dicte porte. (1366, *Compt. de Ph. d'Acy*, B. N. l. 15847, f° 2 v°.)

Pour avoir fait une barre *dormant*, cosue de chevilles de fer, pour fermer la porte d'ampres saint Anthoine sur le pont. (1416-1418, *Compt. de Gilet Baudry*, Despence, LV, Arch. mun. Orléans.)

Pour avoir fait six barres, trois colans et trois *dormans*. (1416-1418, *Compt. de Gilet Baudry*, Despence, LX, Arch. mun. Orléans.)

Verre *dormant* est verre attaché et scellé en platre, que l'on ne peut ouvrir. (*Cout. de Calais*, CLXXXVII.)

Serrure appellee peyne *dorman*. (17 mars 1594, *Stat. des serrur.*, Liv. noir, f° 40, A. mun. Montaub.)

Cf. II, 750^c.

DORMEOR, mod. dormeur, s. m., celui qui dort, qui aime à dormir :

Ne estre trop mangierres ne trop *dormerres*. (*Riule M. S. Beneit*, B. N. 4960, f° 9 v°.)

Cf. II, 751^a.

DORMIR, verbe. — N., être dans l'état de sommeil :

Trop i *avem dormit*.
(*Sponsus*, 35.)

Vers mie nuit tuit s'aclasserent,
Et cil ki sus el chastel erent,
Se guaitent bien, ne *dorment* pas.
(*Eneas*, 4903.)

Quant je *dorm*, amors m'esveille.
(GAUT. D'ESP., *Chans.*, XVII, 11.)

Si vos laissa *dormir* et someillier,
Onc avuec mei n'oi que dous chevaliers.
(*Coronem. Loois*, 2196.)

Unk cele noit ne pout *dormir*
Kar sun pensé volt parempiir.
(*Vie de saint Gilles*, 619.)

Ele senti que li vieille *dormoit*, qui aveuc li estoit. (*Auc. et Nicol.*, 12, 11.)

Car ciz qui trop *duert* et somoile
Les vices de son cuer esvoile.
(*Caton*, Brit. Mus., add. 15606, f° 115^b.)

Dorm et mes cuers veille. (*Bible*, B. N. 901, f° 9^c.)

Par bien boire ou par medecines,
Qui pour bien *dormir* sont enclines.
(*La Clef d'amors*, 3106.)

Elle me fait si ennuyer
Qu'il me fault ycy apuier
Pour *dormir*, tant ay grant sommeil.
(*Mir. de N.-D.*, II, 306.)

Et le couchames en son lit,
Con si *dormesist* par delit.
(*Ib.*, IV, 205.)

Quant votre corps *dort* et sommeille,
Vostre ame, qui sans dormir veille,
Travaille vostre corps par songes.
(MARG. DE NAV., *Dern. poés.*, p. 79, Comédie jouée au Mont-de-Marsan, Ab. Lefranc.)

— Infin. pris subst., sommeil :

Si ot Joifroi de Saint Denis amé
Que tot en a lo *dormir* oblié,
Boivre et mengier quant venoit au disner.
(*Mort Aymeri*, 3462.)

Ils voudroient mieus perdre .IIII. messes que une suour ou un *dormir*. (LAUR., *Somme*, ms. Modène, f° 9 v°.)

Cf. II, 751^c.

DORMITIF, adj., qui fait dormir :

La morelle *dormitive*. (1545, GUEROULT, dans *Dict. gén.*)

— S. m., remède qui fait dormir :

La reubarbe, aloes, cicotrin et autres laxatifs, restrinctifs, *dormitifs*. (O. DE SERRES, *Th. d'agric.*, III, 5, p. 197, éd. 1600.)

DORSAL, adj., qui concerne le dos :

L'autre partie (d'une veine) tent au bras par dehors et est dite *dorsal*. (H. DE MONDEVILLE, f° 22, ap. Littré.)

DORTOIR, s. m., salle commune où sont les lits dans une communauté religieuse ou dans un collège :

A main seniestre estoit li *dortoirs*. (*Chron. d'Ernoul*, p. 195.) Var., *dortouers*.

Dortouer.
(J. DE MEUNG, *Test.*, ms. Corsini, f° 154^a.)

Item tant en chambres que en *dortouoir* .XVI. lis et .XVI. couvertures et .XX. paires de drap. (1396, *Reg. du chap. de S. J. de Jérus.*, A. N. MM 31, f° 244 v°.)

— Cimetière :

Cemetiere. Ung *dortoir* que les chrestiens appellent cemetiere a cause de l'esperance de la resurrection. Cœmeterium. (ROB. EST., *Tres.*, éd. 1549.)

Cf. DORTOR, II, 752^c.

DORTOUER, DORTOUOIR, v. DORTOIR. — **DORURE**, v. DOREURE.

DOS, s. m., face postérieure du corps de l'homme ; face supérieure du corps de l'animal :

Le peliçun d'ermine del *dos* en reversant.
(*Voy. de Charlem.*, 481.)

Tute l'eschine li deseivret del *dos*.
(*Rol.*, 1201.)

Pris fui et toz nuz despoilliez
Et les poinz tres le *dos* liez.
(*Eneas*, 1033.)

Bele est la sele que el *dos* ot fermé.
(*Mort Aymeri*, 95.)

Li nuef de lor *dos* enlangier
N'ont cure, mais bien enlingier
Se sevent come castelain.
(RENCLUS, *Carité*, CXLVII, 7.)

Si li a on sacié de desous le *dos*, si gist a

pur l'estrain, si m'en poise asses plus que de mi. (*Auc. et Nic.*, 24, 55.)

Celle qui biau *dos* a et tendre
Envers son ami le doit tendre.
(*La Clef d'amors*, 3295.)

Le *dours*, comme une arbaleste de passe. (RAB., *Quart livre*, XXXI, éd. 1552.)

Adoncques mourant le physetere le renversa ventre sus *dours*. (ID., *Quart livre*, ch. XXXIV, éd. 1552.)

La porte luy fust fermee au *doz*, et le pont levé. (MART. DU BELLAY, *Mem.*, l. I, f° 22 r°, éd. 1569.)

— *Se tirer a dos*, s'attirer:

Mais aussi je ne veux de gayeté de cœur *me tirer a dos* le blasme et le reproche dudit traictié. (2 mai 1573, *Lett. de Ch. IX*, dans *Négoc. de la France dans le Lev.*, t. III, p. 396, note, Doc. inéd.)

— *En avoir dans le dos*, recevoir des coups :

Vrayement, j'en *avois* bien *dans le dos* si je n'eusse trouvé ceste bonne femme. (TOURNEB., *Contens*, II, 3.)

— *Tourner le dos, les dos*, s'en aller, s'enfuir :

Li Grieu lor *tornerent les dos*. (VILLEH., § 140.)

Quant Sarrezin virent qu'il ne le porroient endureir, si *tournerent les dos* et s'enfuient. (MÉNESTREL, § 376.)

Des ce qu'il *eust le doz tourné*, ceulx du roy reprindrent Eu et Sainct Vallery. (COMM., *Mem.*, III, 10.)

— Fig., *mettre arriere dos*, rejeter, dépouiller :

Se nous *metons arriere dos* le paour de Nostre Seigneur. (HENRI DE VALENCIENNES, § 511.)

— Peau du dos d'un animal fournissant des fourrures :

Nus chevax qui porte *dos* ne doit paier que obole de chaucie. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 2e p., I, 3.)

Faittes bailler et delivrer par Jehan Maudole, pelletier et bourgeois de Paris, deux mille et cinq cens *dos* de gris fin pour fourrer un habit d'iver pour nous. (20 fév. 1373, Léop. Delisle, *Mand. de Ch. V*, p. 531.)

— Sorte de cuir :

A Colart Bastin, cordewanyer, pour .XII. cuyrs nommez *dos*, par luy vendus et livrez pour faire seaulx de cuyr pour mettre en le halle des doyens, en provision et garnison, pour les affaires de la ville advenir. (20 août 1435, *Compte d'ouvrages*, 5e Somme de mises, A. Tournai.)

— Loc., *des a dos*, des coups dans le dos :

Monsieur de Raschault luy donna *des a doz* pour son desjeuner. (B. DESPER., *Joy. dev.*, XLV, 181.)

— *Dos de la mer*, surface des flots :

Deça, dela, jecta son œil tant beau
Sur le grand *doz de la mer*, pour sçavoir
Si son amy navigant pourra veoir.
(CL. MAR., *Leander et Hero*, III, 264, Jannet.)

DOSE, s. f., quantité d'un médicament que le malade doit prendre en une fois :

Sans regarder *doze*, poix, ne mesure. (MARG. D'ANG., *Nouv.* LXVIII, p. 527, éd. Jacob.)

DOSER, v. a., mesurer la quantité d'un médicament qu'un malade doit prendre en une fois :

Il luy apprint a *dozer*, a mixtionner. (B. DESPER., *Joy. dev.*, LIX, 210.)

DOSIME, v. DOZIME. — **DOSME**, v. DOME.

DOSSE, s. f., première planche sciée dans un tronc d'arbre dont le côté non équarri conserve son écorce; grosse planche non équarrie :

Des arbalestriers du Petit Serment qui requierent avoir aidé pour faire nouveaulx bans et pavais, et aussi des *dosses* pour monter les ars. (2 mai 1458, *Reg. des consaux*, A. Tournai.)

Cf. II, 753b.

1. **DOSSIER**, s. m., le dos de certains sièges, d'un canapé, d'un fauteuil :

Dossier: m. A back-stay ; any thing that easim, stayeth the back, or serves for it to lean on ; as a raile behinde a forme ; the back of a chaire, etc., also, the back of a chimney. (COTGR.)

— Tenture :

Dossier de lit. (1352, *Compt. de la Font.*, Compt. de l'argent., p. 115.)

.I. grant lit garni de coutre cussins, dont les toies sont royes, une serge roige, et y a un meschant *docier*. (Sept. 1395, *Inv. de meubles de la mairie de Dijon*, A. Côte-d'Or.)

Pour faire ung *docier* et ciel et .II. ostevans de bois pour mettre a l'autel. (1412-13, *Compt. de la fabrique de S. Pierre*, f° 44 r°, A. Aube G 1560.)

Daussier de lit. (21 juill. 1567, *Inv. de F. de Gaing, seig. d'Oradan-sur-Glane.*)

Cf. DOSSIER, II, 754b, et DOULCIER, II, 760b.

2. **DOSSIER**, adj., du dos ; qui appartient au dos :

Eschine, *dossiere*. (LA PORTE, *Epith.*)

Dossier: m. Of or belonging to the backe ; also, easing, bearing, or staying the back ; also, growing on the back ; and hence : soye *dossiere*, a hogs bristles. (COTGR.)

DOT, s. m. et f., ce qu'on donne à une fille, lorsqu'elle se marie ; bien qu'une femme apporte en mariage :

Pourveu que ce soit sans autre *dot* et charge que dit est dessus. (*Letters and papers of Henry.*)

Il a mengé le *dot* de sa premiere femme. (B. DESPER., *Joy. devis*, XLIII, 173.)

DOTACION, mod. dotation, s. f., action de doter :

Par la fundacion et *dotacion* d'ycelle chapelle. (1336, A. N. JJ 70, f° 28 v°.)

Que il nous plaise lesdiz quatorse livres de cens ou rente amortir et souffrir a tenir come admorties en nostre dicte terre pour la *dottacion* et fondacion de une chapelle que les diz executeurs pensent a doner et fonder pour l'ame dudit mort. (1354, A. N. S 82b, pièce 59.)

Si est ledit prieuré de fondacion royal, et qui a esté fondé par noz predecesseurs roys de France fondations et *dottations* le temps passe de plusieurs belles rentes. (Sept. 1477, *Ord.*, XVIII, 299.)

DOTAL, adj., qui concerne la dot :

Dettes privilegiees sont celles qui sont adjugees par sentences, arrerages de cens, deniers *dotaux*. (LOYSEL, *Instit. cout.*, l. IV, tit. VI.)

DOTE, mod. doute, s. m. et f., incertitude où l'on est sur la réalité d'un fait, la vérité d'une assertion :

Gloutrenie, Dieu anemie,
En cui sain tu ies endormie
Tous est honis, che n'est pas *doute*.
(RENCL., *Miserere*, XLVI, 10.)

Car se il ert devant en *doute*,
A che cop li a Diex derroute.
(BEAUM., *Manekine*, 7211.)

Du fait n'est il point de *double*. (*Ménagier*, I, 76.)

Mais cellui ou fusmes seur
Est, sanz *doubte* de mal eur
Ne de larrons ne robeours.
(CHR. DE PIS., *Chem. de long est.*, 741.)

Je fais *doubte* que ne vous blesse.
(*Nativ. N. S. J. C.*, ap. Jubin., *Myst.*, II, 68.)

Je ne fay nulle *doute* que plusieurs, parlans du duc Charles, murmureront et diront. (O. DE LA MARCHE, *Mem.*, introd., ch. V.)

Nous en laisserons vuider et decider la *doubte* aux autres. (AMYOT, *Demosthenes.*)

Arriere donc de moy la peur, voire la *doute*,
Qu'un si foible ennemy ne soit mis en desroute.
(SCHELANDRE, *Tyr et Sid.*, 1re journ., I, 7.)

LAZARE. Fay pour le moins si bien, je te prie, que je ne meure de froid.
LAMBERT. N'ayez *doute*. (LARIVEY, *le Morf.*, I, 5.)

Il semble qu'il y en ait qui ayent entrepris d'entretenir le roy en jalousie et desfiance de moy, et me tenir toujours en *doubte* de sa bonne grace. (Nov. 1584, *Lett. miss. de Henri IV*, t. I, p. 692.)

Cf. DOUTE, II, 763a.

1. **DOTER**, v. a., pourvoir d'une dot, et, en général, pourvoir de certains avantages :

Bien l'*ot* nature de bones mours *douté*.
(*Enf. Ogier*, 5227.)

Li bons rois Charles ot le cuer si *douté*
De courtoisie et de sens apensé.
(*Ib.*, 7785.)

Et la *dobta* de tous les biens de Abraham. (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 3688, f° 22v.)

Et ladicte université et suppostz d'icelle

eussions et *ayons* doué et *doctee* de tous tels et semblables privileges, libertes et franchises que ceuz noz predecesseurs roys de France avoyent et *ont* douees et *doctees* les universites d'Orleans, Montpellier et Thoulouse. (12 oct. 1461, *Ord.*, XV, 127.)

Ait esté par nosdiz progeniteurs icelluy colleige *doulté* et fondé de la somme de deux mille livres tournois de rente annuelle. (16 fév. 1479, *ib.*, XVIII, 533.)

Marier et *docter*. (8 sept. 1522, A. Gir., Not., Contat, 111-2.)

2. **DOTER**, mod. douter, verbe. — N., ne point savoir si l'on doit croire ou ne pas croire qqn ou qqch. :

Que que Paris en *ait doté*,
La pome d'or dona Venus
Et juja qu'ele valeit plus
Que les deus altres de belté.
(*Eneas*, 172.)

Dulter.
(WACE, *Pass. J. C.*, Brit. Mus., add. 15606, f° 74b.)

Or sai je bien, je n'en *dout* pas,
Ke tu rendras a droit compas
De toutes uevres guerredons.
(RENCLUS, *Miserere*, LXII, 10.)

Ne *doute* lors que pour toy n'arde.
(*La Clef d'amors*, 1744.)

— Réfl., *se douter de qqch.*, en avoir une idée vague ou le pressentiment :

Et comment li enfes li demande les choses dont il *se doute*. (*Vraie croiance*, ms. Cambrai C 246, f° 6c.)

Ayant avec jugement et a l'improviste rendu ce combat a l'ennemi qui ne *s'en doutoit* aucunement. (DU VILLARS, *Mem.*, VI, an 1555.)

Cf. II, 763c.

DOTOS, mod. douteux, adj., qui laisse dans le doute, qui est dans le doute :

Molt est pensis, maz et *dotos*,
D'ambesdeus parz molt angoissos.
(*Eneas*, 1631.)

Par *doutouse* opinion. (*Institutes*, B. N. 1064, f° 37d.)

Doptous. (1284, *Test. de P. de Barbezieu*, A. N. J 406, pièce 11.)

Il n'est nulle chouse si certaine comme la mort ne si *doubteuse* ne incertaine come l'oure d'icelle. (7 juillet 1374, S. Berthomé, Bibl. la Rochelle.)

Ambages, doubte ou *doubteusse* parole. (*Gloss. de Salins*.)

Il nous fauldra long temps attendre
Vostre revenue *doubteuse*.
(CHEVALET, *Myst. S. Christ.*, C IIII.)

— Hasardeux, périlleux :

Il y eut une fort aspre et *doubteuse* rencontre a la cyme de la montagne. (AMYOT, *Paul. Æm.*, p. 893, éd. 1567.)

S'il y a de la faute, elle doit estre merveilleusement legere, et sur un accident fort *doubteux*. (MONT., l. II, ch. X, p. 268.)

Montrant vouloir preferer le repos de leurs sujets aux *douteux* et incertains evenements de la guerre. (*Négoc. du Prés. Jeannin*, p. 16.)

Il est perilleux et *douteux* de demeurer tousjours sur la deffensive. (11 janv. 1597, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 671.)

Cf. DOUTEUS, II, 764a.

DOTOSEMENT, mod. douteusement, adv., d'une manière douteuse, avec doute :

Dubitatim, *doubteusement*. (*Cathol.*, B. N. l. 17881.)

Doubteusement obey du surplus de son peuple. (A. CHART., *Quadr. inv.*, Œuv., p. 439.)

Dubitative, *doubteusement*. (*Gloss. de Salins*.)

Disoit *douteusement*. (YVER, *Print.*, p. 362, éd. 1588.)

Cf. DOUTEUSEMENT, II, 764b.

DOUAIRE, -AIRIER, mod., v. DOAIRE, -AIRIER. — **DOUANE**, mod., v. DOANE. — **DOUARE**, v. DOAIRE. — **DOUBLAGE, DOUBLE, -MENT, -BLER**, mod., v. DOBLAGE, DOBLE, -BLEMENT, -BLER.

DOUCEASTRE, mod. douçâtre, adj., qui est d'une douceur fade :

Subdulcis. *Doulceatre*. (R. EST., *Thes.*)

— Fig. :

Telle *douceastre* et mollasse justice introduit le plus grand allechement a mal faire qu'on sauroit penser. (L'EST., *Mem.*, 2e p., 536.)

DOUCEMENT, mod., v. DOLCEMENT. — **DOUCEOR**, v. DOLÇOR. — **DOUCET, DOUCEUR**, mod., v. DOLCET, DOLÇOR.

DOUCHE, s. f., jet d'eau dirigé sur une partie du corps pour produire une action médicale :

Douche, atanor de aguaduche. Donner la *douche*, soltar el atanor sobre membro del enfermo. (OUDIN.)

DOUCHER, v. a., administrer une douche à :

(OUDIN.)

DOUCHOUR, v. DOLÇOR.

DOUE, mod. douve, s. f., fossé servant à l'écoulement des eaux ; fossé en général ; rebord, paroi de fossé :

Le *deuve* del fosé.
(*Rom. d'Alex.*, f° 36b.)

Devant les *doues* des fosses
Se fu li tornois arestes.
(BEN., *Troie*, B. N. 375, f° 98d.)

Sovent en i a d'enversez
Jus es granz *doves* des fossez.
(ID., *D. de Norm.*, II, 11864.)

Et la mote e la *doe*. (1220, *Hist. de la mais. de Chasteign.*, Pr., p. 27.)

Par bornes anciennes qui sont trouvees ou par *douves* de fossez anciens. (BEAUMAN., *Cout. de Clermont*, ch. XXV, Am. Salmon.)

Et tant les acosterent que il vindrent sur la *douve* dou focé. (*Gestes des Chiprois*, p. 243, Raynaud.) Impr., *douné*.

Il a fait faire .I. mur de terre tout entour le *doeve* et bateilleic. (JEHAN DE TUYN, *Hist. de J. Ces.*, Ars. 3355, f° 214b.)

Et deskierkier le *deuve* de .III. pies de let. (15 nov. 1342, *Chirogr.*, A. Tournai.)

Et aussi arons et joyront les dittes religieuses de tele justice que elles ont en ledite ville de Namaing esdis fosses contre leurs terres et tenures jusques a vif fons et a vive *doeve* au les devers les quemins. (1er oct. 1348, *Cart. de Flines*, DXXXI, p. 605, Hautcœur.)

La *dohe* du chastea. (1394, *Livre des hérit. de S. Berthomé*, f° 1 r°, Bibl. la Rochelle.)

Maison tenant aux *dohes* de la sale du roy. (1408, N.-D. la Grande, A. Vienne.)

Celluy (moulin) estant en ladite rue des Pres, bien et souffisant de toutes choses a usage de moire blé, avec les cours des eaues qui les abreuvent et doivent abruver, et les vergnes, *deuves*, espondes desdites eaues. (17 avr. 1448, ap. Aug. Thierry, *Tiers Etat*, IV, 568.)

Icelles terrees a commencier a le *deulve* des fossez par dehors les murs. (30 mars 1500, *Lettre du bailli de Hainaut*, A. Mons.)

La *douffe*. (1487, *Compte de J. Lebaut*, f° 4a, Arch. Finist.)

Celuy qui a la *douhe* du fossé du costé de son heritage, parallelement le fossé luy appartient. (*Cout. de Tremblevy*, X, Nouv. Cout. gén., III, 1095.)

Et les autres dirent qu'il s'entent de l'hostel avec le pourpris, qui est jusques le *dhoe* du fossé. (*Procès-verbal de la cout. de Bourbonnais*, ib., II, 1211.)

Et le feit enterrer apres ladicte eglise, es *douhes* du palais de Poictiers, lesquelles *douhes* sont a present remplies de maisons. (J. BOUCHET, *Ann. d'Acquit.*, f° 10 v°.)

Scipion fit dresser des *douves* et murailles de terre contre celles de la ville, ensemble des engins pour les battre. (SEYSSEL, *Appian Alex.*, f° 11 v°.)

Ceux de la cité percerent par mines les rempars et *douves* des Romains. (ID., *ib.*)

— Planche servant à la construction d'un tonneau :

De sethim sunt les *duve*, d'yvoire li dusil.
(TH. DE KENT, *Geste d'Alex.*, B. N. 24364, f° 48d.)

Il i ont mis du feu tout rasé un tonel,
Les *douves* sont emprises, si rompent li cercel.
(J. BOD., *Saisnes*, IX.)

Nus n'amaineche toneaus vuis ne *dues* hors de le vile. (1280, *Reg. aux bans*, A. S.-Omer A B 16, pièce 418.)

Cf. DOUVRE, II, 765a.

DOUER, v. DOER. — **DOUFFE**, v. DOUE. — **DOUGNON**, v. DONJON. — **DOUHE**, v. DOUE. — **DOUILLE, DOUILLET, -TEMENT**, v. DOILLE, DOILLET, -TEMENT. — **DOULCIER**, v. DOSSIER. — **DOULER**, v. DOLER. — **DOULEROS**, v. DOLEROS. — **DOULEUR, -OUREUSEMEET, -OUREUX**, mod., v. DOLOR, -EROSEMENT, -EROS. — **DOUTE**, mod., v. DOTE. — **DOUTER**, mod., v. DOTER 2. — **DOUTEUSEMENT**,

-EUX, mod., v. DOTOSEMENT, DOTOS. — **DOUVE**, mod., v. DOUE. — **DOUWAINE**, v. DOANE. — **DOUWER**, v. DOER. — **DOUX**, mod., v. DOLS.

DOUX COULANT, adj., qui coule doucement :

Apres la voix *doux coulante*
Du cigne qui sa mort chante,
Oyr l'enroué corbeau.
(A. D'AUBIGNÉ, *Œuvr.*, III, 172, Réaume et Caussade.)

DOUZAIN, -AINE, mod., v. DOZAIN, -AINE. — **DOUZE**, mod., v. DOZE. — **DOUZESME**, v. DOZIME. — **DOUZIÈME**, mod., v. DOZIME.

DOZAIN, mod. douzain, s. m., monnaie de la valeur de douze deniers :

En monnoye de *dozains* et onzains. (1480, Arch. de Solesm., 114.)

Ressemblans aux femmes, qui bruslent une chandelle d'un *douzain* pour chercher un pezon qui vaut bien maille. (N. DU FAIL, *Eutrap.*, VII.)

— Pièce de douze vers :

De la vient que tu trouveras des *douzains* en Marot de formes diverses. (TH. SIBILET, *Art poet.*, p. 99, éd. 1573.)

Cf. II, 764b.

DOZAINE, mod. douzaine, s. f., réunion de douze objets de même nature :

Fors se mist de le Diu *douzaine*.
(RENCL., *Carité*, CLXXXV, 1.)

Li cordouanniers de Paris ne doivent riens de chose qu'i vendent n'en achatent apartenanz en leur mestier dedenz la ville de Paris, car les hueses le roy et les .XII. den. les aquitent de toutes coustumes, fors tant seulement a la foire saint Ladre et a la foirie saint Germain des Prez qui poient chascuns, de chascune *douzaine* de cordouan. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1re p., LXXXIV, 15.)

Dozaine, *dousaine*. (Vers 1268, Arch. Gand, Rupelm., n° 118.)

Duzeinne. (*Lois de la cité de Lond.*, Brit. Mus., add. 14252.)

Dozene. (*Peage de Sanz le roi.*)

Une *dozene*. (1278, A. N. J 1032, pièce 29.)

Item pour .IX. *dozeines* de wans de cuir, .XI. s. .VI. d. de gros. (21 avril 1368, *Exéc. test. de Simon du Bus*, A. Tournai.)

.XXIV. *dozines* de charnier. (*Compt. de l'Host. D. d'Orl.*, 1392-1400, f° 62 v°.)

A Colart Yvier, pour avoir rapareillié audit deffunct cincq *douzaines* de bonnez, .XIV. gros et demy qui valent. (1454, *Compte de l'exéc. testam. de Jehan Carlier*, A. Tournai.)

— *A la douzaine, a douzaine*, loc., par quantités :

Les estats catholiques n'agueres tenuz a Paris ne sont point estats de Bale, ny de ceux qu'on vend *a la douzaine :* mais ont quelque chose de rare et singulier par dessus toutes les autres qui ayent jamais esté tenuz en France. (*Sat. Men.*, Vert. du Cathol., sign. A iiij r°, éd. 1593.)

Il n'est pas *a douzaine*, comme chacun sçait, et notamment aux devoirs de mariage. (MONT., l. II, ch. XXXV, p. 492.)

Tu connois ce sçavant, sçavant *a la douzaine*,
Qui n'entretient aucun sans donner la migraine.
(DU LORENS, *Sat. cont. les demy-sçav.*)

Cf. II, 765a.

DOZE, mod. douze, adj. numéral, onze plus un :

Doze contes vi ore en cel mostier entrer,
Avoec els le trezime, onc ne vi si formet.
(*Voy. de Charlem.*, 137.)

Li *duze* per mar i serunt jugiet.
(*Rol.*, 262.)

Si conbatrai as *doce* conpegnon.
(*Ib.*, ms. Châteauroux, p. 63, Fœrster.)

Li *dose* tors senefierent
Dose aposteles qui precherent.
(WACE, *Vita S. M. Virg.*, p. 21.)

Et avuec els Gerins et Engeliers,
Li *doze* per, qui furent detrenchié.
(*Coronem. Loois*, 569.)

Ben ad passé *duze* anz e plus
K'ele n'issi fors de cest us.
(*Vie de saint Gilles*, 1087.)

La jurerent ma mort trestut li *duzze* per.
(*Quatre fils Aymon*, ms. Oxf., Hatt. 59, f° 92 r°.)

Il a plus de *doze* anz passez
Qu'en noirs dras sui envelopez.
(GUIOT, *Bible*, 1092.)

Dont plus vaut un home en humilitee qe dis en *dozze* de orgoille envenimee. (BOZON, *Contes*, p. 17.)

Une fois en *douse* ans. (11 fév. 1464, *Escript par maistre Jehan Maurre, premier greffier de la ville*, chirogr., A. Tournai.)

DOZEINE, v. DOZAINE.

DOZIME, mod. douzième, adj. numéral, qui arrive après le onzième :

Il jurra sei *dudzime* main que... (*Lois de Guill.*, 4.)

A Deu gardout ades la (*de*)*deuzeme* part.
(GARN., *Vie de S. Thomas*, B. N. 13513, p. 5b.)

Al (*de*)*duzime* jur.
(ID., *ib.*, App., v. 14, Hippeau.)

Li *dousimes*. (*Riule M. S. Ben.*, ms. Angers, f° 7 v°.)

La *dousime* raison si est. (*Assis. de Jérus.*, I, 617.)

Douseime. (1264, Moreau 187, f° 96 r°, B. N.)

Li *dosimes* rois des Latins. (*Chron. depuis le comm. du monde*, ms. Nancy 194, f° 18b.)

Li *dozoimes*. (LAURENT, *Somme*, B. N. 938.)

Doisieme. (1341, A. H.-Saône, Corneuse, H 466.)

Douzesme jour. (12 fév. 1381, S. Berthomé, Bibl. la Rochelle.)

Dozime. (*Les .XV. joies N. D.*, ms. Troyes.)

Du *douzeiesme* jour d'apvril. (1559, *Compt. de Diane de Poitiers*, p. 291, Chevalier.)

DRACHME, mod., v. DRAGME. — **DRACON**, v. DRAGON. — **DRACQUE**, v. DRECHE.

DRAGEOIR, s. m., sorte de soucoupe dans laquelle on servait des dragées sur la fin du repas :

Deux *dragoirs* d'or. (FROISS., *Chron.*, B. N. 2646, f° 12b.)

Sire, prenez en ce *drageoir*
A vostre plaisir des espices.
(*Mist. du viel Test.*, IV, 154.)

Deux *dragouers*. (*Ménagier*, II, 4.)

Un grant *dragouer* d'or douré. (1380, dans Laborde, *Emaux*, p. 256.)

Un grand *darjouer* de cristal de roche. (*Inv. de la duch. de Beauf.*, A. N., Cart. des rois, 106, pièce 57.)

Pour .I. *dargeoir* et .II. louches d'argent. (27 nov. 1362, *Exéc. testam. de Gossuin le Louchier*, A. Tournai.)

.I. *dragioir*. (1er sept. 1390, *Test.*, chirog., A. Douai.)

Ung petit *dragioir* d'argent. (17 fév. 1460, *Exéc. testam. de Jehenal Despars, v° de Thomas Greaume, promoteur de le court de l'evesché*, A. Tournai.)

Ung grant *drojouer* de boys, couvert. (1471-1472, *Compt. de René*, p. 241.)

DRAGEON, s. m., nouvelle pousse qui naît de la racine d'un végétal tout près de la tige :

Pour l'achapt d'ung cent de *drageons* d'artichaulx. (1553, *Compte de Diane de Poitiers*, p. 140, Chevalier.)

Detrancher les *drageons* pampiers qui ne jettent que feuilles et laisser les *drageons* ou bourjons fruitiers qui portent grappes. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 293, éd. 1622.)

DRAGIE, mod. dragée, s. f., amande recouverte de sucre très fin et durci ; anc., friandises :

Dont se presenterent varlet
Que donnerent vin et *dragie*.
(*Couci*, 2078.)

Je arrachay le cuer de son ventre et le fis confire en bonne *dragee* et l'envoyay a l'empereur son pere et a sa mere, lequel ilz ont mengié. (*Liv. du chev. de La Tour*, c. CXXVIII.)

Pains de blanc chucre, composte, daddes, *dragies*. (1er sept. 1407, *Compte de la recette générale de Hainaut*, A. Nord.)

.II. livre de *dragee* en plate et .I. livre de grosse *dragee*. (1530, *Compt. de l'argent. de Phil. d'Evr.*, A. B.-Pyr., E 519.)

— Par extension :

Ce mot *dragee*, outre la vulgaire signification est pris souvent pour la poudre qu'on use apres les repas : comme celle qu'on nomme communement digestive. (JOUB., *Annot. s. la chir. de Guy de Chaul.*, p. 106, éd. 1598.)

— Mélange de grains qu'on laisse croître en herbe pour le fourrage :

Boivre sidre sanz demoree
Et pain de *dragie* moult noir.
(CHREST., *Perceval*, ms. Montpell., f° 119d.)

Nus cervoisiers ne puet ne ne doit faire cervoise, fors de yaue et de grain: c'est a savoir d'orge, de mestuel et de *dragie*. (EST. BOIL., *Liv. des mest.* 1re p., VIII, 3.)

Cf. II, 766c.

DRAGION, v. DRAGON. — **DRAGIOIR**, v. DRAGEOIR.

DRAGME, mod. drachme, s. f., gros, huitième partie de l'once :

De la kenelle bien fine .VI. *dragmes*. (*Consultat. de Jeh. Le Fevre*, P. Meyer, *Romania*, XV, 183.)

De qui vous parlay, chiere dame
Il n'en vaut pis once ne *drame*.
(CHR. DE PIS., *Chem. de long est.*, 3829.)

Et sy n'en puet on avoir *dragme*
Qui ne couste mille doulours.
(MARTIAL D'AUV., *Amant rendu cordelier*, 183.)

Mais a present icelles femmes
De licqueurs goustent quelques *drames*.
(*Plaisant quaquet et resjuyssance des femmes*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., t. VI.)

Deux *drames*. (JUN., *Nomencl.*, p. 240.)

— Fig. :

Onc Hecuba, Andromache ou Priame
D'ennuy et peur ne gousterent tel *dragme*.
(J. MAROT, *Voy. de Venise*, Har. de Montjoye a ceulx de Venise, fo 45 ro, éd. 1532.)

— Pièce de monnaie des anciens valant environ 1 fr. :

.II. *drames* d'argent. (1435, *Est. de S. J. de Jér.*, fo 3b, Arch. H.-Gar.)

Cf. II, 766c.

DRAGON, s. m., animal fabuleux qu'on représente avec des griffes, des ailes, et une queue de serpent :

Dedavant sei fait porter sun *dragun*.
(*Rol.*, 3266.)

L'un uyl ab glauc cun de *dracon*.
(ALBERIC, *Alex.*, 62.)

Grant a la gole, de denz sembla *dragon*.
(*Alexandre*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 213, 37.)

Dragons.
(*S. Brandan*, 1016.)

Li *draguns*.
(P. DE THAUN, *Best.*, 238.)

Sor le pomel ot assis un *draglon*
Trejeté d'or, plus rice ne vit on.
(*Auberi*, p. 98.)

Dessous le fier destrier que le *draglon* garda.
(*Maugis d'Aigrem.*, ms. Montp., fo 156a.)

Li *dragons* si n'est autre chose
For une vapour seche enclose
Qui molt sovent se samble en haut
Qu'aucune fois esprent par chaut.
(GAUTH. DE METZ, *Ym. du monde*, ms. Montp., fo 132c.)

Lors vient une granz multitude de serpenz et entre eles uns *dagrons*, et tuit s'en alerent en mer... Dou soflement des serpenz et dou *dagron* fu si li aiers corrumpuz qu'il en avint une mortalitez. (*Trad. de Beleth*, B. N. l. 995, fo 61.)

La planteureuse deesse,
Ceres qui fet les blez venir,
Ne set la le chemin tenir;
Ne cil qui ses *dagrons* avoie
Tritholemus n'i set la voie.
(*Rose*, B. N. 1573, fo 86a.)

Ne ne peut le *dagron* oster.
(*Vie de Ste Marguerite*, 296, Wolpert, *Zeitschrift für rom. Phil.*, V, 57.)

Il i a montaigne d'or ou nus ne puet aler pour les *draglons* et grifons. (*Chron. de France*, ms. Berne 590, fo 131a.)

Et plusors *draglons*. (*Ib.*, fo 135c.)

Cf. II, 767.

DRAGONNEAU, s. m., ver filiforme qui se loge dans le tissu cellulaire des membres inférieurs :

Je ne puis passer outre que je ne descrive encores certaine tumeur contre nature, nommee par les anciens *dragonneaux:* La matiere des *dragonneaux* a esté en divers temps par divers autheurs diversement traitee... Et premierement, quant a l'autorité de Galien, chapitre 3 du livre 6, De locis affectis : la generation, dit il, des poils qui se vuident evidemment par les urines, est aussi estrange, comme de ce qu'ils appellent *dragonneaux*, lesquels naissent es jambes des hommes, en quelque endroit d'Arabie. (PARÉ, VI, 23.)

Cf. DRAGONEL, II, 767a.

DRAGOUER, **DRAJOUER**, v. DRAGEOIR. — **DRAME**, v. DRAGME.

DRAP, s. m., étoffe de laine ; anc., étoffe en général :

As piet d'un enfant mistrent lor *dras*.
(*Ep. de S. Etienne*, IXb.)

Les *dras* [s]uzlevet.
(*Alexis*, XIe s., str. 70a.)

D'estre marceant
Monstrent le sanlant
En *dras* sans couleur.
(*Louanges de la Vierge*, 474.)

Porté en a molt grant tresor,
Pailes et *dras*, argent et or.
(*Eneas*, 389.)

Lou *draip* rendrai tot a ma volenté.
(*Loh.*, B. N. 19160, fo 30c.)

Ele se leva, si vesti un bliaut de *drap* de soie, que ele avoit mout bon. (*Auc. et Nicol.*, 12, 12.)

De beaus *dras* te vest et te paire,
Si que il n'i ait que refaire.
(*La Clef d'amors*, 2333.)

Que il ne soit nulx qui face tilles, pour entillier fillé de grans *draps*. (18 avril 1374, *Reg. de la vinnerie, drapperie, etc.*, 1343-1451, fo 15 vo, A. Tournai.)

Dras melleis, vermaus, werds et noirs. (*Dialog. fr.-flam.*, fo 6a, Michelant.)

Robe de *drapt*. (1348, *Compte*, Ch. des compt. de Dole, G 82, A. Doubs.)

— *Vouloir avoir le drap et l'argent*, vouloir avoir la chose qu'on achète et ne pas la payer :

L'on n'a rien pour rien en ce moment. Penser arriver aux biens, honeurs, estats, offices autrement, et vouloir pervertir la loy ou bien la coustume du monde, c'est *vouloir avoir le drap et l'argent*. (CHARRON, *Sag.*, l. III, ch. XXXIII, p. 737, éd. 1601.)

— Morceau de toile ou de coton dont on en étend deux sur un lit pour se coucher :

Si prist *dras* de lit et touailes, si noua l'un a l'autre. (*Auc. et Nicol.*, 12, 13.)

Je m'en rioye en moy mesme entre les *draps*, et mectoye le *drap* en ma bouche. (*Quinze joyes de mar.*)

— Iron., *estre couché en blancs draps*, se trouver compromis, être dans une fâcheuse position :

Si on l'eust laissé vivre, comme il failloit, et mis entre les mains de justice, nous eussions tout le fil de l'entreprise naifvement deduict, et y *eussiez esté couché en blancs draps*, pour une marque ineffaceable de vostre desloyauté et felonnie. (*Sat. Men.*, Har. de M. d'Aubray, p. 174, éd. 1593.)

Cf. II, 768a.

DRAPARIE, v. DRAPERIE.

DRAPEL, mod. drapeau, s. m., morceau de drap, habit, nippe :

Dessired out ses *drapels*. (*Rois*, p. 16.)

Il te prist tout nu,
Nu te rendra, fors d'un *drapel*,
Ki coverra te povre pel.
(RENCLUS, *Miserere*, XXXVIII, 5.)

Et le liez dedans un *drappel* blanc. (*Ménagier*, II, 263.)

Demie livre de soye torse en trois *drappeaulx*. (28 janv. 1489, *Curatelle de Jaquet, fils de Jaques et de Catherine Hevre*, A. Tournai.)

Les soudards Thraciens, qui estoyent a la porte du temple rapporterent qu'ilz luy avoient veu tirer de dedans un petit *drappeau* le poison qu'il avoit mis en sa bouche. (AMYOT, *Demosth.*)

Le papier sur quoy l'on escrit maintenant, qui est fait de lambeaux et *drapeaux* de toile de lin usee. (GRUGET, *Div. leç.*, III, 2.)

VADUPIÉ.
Vous avez porté le haillon
Aussy, a ce que j'ai ouy dire ?
PROVENTARD.
Quoy ! suis je gueux ? Tu te veux rire !
Je t'escorcherai comme un veau.
VADUPIÉ.
Je vouloy dire le *drapeau*.
Pardonnez moy, sauve la vostre,
Monsieur, nous disons l'un pour l'autre
Sans esgard, a nostre pays.
(GODARD, *Desguis.*, II, 1.)

— Etendard :

Ce que nos anciens appelerent heaume, nous le nommons maintenant habillement de teste. Ainsi de l'estendart, banniere ou enseigne, que nous disons aujourd'huy *drapeau*. (PASQ., *Rech.*, VIII, 3.)

Cf. II, 768b.

DRAPER, verbe. — N., fabriquer du drap et des étoffes de laine :

Nus ne puet metre aignelin avec laine pour *draper*. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1re p., 4, 31.)

Cf. II, 769a.

DRAPERIE, s. f., fabrication du drap, manufacture de drap :

Li comandeor de la terre doit guarnir la *draparie* de toutes les choses qui mestiers i seront. (*Règle du Temple*, 111, Soc. Hist. de Fr.)

Pora on faire *draprie* appiellee briffaudures. (28 janv. 1376, *Reg. de la vinnerie, drapperie*, 1343-1451, f° 23 r°, A. Tournai.)

— Fig., raillerie, moquerie :

Et ce madré, tel qu'il soit entre les drapeurs, sçait encore manier ses *drapperies*. (Mlle DE GOURNAY, *Adieu de l'ame du roy Henry le Grand a la royne*, p. 31, éd. 1610.)

Cf. II, 769ᵃ.

DRAPIER, s. m., marchand, fabricant de drap :

Le poier dou *drapier* estoit tel que toutes les draperies estoient en son poier. (*Stat. de S. J. de Jér.*, roul., Arch. B.-du-Rh.)

Li *dreppiers*. (Mai 1371, *Cart. de Metz*, ms. Metz 751, f° 7 r°.)

Li *drapiers* de Paris doivent a la foire saint Ladre .IX. d. d'estalage, et de .II. aunes et demie de place .XII. s. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 2ᵉ p., XXIV, 4.)

— Frère chargé dans une communauté de tout ce qui concerne l'habillement des moines :

Le *drapier* doit doner as freres ce que mestier lor sera de vestir et de gesir, tant com il affiert a sa baillie, fors les carpites des liz. (*Règle du Temple*, 130, Soc. Hist. de Fr.)

Quant vendra au pasquor je vos rendrai la robe de levreison et vos me rendres mon drap. Le *drapier* le doit faire et le frere puet rendre sa robe de levreison. (*Regle del hospit.*, B. N. 1978, f° 175 v°.)

Le pouoir du *drappier* estoit tel que toutes les drapperies estoient a son commandement. (1435, *Est. de S. J. de Jér.*, f° 18ᵇ, Arch. H.-Gar.)

— Adj., qui a rapport à la draperie ; qui s'occupe de draperie :

Les villes *drappieres* du royaume. (1383, *Ch. de Guy, ab. de S. Den.*, Reg. aux cons. de Beauv., Arch. Trib. civ.)

Grosse ville et bien *drappiere*. (FROISS., *Chron.*, I, 494.)

DRAPT, v. DRAP. — **DRAQUE**, v. DRECHE.

DRECHE, s. f., résidu de malt qui demeure au fond de la cuve à brasser après le soutirage du mout de bière :

On ne doit mettre a quelque drap foulez point de lie de farine ou *draque*. (1410, *St. de la drap. de Chauny*, A. mun. Chauny.)

.I. boistiel a le *dracque* pour une brasserie. (1434, Valenciennes, ap. La Fons.)

Ung caudron pour servir a donner le *dracque* au bestial. (1572, S.-Omer, ib.)

Cf. DRACHE, II, 766ᵃ.

DRECHIER, v. DRECIER.

DRECIER, mod. dresser, verbe. — A., tenir droit, lever, rendre droit, redresser :

Drecent lur sigle.
(*Alexis*, XIᵉ s., str. 16ᵈ.)

Les tables *sont dreciees*, et sont mangier alet ;
Nule rien qu'il demandent ne lor fut demoret.
(*Voy. de Charlem.*, 832.)

Gefreiz d'Anjou e sis frere Tierris
Prenent le rei, sil *drecent* suz un pin.
(*Rol.*, 2883.)

Por ce fist cest cheval *drecier*,
Et si deveit apareillier.
(*Eneas*, 1105.)

Tes manches doiz fere *drechier*
Si qu'il n'i ait que adrechier.
(*La Clef d'amors*, 365.)

La reigle estant elle meme droitte et non gauche ni tortue *dresse* et rend droites toutes autres choses. (AMYOT, *Qu'il est requis qu'un prince soit savant*, f° 135 r°, éd. 1575.)

— Relever :

Et a tant se vont agenoullier devant leur mere en la remerciant moult de ce humblement. Et la dame les *drescha* sus et les baisa chascun en la bouche tout en plourant. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 122.)

— Adresser :

La pluspart des louanges et des prieres que nous *dressons* a Dieu. (TH. SIBILET, *Art poet.*, p. 9.)

— En général, au propre et au figuré, établir, préparer, arranger, façonner :

Apres ferai *drecier* toz mes enginz.
(*Mort Aymeri*, 2590.)

Font *derichier* lor paveillons et lor tendes et lor trief et lor bertesche et loges. (*Gir. le Court.*, Vat. Chr. 1501, f° 23ᵃ.)

Por les bons lox abatre et lor biens abaissier *droce* li envieus tous ses engins. (LAURENT, *Somme*, B. N. 938, f° 11 v°.)

Je lur *dresseray* du potage.
(*Mist. du Viel Test.*, II, 314.)

Aussi sont dictz et nommez senateurs
Homme vieilz nez, de vertuz directeurs
Dont Romulus en *droissa* cent a Romme
De plus prudens et plus anciens.
(J. BOUCHET, *Opusc.*, p. 28.)

Car d'ennuy suis si tres fort oppressee,
Que ta maison *sera* tres mal *dressee*
Par moi.
(MARG. DE NAVARRE, *Dern. poés.*, p. 41, Comédie sur le trespas du roy, Ab. Lefranc.)

Et qui n'*a dressé* en gros sa vie a une certaine fin, il est impossible de disposer les actions particulieres. (MONT., l. II, ch. I, p. 215.)

— Réfl., se tenir droit, se lever :

En piez *se drecet*, si li vint cuntredire.
(*Rol.*, 195.)

Li cuens Guillelmes *se dreça* sor ses piez,
Et l'apostoiles l'en prist a araisnier.
(*Coronem. Loois*, 343.)

Mais tant le trueve et orgoillos et fier
Que contre lui ne *se* deigna *drecier*.
(*Ib.*, 1889.)

En pez *se dresce* ignelement.
(*Vie de saint Gilles*, 136.)

Abbes, tu as toi engané
Ki baston as droit et plané
S'ausi *toi* ne *dreches* et planes.
(RENCLUS, *Carité*, CXIII, 1.)

— N., au sens du réfl. :

Dresce, sire, en ta fuirur, seies elevet desdeinanz sur mes enemis, e esdresce a mei al jugement que tu mandas. (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambridge, VII, 6.)

Li cuers li lieve et *dresai* en son pis.
(*Girb. de Metz*, p. 493.)

Li cuens Tiebaut de France *dresçad* de sun estage
E dist al emperere u fud sun grant barnage.
(JORD. FANTOSME, *Chron.*, 44.)

Un lion ou pié se bleça,
Car dedens la char li *dreça*
Une espine grelle et poingnant.
(*Dou Lion et dou pastour*, ms. Chartres 620, f° 134ᵃ.)

Mais quant dormant le vit il l'ala esvillier,
Et trestout aussitost qne je le vi *drechier*,
Il nous fist .I. semblant en guise d'avresier.
(*Charles le Chauve*, B. N. 24372, f° 15ᵃ.)

— En t. de chasse, suivre les traces d'une bête :

Le cerf en traversant l'ouverture des champs
Fait voler la poussiere aux voyes de sa fuite ;
La meute *dresse* apres d'une ardente poursuite.
(A. JAMYN, *Œuv. poét.*, f° 66 r°, éd. 1579.)

Cf. II, 770ᵃ.

1. **DREIT**, mod. droit, adj., qui d'un bout à l'autre est sans déviation ; qui ne s'écarte pas de la règle tracée par l'équité et la raison ; juste, franc :

Si conduit son arere tant adreceement
Si fait *dreite* sa reie come ligne qui tent.
(*Voy. de Charlem.*, 296.)

Dreiz emperere, ci m'veez en present.
(*Rol.*, 329.)

Ne eschipre ne esturman
De lor *dreit* cors n'erent certan.
(*Eneas*, 205.)

Et cil respont : Bien est *dreiz* qu'on le face.
(*Coronem. Loois*, 422.)

Droiz amirals, trop es preuz et hardiz.
(*Mort Aymeri*, 1346.)

Adont sot il par *droite* verité
Que il estoit dedenz Nerbone entrez.
(*Ib.*, 2741.)

Cui de Diu souvient
Droite voie tient,
La n'a nus peur.
(*Louanges de la Vierge*, 20.)

Esceptees les *draetes* tailles a rendre au dit Pierre. (1272, Bercé et la Hubaud., A. Sarthe.)

Droet heritage. (1317, Silly, A. Orne.)

Il m'amoit et c'estoit *drois*,
Car jeune lui fus donnee.
(CHR. DE PIS., *Long est.*, 84.)

Cette perverse coustume de laquelle nul ne sçayt proprement la naissance et le *droict* commencement. (*Boucicaut*, 2ᵉ p., ch. I.)

— Vrai :

Par sun *dreit* num.
(*Alexis*, XIᵉ s., str. 43ᶜ.)



Vous lui ressemblez de visage,
Par Dieu, comme *droite* painture !
(*Farce de maistre Patelin*, II.)

Et a si haultement bien repondu a touttes les questions qu'on luy a faites, que c'est une *droite* merveille a croire qui ne l'avroit vu. (*Journ. d'un bourg. de Paris*, an 1445.)

C'est une *droicte* frenaisie
D'en tant parler ; j'en suis honteux.
(COQUILL., *Monol. du Puys*.)

C'est ung *droit* enfer terrestre.
(J. D'IVRY, *Secr. et loix de mar.*)

Entrez, vella vostre demeure ;
C'est le *droict* lieu ou vous tendez.
(*Farce de folle bobance*.)

C'est une *droicte* melodie,
De vous ouyr ainsi crier.
(*Sottie du roy des Sotz*.)

Il s'appelloit par son *droit* nom Sphines. (AMYOT, *Alex. le Grand*.)

— Fig., *dire a dreite voix*, réciter d'un ton uni, sans inflexion de chant :

Prime se *dit a droite voix* : II. Tierce, avec inflexion de chant. (FR. DE SAL., *Constit. p. les relig. de la Visit.*, XI.)

— *De pied dreit*, sans faire de détours :

On acquiert bien davantage de support apres avoir declaré au vray, en quelque affaire que ce soit, qu'on y marche *de pied droit*, et qu'on besogne de main equitable. (LA NOUE, *Mem.*, ch. III.)

Cf. DROIT 2, t. II, p. 772ᵃ.

2. **DREIT**, mod. droit, adv., directement, en droite ligne :

Dreit a Lalice.
(*Alex.*, XIᵉ s., str. 17ᵃ.)

En mi le pont *droit* s'entraprochent.
(GAUT. D'ARR., *Eracle*, 5657.)

... Il m'estuet errer et chevalchier
Tot *dreit* a Rome, por saint Pere preier ;
Bien a quinze anz, a celer ne vos quier,
Que m'i promis, mais ne poi espleitier.
(*Coronem. Loois*, 232.)

Onques ne volrent arrester
Devant qu'il vinrent a la mer
Droit a la nef ques attendoit.
(BEAUM., *Manekine*, 975.)

Vistes vous jamais homme qui frappast plus *droict* au but? (SALIAT, *Herod.*, III, 35.)

— Face à face :

Kar li justes sires justises amat; *dreit* verrat la face de lui. (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambridge, X, 48.)

Cf. DROIT 3, II, 772ᶜ.

3. **DREIT**, mod. droit, s. m., pouvoir d'exiger qu'on nous rende ce qui nous est dû ; ensemble de lois écrites ou non écrites d'une législation ; en général, la justice, la raison :

Sicum om per *dreit* son fradra salvar dift. (*Serm. de Strasb.*, 1, 4.)

Nus avum *dreit*, mais cist glutun unt tort.
(*Rol.*, 1212.)

Li senator mis por jugier,
Por tenir *dreit*, por tort plaissier.
(*Eneas*, 531.)

Ne suffrez ja ke li diable
Vus face tort de vostre *dreit*.
(*Vie de saint Gilles*, 1135.)

Nous le ferons soit tors ou *drez*.
(*Rose*, Vat. Chr. 1522, fᵒ 70ᵈ.)

Vous aves *droit*, dist Karles, en non Dé,
(*Huon de Bord.*, 9444.)

Li mestre li puet deffendre le mestier, et a tous lez talemeliers qu'il ne le mestent en œuvre dessi adont qu'il ait accompli le conmandement le mestre selonc *droit*. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1ʳᵉ p., I, 48.)

Chescun y peut jangler et rire :
Le *droit* de table le desire.
(*La Clef d'amors*, 528.)

Droict escrit est la noble constitution des loix, qui sont faictes et passees par les empereurs, et par les saincts concilles, consaux des senats, et les sainctes decretales faictes par nostre pere le pape, qu'on appelle *droit* canon. (BOUT., *Somme rur.*, I, I, éd. 1537.)

Droict a la chose est avoir l'usufruict sur aucune proprieté et a autre appartient la proprieté. (ID., *ib.*, fᵒ 2ᵃ.)

Droict en la chose est avoir droict en la proprieté en cas reel ou en la propre chose. (ID., *ib.*)

Autrement de degré en degré, nous viendrons a abolir tout le *droict* qu'un tiers prend de noz promesses. (MONT., liv. III, c. I, p. 10.)

— Science des lois :

Puisqu'il s'estoit mis en la profession du *droit*. (B. DESPER., *Joy. dev.*, LIX, p. 208.)

— T. de vénerie, certains morceaux qu'on donne en curée aux chiens :

Et fut faicte la curee et donné le *droit* aux chiens. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 111.)

Cf. DROIT 1, t. II, p. 772ᵇ.

DREITEMENT, mod. droitement, adv., avec équité.

Cf. DROITEMENT, II, 772ᶜ.

DREITURE, mod. droiture, s. f., état d'un esprit droit et judicieux, d'une âme droite et loyale :

Car de prodome est ce *dreiture*
Que il face bien volontiers.
(*Saint Grégoire*, dans Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 87, 1.)

— Justice :

Mais li buen home ki guarderent
Dreiture et les deus enorerent.
(*Eneas*, 2809.)

Te besoigne est, si comme tu vois,
Sor toi ; chou est plus ke *droiture*.
(RENCLUS, *Miserere*, L, 12.)

Ce n'est pas ne d'ui ne d'ier
Que, pour soustenir *droiture*
Ont eu maint dure aventure.
(CHR. DE PIS., *Long est.*, 223.)

Cf. DROITURE, II, 773ᵇ.

DRELOTTER, v. DORELOTER. — **DREPPIER**, v. DRAPIER. — **DRINGUER**, v. TRINQUER. — **DRODMUN**, v. DROMON.

DROGUE, s. f., ingrédient employé en chimie, en pharmacie, en teinture:

Mieulx te vauldroit faire autre office
Que tant dissoudre et distiller
Tes *drogues* pour les congeler
Par alambics.
(*Nat. a l'alch. err.*, 38.)

Antidotum, contreposion, *drogue*, breuvage, breuvage contre un autre. (*Calepini Dict.*, Bâle 1584.)

Tout [fut guasté], *drogues*, guogues et senogues. (RAB., *Quart livre*, ch. LII, éd. 1552.)

DROGUER, v. a., soigner, traiter avec des drogues :

Sans s'amuser a trop les medeciner ni *droguer* (les vignes). (O. DE SERR., l. III, ch. V.)

DROGUERIE, f., ingrédients employés en chimie, en pharmacie, en teinture :

A celle fin que je ne faille
A faire de bon sel ma souppe,
Je mettré dedens ceste couppe
Ung petit de ma *droguerie*.
(*Mist. du Viel Test.*, III, 18371.)

Et s'attendent a luy de la satisfaction de leurs ongnements et *drogheries*. (OL. DE LA MARCHE, *Estat de la maison de Charles le Hardy*, Des finances.)

Cf. II, 772ᵃ.

DROGUEUR, s. m., médecin qui drogue ses malades ; marchand de drogues :

Une boutique de *drogueur*. (BELON, *Singularitez*, I, 21.)

DROGUISTE, s. m., marchand de drogues :

Apothicaires et autres *droguistes*. (J. MEIGNAN, 1549, dans *Dict. gén.*)

DROIT, mod., v. DREIT. — **DROITEMENT**, -**URE**, mod., v. DREITEMENT, -URE. — **DROJOUER**, v. DRAGEOIR.

DROLATIQUE, adj., qui donne dans la drôlerie :

Drolatique. Waggish, full of rye, pleasant. (COTGR.)

DROLE, mod. drôle, s. m. et adj., plaisant coquin ; qui a qqch. de singulier et de plaisant :

Bon vieil *drosle* Anacreon,
On fait encore memoire
De toy, qui, bon compagnon,
Faisois des chansons a boire.
(*Vaux-de-Vire de J. Le Houx*, XI.)

Droles, bouffons nourris en la doctrine,
Des le berceau, de la secte aretine.
(VAUQ., *Sat.*, l. V, à M. Cl. de Sanzay.)

DROLERIE, s. f., chose, parole, action, œuvre drôle :

Sur lequel subjet vraiment courtisan, furent publies a ladite cour de nombreuses mesdisances et *drolleries*. (L'EST., *Mem.*, 2ᵉ p., p. 271.)

En mon climat de Gascongne, on tient pour *drolerie* de me veoir imprimé. D'autant que la cognoissance qu'on prend de

moy, s'esloigne de mon giste, j'en vaux d'autant mieux. (MONT., l. III, ch. II, p. 15, éd. 1595.)

— Gaieté, gentillesse :

Aux moulins qui fouloient leurs draps
Sur ceste riviere jolie,
Beuvoient d'autant, par *drosleric*.
(*Vaux-de-Vire de J. Le Houx*.)

DROMADAINE, v. DROMADAIRE.

DROMADAIRE, s. m. et f., chameau à une seule bosse :

Iceo ne pot nent faire cheval ne *dromedaire*.
(P. DE THAUN, *Best.*, 506.)

Engendrez fu en l'isle de Miceine
D'un olifant et d'une *dromedaine*.
(*Rom. d'Alex.*, 730, P. Meyer, *Alex.*, I, 57.)

Chescuns des messagers chevalche un *droma-*
[(*da*)*ire*.
(TH. DE KENT, *Geste d'Alex.*, B. N. 24364, f° 45 r°.)

Dromadoire.
(*Fierabras*, Vat. Chr. 1616, f° 22b.)

En la nostre tierre naissent li olifant et autres manieres de bestes que vous n'avez mie, ki sont apielees nioriclore, madarche, *dromadaire*. (*Lettre de Prestre Jehan*, B. N. 834, f° 128 ; Jub., *Œuv. de Rut.*, III, 358.)

Grant et fort comme un *dromadoire*.
(P. GENTIAN, *Tournoiem. as dames de Paris*, Vat. Chr. 1522, f° 171d.)

Dromadare. (COURCY, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f° 55 v°.)

Il fist hastivement monter un de ses hommes sur un *dromadaire*. (*Conq. de Charlem.*, ms. Dresde O 81, f° 150a, Am. Salmon.)

Dromadoire. (7 nov. 1450, *Comptes de René*, p. 29.)

Dromadoyre. (*Ib.*, p. 31.)

Dyamans dedans les carrieres
Verrez aulx oliphans tailler,
Les aneaux en toutes manieres
Aux *drommadoires* esmailler.
(BLOSSEVILLE, dans *Rond. du XVe s.*, CXXVII.)

Chameaux et *dormadaires*. (LEON, *Descr. de l'Afr.*, II, 149, éd. 1556.)

DROMON, s. m., sorte de navire à marche rapide :

Sire est par mer de quatre cenz *drodmunz*.
(*Rol.*, 1521.)

Icil *dromons* menoit tel gens
Qui n'ont de blanc fors que les dens.
(*Blancand.*, 3065.)

Le vassal emmena en un petit *dromon*.
(*Chanson d'Antioche*, VII, 768.)

Li envoie present plain un *dromont* feres.
(*Maugis d'Aigrem.*, ms. Montp., f° 106a.)

Cil doit craventer tot le mont,
Or ai je veu le *dromont*.
(*Durmars le Gallois*, 1837.)

Et demain au matin, u nom au roi Jhesu,
Seront prestes lez nes, li *dromont* esleu
De char et de bescuit et de forment moulu.
(*Gaufrey*, 48.)

Jamais ne passeroie haute mer a *dromon*.
(*Chev. au Cygne*, 3971.)

Signour, ens es *dromons* de la gent deffaee
Y avoit grans chastiaus establis a l'entree,
Bien fais et bataillies, et a tour eslevee,
De crestiaus environ noblement garitee.
(*Baud. de Seb.*, I, 126.)

DRU, adj., qui a des pousses nombreuses et serrées, vigoureux :

Tut abat mort el pred sur l'herbe *drue*.
(*Rol.*, 1334.)

A terre chiet sur l'erbe *drue*
Delez la bisse qu'out ferue.
(MARIE, *Lais*, Guigemar, 101.)

En .I. biau blé
Qui estoit biaus et vers et *druz*.
(*G. de Dole*, 2567.)

Voi com est cheste orgiere *drue* !
(RENCLUS, *Miserere*, CLXXXII, 4.)

Sur l'herbe *drue* dancerent. (RAB., *Garg.*, ch. IV, éd. 1542.)

— Par extens. :

Bouche vermeille, denz *drus* petis.
(*Chans.*, ap. G. Raynaud, *Motets*, I, 17.)

Au devant duquel trau, icellui Dobisies sera tenu faire mectre et asseoir une traille ou platine de fer trauwee si *drue* que, par icelle, il ne puist passer que les eauwes de la dicte foullenie. (8 mars 1508, *Chir.*, S. Brice, A. Tournai.)

— Adv., d'une manière serrée :

Ces sajettes voloient plus *drut* que la greleе.
(*Chron. des ducs de Bourg.*, 10013, Chron. belg.)

— En quantité, en grand nombre :

Allons tous *dru* et epais
Pour luy demander la paix.
(*Sat. Men.*, Har. de M. d'Aubray, p. 257, éd. 1593.)

Les disciples d'Hegesias, qui se font mourir de faim, eschauffez des beaux discours de ses leçons, et si *dru* que le roy Ptolomee luy fit defendre de plus entretenir son eschole de ces homicides discours. (MONT., l. III, ch. IV, p. 32, éd. 1595.)

Cf. II, 776c.

DRUCHEMAN, v. TRUCHEMENT. — **DRUGEMAN, DRUGEMENT**, v. TRUCHEMENT.

DRUGEON, s. m., extrémité de la druge ; rejeton :

Un jecton ou surgeon, ou rejecton, ou *drugeon*. (B. JAMIN, *Traduct. des dialog. de J. L. Vives*, éd. 1576.)

Drugeon. A little branch, twig, or sprig. (COTGR.)

Drugeon. Sarmiento sin fruta. (C. OUDIN, 1660.)

DRUGEONNER, v. n., pousser des drugeons :

Drugeonner. To heare, or put forth many small branches, or twigs. (COTGR.)

Drugeonner. Echar sarmientos. (OUDIN, 1660.)

DRUGEONNEUX, adj., repoussé en partant d'un rejeton :

Drugeonneux. Twiggy, spriggy, full of small branches. (COTGR.)

Surgeon *drugeonneux*, rejetté. (LA PORTE, *Epith.*)

DRUGHEMENT, -GOMANT, -GUEMENT, v. TRUCHEMENT.

DRUIDE, s. m., prêtre des Gaulois :

Les Gaulois anchiens les nomment (les sages) *druyndes*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, Brux. 10511, f° 136 v°.)

DRUYNDE, v. DRUIDE. — **DUAL**, v. DUEIL. — **DUBET**, v. DUVET.

DUBITATIF, adj., qui exprime le doute, qui donne matière au doute :

C'est *dubitatif*, car nous devons tousjours douter. (H. DE MONDEV., f° 31 v°, ap. Littré.)

DUC, s. m., celui qui avait le gouvernement, la seigneurie d'un territoire embrassant plus d'un comité :

Li *dus* de Danemarche, qui tant poet travaillier.
(*Voy. de Charlem.*, 519.)

Le *duc* Ogier, l'arcevesque Turpin,
(*Rol.*, 170.)

La o Hector et Priamus
Furent ocis et conte et *dus*.
(*Eneas*, 237.)

Li quens Bernarz et ses pere Aymeris
Et d'Anseune li jentils *dus* Garins.
(*Mort Aymeri*, 3758.)

Dunc fu Guillaume et *ducs* et reis.
(WACE, *Vita S. M. Virg.*, p. 2.)

Ceo dist li *dus* de Cornuaille.
(MARIE, *Lais*, Lanval, 435.)

A vous, conte, *duc* et princhier.
(RENCLUS, *Carité*, XXXIX, 3.)

Sire, chen dist *du* Naimez, ja ichen n'avendra.
(*Quatre fils Aymon*, ms. Montp., f° 180a.)

Et li granz *dus* de Looregne !
(GUIOT, *Bible*, 358.)

Li *duc* et li prince et li roi
S'en devroient bien conseillier.
(ID., *ib.*, 767.)

Les François s'estans impatronisez de la Gaule, apprindrent des Romains a user de ce nom de *duc* pour un gouverneur de province. (PASQ., *Rech.*, II, 13.)

— Chef, général :

Julius Cesar, qui ert rais e *dux*.
(P. DE THAUN, *Liv. des creat.*, 838.)

Bienaureit sunt cil ki desoz teil *duc* portent covenaulement lor armes. (*Trad. des serm. de S. Bernard*, 146, 3, Fœrster.)

La chité d'Arges fu jadis Ardeastus
Qui .C. et .XL. ans en fu maistre et *dus*.
(*Baud. de Seb.*, XVII, 735.)

Le nombre des roys et *ducz* de Grece qui alerent assiegier ladicte ville furent .LXIX. (*Istoire de Troie la grant*, ms. Lyon 823, f° 254.)

— Oiseau de proie, de la famille des chouettes :

Duc et ostour.
(*G. de Mongl.*, Vat. Chr. 1360, f° 17a.)

DUCAL, adj., de duc :

Droiz royaulx et *ducaulx*. (Mai 1477, *Ord.*, XVIII, 263.)

Ducalle baniere. (LE MAIRE, *Plaincte du Desiré*.)

Non comprinses ses bagues *ducales*. (*Contr. de mar. du Prince de Piedmont et de Mme Chrestienne de France*, ms. Louvre 109.)

DUCAT, s. m., monnaie frappée à l'origine par les ducs ou doges de Venise ; ancienne monnaie d'or fin, valant de dix à douze francs :

Comme ce chascun d'eulx deust gaengner cent *ducatz*. (ANGLURE, *Voy. a Jerus.*, § 266.)

Mais d'escuz et de *ducatz* en sçait moins.
(CRETIN, *Ch. roy.*, a une dame de Lion, f° 174 r°, éd. 1527.)

DUCATON, s. m., ancienne monnaie d'argent, valant de cinq à six francs :

(COTGR.)

DUCENTUPLE, adj., deux cent fois plus fort :

Proportion *ducentuple*. (LA BOD., *Harmon.*, p. 119.)

DUCESSE, v. DUCHESSE. — **DUCHAL**, v. DUCAL.

DUCHÉ, s. m. et f., seigneurie, principauté à laquelle le titre de duc est attaché :

En toutes polices l'en fait aucunesfoiz ung *duchey* ou princey d'ost, lequel est perpetuel. (ORESME, *Politiq.*, f° 114c.)

La *duché* d'Acquittainne. (FROISS., *Chron.*, VIII, 282.)

DUCHESSE, s. f., femme d'un duc :

La *duchoise*.
(*Loh.*, ms. Montp., f° 60c.)

A la *duchesse* qi tant vos selt amer.
(*Rol.*, ms. Châteaur., CCXC, 22). Ms. Venise VII, *duicheise*.

Lors ont la *duschoise* saisie.
(*Floire et Blanceflor*, B. N. 19152, f° 193.)

A le pardefin, apres molt de paroles dites entr'aus, li quens Eustasse demande le fille le *ducoise* a femme. (*Genealogie des comtes de Boulogne*, B. N. 375, f° 216 r°.)

Madamme Jehanne, femme au dit duch, *ducoise* de Braibant. (FROISS., *Chron.*, VIII, 275, var.)

Ducesse. (*Joy. de l'égl. de Bay.*, f° 80b, chap. Bayeux.)

Madame saincte Valerie nostre *dugesse*. (10 déc. 1513, *Reg. cons. de Lim.*, I, 69.)

— Conductrice :

Soy faisant *duchesse* et meneresse des autres vierges. (BERS., *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 34d.)

DUCHOISE, DUCOISE, v. DUCHESSE.

DUCTILE, adj., qui peut être étiré, allongé sans se rompre :

Cire moule et *ductile*. (H. DE GAUCHI, *Trad. du Gouv. des princ. de Gilles Colonne*, Ars. 5062, f° 112 v°.)

— Mobile :

Les eschaffaux qu'ils appelloyent scenes, posez et assis sus des chariots qu'ils nommoyent plaustes et se transportoyent facilement deça et dela : parquoy les a on appellez scenes *ductilles*. (*Traduct. de Terence*, sign. A VII v°, éd. 1578.)

— Fig., maniable, docile :

Le roi le trouva enfin las de sa besogne mal reconnue, et *ductile* a reparer les breches de sa maison. (AUB., *Hist.*, III, 335.)

Y emploiant le Plessis Mornai, plus a lui, plus *ductile* a ses volontez. (ID., *ib.*, II, VII.)

Cf. DOILLE 2, II, 736a.

DUDZIME, v. DOZIME.

DUEIL, mod. deuil, s. m., profond chagrin causé par la mort, la perte, le départ, l'absence de quelqu'un qu'on aime ; marques extérieures de ce chagrin :

Granz fu li *dols*.
(*Passion*, 337.)

Ce fut granz *dols* quet il unt demenet.
(*Alexis*, XIe s., str. 21d.)

Carles li vielz avrat e *doel* e hunte.
(*Rol.*, 929.)

Les guarnemenz de *dol* e de marement dessirad. (*Rois*, p. 424.)

Je quit li *dex* vos fera esragier.
(*Aliscans*, 1566.)

Lors fu li *dius* recomencies.
(CHREST., *Perceval*, ms. Mons, p. 110, Potv.)

Diaus est noiens puis que om est ocis.
(*Loh.*, ms. Montp., f° 9.)

Adonc commence et li *diaus* et li cris.
(*Ib.*, f° 8.)

Retraiz vos iert li *diaus* Helaine.
(BEN., *Troie*, ms. Naples, f° 4d.) Joly, 617, *duol*.

Meinz mals li a faiz e mainz *dous*,
E maint ennui e cel sovent.
(ID., *D. de Norm.*, II, 326.)

Si surst dolor, damage e *deus*.
(ID., *ib.*, II, 3651.)

Als Troiiens est li *duols* forz.
(*Brut*, ms. Munich, 1784.)

Quant li *deus* fu remes de cil enterremant,
Lotaires a parlé a sen consellement.
(*Naiss. du Chev. au Cygne*, 53.)

Mout en fut dolans li corbeaux,
Et de honte ly croit les *deaux*.
(*Ysopet*, B. N. 1595, f° 7 v°.)

Mais je doi plorer et *dol* faire. (*Auc. et Nic.*, 24, 45.)

Quer mout ait grant ire et grand *doel* !
(*Chastoiem. d'un pere*, XXVII.)

Moru asses tost apres, dont grans *deus* fu fais par toute la terre. (*Istore d'Outre Mer*, Nouv. fr. du XIIIe s., p. 224.)

Lors fu grans li *dues* et li cris
De ces parens, de ces amis.
(ROB. DE BLOIS, B. N. 24301, p. 535b.)

Chascuns de *duel* faire ce poinne.
(ID., *ib.*)

N'an ploreras ne feras *dual*.
(*Caton*, Brit. Mus., add. 15606, f° 117d.)

Pour offrandes qui furent offertes ausdis trois services par ceulx qui faisoient le *doeil*, .III. gros. (1467, *Exec. test. de Catherine Dattre*, A. Tournai.)

Qui sommes si tres malheureux,
Que ne pourrions dire noz *deulz*
Ne nous trouver en lieu tous seulz.
(*Debat de deux dem.*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., V, 293.)

Il se mit a battre sa teste, et mener un *dueil* extreme. (MONT., l. I, ch. II, p. 4.)

— *Passer, faire son dueil de qqch.*, s'y résigner :

Il ne me parla point aussi de l'edict de l'an 1577, comme de chose de laquelle (a mon advis) ils *ont passé leur deuil*, ni du reste. (21 mars 1595, D'OSSAT, *Lett. à M. de Villev.*)

1. **DUEL**, s. m., combat singulier entre particuliers :

Il abrogue l'ordonnance de Philippe le Bel touchant les *dueilles*. (DU MOLIN, *Du concile de Trente*, XC.)

Le *duelle*. (ID., *ib.*)

2. **DUEL**, s. m., nombre spécial, qui dans certaines langues (le grec, le sanscrit) s'emploie en parlant de deux personnes ou de deux choses :

Eschasses est du nombre *duail*. (NICOT.)

3. **DUEL**, v. DUEIL.

DUELLISTE, s. m., celui qui a l'habitude de se battre en duel.

— Adj., du duel, qui a rapport au duel :

Selon toutes les loix *duellistes*. (BRANT., *des Duels*, VI, 319.)

DUGESSE, v. DUCHESSE.

DULIE, s. f., hommage rendu aux saints :

De oroison de *dulye* dit la Sainte Escripture que Abraham aoura l'un des .III. angelz ou val de Commainbre. (J. GOULAIN, *Trad. du Ration. de G. Durant*, B. N. 437, f° 143 v°.)

Leur belle *dulie*
Et hyperdulie
N'entretiendront plus
Le peuple en abus.
(*Disc. de la vermine et prestraille de Lyon*. Poés. fr. des XVe et XVIe s., t. VII.)

DÛMENT, mod., v. DEUEMENT. — **DUMETÉ**, v. DUVETÉ.

DUNC, mod. donc, conj., qui sert à amener la conséquence, la conclusion de ce qui précède :

Quant ne m'avra cist a moillier,
Irai ge *donkes* mais preier
Cels dont ne voil nul a seignor?
(*Eneas*, 1999.)

Diex ! *don* ne m'amoit moult mi sire?
Oil, par foi, moult m'amoit il !
(CHREST., *Erec et En.*, B. N. 375, f° 11 r°.)

Por quoi *donc* viverons ni volons plus vivere? (*Machab.*, I, 2, 13.)

Donkes por ceu que nuls nen est naz de pechiet si at mestier a toz li sains de misericorde. (*Serm. de S. Bern.*, 62, 3, Fœrster.)

Domcue ils le freyt assez bien. (NIC. BOZON, *Contes*, p. 110.)

Donq. (LE PLESSIS, *Ethiq. d'Arist.*, f° 34 r°, éd. 1553.)

Cf. Dont, II, 747b.

DUNE, s. f., monticule ou colline de sable sur les bords de la mer :

La mer avoit tant feru a uns granz murgiers que l'en claime *dunes*, que ele les avoit rompuz. (G. de Tyr, II, 328.)

Une bonne ville pries des *dunes*. (Froiss., *Chron.*, IV, 254.)

DUNER, v. Doner.

DUNETTE, s. f., petite dune :

Les *dunettes* que les Anglois avoient fait batir pour la securité des navires. (1550, *Oraison du chancel. de France*, dans Jal, *Gloss. de mar.*)

— Étage élevé sur le gaillard d'arrière d'un navire.

DUNT, mod. dont, pron. relat., de qui duquel, de laquelle, desquels, desquelles; au sujet de qui, de quoi, duquel, etc. :

Mais non i ab un plus valent
De chest *dun* faz l'alevament.
(Alberic, 23, P. Meyer, *Alex.*, I, 3.)

Le blanc osberc *dunt* la maille est menue.
(*Rol.*, 1329.)

Costentinnoble *dunt* il out la fiance.
(*Ib.*, 2329.)

Deu lur dunat un petit fiz
Dun sunt de joie repleniz ;
Mult en furent si parent lez.
(*Vie de saint Gilles*, 38.)

Lors se fet chief *dont* il est coue,
Et de ta cause fet la soue.
(*La Clef d'amors*, 983.)

DUO, s. m., composition musicale pour deux voix ou deux instruments concertants :

Savourer un trio ou un *duo*. (Aub., *dans Dict. gén.*)

DUODENUM, s. m., première portion de l'intestin grêle :

Trois greles, nommes *duodenum*, jejunum et ileon; le premier a esté ainsi nommé a cause qu'il est comme un changement de ventricule en intestin, selon la longitude de douze doigts. (Paré, I, 15.)

DUPLICATION, s. f., réponse à une réplique :

Aucunefois avient il que la replication qui sembloit droiturel nuist a tort, et quant ce avient il est mestiers d'autre part alegacion por aidier au deffendeur, qui est apelee *duplication*. (G. de Lengr., *Inst. de Just.*, ms. S.-Om., f° 51b.)

DUPLICATURE, s. f., état d'une membrane ou de tout autre corps plat et mince dont une partie est repliée sur l'autre :

La *duplicature* de la dure mere. (Paré, III, 5.)

DUPLICETÉ, mod. duplicité, s. f., état ou caractère de ce qui est double ; caractère de celui dont les pensées ou les sentiments secrets diffèrent de ceux qu'il fait voir :

Tous jors i troveres sophime
Qui la consequence envenime,
Se vos aves sotilité
D'entendre la *duplicité*.
(*Rose*, 12347.)

Duplicelé.
(*Ib.*, Vat. Ott. 1212, f° 92a.)

Sans *duplicité* d'intention. (*Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 52a, éd. 1486.)

Duplicité de lien n'a lieu en succession pour exclure le parent d'un costé en pareil degré. (*Cout. de Lille*, II, ii, Nouv. Cout. gén., II, 897.)

DUPLIQUE, s. f., en t. de droit, réponse à une réplique :

L'advocat se doit subtiller de employer en ses responses et en ses *dupplicques* plusieurs raisons de droict et de coustume. (*Cout. d'Anj. et du Maine*, II, 195.)

Cf. II, 783b.

DUPLIQUER, v. a. et n., répondre à la réplique du défendeur :

Pour *dupplicquier*.
(*De Leesse*, Vat. Chr. 1519, f° 37b.)

Les appellez dient, Jehanne replique et dit, les appellez *dupliquent* et dient que... (1381, *Grands jours de Troyes*, A. N. X1a 9183, f° 7 v°.)

Brief je ne te sçay plus que dire,
Il faut repliquer, *duppliquer*,
Tripliquer et quadrupliquer.
(Eloy Damerval, *Livre de la deablerie*, f° 57b.)

La fille par ampres replique. L'autre respondit. La fille *duplique*. (Brant., *des Dames*, IX, 487.)

Et les rescribens, *duplicquans*, disoient de persister en leur rescription. (14 mai 1639, *Sent. du conseil privé*, A. Bailleul, 3e reg. aux privil., f° 44.)

Cf. II, 783b.

DUPPE, mod. dupe, s. f., personne qui est jouée ou se laisse facilement abuser :

Lequel Nobis dist au suppliant que il avait trouvé son homme ou la *duppe*. (1426, A. N. JJ 173, pièce 456; Duc., *Duplicitas*.)

Les *duppes* sont privez de caire.
(Villon, *Jargon*, v. 71, p. 149.)

DUPPER, mod. duper, v. a., rendre dupe :

Dupper, enganar. (Oudin.)

DUR, adj., qui résiste fortement quand on le touche ; qui provoque un effort pénible; difficile à entamer; qui est insensible au moral; pénible à supporter :

Als Deu fidels fai *dure* afanz.
(*Passion*, 490.)

Donc ot ab lui *dures* raizons.
(*S. Léger*, 190.)

Mult fust il *dur* ki n'estout plurer.
(*Alexis*, xie s., str. 86c.)

Tot avez le peil blanc, molt avez les ners *durs*.
(*Voy. de Charlem.*, 539.)

Ausi *dure* li fu Abrahans
Com li ladres en ses ahans
Dur et sans pitié le trova.
(Renclus, *Miserere*, xlix, 4.)

Paroles *dures* et asanz.
(Guiot, *Bible*, 586.)

Il se plaignent que leur segneur leur soit trop crueus et trop *d(r)urs*. (*Digestes*, ms. Montp., f° 10c.)

Que cele amour longuement dure,
Quer amour d'un jour est trop *dure*.
(*La Clef d'amors*, 192.)

Si ta dame est cruele et *dure*,
Pour con ne te dessasseure.
(*Ib.*, 1585.)

Ce me semble bien *dur*, par m'ame,
Se clerc espouse vefve femme.
(J. Le Fevre, *Matheolus*, I, 321, Van Hamel.)

— Difficile :

Vrayement, c'est une chose bien *dure* a croire, qui ne le verroit. (*Jehan de Paris*, p. 57.)

— Adv., durement :

Mais le funt la mult *dur* garder.
(*De S. Laurent*, 284.)

Et respondit moult *dur* a son pule. (*Chron. depuis le comm. du monde*, ms. Nancy 194, f° 17a.)

— *Dur couché*, qui couche sur la dure :

Et alla (le chevalier) en ce point a nudz piedz et teste descouverte par plusieurs jours, tres fameilleux et *dur couché*. (*Perceforest*, vol. III, ch. xlvi, éd. 1528.)

— *Aller dur*, avoir le trot dur :

Chevaucher un cheval *allant dur*. (Paré, VI, 14.)

Sur un cheval qui esoit retif et *alloit* fort *dur*. (L'Est., *Mém.*, 2e p., p. 342, Champ.)

— *Aller dur*, avoir les selles dures :

Le trop boire de vin rouge restraint le ventre et fait *aller dur* au retraict. (*Regime de santé*, f° 19 v°.)

— S. f., *la dure*, la terre :

Se gressir laissez vos carrieux,
La *dure* bientot n'en verrez,
Pour la poe du marieux.
(Villon, *Jargon*, 148.)

Cf. II, 783b.

DURABLE, adj., fait pour durer :

Bries est cist secles, plus *durable* atendeiz.
(*Alexis*, xie s., str. 110e.)

La reseront il bien requis,
Et de *durable* siege asis.
(Ben., *Troie*, Ars. 3114, f° 37 v°.)

Leur amor fu tos jors estaule
Et fine et vraie et bien *duraule*.
(*Amaldas et Ydoine*, 7897.)

Les biens *durables* mesprisies.
(Renclus, *Carité*, cliii, 7.)

Mes aus chetis dira : Alez
Dedenz enfer el feu *durable*.
(*Les .xv. signes*, B. N. 837, f° 114b.)

Et gieus et gangles deletables ;
Telz choses font amours *durables*.
(*La Clef d'amors*, 1384.)

Sur trois pilliers ay fondé une tour
De matere si fort et si *durable*.
(Eust. Desch., *Poés.*, V, 390.)

Euvres qui sont longuement *durables*. (Oresme, *Eth.*, f° 74°.)

Las ! ceste amour tant pure estoit *durable*
Si vostre cueur n'eust esté variable !
(Marg. de Nav., *Dern. Poés.*, p. 157, Prisons, Ab. Lefranc.)

Cf. II, 783°.

durablement, adv., d'une manière durable :

N'aras part en mon reigne qui maint *durablement*.
(Herman, *Bible*, ms. Orl., f° 14ª.)

Durablament. (*Vie S. Cather.*, ms. Tours, 897, f° 33 r°.)

A tenir, esploiter et possider *durablement* par lui. (1320, A. N. JJ 60, f° 13 v°.)

durant, prép., pendant :

Et en tele maniere que, se l'aprentis s'enfuioit ou destournoit d'entour son mestre *durant* ledit terme et demourast par an et par jour, d'ilec en avant il ne pourroit retourner au dit mestier. (Est. Boil., *Liv. des mest.*, 1re p., XL, 10.)

durcir, v. n., devenir dur :

La terre par chaut *durzist*. (*Vie S. Cather.*, ms. Tours 897, f° 30 v°.)

dureau, s. m., *pomme de dureau*, variété de pommes, le duret (?) :

Pommes de merveilles, d'Adam, passageres, de *dureau*, etc. (E. Binet, *Merv. de nat.*, p. 276, éd. 1622.)

duree, s. f., le temps, la succession non interrompue des moments :

L'oneurs qui vous estoit juree
Vous avra mais courte *duree*.
(Gaut. d'Arr., *Eracles*, 4796.)

Se il i muert, c'iert male destinee,
En ton mostier n'iert mais messe chantee
Tant com ge vif ne que j'aie *duree*.
(*Coronem. Loois*, 1089.)

Cele lanpe fu alumee,
Toz jors ardra mais a *duree*,
Se l'en ne la brise o abat.
(*Eneas*, 7679.)

Dame, rendez moi la pucelle
Que j'ai tant longuement amee
Ou ja avroiz corte *duree*.
(Chrest., *Perceval*, ms. Montp., f° 243°.)

Quant Savaris ot rendue s'espee,
Molt poi ont puis li autre de *duree*,
Ça et la furent comme gent esgaree,
Que il n'ont loge ne tante remuee.
(*Aymeri de Narb.*, 3215.)

Amor trop de legier dounee
Ne puet avoir longue *duree*.
(*La Clef d'amors*, 2964.)

A vous se veult non a autre voer
Pour vous servir tant com j'aray *duree*.
(Eust. Desch., *Poés.*, III, 241.)

Cf. II, 784°.

durement, adv., avec dureté :

Chil hom, ki si se destraignoit,
Plus *durement* de moi le fiert.
(Renclus, *Miserere*, cl, 11.)

dure mere, s. f., la plus extérieure et la plus forte des trois membranes qui enveloppent l'encéphale et la moelle épinière :

Et la *dure mere* est ainsi dite, parce qu'elle enveloppe durement le cervel. (H. de Mond., f° 15.)

durer, v. n., subsister plus ou moins longtemps, se prolonger :

Ç(o), est granz merveile que li mens quors tant *duret*.
(*Alexis*, xie s., str. 89°.)

Tant com li jorz li *duret*, l'at conduit et guiet.
(*Voy. de Charlem.*, 245.)

Eracles n'a de cesti cure
Pour cest usage, qui li *dure*
Et *duerra* tout sen aé.
(Gaut. d'Arr., *Eracles*, 2546.)

Oncles Guillelmes, ce dist Bertrans li ber,
Le semblant faites plus ne volez *durer*.
(*Coron. Loois*, 2210.)

Uns biens, uns mals toz tens ne *dure*.
(*Eneas*, 684.)

Honnis soit il, a guise de lanier,
Qui s'i lera tuer ne mehangnier
Tant com il puist *durer* au branc d'acier.
(*Aymeri de Narb.*, 3453.)

Amors la tient, ne la lesse *durer*
Qui a maint saje fet folie penser.
(*Mort Aymeri*, 3465.)

La u jo suid, iversz n'i puet *durer*.
(*Cant. des cant.*, 31.)

E coment te purreit *durer*
Quant tu ne cesses de doner ?
(*Vie de saint Gilles*, 287.)

A l'apostoile envoit a dire
Ke trop *dure* entr'eus cel ire.
(*Vie de saint Thomas de Cantorbery*, 433, A. T.)

Queque m'en doie avenir,
Tout voil vostres devenir,
Que je ne puis sans vostre amour *durer*.
(*Chans.*, VI, 9, G. Raynaud, *Motets*, I, 8.)

Tant *dure* amors com argent *dure*.
(*Ste Thais*, Ars. 3527, f° 13°.)

Orguieus, coment cuides *durer* !
(Renclus, *Miserere*, xcii, 1.)

.xx. mois *a* ja *duré* ceste guerre, onques ne pot iestre acievee par home. (*Auc. et Nic.*, 10, 39.)

E tuz jurs *durge* le vostre empire !
(Chardry, *Set dormans*, 254.)

Qui *durairent* des miedi anjusque a none. (*Vie de S. Denis*, Brit. Mus., add. 15606, f° 134b.)

Çou sacent, cil ki cest escrit veront et oront, que Jakemes Caillaus a le moitiet, en le paroit, et en l'estelee de le loge Pieron, le toilier, tot ensi cum li loge *dure*. (Avril 1258, chirogr., A. Tournai.)

Les cordes que on fait de poil desous les queles l'en met chanvre pour estre meilleur et pour plus faire les valoir et pour plus *durer*. (Est. Boil., *Liv. des mest.*, 1re p., XIII, 4.)

Durer ne peut royaume sans justice.
(Eust. Desch., *Poés.*, V, 263.)

La aval a ung chevalier qui tout vainc par son corps, ne nul corps d'homme ne peut a lui *durer*. (*Lancelot du Lac*, 1re p., ch. xxxvi.)

Un maistre aux arts est si plein d'ergotz qu'on ne sauroit *durer* aupres de luy. (B. Desper., *Nouv. recreat.*, p. 18, éd. 1561.)

Il se leva une telle tempeste meslee de foudre, esclairs, gresles, de la grosseur d'un œuf d'oye, qu'il n'y avoit homme ne cheval qui peut *durer* a descouvert. (Fauchet, *Antiq. gaul.*, 2e vol., V, 15.)

Cf. II, 785ª.

dureté, s. f., qualité de ce qui est dur, inflexible, pénible ou triste :

Puer as jeté sac, nate et haire ;
Le *durté* del ordre amolis.
(Renclus, *Carité*, cxliv, 5.)

En qui *duretes* habite. (*S. Graal*, Vat. Chr. 1687, f° 49d.)

Ascordement des parties puet bien relacher la *dureté* de dreit. (*De jostice et de plet*, p. 22.)

Duretei de cuer. (Laurent, *Somme*, ms. Troyes, f° 10 r°.)

Tant de tourment et de *durté*,
Il n'y a leans que povreté.
(Mart. d'Auv., *Amant rendu cordelier*, 140.)

Les fondementz de ferme seureté
Ont trop duré par leur grant *dureté*,
Mais, a la fin, sur le sablon assis,
N'ont peu durer bien qu'ilz fussent massifz.
(Marg. de Nav., *Dern. poés.*, p. 136, Prisons, Ab. Lefranc.)

durghement, v. Truchement.

durillon, s. m., induration de la peau, particulièrement aux mains et aux pieds :

Fendez le fanoil parmi et ostez le *durellon* du dedans. (*Ménagier*, II, 245.)

durissime, adj., très dur :

Je cognoy vostre intention et vostre cervelle *durissime*. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10509, f° 162 v°.)

durzir, v. Durcir.

duvet, s. m., petites plumes fines et douces qui poussent les premières chez l'oiseau ; petit poil fin qu'ont en naissant la plupart des quadrupèdes ; coton léger qui couvre la tige, les écailles des boutons, la feuille, le fruit de certains végétaux :

Un bon lit de *duvet*, draps et couverture. (*Ménagier*, I, 9.)

100 livres de *duvet*. (1316, *Compt. de l'argent.*, p. 36.)

Ung grand charlit garny d'une coete de *duivet* et le traverslit. (1471, *Compt. de René*, p. 274.)

(Des feuilles) emperlées de rosée, comme de petit *duvet* qui les rendoit argentées quand le soleil rayonne. (R. Belleau, *Prem. journ. de la berg.*, p. 12.)

Cf. Dumet, II, 782b.

duveté, adj., qui a du duvet :

Duvetté. (Cotgr.)

Cf. Dumeté, II, 782°.

duveteux, adj., qui est de la nature du duvet, qui a beaucoup de duvet :

Dans le ciel defaudront les oiseaux *duveteux*.
(ROB. GARN., *Hippol.*, III, 3.)

DYNASTIE, s. f., suite de souverains d'une même famille :

De la *dynastie* des roys d'Egypte. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10509, fº 101 vº.)

De l'an .IIm. .IIc. .XLII°. commença la .XVIII°. *dinastie*. (*Mer des hyst.*, I, fº 147a.)

Combien que Teophilus Antiochenus en faisant rapport de la mesme *dinastie*, luy attribue 10 ans seulement. (VIGNIER, *Bibl. hist.*, 1re p., II, 63, éd. 1588.)

DYSENTERIE, s. f., inflammation qui a son siège dans le gros intestin :

Pour la desatrempance de l'air corut parmi l'ost une maladie qui est apelee *disenterie*. (*Cron. de S. Denis*, IV, 9, P. Paris.)

Herbe pour la *santarie*. (*Sydrac*, Ars. 2320, fº 61a.)

Dissinterie. (*Jard. de santé*, I, 19.)

DYSENTERIQUE, adj., qui a le caractère de la dysenterie :

Dissinterique. (*Cyrurgie Albug.*, ms. Salis, fº 174a.)

Flux *dysentericque*. (*Trad. de l'hyst. des plant. de L. Fousch*, c. LXXXI.)

Flux de ventre *dysenterique*. (PARÉ, VI, 19.)

Flux de sang *dissenterique*. (O. DE SERRES, VI, 15.)

— S. m., qui est atteint de dysenterie :

Quand on vuide par le bas, conme souvent il advient aux *dysenteriques*. (TAGAULT, *Inst. chir.*, p. 179.)

DYSURIE, s. f., difficulté d'uriner :

Dissurie, c'est involuntaire retencion d'orine. (*Pratiq. de B. de Gordon*, VI, 16.)

Contre strangurie et *dissurie* prenez trois onces d'affodille. (*Le grant Herbier*, fº 7 rº.)

Dissurie, c'est quant la personne ne peut uriner. (*Jard. de santé*, 1, 2.)



EAGE, mod. âge, s. m., durée ordinaire de la vie, temps depuis lequel on est dans la vie :

En la flor estoit ses *eages*,
Car pres avoit ja de quinze ans.
(CHREST., *Cliges*, B. N. 375, fº 273b.)

Par lunc tens e par lungs *aages*.
(WACE, *Rou*, 3e p., 77.)

Diex ! dist ele a li, quel damage
Quant ou venir de son *eage*
Convient morir ce damoisiel !
(*De l'Emper. Constant*, 375, Romania, VI, 166.)

Ce sont ans que jou ai encore a vivre de droit *eage*. (*Artur*, ms. Grenoble 378, 4, fº 16a.)

Com se il fust en l'*eiage* de .XXX. ans. (*Chron. depuis le comm. du monde*, ms. Nancy 194, fº 1a.)

En tans ke cil bos estoient desouz l'*aage* de chiunc anz. (1260, S. Barth. de Noyon, Bellefontaine, Arch. Oise, 4464.)

De touts sexes, toutes *eages*, et touts estats. (RAB., *Quart livre*, l. V, ch. XVI.)

Il y a bien quelque autre moyen de vivre *bel age* sans la force et la santé. (R. EST., *Rhet. d'Arist.*, I, v.)

Cf. III, 1c.

EAGIÉ, mod. âgé, adj., qui a un certain nombre d'années :

Bois non *aagies*. (1314, A. N. JJ 62, fº 98 rº.)

Une chose est terrible a un enfant qui n'est pas terrible a un homme *aagey*. (ORESME, *Eth.*, fº 80.)

Cf. III, 2b.

EALME, v. ELME. — **EAU**, mod., v. EVE. — **EAUME**, v. ELME. — **EBAHISSEMENT**, mod., v. ESBAHISSEMENT. — **EBAT**, mod., v. ESBAT. — **EBATTEMENT**, mod. v. ESBATEMENT. — **EBATTRE**, mod., v. ESBATRE. — **EBAUBIR**, v. ESBAUBIR. — **EBAUCHER**, mod., v. ESBAUCHIER. — **EBAUDIR**, mod., v. ESBAUDIR.

EBDOMADAIRE, mod. hebdomadaire, s. m., prêtre chargé d'un service pendant une semaine :

Et sont diz ces chapitres en plusieurs eglises par les prelaz ou par ceulz qui sont *ebdomadaires*. (J. GOULAIN, *Trad. du Ration. de G. Durant*, B. N. 437, fº 189 rº.)

Cf. EBDOMAIRE, III, 3a.

EBE, v. ERBE. — **EBISELER**, mod., v. ESBISELER.

EBENE, s. m. et f., bois de l'ébénier :

La coverture de desus
Fu tote faite d'*ebenus*.
(*Eneas*, 6429.)

L'autre porte fu d'*ebenus*.
(CHREST., *Percev.*, ms. Montp., fº 49c.)

.I. lit d'*ebaine*.
(*Rom. d'Alex.*, fº 82b.)

N'i out cheville ne closture
Ki ne fust tute d'*ebenus*.
(MARIE, *Lais*, Guigemar, 156.)

Si ont grant bois d'un fust noir que l'en appelle *ybenus*. (*Liv. de Marc Pol*, CLXI, Paut.)

Un letrin d'*ibenus*. (1400, *Pièces relat. au règ. de Ch. VI*, II, 308.)

Chambre de cypres et d'*ybenus*. (*Hist. du bon roy Alex.*, Brit. Mus., reg. 19 D 1, fº 23c.)

Ebeyne, *esbeyne*, *esbenne*. (*Invent. de Marie de Méd.*, ms. Ang. 822, t. III.)

Ebanus ou ebenus est *evene* en françois. (*Jard. de santé*, I, 159.)



Evene est un fust qui vient de Ethiopie qui a la couleur noire. (*Jard. de santé*, I, 160.)

Et s'y trouve aussi abondance de bonne *hebene* et force pierres. (THEVET, *Cosmogr.*, II, 12.)

Cf. EBENUS, III, 3[b].

EBENÉ, adj., d'ébène, qui a la couleur de l'ébène :

Hebené. Black. Heben-like ; made of ebony. Sourcils *hebenez.* Black, dismall, frowning, lowring browes. (COTGR.)

EBENIN, adj., d'ébène :

Mais je n'aime point tant ni ses cheveux orins,
Ni ses sourcils voutés en deux arcs *ebenins.*
(P. DE BRACH, *Poem.*, f° 22 v°.)

Arc *hebenin.*
(*Ode en faveur de Louise Labé.*)

Amour lustrant tes sourcilz *hebenins.*
(SCEVE, *Delie*, CCLXXX.)

Voute *hebenine.*
(TAHUR., *Poés.*, 1re p., p. 21, éd. 1574.)

EBEURRER, mod., v. ESBEURRER.

EBIBER, v. a., faire disparaitre, par une action opposée, l'imbition :

On peut donner quelques poudres, tablettes ou opiates pour *ebiber*, absorber et consommer les humidites superflues du ventricule. (PARÉ, l. XX, 2° p., c. XIV.)

EBLOUIR, EBLOUISSEMENT, mod., v. ESBLOIR, ESBLOISSEMENT. — **EBORGNER**, mod., v. ESBORGNER. — **EBOUILLIR**, mod., v. ESBOUILLIR. — **EBOULER**, mod., v. ESBOELER. — **EBOURGEONNEMENT, -GEONNER**, mod., v. ESBOURGEONEMENT, -GEONNER. — **EBOURRER**, mod., v. ESBOURRER. — **EBRANCHEMENT, -CHER**, v. ESBRANCHEMENT, -CHER. — **EBRANLEMENT, -LER**, v. ESBRANLEMENT, -LER. — **EBRECHEMENT, -CHER**, v. ESBRECHEMENT, -CHER. — **EBROUER**, mod., v. ESBROER.

EBULLICION, mod. ébullition, s. f., mouvement de l'eau qui bout :

Les fueilles de mauve soient boillies par boine *ebullicion.* (H. DE MONDEV., f° 46 v°, ap. Littré.)

Apres par la pluie dessus dite [l'humidité] est refroidie et gardee de putrefaccion et de *ebullicion.* (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 21[b].)

Ebolition. (*Platine de honneste volupté*, f° 4 r°.)

Ebulicion de sang. (*Jard. de santé*, I, 98.)

EBURNÉ, adj., qui tient de l'ivoire, qui est fait en ivoire :

Pour ce que n'ay or ni argent en bourse,
Gemmes es doitz, ny la table *eburnee.*
(GERM. COLIN, *Poés.*, p. 187.)

EBURNIN, adj., d'ivoire :

Espaulles *eburnines.* (LE MAIRE, *Illustr.*, I, 33.)

ECACHEMENT, mod., v. ESCACHEMENT. — **ECAILLE**, mod., v. ESCAILLE. — **ECAILLEMENT, -ER**, mod., v. ESCAILLEMENT, -ER. — **ECAILLEUX**, mod., v. ESCHAILLEUX. — **ECALER**, mod., v. ESCHAILLIER. — **ECARLATE**, mod., v. ESCARLATE. — **ECARQUILLEMENT, -ER**, v. ESCARQUILLEMENT, -IER. — **ECART**, v. ESCART. — **ECARTELER**, mod., v. ESCARTELER. — **ECARTER**, v. ESCARTER.

ECCLESIASTE, s. m., livre de l'Ancien Testament attribué à Salomon :

Escript est en *Ecclesiaistes.* (*Disc. d'auc. philosophes*, ms. Berne 365, f° 90 v°.)

ECCLESIASTIQUE, adj., qui appartient à l'Eglise :

Personnes *ecclesiastices.* (1340, A. N. JJ 72, f° 53 r°.)

Renonchons cescune de nous partie dessus dites a tout ce dont par quelque voie ou exception, nous ou l'un de nous poriesmes venir contre les coses dessus dis, ne contre la verité d'icelle tant devant juge *ecclesiastice* come temporel. (1395, *Cart. de l'abb. S. Médard*, Rouge liv., f° 261 r°, A. Tournai.)

Il joyra de la seigneurie temporelle de la cité et banlieue de Lisieux dont il est conte a cause de son eglise et de sa juridiccion temporelle et *ecclesiastique.* (Août 1449, *Ord.*, XIV, 63.)

Benefices et offices *ecclesiastiques.* (Nov. 1449, *ib.*)

Gens *ecclesiasticques.* (ROB. CIBOLE, *Pass.*, ms. Ste-Gen., f° 89 v°.)

— S. m., une des parties de l'Ancien Testament, appelée aussi le Livre de la Sagesse de Jésus Ben-Sirach :

Les livres de *Ecclesiastiques.* (BRUNET LATIN, p. 63.)

ECCLESIASTIQUEMENT, adv., à la manière des ecclésiastiques :

Ça que je trenche des sentences toutes pleines d'abondance mystigorique, que je vous en donne non *ecclesiastiquement*, ny chichement, mais liberalement. (BER. DE VERV., *Moy. de parv.*, p. 116, éd. 439 p.)

Il a eu un frere qui a esté evesque de Bayeux, abbé de Saint-Join-sur-Marne et doyen de Saint-Martin de Tours, et qui vivoit peu *ecclesiastiquement.* (*Les généalogies du s. Guillard*, Cab. hist., IV, 246.)

ECHANGE, -GER, mod., v. ESCHANGE, -GIER. — **ECHAPPÉE, -EMENT, -ER**, mod., v. ESCHAPEE, -EMENT, -ER. — **ÉCHARPE**, mod., v. ESCHERPE. — **ECHAUDER**, mod., v. ESCHALDER. — **ECHAUDEUR**, mod., v. ESCHALDEOR. — **ECHAUDURE**, mod., v. ESCHALDEURE. — **ECHAUFFER**, mod., v. ESCHAUFER. — **ECHEC**, mod., v. ESCHEC, **ECHELLE, -ELON**, mod., v. ESCHELLE, -ELON. — **ECHEVELÉ**, mod., v. ESCHEVELÉ.

ECHIDNÉ, s. m., genre de mammifères de la famille des édentés, dont le corps est couvert de piquants comme celui des hérissons :

Echidné. A viper, or hydra; any kind of serpent. (COTGR.)

ECHINE, mod., v. ESCHINE. — **ECHIQUETÉ**, mod., v. ESCHEQUETÉ. — **ECHIQUIER**, mod., v. ESCHIQUIER.

ECHO, s. m., nymphe qui fut privée de la parole par Junon, si ce n'est pour répéter les derniers mots qu'on lui adresserait :

Equo, une belle dame.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 11[b].)

La sont mille rochers, ou *Echon* a l'entour,
En resonnant mes vers, ne parle que d'amour.
(RONS., *Amours*, II, LXVII, Le Voy. de Tours.)

— Son renvoyé par une surface qui le répercute :

Echo c'est li sons que li hautes montaignes retentist, et s'acorde a quanque l'on dit. (LAURENT, *Somme*, ms. Chartres 371, f° 17 r°.)

Eco. (J. D'AUTON, *Chron.*, B. N. 5082, f° 217 v°.)

ÉCHOIR, mod., v. ESCHEOIR. — **ÉCLAIR**, mod., v. ESCLAIR. — **ÉCLAIRCIR, -CISSEMENT**, mod., v. ESCLAIRCIR, -CISSEMENT. — **ÉCLAIRER**, mod., v. ESCLAIRIER. — **ÉCLANCHE**, mod., v. ESCLANCHE.

ECLIPSE, s. f., phénomène par lequel un astre cesse momentanément d'être visible :

Esclipses du soleil. (*Artur*, B. N. 337, f° 254[a].)

Eclypse.
(G. DE CAMBRAI, *Barlaam*, p. 179, P. Meyer.)

En l'*eclipse* de la lune. (*Cours de la lune*, B. N. 2485, f° 10 r°.)

Eclipse de lune. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 52[d].)

Si dura cele *eglipse* par .IIII. heures. (*Ib.*, f° 298[d].) P. Paris, *eclipse.*

M'aprist et do souleil et lune
Les mouvemens et les *eclipses*,
Et comment par sus les *eclipses*
Des cercles le souleil s'en monte
Et va tout parmi l'orizonte.
(CHRIST. DE PIS., *Chem. de long est.*, 1834.)

Esclice do souleil.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, Ars. 6431, f° 215[a].)

Il fist une *eclyse* de souleil. (*Aucunes choses memor. lesquelles se sont passees riere la cité de Besançon*, Mém. pour servir à l'hist. de Fr.-Comté, VII, 281.)

— Fig., disparition :

Mais aujourd'ui voy de tous biens *esclipse*,
Tant au secle comme en religion.
(EUST. DESCH., *Poés.*, II, 153.)

— Fig., *cheoi en eclipse*, s'évanouir :

N'onc a prodome n'abeli (la fortune),
N'il n'est drois qu'el li abelisse,
Quant por si poi *chiet en esclipse.*
(*Rose*, 6077.)

Cf. Eclipsin, III, 4ᵉ.

ECLIPSEMENT, s. f., suppression :

L'*eclipsement* nouveau des dix jours du pape m'ont prins si bas, que je ne m'en puis bonnement accoustrer. (Mont., l. III, ch. x, p. 155, éd. 1595.)

ECLIPSER, v. — N., cesser d'être visible, en parlant des astres ; par ext., disparaître :

C'est celle pute droitement
En cui beneurtes *eclipse*,
C'est dont dit a l'apocalipse,
Qui fait les folz avoutroier
Et du droit chemin desvoier.
(*Metam. d'Ovide*, dans Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 649, 23.)

— Réfl., même sens :

C'est l'amor qui vient de fortune
Qui *s'esclipse* comme la lune.
(*Rose*, 5505.)

ECLIPTIQUE, adj., qui a rapport aux éclipses :

Ligne *ecliptike*. (*Introd. d'astron.*, B. N. 1353, fº 31 vº.)

Lune *ecliptique*. (Courcy, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, fº 63ᵇ.)

Le flambeau qui du jour nous donne la lumiere,
Traçant d'un cours reiglé l'*ecliptique* carriere,
Leurs sceptres foudroians admire dignement.
(G. du Buys, *l'Oreille du prince*, p. 1.)

Cercle *eclyptique*. (Du Pinet, *Pline*, II, 10.)

ECLISSE, -SER, v. Esclisse, -ser. — **ECLYSE**, v. Eclipse.

ECOBUER, v. a., défricher, enlever la couche superficielle d'un terrain, et brûler les matières végétales qu'elle renferme en engrais :

Les tenanciers a domaine congeable, qui sont des especes de fermiers en Bretagne, doivent acquitter les chefrentes et autres charges dues au seigneur du fief, ou autre, s'il n'est au contraire conditionné par leur bail a domaine, et doivent le droit de champart et de terrage, quand ils *egobuent*, a la cinquieme gerbe communement, s'il n'y a paction expresse de plus ou de moins. (*Cout. de Bret.*, Nouv. Cout. gén., IV, 410ᵃ.)

ÉCŒURER, mod., v. Escœurer. — **ÉCOLE, -LIER**, mod., v. Escole, -lier. — **ÉCONDUIRE**, mod., v. Escondire.

ECONOMAT, s. m., office d'économe ; administration des revenus d'un bénéfice consistorial pendant la vacance :

Œconomat. The stewards ship, or controllership of familie. (Cotgr.)

ECONOME, s. m., personne chargée de la dépense dans une grande maison, de l'administration d'un établissement :

Aconome a l'abbaie. (1337, *Cart. de S. Benoit*, fº 120 vº, A. Loiret.)

— Economiste :

Sont bon *yconomes* et bons politiques. (Oresme, *Eth.*, 176.)

ECONOMIE, s. f., bon ordre apporté dans la dépense d'une maison :

Yconomie est gouvernement de hostel. (Oresme, *Eth.*, B. N. 204, fº 451ᶜ.)

ECONOMIQUE, adj., relatif à l'économie matérielle d'une maison, d'un établissement :

Se peu de gens sunt en un hostel, ce est gouvernement paternel, et se il sunt en plus grant nombre en un hostel, ce est gouvernement *yconomique*. (Oresme, *Polit.*, ms. Avranches, fº 4ᵇ.)

Entretenir une compaignie *œcunomique*, id est mesnagere. (Bonivard, *Advis et devis des lengues*, p. 7, éd. 1849.)

— Partie de la philosophie qui regarde le gouvernement d'une famille :

Ethique, *iconomique*, politique. (Brunet Latin, p. 7.)

Yconomique d'Aristote. (B. N. 125.)

Inconomique donne
Pour disposer sagement par rayson
Ses serviteurs, enfans, biens et mayson.
(J. Bouchet, *Opusc.*, p. 7.)

Cf. III, 4ᵉ.

ÉCORCHER, mod., v. Escorchier. — **ÉCORNE, -ER, -IFLER, -FLEUR**, mod., v. Esc... — **ÉCOT**, mod., v. Escot. — **ÉCOULEMENT, -LER**, mod., v. Escoulement, -ler. — **ÉCOURTER**, mod., v. Escourter. — **ÉCRABOUILLER**, mod., v. Escarbouiller. — **ÉCRANCER**, mod., v. Eschancrer. — **ÉCRASEMENT, -ER**, mod., v. Escrasement, -er. — **ÉCREMER**, mod., v. Escramer.

ECREVICE, mod. écrevisse, s. f., crustacé décapode dont les pattes antérieures sont terminées par des pinces :

Cancres et *escravices*. (Brunet Latin, p. 141.) Var. : *escravisses*, *escreviches*, *crevices*.

Ecreveice, *escreveice*. (Vers 1268, Arch. prov. de Gand, Rupelm., nº 118.)

Escreveice.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, fº 141ᵉ.)

Escreveisse. (*Gloss. lat.-fr. du* xivᵉ *s.*, ms. Conches.)

Pescher aux *gravisses*. (1417, A. Meuse, B 685, fº 94 vº.)

Estendu comme une *escrepvisse*,
(Mart. d'Auv., *Amant rendu cordelier*, 1670.)

— *En ecrevice*, loc., à reculons :

Droit est cassé, si est police,
Charité n'a plus de vertu,
Justice va *en escrevice*.
(*Mist. du Viel Testam.*, V, 206.)

Quand Dieu les exhortera de passer outre, ils iront plustost *en escrevisses*. (Calv., *Serm. s. le Deut.*, p. 50.)

Combien que la retraicte du renard soit doubteuse, ce n'est pas neantmoins peu de chose qu'au lieu de parvenir ou il pretendoit, qui eust esté son grand advantaige, il est allé *en escrevice*. (E. Pasq., *Lett.*, t. I, p. 171.)

— Objet en forme d'écrevisse :

Et l'assist (la tour) sur .iiii. *crevices* de voirs, et l'appela Pharos. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10509, fº 245 rº.)

— Signe du Zodiaque :

Ou quart lieu dou cercle est assis
Li quars signes qui *crevesce* e[s]t dis.
(Gauthier de Mes, *Ymage du monde*, ms. Montp. H 437, fº 186 vº.)

Eclipse de soleil en .xiᵉ. degré dou signe de l'*escreveice*. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., fº 298ᵈ.) P. Paris : *ecrevische*.

Cf. Escrevice, III, 439ᶜ.

ÉCRIER, ÉCRIN, ÉCRIRE, ÉCRIT, mod., v. Escr... — **ÉCRITEAU**, mod., v. Escritel. — **ÉCRITOIRE, -CRIVAIN**, mod., v. Escr...

ECTILOTIQUE, adj., évulsif :

Medicamentz propres pour arracher et emporter telles callositez sont appelez des Grecs *ectilotiques*. (Tagault, *Inst. chir.*, p. 691.)

ÉCU, -ELLE, -ME, -MER, -RER, mod., v. Esc... — **ÉCURIE, -UYER**, mod., v. Escuierie, -ier.

EDEFICE, mod. édifice, s. m. et f., bâtiment monumental, temple, palais ; anc., bâtiment en général :

Par un jor quant li frere faisoient les habitacles de cele meisme cele, dunkes gisoit une piere en mei cui il proposerent leveir el *edefice*. (*Trad. des dial. du pape Gregoire*, dans Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 265, 3.)

Maison et *adefice*. (*De Jost. et de Plet*, XVIII, 48.)

Edefier un *edefisse* c'ons appelet halle. (1267, *Charte S. Lamb.*, pièce 299, A. Liège.)

De *edefices* deseur mises. (1277, Tréport, A. S.-Inf.)

Eddiffice.
(*Met. d'Ov.*, Vat. Chr. 1686, fº 9 vº.)

Le reparacion des *edefisses* de leur maison. (30 mars 1310, *Cart. de Flines*, Hautcœur, CCCLXXXI.)

Edefisse. (Déc. 1313, Jumièg., A. S.-Inf.)

Edeffisse. (1333, Jumièg., A. S.-Inf.)

Tous les *edefices* dessus estans. (1347, A. S.-Inf.)

Les .iii. *ediffisces* ke Salemons fist faire. (*Chron. depuis le comm. du monde*, ms. Nancy 194, fº 16ᵉ.)

Buxus, c'est ung petit arbre dont l'on fait moult de *edifices*. (*Le grant Herbier*, nº 86, Camus.)

Hedifice. (1358, *Ord. d'Ed. III*, Liv. des Bouill., XXV, Arch. mun. Bord.)

Ung ban, ung van, une arche, fenestres, chaliz et plusseurs autres menuz *edifices* de bois. (4 nov. 1444, *Inform. par Hug. Belverne*, fº 13ᵃ, Ch. des compt. de Dij., B, 11881, Arch. C.-d'Or.)

Cf. Edefi et Edefice, III, 5ᵇ.

EDEFIER, mod. édifier, v. — A., élever, construire :



Pur le temple *edifier*. (*Rois*, p. 425.)

Cil ki primes l'*edefia* (l'abaye)...
Mult fu e sages e curteis.
(WACE, *Rou*, 1e p. 406.)

La a fet faire sun mustier
E ses maisuns *edifier*.
(MARIE, *Lais*, Eliduc, 1137.)

Quant li frere *edifioient* un poi halte la paroit, car la chose lo demandat ensi. (*Trad. des dial. du pape Greg.*, dans Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 266, 10.)

Et ses palais *edifioit*.
(*Delivr. du peup. d'Israel*, ms. du Mans 173, f° 2 r°.)

Et li moutier furent coumencié a *esdefier*. (*Barl. et Jos.*, B. N. 1038, f° 114a.)

Tu puez vivre comme rois en petite maison, por ce devons nous estre atrampé en *estefier*. (*Moral.*, B. N. 12581, f° 384 r°.) Var., *atefier*.

Edefier un mur. (Fév. 1277, Marmout., Epern., A. E.-et-L.)

Et comanda Richart que *hedifiast* la maison en celle fort roche. (AIMÉ, *Yst. de li Norm.*, III, 10.)

On *edefioit* plusieurs tourneles. (5 août 1329, *Lettre de Mathilde c^esse d'Art.*, Gr. cart. de S. Bert., A. S.-Om.)

Ainsi amours voult son nom esprouver,
Quant par li *fu* ceste citez plaisans
Ediffiee...
(*Mir. de N.-D.*, III, 131.)

Edeffier. (1391, *Denombr. du baill. de Rouen*, A. N. P 307, f° 39 v°.)

— Instruire, affermir dans les sentiments religieux :

A estrus i voleit aler ;
De lui volt *estre edifié*.
(*Vie de saint Gilles*, 1070.)

Vous conterai je ce que je vi et oy de ses saintes paroles et de ses bons enseignemens, pour ce qu'il soient trouvei li uns apres l'autre pour *edefier* ceus qui les orront. (JOINV., *S. Louis*, 19.)

— Réfl., s'établir, fixer sa résidence :

De ceste terre s'en ala,
En la nostre *s'edefia*.
(*Eneas*, 9353.)

— Infin. pris subst., le fait de bâtir :

Pour son *ediffier* et chaufer. (1337, A. N. JJ 70, f° 123 r°.)

— *Edefié*, part. passé, construit, garni d'édifices :

Une abbeie de blans monnes, laquelle est moult belle et moult bien *edefiee*. (FROISS., *Chron.*, I, 457.)

Ce fut la plus noble terre du monde, la mieux *ediffiee*. (*Quinze joyes du mariage*, prol., p. 3.)

Cf. III, 6a.

ÉDENTER, mod., v. ESDENTER.

EDICION, mod. édition, s. f., impression et publication d'un ouvrage :

Translaté de l'*edicion* Theodocc. (*Bib. hist.*, Maz. 312, f° 253d.)

J'ay fidelement exprimé ce qui est trouvé en hebrieu, mais ce qui s'ensuyt, je l'ay trouvé escript en la commune *edition*, lequel est contenu en langaige et en lettres grecques. (LE FEVRE D'EST., *Bible*, Hester, X.)

Cf. EDITION, III, 6c.

EDIFIANT, s. m., celui qui édifie, qui construit :

La pierre que les *ediffians* reprouverent fut mise au bout de l'anglet. (P. FERGET, *Nouv. test.*, f° 106 v°.)

Cf. III, 6b.

EDIFICACION, mod. édification, s. f., action de bâtir un édifice, de construire en général :

L'*edifficacion* du mur. (9 août 1415, Chir., A. Tournai.)

Ediffication. (27 sept. 1452, *Lett. de J. de Bourg.*, Arch. Yonne, Pièc. hist.)

— Fig. :

Lesquelles histoires contiennent vraies choses de la voulenté de la creacion et de l'*edifficacion* du Saint Esperit. (VIGNAY, *Mir. hist.*, Vat. Chr., f° 2b.)

Cf. III, 6b.

EDIFICATEUR, s. m., celui qui édifie :

Le filz de Ulixes, *edificateur* de Ausone. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10511, IX, V, 1.)

L'industrie et artifice, laquelle tous les oiseaux ont a faire leurs nids est faite tant proprement, qu'il n'est possible de mieux : tellement qu'ils surpassent tous les maçons, charpentiers, et *edificateurs*. (PARÉ, *Liv. des anim.*, c. IV.)

Notre seigneur est fondement et fondateur, fondement et *edificateur* de l'Eglise. (F. DE SAL., *Aut. de S. P.*, ms. Chigi, f° 105b.)

ÉDIFICE, -FIER, mod., v. EDEFICE, -FIER.

EDILE, s. m., chez les Romains, inspecteur des édifices publics et des jeux, chargé en outre de l'approvisionnement de la ville :

Que Cesar fist quant il fu *ediles*. (*Faits des Romains*, Romania, XIV, 7.)

Ediles estoient ceulx qui avoient la cure des edefices et voies publiques. (BERS., *T. Liv.*, f° 2, ap. Littré.)

EDILITÉ, s. f., magistrature des édiles :

Sa tres legiere *edilité* (de Scaurus). (J. DAUDAIN, *Trad. des rem. de fort. de Petr.*, Ars. 2671, f° 49 r°.)

La .ve. office estoit celle qu'on appelloit *edilité*, et celuy qui estoit edile avoit la charge de tous les ouvrages de la ville. (*Liv. des hist.*, B. N. 24275, f° 25 r°.)

EDIT, s. m., ordonnance législative promulguée par un souverain :

Esdit. (*Hist. de Appolon.*, ms. Chartres 411, f° 50 r°.)

Edit. (*Ib.*, f° 50 v°.)

Nos *eeditz* et ordonnances. (10 sept. 1567, *Lett. de Ch. IX au baill. de Dij.*, Arch. mun. Dijon, B 458, pièce 111.)

Les *eedits* du roy. (16 oct. 1567, *Lett. de G. de Saulx-Tavanes au bailli de Dij.*, Arch. mun. Dijon, B 458, pièce 113.)

Et parce que l'empereur Auguste ne se appeloit que imperator, c'est a dire capitaine en chef, et tribun du peuple, il appeloit ses ordonnances *edits*, et celles que le peuple faisoit a sa requeste s'appeloyent leges Juliæ. Les autres empereurs userent de ceste forme de parler : de sorte que le mot d'*edict* peu a peu s'est pris pour loy quand il sortoit de la bouche de celuy qui avoit la puissance souveraine : fust pour tous, ou pour un, ou que l'*edict* fut perpetuel, ou provisionnal. Et par ainsy on abuse des mots, quand on appelle loy *edict*. (BODIN, *Rep.*, I, XI.)

Mais pour reprendre le fil de l'histoire, il n'y avoit point d'apparence de dire et aussi peu de publier par *edict*, comme l'on fit lors, que ceux de Guise vouloient tuer le roy et usurper l'estat. (M. DE CASTELNAU, *Mem.*, I, 6.)

Cf. ESDIT 2, III, 453b.

EDITER, v. a., établir par un édit, par une loi :

Que il *soit edité* et publié. (1399, *Ord.*, VIII, 338, art. 18.)

Tous hauts justiciers peuvent imposer mulctes et peines arbitraires, *editer* et statuer entre leurs sujets selon que les cas le requierent. (1507, *Prév. de Beauquesne*, 1, Bouthors, *Anc. cout., du baill. d'Amiens*.)

EDUCATEUR, s. m., celui qui donne l'éducation :

Et si bien regardes les indefaillibles fatigues que toy et mes autres *educateurs* et enseigneurs ont prises avec moy. (DASSY, *Peregrin.*, ch. VII, f° 5 r°.)

EDUCATIF, adj., qui nourrit :

Cest estang de Constance est *educatif* et nutritif de tres nobles poissons. (*La Mer des histoir.*, t. I, f° 105a, éd. 1488.)

EDUCATION, s. f., action de former un enfant, un jeune homme en développant et dirigeant ses facultés physiques et intellectuelles :

Par *education* et nourriture. (P. DASSY, *Peregrin*, f° 5 v°.)

L'on peut voir quelle force ha la nourriture ou *education*, a faire changer les meurs ou condicions. (JOUBERT, *Erreurs popul.*, I, 2, p. 26.)

EDUQUER, v. a., former par l'éducation :

Depuis qu'il *a esté eduquez* et promeuz en science. (1385, A. N. MM 31, f° 2 v°.)

EFFAÇABLE, -EMENT, -ER, mod., v. ESFAÇABLE, -CEMENT, -CIER. — **EFFARER, -OUCHER**, mod., v. ESFARER, -OUCHER.

EFFECTIF, adj., qui produit un plein effet :

Effectif, ce qui a ou peult avoir effect. Effectivus. (J. LAGADEUC.)

La cause *effective*. (1507, *Ep. de H. VII a H. VIII*, dans le *Dict. gén.*)

EFFECTIVEMENT, adv., d'une manière effective, de fait, en réalité :

De la Vierge ce fut naturellement et du Sainct Esprit *effectivement*. (J. DU VIGNAI, *Mir. hist.*, dans *Dict. gén.*)

EFFECTUATION, s. f., mise à effet, exécution :

Pour gaigner temps et eslongner la declaracion et *effectuation* de ladite alternative. (1545, *Declar. de l'alternat. du traité de Crespy*, Papiers de Granvelle, III, 68.)

Partant pressez les, le plus que sera possible, pour avoir brefve resolution tant pour l'accomplissement de leur desir que de l'*effectuation* de ma promesse. (9 mars 1577, *Correspond. de Phil. II*, V, 523, Gachard.)

EFFECTUER, v. a., mettre à effet, réaliser :

Nous voyons ordinairement l'artillerie avoir bien plus d'action et *effectuer* d'avantage contre une muraille qu'elle ne fait un gabion rempli de terre. (PARÉ, IX, XII.)

Que si elle restoit victorieuse avecques luy, que par apres elle *effectueroit* sa deliberation en l'appellant au combat dans le mesme camp et devant tout le monde. (NIC. DE MONTREUX, *Sec. liv. des berg. de Juliette*, f° 176 r°, éd. 1588.)

EFFEMINANT, adj., qui rend efféminé :

Nous sommes faicts puissans contre les vices et voluptez *effeminantes*. (LA BOD., *Harmon.*, p. 80.)

EFFEMINATION. s. f., action de rendre efféminé, état de celui qui est efféminé :

Considerant la grande et profonde lascheté, inutilité et *effemination* du roy Childeric. (LE MAIRE, *Illustr.*, l. III, f° 46 r°.)

Voyant la grand et extreme lascheté et *effemination* de Childeric. (J. BOUCHET, *Ann. d'Aquit.*, f° 39 v°.)

Lesquelz sceurent bien faire leur proffict de telles mollesses, *effeminations* et fetardises, ainsy que chascun sçait. (MICHEL LHOSPITAL, *Œuv. inéd.*, Traité de la reformat. de la justice, I, 35.)

Effœmination. (N. DE BRIS, *Institut.*, f° 112 r°.)

Jadis les anciens ministres des eglises chrestienes d'Afrique se plaignoient de ceste *effemination* de baings. (THEVET, *Cosmogr.*, 1, 7.)

EFFEMINER, v. a., rendre efféminé, rendre faible et délicat comme une femme.

— Réfl., se mettre au féminin :

Les vers l'en dict masculinez
S'en *e* remis ne se termine
En *es* ou en *ent* terminez
Le mot qui tousjours *se effemine*.
(FABRI, *Rhet.*, f° 2 v°.)

— *Effeminé*, part. passé, rendu faible et délicat comme une femme :

Femenins es e *effeminez*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 7519.)

Il met aussi d'autres choses *effeminees* que nous lairrons pour le present. (MAIGRET, *Polybe*, II, 28.)

On ne list rien en toutes ses œuvres qui ne soit *effeminé*. (ID., *ib.*)

Le courtisan, au milieu des biens et de la grandeur, estant nourry a la mollesse, vous voyez qu'il a transformé la pureté de nostre langage en une grammaire tout *effeminee*. (EST. PASQ., *Lett.*, II, 12, p. 51, éd. 1586.)

Il ne se doibt jamais rendre esclave de ceste lasche, molle et *effeminee* volupté. (N. PASQ., *le Gentilh.*, p. 84.)

EFFERMERIE, v. ENFERMERIE.

EFFET, s. m., produit d'une cause, exécution d'une chose :

Il leur fasse restor et *aifait*. (1272, *Cart. du Mont S.-Mart.*, B. N. l. 5478, f° 54[d].)

Les *effecs*. (ORESME, *Eth.*, B. N. 204, f° 351°.)

Et accomplist plusieurs choses et mect a *effect* plus que ung qui n'ayme pas ne pourroit faire. (*Intern. Consol.*, II, v.)

Puis mit le siege de toutes parts devant Yanville, laquelle il fist fort battre de bombardes et canons, qui y fisrent peu d'*effet*. (COUSINOT, *Chron. de la Puc.*, c. XXXI.)

Toutes ces choses se preparoyent encore et ne vindrent point a *effect*. (AMYOT, *J. Cæs.*)

Je suis bien adverty que mes ennemis ont resolu d'assembler toutes leurs forces, mesmes d'appeler et introduire en mon royaume tout ce qu'ils pourront d'Espagnols et aultres estrangers, pour a ce printemps entreprendre quelque *effect* au prejudice de mon service et du repos de mes subjects. (*Lett. miss. de Henri IV*, t. III, p. 729.)

J'espere qu'il se pourra faire beaucoup d'*effects* utiles et necessaires au bien de mon service. (13 mars 1593, *ib.*, t. III, p. 739.)

— *A l'effet*, d'une manière effective :

Pour nous monstrer *a l'effet* la bonne affection que j'avoy. (MAGNY, *Amours*, épist.)

— *Mettre a effet*, mettre à exécution, effectuer :

Ne *soit* mais *mis a* nul *affait*. (ROISIN, ms. Lille 266, p. 55.)

Vostre vouloir du tout *avons mis a effect*.
(*Mir. de S. Jean Chrys.*, 398, Wahlund.)

— Au pl., objets, meubles d'un usage habituel, vêtements :

Effaicts de maisons. (1310, *Lett. de Ph. le B.*, A. N. JJ 47, f° 70 r°.)

EFFEUILLEMENT, -ER, -EUR, mod., v. ESFUEILLEMENT, -LIER, -EOR.

EFFICACE, adj., qui a la vertu de produire l'effet qu'on en attend :

Efficax. (*Jard. de santé*, I, 454.)

— S. m. et f., efficacité :

Lores aveit largesce, vertu e *efficace*.
(WACE, *Rou*, 2° p., 16.)

Ce present bail et lettres soient quasses et de nul *efficace* ou valeur. (1397, *Bail*, Arch. MM 31, f° 246 v°.)

Nynus, hault prince de *efficace*,
Dieu vous tienne en prosperité !
(*Mist. du Viel Test.*, I, 6905.)

(Agnus castus) peut estre gardé ung an en bonté et non plus, et est de greigneur *efficace* et bonté quant est vert. (*Secr. de Salerne*, ms. Modène, Este 28, p. 10.)

Et s'il (le gingembre) est confit avec du miel, est chault et sec assez plus que par avant et a plus d'*eficace*. (*Platine de honneste volupté*, f° 25°, éd. 1528.)

Il est advocat de grande *efficace*, lequel legierement abaissera le diable dessoubs nos pieds et brisera toutes ses machinations. (1577, *Les Sermons de S. Bernard, abbé de Clerevaux, mis en françois par le P. Hubert l'Escot*, p. 17.)

EFFICACEMENT, adv., d'une manière efficace :

Et ce nous avons obligié et obligons solempnelment et *efficacement* nous, nos biens et... (1317, A. N. JJ 53, f° 130 bis r°.)

Tres *efficacement*.
(*Girart de Ross.*, 5943.)

Il pourra plus aisement et *efficassement* parvenir a sa bonne intention. (Avr. 1404, *Ord.*, IX, 60.)

EFFICIENT, adj., qui produit un effet :

La cause *efficiente* et la finale.
(JEH. DE BRIE, LE BON BERGER, *l'Art de bergerie*, prologue, sign. A II r°, s. d.)

— S. m., cause efficiente :

Ceux qui n'avoyent cogneu l'*efficient* premier
De la necessité de cest heureux brasier (l'amour)
Ont creu...
(BER. DE VERVILLE, *Cab. de Minerve*, f° 61 v°, éd. 1601.)

EFFIGIE, s. f., représentation de la figure d'une personne :

Ne seoit a homme, fors a empereur ou roy, porter telle *effigie* que luy, telle image ne telle figure. (G. CHASTELLAIN, *Eloge du D. Phil.*)

L'*efigye* du roy. (1569, *Reg. de la cour des monn.*, ap. Laborde, *Renaiss. des arts*, addit. au t. I, p. 583.)

Efigie. (LA NOUE, *Disc.*, p. 17, éd. 1687.)

EFFILER, v. a., fatiguer, exténuer :

Effile mon cerveau de subtile raison.
(1554, LECARON, *Poés.*, f° 70, ap. S[te] Pal.)

EFFLUXION, s. f., écoulement, perte :

L'*effluxion* et continuelle dissipation de nostre substance. (JOUBERT, *Err. popul.*, I, 2, p. 26, éd. 1578.)

Cf. III, 10°.

EFFONDREMENT, -DRER, mod., v. ESFONDREMENT, -DRER. — **EFFORCER. EFFORT**, mod., v. ESFORCIER, ESFORT.

EFFRACTION, s. f., bris des clôtures d'un lieu habité; fig. et par extens. :

Quand en une nuee serree pour son espesseur il vient a s'enfermer du vent, par l'*effraction* il fait le bruit. (AMYOT, *Œuv. mesl.*, Op. des phil., l. III, ch. III, Des tonnerres, foudres, IV, f° 233 r°, éd. 1574.)

EFFRACTURE, s. f., fracture, bris :

Monsieur d'Espernon alla enlever dehors, aux prisons de S. Germain des Prez, un soldat des gardes avec cinq ou six de ses compagnies qu'il avoit mises en divers quartiers du fauxbourg; laquelle *effracture* de prisons estant venue a la congnoissance de M. le procureur general de la court, feist sa plainte. (24 nov. 1614, *Réc. de l'insulte faite au Parlem. par M. d'Epernon*, Doc. hist., t. IV, p. 499.)

EFFRAIE, s. f., espèce de chouette, fresaie :

L'oiseau aussi que les Grecs nommerent anciennement egotilax, et les Latins caprimulgus, est vulgairement congneu en l'isle de Crete, oultre l'opinion de Salin et d'autres, et d'autant qu'il volle la nuict par les villes et faict un cry moult effrayant, nous l'avons nommé une fresaye, ou bien *effraye*. (BELON, *Singularitez*, I, 10.)

Les *efrayes* ou petits chats huants sont faits a mode d'un gros merle. (DU PINET, *Pline*, X, 40.)

EFFRAYER, mod., v. ESFREER.

EFFRENÉ, adj., qui est sans frein, sans retenue :

Tant comme sa ribauderie sera plus non punie, de tant sera elle plus *effrenee*. (BERS., *Tite-Live*, f° 67 r°, ap. Littré.)

Il convertit leurs meurs sauvaiges et *effrenees* en plus doulces et convenables. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 135 v°.)

Ledict cheval estoit si terrible et *efrené* que nul ausoit monter dessus. (RAB., *Garg.*, ch. XIV, éd. 1542.)

Affin de regler l'administration et maniement de noz finances et reduire en l'ancien estat du temps de noz predecesseurs roys l'*effrené* nombre de noz officiers comptables. (1566, *Ord. du roy conten. la suppr. des offices de recev.*, etc.)

Qu'on voit en un estat une multitude *effrenee* d'officiers. (N. PASQ., *Le Gentilh.*, p. 339.)

Une *effrenee* multitude nuict plus qu'elle ne profite. (CHARRON, *Sag.*, l. III, c. III, p. 525, éd. 1601.)

Cf. ESFRENER, III, 461[b].

EFFRENEMENT, mod. effrénément, adv., d'une manière effrénée :

Il a salué les deux princes si *effrenement* qu'ilz lui ont demandé de ses nouvelles et quel besoing l'amenoit la si espovanté comme il sambloit a sa maniere. (*Ren. de Montaub.*, Ars. 3151, f° 89 v°.)

Il ne doit tant errer,
Qu'il n'ait pouvoir de sa main temperer,
A ce que par quelque maniere lasche,
Dessus autruy ses aiguillons ne lasche
Effrenement l'assaillant le premier.
(CH. FONTAINE, *Ep. a Sag. et la Huet*, 1536, dans *Œuv. de Mar.*, t. VI, p. 174, éd. 1731.)

Sans justice le peuple *effrenement* vivroit.
(P. RONS., *Hymnes*, Œuvr., 681, éd. 1584.)

Riroient *effrenement* de voir ces hypocrites. (BOUNIER, *Sat. au roy*, f° 4[b].)

EFFROI, **-OYABLE**, **-OYABLEMENT**, mod., v. ESFREI, -EABLE, -EABLEMENT.

EFFUSION, s. f., action de répandre ou de se répandre :

Effusiuns de ewes. (*Liv. des Ps.*, ms. Cambr., XVII, 15.)

A grant *effusion* de larmes
Comencoront omes et fames
A crier kirieleyson.
(*Legende de Théoph.*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 488, 5.)

Mut tribulacions,
De sanc *effusions*.
(*Liber regine Sibille*, B. N. 25407, f° 168[a].)

Et de sanc grant *effusion*.
(MACÉ, *Bible*, B. N. 401, f° 82[d].)

Effusion de sanc. (G. DE NANG., *Vie de S. L.*, Rec. des hist., XX, 437.)

Esfusion. (BRUN DE LONG BORC, *Cyrurgie*, ms. de Salis, f° 41[c].)

Ferir en la face a grant *effusion*. (1389, A. N. JJ 137, pièce 30.)

Jusques a *efusion* de sang. (16 sept. 1399, *Reg. de la loy*, 1393-1401, Bans de .x. livres, A. Tournai.)

Y sacrifia a Diane et y espandit des *effusions* funerales aux demi dieux. (AMYOT, *Alex. le Grand.*)

EGAL, adj., de même quantité ou de même qualité que ce à quoi on le compare :

Amurs n'est pruz, se n'est *egals*.
(MARIE, *Lais*, Equitan, 141.)

Cf. IVEL, IV, 619[c], EGAL, III, 14[c], et IGAL.

1. **EGALEMENT**, adv., d'une manière égale :

Rens a chacun *egallement*
Ce qui est sien.
(*Mist. du Viel Testam.*, IV, 34508.)

Que leurs despouilles ilz departent
Egaument et les s'entrepartent.
(CHR. DE PIS., *Chem. de long est.*, 5813.)

Cf. IVELMENT, IV, 621[b], et IGALEMENT.

2. **EGALEMENT**, s. m., distribution préalable faite entre les héritiers d'un père et d'une mère :

Si en faisant le partage du fief, les tenanciers avoient fait *egalement* de rentes sans appeler le seigneur. (*Nouv. Coustum. gén.*, t. II, p. 669, ap. Littré.)

Cf. III, 14[c].

EGALER, v. a., rendre égal, aplanir, niveler; être égal à :

Egaler le chemin qui estoit montueux. (*Anc. des Juifs*, Ars. 5082, f° 257[a].)

Tous les cuisants malheurs qui sur nos chefs de- [valent
Et devaleront onc, mes encombres n'*egalent*.
(ROB. GARN., *Sedecie*, act. II, p. 265.)

Cf. III, 15[a].

EGALISATION, s. f., action d'égaliser :

Esgalisation d'os est accomplie par deue extension du membre, avec elevation du membre deprimé et par depression de l'eslevé. (JOUB., *Gr. chir.*, p. 387, éd. 1598.)

EGALISER, v. a., rendre égal, aplanir, niveler.

— Réfl., s'égaler :

A Dieu *se* voult *equaliser*.
(*Mist. du Viel Testam.*, I, 56.)

EGALITÉ, s. f., qualité de ce qui est égal ou uni :

Trois chaisnes tendues sur la riviere, la premiere demi pied dedans l'eau, la seconde en l'*egalité* de l'eau. (MONSTRELET, I, f° 268[b], ap. Ste-Pal.)

Cf. IVELTÉ, IV, 622[b].

EGARD, **-REMENT**, **-RER**, mod., v. ESGART, -REMENT, -RER. — **ÉGAYER**, mod., v. ESGAYER.

EGERER, v. n., évacuer :

La naturelle egestion ne doibt estre trop liquide ni aduste, mais liee et proportionnee en couleur des viandes, et que le patient *egere* et asselle sans peine et sans douleur. (P. VERNEY, *Presaiges d'Hyppocras*, II.)

EGIDE, s. f., bouclier de Pallas, couvert de la peau de la chèvre Amalthée et sur lequel était la tête de Méduse; fig., ce qui protège :

Ce que j'espere, avec l'*egide* de Dieu pouvoir fere commodement. (6 mars 1569, *Lett. du duc de Savoie au comte de Pont-de-Vaux*, J. Baux, *Mém. hist. de Bourg.*, t. II, p. 19.)

EGILOPE, mod. égilops, s. m., petit ulcère calleux qui se forme dans l'angle interne des paupières :

Ilz attirent aussi ce qui est profundement fiché es absces, escrouelles, en l'*egilope*, es yeulx, aureilles, et autres parties. (TAGAULT, *Inst. chir.*, p. 604, éd. 1549.)

Guerir les *egilopes* des yeux. (*Jard. de santé*, I, 28.)

EGIPAN, s. m., monstre moitié homme et moitié bouc (Pline) :

Aucuns satyres et *egipans*, qui jouent et folatrent sur la montagne. (LEON, *Descr. de l'Afr.*, Disc.)

EINFORMER, v. INFORMER. — **EITIEVE**, v. UITEVE. — **EGISSIEN**, v. EGYPTIEN. — **EGLANTIER**, mod., v. AIGLANTIER.

EGLISE, s. f., assemblée de ceux qui adorent le Dieu des chrétiens :

Dont ai jou Carité trovee
En court d'avariche lavee,
Ou sainte *eglise* est alevee.
(RENCLUS, *Carité*, LIV, 6.)

Cil est de corage estrangié,
Ki d'eresie est aprismé,

E avoiltre est quant sainte *iglise*
La bele espose que aveit prise
Ad por la siute d'eresie
Folement laissiee e guerpie.
(SAMS. DE NANTEUIL, *Proverb. Salomon.*, dans Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 153, 11.)

Par les *eglises* je n'entens fors la congregacion et l'assemblee des saintes personnes aunez et assemblez a l'onneur du treshault. (*Mir. de N. D.*, III, 79.)

— Temple chrétien :

L'*eglise* guarde qu'ele ne fust guastee.
(*Coronem. Loois*, 2035.)

En une *eglise* l'at trové
U il esteit en oreisuns
E feseit ses afflictiuns.
(*Vie de saint Gilles*, 1208.)

Et furent nomé li leu en trois *yglises*, et la mist on gardes des François et des Veniciens, des plus loiaus que on pot trouver. (VILLEHARD., ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 320, 11.)

EGLOGUE, s. f., petit poème où l'on met en scène des bergers :

Chante moy d'une musette bien resonnante... ces plaisantes *eclogues* rustiques a l'exemple de Theocrite et de Virgile. (JOACH. DU BELLAY, *Def. et illustr.*, II, 4.)

ÉGOBUER, mod., v. ECOBUER. — **ÉGOUT, -TER**, mod., v. ESGOUT, -TER. — **ÉGRATIGNER, -URE**, mod., v. ESGRATIGNER, -URE.

EGYPTIAC, s. m., préparation où il entre du miel, du vinaigre et du vert-de-gris :

Avec *egyptiac*, poudre de mercure et semblables. (PARÉ, V, 18.)

EGYPTIEN, adj. et s., d'Egypte :

L'*egyptiens* language. (*Hist. univ.*, B. N. 20125, f° 72 r°.)

Les *Egissiens*. (*Act. consul.*, 1520-1523, Arch. mun. Lyon, BB 40.)

ÉHANCHÉ, mod., v. ESHANCHÉ. — **ÉHERBER**, mod., v. ESERBER. — **EIAGE**, v. EAGE. — **EIRE**, v. ARE. — **EISSIR, EISSUE**, v. ISSIR, ISSUE. — **EIVIER**, v. HIVER.

EJACULATEUR, adj., qui sert à l'éjaculation :

Signe qu'ils y ont [dans la vue] quelque vertu *ejaculatrice*. (MONT., l. I, ch. XX, p. 52, éd. 1595.)

EJACULATOIRE, adj., qui sert à l'éjaculation.

— S. m., muscle, canal servant à l'éjaculation :

Les *ejaculatoires* assembles en une substance retournent contremont par le mesme chemin qu'avoient fait les deferens. (DALESCH., *Chir.*, p. 369.)

EJACULER, v. a., lancer :

Cinq balenotz, qui par subtilz moyens, *ejaculoient* de leur esvent de gros bouillons d'eau. (*Entr. de Henry II a Rouen*, f° 44 v°.)

Si directement *ejaculantz* leur traict, fait de cannes, jong, ou roseaux, que... (*Ib.*)

EJECTIF, adj., qui concerne l'éjection :

(Louis XIII) ayant mesme la faculté *ejective* fort debile, en sorte que je ne l'ay veu cracher, suer ny moucher que tres rarement. (VAUQ. DES YVET., *l'Instit. du Prince.*)

EJECTION, s. f., action de jeter hors :

L'*ejection* et le gettement de fiente. (*Jard. de santé*, II, 53.)

Le bon vin redonne vigueur
Et force au corps qui est malade ;
Il chasse la tristesse fade,
Nourrit le corps, purge le cœur ;
Fait de la bile *ejection*.
(*Vaux de Vire d'O. Basselin*, XLV, Jacob.)

Cf. III, 20ᵇ.

EL, v. UEIL.

ELABOURER, mod. élaborer, v. a., transformer, produire par le travail ; fabriquer avec soin :

Et leur soupper *estoit elabouré* et apresté. (AMYOT, *Prop. de table*, VIII, VI.)

Des arballestes, des traitz et des flesches, que j'ay veu faictes et *eslabourees* d'eux tres gentiment et proprement. (BRANT., *Gr. capit. fr.*, V, 301.)

Ne pilier, ne terme dorique
D'histoires vieilles decoré,
Ne marbre tiré de l'Afrique
En colonnes *elabouré*,
Ne te feront si bien revivre,
Apres avoir passé le port,
Comme les plumes et le livre
Te feront vivre apres ta mort.
(RONS., *Od.*, I, VIII, p. 282, éd. 1584.)

Les plus subtils excremens ne sont que fumees et vapeurs eslevees des matieres que nostre chaleur *eslabore*. (JOUB., *Err. pop.*, 2ᵉ p., ch. V.)

Couvert et *elabouré* de safirs. (LA BOD., *Harmon.*, Ep.)

Que de son large front l'espace mesuré
Soit couvert nettement d'une neige polie,
Et qu'un moindre seillon de sa blancheur unie,
Ne cave tant soit peu le marbre *eslabouré*.
(P. DE CORNU, *des Amours*, I, 15.)

ELAGUER, mod., v. ESLAGUER. — 1. **ELAN**, mod., v. ESLANC.

2. **ELAN**, s. m., espèce de cerf qui se trouve dans le nord :

Deus *eslams*. (1519, *Lett. de Christiern à François Iᵉʳ*, dans Geffroy, *Not. et extr. des arch. et bibl. de la Suède*, p. 504.)

Aucuns pensent que l'asne sauvage est une beste appellee *ellend*, qui se void fort frequenté en Pologne, Lituanie et Suisse, de ce d'autant que l'*ellend* a les oreilles semblables a celles d'un asne, les François qui ont fait le voyage en Pologne, disent que l'*ellend* ne retient rien de l'asne, sinon les oreilles, et qu'il resemble presque du tout au cerf ayant le pied forchu, hormis qu'il est beaucoup plus grand. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 177.)

Pied d'*hellend*. (PARÉ, *De la Licorne*, c. XIX.)

ÉLANCEMENT, -CER, mod., v. ESLANCEMENT, -CIER. — **ÉLARGIR, -ISSEMENT**, mod., v. ESLARGIR, -ISSEMENT.

ELATINE, s. f., la velvotte, *antirrhirum elatine :*

Elatine, ou velvote, croist communement parmi les bles, estant grande quand l'on les moissonne. Aucuns estiment que ce soit le concombre sauvaige, dont le suc est par les Grecs appellé elation. (O. DE SERR., VI, 15.)

ELE, mod. elle, pronom de la troisième personne, féminin de il, lui :

Elle non(t) eskoltet les mals conselliers.
(*Eulalie*, 5.)

Se jo i moerc, dire poet ki l'avrat,
Que *ele* fut a nobilie vassal !
(*Rol.*, 1122.)

Et promist li qu'*el* li donreit
Plus que ses pere nen aveit.
(*Eneas*, 139.)

Cele a mal en sa teste, tote l'a estordie,
El ne desist .I. mot, ki li donast Pavie.
(*Naiss. du Chevalier au cygne*, 489.)

Donkes fust mieus, soit il, soit *ele*,
Ke tigne dusk'en le chervele
Li eust tout le poil molu.
(RENCLUS, *Miserere*, XCVII, 7.)

D'*oles*.
(.XV. *signes*, Brit. Mus., add. 15606, f° 126ᵇ.)

Il ne touchera jamais a *ele* charnelment. (BRUNET LATIN, p. 231.)

Car *elle* voit que n'ot autour
D'*elle* dame ne damoiselle.
(*Combat de S. Pol*, Schel., *Trouv. belg.*, 264.)

Aules (les vierges sages) doutoient que. (*Serm.*, ms. Metz 262, f° 31ᵇ.)

Aille. (1317, *Cart. des Aug.*, B. N. l. 11025, f° 25.)

Il fu ochis par *elle*.
(*H. Capet*, 3178.)

L'ange a *ele* disant.
(*Gir. de Ross.*, 184.)

Si passasmes maintes contrees
Diverses et fins et entrees,
Mais tout fussent *elz* merveilleuses...
(CHR. DE PIS., *Chem. de long est.*, 1359.)

Pensa de *elle* esprouver et de la fort tempter. (FROISS., *Chron.*, I, 208, Kerv.)

ELEBOIRE, v. ELLEBORE.

ELECTEUR, s. m., celui qui élit :

Se les voyes et les reigles de l'election estoient bonnes et les *electeurs* les gardoient bien. (ORESME, *Politiq.*, f° 111ᵃ.)

Il le manderoit aux *electeurs* de l'empire. (J. D'AUTON, *Chron.*, B. N. 5083, f° 8 v°.)

L'église de Rome fut treize mois sans souverain evesque, au moyen du scisme et discord qui estoit entre les cardinaux *electeurs*. (GRUGET, *Div. leç.*, II, V.)

ELECTIF, adj., qui se choisit par l'élection ; obtenu par voie de suffrage :

Donques vertu est habit *electif*. (ORESME, *Eth.*, 46.)

Que election seroit faicte du plus ydoine et convenable homme a tel office qui n'estoit pas impetrable, maiz *electif*. (N. de Baye, *Journ.*, I, 116.)

Benefices *electifz*. (Id., *ib.*, II, 157.)

Se par accident ou essoyne raisonnable aucuns desditz chevaliers de l'ordre mandez n'y pouvoient estre, ilz seront pour celle foiz receuz par procureur portant leurs cedules *electives* closes et scellees de leurs seaulx. (*Ord. de Louis XI pour l'ordre S. Michel*, ms. Louvre, E 1444, f° 24 r°.)

ELECTION, s. f., action d'élire ; faculté de choisir, de se déterminer librement :

Li clerc sunt serjant Deu e de *s'electiun*.
(Garn., *S. Thom.*, p. 30.)

Elections est elire le bien ou le mal. (Brunet Latin, p. 227.)

Feirent *election* d'un roy de boys pour les regir et dominer. (Rab., *Pantag.*, l. III, ch. li.)

Laquelle inclination poulse les bons religieux en cuisines, encores qu'ils n'eussent *election* ne deliberation d'y aller. (Id., *ib.*, l. IV, ch. xi.)

— *Vase d'election*, en style biblique, créature que Dieu choisit pour être l'instrument de ses desseins :

D'ome en malice perfait
Fu puis *vas d'eleccion* faiz.
(*Leg. de Theophile*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 477, 15.)

Cf. Eslection, III, 479ᵃ.

ELECTORAT, s. m., qualité d'électeur, pays soumis à un prince électeur :

Electorat. An electors surp. (Cotgr.)

ELECTUAIRE, s. f., médicament de consistance molle :

Tels *lettuaires* vus durra.
(Marie, *Lais*, les dous amanz, 113.)

Vous panreiz de la *lectuare* de succoros. (J. Le Fevre, *Rem. pour la goutte*, P. Meyer, *Rom.*, XV, 184.)

Et luy faites user de cet *electuaire*. (*Prat. de B. de Gordon*, II, 22.)

ELEFANT, mod. éléphant, s. m., grand mammifère de l'ordre des pachydermes :

Elefant.
(P. de Thaun, *Best.*, 691.)

Puis issoient a contençon
Li *elefant* et li lion,
Et quels bestes que je voloie
De devant moi mesler faisoie.
(*Partonopeus de Blois*, dans Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 256, 8.)

Nus hom n'est de si grant force comme l'*olifant*. (*Mor. des phil.*, ms. Chartres 620, f° 14ᵇ.)

Hardi come lion, fort come *oriflant*. (Laurent, *Somme*, ms. Chartres 333, f° 24 r°.)

Sor quatre *leofans*. (*Voy. de Marc Pol*, c. lxxix, Roux.)

Des chariotz et *oliphans* suivans l'ost. (*Trad. d'Elien*, B. N. 24275, f° 126 r°.)

Chameaus et *oriphans*. (*Liv. des hist.*, B. N. 20125, f° 27ᵉ.)

Un *oliflanc* qui porte un chastel. (1360, *Invent. du D. d'Anjou*, n° 493.)

Turc porté par un *oliflant*. (*Voy. d'A. de Foix*, f° 6.)

En apres fut ung *oriphamp*, portant ung chasteau. (J. Chartier, *Chroniq. de Ch. VII*, c. 283.)

Sa bourse fut faicte de la couille d'un *oriflant*. (Rab., *Garg.*, ch. viii, éd. 1542.)

ELEFANTIQUE, adj., d'éléphant :

Porus destitué de celle *elephanticque* ayde e relenqui des siens fut de tous lets assailli. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10512, IX, iii, 5.)

— Atteint d'éléphantiasis :

Visage *elephantique*, boursoufflé, boutonné. (xvᵉ s., Valenciennes, ap. La Fons.)

Sont semblables aux satyres ceux qui deviennent *elephantiques*, c'est a dire ladres. (Joub., *Gr. chir.*, p. 430, éd. 1598.)

ELEGAMMENT, adv., avec élégance :

Plaidé avez longuement,
Molt bien et molt *elegamment*.
(Gace, *Deduis*, B. N. 1617, f° 177 r°.)

Parler *elegamment*.
(Fabri, *Rhet.*, f° 1 v°.)

Erasme a escript fort *elegamment*. (1541, *Vie Mᵍʳ Hierosme*, f° 111 r°.)

Plusieurs plus que expers et instruytz en l'art militaire ont d'icelluy *elegantement* escript. (Michel d'Amboise, *Guidon des gens de guerre*, p. 1.)

ELEGANCE, s. f., choix, politesse de langage :

Facecia. Courtoisie, *elegance*, debonnaireté. (*Catholicon*, B. N. l. 17881.)

(Le comte de Nassau) finablement fut navré, puis enmené et emprisonné des Franchois ou il acquit par son *elegance* telle amitié entre eulx que sans guerroier nous pacifia. (J. Molinet, *Chron.*, ch. cccxxiv.)

Laquelle (notre langue) ne est du tout si pauvre, qu'elle ne se puisse paragonner a l'*elegance* latine. (B. Jamin, *Trad. des dialog. de J. L. Vives*, Espine, f° 3 r°, éd. 1576.)

ELEGANT, adj., plein de grâce, d'élégance et d'aisance :

Ledit Rigordus estoit moult souffisant homme et de bien *alegant* stille. (1416, *Mem. de Notre-Dame*, Mém. Soc. hist. Paris, XI, 382.)

Le propoz assez aorné ne la langue diserte ne ay je, *allegante* ne propice a ce faire. (*Perceval*, f° 47ᶜ, éd. 1530.)

Ellegant. (J. d'Auton, *Chron.*, B. N. 5082, f° 196 v°.)

Donne moy parole *elegante* en ma bouche. (Le Fevre d'Est., *Bible*, Hester, XIV.)

Jamais n'aurois si *allegante* dame
Voulu laisser sans avoir quelque amant.
(*Euryal. et Lucr.*, f° 67 v°.)

Elegante composition.
(Fabri, *Rhet.*, f° 3 v°.)

Sa forme *elegante*.
(Sceve, *Delie*, CLXXIV.)

ELEGIAQUE, adj., qui présente le caractère de l'élégie :

Chanchons *elegiacques*. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10511, V, vi, 13.)

ELEGIE, s. f., poème d'un caractère mélancolique ou tendre :

Properce au .iiii. livre de ses *elegies*. (Le Maire, *Illustr. de la Gaule*, I, 4.)

Distile avec un stile coulant ces pitoyables *elegies*. (Joach. du Bell., *Def. et illustr.*, II, 4.)

ELEMENT, s. m., ce qui entre pour une part essentielle dans la composition d'une chose :

Les *elemenz*.
(Ben., *D. de Norm.*, I, 3.)

Des estoiles les *elemens*.
(*Sept Sages*, 376.)

Mes li *helement*, ce me semble,
Estoient adonc tuit ensemble.
(Evrat, *Bible*, B. N. 12457, f° 3ᵇ.)

Les .iiii. *elymens*.
(Gautier de Mes, *Ym. du monde*, B. N. 1553, f° 172 r°.)

Des .uu. *elimans*.
(Id., *ib.*, f° 185 r°.)

.iiii. *elimens*.
(Id., *ib.*)

Les .iiii. *elimens*. (*Vies des saints*, ms. Lyon 697, f° 93ᵇ.)

Et par feu touz les maux purgier
Et les quatre *ellemens* aussi.
(*Mir. de N. D.*, IV, 682.)

— Principe d'un art, d'une science :

Les lettres sont les premieres et les minimes parties d'oraison et pour ce sont ilz appellez *ellemens*. (Oresme, *Politiq.*, f° 1ᵈ.)

Cf. III, 22ᵃ.

ELEMENTAIRE, adj., qui est de la nature de l'élément :

Chaleur *elementaire*. (Evrart de Conty, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 86 v°.)

Le feu *elementair*. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 23 r°.)

Cest air *elementaire* par lequel nous respirons. (La Bod., *Harmon.*, p. 100.)

Et sous le mouvement du monde *elementaire*
Il n'est rien de certain que le coup de la mort.
(Chassign., *Mespr. de la vie*, XIII.)

ELEMENTAIREMENT, adv., d'une manière élémentaire :

Foibles certes sont les raisons qui qualifient les astres *elementairement*. (Pont. de Tyard, *Disc. philos.*, f° 142 v°.)

ELEMI, s. m., résine qu'on tire du balsamier de Ceylan :

La gomme *elemi* est tres singuliere es oignemens et emplastres des blessures de la teste. (E. Binet, *Merv. de nat.*, p. 396, éd. 1622.)

ÉLÉPHANT, mod., v. Elefant.

ELEPHANTIASIS, s. f., sorte de lèpre caractérisée par des tubercules de la

peau qui la rendent rugueuse, comme celle de l'éléphant :

Elephantiasis, ainsi appelee a cause que les malades ont les bras et jambes grosses et tubereuses comme les elephants. (Paré, introd., 21.)

ELEVABLE, mod., v. Eslevable.

ELEVATION, s. f., action d'élever, résultat de cette action; état de ce qui atteint un degré supérieur :

E *elevasion* de le messe de S. Piere. (Mars 1282, *Role des rentes du luminaire Saint Piere en Tornai.*)

A la *elevacion* du corps Nostre Seigneur. (1335, A. N. JJ 69, f° 151 r°.)

La *elevation* du sacrement. (*Joy. égl. Bay.*, f° 89ᵇ, chap. Bay.)

Cf. Eslevation, III, 480ᵇ.

ELEVATOIRE, s. f., instrument de chirurgie pour relever les os du crâne défoncés :

Adonc faut appliquer une petite trepane et faire ouverture au crane, au milieu de l'os qui sera enfoncé, et par l'ouverture l'on eslevera ledit os avec ceste *elevatoire* a trois pieds, lequel le tirera de la ligne droite. (Paré, VIII, 5.)

Il y a des *elevatoires* pour eslever les os trepanes et separes. (Joub., *Gr. chir.*, p. 289, éd. 1598.)

ÉLÈVEMENT, mod., v. Eslevement. — **ÉLEVER**, mod., v. Eslever. — **ELICE**, v. Helice. — **ÉLIDER**, v. Eslider.

ELIGIBLE, adj., qui peut être choisi :

Le conseil de femme est invalide, et toutesfois en aucun cas peut il estre le meilleur et est le plus *eligible*. (H. de Gauchi, *Trad. du Gouv. des princes de Gilles Colonne*, Ars. 5062, f° 106 v°.)

De deulx maulx le mendre est *eligible*. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10510, f° 66 r°.)

Choses *eligibles*, choisissables. (Amyot, *Œuv. mél.*, III, 344, éd. 1820.)

ÉLIMER, mod., v. Eslimer.

ELIOTROPE, mod. héliotrope, s. m., pierre précieuse, espèce de jaspe; noms de certaines fleurs qui se tournent vers le soleil quand il est sur l'horizon :

Heliotropis. (*Lapid. d'un roi d'Arrabe*, ms. Berne 646.)

Helyotropis. (*Ib.*)

L'*eliotrope* est une pierre tachetee, et a entre ses taches des veines rougissantes, et a de grandes vertus. (E. Binet, *Merv. de nat.*, p. 187, éd. 1622.)

ÉLIRE, **-SANT**, **-ITE**, mod., v. Eslire, -isant, -ite.

ELIXATION, s. f., action de faire cuire, de faire bouillir :

A ceste chose fait moult le *elixation* et la decoction des choses dessus dites. (Evr. de Conty, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 265ᶜ.)

ELIXATURE, s. f., élixation :

La decoction et *elixature* de sa racine. (*Jard. de santé*, I, 96.)

La *elixature* ou decoction de l'ache. (*Ib.*, I, 123.)

ELIXIR, s. m., nom générique de certaines préparations qui résultent du mélange de certains sirops avec des alcools :

Eslissir.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 107ᵈ.)

Apres commence a labourer
Et poursuit tant que face issier
Fruict parfaict, qu'on nomme *elixier*.
(Jeh. de la Fontaine, *la Fontaine des amoureux de science*, éd. 1547.)

ELLEBORE, s. m., chez les anciens, nom de plantes employées dans le traitement des maladies nerveuses, et qui étaient réputées guérir de la folie; de nos jours, plante herbacée de la famille des renonculacées, à fleurs verdâtres, dont la racine a été employée dans les maladies nerveuses :

Ellebre blanc (*Ornatus mulierum*, ms. Oxf., Ash. 1470, f° 277ᵇ.)

Elebor. (Gast. Feb., Maz. 3717, f° 31ᵇ.)

Elleborus, *eleboire*. Il en est .ii. manieres, car il y a *eleboire* blanc qui est dit blanc, pour ce qu'il a les racines blanches. Il y a aussi *elleboire* noir qui est dit noir, pour ce qu'il a les racines noires. (*Le grant Herbier*, n° 170, Camus.)

Elebore. (Le Plessis, *Ethiq. d'Arist.*, f° 89 v°, éd. 1553.)

ELLEBORINE, s. f., plante médicinale dont plusieurs espèces ont les feuilles semblables à celles de l'ellébore :

L'epipactis, qu'aucuns appellent *elleborine*, croist en Asie et en Grece. (Du Pinet, *Pline*, XIII, 20.)

ELLEBRE, v. Ellebore.

ELME, mod. heaume, s. m., casque :

Luisent cil *elme* as perres d'or gemmees.
(*Rol.*, 3306.)

Tant cop ferir desor *eume* d'acier.
(*Rol.*, ms. Châteauroux, f° 66 v°, P. Meyer, *Rec.*)

Eaumes, osbers, escuz d'or fin.
(Ben., *Troie*, P. Meyer, *Romania*, XVIII, p. 78ᵃ.)

Moult resamble bon chevalier,
Vois con li siet l'*esmes* d'acier.
(Id., *ib.*, B. N. 375, f° 87 r°.)

Nes puet garir escus ne *heame* de Baiviere.
(*Fierabras*, 1255.)

Vestent haubert, s'ont les *hames* fermez.
(*Loh.*, B. N. 1244, f° 35 v°.)

Lors trestorna son destrier aragon,
Et trait l'espee qui li pent al giron,
Et fiert Guillelme par tel division
Que le nasel et l'*elme* li desront.
(*Coronem. Loois*, 1035.)

En son *ealme* d'acier.
(*Maug. d'Aigr.*, B. N. 766, f° 31 r°.)

Et lacha l'*esme*. si a chainte l'espee.
(*Anseis*, B. N. 793, f° 15 v°.)

Hauberc, escu et lanche et *elme*.
(*Fregus*, 41.)

Un cous mena de cuer parfont
De tant de force por mi la teste
Tant est dur l'*eume* le coup non reste.
(*Hector*, B. N. 821, f° 7ᵃ.)

L'espee chaint, l'escut embrache,
Monte a cheval, son *elme* a prise,
Por pou ke ses estriers ne brise.
(Jacq. de Baisieux, Scheler, *Trouv. belg.*, p. 169.)

Le prit par le *heaulme*.
(*H. Cap.*, 1002.)

Pardesus cez *hiaulmez*.
(*Ib.*, 3464.)

Heiaulme.
(*Ib.*, 1707).

Et li errache le *hialme* de la teste. (*Rom. d'Agrav.*, B. N. 333, f° 2 r°.)

Si l'assenat Tongris dessus l'*elme* vergier.
(*Geste de Liege*, 370, Chron. belg.)

On ne veoit que lanches et *haiaumes* luisans.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 8759, Chron. belg.)

Ilz ont plus dur qu'eux rencontré,
Qui leur a foncé leur *hayaulmes*.
(*Le Passe temps d'oysiveté de maistre Robert Gaguin*, Poés. fr. des xvᵉ et xviᵉ s., t. VII, p. 263.)

A l'entour de sa temple horriblement sonna
Le pot de son *heaume*, au choquer qu'il donna.
(Jamyn, *Il.*, XV.)

ELOCUTION, s. m., manière de s'exprimer :

Elocucion.
(Chr. de Pis., *Poés.*, B. N. 604, f° 212 r°.)

Du chois et ordre des vocables, appellé en latin *elocution*. (Sibilet, *Art poet.*, I, 4.)

ELOGE, s. m., discours en l'honneur de qqn ou de qqch.; par ext., paroles par lesquelles on loue une personne ou une chose :

Ceux la n'attendent de vous nul *elogue* pour le sujet que vous traictez. (Pasquier, *Lett.*, I, 558, ap. Ste Pal.)

ÉLOIGNEMENT, **-ER**, mod., v. Esloignement, -er.

ELONGATION, s. f., allongement :

Por ce que par le movement les parties de la plaie reçoivent division et *elongation*. (Brun de Long Borc, *Cyrurgie*, ms. de Salis, f° 14ᵈ.)

Cf. Eslongacion, III, 486ᶜ.

ELOQUEMMENT, adv., avec éloquence :

Eloquentement. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10510, f° 204 r°.)

Faculté d'exprimer *eloquemment* les inventions et conceptions interieures. (Budé, *Instit. du Pr.*, ch. iv.)

Recitoient clerement et *eloquentement* quelques sentences retenues de la leçon. (Rab., *Garg.*, ch. xxiii, éd. 1542.)

ELOQUENCE, s. f., facilité à s'exprimer; l'art de convaincre, de persuader :

Mont estoit de grant *elloquance*.
(Wace, *Conception*, ms. Cambridge, S. John's B 9, f° 1ᵇ.)

Nobles e de sage *eloquence*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 40993.)

Qui Deus a duné escience
E de parler bone *eloquence*
(MARIE, *Lais*, Prologue, 1.)

Tulles, que primiers establi latin *enloquence*. (XIV[e] s., *Trad. du Moralium dogma*, ms. Florence, Laurent. Plut. LXXVI, n° 79, Bullet. A. T., 1879, p. 77.)

Cf. III, 23[b].

ELOQUENT, adj., qui a de l'éloquence :

Lors, par le commandement des princes et des barons se leva en pies Quenes de Bethune, qui bons chevaliers estoit et sages et bien *eloquens*. (VILLEH., *Conq. de Constant.*, § LXVII.)

... Ton *eloquente* epistre.
(J. BOUCHET, *Ep. fam.*, LXV.)

ELUCIDATION, s. f., action d'élucider :

Elucidacion. (J. GOULAIN, *Rational*, B. N. 437, f° 321 r°.)

Necessaire a l'*elucidation* de nostre œuvre. (LE MAIRE, *Illust. de Gaule*, II, 4.)

ELUCIDER, v. a., rendre lucide, éclaircir complètement :

Leurs grans raisons qu'*elucider* appetent. (1480, *Baratre infernal*, dans *Dict. gén.*)

Lequel sermon *elucida* et esclarcist la genealogie... (J. D'AUTON, B. N. 5083, f° 143 v°.)

ELUCUBRATION, s. f., action d'élucubrer :

Si leurs *lucubrations* le meritent. (*Sat. Men.*, Disc. de l'imprim., p. 371, éd. 1593.)

ELYMENT, v. ELEMENT.

ELYSEE, s. m., chez les anciens, région des enfers où les justes et les héros séjournaient après leur mort, et où régnait un printemps éternel :

Lors je croy bien que ton ame prisee,
Il establit au beau champ *Elysee*.
(LE MAIRE, *Epist. du roy a Hector*.)

ELYSIEN, adj., qui appartient à l'Elysée :

Es isles fortunees
Que les humains disent et cuident estre
Presques ainsi qu'un paradis terrestre
Ou autrement les champs *Elisiens*.
(LE MAIRE, *Sec. epist. de l'amant verd*.)

EMACIATION, s. f., amaigrissement :

Les esprits estans ainsi comprimes et arrestes ne peuvent reluire aux parties inferieures et, par consequent, se tabefient et deviennent en *emaciation*, c'est a dire amaigrissement. (PARÉ, XXI, XXVII.)

Emaciation de corps. (LIEBAULT, p. 296.)

Quand ceste cruelle fievre est parvenue jusques au troisieme degré, pour l'extresme *emaciation*, les yeux sont enfoncez dans la teste. (LA FRAMBOIS., *Œuv.*, p. 396.)

EMACIÉ, adj., atteint d'émaciation :

Les bandes et ligatures servent pareillement a refaire les parties *emaciees* et amaigries. (PARÉ, XII, 6.)

Devint etique, sec et *emacié*. (ID., XIX, XVII.)

Rendre la vie aux parties tabides et *emaciees*. (LA FRAMBOIS., *Œuv.*, p. 673.)

EMAIL, mod., v. ESMAL.

EMANCIPABLE, adj., qui peut être émancipé :

Il fut declaré non encores *emancipable*. (1609, PHIL. DE HURGES, *Mémoires*, Société histor. de Tournai, V, 132.)

EMANCIPATION, s. f., acte par lequel le fils de famille est affranchi de la tutelle paternelle :

Et especialment renoncierent par les seremenz dessus diz les diz Jehan, nostre ainzné fil, et Guion, son frere, a toute allegation, exception de *emancipation* non faite ou en maniere non deue faite des diz Jehan et Guion et des autres enfanz. (1312, A. N. JJ 48, f° 4 r°.)

EMANCIPER, verbe. — A., accorder l'émancipation à qqn ; affranchir :

Pour bien corriger mon tres mal devot et *emancipé* cuer. (RENÉ, *Mortifiement de vaine plaisance*, Œuv., IV, 14.)

Et sy ne l'*emancypa* onques,
Il ne peult rien posseder donques
Tant que son pere soit en vie.
(*Testam. de P. de Nesson.*)

Longtemps avant que ce peuple *fut emancipé* de l'obeissance de l'empire, il avoit le nom de France. (BELLEFOREST, *Chron. et Ann. de France*, De l'orig. des Franç., f° 2 r°.)

Vous *emancipons* du servage d'ignorance. (RAB., *Cinq. livre*, ch. XXI, éd. 1564.)

— Réfl., s'affranchir :

Ceulx qui *se sont emancipez* de Dieu et raison pour suyvre leurs affections perverses. (RAB., *Garg.*, ch. XXXI, éd. 1542.)

EMANER, v. n., s'échapper d'un corps sans que ce corps diminue sensiblement de substance :

Esmenees. (1517, *Coust. de Fr.*, f° 181 v°.)

EMBABOINER, mod. embabouiner, verbe. — A., amener qqn par des cajoleries à faire ce qu'on désire de lui ; séduire :

Cuer qui ce fait n'*iert* ja si *embaboines*
D'amours ne d'autre vice.
(J. DE MEUNG, *Test.*, 2041.)

Les Anglois se mocquoient de la simplicité du roy et de son conseil, qui se laissoient ainsi tromper et *embabouiner* par les folles promesses de ceste vachiere hors de son sens ou poussee de l'esprit maling. (BELLEFOREST, *Chron. et Ann. de France*, Charles VII, an 1428.)

Caudaules *fut* si sottement *embabouyné* de sa femme qu'il prit plaisir de la faire voir toute nue a un sien familier. (VIGNIER, *Bibl. hist.*, I, 213.)

Elles *avoient esté embabouinees* de quelques prescheurs seducteurs, de leurs presches et persuasions. (BRANT., *Grands capit. estrang.*, I, IX.)

Or c'est desja abbreuver et *embabouiner* ceste tendre jeunesse de sottises et niaiseries. (CHARRON, *Sag.*, l. III, c. XIV, p. 636, éd. 1601.)

— Réfl., s'amouracher :

Et toy chetif, de qui *s'embabouine*
Une princesse, une autre Messaline.
(VAUQ., *Sat.*, V, a Sanzay.)

— *Embabouiné*, part. passé, séduit :

Non *embabouiné* ny corrompu de monstrueuses imaginations de ces robins de cour qui veulent tout corriger. (RONS., *Franc.*, préf.)

Me trouvant inutile a ce siecle, je me rejecte a cet autre. Et en suis si *embabouyné* que l'estat de ceste vieille Rome, libre, juste et florissante (car je n'en ayme ni la naissance, ni la vieillesse) m'interesse et me passionne. (MONT., l. IV, ch. IX, p. 147.)

EMBAILLONNER, v. a., baillonner :

Estre embaillonné, habere os in ore. (MENOT, *Serm.*, f° 40 r°.)

De verité, on ne la peult ouyr,
Et si el est aux princes ordonnee,
Mais flateurs l'*ont* si bien *embaillonnee*
Qu'el ne sçauroit de sa langue jouyr.
(GRINGORE, *Folles entreprises*, I, 35.)

Quand les larrons luy avoyent derobbé tout tant qu'il avoyt, ilz l'*embaillonnerent* affyn qu'il ne parlast ne cryast. (PALSGR., p. 559.)

Ils n'ont rien gardé de quoy ils peussent *embaillonner* ceux qui voudroyent crier contre eux. (H. EST., *Apol. p. Herod.*, p. 136, éd. 1566.)

Embaillonner, to gag, begag. (COTGR.)

EMBALLAGE, s. m., action d'emballer, résultat de cette action :

Pour la tare du cassage et *embalage*. (*Ord. de Fr. I[er] sur le faict de la just.*, f° 117 v°.)

EMBALLER, v. a., mettre dans une balle, retenir en paquet :

Toille ciree, canevas et corde a *amballer* lesdites choses. (1449, *Compt. de René*, p. 133.)

— Avaler gloutonnement :

Ne avalle, mais *emballe*. (RAB., *Tiers livre*, ch. XVIII, éd. 1552.)

Cf. EMBALÉ, III, 24[b].

EMBALLEUR, s. m., celui qui em balle :

[Gens soubmis] a Sol, comme beuveurs, crocheteurs, *amballeurs*, bergiers. (RAB., *Pantag. prognost.*, ch. V.)

EMBALSAMER, v. EMBALSEMER.

EMBALSEMER, mod. embaumer, v. a., remplir, oindre d'un baume ; parfumer :

A ce jor *fut* li rois sacrez,
Benois e *anbausemez*.
(*Paraphr. du Ps. Eructavit*, Brit. Mus., add. 15606, f° 27[d].)

Ambaumer.
(BEN., *Troie*, Ars. 3342, f° 3 v°.)

Anbaumer.
(ID., *ib.*)

Les cors a fait richement sevelir
Et *enbalmer* et molt bien conjoir.
(*Loh.*, ap. Vietor, *Handschr. der Geste des Loh.*, p. 41.)

Et Engelier fist Anseys porter,
Moult ricement le fist *embaussumer*.
(*Ib.*, B. N. 4988, f° 188 r°.)

De li issi si grans odours
K'ele flairoit et nuis et jors
Tant bien, c'est verites provee,
Ke s'ele *fust enbaussemee*.
(*De Ste Ysabel*, B. N. 19531, f° 130d.)

Qui *furent* de lermes semé
Et de douchour *enbasumé*.
(*Yvain*, B. N. 1433, f° 83 v°.)

Vous, bones dames, *enbalsmees*
Estes de basmes et de touz biens.
(G. de Coinci, *Mir.*, p. 472, Poquet.)

Dame, merci, la mieus *embausumee*,
Que nuit et jor baise .c. fois d'un estal.
(Thibaut, *Chans.*, B. N. 12581.)

A son cors *enbausmer*.
(Geffr., .vii. *est. du monde*, B. N. 1526, f° 125a.)

Charles fist le cors *enbaxemer* de bauxeme et de mirre. (*Hist. de la terre s.*, ms. S.-Om., f° 104c.)

Li cors le comte de saint Pol *fu* desarmeiz et fu widez et *embaumeiz* et fu mis en un lonc coffre. (Ménestrel de Reims, § 333, Wailly.) L. Paris: *embaussemes*.

A son cors *enbalsemer*.
(*La Passion Dieu*, Ars. 3527, f° 196 v°.)

Le corps amené ou castiel, ledit sire Piere le fit laver et *embalsummer* de herbes et especes aromatiques. (*Chron. des Pays-Bas, de France*, Rec. des Chr. de Fland., t. III, p. 327.)

Rollant fist ovrir Karlemaines et *embarsamer* de basme, de mierre et d'aloes. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 155d.) P. Paris, *embaumer*.

Les uns *embalsamoient* de basme, de mirre ou d'aloes. (*Ib.*, f° 156b.) P. Paris, *embasmoient*.

Li costume des Egyptiens estoit de guarder .xl. jours les corps des mors *enbalsames*. (*Bib. hist.*, Maz. 312, f° 27 r°.)

Et puis le corps *enbausemerent*.
(*Couci*, 7859.)

Si le fist messires Guichars, ses freres, *enbausoummer* et mettre en un sarqu. (Froiss., *Chron.*, IV, 344, f° 99 v°.)

Embausumer. (Id., *ib.*, VI, 108.)

Embalsmer. (*Ren. de Montaub.*, Ars. 3151, f° 134 r°.)

Ele le mist tantost en un coffre chargié de pierres precieuses, qui toz *estoit* dedanz *embaumez*. (*Perceval*, I, 170, Potvin.)

Le temple fut empli de l'odeur *embasmee*
De l'huile ambrosien souef et precieux.
(J. A. de Baif, *Poemes*, l. VI, f° 166 v°, éd. 1573.)

En la baisant m'a dit : Amy, sans blasme,
Ce seul baiser, qui deux bouches *embasme*,
Les arres sont du bien tant esperé.
(N. du Fail, *Eutrapel*, p. 365, éd. 1596.)

— Fig., charmer :

Apres *avoir* theologalement *embasmé* et charmé les puces, cum sociis suis, il dort sur toutes ses deux aureilles. (N. du Fail, *Contes d'Eutrapel*, f° 94 v°, éd. 1585.)

Cf. III, 24c.

embarbouiller, v. a., barbouiller :

Embarbouiller. (Le Plessis, *Ethiq. d'Arist.*, f° 22 v°, éd. 1553.)

Ce poulpe *estoit* tout *embarbouillé* de saumure qui le rendoit fort hideux et puant. (Du Pinet, *Pline*, IX, 30.)

Embarbouiller. To beray, besmear, bespot, begrime. (Cotgr.)

embarquage, s. m., embarquement :

Garde, Apollon, entiere ceste troupe,
Dieu d'*embarquage*...
(Rons., *Franciade*, l. I, Œuv., l. I, p. 416, éd. 1584.)

embarquement, s. m., action d'embarquer, lieu où l'on s'embarque :

Ou mois de juing ou dit an, logerent au dit lieu et bourg de Bernay environ soixante et quinze hommes de pied, allans a l'*embarquement* du Havre, lorsqu'on alloit en Angleterre. (1546, dans *Mém. et not. de M. A. Le Prevost*, I, 273², L. Delisle et Passy.)

L'*embarquement* se parfit. (A. d'Aubigné) *Hist. univ.*, II, 172.

embarquer, v. a., mettre, charger dans une barque, dans un navire :

L'armee du seigneur Ludovic aprochoit et de tant que a dix mille pas de la ville *estoit* sur le lac *embarchee*. (J. d'Auton, *Chron.*, B. N. 5081, f° 13 r°.)

— Fig., engager qqn dans une affaire :

Vous m'*aviez embarqué* a lui acheter une charge de maistre des requestes. (*Lett. de M. de la Fresnaye à M. des Yvet.*, p. 20.)

Sçachez donc que depuis ce jour voila Clorian tellement *embarqué*, qu'il n'y avoit pas moyen de l'en retirer. (Urfé, *Astree*, II, 4.)

embarras, s. m., chose qui embarrasse, état de ce qui est embarrassé :

Embarras, A pesterment, intricacie, perplexitie. (Cotgr.)

embarrassement, s. m., action d'embarrasser, embarras :

Avec un tel entrelas et *embarrassement* de paroles. (Pasq., *Rech.*, IV, 7.)

Pour ceux des autres (flancs des bataillons) il n'en seroit besoin, a cause que la vertu de cest ordre y supplee et aussi que ce seroit trop d'*embarrassement*. (La Noue, *Disc. polit. et milit.*, p. 425, éd. 1587.)

Puisque l'*embarrassement* est si grand que vous me le mandes, je me suis resolu de ne faire poinct partir demain mon armee. (9 oct. 1591, *Lett. miss. de Henri IV*, IV, 500.)

D'avoir esvité plusieurs pechez et *embarrassemens* de conscience. (Fr. de Sal., *Vie dev.*, V, ii.)

Il nous eust esté fort difficile d'user de moins de langage pour bien demesler l'*embarrassement* de telles ruses et finesses. (Sully, *Œcon. roy.*, ch. lxix.)

embarrasser, v. a., gêner, entraver, mettre dans une situation difficile :

Le premier prince, autheur et fondateur de la ville de Rome se trouva *embarrassé* en plusieurs guerres et en plusieurs grands dangers. (Amyot, *De la fortune des Romains*.)

embarsamer, v. Embalsemer. — **embasmer**, v. Embalsemer.

embassement, s. m., base continue en saillie :

Six papiers d'or fin a faire or bruny, pour mectre et emploier a enrichir ung tabernacle de boys a l'*embassement* d'iceluy. (1378-1381, *Compt. de l'hôt. des R. de Fr.*, p. 359.)

Au dessus de l'*embassement*. (*Dépenses pour l'érection du tombeau de Du Guesclin, a Saint-Denis*, Bull. Soc. hist. de Paris, nov.-déc. 1886.)

Chascun pillier de quatorze piez de hault ou environ hors terre, a bons fondemens, et d'un pié en carré, garniz de chappiteaux et *embassemens* pour porter unes galeries. (26 septembre 1465, *Compt. de René*, p. 16.)

A Thoussains de Lorme, maçon, sur ce qui lui peut ou pourra estre deu pour les *embassemens* et appuiz qu'il fait et est tenu de faire en la tarasse, .xx. l. (*Compt. de dép. du chât. de Gaillon*, p. 270.)

Tu luy feras aussi a l'environ un *embasment* d'une paume, a l'entour de son *embastement* feras un couronnement d'or. (*Bible*, Exode, XXV, f° 52 r°, éd. 1563.) Impr., *embastement*.

embaster, mod. embâter, v. a., garnir de son bât une bête de somme :

Abraham donc se levant de matin *embasta* son asne. (Th. de Beze, *Sacrif. d'Abraham*, Arg.)

— Fig., engager dans une affaire embarrassante et onéreuse :

Enbaster, engager en une affaire chargeante, onereuse. (Monet, *Parallele*, éd. 1632.)

Embaster. Voies *Ambaster*. (Id., *ib.*)

Cf. Embester, III, 29c, qui doit être corrigé en Embaster.

embastillé, part. passé, enfermé dans des remparts, dans des bastilles :

Pour chasser les Anglais *embastilles* a Orleans. (24 mars 1428, Fonds Gaignières, B. N.)

embauchement, s. m., action d'embaucher :

Si vous voulez suivre en ce poinct mon jugement et conseil, je me fais forte de tout l'*embauschement*. (*Le prem. acte du Synode noct.*, XV.)

embaucher, v. a., mettre en train :

Ambaucher, mettre an train, et an besogne. Accingere ad opus. (Monet, *Parallele*.)

Cf. Embauchier, III, 28a.

embaumer, mod., **embausemer**, **embaussumer**, **-sumer**, v. Embalsemer.

embecqué, adj., à qui on a fait le bec, endoctriné :

Embecqué. That hath his lesson ; instructed beforehand. (Cotgr.)

EMBEGUINER, verbe. — A., couvrir d'un béguin :

Aucuns saincts sont emmitouflez, aucuns enchaperonnez ou encapluchonnez, aucuns *embeguinez*. (H. Est., *Apol. p. Herod.*, p. 605, éd. 1566.)

A contempler sa mine,
Qu'une coeffe *embeguine*.
(Passerat, *Œuv.*, p. 197, éd. 1606.)

— Réfl., se couvrir d'un béguin :

On sçait que tout moine, des qu'il *s'est embeguiné* d'un capuchon, il pert la moitié de son entendement, qu'il laisse au monde. (*Le Cabinet du roy de France*, p. 167, éd. 1581.)

— Fig., s'enticher :

Les peuples françois seront tenus de *se* laisser coiffer, *embeguiner* et mener a l'appetit de Messieurs les cathedrants. (*Sat. Men.*, Har. de M. de Lyon, p. 115, éd. 1593.)

Cf. Embeguiné, III, 28[c].

EMBELIR, mod. embellir, verbe. — A., rendre beau, rendre plus beau, honorer :

Por ce que il *enbelist* son dit.
(Gerv., *Best.*, Brit. Mus., add. 28260, f° 84.)

Les aornent et *enbielissent*.
(*Ste Thais*, Ars. 3527, f° 13[c].)

Tant a bien en li
Que molt *embeli*
Le gieu soz l'ormel.
(*Rom. et Past.*, Bartsch, II, 120, 4.)

Et quant cil meismes Riggo *enbeliz* des vestures, acompangniez de la multiteit des entor servanz fut entreiz en l'abie, dunkes seoit li hom Deu de lonz. (*Trad. des dial. du pape Grégoire*, dans Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 269, 37.)

Et corroit .i. petit ruxeles parmi qui mout *ambelissoit* l'estre. (*S. Graal*, B. N. 2455, f° 257 v°.)

Et l'*embelira* et le remplira de tous biens. (*De confessione*, ms. Angers 390, f° 79[d].)

Elle seule *embellissoit* la feste plus que toutes les autres. (*Troilus*, Nouv. fr. du xiv[e] s., p. 124.)

— N., devenir beau, plus beau :

Si comme le jour *embeli*. (*Comm. le roi Sounain fu mort*, ms. Avranches 1682.)

Mais par tel tour sont compasses
Que l'un l'autre point n'enlaidist
Mais l'un pour l'autre en *embelist*.
(Chr. de Pis., *Poés.*, B. N. 604, f° 180[a].)

Cf. Embellir, III, 28[c].

EMBELISSANT, mod. embellissant, adj., qui embellit :

Cure *embellissante*. (Joub., *Gr. chir.*, p. 486, éd. 1598.)

EMBELISSEMENT, mod. embellissement, s. m., action, fait d'embellir ; ornement :

Li ostex est et biaus et genz
A mout poi d'*embelissement*.
(*G. de Dole*, 4223.)

Jehans de Haynnau, sires de Biaumont, faisons savoir a tous ke, pour le commun pourfit et *embielissement* de le ville de Mons, et pour le markiet de celi ville resgrandir, nous avons donnet et donnons plain pooir as eskievins de leditte ville. (20 août 1348, *Lett. de J. de Hainaut*, Arch. comm. de Mons, *Cart. des comtes de Hainaut*, I, 316.)

Pour la decoration et *embelissement* de nostre bonne ville de Paris. (Août 1416, *Ord.*, X, 372.)

Lequel (collier de l'ordre de la toison) le roy rechupt en grand honneur et en grand *embellissement* de sa fortune. (G. Chastell., *Chron. des D. de Bourg.*, I, 39.)

Avez vous veu ma fille Chariclea, l'honneur et l'*embellissement* de la ville de Delphy. (Amyot, *Theag. et Car.*, ch. viii.)

Ornements et *embellissements* de langage. (Id., *Diod.*, XII, 15.)

De l'*embellissement* de la face. (Joub., *Gr. chir.*, p. 486.)

EMBERLUCOCQUER, v. a., embrouiller :

Lors se taist Fauvel et soupire
D'uns faus souspirs dont il est sire,
Bien cuide, par nuit, a la lune,
Embireliquoquier fortune,
Non, mes *embireliquoqué*
Est par orgueil dont est moqué !
(*Fauvel*, B. N. 146, f° 19[a].)

Ha pour grace, ne *emburelucocquez* jamais vos espritz de ces vaines pensees. (Rab., *Garg.*, ch. vi, éd. 1542.)

Alors que la fumee du vin commençoit a *emburelucoquer* les parties du cerveau. (N. du Fail, *Prop. rust.*, p. 33, éd. 1549.)

— Séduire :

Les drolesses qu'il *a embreliquoquees*. (Cholieres, *Apres disnees*, f° 90 r°, éd. 1587.)

EMBEU, adj., imbu :

Pleins de mult grant philosofie
E d'estrange sen *embeuz*
Qui mult furent loinz coneuz.
(Ben., *D. de Norm.*, I, 468.)

Des letres est bien *embeuz*.
(*Vie des Peres*, B. N. 23111, f° 66[a].)

Cf. Embeu, III, 29[c], et Imbu.

EMBEURÉ, adj., oint, enduit de beurre :

Emburré.
(G. de Coinci, *Mir.*, ms. Soiss., f° 25[d].)

Gasteau *embeurré*. (La Porte.)

EMBLAVER, -VURE, mod., v. Emblaer, -eure.

EMBLEE, s. f., dérobée ; *d'emblee*, à la dérobée, furtivement :

J'ay essayé m'en retourner *d'emblee*,
Et les gardes tromper et decevoir.
(O. de S. Gel., *Ep. d'Ov.*, Ars. 5108, f° 18 v°.)

Cf. III, 32[a].

EMBLEMATIQUE, adj., qui a le caractère de l'emblème :

Enfin estoit representé, en figure *emblematique*, le trophee de la victoire du bon Bacchus. (Rab., *Pant.*, V, 40.)

EMBLEME, s. m., ouvrage de marqueterie ; pièces de rapport composant une marqueterie.

— Fig., préceptes réunis à la suite les uns des autres, et n'ayant entre eux aucun rapport direct :

Et luy mesme une autre fois fit effacer d'un decret du Senat le mot d'*embleme*, comme estant mandié d'une autre langue que de la latine. (E. Pasq., *Rech.*, VIII, 1.)

Mon livre est tousjours un : sauf qu'a mesure qu'on se met a renouveller, afin que l'achetteur ne s'en aille pas les mains du tout vuides, je me donne loy d'y attacher (comme ce n'est qu'une marqueterie mal jointe) quelque *embleme* supernumeraire. (Mont., l. III, ch. ix, p. 123.)

EMBOBELINER, v. a., bobeliner, rapiécer ; fig., enjôler par des paroles captieuses :

Astrologues... *emboubelinez*. (Cholieres, *Apres disnees*, f° 266 v°, éd. 1587.)

Embobeliner. To botch, or patch up ; also, to deceive, gull, beguile, bleare the eyes of. (Cotgr., 1611.)

EMBOCHIER, v. Embuscier.

EMBOER, mod. embouer, v. — A., salir de boue, au propre et au figuré ; souiller :

Sans gueres ses pies *embouer*.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 84[c].)

— Réfl., s'enfoncer dans la boue :

Veez cy le meschant chetif las
Qui *s'est emboué* es las
Du monde et de sa vanité.
(G. de Digullev., *Trois pelerinaiges*.)

— *Emboé*, part. passé, couvert de boue, souillé :

Aler par les champs *embouez*. (J. Daudain, *Trad. des Rem. de fort. de Petr.*, Ars. 2671, f° 28 v°.)

Ouvrez voz yeulx tous *embouez* d'ordure.
(J. Bouchet, *Ep. fam.*, XI.)

Cf. III, 33[b].

EMBOISTEMENT, mod. emboîtement, s. m., action d'emboîter :

(Cotgr.)

EMBOISTER, mod. emboiter, verbe. — A., enchâsser une chose dans une autre :

Pour .ii. queues a vin a faires coings pour coingnier et *enboiter* les diz moulins. (1328, *Compte d'Oudart de Lagny*, A. N. KK 3[b], f° 13 r°.)

Emboitier l'arbre (du moulin). (1328, A. N. KK 3[a], f° 86 r°.)

— Réfl. :

Les tortues n'ont point de dents, toutesfois elles ont le bord de leur bec fort trenchant, et leur maschoire de dessous *s'emboiste* aussi justement dans celle de dessus que feroit une boiste en son couvercle. (Du Pinet, *Pline*, IX, 10.)



— *Emboisté,* part. passé :

Des contr'advances en forme de battans, brisez, ferrez ou *emboistez*. (22 sept. 1600, *Ord. du prev. de Paris s. la voierie.*)

EMBOISTEURE, mod. emboîture, s. f., position d'une chose qui s'emboîte dans une autre, ce dans quoi une chose s'emboîte :

Ce chappiteau sera joinct avec l'orifice et gorge du vaisseau precedent, par le moyen d'un canal ample et long, qui descendra du chappiteau, et s'emboistera dans l'orifice et gorge d'iceluy vaisseau de cuyvre assez estroitement, afin que nulles vapeurs au monter ne puissent sortir hors : et a ceste *emboisture* y aura deux bords pour le mieux joindre. (LIEBAULT, p. 571.)

Quatre *emboitures* de cuyvre pour roues a canon. (15 nov. 1575, Arch. Gir., Not., Dorléans, 212-1.)

... Le corps, nourriture a vers,
Dissoult de veines et de nerfs,
N'est plus qu'une ombre sepulcrale.
Il n'a plus esprit ny raison,
Emboiture ne liaison.
(RONS., *Od.*, l. III, p. 345, éd. 1584.)

Emboisture. (LA BOD., *Harmon.*, p. 499.)

EMBOLISME, s. m., intercalation d'un mois dont les Grecs se servaient pour mettre d'accord en un certain nombre d'années les mouvements du soleil et de la lune :

Del bisexte a la lune, del salt et de l'*embolisme*. (P. DE THAUN, *Liv. des creat.*, 96.)

On puet savoir en ceste maniere dont cis sorescroissement vient, qui a nom *embolismes*. (*Li Compos*, B. N. 2021, f° 147ª.)

Et de ce avient que li .XII. mois de la lune sont .CCC. .LIIII. jors; et ainsi est l'an dou soleil graindres que cil de la lune .XI. jors enterins ; et por ces .XI. jors de remanant avient li *embolismes*, ce est a dire l'an qui a .XIII. lunes. (BRUNET LATIN, p. 142.)

Aucunesfoiz l'an de la lune est l'an de l'*ambolisme*, et est *ambolisme* pour la croissance que l'an du soleil a sur l'an de la lune. (CORBICHON, *Propriet. des choses*, IX, 4.)

EMBOLISMIQUE, adj., intercalaire :

Mois *embolismiques*. (DAMPMART., *Merv. du monde*, f° 14 r°.)

EMBONPOINT, s. m., bon état d'un corps, se dit surtout d'une personne grasse :

L'extreme *enbonpoinct* est fort dangereux, dit Hippocrate. (AMYOT, *Prop. de table*, V, VII.)

De son grasset *enbonpoint*.
(RONS., *Gayetez*, Œuv., p.260, éd. 1584.)

Comme elles (les femmes) font des cuisses de drap et de feutre, et de l'*embonpoinct* de coton. (MONT., l. II, ch. XII, p. 351.)

EMBORBER, mod. embourber, v. a., couvrir de boue ; engager dans la boue :

Enborber.
(G. DE COINCI, *Mir. de N. D.*, ms. Brux., f° 93 v°.)

Ne demeure pas *embourbé*.
(J. A. DE BAIF, *Mimes*, l. II, f° 66 v°, éd. 1619.)

Marais *embourbé*. (VIGEN., *Comm. de Ces.*, p. 267.)

Enbourber. (DAMPMART., *Merv. du monde*, f° 100 v°.)

Herodote et Diodore disent que les Ægyptiens (principalement aux funerailles de leurs rois) se dechiroient les vetemens, et *embourboient* le visage, voire toute la teste. (1612, MARC LESCARBOT, *Hist. de la Nouv. France*, III, 840, Tross.)

— Fig. :

De long temps la fortune *embourbe* leurs desseins.
(GARN., *Porcie*, III.)

EMBORISME, s. m., syn. d'anévrisme :

L'*emborisme* ou anevrysme est un aposteme legier, plein de sang et de ventosité. (JOUB., *Gr. chir.*, p. 173, éd. 1598.)

EMBORSER, mod. embourser, v. a., mettre en bourse, recevoir de l'argent :

N'avront que faire des baillies
Les moines qui les desirroient
Por ce que riens n'*enborseroient*.
(*Vie des Pères*, B. N. 23111, f° 122ᵇ.)

Por les deniers qu'il en *enborse*
En lu[i] avra bone resorse.
(*Guill. le Maréchal*, 7523, P. Meyer.)

Les prevost n'*avoient* pas eu ne *emboursé* l'argent que l'en avoit reçu des subsides. (*Chron. de S. Den.*, B. N. 2813, f° 408ᵇ.)

Que le receveur de Vermandois ne autres commis a vendre lesdites impositions ne puist ne doit *embourser* ne appliquera soy les vins des marchiez et renchieres. (Août 1352, *Ord.*, II, 504.)

Les dits entrepreneurs les *ont emboursees* (les finances) et appliquees a leur singulier profit. (3 avr. 1418, *Ord.*, X, 451.)

La mignonne prent et *embourse*
Les cent ecus.
(COQUILLART, *Droitz nouv.*, 2ᵉ part., de Dolo, I, 160.)

EMBOSSÉ, adj., armé de l'avant et de l'arrière, de manière que, fixé contre le vent, et présentant le flanc, il ne soit attaqué et ne combatte que d'un côté :

La le duc Godefroy d'un art laborieux
Embossé dans l'acier, vendoit devotieux
Verdun, Mets et Buillon.
(P. RONS., *Poemes*, liv. I, Œuv., p. 756, éd. 1584.)

EMBOTTELER, v. a., mettre en bottes :

Fauscher les prez et *embotteler* le foin. (BELLEFOR., *Secr. de l'agr.*, p. 346.)

Ayant embotelé les escorces. (O. DE SERR., V, 169.)

Alors les arracheres de terre (les oignons) et tout aussi tost les *embotteleres* en petits faisseaux. (ID., VI, 7.)

EMBOUCHER, verbe. — A., mettre le mors dans la bouche d'un cheval :

Plus n'a besoing *estre embouché* de brides
Pour le dompter a marcher tout a traict.
(CRETIN, *Chants roy.*, a une dame de Lion, f° 174 r°, éd. 1527.)

Il me montra en un beau pré...
Une pouliche, si farouche
Que je ne sceus oncq' l'*emboucher*.
(J. DE LA TAILLE, *Songe*, f° 159 v°.)

— Faire pénétrer dans une embouchure :

Si y yront veoir devant eulx aux arches des pons et partuis par ou ilz devront passer en avalant, qu'il n'y ait aucuns bateaulx montans qui *soit embouches*, ou que on ait porté les filez pour les *embouchier* et monter contremont ladite arche ou partuis, afin que lesdis bateaulx tant montens comme avalens si ne puissent blecer l'un l'autre. (Fév. 1415, *Réglem. gén. pour la jurid. du prév. des march.*, § 469, Isambert, *Rec.*, VIII, 571.)

Jusques a ce qu'ils furent pres de la muraille appliquans leurs engins pour *emboucher* les canonnieres dont ils pouvoient estre batus. (BEZE, *Hist. eccl.*, t. III, p. 131.)

A la passee des Espaignolz, *emboucha* toute son artillerie. (J. D'AUTON, *Chron.*, B. N. 5082, f° 164 r° ; III, 227, Soc. Hist. de Fr.)

— Faire la leçon à :

Ce beau medecin ne faudra pas de dire que la fille est grosse aussi tost qu'il l'aura veue. Il a esté mandé si soudain et si a l'impourviste qu'il ne m'a esté possible de l'*emboucher*. (J. DE LA TAILLE, *les Corrivaux*, f° 79 v°, éd. 1573.)

Aians esté embouchez de ce qu'ils devoient respondre. (VIGEN., *Comm. de Ces.*, p. 270.)

— Réfl., se couvrir la bouche mutuellement :

Mon plaisir en ce mois c'est de voir les coloms
S'emboucher bec a bec de baisers doux et longs
Des l'aube jusqu'au soir que le soleil se plonge.
(RONS., *Sonn. pour Hel.*, I, XXXV.)

— *Embouché*, part. passé et adj., inspiré dans son langage :

Ou bien quant de Bacchus un Sylene *embouché*
Je feray discourir.
(VAUQ. DE LA FRESN., *Art poét.*, p. 105, Pellissier.)

— *Mal embouché,* grossier dans ses propos :

Muons propos et parlons d'aucuns hommes
Mal embouchez.
(*Le vray disant Advoc. des dames*, p. 13.)

Cf. EMBOUCHIER, III, 35ª.

EMBOUCHEURE, mod. embouchure, s. f., manière dont la bouche d'un cheval est sensible au mors :

Un soldat peut dresser son cheval, parer et tourner a toutes mains : les courbettes relevees renversent les chevaux aux charges, leur egarent les bouches, les *emboucheures* se cognoissent par experience. (GASP. DE TAVANNES, *Mem.*, p. 194.)

— Ouverture par où qqch. entre ou sort ; partic., endroit où un fleuve se jette dans la mer :

A l'*emboukure* de le mer. (FROISS., *Chron.*, VIII, 65.)

Ils avoient fermé l'*emboucheure* du port pour garder les ennemys de s'en pouvoir fouyr. (AMYOT, *Diod.*, XIII, 7.)

Cf. III, 35ª.

EMBOUCHOIR, s. m., bout d'un instru-

ment de musique à vent qu'on applique à la bouche pour sonner :

Apres eux marchoient les haults bois, trompetes, fifres et tambours, non sonnants, les *embouchoirs* de leurs instruments contre bas. (FAV., *Th. d'honn.*, t. II, p. 1850.)

— Fig. :

Desquelz s'ensuit le repertoyre... L'*ambouchouoir* des maistres en ars. (RAB., *Pantagr.*, ch. VII, éd. 1542.)

— Forme de bois qu'on introduit dans les chaussures pour les maintenir ou les élargir :

Va remettre ceste botte a l'*emboucnoir*. (B. DESPER., *Nouv.*, XXV.)

EMBOUICHER, v. EMBUSCHIER.

EMBOURREMENT, s. m., action d'embourrer ; résultat de cette action :

Je me suis souvent esbahi comme la plupart des Françoys et des plus nobles, et des plus riches, et des plus pauvres, a peu endurer et porter si grand charge et *embourrement* sur leurs ventres. (G. BOUCHET, *Serees*, XXVI.)

Cf. III, 36[b].

EMBOUTIR, v. a., façonner en bout, étirer ; travailler (une plaque de métal) de manière à la rendre concave d'un côté et convexe de l'autre.

— N., faire une saillie en forme de bosse :

Les yeux (du cheval) gros, grands, noirs et clairs comme miroirs, *emboutissans* en hors ainsi que goderons. (O. DE SERRES, IV, 10.)

Enflure *emboutie*, resistant a l'attouchement. (JOUB., *Gr. chir.*, p. 227, éd. 1598.)

— *Embouti*, part. passé :

Ledit dessobz ladicte veue (du heaume) marche voluntiers sur la piece de dessus la teste deux bons doiz tant d'ung costé que d'autre de la veue et cloué de fors clox qui ont les ungs la teste *enbotie*, et les autres ont la teste du clou limee afin que le rochet n'y prengne. (*Habits des gens de guerre*, B. N. 1997, f° 71 r°.)

Le bort plus *embouty* dehors que n'est de l'autre costé. (*Ib.*)

Un compartiment d'argent *embouty* sur fons noir. (1549, *Entr. de Henry II à Paris*, f° 13 v°.)

Brodé, *embouty*, recamé, guippé, houppé, bordé, frangé, boutonné. (SIBILET, *Par. c. l'Am.*)

Si par arrouser ou plouvoir, elle (la terre) devient enflee et comme *emboutie* et noire, non encuirassee et blanchastre, l'eau qui en sort est douce. (LIEBAUT, I, 4, éd. 1658.)

EMBRACEMENT, mod. embrassement, s. m., action de tenir embrassé, serré dans ses bras ; résultat de cette action :

Baisier vienent de baaillier,
Enbracemenz vient de veillier.
(*Eneas*, 7963.)

Molt en a celui solacier
De l'*anbracement* qu'il li fist.
(EVRAT, *Bible*, B. N. 12457, f° 68[b].)

Iluec ot grant *enbracement*
Et molt merveillox baisement.
(*Floire et Blancheflor*, 2[e] vers., 2819.)

Ansi k'il an mei lor cuer anbracent per an *anbrescement* de douce amor. (*Li Epistle saint Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f° 87 v°.)

Quant il vit sen pere il lui lencha entour le col les bras tendus, et ploura entre les *embrachemens*. (*Bib. hist.*, Maz. 312, f° 25[b].)

Ce pendant ceste journee duroit six ans a maistre Tibere, tant ceste nuict luy sembloit longue a venir, afin de jouyr des estroits *embrassemens* de sa dame desiree. (LARIV., *Nuicts de Strap.*, IX, IV.)

Toutes choses contenues entre l'*embrassement* du ciel et le milieu de la terre. (GREVIN, *Des venins*, I, I.)

Cf. EMBRASSEMENT, III, 38[b].

EMBRACHEMENT, v. EMBRACEMENT. — **EMBRACHIER**, v. EMBRACIER.

EMBRACIER, mod. embrasser, v. a., entourer de ses bras :

Demain la me verrez par vertut *embracier*.
(*Voy. de Charlem.*, 523.)

De sun destrier le col en *enbraçat*.
(*Rol.*, 3440.)

Ot le Guillelmes, sel corut *embracier*,
Par les dous flanz le lieve senz targier.
(*Coronem. Loois*, 1743.)

Ki vos semblast ne tant ne quant,
Que peusse por vos baisier
Et acoler et *enbracier*.
(*Eneas*, 1740.)

Aymeris l'ot, ne fu mie esperduz,
L'espee tret, si *enbrace* l'escu.
(*Aymeri de Narb.*, 813.)

E maistre Eduuarz Grim l'*aveit* forment saisi,
Enbracié par Jesus, quant l'orent envai.
(GARN., *S. Thomas*, ap. Bartsch, *Lang. et litt fr.*, 261, 30.)

Li reis le curut *enbracier*.
(MARIE, *Lais*, Bisclavret, 300.)

Quant entre mes bras ne l'*embrasse*.
(*Mir. de N.-D.*, III, 174.)

Li ber l'*a enbrachie*, acolee et baisie.
(*Chev. au Cygne*, dans Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 346, 14.)

— Fig. :

Mult devum *embracier* granz fais,
Pur ci faite cité conquerre.
(BEN., *D. de Norm.*, I, 1622.)

Qui sans conseil veult grand chose *embracier*.
(ADENET, *Enf. Ogier*, 84.)

Sur les tombeaulx de mes ancestres,
Les ames desquelz Dieu *embrasse !*
On n'y voit couronnes ne sceptre.
(VILLON, *Gr. Test.*, 279.)

Cf. III, 37[b].

EMBRANCHEMENT, s. m., subdivision d'une chaine de montagnes, d'une route d'une rivière, etc., en chaines, routes, rivières secondaires :

Pour garder et preserver le pays de Vimeu et l'*embranchement* par mer de riviere de Somme. (26 janv. 1494, *Ord.*, ap. Aug. Thierry, *Mon. de l'hist. du Tiers Etat*, IV, 722.)

EMBRASEMENT, s. m., action d'embraser :

Notre chariteiz [est] enflammeie per tanz *embrasemenz*. (*Serm. de S. Bern.*, 96, 16.)

Pire est cix mals que fievre ague ;
N'a pas retor quant on en sue,
Ains a grignor *embrasement*.
(*Blancandin*, 1429.)

Murdre, trahison, tresor trouvé, *embrasement*, rapt, larrechin. (1297, Prév. de Clerm., B. N. 4663, f° 95 v°.)

Ses clers regars est uns *embrasemens*.
(EUST. DESCH., III, 285.)

Incendium, *embracement*. (*Gloss. de Conches.*)

Embressement, arsura. (1464, LAGADEUC, *Catholicon*, Quimper.)

EMBRASER, v. a., mettre en feu, brûler, allumer :

La cites en est alumee,
En poi d'ore *est* tote *enbrasee*.
(*Eneas*, 9633.)

Anbrasez est, si est d'amors enpris.
(*Loh.*, ms. Montp., f° 45[a].)

Et se j'atent le jor cler,
Que on me puist ci trover,
Li fus sera alumes,
Dont mes cors *iert enbrases*.
(*Auc. et Nic.*, 17, 11.)

Donques ceste esperance k'en mi est conceue m'encoraget a penitence et *embreset* forment mon desier. (*Serm. de S. Bern.*, 69, 40, Fœrster.)

Ales l'eschaufent apres et *anbresent*. (*Li Epistle saint Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f° 34 v°.)

Car ausi com nous *enbrasonè*
Le fu par plenté de tisons.
(RENCLUS, *Miserere*, CXLVIII, 6.)

Ja nus de vos n'iert pris ne atrapes
Que lues ne *soit* ocis et desmenbres
Ou ars en fu, en carbons *enbrases*.
(SAMS. DE NANTEUIL, *Prov. Salom.*, dans Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 149, 12.)

Orandroit vos ferai hardoir ou *enbraser*.
(*Parise*, 3037.)

Puis bouterent le feu, le castel *embraserent*.
(*Doon de Maience*, 1237.)

Et ainsi cil feus les sorprant
Et lor nez *embrese* et emprant.
(J. DE PRIORAT, *Liv. de Vegece*, B. N. 1604, f° 74[d].)

Accendo, alumer ou *embreser*. (*Gloss. de Salins.*)

— *Embrasé*, part. passé et adj., enflammé, brûlant :

Devers Rossie vint uns feus *embrasez*,
Qui espronoit Rome de trestoz lez.
(*Coronem. Loois*, 290.)

Et l'iaugue jetee a fuison
Estaint un *embrasé* tison.
(J. DE JOURN., *Dime de penitence*, 2512, Breymann.)

De feu esprise et *embraisee*.
(*Vie des Pères*, Ars. 5216, f° 132[b].)

Elle vit la chambre toute *embrasee* de feu. (JOINV., *S. Louis*, § 646, W.)

Feu ardant et *embrasé*.
(*Doon de Maience*, 1155.)

Fer *embraset*.
(*B. de Seb.*, IX, 452.)

— Qui a été passé au creuset :

Je te conseille et admoneste que tu t'efforces et mettes en peyne de acheter de moy l'or fin et *ambrasé*, affin que tu soyes riche. (*Intern. Consol.*, II, XXXII.)

EMBRASSADE, s. f., action d'embrasser :

Ambraschade. (xv[e] s., Valenc., ap. La Fons.)

Ce ne furent que salutations et *embrassades.* (LA NOUE, *Mem.*, ch. III.)

EMBRASSER, mod., v. EMBRACIER.

EMBRASURE, s. f., ouverture dans un parapet, où l'on pointe le canon pour tirer sur l'ennemi ; ouverture dans le mur d'une habitation, encadrant les portes et les fenêtres :

Le grand maitre se jette de nuict dans le grand cavalier des Turcs par les *embrasures* larges comme faites pour doubles canons. (AUB., *Hist.*, I, 245, ap. Littré.)

Embrasure. Also the skuing, playing, or chamfretting of a door or window. (COTGR.)

EMBRENER, v. a., salir de bran, au propre et au figuré :

Son nom et sa renommee estoit si grande, qu'il n'y avoit bras si fort, ny eschine de geant si puissante, ny aucun regard pareil a celuy de Roland, ny mille autres semblables a Renaud, qui n'*embrenassent* leurs chausses de peur, oyant seulement parler de luy. (*Merlin Cocc.*, IV.)

Une galande, de l'amour de laquelle il *estoit embrené* et descrié partout. (AUB., *Fœnest.*, l. IV, c. VIII.)

La muse autour de votre bouche,
Volant ainsi comme une mouche,
De miel vous *embrene* le bec.
(REGNIER, *Louang. de Mac.*)

EMBRESSEMENT, v. EMBRASEMENT.

EMBROCATION, s. f., fomentation par voie humide où l'on verse lentement un liquide gras sur une partie malade :

Fomentations et *embrocacions* avec eau de decoction d'orge. (*Prat. de B. de Gordon*, II, 10, p. 126.)

EMBROCHIER, mod. embrocher, v. a., traverser avec la broche (une pièce de viande) pour la faire rôtir :

Par les brainches desus *anbroichiez.*
(*Peines d'enfer*, 55, P. Meyer, *Romania*, VI, 14.)

Embrochiez, rostissiez et mengiez au sel. (*Menag.*, II, 177.)

EMBROUILLASSER, v. a., fréquentatif de embrouiller :

Mechante, veux tu point cesser
De me venir *embrouillasser*
De mots douteux...
(J. A. DE BAIF, *l'Eunuque*, V, 1.)

EMBROUILLEMENT, s. m., action d'embrouiller, résultat de cette action :

Lesquelles contrarietez et *embrouillements* me confirment l'opinion de Pollio, qu'ilz (les Commentaires) n'ont point esté bien exactement reveuz de l'auteur. (VIGEN., *Comm. de Ces.*, annot., p. 141.)

Embrouillement estrange. (LA BOD., *Harmon.*, p. 239.)

EMBROUILLER, v. a., introduire de la confusion par un brouillement :

La succession dudit defunct *estoit* contentieuse et bien *embrouillee.* (1428, A. N. JJ, pièce 238.)

— Réfl., devenir embrouillé, s'embarrasser :

Car plus estoit embrouillé et plus *s'embrouilloit.* (COMM., IV, 1, p. 311.)

EMBROUILLEURE, s. f., chose embrouillée :

Je ne puis arrester l'attention du lecteur par le pois, manco male, s'il advient que je l'arreste par mon *embrouilleure.* (MONT., l. III, ch. IX, f° 439 v°, éd. 1588.)

EMBUISSIER, v. EMBUSCHIER.

EMBUSCADE, s. f., embûche :

Pour attirer les nostres jusques a l'*embuscade.* (VIGEN., *Comm. de Ces.*, p. 352.)

Escarmouche, suite, *imboscade*, surprise.
(JOD., *Œuv. mesl.*, f° 167 r°.)

Descouvrit une grosse *imboscade* d'ennemis dans les saules. (B. DE SALIGNAC, *le Siège de Metz*, p. 547.)

EMBUSCHE, mod. embûche, s. f., embuscade, lieu caché où l'on attend les ennemis pour les attaquer à son tour, et à son avantage :

Deux *enbusques* ferons.
(*Chev. au Cygne*, 17146.)

Ambuche. (*Ponthus*, ms. Gand, f° 80 v°.)

Ung pou apres vindrent courir les Angloiz de la garnison Saincte Suzanne devant Sillé le Guillaume, et y mirent une *embusche* par laquelle furent prins plussieurs François dudit Sillé. (J. CHARTIER, *Chroniq. de Charl. VII*, c. LXXXVI.)

EMBUSCHIER, mod. embûcher, verbe. — A., mettre en embuscade :

Es le vos ens el bas tapi et *enbuscié.*
(*Naiss. du chev. au Cygne*, 2015.)

Devant Bordele *sont enbuscié* et pris.
(*Loh.*, ms. Berne 113, f° 46[f].)

Ces *anbuchait* an un broel d'otre l'eve.
(*Ib.*, fragm., Châlons, 165, Bonnardot.)

Enz el bos *sera(i) embusciez.*
(*Brut*, ms. Munich, 723.)

Enbuscher.
(BEN., *Troie*, ms. Naples, f° 14[d].)

Enboscher.
(TH. DE KENT, *Gest. d'Alex.*, B. N. 24364, f° 43 v°.)

Pres del chemin *sunt enbuschié*,
Tant que cil se sunt repairié.
(MARIE, *Lais*, Elidnc, 203.)

Enbussié sont en une fosse.
(*Witasse le moine*, 1001.)

Mais qui or se poroit anuit mais porcachier,
El bos de Quintefeulle *fuisiemes enbuscié.*
(*Aiol*, 4626.)

Il cacha nos gens dus qu'as gues ;
Par force les *ot enbussié.*
(*Gauvain*, 1270.)

Les autres *embouiche* es bois asses pres de la ville.
(*Girart de Ross.*, 4571.)

Quant les deux autres batailles, qui estoient *embochies* plus avant de la creste, virent la primiere bataille si desbaratee et deroute, si ne voudrent plus attendre. (*Liv. de la conq. de la Moree*, p. 182.) Impr., *emlochiés.*

Si a fait un agait, qu'en un bos *embuscoit*
De .I[m]. Turs.
(*B. de Seb.*, XIV, 568.)

Aveuc le roy soudan qui les siens *embuscoit.*
(*Ib.*, 565.)

— Réfl., se mettre en embuscade :

Si *s'enbuissierent* en la selve ramee.
(*Ogier*, var. du vers 1132.)

El bos de Quintefeulle *se furent embuissié.*
(*Aiol*, 4642.)

Que dedens le chatel *se* poist *enbuchier.*
(*Asprem.*, B. N. 2495, f° 33 v°.)

Lors *m'embuché* en ung lieu noir.
(*Le Débat de deux dem.*, Poés. fr. des xv[e] et xvi[e] s., V, 267.)

Ils s'allerent *embuscher* sur le Pau. (MART. DU BELLAY, *Mem.*, l. IX, f° 281 r°, éd. 1572.)

S'*enboscer.* (1562, *Dep. de deux jur.*, Arch. Gir.)

— Neut., dans le même sens :

Li amiraus les fait ou bruillet *enbuissier.*
(*Fierabras*, 3468.)

Il ont ja fait lor agait *embuschier.*
(*Auberi*, Vat. Chr. 1441, f° 23[b].)

Faictes mener .III. .M. hommes pres (de la porte de le Madelaine) et *embunsquier.* (*Chron. attrib. à J. Desnouelles*, Rec. des H. de Fr., XXI, 187.)

Cf. III, 45[c].

EMBUSIER, v. EMBUSCHIER.

EMENDATEUR, s. m., celui qui émende :

Emendateur, amender, reformer. (COTGR.)

Cf. ESMENDATEUR, III, 493[c].

EMENE. v. HEMINE. — **EMERAUDE**, mod., v. ESMERALDE.

EMERGENT, adj., qui émerge, qui ressort :

Voire d'un art si gent
Tant elegant, coppieux, *emergent*
Que je n'ay veu cronique plus courtoise.
(J. BOUCHET, *Ep. fam.*, CXXVII.)

Ce sont faictz *emergens.*
(ID., *ib.*, I.)

Theologiens en vertus *emergens.*
(ID., *Ang. d'amour*, p. 50.)

Ne penses pas que toy et tous tes gens
Eussiez passé dangiers tant *emergens.*
(ID., *ib.*, f° 127 r°.)

EMERGER, v. n., être soulevé par une force centrale au-dessus du niveau de la mer.

— Anc., ressortir :

En l'exercice de quelconque cause venant ou *emergeant* oudit territoire de Toulviou. (1476, *Liv. armé*, f° 184, A. mun. Montaub.)

— ?

L'an usuel commence as kalendes de jenvier, l'an *emergeant* chascun jour. (Fossetier, *Cron. Marg.*, Brux. 10509, f° 134 r°.)

EMERI, mod., v. Esmeril. — **EMERILLON, -NNÉ**, mod., v. Esmerillon, -nné. — **ÉMERVEILLÉ**, mod., v. Esmerveillé.

EMESCHER, mod. émêcher, v. a., enlever une partie de la mèche :

Petite aiguille ou broche de bois ou de fer, qui est en une lampe pour l'*emeicher*, a fin qu'elle esclaire mieux. (B. Jamin, *Traduct. des dialog. de J. L. Vives*, Index, Profer acu, éd. 1576.)

EMETIQUE, s. m., substance qui fait vomir :

Les *emetiques* ou vomitoires. (Paré, XX, 5.)

EMETTRE, v. a., lancer hors de soi ; mettre en circulation ; exprimer :

Icellui nostre procureur de Mascon *emict* et interjecta certaine appellation en nostre cour de Parlement a Paris. (14 mars 1477, *Ord.*, XVIII.)

Cf. Esmetre, III, 497ª.

ÉMEUTE, mod., v. Esmuete. — **ÉMIER**, mod., v. Esmier. — **ÉMIETTER**, mod., v. Esmietter. — **EMIGRAINE**, v. Migraine.

EMINCER, v. a., couper en tranches minces :

Apres estre bien durs (les œufs) on les *emince* entre les mains dedans une paesle. (Paré, XXVI, 11.)

EMINENCE, s. f., saillie, en parlant des os ; degré élevé, excellence :

[Le nez] a hauteur et *eminence* par desus la face. (H. de Mondev., f° 18, ap. Littré.)

Eminance. (Brun de Long Borc, *Cyrurgie*, ms. de Salis, f° 1ª.)

Excellence, *eminence*. (Rab., *Pantag.*, Prol.)

Eminences mammillaires. (La Frambois., *Œuv.*, p. 37.)

— *Venir a eminence*, venir à chef :

Puis que d'aller avons preeminence
Bien tost *viendra* l'ouvrage *a eminence*.
(*Act. des apost.*, vol. I, f° 4 v°.)

EMINENT, adj., qui s'élève, qui s'avance sur ; distingué, supérieur :

Dont la plus *eminente* (montagne) s'appelle Gargarus. (Le Maire, *Illustr. de la Gaule*, I, 21.)

Peril *emynent*. (1388, *Liv. rouge*, A. N. Y 2, f° 83 v°.)

S'efforce a retarder son *eminent* trespas.
(Gauch., *Plais. des champs*, p. 36.)

Sous l'ombre des dangers, qui nous peuvent estre *eminens*. (E. Pasquier, *Pourparler du Prince*.)

EMISSION, s. f., action de projeter dehors :

L'*emission* de ladicte matiere. (Evrart de Conty, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 86ᵈ.)

Ains espandi [Vulcain] son germe en
.I. enfant qui double fourme a [terre ;
Que l'en claime Eurictonion
Nasqui de ceste *emission*.
(*Fab. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 17ᶠ.)

Gectant doulereuses *emissions* de souspirs. (Duquesne, *Hist. de J. d'Avesn.*, Ars. 5208, f° 92 v°.)

L'herbe bedeguar empesche le flux et *emission* de sang. (*Jard. de santé*, p. 65.)

Benoiste soit l'heure et le terme
De ceste haulte *emission* (du S. Esprit).
(*Actes des apost.*, vol. I, f° 6 r°.)

EMMAIGRIR, verbe.

— A., rendre maigre :

Craignans le ventre offenser et *emmaigrir*. (Rab., *Quart livre*, ch. LVIII, éd. 1552.)

Les fumiers, les sablons et les cendres engraisseront la terre trop maigre, *emmaigriront* la trop grasse. (O. de Serr., 111.)

Le lin porte domage aux champs esquelz il est semé, car il les *emmaigrist* et brusle. (*Trad. de l'hyst. des plant. de L. Fousch*, ch. CLXXVIII.)

— Réfl., devenir maigre :

Ceux qui usent fort des viandes salees *s'emmaigrissent* ordinairement. (Dampmart., *Merv. du monde*, f° 90 r°.)

— N., devenir maigre :

Il dout du cors *enmaigrir*.
(Ruteb., *Poés.*, II, 51, Jubin.)

Les membres *enmesgrissent*. (H. de Gauchi, *Trad. du Gouv. des princ. de Gille Colonne*, Ars. 5062, f° 14 v°.)

Le baing quand l'on est afamé fait *enmaigrir* le corps. (*Platine de honneste volupté*, f° 4 r°.)

— *Emmaigri*, part. passé, devenu maigre :

Maceree et *enmaigrie* par la rigueur de abstinence. (*Mer des histoir.*, t. I, f° 128ª, éd. 1488.)

Gens *emmaigris*. (*Trad. de l'hyst. des plant. de L. Fousch*, ch. CXXXII.)

EMMAILLOTTEMENT, s. m., action d'emmaillotter :

Les liaisons et *emmaillotemens* des enfans. (Mont., II, 12, éd. 1582.)

Les liaisons et *emmaillotemens* ne sont point necessaires. (Charron, *Sag.*, l. I, c. VIII, p. 73, éd. 1601.)

EMMAILLOTTER, v. a., envelopper de langes :

Anvelopez et *ammaillotez* de pouvres drapelez. (J. de Aluet, *Serm.*, B. N. l. 14961, f° 204 r°.)

Et celle qui pensoit a ouvrer fausement
Emmaillott[*a*] l'enfant et coucha douchement.
(*Charles le Chauve*, B. N. 24372, f° 23ᵇ.)

Et ce voules faire, *emmaillotes* votre oyseau tres bien. (Franchieres, *Fauc.*, ms. Chantilly 1528, f° 21 r°.)

EMMALIGNÉ, adj., devenu malin, en t. de médecine :

Charboncle *emmaligné*. (Joub., *Gr. chir.*, p. 107, éd. 1598.)

A raison de la honte, on ne montre pas ces ulceres jusques a tant que soyent *emmalignez*. (Id., *ib.*, p. 362.)

EMMANAIGIER, v. Emmesnagier.

EMMANCHEURE, mod. emmanchure, s. f., anc., action d'emmancher ; auj., ouverture pratiquée au corps d'un vêtement, de chaque côté pour y adapter les manches :

Par les foutz des manches et alentours des *enmancheures*. (1494, B. N. 8454, Béthune, f° 15ª.)

Pour les faules, *enmancheures* et collet et bas des manches. (1498, *Reg. de Nant.*, f° 82ª.)

Emmancheure, a helving, a setting on of a haft, or handle ; also, the upper part of setting on, of a sleeve. (Cotgr.)

EMMANCHIER, mod. emmancher, v. a., munir d'un manche :

Pour faire *emmancher* deux piz et ung marteau. (*Compt. de J. Chiefdail*, 1412-1414, Forteresse, XIV, Arch. mun. Orléans.)

Quatre grosses trousses pour *emmancher* les canons. (*Compte de Gilet Baudry*, 1416-1418, Despence LXVII, Arch. mun. Orléans.)

Avoir fait .XVIII. haves de canonniers et les *enmanchiez* pour lesdis canonniers traire canons. (2 fév. 1428-14 mai 1429, *Compte d'ouvrages*, 6ᵉ Somme de mises, A. Tournai.)

A Pierre de Willy, fustaillier, pour .VIII. tailes, et .VIII. hyes, dont elles *furent emmanchies*. (1444, *Compte du curage des grands et petit Marvis*, 5ᵉ Somme de mises, A. Tournai.)

Trouva son pere Gobemousche *emmanchant* une faucille. (Du Fail, *Prop. rust.*, p. 115.)

— *Emmanchié*, part. passé, muni d'un manche :

Il orent aporté maintes scies tranchant
Emmanchees a plomb.
(Cuv., *B. du Guesclin*, 19450.)

Hache *emmanchie*. (*Jurés de S. Ouen*, f° 291 v°, A. S.-Inf.)

Ung fallot de fer non *enmenché*. (17 juill. 1514, A. Vienne.)

Coulevrines *enmanchees* en boys. (*Ib.*)

Couteau bien *emmanché*. (Desper., *Œuv.*, p. 93, éd. 1544.)

EMMASQUÉ, part. passé, couvert d'un masque :

Envoyez rythmes, donnez aubades, allez *emmasquez*. (N. Du Fail, *Prop. rust.*, p. 75, éd. 1549.)

Le tout est couvert et *emmasqué* de fausses doctrines. (Id., *Cont. d'Eutrap.*, XXX.)

Des bestes
D'un visage humain *emmasquees*.
(Jod., *Eug.*, II, 2.)

EMMENER, v. a., mener quelqu'un avec soi d'un lieu à un autre ; emporter :



Ses meillurs humes *enmeinet* ensembl' od sei.
(*Rol.*, 502.)

Dex ! tant *enmainent* et chetis et chetives
Que en colers a lor siejo entrainent,
De totes parz ont la cité asise,
Li Sarrasin cels dedanz envaïssent
Et encontre els durement escremissent.
(*Aymeri de Narb.*, 712.)

Ugues s'en est tornes, s'*ammoine* Beatris.
(AUDEFROY LE BASTARD, *Beatris*, Romancero françois.)

Dame, voiles, l'unde l'*enmaine*.
(*Lai de Graelent*, 689.)

Fors de la vile t'*enmoinrai*.
(*Vie Ste Juliane*, ms. Oxf., Bodl. Canon. misc. 74, f° 76 v°.)

Si *emmena* sa soer bien et paisiblement.
(*Baud. de Seb.*, III, 406.)

Affin que la grant creue de l'eaue ne *enmenast* ledit pont. (1394, *Compt. de Nevers*, CC 2, f° 7 r°.)

— Fig., entrainer, avoir pour conséquence :

Craignant de remuer en cela quelque chose qui *eust emmené* brouillerie. (4 mars 1561, *Lett. de M. de Lanssac au roy*, instr. concern. le Conc. de Trente.)

Nous craignons d'aigrir et brouiller choses qui *emmenassent* plus grands troubles en vos dits affaires. (24 juill. 1562, *ib.*)

EMMENOTER, v. a., mettre des menottes de fer aux mains à qqn :

Et l'Eternel *aura* ses volontez bouclees
Ses bras *enmannotez*, ses volontez reglees
A l'appetit humain !
(DU BARTAS, 2° *sem.*, 2° j., l'Arche, 201.)

D'un fort lien mes mains *emmanetees*
De mille et mille neuds.
(P. DE CORNU, *Œuv. poet.*, p. 39.)

Le prevost commanda qu'elle *fust emmenotee* de peur qu'elle ne s'offençast. (CAYET, *Chron. novennaire*, p. 813.)

Et les esclaves turcs *emmenoter* soudain.
(R. BELLEAU, *Berg.*, 2° j., f° 125 r°.)

— *Emmenoté*, part. passé, à qui on a mis les menottes aux mains :

Prisonnier. *Emmenoté.* (LA PORTE.)

EMMESCHER, mod. emmêcher, v. a., garnir d'une mèche :

Emmeché. Furnished with match or candelweek. (COTGR.)

EMMESLEMENT, mod. emmêlement, s. m., mélange :

Non par *enmellement* de substance, mais par unité de personne. (*Psautier*, f° 195, ap. Littré.)

Ceux qui recherchent les causes naturelles luy attribuent le blanc (a la terre), tant facile a recevoir autre teinture, qu'a tout moindre *emmeslement* elle est changee et embellie d'une infinité miraculeuse d'agreables et plaisantes peintures. (PONT. DE TYARD, *De la nat. du monde*, f° 77 r°.)

EMMESLER, mod. emmêler, v. a., brouiller :

Et doivent *estre emmeslees* (les pouches de cordelettes ou il y aye au bout une bouclete. (*Modus*, f° 51, ap. Ste-Pal.)

Entre toutes voies en tel ou tel usaige croissans et esclarcissans leur signourie par semblables a eulx ou pires en nature, apres tres longs ans *emmeles*, finablement Dieu les a fait trebucier en glaives sanglans. (G. CHASTELL., *Chron. du D. Phil.*, Praesme.)

EMMESNAGIER, mod. emménager, v. — A., installer dans un nouveau ménage, arranger, orner:

A lui la somme de .IIII. .c. francs en deniers paiez a monseigneur de Richemont, sur .XVII. .c. francs restans a paier de .II. .M. francs que monseigneur donna pieça a Madame de Guienne sa sueur pour elle *emmesnager*. (13 janv. 1424, *Compte*, dans G. Gruel, *Chron. d'A. de Richemont*, p. 243, Soc. Hist. de Fr.)

Plusieurs bastissent des maisons lesquelles apres qu'ils ont parachevees de bastir, ils laissent sans orner et *emmesnager* ou meubler. (COTEREAU, *Colum.*, IV, 3.)

— Réfl., se pourvoir de meubles :

Au gouverneur de Nivernoys pour *soy emmanaigier*. (1425, *Compt. de Nevers*, CC 29, f° 27 v°.)

Cf. ENMESNAGIER, III, 203ª.

EMMEUBLEMENT, s. m., action de garnir de meubles, mobilier :

Emmeublement. Furniture; or a furnishing with mouables. (COTGR.)

Cf. ENMEUBLEMENT, III, 203ᶜ.

EMMEUBLER, v. a., garnir de meubles :

Emmeubler sa maison. To furnish his house with stuffe, provision, mouables. (COTGR.)

Cf. ENMEUBLER, III, 203ᶜ.

EMMIELLEMENT, s. m., action d'enduire de miel, au propre et au fig. :

Tels fanfares sont propres en une democratie a un orateur du tout voué et ententif a la surprise du peuple, par doux traitz et *emmiellement* de sa rhetorique. (EST. PASQ., *Lett.*, I, 2, f° 5 v°, éd. 1586.)

EMMIELLER, v. a., enduire de miel, au propre et au fig. :

Enmilier.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Brux., f° 14ᵇ.)

Pour demi lot de miel pour *enmieller* les chevaulx. (1379, *Inv. somm. Arch. dép. Nord*, VII, 71.)

Tu me cuydes *emmyeller*.
(*Act. des apost.*, vol. II, f° 34 v°.)

Je ayme aussi chier embeurrer mon pain que de l'*emmieller*. (PALSGRAVE, p. 739.)

Tant ell' sçait farder
Et *emmieler* son langage !
(GREV., *Tresor.*, II.)

De mesme les *emmiellans*,
De mesme les enfiellans,
Leurs bourrelles ils en font.
(JOD., *Œuv. mesl.*, f° 27 v°.)

— *Emmiellé*, part. passé et adj., couvert, enduit de miel :

Parole *emmielee*.
(ALART, *Dit des Sag.*, Ars. 3142, f° 152 v°.)

Eau *emmiellee*. (TARDIF, *Fauc.*, II, 32.)

Le fils du gentilhomme s'adressa au pere de Pernette, lequel il combatit avec telles raisons, *emmiellees* de promesses, de l'advantager en son propre. (B. DESPER., *Nouv. recreat.*, d'une jeune fille nommee Peau d'Asne, f° 293 v°, éd. 1572.)

Figues *emmiellees*. (Mai 1573, Orl., Gibier.)

EMMIELLEUR, s. m., celui qui charme par une douceur comparable à celle du miel :

Quelle grandeur rend l'homme venerable ?
Quelle grosseur ? Quel poil ? Quelle couleur ?
Qui est des jeux le plus *emmieleur* ?
Qui fait plus tot une playe incurable ?
(L. LABÉ, *Sonn.*, XXI.)

EMMIELLURE, s. f., cataplasme de miel qu'on applique sur le pied d'un cheval, en cas de foulure ou d'enflure pour adoucir et détendre la corne :

Un cheval estonné
A qui fault une *emmieslure*.
(COQUILLART, II, 64, dans *Dict. gén.*)

EMMITONNER, v. a., envelopper les mains dans des mitaines, envelopper tout le corps dans quelque étoffe moelleuse :

Il luy a esté beaucoup plus expedient de les tenir couvertes et *emmitonnees* que de nous faire monstre de deux mains. (CHOLIERES, *Mat.*, p. 95, Lacroix.)

EMMITOUFLER, v. a., envelopper de fourrures ou de tissus :

Il etoit dans son cabinet,
Emmitofé dans son bonnet,
Comme un limasson dans sa cocque,
Ou comme un elu dans sa tocque.
(SCARR., *Poés. div.*)

EMMORTAISER, v. — A., insérer dans une mortaise :

Cilz estaus devoit *estre* rechevilliez et *emmortaisiez* ens estaches. (1289, *Arch. adm. de Reims*, I, 1042, Doc. inéd.)

— Réfl., être inséré dans une mortaise :

Et par dessus lesdits tirans et corbeaulx *s'enmortaiseront* les conbles de chevrons. (1410, *Compt. du R. René*, p. 2.)

— *Emmortaisé*, part. passé, inséré dans une mortaise :

Une grosse poultre *emmortaisee* et deux posteaux. (VIGEN., *Comm. de Ces.*, p. 133.)

Tombant par male guarde du hault de certains degrez mal *emmortaisez* et pourriz. (RAB., *Quart livre*, prol., éd. 1552.)

EMMURAILLER, v. a., entourer de murailles :

Qui la vouldroit *emmurailler* comme Strasbourg, Orleans ou Ferrare, il ne seroit

possible, tant les frais et despens seroyent excessifz. (RAB., *Pantag.*, ch. XV, éd. 1542.)

Nembrot edifia ceste renommee cité de Babylone, laquelle *fut* depuis *emmuraillee* et fort ennoblie par Semiramis et Ninus. (GRUGET, *Div. leç.*, I, XXIII.)

La ville *estoit* trop bien *emmuraillee* et garnie de gens pour estre forcee. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, 2e vol., V, 18.)

Lesquels ne se contentants des biens que la terre leur apporte, veulent, par maniere de dire, comme forcer la nature, et encore qu'elle leur *ait* fermé et *emmuraillé* la terre avec un si espouvantable element comme est la mer, ils passent toutesfois par dessus et entrent dedans pour derober ce qu'elle a voulu nous estre caché. (GREVIN, *des Venins*, I, 30.)

— *Emmuraillé*, part. passé et adj., entouré de murailles :

Qui est le lieu ou est la chaudiere, *emmuraillee*, pleine d'eau bouillante. (LEON, *Descr. de l'Afr.*, I, 134.)

Leur cœur est il si dur qu'il ne s'esmeuve pas
De veoir ces pauvres gens plus viste que le pas
Ramener leur substance, et courir tous les jours
Aux lieux *emmuraillez*, chercher leur seul secours ?
(M. B. BAILLY, *Importunité et malheur de noz ans*, f° 104.)

EMMURER, v. a., garnir, fermer de murailles ; d'une manière générale, fermer, enfermer, entourer :

E ! com Rome *ert* bien *emmuree*
Et environ fermee et close.
(GAUT. D'ARR., *Ille et Galeron*, 4936.)

Moine, cui je voi *emmurés*,
Cui li liiens del ordre lie,
Lavé estes de l'orde lie
Dou mont, se ne vous desmures.
(RENCLUS, *Carité*, CXXX, 9.)

Des tresors que vous *enmures*
Dones ent as povres manaie.
(*Vers de la mort*, B. N. 375, f° 236 r°.)

Fors qu'ilz ont eu tous trois faces humaines
Qui ont *esté* en la terre *ammurees*
La ou les vers les ont deffigurees.
(*Les Dis des trois mors et trois vifz.*)

Mieuz li venist *l'avoir enmuree*. (MENESTREL DE REIMS, § 11.)

Voi son plan, voi son port, voi sa forte ceinture [(de la ville)
Qui de forts boulevers de tous costes l'*emmure*.
(P. DE BRACH, *Poem.*, f° 71 v°.)

Se icelle porte iceux Augustins sont refusans de fermer ou *enmurer*, que icelle porte *soit* fermee et *enmuree* au frait de la dicte ville. (13 mars 1396, *Reg. des Consaux*, f° 112 v°, A. Tournai.)

Et trova que s'estoit un tro auquel *estoit emmurez* trois ou quatre livres de cire. (1420, A. N. JJ 171, f° 133 r°.)

Dangereuse chose seroit y mettre filles se elles n'*estoient* bien *emmeurees* et closes soubs closture perpetuelle. (1483, *Ord.*, XIX, 222.)

Mieulx eust vallu que ladicte dame *eust esté enmuree* et illec fine ses jours. (1491, *Chron. abrég. des rois de France.*)

En prison l'*avons emmuré*.
(*Act. des apost.*, vol. I, f° 169 r°.)

Entre les monts, qui les pleines *emmurent*.
(CL. MAR., *Psalmes*, CIV, p. 221.)

Comme Amphion tira les gros quartiers de pierre
Pour *emmurer* sa ville au son de sa guiterre.
(RONS., *Ecl.*, III.)

On n'*eust* point *emmuré* les villes.
(ID., *Od.*, IV, XXI.)

— *Emmuré*, part. passé et adj., enfermé, cloîtré :

[La] tient en prison *enmuree*.
(*Charles le Chauve*, B. N. 24372, f° 34c.)

Chartreus, mandians et chanoines,
Nonnains *ammurees* et moines.
(G. MACH., *Poés.*, B. N. 9221, f° 215c.)

Il semble qu'ils soient *emmures* dedans leur harnois, comme dedans une prison de fer. (AMYOT, *Lucull.*)

Las ! qu'ay je dit ? dans un roc *emmuré*,
En te blasmant je ne suis asseuré.
(RONS., *Amours*, I, 8.)

— Entouré :

Crystal gay'ment *emmuré*
D'une belle herbe fleurie.
(RONS., *Od.*, liv. V, à Cassandre.)

Ilz sont deux genres de chardons. Ung chascun d'iceulx a les fueilles espineuses *emmurees* et environnees de aguillons. (*Jard. de santé*, I, 89.)

EMMUSELER, v. a., museler :

Or voicy les lyons de torches acculez,
Les ours a nez percez, les loups *emmuzelez*.
(A. D'AUBIGNÉ, *Œuvr.*, t. IV, p. 295, Réaume et Caussade.)

ÉMOI, mod., v. ESMOI. — **EMOLIMENT**, v. EMOLUMENT.

EMOLLIENT, adj., qui amollit, qui adoucit :

Medicamens *emoliens*. (PARÉ, XXV, XIII.)

Vertu *emolliante*. (*Trad. de l'hist. des plant. de L. Fousch*, ch. CXXXVII.)

EMOLOGATION, v. HOMOLOGATION.

EMOLUMENT, s. m., rétribution, avantage pécuniaire :

Emoulument. (1308, *Lett. de Ph. le B.*, A. N. JJ 40, f° 77 r°.)

Tous les *emonumenz*, avenemenz, issues. (1309, *Cart. de Pontoise*, B. N. l. 5657, f° 50 r°.)

Et quittons ladite terre de Champront et des appartenances, et tous les *molumens*, les fruiz et les issues qui y appartiennent. (1309, A. N. JJ 45, f° 93 r°.)

Mout de *emoulumens* de forfaitures sont recelees au roy, du parloir, parce que il n'y a aucun de par le roy qui enregistrat haussage de l'iaue, et les autres choses dont *emolumens* puet venir au roy. (13 juin 1320, *Réglem. addit. sur le Châtelet*, 741, note *b*.)

Li dis provos, doyens et capitles prendoient et prendre devoient le quarte garbe ou le *emolument* de celi, quant chils sars Moullet estoit ahanneis et assemenchies. (Déc. 1328, *Appointement entre ceulx de Cambron et le chapitre de Songnies*, Cartul. de l'abb. de Cambron, p. 234.)

Jou cognois que sour toutes les coses, hiretages, revenues et *emolumens*... (28 mars 1337, *Cart. de Flin.*, Hautcœur, CCCCLXXVIII, p. 568.)

Prandrons la moitié de tous *emolimenz* et profit. (1360, Ch. des compt. de Dole, C 319, A. Doubs.)

Esmoluement. (1366, A. N. P 1355¹, pièce 91.)

Es proffis, *emoluments* et revenues dudit fief et chastellerie. (1368, Brassart, *Pr. de l'hist. du chât. de Douay*, I, 99.)

Recevoir et cuillir les revenues et *esmolemens* dudit pais. (1390, *Compte de G. Bataille*, A. C.-d'Or.)

Ilz ne prennent nul *emolument* pour estre es jugemens ou es assemblees. (ORESME, *Politiq.*, f° 135c.)

Eumolument. (1408, Orl., A. N. MM 32, f° 1 r°.)

Autre recette de l'*esmolument* de la chancellerie ou dit bailliage. (1423, *Compte de Jacot Espiart*, ap. Simonnet, *Doc. pour servir à l'hist. des instit. en Bourg.*, append. XXIX.)

En mort souffrant la mort vainquit,
Et pour l'umain *emonument*
Ou sepulcre et ou monument
Fut couchié comme mortel corps.
(*La Resurr. Notre Seigneur*, ap. Jubin., *Myst.*, t. II, p. 315.)

J'ay deux pars des revenues et *emoluemens*. (1454, *Bailliage d'Evreux*, A. N. P¹ 295, reg. 1.)

Les deniers et le minage et aultres *amolumens* quelconques. (1463, Saint Thomas de Joigny, ap. Mannier, *Commanderies*, p. 346.)

Emolument. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10511, VIII, II, 19.)

EMONCTOIRE, s. m., organe destiné à évacuer les humeurs nuisibles ou devenues superflues :

En l'*emomptoire* du cervel, c'est assavoir ou lieu glanduleux sous la racine de l'oreille. (H. DE MONDEVILLE, B. N. 2030, f° 104b.)

La blance qui est es mamelles et es *emunptoires*. (ID., f° 10d.)

Emonptoire. (ID., f° 104b.)

Les *emonctoires* du cueur. (*Pratiq. de B. de Gord.*, I, 26.)

Esmonctoire. (J. RAOUL, *Fleurs du gr. guydon*, p. 68.)

EMONDAGE, s. m., action d'émonder :

Lequel *esmondage* se peut faire tous les ans. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 762.)

EMONDATION, s. f., action d'émonder, de purifier :

Offre pour ton *emundation* ce que Moyses a commandé. (LE FEVRE D'EST., *Bible*, Ev. S. Marc, I.)

EMONDEMENT, s. m., action d'émonder :

Esmondement d'arbres. (R. EST., *Dictionariolum.*)

Pourveu aussi qu'en les tenant cures le long du tronc, on laisse toute la substance d'icelui a ce seul ject, sans espoir d'en tirer autre bois que ce peu sortant de tels *esmundemens*. (O. DE SERRES, VII, 10.)

EMONDER, v. — A., couper les branches mortes d'un arbre, le nettoyer :

Aymonder. (1357, *Reg. du chap. de S. J. de Jérus.*, A. N. MM 28, f° 54 v°.)

Sist prand arbres et *esmonder* les foibles branches. (*Rom. de J. Ces.*, Ars. 5186, f° 72°.)

— Fig., purger, nettoyer :

Et d'orguel *serai amondeis*.
(*Lib. Psalm.*, p. 273.)

Il faut tout a fait *emonder* vostre cœur de toutes les affections qui dependent du peché. (Fr. de Sal., *Vie dév.*, I, vii.)

— Réfl., se séparer :

Chou est signes ke il *s'esmonde*
Dou monde et prent Dieu a se part.
(Renclus, *Miserere*, xcviii, 8.)

EMONDEUR, s. m., celui qui émonde :

Esmondeur d'arbres. (R. Est., *Dictionariolum*.)

EMOPTIQUE, mod. hémoptyique, adj., qui appartient à l'hémoptysie :

Emoptique passion, c'est quand on rend le sang par la bouche. (*Le Grant Herbier*, f° 30 v°.)

EMOPTOIQUE, s. m., celui qui est atteint d'hémoptysie :

Ceulx qui sont *emoptoiques*, c'est a dire qui crachent sang. (*Jard. de santé*, p. 65.)

Ceulx qui rendent et font sang par la bouche appellez *emoptoiques*. (*Ib.*, I, 112.)

ÉMOTION, mod., v. Esmotion. — **ÉMOTTEMENT**, **-TER**, mod., v. Esmotement, -ter. — **ÉMOUCHER**, **-OIR**, mod., v. Esmoucher, -oir. — **ÉMOUDRE**, mod., v. Esmoldre. — **ÉMOULEUR**, **-MOULU**, mod., v. Esmoleur, -molu. — **ÉMOUSSER**, mod., v. Esmousser. — **ÉMOUVOIR**, mod., v. Esmoveir. — **EMPACHEMENT**, v. Empeechement. — **EMPAGIER**, v. Empeechier.

EMPAILLÉ, adj., mêlé de paille :

Et fermez les trous de mortier *empaillé*. (A. Pierre, *Const. Ces.*, IX, 10.)

EMPALEMENT, s. m., action d'empaler :

Les punitions de la roue, et les *empalemens* des vifs venus de septentrion. (Charron, *Sag.*, l. I, ch. xxxviii, p. 216, éd. 1601.)

EMPALMER, mod. empaumer, v. a., recevoir dans la paume de la main :

Involo, as, mettre en pame, *enpamer*. (*Catholicon*, ms. Lille 369, Scheler.)

— Par extens., saisir, envelopper :

Garde toy de jetter tes yeux autre part que sur les miens, afin que, si je te fay signe, tu ne tardes point a luy *empaumer* les deux joues du visage. (*Traduct. de Therence*, f° 201 v°, éd. 1578.)

Les folles qu'elles sont me nazardent, m'*empaument*,
Mille niches me font, si je ne prends le faix.
(Schelandr., *Tyr et Sid.*, 1re j., 4, xi.)

EMPAMPRER, v. a., garnir de pampre :

Le chef tout *empampré* de joie.
(Tahur., *Poés.*, p. 115, ap. Ste-Pal.)

EMPANACHER, v. a., orner d'un panache.

— *Empanaché*, part. passé, orné d'un panache :

Lesquelz Allemans, tous *enpennachez*, la hallebarde au poing marcherent en bel ordre. (J. d'Auton, *Chron.*, B. N. 5082, f° 107 v°.)

— Substantiv. :

Tu t'avanceras et tireras contre ces deux *empenaches* que tu vois les premiers au milieu de la troupe. (Marc Lescarbot, *Hist. de la Nouv. Fr.*, III, 602.)

— Fig. :

Une eloquence altiere et bien *empanachee*. (Fr. de Sal., *Am. de D.*, préf.)

EMPANTOUFFLÉ, adj., muni de pantouffles, par extens., enveloppé :

Tes pieds *empantouflez*. (Sibilet, *Par. c. l'Am.*)

— Fig., à peu près comme emmitouflé :

Que feront doncques gaudisseurs et fars, et perruquez *empatoufflez* de coquardise ? (J. Molinet, *Chron.*, ch. cccxxxiv.)

Apres avoir bien desjeuné, alloit a l'ecclise, et luy portoyt dedans un gros breviere *empantophlé*. (Rab., *Garg.*, I, 80.)

EMPAQUETER, v. a., réunir en paquet :

Empaqueter, in fascem collocare. (Rob. Est., *Dict.*, 1549.)

— *Empaqueté*, part. passé, enveloppé :

Autant en est il des constitutions nouvelles de Justinian, *empactees* en un volume. (Abel Matthieu, *Devis de la langue franç.*, 1er dev., f° 34 v.°)

Pourquoy, estimant un homme, l'estimez vous tout enveloppé et *empacqueté* ? c'est le prix de l'espee que vous cerchez, non de la guaine. (Mont., l. I, ch. xlii, p. 166.)

EMPASTEMENT, mod. empâtement, s. m., action d'empâter :

Pour a toute extremité engraisser et chapons et poules, convient recourir a l'*empastement* duquel on se sert en plusieurs endroits. (O. de Serr., *Th. d'agr.*, V, 3.)

Cf. III, 55ᵃ.

EMPATEMENT, s. m.; action d'empater, ce qui sert à empater :

Empattement, as Espatement. (Cotgr.)

Empattement, as Empiettement. (Id.)

Empattement. Soustien. Sustentamiento. (Oudin, 1660.)

EMPATER, v. a., fixer, attacher avec des pattes :

2 contrepiliers dehors pour contreforter les pignons autiex comme ceux de dehors, et *empater* les pignons. (1327, *Arch. hospit. de Paris*, II, 60.)

De gueules a croix d'argent eslaisie et *empatee* a un baton d'azur. (*Armor. de Fr. de la fin du* xive *s.*, Cab. hist., VI, 39.)

Vents si furieux, qu'ils prosternoient en terre non seulement les petits arbres, mais arrachoient aussi de fond en comble les plus robustes chesnes et sapins, et les mieux *empattez* qui se pouvoient trouver en ceste contree. (*Chos. mém. escr. p. F. Richer*, p. 21.)

EMPAUCHEMENT, **-GEMANT**, v. Empeechement.

EMPAUMURE, s. f., haut de la tête du cerf :

Se jugeoit un vieil cerf...
A la belle *empaumure* et a la couronnure.
(Cholieres, *Meslanges poétiques*, f° 128 r°.)

EMPEACHEMENT, v. Empeechement.

EMPEAU, s. m., ente ou écorce :

Il y en a qui font des *empeaux* de poiriers et pommiers dans une latte verte d'obier, ou ils mettent leurs entes, la peau et le bois, puis vont en un lieu humide, ou ils enterrent ladite latte a demi pied de profond, laissans les entons d'un pied de long, et de la tirent quelques *empeaux*, lesquels ils couppent avec le lien de la latt ou ils sont entez, et les transcouppent ailleurs ou bon leur semble, mais telle façon n'est pas trop asseuree. (Liebault, *Mais. rust.*, p. 427.)

EMPECEMENT, **-CQUEMENT**, v. Empeechement.

EMPEECHANT, mod. empêchant, adj., qui empêche, qui gêne, qui fait obstacle :

D'armeures *empeeschanz*.
(Guiart, *Roy. Lingn.*, 14110.)

C'est peu de chose de telz biens temporelz ; car ilz sont incertains et *empeschans*, pource que jamais on ne les peut avoir ne garder sans grant soing et peine et crainte. (*Intern. Consol.*, III, xxii.)

C'est une occupation plus *empeschante* que difficile (Mont., l. III, c. ix, p. 113.)

Disant qu'un manteau de drap d'or estoit trop *empeschant* pour l'esté, et trop froid pour l'hyver. (Tahureau, *Second dial. du Democritic*, p. 359, éd. 1602.)

EMPEECHEMENT, mod. empêchement, s. m., action d'empêcher, entrave, obstacle :

Senz *empeechement*. (*Rois*, p. 300.)

Les suens volent beisier sanz *enpecchement*.
(Garn., *S. Thom.*, B. N. 13513, f° 76 r°.) Ms. *empeechement*.

A tenir frankement et quitement de tous *empeskemens*. (23 juin 1258, Bénédictins, A. Oise, H 1171.)

Enpeochement. (1260, Aumonieres, A. H.-Saône, H 20.)

Anpeeschement. (1263, *Cart. de S. Maur*, A. N. LL 114, f° 195 v°.)

Empeiechement. (1275, S. Amand, A. S.-Inf.)

Empaugemant.
(J. de Priorat, *Liv. de Vegece*, B. N. 1604, f° 34 v°.)

Empauchemant.
(Id., *ib.*, f° 35 r°.)

Empachemant.
(Id., *ib.*, f° 6 v°.)

Tous *enpeiequemens.* (1282, Wandr., A. S.-Inf.)

Se il n'a regnauble *empeeschement.* (*Ordin. Tancrei*, ms. Salis, f° 18b.)

Empeachement. (Dim. apr. S. Lorent 1287, *Charte du vic. de Bay.*, chap. Bay., f° 108 v°.)

Que il no nos puisse fere *empegiment* de membres. (*Pass. S. Thomas*, B. N. 818, f° 181 r°.)

Empeckement. (*Cart. de Picquigny*, A. N. R1° 35, f° 18 r°.)

Ne trouble ne *empoichement.* (1296, *Ch. de Ph. le Bel*, A. Hospit. Tonn., *Cart.*, f° 24.)

Empechement. (1298, Fontev., anc. tit., A. M.-et-Loire.)

Que l'on les lait passer senz *empegement.* (1300, *Trait. ent. le sire de Vaud et l'év. de Laus.*, Bibl. Laus., ms. Ruchat, III, 21a.)

Seinz nul contredit ou *empegement* de nos. (*Charte de Ren. de Bourg., c. de Montbél.*, Citeaux, CXXV, Arch. Jura.)

Ampoichemant. (1302, *Cart. de Citeaux*, 168, f° 61d, A. Côte-d'Or.)

Empeechement. (Mars 1302, Trin. de Caen, A. Calv.)

Anpeeschement. (1304, A. N. K 37, pièce 31.)

Sans *empeequement* de moi ne de mes hoirs. (1308, *Cart. de Beaupré*, B. N. l. 9973, f° 4a.)

Empechement. (1309, Fontevr., anc. tit., A. M.-et-Loire.)

Empeichement. (1310, S. Avit, Romilly, A. E.-et-L.)

Empeekement. (1311, A. N. S 4932.)

Empoichement. (1313, Pontlev., A. Loir-et-Cher.)

Empeschement. (1314, A. N. JJ 50, f° 62 r°.)

L'*empeesquement.* (1325, A. N. JJ 64, f° 13 v°.)

Enpaschement. (1325, A. N. JJ 64, f° 53 v°.)

Pour la cause de l'ocupation et de l'*enpaichement* de lours diz hireitages. (Ste Cather. 1327, *Lett. du sire d'Oigney*, Acey, A. Jura.)

Enpecquement. (1340, *Cart. Esdras de Corbie*, B. N. l. 17760, f° 56 r°.)

Senz *empaschement.* (1342, *Franch. de Chastillon*, chart. orig. app. à Mlle Mornay.)

Comant toz li *empegemanz* mis els hers Anthoyne de Genas fut revoques. (1343, *Cart. mun. de Lyon*, p. 324.)

Empachement. (24 oct. 1360, *Tr. de Brétigni.*)

Sans debat ne *impeschement.* (1367, *Ch. des ducs de Bret.*, A. Morbih.)

Li signeur de France i metoient un grant *empecement.* (Froiss., *Chron.*, I, 355.)

Il n'avoit aultre *empeecement* que dou cheval. (Id., *ib.*)

Empechamant. (18 déc. 1403, *Fond. en fav. du chap. de Quimp.*, Cab. du Chastellier, au Kernuz.)

— Bagage :

Ilz n'eurent point de courage de retourner au peril, ainçois de nuyt s'en allerent ilz paoureusement droit a Antie comme vaincus et laisserent les navrez et les *empeschemens.* (1530, *Le prem. vol. des grans decades de Tit.-Liv. translatees de latin en françoys*, f° 125d.)

EMPEECHIER, mod. empêcher, verbe. — A., mettre un entrave à qqch., être cause que qqch. ne se fait pas :

Anpeocher. (1260, Aumonieres, Arch. H.-Saône, H 20.)

Empeekier. (1275, *Cart. de S. Josse aux Bois*, f° 78b, Cabin. de Salis.)

Nuls ne doit l'ome *ampagier* ou puint de la mort de faire son testemant. (*Droit de la cort li rois d'Alam.*, ms. Berne A 37, f° 4c.)

Ki de nient *empaieschast* le vendage. (Nuit de S. Martin, en hiver 1297, *C'est Jehan Bierengier*, S. Brice, A. Tournai.)

Conselz a esté mis par nostre etablisement que li creancier ne *soient empaiechié* de porsievre lor droiture. (*Institutes*, B. N. 1064, f° 23b.)

Empeequer le vente. (1308, *Cart. de Beaupré*, B. N. l. 9973, f° 4 r°.)

Empooichier. (3 juill. 1339, A. mun. Dijon, B 2.)

Mais sus terre sont les meschiefs,
Tous li mondes *est empechiez*
De guerres, et plus sont renté
Tant mains aiment leur parenté.
(Christ. de Pis., *Long est.*, 339.)

Impecher. (1487, J. Lebault, *Compte*, f° 7b, Arch. Finist.)

Je n'entends, en racomptant une histoire d'un meschant religieux *empescher* la bonne opinion que vous avez des gens de bien. (Marg. d'Ang., *Hept.*, 21e n.)

Car la vertu guerriere, et le sang et le nom
Empeschoyent qu'il mourust autrement qu'en [raison.
(R. Belleau, *Œuv. poét.*, Epitaphes, II, f° 105 v°.)

Les François donc estonnez pour la perte de si nobles seigneurs, ayans retenu Ebol abbé pour la garde de Paris, envoyerent le comte Eude vers l'Empereur, le prier de vouloir secourir ceste ville, qui seule *empeschoit* aux Normans l'entree des royaumes de Neustrie et Bourgongne. (Fauchet, *Antiq. gaul.*, 2e vol., VI, 19.)

Pharax *empescha* le roy de Lacedemone, qui venoit de gaigner la journee contre les Mantineens, de n'aller affronter mille Argiens, qui estoient eschappez entiers de la desconfiture. (Mont., l. I, ch. xlvii, p. 180, éd. 1595.)

Effort d'un desplaisir, pour estre extreme, doit estonner toute l'ame, et luy *empecher* la liberté de ses actions. (Id., I, 2, p. 5, éd. 1595.)

— Neutr. :

Et a la dite vandue nuire ou *empagier.* (1263, Acey, II, 10, Arch. Jura.)

— Réfl., s'embarrasser, se gêner :

Sa biau, sanz *vous empeschier*,
Venez avant, mettez m'a point.
(*Mir. de N. D.*, II, 26.)

Nous aimons, sans *nous empescher*, deux choses diverses et qui se contrarient. (Mont., III, 5.)

— Faire un effort sur soi :

Bien, faites le venir. Je puis, quant tout est dit,
M'empescher que sa voix n'ait sur moy du credit.
(Schelandre, *Tyr et Sid.*, 2e j., V, 5.)

— *Faire l'empesché*, faire des embarras :

Si jamais il y eut capitaine ou general d'armee qui sceust faire son profit des fautes et des miseres d'autruy, celuy la le scavoit sur tous autres, et sans en *faire* toute fois *l'empesché* ny le suffisant, comme d'autres font souvent. (Du Villars, *Mem.*, III, an 1552.)

Cf. III, 56a.

EMPEEGEMENT, -GMIMENT, -QUER, v. Empeechement, -chier.

EMPELOTTER, v. a., mettre en pelottes.

— Terme de fauconnerie, se dit d'un oiseau qui ne peut digérer ce qu'il a avalé :

Vous devez taster avec le doigt du milieu si l'oyseau auroit la mulette enflee, et s'il *seroit empelotté.* (Desparron, *Fauconn.*, I, 15.)

EMPENNER, v. a., garnir une flèche de plumes :

Un algier tint ki d'or *fut enpenez.*
(*Rol.*, 439.)

Bele (fleche) fert *empanee*
De valor et de cortoisie.
(*Rose*, B. N. 1573, f° 8d.)

Garros ferres et *empanes.* (2 juill. 1338, B. N., Cab. des tit.)

A Jehan le rotisseur, .vi. blans pour plumes prises de lui pour *empaner* lesdites vires. (1410, *Compt. de Nevers*, CC 17, f° 23 r°, Arch. mun. Nevers.)

Empennez ma fleche de longz pennons et bas coupez. (Palsgr.)

— Réfl. :

Comme on void en esté couler un astre ardant,
Frisser par l'air serain, *s'empenner* d'estincelles.
(Du Bartas, 2e *sem.*, 4e j., *les Trophees*, p. 91.)

Cf. III, 57b.

EMPEOCHEMENT, v. Empeechement. — **EMPEREAL**, v. Emperial.

EMPEREOR, mod. empereur, s. m., dans l'ancienne Rome, titre décerné sous la République par les légions victorieuses à leur général ; titre pris par Charlemagne et ses successeurs dans l'empire germanique :

Puis vait li emfes l'*emperethur* servir.
(*Alexis*, xie s., str. 7e.)

Emperere, dist ele, mercit por amor Deu !
(*Voy. de Charlem.*, 32.)

Mal en credreyz nec un de lour,
Qu'anz fud de ling d'*emperatour*
Et filz al rey Macedonor.
(Alberic, *Alex.*, v. 30, P. Meyer, *Alex.*, p. 3.)

Sor Alexandre al rey d'Epir
Qui hanc no degnet d'estor fugir
Ne ad *emperadur* servir.
(Id., *ib.*, p. 4, v. 41.)

L'*empereur* vus rendrum recreant.
(*Rol.*, 954.)

E dist Ernolz: Estez moi ci,
Meie est la terre e li pais,
Que n'en suleie hume servir
Ne mais sul Deu qui ne mentit,
L'*empereur* Loevis,
Ceste chalenge vus ai mis.
(*Gormond et Isemb.*, dans Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 36, 11.)

Fiz Eneas, voil tei mostrer
Ta ligniee tote et nomer
Cels ki a naistre sont de tei :
Empereor seront et rei.
(*Eneas*, 2879.)

Se tu la prenz, *emperere* ies de Rome.
(*Coronn. Loois*, 73.)

Message erent de Franche l'*enperaor* Karlon.
(*Fierabras*, 4783.)

A l'*enperoor*.
(*Loh.*, Vat. Urb. 375, f° 6 r°.)

L'*emparaour*.
(*Garin*, ms. Dijon, f° 5a.)

L'*ampereres* li chauce son esperon agu.
(J. Bodel, *Sax.*, dans Bartsch, *Lang. et litt. fr.* 331, 13.)

N'i a *anperaor*, ne roi, ne duc, ne conte. (*Sermon*, Brit. Mus., add. 15606, f° 92a.)

Que l'*emperere* fu venus.
(*De l'empereur Coustant*, 581, Romania, VI, 169.)

Lois d'*emperoers* et de princes. (Trad. du xiiie s. d'une charte de 1261, *Cart. du Val S. Lambert*, B. N. l. 10176, f° 43d.)

Li *emperieres*.
(*Male marastre*, ms. Berne 41, f° 2c.)

Octoviens qui lors estoit *amperares*. (*Vie sainte Anastasie*, B. N. 988, f° 25a.)

Il seroit plus que *ampairaire*. (Laurent, .x. *comm.*, ms. Metz 665, f° 89c.)

Moimes l'*anpareres* o le viaire fier
Demanderai novelles de son fil qu'i ai chier.
(*Floovant*, 929.)

Le commandement l'*empeiriteur*. (*Bible*, Maz. 35, f° 191c.)

Amparaor. (*Serm.*, ms. Metz 262, f° 69b.)

L'*emperraour* des Romains. (1296, A. mun. Besanç., reg. mun. I, f° 173.)

Dessus le fleuve de Gion
Si vi toute la region
Et la court de cel *empereour*.
(Christ. de Pis., *Long est.*, 1325.)

EMPERIAL, mod. impérial, adj., qui appartient à un souverain, à un empire :

Tout emmi cele clarté virent
Un angle tout *enperial*
Qui en ses mains tint le Greal.
(Chrest., *Perceval*, ms. Mons, p. 151.)

Corone *emperial*. (*Est. d'Eracl. emp.*, xxiv, 20.) Var. : *empereal*.

Le dame ot corone roial
Et vestement *emperial*.
(Rencl., *Miserere*, ccxliv, 1.)

De quanques ses sires a est toz *emperiaus*
Tant c'un jor chevauchierent, seul a seul, parin-
[gaus.
(*Gaut. d'Aup.*, p. 28.)

Sale *amperiaule*. (1214, Coll. de Lorr., 975, B. N.)

La grant *emperial* court. (*Liv. de Marc Pol*, LXX, Paut.)

Teus hom doit tenir terre et regne *empereal !*
(A. de la Halle, *du Roi de Sezille*, 55.)

Siege *emperial*. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 18d.)

Au tref *emperiaul*.
(*G. de Mongl.*, Vat. Chr. 1360, f° 14a.)

De l'auctoritey *imperial*. (1304, Ch. des compt. de Dole, C 373, A. Doubs.)

Et aussi lui donna puissance *impereal* de forgier parmi l'empire toutes manieres de florins. (Froiss., *Chron.*, I, 427, Luce.)

Don *impereal*. (*Hist. des Emp.*, Ars. 5089, f° 54 r°.)

O quelle belle face ! quel air delicat ! quelle aparance *imperiale* vous avez maintenant ! (Lariv., *le Laq.*, I, 2.)

Secouer le joug *imperial*. (Du Villars, *Mem.*, I, an 1550.)

Comme elle m'avoit promis par diverses de ses *imperialles* lettres. (28 janv. 1594, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 91.)

— *A l'emperiale*, à la mode impériale :

Couchette *a l'imperialle*. (9 avr. 1572, Arch. Gir., not., Cl. Dorléans, 212-1.)

EMPERIALMENT, mod. impérialement, adv., d'une manière impériale :

Si le vestent *emperialment*. (Villeh., § 182.)

EMPERIAUL, v. Emperial.

EMPERLER, v. — A., orner de perles ou d'objets faisant l'effet de perles :

(Un brocatel) qu'un artifice rare
Emperle, endiamante.
(Du Bartas, 2e *sem.*, 4e j., les Trophees, p. 91.)

— Réfl., se couvrir de perles ou d'objets faisant l'effet de perles :

Le printemps ses tapis nous desserre
Et *s'emperle* de fleurs, et ouvre maints boutons.
(*Enoch*, 19, ap. Ste-Palaye.)

— *Emperlé*, part. passé :

Ses fueilles *emperlees* de rosee.
(R. Belleau, *Prem. journee de la Bergerie*, II, 42.)

EMPESCHEMENT, v. Empeechement.

EMPESER, v. a., apprêter (du linge) avec de l'empois :

Et pourront les ouvriers dudit mestier de tistre *empeser* leur œuvre de fleur de froument. (Déc. 1424, *Ord.*, XIII, 71.)

Cf. III, 59c.

EMPESKEMENT, v. Empeechement.

EMPESTÉ, adj., infecté de la peste, au propre et au figuré :

Le peuple outrecuidé qui tous les jours empire,
Empesté d'heresie et de nouvelle loy,
Arma sa faction contre ce jeune roy.
(P. Rons., *Epitaphes*, p. 844, éd. 1584.)

EMPESTRANT, adj., qui empêtre, qui arrête, qui retarde :

Gluz, *empestrante*, visqueuse, forte, tenante. (La Porte.)

EMPHASE, s. f., exagération de ton, de termes, qui vise à grandir les choses :

Ce mot de pour joinct avecques une autre parole emporte quelque *emphase* grande, comme nous voyons en ces mots pourparler, pourpenser, pourchasser. (Pasq., *Rech.*, II, 3, p. 53, éd. 1543.)

Il faut premierement changer de qualité :
Il faut que desormais vous soyez damoiselle ;
Mais, parce que madame a l'*emphase* plus belle,
Il vous faut appeller, s'il vous semble a propos,
Madame Karolu ou de la Sausse au Ros.
(L. C. Discret, *Aliz.*, II, 2.)

Enfaze.
(L. Papon, *Disc. a M. Panfile*, p. 37.)

EMPHATIQUE, adj., qui a de l'emphase, au sens favorable :

Combien que souvent ils puissent avoir besoin d'exprimer telles choses, ils n'ont rien pour mettre en la place qui soit ne tant *emphatique*, ne de si bonne grace. (H. Est., *Prec. du lang. fr.*, p. 103, éd. 1579.)

EMPHYTEOSE, s. f., bail à très long terme :

Laquelle (maison) ils tiennent en *emphyteose*. (1378, *Compt. des annivers. de S. Pierre*, Arch. Aube G 1656, f° 82 v°.)

Quant aucun prent heritajges a titre de seurcens, ou *aphiteose*, ou a louaige, a plus de trente ans. (*Coust. du* xive *s.*, Arch. législ. de Reims, 2e p., vol. I, p. x.)

Autre chose seroit en *emphitheose*, s'il n'estoit vraysemblable que l'on fist doute que le tenentier ne voulust payer ce quoy il est tenu. (*Guidon des practic.*, p. 437, éd. 1576.)

EMPHYTEOTIQUE, adj., qui appartient à l'emphytheose :

En fait d'arrentemens perpetuels, biens *emphyteotiques*, ou censuels. (1611, *Cout. de Luxemb.*, p. 22, éd. 1692.)

EMPIEGNE, mod. empeigne, s. f., pièce de cuir d'un soulier :

Impedias, *enpeines*. (Garl.) Var., *Empeynes*. (Ms.) *Empiegnes*. (Ed. Gér.) *Empigne*. (Ms. de Lille.)

Quir a hosier et a *empiengnes* faire. (1282, *Reg. aux bans*, Arch. S. Omer A B xviii, 16, n° 747, Giry.)

Impedium, *empiegne*. (*Pet. vocab. lat.-fr. du* xiiie *s.*)

Impedium, *empiengne*. (*Olla patella*, p. 34, Scheler.)

Impedia, *ampeigne*. (*Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 8426.)

Impidie, *empengnes*. (*Gloss. de Conches.*)

Aussi laissois habillemens
Qui font l'homme droit comme ligne,
Car devons a nos vestemens
Par derriere avoir une vigne,
Les souliers perses sans *empigne*.
(Mart. d'Auv., *l'Amant rendu cord.*, 1465.)

Une petite piece de cuir neuf en l'*ampaigne*. (Juill. 1489, *Confirm. des stat. des cordonn. de Saumur*, Ord., XX, 177.)

EMPIENGNE, v. Empiegne.

EMPIERREMENT, s. m., action d'empierrer.

— Pétrification, changement en pierre, en calcul :

L'onyce hors ce pouvoir, comme ayant sentiment
Et souvenance encor de mon *empierrement*
Qui fut par un forfaict commis sur la querelle
D'un petit larronneau, ha la puissance telle
Que celuy qui la porte est toujours querelleur.
(R. BELLEAU, *Œuv. poetiques*, l'Onyce, f° 43 r°, éd. 1585.)

Ce phlegmon est terminé par resolution, ou suppuration, ou putrefaction, ou *empierrement*. (JOUB., *Gr. chir.*, p. 100, éd. 1598.)

Empierrement. A turning into stone. (COTGR.)

Empierrement. Empedernimiento. (C. OUDIN, 1660.)

EMPIERRER, v. a., pétrifier, rendre dur comme la pierre :

Empierer. (Vendr. av. Purif. 1323, *Baill. de Cotent.*, Aulnay, A. Calvados.)

Quand, ainsi qu'a la belle Andromede Persé
Ayant de ses cerceaux le pole traversé
Survient a l'impourveu, de la beste felonne
Empierrant la fureur de ses traitz de Gorgonne.
(RONS., *Poemes*, l. 1, Œuvr., p. 763.)

EMPIETEMENT, s. m., action d'empiéter, résultat de cette action :

Leurs anciennes convoitises et desseins (des Espagnols) a l'*empietement* de l'empire chrestien. (SULLY, *Œcon. roy.*, ch. CXIX.)

— Commencement de possession :

Ensuivant l'ancienne coustume de nostre dit pays, quiconque aura possedé un fief, alloet ou quelque droit reel par le terme et espace de vingt et un an continuels contre gens lais, il en aura acquis la proprieté, pourveu trois ans d'*impietement* contre personne puissante d'aliener. (*Chart. de Hain.*, CVII, 1, Nouv. Cout. gén., II, 129.)

— Base :

Deux colonnes de corinthe qui portoyent vingt quatre piez en longueur, depuis l'*empietement* jusques au diametre d'enhault. (1549, *Entree de Henry II a Paris*, f° 6 r°.)

EMPIETER, verbe. — A., en t. de fauconn., tenir dans ses serres :

Ce mot de reclamer ne se peut recevoir, en termes de fauconnier; non plus qu'*empieter* pour lier. Car aux faucons nous disons la main, et aux autours le pied, et pour ce on doit dire lier a ceux la et *empieter* a ceux cy. (DESPARRON, *Fauconn.*, III, 32.)

Tous les gouverneurs des villes de l'union avoient bien prevu que ce que le roy tournoioit ainsi estoit pour se jeter tout a coup sur quelque place, ainsi, disoient ils, que faict un oyseau de proie pour *empieter* quelque gibier. (CAYET, *Chron. nov.*)

— Par extens., saisir et retenir comme fait un oiseau de proie :

Aussi tost que ces advocas
Nous *ont empietez* une fois,
Il nous font rendre les abbois.
(R. BELLEAU, *la Reconn.*, V, 3.)

Le principal effet de sa puissance, c'est de nous saisir et *empieter* de telle sorte qu'a peine soit il en nous de nous r'avoir de la prinse et de r'entrer en nous, pour discourir et raisonner de ses ordonnances. (MONT., l. I, ch. XXI, p. 59.)

L'intention des principaux chefs n'estoit que d'*empieter* l'authorité au royaume. (*Sat. Men.*, Har. de d'Aubray, p. 193, éd. 1593.)

— Baser, fonder :

Empieter, donner pied et assiete. (MONET, *Parallele*.)

Ampieter une colonne, lui poser sa base, ou son piedestral, ou tous les deux. (ID., *Inventaire*.)

— Réfl., *s'empieter de*, s'emparer de :

Tous ses desseins tendoient a ne permettre qu'ils *s'empietassent* tant soit peu *de* quelque pays limitrophe au romain. (PASQ., *Rech.*, I, 10.)

— *Empieté*, adj., muni de pieds, enjambé :

Le gerfaud est bien *empieté*. (TARDIF, *Fauc.*, I, 7.)

Le sacre est court *empieté*. (G. B., *Rec. de tous les ois. de proye*, etc.)

— Tenu dans les serres :

Or, en voyant dans ces champs, l'autre jour,
Un pigeon blanc *empieté* d'un vautour,
Qui l'emportoit pour luy servir de proye
Dessus les monts de la haute Savoye.
(RONS., *Ecl.*, III.)

Cf. III, 61ᵃ.

EMPIETEUR, s. m., celui qui empiète :

Il n'y a presque pas un concile national de France qui sur toutes choses n'excommunie tous *empieteurs* et usurpateurs des biens ecclesiastiques. (1562, *Disc. sur le saccagem. des églises*, f° 48 v°.)

EMPIFRER, v. a., bourrer de nourriture :

Tu nous veulx *empifrer* de bombanse. (J. LE CLERCQ.)

EMPILEMENT, s. m., action d'empiler, état de ce qui est empilé :

Traversant une roture et degast de riviere advenus pour un *empilement* de glaces. (1548, *Arpentage de la terre de l'Isle Chalençois*, ap. Le Clerc de Douy, t. I, f° 221 r°.)

EMPILER, v. a., mettre en pile, en tas :

Et ki tant richement chena,
Ki tant *empila* en se pile.
(RENCLUS, *Miserere*, XLI, 3.)

Et de draps y avoit mainte pile *empilee*.
(CUVELIER, *B. du Guesclin*, 20398.)

EMPIRE, s. m. et f., état gouverné par un empereur, pouvoir, commandement, domination :

Cil an respondent ki l'*ampirie* bailissent :
Mercit, seinur, nus an querruns mecine.
(*Alexis*, XIᵉ s., str. 105ᵃ.)

Carles, semun les hoz de tun *empire*.
(*Rol.*, 3994.)

La jus descendent tuit li mort,
L'*empire* tient Pluto par sort,
Il en est reis, et Proserpine
En est deesse et reine.
(*Eneas*, 2379.)

Desconfiz est li emperere,
Et trestuit cil de sen *empere*
Sont mort et pris et retenu.
(GAUT. D'ARRAS, *Ille et Galer.*, 6505, Löseth.)

De tot l'*empire* li a fait seurté.
(*Coronem. Loois*, 2644.)

Sa biautez mostre et sa franchise,
Qu'an li seroit bien l'enors mise
Ou d'un reaume ou d'un *anpire*.
(CHREST., *Erec*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 228, 28.)

Quanqu'i apent fu ses *empires*,
Moult fu cremus et moult ames,
Et moult fu ricement cases.
(*Partonopeus*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 254, 8.)

Quant ses fius le fist par amour
Empereris de sen *empire*.
(RENCLUS, *Miserere*, CCXL, 5.)

El vintedeusisme an del *impere* Tyberii Cesar. (*Vie de S. Mathias*, B. N. 23112, f° 105ᶜ.)

Si est li plus haut hom de trestout vostre *empier*
Et qui plus a d'amis et plus fet a proisier.
(*Doon de Maience*, 6267.)

La dignité de nostre *empire*
De la fontaine de pitié.
(*Mir. de N. D.*, III, 198.)

C'est bien le rebours : il devoit
Toute l'*empire* gouverner
Com regent jusqu'au retourner
De l'emperiere.
(*Ib.*, IV, 268.)

E sis merrat al *empirie* de sa divinité. (*La Venjance del mort Nostre Seigneur*, Brit. Mus. Egerton 613, f° 18 r°.)

Chevaliers et escuiers de l'*empire* romainne. (*Hist. du chev. Berinus*, f° 21 v°, éd. 1521.)

Or donc paix vinst de l'eternel *impere*.
(J. BOUCHET, *Opusc.*, p. 144.)

Cf. III, 61ᶜ.

EMPIRIE, v. EMPIRE.

EMPIRIER, mod. empirer, v. — A., rendre pire, gâter :

Si'*st ampairet* tut bien vait remanant.
(*Alexis*, XIᵉ s., str. 2ᶜ.)

Car des que bles *est enpiries*,
Ja puis n'i prendron mauvais mors.
(GAUT. D'ARR., *Eracles*, ap. Bartsch, *Lang. et litt fr.*, 204, 12.)

Ne l'*empira* vaillant un esperon.
(*Coronem. Loois*, 1056.)

Ma vertu m'*est* afeblice
E m'aleine mult *enpeiriee*.
(WACE, *Rou*, 3ᵉ p., 7629.) Var., *e.piriie, empierie, emperie*.

Ne l'*empoira* vaillissant un espi.
(*Alisc.*, 6236.)

A poi que li boel ne li sunt hors volé,
Mes i n'en i ot nus maumis ne *emperé*.
(*Fierabras*, Vat. Chr. 1616, f° 21 r°.)

Lur navie unt r'apareillee
Qui auques *esteit empeiree*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 901.)

Bien tost les poreit damagier,
E eus laidier e *empeirier*.
(MARIE, *Lais*, Eliduc, 183.)

Je *sereie* mut *empeiree*,
Se si fust que jeo vus amasse,
E vostre requeste otreiasse.
(ID., *ib.*, Equitan, 128.)

Hastivement mer passera,
Si justera al chevalier
Pur lui laidir e *empeirier*.
(ID., *ib.*, Milun, 350.)

Deus, con tu *ies* ore *empiries !*
Com voi tes drapeaus depecies !
(*Parton.*, 6017.)

Autant li vaut com s'il ferist
Son cap sur l'aguille saint Pere,
Qu'il ne la quaisse ne *empere*
De son haubert la pior maille.
(*Gauvain*, 3478.)

C'or les voussist *empirier*
Ki sont plus vil ke onkes mais ne vi.
(CONON DE BETHUNE, *Chans.*, V.)

Lor fu a icel plait la roine mandee ;
Mais ne *fu* pas la cose de li *enpoieree*,
Car par son loement fu la cose amendee.
(*Ren. de Montaub.*, p. 114.)

Tant sont fort li hauberc nes porent *ampirier*.
(*Gui de Bourg.*, 595.)

Destruire ou *empeyrer*. (*Lett. du sénéch. du roi en Poit. et en Saint.*, Fontevr., anc. tit. 451, A. M.-et-Loire.)

S'il n'*est* or *empeores*,
J'en avrai guerredon.
(LE TROUVERE DE CHOISEUL, Tarbé, p. 34.)

Sanz *enpoirier* le chemin. (1276, Andresy, A. N. S 135, 1.)

Par quoi ceste convenanche puist *estre emperie* ou retargie. (1286, Bon-Port, liasse 65, Arch. Eure.)

Passe le temps et les dites maladies en *sont empoiries*. (H. DE MONDEVILLE, B. N. 2030, f° 82ª.)

Et s'il estoit ensi k'il *empirassent* le dit mur ne le moulin en prendant lor aise, amender le doivent. (1293, *Cart. de l'abb. S. Médard*, Rouge liv., f° 233 r°, A. Tournai.)

Empirié n'*estes* pas du corps.
(*Mir. de N. D.*, IV, 95.)

Afin qu'a son retour, il ne vous trouve *empiree* de vostre beauté. (HERBERAY, *Sec. liv. d'Amadis*, ch. XV.)

— N., devenir pire, se gâter, s'aggraver :

En poi de terme a tant mengier,
Puet on moult forment *empoirier*.
(*Parton.*, B. N. 19152, f° 144ᶜ.)

Sa plaie *empire*, e il se pleint.
(*Vie de saint Gilles*, 2078.)

Des princes sui plus esbahiz :
Cil ne quenoissent, cil n'entendent,
Cil D'*empirent*, ne cil n'amandent.
Empirier ne porroient il.
(GUIOT, *Bible*, 104.)

Mes moult *empera* assez tost.
(*Chast. d'un pere*, conte XXVI.)

Mierres y a pour odorer,
Encens et aloys cicolin,
De peur qu'il ne puisse *empirer*.
(*Mist. du Viel Test.*, III, 21595.)

Doux yeux qui sourient sans partie,
Qui, plus avant vont, plus *empirent*.
(MARTIAL D'AUV., *Amant rendu cordelier*, 1634.)

Les mauvais *empirent* de beaucoup savoir, et les bons en amendent. (COMM., *Mém.*, V, 18.)

— Réfl., sens du neutre :

Car *sei* mesmes *empeirot*.
(AMBROISE, *la Guerre sainte*, Vat. Chr. 1659, f° 11ª.)

Mais cil qui la glore desirent
De ce moult itant *s'en empirent*
Quar nul bien ne poent aprendre.
(GAUTH. DE MES, *Ymage du monde*, Maz. 3870, f° 8 v°.)

Avez oie
Com il a dit grant felonie,
Il meismes si *s'est* bien jugiez,
Or *s'est* il du tot *emperiez*.
(*Pass. D. N.*, ms. S. Brieuc, f° 32ᵇ.)

Cf. EMPIRER, III, 62ᵇ.

EMPIRIQUE, adj., qui s'appuie sur l'expérience :

Et n'eust ce pas esté grand dommage qu'a faute de ce moyen, ils fussent demeurez ignorans de cest art, estans vils *ampiriques ?* (JOUB., *Annot. s. la chir. de Guy de Charl.*, éd. 1598.)

Gens *ampiriques*, sans aucune science. (*Ib.*)

— S. m., médecin qui applique, en dehors de la science médicale, des remèdes qu'il prétend tenir de l'expérience :

Empiricque. (CHOL., *Matinees*, f° 113 v°, éd. 1585.)

Inhibitions et deffences seront faictes a touttes sortes de gens, charlatans, coureurs, vagabonds et autres *empiricques*, de faire aucune fonction de chirurgien. (10 fév. 1590, *Avis donné au Conseil de S.-A. par le procur. gén. sur l'établ. de la maitr. des chirurg.*, A. mun. Nancy.)

EMPLASTIQUE, adj., d'emplâtre :

On fera user au malade d'aliments et medicamens *emplastiques*, austeres et astringens. (PARÉ, VIII, 33.)

Vertu *emplastique*, c'est a dire adhœrante. (JOUB., *Gr. chir.*, 1598, p. 454.)

Medicament *emplastique*. (TAGAULT, *Inst. chir.*, p. 386, éd. 1549.)

Gomme *emplastique*. (J. DES MOUL., *Comm. de Matth.*)

En bonne forme *emplastique*. (M. GREG., *Epit. des trois prem. liv. de Gal.*, I.)

EMPLASTRATION, s. f., sorte de greffe :

Touchant l'enter a escusson, appellé aussi *emplastration*, morceau et bouton, est a noter n'y estre propres indifferemment tous les œillets et bourgeons estans aux nouveaux brins ou jettons servans pour greffes. (O. DE SERRES, VI, 23.)

Cf. III, 63ᶜ.

EMPLASTRE, s. m. et f., onguent étendu sur de la toile ou de la peau :

La plaie atornent, s'ont lor *enplastre* mis.
(*Loh.*, ms. Berne 113, f° 4ᵇ, et Montp. 243, f° 40ᶜ.)

Amplastre.
(BEN., *Troie*, Ars. 3314, f° 91 v°.)

De Deu et de homme fut faiz assi cum li *amplaistes* dont totes les enfermeteiz fussent saneies. (*Serm. de S. Bern.*, f° 31 v°, 39. 17, Fœrster.)

Quant de son sanc fist l'*amplaistre*
Qui de la mort t'ai garit.
(*Chans. pieuses*, II, 76, Otto, *Roman. Forsch.*, V, 590.)

Plux ligiers *amplaistres*. (*Li epistle S. Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f° 50 v°.)

Qui a tous maus set metre *enplestres*.
(*D'un Vil. ki ne dout. escumen.*, Ars. 3527, f° 147ª.)

Soit d'une plaie descouvrir,
Soit de la laver et ouvrir,
Soit de mettre y *emplastre* ou tente
Et de la lier.
(*Mir. de N.-D.*, II, 314.)

Qui trop poyz des cheveux ad a la teste les veot ennoyter, prenge l'eschorche e la foille de chastener, e les face ardre e mettre en poudre e temperer od vyn douce, e face un *emplaster*. (BOZON, *Contes*, p. 113.)

Emplaistre, *emplastre*. (*Cyrurgie Albugasys*, ms. de Salis, f° 105ᵈ.)

Pour pluiseurs *emplastres* et erbes, que ledit maistres Jehan Bourgois, surgyen, ordonna pour le gharison de le gambe dudit Colin. (1406, *Compte de la tutelle de Jehanne Trion, Colin et Andruet Despars, enfants de Coppart et Catherine de Nollay*, A. Tournai.)

Une *emplastre*. (R. EST., *Thes.*, Emplastrum.)

EMPLASTRER, mod. emplâtrer, v. — A., couvrir d'emplâtres :

Cf. III, 64ª.

— Réfl., se couvrir, s'enduire de :

Le meme auteur (Pline) en un autre endroit recite que les Anderes, Mathites, Mosogebes et Hipporeens, peuples de Libye, *s'emplatroient* tout le corps de craye rouge. (MARC LESCARBOT, *Hist. de la nouv. France*, 1612, éd. Tross, 1866, p. 694.)

EMPLEIER, mod. employer, verbe. — A., faire emploi, usage de qqch. :

Or guart chascuns que granz colps i *empleit*.
(*Rol.*, 1013.)

N'en i ad cel sa lance n'i *empleit*.
(*Ib.*, 3418.)

O se li eusse enveie
Ma guimple, bien fust *enpleie*,
Molt en tranchast hui mielz s'espee.
(*Eneas*, 9333.)

Chil va son tans bien *emploiant*.
(RENCLUS, *Carité*, CVIII, 8.)

Ou est ore si haute honeurs en terre, se Nicolete, ma tres douce amie, l'avoit qu'ele ne *fust* bien *emploiie* en li. (*Auc. et Nic.*, 2, 36.)

Com cil *emploie* bien son tans
Qui de bon cuer te sert et prie.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 371, 20.)

Adan, mal mon sens *emploi*
En vous castiier.
(A. DE LA HALLE, *Chans.*, B. N. 25566, f° 321ᵇ.)

En bien amer veil *employer* mon temps.
(EUST. DESCH., IV, 7.)

Dont *furent* lettres escriptes, et messagier *emploiié*, et signeur mandé de toutes pars. (FROISS., *Chron.*, VI, 203.)

Et quant de mon pouvoir vous pourray faire plaisir, je y *emploieray* de bon cueur corps et biens. (*Lett. de Louis d'Orl.*, *duc de Neuch.*, *au conseil de Lucerne*, Arch. de l'Et. à Lucerne.)

Tout lequel bois *a esté emplaié* en le tour saint Flo. (*Compte de Jeh. Chiefdail*, 1412-

1414, Forteresse, Despence, XIII, A. mun. Orléans.)

La somme de vingt escuz d'or pour convertir et *amploier* es reparations. (1453, Arch. Cher, Léré, l. X, 41.)

Le demourant de celluy an *emplierent* ilz a edifier les tours et les murs de la maison Appolin. (*Grans dec. de Tit.-Liv.*, f° 117°, éd. 1530.)

— Réfl., s'occuper à, se rendre utile :

Jamais ne vous en quier parler,
Ençois *m'*en vois, pour l'oublier,
En voz besongnes *emploier*
En quelque lieu.
(*Mir. de N. D.*, II, 134.)

Suffisamment tu *te* sçays *emplier*
A declamer, et tes maulx deplier.
(F. Jultot, *El. de la B. Fille*, p. 45.)

— *Empleié*, part. passé, occupé :

Que la femme soit oisive, sedentaire et *emploiee* a peu de travail, cela n'est que par trop evident. (Cholieres, *Apres disnees*, f° 48 v°, éd. 1587.)

— Loc., *estre bien empleié*, être bien fait :

Ce *seroit bien employé*, monsieur, si vous estiez empoisonné. (Marg. d'Ang., *Hept.*, 70° nouv.)

Et les voyans si grands demandeurs et si importuns d'en vouloir avoir, s'en desfaisoient gentiment et les plantoient la, ainsy qu'il *estoit* tres *bien employé*. (Brant., *Dam. gal.*, 1er disc.)

Cf. Emploier, III, 65ᵃ.

EMPLETTE, mod., v. Emploite.

EMPLIR, v. a., rendre plein :

Demain la ferai tote eissir de son chanel,
Espandre par cez chans, que vos tuit le verrez,
Toz les celiers *emplir* qui sont en la citet,
La gent le rei Hugon et moillier et guaer,
En la plus halte tor lui meisme monter.
(*Voy. de Charl.*, 556.)

Cant l'*ont* (le ventre) *empli* a desmesure.
(*Poème allég.*, Brit. Mus., add. 15606, f° 9ᶜ.)

Cuves fait *humplir* d'aigue, plus en i ot de cent.
(*Prise de Jer.*, B. N. 1374, f° 89ᶜ.)

De dus, de contes, de barons
Emplirent tous les pavillons.
(Beaum., *Manekine*, 2189.)

Ton desir te *sera ampli*
Assez briefment et acompli.
(*Mir. de N.-D.*, VI, 138.)

— Fig., achever :

Il traça comme pour testament cet ouvrage, lequel encores quelques annees apres il a peu polir et *emplir*. (Aub., *Trag.*, aux lect., p. 5, Read.)

— *Empli*, part. passé :

Ventres trop *homplix*, ce nos dit l'escriture. (*Sermon*, Brit. Mus., add. 15606, f° 94ᵃ.)

Terre fertile, *emplise* de plaisance,
En toute usance, plus que de sa grandeur.
(*Le Jardinet de Haynault*, Arch. du nord de la Fr., II, 63.)

EMPLOI, s. m., action d'employer, ce à quoi est employé :

Un *employ* journel, quand on se sert tous les jours d'une chose, operarius usus. (Rob. Est., éd. 1539.)

Vous verrez les *employs* et perils de celuy que nous descrivons. (Aub., *Mem.*, p. 55.)

EMPLOITE, mod. emplette, s. f., achat de détail, achat de marchandises diverses :

Ou por chou k'il ne li aviegne
K'il se desvoit por povre *emploite*,
Promesse ne menache froite,
Mais tant voist ke a Dieu parviegne.
(Renclus, *Miserere*, cxcvii, 8.)

Qant li Espagnol orent fait leur *emploite* et lor marceandise. (Froiss., *Chron.*, IV, 321, f° 150 v°.)

Les servantes qui vont a l'*emplette*, gaignent le moins de gages. (Ber. de Verv., *Moyen de parvenir*, p. 154, éd. s. d. n. l., 439 p.)

Il va faire *emploite* d'une bonne bague. (Cholieres, *Apres disnees*, f° 36 v°, éd. 1587.)

Cf. Emplete, III, 64ᶜ.

EMPLOYABLE, adj., qui peut être employé :

Le reste *employable* a payer les deptes de M. de Beaumont. (Aubigné, *l'Enfer*, p. 20, Read.)

EMPLOYER, mod., v. Empleier.

EMPLUMACER, mod. emplumasser, v. a., couvrir de plumes :

Ils decoupent certaines petites plumes et les font bouillir et teindre en rouge avec du bresil; puis estans frottez d'une certaine gomme, ils s'en couvrent et *emplumassent* tout le corps. (G. Bouchet, *Serees*, XX.)

— *Emplumacé*, part. passé et adj., fourni de plumes :

Ayant receu ceste oye bien *emplumacee*, et faite si bien et gentilement que rien plus, voire que l'on l'estimoit estre en vie, il la presenta au roy. (Thevet, *Cosmogr.*, VII, 3.)

— Garni de plumets :

Elle portoit en sa teste sur un riche cuffion d'or un chapeau ducal *emplumassé* de blanc. (*Entr. de Henry II à Rouen*, f° 58 v°.)

Montez sur coursiers blancs, fort bien *emplumassez*. (Bourgueville, *Rech. de la Neustrie*, II, 106.)

EMPLUMER, v. — A., garnir de plumes :

Enplumer. (*Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 7679, f° 264 v°.)

— N., se couvrir de plumes :

Et jo li respondi que cascuns *enpluma*
Trestos de blances plumes et pus si s'en vola.
(*Helias*, B. N. 12558, f° 16 r°.)

— *Emplumé*, part. passé, fourni de plumes :

Poules blanches, *emplumees* de couleur claire. (O. de Serres, V, 2.)

— Fig. :

Biaux esprits, qui volez au plus haut du theatre...
Vos escrits *emplumez* de parolles legeres
S'escoulent par les airs, ainsi que fait le vent.
(A. du Breuil, *Muses gaillardes*, f° 120 r°.)

Cf. Emplumé, III, 66ᵃ.

EMPOCHIER, mod. empocher, v. a., mettre dans une poche, dans un sac :

Et puis luy *a empoché* les moutures
Dedans les sacs faits a fortes coutures.
(Peletier, *Odiss.*, II.)

EMPODAGRÉ, adj., attaqué de la podagre, de la goutte :

Qu'on congnoistroit par la les vrays esleuz,
Qui ont esté, qui sont, et seront veuz
Empodagres des gouttes tant inclites,
Qu'ilz en sont ditz les vrays Israelites.
(*Blas. de la goutte*, p. 4.)

EMPOIGNEMENT, s. m., action d'empoigner :

Comprehensio, *empoingnement*. (*Trium Ling. Dict.*, 1604.)

EMPOIGNER, v. Empuignier. — **EMPOILLE**, v. Ampoule.

EMPOIS, s. m., sorte de colle faite avec de l'amidon, dont on enduit le linge blanchi pour le rendre plus ferme au repassage :

L'*enpoix* blanc de leurs chemises. (*Le Cabin. du roy de Fr.*, p. 64.)

EMPOISONEMENT, mod. empoisonnement, s. m., action d'empoisonner :

Empuisonnement.
(*Rom. d'Alex.*, Vat. Chr. 1364, f° 5ᵃ.)

Car il aprinst *empoisonnement* tant
Dont il fist puis maint mal en son vivant.
(*Gaydon*, 5263.)

Enpoisonement. (1322, A. N. JJ 61, f° 111 v°.)

L'*empoisonnement* des rivieres et des fontaines publicques. (Vauq. des Yvet., *l'Instit. du Prince*.)

Empoizonnement. (Le Plessis, *Ethiq. d'Arist.*, f° 76 v°, éd. 1553.)

Cf. III, 67ᶜ.

EMPOISONER, mod. empoisonner, v. a., mettre en danger de mort, en faisant absorber du poison :

Si hume *empuissunet* altre, seit occis. (*Lois de Guill.*, 38.)

Mais puis l'*enpoisona* sa fenne.
(*Fragm. du rom. de Troie*, P. Meyer, *Romania*, XVIII, p. 78ᵃ.)

Il *fu empoissonnes* el mois qui a nom may ;
Ains ne li pot aidier laituaires n'entrais.
(Gui de Cambrai, *Veng. d'Alex.*, B. N. 24366, f° 221ᵇ.)

Je l'occirai
Et anuit l'*empuisonnerai*.
(*Sept Sag.*, 804.)

Et cil le fist *empoisonner*. (*Machab.*, II, 10.)

Grant paor ai, ne le vous quier celer,
Qu'el ne vous face honnir et vergonder
Ou par viande te face *empoisonner*.
(*Auberi*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 134, 21.)

Et distrent les gens qu'il *avoit esté empuisonnez* ; et meesmement li rois en estoit en grant soupçon. (*Chron. finiss. en 1286*, Rec. des H. de Fr., t. XXI, p. 94.)

Ampoixonner. (*Joseph d'Arimathie*, B. N. 2455, f° 156 v°.)

Enpuisoner.
(*G. d'Hanst.*, B. N. 25516, f° 2 v°.)

Ilh ne regnont mie longement, car ilh *furent* ambdeux *empotioneis* dedens brief temps. (J. de Stavelot, *Chron.*, p. 103.)

Et *fut impotioneit* et morit par venin. (Id., *ib.*, p. 244.)

Mains chu pendant li soldant *fut empusoneis* en .i. bevrage. (J. d'Outrem., *Myreur des histors*, V, p. 375, Chron. belg.)

Il le faudrait *empouesonner*
Et luy donner en traison
En son menger quelque poueson.
(*Mist. du Viel Test.*, II, 15913.)

— *Empoisoné*, part. passé et subst. :

La langue et les levres de l'*empoisonné* sont enflammees. (Grevin, *des Venins*, II, 7.)

Cf. Empoisonner, III, 67c.

EMPOISONEUR, mod. empoisonneur, s. m., celui qui empoisonne :

Ades est toz li mondes plains come... d'*empoisenours*. (Le diacre Lothier (Innocent III), *la Misere de l'homme*, Ars. 5201, p. 360b.)

Traistres *empoisonneurs*. (J. d'Auton, *Chron.*, B. N. 5082, f° 129 r°.)

Les *empoisonneurs* des esprits et des ames.
(Aub., *Trag.*, III.)

Empoisonneur de puis. (Passerat, *Œuv.*, éd. 1606, p. 221.)

— Adj., qui empoisonne :

Les herbes *empoisonneresses*. (J. Du Bell., *Illustr. de la lang. fr.*, l. II, c. xii.)

EMPOISSER, v. a., garnir de poix :

Pour *empoisser* les vins, et leur faire retenir l'odeur de poix, il faut jetter de poix dedans quand ils commencent a bouillir. (Du Pinet, *Pline*, XIV, 23.)

La poix de Calabre emporte le bruit de toute l'Italie pour *empoisser* les tonneaux ou on met le vin. (Id., *ib.*)

— *Empoissé*, part. passé, garni de poix :

Un chacun travailloit, l'un apres le pressoir,
L'autre a bien estouper le ventre a l'entonnoir,
Et d'un fil *empoissé* avec un peu d'estoupes
Calfeutrer les bondons.
(R. Belleau, *Berg.*, 1re j., f° 30 r°.)

EMPOISSONNEMENT, s. m., action d'empoissonner :

Empoissonnemens d'estangs. (*Cout. de Nivernois*, X, 6, Nouv. Cout. gén., III, 1138.)

EMPOISSONNER, v. a., peupler de poissons :

Qu'*enpuissonnes fu* de puisson.
(Mousk., *Chron.*, 15809.)

Que tous les deniers des pescheries de nos etangs soient entierement reservez sans employer deniers en quelque usage que ce soit, mais que tant seulement en peuple pour iceux *empoissonner*. (Mars 1388, *Ord.*, 242.)

Qui les eussent (nos estangs) a noz soins fait reparer, *empoissonner* et remettre en estat. (1424, A. Côte-d'Or, B 2367.)

EMPOLE, v. Ampoule. — **EMPOOICHIER**, v. Empeechier.

EMPORTER, v. a., enlever d'un lieu, porter avec soi :

L'anme de lui *enportent* aversier.
(*Rol.*, 1510.)

Li cors s'estent et l'ame s'en parti,
L'ame *emporterent* li ange benei
O les martirs en gloire.
(*Aym. de Narbonne*, 3631.)

Celle toile *anportait* chevaliers a Rome. (*Joseph d'Arimathie*, B. N. 2455, f° 15 v°.)

Il fet monter chevaliers trusqu'a vint,
Si *enporta* la bele en son pais
Et l'espousa, riche contesse en fist.
(*Romance*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 110, 15.)

Ves com l'*emporte* cil bons cevalx gernus.
(Guiart, *Roy. lingn.*, 12287.)

Eliezer, dyable m'*emport*
Se nous n'avons debat ensemble.
(*Mist. du viel Test.*, II, 12807.)

— Obtenir :

Je dois seule le pris sur tout *emporter*
Soit pour l'entendement, pour la ruse ou finesse.
(*L'Enfer de la mere Cardine*, Poés. fr. des xve et xvie s., III, 324.)

Il y aura bonne assemblee
S'elle n'*emporte* la victoire.
(*Farce des Chambrieres*, Anc. Th. fr., II, 439.)

Quintus Titius s'en vint devers lui, apres qu'il eut gagné la bataille de Cheronee, lui annoncer que Trophonius lui faisoit savoir qu'il auroit dedans peu de temps une bataille au mesme lieu, dont il *emporteroit* la victoire. (Amyot, *Sylla*.)

Il (Philippe II) a toujours mesnagé et conservé un grand credit et pouvoir dans la cour de Rome, pour *emporter* l'eslection d'un pape a sa devotion lorsqu'il en seroit temps. (Cheverny, *Mém.*, an 1598.)

— L'emporter sur :

Comme si Dieu estoit impuissant de faire plus grand cas que de donner force chevaleureuse a une fille, et que sa main fust accourcie de telle sorte que l'effort et sagesse des humains *emportast* sa puissance. (Belleforest, *Chron. et ann. de France*, Charles VII, an 1428.)

Car tout ainsi que cest astre (le soleil) *emporte* les autres en splendeur et beauté, aussi Rhodes a surpassé en sciences, art militaire, et diligence en toute chose, toutes les isles de la Grece. (Thevet, *Cosmogr.*, VII, 4.)

— Supprimer, faire disparaître :

Ceste bataille *emporta* cent soixante et deux mille hommes des deux costez. (Fauchet, *Antiq. gaul.*, II, 12.)

EMPOSER, mod. imposer, v. a. charger de quelque chose de dur, de pénible :

Tout le commun du pays s'est obligé a paier ce que *imposé avez* a chacun. (29 janv. 1332, *Ord.*, XII, 15.)

Se nostre saint pere le pape *imposoit* aucune charge de disiesme ou autre pour la dit voyage au dit abbé. (*Role de souscription pour la croix de Ph. VI*, Vat. Chr. 132, E. Berger, *Notice*.)

Pour aidier a faire et *imposer* ycelle (juree) et enseignier de l'estat et puissance de la gent qui doivent juree. (1335, *Compt. d'Oudart de Lagny*, A. N. KK 3b, f° 279 r°.)

Tous ceulx qui ont mayson dedans ladicte ville ont accoustumé de *estre* mys et *emposé* audict commun de ladite fortification chascung selon leur rate. (1406, *Cart. de Bourg*, p. 113, Brossard.)

Et sur ce *imposons* silence perpetuel a nostre procureur. (1460, A. N. JJ 190, f° 27 v°.)

— Faire croire qqch. à qqn. :

Qui t'a broillé en la cervelle
Ce mensonge et bourde nouvelle
Qu'a Sagon tu veulx *imposer*.
(M. de Boutigni, *le Rabais du caquet de Marot*.)

Nous mettant seulement en butte d'endoctriner nostre peuple, et non de lui *imposer*. (Pasq., *Lett.*, I, 2.)

— Imputer :

Et luy *imposa* on qu'il avoit esté comme cause desdictes seditions. (Juv. des Urs., *Hist. de Charles VI*, an 1382.)

On prenoit gens ausquels on *imposoit* avoir fait quelque chose, dont il n'estoit rien. (Id., *ib.*, an 1413.)

Cependant c'est le mal qu'a tort on vous *impose*.
(Schelandre, *Tyr et Sid.*, 2e journ., V, 2.)

Cf. III, 69a.

EMPOSTEUR, mod. imposteur, s. m., celui qui en impose, trompeur :

Emposteurs et séducteurs. (Rab., *Pantag.*, Prol.)

EMPOSTUME, v. Apostume.

EMPOSTURE, mod. imposture, s. f., action de tromper, d'en imposer :

Mes s'ele fust bien clere et sanz nule *enposture* (la paix)
N'euussent fet as suens desonur ne enjure.
(Garn., *S. Thom.*, B. N. 13513, f° 78a.)

Mal sont bailli li mercatour,
Car il sont mortel peccatour
Ki vendent si faite *emposture*.
(Renclus, *Miserere*, lxxxvii, 3.)

EMPOULEMENT, -ER, v. Ampoulement, -er.

EMPOUPER, v. a., prendre en poupe :

Lors que le vent *empoupe* son navire,
Faisant chemin ou son cœur le desire.
(Rons., *Bocage*, Œuvr., 514, éd. 1584.)

Le ciel flatteur pour tromper ma jeunesse,
M'entretenant d'une belle promesse,
D'un calme vent me tenoit *empouppé*.
(E. Pasq., *Jeux poét.*, I, 38.)

Prie a Dieu que vous puissiez *empouper* vostre navire d'un vent heureux. (Nic. Pasq., *Lett.*, VII, 4, col. 1294, éd. 1723.)

EMPOURPRER, v. a., colorer en pourpre :

Rois richement *empourprez*.
(Chassign., *Ps.*, LXXXVIII.)

Sus massacrons le, et *empourprons* noz mains
Dedans son sang.
(Pont. de Tyard, *Œuv. poét.*, p. 113.

Empourprant de son sang la terre en mille lieux.
(DESPORT., *Mort de Rodom.*)

EMPREINDRE, verbe. — A., marquer en creux ou en relief la forme d'un corps dur sur une matière plus molle :

Empraindre son cachet. (PILLOT, *Gall. ling. inst.*, p. 233.)

J'ay l'image de vos bienfaits tellement *empreinte* au cœur, qu'ils me sont un objet perpetuel. (15 août 1591, *Lett. miss. de Henri IV*, t. III, p. 461.)

Cf. III, 70^c.

EMPREINTE, s. f., figure marquée par une impression, signe :

L'*empreinte* fu de la munee
Et tens Decie mut renumee.
(CHARDRY, *Set dormans*, 999.)

Nous avons ches presentes lettres enforchies de l'*empreinte* de no seel. (1239, *Livre blanc*, f° 12 v°, Arch. mun. Valenciennes.)

Ausi com un mirroirs reçoit tantost toutes les formes et les *emprientes* qui li vienent au devant. (LAURENT, *Somme*, B. N. 22932, f° 69°.)

Emprente. (ID., *Traité des .x. comm.*, ms. Chartres 371, f° 23 r°.)

Jeu ay ceste lettre scellee o l'*emprinte* de mon scel. (Nov. 1314, Aulnay, cote 280, Arch. Calv.)

Cils qui huserunt de l'*emprainte* dou seal de nostre court. (1342, Franch. de Chastillon, Chart. orig. app. à Mlle Mornay.)

Pour .IIII^{xx}. et .III. libvres d'*emprientes* de keuvre a Jehan Wallekin dessus dit. (8 fév. 1373, *Tut. des enfants de Maigne dou Gardin*, A. Tournai.)

L'*emprainte* des seaus. (1375, *Contr. de mar. de Marg. de Clisson*, f^{ds} Bizeul, Cliss., Bib. Nantes.)

A messire Estienne Felix pour avoir nestoié, recolé et relié tout de neuf de cordouen a *empreintes*, le viel messel du grant autel. (1393, *Arch. hospit. de Paris*, II, 135.)

Une *empraincte* d'or et en chacun costé a une figure et pend a un peu de soye bleue. (1399, *Invent. de Charl. VI*, ap. Laborde.)

Une *emprainte* de plomb, ou est le visage de François de Carare en un costé et en l'autre la marque de pade. (1416, *Invent. du duc de Berry*, ib.)

EMPRENTE, v. EMPREINTE.

EMPRESSEMENT, s. m., action de s'empresser :

Sans *empressement*, trouble et inquietude. (FR. DE SALES, *Introd. a la vie dev.*, IV, 11.)

Cf. III, 73^c.

EMPRESSER (S'), v. réfl., se presser, se hâter, témoigner du zèle, de l'agitation :

Sur lui *s'empressent* et ralient.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 15.)

Je me contente de jouir le monde, sans *m'*en *empresser*. (MONT., III, 9, p. 115.)

Si elle (l'âme) cerche sa delivrance par l'amour propre, elle *s'empressera* et s'eschauffera a la queste des moyens. (FR. DE SALES, *Intr. a la vie dev.*, IV, 11.)

Cf. III, 73^c.

EMPRIENTE, v. EMPREINTE.

EMPRIMER, mod. imprimer, v. a., faire ou laisser une empreinte :

Ils *impriment* le signe de la croix sur ceulz qui sont environ. (J. GOULAIN, *Trad. du Ration. de G. Durant*, B. N. 437, f° 184 r°.)

Le parement signifie la doctrine des simples et l'escripture *emprimee* en leurs cuirs fondament. (ID., *ib.*, f° 32^b.)

En la grosse tour dud. palais (à Rouen) convient trois bennieres et, sur chascune, trois grandes fleurs de lis de plom, eslevees, lesquelles *seront imprimees* comme dessus et couchees de bel asur. (A. N. K 38.)

Il *est* trop fermement *emprimé* en mon entendement pour estre maintenant mys en oubly. (PALSGR.)

I emprint, I holde a thing in my mynde. Je *emprime*. (COTGR.)

Cf. EMPRIMER, III, 74^c, et IMPRIMER.

EMPRISONER, mod. emprisonner, v. a., faire prisonnier, mettre en prison :

Li reis Guaifiers i *est emprisonez*,
Il et sa fille, sa fame a grant belté,
Et trente mille de chaitis encombrez
Qui tuit eussent les chies des bus sevrez.
(*Coronem. Loois*, 304.)

Ne diront pas que je vos dis,
Que bone eust esté toudis
S'ele ne *fust enprisonee*.
(GAUT. D'ARR., *Eracles*, dans Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 208, 29.)

Com li homs qui *est enprisonnez*.
(*Prise d'Orange*, 68.)

Hé ! dit il, si longue prison
De chest essil ki m'*enprisone* !
(RENCLUS, *Miserere*, CLXXIX, 3.)

E por ceo *fu emprisoné*.
(*De S. Laurent*, 279, Werner Söderhjelm.)

Et s'en vint a la tour ou il *avoit emprisonné* .XVI. chevaliers. (*Sept sag. de Rome*, Ars. 3354, f° 120^b.)

Un enfant dedans un bocage
Tendoit finement ses gluaux,
A fin de prendre des oyseaux
Pour les *emprisonner* en cage.
(RONS., *Piec. retranch.*, LXXXI, l'Amour oyseau, Bibl. elz.)

EMPRISONNEMENT, s. m., action de mettre en prison ; état de celui qui est en prison :

Emprisonnement.
(ADENET, *Bov. de Com.*, Ars. 3142, f° 182 r°.)

De le *emprisonnement* Joseph. (*Bib. hist.*, Maz. 312, f° 22^b.)

Par *emprisonnement* de leurs corps. (1366, *Liv. rouge*, B. N. Y^2, f° 42 r°.)

EMPROMPTER, v. EMPRUNTER. — **EMPRONT**, v. EMPRUNT. — **EMPRUNST**, v. EMPRUNT.

EMPRUNT, s. m., action d'emprunter, la chose empruntée :

Ou par *empront* ou par acroire.
(AMBROISE, *la Guerre sainte*, Vat. Chr. 1659, f° 2^a.)

Emprunst. (7 juill. 1267, A. N. J 208, pièce 4.)

Pour faire *emprumpz*. (*Compte de Jaquet de Loynes*, 1419-1421, Forteresse, Despence, XLVI, Arch. mun. Orléans.)

Sur quoy l'en a concluz que lesdis conseilliers envoient promptement par devers ledit seig. pour avoir remission dudit aide ou *emprompt*. (25 juin 1421, *Reg. consul. de Lyon*, I, 308.)

Avoir quitté ceste grande ville de Rome premiere de la chrestienté, de laquelle ses predecesseurs, par une longue possession, s'estoient acquis la domination souveraine, pour se venir loger, par forme d'*emprunt*, en un arriere coin de la France, dedans la ville d'Avignon. (E. PASQ., *Rec. de la Fr.*, VI, 26.)

EMPRUNTER, v. a., se faire prêter, obtenir à titre de prêt :

A le virge *emprunta* son sain
Et jut nuef mois entre ses les
Chil par cui chius fu esteles.
(RENCLUS, *Carité*, CLXXVII, 5.)

Li abbes de Vileirs et li covenz *enpruntarent* a Mez dous cens livres de meceains lo conte Henri de Douspons et sa femme. (1212, *Charte messine*, Bibl. Ec. Ch., 1880, p. 393.)

Nos *avons empronté* et receu en deniers nombreux trois mile livres d'estevenans do noble baron Hugon. (1253, *Ch. des compl. de Dole*, A. Doubs.)

Qui plus *empruntera*
Plus paiera.
(*Prov. au conte de Bret.*, B. N. 19152, f° 115^c.)

Se aucunz *enprunta* .I. cheval. (*Institutes*, B. N. 1064, f° 65^c.)

Tel hi a qui *anpronte* et teus hi a qui rant.
(*Plure-chante*, Brit. Mus., add. 15606, f° 128^a.)

Li cuens deseurdis porroit *empronteir* par li ou *enpronteir* par son certain mandement. (1302, *Charte S. Lamb.*, pièce 454, Arch. Liège.)

Tenans *empronteis* por lez œuvres. (1349, *Charte S. Lamb.*, pièce 680, Arch. Liège.)

Pour refaire deux marteuls qui *avoient esté empromptė* a Jehan de Wisart. (1377, *Trav. aux chât. d'Art.*, A. N. KK 393, f° 115.)

Emprumpter. (1er juill. 1391, *Reg. du Châtelet*.)

Pour le change de .II^c. .LVIII. escuz qui *furent emprumptez* en or et furent renduz en monnoye. (*Compt. de J. Chiefdail*, 1412-1414, Forteresse, XX, Arch. mun. Orléans.)

Qui *emprunte*, en la fin fault rendre.
(*Mist. du Viel Test.*, 36957.)

Personne n'i porat *enpronter* plus avant que.... (1561, *Privil. des .XXXII. bons mét. de la cité de Liège*, II, 238.)

— Fig. :

Quand il (Platon) fait le legislateur, il *emprunte* un style regentant et asseverant. (MONT., II, 12, p. 333.)

— *Emprunté*, part. passé, fig., gauche :

Enfes Gerins ne fu pas *empruntes*.
(*Loh.*, ms. Berne 113, f° 40^d.)

Il ne li rois ne sont pas *emprunté*,
Ne sont pas lievre por estre espoenté.
(RAIMB., *Ogier*, 4789.)



— Artificiel, faux :

La fausse chevelure, et le teint *empronté*,
Dont une cortizane embelit sa beauté.
(Du Bartas, *la Semaine*, II.)

Cf. III, 76^b.

EMPRUNTEUR, s. m., celui qui fait un emprunt d'argent, celui qui a l'habitude d'emprunter :

Empruntur. (*Hag. le Juif*, B. N. 24276, f° 116 v°.)

La bone foi que li *empromptierres* eust au comencement de lui croire come de preudome qu'il le creoit, ne doit pas estre soumise par sa tricherie. (P. de Font., *Cons.*, XV, 27.)

Ne pourquant il la (la chose prêtée) puet redemander en tel point que li *emprunteres* ne seroit pas tenus a rendre la tantost. (Beaum., *Coust. de Clerm.*, XXXII, Am. Salmon.)

L'*enpronteur* et presteur. (1561, *Privil. des .xxxii. bons mét. de la cité de Liège*, II, 238.)

EMPRUNTUR, v. Emprunteur.

EMPUANTIR, v. a., infecter d'une odeur puante :

La fumyere *empuantoit* tout au long de la ville. (14 sept. 1498, *Acq. des compt. de Laon*, Arch. Aisne.)

Ces bestes trouvoient façon d'entrer en la chambre ou en la salle, et de leur fiente gastoient les tables et *empuantissoient* le lieu par telle façon que il n'estoit homme qui peust endurer la punaisie d'eulx. (*La Thoison d'or*, 1er vol., f° 4 v°.)

Ceux la *empuantiront* leurs maisons. (Calv., *Serm. s. le Deuter.*, p. 329^a.)

Empuantissez l'air, o vengeances celestes,
De poizons, de venins et de volantes pestes.
(Aub., *Trag.*, l. VI.)

EMPUIGNIER, mod. empoigner, v. a., prendre avec le poing, saisir, au propre et au fig. :

Tint le branc *enpugnié*.
(*Rom. d'Alex.*, f° 73^c.)

Anpoignier.
(*Loh.*, B. N. 1622, f° 201 v°.)

Et Elies *enpuinge* son hermin engoulé,
Li ceval aplanoie les flans et les costes.
(*Aiol*, 8289.)

La resne *enpoigne*.
(*Parton.*, B. N. 19152, f° 156°.)

Emmanché a sa coignie,
Puis l'a a .ii. poings *empoignie*.
(*Ysopet I*, fab. L.)

Tuit ansamble les chivas poignent
Et les lances forment *anpoignent*.
(Huon de Mery, *Torn. Antecr.*, O 2100, Wimmer, *Ausg. und Abhandl.*, LXXVI.)

Son ami par le main *enpoigne*,
Puis li a dit : Amis, cantes.
(Gibert de Mont., *Rom. de la Viol.*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 389, 22.)

Il lor monstre une espee que il tenoit *enpoignie* par le heut. (*Artur*, ms. Grenoble 378, f° 124^b.)

Ampoingnier. (*Joseph d'Arimathie*, B. N. 2455, f° 54 r°.)

Lor lances *empungnees*. (*Gir. le Court.*, Vat. Chr. 1501, f° 7^a.)

L'escu au col et la lance *anpoignie*.
(*Gaydon*, 9112.)

Et aportast tant de terre cum l'en poist *enpoignier*. (*Trad. de Beleth*, B. N. l. 995, f° 39 r°.)

Li austres estoit sor son cheval touz armez, son escu a son col et son glaive *enpoingnié*. (*Perceval*, I, 69, Potvin.)

Puis commença a *empoigner* l'eschielle a une main. (René, *Mortifiement de vaine plaisance*, Œuv., IV, 38.)

Ampongner. (Le Fev. d'Est., *Bible*.)

Le roy de France *empoigna* ceste occasion plus utile pour l'execution de son desseing. (Fauchet, *Antiq. gaul.*, 2e vol., V, 1.)

A cause que durant (les guerres civiles) toutes les villes ont esté en armes, et que pour se conserver tant de gens les *ont empoignees*. (Lanoue, *Disc.*, p. 185.)

Cette fusee desmeslee heureusement, Aubigné *empoigna* l'armee. (Aub., *Mém.*, an 1587.)

La mareschalle *empoigna* a bon escient la reconciliation de son mari avec le roi. (Id., *Hist. univ.*, l. III, c. vii, 1re éd.)

EMPUISONNEMENT, -SONNER, v. Empoisonnement, -sonner. — **EMPUISSONNEMENT**, v. Empoissonnement. — **EMPUNGNER**, v. Empuignier.

EMPUTER, v. a., accuser :

Et celui qui *emputera* ceulx qu'ils auront getté immondice, il auront le tiers de la dicte amende. (1519, *Quinze-Vingts*, Mém. Soc. hist. Paris, XIV, 31.)

Cf. Emputer, III, 77^c, et Imputer.

EMPYEME, s. m., amas purulent dans une partie du corps :

Ceulx qui sont empiques ou ont *empeime*, ce sont ceulx qui crachent boe comme de apostume. (*Secres de Salerne*, ms. Modène, Este 28, p. 86.)

EMPYREE, s. m., le séjour des bienheureux, le ciel.

— Adj., de l'empyrée :

Les cieulx *empirees*. (*Bible*, B. N. 159, f° 3 r°.)

Aux sejours *empirez* bien heureux et eternels. (La Bod., *Harmon.*, p. 730.)

EMPYREUME, s. m., saveur, odeur désagréable que prennent certaines substances organiques soumises à l'action d'un feu trop vif :

Quelquefois la matiere corrompue du feu allumé par la constipation du cuir se perd a un accez de fievre, qui termine en sueur, mais certaine portion de chaleur estrangiere (qu'on peut dire *empireume*, comme trace et vestige du feu) restee du premier desordre, apres un laps de temps renouvelle semblable inflammation et corruption d'humeurs. (Joub., *Err. pop.*, 2e p., ii.)

EMULATEUR, s. m., émule :

Emulateur. (*Les Passages d'oultremer*, f° 9 v°.)

Emulateur de tout bien. (Fabri, *Rhet.*, f° 93 v°.)

Il avoit descouvert que ses *emulateurs* pratiquoient envers l'empereur de le faire revoquer de sa charge. (Du Villars, *Mém.*, IV, an 1553.)

Alors nous serons *æmulateurs* de Socrates quand nous pourrons composer des chansons en la prison. (J. D. S. F., *Prop. d'Epict.*, p. 184.)

EMULATION, s. f., sentiment généreux par lequel on se fait l'émule de qqn, qui incite à égaler ou à surpasser ; anc., rivalité, jalousie :

De ce muevent tençons, envies, ires, detractions, *emulacions*, descordes, descordemens. (*Riule S. Beneit*, B. N. 24900, f° 44 v°.)

EMULE, s. m., celui qui cherche à égaler ; jaloux, dans l'exemple suivant :

Pour estre vieux, envieux et *emule*.
(J. Bouchet, *Ep. mor.*, I, xiv.)

EMULGENT, adj., qui appartient aux reins, en parlant des artères, des veines, des vaisseaux :

Les veines *emulgentes*. (Rab., *Pant.*, III, 4.)

EMULSION, s. f., préparation extraite des semences émulsives :

La cremeur ou *emulsion* de la graine de pavot blanc, ou decoction de semence. (Liebault, p. 340.)

ENAMOURER, v. — A., rendre amoureux :

Tuit doiens communalment
Et servir et honoreir
Pucelle ki loialmant
Sceit son cuer *enamoreir*.
(*Chans.*, ms. Berne 389, f° 81 v°.)

Lors drece contremont son dous viaire cler
Qu'elle ot bel et bien fait por genz *enamourer*.
(*Veus du Paon*, B. N. 1554, f° 95^a.)

— Aimer :

Il *avoit enamouré* la belle Cordille. (*Percef.*, IV.)

Et pour sa tres faitice gratieuseté le roy l'*avoit* toutte *enamouree* et l'aloit souvent veoir. (Wauquelin, *Manekine*, ch. xxiv, dans Beaum., *Œuv. poét.*)

— Réfl., se prendre d'un grand amour, d'une grande amitié, concevoir un grand goût pour une chose :

Pour tant qu'il estoit bons chevaliers et hardis *s'enamoura* grandement li rois de France de lui. (Froiss., *Chron.*, VII, 66.)

L'une *s'enamourera* d'un borgne, ou d'un chassieux. (Tahureau, *Prem. dial. du Democritic*, p. 50.)

Chascun devroit *s'enamourer* de la vie des champs. (Belle-For., *Secr. de l'agric.*, p. 353.)

— S'inspirer un amour mutuel :

Il racompta conment les mauvais esperitz l'avoient emporté au vergier, coment Nerones l'avoit sauvé, et coment ilz *se enamourerent* l'ung l'aultre. (*Perceforest*, vol. III, ch. xli.)



— *Enamouré*, part. passé, épris d'amour, passionné :

De volenté *enamouree*.
(BAUD. DE CONDÉ, *Dits*, Ars. 3524, f° 5ª.)

Plus est, ce semble au monde, du mort *enamo-*
[*rez*.
(J. DE MEUNG, *Test.*, 418.)

La belle de qui vous estes *enamouré*. (*Perceforest*, vol. III, ch. XXVI.)

... Pour estre *enamouré*
En autre lieu, tu as tant demouré.
(LOUISE LABÉ, *Elégie*, II, Œuvr., p. 85.)

Il estoit durement *enamoré* de l'estude de poesie. (AMYOT, *Diod.*, XIV, 28.)

ENBASADE, v. AMBASSADE. — **ENBOSCHER**, v. EMBUSCHIER. — **ENBUSQUE**, v. EMBUSCHE.— **ENCAANER**, v. ENCHAEINER.

ENCABANER, v. a., emprisonner :

Les autres princes vueillent toujours le maintenir et *encabaner* en sa poligamie. (1581, *Le cabinet du roy de Fr.*, p. 208.)

ENCAGIER, mod. encager, v. a., mettre en cage, enfermer :

Dedans sa chapelle la mist (la couronne
Illeuc la fist il *encagier*. [d'épine);
(GUIART, *Roy. lingn.*, 9193.)

Les cailletteaux oyans la voix de la caille *encagee*. (BELLE-FOR., *Secr. de l'agric.*, p. 330.)

ENCAISSER, v. a., mettre dans une caisse :

Il avoit fait *encaisser* tous iceulx titres et enseignemens. (MART. DU BELLAY, *Mem.*, ap. Littré.)

ENCANT, mod. encan, s. m., vente publique aux enchères :

On ne vendoit pas a l'*enchant* les prevostes. (MAIZ., *Songe du viel pel.*, I, 5, Ars.)

A esté vendu et delivré a l'*inquant* publicque. (*Vente des biens de Jacques Cœur*, A. N. KK 328, f° 189 r°.)

A court de Romme ou l'en a acheté arceveschiez et eveschiez et autres benefices, sans distinction comme au *inquant*. (N. DE BAYE, *Journ.*, II, 221.)

Enquant. (Mars 1479, *Lett. de L. XI*.)

A l'*encans*. (DU PINET, *Pline*, XIV, 4.)

Incant.
(AUBERT ESPRIT, *Marguerites poetiques*, p. 552.)

Et ne regardoient point qu'ils mettoient quand
[et quand
Le bon droit, l'innocence, et l'honneur a l'*en-*
[*quand*.
(BERTAUT, *Œuv.*, p. 99.)

ENCANTEMANT, v. ENCHANTEMENT. — **ENCANTER**, v. ENCHANTER.

ENCAPÉ, adj., encapuchonné :

La mule retournee, maistre Jean monte dessus, et Madame en crouppe bien *encapee*. (*Comptes du monde adventureux*, p. 193, éd. 1595.)

Cf. ENCHAPER 1, III, 93ª.

ENCAPERONNER, v. ENCHAPERONNER.

ENCAPUCHONNER, v. a., coiffer d'un capuchon :

De faire ainsi *encapuchonner* ce pauvre diable d'un chapperon fourré. (BRANT., *Homm. illust.*, Louis XI.)

ENCAQUER, v. a., mettre en caque :

Quatre millions de livres de poudres bien conditionnees et *encaquees*. (SULLY, *Œcon. roy.*, ch. CLVII.)

ENCARNATION, mod. incarnation, s. f., acte par lequel le Christ s'est fait homme, en unissant la nature humaine à la nature divine :

Incarnasion. (Juill. 1241, N.-D. de Cambrai, A. Nord.)

Incarnations. (Déc. 1248, *Acte dev. les échev.*, A. Douai.)

Encarnation. (1249, Asprem., 2, 1, A. Meurthe.)

En l'an de l'*inquarnacion*.
(J. LE MARCHANT, *Mir. de N.-D. de Chart.*, p. 179.)

Encarnacion. (1261, Arch. H.-Saône, G 47.)

L'an de l'*encarnacion* Nostre Senor. (Juill. 1267, Sept Fonts, Arch. Allier.)

Encarnacion. (Ste-Luce 1268, *Ch. des compt. de Dole*, A 136, A. Doubs.)

L'an de l'*encarnation* Nostre Signor. (1270, *Rentes de l'eccles. de Saintehoult*, I, A. Meuse.)

A les 1260 ans de l'*ancarnasion* Jezucrit. (*Voy. de Marc Pol*, c. x, ROUX.)

— Cicatrisation :

Es *incarnations* des playes et ulceres (*Jard. de santé*, p. 41.)

ENCASSER, -IER, v. ENCHASSER.

ENCASTELURE, s. f., état d'un sabot de cheval encastelé :

Encastelure. A being incastellated, or growing narrow-heeled ; a vicious, or painfull narrownesse in a horses heele. (COTGRAVE.)

Encastelleure. Escarço. (C. OUDIN, 1660.)

— Enchevêtrure ; action d'attacher avec un licol :

Encastelleure.Encabestradura, cabestraje. (OUDIN, 1660.)

ENCASTILLEMENT, s. m., enchassement :

Encastillement, as enchassement. (COTGR.)

ENCASTILLER, v. a., enchasser :

Encastiller des diamans, et les enchasser dans la broderie, enfiler les perles, et incorporer des pierreries dans les bouillons ou estoilles pour leur donner esclat, et leur faire darder un jour agreable. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 334, éd. 1622.)

ENCASTRER, v. a., enchâsser :

Encastré, incastelled, strongly inclosed or lodged, as in a castle. (COTGR.)

ENCAUSTICATION, s. f., brûlure produite par un cautère :

Le cautere potential par son *encaustication* et putrefaction induit souvent les membres a tomber en une estiomenie. (*Practique de P. Bocellin*, f° 42 r°.)

ENCAUSTIQUE, s. f., chez les anciens, peinture préparée avec de la cire fondue.

— Adj., caustique :

Le (cautere) potentiel est faict avec medicines par les Grecs appellees *encaustiques*: c'est a dire en français adustives. (*Practique de P. Bocellin*, f° 42 r°.)

ENCAVER, v. a., mettre en cave :

Pour *enquaver* les vins. (1295, *Compte de Girart le barillier*, A. K 36ᵇ, pièce 43.)

Pour relier ledit vin a l'*encaver*. (1332, *Compte d'Oudart de Lagny*, A. N. KK 3ª, f° 178 v°.)

Laissier deux ou trois jours parer ; puis *encaver* et laissier esclarcir. (*Ménagier*, II, 238.)

— Creuser :

Les champs et labourages en *furent* pervertis, *encavez* et creusez, ou couverts de pierres et autres ruines. (FR. DE RABUT., *Mém.*, VIII.)

Que les astelles *soyent encavees* es boutz, c'est a dire ung peu raclees et obtuses en l'extremité. (TAGAULT, *Inst. chir.*, p. 550, éd. 1549.)

— *Encavé*, part. passé, creusé, creux :

Des yeux defaillans, ou *encavez*. (CALV., *Serm. s. le Deuter.*, p. 955, col. 1.)

Cf. ENCHAVER, III, 99ᶜ.

ENCAVESSONNÉ, adj., retenu par le caveçon :

S'estant levee de sa place avec une morgue *encavessonnee* qui sentoit sa noblesse rappetassee de trois lieues et demie loing. (*Le premier acte du Synode nocl.*, XV.)

ENCAVESTRURE, v. ENCHEVESTREURE.

ENCEINDRE, v. a., entourer de qqch. qui circonscrit :

Malgré sien le baise et embrace,
De toutes pars l'*enceint* et lace,
Si le taste et va palpoiant.
(*Metam. d'Ovide*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 645, 22.)

Fontaine de vie aus humains,
Estoille journal sanz estaindre
Qui ciel, terre et mer peuz *ensaindre*
Et secours mettre en touz perilz.
(*Mir. de N. D.*, III, 30.)

M'*enceindent* de tous costez.
(CHASSIGN., *Ps.*, XXVI.)

— *Enceint*, part. passé, entouré :

Regardant ses dictz ennemis tres bien *enseinctz*, muniz et disposez comme gens d'armes. (COQUILLART, *Guerre des Juifs*, II, 324.)

1. **ENCEINTE**, adj. fém., qui porte un enfant dans son sein :

Qu'*anceinte* estoit la bele d'un enfant.
(*Loh.*, ms. Montp., f° 172ᶜ.)



La dame *ençainte* fu.
(Chrest., *Perceval*, ms. Mons, p. 71.)

Enczaintte, grosse. (*Gloss. gall.-lat.*, B. N. l. 7684.)

Quant la dame se sent *enceinte*
Si est forment muee et teimte.
(*Gregoire le grant*, p. 10.)

La duchoise qui estoit remanutte *enchinte* de cheli jovene duc deseur dit. (J. de Stavelot, *Chron.*, p. 526.)

Elle estoit *enceincte* d'enfant. (N. Gilles, *Ann.*, f° 265 r°.)

Femme *enseincte*. (G. Tornus, *Choses merv.*, ch. v, éd. 1557.)

Encincte.
(Habert, *Ep. Cupid.*, IX.)

— Par extension, au masc. :

De voir la portee
Que le ventre sainct
Sans macule *ençeint*
Avoit enfantee.
(Denis., *Prem. adven. de J.-C.*, p. 54.)

Ou pour le fruit qui naist de l'esprit, *enceint* et gros de bon jugement. (Pont. de Tyard, *Disc. philos.*, f° 23 v°.)

2. **ENCEINTE**, s. f., circuit, ce qui enceint :

Li ancien ne vodrent pas
Faire droite ne a conpas
L'*encinte* du mur voirement.
(J. de Priorat, *Liv. de Vegece*, B. N. 1604, f° 58b.)

Que l'yaue en fu vermeille et tainte
Une demie liue d'*ensainte*.
(G. Mach., *Poés.*, B. N. 9221, f° 101 r°.)

Ilz parfournirent l'*enchainte* dudit cuir. (J. d'Arras, *Melus.*, p. 52.)

La grant *ençainte* que le cuir du cerf comprenoit. (Id., *ib.*, p. 53.)

Quant celluy pris an sa maniere feincte
Veit des Troyens autour luy telle *enssaincte*.
(O. de S. Gel., *Eneid.*, B. N. 861, f° 15a.)

— *Faire l'enceinte*, tendre des toiles ou poster des chiens et des chasseurs autour d'un bois ; faire divers ronds autour des plus fraîches voies et allures de la bête pour s'assurer où elles aboutissent et de là conclure l'endroit où elle est embûchée :

Et comme bon veneur,
Faire bien *mon enceinte* et en avoir l'honneur.
(Rons., *Songe*, III, 89, L. Mellerio.)

ENCENS, s. m., résine aromatique employée en médecine sous le nom d'oliban, qu'on brûlait chez les Juifs sur l'autel du sacrifice, et qu'on brûle, dans le culte catholique, devant l'autel, autour d'un cercueil :

Encens volt offrir al altel. (*Rois*, p. 391.)

Et des treis reis fustes vos visitez,
D'or et de mire et d'*encens* esmeré.
(*Coron. Looïs*, 729.)

La veissiez .m. encensiers ardanz
Qui furent plain de l'*encens* d'Oriant.
(*Aymeri de Narb.*, 2618.)

La te requist li reis Jaspar
E Melchior e Baltasar,
Or te porterent e *encens*,
E en chascun out divers sens.
(*Vie de saint Gilles*, 2113.)

Ancens. (*Trad. des serm. de Maurice de Sully*, B. N. 24838, f° 14 v°.)

ENCENSEMENT, s. m., action d'encenser :

Au sacrifice es dieux fait grant *encensement*. (*Vie Ste Christ.*, B. N. 817, f° 174 r°.)

Thymiasmes est une maniere d'encens dont li Grieux font leurs *encensemens* et fumigations. (Evrart de Conty, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 187a.)

L'*ancensement* que on fait sur l'autel signifie la remembrance de ce qui est escript en l'apocalipse el .viii°. chapitre. (J. Goulain, *Trad. du Ration. de G. Durant*, B. N. 437, f° 83b.)

— Encens :

Les Juifs avoient luminaires, ils avoyent perfums et *encensemens*, ils avoient toutes choses semblables pour adorer Dieu. (Calv., *Serm. s. les Ep. a Tim.*, p. 93.)

Cf. Encencement, III, 88a.

ENCENSER, v. a., faire brûler devant qqn, devant les autels ; parfumer :

Une chambre ot fet *encenser*
D'encens, de mirre, de aloé.
(Chrest., *Erec et Enide*, B. N. 375, f° 23b.)

D'ametiste li encensier,
Dunt il *encensouent* le jur
Cele tumbe par grant honur.
(Marie, *Lais*, Yonec, 510.)

Quant li prestre *enchenseront*
Les autelx.
(*Vie Ste Caterine*, B. N. 23112, f° 60 r°.)

Thurifico, *encenser*. (*Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 7679, f° 256 r°.)

Et sanbloit que la chapele *fust* toute *ancenssee*. (*Perceval*, I, 11, Potvin.)

On *ancense* l'autel. (J. Goulain, *Trad. du Ration. de G. Durant*, B. N. 437, f° 108d.)

De la quelle (pueur) les povres maleureux dampnez *sont* ainsy *encensez* pardurablement sans fin. (*Traict. de Salem.*, ms. Genève 165, f° 59 r°.)

L'ancens pour *ancencer* les aultez des bones festes. (1336, *Cart. de S. Et. de Vignory*, p. 109, J. d'Arbaumont.)

Aussi les saintes ames de gloire celestienne *sont encencees* en l'odeur de souevetè. (*Mir. de N. D.*, IV, 318.)

Encensé autour de la dicte tombe. (1467, *Compte exéc. test. Catherine Dattre*, A. Tournai.)

Cf. III, 88a.

ENCENSEUR, s. m., celui qui encense :

Sont acostoiez de .ii. acolites et d'un *ancenseur* ou thuribulier. (J. Goulain, *Trad. du Ration. de G. Durant*, B. N. 437, f° 105 r°.)

Encens est fort prisé entre les mahometistes, pource qu'ils sont grands *encenseurs* et parfumeurs dans leurs villes et maisons. (Thevet, *Cosmogr.*, IV, 12.)

ENCENSIER, adj., *herbe encensiere*, romarin :

Herbe encensiere. (A. Pierre, *Const. Ces.*, XVIII, 2.)

Herbe encensiere. (Duez, *Dict. fr.-allem.-lat.*)

Cf. III, 88b.

ENCENSOIR, s. m., sorte de cassolette suspendue à de longues chaines, dont on se sert pour encenser :

Encenseoir. (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5082, f° 74 r°.)

A donné a la dite eglise ung *ensansouer* d'argent. (1400, *Epitaphe de l'église maintenant détruite de N. D. de Fourchaud à Bourges*, Bull. du Comité de la langue, IV° année, 1857, p. 180.)

Encensoir. (*Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 8426.)

Ensensouer. (*Gloss. gall.-lat.*, B. N. l. 7684.)

Encensouer. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 235 r°.)

Enchensoir. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10509, f° 148 v°.)

Incensoir. (1576-77, *Compt.*, Arch. Douai.)

Essansouer, *essançouer*. (*Compt. de la cath. de Léon*, 1587-97, Arch. Finist.)

Essansouer, *essancouer*. (1587, A. Finist.)

Assensouer. (*Inv. des biens de l'év. de Senlis*.)

Des *encensoiers* d'argent. (1610-13, *Cathéd. de Léon*, A. Finist.)

ENCENSOUER, v. Encensoir.

ENCERCLEMENT, s. m., ce qui entoure :

L'eau environne toute la terre, la couvrant et enveloppant de son *encerclement*, hormis la petite partie que nous habitons. (La Bod., *Harmon.*, p. 269.)

— Démonstration circulaire :

On ne peut, disent ils, donner d'*encerclement* a la demonstration qui est tiree des causes. (La Bod., *Harmon.*, p. 46.)

ENCHAANER, v. Enchaeiner. — **ENCHACIER**, v. Enchasser.

ENCHAEINER, mod. enchaîner, v. — A., lier avec des chaînes, rendre esclave ; attacher au moyen de chaînes :

Si l'*encaeinent* altresi cum un urs.
(*Rol.*, 1827.)

Encore en i ot .i. qui n'est mie oblies,
Que cascuns des enfans estroit *encaanes*
El col d'une caaine, a tot ço seroit nes.
(*Naiss. du Chev. du Cygne*, 669.)

O les brans si les menaça
Que n'est pas si *encheenez*
Que d'els ne soit bien eschapez.
(Chrest., *Perceval*, ms. Montp., f° 92c.)

Cuda oir lihon *enchaené*,
Ses druz apele, si lor a demandé
Ce que pot estre, ne li sia celé.
(*Alexandre*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 213, 21.)

Ambedui sont *ench[a]ainé*.
(*Florimont*, B. N. 792, f° 43a.)

Encheaigné.
(*Ib.*, B. N. 15101, f° 100d.)

.ii. ours *anchaanes*.
(*Loh.*, ms. Montp., f° 149a.)

Devant els font les dames amener
Enchaainees et en cherchans ferrez
Et en tex bruies que nes porent oster.
(*Aymeri de Narb.*, 2948.)

Si avoit en cascune de ces coses .II. bacins *enchaines*. (*Chron. d'Ernoul*, p. 121.)

Dedenz sa cort *encaanez*.
(MARIE, *Ysopet*, LXIX

Et vous ferai .C. ours *enchaenner*.
(*La Delivr. d'Ogier le D.*, 115.)

.M. ours, .M. viautres tres bien *encaenes*.
(*Huon de Bord.*, 2349.)

Noir somes et velu, come ours *enchaiené*;
Ja ne seromes mais conut ne ravisé.
(*Ren. de Montaub.*, p. 88, v. 31.)

Je vous enjoing, sans plus preschier
Qu'en charte obscure le tenez,
Et de fors chaines l'*enchainez*.
(*Mir. de N. D.*, IV, 99.)

Enchaigner, *encheigner*. (*Gloss. gall.-lat.*, B. N. l. 7684.)

A Loys de Remond, charpentier, pour *avoir enchainé* le pont leveiz des Ardilliers lequel estoit deschainé. (1454, *Compt. de Nevers*, CC 50, f° 17 r°, A. Nevers.)

— Réfl., s'unir par une chaine :

S'enchaineroient d'une chaine bien forte.
(VAUQ., *Sat.*, III, à M. de la Serre.)

— *Enchaeiné*, part. passé et adj., lié avec une chaîne :

Amour *enchené* d'une chene
Faite de roses et de fleurs.
(VAUQ., *Idill.*, I, 30.)

Petits faisseaux *enchaines* en deux branches. (O. DE SERRES, VI, 4.)

— Qui porte une chaine comme ornement :

Attiffee, *enchesnee*, ainsi qu'une grand dame.
Complainte de la mère Cardine, Poés. fr. des XV° et XVI° s., III, 297.)

ENCHAIGNER, v. ENCHAEINER. — **ENCHANT**, v. ENCAN.

ENCHANTEMENT, s. m., action d'enchanter, effet produit par cette action :

Que ne oiet la voiz des murmuranz ne del enchanteur les *enchantemenz* cuintes. (*Liv. des Ps.*, ms. Cambridge, LVII, 5.)

Saul aveit osted de la terre ces ki s'entremeteient de *enchantement* e de sorcerie de diverse baillie. (*Rois*, p. 108.)

Enchantament.
(MARB., *Lapid.*, B. N. l. 14470, f° 6 v°.)

S'en fu ales l'*encantemans*.
(REN. DE BEAUJEU, *le Bel inc.*, 4502.)

Cf. III, 92ᵇ.

ENCHANTEOR, mod. enchanteur, s. m., celui qui fait des enchantements :

Li primiers est guariz, *enchantere* est, ço crei.
(*Voy. de Charl.*, 733.)

E l'arcevesques lur ocist Siglorel,
L'*encanteur* ki ja fut en enfer.
(*Rol.*, 1390.)

Dicunt alquant estrobatour
Quel reys fud filz d'*encantatour*.
(ALBÉRIC, v. 27, P. Meyer, *Alex.*, p. 3.)

Si fist venir ses tombeors,
Ses genz et ses *enchanteors*
Devant le rei.
(*Eneas*, 4781.)

Uns *enchanteres* qui ot [a] nom Rainbaut.
(*Rom. d'Alex.*, ms. Ars., v. 279, P. Meyer, p. 37.)

Ainc si bons *encanteres* ne fu de mere nes.
(*Rom. d'Alex.*, f° 5ᵇ.)

Tant desire vanes honors,
Aiue quiert d'*enchantors*,
(*Leg. de Theoph.*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 465, 16.)

Li rois mande un *encanteor*.
(*Floire et Blanceflor*, append., v. 13.)

Pour *Enchanteeur* le tenoient.
(*S. Graal*, 1475.)

Ne fu teus *enchanterres* des le tans Salomon.
(*J. de Lanson*, B. N. 203, f° 8.)

Ce est uns *anchanterres*. (*Joseph d'Arimathie*, B. N. 2455, f° 90 r°.)

Si comme Symon li *enchantierres* li dist. (*La Passion*, ms. Dijon 298, f° 183ᵈ.)

— Fig. :

Ce chaste ris, *enchanteur* de ma peine.
(J. DU BELLAY, *Olive*, 65.)

— Adj., qui enchante, qui ravit :

Les admirables traits d'un visage *enchanteur*.
(DU BARTAS, 2° *sem.*. 4° j., les Trophées, p. 90.)

— Fém., *enchanteresse :*

Diane cele *encanteresse*.
(*Brut*, ms. Munich, 1156.)

Cf. III, 92ᵇ.

ENCHANTER, v. a., mettre dans un état surnaturel, par un pouvoir occulte, par des formules magiques ; soumettre à un pouvoir irrésistible ; ensorceler, tromper :

La terre fait soz ses piez muire,
Enchanter set et bien d'auguire.
(*Eneas*, 1923.)

Cils qui ne la puet *enchanter*
S'en va et la laisse enfanter.
(*Ysopet I*, fab. XX.)

Or ne di pas ke je *t'encant*,
Mais entent bien ke jou en cant.
(RENCL., *Carité*, XLIII, 10.)

Si sont plaisant et dous si chant
Que cil qui de bon cuer les chante.
Le diable endort et *enchante*.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 367, 12.)

Lors cuide bien *estre enchanté*.
(*De la Dame qui fist entendant son mari*, 307, Mont. et Rayn., *Fabl.*, IV, 141.)

Enchantez cuide *estre* et haiz.
(*Du Chev.*, 322, Mont. et Rayn., *Fabl.*, VI, 78.)

ENCHAPERONNER, v. — A., couvrir d'un chaperon :

Le froc vestu tot *enchapironné*.
(*Mon. Renuart*, B. N. 368, f° 233ᵃ.)

Et cil s'en sunt parti joiant,
Enbrons e *enchaperonez*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 20794.)

Tomas ala apres, tut *enchaperunez*.
(GARN., *S. Thom.*, B. N. 13513, f° 4 v°.)

Met le si et *enchaperonne*
Que nul par flongue n'en sarmonne.
(*La Clef d'amors*, 359.)

Entre les prelats et le corps avoit quatre roys d'armes *enchapronnes* de deuil, et vestus de leurs cottes d'armes. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, III, 94.)

Soient miz dessus le poing *enchapperonnez* et pansses et gouvernes par la maniere devisee. (FRANCHIERES, *Fauc.*, ms. Chantilly 1528, f° 10 v°.)

Et affin qu'il ne fust surpris, une chappe affublee avoit qui estoit assez grande et la dessoubz une robe blanche *enchapperonné* par dessus. (*Perceval*, f° 94ᵃ, éd. 1530.)

C'est un grand contentement que d'avoir un beau esprevier, qui soit prompt et puissant au vol, gaillard a la prise, pratiqué a la remise, doux au reclam, plaisant et paisible au paistre et lors qu'on l'*enchaperonne*. (BELLE-FOR., *Secr. de l'agric.*, p. 332.)

— Fig. :

Mon cueur plus ne volera,
Il *est enchaperonné;*
Nonchaloir l'a ordonné,
Qui ja pieça le m'osta.
(*Poés. de Charles d'Orléans*, p. 141.)

— Réfl., se couvrir d'un chaperon :

Et de caperon
Large et grant *toi encaperone*.
(RENCLUS, *Charité*, CXXXV, 3.)

Cf. III, 93ᶜ.

ENCHAPIRONNER, v. ENCHAPERONNER.
— **ENCHARISSEUR**, v. ENCHERISSEUR.

ENCHARNER, verbe. — A., incarner :

Des que Deus *fu* en Virgine *encharnez*.
(GARN., *S. Thomas*, 5785.)

En ton tres digne ventre virginal sera formé ung corps humain d'ung enfant, ouquel *sera* incorporé et *encharné* le filz de Dieu. (*La Thoison d'or*, vol. I, f° 13 r°.)

Entrer tu sceuz au lieu voluptueux,
Pour *encharner* en la povre nature
Du serf Adam ta venimeuse ordure.
(MARG. DE NAV., *Triumph. de l'Agn.*)

— Réfl., revêtir la chair humaine :

Dieu *se* volt *encharner* et morir por nous. (*Evast et Blaq.*, B. N. 24402, f° 23 v°.)

— *Encharné*, part. passé, qui a revêtu la chair humaine :

... Ce diable *encharné*
Sous qui tremble vassale,
La rebelle fierté de la cour infernale.
(DU BARTAS, 2° *sem.*, 4° j., les Trophées, p. 86.)

Ce sont des diables *encharnez*. (CALV., *Serm. s. le Deuter.*, p. 411ᵃ.)

Ce sont diables *encharnez*, qui n'ont plus ne loy ne bride, ne modestie aucune. (ID., *Serm. s. les Ep. a Tim.*, p. 202.)

Cf. ENCHARNER, III, 96ᵃ, et INCARNER.

ENCHASSER, v. a., mettre des reliques dans une châsse ; mettre dans une monture :

Encasser. (*Dial. de S. Greg.*, ms. Evr., f° 134 v°, col. 2.)

Et li cors gist a Vergelay
Honorablement *encasses*.
(RENCLUS, *Carité*, CLXXXIII, 11.)

Et les gemes ons *encasse*.
(*S. Brandan*, Ars. 3516, f° 103ᵃ.)

Puis il bouta la clef et la fist atachier
Et *encassier* dedens, tout a son desirier.
(*B. de Seb.*, XIV, 223.)

Fors escharboucles qui *estoient*
En l'or *enchaciez*, qui rendoient
Une clarté trop gracieuse.
(CHR. DE PIS., *Chem. de long est.*, 2387.)

Pour *avoir enchassees* les quatre grosses bombardes en quatre trousses de boys. (*Compte de Gilet Baudry*, 1416-1418, Despence, XVI, Arch. mun. Orléans.)

Les dites reliquiaires de la robe de Nostre Seigneur Jhesus christ, *enquassez* en une croix d'or, moult richement garnye de grosses perles. (WAVRIN, *Anchienn. cron. d'Englet.*, II, 161.)

Amour de dame, c'est relique,
Laquelle voult *estre encassee*
En cœur tres secret.
(LEFRANC, *Champ. des Dames*, Ars. 3121, fº 82 vº.)

Deux dyamans *enchassé* en deux cloux d'or. (7 juill. 1495, *Const. de rente*, A. Thouars.)

Ung imaige *encassé*. (1501, *Test.*, A. Douai.)

Tu les graveras des noms des fils d'Israel, et les *encasseras* et avironneras d'or. (LE FEVRE D'EST., *Bible*, Ex., XXVIII.)

Ressemblent le ruby, et tels joyaux semblables
Qu'un orfevre sçavant entre les plus experts,
Enchasse dedans l'or, que d'un email divers
Il orne en cent façons a son gré sortissables.
(LOYS LE JARS, dans *Nuicts de Strapar.*, II, 8, Bibl. elz.)

— Fig., insérer comme une chose précieuse :

Je trouve le passage si beau, que je ferois tort a l'autheur, si je ne l'*enchassois* tout au long dedans ce chapitre. (PASQ., *Rech.*, III, 21.)

ENCHASSEURE, mod. enchâssure, s. f., la manière dont une chose est enchâssée ; ce dans quoi ou enchâsse qqch. :

Une licorne enchassee d'argent doré par les deux boutz, l'*enchaseure* faicte a feuillages ; et au graille bout de ladicte *enchaseure* a un petit bout d'argent doré. (18 sept. 1496, *Inv.*, B. N. 23335.)

A ung chascun tableau avoit deux *enchassures* afin que l'ung feust joinct a l'aultre. (LE FEVRE D'EST., *Bible*, Ex., XXXVI.)

Nerin avoit donné a Janeton un beau et riche diament, ou sa teste et son nom estoient graves a l'entour de l'*enchasseure*. (LARIV., *Nuits de Strap.*, 4ᵉ nuict, fab. 4.)

Cf. III, 97ᵇ.

ENCHASTONER, mod. enchatonner, v. a., fixer dans un chaton une pierre précieuse :

Et fet pure esmeraude en plum *enchastuner*.
(GARN., *S. Thom.*, 4739.)

De bones pieres preciosses,
Moult cleres et moult vertuosses,
Totes d'un grant estroit serrees,
En or d'Arabie *enquestonees*.
(*Parton.*, 10621.)

Ceste piere doit estre mise en or, *enchastonnee* dedens achier. (*Lapid.*, B. N. 25247, fº 104 rº.)

Entre cascun membre avoit une pierre *enkestonnee* en ynde ou en vermeil. (*Rom. de J. Ces.*, Ars. 5186, fº 240ᵃ.)

Pierres *enchastonees* en or. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Genev., fº 201ᶜ.)

Une perle fine oriant
Enchastonnee en bon or fin.
(G. MACH., *Poés.*, B. N. 9221, fº 81 vº.)

Pour avoir atachié une espreuve de licorne et mise sur une chaenne d'argent doré et *enchatonnee*, .XXIII. s. p. (1388, *Compt. royaux*, ap. Laborde, *Emaux.*) Impr., *enchaconnee*.

En un drappelet noé furent trouvez deux balais, deux saphirs, un dyamant quarré, tous *enchatonnez* en or et quatre chastons d'or sans pierrerie. (1400, *Pièces relat. au règ. de Ch. VI*, t. II, p. 311.) Impr., *enchaçonnez*.

Cf. ENCHASTONNER, III, 98ᵃ.

ENCHASTUNER, v. ENCHASTONNER. — 1. **ENCHE**, v. ENCRE. — 2. **ENCHE**, v. ANCHE. — **ENCHEIGNIER**, v. ENCHAEINER. — **ENCHENSER**, v. ENCENSER. — **ENCHENSOIR**, v. ENCENSOIR. — **ENCHERE**, v. ENCHIERE.

ENCHERIR, v. — A., mettre une enchère sur qqch. ; surfaire, augmenter le prix d'une marchandise :

Et si nus ne soit si hardis qui ne face boines denrees et loiaus, et ke nus ne les *enkierisse* por gens qui viegnent en le vile. (1252, *Rec. d'act. du XIIᵉ s.*, p. 202.)

Rennou de Colons *encheri* de .C. sols. (1259, *Baillie de Saintonge*, A. N. J 1030, pièce 10.)

En apres W. Chevron et Pere Boneit *encherirent* la dite prevosté de .C. libres sus ledit W. Brifaut. (*Ib.*)

Enkierir.
(*Rose*, Vat. Ott. 1212, fº 58ᵈ.)

Emcherir. (1315, A. N. JJ 52, fº 80 rº.)

Et tant que la vitaile leur *fu* sy *encierie*,
Qu'il en moru de fain .V. M., sans faillie.
(*Chev. au Cygne*, 6294.)

Ung marchant de Paris ne *encherira* aucuns grains ou farines en un mesme jour de marchié, ne les mettra a plus haut pris que ilz avront esté mis et affeurez ; mais a ung autre jour de marchié, il pourra les *encherir* ou amendrir selon le cours d'icellui marchié. (Fév. 1415, *Ord.*, X, 259.)

Et je pense
Qu'au milieu de telle licence
Ils parlent d'*encherir* le pain.
(GREVIN, *les Ebahis*, I, 1.)

Et d'autant que nonobstant l'ordonnance faite a Amboise, plusieurs gentils hommes ne delaissent a prendre a ferme le revenu desdits ecclesiastiques, intimidans et menaçans ceux de nos subjets, qui les veulent prendre et *encherir* par dessus eux. (Mai 1579, *Ordonn. de Henry III*, XLVIII, Arch. Blois.)

— Réfl., devenir plus cher :

Le bled *s'est enchery* grandement. (*Ord. de Fr. Iᵉʳ sur le faict de la just.*, fº 106 rº.)

— *Encherissant*, p. prés. — S. m., enchérisseur :

Au plus offrant et derrenier *encherissant*. (1406, *Compt. de Nevers*, CC 15, fº 2 vº.)

Cf. III, 102ᵃ.

ENCHERISSEUR, s. m., celui qui enchérit :

Ancherisseur. (*Compte d'Oudart de Lagny*, A. N. KK 3ᵃ, fº 22 vº.)

Ne pour ce ne feront payer aus marchans pour vin oultre la somme de quarante solz tournois ; et se plus en estoit payé, si n'en rendera l'*enchirisseur*, s'il y vient. (Juill. 1376, *Ord. de Charl. V sur les for. roy.*)

Et sera icelle ferme delivree au marché sur qui le fol *encherisseur* l'avra encherie. (Fév. 1383, *Ord.*, VII, 53.)

Au plus hault offrant et derain *encierisseur*. (3 sept. 1408, *Tutelle et curatelle des biens de Haquinet le Keux*, A. Tournai.)

Les bois estoient venduz par enchiere au plus offrant et dernier *encherisseur*. (29 nov. 1418, *Ord.*, X, 498.)

Au plus offrant et dernier *encharisseur*. (1467, *Compt. de Nevers*, CC 61, fº 2 vº.)

Dernier *encherisseur*. (*Ib.*, fº 3 rº.)

ENCHEVESTREMENT, mod. enchevêtrement, s. m., état de ce qui est enchevêtré :

Faut qu'il (le chartier) couche en l'estable, pour le danger des maladies, *enchevestremens* et querelles de ses bestes. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 155.)

ENCHEVESTRER, mod. enchevêtrer, v. — A., lier d'un chevêtre, d'un licou :

Il li fait bender les iaus et li fait *encavestrer* toit les quatre pies. (*Voy. de Marc Pol*, c. CXV, Roux.)

Nature a empreint aux bestes le soin d'elles et de leur conservation. Elles vont jusques la, de craindre leur empirement, de se heurter et blesser, que nous les *enchevestrions* et battions. (MONT., l. III, 12, p. 187, éd. 1595.)

— Par extension :

Vostre promesse est doncques captieuse pour nous *enchevestrer* dans vos rets. (PASQ., *Rech.*, III, éd. 1723.)

— Joindre (les solives) par un chevêtre :

A Regnault, charpentier, pour batre au pont de Loyre .XXXIII. aguilles et ycelles thelonner et *enchevestrer*. (1389-92, *Compt. de Nevers*, CC 1, fº 4 vº.)

— Réfl., se soumettre à un joug, s'embarrasser :

Le monde ne pouvant souffrir un gouvernement legitime, et se monstrant tant et plus rebelle, surtout quand il est question de porter le joug du Seigneur, ploye toutesfois le col aiseement et volentiers sous les vaines traditions des hommes, et s'en laisse *enchevestrer*. (CALV., *Comm. s. l'harm. evang.*, p. 328.)

Ceux qui *s'enchevestrent* a tel joug. (TAHUREAU, *Prem. dial. du Democritic*, p. 73, éd. 1602.)

— *Enchevestré*, part. passé, à qui on a mis le chevêtre, le licou :



Richart le fil Aymon enmaine *encheveistré*,
Ki forment a le cuer dolant et abosmé.
(*Ren. de Montaub.*, p. 275, v. 12.)

Comme povres bestes *enchevetrees* et reduites sous le joug. (Ch. Font., *Trad. d'Ovide*, Somm.)

— Par extension :

Pinthes d'argent de canetilles, *enchevestrees* de verges d'or avecques force perles. (Rab., *Garg.*, ch. viii, éd. 1542.)

Cf. III, 103ª.

ENCHEVESTREURE, mod. enchevêtrure, s. f., assemblage de solives avec un chevêtre :

Item pour les mes des deux moulins et pour les *enquevestrurez*. (6 mai 1393, *Chirog.*, A. Tournai.)

Pour faire l'*enchevestrure* du dit degré. (*Compt. de J. Assel*, 1402-1404, forteresse XIX, A. mun. Orléans.)

Fu ordonné a faire une *enchevestrure* de degres de bois, ou des viez degres. (10 nov. 1408, Gauluet, B. N., Cab. des tit.)

Une noefve *enquevestrure* pour le pont d'une porte. (1451, Lille, ap. La Fons.)

.xvii. toises de bois quarré employees a faire les gardes et *enchevastrures*. (1463, *Compt. de Nevers*, CC 58, fº 14 vº.)

Pour avoir baillé .xii. toises de boys mises et emploiees a faire l'*encheivaistrure* dudit pont. (1467, *Compt. de Nevers*, CC 61, fº 21 rº.)

Les chevestreaux et soliveaux des *enchevestreures*. (12 mars 1469, A. N. S 13, pièce 14.)

L'*encavesture* du lavoir de l'esseu de la cuisine de la halle. (1485, Béthune, ap. La Fons.)

On couvre l'*encavestrure* au devant de l'herche d'une porte. (*Ib.*)

Une *encavestrure* aux plommees du beffroy. (1518, *Ib.*)

L'*encavesture* d'un puich. (*Ib.*)

ENCHIERE, mod. enchère, s. f., dans une vente au plus offrant, offre supérieure à la mise à prix :

Enchere de .c. sols. (1259, *Baillies de Xaintonge*, Arch. J 1030, pièce 10.)

Enchire, *anchire*. (1317, A. N. JJ 65, fº 47 rº.)

Anchiere. (1344, A. N. JJ 75, fº 132 vº.)

Les *enchieres*. (Juill. 1376, *Ord. de Charles V, sur les for. roy.*)

Car s'on les vent a cris ou a *enchiere*,
A piet seray.
(Eust. Desch., IV, 299.)

— Renchérissement :

A cause de l'*enchere* du grain et du boys. (J. Pussot, *Journalier*, p. 127, E. Henry et C. Loriquet.)

ENCHIRE, v. Enchiere. — **ENCHISER**, v. Enciser. — **ENCIAN**, v. Ancien. — **ENCIANNETÉ**, v. Ancienneté. — **ENCIERIR**, v. Encherir.

ENCIRER, v. a., enduire de cire :

Eve fait un amas de plumages divers,
Que les paons, oriots, papegais et pivers
Laissent choir en volant : les moindres elle *encire*.
(Du Bartas, 2ᵉ *sem.*, 1ʳᵉ j., les Artifices, 115, éd. 1602.)

ENCISER, v. a., faire une fente avec quelque chose de tranchant ; couper, tailler, lacérer :

Quar l'en n'i puet nul herbe metre
Qui soit meillor, ce dit la letre,
Qui tesmoingne qu'ele a tel force
Comme le fust dedenz l'escorce
D'un arbre qui *fust encisiee*.
(Chrest., *Perceval*, ms. Montp., fº 44ᵈ.)

Sur l'espaulle senestre l'espee li cola,
Le mantel et les dras tresk'al quir *encisa*.
(Garn., *S. Thom.*, B. N. 13513, fº 92 vº.)

Teule *enchisee* en mains liex.
(*Rose*, Vat. Ott. 1212, fº 7ᶜ.)

Neron aussi fist *enciser* les veines de son maistre d'escole Seneque. (*Boccace des nobles malh.*, VII, 4, fº 177 rº.)

Le cirurgien ne me ose poynt *ensciser* aujourdhuy a cause que la lune n'est pas en ung bon signe. (Palsgr., p. 505.)

Il luy *encisa* la joue avecques le razouer. (Lariv., *Nuicts de Strap.*, VIII, i.)

Esbrancher, cerner, ou *enciser*. (*Trium ling. dict.*, 1604.)

— Graver :

Il vit sor lai bouche de lai roche leitres qui *estoient ensizeies*. (*Mort Artus*, B. N. 24367, fº 76ª.)

Letres qui *furent ansizeies*. (*Ib.*)

Cf. Enciser, III, 104ᶜ, et Inciser.

ENCLAVE, s. f., terrain, territoire dépendant d'un autre territoire :

Avecques les heritages desus dis il y a une *encleve* qui est tenant aus dites maisons. (1312, *Cartul. de S. Martin de Pontoise*, fº 30 vº ; Duc., *Inclausura*.)

Bourguet Neuf est assis et situé en et dedans ung pays de *enclave*, et entre les pays de Lymosin et de la Marche. (Mai 1449, *Ord.*, XIV, 56.)

Touchant Mascon, Lyon, limites en nostre royaume et de l'empire, *enclaves* de Bourgogne, limites de Picardie et de Flandres. (28 sept. 1461, *Lett. de Louis XI*, II, 13, Soc. Hist. Fr.)

ENCLAVER, v. a., enclore (une chose) dans une autre :

Les justices de plusours segneurs *sont* entremellees et *enclavees* les unes dedens les autres. (Beaum., *Cout. de Clerm. en Beauv.*, LVIII, Am. Salmon.)

Il ne veut perdre l'occasion de s'agrandir aux deux extremitez de la France pour l'*enclaver* et borner. (Nic. Pasq., *Lett.*, IV, 1.)

Qui a fait les os si solides et massifs, qui les *a* nouez et *enclavez* l'un dedans l'autre ? (Boaystuau, *l'Excell. de l'homme*.)

— *Enclavé*, part. passé et adj. :

Demorans sour la tenure des dis doyen et capitle *enclavee* en la taille de la dite ville. (1346, Roisin, ms. Lille 266, fº 399.)

Je treuve voz motz *enclavez*
Et si fondez a faire plaintes
Qu'il semble qu'autres agraves
Ne se plaingnent fors que par faintes.
(*Le Debat de deux dem.*, Poés. fr. des xvᵉ et xviᵉ s., V, 285.)

ENCLECQ, v. Anglais.

ENCLIN, adj., qui a un penchant pour quelque chose :

Totes les creatures tendent a lor naissance tant cum en eles est, et eles ades sunt en celei partie plus *enclintes*. (*Serm. de S. Bern.*, 169, 30, Fœrster.)

Li moissons est une beste viciouse, une beste movaule et legiere, anoiouse, janglouse et *enclinte* a luxure. (*Li Epistle S. Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun 72, fº 93 rº.)

Car comme jeunece soit de soy *encline* a maints mouvements hors ordre de raison. (Chr. de Pis., *Ch. V*, ch. vii.)

Cf. III, 105ᶜ.

ENCLINER, v. — A., pencher légèrement ; fig., tourner vers qqch. :

Il *a* sa oreille *englignee* a moy. (*Psaut.*, B. N. 1761, fº 135ª.)

Ou je voy que son humeur l'*encline*, je m'accomode. (Fr. d'Amboise, *Neapol.*, I, 4.)

Encliner, donner de l'inclination, actif. (Oudin, *Gr. franç.*, 1656, p. 212.)

— Avoir de l'influence sur, diriger :

Gentils globes de feu brillants a mille pointes
Qui d'aspects esloignez et d'influences jointes
Enclinez puissamment nos esprits et nos corps.
(Schelandre, *Tyr et Sid.*, 1ʳᵉ journ., V, 4.)

— N., avoir du penchant pour qqn ou pour qqch. :

Cestuy ci ayant appellé Obeler tribun de Malamane, une autre isle du lac, fut conseillé de venir en France se plaindre des ducs de Venise, comme trop *enclinans* au party grec. (Fauchet, *Antiq. gaul.*, 2ᵉ vol., II, xi.)

Encliner, estre enclin, neutre : je *suis encliné*. (Oudin, *Gr. franç.*, 1656, p. 212.)

— Réfl., se pencher pour saluer :

Et icelles qui *s'enclinoient*
Unes contre autres en leurs vies...
La les voy toutes assouvies,
Ensemble en ung tas pesle mesle.
(Villon, *Gr. Test.*, 175.)

Puis vint *s'encliner* au roy, et luy dist comme il estoit la venu a son mandement. (Le Baud, *Hist. de Bret.*, c. xxxv.)

— Se soumettre :

Et lo empereor *s'enclina* a la volonté de lo prince. (Aimé, *Yst. de li Normant*, p. 37.)

— Avoir du penchant :

Ung chascun ensuyt voulentiers et *s'encline* a ceulx qui sont de son opinion. (*Intern. Consol.*, III, ix.)

La voulenté *s'encline* plus a telle œuvre faire. (*Ib.*, xv.)

Cf. III, 106ᵇ, et Incliner.

ENCLOER, v. a., blesser un cheval en lui enfonçant un clou dans le pied :

Por cel apostre que requierent paumier,
Il (un cheval) ne vaut pas. xxx. sols de deniers;
Encloez est de tous les .iiii. piez.
(*Enfances Vivien*, Brit. Mus. 20 D xi, 1038, p. 69, Wahlund.)

Car de paine clochoit com chevaus c'on *encloe*.
(*Berte*, 843.)

Le fevre qui cheval n'*encloe*.
(*L'Escommeniem. aus jalous*, B. N. 837, fº 194d.)

Et li chevaus li signeur de Rumont demora a Mons pour chou qu'il *astoie enclawez*. (9 févr. 1341-9 févr. 1342, *Compte de Mathieu de Villers*, fº 44, A. Nord.)

Le marescal, qui marescaucha celi cheval, qui *fu* sour le chemin, en celi voie, blechies et *enclauwez* d'un piet. (21 oct. 1362, *Exéc. test. de Henri le Recouseur*, A. Tournai.)

— Boucher la lumière d'un canon en y enfonçant un clou :

Encloer les bombardes. (J. de Bueil, *le Jouvencel*, I, 142, Soc. Hist. de Fr.)

Avecques gros cloux de fer estoupperent les troux par ou se mect le feu en l'artillerye et en *enclouerent* quatre des plus grosses pieces. (J. d'Auton, *Chron.*, B. N. 5083, fº 31 vº.)

— Par extens., emprisonner :

J'euz a Paris prison fort inhumaine :
A Chartres *fuz* doucement *encloué*.
(Cl. Mar., *Rond.*, p. 366.)

Cf. III, 107a.

ENCLOEURE, mod. enclouure, s. f., blessure d'un cheval qui s'est encloué; fig., difficulté qui arrête :

Mes conuistre i pout l'un mult tost l'*encloeure*.
(Garn., *Vie de S. Thom.*, B. N. 13513, fº 78 rº.)

Confes devant toz me ferai
Et l'*ancloeure* dirai
Que dedenz le cuer m'est escrite
(*Vie des Pèr.*, Ars. 3641, fº 114a.)

D'enfer brisa la sarreure
Et rompit tote l'*encloeure*
Por les siens amis delivrer.
(*Les Pass. du roi Jhesu*, Ars. 5201, p. 131b.)

Si li desclos l'*encloeure*
Dont je me sentoie encloé.
(*Rose*, B. N. 15212, fº 18 rº.)

L'*encloueure*.
(*Ib.*, ms. Corsini, fº 22a.)

Et qu'elle sot sans coverture
De mon mal toute l'*encloure*.
(G. Mach., *Poés.*, B. N. 9221, fº 27 rº.)

Que par celluy on peuist sçavoir la verité et l'*encleuure* de leur convenant. (Froiss., *Chron.*, B. N. 2646, fº 85c.)

Ainçois consideroit (Marie) l'estroite *encloure* des membres de son tendre enfant. (J. Gerson, *l'Aguillon d'amour*, fº 55 vº.)

Ce n'estoit pas l'*encloueure*. (*Dialog. entre le Maheustre et le Manant*, fº 86 rº, éd. 1594.)

La damoiselle, entendant ces paroles, et cognoissant que ceste femme avoit trouvé ou la tenoit l'*encloueure* qui tant luy donnoit d'ennuy, se print si fort a pleurer qu'il sembloit que l'on portast le meilleur de ses amis en terre. (Lariv., *Nuits de Strap.*, X, i.)

Le redoutant, comme celuy qui savoit son *encloueure*. (Saliat, *Her.*, 6.)

ENCLOISTRER, v. — A., mettre dans un cloître :

Nis li moine l'*ont enclostré*.
(Renclus, *Miserere*, cxix, 3.)

La jeune damoiselle pensoit que tout a fait on l'allast *encloistrer* en une religion. (Cholieres, *Apres disnees*, fº 174 vº, éd. 1587.)

— Réfl., entrer dans un cloître :

J'avois deliberé, s'il eust esté vray ce que on croyoit de vous, de *m'encloistrer* en un monastere. (Lariv., *la Constance*, V, 7, Anc. Th. fr., VI, 294.)

— Fig. :

Dieus en son cloistre *s'encloistra*.
(G. de Coinci, *Mir.*, col. 701, Poquet.)

ENCLORE, v. — A., entourer d'une clôture, enfermer dans une enceinte, entourer :

Et ciel et terre et mer *anclut*.
(Wace, *Conception*, Brit. Mus., add. 15606, fº 49a.)

En la chartra *est* bon *enclos* li chivaus.
(*Alex.*, ms. Ars., 521, P. Meyer, *Alexandre*, I, 30.)

La *fu* la dame *enclose* e mise.
(Marie, *Lais*, Guigemar, 245.)

Et estoit graille parmi les flans qu'en vos dex mains le peuscies *enclorre*. (*Aucass. et Nicol.*, 12, 24.)

Li abaye *est anclose* dedanz les murs. (1226, Abb. S. Vinc., A. Mos.)

Cist elemenz est apelez orbis, ce est uns ciels reons qui environne et *enclost* dedanz soi touz les autres elemenz et les autres choses qui sont hors de la divinité. (Brunet Latin, p. 110.)

Encloudre. (H. de Gauchi, *Trad. du Gouv. des princes de Gille Colonne*, Ars. 5062, fº 216 vº.)

Car li bois par dales estoit,
La riviere les *enclooit*.
(*Couci*, 1833.)

Si l'*ont enclouz*. (J. d'Outrem., *Myreur des histors*, V, 88, Chr. belges.)

Ferant fist chi jour et l'endemain *encloire* .i. plache entre dois aighes, por faire le champt. (Id., *ib.*, V, 119.)

Les Arminalx qui plus estoient de la moitié que n'estoient lez Angloys, les *encloyrent* de toutes pars. (1405-1449, *Journ. d'un bourg. de Paris*, an 1429, p. 238.)

Adonc ilh vint, et les capitaines sour les champs vinrent et songnont de li a *encloure*, car ilh estoit bien monteis. (J. de Stavelot, *Chron.*, p. 321.)

Lors estoies, ainsi que fut Thais
Pecheresse, qui pour faire penance
Enclouse fut par divine ordonnance.
(*Poés. de Charles d'Orl.*, p. 194.)

— Faire entrer dans une ligue :

Monseigneur, je sçay comme le pape pratique fort de faire sa ligue avec toute l'Italie, les Suysses et les Françoys, et y veult nommeement comprendre et *enclourre* ledit seigneur roy d'Angleterre, offrant luy faire bonne et honnorable paix. (*Corresp. de l'emp. Maximilien Ier et de Marg. d'Autr.*, t. II, p. 250.)

— Réfl., s'enfermer :

Car quant plus chaucuns apela,
Chaucuns tant plus *s'enclout* et cela.
(*Rose*, Vat. Chr. 1858, fº 56d.)

En une chambre *s'est enclose*.
(*Fab. d'Ov.*, Ars. 5069, fº 90c.)

— *Enclos*, part. passé, entouré :

Enclos se voit de tos ses anemis.
(Raimb., *Ogier*, 7714.)

Si vi maintes estranges choses
Ou pais de Judee *encloses*,
En Jherusalem meismement.
(Chr. de Pis., *Chem. de long est.*, 1277.)

Il est en la nasse bien *enclous*. (*Quinze joyes de mariage*, la septiesme joye.)

— Enfermé :

Lez un vergier d'un essart clos,
La dut estre Renars *enclos*.
(*Ren.*, Br. II, 1219.)

Cf. III, 107b.

ENCLOS, s. m., terrain, espace entouré d'une clôture :

En sa court ou de dens son *enclos*. (Beaum., *Cout. de Clerm. en Beauv.*, XXIV, Am. Salmon.)

L'*enclou* des halles. (1345, Poitiers, Fonteneau, 1, 39.)

ENCLOUDRE, v. Enclore.

ENCLUME, s. m., masse de fer aciérée sur laquelle on forge les métaux à chaud ou à froid :

Molt s'arguent et molt s'angoissent,
As *enclumes* li martel croissent.
(*Eneas*, 4405.)

El monde n'a *anglusme* si fort.
(*Florimont*, B. N. 792, fº 36 rº.)

Anclume.
(*Gir. de Viane*, B. N. 1448, fº 29a.)

Entre le martel et l'*enclume*
Sont cil devin qui le bien dient
Et cil destruient et ocient.
(Guiot, *Bible*, 2369.)

Si comme se li deteres est fevres et li creanciers vieut que l'en li baille s'*enclume* ou ses martiaus. (Beaum., *Cout. de Clerm.*, LIV, Am. Salmon.)

Frappoit de son marteal sour une *englome*. (J. d'Outrem., *Myreur des histors*, t. I, fº 325, Chr. belges.)

— Fig. :

Qu'il fortifie tellement vostre *enclume*. (1523, *Lett. de Briçonnet à Marg. d'Ang.*, Herminjard, *Corresp. des réform.*, I, 111.)

ENCOCHE, s. f., entaille que fait un boulanger, un boucher, pour marquer la quantité de pain, de viande :

Qu'ils passeroient le traict qui de l'*encoche* sort.
(Gauch., *Plais. des champs*, p. 208.)

Les affineurs font une *encoche* au dit bort de la cendree pour laisser escouler le plomb sur la terre. (Du Pinet, *Dioscoride*, V, 62.)

ENCOCHIER, mod. encocher, v. a.,

mettre la flèche dans la coche, dans l'entaille destinée à la recevoir :

Li boldons *esteit encochiez*
Et esteit si apareilliez,
Que le colon de bot ferist
Tantost com de la corde issist.
(*Eneas*, 7701.)

Une saiete *a encochiee*.
(Chrest., *Perceval*, ms. Montp., H 249, f° 278b.)

Ancoichier.
(Ben., *Troie*, Ars. 3314, f° 72 r°.)

Une sajete *a enchocie*.
(*Thebes*, B. N. 375, f° 44d.)

Le chevalier *encoche* une sajette et en fiert un chevreul au travers des costes. (*Perceforest*, vol. III, ch. III.)

Il *encoiche* sa flesche, il faut dire qu'il a entencion de tirer. (Palsgrave, p. 644.)

Cupido l'enfant audacieux
Tendit son arc, *encocha* sa sagette.
(Cl. Marot, *Temple de Cupid.*, p. 15.)

— Absol. :

Tristran prist l'arc, par le bois vait,
Vit .I. chevrel, *ancoche* et trait.
(*Tristan*, I, 1250.)

Enfonce l'ar du vieil Thebain archer,
Ou nul que toy ne sceut onc *encocher*.
(Du Bellay, *Olive*, 60.)

— Dans un sens obscène et par jeu de mots avec cocher :

Bref elle estoit en beau point, et si propre qu'un jeune coureur de fortune *l'eust* volontiers *encochee*. (Ber. de Verv., *Moyen de parvenir*, p. 159, éd. s. d. n. l., 439 p.)

— Fixer, attacher :

Soubdain que nos ancres feurent au port jectees avant que *eussions encoché* nos gumenes, vindrent vers nous en un esquif quatre persones diversement vestuz. (Rab., *Quart livre*, ch. XLVIII, éd. 1552.)

Cf. Encochié, III, 108c.

ENCOFRER, mod. encoffrer, v. — A., serrer dans un coffre, emprisonner :

Encoffrer.
(*Cheval. delib.*, Ars. 5117, f° 28 r°.)

Les fist *encoffrer* sans qu'ils s'en doutassent. (L'Estoile, *Mem.*, 1re p., p. 3.)

— Réfl., s'engloutir :

Pour *s'aler encofrer* dans le gouffre Persique.
(Fr. Perrin, *Sichem*, f° 23, éd. 1589.)

ENCOIGNEURE, mod. encoignure, s. f., coin formé par la jonction de deux murailles :

Encoignure. (1539, Rob. Est.)

Les *encoigneures* des bastiments. (Delorme, *Archit.*, III, 12.)

Nous feismes le circuit des murailles, qui sont de plus grande estendue que celles de Damas, ayants des *encoigneures* en plusieurs endroicts. (Belon, *des Singularitez*, II, CIII.)

— Coin servant à boucher :

Trebius dit que, pour bien estouppé qu'on ait la bouche du nid d'un pic verd, soit avec un clou, ou avec un coin de bois, incontinent que le pic verd se perche dessus, toute l'*encoigneure* sort dehors avec telle roideur que l'arbre mesme en pete. (Du Pinet, *Pline*, X, 18.)

ENCOIRES, v. Encore.

ENCOLEURE, mod. encolure, s. f., forme et dimension du cou :

L'*encoleure* des chameaux et des austruches je la trouve encore plus relevee et droite que la nostre. (Mont., II, 12, p. 313.)

Cf. III, 109a.

ENCOLLER, v. — A., coller, placarder :

Qui, comme void chascun par raisons vives,
Rien ne vaut fors qu'a cacheter missives
Ou *encoler* et affiger placards
Aux carrefours.
(*Disc. de la vermine et prestraille de Lyon*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., t. VII.)

— Réfl., au fig., se joindre :

La plupart demeura pour *s'encoller* avec les autres troupes des princes, mesmement au regiment d'acier, et de piles. (*La vraye Hist. des troubles*, f° 320 r°, éd. 1574.)

Cf. Encoler 1, III, 109a.

ENCOMBRE, s. m. et f., embarras causé par ce qui fait obstacle :

Mais c'est lor mort e lor *encombre*.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 26794.)

Ainz *encombre* bien est maudite.
(Guiot, *Bible*, 2201.)

Doutant qu'ils ne fissent *encombre*.
(Mart. d'Auv., *Vig. de Ch. VII*, I, 47.)

Mais a present tant plein suis de soucy,
De tant d'ennuys, de travaux et d'*encombre*,
Que je ne puis t'en reciter le nombre.
(Cl. Mar., *Egl. Rust.*, I, 312, éd. 1731.)

Et tant estoient qu'ilz se faisoient *encombre*
Pour celle dame attoucher, et puis suyvre,
Comme captifz, et joyeux de son umbre.
(D. Pernette du Guillet, *Rymes*, p. 68, éd. 1864.)

La fausseté a des chemins sans nombre,
Mes conduisant dedens les lieus d'*ancombre*,
Tous espineus, obscurs, pleins de detours,
N'ayans repos, assiette, ni retours.
(Jaq. Peletier, *Louang.*, f° 27 v°.)

Et toutefois mon triste *encombre*,
Qui me donne ennuys sur ennuys,
Me met en l'estat ou je suis.
(Godard, *Desguis.*, 3, 9.)

Quel malheur ! quel *encombre !*
(Laspbrise, *Nouv. tragic.*, Anc. Th. fr., VII, 468.)

Vous marcherez devant, nous irons a vostre ombre.
Vostre sainct corcelet nous gardera d'*encombre*.
(Id., *ib.*)

Si je ne suis veritable
Je veux (troupe redoutable)
Que l'*encomble* et le meschef,
Comme foudre inevitable,
Viennent fondre sur mon chef.
(G. Durant, *Od.*, I, XXI.)

Cf. III, 110c.

ENCOMIASTE, s. m., panégyriste :

Pour *enchomiaste* et louangeur historiographe (vous l'estes) autant que Cherille. (*Legat testament. du Prince des Sots*, Var. hist. et litt., t. III.)

N'etant pas grandement soucieux que l'on m'ait en opinion de panegyriste ou *encomiaste*, moyennant que ce que je dis se rende conforme au vrai. (E. Pasq., *Rech.*, I, III.)

ENCONTRE (A L'), loc. adv., contre, en face, en opposition :

Si le seignor dit aucune chose *a l'encontre*. (*Ass. de Jérus.*, I, 236.)

Se jalousie est vers vous dure
Et vous fait anui et laidure,
Fetes li anui *a l'encontre*.
(*Rose*, dans Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 414, 34.)

— Loc. prépos., en face, à l'opposé de :

Une grange, que le dit Anthonin avoit, asses pres de la forteresse de ladicte ville, *a l'encontre* de la tour des pourceaulx. (1467, *Compte des fortificat.*, 19e Somme des mises, A. Tournai.)

Icelle maison et heritage, seant *a l'encontre* du vuez des chevaux, qui est au devant le croix du Bruille. (19 juin 1479, Chir., S. Brice, ib.)

Nostre rebellion obstinee *a l'encontre de* Dieu. (Calv., *Serm. s. le Deut.*, p. 3.)

Comme chiens affamez *a l'encontre* de nous. (Id., *Serm. sur le Ps. 119*, p. 166.)

De quoy Tiberius s'estant irrité, se deporta de mettre en avant ceste premiere loy gratieuse, et par despit en remeit une autre plus aggreable au menu peuple, et plus aspre *a l'encontre* des riches. (Amyot, *Tib. et Gaius Gracci.*)

Vous jurerez icy si le peché que met vostre mary *a l'encontre* de vous est veritable. (Lariv., *Nuicts de Strap.*, 4e nuict, fab. 2.)

Cf. III, 114a.

ENCORAGIER, mod. encourager, v. a., exciter à montrer du courage :

Bien sai que cil qui vienent ça
Sont de mal faire *ancoragié*.
(Chrest., *Erec*, 2978.)

Il li menoie les costeis et les pies
Et les orailles por mieus *encouragier*.
(*Garin le Loh.*, dans Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 119, 6.)

Tuit *estoient* bien rebrachiez
Et de combatre *encoragiez*.
(Wace, *Rou*, ms., p. 292, ap. Ste-Pal.)

Encourachier.
(G. de Coinci, *Mir.*, éd. Poq., p. 698.)

Pour tous bacelers *encorragier*. (Froiss., *Chron.*, IV, 338.)

Pour vous *encorragier*. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, X, v, 6.)

Mais ce qui nous *encourage*,
C'est le nom de Dieu vivant.
(G. Durant, *Mesl.*, Imit. des Ps., XIX.)

Cf. III, 116b.

ENCORBELLEMENT, s. m., position d'un balcon, d'une tourelle qui est en saillie sur un mur, et que soutient un corbeau, une console sur laquelle elle repose :

Les grans corbeaux pour l'*encorbellement* de la dite porte. (1394, *Compt. de Nevers*, CC 2, f° 25 r°.)



Pour cent pies de ront *encorbelement* portant saillie de .IX. pos, par dehors oevre. (22 août-21 nov. 1433, *Compte d'ouvrages*, 2e Somme de mises, A. Tournai.)

Et fait, de pierre de taille, les crestiaulx, les rayeres, les faches de le porte, les vossoirs, les rayeres, traux de canon, *encorblement*, entablement et pas de montee. (1436-37, *Compte des fortifications*, 5e Somme des mises, ib.)

Et premiers, convient ung tas d'*encorblement*, et dessus l'*encorblement* ung tas qui sera chimaisiet au dit dessoubz et au demy ront ce qui saulra hors de se machenerie au lit deseure. (1er déc. 1444, *Reg. aux publicat.*, ap. La Grange, *Docum. relat. à quelq. monum de Tournai.*)

ENCORBLEMENT, v. ENCORBELLEMENT.

ENCORE, adv., à cette heure, en l'état où sont les choses :

Charles respunt : *Uncor* purrat guarir.
(*Rol.*, 156.)

Encor idone ne par ert mie
Cele citez tote fornie,
Encor faiseit Dido ovrer
As murs entor por mielz fremer.
(*Eneas*, 545.)

Ke mon langage ont blasmé li Franchois
Et mes canchons, oiant les Campenois,
Et le contesse *encor*, dont plus me poise.
(CONON DE BETH., *Chans.*, III, 1.)

En morront cent qui *aincores* sunt vis.
(*Garin le Loh.*, 2e chans., XII.)

Car *ancores* servoit au role d'escuier.
(J. BOD., *Saisnes*, IV.)

Ancor sera cest monz touz a toi apendanz.
(ID., *ib.*)

... Creint *onqore* en Mahon.
(ANGIER, *Vie de Saint Greg.*, 504, P. Meyer.)

Onqore.
(ID., *ib.*, v. 188.)

Je l'ai molt quis *encor* nel pois trovert.
(*Cant. des cant.*, B. N. l. 2297, 40.)

Encor ai je ci une bone espee. (*Auc. et Nicol.*, 10, 20.)

Enchore. (*Digestes*, ms. Montpellier H 47, f° 162d.)

Aincor. (1278, Neufchastel, 5, A. Meurthe.)

Encour. (Juin 1288, S. Benigne, Privil., Arch. Côte-d'Or.)

Enquores. (1294, S. Jul., A. Ind.-et-L.)

Enquoire.
(BEAUD. DE CONDÉ, *Dits*, Ars. 3524, f° 8 v°.)

Eincore. (1306, *Lett. de J. de Joinv.*, Ecurey, A. Meuse.)

Enquores. (1340, La Pignonn., A. M.-et-L.)

Item par ceste excepcion tu te peus *encoires* aidier contre tous ceulx. (BOUTILLIER, *Somme rur.*, f° 22d, éd. 1479.)

Dont je di de rechief *encors*
Que sagece l'onneur avoir
Doit de leurs fais plus que povoir
D'armes.
(CHR. DE PIZ., *Long est.*, 4966.)

Ma dicte dame sera *encoire* tenu de paier. (24 fév. 1446, Flines, A. Nord, cod. A, f° 15 r°.)

Et *aincoires*, qui pis est. (*Evang. des Quen.*, p. 1.)

Et a la charge aussy du parfaict de bail de censse que le dessus nommé Simon Carette a de ladicte maison,... ayant *encoires* a durer quattre ans ou environ. (15 avril 1570, Chir., *Escriptz au prouffict de Nicolas de Basse*, A. Tournai.)

— Au moins :

Encores si j'estois bien seure.
Que ma bleceure
Et mesme flamme
Fust en son ame...
(MELLIN DE S. GELAIS, *Œuv. poét.*, p. 48.)

— *Pour encore*, loc. adv., pour le moment :

Sans toutesfois entrer *pour encores* en aucune ouverture de guerre. (DU VILLARS, *Mem.*, II, an 1551.)

On a arresté *pour encores* le cours de ce pernicieux desseing. (25 mai 1593, *Lett. miss. de Henri IV*, t. III, p. 780.)

— Conj., quand même, quoique :

Encor se *fust* il courecies,
Tous ses cuers fu al roi drecier.
(MOUSK., *Chron.*, 4614.)

Dont le troisieme, *encores* qu'au dedans
Il eust d'amour les flambeaux plus ardans,
Sentit dehors si soudaine froidure...
(MELLIN DE S. GELAIS, *Œuv. poét.*, p. 44.)

Cf. ENCOR, III, 116b.

ENCORNÉ, adj., qui est garni de cornes :

Tieus est croçuz, tieus *encornez*,
Mieus venist ne fust encor nez.
(G. DE COINCI, *Dout. de la mort*, B. N. 23111, f° 297d.)

Une beste *encornee*. (*Mort Artus*, B. N. 24367, f° 12d.)

Cf. ENCORNER, III, 117c.

ENCORNER, v. a., garnir de cornes ; faire porter des cornes à un mari :

Les unes par despit les vous *encornent*, les autres passent bien plus outre, elles les font mourir. (CHOLIERES, *Matinees*, p. 274, éd. 1585.)

Les roines sont depucelees par les Braniens ausquels encores faut que le roy paye grand chose pour tel et *encornant* exploit. (ID., *Guerre des masl. et des fem.*, f° 89 v°, éd. 1588.)

Cf. III, 117c.

ENCORNEURE, mod. encornure, s. f., cocuage :

L'*encorneure* touche de bien plus pres le masle que la femelle. (CHOLIERES, *Guerre des masles contre les femelles*, f° 58 r°, éd. 1588.)

Cf. ENCORNURE, III, 118a.

ENCOTONER, v. a., garnir de coton : (MONET.)

— Fig., garnir de poils :

Et quand le second age
Nous vient *encottonner* de barbe le visage.
(RONS., liv. II, *Œuvr.*, p. 745, éd. 1584.)

ENCOULIE, v. ANCOLIE. — **ENCOUR**, v. ENCORE. — **ENCOURACHIER**, v. ENCORAGIER. — **ENCOURAGER**, mod., v. ENCORAGIER.

ENCOURIR, v. — A., se mettre dans le cas de subir qqch., s'exposer à :

Et *encorroit* aucuns domaiges. (1239, S. Loup, Arch. Aube.)

Vous pourriez par ce point *encourir* la ire de Dieu. (*Girart de Rossillon*, ms. de Beaune, p. 332, L. de Montille.)

Car plus tost que de faire
Chose qui deust tant soi peu vous desplaire,
J'aimerois mieux le trespas *encourir*.
(RONS., *Pièc. retranch. des amours*, LVIII, Bibl. elz.)

— N., tomber :

Si ne fusses venu pour m'emmener, j'estoy pour *encourir* en quelque grand danger et deshonneur. (LARIV., *le Fid.*, IV, XI.)

Peut il si legerement croire qu'une fille honneste, bien nee, sage, de bonne maison et d'honorables et vertueux parens, *encoure* si aisement en un tel vitupere ? (ID., *le Morf.*, III, 2.)

Le roy luy commanda expressement, et souz peine d'*encourir* en sa malegrace. de faire ce qu'il luy seroit commandé. (ID., *Nuits*, 5, 1.)

— Réfl., se mettre à courir, s'en aller :

La ou chascuns homs de cheval estoit entrez en la cité il *s'encouroit* isnelement occuper le marché. (BERS., *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 275d.)

— *Encouru*, part. passé, en parlant d'une chose, à quoi on a été exposé, en parlant d'une personne, passible d'une peine, d'une amende :

Je voil et otrie que toutes fois et quantes fois que je le feroie, que je soie *encourus* envers les dittes religieuses en vint livres parisis de paine. (28 mars 1337, *Cart. de Flines*, CCCLXXVIII, p. 570.)

Cf. ENCORRE, III, 118b.

ENCRAGE, v. ANGRAGE. — **ENCRAISSIER, ENCRASSER**, v. ENGRAISSIER.

ENCRE, s. f., liquide, ordinairement noir, dont on se sert pour écrire :

Quer mei, bel frere, et *enca* e parcamim.
(*Alexis*, XIe s., str. 57a.)

Adonc leva de la fenestre
Et quist tost *encre* et parchemin.
(*Eneas*, 8776.)

Prent *enke* et parkemin.
(*Mainet*, p. 15.)

Tant quist par art e par engin
Que ele ot *enke* e parchemin.
(MARIE, *Lais*, Milun, 253.)

Dunc unt li deu frere parlé,
Si unt a icels demandé
K'*enke* e parchemin lur queissent
U cele demande escreissent.
(*Evang. de Nicod.*, 1re vers., 1395.)

Il a pris penne, et *ainche* et parchemin. (*Aumont et Agrav.*, B. N. 12495, f° 122 r°.)

La roine li demande *enque* et parchemin. (*Lancelot*, ms. Fribourg, f° 80ᵃ.)

Enke. (*Gl. de Garl.*, ms. Brug. 546.)

Enke. (*Règle de Citeaux*, ms. Dijon, f° 144 v°.)

Et *enque* et parchemin a plenté i trouva.
(*Doon de Maience*, 10837.)

Fort sera se tu fais escriz
Quant *enque* n'as.
(*Mir. de S. Jean Chrys.*, 711.)

Sera ta blanche plume noire,
Et tuit li corbel qui l'ont blanche
L'aront plus noire que n'est *anche*.
(G. Mach., *Poés.*, B. N. 9221, f° 206ᵃ.)

Pour *engre* et papier. (1394, *Compt. de Nevers*, CC 2, f° 14 v°.)

Encre ou *enque* a escrire. (1464, Lagadeuc, *Cathol.*, Quimper.)

ENCRESPER, v. a., friser, boucler :

Cinerarius. Qui *encrespe* les cheveux. Esp. El que encrespa los cabellos. (Jun., *Nomencl.*, p. 360.)

Croissez rameaux, tantost l'age qui passe
Sans y penser, de brins d'or amassez
Du jeune fils *encrespera* la face.
(La Morliere, *Prognost. a Mᵐᵉ la Cᵉˢˢᵉ de S. Pol.*)

Jeunes tous deux, et de qui le menton
Estoit a peine *encrespé* de cotton.
(Rons., *Disc.*, l'Hydre des faict.)

ENCRESSER, v. Encrasser. — **ENCRESSIER**, v. Engraissier.

ENCRIER, s. m., vase où l'on met de l'encre :

Un *encrier* d'argent doré. (1380, *Inventaire de Ch. V*, Laborde, *Emaux*, p. 261.)

Ancrier. (1485, *Compt. de René*, p. 195.)

ENCROSTER, mod. encroûter, v. a., entourer d'une croûte, enduire d'une croûte :

L'or n'y sert pas seulement de colle d'or pour *encrouster* et revestir les parois. (La Bod., *Harmon.*, p. 734, éd. 1578.)

Dix de nos dieux touts *encroustes*
De camayeux par le visaige.
(Jacq. Millet, *Destruct. de Troye*, f° 131ᵉ, éd. 1544.)

Ces grands amphitheatres *encroustez* de marbre au dehors. (Mont., l. III, ch. vi, p. 83.)

Encrouster ou enduire les murs de chaulx. (*Trium ling. dict.*, 1604.)

ENCUIRASSÉ, part. passé et subst., couvert d'une cuirasse, au propre et au figuré :

Nous voions, compaignons, s'ordonner devant [nous
Forces *encuirassez*, pour nous charger de coups.
(*Efforts et assauts faicts et donnez à Lusignen*, Poés. fr. des xvᵉ et xviᵉ s., t. VI.)

Si par arrouser ou pleuvoir, elle (la terre) devient enflee et comme emboutie et noire, et non *encuirassee* et blanchastre. (Liebault, *Mais. rust.*, l. I, c. iv.)

Astrologues *encuirassez*. (Cholieres, *Apres disnees*, f° 314, éd. 1587.)

ENCYCLIE, s. f., cercle :

L'*encyclie* des secrets de l'eternité. (La Boderie, *Harm.*, éd. 1570.)

Le nom encerclé cercle, encerclant l'*encyclie*. (Id., *Encyclie des secrets de l'eternité*, éd. 1571.)

Mais, quand le ciel aura achevé la mesure,
Le rond de tous ses ronds, la parfaicte figure ;
Lors que son *encyclie* aura parfaict son cours
Et ses membres unis pour la fin de ses tours,
Rien ne s'engendrera.
(Aub., *Trag.*, VII.)

A son point il conduict astres et influences
En cercles moindres, grands soubs leurs intelli- [gences,
Ou anges par qui sont les esprits arrestes
Des la huitiesme sphere a leurs corps apprestes,
Demons distributeurs des renaissantes vies
Et des arrests qu'avoyent escrits les *encyclies*.
(Id., *ib.*)

ENCYCLOPEDIE, s. f., ensemble complet de connaissances ; ouvrage contenant, exposé dans un ordre méthodique, l'ensemble de toutes les connaissances humaines :

J'ayme fort les raisons de la philosophie
Qui peut former les mœurs, et la physique aussi,
Mais sur tout le sçavoir qui d'un rond accourcy,
Des sciences, des arts, est l'*enciclopedie*.
(Nic. de Montreux, *Sec. liv. des berg. de Julliette*, f° 323 r°, éd. 1588.)

Moy qui suis, en un mot, l'*enciclopedie*, mesme le ramas de toutes les sciences. (Cramail, *Com. des Prov.*, prol.)

ENDAMAGEMENT, mod. endommagement, s. m., action d'endommager, résultat de cette action :

Senz *endommagement* d'icelle meson. (xiiiᵉ s., *P. le logem. du pet. S. Melaine en la rue du Four-de-Chapit.*, A. Ille-et-Vilaine.)

Endommagement pernicieux. (R. Est., *Dictionariolum*.)

La cause de l'*endommagement* de beaucoup de peintures. (Delorme, *Archit.*, I, 17.)

Galien dict que le coule sang est un des serpens, lesquels font un *endommagement* aux hommes tel que leur nom mesme le tesmoigne. (Grevin, *des Venins*, I, 12.)

ENDAMAGIER, mod. endommager, v. — A., faire ou causer un dommage :

Nostre ost ensint *endomagierent*.
(Ben., *Troie*, 26830.)

La partie qui *seroit endomagee*. (1301, Fontevr., Arch. M.-et Loire.)

Et tenoient les champs et faisoient beaucoup de maux et *endommageoient* le pays en diverses manieres. (Cousinot, *Chron. de la Puc.*, c. ii.)

Tu m'*as* plus *endommaigé* que tous tes amys n'ont vaillant. (Palsgr., p. 506.)

Pour m'*endommager* et parvenir au but de leurs desseings. (7 avril 1595, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 334.)

— Réfl., se causer du tort :

Prince, on ne peut de plus *s'endommager*
Que soubmectre sa chevance en danger
De ceulx qui sont par argent abbatus.
(J. d'Auton, *Chron.*, B. N. 5082, f° 208 r°.)

ENDECASYLLABE, mod. hendécasyllabe, adj., qui a onze syllabes :

Vers *endecasyllabes*. (Paradin, *Hist. de Lyon*, p. 98.)

ENDEIGNIER, v. a., exciter l'indignation :

Uten fu auques *endeigneie*
Auques enflee et coroceie,
En travers li respondi : Quei !
Tornes, dame, t'ire sor mei.
(Wace, *Vita Sancte Marie Virginis*, p. 24, Luzarche.)

Qu'est ce pour quoi tu *soies endignez*. (*L. de Sen. cont. inesav.*, ms. Berne 365, f° 70 v°.)

Cf. Endaignier, III, 127ᵇ, et Indigner.

ENDEMAIN, s. m., lendemain :

L'*endemain* qui feust le quatriesme de ma blessure. (Montluc, *Mém.*, I, 84.)

L'*endemain*, j'envoyay le corps a Fossan. (Id., I, p. 205.)

Luy et M. le prince coucharent ensemble et l'*endemain* nous allasmes a son lever. (Brant., *Gr. capit.*, IV, 350.)

Cf. III, 128ᵇ, et Lendemain.

ENDEMIE, s. f., maladie qui règne habituellement dans un pays :

Les anciens ont appellé *endemie* une maladie qui est propre et familiere en certains pays. (Paré, XXIV, 1.)

ENDEMIQUE, adj., qui a le caractère de l'endémie :

Maladies *endemiques*. (Cl. Dariot, dans *Dict. gén.*)

ENDENTÉ, adj., orné de dents :

Ung fer croichu *endenté* de fortes dens et agues. (H. de Gauchi, *Trad. du Gouv. des princ. de Gilles Colonne*, Ars. 5062, f° 224 r°.)

Les filles qui naissent *endentees*. (G. Bouchet, *Ser.*, XXVII.)

— En parlant d'une charte, qui n'est pas coupée en ligne droite, mais à dentelure :

Ils avoyent un secretaire lequel avoit fait .ii. petites chartres, toutes .ii. furent taillees et *endentees* l'une dehors l'autre. (*Trais. de Rich. II*, p. 77.)

— T. de blas., dont le bord est entaillé de petites pointes ou de petites dents :

De sable a bordure componee, *endentee* d'or et d'argent. (*Les Coustumes des chevaliers de la Table Ronde*, Mém. de la Soc. d'arch. d'E.-et-L., I.)

Cf. Endenter, III, 129ᶜ.

ENDENTEURE, mod. endenture, s. f., bordure endentée :

Le champ estoit d'argent a une *endenteure* de gueules, a deux chaudieres de sables. (Froiss., *Chron.*, XI, 391, Kerv.)

— Charte dont la marge détachée de la souche est dentelée au lieu d'être coupée en ligne droite :

Copie de la grant *endenture* du traictié

fait en Angleterre. (1359, ap. Crapelet, *Œuvres d'Eust. Deschamps*, introd., p. LXVI.)

En quel cas apres ceo que ils soient acquites ou deliveres devant justicez seculers de tiel chose appurtenant as juges seculers, soient envoyez en sauvegarde as dites ordinaires ou a lour commissaries et a eux liveres par *endentures* come dessus, pur y estre acquictes ou convictz des tielz heresies, errours et lollardries. (*Stat. de Henri V*, an II.)

Nous avoir veues lettres de contrait fait par maniere de cirografe ou *endenture* du bail d'une place assise a Therouenne. (1424, A. N. JJ 173, pièce 208.)

De laquelle chose il leur bailla ses lettres seellees de son grant seel et en oultre une *endenture* qui avoyt esté faitte par le roy Edouard, filz du roy Henri, laquelle les Escotz avoient faitte et recogneue, et estoit nommee Ragenan. (WAVRIN, *Anchienn. cron. d'Englet.*, I, 59.)

Ceste *indenture* est faulcee, tout le monde le peult veoyr. (PALSGR., p. 678.)

Cf. III, 130ª.

ENDERVEIR, v. ENDESVER.

ENDESVER, v. n., éprouver une vive contrariété, enrager :

Et la roine ki anresge et *anderve*.
(*Loh.*, fragm. Châlons, v. 192, Bonnardot.)

Je depite, je creve,
Je brusle, je me meurs, je raffolle, j'*endeve*.
(SCHELANDRE, *Tyr et Sid.*, 1re journ., I, 6.)

— *Endesvé*, part. passé et subst., qui est hors de soi :

Chis vint qui par devant avoit esteit si *enderveis*, qu'ilh ne savoit qu'il faisoit. (J. D'OUTREM., *Myreur des histors*, V, 449, Chr. belg.)

Ilh avoit esteit plus de .II. mois loiies en .I. berchoul de fier, tout enssi que une *endierveis*. (ID., *ib.*, V, 81.)

Pour ce qu'ilz ne peuvent avoir nul confort, ainçoys sont ainsi comme tous *endesvez*. (*Perceforest*, vol. VI, ch. XLIX.)

ENDETTER, v. — A., charger de dettes :

Endebter. (LAURENT, *Somme*, ms. Troyes, f° 34 r°.)

— Réfl., se charger de dettes :

Fous est, se *soi* va *endetant*
Ki de tantes gens detes sout.
(RENCLUS, *Carité*, LXVII, 11.)

Jusqu'a tant que Diex devint homme,
Qui de tout ce l'omme acquitta
En quoy par delit *s'endebta*
Quant mort la pomme.
(*Mir. de N. D.*, II, 267.)

Si deves savoir que ceste emprise li cousta trop grossement et *s'endepta* enviers pluisseurs chevaliers et escuiers, qui n'en furent mies trop bien paiiet. (FROISS., *Chron.*, VII, 305.)

— *Endetté*, part. passé et subst., qui a des dettes :

Anvers lombars sui si fors *andetes*.
(*Loh.*, B. N. 19160, f° 1b.)

Li *endeté*.
(*Rose*, Vat. Ott., f° 61b.)

Li *endetei*.
(*Ib.*, B. N. 1858, f° 70b.)

Li *andebté*.
(*Ib.*, ms. Corsini, f° 54d.)

Doubtans la poursuite de plusieurs ses creanciers ausquelz il estoit tenu et *endeblez* en pluseurs grans sommes de deniers. (1428, A. N. JJ 174, pièce 193.)

Se liberer des grandes sommes en quoy ladicte ville est *endebtee*. (Mars 1597, Comptes, 1597-1599, Arch. mun. Orl.)

Cf. ENDETER, III, 130b.

ENDIABLÉ, adj., possédé du diable :

Ces *endiables* hommes de France sont tant mauvais. (EXIMINES, *Livre des s. anges*, f° 176 r°.)

Allons a cest homme en ce lieu
Que voyons ainsi *endyablé*.
(*Act. des apost.*, vol. II, f° 75d.)

Quand une femme est ainsi *endiablee*. (CALV., *Serm. s. le Deuter.*, p. 752ª.)

Pensons nous quand nous aurons esté si malins, voire si *endiablez*, qu'il y aura eu en nous une impieté si vileine, que Dieu mette cela en oubly ? (ID., *Serm. sur la prem. Ep. de S. Paul aux Corinth.*, p. 36.)

Tout le monde estoit *endiablé* ceste journee la. (*Dialogue entre le maheustre et le manant*, f° 46 r°, éd. 1594.)

— Diabolique :

Farcis de certaines maximes *endiablees*. (N. DU FAIL, *Eutrap.*, XXI, f° 117 r°, éd. 1585.)

ENDIERVER, v. ENDESVER. — **ENDIEURCIR**, v. ENDURCIR.

ENDIMANCHER (S'), v. réfl., se parer des vêtements du dimanche :

Souvent de m'*endimancher*
J'avois cher.
(J. DE LA TAILLE, *la Rustique amie*, f° 69 v°, éd. 1572.)

ENDIVE, s. f., petite chicorée des jardins :

Si semoit sel ou lieu d'*andives*.
(*Fab. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 164 v°.)

A Maigret, espicier, pour eaue *d'andive* pour mademoiselle la contesse. (1413, *Compt. de Nevers*, Arch. de la Ch. des Compt. de Nevers.)

La laictue ou *endive* est domestique et champestre. (*Jard. de santé*, I, 169.)

La cichoree ou *endivie* est espece de laictue, neantmoins de goust different a elle, car de son naturel il est amer, immangeable, sans estre addouci dans terre par blanchir. (O. DE SERR., VI, 8.)

ENDIVIE, v. ENDIVE. — **ENDOCER**, v. ENDOSSER.

ENDOCTRINEMENT, s. m., doctrine, éducation :

Ja por mon *endoctrinement*
N'amera nus hom seulement.
(MAITRE ELIE, *Art d'am.*, 356.)

Par les beaux *endotrinement*
Qui de vous procedent et yssent.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, Ars. 6431, f° 78b.)

Afin que celuy qui nous offençoit apprit par son propre exemple a refrener ses injures, et ne faire tort a autruy, qui estoit un des premiers *endoctrinemens* de justice. (PASQUIER, *Pourparler de la Loy*.)

ENDOILLE, v. ANDOILLE.

ENDORMANT, adj., qui a la propriété d'endormir :

Abbreuvé de la douce liqueur *endormante*. (*Merlin Cocc.*, XVIII.)

ENDORMIR, verbe. — A., faire dormir ; fig., bercer d'illusions faites pour éteindre la clairvoyance, l'activité :

Si sont plaisant et dous si chant
Que cil qui de bon cuer les chante
Le diable *endort* et enchante.
(G. DE COINCI, *Mir.*, dans Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 367, 12.)

Devant lui le fist *endormir*.
(ROB. DE BLOIS, B. N. 24301, p. 522b.)

Ne vous laissez point *endormir* de paroles. (*Lett. de L. XI*, dans le *Cabinet de L. XI*, c. III.)

Des oyseaux babillars se taisoit l'armonie, [*yent*.
Et les clers ruisselets leur murmure *endormo*-
(SCEV. DE STE MARTHE, *Prem. œuv.*, III.)

Medecine qui *endormit* les malades. (JUN., *Nomencl.*, p. 318.)

Les vers a ceux qui les sçavent faire, leur servent d'*endormir* le penser de leur mal en les composant. (NIC. DE MONTREUX, *Sec liv. des berg. de Juliette*, f° 191 v°, éd. 1588.)

— Réfl., se livrer au sommeil :

Quant li conte ont gabet, si *se sont endormit*.
(*Voy. de Charlem.*, 618.)

Quant a sa preie devoree,
Donc si *s'endort* gole baee.
(*Eneas*, 489.)

Quant ont disné li noble chevalier
Alquant *s'endorment*, quar il sont travaillié.
(*Coronem. Loois*, 2089.)

Si *s'endormi* dusqu'au demain a haute prime. (*Aucas. et Nicol.*, 18, 5.)

Li chamberlencs *s'est endormi*
Quant sun servise fud fini.
(*Vie de saint Gilles*, 2752.)

Sa Majesté *s'endormoit* sur certains avertissemens qui luy estoient donnez d'Italie, de l'impuissance de l'ennemy au secours de la citadelle. (DU VILLARS, *Mém.*, V, an 1554.)

— N., même sens :

Bien set veglier la ne point *andormir*.
(*J. de Lanson*, B. N. 2495, f° 8 v°.)

— *Endormi*, part. passé, qui dort, qui est assoupi ; engourdi, au pr. et au fig. :

Cum *endormit* furent trestuit
(*S. Brandan*, 309.)

Por la dulchor est *endormie*.
(*Brut*, ms. Munich, 3926.)

Touz *endormiz* les trouverez.
(GUIART, *Roy. Lingn.*, B. N. 5698, f° 65b.)

Or sçay je bien ne prescherez
Ja mais nul lieu nouvelle loy
Chascuns est *endormiz* tout coy
Ce m'est avis.
(*Mir. de N. D.*, IV, 158.)

De Perse et de Bajazet les nouvelles sont *endormies* jusques au retour des chaoux que ce seigneur y a envoyez. (*Négoc. de la France dans le Lev.*, t. II, p. 695.)

La molle oysiveté de la plume *endormie*
De l'honneur et du bien est mortelle ennemie.
(SCEV. DE STE MARTHE, *Prem. œuv.*, I, Du dormir.)

Les marais *endormis* et les fontaines vives.
(P. RONS., *Hymnes*, Œuv., p. 684, éd. 1584.)

Au travers des filets et de la scene, de transmettre cette pesanteur *endormie* aux mains de ceux qui la remuent et manient. (MONT., III, 12, p. 303.)

— Négligent :

Mesdis mauduis est bien de court
Lau il voit les consous, la court;
N'est pas perechous n'*endormis*.
(RENCLUS, *Miserere*, CXIV, 1.)

Pas ne devez estre *endormy*
A faire le commandement
De Dieu.
(*Mist. du viel Test.*, 5734.)

Je ne serai cependant *endormie*
De bien aimer comme loyalle amye
Le mien amy.
(HABERT, *Nouv. Ven.*, p. 38.)

Qui a t'aymer ne fut onc *endormye.*
(ID., *Ep. Cupid.*, X.)

ENDOSER, v. ENDOSSER.

ENDOSSE, s. f., charge morale, responsabilité :

Mais ou le veullent ils porter?
Esse lassus en paradis?
On l'aprendra damser, hurter.
Dea ces Wandres sont trop hardis!
Nous qui sommes bien estourdis
N'avons garde de telle *endosse.*
(*Myst. de S. Did.*, p. 260.)

Le maistre a son clerc persuade
De donner l'amoureuse aubade
A la pauvre pucelle grosse
Affin que le clerc eust l'*andosse*
D'espouser la mere et l'enfant.
(*Cry de la Bazoche*, ms. Soiss. 187, f° 23 v°.)

Cf. III, 133ª.

ENDOSSER, v. a., mettre sur le dos :

Demain, quant jo l'*avrai endosset* et vestu.
(*Voy. de Charlem.*, 534.)

Les haubers *ont* vestus et *endosses.*
(*Loh.*, ms. Berne 113, f° 18.)

Le blanc hauberc *endoser* et vestir.
(*Ib.*, f° 28ᵈ.)
Andosé.
(*Ib.*, f° 213 v°.)

Mantel hermin li a fait *endosser.*
(*Enf. Vivien*, B. N. 24369, 151, p. 49, Wahlund.)

Lanbers s'arma sans nule demoree
Et sa meisnie se refu aprestee
Ni a coloi n'*ait* la broigne *endossee.*
(*Auberi*, dans Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 137, 25.)

Lor conpaignon furent li Sarrazin
As blans aubers *endocer* et vestir.
Et a l'avoir doner et departir.
(*Mort Aymeri*, 2656.)

Indorso, *endorsser*. (*Catholicon*, B. N. l. 17881.)

J'ay ja mon aubert *endoxé*
Qui est de maille forte et dure.
(*Vie et passion de S. Did.*, p. 287.)

— Avec un rég. direct de personne ou d'animal, couvrir sur le dos :

Ils se servent de sommiers sans bride ny mors, et ne les *endossent* que de quelques bas legers. (LEON, *Descr. de l'Afr.*, I, 235.)

— *Endossé*, part. passé, couvert sur le dos :

Endossé de ses armes.
(GARN., *Troade*, IV.)

— Muni d'un dossier :

M. de Guise estoit devant le grand marchepied sur le grand eschaffaut, assis justement dedans une chaire non *endossee*, comme grand maistre de France, le dos tourné vers le roy, la face vers le peuple. (CAYET, *Chron. nov.*, introd., p. 70.)

Cf. III, 133ª.

ENDOULIER, v. ANDOUILLER. — **ENDRACTZ**, v. ANTHRAX.

ENDREIT, mod. endroit, s. m., côté par lequel une chose doit être regardée, place qu'on a directement en vue dans une localité ou dans un objet :

Vait s'en, des ofres qu'els li font
Se porpensa en maint *endreit*,
Al quel de cez treis se tendreit.
(*Eneas*, 163.)

Por çou que crestiene estoit,
Povre chose de bas *endroit*.
(*Floire et Blanchefl.*, 1ʳᵉ vers., 865.)

Orguieus fait tant le cors pervers
K'il tourne l'*endroit* a l'envers
De tout le naturel offiche.
(RENCLUS, *Miserere*, XCV, 10.)

En cinc jours la passee fut si grande et la roupture tant pres de terre que en tous *endroictz* gens d'armes françoys estoyent en veue. (J. D'AUTON, *Chron.*, B. N. 5081, f° 35 r°.)

— *En avoir du meilleur endreit*, tirer le meilleur profit possible d'une affaire :

Et leur sembloit bien qu'ilz estoient a la fin de leur entreprinse, et que au roy ne se pouoient fier, et vouloit chascun *en avoir du meilleur endroict*. (COMMYNES, *Mém.*, I, 15.)

Cf. ENDROIT, III, 134ᶜ.

ENDUIRE, v. a., recouvrir (une surface dure) d'une matière molle :

S'ot bien fet murer et *enduire*
Du chastel toutes les entrees.
(CHREST., *Perceval*, ms. Montp., f° 32ᵇ.)

Vers le palais, dont li mur *sont enduit*.
(*Gaydon*, 4416.)

Il edifioit la paroi et il la *enduisoient* et aplanissoient. (J. DE SALISB., *Policrat.*, B. N. 24287, f° 78ᶜ.)

A Guillaume Martin, enduiseur, pour *avoir* carrelé, *enduit* et fait une enchevastrure a la loge des portiers. (1471, *Compt. de Nevers*, CC 65, f° 19 v°.)

— Absol., digérer :

Et quant sera venu le vespre qu'il (l'oiseau) *avra enduit* et passé sa gorge. (FRANCHIERES, *Fauc.*, ms. Chantilly 1528, f° 21 v°.)

Cf. III, 135ᶜ.

ENDUIT, s. m., matière molle dont on couvre la surface de certains objets :

(ROB. EST., 1539.)

Cf. III, 136ª.

ENDURCIR, v. — A., rendre dur par degrés ; rendre insensible par degrés :

Endurcir. (*Comm. s. les ps.*, p. 278.)

— N., devenir dur :

Matin si cum herbe trespast, matin flurissed e trespast, vespre dechede, *endurcisse* e areisse. (*Lib. Psalm.*, Oxf., LXXXIX, 6, Michel.)

— Réfl., devenir dur :

Ainsi tousjours *s'endurcissoyent* a souffrir travail. (CHRIST. DE PIS., *Policie*, Ars. 2681, XXXV.)

Merveilleuse matiere de mortier *s'endurcissant* en pierre ou rocher. (DELORME, *Archit.*, II, XI.)

L'homme *s'endurcit* a malice. (CALV., *Serm. s. le Deut.*, p. 76.)

La malice des rebelles s'opiniastre et *s'endurcit* par la douceur dont on use envers eux. (*Sat. Men.*, Har. de M. d'Aubray, p. 228, éd. 1593.)

— *Endurci*, part. passé, devenu dur ou résistant :

En soutenant icelle sentence par courage *endieurcy*. (1307, *Stat. de la maladrerie de Bernay*, Arch. hosp. Bernay.)

Si *endurcis* en la malice. (*Des vic. et des vert.*, Milan, Ambr., f° 11ᶜ.)

Ils vinrent a un fleuve qui a non Tygris, lequel ils trouverent *endurci* maintenant. (*Hist. du bon roy Alex.*, Brit. Mus., Reg. 19 D I, f° 14ᵇ.)

Peuple *endurcy*, rebelle, et contemptible. (3 fév. 1483, *Puy de l'école de rhétorique de Tournai*, ms. Tournai, p. 269.)

Bastons ferres et *endurcis* au feu. (*Q. Curce*, 11, 47, éd. 1534.)

ENDURCISSEMENT, s. m., action de rendre dur :

Les apostemes sont finis par insensible resolution, ou suppuration, ou pourriture ou *endurcissement*. (JOUB., *Gr. chir.*, p. 91, éd. 1598.)

La congelation et *endurcissement* de la gresle. (N. DU FAIL, *Cont. d'Eutr.*, XXXV.)

— Fig. :

Si grand estoit leur *endurcissement* et accoustumance au labeur que... (VIGEN., *Comm. de Ces.*, Annot., p. 47.)

ENDURER, v. — A., supporter ce qui est supportable :

Tantes dolurs *ad* pur tei *anduredes*.
(*Alexis*, XIᵉ s., str. 80ᵇ.)

Pur sun seignur deit hum sufrir destreiz,
E *endurer* e granz chalz e granz freiz.
(*Rol.*, 1010.

Ge n'ai mais soing d'altrui amer,
Que qu'il m'en estuice *endurer*.
(*Eneas*, 1319.

Ne puis mie tans *endurer*
Ne mal sofrir.
(*Ib.*, 8708.)

De paradis les en convint aler,
Venir a terre, foir et laborer,
Et mortel vie sofrir et *endurer*.
(*Coronem. Loois*, 704.)

Trop longuement m'a duré cheste paine,
C'amours m'a faite *endurer*.
(CONON DE BETH., *Chans.*, VIII, 1.)

Nes porions sofrir ne *endurer*.
(*Aim. de Narb.*, 870.)

Nel porrons pas souffrir ne longues *endurer*.
(HERM. DE VAL., *Bible*, dans Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 107, 5.)

Ch'est merveille ko Dieus *endure*
Ke fame li fait tel laiduro
Ke ele ensi se desfigure.
(RENCLUS, *Miserere*, LXXXVII, 6.)

Gentilz om, sire, petit de gent avez
Por lor grant force sofrir ne *endurer*.
(*Ib.*, 1576.)

Des or *enduerrai* mes max
en bon espoir.
(BEAUM., *Lai d'amours*, 147.)

Sire, qui est si vraix amis
Aux humains que, pour eulx donner
Vie, voulsis mort *endurer*.
(*Mir. de N. D.*, II, 256.)

La place estoit telle, qu'elle pouvoit bien *endurer* cinq ou six cents vollees de canon. (DU VILLARS, *Mém.*, III, an 1552.)

— N., supporter des choses pénibles :

Les Turcs sont si esloignez de faire *endurer* les chiens, qu'encores qu'ils ne soient pas a eux, ils leur donnent du pain pour l'honneur de Dieu et des trespassez. (G. BOUCHET, *Serees*, VII.)

La calamité d'un malheureux siecle au quel le bon *endure* aussi bien que le mauvais. (PASQUIER, *Pourparler de la Loy*.)

— Infin. pris subst., endurance :

Li *endurers* fet mult grant aise,
Quar mult legierement endure
Qui eschive paine plus dure.
(RUTEB., *Vie sainte Elysabel*, II, 199, Jub.)

Cf. III, 136[b].

ENEIDE, s. f., poème héroïque de Virgile :

Le livre des *Enedes*. (*Chron. de Fr.*, ms. Berne 590, f° 34°.)

Selon que recite Justin et Servius sur les *Eneides*. (GRUGET, *Leç. de P. Messie*, f° 29 v°.)

ENEL, v. ANEL. — **ENELET**, v. ANELET.

ENEMI, mod. ennemi, s. m., celui qui est contraire à qqn ou à qqch. :

Voldrent la ventire li Deo *inimi*.
(*Eulalie*, 3.)

Ja fud tels om Deu *inimix*.
(*Vie de S. Leg.*, 73.)

Par mei li mandet sun mortel *enemi*.
(*Rol.*, 461.)

Li nostre *enemi*. (*Lib. Psalm.*, ms. Oxf., LXXXIX, 7.)

Enimi. (*Psalt. monast. Corb.*, B. N. l. 798, f° 66 v°.)

Toz les barons de cest pais
Avez vos fait voz *enemis*
Car ne deignastes a seignor
Home de tote ceste enor.
(*Eneas*, 1352.)

Mon *anemi* vei entré en cel champ.
(*Coronem. Loois*, 2493.)

Mes tel entente ont a lor *enemis*
Qu'aler ne pucent a cels qui sont ocis.
(*Aymeri de Narb.*, 3761.)

Com cil qui mout savoit de guerre
Et bien son *einnemi* conquierre.
(WACE, *Conception*, ms. Cambridge, S. John's B 9, f° 1[b].)

Et bien avez foulé vos *anemins*.
(*Gar. le Loh.*, 3° chans., I.)

Anemi Deu en series.
(CONON DE BETHUNE, *Chans.*, V, 3, 3.)

Les cuers as *anamis* lou roi.
(*Paraphr. du Ps. Eructavit*, Brit. Mus., add. 15606, f° 23[d].)

Ki sun *enimi* hunir voilt.
(*Lapidaire*, A 711, Pannier.)

A ume cunquert bons amis
E fait veincre ses *inimis*.
(MARB., *Lapid.*, B. N. 24870, f° 8 v°.)

Henemy. (*Psaut.*, B. N. 1761, f° 13 r°.)

Engnemi. (*Ib.*, f° 109 r°.)

Egnemi. (*Ib.*, f° 127 r°.)

Henemy. (*Ib.*, f° 13 r°.)

Et por mon *ennemin*
S'ai ci ma feme amenee.
(*Dolop.*, 6906.)

Le roi de Ungrie qui *anemis* estoit a cels de l'ost. (VILLEH., 109, W.)

Henemi.
(*Vie Ste Marg.*, ms. Troyes.)

Ainemi. (*Dial. de S. Greg.*, ms. Evr., f° 40 v°.)

Eynemy. (*Ib.*, f° 76 v°.)

Annemi.
(*Auberi*, B. N. 860, f° 134[d].)

Son *animi*. (LAURENT, *Somme*, ms. Chartres 371, f° 5 r°.)

Dieus gart vostre cor de torment
Et d'*ennemi* et de fantosme !
(CORTEB., *Des trois avug. de Comp.*, dans Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 627, 22.)

C'est cil de pez et cil de guerre, que il puissent estre gouvernez par droit, et li empericres de Rome soit vainquierres, ne mie tant seulement es batailles que il a encontre ses *anemiz*. (*Trad. des Inst. en franç.*, dans Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 638, 29.)

Noz *annemis*. (1339, A. N. JJ 72, f° 395 r°.)

Que tu ne peuls pour *ennemy*
Avoir au monde que ta femme,
(J. LE FEVRE, *Matheolus*, l. II, v. 793, Bruxelles, 1864.)

Aienemi. (*Advocacie N.-D.*, ms. Evr., f° 149[a].)

Ossi bien en terre d'amis que d'*anemis*. (FROISS., *Chron.*, VIII, 17.)

Elle est *ennemie* a qui luy contredit. (LARIV., *le Fid.*, 4, 8.)

Cf. III, 136[c].

ENEMISTÉ, v. ENEMISTIÉ.

ENEMISTIÉ, mod. inimitié, s. f., sentiment contraire à l'amitié :

Apres *enemisté*,
Ne iert ire recordee
De home deboneire.
(EVERARD, *Distiq. de Dyon. Cato.*)

Aura *enemisté* entre.... (*Serm.*, XIII° s., ms. Poit. 24, f° 41 v°.)

Triboul sera cel an en grant *anemisté*.
(*D'Ezechiel*, Jub., *Jongl. et Trouv.*, p. 125.)

Se aucune *innimitié* est meue entre lui et ceus qui l'avoit eslit. (*Digestes*, ms. Montp., f° 62[d].)

Les Escotz qui se tienent de nostre *enemisté*. (1310, *Ad reg. fr.*, Rym., t. III, p. 217, 2° éd.)

Cestui contre la chevalerie de li Normant non esmut *inemistié*. (AIMÉ, *Yst. de li Normant*, III, 43.)

Ennemieté, innimicitia. (*Gloss. gall.-lat.*, B. N., l. 7684.)

Ennemyeté, hostilitas. (*Ib.*)

Toutes rancunes, haines et *ennemitiez* seront pardonnez. (1313, A. N. JJ 43, f° 33 r°.)

M'a en si grant *ennemistié*
Qu'il commande que je soie aise.
(*Mir. de N. D.*, V, 18, 474.)

Par malice *enemitee* et vengeanee. (*Stat. de Henri V*, an VIII.)

Alixandre, nos avons entendu que tu par la vaine gloire qui est en toy, aveuc plusors laronceaus t'en viens vers nos por aquerre notre *henemisté* et t'en viens assaier a la grant multitude de Persiens. (*Le Liv. du roi Alex.*, B. N. 1385, f° 22[a].)

Ennemistié. (1464, J. LAGADEUC, *Catholicon*, Quimper.)

Ennemisté. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, I, 65.)

Pour l'ancienne *ennemistié* qu'ilz ont au sang gallicque. (J. LE MAIRE, *Leg. des Ven.*, ch. I.)

Cf. ENEMITÉ, III, 137[b].

ENEMITEE, v. ENEMISTIÉ.

ENERGIE, s. f., force vive de l'organisme, de l'âme :

Energie, c'est a dire efficace, force, agilité ou operacion. (*Jard. de santé*, I, 446.)

Par le moyen de ceste theologie,
Et par l'effect de sa grande *energie*
Qu'on diroit mieux efficace en françoys.
(F. SAGON, *le Coup d'essay*, Resp. à l'Epistre de Cl. Marot, VI, 15, éd. 1731.)

ENERGIQUE, adj., qui déploie une force vive, agissante :

Energique, energico. (OUDIN, 1660.)

ENERGIQUEMENT, adv., d'une manière énergique :

Energiquement. (VILLEROY, *Mém.*, VII, 52, ap. Ste-Palaye.)

ENERVATION, s. f., action d'énerver, affaiblissement :

Ou detriment et *enervation* desdiz privileges. (21 juin 1401, *Liv. armé*, f° 132, A. mun. Montaub.)

A tout dommage dudit pays, et *enervation* des jurisdictions ordinaires des lieux. (21 juin 1459, *Ordonn. de Charl. VII.*)

Icelle contribution estant derogeant aux privileges de nostre dicte fille l'Université, supposts et officiers d'icelle, a l'*enervation* d'iceulx et en leur tres grant grief. (Juill. 1465, *Ord.*, XVI, 334.)

Qui venoit grandement a l'*enervation* de la juridiction temporelle. (E. Pasq., *Rech.*, III, 32, p. 274, éd. 1643.)

ENERVEMENT, s. m., état de ce qui est énervé.

— Fig., dissipation, perte :

Au prejudice et irreparable dommage de nous, grand *enervement* et dissipation de toutes nos finances. (25 mai 1413, *Ord.*)

ENERVER, v. a., priver de l'usage des nerfs; fig., priver d'énergie :

Car tout soi honist et *esnerve*
Ki met a tel mestier se cure.
(Renclus, *Carité*, LXXIX, 3.)

Et *fu* la vertu de son cors *ennervee* et aneentie. (*Vie Ste Clare*, B. N. 2096, f° 6°.)

— *Enervé*, part. passé, qui n'a plus de nerfs, qui a perdu sa force :

Enervis, sens ners, *enervez*. (*Gloss. de Salins.*)

ENFAITEAU, mod., v. Enfestel. — **ENFAITEMENT**, mod., v. Enfestement.

ENFANCE, s. f., la première période de la vie de l'homme; première époque de l'existence d'une chose capable de durée et de développement; état de celui qui sorti de l'enfance en garde les goûts et les habitudes; action digne d'un enfant, enfantillage, folie :

Turnus respont : Or oi *enfance*.
(*Eneas*, 7813.)

Car en s'*afance* fu a escole mis.
(*Loh.*, ms. Montp., f° 106b.)

S'estes bons chevaliers, je r'ai assez poissance,
Se vuel a vos joster par itel covenance,
Je n'i aurai aie de ma gent par fiance.
Par Deu, dist Baudoins, qi toz les siens avance,
Vos en auroiz plain braz, cui que tort a *afance*.
(J. Bod., *Saisnes*, III.)

Si s'en prendent a men maistre d'Oisi,
Ki m'a apris a canter des *enfanche*.
(Conon de Beth., *Chans.*, V, 7, 4.)

Tes *enfances* deves vos faire, nient baer a folie. (*Aucas. et Nicol.*, 10, 41.)

Wistasce s'en revint en Franche
Qui puis fist mainte pute *enfanche*.
(*Rom. d'Eust. le Moine*, dans Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 436, 14.)

Ne qu'en puet le chesne ploier
Puis que parti est de s'*enfance*.
(*Vie des Pères*, B. N. 23111, f° 10c.)

Enffance est le sens de cialz que tant sont sage de lour corps garder et aaixier. (*Li Livres de vraie sapience*, ms. Nancy 272, f° 12 v°.)

Ainsi se contint en *esfance*.
(*Vie de S. Evroult*, I, 145.)

Biau sire, ou laires vos Ydain qui'st en *enfanche?*
(*Chev. au cygne*, dans Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 351, 10.)

Enfence. (*Gloss. gall.-lat.*, B. N. l. 7684.)

Cf. III, 138b.

ENFANT, s. m., celui qui est dans la première partie de la vie humaine ; garçon ou jeune fille en bas âge :

Quant *infans* fud.
(*Vie de S. Leg.*, ms. Clerm., st. 3.)

Lur dous *amfanz*...
(*Alexis*, XIe s., str. 9e.)

De cuivre et de metal tresjetet dous *enfanz*.
(*Voy. de Charlem.*, 352.)

Les .III. *enfanz* tut en un fou ardant.
(*Rol.*, 3106.)

En tal forma fud naz lo reys
Non i fud naz *emfes* anceys,
Mays ab virtud de dies treys
Que altre *emfes* de quatre meys.
(Alberic, P. Meyer, *Alex.*, p. 5, v. 54.)

Ele ne sot ki l'*enfes* fu,
Qu'ele ot tenu et acolé,
Ki la rage li ot doné.
(*Eneas*, 1260.)

Quand il furent oltre passé,
Premierement i ont trové
Les compaignies des *enfanz*,
Des petitez, des alaitanz.
(*Ib.*, 2607.)

Plus le desire que meire son *afant*.
(*Girb. de Metz*, p. 47, Stengel.)

Dedans le clostre ont les deus *afans* mis.
(*Mort de Garin*, p. 249.)

Oil voir, pere, li *enfes* respondi.
(*Aymeri de Narb.*, 1829.)

Ha, mi *enfant*, or me demorez vos.
(*Ib.*, 1604.)

Son boen *effant*, son boen norri.
(Guill., *Bestiaire divin*, 1370.)

Amours d'*enfant* maint home engigne.
(Renclus, *Carité*, CCXI, 1.)

E li *emfes* quant il est nez.
(*Besant de Dieu*, 259, Martin.)

Tuit li *affant*. (1243, A. Meurthe H 3134.)

Mes ainçois que l'*esfant* eussent.
(*Vie de S. Evroult*, I, 79.)

Lidiz Jehans, sa femme, si *affant*. (1336, A. N. JJ 70, f° 93 r°.)

Mes *effans*, la fosse est parfaicte.
(*Mist. du viel Test.*, I, 4374.)

— *Enfant trouvé*, enfant abandonné par ses parents et recueilli par des étrangers ; au plur., administration qui reçoit et recueille les enfants abandonnés :

Adfin que ung enffant de .III. mois d'une innocente, nommee Saintine, soit mis aux povres *enffans trouvez*. (26 mai 1517, *Reg. des consaux*, A. Tournai.)

— *Mourir d'enfant*, mourir en couches :

La femme au roy Charles dessus dite *morut d'enfant* a Yssodun. (Chron. finis. en 1328, dans *Rec. des H. de Fr.*, XXI, 154.)

— Fig., produit, conception :

En le composant (ce libelle) le peché et la peine sont nes tout a coup chez toy : le peché, ce sont tant et tant d'impietez et injures ; la peine, c'est que l'*enfant* de ton esprit ne parviendra jamais a un parfait automne et entiere maturité. (N. Pasq., *Lett.*, X, 4.)

Cf. III, 140a.

ENFANTEMENT, s. m., action d'enfanter, de mettre au monde un enfant :

Apres l'*enfantement*.
(Gerv., *Best.*, Brit. Mus., add. 28260, f° 86.)

Enfantemenz sols sans dolor. (*Serm. de S. Bern.*, 24, 31.)

La dolor de l'*anfantement*.
(Evrat, *Bible*, B. N. 12457, f° 74a.)

Partus, *enfentemens*. (*Cathol.*, B. N. l. 17881.)

Cf. III, 140c.

ENFANTER, v. — A., mettre au monde l'enfant conçu et arrivé à terme :

Et une fille *anfantera*
Que vos apelerez Marie.
(Wace, *Vita S. M. Virg.*, p. 19.)

Chascun jor plus grosse devint
Jusc'a jor ke li termes vint
D'*afanter* ceu dont grosse estoit.
(*Dolop.*, 9349.)

Einsi sans nul atouchement
Te conchuy jeu et *effantey*.
(*Advocacie N.-D.*, ms. Evr., f° 152c.)

Une dame fu accusee d'avoutre pour .I. enfant que ele *avoit effanté* aussi noir comme .I. Ethiopien. (Guiart, *Bible*, Gen., LVII, ms. Ste-Gen.)

— Fig., causer, produire :

Envie, le monde mort as
Par mesdit ke tu *enfantas*,
Car mal larron *as enfanté*.
(Renclus, *Miserere*, CXX, 1.)

— N., accoucher :

Virgine conçut, virgine *fanta*.
(P. de Thaun, *Best.*, 1515.)

De la belette est grant mervelle
Quer elle *effante* par l'orelle.
(Guill., *Bestiaire divin*, 2244.)

El temps que la fame est en gesine ou pres d'*effanter*. (Laurent, *Somme*, ms. Soiss. 210, f° 108b.)

La dame fut enchainte d'un filz dont elle *enfanta*. (*Sept Sag.*, p. 6.)

De la peor que ele ot ele *effanta* ens el chemin. (*Reg. du Parl.*, A. N. J 1024.)

Elle *effanta* d'un filz. (*Hist. des seig. de Gavres*, f° 104 r°.)

— Inf. pris substant., l'action d'enfanter :

Aprez l'*effanter* et devant. (*Reg. du Parl.*, A. N. J 1024.)

ENFANTILLAGE, s. m., temps de l'enfance et l'enfance elle-même :

Entr'aus parloient de lor *enfantillaige*
Qu'il ne savoient nomer de lor lignage.
(*Placidas*, B. N. 1374, f° 72c.)

Reduit en *enfantillage* pour mettre ce que nous disons au rang d'enfance. (E. Pasq., *Lett.*, XVIII, 1.)

ENFANTIN, adj., qui appartient à l'enfant; digne d'un enfant :

La premere hore dou matin
Senefie aage *enfentin*.
(Macé, *Bible*, B. N. 401, f° 144b.)

Vostre condicion *enfantine*. (Bersuire, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 425d.)

Depuis ce mesme amour et ce mesme lutin
Me fist encor bruler d'un amour *enfantin*.
(Vauq., *Idill.*, l. II, 65, à B. de S. Franç., p. 624, éd. 1605.)

Cf. III, 141c.

ENFANTISE, s. f., enfantillage :

Quand je devins un peu plus grand
Je me rendis mieux traficant,
Et ma sorte de marchandise
Ne sentoit plus tant l'*enfantise*.
(Jacq. Jacq., *le Faut mourir*, II, 208.)

ENFARINER, v. a., recouvrir de farine :

Puis l'*enfarinez* (la seiche) en farine. (*Ménagier*, II, 205.)

— Fig., blanchir :

Quant l'hyver vient noz champs *enfariner*.
(Rons., *Franc.*, I.)

Tousjours l'hyver de neiges blanches
Des pins n'*enfarine* les branches.
(Id., *Od.*, IV, xxv, p. 361, éd. 1584.)

— Au sens moral, tromper :

Ce sont tous artifices pour *enfariner* le monde; et semble que Sa Majesté ait deliberé de retirer d'Angleterre son ambassadeur, afin de le garantir de semblables rencontres. (Jeannin, *Negoc.*, p. 275.)

— *Enfariné*, part. passé, poudré de farine ; fig. :

Qui a faict le temps si mauvais, sinon les injustices commises par l'advis des tres meschans et iniques conseillers politiques, *enfarinez* des erreurs de Machiavel. (*Remonstr. au roy*, p. 63, éd. 1588.)

— Fig., qui a une légère teinture de qqch. :

Toy qu'un grand nombre d'ans, d'un teint *enfa*-[*riné*,
A changé la couleur de ton front basanné.
(Nic. de Montreux, *Sec. liv. des bergeries de Juliette*, f° 139 r°, éd. 1588.)

ENFECTER, v. Infecter. — **ENFEIRN**, v. Enfern.

ENFERMER, v. — A., mettre dans un lieu fermé, entourer complètement :

En un cofre les *enferma*.
(Marie, *Lais*, le Fraisne, 314.)

Si prist conseil et dist que il ne se lairoit ja laienz *enfermer*. (Villeh., § 328.)

En une chambre touz ensemble
Les *enferme* desouz la clef.
(R. de Hod., *Meraugis*, ms. Vienne, f° 22a.)

N'ont nule paour qu'on leur oste,
Car la fontaine *ert enfrumee*
Et de haut mur avironnee.
(Beaum., *Manekine*, 7442.)

Ou vregiet *enfrumoit* sa fille.
(*Richart le Biel*, ms. Turin, f° 129b.)

S'en *fu* bien .v. .m. ans en prison *enfrumee*.
(*Chev. au Cygne*, 1775.)

— Former une clôture à l'aide de barrières, etc. :

Les deux freres de la Combaudiere ayans auparavant pratiqué des caves de leurs voisins entrerent par la et *enfermerent* par ce moyen vingt huit barricades. (Aub., *H. univ.*, II, 447.)

— Réfl. :

Et furent si sourpris qu'*il s'enfremerent* dedens le castiel tout a fais. (*Chron. de Rains*, c. viii.)

Car souvenirs qui ens ou cuer *s'enfrume*,
Toutes les fois qu'il li plaist il deffrume
Le douc penser.
(Froiss., *Poés.*, B. N. 830, f° 67 r°.)

— *Enfermé*, part. passé, enclos, entouré de murs :

Razans chasteaux et villes *enfermees*.
(Rons., *Franc.*, IV.)

Cf. Enfermer 2, III, 146a.

ENFERMERIE, mod. infirmerie, s. f., lieu où l'on soigne les malades :

Se ele gist en *effermerie* plus estroitement se contiegne. (*Règle de Citeaux*, ms. Dijon, f° 142 r°.)

Et sont tout li relief, issuez et entreez al office de l'*enfrumerie*. (1337, *Cart. Alex. de Corbie*, B. N. 24144, f° 394 v°.)

Et rependent les huis de celle *enfrumerie*.
(*Chevalier au Cygne*, 21257.)

L'ospital qui est en l'enclosure du grant beghinage, que on dist l'*enfourmerie*. (15 mars 1430, Echevinage de S. Brice, A. Tournai.)

Le gardinier, les deux meschines de l'*enfermerie*, les deux du celier. (1453-1454, *Compte de l'hopital Notre-Dame*, Ve Somme des mises, ib.)

Le valet des *anfermeries*. (G. de Seyturiers, *Man. admin.*, Hist. de l'ab. de S. Claude, II, 258.)

Aus *enfermeryes* dudit lieu trouverent ung pauvre religieux griefvement malade. (J. d'Auton, *Chron.*, B. N. 5082, f° 69 v°.)

A Pierre Hubert, charpentier, pour avoir racoustré la charpenterye de la couverture de la gallerye des *enffermeryes* de ladite abbaye et fourni ung poteau, neuf livres 10 sous tournoys. (1563, *Comptes mss. de la grande commanderie*.)

Cf. III, 146b.

ENFERMIER, mod. infirmier, s. m., celui qui soigne et guérit les malades dans une infirmerie, dans un hôpital :

L'*enfiermer* de l'eglise. (*Cart. noir de Corb.*, B. N. l. 17758, f° 30 v°.)

Comme ung *anfremier*, ausmonier, tresorier, ung commandeur de l'ospital. (*Coust. de la court des foires de Champ.*, Cart. Caillot, Bibl. Provins.)

L'*emffermier*. (1435, *Est. de S. J. de Jer.*, f° 126a, A. H.-Gar.)

ENFERN, mod. enfer, s. m., dans la mythologie ancienne, lieu souterrain habité par les ombres des morts et dont une région, le Tartare, est réservée aux méchants ; dans la religion chrétienne, lieu réservé au supplice des damnés, par opposition au purgatoire et au paradis :

En cel *enfern* non fos anaz.
(*Passion*, 382.)

E l'arcevesques lur ocist Siglorel,
L'encanteur qui ja fut en *enfer*.
(*Rol.*, 1390.)

De *enfeirn* ert rei clamet.
(P. de Thaun, ms. Arundel, *Jahrb. für engl. und rom. Litt.*, 1866, p. 42.)

Mais or t'estuet primes aler
Parmi *enfer* a mei parler
El champ as buens, o ge convers.
(*Eneas*, 2191.)

Grant merveille est, quant terre est soz ses piez,
Qu'el feu d'*enfer* ne l'a Deus enveié.
(*Coron. Loois*, 548.)

Ynfer le puant.
(*Fierabras*, 929.)

Infer.
(*Parton.*, 2188.)

Enferm.
(*Rom. du M. S. Michel*, 2308.)

Teus est *infiers*, teus est sa proie.
(G. de Cambrai, *Barlaam*, p. 51.)

Les painnes d'*ynfier*.
(Id., *ib.*)

Bien puet dire cis las : en *enfier* ert minee.
(*La Priere Theoph.*, Zeitsch. f. rom. Phil., I, 248, 9.)

Cum *enfern* oid ceo si dist.
(*La Venjance del mort Nostre Seigneur*, Brit. Mus. Egerton 613, f° 18 r°.)

Cum Sathan et *enfern* diseient ites choses.
(*Ib.*)

Emfern. (*Trad. de Rob. de Lincoln*, B. N. 902, f° 106 r°.)

En *enfern*. (*Serm.*, xiiie s., ms. Poit., 124, f° 26 v°.)

En *ynfier*.
(J. de Condé, *Magnif.*, ms. Casan., v. 23.)

Qu'*infiers* ne soit ne paradis.
(Id., *ib.*, 460.)

Dou feu d'*imfier* soit embrases
Qui ainc de feme se vanta.
(Jacq. d'Am., *Art d'am.*, ms. Dresde, 861, Kört.)

Che ne fu pas homs, ançois fu diables d'*infier*.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 6613, Chron. belg.)

ENFERNAL, mod. infernal, adj., qui appartient à l'enfer :

As uns peine laide *enfernal*.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 6289.)

De la dure peine *enfernal*.
(Marie, *Purg. de S. Patrice*, B. N. 25407, f° 105a.)

Teus sunt les peines *enfernaus*,
El dolerus puis *enfernal*.
(Id., *ib.*, 1296.)

Anfernal dolor.
(*Des Poignes d'enfer*, Brit. Mus., add. 15606, f° 81c.)

Furie *enfernal*.
(*Hector*, B. N. 821, f° 5 v°.)

Ou le deable sont en leur *enfernael* tour.
(*Baud. de Seb.*, XV, 441.)

Cf. Infernal et Infernel.

ENFES, v. Enfant.

ENFESTEL, mod. enfaîteau, s. m., tuile creuse, demi-cylindrique qui sert à couvrir le faîte d'un toit :

Anffeteau. (1345-46, *Compt. de l'H.-D. d'Orl.*, Exp. de Mamonv.)

Enfestaux. (1392-1400, *ib.*, f° 8 v°.)

Les fosses patentes et voiables doibvent estre plus ouvertes par le hault, et plus larges que par le bas : les costes non pas droicts et a plomb, mais un peu couches en estroississant, despuis le hault de la terre, semblables a un *enfaisteau* renversé. (COTTEREAU, *Colum.*, II, 2.)

Cf. III, 147[b].

ENFESTEMENT, mod. enfaîtement, s. m., garniture de plomb qui recouvre le faîte d'un toit en ardoises :

Portiques, lucarnes, cheminees, *enfaistemens*, plomberies. (SULLY, *Œcon. roy.*, ch. CLVII.)

ENFEUILLER, v. — A., garnir de feuilles.

— Neut. et réfl. :

Enfueiller ou *s'enfueiller*. Foliis arborum se operire. (DUEZ, *Dict. fr.-all.-lat.*)

— Fig. :

Mon cœur, helas ! qu'en vain je r'appelle
Vola dedans ainsi qu'un jeune oyseau, [ore,
Qui, *s'enfeuillant* dedans un arbrisseau,
De branche en branche a son plaisir s'essore.
(RONS., *Amours*, I, CCIV.)

ENFFAINDRE, V. ENFRAINDRE.

ENFIELER, mod. enfieller, v. a., remplir de fiel, au propre et au fig. :

La tristesse *enfielle* nostre vie et empoisonne toutes nos actions. (CHARR., *Sag.*, l. I, c. XXXIII, p. 196, éd. 1601.)

Pour de sa mort cruelle *enfieler* ma douleur.
(GREV., *Troade*, IV.)

De peur que du serpent on n'*enfielast* la haine.
(HARDY, *Panthee*, II, II.)

— *Enfielé*, part. passé et adj., rempli de fiel, au propre et au fig. :

... Le nom d'Evain
Toz est amers et *enfielez*.
(G. DE COINCI, *Mir.*, B. N. 2163, f° 3[d].)

Parolę *enfielee*.
(ALART, *Dis des Sag.*, Ars. 3142, f° 152 v°.)

Enfielé de malice. (NOGUIER, *Hist. Tolos.*, p. 319.)

ENFIER, V. ENFIERN. — **ENFIERMER**, v. ENFERMIER.

ENFIEVRER, v. a., atteindre de fièvre :

L'imagination vous exerceant cependant a sa mode, et *enfievrant* nostre santé mesme. (MONT., l. III, ch. XII, p. 181.)

ENFILER, v. a., passer un fil dans le trou d'une aiguille, d'une perle, etc. ; traverser de part en part :

Si prins l'aguille a *enfiler*.
(*Rose*, B. N. 1573, f° 1[d].)

(Pour) .XXII. livres de cordelle employee a *enfiler* tourteaux de fallos. (16 sept.-14 fév. 1493, *Compte d'ouvrages*, 6e Somme de mises, A. Tournai.)

Nuls ne s'osoit a moustrer as deffenses, se il ne voloit *estre enfilles* de une flece tout parmi la teste ou le brac ou le corps. (FROISS., *Chron.*, II, 382.)

Archier commencierent a traire a esploit a deux lez de le haie et a bersser chevaux et a *enfiller* de ces longhez saiettez barbues. (ID., *ib.*, V, 263.)

Aux ungs couppoient les oreilles tout entierement, puis les tuoient et *enfilloient* lesdites oreilles, dont ils faisoient escharpes. (HATON, *Mém.*, an 1562.)

Enfiller en un fil. (*Jard. de santé*, I, 249.)

Ils dardoyent leurs piles, de telle roideur, que souvent ils en *enfiloyent* deux boucliers et deux hommes armes. (MONT., l. I, c. XLVIII, p. 186, éd. 1595.)

— Fig. :

N'y aiant si chetif predicateur qui ne trouvast place en son sermon pour y *enfiler* une suitte d'injures contre le roy. (LESTOILE, *Mém.*, p. 292.)

— *Enfilé*, part. passé, en parlant d'une aiguille, dans laquelle on a passé un fil :

Aiguille *enfilee* de fil d'or.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 139[a].)

— Garni d'ornements (perles, médailles, etc.) enfilés :

Nule mestresses ne nule aprantices ne pueent fere oevres *enfilees* de pelles, de nuit. (E. BOIL., *Liv. des mest.*, XCV, 5.)

Ciel de lict tout *enfilé* d'or et de perles. (MONT., *Ess.*, I, 42, éd. 1617.)

ENFILEURE, mod. enfilure, s. f., suite de choses enfilées :

Enfileure de perles. (LA BOD., *Harmon.*, p. 760.)

Serre testes, carcans, *enfileures*, habis.
(VAUQ., *Sat.*, I, à Cl. d'Angenn.)

Vous prendrez autant de bonnes orenges non douces, mais qui ont de l'aigreur et amertume, comme il y a de seaux de vin dans le vaisseau, et les divisant chascun en quatre les enfilerez ensemble, et les mettrez dans le muid avec une pierre par dessus le bondon, afin que ces orenges occupent depuis le hault jusques au fonds du muid, sans toutesfois que la dite *enfileure* touche du tout au fonds. (BELLE-FOR., *Secr. de l'agric.*, p. 98.)

C'est l'*enfileure* de noz aiguilles, suspendues l'une de l'autre. (MONT., l. I, ch. XXXVI, p. 139.)

— Par extension :

Le roy, qui esperoit tousjours venir a bout de son dessein, avoit fait porter de grandes pieces de bois et des barriques et petits gabions pour mettre dessus (les trenchees), afin de faire des traverses pour empescher les veues et *enfillures* des lieux eminens des fors, dans les trenchees, qu'il commit en la garde des Anglois. (SULLY, *Œcon. roy.*, ch. XXXIII.)

— Fig. :

Une longue *enfileure* de bourdes. (N. DU FAIL, *Eutr.*, f° 175 r°, éd. 1585.)

Les premieres cruautez s'exercent pour elles mesmes : de la s'engendre la crainte d'une juste revanche, qui produict apres une *enfileure* de nouvelles cruautez. (MONT., II, 27, p. 462.)

ENFIN, adv., qui s'emploie pour conclure une énumération, ou pour marquer qu'une chose arrive après s'être fait attendre :

S'*enfin* voleit remaindre ci ....
De ma terre ait une partie
A lui et a sa compagnie.
(*Eneas*, 628.)

Et il mandoient que se il nes secoroit, ils estoient perdu *enfin*. (VILLEH., § 427.)

ENFIRMACION, V. INFIRMATION.

ENFLAMMABLE, mod. inflammable, adj., qui s'enflamme facilement :

Matiere *enflammable*. (PONT. DE TYARD, *De la nat. du monde*, f° 49 v°.)

Cf. INFLAMMABLE.

ENFLAMMAISON, s. f., action d'enflammer :

(Les pierres) naissent d'une vapeur et d'une exha- [laizon,
Qui est et chaude et seiche, et pure *enflammai-* [*zon*.
(R. BELLEAU. *Œuv. poét.*, Disc.)

Une *enflammaison*. (LA BOD., *Harmon.*, p. 93.)

Cf. INFLAMMATION.

ENFLAMMANT, adj., qui enflamme :

Ce n'est li cuers que Diex puet embracier
Qui est ou ciel et lougies et assis,
Et les dolours dont Jhesus fut afflis
Seit recorder par *anflammant* desir.
(*Sur l'amour de Dieu*, ms. Metz 535, Bullet. A. T., 1886, p. 60.)

ENFLAMMER, v. — A., mettre en flamme, mettre dans un état d'inflammation :

D'amor *estoit* bien *enflamee*.
(*Eneas*, 1385.)

Il *enflemme* feu esperitueil. (*Psaul. de Metz*, p. 12.)

Ils occirent hommes et femmes sans espargnier a nul aage, et puis *enflammerent* toutes les villes. (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5083, f° 220[a].)

— Réfl., s'irriter :

Li premiers angeles *s'enflama*
Par orguel tant ke il clama
Ou chiel le seconde caiere.
(RENCLUS, *Miserere*, XCIII, 1.)

D'amour nette et durable *se* doivent *enflamer*.
(JEH. DE MEUNG, *Test.*, 1897.)

— *Enflammé*, part. passé, au propre et au fig. :

Mais elle jette alors des cris plus *enflammez*.
(DESPORT., *Epitaph.*, sur la mort de Maugiron.)

Cf. ENFLAMBER, III, 149[c].

ENFLE BŒUF, s. m., carabe doré, coléoptère dont la piqûre passe pour faire enfler les bœufs :

L'*enfle bœuf* est nommé par les Grecs et les Latins le bupreste, pour autant qu'estant entré dans le corps des bœufs et des vaches, il le faict enfler. (GREVIN, *des Venins*, II, II.)

La bupreste est une mousche semblable a la cantharide, laquelle estant mangee avec l'herbe par les animaux paissans, comme bœuf, moutons et autres, les fait mourir enfles comme tabourins. Et pour ceste cause est appellee des pasteurs *enflebœuf*. (PARÉ, XXIII, XXXVII.)

ENFLEMENT, s. m., état d'une chose enflée :

Gloire en mainz milliers d'omes n'est autre chose fors que uns *enflemens* de oroilles. (BRUNET LATIN, p. 450.)

Tumor, *enflemens*, orguillemens. (*Catholicon*, B. N. l. 17881.)

Lequel s'est eslevé en si grant *enflement* d'oultrecuidance qu'il nous vouloit priver du royaulme. (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5082, f° 291ᵃ.)

Tumentum, *enflement*. (*Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 7679, f° 259 v°.)

Et ayant dit cela avec un *enflement* de gorge, et tournant les yeux en la teste et autres signes espouvantables, il se partit du corps du duc. (LARIV., *Nuicts de Strap.*, II, IV.)

ENFLEMMER, v. ENFLAMMER.

ENFLER, verbe. — A., augmenter de volume ; fig., grossir :

Cui una sopa *enflet* lo cor.
(*Passion*, 100.)

Quant la mers *est enflee*.
(*Rom. d'Alex.*, f° 35ᵈ.)

De faim avons mainte fois geuné,
S'ancore fussiez .IIII. jors sejornez,
De faim *fussienz*, si m'aist Dieus, *enflé*.
(*Loh.*, Ars. 3143, f° 18ᶠ.)

Amfler.
(*Rose*, Vat. Chr. 1858, f° 79ᵇ.)

Anfler.
(J. DE PRIORAT, *Liv. de Vegece*, B. N. 1604, f° 73ᵉ.)

Emfler.
(*Met. d'Ov.*, Vat. Chr. 1686, f° 16 v°.)

— Fig., augmenter, grossir :

La profession que je fai de n'*enfler* point mon ouvrage des labeurs d'autrui. (AUB., *Hist. univ.*, II, 6.)

— Enorgueillir :

Ces propos *enflerent* Pompeius de vaine presumption de soy mesme. (AMYOT, *J. Caesar*.)

— N., prendre plus de volume, grossir :

Tant qu'elle fu enchainte, qu'elle prist a *enfler*.
(*B. de Seb.*, VI, 293.)

Cette riviere (l'Adour) *enfle* principalement au printemps. (*Somm. descr. du pays et comté de Bigorre*, l. I, ch. XIII, Balencie.)

— Réfl., s'enorgueillir :

S'eslever en vaine confiance, e *s'enfler* en orgueil. (CALV., *Instit.*, II, I, éd. 1561.)

— *Enflé*, part. passé, au propre et au fig. :

Agu dos a et recorbé,
Et le ventre gros et *enflé*.
(*Eneas*, 2569.)

Emflé aveit e pez e meins.
(*Vie de saint Gilles*, 410.)

Icil Juliens avoit un serjant molt orgailhous et *enfleit*, a cui il meismes a poenes pout estre sires. (*Dial. S. Greg.*, p. 22.)

E le rois m'en clama malveis gars [et] *emflez*.
(*Quatre fils Aymon*, ms. Oxf. Hatt. 59, f° 71 r°.)

Gent *anflee* de vaine gloire.
(*Parton.*, B. N. 19152, f° 151ᵃ.)

Pour ce que le chef de ladicte Peronnelle estoit tout *enflé*. (Oct. 1257, *C'est Watier le voirier et Angnies se feme*, A. Tournai.)

Vainnes grosses et *enflees*. (*Remed. anc.*, B. N. 2039, f° 10ᵈ.)

Crapaux *enflez*, et toutes autres bestes,
Courez vers moi...
(CL. MAROT, *Ep. de Maguel. à P. de Prov.*, p. 120, éd. 1596.)

Vostre bibliotheque en sera moins *enflee*, mais plus solide. (E. PASQ., *Lett.*, IX, 9.)

Quant a Marcellus, Sylla, et Pompeius, je voy bien que leurs exploits de guerre sont plus *enflez*, glorieux, et pompeux, que ceux des Grecs, que Plutarque leur apparie mais. (MONT., liv. II, ch. XXXII, p. 480.)

ENFLEURE, mod. enflure, s. f., état d'une chose qui est enflée :

Dist qu'il le garrira de trestoute *enfleure*.
(*Rom. d'Alex.*, f° 32ᵃ.)

Il me port al costé, veez en l'*enfl[e]ure*.
(TH. DE KENT, *Geste d'Alex.*, B. N. 24364, f° 18 v°.)

Car bien li garrira de mal e d'*enfleure*.
(ID., *ib.*, f° 22 v°.)

L'*anfleure* d'orgoil. (*Li Epistle Saint Bern. a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f° 107 v°.)

Emfluere de quor.
(*De Confession*, B. N. 19525, f° 83 r°.)

Les unes o apostumes ou o *enfleure*, les autres sans apostume et sans *effleure*. (H. DE MONDEVILLE, B. N. 2030, f° 73ᵃ.)

Par quoy *enfleures* s'ensuyvoient. (J. GOULAIN, *Trad. du Ration. de G. Durant*, B. N. 437, f° 349 r°.)

L'*enfleure* des yeulx. (*Quinte-Curce*, B. N. 17724, f° 353ᵉ.)

ENFODIR, v. ENFOIR.

ENFOIR, mod. enfouir, v. a., mettre dans un trou qu'on a creusé et rejeté les terres par dessus ; mettre au fond en entassant d'autres terres par dessus :

Desur terre ne le pourent mais tenir,
Voilent o non, sil laissent *enfodir*.
(*Alexis*, XIᵉ s., str. 120.)

Si nus plurrunt de doel et de pitiet,
Enfuirunt en aitres de mustiers,
N'en mangerunt ne lu, ne porc ne chien.
(*Rol.*, 1749.)

Si feron noz morz sevelir,
Ardeir en rez et *enfoir*.
(*Eneas*, 6044.)

Tout maintenant lo firent *enfoir*.
(*Girb. de Metz*, p. 494.)

Li ampereres fait les mors *anfoir*.
(*Garin le Loh.*, B. N. 1622, f° 198ᵃ.)

Toute nue l'*anfueroit*,
Si com elle *fut enfoie*.
(*Dolop.*, 10112.)

Tantost com la feie an fut traite
La malle vielle i *anfoirent*.
(*Ib.*, 10118.)

S'il est morz, nus l'*enfuirums*.
(MARIE, *Lais*, Guigemar, 288.)

Et puis l'*enfoura* on. (*Règle de Citeaux*, ms. Dijon, f° 122 r°.)

Chieus ki tenus en seroit par veritei *seroit enfuis* par nuit. (1281, *Reg. aux bans*, Arch. S. Omer AB XVIII, 16, n° 485, Giry.)

Cil rois Henris moru en la forest de Lyons a le Saint Denis ; et si fu portes en Engletierre *enfouir* en l'abbaye ma dame Sainte Marie de Radinghes, que il avoit faite. (*Hist. des ducs de Norm. et des rois d'Angl.*, p. 71.)

... Ilec morir la feismes
Et lez un buisson l'*enfoismes*.
(*Mir. de N. D.*, V, 185.)

Car leur mere ot fait *enfouir*,
Et leur aiol fait enfuir.
(CHRIST. DE PIS., *Chem. de long est.*, 3601.)

ENFOISSEMENT, mod. enfouissement, s. m., action d'enfouir :

Lave donc la terre d'Apulie et jette le gravier hors, et tu l'enfouiras en lieu humide par plusieurs ans. Aucun demandera peut etre. Que profite de la vie et longue sepulture et *enfouissement ?* (LE BLANC, *Trad. de Cardan*, f° 100 v°.)

ENFONÇAGE, s. m., action d'enfoncer :

Pour portage, reliage et *enfonçage* dudit traversier. (1453, *Certificat de somme payée pour frais de transport de titres au somm. des titres du duché d'Orl.*)

ENFONCEMENT, s. m., action d'enfoncer, partie reculée qui va vers le fond de qqch. :

Rupture des moulins et *enfoncement* des bacs et bateaulx. (1550, Arch. Compiègne, BB 21, trav. 1.)

Enfoncement des yeux. (JOUB., *Gr. chir.*, p. 594, éd. 1598.)

Enfonsement, enfondrement. (*Trium ling. dict.*, éd. 1604.)

ENFONCEURE, mod. enfonçure, s. f., enfoncement, profondeur :

Ledit escu tout par dessobz est enfoncé ou meilleu de trois ou de quatre doiz, laquelle *enfonceure* luy donne faczon d'une petite vesture qui sert a estre plus aise a conduire de la main le cheval. (*Habits des gens de guerre*, B. N. 1997, f° 72 v°.)

Cuydant la susdite cavité estre une *enfonceure* d'os qui requist le trepan. (PARÉ, VIII, 21.)

Le bort du degré vers le dehors un peu relevé, c'est vigne ; l'*enfonceure* de ce degré, c'est bled. (MONT., *Voyag.*, p. 133, éd. 1774.)

La meilleure part des sciences qui sont en usage, est hors de nostre usage. Et en celles mesmes qui le sont, il y a des esten-

dues et *enfonceures* tres inutiles, que nous ferions mieux de laisser la. (Id., *Essais*, I, 25, p. 89, éd. 1595.)

A raison des joinctures ils (les os) sont entr'eux differens, parce que les uns ont des additions qui entrent, les autres des cavitez ou *enfonceures* qui reçoivent. (Joub., *Gr. chir.*, p. 44, éd. 1598.)

Enfonsure. A beating, or dinging, a sinhing, or thrusting, farre in; or as enfoncement. (Cotgr.)

Cf. Enfonceure, III, 151ᵇ.

ENFONCIER, mod. enfoncer, verbe. — A., faire aller jusqu'au fond:

Et, *enfonçant* audacieusement son chapeau dans la tete, lui porte le poignard a la gorge. (L'Est., *Mém.*, 2ᵉ p., p. 319.)

— Fig., faire pénétrer:

Aiant la conference d'hier seulement servy pour mieux entendre l'un l'aultre et *enfoncer* leur intention. (22 mai 1577, *Correspond. de Philippe II*, V, 806, Gachard.)

— Aplatir:

Les sages femmes de leur pays (des Américains) escrasent et *enfoncent* le nez de leurs petits enfants avec le poulce, tout aussitost qu'ils sont nais. (G. Bouchet, *Serees*, XXIX.)

— Creuser, au propre et au fig.:

Il *enfonça* de sa dague pointue
La gorge du sanglier que pour victime il tire.
(Jamyn, *Il.*, III.)

Il n'y apportent point des mots (a la langue) mais ils enrichissent les leurs, appesantissant et *enfonçant* leur signification et leur usage. (Mont., III, 5, p. 60.)

— Garnir d'un fond:

Pour faire unes portes neuves... bien et convenablement *enfonciees* dessus et dessoubz et tout de cuer de chasne. (1412-13, *Compt. de la fabrique de S. Pierre*, A. Aube, G 1560, fᵒ 43 rᵒ.)

— N., être enfoncé, céder:

La porte *enfoncera*. Pouf! la voyla tombee!
(Lasphrise, *Nouv. Tragic.*, Anc. Th. fr., VII, 486.)

— Gagner le fond:

Comme un batteau, qui *enfonçant* par un bout, se dresse de l'autre par une inegalle balance. (Yver, *Print.*, p. 360, éd. 1588.)

— Entrer avant dans la mêlée:

Souvent de cent chevaux, il n'y en aura pas vingt et cinq qui *enfoncent*. (Lanoue, *Disc.*, p. 291.)

— Approfondir:

Il n'*enfonce* point et ne s'arreste gueres sur ces mattieres. (Aub., *Fœn.*, II, aux lect.)

— *Enfoncé,* part. passé, qui est dans le fond:

L'œil *enfoncé*, le visage tout palle.
(Jeh. de la Taille, *la Famine*, 2.)

Cf. III, 151ᵇ.

ENFORMACION, mod. information, s. f., action d'informer, de faire une instruction judiciaire, ou de prendre des renseignements:

Et nous pour lesdis cas eussions d'office de juge faites plusieurs *enformacions* secretes a luy, a Braine et ailleurs, pour savoir et enquerir la pure verité. (1323, A. N. JJ 61, fᵒ 176 vᵒ.)

ENFORMER, mod. informer, v. — A., avertir, instruire:

Et l'emperiere, qui l'a chier,
Si *est enfourmé* par parole,
Ainsi com renommee vole,
Que vous garissez de tel mal.
(*Mir. de N.-D.*, IV, 300.)

Apres ce que le roy *ot* monstré l'occasion de la guerre et bien *enfourmé* par les responses et lettres scellees l'empereur et son conseil, et luy dist. (*Grand. cron. de France*, les Gestes du roy Charles V, lxvi.)

Veuillez donner ferme foy et creance a nostre messatger, porteur d'icestes, de ce que vous *enfourmera* de part nous plus au plain. (5 avr. 1414, *Lettre du comte de Dorset aux jurats*, Reg. de la Jurade, p. 4, Bordeaux 1883.)

— Réfl., prendre des informations, s'enquérir:

Il *s'enfourmeront* secretement de toutes leurs maisons. (1307, A. N. J 413, pièce 20.)

Nous te mandons que *t'anforme* tantost sur icelles choses. (S. Luc 1319, S. Lazare, *Lett. du bailli de Nevers*, A. Nièvre, H.)

Vous enformez combien ladicte foyre peut valoir. (*Ib.*)

Puissions que nos *nos enformesiens* suffisanment et li rapportassions ce que nos avions fait. (1323, *Edits et règlem. pour le pays de Liège*, I, 171, Louvrex.)

En *soy emfourmant* de ce. (1328, *Compte de Odart de Laigny*, A. N. KK 3ᵃ, fᵒ 85 vᵒ.)

Que nous veisson lour privileges et *nous enfourmission* de lour usage. (1331, *Cart. de S. Taur.*, LXXXVII, A. Eure.)

Nous enfourmasmes. (*Ib.*)

Cf. Enformer, III, 156ᵃ, et Informer.

ENFOURCHIER, mod. enfourcher, v. a., monter, s'asseoir sur une bête de somme, un siège, en faisant la fourche avec les jambes:

Cel grant deable plain de guile
Qui porfiront toute nostre vile
Et si l'*enforche* desouz soi.
(*Vie des Pères*, B. N. 23111, fᵒ 98ᵇ.)

— Rendre pointu comme une fourche:

Quant il les *ot* appareilliees
[(les broches de fer)
E de tutes parz *enfurchiees*,
Sur la fenestre les a mises,
Bien serrees e bien asises.
(Marie, *Lais*, Yonec, 293.)

Cf. Enforchié, III, 154ᵃ.

ENFOURMER, v. Enformer. — **ENFOURMERIE**, v. Enfermerie.

ENFOURNEMENT, s. m., action de mettre du pain au four:

A l'*enfournement* se font ses pains connus. (Du Villars, *Mém.*, XI, an 1559.)

— Fig., engagement d'une affaire:

Ce fut a la bataille des Cimbres et Theutons, que Marius inventa une nouvelle industrie au javelot, que les Romains avoient accoustumé de darder a l'*enfournement* du combat. (Vigen., *Comm. de Ces.*, Annot., p. 103.)

ENFOURNER, v. — A., mettre au four; fig., engager:

Les dits pottiers, apres ce qu'ils *auront enfournez* leurs pots, pourront boutter leur feu en leurs fourneaux pour cuire les pots. (Sept. 1456, *Ord.*, XIV, 415.)

D'autre costé, pour mon epistre orner,
Je ne sçaurois quel propos *enfourner*.
(Cl. Marot, *Epistre perd. au jeu*, p. 225, éd. 1596.)

... Vouldrois je retourner
A faire cas qui me feist *enfourner*
(Pour mon mesfaict) dedans la tour carree,
Ou en une aultre encore myeulx barree?
(Est. Dolet, *Sec. Enfer*, éd. 1544.)

Il y avoit aussi certain nombre de cavalerie pour aller descouvrir, pour recongnoistre, attacher l'embusche, *enfourner* le combat, harseler et mettre les ennemis en desordre. (Vigen., *Comm. de Ces.*, Annot., p. 38.)

— Réfl., s'engager:

Et comme la plus grande part *se fussent* desja *enfournez en* un vallon, les Gaulois se monstrerent soudain des deux costez. (Vigen., *Comm. de Ces.*, p. 182.)

Ni *vous enfournez* point en ces animadversions. (Cholieres, *Apres disnees*, fᵒ 22 vᵒ, éd. 1587.)

Desja M. de Nevers, en son carosse, *s'estoit enfourné* dans le chemin de la descente qui estoit fort creuse. (Sully, *Œcon. roy.*, ch. xxxiv.)

— Infin. pris substant., enfournement:

On dit souvent qu'a l'*enfourner*
Font li fournier les pains cornus.
(Bruiant, *Chemin de pauv. et rich.*, dans Ménag., II, 36.)

A l'*enfourner* fait on les pains cornuz. (Le Roi René, *l'Abuzé en court*, Œuv., t. IV, p. 110.)

L'*anfourner* fait les pains cornuz.
(*Mist. du siège d'Orl.*, 11982.)

ENFRAENDRE, v. Enfraindre.

ENFRAINDRE, mod. enfreindre, v. — A., violer une loi, un engagement:

Dame, fait il, trives i a,
Et desfaiz iert kis *enfraindra*.
(*Eneas*, 8823.)

Parmoindre commanda justise,
Ne *fust enfraite* en nule guise.
(*Brut*, ms. Munich, 1893.)

Par moi n'i *est* la pais *enfraite*.
(*Parton.*, 3551.)

Tost *oussiez* la trive *enfrete*
Se ne me fusse arere trete.
(*Renart*, Br. II, 525.



Anfraindre. (*Trad. des serm. de Maurice de Sully*, B. N. 24838, f° 28 v°.)

Trive *enfraite.* (*Bans aux échevins*, 99, f° 22 v°, A. Douai.)

Ices trives *seront enfretes.*
(H. d'Andeli, *Bat. des vins*, 83, Héron.)

Enfreyndre. (1260, Ste Croix, Ste Radeg., A. Vienne.)

Trive *anfrete* est traison. (*Liv. de Jost. et de Plet*, XIX, 5.)

Sanz *emfraindre.* (1293, A. N. S 292, pièce 11.)

Que les costumes et li droit de la dite commune ne puissent *estre enfratez* pour aucune meniere. (1294, *Confirmation de la commune de Dijon*, B. N. l. 9873, f° 19 r°.)

Par les queles (raisons) les choses contenues en ces presentes latres porroyent *estre enfrointes.* (1300, Ch. des compt. de Dole, C 8, A. Doubs.)

Enfraendre. (1310, Fontevr., La Roch., A. M.-et-L.)

Dont j'*ay* si ma chasté *enfrainte*,
Que d'un fil ay esté ensainte.
(*Mir. de N.-D.*, I, 96.)

Et il est nuit et fait mau temps
De vent, de nege et de froidure,
Et si convient que je l'endure,
Se je ne veuil ma penitence
Enfraindre...
(*Ib.*, II, 391.)

Efraindre. (1336, A. N. JJ 70, f° 80 r°.)

Enffaindre. (1344, Fontevr., La Roch., A. M.-et-L.)

En *enffraignant* la garde du roy. (Juin 1359, *Cart. noir de Corbie*, B. N. l. 17758, f° 3 r°.)

Il avoient pris et emblet le chastiel de Ghines, et que par ce fait il *avoient* les trieves *enfraintes.* (Froiss., *Chron.*, IV, 126.)

— Briser :

Onc puis la tour ne fu refete
Que Ercules ot arse et *emfrete.*
(*Metam. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 121 r°.)

— Réfl., se plier, fléchir :

Envers humilitet *se* deit hoen bien *enfraindre.*
(*Voy. de Charl.*, 789.)

Cf. III, 158ᵃ.

ENFROINDRE, v. Enfraindre.

ENFROQUER, v. a., revêtir du froc :

Cerveaux *enfrocques.* (Rab.)

Cf. Enfroqué, III, 160ᵇ.

ENFRUMER, v. Enfermer. — **ENFRUMERIE**, v. Enfermerie.

ENFUIR (s'), v. réfl., fuir loin de qqn ou de qqch. :

D'iloc *s'en fuient* pur la chrestientet.
(*Rol.*, 686.)

Vœillet o nun, desuz cez vals *s'en fuit.*
(*Ib.*, 2043.)

Que est a tei, mer, que tu *t'enfuis?* (*Lib. Psalm.*, Oxf., p. 176.)

Je *m'enfoi* sans plus atendre.
(*Rose*, 7314.)

ENFUMER, v. a., remplir ou noircir de fumée, au propre et au fig. :

Des heaumes funt le feu saillir,
Cum fu en forge d'un enclume
Des estenceles l'erbe *enfume.*
(Huon de Rot., *Ipomedon*, 9584.)

Car son cler vout li *enfuma*
D'une tant oscure fumiere.
(Renclus, *Miserere*, xciii, 5.)

Le vin debile est celui qui moins eschauffe et moins *enfume* le cerveau. (*Regime de santé*, f° 14 r°.)

Palliations pour corrompre ou desguiser les anciennes chartes, *enfumer* et authentiquer les modernes. (Mornay, *Inst. de l'Euch.*, but de l'aut.)

— *Enfumé*, part. passé et adj., noirci par la fumée :

Se li pos tert touz *enfumez.*
(*Vieille Auberee*, ms. Chartres 620, f° 129ᶜ.)

Ymage *anfumee.* (*Consol. de Boece*, ms. Berne 365, f° 2 r°.)

Li vavasors s'arma
D'un gambison viez, *enfummé*, qu'il a.
(*Gaydon*, 2386.)

Sa baniere portoit ung ribaus *enfumes.*
(*Chevalier au Cygne*, 20745.)

Si n'est ton corps que une nuee
Ou une lanterne *enfumee.*
(G. de Digulley., *Trois peler.*, f° 45 r°.)

L'un desdits habitans dudit lieu de Neploy, nommé Josset, apporta et monstra une vieille lettre *enfumee;* ne scet le dit deposant se c'estoit chartre. (1405, *Information*, ap. Le Clerc de Douy, t. I, f° 213 r°.)

Ces foudres que les poetes appellent sans clarté et *enfumez.* (Amyot, *Œuv. mél.*, t. V, p. 232, éd. 1820.)

C'est Baroco et Baralipton, qui rendent leurs supposts ainsi crotez et *enfumez.* (Mont., l. I, ch. xxv, p. 90, éd. 1595.)

Cf. Enfumé et Enfumer 1, t. III, p. 161ᵇ.

ENFURCHIER, v. Enfourchier. — **ENGAGEMENT, -GIER**, v. Enguagement, -gier.

ENGAILLARDIR (s'), v. réfl., devenir plus vigoureux :

Par ce moyen le pré s'engressera mieux, et l'herbe *s'engaillardira* et sera plus drue et abondante. (Belle-For., *Secr. de l'agric.*, p. 27.)

ENGAINER, v. Enguainier. — **ENGAMBÉ**, v. Enjambé. — **ENGARBER**, v. Engerber.

ENGAROTTER, v. a., garotter :

Vous *ont engarotté* d'une mordante chaine.
(P. de Cornu, *Œuv. poét.*, p. 2.)

ENGAZONNER, v. a., couvrir de gazon :

Engazonnant d'une herbe verdelette
Un sainct autel entre trois clers ruisseaux.
(Tahur., *Poés.*, 1ʳᵉ p., p. 4.)

ENGEANCE, s. f., race :

Noé fabriqua l'arche, et sauva l'*engeance* des hommes et des bestes. (La Bod., *Harmon.*, p. 9.)

L'affection que l'engendrant porte a son *engeance.* (Mont., l. II, ch. viii, p. 246.)

Cf. III, 165ᵃ.

ENGELEURE, mod. engelure, s. f., gonflement inflammatoire aux pieds ou aux mains causé par le froid :

Engeleure en piez et en mains. (*Des Vilains*, B. N. 12588, f° 373 v°.)

Mes oignemenz est bons por routure, por arsure, por *anglure.* (*L'Erberie*, dans les *Œuv. de Rutebeuf*, III, 182.)

ENGENDRER, v. — A., produire par voie de génération ; causer, produire :

Lasse! quels peres m'*engendra?*
(Wace, *Vita S. M. Virg.*, p. 25.)

Delez ma fame se colcha paltoniers
Qui *engendra* cest coart eritier.
(*Coronem. Loois*, 99.)

Engiendrer.
(*Fierabras*, Vat. Chr. 1616, f° 29 r°.)

Par le pere dont je *sui ajandré.*
(*Loh.*, B. N. 1622, f° 286 v°.)

E mut beaus enfans *engendrerent.*
(Huon de Rot., *Ipomedon*, 10538.)

Puis ke te grans scienche *engendre*
L'orguel dont tu ies tant espris,
Itel art ne vuel pas aprendre.
(Renclus, *Miserere*, lxxxiii, 8.)

Il *sera* conceus et *engerres* en pechié mortel. (*S. Graal*, Vat. Chr. 1687, f° 53ᵇ.)

Por ce qu'il fait bien le viande cuire et bonnes humeurs *engerrer.* (Alebrant, *Liv. de med.*, B. N. 2021, f° 11 r°.)

Si l'*engendra* en la roine Yguerne. (*Artur*, B. N. 337, f° 1ᵈ.)

Enjanrer. (*Lancelot*, B. N. 754, f° 11ᵇ.)

Engiendrer.
(*Pass. D. N.*, ms. S.-Brieuc, f° 55ᵉ.)

La mutabilité des choses si fait et *engendre* grant doubtance. (J. de Salisb., *Policrat.*, B. N. 24287, f° 58ᵃ.)

Celui qui *engenre* approuche plus de celui que il *engenre* que la chose faitte ne approche de celui qui l'a faitte. (Oresme, *Eth.*, B. N. 204, f° 528ᵈ.)

Nuef ans a passé qu'un enfant
M'apportas ci, et entendant
Me fis qu'*engendré* par sa guille
L'*avoit* Theodore en ta fille.
(*Mir. de N. D.*, III, 125.)

Sanz mentir,
Le cuer ne me peut assentir
Qu'onques vous les *engendrissiez.*
(*Ib.*, V, 306.)

En sa moullier .iv. fieus *engerra*
Et .iii. filles.
(*Yde et Olive*, 8063, dans *Esclarm.*, Schweigel, *Ausg. und Abh.*, t. LXXXIII.)

Or, je veulx dire et soustenir
Que d'*engendrer* melencolye
Il n'en peult jamais bien venir.
(R. de Collerye, *Sat. pour les habit. d'Auxerre*, p. 4.)

— Concevoir :

Il s'est trouvé des femmes qui *ont engendré* a dix ans. (G. Bouchet, *Serees*, 5.)

— Réfl., naitre, se produire :

Espurgier les superfluites et les fumees qui *se* pueent *engerrer* entour le cuer. (Alebr., *Liv. de med.*, B. N. 2021, f° 7ᵇ.)

Et *se engendra* grant amitié entre luy et le comte de Charoloy. (COMM., I, 63.)

ENGENDREUR, s. m., celui qui engendre :

Li *engendreurs*. (EVRART DE CONTY, *Secr. d'Arist.*, B. N. 571, f° 138 v°.)

D'Ammon et Absalon fut David *engendreres*.
(GILLON LE MUISIT, II, 102, v. 25.)

Engendreur d'enfants. (MONT., II, 8, p. 249.)

— Fig. :

... Peché est *engendreur*
De deul, courroux, de tristesse et malheur.
(J. BOUCHET, *Noble Dame*, f° 58 v°.)

ENGER, v. — A., pourvoir d'une race d'animaux.

— Par extens., pourvoir, en général :

Le grant diable m'*a* bien *engé*
De vostre corps, belle bourgeoise.
(*Farce de frere Guillebert*, Anc. Th. fr., I, 323.)

Que maudit soit qui m'*a engé* de ta charongne ! (LARIVEY, *le Fid.*, IV, 5.)

— Neut., croitre, se multiplier :

Ores est neutre, et signifie croittre, dilater et multiplier, comme cette dartre *enge* grandement. La peste *enge* fort ; c'est a dire croit, se dilate et se multiplie. (NICOT, *Thresor.*)

Cf. AENGIER, I, 121ᵃ, et ENGIER, III, 168ᶜ.

ENGERBER, v. a., mettre en gerbe :

Lour blé *sera* lié et *engerbé* ou champ. (1368, *Recueil des chartes de Bourgogne*, XXVII, Bibl. Besanç.)

Moissonner et despouiller, scier ou faucher, *engerber* et chaumer. (LIEBAULT, p. 628.)

— Emplir de gerbes :

Se ta granche *est* bien *engarbee*.
(RENCLUS, *Carité*, CV, 2.)

— Couvrir comme d'une gerbe :

Les Romains, les Grecs, les Chaldeens, les Egiptiens, les Allemans, les Suysses, et toutes les nations les mieux prisees se *sont* de tout temps *engarbé* le menton de barbes. (CHOLIERES, *les Apres disnees*, VI, f° 209 v°.)

ENGERRER, v. ENGENDRER. — **ENGEVELEIR**, v. ENJAVELER.

ENGIN, s. m., instrument, machine en général :

Vint Nabugodonosor a Jerusalem, si l'asejad et ses *engins* i levad. (*Rois*, p. 434.)

Et comença *engins* a faire de mainte maniere. (VILLEH., § 425.)

Dictes a maistre Jehan qu'il les puet destruire (les rats) par *engins* d'aisselles apuiees sur buchettes. (*Ménag.*, II, 64.)

Item pour une aultre grosse corde et deux haraches pour servir a l'*engien* nommé vacque de ladicte rocque de la porte Cocquerel. (1491, *Compte des fortifications*, 16ᵉ Somme des mises, A. Tournai.)

Vingt deniers tournois de rente sur ung *angin* seant sur la ripviere de Coussain. (1527-1528, *Compte premier de messire Simon Choppard*, A. mun. Avallon, GG 164.)

Cf. III, 171ᵇ.

ENGIPONNER, mod. enjuponner, v. a., vêtir d'un jupon :

Qu'ils n'estoyent que veaulx *engiponnez*. (RAB., *Pantagr.*, X, éd. 1542.)

En la tesniere de ce diable *engiponné*. (ID., III, 25, éd. 1552.)

Ces nouveaux diables *engipponnez*. (ID., IV, prol., éd. 1548.)

ENGLENTIER, v. AIGLANTIER. — **ENGLES**, v. ANGLAIS.

ENGLOTIR, mod. engloutir, v. a., avaler avec avidité, absorber comme dans un gouffre :

Kar tot ceu k'esponuit est por ceu c'um l'entandet est assi cum massiez por *englutir*. Ens plus avertes choses est li escriture ke bueures. Car nos *englutons* lo bueure sens massier. (*Greg. pap. Hom.*, p. 91, Hofmann.)

Angloutir.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Brux., f° 91 r°.)

Li femele (de la wivre) conchoit par le bouce de le teste dou malle, en teil maniere ke li malles li boute en la geule et ele li trence as ses dens et l'*englout* et de chou conchoit. (RICH. DE FOURNIVAL, *Best. d'amour*, ms. Dijon 299, f° 27ᶜ.)

Anglotir. (*Liv. de fisiq.*, ms. Turin, f° 12 v°.)

Englouti sa main uns poissons
Qui est apeles esturjons.
(BEAUM., *Manek.*, 733.)

Anglotir. (*Comm. s. les Ps.*, ms. Durham, chap. A II 11.)

Quant el [i]ert prise tot de bout,
Com[me] l[i] poisson[s] l'aim *englot*.
(MAITRE ELIE, *Art d'am.*, 386, XLVII.)

La bouche a si grant, que bien *engloutiroit* un homme entier. (*Marc Pol*, II, 394, Pauth.)

Si crain que Dieu ne me confonde
Ou que terre ne m'*englotisse*
Pour mon orrible et mon grant vice.
(*Mir. de N.-D.*, II, 358.)

Qu'il permette la terre ouvrir qui m'*engloutie* et devore toute vive. (*Cent Nouv.*, sign. T. VI r°, éd. 1486.)

— Faire disparaitre soudainement :

Et que en ce pain ilz metoient lie et aultre chose trop diffamable, dont le menu peuple de Paris et d'environ *estoient* tous *engloutiz* et mors. (*Chron. paris. anon.*, Mém. Soc. hist. Paris, XI, 23.)

De son glayve couvertement
Je l'*engloutis* et metz a mort.
(*Therence en franç.*, f° 287 r°.)

ENGLOTISSEMENT, mod. engloutissement, s. m., action d'engloutir, d'absorber ; résultat de cette action :

Nul abysme, nul *engloutissement* ne devore plus tost et ne precipite le bien d'un homme que gourmandise. (J. LE BLOND, *Liv. de pol. hum.*, f° 65 v°.)

Ma tres chere fille, a la quelle je souhaite incessamment un parfait *engloutissement* en l'amour tres pur de Nostre Seigneur. (FR. DE SAL., *Lett.*, à Mᵐᵉ de Chant., *Lett. inéd.*, 305.)

ENGLUER, v. — A., enduire de glu, coller avec de la glu ; prendre avec de la glu :

Jeo *ai* le laustic *engluié*,
Pur quei vus avez tant veillié.
(MARIE, *Lais*, Laustic, 107.)

Aglutinare, *engluer*. (*Gloss. lat.-fr. du* XIVᵉ *s.*, ms. Conches.)

Engluier, conjoindre. (*Gloss. gall.-lat.*, B. N. l. 7684.)

Le presage eminent de plus longues oppresses
Englue a nos goziers nos langues et leurs sons.
(L. PAPON, *Pastor*, II, I.)

— Réfl., être pris comme avec de la glu :

Vous, femmes, en grant delectation *vous engluez* en l'amour des jouvenceaulx. (L. DE PREMIERF., *Decam.*, B. N. 129, f° 226 v°.)

— *Englué*, part. passé, enduit de glu :

Engluyé, glutinatus. (*Gloss. gall.-lat.*, B. N. l. 7684.)

— Empêtré comme avec de la glu :

Ensemblement *engluet* sont. (*Liv. des Ps.*, Cambr., XIII, 4.)

Nus n'est tant *engluez*
D'orz vices ne soillez.
(G. DE COINCI, *Chans.*, col. 389, Poquet.)

ENGLUIER, v. ENGLUER. — **ENGLURE**, v. ENGELURE. — **ENGOINDRE**, v. ENJOINDRE.

ENGORGIER, mod. engorger, v. a., obstruer par l'accumulation des conduits :

Gurgito, gurgiter, devourer, *engorger*. (*Vocabularius brevidicus*.)

Cf. III, 174ᵇ.

ENGOUFFRER, v. — A., faire tomber, faire disparaitre dans un gouffre ; fig., dévorer :

Helas ! je voi la une escoufle
Qui mon coulon trestout *engoufle*.
(*Ysopet I*, fab. LXI.)

La coquille, de son costé, pare au vent ce qu'elle a de creux, pour l'*engolfer*. (DU PINET, *Pline*, IX, 30.)

Jamais la muse ne souffre
Qu'un silence sommeillant
En ses tenebres *engoufre*
Les faits d'un homme vaillant.
(RONS., *Odes*, I, VI.)

Que la terre *engouffre*, atterre, accravante et ensevelisse les pauvres pionniers. (CHOLIERES, *Matinees*, p. 38, éd. 1585.)

— Réfl., se précipiter dans un gouffre, tomber dans un gouffre :

Le plaisant fleuve de Mele, dans lequel *s'engoulphe* le Molon. (BELLE-FOR., *Secr. de l'agric.*, p. 357.)

On voit aussi le Tigre et l'Euphrate *s'engouffer* dans le sein de Perse. (THEVET, *Cosmogr.*, II, 11.)



— Entrer dans un golfe :

Nous estant engoulphes en ce dict goulphe. (BRANT., *Rodom. espaign.*, t. II, p. 66, Buchon.)

ENGOUFLER, v. ENGOUFFRER.

ENGOULEVENT, s. m., genre de passereau fissirostre, dit aussi crapaud volant ; fig., grand buveur :

Un *angoulevent*, i. un bon avalleur, un bon beuveur, par allusion d'engouler. (OUDIN, *Cur. fr.*, 1656.)

Cf. III, 175ᶜ.

ENGOULFER, v. ENGOUFFRER.

ENGOURDIR, v. — A., paralyser momentanément ; ôter le mouvement, le sentiment :

Les pez ont tortz, nerfs *engurdis*.
(*S. Edw. le conf.*, 1937.)

Si tant soit peu le loisir l'*engourdit*
Si tant soit peu la pour le refroidit.
(JOD., *Œuv. mesl.*, fᵒ 45 rᵒ.)

— Neut., s'engourdir :

Li manbre trambleront et *engordiront*. (PHIL. DE NOV., *Des .IIII. tens d'aag. d'ome*, § 123.)

ENGOURDISSEMENT, s. m., sorte d'inertie, de lourdeur, produite par la suspension de la sensibilité :

L'*engourdissement* de la main. (GREVIN, *des Venins*, I, 18.)

L'*engourdissement* de l'enfance. (DAMPMART., *Merv. du monde*, fᵒ 80 rᵒ.)

Engordissement. (JOUB., *Gr. chir.*, p. 250.)

ENGRAIS, s. m., pâture avec laquelle on engraisse les bestiaux, les volailles ; fumier, terreau qu'on dispose à la surface du sol pour le fertiliser :

Des terres en *engrois*. (1510, *Invent. par la cons. de Treourec*, Arch. Finist.)

Les biens et *engroix*. (1517, *Invent.*, Rev. de Bret., 2ᵉ série, I, 48.)

ENGRAISSEMENT, s. m., action d'engraisser ; fig. action de sustenter ; engrais :

Qui nous est pasture et *engressemenz* de nos ames. (*Serm. s. les Ps.*, B. N. 963, p. 299.)

An *engressement*. (XIVᵉ s., Darmesteter, *Gloss. et glossaires Hébreux-Français*, 1878, p. 37.)

Figues meures par leur grand doulceur, nourrissement et *engressement*. (*Regime de santé*, fᵒ 17 rᵒ.)

L'*engressement* des terres. (BELLE-FOR., *Secr. de l'agric.*, p. 33.)

Ce qu'ils pourront faire par le moyen de la bonne terre de la superficie mise au fonds, parmi laquelle seront meslees les fueilles vertes de la vigne, qu'on arrachera de devant les travailleurs, si tant est qu'elles ne soient encores cheutes ; des pailles, bale des bles, et semblables *engraissemens*, pour lui donner tant plus de vigueur. (O. DE SERRES, 4.)

Angressemant de betes terrestres. *Angraissement* de volailles. *Angraissemant* de chams, de terres. (MONET, *Invent.*)

— T. de constr., *joint par engressement*, joint fait de telle sorte que le tenon ne puisse entrer qu'à force dans la mortaise, sans qu'il reste aucun vide :

Si j'avois a faire des portes autant larges qu'on les pourroit desirer, je ne voudrois faire leurs couvertures d'une piece et n'aurois besoing d'ainsi les composer pour soustenir les dictes couvertures, pour autant que je les voudrois faire de plusieurs pieces, et les *joints par engressements*. (DELORME, *Archit.*, VIII, 5.)

ENGRAISSEUR, s. m., celui qui engraisse :

Les frotteurs, *engresseurs*, souillons et valets d'estuves. (DU PINET, *Pline*, XXIX, 1.)

ENGRAISSIER, mod. engraisser, v. — A., faire devenir gras, fertiliser ; oindre de graisse :

N'en fait musgode pur sun cors *engraisser*.
(*Alexis*, XIᵉ s., str. 51ᵈ.)

Ne mie pur sun cors emplir et *encreissier*.
(GARN., *S. Thom.*, B. N. 13513, fᵒ 64 vᵒ.)

De çou dont sa caroigne *encraisse*.
(*Vers de la mort*, B. N. 368, fᵒ 336 rᵒ.)

Et .X. mille brebis et pors pour *encrachier*.
(*Ciperis*, B. N. 1637, fᵒ 90 rᵒ.)

Des bles mon signor lo fai *engrasier*. (Vers 1290, A. Doubs.)

Spiautre dont an *encrassa* .LXXXX. porchiaus. (1295-1304, *Compt. de la cᵉˢˢᵉ de Hain.*, fᵒ 18 vᵒ, Arch. Nord.)

Il puisse mettre soixante pourciaulx en nostre forest de Guise pour nourrir et *encressier*. (1342, A. N. JJ 68, fᵒ 210 rᵒ.)

Pors tenuz et *engraissez* es bois. (1388, *Compt. d'Est. d'Entraigues*, fᵒ 38 rᵒ, Arch. Loire.)

Mais ja n'aviengne que l'uille de flaterie du pecheur me oingne ne *encresse* ma teste. (J. DE SALISB., *Policrat.*, B. N. 24287, fᵒ 97ᵃ.)

A Ernoul, le torgeur, pour ung tonnel d'olle, a lui acheté, mis en la provision de la ville, servans a *encraissier* et ordonner tourtiaux de fallot pour la provision de la ville, pour marchié a lui fait, .VII. lbz .XIIII. s. (17 fév.-18 nov. 1424, *Compte d'ouvrages*, 9ᵉ somme des mises, A. Tournai.)

Portez a le maison Jehan Jovenel, a Obisies, qui pour lui nourrissoit et *encraissoit* une grosse beste, fu payé .XXVIII. groz, vallent .XV. s. .V. d. (1491, *Compte de l'ex. test. de Thomas de Turby*, A. Tournai.)

— N., devenir plus gras :

C'est el Mont Deu, el mont grais lai ou j'ai *engraissé* delei li desert. (*Li epistle saint Bernart a Mont Deu*, ms. Verdun 72, fᵒ 4 rᵒ.)

L'un *engresse*, l'autre amaigrie.
(EUST. DESCH., V, 310.)

— *Engraissié*, part. passé, qui est devenu gras :

Les (verollez) les ungs boutonnantz, les aultres refonduz, et *engressez*. (*Triumph. de dam. ver.*, p. 77, Montaiglon.)

Cf. III, 177ᵃ.

ENGRANGIER, mod. engranger, v. a., serrer dans une grange, mettre en grange :

Les corvees dou pré de la Loge : tourner, auner, *engranchier*. (1307, A. N. JJ 39, fᵒ 95 rᵒ.)

Engrancher les foins. (*Rent. apart. au s. de Chât.-Gont.*, A. Sarthe, E 271.)

Tout li bien tant blé comme avoine *soit* mené ou *engranchiet*. (1324, A. N. JJ 62, fᵒ 107 rᵒ.)

Et puet li dis Jehans, en se maison de Baudegnies, cescun an al aoust, tant que on *ara* tout missonnet et *engrangiet*.... (18 fév. 1351, *Escript de le moituerie Jehan Makait, et Willaume Voulefranck, et Jehan Fuellart*, chir., S. Brice, A. Tournai.)

Sera tenuz de mectre et *engranchier* en la granche de ladicte maison tous les usuifruiz qui croistront es diz heritages (1371, *Reg. du chap. de S. J. de Jérus.*, A. N. MM 29, fᵒ 40 vᵒ.)

Les fourages *estoient engrangies* et venues en la grange. (1383, *Denombr. des baill. d'Am.*, A. N. P 137, fᵒ 33 vᵒ.)

A une grange nommee la grange dismeresse en laquelle on a accoustumé de mettre et *engrangier* chascun an toutes les grosses dismes des villes et terroirs dudit Thony. (1400, Grenier, 285, pièce 184, B. N.)

Que, en l'an quatre cens et saise, les dis executeurz des deniers de la ditte execution accaterent .IIII. milliers de faisseles a Jehan Courbos, pour .XXXVII. gros le cent, lesquelz ilz firent *engrangier* en le grange dudit Jehan Hamelle, et lesquelz furent distribuez au Noel ensivant, a tous les povrez prenans ensengne en toutez les peroiscez de Tournai. (5 oct. 1418, *Exéc. test. de Caterine de Crespelaines, veuve Jaques Davesne*, A. Tournai.)

Item, pour le leuwier de le ditte grange, ou les dis faissiaux *furent engrangiez*, depuis que accatez furent, jusques au Noel en sivant, qu'il furent distribuez aux povrez. (ID., *ib.*)

Engranger le feist (le grain) et en grange estrange le mist. (L'ANONYME D'ANGERS, *Peler. de la vie hum.*, Ars. 2319, fᵒ 28 vᵒ.)

Personne ne peut *engranger* les fruits ou les serrer en sa cense qu'ils ne soient mis premierement en dixeaux. (*Cout. de Bergh. S. Winox*, Rubr. VII, art. XXXVIII.)

— Inf. pris subst., action d'engranger :

Jusques au temps qu'a l'*engrangier*
Le bon grain est mis au grenier.
(G. DE DIGULLEV., *Trois pelerin.*, fᵒ 178ᶜ.)

Cf. ENGRANGIER 1, III, 177ᵉ.

ENGRASIER, v. ENGRAISSIER.

ENGRAVER (s'), v. réfl., s'enfoncer dans le sable, en parlant d'un bateau.

Voulans les pilotes eviter la batterie de canon, tournerent la proue de l'autre coté, la ou ils donnerent en terre et *s'engrave-*

rent a cause que l'eaue estoit basse en cest endroit. (E. Pasq., *Rech.*)

Cf. III, 178ᶜ.

ENGRE, v. Encre.

ENGRENER, v. a., mettre du grain dans la trémie du moulin ; remplir de grain :

Et si ay octroiet as nonnains devant dictes que elles poent *engrener* sans nul contredit apres le blet de celui que elles trouveront *engrenet*. (1232, *Rec. d'act. des* XIIᵉ *et* XIIIᵉ *s. en langue wall.*)

Qui premier *engrene* premier doit mouldre. (*Prov. gall.*)

Pour *engherneir* le mui tout avant partie. (1267, *Cart. d'Auchy*, p. 211, Betencourt.)

Le blé du manoir Saint Oen de Daubues doit touz les jors de l'an *estre enguernez* apres celui de la tremuie. (*Jurés de S. Ouen*, fᵒ 153 rᵒ, Arch. S.-Inf.)

Apres le sac qui *est enguerneis*. (*Ib.*)

Grano, *engrener*, amplir de grain. (*Cathol.*, B. N. l. 17881.)

Et y a le prieur de Boleville droit de mouldre son blé franchement apres cellui qui *est engrené* en la tremuye. (1423, *Denombr. du baill. de Constentin*, A. N. P 304, fᵒ 164 rᵒ.)

Cf. III, 179ᶜ.

ENGRESLÉ, adj., t. de blason, se dit de certaines pièces honorables de l'écu, qui sont à petites dents très menues, dont les côtés s'arrondissent un peu :

M. Jehan de la Jaille. — D'argent a une bende de gueules *engreslees*. (*Armor. de Fr. de la fin du* XIVᵉ *s.*, Cab. hist., VI, 119.)

Sa dite cotte d'armes estoit escartelee, dont le premier quartier estoit d'azur, a une croix d'or *engrelee*, et l'autre quartier estoit d'or a quatre points de gueules. (G. Chastell., *Faits de Jacq. de Lalaing*, VIII, 226, Kerv.)

Laquelle lettre estoit scellee du sceau en l'imprismé duquel avoit un homme d'arme a cheval d'une croix *engrellee*. (1499, *Remise du droit de bail*, Mor., *Pr. de l'Hist. de Bret.*, I, 1042.)

Une croix *engreslee*. (*Ib.*)

Ils portoient tous d'or a trois marlettes de sable a la bordure *engreslee* de gueulles. (La Morliere, *le Prem. liv. des antiq. d'Amiens*, 3ᵉ éd., p. 85.)

ENGROIS, v. Engrais.

ENGROSSER, v. a., rendre grosse une fille, une femme :

Achilles se accointa de la plus belle des damoyselles et l'*engrossa* d'un filz. (C. Mansion, *Bibl. des poet. de metam.*, fᵒ 128 vᵒ.)

— *Engrossé*, part. passé, fig., gonflé :

Lesquelz furent bien des plus beaulx hommes que nature puisse ouvrer, tous *emgrossez* de cueurs virilles. (J. d'Auton, *Chron.*, B. N. 5081, fᵒ 39 rᵒ.)

Cf. Engrossier, III, 183ᵃ.

ENGROSSIR, v. — A., rendre une femme enceinte :

Vrayement, dist il, voila bien de quoy s'esbahir qu'un moyne *ait engrossy* une fille ! Mais venez ça, belles dames : ne devriez vous pas bien vous estonner davantage, si la fille *avoit engrossy* le moyne. (Marg. de Nav., *Hept.*, XI.)

Engrossir ou engrosser une femme. (Oudin, *Gramm. franç.*, p. 213, éd. 1656.)

— N., gonfler, épaissir :

Engrossir, devenir gros. (Oudin, *Gramm. franç.*, p. 213, éd. 1656.)

Cf. III, 184ᵃ.

ENGROSSISSEMENT, s. m., grossissement ; augmentation de volume :

Le curé de Jambet attribuoit ce copieux *engrossissement* de femmes aux petits questeurs. (Rab., *Cinquiesme livre*, ch. XXVIII, éd. 1564.)

Engrossissement de femelles. Graviditas. (R. Est., *Pet. Dict. fr.-lat.*)

Pour l'*engrossissement* desquels (raisins) servira beaucoup de roigner les cimes de leurs rameaux. (O. de Serr., *Th. d'agr.*, III, 4.)

Les fontaines et ruisseaux retiennent leur nom tant qu'elles sont moderees en grandeur, a mesure de leur *engrossissement*, changeans d'appellation : car une grosse fontaine se convertit en ruisseau, et un gros ruisseau en riviere. (Id., *ib.*, VII, 1.)

Les signes des fistules de ce lieu sont la durté, nodosité et *engrossissement* qui advient pres du fondement. (Joub., *Gr. chir.*, p. 372, éd. 1598.)

L'*engrossissement* et aggrandissement des amygdales et autres parties du gosier sont traitees avec des mesmes medicaments que la luette. (Id., *ib.*, p. 555.)

Cf. III, 184ᵃ.

ENGUAGEMENT, mod. engagement, s. m., action de mettre en gage, action de lier par une promesse, par une convention :

Nos commandons que dons deus choses ne *engajemenz* n'en soient pas receu. (P. de Font., *Cons.*, XV, 25, Marnier.) Var., *engaigement*.

Et pour la raison de l'*engagement* lequel il ont fait ensemble quant les annees de l'*angagement* seront faillies. (1297, A. N. L 733, 14ᵉ liasse, Laon 335.)

Li *enwagemens* ki est fais par mi. (*Cart. de Picquigny*, A. N. R¹ᵉ 35, fᵒ 64 rᵒ.)

— Fig. :

Et me sert cette mesnagerie de quelque consolation aux imperfections de ceux qui me touchent, je suis bien desplaisant qu'ils en vuillent moins, mais tant y a que s'en espargne aussi quelque chose de mon application et de mon *engagement* envers eux. (Mont., l. III, ch. XII, p. 126.)

ENGUAGIER, mod. engager, verbe. — Act., mettre en gage :

J'*angaigerai* ma grant gipe de gris. (*Loh.*, B. N. 19160, fᵒ 25ᵇ.)

Mes en vendi sa fort cité vaillant
S'en *engaja* trestoz ses chasemens.
(*Ib.*, ms. Montp., fᵒ 172ᵈ.)

Ne porrunt vendre ne *enwagier* les vignes. (1218, Chap. cath. Metz, Tignamont, Arch. Mos.)

Ainssois meteroient li Templier les blans mantiaus jus et venderoient et *enwageroient* [quant q'il ont] que li honte ne fust vengie. (*Chron. d'Ernoul*, p. 161, Mas-Latrie.) Var., *engazeroient*.

Ai otroié Jehan le chevalier et Guiot son frere a *anwagier* a l'eglise de Chaumont vint et un sestier de toile. (Déc. 1233, Chaumont, S. Fergeux, II 96, Arch. H.-Loire.)

Celi maison meesme elle poroit vendre et *enwagier*. (1252, *Devise*, ap. Tailliar, *Rec.*, p. 196.)

Sacent chil ki cest escrit veront et oront, que Gregories Faucomes a dounet, s'il ne revient, a demisiele Marion, se sereur, tel partie qu'il a a se maison, par tel qu'elle ne le puet ne vendre, ne *enwagier*. (Juin 1261, A. Tournai.)

Ne vendre, ne *enwangier*. (1312, *Charte S. Lamb.*, nᵒ 496, Arch. Liège.)

Les hommes qui *furent enwaigiez* et delivreis en payement. (1323, *Edit*, ap. Louvrex, *Ed. et règlem. pour le pays de Liège*, I, 170, éd. 1750.)

Ne puis je mais niant doneir ne vandre ne *anwaigier* en autre leu. (1385, *Cart. de Remirem.*, B. N. l. 12866, fᵒ 27 rᵒ.)

Que il ne soit usurier, ne usuriere, qui quierque, expose, ne vengne, ou faiche quierquier, exposer ou vendre wages, juyaulz, ou biens quelconques, a eulz *engaigiez*. (2 janv. 1418, *Reg. aux public.*, 1408-1423, A. Tournai.)

— Obliger, lier :

Un sairement l'*enwagera*. (Marie, *Lais*, Lanval, 447.)

— Enrôler :

Le premier de ces deux se descouvrit a Aubigné, a qui il donna son guidon, avec charge de l'*engager*. (Aub., *Hist. univ.*, III, 43.)

— Amener à :

Or ce nom d'Engleterre et ce qui se passa entre le comte de Carlile et luy m'*engage* a un recit que j'eusse voulu supprimer. (Aub., *Mém.*, p. 151.)

— Commencer :

Avec trois cents hommes choisis pour *engager* la besoingne. (Aub., *Hist. univ.*, II, 447.)

— Exhorter :

Il l'*engageoit* pour sa seureté a l'accompaigner a quelques amours. (Aub., *Mém.*, II, 41.)

— Réfl., entrer dans, au pr. et au fig. :

Pour prendre advis d'eux s'il *se* devoit *engager* en cette affaire. (Aub., *Mém.*, II, 132.)

— *Enguagié*, part. passé, qui a pénétré dans, mêlé à :

Les debordemens, auxquels je me suis trouvé *engagé*, ne sont pas, Dieu mercy, des pires. (Mont., II, 11, p. 275.)

ENGUAINIER, mod. engainer, v. a., mettre en gaine :

Tidemon le coutelier forge coutiaus et alemelles, puis esmance ses alemelles, dont les fait *enwainer*, puis les vend en le hale. (*Dialog. fr.-flam.*, f° 20ᵃ.)

Du glaive riens ne feroies
Se desgaainnier ne savoies;
Puis que tu n'as riens a partir,
Riens a tailler ne a ferir,
Mieulx vault que *soit engaainnié*
Qu'on te tenist pour afolé.
(GUILL. DE DIGULL., *Peler. de la vie hum.*, ms. Valpinçon, f° 11ᵇ.)

Et faisoit (l'ambassadeur de Charles V) porter devant lui une espee toute *engainee*. (FROISS., *Chron.*, f° 27 r°.)

— Fig. et librement :

Puis Martin jusche, et lourdement *engaine*.
(CL. MAR., *de Martin et Alix*, p. 437, éd. 1596.)

— *Engainant*, part. prés. et adj., qui aime à engainer :

Frere *Enguainnant* juroit. (RAB., *Tiers livre*, ch. VI, éd. 1552.)

ENGUERNER, v. ENGRENER.

ENHARDIR, verbe. — A., rendre hardi, osé :

Desperance comant qu'il aille
Les *anhardist* de la bataille.
(CHREST., *Clig.*, 1677.)

Enhardyr ung garçon. (PALSGR., p. 532.)

— N., devenir hardi :

.I. petit *enhardis*.
(*Loh.*, Vat. Urb. 375, f° 10ᵃ.)

— Réfl., même sens :

Enhardix toi a la fieie de santir et d'ansevre les millors dons. (*Li Epistle saint Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f° 53 r°.)

Dou fruit prendre ne *s'enhardist*.
(RENCLUS, *Miserere*, CCXXX, 10.)

Que nul, de quelque estat qu'il feust, ne *s'enhardist* de prendre prisonnier au jour de la bataille, tant qu'on verroit que tout plainement le champ seroit gaignié. (WAVRIN, *Anchienn. cron. d'Englet.*, I, 245.)

Je, de ma part, le plus petit de tous,
M'enhardirai humble salut et douz
Te presenter.
(CL. MAROT, *Chant a la royne de Hongr.*, p. 308, éd. 1596.)

Vous supplie, Monseigneur, de prandre de bonne part et me pardonner, si je *me suis anhardie* de vous envoier mondit escript. (*Corresp. de Maxim. Iᵉʳ et de Marg. d'Autr.*, I, 386.)

ENHARMONIQUE, adj., caractérisé par l'enharmonie :

Mesmement que par la musique,
Qui est nommee *enarmenique*.
(GACES, *Deduis*, ms. Lyon 607, f° 84ᵈ.)

Intervalles *enharmoniques*. (PONT. DE TYARD, *Disc. philos.*, f° 46 v°.)

Musique *enharmonique*. (ID., *ib.*, f° 50 v°.)

Il y a trois especes de musique, la *enharmonique*, c'est a dire, parfaite harmonie, qui est trop pleine d'artifice et est seulement pour les doctes. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 502, éd. 1622.)

ENHARMONIQUEMENT, adv., d'une manière enharmonique :

Le diapason des basses est composé de sept cordes immuables,... ainsi surnommees pour ce que diatoniquement, chromatiquement et *enharmoniquement*, elles tiennent tousjours mesme longueur. (PONT. DE TYARD, *Disc. philos.*, f° 101 v°.)

ENHARMONISER, v. a., harmoniser :

Un homme de bon sens et jugement naturel, bien *enharmonisé* des sens et membres corporelz. (*Alector*, f° 62 r°, éd. 1560.)

ENHARNESCHEMENT, s. m., harnachement :

Enharnachement. (COTGR.)

ENHARNESCHIER, mod. enharnacher, verbe. — A., harnacher :

Enhernescier, *enhernechier*, *enharneskier*. (P. DE FONT., *Cons.*, IV, 14, var.)

Et menoit en destre ung palefroy se richement *enharnacié* que. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 17.)

Chevauls *enharnesquies*. (1377, A. N. MM 30, f° 101 v°.)

.III. chevaulx *enharnechiez* de touz harnois. (1385, *Reg. du chap. de S. J. de Jérus.*, A. N. MM 28, f° 101 r°.)

Cinq chevaulx *enernachiez* de charue, charreste et hoterins. (1386, A. N. MM 31, f° 11 v°.)

Sept jumens *enhernachees*. (1395, A. N., f° 223 r°.)

Oveques pourrez enmener
Tous voz harnois et voz chevaux
Enarnochez et abillez
Des abillement qui leur fault.
(*Mist. du siege d'Orl.*, 19366.)

Montees sur belles haquenees blanches, moult richement *enharneschiees* et aournees. (WAVRIN, *Anchienn. Cron. d'Englet.*, II, 370.)

Un beau cheval turc, tout bardé et *enharnaché*. (NIC. DE MONTREUX, *Sec. liv. des bergeries de Juliette*, f° 158 r°, éd. 1588.)

— Réfl. et fig., s'engager:

Ma feu mere grand me monstra un petit le moyen de *m'y enharnacher* (au mariage). (N. DU FAIL, *Prop. rust.*, p. 71, éd. 1549.)

ENHARNESQUIER, **ENHERNACHER**, v. ENHARNESCHIER. — **ENIAL**, v. ANEL.

ENIGMATIQUE, adj., qui présente une énigme :

Le jugement des songes *ænigmatiques*. (XIVᵉ s., *Des Songes*, Vat. Chr. 776, dans *Not. et extr. des ms.*, XXXIII, 54.)

Questions *enigmaticques*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10510, f° 71 r°.)

Par figure *enygmatique*. (LE MAIRE, *Temple d'honn. et de vert.*)

Propositions *ænigmaticques*.
(*Rec. de Poés.*, ms. Soiss. 199, f° 4 v°.)

Sens *enigmatic*. (NAUDÉ, *Apologie*, p. 509.)

ENIGMATIQUEMENT, adv., d'une manière énigmatique :

Quant ces translateurs trouvoient aulcune chose de la trinité ou de l'incarnation de Dieu le filz, ilz s'en passoyent legerement, ou le translatoyent *enigmatiquement* et obscurement. (*Mer des hyst.*, II, f° 46ᵃ, éd. 1488.)

ENIGME, s. m. et f., chose à deviner d'après une définition obscure :

Spathos ne rapporta du caloier autre response sinon un tel *ainigme* assez obscur. (*Alector*, f° 14 v°, éd. 1560.)

Œnigme. (BOURDEL., *Dict. étym.*, ms.)

ENIVRANT, adj., qui enivre :

E li miens chalices *enivranz*. (*Liv. des Ps.*, Cambr., XXII, 5.)

Cis boyvres est *enyvranz* et moult precious. (*Serm. de S. Bern.*, 86, 18.)

ENIVREMENT, s. m., action d'enivrer :

Il vint a Mesques trestot premierement,
Mais il bu trop, par son *enivrement*,
Puis le mangierent porcel vilainement.
(*Coron. Loois*, 850.)

— Fig., état d'ivresse morale :

O dous amis delicieus,
Te doucheurs est *enivremens*.
(*Dits de l'ame*, A, str. 17, Beckmann, *Zeitschr. f. rom. Phil.*, XIII, 61.)

ENIVRER, verbe. — A., rendre ivre, au propre et au fig. :

De sa dousor, de sa plenté
Seront ausinc com *anivré*.
(GILB., *Lucid.*, B. N. 1807, f° 203ᵇ.)

Lors le doit, s'el puet, *enivrer*,
Se mieus ne s'en set delivrer.
(*Rose*, 14542.)

Saffren *enyvre* de forte ivresse. (*Jard. de santé*, I, 145.)

Qui les *enyvre* de vermillon (les nuees) qui les dore d'un si bel or, qui les fait toutes de neige ou d'argent? (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 583, éd. 1622.)

— Réfl., devenir ivre, au propre et au fig. :

La dame ki *s'enivre*.
(ROB. DE BLOIS, B. N. 24301, p. 555ᵃ.)

Et plus l'entreprist la fole amors dont ele ja *s'i enivroit* que ne li sovenoit mais de Sichens son baron. (*Livre des hist.*, B. N. 20125, f° 153ᵇ.)

Et de la tres grant charité
Qu'il ot a nous si *s'enyvra*.
(*Mir. de N. D.*, III, 266.)

On *s'ennyvre* de son vin. (MENOT, *Serm.*, f° 62 v°.)

— N., même sens :

Elle (la vigne) *enyvrer* le fist.
(MACÉ, *Bible*, ms. Tours 906, f° 8ᵃ.)

— *Enivré*, part. passé, rendu ivre :

Et Rainoars fu forment *enivres*.
(*Alisc.*, 4330.)

Morte cars est cars *enyvree*.
(RENCLUS, *Carité*, CCXXI, 10.)

Cheli jour avoient les Flammens fait la grant fieste Sains Johans et esteit en grant joie, si astoient si *anivres* que ilh dormoient

fortement. (J. D'OUTREM., *Myreur des histors*, I, 503, Chron. belg.) Impr. *anoies*.

Que ceux qui brouilloyent pour la religion estoient ensorcelez et *enyvrez* de la Ligue. (1593, *Propos tenu entre le roy de Fr. et le card.*, Rymer, XVI, 211.)

Ennivres de l'erreur dont leurs ames s'abreu-
[vent.
(BERTAUT, *Œuv.*, p. 7, éd. 1633.)

ENJAMBAGE, s. m., terme de construction, état de poutres, de pierres qui enjambent :

Dans laquelle muraille se nourira quatre cheminees, sçavoir : deux par bas, et deux par hault, avecq l'*engambaige* de pierres de Tournay. (8 mars 1612, *Reg. des prév. et jurés*, 1562-1617, A. Tournai.)

ENJAMBÉ, adj., pourvu de jambes; *bien, mal enjambé*, qui a de bonnes, de mauvaises jambes :

Ki fors est et *bien engambez*.
(RENCLUS, *Carité*, CI, 7.)

On veut qu'il y ait esté *mal enjambé* (Vulcain). (CHOLIERES, *Matinees*, éd. 1585.)

Estans partie des nostres a pied, sy *bien engenbez* qu'ils y arriverent incontinant. (FR. DE LORR., *Mém.*, p. 128.)

— *Bas enjambé*, qui a les jambes courtes :

Le millet sarrazin a la paille rouge, *bas enjambé*, le grain noir. (O. DE SERRES, II, 4.)

Ceste cane est *basse enjambee*. (BELON, *Nat. des oys.*, 3, XIX.)

Cf. III, 191ᶜ.

ENJAMBEE, s. f., pas où l'on donne aux jambes un grand écart :

Parmi le haterel est li espee entree,
Le teste li a fait voler une *angambee*.
(*Le Bastart de Buillon*, 1545.)

Se pourmeine en la court a grandes *enjambees*,
Tout au long des treillis de la salle.
(F. REMI DE BEAUVAIS, *la Magdel.*, Tournay, 1617.)

ENJAMBEMENT, s. m., action d'enjamber :

Nature, qui tousjours s'est essayee de complaire a l'insatiabilité et aux *enjambemens* de son ocean, a voulu encores, comme par un certain dedain, que la mer Major enfonçast l'Europe et l'Asie, et se fourrast parmy a toute outrance. (DU PINET, *Pline*, VI, I.)

ENJAMBER, v. — A., franchir (un espace) en écartant les jambes ; fig., empiéter sur, usurper :

Combien qu'il fust tout ouvertement combatu de la necessité des payemens, qui *enjamboient* tousjours trois ou quatre mois les uns sur les autres. (DU VILLARS, *Mém.*, VIII, an 1557.)

Elles ne doivent *enjamber* sur leurs maris la puissance de vie et mort sur leurs enfants. (CHOLIERES, *Guerre des masles contre les fem.*, fᵒ 41 vᵒ, éd. 1588.)

— N., même sens :

Mais pour n'*enjamber* sur l'ordre du temps, faut noter. (E. PASQ., *Rech.*, VI, 4, p. 455, éd. 1643.)

Et ne me seroit cette mienne inaccoustumee institution, que de me faire *enjamber* d'arrivee aux premieres classes. (MONT., liv. I, ch. XXV, p. 100.)

Ne pouvant endurer le honteux vitupere...
Que son fils commendast contre sa volonté,
Et le voir *enjamber* sur son authorité.
(P. DE BRACH, *Poem.*, fᵒ 79 vᵒ.)

ENJAOLER, mod. enjôler, v. a., captiver par des paroles, des manières flatteuses :

Allumer des desir sans les sçavoir esteindre
Me forger des desseins ou je ne puis atteindre,
Me mentir a moy mesme et *enjoller* mes sens.
(G. DURANT, *Prem. amours*, XI.)

Je t'*enjolle*, peigne de bouis. (CRAMAIL, *Com. des Prov.*, II, 5.)

Toute leur estude est de desbaucher les filles, suborner les femmes mariees, *enjoler* les chambrieres. (LARIV., *Ecol.*, II, I.)

Il *enjola* de belles paroles le pauvre chevalier du guet, qui luy rendit la Bastille. (*Sat. Men.*, Har. de M. d'Aubray, p. 161, éd. 1593.)

Cf. III, 192ᵃ.

ENJAOLEUR, mod. enjôleur, s. m., celui qui enjôle :

Le discours des choses grandes retient d'un charlatan ou de l'*enjoleur* si, au lieu d'esclaircir, il enveloppe l'esprit en une nouvelle oscurité. (DAMPMART., *Merv.*, fᵒ 120 rᵒ.)

Enjauleur. (P. CAYET.)

ENJAULEUR, v. ENJAOLEUR.

ENJAVELER, v. a., mettre en javelle :

Engeveleir, mettre en javelles. (1352, *Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 4120.)

ENJEU, s. m., argent qu'on met au jeu :

Il ne perde pas sa *anjou*
Qi a sa femme l'a donné.
(*Prov. de Fraunce.*)

ENJOINDRE, v. a., imposer péremptoirement ; commander expressément :

Mon seignor Yvain ce *au joint*.
(CHREST., *Chev. au Lyon*, 1096.)

Et d'*engoindre* penance as gens.
(*Renart le nouvel*, 7483.)

Fu engoint de par le roy. (1318, Pontoise, A. S.-et-O., A, 1434.)

Oians touz, le congié t'en doing
Et sur peine de mort t'*enjoing*
Que quanque je t'ay cy conté
Li soit de par toy raconté
Sanz riens celer.
(*Mir. de N. D.*, I, 135.)

Nous vous mandons et estroytement *enjugnions* que... (15 juill. 1370, *Let. de L., pere du roi et lieut. en Lang.*, Clairamb., tit. scell., v. 46, fᵒ 169, B. N.)

Le prince de Galles les amonestoit et *enjoindoit* de bien faire. (FROISS., *Chron.*, V, 10.)

Pour mettre a chief la haulte charge qui t'*est injoincte*. (LE MAIRE, *Illustr.*, I, 31.)

Cf. III, 192ᶜ.

ENJOINTURE, s. f., jointure, articulation :

Douleur aux *enjoinctures*. (1626, Arch. mun. d'Angers, ap. C. Port, *Not. sur l'hôpital Saint-Jean*, p. 19.)

Cf. III, 193ᵃ.

ENJÔLER, -**EUR**, mod., v. ENJAOLER, -EUR.

ENJONCHIER, mod. enjoncher, v. a., parsemer de jonc, et par extens., de toutes sortes de feuilles :

Chascun *enjonche* de belles fleurs le chemin par lequel tu passeras. (1576, *Dialogue entre le vray soldat et le marchand françois*, Variét. hist. et litt., t. VI.)

De le voir tourmenté, comme s'il fust couché
Dessus un lict qu'on *eust* d'orties *enjonché*.
(J. DE LA TAILLE, *Courtisan retiré*.)

Tantost j'errois seulet par les forests sauvages,
Sur les bords *enjonchez* des peinturez rivages.
(RONS., *Sonn. pour Helene*, II, LXXIV, Eleg.)

Ny Hannibal, de qui la main
Esbranlant ses haches guerrieres,
Enjoncha du peuple romain
Tant de champs et tant de rivieres.
(ID., *Od.*, III, V.)

Enjonchez aussi, Nymphettes,
Au fond des vaux raccoutrez
Vos cachettes pluz proprettes.
(VAUQ., *Idill.*, I, 75.)

Cf. ENJONCIER, III, 193ᵃ.

ENJOUÉ, adj., qui a de l'enjouement :

Parliers et *enjoez* estoit
Si com l'aage le portoit.
(J. LE MARCHANT, *Mir. de N. D. de Chartres*, p. 32.)

Le Dieu des foles Thiades,
Dieu qui seduit les Menades,
Rendant leurs cœurs *enjoues*.
(LA PERUSE, *Ode a un envieux blasonneur*, p. 122.)

ENJOUER, v. a., mettre en joue :

Enjouer une arme a feu, mettre en joue, Poner en mira. (C. OUDIN, 1660.)

ENJUIRE, mod. injure, s. f., outrage :

N'eussent fet as suens desonur ne *enjure*.
(GARNIER, *S. Thom.*, B. N. 13513, fᵒ 78 rᵒ.)

Funt torz et *enjures*. (LE DIACRE LOTHIER (INNOCENT III), *la Misere de l'homme*, Ars. 5201, p. 360ᵇ.)

Les costenges ke je en aroie et feroit asseis a mi del *injuere*. (Trad. du XIIIᵉ s. d'une charte de 1235, *Cart. du val S. Lambert*, B. N. l. 10176, fᵒ 48ᵇ.)

Enjuyre. (1342, *Franch. de Chatillon*, charte orig. app. à Mˡˡᵉ Mornay.)

Enjuire. (*Ib.*)

Cf. ENJURIE, III, 194ᵃ.

ENJUSTEMENT, v. INJUSTEMENT. —

ENLABASTRE, v. ALBASTRE.

ENLACEMENT, s. m., action d'enlacer, état de ce qui est enlacé :

Car diables avoit partout si amplement
Estendues ses mains et son *enlachement*
Que devant lui n'avoit ame refusement.
(HERMAN, *Bible*, B. N. 1444, fᵒ 52 vᵒ.)

Li veu de necessité sont cil que nos faisons el baptesme a l'*enlacement* de la foi, quant nos voons garder la foi de Jhesucrist. (*Trad. de Beleth*, B. N. l. 995, f° 13 r°.)

Enlachement. (*S. Graal*, B. N. 24394, f° 10d.)

Enlachement. (*Ib.*, Vat. Chr. 1687, f° 21 v°.)

Car autrement seroit ce uns *enlacemenz* de paroles se il ne devisoit la verité. (*Artur*, B. N. 337, f° 206c.)

Tant estoit soutis li *enlacement* de[s] trois arbres qu'il estoit avis au roi que il ne veoit que une maniere de fuelles. (*De Joseph de Arimathie*, ms. Bonn 526, f° 6d.)

Enlacement, enlassement. (*Ib.*, B. N. 2455, f° 92 r°.)

Enlascement. (*Ib.*, f° 108 v°.)

Illecebra, *enlachemens.* (*Pet. vocab. lat.-franc. du* XIIIe *s.*)

Enlacement de cercles. (EVRART DE CONTY, *Introd. d'astron.*, B. N. 1353, f° 27 r°.)

Illecebra, *enlacement.* (*Gloss. de Douai.*)

ENLACIER, mod. enlacer, v. — A., engager dans des lacs ; par extens., étreindre au propre et au fig. :

Enlaucier.
(P. DE THAUN, *Best.*, 380.)

Enlacier.
(ID., *ib.*, 383.)

Proece et amors qui l'*anlace*
Le feit hardi et conbatant
(CHREST., *Clig.*, 3804.)

Por ceu k'il *enlacet* la cusanzon de son sen ens terriens desiers. (*Greg. pap. Hom.*, p. 31, Hofmann.)

Chascuns ses braz en l'autre *enlace.*
(*Brut*, ms. Munich, 1972.)

Se trait et *anlescet* li amors de Deu lo cuer de l'ome a lei. (*Li Epistle saint Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f° 84 v°.)

Robin amis, de son chemin se tort
Qui n'aime mieus fin desir sans pentie,
C'un pau de joie en dolour *enlachie.*
(*Chans.*, Vat. Chr. 1490, f° 148 r°.)

Enlaicier.
(*Vies des Saints*, ms. Epinal, f° 82 v°.)

Pour l'amour de Dieu miex *enlacier.*
(GUIART, *Roy. lingn.*, I, 227.)

Si tost com les enfantz scevent eschivaler, sont envoyez pur aprendre cautels de *enlacer* les muschez, ceo sont les deners. (BOZON, *Contes*, p. 147.)

Alons, que Sathan ne l'*enlasse*
Qui droit n'y a.
(*Mir. de N. D.*, I, 306.)

Enlacieir. (*Ps.*, Maz. 382, f° 35 v°.)

Le griffon est une beste a quatre piedz, qui ha les grifs si grans et si amples qu'il en *enlaxet* ung homme tout armé par le corps. (*Rom. d'Alex.*, B. N. 17724, f° 276b.)

J'*enlace.* — I bynde in strayte with any thyng. — *Enlace* tes mamelles, tu en doys avoyr honte. (PALSGRAVE, p. 455.)

Que maintenant mon coul je sente
Enlaissé de voz belles mains.
(MAGNY, *Amours*, f° 39 v°, éd. 1573.)

— Réfl., être pris dans les lacs (de Satan) :

Trop s'i *est enlacie* et lace.
(*Mir. de N. D.*, I, 342.)

— S'enrouler :

Garde bien qu'en toy ne *s'enlasce*
Desir d'amor autre qui soit.
(*Liv. des cent ballad.*, V, S.-Hil.)

ENLAIDIR, verbe. — A., rendre laid :

Kar de poacre est *enlaidis*
Meus, changiez e afeblis
(BEN., *D. de Norm.*, II, 13487.)

Enledir. (*Comm. s. les Ps.*, p. 282.)

Enlaidir. (*Serm.*, XIIIe s., ms. Poitiers, 124, f° 12 v°.)

Ainsi comme la tache *enlaidit* davantage
Quand elle est imprimee au milieu du visage.
(J. DE LA TAILLE, *Alex.*, 2.)

— Neut., devenir laid :

Ainc n'*enlaidi* ne n'empira.
(BEN., *Troie*, B. N. 375, f° 101 v°.)

Beax *enlaidi*[*s*]*t* de jor en jor,
Quar beautez a poi de vigor.
(MAITRE ELIE, *Art d'am.*, 799.)

Cf. III, 194b.

ENLAIDISSEMENT, s. m., action, fait d'enlaidir :

Mais vous porra bien tourner sa netteté en confusion et en *enlaidissement* de vos faces. (G. CHASTELL., *Ver. mal prise*, p. 587, Buchon.)

Par empirance et *enlaidissement* du tres parfaict et infiny. (LA BOD., *Harmon.*, p. 30.)

ENLAISSIER, v. ENLACIER. — **ENLEDIR**, v. ENLAIDIR.

ENLEVEMENT, s. m., action d'enlever :

Enlevemens de jeunes filles et femmes. (1551, dans Felib., *Pr. de l'H. de Paris*, II, 752.)

Et apres s'en estre rendu maistre, attaqua ses ennemis de tous costez, par courses, *enlevemens* de logis, prise de prisonniers. (CHEVERNY, *Mém.*, an 1596.)

Le docteur Thesaurus, qui estoit aux champs, apprit a son retour l'*enlevement* de sa fille. (CRAMAIL, *Com. des Prov.*, Arg.)

ENLEVER, v. — A., faire aller en haut.

— Oter :

Artus prant l'espee, si l'*anlieve* autresinc legierement, que rien nule ne li greva. (*Merlin*, f° 74, ap. Littré.)

— Fig. :

Pourtraire et *enlever* au vif une personne. (E. BINET, *Merv. de nat.*)

— Réfl., s'emporter :

Li conte de Bolongne *s'enlevat* contre luy vigoureusement. (J. D'OUTREM., *Myreur des histors*, V, f° 45.)

— *Enlevé*, part. passé, en relief, proéminent, détaché du fond :

Un autre dragouer endenté, semé d'esmaux *enlevez* a fueilles de treffle. (*Invent. du duc d'Anjou*, pièce 636.)

Petites images *enlevees* faites de bois, ou encassees. (*Nomencl. octil.*)

Chaire *enlevee* a personnages.
(G. CORROSET, *Blasons domest.*, Blas. de la Chaire, Poés. fr. des XVe et XVIe s., VI, 248.)

Les deux parties (du portail de la dive bouteille) estoient d'arain faites a petites vinettes *enlevees* et esmaillees. (RABEL., *Cinq. liv.*, 36, éd. 1564.)

Ung autel, ensemble une tumbe *enlevee* contre l'autre pillier a l'opposite dudit autel. (1557, A. N. X 8610, f° 24.)

Le sourcil un peu *enlevé.* (THEVET, *Pourtr. des homm. ill.*, t. II, f° 558 r°.)

L'une des coquilles est un peu creuse au dedans, et *enlevee* au dehors. (L. JOUB., *Hist. des poiss. de Rond.*, 2e p., I, II.)

Cf. III, 196b.

ENLEVEURE, s. f., état de ce qu'on enlève, ce qui est enlevé :

Avoir cassé un os afin que par l'*enleveure* du fragment on veit la mouelle. (BER. DE VERVILLE, *Cab. de Minerve*, f° 190 r°, éd. 1601.)

— Relief :

Ymages d'*enleveures.* (1400, *Pièces relat. au règ. de Ch. VI*, t. II, p. 295.)

Bestes de demy *enleveure.* (1532, *Compt. de la gr. command. de S.-Den.*, Arch. LL.)

Les *enleveures* d'entre les caneleures sont ornees de lignes tirees de haut en bas. (L. JOUB., *l'Hist. des poiss. de Rond.*, 2e p., I, II.)

— Protubérance :

Galien dit que le basilic est serpent jaunastre, ayant la teste munie de trois petites eminences ou *enleveures*, marquetee de taches blanchastres, en forme de couronne. (PARÉ, XXIII, XXVI.)

— Pustules qui se forment sur la peau :

Des *enleveures*, galles, rognes et ulceres. (DAMPMART., *Merv. du monde*, f° 30 v°.)

Les feuilles de ronce machees guerissent *enleveures* de bouche et autres ulceres. (*Trad. de l'hyst. des plant. de L. Fousch*, c. LV.)

Les dartres sont asperites du cuir, comme petites *enleveures* avec grande demangeaison, qui jettent une matiere sereuse. (PARÉ, XXII, XV.)

— Fig. :

Car ces grandes *enleveures* et extravagantes productions qui semblent estre tout zele et tout feu, ne sont pas du jeu, et n'appartiennent aucunement a la vraye preud'homie. (CHARRON, *Sag.*, l. II, c. III, p. 340, éd. 1601.)

Cf. III, 196b.

ENLISIER (s'), mod. s'enliser, v. réfl., s'enfoncer dans un sable mouvant :

En passant au desoubs du Pont Aubaud se noya ung gentilhomme de sa compaignie, et autres beaucoup *s'enlizierent* et convint faire ung peu de demeure illecques. (G. GRUEL, *Chron. d'A. de Richemont*, 52.)

Ils saillirent par une posterne du chasteau, du costé de ladite riviere, et occistrent ceux qui assailloient, lesquels ne se

peurent sauver; car ils *se enliserent* en la fange, et s'en noya pluseurs. (Le Baud, *Hist. de Bret.*, c. xlix.)

Enluminer, v. a., peindre de couleurs vives, appliquées en teintes plates; fig., orner, embellir :

De voz saintes reliques, se vos plaist, me donez,
Que porterai en France qu'en voil *enluminer*.
(*Voy. de Charlem.*, 160.)

Les chambres *furent* par dedens
Paintes et bien *enluminees*.
(*G. de Palerne*, 8640.)

Vormeillon, et azure, et mine
Qui les biaux atours *enlemine*.
(Guiart, *Roy. Lingn.*, II, 11527.)

Comme l'escrivain qui a fait son livre l'*enlumine* d'or et d'azur. (Joinv., *S. Louis*, CXLVI, W.)

Graces en ait, loenges et saluz
Li gentilz corps ou cil livrez secrez
Fu bien escripz et vraiz *enluminez*
En parchemin de paiz et d'accordance !
(*Mir. de N. D.*, II, 276.)

— *Enluminé*, part. passé, brillant, orné :

Visaige ont fier, *enluminé*,
De proesce tout enbrasé.
(J. Bretel, *Tourn. de Chauvenci*, 3561.)

.i. sautier *enluminet* a claux perlisies. (17 avril 1405, *Exécut. testam. de Jehan le Long*, A. Tournai.)

Cf. III, 199ª.

Enlumineur, s. m., celui qui enlumine :

Mestre Robert d'Arras, li *enluminere*. (1273-1280, *Reg. des Faides*, Bibl. Tournai, CCXVII, f° 43 r°.)

Maciot l'*enlumineur*. (1319, *Creue de l'host. du roy*, Mart., *Thes.*, I, 1368.)

Enlumineur de pincel. (1331, A. N. S 1336, pièce 1, f° 4ᵇ.)

A Jehan Bourdichon, peintre et *enlumineur*. (1480, *Compt. hôt. des rois de France*, p. 322.)

A maistre Jehan du Mollin, *ellumineur*. (1534, *Compte général*, A. Tournai.)

Cf. Enlumineor, III, 198ᶜ.

Enlumineure, mod. enluminure, s. f., action d'enluminer, objet enluminé; art de l'enlumineur :

Et y mist et assist pieces d'*enlumineure* de plusieurs devises. (Laborde, *Emaux*, p. 310.)

Enmeçon, v. Ameçon. — **Enmer**, v. Aimer. — **Enmi**, v. Ami. — **Enmiablement**, v. Amiablement. — **Enmor, -ur**, v. Amour. — **Enneece**, v. Ainsneece. — **Ennel**, v. Anel. — **Enneler**, v. Aneler. — **Ennelet**, v. Anelet. — **Ennemi, -stié**, mod., v. Enemi, -stié. — **Enneu**, v. Enoi. — **Enneur**, v. Honneur. — **Ennial**, v. Anel. — **Enniquité**, v. Iniquité. — **Enniversaire**, v. Anniversaire.

Ennoblir, v. a., donner de la noblesse, de la considération, de l'éclat; par extens., embellir, décorer :

Amis qui *as* m'ame *ennoblie*.
(*Dits de l'ame*, A, str. 31, Beckmann, *Zeitschr. f. rom. Phil.*, XIII, 65.)

Decoro, embelir ou *ennoblir*. (*Gloss. de Salins*.)

Se les cleres doctrines des escrips ne les *ennobilisoient*. (J. de Salisb., *Policrat.*, B. N. 24287, f° 8ᵈ.)

Livre *ennobly* de grosses pierreries. (1476, *Joy. égl. Bay.*, f° 75ª, chap. Bay.)

Qui nous *a* tant monstré de signes d'amour et de ses graces si tres dignement *ennobli*. (*La tres ample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 53ᵇ, éd. 1486.)

Ennoblissement, s. m., embellissement :

Avoient fait planter et semer ledit bois pour l'*ennoblissement* et usage dudit manoir. (1345, A. N. JJ 75.)

Ennoier, v. Enoier. — **Ennor**, v. Honneur. — **Ennorablement**, v. Honorablement. — **Ennorer**, v. Honorer. — **Ennuel**, v. Anuel. — **Ennuer**, v. Ennoier. — **Ennui**, mod., v. Enoi. — **Ennuyer**, mod., v. Enoier. — **Ennuyeux**, mod., v. Enoios.

Enoi, mod. ennui, s. m., peine que l'on ressent vivement; malaise que ressent l'âme quand elle n'a rien qui l'intéresse; impression de tristesse ou de dégoût :

Enuiz sereit de sa faiture
A dire tot ce qu'en esteit.
(*Eneas*, 518.)

Et di por metre en obli
Les *aneus* ke j'avoie.
(*Chans.*, ap. Bartsch, *Rom. et Pastour.*, p. 116.)

La pape de France s'en part,
Ki mult prie ke Deus la gart,
Ki tant li fu certein refui
En sun peril e sun *esnui*.
(*Vie de S. Thom. de Cantorbery*, f° 1, v. 69, A. T.)

Biau me sont mi duel a retreire,
Li grant *esnui* et li contreire
Qui m'avindrent an ce porpris.
(*S. Guill. d'Angleterre*, ms. Cambridge, S. John's, B 9, f° 75ᶜ.)

Mais de chevage prendre est moult grant li *anois*.
(J. Bod., *Saisnes*, XVIII.)

Que *ennoi* sereit del escolter, [brer.
Se jels (les ennemis) voloie toz num-
(G. de S. Pair, *M. S. Michel*, 1567.)

Hors de la cave encuntre lu,
Joius e lez e sanz *ennu*.
(Chardry, *Set dormans*, 1661.)

Et fist as paiens moult d'*anois*.
(Mousk., *Chron.*, 4701.)

Anoit la prenge e male rage !
(*Du Cheval. a la corbeille*.)

Vos an avrez ançois et honte et *annoi*.
(*Parise*, 1652.)

Annuys seroit de...
(*Rose*, ms. Corsini, f° 124ᵇ.)

Tost vos puet a domage et a *anui* torner.
(*Gui de Bourg.*, 1729.)

Or pri je a celui qui fu mis en la croiz
Que mon cors me desfande de honte et d'*enoi*.
(*Floov.*, 1130.)

Mes, ainz que il soit vancu ne recreant,
Li fera il *anui* fort et pesant.
(*Otinel*, 408.)

Il doutoit moult qu'il n'an avenist *eneus* es crestiens. (*Vie saint Germain*, B. N. 988, f° 147ᵇ.)

Rala en Angleterre, a Londres, ce fu voirs,
Puis y mourut : ce fut donc grans *ennois*.
(Cuv., *B. du Guescl.*, var. des v. 4078-4080.)

Trois fors chastiaus qui leur faisoient trop grant *anoy*. (Froiss., *Chron.*, II, 50.)

Ma dame, si vous en prenez
A elle, et tant la reprenez
Com vous plaira, non pas a moy
Qui coulpe n'ay de cest *anoy*.
(Christ. de Piz., *Long est.*, 2929.)

Si ne le fault plus repeter,
Car *anuy* seroit raconter.
(Id., *ib.*, 4977.)

J'en ay en mon cuer grant *esnoy*.
(*Nativ. N. S.*, ap. Jub., *Myst.*, p. 44.)

Mes langoureux *esnuytz*.
(O. de S. Gel., *Ep. d'Ov.*, Ars. 5108, f° 5 r°.)

Pour ton *anuyt* vengier. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10509, f° 217 v°.)

Ennuit.
(J. Bouchet, *Ep. mor.*, IX.)

De Bapaulme, qui est une ville en la plaine d'Artois, faisoient beaucoup d'*ennuy* a la frontiere vers Peronne. (Mart. du Bellay, *Mém.*, l. I, f° 26 v°, éd. 1572.)

Enoiant, mod. ennuyant, adj., ennuyeux :

Pour estre a nous mains *ennuiant*,
Tout bas disons.
(*Mir. de N. D.*, III, 76.)

Cf. III, 210ª.

Enoier, mod. ennuyer, verbe. — A., causer de l'ennui :

De ci ke la vus voil preier
Ne vus *ennoit* le demurer,
Kar le terme n'est pas lungteins.
(*Vie de saint Gilles*, 363.)

Tant le prierent et le *enuerent* que il se corroça. (*Est. de Eracl. emp.*, XXIII, 17, Hist. des crois.)

Haro ! Guillot, tu ne scez mie
Qu'*anuié* m'a.
(*Mir. de N. D.*, III, 100.)

— N. et impers. :

Tedet, *anoget*. (*Gloss. de Reichenau*, 1120, Fœrster et Koschwitz, *Altfr. Uebungsbuch*.)

Ne puet muer, ne li *enuit*
Ce que tant a duré la nuit.
(*Eneas*, 26.)

Se il se claime, ne t'en deit *ennoier*,
Ainceis le deis entendre et conseillier,
Por l'amor Deu de son dreit adrecier.
(*Coronem. Loois*, 182.)

Il desfendi le tournoier
Dont mout de gent dut *anoiier*.
(Sarrazin, *Rom. de Ham*, ap. Michel, *Hist. des ducs de Norm.*, p. 217.)

Li jaians cort a sa maçue,
De son conpaignon li *aniue*.
(Ren. de Beaujeu, *le Beau Desconneu*, 763.)

Chascungs en moinc joie
Fors que li traitour a cui tout bien *henoye*.
(*Girart de Ross.*, 5407.)

Si ne li *ennuiera* mie
A ce premier.
(*Mir. de N.-D.*, I, 181.)

De vostre courrouz il m'*annoye*,
Si ne vous peut il que grever.
(*Ib.*, V, 335.)

Dont moult en *anoia* a mesire Gautier de Mauni, mais amender ne le pot pour l'eure. (Froiss., *Chron.*, II, 401.)

Adont vint la sage Sebille
Vers moy et dist : Fille, se mille
Ans fusses cy, je croy, amie,
Qu'il ne t'y *anuieroit* mie.
(Christ. de Pis., *Long est.*, 2023.)

Si luy *ennuoya* moult que ... (*Lancelot du Lac*, t. II, f° 33^c.)

Vrais Diex, que mes cuers est plains
Et de douleur est mon cuer tains,
Et que trez forment il m'*esnoie !*
La Nativ. N. S. J. C., ap. Jub., *Myst. inéd.*, II, 54.)

D'omme murtel seront remplis
Les haulz cieges de Paradis
Dont nous bouta Diex hors jadis
Et pour ce que plus nous *esnoie*
Leur donra la parfaite joie.
(*La Résurr. Notre Seigneur*. ap. Jub., *Myst. inéd.*, II, 336.)

— Réfl., être dans un état d'ennui :

Dunt nature souvent *s'ennuie*.
(Ben., *D. de Norm.*, I, 1472.)

— *Enoié*, part. passé, qui éprouve de l'ennui :

Moult se tint bien a *annoie*
Que li cous l'ot si engignie.
(Marie, *Ysopet*, B. N. 19152, f° 19^b.)

ENOIOS, mod. ennuyeux, adj., qui cause de l'ennui, du dommage :

Gesir est *anuieuse* chose,
Quant l'en ne dort ne ne repose.
(*Rose*, 2507.)

Pour ce que il ne fust *anuieuse* chose a ceus qui ceste estoire orront. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 341^b.) P. Paris : *ennuieuse*.

Les Françoys et autres qui n'avoyent accoustumé longue trecte par mer s'affaibliroyent et prendoyent *ennuyeulx* sejour. (J. d'Auton, *Chron.*, II, 156.)

Puis un bruit plus *ennuyeux*
De charrette et de coches.
(G. Durant, *Od.*, I, 21.)

Cf. III, 210^c.

ENONCER, v. a., produire au dehors en lui donnant une forme arrêtée, ce qu'on a dans l'esprit :

Enoncer, as Annoncer. (Cotgr.)

ENONCIACION, mod. énonciation, s. f., action d'énoncer par la parole ou dans un écrit ; ce qui est énoncé :

L'*enonciation* des noms. (*Vie du ben. Just.*, B. N. 818, f° 302 r°.)

ENONCIATIF, adj., qui énonce :

Les habitz du corps sont *enunciatifs* du cœur. (P. de Changy, *Instit. de la femme chret.*, I, 8.)

ENONDER, v. Inonder. — **ENOR**, v. Honneur. — **ENORABLE, -MENT**, v. Honorable, -ment.

ENORGOILLIR, mod. enorgueillir, v. — A., rendre orgueilleux :

Et li fol large doneor
Si forment les *enorguillissent*,
Que lor roses lor enchierissent.
(*Rose*, I, 254, Michel.)

— Réfl., devenir orgueilleux :

E ne *se* en ultre *enorgueillisset* uem de terre. (*Liv. des Ps.*, Cambr., IX, 39.)

Comença *sei* a *enorgueillir*.
(Wace, *Rou*, 3e p., 3627, var.)

Et por ce ne *vos* devez vos mie tant *enorguoillir* que vos laidengier. (*Liv. des Hist.*, B. N. 20125, f° 90^c.)

S'enorgueillir. (*De vic. et vert.*, Milan, Bibl. Ambr., f° 25^d.)

— *Enorgoilli*, part. passé, devenu orgueilleux :

Li Loherens est moult *enorgellis*
Quant si decace et debat nos amis.
(*Loh.*, ms. Berne 113, f° 22^a.)

Cf. Enorguieillir, III, 213^c.

ENORME, adj., qui dépasse toute mesure, qui s'écarte de la règle :

Posé encore que par desesperance il se noiast ou pendist, qui sont des plus *enormes* et villains cas qui puissent estre. (1392, *Ord.*, VII, 544.)

Faisant le dict Morvillier ce cas si *enorme* et si ennuyeux, que nulle chose qui se peust dire a ce propos ne feust qu'il ne dist. (Comm., I, 9.)

Ennormez, sans riegle, enormis. (1460, J. Lagadeuc, *Catholicon*, Bibl. Quimp.)

Cest *enorme* empoisonnement. (Guill. du Bellay, *Mém.*, l. VI, f° 197 r°, éd. 1572.)

Conjonction *enorme* et dereiglee. (J. G. P., *Occult. merv. de nat.*, p. 58.)

On a des noms nouveaux et des nouvelles formes
Pour croistre et desguiser ces passe temps *enor-*
[*mes*.
(Aub., *Trag.*, II.)

ENORMEMENT, mod. énormément, adv., d'une manière énorme :

Ont *enormement* et cruelment navré le dit sire Jaques le Rat. (11 mars 1384, *Cryet a tous jours*, Reg. de la loy, 1383-1394, A. Tournai.)

Et le frappa deux grans cops dudit pel ou baston parmi son corps et si *enormeement* que ledit suppliant chut a terre. (1404, A. N. JJ 158, f° 191 v°.)

Qui avoit esté batu moult *enormement* en son hostel. (N. de Baye, *Journ.*, I, 53.)

Avoit esté moult *enormement* injuriee en pluseurs de ses supposts. (Id., *ib.*, p. 93.)

Fist injure a la divinité trop *enormement* ou excessivement. (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5082, f° 216^d.)

Les bateaux navrent et mutilent *esnormement*. (Janv. 1427, Arch. mun. Orl.)

Ilz batirent tres *enormement*. (Mai 1443, ib.)

Fut au roy rapporté comme Keux son seneschal blessé *enormement* estoit, duquel grant ennuy en porta. (*Perceval*, éd. 1530, f° 24^d.)

ENORMITÉ, s. f., caractère de ce qui est énorme, de ce qui sort des règles, des bornes :

Devant vous touz diray de fait
L'*enormité* de mon meffait.
(*Mir. de N. D.*, IV, 307.)

L'*enormité* de l'offense. (1486, *Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 112^b.)

— Crime énorme :

Fait a si grant *enormité*
Que tous li ais de la cité
En est puanz et corrumpuz.
(G. de Coinci, *Mir.*, ms. Soiss., f° 42^b.)

Plus bestiau seroit que beste
Qui en tel nuit et en tel feste
Feroit si grant *enormité*.
(Id., *ib.*, col. 446, Poquet.)

ENPHITEATRE, v. Amphitheatre. — **ENPOIRIER**, v. Empirier.

ENQUERIR, v. — A., rechercher, interroger en parlant d'une personne ou d'une chose :

Les noveles lur *enquereit*
Del rei cum il se cunteneit.
(Marie, *Lais*, Chievr., 35.)

Et quant ils les *avront enquises* (toutes les verites) si en doinsent a cascun son droit. (Henri de Valenc., *Hist. de l'emper. Henri*, § 581.)

Comme nos *eussiemes enquis* la verité de ceste querele. (Sept. 1248, S. Denis, Arch. de l'Etat à Liège.)

Cil doi houme devant dit *enquisent* la chose et la droiture des parties et prononcierent leur dit en la court ma dame par devant les houmes. (Fév. 1258, La Val-Roy, A. Ardennes, II 265.)

Seussent et *enquersissent* combien les aides costumieres et les corvees de chu fié porroient valoir a pris d'argent. (1292, (*Cart. de S. Michel du Tréport*, p. 269, Laffleur de Kermaingant.)

Vous mandons que vous *enqueroiz* diligemment combien la foyre de la saint Ladre peut valoir. (S. Luc 1319, *Lett. du bailli de Nevers*, S. Lazare, A. Nièvre.)

Enquerir dument et diligemment la verité. (1335, *Cart. de Ph. d'Alenç.*, p. 183, A. S.-Inf.)

Car s'ainsi fust que la veisse,
De son estat lui *enqueisse*
Aucune chose.
(*Mir. de N. D.*, IV, 90.)

Aux champs est allé mener paistre
Ses bestes, sans plus *enquerir*.
(*Mist. du viel Test.*, IV, 29701.)

En *enquerrant* le temps, le jour et l'eure.
(Eust. Desch., V, 123.)

Quand ceste mere eust ouy referer
Iceux propos, adonc, sans differer,
Elle *a inquis* ses petits seullement
De quelle sorte estoit l'habillement
De ceste beste.
(*Le Plaisant boute hors d'oysiveté*, Poés. fr. des xve et xvie s., t. VII, p. 196.)

Et voulant *enquerir* l'oracle d'Apollo touchant son voyage de l'Asie, il s'en alla en la ville de Delphes. (Amyot, *Alex. le Grand.*)

> Elle *a* son pere tout exprez
> *Inquis*, si ce mary nouveau
> Estoit jeune frisque et beau
> (Guill. Hard., *Fabl.*, LXXV.)

> D'ou vous naist ce vouloir
> De me celer le mal qui vous fait tant douloir,
> Vous *ayant* tant de fois sur vos plaintes *enquise?*
> (Schelandr., *Tyr et Sid.*, 2ᵉ j., 1, 5.)

— N., faire une recherche :

> El li *a* de son estre *enquis*.
> (*Eneas*, 726.)

Plusieurs sont convoiteux d'*enquerir* de ces choses. (Calv., *Instit.*, l. I, c. xiv.)

Si on en veut savoir davantage, cela est *enquerir* sur les secrets dont la pleine revelation est deferee au dernier jour. (Id., *ib.*)

— Réfl., s'informer :

> Un homme sage
> Ne *s'enquiert* jamais de sa femme,
> Que le moins qu'il peult.
> (*Farce de la résurr. de Jen. Landore*, Anc. Th. fr., II, 32.)

Enjoignons aux curez, vicaires ou autres, de *s'enquerir* soigneusement de la qualité de ceux qui se voudront marier. (1579, *Ord. de Blois*, XL.)

Cf. Enquerre, III, 207ᵃ.

ENQUESTANT, adj., interrogatif, qui exprime l'interrogation :

Si j'eusse eu a dresser des enfans, je leur eusse tant mis en la bouche cette façon de respondre *enquestante*, non resolutive : Qu'est ce a dire ? qu'ils eussent plustost gardé la forme d'apprentis a soixante ans, que de representer les docteurs a dix ans. (Mont., l. III, ch. xi, p. 169.)

ENQUESTE, mod. enquête, s. f., recherche, information par ordre de justice ; anc., question :

> Veve, je te fais une *enqueste*.
> (Renclus, *Miserere*, cc, 7.)

A loial *enqueste*. (1233, Arch. Liège.)

Anqueste. (1237, A. N. L 733, pièce 2.)

Inqueste. (1314, *Lett. du duc de Bourg.*, Arch. C.-d'Or, B 490, l. 14, pièce 133.)

Emqueste. (1316, A. N. JJ 53, fᵒ 50 rᵒ.)

Enkeste. (1326, Lorr., Cabinet de M. de Labri.)

— Assemblée générale d'échevins :

Che sont li estatut ordené en l'*enqueste* faite a Cassel le quart jour du mois de jullé de l'an de grace .mcccxxiv. et juré par Jean Tote adont bailli de Cassel, par vertu d'une lettres dont la forme est teele qu'ils sieuwent. (24 juillet 1324, A. Nord, B 599.)

Li avons donné et donnons plain pooir et mandement special pour tenir tant que cheste foys seulement no generale *enqueste* de toute no chatellenie de Cassel et appartenanches. (*Ib.*)

ENQUESTER, mod. enquêter, verbe. — A., interroger :

Sans ce que a ceste cause doyent *estre inquestez* ou mis en proces. (1439, *Lett. de Ch. VII*, Pr. de l'H. de Nim., III, 262.)

— N., demander :

> Atant laissent l'afaire ester,
> Ke plus ne voloit *enquester*.
> (*Chev. as .II. esp.*, 6517.)

Le roy d'Armanie *enquesta* aux payens ou l'armee du caliphe de Baudas et du roy Brandimont devoient prendre terre. (J. d'Arras, *Melus.*, p. 183.)

Il ne nous est pas licite, ni mesme expedient d'*enquester* pourquoy Dieu a tant differé. (Calv., *Instit.*, l. I, c. xiv, p. 101, éd. 1561.)

— Réfl., même sens :

Hildegrade qui *s'enquestoit* tousjours des nouvelles de son amy, ne fut pas des dernieres pour entendre ceste nouvelle. (Nic. de Montreux, *Sec. liv. des bergeries de Juliette*, fᵒ 171 vᵒ, éd. 1588.)

ENQUESTOR, mod. enquêteur, s. m., juge ou officier commis pour faire des enquêtes :

Et si parlerons en cest chapitre des auditeurs et des *enquesteurs*. (Beaum., *Cout. de Clerm. en Beauv.*, ch. xl, Am. Salmon.)

Lesques *anquesteurs* renuncierent a l'anqueste. (1287, A. N. L 733, pièce 2.)

Enquesteours envoiez en Normandie pour la refourmacion du pais. (1316, *Cart. de Bon-Port*, p. 373, Andrieux.)

> Sor ce envoya ses *enquestours*
> Por savoir en la verité,
> Et fere en droit et equité.
> (Geffroi, *Chron.*, 7915.)

Mestre et *enquestour* des eaues et des forests le roy. (1321, *Cart. de l'archev. de Tours*, p. 224.)

Clyon, maistre et *enquesteur* des eaues et foretz. (1413, D. Gren., 315, pièce 28, B. N.)

Jehan Juliot, *enquesteur* du Maine. (1409, A. Sarthe, E-3, 26.)

Monsieur de Chastillon, grand maistre *enquesteur* et general reformateur des eaux et forest. (*Le Cabinet de L. XI*, c. iii.)

Par la confession publicque qu'elles feirent devant l'*inquesteur* de la foy. (1484, *Rém. accordée par le D. René*, II, Arch. Meurthe, Trés. des chart. de Lorr., Reg. B 2, fᵒ 401.)

Les archiprestres ont l'œil es eglises cathedrales sur les chanoines, et les archidiacres sur la famille et biens de l'evesque : aussi les *enquesteurs* examinoyent les criminels en la jurisdiction temporelle. (Fauchet, *Antiq. gaul.*, vol. II, l. I, ch. xv.)

— Celui qui s'occupe avec curiosité de qqch. :

> Et de l'autruy qui rien ne t'appartient
> Ne sois jamais *enquesteur* curieux.
> (Desper., *Œuvres diverses*, des Quatre temps de la vie humaine, *Recueil des œuvres*, p. 137, éd. 1544.)

> Fuy ces grands *enquesteurs*, curieux de nou- [velles.
> (N. Rapin, *Œuv.*, p. 105.)

— Fém., *enquesteuse* :

Une merciere de la rue de la Harpe, *enquesteuse* au possible des affaires d'autruy. (*Caquets de l'accouch.*, 5ᵉ journ.)

ENQUISICION, v. Inquisicion.

ENRACINABLE, adj., qui peut prendre racine :

Les arbres *enracinables* par branches se peuvent facilement provigner. (O. de Serres, VI, 25.)

ENRACINEMENT, s. m., fait de s'enraciner ; racine :

> Qui congnoistra son fondement,
> Son pié et *enracinement*
> De ton lignage estre cause.
> (*Dit de la fleur de lys*, B. N. l. 4120, fᵒ 158 rᵒ.)

Le menton est comme le fondement des maschoueres, qui est convenable pour l'*enracinement* des dens par le bas. (J. Bouchet, *Noble Dame*, fᵒ 43 vᵒ.)

L'*enracinement* et le foisonnement d'une perverse heresie. (1ᵉʳ av. 1569, *Rem. du clergé de Metz*, anc. Arch. de l'év. de Metz.)

Particulierement aucuns arbres, doublement feconds, s'edifient et par semence et par *enracinement* de branches. (O. de Serres, VI, 17.)

ENRACINER, verbe. — A., fixer dans le sol par les racines ; enfoncer profondément :

Anraciner. (*Hist. de Joseph*, B. N. 2455, fᵒ 117 rᵒ.)

Enracineir. (*Ib.*)

— Neut., prendre sa racine, jeter racine :

> Qui bien vueult l'aubre afoler et destruire,
> Se par dedenz n'encoppe la racinne,
> Sachiez de voir, les branches n'*enracinnent*.
> (*Jourdain de Blaives*, 155.)

Alons sor lui a ost et le confonderons et lui et les crestiens si que crestientes ne puisse *erraciner* en tel maniere en cest pais. (*S. Graal*, B. N. 24394, fᵒ 84 rᵒ.)

La veraie gloire *enracine* tousjourz. (*Mor. des phil.*, ms. Chartres 620, fᵒ 17ᶜ.)

On laisse la maladie si fort *enraciner* que la medicine ne la peut guerir. (*Intern. Consol.*, III, xiii.)

— Réfl., au sens du neut. :

Plus on attend, plus *s'enracine* le mal. (Lanoue, *Disc.*, p. 254.)

— *Enraciné*, part. passé :

> A chascun mal n'a pas mecine,
> Li miens est si *anracinez*
> Qu'il ne puet estre mecinez.
> (Chrest., *Clig.*, 651.)

Si *enracineiz* ens terriens solas. (*Serm. de S. Bern.*, 1, 8.)

Et se bien le en voulloie oster (mon cœur) si ne pourroie je, car ma voulenté y est si bien *enracinee* que je n'auroie pas le courage de l'en oster. (*Lancelot du Lac*, 2ᵉ p., ch. cxix.)

La volenté me sanble si bone et si haute que je ne la puis leissier, si est si *enracinee* en mon cuer qu'ele ne s'an peut partir. (*Perceval*, I, 129, Potvin.)

Il ne se trouve nation si barbare, ni



peuple tant brutal et sauvage, qui n'ait ceste persuasion *enracinee* qu'il y a quelque Dieu. (Calv., *Instit.*, I, III.)

ENRAGIER, mod. enrager, v. — N., avoir la rage, être transporté de colère, ou d'un furieux désir :

Il ne governe, ne ne nage,
Car tel duel a par poi n'*enrage*.
(*Eneas*, 5799.)

Einsi toz li pueples *anrage*,
Tordent lor poinz, batent lor paumes.
(Chrest., *Clig.*, 5810.)

Et la royne ki *anresge* et anderve.
(*Loh.*, fragm. Châlons, v. 192, Bonnardot.)

Et quant li frere virent mort lor amis,
Tel duel moinent a po n'*enragent* vis.
(*Aymeri de Narb.*, 3759.)

Quant Karles l'oït, a pou qu'il n'*enraijoit*.
(*Gaydon*, 4781.)

Enrajer. (*Hist. de Joseph*, B. N. 2455, f° 200 v°.)

Dieu, sire, faites m'en sage,
Certes je cuide *enragier*,
Autrement ne m'en puis vengier.
(*Mir. de N. D.*, V, 216.)

Maiz quant ce faut, cuers *enrage*.
(Eust. Desch., IV, 4.)

L'oste qui *enraigeoit* tout vif print ung baston. (*Cent nouv.*, sign. K i, éd. 1486.)

Puisqu'elle n'a plus ne pain, ne paste,
Elle n'*enrage* que de bluster.
(*Farce des Chamberieres*, Anc. Th. fr., II, 443.)

Les chiens peuvent *enrager* par la faim et a faute de boire. (G. Bouchet, *Serees*, VII.)

Faudra roigner le bout de la queue des jeunes chiens en leur arrachant de mesme un nerf qui passe le long d'icelle, pour les garder d'*enrager*. (O. de Serres, IV, 16.)

— Réfl., même sens :

Il ne *se* doit pas *enragier*
Ne son sens en ire plongier.
(Renclus, *Carité*, XLV, 7.)

Quant le roy oy ce il *s'enraga* d'ire et s'en parti tout forsené. (*Legende doree*, Maz. 1729, f° 242^d^.)

— *Enragié*, part. passé et adj., pris de rage :

Par Deu, ço dist l'escolte, cist hoen est *enragiez !*
(*Voy. de Charlem.*, 528.)

L'*anragié* chien tantost seisirent.
(G. de Coinci, *Dou juif verrier*, 84, Wölter, *der Judenknabe*, XX.)

Lyon *enraigié*.
(*Gaydon*, 1676.)

Mal de jalousie est plus *enragiez*
Que nul mal de denz.
(*Art d'amour*, B. N. l. 881, f° 71 v°.)

Leur furieuse haine et *enragé* courroux. (Amyot, *Cicero*.)

La jeunesse *enragee* d'Heliogabale. (Bodin, *Rep.*, II, 4.)

Il estimoit qu'avec le temps ceste affection *enragee* qu'elle couvoit se pourroit passer. (Nic. de Montreux, *Sec. liv. des berg. de Julliette*, f° 355 r°, éd. 1588.)

ENRAYER, v. a., retenir une roue, soit en barrant les rais avec un bâton, une chaine, etc., soit avec un sabot :

Enrayer une roue, sufflaminare. (1564, J. Thierry.)

ENREGESTRER, v. Enregistrer.

ENREGISTRABLE, adj., qui peut être enregistré ; qui est digne de remarque :

J'ai toujours assez duré, pour rendre ma duree remerquable et *enregistrable*. (Mont., liv. II, ch. XV, p. 408.)

ENREGISTREMENT, s. m., action d'enregistrer :

Aions octroié a pluseurs persones noz noteries, escriptures, *enregistremenz*, gardes de registres, offices de examiner tesmoins. (1310, A. N. JJ 42, f° 118 r°.)

ENREGISTRER, v. a., inscrire ou transcrire officiellement sur des registres :

Quant *est* oi e cunfermé
Mais *enregistré* e enbullé
Au cuncil.
(*S. Edward le conf.*, 2476.)

Ecrire et *enregistrer* ou necrologe d'une eglise. (1312, *Cart. du chap. d'Evr.*, I, 308, A. Eure.)

Papiers et livres ou *estoit enregistree* sa recepte. (1365-66, *Compte de la duchesse d'Anj.*, A. N. KK 241, f° 1 r°.)

Une main de papier pour *enregistrer* les besoignes de la ville. (1391-1393, *Compt. de P. de S. Mesmin*, Despense commune et veages, I, Arch. mun. Orléans.)

... Et la querelle
Du dieu d'amours *enregistrer*
Voulz.
(Eust. Desch., II, 203.)

Lequel conterolleur *enregistera* tout l'argent. (1455, A. N. KK 329.)

Enregestrer. (1504, *Ord. de la mais. comm. de Thoulouse*, f° 1^a^, Arch. mun. Toulouse.)

Enregestrer. (1534, *Reg. cons. de Lim.*, I, 243.)

— *Enregistré*, part. passé et s., inscrit sur des registres :

Et que tous lesdis bannis et *enregistrez* se portent et s'en voisent incontinent et sans delay hors de ladicte ville. (2 août 1425, *Reg. aux public.*, A. Tournai.)

ENREUMER, ENRHUMER, mod., v. Enrimer.

ENRICHIR, verbe. — A., rendre riche :

Sers *enricis*.
(*Rom. d'Alex.*, f° 40^d^.)

Cil de Soisons en *furent enrichi*.
(*Loh.*, ms. Berne 113, f° 2^d^.)

Ansi kil bese.gnous *anrichivent* mainteiant. (*Li Epistle saint Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f° 77 v°.)

Ensi le maufé *enrichisent*.
(*Ste Thais*, Ars. 3527, f° 13^c^.)

Por nul avoir *est enrechis*.
(Rob. de Blois, B. N. 24301, f° 501 v°.)

Les riches plus *enrechisoit*.
(Id., *Poés.*, Ars. 5201, p. 33.)

De son avoir *est* mains hom *enrichis*.
(*Yde et Olive*, 7292, dans *Esclarm.*, Schweigel, *Ausg. und Abh.*, t. LXXXIII.)

Enrikir. (*Sones de Nansay*, ms. Tur., f° 67 v°.)

Si pour *enrichir* les villes champestres on doit souffrir la destruction de ladite ville. (1323, *Reg. au renouvellement de la loi*, I, f° 80 v°, A. S.-Omer.)

A mon cuer de joie *enrichir*.
(*Liv. des cent ball.*, XXI, S.-H.)

Enrichir une eglise. (*Chron. d'Angl.*, ms. Barberini, f° 17 r°.)

Plein de tous biens pour nous copieusement *enrichir*. (*La tres ample et vraye expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 95^c^, éd. 1486.)

Desquels manchons aussi il y a des gentilshommes qui ne veulent pas quitter leur part quant a les porter ainsi en leur bras, et c'est a qui les pourra faire mieux *enrichir*, eux ou les dames. (H. Est., *Nouv. lang. fr.-italian.*, p. 142, éd. 1583.)

Le parler des Picards... pourroit beaucoup *enrichir* nostre langage françois. (Id., *Prec. du lang.-fr.*, p. 140, éd. 1579.)

— Ajouter à, broder :

La coustume est d'*enrichir* les contes. (H. Est., *Apol.*, c. I, p. 6, éd. 1566.)

— Neut., devenir riche :

Mais d'une chose m'esmerveille
Que tousjours sans cesser travaille
Et jamais ne puis *enrichir*.
(*Actes des apost.*, vol. I, f° 18 r°.)

Avec eulx point n'*enrechiras*.
(Dadouv., *Moyen d'eviter Merencolie*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., II, 51.)

— Renchérir :

Ce que je voy de beau en autruy je le loue et l'estime tres volontiers. Voire j'*enrichis* souvent sur ce que j'en pense. (Mont., l. II, ch. XII, p. 437.)

— Réfl., devenir riche :

Se veult sur toutes *enrichir*.
(Eust. Desch., VI, 29.)

— *Enrichi*, part. passé, orné :

Douze roynes couronnees habillees de satin jaune et bien *enrichies* de joyaulx de toutes sortes. (P. Coche, *Voy. d'Anne de Foix*, B. N. 90, f° 6.)

Ung buffet d'argent beau a merveille et bien *enrichy*. (*Ib.*)

Livres moult precieux, *enrichis*. (*Triumph. des vert.*, B. N. 144, prol.)

Les femmes turquesques portent leur chemises de tres fine toile de cotton ou de taffetas de diverses couleurs, faictes pareillement comme celles des hommes, mais bien plus *enrichies* au colet, aux manches, et tout a l'entour. (*Voyag. du s. de Villamont*, p. 591, éd. 1598.)

ENRICHISSEMENT, s. m., action d'enrichir, d'orner :

Y mectre et assocyer les pierreries qui leur seront baillees, et faire tous autres *enrichissemens*. (1577, *Marché de la châsse donnée par Trist. de Bizet pour mectre le corps de S. Bern.*, Lalore, *Trés. de Clairv.*, p. 160.)

Ils demolirent tous les cloistres et meirent par terre tous les *enrichissemens* qui avoient esté faitz de grande diligence et despense. (Maigret, *Polybe*, V, 6.)

Sire, n'avez vous pas encore aujourd'huy

plusieurs bons tesmoins de l'*enrichissement* qu'a reçu nostre langage par le moyen de vostre ayeul, le grand roy François! (H. ESTIENNE, *Precellence du lang. franç.*, épist. au Roy.)

Vous n'oublierez aussi l'*enrichissement* des arts et des sciences. (16 oct. 1588, *Har. faite par Henry III aux Est. gen.*)

Croyez de vray que l'*enrichissement* d'elle venoit, non de l'accoustrement. (*Palamon*, Ars. 5116, f° 67 v°.)

ENRIMER (s'), mod. s'enrhumer, v. réfl., prendre un rhume :

Il *se* pourroit refroidir, morfondre, *enrimer* et engendrer maladie qu'on dit asme ou pantais. (TARDIF, *Fauc.*, I, 23.)

Et le plus souvent je *m'enryme*
Par faute d'estre bien couvert.
(*Rec. de Rasse-des-Nœuds*, B. N. 22560.)

— *Enrimé*, part. passé, pris de rhume :

Dame, escaufes mon coor, car trop l'ai *enrimé*.
(*La priere Theoph.*, 11, Zeitschr. f. rom. Phil., I, 24.)

Enrunmez. (*Compos. de la s. escript.*, ms. Monmerqué, t. I, f° 128 r°.)

Escript d'un visaige *enreumé*,
Les piez frois.
(EUST. DESCH., VIII, 62.)

Vous avez la catarre, or vous estes *enrimé.* (PALSGR., p. 582.)

Si ce conte est vieux, adjousta t il, et tout *enrimé*, escoutez cestuy cy qui est des modernes. (BOUCHET, *Serees*, III.)

ENROCHEUR, s. m. celui qui met en cave :

Tonnelier. *Enrocheur*, encaveur. (LA PORTE, *Epith.*)

Payé a des *enrocheurs* pour avoir tiré deux pippes de vin de la cave de ceans, .x. s. (1620, Ste-Croix, A. Vienne.)

ENROCHIER, mod. enrocher, v. — A., encaver :

Pour avoir faict *enrocher* troys pipes de vin, .XII. s. (1584, *Compte de rec. et de dép.*, Cie de S. Georges, A. Vienne.)

— Transformer en roc, en pierre :

Beaux yeux, mais beaux soleils qui pouvoient de [leurs flammes
Animer les rochers, et *enrocher* les ames.
(G. DUR., *Mesl.*, Ombre des ombres.)

Quant a leurs raiz attaché,
Je me pasme doucement,
Soudain je *suis enroché*,
Sans plus avoir sentiment.
(ID., à la suite de Bonnef., p. 145.)

— Réfl. et fig., s'endurcir :

En malvueillance il *se* mect et *enroche*.
(J. BOUCHET, *Opusc.*, p. 77.)

— *Enrochié*, part. passé, pétrifié, rendu dur comme un rocher :

Pourras tu, si tu n'as la poitrine *enrochee*,
Te departir de moy sans en estre faschee ?
(G. DUR., *Prem. amours*, Disc. en forme d'élég.)

Cf. III, 221^b.

ENROEMENT, mod. enrouement, s. m., altération de la voix rendue rauque et sourde par l'inflammation du larynx :

Les playes qui atteignent les nerfs recurrents causent un *enrouement* perpetuel. (JOUB., *Gr. chir.*, p. 295, éd. 1598.)

ENROER, mod. enrouer, verbe. — A., affecter d'enrouement ; causer de l'enrouement :

Vous dites que pour Dieu servir
Devons tout lessier et fuir
L'aise du monde et la richesse,
Pour gaaigner la grant hautesse
Des cielz et pour fuir la voie
D'enfer qui de crier *enroie*
Les folz qui tormenté i sont
Par les outrages que fez ont.
(*De celui qui disoit : Miserere tui Deus*, 101, ap. Le Coultre, *Cont. dév.*, p. 33.) Var., *enroe*, *enroie*, *aroe*.

Rauceo, *enrouer*. (*Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 7679, f° 236 r°.)

Car si bassement crie et bret
Qu'avis vos iert, se vos l'oez,
Ou que de brere *est anroez*,
Ou que la gorge li estraignent.
(*Rose*, B. N. 1573, f° 126^d.)

— *Enroé*, part. passé, pris d'enrouement :

Mes tant cria vers els et vers lui autresi,
Que tut fu *enroez* de la noise et del cri.
(GARN., *S. Thom.*, 3791.)

Cil li respondi a vois basse,
Moult *enroee* et forment lasse.
(*S. Brandan*, Ars. 3516, f° 104^c.)

Criz haultz et *enrohez*. (*Trad. de Dante*, ms. Turin, L. V, 33, ch. III.)

Eust la voix *enroee*. (J. GOULAIN, *Trad. du Ration. de G. Durant*, B. N. 437, f° 389 r°.)

Enrroué.
(CORROZET, *Prison d'amour*.)

Quelque *enroué* corbeau crouasser devant toy.
(JOD., *Œuv. mesl.*, f° 108 v°, éd. 1583.)

ENROILLIER, mod. enrouiller, v. — N., se couvrir de rouille :

Ne croi mie onques a ton anemi, car sa felonie *enroille* comme ferrement. (*Bible*, B. N. 901, f° 33^b.)

Je suis a moitié content de laisser *enrouiller* vostre fer. (CHOLIERES, *Matinees*, p. 24, éd. 1585.)

— Réfl., même sens :

Vostre espee *se* pourra elle point *enrouiller ?* (CHOLIERES, *Matinees*, p. 1, éd. 1585.)

— *Enroillié*, part. passé, couvert de rouille :

Hauberz *anrehuillié*.
(BEN., *Troie*, B. N. 375, f° 80 v°.)

Lance *enroulee*. (*Compos. de la s. escript.*, ms. Monmerqué, t. I, f° 73 v°.)

Ne furent mies *anruillies*
Si pairemens ke d'or estoient.
(BRET., *Tourn. de Chauv.*, ms. Oxf.)

Durement sont *enruilies* (les armes).
(*Othevien*, ms. Oxf. Bodl. Hatton 100, f° 47 v°.)

Et ses haubers si est tos vies
Et ses heaumes *enruillies*.
(*Ib.*, f° 68 v°.)

Richiers vit le aubert trestot *anrulié*.
(*Floov.*, 342.)

Un hauberjon ort et souillié,
Noir et lait et *enrueillié*
Endossa sanz faire demeure.
(GERARD D'AMIENS, *Escanor*, 7874.)

Et ces haubers estoit *anraouilliez*. (*Perceval*, I, 28, Potvin.)

Quarante livres de vielz fer *enroillié*. (1423, A. N. JJ 172, pièce 307.)

La camisole atachee avec esplingues *enrouillees*. (LOUISE LABÉ, *Debat de folie et d'amour*, Œuv., p. 41.)

ENRÔLEMENT, -ER, mod., v. ENROOLEMENT, -ER.

ENROLEUR, mod. enrôleur, s. m., celui qui enrôle :

Enroleur, alistador. (OUDIN, 1660.)

ENROOLEMENT, mod. enrôlement, s. m., action d'inscrire, d'enregistrer sur un rôle :

D'ancienne coustume l'en doict d'un *enrollement* en la prevosté que quatre deniers, combien que il y ait pluseurs personnes, et le clerc dudit leuc prenget hores de chascun simple *enrollement* doze deniers. (1317, A. N. JJ 56, f° 101 v°.)

Comme d'ancienne coustume l'en doit d'un *enrollement* en la prevosté quatre deniers, que il soit commandé au dit clerc que il ne prenget des ores que quatre deniers de chacun *enroollement* segon l'ancien usage. (AVR. 1317, *Ord.*, XII, 431.)

L'an de grace mil .ccc. et neuf, eust esté faicte une ordonnance du mestier de fillacherie de couleur, si comme plus a plain est contenu es roulles dudit Raoul, a la copie duquel Raoulle cest *enroullement* est parmi annexé. (18 juill. 1394, *Ord.*, VII, 63.) Plus bas : *enrolement*.

Luy, en voullant lever davantage que le nombre qui luy avoit esté octroyé, s'en venoit a chasque jeune homme qu'il trouvoit fort et dispos de sa personne, et luy disoit qu'il avoit proposé de le faire enroller, et pource, qu'il luy seroit plus honorable de soy presenter voluntairement a y aller, que de sembler avoir esté constraint par son *enrollement*. (AMYOT, *Diod.*, XI, 17.)

En la description et *enrollement* des citoyens. (ID., *ib.*)

Pour l'*enrollement* du present compte. (1582, *Compte de tut.*, f° 149^a, Arch. Finist.)

ENROOLER, mod. enrouler et enrôler, verbe. — A., rouler une chose autour d'un autre :

Et arracha partie dudit plont et, pour ce qu'il ne pot tout arrachier, le lundi ensuivant aussi de nuit ala derechief oudit hostel et arracha le residu, et icellui *enroula* et mist en une viz rompue estant oudit hostel. (1421, A. N. JJ 171, pièce 342.)

On monta dedant lesditz glorieux corps sainctz et *furent enroolees* lesdites baniere et guidon ou estendart et mises a l'auter desditz corps sainctz. (*Pièce du* XVIe *s.*, Bull. Soc. hist. Paris, Nov.-déc. 1888, p. 179.)

Il y en a (des coquilles) de plattes, creuses, longues, qui jettent leur bord dehors a mode d'un cousteau, qui replient, et *enrollent* leur bord en dedans. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 183, éd. 1622.)

— Inscrire sur un rôle :

N'i ad dunc si povre qui ne *fust* en brevé
Et al brief Alixandre son non bien *enrollé*.
(Th. de Kent, *Geste d'Alex.*, B. N. 24364, f° 7b.)

Ayant commandé que l'on feist un rolle des vieilles gens et des indisposez et malades, pour les renvoyer au pais en leurs maisons, il y eut un Eurylochus Ægien qui se feit *enroller* entre les malades, et depuis fut trouvé qu'il n'avoit point de mal. (Amyot, *Alex. le Grand.*)

Les muebles de nostre jardin medicinal seront les simples et herbes medicinales, telles que ci apres je les ai *enrollees* qu'on peut aisement recouvrer. (O. de Serr., VI, 15.)

— Réfl., se faire inscrire sur un rôle :

On ne *se* peut *enroler* sous aucun capitaine sans l'aveu du prince chez lequel on demeure. (F. de Sal., *Aut. de S. P.*, ms. Chigi, f° 54a.)

Cf. Enrouler, III, 224a.

ENROUEMENT, -ROUER, mod., v. Enroement, -roer.

ENRUBANNER, v. a., garnir de rubans :

Passement *enrubannié*. (1532, *Compte de la gr. command. de S. Den.*, A. N. LL.)

ENSABLER, v. a., engager dans le sable.

— N., s'engager dans le sable :

La nef... *ensabla* en un sablon. (De la Grise, *Xe Lett. de Marc Aurèle*, p. 429, éd. 1585.)

— *Ensablé*, part. passé, rempli de sable :

Quelquefois je me suis trouvé les yeux *ensablez* de sommeil l'apres dinee. (Cholieres, *Apres disnees*, I, f° 3 r°.)

ENSACHIER, verbe. — A., mettre dans un sac :

Au sac d'enfer touz (les diables) lez *en-*
[*sachent*.
(G. de Coinci, *Mir.*, col. 85, Poquet.)

Sacco, *enchacher*. (*Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 7679, f° 240 v°.)

Seront tenus de *ensacquer* les bleds. (1401, *Privil. des* xxxii. *bons mét. de la cité de Liège*, 99, 28.)

Ung sac avoit pendu au col ou elle boutoit et *ensachoit* fer et arain. (L'Anonyme d'Angers, *Pelerin. de la vie hum.*, Ars. 2319, f° 98 v°.)

Il ne sera pas pendu, mays il *sera ensacqué* et jecté dedans Seyne. (Palsgrave, p. 696.)

Cf. III, 226a.

ENSAISINEMENT, s. m., action d'ensaisiner :

L'an et le jour dudit contraict ou *ensaisinement*. (1437, *Cout. d'Anj.*, II, p. 254.)

L'acquest ou *ensaisinement* d'icelui heritaige. (*Ib.*, p. 257.)

ENSAISINER, verbe. — A., mettre en saisine, en possession :

Adoncques l'empereur print Berinus par la main et l'*ensaisina* et mit en possession des cinq nefz. (*Tit.-Liv.*, f° 16 v°, éd. 1521.)

— Réfl., se mettre en possession et faire un acte qui commence une possession :

Je ou mi hoir ne *nous* puissons *ensasiner* ou tamps avenir de cachier en le dite forest. (1308, *Cart. de Beaupré*, B. N. l. 9973, f° 6a.)

Voulons, octroyons et accordons aux dessus nommez eschevins, prevost, maieur et habitans de Bethune, que dores en avant, nous, noz hoirs ou successeurs, ou noz gens quelz qu'il soient, contre la teneur desdiz privileges ou franchises, ne nous puissions en aucune maniere *ensaisiner*. (1353, *Privileges de la ville de Beth*, Ord., IV, 146.)

Apres lequel trespas nostre dit cousin *se ensaisina* des ditz duchez. (1488, *Lett. de Ch. VIII*, Dup., CCIV, 51, B. N.)

Pour se mettre en possession et *s'enseiziner* du royaume d'Arles. (G. Paradin, *Cron. de Sav.*, p. 114.)

A ce que je vois, vous *vous* acquerrez et *ensaisinerez* du tiltre de docteur subtil. (Cholieres, *Guerre des masl. et des fem.*, f° 90 r°, éd. 1588.)

ENSAMBE, v. Ensemble.

ENSANGLANTER, v. — A., tacher de sang :

Ja par vos n'*iert ensanglentee*.
(*Eneas*, 6744.)

En Aliscans *est* l'erbe *ensanglentee*.
(*Alisc.*, 5128.)

Ainz l'*ensanglantent* del sanc a un levrier.
(*Coronem. Loois*, 1318.)

Si que l'ensegne en *fu ensangletee*.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 33b.)

Sur la dame le cors geta
Si que sun chainse *ensanglenta*
Un poi desur le piz devant.
(Marie, *Lais*, Laust., 117.)

Cele le voit tant en a deux frapes
Que tous lor cors en *a ensangletes*.
(*G. d'Hanst.*, B. N. 25516.)

Por ce le feri li rois Alixandres d'un espiou parmi le cors si que il *ensanglanta* la table ou il seoit. (*Livre des hist.*, B. N. 20125, f° 234b.)

Et le fery de son escu emmy le visaige et lui fist voler le heaulme de la teste et luy *ensanglanta* tout le visaige. (*Istoire de Troye la grant*, ms. Lyon 823, f° 70a.)

Ensenglentier, saingner, l. sanguinare. (1460, Lagadeuc, *Cathol.*, Quimp.)

— Réfl., se tacher de sang :

Ceste canaille de vulgaire s'aguerrit, et se gendarme, a *s'ensanglanter* jusques aux coudes. (Mont., liv. II, ch. xxvii, p. 458, éd. 1595.)

— *Ensanglanté*, part. passé et adj., couvert de sang, sanglant :

Tut en verrez le brant *ensanglentet*.
(*Rol.*, 1067.)

N'i a celui n'ait sa targe troee
L'auberc rompu, la char *ansaiglantee*.
(*Alisc.*, B. N. 2494, f° 5 v° ; 276, var., A. P.)

Lances *ensanglantees*.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 16261.)

Aumosne qui est presentee
A Dieu de main *ensanglentee*
Ne dessert pas de pardon grace.
(Renclus, *Miserere*, lxviii, 11.)

— Où le sang coule :

Ceste bataille dura environ les trois pars d'une heure moult terrible et *ensanglantee*. (Wavrin, *Anchienn. cron. d'Englet.*, p. 266.)

Ledit roy fit commencer l'assaut tres puissamment, lequel dura de sept a huit heures, moult cruel et *ensanglanté*. (Monstrelet, *Chron.*, I, 261.)

ENSEIGNE, s. f., signe de ralliement, étendart ; bannière :

Gefreiz d'Anjou ki l'*enseigne* teneit.
(*Rol.*, 3545.)

E le dragon et l'*enseigne* le rei.
(*Ib.*, 3550.)

Ne sai lioncel ou liepart
Cousoient en un drap de soie ;
Ce ert l'*ensaigne* au chevalier.
(*Le Chevalier et sa dame*, Montaigl. et Rayn., *Fabl.*, II, 230.)

Les victorieuses *enseignes* de la Croix. (Fr. de Sal., *Amour*, préf.)

— *A bonnes enseignes*, loc., à bon titre, avec sûreté, à toute garantie :

O ! que madame Angelique sera bien marrie de nous voir arriver tous deux chez elle *a* si *bonnes enseignes !* (Fr. d'Amboise, *Neapol.*, V, 6.)

— Tableau mis à la porte d'une boutique, d'un atelier, avec un emblème, une devise, pour faire reconnaître la maison :

Les artisans ont a leur porte
L'*enseigne* du mestier qu'ils font.
(Aub., *Fœn.*, IV, ii.)

— Compagnie d'infanterie :

En peu de jours il eut fait dix nouvelles *enseignes* de gens de pied. (Amyot, *J. Cæsar.*)

(Lautrec) fist dresser quatorze ou quinze *enseignes* de gens de pied. (Montluc, *Mém.*, I, 47.)

— S. m., porte-drapeau :

Ayant passé par degres et par tous les ordres de soldats, *enseigne*, lieutenant. (Montluc, *Mém.*, I, 26.)

Carbon, qu'estoict *enseigne* de nostre compaignie. (Id., *ib.*, I, 47.)

Cf. III, 230b.

ENSEIGNEMENT, s. m., ce que qqn enseigne ; action d'enseigner ; anc., indication, témoignage, preuve :

Par l'*enseniement*
Ke dan Katun despent
En sun fiz aprendre...
(Ever. de Kirkham, *Dist. de Caton*, str. 4a, Steng., *Ausg. und Abhandl.*, XLVII.)

Ki ja mais cel livre lireient
Ne sun *enseignement* fereient.
(Marie, *Lais*, Guigemar, 243.)

La pointe done *enseignement*.
(Renclus, *Carité*, xlv, 1.)

Prestre, tes fanons ke t'aprent ?
Il n'a rien sans *ensaignement*
Ou serviche Nostre Segnour.
(Id., *ib.*, lxxx, 1.)

Et tuit li bon *enseignement*.
(Guiot, *Bible*, 25.)

Mult tot ot oblié les comandemanz et les *ensoignemanz* de Ami. (*Ami et Amile*, Nouv. fr. du xiii[e] s., p. 51.)

Ensaignement. (*Comm. s. les Ps.*, f° 193.)

Ensangnement, *ensagnement*. (Ms. Turin, L. V. 32, f° 166.)

Ensegnement. (1248, *Cart. bl. de Corb.*, B. N. l. 17759, f° 74 r°.)

Ensoignement. (*Vies des Saints*, ms. Epinal, f° 2 r°.)

Ensignement.
(Rob. de Blois, B. N. 24301, f° 483 r°.)

Enseignement, *ensaignement*, *ensegnement*. (P. de Font., *Cons.*, XXI, 9.)

Si prenez desputation contre son *enssengnement*. (*Vie des apostres*, ms. Lyon 770, f° 1[a].)

Documen, entis, *enseignemens*. (*Catholicon*, B. N. l. 17881.)

Avoir instruction et *insegniement* deis officiours qui seroent muhez. (1413, Arch. Frib., 1[re] coll. de lois, n° 246, f° 72 v°.)

Cf. III, 231[a].

Enseignier, mod. enseigner, verbe. — A., faire savoir qqch. par un signe, une indication; communiquer à qqn une science :

Ço li depreient, la sue pietet,
Que lur *enseint* ol poissent recovrer.
(*Alexis*, xi[e] s., str. 63[b].)

E, dame, ou est cil reis ? E car le m'*enseigniez*.
(*Voy. de Charl.*, 19.)

Deus ! dist Guillelmes, qu'il me set *enseignier*.
(*Coronem. Loois*, 1950.)

L'ostel Baudri a pris a demander,
An li *ensaigne*, celle part est alez.
(*Loh.*, Ars. 3143, f° 12[c].)

Enseignez mei veie a tenir
Pur quei jo puisse a vous venir.
(*Vie de saint Gilles*, 555.)

Ansoignier.
(Wace, *Pass. J. C.*, Brit. Mus., add. 15606, f° 74[b].)

Ains ke fusse sorpris de cheste amour,
Savoie jou autre gent conseillier,
Et or sai bien d'autrui jeu *enseignier*
Et si ne sai mie le mien juer.
(Conon de Beth., *Chans.*, II, 3.)

Vient a la chartre e dit al saint
Que il les tresors lui *ensaint*.
(*De S. Laurent*, 323.)

Bien estoit mollee,
Ni out qu'*enseingnier*.
(Moniot de Paris, dans Bartsch, *Rom. et Past.*, III, 43, 17.)

Tu fesis ke bien *ensegnie*.
(Renclus, *Carité*, ccxxiv, 12.)

Por *ansoignier* et por aprandre.
(*Por chatoier les orgueilloz*, Brit. Mus., add. 15606, f° 122[b].)

Ensenier. (*Mor. sur Job*, B. N. 24764, f° 2 r°.)

Ensi la mere doucement
Enseigne son fil et aprent.
(Rob. de Blois, B. N. 24301, p. 565[b].)

Mais or m'*ensignies* en quele part je porrai trover le chastel que li rois Mairc a asegié. (*Tristan*, B. N. 1434, f° 6[c].)

Mais il li *ansignerait* ben le leu ou il avoit esté en prison. (*Hist. de Joseph*, B. N. 2455, f° 16 v°.)

Ansaignier. (Phil. de Nov., *Des .iiii. tanz d'aag. d'home*, § 85.)

Pape Sevestre manderas,
Qu'as chacié en une montaigne,
Si li requerras qu'il t'*ensaingne*
Avoir de ton mal medecine.
(*Mir. de N. D.*, III, 204.)

Car tout l'avoient relenqui, excepté uns chevaliers qui la estoit, qu'il li *ensignoit*, qui s'appelloit don Ferrant de Castres. (Froiss., *Chron.*, VI, 200.)

Et en lui *enseignant* Rolland au doy, lui dist. (*Conq. de Charlem.*, ms. Dresde O 81, f° 145[a], Am. Salmon.)

Je ferai ce que Diex m'*enseignera*. (*Percev.*, I, 43, Potvin.)

Une grande multitude de jeunes hommes se retiroit devers eux, pour *estre enseignez* aux sciences. (Fauchet, *Des Antiq. gauloises*, I, 4.)

— *Enseignié*, part. passé, instruit, bien appris, poli :

Cele qui fu bien *enseignie*
Respont...
(*Du Prestre et du cheval.*, Montaigl. et Rayn., *Fabl.*, II, 78.)

Cf. III, 232[b].

Ensemble, adv., l'un avec l'autre, en même temps l'un que l'autre :

Ab el *ensemble* si sopet.
(*Pass.*, 428.)

Ansemble an vunt li dui pedre parler.
(*Alexis*, xi[e] s., st. 9[d].)

Si porterons *ensemble* les corones es chies.
(*Voy. de Charlem.*, 20.)

Ensemble od els sainz Gabriels i vint.
(*Rol.*, 2395.)

Ensamble o lui ot il maint chevalier.
(*Loh.*, ms. Berne 113, f° 46[a].)

Or sont li dui baron *ensambe* enmi le pré.
(*Gui de Bourg.*, 2589.)

Et s'en vont vers la sale ou li baron estoient *essemble*. (*Artur*, B. N. 337, f° 132°.)

Et parlerent *ensanle* de molt de choses. (*Flore et Jehane*, Nouv. fr. du xiii[e] s., p. 144.)

Et parleres andoi *ensanle*.
(*Rose*, Vat. Ott. 1212, f° 21[a].)

Cil qui mengoient *essamble* en le maison. (*Vie de Magdelaine*, B. N. 15212, f° 163 r°.)

Des grandes forces qu'il pretend mettre *ensemble* a ce printemps. (6 mars 1594, *Lettres missives de Henri IV*, t. IV, p. 108.)

Les trouppes que je veulx mener en Bretagne se mettront *ensemble*. (26 nov. 1597, *ib.*, p. 882.)

Cf. III, 233[c].

Ensemencement, s. m., action d'ensemencer :

Par l'*ensemencement* de l'apier ou ruscher se termine la mise du premier article de ce negoce. (O. de Serres, V, 14.)

Ensemencier, mod. ensemencer, v. a., répandre (de la semence) sur une terre :

Labourer et *ensemancier* de vesse .iiii. arpens desdites terres. (1355, *Reg. du chap. de S. J. de Jérus.*, A. N. MM 28, f° 16 r°.)

Autant en seroit il si l'achateur avoit commencé a labourer la terre, le lignaige le lessera achever et *ensemencer*. (*Cout. d'Anjou*, II, 244.)

Sur les bles ja *ensemences*. (1519-1530, *Livre de raison de M[e] Nicolas Versoris*, Mém. Soc. hist. Paris, XII, 147.)

— Par extens. :

Or que Jupin, espoint de sa semence,
Hume a longs traits ses feux accoustumez
Et que le chaud de ses reins allumez
L'humide sein de Junon *ensemence*.
(Rons., *Am.*, I, clv.)

— Fig. :

Dieu sçait quelles opinions tu leur *ensemences* dans leurs testes. (Pasq., *Pourparler du Prince*.)

Ensener, v. Enseignier. — **Ensengnement**, **-gner**, v. Enseignement, -gnier.

Enserrer, v. a., renfermer, contenir :

Et tout ce que le ciel en sa rondeur *enserre*.
(Scev. de Ste Marthe, *Prem. œuv.*, I, De l'amour.)

— *Enserré*, part. passé, serré :

Entre les Sarrasins il y a eu une coustume que qui blasphemoit Jesus Christ ou sa mere, on le faisoit mourir estant *enserré* entre deux ais. (H. Est., *Apol.*, c. vi, p. 80, éd. 1566.)

Cf. III, 236[a].

Ensevelir, v. a., déposer dans le tombeau, faire disparaitre sous un amoncellement; envelopper dans un linceul :

D'un drap de seie d'Almarie
Fu la meschine *ensevelie*
Et puis l'ont mise en une biere
Ki molt fut riche et molt fu chiere.
(*Eneas*, 7439.)

*Anseveli*r.
(Ben., *Troie*, Ars. 3314, f° 3 r°.)

Tenez le corz, faites l'*ensevelir*.
(*Mort de Garin*, 2627.)

... Tuz les *ensepeli*.
(Wace, *Rou*, 2[e] p., 139.)

Les morz ferai *ensevelir*.
(Marie, *Lais*, Chait., 161.)

Ensepvellir.
(*Conq. de Jer.*, Vat. Chr. 531, p. 15.)

Encevelir. (*Regle del hospit.*, B. N. 1978, f° 71 v°.)

Ensevelissoit les morz. (*Bible*, B. N. 899, f° 97[b].)

Ansevellir. (*Vies des Saints*, ms. Epinal, f° 3 v°.)

Ensepelir ferai le cors o grant honor.
(*De Venus la deesse d'amour*, st. 280, Foerster.)

Ensevellir, funero; *enseveli*, funeratus. (*Gloss. gall.-lat.*, B. N. l. 7684.)

Et lo *ensepelirent* honorablement. (Aimé, *Chron. de Rob. Viscart*, I, 15.)



La ou nostres sires *fu ensepelis.* (Froiss., *Chron.*, I, 79.)

La *fu ensepelis* a grant solennité. (Id., *ib.*, VIII, 33.)

Une petite chambrete en laquelle l'on *enselvie* les trespasses. (1501, *Invent. de l'Hôtel-Dieu de Beaune*, Soc. d'archéol. de Beaune, 1874, p. 195.)

— Fig., engloutir, en parlant des flots :

Que toute en mer l'*ensevelissent* (la roche).
(*Rose*, 5951.)

— *Enseveli*, part. passé, fig., très profond :

Je n'eusse pas creu d'yvresse si profonde, si estoufee et *ensevelie*, si je n'eusse leu cecy dans les histoires. (Mont., l. II, ch. ii, p. 217.)

ENSIGNEMENT, -GNIER, -OIGNEMANT, -GNIER, v. Enseignement, -gnier.

ENSOMMEILLÉ, adj., à moitié endormi :

Vostre troupe *ensommeillee*
Du lict s'elance, esveillee
Au son du cor esclatant.
(Gauch., *Plais. des champs*, p. 133, dans Delb., *Matér.*)

ENSORCELEMENT, mod. ensorcellement, s. m., action d'ensorceler, effet de cette action :

Pour souspeçon que elle ne soit faisante et consentant des *ensorcelemens* ou poisons faites et donnees a Hainsselin. (*Reg. du Chât.*, I, 328.)

Enssorchellement. (1483, Péronne, ap. La Fons.)

De la vient l'*ensorcellement*, c'est a dire le mal de l'œil. (La Boderie, *De l'honn. Am.*, p. 345.)

Le bien public estoit le charme et *ensorcellement* qui bouchoit l'aureille a nos predecesseurs. (*Sat. Men.*, Har. de M. d'Aubray, p. 194.)

Mais, quoy que l'en die, ce n'est point *ensorcellement.* (*Menag.*, I, 170.)

ENSORCELER, v. a., soumettre à l'influence d'un sortilège; captiver par un charme inexplicable :

Cil ki *est ensorceres*, il se doit tous envoleper en une touaile benite et dormir ens; quant il s'esvellera, si ert waris. (xiii[e] s., *Rem. pop.*, Am. Salmon, *Etudes rom. déd. à G. Paris*, p. 261.)

Cele ki *est ensorcelee*, boive le diemenche de le benoite eve, ançois que li prestres i meche l'esperge. (*Ib.*)

Par caraude et par sorcerie
Et par traison engigna
Si faitement m'*ensorcera*
Que je isci fors de mon sens.
(*Atre per.*, B. N. 2168, f° 9[a].)

Elle le nos *a ensorcheré.* (*Kanor*, B. N. 1446, f° 30[c].)

Elle a fait le mien fil si fort *ençorcerer*
Que li miens fieux ne puet dormir ne reposer.
(*Chev. au Cygne*, 283.)

ENSORCELEUR, s. m. et adj., celui qui ensorcelle :

(Rob. Est., 1539.)

ENSORCERER, -CHERER, v. Ensorceler.

ENSOUFFRER, v. a., remplir de souffre :

Les eves en *sont ensouffrees.*
(*Rose*, 16761, Michel.)

Les coulompnes *estoient ensouffrees*, qui cheyrent. (J. Goulain, *Trad. des chron. de Burgos*, Bibl. Ec. des Ch., 1883, p. 279.)

De toille furent fet et couvers de ciment
Qui *fu* bien *ensouffres.*
(*Geste des ducs de Bourg.*, Chron. belg., 491.)

Furent brusles et *ensouffrez* plus de trente hommes d'armes. (J. d'Auton, *Chron.*, B. N. 5082, f° 88 v°.)

Des esclats foudroyans du tonnerre *ensouffré.*
(R. Belleau, *Œuv. poét.*, Hyacinthe et Chrysolithe.)

Que le feu S. Antoine luy *ensoulphre* son hernie. (Cholieres, *les Apres disnees*, IX, f° 310 r°.)

Une pauvre pucelle, qui *est ensoulfree* d'un feu plus vehement que n'est le gregeois. (Id., *Matinees*, p. 253, éd. 1585.)

ENSOULPHRER, v. Ensouffrer.

ENSOUPLE, s. f., cylindre sur lequel on monte la chaine dans le métier à tisser :

Une *essouble* de tesier. (*Rois*, II, 22, B. N. 6.)

Li fuz de la hanste estoit autresi gros comme un *essouble* a telier. (*Bible*, B. N. 899, f° 136[c].)

La toille faite et la tisture,
Les tours, les chasces, les *essubles.*
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 48[b].)

Insubulus, *ensuble*, vestemans a tixerant. (*Gloss. de Salins.*)

Il (Goliath) avoit aussi... la hache dont le fust estoit gros et long a maniere de l'*ansoille* d'un tisseran. (*Tri. des 9 preux*, p. 26[a].)

Il est ordonné que nuls tisserans ouvrans en ladicte ville ne tistre drap quelconques les samedis ne les cinq vigiles Nostre-Dame, se ce n'est sur l'*anssole*, depuis une heure apres midy, sur l'amende de cinq sols ; et pour ouvrer sur l'*anssole*, ils prendront congé aux esgars. (xv[e] s., *Stat. des tisser. de draps*, ap. A. Thierry, *Mon. inéd. de l'hist. du Tiers Et.*, III, 576.)

La manche de son baston estoit comme l'*anseulle* des tisserans. (Le Fevre d'Est., *Bible*, Sam., I, xvii.)

Ansoeulle. (Id., *ib.*, II, 21.)

Deux mestiers pour tixer garnis de lances, chassis et *essombles.* (1553, *Invent.*, Rev. de Bret., 2[e] série, I, 53.)

Ensouple, or *ensuble* de tisseran. (Cotgr.)

ENSOUPLEL, mod. ensoupleau, s. m., rouleau sur lequel s'enroule l'étoffe à mesure qu'elle est tissée :

Ensoupleau. A weavers cloth beame. (Cotgr.)

ENSPIRATION, v. Inspiration. — **ENSTABLE**, v. Estable. — **ENSTRUCTION**, v. Instruction.

ENSTRUMENT, s. m., instrument :

Les confermons (ces choses) par la veue de cest present *enstrument.* (1263, *Charte S. Lamb.*, n° 278, Arch. Liège.)

Et s'a .ii[c]. pucelles, belles a grant devis,
Menestres de vielle et d'*enstrumens* jolis.
(*B. de Seb.*, XI, 539.)

Cf. Instrument.

ENSTRUIRE, verbe. — A., enseigner, donner des leçons, former :

Enstruirai tei en ceste veie que tu iras. (*Lib. psalm.*, ms. Oxf., XXXI, 8.)

Sainz Gregoires *fu entruiz* suffisaument et enseigniez de la cience de letres. (*Vies des Saints*, ms. Epinal, f° 30[a].)

Oir les deplaintes devant dites et eauz *enstruire* et terminer se ilh puelent a bone maniere. (1290, *Charte S. Lamb.*, pièce 405, Arch. Liège.)

— Donner la connaissance de :

Coment la meniere d'armure
On lor doit aprandre et *entrure.*
(J. de Priorat, *Liv. de Vegece*, B. N. 1604, f° 1 v°.)

Cf. Instruire.

ENSUBLE, v. Ensouple.

ENSUCRÉ, adj., sucré :

Mille especes de fruictz *ensucrez* raportoit.
(Fr. Perrin, *Sennachérib*, p. 48, éd. 1599.)

— Fig., d'une extrême douceur :

Le nectar *ensucré* d'un amoureux baiser.
(R. Belleau, *Œuv. poét.*, Eclog. sacr., I.)

Sire, vostre ame blessee, non du cousteau que les hypocrites et caphars ont en la manche, mais du rasoir de leurs langues envenimees et des poisons *ensucres* par lesquels ils ont imbu vostre esprit de haine des choses bonnes. (A. d'Aubigné, *Œuvr.*, t. I, 511, Réaume et Caussade.)

Ceux qui affriandoient comme moy leurs pensees d'un poison *ensucré*, loyer de leur printemps. (Id., *ib.*, III, 67.)

Ce poison *ensucré* de vos douces paroles.
(Id., *ib.*, III, 117.)

L'arsenic *ensucré* de leurs belles parolles.
(Id., *ib.*, IV, 99.)

Voix *ensucrees.* (Ab. Matthieu, *Devis de la lang. fr.*, p. 11.)

Cf. III, 241[c].

ENSUIVRE, verbe. — A., venir à la suite de qqn, dans l'ordre du temps ou de la logique.

— Réfl., même sens :

Ses tu pas qu'il ne *s'ensieut* mie,
Se leissier veil une folie,
Que faire doie autel ou graindre ?
(*Rose*, I, 191, Michel.)

Li lieu qui chi apres *s'ensivent.* (1334, *Cart. de Hain.*, p. 382.)

Et pour ce il *s'ensuit* que ung homme a en soy et scet une vertu. (Oresme, *Eth.*, VI, 21.)



Donc *s'ensuit* il que aussi comme tristece n'est pas bonne, delectation n'est pas bonne. (Id., *ib.*, VII, 22.)

S'ensieffent les teres seans ou teroir de Marchel. (1420, ap. Beauvillé, *Doc. inéd. concern. la Pic.*, III, 214, note.)

Mais les paines et miseres que par le juste jugement de Dieu *s'ensieuwent* le font hayr. (*Intern. Consol.*, II, xx, var.)

Ledit hiretage vendu, chascun an, a tousjours, aux lieux et personnes qui *s'ensievent.* (Déc. 1440, *Escript Jehan du Pire, laboureur*, Chir., A. Tournai.)

Mais tant vivront que mort *s'en ensuyvra.*
(Desper., *Poés.*, I, 113.)

Ne *se seroit enssieuvy* aucun effet de mort. (21 juin 1573, *Sent. de la just. du Wail cont. une sorc.*, A. S.-Omer.)

Cf. III, 243ª.

ENTABLEMENT, s. m., saillie qui règne en haut des murailles, d'un bâtiment, et sur laquelle on pose la charpente de la toiture :

Arket et *entaulemens.* (Vill. de Honnec., p. 93.)

Et si aront li *entaulement* demi pies d'espes. (xiiiᵉ siècle, *Echevinage de S. Brice*, layette des pièces sans date, A. Tournai.)

Mairien a faire un *entaulement.* (1304, *Trav. aux chât. d'Art.*, A. N. KK 393, fº 16.,

.xlvii. pieches grans d'*entaulement.* (1313, *Trav. aux chât. des comt. d'Art.*, A. N. KK 393, fº 40.)

Chars couverz de granz *entablemenz* de fuz. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., fº 63ᶜ.)

L'eglise qui estoit coverte de granz *entablemenz* de plonc. (*Ib.*, fº 175ª.)

Roster le vies *entaulement.* (3 août 1349, *Lett. de Jehan de Loyancourt*, chir., A. Tournai.)

Une tour de fust a .iiii. *entablemens.* (*Rom. de J. Ces.*, Ars. 5186, fº 57ᵈ.)

Grandes pierres appelees *entablemens*, formes et clerevoyes. (1483-84, *Compte deuxième d'Etienne de Colons et Etienne de la Bonde, receveurs*, Comptes de Nevers, CC 73.)

ENTACHIER, mod. entacher, v. a., couvrir de taches, salir, au propre et au fig. :

L'on parle tousjours du vice dont l'on *est entaché* et pense l'on que chacun en est aussi bien atteinct. (Nic. de Montreux, *Sec. liv. des berg. de Julliette*, fº 434 rº, éd. 1588.)

Cf. Entechier, III, 252ª.

ENTAILLIER, mod. entailler, v. a., couper profondément en enlevant une partie :

L'escuele d'argent vos donrai volentiers,
A pieres precioses, *entailliee* a or mier.
(*Voy. de Charlem.*, 178.)

Cf. III, 247ᵇ.

ENTAINE, v. Antienne.

ENTAMER, verbe. — A., toucher à une chose intacte, en lui portant une première atteinte ; commencer l'exécution d'une chose :

Ja ne troverez une qui m'*ait* en charn tochiet
Ne le cuir *entumet* ne en parfont plaiiet.
(*Voy. de Charlem.*, 549.)

Ne suffid pas que oisels *entamassent* les cors de jurs, ne les bestes de nuiz. (*Rois*, p. 102.)

Molt ert luisanz et molt ert dure,
Que ne peust *estre entamee*
Ne par lance ne par espee.
(*Eneas*, 4452.)

Le blanc haubert maillié menu
Li *a* rompu et *entaumé.*
(Chrest., *Perceu.*, ms. Montp., fº 198ª.)

E lace l'eume qi si fu dur temprez,
Ja par cop d'arme ne *sera entampnez.*
(*Rol.*, ms. Châteauroux, LXIX, 3, Fœrster.)

Quar si la pel defors *enteime*
Ou el descire ou el deraime.
(Est. de Fougieres, *Livre des manieres*, 1245.)

Henri li rois veut coruner,
Dient plusur, tut pur grever
Custume enfreindre e *entamer*
La droiture e la franchise.
(*Vie de S. Thom. de Cantorbery*, fº III, v. 16, A. T.)

Ne pardone a toi meismes
Kant tu *ies enteimes*
Par boivre mesfesant,
Kar el vin n'est pas
La coupe del trepas,
Mais el trop bevant.
(Everard, *Distiq. de Dyon. Cato.*)

Et si m'en convient il a force
Entamer ung poi de l'escorce.
(*Rose*, 21982.)

Entemmer.
(*Ib.*, ms. Corsini, fº 97ᶜ.)

... *Antaumer.*
(*Dou pechié d'orgueil laissier*, Brit. Mus., add. 15606, fº 113ᶜ.)

Nier contre la demende que l'en fet si *est* plez *entamez* ; ne plez n'*est entamez* jusque l'en ait nié ou queneu : car barre metre ne replication ne fet pas plet *entammer.* (*Liv. de Jost. et de Plet*, IV, 6, § 1.)

Car ses douls regars m'*ont* navré
Et *entamé* le cœr.
(Froiss., *Poés.*, B. N. 830, fº 18 rº.)

Feit un son tel que ont les chastaignes jectees en la braze sans *estre entammees* lors que s'esclattent. (Rab., l. IV, c. lvi, fº 117 vº, éd. 1552.)

En faveur des propos que luy *avoit entamez* le marquis. (Yver, *Print.*, p. 303, éd. 1588.)

Il y auroit moyen d'*entamer* le dict roy d'Espagne en ses propres pays, qui est ce qu'il craint le plus. (11 dec. 1595, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 477.)

— Fig., mordre sur, rabaisser :

Quant il estaint et *intame* les bons coz que li hons fet et le fet tenir pour mauves. (Laurent, *Traité des .x. comm.*, ms. Chartres 371, fº 17 vº.)

— Réfl., commencer, être entrepris :

Et *se entama* le ploit entre les parties par devant les maistres du parlement. (1386, A. S.-et-O., A 1362.)

— *Entamé*, part. passé, dont une partie a été enlevée :

Une pipe de vin *entamee.* (1329, *Invent. de Mad. Ysab. de Mirande*, A. Vienne.)

Si fut ordonné que l'assault se feroit vers la tour du Frice, qui estoit fort batue, *entammee* et adommagié. (Wavrin, *Anchienn. cron. d'Englet.*, t. I, p. 315.)

ENTAMEURE, mod. entamure, s. f., partie coupée de qqch. :

Contre les escorcheures et *entameures* de la verge soit destrempee (litarge) avec oile rosat, puis en soit le lieu oint, ce en ostera la pourriture. (*Secres de Salerne*, ms. Modène Este 28, p. 193.)

ENTASSEMENT, s. m., amas de choses confuses :

Lors ot au pont .i. tel *entassement*
Nul n'i regarde ne frere ne parent.
(Herb. Leduc, *Foulq.*, p. 27.)

Li chevaliers Nyvernois orent passé le ruy, si vindrent jusques a l'entree des lices, et y fu l'*entassement* grant. (*Rom. de J. Ces.*, Ars. 5186, fº 51ᶜ.)

Un tempeste soudaine escartant ça et la le funeral *entassement* de bois, laisse le corps demy bruslé. (Pont. de Tyard, *Disc. philos.*, fº 174 vº.)

ENTASSER, verbe. — A., mettre en tas, mettre en grand nombre dans un espace étroit :

Antasser.
(Ben., *Troie*, Ars. 3314, fº 3 rº.)

Si les *entassent* sor le pons torneis.
(*Loh.*, B. N. 1244, fº 97ᵈ.)

Les dens blans con argens, menus et *entasses.*
(*De Venus la deesse d'amour*, st. 158, Foerster.)

Les blez noveaux y *entasser.*
(Macé, *Bible*, B. N. 401, fº 82ª.)

Et labourer en aoust et *entasser.* (*Compt. de la comt. de Hain.*, 1295-1304, fº 18 rº, A. Nord.)

Le fumier que tu *as entassé* en ma place. (*Digestes*, ms. Montp., fº 137ª.)

Et doit li dis Mikius avoir le grange le dit Jehan, qui est couvierte de ros, pour *entasser* ens, a l'un les, les grains, qui sour les dictes tieres venront, et, a l'autre les, maitre ses brebis s'il li plaist. (8 janv. 1335, *C'est li escris de le cense Jehan de Tournay et Mikiel Colemer*, chir., S. Brice, A. Tournai.)

Intero, *enstasser.* (*Cathol.*, B. N. l. 17881.)

Pour *avoir entassé* le boys de la dicte ville. (1419-1421, *Compte de Jaquet de Loynes*, Forteresse, Despence XXV, Arch. mun. Orléans.)

A ceulx qui *entasserent* ledit sel. (Nov. 1439, *Compt.*, 1439-1440, Arch. mun. Orl.)

Noef navees de pierre commune qui *sont entassees* esdiz fossez. (1481, *Compte de reparations aux fortifications*, 5ᵉ Somme des mises, A. Tournai.)

En premier lieu ce bois j'*entasserai.*
(Th. de Beze, *Sacrif. d'Abraham.*)

— Réfl., se presser, être entassé :

Li uns sor l'autre s'*entassoit.*
(Adenet, *Cleom.*, ms. Ars., fº 5 rº.)

En pluseurs viletes passant
Se vont a Gissors *entassant.*
(Guiart, *Roy. lingn.*, B. N. 5698, fº 26ª.



Cf. III, 251ᵃ.

ENTAULEMENT, v. ENTABLEMENT. — **ENTEGRITÉ**, v. INTEGRITÉ.

ENTELECHIE, s. f., t. de métaphys., forme de l'être considérée par rapport au but auquel elle tend :

Je di que il ne souffist mie
A tous organiques parfaire,
Se seule *endelechie* atraire.
(J. LE FEVRE, *la Vieille*, l. III, v. 4683.)

Aristote afferma pour principes l'*endelechie* ou l'espece, la matiere et la privation. (LA BOD., *Harmon.*, p. 56.)

ENTEMENT, s. m., action d'enter, de greffer :

Entement, incisio. (*Gloss. gall.-lat.*, B. N., l. 7684.)

Un pommier se convertit en l'autre par insision et *entement*. (LE BLANC, *Trad. de Cardan*, fᵒ 158 vᵒ.)

Ainsi les arbres, par reiteres *entemens*, parviennent a celle perfection de bonté tant souhaittee pour la production des excellens fruits. (O. DE SERR., VI, 18.)

Entement ou enture. (*Trium Ling. Dict.*, éd. 1604.)

ENTENDANT, v. INTENDANT.

ENTENDEMENT, s. m., aptitude à comprehdre, intelligence :

Sulum m'*entendement*.
(P. DE THAUN, *Liv. des creat.*, 666.)

Pobles et genz
En quels n'a fei n'*entendemenz*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 1580.)

Cant povres hons ait grant proesse an li;
Et avuelz ceu sans et *antandement* !
(*Jeu parti*, I, ms. Oxf. Douce 308, P. Meyer.)

En me plaine vie, de boin sens, et de boin *entendement*. (Mars 1287, *Test. Jakemon de Rongi*, chir., Fonds des Testaments, A. Tournai.)

Et estoit une tres grand admiration aux capitaines et gens de guerre, de l'*entendement* qu'elle avoit en ces choses. (COUSINOT, *Chron. de la Puc.*, c. 55.)

Soubtillement informé
De lumiere d'*entendement*.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 2296.)

Estimes tu doncques que j'aye moins de sens et d'*entendement*, que n'ont les cigongnes et les grues ? (AMYOT, *Lucull.*)

Ceux qui ont bon esprit, des enfans d'*entendement*. (G. BOUCHET, *Serees*, XXIII.)

Il dit a ceux qui estoient pres de luy : J'ay perdu un des meilleurs *entendements* de mon royaume. (CAYET, *Chron. nov.*, p. 694.)

Cf. III, 255ᵃ.

ENTENDRE, verbe. — A., percevoir par le sens de l'ouie :

Com il l'*ont entendut*, liez ont les coers assez.
(*Voy. de Charl.*, 238.)

A icel mot l'*ad* Rollanz *entendut*.
(*Rol.*, 2054.)

Et Eneas bien l'*entendi*
Que un baisier li envoolt.
(*Eneas*, 8876.)

Et dist entre ses dens que nus ne l'*entendié*.
(*Elie de S. Giles*, 1942.)

Puis dist entre ses dens, c'Aiols ne l'*entendié*.
(*Aiol*, 6646.)

Quant cil l'*entendent* molt ont grand marement.
(*Aymeri de Narb.*, 3577.)

Nicolete fu en prison, si que vous *aves* oi et *entendu*, en le canbre. (*Auc. et Nicol.*, 6, 1.)

Canchon lengiere a *entendre*
Ferai.
(CONON DE BETH., *Chans.*, I, I.)

Jou *entench* ke vous m'aves dit paroles. (RICH. DE FOURN., *Best. d'amour*, ms. Dijon 299, fᵒ 32ᵃ.)

Entoindre. (*3ᵉ part. des cout. des Chartr.*, fᵒ 1 vᵒ.)

— Comprendre, concevoir :

En la lettre veit et *entent*
Que Lavine l'amot forment.
(*Eneas*, 8865.)

...Tuit li langage changierent,
Li un les altres n'*entendierent*.
(EVRAT, *Gen.*, 52, Meyer, *Rec.*, p. 339.)

Hom, se tu *as* bien *entendu*
Chou ke je t'ai dit, or ses tu
Ke d'Adam te vint mal estraine.
(RENCLUS, *Miserere*, XXI, 1.)

Donques est ce a *entendre* que li dons soit resnables. (BEAUMAN., *Cout. de Clermont en Beauv.*, ch. XIV, Am. Salmon.)

En riens n'*entendoient* ceste allyance au prejudice du roi. (COMM., I.)

En sa fasson ny chant je n'*entend*[*z*] rien.
(MARG. DE NAV., *Dern. poés.*, p. 99, Ab. Lefranc.)

— Anc., *entendre le quart d'une chose*, entendre ce qu'il y a de fin dans quelque chose, connaître les délicatesses, les finesses de quelque chose :

Homme ne doit s'entremetre en quelque art,
Duquel jamais n'*entendit* bien *le quart*.
(CH. FONTAINE, *Epist. a Sagon et a la Hueterie*, VI, 177, éd. 1731.)

— N., prêter l'oreille, l'attention, être soumis à :

Un en i ad a cui li altre *entendent*.
(*Rol.*, 3782.)

Sire, fet il, *entent* a mei.
(MARIE, *Lais*, Bisclavret, 240.)

Ne deyvent as autres *entendre* ? (BOZON, *Contes*, p. 161.)

Or *entendez* a mon nepveu.
(*Moral. d'ung emper.*, Anc. Th. fr., III, 134.)

Et disent bien jamais n'*entenderoient* a aultre cose. (FROISS., I, 199.)

Ces parolles (et autres) entamerent le coer dou dit duch et si bien li plaisirent que il y *entendi* volentiers. (ID., VIII, 29.)

La jeune femme, qui avait deja mis a part la souvenance de son honneur, pour *entendre* du tout a ses plaisirs. (B. DESPER., *Nouv. recreat.*, Du mary de Picardie, p. 24, éd. 1572.)

— S'occuper à qqch. :

Ait loiaul impediment par soi ilh ne puist a ces choses *entendre*. (1290, *Charte S. Lamb.*, pièce 405, Arch. Liège.)

La eut grant bataille et dure, et li Engles eurent bien a quoi *entendre*. (FROISS., VIII, 38.)

— Se connaître :

Je dis ke tu ies desseus ;
Car tu n'*entens* point a savoir.
(RENCLUS, *Miserere*, CCVIII, 5.)

— *Entendre de*, avoir l'intention de :

J'*entends de* partager le peril et la joye.
(SCHELANDRE, *Tyr et Sid.*, 2ᵉ journ., III, 1.)

— Réfl., se comprendre soi-même :

Que ne m'entendz ! assez je *m'entend*[*z*] bien.
(MARG. DE NAV., *Dern. poés.*, p. 99, Comédie jouée au Mont-de-Marsan, Ab. Lefranc.)

— Se connaître :

Que les dis executeurs et gouvreneurs des povres *se entendoient* a aidier en parlement dou dit tabellionage. (21 oct. 1362, *Exéc. test. de Henri le recouseur*, A. Tournai.)

Thucydides *s'entendoit* moins de la guerre que Cimon, mais plus des affaires de ville et du gouvernement de la chose publique. (AMYOT, *Pericles*.)

— Anc., *se laisser entendre de*, suivi d'un infinitif, se laisser persuader de :

Je ne suis pas d'advis aussy que nous mesprisions la proposition d'une ligue deffensive entre le Sainct Siege, les Venitiens, le grand duc et les autres princes d'Italie, qui a esté faicte par quelques uns, puisque le dict cardinal Aldobrandin *s'est laissé entendre de* l'approuver. (7 mars 1605, *Lett. miss. de Henri IV*, t. VI, p. 365.)

— Laisser pénétrer ses intentions :

En l'advertissant de rechef qu'il eust a presser l'empereur et ceux de son conseil de *se laisser* plus clerement et ouvertement *entendre*. (GUILL. DU BELL., l. V, fᵒ 39 rᵒ, éd. 1572.)

Mais Francesque qui commande au chasteau, ne *s'est* point encore *laissé entendre*. (8 juin 1595, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 366.)

— Infin. pris substant., entendement :

Encontre toy, Marot, je veulx entendre
Et demonstrer que j'ay meilleur *entendre*
Que tu n'as pas en l'art de rhetoricque.
(GERM. COLIN, *Poés.*, p. 218.)

— Elliptiq., *un faux entendre*, dans le même sens que *un faux donné a entendre* :

Ce ne sont que des envieux
Qui nous donnent *un faux entendre*.
(BELLEAU, *la Reconn.*, III, 2.)

Qui, soubs *un faux entendre*
Qu'il a faict a justice, en ce lieu m'a fait rendre.
(LASPHRISE, *Nouv. Tragic.*)

Cf. III, 256ᵃ.

ENTENDU, adj., qui a l'intelligence d'une chose :

Mais nes plux covenaule chose est asseiz au cuer ki *antanduz* est anz dedantriens biens. (*Li Epistle saint Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun 72, fᵒ 75 vᵒ.)

Cf. III, 256ᵇ.

ENTENTE, s. f., manière d'entendre, de comprendre, concorde :

Afin qu'il apparust que le maistre qui l'avoit affiné parle toujours a deux *ententes* et a tousjours eschappatoire prest pour fermer la bouche a ses disciples. (*Extr. des hist. de Sim. Goulart*, Arch. cur., 1re sér., t. III, p. 372.)

Adoncques Paix connaissant leur *entente*
S'envolle en l'air.
(J. Mar., *Voy. de Gênes.*)

Cf. III, 257a.

1. **ENTER**, v. a., greffer par ente :

Cascuns *a* chi une ente *entee.*
(Renclus, *Miserere*, LVIII, 7.)

Lo gens ki si bel vergier *ente.*
(Id., *ib.*, LXI, 7.)

Et lai *anté* et plante de toutes manieres de bons arbres. (J. de Aluet, *Serm.*, B. N. l. 14961, f° 285 v°.)

Ainsi que nous voyons qu'un soigneux jardinier
Ente sur un prunier les greffes d'un prunier.
(Desport., *Eleg.*, I, XIX, p. 286.)

— Insérer :

Une de les parties ou branches dudit courdon comme descouverte audit seel, mes un pou *estoit emptee* en la cire, imprimee autrement que bien. (1340, A. N. JJ 72, f° 25 r°.)

Rubis et diamans *furent* autour *entes.*
(*Geste des ducs de Bourg.*, 3834, Chron. belg.)

Cf. III, 259a.

2. **ENTER**, v. Entier.

ENTEREMENT, mod. enterrement, s. m., action de mettre en terre, de couvrir de terre :

Mais por son novo enterrer,
Qu'aillors n'en truis *enterrement*
N'en l'estoire remembrement.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 19347.)

Anterremant.
(Id., *Troie*, B. N. 375, f° 64 v°.)

K'unkes *enterrement* de cors
Ne fut cuntruvé sul pur les mors.
(Chardry, *Petit Plet*, 661.)

S'il aloit a l'*enterrement* d'aucun de ceus que nos avons nomez. (*Etabl. de S. Louis*, I, CXXIV, p. 230, Viollet.)

Prandre les corps de noz amis,
Et faire leur *enterrement*
En terre saincte.
(*Mist. du siège d'Orl.*, 2444.)

Sonnaige des cloques de la ditte parroisse, le jour dudit *entierement.* (17 fév. 1460, *Exécut. testam. de Jehenal Despars, v° de Thomas Greaume, promoteur de la court spirituelle de l'évêché*, A. Tournai.)

A l'*entirement* du dit deffunct. (16 févr. 1461, *Exécut. testam. de Ector de Flamecourt*, A. Tournai.)

ENTERER, mod. enterrer, v. a., mettre dans la terre ; mettre un corps mort en terre :

Prenget li reis espees de toz les chevaliers,
Facet les *enterrer* entresqu'as helz d'or mier,
Que les pointes en seient contremont vers le ciel.
(*Voy. de Charl.*, 542.)

Lunc un alter belement l'*enterrerent.*
(*Rol.*, 3732.)

Al endemain, ains que passast midis,
L'*ont enterrei* au moustier Saint Servin.
(*Girb. de Metz*, p. 495.)

Apres la messe ont lo conte *enterré*
En un sarqu de vert marbre listé
Qui bien fu fez et noblement ovrez.
(*Aymeri de Narb.*, 4100.)

Entierer.
(Chrest., *Perc.*, ms. Mons, p. 9.)

Fust morte et puis *enteree.*
(Gaidifer, ms. Sienne 36, f° 48a.)

En cloistre com mors *enterres.*
(Renclus, *Carité*, CXLII, 3.)

Anterrer. (*Mort Artus*, B. N. 24367, f° 73b.)

Les cors *entarrer.* (*Liv. de Jost. et de Plet*, V, 22.)

Lors de Ceres les bons grains secourables
Sous longs seillons de terres labourables
Sont enterrez.
(Cl. Mar., *Met. d'Ov.*, I, p. 16, éd. 1596.)

— Fig., ensevelir dans l'oubli :

Desireux d'*enterrer* de ses faits la memoire.
(Du Bart., *Sem.*, I.)

Cf. III, 260b.

ENTERINEMENT, s. m., action d'entériner ; jugement par lequel on entérine :

Et de ce eust lettres et *enterinement* de juge competent. (Bout., *Somme rur.*, f° 12b, éd. 1537.)

Aymé exhibe ses lettres et requiert l'*entherinement.* (Déc. 1369, *Reg. du Parlem.*, ms. Ste-Gen., p. 87.)

Requerant l'*interinement* de certaines lettres de respit d'une part. (Mart. d'Auv., *Arr. d'am.*, p. 344, éd. 1587.)

Cf. III, 261c.

ENTERINER, v. a., rendre définitif un acte juridique :

Et eust tenuz icil Guillot et sa fame par l'esforz de lor cors que il encontre ne iront, et nos ajugon cen a tenir et a *entrigneir* par le jugement de la cort. (1274, *Cart. de Silly*, B. N. l. 11059, f° 87 r°.)

A ce tenir, garder et *enterinier* fermement je oblige moi, mes hoirs et touz mes biens. (1281, A. N. K 35, pièce 4.)

Et promist les choses contenues en icelles lettres pour li et pour ses hoirs fermement garder et *enteringnier.* (1314, *Cart. de Ph. d'Alenç.*, p. 189, A. S.-Inf.)

Desirans de tout leur cuer assouvir et du tout en tout ledit marchié *enteriner.* (1329, *Cart. de l'égl. de Chartres*, B. N. l. 10094, p. 229.)

Il est a adjourner sur le lieu contentieux pour veoir *interiner* la complaincte. (Bout., *Somme rur.*, f° 4a, éd. 1537.)

— Accorder complètement :

Le comte de Scherosbery, nue tete avec ses compagnons, lui fit recit du commandement expres qu'ils avaient reçu de la reine, leur dame et maitresse, la suppliant ne vouloir trouver mauvais qu'on lui en fit la lecture ; requeste qu'elle leur *enterina* d'une grande franchise d'esprit. (Pasq., *Rech.*, VI, XV.)

Cf. III, 261c.

ENTERINGNIER, v. Enteriner.

ENTEROCELE, s. f., hernie intestinale :

Ceux qui sont sujets aux hernies et *enteroceles.* (1612, Marc Lescarbot, *Hist. de la Nouv. France*, II, 460.)

ENTERREUR, s. m., celui qui met en terre :

Sur la requeste presentee par Pierre Filoz, dict Foñon, et Nycolas Delapra, *enterreurs* des corps decedez de maladie contagieulse. (25 nov. 1565, *Délibér. du conseil de Bourg*, ap. J. Baux, *Mém. histor. de la ville de Bourg*, I, 344.)

ENTESTER, mod. entêter, verbe. — A., affecter qqn en agissant sur la tête ; étourdir en portant un coup sur la tête ; fig., remplir, occuper la tête de quelques vapeurs qui l'incommodent :

Il falloit effacer la trace de cette diversité innumerable d'opinions, non poinct s'en parer et en *entester* la posterité. (Mont., III, 13.)

— *Entesté*, adj., qui a de l'entêtement, opiniâtre :

Foz prestres *entesteis.*
(*La Vescie a prestre*, Montaigl. et Rayn., *Fabl.*, III, 116.)

Mordres ki fu *entiestes* a pris .I. pel et fiert a cele porte. (*Sept sages de Rome*, Ars. 3354, f° 151b.)

Cf. III, 263c.

ENTHOUSIASME, s. m., excitation de l'âme sous l'inspiration divine ; par extens., exaltation de l'âme :

Enthusiasme.
(Pont. de Tyard, *Œuv. poét.*, p. 9.)

Quel *antousiasme* vous a revelé cette profonde mythologie? (Yver, *Print.*, p. 207, éd. 1588.)

L'*entusiasme* limousin (de Dorat)
Ne luy permet de rien dire
Sur sa lyre,
Qui ne soit divin, divin.
(Rons., *Gayetez*, Bacchans, VI, 375.)

Nos poetes françois, flateurs de leur nature, qui, par leurs *entusiasmes*, veulent contreffaire les astrophiles. (Brant., *Grands capit. franç.*, V, 240.)

ENTHOUSIASTE, adj., qui est dans l'enthousiasme :

Ils se nomment *enthosiastes.* (Mathee, *Theodor.*, dans *Dict. gén.*)

ENTHYMEME, s. m., syllogisme où l'on supprime une des prémisses :

Emptimeme sans quelque consequance.
(*Ball. anon.*, B. N. 25458, p. 168, et 1104, f° 31a; Guich., *Poés. de Ch. d'Orl.*, p. 134.)

ENTIER, adj., qui n'a subi aucun retranchement ni aucune altération :

Une grant lieue tote *entiere*
Ala a pié apres la biere.
(*Eneas*, 6217.)

Defors fu tote la maisiere
De bon marbre saine et *entiere*.
(*Ib.*, 6425.)

Se li Turs fust sains et sals et *entiers*,
Par grant folie fust li plaiz comenciez.
(*Coronn. Loois*, 1128.)

Gardes dont, dist li rois, ne soit hui mais fendus
N'esquarteles nus pains, tos *entirs* soit rendus.
(*Naiss. du chev. au Cygne*, 2614.)

Je ne manjai .IIII. jors a *entiers*,
Et de cest mal sui forment traveiller,
Et do ces sonjes qui si m'ont angoissie.
(*Aym. de Narbonne*, 465.)

Corage *entir*.
(*Rom. d'Alex.*, f° 29°.)

Paiz nos dunez *entere* e saine,
Ferme et soure et si certaine
(BEN., *D. de Norm.*, I, 1457.)

Un an demura tut *entier*.
(MARIE, *Lais*, Chiev., 17.)

Encor n'a pas un mois *entier* passé
Ke li marchis m'envoia sen message.
(CONON DE BETH., *Chans.*, X, 5.)

Ains li desronpent ses dras, qu'a painnes peust on nouer desus el plus *entier*. (*Aucas. et Nicol.*, 24, 3.)

Bos n'est pas saus sans forestiers
Ne cortius deles autre *entiers*
K'on n'i fache sovent sentiers.
(RENCLUS, *Carité*, CCXXIII, 6.)

.IX. mois trestous *entire* en vous se deporta.
(*La Priere Theoph.*, 37, Zeitsch. f. rom. Phil., I, 251.)

Faites ce que je vous requier,
Et se dedans un an *antier*
Ne la veez, biau tres doulx sire,
Mon corps offre a mettre a martire.
(*Mir. N. D.*, I, 292.)

De ce biau lieu frais et *entier*
Nous entrasmes en un sentier.
(CHR. DE PIZ., *Chem. de long est.*, 727.)

Lettres saines et *entaires* de sceel et d'escripture. (1367, S. Ant. de Gaillon, A. Eure.)

Aultre recepte, faicte par les dis executeurs, tant a cause de pluiseurs tires de miroirs de voirre, estans en bachins, *entirs*, et aussi d'aultre ouvraige fait et encommenchié servant a le ditte marchandise et mestier de miroirie. (1440, *Exéc. testam. de Caterine Machiquete*, A. Tournai.)

En quelque art que ce soit, il faut un homme *entier*;
Qui deux en entreprend, ne fait bien un mestier.
(VAUQ., *Sat.*, II, à R. Garn., p. 243.)

Ung de mes plus grands et *entiers* amys. (MARG. D'ANG., *Hept.*, 9e nouv.)

— Absolu :

Il estoit mal aisé de divertir Alexandre de chose quelconque qu'il eust envie de faire, pource que la fortune luy cedant en toutes ses entreprises, le rendoit *entier* et ferme en ses opinions. (AMYOT, *Alex. le Grand.*)

Cf. III, 265ᵃ.

ENTIEREMENT, adv., tout à fait, complètement :

...N'en out tenu si fermement
Bretagne tute *entierement*.
(WACE, *Rou*, 3e p., 2631.)

Car orguieus veut estre servis
Dou pié desi k'on le chervis,
De trestout l'ome *entirement*.
(RENCLUS, *Miserere*, XCIV, 10.)

Entirement. (Juin 1222, Arch. du roy. de Belg.)

Antierement. (*Hist. de Joseph*, B. N. 2455, f° 204 r°.)

Anteremant. (1272, *Pr. de l'H. de Bourg.*, II, XLIV.)

Il se tinrent por paié *anteremant*. (1272, *Cart. de Champ.*, B. N. l. 5993, f° 260ᵃ.)

Entierrement. (1372, *Mém. de Vermand.*, II, 860.)

Mes petis enfans que je vous lesse par bien *entiegrement* recommandes. (CAUM., *Voy. d'oultr.*, p. 5.)

ENTIERNIER, v. ENTERINER. — **ENTIMER**, v. INTIMER. — **ENTINTER**, v. INTENTER.

ENTITÉ, s. f., essence d'un être :

C'est l'*entité* de toutes *entitez*
L'espere aussi qui n'a fin ne principe,
Dont nul ne peut scavoir les quantitez,
Tant sont obscurs ses faiz, ses qualitez.
(O. DE S. GEL., *Sej. d'honn.*, f° 70 v°.)

ENTIR, v. ENTIER. — **ENTITULER**, v. INTITULER. — **ENTOINDRE**, v. ENTENDRE.

1. **ENTONER**, mod. entonner, verbe. — A., mettre dans un tonneau :

Faire les sidres et *entonner* franchement. (1437, *Bailliage d'Evreux*, A. N. P 294.)

Entonnez luy du venin dans les flancs.
(FR. PERRIN, *Pourtraicts*, f° 57 r°, éd. 1574.)

Il faisoit fondre or et argent, et les *entonnoit* dans des barils de terre cuite. (SALIAT, *Her.*, III.)

— Réfl., se gorger :

Et puis du vin, hors d'une tonne,
Mande, dont il boit, et *se entonne*.
(5 déc. 1486, *Puy de l'école de rhétorique*, 37e congr., ms. Bibl. Tournai, p. 382.)

Cf. III, 268ᵇ.

2. **ENTONER**, mod. entonner, v. a., commencer (un chant) :

Comencier et *entonner* le psaume. (*Règle de Citeaux*, ms. Dijon, f° 71 v°.)

Des que on entreprend d'*entonner* ton honneur.
(A. DE BAIF, *Egl. au roy.*)

Ung motet *entonnons*. (RAB., *Garg.*, ch. V.)

Que Progné se lamente et que le bois resonne
Des accords de sa sœur, qui ses plaintes *entonne*.
(DESPORT., *Angeliq.*)

— Fig., proclamer :

Si je me sembloy bon et sage tout a fait, je l'*entoneroy* a pleine teste. (MONT., liv. II, ch. VI, p. 242.)

— *Entonné*, part. passé, embouché :

Au son des cornets *entonnes*.
(RONS., *Am.*, CLXXXIV.)

Cf. III, 268ᶜ.

ENTONNOIR, s. m., ustensile évasé à ouverture supérieure, et se terminant en tube droit, pour verser un liquide dans un tonneau, un vase, une bouteille :

Dous bariz granz e .I. *antonoer* d'argient. (1302, *Test. du D. Jean II*, ap. Lob., II, 454.)

.III. *entonnoirs*. (13 fév. 1366, *Exéc. test. de Jehan de Bailloel*, A. Tournai.)

Un *entonnouer*. (1390, A. N. MM 31, f° 122 r°.)

Pour deux doilles aux deuz *anthonnouers*. (1465, *Compt. de l'aumosn. de S. Berthomé*, f° 98 r°.)

Ung *entonnoir* de bos. (1467, *Compte exéc. test. Catherine Dattre*, A. Tournai.)

Hons qui porte *entonnoirs* doit une maille. (*Peage de Peronne*, A. Douai, A. 1, l. II.)

Quatre grands *anthounouers* sont disposes pour faire coller l'eaue et le vin dedans les tuaulz de ladite fontaine. (1507-8, *Comptes de Michel Bourbonnat, receveur*, Arch. mun. Nevers, CC 83.)

— Plaisamment :

Ou est mon *entonnoir ?* (RAB., *Garg.*, ch. V.)

ENTOR, mod. entour, prépos., dans l'espace circonvoisin :

Quatre estaches (d'or mier) *enturn* lui en estant.
(*Voy. de Charl.*, 293.)

Il entrent al palais e *enturn* lui s'asistrent.
(*Ib.*, 637.)

Aux voisins du ruaige et d'*entour* la maison de laditte defuncte. (1548, *Exéc. test. de Jehanne de Herme*, A. Tournai.)

Certains espaces *entour* les murs d'une ville, tant dedans que dehors, auquel n'est loisible d'edifier. (B. JAMIN, *Traduct. des dialog. de J. L. Vives*, Index, Pomerium, éd. 1576.)

— Loc. adv., *a l'entor*, aux environs :

Pareillement de nos faux bours
Et des eglises *a l'entour*.
(*Mist. du siège d'Orl.*, 3291.)

Or pouvons nous pour le present
Bien assiger tout *a l'entour*
La ville et les habitans.
(*Ib.*, 5147.)

— Loc. prép., *a, en l'entor*, autour :

En l'entourn du paon. (1459, *Rel. de J. de Chamb.*, A. N. K 69.)

Ung goubelet *a l'entour* duquel estoit escript en lettres etrusques hic bibitur. (RAB., *Garg.*, 1.)

— S. m., ce qui entoure, ce qui est circonvoisin :

Aus *entourz* de la dite ville. (1343, mercr. apr. S. Sepulcre, Arch. Cher, E 173.)

Un des plus beaux lieux que je sçache guere aux *entours*. (BELLE-FOR., *Secr. de l'agric.*, p. 322.)

Baisa doucettement l'*entour*,
L'*entour* de sa bouchette tendre.
(R. BELLEAU, *Œuv. poét.*, De la blessure d'amour, t. II, f° 83 r°, éd. 1578.)

Les playes des *entours* de l'œil. (JOUB., *Gr. chir.*, p. 291, éd. 1598.)

— En style d'ameublement, sorte de housse que l'on tendait autour des meubles pour les garantir, et surtout autour des lits pour empêcher qu'on n'abimât les riches broderies de leurs garnitures :

Pour avoir fait d'ecarlate un *entour* de lit du roy, chamarré de passement et frange. (Av.-juin 1576, *Compte du roy de Nav.*, A. B.-Pyr., B 30.)

Un *entour* a housses. (1599, *Invent. de Gabrielle d'Estrees*, ap. Havard, *Dict. de l'ameubl.*, t. II, col. 421.)

Ung *entour* d'escarlatte, passementé d'ung large passement cramoisy par demis lais. (1615, *Invent. du château de Turenne*, ap. Havard, *Dict. de l'ameubl.*, t. II, col. 421.)

Cf. III, 269ᵃ.

ENTORSE, s. f., distension violente des ligatures et des muscles de l'articulation du pied ; fig., détournement violent, action violente, pression exercée contre qqn :

Le camp d'Albernis recevra la plus grande estrainte et *entorce*. (*Amad.*, t. VIII, ch. XXIX.)

En bonne prosperité sans aucune *entorce* ou contredit de fortune. (*Ib.*, t. XIV, ch. dern.)

> Pour garder donc en la vieillesse force
> On ne doit pas faire a jeunesse *entorce*.
> (J. Bouchet, *Ep. mor.*, I, XIV.)

> Oncques par traits ou par amorce
> Amour ne me donna l'*entorce*,
> Pour esclaver ma loyauté
> Sous l'empire d'une beauté.
> (R. Belleau, *Œuv. poét.*, Chans., t. II, fº 76 rº, éd. 1578.)

Cf. III, 270ᵇ.

ENTORTILLEMENT, s. m., état d'une chose entortillée autour d'une autre ; enlacement, torsion :

Les laz ou *entortillemens* de paroles. (Oresme, *Trad. des Rem. de fort. de Petr.*, Ars. 2671, fº 8 rº.)

Et doibt la dicte bande estre deux ou trois fois entortillee autour d'icelle fracture, de sorte qu'elle semble aux *entortillementz* et revolutions a ung escargot en sa coquille. (Tagault, *Inst. chir.*, p. 543, éd. 1549.)

Entortillement comme d'un serpent qui se plie en rond. (R. Est., *Pet. dict. fr.-lat.*)

Quand le lin sera creu le delivrer de son *entortillement*. (Liebault, p. 658.)

Les *entortillements* des cheveux des femmes. (Delorme, *Archit.*, V, 27.)

A l'instant, le prevost se trouva saisy par les jambes, corps et bras : ce qui le tenoit par le bas des jambes avoit de la chaleur, mais pour le reste il ne sentoit aucune chaleur, ains seulement une grande pesanteur et *entortillement* comme d'un grand vent. (Cayet, *Chron. nov.*, p. 313.)

ENTORTILLEURE, mod. entortillure, s. f., repli :

Leur coiffure estoit telle, que tout le front et la chevelure leur paroissoit, dont partie pendoit derriere entortillee, et l'autre leur couvroit la moitié de la joue, descendant pres des epaules et en retournant joindre a l'*entortillure* de derriere. (J. d'Auton, *Chron.*, t. IV, p. 88.)

Sans revolution, reply ou *entourtilleure*. (A. Paré, I, 15.)

Es premieres circonvolutions et *entortilleures*, le sang est pur. (Id., I, 29.)

Le murex ha sa coquille de vraie couleur de laict, le bout ou finissent les *entortilleures* plus mousse que les autres. (L. Joub., *l'Hist. des poiss. de Rond.*, 2ᵉ p., II, 4.)

La rate est entre rouge et noire cachee entre les *entortilleures* du boiau. (Id., *ib.*, XI, 1.)

ENTORTILLIER, mod. entortiller, verbe. — A., envelopper tout autour en tordant :

> Mout savoir bien *entorteillier*
> Les linceus entor le piler
> Par ou ele s'en velt aler.
> (*L'Escoufle*, 3886.)

> *Entortoller*.
> (*Pass. D. N.*, ms. S.-Brieuc, fº 54ᵃ.)

Et estoient mors des morsures de serpens qui estoient issus de la fournaise qui les *entourtilloient* et les tuoient. (*Legende doree*, Maz. 1729, fº 93ᶜ.)

> L'un veult sa robe *entourtillier*
> Pour le froit.
> (E. Desch., *Poés.*, VIII, 172.)

Brief elle les *entortilla* tous en un monceau (ses effets), et les jetta tout sus le ciel de son lict. (Mart. d'Auv., *Arr. d'am.*, p. 441, éd. 1587.)

Entourtiller, envelopper. (R. Est., *Thes.*, Involvo.)

La coustume estoit a Rome, quand il y avait un bœuf subject a frapper de la corne, qu'on luy *entortilloit* du foin a l'entour, a fin que l'on s'en donnast de garde. (Amyot, *Crass.*, p. 2043, éd. 1567.)

Leur commandant que chascun feist un chappellet d'epics de blé, et qu'ilz le meissent sur leurs testes, et qu'ilz en *entortillassent* des festons et liasses a l'entour de leurs bastons. (Id., *Eum.*, p. 2194.)

— Réfl., s'envelopper :

Quar c'est la vraye philosophie, non pas celle qui s'eslieve par eles de falaces et ce envelope et *entortelle* en l'air par vantence et janglerie de desputoisons inutiles. (Oresme, *Traduct. de Petr.*, Ars. 2671, fº 6 vº.)

— N., au sens du réfléchi :

Quant il se furent une piece combatus, l'une des resnes du cheval a l'escuier *entorteilla* entour le pié du chevalier. (Beaum., *Cout. de Clerm. en Beauv.*, ch. LXIV, Am. Salmon.)

— *Entortillié*, part. passé, enveloppé tout autour en tordant :

> Hydeuse est (la haine) et *entourtilliee*.
> (*Rose*, ms. Corsini, fº 2 rº.)

> Deux fromaiges *entortillies*
> Y trouva.
> (*Renart*, Suppl., p. 217, Chabaille.)

> Les bras ot grans et fors et bien *entourteillies*.
> (*Restor du Paon*, ms. Rouen, fº 21 rº.)

Une couronne *entortelliee* et faite des jons. (Mandev., ms. Did., fº 4 vº.)

> Couleuvre *entortillee*.
> (Eust. Desch., VII, 5.)

En sa main dextre il tenoit en lieu de massue une lance *entortillee* d'un serpent. (1549, *Entree de Henri II à Paris*, fº 3 rº.)

Cf. III, 270ᶜ.

ENTOURER, v. a, être autour de, garnir tout autour :

(Rob. Est., 1539.)

ENTOURNURE, s. f., partie du vêtement qui suit le contour du haut du bras.

— Etat de ce qui forme un rond :

> Ces cieux, que l'on voit si beaux,
> Et dont l'*entournure* ronde,
> D'un million de flambeaux
> Enveloppe ce grand monde.
> (G. Durant, *Mesl.*, Imit. des Ps., XVIII.)

Cf. III, 272ᶜ.

ENTRAC, v. Anthrax.

ENTR'ACOLER (S'), v. réfl., s'accoler réciproquement :

> Ils s'estoient *entracolé*.
> (Chrest., *Chev. au lion*, 6311.)

S'*entreacolerent* et baisierent. (*Chron. de S. Den.*, B. N. 2813, fº 479ᵇ.)

La *s'entreacollerent* les princes par grant amour. (Wavrin, *Anchienn. cron. d'Englet.*, II, 197.)

Si cela est deshonneste de s'entrebaiser, de *s'entraccoler* devant des estranges. (La Boet., *Regl. du mar.*, p. 282.)

ENTR'ACORDER (S'), v. réfl., se mettre d'accord :

> Issi se sunt entremeslé
> Mais poi *se sunt entracordé*.
> (Wace, *Rou*, 2ᵉ p., 9069.)

> A ce *se sunt entracordees*.
> (*Des .III. dames*, 53, Montaigl. et Rayn., *Fabl.*, VI, 2.)

Cf. Entreaccorder, III, 279ᵃ.

ENTR'ACROCHER (S'), v. réfl., s'accrocher mutuellement :

Les deux capitaines laschant les brides de leurs chevaux, avec les deux mains *s'entr'accrocherent* l'un a l'autre, taschans a s'arracher les armets des testes et a rompre les courroyes de leurs cuiraces sur les espaules. (Amyot, *Eum.*, p. 2194, éd. 1567.)

> Qui les voit d'en haut trebucher,
> Quand acharnez ils *s'entreacrochent*,
> Si obstinez qu'ils ne decrochent
> Leurs serres et bec de leur cher.
> (J. A. de Baif, *Mimes*, l. II, fº 61 rº, éd. 1597.)

ENTR'ACUSER (S'), v. réfl., s'accuser l'un l'autre :

Si com tesmognet sainz Paules ki dist ke les penses *soi entracuserunt* u defenderunt. (*Job*, p. 456.)

ENTR'AIDIER (S'), mod. s'entraider, v. réfl., s'aider mutuellement :

> *Se* saveit l'un vers l'autre avoir,
> Entresecorre et *entr'aidier*.
> (Ben., *D. de Norm.*, II, 38196.)

> Au camp, a le vile, au moustier
> *S'entraident* de lor mestier
> Chil troi par bel ordenement.
> (Renclus, *Miserere*, CLVI, 10.)

Tiercement le proufit que nous y avons, se nous *nous entreaidons*. (*Mir. de N. D.*, IV, 121.)

ENTRAILLES, s. f. pl., toutes les parties enfermées dans le tronc de l'homme et des animaux ; en particulier, les intestins :

Ja n'iert que cil tormenz li faille,
Car quant que li voltors manjue,
Tost est l'*entraille* recrue.
(*Eneas*, 2744.)

Feie et polmon et l'autre *entraille*.
(Ben., *Troie*, 16470.)

Et de l'*entraille* qu'il fist enfoir.
(*Loh.*, ms. Berne 113, f° 32°.)

Si en feri la tigre es naches par deriere,
Qu'il li percha le fiel et l'*entraille* doubliere.
(*Doon de Maience*, 1641.)

Toute l'*antraille*.
(*G. de Mongl.*, Vat. Chr. 1360, f° 14ª.)

Maint pied y ot coupé et mainte *estraille*.
(*Conq. de Bret. armor.*, Ars. 3846, f° 14 v°.)

Entreilles. (*Ps. de Metz*, Maz. 382, f° 375 v°.)

Les *entralhes*. (J. d'Outrem., *Myreur des histors*, I, 177, Chron. belges.)

ENTR'AIMER, verbe. — A., aimer avec réciprocité :

Ben *entraiment* lur compaignie,
Kar il demeinent sainte vie.
(*Vie de saint Gilles*, 1297.)

— Réfl., s'aimer mutuellement :

Cist out quatre fiz reneiez...
Qui unc entre els ne s'accorderent
Ne qui unc jur ne *s'entramerent*.
(Ben., *D. de Norm.*, I, 801.)

Tant par *s'entraiment* sans folour.
(*Amadas et Ydoine*, 9671.)

Tant se menerent entre Guionmart que *s'entr'enmerent*. (*Artur*, B. N. 1448, f° 187ᵇ.)

Naturement li aignel *s'entraiment*. (Laurent, *Somme*, ms. Soiss. 208, f° 75ª.)

Et donc s'en suivra il, pucelle,
Que nous tant *nous entramerons*
Que nous deux qu'un lit ne ferons.
(*Mir. de N. D.*, III, 98.)

Les joueurs ne *s'entraiment* point.
(J. Le Fevre, *la Vieille*, I, 1369.)

ENTRAINER, v. a., trainer avec soi :

Esquiers les *entrainent*.
(Wace, *Rou*, 2ᵉ p., 1568.)

Dreit vers Roem les *entrainent*.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 20014.)

ENTR'APPELER (S'), v. réfl., s'appeler mutuellement :

Entreignent *sei* et *entrapelent*.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 5487.)

S'entr'appellent. (Oresme, *Eth.*, VIII, 12.)

ENTRE APPOINTER (S'), v. réfl., entrer en pourparlers :

Les dicts deux princes s'assemblerent au chastel dudit Peronne et *s'entre appoincterent* en la maniere que s'ensuyt. (P. d'Oudegherst, *Ann. de Flandre*, II, 696.)

ENTR'ASSEMBLER (S'), v. réfl., s'assembler :

De tutes parz *se entr'asemblerent*.
(Wace, *Rou*, 2ᵉ p., 1753.)

S'entr'assemblerent les compaignes.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 2501.)

Ne volent pas qu'il *s'entr'asenblent*.
(Id., *ib.*, II, 10279.)

Cf. Entreassembler, III, 279ª, et Entrassemblé, III, 273ᶜ.

ENTRAVE, s. f., lien qu'on met aux jambes de certains animaux ; fig., ce qui retient, assujettit :

Nul frere ne doit la nuit laissier a nule de ses bestes les *entraves* ne la museliere. (*Règle du Temple*, 211.)

ENTRAVER, v. a., attacher, lier avec des entraves, au propre et au fig. :

S'il pussent *entreaver*
Nos almes e naufrer,
Ço sereit lur deduit.
(*Deu le omnipotent*, str. 5ᵈ, Suchier, *Reimpredigt*, p. 82.)

Une sainture de boys sur laquelle *seront entravez* les soliveaux des dites. (1465, *Compt. du roi René*, p. 16.)

Tantost elle (la peur) nous donne des aisles aux talons, tantost elle nous cloue les pieds et les *entrave*. (Mont., l. I, c. xvii, p. 33.)

La crainte luy clouant et *entravant* si bien les pieds quand il faut jouer des cousteaux, qu'il luy est impossible de bouger d'un lieu. (G. Bouchet, *Serees*, XXV.)

— *Entravé*, part. passé :

Avec ses lunettes *entravees* sur le nez. (N. Du Fail, *C. d'Eutr.*, I.)

Les Assyriens tenoient tousjours leurs chevaux *entravez* au logis, tant ils estoient fascheux et farouches. (Mont., l. I, c. xlviii, p. 187, éd. 1595.)

ENTRE, prép., qui sépare des personnes et des choses ; indique le rapport qu'ont entre elles des personnes et des choses :

Tenez m'espee, meillur n'en ad nuls hum ;
Entre les helz ad plus de mil manguns.
(*Rol.*, 620.)

S'il te voient *entr*'eus, si defenderont il mix lor cors et lor avoirs et te tere et le miue. (*Auc. et Nic.*, 2, 20.)

Recorde ke tu fus enoins
De chel tres saint prechious ole
Ke Dius tramist en le fiole
A Saint Remi *entre* ses poins.
(Renclus, *Carité*, xxxv, 3.)

Croisete *entre* deus kemins. (1314, A. N. JJ 50, f° 61 r°.)

Et les attaingny environ ladicte perriere *entre* jour et nuyt. (1441, A. N. JJ 176, f° 13 r°.)

Cf. III, 278ª.

ENTREBAILLANT, adj., qui s'entrebaille :

J'en ay veu (des coquilles) de mille couleurs sur le bord de la mer, blanches comme laict, brunes, olivastres,... de plattes, de rondes, de poinctues,... de percees, *entrebaillantes*, et de cent mille sortes. (E. Binet, *Merv. de nat.*, p. 183, éd. 1622.)

ENTREBAILLEMENT, s. m., état d'une chose entrebaillée :

Si les deux paupieres, pour la vehemente inflammation, sont tellement renversees, que l'œil demeure ouvert, et ne se puisse fermer, a cause que le blanc est plus esleve et eminent, et que le noir plus enfoncé fait comme un *entrebaillement*, la maladie n'est plus proprement appelee ophthalmie, ains χήμωσις en grec. (La Frambois., *Œuv.*, p. 343.)

ENTREBAILLER, v. a., ouvrir très peu :

Le dict Bourguignon bailla a icelui archer, en *entrebaillant* le dict guichet, d'une dague dedans le ventre. (J. de Roye, *Chron. de Louis XI*, f° 40 r°.)

ENTREBAISIER (S'), mod. s'entrebaiser, v. réfl., se baiser réciproquement :

Vont *sei entrebaisier*, a tant sont desevret.
(*Voy. de Charl.*, 253.)

Il *s'entrebaisent*, nevot sont et ami.
(*Coron. Loois*, 1494.)

Mut *s'entrebesent* dulcement.
(Huon de Rotelande, *Ipomedon*, 10431.)

A tout *nous entrebaisames*. (*S. Graal*, II, p. 28.)

ENTREBAT, s. m., entrebande :

Que tous texheurs qui texheront ensi draps de notre fealté soyent tenus de faire une demee crois en le moyins de draps al *entrebat* aux promirs coront ou aux direns sour le paine et amende de bois bodd. (10 mars 1435, *Tarif et règlem. pour les foulons*, Bormans, *Gloss. drap. liég.*, Doc. inéd., XI.)

Cf. Entrebate, III, 279ᵇ.

ENTRE BATRE (S'), v. réfl., se battre l'un l'autre :

*S'*entrefierent e *entrebatent*.
(Wace, *Rou*, 3ᵉ p., 3979, var.)

Et *eulz entrebatans* par pareilles plaies se mistrent a mort de leurs glaives. (*J. de Salisb. Policrat.*, B. N. 24287, f° 62ᵇ.)

Les femmes de Thrace *s'entrebatoyent*, quand leur mari estoit mort, a qui mourroit avec luy par compagnie. (H. Est., *Apol.*, Au lecteur, sign. e 5 r°, éd. 1566.)

— Neut., même sens :

Bien serois aise que les veisses
Bien *entrebattre* encore ung coup.
(*La Nourrisse et la Chamberiere*, Anc. Th. fr., II, 426.)

— *Entre batu*, part. passé, battu de divers côtés :

Entrebatu du desir de la gloire
Et de l'espoir d'emporter la victoire.
(Rons., *Franc.*, II.)

Cf. III, 279ᵇ.

ENTRECHOQUEMENT, s. m., action de s'entrechoquer :



Les *entrechoquements* et cheutes ou l'on ne se fait point de mal. (LANOUE, *Disc.*, p. 146.)

ENTRECHOQUER (s'), v. réfl., se choquer mutuelllement :

Comme je vis que les deux bons seigneurs qui me sont bien amis, *s'entrechoquoient* de la façon, je voulus prendre la parole et me jetter a la traverse, leur remontrant qu'ils s'abusoient de se topiquer de la façon. (CHOLIERES, *Cont.*, f° 60, ap. Ste-Pal.)

ENTRE COLONNE, s. m., espace entre deux colonnes :

Intercolumpnium, *entrecolumpne*. (1464, LAGADEUC, *Cathol.*, Bibl. Quimp.)

Entrecoulomne. (P. VAN AELST, *Regl. de l'archit.*, f° 25ª.)

Les *entrecoulomnes* de nichetz auront chascune deux mesures. (ID., *ib.*, f° 50ᵇ.)

Entrecolonne. (J. MARTIN, *Vitruve*, f° 30 v°, éd. 1547.)

ENTRECOLONNEMENT, s. m., synonyme d'entre colonne :

Entrecolomnement. (DELORME, *Archit.*, VII, 14.)

Entrecolomnement. A leaving of space betwen piller and piller. (COTGR.)

ENTRE COLUMPNE, v. ENTRE COLONNE.

ENTRECONNOISTRE (s'), mod. s'entreconnaître, v. réfl., se reconnaître mutuellement :

Ja, se *s'entreconeussant*,
Ne cuit que s'entre desissant...
(*Thebes*, 731.)

Porce qu'il *s'entrecongneussent*.
(BEN., *Troie*, 6703.)

Deux personnes qui ne *s'entrecognoissent*.
(*Mir. de N. D.*, I, 149.)

Et qant il sont si esloingnié qu'il ne s'entrepueent mes *entreconnoistre*, si retorna li rois a Logres. (*Lancelot*, ms. Fribourg, f° 122ᵈ.)

Nature, le ministre de Dieu, et la gouvernante des hommes, nous a tous faits de mesme forme, et, comme il semble, a mesme moule, a fin de *nous entreconoistre* tous pour compagnons, ou plustost freres. (LA BOET., *Serv. vol.*, f° 121 v°, éd. 1578.)

ENTRECOULOMNE, v. ENTRECOLONNE.

ENTRECOUPE, s. f., intervalle vide entre deux coupes sphériques superposées qui prennent naissance sur le même mur ; dégagement d'un carrefour :

Entrecoupe, intercisura. (*Gloss. gall.-lat.*, B. N. l. 7684.)

ENTRECOUPEMENT, s. m., état de ce qui est entrecoupé :

Puis, du livre ennuyé, je regardois les fleurs,
Fueilles, tiges, rameaux, especes et couleurs,
Et l'*entrecoupement* de leurs formes diverses,
Peintes de cent façons, jaunes, rouges et perses.
(RONS., *Sonn. pour Helene*, II, LXXIV, Eleg.)

ENTRECOUPER, v. — A., couper, diviser par intervalles :

Kar si sunt sure coruz
Por les testes *entrecouper*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 21437.)

Intercido, *entrecopeir*. (*Gloss. de Salins*.)

Les autres (poissons)... vont a boutades, s'entre reposant, et *entre couppant* leurs cours. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 124, éd. 1622.)

Quel spectacle de voir une campagne couverte d'hommes tous armez jusqu'aux dents, en peu d'heures *s'entre coupper* la gorge. (ID., *ib.*, préf. du ch. XVII, éd. 1622.)

— Réfl., s'interrompre :

Dont a tous pas *s'entrecoupe* en ma bouche,
De trop d'ardeur, mon propos arresté.
(LA MORLIERE, *Calliope*.)

— *Entrecoupé*, part. passé, interrompu :

Les songes *entre coupez* d'un frenetique ou d'un fievreux. (BINET, *Vie de Rons.*)

ENTRECROISEMENT, s. m., état de ce qui est entrecroisé :

L'*entrecroisement* des raies par angle droit. (O. DE SERRES, I, 2.)

ENTRECROISER, v. a., croiser réciproquement :

Richement s'iert faite acesmer
A une maniere françoise,
Si com orendroit *entrecroise*
Sa teste chacune d'orfrois.
(WATRIQUET, *Dits*, p. 282.)

— Réfl., se croiser réciproquement :

En la Beauce, on est contraint de les prendre (les terres) tous jours d'une sorte, c'est a savoir de long en long, dont le labourage ne *se* peut *entrecroiser*. (O. DE SERRES, II, 2.)

ENTREDEGUISER, v. a., déguiser l'un à l'autre :

Quand le dict roy seroit encore plus couvert, artificieux et cault qu'il n'est, pour *entredeguiser* et cacher la verité, si cela luy reussit pour un temps, elle sera apres manifeste et suivie de son effect tost ou tard en une sorte ou aultre. (17 janv. 1604, *Lett. miss. de Henri IV*, t. VI, p. 191.)

ENTREDEMANDER, v. a., demander l'un à l'autre :

(Li baron) s'*entredemandoient* le tens de la meute et le chemin qu'il tendroient. (GUILL. DE TYR, I, 32, dans Delb., *Matér.*)

Mais leur deffandit sur la vie de ne s'*entredemander* rien. (BRANT., *Duels*, II, 370.)

ENTREDESCHIRER (s'), v. réfl., se déchirer l'un l'autre :

Nul ne faut de le prendre (son esbat) a les voir (les bestes) *s'entredeschirer* et desmembrer. (MONT., II, XII, p. 278, éd. 1595.)

ENTREDESFAIRE (s'), mod. s'entredéfaire, v. réfl., se défaire l'un l'autre :

La science de *nous entredeffaire* et entretuer, il semble qu'elle n'a pas beaucoup de quoy se faire desirer aux bestes qui ne l'ont pas. (MONT., l. II, ch. XII, p. 305.)

ENTREDESMENTIR (s'), v. réfl., se démentir l'un l'autre :

Qu'ilz *se furent entre desmentis* par plusieurs fois. (*Reg. du Chât.*, I, 170.)

Et luy disoit ledit Malet suppliant qu'il le frapperoit de ladite dague, et *s'entre desmentirent* par plusieurs fois. (1459, A. N. JJ 188, f° 108 v°.)

ENTREDEUS, mod. entredeux, s. m., petite cloison, séparation intérieure, espace compris entre deux choses :

Quant l'ame est eslevee par sains desirs fuer de toutes affections charneles, elle est joincte a Dieu sans nul *entredous*. (LAURENT, *Somme*, ms. Troyes, f° 3 v°.)

Et prenderont et aront leur wuidenge et leur cours a rue, par l'*entredeus* qui est entre le maison doudit Willaume et le maison doudit Colart. (18 juillet 1358, *Chir.*, A. Tournai.)

Une boitte de barbier assez haultette, a six *entredeulx* dedans. (1524, *Invent. de Marg. d'Autriche*, ap. Havard, *Dict. de l'ameubl.*, t. II, col. 423.)

Jusqu'a ung *entredeux* qui faict la separacion de... (1570, *Rent. de S. André*, p. 25, Bibl. Clerm.-s.-O.)

Les mains leur deviennent vertes, qui est l'*entre deux* du bleu et du jaune. (DESPARRON, *Fauconn.*, III, 29.)

— Intervalle de temps pendant lequel on prépare quelque chose :

Et comme il fust *entredeux* de le faire davantage tuer, quelques uns de ses familiers luy dirent qu'il n'y avoit point de propos de faire mourir un si jeune garson. (AMYOT, *J. Cæsar*.)

Deux notables dangers que le roi de Navarre eschappa en cet *entredeux* de paix. (AUB., *Hist. univ.*, l. V, c. IV, 1ʳᵉ éd.)

Cf. III, 285ª.

1. **ENTREDIRE**, v. a., frapper d'interdiction :

N'i ad lei ne decré, ne rien qui l'*entredie*.
(GARN., *S. Thom.*, B. N. 13513, f° 54 v°.)

Se pape u arcevesques nullui *entredisist*.
(ID., *ib.*, 2646.)

Ou ilz poront *entredire* les mollins. (1257, *Ordonn. des moulniers*, Pawill. Univ. Liège.)

Si *fu* toute France *entredite*. (*Grand. cron. de France*, Des gestes au bon roy Phelippe, XVIII.)

Me escommuniast par droit apres l'amonicion de diz jors et *enterdie* ma terre et ma maisnie. (*Lett. de J. II*, cᵗᵉ *de Soiss.*, Cart. de S. Lég., f° 64 r°, Pet. sém. Soiss.)

Nous l'*entredisons* d'escumeniement. (1327, *Cart. de Guise*, B. N. l. 17777, f° 197 v°.)

— *Entredit*, part. passé, frappé d'interdiction :

Se il ha ceianz home estrange qui soit *antrediz* ou escommeniez. (*Serm. de Maur. de Sully*, B. N. 24838.)

Cf. INTERDIRE.

2. **ENTREDIRE**, v. a., dire l'un à l'autre :

Mais ne savent que *s'entredient.*
(WACE, *Rou*, 2e p., 8090.)

As paroles que on voit que il *s'entredisoient.* (*S. Graal*, II, p. 332.)

ENTREDIT, s. m., sentence d'interdiction :

Li apostoles Innocens li tiers mist Engletierre en *entredit*. (*Hist. des ducs de Norm. et des rois d'Anglet.*, p. 111.)

Entredit. (1215, *Ch. d'Etienne, arch. de Cantorb.*, Hardy, Rot. Ch.)

Et sa terre mettre en *entredit*. (1266, *Lett. de J. de Joinv.*, S. Urb., A. Haute-Marne.)

Par sentence d'escumeniement et par *entredit* metre en noz terres et en noz homes. (1283, *Franch. de Montbéliard.*)

Pierres de Cappes mist toute France en *entredit*. (*Grand. Cron. de France*, Des gestes au bon roy Phelippe, XVIII.)

Il misrent en *intredit* les hommes et la terre le roy. (*Ib.*, II, 25.)

Interdictum. *Entredit*. (*Vocabularius brevidicus.*)

— Abs., dans un sens plus général, empêchement absolu :

Par *antredit*. (P. DE FONT., *Cons.*, XXXV, 16.)

Par l'*endredit* de ce qui est fet par force. (*Digestes*, ms. Montp., f° 157b.)

Cf. INTERDIT.

ENTREE, s. f., action d'entrer; accès dans un lieu; endroit par où l'on entre ; commencement :

Devant l'*entree* out un duital
D'une funtaine ki la surst.
(*Vie de saint Gilles*, 1468.)

Bele kiere fait a l'*entree*
Li portiers, quant voit ens entrer
Dont espoire argent ou ventree.
(RENCLUS, *Carité*, x, 8.)

Et firent garder par gens armez les *entrees* de Paris. (*Chron. de S. Den.*, B. N. 2813, f° 407a.)

Entree de maison. (*Gloss. gall.-lat.*, B. N. l. 7684.)

A l'*entreie* de Lille.
(*B. de Seb.*, XV, 397.)

Que d'oresenavant nul ne s'entremette de abbatre telz arbres nommez d'*entree*, quelz que ils soient. (Juill. 1376, *Ord.*, VI, 235.)

En l'*entree* du mois de fevrier. (*Grand. Cron. de Fr.*, Les gestes du roy Charles V, XLI.)

Et combatre bien et hardiement a l'*entree* de son pays. (FROISS., *Chron.*, VI, 189.)

A l'*entree* d'aoust. (*Jurés de S. Ouen*, f° 15 r°, A. S.-Inf.)

Ne voulurent souffrir que nul homme entrast en ladicte ville et firent garder les passages et *entrees*. (N. GILLES, *Ann.*, t. II, f° 47 r°.)

Aussi falloit il fermer la bouche au cardinal du Perron des l'*entree* qu'il commença d'haranguer. (N. PASQ., *Lett.*, IV, 7, col. 1188, éd. 1723.)

Il l'advertit (ce livre) des l'*entree*, que je ne m'y suis proposé aucune fin, que domestique. (MONT., *Au lecteur*, éd. 1595.)

J'ai assez d'*entree* vers lui, pour en parler de moi mesme. (D'OSSAT, *Lett. a la reine Louise*, 17 av. 1591, éd. 1732.)

Je vous envoye aussy lettres tant pour Sa Sainctetė que pour les aultres primes sus dicts, lesquels nous doivent donner l'*entree* a la negociation que vous y aves a faire de ma part. (1593, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 16.)

Pour peu d'*entree* que les Espagnols ayent en une maison, ils s'en font a la fin maistres, si on leur permet. (FR. D'AMBOIS., *les Neapol.*, 2, 8.)

Ceste tour est pres de l'*entree* de la Cologne. (P. DE GARCIE, *le Grant Routhier de mer*, f° 28 r°.)

— Anc., *de telle entree*, après telle entrée, après tel commencement :

De telle entree Aubigné se mit en discours comme il s'ensuit. (AUB., *Hist. univ.*, V, c. II, éd. 1626.)

— Plat qu'on sert au commencement du repas :

D'*entree* de table ilz luy offrent caviat, boutarques. (RAB., *Quart livre*, ch. LX.)

Pour un festin qui m'agree
Voicy tout ce qu'il me faut ;
Un plat de navets d'*entree*,
Au dessert un artichaut.
(GUILL. GARGUILLE, *Chans.*, p. 41.)

ENTRE ENTORTILLER (s'), v. réfl., s'entortiller l'un dans l'autre :

L'enchassure ou l'emboitement d'une piece avec l'autre, se fait ou par soudure ou faisant couler une vis dans l'escrou, qui *s'entre entortillans* collent les pieces ensamble. (E. BINET, *Marv. de nat.*, p. 195, éd. 1622.)

ENTREFAIRE, v. a., se faire l'un à l'autre :

Estrange joie *s'entrefirent*.
(BEN., *Troie*, 5842.)

Que nus gerre ne *s'entreface*.
(ID., *D. de Norm.*, II, 6422.)

Le roy de France et le roy d'Angleterre *s'entrefirent* tres bonne chiere. (*Chron. de S. Den.*, B. N. 2813, f° 435b.)

Si pugnicions n'estoient faictes ou royaulme les gens se *entreferoient* tant d'injures que la police ne pourroit durer. (H. DE GAUCHI, *Trad. du Gouv. des princ. de Gilles Colonne*, Ars. 5062, f° 50 r°.)

ENTREFAITES, s. f. plur., intervalle de temps où survient qqch. :

En ces *entrefeites*.
(GEFF., .VII. *est. du monde*, B. N. 1526, f° 113d.)

Bautheuch, fal, si t'affaites,
Delivres toy ens *entrefaittes*,
Tantost, el te met en arroy.
(*Mir. de N. D.*, VI, 87.)

Mais en ces *entrefaittes*, les commencemens de la plus grande et plus perilleuse guerre qu'il eut en toute la Gaule, ayans esté de longue main projettez et menez secrettement par les principaux hommes des plus belliqueuses nations du pais, se descouvrirent tout a coup. (AMYOT, *J. Cœsar.*)

Mais en ces *entrefaites* les Romains firent un acte qui leur donna bien grande occasion (de guerre). (ID., *Numa.*)

Cf. ENTREFAITE, III, 285c.

ENTREFROTTER (s'), v. réfl., se frotter mutuellement :

Estans les valletz de dedans venus abreuver leurs chevaulx dehors la ville, se meirent en question avecques les valletz du camp, chascun louant ceulx de son parti, et se mocquant des autres : si bien que de parolles injurieuses monterent jusqu'a *s'entrefrotter*. (D. SAUVAGE DE FONTENAILLES, *Hist. du royaume de Naples*, f° 162 r°.)

ENTREGARDER (s'), v. réfl., se garder réciproquement :

A la porte de l'eglise l'en les fait jurer d'eulx amer et d'*eulx entregarder*, sains et malades, et ne guerpir pas l'un l'autre. (*Liv. du chev. de La Tour*, c. CXXIV.)

Cf. III, 286c.

ENTREGENT, s. m., art de se conduire au milieu des gens, civilité :

De bien aymer n'est negligent,
Et sçait trop mieulx son *entregent*
Qu'homme qui soit a mon advis.
(R. DE COLLERYE, *Epistres*, II, p. 24.)

Un chacun dit, que pour or et argent
Vostre *entregent*
Vous vendez tout a plain.
(*Resp. des dames de Paris contre la reform. faicte par les dames Lyonnoises*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., t. VIII.)

Donner petis *entregents* et truchements d'amour. (CHOLIERES, *Matinees*, p. 251, éd. 1585.)

Sur tout vous, qui, entre les galans, sçavez le mieux vostre cour, j'ay pensé dire, comme nos docteurs, vostre *entregeant*, mais il me sembleroit dire entrejambes, tant cela est fat. (BER. DE VERVILLE, *Moy. de parv.*, p. 61, éd. 617 pages.)

Un Florentin habitué a Lyon, banquier de bien peu de credit, eust cest heur d'avoir une femme sachant fort bien son *entregent*, laquelle parvenue a estre nourrisse du roy François deuxiesme, gagna si bien la bonne grace de la royne mere qu'elle parvint a un merveilleux credit. (BEZE, *Hist. eccles.*, III, 471.)

Cela s'appelle sçavoir bien son *entre gent* de guerre. (BRANT., *Grands capit. estrang.*, l. I, c. XXVII.)

Il avoit l'entendement vif ; son *entregeant* fort agreable. (*Hist. partic. de la court de Henry II*, Arch. cur., 1re sér., III, 281.)

ENTREGRATTER (s'), v. réfl., se gratter l'un l'autre :

Nous entregratterons l'un l'aultre. (RAB., *Quart livre*, XLVI.)

Ce Huet et Sagon se jouent
Par escript l'un l'autre se louent,
Et semblent, tant ilz s'entreflatent,
Deux vieux asnes qui *s'entregratent*.
(FRIPPELIPPES, *à Fr. Sagon*, VI, 53, éd. 1731.)

Toutes les mules de Touraine...
Se prindrent a *s'entregrater*.
(P. RONS., dans A. du Breuil, *Muses gaillardes*, f° 53 r°, Paris, 1609.)

ENTREHAIR (s'), v. réfl., se haïr mutuellement :

> *Entrehairent* s'en andui.
> (*Eneas*, 4358.)

Car trop *s'estoient* longement *entrehai*. (*Graal*, II, p. 287.)

Et ne pourquant s'il (le mari et la femme) *s'entreheent* tant qu'il ne vuelent demourer ensemble... (BEAUM., *Cout. de Clerm. en Beauv.*, ch. LVII, Am. Salmon.)

> Le feu et l'iave *s'entreheent*.
> (CHR. DE PIS., *Chem. de long est.*, 413.)

Ceux qui *s'entrehaissent* qui font les noises, et que nature ne peut plus soustenir. (MART. D'AUV., *Arr. d'am.*, p. 664, éd. 1587.)

— *Entrehai*, part. passé :

> Il s'entrefierent com gent *entrehaiie*.
> (*Loh.*, B. N. 4988, f° 281d.)

ENTREHURTER (s'), mod. s'entreheurter, v. réfl., se heurter mutuellement :

> Il *s'entrehurtent* et de cors et de pis.
> (*Loh.*, ms. Berne 113, f° 13c.)

Il *s'entrehurtent* des cors et des escuz. (*Lancelot*, ms. Fribourg, f° 96c.)

— N., même sens :

> Les escuz funt *entrehurter*.
> (BEN., *D. de Norm.*, II, 5871.)

ENTREJOUER (s'), v. réfl., jouer entre soi :

Nul ne prent son esbat a voir des bestes *s'entrejouer* et caresser. (MONT., II, XII, p. 278.)

ENTRELACEMENT, s. m., action d'entrelacer, état de ce qui est entrelacé :

Il veoit ke li mundes estoit crucifiez per les *entrelacemenz* des vices. (*Serm. de S. Bern.*, 145, 28, Fœrster.)

Comme les nœuds par l'*entrelassement* prenons la force l'un de l'autre. (LA BOET., *Regl. de mar.*, 237.)

ENTRELACIER, mod. entrelacer, v. — A., enlacer l'un dans l'autre :

> Ki le laine au lin *entrelache*.
> (RENCLUS, *Miserere*, LXVIII, 5.)

Les pieces de tiere *sunt entrelacies* li une en l'autre. (Juin 1258, *C'est Alart Desplechin, le carpentier, et Marien ki fille fu Lambiert le Hugier*, Chir., A. Tournai.)

Chancre en lieus charnus loing de nobles membres qui ne sont pas *entralaciez*. (H. DE MONDEV., B. N. 2030, f° 97d.)

Maistre Rusticians compila ceste romanz, car il *entreslaisce* toutes les tres merveilleuse novelles qu'il trove en cellui livre et toutes les greigneur aventures dou monde. (*Table Ronde*, B. N. 7544, preamb.)

Et *estoient* les villes et li chastiel *entrelachiet* li un en l'autre. (FROISS., *Chron.*, VIII, 19.)

Lesquelles cognoissances de maladies et les remedes d'icelles *sont* icy empres mys et *entrelaches* par hordre. (FRANCHIERES, *Fauc.*, ms. Chantilly 1528, f° 3 v°.)

— Réfl., s'entortiller :

> Ceste fontaine en ruisseaux separee
> Baignoit les fleurs d'une course esgaree
> *S'entre lassant* en cent mille tortis.
> (RONS., *Past.*, Œuvr., p. 560, éd. 1584.)

Je *me suis* sur la fin un peu *entrelassé* de mon premier discours. (BRANT., *des Dames*, IX, 467.)

ENTRELARDEMENT, s. m., action d'entrelarder :

Faire un beau petit *entrelardement* a poinctes de diamans comme la grosse tour de Bourges, de tant de bracquemars enroiddys qui habitent par les braguettes claustrales. (RAB., *Pantagr.*, ch. XV, éd. 1542.)

Les plaisants *entrelardements* de ces langages. (H. EST., *Apol.*, p. 551, éd. 1566.)

ENTRELARDER, v. a., entremêler :

> Et mes sire Yvains entesa,
> Si *a* deus cos *antrelardez*.
> (CHREST., *Cheval. au lion*, 4228.)

> Le prudhom a mis sa raison
> Au mielz qu'il onques pot parler ;
> Mais onc tant ne si sot garder
> Que n'i *entrelardast* l'anglois.
> (*De deux Angloys*, Montaigl. et Rayn., *Fabl.*, II, 179.)

> Tant sevent bien *entrelarder*
> Leur gries parolles et polir.
> (*La Dame a la licorne*, B. N. 12562, f° 14 r°.)

Qui *entrelardent* leurs livrets de mots latins, grecs, et hebrieux sans raison. (BELON, *Nat. des oys.*, I, XXI.)

— *Entrelardé*, part. passé, entremêlé :

> De douz baisiers *entrelardees*.
> (*Clef d'amors*, 3344.)

Il y avoit chevaliers d'Angleterre *entrelardez* entre ces gens d'armes. (FROISS., *Chron.*, B. N. 2641, f° 318 r°.)

Et puis se assirent en ordre a table *entrelardez* de damoiselles. (*Perceforest*, t. I, f° 91.)

Cf. III, 289b.

ENTRELAS, mod. entrelacs, s. m., ornements liés ensemble et croisés :

> Quar a chascun des *entrelaz* (du lit)
> Ot une canpane pendue.
> (CHREST., *Perceval*, ms. Montp., f° 49c.)

.IIII. *entrelaz* mis en la cheminee dou dit four. (1335, *Compt. d'Oudart de Lagny*, A. N. KK 3a, f° 284 r°.)

Mettre .I. *entrelaz* en l'estal Perrart le bouchier. (*Ib.*)

Plaisans *entrelatz* d'orfevrerie garniz de fins diamens, fins rubis, fines turquoyses. (RAB., *Garg.*, ch. VIII, éd. 1542.)

Duquel article vous ne pouvez recueillir autre chose par cet *entrelas* de paroles, sinon. (PASQ., *Rech.*, III, 2.)

Ne s'amusa de denouer les *entrelas* du nœud gordien. (ID., *Lett.*, III, I.)

Pendant que tous ces *entrelas* et envelopemens d'affaires publiques se demenoient et demesloient entre ces grands conseillers de raison sans raison. (SULLY, *Œcon. roy.*, ch. LXXIV.)

> Tantost sur un tissu d'or, d'argent et de soye
> Bigarrant les couleurs d'un subtil *entrelas*,
> Exercer le mestier de la sage Pallas.
> (SCHELANDRE, *Tyr et Sid.*, 1re journ., II, 2.)

> Et l'*entrelas* feuillu d'un rustique feuillage.
> (VAUQ., *Idill.*, II, 65.)

ENTRELIGNER, v. a., ajouter, écrire entre les lignes :

Approuvons ledit testament non contrestant ce que il *soit* royé et en aucuns lieus *entrelignié* de sa propre main, corrigié et amendé. (1318, A. N. JJ 56, f° 97 r°.)

J'ai signé les noms en la table chascun par soy de quoy il parle, et encores qu'ilz ne soient transportez de leurs propres lieux ainsi comme en un psaultier glosé ou comme es espistres de mons. saint Poul ou es sommes, je *entrelignerai* les noms aussi comme fist Gracien en la compilacion du canon. (VIGNAY, *Mir. hist.*, Vat. Chr. 538, f° 2c.)

— Entrecouper :

Et mist autour de son chief ung dyadesme de pourpre *entreligné* de blanc. (*Q. Curse*, V, 14, éd. 1534.)

Cf. INTERLIGNER.

ENTRELUIRE, v. n., luire parmi :

Nature n'est rien qu'une poesie ainigmatique, une peinture voilee et tenebreuse, *entreluisant* d'une infinie varieté de faux jours a exercer noz conjectures. (MONT., II, 12, p. 350, éd. 1595.)

ENTREMANGIER (s'), mod. s'entremanger, v. réfl., se manger l'un l'autre :

On ne fait conte du poisson, qui *s'entremange* par faute de le manger. (*Resp. de J. Bodin à Malestr.*)

Pepin laissa ces roitelets *s'entremanger*. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*)

S'entremanger de querelles et disputes. (DUEZ, 1664.)

ENTR'EMBRACIER (s'), mod. s'entr'embrasser, v. réfl., s'embrasser mutuellement :

> Par grant amor lors *s'entr'embracent*.
> (*Rose*, II, 332, Michel.)

Cf. III, 290b.

ENTREMERLER, v. ENTREMESLER.

ENTREMES, mod. entremets, s. m., ce qui se sert dans un repas entre deux services :

> De tables plaines d'*entremez*,
> Car ne voil autre vie mes,
> Recroist mes argens et mes ors.
> (*Rose*, 11752, Méon.)

La teste de sanglier a l'*entremes*. (*Menag.*, II, 98.)

> Ne faictes plus de poysson *entremetz*,
> Puys que la chair de chair vous admonneste.
> (J. MAROT, *Cinquante rondeaulx*, XXIII.)

— Divertissement :

> Un *entremes* i ot plenier,
> Ki mult plaisoit al chevalier.
> (MARIE, *Lais*, Lanval, 185.)

> A .I. vallet a li rois dit
> Que il voist l'*entremes* haster.
> (*Gauvain*, 314.)

Divers *entremes*. (*Li .x. comm.*, B. N. 423, f° 144b.)

Et qu'i pers je?
Me baillez vous cest *entremetz*?
(*Farce de Mimin*, Anc. Th. fr., II, 348.)

Repeu suis de tous *entremetz*,
Puisque ce cueur ay d'abandon.
(*Farce de Colin qui loue et despite Dieu*, Anc. Th. fr., I, 239.)

Sans cesser vostre amour me greve
Ma mignonne, je vous prometz,
Dont je suis en tel *entremectz*
Qu'il semble a me veoir, que je resve.
(COLLERYE, *Rond.*, XXIV.)

Qui me payast (replique l'autre) je m'en allasse. Ce temps pendant Patelin vient aux *entremets* qui dit mille mots de resverie. Je vous prie d'imaginer combien plaisant est ce contraste. (E. PASQ., *Rech.*, l. VIII, ch. LIX, p. 781, éd. 1643.)

Toute cette apres dinee se passa par *entremets*. (ID., *Lett.*, XVII, 5.)

— Intermédiaire :

Les princes ne peuvent rien par eux mesmes, sans le secours, le service et l'*entremets* des plus grands et des vertueux personnages. (DU VILLARS, *Mém.*, VI, 1555.)

Cf. III, 290c.

ENTREMESLER, mod. entremêler, v. — A., mélanger, mêler parmi d'autres choses :

Car plus blanche ert que neis ne glace,
Entremellee ert la rogor
Avenalment a la blanchor.
(*Eneas*, 3994.)

Et onst *estoit* li pails
Entremelles de bons amis.
(*Athis*, B. N. 375, f° 120a.)

D'ambes deux pars m'*estoit* amors
Entremelles de grans dolors.
(*Ib.*, f° 127c.)

Entremedlez vostre cure
De joie d'aucune enveisure.
(CHARDRY, *Petit Plet*, 155.)

De blanc poil *est entremeles*.
(REN. DE BEAUJEU, *le Beau Desconneu*, 2565.)

La doulour de la felicitei humainne *est entremallee* de maintes amertumes. (*Consol. de Boece*, ms. Montp. H 43, f° 6d.)

Reffraper et repareiller ladite laine pour mieux *entremeller* quand elle sera peignee. (XIVe s., *Ord.*, A. Mézières, AA 12, f° 127 v°.)

L'anatomie d'un vieux mouton et des canards a dodo l'enfant, et si ne *sont* bien *entremesles*, appellez moi nisques ou plus sot encore. (N. DU FAIL, *Prop. rust.*, p. 136.)

— *Entremeslé*, part. passé, mélangé parmi d'autres :

Ki fait se vie pielee,
De bien, de mal *entremeslee*.
(RENCLUS, *Miserere*, LXVIII, 6.)

Barbe de blanc *entremeslee*.
(*Ren. de Montaub.*, p. 25.)

Entremerlé. (J. DUQUESNE, *Hist. de J. d'Avesn.*, Ars. 5208.)

Sa naturelle couleur *entremellee* de vermeil et de blanc. (*Istoire de Troye la grant*, ms. Lyon 823, f° 76c.)

J'ay grans ennuis *entremeslez* de joye.
(L. LABÉ, *Sonn.*, VIII.)

— Dont les cheveux sont en désordre :

On en ala lors a la chartre, si en amena on le fill le conte, qui molt estoit chargies de chaveus et *entremelles*, si comme chil qui piecha n'avoit esté laves. (*Istore d'outre mer*, Nouv. fr. du XIIIe s.)

ENTREMETEUR, mod. entremetteur, s. m., celui qui s'entremet :

Sergens de Mgr le duc d'Orliens, proviseurs et *entremeteurs* des jeux des Sept pechez mortelz. (1400-1402, *Compt. de Girart Goussart*, commune, XVIIIbis, Arch. mun. Orléans.)

Par le conseil des gouverneurs et *entremecteurs* des faiz de la ville. (1469, *Lett. de Louis XI*, IV, 2.)

Ceulx toujours furent premiers *entremeteurs*
De ses affaires.
(O. DE S. GEL., *Eneid.*, B. N. 861, f° 133 r°.)

Telz passetemps, qui estoyent fort beaux a voir, non seulement pour la magnificence de l'appareil, mais aussi pour l'affection et la diligence des *entremetteurs* qui s'efforçoyent de faire mieulx a l'envy les uns des autres. (AMYOT, *Alex. le Grand.*)

Hugues le Noir, frere de feu Raoul jadis roy de France, Auberon, evesque de Metz, Fulbert, evesque de Cambray, *entremetteurs* de cette pacification. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, 2e vol., VIII, 12.)

Ebon, archevesque de Rheims, avoit esté l'un des principaux *entremetteurs* de la conspiration. (PASQ., *Rech.*, III, 12.)

Cf. III, 291b.

ENTREMETRE (S'), mod. s'entremettre, v. réfl., s'employer dans une affaire :

Ne quit ja *se* vuille *entremetre* [tre.
D'eles (les lois) changier por autres me-
(BEN., *D. de Norm.*, II, 8294.)

Et li rois dit que de la pes
Ne *s'antremetroit* il james.
(CHREST., *Chev. au lion*, 6189.)

Enfes W., dist la marchande, or voies
Con sui bien faite, avenant et cortoise ;
Bien *m'entremech* de marchies et de foires.
(*Enf. Vivien*, ms. Boulogne, 749, Wahlund, p. 50.)

Por ceu ne *m'an* vels *antremot*[r]*e*.
(*Dou pechié d'orgueil laissier*, Brit. Mus., add. 15606, f° 110c.)

Tant *s'estoit entremis* de courre
Que hors des jacques sailloit la bourre.
(GUILL. DE ST ANDRÉ, *le Bon Jehan*, 2802.)

La dicte Ysabel *s'est entremise* et meslee de regarir gens langoureulx. (28 fév. 1458, *Reg. de la loy*, 1442-1458, A. Tournai.)

Cf. III, 291c et INFERMIS.

ENTREMISE, s. m. et f., action de s'entremettre, intermède :

L'ung semble ung homme d'*entremise*
Qui d'honneur pas gueres ne scet.
(*Les Faintises du monde.*)

De façon qu'avec une *entremise* moins agreable et diversité de vie penible et fascheuse, il se trouva vieilli devant le tans. (DAMPMART., *Merv. du monde*, f° 141 r°.)

Nous considererons et examinerons quelles ont esté leur nature, leurs mœurs et leurs conditions, par leurs faicts et leurs actions en l'*entremise* du gouvernement de la chose publique. (AMYOT, *Demosthenes*.)

Nos mareschaulx des logis, fourriers et aultres qui auront la charge et *entremise* de faire les departemens des logis desdites garnisons. (1er av. 1569, *Lett. de Ch. IX*, A. Mos., G. chap. cath.)

Cf. III, 292b.

ENTREMONTRER, v. a., montrer l'un à l'autre :

Ou vous vous promenastes pres de quatre heures ensemble, sans cesser de discourir, lire et *entremontrer* papiers. (SULLY, *Œcon. roy.*, ch. CLI.)

Cf. ENTREMOSTRER, III, 292c.

ENTREMORDRE (S'), v. réfl., se mordre l'un l'autre :

Et des dons *s'entremordent*...
(*Doon de Maience*, 1571.)

A *s'entremordre* trop habiles.
(*Epist. à Marot, à Sagon et à la Hueterie*, VI, 135, éd. 1731.)

ENTREMPEECHIER (S'), mod. s'entr'empêcher, v. réfl., s'empêcher mutuellement, se nuire l'un à l'autre :

Ces deux racines *s'entrempeschent* en leurs operations. (DU PINET, *Pline*, XXVII, 8.)

ENTRE NŒUD, s. m., intervalle entre deux nœuds :

Knotte. Neu, *entreneu*. (PALSGRAVE, p. 236.)

Entre les neuds (des doigts) il y a les *entreneuds*, que les Latins appellent d'un mot general, artus et articuli. (B. JAMIN, *Traduct. des dialog. de J. L. Vives*, f° 136 r°, éd. 1576.)

Entre les scorpions les masles sont les plus dangereux, et ceux encores davantage lesquels ont sept *entre nœuds* en la queue. (GREVIN, *des Venins*, I, 24.)

ENTRENUIRE (S'), v. réfl., se nuire réciproquement :

Les contrarietes des uns et des autres (elements) qui *s'entrenuisoient*. (*S. Graal*, II, 430.)

ENTREPARDONNER, v. a., pardonner l'un à l'autre :

Ke tout *soit entrepardonné*. (HENRI DE VAL., *Hist. de l'emper. Henri*, § 527.)

Et toute la male volonté de devant *s'entrepardonnerent*. (AIMÉ, *Ystoire de li Normant*, 114.)

ENTREPARLER (S'), v. réfl., se parler réciproquement :

Si s'entr'ochient et afolent
Ne de rien ne *s'entreparolent*.
(BELLEP., *Machab.*, B. N. 19179, f° 6c.)

Cf. III, 293c.

ENTREPAS, s. m., t. de manège, amble défectueux :

En la maniere
D'ung cheval qui va l'*entrepas*
Des piedz devant et de derriere.
(*Therence en franç.*, f° 75a.)

Cf. III, 294a.

ENTREPERCIER, v. — A., percer l'un à l'autre :

Si courent sus l'un a l'autre et *s'entreperchent* escus et hauberts. (*Lancelot du Lac*, 2e p., ch. xcv.)

— Réfl., se percer l'un l'autre :

Et ont mis main as espees et *se sont entreperciet* moult crueusement. (*Sept sag. de Rome*, Ars. 3354, f° 130c.)

ENTREPILLER (s'), v. réfl., se piller mutuellement :

La superiorité et inferiorité sont obligees a une naturelle envie et contestation ; il faut qu'elles *s'entrepillent* perpetuellement. (MONT., ch. III, l. 7, p. 92, éd. 1595.)

Et des lors ne tenans compte, d'un costé ne d'autre, de ce doulx nom de paix, ne cesserent de *s'entrepiller*. (D. SAUVAGE DE FONTENAILLES, *Hist. de Naples*, f° 279 v°.)

ENTREPLAIDER (s'), v. réfl., plaider l'un contre l'autre :

Quand deux parties *se entreplaident*... (*Cout. de Bourges*, XXIII, Nouv. Cout. gén., III, 877.)

ENTREPLANTER, v. a., planter parmi :

Lequel (preau) avoit esté distinctement remply d'arbres de moyenne fustage, *entreplantez* de taillis espaces. (PARADIN, *Hist. de Lyon*, p. 332.)

Cf. III, 295a.

ENTREPOST, mod. entrepôt, s. m., lieu où s'entreposent les marchandises :

Lesdits saliniers seront tenus de faire porter, charrier et mesurer le sel qui sera mis esdites nouvelles boutiques, soit qu'ils le facent enlever des autres boutiques esquelles il avra esté mis par maniere d'*interpost*, ou qu'il soit prins des coffes et salins ou il se fait. (6 janv. 1497, *Ord.*, XXI, 14.)

ENTREPOUSSER (s'), v. réfl., se pousser mutuellement :

Et *se* commencerent a *entrepousser*, poindre, ferir et bouter. (*Gir. de Rouss.*, ms. Beaune, p. 310.)

Quand les nuees se rompent et *s'entrepoussent*. (PONT. DE TYARD, *Prem. cur.*, f° 57 v°.)

— *Entrepoussé*, part. passé, légèrement poussé :

Son col estoit un pilier de porphire,
En longs rameaux de veines separé,
D'œillets, de nege et de roses paré,
Entre poussé d'un gracieux zephyre.
(RONS., *la Charité*, p. 266, éd. 1584.)

ENTREPRENABLE, adj., qui peut être entrepris :

Si nous doit estre souvenable
Et a deus mains *entreprenable*.
(J. DE MEUNG, *Tres.*, 31.)

ENTREPRENANT, adj., qui se porte hardiment à quelque entreprise :

Plain de chaleur et de foul hardement,
Jolis, joieux, sains et *entreprenent*.
(EUST. DESCH., VIII, 135.)

Pour executer le hault et *entreprenant* vouloir qui est en vous. (GUILL. DU BELLAY, *Mem.*, l. VII, f° 204 r°, éd. 1572.)

Cf. ENTREPRENANT et ENTREPRENDANT, III, 296a.

ENTREPRENDEEUR, v. ENTREPRENEUR.

ENTREPRENDRE, verbe. — A., se mettre à faire une chose ; former des entreprises :

Mult *entreprist* malvaise vie.
(*Brut*, ms. Munich, 2468.)

Qu'il *entreprenist* son voiage. (6 mars 1385, *Compt de René*.)

Pour ceste heure estoit le sire de la Tremolle avec le roy de France et disoit on qu'il *avoit* fort *entreprins* le gouvernement du roy et du royaulme de France. (*Journ. du siege d'Orleans*, p. 178.)

— Prendre :

Et que surtout il envoyast souvent espies sur espies pour entendre la conduitte des ennemys et quel chemin ils *entreprendroient* pour faire descente en France. (GUILL. DU BELLAY, *Mém.*, l. VI, f° 191 v°, éd. 1572.)

— Prendre en main :

J'*entreprends* la cause commune de tous les fideles, et mesme celle de Christ. (CALV., *Instit. chrest.*, epist. au Roi.)

Desja vous avez fait cognoistre vostre vertu et grandeur en la bonté dont vous avez usé envers nos voisins et particulierement vers l'electeur de Cologne, qui *a entrepris* une cause tres importante a toute la chrestienté, et en laquelle il merite d'estre secouru. (*Lett. miss. de Henri IV*, t. II, p. 18.)

— Attaquer, au pr. et au fig. :

Dy moy, *as* tu bien *entrepris*,
Belial, ceste pautonniere?
(*Mir. de N. D.*, II, 382.)

Combien qu'il fust un tres grand flatteur pour se couler en la bonne grace de quiconque il vouloit, il estoit neanmoins aisé a prendre lui meme et a se laisser gagner par quiconque l'*eust entrepris* par artifice de flatterie. (AMYOT, *Crassus*.)

Je luy veux temoigner que je me sçay deffendre
Alors qu'un temeraire ose bien m'*entreprendre*.
(L. C. DISCRET, *Aliz.*, V, 3.)

— Abs., faire des préparatifs, prendre des mesures, empiéter :

Que moult est fous qui an amor
De fame se croit tant et fie
Que le vaillissant d'une alie
Entrepreingne seur sa fiance.
(CHREST., *Perceval*, ms. Montp., f° 214c.)

Pour quoy, tant de force comme autrement, firent demolir et abattre plusieurs murs des jardins de leurs diz habitans a l'encontre de leur dicte muraille et, par especial, en firent plusieurs demolir contre les jardins desdiz chanoines, *entreprenans* tres largement sur les heritages d'iceulx sans les vouloir recompenser. (MONSTRELET, *Chron.*, I, 144.)

Il n'y aura ordre qu'ils se puissent accommoder, ny consequemment aussi les tirer en campagne, comme il seroit necessaire, soit pour fortifier Bassigrave ou *entreprendre* ailleurs. (DU VILLARS, *Mém.*, VIII, an 1557.)

Cela seroit mettre un grand obstacle et boullevert au devant du roy, a ce que jamais il n'*entreprint* en Italie. (MART. DU BELLAY, *Mem.*, l. IV, f° 94 v°, éd. 1572.)

Pour faire le proces à ceulx qui ont voulu *entreprendre* contre luy et sa place. (16 nov. 1594, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 251.)

Ils rompirent le traité de paix et *entreprirent* sur la ville de Tarbe. (*Somm. descr. du pays et comté de Bigorre*, II, 21, Balancie.)

— N., concevoir un projet, faire une tentative :

Le chirurgien qui voudra *entreprendre* a guerir la fievre, generalement parlant, ne doit se servir que des remedes rafraichissent. (PARÉ, l. XX, 1re p., c. IV.)

— Réfl., s'élancer :

Dominge vid le lieutenant laissé pour mort, qui s'estant despestré d'un de ses compagnons tombé sur lui, tout couché, le bras droit en haut, jouoit de l'espee, un temps garenti par des chevaux qui *s'estoient entrepris* sur lui. (AUB., *Hist. univ.*, l. III, c. XII, 1re éd.)

Cf. III, 296a.

ENTREPRENEUR, s. m., celui qui entreprend qqch. :

S'il n'estoit tant des sosteneurs de malvaises quereles, il ne seroit mie tant d'*entreprendeeurs*. (P. DE FONT., *Cons.*, XI, 6, var.)

Nous revencher sur les pays et subjects du roy d'Espagne, principal auteur et *entrepreneur* de ceste guerre. (17 déc. 1594, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 281.)

Nous devons esventer ce dessein pour l'estouffer du tout, sans donner loisir aux *entrepreneurs* de le former ny le faire esclater. (13 juill. 1605, *ib.*, t. VI, p. 468.)

Une partie des arquebusiers catholiques, sachant que les calvinistes avoient laissé leurs chevaux a un quart de lieue loin de la, les allerent prindre et les en amenerent, et ainsi les *entrepreneurs* furent contraintz de s'en retourner a pied. (*Chron. de J. Tarde*, p. 260.)

— Adj., entreprenant :

Il s'estoit montré homme magnanime, hardi et *entrepreneur*. (OLIVIER DE LA MARCHE, *Mém.*, I, 6.)

S'il est hardi, preux et *entrepreneur*,
Il sera dict plein de loz et bonheur.
(CL. MAROT, *Temple de Cup.*, a Fr. Ier, *Œuvres*, t. I, p. 153, éd. 1731.)

Cf. III, 297a.

ENTREPRESSER (s'), v. réfl., se presser, s'exciter mutuellement :

Alors une grande allegresse [*se*
Saisist les condamnez, chacun d'eux *s'entrepresse*-
Pour courir a la mort, tous s'y viennent offrir.
(ROB. GARNIER, *les Juives*, V, 1967, Fœrster.)

Conviendra aussi planter les arbres de telle sorte, qu'ils ne soyent l'un au droit de l'autre, afin de ne *s'entrepresser*, ains



que celui d'une rengee soit posé contre le vuide de l'autre, par ainsi auront ils d'aer asses pour s'accroistre gaiement. (O. de Serres, V, 15.)

ENTREPRESTER, v. a., prêter l'un à l'autre :

Ce sont choses qui s'*entreprestent* et s'entredoivent leur essence. (Mont., liv. III, 3, p. 27, éd. 1595.)

ENTREPRETACION, s. f., traduction d'une langue dans une autre, explication de ce qu'un texte présente d'obscur :

Entrepretacion.
(Th. de Kent, *Geste d'Alex.*, B. N. 24364, f° 3 r°.)

Amis, fait il, or i entent,
Tute l'*entrepretation*
En poez oir senz suspeçon.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 1020.)

Si recorde l'avision
E bien l'*entrepretation.*
(Id., *ib.*, II, 6401.)

Qui bien entent l'*entrepretacion* del non. (*Sarmons en prose*, B. N. 19525, f° 162 v°.)

A Nostre Segnor en soit li *entrepretations* (du songe) et li espelissance. (*Livre des hist.*, B. N. 20125, f° 65ᵃ.)

Cf. Interpretation.

ENTREPRETER, v. a., traduire d'une langue dans une autre ; expliquer ce qu'il y a d'obscur et d'ambigu :

Ne voil son livre tranlater,
Quant je nel sai *entrepreter.*
(Wace, *Brut*, 7733.)

Por ses songes *entrepreter.*
(Evrat, *Genese*, B. N. 12457, f° 95 v°.)

Cf. Interpreter.

ENTREPREVENIR (s'), v. réfl., se prévenir, se devancer mutuellement :

Eux estant la arrives, descendirent a pied partie des archers et hommes d'armes, qui se mirent tres avant dans l'eau ; ce que semblablement firent lesdits Anglois, en intention de vouloir *s'entre prevenir* et gagner le passage. (M. d'Escouchy, *Chron.*, ch. xli.)

ENTREPRISE, s. f., ce qu'on entreprend :

Afin de obvier a l'*entreprinse* de ceulx qui sont en Bretaigne, nous sommes disposez de tirer incontinent en nostre propre personne es pays de Berry et Bourbonnois, ou avons desja envoyé devant deux cens lances. (11 avr. 1465, *Lett. de Louis XI*, II, 270, Soc. hist. de Fr.)

Cf. III, 297ᶜ.

ENTREPRODUIRE (s'), v. réfl., se reproduire réciproquement :

Ses inventions (d'Apollon) s'eschauffent, se suivent, et *s'entreproduisent* l'une l'autre. (Mont., l. III, ch. 13, p. 196, éd. 1595.)

ENTREQUERELLER (s'), v. réfl., se quereller mutuellement :

Aussi en tel poinct ils *s'estoient entrequerellez.* (Brant., *Duelz*, p. 419.)

ENTRER, v. — N., aller dans un lieu :

Uns jueus i *entrat*, qui bien l'out esguardet.
(*Voy. de Charl.*, 129.)

Cum il *entrerent* en la cambre voltice.
(*Rol.*, 2709.)

Cum il *entrerent* en la cambre voltice,
Par bele amur malvais salut i firent.
(*Eneas*, 2709.)

Quant li baron dedans *antrirent.*
(Wace, *Conception*, Brit. Mus., add. 15606, f° 78ᵇ.)

N'i *entrissies* jusc'al jor del juis.
(*Loh.*, ms. Berne 113, f° 18ᵃ.)

Onques li conte ne la chevalerie
Entrer ne vodrent en la cité antie.
(*Aymeri de Narb.*, 3865.)

Puis si fist l'uis seeler, c'on n'i peust de nule part *entrer* ne isçir. (*Auc. et Nicol.*, 4, 24.)

En la vile s'an *entre* a grant esperonee,
De ci que au palais n'i ot fait arestee.
(*Gui de Bourg.*, 4267.)

Pour quoy n'y doiz *entrer* jamais.
(*Mir. de N. D.*, I, 374.)

Avec moy jusques la venres,
Sire : en ces fons cy *enterrez.*
(*Ib.*, III, 210.)

Si tost que Robers d'Astiches y *enterroit* (dans la porte de Fiennes). (*Chron. attrib. à J. Desnouelles*, Rec. des H. de Fr., XXI, 187.)

Pour mettre ce royaume en repos, pourveoir aux desordres et abbuz qui y *sont entrez* par la licence des troubles. (*Har. de H. III aux Estats*, 1576.)

— Fig. :

Quand je viens a considerez l'estrange changement qui se voit partout depuis le temps des roys de tres louable memoire, mes pere et ayeux, et que j'*entre* en comparaison du passé et du present, je cognois combien heureuse estoit leur condition, et la mienne dure et difficile. (*Har. de H. III aux Estats*, 1576.)

Jamais il ne m'*entra* au cœur de commettre un acte lasche et meschant. (Pasq., *l'Alexandre.*)

Le roy commença d'*entrer* dans quelque soupçon. (L'Est., *Mém.*, 2ᵉ p., p. 319.)

Je n'ai point voulu *entrer* a luy faire des difficultez mal a propos. (D'Ossat, *Lett.*, 9 nov. 1598.)

Ce qui la fit *entrer* en opinion qu'amour peut estre estoit la cause de son mal. (Urfé, *Astree*, 1, 3.)

— Act., entrer dans :

Et quelz signes *entroit* le soleil. (Rab., *Garg.*, 23, éd. 1542.)

— Faire entrer :

Mais la douleur vehemente
Qui maintenant me tormente,
A repoussé loing de moy
Telle fureur insensee,
Pour *entrer* en ma pensee
Le trait d'un plus juste esmoy.
(Joach. du Bellay, *Complaint. du desesperé*, X.)

Cf. III, 298ᵃ.

ENTREREGARDER (s'), v. réfl., se regarder l'un l'autre :

Quand ils sont presens et l'un devant l'autre (les mariés) ils *s'entreregardent* plus que autres. (*Menag.*, I, 139.)

ENTREREGNE, s. m., intervalle entre deux règnes :

Et fut ceste maniere de principauté appellee des Romains interregnum, comme qui diroit *entreregne.* (Vignier, *Bibl. hist.*, I, 214.)

Cf. Interregne.

ENTRERENCONTRER (s'), v. réfl., se rencontrer :

De maniere qu'ils *s'entrerencontrerent* souvent bien lourdement et non sans merveilleuse effusion de sang. (P. d'Oudegherst, *Ann. de Flandre*, II, 52.)

ENTREREPOSER (s'), v. réfl., se reposer par intervalles :

Les autres (poissons)... vont a boutades, *s'entre reposant*, et entre couppant leurs cours. (E. Binet, *Merv. de nat.*, p. 124, éd. 1622.)

ENTRERESPONDRE (s'), v. réfl., se répondre mutuellement :

Ces deux belles et gracieuses serves de Diane estoient assises sur de beaux gazons d'herbe fraiche, et chantoient sur leurs luths et en *s'entre respondants*, les vers qui ensuivent. (Nic. de Montreux, *Sec. liv. des berg. de Juliette*, f° 188 r°, éd. 1588.)

ENTREROMPRE, v. a., interrompre, rompre :

Nuls ne *entrerompra* une cause puis que elle avra esté commenciee a pledoier. (1320, A. N. K 40, pièce 23.)

Ilz respondirent, par couverture, puis qu'ilz avoient commencé de leur veu *entrerompre*, il ne restoit que du parfaire. (*Cent nouv. nouv.*, 30.)

Construisit un noble chastel... jouxte le fleuve de Guillidon, lequel il *entrerompt* jusques a la moitié. (Le Baud, *Hist. de Bret.*, ch. iii.)

Quand un passant du coup d'une houssine
Luy *entre rompt* les ressorts de l'eschine.
(Rons., *Franciade*, l. III, Œuv., p. 435.)

Ce que j'ai icy voulu dire, affin de n'*entrerompre* un autre faict depuis advenu. (Fauchet, *Antiq. gaul.*, II, 22.)

Il s'emancipa de telle sorte, que quelques uns de la compaignie furent contraints luy *entrerompre* son propos. (Cholieres, *Apres disnees*, f° 137 r°, éd. 1587.)

— *Entrerompu*, part. passé, entrecoupé :

Toute pleine d'un Dieu qui mesloit son langage
De mots *entrerompus.*
(Jod., *Did.*, II.)

Je suis un demy dieu quand, assis vis a vis
De toy, mon cher souci, j'escoute les devis,
Devis *entre rompus* d'un gracieux sourire.
(Rons., *Amours*, II, lix.)

Et comme le ramier sur la branche s'endort
Au son *entrerompu* des chaudrons sans accord
Ainsi Margot s'endort et...
(A. du Breuil, *Muses gaillardes*, f° 4 r°, éd. 1609.)

Cf. III, 298ᶜ, et Interrompre.

ENTRERUINER (s'), v. réfl., se ruiner mutuellement :

Et qu'il luy seroit fort aisé, apres qu'ils *se seroient entre ruinez*, d'engloutir et les uns et les autres, a la seureté et a l'establissement de sa maison. (Du Villars, *Mém.*, II, an 1551.)

Cet autre exercice est d'autant moins noble, qu'il ne regarde qu'une fin privee : qui nous apprent a *nous entreruyner* contre les loix et la justice. (Mont., II, 27, p. 461, éd. 1595.)

ENTRESCRIRE, v. a., écrire l'un à l'autre :

Les lettres que les gens de marque *s'entr'escryvoient* privement. (Pasq., *Lett.*, préf.)

— Absol. :

Nul ne s'ose *entrescrire* ny visiter. (1576, *Négoc. de la France dans le Lev.*, t. III, p. 664, *Lett. de M. du Ferrier à Henri III.*)

ENTRESECONDER (s'), v. réfl., se seconder mutuellement :

Ces deux freres s'entendoient, s'entre aymoient et *s'entre secondoient* tres bien. (Brant., *Capit. fr.*, IV, 130.)

ENTRESEMER, v. a., semer parmi :

Intersero, *entressemer*. (*Gloss. lat.-fr.*, ms. Montp. H 110, f° 242 v°.)

Anaxagoras, Democritus, Parmenides, Xenophanes ont une forme d'escrire douteuse en substance et en dessein, enquerant plustost qu'instruisant : encore qu'ils *entre sement* leur suite de cadences dogmatistes. (Mont., l. II, ch. xii, p. 331, éd. 1595.)

— *Entresemé*, part. passé, parsemé :

Au chanfraing de son cheval y avoit neuf gros balais, *entresemmes* de perles. (G. Chastell., *Chron. des D. de Bourg.*, I, 16.)

Petites escailles de cordons d'argent *entresemees* de perles et boutons. (Paradin, *Hist. de Lyon*, p. 329.)

ENTRESERVIR (s'), v. réfl., se servir l'un l'autre :

Li autre *s'entreservent* par charité. (*Règle de S. Ben.*, ms. Sens, p. 153.)

Les aucuns *se entreservent* l'un l'autre. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 85 r°.)

ENTRESOURCIL, s. m., espace entre les sourcils :

Entresourcil. Space bytwene the browes. (Palsgrave, p. 273.)

Cf. III, 301ᵃ.

ENTRE SOUTENIR (s'), v. réfl., se soutenir mutuellement :

En sorte qu'ils *s'entresoustindrent* sans aucun advantaige jusques environ le soir. (P. d'Oudegherst, *Annales de Flandre*, I, 113.)

ENTR'ESPARGNER (s'), mod. s'entrépargner, v. réfl., s'épargner réciproquement :

C'est li senglers, il sont li chien
Qui ne *s'entresparnent* de rien.
(Ben., *Troie*, 12081.)

Ne *s'entr'espargnent* pas.
(*Doon de Maience*, 1621.)

ENTRE SUIVRE (s'), v. réfl., venir à la suite l'un de l'autre :

Deus loiaus tesmoins, liqueus *s'entresievent* sans varier es demandes qui leur sont fetes. (Beaum., *Cout. de Clerm. en Beauv.*, ch. XXXIX, Am. Salmon.)

Le beau temps et la pluye
S'entresuyvent ainsi.
(Joach. du Bell., *a Salm. Macrin*, f° 83 v°, éd. 1573.)

Quand deux u *s'entresuyvent* avec quelque autre voyelle. (Meighet, *Gramm. fr.*, f° 15 v°.)

— Se ressembler, s'accorder :

Et meismement de pluseurs cas eles (les coutumes) *s'entresievent* en pluseurs chasteleries. (Beaum., *Cout. de Clerm. en Beauv.*, § 7, Am. Salmon.)

— *Entresuivi*, part. passé, se succédant :

L'aise et l'ennui de la vie
Ont leur course *entresuivie*
Aussi naturellement
Que le chaud et la froidure.
(Malh., *Ode*, I, 25.)

Cf. Entresuivir, III, 301ᶜ.

ENTRETAILLEURE, s. f., blessure que se fait aux jambes un cheval qui s'entretaille :

Les cuisses longues, grosses, massives, musculeuses et nerveuses, faisans par leur grosseur suffisamment eslargir les jambes du cheval, et ensuite empescher *l'entre tailleure*. (O. de Serres, IV, 10.)

ENTRETAILLIER (s'), v. réfl., s'entrecouper :

Les cuisses droites ne *s'entretaillent* point quand le cheval marche. (Le Blanc, *Trad. de Cardan*, f° 235 v°.)

— Fig., couper :

Vrayment tu ne *t'entretailles* en rien. (Pasquier, *Pourparler du prince.*)

— *Entretaillié*, part. passé et adj., entrecoupé :

Grosse porte *entretaillee* de menbreures. (11 av. 1433, *Le vic. de l'eau de Rouen*, B. N., ap. L. Delisle, *Bull. des Soc. sav.*, mai 1867.)

Cf. III, 302ᵃ.

ENTRETENEUR, s. m., celui qui entretient :

Il (Endymion) fut reparateur et *entreteneur* des jeux olympiques. (Vignier, *Bibl. hist.*, I, 87.)

Pour les meschantes praticques dont estoit ledit seigneur Merveilles auteur et *entreteneur*. (Guill. du Bellay, *Mém.*, l. V, f° 151 r°, éd. 1572.)

Gouverneur, *entreteneur*, vivificateur et conservateur des creatures. (*Comm. s. la Sepm. de Du Bartas*, 1591, p. 6.)

ENTRETENIR, v. a., tenir dans le même état ; armer, équiper, garder, maintenir :

Et partant que ce soit ferme chause et estauble et a toujours *en'ertenue* sans embrisiet. (1433, *Lett. des allyans entre les mestiers delle citet*, X. de Ram, *Chron. de Liège*, p. 397.)

De le requeste par escript Aymery le Flamenz, bougenier, a cause du tourier de le Porte Forain, qui jette ses yauwes ou gardin d'elle, parmy le mur de la ville, qui s'en pourist et diminue, requerant pooir faire contre ledit mur une achinte pour recevoir lesdictes yauwes, *soit* le deffence autreffoix faicte au tourier *entretenue*, et qu'il ne puist plus getter ses yauwes audict lieu. (29 avril 1455, *Reg. des Consaux*, A. Tournai.)

Pour *entretenir* les ponts de Cé et les ponts de Louet de reillaige et carreaux. (17 janv. 1456, *Compt. de René*, p. 152, Lecoy.)

Que pour seureté de sa foy il livreroit au roy douze galleres *entretenues*, sur lesquelles le roy pourroit mettre tels capitaines et soldats que bon luy sembleroit. (Mart. Du Bellay, *Mém.*, l. III, p. 85 v°, éd. 1569.)

Il devoit tascher a *entretenir* le roy tres chrestien au bon vouloir qu'il avoit tant envers Sa Sainctetė, qu'au bien et repos d'Italie. (Id., *ib.*, l. IV, f° 102 r°, éd. 1569.)

— Pourvoir de ce qui est nécessaire à la vie :

Vous avez bien ouy parler d'une Arsinoé qui joue es flustes, il *l'entretenoit*. (Amyot, *Theag. et Caricl.*, I.)

Ce jeune gendarme, qui estoit le curé du village, lequel luy faisoit l'amour et *l'entretenoit*, quittant espee et rondache, courut la baiser et accoller. (Lariv., *Nuits de Strap.*, XIII, xi.)

— *Entretenu*, part. passé, en parlant d'une chose sur laquelle on s'arrête :

Il ne luy est pas permis seulement d'y penser d'une pensee voluptueuse, volontaire et *entretenue*. (Fr. de Sal., *Vie dev.*, III, xii.)

Cf. III, 303ᵇ.

ENTRETIEN, s. m., action de se tenir dans le même état ; action de se tenir dans un bon état ; conversation :

L'*entretien* et conservation de toutes choses. (Pont. de Tyard, *Sec. curieux*, f° 95 v°.)

Ils (les livres d'Amadis) servoient de pedagogues, de jouets et d'*entretien* a beaucoup de personnes. (La Noue, *Disc.*, p. 134.)

Mon amy puisse aimer une femme de ville,
Belle, courtoise, honeste et de doux *entretien*.
(Rons., *Pièce retranch. des amours*, XXII.)

Nous eussions *entretins* ensemble, un plaisir de parolles seulement. (Nic. de Montreux, *Sec. liv. des bergeries de Juliette*, f° 258 v°, éd. 1588.)

ENTRETOISE, s. f., pièce de bois, de fer qui se met entre deux autres pour les fortifier ou les unir :



A l'*entretoise* fu pendue (la cage)
En un angle.
(*Dolop.*, ms. Chart. 620, f° 29b.)

.VII. s. pour le pilet refaire de le fenestre deseure, pour les *entretoises* que Cholars i fist metre, .XI. s. (XIIIe s., *Chir.*, Cité, A. Tournai.)

Et si doivent faire les gistes sour les *entretoises*. (Août 1288, *C'est Jehan Rouxiel*, Chir., ib.)

Six *entretoises* de treize et de sept pouch a la meisme longueur. (8 mars 1612, *Reg. des prev. et jurés*, 1562-1617, ib.)

Cf. III, 304c.

ENTRETOISER, v. a., garnir d'entretoises :

.I. postiel servant *entretoisé* au deseure des colombes. (20 nov.-20 fév. 1399, *Compte d'ouvrages*, 4e Somme des mises, A. Tournai.)

ENTRETUER, v. — A., tuer entre soi :

Les genz de nostre royaume estoient divisez et *entertuoient*, destruoient et damageoient l'un l'autre. (1360, *Ord.*, III, 434.)

— Réfl., se tuer l'un l'autre :

Tout li larron *se* vont *entretuant*.
(*Clarisse et Florient*, Schweigel, *Ausg. und Abh.*, LXXXIII, 129.)

Les mauvais freres si *s'entretuerent*. (*Policrat. de J. de Salisb.*, B. N. 24287, f° 62b.)

Mais *s'entretuoient* tellement que il sembloit que ilz *se* deussent tous *entretuer* ou estrangler, et manger a bons dens l'ung l'autre. (*Girart de Rossillon*, ms. de Beaune, p. 320, L. de Montille.)

— N., au sens du réfl. :

Revolter tous les citadins d'un estat et les faire *entretuer*. (CHOLIERES, *les Apresdisnees*, IV, f° 137 v°.)

ENTREVAL, s. m., séparation entre deux choses :

Apres poi d'*entreval*,
Fist en l'honneur saint Marchial,
Le limosin vesque, une eglise.
(*Mir. de S. Eloi*, p. 40.)

Les *entrevaz* sutivement
Des leus regart.
(J. DE PRIORAT, *Liv. de Vegece*, B. N. 1604, f° 32b.)

A tel *antreval* d'une ost a l'autre. (*Rom. de J. Ces.*, Ars. 5186, f° 21 r°.)

Lorsque a sa douleur pouoit metre *entrevale*. (*De vita Christi*, B. N. 181, f° 137d.)

Faites que par les *entrevaux* par deça, vous m'en vuilliez accertener. (15 févr. 1396, *Lett. de Jean V au roi d'Angl.*, Lett. de Rois, t. II, p. 277.)

Ayant grant *entrevalle* entre eulx. (LE FEVRE D'EST., *Bible*, Sam., I, XXVI.)

Or en ce *entrevalle* derechef elle frappa plus fort. (1611, *Le levain du calvinisme*, p. 93.)

Cf. III, 305a, et INTERVALLE.

ENTREVENDRE (S'), v. réfl., se vendre réciproquement :

Bien s'entr'amassent ou haissent
Ou lor amour *s'entrevendissent*.
(*Rose*, II, 321, Michel.)

Et *s'entrevendoient* a merveilles cherement leur folle amour. (*Troilus*, VIII, Nouv. fr. du XIVe s.)

ENTREVENIR, v. n., avoir lieu, se mêler, prendre part à qqch. :

Esta soi sans paor et atent de Dieu que doit *entrevenir* a ce qu'il puisse la cité prendre. (AIMÉ, *Ystoire de li Normant*, VII, 2.)

Considerans les grans services et plaisirs a Dieu qui peuvent *entrevenir* par le moyen de ladite paix. (1422, ap. Lob., *Hist. de Bret.*, II, 982.)

Et deviendroit fascheuse leur liesse,
Si quelquefois n'*entrevenoit* tristesse.
(CL. MAROT, *Eleg.*, 19, p. 102.)

Il est besoin qu'un autre remede et meilleur y *entreviene* pour nous faire bien et deument parvenir a luy. (CALVIN, *Instit.*, l. I, ch. VI.)

Quant a leurs mariages, rien n'y *entrevient* de ceremonies que la seule promesse. (THEVET, *Cosmogr.*, III, 4.)

— *Entrevenu*, part. passé, advenu :

A cause de questions et parolles injurieuses *entrevenues* avec parens. (CATTAN, *Geomance*, f° 50 r°.)

Cf. III, 305a, et INTERVENIR.

ENTREVENTION, s. f., action d'intervenir dans un débat, dans une affaire :

A l'*entrevention* du college des partageurs jurez de la ville. (*Cout. de Brussselles*, Reglem. du cons. souv. de Brab.)

Cf. INTERVENTION.

ENTREVEXER (S'), v. réfl., se vexer mutuellement :

Ces peuples *s'entrevexoient* de guerres continueles. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, IX, IV, 15.)

ENTRE VISITER (S'), v. réfl., se visiter l'un l'autre :

Ils *se* puissent familierement *entrevisiter*. (SULLY, *Œcon. roy.*, ch. CLX.)

ENTREVOIR, v. a., avoir une entrevue avec qqn. :

Je vous prye donc, mon cousin, que nous prenions en ces affaires une bonne et mutuelle intelligence, pour laquelle j'avois desiré vous *entrevoir*. (*Lett. miss. de Henri IV*, t. II, p. 37.)

— Voir à demi :

Les *entrevoyant* l'un bien pres de l'autre. (MARG. D'ANGOUL., *Heptam*, LXXVI.)

— Réfl., se voir, se visiter mutuellement :

Bien *s'entreveient* en mi la pleine tere.
(*Rol.*, 3294.)

Nuls nes poeit de ceo guarder
Qu'a la fenestre ne venissent
E iloec ne *s'entreveissent*.
(MARIE, *Lais*, Laust., 54.)

S'embrasser, *s'entrevoir*, s'entrerire.
(CH. FONTAINE, *Les ruiss. de fontaine*, p. 283, éd. 1555.)

ENTREVOLOIR, mod. entrevouloir, v. a., vouloir réciproquement :

L'un glaive deit l'autre ajuer,
L'un maudire, l'autre tuer,
S'il *s'entrevolent* escuer,
Mis' est justice au deluer.
(EST. DE FOUGIERES, *Liv. des manieres*, 657, Kremer.)

Il convient que il sachent que il *s'entrevueillent* bonnes choses. (ORESME, *Eth.*, B. N. 204, f° 515c.)

Les deux armees, en *s'entre voulant* vaincre, ne peurent pas seulement se combattre. (LANOUE, *Disc.*, 657.)

ENTREVUE, s. f., rencontre concertée entre personnes qui ont à parler ensemble :

Desquels articles et convencions avons accordé deux *entrevues* seulement estre faictes. (7 janv. 1498, *Ord.*, XXI, 150.)

ENTR'OIR, v. a., n'entendre qu'à demi :

Si *a* les douz plainz *entroiz*.
(*Chans.*, ap. Bartsch, *Rom. et Past.*, p. 15.)

Car Robin *entroi* ot
Ki chantoit d'amours un lai.
(*Ib.*, p. 217.)

Long temps le roy boit retentoit
Mesmes les parois resjouies
Dessous nos chansons *entr'ouies*,
Comme echos sans fin resonnoient
Et le roy boit rebourdonnoient.
(A. DU BREUIL, *Muses gaillardes*, f° 14 v°.)

Cf. ENTROIR 2, t. III, p. 308b.

ENTROITE, s. m., prière que dit le prêtre à la messe, quand il est monté à l'autel :

L'*entroite* de la messe. (*Ordinaire de 1287*, ms. Bibl. Troyes, 792.)

Cf. INTROIT.

ENTRONISER, mod. introniser, v. a., mettre sur le trône :

Entroniser.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 25c.)

Es cieux en sera mis ton ame *entronisee*
En glore pardurable.
(*Ger. de Blav.*, Ars. 3144, f° 128 v°.)

Et en l'ounnour *entronisié*
De pontifical segnourie.
(*Mir. de S. Eloi*, p. 66.)

Car en Dieu servant gaigneroit
En ce siecle sa suffisance,
Puis sanz fin l'*entronizeroit*
En l'esternal gloire et vaillance.
(*Cons. de Boece*, B. N. nouv. acq. 1982, ap. Delisle, *Anc. trad. fr. de Boece*, p. 26.)

Es granz chaieres, es hauz trones,
Les riches boute et *antronise*.
(*Des Prelaz qui sont orendroit*, ap. Jub., *Nouv. rec. de contes*.)

Et que celle char *soit* assise
Sur son trosne, a honeur posee,
Et en hault siege *entronisee*.
(J. LE FEVRE, *la Vieille*, l. III, v. 5810.)

Madame Clemence, mere du susdict Baudouyn Hapkin, pretendoit avancer et *enthroniser* Guillaume de Loo son neveu. (P. D'OUDEGHERST, *Ann. de Flandre*, I, 361.)

Inthroniser. (TILLEM., *S. Louis*, CXXXI.)

ENTR'ONORER (S'), mod. s'entr'honorer, v. réfl., s'honorer mutuellement :

Les deus dames *s'entrenorerent*.
(WACE, *Vierge Marie*, p. 47.)

ENTROPHOPHAGE, v. ANTHROPOPHAGE.

ENTROVRIR mod. entrouvrir, verbe. — A., ouvrir à demi :

L'escolte ist de la chambre, qui trestot at oit,
Vint a l'uis de la chambre ou li reis Hugue gist,
Entrovert l'at trovet, si'n est venuz al lit.
(*Voy. de Charl.*, 619.)

Ele en *ot entroverz* les pans.
(*Eneas*, 4045.)

Ensi com par l'uis *entrovert*
Au main li noviaus jours radoie.
(RENCLUS, *Miserere*, CLXXXIII, 11.)

Les huis *entrouvers* li laissast.
(*Rose*, Vat. Ott. 1212, f° 95^c.)

Les ieus *entrouvri*.
(ADENET, *Cleom.*, Ars. 3142, f° 18^a.)

— Réfl., s'ouvrir à demi :

Sis quors de joie *s'entr'ovri*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 30198.)

ENTRUIRE, v. ENSTRUIRE.

ENTURBANNÉ, adj., qui est ceint d'un turban :

Pour cimier une teste de more, de front *enturbanné* d'argent. (LA COLOMBIÈRE, *Th. d'honn.*, t. I, p. 100.)

ENTURE, s. f., manière d'enter, de greffer :

Les *entures* utiles sont du pescher sus l'amandier, de la vigne sus le myrthe. (LE BLANC, *Trad. de Cardan*, f° 282 r°.)

Cf. ENTEURE, III, 264^b.

ENUMERATION, s. f., action d'énumérer :

Conclusion se fait par *enumeration*. (FABRI, *Art de rhetor.*, f° 51 r°.)

ENUMERER, v. a., énoncer une à une les parties d'un tout :

La purpure et le murex ou murice *sont ennumerez* a l'appellation desdictes coquilles. (*Platine de honneste volupté*, f° 100 r°.)

ENUNDER, v. INONDER.

ENVAIR, mod. envahir, v. a., occuper (un pays) brusquement et par la force ; pénétrer violemment dans :

En nos cortius a mainte fraite
Par ou on nous puet *envair*.
(RENCLUS, *Carité*, CCXX, 2.)

Ne volt l'eaue terre *envayr*
Au temps Noé, tant que tout noyo?
(EUST. DESCH., V, 241.)

Cf. III, 310^b.

ENVAISSEMENT, mod. envahissement, s. m., action d'envahir ; par extens., attaque :

A la porte out grant *envaissement*,
Des ambesdous parz out grant airement.
(JORD. FANTOSME, *Chron.*, 659.)

S'or ne nos maintenons devant aus vivement,
Qui sunt venu tout fresc de lor enbuscement
A eus trairont le pris de l'*envaisement*.
(*Rom. d'Alex.*, f° 27^a.)

L'*envisement* qu'en fait a autre
Revient a lui lance sous fautre.
(*Ysopet I*, fab. LII.)

C'ainc mais ne virent tel *envaissement*
Ne de .II. homes si grant tornoiement.
(*Anseis*, B. N. 793, f° 10^d.)

Enveissement.
(*Simon de Pouille*, B. N. 368, f° 155^b.)

... Escoute et aprent
D'estors et de batailles et d'*envaissement*.
(*Aye d'Avign.*, 2569.)

Contre tous *envahissemens*
Et assaulx de tous ennemis.
(G. DE DIGULL., *Trois peler.*, f° 52^c, impr. Instit.)

Envaysment. (*Chron. d'Angl.*, ms. Barberini, f° 43 r°.)

— Fig. :

Madame, ne vous puet chaloir,
Dist un siens fils qui fust plus sages ;
Au buef dittes trop grant outrages ;
Trop mesprenez appertement :
Laisses cest *envaissement*,
Et de tielx paroles cesses.
(*Ysopet I*, fab. XXXIX, de la Raine et du Buef.)

Cels qui sont sanz vergoingne amende l'en mieus par grant *envahissement* de blasmer. (*Vie et mir. de plus. s. confess.*, Maz. 1716, f° 162^d.)

— Usurpation :

Cil avenoit que li signor davant dit ou lor hoir ou lor houme envaissent aucuns de ces treffons et il en entroient en tenor par aus ne par autrui, cil *envaissemens* ne celle tenors ne lor puent ne doient valor ne adier. (1265, *Cart. de Rengién.*, f° 22 v°, A. Meurthe.)

ENVAISSEUR, mod. envahisseur, s. m., celui qui envahit, qui attaque :

Envaiseur. (*Office des ordres*, B. N. 994, f° 49^b.)

L'*envaisseur* des infideles. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, III, 95.)

Et affin que Julien *envahisseur* de l'empire venist a ce qu'il desiroit. (*Boccace des nobles malh.*, VIII, XI, f° 200 v°, éd. 1515.)

Que si aucun estant envahy, tue, mutile ou navre son *envahisseur* en son corps defendant, l'envahy ne sera tenu pour ce en faire amende. (*Cout. de Hayn.*, XVI, Nouv. Cout. gén., II, 3.)

ENVASER, v. a., enfoncer dans la vase.

— Fig. :

Ainsin qu'est le naturel des empereurs, rois et grands princes souverains, que, quand ilz veulent desbaucher un homme, et le revolter et destourner de son party et du service de sa patrie et de son roy, luy promettent des montaignes d'or ; mais, *estant* une fois *envazzez* et engagez parmy eux, n'en tiennent plus de compte, et s'en mocquent. (BRANT., *Grands capit. estrang.*, I, XI.)

Cf. III, 311^b.

ENVEIA, v. ENVIE.

ENVEIER, mod. envoyer, v. a., faire partir pour une destination qqn ou qqch. :

Avant dels sos dos *enveied*.
(*Pass.*, 19.)

Seignurs baruns, ki purruns *enveier*
Al Sarrazin ki Sarraguce tient?
(*Rol.*, 252.)

Ariere l'*enveia* as nes.
(*Eneas*, 729.)

De son regne *envea* a Alixandres .II. chiens.
(TH. DE KENT, *Geste d'Alex.*, B. N. 24364, f° 47 v°.)

A l'apostoile *envoit* a dire
Ke trop dure entr'eus cel ire.
(*S. Thomas*, f° 1, 33, A. T.)

Mal ait vos cuers covoitous,
Ki m'*envoia* en Surie !
(CONON DE BETH., *Chans.*, VII, 2.)

Devers Oriant son sorgon *enveoit*.
(*Naiss. du Chev. au Cygne*, 132.)

Luid m'*enlveiad*. (*Fragm. du* XIIe *s.*, B. N. l. 2297, dern. f°.)

Pur l'eveske feit *enveier*
Dedanz la cité de Nesmaus.
(*Vie de saint Gilles*, 1754.)

Et ki n'avera les fil, si *envoist* les nevos.
(*Ren. de Montaub.*, p. 139.)

Ce li promist qu'en sa prison
Celui ki de plus grant renom
Et qui de plus grant pris ceroit
Au tornoi, li *envieroit*.
(ROB. DE BLOIS, *Beaudous*, B. N. 24301, p. 612^b; Ulrich, 4018.)

Anvier en la prison. (1274, *Cart. de Langres*, B. N. l. 5188, f° 29 r°.)

En un bois la fis *envoier*.
(*Othevien*, ms. Oxf., Bodl. Hatton 100, f° 102 v°.)

Ainçois en un petit chalent
Toute seule en mer l'*envoyay*.
(*Mir. de N. D.*, V, 74.)

Ceste le sanc as membres singulers *envoiie*. (JEHAN D'ARKEL, *li Ars d'amour*, I, 268.)

Cf. ENVIER, III, 316^a.

ENVEISSEMENT, v. ENVAISSEMENT. —

ENVELLIR, v. ENVIEILLIR.

ENVELOPEMENT, mod. enveloppement, s. m., action d'envelopper, d'entourer :

De ceste intrication et *envelopement* de cercles est solue une contrarietez qui est entre les philosophes. (*Introd. d'astr.*, B. N. 1353, f° 26 v°.)

Et que les galeres des barbares se fussent tirees en haulte mer et eussent environné les isles tout a l'entour et l'issue du bras de Salamine, sans que personne sceust rien de cest *enveloppement*. (AMYOT, *Aristide*.)

Quand les anciens Egiptiens vouloient denoter un homme de nature trompeuse, cachee, simulee, et qui se couvroit de plusieurs *enveloppemens* de feintizes, ilz peignoient une sorte de poisson qu'on appelle seiche pour ce qu'elle a de l'ancre en sa queue qu'elle respand pour se cacher des pescheurs qui la poursuivent. (A. JAMYN, *Disc. acad.*, Œuv., 2e vol., f° 178 r°, éd. 1584.)

Les philosophes anciens se retiroient

souvent a l'escart de la tourbe et *enveloppement* d'affaires publiques. (THEVET, *Singul. de la Fr. ant.*, Ep.)

Sous l'*enveloppement* des fables nous trouvons infinis preceptes et enseignemens pour nous rendre vertueux. (N. DU FAIL, *Eutrap.*, Ep.)

Cf. III, 311^c.

ENVELOPER, mod. envelopper, verbe. — A., entourer de qqch. qui couvre en tous sens ; mettre autour d'une chose :

En sos chamsils l'*envolopet*.
(*Pass.*, 344.)

Envolupet d'un palie alexandrin.
(*Rol.*, 408.)

Dont lor fait cies et pies en dras *enveloper*.
(*Naiss. du Chevalier au Cygne*, 1489.)

De hair *esteit envolupé*
Son bel cors.
(*S. Thom.*, 1123.)

En un chief de mult bon cheinsil
Envolupent l'enfant gentil.
(MARIE, *Lais*, le Fraisne, 121.)

Envoleper.
(*Blancand.*, 278.)

L'*enveloupa* du linge dont estoit couvert son precieus chief. (*De vita Christi*, B. N. 181, f° 26 r°.)

Et *enveloppent* leur teste et leur col d'un grant linceul blanc. (MANDEV., ms. Didot, f° 18 r°.)

Ele *envolepe* durement le cerveau. (MONDEV., B. N. 2030, f° 16^a.)

Le torchiet dont elle *estoit* et *fut enwollepee*. (J. D'OUTREM., *Myreur des histors*, I, 77.)

Et l'*enwolepat* de blans drappeais. (ID., *ib.*, I, 313.)

Enwolpeis de drappeals. (ID., *ib.*, I, 314.)

Sept pains de saint Hubert *enveloppez* en du papier. ((*Pièce du 8 mai 1507*, Bl. Mant. 49, B. N.)

— Réfl., mettre autour de soi :

Se estoit moult *envelopee* pour le froit qui ja estoit grant. (*Lancelot du Lac*, I, 32.)

— *Envelopé*, part. passé, rendu obscur à dessein :

Sophisma, parole *envolpee*, entoullie, decevable. (*Catholicon*, ms. Lille 369, Scheler.)

— *Enveloppé a*, enveloppé dans :

Quand nous verrons quelcun qui sera trop *enveloppé aux* sollicitudes de ce monde. (CALV., *Serm. s. le Deuter.*, p. 733^a, éd. 1567.)

ENVELOPPE, s. f., ce qui sert à envelopper :

.VI. *envelopes* a enveloper draps. (Lundi av. Noel 1392, *Vente de meubles de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

... Tu serviras
D'*env'lope* ou de cornets a mettre de l'epice.
(VAUQ., *Sat.*, I.)

Cf. ENVELOPE, III, 311^c.

ENVENIMER, v. a., couvrir de venin ; faire périr avec du venin :

Un serpent de mal endreit
L'*avoit* puint e *envenimé*.
(*Vie de saint Gilles*, 397.)

De .VII. serpens qui *ont* tot son cors desciré,
Et de mors et de trais trestot *envenimé*.
(*Naiss. du Chev. au Cygne*, 1527.)

— *Envenimé*, part. passé et adj., qui porte un venin :

Si est sa langue *envenimee*
Qu'ele ocist tout a la volee.
(BEAUM., *Salu d'amours*, 255.)

De ses pouldres me fist user,
Charmees et *envelimees*.
(J. LE FEVRE, *Lament. de Matheol.*, II, 2064, Van Hamel.)

Cf. III, 312^b.

ENVERS, prép., à l'égard de :

Envers Franceis est mult cuntrarius.
(*Rol.*, 1222.)

N'*envers* autrui riens ne meffais.
(RENCLUS, *Miserere*, CXXVIII, 3.)

Por savoir se li Lombart feroient *enviers* lui chou ke il devoient. (H. DE VALENC., *Hist. de l'emper. Henri*, § 562.)

Et a ce tenir oblejons nous *enviers* vous. (1286, *Cart. Cyzoing*, p. 220.)

Cf. III, 314^a.

ENVI (A L'), loc. adv., à qui mieux mieux :

Quant a boire *a l'envi*, il n'y fut jamais convié que de courtoisie, et ne l'entreprit jamais. (MONT., *Voyag.*, p. 43, éd. 1774.)

— *A l'envi de*, en rivalisant avec :

Philippus, roy de Macedoine, ayant ouy ce grant Alexandre son fils, chanter en un festin, *a l'envi des* meilleurs musiciens. (MONT., *Ess.*, liv. I, ch. XXXIX, p. 148, 1.)

Cf. III, 315^b.

ENVIABLE, adj., qui est digne d'envie :

Envieuse, non *enviable*.
(EUST. DESCH., *Poés.*, I, 173.)

— Sujet à l'envie :

La muse est *enviable* et l'ignorant s'irrite.
(VAUQ., *Art poét.*, II.)

Cf. III, 315^b.

ENVIE, s. f., chagrin et haine qu'on ressent du bonheur, des avantages d'autrui :

Per *enveia*.
(*Vie de S. Lég.*, ms. Clerm., st. 17.)

Que *envirie* ne me prenge.
(P. DE THAON, *Best.*, P. Meyer, *Rec. d'anc. text.*, p. 287.)

N'i peust on noter folie,
Ja tant n'eust vers li *envie*.
(*Eneas*, 3985.)

Ou cuer a fait sen lit *envie*,
Ki ja ne rira en se vie,
Se dolours a ris ne l'envie;
Envie d'autrui dolour rit
Et d'autrui joie ploure et crie.
(RENCLUS, *Miserere*, CIX, 6.)

Tençons, *envies*, ires, detractions, emulacions, descordes. (*Riule S. Beneit*, B. N. 24960, f° 44 v°.)

Ne sor autrui n'oi onques nulle *anvie*.
(*Gaydon*, 7059.)

Nuls n'en doit estre couroucies, ne n'en doit avoir *envie*. (FROISS., *Chron.*, IV, 240.)

Malice, *envidie* et dissension. (1413, Arch. Frib., 1re coll. de lois, n° 247, f° 73 v°.)

Et disoit on que pour les *envies* qui estoient entre les dits deux ducs... (JUV. DES URS., *Hist. de Ch. VI*, an 1398.)

Et semble que vous aves *envie* sur ma pais et le repous que j'esperois prendre en ce lieu. (1534, *Lett. de Marg. d'Ang.*, lett. CIII, à M. le grant maistre.)

On abbreuva de son sang Lucat son cher frere, et pour le salut duquel seul il prioit, tirant sur soy toute l'*envie* de leurs mesfaits. (MONT., l. II, ch. XXVII, p. 463.)

— Grand désir :

Nenil, por Deu ! ains vos prendroit *envie*
D'un bel varlet baisier et acoler.
(CONON DE BETH., *Chans.*, X, 3.)

Mais quand j'avrais de vous hair *envie*.
(*Couci*, 11.)

J'euz grant *envye* de luy donner. (R. DE COLLERYE, *Monol. de Resolu.*)

— *A l'envie de*, comme à l'envi de :

Le petit courteau de boutique ne portera plus le castor *a l'envie de* la noblesse et des hommes de qualité. (*Caquets de l'accouch.*, 8e journ.)

ENVIEILLIR, v. — N., vieillir* :

Kar ades voi le plus joefne *envieslir*.
(*Chans.*, Brit. Mus., Harl. 1717, *in fine*.)

Que nus n'i puet devenir las
N'*envieillir* en nule maniere.
(GAUTHIER DE MES, *Ymage du monde*, B. N. 2021, f° 99^a.)

Ele commença a *anviellir*. (PHIL. DE NOVARE, *Des .IIII. tens d'aag. d'ome*, § 163.)

Envellir. (LAURENT, *Somme*, Bibl. Verdun, f° 1 v°.)

Li empereres afebleoit et *enviellissoit*. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 181^d.)

Quant elles commencent a *enveillir*. (*Secres de Salerne*, ms. Modène, Este 28, p. 25.)

— Réfl., dans le même sens :

Quant la colouvre *s'envoillist*,
La veue li oscurcist.
(GERV., *Best.*, 535, P. Meyer, *Romania*, I, 432.)

— Inf. pris subst., vieillesse :

Ne se doit nus enorguillir,
N'en juenece n'en l'*envieillir*.
(GAUT. D'ARR., *Eracle*, 4830.)

— *Envieilli*, part. passé, atteint par la vieillesse :

Puis est Leir mult *envieilliz*.
(*Brut*, ms. Munich, 3016.)

Je trouvay ung peu le roy nostre maistre *envieilly*. (COMMYNES, *Mém.*, VI, 5.)

— Fig., prolongé :

Un peuple ne peut estre relevé d'une longue et *envieillie* malediction et misere. (G. CHASTELL., *Chron.*, I, 193, Kerv.)

ENVIER, v. a., éprouver envers qqn le sentiment de l'envie :

Hom delicieus et luxurieus *enviera* son frere et sa femme qui gist a lui. (*Bible*, B. N. 899, f° 92d.)

Les bons *sont* communement *envies*. (*Boucic.*, III, 13.)

ENVIERS, v. ENVERS. — **ENVIESLIR**, v. ENVIEILLIR.

ENVINÉ, adj., dans lequel il y a du vin :

Enfin, foulant bien ces raisins qui sont en la cuve, y jetterez dessus ceste eau *envinee* que dit est. (BELLE-FOR., *Secr. de l'agric.*, p. 88.)

Enviné. Stored, furnished, or seasoned with wine. (COTGR.)

Cf. III, 317b.

ENVIOLS, v. ENVIOS.

ENVIOS, mod. envieux, adj., qui porte envie à qqn, jaloux :

Il n'en fu fel ne *envieus*.
(*Dolop.*, 299.)

Kar ele ert feinte e orguilluse
E mesdisanz e *enviuse*.
(MARIE, *Lais*, Fraisne, 27.)

Main sanglente a hom *envious*.
(RENCLUS, *Miserere*, LXIX, 5.)

Mais li *envios* enoiouz ne soffrirent que li rois feist rien. (*Estoire de Eracles empereur*, XXIII, 29, p. 45.) Var., *envious*.

Certes mar i comencerent la folie come *enviols*. (*Artur*, B. N. 337, f° 110a.)

Cele *envieuse* gent.
(*Couci*, p. 121.)

Trop plains de felonie, culvers, *envidius*.
(*Poeme mor.*, f° 165c, Cloetta.)

Ne weilles mie estre jalouz ne *envioulz*. (*Psaut. de Metz*, Maz. 382, f° 91 v° ; p. 106, Bonnardot.)

ENVIRIE, v. ENVIE.

ENVIRON, adv., à peu près :

.L. pies ou *environ*. (1346, *Compt. du roi René*, p. 97.)

Les fondemens des tours ont *environ* .IX. pies. (ID., *ib.*)

Cf. III, 317c.

ENVIRONNANT, adj., qui entoure, ambiant :

L'air *environnant* eschauffe les corps. (PONT. DE TYARD, *Prem. cur.*, f° 46 v°.)

La communication de l'air *environnant*. (ID., *ib.*)

ENVIRONNER, v. a., entourer :

Environez soui de mais. (*Dial. B. Ambr.*, ms. Epinal.)

Si coumanda a logier touttez mannierrez de gens et a *environner* le ville de Brait, au costet deviers le terre. (FROISS., *Chron.*, II, 271.)

Cf. III, 318a.

ENVIRONS, s. m., alentours :

Orleans et les *environs*.
(*Myst. du siège d'Orl.*, 4733.)

Es faubours et *environs*.
(*Ib.*, 6552.)

Les passages des *environs*. (J. D'AUTON, *Chron.*, I, 33.)

ENVISAGER, v. a., regarder au visage :

Si quelqu'un m'*eust envisagee*, il s'en fust aisement apperceu a mon visage. (FERNAND DE ROJAS, *la Célestine*, acte VI, p. 203, éd. 1634.)

ENVISEMENT, v. ENVAISSEMENT. — **ENVOILLIR**, v. ENVIEILLIR.

ENVOISINER, v. a., entourer de voisins :

Vous Grecz par trop vanteurs et menteurs odieus,
Qui du los de vos faicts *envoisinez* les cieus.
(G. DU BUYS, *Remonstr. au roi Alex.*)

Voila desja nos murs *envoisinez*
D'Assiriens, a mal faire obstinez.
(ID., *Orais. de Judith.*)

ENVOLER, v. — A., faire voler, emporter :

Mais quel vent ma nacelle en haute mer *envole*.
(VAUQ., *Art poet.*, II.)

Plus de ton lut les doux sons ravisseurs,
N'*envolerons* nos esprits par l'oreille.
(J. A. DE BAIF, *Passetems*, f° 75 r°, éd. 1573.)

Je n'ayme point sa finesse,
Qui au depourveu m'*envolle*
Hors de moy mon ame fole.
(ID., *ib.*, f° 80 v°.)

D'ou vient, ma sœur, que je suis en souci,
Que ma raison a perdu sa puissance,
Que mon penser d'un autre prend naissance,
Que je m'esgare et qu'un nouvel esmoy
Me ravit toute et m'*envole* de moy.
(RONS., *Franc.*, p. 433, Œuv., éd. 1584.)

Hero le sçait, Helles, et ceste la
Que le Toreau sur sa croupe *envola*.
(ID., *Poemes*, l. I, p. 752, Œuv., éd. 1584.)

— Réfl., partir en volant :

Atant bati ses ailes et *s'envola*. (*Chron. de Rains*, 237, L. Paris.)

ENVOLTEMENT, mod. envoûtement, s. m., opération magique par laquelle on envoûtait une personne :

Lui desclairant la maniere dudit *envoultement*. (*Reg. du Chât.*, II, 333.)

ENVOLUPER, v. ENVELOPPER. — **ENVOYER**, mod., v. ENVEIER. — **EOLE**, v. AIEULE.

EPACTE, s. m., nombre indiquant ce qu'on doit ajouter de jours à l'année lunaire pour qu'elle égale l'année solaire :

.XI. jors que l'en apele *epactes*, ce sunt additions. (EVRART DE CONTY, *Introd. d'astron.*, B. N. 1353, f° 30b.)

EPAGNEUL, mod., v. ESPAIGNOL. — **ÉPAIS, -SEMENT, -SEUR, -SIR**, mod., v. ESPES, -SSEMENT, etc.

EPANALEPSE, s. f., redite, répétition :

Epanalepse est un nombre par lequel le meme son est repeté au commencement et a la fin de la clausule. (FOUQUELIN, *Rhet.*, f° 30 r°.)

Ce ne sont que sarcasmes, mocqueries, paronomasies, *epanalepses*, et redictes contradictoires. (RAB., l. III, c. X.)

EPANODE, s. f., espèce de répétition qui se fait en reprenant plusieurs mots qui précèdent, pour développer l'idée contenue dans chacun d'eux :

Epanode, c'est a dire regression ou rentree, est un nombre resonnant, par semblables sons, repetez ou au commencement et meilleu ou au meilleu et a la fin de la clausule. (FOUQUELIN, *Rhet.*, f° 30 v°.)

EPANOUIR, mod., v. ESPANIR. — **EPEAUTRE**, mod., v. ESPELTE.

EPHEMERE, adj., de courte durée :

Animal *effimere* qui meurt le mesme jour qu'il prend naissance. (LARIVEY, *le Fid.*, I, 2.)

Peines *ephimeres*.
(SCEVE, *Delie*, CCCXX.)

— *Fievre ephemere*, ou s. f., *ephemere*, courbature causée par un excès de fatigue, un refroidissement, et qui ne dure guère plus de vingt-quatre heures :

Fievre lente ou une *ephumere*.
(EUST. DESCH., VII, 288.)

Fievre *fimeres*. (CHRIST. DE PIZ., *Charles V*, 2e p., prol., Michaud.)

Fievre *effimere*.
(VILLON, *Gr. Test.*, Double Ball., 74.)

— Qui procède jour par jour :

Laquele (hystoire) est devisee en .III. manieres, ce est assavoir hystoire annuelle, kalendaire, et *effimere*. (GUIART, *Bible*, Gen., I, ms. Ste-Gen.)

Cf. EFFEMERE 1 et 2, t. III, p. 10a.

EPICENE, adj., t. de gramm., qui désigne indifféremment l'un ou l'autre sexe :

Epichene, qui signifie male et femele, ut passer, milus, aquilla, l. epichenus. (1464, LAGADEUC, *Cathol.*, Quimp.)

EPICERASTIQUE, s. m., médicament propre à tempérer les humeurs :

Fault temperer la chaleur apres que la playe est ouverte de quelque *epicerastique*. (TAGAULT, *Inst. chir.*, p. 643, éd. 1549.)

EPICICULE, v. EPICYCLE.

EPICURIEN, adj. et s., qui suit la doctrine d'Epicure ; conforme à la doctrine d'Epicure :

Vindrent disputer avec lui les *epicuriens*. (J. DE VIGNAY, *Mir. hist.*, dans *Dict. gén.*)

EPICURIENNEMENT, adj., en épicurien, à la façon épicurienne :

Ilz furent audit lieu six jours et demy

avant qu'en partir, a se faire traiter *epicuriennement*. (HATON, *Mém.*, an 1576.)

EPICURISER, v. n., vivre à la façon des épicuriens :

Ceux qui ont envie de farcir leur panse et *epicuriser* ne trouverent icy de quoy gacher. (CHOLIERES, *Apres disnees*, aux liseuses, sign. A VII v°, éd. 1587.)

EPICURISME, s. m., doctrine des Epicuriens :

Quoy que l'*epicurisme* n'ait que trop de lieux parmy le monde. (CHOLIERES, *Apres disnees*, f° 117 r°, éd. 1587.)

EPICYCLE, s. m., petit cercle imaginé par les anciens astronomes et dont le centre parcourt la circonférence d'un cercle plus grand :

Les planettes fait varier
Et les *epicicles* tourner.
(G. DE DIGULLEV., *Trois pelerin.*, f° 137c.)

Epicycle. (PONT. DE TYARD, *Prem. cur.*, f° 17.)

EPIDEMIE, s. m., maladie qui attaque dans un même lieu un grand nombre de personnes à la fois et semble dépendre d'une cause agissant d'une manière générale :

Pestilence que li phisicien apelent *ypidime*. (ALEBRANT, B. N. 2010, f° 21.)

Qu'on appeloit *epydemie*.
(G. MACHAULT, *le Jugement du roi de Navarre*, p. 76, Tarbé.)

Pour doubte de la mortalité et *expedimie*. (1389, A. N. P 1355², pièce 77.)

A cause de l'*epidemie*. (1399, *Compt. de Nevers*, CC 7, f° 6 r°, A. Nevers.)

Qui veult son corps en santé maintenir
Et resister a mort d'*epidemie*,
Il doit courroux et tristesce fuir,
Laisser le lieu ou est la maladie...
(EUST. DESCH., *Poés.*, VI, 100.)

Bien y pourrez prendre la *pidimie*.
(ID., *ib.*, IV, 338.)

Une maladie, que on claime *epydimie*. (FROISS., *Chron.*, IV, 100.) Var., *epedimie*.

En faisant les diz voiages morurent de *impedimie*. (MONSTREL., *Chron.*, II, 38.)

Impedimie.
(*Quinze joyes N. D.*, ms. Amiens 201.)

Pidimie.
(*Douzain*, xve s., ms. Epinal 189, Bullet. A. T., 1876, p. 118.)

Espedimie. (J. CHART., *Ch. VII*, ch. CXXXII.)

Supplier (Dieu) qui lui plaise faire cesser la mortalité et *impedimie*. (1456, *Compt. de Nevers*, CC 52, f° 32 v°.)

Espydymye. (*Quinte Curce*, B. N. 17724, f° 279b.)

Quant l'air d'une contree est infect et remply de forte *impydimie*. (RENÉ, *Mortifiement de vaine plaisance*, Œuv., t. IV, p. 19.)

L'*impedimie* s'estoit frappé en l'ost du dessus dit duc. (MATHIEU D'ESCOUCHY, *Chron.*, I, 215.)

Si se loga en la cité, de lez la ville, pour fuyr la pestillence de *impedimie*, qui ceste annee avoit couru parmy Arras. (WAVRIN, *Anch. cron. d'Englet.*, II, 392.)

En vient *impedimie*. (BROCHART, *Advis, etc., Des quatre motifz pour faire le passage d'oultre mer*, f° 24 v°.)

Mais Loys a par le commun rapport
Ames et corps sauvez d'*eppydimie*.
(EUSTACHE DE BRIE, *la Louenge des roys de France*, f° 7 v°.)

On parle d'un homme qui avoit l'*impedemye* ou boche en l'ayne. (1514, Béthune, ap. La Fons.)

Infect de peste ou de *impidemie*. (1526, *Liv. des serm.*, f° 171, A. mun. Montaub.)

Et de jour en jour aloient mourant en l'ost d'*impidemie*. (G. COUSINOT, *Geste des nobl. Fr.*, c. 124.)

Cet avantage ne fut point pris pour je ne sai quelle *epidemie* de crainte, qui partout afflige les armees quelquefois. (AUB., *Hist. univ.*, l. IV, c. XI, 1re éd.)

EPIDEMIQUE, adj., qui a le caractère de l'épidémie :

Fleau *epidemique*. Fievres *epidemiques*. (PARÉ, Œuv., XX, 6.)

Peste *epidimique*. (A. LE GRAND, *Saints de Bret.*, p. 368.)

EPIDERME, s. m. et f., membrane mince et transparente qui recouvre le derme :

La figure (du vrai cuir) est telle que nous avons dit de l'*epiderme*. (PARÉ, I, 4.)

EPIGASTRE, s. m., partie supérieure de l'abdomen qui s'étend de l'appendice xiphoïde jusqu'à deux travers de doigt de l'ombilic :

Il faut maintenant venir a l'explication d'un chacun (muscle), commençant a ceux de l'*epigastre*. (PARÉ, I, 11.)

EPIGASTRIQUE, adj., qui appartient à l'épigastre :

Muscles *epigastriques*. (ROUSSET, *Hysterotom.*, p. 220.)

EPIGLOTTE, s. f., cartilage à la partie supérieure du larynx :

Neu de la gorge est dit *epiglote*. (H. DE MONDEV., B. N. 2030, f° 18 v°.)

Les eaues froydes qui sont propres a refreschir et oster l'ardeur qui provient reverberé de japir des parties pectoralles et criminalles, pulmonicques jusques en l'*espillote* et au palais. (*Le Triumphe de dame Verolle*, Poés. fr. des xve et xvie s., t. IV, p. 276.)

EPIGLOTTIDE, s. f., membrane cartilagineuse qui couvre l'orifice de la trachée artère :

La luette, autrement l'*epiglottide*. (AMYOT, Œuv. *mesl. de Plut.*, f° 133 r°, éd. 1574.)

EPIGRAMMATAIRE, s. m. et adj., auteur d'épigrammes :

... Martial est renommé
Epigrammataire gentil,
Pour avoir son temps consumé
En maint epigramme subtil.
(CH. FONTAINE, *les Ruiss. de fontaine*, p. 70, éd. 1555.)

Le poete *epigrammataire*. (BOUCHET, *Serees*, Disc. de l'aut. sur son livre.)

EPIGRAMMATIQUE, adj., qui se rapporte à l'épigramme :

Crathes, poete *epigrammaticque*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, IX, v, 15.)

EPIGRAMMATISER, v. n., composer des épigrammes :

... J'ay badiné tout mon age,
Tantost *epigrammatisant*,
Tantost sonnant la tragedie.
(J. A. DE BAIF, *Mimes*, l. I, f° 26 r°, éd. 1597.)

EPIGRAMMATISTE, adj., auteur d'épigrammes :

Le poete *epigrammatiste* Martial. (BELLEFOREST, *Chron. et ann. de France*, de l'orig. des Franç.)

EPIGRAMME, s. m., anc., petite pièce de vers ; pièce de vers qui renferme un trait piquant :

Deux livres d'*epigrammes*. (CL. MAROT, *A Et. Dolet*, 1538.)

S'il trousse l'*epigramme* ou la stance bien faicte.
(AUB., *Trag.*, II, t. I, p. 129, Read.)

— Epitaphe :

Entre les autres sepultures, en y ot un trouvé dont l'*epigramme*, c'est la superscription, estoit entaillé en lectres armenicques. (J. LE FEVRE, *la Vieille*, p. 9.)

EPILENCIE, v. EPILEPSIE. — **EPILENTIC, -IQUE**, v. EPILEPTIQUE.

EPILEPSIATIQUE, adj. et s., épileptique :

Plusieurs choses ameres et odorantes peuvent donner secours aus *epilepsiatiques*. (LE BLANC, *Trad. de Cardan*, f° 150 r°.)

EPILEPSIE, s. f., affection cérébrale caractérisée par la perte subite de connaissance et par des convulsions :

Folie qui fait homme fol, *epylencie* et teles autres choses semblables. (ORESME, *Quadrip.*, B. N. 1348, f° 160 v°.)

Je vouldroye
Qu'ilz fussent mors de mal d'*espilencie*.
(EUST. DESCH., *Poés.*, V, 182.)

Les aucuns (meurent) de quaterre, les aultres de *epilancie*. (J. BOUCHET, *la Noble dame*, f° 144 v°.)

Et souvent tomboit Machommet d'*epilencie* qu'on dict le hault mal. (BOUCHARD, *Chron. de Bret.*, f° 48d, éd. 1532.)

Pilipsie. (*Fabr. des exc. tr. de ver.*)

Epilepsie. (PONT. DE TYARD, *Sec. cur.*, f° 90 v°.)

Cf. EPILENCE, III, 233b.

EPILEPTIQUE, adj. et s., qui est sujet à l'épilepsie :

Boçu e tort, *epilentic*.
(*S. Edw. le Conf.*, 4425.)

Epilentique. (B. de Gord., *Pratiq.*, II, xi.)

Epilentique, epilantique. (*Cyrurgie Albug.*, ms. de Salis, f° 106[b].)

(Ache) elle est nuysible aux *epilentiques* qui cheent. (*Secres de Salerne*, ms. Modène Este 28, p. 12.)

Gens *epilentiques*.
(*Myst. de S. Did.*, p. 322.)

Puis le feray *epilentique*.
(N. de la Chesnaye, *Condamn. de Bancquet*, p. 341.)

Epilogacion, mod. épilogation, s. f., substance d'une chose:

Epilogacion, c'est a dire le recueillement des choses dessus dites. (Mielot, *Advis directif de Brochard*, Hist. armen. des crois., II, 514.)

Epilogue, s. m., conclusion, résumé d'une œuvre littéraire :

Epilogue. C'est la substance de cest livre. (*Ysopet I*, épilogue.)

Epilogue est ung terme grec qui signifie recapitulation ou reprise des choses devant dictes ainsi nommees par nos peres espece ou maniere de rithmer que les Piccars appellent en leur langage fatras, et se faict de .xi. lignes communement, mais on les peult faire plus ou moins nomper, courtes ou longues, et tant de clauses que toute la premiere clause soit *epilogue*. (Fabri, *Rhet.*, I. II, f° 29 v°.)

Epylogue.
(J. Bouchet, *Ep. fam.*, XXII.)

Epiloguer, v. n., récapituler :

J'*ai* sçeu, veu, leu, aprins, congneu,
Noté, entendu, sousvenu,
Epilogué mille traphicques.
(Coquillart, *Blason des armes et des dames*, II, 160.)

Epiphanie, s. f., fête de l'Eglise dite le jour des Rois :

De l'*apiphanie* al huime di.
(*S. Brandan*, Ars. 3516, f° 103[c].)

Epifanie. (*Trad. de Beleth*, B. N. l. 995, f° 33 r°.)

Le semedi apres les octables del *Epyphane*. (Trad. du xiii[e] s. d'une charte de 1246, *Cart. du val S. Lambert*, B. N. l. 10176, f° 40[bis] r°, col. 2.)

Epyphanie. (*Bib. hist.*, Maz. 312, f° 196 r°.)

La fieste dele *epyphanie*. (1348, *Charte S. Lamb.*, n° 672.)

Epiffayne. (Britt., *Loix d'Angl.*, f° 134 r°.)

Epiphoneme, s. f., exclamation sentencieuse qui termine un développement :

On tumba lors par incident sur les versions des bibles de Geneve, ou il y a : Toute escriture est divinement inspiree et profitable, la ou le texte ne portoit point de verbe substantif. Et de faict, ils n'avoient pas discerné que c'estoit une *epiphoneme* des sentences precedentes. (Cayet, *Chron. nov.*, p. 525.)

Epiphore, s. m. et f., écoulement de larmes causé par une affection des voies lacrymales :

A l'*epiphore* de l'œil, qui est quand l'animal ne void qu'a demy, soit d'un œil ou des deux, le sang tiré au dessous de l'œil amende la veue. (Liebault, p. 125.)

Jollas, medecin, mettoit la racine d'anis bien pillee sur les *epiphores* des yeux. (*Trad. de l'hyst. des plant. de L. Fousch*, c. xix.)

Episcopal, adj., qui appartient à l'évêque :

Tant monte mestiers merchenaus,
Montes est as plus personaus
De ches grans abes crocheniers
Et des mitres *episcopaus*.
(Renclus, *Carité*, cxxvi, 7.)

Le mytre *episcopaile*. (J. d'Outrem., *Myreur des histors*, V, 338, Chr. belg.)

Bruslerent l'hostel *episcopal*. (N. Gilles, *Ann.*, t. I, f° 309 r°.)

Episemasie, s. f., geste significatif :

La nous n'oyons que frappemens de mains et *episemasies* a tous destroits reiterez tant d'une bande que d'autre. (Rab., V, 24.)

Quelquefois Galien nomme le paroxysme *episemasie*, c'est a dire marque et signe de l'accez. (Joub., *Annot. s. la chir. de Guy de Chaul.*, p. 40, 1598.)

Episode, s. m. et f., action accessoire qui ne se rattache pas directement au sujet :

Episodies. (*Ev. des Quen.*)

Episodie, v. Episode.

Epispastique, adj., qui irrite la peau et soulève l'épiderme :

Le miel est *epispastique* et carminatif. (Dalesch., *Chir.*, p. 728.)

Epistle, mod. épitre, s. f., lettre missive; dans la liturgie catholique, morceau ordinairement emprunté aux épîtres canoniques, quelquefois aux autres livres saints, qu'on chante à la messe avant l'Évangile :

Epistle. (*Job*, 476.)

Si cum il parollet en totes les *apistles*. (*Greg. pap. Hom.*, p. 103, Hofmann.)

De cette sotte demostrance parole messires sain Pouls an la premiere *apitre*. (*Vie de S. Denis*, Brit. Mus. add. 15606, f° 135[b].)

Apres dit l'an l'*apitre*.
(*Entree de la messe*, Brit. Mus., add. 15606, f° 35[b].)

Espitre. (1322, A. N. S 248, pièce 5.)

L'*epitre* du divin Adrien. (1332, A. N. S 113, pièce 48.)

L'*espitre* dit qu'en li est grace
De toute voie de verité.
(*Mir. de N.-D.*, III, 308.)

Saint Ambroise en un sien *epistre*.
(Chr. de Pis., *Chem. de long est.*, 5183.)

Jamais je ne vy ainsi prompt
Ne d'estudier si ardant,
Sans cesser il est regardant
Toujours en sentence ou *ypistre*.
(*Farce de Mimin*, Anc. Th. fr., II, 344.)

L'*epistre* françoise n'est autre chose qu'une lettre missive mise en vers. (Sibilet, *Art poet.*, II, 7.)

Epistolaire, adj., qui concerne les lettres :

Langage commun et *epistolaire*. (E. Dolet, *Ep. fam. de Cicer.*)

Epistolier, s. m., personne qui excelle dans l'art d'écrire des lettres :

La richesse et utilité voire necessité desquelles voy et ly, es *epistoliers* et principalement en ceste belle preface apologique que a faite François Aretin. (Charles Fontaine, *Art poet.*, p. 227, éd. 1579.)

Cf. III, 233[c].

Epitafe, mod. épitaphe, s. m. et f., inscription funéraire :

Un *epitafe* i ont escrit.
(*Eneas*, 2138.)

La sepulture i est e, l'*epitaph* alsi,
Ki racunte ses faiz e cument il vesqui.
(Wace, *Rou*, 2[e] p., 1312.)

I ont escrit en l'*espitafe*
Desoz cest arbre enmi ce plain.
(*Ren.*, Br. I, 424.)

En l'*apictafe* fussent escrites les questions d'amont dites. (*Evaste et Blaq.*, B. N. 24402, f° 69 v°.)

Si est escris li *epytaphies* sor le tombe. (*Liv. des hist.*, B. N. 20125, f° 54[d].)

Seur sa sepouture fu mis uns *epytaphes* par vers moult bons. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 16[b].)

Tandis que je lis les *epythaphes* escripz sur leurs tombeaulx. (Laur. du Premierfait, *Traictié consolatif de vieillesse*, B. N. 1009, f° 97 r°.)

Leans verrez maint *epitacle*
Qui semblent faiz par grant miracle.
(Le roi René, *Liv. du cuer d'amour espris*, Œuv., t. III, p. 96.)

Certaines *epythafes* estans aupres dudit Molins. (1468, *Compt. de Nevers*, CC 63, f° 18 v°.)

Avoir taillié en blancque pierre quatre grans ymaiges de quatre pies et demy de hault chacun, c'est assavoir Saint Jehan, Saint Michiel, Saint Brixe et Saint Eleuthere, mis au dit *epitaffe*. (1483, *Exécut. testam. de Jehan Moriel*, ap. La Grange, *Docum. relat. à quelq. monum. de Tournai*.)

Epitaffle. (1490, *Test.*, S. Amé, A. Nord.)

Espitafle. (*Mar. d'Anne de Foix*, f° 4.)

Epithete, s. m., mot qu'on ajoute à un substantif pour mieux faire valoir l'idée qu'il exprime :

Un *epithete*.
(Rons., *Abrégé de l'art poét.*)

Pendant sa censure, laquelle il exerça avec telle severité, que depuis la posterité luy donna particulierement entre tous les autres cet *epithete* de Censeur. (Pasq., *Lett.*, XI, i.)

Epitime, mod. épithème, s. m., tout topique autre que l'onguent ou l'emplâtre :

Soit mis sur son stomach *epitime* de froides medecines. (H. de Mondeville, B. N. 2030, f° 90[a].)



Ils doivent pareillement porter et poser sur la region du cœur un sachet ou *epitheme*. (Paré, XXIV, xiii.)

Va a l'appoticaire qui demeure aupres de S. N., a l'enseigne de la Foy, et luy dis que tout a ceste heure il te fasse un *epitome* cordial, et me l'apporte incontinent. (Lariv., *le Fid.*, II, 6.)

EPITOGE, s. m. et f., manteau que les Romains portaient par dessus la toge; par analogie, sorte de chaperon que le président à mortier et le greffier portaient par dessus la robe dans les grandes cérémonies :

Apres eux le greffier civil en son *epitoge* fourré. (1484, *Extr. des Reg. du Parlem.*, ap. Th. Godefr., *Cérém. fr.*, I, 223.)

Il portoit sur sa chair chascun jour la haire, et avoit par dessus une chemise de grosses estoupes, ung corset de bureau de petit gris et par dessus une *epitogue* de blanc bureau de petit pris et chaperon de mesme et avoit son *epitogue* jusques aux tallons. (Bouchard, *Chron. de Bret.*, f° 93ᵃ.)

Apres eux moy seul vestu de robbe et *epitoge* d'escarlatte, ledict *epitoge* fourré de menu vair. (1540, *Entree de l'emp. Ch. V a Paris*, ap. Félib., *Pr. de l'hist. de P.*, II, 700.)

EPITOME, v. Epitime.

EPITOMÉ, s. m., abrégé, résumé de certaines connaissances :

La brieveté que je me suis proposée dès le commencement de cet *epitomé*. (Sibilet, *Art. poet.*, p. 278.)

Son corps (de l'homme) est l'abregé de toutes les eminentes perfections de l'univers, son esprit un *epitomé* des grandeurs de Dieu et des anges. (E. Binet, *Merv. de nat.*, p. 521, éd. 1622.)

EPITRE, mod., v. Epistle. — **EPOCRISIE**, v. Hypocrisie. — **EPOUVANTABLE, -TE, -TER**, mod., v. Espoentable, -ente, -enter. — **ÉPREUVE**, mod., v. Esprueve.

EPULOTIQUE, adj., qui aide à la cicatrisation :

Il y en a une autre maniere qu'ilz appellent *epulotique*, parce qu'elle mange et consomme la chair surcroissante qui est de forte nature. (Tagault, *Inst. chir.*, p. 664, éd. 1549.)

— S. m., médicament qui aide à la cicatrisation :

L'on mesle des *epulotiques* es ceratz. (Tagault, *Inst. chir.*, p. 666, éd. 1549.)

EQUACION, mod. équation, s. f., formule exprimant une égalité entre une ou plusieurs quantités algébriques, renfermant une ou plusieurs inconnues :

Par lur *equacium* largement assuma
Totes les aventures qu'il volt esprova.
(Th. de Kent, *Geste d'Alex.*, B. N. 24364, f° 2ᵇ.)

— T. d'astron., quantité variable, déterminée par le calcul, qu'il faut ajouter ou ôter aux mouvements moyens pour obtenir les mouvements vrais :

Et il est dit amenuisiez en conte quant la devante *equation* est amenuisiee de son meian cours. (*Introd. d'astron.*, B. N. 1353, f° 36ᶜ.)

L'*equation* de la lune. (*Le canon sus l'almanach au juif*, ms. Rennes 593, f° 42ᵈ.)

EQUANIME, adj., qui a l'âme égale :

Ce genre d'escrire a pour but d'esmouvoir, et l'autheur le tient quitte s'il peut cela sur les esprits desja passionnez, ou pour le moins *æquanimes*. (Aub., *Trag.*, aux lect., p. 10, Read.)

EQUANIMITÉ, s. f., égalité d'âme :

Hors le nœud du debat, je me suis maintenu en *equanimité* et pure indifference. (Mont., l. III, ch. x, p. 157, éd. 1595.)

Ceulx qui auront bonne intention et quelque judicieuse *equanimité*. (Sully, *Œconom. roy.*, ch. lvii.)

Si l'on y prend bien garde, l'on trouvera parmy les paysans et autres pauvres gens des exemples de patience, constance, *equanimité*, plus purs que tous ceux que l'eschole enseigne. (Charron, *Sag.*, l. II, c. iii, p. 331, éd. 1601.)

EQUATEUR, s. m., grand cercle de la sphère céleste perpendiculaire à l'axe, et qui la divise en deux hémisphères (septentrional et méridional) :

Le cercle de l'*equateur*.
(J. Le Fevre, *la Vieille*, 4242.)

— Adj., équatorial :

Cercle *equateur*. (Bullant, *Horolog.*, p. 84.)

EQUESTRE, adj., de cavalier :

Batailles *equestres*. (Bersuire, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 218ᵇ.)

EQUIANGLE, adj., qui a ses angles égaux :

Triangles *equiangles*. (Besson, *Cosmolabe*, p. 263.)

EQUIDISTANCE, s. f., égalité de distance :

Car les lignes qui premierement estoient conjoinctes, tant plus loing elles procedent, tant plus elles approchent une *equidistance* de nature. (Le Blanc, *Trad. de Cardan*, f° 86 v°.)

EQUIDISTANT, adj., qui dans toutes ses parties est également éloigné des parties d'un autre corps :

Apres ymaginon une autre signe en l'espace immouvable qui soit decoste ceste et ne passe pas par le centre, mais soit *equidistante* a ceste et est infinie d'une part et d'autre. (Oresme, *Liv. du ciel et du monde*, ms. Univ., f° 22 r°.)

Les lingnes *equidistantes*. (Id., *Quadrip.*, B. N. 1348, f° 61 v°.)

Aussi seront les herbes posees en rengees *equidistantes* et convenablement esloignees les unes des autres. (O. de Serres, VI, 13.)

EQUILATERAL, adj., qui a ses côtés égaux entre eux :

Heptagones *equilateraux*. (Besson, B. N. 1336, f° 133.)

EQUILATERE, adj., équilatéral :

Li costes du triangle *equilatere* est graindres de sen livel le septisme partie de soi. (*Compos*, f° 155ᵈ.)

EQUILIBRE, s. m. et f., état d'un corps, d'un point matériel qui, sollicité par des forces égales et contraires, reste en repos :

Une mesme *equalibre*. (Sceve, *Delie*, CCCCXXVIII.)

EQUILIBRER, v. a., mettre un corps en équilibre, peser également :

Equilibrer. To poise or weiggh in equall balance. (Cotgr.)

EQUILLE, s. f., genre de poissons malacoptérygiens apodes :

Et durant cet espace ce ne sont que prairies d'une part et d'autre de ladite riviere, laquelle fut appellee l'Equille, parce que le premier poisson qu'on y print fut une *equille*. (1612, Marc Lescarbot, *Hist. de la Nouv. France*, II, 429, Tross.)

EQUINOCE, mod. équinoxe, s. f., chacune des deux époques de l'année où, le soleil passant à l'équateur, le jour est égal à la nuit pour toute la terre :

L'*equinoce* d'automone. (Bersuire, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 328ᵃ.)

Equinocte. (*Introd. d'astron.*, B. N. 1353, f° 11 v°.)

Equinoxe. (Oresme, *Quadrip.*, B. N. 1348, f° 38 v°.)

Les *equinocces*. (Est. Dolet, *Deux dial. de Plat.*, p. 69, éd. 1868.)

EQUINOCIAL, mod. équinoxial, adj., relatif à l'équinoxe :

Et en l'uitave des kalandes
D'otouvre les tempestes grandes
Vienent et les granz pestilances
Naissent, et seront lor puissances
Il est en l'*equinociaul*.
(J. de Priorat, *Liv. de Vegece*, B. N. 1604, f° 72ᵃ.)

— *Cercle equinocial*, équateur :

Le cercle *equinecial*. (J. de Bueil, *le Jouvencel*, I, 19, Soc. hist. de Fr.)

— S. m., équateur :

Lignes equidistantes de l'*equinocial*. (Oresme, *Thèse de Meunier*.)

Environ l'*equinoctial*. (*Jard. de santé*, I, 479.)

En allant de l'*esquinocial* contre les polles en cinq degrez. (*Extraits d'un manuscrit laissé par Jean Alfonse, grand marin*, ap. Margry, *Navigations françaises*, p. 268.)

ÉQUIPAGE, ÉQUIPER, mod., v. Esquipage, Esquiper.

EQUIPOLENCE, s. f., équivalence :

Ceux qui sont exercez a cognoistre la signification et *equipolence* des propositions. (1599, Marescot, *Disc. vér. sur le faict de Marthe Brossier*, p. 15.)

EQUIPOLENT, adj., équivalent :

Si croi que tele maniere de muer tentes est bien *equipollent* aus autres manieres. (H. DE MONDEVILLE, B. N. 2030, f° 58d.)

Un acte *equipollent* a un homicide. (H. EST., *Apol. p. Herod.*, p. 305, éd. 1566.)

— S. m., équivalent :

Moult des autres venus seront
Qui tout l'*equipolent* diront.
(*Melusine*, 694.)

Que Bertran du Guesclin vous a fait ce present
Et vous renvoiera, ce dist, l'*equipolent*.
(CUV., *B. du Guesclin*, 1173.)

Au moins ne m'en suis je pas fains,
Et ma femme certainement
Souhaitte bien l'*equipollent*.
(*Menuz Souhaiz*, ms. Genève 179bis, Bullet. A. T., 1877, p. 110.)

Les panetiers de Lion feront les gros pains bruns de .xv. d. la piece du poys de neuf livres et les miches de deux deniers tournois chacune pesant neuf onces, et les autres pains a l'*equipollent* dudit pris et poys. (30 juin 1419, *Reg. consul. de Lyon*, I, 177.)

Se les yssues de ses emprises luy eussent esté correspondantes a l'*equipollent* de son hault corraige, certes il avroit moult a besoigner. (J. NICOLAY, *Kalendr. des guerr. de Tournay*, Des emprises et malefices du duc Charles, etc.)

Et a chacun seigneur obeyra,
Premier au roy, comme au plus excellent,
Puis aux seigneurs tout a l'*equipolent*.
(CL. MAR., *Serm. du bon past.*, p. 534, éd. 1596.)

EQUIPOLER, verbe. — N., équivaloir :

Equipole ceste despense a la dicte recepte. (1349, *Compte de Nicol. Bracque*, A. N. KK 7, f° 50 v°.)

Un aide montant et *equipolent* a la valeur des deux pars de l'aide qui darrenierement fut levé ou dit royaulme. (1387, A. N. K 53b, n° 71.)

Le tout contenant trois acres de terre qui peuvent bien *equipoler* a .v. s. tourn. de rente. (1399, *Denombr. de la vic. de Conches*, A. N. P 308, f° 87 v°.)

Qui me fait admirer nostre France, voyant les moindres pieces de ses ruines *equipoler* a de petis royaumes. (LANOUE, *Disc.*, p. 102, éd. 1587.)

— A., égaler :

Consideré concorde et *equipolé* tout le droit que li diz priour pour cause de sa dicte priourté et sui devantier havient et povient et devient havoir ou dit four. (1335, *Cart. de S. Etienne de Vignory*, p. 79, J. d'Arbaumont.)

Lesquels (habitans) fleurissoient par si grande prudence et clarté, qu'on les pouvoit *equipoller* aux anciens philosophes et poetes. (LE BAUD, *Hist. de Bret.*, ch. III.)

Par vigueur et robeur de testament et ordonnance de derraine voulenté... qui vault et *equipole* loy escripte. (6 octobre 1423, *Testament demisielle Marie de Malvin*, chir., A. Tournai.)

Par negligence *equipollee* a coulpe. (*Ord. de Fr. Ier sur le faict de la just.*, f° 94 v°.)

Lequel nous a dict et remonstré que estant le revenu temporel de lad. cure de peu de profict et valleur, neantmoins elle est chargee de decimes *equipollant* quasy led. revenu. (1602, *Revenus d'un curé de campagne*, A. L.-et-Ch., d°, A. Thibault.)

EQUITABLE, adj., qui a de l'équité, juste :

Veuilles ta justice *equitable*
Au filz du roy donner.
(CL. MAROT, *Ps.*, LXXII.)

Non sans juste et *equitable* cause. (RAB., *Pantagr.*, VIII, éd. 1542.)

Pour causes plus justes et *equitables*.
(EST. DOLET, *Ep. famil. de Cic.*, p. 936, éd. 1624.)

EQUITABLEMENT, adv., d'une manière équitable :

(1564, J. THIERRY.)

EQUITÉ, s. f. droiture :

Lor mostra voie d'*equité*, ce est a dire voie de loialté. (*Bible*, B. N. 901, f° 37a.)

Equitei. (LAURENT, *Somme*, ms. Troyes, f° 45.)

Vous pourres juger et du tort qu'on me faict et de l'*equité* de mes intentions. (*Lett. miss. de Henri IV*, t. II, p. 93.)

EQUIVALENCE, s. f., qualité de ce qui est équivalent :

Nul ne leur peut onques retribuer ceste *equivalence*. (ORESME, *Eth.*, 267.)

Il respondi qu'il ne iroit rechepvoir dons, l'*equivalence* desquelz il ne pourroit rendre. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, f° 205 v°.)

Ou vueillez imposer silence
A Fripelippes Marotin
Qui juge a l'injuste balence
Marot avoir *equivalence*
A ung poete Sagontin.
(MATT. DE BOUTIGNI, *le Rabais du caquet de Marot*, ap. Cl. Marot, *Œuv.*, VI, 104, éd. 1731.)

EQUIVALENT, adj., qui équivaut :

A l'*equivaillant*. (1374, A. N. MM 29, f° 114 v°.)

EQUIVOQUE, s. f., jeu de mots reposant sur l'homophonie :

Li abeces par *ekivoche* et li significations des lettres. (*Li Abeces par ekivoche*, B. N. 12471, f° 20 v°.)

Ekivoke. (Ms. Turin, L. V. 32.)

EQUIVOQUER (S'), v. réfl., dire involontairement un mot pour un autre qui lui est homonyme :

Tout aussi tost que j'en ai ouvert la bouche, il m'a dit qu'on *s'estoit equivoqué* par dela. (D'OSSAT, *Lett. a M. de Vill.*, 21 fév. 1597.)

Cf. III, 325a.

1. **ER**, v. HIER. — 2. **ER**, v. AIR. — **ÉRABLE**, mod., v. ESRABLE. — **ÉRAFLER**, mod., v. ESRAFLER. — **ÉRAILLÉ**, mod., v. ESRAILLIÉ. — **ERAIN**, v. AIRAIN. — **ERAINE**, v. ARENE. — **ERARSIARGE**, v. HERESIARQUE. — **ÉRATER**, mod., v. ESRATER. — **ERBAGE**, v. HERBAGE. — **ERBALESTE**, v. ARBALESTE. — **ERBALESTIER**, v. ARBALESTIER. — **ERBALESTIERE**, v. ARBALESTIERE. — **ERBARESTRE**, v. ARBALESTE. — **ERBE**, **ERBER**, v. HERBE, -ER. — **ERCAL**, v. ARCHAL. — **ERCE**, v. HERSE. — **ERCEDEKNE**, v. ARCHEDIACRE. — **ERCER**, v. HERSER. — **ERCEVESKE**, **-VESQUE**, v. ARCHEVESQUE. — **ERCHAL**, v. ARCHAL. — **ERCHE**, v. HERSE. — **ERCHIER**, v. HERSER. — **ERDOICE**, v. ARDOISE. — **ERE**, v. ARE.

ERECTION, s. f., action d'élever :

Erection de certaine maison et edifiice publicque. (8 mars 1612, *Reg. journ. des prev.*, 1562-1617, A. Tournai.)

— Action d'élever à une certaine condition :

Par le moyen desquelles fondacion, *erection* et dotacion dudict college, les suppots d'icelluy se sont grandement entretenus. (Juill. 1465, *Ord.*, XVI, 336.)

— Éducation :

L'*erection* de la jeunesse. (8 août 1588, *Lettres de Phil. II, roi d'Espagne*, A. Bailleul, 2e *Reg. aux privilèges*, f° 69.)

ERELOGE, v. HORLOGE. — **EREN**, v. AIRAIN. — **ERERRE**, v. ARAIRE. — **ERETIER**, v. HERITIER.

ERF, mod. ers, s. m., lentille :

De la farine d'*ers*. (DALESCH., *Chir.*, p. 302.)

Des grains : le froment, pois blans, riz, vesses ou *ers*. (A. DU MOULIN, *Quinte ess. de tout chos.*, p. 52.)

ERGENT, v. ARGENT.

ERGO, s. m., argument :

Ils aprenent, par saint Gile,
Tant de barat et tant de guile,
Et de quare et d'*argo* tant
Que le mont vont tout argotant.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss, f° 171c; Poquet, col. 603.)

Quelle dialectique nous apprend un tel *ergo ?* Ceci n'est point vraysemblable : il n'est donc point vray. (H. EST., *Apol. p. Herod.*, Au lecteur, sign. A VII r°, éd. 1566.)

Ces gallans trouvent tousjours certains *ergoz* sofistiquez qui ont apparence de verité. (LARIV., *Esprits*, II, 1.)

ERGO GLUC, loc. adv. par laquelle on se moque de grands raisonnements qui ne prouvent rien :

Or est il que tous les jeunes curez, prestres et moynes de nostre université, et nous autres docteurs pour la pluspart avons esté promoteurs de ceste tragedie, *ergo gluc*. (*Sat. Men.*, Har. de M. le Rect. Roze, p. 97, éd. 1593.)

ERGOT, s. m., ongle pointu à la partie postérieure du tarse chez certains oiseaux :

Le faisant n'a point de *arigotz* es jambes. (*Jard. de santé*, Ois., 46.)

Argot, qu'on dit aussi *ergol* (car le françois en plusieurs dictions, par mignardise de prononciation, met *e* pour *a*, comme eppeler pour appeler), est le crochet cornu qui est par derriere la jambe du coq. (J. NICOT.)

— *Estre, se hucher sur ses ergotz*, se montrer d'une humeur impérieuse et menaçante :

Estans tous deux grans et *sur leurs arigoz*. (O. DE LA MARCHE, *Mém.*, I, III, p. 239.)

Subtilz renards... *huchez sur leurs argots*. (GUILL. CRETIN.)

— Apophyse corné placé aux arrières du boulet chez les animaux mammifères monodactyles :

Do çaus de Babilone i laisa tant de mors
Que ses cevaus estoit el sanc dusc'as *argors*.
(*Rom. d'Alex.*, f° 64b.)

En fu si junchee la place
Qu'en sanc i sunt desqu'as *argoz*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 9539.)

Il a si grant ruissel de sanc et de cervele que li cheval i estoient dusqu'es *argoz*. (*Artur*, B. N. 337, f° 121a.)

— Fig., *dancer sur les ergots*, se redresser en marchant :

Doux yeux precieux et bigotz,
Ayans cours parmy ces monstiers,
Qui font *dancer sur les ergos*.
(MARTIAL D'AUV., *Amant rendu cordelier*, 1641.)

ERGOTAGE, s. m., ergoterie, action d'ergoter, observation minutieuse :

Trop sçavant pour estre convaincu par *ergotage*. (AUB., *Enfer*, p. 33, Read.)

ERGOTÉ, adj., pourvu d'ergots, atteint d'ergots :

Icelles (poules) seront estimees estre fort bonnes, lesquelles ont cinq ongles, mais qu'elles n'aient les esperons ou argots longs et eminents a costé des jambes. Car celles qui sont ainsi *argotees*, qui est la marque des masles, seront griesches. (COTEREAU, *Colum.*, VIII, 2.)

Un coq bien *argoté*. (NICOT.)

ERGOTER, v. n., chicaner par des raisonnements captieux ; trouver à redire :

On eust de la peine a faire taire deux simples femmes qui *ergotoient* l'une contre l'autre sur ceste election. (L'ESTOILE, *Mem.*, VI, 50.)

Cf. ARGOTER, I, 395c.

ERGOTERIE, s. f., chicane sophistique :

Laissant doncques a part ces *ergoteries*. (PASQUIER, *Rech.*, III, 17.)

ERGOTEUR, s. m., celui qui ergote :

Mes deux *ergoteurs* commencerent a s'esbouffer de rire. (CHOLIERES, *Matinees*, p. 74, éd. 1585.)

ERGOULET, v. ARGOLET. — **ERGUIL**, v. ORGUEIL.

ERIGER, v. a., élever, au propre et au fig. :

Lequel *a* creé et *erigé* ladicte université en ladicte ville de Bourges. (Sept. 1466, *Ord.*, XXI, 513.)

Il feit *eriger* un grand eschafaut dedans la ville de Paris. (PASQ., *Rech.*, II, 7.)

Le mystere de nostre nativité... l'ancien proverbe veritable qui dit que nous *sommes* conceuz avec immundicité et puanteur, enfantez avec tristesse et douleur et nourris et *erigez* avec angoisse et labeur. BOAYSTUAU, *Th. du monde*, f° 23 v°, éd. 1578.)

Estant ceste chetive creature (l'homme) plongee dans ce gouffre de miseres, il le faut nourrir et *eriger*. (ID., *ib.*, f° 24 v°.)

ERIGNEE, v. ARAIGNEE. — **ERITAGE**, **ERITER**, v. HER... — **ERMAURE**, v. ARMEURE. — 1. **ERME**, v. ARME. — 2. **ERME**, v. AME. — **ERMINER**, v. HERMINER.

ERMITAGE, s. m., habitation d'un ermite :

Tut li cunta que il oi,
La dolur, la noise e le cri
Cum fet sis sire en l'*ermitage*.
(MARIE, *Lais*, Eliduc, 993.)

Armitaige. (*Mort Artus*, B. N. 24367, f° 23c.)

Armitage. (*Ib.*, f° 28a.)

Ermitaige, *ermileige*. (*Ib.*, f° 86c.)

Si n'ai mes cure d'*ermitages*.
(*Rose*, II, 33, Michel.)

Ermetages.
(*Ib.*, ms. Corsini, f° 79c.)

ERMITE, s. m., solitaire qui vit retiré dans un désert par religion :

El siecle fu *hermite* en bois.
(*S. Brandan*, 1542.)

As paroles dou saint *hermite*.
(*Ste Thais*, Ars. 3527, f° 14c.)

Alez vous deux, sanz demouree,
A l'*ermite* de ce bois la.
(*Mir. de N.-D.*, I, 370.)

Les *heremytes* moines.
(J. BOUCHET, *Ep. mor.*, II.)

ERMOIRE, v. ARMAIRE. — **ERMONIE**, v. ARMONIE. — **ERNOIS**, v. HARNAIS.

ERODER, v. a., ronger par une action corrosive :

Guerir les dents de leurs douleurs provenantes ou d'*estre* creusees et *erodees*, vermineuses, ou d'autres causes. (O. DE SERRES, VIII, 5.)

— Tondre :

Comme les bergeres *erodent* leurs brebis. (*Adolesc. de J. du Fouilloux.*)

ERONDELLE, v. ARONDELLE.

EROSION, s. f., résultat de l'action d'une substance qui érode :

Il appelle les hautes pustules magnas herpetas, pour ce que (comme dit Galien) elles tiennent grand lieu, ou pour ce qu'elles viennent avec une grande *erosion*. (TAGAULT, *Inst. chir.*, p. 19.)

Le moyen de l'extirper (le chancre) est double : l'un est par incision, et expression et cauterisation ; l'autre par *arrosion*, sans incision. (JOUB., *Gr. chir.*, p. 341.)

ERPAN, **-ENT**, v. ARPENT. — **ERRACHER**, v. ARACHIER. — **ERRAIGES**, v. ARERAGES.

1. **ERRANT**, adj., qui marche sans cesse :

Puisque il avoit
Hebergié chevalier *errant*.
(CHREST., *Chev. au lion*, 256.)

Cf. ERRANT 2, III, 328a, et ERRER 1, III, 332a.

2. **ERRANT**, adj., qui n'a pas de marche fixe :

(Le soleil) tenant toujours le milieu de cette grande route des corps *errants*. (P. DE MESMIN, *Inst. astron.*, p. 33.)

ERRATIQUE, adj., errant :

Etoiles *erratiques*.
(J. DE MEUNG, *Tres.*, 95.)

Les planetes *erratiques*. (ORESME, *Quadrip.*, B. N. 1349, f° 8a.)

Garces *erraticques*.
(O. DE S. GEL., *Sej. d'honn.*, f° 64 v°.)

— Fig., qui va de côté et d'autre au hasard, sujet à l'erreur :

Ignorance *erraticque*.
(LEFRANC, *Champ. des Dames*, Ars. 3121, f° 29a.)

Fantastiques, lunatiques, *erraticques*, phanaticques, sismatiques. (DES PERIERS, *Nouvelles recreations*, p. 135, éd. 1561.)

Il n'est rien si soupple et *erratique* que nostre entendement. (MONT., liv. III, ch. XI, p. 173, éd. 1595.)

Peu de cervelle et moins de jugement
La font superbe, *erratique*, inconstante.
(DESPORT., *Div. am.*, XXXI.)

ERRE, s. f., terme de chasse, traces laissées sur la route par la bête qu'on chasse :

Il sçavoit
Sans avoir veu le cerf, quelle teste il avoit
En voyant seulement ses *erres* et foulures.
(CHOLIERES, *Meslanges poetiques*, f° 128 r°, éd. 1588.)

— Fig., errement :

Je, reprenant les *erres* du propos
Ou quelque temps laissay plume a repos....
(CRETIN, *Chants roy.*, f° 111 v°, éd. 1527.)

Pour reprendre donc les *erres* de notre dernier discours, nous lui dirons que. (DU PERRON, *Lettre au roi Henri IV.*)

Cf. ERRE 2, III, 368c.

ERRECTE, v. ARESTE.

ERREMENT, s. m., marche que l'on suit habituellement dans ses actions :

Celuy qui estimoit tant les chevaux, reprenant ses premiers *arremens*, va dire que le cheval avoit quelque raison. (G. BOUCHET, *Serees*, II, 232.)

Oubliant toutes vieilles rancunes et *arremens* malicieus. (NOGUIER, *Hist. Tolos.*, 3, IV.)



Quand nous lisons quelquefois, reprendre nos anciens *arrhemens*, pour dire que nous retournions a nostre premier propos, de qui le tenons nous que de la pratique? (PASQ., *Lett.*, II, 12, éd. 1586.)

Cf. ERREMENT 1, t. III, p. 330c.

ERREN, v. AIRAIN.

ERRHINE, s. f., médicament qui se prend par le nez :

Il faut evacuer le cerveau par *errhines*, masticatoires, gargarismes. (LA FRAMBOIS., *Œuv.*, p. 172.)

1. **ERRER**, v. ARER.

2. **ERRER**, v. n., se tromper, s'écarter de la vérité :

Maint (philosophe) furent qui *errerent*. (BRUNET LATIN, p. 173.)

Il ne la puet veritablement translateir senz *erreir*. (*Psaut. de Metz*, prol., l. 92, p. 6.)

ERRONÉ, adj., qui est entaché d'erreur :

Conscience *erronee*. (*Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 17b, éd. 1486.)

Doctrines *aronnees*. (1560, *Cah. du Tiers Etat*, Reg. aux délib., Arch. mun. Abbev.)

ERRONEEMENT, adv., d'une manière erronée, par erreur :

Les Juifz parloient *erroneement* de dire. (*Prem. vol. des exp. des ep. et ev. de karesme*, f° 88 r°, éd. 1519.)

Les Juifz estoient deceuz *erroneement* en ce terme euquivoque de la mort. (*Ib.*, sec. vol., f° 256 r°.)

... Qui par sens sophistique
Erronement les simples humains picque.
(J. BOUCHET, *Ep. fam.*, CXII.)

ERROR, mod. erreur, s. m. et f., écart de la raison, fausse opinion, mal entendu, méprise :

Grans en avem agud *errors*.
(*Pass.*, 365.)

Kar par cest mot « sauf l'onur
De Deu » nus met tuz en *errur*.
(*S. Thomas*, f° II, v. 66.)

Li toudra cel *erur*.
(*Deu le omnipot.*, str. 18a, Suchier, *Reimpredigt.*)

En l'avesnement de Dieu toute nostre *errour* cessera. (*Psaut.*, B. N. 1761, f° 7b.)

Se j'ai vers vous mespris, pardonnez moy m'*es-[ror*.
(*Ger. de Blav.*, Ars. 3144, f° 234 v°.)

Gabriel, sanz en plus parler,
Disons joyans et sanz *errour*.
(*Mir. de N. D.*, III, 295.)

Herrour. (*L'Abbaye de devot.*, Ars. 3167, f° 45 v°.)

Senz toute contrainte, decevance et *arreur* de droit. (1340, A. N. JJ 72, f° 94.)

Et me remplit le cœur d'ingenieuse *erreur*.
(RONS., *Œuv.*, V, p. 191, L. Mellerio.)

Cf. III, 333a.

ERTIER, v. HERITIER.

ERUCTATION, s. f., émission sonore, par la bouche, des gaz provenant de l'estomac :

Le porreau oste les *eructations* aigres. (*Jard. de santé*, I, 375.)

ERUDIT, adj., qui a de l'érudition :

Le plus *erudit* clerc. (*Mir. hist. de France*, dans *Dict. gen.*)

Cf. ERUDIR, III, 334a.

ERUDITION, s. f., science approfondie :

Erudition seculiere. (J. DE VIGNAY, *Mir. histor.*, dans *Dict. gén.*)

L'*erudition* que l'on acquiert par le moyen des lettres. (AMYOT, *Diod.*, XII, 4.)

Cf. III, 334a.

ERUGINEUS, adj., qui a l'aspect de la rouille :

La quinte maniere de cole si est *erugineuse*, ki est samblans a rouge d'arain. (*Alebrant*, B. N. 2021, f° 15.)

Colere prassive et *erugineuse*. (B. DE GORD., *Pratiq.*, VI, 7.)

ERUPTION, s. f., irruption :

Apres ceste furent faictes plusieurs *erupcions* autres et issues par force en diverses parties. (BERS., *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 187c.)

ERYSIPELE, s. f., inflammation de la peau avec douleur vive et brûlante :

Es apostumes chaudes qui sont es leus nerveus o plaie ou sans plaie si comme est *herisipille*. (H. DE MONDEVILLE, B. N. 2030, f° 49a.)

(Laitue) vaut contre l'apostume appellé *herisipile*. (*Secres de Salerne*, ms. Modène Este 28, p. 195.)

Herisipile. (BRUN DE LONG BORC, *Cyrurgie*, ms. de Salis, f° 65d.)

Erisipile. (*Ib.*, f° 68b.)

Herisipile. (B. DE GORD., *Pratiq.*, I, 18.)

Hersipile. (ID., *ib.*, f° 40 r°.)

Herisipile. (*Jard. de santé*, p. 55.)

Hersipule. (*Ib.*, I, 119.)

ES, v. AIS. — **ESALAS**, v. ESCHALAS. — **ESANCE**, v. AISANCE. — **ESBAIE**, v. ABBAIE.

ESBAIR, mod. ébahir, verbe. — A., frapper d'un profond étonnement :

Tot a primiers eswardez ensemble l'apostle ki de cest avenement *est* toz *enbahiz* et toz [mer]villous cum granz soit cist qui vient a nos. (*Serm. de S. Bern.*, 2, 6, Foerster.)

Tant *fu esboiz* por la honte
Que il ne set que il doie dire.
(*Const. du Hamel*, ms. Berne 354, f° 82a.)

Mainte dame, kant on la prie
D'amors, en *est* si *abaihie*,
Qu'ele ne seit ke doie dire.
(ROB. DE BLOIS, B. N. 24301, p. 558a.)

Ont esteit troubleiz et *abahys*. (*Psaut. de Metz*, p. 176.)

Jehans de Qopelant ne *fu* pas *esbahis* de respondre et dist. (FROISS., *Chron.*, IV, 240.)

C'est ce qui souventesfoyz m'*esbahist* et confond devant vous, que je suys ainsi chancellant et foible a resister a mes passions et mauvaises inclinacions. (*Intern. Consol.*, II, xx.)

— Réfl., s'étonner grandement :

Et ce qui faisoit *s'esbahir* d'avantage de ce larrecin estoit que pour tout emporter, il luy avoit convenu faire six ou sept voyages. (DES PERIERS, *Nouv. recreat.*, f° 261 v°, éd. 1572.)

Toutefois si cela est veritable, je *m'esbahis* bien comment Ciceron ne l'a mis au traitté qu'il a fait de son consulat. (AMYOT, *J. Caesar.*)

— *Esbai*, part. passé, frappé d'étonnement :

A l'apostolie revint tuz *esbahiz*.
(*S. Alex.*, 71, B. N. 19525.)

Cf. III, 336b.

ESBAISSEMENT, mod. ébahissement, s. m., profond étonnement :

Abahissement. (*Consol. de Boece*, ms. Berne 365, f° 3 r°.)

Deffault et *abayssement* m'ait sorpris. (*Psaut. de Metz*, Maz. 328, f° 294a.)

Cheminez decy en avant
Pour veoir grans *esbayssemens*.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, Ars. 6431, f° 216d.)

Ebaissement, herissement de poile par paour. (1464, LAGADEUC, *Catholicon*.)

ESBARBER, mod. ébarber, v. a., couper la barbe, raser; dégarnir de la barbe, des barbes :

Esbarber au martel en fourme de canonniere les deux raieres d'une tour. (1438, Béthune, ap. La Fons, *Art. du Nord*, p. 157.)

Selon que lesdictes semences (ronces) croistront et agrandiront, tond les et les *esbarbes* ou esbranches a ta fantasie. (1548, *Bastim. de recepies*, f° 22 r°.)

Cf. III, 338c.

ESBASSADE, v. AMBASSADE.

ESBAT, mod. ébat, s. m., action de s'ébattre :

Lors apres boire vient l'*esbat*
Qui les gens dedit et esbat.
(*Clef d'amors*, 529.)

Le regnart et le liepart estoient ung jour aux champs a l'*ebat*. (G. TARDIF, *les Apolog. de L. Valla*, p. 150.)

Le roy vint a Chasteleraut, quoy sachant ce paysan y voulut aller pour veoir l'*esbat*. (B. DESPER., *Nouv. recreat.*, p. 196, éd. 1561.)

Conme il s'en alloit aux champs a l'*esbat*. (AMYOT, *Diod.*, XIII, 32.)

A quoy elle prenoit son *esbat*. (LA BOET., *Lett. de consol. de Plut. a sa femme*, Feugère.)

La guerre est mon *esbat*.
(SCHELANDRE, *Tyr et Sid.*, 2e journ., II, 3.)

Cf. III, 339c.

ESBATEMENT, mod. ébattement, s. m., plaisir que l'on prend à s'ébattre :

La reine de Secile, qui suer estoit sainte Daire... façoit faire samblant aucunes foiz de chacier em bataille et de foir et de moult autres menieres d'*abatemanz*. (*Vie des Saints*, ms. Epinal, f° 95 r°.)

Les bons mestiers de la citeit en mynent sous leurs chambres en marchiet grant fieste, cheli jour et la nuit ensivant anuelment, de trompes, de nakars et de menestreis, et y font plusieurs *enbattemens*, et font la leurs roys, et y cantent Noel, Noyel. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 317.)

Cf. III, 339[b].

ESBATRE (S'), mod. s'ébattre, v. réfl., se livrer à un divertissement où l'on se donne du mouvement :

Celuy soir apres sopeir *s'alai* li rois Artus *aibaitre* aval lai plainne. (*Mort Artus*, B. N. 24367, f° 76[a].)

Ilz *s'esbatoient* a tous jeuz dissoluz.
(GRINGORE, *les Folles entreprises*, 133.)

Cf. III, 339[b].

ESBAUBI, mod. ébaubi, adj., interdit, au point de bégayer :

Dou respondre *ebaubis*.
(*Veu du paon*, B. N. 1554, f° 33 v°.)

ESBAUCHAGE, mod. ébauchage, s. m., action d'ébaucher :

A J. Vaultier, pour convertir au paiement du tirage et *esbauchage* de la pierre grise et verte par le pavé de la court, .LX. l. (*Compt. de dép. du chât. de Gaillon*, p. 396.)

ESBAUCHEMENT, mod. ébauchement, s. m., action d'ébaucher :

Esbauchement. (LA BOD., *J. de La Mirande*, dans La Bod., *Harmon.*, p. 838.)

Pour l'ouverture et *esbauchement* de la matiere. (DU MOLIN, *des Contrats*, c. XXXVII.)

ESBAUCHIER, mod. ébaucher, v. a., dégrossir (un ouvrage) :

La teste n'*est* pas encores toute *esbochee*. (1450, *Compt. du R. René*, p. 46.)

Esboucher. (1482, *Franch. de Franquem.*)

J'entends toutesfois si vous rencontrez les esprits disposes d'y entendre, que vous vous contentiez d'*ebaucher* l'affaire sans la conclure. (*Négoc. du prés. Jeannin*, p. 208.)

Cf. ESBOCHIER, III, 344[a].

ESBAYE, v. ABBAIE. — **ESBETER**, v. HEBETER.

ESBEURRER, mod. ébeurrer, v. a., débarrasser le lait du beurre qu'il contient :

Lait de vache *eburré*. (B. DE GORD., *Pratiq.*, IV, 6.)

On ne porra vendre fromages *esbures*, avec les autres. (1377, *Arch. de Reims*, t. III, p. 492.)

Lait *ebeurré* meslé avec pain chault fort engraisse. (*Regime de santé*, f° 16 r°, Robinet.)

Leurs meres et leurs sœurs *esbeurroyent* le laict de la semaine. (LE MAIRE, *Illustr.*, I, 23.)

Cf. ESBURRÉ, III, 347[c].

ESBLEVIR, v. ESBLOIR.

ESBLOIR, mod. éblouir, verbe. — A., frapper d'un éclat que les yeux ne peuvent soutenir ; fig., fasciner, aveugler :

Voloit une route de gantes
Que la nois *avoit esbleuies*.
(*Perceval*, 5550, Potvin.)

Et quant li Juif ce oirent,
Le messagier mout *esbloirent*.
(*Evang. de Nicodeme*, 2[e] vers., 369.)

Grans dens avoit la teste emmi,
Qui les eulz li *abloissoit*
Por la luor qui en issoit.
(*Vie des Peres*, Ars. 3641, f° 51[c].)

Vous saves bien que tenebrors n'*esbleuissent* pas les ieus, mais tres grans clartes. (*Sept sages de Rome*, Ars. 3354, f° 23[d].)

Pechié qui trop s'i laisse puet bien si *ablouir*
Cuer humain qu'a grant painne puet bien de soy [joutr.
(J. DE MEUNG, *Test.*, Vat. Chr. 367, f° 25[b].)

La veue li tourble, si *fu* toute *esblevie*.
(*B. de Seb.*, II, 710.)

Se les fist porteir contre le soleal al encontre de ches gens ; si les *ont* tous *ablawis* et ars a poudre. (J. D'OUTREM., *Myreur des histors*, I, 282, Borgnet.) Var., *ablauwis*.

La lueur du soleil *esbleuist* le regard. (M. LEFRANC, *l'Estrif de fort.*, f° 89 v°.)

Vous ne m'*esbloirez* plus les yeux de l'entendement par vostre babil. (LARIV., *les Jaloux*, II, IV.)

Je ne say rien sans gayeté : et la continuation et contention trop ferme *esblouit* mon jugement, l'attriste et le lasse. (MONT., l. II, c. X, p. 262, éd. 1595.)

Lequel *a* tellement *esblouy* ces regrateurs de vielles opinions. (F. DE SAL., *Aut. de S. P.*, ms. Chigi, f° 97[a].)

— Réfl., être ébloui :

Et vit une si grant clarté
Que de luor tos *s'esblevi*.
(*Du roi Guill.*, 80.)

De la clarté *s'esbloirent*.
(*Evang. de Nicodeme*, 2[e] vers., 1484.

En un instant mes joues blemissoient ;
Mes povres yeux du tout *s'esblouissoient*.
(CH. FONTAINE, *les Ruiss. de fontaine*, p. 285, éd. 1555.)

— N., être ébloui :

Ledict seigneur (comme despuis il dict) ne sçavoit que c'estoit, et pensoit qu'il y eust quelque ruine d'une partie de la maison, car il ne sentoit point avoir esté frappé : toutefois la veue luy *esblouist* quelque temps. (BRANT., *Grands capit. estrang.*, l. I, c. XXVII.)

— *Esbloi*, part. passé :

Le cler soloil le fiert enmi le vis
Si que Garins devint si *esblois*
Que il ne pot environ lui veir.
(*Mort de Garin*, p. 239.)

Esblois, esblohis.
(*Male marastre*, ms. Berne 41, f° 3[c] et [d].)

ESBLOISSEMENT, mod. éblouissement, s. m., trouble de la vue causé par une éclatante lumière :

Prestement s'apparut a moy une image, dont la beauté me donna *esblouissement.* (CHASTELL., *Verité mal prise*, VI, 262, Kervyn.)

Cf. III, 341[c].

ESBORGNER, mod. éborgner, verbe. — A., rendre borgne :

Merveille si autre pur li sereit si *esbornie*
Cum joe sui, kar s'amur me destreint e lie.
(*Horn*, 2464, ms. de Londr., Stengel.)

L'on dit que les meres des arondelles rendent la veue a leurs petits *esborgnez*, en appliquant sur leurs yeux de la feuille d'esclere. (LIEBAULT, p. 233.)

— Réfl., devenir borgne :

S'esborgne de l'un œil.
(G. DU BUYS, *l'Oreille du prince*, f° 18 v°.)

ESBOULEMENT, mod. éboulement, s. m., chute de ce qui s'éboule ; amas de choses éboulées :

L'*esboulement* de terre. (J. MARTIN, *Vitruve*, VI, 11.)

ESBOULER, mod. ébouler, v. — A., faire tomber par affaissement :

Que des autons l'haleine
N'*esboule* le sable mouvant
De la cuite Cyrene.
(GARN., *Corn.*, III.)

— Réfl., tomber en s'affaissant :

Mais les ondes forment *s'esboulent*.
(*Roi Guillaume*, dans Michel, *Chron. anglo-norm.*, III, 130.)

Ces gens chargerent tant ceste muraille, qui estoit vieille e menassoit ruine, qu'elle *s'esbouilla* toute. (*Chron. bordelaise*, II, 12, an 1604, Delpit.)

— *Esboulé*, part. passé, renversé par affaissement :

Ces murs *esboulez* par la suitte des ans.
(RACAN, *Berg.*, III, 4.)

ESBOURER, mod. ébourrer, v. — A., débarrasser de la bourre, des poils :

Sont vostre penel *esborré.*
(*Le Chevalier au lion*, ap. Keller, *Romv.*, p. 534.)

Je l'at veue aval ce molin
Piner caillaus et *esbourer*.
(*Du Garç. et de l'aveugle*, B. N. 24366, f° 244[b].)

Esborrer, tondre le drap. (*Us. et anc. coust. de la conté de Guysnes.*)

Pour faire ceste fourmentee, il faut piler et emonder l'espeautre en une pile de bois, afin d'en faire sortir la bourre, car si on l'*esbourroit* en une pile de pierre, le grain se casseroit. (DU PINET, *Pline*, XVIII, II.)

La vigne commençoit a *ebourrer* le coton delicat de son bourgeon. (R. BELLEAU, *Berg.*, 1[re] j., f° 12 v°.)

— Réfl., se dépouiller de sa bourre :

Voy le tendre bourgeon qui s'enfle et qui decou- [vre,
S'esbourrant peu a peu, une gemme qui s'ouvre
D'un œil a demi clos.
(R. BELLEAU, *Berg.*, 1re j., f° 4 r°.)

De bon matin *s'est ebourree*,
Fagot a bien trouvé bourree.
(J. A. DE BAIF, *Mimes*, l. III, f° 125 v°, éd. 1619.)

Cf. III, 345a.

ESBOURJONNEMENT, mod. ébourgeonnement, s. m., action d'ébourgeonner :

L'*esbourgeonnement* est plus de consequence a la vigne que la taille. (COTEREAU, *Colum.*, IV, 27.)

ESBOURJONNER, mod. ébourgeonner, v. a., débarrasser un arbre des bourgeons superflus :

Ne vous mettes en peine de l'espamprer ou *esbourgeonner* aucunement durant ces deux ou trois premieres annees, c'est a dire d'en oster les rejets superflus. (O. DE SERRES, III, 4.)

Cf. III, 345a.

ESBRANCHEMENT, mod. ébranchement, s. m., action d'ébrancher :

(Arbres) renouvelles par *esbranchement*. (O. DE SERRES, VI, 23.)

Cf. III, 345a.

ESBRANCHIER, mod. ébrancher, v. a., dépouiller un arbre d'une partie de ses branches :

Mors... qui l'arbre plain de fruits *esbrances*.
(HELINAND, *Vers de la mort*, 20.)

Qui l'arbre plain de fruit *abranches*.
(ID., *ib.*, Ars. 5201, p. 230a.)

Li aubres qui ne porte fruit
Doit *estre esbranchiez* et copez.
(*Vie des Peres*, Ars. 3527, f° 42b.)

Le vent jamais ne choque, et la grele n'*ebran-* [*che*
L'immortelle foret.
(GUILL. DU BARTAS, *la Forest d'amour*, éd. 1580.)

Cf. III, 345b.

ESBRANLABLE, adj., qui peut être ébranlé :

Aux bons et justes secourable
Soit, rigoureux, non *esbranlable*
Vers ceux qui tout mal sont trenchans.
(J. A. DE BAIF, *Mimes*, l. IV, f° 148 r°.)

ESBRANLEMENT, mod. ébranlement, s. m., action d'ébranler, état de ce qui est ébranlé :

Esbranlement. (ROB. EST., 1539.)

L'*esbranlement* que fait en nous la douleur. (LA BOET., *Lett. de consol.*, p. 329.)

ESBRANLER, mod. ébranler, v. — A., imprimer un mouvement à un corps de manière à lui faire perdre son assiette ; fig., faire perdre à une chose sa stabilité :

Apres ces mots, ses ailes *esbranla*
Et vers les cours celestes s'en alla
L'eloquent dieu.
(CL. MAROT, *le Despourveu à Mad. la duch. d'Alençon.*)

Que cette sentence laquelle ne peut *estre* aucunement *esbranlee* nous demeure ferme et certaine. (CALV., *Inst. chrest.*, II, 6.)

Ceux ci, pour sembler d'un esprit plus gaillard et plus esveillé, qui ne reçoit et qui ne loge rien que mille fois touché et balancé au plus subtil de la raison, vont *esbranlant* leurs ames d'une assiette paisible et reposee. (*Lett. de Montaign. à M. de Mesm.*, Feugère.)

La demonstration que vous faictes chaque jour aux occasions qui se presentent par dela pour mon service, de vouloir perseverer en la fidelité que je me suis toujours promise de vous, m'est beaucoup agreable, et veulx croire que avec ceste ferme resolution vous rejetteres ceulx qui tascheront de vous en *esbranler*. (9 mars 1590, *Lett. miss. de Henri IV*, t. II, p. 160.)

— Réfl., se remuer :

Aux premieres offres de mutation, toujours *nous esbranlasmes* nous contre la puissance du senat romain. (PASQ., *Rech.*, I, 4.)

ESBRECHEMENT, s. m., action d'ébrécher :

Esbrechement (de la reputation). (N. PASQ., *le Gentilh.*, p. 145.)

ESBRECHIER, mod. ébrécher, v. a., endommager en faisant des brèches :

Une maille li porteray
Qu'ey espargnié,
Elle *est esbrechie* le tiers ;
Je li offerray volentiers.
(*De Martin Hapart*, Montaigl. et Rayn., *Fabl.*, II, 174.)

De sa mort *fu* moult *esbrechie* et amenuisie l'ost de France. (G. DE NANG., *l'Ist. du r. Phil.*, Rec. des Hist., XX, 483.)

Dans *esbrechees*. (J. DUPIN, *Merancolies*, Ars. 5099, f° 35 v°.)

Voyans par la vostre edict trop evidemment enfrainct et *ebresché*. (19 juin 1581, *Lett. miss. de Henri IV*, t. I, p. 375.)

1. **ESBROUER**, mod. ébrouer, v. a., plonger dans l'eau certains tissus de laine, de toile, etc. :

Et se ne puet ne ne doit li foullons pieche de drap ne thiretaine de devens la ville ne dehors s'elle n'a l'enseigne des rewardeurs, *esbroer* ne moillier, et s'il les *esbrooit* ainchois que elles euuissent estet a reward il aroit fourfait. (1401, *Ord. de la draper.*, f° 3 v°, Arch. comm. Mons.)

Et ne pourra nul moullier les draps dessusdiz, jusqu'a ce qu'ils soyent scellez touz escruz, ou qu'ilz aient pris congié aux boujonneurs de les *esbrouer* seulement. (1424, *Ord.*, XIII, 70.)

Cf. ESBROUER 1, t. III, p. 347a.

2. **ESBROUER**, v. a., agiter, secouer, pour débarrasser des impuretés ou pour rendre plus mince :

Ayant fort frotté et *esbroué* ladite cendre avec les mains. (DU PINET, *Pline*, XXIX, 2.)

Tous ceux qui s'en meslent (du mestier d'arpailleur) levent au preallable la manne, c'est a dire la terre ou le sable qui leur remarque qu'il y a d'or, et *esbrouent* par apres tout le sable et gravier qu'ils apportent des rivieres, prenans bien garde a la fondree qui va a fons. (ID., *ib.*, XXXIII, 4.)

ESCABEL, mod. escabeau, s. m., siège de bois sans bras ni dossier :

Item, quatre treteaux et ung vieil *escabeau*. (1472, *Compt. du roi René*, 251.)

Le *scabeau* de vos pies. (G. CHASTELL., *Ver. mal prise*, p. 531, Buchon.)

ESCABELLE, s. f., siège de bois peu élevé, sans bras ni dossier :

Une petite arche, deux *scabelles*. (1399, *Invent. de meubles de la mairie de Dijon*, XX, Arch. Côte-d'Or.)

Une *scabelle*. (*Cart. de Flines*, p. 933, Hautcœur.)

Pour avoir faict un petit buffet et deux *scabelles* pour ladite petite tresorie. (1529. *Compt.*, Ouvr. faits par ord. d'eschevins, f° 155 v°, Arch. mun. Lille.)

Item une *scabelle*. (*Vente des biens de Jacques Cœur*, A. N. KK 328, f° 92 r°.)

Avoit soubz ses piez pour *scabelle*
Pluseurs figures de geometre.
(CHRIST. DE PIS., *Long est.*, 2310.)

Il se met a genoulx et y a un tapis sur une *scabelle*. (*Mist. du Viel Test.*, IV, 314.)

Et fut fait ung gibet, une haulte *scabelle* soubz ses piez, soubz lequel gibet fut fait ung grant feu. (J. CHARTIER, *Chron. de Charl. VII*, c. 141.)

Metz ces bancquiers en appareil,
Ces coussins, ces bancs, ces *scabelles*.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 15320.)

Scabelle bonne et profitable,
Scabelle pour s'asseoir a table
Quand on veult disner et soupper.
(G. CORROZET, *Blasons domest.*, Blas. de la Scabelle, Poés. fr. des XVe et XVIe s., t. VI, p. 245.)

Deux couches, ung drechoir, six *escabelles*, une table. (8 nov. 1514, *Chir.*, A. Tournai.)

Vostre enbonpoint est d'*escabelle*.
(A. DU BREUIL, *Muses gaillardes*, f° 92 r°.)

Remonte sus une *s(e)cabelle*.
(Vers 1540, *Monol. de la fille basteliere*, Picot, *Romania*, XVI, 515.)

Une *scabelle* pour soy agenouiller. (1545, *Inventaire des meubles du château de Rupelmonde*, Ch. des Comptes Lille, B 2451.)

Il print un *scabeau* avec lequel il se deffendit. (C. GRUGET, *Trad. de P. Messie*, f° 373 v°, éd. 1584.)

ESCACHEMENT, s. m., compression :

Escachement et froissure. (R. EST., *Dictionariolum.*)

Cf. III, 348a.

ESCADE, **ESCADRE**, mod., v. ESCOUADE.

ESCADRON, s. m., troupe de combattants à cheval :

Nous avons dressé un *escadron* de douze cohortes. (E. DOLET, *Ep. fam. de Ciceron*, p. 719, éd. 1624.)



Les braves *scadrons* grecs et romains. (Du Bellay, *Illustr. de la lang. fr.*, II, 11.)

S'armer de mesme fer, et de mesme courage,
De *scadrons* en *scadrons* s'animer au carnage.
(Rob. Garnier, *Porcie*, I, 25, Fœrster.)

— Fig. et par extens. :

Des vices les *scadrons*.
(J. A. de Baif, *Passetems*, l. IV, f° 97 v°, éd. 1573.)

Un nouveau *scadron* furieux
D'amoureaux.
(Rons., *Od. retranch.*, t. II, p. 487, Bibl. elz.)

ESCAFFER, v. Eschauffer. — **ESCAILIERE**, v. Escailliere.

ESCAILLE, mod. écaille, s. f., chacune des plaques juxtaposées ou imbriquées qui recouvrent la peau de certains poissons, de certains reptiles :

Squama, *esquaille*. (*Cathol.*, B. N. l. 17881.)

Eschalle. (*Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 7679, f° 249 v°.)

Esquaille, *esqualle*. (*Ib.*)

Eschales de poisson. (H. de Mondeville, B. N. 2030, f° 82b.)

De poisson, d'*escaille*.
(*Myst. de la Pass.*, f° 25b.)

— Chacune des plaques de métal dans l'ensemble sert à former certaines armures défensives du genre de la cuirasse :

S'ansoiz le vespre ses membres ne retaille
Au branc d'acier qui reluist et bien taille,
Trop estera couvers de fort *escaille* :
Ja ses haubers ne sera de tel taille.
(*Gaydon*, 6079.)

— Enveloppe de certains fruits :

L'*eschale* (de la noix).
(G. de Coinci, *Mir. de N. D.*, ms. Brux., f° 21d.)

On ne doit selon l'*escaille*
Jugier liquels noiaus vaut mieus.
(*La Mort*, dans Jub., *Nouv. Rec.*, II, 274.)

On ne puet ne doit taindre... de *eschales* de noez, de sanc de buef. (1361, *Ord.*, III, 516.)

Tu en as prou la encore en l'*escaille*.
(B. Desper., *Poés.*, 134, L. Lacour.)

L'amertume des *ecalles* de la noix. (La Bod., *Harmon.*, p. 798.)

— Lamelle légère qui dans certaines affections cutanées se forme sur la peau :

Pour oster furfures ou *escales* qui viennent en la face, soit camomille verte cuite avec miel et de ce soit ointe la face. (*Secres de Salerne*, ms. Modène, Este 28, p. 107.)

Esquaille. (Le Fevre d'Est., *Bible*, Job.)

Cf. III, 350a.

ESCAILLÉ, mod. écaillé, adj., recouvert d'écailles :

Le corps armé d'un cuir *escaillé* et tres dur, comme celuy du crocodile. (Paré, *de la Licorne*, c. vii.)

Reptiles *escaillez*. (P. Hegemon, *Colombiere*, f° 1 v°.)

Lors Proté l'enchanteur, maistre berger des eaus,
Mena sur le sablon ses *escailles* troupeaux.
(Passerat, *Œuv.*, p. 103, éd. 1606.)

— T. de blas., dont les écailles sont d'un autre émail que le reste du corps :

Et voy au milieu ung serpent
De figures tres espouventable,
D'azur et *esquaillé* de sable.
(Jacq. Millet, *Destruct. de Troye*, f° 43a, éd. 1544.)

Cf. Escaillié, III, 350b.

ESCAILLEUS, mod. écailleux, adj., qui se divise en plaques minces comme des écailles :

Les herbes qui naissent en une terre maigre, ou en une seche, deviennent *escailleuses* et rabotteuses. (J. G. P., *Occult. merv. de nat.*, p. 163.)

Rochers *escailleus*. (Mont., *Voyag.*, p. 75, éd. 1774.)

Le chemin *escailleus* et ennuieus. (Id., *ib.*, p. 200.)

Escalleux. (Joub., *Gr. chir.*)

— Qui présente des plaques minces :

Scaber, *scaleux*. (*Gloss. de Douai.*)

Dont il vient escroeles et glandes qui se meurent et sont dictes *scaleuses*. (*Fragm. d'un liv. de medecine*, f° 15 r°, ms. Berne, A 95.)

1. **ESCAILLIER**, mod. écailler, v. — A., dépouiller de ses écailles :

Petit vaut noiz qui ne l'*eschale*.
(G. de Coinci, *Mir. de N. D.*, ms. Brux., f° 21d.)

Desquamo, *esquailler*. (*Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 7679, f° 249 v°.)

Que pour grandz coupz qui luy fussent baillez
N'y eust briseure ne endroictz *escaillez*.
(*Ch. roy.*, B. N. 1537, f° 45 r°.)

Desquamare, *esqualer*. (J. Sylv., *Isagoge*, éd. 1531.)

— Réfl. :

L'homme est de vie malheureuse
Qui du temps n'a cure ne soing ;
Mal porveu *s'ecalle* au besoing.
(Gaguin, *le Passe-temps d'oysiveté de maistre Robert*, Poés. fr. des xve et xvie s., t. VII, p. 231.)

— Inf. pris subst., action d'écailler :

Li ues se prueve al *escaillier*,
Li grains se prueve al espaillier.
(Renclus, *Miserere*, cii, 6.)

— *Escaillié*, part. passé :

Oistres *escallees*. (1556, Arch. M.-et-L., E 77, f° 59.)

2. **ESCAILLIER**, s. m., celui qui ouvre des huitres :

Jessons, *esquailliers*. (1326, A. N. JJ 64, f° 238 v°.)

3. **ESCAILLIER**, v. Escalier.

ESCAILLIERE, s. f., celle qui ouvre des huitres :

Hilot l'*escailiere*. (1303, *li Cotes de la parroche S. Estene*, f° 5 r°, Cah. de la taille, 1301-1318, Arch. mun. Reims.)

Pour les cens de l'*escailhere* de Floreffe. (1453, *Compte de la prévôté et châtelenie de Fumay*, *Mém. hist. concern. les droits du roi sur les bourgs de Fumay et de Revin*, Pièc. just., p. 24, Arch. comm. Fumay, II, 1.)

ESCAILLON, v. Eschelon.

ESCAILLURE,* s. f., ce qu'on enlève en grattant, en écaillant :

Escaillure. Plusieurs escailles ou petites pieces tombees de quelque chose. (Duez, *Dict. fr.-all.-lat.*)

Cf. III, 350b.

ESCALADE, s. f., action d'escalader :

Quant a l'honneur que les oyes acquirent pour avoir descouvert la *scalade* que les François donnerent au Capitole, nous en avons desja parlé. (Du Pinet, *Pline*, XXIX, 3.)

A la verité, il y avoit bien peu de gens avec luy audit chasteau, pour le garder d'estre prins par eschelles que les soldatz appellent *escalades*. (Haton, *Mém.*, an 1569.)

Les dictes trouppes avoient passé l'eaue a Conflans et prenoient le chemin vers Paris et faisoient rumeur d'y venir planter l'*escalade*, amenans a ceste fin des charrettes chargees d'eschelles. (1590, *Hist. du siège de Paris*, Bullet. de la Soc. de l'hist. de Par., VIIe année, p. 89.)

1. **ESCALE**, s. f., lieu où un bâtiment pousse à terre une échelle, une planche, pour y effectuer le débarquement.

— *Mettre escale*, pousser (à terre) une échelle, une planche pour débarquer :

La mer y est parfonde en sy bonne maniere, sans roches et sans pierres, qu'il n'est nef, tant soit grande, qui ne se puist deschargier et *mettre escale* pres de terre. (Mielot, *Advis directif de Brochard*, Hist. armén. des crois., II, 456.)

— *Faire escale*, faire relâche :

Je retourne *faire scale* au port dont suis issus. (Rab., *Garg.*, ch. ix.)

— T. de guerre, échelon :

Donna advis au roy que la fortification faicte de Pondesture par l'ennemy, luy avoit couppé le chemin pour aller du Piedmont a Cassal, Valence et Montcalve, et que, pour remedier a ce defaut il avoit mis dans une bourgade de Montferrat, appelee Montechar, une enseigne de gens de pied pour luy servir d'*escalle*. (Du Villars, *Mém.*, VIII, an 1557.)

2. **ESCALE**, v. Escaille.

3. **ESCALE**, v. Eschiele.

ESCALIER, s. m., suite de degrés pour monter et descendre :

Ad portam dictam de l'*eschalier*. (1270, *Martyrologe de N. D. de Beaune*, p. 157, Boudrot.)

Trop les ont en haus *escaliers*
Montez.
(Baud. de Condé, *Dit des hiraus*, B. N. 1446, f° 125 v°.)

.II. *escalliers* et les trestres a maitre draps

sups. (8 nov. 1366, *Exéc. test. de Jehan Picart*, A. Tournai.)

A l'*eschaler* de l'osche ou port. (1400, *Terrier S. Didier*, f° 137 r°, Arch. hospit. Nevers.)

Il se chausse, il s'habille et fut aussitost prest qu'un chien auroit sauté un *eschalier*. (B. Desper., *Nouv. recreat.*, D'un asne ombrageux, f° 101 v°, éd. 1572.)

Escallier. (Dampmart., *Merv. du monde*, f° 109 v°.)

Eschalier. (Delorme, *Archit.*, VIII, 16.)

Eschallier. (Liebault, *Mais. rust.*, p. 566.)

Escaillier. (J. Mart., *Archit.*, f° 19ᵇ.)

Escallier. (*Ib.*)

ESCALLATE, v. Escarlate. — **ESCALPIN**, v. Escarpin. — **ESCALVAIRE**, v. Calvaire.— **ESCAMONEE**, v. Scammonee.

ESCAMOTER, v. a., faire disparaître subtilement un objet sans que les spectateurs s'en aperçoivent :

Et la chose est reduite en si piteux estat que n'oseriez sortir d'une boutique apres y avoir offert quelque pris, que y retournant incontinent vous ne la trouviez supposee, *escamottee* et changiee par l'artifice de ces petits larronneaux. (Boaystuau, *Th. du monde*, f° 37 v°.)

ESCAMPER, v. n., sortir :

Ainsi commençoit *escamper* de la chambre. (Rab., *Tiers livre*, ch. xvii, éd. 1552.)

Cf. Eschamper, III, 363ᵇ.

ESCANDALISIER, mod. scandaliser, v. a., produire un scandale, être pour qqn une occasion de chute, donner du scandale :

Certes, chier freire, bien faisoit a dotteir ke cist ne *fussent escandaliziet*. (*Serm. S. Bern.*, 93, 36, Fœrster.)

Ne *soies* pas *escandelisies* en tes paroles. (*Bible*, B. N. 901, f° 25ᵈ.)

Escandalizier. (*Liv. S. Pierre de Lucemb.*, ms. Epinal, f° 21 v°.)

Qui est malades en sainte eglize n'en corps n'en ame, que je ne soie avec lui malades par compassion. Qui *est escandelisies*, que je ne soie blasmes par doleur. (*La Riule des cuers bien ordenes*, ms. Amiens, f° 144 v°.)

Se l'œil dehors *escandalizoit* la conscience dedens. (*Liv. de Marc Pol*, xxvi, Pauthier.)

Cf. III, 352ᵇ.

ESCANGE, v. Eschange. — **ESCANTILLON**, v. Eschantillon.

ESCAPADE, s. f., échappée, action d'echapper :

Voila un bon veu et belle *escapade* inopinee. (Brant., *des Dames*, IX, 18.)

Je faisois une *scapade* pour me sauver. (*L'Enfer*, d'après le ms. Conrart, p. 42, Ch. Read.)

ESCAPE, s. f., fût d'une colonne.

Cf. Escappe, III, 353ᶜ.

ESCAPEMENT, ESCAPER, v. Eschappement, Eschapper.

ESCARAMUCHE, mod. escarmouche, s. f., léger engagement entre les détachements, les tirailleurs de deux armées :

Et la ot une grant *escarmuche* et y perdoient ceuls de Paris plus que les autres. (*Chron. de S. Den.*, B. N. 2813, f° 416ᵈ.)

Parmi le lieu sont retourné,
Ou l'*esquermuche* avoit esté.
(Machaut, *Prise d'Alex.*, 5570.)

Squarmuche. (11 août 1374, *Lett. de Gal. Visconti au cte de Sav.*, A. Savoie.)

Escharmusche. (Froiss., *Chron.*, B. N. 2606, f° 67ᵃ.)

Esquarmoche. (*Le Chevalereux cte d'Artois*, p. 38.)

Et fut l'*escaramousche* grande. (*Déb. des hér. d'arm.*, 78, A. T.)

L'*escarmuce* croissoit tousjours. (G. Chastell., *Chron. de D. Phil.*, ch. xxii.)

Aucuns legiers compaignons s'en alloient a l'*escarmuche*. (*Trahis. de France*, p. 94, Chron. belg.)

Escharmouce. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, f° 87 v°.)

Ecarmouches, assauts, deffettes.
(J. A. de Baif, *Poemes*, l. IX, Lemerre, t. II, p. 457.)

Ecarmouche. (Noguier, *Hist. Tolos.*, p. 49.)

Ceulx de dedans estoient sortis a l'*escaramouche*. (*Négoc. de la France dans le Levant*, I, 270.)

ESCARAMUCHEUR, mod. escarmoucheur, s. m., soldat qui va à l'escarmouche :

Escarmucheur. (Froiss., *Chron.*, B. N. 2646, f° 75 r°.)

Contendans de porter jus une partie de ces *escarmoucheurs*. (*Trahis. de France*, p. 94, Chron. belg.)

Les *escarmoucheurs* et coureux
Si venoient courir a puissance
En ung villaige nommé Thieux.
(Mart. d'Auv., *Vig. de Charles VII.*)

Envoya attaquer le moulin par quelques *escarmoucheurs* suivis de cinquante bons soldats. (Cayet, *Chron. nov.*, p. 257.)

ESCARAMUCHIER, mod. escarmoucher, v. — N., combattre par escarmouche :

Alerent jusques aux bailhes pour *escharmucher*. (J. le Bel, *Chron.*, I, 282.)

Pour *escaramucier* a yaus. (Froiss., *Chron.*, I, 64.)

Traire flesches, *escarmouchier*, et jouster, (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10509, f° 130 r°.)

Et que en toutes les escaramouches ses gens avoient tousjours eu du pire, il avoit commandé et faict crier qu'on n'*escaramouchast* plus. (*Négoc. de la France dans le Levant*, t. I, p. 270, Lett. de Nic. Raince à Franç. Iᵉʳ.)

— A., attaquer par escarmouche :

Le roy Urian qui moult fort *escarmouchoit* la navire aux Sarrazins. (J. d'Arras, *Melus.*, p. 122.)

Et s'encoururent en celle sale et *escarmucerent* la compagnie tellement en tuant et affolant tous ceulx... (*Conq. de Charl.*, ms. Dresde O 81, f° 146ᵈ; Am. Salmon.)

Et *furent* chevauchez et *escarmuchez* deux ou trois liues par Estienne de Vignolle, dit La Hire. (J. Chartier, *Chron. de Charl. VII*, c. xxxix.)

ESCARAS, v. Eschalas.

ESCARBONCLE, mod. escarboucle, s. f., variété de grenat rouge, qui a beaucoup d'éclat :

Une *escarboncle* i luist et cler reflambeiat,
Confite en une estache, del tens rei Golias.
(*Voy. de Charlem.*, 423.)

Fiance prist de Guenelun li cunte,
Par amistiet l'en baisat en la buche,
Si l'en dunat s'un helme a l'*escarbuncle*.
(*Rol.*, 1486.)

Et puis li lacent un vert elme luisant,
Une *escarbocle* el nasel par devant.
(*Coronem. Loois*, 2479.)

Il hauce le poing destre, si le fiert les l'oie,
Qu'il l'a mout mal mené et trestout le debrise,
Devant lui l'abati, en la nef le sovine,
Que tuit li *escarb[onc]le* fors del cief li saillirent.
(*Elie de S. Gilles*, 986.)

Une *escharbocle* d'or.
(Chrest., *Erec*, ms. C, p. 88, Foerster.)

De l'*ercheboucle*, de la gemme.
(G. de Coinci, *Mir.*, ms. Soiss., f° 112ᶜ.)

Cist clers saphirs, cist *erchebocles*.
(Id., *ib.*, p. 98, Poquet.)

Eskarbocle.
(*Rom. de Kanor*, B. N. 1446, f° 45 v°.)

Escharboucle. (*De Charl. et des pairs*, ms. Vat. Chr. 360, f° 21ᵇ.)

Une *escarbougle*.
(*Gui de Nant.*, 1007.)

Resplandissanz comme *escharbocles*. (*Chr. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 151ᵇ.)

Escarlibuche. (*Armor. de Fr. de la fin du* xivᵉ *s.*, Cab. hist., V.)

Vos deux *escharboucles* prenez
Et au pape avec moy venez.
(*Mir. de N. D.*, I, 390.)

La quarte [marque à laquelle on reconnut le cadavre de Charles le Téméraire] de une playe que il avoit eue en l'espaule de une *escarboncle* que il avoit porté. (J. Nicolay, *Kalendr. des guerr. de Tournay*, Des emprises et malifices du duc Charles, etc., la mort du duc Ch.)

Ecarboucle. (La Bod., *Harmon.*, p. 109.)

ESCARBOT, s. m., insecte clavicorne :

Ung *escarbot*.
(Villon, *Gr. Test.*, 1612, var.)

Escarbot, charbot, scarabeus. (*Nomencl. octil.*)

Cf. Escharbot.

ESCARBOUCLE, mod., v. Escarboncle.

ESCARBOUILLER, mod. écrabouiller, v. — A., écraser :

Es uns *escarbouilloyt* la cervelle, et aultres rompoyt bras et jambes, es aultres deslochoyt les spondyles du coul. (Rab., *Garg.*, ch. xxvii, éd. 1542.)

La persuasion premiere prinse du subject mesmes saisist les simples, mais elle est si tendre et si fresle, que le moindre heurt, mesconte, ou mesgarde, qui y surviendroit, *ecarbouilleroit* tout. (Charr., *Sag.*, l. I, c. vii, p. 69, éd. 1601.)

Et nous monstre la maniere
Taverniere
D'*escarbouiller* le soucy.
(Magny, *Gayet.*, les Martinales.)

Il me sembla plus expedient de m'aller lancer la teste premiere dans la Seine, ou m'*escarbouiller* le moulle du bonnet contre le paroy. (*Har. de Turlupin*, Variét. hist. et litt., t. VI.)

Luy envoyant Até, deesse de meschef,
Qui de ses pieds de fer *escarbouille* son chef.
(Rons., *Hymnes*, p. 681, éd. 1584.)

Ny plus ny moins que font ceux qui sont mordus ou piques de l'escorpion : le plus souverain remede qu'ils ont, c'est de les prendre, tuer ou l'*escarbouiller*, et l'applicquer sur la morsure ou playe qu'il a faite. (Brant., *Dam. gal.*, 1er disc.)

— Réfl., s'écraser :

Sans le cognoistre un fuitif estranger,
Quand l'hoste faut, il voit tousjours sa teste
S'escarbouiller d'une juste tempeste.
(Rons., *Franc.*, l. III, p. 445, éd. 1584.)

— *Escarbouillé*, part. passé, écrasé :

Leur front *escarbouillé* d'une forte couraye,
De la bouche et des yeux ne faisant qu'une playe.
(Rons., *Hymnes*, l. II, Œuv., p. 708.)

Le cerveau tombe a bas du test *ecarbouillé*.
(Desport., *Mort de Rodom.*)

ESCARCELLE, s. f., bourse pendue à la ceinture :

Escripre voloit plusieurs lettres et les envoyer aux marchands de Negrepont, adfin que par leurs *escarsellez* fuyssent en son pays portees. (*Hist. des seign. de Gavres*, f° 130 r°.)

Il a ceste grande *escarcelle* qui resemble quasi la gibeciere d'un fauconnier. (Larivey, *le Morfondu*, III, 1, Anc. Th. fr., V, 333.)

Voulez vous qu'il en face bruict, et s'attache sur le front les cornes qu'il garde en l'*escarcelle* de son honneur? (Id., *les Escolliers*, V, 7, Anc. Th. fr., VI, 178.)

ESCARGOL, mod. escargot, s. m., espèce de limaçon :

Limassons que l'en dit *escargols*. (*Ménagier*, II, 223.)

Escargot. (1553-55, *Dép. de la mais. roy.*, A. S.-et-Marne.)

Estragots ont apporté
Estant dans la coquerille.
(*Pet. huict. cont. les men. particul. de la ville de Tonn.*, Cab. hist., II, 29.)

Les masses et *escargots* les mangent. (Du Pinet, p. 669, éd. 1566.)

... Les *scargots* de Sardaigne,
Les sautereaux de Cypre, et les genets d'Espagne.
(Courval Sonnet, *Satyre Menippee*, p. 94, éd. 1623.)

ESCARIOLE, mod. escarole, s. f., variété de chicorée cultivée qu'on mange en salade :

Endivia, endive; l'en l'appelle autrement *scariole*. (*Le grant Herbier*, n° 173, Camus.)

Escariole. (Liebault, *Mais. rust.*, p. 227.)

ESCARLATE, mod. écarlate, s. f., anc., sorte de drap de qualité supérieure dont la couleur variait beaucoup ; aujourd'hui drap rouge de couleur éclatante :

Escarlette.
(*Quatre fils Aymon*, ms. Oxf. Douce, CXXI, f° 2.)

D'*esquallate* ou de siglaton.
(Maitre Elie, *Art d'am.*, 1039, Kühne et Steng., *Ausg. und Abhandl.*, XLVII.)

Esqualate.
(Geff., .vii. *estaz du monde*, B. N. 1526, f° 178d.)

Eskarlete. (*Serm. de la douce V. M.*, B. N. 15212, f° 177 v°.)

L'*escharlate*. (*Comment. s. le nouv. test.*, ms. Oxf., Bodl. Douce 270, f° 68 v°.)

Acarlate.
(Rob. de Blois, B. N. 24301, f° 566a.)

Escarlette. (*Serm.*, xiiie s., ms. Poit. 124, f° 6 v°.)

Robe d'*escallate*. (1269, A. N. Mus., vit. 45, 263.)

Drap de *acarlete* forré de menu ver. (1308-1330, *Inv. somm. arch. dép. du Nord*, VII, 6.)

Trois pece de drap de soie et dimey d'*aquellate* vermaile. (1362, *Lett. de Beraut de Beton*, Arch. du prince, Neuchâtel, F5, n° 12.)

Item a Riger de Meneche, une cotte de *skerlat* foreye di soi vaire. (1420, *Bullet. wall.*, VI, p. 107.)

Si lay mon chapiton de *squerlatte* a capitle. (1438, *ib.*, p. 115.)

Je lay une pare de hauche de roge *squerlat*. (*Ib.*, p. 115.)

Une barette d'*inquarlate* rouge. (1614, Béthune, ap. La Fons.)

Cf. III, 354b.

ESCARLATIN, s. m., couleur d'écarlate, étoffe écarlate :

L'esclat de ces fraizelettes,
De leur vif *escarlatin*
Fait rougir chaque tetin.
(G. Durant, *Imit. de Bonnef.*)

Trousse l'*escarlatin* de ton beau pelisson.
(R. Belleau, *Berg.*, 2e j., f° 141 v°.)

Deux aulnes d'*escarlatin* pour faire ung cottillon. (1580, *Compt. de tut.*, f° 84a, Arch. Finist.)

Par ta bouche delicate
Qui si doucement esclatte
Un besson *escarlatin*.
(*Les Muses incognues ou la Seille aux bourriers*, le Pardon du sanglier qui tue le bel Adonis.)

— Adj., de couleur écarlate :

Sont les roziers, distingues en quatre principales especes, une de rouges, autre d'incarnates ou *escarlatines*, et deux de blanches. (O. de Serres, VI, 10.)

ESCARLETTE, v. Escarlate. — **ESCARMOUCHE**, -cher, -cheur, mod., v. Escaramuche, -chier, -cheur. — **ESCARMUCE**, v. Escaramuche. — **ESCAROTIQUE**, mod., v. Escharotique.

ESCARPE, s. f., en t. de fortification, muraille de terre ou de maçonnerie qu'on élève au-dessus du fossé, du côté de la place :

Ceux qui devant les murailles, sur l'*escarpe* du fossé rangent leurs hommes pour les mener a l'assault. (Le Plessis, *Ethiq. d'Arist.*, f° 46 r°, éd. 1553.)

Avant qu'ils eussent eu loisir de recharger, nos troupes, en demie heure, furent montees sur les *escarpes* des fossez. (Sully, *Œcon. roy.*, ch. lviii.)

Cf. III, 355b.

ESCARPÉ, adj., qui est en pente raide :

Aux rochers a l'entour *escarpes* y avoit
Une pointe de roc.
(R. et A. d'Aigneaux, *Trad. de Virg.*, f° 233 r°.)

ESCARPER, v. a., couper droit, de haut en bas, en parlant d'un rocher, d'une montagne, d'un fossé, etc. :

Pour le marché par lui emprins d'*escarper* la terrasse de deux emparaches. (1580, 4e *Compte des fortifications*, f° 102 v°, A. Tournai.)

Lorsque vous aurez resolu de garder quelque place, prenez garde a *escarper* les reposades, qui sont aux avenues. (Montl., *Comm.*, l. II, p. 143, éd. 1594.)

Tailler et *escarper* le roch. (21 déc. 1592, Arch. M.-et-L., E, not. Gradé.)

ESCARPIN, s. m., chaussure légère de cuir noir :

S'ilz eussent eu une paire de pantoufles soubz un coing de lict, l'un d'eux les chaussoit gentiment sur ses *escarpins*, et s'en alloit a tout. (B. Desper., *Nouv. recreat.*, Des deux escoliers, f° 220 v°, éd. 1572.)

Beaux *escarpins* deschiquetez a barbe d'ecrevisse. (Rab., II, 12.)

Escalpins. (*Entr. de Henry II à Rouen*, f° 8 v°.)

Sappin, pantoufle espagnole. It. Sapino. Esp. Chapino. (Jun., *Nomencl.*, p. 130.)

Cf. Eschapin, III, 366b.

ESCARPOLETTE, s. f., syn. d'escarpe, terme de fortification, muraille de terre ou de fortification qui règne au-dessus du fossé, du côté de la place :

Le tout ainsi arresté, et les assiegez aians garni les flancs de fauconnaux, et quelque pierrier, mettent leur femmes en sentinelles aux autres endroits et se trouvent a l'*escarpoulette*. (D'Aub., *Hist.*, III, 136.)

Escarpoulette. (1592, *Livre de raison de Léonard Selves, bourgeois et marchand de Sarlat*.)

ESCARQUILLEMENT, mod. écarquillement, s. m., action d'écarquiller :

Les *escarquillements* et les secousses. (Mont., III, 5, 49.)

ESCARQUILLER, v. — A., ouvrir démesurément :

Il se plante vis a vis de Berthe, *escarquillant* ses jambes. (*Hist. maccar. de Merlin Cocc.*, VII.)

Escarquiller. (Liebault, *Mais. rust.*, p. 405.)

— Réfl., écarter les jambes :

Escarquille toy et je chasseray ces brebis entre tes jambes. (Palsgr., 738.)

escart, mod. écart, s. m., mouvement qui met les parties d'une chose à une certaine distance les unes des autres ; le fait d'être à une certaine distance de qqn ou qqch. :

Un *escart* en l'entaulement del soulage. (1274, *C'est Jehan Moriel*, chirog., A. Tournai.)

L'*escard*.
(J. Bouchet, *Labyr. de fort.*, Maz. 10832, f° 33 v°.)

— Empêchement :

Ne sees de preer escars
Combien qu'el die ses *escars*.
(*Clef d'amors*, 677.)

— Endroit écarté :

Et que chascun sur eulx soit jectant dardz
Prins aux *escartz* de noz lieux et manoirs.
(Est. de Goz, *Vil. de Verson*, f° 68 v°.)

Lesditz huguenotz furent contrainctz de se serrer tous en ung tas pour tenir camp, de peur d'estre desfaictz aux *escartz*, chascun en leur logis. (Haton, *Mém.*, an 1568, Doc. inéd.)

— A certains jeux de cartes, action d'écarter une carte de son jeu :

Ayant recommencé a jouer avec ceux de sa chambre, et estans entres en dispute sur quelque *escart* de carte, commença a despiter et regnier Dieu. (L'Est., *Mém.*, 2° p., p. 636.)

Cf. III, 356°.

escartable, adj., qui peut être écarté :

Oyseau quinteux et *escartable*. (*Merv. de nat.*, p. 46, éd. 1622.)

escartelement, mod. écartelement, s. m., action d'écarteler :

(Cotgr.)

escarteler, mod. écarteler, v. a., faire tirer par quatre chevaux un condamné :

J'ay vu un petit moyne
En Rome dominer
Et en tres haut ensoigne
Le pape gouverner,
Dont depuis l'adventure
Fut d'*estre escartellé*.
(Chastel., *Recollect. des merv.*, VII, 189.)

Et puis (le moine) *fut esquartelé* ou marchié. (Monstrelet, V, 7.)

— En t. de blason, partager l'écu en quatre :

Il *est escartelles* (l'écu)
De geules.
(*Dis des .viii. blas.*, Tobl., v. 113.)

Fessez d'or et de gueules de .vi. pieces, *acartelez* de l'un en l'autre. (*Armor. de Fr. de la fin du* xiv° *s.*, Cab. hist., V.)

Escartelei. (*Ib.*)

C'est que vous voellies enchargier les armes de France et *esquarteler* d'Engleterre. (Froiss., *Chron.*, I, 185, Luce.)

E leva baniere *esquartelee* d'Auvergne et de Mercueil. (Id., *ib.*, V, 187.)

Et encharga le roy d'Angleterre les armes de France et les *esquartela* d'Angleterre. (Id., *ib.*, B. N. 2641, f° 44 v°.)

Cf. III, 356°.

escartement, mod. écartement, s. m., action d'écarter une chose d'une autre à laquelle elle est réunie, action de s'écarter l'une de l'autre (en parlant de choses réunies) ; espace qui sépare une chose écartée d'une autre :

Moyennant l'*escartement* des dits estrangers a deux journées non loin de la dicte cité. (1491, *Traité entre Ch. VIII et A. de Bret.*, dans *Mém. hist. Bret.*, III, 707.)

Le plus grand *escartement* de Venus. (P. de Mesmes, *Inst. astron.*, p. 38.)

escarter, mod. écarter, v. — A., mettre les parties d'une chose à qq. distance les unes des autres :

Nicolas Choudeci rompit et *escarta* bien tost ses gens ramassez. (Vigen., *Chron. de Pol.*, 444.)

— Réfl., se mettre à l'écart, s'éloigner :

Ne *s'ozoient escarter* tant soit peu les Anglais et les Bourguignons. (Juv. des Urs., *Ch. VI*, 1422.)

S'ecarterent de tant que plus ne trouverent plus le chemin du retour. (J. d'Auton, *Chron.*, I, 222.)

De sorte qu'il falloit que son armee *s'ecartast* et se divisast en plusieurs troupes. (Amyot, *Alex. le Grand.*)

— *Escarté*, part. passé et adj. :

Chemins *escartes*. (J. d'Auton, *Chron.*, I, 67.)

— Fig. :

Il me semble que toutes façons *escartees* et particulieres partent plustost de folie, ou d'affection ambitieuse, que de vraye raison. (Mont., liv. II, ch. xxii, p. 61, éd. 1595.)

escaudement, -er, v. Eschaldement, -er. — **escaule**, v. Eschiele. — **escauvelle**, v. Escuele.

escervelé, mod. écervelé, adj., privé de cervelle ; fig., privé de jugement :

Il ont trestout adies le tieste *esciervelee*,
Qui leur dist un seul mot il a une colee.
(*Godefr. de Bouillon*, 23228, Reiff.)

Je vous diray, sans plus attendre,
Pour qui vous me cuidez prendre :
Est ce point pour *escervellé* ?
(*Pathelin*, p. 111.)

Il dressera quelque entreprise *escervelee*. (L. Labé, *Debat de folie et d'amour*, V.)

Cf. Escerveler, III, 358ᵇ.

eschaelfalt, v. Eschafaut. — **eschafal**, v. Eschafaut.

eschafauder, mod. échafauder, v. a., dresser des échafauds pour la construction, la décoration d'un édifice :

La charretee de cloiees a *eschafauder*, [et] de tout merrien a doler, doit .i. den. de tonlieu. (Est. Boil., *Liv. des mest.*, 2° p., XVII, 5.)

Eschafauder. (1312, *Trav. aux chât. des c. d'Art.*, A. N. KK 393, f° 37.)

Pour corde a *eschaufauder*. (1313, *Ib.*, f° 38.)

Pour *eschaffauder* tout entour. (1319-26, *Arch. hospit. de Paris*, II, p. 69, Bordier.)

Charretee de busche longue de quoy l'on *achafaude*. (1412, *Compte de Nevers*, CC 18, f° 32 v°, A. mun. Nevers.)

Les leurs de pair a pair, en les *eschaffaudant* au feste de l'un a l'autre des mats ou poinssons. (Vigen., *Comm. de Cés.*, p. 272.)

Cf. Eschafalder, III, 378ᵃ.

eschafaut, mod. échafaud, s. m., lieu destiné à soutenir une plate forme ; construction d'une place publique pour le supplice d'un criminel :

E bretesches amont desur les *eschaelfalz*.
(Th. de Kent, *Geste d'Alex.*, B. N. 24364, f° 33 v°.)

Fromont trouverent devant l'huis del moutier,
Ou il fesoit les *eschafaus* drecier
Por les grans portes quasser et trebuchier.
(*Rom. de Garin.*)

Et monta seur .i. *eschaufaut*.
(*Othevien*, ms. Oxf. Bodl. Hatton 100, f° 15ᵇ.)

Mahom amainent desor .i. *eschafal*.
(*Aumont et Agrav.*, B. N. 2495, f° 111 v°.)

Portale saunneriæ super quodam *escadaffault*. (1379, *Charte*, B. N. l. 8542⁶, f°152ᵃ.)

Eschaufaut eslevé. (J. Goulain, *Ration. de G. D rant*, B. N. 437, f° 44°.)

Tant en maçon, huchier, couvreur comme en *escharfaux*. (1478, *Arch. hospit. de Paris*, II, 133.)

Le roy estoit lors en son *eschauffault*. (J. d'Auton, *Chron.*, B. N. 5082, f° 102 r°.)

Dedans ung *eschaffault*. (*Ib.*, v°.)

Erchaffault. (Mallet de Graville, *Palamon*, Ars. 5116, f° 50 r°.)

Je vous feray tenir la plus belle place de l'*eschaufault*. (B. Desper., *Nouv. recreat.*, p. 111, éd. 1561.)

Eschafaud.
(Rons., *Poemes*, l. II, à Od. de Colligny.)

Quasy toutes la changent et diversifient aussi souvent qu'ung commediant change d'habits en un *eschafaut*. (Brant., *Grands capit. estrang.*, I, vi.)

Les rois jouans (par maniere de dire) sur l'*eschafaud* de ce monde, un plus grand personnage que le commun peuple. (Fauchet, *Antiq. gaul.*, 2° vol., VIII, 1.)

J'hai veu jouer l'histoire de la Passion sur un *schaffaut* plusieurs foiz. (Bonivard, *Advis et devis*, p. 21, éd. 1849.)

Voyons le doncques maintenant entrer sur l'*eschaffaud* pour jouer son rolle. (Pasq., *Lett.*, XVIII, 2, éd. 1723.)

ESCHAFEMENT, v. Eschaufement. — **ESCHAILLON**, v. Eschelon. — **ESCHAITER**, v. Acheter. — **ESCHAIS**, v. Eschec.

ESCHALACIER, mod. échalasser, v. a., garnir d'échalas :

Et la rendra (la piece de vigne) avingniee et *eschalleciee* souffisamment. (1354, *Reg. du chap. de S. J. de Jér.*, A. N. MM 28, f° 24 r°.)

Et les mols chalumeaus, pour mieus porter la [graine
Sont comme *echalasses* d'une noueuse guaine.
(Du Bartas, *la Semaine*, III.)

En friche ta vigne est laissee,
Non taillee, non *echalassee*,
Et tu fais la vigne d'autruy.
(J. A. de Baif, *Mimes*, l. II, f° 59 v°, éd. 1597.)

Eschalats pour *eschallacer* les vingnes. (1589, Péronne, ap. La Fons.)

Vignes *eschalassees*. (O. de Serres, III, 3.)

Cf. III, 361ᵇ.

ESCHALAS, mod. échalas, s. m., pieu fixé en terre; tuteur auquel on attache des ceps de vignes, de jeunes arbustes :

Un *escalas* a devant lui trové.
(*Loh.*, ms. Montp., f° 213ᵇ.)

Dunt a le vigne vient granz biens,
Li bon homme en sunt *eskarat*.
(*Delivr. du peup. d'Israel*, ms. du Mans 173, f° 41 r°.)

Anterides, *escaras*. (*Gl. de Garl.*, ms. Lille.)

Il pevent faire leur closures et *eschalaz* a leur vignes. (1215, A. N. K 28, pièce 3.)

Eschallas ne doivent nient, ne bren, ne fuerre, ne tuille. (*Estat de chaucies de Paris*, B. N. 20048, f° 130ᵃ.)

Branches pour fere *escharaz*. (1316, A. N. K 40, pièce 1.)

Pasciculus, *escallac* de vigne. (*Catholicon*, ms. Lille 369, Scheler.)

Escharaz. (1372, A. N. MM 29, f° 91 v°.)

Pour .vi. milliers et .vi. cents d'*escharlas* neufs. (*Compte de Berthauld Blondel*, f° 36 v°, A. Eure, G 133.)

Charniers ou *achalaz* de quartier. (Déc. 1435, A. Hôtel-Dieu d'Orl.)

Eschaillas, *eschaillaiz*. (1455, *Denombr. du baill. d'Evreux*, A. N. P 308, f° 43 r°.)

Eschalas ou *escharas*. (La Porte, *Epith.*)

ESCHALASSEMENT, mod. échalassement, s. m., action d'échalasser :

Seront esgalement partis les *eschallassemens* selon la qualité des vignes et sarmens. (Belle-For., *Secr. de l'agric.*, p. 71, éd. 1571.)

ESCHALDEMENT, mod. échaudement, s. m., action d'échauder :

Que il ne puissent nulz draps escauder de cendres de cauch, ne de nul autre fraudeleux *escaudement*. (11 dec. 1403, *Ordonn. sur le fait des tainteniers de boullon et des eswars*, Reg. aux publicat., 1393-1408, A. Tournai.)

Bruslure, ou *eschaudement* de feu. (Liebault, l. I, c. xii.)

ESCHALDEOR, mod. échaudeur, s. m., celui qui échaude :

Que il ne soit nulz *escaudeurs* de pourchiaux, qui puis doresnavant escauder, ne faire escauder pourchiaux. (1393-1408, *Reg. aux publicat.*, 14 avril 1404, A. Tournai.)

Cf. Eschaudeeur, III, 377ᵇ.

ESCHALDER, mod. échauder, v. a., brûler avec de l'eau chaude :

Voient ces espreviers par ces perces crier,
Ces ours traire a cuisine et ces pors *escauder*.
(*Fierabras*, 2557.)

Hom fist bain del altre part
Plus chalt que nul feu que art,
Cil qui *eschaldat* tut le cors.
(*Vie S. Georg.*, B. N. 902, f° 116 v°.)

Il boutera les anes dedans le pot pour *eschauder*, et il les desplumera ignellement. (*La Maniere de langage*, p. 389.)

S'il n'est vray ce que je dis, je *soye* arse et *escaudee*. (J. Vauquelin, *Chron. de Dynter*, II, 76.) Impr. : *escandee*.

Acheter pourchiaux appellez viers pour faire *escauder*. (24 août 1421, *Reg. des métiers*, f° 142 r°, A. Tournai.)

A Jaquemart Joveniel, pour iceulx pourcelais *avoir escaudez*. (2 août 1409, *Exéc. test. de Maigne Esquiequelme*, A. Tournai.)

— Fig., échauffer :

Ha ! qu'ay je dit ? Ne vous vueille desplaire :
C'est pour honneur que la langue m'*eschau*-[*de*.
Tant le cheris que je ne m'en puis taire,
Quant je congnois qu'on le deçoit et fraude.
(Baude, *Debat de la dame et de l'escuyer*, Poés. fr. des xvᵉ et xviᵉ s., t. IV.)

— Fig., faire pâtir :

Au mestier de la guerre les apprentis se jettent bien souvent aux hazards, d'autre inconsideration qu'il ne sont apres y *avoir esté eschauldez*. (Mont., l. II, c. xi, p. 274, éd. 1595.)

— Réfl., s'altérer par un commencement de fermentation :

Vin qui commence a *s'eschauder*, sentant la brusleure. (O. de Serres, III, 10.)

— Devenir chaud, s'exciter :

En mes escris mesmes, je ne retrouve pas tousjours l'air de ma premiere imagination : je ne sçay ce que j'ay voulu dire ; et *m'eschaude* souvent a corriger et y mettre un nouveau sens, pour avoir perdu le premier qui valloit mieux. (Mont., l. II, c. xii, p. 372, éd. 1595.)

— *Eschaldé*, part. passé et subst., celui qui est brûlé avec de l'eau chaude :

L'un dit que *eschaldez* l'ewe crent.
(Huon de Rotelande, *Protheslaus*, B. N. 2169, f° 75ᵇ.)

Eschaudez doit eve douter.
(*Rose*, B. N. 1573, f° 16ᵈ.)

Eschaudé eve chade crient. (Laur., .x. *comm.*, ms. Soiss. 210, f° 69ᵃ.)

Cf. Eschauder, III, 377ᵇ.

ESCHALDEURE, mod. échaudure, s. f., effet produit sur la peau par un corps trop chaud, spécialement par l'eau bouillante :

Metz de ce oignement sur l'*eschauldure* a une plume et il garira. (*Le Grant herbier*, f° 34 v°.)

La racine de la grande buglosse est utile contre *eschaudures*. (L'Escluse, *Hist. des plant. de Dodoens*, I, 3.)

Cf. III, 361ᵇ.

ESCHALDOIR, mod. échaudoir, s. m., lieu où l'on échaude :

Tous bouchiers et bouchieres, quant il aront fait pourchiaux escauder, seront tenu de les porter, en le boucherie, incontinent qu'ils istront dudit *escaudoir*. (20 juillet 1416, *Reg. des mestiers*, n° 4231ᵇᵇ, f° 115, A. Tournai.)

Les moules a battre l'or et l'argent, sont de boyau de bœuf pris a la trippiere ou a l'*eschaudoir*, deux mis l'un sur l'autre estendus sur les eschelles, et sechez ainsi. (E. Binet, *Merv. de nat.*, p. 222, éd. 1622.)

Cf. Eschaudoir, III, 377ᵃ.

1. **ESCHALE**, v. Escaille. — 2. **ESCHALE**, v. Eschiele.

ESCHALIER, mod. échalier, s. m., clôture d'un champ fait avec des branches d'arbres :

Chemin de l'*eschallier*. (1623, Ste-Croix, Maillé, A. Vienne.)

ESCHALLECIER, v. Eschalassier.

ESCHALOTE, mod. échalote, s. f., petit oignon :

Ung petit oignon qui est en commun langage appellé *eschalote*. (*Jard. de santé*, I, 1.)

Eschalotte. (Du Moulin.)

Cf. Eschalette et Eschaloigne, III, 361ᵃ.

ESCHANCRER, mod. échancrer, v. a., entamer en enlevant une partie du bord :

Mes de pans et de maunches l'aveit fet *ecrancer* [(la coule).
(Garn., *S. Thom.*, B. N. 13513, f° 11ᵃ.)

Ledit escu *est eschancré* de trois doiz. (*Habits des gens de guerre*, B. N. 1997, f° 72 v°.)

ESCHANCREURE, mod. échancrure, s. f., action d'échancrer, état de ce qui est échancré :

L'*eschancreure* ou passe le talon. (Paré, XIII, 27.)

ESCHANGE, mod. échange, s. m., action d'échanger :

Jo t'en durrai mult esforciet *eschange*.
(*Rol.*, 3714.)

Escheinge.
(BEN., *Troie*, Ars. 3342, f° 67 r°.)

Pur le fraisne que vus larrez,
En *eschange* du coldre avrez.
(MARIE, *Lais*, le Fraisn., 347.)

En *escheinge*. (Mars 1238, S. Nic. de Verdun, A. Meuse.)

Ha doné en *escheinge* par devant. (Mai 1248, A. Indre, H 112.)

Achenge, *uschange*. (1257, Confirm., 2, A. Meurthe.)

Achange. (1262, B. N., Coll. de Champ., vol. I, 52, pièce 50.)

Et cest *achainge* ait fait Jenning Xavig a crant Abertin et Abriat. (1265, *Cart. de S. Vinc. de Metz*, B. N. l. 10023, f° 146 r°.)

A tenir cest *achainge* je oblige moi et mes hoirs. (1269, *Cart. év. Laon*, f° 39d, A. Aisne.)

Aschainge. (1288, A. Jura, G 113.)

Pour la cause de l'*esgange* et de la permutation dessus diz. (1309, A. N. JJ 41, f° 57 v°.)

Eschainge. (1309, A. N. JJ 41, f° 106 v°.)

Esclanche. (1313, A. N. J 254, pièce 73.)

Faire *eschange*. (J. DE VIGNAY, *Enseignem.*, ms. Brux. 11042.)

Nonobstant un traictié d'un *archange* nagueres faict. (Mars 1364, *Ord.*, IV, 515.)

Furent fait li *escange* de prisonniers. (FROISS., *Chron.*, III, 246, f° 94.)

Par *escambge*. (28 juill. 1467, *Escript pour Hard. du Quesnoil, demourant à S. Amand*, chir., S. Brice, A. Tournai.)

L'*eschange* qu'ilz m'ont proposé de la dicte ville a une autre. (Nov. 1581, *Lett. miss. de Henri IV*, t. I, p. 412.)

Cf. III, 364c.

ESCHANGEUR, mod. échangeur, s. m., celui qui reçoit en échange :

Pour chevaulx eschangiez l'un contre l'autre, paiera l'en douze deniers pour chascun, c'est a savoir chascun des *eschangeurs*, pour ung cheval eschangié, douze den. par. (1428, *Arch. législ. de Reims*, 2e p., vol. 1, p. 949.)

Faites faire deffenses a tous marchans et autres vendeurs, *eschangeurs*, et conduisant sel par tous lesdiz pays, qu'ils ne soyent si oses de transporter aucun sel sans payer ledit quart audit fermier. (4 déc. 1462, *Ord.*, XV, 592.)

Cf. ESCHANGEOR, III, 365a.

ESCHANGIER, mod. échanger, verbe. — A., donner à qqn une chose et recevoir de lui une autre comme équivalente ; changer :

Nos avons vandu et *achaangié* a noz amez totes les terres. (1255, *Lett. de Sim. sire de Chastelvillain*, Sept-Fonts, Vauclair, A. Allier.)

Achangier. (1257, *Confirmat.*, 2, A. Meurthe.)

Li abbes Girars de S. Vincent et li covans *ont achaingiet* a Jenning Xaivig lor maxon ke siet daier la clostre S. Estene por .L. s. de m. de cens. (1265, *Cart. de S. Vinc. de Metz*, B. N. l. 10023, f° 146 r°.)

Li dit honme de l'*eschenge*. (*Ib.*, f° 28 v°.)

Aschaingier. (1288, A. Jura, G 113.)

Aschangier. (*Ib.*)

Eschaangier. (Déc. 1290, *Lett. du Vic. de Bayeux*, Trinité de Caen, A. Calv.)

Achangier. (1292, Lure, A. H.-Saône, H 666.)

Que ycellui fié elles puissent *eschangier* a un fié que tient de vous Pierre de Sornie. (1337, A. N. JJ 70, f° 149 r°.)

Achateront ou *eschanberont*. (31 janv. 1373, *Livre des Bouillons*, CXVIII, p. 376.)

Jamays ne l'*eschangeray* pour nulle aultre vivante. (PALSGRAVE, p. 541.)

Un an est ja passé, et l'autre recommance,
Que je suis poursuyvant la plus belle de France
Sans *avoir eschangé* le courage et le cueur.
(GREV., *Sec. de l'Olimpe*.)

Que ne *suis* je *eschangé* en une source claire.
(ID., *Sec. liv. de la Gelodacr.*)

ESCHANSON, mod. échanson, s. m., officier dont la fonction est de servir à boire à un prince :

Les napes ostent sergent et *eschanson*.
(*Loh.*, B. N. 1622, f° 278 r°.)

En l'achançonnerie avra .II. *achançons*. (1315, *Orden. de l'ost. le roy*, A. N. JJ 57, f° 32 r°.)

Pincerna, boutilliers ou *eschanssons*. (*Catholicon*, B. N. l. 17881.)

Eschanczon. (1403, Lob., II, 814.)

Nostre amé *eschançon*. (1412, *Hommages*, A. N. P 1, f° 76.)

Essansson. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10510, f° 10 r°.)

ESCHANSONERIE, mod. échansonnerie, s. f., le corps des échansons ; le lieu où sont détenus les boissons d'un roi, d'un prince :

.I. vallet qui menra le sommier de l'*achançonnerie* (1315, *Orden. de l'ost. le roy*, A. N. JJ 57, f° 32 r°.)

Sommelier d'*eschançonnerie* du roy. (1395, *Grands jours de Troyes*, A. N. X1a 9186, f° 30 v°.)

Varlet d'*eschanczonnerie*. (1434, *Compte de J. Mauleon*, ap. Lob., II, 1037.)

Ne en l'*enssanssonnerie* ne en la fruiterie. (*Trahis. de France*, p. 56, Chron. belg.)

Cf. ESCHANÇONERIE, III, 364a.

ESCHANTILLON, mod. échantillon, s. m., morceau, petite quantité d'une marchandise qui sert de montre :

Eschantillun. (1342, *Franch. de Chastillon*, charte orig. app. à Mlle Mornay.)

Echantillun. (*Ib.*)

Et que ne soit don halt de l'*achantillon*. (1414, *Hist. de Metz*, IV, 701.) Impr., *la chancillon*.

Et asseoir les pieres de la haltour de l'*achantillon* dont il ville et le sept ont la mesure. (*Ib.*) Impr., *la chantillon*.

Que, pour eschiever aux fraudes qui en ycellui hierencq se poroit commettre, yceulx eswars poront, de cescun d'iceux tonniaux ainsi chins, comme dit est, prendre un *escantillon*. (20 déc. 1407, *Reg. concernant mestiers*, 1343-1451, f° 103 r°, A. Tournai.)

Encores qu'on s'essayast de faire l'incision tant grande que possible, si est ce qu'on n'enlevoit point d'*eschantillon* de l'escorce. (DU PINET, *Pline*, XII, 14.)

— Loc., *un eschantillon*, un peu :

Il me faut aller trouver une jeune fille qui a commis une petite faute, c'est a dire qui s'est donné *un eschantillon* de bon temps avec un sien parent. (LARIV., *le Fid.*, II, 10, Anc. Th. fr.)

Cf. III, 365c.

ESCHANTILLONNER, mod. échantillonner, v. — A., enlever une pièce, une partie de qqch. :

On fait *escantillonner* en carrure tout le fief Ste Radegonde. (1524, S. Omer, ap. La Fons.)

Si laisse Tristan Iseulte faire ses regrets, et se meslant parmy ceux qui marchoient ja pour l'assaillir, *eschantillonna* si lourdement le premier que la moitié de la teste luy vola en la place. (J. MAUGIN, *Noble Trist. de Leonn.*, c. LIII.)

A la fin il despeça et *eschantillonna* si bien la maison de son hoste, qu'il luy en demeura de belles pieces. (DU FAIL, *Cont. d'Eutr.*, XVI.)

Et pour revenir a mon œuvre, j'en ay faite la division par cy devant : mais craignant que par icelle le corps despecé en parties ne vint a quelque aneantissement, *estant* ainsi decoupé et *eschantillonné*, je l'ay reduict en un volume. (PARÉ, *Œuvr.*, au lect.)

Esd. hasles une mesure a mesurer bled, vin et dehuement *eschantillonnee* et marquee aux armes de mond. seigneur. (1580, *Reconn. des droits seign. de Clairvaux*, Arch. Jura, Prost, p. 62.)

Vous n'ignorez point comme le duc de Savoie a indignement *echantillonné* notre Etat, pendant que par vains discours nous nous amusons de le redresser sur un tapis vert. (PASQ., *Lett.*, XIII, 3.)

— Réfl., se diviser en morceaux :

Ce furent de grandes merveilles, et eust esté fort mal aisé de penser qu'en un instant mon royaume *se fust eschantillonné* en parcelles. (PASQUIER, *l'Alexandre*.)

ESCHAPATOIRE, mod. échappatoire, s. m., moyen d'échapper :

Jacques Cœur dit qu'il ne savoit rien, ni avoit rien sceu de son *eschapatoire* ni de sa reddition. (MATH. D'ESCOUCHY, *Chron.*, II, 285.)

Le frauduleux a son *eschappatoire*
Tousjours en main, si a luy l'on veut croire.
(HEGEM., *Fab.*, XXII.)

Comment fait elle donc ? voici l'*eschappatoire* qu'elle trouve. (H. EST., *Apol. p. Herod.*, p. 194, éd. 1566.)

Les ennemis, plus usitez que les François des destroits et *eschappatoires* de ces forts bois et tailliz. (F. DE RABUTIN, *Comm.*, VIII.)



Du Moulin pense trouver un bel *echappatoire*, lorsqu'il montre... (RICHELIEU, *Meth. p. convertir, etc.*, l. IV, c. I.)

ESCHAPE, mod. échappe :

Il faut luy faire encore montre d'un heron vif qu'on aura preparé, que nous appelons un heron d'*eschape*. (DESPARRON, *Confer. des fauconn.*, p. 30.)

Cf. III, 386ᵃ.

ESCHAPEE, mod. échappée, s. f., le fait d'échapper :

Les enfans de son hoir occist
Fors Jobas qui print l'*eschappee*.
(MARCIAL, *Louanges de Marie*, f° 22 v°.)

— Intervalle :

(Nostre artillerie) a l'*eschappee* des murailles passoit. (J. D'AUTON, *Chron.*, p. 64.)

— Ce qui s'échappe :

Item une *eschappee* d'eaue de celle qui va a Brethueil et dure jusques au gué au viconte. (1455, *Denombr. de la vic. de Conches*, A. N. P 308, f° 31 r°.)

— Loc., *par eschapee*, à la dérobée, à l'échappée :

Il se deffent si bien qu'il n'i a celui qui de lui osast aprocher fors *par eschapees*. (*Rom. d'Agrav.*, B. N., f° 333 r°.)

ESCHAPEMENT, mod. échappement, s. m., action d'échapper :

Et il lor s'esjoist d'itel *escapement*.
(HERMAN, *Bible*, B. N. 1444, f° 63 r°.)

De mort *eschappement* n'alussient recouvré.
(*Girart de Ross.*, 1266.)

Tout fuissent Lupalois honny
Et mort sans nul *eschapement*.
(*Pastoralet*, ms. Brux., f° 52 r°.)

Eschappement (de prison). (*Proc. de J. Cuer*, Ars. 2469, f° 177 v°.)

De cest *eschappement* de prison fut moult joyeux le conte Lois. (*La Thoison d'or*, vol. I, f° 103 r°.)

Cf. III, 366ᵇ.

ESCHAPER, mod. échapper, v. — N., se tirer de ce dans quoi on est pris :

Se pome n'en *eschapet* ne altre enchiet del poin,
Charlemaignes, missire, me criet les oilz del [front.
(*Voy. de Charl.*, 503.)

[S']uns en *escapet*, morz ies.
(*Rol.*, 3955.)

A grant peine *ert* vifs *escapé*.
(*Vie de saint Gilles*, 400.)

Que qui veit l'ovre comencee
Si orrible, si airee,
Ne quide pas ne li est vis
Que ja un sol en *eschat* vis.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 16264.)

N'est pas legiere a alentir
Langue puis k'ele *est escapee*.
(RENCLUS, *Miserere*, CXVII, 2.)

Que il consuit ne puet *eschaper* vis.
(*Aymeri de Narb.*, 359.)

Gardes que il ne vous *escast*
Et qu'il ne voist de l'autre part.
(*Blancand.*, 771.)

Jamais ne m'*achaperez* jor,
Avoc vos ferai mon sejor.
(*Vie des Pères*, Ars. 5216, f° 91 r°.)

Li Bretons ferirent sor eus et les ocirent et ceus qui en *achaperent*, vindrent a l'amiraut. (*Saint Graal*, I, 498, Hucher.)

Quant vint a mienuit il ala a ses deus, et lor demanda s'il porroit *achesper*, et li deaubles qui dedans son deu estoit li respondi : Porce que tu as sainte Anastasie corrocie, es tu chauz en nos mains, et desormais seras griefment tormentez avec nos. (*Vies des Saints*, ms. Epinal, f° 10 r°.)

Ceux qui *ont achapé* de chartre brisee. (*Anc. cout. d'Orl.*, à la suite de Beaum., p. 469.)

S'*achapper* en povons, vez cy bones novelles.
(*Girart de Ross.*, 1870.)

Ainz vos prendra a force vive,
Ainz que vos *eschapoiz* de ci.
(THIBAUT, *la Poire*, 995.)

Par son sens s'en desvelopa,
N'autre riens ne l'en *eschapa*.
(CHRIST. DE PIS., *Chem. de long est.*, 5287.)

Ensi *escapa* de grant peril. (FROISS., *Chron.*, VIII, 8.)

Qu'il puisse celi ewal *escappeir* pour la somme de 100 griffons. (1465, *Greffe des échevins*, XXX, 108, Arch. Liège.)

Tout le monde me disoit le bien venus d'*avoir escappet* d'ung sy perilleux voyaige. (*Voaige de Eustace de la Fosse*, ms. Valenciennes 443.)

On les envoya garder au monastere de sainct Marcel voisin de Chalon : d'ou ils *eschapperent*. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, l. III, ch. XIX.)

— Fig., sortir de son sujet :

On ne permet pas ces gayetez a nos ministres, mesme on leur defend les allegories, tant qu'on peut, pour les attacher a leur texte, sans *eschapper*. (D'AUBIGNÉ, *Faenest.*, l. IV, c. VIII.)

— A., éviter :

L'endemain de l'orage fist moult bel et moult cler :
.I. viellars pesceriax vit .I. home floter,
Ki au fust se tenoit, prest fu de l'*escaper*.
(*Rom. d'Alex.*, ms. B. N. 789, P. Meyer, p. 139, v. 606.)

N'est nulz qui ma main puisse fuir ne *achappeir*. (*Ps.*, Maz. 382, f° 369 v°.)

Povreté par sa tres grant pacience est contente d'*eschapper* la pluye soubz une rudde et petite maison. (*Boccace des nobles malheureux*, I, XVI, f° 21 r°.)

Ayant eschappé tant d'occasions de mourir. (MONT., l. I, ch. LVII, p. 208, éd. 1595.)

— Laisser échapper :

Cette frase ordinaire de passe temps, et de passer le temps, represente l'usage de ces prudentes gens, qui ne pensent point avoir meilleur conte de leur vie, que de la couler et *eschaper*. (MONT., l. III, ch. XIII, p. 227, éd. 1595.)

— Réfl., s'évader, s'enfuir :

Apres le duc de Bar *s'*en volt par deux fois *scapper* en cheu Jean Jallee ; et l'autre fois en cheu Geniel. (*Ann. du doyen de S. Thieb. de Metz*, Hist. de Lorr., II, CLXXIX.)

— *S'eschaper de*, faire telle chose par inadvertance, par témérité, etc. :

Le menteur ne peut qu'entre un millier de menteries il ne *s'eschappe de* dire quelquefois la verité. (CHOLIERES, *les Apres dinees*, VIII, f° 304 r°.)

Et parce que ç'a esté un des plus grands princes de son temps, et qui l'a trop fait paroitre en France, il faut que je *m'eschappe de* mettre encore ici quelque chose de ses principales qualitez. (CHEVERNY, *Mém.*, an 1598.)

Je *m'eschaperay* un peu encore icy *de* ce qui arriva a Ferrare. (ID., *ib.*)

— *Eschapé*, part. passé, qui a échappé :

Jephté, que la rigueur
De son vœu *eschappé* fit desolé vainqueur.
(AUB., *Trag.*, III.)

— Loc., *faire le cheval eschapé*, se montrer indocile :

Mon grand ayeul maternel m'a conté souvent que du temps de Loys douziesme, pere du peuple, il y avoit en son vilage une bonne et sage dame s'il en fust oncques ; mais les vilageois ne la peurent souffrir, et *firent les chevaux eschapes* parce qu'ils estoient trop a leur aise. (*Conference d'Antitus, Panurge et Gueridon*, Variét. hist. et litt., t. VIII.)

Cf. III, 366ᵇ.

ESCHARBOCLE, v. ESCARBOUCLE.

ESCHARBOT, mod. écharbot, s. m., insecte de la famille des coléoptères clavicornes, qui vit dans le fumier, les charognes, etc. :

D'un *escharbot* conte et dit.
(MARIE, *Ysopet*, B. N. 19152, f° 21ᵈ.)

Li *escharboz* tant vole et roe
Qu'au derreain chiet en la boe.
(*Vie des Pèr.*, B. N. 23111, f° 109ᵈ.)

Les *escharbos* qui les flors fuient et les fiens aiment. (LAURENT, *Somme*, Milan, Bib. Ambr., f° 19ᶜ.)

Qui prendroit *charabot* et l'ardroit en guise de chendre. (*Sydrac*, Ars. 2320, p. 203.)

Et donnait aux *escherbos* trestouz lour fruis. (*Ps. de Metz*, LXXVII, Maz. 328, f° 193 r°.) Lat : locustæ.

Scherbot, scrabo. (LAGADEUC, *Cathol.*)

Il y avoit encores entre les espiceries aromatizees susdites des *escharbots* pillez et brouillez pesle mesle. (TAHUREAU, *Prem. dial. du Democritic*, p. 192, éd. 1602.)

ESCHARBOUCLE, v. ESCARBOUCLE.

ESCHARDE, mod. écharde, s. f., petit éclat de bois :

Ulcere soullable est cil qui a les crostes grosses aussi comme *eschardes*. (H. DE MONDEVILLE, B. N. 2030, f° 77ᵃ.)

Cela luy estoit une poignante *escharde*. (1641, MELART, *Hist. de la ville et chasteau de Huy*, 428, 35.)

— Piquant du hérisson :

Ainsi le meine en sa taniere, [guiere
Ou l'hoste nouveau (le hérisson) ne fut
Que son hostesse (la marmote) ne fa- [chast,
Avecque son *escarde* droitte.
(J. A. DE BAIF, *Mimes*, l. III, f° 16 v°, éd. 1597.)

Cf. III, 367ᵃ.

ESCHARDONNER, v. a., couper les chardons :

En la saison que l'on *eschardonne* les bleds. (*La nouv. fabrique des excell. traits de verité*, p. 44.)

Cf. III, 368b.

ESCHARE, s. f., croûte qui se forme sur la peau :

Quant l'*escharre* sera cheue de la varice. (H. de Mondeville, B. N. 2030, f° 69b.)

Heresipile, c'est apostume de cole grosse ardante, quand elle ulcere elle corrode entor luy et noircit et fait *escarre* et adonc le peut on appeler feu ou ignis persicus. (B. de Gord., *Pratiq.*, 418.)

Il y a ulcere avecques *eschare* et crouste. (Tagault, *Inst. chir.*, p. 75, éd. 1549.)

ESCHARFAUT, v. Eschafaut. — **ESCHARLAS**, v. Eschalas.

ESCHAROTIQUE, adj., qui produit une eschare :

Medicaments *escharotics*. (La Frambois., *Œuv.*, p. 363.)

— S. m., substance qui, appliquée sur une partie vivante, la désorganise :

Entre les *escarotiques* sont nombres calx viva, lye de vin bruslee, lye de vinaigre. (Tagault, *Inst. chir.*, p. 690, éd. 1549.)

Des putrefactifs et *escharotiques* nous usons es corps plus durs, et maladies plus grandes. (Paré, XXV, xviii.)

ESCHARRE, v. Esquiere. — **ESCHAS**, v. Eschec. — **ESCHASON**, v. Eschanson.

ESCHASSE, mod. échasse, s. f., bâton portant une sorte d'étrier de bois, sur lequel on pose le pied pour s'exhausser :

Li tiers, ke Thieris ot non
Saut sus ses *eschaces*.
(*Chans.*, ap. Bartsch, *Rom. et past.*, p. 147.)

Sus ses *eschesses*.
(*Ib.*, ms. Oxf. Douce 308.)

Paien martiront Ouri le poigneo[u]r
Devant la salle en .i. grant carefo[u]r
En une *eschace* d'un grant plançon d'au-[bo[u]r.
(*Auberi*, Tobler, *Mitth.*, I, 142, 20.)

Mieulx vault deux pieds que trois *eschasses*.
(Gabr. Meurier, *Tresor des sentences.*)

Sçavez vous pourquoy vous l'estimez grand ? vous y comptez la hauteur de ses patins. La base n'est pas de la statue. Mesurez le sans ses *eschaces*. (Mont., l. I, c. xlii, p. 166, éd. 1595.)

Cf. Eschace 2, II, 360a.

ESCHAT, v. Achat.

ESCHAUBOUILLEURE, mod. échauboulure, s. f., petite cloque sur la peau :

Contre *eschaubouilleure* ou bien eschauldure d'eau. (1548, *Bastim. de receptes*, f° 39 v°.)

Le sein pur, si on s'en frotte au bain, ou es estuves, il oste toutes *eschaubouillures* et demangeaisons. (Du Pinet, *Pline*, XXVIII, 9.)

ESCHAUDÉ, mod. échaudé, s. m., petit gâteau de pâte échaudée :

Nus talemeliers ne puet cuire au jour de la S. Jacque et S. Phelippe..., se ne sont *eschaudes* a doner por Dieu. (Est. Boileau, *Liv. des mest.*, 1re p., I, 27.)

Le jour de la feste saincte Genevieve qui est es foiries de Noel, si ont li paagers de petit pont et li prevos de Paris a chascune feste .xii. sestiers de vin et .xii. *eschaudes* et .ii. s. et .ii. *eschaudes* petis a essaier le vin. (*Du paager qui siet a petit pont*, B. N. 20048, f° 127c.)

Et vient la refeituriere et li doit l'en aporter les *aichadez* apres li. (1287, *Ordinarium*, ms. Troyes 792, f° 2 v°.)

Et emportent lor *eschaudez*. (*Ib.*)

Eschaudé. (17 août 1391, *Reg. du Châtelet.*)

ESCHAUDER, v. Eschalder.

ESCHAUFANT, mod. échauffant, adj., qui échauffe :

Choses *eschaufantes*. (Tagault, *Inst. chir.*, p. 187, éd. 1549.)

ESCHAUFAUT, v. Eschafaut.

ESCHAUFEMENT, mod. échauffement, s. m., action d'échauffer :

Ne por force de soleil ne por *eschafement* de grant travail. (*Hist. de Joseph*, B. N. 2455, f° 114 r°.)

Et si serait signifiance que en lui n'aurait eut feu de luxure, ne *eschafement* de chair. (*Ib.*, f° 331 v°.)

Et par si fait *achaufement*.
(Rob. de Blois, B. N. 24301, p. 552a.)

Ausi crest li feus de luxure par *eschuafemant* de vin. (*Serm.*, Ars. 5201, p. 315a.)

Ce que l'en fet par *escaufement* de coros. (*Digestes*, ms. Montp. H 47, f° 301c.)

Echauffement de la ratte. (*Jard. de santé*, I, 346.)

Eschauffement de corps ou de foye. (Tardif, *Fauc.*, I, 27.)

ESCHAUFER, mod. échauffer, verbe. — A., rendre chaud ; fig., enflammer, exciter :

Eschafeir. (*Hist. de Joseph*, B. N. 2455, f° 148 v°.)

Exafier. (*Ib.*, f° 158 r°.)

... Pour le roi, dont ele *est escaufee*.
(*Anseis*, B. N. 793, f° 2 v°.)

Kant le vin vus *eschaufe*, si seez si jurant.
(*Horn*, 4014, ms. de Londr.)

Ke li vins vus *eschaufe*, e seez si jurant.
(*Ib.*, ms. de Cambridg.)

Eschialfer.
(Marb., *Lapid.*, B. N. l. 14470, f° 33 r°.)

Pur ço cil de sa maisun pristrent en cunseil que ils querreint une dameisele ki fust devant le rei, sil servist, si jeust el lit le rei pur lui *eschalfer*. (*Rois*, p. 220.)

Dardanus *est* mult *eschalfez*.
(*Protheslaus*, B. N. 2169, f° 7d.)

Endementres que il *eschauffoient* le roi en tel maniere de losenges. (*Liv. des moralités*, P. Meyer, *Bull. A. T.*, 1894, p. 37.)

Escaffer. (*Rom. du Graal*, B. N. 24394, f° 39 v°.)

Et que li bains *soit eschauffez*.
(*Du Foteor*, B. N. 19152, f° 59 v°.)

Et ala seurement en ung pays ou le soleil estoit tant chault que il luy *eschauffa* en telle maniere le cervel que bien tost apres il mourut. (*Le Livre de clergie*, 3e p., c. x.)

Et enssi en cel propre heure, li foux de Hastiers s'escriat terriblement et fortement en disant : Maintenant, maintenant *est* la chouse *enchaffee* de la victoir saint Lambert qui s'enforche fortement. (J. d'Outrem., *Myreur des histors*, V, 83.)

Une pomme d'argent grosse comme deux poingts servant sur le grand autel pour *echauffer* les mains. (1556, *Inv.*, Ab. la Couronne 1555, A. Charente.)

Cette victoire *eschauffa* les uns a poursuivre et fit resoudre les autres a la necessité. (D'Aub., *Hist. univ.*, II, 7.)

— Réfl., devenir chaud, s'enflammer :

Mon cuer *c'est exaufeit* et enflammeiz en mi. (*Psaut. de Metz*, p. 116.)

Bonne beste *s'eschauffe* en mangeant.
(*Adages françois.*)

Le feu est bien alumé ; venez *vous eschauffer*. (J. d'Arras, *Melus.*, p. 31.)

Si on nous redargue, *nous nous eschauffons en* colere. (Calv., *Serm. s. les Ep. à Tim.*, p. 625.)

Sa Majesté ne *s'eschauffa* guieres a luy envoyer le secours tant de fois promis. (Du Villars, *Mém.*, IX, an 1558.)

— Neut., sens du réfl. :

Eschalfai li miens cuer.
(*Psalm.*, Mus. Brit., Ar. 230, f° 42 v°.)

S'il *escaufoit* par nul pooir,
Bien em poroit la mort avoir.
(*Chev. as .ii. esp.*, 3429.)

Ne sai coment m'estuet fremir,
Puis *achaufer*, puis froit sentir.
(Rob. de Blois, B. N. 24301, p. 534a.)

Il i a une fontaine qui refroidist de la chalor du jor et *eschaufe* de la froidor de la nuit. (*Chron. de France*, ms. Berne 590, f° 135c.)

Tous les chevaux commencierent a *eschauffer* et a demourer derriere. (Jeh. d'Arras, *Melusine*, p. 30.)

Apres commenchat la guerre mult a *enchafeir* del prendre, robeir et ardre lez .ii. paiis l'unc sour l'autre. (J. de Stavelot, *Chron.*, p. 249.)

Et de chu *enchafat* la guerre. (J. d'Outrem., *Myreur des histors*, I, 27, Chron. belges.)

Et le chevalier rougit et luy *eschauffe* le visaige et regarde la pucelle moult courroucé. (*Lancelot du Lac*, 1re p., ch. xxxv.)

— *Eschaufé*, part. passé, rendu chaud, enflammé, excité :

Alsi escume come beste *eschalfee*
Que li chiens chacent en la selve ramee.
(*Coron. Loois*, 1073.)

... Si *a* troublé
Le cuer et *escaufé* d'ardeur.
(*Amadas et Ydoine*, 1792.)

Les batailles des grans seigneurs estoient si *escaffees* pour yaux avanchier et combattre lors ennemis, qu'il n'atendirent ne ung ne autre, ne ordonnanche ne arroy, ains coururent tous desordonnes et entremesles. (J. LE BEL, *Chron.*, II, 285, Polain.)

Je suis fort aise de te voir ainsi *eschauffé* d'entendre ce dont je brusle moy mesme, pour la grande envie que j'ay de te le raconter. (TAHUREAU, *Sec. dial. du Democritic*, p. 254, éd. 1602.)

Des plus *eschauffes* barricadeurs de Paris. (L'ESTOILE, *Mém.*, 1re p., p. 263.)

— S. m., odeur rance due à la chaleur, à l'entassement :

Mais je suis quasi estouffé,
Tant se bissac sent l'*eschauffé*.
(*Farce de frère Guillebert*, Anc. Th. fr., I, 323.)

ESCHAUFFAULT, v. ESCHAFAUT.

ESCHAUMER, mod. échaumer, v. a., arracher le chaume d'un champ :

Espierrer, essarter, *eschaumer*, premiers labours des terres aux frouments. (LIEBAULT, p. 628.)

ESCHAUVIGNE, v. ESCHEVIN. — **ESCHAVEILLÉ**, v. ESCHEVELÉ.— **ESCHAVIN**, v. ESCHEVIN.

ESCHEANT, mod. échéant, part. prés. et adj., qui échoit :

A commencher a payer ledite rente au premier terme *eskeant*. (1320, *Cart. de Flines*, Hautcœur, CCCCXIV, p. 526.)

Le premier payement *escheant* au premier jour de janvier. (1450, *Compt. de René*, p. 48.)

ESCHEC, mod. échec, s. m., jeu qui se joue à deux personnes sur un damier de 64 cases, avec huit pièces et huit pions de chaque côté :

As tables juent pur els esbaneier
E as *eschecs* li plus saive e li vieill.
(*Rol.*, 111.)

Des *esches* a vous juera.
(*Floire et Blancheflor*, 1re vers., 1872.)

Esbanoier es *eschas* et as tables.
(*Enf. Vivien*, B. N. 368, f° 179b.)

Car ainsinc le dist Athalus
Qui des *eschez* controuva l'us.
(*Rose*, I, 222, Michel.)

.M. en trova qui juent as *escas*.
(*Huon de Bord.*, 5403.)

Il sait des *ekies* et des tables. (*Istore d'outre mer*, Nouv. fr. du XIIIe s., p. 202.)

Puis alerent couchier apres un jeu d'*escas*.
(*Restor du Paon*, ms. Rouen, f° 84 r°.)

Le geu des *eschais*. (*Titre*, B. N. 2146, f° 1.)

Les juoz deis *eschack*. (1427, Arch. Frib., 1re coll. de lois, f° 100b.)

— Terme du jeu des échecs qu'on emploie lorsqu'on attaque le roi, en sorte qu'il est obligé de se retirer ou de se couvrir ; fig., revers, dommage :

Eschec et mat li ala dire.
Dessus son destrier anferrant.
(*Rose*, I, 220, Michel.)

Qui n'y pourvoira de remede, ilz nous pourront bien donner ung grant *eschat*. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 397.)

Cf. III, 380b.

ESCHEINGE, v. ESCHANGE. — **ESCHELKER**, v. ESCHEQUIER.

ESCHELON, mod. échelon, s. m., chacune des traverses qui forment les degrés de l'échelle :

As *eschalons* li Loherens se prist.
(*Loh.*, ms. Berne 113, f° 26c.)

Escheillon.
(EVRAT, *Genese*, B. N. 12457, f° 54 v°.)

Eschelon.
(ID., *ib.*, f° 55 r°.)

Eschillon.
(ID., *ib.*, f° 84 v°.)

Puis a les *escaillons* moult bien amesures.
(*Chans. d'Antioche*, VI, 362.)

Ki velt par altre sens monter
Les *eskaillons* voit mesconter.
(*Delivr. du peup. d'Isr.*, ms. du Mans 173, f° 31 r°.)

Li tiers *escaillons* est k'ele fu peureuse.
(*Li Priere Theoph.*, 80, Gröber, *Zeitschr. f. rom. Phil.*, I, 254.)

Pues sor tel *escaillon* monter
Qui t'en fera cent fourconter.
(*Vers de la mort*, B. N. 375, f° 336 v°.)

De l'eschielle ont rafaitié l'*eschaillon*.
(*Gaydon*, 8079.)

De s'eschiele les *echillons*,
Ainsinc coupons.
(*Rose*, B. N. 1573, f° 98b.)

De l'eschiele les *eschielons*.
(*Ib.*, ms. Corsini, f° 79b.)

Des eschielles les *eschaillons*.
(*Ib.*, Vat. Chr. 1858, f° 102b.)

Eschielon. (*Riule S. Ben.*, ms. Angers, f° 3 v°.)

Eschilon. (*Ib.*, B. N. 24960, f° 13 r°.)

En ceste eskiele a .XXX. *escaillons*. Li premier *escaillons* est fois. (*Serm. du XIIIe s.*, ms. Mont-Cassin, f° 101d.)

Au tierc *escaillon*. (*Ib.*, f° 102a.)

Les *echillons* des eschieles. (*Mir. de S. Andrieu*, ms. Alençon 27, f° 100 r°.)

Ainssi y a cinq *escheillons*.
(J. LEFEBVRE, *Resp. de la mort*, B. N. 994, f° 21a.)

Il a les *eschalons* a cheoir forcontez.
(CUV., *B. du Guesclin*, 3633.)

Et son escu pendoit devant luy a ung *eschallon*. (*Lancelot du Lac*, 2e p., ch. LXXXVI.)

Esqueillons des esquelles. (1488, Béthune, ap. La Fons.)

Nous y sommes tantost, montons seulement ces *eschallons*. (RAB., *Garg.*, ch. XII, éd. 1542.)

Ces *eschallons* du ciel.
(AUB., *Trag.*, IV.)

Les *eschellons* par lesquels l'on monte es dictes petites escolles. (*Répar. au coll. de Bord.*, A. Gir., not., E, m. Contat.)

Faire des *eschallons* de pierre pour descendre en icelles. (*Ib.*)

— Layon :

Un boujon ou *eschaillon* d'une charrette. (1425, A. N. JJ 173, pièce 374.)

ESCHELONER, mod. échelonner, v. a., ranger par échelons :

Eschelonner, interscalo. (*Gloss. gall.-lat.*, B. N. l. 7684.)

ESCHENILLER, mod. écheniller, v. a., débarrasser un arbre des chenilles :

Erugino, *escheniller*, nettoyer. (*Catholicon*, B. N. l. 17881.)

Eschenillez. (LIEBAULT, p. 458.)

ESCHEOIR, mod. échoir, v. n., être dévolu par le sort ; se faire, avoir lieu à un certain temps déterminé ; être nécessaire, être convenable :

Tot vos *eschiet*, et batailles et champ.
(*Coronem. Loois*, 2443.)

Il n'out plus d'oir, a Fromont *eschai*
Toute la terre qu'en son demaine tint.
(*Garin le Loh.*, 2e chans., XXXV.)

De sen damage va joant
Cui le folie fait joiant
Ki de sen maistre li *eskiet*.
(RENCLUS, *Miserere*, CCXII, 1.)

A icel tans coustume estoit,
Quant a Rome riens *escaoit*,
Et il n'avoit sor eus signour...
(*Athis*, B. N. 375, f° 119c.)

Ne tous li mons m'en peust *eschaoir*.
(CARASAUS, dans Mätzner, *Altfr. Lieder*, p. 60.)

A qui li roiaumes *eskei* de par son frere. (*Chron d'Ernoul*, p. 16, Mas Latrie.)

Que la donoison nos en *estoit eschaoite*. (*Decretales*, ms. Caen, f° 3a.)

Sa femme a cui li royaumes *estoit escheuz*. (MEN. DE REIMS, IV, Wailly.)

Si par aventure adveni que li terre *achaut*. (Fév. 1239, A. Vosges, H. Flabémont.)

Lors anniversaires a jour qu'il *escharront*. (Avril 1244, *Chartrier de S. Pierre de Maizières*, f° 34 v°, A. Ardennes.)

Se filz de mestre *eschié* povres. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1re p., XXI, 6.)

Si on tresaloit le bissexte, apres mult d'ans Noeus *escarroit* entor le feste S. Jehan. (ALEBRAND, B. N. 2021, f° 7.)

Tout ceu qui ne puet *eschoer* de mon segnour Jofroi. (Fév. 1284, Cherlieu, A. H.-Saône.)

Dedenz l'an et le jour que elles *seront eschoietes*. (1291, Ste-Croix, Nouan-sur-Loire, A 4, A. Loiret.)

Ce que nos *est achoit* des anfans Jorion de Vilerfellay. (Jeudi av. S. André 1292, Fontenay, *Ch. des compt. de Dôle*, cart. 44, paq. 45, A. Doubs.)

En tel meniere que li fiez nos *fust eschahuz*. (1293, A. N. J 254, pièce 22.)

Kant peissibleté de labour *achiet* a cors e repos. (EVRART DE CONTY, *Secr. d'Arist.*, B. N. 571, f° 131b.)

Eschouoir. (1331, *Compt. d'Odart de Laigny*, A N. KK 3a, f° 116 v°.)

Tous les fourfais d'amendes d'argent qui *esquient* ou *esquieront* d'ore en avant. (28 mars 1337, *Cart. de Flines*, Hautcœur, CCCCLXXVIII, p. 569.)

L'heritage qui lour *est eschaet*. (1340, *Garde du sceau de Valognes*, S.-Sauv., Le Ham, A. Manche.)

Rechut pour toutes ses rentes qui depuis *sont eskeuwes*, .I. escut. (25 août 1355, *Exécut. testam. de Jehan Dommeries*, A. Tournai.)

Une meson qui audit *est eschaue* de la succession de... (4 mars 1376, *Lett. de R. Ogier, garde du scel d'Orbec*, Cab. C. Vass., Lisieux.)

Damo, il *eschiet* souvent grans pertes.
(*Mir. de N. D.*, IV, 21.)

Et quant il *escherra* a point,
Vous le sarez.
(*Ib.*, IV, 253.)

En tous cas et en toutes fois que il *esqueiroit* sur tout l'hiretage. (1389, *Cart. S. Médard*, Rouge liv., f° 254 v°, A. Tournai.)

Le terme de .III. anneez *esceues*. (15 nov. 1406, *Tut. de Miquelet Tuscap*, A. Tournai.)

Et toute leur richesse
Fust au soldat mutin *escheute* en portion ?
(*La Complainte de France*, 16.)

C'est l'heur d'une victoire *escheute* a l'un des [deux.
(J. DE LA TAILLE, *Prince necessaire*, t. III, p. 113, éd. R. de Maulde, 1882.)

A laquelle il n'*eschet* de faire aultre response. (1600, *Lett. miss. de Henri IV*, t. V, p. 278.)

Cf. III, 383c.

ESCHEQUETÉ, v. ESCHIQUETÉ.

ESCHEQUIER, mod. échiquier, s. m., table divisée pour jouer aux échecs en soixante-quatre carrés de deux couleurs, de manière que leur disposition présente une série de carrés :

A l'*esckequier* jouant.
(*Og. de Dam.*, Brit. Mus., D 15 VI.)

Sus un *eschaiquier*.
(*Chans.*, ap. Bartsch, *Rom. et Pastour.*, p. 104.)

Cornumarans ot fait l'*esquierquier* aporter.
(*Chevalier au Cygne*, 19166.)

Et li vales qui servoit a mangier.
A mis la nape sor un grant *eskekier*.
(*Bov. d'Hanstone*, B. N. 25516, f° 23.)

Stipadium, *excequier*. (*Catholicon*, ms. Lille 369, Scheler.)

Johan prist le *eschelker*, si fery Foulke a grant coupe. (*Foulq. Fitz Warin*, Nouv. fr. du XIVe s., p. 50.)

Il a dedans son escu ung *esquicquier*. (DUQUESNE, *Hist. de J. d'Avesn.*, Ars. 5208, f° 161 v°.)

— *A eschequier*, divisé en carrés alternativement de métal et de couleur :

Ses escus fu d'asur et d'or *a eskiekier*.
(*Rom. d'Alex.*, f° 23d.)

Eschaquier.
(*Ib.*, Vat. Chr. 1364, f° 8a.)

Ben le conut a l'elme *a esquequier*.
(RAIMB., *Ogier*, 4068.)

La pene en est *a eschiechiers*.
(*Parton.*, 4896.)

Drap d'or a orfrois et *a ychiquier*. (1379, *Trés. du S. Sépulcre de Paris*, 2, Mém. Soc. Hist. de Paris, IX, 249.)

— Cour de justice :

Quant nostre seignur le rey comaund ses baillifs de lever la verte cité ou autres dettes, par maundement del *escheker* ou des justices. (HALLISV., *Chron. of Abingdon*, 1304.)

L'empeechement duquel il avoient esté plaintis en l'*eschequier* d'Alenchon. (1310, *Cart. S. Evroult*, B. N. l. 11056, f° 179d.)

— Assise de cette cour :

Ce fut fait en l'*aschiquier* de la saint Michiel qui fu a Roam l'an de grace .M. .CC. et quatre vins. (1280, *Cart. de l'égl. de Chartr.*, B. N. l. 10094, f° 90 r°.)

— Fig. :

Les gens tenans l'*eschiquier* d'amours au profit d'une damoiselle. (MART. D'AUV., *Arr. d'am.*, p. 715, éd. 1587.)

Cf. III, 385b.

ESCHERPE, mod. écharpe, s. f., large bande d'étoffe passée autour du corps ou nouée autour de la taille :

Li tiers par tanison trainoit son espee ou il le portoit a *eskerpe*. (FROISS., *Chron.*, V, 113.)

Et des espaules luy pendoit par derriere un carquois qu'elle portoit en *escharpe*. (AMYOT, *Hist. éthiop.*)

— *Tenir ses bras en escherpe*, rester inactif :

Cet illustre conquerant n'*avoit* pas *tenu* cependant *ses bras en echarpe*. (DU VERD., *Hist. d'Alex.*, l. I.)

— Bourrelet de terrain :

Il fut question d'ensevelir le corps de Jean de Mauran, que l'on trouva nud sur l'*escharpe* du fossé. (*Somm. descr. du pais et comté de Bigorre*, l. I, ch. XX, Balencie.)

— Fig. :

Le Zodiacon *escharpe* du ciel. (P. DE MESMES, *Instit. astron.*, p. 37.)

Cf. ESCHARPE, III, 373b,

ESCHESTOUR, v. ACHETEUR. — **ESCHETER**, v. ACHETER.

ESCHEVEL, mod. écheveau, s. m., assemblage de fils repliés afin qu'ils ne se mêlent point :

Ou la vilaine avoit posees
Ses *escheviaus* et ses fusees.
(*Fab. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 90a.)

.IX. *eschavoux*. (5 août 1396, *Inv. de meubles de la mairie de Dijon*, A. Côte-d'Or.)

Encor tiennent ils l'*escheveau*
Pour desmesler leur entreprise.
(BELLEAU, *la Reconn.*, III, 5.)

ESCHEVELÉ, mod. échevelé, adj., qui a la chevelure épaisse et flottante, en désordre :

Batant ses palmes, criant, *eschevelede*.
(*Alex.*, XIe s., str. 85d, Stengel.)

Ele seoit devant l'entree,
Tote chenue, *eschevelee*,
(*Eneas*, 2267.)

La sont les .IIII. dames cascune *escavelee*.
(*Naiss. du Chevalier au cygne*, 1291.)

Desrompue sa crisne, son cief *escevelet*.
(*S. Alexis*, 434, Herz.)

Nu piez, *eschavolee*.
(*Floov.*, 502.)

Laiens trouva la dame trestoute *esquevelee*.
(*Doon de Maience*, 671.)

Par d'encoste ung grant feu trestoute *esquievel*-[*lee*.
(*H. Capet*, 4877.)

Andromacha vint devant lui tote *eschaveillee*. (*Livre des hist.*, B. N. 20125, f° 133b.)

Aller *esseveles* ainsy comme ung dervé. (XVe s., Valenc., ap. La Fons, *Gloss.*)

Eschevellee et couronnee de laurier. (J. BOUCHET, *Triumphes de la noble dame*, f° 137 r°.)

ESCHEVELER, mod. écheveler, v. a., mettre les cheveux en désordre :

Vous m'*avez* toute *echevelee*.
(VAUQ., *Idill.*, II, 54.)

Cf. ESCHEVELER 2, III, 386b.

ESCHEVIN, mod. échevin, s. m., magistrat municipal :

Lo major et les *eschavignes*. (1212, *Charte messine*, Bibl. Ec. des Ch., 1880, p. 394.)

Quiconque sera esleu par les *eschevins*. (1219, *Cart. de Cysoing*, p. 107.)

Essavig. (Mars 1220, *Cathéd. de Metz*, A. Mos.)

Eschevig. (*Double de la même pièce*.)

Achevin. (1231, *Ch. de Morv.-s. Seille*.)

Li *echavins*. (1246, *Cart. S. Vinc.*, B. N. l. 10023.)

D'atre part disoent li maires, li *enskevein* et li masuier. (1272, *Chap. d'Andenne*, Namur, Wilmotte, *Rom.*, XIX, 94.)

Li maires, li *escheviz* et li commune. (Sept. 1298, A. mun. Dij., B 1.)

Eschavigne, *eschauvigne*. (1300, *Coll. de Lorr.*, B. N. 977, pièce 10.)

Li dit *estchevim*. (1319, *Cart. de S. Et. de Vignory*, p. 74, J. d'Arbaumont.)

Maieur et *echuvin*. (1320, ap. A. Thierry, *Mon. du Tiers Etat*, IV, 109.)

Maieur et *echevins*. (17 juillet 1320, *Lett. d'Edward roi d'Anglet.*, A. mun. Abbeville, AA 19.)

ESCHEVINAGE, mod. échevinage, s. m., fonction d'échevin, durée de cette fonction ; tribunal des échevins ; territoire soumis à la juridiction de ce tribunal :

A l'*eschevinage*. (1219, *Cart. de Cysoing*, p. 107.)

En l'*eskievinaige* de Tournai. (Déc. 1286, *Maistre Ernaut et Willaume, le pinier*, chirogr., A. Tournai.)

Eschevignage. (1311, Lille, A. N. JJ 46, pièce 150.)

Comme leur heritage que on tient du roy nostre seigneur au jugement de l'*esquevignage*. (1312, A. N. JJ 48, f° 78 r°.)

Il achatent *eschevignaiges*.
(*De quoi vienent li traitor*, B. N. 19152, f° 34c.)

Par tout l'*eskevinage* de nostre ville de Courtray. (26 déc. 1335, *Lettre de Louis de Flandre*, ap. P. d'Oudegherst, *Ann. de Flandre*, II, 376.)

Eschavinage. (Janv. 1372, *Ch. de Ch. V*, A. mun. d'Angoul.)

Sergent de l'*esquevinage* de Tournay. (10 déc. 1390, *Tut. des enf. Garin Loterielle*, A. Tournai.)

S'il escheoit nulz *eschevignaiges* a celui qui seroit maistre eschevin pour l'annee. (1456, *Preuv. de Metz*, V, 610.)

Gaiges ordinaires desserviz en l'office d'*eschuvignaige*. (1456, *Compte de Nevers*, CC 52, f° 40 r°, A. mun. Nevers.)

Juges ordinaires en l'office d'*eschivignaige*. (1459, *ib.*, CC 54, f° 56 r°.)

Cf. III, 387a.

ESCHIALFER, v. ESCHAUFER.

ESCHIELE, mod. échelle, s. f., escalier portatif orné de deux montants auxquels sont ajoutés des traverses :

Par les fenestres de la sale
Monterent sus o une *esckale*.
(*Rom. de Thèbes*, B. N. 60, f° 11c.)

Par l'*eschiele* muntent amunt.
(MARIE, *Lais*, Guigemar, 702.)

De l'*eschale* et de pignon de lor maison. (A. N. J 192a, pièce 64.)

Et avoient ja monteit par *skalles* subtilhement fait. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 243.)

Commanda que soient dreciez les *eschielles*. (AIMÉ, *Ystoire de li Normant*, VI, 19.)

Et tuit li autre liquel sailloient par l'*escalle* li Sarrazin constreinstrent a aler en terre. (ID., *ib.*)

Maroie, li cousturiere, a .I. an et fu mise en l'*eskielle* pour .I. jour. (30 sept. 1345, *Reg. de la loy*, 1340-1354, *Banit a .I. an*, f° 117 r°, A. Tournai.)

Mettre *schaulle* et monter sus. (*Pawill.*, K, f° 169 v°, Univ. Liège.)

Li dus Cletus se fist par nuit mettre par une *scaile* en la citeit. (J. D'OUTREM., *Myreur des histors*, I, 147.)

Ont pris .I. *escale* et le drechent aux mures. (ID., *ib.*, V, f° 72.)

Drecherent leurs *esqualles* az murs. (ID., *ib.*, f° 183.)

Monter a .I. *escaule*. (ID., *ib.*, f° 283.)

Jourant le charpentier .xx. s. t. pour une petite *eschale*. (1410, *Comptes de Nevers*, CC 17, f° 27 r°, Arch. mun. Nevers.)

De targes, de pavoix, d'*esquielles* volans.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 6037.)

Firent chargier aulcuns engiens et *esquielles*. (J. NICOLAY, *Kalendr. des guerr. de Tournay*, I, 25 mars 1477.)

— Fig. :

Il hait Briare, et tous ces orgueilleux
Fresles et prompts a casser comme un verre,
Ceans mondains, qui tirent apres eux
(Pour n'avoir point de compagnons) l'*eschelle*
Des grand's faveurs et des biens par laquelle
Ils sont montes en haute dignité.
(RONS., *Eleg.*, XXXII.)

Cf. ESCHIELE 2, III, 388a.

ESCHILE, v. CHYLE.

ESCHINE, mod. échine, s. f., partie du dos de l'homme, de l'animal, où se trouve la colonne vertébrale :

Trenchent cez puinz, cez costez, cez *es-*
[*chines*.
(*Rol.*, 1612.)

D'une brebiz l'*eschine* et l'os.
(MARIE, *Ysopet*, B. N. 19152, f° 18b.)

Et li fait le fer del glaive saillir parmi l'*achine* tout outre. (*S. Graal*, III, 444, Hucher.)

Par derriere l'*eskine*. (*Artur*, ms. Grenoble 378, f° 30c.)

Spondilia, *chine*. (J. DE GARLANDE.)

Eschinne.
(*La Dame a la licorne*, B. N. 12562, f° 63 v°.)

Une playe ou dos, derriere, parmi l'*esquine*. (9 avr. 1384, *Reg. de la loy*, 1384-1393, A. Tournai.)

— Fig. :

Sur l'*eschine* des eaux.
(RONS., *Disc.*, VII, 140, Blanchemain.)

ESCHINEE, mod. échinée, s. f., quartier du dos d'un cochon :

Oes salees et *eschinees*. (*Ménagier*, II, 94.)

De mesme sont salees les *eschinees*, les aureilles, testes, langues, jambons. (O. DE SERR., VIII, 1605.)

Les bons jambons et belles *eschinees*
Qui sont pendus a l'air des cheminees.
(1612, *Serm. du cordel. aux soldats*, Var. hist. et litt., t. II.)

Cf. III, 391a.

ESCHIPTOUR, v. ACHETEUR.

ESCHIQUETÉ, mod. échiqueté, adj., découpé comme les cases d'un échiquier, divisé en carrés de diverses couleurs :

L'escu au mireor de honte,
Eschequeté et entechié
De meinte teiche de pechié.
(HUON DE MERY, *Torn. Antecr.*, 1018, Wimmer, *Ausg. und Abhandl.*, LXXVI.)

Une châsuble *eschequetee* et barree avecques aube. (1379, *Inv. du trés. du S. Sepulcre de Paris*, 271, Mém. Soc. hist. Paris, IX, 276.)

Serges *eschequetees*. (*Inv. des D. de Bourg.*, pièce 654.)

Et est le champ dudit esmail *eschiqueté* de ladite couleur. (*Inv. du duc d'Anjou*, 256.)

Eschiqueté d'or et de gueules. (*Les Coustumes des chevaliers de la Table Ronde*.)

Ornez, vestuz en extreme richesse,
Drap d'or, velours *eschiqueté* sans cesse,
Pour demonstrer la prodigalité.
(J. MAROT, *Voy. de Venise*, la Prinse du chasteau de Pesquiere, f° 93 v°, éd. 1532.)

Velours de livree, *eschiquetté*, (1533, MERCIER, *Entree du roy François Ier en la ville de Beziers*, II, 31.)

Cf. III, 392b.

ESCHOPE, mod. échoppe, s. f., petite boutique en planches, ordinairement bâtie en appentis :

A main diestre de cel marchié sont les *escopes* des orfevres latins. (*Chron. d'Ernoul*, p. 193, Mas Latrie.) Var., *escophes*, *escoupes*.

Les *eschopes* des orfevres. (*Ib.*, ms. S. Omer 722, f° 40a.)

Pour se vente dou Noel de ses *escoppes*. (1347, *Recette de G. de Panthegnies*, CC 2, f° 1 v°, A. Valenciennes.)

Ne tiengne *shope* en venelle. (1358, *Ord. d'Ed. III*, A. Bordeaux.)

Une maison assise en la ville de Baieux devant les *sopes* Nostre Dame. (1385, A. N. JJ 128, pièce 112.)

Le carpentage de deux *eschoppes*. (15 nov.-20 fév. 1432, *Compte d'ouvrages*, 1re Somme de mises, A. Tournai.)

Le viez forneal et le viez marteauz a tous les forges et *schoppes*. (1445, *Greffe des échevins*, VIII, 177, Arch. Liège.)

Que nul qui se clame dudit mestier ne tiengne *choppe* en vanelle. (23 juin 1451, *Ord.*, XIV, 146.)

ESCHOPIER, mod. échoppier, s. m., petit marchand établi dans une échoppe :

Bauduin l'*escopier*. (1322, A. N. JJ 61, f° 40 r°.)

Cf. III, 394a.

ESCHORCHE, v. ESCORCE. — **ESCHUVIGNAIGE**, v. ESCHEVINAGE.

ESCIENCE, s. f., science, savoir, intelligence :

Tute *escience* orent a main.
(BEN., *D. de Norm.*, I, 473.)

La pucele respont, par molt grant *essianche* :
Voir molt le doi amer quant il chou me [de]man-
[de.
(*Aiol*, 5279.)

Puis de musique l'*escience*.
(GAUT. DE METZ, *Ym. du monde*, ms. S. Brieuc, f° 8d.)

El (la grammaire) est la porte de *es-*
[*cience*.
(ID., *ib.*, f° 11a.)

Deus qui les biens nos abandonne
Et qui *escience* nos donne
De percevoir et mal et bien.
(*Vie des Peres*, Ars. 3641, f° 12d.)

Quant aucuns serai apres en la fin et il serai venuz a ferme *escience* de veritei. (*Ordin. Tancrei*, ms. Salis, f° 59c.)

Povres aidier, pecheors convertir, *escience* et langage. (LAURENT, *des Vertus*, B. N. 22932, f° 35d.)

Vos m'avez fet monstrer theologie et au-



tres *esciences*. (*Evast et Blaq.*, B. N. 24402, f° 10 v°.)

Cf. III, 396ᵃ et SCIENCE.

ESCIER, v. ACIER.

ESCIMER, mod. écimer, v. a., dégarnir un arbre de sa cime :

L'on ne doit planter les arbres qui ont la cime broutee, rongee, ou rompue : car ils ne croissent point si bien, si vous n'aimez mieux les *escimer* ou etester, pour esprouver si par ce moyen ils pourront reprendre cognoissance. (LIEBAULT, p. 479.)

ESCITER, v. EXCITER. — **ESCLAF**, v. ESCLAVE.

ESCLAIR, mod. éclair, s. m., lumière vive et soudaine qui part d'un nuage où il se produit une décharge électrique ; lumière éclatante qui dure un instant :

Et puis vint devant le seir
Grant toneire et grant *escleir*.
(*Vie S. George*, B. N. 902, f° 111ᵇ.)

Cf. III, 398ᵇ.

ESCLAIRANT, mod. éclairant, adj., qui éclaire, qui donne de la lumière :

Et les rais *eclairants* que les planettes dardent.
(VAUQ., *Sat.*, V, p. 379, éd. 1605.)

Un feu si ardant et si *esclairant*. (BRANT., *Dames*, 8ᵉ disc.)

ESCLAIRE, mod. éclaire, s. f., herbe à qui l'on supposait la propriété d'éclairer, de nettoyer, la chélidoine :

Si prist une herbe qui avoit non *esclaire*. (*Aucas. et Nicol.*, 40, 33.)

Selidonia. C'est une herbe asses commune que l'on appelle celidoine, aucuns l'appellent *esclaire*. (*Le grant Herbier*, n° 116, Camus.)

L'*esclaire*, appellee chelidoine, est propre a faire rendre les humeurs visqueuses de l'autour. (DESPARRON, *Fauconn.*, V, 4.)

Cf. III, 398ᵇ.

ESCLAIRIER, mod. éclairer, verbe. — N., faire des éclairs :

Kar mult par feit leide turmente,
Esclaire e tone e plot e vente.
(*Vie de saint Gilles*, 783.)

— Répandre de la lumière :

Et des creneaux a Leandre *escleroit*.
(CL. MAR., *Leand. et Hero*, p. 191, éd. 1596.)

Tout *esclairoit* d'armes. (LALANDE, *Hist. de Dictis*, f° 97 v°, éd. 1556.)

— A., donner de la lumière à :

Le jour venoit celle nue *esclairer*
D'un si tresgracieux ray.
(EUST. DESCH., III, 346.)

Ne vous souciez, la nuee
Viendra qui nous *esclarera*.
(*Mist. du viel Test.*, III, 24149.)

Cf. III, 399ᵃ.

ESCLAME, adj., se dit d'un animal grêle, maigre, menu :

Des cerfs bruns, il en y a qui sont grands, longs, et *esclames*. (DU FOUILLOUX, *Ven.*, c. XX.)

S'ils trouvent cestuy la (cerf) marquant dix et [huict cors
Esclame, faulve, brun, et bien entier de corps,
Il se fera courir.
(GAUCH., *Plais. des champs*, p. 148.)

En Italie, ou il y a de grands bœufs longs et *esclamez*. (LIEBAULT, p. 114.)

Cf. III, 400ᵃ.

ESCLANCHE, mod. éclanche, s. f., épaule de mouton séparée du corps de l'animal :

Je porte avec du vin un bon pasté d'*eclanche*.
(L. C. DISCRET, *Aliz.*, II, I.)

ESCLANDRE, s. m., scandale :

e son deslei ert grant l'*esclandre*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 36786.)

Elles se sont si bien gouvernees en leur fait, et si secrettement, qu'il n'y a point eu *esclandre*, Dieu mercy. (*Les Quinze joyes de mariage*, quinziesme joye.)

Grant vitupere et *escandle* de justice. (12 septembre 1459, *Reg. aux public.*, A. Tournai.)

Tantost apres ne feit moindres *esclandres*
Ung Bauldoyn, qui fut comte de Flandres.
(J. BOUCHET, *Ep. fam.*, I.)

Vous sentez vostre *esclandre*, et les Grecques le [leur.
(GARN., *Troade*, III.)

O quel *esclandre* ; j'en di a la pure et reale verité. (H. EST., *Apol. p. Herod.*, p. 59, éd. 1566.)

Cf. ESCANDRE, III, 352ᶜ.

ESCLARCIR, mod. éclaircir, verbe. — A., rendre plus clair, rendre moins obscur pour la vue :

Esclargir. (*Dial. de S. Greg.*, ms. Evr., f° 54 v°, col. 1.)

En leur *esclaircissant* les yeulx pour cognoistre les artifices par lesquels ils avoient esté seduicts. (2 août 1594, *Lett. miss. de Henri IV*, IV, 198.)

— Diminuer :

Et que leur host *fu* un petit *esclarcie* de gens a l'un des costes dou siege de Brest. (FROISS., *Chron.*, VIII, 140.)

Cf. III, 401ᵃ.

ESCLARCISSEMENT, mod. éclaircissement, s. m., action d'éclaircir, de rendre clair à l'esprit ce qui est obscur :

Esclaircissement. (Janv. 1312, *Ord.*, XII, 406.)

Esclarcissement. (COURCY, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f° 34ᵃ.)

La lumiere et *esclarcissement* de verité. (*Traicté de Salem.*, ms. Genève 165, f° 60 r°.)

L'*aisclaircissement* des difficultes obscures. (J. MART., *Arch. de Vitr.*, p. 12.)

Il y a plus de quarante ans que je travaille et me peine a l'*esclaircissement* et perfection de la chirurgie. (PARÉ, *Œuv.*, au roy.)

Cf. III, 401ᶜ.

ESCLARGIR, v. ESCLARCIR.

ESCLAT, mod. éclat, s. m., fragment projeté avec bruit par un corps qui se rompt ; action d'éclater, de se décharger brusquement avec transport :

La lor vait l'on les ches couper,
Les cors e les mains e les braz
Que rais e gotes e *esclaz*
Lor ist de sanc si e devale
Qu'en la pree s'enversent pale.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 9567.)

Trenchent les chiefs e piez o braz
Que sans, a merveillos *esclaz*,
Lor salt des cors espessement.
(ID., *Troie*, 14185.)

Et cele i ala esraumant
Qu'ele en feit voler les *esclas*.
(*De Constant*, 553, Mont. et Rayn., *Fabl.*, IV, 183.)

Que sa lance gentement et apert
Contre Gaspart s'en ala par *esclas*.
(L. DE BEAUVAU, *le Pas de la bergiere*, 585, Crapelet.)

Lors j'enpongne ung *esclat*,
Dessus le nez luy en fais ung escript.
(VILLON, *Gr. Test.*, Ball. de la grosse Margot, 94, I, 20.)

Luy donna d'un marteau sur le haut de la teste,
Qui s'entendit plus loin qu'un *esclat* de tem- [peste.
(*L'Enfer de la mere Cardine*, Poés. fr. des XVᵉ et XVIᵉ s., III, 327.)

— Fig. :

Quelques uns en firent un *esclat* de joie. (AUBIGNÉ, *Hist. univ.*, l. III, c. XII, 1ʳᵉ éd.)

Cf. III, 402ᵉ.

ESCLATANT, mod. éclatant, adj., qui éclate ; qui donne des sons bruyants :

Et l'*esclatant* hautbois.
(VAUQ., *Art poet.*, II.)

ESCLATEMENT, mod. éclatement, s. m., action d'éclater, résultat de cette action :

Il tomba plusieurs pierres avec un horrible *eclatement*. (J. VAULTIER, *Hist. des choses faites en ce roy.*, Mon. inéd., p. 265.)

Il se foisoit tel *esclatement* de tonnerre. (*Chos. mem. escr. par F. Richer*, p. 177.)

ESCLATER, mod. éclater, verbe. — A., rompre qqch. avec bruit ; manifester bruyamment :

Et avecques coignees et hallebardes et gros mailletz commancerent a *esclater* la porte et faire roupture. (J. D'AUTON, *Chron.*, B. N. 5082, f° 76 r°.)

La violente foudre, lors qu'elle va *eclatant* l'air pour se faire voir a la terre. (NOGUIER, *Hist. tolos.*, II, p. 153.)

Prenant feu tout a coup, la cholere, la fureur, s'emmoncelant en un, *esclate* tous ses efforts. (MONT., liv. III, ch. V, f° 382 r°, éd. 1588.)

L'Espagnol, la dessus, *eclatte* un ris pour faire trembler la maison. (AUB., *Faenest.*, I. IV, c. V.)

L'ame plaintive alloit en un plus heureux lieu
Esclatter sa clameur au grand throsne de Dieu.
(ID., *Trag.*, I.)



Apres le grand orage, et l'execrable horreur,
Qu'*a* sur nous *esclaté* la civile fureur.
(PASSERAT, *Œuv.*, p. 109, éd. 1606.)

— N., se manifester soudain bruyamment :

Cela fut cause de faire *esclater* les poetes de ce temps la, voire ceux qui estoient confinez dedans leurs cloistres. (E. PASQ., *Rech.*, III, 21.)

Cf. III, 403ª.

— Réfl., même sens :

M'eclatant en hauts cris, et regrez douloureux.
(TAHUREAU, *Poés.*, à Salel Trespase.)

Je ne te raconte point combien elle jette de feintes larmes, *s'esclatant* en hauts sanglots et souspirs continuels, lorsqu'elle a entrepris de tromper ou son amoureux ou son mary. (ID., *Prem. dial. du Democritic*, p. 45, éd. 1602.)

Il *s'esclata* jusques au ciel. (PASQ., *Lett.*, XVII, 5.)

Il faut faire tout ce que l'on pourra pour empescher que ceulx qui despendent de luy ne *s'esclatent* ailleurs, continuant a leur faire cognoistre qu'il est seul cause de son malheur. (*Lett. missives de Henri IV*, t. IV, p. 444.)

ESCLAVAGE, s. m., état d'une personne qui n'est pas de condition libre, ou qui est soumise à une condition tyrannique :

Esclavage, slavery. (COTGR.)

ESCLAVE, s. m. et f., celui ou celle qui est sous la puissance d'un maître :

Toz ses ornemenz sont pris, qui estoit franc est devenu *esclave*. (*Machab.*, I, 2, 11.)

Se il se vouloient rendre en sa merci come *esclaf*. (*Est. de Eracl. emp.*, XXIII, 59.)

Si seroit *esclas*. (*Ib.*)

Faire de nos come de vos *esclaz*. (*Cont. de G. de Tyr*, Flor. Laur., XXIV.)

Firent venir tous les mieges et *esclas* quy li suserent sa plaie et en traistrent le venin. (*Geste des Chiprois*, p. 201, Raynaud.)

Et *esclaz* et *esclavaz* qu'assez ont prins d'autres provinces. (*Liv. de Marc Pol*, CXXV, Paut.)

Et les fames vendent par autre pais pour *esclas*. (*Ib.*, XXXV.)

Que nul non face baptizier aucun *esclauf*. (1435, *St. de S. J. de Jér.*, fº 2ª, A. H.-Gar.)

Des *esclaux*. (*Ib.*, fº 48ᵇ.)

Exclave. (J. D'AUTON, *Chron.*, B. N. 5082, fº 216 vº.)

Car sus avoit do chrestiens *esclaulx*
Pres de six cens, vogans en dure serre.
(J. BOUCHET, *Ep. fam.*, LXVI.)

Les *esclaux* d'aucuns des nostres qui estoient payens, furent prins avec les autres. (C. DE SEYSSEL, *Hist. eccles.*, V, 1.)

Les *esclauds*. (SENAULT, *Par. s. Job*, VII, éd. 1658.)

ESCLEFIN, v. AIGREFIN.

ESCLICIER, mod. éclisser, v. a., garnir d'éclisses :

Si la rompure est au dessus du genouil, et si haut qu'elle ne se puisse que malaisement lier ny *esclisser*, pour cela ne vous estonnez point, car l'oyseau se guarira de luy mesme. (DESPARRON, *Fauconn.*, II, 32.)

ESCLISSE, mod. éclisse, s. f., bois de fente servant à des ouvrages légers :

Esclisse.
(*Rose*, Vat. Chr. 1588, fº 48ᵇ.)

Cf. ESCLICE, III, 404ᶜ.

ESCLOPÉ, mod. éclopé, adj., qui marche péniblement en trainant la jambe :

Ne porquant si ert escapes
Bertrans, malmis et *esclopes*.
(CHREST., *Cliges*, B. N. 375, fº 280ᵇ.)

Chevauls *escloppes*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, XIV, 6.)

Je suis neantmoins contant de retirer de la prison d'oubly la louange que plusieurs *ecloppez* de leur cervelle ont voulu malicieusement par calomnies luy derober. (A. THEVET, *Vie de J. Clopinel.*)

ESCLOPER, mod. éclopper, v. a., rendre boiteux :

Li *escloperent* son cheval.
(H. D'ANDELI, *Œuv.*, Bat. des .VII. ars, 203, Héron.)

ESCLORE, mod. éclore, v. a., faire naitre, faire sortir :

Les rossignolz gentilz
Ayant leurs eufs *esclos*
Ont ja le gosier clos,
Songneux de leurs petits.
(JACQUES PELETIER, *Œuvres poétiques*, Od. à Ronsard.)

Cf. III, 407ᶜ.

ESCLOSE, v. ESCLUSE. — **ESCLURE**, v. EXCLURE.

ESCLUSE, mod. écluse, s. f., bassin formé par deux clôtures mobiles établies entre deux parties d'une rivière ; construction de maçonnerie ayant une ou plusieurs portes qui s'ouvrent et se ferment pour retenir ou pour lâcher l'eau :

Plus rade ke iaue d'*escluse*.
(RENCLUS, *Miserere*, CLXXV, 4.)

Estaches et cloies portoient
Car la u li *escluse* faut
Vuet li Galois drecier en haut
Une bertece defendant
Et bares lancies avant.
(*Durmart le Gallois*, 13036.)

Dou droit qu'il demandoient u voloient avoir a no moulin de Marke et as avaloirs et as *escluses*. (1272, *Cart. de Marquette*, B. N. l. 10967, fº 40 vº.)

Les bannes et les *esclouses* de la riviere de Dole. (1274, *Franch. de Dole*, A. Dole.)

Les *exclouses*. (*Ib.*)

Un mulin, ensamble l'*esclouse*. (1304, *Ch. des compt. de Dole*, 391, A. Doubs.)

Esclusse, *aclusse*. (10 juin 1304, S. Marcel, A. Doubs.)

In loco dicto au molin de l'*esclose*. (1370, A. Monjeu.)

Une *excluse*. (1394, *Livre des herit. de S. Berthomé*, fº 79 vº, Bibl. la Rochelle.)

Escleuse. (1441, *Ch. de la cᵉˢˢᵉ Henr.*, A. Montbéliard.)

Cf. III, 409ᵇ.

ESCLUSIER, mod. éclusier, s. m., celui qui est chargé d'ouvrir et de fermer une écluse.

— ?

Les Engles passerent en grant destroit la riviere de Somme a *esclusiers*. (*Trahis. de France*, p. 128, Chron. belg.)

ESCLUSION, v. EXCLUSION.

ESCOEURER, mod. écœurer, v. a., affadir le cœur de dégoût :

Escœurer. (OUD., *Cur.*)

Cf. ESCUERSSER, III, 450ᵇ.

ESCOFION, s. m., coiffe de femme :

Accoustree d'un *scoffion* et d'un chappeau dessus. (PAP. MASSON, *Disc. du mar. du Roy*, 1570.)

Les matrones leur commandent de mettre leurs mains sur leurs coiffures, afin que leur couvre chef ou *escoffion* de nuict ne bouge de dessus leur teste. (G. BOUCHET, *Serees*, V.)

Un *scophion* qui de long temps pendoit entre les offrandes qui se font au dieu, se leva en l'air. (SALIAT, *Plethon*, I.)

ESCOGRIFFE, s. m., gaillard de mauvaise mine :

Escogriffe. (COTGR.)

Escogriffe. Comilon. (OUDIN.)

ESCOLASTRE, mod. écolâtre, s. m., clerc qui dirigeait l'école attachée à l'église cathédrale, au monastère :

Henris, *scolaistres* de Sain Martin en Liege. (*Trad. du* XIIIᵉ *s. d'une charte de 1235*, Cart. du Val S. Lambert, B. N. l. 10176, fº 48ᶜ.)

Richard Bonhomme, licencié en loys et decret, chanoine et *escolastre* de l'eglise de Tournay. (16 mars 1349, *Lettres de non prejudice de l'escolastre de Tournay*, A. Tournai.)

L'archidiacre de Champaigne, le tresorier, vidamme et *escolastre*. (1384, *Arch. admin. de Reims*, III, 596.)

Li sire Estenne, jonne *acollaistre*, et maistre de la fabricque de la grant esglise de Metz. (J. AUBRION, *Journ.*, an 1468, Larchey.)

Monsieur l'*escolaitre* de la grant eglise. (ID., *ib.*, an 1495.)

Jacques de Manse Guichart, *scolastre* d'Amiens. (*Poursuites contre Elie de Rouffignac, curé de Tourny*, A. Seine-Inf., G 1739.)

Cf. III, 412ª.

ESCOLE, mod. école, s. f., établissement où l'on enseigne :



Puis ad *escole* li bons pedre le mist.
(*Alexis*, XIe s., str. 7c.)

Tot vus qui estes de sa *scole*.
(*Adam*, p. 63.)

Et a l'*acolle* fust bien .IIII. ans passez.
(*Loh.*, B. N. 19160, fo 3a.)

Dont sui jou a tele *escole*.
(*Auc. et Nicol.*, 33, 5.)

Volunters alout a muster
Oir la messe e Deu preier,
E del muster dreit a la *scole*.
(*Vie de saint Gilles*, 77.)

Chil oles te met a *escole*.
(RENCLUS, *Carité*, XXXV, 9.)

Mout a esté a nice *escole*
Mes cuers qui ainsi m'amonneste.
(BEAUM., *Manekine*, 1692.)

Et vous asseurez que je vous feray service d'aussi bon cœur que je revins jamais de l'*escole*. (TOURNEB., *les Contens*, Anc. Th. fr., VII, 191.)

Et en tiendrois *eschole* [de la civilité française]. (MONT., liv. I, ch. XIII, p. 27, éd. 1595.)

Cf. III, 412c.

ESCOLIER, mod. écolier, s. m., celui qui fréquente une école :

Escolers fu en la loi paienie.
(*Roncev.*, 44.)

Ces *escolers*. (LAURENT, .X. *comm.*, ms. Chartres 371, fo 10 vo.)

Et d'*escoliers* qui l'iave prennent
Par qui se fondent et aprennent.
(CHR. DE PIS., *Chem. de long est.*, 1073.)

Et qui vous en a aprins tant ?
Que vous estes grant *escollier !*
(*Farce de tout mesnage*, Anc. Th. fr., II, 412.)

Scoulier. (1549, *Reg. délib.*, fo 26, A. Limoges.) Plus bas : *escolier*.

Escoulier. (*Ib.*, 24 mai 1546.)

Docteurs et *scholiers*. (1583, *Lett. de Ch. III d. de Nancy à Grég.*)

— Fém., *escoliere :*

Car on congnoist au parler qui distille
De vostre bec, qu'estes grant *escolliere*.
(J. MAROT, *Rond.*, 26, éd. 1532.)

Cf. III, 413c.

ESCOMENIER, mod. excommunier, v. a., mettre en dehors de la communion de l'Eglise :

Vunt enquerant de lor seignor,
Les traitors *escuminient*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 33097.)

E cist mande k'il *escumine*
Tuz du conseil e la cuvine.
(*S. Thom. de Cantorbery*, fo III vo, rubr., A. T.)

E Randouf de Broc ki ja
Li arcevesque *escuminia*.
(*Ib.*, fo IV, v. 49.)

Et cist encommençoit *excommunier* et jurier. (*Fr. de la Pass.*, Lorr., *Mém. de l'Acad. des Inscr.*, XVII, 725.)

... Si l'*escominion*.
(*Parise*, 1119.)

Si *iert escominiez*. (Mars 1220, *Cathéd. de Metz*, A. Mos.)

Excumeiner. (1256, *Litt. Balduini*, Mart., *Thes.*, I, 1080.)

Excommenier. (1256, *ib.*, I, 1084.)

Que nos, a la requeste doudit roi et de son certain comandement apres nostre amonestement de quarante jors, *excumuniessiens* lor persones, et meissiens lor terre en entredit. (1262, *Cart. de S. Et. de Vignory*, 26, J. d'Arbaumont.)

Ait pooir de nos *escomenier* et faire denuncier por *esquemenies*. (1262, *Lett. de J. de Joinv.*, B. N. coll. de Champ., vol. CLII, pièce 47.)

Escommenier.
(*Rose*, ms. Corsini, fo 15a.)

Et quant li apostoilles sot chou, si le fist *escumineer*. (*Artur*, ms. Grenoble 378, fo 35b.)

Chapitre pot *escommenier*. (*Liv. de Jost. et de Plet*, X, 7.)

Il en *fut ecomenié*. (*Ib.*)

Escomunier. (*Vita patr.*, ms. Chartres 371, fo 92 vo.)

Se plus mesdiz des prestres, de tous poins te deffi
Et de l'auctorité que j'ai t'*escommeni*.
(*Dit de ménage*, 259, Trébutien.)

Escommunier. (LESTOILE, *Mém.*, 2e p., p. 183.)

— Fig. :

Tut jurn les meies paroles *escommuniowent*, encuntre mei tutes lur cogitatiuns en mal. (*Lib. Psalm.*, LV, 6.) Lat., verba mea execrabantur.

— *Escomenié*, part. passé :

Li *escumenié* sunt possant. (*Dial. B. Ambr.*, ms. Epinal.)

L'*eschumenié* art d'enchantement. (*La vie M. S. Nicholai.*)

Lors lor monstra et dist que trop grande felonie et outrageuse presuntions et maligne choze et trop *escuminiee* estoit a Deu et au munde d'un estrange home ocirre, et dunc estoit plus grande felonie et plus *escuminiee* de son frere a la mort atraire. (*Liv. des hist.*, B. N. 20125, fo 58a.)

ESCOMMUNICATION, mod. excommunication, s. f., peine ecclésiastique par laquelle on est retranché de la communion de l'Eglise catholique :

En sa *escuminaciun* tuz lie
K'a sa gent u possessiun
Funt mal u destruccion.
(*S. Thom. de Cantorbery*, fo II ro, rubr., A. T.)

Escomunication.
(AMBROISE, *Est. de la g. s.*, Vat. Chr. 1659, fo 8c.)

Monitoires et *excommunications* nouvellement donnez. (17 av. 1379, *Ch. des compt. de Dole*, B 117, A. Doubs.)

Esqumenication. (FROISS., *Chron.*, II, 225.)

ESCONDUIRE, mod. éconduire, v. a., se débarrasser avec plus ou moins de ménagement, d'une personne, d'une demande ; rebuter :

Or je ne sçaye par quelle voye
De son amour Joseph tempter,
De peur que *esconduite* ne *soye*.
(*Mist. du Viel Test.*, III, 18732.)

Cf. ESCONDIRE, III, 418b.

ESCOPE, mod. écope, s. f., sorte de pelle creuse, qui sert à vider l'eau entrée dans une embarcation :

Et en doivent les vaisseaulx qui viennent esditz havres chargez de blez en grenier, chascun vaissel plaine une *escope*. (1413, *Denombr. du baill. de Cotentin*, A. N. P 304, fo 116 vo.)

Ledit marchand ou autre qui sera icelui vin, pourra tenir icellui batel jusques a ce que son vin sera vendu, pourveu aussi que il fera garder et espuiser ledit batel bien et convenablement, depuis ce qu'il sera fermé a la palee dudit lieu de Greve, et que l'*escoppe* lui sera baillee. (Fév. 1415, *Réglem. gén. pour la jurid. du prév. des march.*)

ESCOPETERIE, s. f., expédition à main armée, fusillade :

Feirent une *escopetterie* de harquebusades, pour honorer et saluer, comme ils disoient, leur capitaine general. (HATON, *Mem.*, an 1575.)

Il fist faire une *scopterie* devant le palais. (BODIN, *Rep.*, II, 5.)

Par dix sept jours tout entiers
Ils nous battoyent de tout quartier,
Mais nous repoussions leur furie
A grands coups d'*escopeterie*.
(1589, *Chans. sur la valeur des Lyonnais*, ap. Ler. de Linc., *Ch. hist. fr.*, II, 454.)

Ilz leur rendirent la salve de la plus belle *escouppeterie* qu'ilz peurent. (BRANT., *Gr. capit. estrang.*, I, 300, Soc. de l'hist. de Fr.)

Pour n'ouir a toute heure une *scopeterie*.
(VAUQ., *Sat.*, V, à M. de la Boderie, éd. 1612.)

Un merveilleux tonerre d'harquebusades et de *scopetterie*. (1609, PHIL. DE HURGES, *Memoires d'eschevin de Tournay*, Mém. de la société histor. de Tournai, V, 89.)

ESCOPETTE, s. f., petite arquebuse à rouet ; sorte de tromblon qu'on transportait en bandoulière :

L'harquebuz ou *scopette* luisante, polie et legere. (F. DE RABUTIN, *Comm.*, 11.)

Une bande de harquebousiers forains chargerent a coups d'*escoulpettes* les tenans. (RAB., *Sciomachie*, p. 19, éd. 1549.)

Canons demolisseurs, homicides *scopettes*.
(DU BARTAS, 2e *Sem.*, 3e j., la Loy, I.)

ESCOPIER, v. ESCHOPIER.

ESCORCE, mod. écorce, s. f., enveloppe de la tige des plantes ligneuses et de certains fruits :

Biaus noiaus gist soz foible *escorce*.
(*Prov.*, ap. Ler. de Lincy, *Prov.*, t. I, p. 67.)

Ne prisez tretot une *acorce*.
(*Rose*, ms. Brux., fo 57d.)

On voit asseiz del fust l'*ascorce*.
(*La Veuve*, Montaigl. et Rayn., *Fabl.*, II, 206.)

Eschorche. (J. DE VIGNAY, *Enseignem.*, ms. Brux 11042, fo 90a.)

Vinacia, *escorche* de roisin. (*Olla patella*, p. 52, Scheler.)

Xhources. (1418, *Chart. et privil. des* .XXXII. *mét. de la cité de Liège*, II, 4, 224, éd. 1730.)

Pour la vendue de l'*escorce* nouvelle faite depuis la derniere vendue des bois de Faulain. (1421, *Compte de Regnault de Thoisy*, A. C.-d'Or, B 4849, fo 12.)

Pour la vendue de l'*escheorce* nouvelle. (*Ib.*)

Je dy qu'i ne t'apartient point
D'en avoir fruit, feuille, n'*escosse*.
(*Mist. du Viel Testam.*, IV, 35353.)

Des *xhorces* de chaisne a peller sur le grand bois. (1585, *Chamb. des fin.*, LXXII, 200, A. Liège.)

Qu'aucun compagnon ayant chargé *xhorges*. (1668, *Chartes et privil. des* .XXXII. *mét. de la cité de Liège*, II, 17, 207, éd. 1730.)

Cf. III, 423[c].

ESCORCEMENT, mod. écorcement, s. m., action d'écorcer :

Il n'est pas ainsi du meurier blanc, dont l'abondance du brancheage, la facilité de l'*escorcement*, la bonté du poil procedant d'icelui, rendent ce mesnage tres asseuré. (O. DE SERRES, V, 16.)

ESCORCHEMENT, mod. écorchement, s. m., action d'écorcher :

Ci ot moult dur *escorchement*.
(*Des* .IV. *sereurs*, B. N. 378, f° 3 v°.)

L'eau de la mer, outre qu'elle leur brusloit la gorge, leur causoit un *escorchement* de boyaux. (1569, *Voy. en Flor.*, Arch. cur., 1re sér., t. VI, p. 198.)

Pour l'*escorchement* qu'a faict la chaussure. (JOUB., *Gr. chir.*, p. 597, éd. 1598.)

— Fig. :

Quant a l'apprivoisement que vous dites, il seroit plus malaisé qu'il ne vous semble car je hay mortellement ces *escorchemens*. (H. EST., *Deux dial.*, p. 74.)

ESCORCHEOR, mod. écorcheur, s. m., celui qui écorche les bêtes mortes :

Et va droit as *escorcheors*
Qui escorchient cerz et ors.
(*Guill. de Palerne*, 3037.)

Perrouins li *escorchieres*. (1267, Vend. ap. S. Remi, A. Doubs, B 400.)

Jakes Delespain, *escorcieres* de herrans. (1317, *Reg. de la loi*, A. Tournai.)

— Fig., celui qui pressure, celui qui rançonne :

Robeour et *escorcheor* de povre gent.
(*Chastoiem. d'un père*, ms. Soiss. 210, f° 3b.)

Et grant ost de chevaucheors
De murtrers et d'*escorcheors*.
(MACÉ, *Bible*, B. N. 401, f° 194c.)

Lesquels ont esté tous destruiz par les *escorcheurs*. (1442, *Cerche des feux du baillage d'Amiens*, Arch. Côte-d'Or, B 11515.)

Par les *escourcheurs*. (*Ib.*)

Rongeurs, *escorcheurs*. (H. EST., *Ap. p. Herod.*, c. XVII.)

Cf. III, 424[a].

ESCORCHERIE, mod. écorcherie, s. f., lieu où l'on écorche :

Une maison en l'*escorcherie*. (1302, *Arch. admin. de Reims*, II, 23, Doc. inéd.)

Les occisent comme on tue une beste en l'*escorcherie*. (*Boccace des nobles malheureux*, IV, 19, f° 108 v°, éd. 1515.)

Mais François endurcis
A la tuerie,
Les assommoient comme en *escorcherie*,
Jusqu'au plus pres de leur artillerie.
(J. MAROT, *Voiage de Venise*, la Bataille du roy, f° 72 r°, éd. 1532.)

— Par exagération :

Un grand seigneur, ayant pitié de luy, ne se peut tenir de luy dire : Hé, pauvre homme, que ne haste tu ton pas, pour sortir de ceste *escorcherie* ? (G. BOUCHET, *Serees*, XIV.)

— Action d'écorcher :

Ilz furent de ce pillaige et de celle *escorcherie*. (O. DE LA MARCHE, *Mém.*, I, 4, p. 244, Soc. H. de Fr.)

Escorcherie, ou mauvais traitement. (DUEZ, *Dict. fr.-all.-lat.*)

Cf. III, 424[a].

ESCORCHEURE, mod. écorchure, s. f., éraflure de la peau ou des tissus externes :

Contre les *escorcheures* qui viennent en la bouche en fievre ague. (*Secres de Salerne*, ms. Modène Este 28, p. 265.)

ESCORCHIER, mod. écorcher, v. a., dépouiller de sa peau, blesser en éraflant la peau :

Que faites vos, franc chevalier ?
Li cers tarde a *escorchier* !
(*Eneas*, 3661.)

Tous lor jenous *escorcent*.
(*Rom. d'Alex.*, f° 25a.)

Assez *escorche* qui le pié tient. (J. DE ALUET, *Serm.*, B. N. l. 14961, f° 183 v°.)

Qui une foiz *escorche*, .II. foiz ne tont. (ID., *ib.*, f° 212 r°.)

C'un lou *soit escorchiez* toz vis.
(MARIE, *Ysopet*, B. N. 19152, f° 20a.)

Descaus les voi et *escourchies*.
(*Rigomer*, ms. Chantilly 626, f° 3a.)

Et avoient pris lou saint homme et lou batoient moult vilainement, et li disoient qu'il l'*acorcheroient* tot vif. (*S. Graal*, III, 628, Hucher.)

La luxure de la char qui a henui et a grant traval et a grant poigne degurpi le pechié, si com a grant poigne *est* prise et *archorchie* l'anguille. (*Serm.*, ms. Metz 262, f° 39c.)

Jusqu'a tant que les dittes biestes *seront excorchiees*. (1418, *Privil. des* .XXXII. *bons mét. de la cité de Liège*, II, 223, 20.)

— Rançonner :

Vint sor Robiert Wiskart a force
Ki sa tiere roube et *escorce*.
(MOUSK., *Chron.*, 17088.)

— Fig., altérer (un mot, une langue) :

Il ne faict qu'*escorcher* le latin. (RAB., *Pantagruel*, ch. VI, éd. 1542.)

— *Escorchier le renard ?*

Au temps qui court chacun veut prendre un peigne et s'en mesler ; chacun veut *escorcher le renard*. (FR. D'AMBOISE, *les Neapol.*, prol.)

Cf. III, 424[a].

ESCORCIER, mod. écorcer, v. a., dépouiller de son écorce :

Bastons es meins bien *escorcié*.
(*Delivr. du peup. d'Israel*, ms. du Mans 173, f° 3 r°.)

Elle deffroissa toutes les branches et *eschorcha* l'abre. (*L'Orloge de sapience*, Maz. 923, l. I, ch. XIII.)

Escorser ung arbre, ou oster l'escorce. (R. EST., *Thes.*, Delibro.)

Ce qui ne se peut faire que souvent les branches n'en *soyent escorcees* et quelquefois esclatees. (O. DE SERRES, V, 15.)

ESCORIEUL, v. ESCUIRUEL.

ESCORNE, mod. écorne, s. m. et f., affront :

Qui fait que nous prenons plus de plaisir a dire : il a receu un grand *escorne*, qu'a dire : il a receu une grande honte ? (H. EST., *Conf. du lang. fr. avec le grec*, éd. 1569, Préf.)

Ce nous eust esté trop d'*escorne* d'estre postposez a ceulx auxquels... (18 sept. 1574, *Négoc. de la France dans le Lev.*, t. III, p. 567.)

Qui seroit ung scandale et *escorne* indigne de son nom et de ses armes. (L'ESTOILE, *Journ.*, 8 août 1583.)

Qui furent bien estonnez ? Ce fut M. de Bourbon, le marquis et autres grands capitaines, pour avoir receu un tel affront, telle *escorne* et baye. (BRANT., *Grands capit. estrang.*, I, X.)

ESCORNER, v. — A., rompre une corne à un animal :

Ai je dont tes bues *escornez*.
(*Vie des Pères*, Ars. 3527, f° 155 v°.)

Mais Hercules tant l'estonna (le thorel)
Que d'une corne l'*escorna*.
(*Consolacion de Boece*, Ars. 2670, f° 66 v°.)

— Fig. :

Et au quartier par ou les Portuguaiz *escornerent* les Indes, ils trouverent... (MONT., l. I, ch. 14, p. 28, éd. 1595.)

— Réfl., se rompre une corne :

Et pour une brebis les beliers *s'ecorner*.
(R. BELLEAU, *Berg.*, 1re j., f° 18 v°.)

— *Ecorné*, part. passé :

La pierre *escornee* se dit esgrisee. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 186, éd. 1622.)

Cf. ESCORNER 1, III, 426[b].

ESCORNIFLER, mod. écornifler, v. a., rafler adroitement (un bon morceau, une pièce d'argent, etc.).

— Voler :

Dont vous faites *escornifler*
Les gens contre la loy escripte.
(LEFRANC, *Champ. des Dam.*, Ars. 3121, f° 65c.)

ESCORNIFLERIE, mod. écornifierie, s. f., action d'écornifler :

Ma philosophie
Se nomme l'*ecorniflerie*.
(J. A. DE BAIF, *l'Eunuque*, II, 2.)

ESCORNIFLEUR, mod. écornifleur, s. m., celui qui écornifle :

Escornifleurs de table.
(RONS., *Eleg.*, XXXII.)

Pensez vous qu'il faille faire grand cas des louanges que vous donnent les *escornifleurs* et flaneurs, pour avoir des repas francs ? (G. CHAPPUIS, *Misaule*, f° 13 r°.)

Escornifleur de potence, un mechant, un pedant. (OUD., *Cur.*)

ESCORPION, mod. scorpion, s. m., animal de la classe des arachnides pulmonaires :

Sur serpenz et sur *escorpiunz*.
(GARN., *S. Thom.*, B. N. 13513, f° 55 v°.)

Tant i a des *escorpions*.
(*Ren.*, XI, 1768, Martin.)

Escorpionx.
(*G. de Mongl.*, Vat. Chr. 1360, f° 14b.)

Escroppions et autres bestes envenymees. (*Trad. de Quinte-Curce*, B. N. 17724, f° 276b.)

Mes tu poins come *escorpion*.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 24152.)

Un *escorpion*. (*Jard. de santé*, I, 23.)

Escorpions et gros crapaulx.
(MARG. DE NAV., *Dern. poés.*, p. 315, Poés. lyr., Ab. Lefranc.)

— Sorte d'arbalète :

Escorpions estoient appelez anciennement les petites arbalestes maniables. (J. DE MEUNG, *Trad. de l'art de cheval. de Veg.*, Ars., f° 72 r°.)

— Bâton pointu :

Se feu Salomon mon pere vous a batuz et destrenchiez de verges, je vous despieceray d'*escorpions*, c'est a dire de bastons qui ont aux boutz pointes de fer ou plombees. (*Boccace des nobles malheureux*, II, 3, f° 29 r°, éd. 1515.)

ESCORTE, s. f., troupe qui accompagne une personne d'un lieu à un autre, pour veiller à sa sûreté où à son honneur, un prisonnier pour l'empêcher de s'évader, etc. :

Bon et seur convoi d'*escorte*. (1544, *Traité entre Ferd. de Gonzague et le comte de Sancerre*, dans Brant., *Cap. franç.*, III, 238.)

Ou la pensee avec le sens comprise
Leur sert de guide, et la raison de *scorte*.
(M. SCEVE, *Delie*, p. 190, éd. 1544.)

Il me sert de trompeuse et de fidelle *scorte*.
(OL. DE MAGNY, *Souspirs*, II, sonnet X, f° 5 v°, éd. 1557.)

Le commissaire de l'artillerie s'estant inconsiderement mis en chemin avec sept caques de poudre et quatre rouages sans demander *scorte*. (DU VILLARS, *Mém.*, IX, an 1558.)

Je n'avois que le capitaine Charry avecques moy, et cinquante arquebuziers, quelques gens a cheval avions nous pour nous tenir *scorte*. (MONTL., *Comment.*, II, 17.)

Ce mesme courage tiendra tousjours *escorte* jusques a mon trespas. (NIC. DE MONTREUX, *Sec. liv. des berg. de Juliette*, f° 199 r°, éd. 1588.)

1. **ESCORTER**, v. a., faire escorte à qqn :

Il depescha Bonnivet pour s'aller jecter dans Santia avec huict compagnies françoises et deux de lansquenets de renfort, le tout *scorté* par M. de Gonnort, frere du mareschal, avec une grosse trouppe de cavallerie. (DU VILLARS, *Mém.*, VI, an 1555.)

2. **ESCORTER**, v. ESCOURTER.

ESCOSSE, mod. écosse, s. f., enveloppe de fèves et de pois :

Les *escosses*. (1381, Metz, Lichon.)

ESCOSSER, mod. écosser, v. a., tirer de la cosse :

Des feves *ont* plus d'un mui *escossé*.
(*Aleschans*, 6549, Jonckbl.)

Les feves doivent estre mengees le jour qu'elles *sont escossees*. (*Ménagier*, II, 43.)

Cf. III, 428b.

ESCOSTUMER, v. ACOUSTUMER.

1. **ESCOT**, s. m., part de chaque convive pour un repas en commun ; la somme à payer pour un repas ; contribution :

Je lor donrai a moult grande plenté
Et pain, et vies vin, et claré,
Trestot por nient, et sans *escot* conter.
(*Huon de Bord.*, 4030.)

Ne voloit aucunes foiz paier son *esquot*. (1277, *Reg. du Parl.*, A. N. J 1029.)

Et s'il avenoit k'il fust en compagnie, la u on fesist .I. *escot* a tire le vilain, u a plus point, et il perdist outre .XII. d. (1277, *Chir.*, A. Tournai.)

Il doit payer tel *eskot* ke li afferra loialment. (Déc. 1311, *C'est Jehan Lenglais et Jehans Askieures, le caudrelier*, chirog., A. Tournai.)

Et oultre estre entres ou celier Jehan de Condet, potier d'estain, ou pluiseurs gens buvoient, et, sans leur congié, but, a leur *escot*, leur mies. (20 juin 1420, *Reg. de la loi*, 1413-1425, A. Tournai.)

Pour soy estre volu partir d'une taverne sans paier son *escot*. (1459, *ib.*, 1442-1459, chap. Voyages, ib.)

Il paie l'*esquot*.
(*Myst. de S. Clem.*, p. 102.)

Voila pour mon *escot*, puisqu'il vous a pleu moy inviter a vostre feste. (*Viol. des hist. rom.*, CXXV.)

A beau se taire de l'*escot* qui rien n'en paye pour la bonne bouche. (CHAMAIL, *Com. des Prov.*, prol.)

Seront frans de taille, d'*escot*. (Louv. 1630, *Edits et règlem. pour le pays de Liège*, II, 57, Arch. Liège.)

Cf. III, 428c.

2. **ESCOT**, mod. écot, s. m., tronc d'arbre, rameau dont on a élagué imparfaitement les menues branches :

Qui n'y ait *escot* ne racine
Qui germe jamais en semence.
(B. N. 994, f° 43c.)

De petits *escots* d'arbres d'un pied de long. (VIGEN., *Comm. de Ces.*, p. 321.)

Ceste medecine est bonne quand il ha marché sur un *escot* de bois, apres qu'on a tiré l'esclat ou escharde dehors. (COTEREAU, *Colum.*, VI, 14.)

Les *escots* de ceux (des scions) qui ne seront rompus. (LIEBAULT, p. 407.)

Paisage (peint) auquel on recognoissoit infinis petits recoins, ombrages, rochers, antres, buissons, colines, *escots*. (BER. DE VERVILLE, *Cab. de Minerve*, f° 87 r°, éd. 1601.)

Cf. III, 428c.

ESCOTER, v. ESCOUTER.

ESCOUADE, mod. escouade et escadre, s. f., bataillon :

Lesquelz luy raporterent, pour verité, que le Turq venoit combattre, atout trois *escades*, l'une a cheval, et les aultres a pyé. (WAVRIN, *Anchienn. cron. d'Englet.*, II, 79, Soc. de l'hist. de Fr.)

Le roy et le cardinal faisoient la seconde *escade*. (ID., *ib.*)

Il y a aussi cinquante panetiers, cinquante eschansons, cinquante officiers trenchants, cinquante escuyers d'escuyrie, et chascun a son coustellier et sont conduits par quatre chefs d'*escoydre*. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. I.)

Messire Olivier avoit avec lui en ceste chevauchiee cent lances italiennes, bien en poinct, prises par *escoydres*. (ID., *id.*, ch. XI.)

Quatre ou cinq *escoadres*. (ID., *ib.*, ch. XXIX.)

En tirant pays devers Clermont, luy vint a secours messire Jehan, bastard de Saint Pol, pour lors en ses hauts bruits, atout une bonne grosse *escade* de gens. (G. CHASTELL., *Chron.*, II, 121, Kerv.)

Et por deulx *escoadres* de ses hommes d'armes. (J. D'AUTON, *Chron.*, B. N. 5082, f° 143 r°.)

Esquouade. (L'EST., *Mém.*, 2e p., p. 241.)

Il commanda que les *squadres* d'une chascune bande, qui estoient de garde pour la nuit, se rendissent tous les soirs en armes, marchans en ordonnance, de leur quartier jusques a la place qui estoit devant son logis. (B. DE SALIGNAC, *le Siege de Metz*, p. 516.)

Les phalanges et mille *esquadres* d'ennemis.
(FR. PERRIN, *Sennacherib*, p. 61, éd. 1599.)

D'entree quelqu'un va conter d'un bourgeois et soldat de son *esquadre*. (G. BOUCHET, *Serees*, XXXVI.)

ESCOULEMENT, mod. écoulement, s. m., action de s'écouler :

Escoulement d'eau. (R. EST., 1539.)

L'*escoullement* des vignes. (J. PUSSOT, *Journalier*, p. 99, E. Henry et C. Loriquet.)

ESCOULER, mod. écouler, verbe. — — A., faire couler d'un endroit dans un autre ; fig., épuiser, passer :

Quand les pluies sont passees, et l'yaue des montaignes *est escoulee*. (*Liv. de Marc Pol*, CLXXI, Pauthier.)

Celuy qui a Passelion se combattoit *fut* tellement *escoulé* de son sang qu'il ne peust plus tenir a cheval, ains tomba pasmé. (*Perceforest*, vol. V, ch. VIII.)

Montrant par la couleur blesme de son visage, combien elle *avoit escoulé* de vie par ses blessures. (MONT., l. II, c. XXXV, p. 496, éd. 1595.)

Et lorsque leurs larmes *furent* un peu *escoulees*, et que je pus parler a la belle Eudoxe : Ma dame, lui dis je. (URFÉ, *Astree*, II, 12.)

Les Alains se confedererent avec Altius contre Attila, qui *ayant escoulé* quelques annees en l'apprest de son armee, s'en vint fondre enfin avec cinq cens mille combattant sur la Gaule. (ID., *ib.*, II, 12.)

— Réfl., couler hors de qq. endroit ; fig., fondre, se passer :

Li cols *s'en escola* defors.
(*Eneas*, 5723.)

Sa femme gemissante *s'escoule* toute en larmes. (BER. DE VERVILLE, *Cab. de Minerve*, f° 96 v°, éd. 1601.)

Pour l'egost et canon public *se escullant* entre la premiere et la seconde porte. (1566, *Comptes de Guillaume Gaucher*, A. mun. Avallon, CC 172.)

Parce qu'une grande partie de la nuict estoit desja passee, peu a peu le sommeil *s'escoula* dans les yeux de Phylis et d'elle. (D'URFÉ, *Astree*, II, 6.)

— N., même sens :

Vous auries du regret de demeurer en vostre maison et voir *ecouler* tant de belles occasions qui s'offrent d'acquerir de l'honneur et de la reputation, sans faire paroistre vostre valeur et merite. (2 juill. 1597, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 795.)

ESCOURGEON, s. f., variété d'orge appellée orge d'automne ou d'hiver :

Tout le rehauton du blé, tout le hauton du *secourjon*. (1269, *Cartul. de Corbie*, B. N. l. 17760, f° 124, ap. Duc., *Securionus*.)

Les avenes et les *secourjons*. (1318, *Revenus des terres de l'Art.*, A. N. KK 394, f° 32.)

Blé de *souscrions*. (1330, Agnez, ap. Mannier, *Commanderies*, p. 680.)

Leur met devant herbes, choulz et porgons,
Tourteaulx en pot d'orge et de *secourgons*.
(E. DESCH., *Œuv.*, III, 76.)

D'un grain appelé *scorjon*. (1382, A. N. JJ 121, pièce 236.)

De segle, de *succurgon*. (*Cartulaire enchainé*, f° 39 r°, A. mun. Senlis.)

Laquelle fille avoit gasté une partie de son labourage, nommé *secorjon*, en cuillant de l'erbe. (1394, A. N. JJ 146, pièce 314.)

.VI. rasieres de *soucourgnon*, ou environ, a .XVII. s., le rasiere. Deux muys ou environ de *soucourgnon* braisies, a .XVI. s. (21 oct. 1427, *Exécl. test. de Nicaise Quoille*, A. Tournai.)

Fors seullement bled, *segourgon* et avaine tout braissies. (9 sept. 1444, *des Brasseurs*, Reg. aux publicacions, 1443-1450, ib.)

Saigle ou *segourgon*, sigallum. (*Cathol.*, Quimp.)

Trimestris, *soucrion*. (*Gloss. rom.-lat. du* XV° s.)

Secourjon. (1490, *Bail*, Prieuré des Deux-Font., A. S.-Inf.)

En especes de froment, bled, segle, avoine, *soucrion*, espeaultre, orge, et autres sortes de grains. (5 mars 1571, *Placard de Philippe II*, touchant les rentes constituées en grains, Brux.)

ESCOURGIEE, mod. écourgée, s. f., fouet fait à plusieurs courroies :

Pour les durs copz qu'on luy donnoit
D'*escorgiez* bien druement noez.
(G. DE DIGULLEV., *Trois pelerin.*, f° 192°.)

Veirent venir une damoiselle sur une petite mule fauve montee, une *escourgee* en sa main dextre tenant. (*Perceval*, f° 26ᵇ, éd. 1530.)

Grans *escourgees* porterez
De quoy sez costez froterez.
(*La Passion Nostre Seigneur*, Jub., *Myst. inéd.*, t. II, p. 229.)

Soit battus durement et tormentez avec dures verges et d'*escorgees*. (1435, *Est. de S. J. de Jér.*, f° 6ᵃ, A. H.-Gar.)

En quoy elle estoit tellement affectionnee qu'elle dansoit entre les battures et *escorgees*. (PARADIN, *Hist. de Lyon*, p. 40.)

ESCOURTER, mod. écourter, v. a., rogner, couper court :

Qu'il li *out* sun somer de la coue *escurté*.
(GARN., *S. Thom.*, B. N. 13513, f° 82.)

Cloistriers ont lor robe *escourtee*.
(RENCLUS, *Carité*, CXLV, 11.)

Bien ai esté desvez et yvres
Quant j'*ai escorté* mon cheval.
(*Des Tresces*, B. N. 19152, f° 123°.)

Cf. ESCOURTÉ, III, 433°.

ESCOUTANT, mod. écoutant, part. prés. et adj., attentif :

Seignurs, ço dist li reis, or seez *escultant*.
(*Horn*, 346.)

— Auditeur :

En le presence des hommes liges dudit chastel [de Henchin] et plusieurs autres *abscoultans* a ce presens. (1389, A. N. JJ 136, pièce 268.)

De la faveur et bonne voulenté des *ascoutans*. (J. LE FEVRE, *Chron.*, I, 90, Soc. de l'H. de Fr.)

En effet les lettres furent de petite estime et peu reputees entre les nobles, quoiqu'entre les aulcuns des bonnes villes il y avoit des *ascoutans* par perversité de nature. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, III, 109.)

Il emeut et tourna tellement les *escoutans*, que... (AMYOT, *Demosthènes*.)

1. **ESCOUTE**, mod. écoute, s. f., action d'écouter, de faire le guet.

— *Estre a l'escoute*, être attentif pour découvrir qqch. :

L'ambassadeur de l'empereur icy resident et ces seigneurs *sont* continuellement *aux escoutes* pour descouvrir si le roy envoyera personne devers le G. S. (*Négoc. de la France dans le Lev.*, II, 8.)

Ils *sont aux escoutes* si vous aiderez ledit roy d'Espaigne. (*Ib.*, II, 633.)

Cf. III, 434°.

2. **ESCOUTE**, mod. écoute, s. f., corde rattachée au coin inférieur de la voile :

A ceste foiz je me voy en la fonte
Si tres parfont, que plus je n'y voy goutte.
Byse, galerne, or soufflez en le velle ;
De moy ne d'aultre ne donne une senelle :
Tort sans merci, tenez doncques l'*ecoucte*.
(*Rond. du* XV° *s.*, CVII.)

ESCOUTEOR, mod. écouteur, s. m., celui qui écoute :

Le sanlant del roi note com s'il fust *escoutere*.
(*Rom. d'Alex.*, f° 73ᵃ, var.)

Jol vus dirai, dit Horn, si l'estes *escuteur*.
(*Horn*, 4044.)

Mis peres le contat oisseir par grant dulçur
A ma mere a meisun, jo'n fui *esculteor*.
(*Ib.*, 4901.)

Escoteor. (LAURENT, *Somme*, ms. Chartres 371, f° 16 v°.)

Soies toisans *escoutere*. (*Enseign. d'Arist.*, ms. Berne 365, f° 96 v°.)

Aucuns de ses disciples luy demanderent pourquoy il ne lisoit, et qu'il attendoit, il respondi qu'il atendoit les *escouteurs*. (ALART DE CAMBRAI, *Dis mor. des philos.*, Ars. 3516, f° 65 v°.)

Soies taisant *ascouteur* de celluy qui parole. (*Hist. des Emp.*, Ars. 5089, t. I, f° 15 r°.)

Aux liseurs et *escouteurs* de ce livre. (*Boccace des nobles malheureux*, VI, 10, f° 155 r°, éd. 1515.)

A fol conteur
Sage *escouteur*.
(GABR. MEURIER, *Tresor des Sentences*.)

Non, ce n'est pas assez de faire un bel ouvrage,
Il faut qu'en tous endroits doux en soit le langage,
Et que de l'*ecouteur* il sçache le desir,
Le cœur et le vouloir tirer a son plaisir.
(VAUQ., *Art poet.*, I.)

ESCOUTER, mod. écouter, verbe. — A., donner attention à ce que dit qqn. :

Elle nont *eskoltet* les mals conselliers.
(*Eulalie*, 5.)

Co'st avis, qui l'*escoltet*, qu'il seit en parais
La ou li angele chantent et soef et serit.
(*Voy. de Charlem.*, 375.)

Entre ses denz le dist, k'oem nel pot *asculter*.
(*Ib.*, 408.)

Naimes l'oid, si l'*escultent* li Franc.
(*Rol.*, 1767.)

Por *ascouter* se il dormoit.
(CHREST., *Perceval*, ms. Berne, f° 90 v°.)

Or te dirrai, e tu m'*ascute*.
(*Adam*, p. 22.)

Li dus, qui tot *a escolté*.
(WACE, *Rou*, 3° p., 4343.)

Buen aprendre, bon *escuter*.
(BEN., *D. de Norm.*, I, 256.)

Segnor, or m'*escotes*, pour Deu et por son non.
(*Naiss. du Chev. au Cygne*, 1.)

Volentiers *fu* Mantanors *ascoutes*.
(*Auberon*, 766.)

E *escolta* la messe de bon cuer fin.
(*Gerart de Ross.*, p. 313.)

Et puis l'*essculte* sanz anui.
(*Vie Ste Juliane*, Oxf., Canon. misc. 74, f° 62.)

Auloris *a* la parole *escoutee*
Que li garsons li ot dite et contee.
(*Gaydon*, 2956.)

Ecoutez, vulgo *accoutez*. (PONT. DE TYARD, *De recta nominum impositione*, p. 18.)

— Neut., faire attention à :

Toute triste estoit en alant
Et a nul honneur *acoutant*.
(*Anti Claudianus*, B. N. 1637, f° 42 r°.)

Et y avoit des aultres qui n'y *accoutoient* non plus que s'il n'eust esté nes. (G. Chastell., *Chron. des D. de Bourg.*, I, 27.)

Si aucuns en sont mal contens,
Passe outre et n'*acoute* a leur dire.
(*La Nouv. fabrique des excell. traits de verité*, l'Aut. à son livre.)

— Réfl., *s'escouter parler*, s'entendre parler avec complaisance :

Je puis asseurer avoir ouy souventes fois en bonne compaignie de la bouche de ceux qui plus *s'escoutoient parler*, et pensoient le mieux a pindariser. (H. Est., *Conf. de la lang. fr. avec le grec*, éd. 1569, Préf.)

Cf. III, 435ª.

ESCOUVEILLON, ESCOVEILLON, v. Escovillon.

ESCOVILLON, mod. écouvillon, s. m., sorte de balai fixé au bout d'un long bâton, pour nettoyer le four des boulangers :

Tersorium, *escuvellun*. (Garl., ms. Bruges 546.) Var., *escouvelon*. (Ed. Géraud.)

Si blans estoit venuz du lavendier,
Com li *escoveillons* a un fornier.
(*Roman d'Audigier*, B. N. 19152.)

L'*escouveillon* au deable. (J. de Aluet, *Serm.*, B. N. l. 14961, f° 212 v°.)

Torsorium, *escuvillon* de feur. (*Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 4120, f° 125 r°.)

Sec et noir comme *escouvillon*.
(Villon, *Pet. Test.*, 40.) Var. d'un ms. : *Escovillon*.

Cf. Escouvillon, III, 436ª.

ESCRAMER, v. Escremer.

ESCRAN, mod. écran, s. m., petit meuble qui garantit de l'action directe du feu :

Plusieurs *escrans* de plastre faiz en plusieurs chambres. (1335, *Compte*, A. N. KK 3ª, f° 293 r°.)

Antipirgium, *escrens*. (*Gloss. de Douai.*)

Ung *escran*. (1380, *Invent. de Charl. V*, ap. Havard, *Dict. de l'ameublement*, t. II, col. 289.)

Un *escren* d'oziere a feu, prisié .xvi. deniers. (1389, *Invent. du mobilier du château de Porte-Mars, appartenant à Richard, archevêque de Reims*, ap. Havard, *Dict. de l'ameublement*, t. II, col. 276.)

A Robert Gaultier, tapissier, six *escrans* de parchemin. (1481, *Comptes de la chambre de Louis XI*, ap. Havard, *Dict. de l'ameublement*, t. II, col. 284.)

— Fig. :

Et dou monde firent *escren*
Por lou roigne Deu conquester.
(*Vie des Pèr.*, Ars. 3527, f° 13 r°.)

ESCRASER, mod. écraser, v. a., aplatir et déformer un corps en enfonçant certaines parties par un choc violent ou par une forte pression :

Je suis bien attristé de la mort de Peyre du Grez, vostre frere, qui *a esté ecrasé* du mesme coup d'arquebuse qui a blessé mon fils Fabien au menton et tué deux soldats. (*Lett. de Montluc*, Biblioth. de l'Ecole des Chartes, 2ᵉ sér., t. I.)

ESCREMER, mod. écrémer, v. a., ôter la crême :

Fromage frais *escremé*. (Paré, XXI, xxii.)

— Par extension, épurer :

Avec miel bien *escramé*. (Brun de Long Borc, *Cyrurgie*, ms. de Salis, f° 81ᵇ.)

ESCRIEN, v. Ecran.

ESCRIER (s'), mod. s'écrier, v. réfl., pousser un cri soudain, lancer tout d'un coup, d'une voix forte, qques paroles :

La verrez les m'ensemble par tel vertut ferir
Et voler contremont, si *m'escrierai* si,
Que en quatre loees environ le pais
Ne remaindrat en bois cers ne dains a fuir,
Nule bisse salvage, ne chevroels, ne golpiz.
(*Voy. de Charl.*, 595.)

Ensemble *s'ecrierent*. (*Ep. de S. Et.*, ms. Tours.)

Et *s'escrierent* tuit a une voiz. (Villeh., § 28.)

Cf. III, 440ᵇ.

ESCRIME, s. f., exercice qui apprend à faire des armes :

Et si dure *escrime* leur livrerent (aux Sarrazins) que tous les occirent. (*Boucic.*, II, 21.)

Il choqua doncques si roydement sus eulx sans dyre guare, qu'il les renversoyt comme porcs, frapant a tors et a travers a vieille *escrime*. (Rab., *Garg.*, 27, éd. 1542.)

Il est vray qu'on dira : Et qu'a il tant faict ? il a laissé perdre Paris. » Il n'y a si grand ny si vaillant personnage et brave capitaine qui n'y eust perdu son *escrime*, de la façon qu'il a esté pris. (Brant., *Capit. fr.*, Franç. I.)

Cf. Escremie, III, 437ᶜ.

ESCRIMER, verbe. — N., faire de l'escrime :

Nous allons apprendre en Italie a *escrimer*. (Mont., II, 27.)

— Réfl., se servir de qqch. comme d'une arme contre qqn, se livrer au maniement de qqch. :

De l'aultre (main) *s'escrimoit* avec un grand aviron. (Rab., *Garg.*, 23.)

Cf. Escremer, III, 437ᶜ.

ESCRIMEUR, s. m., celui qui fait de l'escrime :

Se devoit (Metellus) trouver accompagné de force esclaves estrangiers et *escrimeurs* a outrance. (Mont., l. I, ch. xliv.)

Nos *escrimeurs* et gladiateurs. (Du Pinet, *Pline*, XXVIII, i.)

Escrimeurs a outrance de Cesar. (J. D. S. F., *Prop. d'Epict.*, p. 143.)

— Fig. :

Jamais vous ne vistes un tel *escrimeur* de dents. (*Œuv. de Tabar.*, Farc. tabariniq., I.)

ESCRIN, mod. écrin, s. m., coffret, étui à bijoux :

Or et argent avez en vos *escrins*.
(*Garin le Loh.*, 3ᵉ chans., I.)

Es seles aferment *escrins*
Issi luisanz come est or fins.
(Guill., *Best. divin*, 967.)

Les moignes de laiens enkenbelerent,
Lor *escrin* et lor arces tous deffremerent.
(*Aiol*, 784.)

Gobin amis, alez me querre
En ma chambre un *escrin* bonne erre
Qu'aux piez de mon lit trouverez.
(*Mir. de N. D.*, VI, 203.)

Escring.
(*Metam. d'Ov.*, Vat. Chr. 1686, f° 42 v°.)

Et Brabechons s'en vont entrant par ches hosteis, et brisant les *escriens* et cofres, et desrobent tout. (J. d'Outrem., *Myreur des histors*, V, f° 31, Chr. belg.)

Ung *escring*, ung buffet, ung mestier, et une quaiere a coffre .lx. t. (1507, *Compt. de l'exéc. testam. de Flipes Truffin, pointre*, A. Tournai.)

Cf. III, 441ᵇ.

ESCRIRE, mod. écrire, v. a., exprimer avec des lettres les sons de la parole et le sens du discours ; marquer, inscrire :

Escrit la cartra tute de sei medisme.
(*Alex.*, str. 57ᵈ, Stengel.)

Il *est escrit* en la geste francur.
(*Rol.*, 1443.)

Et en l'escu *ot escrit* un mastin.
(*Loh.*, ms. Montp., f° 4ª.)

Meis par les bons clers ki *escristrent*,
Ki les gestes es livres mistrent.
(Wace, *Rou*, 3ᵉ p., 103.)

Escrisies ço, bels sire, que vos ai endité.
(*Naiss. du Chev. au Cygne*, 1534.)

Pour chou *sont* lor images paintes
Et lor torment *escrit* et paint.
(Renclus, *Carité*, clxxi, 9.)

Ce que *escrist* Leotinus.
(*Evang. de Nicod.*, 2ᵉ vers., 1869.)

De le lettre qu'elle *escrisi*.
(*De l'empereur Coustant*, 497, *Romania*, VI, 168.)

Faites *acrire* sor la lame : Ci gist Gauvains. (*Mort Artus*, B. N. 24367, f° 73ᵇ.)

Et pluiseurs apriserent ces livres et apres d'autant en *escriserent* Alfeneüs Varus et Gaius Aulus. (*Digestes*, ms. Montpellier, H 47, f° 3ᵈ.)

Escrivre.
(*Prov. del vil.*)

Nicodemus *escripst* cest histoire en ebré. (*La Passion*, ms. Dijon 298, f° 125ª.)

Si *escreissit* Johan. (xiiiᵉ s., *Serm.*, ms. Poitiers 124, f° 47 v°.)

Droit *excrit* e non *excrit*. (Août 1273, Sept-Fonts, A. Allier.)

Toutes exceptions c'om porroit nomeir, *escriere* et proposeir. (1285, *Cart. du val S. Lambert*, B. N. l. 10176, f° 12ᶜ.)

Les soudoiers lui *escripsoient* que les François s'appareilloient. (Froiss., *Chron.*, B. N. 2641, f° 92 v°.)

— *Escrisant*, part. prés., qui écrit :

Vingt quatre bons notaires, bien enten-

dans et bien *escrisans*. (13 juin 1320, *Réglem. addit. sur le Châtelet*, C. L., I, 741, note *b*.)

Cf. III, 442ᵃ.

ESCRIT, mod. écrit, s. m., ce qui est écrit, consigné sur du papier, du parchemin ; le fait d'écrire :

Et si lit l'en en son *escrit*.
(BEN., *Troie*, 2.)

Apres li rebaille un *escrit*.
(ID., *ib.*, 1689.)

Cis *enscris* fu fais en ces censes livrees l'an... (1240-50, *Cart. de N. D. de Cambr.*, A. Nord.)

Cis *scris* fut fais quant... (1248, *Abb. de Flône*, A. de l'Etat à Liège.)

Chils *escrips* est de teil sentence. (RICH. DE FOURN., *Best. d'amour*, ms. Dijon 299, fº 20ᵈ.)

Cis *escris*. (ID., *ib.*)

Li *acris*. (1299, *Chap. cath. Metz*, Maisonnerie, A. Mos.)

Toutes lois, droiz et *ascripz* fait et introduz en la faveur. (1344, Gray, Collect. Mor., CCXXX, 141, B. N.)

En *escript* pas ne le trova.
(*Vie de S. Evroult*, II, 769.)

Li *escrips*.
(CUV., *B. du Guescl.*, 2094.)

ESCRITEL, mod. écriteau, s. m., placard portant une inscription destinée au public et placée en évidence :

Escriptiau. (26 juin 1391, *Reg. du Châtelet*.)

Precieuses reliques qui portent leurs *escripteaux*. (1476, *Inv. joy. égl. Bay.*, fº 71 vº.)

Dix pieces de tappicerie a personnaige et *escripteaux*, de pellerins allant au mont Saint Michel. (12 mai 1494, ms. Bl. Mant., 49, B. N.)

Son nom estant escrit dedens un *escripteau* de pierre. (DOUBLET, *Antiq.*, p. 1314.)

L'invitant a y entrer par *escritteaux* que l'on trouvoit partout contre les murailles. (AMYOT, *Tib. et Gaius Gracci*.)

Je mis un *escriteau* a ma maison pour la louer. (*Traduct. de Terence*, fº 135 rº, Paris 1578.)

Cf. ESCRIPTEL, III, 442ᵃ.

ESCRITOIRE, mod. écritoire, s. m. et f., sorte d'étui contenant ce qui est nécessaire pour écrire :

Une *escriptouere*. (*Liv. des Esches*, ms. Chartres 411, fº 80 vº.)

Vezcy enque et *escriptouere*
Et papier.
(*Mir. de N. D.*, V, 48.)

Pour .I. *escritore* de plont. (17 avril 1363, *Exéc. test. de Ysabiel le clauweteresse*, A. Tournai.)

Une *escriptouere* neufve, garnie de cornet. (1380, *Compt. de l'hôtel des rois de France*, p. 64, Douet d'Arcq.)

Une *escriptoire* neuve. (*Ib.*, p. 69.)

Scriptorium, *escriptore*. (*Gloss. de Conches*.)

Pour ung *escriptoire* de ploncq. (1444, *Exéc. testam. de Jehan du Touppet*, A. Tournai.)

Sept *escriptoires* de Paris garnyes. (1527, *Invent.*, Arch. Cir., Not., Brunet, 67-5.)

Cf. ESCRIPTOIRE, III, 442ᵃ et 442ᵇ.

ESCRITURE, mod. écriture, s. f., ce qui est écrit, caractère de ce qui est écrit :

Issi com retrait l'*escripture*.
(BEN., *Troie*, 698.)

Et d'*escriture* bien entendre.
(*Parton.*, B. N. 19152, fº 141ᵇ.)

Et cil a en *scripture* le samblance du lyon. (*Artur*, ms. Grenoble 378, fº 11ᵈ.)

Tot est trové en la *scriture*.
(*Pass. D.-N.*, ms. S.-Brieuc, fº 47ᵃ.)

Car solunc la *scriture*.
(*Poeme mor.*, ms. Oxf., Bodl. Canon. misc. 74, fº 37 vº.)

Tesmongnage d'*escriture*. (Trad. du XIIIᵉ s. d'une charte de 1261, *Cart. du val S. Lambert*, B. N. l. 10176, fº 43ᵃ.)

Si con vos oirez en la *scripture*. (*Hist. divers.*, ms. Venise Marc. C IV 3, fº 12ᶜ.)

La sentence est en l'*escripture*
Escripte contre lui trop dure.
(*Mir. de N. D.*, I, 139.)

Accordant a la *scripture* que eut demoert en lez tresorie. (*Stat. de Henri VI*, an VIII.)

— L'Ancien et le Nouveau Testament :

Ço ke seinte *escripture* dit.
(*Vie de saint Gilles*, 2709.)

Ce nos dit l'*escreture*
Q'a son senblant, a sa figure
Fist Deus l'ome si com li plot.
(EVRAT, *Genese*, B. N. 12457, fº 6ᵃ.)

Car sainte *escriture* le dit.
(RENCLUS, *Miserere*, LXX, 2.)

Divine *escriture*.
(GERV., *Best.*, Brit. Mus., add. 28260, fº 84 vº.)

Sainte *escripture* approuve, qu'ains biens ne fu
Ni aumoisne ensement. [perdus
(*B. de Seb.*, III, 706.)

Cf. ESCRIPTURE, III, 442ᵇ.

ESCRIVAIN, mod. écrivain, s. m., celui dont l'occupation est d'écrire :

Hues li *escrivains* lo conte. (1212, *Charte*, Lorr., Cab. de M. Dufresne.)

Ades fusso ses *escriveins*.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., fº 35ᵃ.)

Henris li *escripvains*. (1344, A. N. JJ 74, fº 126 vº.)

Escripvain. (*Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 7679, fº 242 rº.)

A maistre Watier l'*escripveng*. (Août 1416, *Trésorerie des comtes de Hainaut*, A. Mons.)

Escrivaign. (1485, S. Math., Morl., A. Finist.)

ESCROELE, mod. écrouelle, s. f., maladie lymphatique occasionnée par l'engorgement des glandes du cou :

Contre les *escroieles*, vous une laisardes prendes, si le frisies en oil et en .I. pot et prendes l'oile, si l'en ongnies, si garira. (XIIIᵉ s., *Rem. pop.*, Am. Salmon, dans *Etudes rom. déd. à G. Paris*, p. 257.)

Les *escroieles*.
(J. DE MEUNG, *Test.*, ms. Corsini, fº 159ᵈ.)

Les *escroeles*. (*Mir. S. Loys*, Rec. des hist., XX, 126.)

ESCROIELE, v. ESCROELE.

ESCROQUER, v. a., voler qqn en le dupant.

— Fig. :

Le roy de Navarre passant de Montauban a Leytoure, et le mareschal de Biron ne voulant plus souffrir que les cavalcades et diligences ordinaires de ce prince luy *escrocassent* sans cesse quelques pieces de ses trouppes naissantes. (SULLY, *Œcon. roy.*, ch. XII.)

1. **ESCROU**, mod. écrou, s. m., pièce de bois ou de métal, percée en hélice et dans laquelle tourne une vis :

.II. vis garnies d'*acrous*. (1409-1410, *Compt. de l'H.-D. d'Orl.*, exp. comm. dom., Hôp. gén. Orl.)

Cf. ESCROE 1, III, 443ᵇ.

2. **ESCROU**, mod. écrou, s. m., article d'un registre de prison, portant le nom du prisonnier, la date et la cause de son arrestation et le nom de celui par l'ordre duquel elle a été faite ; anc., registre :

Et le faire inscripre es *escros* de l'ostel de monsieur mon nepveu. (*Corresp. de l'emp. Maximilien Iᵉʳ et de Marg. d'Autr.*, I, 24.)

Cf. ESCROE 2, t. III, p. 443ᵇ.

ESCROUELLEUX, mod. écrouelleux, adj., qui a le caractère de l'écrouelle :

L'esquinance *escrouelleuse* est faicte par dislocation de la premiere ou seconde vertebre du col. (JOUB., *Gr. chir.*, p. 163, éd. 1598.)

ESCRU, mod. écru, adj., qui est encore en son état primitif tel que la nature l'a produit ; par extension, mal préparé et qui conserve encore de la crasse, des impuretés premières :

Cuirs *escruz*. (G. DE TYR, XVII, 24.)

Toille *escrue*. (JOINV., *S. Louis*, LXIII, W.)

De dois scafare *scruwes*. (19 juill. 1325, *Sentence arbitrale*, Bormans, *Gloss. des drap. liég.*, Doc. inéd., III.)

Pour .XXII. pontiaus et demi de laine *escrue*. (1350, *Compte de l'exéc. test. de Jeh. Danechin*, A. Tournai.)

Scaffars *scrowes*. (19 sept. 1352, *Accord entre les maîtres et les ouvriers foulons*, Bormans, *Gloss. des drap. liég.*, Doc. inéd., VI.)

Pelleterie tant faicte comme *escrue*. (*Ranç. de Jean*, p. 110.)

ESCU, mod. écu, s. m., bouclier triangulaire ou quadrangulaire que portaient au moyen âge les hommes d'armes :

Dous *escuz* forz et reiz m'enpruntez le matin.
(*Voy. de Charlem.*, 593.)

Nel poet guarir sis *escuz* ne sa brunie.
(*Rol.*, 1495.)

Et l'altrel duyst d'*escud* cubrir.
(ALBER., *Alex.*, 94, P. Meyer.)

A un branche pent son *escu* roont.
(*Aim. de Narb.*, 133.)

Ma lanche s'est molt torte, mes *ecus* vies.
(*Aiol*, 235.)

Et prent l'*escu* et l'espiel.
(*Aucas. et Nicol.*, 9, 11.)

En son *escui* alla ferir Garin.
(*Girb. de Metz*, p. 450.)

— Fig., protecteur, égide :

Bele, dist il, cevalchies a seur,
Tant con vivrai vos serai bon *escus*.
(Raimb., *Ogier*, 12241.)

Car Nostre Dame ay a *escu*.
(*Mir. de N. D.*, IV, 218.)

Amy de l'eglize, pere des gentishommes, *escu* de proesse. (D'Auton, *Chron.*, B. N. 5082, f° 193 v°.)

Avec l'aide de Dieu qui est l'*escu* des justes querelles. (Id., *ib.*, B. N. 5083, f° 48 r°.)

— Celui qui porte un écu, soldat :

Cevauça a .vii. mil *escus*.
(Mousk., *Chron.*, 12438.)

— Monnaie d'or et d'argent portant sur une de ses faces l'écu de France :

Nous ameriemes mieus *escus* du roy. (*Dialog. fr.-flam.*, f° 7ᵃ.)

.mxviii. *escuz* .iii. gros. (1447, *Compt. du roi René*, p. 45.)

— *Escu-sol*, sou d'or :

Lequel, imitant la statue de Memnon, cessoit de chanter a mesure que les beaux *escus sol* commançoient de ne l'animer plus de leurs divins rayons. (*Har. de Turlupin*, Variét. hist. et litt., t. VI.)

escuale, v. Escuele. — **escuchon**, v. Escuçon.

escuçon, mod. écusson, s, m., écu ; figure comme pièce dans l'écu des armoiries, tablette, cartouche :

A .i. faus *escuchon* listé.
(Huon de Mery, *Torn. Antecr.*, E 886, Wimmer, *Ausg. und Abhandl*, LXXVI.)

Un *escuchon* des armes. (1388, *Test.*, A. Douai.)

Un *escuçon* le jour aroy
De tant k'avoeques vous iray.
(*Du Garc. et de l'aveugle*, B. N. 24366, p. 242ᵇ.)

Banieré de geulles a trois *esquçons* d'argent. (Froiss., *Chron.*, IV, 329.)

Eschuson. (1550, *Inv. de l'abb. de Fécamp*, A. Fécamp.)

escueil, mod. écueil, s. m., rocher, banc de sable, de corail à fleur d'eau contre lequel un navire peut se briser :

Nature apprend au doigt, a l'œil
A se tirer de cest *escueil*.
(*Traité d'alch.*, 390.)

Par lieux aspres, *scoigles*, et rochiers. (*Descr. du Nil*, p. 277, ap. Léon, *Descr. de l'Afr.*)

escuele, mod. écuelle, s. f., vase rond de bois, de terre ou de métal, destiné à contenir la portion d'une personne :

L'*escuele* d'argent vus durrai voluntiers.
(*Voy. de Charlem.*, 178.)

Del pain pristrent et des crosteles,
Tables en font et *escueles*,
Sor lor tables metent lor mes.
(*Eneas*, 3041.)

Voit un capon c'on li ot mis devant,
En l'*esquiele* a la table seant.
(Raimb., *Ogier*, 11617.)

De l'*escuele* qu'il garda
Ne se puet mie detenir.
(Marie, *Ysopet*, B. N. 19152, f° 18ᵉ.)

Escuelle. (*Liv. de Marc Pol*, CLXVIII, Pauthier.)

Une *acuelle*. (*Ordin. Tancrei*, ms. Salis, f° 33ᵃ.)

.xii. *escueles* d'argent et .ii. pos d'argent. (1310-1320, *Cart. de Flines*, Hautcœur, CCCCXV, p. 530.)

Escuielle.
(*H. Capet*, 2600.)

Platiaus, *esquyelles*, sauserons. (1336, *Testam. Watier Wiece*, chir., A. Tournai.)

Accuelle. (1375, *Jurid. de la sale de S. Ben.*, f° 8 r°, A. Loiret.)

Escuales. (1414, *Comptes des trésoriers*, pièce 24, A. Frib.)

Des toulions ou essuyons a *esculles*. (1471, A. N. JJ 195, pièce 586.)

Ung grant quadran de leton dans une *escauelle* de boiz. (1474, *Inv. des bagues de Gabrielle de Latour*, Ann. de la Soc. d'hist. de Fr., 1880, p. 281.)

Puisque tout va ainsi que par *escuelles*.
(*Les Merveilles du monde selon le temps qui court*, Poés. fr. des xvᵉ et xviᵉ s., t. V, p. 320.)

escuelee, mod. écuellée, s. f., ce que contient une écuelle :

Une *escuelee* de feves. (xiiiᵉ s., *Serm.*, ms. Poitiers 124, f° 19 r°.)

Et cil li dona del pain et une *escuelee* de lentilles. (*Bible*, B. N. 899, f° 13ᵈ.)

Une *esculee* de lait. (*Liv. du Cheval. de la Tour*, c. cxix.)

Trois *esculees* d'eaue. (B. de Gord., *Pratiq.*, VI, 5.)

Une *escuellee* de bons coulis,
Seroit ce point bonne viande
Pour moy ?
(*Test. de Pathelin*, p. 196.)

Mangeant une *esculee* de laict. (Rab., *Quart livre*, ch. xvii, éd. 1552.)

Il y en a qui boivent une *esculee* d'huille d'olive. (Joub., *Err. pop.*, 1ʳᵉ p., IV, 9.)

Esau pour sa gourmandise et une *esculee* de lentilles aliena son droict d'ainesse. (*Dialog. entre le Maheustre et le Manant*, f° 9 v°, éd. 1594.)

escuer, v. Esquier.

escuier, mod. écuyer, s. m., personnage attaché à un chevalier pour porter son écu et le servir :

Ne n'i adeist *escuiers* ne garçuns.
(*Rol.*, 2437.)

As ostels vunt li *esquier*.
(*Vie de saint Gilles*, 601.)

Cil les baillent as *escuiers*.
(*Eneas*, 3260.)

Escuiier sanlent et turpin.
(Renclus, *Carité*, cxlv, 12.)

D'une chançon fait dire de Robert l'*ecoier*.
(*Aye d'Avign.*, 1783.)

Lors monta ou cheval, du tré se desparty,
Et ly frans *escuiier* ainsy le conduisy.
(*H. Capet*, 1595.)

Ne *eschuier*, ne chevalier. (1320, *Reg. au renouv. de la loi*, I, f° 30 r°, A. S. Omer.)

Philippe de Casteal son maistre *eskuwier* et soverain conselhier. (*Chron. de Jehan le Bel*, p. 20.)

Cf. III, 450ᵇ.

escuierie, mod. écurie, s. f., étable pour des chevaux :

Un homme d'armes, nommé Saillant, qui estoit escuyer d'*escurie* du duc d'Orleans. (Juv. des Urs., *Charl. VI*, an 1441.)

Le maistre de nostre *escuyerie*. (20 juin 1451, *Livre des bouillons*, CLXVI, p. 534.)

Nostre premier escuier d'*escurie*. (20 juin 1451, *Lett. de Ch. VII*, Ord., XIV, 137.)

Puis que tu es contraint de tenir grande *escuyrie*. (La Boet., *Mesnag. de Xenoph.*, f° 13 v°, éd. 1571.)

Il ne dit rien qu'en mots de seigneurie
Et son estable il appelle *escurie*.
(Vauq., *Sat.*, III, à Morel.)

Equiries. (Mont., *Voyag.*, p. 12, éd. 1774.)

Cf. Escuerie, III, 450ᵇ.

escuiruel, mod. écureuil, s. m., petit quadrupède de la famille des rongeurs :

Escurol.
(*Fierabras*, Vat. Chr. 1616, f° 45ᵃ.)

Escureus, experiolis. (Alex. Neckam, Wright.)

Cyrogrillus, *esquireul*. (J. de Garl., ms. Bruges.)

Deus te gart, *escuiroil*.
(*Ren.*, Br. XIII, 1358.)

Uns *escurieux*.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 130ᵇ.)

Esperiolus, noir *escureur*. (*Olla patella*, p. 30, Scheler.)

Vair et *ecoyreux*. (1295, *Cart. mun. de Lyon*, p. 421, Guigue.)

Escureulx. (1349, *Ch. des compt. de Dole*, V, 164, A. Doubs.)

Pannes d'*escorieulx*. (Juill. 1486, *Stat. des pellet. de Bourges*.)

Escureux. (*Jard. de santé*, II, 113.)

Escurieul. (*Ib.*, 123.)

Une infinité d'*escureux* qui sautoient de branche en branche. (*Nouv. fabrique des excell. traits de verité*, p. 78.)

Ecuirieux, petits chiens, et autres telles bestes d'amusement inutile. (Fr. de Sales, *Constit. p. les relig. de la Visit.*, 13.)

Cf. Escureul, III, 451ᶜ.

escuisser, mod. écuisser, v. a., estropier (un arbre), en faire éclater le pied :

Quand de l'arbre fruitier en jardin les branches s'estendent sur le jardin voisin, il loist au seigneur dudit jardin voisin les *escuisser* de quatorze pieds de hauteur,

sans entrer toutesfois au jardin de son voisin pour le faire. (*Coul. de Clermont*, XIX, II, Nouv. Cout. gén., II, 886.)

Cf. Escuissier, III, 450c.

ESCULEE, v. Escuelee.

ESCULER, mod. éculer, v. n., déformer (une chaussure) en affaissant le quartier de derrière :

Aculoyt souvent ses souliers. (Rab., *Garg.*, ch. XI, éd. 1542.)

ESCULLE, v. Escuele. — **ESCULTER**, v. Escouter.

ESCUMANT, mod. écumant, adj., qui jette de l'écume :

Les iaues en sunt ensoufrees,
Tenebreuses, mal savorees,
Comme cheminees fumans,
Toutes de puor *escumans*.
(*Rose*, 6761.)

ESCUME, mod. écume, s. f., mousse qui se forme à la surface d'un liquide qu'on agite, qu'on chauffe, ou qui fermente :

Rompi orguel com peu d'*escume*.
(Rencl., *Carité*, CLXXIX, 8.)

Escuismes es grans pierres y bruit.
(Chr. de Piz., *Dit de Poissy*, 431, Œuv., II, 172.)

— Bave mousseuse qui vient aux lèvres en certaines circonstances :

De sa boche chiet une *escume*.
(*Eneas*, 2590.)

— Impuretés qui flottent à la surface d'un métal en fusion ; anc., rouille :

Ferrugo c'est l'*escume* du fer. (*Le grant Herbier*, n° 191, Camus.)

Cf. III, 450c.

ESCUMEINER, v. Escomenier.

ESCUMER, mod. écumer, verbe. — A., débarrasser de l'écume :

Et le fu faire et la char *escumer*.
(*Alisc.*, 3320.)

Pour une louche a *escumer* le pisson a le dame Cuvelier, .I. gros. (1363, *Exéc. test. de Ysabiel le clauweteresse*, A. Tournai.)

Une petite louche a *escumer* pisson. (1402, *Tut. de Jehan Carpentier*, ib.)

Et metes aveques vostre grain et l'*escumes* tant comme il sera sus du feu. (Taillevent, *le Viandier*, 18, J. Pichon et G. Vicaire.)

Huguet Michellet, menuisier, couvre d'ais les fourneaux et fait deux haulx ventz avec cheminee de bois pour *ecumer* les eaux. (1543-44, *Comptes de Nevers*, CC 116.)

— *Escumer la mer*, exercer la piraterie :

Et fist bastir des vaisseaux pour resister aux courses des Normands qui *escumoient* la mer de ceste coste. (Fauchet, *Antiq. gaul.*, 2e vol., II, 8.)

— Fig. :

Cependant que nos rois doublement desguisez,
Escument une rue en courant.
(Aub., *Trag.*, II.)

— N., faire acte de piraterie :

Pourquoi larron me faiz nommer?
Pour ce qu'on me voit *escumer*
En une petiote fuste?
(Villon, *Gr. Test.*, 140.)

Les Dolopiens de toute ancienneté grands coursaires, qui vivoyent de ce qu'ilz *escumoyent* en la mer. (Amyot, *Cimon*, p. 1802, éd. 1567.)

— A., répandre comme une écume :

Ce ne leur est point assez d'*escumer* leur rage contre leurs prochains. (Calv., *Serm. s. le Deuter.*, p. 273a.)

— Neut., se couvrir d'écume :

Alsi *escume* come beste eschalfee
Que li chiens chacent en la selve ramee.
(*Coronem. Loois*, 1073.)

Ou riche qui art et *acume*
Sor le povre qui sanc il hume.
(*De morte*, Ars. 5201, p. 235b.)

Ains qu'il soit nonne,
Maistre, vous ferons *escumer*.
(*Mir. de N. D.*, III, 352.)

— Réfl., jeter son écume :

En la region de Bactriane y a deux grands lacs, qui regorgent naturellement le sel : dont l'un jette son sel du costé de Tartarie, mais l'autre *s'escume* vers le royaume de Turquestan. (Du Pinet, *Pline*, XXXI, 7.)

— *Escumé*, part. passé, qui a répandu son écume :

Plus Phæbus ne me plaist ny Venus la deesse,
Et la grecque fureur qui bouillonnoit autour
De mon cœur, qui estoit son fidele sejour,
Comme vin *escumé* sa puissance r'abaisse.
(P. Rons., *Pièces retranch.*, t. VI, p. 35, éd. Lemerre.)

— Fig., emprunté :

Termes *escumez* du latin. (Fabri, *Rhet.*, f° 71 r°.)

ESCUMETTE, s. f., écumoire :

Escumette. Scommar that hath holes. (Palsgr., p. 268.)

Escumette a escumer poisson. (*Trium ling. dict.*, éd. 1604.)

Une *escumette* a escumer le poisson. (1586, *Mobil. de la halle de Béthune*, ap. La Fons, *Art. du Nord*, p. 112.)

Cf. III, 451a.

ESCUMEUR, mod. écumeur, s. m., celui qui écume, pirate :

Engrillonné poulces et des
Comme ung larron ; car il fut des
Escumeurs que voyons courir.
(Villon, *Gr. Test.*, 132.)

Esquemeurs de mer. (xve s., Lille, ap. La Fons.)

Il garnit les barquettes de larrons *escumeurs* qui pillerent. (*Trahis. de France*, p. 193, Chron. belg.)

Ces *escumeurs* la tenoyent desja toute la marine, avec grosses flottes de navires. (Amyot, *J. Cæsar*.)

Ces partisans *escumeurs* du bien de chaque particulier. (N. Pasq., *Lett.*, V, 1.)

— Fig. :

Les ungs semblent estre *escumeurs* de latin, ou pelerins. (A. Pierre, *Const. Ces.*, au lect., f° 93 v°.)

Cf. Escumour, III, 451b.

ESCUMEUS, mod. écumeux, adj., couvert d'écume, qui jette de l'écume :

Bouche sanglente et *escumeuse*. (*Descript. lapid.*, ms. Berne 113, f° 170b.)

L'autre vapeur qui est rare *et escumeuse* monte en ault. (Evrart de Conty, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 265a.)

Li sans en ist *escumous*. (Brun de Long Borc, *Cyrurgie*, ms. de Salis, f° 14b.)

Le jus des pommes est *escumeux*. (Du Pinet, *Pline*, XV, 28.)

Bave *escumeuse*. (Paré, XXIII, XVI.)

ESCUMINICATION, v. Escommunication. — **ESCUMINIER**, v. Escomenier.

ESCUMOIR, s. m., grande cuillère plate percée de trous pour écumer le pot :

Pour une paielle et ung *escumoir* de poisson. (1467, *Exéc. test.*, A. Tournai.)

Escumoirs de bois. (1543-44, *Compt. de Nevers*, CC 116.)

ESCUMOIRE, mod. écumoire, s. f., grande cuillère plate percée de trous pour écumer le pot :

Une cuillier de fer, deux *escumoeres*. (*Vente des biens de Jacques Cœur*, A. N. KK 328, f° 216 r°.)

ESCUREMENT, mod. écurement, s. m., action de nettoyer :

Escouerement dez fosses. (*Traité d'économie rurale du* XIIIe *siècle*.)

Cf. III, 451b.

ESCURER, mod. écurer, v. a., nettoyer :

Ses iex et sa face *escurant*
Des larmes que plorees ot.
(Chrest., *Dou roi Guill.*, 1493.)

Ave, Dame, mon cuer et mon courage *escure*
De toute humanité, de toute humaine cure.
(G. de Coinci, *Les salus N. Dame*, col. 747, Poquet.)

D'iluec, nient d'autre nature,
Que il ont blanche endenteure,
Quer le rore de l'os lor cure
Les denz et blanchist et *escure*.
(*Li Romanz des Franceis*, ap. Jub., *Nouv. Rec. de contes*.)

Lavee l'a du sanc, moult l'a bien *escuree* (sa coignée).
(*Doon de Maience*, 10036.)

Car par eulz nous ordoies plus que ne nous *escures*.
(J. de Meung, *Test.*, Vat. Chr. 367, f° 11a.)

Escure et repurge l'ordure
De tous ceux qui gardent deuement
Leur mariage et loyaulment.
(GUILL. DE DIGULLEVILLE, *Trois peler.*, f° 5°, impr. Institut.)

De totes dikedunnes a *scureir*, li varles harongies en doient avoir set turnois. (19 juill. 1325, Bormans, *Gloss. des drap. liég.*, Doc. inéd., III.)

Berte, *escures* ches pots. (*Dialog. fr.-flam.*, f° 12c.)

Ceux qui estendent les toiles en ladite ille pour *escurer* ou blanchir. (A. N. S 206, pièce 8.)

Escourer les nattes de l'eglise. (1426, *Compte*, Béthune.)

Bource d'aultruy se pouez *escurez*.
(*Le Livre des loups ravissans*, ch. IV.)

Faites *escurer* vos chaudieres,
Vos landiers et broches a rost.
(*Moyens pour faire revenir le Bon temps*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., t. IV, p. 147.)

Cf. ESCURER 4, III, 451c.

ESCURETÉ, v. OSCURTÉ. — **ESCUREUL**, **ESCUROL**, v. ESCUIRUEL. — **ESCURSSIR**, v. OSCURCIR. — **ESCURTÉ**, v. OSCURTÉ.

ESCUSER, mod. excuser, verbe. — A., alléguer en faveur de qqn des raisons de nature à atténuer ses torts ou à le justifier :

Ne la pouest nuns entreprandre
Et de sa folie *ecuser*.
(*Bible*, B. N. 763, f° 217°.)

— Exempter :

Au dessus du grand bastion d'en hault y avoit un grand chemin creux, qui *excusoit* l'ennemy de faire trenchees. (MART. DU BELLAY, *Mém.*, l. VIII, f° 256 r°, éd. 1572.)

Les mesmes empeschements me pourroient encores justement *excuser* de ceste action, si j'avois intention de la tirer en longueur. (1593, *Lett. miss. de Henri IV*, t. III, p. 783.)

— Réfl., présenter ses excuses :

Dame, feit il, je ne *m'escus*
De rien que vos me metez sus.
(CHREST., *Clig.*, 2313.)

Ceus d'Acre se *escusserent* au Soudan de sa requeste. (*Cron. Godefr. de Buill.*, Vat. Chr. 737, f° 395a.)

Et pour ce que nul ne *se* puent *excuser* ne ne doivent de qu'il ne soient tenu a nous aydier en ce cas. (1315, A. N. JJ 52, f° 101 r°.)

Aussi ne *vous* sçauriez vous *excuser* que n'ayez le plus grand tort du monde. (LARIV., *les Escol.*, II, I.)

— N., même sens :

Car *escuser* n'i vaura rien.
(RENCLUS, *Carité*, CXCVI, 3.)

Cf. III, 452b.

ESCUSSONABLE, adj., qui peut être écussonné :

Autres plantes que arbres *escussonnables*. (O. DE SERRES, VI, 23.)

ESCUVELLUN, **-ILLON**, v. ESCOVILLON.

ESDENTER, mod. édenter, v. a., priver des dents :

Daniel peut par foy les lyons *edanter*,
Et vaincre des dragons la nature sauvage.
(DU BARTAS, *le Triomfe de la foy*, IV.)

— Fig. :

Edante la peine stable
Qui m'acable,
De cent autres (baisers) acomplis.
(MAGNY, *Amours*, f° 38 r°, éd. 1573.)

— *Esdenté*, part. passé et adj. :

Trouvai en un pré
Un bregier plourant
Esdenté devant.
(P. DE CORBIE, ap. Bartsch, *Rom. et Pastour.*, p. 281.)

Homme est contre sa volenté
Tantost fronchi ou *esdenté*.
(*La Clef d'amors*, 1345.)

Edenptulus, *esdentes*. (*Gloss. de Douai*.)

Et quoy qu'il face froid je n'en ay non plus cure
Qu'un *edenté* du pain, quand il a du potage.
(J. A. DE BAIF, *Eclog.*, XI.)

Vieille *esdentee*.
(G. CORROZET, *le Rossignol*.)

Cf. III, 453a.

ESEMBLEE, v. ASEMBLEE. — **ESEURER**, v. ASEURER.

ESFAÇABLE, mod. effaçable, adj., qui peut s'effacer :

Prens a ceste heure ton ploy non *effassable*.
(LE MAIRE, *Illustr.*, I, 31, p. 102, éd. 1549.)

Cf. III, 454c.

ESFACEMENT, mod. effacement, s. m., action d'effacer, le fait de s'effacer :

Ou par *esfaucement*, ou par le vice des escrivains qu'apres la translatassent de leu en autre. (*Queste du S. Graal*, B. N. 12582, f° 1 r°.)

Esfacement. (*Ib.*, ms. du Mans, f° 1 v°.)

Effaicement, deletio. (*Gloss. gall.-lat.*, B. N. l. 7684.)

Litura, *effaicemans*. (*Gloss. de Salins*.)

Et trop mieulx congnoestre ce poura en l'*effacement* et ablacion de toutes choses. (*Chron. et hist. saint, et prof.*, Ars. 3515, f° 1 r°.)

A la grant perdicion, destruccion et desolation d'iceulx et en l'*effacement* de la decoration de la chose. (13 août 1428, *Ord.*, XIII, 138.)

ESFACIER, mod. effacer, verbe. — A., faire disparaitre ; détruire ; mettre à mort :

Tant avez joie en mon cuer mis
Que tuit *sont effacié* mi mal.
(CHREST., *Perceval*, ms. Montp., f° 254c.)

Neis le vielle renovele
Se colour, ke vielleche *effache*,
Et soi revont por jovenchele.
(RENCLUS, *Miserere*, LXXXVI, 8.)

Se li libelle d'acusement ne sont a droit formei, li nons a celui que l'on acuse *est affaciez*. (*Ordin. Tancrei*, ms. Salis, f° 32c.)

Toute emportera m'ame, ne li ert contredite,
Deables qui l'a ja en ses tables escrite,
Royne glorieuse, de son escrit m'*efface*.
(G. DE COINCI, *Mir.*, col. 759, Poquet.)

Effaissier. (Mardi apr. Noel 1353, *Cart. de Metz*, Bibl. Metz 751, f° 12 v°.)

Selonc la multitude et la grandour de tes miserations et pitieiz, oste et *affaice* ma grief iniquiteit. (*Psaut. de Metz*, p. 148.)

Car vostre nom abateray
Et vostre honneur *affaceray*.
(*Mir. de N. D.*, I, 381.)

Si sera chose trop amere,
Se ton nom laisse *effacier*
Et t'onneur ainsi abaissier.
(*Ib.*, I, 382.)

— Réfl., fig., se laver :

Et si m'otroie (elle) que jamais ne face
Peché ne vilanie dont vers Dieu ne *m'efface*.
(G. DE COINCI, *Mir.*, p. 59, Poquet.)

— *Esfacié*, part. passé :

Lettres non cancellees, non *affacies* (1329, Sept-Fonts, Val des Choux Remonvaux, A. Allier.)

Effaicié, deletus. (*Gloss. gall.-lat.*, B. N. l. 7684.)

Je ne sçay, moy, quel temps il court ;
Mais ces gentils hommes de court
Sont plus frois et plus *effacez*
Que la bouche des trespassez.
(GREVIN, *les Esbahis*, 3, 1.)

ESFAROUCHABLE, mod. effarouchable, adj., pris au sens actif, pour dire capable d'effaroucher, d'inspirer l'effroi :

Desquels n'i a aucun qui ne montre visage de vive resistance a son ennemi, tant soit il *esfarouchable*. (NOGUIER, *Hist. tolos.*, 3, 1.)

ESFAROUCHEMENT, mod. effarouchement, s. m., action d'effaroucher :

Avecques souspirs, regrectz, desdaing, foyblesse, *effarouchemens*, douleur, craincte et aultres indices de l'ame passionnee. (AB. MATTHIEU, *Devis de la lang. fr.*, p. 6.)

ESFAROUCHER, mod. effaroucher, verbe. — A., rendre farouche, mettre en défiance une personne, effrayer :

Pour divertir ce bigerre humeur qui l'*effarouchoit* d'une si estrange façon. (CHOLIERES, *les Apresdinees*, V, f° 152 v°.)

Son esprit plein d'une tristesse
L'*effaroucha* d'imaginations,
Troublant son sang d'estranges passions.
(RONS., *Franc.*, l. III, p. 439, éd. 1584.)

Quand nous voyons nos ennemis craintifs et esperdus : cognoissons que c'est Dieu qui les *a effarouchez*. (CALV., *Serm. s. le Deut.*, p. 71.)

On n'oit que cris espouvantables, murmures et paroles seditieuses pour eschaufer et *esfaroucher* un peuple. (L'ESTOILE, *Mém.*, 1re p., p. 249.)

Sans vivre plus epars dans les bocages
Effarouchez comme bestes sauvages.
(VAUQ., *Sat.*, II, à M. du Perr.)

— Réfl., s'effrayer :

Puis qu'ainsi est qu'il daigne bien garder

ceux qui le despitent, ceux qui *s'effarouchent* arriere de luy. (CALV., *Serm. s. les ép. à Tim.*, p. 201.)

Aussi nous ne *nous affaroucherions* point de choses qui fussent ja receues et passees en coutume. (D'OSSAT, *Lett. à M. de Vill.*, 21 fév. 1597.)

ESFAUCEMENT, v. ESFACEMENT.

ESFILER, mod. effiler, v. a., fatiguer, exténuer :

En les dressant il faut garder de les faire *effiler*, car ils ne sont asseurez sur leurs membres qu'ils n'ayent deux ans (les chiens). (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 7, éd. 1622.)

— Fig. :

Combien que je ne sois de l'opinion de ceux qui estiment que des fables une grande partie est plus vestue de delectations que remplie de secrets ou naturels ou moraux, je ne pense toutefois estre chose fort necessaire de s'*effiler* le cerveau a tant serve curiosité. (PONT. DE TYARD, *Solit. prem.*, p. 45, éd. 1573.)

ESFLANCHÉ, mod. efflanqué, adj., qui se manifeste dans les flancs :

L'autre maniere de rage s'appelle la rage *efflanchee*, car ilz sont couzus par my les flans comme se ilz n'avoient oncques mengié. (GAST. FEB., *Chasse*, Maz. 514, f° 30ᵇ.)

ESFLOREMENT, mod. efflorement, s. m., action de détacher les fleurs ; fig., action d'effleurer, de toucher la surface, résultat de cette action :

Doulceurs desquelles le premier goust et *effleurement* se faict a ceux qui celebrent les vrayes solennitez. (LA BOD., *Harmon.*, p. 277.)

ESFLORER, mod. effleurer, verbe. — A., toucher à peine en passant le bord, la surface de qqch. :

Ayant voulu le vent prompt et legier
En m'*esflorant* vous estre messagier.
(*Poés. inéd. des XVᵉ et XVIᵉ s.*, p. 88, Joly.)

Effleurer et choisir les plus fines fleurs. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 267, éd. 1622.)

— Fig. :

Pour *effleurer* et gouster telle doulceur. (LA BOD., *Harmon.*, p. 274.)

Cf. ESFLORÉ, III, 455ᵃ.

ESFONDRER, mod. effondrer, verbe. — A., briser en enfonçant ; faire manquer par le fond :

Jetad la pierre, adreit mes l'asenad, hurtad al frunt, e jesqu'al cervel *esfundrad*. (*Rois*, p. 67.)

Un paien boute si k'il l'*a esfondré*.
(*Alisc.*, 5565.)

Si fiert a la musete
K'*esfondrez* en *est* li forriaus.
(*Chans.*, ap. Bartsch, *Rom. et Past.*, p. 180.)

Par envie doi dansel
Li *effondrent* son forrel.
(J. ERART, *Chans.*, ap. Bartsch, *Rom. et Past.*, p. 260.)

Quant les gens oirent chou, si en furent tout lié du grant don que li empereres leur eut donné, si alerent, si *effondrerent* le tresor. (ROBERT DE CLARY, p. 22.)

Il *a effondree* l'apostume. (MAIZ., *Songe du viel pel.*, Ars. 2682, Prol., f° 11ᵃ.)

A painnes eurent il si tost fait que leurs nefs *effondra*. (FROISS., *Chron.*, IV, 95.)

Et *effondroient* les tonniaus plains de vins. (ID., *ib.*, V, 3.)

Et qu'on rompist les ponts, et *effondrast* les bacs et grands bateaux. (JUV. DES URS., *Hist. de Charles VI*, an 1415.)

Mais les assegez, ce doubtans, contreminerent a l'opposite d'icelle (mine) et firent si bonne diligence qu'elle *fut effondree*, et y eut des deux parties grans poussees de lances. (MONSTREL., *Chron.*, I, 228.)

— *Esfondrer un poisson*, le vider :

Piscem exdorsuare. *Effondrer* le poisson. It. Spallare il pesce. (JUN., *Nomencl.*, p. 49.)

Effondre ce poisson, et garde pour toy le cueur. (LE FEVRE D'EST., *Bible*, Tob., VI.)

— Neut., se renverser :

Ilz s'assemblerent tous sur lui, et bouterent tellement Dangier et Reffus qui estoient devant, qu'ilz les firent *effondrer* sur lui. (LE ROI RENÉ, *Liv. du cuer d'amours espris*, Œuv., t. III, p. 192.)

— *Esfondré*, part. passé :

Avoir refait et ramendé .III. traux *effondrez*. (21 février-22 mai 1455, *Compte d'ouvrages*, 6ᵉ Somme des mises, A. Tournai.)

Tu penses donc en estre quitte a si bon marché, grosse *effondree*, ivrognesse ! (LARIV., *le Morf.*, 2, 2.)

Cf. EFFONDER, III, 11ᵇ.

ESFORCIER(S'), mod. s'efforcer, v. réfl., déployer de la force pour résister ou pour vaincre :

Ne pur kant mult *s'est efforcé*.
(*Vie de saint Gilles*, 652.)

On *se* doit bien *esforchier*
De Deu servir.
(CONON DE BETH., *Chans.*, V, 2.)

Il se senti mout blecié, mais il *s'efforça* tout au mius qu'il peut et ataça son ceval. (*Auc. et Nicol.*, 24, 83.)

Por amor a la bele *s'*esvertue et *esforce*.
(AUDIFROI LE BASTART, ap. Bartsch, *Rom. et Past.*, p. 63.)

Ausi *s'efforche* cars batue.
(RENCLUS, *Carité*, CXVI, 7.)

De bien canter et de bien lire
S'efforchoient par grant douchour.
(ID., *Miserere*, CCXL, 11.)

Andeus les parties *se ensforcent* de tout lor poir de metre a desconfiture le une jens les autres. (*Voy. de Marc Pol*, CXCVIII, Roux.)

Qui *s'effourcent* soubzmettre
Les roys a eulx.
(*Epist. de Henr. VII*, Poés. fr. des XVᵉ et XVIᵉ s., III, 66.)

Cf. III, 457ᶜ.

ESFORT, mod. effort, s. m., action de s'efforcer en déployant de la force physique ou de la force morale :

Molt par est Charles ber por demener *esforz*.
(*Voy. de Charlem.*, 814.)

Ez l'amiral li vint toz les galos,
Et Aymeris lo fert par tel *esfors*.
(*Aymeri de Narb.*, 1179.)

Car se toi et nous ne deffens,
En nous ara petit d'*effors*.
(RENCLUS, *Carité*, LXVIII, 8.)

Li chastiaus riches et fors
Qu'Amors prist puis par ses *esfors*.
(*Rose*, 4113.)

Quoy que la Simple ayt dit
Pour vouloir monstrer, par *effort*,
Qu'elle est vraye dame, seulle amie,
Par mon sacrement je luy nie.
(COQUILL., *Playd.*, II, 39.)

Lyncys roy de Scythie se mist en *effort* d'occire en trahison le jeune Triptoleme. (RAB., l. III, ch. XLVIII.)

Cf. III, 459ᵃ.

ESFREER, mod. effrayer, verbe. — A., remplir de peur :

Ke ne la vol *effraheir*.
(*Chans.*, ap. Bartsch, *Rom. et Past.*, p. 25.)

Quar .I. grant tonerre envoya
Qui durement les *effroya*.
(MACÉ, *Bible*, B. N. 401, f° 55ᵇ.)

Ben resemble home *afrayé*
Ke dure novels a porté.
(*Guy de Warwick*, B. N. 1669, f° 8 r°.)

Et Grimalz qui se gisoit en une tonnelle par devers la mer entant la voix son pere en son dormant, si s'esvellet toz *affreheiz*. (*S. Graal*, B. N. 2455, f° 170 v°.)

Que vous *estes* ore *effraez*,
Messire Raoul ! qu'avez vous ?
(*Mir. de N. D.*, I, 114.)

Et pour cause de ce que ledit Sauduboys *fust afroiez*, saichay un coustel. (1344, A. N. JJ 72, f° 352 v°.)

Ch'estoit son pechiet qui enssi l'*enfroie*. (J. D'OUTREM., *Myreur des histors*, V, f° 42, Chr. belges.)

Li bugre fut si *enfraieis* qu'ilh fist armeir ses gens et yssir fours et corir sus les Franchois. (ID., *ib.*, V, f° 153.)

— Réfl., être saisi par la peur :

Por ce quo li reis *s'en esfreit*
Dient, se conselz nen est pris,
Qu'il conquerront tot le païs.
(*Eneas*, 3806.)

N'i a cheval qui *se* voille *esfreer*,
N'i a vassal qui ne soit abanez.
(*Aymeri de Narb.*, 1961.)

Les povres genz molt *s'en effroient*.
(GUIOT, *Bible*, 1253.)

Si *s'afroient* et escrient as armes. (*Graal*, B. N. 2455, f° 242 v°.)

Car, pour escarmuche ou pour assaut que on y face, en riens ne *s'effreent* ne se desroient ossi. (FROISS., *Chron.*, II, 242.)

Ledict docteur *s'affraya* merveilleusement d'un cas admirable et espoventable. (P. D'OUDEGHERST, *Ann. de Flandre*, I, 325.)

Cf. III, 460ᶜ.

ESFREI, mod. effroi, s. m., saisissement causé par la frayeur :

Mes il erent en tel *effrei*
Parmi la vile li borgeis.
(Ben., *Troie*, 16518.)

Fuient li altre a grant *esfroi*.
(*Brut*, ms. Munich, 1359.)

Dont seux en teil *effroi*.
(Guiot, *Chans.*, III, 12.)

Cf. III, 461[a].

ESFRONTÉ, mod. effronté, adj., qui n'a point de honte :

Esfrontez. (Laurent, *Somme*, ms. Alençon 27, f° 61 v°.)

Le miserable religieux qui est tant endurci et *effronté*. (*La tres ample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 83[a], éd. 1486.)

Effrontee audace.
(Tahur., *Poés.*, 2° p., p. 20, éd. 1574.)

Cf. Esfronter, III, 462[b].

ESFRONTEEMENT, mod. effrontément, adv., d'une manière effrontée, insolemment :

Effronteyement et cuysanment. (*Serm. de S. Bernard*, 18, 26, Fœrster.)

Blasmer ne doit mie
Son ami *effronteement*,
Mais seul a seul, celeement.
(*Dit des Sag.*, Ars. 3142, f° 141[d].)

ESFRONTERIE, mod. effronterie, s. f., caractère de ce qui est effronté :

Ce sont vraies *effronteries*, qui ne sont plus de mise aupres du Roi. (*Négoc. du prés. Jeannin*, p. 156.)

ESFROYABLE, mod. effroyable, adj., qui inspire de l'effroi :

Chose *effrayable*. (*Préf. de J. de La Mirande*, ap. La Bod., *Harmon.*, p. 838.)

ESFROYABLEMENT, mod. effroyablement, adv., d'une manière effroyable :

Cela fait, Epaminondas fit donner un assaut general fort *effroyablement* a la ville de Sparte. (Amyot, *Diod.*, XV, 16.)

Il avoit si fort neigé toutte la nuit, et encore neige si *effroyablement* que. (P. Hurault, *Mém.*, an 1600.)

ESFUEILLEMENT, mod. effeuillement, s. m., action d'effeuiller :

Esbourjonnement, *effueillement* de vigne. (R. Est., *Dictionariolum*.)

L'annee de l'*effueillement* des meuriers. (O. de Serres, V, 15.)

ESFUEILLEUR, mod. effeuilleur, s. m., celui qui ôte les feuilles, qui émonde les arbres, qui épampre la vigne :

Effeuilleur, cueilleur de feuilles. (*Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 13032.)

Frondator, *effuilleur*, cuilleur de fuelles. (*Catholicon*, B. N. l. 17881.)

ESFUEILLIER, mod. effeuiller, v. a., dépouiller un arbre, une tige, de ses feuilles, de ses branches :

Du percil *effeulié*. (*Ménagier*, II, 164.)

Rebinier, *effoillier* et retersoyer. (1492-1519, *Ordon. de Salins*, Prost, p. 32.)

Esbourgeonner, et *effueiller* la vigne. (Jun., *Nomencl.*, p. 113.)

Et jamais la froidure
Qui *efeuille* les bois n'*efeuille* ta verdure.
(Rons., *Eleg.*, VI.)

Et dans la forest *effeuillee*
Court mainte feuille eparpillee.
(Vauq., *Idill.*, I, 79.)

1. **ESGAIER**, mod. égayer, v. — A., réjouir, rendre gai :

Quelque grand arbre *esgayé* de verdure.
(Rons., *Franc.*, III.)

— Réfl., se réjouir :

El tens ou tote riens *s'esgaie*.
(*Rose*, 49.)

Pour mieux donter vostre chair, que elle ne *s'esgaye* trop. (*Chev. de La Tour*, c. 7.)

— Se déployer librement :

Moyennant laquelle espace, les racines des arbres auront du lieu asses pour *s'esgayer* a l'aise. (O. de Serres, VI, 19.)

— N., se réjouir :

Or veil cel songe rimeer
Por vos cuers plus feire *agueer*.
(*Rose*, B. N. 1573, f° 1[b].)

Je me pris molt a *agaier*.
(*Ib.*, f° 6[c].)

Cf. III, 462[c].

2. **ESGAIER**, v. Aiguaier. — **ESGAL**, v. Aiguail. — **ESGANGE**, v. Eschange.

ESGAREMENT, mod. égarement, s. m., action d'égarer, état d'une personne, d'une chose égarée :

Son essil, son *esgarement*
Li mostra dolerosement.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 34969.)

Les *esgaremanz* des fluns. (Lothier (Innocent III), *Liv. de la misere de l'homme*, Ars. 5201, p. 330[b].)

Par tel ordre s'espargne la perte et l'*esgarement*. (O. de Serr., I, 6.)

Lettres pour etre relevé de l'*egarement* de l'appel. (1610, Cayron, *Style de la court du parl. de Toul.*, p. 518.)

L'*esgaremeut* fait par les commis de M. de Villeroy d'une lettre non chiffree. (Sully, *Œcon. roy.*, ch. cxix.)

ESGARER, mod. égarer, verbe. — A., détourner du vrai chemin :

Bien que fortune insensee
Nous *egare* du bonheur.
(Tahur., *Poés.*, à Ch. Tiercelin, f° 18 r°, éd. 1574.)

— Perdre :

Au chien qui se rencontrant en un carrefour a trois chemins, estant la suyte de son maistre lequel il *a esgaré*, va essayant un chemin apres l'autre. (Mont., *Ess.*, l. II, ch. xii.)

Il ne la perdoit jamais de vue, ou si ses yeux l'*esgaroient* le moins du monde, ses pensees la suivoient. (Le Moulinet, *Agreables diversitez d'amour*, p. 9, éd. 1613.)

— Disperser :

En combattant d'un espieu abbatit le capitaine de Chapitet, n'agueres son prisonnier, et puis *esgarant* le reste se demesla et gagna le bord de la mer. (Aub., *Hist. univ.*, I, vi, éd. 1626.)

— Réfl., se perdre, s'éloigner :

Car qui en trop parfonde mare
Se met, souvent noie ou *s'esgare*.
(Chr. de Pis., *Chem. de long est.*, 937.)

Non, non, ne craignez pas, ma mere, que mon [feu
Des bornes de l'honneur *s'egare* tant soit peu.
(Schelandre, *Tyr et Sid.*, 2° journ., I, 3.)

— N., même sens :

Bien ai veu et assaié
Que il qui prolixement dient
Esguerent souvent.
(*Hist. de Guill. le Maréchal*, 11096, P. Meyer, *Romania*, XI, 28.)

Il foloierent et *esguarerent* de la voie qui maine a la vie parmenable. (*Comment. s. les Ps.*, B. N. 963, p. 30.)

— *Esgaré*, part. passé, éloigné, qui a perdu son chemin ; qui annonce du trouble, de l'égarement :

En lui meisme en est mult *esguarez*.
(*Rol.*, 1036.)

Molt ala tost, se ne fust *esgarez*.
(*Aymeri de Narb.*, 1948.)

Pute gent *esgaree*.
(*Enf. Vivien*, B. N. 1448, 525, p. 32, Wahlund.)

Fui s'en sunt par la cuntré
Comme bestes *esgarré*.
(*Conquest of Ireland*, 1935.)

Agarez et esperdus.
(Rob. de Blois, B. N. 24301, f° 495 v°.)

A Jehan Hulpin, qui avoit trouvé le scel secret de mondit seigneur qui *estoit esgueré*. (*Compt. de l'hôt. des R. de Fr.*, p. 300.)

Beaucoup des marchans, bourgeois et inhabitans ont abandonné ville et se tiennent *esgarez* de ça et de la en plusieurs provinces et lieux. (2 déc. 1576, *Corresp. de Philippe II*, V, 598.)

Aux forests un jour Cytheree
Apres Adonis *egaree*.
(Vauq., *Epigr.*, de Venus et Diane.)

Chemins *esgarez*. (Du Villars, *Mém.*, XII, an 1560.)

Passans le jour dans les forests ou mestairies *esgarees*. (D'Aubigné, *Hist. univ.*, l. V, c. xiii, 1[re] éd.)

— Léger, inconsidéré, en parlant de personnes ou de choses :

Urgande est trop discrette pour dire parolle fole ou *esgaree*. (Herberay, *Sec. liv. d'Amad.*, c. xviii.)

On evitera de prendre des filles ou femmes qui soyent mutines, ou opiniatres, ou trop *egarees* et folatres. (Fr. de Sal., *Constit. p. les relig. de la Visit.*, XLIII.)

Cf. III, 465[c].

ESGART, mod. égard, s. m., action de considérer les personnes, les choses d'une manière particulière ; action de montrer à qqn qu'on le considère particulièrement :

Cel soffriment se devroit faire par *esgart* des freres. (*Regle du Temple*, p. 238.)

Luy supplians humblement qu'il voulust avoir *esgard* a ce que les ambassadeurs du roy lui avoient dit. (Juv. des Urs., *Ch. VI*, an 1391.)

Mais si l'on prend a Jesus Christ *esgard*.
On verra bien qu'il est distinct du monde.
(Cl. Mar., *Rich. en pauvr.*, l. I, p. 301, éd. 1731.)

Honte me dict : Cesse, ma fille, cesse,
Garde t'en bien, a honneur prens *esgard*.
(Id., *Rond. de la jeune dame*, p. 358, éd. 1596.)

Nous les pouvons donq bien appeler barbares (les cannibales) eu *esgard* aux regles de la raison, mais non pas eu *esgard* a nous, qui les surpassons en toute sorte de barbarie. (Mont., I, 31.)

Apres suivoient pres de cinq cens gentilshommes italiens et françois, meles les uns parmi les autres sans *egard* de preseance. (L'Est., *Mém.*, 2e p., p. 455.)

Comme l'on doit avoir *esgard* que l'estat de noblesse ne soit appauvry par les gens des autres estatz. (Seyssel, *Grande monarchie*, II, 20.)

Cf. III, 466b.

Esghiere, v. Aiguiere. — **Esglantier**, **-tine**, v. Aiglantier, -tine. — **Esglete**, v. Aiglette. — **Esglusier**, v. Aiguisier.

Esgorgement, mod. égorgement, s. m., action d'égorger :

Esgorgement, jugulatio. (Rob. Est., éd. 1539.)

Esgorger, mod. égorger, v. a., tuer une personne ou une bête en lui coupant la gorge :

Esgorger, jugulare. (R. Est., 1539.)

Les femmes, les enfants et les hommes ages
Tombent sans nul esgard pesle mesle *esgorges*.
(Rob. Garnier, *les Juives*, II, 4.)

Voyant devant vos yeux meurtrir vos creatures,
Esgorger vos amis.
(Id., *ib.*, III, 1.)

Esgorgeur, mod. égorgeur, s. m. et adj., celui qui égorge :

Et a grand peine estoient taints du sang epanché
Les couteaux *egorgeurs*.
(R. et A. d'Aigneaux, *Trad. de Virgile*, f° 66 v°.)

Des couteaux *egorgeurs* les pointes aiguisees.
(Id., *ib.*, f° 189 v°.)

Esgosiller, mod. égosiller, v. — A., égorger :

Apres que la cité fust close *esgosillerent* tous les bourgois de Rome. (*Mer des hystoir.*, II, f° 57c.)

En laquelle festivité les chiens *estoient esgosillez* et occis. (*Ib.*, f° 31a.)

— Réfl., se couper la gorge :

Scipion *se esgosilla* et coupa la gorge. (*Mer des hystoir.*, II, f° 64a.)

Cf. III, 469a.

Esgout, mod. égout, s. m., conduit pour l'écoulement des eaux pluviales ou ménagères :

Useres d'*esgoz* est necesseires, la ou il est sanz meffet. (*Liv. de Jost. et de Plet*, IV, 18.)

Agouz, aisances, adjacences. (1379, *Cart. de Sens*, B. N. l. 9897, f° 43 v°.)

L'autre (maison) prez de la bastide S. Denis aboutissant aus *aigoux*. (1412, *Legs*, Mém. Soc. hist. de Paris, I, 218.)

— Ce qui dégoutte :

Par *esgoutz* des eaues tombantes des montaignes a la fonte des neiges, ou autres pluies. (Rab., *la Sciomachie*, p. 6, éd. 1549.)

Que la fermiere leur face tenir preste quelque friandise chaude, comme laict clair, *esgouts* des fromages meslez avec du son. (Liebault, p. 133.)

Cf. Agot, I, 162c.

Esgouter, mod. égoutter, verbe. — A., débarrasser d'un liquide en le faisant écouler goutte à goutte :

Ce sel estoit trop frais et non *egouté* de l'eau dont il estoit plein. (Nov. 1490, *Ord.*, XX, 254.)

Jaconicot avoit tousjours sa bouteille de trois choppines, laquelle il estoit toute la nuict aupres de soy et l'*esgouttoit* toutesfois qu'il s'esveilloit. (B. Desper., *Nouv. recréat.*, Du bon yvrongne, f° 205 v°.)

— Réfl., s'écouler goutte à goutte :

Pour widier les yaues qui *se esgoutoient* en lieux bas. (Bers., *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 22a.)

Le conduit par lequel les agues *se esgoutent* dessoubz ladicte porte et chaient es fossez. (1396, *Compt. de Nevers*, CC 3bis, f° 6 r°.)

La porte des Ardillers par ou les aigues *s'agoutent* et venent cheoir en l'eschenaul qui les conduit dedans la ville. (1396, *ib.*, f° 5 v°.)

— N., même sens :

A Jehan Mahi pour avoir fait lever les fiens et ordures qui estoient a l'abeuvroer pour les faire *esgouter*. (1428-1430, Forteresse, XXVIII, mandem. du 19 juill. 1429, A. mun. Orléans.)

Cf. III, 469b.

Esgouttoir, mod. égouttoir, s. m., pièce de bois, tablette, paillis, claie, sur laquelle on fait égoutter qqch. ; conduit, canal pour l'écoulement des eaux :

Et servira ledit *esgouttoir* a mettre hors les laveures des utenciles de la laicterie. (Liebault, l. II, c. v.)

Trouvans dans les remplis d'iceulz une crevace, qui estoit comme l'*egoutoir* et issue par laquelle la matiere de la fistule se purgeoit. (Dalescb., *Chir.*, p. 488.)

Esgratiner, mod. égratigner, v — A., déchirer légèrement la peau avec les ongles ou avec qqch. de piquant :

Tout *ot* son vis *esgratiné*
Et deschiré tout son bliaut.
(Chrest., *Chev. as .II. esp.*, 656.)

Et *esgratine* et mort.
(*Chans.*, ap. Bartsch, *Rom. et pastour.*, 107.)

Ele n'avoit mie esté lente
D'*esgratigner* tote sa chiere.
(*Rose*, 315.)

Comence a plorer e sa fazce a *esgratiner* de ses ongles. (*Chron. de Turpin*, B. N. 5714, f° 76c, Auracher.)

Esgrailiner. (*Ib.*, B. N. 124, f° 10b.)

Egratiner. (*Hist. de Joseph*, B. N. 2455, f° 190 v°.)

Chetoient pierre aux poires, dont l'une cheu sur la teste du dit Gaiget et ne *fu* qu'*esgratiné*. (1395, *Grands jours de Troyes*, A. N. X1a 9186, f° 32 v°.)

— Fig. et par extens. :

Et pour le regard du Casse, apres que j'ay prins tant de peine, en personne, a raser et applanir ses fortifications, on a faict entendre a Sa Majesté que je n'ay faict aultre chose que les *esgratigner*. (17 déc. 1583, *Lett. miss. de Henri IV*, t. I, p. 601.)

— Fig., mordre sur :

Certains pedans, qui, ne pouvant rien faire qu'*esgratigner* les escrits des honnestes gens, descrient leur vie, deschirent leur reputation et les persecutent a mort, pour ce seul crime qu'ils ne sont pas de leur opinion. (Fr. Ogier, *Pref. de Tyr et Sid.*)

— Façonner (une étoffe de soie) avec la pointe d'un fer :

Ung habit de satin *esgratigné*. (1625, *Inv. de Racinot des Bornes*, A. Meurthe.)

Une vielle paire de chausses noir *esgratiné* et descouppé. (*Ib.*)

— Réfl., se déchirer légèrement la peau :

Et plorent et si *s'esgratinent*.
(Chrest., *Chev. au lion*, 3813.)

Cascuns des enfans *s'esgratine*
Et font duel, ainc tex ne fu fais.
(*L'Escoufle*, 2480.)

— *Esgratiné*, part. passé :

Tantes larmes i out plorees
Tantes faices *agratinees*.
(Rob. de Blois, B. N. 24301, p. 535b.)

Esgratineure, mod. égratignure, s. f., déchirure de la peau, légère blessure faite en égratignant :

Pour doubte des *esgratigneures*. (Menagier, III, 2, Biblioph. franc.)

Une *esgratineure*. (1419, A. N. JJ 171, f° 9 v°.)

Il n'eut autre mal que l'*esgratineure*. (Belon, *Singularitez*, I, 18.)

Esgreable, **-greer**, v. Agreable, -greer. — **Esgrefin**, v. Aigrefin.

Esgrener, mod. égrener, v. a., faire sortir le grain de l'épi, la graine des plantes :

J'*ai* moi mesme *esgrené* un espi de froment, dans lequel se treuverent quelques graines d'ivroie. (O. de Serres, II, 4.)

Cf. III, 470a.

ESGRISER, mod. égriser, v. a., ôter d'un diamant les parties les plus brutes, avant de le tailler :

Souvent les dames escrivant sur le verre avec leurs diamants les *ont esgrisez*. (BER. DE VERVILLE, *Cab. de Minerve*, f° 84 r°, éd. 1601.)

La pierre escornee se dit *esgrisee*. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 186, éd. 1622.)

ESGRUGER, mod. égruger, v. a., réduire en granules.

— Réfl., s'effriter :

Collines et roches de sel, qui *s'esgrugent* par petits morseaux. (SALIAT, *Herod.*, 4.)

ESGUEILLE, v. AIGUILLE. — **ESGUERE**, v. AIGUIERE.

ESGUEULER (S'), v. réfl,, s'enrouer à force de crier :

Au chien qui d'aboyer *s'egueule*,
Jettez un bon os en la gueule,
Incontinent il se tera.
(J. A. DE BAIF, *Mimes*, l. I, f° 27 v°, éd. 1619.)

Cf. III, 471ᵇ.

ESGUEULLETIER, -ILETIER, v. AIGUILLETIER. — **ESGUILIER**, v. AIGUILLIER. — **ESGUILLE**, v. AIGUILLE. — **ESGUILLETE**, v. AIGUILLETE. — **ESGUILLETIER**, v. AIGUILLETIER. — **ESGUILLETRIE**, v. AIGUILLETERIE. — **ESGUILLIER**, v. AIGUILLIER. — **ESGUILLON**, v. AIGUILLON. — **ESGUILLONNEMENT, -NER, -NOUR**, v. AIGUILLONNEMENT, -NER, -NEUR. — **ESGUISSOIR**, v. AIGUISOIR. — **ESGUISEUR**, v. AIGUISEUR. — **ESGUISIER**, v. AIGUISIER. — **ESGULATE**, v. AIGUILLETE. — **ESGULE**, v. AIGUILLE. — **ESGULETE**, v. AIGUILLETE.

ESHANCHER, mod. éhancher, v. a., démettre la hanche :

Eshancher, to put a hanch, or hip out of joint. (COTGR.)

ESHANCHIÉ, mod. éhanché, adj., dont la hanche a été brisée :

Entre les autres avoit un escuier dou duch de Bourgongne, qui s'appelloit Guion Goufer, appert homme durement, desous qui les chevaux estoit *eshanchies*. (FROISS., *Chron.*, IX, 262, Kerv.)

L'artisan *eshanché* (Vulcain).
(JAMYN, *Il.*, XVIII.)

Ces maseaux, ces fourmis,
Ces brodes *ehanchez*, ces grues, ces Pygmees
Comme un glas au soleil s'en iront en fumees.
(G. BOUNIN, *Sat. au Roy*, f° 3 v°, éd. 1586.)

ESHONTÉ, mod. éhonté, adj., qui est sans honte, sans pudeur :

Qui de rien n'a vergonde, il est appelé invergondeux ou *eshonté*. (ORESME, *Eth.*, 50.)

L'*ehontee* paillardise de Neron. (SIBILET, *Contram.*, p. 120.)

L'*ehontee* ardeur du desir qui les point. (BERTAUT, *Œuv.*, p. 291, éd. 1633.)

ESKAILLON, v. ESCHELON. — **ESKARAT**, v. ESCHALAS. — **ESKEKIER**, v. ESCHEQUIER. — **ESKERPE**, v. ESCHARPE. — **ESKUWIER**, v. ESCUIER.

ESLAGUER, mod. élaguer, v. a., retrancher d'un arbre les branches superflues :

Comme icellui Collart eust fait coupper, abatre ou *allaguier* et mettre en fagotz ou bourrees certaine haie ou bois, etc. (1455, A. N. JJ 183, pièce 63.)

Il le fault *eslanguer* et esbourgeonner (le saule) ainsi que la vigne. (COTEREAU, *Colum.*, IV, 31.)

ESLAN, mod. élan, s. m., mouvement par lequel on s'élance :

Oncques Sarrazins n'oserent venir contre luy de plain *eslan*. (BOUCICAUT, II, 21.)

Cf. III, 476ᶜ.

ESLANCEMENT, mod. élancement, s. m., action de s'élancer :

Cesar blasme Pompee d'avoir fait tenir ferme a ses soldats : l'*eslancement* de la course augmente la force, emporte et sert principalement a la cavalerie. (GASP. DE TAVANNES, *Mém.*, p. 193.)

— Ce qui s'élance :

Par le moyen de quelque ressort souterrain, il faisoit hausser et baisser ces *elancemens* d'eau come il lui plaisoit, les courbant et mouvant a la mesure qu'il vouloit. (MONT., *Voyag.*, p. 114, éd. 1774.)

— Saisissement de douleur :

Quand elle aperçut sa compagnie Phylis, ce fut bien lors qu'elle reçut un grand *elancement*. (D'URFÉ, *Astree*, I, 1.)

ESLANCER, mod. élancer, verbe. — — A., lancer :

Ja courbé pour sa foudre *eslancer*.
(RONS., *Amours*, I, 42.)

La crainte, le desir, l'esperance, nous *eslancent* vers l'advenir. (MONT., I, 3, p. 6.)

On dit que la lumiere du soleil n'est pas d'une piece continue ; mais qu'il nous *eslance* si dru sans cesse nouveaux rayons les uns sur les autres. (ID., *ib.*, I, 37, p. 139.)

Les autres s'estudient a *eslancer* et guinder leur esprit : moy a le baisser et coucher. (ID., III, 3, p. 24.)

Et le gay souvenir des victoires passees
Estourdissoit le ciel de nos voix *eslancees*.
(SCHELANDRE, *Tyr et Sid.*, 1ʳᵉ journ., III, 4.)

— Réfl., se jeter en avant avec impétuosité :

Et la flambe tant s'avanchoit
Que sur l'Eglise *s'elanchoit*.
(*Mir. de S. Eloi*, p. 42.)

— N., causer des élancements douloureux à :

Dont li cuers me point et *eslance*.
(*Vie des Peres*, B. N. 23111, f° 93ᶜ.)

ESLANGUER, v. ESLAGUER.

ESLARGIR, mod. élargir, verbe. — A., rendre plus large.

Li reis Latins fist le champ faire,
En sus les a fait toz retraire
Et le cerne bien *eslargir*.
(*Eneas*, 9299.)

Mes cuers *est eslargiz* en amor. (*Li Epistle saint Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f° 1 r°.)

Eslairgir. (1238, *Compt. H. D. Soiss.*, v° Drachy.)

Quant li rois *ont eslargi* et creu son roiaume jusques a flueve Loire. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 11ᶜ.)

Eslargir et accroistre la closure du dit jardin. (Fév. 1327, *Lett. de Phil. de Val.*, A. N. JJ 65, f° 4 r°.)

— Fig., accorder avec libéralité, répandre :

El num del filz, de Jesu Crist,
Qui sa grace lur *eslargist*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 2045.)

Et lui *eslargissez* de vos biens pour son estat. (*Le songe du Vergier*, c. 26.)

Des grans dons et des grandes graces
Que tu m'as voullu *eslargir*.
(*Mist. du Viel Test.*, 36071.)

Aucun soleil encores au bas monde
N'*eslargissoit* lumiere claire et munde.
(CL. MAR., *Met. d'Ov.*, l. I, p. 10, éd. 1596.)

Que tardes tu, veu que les Muses
T'*ont eslargi* tant de sçavoir.
(RONS., *Od.*, Od. retranch., t. II, p. 469, Bibl. elz.)

Ceste riche, comble, et planteureuse suffisance de moyens, que Dieu *eslargit* aux pecheurs pour l'aymer, paroit presque par tout en l'Escriture. (FR. DE SAL., *Am. de Dieu*, l. II, ch. VIII, p. 84, éd. 1647.)

— Faire sortir de prison, délivrer (un prisonnier) :

Le dit Adam *est eslargi* jusques a la prochaine assise. (1383-84, *Assis. du baill. d'Orl.*, f° 10 r°, A. Loiret.)

— Réfl., devenir plus large :

La rose s'*eslargissoit* par amour.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 23ᵈ.)

— Se montrer large, généreux :

Veu que luy et Sa Majesté *s'estoient* tant *eslargis* que de nous consentir tout ce que demandions. (29 janv. 1577, *Corresp. de Philippe II*, V, 689, Gachard.)

Cf. III, 477ᵇ.

ESLARGISSEMENT, mod. élargissement, s. m., action d'élargir :

Pour *eslargissement* de leur dit bien. (1335, A. N. JJ 69, f° 110 v°.)

Eslargissement des fossez. (1486, *Ord.*, XIX, 642.)

Pour l'*eslargissement* du pont Nostre Dame. (1488, *Matrol. de S. Germ. l'Aux.*, A. N. LL 728, f° 41 v°.)

Quant aux conquestes qui se faisoient a l'*elargissement* et augmentation du bien du royaume. (OL. DE LA MARCHE, *Mém.*, introd., ch. III.)

Pour l'augmentacion, decoracion et *eslargissement* d'icelle eglise. (1ᵉʳ janv. 1498, *Acte notarié*, Morlaix, A. Finist.)

Dieu donna sapience a Salomon et fort

grande prudence et *eslargissement* de cueur. (LE FEVRE D'EST., *Bible*, Roix, III, 4.)

Il (l'arbre) estoit fort beau en sa grandeur et en l'*eslargissement* de ses branches. (ID., Ezech., XXXI.)

— Action de donner avec largesse :

Elargissement d'aumosnes. (J. MORRIET, *Mir. de l'âme*, ms. Ste-Gen., f° 70 r°.)

— Mise en liberté, délivrance de prison :

A laquelle Marse il fist *eslargissement* de prison. (*Lett. de Ch. le Bel*, A. N. JJ 62, f° 132 v°.)

L'*eslargissement* qui a esté faict de la personne dudit B. (*Stat. de Par.*, Vat. Ott. 2962, f° 103 r°.)

Cf. III, 477ᶜ.

ESLEU, mod. élu, s. m., magistrat chargé de répartir la taille entre les paroisses d'une circonscription financière dite élection et de juger en première instance les procès en matière d'impôts :

Si comme li *esleuz* Miles de Biauvais qui fu freres mon seigneur Gauchier de Nanteuil. (MÉNESTREL DE REIMS, § 151.)

Messeigneurs les chiefz et aultres *esleus* des consaulx. (2 janv. 1444, *Vente d'offices*, Reg. aux publicacions, A. Tournai.)

— Celui qui est appelé à la vie éternelle, celui qui est choisi par Dieu pour accomplir de grands desseins :

Dunkes li felon, quand il les temporeiz choses desirent, despitent a savoir quil bien atendent les *ellieuz*. (*Job*, p. 509.)

Wardeiz que point vous ne touchieiz mes sacreiz et mes *eslus*. (*Psaut. de Metz*, CIV, 15.)

Et amenait son pueple fuer d'Egypte en grant joie, et ses *eslus* en grant liesce. (*Ib.*, 42.)

Duquel est l'ame glorieuse avec les *esleuz* de Dieu. (*Gir. de Rouss.*, ms. Beaune, p. 488.)

Cf. III, 480ᵃ.

ESLEVABLE, mod. élevable, adj., qui peut être cultivé :

Le riz sert en cest endroit ; mais l'on n'en peut faire estat certain, pour n'estre *eslevable* en autre fonds qu'accommodé d'eau pour l'arrouser a toutes heures. (O. DE SERRES, II, 3.)

Nous fournirons le ruscher de toutes les sortes de plantes, arbustes et herbes dont nous nous pourrons aviser, *eslevables* en nostre climat. (ID., V, 14.)

Cf. III, 480ᵇ.

ESLEVACION, mod. élévation, s. f., action d'élever ; ou de s'élever :

L'*elevacion* du corpus Domini. (*Chron. du* XIIIᵉ *s.*, dans *Dict. gén.*)

Par la cognoissance des latitudes et l'*eslevation* du soleil. (J. PARMENT., *Descr. des merv. de ce monde*, Prol.)

Le roi le voulut establir (Aubigné) avec de grands desseins pour l'*eslevation* et manutention du petit Cæsar. (AUB., *Mém.*, p. 94, Lalanne.)

Cf. ESLEVATION, III, 480ᵇ.

ESLEVATOIRE, mod. élévatoire, adj., qui sert à élever ; s. m., instrument dont on se sert pour relever les os du crâne lorsqu'ils ont été enfoncés :

On ne doit appliquer trepane ni *elevatoire* sur l'os entierement fracturé. (PARÉ, VIII, 6.)

ESLEVEMENT, mod. élèvement, s. m., action d'élever :

Exclamation est un cri et *elevement* de vois, inventé pour augmenter et amplifier. (FOUQUELIN, *Rhet.*, f° 47 v°.)

Cf. III, 480ᶜ.

ESLEVER, mod. élever, v. a., porter en haut ; exalter, enorgueillir ; susciter, faire naître :

Ki tort *eslevera* u faus jugement fra. (*Lois de Guillaume*, XLI.)

De fiens *eslievet* le povre. (*Liv. des Ps.*, Cambr., CXII, 7, Michel.)

Quar *eslevede est* la tue grandece sur les ciels. (*Ib.*, Oxf., VIII, 2, Michel.)

Li sires li humble *eslieve*. (*Rois*, p. 7.)

Cil ki *ellievet* sa pensé al spirituel entendement. (*Job*, p. 448, Leroux de Lincy.)

Se Savaris estoit de France couronnez,
Ly roiaume seroit en moult grant povreté,
Car tous mauvais usaigez *aroit* il *ellevez*.
(*H. Capet*, 785.)

Les gens des faubours et des prochains villages de dehors la porte de Sainte Fontaine, *eslevant* grand bruyt et effroy, vindrent crier de dessus les fosses. (J. NICOLAY, *Kalendr. des guerr. de Tournay*, II, 26 mai 1477.)

Tous les assistans qui avoient veu jouer *eleverent* un tel ris. (AUB., *Fœnest.*, IV, 10.)

— Amener (un être) à son développement physique ou moral :

Clotaire *fut eslevé* en roy. (*Mir. histor. de Fr.*, f° 41 v°.)

— Réfl., s'enorgueillir, se soulever :

El fembrier siet ki soniousement regardet et ne *soi ellievet* mie des biens cui il a pris parmi la grasce. (*Job*, p. 450.)

(L'orgueilleux) *s'ellievet* de sa false justice. (*Ib.*, 451.)

Vers sun seignur mal *s'eslevat*.
(*S. Brandan*, 525.)

Feus qui *s'esleveront* en le ville. (5 fév. 1349, *Ord.*, A. Tournai.)

S'eslever en vaine confiance, et s'enfler en orgueil. (CALV., *Instit.*, II, 1, éd. 1561.)

Le menu peuple *s'esleva* de nuict. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, IV, 2.)

— N., comme le réfl. :

Et de celle heure *esleva* plus forte guerre contre les Angloys et leurs adherens. (*Mir. histor. de France*, f° 132 v°.)

— *Eslevé*, part. passé :

J'ai forchauchet les cols des orguillous et des *esleveiz*. (*Serm. S. Bern.*, 59, Fœrster.)

Ou palais est montez, la chiere hault *ellevee*.
(*H. Capet*, 816.)

Quant verray je verité *eslevee ?*
(EUST. DESCH., II, 5.)

— Révolté :

Lesdictes habitants ne prendroient les armes ny ne donneroient faveur, ayde ny secours a ceux qui estoient *esleves*. (A. DE BOURDEILLE, *Lett. au duc d'Alençon*, 13 mars 1594.)

Cf. III, 481ᵃ.

ESLIENCE, V. ALIANCE.

ESLIMER, mod. élimer, v. a., râper par le frottement, l'usage :

La mere Dieu qui est la lime
Qui tout escure et tout *eslime*,
Escurer daint et *eslimer*
A ses miracles biau rimer
La langue Gautier de Coisi.
(G. DE COINCI, *Mir.*, prol., col. 10, Poquet.)

Rien ne lisez, qui ne *soit elimé*. (HEROET, *Ep. à Franc. Iᵉʳ touch. l'Androg. de Platon*.)

ESLIRE, mod. élire, v. a., choisir qqn pour une fonction, une dignité :

Ear m'*eslisez* un barun de ma marche.
(*Rol.*, 275.)

Ke de vus meisme *eslisez*
Un ki sur vus ait la maistrie.
(*Vie de saint Gilles*, 3525.)

Et tot li saint que Deus *a* avoec li *eslis*.
(*Naiss. du Chev. au Cygne*, 2284.)

Ju conoix ceos ke ju *ai eslit*. (*Greg. pap. Hom.*, p. 20, Hofmann.)

Dist k'il faisoient grant folie,
Que, si tres perillouse vie
Et si dolerouse *enlisoient*.
(*Dolop.*, 8069.)

Il dissent bien ke tuit voloient
Outreemant ke famme eust ;
A sa volanteit l'*anleust*.
(*Ib.*, 10346.

C'est du saige home la costume
Qui porgart chascune parole
Et de la saige et de la fole
Eslise le sens par voisdie.
(*Parton.*, B. N. 19152, f° 124ᵃ.)

[Et si y fu] maistres Jehans de Noion qui *estoit eslis* a estre evesques d'Acre. (ROBERT DE CLARY, p. 4.)

Ellicont l'un d'aus. (Sept. 1230, *Ch. de Thib. de Champ.*, A. mun. Troyes.)

S'il ne l'*avient elleu*. (*Ib.*)

La mere dou roi lor avoit ja preé que il deussent *aslire* le devantdit Eracle. (*Est. de Eracl. emp.*, XXIII, 38.) Var., *eslire*.

Et si baillifz ou serjantz *eslire* devez, ne *elisez* mye par especialté, ne par parentez, ne nul s'il ne soit de bon renoun. (*Tr. d'éconon. rur.*, c. IV.)

Quant il furent assanlé tout,
Si *ont ellit* le mains estout.
(BEAUM., *Manekine*, 201.)

Eslehu. (1265, *Cart. de Nesles*, ms. Chantilly 1295, f° 29 r°.)

Et ke li roi *ellisoient*. (*Chron. depuis le comm. du monde*, ms. Nancy 194, f° 24ᵈ.)

Et ot non Bruthus li premiers ki *fu eslius* consul. (*Ib.*, f° 25ᵇ.)

Les moillours que il puet *alire*.
(J. DE PRIORAT, *Liv de Vegece*, B. N. 1604, f° 18ᵈ.)

Et *asliroient* maistres, quant mestier seroit, selon ce que bon et proffitable pour le dit hospital leur sembleroit. (1341, A. N. JJ 72, f° 257 v°.)

Des conclusions *esleutes*. (7 juin 1387, *Cart. de Flines*, Hautcœur, DCXCIII.)

Eslisirent entre yaus un pape. (Froiss., *Chron.*, VIII, 6.)

Mais je n'*avoie* si *esleu*
Le reconfort que l'en y prent,
Bonne est la paine ou l'en aprent.
(Chr. de Pis., *Chem. de long est.*, 300.)

Et *elisist* le dit testateur executeurs de son testament.... (1420, *Cart. de Bouvignes*, I, 88.)

Pour sa femme qu'il *a elute*.
(J. d'Ivry, *Secr. et loix de mar.*, Poés. fr. des xv° et xvi° s., III, 193.)

Lequel je veux *ellire* pour mary. (*Lett. de Cath. de Bourb. au roi*, Coll. Dupuy, 407, f° 70, B. N.)

ESLISANT, s. m., celui qui élit, électeur :

M° Pierre d'Orgemont, par le trop plus grand nombre des *elisans* fut esleu et nommé chancelier de France, c'est asçavoir par cent et cinq des *eslisans*. (Nov. 1373, *Reg. du Parlem.*, ms. Ste-Gen., p. 169.)

ESLITE, mod. élite, s. f., ce qu'il y a de mieux et de plus distingué :

Qui des dames est l'*eslitte*.
(Chr. de Piz., *Des vrais am.*, B. N. 836, f° 67 v°.)

Pour estoffer ce beau harnoys total,
Le fevre print fer et acher d'*esluyte*.
(*Ch. roy.*, B. N. 1537, f° 45 v°.)

Boire du vin d'*eslite* a tous repas. (Belon, *des Singularitez*, III, xviii.)

Sur les aisles estoit Bayard avecques les siens a pied, tous gens de choix et *eslite*. (Pasq., *Rech.*, VI, 18.)

Cf. III, 484ᵃ.

ESLOIGNE, v. Aleine.

ESLOIGNEMENT, mod. éloignement, s. m., action d'éloigner de soi qqn ou qqch., distance :

L'*esloignement* des Franceis.
(Wace, *Rou*, 3° p., 8220.)

Cest grant *esloignement*.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 23838.)

Toz les tens que li soleuz nos rameine, par son *aloignement*, par son aprochement. (*Comm. s. les Ps.*, B. N. 963, p. 126ᵇ.)

Et par l'aprochement et l'*esloignement* des pl[an]etes, la diversetez del tems. (Evrart de Conty, *Introd. d'astron.*, B. N. 1353, f° 7ᵈ.)

Elongnement. (16 mai 1588, *Reg. aux délib. d'Amiens.*)

— Prolongation, allongement :

Par *eslongnement* de temps. (1324, A. N. JJ 62, f° 159 r°.)

Cf. III, 486ᵃ.

ESLOIGNIER, mod. éloigner, verbe. — A., mettre, faire aller plus loin, écarter :

Jo ne m'i quer ren deliter,
Meis guerpir le e *esluigner*.
(*Vie de saint Gilles*, 537.)

De sa maisnoie *eslugniez est*.
(*Brut*, ms. Munich, 3502.)

Pris et saisi fu Menelaus,
Mais por la presse des chevaus
Nel pourent del champ *esloinier*.
(*Frag. du roman de Troie*, P. Meyer, *Romania*, XVIII, p. 80ᵃ.)

Et qant cil virent que ele aprocha et ele *fu elogniee* de la chambre. (*Artur*, B. N. 337, f° 101ᵇ.)

Elloignier. (*Gr. charte de J. s. terre*, Cart. de Pont-Audemer, f° 85 v°, Bib. de Rouen.)

Ne doubtes, non, que je t'*eslongne*,
Panthaleon.
(*Mir. de N. D.*, III, 355.)

Je aurois grant regret sy ne venes icy avant la grant compaignie, car croyes que sy ce n'estoit le service que je sçay bien que vous faictes a Madame, je ne cesserois de tant vous en prier, que auries honte de me refuser ; mais il n'est pas heure de l'*eslongner*. (1521, *Lett. de Marg. d'Ang.*, lett. III, à M. de Montmorency.)

— *Esloignier de vue*, à peu près comme perdre de vue :

Depuis qu'il *eut* une fois *esloigné de veue* Thermutis. (Amyot, *Theag. et Car.*, ch. v.)

— Réfl., s'en aller, s'écarter :

Par nule guise ne *s'en* volt *esluiner*.
(*Alexis*, xi° s., str. 36ᵉ.)

Envers le chevalier s'en va
Qui des autres *s'ert elloigniez*.
(Girard d'Amiens, *Escanor*, 2302.)

Ne *vos* voilliez *elloignier*.
(Li Cuens de la Marche, Bartsch, *Rom. et Past.*, p. 229.)

— N., même sens :

Cume la gent vunt pechant, e de Deu *esluignant*.
(P. de Thaun, *Liv. des creat.*, 644.)

Si ne pos de cy *esloingnier*.
(*Couci*, 5657.)

Cf. III, 486ᵃ.

ESLONGNEMENT, v. Esloignement. — **ESLONGNER, -UIGNER, -UINER**, v. Esloignier. — **ESLUYTE**, v. Eslite.

ESMAI, mod. émoi, s. m., agitation, trouble, souci, inquiétude :

De tutes parz surst li *esmais*,
Qu'en nul liu n'out joie ne pais.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 4845.)

Por quant mult s'en metent a fes,
Kar coneuz est lor *esmes*.
(Id., *ib.*, II, 28396.)

S'il passent apres nos, grant joie nos fais,
Et as lor, se Dex plaist, ire et *esmais*.
(*Ger. de Rossill.*, p. 383.)

Qu'el n'avoit soussi ne *esmay*
De nule riens, fors solement
De soi atorner noblement.
(*Rose*, 573.)

Se vous estes en grant *esmai*
Pour moi, aussi sui ge pour vous.
(Beaum., *Jehan et Blonde*, 1868.)

Grans fu ses dieus et ses *esmais*.
(J. de Condé, *Magnif.*, ms. Casan., v. 240.)

Cela me fait au cœur *esmay*
Quant y voulez aller seullet.
(*Le Cheval. qui donna sa femme au dyable*, Anc. Th. fr., III, 465.)

En jeunesse n'a point d'*esmay*.
(*Songe doré de la Pucel.*, Poés. fr. des xv° et xvi° s., III, 205.)

L'an mil cinq cens et neuf, au moys de may,
Villes, chasteaulx mist en si grand *esmay*.
(J. Marot, *Voy. de Venise*, Rond. comprenant tout ce qui est escript au livre preced., f° 101 v°, éd. 1532.)

Pourtant si je suis brunette,
Amy, n'en prenez *esmoy*,
Autant suis ferme et jeunette.
Qu'une plus blanche que moy.
(Id., *Chans.*, 36, p. 329, éd. 1596.)

Et te diray, que presque en toute chose
Nous ressemblons ; fors, que j'ai plus d'*esmoy*.
Et que tu as le cœur plus dur que moy.
(Cl. Mar., *Eleg.*, XV, p. 92, éd. 1596.)

Il n'y a, je crois, pauvre haire
Qui ait plus de peine et d'*emoy*,
Ni qui travaille plus que moy.
(Godard, *les Desguis.*, I, 1.)

Mille regrets viennent attaindre
Sans cesse mon cœur, et l'*esmoy*
Ne deloge point de chez moi.
(*Sat. Men.*, Regr. fun.)

ESMAILLERESSE, s. f., femme qui travaille en émail :

Philippe l'*esmailleresse*. (1364, *Mém. Soc. Hist. Paris*, t. VI, 1879, p. 133.)

ESMAILLEUR, mod. émailleur, s. m., ouvrier qui travaille en émail :

Charpentiers, peintres, *esmailleurs*.
(*Act. des apost.*, vol. I, f° 85 v°.)

ESMAILLEURE, mod. émaillure, s. f., ouvrage de l'émailleur :

Ceste armeure (la gorgiere) est faicte de *esmailleure* double. (L'Anonyme d'Angers, *Peler. de la vie hum.*, Ars. 2319, f° 42 r°.)

De tanné estoit sa saincture
Et d'or joyeusement garnye ;
Mais bien sembloit, a l'*esmailleure*,
Femme de plaisance bannye.
(*Le Debat de deux dem.*, Poés. fr. des xv° et xvi° s., V, 265.)

Ung radieux et merveilleux croissant
Garny d'or fin et *esmailleure* blanche.
(O. de S. Gel., *Sej. d'honn.*, f° 121 r°.)

(Estendard) Frangé d'or tres bien duisant,
Et toute bordee d'*esmailleure*.
(Jacq. Millet, *Destruct. de Troye*, f° 70ᵃ, éd. 1544.)

ESMAL, mod. émail, s. m., matière vitrifiée, susceptible de recevoir plusieurs couleurs, qu'on applique, à l'aide du feu, sur certains ouvrages d'or ou d'argent :

Li pecol sont d'argent et l'esponde d'*esmail*.
(*Voy. de Charl.*, 429.)

Grans cous se donent es escus a *esmal*.
(*Loh.*, ms. Montp., f° 247ᵈ.)

E od lui sunt venu bon vallet natural
Ki portent bons vesseaus e d'or e de *asmal*.
(*Horn.*, 576, ms. Cambrid., Stengel.)

E od lui sunt venuz bel vallet natural
Ki portent bons veissels d'or e de *esmal*.
(*Ib.*, ms. Oxf.)

Tut li engin del tref sunt d'yvoire et d'*emal*.
(Th. de Kent, *Geste d'Alex.*, B. N. 24369, f° 47 r°.)

Heusses et cordouanes, esperon[s] a *esmal.*
(*Elie de S. Giles*, 1467.)

Esmaill. (1313, *Trav. aux chât. des c*tes *d'Art.*, A. N. KK 393, f° 44.)

— Écusson émaillé aux armes de la ville :

Pour faire faire ung *esmail* aux armes de la ville d'une tasse d'argent qu'il a. (3 janv. 1419, *Reg. consul. de Lyon*, I, 210.)

De Jehan Berruyer, trompette, qui requiert ravoir son *esmail* et ensengne de la ville, offrant renouveler sa caucion. Ly soit l'*aismal* rendu en baillant bonne caucion. (13 février 1458, *Reg. aux résolutions des Consaux*, 1454-1461, A. Tournai.)

Qu'ilz avoient prins les airmes et *amalz* de la cité. (J. Aubrion, *Journ.*, an 1498.)

ESMALIER, mod. esmaillier, v. a., recouvrir d'émail ; fig., recouvrir de fleurs :

Une escuelle painte ou *esmaullie.* (*Ordin. Tancrei*, ms. Salis, f° 33a.)

Amaillié. (1327, *Inv. de R. de Joigny*, A. Eure-et-L.)

Et par dedens (les tableaux) *sont esmaillez* de nostre Sr en la crois. (*Inv. du D. d'Anj.*, ap. Laborde, *Emaux*, p. 113.)

Une boutonneure *esmaillie.* (7 fév. 1390, *Inventaire des biens et revenus de Jehanne Poleite, v*e *de Gilles de Grantmetz*, A. Tournai.)

Onze candelliers a bougie *esmaillies.* (*Un partage mobil. en 1412*, p. 28, S. Germain.)

A Jean Clavel, orfevre, 15 livres 6 sols 3 deniers tournois pour deux cœurs d'argent dores pesant 6 onces, qu'il a faits, lesquels furent donnes par le lion, l'un a monseigneur, l'autre a madame, esquels cueurs estoient les armes de monseigneur, de madame et de la ville *emmaillees.* (1515-16, *Comptes*, A. Nevers, CC 90.)

Une croix d'or *enmailé* d'asier. (14 juill. 1530, A. Gir., not. 67-7.)

— Réfl., se parer :

Tout *s'emailla* de verdure et de fleurs.
(Desport., *Diane*, I, xxvii.)

— *Esmalé*, part. passé et adj., paré :

Il vient cueillir les roses
Dans ce parc *emaillé* de mille fleurs ecloses.
(R. Belleau, *Œuv. poét.*, Eclog., sacr., V.)

L'*emaillé* Scorpion.
(Du Bartas, *La Sepmaine*, VI.)

Cf. Enmaillié, III, 199a.

ESMARAGDE, v. Esmeralde. — **ESMATISTE**, v. Amatiste. — **ESMAURE**, v. Esmolre. — **ESME**, v. Helme. — **ESMEÇON**, v. Ameçon

ESMELTIR, mod. émeutir, v. n., fienter, expulser les humeurs du corps :

Ne sai comment li proierai,
Mainte foiz *a* salli son ni
Et sor ses oiseaus *esmelti.*
(Marie, *Ysopet*, B. N. 19152, f° 23a.)

De sus les eulz li *esmoltirent.*
(*Vie de Thobie*, B. N. 19525, f° 133 r°.)

Apres regarde se il (li ostour) *esmotist* bien et delivrement, selonc la quantité dou paist. (Brunet Latin, p. 200.) Var., *esmoutist.*

Quant l'esprevier si *a esmeuti*, par l'esmeut l'en peut jugier s'il est sain ou non. (*Ménagier*, II, 295.)

Et apres qu'il *aura* bien *esmuti* par trois ou quatre foys. (Franchieres, *Fauc.*, ms. Chantilly 1528, f° 18 v°.)

Se leve, crache, *esmeutit*, et se mouche.
(Cl. Marot, *Epig. d'un gros prieur*, p. 399, éd. 1596.)

Les oiseaux estoient grands, beaux et polis a l'avenant, bien ressemblans les hommes de ma patrie, beuvoient et mangeoient comme hommes, *esmoutissoient* comme hommes. (Rab., *le Cinquiesme livre*, ch. ii.)

Monsieur ne fait que cracher,
Tousser, *emutir*, et m'appelle.
(Belleau, *la Reconn.*, I, 1.)

Lors il vient a *emeutir* (le faucon) et a jetter flegmes et coles. (E. Binet, *Merv. de nat.*, p. 37, éd. 1622.)

— A., rendre, décharger :

Les humeurs superflues ne *sont emeuties* et vuydees. (La Bod., *Liv. de la vie*, I, 4.)

ESMERAGDE, v. Esmeralde.

ESMERALDE, mod. émeraude, s. m., vernis formé par la vitrification des substances fusibles :

D'une *esmeralde* fu li ponz
En som l'espee, toz reonz.
(*Eneas*, 4489.)

Zaffir, rubins, topaz, *smeraut.*
(*Hector*, B. N. 821, f° 2a.)

E le arc de ciel l'environeit
Qe *amiraude* resembloit.
(*Apocal.*, ms. Toulouse 815, f° 7 v° ; P. Meyer, *Rom.*, XXV, 206.)

Esmaragde demustre fei.
(P. de Thaun, *Best.*, 1468.)

D'*esmeragde* a la culur.
(Id., *ib.*, f° 34 v°.)

Esmaragde par sa culur
Veint tutes chioses de verdur.
(Marb., *Lapid.*, B. N. 14470, f° 11 r°.)

De *smaragde* veit un alter.
(*S. Brandan*, 1080.)

Quatre *ameraldes* merveillus,
(*Protheslaus*, B. N. 2169, f° 21b.)

O *esmeraude* preciouse.
(Renclus, *Miserere*, cclxi, 2.)

L'altre vermoil comme gote de sanc, l'altre atreci vert com *amerade.* (*Hist. de Joseph*, B. N. 2455, f° 127 v°.)

.i. draip aci verdoiant com *esmirade.* (*Ib.*, f° 35 r°.)

Esmaragde, esmeraude.
(Th. de Kent, *Geste d'Alex.*, B. N. 24364, f° 48 v°.)

Esmeragdes bien polies.
(*Délivr. du peup. d'Isr.*, ms. du Mans 173, f° 30 r°.)

Esmaraude.
(*Rose*, ms. Brux., f° 68 v°.)

Hemeraude. (Laurent, *Instr. s. les .x. comm.*, f° 36 r°.)

Asmeraude. (Id., *ib.*, ms. Troyes, f° 23 r°.)

Une *ameraude* qui fu mons. Willaume, sen frere. (1310-1320, *Cart. de Flines*, Hautcœur, CCCCXV, p. 530.)

De topasses rouges, de rubis, d'*emeraulde.* (*Liv. du nob. chev. J. de Mandev.*, f° 59 r°.)

Un repos de Jhesus a .v. *esmeraudes* a perles et .ii. cloquettes de Milan, .v. lb. (1460, *Exécut. testament.*, A. Tournai.)

ESMEREILLON, ESMERELLON, v. Esmerillon.

ESMERIL, mod. émeri, s. m., pierre dure qui, réduite en poudre, sert à polir les pierres fines, les métaux et le verre :

Del diamant : il est durs ne ne puet estre depecies se par sanc non de boc et par *esmeril.* (*Lapidaire en prose*, p. 80, Pannier.)

ESMERILLON, mod. émerillon, s. m., espèce de faucon remarquable par la finesse de sa taille, la légèreté de son vol, et la vivacité de ses mouvements :

Plus tost s'en va qu'*esmerellons.*
(Chrest., *Perceval*, ms. Montp., f° 111 r°.)

De girfaus et d'*esmerellons.*
(Id., *ib.*, ms. Mons, p. 2, a.)

S'il n'avoit un *esmereillon* de .vi. deniers. (1197, *Lettre contenant vente d'une rente, etc.*, Tailliar.)

Et laisse les ges a l'*amerillon* et il s'envollet sus la peirche. (*S. Graal*, B. N. 2455, f° 252 v°.)

Chascuns plus tost qu'*esmerillons*
S'en va devant lui droite voie.
(*Couci*, 1738.)

Et se joindy, comme un *merillon* qui vœult voller, en sa targe. (Froiss., *Chron.*, B. N. 2646, f° 57b.)

Alietus, *esmerullon.* (*Catholicon*, ms. Lille 369.)

Je suis legier comme une plume
Et faict comme ung *esmerillon.*
(*Farce du Gaudisseur*, Anc. Th. fr., II, 293.)

L'œil gay en *esmerillon.*
(Cl. Mar., *Dial. de deux amoureux*, p. 22, éd. 1596.)

— Pièce d'artillerie longue de cinq palmes environ, portant une balle de neuf à vingt-quatre onces :

Vingt deux pieces d'artillerye toutes getans bouletz de fer, avecques force d'*esmerillons* et autre menue artillerye. (J. d'Auton, *Chron.*, B. N. 5083, f° 29 r°.)

ESMERULLON, v. Esmerillon.

ESMERVEILLIER, mod. émerveiller, verbe.

— Réfl., concevoir un grand étonnement :

Je *m'esmerveil* d'Aymeri lo barbé.
(*Aymeri de Narb.*, 505.)

Dex ! com je *m'esmervel* de ces enfans petis.
(*Naiss. du Cheval. au Cygne*, 1877.)

Mult *s'esmerveillent* li plusur.
(Marie, *Lais*, Bisclavret, 204.)

Ne *s'esmervaut* nus de chest mot !
(Renclus, *Miserere*, lxxxviii, 1.)

Et Aucassins les comença a regarder, se s'en *esmervella* mout durement. (*Aucas. et Nicol.*, 30, 18.)

Si durement *s'en esmerveille*
Qu'a poines sait si dort ou veille.
(G. de Coinci, *de Theoph.*, col. 59, Poquet.)

Et *se* poet on *esmervillier*. (Froiss., *Chron.*, VIII, 38.)

Se elles en furent enhisdee je ne *moy enmervelhe* point. (J. de Stavelot, *Chron.*, p. 296.)

Grandement je *m'en esmerveil*.
(*Mist. du Viel Test.*, IV, 30660.)

— N., même sens :

Ne devum pas *emerveiller*
Si nostre mote failli her.
(*Vie de saint Gilles*, 1941.)

Cf. III, 496b.

Esmeutir, v. Esmeltir.

Esmier, mod. émier, v. a., froisser un corps entre les doigts de manière à le réduire en petites parties; anc., réduire en miettes, en morceaux, mettre en pièces :

Les altels a deable tut *esmiad*. (*Rois*, p. 300.)

Et cil dedenz ont abatue
Une porte sor ceus desouz
Ques escache et *esmie* touz
Ceus qu'ele ataint en son cheoir.
(Chrest., *Perceval*, ms. Montp. 249, f° 16d.)

La damoisele de sa main
Le pain enz *esmié avoit*.
(Id., *ib.*, f° 150b.)

De ci qu'es dens le porfent et *esmie*.
(*Raoul de Cambrai*, 320.)

Le blanc hauberc li desront et *esmie*.
(*Loh.*, ms. Montp., f° 191c.)

Tot li froisse et *esmie* com glaçon angelé (l'escu).
(J. Bod., *Saisnes*, CLVII.)

Et va ferir Berart a la targe florie,
La grosse lance ou poig li peçoie et *esmie*.
(Id., *ib.*, CLXXIII.)

Fiert .i. garçon sor l'elme de Pavie
Ke tot le cercle li desfroise et *amie*.
(*Gir. de Viane*, B. N. 1448, f° 27a.)

Il li froisse et *esmie* le maistre os moelé,
(*Gui de Bourg.*, 1411.)

Que l'escu de son col trestout li *esmia*.
(*Gar. de Mongl.*, Vat. Chr. 1517, f° 15c.)

Si commenchent a craventer, et a despechier et a *esmier* tous ches engiens. (Robert de Clary, p. 56, Riant.)

Li haiche ferit a costal de la roche ci tres durement que toute li alemelle *fuit amiee* et que toute li hanste volait en pieces. (*S. Graal*, B. N. 2455, f° 86 r°.)

Que boen sera le hiaume se le test n'en *esmie*.
(*Gaufrey*, 1000.)

A tierre les abat et defroisse et *esmie*.
(*Chev. au Cygne*, 12476.)

Quand il m'*esmie* de sa main
Tousjours a la table du pain,
Et me fait boire dans son verre ?
(Rons., *Od.*, V, xxv.)

La terre se rend fertile, plus elle est *esmiee* et profondement remuee. (Mont., *Ess.*, l. III, c. xiii, p. 195, éd. 1595.)

— Réfl., être mis en pièces :

Combien que la pierre fust de caillou tres dur, toutes foiz elle *s'esmia* par pieces sans faire gueres de mal a la pucelle. (*Hist. et disc. au vrai du siège qui fut devant la ville d'Orléans par les Anglois*, ap. J. Quicherat, *Procès de Jeanne d'Arc*, t. IV, p. 172.)

— N., même sens :

Tant roidement l'estuet a terre trebucher
K'il li fist toz les membres et le cors *osmier*.
(Th. de Kent, *Geste d'Alex.*, B. N. 24364, f° 13 r°.)

Et les roches conurent Deu ;
De sa mort ourent tel tristece,
Tele angoisse, tele destrece,
Qu'esquartelerent et partirent
Et *esmierent* et fendirent.
(G. de Coinci, *Mir.*, B. N. 2163, f° 20a.)

Esmietement, mod. émiettement, s. m., action d'émietter :

Esmiettement, a crumming. (Cotgr.)

Esmieter, mod. émietter, v. a., mettre en miettes, diviser un corps friable dont les parties se séparent aisément sous les doigts :

Le fromage vieil, qui est pourry, *esmietté* et vermineux, est fort agreable au vulgaire d'Allemagne. (B. Jamin, *Trad. des dialog. de J. L. Vives*, f° 92 r°, éd. 1576.)

De sa propre main
Luy *emiettoit* du pain.
(G. Durant, *Od.*, II, xxxiii.)

Esmieure, v. Esmolre. — **Esmine**, v. Hemine. — **Esmit**, v. Amit.

Esmocion, mod. émotion, s. f., action d'émouvoir, résultat de cette action :

Et de fait luy fut dit tout et au long le cas que il estoit, mais non pas en si forte rigueur comme on eust bien pu faire, pour cause de l'*esmotion*. (Chastell., *Chron. des D. de Bourg.*, IV, 224, Kervyn.)

Pour ce que le vent est une *esmotion* d'air. (Dampmart., *Merv. du monde*, f° 9 v°.)

Pour eviter aux abus, desordres et *esmotions* qui s'y commettoient ordinairement. (10 juill. 1606, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 633.),

Le fils ayant picqué pres du pere pour avoir veu a son visage une *esmotion* non accoutumee. (Aubigné, *Mém.*, p. 5, Lalanne.)

Cf. II, 497c.

Esmoeute, v. Esmote.

Esmoleur, mod. esmouleur, s. m., celui qui aiguise les couteaux, les ciseaux :

Josephes l'*esmouleur*. (1313, A. N. JJ 49, f° 21 r°.)

Maistre Robiers dou Bos, li *esmouleres*, a vendut... (26 sept. 1341, *Escript Colart Vilain*, chir., S. Brice, A. Tournai.)

Esmoleurs de petites forces et ciseaux. (6 mai 1407, *Ord.*, IX, 270.)

Jehan du Molin, tondeur et *esmouleur* de grans forches. (15 juillet 1441, *Escript Jehan du Molin*, A. Tournai.)

Esmoleur. (15 janv. 1514, A. Gir., E. not., Laurent, 345-1.)

Ung *esmolleur* de grandes forches. (1527, Lille, ap. La Fons.)

Esmolre, mod. émoudre, v. a., aiguiser, affiler :

Car lor langhe est plus esmolue
Que n'est rasoirs ne faus ague,
Et sans *esmorre* tous jours trenche.
(G. de Cambrai, *Barlaam*, p. 235.)

Haubers rouller, hiaumes fourbir, espees et coutiaus *esmoudre*. (Ph. de Nanteuil, *Chron.*, B. N., 22-495, f° 165 v°.)

Pour .x. milliers de quariaus fourbir et *esmaure*. (1294, *Trav. p. les chât. des c. d'Art.*, A. N. KK 393, f° 13.)

Il li convient le langhe *esmorre*
Se il nos questions veult sorre.
(*De Josaphat*, B. N. 1553, f° 232 r°.)

Mes couteaus est bien esmouluz ;
Gel fis bien *esmorre* a la forge.
(*Des .ii. freres povres*, B. N. 19152, f° 51 v°.)

Esmoldre les dictes grandes forces. (1407, *Stat. des esmouleurs*, Ord., IX, 270.)

Esmouldre. (*Ib.*, 272.)

Pour *amouldre* cognees, renoer et soub der. (1409-10, *Compt. de l'H.-D. d'Orl.*, exp. comm. dom.)

Une lame a *esmieure* coutteaux doibt .vii. d. t. (1412, *Cartul. des winaiges, payaiges et deubz en la ville de Mortaigne*, ms. Valenciennes 249, p. 168.)

Reste a dire comment ilz *esmeulent* et fourbissent ledict harnois. Ilz ont une grant meule. (J. Gerson, *Supplic. au duc de Bret.*)

La roe a *esmoudre*. (1440, *Compt. de B. Blondel*, A. Eure.)

Se party de sa borde ou habitacion pour aller *esmeudre* sa dite coignee a la forge. (1460, A. N. JJ 190, f° 73 v°.)

Ung autre moulin a eaue a *esmouldre* congnees. (1463, A. N. P 295, reg. 1.)

Ung molin a *esmieure* couteaulx. (1471, S. Omer, ap. La Fons.)

Une lance de guerre a fer *esmolu*. (*Trahis. de France*, p. 25, Chron. belg.)

— *Esmolu*, part. passé et adj., finement aiguisé :

Il ot son arc et ses turqueis laciez,
Et s'arbaleste et ses quarels d'acier,
Darz *esmoluz*, afaitiez por lancier.
(*Coronem. Loois*, 641.)

Bien s'i espruevent a boin branc *amolus*.
(*Loh.*, B. N. 1244, f° 56 v°.)

Alixandres le roi salue
Qui la langue avoit *esmolue*
A bien parler et sagement.
(Chrest., *Clig.*, 340.)

Voie li firent plus de .c.
Langue ot legiere et *esmolue*.
(*Dolop.*, 6512.)

Tu dois avoir dens *esmolus*
Vers chelui ki l'ordre confont.
(Renclus, *Carité*, cxi, 8.)

Seettes d'acier *amolues*. (*S. Graal*, B. N. 2455, f° 199 v°.)

Arme *amoluie* por ferir ou por faire ayme du ferir. (1290, A. mun. Besanç., reg. mun. I, f° 173.)

— *Frais, fraischement esmolu*, qui n'a pas eu le temps de perdre la façon qu'il a reçue :

Un ecolier, revenant *frais emoulu* des ecoles. (PASQ., *Lett.*, II, 12.)

Je dressay ceste puissante et glorieuse armee de vieux soldats aguerris tous *fraischement esmoulus*, que je menay avec un grand ordre et discipline tout droit a Tours. (*Sat. Men.*, Har. de M. le Lieut.)

Cf. ESMOUDRE, III, 500[b].

ESMOLTIR, v. ESMELTIR. — **ESMOONE**, v. ALMOSNE. — **ESMORRE**, mod., v. ESMOLRE.

ESMOTE, mod. émeute, s. f., émoi, soulèvement populaire :

Pour sauver sa maison qu'on vouloit ardoir au temps des *esmuetes* pour ce qu'il estoit des gens monseigneur. (*Test. de Rob. de Cassel*, Cart. de la D. du Cass., I, f° 108 v°.)

Rebellions et *esmuetes*. (1326, A. N. JJ 64, f° 87 v°.)

Ces *esmeutes*. (*Ib.*, f° 88 r°.)

Esmuiete. (*Ib.*, f° 91 r°.)

Apres que Cesar ot vaincue celle *esmuete* de gent bataillereuse. (*Rom. de J. Ces.*, Ars. 5186, f° 78[d].)

L'an 1517 fut faicte grande *esmeute* par les Angloys contre les François, Italiens et autres estrangers demeurans audict Londres. (*Journ. d'un bourg. de Par.*, p. 55.)

Populaire *esmoeute*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, f° 68 v°.)

Cf. III, 499[e].

ESMOTEMENT, mod. émottement, s. m., action d'émotter; herse à émotter :

Esmotement, ocatio. (MONET, 1632.)

ESMOTER, mod. émotter, v. a., briser, diviser les mottes de terres qui sont restées entières après les labours et les hersages :

Esmotter, rompre les mottes. (JUN., *Nomencl.*, p. 271.)

Nos ancestres romains disoient que le champ estoit mal labouré, lequel il falloit *esmotter*, apres qu'il estoit ensemencé. (COTTEREAU, *Colum.*, II, 4.)

Qui marche en sautelant sur la terre *esmotee*. (DU CHESNE, *Six. liv. du grand miroir du monde*, p. 66.)

Terre *emotee*. (LA PORTE, *Epith.*)

ESMOTEUR, mod. émotteur, s. m., celui qui brise les terres :

Emoteur. Hic occator. (MONET, 1632.)

ESMOUCHIER, mod. émoucher, v. a., chasser les mouches, débarrasser des mouches :

Pourtant affin que les mouches n'y prennent (a cette plaie), *esmouche* la bien fort. (RAB., *Pant.*, II, 15.)

— ?

Tondre ces brebis l'une apres l'autre, et les *emoucher*, car elles ont de la toison qui d'or, qui d'argent. (J. DE LA TAILLE, *le Negremant*, f° 128 v°, éd. 1573.)

— Réfl., se débarrasser des mouches :

Bien se deffent (la jument) et bien *s'esmouche*
De sa queue.
(*Fab. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 21[r].)

Pour *s'esmoucher* ma queue aura Barbeau.
(H. BAUDE, *Test. de la mulle Barbeau.*)

— *Esmouchié*, part. passé, fig., d'où l'on a chassé les mouches, les idées noires :

Les capitouls, consuls et jurats de l'archiconfrerie des cervelles *emouquees*, ou ratiers. (*Privileges et reglem. de l'archiconfr. des cervelles emouquees*, Var. hist. et litt., t. III.)

Cf. III, 500[b].

1. **ESMOUCHOIR**, mod. émouchoir, s. m., instrument pour chasser les mouches :

Un *esmouchoir* a tout le manche d'argent. (1316, *Invent. de la comtesse Mahaut d'Artois*, ap. Laborde, *Emaux*.)

Ung *esmouchoer* pour chasser les mouches. (J. DE VIGNAY, *le Jeu des échecs*, Ars. 3254, f° 56 v°.)

C'est chose legiere a oster sueur seulement par *esmouchoirs*. (B. DE GORD., *Pratiq.*, I, XI.)

Deux *esmouquoirs* et deux frontiaux servans aux dis chevaux. (1432, *Compte d'ouvrages*, 6[e] Somme de mises, A. Tournai.)

Ung gros loyaucol, et ungs *esmouquoirs* pour les chevaux pesans .v. livres. (19 février 1435-19 mai 1436, *ib.*, 7[e] Somme de mises, ib.)

Muscarium, *esmouquoir*. (*Catholicon*, ms. Lille 369, Scheler.)

Pour l'achat de trois *esmouchouers* de plumes de paon pour esmoucher le bastonnier. (1501, *Archiv. hospit. de Paris*, I, p. 115.)

2. **ESMOUCHOIR**, s. m., instrument pour moucher les mèches de chandelles, de lampes :

Il feist aussy sept lampes avec leurs *esmouchoirs*. (LEF. D'ESTAPLES, Exode, ch. XXVII.)

Le chandelier avec ses lampes et ses estenailles et les *esmouchoirs*. (ID., Nombres, ch. IV.)

ESMOUQUER, -OIR, v. ESMOUCHIER, -OIR.

1. **ESMOUSSER**, mod. émousser, v. a., rendre mousse, moins tranchant; fig., affaiblir :

Ce qui *emousse* les pointes des passions. (ORESME, *Œuvr. mor.*, f° 118[c], éd. 1575.)

Si l'on m'eust fait autrefois
Travailler a la journee,
J'eusse bien fendu du bois,
Sans *esmousser* la coignee.
(GAULT. GARGUILLE, *Chans.*, p. 37, Bibl. elz.)

2. **ESMOUSSER**, mod. émousser, v. a., débarrasser de la mousse :

Luy tenant de la avant son siege bien sarclé, le pied net, et la tige bien eslaguee jusques aux mains, et par tout soigneusement *esmoussee* et eschenillee. (LIEBAULT, p. 455.)

ESMOVEIR, mod. émouvoir, verbe. — A., mettre en mouvement; porter, exciter, faire impression sur l'âme :

Des qu'Eneas vint en la terre
Et qu'*esmeue fu* la guerre...
(*Eneas*, 4297.)

Puisque *sommes* ici d'ostoier *esmeu*...
(*Naiss. du chev. au Cygne*, 1592.)

Ore *est esmute* la folie. (*Artur*, ms. Grenoble 378, f° 29[a].)

Tous delis qui *amuevent* priveement le coraige a desirier. (Ms. Berne 365, f° 125 r°.)

Que elles *seient* plus *esmohues* que nos seions en lors bienfez. (1292, Fontevr., pièc. non cot., A. M.-et-Loire.)

Teux cozes molt bien le feront
Amolir et l'*esmouveront*
A çou, k'elle ait mierci de toi.
(JACQ. D'AM., *Art d'Am.*, ms. Dresde, Kört., 1098.)

En vous, piteuse et chere mere,
Qui possible est, vous *eust esmeute*
A faire encontre moy esmeute,
Pour garder l'enfant de mourir.
(*Mist. du Viel Test.*, II, 77.)

Esmouvoir question de l'infinité des temps. (CALV., *Instit.*, I. 1, c. XIV, p. 102, éd. 1561.)

Veoir si, par parolles, je le pouvoy *esmouvoir* a si grande compassion. (LARIV., *le Fid.*, V, 3.)

En l'*esmouvant* a courroux, a haine, ou a pitié. (ROB. EST., *Rhet. d'Arist.*, I, I.)

— Réfl., se mettre en mouvement :

C'est l'acheisuns pur quei *s'esmuet*.
(MARIE, *Lais*, Eliduc, 482.)

Le lendemain matin ledit Jacqueville et ses cabochiens *s'esmeurent* en intention d'aller tuer ledit seigneur de la Trimouille. (JUV. DES URS., *Charles VI*, an 1413.)

— N., même sens :

Bruiant vint al palais, d'une part l'acoillit
Si l'at fait *esmoveir* et soef et serit.
(*Voy. de Charl.*, 370.)

Quant les anettes sentent la tempeste *esmouvoir* en l'air, et qu'elles vollent et crient sur l'eau, bien scevent que pleuve aront sans tempeste. (*Ev. des Quen.*, p. 125.)

Cf. ESMOVOIR, III, 501[c].

ESMUETE, v. ESMOTE. — **ESMUTIR**, v. ESMELTIR.

ESNASER, mod. énaser, v. a., ôter, arracher le nez :

Fist maintenant crever les oilz,
E les autres fist *esnaser*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 26820.)

Pour chou les fist on *ennaser*
(*Sept Sag.*, 2187.)

— *Esnasé*, part. passé et adj., à qui on a arraché le nez :

De cel dit fu dolens Estatins l'*esnases*.
(*Les Chetifs*, B. N. 12558, f° 63 v°.)
Estatin l'*esnazé*.
(*Ib.*, f° 68 v°.)

Un grand vieillard *enasé* appelle une petite fille aagee de trois ou quatre ans, mon pere. (Rab., *Quart livre*, ch. ix, éd. 1552.)

esné, v. Ainsné. — **esnelet**, v. Anelet. — **esnesse**, v. Asnesse. — **esnir**, v. Hennir. — **esnoi**, v. Enoi. — **esnor**, v. Onor. — **esnorer**, v. Honorer. — **esnui**, v. Enoi.

espace, s. m. et f., certaine étendue de lieu ou de temps :

Si ke nes une certes n'i remeist dedenz lo *spaze* del cortil. (*Dial. S. Greg.*, p. 39, Foerster.)

Apres lo *spaze* de trois hores repairat. (*Ib.*, p. 70.)

Aspace. (*Vies des Saints*, ms. Epinal, f° 61 r°.)

Espaice. (*Hist. de Joseph*, B. N. 2455, f° 68 v°.)

Si li nices i vient, ce n'est pas granz merveille,
Mais trop est granz domages quant sages ne s'es-
[veille,
Plus especiaument quant il a longue *espace*.
(Ph. de Nov., .iiii. *tenz d'ag. d'hom.*, 117.)

Coment l'on ne doit pas muser,
Mas las chevaliers auser
Et par ordre matre en lor places
Et par raison et par *apaces*,
Coment grande *apace* tenir
De l'aler et du retenir
Doivent chevalier ausiment.
(J. de Priorat, *Liv. de Vegece*, B. N. 1604, f° 1d.)

Du lonc, du grant et de l'*apace*
De .v. ou de .vi. piez de grant.
(Id., *ib.*, f° 4c.)

Vana *espaci*. (*Vie saint Jorge*, B. N. 423, f° 91a.)

Per l'*apaice* de .xx. ans. (1315, Coll. de Lorr. 983, pièce 31, B. N.)

Pour l'*espasse* de ma vie. (1317, Grestain, A. Eure.)

Bimensis, *espassez* de deux mois. (*Gloss. de Salins*.)

Guide demanda *espasce*, mes Gisolfe non lui voloit donner *espasse* de terme. (Aimé, *Ystoire de li Normant*, IV, 42.)

Li autre mesnie s'en fu partie, pour l'*espasse* de .xxviii. sepmaines. (6 sept. 1350, *Exéc. test. de la v° Mahieu Daubi*, A. Tournai.)

... Puis que j'ay *espace*,
Je m'en vois vestir sans deloy.
(*Mir. de N. D.*, I, 258.)

Par grant *espasse* de temps. (11 sept. 1392, *Tutelle des enfants Colart Diemenche*, A. Tournai.)

Jour douloureux pour moy et dommageable,
Tu me fus bien ; g'y fus trop longue *espace*.
(*Mist. du Viel Testam.*, II, 12708.)

En fu ledit Estienne de Willeries une *e passe* de temps bailleu [du Tournesis]. (1422-1430, *Troubles de Tournai*, Mém. Soc. hist. et litt. de Tournai, XVII, 305.)

Asaillant la tour dudit moustier par l'*espaure* de 8 heures. (5 oct. 1465, *Reg. aux missives*, f° 123 v°, A. mun. Dinant.)

La je me lave et les mains et la face ;
Puis me contemple en l'eau par quelqu'*espace*,
Couché sus l'herbe.
(Maurice Sceve, *Saulsaye*, p. 8, éd. 1829.)

Cf. III, 504b.

espade, s. f., espadon :

Il est conduit a l'audience,
Ou l'on rend ensuite un arret
Tendant a ce que, s'il lui plait,
Le bourgeois quitte la l'*espade*
Et defasse la barricade.
(Saint-Julien, *le Courrier burlesq.*, t. I, p. 90, Bibl. elz.)

espadon, s. m., grande et large épée à deux tranchants, à poignée en croix et sans garde, qu'on maniait généralement à deux mains :

Espadon, A short twohanded sword. (Cotgr.)

espaigne, v. Espingle.

espaignol, mod. épagneul, adj., de race espagnole :

Un chien *espaignol* en l'ostel d'un bonhomme de village. (1393, A. N. JJ 144, pièce 456.)

— S. m., chien de race espagnole, à oreilles pendantes :

Que l'espreveteur se garnisse d'*espaignols*. (*Ménagier*, III, 2.)

Pour ramener de Peronne a Bruxelle les .iiii. *espaignoz* du duc de Bourgoigne. (*Tit. du* xv*e s.*, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*)

Un petit *espaigneul*. (1465, *Compt. de l'aumosn. de S. Berthomé*, f° 122 v°, Bibl. la Rochelle.)

Epaigneul.
(Gauch., *Plais. des Champs*, p. 242.)

Cf. Espagneau, III, 505a.

espale, v. Espaule.

1. **espalier**, s. m., rameur du dernier banc d'une galère :

Il fut fort fasché qu'un si malostru poisson eust le pouvoir de s'opposer a l'effort de quatre cens *espalliers* et galiots qui estoient en sa galere. (Du Pinet, *Pline*, XXXII, 1.)

2. **espalier**, s. m., mur garni d'un treillage, le long duquel on plante des arbres fruitiers dont les branches y sont appliquées et fixées :

Que les fruits de l'*espalier* soient plus beaux et meilleurs que ceux qui procedent des autres arbres, la raison le veut et l'experience le preuve. (O. de Serres, VI, 20.)

espalmer, v. — A., enduire d'espalme :

Ou bien la nef depuis hier *espalmee*.
(Est. Forcadel, *Eucomie de la mort*.)

— N., se faire enduire d'espalme :

La flotte demourera pres d'autres huict a la Previsa pour *espalmer*. (1558, *Négoc. de la France dans le Lev.*, II, 464.)

Tirant la route de Negropont, ou *espalmoit* (espalmoient) leurs gallaires. (1571, *ib.*, III, 185.)

Elle *a spalmé* a Negropont et se debvoit joindre en Barbarie avec les forces du frere du roy de Fez. (1581, *ib.*, IV, 54.)

espampreR, mod. épamprer, v. a., débarrasser la vigne des pampres, des feuilles inutiles :

En ce mois *espampre* il et oste les fueilles aux vignes qui en ont trop. (Belle For., *Secr. de l'agric.*, p. 319.)

— *Espampré*, part. passé et adj. :

Roses *espamprees*. (Liebault, p. 517.)

espanade, v. Esplanade.

espanchement, mod. épanchement, s. m., action d'épancher ou de s'épancher :

Espanchement d'urine. (La Frambois., *Œuv.*, p. 701.)

espanchier, mod. épancher, v. a., a., verser largement :

N'en peust riens sauver ne respitier
Ne lor fesist la cervele *espancier*.
(*G. d'Hanstone*, B. N. 25516, f° 41 r°.)

Se aucun oste la clamor du sang violentement *espanchier*. (1474-1475, *Trad. d'une charte de franch. accordée aux habitants de Mounet la ville*, A. Doubs.)

La terre gaye ici de son sein diapré
A l'entour des ruisseaux diverses fleurs *epanche*.
(R. et A. d'Aigneaux, *Trad. de Virg.*, f° 23 r°.)

Que la palme a l'entree *espanche* un frais om-
[brage
(Id., *ib.*, f° 69 v°.)

— Réfl., se répandre :

(Les branches) qui *s'epanchent* trop gaies.
(R. et A. d'Aigneaux, *Trad. de Virg.*, f° 50.)

Cf. III, 506c.

espandre, mod. épandre, verbe. — A., jeter çà et là ; étendre en éparpillant :

Dou precious sanc que Jesucris *apandit* por li. (Laurent, *Somme*, f° 6 v°, Bibl. Verdun.)

Et *fut* tantost la nouvelle *espandue* parmy le pays. (J. d'Arras, *Melus.*, p. 341.)

— Réfl., se répandre :

Il desrivoit (le fleuve) et *s'espandoit* sur la terre. (*Antiq. des Juifs*, Ars. 5082.)

Cf. III, 507b.

espanissement, mod. épanouissement, s. m., action de s'épanouir :

Joye et *espanissement* du cœur. (Chastell., *D. de Bourg.*, III, 194, Kervyn.)

esparaingnier, v. Espargnier.

esparcet, mod. éparcet, s. m., sainfoin :

Le pays ou l'*esparcet* est aujourd'hui le plus en usage est le Dauphiné. C'est une herbe fort valeureuse, non de beaucoup inferieure a la luzerne. (O. DE SERRES, IV, 5.)

ESPARENGE, v. ESPARNE. — **ESPARENGIER**, v. ESPARGNIER. — **ESPARFAILLEMENT**, v. ESPARPILLEMENT. — **ESPARGE**, v. ASPERGE. — **ESPARGER**, v. ESPARGNIER.

ESPARGNANT, adj., qui use d'épargne, qui est fort ménager :

Ceulx que nous appellons tenans ou *espargnans* ou avers ou chetis ou semblablement tous telz deffaillent en donations. (ORESME, *Eth.*, f° 71ᵇ.)

J'ay esté si *espargnant* a promettre, que je pense avoir plus tenu que promis, ny deu. (MONT., III, c. v, p. 71, éd. 1595.)

Cf. III, 511ᶜ.

ESPARGNE, v. ESPARNE.

ESPARGNIER, mod. épargner, v. a., user d'épargne, économiser, fig., traiter avec indulgence :

Puis le dist Carles qu'il n'en *espargnat* nul.
(*Rol.*, 2091.)

Il l'*espargnereit* longuement,
Ne l'en prendreit longues talent.
(*Eneas*, 9145.)

Sparnier.
(P. DE THAUN, *Best.*, 511.)

N'*espargniat* pas l'espuruner
Ne le cheval le tost aler.
(*Vie de saint Gilles*, 1855.)

Il a traite l'espee dont li brans fu d'achier
Et vait ferir Aiol, nel vaut *esparengier*.
(*Aiol*, 6818.)

Quant li arcevesque l'ot
En sentence tuz enclot
Clers e lai, nuls ne *esparnie*.
(*S. Thom.*, f° II r°, A. T.)

N'*espargnera* ne roi ne conte.
(RENCLUS, *Miserere*, LV, 7.)

Ne quidies mie que les ronces et les espines l'*esparnaiscent*. (*Aucas. et Nicol.*, 24, 2.)

Espernier.
(HERBERT, *Foulq. de Cand.*, B. N. 778, f° 169 v°.)

Or entent bien (a te defendre) car il (le diable) n'*aperingne* nullui, car il est hardiz et engres come cil qui assaille le filz Dieu. (LAURENT, *Somme*, ms. Chartres 371, f° 45 v°.)

Dame, ce dist ly roys, n'ales riens *espargant*.
(*Chev. au Cygne*, 513.)

La mort vient que nus *sparagne*.
(*Hector*, B. N. 821, f° 10ᵈ.)

Fierement les enchace, nes *ha* pas *aparnies*.
(*Girart de Ross.*, 4573.)

Et li corent au devant que il de rien nel voient *esparengier*. (*Kassidor*, ms. Turin, f° 42 r°.)

Tu *esparignas* les Niniviens. (*Chron. des rois de Fr.*, Berne 607, f° 113ᶜ.)

Esparaingnier. (*Le Liv. dou roi Alex.*, B. N. 1385, f° 34ᶜ.)

Il *appairgnerait* et supporterait lou povre et lou diseloulz. (*Ps.*, LXXI, Maz. 382, f° 173 r°.)

Se pour c'*espargnier* ne nous deigne,
Que morir ne nous esconveigne.
(*Mir. de N. D.*, II, 188.)

N'*espargnez* rien, chose que j'aye.
(*Mist. du Viel Testam.*, II, 13506.)

Confitures n'y *estoient* pas *esproignies*. (1439, *Rel. de J. de Chamb.*, A. N. K 69.)

Ilz occient leurs parens et amis, ilz n'*esparengnent* point leurs effans. (MIELOT, *Advis directif de Brochard*, Hist. armén. des crois., II, p. 439, Mas-Latrie.)

Et n'*estoient* les doulx baisers *esperniez*. (*Perceval*, f° 14ᵃ, éd. 1530.)

Espraigner. (2 juill. 1558, *Reg. des délib.*, A. mun. Montaub.)

— Fig., dissimuler une partie de :

Il m'avoit tant obligé a soy par le grand contentement qu'il avoit donné a mon esprit, que je luy devois servir d'avocat contre ceux qui l'accusent d'*avoir espargné* la verité. (H. EST., *Apol.*, A un sien ami, sign. ê 8 r°, éd. 1566.)

— N., ménager, user d'épargne :

Aspargniz a dolor et a mon plor ! (*Dial. B. Ambr.*, ms. Epinal.) Lat. : Parcite dolori meo.

Por *esparnier* a lour travaux, a lour couz et despens. (Mardi av. nat. S. J.-B. 1306, *Ch. du bailli de Caen*, Ardenne, A. Calvad.)

Et occioient par tous les lieux ou ils aloient ce qu'ils trouvoient de sexe masculin, *espargnans* aux femmes seulement. (LE BAUD, *Hist. de Bret.*, ch. III.)

Un si grand prince qui n'*espargnoit* de promettre argent et hommes. (*Sat. Men.*, Har. de d'Aubray, p. 139, éd. 1593.)

— Réfl., se dispenser, s'exempter :

Onques de rien ne *s'espargnerent*,
(*Le Revenant*, 63, ap. Méon, *Nouv. Rec.*, I, 176.)

— Se ménager :

Et li viaus se sent foibles, si *s'espargne* et garde, car il doute trop la mort, porce qu'il est ou darrean tens de son age. (PHIL. DE NOV., .III. *tenz d'age d'hom.*, 52.)

ESPARGOUER, v. ASPERSOIR.

ESPARGOUTE, s. f., nom vulgaire de la spergule des champs :

Sur le moy de may, l'*espargoutte*
Sera bonne avec l'aluyne.
(P. MICHAULT, *Pronostic. gener.*, Poés. fr. des XVᵉ et XVIᵉ s., t. IV.)

Espargoutte. Fedderfewe, an herbe. (PALSGRAVE, p. 219.)

Artemissia, id est tenuia habens folia, Matricaria vulgo, et *espargoutte*. (C. EST., *De lat. et grec. nom. arbor.*, p. 14, éd. 1547.)

Aster Atticus, Arnellus flos. *Aspergoute* menue. (JUN., *Nomencl.*, p. 91.)

Tu es bonne a l'ouye, estoilee *espargoute*.
(PASSERAT, *Œuv.*, p. 30, éd. 1606.)

ESPARNE, mod. épargne, s. f., économie dans les dépenses ; ce qu'on a économisé ; tout ce qu'on économise :

Mais par lor *esparenge* fissent il tant
Que .XX. sous de deniers vont espargnant.
A mont[e] e a usure si vont prestant.
(*Aiol*, 2665.)

Ne n'en metoit nus (des dons) en *espernes*,
Tout jooit as dez en tavernes.
(*Rose*, II, 122.)

Grant *espargne* fit a son temps.
(EUST. DESCH., VI, 152.)

Espergne. (J. D'AUTON, *Chron.*, B. N. 5081, f° 44 v°.)

Espargne de papier, de plume, et de temps. (MEIGRET, *l'Escrit. fr.*, c. IV.)

— Terme de gravure, *taille en esparne*, où l'on enlève le fond en mettant en réserve les parties qui doivent former le dessin :

Une paire de broudeures esmailles de *espargne*. (1580, *Compte de tut.*, f° 91ᵃ, A. Finist.)

Le tout d'or esmailles d'*espargne*. (*Ib.*)

Cf. III, 512ᵇ.

ESPARPEILLEMENT, mod. éparpillement, s. m., action d'éparpiller, état de ce qui est éparpillé, dispersion :

Altilis in consciso parata piperis non renuit aspersionem. L'*esparpliement*. (*Glos. de Neck.*, ms. Bruges, ap. Scheler, *Lex.*, p. 93.) Var., *esperpliement*. (Ed. Wright, p. 118.)

Esperpillement.
(J. DE PRIORAT, *Liv. de Vegece*, B. N. 1604, f° 35ᵈ.)

Qui feront des Flamens grant *esparfaillement*.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 6532, Chron. belg.)

ESPARPEILLIER, mod. éparpiller, verbe. — A., disperser sans ordre de tous côtés :

Par cele mer les *esparpeille*.
(*Eneas*, 259.)

Depiecent mas, cordes et tres,
Parmi la mer les *esparpeille*.
(*Ib.*, ms. Montp., f° 149ᶜ.)

Ensamble se sunt aloié,
Qui ains *erent esparpeillié*.
(WACE, *Brut*, 7785.)

Mont vous verra *esparpoilliez*
An ceste nuit et esmaez.
(ID., *Conception*, Brit. Mus., add. 15606, f° 61ᵇ.)

Veit li reis Alisandres les soens *asparpeillez*.
(TH. DE KENT, *Geste d'Alex.*, B. N. 24364, f° 56 r°.)

Asparpillez sunt en la pleinne.
(*S. Edward le conf.*, 4601.)

Il set tout a *esparpeillier*
Que riens ensamble n'i remaint.
(*L'Escoufle*, 6912.)

La presse ront et *esparpaille*.
(*G. de Palerne*, 6678.)

Car par lui *sunt esparpellié*
Cil del ost si tres malement
Qu'il sont esbahi durement.
(*Durmart le Gallois*, 11806.)

... Quant feront lor aviaus
Li enemi *aperpoillié*
Et esbahi par lor folie.
(J. DE PRIORAT, *Liv. de Vegece*, B. N. 1604, f° 39ᶜ.)

Tuit autre bien sont de fortune
Qui les *esparpille* et aune
Et tost et done a son voloir.
(*Rose*, B. N. 1573, f° 45ᵉ.)

Domques gaste il et *esparpeille* le bien son seignur. (*Comment. s. le nouv. test.*, ms. Oxf., Bodl. Douce 270, f° 53 r°.)

Les fyms del colomber *soient esparplez* en la curtillage. (*Tr. d'écon. rur.*)

Se la chalour est *aparpelliee.* (*Sydrac*, Ars. 2320, § 216.)

Avant qu'ilz se peussent mettre en ordonnance, les *eust* tantost *esparpilles* et mis en grand desroy. (MONSTRELET, *Chron.*, II, 98.)

... Autant qu'on voit de pommes
En automne sous l'arbre a terre *eparpillees.*
(JEHAN DE LA TAILLE, *la Famine*, I.)

— Diriger de tous côtés :

Et se tu *esparpilles* tes yeulx, tu verras comment tu bannis a tort la noble Agrippina en la cité Pendantarion. (*Boccace des nobles malh.*, VII, 3, f° 172ᵇ, éd. 1515.)

— Réfl., se disperser de tous côtés :

Li Gascon *s'esparpellierent* tantost. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 112ᶜ.) P. Paris : *esparpillerent.*

— N., même sens :

Et quant le Sodan vit ses Turs *esparpeillier.*
(*W. de Monbrans*, ms. Montp., f° 177ᵈ.)

Et quant Judas les voit *esparpillier.*
(*Auberon*, 190.)

Cf. III, 512ᶜ.

ESPARPILLER, ESPARPLER, v. ESPARPEILLIER. — **ESPARPLIEMENT**, v. ESPARPEILLEMENT.

ESPARS, mod. épars, adj., répandu ici et là :

(Les nefs) qui erent el gravier *esparses.*
(BEN., *Troie*, 18956.)

Onc en nul termene ne furent gent si chargié de guerre, porce que ils estoient *espars* en tant de leus. (VILLEH., § 460.)

La cité de Poictiers, laquelle estoit lors grande et *esparse.* (FROISS., *Chron.*, IV, 223.)

La pluspart desdits habitants se rendirent *esparts* et fugitifs. (1486, A. Meurthe, not. BB, f° 48.)

Cf. ESPARDRE, III, 509ᶜ.

ESPARSOIR, v. ASPERSOIR.

ESPARVAIN, mod. éparvin, s. m., tumeur qui vient au jarret du cheval :

Ce a ma beste vient les aigues as jambes ou les *esparvains*, et ele ne se peut por ce aider. (*Liv. au Roi*, Ass. de Jér., t. I, p. 614.)

Ma hanche mansonge je claim
Pour ce que tire d'*esparvain.*
(G. DE DIGULLEV., *Trois peler.*, f° 61 v°, col. 2, impr. Institut.)

La sixte main avoit appuiee sur sa hanche comme sur ung *espavain.* (J. GALOPPEZ, *Pelerin. de la vie hum.*, Ars. 2319, f° 99 v°.)

Pour *esprevains* au dedans du jarret, faut remontant la cuisse en haut lier la veine fontanelle, et y donner un coup de lancette, laisser sortir le sang, puis mettre le feu sur l'*esprevain* du long et de travers. (LIEBAULT, p. 173.)

Oste les porreaux, et *esprevins* aux chevaux. (ID., p. 265.)

ESPARVIER, v. ESPERVIER.

ESPAUDE, v. ESPAULE.

ESPAULE, mod. épaule, s. m., partie du corps par laquelle le bras s'attache au tronc :

Sun bon cheval le col e les *espalles.*
(*Rol.*, 1344.)

Espalles grailes et braz gros.
(*Eneas*, 2573.)

Gros ot le pis et larges les *espales.*
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 51ᶜ.)

Espalle.
(*Rom. d'Alex.*, Vat. Chr. 1364, f° 8ᵃ.)

Prist un baston, si le hurte en l'*espalle.*
(*Coronem. Loois*, 341.)

Sor ses *espaulles* l'a lessiee coler.
(*Aymeri de Narb.*, 2332.)

En l'*espaude* as denz l'aert.
(*Amadas et Ydoine*, II, 23, Andresen, *Zeitschr. f. rom. Phil.*, XIII.)

Ainz qu'il tornast *spalles* ne front.
(*Hector*, B. N. 821, f° 5ᵈ.)

Sor l'*espalle.*
(*Ib.*)

Apaule.
(J. DE PRIORAT, *Liv. de Vegece*, B. N. 1604, f° 5 r°.)

Il n'avoit pas *espaules* pour soustenir un si pesant fardeau. (AMYOT, *Paul Em.*)

— Fig., aide, appui :

Lesquelles cinquante voyles coustoyeront et feront escorte et *espaules* a l'armee dudit sʳ Haradin. (*Négoc. de la France dans le Levant*, I, 257.)

Ils oient que le sieur de la Guiche, apres plusieurs remonstrances, leur a faict froide responce et retiré ses *espaules.* (31 mars 1518, *Négoc. ent. la Fr. et l'Autr.*, II, 396.)

Galba qui avoit donné a souper a Mecenas, voyant que sa femme et luy commançoient a comploter d'œuillades et de signes, se laissa couler sur son coussin, representant un homme aggravé de sommeil pour faire *espaule* a leurs amours. (MONT., l. III, c. v, p. 56, éd. 1595.)

— *Sentir l'espaule de mouton*, sentir le bouquin :

Car luy frais et possible amoureux, contournoit ses commeres tellement qu'elles *sentoient leur espaule de mouton* et civette de la triperie a pleine gorge. (N. DU FAIL, *Prop. rust.*, p. 24.)

— *Tourner les espaules*, tourner le dos :

Pour se remettre en liberté tout aussitost que le roy leur *avoit tourné les epaules.* (DU VERD., *Hist. d'Alex.*, VIII.)

— *Estre aux espaules de qqn*, être sur ses talons :

Et chascun d'eulx cuideroit tousjours que l'autre, comme son ennemy prochain, fust a ses *espaulles.* (MIELOT, *Advis directif de Brochard*, Hist. armén. des crois., II, 404.)

— *Peser sur l'espaule*, en parlant d'une chose qui vous pèse, qui vous importune :

Et si ne faut avoir a la bouche, disoit ceste chambriere a sa mere que ce mot de Madame, qui me *poise* tant *sur l'espaule*, que je ne puis plus l'endurer. (G. BOUCHET, *Serees*, V.)

— *Par dessus l'espaule*, locution ironique donnant à la proposition le sens contraire de celui qu'elle a logiquement :

Ce commun propos, quand nous disons un homme estre riche, ou vertueux *par dessus l'espaule*, nous mocquans de luy, et voulans signifier n'y avoir pas grands traicts de vertu, ou richesse en luy. (EST. PASQ., *Rech.*, VIII, 47, p. 758, éd. 1643.)

— T. de fortif., en parlant d'un bastion, l'endroit où la face et le flanc se joignent :

Seize toises de membreuse, une *espaule* de douze piez de long dont on a fait une selle pour les portiers du pont. (1424-26, Forteresse, Despense, IX, A. mun. Orléans.)

ESPAULEE, s. f., fig., coup d'épaule.

— *D'une espaulee*, avec ensemble, unanimement :

Si que tous d'un cœur et d'une bouche le confessent et tous, comme dict Sophonie, luy servent *d'une espaulee*, en mesme divin service, adoration et religion. (LA BOD., *Harmon.*, Ep.)

Cf. III, 515ᶜ.

ESPAULER, mod. épauler, v. a., appuyer, soutenir avec ou comme avec l'épaule :

Pierre de taille qui *espaullera* ycelluy pignon par dehors. (1404, A. S.-et-M., H 98.)

Cf. III, 515ᶜ.

ESPAULETTE, mod. épaulette, s. f., pièce d'un vêtement qui couvre l'épaule ; *par espaulettes*, petit à petit :

Telles choses se doivent faire *par espaulettes*, c'est a dire petit a petit et non par continuation. (PARÉ, XVI, XXXVII.)

Mais d'entreprendre a le suivre (Virgile) *par espaulettes*, et de jugement expres et trié, vouloir remarquer par ou un bon autheur se surmonte... (MONT., l. III, ch. VIII, p. 105, éd. 1595.)

— Épaulement :

Pourveu que les murailles soient bonnes et l'espoisseur suffisante pour faire *espaulettes* qui les retiennent bien par les cotes. (DELORME, *Inv. pour bien bâtir*, I, 14.)

ESPAULIERE, s. f., paleron :

L'*espauliere* et jointure d'entre le col et les espaules du bœuf. (BELLE FOREST, *Secr. de la vr. agricult.*, p. 234, éd. 1571.)

Cf. III, 516ᵇ.

ESPAUTABLE, v. ESPOENTABLE. — **ESPAVAIN**, v. ESPARVAIN. — **ESPAVANTABLE**, v. ESPOENTABLE.



1. **ESPAVE**, mod. épave, s. f., chose perdue et non réclamée dont la propriété appartient au seigneur haut justicier :

Toutes hautes justices, *appaves* et toutes trueves sont au seingneur. (1322, A. N. JJ 61, f° 50 v°.)

Ung serviteur lequel est difficil
En vin, viande, il est prompt et facil
A desrobber soit en grenier ou cave,
Viande et vin, et l'argent faire *espave*.
(J. BOUCHET, *Ep. mor.*, XI.)

2. **ESPAVE**, mod. épave, adj., t. de droit, qui est égaré, dont on ne connait pas le propriétaire :

Se nus vient avant qui la prueve a soie, ravoir le doit, et se nus ne la prueve a soie, elle demeure au seigneur comme chose *espave*. (BEAUMAN., *Coul. de Clerm. en Beauvois.*, ch. XXV, Am. Salmon.)

La value d'un torel *espave* trouvé a Coulommiers. (1331, *Compte d'Odart de Laigny*, A. N. KK 3ª, f° 91 r°.)

La value d'une truie *espave*. (*Ib.*)

Aujourd'ui fu trouvé en la rue au seigneur de Montmorency un pourcel *espave*. (1337, *Registre criminel de S. Martin des Champs*, p. 111, Willem.)

Le seigneur y peut mettre la main comme a chose *espave*. (BOUTILLIER, *Somme rur.*, f° 25ᵇ, éd. 1479.)

Toutes choses trouvees *espaves* es mettes des seigneuries d'aucun haut justicier se peuvent prendre par iceluy haut justicier. (*Cout. gén. de S. Pol*, XLV.)

Il luy demanda si elle avoit point veu certaines jumens *espaves*. (SALIAT, *Hér.*, IV.)

— Fig. :

Ne vœulles mie peu estre en oroison de cœur volage et *espave*. (*De vita Christi*, B. N. 181, f° 121ᵈ.)

— En parlant de personnes :

Pour ce qu'i arrivent esclaves
Et autres gens c'on dit *espaves*.
(*Mir. de N. D.*, V, 291.)

Les enfants desdits bastards et *espaves* qui sont dits et nommez albains se peuvent marier a personne de franche condition sans congié du roy. (*Coul. de Péronne*, Nouv. Cout. gén., II, 603.)

Cf. ESPAVE 2, III, 517ª.

ESPECE, s. f., sorte, qualité :

Langue qui est de tel *espoise*
Mesdist souvent, dont le cuer poise.
(BAUD. DE CONDÉ, *Conte du Dragon*, 159, Scheler.)

Les divers *espoisses* de spasme. (H. DE MONDEVILLE, B. N. 2030, f° 66.)

Une *espiece* de melencolie. (*Journ. de N. de Baye*, I, 294, Soc. Hist. de Fr.)

Une autre *spece* d'artillerie. (*Chron. de J. Tarde*, 165, de Gérard et Tarde.)

— Genre humain :

Force de generation
Por l'*espece* avoir tousjours vive.
(*Rose*, 7003, Méon.)
Espiece.
(*Ib.*, ms. Corsini, f° 48ᵇ.)

— Race :

Dont est molt povre la richoise
Et la chars est de vil *espoise*.
(G. DE CAMBRAI, *Barlaam*, p. 29.)

Dame, dist celuy, vous estes moult courtoyse,
Nature vous forma de noble *espoise*.
(*Perceforest*, vol. V, ch. XLII.)

— Apparence, prétexte :

Par fallaces *especes* et phantasmes ludificatoires. (RAB., *Garg.*, 31.)

... Soubs couleur et *espece* que le roy par le traicté de Cambray avoit quicté toute l'Italie. (MART. DU BELLAY, *Mém.*, l. IV, f° 102 r°, éd. 1572.)

Cf. III, 517ᵉ.

ESPECEFIER, mod. spécifier, v. a., exprimer en particulier, en détail :

Esqueles (lettres) il est desclairié et *especefié* que. (1270, *Charte*, D. Gren., 296, pièce 83, B. N.)

Specefier. (1290, A. N. S 275, pièce 7.)

En la maniere que il est dessus *especefié*. (Lundi apr. judica me 1303, *Vic. de Caen*, Ardenne, A. Calv.)

En la maniere que, dessus est *especefié* et devisé. (1320, A. N. K 40, pièce 23.)

Especifier et declarer. (Juin 1328, A. N. JJ 65, f° 69 v°.)

Combien que en ces presentes lettres (ces donations) ne soient nommement *expacifiez*. (1337, A. N. JJ 68, f° 13 v°.)

Exspecifier. (DU BARTAS, *Test.*, reg. de l'Hôtel-Dieu de Monfort.)

— *Especefié*, part. passé, déclaré en détail :

Aucuns drois ou raizons que il a en aucuns heritages, c'est assavoir *especefies* ou non *especefies*. (*Assis. de Jérus.*, II, 260.)

Totes les choses en aval nommees et *epecefiees*. (1297, Fontevr., anc. tit., A. M.-et-Loire.)

Totes les choses cist dessoz nomees et *epecefiees*. (1302, *ib.*)

En tous les cas *expecefiez*. (1318, A. N. JJ 56, f° 126 r°.)

Cf. SPECIFIER.

ESPECER, v. ESPUCIER. — **ESPECHERIE**, v. ESPICERIE.

ESPECIAL, mod. spécial, adj., particulier à une espèce, par opposition à général :

Li mandemenz *especials* est plus forz que li generals. (*Decretales*, ms. Caen, f° 4°.)

Plener poer et *epeciau* commandement. (1281, A. N. J 270, pièce 19.)

L'expresse e *espetiaul* obligacion. (12 mars 1286, *Ch. de Gir. Chab.*, A. Thouars.)

De grace *expiciel*. (1344, *Ch. des compt.*, C 314, A. Doubs.)

De ce ils avoient charge *especiale* des trois estats d'Angleterre. (FROISS., *Chron.*, IV, XXXV.)

— *Par especial*, loc. adv., spécialement :

Par quoy le pays fut fort grevé et mis en grant destruxion de tous costes, *par especial* le pays de Picardie. (P. DE FÉNIN, *Mém.*, an 1416.)

Cf. III, 518ª.

ESPECIALMENT, mod. spécialement, adv., d'une manière spéciale :

Qui n'en soient paiez *epeciaument* e epressement. (1267, Fontevr., Mestré, ch. V, A. M.-et-Loire.)

Nous volons et otroions *expeciaument* que... (Août 1273, Sept-Fonts, A. Allier.)

Et *speciaument* pour l'ame de segnieur Watier de Saint-Quintin. (1277, *Cart. de l'abb. S. Médard*, Rouge liv., f° 211 r°, A. Tournai.)

Especiaument et appressement. (1281, *Bailli de Blois*, Marmout., Verdes, A. E.-et-L.)

Eppeciaument et expressement. (28 juill. 1289, B 155, f° 13, A. Maine-et-Loire.)

Espiciaulement. (1295, *Prev. de Par.*, Hyerres, A. S.-et-O.)

Specialement. (1297, *Trait. de mar. entre Jean de Bret. et Isab. de Val.*, Mém. hist. de Bret., I, 1125.)

Espiciaulment. (1297, Luxeuil, A. H.-Saône, H 708.)

Avons dit et promiz celles meismez choses ainsi comme ellez sont contenues et dessus escriptes *espeçaument*. (1299, Dup., CCXIV, 3, B. N.)

Devant ses frans hommes a che *especiament* apeles. (*Cart. noir de Corb.*, B. N. l. 17558, f° 195 v°.)

Espessiaument. (*Remedes anc.*, B. N. 2039, f° 10 r°.)

Si le detour ne s'i est obligez *especiaulment*. (1304, A. N. K 37, pièce 31.)

Par convenances feetes *especielment* et expressement entre aux. (1314, Ste-Croix, Aulnay-la-Rivière, FFF, A. Loiret.)

Et *espiciaument* les chouses desus dites. (1316, Fontevr., anc. tit., A. M.-et-Loire.)

Pour ce *expeciaument* que. (1316, A. N. JJ 53, f° 10 v°.)

Especioment. (1331, Font.-les-Bl., A. Indre-et-L.)

Apeciaument. (1350, Marmout., Nottonv., A. E.-et-L.)

Expeciaument. (7 juin 1374, *Lett. du Vic. de Faon*, A. Finist.)

Speciellement le mestre de notre eglise de Saint Nicolas. (1387, Rec., diplom. de Frib., V, 8.)

Et devroit tenir la plus dure ordre de toutes *espeuciaument* a ceulz qui bien la tiennent. (G. DE CHARNY, *Liv. de cheval.*, ms. Brux. 11124-26, f° 125 r°.)

ESPECIALTÉ, s. f., qualité de ce qui est spécial, particulier, particularité :

La procuracion general d'une querele contient en soi toutes les *especiautes* qui nessent de la querele. (BEAUM., *Cout. de Clerm. en Beauv.*, § 146, Am. Salmon.)

Les choses qui sont obligees par *especiaulté* doibvent estre plus fortes que celles qui sont obligees en generalité. (*Coust. de Bret.*, f° 136 r°.)

Dieu sait si les belles dames manquent en celle ville, et en abondance, sans *speciauté*. (Brant., *Dam. gal.*, disc. 6.)

Cf. Especialté, III, 518ᵃ, et Specialité.

especier, v. Espicier. — **especiffication**, v. Specification. — **espectacle**, v. Spectacle.

espee, mod. épée, s. f., arme offensive, longue et aiguë, qui se porte au côté :

Ad une *spede* li roveret tolir lo chieef.
(*Eulal.*, 22.)

Trencherai lur les testes od ma *spee* furbie.
(*Voy. de Charlem.*, 633.)

Et de s'*espaa* grant ferir.
(Alber., *Alex.*, 95, P. Meyer, I, 8.)

Mais de s'*espee* ne volt mie guerpir.
(*Rol.*, 465.)

O cele *spee* qui flamboie
Se li defendez tres bien la voie.
(*Adam*, p. 39.)

Et dist Hervis : M'*apee* avez santue.
(*Loh.*, B. N. 19160, f° 52 r°.)

Qui bien fiert de l'*apee*.
(*Mort de Gar.*, B. N. 2179, f° 72 v°.)

Quant Ogiers vint a la ciere hardie,
Deus en a mors a la *spee* forbie.
(Raimb., *Ogier*, 70.)

Sens glaive et sens *espeie*. (1214, *Paix de Metz*, A. mun. Metz.)

Il ait jai dambleit son *espoie*. (*Serm. de S. Bern.*, p. 126.)

Lors estoit si travillies mesire G. qu'a poine poit il tenir s'*apeie*. (*Mort Artus*, B. N. 24367, f° 64°.)

Et lachiez les frains, lances levees, et *aspees* traites des does parties. (*Amit. de Ami et Amile*, Nouv. fr. du xiiiᵉ s., p. 48.)

Ledit Sansdande sergent tira son *espee* contre le dit suppliant. (1459, A. N. JJ 188, f° 86 v°.)

Pour accomplir ceste commission que Dieu luy avoit donnee, qui estoit de reformer l'eglise a l'*espee* et de chasser les tyrans d'Italie. (Comm., *Mém.*, VIII, 26.)

Et est aux *espees* et cousteaulx
Apres luy, pis que Lucifer.
(*Serm. des maulx de mariage*, Poés. fr. des xvᵉ et xviᵉ s., II, 12.)

Cf. III, 519ᵃ.

espeir, mod. espoir, s. m., fait d'espérer :

Mels il ne dient mie veir,
Del tut faudrunt a lur *espeir*.
(*Vie de saint Gilles*, 93.)

De sei garir n'ont nul *espeir*.
(Wace, *Rou*, 3ᵉ p., 8849.)

Tant coveite son fol *espeir*
Que tot quide prendre e aveir
Senz contredit tot a bandon.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 31960.)

Un dous *espoirs*, ki m'aide et maintient
Contre l'orguel ke m'ocist et guerroie,
M'ait conforteit.
(Guiot, *Chans.*, II.)

Cf. Espoir, III, 542ᵇ.

espeler, mod. épeler, v. a., lire en décomposant les syllabes lettre à lettre :

Qui ceste num avroit remué
De letre en letre reversé
Ariere en *espeillant* torné.
(*Mir. de N.-D.*, B. N. 818, f° 12ᵇ.)

Sillabifico, *espeller*. (*Gloss. lat.-fr.*, B. N. 7679, f° 245 v°.)

Sillabico, *espilier*. (*Gloss. de Salins*.)

Nonobstant qu'ilz ayent autre maniere d'*espeler* et couchier les sillabes en la fin des mots. (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5082, f° 11ᵈ.)

Cf. III, 519ᵇ.

espelte, mod. épeautre, s. m., espèce de froment dont la balle reste adhérente au grain :

.ix. muis d'*espiautre* et .ix. d'avainne. (1209, *Cart. de Guise*, B. N. l. 17777, f° 78 r°.)

.x. muis d'*espealtre*. (1235, B. N. l. 10176, f° 48 v°.)

Ne *spiautre* ne forment, de quoi le pain fait on.
(*Enfants Aymon*, 363.)

Por sex mois de *spiate*. (1240, *Ch. du bailli de Namur*, Géronsart, A. de l'Etat à Namur.)

Cinquante muies de *speate*. (1248, *Ch. de l'abbesse de Bonneffe*, fᵈˢ de Bonneffe, A. de l'Etat à Namur.)

Dont vint noviele mioudre d'autre,
Tant com li jors vaut mious d'*espiautre*,
Ki ne fu ne sure ne aspre,
De la tiere de Sur et d'Acre.
(Mousk., *Chron.*, 31011.)

Troit muie de *spealte*. (Mai 1250, *Chapitre d'Andenne*, A. de l'Etat à Namur.)

Bone *speate*. (*Ib.*)

.i. mui de *spialte*. (1257, *Ch. de Renier de Werde*, Géronsart, A. de l'Etat à Namur.)

.lv. muis de *spealte* (Trad. du xiiiᵉ s. d'une charte de 1261, *Cart. du val S. Lambert*, B. N. l. 10176, f° 43°.)

Avoine ou *apeste*. (1269, Charmes, 8, A. Meurthe.)

Quatre muis de *spiaute*. (Mai 1291, Salzinne, A. de l'Etat à Namur.)

Cent et cinquante muis d'*espiate*. (1295, *Chirog.*, A. Bouvigne.)

Wains, tramois, pois, feives, *apetre*. (1326, *H. de Metz*, IV, 30.)

Pois, feivre, *apeltre*, linouze. (1348, *ib.*, IV, 113.)

Sys muys d'*espiaultre*. (1347, *Test. de Rob. de Nam.*, A. Valenciennes.)

.xl. moy de *spelte*. (J. de Stavelot, *Chron.*, p. 241.)

Ons vendoit a Liege une moy de *spelte* .xxv. sols de liegois. (J. d'Outrem., *Myreur des histors*, V, 186, Chron. belg.)

Et a peine pouvoient ils avoir du pain d'orge ou d'*espeaultre*. (Juv. des Urs., *Hist. de Charles VI*, an 1383.)

Blaz, *espeltaz*, avenna et lyonage. (1421, Arch. Frib., 1ʳᵉ coll. de lois, pièce 309-310, f° 91.)

Nulles viandes ne leur sont chieres,
Sont huy chez l'ung, demain chez l'autre,
N'espargnent or, n'argent n'*espautre*.
(Eloy Damernal, *Livre de la deablerie*, f° 36 v°.)

A chascun muid de *speaulte*, a quelcque pris que on li vinde, (1481, *Chartes et privil. des .xxxii. mét. de la cité de Liège*, I. 40, p. 20.)

Pains de competente grandeur, 20 muis de *spealte*. (1507, *Cartul. de Bouvines*, I, p. 212.)

L'Egytien fait son pain d'Olyres, que les anciens appelent *espeltre*. (Saliat, *Her.*, 2.)

espeltre, v. Espelte.

espeluchement, mod. épluchement, s. m., action de nettoyer, d'examiner minutieusement :

Maintes haultes et pesantes matieres furent maniees ; maintes reboutees et ruees au loing, qui depuis ramenees a digestion et *esplucement* des avis par estrif et argu, furent conformement par commun accord passees et avouees en conseil. (G. Chastell., *D. de Bourg.*, II, 29.)

Et sur toutes les choses escriptes a Saint Denys, aussi por autres de ce temps, ay fait concordance et *esplucemens* de verité, osté le superflu, radobé le mauvais. (Id., *D. Phil.*, Proesme.)

espeluchier, mod. éplucher, v. a., nettoyer, en ôtant les parties inutiles ; fig., examiner minutieusement avec un esprit critique :

Touckiers veut tout *espelukier*.
(Renclus, *Miserere*, clix, 10.)

Et si de son orgueil l'*espluche*.
(Watriquet, *Tourn. des dames*, 999.)

Par trop *espelucier* parfont les choses secretes. (G. Chastell., *Ver. mal prise*, p. 515.)

Si je n'ay employé mon temps a apprendre le mestier de tailleur, comme estoit vostre volonté, je ne l'ay toutefois despendu a *esplucher* mes doigts au soleil et ne rien faire. (Lariv., *Facet. nuits de Strap.*, VIII, v.)

Mais il faut, croyant bien, adorer et se taire,
Defendant a nos sens d'*esplucher* ce mystere.
(Vauq. des Yvet., *Œuv. poét.*, Instit. du Prince.)

Pour mieux *esplucher* cest affaire.
(Jod., *Eug.*, III, 2.)

Qui voudra *esplucher* diligemment et avec loisir les sermons de ces trois docteurs, pourra trouver un assez bon nombre de meschancetez que j'ay omises. (H. Est., *Tr. prep. a l'apol. p. Herod.*, p. 68, éd. 1566.)

Avec eux Daniel, des condamnez refuge,
Espeluchant les cœurs, bon et celeste juge.
(Aub., *Trag.*, III.)

Les princes de cet art *ont* tant poisé chasque syllabe, *espluché* si primement chasque espece de cousture, que les voila enfrasquez en l'infinité des figures. (Mont., III, 13, p. 194, éd. 1595.)

— Dépouiller :

Adont *fu espluquies* cis priestres de tous les.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 5970, Chron. belg.)

Ostes moy cest homme et qu'il *soit esplucquies*. (*Trahis. de France*, p. 91, Chron. belg.)

Ilz ont commencé a dire aux aultres: Celuy la *est* plumé et *espluché*. (MENOT, *Serm.*, II, f° 85 r°.)

ESPENE, v. ESPINGLE.

ESPERANCE, s. f., attente de ce qu'on désire, la personne ou la chose sur laquelle on fonde une espérance :

Mais neporquant en Deu est ma *sperance*.
(*Adam*, 586, Grass.)

En lui est ma *speranche*. (*Rois*, p. 205.)

En sa vie n'a *esperance*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 16392.)

Et Deus m'en doint trover bone *esperanche*,
K'en tout le mont n'a orgueil ne fierté
C'amours ne puist plaissier par se poissanche.
(CONON DE BETH., *Chans.*, IX, 4.)

Es altres ont graignor fiance,
Mais es morz n'ont point d'*esperance*.
(*Eneas*, 299.)

Seignurs, feist il, li reis de France
Ad en vos bonfeiz *esperance*,
Saluz vus mande e amistez.
(*Vie de saint Gilles*, 3259.)

Si poons nos avoir de Deu grande *sperance*.
(*Poeme mor.*, 91ª, Cloetta.)

Kar en Deu aveit mis trestute sa *sperance*.
(*Horn*, ms. Oxf., 1309, Stengel.)

Que tout i met mon cuer et m'*esperance*.
(COUCI, *Chans.*, XI.)

Li glise de bone *sperance*. (1245, A. du roy. de Belg.)

Esparance.
(J. DE PRIORAT, *Liv. de Vegece*, B. N. 1604, f° 30 v°.)

Esperence. (*Psaut. de Metz*, Maz. 328, f° 387 v°.)

La garnison estoit hors d'*esperance* de se pouvoir plus desfendre. (12 fév. 1590, *Lett. miss. de Henri IV*, t. III, p. 142.)

ESPERDU, mod. éperdu, adj., qui est profondément troublé :

Mes il ne fu mie *esperduz*.
(BEN., *Troie*, 1890.)

Li cuens Guillelmes ne fu mie *esperduz*.
(*Coron. Loois*, 1230.)

Si ke je sui toute vaincue
De la dousor et *aperdue*.
(ROB. DE BLOIS, B. N. 24301, p. 542ᵇ.)

Quant l'on sant tel jant *aperdue*.
(J. DE PRIORAT, *Liv. de Vegece*, B. N. 1604, f° 61 r°.)

De ceu sus trop *asperdus*.
(*Guerre de Metz*, str. 260ᵈ.)

Duquel cop fu tellement *apperdu* le suppliant a icelle heure, comme s'il feust hors de son memoire. (1399, A. N. JJ 154, pièce 694.)

Si s'en treuve doulent, mat, *espardus*.
(CHR. DE PIS., *Poés.*, B. N. 604, f° 66 r°.)

Cf. ESPERDRE, III, 522ª.

ESPERER, verbe. — A., attendre un bien qu'on désire avec confiance :

Andreit Tarson *espeiret* ariver.
(*Alexis*, XIᵉ s., str. 39ᶜ.)

Si cum jo qui e jo l'*espeir*,
De lui vodrat feire sun heir.
(*Vie de saint Gilles*, 263.)

Ains n'eut plus vrais amans el monde,
Ne ja n'avra, si com j'*espoir*.
(BEAUM., *Jehan et Blonde*, 6260.)

Si se purpensa
K'il fust messager de part Horn, çoe quida,
Ou qu'il meimo le fust unc çoe ne *espeira*.
(*Horn*, ms. de Londr., 4216, Stengel.)

J'*espoir* que bien vous traictera
Mais que soyes en sa maison.
(*Mist. du viel Test.*, II, 14791.)

Mere, alons y : il est bien drois
Que ceulx que mon pere aime aimons
Et a nos pouoirs honnourons ;
Ainsi l'*espoir*.
(*Mir. de N D.*, I, 158.)

Aussi l'*espere* je, par foy.
(*Ib.*, III, 286.)

En verité, monseigneur, se vous eussiez autant congneu mon bon chien, a qui Dieu pardoint, comme j'ay fait, vous ne seriez pas tant esbahy de la sepulture que je luy ay ordonnee, comme vous estes, car son pareil, comme j'*espoire*, ne fut jamais trouvé, ne sera. (*Cent Nouv. du r. L. XI*, 96.)

Plusieurs voulant et *sperant* avoir la fille du roy vindrent au palays. (*Violier des hist. rom.*, c. LXI.)

— Attendre en mauvaise part, craindre :

Carados dedens cest hostel sejorna toute la sepmaine, de quoy Arthus mena grand deuil, *esperant* de l'avoir perdu. (*Perceval*, f° 100ª, éd. 1530.)

Elle sauva son gallant par un acte et oprobre fort villain a son mary, qu'elle avoit tant deploré et regretté qu'on n'en *eust* jamais *esperé* une si ignomigneuse yssue. (BRANT., *des Dames*, IX, 662.)

— N., *esperer de*, avec un nom de chose pour régime, avoir espoir qu'une chose se fera :

Chele cui jou en prie
Me fait d'autre *esperer*.
(CONON DE BETH., *Chans.*, VI, 2.)

— Réfl., mettre son espérance :

En ta douceur encore (mon cœur) *s'espoire*.
(G. DE COINCI, *Mir.*, p. 183, Poquet.)

Partirent toutes voies quant *se speroient* de partir, et la cose qu'il partirent fu moult petite. (AIMÉ, *Ystoire de li Normant*, III, 40.)

Cf. III, 522ᵇ.

ESPERGE, v. ASPERGE. — **ESPERGEOIR**, v. ASPERGEOIR. — **ESPERGIER**, v. ASPERGER. — **ESPERGNE**, v. ESPARNE.

ESPERIT, mod. esprit, s. m., souffle, émanation, inspiration :

E la terre tremblat quant li *spiriz* s'en alat.
(P. DE THAUN, *Liv. des creat.*, 1206.)

Del spirement tell *aspirit* de la tue ire. (*Psalm.*, Brit. Mus., Ar. 230, f° 20 r°.)

Jo cremi que aucuns *esperis* malfaisant
I eust li deables envoiet la batant.
(*Naiss. du Chev. au Cygne*, 2583.)

Del overaigne est sis *esperiz*
Eisi de joie repleniz.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 6501.)

David li reis ke out en sei Saint *Espirit*.
(GARN., *S. Thomas*, 1151.)

Seint Johan les vit en *espiryt*. (*Apoc. de S. Jean*, Ars. 5214, f° 1 r°.)

Des nun corporels *espiriz*.
(MARIE, *S. Patrice*, 153.)

Li saint *esperitz*.
(J. DE MEUNG, *Test.*, ms. Corsini, f° 144ᶜ.)

Car il n'estoient ni angels ni *esprits*, mais hommes. (FROISS., II, II, 106.)

Tantost rendi le *spirite*. (*Chron. d'Angl.*, ms. Barberini, f° 29 v°.)

Pour esveiller vos *espritz* gracieux,
Trop plus qu'humains et trop solacieux,
Ceste epistre de cueur gay vous envoye.
(ROGER DE COLLERYE, *Epist.*, X, p. 37.)

La muse tire a soy l'*esperit* franc de peine.
(J. A. DE BAIF, *Passetems*, l. III, f° 62 r°.)

Cf. ESPERITE, III, 524ᵇ.

ESPERLENC, mod. éperlan, s. m., petit poisson :

Espirlinge, epimera. (NECK., Wright.)

Esplang. — Smelte, a fysshe. (PALSGRAVE, p. 271.)

Espelans. — Smeltes. (DU GUEZ, à la suite de Palsgrave, p. 913.)

Plaideck, mosques, ruites, *sperlins* et autres poissonneries. (1582, *Ch. et privil. des .XXXII. mét. de la cité de Liège*, l. 30, II, p. 128.)

Y trouverez l'*eplan* (au Canada) aussi bon qu'en la riviere de Seine. (MARC LESCARBOT, *Hist. de la Nouv. France*, II, 348, éd. 1612.)

ESPERON, mod. éperon, s. m., petite branche de métal qui s'adapte au talon et dont les pointes servent à exciter le cheval :

Esperuns d'or ad en ses piez fermez.
(*Rol.*, 345.)

Li chevals cort a l'*esperon*,
N'ala avant se molt poi non.
(*Eneas*, 5975.)

Ist de la ville a *espurun*,
N'i atent per ne compaignun.
(*Vie de saint Gilles*, 2629.)

Alion broche des *esperons* aguz,
Si se desreie qu'a peine l'a tenu.
(*Coronem. Loois*, 1208.)

Lance baissiee a *esperun*
Choisi chescuns sun cumpaignun.
(MARIE, *Lais*, Chait., 97.)

Et li cevax qui ot senti les *esperons* l'en porta parmi le presse, se se lance tres entremi ses anemis. (*Aucas. et Nicol.*, 10, 10.)

Se ne combac as .IIII. qui chi en vont,
Dont ne pris jou mon cors .I. *esperon*.
(*Aiol*, 3022.)

Cent ans i a premier que cauchastes *speron*.
(*Aspremont*, Ars. 3145, f° 109.)

Congiet prist a sa mere, il ne vol plus plaidier,
Et puis si a hurté des *esperons* le courcier.
(*Brun*, 3069.)

Uns blans *espourons*. (1321, Roisin, ms. Lille 266, f° 366.)

Un de ces jours serez contesse,
Ou si grant dame com duchesse,
Et je n'ay riens que l'*esperon*
Et sanz plus de chevalier nom.
(*Mir. de N. D.*, IV, 22.)

Et adonc Anthoine poingnit le chevau des *esporons*. (J. d'Arras, *Melus.*, p. 223.)

Quant monsangneur Baro soit la venuwe de devant dit duc d'Ostriche, ilh assemblat toutes ses gens d'armes et tous ses amis qu'ilh poit avoir la entour, et tout emmy le jour vient a ferant a cheval de *sporonc* dedens la citeit delle viilhe. (J. de Stavelot, *Chron.*, p. 193.)

Cheval et *espourons*. (*Trahis. de France*, p. 209, Chron. belg.)

Par coi il monta sour .i. palefroi, si n'oublia pas ses *espourons*, onques ne fina de fuir. (*Hist. des ducs de Norm. et des rois d'Anglet.*, p. 199.)

Avoir remis a point les *espourons* de joustes de monsgr. et madame de Touraine. (1er sept. 1408-1er sept. 1409, *Compte de la recette générale de Hainaut*, A. Nord.)

Je vous laisse a penser se cela ne me donnera pas un coup d'*esperon*. (8 janv. 1527, *Lett. de Ph. de Lenonc. au card. de Cosme*, A. Vat., Gallic., XI, 2.)

Les catholiques ayant reconnu ce qu'ils vouloient se retirerent, et les capitaines en allerent faire le rapport a M. le connestable, l'asseurant que toute leur force de pied et de cheval ne passoit pas deux mille hommes, mais, comme on dit, prompte a *l'esperon*. (La Noue, *Mém.*, ch. xiv.)

Mais Julian leur chaussa si pres les *esperons* que leur entreprise fut rompue. (1574, *Privileg. de la ville de Lyon*, p. 29.)

La pluie seule m'a empesché de pouvoir donner un coup d'*esperon* jusques a vous, comme j'en avois bonne envie. (1596, *Lettres miss. de Henri IV*, t. IV, p. 660.)

— *Servir a l'esperon*, rendre le service militaire :

Et tans rois orgeillous *a l'esperon servir*.
(*Rom. d'Alex.*, B. N. 789, P. Meyer, p. 116, v. 15.)

— *Estre a l'esperon* de qqn, être sur ses talons :

Vous ferez ce qu'il vous plaira, mais je vous advertis que vous n'yrez en nul lieu que je ne *soye* tousjours *a vostre esperon*. (*Perceforest*, vol. III, ch. lii.)

— Fig., excitation, stimulation :

Les tiltres d'honneur avroient envers leurs successeurs comme un *esperon* de vertu. (Est. Pasquier, IV, 23, p. 401, éd. 1643.)

Ces seigneurs trouverent l'acte de la correction et celuy de la recompense si admirables, qu'il n'y eust celuy d'eux ny de toute l'armee qui n'en louast infiniement le mareschal, et auquel cela ne servist d'*esperon* a tousjours mieux faire et mieux obeyr. (Du Villars, *Mém.*, VII, an 1556.)

Esperoner, mod. éperonner, v. a., piquer de l'éperon :

Laschet la resne, mult suvent l'*esperunet*.
(*Rol.*, 2996.)

Et Karlemene prist fort a *speroner*.
(*Ib.*, ms. Châteauroux, f° 65 v°, P. Meyer, *Rec.*)

Petit fu ore ne *fussiez* (un cheval) galopez
Et coreuz, poinz et *esperonez*.
(*Alisc.*, 511.)

A mervelle se tint ciers
De s'amie li sovient,
S'*esperona* le destrier.
(*Auc. et Nic.*, 9, 14.)

Li sires Humfrei de Boun est mult de grant cuin-[tise,
Al ainz qu'il pot *espuruner* s'en part de la jus-[tise.
(Jord. Fantosme, *Chron.*, 783.)

D'*espuruner* pas ne se fainnent.
(*Amadas et Ydoine*, II, 53, Andresen, *Zeitschr. f. rom. Phil.*, XIII, 93.)

Li chevalier *esporonnerent*
Li bons chevaus qui les porterent.
(*Couci*, 1211.)

Sy *espouronna* le destrier. (Duquesne, *Hist. de J. d'Avesn.*, Ars. 5208, f° 117 v°.)

Espouronner. (Froiss., *Chron.*, B. N. 2646, f° 22 v°, col. 2.)

Si sortirent hors le chastel et s'en vindrent *esperonnans* tout droict au lieu du tournoy. (*Perceval*, Elucid, éd. 1530.)

— Fig. :

Ceste loy ne laisse pas d'*esperonner*, par cette note d'infamie si grande, ceux qui voudroient faire les retifz, et qui auroient les cœurs un peu lasches. (Amyot, *Diod.*, XII, 4.)

Esperonné de peur.
(Gauch., *Plais. des champs*, p. 167.)

— *Esperoné*, part. passé, muni d'un éperon ou crochet :

Et ycelle truye estre pendue par les pieds de derriere a ung arbre *esproné*. (10 janv. 1457, Savigny en Bourg., *Bull. de la soc. hist. de Compiègne*, III, 306.)

Esperonnement, mod. éperonnement, s. m., action d'éperonner :

Esperonnement, ou aiguillonnement. (Duez, *Dict. fr. all.-lat.*)

Esperonnerie, mod. éperonnerie, s. f., fabrication des éperons :

L'art d'*eperonnerie*. (Le Plessis, *Ethiq. d'Arist.*, f° 1 r°, éd. 1553.)

Esperonnier, mod. éperonnier, s. m., fabricant d'éperons :

Pension a *esperonnier* du duc. (B 832, f° 93, A. Meuse.)

Et yceulx (esperons) vendi aus *esperonniers* de Paris. (*Reg. du Chât.*, I, 231.)

Il faut que l'*esperonnier* sçache bien compasser les boucles, chainettes, et barres des freins. (E. Binet, *Merv. de nat.*, p. 553, éd. 1622.)

Cf. Esperonier, III, 525b.

Espervier, mod. épervier, s. m., oiseau de proie du genre des faucons :

Siet el cheval qu'il cleimet Barbamusche,
Plus est isnels qu'*esprevriers* ne arunde.
(*Rol.*, 1491.)

Ne qu'*espevrier* quant il oisele.
(Chrest., *Percev.*, ms. Montp., f° 207d.)

Fous est qui d'*esbriver* cuida faire falcon,
Ne de roncin destrer, ne lebrer de gagnon.
(*Rom. d'Alex.*, Ars. 59, P. Meyer, I, 80.)

Par le pertuis i passast de volee
Uns *esperviers*, senz point de demoree.
(*Coronem. Loois*, 1079.)

E osturs e beaus *esparvers*.
(Huon de Rotelande, *Ipomedon*, 2641.)

Puisque il est des esperons tochiez,
Ainsi ravine com fet li *espervier*s
Quant l'oiselet a parti del vergier,
Tot autresi ravine li destriers.
(*Aym. de Narbonne*, 3334.)

Dous blancs mulz chevaucherent,
E dous blans *espereveres* porterent.
(*Lai del Desiré*, p. 34.)

Osturs, girfaus e *espervers*,
Seus e veautres e levrers.
(*Vie de saint Gilles*, 1553.)

Mielz se doit essorer
Musart que *esproucer*.
(*Prov. au conte de Bret.*, B. N. 19152, f° 115a.)

Deux choses sont que pas ne quier,
C'est jeune femme et et *esprivier*,
Car il fault pour eulx trop veillier,
Et si les pert on de legier.
(*Quatrains moraux*, VIII.)

A .i. varlet qui aporte a mondit seigneur .iii. *espriviers*, donnet une couronne. (1er sept. 1409, *Compte de la recette générale de Hainaut*, A. Nord.)

Esprivier, accipiter. (Lagadeuc, *Catholicon*, Quimp.)

A la Toussains moins quailles qu'*espriviers*.
(*Poés. fr. de G. Alione*, Conq. de L. XII sur Milan.)

L'*esprevier* et l'autour ont les vols beaux. (E. Binet, *Merv. de nat.*, p. 35, éd. 1622.)

— Filet de pêche, engin de pêche :

Mais on sacque souvent, assez oy l'avez,
Le roit par l'*esprevier*.
(*Hist. de Ger. de Blav.*, Ars. 3144, f° 263 r°.)

De le pesquerie a l'*esprivier*. — Qu'il ne soit personne aucune qui se avenche de pesquier en la riviere l'Escauld, a harnaz appellez *espriviers*. (Oct. 1478, *Reg. aux public.*, 1472-1483, A. Tournai.)

Peskier a l'*esprovyer*. (1505, Valenciennes, ap. La Fons.)

Cf. III, 526b.

Espes, mod. épais, adj., qui a de l'épaisseur ; dense, peu fluide ; fig., lourd, grossier :

Li mur erent *espes* et halt.
(*Eneas*, 441.)

El cuer del peire est receleie (le mystere de la Nativité de N. S.), el mont ombrious et *espas*. (*Serm. S. Bern.*, 52, 14, Foerster.)

Ele n'osa mie parfont entrer por les bestes sauvaces et por le serpentine si se quatist en un *espes* buisson. (*Aucas. et Nicol.*, 18, 3.)

Nues *apesses* et tormantes.
(J. de Priorat, *Liv. de Vegece*, B. N. 1604, f° 72a.)

Ont si *espois* et si grant obscurté
Que il ne sevent ou il sont arouté.
(*Gaydon*, 10693.)

Espesse abondant proie. (Aimé, *Ystoire de li Normant*, VII, 2.)

Et eut une *espasse* imagination et pourpos de brisier son siege. (FROISS., *Chron.*, III, 31.)

Il en est de deux manieres [de cannelle], l'une est grosse et *espesse*, un poy concave. (*Grant Herbier*, fº 36 rº.)

Voz hanches sont *espesses*.
(*Farce du Cousturier*, Anc. Th. fr., II, 163.)

La d'un costé auras la grand closture
De saulx *espez*.
(CL. MAR., *Eglog. au Roy*, p. 34, éd. 1596.)

Epes taillis. (LEON, *Descr. de l'Afr.*, I, 226.)

— Sombre :

Il fit *espes*, la lune ne luisoit pas. (*Sept Sag.*, ms. Chart. 620, fº 24ᵇ.)

La nuit est ja noire et *espesse*.
(*Mir. de N. D.*, II, 392.)

— S. m., épaisseur :

Requierent Francs par si grant estultie,
El plus *espes* sis rumpent e partissent.
(*Rol.*, 3528.)

Ne fu puis om qu'il peust empirier,
Ne mais itant l'*espes* de dous deniers,
Dont li frans om ot puis grant reprovier.
(*Coronem. Loois*, 600.)

Parmi le plus *espes* de la ville. (VILLEH., § 204.)

Les femmes, les maris, privez de leur amour,
Par l'*espais* de la nuict se mettent a la fuitte.
(AUB., *Trag.*, I.)

Cf. ESPOIS, III, 543ᵃ.

ESPESERIE, v. ESPICERIE.

ESPESSEMENT, mod. épaissement, adv., d'une manière épaisse, en grande quantité :

Spice, *especement*. (*Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 7679, fº 248 vº.)

Ou comme on voit les bleds *espessement* plantez
Branler au mois de may leurs tuyaux esvantez.
(RONS., *Poemes*, l. II, p. 814, éd. 1584.)

Cf. III, 526ᶜ.

ESPESSERIE, v. ESPICERIE.

ESPESSEUR, s. f., qualité de ce qui est épais :

Le longaiche et *espesseur* de l'estancellon de le dicte ville. (Ord. du 28 janvier 1399, *Reg. de la vinnerie, drapperie*, 1343-1451, fº 163 rº, A. Tournai.)

Donc .II. y a sans plus, non trois (che-
Qui ayent autelle estreceur [mins)
Ou d'arbres a plus d'*espesseur*.
(CHR. DE PIS., *Poés.*, B. N. 604, fº 126 vº.)

Pour avoir abatue la dicte tour jusques a ung pié dedens la grosse *espesseur* et avoir ramaçonné icelle grosse *espesseur* de quatre piez de hault et de quatre piez d'*espesseur*. (*Compt. de Girart Goussart*, 1400-1402, fortification, XXVI, A. mun. Orléans.)

Pour avoir araset les dis allerons (d'un vieux mur) jusques a le hauteur de le couppe de le vossure, et, de la en avant, rewaignié par encorblement l'*espesseur* des dis allerons. (20 mai-19 août 1424, *Compte d'ouvrages*, 111ᵉ Somme des mises, A. Tournai.)

D'*espesseur* de deux dois. (1467, *Compt. de Nevers*, CC 61, fº 16 rº.)

L'*espesseur* du dit mur. (8 nov. 1481, *Escript d'accord d'entre Eleuthere Bernard d'une part, et Gilles Marchant, d'aultre*, chir., S. Brice, A. Tournai.)

Dont descendi de son cheval, disant : Il nous fault par force et violence rompre celle horrible *espesseur* de lances. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, VIII, IV, 13.)

ESPICHIER, -SSIER, v. ESPICIER.

ESPESSIR, mod. épaissir, verbe. — A., rendre épais, entasser, remplir :

Spisso, *espessir*. (*Gloss. de Salins*.)

Confertio, remplir, ou amasser, ou esmouvoir, ou *spessir*. (*Voc. lat.-fr.*, éd. 1487.)

Quand le poil *epaissi* luy couvrit le menton !
(VAUQ., *Sat.*, V, à Pont. de Thiard.)

Les membres *epessis* par une certaine stupidité charneuse. (OLAUS MAGNUS, l. XVI, ch. LI, rapporté dans Marc Lescarbot, *Hist. de la Nouv. France*, 1612, t. II, p. 453, Tross, 1866.)

— Réfl., s'assombrir :

En son midi plus cler le jour *s'epessira*.
(DU BARTAS, *la Semaine*, I.)

ESPESSISSEMENT, mod. épaississement, s. m., action d'épaissir, de s'épaissir ; état de ce qui s'est épaissi :

Un *espoississement* d'air. (DAMPMART., *Merv. du monde*, fº 94 rº.)

Que pour l'*espaississement* (de la peau) on fomente le lieu..., pour la dilatation, qu'on le refroidisse. (JOUB., *Gr. chir.*, p. 591, éd. 1598.)

Glaucoma est un dessechement et *epaississement* de l'humeur crystalline. (LA FRAMB., *Œuv.*, p. 353.)

L'*espaississement* du sang. (ID., *ib.*, p. 363.)

ESPIATE, -AUTRE, v. ESPELTE.

ESPIC, mod. épi, s. m., la partie des plantes graminées placée au sommet de leur tige et qui renferme le grain :

[Cil] qui vont coillant les bons *espis*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 12667.)

Altrement odoret li *spiz* quant il pervient a meurteit. (*Greg. pap. Hom.*, p. 42, Hofmann.)

Le nardus produit des *espics* a la cime. On se sert de ses fueilles et de ses *espics*. (DU PINET, *Pline*, XII, 12, éd. 1566.)

Cf. III, 528ᵃ.

ESPICE, mod. épice, s. f., toute drogue aromatique ou piquante dont on se sert pour l'assaisonnement :

Il i vendent lor pailles, lor teiles et lor siries,
Coste, canele, peivre, altres bones *espices*.
(*Voy. de Charl.*, 210.)

Et si i croist lo poivre et lo peritre,
Les chieres erbes et les riches *espices* !
(*Aym. de Narb.*, 2427.)

D'autre part sont les arbres et l'*espisce* novele,
Le petre et le gingembre, garingals et canele.
(*Mainet*, p. 26.)

Espisce. (*Bib. hist.*, Maz. 311, fº 42 rº.)

Pour *espisses* employes a faire sauses. (1444, *Exéc. test. de Jehan du Touppet*, A. Tournai.)

— Anc., sucreries, confitures qu'on servait au dessert ou qu'on offrait aux visiteurs :

... Ça, le vin, ça,
Et des *espices* !
(*Mir. de N. D.*, V, 50.)

Et a arrachié le cuer de son ventre et le vous a fait mengier en *espices*. (*Liv. du chev. de La Tour*, CXXVIII.)

Espices confites. (1365-66, *Compte de la D. d'Anj.*, A. N. KK 241, fº 11 vº.)

Tables levees, furent les *espices* apportees, et furent les princes et les chevaliers serviz d'*espices* et de vins. (OL. DE LA MARCHE, *Mem.*, I, 15, p. 93.)

Lequel mot pris en cette signification s'est perpetué jusques a nous, es festins solennels qui se celebrent aux escholes des theologiens de ceste ville de Paris, esquels l'on a sur le dessert accoustumé de demander le vin et les *espices*. (PASQUIER, *Rech.*, II, 4, p. 60, éd. 1643.)

— Dragées, confitures offertes au juge ou au rapporteur par celui qui avait gagné un procès ; honoraires dus aux juges pour le jugement d'un procès :

Le duc de Lanclastre li donna un beau fermail d'or sur les *espicez*. (*Trais. de Rich. II*, p. 111.)

Audit Housset pour avoir paié les *espices* du proces en cas d'appel. (1530-1531, *Compte*, CC 31, fº 24 vº, A. Mézières.)

Ces *espices* doncques se donnoient du commencement par forme de courtoisie a leurs juges, par ceux qui avoient obtenu gain de cause, ainsi que je disois ores. Neantmoins le malheur du temps voulut tirer telles liberalitez en consequence. Si que d'une honnesteté on fit une necessité. Depuis les *espices* furent eschangees en argent, aimans mieux les juges toucher deniers que des dragees. (PASQUIER, *Rech.*, II, 4, p. 60, éd. 1643.)

A succession de temps, les *espices* ou espiceries furent converties en or, et ce qui se bailloit par courtoisie et liberalité fut tourné en taxe et necessité. (LOISEAU, *des Offices*, liv. Iᵉʳ, ch. VIII.)

— Fig., faveur :

Il congnoistra tantost combien
J'ay desir vendre mes *espices*.
(*Moral. nouv.*, Anc. Th. fr., III, 99.)

Trop heureux seulement si ces jeunes novices
Se vouloient moderer en taxant leur *epices*.
(*Sur les revenus des Pasteurs*, Var. hist. et litt., VII.)

Cf. ESPECE, III, 517ᶜ.

ESPICER, mod. épicer, v. a., assaisonner avec des épices :

Apothecari, *espicer*. (*Gloss. lat. gall*, B. N. l. 7692.)

Cf. ESPECER, III, 518ᵃ.

ESPICERIE, mod. épicerie, s. f., toutes sortes d'épices ; commerce des épices :

Marcheans gens d'estat estoient pour gaignier,
Dras d'or et dras de soie avoient fait ouvrer
Qu'il aveient vendus a Rome sans tarder...
Chieres *espisseries* avoient voulu livrer
Aux bons marchans de Rome.
(*Florent et Octavian*, B. N. 24383, v. 15522.)

Fighes, roisins, dates, amandes, ris et autres markandises ki apartienent a *espeserie*. (1282, *Reg. aux bans*, A. S. Omer AB XVIII, 16, pièce 876.)

Item a Jaquemart de le Piere, espessier, pour pluiseurs puzons, apoticariez et *espesseries*. (15 déc. 1405, *Exécut. testam. de Richard Davesnes*, A. Tournai.)

200 pesans de toute manire d'*especherye*. (1409, *Greffe des échevins*, I, f° 21 v°, A. Liège.)

Une balle d'*espeserie* et ung sacq de nois muscades appertenant a ung marchant de Bruges. (1441, *Compte de l'exéc. testam. de Regnault de Viestrair*, A. Tournai.)

Force raisins: lesquels estans tous lors en fleur, rendoient une odeur si grande par le jardin, que meslee ensemble avec celle de plusieurs autres choses qui sentoient tres bon, il leur sembloit estre parmy toute l'*espicerie* qui jamais creut en Orient. (A. Le Maçon, *Decameron*, troisième journ., II, 43, Lemerre.)

Une bougette a *espisserie*. (1534, *Exéc. testam. de Jehan Godeberc*, A. Tournai.)

— Pièce du logis où l'on serrait les épices :

Pour .II. sarreures pour les huis de l'*espicerie*, l'un ou chastel, et l'autre en l'hostel ou les gens du roy estoient, .XV. deniers. (1359-60, *Journal de la dépense du roi Jean en Angleterre*, ap. Havard, *Dict. de l'ameubl.*, t. II, col. 438.)

Cf. Especerie, III, 518a.

espicier, mod. épicier, s. m., celui qui tient un commerce d'épicerie :

Li *especiers*. (1241, *Ban de tréf.*, Bib. Metz.)

Lowias li *espicierz*. (1260, *Cart. de S. Sauv. de Metz*, B. N. l. 10029, f° 40 r°.)

Merchier, *espetiier*, orfeivre, vairier. (1282, *Reg. aux bans*, A. S. Omer AB XVIII, 16, pièce 775.)

Delectacion l'*espissiere*.
(Huon de Meri, *Tornoiement Anticrist*, B. N. 25407, f° 236c.)

Mestre Biernart, l'*espessier*. (Février 1296, *C'est mestre Jakemon, l'espessier*, chir., A. Tournai.)

Espissier. (1316, *Orden. de l'host. le roy*, A. N. JJ 57, f° 40 r°.)

Espicer. (Mercr. av. Pentec. 1322, S. Berthomé, Bibl. la Rochelle.)

L'*espessier*. (1347, *Recette de G. de Panthegnies*, CC 2, f° 7 v°, A. mun. Valenciennes.)

A Guyot l'*espessier* pour pappiers pris a lui. (1348, *ib.*, CC 3, f° 11 v°.)

A Ghuiot dou pont de pierre, *espesier*. (1er sept. 1401, *Compte d'Aymeri Vrediaul*, A. Nord.)

A Jaquemart de le Piere, *espessier*, pour pluiseurs puzons, apoticariez et espesseries. (15 déc. 1405, *Exécut. test. de Richard Davesnes*, A. Tournai.)

A Jehan Painlevet, *espiesier*, pour pluiseurs parties, sy comme olle d'ollive. (19 nov.-19 fév. 1435, *Compte d'ouvrages*, 7e Somme de mises, A. Tournai.)

Car quant chiez l'*espicier* serons,
Tel oignement acheterons
Se le trouvons qui bon sera.
(*Passion Nostre Seigneur*, ap. Jubin., *Myst.*, t. II, p. 299.)

A Jehan de Touward, *especyer*. (1444, *Exéc. testam. de Jehan du Touppet*, A. Tournai.)

Les *specier*. (1491, *Reg. aux sieultes*, f° 12, A. mun. Dinant.)

Roulof *espessichier*. (1538, Lille, ap. La Fons.)

On presente .VI. los de vin a l'*espeschier* de l'empereur. (1549, ib.)

Apoticquaire et *espessier* du roi. (1558, ib.)

Especier. Ital. spiciaro, speciere. (*Nomencl. octil.*)

Cf. III, 528a.

espiculer, v. Espinglier.

espiegle, s. m., personne malicieuse avec gentillesse ; anc., personne se plaisant à jouer de mauvais tours :

Arriere donc de nostre republique, comme de celle de Platon, tous charlatans, *ulespiegles*.... (*Purgatoire des bouchers*, Var. hist. et litt., t. V.)

espiel, mod. épieu, s. m., sorte de pique formée d'une hampe très forte au bout de laquelle est fixée un fer plat, large et pointu :

Son escu print li Borgoins Auberis,
Et son *espiel* des monts d'Aussai Tierris.
(*Gar. le Loh.*, 2e chans., XXIII.)

Icist n'orent *espils*, ne lances.
(Ben., *Troies*, B. N. 368, f° 84c.)

Richars tint .I. *espil* qu'il ot le jour trouvé !
(*Fierabras*, 4331.)

Il se desfent au fer de son *espiel*
Et a l'espee, qi li ot grant mestier.
(Raimb., *Ogier*, 6045.)

Tu regardas ton *espiel* aceré,
En ton hauberc et ton elme gemmé,
Ta bone espee et ton escu listé.
(Id., *ib.*, 8774.)

Li *espiols* brise entre ses mains.
(*Parton.*, 3063.)

Parmi le gros du cuer le roit *espiel* li guie.
(*Gui de Bourg.*, 561.)

Et tienent en lor puins .IIII. *espious* esmoulus.
(*Vrigier de Solas*, B. N. 9220, f° 7 r°.)

Si abaisent les lances, les *espius* noieles.
(*Enf. God.*, B. N. 12558, f° 23 v°.)

Et quant li *espieux* faut l'espee recouvra.
(*Ger. de Blaye*, Ars. 3144, f° 254 v°.)

Quant je fu a la bois
Et mon buis fu coper,
La forestier m'a truef,
Si a tret son *asper*
Et a batu mon test
L'apaule et le coster.
(*Le Privilege aus Bretons*, B. N. 837, f° 190c, Jub., *Jongl. et Trouv.*, p. 53.)

Tient un *aper* que il paumoie
Si est saillis enmi la voie.
(*Ib.*, f° 191d.)

Mon *espil* vous ai mis peschier.
Ou ventre dedens la boiele.
(*Fregus*, p. 86.)

Eneas tenoit un grant *espiou*. (*Livre des hist.*, B. N. 20125, f° 174d.)

Excipiabulum, *expieu*. (*Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 8426, f° 108 r°.)

Il joint l'escut a son pis, l'*espil* empoigne. (*Sept sag. de Rome*, Ars. 3354, f° 59a.)

Li rois fally a luy (au senglier) ferir de l'*espiel*. (*Chron. attrib. à J. Desnouelles*, dans *Rec. des H. de Fr.*, t. XXI, p. 196.)

De sire Nicoles de le Fosse, prebtre, pour ung *espielz* de fer. (1503, *Compte de l'exéc. testam. de sire Jehan le Jone, prebtre*, A. Tournai.)

Cf. Espiet, III, 529a.

1. **espier**, v. n., monter en épi :

Li blez que li preudon sema
Crut et en la terre *espia*.
(Geff., .VII. *est. du monde*, B. N. 1526, f° 94c.)

Çou fu el tans que bles *espie*.
(Mousk., *Chron.*, 22250.)

Passe a jument u a cheval par les bles d'un autre puis k'il *sont espiiet*. (1275, *Charte de Valenciennes*.)

Les orges *espiarent*. (1556, *Disc. de l'an de la com.*, A. Lons-le-Sauln.)

Les seigles commençoient a *espier* et sortir hors du fourreau. (Haton, *Mém.*, an 1577.)

Tous bleds n'*espieront* jamais qu'ils ne soient nouez. (Du Pinet, *Pline*, XVIII, 7.)

2. **espier**, mod. épier, v. a., observer attentivement, guetter :

Heraut envei dous espies
Por *espier* quels compaignies
Aveit li dus od sei menez.
(Wace, *Rou*, 3e p., 7101.) Var., *espoier*.

Enmi le vile estut comme feme esbahie,
Garde amont et aval et nule rien n'*espie*.
(*Naiss. du Chevalier au Cygne*, 2374.)

Ceo fu la sume de l'escrit
Qu'il li aveit mandé e dit,
Que lunges ot ilec esté
E atendu e surjurné
Pur *espier* et pur saveir
Coment il la peust veeir.
(Marie, *Lais*, Chievrefoil, 61.)

Aler vus cuvent, ceo qui,
En la cité pur *espier*
Nuveles, si cum feistes er.
(Chardry, *Set dormans*, 980.)

Cum uns homs demandast a .I. autre deniers qu'il li avoit promis, si come il disoit, por .I. home qu'il li *avoit espié*, et il le noiast. (P. de Font., *Cons.*, XV, 6.)

Et li pechour rewarderait et *espierait* lou juste en lui considerant. (*Psaut. de Metz*, XXXVI.)

Enssi qu'il s'en raloit en son pays, il *fu* avises et *espiies* sus le chemin des gens monsigneur Hue de Cavrelee. (Froiss., *Chron.*, t. VIII, p. 259, var.)

Est ce donc a bon essient
Que la Mort nous va *espiant*
Et qui nous fault ainssy morir ?
(*Trois mors et trois vifz*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., V, 65.)

Pour pouvoir me garder tant des efforts que des artifices et politiques de ceulx qui *espient* la ruine des esglises. (23 oct. 1578, *Lett. miss. de Henri IV*, t. I, p. 204.)

ESPIERRER, mod. épierrer, v. a., débarrasser des pierres; par extension, débarrasser des calculs :

Espierrer une vigne.
(CHASSIGN., *Ps.*, LXXIX.)

Espierre la vessie, et preserve nos corps
Du Lethe ja voisins, de cent sortes de morts.
(DU BARTAS, 1re *sem.*, 3e j., 519, éd. 1602.)

ESPIESIER, v. ESPICIER. — **ESPIGNE**, v. ESPINGLE. — **ESPIL**, v. ESPIEL. — **ESPILIER**, v. ESPELER.

ESPINCIER, v. a., supprimer entre deux sèves les bourgeons qui ont poussé au printemps sur le tronc :

A Willaume Corriel, bosquillon, pour sa paine, salaire et deserte d'*avoir espinchié* et eshonniné et nettié tous les hommiaux estans du long du chemin de Maire. (20 fév. 1407-20 mai 1408, *Compte d'ouvr.*, 6e Somme de mises, A. Tournai.)

Cf. III, 530c.

ESPINE, mod. épine, s. f., arbrisseau à branches armé de piquants :

Li amirailz ad sa barbe fors mise,
Altresi blanche cume flur en *espine*.
(*Rol.*, 3520.)

.II. cheneliu lo batent et detirent
O esglentiers et o verges d'*espines*.
(*Aymeri de Narb.*, 1396.)

Et ataca son ceval a l'autre main a une *espine*, si se torna sor costé tant qu'il jut tos souvins en le loge. (*Aucas. et Nicol.*, 24, 84.)

La noire *espigne*.
(MARIE, *Ysopet*, XXIII.)

Un grant feu font d'*espines*, n'i firent longue [atente.
(ADENET, *Berte*, 2995.)

Al antrant dou dous termine dous tans novel,
Ke nest la flor an l'*aspine*...
(GACES, *Chans.*, B. N. 20050, fo 117 vo.)

— Fausset :

La façon de percer les tonneaux pour en tirer le vin ; comment y mettre l'*espine* ou la guille, en France appellee focet. (O. DE SERRES, VIII, 1.)

— Les vertèbres qui règnent le long du dos :

Les ulceres qui sont sur l'*espine* sont de forte curation. (H. DE MONDEV., fo 74, ap. Littré.)

— Fig. :

Ce fut *espine* qu'il osta de sa teste. (PASQ., *Rech.*, V, 12.)

Les amoureux ont tant d'*espines* aux pieds qu'ils ne peuvent demeurer en une place. (LARIV., *Esprits*, IV, 4.)

Croyans que je leur laisserois ceste *espine* au pied. (9 mai 1598, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 986.)

Cf. III, 531a.

ESPINETE, mod. épinette, s. f., instrument de musique portatif, à cordes qu'on pinçait avec un bec de plume ; sorte de clavecin dont les cordes étaient pincées par des pointes de plumes de corbeaux :

Au reguard des instrumens de musicque, il aprint jouer du luc, de l'*espinette*, de la harpe, de la flutte de Alemant et a neuf trouz, de la viole, et de la sacqueboutte. (RAB., *Gargantua*, ch. XXIII, éd. 1542.)

A Victor Cochon, marchand, demeurant a Tours, pour une *espinette* par luy payee et achaptee a Tours. (*Livre des dépenses de Louise de Savoie*, ap. Havard, *Dict. de l'ameublement*, t. II, col. 442.)

Violon, *epinettes*, orgues. (1568, *Privil. des .XXXII. bons mét. de la cité de Liège*, II, 43, 50, A. Liège.)

Mandores, poches, *espinettes*.
(CHASSIGN., *Ps.*, LXXXVI.)

Cf. III, 531c.

ESPINGLE, mod. épingle, s. f., petite pointe métallique garnie d'une tête :

J'ai beles *espingues* d'argent.
(*Du Mercier*, Robert, *Fabl. inéd.*)

Ja por bel chapeau d'or, por orel, por crespine,
Ne por guimple de soie atachie a l'*espigne*.
(*Chastie-Musart*, B. N. 19152.)

Esplingues noires. (*Nouv. fabr. des exc. traits de ver.*, p. 163.)

Attachez vostre saion d'une *esplingue*, de paour de prendre froyt. (PALSGRAVE, p. 658.)

Espenes pour attequier les houpeaux dessus le linchieulx. (1516, Lille, ap. La Fons.) Alias, *espennes*, *espaignes*.

— *Retirer son espingle*, cesser de se mêler d'une affaire :

Je ne puis soustenir seul le faix de ceste guerre, de laquelle il semble que la royne d'Angleterre veuille *retirer son espingle*. (11 déc. 1595, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 475.)

Cf. ESPILLE, III, 529b.

ESPINGLIER, mod. épinglier, s. m., fabricant d'épingles :

Les *espingliers* de Paris. (E. BOIL., *Liv. des mest.*, I, LX, 1.)

Jehan du Parc, *espieuler*. (*Liv. noir de S. Pierre d'Abbeville*, fo 22 ro, ap. Duc., *Espinglarius*.)

Auberee la *pingliere*. (1313, *Livre de la taille de Paris*.)

Jehan de Rosteleu, *espingler*. (5 oct. 1458) *Ravestissement Jehan de Rosteleu, espinglier, et Marie le Grant, sa femme*, A. Tournai.)

Cf. III, 532a.

ESPINGUE, v. ESPINGLE.

ESPINOCHE, s. m., sorte de petit poisson :

Gamarus, *pinoche*, stanstikel. (NECK., Wright.)

Serulum, *espinoque* ou stelerin. (*Olla patella*, p. 46, Scheler.)

Cf. III, 532b.

ESPINOS, mod. épineux, adj., qui a des épines ; fig., qui présente des difficultés ; pénible :

Arbre *espineus*.
(*Delivr. du peup. d'Isr.*, ms. du Mans 173, fo 14 ro.)

Trestot le cors ha *espinous* (le heri- [çon.
(GERV., *Best.*, 732.)

Li bos *espineus* point tous chiaus qui l'embracent. (*Nat. de l'amour*, ms. Dijon 299, fo 1d.)

Espigneux. (*Catholicon*, B. N. l. 17881.)

Arbre *spineux*. (*Jard. de santé*, I, 4.)

Fueilles *espineuses*. (*Ib.*, p. 32.)

L'acanthus *espineux* est sauvage. (BELON, *Singularitez*, I, 18.)

Rien ne te plaist, cruel, que sanglots et que [pleurs,
Que deschirer nos cœurs d'*espineuses* douleurs.
(RONS., *Amours*, II, XIII.)

Ce sont la preceptes *espineux* et mal plaisans. (MONT. I, 25, p. 90, éd. 1595.)

Subtilitez *espineuses* de la dialectique. (ID., p. 92.)

Tout chemin d'acquerir se ferme a la vieillesse,
A qui ne reste rien, avec la pauvreté,
Que regret *espineux* d'avoir jadis esté.
(REGNIER, *Sat.*, XIII, p. 132, Jouaust.)

Cf. III, 532c.

ESPION, s. m., personne qu'on charge d'observer, d'épier ceux dont on a intérêt à surprendre les intentions, les démarches :

Par l'advertissement du commun bruit donné
Et de nos *espions*.
(R. ET A. D'AIGNEAUX, *Trad. de Virg.*, fo 300 ro.)

Les *espions* rapportoient toujours au roy qu'il falloit bruler ceux d'Auriolle. (MONTLUC, *Comment.*, I, 110.)

Cf. ESPIE, III, 528a.

ESPIONNER, v. a., observer en espion ; fig., épier :

Quand se leve du lict non tardif Palinure
Tous les vents *espionne*.
(R. ET A. D'AIGNEAUX, *Trad. de Virg.*, fo 138 ro.)

ESPLANADE, s. f., grande place unie et nivelée, vaste promenade :

Adieu galans qui souliez faire fringues
Parmy les rues, voustes et *esplanades*.
(MARTIAL, *Vig. de Charles VII*, II, p. 31, éd. 1724.)

On luy crie que voyla un lievre, quand on est en quelque belle *esplanade*, ou il puisse picquer. (MONT., l. II, 12, p. 389, éd. 1595.)

— Espace découvert qui s'étend devant certains édifices :

L'hospital de Notre Dame en cette ville estant arrieré exposoit en vente un sien jardin long la riviere, qui sembloit, y ajoustant l'*esplanade* de quelques maisons, assiete et place fort commode. (1610, PHIL.

de Hurges, *Memoires d'eschevin de Tournay*, Mém. de la société histor. de Tournai, V, 209.)

— Mouvement errant, tour et retour :

En la terre et le ciel, ce mesme air tient souspendues, par certains intervalles, les sept estoilles, qui sont appellees specialement planetes a raison de leurs divers mouvemens, pource que les autres estoilles ne font tant d'*esplanades* que ceste cy. (Du Pinet, *Pline*, II, 6.)

Le nacre voulant attraper les petits poissons, ouvre ses coquilles, faisant paroistre son corps aveugle et despourveu d'yeux. Ce que voyans les petis poissons, escarmouchent, et font plusieurs *esplanades* a l'entour du nacre, et peu a peu prenans courage se jettent sur ce nacre. (Id., *ib.*, IX, 42.)

— Fig., ce qui aplanit le chemin, ce qui facilite les moyens :

Sa mort fit une grande *explanade* aux desseins des longtemps projettez par messieurs de Guise, de chercher l'establissement de leur grandeur sur les evenemens de ce temps la. (Guill. de Tavannes, *Mém.*, p. 469.)

Estimant que, venant a chef de ces deux poincts, ce luy seroit une facile *explanade* pour avoir meilleur marché des François, et pour embarquer les Suisses a s'armer contr'eux. (Du Villars, *Mém.*, II, an 1551.)

esplang, v. Esperlenc.

espleit, mod. exploit, s. m., acte judiciaire pour assigner, notifier, saisir :

Il ne pouvoit et devoit faire telz *explois* sans sergent bastonnier de la ville. (24 avril 1458, *Reg. journ. des prev. et jurés*, série A, A. Tournai.)

Il faisoit compte des mandemens et *explets* qui venoient de la Chambre de Parlement a Paris. (Le Baud, *Hist. de Bret.*, c. xlv.)

— Action brillante :

Les Anglais... ont autrefois fait de tels *exploits*. (Inv. des Urs., *Ch. VI*, an 1382.)

Ce m'est tout ung s'il ne vous plaist
Puisque je suis de vous banny ;
D'une aultre je seray garny
Qui sçait d'amours faire l'*explet*.
(R. de Collerye, *Rondeaux*, XXVI.)

Ne craignes de prendre peine.... pour fereung bel *exploit*. (Montluc, *Comment.*, I, 357.)

Cf. Esploit, III, 536[b].

espleitier, mod. exploiter, v. a., employer, utiliser :

Etest a sçavoir que nous pourrons *explettier* les forets qui sont dans noustre douaire. (1274, dans Mem. hist. de Bret. I, 1035.)

J'ai tousjours une idee en l'ame, qui me presente une meilleure forme que celle que j'ay mise en besongne, mais je ne la puis saisir ny *exploicter*. (Mont., l. II, c. xvii, p. 421, éd. 1595.)

L'on les puisse emploier (les jeunes gens) et *exploitter* a l'attention et deffense des villes. (Mars 1597, *L. de H. IV*, A. Thiers.)

— Employer abusivement :

Par moyen desdits charois *exploictent* et rompent tant nos boeufs que pluseurs en sont mors. (1471, *Compl. du roi René*, p. 118.)

Cf. Esploitier, III, 538[b].

esplingue, v. Espingle.

esploré, mod. éploré, adj., qui est tout en pleurs :

Si fui *aplorez* et plains d'ire.
(*Vie des Peres*, Ars. 3142, f° 53[c].)

Seule, pensive et *esplouree*
Por la perte de l'esprevier.
(*Atre per.*, B. N. 2168, f° 19[a].)

Si dolente, si *esploree*.
(*G. de Dole*, Vat. Chr. 1725, f° 93[c].)

Il et sa fame rendent graces
A Dieu ou *esplorees* faces.
(Macé, *Bible*, B. N. 401, f° 88[b].)

Elle a tout *esplouré* le vis
A mon semblant.
(*Mir. de N. D.*, I, 192.)

Agardez comme est *esplouree*
Griseldis de ce mariage.
(*Griseldis*, 2372, H. Groeneveld, *Ausg. und Abhandl.*, LXXIX.)

Ou je seray tristes et *esplourez*.
(Eust. Desch., III, 261.)

Elle, triste et dolente a merveilles, se print a douloir, plaindre, tourmenter et faire le plus *eploré* dueil du monde. (Lariv., *Facet. nuits de Strap.*, XIII, iv.)

L'un qui porte a son col ses enfants *epleurez*.
(Bertaut, Œuv., p. 129, éd. 1633.)

La reine toute *espleuree*. (L'Est., *Mém.*, 2[e] p., p. 616.)

Cf. Esplorer, III, 540[a].

esployé, mod. éployé, adj., qui a les ailes étendues :

La famille de la Forest, portant de gueules a l'aigle a deux testes d'argent, *esployee*, becquee, et membree d'or. De Guesclin, d'argent a l'aigle a deux testes, *esployee* de sable, becquee et membree de gueules. (Le Baud, *Rec. armor. de Bret.*)

esplucheur, mod. éplucheur, s. m., celui qui épluche :

Certains *esplucheurs* oisifs et ravaudeurs lexitimites. (Vigen., *Comm. de Ces.*, Annot., p. 4.)

espoentable, mod. épouvantable, adj., qui peut causer de l'épouvante ; fig., monstrueux :

Cum *espoentables* sunt tes ovres. (*Ps. Cambr.*, LXV, 2.)

Tu *espontables* ies, e ki aresterat a tei ? (*Psalt. monast. Corb.*, B. N. l. 768, f° 61 v°.)

Magnifiez en seintet, *espontables*.
(*Cant. Moys.*, Lib. Psalm., var., p. 237.)

Une *spaventable* chose avoit avenut en la contreie. (*Dial. de S. Grégoire*, liv. IV, ch. xxxiii.)

E des choses qui sunt nuisables,
Horribles, e *espuvantables*.
(Marie, *Purg. de S. Patrice*, 35.)

E sachez k'ele esteit obscure (la fosse),
Espuntable a demesure.
(Id., *ib.*, 307.)

Li chevalers suls attendi
Les batailles *espuntables*
K'il fera encontre diables.
(Id., *ib.*, 818.)

Les undes si hautes et si *espaventables*. (*Merlin*, B. N. 19162, f° 71[a].)

En l'*espaontable* jor dou juyse. (xiii[e] s., *Serm.*, ms. Poitiers 124, f° 47 r°.)

Leur oeil ierent cruel et *espoentaule*.
(*Vie S. Mathias*, B. N. 23112.)

Choses moins *apaontaubles*.
(J. de Priorat, *Liv. de Vegece*, B. N. 1604, f° 42 v°.)

Cel jor sera si *espuantable* qu'il n'est riens qui le peust dire. (*Chastoiem. d'un pere*, ms. Soiss. 210, f° 13[c].)

Uns songes *espuantables*. (*Proph. Sebille*, ms. Rennes 147, f° 165[c].)

Ils descendirent en une valee moult parfonde et moult obscure et moult *espantable*. (*Vis. de Tondal*, Ars., f° 4 v°.)

Si laides et si *espaontaubles*. (*Chron. de Turp.*, Ars. 5201, p. 209.)

Au haut d'une moult fort *espaventable* porte. (*Trad. du Dante*, ms. Tur., l. V, 33, ch. iii.)

C'une chose ert de luy issue,
En lieu d'enfant, noire et velue,
Laide, orrible et *espantable*.
(Maillart, C[esse] *d'Anjou*, B. N. 765, f° 26 v°.)

Qui est ceste dame qui est venue aussi conme l'aube du jour soy levant, qui est bele conme la lune, esleue conme le soleil, *espoventable* conme une ost ordenee? (*Mir. de N. D.*, IV, 241.)

Tu es terribles et *apoantables*. (*Psaut. de Metz*, LXXV, 7.)

Monstre cruel, *espentable*, redoutable. (M. Lefranc, *l'Estrif de fort.*, f° 138 v°.)

Ung *espantable* prodige. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10511, VI, v, 10.)

Ce fut lors que le nom françois commença estre *espouventable*, tant aux Romains qu'aux nations estranges, qui commençoient d'envahir l'empire. (Belleforest, *Chron. et Ann. de France*, De l'orig. des Franç.)

Cf. III, 540[c].

espoentablement, mod. épouvantablement, adv., d'une manière épouvantable, extrêmement :

Ker *espowentablement* essalças mei. (*Ps. Cambr.*, CXXXVIII, 15.)

Dunkes comandat al preste *spawentablement* ke il cest miracle n'enseignaist a nului, com longement il viveroit el cors. (*Dial. de S. Greg.*, l. I, c. ix.)

Apres oirent une voix qui dist moult halt et moult *empoentablement*. (*Hist. de Jos.*, B. N. 2455, f° 70 v°.)

Et regardent fierement et *espoventablement*. (*Menagier*, II, 292, var.)

Ung monstre *espantablement* mugissant. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 55 v°.)

Ilz les assaillirent en cryant *espouentablement*. (*Prem. vol. des dec. de T.-Liv.*, f° 118[b].)

Une voix rauque, une voix pleine d'ire
Et de terrour, luy sortoit seulement
Hors du gosier *espouvantablement*.
(Cl. Marot, *Met. d'Ov.*, l. II, p. 79, éd. 1596.)

ESPOENTAIL, mod. épouvantail, s. m., objet quelconque propre à effrayer les oiseaux et qu'on place dans un jardin, un champ; fig., chose qui fait peur:

Li vilains ot la face bise
Qui resambloit *espoantal*.
(*De dant Constant del Hamiel*, B. N. 1553, f° 492 v°.)

Et fera sonner bastons et courges et autres *espoventaulx* en la partie ou il aura veu et verra les oyseaulx. (FRERE NICOLE, *Trad. du Liv. des prouffitz champ. de P. des Crescens*, f° 37 v°.)

Espouventail.
(G. DE DIGULLEV., *Trois pelerin.*, f° 90 v°, impr. Inst.)

Certains *espoventaux*.
(TAHUREAU, *Democritic*, II, p. 255, éd. 1602.)

Ces Gaulois qui furent la terreur et l'*espouventail* de toute l'Italie et de la Grece. (A. JAMYN, *Disc. acad.*, Œuv., 2° vol., f° 173 r°, éd. 1584.)

Des autres nations Jupiter soit le maistre,
En soit l'*espovental*, je ne le veux cognoistre.
(RONS., *Hymnes*, l. II, p. 709, éd. 1584.)

Du monde *espouvantaux*.
(AUB., *Trag.*, VI.)

Malherbe (II, 662, Hach.) dit encore *épouvantaux*.

ESPOENTE, mod. épouvante, s. f., terreur soudaine qui trouble profondément:

Espavente. (CARLOIX, I, 18.)

Espouvante. (AUB., *Hist.*, II, 467.)

— Epouvantail:

Peintres de larves, masques et *espaventes*. (COLLAGNE, *Polygraphie*, p. 19.)

ESPOENTEMENT, mod. épouvantement, s. m., ce qui cause l'épouvante:

E li tuen *espowentement* conturberent mei. (*Ps. Cambr.*, LXXXVII, 16.)

Blanchors porte asuagement
E rogeurs *espeuentement*.
(LANDRI DE WABEN, *Cant. des cant.*, ms. du Mans 173, f° 92 v°.)

La septainne (plaie) de paors et d'*epaontement*.
(*Des Poignes d'enfer*, Brit. Mus., add. 15606, f° 81^d.)

Tes courrous ont trespasses en moy, e tes *espaventemens* me ont troublé. (*Psaut.*, B. N. 1761, f° 108^b.)

Doner grant *apaontement*
Es enemis.
(J. DE PRIORAT, *Liv. de Vegece*, B. N. 1604, f° 46°.)

Quant li chival a nostres crestianz oirent ço e virent les *espaontemenz*, si orent grant paor. (*Chron. de Turpin*, B. N. 5714, f° 70°, Auracher.)

Toute seule se treuve, s'a grant *espantement*.
(GILLION LE MUISIT, I, 317, v. 11.)

Ils deliberoient comment il leur peussent faire annui et *espontement* aus passages du fleuve. (BERS., *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 417^c.)

Est tousjours sans *espoventement* humain, c'est a dire n'a point paour des hommes. (*Intern. Consol.*, II, XLVI.)

Le roy est fort esmerveillé dudit *espaontement*. (MATHIEU D'ESCOUCHY, *Chron.*, II, 338.) Impr., *espaoutement*.

Pour ung petit nombre de gens que l'on y pert, se muent et changent les couraiges des gens de celluy qui pert, qui n'est encores tant en *espovantement* de leurs ennemys qu'en mespris de leur maistre et de ses privez serviteurs. (COMM., *Mém.*, II, 2.)

A l'*espouventement* et dommage des Turcs. (D'AUTON, *Chron.*, B. N. 5082, f° 51 v°.)

Par les terreurs et *epouvantemens*.
(AUB., *Fœn.*, III, XIV.)

Aux Etats tu te montreras
Perfide, ingrat et impudent,
Devant Orleans recovras
Un affront d'*espouvantement*.
(*La Vie et faicts heroicques du mareschal d'Aumont*, Lyon 1591, dans Abord, *la Réforme et la ligue à Autun*, t. III, p. 298.)

ESPOENTER, mod. épouvanter, verbe. — A., frapper d'épouvante:

De voz manaces ne *sui espoenté*.
(*Th. le mart.*, 148.)

Or sa je bien qu'il t'*ont espaonté*.
(*De Charl. et des Pairs*, Vat. Chr. 1360, f° 22°.)

Li dus l'encontre, qui n'*est espoentes*.
(*Loh.*, ms. Montp., f° 72^c.)

Bien doit ciz *estre espaontez*.
(WACE, *Pass. J.-C.*, Brit. Mus., add. 15606, f° 76°.)

Li reis Felis *fu* molt *espaventez*
De cel enfant qui si fu demostrez.
(*Rom. d'Alex.*, ms. Ars., P. Meyer, p. 26, v. 16.)

Maistre, ki tant nous *espoentes*.
(RENCLUS, *Carité*, CXCIX, 1.)

Ce respont la pucele: Molt m'*ont espoentee*
Li oisel del vivier.
(*Naiss. du Chev. au Cygne*, 2437.)

Il *enspauventet* lo pesme cuer per son malice. (*Greg. pap. Hom.*, p. 16, Hofmann.)

Et quant cil dedens l'ont veu,
Si *sont* forment *espontes*.
(*Othevien*, ms. Oxf. Bodl. Hatton 100, f° 17°.)

Il les feseit tantost oscire
E livrer a mau turment;
Do ceo *espantout* mut la gent.
(CHARDRY, *les Sept dormans*, 80.)

Moult donc *fut* Thays *espontee*.
(*Thays*, B. N. 1554, f° 32°.)

Il l'*espaventerent* et mirent en gehine. (*Est. de Eracl. emp.*, XXIII, 36.)

Si chait toz *espaontez*. (*Li amitiez de Ami et Amile*, Nouv. fr. du XIII° s., p. 52.)

Li roine atendoit Amile tote *aspaontee*. (*Ib.*, p. 56.)

Si *fut* mot *espaontez*. (XIII° s., *Serm.*, ms. Poitiers 124, f° 45 v°.)

Et quant chil l'ont veu, si *sunt espuanté*.
(*Doon de Maience*, 974.)

Et durement les *espaente*.
(*Durm. le Gal.*, 7359.)

Je *fui* de li *espeuentes*.
(*Ju de la capete*, 254, Raynaud, *Romania*, X, 528.)

Vostre ire qui trop m'*espeuente*.
(*Rose*, Vat. Ott. 1212, f° 25°.)

Sui je chas a *espanther?*
(*Renart*, Suppl., p. 189.)

Dont *sont apaontez*
Et mis a nostre volontez.
(J. DE PRIORAT, *Liv. de Vegece*, B. N. 1604, f° 8 v°.)

Il ait rewardeit les gens et les *ait apoenteit* et dissipeit. (*Ps.*, Maz. 382, f° 358 v°.)

Descendre vi celle amour digne
En un char de feu sanz courtine
Tout ardant, qui fort m'*espenta*.
(E. DESCH., *Poés.*, II, 197.)

Dont vos subgetz *sont* tielment *apovantes* que... (Ch. du 14 déc. 1421, Breq., n° 1063.)

Si *espounté* que... (*Chron. d'Anglet.*, ms. Barberini, f° 29 r°.)

Pour *espanter* les innocens. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. CXLIX.)

Espantee fut, de fuir eut avis.
(*Euryal. et Lucr.*, f° 78 v°.)

Tout *espanté fut* du cas de fortune.
(*Ib.*, f° 79 v°.)

Les Espagnolz, *espentez* comme veaux,
S'enfuyent tous par montagnes et vaux.
(*La prinse de Calais et de Guynes*, Poés. fr. des XV° et XVI° s., t. IV.; Impr., *espeutez*.

Pensant nous *espenter*.
(A. MORIN, *Siege de Boul.*, quatr. 141.)

Je trouvai toute la pluspart du peuple fort esmeu et *espanté* sur le marché. (*Memoire de Fery de Guyon*, p. 134.)

Il semble veritablement que Dieu ne favorise pas seulement mes justes armes, mais qu'il *espouvente* celles de mon ennemy. (*Lett. miss. de Henri IV*, t. V, p. 276.)

— Réfl., être saisi de terreur:

Ne poet muer qu'il ne *s'en espaent*.
(*Rol.*, 1599.)

Tute la gent molt *s'espanta*.
(*Vie Ste Marg.*, 2° vers., 382, Scheler.)

Mais je redout et *m'espaont*
Que la dame ne m'aime mie.
(*Gauvain*, 3006.)

Quant li rois l'entendi, moult *s'est espouentes*.
(*Destr. de Rome*, 1178.)

Et tout le plus hardi du tout *s'espuanta*.
(*Gaufrey*, 3098.)

Je oi ta voiz; et *me apaontai*, et m'en esbahi. (JOINV., *Credo*, XXV.)

Nennil, sire, mais paour oy,
Et tout le cuer si m'esbahy,
Et *m'espoventay* quant je vy
Mon sanc couler.
(*Mir. de N. D.*, V, 178.)

Affin que je n'aye paour et que point je ne *me espante*, vous me feres compaignie. (*Cent nouv.*, sign. e ii v°, éd. 1486.)

Les loups le craindront et *se espouventeront* de luy. (*Jard. de santé*, II, 80.)

— N., sens du réfl.:

De la voiz del tuen tuneire *espowenterunt*. (*Lib. Psalm.*, CIII.) Var.: *esponterunt*. Lat., a voce tonitrui tui formidabunt.

Desja je commance a *espoanter*. (*Liv. S. Pierre de Lucemb.*, ms. Epinal, f° 4 r°.)

ESPOINÇONNER, mod. époinçonner, v. a., piquer, aiguillonner, exciter:

Jupiter, *espoinçonné*
De telle amoureuse rage,
A jadis abandonné
Et son trone et son orage.
(RONS., *Od.*, l. III, XX.)

Et qu'est ce donc qui t'*epoinçonne?*
(J. A. DE BAIF, *l'Eunuque*, I, 2.)

Quelle religion l'*espoinçonna* au temps que l'Italie vivait en repos et assurance, de venir mettre le tout en trouble et discorde? (MONTLUC, *Comm.*, l. I.)

Jadis un loup, dit il, que la faim *espoinçonne*.
(CORROZET, *Fab.*, LII.)



La haine qu'il porte a son ennemi lui *espoinçonne* incessamment le cœur. (LANOUE, *Disc.*, p. 251.)

Les ennuys qui m'*espoinçonnent*.
(FR. PERRIN, *Escoliers*, p. 48, P. Lacroix.)

Laissant a vos nepveux une belle memoire
Pour *estre espoinçonnez* d'une semblable gloire.
(ROB. GARNIER, *Porcie*, III, 1155.)

Theoxena, *espoinçonee* d'une charité maternelle envers ces nepveux, pour les avoir en sa conduite et protection, espousa Poris. (MONT., l. II, ch. XXVII, p. 462, éd. 1595.)

C'est aussi chastier nos appetits desordonnez, d'esmousser cette cupidité qui nous *espoinçonne* a l'estude des livres. (ID., l. III, ch. XII, f° 460 r°, éd. 1588.)

ESPOINTER, mod. épointer, verbe. — A., rabattre la pointe, émousser :

On luy doit (au faucon) un peu *espointer* les ongles et le bec. (G. B., *Rec. de tous les ois. de proye, etc.*)

Le traict que je receu n'eut le fer *espointé* ;
Il fut des plus aigus qu'Amour nous tire en l'ame.
(RONS., *Amours*, II, 2e part., X, sur la mort de Marie, Elégie.)

La lance *est epointee*. (JEHAN DE LA TAILLE, *le Negrom.*, I, I.)

Espoinctee. (LE PLESSIS, *Ethiq. d'Arist.*, f° 34 v°, éd. 1553.)

— Réfl., s'émousser :

Tout ainsi que ung dard mal ferré se rebouschе et *s'espoincte*. (*Nat. et secr. de l'amour*, Ars. 2580, f° 14 r°.)

La sagesse *s'espointera* et s'esmoussera. (AMYOT, *Œuv. mél.*, t. II, p. 344, éd. 1820.)

— *Espointé*, part. passé :

Corps *espointé* ou mousse. (PONT. DE TYARD, *De la nat. du monde*, f° 40 v°.)

ESPOIS, v. ESPES. — **ESPOISE**, **-ISSE**, v. ESPECE.

ESPONGE, mod. éponge, s. f., zoophyte formé d'un amas de tissus fibreux, plus ou moins denses, flexibles, élastiques, très poreux, très légers, susceptibles de s'imbiber :

A Jehan Goudallier, espissier, pour une *ponche* prinse a lui en la dite sepmaine, laquelle fu necessaire a essuer les traux ou lesdictes agrappes furent mises et assises, oudit belfroit haut, pour cause des yauwes qui y estoient. (1402, *Compte de la construction du beffroi de Tournai*, 30e Somme des mises, f° 46 r°, A. Tournai.)

ESPONTABLE, v. ESPOENTABLE.

ESPONTON, s. m., demi-pique, arme des officiers de l'infanterie :

Il est prest avecques le seul *sponton*, a pied ou a cheval, armé, non armé, en chemise, de le faire mentyr par la gorge, au veu de tout le monde. (BRANT., *Opuscul. div.*, X, 116, Lalanne.)

ESPOS, mod. époux, s. m., celui qui a épousé :

La sue spuse juvene cumandat al *spus* vif de veritet. (*Alexis*, XIe s., introd.)

Ja venra l'*espos*.
(*Sponsus*, 77.)

Se por ce non qu'a mon *espos*
Pramis m'amor a mon vivant,
De lui feisse mon amant.
(*Eneas*, 1304.)

Dames i vunt od lur *espus*.
(*Le lai del Desiré*.)

Garin ameis, si l'avceres a *spous*.
(*Chans.*, ap. Bartsch, *Rom. et Pastour*, p. 12.)

Espus.
(*De N.-D.*, B. N. 19525, f° 92 r°.)

Son *espeuz*. (*De vila Christi*, B. N. 181, f° 18 v°.)

ESPOSE, mod. épouse, s. f., celle qui a épousé un homme :

Avoc ma *spuse* que jo lur ai guerpide.
(*Alexis*, XIe s., str. 42e.)

Mes se de ço seure fusse
Que gié t'amor avoir pousse
Qu'a feme *espose* me preisses.
(BEN., *Troie*, 1937.)

Jeo sui sa *spuse* vereiment.
(MARIE, *Lais*, Elidnc, 1083.)

Et que je perdisse quanques g'ai, que tu ja l'euses a mollier ni a *espouse*. (*Aucas. et Nicol.*, 8, 27.)

Eufrosine, *euspeuse* nostre signeur Jhesu Crist. (*Vies des Saints*, ms. Lyon 697, f° 111b.)

Pour donner a *s'apouse*. (LAURENT, *Somme*, fragm., Bibl. Verdun, f° 7 v°.)

Espeusse. (1335, A. N. JJ 69, f° 135 r°.)

Famme *esposse* au dict. (14 mars 1389, Pont-l'Abbé, Arch. Finist.)

1. ESPOSER, mod. exposer, v. a., mettre en vue, présenter aux regards, déclarer, expliquer :

Mais ci *exposet* il par queile entention il dist alcuns cui viaire ge ne connissoi. (*Job*, 484.)

Expouser. (*Le liv. dez esches*, ms. Chartres 411, f° 67 r°.)

(Il) lui fera lire ce present escript et *exposer* devant lui. (1219, *Cart. de Cyzoing*, p. 107.)

Avec les autres choses dessus *exposees*. (1280, *Trait. de mar. entre Ph. d'Artois et Blanche de Bret.*, Mém. hist. Bret., I, 1055.)

Lesquelz vesve et tuteurs dirent et *exposerent* ausdis eschevins, que... (Chir. du 13 juin 1435, *Escript Jehan Desquesnes*, A. Tournai.)

Que ceulx qui les apporteront (ces denrees) ne soient si hardis de les mettre ne *exposer* en vente jusques a tant qu'elles aient esté veues et visitees. (1345, *Ord.*, XII, 77.)

Cil qui l'*aura exposé* et mis en vente (ce cuir). (ID., *ib.*)

— Mettre en péril :

(Le vertueux) quand il *expose* sa vie pour aultre. (ORESME, *Eth.*, IX, 11.)

— Réfl., se risquer à :

Toutes voies... *me exposerai* à transmuer ce present compte. (*Le liv. de Alex. emper.* dans Cligès. éd. Förster, p. 283.)

— S'expliquer :

Combien qu'en un passage il dise qu'il ne faille point chercher Dieu fort loin, vu qu'il habite en nous, toutefois ailleurs il *s'expose*, monstrant de quoy sert un voisinage si prochain. (CALV., *Instit.*, I, 5.)

2. ESPOSER, v. ESPOUSER.

ESPOSITION, mod. exposition, s. f., récit, exposé :

En ceste *esposicion*. (*Serm. S. Bern.*, 65, 29.)

El commencement de nostre *exposition*. (*Job*, p. 492.)

L'*esposition* Haimon c'um leist lo diemenge d'avant les palmes. (*Exposit. d'Haim.*, Lebeuf, *Mém. de l'Acad. des inscript.*, XVII, 726.)

El segond leu dirons des *epositions*. (*Trad. de J. Beleth*, B. N. l. 995, f° 7 r°.)

Quand l'*exposition* de l'Evangile se lira. (*Regle du Temple*, p. 25.)

Esposession. (*Regle del hospit.*, B. N. 1978, f° 166 r°.)

Espozession. (*Ib.*, f° 166 v°.)

Apres le *exposition* de le riule. (*Règle de Citeaux*, ms. Dijon, f° 168 v°.)

Daniel *exposicions*
Fesoit de totes visions.
(MACÉ, *Bible*, B. N. 401, f° 92c.)

ESPOSTRE, v. APOSTLE.

ESPOUDRER, mod. époudrer, v. a., épousseter :

Pour *avoir* tourné et *espouldré* ez moiz de fevrier, mars, avril, juing, juillet et aoust, les fourmens estans ez greniers. (1426, *Compte du temp. de l'év. de Baieux*, f° 119 v°.)

Des que le fourment commence a s'eschaufer, ou engendrer telle vermine qu'on le face porter en l'aire pour l'*espoudrer* gentiment avec le crible. (BELLEFOR., *Secr. de l'agric.*, p. 61.)

Estant proprement *espoudres* et festonnes. (*Entr. de D. Pedro a Fontainebleau.*)

Il est certain
Que ce gallant eust congé lendemain
De s'en aller, apres *avoir esté*
Bien *espoudré*, et erds, et fouetté.
(*Le plaisant Boutehors d'oysiveté*, Poés. fr. des XVe et XVe s., t. VII, p. 193.)

Cf. ESPOULDRER, III, 547c.

ESPOUILLER, v. — A., ôter les poux à qqn :

Combien qu'il y eust plusieurs personnes apres a l'*espouiller* nuict et jour, ce n'estoit encore rien de ce que l'on ostoit au pris de ce qui revenoit. (AMYOT, *Sylla*, p. 1771, éd. 1567.)

— Réfl. :

Vilain, despoule ton chasuble
Qui ta grant renardie afuble :
Il *te* fault un pou *espoullier*.
(*Le Martyre de S. Denis et de ses compagnons.*)

Le signe que l'oiseau a des pouls est quand il *s'espouille* souvent et soigneusement. (TARDIF, *Fauc.*, II, 18.)

ESPOURON, v. ESPERON.

ESPOUSAILLE, mod. épousaille, s. f., célébration d'un mariage :



Il sis cor fist les *esposailles*.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 40956.)

Espousailles.
(Wace, *Rou*, 3e p., 1408.)

Pilates apelat avant
Duze ki einz erent disant
K'il esteit nez sulum la lei
En *espusaille* devant sai.
(Chrest., *Evang. de Nicod.*, 300.)

Chascune devant l'*espusaille*
Mut beau semblant vus fra sanz faille.
(Chardry, *Petit Plet*, 1365.)

La sue sainte *espusaille*.
(*De Robert*, B. N. 902, f° 104d.)

Esposailles. (*Est. de Eracl. emp.*, XXXII, 21.)

Par don d'*espousailles*.(1276, *Chap. d'Evr.*, A. Eure.)

Il feront faire les *espousailles*. (23 oct. 1309, *Lett. de Ph. le Bel*, ms. Le Prév.)

Le mariage et *espousalles* de nous. (1337, A. N. JJ 70, f° 145 v°.)

Et eut illuech au jour des *espousalles* grans festes. (Froiss., *Chron.*, VIII, 30.)

Espousailles. (*Chron. d'Angl.*, ms. Barberini, f° 18 r°.)

Cf. Esp. saille, III, 547a.

ESPOUSER, mod. épouser, v. a., prendre pour mari ou pour femme :

Danz Alexis l'*espuset* belament.
(*Alexis*, xie s., str. 10c.)

La spuse qued il *out espusethe*.
(*Ib.*, 21b.)

Or al herneis, franche gent onoree,
Si s'en ira chascuns en sa contree,
A sa moillier qu'il *avra esposee*.
(*Coronem. Loois*, 2041.)

A fame vos *espouserai*.
(Ben., *Troie*, ms. Naples, f° 9d.)

La nuit le laissent ensi,
Tresqu'au demain par matin,
Que l'*espousa* Aucassins.
(*Aucas. et Nicol.*, 41, 16.)

Clers et provoires i ot au beneir,
Espousé sont et d'arjant et d'or fin.
(*Loh.*, Ars. 3143, f° 55b.)

Quant *apousee averoit* Ayelis.
(*Ib.*, B. N. 1244, f° 1 v°.)

Ne suis pas digne de vo fille *apouser*.
(*Ib.*, f° 2b.)

Jo nel lairoie mie por plain .i. val d'argent
Ke n'*espeuse* Elioxe, la pucele al cors gent.
(*Naiss. du Chev. au cygne*, 370.)

O lui l'enmoine Joifroiz en son pais,
Si l'*esposa* si com li ot promis.
(*Aymeri de Narb.*, 3927.)

Il ne voleit nule *espuser*.
(Marie, *Lais*, Equit., 205.)

S'*apouserai* madamoisele
Orgueilleuse d'amors la belle,
Et quant je l'*avrai espousee*.
(*Blanchandin*, P. Meyer, *Romania*, XVIII, 293.)

Ke nus fache feste de noches for ke sour le jour k'on *espousera*. (1281, *Reg. aux bans*, Arch. S. Omer A B xviii, 16, pièce 510.)

Ne ja fame n'*apousera*.
(*Vie des Peres*, Ars. 5216, f° 166c.)

La prit et *apousal*. (Laurent, *Somme*, Fragm., Bibl. Verdun, f° 7 v°.)

[Je donne] a Jehan Houselin et a se femme *espousee* .v. s. (Mars 1304, *Testament Jehan de Saint Quentin*, A. Tournai.)

Il tendoit bien a estre prestre,
C'est verité, mais sire Aubert,
Son oncle, ne lui a souffert,
Ainçois veult qu'il *espouse* femme.
(*Mir. de N.-D.*, III, 157.)

Esposer, *essposer*. (*Chron. d'Angl.*, ms. Barb., f° 38.)

Asposer. (*Ib.*, f° 83.)

Qu'il *a* belle femme *esposee*.
(*Doctrin. des nouv. mariés*, Poés. fr. des xve et xvie s., t. I, p. 134.)

— Marier, donner en mariage :

.v. arseveske seront a l'*apouser*.
(*Gir. de Viane*, B. N. 1448, f° 20b.)

La dame fist mener a .i. moustier,
La l'i *espouse* l'arceveske Rainier.
(*Ib.*, p. 40, Tarbé.)

L'empereris a grant honor
Espousent a l'empereor,
Et sa seror al roi de France.
(*Parton*, 10739.)

Li evesques de la cité,
Li *a* la roine *esposee*.
(*Durmart le Gallois*, 14989.)

Cel jor n'ot en Rome petit ne grant qui ne venist veoir l'assemblee de la dame et dou contrait. Li empereires commandait que il *fuissent apouseit* tout maintenant ansamble. (*S. Graal*, B. N. 2455, f° 154 v°.)

Quar il l'avoit vangié de Ardrey, et se li *avoit asposee* la fille le Roi. (*Amitié de Ami et Amile*, Nouv. fr. du xiiie s.)

La fut ung evesque qui les *espousa*. (J. d'Arras, *Melus.*, p. 62.)

Le .xxviiie. may 1581 fut fiansee Symonne Pillot ma fille et de Phelippe de Genay mere, avec Habraham de la Thoizon, et *furent espouses* le troiziesme jour du mois de septembre an que desus. (*Livre généalogique de Pillot de Fougerette*, Mém. de la Soc. Eduenne, t. XX, p. 11.)

Espousa de sa main ladite princesse au jeune roy d'Espagne. (D'Ossat, *Lett.*, 17 nov. 1598.)

— Fig., s'attacher par choix à une personne, à une chose :

La teigne et la fiebvre quarte
Les puissent tous deux *espouser*.
(*Farce de Pernet qui va au vin*, Anc. Th. fr., I, 206.)

Je veulx doresnavant *espouser* tout ce qui vous touchera, comme mon propre faict. (*Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 464.)

Et ne m'advisais pas que j'*avoy*
Espousé pour jamais une prison si forte.
(La Boet., *Sonn.*, 21.)

Et qu'en tous ses assauts il acquit tant de gloire
Qu'il sembloit presque *avoir espousé* la victoire.
(Bertaut, *Œuv.*, p. 598, éd. 1633.)

— Réfl., se marier :

L'autre jour prit fantaisie
De *s'epouser* a Marie.
(Et. Tabourot, *de Propinet*.)

— *Espousé, -ee*, part. passé et s., époux, épouse :

Et li roi Marc mes *ezposez*.
(*Tristan*, 703.)

Et Mantanors l'a de Dieu saluee,
De par Judas et de par s'*espousee*.
(*Auberon*, 918.)

Et adoncque estoit M. l'evesque a Metz, qui vit la noblesse qui estoit au nopce, laquelle estoit grande ; car l'*apposez* estoit moult richement vestu, et tous les aultres seigneurs et dames. (J. Aubrion, *Journ.*, an 1470.)

ESPOUSSETER, mod. épousseter, v. — A., débarrasser de la poussière :

Nectoyer et *espousseter* la tapisserie. (1492, *Argent. de la reine*, A. N. KK.)

— Fig., comme on dit *étriller :*

Aucuns des siens *avoient esté* bien *espoussetez* par ceux du Montdevis, voulans saccager un village. (Du Villars, *Mém.*, V, an 1554.)

— Réfl., se débarrasser de la poussière :

Ne *vous estez* vous pas myrees aujourdhuy, lavees et *espoussetees?* (Ol. Maillard, *Serm.*, B. N. 24255.)

— *Espousseté*, part. passé, balayé :

A son exemple passasmes aussi un a la fois ; mais ce ne fut pas sans grand peril et sans boire beaucoup de ceste eau salee, voire et tellement que nous venant a l'autre bord, nous avions le cœur tout *espousseté*, et estions ainsi affadis comme si nous avions esté a demy noyes. (1569, *Hist. d'un voy. en Flor.*, Arch. cur., 1re sér., t. VI, p. 220.)

ESPOUSSETTE, mod. époussette, s. f., ce qui sert à enlever la poussière, petit balai d'appartement, plumeau, morceau d'étoffe :

Espoucete.
(G. de S. And.; *B. Jeh.*, 2806.)

Et en lieu d'un couvrechief de plaisance
L'*espoussette* portoit a son bras destre.
(L. de Beauvau, *le Pas de la bergiere*, 697.)

Couvertures et *espousettes* pour lesdis chevaux. (20 nov.-20 fév. 1408, *Compte d'ouvrages*, 4e Somme de mises, A. Tournai.)

Puis mit la main a une paire d'*espoussettes* de soye qui estoient pendues au chevet du lict, et luy espousseta son cas. (Ber. de Verv., *Moyen de parvenir*, p. 272, éd. s. d. n. l., 439 p.)

Les bahus seront souvent frappez de houssines et *epoussettes*. (La Frambois., *Œuv.*, p. 168.)

ESPRAIGNIER, v. Espargnier.

ESPREINDRE, mod. épreindre, v. — A., presser, exprimer, égoutter en tordant :

Les fatales destinees
Cruelles et obstinees,
Les dieux et hommes contraingnent
A ce que les larmes *espraingnent*.
(Desper., *Au roy François*, De la mort de son filz.)

Ils sucent et se repaissent de leur chair *espraincte* entre deux pierres. (Paré, *Œuv.*, Intr., ch. vii.)

Toutes ces coleres en somme
Je le scé bien, elle eteindra
Si tost qu'elle vous repandra
Une petite larme feinte
Piteusement des yeux *epreinte*
A grand force de les froter.
(J. A. de Baif, *l'Eunuque*, I, 1.)

Voicy depuis de nouveau, que les plus

legers mouvemens *espreignent* le pur sang de mes reins. (Mont., l. III, ch. xiii, p. 215, éd. 1595.)

— Réfl., faire un effort :

En *se espraignant* comme quant on veut vider le ventre fort constipé. (Joub., *Err. pop.*, 1re p., IV, 9.)

Cf. Espraindre, III, 548c.

ESPRENDRE, mod. éprendre, verbe. — A., saisir, surprendre, allumer, au propre et au figuré :

Amdui *erent* d'amur *espris*.
(Marie, *Lais*, Eliduc, 502.)

Quand le roy vint a elle pour son desir accomplir et qu'il eut habité avecques elle, il *fut* tantost *esprins* de feu et la fille pareillement. (Monstrelet, *Chron.*, I, 130.)

Dedans mon cueur par tres bonne entreprise
J'eus le vouloir et la pensee *esprise*
D'en aymer ung, qu'on dit qui bien le vault.
(J. Marot, *Rondeaux de femmes*, III, p. 316, éd. 1731, in-12.)

En quel lieu
Fut premier ta pensee *esprise*
De son amour ?
(Cl. Marot, *Dial. de deux amour.*, p. 21, éd. 1596.)

Car je *suis* tant, o Pan, de dueil *espris*,
Que presque suis hors de tous mes esprits.
(Id., *Egl. rust.*)

Mais quelle horreur l'*esprend* ?
(Jod., *Didon*, II.)

Ceux qui sont addonnes a yvrongnerie, oisiveté et paresse, pour les crudites qu'ils amassent, *sont* le plus *espris* de ceste maladie. (Paré, XXI, xxix.)

Ils *sont* tout a coup *espris* de rage. (Fr. de Sales, *l'Etend. de la croix*, l. III, ch. i.)

— Réfl., se développer :

A la main gauche de ce departement le feu *s'esprit* le plus. (Aub., *Hist. univ.*, l. IV, c. vi, 1re éd.)

Cf. III, 549b.

ESPRES, mod. exprès, adj., formel, positif :

D'autre part, si est chose *expresse*,
Vous faites fortune deesse.
(*Rose*, 6649.)

Ont promis par covenanz *espres*. (1300, *Trait. entr. le sire de Vaud et l'év. de Laus.*, Bibl. Laus., ms. Ruchat, III, f° 21a.)

Je lui aporte nouvelles *expresses* et certaines. (*Hist. de Aymery de Beaulande*, B. N. 1497, f° 375.)

Dont il ne faict *expresse* mention en ce chapitre. (*La tres ample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 118a, éd. 1486.)

Moyse y met une *expresse* distinction. (Mornay, *Inst. de l'Euch.*, p. 368.)

Je sens quelqu'un me reprendre d'estre trop *expres* en cet endroit, l'ayant esté moins en d'autres. (D'Aub., *Hist. univ.*, l. II, xviii, 1re éd.)

L'*expresse* pratique de toute l'eglise. (F. de Sales, *Aut. de S. P.*, f° 56a.)

Penser sçavoir ce qu'on ne sçait pas c'est une sottise *expresse*. (Id., *Vie dev.*, III, v.)

— Adv., à dessein :

J'en voyerai chevaux heurs tout *expres* pour vous en avertir. (1468, *L. de L. XI*, III, 229.)

Tout *espreux* les havons couvertes d'escorces ameres, affin qu'ilz ne missent la main au plat et souillassent la viande. (Bonivard, *Advis et devis des lengues*, p. 42, éd. 1563.)

Ce tableau a les bords du chassis fort hauts et relevez, si que un flambeau estant posé a un des bouts en un chandelier mis en la paroy *expres*, il se fait un ombre lequel en façon de rideau couvre le paisage. (Ber. de Verville, *Cab. de Minerve*, f° 87 v°, éd. 1601.)

— *Par espres*, expressément, de propos délibéré :

Exceptez les cas chi dessous delaissiez *par expres* aux eschevins. (1333, *Ord.*, XII, 19.)

Promis et accordé *par expres*. (1419, *Ord.*, XII, 279.)

S'ils traittent le lieu en passant ou *par exprez*. (Mornay, *Inst. de l'Euch.*, préf.)

Cf. III, 550a.

ESPRESSEMENT, mod. expressément, adv., d'une manière expresse, formelle :

Disoient *esp[r]essement*
K'il vendroit novelement,
Dunt grant joie eurent e hait.
(*Thom. de Cantorbery*, f° IV, v. 27, A. T.)

Plus *espressement* et plus fort matterai mon soel. (*Serm. S. Bern.*, 64, 33.)

Epressement. (1267, Fontevr., Mestré, charte 5, A. M.-et-Loire.)

Renoncer *expressement*. (1280, *Livre blanc*, ms. du Mans.)

Epeciaument et *appressement*. (1281, *Bailli de Blois*, Marmout., Verdes, A. E.-et-L.)

Espressement. (Mars 1285, l'Eau, Rozay-au-Val, A. E.-et-L.)

Expressement consentant. (1292, l'Epan, A. Sarthe.)

Ont renoncé *expreisement*. (1292, *Offic. de Besanç.*, B. N. 9129, pièce 17.)

Il leur dit qu'il faisoit *expressement* rompre le pont qu'il avoit basty sur la riviere, afin qu'il ne retournast pas un d'eulx. (Amyot, *Crass.*, p. 207, éd. 1567.)

Faict *expressement* pour, soubs ceste couleur, gaigner temps. (5 janv. 1594, *Lett. miss. de Henri IV*, IV, p. 83.)

ESPREUVETTE, mod. éprouvette, s. f., instrument à l'aide duquel on fait l'essai de qqch. :

C'est trop se consommer d'une douleur secrette
Sans se laisser sonder a la sage *epreuvette*
Des vieux peres bergers.
(Birag., *Berg.*, Perr. et Flam.)

Gens qui n'ont esté sondez par l'*espreuvette*. (Cholieres, *Matinees*, p. 109, éd. 1585.)

ESPREVAIN, ESPREVIN, v. Esparvain. — **ESPRIVIER, ESPROUVER**, v. Espervier.

ESPROVER, mod. éprouver, verbe. — A., soumettre une personne, une chose à certaines expériences, apprécier, constater par une expérience :

Ce sai go bien, *esprové* l'*ai*.
(*Eneas*, 8501.)

Demain purrez vus *espruver*
Vos bons chens ke vus tant preisez.
(*Vie de saint Gilles*, 1666.)

A porpenser or se prist
Qu'*esprovera* son ami,
S'il l'aime si com il dist.
(*Aucas. et Nicol.*, 19, 9.)

Ja en nule prosperité
N'*iert* amis verai *esprové*.
(*De S. Laurent*, 5, Söderhjelm.)

Ains le vouloies *esprouver*.
(*Mir. de N. D.*, I, 218.)

Esprouver vois ceste nouvelle.
(*Ib.*, II, 211.)

Espruver. (*Gloss. gall.-lat.*, B. N., l. 7684.)

A certain jour que les dis consaulx faisoient *esprouver* .i. canon. (20 mai-20 août 1408, *Comptes d'ouvr.*, 1re Somme de mises, A. Tournai.)

Se tenoit li rois d'Engleterre devant Nantes, et le avoit assegié a l'un des costes, et y faisoit souvent assallir et escarmucier et *esprouver* ses gens. (Froiss., *Chron.*, III, 24.)

Pour plusieurs frais par luy faiz et qui sont necessaires de faire pour *approuver* plusieurs personnes que l'on souspeçonne estre malades de la maladie de lepre. (1420, *Comptes de Nevers*, CC 26, f° 19 v°.)

Si tu veux *esprouver* ta sagesse a ce coup. (Montluc, *Comm.*, l. II, f° 132 v°, éd. 1592.)

Espreuve, si tu peux, les voir sans les aimer. (Urfé, *Astree*, II, 5.)

— Prouver :

Est ce pas la pour t'*esprouver* menteur,
Disant mon maistre avoir eu correcteur
A ton Marot.
(Matt. de Boutigni, *le Rabais du Caquet de Marot*, VI, 100, éd. 1731.)

Cf. III, 554a.

ESPRUEVE, mod. épreuve, s. f., action d'éprouver qqn, qqch, résultat de cette action :

Pour ce queroint cotes d'acier,
Dagues d'*espreuve* ou maill ou hache.
(Guill. de St André, *le Libvre du bon Jehan*, 2849.)

Car Deus fet ses amis munter
Enz mut grant pris par *esproere*.
(Chardry, *Set dormans*, 846.)

Li bon et li malvaiz sont dessouz tes *espruеves*,
Qui scet et qui ne scet, t'apartient que tu prueves.
(J. de Meung, *Test.*, 592.)

Se molles et vainnes les trove (les fumées du cerf)
Le cerf est josne ; c'est l'*esprove*
Et n'est pas chose qui luy faille.
(Hardouin, *Us. de Venerie*, p. 36.)

Esprueve, esproeve. (*Les sept Sag. de Rome*, Ars. 3354, f° 54 v°.)

Oy le relacion Jehan de Courcelles, en le presence duquel Jehan Deleporte, denommé vergheur de vins, a fait *esproeuve* et assay sur le fait du dit verghage. (4 mars 1461, *D'un nouvel vergheur de vins*, Reg. journal des prévots et jurés, série II, A. Tournai.)

Car sur ton col feray l'*espreuve*
D'une espee de fin acier.
(*Act. des apost.*, vol. I, f° 26 v°.)

Cf. Esprove, III, 553b.

ESPUANTABLE, v. ESPOENTABLE. — **ESPUCHIER**, v. ESPUISIER. — **ESPUIER**, v. APUIER.

ESPUISABLE, mod. épuisable, adj., qui peut s'épuiser :

Comme homs de vertu non *expuisable*. (BERS., *T*, *Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 279ᶜ.)

Ainsi les rois ont des biens innombrables
Qui pour donner ne se font *espuisables*.
(A. JAMYN, *Œuv. poét.*, f° 7 v°, éd. 1579.)

ESPUISEMENT, mod. épuisement, s. m., action d'épuiser, de tarir :

Espuisement de l'humeur. (DAMPMART., *Merv. du monde*, f° 72.)

ESPUISIER, mod. épuiser, v. a., tarir, mettre à sec :

Que tot mon san i *espuisasse*
Et tote ma painne i gastasse.
(CHREST., *Clig.*, 2743.)

Une fontaine de vie k'*espusiee* ne puet estre. (*Serm. S. Bern.*, p. 40, Foerster.)

Tant prent on en .i. puis c'on le puet *espuis*-[*sier*.
(*Des Louanges de la S. Vierge*, ms. Berlin, f° 133 r°.)

A la mer *apusier* entent
Cil qui a teus amis s'atent.
(*Vie des Peres*, Ars. 3641, f° 50ᶜ.)

Apuisier.
(*Cons. de Boece*, ms. Montp. H 43, f° 20ᵇ.)

Sacent tout cil ki cest escrit veront et oront, ke Gossuins dou Mortier a vendut, bien et loiaument, a Jehan Gaveriel ses aiwes dou mortier, et les pissons ki ens sont, et ses fosses, sans le vivier rompre ne *espuissier*. (Juin 1278, chirogr., *C'est Gossuin dou Mortier*, A. Tournai.)

Ewe en viver u en estanc
Ert plus legier a *espucher*
Qe n'iert son beivre ne son manger.
(GEOFFR. GAIMAR, *Chron.*, ap. Michel, *Chron. angl.-norm.*, I, 34.)

Car on les puet aussi reprendre et chastier
C'on porroit la mer a .i. crible *espuisier*.
(*L'Epistre des femes*, ms. Dijon 298, f° 108ᵃ.)

.v. corbailles dont on *espuise* l'eaue. (1452, *Compt. de Nevers*, CC 48, f° 7 v°.)

Deuy corbailles neufves ferrees de fer noir pour *espuiser* l'eaue. (1452-53, *Comptes de Nevers*, CC 48.)

Pilla, emporta et *espuisa* les tresors sans y riens laisser. (COQUILLART, *Guerre des Juifs*, II, 311.)

Quant moy et les autres ouvriers *espuisons* plus noz forces par quelconques labours. (*Bocc.*, *Nob. malh.*, VII, I, f° 165 v°.)

Espucher et tenir secq un fossé. (1518, Béthune, ap. La Fons.)

Sus quoy les Hebrieu hont fourgé leur caballe. Et veullent aucuns dire que Moyse *ha* de ce *espuysee* son histoire, mais ilz faillent. (BONIVARD, *Advis et devis des lengues*, p. 8, éd. 1563.)

— Fig., remplir dignement son sujet :

Qui a le stile assez hault,
Pour *epuyser*, comme il fault,
Une gloire si feconde.
(JOACH. DU BELLAY, *les deux Marg.*, f° 162 v°, éd. 1573.)

Cf. III, 555ᵃ.

ESPUREMENT, mod. épurement, s. m., action d'épurer :

La derniere cuission et *espurement* de ce suc. (DAMPMART., *Merv. du monde*, f° 63 v°.)

Cf. III, 555ᵇ.

ESPURER, mod. épurer, v. a., rendre pur :

Et il *ot* bien s'ame *espuree*.
(*Mir. de S. Eloi*, p. 112.)

Viandes fines, *espurees*.
(*Consolacion de Boece*, Ars. 2670, f° 34 v°.)

Temps bien *espuré*. (*Modus*, f° 60 r°.)

Cf. III, 555ᵇ.

ESPURUN, v. ESPERON. — **ESQUAILLIER**, v. ESCHAILLIER. — **ESQUALATE**, v. ESCARLATE.

ESQUARIR, mod. équarrir, verbe. — A., tailler à angles droits :

Que l'on preist pierres grandes e que tuz *fussent* taillie a esquire e *asquarie*. (*Rois*, p. 245.)

Ly carette de tous bois *esquariz* doit un denier. (Taillar, *Rec.*, p. 471.)

18 toises de boys *aquarri*. (1398-99, *Comptes de Nevers*, CC 6.)

Coignee de charpentier a *esquarrir* les buches. (R. EST., *Lat. ling. thes.*, Ascia.)

Comme il fault trasser et *equarrir* les lieux et places ou l'on veult bastir. (DELORME, *Archit.*, III, 1.)

— Fig. :

Pour aller a Paris, pour te faire imprimer
Eccarrir et laver.
(VAUQ., *Sat.*, I, à son liv.)

Cf. ESCARRI, III, 356ᵇ, et ESQUARRI, III, 557ᵃ.

ESQUARISSAGE, mod. équarrissage, s. m., action d'équarrir :

Copage et *esquarissage* d'esselles. (1364, *Compte de J. Dou Four*, A. N. KK 3ᵇ, f° 35 v°.)

ESQUARISSEMENT, mod. équarrissement, s. m., action d'équarrir, état de ce qui est équarri, action de vérifier la carrure :

Diviser l'*esquarrissement* dudit arbre. (1328, *Compte d'Oudart de Laigny*, A. N. KK 3ᵃ, f° 76 v°.)

Pour l'*eccarissement* de l'espy. (1471, *Compt. de Nevers*, CC 65, f° 40 r°.)

Pour l'augmentation, accroessement et *equarissement* du dit cimetiere. (1481, *Mém. Soc. hist. de Paris*, t. VI, 1879, p. 156.)

Voutes de portes faictes par *equarrissement*. (DELORME, *Archit.*, III, 12.)

ESQUARRE, v. ESQUIERE. — **ESQUAT**, v. ACHAT. — **ESQUEILLON**, v. ESCHELON. — **ESQUELETTE**, v. ESCARLATE. — **ESQUELLITE**, v. SQUELLETTE. — **ESQUIELE**, v. ESCUELE. — **ESQUIEQUIER**, v. ESCHEQUIER.

ESQUIERE, mod. équerre, s. f., instrument pour tracer des angles droits :

Amussis, *esquire*. (*Gl. de Garl.*, Brug. 546.)

A lui (maistre Pierre de Gand, fevre), une ancrette et une *escuerre* de fier, pesant .XXII. libvrez. (20 nov.-20 fév. 1399, *Compte d'ouvr.*, 4ᵉ Somme des mises, A. Tournai.)

Toutes choses estoient de pierres precieuses lesquelles estoient siees selon quelque *esquare* et mesure. (LE FEVRE D'EST., *Bible*, Roix, III, 7.)

Esquoirre. (*Til. du* XVᵉ *s.*, Béthune, ap. La Fons.)

Inventa clefz, serrure, *escuer* et liveau pour mener les murs a droicte ligne. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 207 r°.)

Tirer sur une ligne droicte une autre perpendiculaire, ou traict d'*equerre* (comme l'appellent les ouvriers. (DELORME, *Archit.*, II, prol.)

Le traict d'*equarre*. (ID., *ib.*, II, I.)

La truelle, le compas, l'*escarre* et le marteau. (BRANT., *Capit. fr.*, Franç. Iᵉʳ.)

Escharre. (1568, S. Omer, ap. La Fons.)

— Fig. :

Les Escritures sont nostre reigle et nostre *esquierre*. (MORNAY, *Inst. de l'Euch.*, préf.)

Cf. ESQUARRE, III, 556ᶜ.

ESQUIEVELLÉ, v. ESCHEVELÉ.

ESQUIF, s. m., légère embarcation :

(1549, ROB. EST.)

ESQUILANCE, v. ESQUINANCE.

ESQUINANCE, mod. esquinancie, s. f., inflammation violente à la gorge :

Si sai garir de l'artetique,
De *quinancie* et de cuerpous.
(CHREST., *Cliges*, 3024.)

Maladies qui viennent par pestilence, *eschinance*, meselerie et autres asses. (ALEBRANT, *Liv. de medec.*, B. N. 2021, f° 16 r°.)

A qui vient facilement douleur de teste et *esquilance*. (*Platine de honneste volupté*, f° 14 r°.)

Pas de chameau dit *squinantie*. (ROUSSET, *Hysterotom.*, p. 226.)

Esquinancie.
(J. BOUCHET, *Ep. fam.*, LII.)

Esquinance. (R. EST., *Lat. ling. thes.*, Angina.)

Male angine et mortelle *squinanche*. (RAB., *Tiers livre*, ch. LI, éd. 1552.)

Squinance est une inflammation de la gorge, ou du larynx, qui empesche souvent l'air d'entrer et sortir par la trachee artere, et la viande d'estre avallee en l'estomach. (PARÉ, VI, 8.)

Angine vulgairement appellee *esquinance*. (TAGAULT, *Inst. chir.*, p. 61.)

Cf. III, 559ᵃ.

ESQUIPAGE, mod. équipage, s. m., ensemble des hommes embarqués pour le service du bâtiment ; ce qui sert à



équiper un navire ; ensemble d'objets qu'un corps d'armée en marche traine à sa suite :

Il feist descendre tout son *ecupage*. (*Déb. des hér. d'arm.*, 78, A. T.)

A toy affiert qui est robuste et fort
Persecuter et faire ton effort
Contre navires de puissant *esquipaige*.
(O. DE S. GEL., *Ep. d'Ov.*, Ars. 3106, f° 166 r°.)

Pour l'*equippage* des navires. (1496, A. N. Y 6², f° 78 r°.)

Commis aux victuaillement et *equipages* des navires ordonnez pour la guerre. (Déc. 1511, *Ord.*, XXI, 461.)

— Ameublement :

L'ediffice et *equipaige* dudict colliege coustera beaucoup. (1548, *Reg. délib.*, f° 36, A. mun. Montaub.)

— Equipement :

Par sa cotte il (le pontife) representoit l'air, par les fleuretes la terre. Par tel *equipage* l'homme estoit tacitement admonesté que sa nature symbolisoit avec le ciel et les quatre elements. (P. DE MESMES, *Instit. astronom.*, préf.)

ESQUIPER, mod. équiper, v. a., munir un bâtiment de ce qui est nécessaire à la manœuvre, pour la subsistance et pour l'armement :

Nous y mainron maint bastel *aquippé*,
Et y metron mariniers a planté.
(*Bret. conquise*, B. N. 2233, f° 26 r°.)

On les *equippa* (les vaisseaux) et garnit on de gens le mieux qu'on peut. (JUV. DES URSINS, *Ch. VI*, an 1416.)

Cf. ESCHIPER, III, 391ᶜ.

ESQUIRE, v. ESQUIERE.

ESRABLE, mod. érable, s. m., arbre de la famille des acérinées :

Acer arbor, gallice *arable*. (GARL., ms. Bruges.)

Assis jota la font de l'*aysserable*. (XIIIᵉ s., *Terrier de Poleymieux*, ap. Nizier du Puitspelu, *Dict. ét. du pat. lyonn.*, p. 30.)

Et tenoit en sa main une verge d'*arrable*.
(*Gui de Nant.*, 299.)

N'est d'*aserable* ne de sap.
(*Vie des Pères*, Ars. 3142, f° 159ᵃ.)

Arables, haus sapinz et chesnes.
(*Rose*, B. N. 1573, f° 12ᵇ.)

Non pas de sapin ne d'*erauble*.
(ROB. DE BLOIS, *Poës.*, Ars. 5201, f° 35ᵃ.)

Abies, sappin vel *eraule*. (*Olla patella*, p. 20, Scheler.)

Ayrable. (1500, Ste-Croix, Breuil-Chizé, Arch. Vienne.)

ESRAFLER, mod. érafler, v, a., écorcher légèrement :

Un petit enfant eut tout le visage *erafflé* d'une taille. (L'ESTOILE, *Mém.*, VI, 116.)

ESRATER, verbe. — A., enlever la rate.

— Fig., désopiler la rate, dégourdir :

Toutesfois tu m'*as* bien gratté,
Et gaillardement *esratté*.
(C. FONTAINE, *la Complaincte et testam. de F. Sagouyn*, dans *Œuv. de Cl. Marot*, VI, 195, éd. 1731.)

— *Esraté*, part. passé, vif :

Elles ont le tein vif et l'œil bien *eraté*.
(L. C. DISCRET, *Aliz.*, III, I.)

— S. m., étourdi :

Il fait la ligue atout tant de friquets et *eratez*, qui ne sçavent pas a moitié que c'est qu'ils font. (CHOLIERES, *Apres disnees*, f° 19 v°, éd. 1587.)

ESRESTIER, v. ARESTIER. — **ESRETER**, v. ARESTER.

ESROILLIÉ, mod. éraillé, adj., dont le bord est retourné, en parlant des yeux :

(Yeux) *Erraailliez* et reboulans.
(G. DE COINCI, *Mir.*, col. 113, Poq.)

Yeux *esrailies*.
(*Kalend. des berg.*, p. 143, éd. 1493.)

L'œil *esraillé*, la dent noire et cassee.
(R. BELLEAU, *Berg.*, 2ᵉ j., f° 103 r°.)

Cf. ESROILLIER, III, 562ᶜ.

ESRONDELLE, v. ARONDELE. — **ESSADE**, v. AISSADE. — **ESSAGIER**, v. ASEGIER.

ESSAI, s. m., première application d'une chose à sa destination pour juger si elle y est propre, action d'aborder une chose pour la première fois :

Mainte fejz i out mis trente homes en *essai*,
Ne la pourent muer.
(*Voy. de Charlem.*, 510.)

Por ce toche an l'or a l'*essai*,
Qu'on vieut savoir se il est fins.
(CHREST., *Clig.*, 4246.)

Sire, fet li chevaliers rendu, chaens a un *asai* que cil acomplira qui les prisons delivera. A cel *asai*, fet Lancelot, m'esproverai jou moult volentiers. (*Artur*, ms. Grenoble 378, f° 87ᵈ.)

Je la trouvai de bon *essai*
Et douce a sentir.
(PERRINS D'ANGECO; Bartsch, *Rom. et Past.*, p. 296.)

.I. *assay* de wedde. (28 sept. 1361, *Tut. des enfants Mikiel d'Avesnes*, A. Tournai.)

Et demanda justiche, et fist pour son *asay*
Proceder a l'encontre des fais que dit vous ay.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 2278, Chron. belg.)

Cf. III, 563ᶜ.

ESSAIER, mod. essayer, verbe. — A., faire l'essai de qqch. :

Si vont lor lances peccier
Et lor proeces *essaier*.
(*Troie*, P. Meyer, *Romania*, XVIII, p. 80ᵇ.)

Orguieus le mieus avant *essaie*.
(RENCLUS, *Miserere*, C, 9.)

A plusieurs choses *essaioient*
Leurs forces et esprouvoient.
(*Athis*, ms. St Pétersbourg 54, f° 18ᵈ.)

Se un autre *assayet avies*,
Vostre baron mains priseries.
(JACQ. D'AM., *Art d'am.*, ms. Dresde, 772.)

Li dux de Tabarie ensi se devisa ;
Prist le cor en se main et puis si le posa
Droitement a se bouche, dist qu'il l'*assaiera*.
(*Li Bastars de Buillon*, 3458.)

Pour saillir
Son ceval, et pour *asaiier*.
(MOUSK., *Chron.*, 9458.)

Por se *asaia* se il la porroit avoir. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 236ᵃ.) P. Paris, *essaya*.

Et li bouchier *ont assaies*
Lors grans coutelz.
(*Guerre de Metz*, f° 54ᵈ.)

Alla *assayer* de forcer laditte ville de Verceil. (GUILL. DU BELLAY, *Mém.*, l. V, f° 145 v°, éd. 1572.)

Prist l'espee du bourreau et, l'*essaiant* sur son doigt, pour voir si elle coupoit bien, dit au bourreau. (LESTOILE, *Mém.*, 1ʳᵉ p., p. 115, Champ.)

— Réfl., faire l'épreuve de ses forces :

Puisque mes oncles a le champ gaaignié
Vers le plus fort qui tant ert resoignié
Bien *nos* devons as feibles *essaier*.
(*Coron. Loois*, 1072.)

La *vous* porez prover et *essaier*.
(*Aymeri de Narb.*, 1012.)

— Tâcher :

Affin qu'estant pres de moy, je *m'essaye* de lui arracher la douleur de l'esprit. (*Lett. miss. de Henri IV*, t. V, p. 38.)

Le bon Abdolomin *s'essayoit* par toutes voyes honnestes et legitimes de faire la paix. (SCHELANDR., *Tyr et Sid.*, Arg.)

Cf. III, 564ᵃ.

ESSAIEUR, mod. essayeur, s. m., celui qui goûte aux mets, aux vins :

Si avoyent a leur table *essayeurs* de vin et de viandes affin que on n'y eust mys aucune chose nuysible a la santé du corps. (*Boccace, des nobles malh.*, I, XI, f° 12 v°, éd. 1515.)

L'*essayeur* du vin ne doit avoir rien mangé d'aigre. (LIEBAULT, p. 707.)

— Par extension :

Et si n'y a aucun seigneur ne prince qui mette garde a ses oreilles ne qui ordonne *essayeur* de parolles. (*Boccace, des nobles malh.*, I, XI, f° 13 r°.)

Cf. ESSAIEOR, III, 564ᵃ.

ESSAILIR, v. ASSAILLIR. — **ESSAILLE**, v. AISSELLE.

ESSAIMER, verbe. — Réfl., sortir en essaim :

Je avoie hes qui *s'essemerent* de mon essain. (*Etabl. de S. Louis*, I, CLXXII, p. 307, Viollet.)

— N., même sens :

Les mouches qui *ont essoiné*. (BELLEFOR., *Secr. de l'agric.*, p. 294.)

Eschemer, comme les mouches a miel *eschement* et font leurs petites mouches. (R. EST., *Pet. dict. fr.-lat.*)

ESSAIN, mod. essaim, s. m., colonie d'abeilles abandonnant la ruche ; au fig., grande multitude :

Sunt *essains* plus grans que de mouches.
(*Rose*, 8761, Méon.)

.I. grant *exaym* d'avettes. (BERS., *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 185ᵃ.)

Essien. (J. DE VIGNAY, *Le jeu des echecs moral.*, B. N. 3254, f° 54 v°.)

Essein.
(VAUQ., *Sat.*, II.)

On recueille un *essoin*, et grande multitude de ce peuple mielleux. (BELLEFOR., *Secr. de l'agric.*, p. 284.)

Essein d'abeilles.
(RONS., *Ecl.*, V.)

Voicy qui va bien, s'escria Socrate : nous estions en cherche d'une vertu, tu nous en apportes un *exain*. (MONT., l. III, c. XIII, p. 197, éd. 1595.)

ESSAJIER, v. ASEGIER.

ESSALCEMENT, mod. exhaussement, s. m., action d'exhausser :

Donner plus grand *exaulsement* a l'edifice. (DELORME.)

Cf. III, 565ᵃ.

ESSALCIER, mod. exhausser, v. a., élever :

Pour couvrir, fiestir et *exhausser* le keminee de ledite maison, .XVIII. gros. (Noël 1352 a la Saint-Remy 1355, *Compte de la tutelle des enfants Nicolas de la Fey*, A. Tournai.)

Ce tref *est exalsé*, or eslievé plus hault de deux piedz. (PALSGRAVE, p. 582.)

Cf. III, 565ᶜ.

ESSALT, v. ASALT. — **ESSAMBLER**, v. ASEMBLER.

ESSANGER, v. a., passer le linge sale à l'eau avant de le mettre à la lessive :

Pource que je sçay bien *essanger* et buer m'a Dieu faicte sa chamberiere et sa principale lavendiere. (GALLOPEZ, *Pelerin. de la vie hum.*, Ars. 2319, f° 22 r°.)

En chancre et fix, et en ces ords cuveaulx,
Ou nourrices *essanguent* leurs drappeaulx.
(VILLON, *Gr. Test.*, Ballade.)

D'amour batu plus que draps qu'on *essange*,
Il me sembloit ma dame estre ung doulx [ange.
(P. GRINGORE, *Menus propos*, XIII.)

Bluter, laver, *essanger*.
(*Farce du Cuvier*, Anc. Th. fr., I, 37.)

ESSANSSON, -ONNERIE, v. ESCHANSON, -ONNERIE.

ESSARTEMENT, s. m., action d'essarter :

L'*essartement*, c'est a dire la coupe des accrues et des broussailles d'une haie. (DE VILLADE, *Cout. de Norm.*, p. 74.)

ESSARTER, v. a., défricher un sol couvert de bois, de broussailles :

A lor grans haces ces alnois *essarter*.
(RAIMB., *Ogier*, 6137.)

Bois e gardins fait *asaarter*.
(*S. Edwarf le conf.*, 185.)

Bois *asarte* e maisuns art.
(*Ib.*, 4298.)

Qant nostre bois vous *essartates*.
(*Dame qui conchia le prestre*, ms. Berne 354, f° 83ᵇ.)

Il les porroient *assarter* (les bois). (1255, *Lett. de Sim. sire de Chastelvillain*, Sept-Fonts, Vauclair, A. Tournai.)

Ausic cum li peres Jehant lou fis *assarter* (le bois). (1264, *Cart. de Nesles*, ms. Chantilly 1295, f° 35 r°.)

Li autres coupoient les mauvaises racines et *essardoient*. (*Vies et mart. des beneur. virges*, Maz. 1716, f° 348ᵈ.)

Un champ que mes peres *ai assertey* et apleney. (1303, Moreau, 217, pièce 245, B. N.)

Sans *essharter* ou destrure le bos. (1311, *Cart. de Ponthieu*, B. N. l. 10112, f° 28 r°.)

Et aront bos a *exarter*. (1327, *Cart. de Guise*, B. N. 17777, f° 196 v°.)

Leur otroions que le dit bois elles puissent toutes foiz qui leur plaira faire *exerter*, torner et mectre a cultiveure. (1336, A. N. JJ 70, f° 32 v°.)

Ung bois contenant s'il estoit *esserté*... (26 juill. 1481, *Extrait du papier et terrier du domaine de sainct Ypolite*, A. N. Q¹ 1011.)

Acertoient
Les boys et les arrachoient.
(JEH. REGNIER, *Fortunes et adversitez*, f° 7 v°, éd. 1526.)

— Fig. :

Sire, j'avoie grant envie
De veoir vostre doulce face,
Et vous m'avez fait sy grant grace
Que vous *avez* tout *essarté*.
(*Passion Nostre-Seigneur*, ap. Jub., *Myst. inéd.*, t. II, p. 297.)

Cf. III, 568ᵇ.

ESSAUMPLE, v. ESSEMPLE. — **ESSAUT**, v. ASALT. — **ESSAVIG**, v. ESCHEVIN. — **ESSAVOIR**, v. ASSAVOIR.

1. **ESSE**, s. f., toute sorte d'objets ayant la forme d'un *s*, d'un crochet :

Por refaire *haises* por l'uis as gardins du mares por les cers daims. (1304, A. N. KK 393, f° 16.)

Por faire un *aisse* toute noeve au dit molin. (*Ib.*, f° 21.)

Deux *aisses*, ung crochet pour une des chainnes de la porte Renart. Une *aisse* et deux maillez pour la chainne ou demeure Guiot Boileve. (1421-1423, *Compte de J. Martin*, Forteresse, Despence, XVII, A. mun. Orléans.)

A Jaquemart du Pont, carpentier, pour avoir fait a l'un des dis canons une nouvelle arbriere de .VIII. pies de long, et a icelluy canon fait ung noef *aisse*. (17 mai-16 août 1427, *Compte d'ouvrages*, 4ᵉ Somme de mises, A. Tournai.)

Une *esse* de fer servant au mouton pour faire ladite verne. (1498, *Compt. faits p. la ville d'Abbev.*, B. N. l. 12016, p. 129.)

Un infini nombre d'*aisses* semees de poinctes pour la deffense d'une bresche. (CARL., V, 32.)

2. **ESSE**, v. AISE. — **ESSEAU**, v. AISSEAU. — **ESSEGIER**, v. ASEGIER. — **ESSEGOUR**, v. ASSIEGEUR. — **ESSELE, -ELLE**, v. AISSELE. — **ESSEMBLEE**, v. ASEMBLEE. — **ESSEMBRER**, v. ASEMBLER.

ESSEMPLAIRE, mod. exemplaire, adj., qui peut ou doit servir d'exemple :

Forme *exemplaire*. (ORESME, *Eth.*, VI, 10.)

Faire plusieurs belles choses utiles et *exemplaires*. (CHARRON, *Sag.*, l. II, ch. XII, p. 441, éd. 1601.)

ESSEMPLAIREMENT, mod. exemplairement, adv., d'une manière exemplaire, pour servir d'exemple :

Que sa vertu et foy debvoit estre proposee et declairee *exemplairement* a tout le monde. (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5083, f° 73ᵈ.)

Fut son corps mort *exemplairement* et publiquement roué. (LESTOILE, *Mém.*, 1ʳᵉ p., p. 149, Champ.)

Toutes trahisons contre le public se doivent punir *exemplairement*. (*Dialog. entre le maheustre et le manant*, f° 55 v°, éd. 1594.)

ESSEMPLE, mod. exemple, s. m. et f., manière d'être, d'agir, considérée comme pouvant être imitée :

Malvaise *essample* n'en serat ja de mei.
(*Rol.*, 1016.)

Granz *essenples* de bien li ere.
(*Eneas*, 3928.)

E de lur pacience nus semunt ke nus pregnium *ensample*. (*Apocal.*, Ars. 5214, f° 3 r°.)

Trestut le mond enlumina
Par l'*esample* qu'il nus dona
Pur nus garir.
(*S. Thom. de Cantorb.*, 1198.)

Essaumples est de...
(GARN., *Vie de S. Thom.*, B. N. 13513, f° 23 r°.)

Quand nous en cerchons les *exemples* des anciens. (*Job*, p. 468.)

Ki bien voldreit raisun entendre.
Ici purreit *ensample* prendre.
(MARIE, *Lais*, Equitan, 313.)

Relo et *exsample* est dux et reis
Aux chevaliers et aus borzeis.
(EST. DE FOUGIERES, *Livre des manieres*, 149.)

Eissample. (*Regle del hospit.*, B. N. 1978, f° 155 r°.)

Eissemple. (*Ib.*, f° 161 r°.)

Seignor baron, plaireit vos d'une *esempl*e,
D'une chançon bien faite et avenante.
(*Coron. Loois*, 10.)

De co se souloient pener
Qu'*essample* peussent doner
A ceux ki apres eus venissent,
E ke il autretel feissent.
(*Ib.*)

Car li ypocrites ne fait mal que a lui meismes, ainz done bon *example* a çaus qui en jovent li voient faire semblant de bien. (PHILIPP DE NOV., .IIII. *tenz d'age d'hom.*, 59.)

Bons *essamples*. (*Serm. du* XIIIᵉ *s.*, ms. Cassin, f° 99ᵃ.)

Donnons as autres bon *essamble*.
(*Comment. s. le nouv. Test.*, ms. Oxf., Bodl. Douce 270, f° 83 v°.)

Car maint de mort ont esté respoitiez par l'œuvre de misericorde, que il avoient

fet, dont il a moult d'*assemples*. (LAURENT, *Traité .x. comm.*, ms. Chartres 371, f° 55 v°.)

Que Sarazins poreent prendre *sample* de ce faire. (*Gestes des Chiprois*, p. 229, Raynaud.)

Et taunt com les tormenz sount plus apert, profitent il plus par *ensaumple*. (*Lib. Custum.*, I, 23.)

Ce est *examples* de bone vie mener. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 1ᵇ.)

En ceo petit liveret poet l'em trover meynt beal *ensaumple*. (BOZON, *Contes*, 8.)

Si que les autres mauves y prendront *essamble*. (1303, A. N. JJ 36, f° 25 r°.)

Les *assamples* des annees. (*Règle de Citeaux*, ms. Dijon, f° 206 v°.)

Que cils *exemples* t'en afourme.
(J. DE CONDÉ, *Dis du miroir*, ms. Casan.)

Et ce n'est pas bon *yssample*. (5 mai 1414, *Lettre des jurats*, Reg. de la Jurade, p. 7, Bordeaux 1883.)

Assuere a faict son plaisir
Qui nous est une belle *exemple*.
(*Mist. du Viel Testam.*, IV, 45114.)

Cf. ESSAMPLE 1, III, 567ᵃ.

ESSENCE, s. f., ce qui constitue le fond d'une chose, substance :

O haulte et souveraine *essence* !
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 336.)

Aucuns ont doubte se de fait a ou monde nulle telle *essence* que soit ange. (EXIMINES, *Liv. des anges*, B. N. 1000, f° 8°.)

Payeront les peages pretendus en *essence* de sel. (Mars 1546, *Edit imp.*, Orl., Gibier, 1583.)

Protagoras et Ariston ne donnoyent autre *essence* a la justice des loix, que l'authorité et opinion du legislateur. (MONT., l. II, ch. XII, p. 382, éd. 1595.)

— *Estre en essence*, subsister :

Cette police toutesfois ne demeura pas longuement *en essence*. (PASQ., *Rech.*, III, 5.)

La sale ou se fist le festin par Simon a Jesus Christ *est* encore *en son essence*. (*Voyag. du s. de Villamont*, p. 364, éd. 1598.)

Cf. III, 570ᵇ.

ESSENCIALITÉ, mod. essentialité, s. f., qualité de ce qui est essentiel :

Cest nom omnipotent signifie *essencialité*, et est dit selonc theologie nom essencial. (*Trad. du Ration. de G. Durant*, B. N. 437, f° 126 v°.)

ESSENCIEL, mod. essentiel, adj., qui est de l'essence ; nécessaire, indispensable :

Substance *essancelle*.
(*Consolacion de Boece*, Ars. 2670, f° 59 r°.)

Proprietez *essenciaus*. (*Evast et Blaq.*, B. N. 24402, f° 94 v°.)

Vertuz *essenciaus*. (*Ib.*)

Tous noms *essenciaulx* qui sont ditz de Dieu sont noms substantifz ou noms adjectifz. (CORBICHON, *Propriet. des choses*, B. N. 22532, f° 4ᵇ.)

ESSENCIELMENT, mod. essentiellement, adv., d'une manière essentielle :

Nulle delectacion n'est *essenciellement* felicité, mais peut estre aucune chose qui ensuit felicité. (H. DE GRANCHI, *Trad. du Gouv. des Princ. de Gilles Colonne*, Ars., f° 8 r°.)

ESSENDE, -TE, v. AISSENDE. — **ESSEOIR**, v. ASEOIR. — **ESSEQUIN**, v. SEQUIN.

ESSERCER, mod. exercer, verbe. — A., mettre en activité, pratiquer :

E la Saint Escripture est a l'anme putture,
Ki la volt *essercer*, e sultiment traiter,
(PH. DE THAUN, *Best.*, 1303.)

Par quoi justice en *soit* mieuls gardee et *exersee*. (FROISS., *Chron.*, VI, 27.)

En faisant et *exeressant* le dit office. (20 nov. 1422, *Lett. du vic. d'Argentan*, Annuaire de l'Orne, 1873, p. 333.)

Excerser l'office d'estre l'un des vergueurs de vin de la ville. (30 oct. 1458, *Reg. journ. des prévots et jurés*, série A, A. Tournai.)

— Avec un régime de personne, éprouver :

En mille façons diverses
Tu *exerces*
Celui que choisir tu veux.
(FR. PERRIN, *Oroison de Jeremie*, p. 44, éd. 1588.)

— Réfl., se préparer par des exercices:

Le escole dois haunter
Pu *tai* ben *exercer*.
(*Dist. de Catun*, trad. anon., 903, Steng., *Ausg. und Abhandl.*, XLVII.)

— N., au sens du réfl. :

Apren toy a *excerser* et entremetre es faiz de humilité. (*De vita Christi*, B. N. 181, f° 20ᵈ.)

Cf. EXERCER, III, 681ᵇ.

ESSERVIR, v. ASERVIR.

ESSEULER, v. a., laisser seul, abandonner, séparer :

Ele *fu essolee* de Anna sa seror. (*Livre des hist.*, B. N. 20125, f° 156ᵇ.)

— Inf., pris subst., solitude :

Son entregent estoit de prince toudis, et son *esseuller* de grand homme. (G. CHASTELL., *Elog. du D. Phil.*)

— *Esseulé*, part. passé et adj., laissé seul, non accompagné, abandonné, privé :

Et que desormais tu te gardes
Qu'amours *esseulé* ne te truit.
(*Remedia amoris*, 1533.)

Chevauchai tos *esseules*.
(J. ERART, dans Bartsch, *Rom. et Past.*, p. 250.)

Par foy, ce dist Renier, cieux n'a point tout son [gré
Que la voy cevauchier sy fort tout *esseulé*.
(*Hist. de Ger. de Blav.*, Ars. 3144, f° 26 r°.)

Com il fut un jour *esseules* et par trop grant ferveur tous ravis a Dieu, Nostre Sires li apparut. (*Vie de S. Franç. d'Ass.*, Maz. 1742, f° 5 v°, col. 1.)

Cilz trouva Olivier qui estoit *esseulez*.
(CUV., *B. du Guesclin*, 2167.)

Alors le fel desloyal voyans la comtesse *esseulee* vint vers elle pour la cuidier baisier. (*Hist. des seig. de Gavres*, f° 20 v°.)

Pour ce qu'il estoit *esseulé* en une petite barquette. (*Trahis. de France*, p. 193, Chron. belg.)

Cf. III, 571ᵇ.

ESSEURER, v. ASEURER. — **ESSEVELÉ**, v. ESCHEVELÉ. — **ESSIEN**, v. ESSAIN. — **ESSIETTE**, mod., v. ASSIETTE. — **ESSIGIER**, v. ASEGIER. — **ESSIGNER**, v. ASSENER.

ESSIL, mod. essieu, s. m., pièce de de bois ou de fer placée transversalement dans une voiture, et dont les extrémités entrent dans les moyeux des roues :

Aissieu. (GUIART, *Bible*, Trois. liv. des R., XIX.)

Esseulx a charettes. (XVᵉ s., *Delivr. deuz au D. de Bret.*, à cause des ferm. de Lesnev., A. Finist.)

Haspliaux, bendes, claux et *aissieux*. (1409, *Compte de recettes et mises extraordinaires*, 16ᵉ Somme de mises, A. Tournai.)

A Gillart de Bury, carlier, item pour .III. *assis*. (21 février 1432-23 mai 1433, *Compte d'ouvrages*, 6ᵉ Somme de mises, ib.)

Ung *assis* de carrette servant a la carrette. (18 mai-17 août 1493, *ib.*, 4ᵉ Somme de mises, ib.)

Deux *ascis*. (Juill. 1579, 1ᵉʳ compte des fortific., f° 19.)

— Fig. :

Et perdans la veue et guyde de l'*aisseuil* septentrional font navigation enorme. (RAB., *Pant.*, IV, 1.)

Cf. AISSIL 1, I, 201ᵃ.

ESSINALCION, v. ASSIGNATION. — **ESSISE**, v. ASSISE. — **ESSOIGEOUR, -GEUR**, v. ASSIEGEUR. — **ESSOIN**, v. ESSAIN. — **ESSOMBLE**, v. ENSOUPLE.

ESSOR, s. m., vol libre d'un oiseau :

Ens emmy l'eure sont si hault
Que tantost montent en *essor*
Soit oysel, ou mué ou sor.
(GACES, *Rom. des deduiz*, Ars. 3332, f° 39 r°.)

— Fig. :

Conquist tout par *essors* de guerre.
(*Florimont*, B. N. 792, f° 50°.)

Disant a tous les celestes consors :
Levez vous sus, mectez vous aux *essors*
Et allez voir la region terrestre.
(J. D'AUTON, *Chron.*, B. N. 5082, f° 214 v°.)

Passages dont on peut, sans flatterie ou calomnie, remarquer et l'authorité qu'avoient des lors les evesques de Rome, et la liberté honneste qui estoit en l'eglise gallicane, de controoller sobrement leurs actions lors qu'elles se mettoient a l'*essor*. (PASQ., *Rech.*, III, 8, p. 181, éd. 1643.)

Cf. III, 579ᵇ.



essorer, v. a., mettre à l'air libre pour sécher :

Or pot cil son roncin ploreir
Et mettre la pel *essoreir*.
(Ruteb., *de Charlot le Juif*, I, 290, Jub.)

Remuer et *essorer* vos grains et autres garnisons. (*Ménagier*, II, 64.)

Avoit esté de par nous a la garde de notre tapisserie, laquele il *a* bien et proffitablement gouvernee, *essoree* et rappareillee. (1422, A. N. JJ 171, pièce 485.)

— Abs., donner de l'air :

Tant qu'il vindrent a la fenestre ;
Overte estoit pour *essorer*.
(*Ren.*, Vª, 1147-1148, interpol., v. 52, Martin.)

Cf. III, 580ᵇ.

essorillier, v. a., couper les oreilles, par extens., supplicier, torturer :

Exoreillier ung malfaiteur. (1529, Béthune, ap. La Fons.)

Exauricularе, *exoreiler*. (J. Sylv., *Isagoge*, éd. 1531.)

Pour *avoir* fustigué et *exoreillé* Raoul Morvan. (1541, Tréguier, A. C.-du-N.)

Mais la teste,
Qui se creste,
De semblable mauvaistié,
Essoreille
Sa pareille,
Qui n'est signe d'amytié.
(B. Desper., *Recueil des œuvres*, p. 44, éd. 1544.)

En France on execute les condamnes a mort apres disner, et on fouette et *essoreille* les autres criminels le matin. (G. Bouchet, *Serees*, XIV.)

— *Essorillié*, part. passé et subst. :

Et outre enjoint et commande la cour a tous *essoreillez* et bannis,... qu'ils ayent a vuider incontinent. (1532, *Arrest du Parlement*, ap. Félibien, *Hist. de Paris*, t. I, p. 599.)

Tout *assaurillé* et enazé qu'il estoit. (Pasq., *Rech.*, III, 150.)

Meschans garnimens eschappez de la justice, et surtout force marquez de la fleur de lys sur l'espaulle, *essorillez* et qui cachoient les oreilles, a dire vray, par longs cheveux herisses. (Brant., *des Couronn. fr.*, V, 307.)

Les meschans garnemens banis et *essoreillez*. (Haton, *Mém.*, an 1578.)

Cf. Essorilier, III, 581ª.

essouflé, adj., part. passé, hors d'haleine :

Bien soies tu venus, Robin.
C'as tu qui ies si *essoufles* ?
(A. de la Halle, *li Gieus de Robin et de Marion*, Th. fr. au moy. âg., p. 110.)

Lor cheval estoient si ataint et *essouflé* que petit s'en pooit on aidier. (*Hist. de la terre s.*, ms. S.-Om., fº 119ᵈ.)

Baudemagus a primerains parlé, tous *essoufles*. (*Sept sag. de Rome*, Ars. 3354, fº 150ᵈ.)

Maintenant suis tout *escoufflé*,
Je m'en puis bien apercevoir.
(*Moralité des enfants de maintenant*, Anc. Th. fr., III, 56.)

Cf. Essofler, III, 575ᶜ.

essuier, mod. essuyer, v. — A., ôter l'eau, la poussière, en frottant :

Dieu reclamait, puis *esruice* son branc.
(*Loh.*, fragm. Châlons, v. 112, Bonnardot.)

Et les flans li *eschue* dou pan de son cendal.
(*Rom. d'Alex.*, Vat. Chr. 1364, fº 7ª.)

Lur cordes *unt* ben *essuiees*,
Ki de la sausse erent muillees.
(*Vie de saint Gilles*, 933.)

La Madeleine queiement, a celé,
Vint soz la table, que n'osa mot soner,
De cleres lairmes *ot* voz dous piez lavez,
De ses chevels en apres *essuiez*.
(*Coronem. Loois*, 749.)

L'ewe li donent a ses meins
E la tuaille a *essuier*.
(Marie, *Lais*, Lan., 178.)

A filet *esuer* le[s] vaura bien.
(*Aiol*, 2845.)

Jhesu par la meyn me leva
E ma face ben *ensua*.
(*Evang. de Nicod.*, 3ᵉ vers., 1256.)

Diex sire, ades a toi criai,
Et a toi mes meins *essuai*.
(*Lib. Psalm.*, LXXXVII, p. 320.)

Et puis li *exuail* a une blanche toaille. (*Hist. de Joseph*, B. N. 2455, fº 289 rº.)

Essuger, *essuier*. (xiiiᵉ s., *Serm.*, ms. Poitiers 124, fº 49 rº.)

Que rendre li puissons a delivre,
Les ames de noz cors a droiture
Essuiees de toute ordure.
(*La Trinitez Nostre-Dame*, B. N. 12786, fº 90ᵇ.)

Athellier ou on *assue* la thieule. (1321, Arch. Meuse, B 492, fº 117.)

Comme vous vees d'un drap moillé que on *essue*, il en ist une moisteur conme fumee. (*Le livre de clergie*, c. xiv.)

Ledit Chupprat se *essua* le visaige. (1460, A. N. JJ 190, fº 102 vº.)

Et, en derision, quant la grosse bombarde olt tirez ung cop contre une grosse tour de la dite maison, ilz prinrent ung couvrechiefz, et *xuerent* la place ou la dite bombarde avoit tirez, pourtant qu'il lour sambloit qu'elle n'y avoit point fait grant mal. (J. Aubrion, *Journ.*, an 1483.)

— Réfl. :

Mal se moille qui ne *s'essue*.
(*De Morte*, Ars. 5201, p. 229ª.)

Cf. III, 582ᵇ.

est, s. m., celui des quatre points cardinaux qui est situé du côté où le soleil se lève :

Le *hest*. (*Rois*, p. 218.)

De l'*hest* ke hom claime orient.
(G. Gaimar, *Chron.*, 3714, Wright.)

Quatre vens principaulx, c'est assavoir, nort, west, *eth*, et sut. (Jeh. de Brie le Bon Berger, *Art de bergerie*, fº 108 vº, s. d.)

estable, mod. étable, s. m. et f., endroit couvert où on loge les bestiaux :

Si descendi au perron soz l'olive,
En une *estable* a sa mulete mise.
(*Aymeri de Narb.*, 3275.)

Venus sont as *estaules*, s'ont les cevaus trouves.
(*Fierabras*, 3200.)

Et si l'enmena en un *estable*. (*Comment. s. le nouv. Test.*, ms. Oxf., Bodl. Douce 270, fº 57 rº.)

En cuisines et en *estaubles*.
(*Renart*, Suppl. var. des v. 22022-24344.)

Vient a l'*astable* sanz escuer.
(*Hector*, B. N. 821, fº 2 rº.)

Esteubles. (1266, Beauv., *Doc. pic.*, I, 28.)

.i. *estaule* de brebis. (1295, *Compt. de la cᵉˢˢᵉ de Hain.*, fº 6 vº, A. Nord.)

Les *estauvles* des palefrois. (1304, *Trav. aux chât. des c. d'Art.*, A. N. KK 393, fº 21.) Plus bas : *estaule*.

Et y est li hangars tenant ad *estaulles* mesire Regnault. (1337, *Cart. Alex. de Corbie*, B. N. 24144, 141 rº.)

Alleir en *stable* prendre unc cheval. (1431, *Greffe des échev.*, VII, 53, A. Liège.)

Adont fut li cheval desloies et remeneis en *stauble*. (J. d'Outrem., *Myreur des histors*, V, 182, Chron. belg.)

Il fait bon fermer l'*estable* avant que les chevaux soient perdus. (J. d'Arras, *Melus.*, p. 109.)

Une dispence et *stable* a chevaulx. (1568, *Contr. d'acquis. par Cather. de Méd.*, Bull. Soc. hist. Paris, nov.-déc. 1889, p. 177.)

establement, v. Entablement.

establir, v. a., asseoir et fixer une chose en quelque endroit, installer, placer, mettre, instituer :

Eschieles *establissent* .xxx. mult tost.
(*Rol.*, 3217.)

Quant li mondes *fu establiz*.
(Ben., *D. de Norm.*, I, 1.)

La sont venu por la paiz *establir*.
(*La Mort de Garin*, 4629.)

Doon apelle : Fai mon ost *estaublir*
Et mon charroi charroier et garnir
Et de viandes et de pain et de vin.
(*Garin le Loh.*, 2ᵉ chans., XVI.)

Dites que mals vus a surprise,
Si volez aveir le servise
Que Deus *a* el mund *establi*,
Dont li pecheur sunt guari.
(Marie, *Lais*, Yon., 161.)

Ne volt son oevre fust perie
Qu'il *avoit* faite et *estaublie*.
(*Dolop.*, 9429.)

Estaulir les wardour de la pais. (1214, *Paix de Metz*, A. mun. Metz.)

Se par aventure jou et mes hoirs *estaulissiemes* en la terre devant dite hostes aveuc chiaus ki jai *sunt estauli*, il n'aront nul usage ne nul droit. (1219, Tailliar, *Rec. d'act. des* xiiᵉ *et* xiiiᵉ *s.*)

Les rentes li signor doit om lever entierement au termines k'elles *sunt astabliez*. (1231, *Ch. de Morv.-s.-Seille*, A. Meurthe.)

Par le consel de sages homes et de boines gens *est* pais formee et *estaulie* entre mi Watier, seigneur del Caisnoit, et ciaus de l'eglise. (1238, *Cart. abbaye S. Médard*, Rouge livre, fº 79 rº, A. Tournai.)

Disons, *estaullissons* et or denons ke.... (1285, *Cart. de Beaupré*, B. N. l. 9973, fº 42 rº.)

Astaulit por ce en nostre presence freres Armis. (Trad. du xiiiᵉ s. d'une charte de 1261, *Cart. du val S. Lambert*, B. N. l. 10176, fº 44ᶜ.)

Nous pour notre partie *estaublimes* noble home notre ami Hué Pioche. (1263, *Cart. de S. Germ.*, f° 99c, Bibl. Auxerre.)

Se aucun corrump ou depiece par sa tricherie ce qu'*est establi* par bons princes. (*Liv. de Jost. et de Plet*, II, I, § 4.)

Et *soit* devant li un hermitage novelement *establi*. (*Perceval*, I, 125, Potvin.)

Ordennons et *stablissons*. (1389, *Pr. de l'H. de Nim.*, III, 97.)

Apres chu qu'ilh *fut* plus fors *enstaublis* en la papaliteit. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 3.)

— Décider :

De vray, ce n'est pas si grande chose d'*establir*, tout sain et tout rassis, de se tuer. (MONT., l. II, ch. XIII, p. 401, éd. 1595.)

— *Establi*, part. passé :

Mes sires Guiernes en nostre presence *estaublis* en sa bonne santé et de sa propre volonté, a donné. (1258, *Evêch. de Langr.*, Orbigny-au-Mont, G 69, A. H.-Marne.)

L'université par Nostre Saint Pere le pape, a nostre priere et requeste, et de nostre consentement, erigee, donnee, creee, statuee et *stablie* en nostre ville et cité de Bourges. (1470, *Lett. de Louis XI*, IV, 82, Soc. H. de Fr.)

ESTABLISSEMENT, mod. établissement, s. m., action d'établir, d'instituer, de fonder :

Quand sainz Paules enstruioit son chier disciple del *establissement* des offices de le glise. (*Job*, p. 311.)

Establissement de la commune pais de Mez. (1214, *Paix de Metz*, A. mun. Metz.)

Devant l'*establissement* del monde. (*Vie S. Mathias*, B. N. 23112, chiff. XXVIII, col. 12.)

Lesquelz statuz, police, et ordonnances ont esté tenus, gardez et observez en icelle ville, depuis l'*establissement* d'iceulx. (1461, *Lett. de L. XI*, Ord., XV, 63.)

Cf. III, 585c.

ESTACADE, s. f., enceinte fermée par des palissades, et par suite combat en champ clos, duel :

Parmy les duels, combats, champs clos, *estaquades* et appels. (BRANT., *des Duels*, VI, 233.)

ESTAFFICHE, v. ESTANFICHE.

ESTAFIER, s. m., valet à pied armé, qui tenait l'étrier du maitre et portait son manteau et ses armes :

Encore qu'ils me soyent dignes d'estre nos *staphiers*. (R. EST., *Lang. fr.-ital.*, Ristelhuber, I, 53.)

ESTAFILADE, s. f., entaille faite avec le tranchant d'un rasoir, d'un sabre, principalement au visage :

Je vous feray donner tant d'*estafilades* qu'il ne vous demourra peau entiere. (J. MAUGIN, *Noble Trist. de Leonn.*, c. XXXVI.)

De donner encore, et de plus, une grande *estaffilade* sur la naze et le visage, disoient ils, n'estoit bon que pour servir de memoire. (BRANT., *D'aucuns duels*, 2e dix., p. 748.)

ESTAGE, mod. étage, s. m., espace entre deux planchers :

Le soubassement qui est comenchié se hauchera et parfera comme est le premier *estoige* dessoulx. (1395, *Délibération des échevins de Péronne, relatives à la construction du beffroi*, dans les *Pièces et documents relatifs au siège de Péronne*, p. 77, Téchener, 1864.)

Le queminee du second *estage* de la dicte demeure. (19 mai-18 août 1431, *Compte d'ouvrages*, 3e Somme de mises, A. Tournai.)

— Fig. :

Eutrapel luy fit deux terribles et tres profondes reverences a deux *estages*. (N. DU FAIL, *Eutr.*, I.)

— Scène de théâtre :

Et ne montrer le mort, aporté sur l'*etage*,
Qui caché des rideaux aura receu l'outrage :
Car cela se doit dire : et plusieurs faits ostez
Hors de devant les yeux sont mieux apres contez,
(VAUQ. DE LA FRESN., *Art poét.*, éd. 1605 ; Pellissier, p. 85, v. 395.)

Cf. ESTAGE 2, III, 588c.

1. **ESTAI**, mod. étai, s. m., pièce de bois qu'on dispose pour soutenir un mur qui menace ruine :

Mectre un *atay* au pont de Croye. (1398, *Compt. de Nevers*, CC 6, f° 19 v°, A. Nevers.)

2. **ESTAI**, s. m., gros cordage tendu du côté de l'avant du navire à la tête de chaque mât pour l'affermir du côté de l'avant :

Estay, c'est la chorde qui tient le mast qu'il ne tombe sur la poupe, quand on ysse (c'est a dire guinde) la grande voile. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 97, éd. 1622.)

ESTAIEMENT, mod. étayement, s. m., ce qui soutient par des étais :

Machonner l'*estaiement*. (1459, Noyon, ap. La Fons.)

Cf. III, 591a.

ESTAIER, mod. étayer, v. a., appuyer, soutenir par des étais :

Salomon son temple en *estaie*.
(J. DE MEUNG, *Tresor*, 112.)

Pour *ataier* la porte. (1399-1400, *Compt. de Jehan Lebreton*, Forteresse, XV, A. mun. Orléans.)

Pour *atayer* le pont. (*Ib.*)

Pour *estaier* de mairien les estables du baile. (1304, *Trav. aux chât. des c. d'Art.*, A. N. KK 393.)

Estahier. (1328, *Compte de Odart de Laigny*, A. N. KK 3a, f° 80 v°.)

Atayer et abatre le merren vieuz du portaul de la Barre. (1398, *Compt. de Nevers*, CC 6, f° 13 r°.)

Pour *estaier* le degré par ou l'on monte sur les diz murs. (1400-1402, *Compt. de Girart Goussart*, Fortification, XXIX, A. mun. Orléans.)

Pour *avoir ataié* une petite maison. (*Ib.*)

Pour *avoir atayé* le faulx pont de la porte Bourgoigne. (1434-1436, *Compt. de Jaquet Largentier*, Forteresse, Despence, XXVIII, ib.)

Pour *atayer* l'ologe qui est en danger de cheoir. (1513-14, *Comptes de Nevers*, CC 88.)

ESTAIGNER, v. ESTAMER. — **ESTAILLER**, v. ASTELIER.

ESTAIN, mod. étain, s. m., métal d'un blanc grisâtre :

Stamen, *esteim*. (*Gloss. lat.-rom. du* XIIe s., ms. de Tours, Léop. Delisle, *Bibl. de l'Ec. des Ch.*, 6e sér., t. V, p. 329.)

Li vassaus
Estoit de chou ames molt mains,
Ke desous l'or paroit *estains*.
(G. DE CAMBRAI, *Barlaam*, p. 3, 29.)

De mil libres d'*istain*, .IV. d. (XIIIe s., *Tarif de tonlieu*, Arch. du chap. de S. Omer, II G 1899, pièce 54.)

Qu'il ont fait de lor or *estain*.
(J. LE RIGOLÉ, *Dit*, B. N. 25545, f° 150c.)

.VI. quarte d'*astain* et .VI. pinte. (1337, *Coll. de Lorr.*, III, f° 44, B. N.)

Estin. (1352, *Inv. trés. Féc.*)

L'imposicion de baterie de cuevere et d'*astin*. (1365, *Compt. mun. de Tours*, p. 357, Delaville.)

Ung flacon d'*etin*. (1375, *Jurid. de la sale de S. Ben.*, f° 8 r°, A. Loiret.)

.II. plaz d'*atin*. (*Ib.*)

— Vaisselle d'étain :

Et par avarice
Mis en faux service,
Le meilleur *estaint*.
(A. DE RIVAUDEAU, *Œuv. poét.*, p. 97, éd. 1859.)

ESTAL, mod. étal, s. m., table où l'on étalait les marchandises, les denrées :

Nul cher *estal* savez vos pas de ci ?
Oil, biaus ostes, ce li a dist Baudris,
Mais on le loue .XXXII. mars d'or fin.
(*Les Loh.*, Ars. 3143, f° 12c.)

Dou *estals* en la halle. (1226, Cath. de Metz, Maisonnerie, Port-Sailly, A. Mos.)

Nuz ne soit contraint de lever nos *ataus* dou marchié. (*Anc. cout. d'Orléans*, à la suite de Beaumanoir, p. 466, La Thaumassière.)

Et jut ileques sus les *estaus* qui sont en la voie comune, et estoit en esté. (*Miracl. de S. Louis*, dans *Rec. des Hist. de Fr.*, t. XX, p. 140.)

Carpentiers pour faire *hestaus* et taules. (1304, *Trav. aux chât. des c. d'Art.*, A. N. KK 393, f° 22.)

Li petite balance doit pendre a .I. treit encontre lou *stail* de la maison lez filles Nicollel. (1306, *Pr. de l'H. de Metz*, III, 278.)

Jehan Fremin tient dudit chapitle .I. fief contenant .I. *estal* a vendre candeille. (*Denombr. du baill. d'Am.*, A. N. P 137, f° 38 r°.)

Estault de bouchier. (1390-1392, A. Meuse, B 1042, f° 6.)



Feront vendre per detaille, a *staul* ouvers. (1393, *Pr. de l'H. de Metz*, IV, 448.)

Deschire en pieches le hayon et *estal* dudit waufrier. (18 janv. 1459, *Reg. de la loy*, 1442-1459, A. Tournai.)

Que personne ne presume mettre halette pour vendre harengs, entre les bancs et *staux*. (1555, Louvr., *Ed. et règlem. pour le pays de Liège*, III, 209.)

Cf. III, 592ᵇ.

ESTALABRE, v. ASTRELABE.

ESTALAGE, mod. étalage, s. m., action d'étaler, exposition de marchandises :

L'*estalage* de la Touzsains, les services, la coustume du halage. (1312, B. N. l. 9785, fᵒ 108 rᵒ.)

Les *estallages* des foires. (1325, *Cart. de S. Benoit*, fᵒ 125 vᵒ, A. Loiret.)

Cf. III, 594ᵃ.

1. **ESTALER**, mod. étaler, v. a., exposer en vente, dans une boutique ou dans quelque autre lieu, des marchandises et des denrées :

Boucher *estallant* a Lesneven a jour de marché. (xvᵉ s., *Debv. deuz au D. de Bret., à cause des ferm. de Lesnev.*, A. Finist.)

Cf. III, 594ᵇ.

2. **ESTALER**, v. ATELER.

ESTALEUR, mod. étaleur, s. m., celui qui étale :

Les acheteurs et *estalleurs*. (*Cout. part. de S. Pol*, II.)

Etalleur de brochures. (NAUD., *Mascur.*, p. 677.)

ESTALLIER, v. ASTELIER.

1. **ESTALON**, mod. étalon, s. m., cheval entier pour la conservation de la race :

S'il eyt nul qi n'eyt polein, soit enquis si ceo soit malveise garde ou par deffaute de viande ou par trop grand travail, ou par defaute de *staloun*. (xiiiᵉ s., *Tr. d'économ. rur.*, c. 7.)

Les *estalions* doivent estre ainsi gardez que ilz soient peu chevauchez ou neant. (FRERE NICOLE, *Trad. du Liv. des Prouffitz champ. de P. des Crescens*, fᵒ 132 rᵒ, éd. 1516.)

— Fig. :

J'ay un *estallon* d'ordinaire et encores deux autres amoureux. (LARIV., *le Fid.*, I, 6.)

Tel fut le beau senat des trois, et des deux sœurs,
Qui jouoient en commun leurs gens et leurs faveurs,
Troquoient leurs *estallons*...
(AUB., *Trag.*, II, t. I, p. 125, Read.)

2. **ESTALON**, mod. étalon, s. m., modèle légal des poids et mesures :

.II. *estalons* de cuivre, un d'un lot, et l'autre de demi lot pour mesurer. (1397, A. N. MM 31, fᵒ 242 vᵒ.)

Les *estellons* des poix et mesures sont es maisons des privees et particulieres personnes. (1502, *Ord. de pol. de Bourges*, III, Boyer.)

Cf. III, 595ᵃ.

ESTALONNAGE, mod. étalonnage, s. m., action d'étalonner ; droit dû pour étalonnage :

Lesquelz avoient veu paier au procureur de S. Jehan de Latran les *estalonnages* et aultres drois en ladite maison. (1530, *Censier de la command. de S. J. de Latran*, A. N. S 5121.)

ESTALONNER, mod. étalonner, v. a., faire une empreinte sur une mesure, sur un poids dont on a constaté la conformité avec l'étalon :

Et seront tenus de fere ajouster et *estallonner* leur mesures a l'estalon dudit temple. (1390, A. N. MM 31, fᵒ 127 rᵒ.)

Ilz ont usé d'avoir pois *estalonnez* a ceulx du roy. (1391, *Grands jours de Troyes*, A. N. X¹ᵃ 9184, fᵒ 21 vᵒ.)

Laquelle (mesure) *sera atellonnee* a l'atellon. (24 nov. 1491, *Sentence de police du bailli de S. Satur.*, Fonds de l'abb. de S. Satur., A. Cher.)

Avons ordonné et ordonnons qu'il avra mesure a vin, laquelle *sera atellonnee* a l'atellon qu'i baillera le procureur de messieurs. (*Ib.*)

Nuls arpenteurs ne pouront mesurer ny rendre compte de tenir le zeule, s'ils ne viennent une fois par an entre Pasques et le Pentecoste *estalonner* leurs verges contre la verge du pays. (1615, *Cout. de Furnes*, Nouv. Cout. gén., I, 644.)

ESTAMER, mod. étamer, v. a., revêtir un métal d'une couche d'étain :

Pour cinq livres d'estain pour *entaimer* la pointe du clocher de la dicte chappelle. (1468, *Bull. de la soc. hist. de Compiègne*, I, 123.)

Estaimmer, incoquere. (R. EST., *Pet. dict. fr.-lat.*)

— *Estamé*, part. passé :

Freins et lorains dores, seurargentes, *estames* et blans. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1ʳᵉ p., LXXXII, 1.)

Une grande croix de laton *estaignee*. (1542, *Inv. de S. Jacq.*, Liv. des serm., A. mun. Montaub.)

Des mesures de *stenné* fier. (1637, *Invent. et enquêt. crimin.*, Arch. Spa.)

ESTAMET, s. m., petite étoffe de laine.

Cf. III, 595ᶜ.

ESTAMEUR, mod. étameur, s. m., ouvrier qui étame :

Un compaignon *entameur* d'estain. (*Reg. du Chât.*, I, 493.)

ESTAMINE, mod. étamine, s. f., petite étoffe légère ; vêtement fait de cette étoffe :

Ciertes or m'en ira en bos u en gaudine,
Enpres ma car arai vestue l'*estamine*.
(*Rom. d'Alex.*, fᵒ 81ᶜ.)

Ains serons vestu solement
D'une *stamine* o d'un celice.
(*Lib. de Antecr.*, Ars. 3645, fᵒ 17 vᵒ.)

Ne froc ne *estamine* n'i garires,
Ne vos ne vo(s) cheval(s) ne dureres.
(*Aiol*, 1429.)

La coule et l'*estamine* dont il eust esté vestuz en l'abeie. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., fᵒ 214ᵃ.)

Pour .xviii. pieces d'*estamines* de Rains de .xxxx. aunes. (21 avril 1368, *Exéc. test. de Simon du Bus*, A. Tournai.)

Une pel de rouge courrion, deux *ataminnes* doubles et une pere de draps. (1431, *Preuv. de l'hist. de Metz*, V, 242.)

Elle legate son habit de *tamine*. (1670, Arch. Spa.)

Cf. III, 595ᵉ.

ESTAMINIER, mod. étaminier, s. m., celui qui fabrique ou qui vend des étamines :

Ysabel li *estaminiere*. (1301, *Cahiers de la taille*, 1301-1318, fᵒ 12 rᵒ, A. mun. Reims.)

ESTAMPER, v. a., marquer d'une empreinte, en creux ou en relief :

Les queis cuers, peauls de corduwain et de veaulz doyent *estre* et *seront stampeiz* et ensengnies de sa stampe ou ensengne. (20 juin 1425, *Impôt ou assise sur les cuirs*, ap. Bormans, *Gloss. des tanneurs liégeois*, Doc. inéd., VI.)

Cf. III, 596ᵇ.

ESTAMURE, mod. étamure, s. f., matière pour étamer :

Nuls du mestier et stil de plombier ne pourront ne debvront faire en leur dit mestier ouvrage d'estain tout pur, se n'est en *estimure* pour enrichir et donner coulleur a son plomb ou pour soudure. (1508, *Stat. des peintres*, Reg. aux délib., A. Abbev.)

ESTANC, mod. étang, s. m., amas d'eau stagnante :

Iluec a .i. sentier qui dusc' a l'*estant* dure.
(*Rom. d'Alex.*, fᵒ 45ᵇ.)

Estanc.
(TH. DE KENT, *Geste d'Alex.*, B. N. 24364, fᵒ 53 vᵒ.)

Et quant le mors les ieus li clot,
Sathans l'en porte et si l'enclot
O soi en l'infernal *estanc*.
(RENCLUS, *Miserere*, CCX, 10.)

Li *atans*. (1271, Souilliers, I, 25, A. Meurthe.)

Estant, astant. (*Vies des Saints*, ms. Epinal, fᵒ 26 rᵒ.)

Estancq. (1378, *For. de Blois*, A. N. KK 298, fᵒ 8 rᵒ.)

Nos *astangs* de Bouconville. (1414, *Coll. de Lorr.*, VI, 10, B. N.)

1. **ESTANCHE**, mod. étanche, adj., se dit de ce qui retient les liquides :

Et tenir la cauchie en estant et *estancque*, et garder que l'iaue ne se perde. (*Liv. des jurés de S. Ouen*, fᵒ 15 vᵒ, A. S.-Inf.)

Cf. ESTANC 2, III, 597ᵇ.

2. **ESTANCHE**, s. f., action d'étancher, état de ce qui est étanché :

Estanche, astanching, and hence. Pierre d'*estanche*, the blond-stone. (COTGR.)

Cf. ESTANCHE 2, III, 598ᶜ.

ESTANCHEMENT, mod. étanchement, s. m., action d'étancher :

Estanchement de soif. (ROB. EST., éd. 1539.)

Cf. III, 598ᵃ.

ESTANCHIER, mod. étancher, v. a., arrêter l'écoulement d'un liquide; apaiser :

Ne s'entremet de l'*estancher*,
Einz leist le sanc del cors aler.
(*Vie de saint Gilles*, 1891.)

Et voiont celui qui *estanche*
Ses plaios, et le sanc en oste.
(CHREST., *Chev. de la Charrette*, p. 92, Tarbé.)

Sa plaie li *ont esteinchiee*.
(BEN., *Troie*, Ars. 3314, fᵒ 62ᵇ.)

Si tost com il *fu estanchies*,
Est remontez el aufferrant.
(ID., *ib.*, 11482.)

Quant cuida sa soif *estanchier* ?
(*Rose*, 21135.)

Miech me vient *estanchier* ma plaie,
Que li sans fors del cors me raie.
(*Durmart le Gallois*, 2613.)

Estankier. (*Sept sag. de Rome*, Ars. 3354, fᵒ 164 vᵒ.)

Refrechiroient lor cors et *estancheroient* lor soif. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., fᵒ 258ᵇ.)

Et cependant seignoyt touzjours sanz ce que il se vousist onques faire *atanchier*. (1347, A. N. JJ 76, fᵒ 28 rᵒ.)

Tel le vueil je boire, m'amie,
Sa je vueil ma soif *estanchier*.
(*Mir. de N. D.*, VI, 253.)

Ne trouvastes en la cité
Qui ung peu vous ait presenté
De pain pour la fain *estancher*.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 16400.)

Les ruisseaux d'eaue coururent sur la terre, dont les Romains recueillirent en leurs heaumes et en burent tant qu'ilz *furent* rassasies et *estanchies de* leur soif. (*Orose*, vol. II, fᵒ 88ᵈ, éd. 1491.)

Cf. III, 598ᵉ.

ESTANCILE, V. USTENCILE.

ESTANÇON, s. m., pièce de bois qu'on met pour soutenir un mur :

Ly carette d'*estanchons* de .VII. pieds ou de .VIII. doit .I. denier. (*Tonlieu de Cambrai*, Rec. d'act. des XIIᵉ et XIIIᵉ s., p. 470.)

Li atret fu ars et li *estansons*. (*Cont. de G. de Tyr*, Flor. B. Laur. 10, 111.)

Et quant les dis ovriers vinrent la ilh mynont tout le fortereche et l'asiesent sour *stanchons*, et puis butant dedens le feu. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 379.)

[Pour] avoir mis ung *estanchon* de .XVIII. pies de loncq, desoubz ung sommier du premier grenier au bled de ladicte porte. (16 août-7 nov. 1432, *Compte d'ouvrages*, 3ᵉ Somme de mises, A. Tournai.)

A lui, pour une longue suelle, mise et assisse de travers le dit grenier, et pour deux *estanchons*, qui soustienent le comble d'icelui. (31 déc. 1443, *Tut. des enf. Rosenniel*, A. Tournai.)

Avoit mis quatorze chesnes pour *estançons*, pour soustenir le costé de la tour devers la ville. (MART. DU BELLAY, *Mem.*, l. VIII, fᵒ 241 rᵒ, éd. 1572.)

ESTANÇONNAGE, mod. étançonnage, s. m., fait d'étançonner :

Pour refaire le cauchie quy avoit esté rompue du fait de l'*estanchonnage* fait a cause des dis ouvraiges de carpentrie. (21 août 1468, A. Tournai.)

ESTANÇONNEMENT, mod. étançonnement, s. m., action d'étançonner ; ce qui sert à étançonner :

Les *estanchonnemens*, de quoy on a relevé le garitte de le dicte porte Saint Nicollay. (20 mai-20 août 1396, *Compte d'ouvrages*, 9ᵉ Somme de mises, A. Tournai.)

Les .VI. croisures mises et servans a l'*estanchonnement* du comble de la dicte tour de le Pottrie. (23 mai-22 août 1433, *ib.*, 1ʳᵉ Somme de mises, A. Tournai.)

ESTANÇONNER, mod. étançonner, v. — A., soutenir par des étançons ; fig., étayer, appuyer, soutenir :

Et quant il pensent queiles cez choses sunt cui il tinent es basseces et queilz celes cui il encor ne voient es halteces, queilz celes sont ki ci les *stancennent* en terre et queilz celes cui il ont perdues es cielz, si les remort la dolors de lur prosperiteit. (*Job*, p. 464.)

Et ne valt riens la force se ele n'*est stanceneie* par conseil. (*Ib.*, p. 497.)

Pour le bos c'on recopa a l'*estancener* [une maison]. (1293, *C'est Maryen de Kaleniele*, chir., S. Brice, A. Tournai.)

.X. pieches de mairien de quoy on *a estanchonné* le capelle. (1346, *Trav. aux chât. d'Art.*, A. N. KK 393, fᵒ 102.)

Soutenir et *estanchonner* ledit mur. (1445, *Compte des fortifications*, A. Tournai.)

Ils ont manié leur ame a tout sens, et a tout biais l'*ont* appuyee et *estançonnee* de tout le secours estranger, qui luy a esté propre. (MONT., l. II, ch. XII, p. 326.)

— Neut. :

Et fisent tant que il vinrent moult avant par desous le grosse tour ; et, a la mesure que il minoient, il *estançonnoient* et cil dou fort riens n'en savoient. (FROISS., *Chron.*, V, 221.)

A Estevenot, carpentier, lequel a esté fort traveillié de la terre tombee sur lui en *estanchonnant* audit ouvrage, payé .XX. s. (1535, *Compte des fortifications*, 6ᵉ Somme de mises, A. Tournai.)

Cf. III, 599ᵇ.

ESTANCQUE, V. ESTANCHE.

ESTANFICHE, mod. étanfiche, s. f., hauteur de plusieurs lits de pierre qui font masse ; anc., fondation, soubassement :

Le moulin a vent, et tout ce qui se meut et tourne a celuy moulin, est meuble, et tout ce qui ne se tourne, c'est a savoir l'estache du moulin, l'*estanfique*, et croix qui le porte, tout ce est heritage. (BOUT., *Somme rur.*, I, 74.)

Estaffiches pour les verrieres. (1488, Roye.)

Estanficques. (*Ib.*)

Pour avoir fait sept chintres et plusieurs *estanficques* pour chintrer les vaulsures des deux canonnieres couvertes au bollvercq. (*Construct. du chât. de Gand*, Chron. belg., p. 546.)

Reffaire les *estanfiches* ou moieus de la ditte tour. (Fév. 1459, *Répar. à la cath. de Noyon*, A. Oise, chap. de Noyon.)

Mettre une voirriere au piez de l'ostel paroissiale de l'eglise de Luceu, ou le Saint Sacrement repose, qui porte trois pans a deux *estenficques* et a chacun costé de la bordure. (1541-2, *Compt. de Lucheux*, A. Douai.)

ESTANFIQUE, V. ESTANFICHE.

ESTAT, mod. état, s. m., manière d'être fixe et durable ; condition, métier :

Travailz k'il out avant duble
Mais l'*estat* de sun cors truble.
(*S. Thom. de Cantorbery*, fᵒ 1, v. 9, A. T.)

Et ce est le droit *estet* a l'ome. (*Li Livres de vraie sapience*, ms. Nancy 272, fᵒ 15 rᵒ.)

En l'*estet* qu'elle fut prise par le dit monsignor Liebaut. (1274, A. Meuse B 256, fᵒ 279 vᵒ.)

Selonc l'*estait* des persones. (LAURENT, *Des vert.*, ms. Metz 665, fᵒ 24 vᵒ.)

Se Diex plaist, vos *estas* ert encore creus.
(*Brun*, 2783.)

Tenir les molins en bon *estaut*. (1323, A. N. JJ 2, pièce 60, Poitou.)

Ou il faut que vous le faciez,
Ou il faut que vous delaissiez
De vostre *estat* trop malement.
(*Mir. de N. D.*, III, 151.)

An boin *astet*. (1382, *Cart. de Metz*, B. N. l. 10027, fᵒ 85 vᵒ.)

Que quelque condition ou *stat* que elles soient. (1390, *Pr. de l'H. de Nim.*, III, 103.)

Et encores amoit il moult les armes, quoique son *estat* fust moult autementé. (FROISS., *Chron.*, II, 338.)

Ainsi flourie la trouvasmes
Et verdoiant d'erbe menue
Et tout en l'*estat* maintenue.
(CHR. DE PIS., *Chem. de long est.*, 718.)

Et a icelluy service fut le jeune conte en *estat* de chanoyne comme leur abbé. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 49.)

Ce m'est chose impossible a croire que le filz d'un bourgeois de Paris puisse maintenir cest *estat*. (*Le Rom. de J. de Paris*, p. 55.)

Qui fait *estat* et profession de brigandage. (AMYOT, *Theag. et Car.*, ch. V.)

Ce sont gens qui ne sçavent faire leurs *estats* et se mettent a faire ceux des autres. (L'HOSPIT., *Har.*, 11 avr. 1565.)



— Train de maison, cour :

La feste de Noel venue, les deux roys et les roynes leurs femmes tindrent leurs *estas* dedans Paris. C'est assavoir le roy de France a son hostel de Saint Pol, et le roy d'Angleterre au Louvre. Lesquelz *estas* furent bien differens l'un a l'autre. Car le roy de France estoit povrement et petitement servy et accompaigné au regard du noble *estat* qu'il souloit avoir. (MONSTRELET, *Chron.*, I, 234.)

— *Gens d'estat*, gens de condition élevée :

Ma dame, que ne vestes vous une bonne robe pour l'onneur de la feste? car il est feste de Nostre Dame et dymenche. — Quoy! dist elle, nous ne verrons nulles *gens d'estat*. (*Le Livre du chev. de La Tour*, c. XXVI.)

Et encores en une mesme langue se trouvera trois et quatre sortes de langage : les *gens d'estat* en ayans un, et le vulgaire un autre. (G. BOUCHET, *Serees*, XXXV.)

— La locution *d'estat*, s'employait pour marquer l'importance capitale d'une chose :

Le cardinal du Perron dit que Charles-Quint appelait le français *langue d'estat*.

Le président Jeannin dit, dans son rapport au conseil, sur la seconde édition de la *Sagesse* de Charron :

Ce ne sont livres pour le commun du monde, mais il n'appartient qu'aux plus forts et releves esprits d'en faire jugement : ce sont vraiment *livres d'etat*.

— Condition politique de l'ancienne France :

Les gens des trois *estaz*. (1438, *Lett. de L. XI*, I, 1.)

— Nation considérée comme formant un corps politique :

Et le pape doit desservir
L'onneur qu'il a, et la franchise
Sur les *estats* de soe eglise.
(*Le Dit des enfens Adam et des enfens du pape*, Poés. fr. des XIVe et XVe s., p. 9.)

(Pompée) qui auparavant par sa magnanimité et sa prudence avoit accreu l'*estat* de moitié. (PASQ., *Rech.*, VI, 12.)

— Point de maturité :

Quand le mal vient a son *estat*, il faut nourrir bien estroittement. (PARÉ, *Intr.*, ch. XIV.)

— *Faire estat*, être assuré de, compter sur :

Pour mon regard *faites estat de* tout ce qui est mien, et vous en aidez comme du vostre, sans rien espargner. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, 2e vol., VIII, 1.)

Maintenant que j'ai donné quelque ordre a la seureté de ceste frontiere, vous pouves *faire estat* certain que vous me verres bien tost par dela. (12 déc. 1594, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 276.)

— Attacher du prix à, faire cas de :

Maistre Louys Hesselin, conseiller du roi, personnage de singuliere recommandation et dont je *fais estat*. (PASQ., *Rech.*, VI, 10.)

— Prétendre, se faire fort de :

Elle (la philosophie) *foict estat* de sereiner les tempestes de l'ame, et d'apprendre la faim et le rire. (MONT., l. I, ch. XXV, p. 90.)

— Se proposer :

Je vous rends mille graces de la peine que vous avez eue de vendre ma tapisserie; par la vous cognoistrez la misere d'un pauvre moine qui est reduit a la vente de ses meubles et a la vie rustique, ne *faisant* pas sitost *estat* de quitter ce sejour pour prendre celuy de la ville. (Mai 1613, *Lett. instruct. diplom. et pap. d'ét. de Richel.*)

Cf. III, 602c.

ESTAUPINER, mod. étaupiner, v. a., faire disparaitre des taupinières :

Pour *estaupiner* les prez de Coulomiers. (1328, *Compte de Odart de Laigny*, A. N. KK 3a, f° 72 v°.)

ESTÉ, mod. été, s. m., saison chaude de l'année qui suit le printemps et précède l'automne :

Ne la prandromes (la ville) ne d'iver ne [d'*asté*.
(*Loh.*, B. N. 1244, f° 87c.)

Li jors fu biaus, si fu gens li *estez*.
(*Ib.*, ms. Montp., f° 8c.)

Es jors d'*estei*.
(G. DE S. PAIR, *Mont S. Michel*, 478.)

Li *esteis*. (*S. Graal*, 2455, f° 289 v°.)

Esteis.
(GAUT. DE METZ, *Im. du monde*, Montp. H 437, f° 190 r°.)

Et si ne soit nus tonderes de dras, ki tonge, par nuit, ne par *estet*, ne par yvier. (XIIIe s., *Ordonn. des tondeurs*, Petit reg. de cuir noir, f° 28 r°, A. Tournai.)

Maryen Biechette men wardecors d'*estet*, le capron, et le drap qui y est. (15 sept. 1338, *Testam. Gillion Tourette*, chir., ib.)

Saint Nicolas d'*estel*. (1389-1392, *Compt. de Nevers*, CC 1, f° 54 r°.)

Le dymenche apres l'octayve saint Martin d'*estel*. (1399, *ib.*, CC 7, f° 24 r°.)

En l'*esté* de l'an .M. .CCCC. .LXVI. (1467, *Compte des fortifications*, 17e Somme des mises, A. Tournai.)

Maintenant qu'en *esté* de mes ans je me voy.
(MAGNY, *Sousp.*, XXXIII.)

ESTEIGNEUR, s. m., celui qui éteint :

Estaingneurs de lumieres. (*Trad. du Ration. de G. Durant*, B. N. 437, f° 58b.)

ESTEILE, mod. étoile, s. f., corps céleste lumineux :

Passet li jurz, la noit est aserie,
Clere est la lune, les *esteiles* flambient.
(*Rol.*, 3658.)

Senz rai de *steille* nule.
(P. DE THAUN, *Liv. des creat.*, 249.

Une *esteile* virent levee
Ki la veie lor a mostree.
(*Eneas*, 79.)

Tant ont tiré as environs
Et tant siglé as pleines veilles
Et a la lune et as *esteilles*.
(BEN., *Troie*, 1120.)

L'*esteille* jornal.
(*Apoc.*, comm., ms. Toulouse 815, f° 5 v°.)

De Jacob istra une *steille*,
Del feu del ciel serra vermeille.
(*Adam*, 120.

Le jor corent a plenes veles,
Ausiment la nuit as *eteles*.
(*Florimont*, B. N. 1374, f° 175c.)

Plus que l'*estoille* au matin nee.
(MACÉ, *Bible*, B. N. 401, f° 179b.)

Ne plus que l'en puet les *esteilles*
Conter.
(GEFFROI, *Chron.*, 5200.)

Sire Dieu, pour ta grant puissance
Qui as creé toute substance,
Le solois [et] *estuelle* et lune.
(*Myst. de S. Bern.*, 1538.)

A l'instant mesme un Espagnol a cheval vint m'accoster par derriere, me donnant un coup de masse sur ma salade si vertement qu'il me fit veoir les *estoiles* au ciel, et lors me rendis a luy. (J. DE MERGEY, *Mém.*, an 1556.)

ESTEINDRE, mod. éteindre, v. a., étouffer le feu ; calmer :

Esteigne le grant feu de l'ire
(BEN., *D. de Norm.*, II, 13499.)

Aussi *estaingnent* et abeissent
Noz proeces devant les voz.
(CHREST., *Clig.*, 5012.)

Et si l'*estignreat* s'il nes un petit alaisset ses mains. (*Serm. de S. Bern.*, 35, 40.)

Nule chose si tost n'*esteint*
Le feu com l'ewe.
(GAUT. DE METZ, *Ym. du monde*, ms. Harl., Rom., XXI, p. 489, v. 265.)

Et li anfes pria notre Seingneur, et *estoint* par une fiolete d'aigue le feu qui estoit hauz levez. (*Vie saint Andrieu*, B. N. 988, f° 9d.)

Atindre. (LAURENT, *Somme*, ms. Troyes, f° 55 r° et 66 r°.)

Atainstrent cierges et chandeles. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 27b.)

Estoindre. (1280, *Cart. de Cit.*, 167, f° 8a, A. Côte-d'Or.)

Esteindre, estaindre, extindre. (1467, *Cart. de Metz*, B. N. l. 10027, f° 90 r°.)

Les feux *furent stins*. (J. D'OUTREM., *Myreur des histors*, V, 34, Chron. belg.)

Pour *avoir staincl* le feu. (14 sept. 1498, *Acq. des compt. de Laon*, A. Aisne.)

— Supprimer :

Leur fit *estaindre* la veue. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, vol. II, l. I, ch. VIII.)

— Mettre fin à :

Hugues Capet, roy de France, lequel *esteignit* la maison de Pepin pour mettre la couronne sur sa teste. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, 2e vol., III, 8.)

Et, par la tottallité d'iceulx rachaptz, icelle [rente] *sera*, du tout, tollue, acquittee, et *extaincte*. (15 avril 1570, *Chirog.*, A. Tournai.)

— N., au sens du réfl. :

Fontaine de vie aux humains
Estoille journal sanz *estaindre*
Qui ciel, terre et mer peuz ensaindre.
(*Mir. de N.-D.*, III, 30.)

— *Esteint*, part. passé :

Il fu plus noirs que nuls charbons *estins*.
(*Loh.*, ms. Montp., f° 66ª.)

Son ame est *estaincte* de vertus. (P. de Changy, *Instit. de la fem. chrest.*, f° 100 r°, éd. 1543.)

Chaulx vive et non *extincte*. (Tagault, *Inst. chir.*, p. 383, éd. 1549.)

Cf. III, 605ª.

estel, v. Esté. — **estelage**, v. Estalage.

1. **esteler**, mod. étoiler, v. a., parsemer d'étoiles :

Moult seroit ore .i. home amé
Qui un tel ciel aroit crié
Et si le peust *esteler*.
(*Vie de Ste Katerine*, B. N. 23112.)

La fee qui l'ot fait l'*ot* menu *estelé* (un paile)
D'estoiles de fin or qui jetent grant clarté.
(*Fierabras*, 2017.)

— Éblouir :

Adont s'en alat Seth vers paradis, si *fut* tous *steilis* de la grant clairteit que paradis jettoit. (J. d'Outrem., *Myreur des histors*, I, 318, Chron. belg.)

— Réfl., être parsemé :

Et *s'estoilant* de fleurs, tasche a se conformer
Avec celuy qui l'ayme, et qu'elle veut aymer.
(Racan, *Bergeries*, acte II, sc. v, éd. 1724.)

— N., briller comme une étoile :

Stello. *Esteler*, resplendir. (*Vocabularius brevidicus*.)

— *Estelé*, part. passé et adj., semé d'étoiles :

De porpre esteit, *estelez* d'or.
(*Eneas*, 755.)

Bien fu armes sor .i. noir *estelé*.
(*Aliscans*, 5538.)

Jouenes polains, quatre dens ot jetes ;
Il fu tous noirs, s'ot le front *estelé*.
(Raimb., *Ogier*, 2410.)

E quidoue que fust celee
A lui qui fist cel *estelet*.
(*S. Brandan*, 1278.)

Esteillé.
(Th. de Kent, *Geste d'Alex.*, B. N. 24364, f° 48 r°.)

Et fu moult bien armes sur le vair *estelé*.
(*Fierabras*, 4334.)

Tot le pays ad regardé
Et le ciel, cum feu *esteilé*.
(*Guy de Warwick*, ms. Wolfenbüttel, f° 52ᵇ.)

Ciel *estelé*.
(*J. de Lanson*, B. N. 2495, f° 5 r°.)

Cil ciaus qui est si *estelez*.
(Gaut. de Mes, *Im. du monde*, B. N. 2173, f° 37ᶜ.)

Biaus fu li char a quatre roes,
D'or et de pelles *esteles*.
(*Rose*, 15983, Méon.)

Cheval fauve *estelé*. (1340, A. N. K 43, pièce 14 bis.)

Li cheval mesire Guilheame Macleir estoit noires moreals *stelleit* emmy le front. (J. d'Outrem., *Myreur des histors*, V, 431.)

Et en la fin, quant le ciel fut tout *estellé*, ilz s'en entrerent dedens. (*Troilus*, VII, Nouv. fr. du xivᵉ s., p. 271.)

Perceval vint la ou la blanche mule estoit; estoit *estelee* enmi le front d'une croiz vermeille. (*Perceval*, I, 211, Potvin.)

Au ciel *etelé*. (La Bod., *Harmon.*, p. 105.)

La nuit *etoillee*. (Bertaut, *Œuv.*, p. 330, éd. 1633.)

2. **esteler, esteller**, v. Ateler. — **estenance**, v. Astenence.

estencele, mod. étincelle, s. f., parcelle qui se détache d'un corps enflammé ; soudain trait de lumière produit par le choc :

Al chapleis des alemeles
En volerent mil *estenceles*.
(*Eneas*, 9729.)

Les *estenceles*, les charbons.
(G. de S. Pair, *Mont S. Michel*, 2796.)

E volent esteindre la *stencele* ki remise m'est. (*Rois*, p. 168.)

Des elmes font le feu voler,
Les *esticeles* alumer.
(Ren. de Beaujeu, *le Beau Desconneu*, 455.)

Tisons estains sans *estinchele*,
Quel mestier as tu de revel ?
(Renclus, *Miserere*, ccxix, 11.)

Les *estancelles* de feu en volent contremont. (*S. Graal*, B. N. 2455, f° 245 r°.)

Alume si mon cuer de ta sainte *estancele*.
(*Vie de Ste Christ.*, B. N. 817, f° 179 r°.)

Car par aventure aucune *estancelle* de verité isterait de ce hurtement. (*Cons. de Boece*, ms. Montp., f° 16ª.)

Estinciele. (*Rom. de Kanor*, B. N. 1446, f° 32 r°.)

Dont sailloient les *estanceles*.
(Geffroi, *Chron.*, 1944.)

Sentir l'*estincelle* amoureuse.
(*Liv. des cent ball*, III, S.-Hil.)

— *Mettre en estencele*, incendier :

De moi le sai, miex vosisse estre ancele
Nonne velee dedens une chapele.
Toute ma terre *iert mise en estencele*.
(*Raoul de Cambrai*, 1008.)

estencelement, mod. étincellement, s. m., éclat de ce qui étincelle :

Par l'*estincellement* de leurs rays (des étoiles). (Corbichon, *Propriet. des choses*, VIII, 33.)

Estincelle, flammeche, *estincellement*. (B. Jamin, *Traduct. des dialog. de J. L. Vives*, éd. 1576.)

Cf. III, 606ᵇ.

estenceler, mod. étinceler, v. n., jeter des étincelles ; briller d'un vif éclat :

Li hiaume vont *estancelant*.
(Chrest., *Perceval*, ms. Montp., f° 198ª.)

D'ire et de maltalant esprent et *estencelle*.
(*Fierabras*, Vat. Chr. 1616, f° 27ᵇ.)

Li hueill lor fremissent et *estencelent* es chies. (*Lancelot*, ms. Fribourg, f° 68ª.)

Une couronne i ot de fin or esmeré,
Qui reluist et resplent et giete tel clarté
Que li pilier marbrin en *ont estenchelé*.
(*Doon de Maience*, 6598.)

Veient les healmes menu *estenceler*.
(*Otinel*, 892.)

Ses oilz sembloient airdant fasselle
Tant fierement amdos *stanzelle*.
(*Hector*, B. N. 821, f° 1ª.)

Estenceller, scintillo. (*Gloss. gall.-lat.*, B. N. l. 7684.)

Ses vestemens estoient d'ung vermeil samit tant plaisant que au renvers il sembloit qu'il *estincellast*. (*Perceforest*, vol. V, ch. iii.)

Le vin doit *extinceler* en le versant. (*Regime de santé*, f° 25 r°.)

... Voyez comme ces yeux
Estincellent encor d'un regard furieux !
(Jean de la Taille, *Saul fur.*, 2.)

Estinciler, to sparcle. (Du Guez, à la suite de Palsgr., p. 944.)

— *Estencelant*, part. passé et adj., qui étincelle :

Et porte (le ciel) en son cercle poli
Toutes les estoiles o li
Estincclans et vertueuses
Sur toutes pierres precieuses.
(*Rose*, 17005, Méon.)

Cf. III, 606ᵇ.

estencille, v. Ustensile.

estendart, mod. étendart, s. m., enseigne de guerre :

E l'*estandart* Torvagan e Mahum
E une ymagene Apolin le felun.
(*Rol.*, 3267.)

La fist fichier son *estandart*.
(*Eneas*, 4102.)

Si le (Bucéphale) trait a l'*estandard* et as ma-
[reschaus le rent.
(Th. de Kent, *Geste d'Alex.*, B. N. 24364, f° 47ᵇ.)

As premiers cox Mahomet abatierent
Et l'*estendart* par terre trebuschierent.
(*Aymeri de Narb.*, 1889.)

Li *astandars*. (*Mort Artus*, B. N. 24367, f° 80ᶜ.)

A l'*aistandart*. (*Ib.*)

.iii. aulnes de toille perse pour faire ung *attendart* des armes de la ville. (1418, *Compt. de Nevers*, CC 24, f° 17 v°.)

Ung *estandart* de bachin .iii. s. (1456, *Compte Betremier Carlier*, A. Tournai.)

Cf. Estandart, III, 599ᵇ.

1. **estendre**, v. Attendre.

2. **estendre**, mod. étendre, v. — A., développer en longueur et en largeur ce qui est plié ; allonger, prolonger :

Li angeles nostre Seignur *estendit* sa main sur Jerusalem pur destruire la. (*Rois*, p. 218.)

En la biere l'*unt estendu*.
(Wace, *Rou*, 1ʳᵉ p., 644.)

Cist firmamenz ki apert en samblance de cristal sus les chies des bestes, est horrible et *estanduiz*. (*Greg. pap. Hom.*, p. 59, Hofmann.)

Si se traient d'une part a une mout bele fontaine qui estoit au cief de la forest, si *estendirent* une cape, se missent lor pain sus. (*Aucas. et Nicol.*, 18, 7.)

Il le fist *extendre* sur une piece de bois. (MIELOT, *Advis directif de Brochard*, Hist. armen. des crois., II, Mas Latrie.)

Duquel la prison *avoit esté extendue* par le palaiz jusques a au jour d'ui. (*Journ. de N. de Baye*, t. I, p. 145, Soc. hist. de Fr.)

Nous lui vueillons *extendre* nostre dicte grace et misericorde. (1427, A. N. JJ 173, pièce 609.)

Icellui prestre print une robbe et l'*estandy* a son aise aux piez de son lit. (1460, A. N. JJ 192, f° 56 r°.)

Socrates vidt en songe que on luy offroit de l'autel de Venus, situé en Achademie, ung cigne *extendant* son co jusques au ciel. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, VIII, II, 25.)

Et par ce moyen *extendre* l'affection qu'ilz lui pourtoient naturellement. (RAB., *Tiers livre*, prologue, éd. 1552.)

— Réfl. :

.II. liues et demie de terre porprendoient,
Si com les la riviere de longes *s'estendoient*.
(*Naiss. du Chevalier au cygne*, 798.)

Cil *s'est* a ses pez *estendux*.
(*Vie de saint Gilles*, 406.)

Cis bois *s'enstent* de Fresaliere. (1225, *Cart. du val S. Lambert*, B. N. l. 10176, f° 5b.)

Si avant ke lor deus parties *s'enstendent*. (Mardi av. S. Marc 1298, Géronsart, Arch. de l'Etat à Namur.)

Tant de place que ung cuir de cerf *se* pourra *extendre*. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 49.)

Et ainsi s'*estent* sa lumiere.
(CHR. DE PIS., *Chem. de long est.*, 1928.)

La jurisdiction de laditte abbaye de Sainct Nicolas *s'extendoit* seulement en la premiere closture d'icelle abbaye prenant fin a la muraille. (1576, *Cart. de l'abb. S. Médard*, Rouge liv., f° 308 r°, A. Tournai.)

Combattre es angusties et destroicts des passages, en lieu ou il ne fust pas possible de *s'estendre*. (M. DU BELLAY, *Mém.*, l. VIII, f° 202 v°.)

Quant au scandalle, vous voiez combien il sera grand et *s'estendra* loing. (CALV., *Lett.*, t. II, p. 526.)

— N., même sens :

Et li rois li endite et mostre son talent,
K'il face partot letres tant com sa terre *estent*
A trestos ses fieves.
(*Naiss. du Chevalier au Cygne*, 752.)

Come il s'afiche sor les estriers devant,
Li fers en plie et li cuirs en *estent*.
(*Aimeri de Narb.*, 764.)

ESTENDUE, mod. étendue, s. f., espace étendu ; fig., développement, longueur :

A l'*estendue* du continue du proces de ce livre. (CHR. DE PIS., *Ch. V*, III, 11.)

Cf. III, 607c.

ESTERNOMIE, v. ASTRENOMIE.

ESTERNUEMENT, mod. éternuement, s. m., mouvement subtil et convulsif du diaphragme par suite duquel l'air est expiré brusquement par le nez et par la bouche :

Esternuement. (*Bible*, B. N. 899, f° 232 r°.)

Pour exciter les *externuemens*. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 25 v°.)

Estarnuement. (R. EST., *Thes.*, Sternutamentum.)

ESTERNUER, mod. éternuer, v. n., faire un éternuement :

(Prenez) une herbe qui s'appelle en latin elebor et en nostre langaige valaire, qui fait *esternuer* les gens. (GAST. FEB., Maz. 514, f° 31b.)

D'euspices, d'*esternuier*. (ORESME, *Contre les divinations*, B. N. 19951, f° 2 v°.)

Sternuto, *estarnuer*. (*Gloss. de Salins*.)

Estarnuer. (R. EST., *Thes.*, Sternuto.)

ESTESTER, mod. étêter, v. a., couper la tête d'un arbre :

En plantant l'arbre, on l'*etestera* sur terre, sept ou huit pieds, sans lui laisser aucunes branches. (O. DE SERRES, III, 4.)

Les *etestant* (les mûriers) ou leur coupant la teste, ainsi qu'a saules, dont en peu de temps ils se renouvellent. (ID., V, 15.)

Cf. ESTESTER 1, III, 611a.

ESTEUF, mod. éteuf, s. m., petite balle pour jouer à la paume :

De soe part te voil cist *estui* presenter.
(*Rom. d'Alex.*, ms. Venise, P. Meyer, p. 292, v. 5.)

Li *estuis* est reons et lo mons ausiment.
(*Ib.*, p. 293, v. 31.)

Cuer de fame est li chaudiaus d'ues
Plus est tornanz ne soit *estues*.
(*Le Blastenge des fames*, B. N. 837, f° 240d.)

Gros comme ung *estuet*. (*Ménagier*, II, 5, Append.) Plus loin : *estueil*. (*Ib.*, III, 2.)

Pilliludum, du jeu d'*esteur* ou de pelote. (*Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 7679, f° 229 r°.)

A l'erbelette et aux risees,
A l'*estoet* et aux reculees.
(FROISS., *Poés.*, B. N. 830, f° 86 v°.)

Il cheut grelle aussi grosse comme eufz de geline et comme *estuez*. (J. AUBRION, *Journ.*, an 1479.)

Et en cette façon le pape et le roy, se donnant l'*esteuf* l'un a l'autre, s'enrichirent des despouilles de l'empire. (PASQ., *Rech.*, III, 4.)

De grosseur d'un *estur*. (1572, *Dép. de l'artill.*, Arch. mun. de Bord., BB, Délib. des jur.)

Ayants servi a fortune d'*estœufs*.
(FR. PERRIN, *Pourtraict*, f° 3 r°, éd. 1574.)

Je n'ay pas peur qu'il luy prenne envie de courir apres son *esteuf*, car il y a plus de six mois qu'il a vendu son cheval pour avoir de l'avoine. (CRAMAIL, *Com. des Prov.*, I, VII.)

ESTIEU, v. ESTUI.

ESTIMABLE, adj., qui peut être estimé, apprécié :

De fait sont anges au monde et yceulx sont en nombre *extimable*. (EXIMINES, *Liv. des anges*, B. N. 1000, f° 8d.)

Nous monstra les galees, qui est une chose non *estimable*. (1469, *Rel. de J. de Chamb.*, A. N. K 69.)

Ilz (ces biens) estoient non veables as yeulx, mais *estimables* a coer sage. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10510, f° 71 r°.)

Estimable cuidement. (*Trium ling. dict.*, éd. 1604.)

ESTIMACION, mod. estimation, s. f., action d'évaluer :

Teus salere doivent estre paié par l'*estimation* du juge. (BEAUMAN., *Cout. de Clerm. en Beauvois.*, XXI, Am. Salmon.)

Loial *estimacion*. (1292, A. N. J 1024.)

Liquels vendaiges monta par la prisse et l'*estimation* ki faites en furent. (1294, *Cart. du Hain.*, I, 281.)

Jusques a l'*extemacion* de mil livres. (1340, *Trait. entre H. de Montfauc. et la bourg. de Montbél.*, A. N. K 2224.)

Jusques a la some et a l'*axtimacion* de mil mars d'ergent. (*Ib.*)

La masse de son camp qui est, par commune *estimation*, de trois cens mille hommes. (8 juill. 1548, *Négoc. de la France dans le Lev.*, II, 68.)

— Estime :

Nous ne prenons pas en bonne *estimation* que le dit archevesque veuille donner a entendre a nostre dit S. Pere que n'ayons bonne voulenté et favorable envers luy. (1468, *Lett. de L. XI*, III, 216.)

Cf. III, 613b.

ESTIMATEUR, s. m., celui qui détermine ou doit déterminer la valeur d'une chose :

Exstimateur. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, X, I, 16.)

Dieu sera juste *estimateur* de nostre different. (RAB., *Garg.*, ch. XLVI, éd. 1542.)

ESTIMATIF, adj., qui concerne l'estimation :

La vertu *estimative* ou de la ymaginacion. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 81a.)

Puissance *extimative* et memorative. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 5078, f° 17 v°.)

La faculté imaginative et *estimative*. (PARÉ, III, 7.)

En l'homme l'entendement est le souverain, qui a sous sóy une puissance *estimative* et imaginative comme un magistrat, pour cognoistre et juger, par le rapport des sens, de toutes choses qui se presenteront. (CHARRON, *Sag.*, l. I, ch. XX, p. 158, éd. 1601.)

Cf. ESTIMATIVE, III, 613c.

ESTIMATOIRE, adj., qui concerne l'estimation :

Par accion redebitoire ou *estimatoire*. (*Digestes*, ms. Montp., f° 258a.)

ESTIME, s. f., souvent masc., gloire, honneur, considération :

Et y mourut trente ou quarante gentilz hommes d'*estime*, Espaignolz. (COMMYNES, *Mém.*, VIII, 23.)

Ainsi furent icelles armes achevees, qui furent dures, et de grande *extime*. (O. DE LA MARCHE, *Mém.*, I, 14.)

Vous sçavez que je suis un pauvre chevalier de petite *estime*, qui n'ay guere de terre ne de bien. (BELLEFOREST, *Chron. et ann. de France*, Charl. V, an 1366.)

Tu as l'*estime* d'estre
Pour bien chanter en la musique maistre.
(J. A. DE BAIF, *Eclog.*, XIV.)

L'argent n'est pas de telle *estime* que l'or. (EST. DOLET, *Deux dial. de Plat.*, p. 92, éd. 1868.)

Ce grand *estime*,
(HEROET, *la Parfaicte amye*, I.)

Si par un tel *estime*, encor qu'injustement,
Nous pouvons vous donner quelque contentement.
(L. C. DISCRET, *Alizon*, 4, 2.)

— *Faire estime*, estimer, faire cas de :

Les Turcs ne *font* dans les perils et hasards de la guerre, presque aucune *estime* de leurs vies. (J. CHARTIER, *Chron. de Charl. VII*, c. 266.)

Et tous je les hantay, qui *firent* quelque *estime*
Des le commencement de ma nouvelle rime.
(J. A. DE BAIF, *Eclog.*, III.)

Cf. III, 613ᶜ.

ESTIMER, v. a., déterminer la valeur, le prix de qqch. :

Et les revenues de leurs benefices *seroient* prisees et *extimees* selon le taux du disieme. (*Chron. de S. Den.*, B. N. 2813, fᵒ 397ᵈ.)

Juskes a tant ke il *aront* enquis et *enstimeit* certainement les choses devant dites por enquiere et *enstimeir* chu ke leveit avons. (1301, *Charte S. Lamb.*, pièce 458, Arch. Liège.)

Cy sui tourmentez jour et nuit,
D'ardure qui cy m'art et cuit
Que je ne la puis *exstimer*.
(*Mir. de N. D.*, II, 248.)

Selonc ceu qu'il *seront abstimeis* par ciaulz qui ad ceu faire seront commis. (1350, *Pr. de l'Hist. de Metz*, IV, 127.)

Ce que j'en doy prendre pour chascun porc *est extimé* et tauxé. (1456, *Bailliage d'Evreux*, A. N. P¹ 294.)

Ce gand *estoit estimé* a ung grand argent. (MARG. D'ANG., *Hept.*, LVII.)

— Apprécier :

Matignon, si vous me fetes le servisce de prendre Mongoumery et Gitry en vie et me les amenez, je l'*estimeré* au plus grand servisce que l'on me saurait fere. (15 mai 1574, *Lett. de Ch. IX*, p.-script. de la main du roi, B. N. 3256, pièce 56, fᵒ 90.)

— Considérer :

(Leurs prudents faits) que je *extime* estre a nous ung miroir par lequel on peult clerement speculer les choses passees. (1500, *Chron. d'Est. de Med.*, p. 3.)

Celui qui sçavoit la façon du traict de la dicte vis saint Gilles, il *estoit* fort *estimé* entre les ouvriers. (DELORME, *Archit.*, XIX.)

— Juger :

Et au pis, quand on le sçaura,
Laissez le vulgaire *estimer*.
(JOD., *Eug.*, 5, 2.)

Estimans qu'il estoit hay et redouté de leurs ennemys. (G. DE SELVE, *Pericl.*, p. 287, éd. 1547.)

ESTIQUETE, mod. étiquette, s. f., billet, bulletin :

A monstré une *eticquette* en papier signee de deux notaires, par laquelle apert avoir faict publier a Denee a son de trompe et tabourin que... (1543, A. mun. Angers BB 22, fᵒ 188.)

L'attiquete est une escriture par laquelle celuy qui procede a la confection de l'enqueste, est requis d'examiner tels et tels tesmoins sur tels et tels articles, les autres obmis, et ne doivent y estre cottez ou specifiez desdits articles, sinon ceux dont lesdits tesmoins pourront deuement et pertinemment deposer. (1588, *Coust. d'Aouste*, p. 573.)

Autres lettres et *attiquettes* contre ledit Combe, pour avoir prins la terre et arraché les bornes sur son voisin. (1604, *Plaidé resp. de Balt. de Mallian*, p. 42.)

Cf. III, 614ᵇ.

ESTIQUETER, mod. étiqueter, v. a., marquer d'une étiquette.

— Anc., porter sur une *estiquette* ou lettre d'enquête :

Sera permis aux parties faire lecture aux tesmoins des articles sur lesquels ils doivent estre examinez, et les *attiqueter*, sans toutesfois les instruire ne practiquer de dire que la verité. (1588, *Coust. d'Aouste*, p. 582.)

Les tesmoins produits et *attiquetez* sur un article seulement, ne doivent estre ouys sur autres qui n'en dependent et n'ont aucune connexité a iceluy. (*Ib.*, p. 581.)

ESTIRER, mod. étirer, v. a., allonger, étendre, en exerçant une traction, une pression :

Le maniement et employte des beaux esprits donne prix a la langue. Non pas l'innovant tant comme la remplissant de plus vigoreux et divers services, l'*estirant* et ployant. (MONT., l. III, c. v, p. 60, éd. 1595.)

Cf. III, 614ᵇ.

ESTIVAL, adj., d'été :

E de solsticiuns iloc musterat raisuns :
Li uns est *estivals*, li altres yvernals ;
E l'*estival* guardum en juing par raisun.
(P. DE THAUN, *Liv. des creat.*, 1455.)

Ou temps des *estivalles* nuytz. (*Bat. Jud.*, III, 34.)

Foudres *estivaux*.
(GARNIER, *Porcie*, I.)

1. **ESTOC**, mod. étau, s. m., instrument formé de deux pièces de fer ou de bois appelées tiges dans la partie inférieure et mâchoires dans la partie supérieure, qu'on rapproche à volonté à l'aide d'une vis, de manière à tenir serrés les objets que l'on veut travailler :

Un *estaud*, c'est le petit pressoir avec lequel on affermit la piece qui se doit polir, limer, pointiller, etc. (E. BINET, *Merv. de nat.*, ch. VII, p. 117, éd. 1621.)

Cf. III, 615ᶜ.

2. **ESTOC**, s. m., longue épée droite ; pointe de l'épée :

Lui donna dudit poignart plusieurs coups d'*estoc* es cuisses. (1467, A. N. JJ 200, fᵒ 69 rᵒ.)

D'un coup d'*estoc*, Chissay, noble homme et fort,
L'an dix et sept soubz malheureux effort
Tomba occis.
(CL. MAR., *Rond. de la mort de Chiss.*, p. 346, éd. 1596.)

— *D'estoc et de taille*, avec la pointe et le tranchant de l'épée :

Tant ferist *d'estocq et de taille*.
(*Pastoralet*, ms. Brux., fᵒ 48 rᵒ.)

— Fig., d'une manière quelconque :

Les pires sont les plus heureux
Qui prennent *de taille et d'estoc*.
(*Le nouveau Pathelin*, p. 129.)

Le vaillant duc vous offry la bataille
De stocq, de taille.
(*Poés. fr. de G. Alione*, Voy. et conq. de Ch. VIII.)

— Coup :

Y fault ycy de bon *estoq*
Les assaillir trestous ensemble.
(*Mist. du siege d'Orl.*, 5517.)

A l'aborder, messire Jaques lui getta un *estoc* a la visiere, de la queue de sa hache. (O. DE LA MARCHE, *Mém.*, I, 17.)

— Souche, registre :

Disoient encor apparoir par les *stocks* et registres du dit Henri. (1500, *Jugem. et sent. des eschev. de Liége*, III, 156.)

Cf. III, 615ᵉ.

ESTOCADE, s. f., coup d'estoc :

Quelque petite *estochade*. (H. EST., *Nouv. lang. franç.-italian.*)

Estocade, f. Estocada. (C. OUDIN, 1660.)

— *Tirer l'estocade*, demander à emprunter de l'argent :

Tirer l'estocade, Pedir dineros de prestado. *Tirer* ou allonger l'*estocade*. Pedir limosna. (C. OUDIN, 1660.)

ESTOCADER, v. a., porter une estocade à qqn. :

L'exercite hebrieu, sans qu'il perde un seul [homme,
Les ethniques soldats taille, *estocade*, assomme.
(DU BARTAS, *Judith*, VI, 275, éd. 1602.)



Maudite soit la nuict par trop brunette
Et le troupeau des astres assemblez
Trop peu luisans alors que dans les bleds
J'*estocquadois* le ventre de Tienette.
(*Les Muses incognues ou la seille aux bourriers*, Sonnet contre une mauvaise nuict.)

ESTOFFE, mod. étoffe, s. f., toute espèce de tissu propre à l'habillement et à l'ameublement :

.II. peire de vestemens et toutes les *estophes* qui fauront. (20 mars 1241, *Test. de Marie de Chimay*, A. Ardennes.)

— Fig., facultés qui rendent qqun apte à devenir qqch. :

J'ai en ma compagnie jusques a vingt cinq cens hommes d'armes, de ossi bonne *estoffe* et ossi appareilles d'yaus acquitter, qu'il en y ait nulz ou royaume de France. (Froiss., *Chron.*, VI, 159.)

Et tant firent qu'ilz eurent, en assez peu de tempz, de .v. a .vi. cenz combatans de bonne *estoffe*, expers et habilles en fait de guerre. (Wavrin, *Anchienn. cron. d'Englet.*, I, 230.)

Gens de basse *estoffe* et vile condition. (Guill. Briconnet, *Remontr. au P. Jul. II.*)

— Par extens. :

On attache aussi bien la philosophie morale a une vie populaire et privee, qu'a une vie de plus riche *estoffe*. (Mont., l. III, ch. II, p. 12, éd. 1595.)

Cf. III, 616ᶜ.

ESTOFFER, mod. étoffer, v. a., garnir d'étoffe ; fig., donner de l'ampleur, de la consistance à :

En eux promptement levans comme desja *esthoffez* en leurs vestemens. (*Expos. de la reigle M. S. Ben.*, fᵒ 77ᵇ, éd. 1486.)

Je n'ay poinct le jugement si mal *estoffé* que je ne sçache assez quelle est la grandeur, la reverence et le respect qui est indifferemment deu a aucuns d'entre vous. (Du Villars, *Mém.*, II, an 1551.)

Cf. III, 617ᵇ.

ESTOI, v. Estui. — **ESTOIDE**, v. Estude. — **ESTOILE**, v. Esteile. — **ESTOILLE**, v. Estole. — **ESTOIR**, v. Autour 2.

ESTOIRE, mod. histoire, s. f., récit des événements relatifs à un peuple ou à l'humanité en général :

Eisi cum jeo'n l'*estorie* truis.
(Ben., *D. de Norm.*, I, 928.)

Sigla en l'isle de Canzie,
Ceo retrait l'*estorie* e la vie.
(Id., *ib.*, II, 937.)

Ce nos cunte la vraie *hystorie*.
(*Brut*, ms. Munich, 3687.)

Tot premerain ont enfoy Amile,
En sus de lui conte Amis enfoirent
Pres d'un arpent, l'*estore* le devise.
(Raimb., *Ogier*, 5943.)

Qui viers de rice *estore* viut entendre et oir.
(*Rom. d'Alex.*, fᵒ 4ᵃ.)

Si cum nus dit veire *storie*.
(*S. Brandan*, 54.)

Cum cil purrat mustrer ki la *storie* savrat.
(*Horn*, 5240, ms. Oxf.)

Or en die avant ki l'*estorie* saverat.
(*Ib.*, 5248.)

Entaileez sunt les peres,
E a *estoires* les vereres.
(*S. Edward le conf.*, 2303.)

... Ce dit l'*estoiere*.
(*Vie S. Alexis*, 17, Rom., VIII, 169.)

Tout est de voire *estoire*.
(*Ren. de Montaub.*, p. 1.)

S'orez bonne canchon d'*estore* souffisant,
Dont li *histoire* est vraie et li vier sont pleisant.
(*Jourdain de Blaie*, B. N. 860, fᵒ 5 vᵒ.)

Soignors, or escoutez, que Des vos soit amis,
.III. vers de bone *estoire*, se je les vos devis
Dou premier roi de France qui crestiens devint.
(*Floov.*, 1.)

Avant que il retraist l'*estoire* et la maniere des plais qui avienent et pevent avenir entre la gent. (*Ass. de Jér.*, t. II, p. 251.)

La chambre de drap d'Adamas vermeil brodee de l'*istoy*[*r*]*e* de Nabugotdenozor. (*Vente des biens de Jacques Cœur*, A. N. KK 328, fᵒ 400 rᵒ.)

Au boult de la salle, sur la porte, avoit (ung) grant hourt avec lequel fut joué l'*istore* de Jazon. (Mathieu d'Escouchy, *Chron.*, II, 144.)

Le couronnement dudit comte Bauduin, empereur de Constantinoble, seloncq et au plus pries que faire se polra de l'*ystore* de ce. (1455, *Reg. des consaux de Mons*, II, fᵒ 331, A. Mons.)

Ne vy, ne n'ouy oncques parler en *histoire* ne en livre, que la fin n'en fust honneste et bonne, et digne de memoire. (*Enseign. de la duchesse Anne*, p. 15, Chazaud.)

Si ay moult grant merveille que les bons *hystoueres* qui jadis furent nen ont faict plus grant mencion et mise en plus grande auctorité. (1521, *Hyst. du cheval. Berinus*, Prol., A, 1.)

— *Par estoire*, au vrai, en vérité :

Trop demourroies
S'atendoies tant qu'au saint pere
De ton obscurté la matere
Revellasses, car *par ystoire*
Tient du college consistoire.
(*Mir. de N. D.*, III, 34.)

ESTOLE, mod. étole, s. f., ornement que les prêtres portent au cou lorsqu'ils officient :

Il enprist sa croce et s'*estole*.
(*Eneas*, 1086.)

Des armes u trait defension,
Amit, alb, *stol* et fanon,
Si se fit armer.
(*S. Thom. de Cant.*, 529.)

Ne por ta croiz, ne por t'*atole*
Ne lairai que ceanz ne vaigne.
(*Vie des Peres*, Ars. 3641, fᵒ 82ᵃ.)

Et receumes chescun de vous blanche *estole*.
(*Othevien*, ms. Oxf., Bodl. Hatton 100, fᵒ 20 vᵒ.)

Et Asseneth leva son chief et vit un home qui sembloit a Joseph en toutes choses, et avoit *estole* et verge roial et couronne. (*De l'ystoire Asseneth*, Nouv. fr. du XIVᵉ s., p. 8.)

Estoule. (*Trés. de l'anglize S. Saveor.*)

Estoille. (1449, *Compt. du roi René*, p. 300.)

ESTOMAC, s. m., organe qui reçoit et digère les aliments :

Stomaques. (Laurent, ms. Chartres 371, fᵒ 15 vᵒ.)

Li *stomeques* crie. (Id., B. N. 938, fᵒ 85 vᵒ.)

Jehan de Main, marchant de pourciaux de la ville, une plaie au ventre entre le boudine et l'*estomac*. (13 février 1394, *Reg. de la loy*, 1393-1401, *Conjuracions de peril de mort et d'affolure*, A. Tournai.)

Elles s'escrierent et se mirent a crier en s'arrachans les cheveux et rompans leurs vestemens par devant, tellement qu'elles monstroient l'*esthomac*. (Lariv., *Nuits de Strap.*, I, IV.)

... Et les tremblantes meres
Pressent a l'*estomach* leurs enfants esperdus
Quand les grondants tambours sont battants en-
[tendus.
(Aub., *Trag.*, I, 45, Ch. Read.)

— Fig., cœur :

Au noble sang dont il estoit né et issu (qui lui bouilloit en l'*estomac*, et a l'entour du cœur). (O. de la Marche, *Mém.*, I, III.)

Et en grosses substancieuses parolles et de plain *estomacque* prisa et collaudoit ses vertus. (G. Chastell., *D. de Bourg.*, I, 5.)

D'un cœur tout enthier et ouvert, elle declaire a plain *estomacque* ce qu'elle pense et entend. (15 déc. 1576, *Correspond. de Philippe II*, Gachard.)

Il n'est pas permis
D'ouvrir son *estomac* a ses privez amis.
(Aub., *Trag.*, l. II, p. 101, Ch. Read.)

Je veux armer mon *estomach* d'une ferme et resolue deliberation de n'endurer leurs injures. (Lariv., *les Tromper.*, I, 4.)

ESTOMAQUÉ, adj., essoufflé, haletant ; fig., fâché, indisposé :

Quant le faulconnier tout *stomaqué* eust prononcié les vers satiriques ci devant escriptz, le faulcon se print a respondre. (1500, *Le Livre du faulcon*, XII, 275.)

Il y eut des parents de ladite dame morte qui en furent tres dolents et tres *estomaques*. (Brant., *Dam. gal.*, Disc. I.)

De quoy il fut extremement faché et *stomaqué*, reputant et tenant ceste action a une effronterie. (Melart, *Hist. de la ville et chasteau de Huy*, p. 85, éd. 1641.)

ESTONEMENT, mod. étonnement, s. m., action de s'étonner, effroi :

Les Turcs avoient couru depuis la prise de Vesprin a soixante milles pres du dit Villach ; qui avoit donné un grand *estonnement* a toute la cour. (1552, *Négoc. de la Fr. dans le Lev.*, II, 207.)

Ils tournerent bride, pleins d'effroy et d'*estonnement*. (Du Villars, *Mém.*, III, an 1552.)

Et a cest effect m'acheminay comme pour aller vers Paris, ou desja, des que j'estois approché de Meulan, se voyoit beaucoup d'*estonnement*. (1590, *Lett. miss. de Henri IV*, t. III, p. 143.)

Cf. III, 619ᵇ.



ESTONER, mod. étonner, verbe. — A., frapper d'une brusque commotion; frapper l'esprit par qqch. d'extraordinaire :

(Le moine) qui de la noise
Est esbaubiz et *estonnez*.
(G. DE COINCI, *Mir.*, col. 318, Poquet.)

— Réfl., être frappé d'étonnement :

Je ne *m'estonne* pas si vous autres, messieurs, vous vous aymez tant a la cour. (BRANT., *Dames illust.*, Marguerite, reyne de France.)

— *Estoné*, part. passé :

Le bon Itace se met entre deux, disant, Hola, tout beau ; et tout ce qui luy pouvoit venir en la teste et en la bouche comme a personne bien *estonnee* du basteau. (DESPER., *Nouv. recreat.*, De l'assignation donnee par M. Itace, f° 32 r°, éd. 1595.)

Cf. III, 619[b].

ESTOPACE, v. TOPAZE. — **ESTOPE**, v. ESTOUPE.

ESTORDIEMENT, mod. étourdiment, adv., d'une manière étourdie :

Ensi sont li borgois armé *estordiement* si comme cil qui pas n'estoient coustumier de porter armes. (*Hist. de la terre s.*, ms. S. Omer, f° 109 v°, col. 1.)

Et eulz geter par terre si *estourdiement*.
(*Ciperis*, B. N. 1637, f° 54 r°.)

ESTORDIR, mod. étourdir, v. a., causer un ébranlement dans le cerveau ; troubler, démoraliser :

Estordit. (1086, *Domesday Book*, Zeitschrift f. rom. Phil., VIII, 335.)

Mais li escuz l'*a estordi*
Qui a la teste le feri.
(*Parton.*, B. N. 19152, f° 158[b].)

Ne porquant ele l'*a* durement *estordi*.
(*Maug. d'Aigrem.*, B. N. 766, f° 3[c].)

Chascun se ala coucher, car tous *estoient estourdis* du vin. (BRUNET LATIN, *Tres.*, Append.)

Lors dist ly uns qui *fu* de bien boire *estourdis*.
(*H. Capet*, p. 98.)

Telle est aujourd'hui ma condition, qu'un ayde donné a propos me donneroit moyen d'*estourdir* et rendre vains les premiers efforts de cette ligue. (1585, *Lett. miss. de Henri IV*, t. II, p. 55.)

Tu m'*as estourdy* les oreilles.
(1593, *Plais. devis des supposts du s. de la Coquille.*)

Ostez moy la violenee et la force ; il n'est rien a mon advis, qui abatardisse et *estourdisse* si fort une nature bien nee. (MONT., liv. VI, c. XXV, p. 93, éd. 1595.)

— N., être étourdi :

Tant l'en donerent (de vin) tout l'ont fait *estordir*.
(*Aliscans*, 4307.)

— *Estordir la viande*, la faire cuire à peine ; par extens., *estordir un morceau* (de viande), le mâcher à peine avant de l'avaler :

Il eut despeché cela en moins qu'un horloge auroit sonné dix heures ; car il ne faisoit que *estourdir ses morceaux*. (B. DESPER., *Nouv. recreat.*, Du prestre qui mangea, f° 198 v°, éd. 1595.)

— *Estordi*, part. passé :

De fuir esbahis, comme beste *estordie*.
(*Rom. d'Alex.*, f° 23[a].)

Estourdis est, n'est pas merveille
Qui touz tens chante et touz tens veille.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 96[b].)

Vis li fu qu'il deust noier
En ung fleuve tous *estordis*.
(*Rose*, 13609.)

Le lion fu cruex et la tigre esragie ;
Se l'une est courageuse, l'autre est *estourdie*,
(*Doon de Maience*, 1600.)

Atant a Sagece la quoie
Commande que sa raison die,
Et celle qui pas *estourdie*
Ne fu, dist qu'elle la diroit
Ne de riens ne leur mentiroit.
(CHRIST. DE PIS., *Chem. de long est.*, 3344.)

Ce qui fut appelle estour, et dont, possible, vient *estourdy :* celuy qui de coups receuz en ces lieux (tournois) estoit affoibly et comme endormy. (FAUCHET, *Orig. des cheval.*, I, 1.)

Et qui de crainte ont le cœur *estourdy*,
Si leur amy est un peu refroidy.
(HABERT, *Nouv. Ven.*, p. 34.)

— *A l'estordi, a l'estordie*, d'une manière étourdie, à la légère :

Sans menasser *a l'estourdy*.
(*Myst. de S. Christophe.*)

Lors viendrez vous soubdainement
A l'estourdy frapper sur eulx.
(N. DE LA CHESNAYE, *Condamn. de Bancquet*, p. 297.)

Rien n'entrepren *a l'estourdie*.
(J. A. DE BAIF, *Mimes*, l. I, f° 25 r°, éd. 1619.)

Puis sortirent *a l'estourdie* du marais avec grands cris et coururent apres Bagoas. (AMYOT, *Theag. et Car.*, ch. XXIII.)

Et ne recevoir plus la jeunesse hardie
A faire ainsi des mots nouveaux *a l'estourdie*.
(VAUQ., *Art poet.*, II.)

Cf. ESTOURDI, III, 630[b].

ESTORDISSEMENT, mod. étourdissement, s. m., action d'étourdir, état de celui qui est étourdi :

Mais ne me durait gueres li *estordissemens;* ansois me tresalait enci com nostre signor plot. (*Hist. de Joseph*, B. N. 2455, f° 4 v°.)

Quant ilz furent venus de l'*estourdissement* en leurs sens. (J. DE TUIM, *Rom. de J. Ces.*, Ars. 3344, f° 80[b].)

Alors trestout chanteront tellement
Que ce sera ung *estourdissement*.
(*Contredictz de Songecreux*, f° 185 v°.)

Vertigo. *Estourdissement* de teste. (JUN., *Nomencl.*, p. 295.)

Son odeur excite douleur de teste, et *estourdissement*. (LIEBAULT, p. 282.)

— Aveuglement :

Au lieu de servir a esteindre le feu, ceux ci aident a l'enflammer d'avantage, et souvent a la ruine d'eux memes, penitence tres meritoire a un tel *estourdissement*. (LA NOUE, *Disc.*, p. 249.)

Quel esprit d'*estourdissement* vous fait choisir d'estre vallet ici au lieu d'estre le maistre la? (AUB., *Hist. univ.*, l. II, c. XVIII, 1[re] éd.)

ESTORIE, v. ESTOIRE.

ESTOUFANT, mod. étouffant, adj., qui étouffe :

Il faict oster des blez les herbes *estouffantes*.
(GAUCH., *Plais. des champs*, p. 100.)

ESTOUFEMENT, mod. étouffement, s. m., action d'étouffer, de faire mourir par suffocation ; état de celui qui étouffe :

Suffocatio, *estouffemens*. (*Gloss. de Salins.*)

Estouffement, *etouffement*. (DAMPMART., *Merv. du monde*, f° 136 v°.)

Submersion est suffocation ou *estouffement* de fumee, ou d'eau. (JOUB., *Gr. chir.*, p. 455, éd. 1598.)

ESTOUFER, mod. étouffer, verbe. — A., faire mourir en arrêtant la respiration ; empêcher de respirer :

Et croy que je morray pour la grant desir qui *estoffe* mon pouvre cueur, et art, et embraze. (*Troilus*, II, Nouv. fr. du XIV[e] s., p. 157.)

Les espines qui les *estoferent*. (*Serm.*, ms. Metz 262, f° 61[b].)

— N. :

Et ensi de un colp fu mort et *estufa* la lumiere de tuit li Longobart. (AIMÉ, *Ystoire de li Normant*, VIII, XI.)

Hé vray Dieu qu'elle sent le mal !
Le cœur luy *estoufe* au dedans.
(J. A. DE BAIF, *le Brave*, V, 4.)

— A., atténuer, diminuer :

Ils *estouffent* leur chaleur dans la glace d'une fontaine cristalline. (BINET, *Merv. de nat.*, p. 4, éd. 1622.)

— *Estoufé*, part. passé et adj., qui manque d'air :

Un chaud picquant et *etouffé*. (AUB., *Fœnest.*, III, 6.)

ESTOULE, v. ESTOLE.

ESTOUPE, mod. étoupe, s. f., la partie la plus grossière de la filasse :

Une galie long ont fet apparailler
Et de seches *estopes* a l'un chief bien charger.
(TH. DE KENT, *Geste d'Alex.*, B. N. 24364, f° 26[d].)

S'elz ont chief de quanvre ou d'*estoupes*.
(*Clef d'amors*, 2428.)

Pour drapeaux viez achatez a enveloper les diz hanaps et pour *atoupes* a les fourrer. (1391-1393, *Compt. de P. de S. Mesmin*, Despense commune et verges, IX, A. mun. Orléans.)

Adont les Romans entrarent en la thour, et le quisent tant qu'ilhs trovarent la figure qui faite astoit de *stoppes*. (J. D'OUTREM., *Myreur des histors*, p. 239, Chron. belg.)



— *Avoir des estoupes en sa quenouille,* être dans une situation embarrassante :

Et la gouge en ce lieu *avoit des estouppes en sa quenoille*, qui veoit et savoit tres bien que ceux qu'elle entretenoit se doubtoient et percevoient aucunement chascun de son compagnon. (*Cent nouv. nouv.*, 33, éd. 1486.)

Cf. III, 629ᵃ.

ESTOUPILLE, mod. étoupille, s. f., mèche inflammable servant d'amorce à une mine, à une pièce d'artillerie :

A Chrestien du Masy, futailleur, a Marcq Ricain [canonnier], deux *estoupelles*, l'une pour une piece d'Ostende, et l'aultre pour ung demy faulconneau, .XVIII. s. (1584, *Compte des fortifications*, 26ᵉ Somme de mises, A. Tournai.)

ESTOURNEL, mod. étourneau, s. m., sorte d'oiseau appelé communément sansonnet :

Esturnel.
(P. DE THAUN, *Cumpoz*, 46.)

Merles, mauvis et oriols,
Et *estrouniais* et rossillos.
(BEN., *Troie*, B. N. 375, fº 72ᵉ.)

On aprant la chievre a tumer
Et les *atorneaus* a parler.
(*Vie des Pères*, Ars. 5216, fº 3ᵇ.)

Que a ce temps histroit de la petite Bretaigne une aigle qui de la condition du petit *estornel* seroit. (*Chron. de Du Guescl.*, p. 91, Michel.)

ESTRADE, s. f., rue :

Il (Pedro de Tolède) demeura vice roy dans Naples plus de douze a treize ans, la gouvernant tres sagement, et la decorant de ceste belle *estrade* de Tollede et des beaux bastimens que l'on y void pour aujourd'huy. (BRANT., *Grands capit. estrang.*, I, XX.)

Cf. III, 635ᶜ.

ESTRAGON, s. m., espèce d'armoise aromatique qu'on met dans les salades et dans les ragoûts :

Targon, que les jardiniers nomment *estragon.* (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 213.)

1. **ESTRAIGNE**, mod. étrange, adj., qui est hors des conditions, des apparences communes ; anc., merveilleux :

Tuit estoient a mort livré,
Ne poeit estre destorné,
Ne fust une *estrange* aventure.
(BEN., *Troie*, 12297.)

Ci ot *estrange* caplerece.
(ID., *ib.*, 15891.)

Grans fu l'estors et la bataille *estraigne.*
(RAIMB., *Ogier*, 12702.)

Les murs estoient hault malement, et de pierre dure, et ouvré de jadis par mains de Sarrasins qui faisoient les saudures si fortes et les ouvrages si *estragnes* que ce n'est point comparison a chiaus de maintenant. (FROISS., *Chron.*, IV, 290, Kerv.)

Cf. III, 638ᵇ.

2. **ESTRAIGNE**, v. ESTREINE.

ESTRAIGNEMENT, mod. étrangement, adv., d'une manière étrange, singulièrement :

Car mout est bele *estrangement.*
(GAUT. D'ARR., *Eracle*, 2389.)

Plaigniez vos mult *estrangement.*
(BEN., *D. de Norm.*, II, 13915.)

Il regarde d'arriere ou a cousté de luy et trouva Vivien qu'il empoigna par le bras *estrangement.* (*Enf. Vivien*, p. 58.)

Cf. III, 638ᵉ.

ESTRAIGNIER, mod. étranger, adj. et s., qui est d'un autre pays, d'une autre famille ; qui n'appartient pas à un certain groupe, qui n'a point part à :

Si s'asamblerent li gentil homme *estraignier* et chil dou pays qui les menoient. (FROISS., *Chron.*, V, 322.)

As chevaliers *estragniers* qui remis ens ou royaume de Castille l'avoient. (ID., *ib.*, VI, 192.)

Anchois soy partirent et li *straingnirs* en ralont par dela Mouze. (HEMRIC., *Miroir des nobles de Hasbaye*, p. 331, éd. 1673.)

Extrangier.
(J. BOUCHET, *Ep. mor.*, II, VI.)

ESTRAMAÇON, s. m., épée droite, longue et à deux tranchants :

Les *estramassons* ne valent rien a cheval. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 144, éd. 1622.)

— Coup donné avec le tranchant de l'épée :

Je donne a l'un si grand *extramasson* sur la teste que je la luy fends a demy. (BRANT., *Rodomont. espaign.*, II, 43.)

ESTRAMAÇONNER, v. a., frapper d'un coup d'estramaçon.

— Dans un sens grivois :

Et alors il ne faudra pas demander si j'*estramaçonneray* comme il faut de l'espadon a deux jambes. (*Recueil gén. des rencontres de Tabarin*, II, XVIII.)

ESTRANGETÉ, mod. étrangeté, s. f., chose étrange :

Parmy les choses que nous voyons ordinairement, il y a des *estrangetez* si incomprehensibles, qu'elles surpassent toute la difficulté des miracles. (MONT., l. II, ch. XXXVII, p. 506, éd. 1595.)

Cf. ESTRAIGNETÉ, III, 639ᵃ.

ESTRANGLEMENT, mod. étranglement, s. m., action d'étrangler, état de ce qui est étranglé :

Jugulamentum, *estranglemans.* (*Gloss. de Salins.*)

Le phlegmon est la cause de l'esquinance, ou *estranglement.* (JOUB., *Chir. de Guy de Chaul.*, p. 141, éd. 1598.)

Si la femme tourmentee d'*estranglement* de matrice ou d'un fascheux travail d'enfant vient a esternuer, c'est bon signe. (LA FRAMBOIS., *Œuv.*, p. 583.)

ESTRANGLER, mod. étrangler, v. a., faire perdre la respiration en serrant la gorge :

Ja ne porra l'un de l'autre gaber
A mes .II. poins ne vos voise *estrangler.*
(*Alisc.*, 3771.)

Son filluel *estranla* a sa main.
(*Loh.*, fragm., A. Doubs.)

Si cum *estranglent* leu.
(*Brut*, ms. Munich, 1787.)

Mal soionz nous de si haut parenté,
Quant ne l'*avons* murtri et *estrainglé.*
(*Gaydon*, 50.)

Quant il coisi Aiol, si s'est tornes
Vers lui geule baee comme maufes
Qu'il le voloit mangier et *estranler.*
(*Aiol*, 1305.)

Et par le mauvaistié de son felon corage
Voet *estranner* celui qui trestout son eage
L'a norry doucement par dedens son mainage.
(*Jourd. de Blaie*, Ars. 3144, fº 80 vº.)

Estranller.
(*Bovon d'Hanst.*, B. N. 12528, fº 128 rº.)

Il vaut le roi mordrir et *estranler.*
(*Huon de Bord.*, 3881.)

Je diroie as barons qui sont bien mi ami
Qu'elle *aroit* son enfant *estranles* et murdri.
(*Charles le Chauve*, B. N. 24372, fº 23ᵈ.)

Il sembloit que ilz mordissent l'ung l'autre, ainsi que pour *estrangler* l'un l'autre. (*Girart de Rossillon*, ms. de Beaune, p. 377, L. de Montille.)

Vo gueule *sera estranglee.*
(EUST. DESCH., V, 109.)

Avoient pris la dicte dame par le hattrel, et manachie d'*estrangner.* (29 janv. 1452, *Condamnation de Mine Vandenhiedde*, Reg. de la loy, 1442-1458, A. Tournai.)

— Réfl. :

Mais jo sai bien qu'il *s'estrangla*
D'un morsel que li reis seigna
A Odiam, ou il mainga.
(WACE, *Rou*, 3ᵉ p., 5476.)

Adonc sali li rois Henriz et prist un frain et s'en alla aus chambres courtoises, touz desespereiz et plains de l'anemi : et si *s'estraingla* des resnes dou frain. (MENESTREL, c. IV, Wailly.)

— N., sens du réfl. :

Il mist le morsiel en sa bouche, si *estrangla* et moru. (*Hist. des ducs de Norm. et des rois de France*, p. 61, Michel.)

Seigneurs, certainement j'*estrangle*
Et suis a mort.
(*Mir. de N. D.*, IV, 165.)

— *Estranglé,* part. passé, affaibli ?

Quant le vin est ainsi abbatu et *estranglé*, il est facheux a boire d'autant que son goust est vaincu par la fadeur de l'eau superflue. (*Devis sur la vigne et vend. d'Orl. de Suave.*)

ESTRANGUILLON, mod. étranguillon, s. m., sorte d'esquinancie du cheval, du bœuf, du porc :

La sideritis sert particulierement aux squinancies et *estrangoillons* des pourceaux. (Du Pinet, *Pline*, XXVI, 15.)

Estranguillons ou glandes qui viennent sous la gorge du bœuf. (Liebault, p. 124.)

Estranguillons, une certaine maladie des chevaux. (Duez.)

— *Poire d'estranguillon*, espèce de poire très âpre :

Estranguillon (poire d'angoisse) — a choke peare. (Palsgrave, p. 154.)

— Fig. :

Poires d'estranguillon, .i. corde a pendre un homme, vulg. (A. Oudin, *Curios. franç.*, p. 158, éd. 1656.)

— *Cerise d'estranguillon*, cerise très aigre :

Fi, qu'elles sont aigres (les cerises) : o vieille sorciere, vous vendez au peuple des *cerises d'estranguillon*. (B. Jamin, *Traduct. des dialog. de J. L. Vives*, f° 14 r°, éd. 1576.)

ESTRANLER, -ANNER, v. Estrangler.

ESTRAPADE, s. f., châtiment consistant à élever à une certaine hauteur le patient tenu par une corde et à le laisser retomber violemment :

Donner aux gens de vertuz *astrapades*.
(J. Bouchet, *Noble Dame*, f° 27 v°.)

Luy donnerent plusieurs *astrapades*. (Mart. du Bellay, *Mém.*, l. II, f° 46 r°, éd. 1572.)

Lesquels avec *astrapades* et autre invention de tourmens il contraignit de bailler argent. (Id., *ib.*, l. III, f° 74.)

Sous la peine d'estre griefvement incarcerez trois jours durant et, au bout de trois jours, de recepvoir trois *estrappades* de corde publiquement. (1525, *Les Etats du pays de Vaud à leurs ressortissants*, Herminjard, *Corresp. des réform.*, I, 355.)

La *strapade*. (Carloix, *Mém. de Vieilleville*, VI, 22.)

ESTRAQUER, mod. étraquer, v. n., t. de vén., suivre les traces d'un animal sur la neige jusqu'à son gite :

Indagare, investigare, *estraquer*, tracer. (*Trium ling. dict.*, éd. 1604.)

— Fig., atteindre :

Ils vont cherchans l'ennemy par l'endroit de leur region ou estoient eaues et fourrages, estimans que par la il prenoit son chemin, combien que tousjours il tenoit celuy par lequel il s'estoit premierement acheminé, et ce fut cause que difficilement le peurent *estraquer*. (Saliat, *Her.*, IV.)

1. **ESTRE**, v. n., exprime la réalité; lie l'attribut au sujet de la proposition.

Cf. III, 643^c.

2. **ESTRE**, s. m., celui qui est :

Dieu est le souverain *estre*. (*Theol. nat. de Raym. Sebond*, XVI, f° 22 r°, éd. 1581.)

Puisqu'il n'y a que deux *estres*, il faut que l'un soit fait pour l'autre. (*Ib.*, XX, f° 26 r°.)

Cf. III, 645^c.

ESTRECIR, mod. étrécir, v. — A., rendre plus étroit :

Partie *estrecie*.
(Macé de la Charité, *Bible*, ms. Tours, f° 7^a.)

Elargir ou *extroicir* un garnement. (Janv. 1366, *Ord.*, XIX, 488.)

Eslargir ou *estercir* ung garnement. (Déc. 1402, *Ord.*, VIII, 550.)

Estroissist son ouverture et entree. (*Jardin de santé*, I, ii.)

Qui oseroit accuser un potier
De n'estre expert en l'art de son mestier,
Pour avoir fait d'une masse semblable
Un pot d'honneur, l'autre moins honorable?
D'en faire un grand, l'autre plus *estreci*.
(Rons., *Œuvres*, le Bocage, p. 499, éd. 1584.)

Comme on void que les voix fortement entonnees
Dans le cuyvre *etrecy* des trompettes sonnees.
(Vauq. de la Fresn., *Art poét.*, éd. 1605; Pellissier, p. 4, 83.)

— Réfl., se resserrer, se restreindre :

Me fault subit abandonner le large
Et le plaisir d'entre vous, messeigneurs,
Pour *m'estroissir* aux ennuyeux labeurs.
(J. Bouchet, *Ep. fam.*, XXX.)

La mer ionique d'une large et spatieuse estendue *se* vient a *estressir* la endroit. (Amyot, *Theag. et Car.*, ch. xiv.)

Chaperons de drap qui *s'estressissent* et se changent en velours. (A. d'Aubigné, *Œuvr.*, t. II, p. 649, éd. Réaume et Caussade.)

— N., au sens du réfl. :

Lequeis murre et pardecha ladicte voie, fait unc retour et *astroicit*. (5 mai 1410, *Grand greffe des échev.*, I, f° 122 v°, Greffe Stéphany, A. Liège.)

De ces deux (extremitez) sont deux costes qui vont en *estroississant* tendans en Italie. (*Translat. de la prem. guerre pun.*, à la suite du *Prem. vol. des grans décades de Tit.-Liv.*, f° 176^d, éd. 1530.)

Ilz massonnent un reservouer en lieu bas, ayant la partie d'en haut bien large. Le bas est faict en *estrecissant* comme un antonnouer. (Belon, *Singularitez*, I, 49.)

ESTRECISSEMENT, mod. étrécissement, s. m., action d'étrécir; résultat de cette action :

Estrecissement de poictrine. (Liebault, p. 830.)

Estroicissement des costes. (O. de Serres, 632.)

Estroississement. (Duez, *Dict. fr. all.-lat.*)

Cf. III, 648^a.

ESTREINDRE, mod. étreindre, v. a., serrer fortement, presser entre ses bras; embrasser :

Entre ses braz l'*estreint* e prent.
(Marie, *Lais*, Deus amanz, 222.)

... Par la gorge l'*avons*
Si *estraint* que de voir savons
Que tout mort gist.
(*Mir. de N. D.*, IV, 190.)

Lors le baisa et lui *estraingny* la main en signe de tres grant amour. (Froiss., *Chron.*, B. N. 2641, f° 6 v°.)

Antre ses bras l'ait pris, soueif l'*a strainte*.
(*Rec. de Ch. hist.*, t. I, p. xlvii, Ler. de Lincy.)

Qui trop embrasse peu *estraint*.
(*Danse macabre des hommes*.)

En declarant et protestant vouloir *estraindre* avec moy une plus entiere amitié et bonne intelligence que jamais. (4 nov. 1604, *Lett. miss. de Henri IV*, t. II, p. 329.)

— Comprimer, resserrer, au sens moral :

Et une lumiere de si grant clarteit luisit, k'ele *straindroit* les cuers de ceaz ki la steivent de mult grant paor. (*Dial. S. Greg.*, IV, 15.)

Cf. III, 648^c.

ESTREINE, mod. étrenne, s. f., premier usage qu'on fait d'une chose :

Cil a de nostre guerre la premeraine *estrine*,
Ma lance li brisat par devers la poitrine.
(J. Bod., *Saisnes*, LXXIV.)

— Cadeau, provision :

Icil (Castor et Pollus) ont ja eu *estrei-*
Por la bele seror Heleyne. [*gne*.
(Ben., *Troie*, ms. Montp., f° 3^b.)

Par bone *estraine* li a cent livres doné.
(*Enf. Viv.*, B. N. 774, f° 57^b.)

Et en le merciant il emporterent le froment a grans *estrines*. (*Yst. de Appolon.*, ms. Chartres 411, f° 51 r°.)

Il lui envoia aux premieres *estraignes* quand il fut venu, une couppe d'or. (*Trais. de Rich. II*, p. 113.)

Il vous fault donner quesque *estrainne*.
(*Myst. de Saint Bern.*, 568.)

Les aultres donnoient et prendoient *estrines* par chance de avoir par toute l'annee mieulx a vivre et plus plantureusement. (Vers 1462, *Epistres et evangiles de l'annee en franchois*, ms. Valenciennes 119.)

Nous penserions faire tort au premier jour de l'an, auquel nous celebrons la circoncision de Nostre Seigneur, si nous ne l'accompagnions d'*estreines*, c'est a dire de dons que nous envoyons les uns aux autres. Ce qui fut observé avec telle devotion par nos ancestres, que nous recognoissions plus le premier jour de l'an sous le nom d'*estreines* qu'autrement. (Pasq., *Rech.*, IV, 9.)

Cf. Estrene, III, 650^a.

ESTREINER, v. a., donner comme étrennes; gratifier :

De lui *fu* primes *estrenez*.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 10770.)

De lor salus premiers l'*estrainent*.
(*Parton.*, 6941.)

Tant que cha desoubs fu une vierge *estrinee*,
Sy humble et si plaisans et sy bien doctrinee,
Qu'elle fu au gré Dieu de l'ange saluee.
(*Chev. au Cygne*, 1776.)

Faisons que sa couronne li *soit* bien *estrinee*.
(Cuv., *B. du Guescl.*, 4628.)



Pour *estriner* aux noepces de la niepce Josse le Quind. (1498, *Compte de la tutelle et curatelle de Gerardin et Jennette Roland*, A. Tournai.)

— Faire usage d'une chose pour la première fois :

D'une nouvelle vous *estreine*
Dont vous n'estes pas advertis.
(*Act. des apost.*, vol. II, f° 7a.)

ESTREINTE, mod. étreinte, s. f., action d'étreindre, état de celui qui est étreint :

Le cuydant mort et sa vye estre estainte
Las ! elle en print celle mortelle *estraincte*.
(J. D'AUTON, *Chron.*, B. N. 5082, f° 217 v°.)

Je crains bien que M. de Villequier n'ayant peu bien parachever le razement de Rantz, les ennemis luy donnent une *estreinte*, maintenant que l'armee s'esloigne de luy. (RICHELIEU, *Corr.*, 23 août 1638, VI, 107.)

Cf. ESTRAINTE, III, 639c.

ESTREIT, mod. étroit, adj., resserré :

Un *estreit* bordel i out.
(WACE, *Vie S. George*, B. N. 902, f° 113 r°.)

La fenestre est si *estroite*.
(CHREST., *Percev.*, ms. Berne, f° 89b.)

Li *estroite* voie. (*Serm. de S. Bern.*, 158, 17, Fœrster.)

Li lius est *strois* et pou proitaibles. (Av. 1200, *Cart. du val S. Lambert*, B. N. l. 10176, f° 2a.)

Je ne di pas ke il coviegne,
Ne Dieus nel dit, ke cascuns viegne
A lui par voie si *estroite*.
(RENCLUS, *Miserere*, CXCVII, 1.)

L'*astrete* voie. (LAURENT, *Somme*, ms. Chartres 371, f° 22 r°.)

Rues *estroites*. (JOINV., *S. Louis*, XLV, W.)

— S. m., étroitesse :

L'etincelant acier bousche l'*estroit* des rues.
(BERTAUT, *Œuv.*, p. 335.)

Cf. ESTROIT, III, 656b.

ESTREITECE, mod. étroitesse, s. f., état d'une chose étroite :

L'*estroittesse* du lieu. (BERSUIRE, *T.-Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 284c.)

Estroitesse (d'une plaie).
(*Metam. d'Ov.*, p. 77, Tarbé.)

— Pénurie :

Advertissant Vostre Majesté que par deça je trouve les affaires en telle *estroictesse* qu'il n'y a moyen de payer les gages de ses ministres. (1577, *Correspond. de Philippe II*, V, 421, Gachard.)

Cf. ESTROITECE, III, 656c.

ESTREITEMENT, mod. étroitement, adv., à l'étroit, d'une manière étroite, côte à côte, serrés l'un contre l'autre :

Devant le conte se vait agenoillier,
Estreitement li a le pié baisié,
Et le soler que li cuens ot chalcié.
(*Coronem. Loois*, 1729.)

Cil chevalchent *estreitement*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 735.)

Bele Yolanz lo baise *estroitement*.
(*Bele Yolant*, ap. Bartsch, *Rom. et Past.*, p. 10.)

De sa chemise *estreitement*
Bende sa plaie fermement.
(MARIE, *Lais*, Guigemar, 139.)

De chieres guinples de soie d'otremer,
Estroitement ferons nos chies bender.
(*Aymeri de Narb.*, 2388.)

Estroitement tout en riant
Par les flans l'a pris.
(PERRIN D'ANGECOURT, ap. Bartsch, *Rom. et Past.*, p. 295.)

Gaydes les fist lïier *estroitement*.
(*Gaydon*, 10806.)

Estroitement lie cil qui si debonairement done que il li est avis que il gaaigne ce que il done. (BRUNET LATIN, *Tresor*, p. 412.)

... Biaus piez cauchies *estroitement*.
(*Doon de Maience*, 3236.)

Les chevaulx sont sy *estroitement* logies qu'ilz ne se peuent couchier. (MIELOT, *Advis directif de Brochard*, Hist. armén. des crois., II, 412, Mas Latrie.)

En le mordant si *estroictement* qu'elle le faisoit quasi sortir hors du sens. (LARIV., *Facet. nuits de Strap.*, 5e nuict, fab. 2.)

Ainsi demourerent les Potydeates *estroitement* assiegez de tous costez. (AMYOT, *Diod.*, XII, 9.)

Cf. ESTROITEMENT, III, 657a.

ESTRIEU, mod. étrier, s. m., sorte de triangle en fer suspendu par une courroie à la selle et servant à poser le pied :

Li *estrier* furent de fin or.
(*Eneas*, 4088.)

Mais les *estriers* n'ont pas perdus.
(MARIE, *Lais*, l'Espine, 433.)

Ses nies Bertrans li coru a l'*estrier*.
(*Coronem. Loois*, 115.)

Bien li sissent es *estriers*. (*Aucas. et Nicol.*, 9, 13.)

Prist pié hors d'*estrief*.
(*Chans.*, ap. Bartsch, *Rom. et Pastour.*, p. 188.)

Il vint a son cheval, par l'*estruer* est montez.
(*Parise*, 1374.)

Il fut si estourdi qu'il perdist les deux *estriers*. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 107.)

Se mist le piet en *striet*, mains riens ne li valut. (J. D'OUTREM., *Myreur des histors*, V, 91.)

Affin que point ne se traveille,
A deux mains l'ales embrasser,
En tenant l'*estrier* et la selle.
(MART. D'AUV., *Amant rendu cordelier*, 1677.)

Je vous fais ce mot, le pied a l'*estrier*, pour vous prier, incontinent la presente receue, de vous en venir icy pour ayder a faire mes affaires. (1597, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 774.)

J'ay retenu Nicolo pour vous asseurer qu'il m'aura veu le pied a l'*estrieu*. (1605, *Lett. miss. de Henri IV*, VI, 556.)

— Barre de fer coudée employée pour relier et soutenir des parties de construction :

A lui (Pierart de Gand, fevre) pour avoir refait, rappareillié et requierquié .II. *estriers* qui portent et acollent les .II. torillons du pont levich de le porte de le Vingne. (Fév. 1395-mai 1396, *Compte d'ouvrages*, 14e Somme des mises, A. Tournai.)

Cf. ESTRIEF, III, 651c, et ESTRIER, III, 652a.

ESTRILABE, v. ASTRELABE.

ESTRILLE, mod. étrille, s. f., plaque de fer portant des rangées de dents parallèles et fixée à un manche de bois qui sert à nettoyer le poil des chevaux, des mulets :

De bone *estrille* est estrilliez.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Brux., f° 55a.)

Strigilis, *estrille*. (*Gloss. lat.-fr. du* XIIIe *s.*, B. N. l. 8426, f° 108 r°.)

Portans de toutes sortes d'ornemens d'orfeverie, et si estoient meublez de mesmes, en leurs maisons, jusques a user en leurs estuves et baings d'*estrilles* et de bouteilles a mettre les huiles de parfum toutes de fin or. (AMYOT, *Diod.*, XIII, 27.)

— Fig. :

Mais apres qu'ils eurent receu une lourde *estrille* en quelque lieu ou ils s'oserent adresser, force leur fut de se retirer en leur pays. (VIGNIER, *Bibl. hist.*, II, 408.)

ESTRILLIER, v. a., frotter, nettoyer avec l'étrille :

Cevaus mener et *estriller*.
(WACE, *Brut*, 10624.)

Estrilhier.
(*Vie de S. Thais*, ms. Oxf., Canon. misc. 74, f° 29.)

Et si sai bien mon ceval establer
Et *estrillier* et a l'iaue mener.
(*Yde et Olive*, dans *Esclarm.*, 6856, Schweigel, *Ausg. und Abh.*, t. LXXXIII.)

— Fig., battre, maltraiter :

Et la *furent* la gent tellement *estriee*
Que chascun s'en fuioit comme beste dervee.
(CUV., *B. du Guescl.*, var. des v. 3827-3852.)

Nous sommes plus d'un millier
Pour les deux galans *estrillier*.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, Ars. 6431, f° 75a.)

Qui ne fut sans *estre* auparavant bien *estrillee* a coups de fouet de cordes nouees. (PARÉ, XIX, 22.)

Ces harquebuziers espaignols... firent si bien et de telle sorte, qu'ilz emportarent la gloire de nous *avoir* bien *estriez* en ceste battaille de Pavie. (BRANT., *Grands capit. estrang.*, l. I, c. XVI.)

— *Estrillié*, part. passé; fig., aminci, mince :

En Espagne la beauté est vuidee et *estrillee*, en Italie grosse et massive. (CHARRON, *Sag.*, l. I, c. XI, p. 99, éd. 1601.)

ESTRIPER, mod. étriper, v. a., ôter les tripes à :

Ou diable sont ils, mes vilains
Qui vouloyent m'*estriper* le ventre ?
(GODARD, *les Desguis.*, III, 7.)

L'un tue un cochon, l'autre des poulets, cestuy ci *estrippe*, l'autre escorche. (*Merlin Cocc.*, I.)



A la beste je viens pour la rendre *estrippee*.
(GAUCH., *Plais. des champs*, p. 125.)

Tandis la troupe au travail non oisive,
Le toreau mort renversé sur la rive :
Ils *ont* le cuir en tirant escorché,
Puis *estripé*, puis menu dehaché
A morceaux crus.
(RONS., *Franc.*, l. III, p. 416, éd. 1584.)

ESTRISSIR, v. ESTRECIR.

ESTRIVIERE, mod. étrivière, s. f., courroie à laquelle est suspendu l'étrier :

Si mist le pié en l'*estriviere*
Et monte...
(CHREST., *Perceval*, ms. Montp., f° 272d.)

De roissoles fu li penneaus,
Les *estrivieres* de friteaus.
(*Bat. de quaresme et de charnage*, B. N. 19152.)

Cf. III, 655b.

ESTROISSIR, v. ESTRECIR.

ESTRON, mod. étron, s. m., matière fécale consistante et moulée :

Estrons sans ordures.
(*Fatrasies*, Jub., II, 222.)

Jehans Orriere, foulons, a .c. s., et a .XL. s., pour porter espee, pour dire lait a .I. homme bourgois, en disant que che estoit .I. bourgois d'*estront*. (1332, *Criet a .c. s.*, Reg. de la loy, 1332-1333, f° 19 r°, A. Tournai.)

Et furent faiz ensi com un *estront* de terre ou li ordure de la terre. (*Ps. de Metz*, p. 238.)

Par le *estroncz* Dieu, non feront.
(*Triumphe des Carm.*, p. 242.)

Les premiers .x. lb., pour outrageuses et villaines paroles, par lui dictes a la personne de Jaquemart de Biauwez, connestable de la rue saint Piere, en l'appelant connestable de bren, disant qu'il ne donnoit de sa connestablie, ne de la paix de la ville un *estront*. (30 juin 1399, *Reg. de la loy*, 1393-1401, *Bans de x libvres*, A. Tournai.)

— Fig. :

Qu'il appeloit la justice, justice de *stron*. (1583, *Enquête*, Arch. Spa.)

— Par extens., ordure :

On rompt les wavves de le merre, et on en nettoie les *strooms*. (1505, S.-Omer, ap. La Fons.)

ESTRONÇONNER, v. a., couper un arbre en ne lui laissant que le tronc :

Il faut esbrancher et *estronçonner* l'arbre. (LIEBAULT, p. 481.)

Estronçonner des branches. (ID., *ib.*, p. 403.)

ESTRONOMIE, v. ASTRENOMIE.

ESTROPIAT, s. m. et adj., estropié, blessé :

Et ainsi espargnant pour les *estropiatz* et souffreteux. (RAB., *Tiers livre*, ch. II, éd. 1552.)

Perclus, *estropiats*, catarreux, impotans.
(RONS., *Hymnes*, Œuv., p. 744, éd. 1584.)

Me voyant *stropiat* presque de tous mes membres, d'arquebusades, coups de picque et d'espee, et a demy inutile. (MONTLUC, *Comment.*, l. I, f° 1 r°, éd. 1592.)

Pour m'avoir tué ou fait *extropiat*. (YVER, *Print.*, p. 218, éd. 1589.)

Aussi bien en ce monde il ne fait que languir,
Estant *estroupiat* des gouttes qui le mange.
(*Chans. sur la prinse des armes et trahis. descouv. a Lyon*, 1591.)

ESTROPIEMENT, s. m., le fait d'être estropié :

Se mettent aux hasards en danger de mort, d'*estropiemens*, de playes. (BRANT., *Dam. gal.*, 1er disc.)

Blessé de trente cinq playes favorables (qui n'alloient, ny a la mort, ny *estropiement* de membres). (EST. PASQ., *Lett.*, XVII, 4, col. 499, éd. 1723.)

ESTROPIER, v. a., priver de l'usage d'un membre, par accident ou maladie :

Les jarrets des vaches qui demeurent la *estropiees*. (J. et R. PARMENTIER, *Disc. de la navig.*)

— Fig. :

Gens *estropiez* de cervelle. (1624, *Exam. sur la cab. des frères de la Rozee-Croix*, Var. hist. et litt., t. I.)

ESTRUCE, v. AUTRUCHE.

ESTUDE, mod. étude, s. m. et f., application de l'esprit à une chose pour l'apprendre ; travail de l'esprit pour acquérir une des connaissances humaines ; soin, zèle :

Abominables fait sunt en lur *estudies*. (*Lib. Psalm.*, ms. Oxf., XIII.)

Vostre *studie* soient en bien.
(*Adam*, p. 63.)

Apres cel ure grant tens
Fu en *estudie* e grant purpens.
(*S. Edward le conf.*, 1295.)

Un semblant de *estiude* fist,
Simplement e par sei rist.
(*Ib.*, 3368.)

Grant est l'*estudie* e li laburs,
Granz esmaiz serreit a plusurs
De si faite ovre translater.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 2123.)

Si puet il bien perdre s'*estuide*.
(*Dolop.*, 8099.)

Joseph de Galylee en Jude
Venoit et si metoit *s'estude*.
(*Vie et mir. de la Vierge*, B. N. 22928, f° 9d.)

Diverses *estuides*.
(*Cons. de Boece*, ms. Montp. H 43, f° 9d.)

(Des rois) Qui por lor noblece aloser,
Si cum li menus pueple cuide,
Fierement metent lor *estuide*
A faire entor eus armer gens.
(*Rose*, 5286, Méon.)

Cil du conseil qui la seront mettent a cuer et a euvre d'*estude* de retenir ce que devant eux sera proposé. (1277, *Ord.*, XI, 354.)

Mais li dyables envieus,
Qui tous jors est malicieus,
Par fausseté, de mal *estuide*,
Sains Bacus desraciner cuide,
Et li metre a destruccion
Par fole conspiration.
(*Le Martyre de saint Baccus*, ap. Jub., *Nouv. Rec. de contes, etc.*)

Ce fu fait de malvese *estuide*.
(GEFFROI, *Chron.*, 3224.)

Adont lui dist par grant *estude*.
(CHR. DE PIS., *Chem. de long est.*, 1135.)

Aussi recordoit il son malheureux *estude* vers le peuple romain qui pour assembler leurs loix avoit laissé le consulat contre la volonté des peres. (1530, *Le prem. Vol. des grans decades de Tit.-Liv. translatees de latin en françoys*, f° 58a.)

Mais par sus tout il mit son *estudie*
A reparer son pais d'Arcadie.
(CL. MAR., *Metam. d'Ov.*, liv. II, IV, 77, éd. 1731.)

Quel est l'espoir de son *estude?* quel bien pretend il? Rien plus qu'un peu de mouelle. (RAB., *Garg.*, prol., éd. 1542.)

Par un vray, long et assidu *estude* de soy. (CHARRON, *Sag.*, l. I, c. I, p. 8, éd. 1601.)

Toute leur *estude* est de desbaucher les filles, suborner les femmes mariees. (LARIV., *Ecol.*, 2, 1.)

Il y a beaucoup de gens (tres honorees dames) qui s'estans adonnez par longue espace de temps aux *estudes* des bonnes lettres, pensent sçavoir beaucoup de choses ; mais ils ne sçavent rien, ou bien peu. (ID., *Nuits de Strap.*, 4e nuict, fab. 4.)

Y poursuivre leurs lessons et leurs *studes*. (1er oct. 1583, *Lett. de Ch. III au prév. d'Etain*, Reg. de la fac. de droit, Arch. Meurthe.)

Cf. III, 661c.

ESTUDIANT, mod. étudiant, s. m., celui qui suit les cours d'une école :

Les *estudiens*. (ORESME, *Eth.*, B. N. 204, f° 348d.)

ESTUDIE, v. ESTUDE.

ESTUDIER, mod. étudier, verbe. — N., s'appliquer, travailler :

Moult i entent, moult i *estuide*.
(CHREST., *Perceval*, ms. Mons, p. 141, Potv.)

Et oreillent et *estuidient*
Se cil voir ou fable lor dient.
(*Rose*, 21797.)

Qui a Orliens *estudie*.
(EUST. DESCH., V, 316.)

L'occasion qui l'incita d'*estudier* a l'eloquence, fut telle. (AMYOT, *Demosthenes*.)

Car aussi je suis escolier
Qui suis venu en cette ville
Estudier a la loy civile.
(GODARD, *Desguis.*, III, 9.)

Ceux qui publient leurs œuvres, le font sous une intention qu'ils ont d'*estudier*, ou au commun profit du peuple, ou a l'exaltation de leurs noms. (1552, EST. PASQ., *Lett.*, I, 2.)

— Réfl., s'appliquer, tâcher :

De tant cum nos a biens *nos estudiuns*. (*Epistle S. Bern. a Mont Deu*, ms. Verdun, f° 131 v°.)

Tousjors i pense et *s'estudie*
A recovrer sa franche vie.
(*Rose*, 14154.



Toutes manieres de genz *s'estudient* en avarice, et granz et petiz, princes, prelaz, clers et relegieus. (LAUR., *Somme*, ms. Modène, f° 10 v°.)

Estudie toy d'avoir en toutes adversitez pacience. (*Intern. Consol.*, III, XVI.)

Que les Egyptiens *s'estudiassent de* exterminer nostre lignee. (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5082, f° 45ᵈ.)

ESTUEIL, v. ESTEUF.

ESTUI, mod. étui, s. m., boite disposée pour que l'objet qu'on y veut placer soit étroitement serré :

Et puis les porta l'um la ou l'um soleit les armes en *estui* garder. (*Rois*, p. 296.)

.XXXVI. hanas en dous *estoiz*. (1302, *Test. du D. Jean*, ap. Lobin., II, 454.)

.VIII. bacins en un *estoi*. (*Ib.*)

.III. mitres a pierres en un *estieu*. (1362, *Inv. du trés. de Fécamp.*)

Ung petit *estieu* d'argent esmaillié dedens lequel a une dent de Mons. s. Exupere. (1476, *Joy. égl. Bay.*, f° 74ᵃ, chap. Bayeux.)

A Noel Warin pour deux *estuys* a mettre vaisselle, et ung fallot. (1491, *Compt. de l'exéc. test. de Thomas de Turby*, A. Tournai.)

Estuif. (A. PIERRE, *Const. Ces.*, X, 56.)

Ainsi la mousche a miel en son petit *estuy*
Travaille en se tuant pour le profit d'autruy.
(RONS., *Bocage*, Œuv., p. 504.)

Cf. III, 662ᵇ.

ESTUIF, v. ESTUI. — **ESTUR**, v. AUTOUR 2.

ESTURGEON, s. m., gros poisson qui remonte de la mer dans les grands fleuves :

Rumbus, *sturgun*. (*Gloss. du XIIᵉ s.*, ms. de Tours, ap. Léop. Delisle, *Bibl. de l'Ec. des Ch.*, 6ᵉ sér., t. V, p. 328.)

On doit vendre le saumon et l'*esturgon*. (XIIIᵉ s., *Ordonnance : qui n'ait frankise a sen estal mettre*, Petit reg. de cuir noir, f° 31 r°, A. Tournai.)

Anguille en rost, et lus et *atorjons*.
(*Les Souhaits*, CLXXXII, ms. Oxf., Bodl. Douce 308 ; P. Meyer, *Rom.*, XIX, 61.)

Saumon fresc, *estourjon* et pourpois. (1280, *Reg. aux bans*, A. S. Omer, AB XVIII, 16, n° 393.)

Le saumon et l'*esturgon*. (Fin XIIIᵉ s., *Ord. des pisseniers*, Petit reg. de cuir noir, f° 32 v°, Arch. mun. Tournai.)

Muluel de mer, espelankes, *estorjoun* et turbiller. (*La Maniere de langage*, p. 394.)

Balleine, *estrugeon*, lemproye.
(P. JAMEC, *le Debat du vin et de l'eaue*, Poés. fr. des XVᵉ et XVIᵉ s., t. IV.)

A Grart Dubos, pour *estrurgon* que ledit deffunct lui debvoit, qu'ilz avoit livré a le sonne du disner de la femme d'icelui, .III. s. .VIII. d. de gros valent .XXV. s. .X. d. (1450, *Exécut. testam. de Miquiel de Grantmes*, A. Tournai.)

Estorjon. (1503, S. Omer, ap. La Fons.)

Li salair accordé leurs est pour li regard de chacun *sturgon*, 2 aidans. (1555, ap. Louvr., *Ed. et règlem. pour le pays de Liège*, III, 209.)

Sorrets, cabellawes, *stugions*, samons. (1582, *Chartes et privil. des .XXXII. mét. de la cité de Liège*, II, 128.)

Permys de decoper et vendre comun cabillawe, *sturjon*, porcque, samon et aultres denrees. (1584, *Chartes et privil. des .XXXII. mét. de la cité de Liège*, II, l. 29, p. 133.)

ESTUVE, mod. étuve, s. f., établissement de bain :

Car il ne vostrent ne deignierent
Que l'an lor chaufast autre *estuve*.
(CHREST., *Clig.*, 1144.)

Nostre Dame s'est aprochiee
Du puis ou si orde *estuve* a.
(G. DE COINCI, *Mir.*, col. 478, Poquet.)

Les iretages et les rentes et les *estuves* ki sieent en le rue des Coriyers. (Oct. 1278, *C'est Walier Wallet pour Gontier de Biekeriel*, A. Tournai.)

Lai *stuive*. (Août 1293, S. Sauv., A. Mos.)

Stuve. (Sans date, XIIIᵉ s., *Cens. de S. Paul*, f° 10 v°, Arch. Mos.)

La *stuve*. (1302, *Cart. gr. Egl. de Metz*, B. N. 11846, n° 870.)

Astuve. (1302, *Cart. gr. Egl. de Metz*, f° 87 v°.)

Brusselle adieu, ou les bains sont jolyz,
Les *estuves*, les fillettes plaisans !
(E. DESCH., *Œuv.*, IV, 6.)

Pour ung mantel d'*estuves*. (1503, *Compte d'exécut. testam. Demisielle Gille Douvrin*, A. Tournai.)

ESTUVEE, mod. étuvée, s. f., cuisson d'aliments en vase clos, par la vapeur d'eau :

Poules farcies a l'*estuvee*. (TAILLEVENT, *Viandier* dans *Dict. génér.*)

Si ce capitaine a la cervelle faite a l'*estuvee*, sa femme l'a a la composte. (CHOLIERES, *Apres dinees*, II, f° 47 v°.)

ESTUVEMENT, mod. étuvement, s. m., action d'étuver :

Un *estuvement* faict d'eau marine. (GREVIN, *des Venins*, I, 25.)

Estuvemens d'huille rosat. (TAGAULT, *Inst. chir.*, p. 687.)

L'*estuvement* ou parfaicte cuisson. (LA BOD., *Harmon*, p. 98.)

Estuvemens et suffumigations. (*Trad. de l'hyst. des plant. de L. Fousch*, ch. CLXXVIII.)

Estuvement, rechauffement. Fomentum. (*Nomencl. octil.*)

Cf. III, 664ᶜ.

ESTUVER, mod. étuver, v. — A., mettre à l'étuve, baigner :

Et vos baingneres en l'estuve
Ou Venus les dames *estuve*.
(*Rose*, 12956, Méon.)

— En cuisine, faire une étuvée :

Se vos voulez saler anguille, *estuviez* et effondrez. (*Menag.*, II, 5.)

Fault il qu'on vous *esteuve* voz poyres de garde, ne les povez vous manger crues ? (PALSGRAVE, p. 735.)

— Réfl., fig. :

Quand vous avez si longuement demeuré a *vous estuver* et crié a gorge rompue. (DESPER., *Nouv. recréat.*, p. 195, éd. 1561.)

Cf. III, 664ᶜ.

ESTZ, v. AIS.

ESULE, s. f., variété d'euphorbe :

Esula, c'est *esule*. (*Le grant Herbier*, n° 178, Camus.)

De la pouldre de *esule* et de la pouldre de reubarbe. (*Jard. de santé*, p. 33.)

ESURPER, v. USURPER.

ESVANIR, mod. évanouir, verbe. — N., disparaitre sans laisser de trace :

Quant ce ot dit, plus ne demore,
Esvaniz est en molt poi d'ore.
(*Eneas*, 2218.)

Ly baron avoient les cuers tous esbahis
Pour Bauduin qu'onsy *estoit esbanuis*.
(*Godefr. de Bouill.*, 18338.)

Et si comme toutes ses sectes, qui estoient tournees contre la vraye loy, alloient *esvanouissant* ou soy confondans et devisant en plusieurs especes diverses, alloit de jour en jour la vraye foy et la doctrine apostolique multipliant et accroissant. (C. DE SEYSSEL, *Hist. eccles.*, IV, 6.)

— Réfl., même sens :

Li angeles Deu *s'esvanuist*.
(GAUT. D'ARR., *Eracle*, 187.)

[Et la nuit, por le jor] qui vint,
S'esvenuit comme fumee.
(HUON DE MERY, *Torn. Antecr.*, 518.)

Et lues apres *s'envanui*
Li enfeçons et tot ausi
S'*envanuirent* les chandoilles.
A tant l'imaige s'en foi
Et de lor eulz *s'avenui*.
(*Vie des Pères*, Ars. 5216, f° 81 v°.)

De mon meffait trop s'esjoy
Et de moy lors *s'evanoy*.
(*Mir. de N. D.*, V, 134.)

Ledit de Thoisy, atout une gallee, *s'estoit esvanuy*, au deslos dudit empereur de Trapesonde, sur la costiere de la Georgie. (WAVRIN, *Anchienn. cron. d'Englet.*, t. II, p. 96.)

Se le sel de la terre *se esvanoit*, de quoy salera l'on. (P. FERGET, *le Nouv. Test.*, f° 5 r°.)

Voyant que sa promesse *s'esvanouissoit* a neant. (PASQ., *Lett.*, XII, 4.)

— N., tomber en faiblesse :

La dame s'en ala tout *esvanouissant*.
(*Brun de la mont.*, 2874.)

Au regard des conseilliers et aultres docteurs ilz demeurerent en ecstase *esvanoys* bien troys heures. (RAB., *Pant.*, I, 13.)

Il y en a qui *evanouyssent* de la seule senteur de la pomme. (JOUB., *Err. pop.*, 1ʳᵉ p., III, 2.)

— Réfl., même sens :

La pucele *s'avanoi*.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Brux., f° 37 v°.)

— *Esvani*, part. passé et subst. :

Touz pasmez une avision
Vi, qui ert bele a deviser,
Car tant me plot a aviser,
Que toz li cuers m'en resjoi,
C'onques a nul *esvenoi*
Si bele avision n'avint.
(HUON DE MERY, *Torn. Antecr.*, 2642, Wimmer, *Ausg. und Abhandl.*, LXXVI.)

Cf. ESVANUIR, III, 666ᵃ.

ESVANISSEMENT, mod. évanouissement, s. m., fait de disparaître sans laisser de trace :

Le duel, l'*esvanuiscement*
Tout ferai savoir a la gent.
(CHREST., *Perceval*, ms. Mons, v. 35, Potv.)

Apres l'*evanuyssement* de ceste vision, nostre jaloux se resveilla. (*Cent nouv. nouv.*, XI, éd. 1486.)

ESVASEMENT, mod. évasement, s. m., caractère de ce qui est évasé ; partie évasée :

De dessus cel *esvasement*
Ot fait un bel entablement.
(*Eneas*, 7561.)

ESVASER, mod. évaser, v. a., élargir graduellement vers l'orifice, vers l'extrémité :

Une fenestre carree, deux fenestres *avasees*. (Ouvr. fais a Dole, 1415-16, *Ch. des compt.*, B 1586, Arch. C.-d'Or.)

ESVEGLER, v. AVEUGLER.

ESVEIL, mod. éveil, s. m., action d'éveiller :

Donnerent horrible *esveil*. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. CXIII.)

— État de qqn qui est sur ses gardes :

Au matin quant il fu ajorné,
Erec, qui fu an son *esvoil*,
Vit l'aube clere et le soloil.
(CHREST., *Erec*, 5672.)

Appolo li dieus du soleill,
Par grant cure et par grant *esveill*.
(*Rom. de Thèbes*, ms. B et C, App. II, 183, A. T.)

Mais li esgarz e li *esveiz*.
Fu granz.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 13895.)

En desier e en dulçor
E en *esveil* de fin amor.
(ID., *ib.*, II, 4143.)

La dame en plur e en *esveil*
Choisi la clarté del soleil.
(MARIE, *Lais*, Yon., 65.)

Por chou te doins maistre consel
Ke tu soies en grant *esvel*
D'apparillier ton cuer et toi
A Dieu servir par bonne foi.
(G. DE CAMBRAI, *Barlaam*, p. 64.)

De penser fu en tel *esvoil*
Qu'onques n'i pot prendre somoil.
(MACÉ, *Bible*, B. N. 401, fº 96ᵇ.)

— *Avoir esveil a*, veiller à :

C'est pourquoy vous *aures esveil a* vous enquerir diligemment. (1590, *Lett. miss. de Henri IV*, t. III, p. 239.)

ESVEILLIÉ, mod. éveillé, adj., vif, actif :

Il est sobres et *avoilliez*.
(J. DE PRIORAT, *Liv. de Vegece*, B. N. 1604, fº 20 vº, col. 2.)

Comment toutes bonnes femmes, soyent mariees ou de religion, doivent estre curieuses et diligens, et *esveillees* ou service de Dieu. (*Liv. du Chev. de La Tour*, c. CVII.)

ESVEILLIER, mod. éveiller, verbe. — A., tirer qqn du sommeil :

Teis, feit li reis, ne l'*esveiller*,
Leis le tut en peis reposer.
(*Vie de saint Gilles*, 2775.)

Par une avision est a Alisandres nunciez
Une herbe qu'il deust doner a ces bleciez,
Il la lur fist doner quant *fu aveillez*.
(TH. DE KENT, *Geste d'Alex.*, B. N. 24364, fº 58 vº.)

Sire vallet, vos aves tort
Qui *esveillies* le chien qui dort.
(J. ERART, ap. Bartsch, *Rom. et Past.*, p. 263.)

Li esperit vint en son cors
Qui grant piece ot demoré fors,
Si *fui* maintenant *aveilliez*,
Et durement fui travilliez.
(*Vie des Pères*, Ars. 5216, fº 45 vº.)

Lors sot bien li rois que elle estoit a grant mesaixe, si l'*avellet* moult a envis. Et kant la dame s'esperit si getait .I. grant plain. (*S. Graal*, B. N. 2455, fº 215 rº.)

Mais por docement *envellier*
Le baisa la bele .III. fois.
(*Durmart*, 2274.)

Par dalez une tour compaignons esgarda,
Qui endormy estoient, point ne lez *esvilla*.
(*H. Capet*, p. 67.)

Ançois que li host *fust esvillies* ne estourmis. (FROISS., *Chron.*, II, 122.)

L'amour est de telle vertu qu'il *eveille* la vigueur aux jeunes et aux vieux. (LARIV., *la Veuve*, I, 3.)

— Réfl., cesser de dormir :

Li cuens *s'esveille*, si se comande a Dieu.
(*Coronem. Loois*, 298.)

Meleandres atant *s'aveille*.
(*Protheslaus*, B. N. 2169, fº 22ᵈ.)

Se jou pruis, ou d'uel ou d'oreille,
Ke mal provans ies al essai,
Et jou le lai prodome sai
En mervillant mes cuers *s'esveille*.
(RENCLUS, *Carité*, LXXI, 3.)

Et dou dormir *s'est esvoillie*.
(GERV., *Best.*, Brit. Mus., add. 28260, fº 88 vº.)

Par foi c'est une granz mervoille
D'omme sein quant il ne *s'avoille*
Et qu'a la fin ne se prent garde.
(*Vie des Pères*, Ars. 5216, fº 115ᵃ.)

Quant il *s'aivella*. (*Mort Artus*, B. N. 24367, fº 75ᵇ.)

Il apoenta en tel meniere le privost que li empereres *s'esvoilla*. (*Vies des Saints*, ms. Epinal, fº 5ᵃ.)

Li dux si *s'esvoilai*, qui ot dormi soué.
(*Floov.*, 77.)

— N., même sens :

Li uns le bote, si le fait *esvillier*.
(RAIMB., *Ogier*, 9293.)

... Il pleuroit la misere
Et la cruelle mort de son espouse chere
Qui dormoit cependant au plus creux de l'eau, [mai
C'estoit du somme dont on n'*esveille* jamais.
(TAHUR., *Poés.*, 1ʳᵉ p., p. 149, éd. 1574.)

Cf. III, 666ᵇ.

ESVENT, mod. évent, s. m., ouverture placée au-dessus des fosses nasales de certains animaux :

Le sanglier d'Amerique porte sur le dos un *event* semblable de grandeur a celuy du marsouin, avec lequel il respire en l'eau. (THEVET, *Singul. de la Fr. ant.*, c. XLIX.)

ESVENTAIL, mod. éventail, s. m., demi-cercle d'étoffe, de papiers, de plumes, monté sur des lames mobiles qu'on déploie pour agiter l'air autour de soi :

Avec des *esventaux* dans leurs mains dont ils l'esventoient. (AMYOT, *Ant.*, ap. Littré.)

Cf. III, 666ᶜ.

ESVENTAILLIER, mod. éventaillier, s. m., fabricant d'éventails :

Mestre Loys Ernault, *eventailler* de l'eglise S. Hilaire le grant. (1503, S. Hilaire, Lusignan, A. Vienne.)

ESVENTER, mod. éventer, verbe. — A., faire du vent, de l'air :

Del dos li traient le blanc haubert doublier
Por *esvanter* et por lui refroidier.
(*Loh.*, B. N. 1622, fº 301ᵃ.)

Sun sain desclot por *aventeir*.
(*Brut*, ms. Munich, 3903.)

Fors de la presse le porterent
A lor cemises l'*avanterent*
Tant que il ot un poi d'alaine.
(*Athis*, B. N. 375, fº 154 vº.)

Crompars a la pucele ostee
Jus du cheval, et *esventee*
L'*a* dou coron de son mantel.
(ADENET, *Cleom.*, Ars. 3142, fº 25 rº.)

Il l'*esventoit* d'un cuevrechief
E se li soustenoit le chief
Quant ele se clinoit vers terre.
(BEAUM., *Jehan et Blonde*, p. 231, v. 1253.)

Et li portoit ombre de l'on de ses eyles, et l'*aventoit* et ly donnoit vent de l'autre. (J. D'OUTREMEUSE, *Myreur des histors*, II, 285.)

— Exposer à l'air :

La boite entrebaillee, ouverte et *esventee*, l'oiseau qui estoit dedans prit l'air des champs. (CHOLIERES, *Apres dinees*, V, fº 168 rº.)

— Divulguer, ébruiter (une nouvelle) :

Il *estoit aventé* ja comment il se mesloit de l'accord faire entre le pere et le fils. (CHASTELL., *Chron.*, IV, 357, Kerv.)

Tant *furent* les nouvelles *aventees* que ledit cardinal d'Amboise et le sire de Chaumont en furent acertainez. (J. D'AUTON, *Chron.*, B. N. 5082, fº 30 vº.)

Donnant clairement a entendre que son desir estoit que nous nous retirissions ou plus tost, et que la cause de nostre venue *fust esventee* et resceute le moins qu'il fust possible. (1577, *Correspond. de Philippe II*, V, 825.)



— Instruire de qqch. :

Quant Leonois *sont aventé*
Qu'il sont pour raverdir planté
De fin air sont plus espris
Que...
(*Pastoralet*, ms. Brux., f° 27 r°.)

— Neut., prendre l'air :

A Gratien Taulpin, fourbisseur, 10 sols tournois pour qu'il s'en aille un peu *eventer* aux champs, attendu le danger de peste en sa maison. (1530-31, *Comptes de Philibert Jourdin, receveur*, A. mun. Nevers, CC 103.)

— *Esventé*, part. passé et adj., indiscret, imprudent, léger, écervelé :

Les parolles *esventees* qu'a mon desavantage et en sy hault compaignie il s'a laissé eschapper. (P. D'OUDEGHERST, *Ann. de Flandre*, I, 49.)

Ne fut esté l'autorité d'aucuns moins *esventez* et seditieux, qui lors se trouverent en la ville de Bruges, et lesquels refrenerent la violence et fureur immoderee de ce populaire. (P. D'OUDEGHERST, *Ann. de Flandre*, II, 398.)

Il a le cerveau *esvanté*.
(*Farce des cris de Paris*, Anc. Th. fr., II, 316.)

Il ne leur faut point tant d'agiots et beatilles pour les popiner, qu'a ces jeunes *esventees*. (CHOLIERES, *Matinees*, p. 267, éd. 1587.)

Cervelle *eventee*. (F. DE SAL., *Aut. de S. P.*, ms. Chigi, f° 100ᵃ.)

J'ay une fille *eventee*, affetee, efrontee. (*Secondes œuvres de Mᵐᵉˢ des Roches*, 3ᵉ éd., f° 27 r°.)

Cf. III, 666ᶜ.

ESVENTRER, mod. éventrer, v. a., ouvrir le ventre :

Covoitise est toute *esventree*.
(RENCLUS, *Miserere*, x, 11.)

Quand je seray venu, on l'*esventrera* ou l'erestera (un congre, poisson). (*Traduct. de Terence*, f° 219 r°, éd. 1578.)

ESVERER, mod. éverrer, v. a., enlever sous la langue des chiens un petit nerf pris longtemps pour un ver occasionnant la rage :

On cognoist qu'il est malade ou maladif s'il ne mange point encores qu'il ait devant luy quantité de fourrage, laquelle cognoissance les Autonnois appellent *everer*. (LIEBAULT, p. 119.)

Si tost qu'auras choisi les petits chiens,
Ayes le soin de ceux que tu retiens
A demy mois il faut qu'on les *esvere*.
(PASSERAT, *Œuv.*, p. 4, éd. 1606.)

ESVERTUÉ, adj., qui a perdu sa vertu, sa vigueur :

A la vieillesse *esvertuee*
Vertu n'est plus restituee.
(B. DESPER.)

ESVERTUER, mod. évertuer, verbe. — A., mettre en mouvement, en action :

Car noz corps bien *esvertuer*
A point sarons.
(*Mir. de N. D.*, II, 137.)

— Réfl., faire effort :

Met sei sur piez, quan qu'il poet *s'esvertuet*.
(*Rol.*, 2298.)

Rices cuers, se saves, au besoing *s'esvertue*.
(*Rom. d'Alex.*, f° 19ᵃ.)

Ki le mieus pot, de l'aler *s'esvertue*.
(RAIMB., *Ogier*, 10217.)

La premiere bataille avum sur els vaincue
Si ferum nus les altres, se chascun[s] *s'esvertue*.
(WACE, *Rou*, 2ᵉ p., 553.)

Ruissiaus mors rade est k'il rechut,
Le voie est k'a tous apparut,
K'en grant vertu *s'esvertua*.
(RENCLUS, *Carité*, LXXXVII, 7.)

Li autre .III. *s'esvietuerent* si qu'il bien se cuidierent metre a merci. (*Rom. de Kanor*, B. N. 1446, f° 25 v°.)

Lors *s'avertuerent* François et monterent sor les murs. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 102ᵇ.)

Et quant elle se releva, de cryer *s'esvirtue*.
(*Chev. au Cygne*, 3619.)

L'homme en vain contre Dieu *s'evertue*.
(JOACH. DU BELLAY, *Olive*, LXIII, éd. 1573.)

Mon naturel est de *m'esvertuer* au plus tost des affaires. (23 oct. 1595, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 429.)

— *Esvertué*, part. passé, empressé :

Cascun a commandé selonc le sien eage
Qu'il soit *esvertues* et prenge bon corage.
(*Naiss. du Chev. au Cygne*, 3049.)

Que chacun soit *esvertué*
Do l'emporter.
C'est tres bien dit.
(*Mist. du Viel Test.*, 33581, A. T.)

Cf. III, 668ᵃ.

ESVOIL, v. ESVEIL. — **ESWILETTE**, v. AIGUILLETE. — **ESWILLE**, v. AIGUILLE. — **ESWISAGE**, v. AIGUISAGE.

ET, conj. copulative servant à lier ensemble des parties du discours ou des propositions coordonnées :

Pro Deo amur *et* pro christian poblo *et* nostro commun salvament. (*Serm. de Strasb.*, l. 1.)

E poro fut presentede Maximiien.
(*Eulalie*, 11.)

Mahummet sert *e* Apollin reclaimet.
(*Rol.*, 8.)

Es bons dras d'or *a* es samins.
(HUGUES DE BERZÉ, *Bible*, Brit. Mus., add. 15606, f° 104ᵃ.)

Ai. (1260, *Ch. d'Isab. de Moncler*, A. Mos.)

— Même si :

Je vous les tueray icy comme bestes, *et* feussent ilz dix foys autant. (RAB., *Pant.*, 25, éd. 1542.)

Je suis resolu, *et* deusse je veiller toute nuict, d'entendre quelque chose de ce mistere. (LARIV., *les Ecol.*, 5, 1.)

Si on a affaire de moy, vien me querir, *et* fusce en plain minuict. (ID., *ib.*, 5, 6.)

C'est qu'il sera desormais defendu
A tout amant *et* fust il descendu
Du sang de Mars, d'oser plus l'amour faire
Sans tout premier a deux poincts satisfaire.
(MELLIN DE S. GEL., *Œuv. poét.*, p. 16.)

Cf. ET 1, III, 670.

ÉTAL, mod., v. ESTAL. — **ÉTAME**, mod., v. ESTAME. — **ÉTAMER**, mod., v. ESTAMER. — **ÉTAYEMENT**, mod., v. ESTAIEMENT.

ET CETERA, loc. adv., et le reste :

Apres il exclud une similitude mise ou chapitre precedent de santé *et cetera*. (ORESME, *Eth.*, VI, 20.)

Et, mes seigneurs, que diriez vous
D'une haultaine prophecie
Que met, ce me semble Ysaie,
Qui ou septieme chapitre est :
Ecce virgo concipiet
Et pariet, *et cetera*.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 8716.)

Sur quelques passages que l'evesque soustenoit avoir esté alleguez et tronquez par le sieur de Plessis, cela ayant esté verifié en deux ou trois passages, par messieurs les commissaires, le roy en se gaussant luy dit qu'il avoit oublié de mettre un *et cetera* de notaire a la fin de toutes ces clauses. (EST. PASQ., *Lett.*, XX, 3.)

ETERNEL, adj., qui n'a pas eu de commencement et qui n'aura pas de fin :

Il est voirs Deus *eternaus*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 6268.)

Tres poissans Dieux, sempiterneil et *eterneil*. (*Ps. de Metz*, p. 462.)

ETERNELMENT, mod. éternellement, adv., d'une façon éternelle :

La vertu non creee a qui apartient ovrer *eternieument* et infinitement. (*Evast et Blaq.*, B. N. 24402, f° 95ᵃ.)

Heternalment. (*Psaut.*, B. N. 1761, f° 36 v°.)

Eternellement disnant. (RAB., *Cinq. liv.*, ch. XVI.)

ETERNISER, v. a., rendre éternel :

D'un immortel renom l'*ayant eternisee*.
(NIC. ELLAIN, *Œuv. poet.*, p. 51, Genty.)

Pour *eterniser* son nom.
(LA PERUSE, *Div. poés.*, p. 50.)

Et Cornutus, l'Aphrican venerable,
Par les escriz de Perse *eternizé*.
(MAGNY, *Amours*, f° 41 v°, éd. 1573.)

Cf. ETERNIZANT, III, 670ᵇ.

ETERNITÉ, s. f., durée qui n'a ni commencement ni fin :

Et quele est cele *eternites* ?
(G. DE CAMBRAI, *Barlaam*, p. 95.)

ETERNUEMENT, **-NUER**, mod., v. ESTERNUEMENT, -NUER.

ETEROCLITE, mod. hétéroclite, adj., bizarre, insolite :

Etheroclitus, *etheroclitez*. (*Catholic.*, B. N. l. 17881.)

Car plus vauldroit souffrir la mort
Que telles douleurs *etroclites*.
(MART. D'AUV., *Amant rendu cordelier*, 227.)

Lunatiques, comme gens sans repoz,
Et ceulx qui hont *etheroclit* cerveau.
(*Pronost. d'Habenragel*, c. IX, Poés. fr. des XV° et XVI° s., t. VI, p. 30.)

Mais par toy ilz sont *ethroclites*
Du sens.
(*Le Debat de l'homme et de l'argent*, Poés. fr. des XV° et XVI° s., t. VII, p. 315.)

Mais je laisse la ces parleurs *heteroclites*. (H. Est., *Conf. du lang. fr. avec le grec*, I, 1.)

ETESIEN, adj., se dit des vents du Nord qui soufflent sur la Méditerranée pendant la canicule et tempèrent la chaleur :

Quand nous avons ici les jours caniculaires et que les vents *etesiens* tirent. (Du Pinet, *Pline*, VI, 17.)

ÉTÊTER, mod., v. Estester. — **ETEUF**, mod., v. Esteuf.

ETHER, s. m., partie la plus subtile et la plus élevée de l'atmosphère :

Es nues del *ethere*. (*Liv. des Ps.*, ms. Cambr., XVII, 12.)

ETHERÉ, adj., de l'éther :

Vint (Paix) volitant en la chambre *etheree*.
(J. Marot, *Voy. de Venise*, f° 31 r°.)

Le grand Ouvrier meit le ciel *etheré*
Cler, pur, sans pois, et qui ne tient en rien
De l'espesseur et brouas terrien.
(Cl. Mar., *Met. d'Ov.*, III, 159, Bibl. elz.)

La terre aussi n'est jamais sans chaleur *etheree*. (P. de Mesmes, *Inst. astron.*, p. 53.)

ETHIQUE, s. f., morale :

.III. manieres de sciences por adrecier les .III. manieres de governer soi et autrui, ce sont *ethique*, iconomique et politique. (Brunet Latin, *Tres.*, p. 7.)

— Nom d'un ouvrage d'Aristote :

Dist Aristote en viel *ecthique*. (Ms. Chart. 620, f° 142b.)

ETHMOIDE, adj., désigne un os du crâne, dit aussi os cribleux :

Os *ethmoïdes*. (Rousset, *Hysterotom.*, p. 197.)

ÉTINCELER, mod., v. Estenceler. — **ÉTINCELLE**, mod., v. Estencele. — **ÉTINCELLEMENT**, mod., v. Estencelement.

ETIOLOGIE, s. f., étude sur les causes des choses :

Aitiologie. A yeelding, or shewing, of a reason, or cause. (Cotgr.)

ETIQUE, adj., maigre :

Devenir *etike* et tesike. (Alebrant, f° 9, ap. Littré.)

Volailles *etiques*. (1498, A. N. Y 6², f° 113 r°.)

Ethique.
(H. Baude, *Test. de la mulle Barbeau*.)

Heticque. (J. d'Auton, *Chron.*, B. N. 5081, f° 56 r°.)

ÉTIRER, mod., v. Estirer. — **ÉTONNEMENT**, **-NER**, mod., v. Estonnement, -ner. — **ÉTOUFFANT**, mod., v. Estouffant. — **ÉTOUFFEMENT**, **-FER**, mod., v. Estoufement, -fer. — **ÉTOUPE**, **-ER**, mod., v. Estoupe, -per. — **ÉTOURDIMENT**, **-IR**, **-ISSEMENT**, mod., v. Estourdiement, -ir, -issement. — **ÉTOURNEAU**, mod., v. Estournel. — **ÉTRANGE**, mod., v. Estrange. — **ÉTRANGER**, mod., v. Estrangier. — **ÉTRANGLEMENT**, **-GLER**, mod., v. Estranglement, -gler. — **ETRANGUILLON**, mod., v. Estranguillon.

ETYMOLOGIE, s. f., origine, dérivation d'un mot :

A celz qui sevent de clergie
Conte par *etimologie*
Que por s'amie Vialine
Trast des Grius l'estoire lattine.
(*Florimont*, B. N. 792, f° 35a.)

Ethymelogie.
(*Ib.*, B. N. 15101, f° 80a.)

Gimeges, ceo ert riche abeie ;
Si trois en l'*ethimologie*
Que par les granz gemissemenz
Des mals et des trespassemenz
Que l'on aveit fait d'en ariere
Aveit pur ceo Gimeges nun.
(Ben., *D. de Norm.*, I, 904.)

Sevent l'*etimologie* de nonz. (H. d'And., *Chanc. Ph.*, Brit. Mus., Harl., f° 99b.)

Le lonc celle monteigne est assise Poutieres,
Par *ethymologie* puet l'on dire Pautieres.
(*Girart de Ross.*, 547.)

Ethymologie. (J. de Vignay, *Enseignem.*, ms. Brux. 11042, f° 25 r°.)

Voila l'opinion de nos François sur l'*etymologie* de leur nom. (Du Haillan, *Hist. gen. des rois de France*, Disc. prél.)

Cf. Ethimologie, III, 670c.

ETYMOLOGISER, v. a., donner l'étymologie :

L'on *etymologise* ce nom (Erato) autrement, et le tire l'on d'interroger et respondre. (Pont. de Tyard, *Solit. premier*, p. 52.)

ÉTOFFE, **-ER**, mod., v. Estoffe, -er. — **ÉTOILER**, mod., v. Esteler. — **ETRE**, mod., v. Estre. — **ÉTRECIR**, mod., v. Estrecir. — **ÉTRENNE**, mod., v. Estreine. — **ÉTRILLE**, mod., v. Estrille. — **ÉTRIVIÈRE**, mod., v. Estriviere. — **ÉTROIT**, mod., v. Estreit. — **ÉTRON**, mod., v. Estron. — **ÉTRONÇONNER**, mod., v. Estronçonner. — **ÉTUVE**, mod., v. Estuve.

EUCHARISTIE, s. f., un des sacrements de l'Eglise :

Dieu donna aux hommes l'*eucharistie* pour sacrifice d'oblation. (*Theol. nat. de Raym. Sebond*, ch. CCLXXXIX, f° 405 v°, éd. 1581.)

Cf. Eucaristie, III, 671b.

EUCHARISTIQUE, adj., relatif à l'eucharistie :

Jour *eucharistique*. A communion day. (Cotgr.)

EUCRASIE, s f., bon état de santé :

Galien dit que l'*eucratie* et meilleure disposition d'un corps humain est quand il est chaud et humide par moyen es premieres qualites et sans exces. (G. le Roville, *De l'ant. preexcell. de Gaule*, f° 91 v°, éd. 1551.)

EUF, v. Œuf.

EUFRAISE, s. f., plante de la famille des scrophylacées, employée autrefois contre les maladies des yeux :

De *eufrase*. Eufrasia, c'est une herbe que aucuns appellent luminelle. (*Le grant Herbier*, n° 180, Camus.)

Eufraize vient de racine, plus facilement et plus seurement que de semence. (O. de Serres, VI, 13, éd. 1605.)

EUILLE, v. Huile.— **EUILLET**, v. Œillet. — **EUITAIVE**, v. Octave. — **EUJOURD'HUI**, v. Aujourd'hui. — **EUL**, v. Œil. — **EULE**, v. Huile. — **EULET**, v. Œillet. — **EULOGE**, v. Horloge. — **EUME**, v. Elme.

EUNUQUE, s. m., homme châtré :

Narses, un des *eunuches* dou palais. (*Chron. de S. Denis*, ms. Ste-Gen., f° 31d.)

Enuche. (Dampmartin, *Merv. du monde*, f° 116 v°.)

EUPATOIRE, s. f., plante de la famille des composées dont une espèce était jadis employée en médecine :

Eupatorium, c'est une herbe qui autrement est appellee salvia agrestis, et est tout ung *eupatoire* et sauge sauvaige. (*Le grant Herbier*, n° 181, Camus.)

Sauge. Il en est de .II. manieres, de domestique commune et de sauvaige que l'on appelle *eupatore*. (*Ib.*, n° 411.)

EUPHORBE, s. f., plante à suc laiteux, âcre et caustique :

Une gomme qui est appellee *euforbe*. (*Elix. des philos.*, p. 39, éd. 1557.)

EURE, mod. heure, s. f., la vingt-quatrième partie du jour, composée de soixante minutes ; moment, circonstance ; temps :

L'*eure* fu bonne, si engenra un fil.
(*Garin le Loh.*, 2° chans., XXX.)

Midi ert bien u plus haut *ore*.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 19037.)

Desqu'a l'*ure* de corfeu sonant.
(*Hugon de Lincoln*, B. N. 902, f° 135 r°.)

Malooito soit l'*oure* que il fu engendrez.
(*Simon de Pouille*, B. N. 368, f° 147 r°.)

A *ure* certeine.
(*De Confession*, B. N. 19525, f° 86 v°.)

Il estoit moult haut *horre*. (*Cont. de G. de Tyr*, Flor. B. Laur. 10, XXIII.)

En si poi d'*orre*. (*Ib.*)

Hoere.
(*B. de Seb.*, XVII, 350.)

Heure.
(*Ib.*, XVII, 409.)

Dormir a haulte *heure*. (*Le Livre du chev. de La Tour*, c. XXX.)

A l'*eure* que faisons nostre premiere entree. (1461, A. N. JJ 198, f° 469.)

— S. f. pl., différentes parties du bréviaire, matines, vêpres, etc., qui se disent aux diverses heures :

Se avoie deux chapelains avec moy, qui me disoient mes *hores*. (JOINV., *S. Louis*, p. 153, Michel.)

En ce que tu n'as pas volentes oir son servise, ne d'ites *hores* ne sarmons oir. (*Traité des .x. comm.*, ms. Chartres 371, f° 5 r°.)

Est ce a faire a vous de dire tant d'*heures* que vous faictes ? (*Cent nouv.*, XI, 39.)

— *Tout en l'eure*, aussitôt :

Ou reclusage vous menrons
Trestout en l'eure.
(*Mir. de N. D.*, I, 292.)

Et *tout en l'heure* fut faite la charge si rude. (J. D'AUTON, *Chron.*, t. I, p. 17.)

— *D'eure*, de bonne heure :

Et pour ce faict bon commencer *d'heure* et n'attendre pas a l'extremité de la vie, et lorsqu'on n'en peult plus, a faire du bien ou le devoir oblige. (MICHEL LHOSPITAL, *Œuv. inéd.*, Traité de la réform. de la justice, I, 47, Dufey.)

— *A l'heure a l'heure*, sur le champ, aussitôt :

S'en porte *a l'heure a l'heure*.
(O. DE MAGNY, *Sonn.*, LX.)

Cf. EURE, III, 672ᵇ, et HEURE, IV, 470ᶜ.

EUROPEEN, adj. et subst., qui habite l'Europe, qui appartient à l'Europe :

Quelque lengue *europienne* que ce soit. (BONIVARD, *Advis et devis des lengues*, p. 23, éd. 1563.)

EUROS, mod. heureux, adj., qui promet ou qui procure de la bonne chance en parlant de chose ; qui a de l'heur, de la bonne chance, en parlant de personne :

Que la bataille ert a estros,
Qui qu'en soit li plus *euros*.
(*Parton.*, 2327.)

J'ai esté moult bien *eurex*,
Preuz et hardiz et viguerex.
(*Dolop.*, 3329.)

Ki rovenra mout sera *eureus*.
(CONON DE BETH., *Chans.*, IV, 4.)

Il n'en avoit fait mais ke dous nobles creatures ke resnavles estoient, et ke dovoient estre bien *aurouses*. (*Serm. de S. Bern.*, 3, 25, Fœrster.)

D'or et d'argent plenteurouzes
Et de autres choses *aurozes*.
(GAUT. DE MES, *Ym. du monde*, B. N. 1669, f° 75 r°.)

Bien *awirous* apostles sain Piere et sain Paul. (Trad. du XIIIᵉ s. d'une charte de 1253, *Cart. du val S. Lambert*, B. N. l. 10176, f° 27ᶜ.)

Porce que une seule vertu ne puet faire l'ome bien *euwirous*. (BRUNET LATIN, *Tres.*, p. 261, var.) Impr., *enwirous*.

Mout est s'aide aventureuse
Et vors mains amans *eureuse*.
(BEAUM., *Salu d'amours*, 851.)

Mahonmoz, nostre Dex, por est si *aurous*.
(*Floov.*, 579.)

Trois enfans *euireus* et que Dieu amera.
(*Chev. au Cygne*, 3050.)

Bien feusse *eureux* s'en ta foy
Morusse ainsi.
(*Mir. de N. D.*, III, 256.)

Encores tous aises et tous *euwireux* qui leur pouoit faire bonne chiere. (FROISS., *Chron.*, B. N. 2660, f° 120 v°.)

Ensi aviennent souvent les fortunes en armes et en amours, plus *ewireuses* et plus mervilleuses que on ne les poroit ne oseroit penser. (ID., *ib.*, V, 52, Luce.)

Et cil tout *ewireux* qui sauver se peurent, et grant fuisson de blechies et de navres. (ID., *ib.*, X, 109, Kerv.)

Bien sçavoient que tout estoit perdu, encores *evireus* qui se pooit sauver par ce parti. (ID., *ib.*, IV, 416.)

Ceste terre je tiens *eureuse*
D'avoir prince si sumptueux.
(*Mist. du Viel Test.*, V, 42088.)

Cf. HEUREUX, IV, 472ᵃ.

EUROSEMENT, mod. heureusement, adv., d'une manière heureuse :

Eureusement est pris,
Dame, cil qui sanz amer
Met s'entente en vous amer.
(*Mir. de N. D.*, II, 223.)

En nom delle sainte et indivisible Triniteit *awireuzement*, amen. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 156.)

Eureusement, feliciter. (*Gloss. gall.-lat.*, B. N. l. 7684.)

Eureusement, a la bonne heure. (R. EST., *Lat. ling. thes.*)

EURYTHMIE, s. f., disposition harmonieuse des lignes, des mouvements, des sons :

Eurythmie est une belle espece et commode representation de la structure des membres. (JEAN MARTIN, *Vitruve*, I, 2.)

L'*eurithmie*, c'est le rapport bien mesuré de la largeur, longueur, hauteur, de façon que toutes les parties s'accordent bien en belle proportion et symetrie. (E. BINET, *Merv. de nat.*, XLVII.)

EUSPICE, v. AUSPICE. — **EUSTENSILLE**, v. USTENSILE. — **EUTABLE**, v. OCTABLE. — **EUTAIVE**, v. OCTAVE. — **EUTAVLE**, v. OCTABLE. — **EUTOUBRE**, v. OCTOBRE. — **EUTOVRE**, v. OCTOBRE. — **EUTROPIKE**, -**QUE**, v. HYDROPIQUE. — **EUVANGELISTE**, v. EVANGELISTE. — **EUWE**, v. EVE. — **EUWIER**, v. EVIER. — **EUWILLETTE**, v. AIGUILLETE. — **EUWIREUX**, -**OUS**, v. EUROS. — **EUX**, v. LE.

EVACUACION, mod. évacuation, s. f., action d'évacuer :

Le medecin conseille se il guarira l'empostume par *evacuation* ou par incision. (ORESME, *Eth.*, III, 8.)

Et par l'*evacuation* du sang et des playes mourut. (JUV. DES URS., *Charles VI*, an 1382.)

Quant au tiers (mal) qui concerne l'*evacuation* des pecunes de ce royaume, pour obvier a laquelle *evacuation* lesdites constitutions furent faites, c'est un article en quoy le roy et tous ses subjets ont tres grand interest. (1461, *Ord.*, XV, 204.)

Si que la maladie commandast a faire *evacuation*. (*Prat. de Bern. de Gordon*, I, 8.)

EVACUANT, adj., qui évacue, qui facilite l'évacuation :

Choses incisives et *evacuantes*. (A. DU MOULIN, *Quint. ess. de tout. chos.*, p. 121.)

EVACUATIF, adj., qui facilite l'évacuation :

Medecine *evacuative*. (*Prat. de Bern. de Gordon*, I, 4.)

— S. m., remède qui facilite l'évacuation :

On ne doit point administrer fors digestis ne fors *evacuatis*. (*Prat. de Bern. de Gordon*, I, 6.)

On le doit purgier par *evacuatif* pareil et proporcionnel. (ID., *ib.*)

Il faut venir aux resolutifs et *evacuatifs*. (PARÉ, XXI, 20.)

EVACUER, verbe. — A., vider, faire sortir ; délaisser :

Et si devez toudis voz selles
Evacuer.
(EUST. DESCH., *Œuvres*, VIII, 341.)

Il ne reste mais que le pays de Bordelois *evacuer* de vos ennemis. (DUQUESNE, *Hist. de J. d'Avesn.*, Ars. 5208, f° 57 r°.)

Il *a* renversé et *evacué* la mortelle esperance, et la vaine gloire temporelle de ceste vie. (A. CHART., *l'Esper.*, Œuvr., p. 337.)

Ils *evacuerent* et dessecherent ung lai de .LX. stades. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10511, VI, v, 12.)

A fin que le nez estant interessé et empesché, les excremens descendans par iceluy peussent *estre evacues* et derives par la bouche. (PARÉ, IV, 13.)

Esvacquer les eaux. (1576, Guise, ap. La Fons.)

Ils y establirent de gros impots apres *avoir evacué* les cofres des habitans de tout l'or et de tout l'argent qu'ils y rencontrerent. (DU VERD., *Hist. d'Alexand.*, l. II.)

— Réfl., avoir des évacuations :

Si les filles et les femmes sont saines elles *s'evacuent* tous les mois. (PARÉ, X, 58.)

Le seigneur Alphonse, apres *s'estre* asses proprement *evacué*, et par en haut et par en bas. (CHOLIERES, *Apres disnees*, f° 234 r°, éd. 1587.)

— *Evacué*, part. passé, fig., vide de, exempt de :

Les gens virilz sont sages et prudens
Fideles, bons, provoians accidens,
Sages, discretz, fors, droictz et magnanimes,
Evacuez de faictz pusillanimes.
(J. BOUCHET, *Ep. mor.*, I, XIV.)

EVADER, verbe. — A., échapper à :

Quand l'homme a vigoureux courage,
Et Dieu s'accorde a luy ayder,
Il ne fault pas grande advantage,
Pour bien gros peril *evader*.
(J. Lefevre, *Emblemes d'Alciat*, f° 19 r°, éd. s. l. n. d.)

Ou nous *evaderons*, ce dangier, ou nous serons nayes. (Rab., *Pant.*, IV, 8.)

Par les vagues de mer il est jeté au port, *ayant evadé* miraculeusement la mort. (Calv., *Instit.*, l. I, c. xvi.)

— Réfl., s'échapper :

Luy conseilla qu'il *s'evadast*. (N. Gilles, *Ann.*, f° 26 v°.)

Et ce fait *se evada* en maniere que on ne le vit depuis en celles parties. (Bouchard, *Chron. de Bret.*, f° 39ᵇ, éd. 1532.)

— N., échapper :

Ils luy donnerent passage et moyen d'*evader*. (H. Est., *Apol. p. Herod.*, p. 266, éd. 1566.)

Lesquels pour le tuer tirerent aussy tost leurs espees, mais il leur *esvada* et ne sceurent ce qu'il devint. (Brant., *D'aucuns duels*, 2ᵉ disc.)

Evagacion, mod. évagation, s. f., disposition de l'esprit qui l'empêche de se fixer à un objet :

Se on se sent en *evagacion* de cuer ou en ennuy en oroison. (J. Goulain, *Trad. du Ration. de G. Durant*, B. N. 437, f° 201 v°.)

Quant ilz ne se sentent en devocion, ou qu'ilz se sentent en durté de cueur ou *evagacion*. (*Intern. Consol.*, II, vii.)

Evitant l'*evagation*, les inutiles occupations d'esprit. (Ste Chantal, *Medit. pour les solit.*, XI.)

Cf. Esvagation, III, 665ᵇ.

Evaluation, s. f., action d'évaluer :

Evaluation. (Oresme, dans *Dict. gén.*)

Cf. Avaluation, I, 508ᵃ.

Evaluer, v. a., estimer la valeur de qqch. :

Deux sous tournois *esvaluez* en parisis. (1400, dans *Dict. gén.*)

Cf. Avaluer, I, 508ᵃ.

Evangele, v. Evangile.

Evangelique, adj., qui est conforme, qui appartient à l'Evangile :

Profession *euvangilique*. (Maiz., *Songe du viel pel.*, III, 71, Ars. 2682.)

Le pain *evangelike*. (Postel, *Hist. orient.*, p. 67.)

Les comparaisons *evangeliques*. (F. de Sal., *Aut. de S. P.*, ms. Chigi, f° 65ᵇ.)

Evangeliquement, adj., conformément à l'Évangile :

(Monet, 1632.)

Evangelisant, adj., qui évangélise :

As *evangelisanz*. (*Psaut.*, Maz. 58, f° 76.)

Intelligences *evangelisantes*. (La Bod., *Harmon.*, Ep.)

Evangelisantes pensees. (Id., *ib.*)

Evangeliser, v. a., prêcher en apôtre :

Car Dieu nous a faict appeler
En ceste nuict pour y aller
Evangeliser sa parolle.
(*Act. des apost.*, vol. II, f° 16ᶜ.)

Il voulut aussy que luy et les siens peussent administrer ces deux sacremens, et *evangelizer* par tout le monde nostre religion chrestienne. (Pasq., *Rech.*, III, 43.)

— Abs., prêcher l'Évangile :

L'eglise ou quelque jour fault qu'on *evangelise*. (B. Desper., *Prognost.*, Rec. des Œuvr., p. 148, éd. 1544.)

Cf. III, 673ᶜ.

Evangeliste, s. m., chacun des quatre saints qui ont écrit les évangiles :

L'*evangelistes*.
(Gerv., *Best.*, 529, P. Meyer.)

S. Mark l'*euwangeliste*. (1241, Collégiale S. Jean, A. de l'Etat à Liège.)

Explichit dou roumant de S. Jehan le *Vangelistre*. (*Vie S. Jehan*, B. N. 2039, Bullet. A. T., 1878, p. 64.)

Sainz Luc li *evangilistres*. (*Hist. de Jules Cesar*, B. N. 23082, f° 2ᶜ.)

Evangelistres. (*Ib.*, B. N. 23083.)

Esvangelistre.
(*Vie S. Jaques*, ms. Alençon 27, f° 146 v°.)

Sainz Jehanz li *avangelistres*.
(*La Pass. du roi Jhesu*, Ars. 5201, p. 110ᵃ.)

Li *euvangelitres*.
(Geff., *Des .vii. estaz du monde*, B. N. 1526, f° 3ᶜ.)

Seins Jehans li apostres et *esveingelistres*. (*De S. Jehan*, ms. Cambridge, S. John's B 9, f° 84ᵃ.)

Esvangelistre. (*S. Graal*, ms. Tours 915, f° 3ᵃ.)

Evangiliste. (G. de Tyr, IV, 9.)

Li *ewangeliste*.
(*Blancand.*, 2887.)

Selon les paroles escriptes
Qui sont es quatre *evangelistes*.
(Macé, *Bible*, B. N. 401, f° 149ᶜ.)

Saint Luc li *euvangelitrez*. (*Godefroi de Bouillon*, B. N. 22495, f° 37 r°.)

Sain Mar *avangelistes*. (xivᵉ s., *Calendrier*, Brit. Mus., add. 15606.)

Ce fut fait l'an de grace mil .ccc. vint et chinc le vendredi jour de feste saint Nicholas *euvangeliste*. (1325, A. N. JJ 64, pièce 528; Duc., *Evangelista*.)

— Celui qui annonce une bonne nouvelle :

Le pape *evangeliste* d'icelles (les Decretales) et protecteur sempiternel. (Rab., *Quart liv.*, 49.)

— Protestant :

La religion aujourd'hui est si corrompue qu'elle est composee de deux manieres de gens, les uns papistes et les autres *evangelistes*. (1560, Et. de Fontaines, *Cah. des doléances*, ms. Foucault.)

Cf. III, 673ᶜ.

Evangere, v. Evangile.

Evangile, s. m. et f., doctrine de Jésus-Christ, livre qui contient cette doctrine :

Esvangire.
(*S. Ed. le conf.*, 2965.)

L'*ewangiles* aillours redist.
(G. de Cambrai, *Barlaam*, p. 53.)

Uns *ewangilles*.
(Id., *ib.*, p. 55.)

Assoi trait l'ennor et la honte,
Issi com la *avangile* conte.
(*Poeme allég.*, Brit. Mus., add. 15606, f° 14ᵃ.)

Si come dit en l'*ewangire*
Jhesu Crist, nostre verai sire.
(Guill., *Best.*, p. 87, Mann, *Franz. Stud.*)

Li *avanhiles*.
(*Les Pass. du roi Jhesu*, Ars. 5201, p. 106ᵇ.)

Li rikes hom del *evangile*.
(Renclus, *Miserere*, xli, 1.)

Evangeile. (*Psaut. de Metz*, p. 4, l. 63.)

Avangile. (*Serm.*, ms. Metz 262, pass.)

Preescha par .xx. ans sans cesser l'*esveingile*. (*De S. Phelippe*, ms. Cambridge., S. John's B 9, f° 115ᵃ.)

Et le *vangille* jusqu'a sum.
(Mousk., *Chron.*, 6429.)

Si com l'en treuve en l'*ivangille*.
(J. Le Marchant, *Mir. de N. D. de Chart.*, p. 71.)

Les seins *evangeres*. (1260, Ste-Croix, A. Vienne.)

Avangele. (1274, Theuley, A. H.-Saône, H 814.)

Euvangele. (1279, A. N. JJ 34, f° 31 r°.)

Les saintes *evangeles*. (1297, Lyre, A. Eure.)

En l'*evangire* ot la pramesse.
(*Vie de S. Evroult*, I, 342.)

Evangelie.
(*B. de Seb.*, XII, 336.)

Voir vous diray comme *evangille*.
(*Mir. de N. D.*, IV, 7.)

Ains que l'en chantast *ewangille*.
(Chr. de Pis., *Chem. de long est.*, 1052.)

Le jour vint, vray comme *evangille*.
(*Le Monologue Coquillart*, II, 231.)

— Fig. :

Dieu mercy a toy et a Thomas, qui ne me preschiez autre *evangile*. (Lariv., *le Laq.*, 4, 2.)

Quand la bouche de Tognazze parle, c'est l'*evangile*. (*Merlin Cocc.*, VII.)

Va trouver Messire Jacob, et Briosse, parle a eux, qu'ils facent, qu'ils defacent, qu'ils dient, et redient : tout ce que vous ferez ensemble soit un *evangile !* (*Ib.*, IX.)

Cf. III, 673ᶜ.

Évanouir, -issement, mod., v. Esvanir, -issement.

Evaporacion, mod. évaporation, s. f., dissipation des parties d'un liquide par l'action du feu, du soleil, de l'air :

Il revit plusors mansions
Que les *evaporations*,
C'est a dire l'orde nuee
Du puant fleuve envenimee,
Au partir du fleuve atouchoit.
(*Dial. de S. Greg.*, ms. Evreux 8, f° 120 r°, col. 1.)

Humeurs et *evaporacions* qui yssent des pores. (*Jard. de santé*, II, 119.)

EVAPORANT, adj., qui s'évapore :

Humeur *evaporante*. (FRERE NICOLE, *Trad. du Liv. des prouffitz champ. de P. des Crescens*, f° 12 v°.)

EVAPORATIF, adj., qui évapore.

— S. m., remède qui amène l'évaporation :

En corps qui ne sont pas purifies ne nettoyes on ne doit point donner *evaporatifz* en beuvrage jusques a tant que le corps sera souffisamment mundifié. (*Prat. de Bern. de Gord.*, III, 2.)

EVAPORER (s'), v. réfl., se dissiper :

Que les fumees du chief *se* puissent legierement *evaporer* et passer par les cheveux. (H. DE MONDEVILLE, f° 12 v°, ap. Littré.)

Esvapeurer. (*Q. Curse*, V, 10, éd. 1534.)

EVASER, mod., v. ESVASER.

EVASION, s. f., action de s'échapper, argument évasif, échappatoire :

Il convient, sans *evasion*,
Que...
(*Consolacion de Boece*, Ars. 2670, f° 71 r°.)

Que nulz n'avra ja ple lcour
Qui pour lui quiere *evasions*
Hoques ne cavillations.
(*Fab. d'Ov.*, B. N. 373, f° 118*.)

C'est bonne *evasion* trouvee.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 10637.)

Que par aucuns moyens ce Jehan icy trouvast sauveté et *evasion*. (G. CHASTELL., *D. de Bourg.*, II, 7.)

EVASQUE, v. EVESQUE.

EVE, mod. eau, s. f., substance liquide transparente composée de deux volumes d'hydrogène et d'un volume d'oxygène :

La grant *eve* del flun passerent a Lalice
Et brochent a la terre ou Deus reçut martirie.
(*Voy. de Charl.*, 106.)

Dont s'en va as fontaines, droit al cor des riviers
Ki la sorgent et corent desous les oliviers
Por le bonté de l'*eve* dont bels est li graviers.
(*Naiss. du chev. au Cygne*, 2411.)

Eve dolce, vin et froment
Trova es nes a grant plenté.
(*Eneas*, 88.)

De cels qui furent levé et baptisié
Ai fait destruire plus de trente miliers,
Ardeir en feu et en *eve* nier.
(*Coron. Loois*, 531.)

A doner l'*eve* sonent .III. grellier,
Lo jor i levent jusqu'a .C. chevalier.
(*Aymeri de Narb.*, 468.)

L'*eve* buillant fait aporter,
U li seneschals dut entrer.
(MARIE, *Lais*, Equitan, 281.)

Mout est le tere dure,
Sans *eve* et sans humour.
(CONON DE BETH., *Chans.*, VI, 5.)

Li reis feit l'*eve* demander,
Apres sunt assis al manger.
(*Vie de saint Gilles*, 2695.)

L'*eve* lui curt aval le vis.
(*Ib.*, 1384.)

Et Jehans pour chevaliers estre
S'ala en un peu d'*euve* metre,
Et ses freres et autres vint,
Et ki vaut chevaliers devint.
(BEAUM., *Jehan et Blonde*, 5899.)

La nature del asne si est que il doute mout passer ponte od veit desouz l'*ewe* profonde. (BOZON, *Contes*, p. 45.)

Poudre de ysope ennettist la face de homme o l'*eawe* de fontaigne. (ID., *ib.*, p. 81.)

La crehue de l'*eaul*. (*Compt. de Nevers*, 1389-92, CC 1, f° 17 v°.)

— *Mettre de l'eau dans son vin*, se modérer :

La mort du president Minard, tué quelques jours devant d'un coup de pistolet aupres du palais, avoit appris aux juges les plus rigoureux a *mettre de l'eau dans leur vin*. (AUB., *Hist. univ.*, l. II, ch. XVI, éd. 1626.)

— *Porter l'eau en la mer*, porter des richesses à qqn de plus riche que soi :

Je cuidois, passant par icy en m'en allant en Flandres pouvoir vendre quelques uns de mes joyaux ; mais je *porte l'eau en la mer*, j'en vois par les boutiques sans comparaison de plus beaux et de plus riches. (FR. D'AMBOISE, *les Neapol.*, l. V, 1.)

— *Faire venir l'eau au moulin*, augmenter la richesse de qqn. :

Par le moyen de la grande et longue despense l'*eau est venue a leur moulin*. (LANOUE, *Discours*. p. 334.)

— *Eau rose*, eau parfumée avec de l'eau de rose :

Et tant que, pour les resveiller,
Il convint trois sextiers d'*eau roze*.
(MART. D'AUV., *Amant rendu cordelier*, 1295.)

— *Eau benite*, eau consacrée par le prêtre pour bénir les fidèles, les objets du culte, etc. :

Un des religieux convers
Vint donner a tous l'*eau beniste*.
(MART. D'AUV., *Amant rendu cordelier*, 107.)

Cf. AIGUE, I, 186ᵇ.

EVEIL, -LER, mod., v. ESVEIL, -LIER.

EVENEMENT, s. m., ce qui arrive :

Les courages qui se disposent a vivre comme non hommes ne resongnent *evenements* humains nuls. (CHASTELL., *Ver. mal prise*, VI, 278, Kerv.)

EVENT, -ER, mod., v. ESVENT, -ER. — **ÉVENTRER**, mod., v. ESVENTRER. — **ÉVÊQUE**, mod., v. EVESQUE. — **ÉVERRER**, mod., v. ESVERER.

EVESCHIÉ, mod. évêché, s. m. et f., juridiction d'un évêque ; dignité épiscopale :

Meie *evesquiet* ne m leist teneir.
(*S. Léger*, str. 16, v. 2.)

La u fud l'*avesquié* e u fud l'abbeie.
(*Horn*, 4868.)

De l'*avaschié* de Toul. (Sept. 1260, Briey, 2, A. Meurthe.)

Il asemble tot son clergéi
De Rumme al chief del *evesché*.
(*De S. Laurent*, 107, Söderhjelm.)

Eveschié. (JOINV., *Credo*, XII.)

En l'*aveschié* de Paris. (1268, A. N. S 161, pièce 28.)

L'*avesquié* dou Mans. (1281, *Livre blanc*, DC, ms. du Mans.)

Dedens le *vekeit* de Liege. (Mercredi av. S. Barnabé 1285, S. Jacques, A. de l'Etat à Liège.)

L'*aveschié* de Laon. (1291, *Cart. év. Laon*, f° 73ᵃ, A. Aisne.)

Li convens d'Ognies en le *veskiet* de Liege. (Mai 1294, *Cartul. de Cambron*, p. 857.)

L'*eveschief* de Leingres. (1294, *Cart. de Langres*, B. N. l. 5188, f° 23 r°.)

L'*esveschié*. (1300, Toul, A. N., Mus., vit. 52, pièce 303.)

En le *vesquié* d'Arras, de Tournay et de Cambrai. (1310-1320, *Cart. de Flines*, Hautcœur, CCCCXV, p. 531.)

De l'*evesquet* de Liege. (FROISS., *Chron.*, V, 410.)

... Avoir tout le chef et le dos empesché
Dessous la pesanteur d'une bonne *evesché*.
(RONS., *Œuvres*, VII, p. 98, Mellerio.)

Cf. EVESCHIEE, III, 675ᵇ.

EVESQUE, mod. évêque, s. m., chef et premier pasteur d'un diocèse :

De Ostedun *evesque* ent fist.
(*S. Léger*, str. 8.)

Vont a l'*envesque* qui ert freres Hervi.
(*Loh.*, ms. Montp., f° 9ᵃ.)

Ensemble o li li *evesques* Henris.
(*Ib.*, ms. Berne 113, f° 43ᵃ.)

La nuit hebergent chez le *vesque* Henri.
(*Garin le Loh.*, 3ᵉ chans., XIII.)

Ileucques furent et *evesque* et abé
Et moine et clerc et provoire ordené
Et li chanoine de la bone cité.
(*Aymeri de Narb.*, 4104.)

Tresqu'al chancel en est venuz en haste,
Ou a trové et *evesques* et abes
Et le clergié qui a lor seignor falsent
(*Coron. Loois*. 1762.)

Eveskes, ausi com je cant
Al abé, ausi te recant.
(RENCLUS, *Carité*, CXIV, 1.)

Jadis *esveskes* de Liege. (1238, *Cart. du val S. Lambert*, B. N. l. 10176, f° 19ᵈ.)

Esvacques, *esvauque*, (1241, *Acte*, Arch. de Verdun, Mor. 160, f° 13 r°, B. N.)

Nos *eveskes* de Liege. (1241, *Ch. de Robert*, A. Liège.)

Avesques de Toul. (1242, A. Meurthe, Sancy, I.)

Et si ot clers, abes et *vesqes*.
(MOUSK., *Chron.*, 5160.)

D'arcevauques, d'*avauques*, de toz prelaz brie-
[mant.
(*Doctrinal*, Brit. Mus. add. 15606, f° 120d.)

Des *viesques* et des abes. (*Règle de Citeaux*, ms. Dijon, f° 52 v°.)

Il vost estre *vesqes*, ce est souverainz sires et mestres des temples. (*Hist. de Jules Cesar*, B. N. 23082, f° 5a.)

Avasque de Lengres. (1256, *Lib. féod. épisc. lingon.*, ms. Langr., E 405, f° 44 r°.)

Esveske. (1260, *Lett. de Mah. de Beauv.*, A. N. JJ 31, f° 103 r°.)

Eveske. (*Ib.*)

Par la grace de Dieu *evasques* de Loingres. (1263, *Cart. de Langres*, B. N. l. 5188, f° 164 v°.)

Avaque. (1273, *Cart. de l'év. d'Autun*, 1re p., LXXXIX.)

Li *avoiques* d'Ostun. (1294, *Commune de Dijon*, B. N. l. 9873, f° 4 v°.)

Aussi comme Aaron l'*avesques*.
(MACÉ, *Bible*, B. N. 401, f° 37a.)

Li *evesques*. (1300, Toul, A. N., Mus., vit. 52, pièce 303.)

Eveskes de Mes. (1301, *Coll. de Lorr.*, 980, pièce 16, B. N.)

EVEUGLER, v. AVEUGLER.

EVICTION, s. f., action d'évincer :

En toute cause d'*evicion*. (24 av. 1283, S.-Mich. de Tonn., A. Aube.)

Pour defaut de garentie de la dite vente ou pour achoison de aucune *eviction* d'icele. (1289, *Cart. de Pontoise*, B. N. l. 5657, f° 106 v°.)

En cause de *eviccion*. (1295, Citeaux, A. Jura, pièce 94.)

De toute manere de *eviction*. (Dim. apr. conc. N. D. 1329, S. Berthomé, Bibl. la Rochelle.)

EVIDABLE, adj., qui peut être évidé :

L'ordre qui vient et est extrait
De cel ordre non *evidable*
Qui pour cause tres raisonnable
Descent de la vraye fontaine
De pourveance souveraine.
(*Consolacion de Boece*, Ars. 2670, f° 69 r°.)

EVIDEMMENT, adv., d'une manière évidente :

Soit chose cognue a toz *evidanment*. (1293, *Ch. des compt. de Dole*, B 141, A. Doubs.)

Evidanment. (1315, A. N. JJ 52, f° 96 r°.)

Il nous est apparu *evideanment* que. (1337, A. N. JJ 70, f° 136 v°.)

Ha ! dame, par vostre pitié,
Vueilliez y telles vertus faire
Qu'a touz *evidanment* appaire
S'ay tort ou droit.
(*Mir. de N. D.*, II, 141.)

Evidanment. (J. DE VIGNAY, *Enseignem.*, ms. Brux. 11042, f° 54 r°.)

Evidemment. (ID., *ib.*, ms. Brux. 9467, f° 32 r°.)

Evidamment. (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5082, f° 96 v°.)

Evidentamant. (1410, 1re coll. de lois, pièce 188, f° 25 v°, A. Frib.)

Attendu qu'il a si *evidemment* faussé son serment. (1419, *Ord.*, XII, 277.)

Bien *evidemment*. (JUV. DES URSINS, *Ch. VI*, an 1384.)

EVIDENCE, s. f., caractère de ce qui est évident :

En declaracion et *evidence* de nostre obeissance et due subjection. (1362, Rym., 2e éd., t. VI, p. 390.)

Par *evidence* le monstra.
(CHR. DE PIS., *Poés.*, B. N. 604, f° 168 r°.)

— *Mettre une chose en evidence*, la placer de manière à ce qu'elle soit facilement remarquée :

La ou les executeurs de justice *mettent en evidence* les vestemens et les cordes de ceux que l'on pend. (G. DE SELVE, *Themist.*, p. 75, éd. 1548.)

EVIDENT, adj., qui est clair, manifeste, certain :

Estoilles et soleil et lune,
Prises en terre de gent commune,
Nous monstrent par signe *evident*
La fin du monde.
(JEH. DE MEUNG, *Tres.*, 1489.)

EVIER, s. m., large pierre entourée d'un rebord, sur laquelle on lave la vaisselle, et qui est percée d'un trou pour l'écoulement des eaux ; canal de pierre servant d'égout dans une cour, une allée de maison :

Ne soit nus si hardis ke il ait *euwier* qui ait sen esseut devant devers la rue. (1247, Tailliar, p. 153.)

Il ne loist pas a fere mon *iavier* ne l'esseau de ma cuisine en lieu par quoi l'ordure voist en la meson ne en la clousture de mon voisin. (BEAUM., *Cout. de Clermont en Beauvoisis*, ch. XXIV, Am. Salmon.)

.III. *aivers* d'estain. (1329, *Invent. de mad. Ysab. de Mirande*, A. Vienne.)

Bacins, chauffouers, un *yauver* pendant. (*La Maniere de langage*, p. 384, Meyer.)

Deux *eawiers*. (1438, Bull. wall., VI.)

Ung grant *euwier* de pierre, ung aultre petit *euwier*. (1443, *Compte d'ouvrages*, 2e Somme de mises, A. Tournai.)

Vies *eswier*. (20 juin 1476, *ib.*, 5e Somme de mises, ib.)

EVINCER, v. a., déposséder légalement avec recours contre le vendeur, celui qui a acquis de bonne foi ce qu'on n'avait pas le droit de lui vendre.

— Anc., enlever selon les formes légales :

Et s'est le dit de la Marche protesté de retourner en l'office qu'il avoit en la chambre des enquestes, ou cas que le dit office de maistre des requestes lui *seroit evincé*. (1412, N. DE BAYE, *Journ.*, II, 57.)

EVISCERATION, s. f., sortie d'une partie des viscères, par lésion des parois abdominales :

Dislocation et *evisceration*. (CHOLIERES, *Matinees*, p. 121, éd. 1585.)

EVITABLE, adj., qui peut être évité, qui doit être évité :

Si le cas n'est si *evitables*
Que par lui soit uns homs pendables.
(MARIE, *Ysopet*, I, fab. XXXVII.)

Femme est nostre ennemy mortel
Plus a eschiever que le diable,
Le deable n'est si grant ne tel
Et trop mieulx est il *evitable*.
(LEFRANC, *Champ. des Dam.*, Ars. 3121, f° 45b.)

Maladie honteuse et *evitable*, qui a eu et a cours en la ville. (1498, *Acq. de compt.*, Laon, A. Aisne.)

Toute menchoigne est *evitable*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, VIII, IV, 28.)

... Mais le vouloir stable
De Jupiter n'est *evitable*.
(J. A. DE BAIF, *Devis des dieux*, I.)

Le monde estime plusieurs choses horribles, ou *evitables* au prix de la vie, qui me sont a peu pres indifferentes. (MONT., l. II, ch. XXXVII, p. 503, éd. 1595.)

EVITEMENT, s. m., action d'éviter :

Evitement, detestatio, vitatio, devitatio. (R. EST., *Pet. dict. fr.-lat.*)

EVITER, mod. éviter, verbe. — A., fuir qqn ou qqch ; ne pas donner lieu à :

Pour *eviter* debat en faveur de son dit cousin. (1459, A. N. JJ 188, f° 65 v°.)

Evitte avarice.
(*La Doctrine du père au fils*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., t. II.)

— Éloigner :

Vueillez ma povre ame *eviter*
De la flamme.
(*Act. des apost.*, vol. II, f° 78 v°.)

— Épargner :

N'ayant que peu de temps a demeurer a Rome, ils devoient s'*eviter* la peine de visiter les cardinaux. (L'ESTOILE, *Mém.*, 2e p., p. 193.)

— N., ne pas donner lieu :

Pour *eviter* au scandale que le peuple en prendroit. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, 2e vol., III, 14.)

Pour *eviter* a toutes querelles et divisions. (26 déc. 1579, *Lett. miss. de Henri IV*, t. I, p. 260.)

EVOCACION, mod. évocation, s. f., action de retirer à un tribunal la connaissance d'une cause pour en saisir une autre juridiction :

Ladicte *Esvocacion* par nous faicte. (1467, *Ord.*, XVII, 42.)

Se plaignent de la facilité de bailler lectres d'*evocation* en privé conseil auquel les delaians trouvent moyen de faire evoquier leur cause. (1576, *Remontr. des habit. de Beauvais*, Palais de justice de B., Prév. d'Angy, A. Oise.)

Cf. III, 675c.

EVOCATOIRE, adj., qui sert de fondement à l'évocation :

Lequel prevost a la congnoissance de toutes les actions pures, personnelles et



evocatoires d'entre parties demourans en ladite ville. (1507, *Cout. loc. du baill. d'Amiens*, p. 87.)

EVOLUER, v. n., manœuvrer en tournant sur soi-même :

A ceste mesme maniere aussi nous *evoluons* et desveloppons par les jougz, quantesfois par ordre soit a *evoluer*, affin que chascun ordre gardant son lieu propre, se resolve, ou qui passe a la dextre ou a la senestre. (*L'Œuv. d'Aelian*, f° 297, éd. 1536.)

EVOLUTION, s. f., action d'évoluer :

Deux genres sont de *evolutions*, l'ung se fait par decuries et l'autre par jougs. (*L'Œuvre d'Aelian*, f° 297, éd. 1536.)

EVOQUER, v. a., appeler à soi :

Calliope, que j'*ay* tant invoquee
A mon besoing et toujours *evoquee*.
(J. ROBERT, *Compl. sur la mort de Chastell.*, dans Chastell., VIII, 349, Kerv.)

Cf. EVOQUIER, III, 675ᶜ.

EVREDIN, v. AVERTIN. — **EVROINE**, v. AURONE.

EVULSION, s. m., action d'arracher :

Par l'*evoultion* de l'echine. (1536, Gruyère, *Doc. de la Suisse rom.*, XI, 334.)

EWIREUS, v. EUROS.

EXACERBATION, s. f., accroissement passager de l'intensité des accidents d'une maladie :

Les patiens ont des *exacerbations*, c'est a dire renouvellement de douleur, de trois jours. (PARÉ, XXI, IX.)

EXACT, adj., rigoureusement conforme à la vérité, ou à la méthode :

Une si *exacte* et precise supputation des temps. (G. DE SELVES, *Camil.*, p. 149, éd. 1547.)

L'*exacte* et rigoureux jugement de l'autre monde. (*Trad. de la Theol. nat. de Raym. Sebond*, ch. CCCI, f° 446 v°.)

EXACTEMENT, adv., d'une manière exacte :

Platon ha escrit si *exactement* des loix de bien vivre. (G. DE SELVES, *Themist.*, p. 14, éd. 1547.)

Toutes leurs mesures ne s'accordent aux miennes qui ont esté prinses bien *exactement* sur le lieu. (DELORME, *Arch.*, VI, 6.)

Les cuisines rondes ou *exactement* carrees seroient les meilleures. (ID., *ib.*, IX, 12.)

Conter *exatement*. (5 fév. 1597, *Lett. de Mad. de Bouillon à Charlotte Brab.*, A. Thouars.)

EXACTEUR, s. m., celui qui commet une exaction :

Qui seront desloias, torçonnier, ou *exautor*, ou suspecenos d'usure. (1304, A. N. K 37, pièce 31.)

— Celui qui exige ce qui est dû à lui ou à un autre :

Le capitaine qui se monstre severe et roide *exacteur* de la discipline militaire demeure invincible. (N. PASQ., *le Gentilh.*, p. 170.)

Quictances rapportees d'un *exacteur* ou procureur de quelque seigneur feodal, pour tel communement tenu et reputé, seront bonnes et valables. (*Coust. d'Aouste*, p. 270.)

EXACTION, s. f., impôt vexatoire et arbitraire :

Exauctions. (1274, *Franchise de Dole*, A. Dole.)

Exaccion. (1280, A. N. S 5061, pièce 25, Suppl.)

Exauction. (1286, *Livre blanc*.)

Ne ne vivoient d'*exaccions*.
(*Fauvel*, B. N. 146, f° 5 r°.)

Exacciun. (1342, *Franch. de Chastillon*, chart. orig. app. a Mˡˡᵉ Mornay.)

Combien est grande la vanité des hommes qui est de tant de *exsacions* tormentee. (P. FERGET, *Le Mirouer de la vie hum.*, f° 77 v°, éd. 1482.)

Cf. III, 676ᵃ.

EXAGERATION, s. f., action d'exagérer :

Au premier qui me demande la verité nue et crue, je quitte soubdain mon effort, et la luy donne, sans *exaggeration*, sans emphase et remplissage. (MONT., l. III, ch. XI, p. 168.)

EXAGERER, v. a., donner aux choses des proportions plus grandes qu'elles n'ont réellement :

Duris semble en cet endroit *avoir exaggeré* les calamites de sa patrie. (G. DE SELVES, *Pericl.*, p. 275, éd. 1547.)

Lesquelles paroles ils *exagerent* de voix horribles et a gorges ouvertes. (PONT. DE THYARD, *Solil. prem.*, p. 8, éd. 1573.)

EXAGONAL, mod. hexagonal, adj., qui a six angles :

Exagonal, a six angles. (DUEZ, *Dict. fr.-all.-lat.*)

EXAGONE, mod. hexagone, adj., qui a six angles :

Un diamant enchassé en or obrizé a deux pointes en figure *exagone*. (RAB., *Pant.*, V, 37.)

EXALTACION, mod. exaltation, s. f., action d'élever, d'exalter :

Pour le bon maintien, *exaltation* et conservation d'iceluy royaulme. (1407, *Ord.*, XII, 226.)

Si sera vostres cors mis en *exaltation*
D'estat noble et vaillant, tel qu'avoir le doit on.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 3909.)

L'*excellacion* et gloire des humains anticques au noble excercice des armes. (J. D'AUTON, *Chron. de L. XII*, I, 1.)

Icarus cheut dedans la mer
Par trop grande *exaltation*.
(J. LEFEVRE, *Emblemes d'Alciat*, f° 22 v°, éd. s. l. n. d.)

— L'*exaltation de la Sainte Croix*, fête de l'Eglise, qui se célèbre le 14 septembre :

La *exaltation* de Sainte Croiz. (*Regle du Temple*, p. 73.)

L'*esaltacion* seinte croiz. (1279, *Ch. des compt. de Dole*, B 621, A. Doubs.)

Lai feste de l'*exaltation*. (1316, *Coll. de Lorr.*, 976, pièce 8, B. N.)

Cf. III, 676ᵇ.

EXALTER, v. a., élever, glorifier :

Dieus l'*exaltat* cui il servit.
(*S. Lég.*, 5, 5.)
Il l'*exaltat* e l'honorat.
(*Ib.*, 8, 3.)

Rey furent sapi et prudent
Et *exaltat* sur tota gent.
(ALBERIC, *Alex.*, 22, ap. P. Meyer, *Rec.*, p. 282.)

On a fait d'un duc debouté longuement du royal trosne le bras feable de sa couronne *exalté* par preeminence. (CHASTELL., *D. de Bourg.*, IV, 18, Kervyn.)

A autre maison, tant *soit exaltee*, je ne porte honneur en comparaison d'iceste sur toutes glorifyee. (ID., *ib.*, p. 21.)

EXAMINATEUR, s. m., celui qui est commis pour examiner :

Li *examinateur* des tesmoings ou Chastelet ne prandront que .XII. deniers d'un tesmoin examiner et mestre en escript. (1307, *Ordonn. sur les métiers de Paris*, Mém. Soc. hist. de Paris, t. II, p. 139.)

Examinateur de par le roy ou chastelet de Paris. (1392, A. Sarthe, E 271.)

EXAMINER, v. a., considérer avec soin, peser attentivement, éprouver:

Pour *examiner* et pour eslire le mielz. (1295, A. N. J 456, pièce 36.)

Les depositions des tesmoings qui *aveent estez examineis* pour la dicte garantie. (1296, *Cart. de S. Taur.*, CXIX, A. Eure.)

Et *examineront* diligenment la verité. (1307, A. N. J 313, pièce 20.)

Si œil rewardent et voient lou povre home et les papieires de ses yeulz *examinent* et corrigent les fil des homes. (*Ps. de Metz*, X, 5.)

Tu nous *ais* proveiz et *examineiz* an feu. (*Ib.*, LXV, 5.)

Si l'on vient a *examiner* ces principes, l'on y trouvera de la faulseté et de la foiblesse. (CHARRON, *Sag.*, I, 7, p. 68, éd. 1601.)

Cf. III, 677ᵃ.

EXANGUE, mod. exsangue, adj., privé de sang :

Plusieurs disent que Galien ne commande pas que les playes des veines et arteres et intestins soyent cousues, pource que lesdictes parties sont trop dures et *exangues*. (TAGAULT, *Inst. chir.*, p. 380, éd. 1549.)

Les jointures sont *exangues* et froides, c'est a dire avec un peu de sang. (PARÉ, XXI, IV.)

EXANTHEME, s. m., éruption cutanée :

(COTGR.)

EXARCHAT, s. m., province gouvernée par un exarque :

L'*exarchat* de Ravennes. (Bonivard, *Idolat. pap.*, p. 11.)

exarque, s. m., représentant de l'empereur d'Orient dans une province éloignée :

L'autorité des *exarques*. (*Vie des Saints Pères*, éd. 1511, dans *Dict. gén.*)

exasperant, adj., qui exaspère :

Y a tres bele matiere pour bien et notablement escrire contre telle nation d'Angleterre *exasperant* et perverse. (Noel de Fribois, *Chron.*, Vat. Chr. 829, f° 59.)

Les juifs blasphemans et *exasperans*. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 68 r°.)

Cf. III, 677ᵇ.

exasperer, v. a., faire arriver au comble de l'intensité; aigrir, irriter, en parlant d'un mal.

— Réfl., s'irriter, devenir plus âpre, plus violent :

Tant multiplie le bruyt, tant *s'esaspere*
Que...
(O. de S. Gel., *Eneid.*, B. N. 861, f° 18 r°.)

Viens, s'il te plaist, et point ne *t'exaspere*
Sy la maison n'est bien riche ou prospere.
(Id., *ib.*, f° 82 v°.)

excavation, s. f., creux pratiqué ou existant naturellement :

Excavation. (Du Pinet, *Pline*, dans *Dict. gén.*)

excavé, adj., creusé :

Nefz *excavees* et vuydees. (*Flave Vegece*, II, 25.)

Cf. Eschaver, III, 379ᵇ.

exceder, v. a., aller au delà des bornes, passer la mesure, surpasser :

Le nombre des enfants *excede* et passe la multitude des possessions. (Oresme, *Polit.*, ms. Avranches 223, f° 48.)

Ceulx qui *exederont* et trespasseront les pris qui mis y seront par la justice. (1394, *Denombr. du baill. de Constentin*, A. N. P 304, f° 20 v°.)

Les mises et despenses *excedoient* grandement la recepte. (1451, *Ord.*, XIV, 178.)

Un roy *excede* et surmonte en honneur et estat les autres princes et seigneurs. (*Traicté de Salem.*, ms. Genève 165, f° 14ᵃ.)

Le firmament, decoré de mille millions d'escoles, qui amplecte et *excede* les spheres des sept planetes. (J. Molinet, *Chron.*, ch. cxlix.)

En chasteté elle *excede* Lucrece.
(Cl. Mar., *Rond. de Madame la duch. d'Alençon*, p. 296, éd. 1545.)

Avoient excedé l'intention du roy. (Guill. du Bellay, *Mém.*, l. VII, f° 198 r°, éd. 1572.)

— Tourmenter :

Deffendons sur peine de la vie a tous nos subjects, de quelque qualité qu'ils soient, outrager ou *exceder* aucuns de nos officiers, huissiers, ou sergens, faisans ou exploictans acte de justice. (Févr. 1566, *Ord. de Moulins*, art. XXIV.)

Le capitaine de l'Estoile recevroit une dure reprimende d'*avoir* ainsi *excedé* sa femme. (Cholieres, *Apres disnees*, f° 74 r°, éd. 1587.)

— N., être excessif :

Ceulx qui n'ont fortitude militaire s'enfuient quant les perilz *excedent*. (Oresme, *Politiq.*, f° 59ᵇ.)

Des biens qu'il a vive par ordonnance,
Sanz *exceder*, fuie fole largesce.
(Eust. Desch., VI, 214.)

En commettant port d'armes, force publique, larrecin, pillerie et mauvaistié, et en *excedant* et delinquant autrement. (1401, *Pr. de l'H. de Metz*, IV, 518.)

excellence, s. f., éminent degré de perfection :

Ta grant proesce e ta science
E ta puissance e t'*excellence*.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 4295.)

L'*eucellance* de ta figure.
(Ruteb., *Œuvres*, II, 13, Jub.)

Par *exellenche*.
(*Dis des .viii. blas.*, 132, Tobl.)

Apres alla le roy en ung autre lieu d'*excellence* ou l'on faict le alun de roche. (N. Gilles, *Ann.*, t. II, f° 306 v°.)

Je me tairay pour le present des dignitez et des *excellences* de cest estat (de guerre), par lequel les royaulmes sont achetez, maintenuz, deffenduz et gardez. (*Contredictz de Songecreux*, f° 111 r°.)

excellent, adj., qui excelle, qui est tout à fait bon en son genre :

Par *excellent* prince, Robert, conte d'Artois. (1299, *Cart. d'Arras*, B. N. l. 17737, f° 126 v°.)

Axellant.
(*Consol. de Boece*, ms. Berne 365, f° 17 r°.)

Car des fleurs de biauté sont les plus *exellentes*.
(*Brun*, 2416.)

Et ly baron de France tout ly plus *excellent*.
(*H. Capet*, p. 46.)

Nostre bonne ville de Paris, qui par multiplications d'*ecellans* artifices doit resplendir. (1378, *Ord.*, VI, 387.)

Qui fait les bons livres et *excelens* translater en françois. (Oresme, *Trad. d'Arist.*, ms. Rouen, f° 2ᶜ.)

6 queues de vin, les plus *excerlentes* que l'en pourra finer. (12 juill. 1404, A. mun. Rouen, A, 5.)

Sont (les delectations) plus grandes et plus *excellantes* sans comparaison. (H. de Gauchi, *Trad. du Gouv. des princ. de Gille Colonne*, Ars. 5062, f° 7 v°.)

Et vostre sçavoir *excellent*.
(*Resp. de l'alchymiste a Nat.*, 203.)

excellentement, mod. excellemment, adv., d'une manière excellente :

Quant a sa bone fame et renommee trouvasmes *excellentement* estre prouvee. (1326, A. N. JJ 64, f° 238 r°.)

Et moult yert faite *excellanment*.
(Chr. de Pis., *Poés.*, B. N. 604, f° 135 v°.)

Excellemment belle sur toute dame.
(Vauq., *Sat.*, IV.)

Cf. III, 677ᶜ.

excellentissime, adv., tout à fait excellent :

En second lieu fault scavoir qu'en la ville de Vannes, en Basse Bretagne, il s'y faict d'*excellentissime* beurre. (*Chron. bord.*, I, 202, Delpit.)

excentrique, adj., qui est en dehors du centre, dont les centres ne se rapportent pas :

Cercles *ecentriques* et epycicles. (Evrart de Conty, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 205ᵃ.)

Eccentrique. (Dampmart., *Merv. du monde*, f° 15 v°.)

— S. m., cercle excentrique imaginé pour expliquer les mouvements des corps célestes qui ne sont pas toujours à la même distance de la terre :

Selon leurs *excentriques* et epicicles. (Oresme, *Liv. du ciel et du monde*, ms. Univ., M. S. l. II 7, f° 15 v°.)

exceper, v. Exciper.

excepté, part. passé, qui n'est pas compris dans ; prép., à la réserve de :

En toutes les pecqueries et fosses et tourbries depuis ma maison jusque a l'Escarp avons communes piscations et usages, *excepté* es fosses qui sont autour de ma maison. (1219, *Cart. de Cysoing*, p. 104.)

Exceté en l'esprevier. (*Nat. des fauc.*, B. N. 2003, fin.)

Exceptees les choses qui a nous appartiennent. (1331, *Ord.*, XII, 9.)

Il auront doresnavant en leur maison toute justice, *exceptee* la haute, qui demourra par devers nous. (*Ib.*)

Nous vous mandons et commettons que tantost et sans delai vous ostez et abatez du tout ladite gabele et les ordenances d'icelle, *excepté* de ceuls de la dite conté. (1332, *Ord.*, XII, 15.)

Nous eslisons toutes les choses pour la grace d'autre chose, *excepté* felicité. (Oresme, *Eth.*, X, 11.)

Cf. Escieuter, III, 573ᵇ.

excepter, verbe. — A., ne pas comprendre dans, exclure :

Une (dame) en y eut, dont trop me
Exeptee de leur couvent. poise,
(*Ju de la capete*, 210, Raynaud, *Romania*, X, 528.)

Sans riens *excepter*. (*Cart. de Picquigny*, A. N. R¹35, f° 77 r°.)

Escepter. (*Code de Just.*, B. N. 20120, f° 18 r°.)

Eccepter. (1267, Fontevr., Mestré, ch. liv, A. M.-et-Loire.)

Escepter. (1272, Bercé et la Hubaud., A. Sarthe.)

Ecepter. (*Off. claust. de S.-Oyan*, III.)

(Aide) dont *sont exceptes* les gens d'eglise. (1415, *Ord.*, XII, 255.)

Cf. Excepter, III, 678ᵇ, et Essieuter, III, 573ᵇ.

EXCEPTION, s. f., action d'excepter, ce qui est excepté :

Si que il soit grief chose d'envoier li l'*excepcion* que li dernier ne furent pas nombré. (*Code de Justinien*, B. N. 20120, f° 19c.)

Escepcion. (*Ib.*)

Totes autres *exceptions* de dret et de fet. (1265, *Mém. hist. Bret.*, I, 994.)

De tout çou ont li detteur devant nomet assenet a aus, et au leur a quan qu'il ont et aront, cescuns por le tout. Et si ont renonciet a toutes bares, a toutes *exsceptions*, a toutes crois prises et a prendre. (Fév. 1270, *C'est Jehan Wetin*, chir., A. Tournai.)

A tote *execion*. (1271, S. Florent, A. M.-et-L.)

Et si ont (li deteur) renonciet a toutes crois prises et a prendre, et a tous privileges venus et a venir de Rome et d'ailleurs, et a toutes *esseptions*, et a toutes les coses ki leur poroient aidier. (Quart jor de Noel 1278, *Chirogr.*, A. Tournai.)

Escepcion. (1293, *Ch. des compt. de Dole*, B 141, A. Doubs.)

Eucepcion. (1317, *Cart. de Corb.*, B. N. l. 17758, f° 189 v°.)

Exceptions dilatoires pour avoir barre sur le demandeur. (Bout., *Somme rur.*, I, 34.)

Ils vont aux prisons le 20 aout 1418, tuent et massacrent tout ce pauvre peuple qui y estoit sans acception ou *exception* de personnes. (Pasq., *Rech.*, VI, 3.)

— *A l'exception de*, loc. prép., excepté :

A l'eyception de. (1294, A. N. S 5063, pièce 10, Suppl.)

A l'ecepcion de. (1316, A. N. JJ 33, f° 44 v°.)

EXCES, s. m., ce qui excède une limite ordinaire, une mesure moyenne ; au pl. dérèglement ; violence :

Plusieurs gries *exces* et maus. (1302, *Cart. de Cysoing*, p. 281.)

Plusieurs *exces* et plusieurs vilains cas de criemme. (1306, *ib.*, p. 285.)

Exceps.
(J. de Meung, *Test.*, Vat. Chr. 367, f° 13a.)

La quittance que li diz Jaquaz m'ai fait de tous daz, de touz *exceps*. (1318, Rupt, B. N. l. 9129, pièce 30.)

Ansois les corrigeront de lors *exeps*. (1315, *Nouv. Coust. gen.*, III, 228.)

Plusieurs *accix*, griefs et malifices qu'il avoient fait aux diz religioux. (1349, *Compte du prév. de Vesoul*, Ch. des compt. de Dole, V 164, A. Doubs.)

Extasie est *exces* de pensee, c'est assavoir quand homme est mis hors l'estat de sa pensee. (*Mir. histor.*, f° 69 v°.)

On dit que *exces* n'est corrigé que par *exces*. (*Ménag.*, I, 9.)

Et se logerent parmy ladite ville sans en icelle faire aucun mal ou *exceps*. (J. Chartier, *Chroniq. de Charl. VII*, c. 118.)

Et ont fait plusieurs grans *exceps* et criesmes. (J. Le Fevre, *Chron.*, I, 305, Soc. Hist. de F.)

Guery sera tant ait maulx par *exces*.
(Cretin, *Chantz roy.*, f° 11 r°, éd. 1527.)

Ces hyperboles, ces *exces* insupportables de langage. (Mornay, *Inst. de l'Euch.*, p. 579.)

— Surplus :

Proportionnalité arithmetique est equalité de quantité ou de *exces* ou surcrois. (Oresme, *Eth.*, V, 8.)

EXCESSIF, adj., qui excède la règle, la mesure convenable, le degré ordinaire :

Et de laissior chose *excessive*.
(Jeh. de Meung, *Tres.*, 432, Méon.)
Ne nous chaille d'*escessive* chevance.
(Eust. Desch., II, 130.)

Ou gaiges a trop *excessis*.
(Id., VI, 157.)

Excepcif. (20 janv. 1469, *Lett. d'A. de Chabannes*.)

Excessive tristesse, (*Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 81d, éd. 1486.)

Nombre *exessif*. (1492-1549, *Ordon. de Salins*, Prost, p. 20.)

Gaiges grans et *ececifz*. (9 juin 1558, *Reg. des délib.*, f° 47, A. Montauban.)

EXCESSIVEMENT, adv., avec excès, d'une manière excessive :

S'il vente oultrageusement
Ou fait froit *excessivement*.
(Gaces, *Rom. des Deduiz*, Ars. 3332, f° 46 r°.)

Prince, vivez liberalment,
Sanz querir *excessivement*
Tel or.
(Eust. Desch., VIII, 88.)

Exsesivement. (1464, A. mun. Lille.)

Et ont plus *escessivement* faict ladite feste que ou temps passé n'avoient acoustumé. (23 janv. 1450, *Lett. de l'év. de Troyes à l'archev. de Sens*, Bibl. Sens, fds de l'archev.)

— A un prix excessif :

Ceux qui vendent *excessivement*. (15 fév. 1419, *Lett. d'H. V*, Bret., f° 132 r°.)

EXCIPER, v. n., alléguer une exception :

De defendre nostre terre countre tutes personnes, de *exceper*, de repliker, de poser, de respondre. (Mai 1279, *Lett. d'Ed. I*, Bretigny, LVI, B. N.)

Exiper. (*Stat. de Paris*, Vat. Ott. 2962, f° 90a.)

La requeste de la partie ouye, et la complaincte contre le per, se le per ne s'oppose ou *excippe*, le baillif ou commissaire pourra oster l'empeschement. (1517, *Coust. de France*, f° 152 v°.)

Cf. Esciper, III, 397b.

EXCISER, v. a., enlever par excision :

Excizer les os. (Tollet, *Mouv. des muscles*, II.)

EXCISION, s. f., ablation de parties d'un petit volume :

Quand le patient refuse ayde et remedes necessaires a la curation de la maladie, laquelle de soy est incurable, comme *excision* en ung chancre qui occupe quelque membre. (Tagault, *Inst. chir.*, éd. 1549, Somm.)

Excizions des os. (Tollet, *Mouv. des muscles*, II.)

EXCITACION, mod. excitation, s. f., action d'exciter :

Les choses quy sont a croire nous doivent estre proposees et baillees des l'enfance, a celle fin que plus fermement et sans *excitacion* nous leur puisson adherer. (H. de Granchi, *Trad. du Gouv. des princes de Gille Colonne*, Ars. 5082, f° 111 v°.)

Par l'*excitation* du diable. (Chastell., *D. de Bourg.*, II, 1.)

EXCITATEUR, s. m., celui qui excite, anime, encourage :

Grant mestier ont les gens pecheurs
D'avoir de bons *excitateurs*
Car tousjours defaillans seroient.
(Guill. de Digulleville, *Trois peler.*, f° 178b, impr. Institut.)

Des grans vertus le vray *excitateur*.
(J. Robert, *Compl. sur la mort de Chastell.*, dans Chastell., VII, 357, Kerv.)

Excitateur de sedition. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10510, f° 194 r°.)

Charles huytiesme, l'*excitateur* des lettres. (Le Maire, *Temple d'honn. et de vert.*)

EXCITATIF, adj., qui excite :

Les anciens d'Egypte, gens fort religieux, s'abstenoient totalement de l'usage du sel, comme par trop *excitatif* de volupté et de concupiscence. (G. Bouchet, *Serees*, III.)

EXCITER, v. a., porter à, stimuler, animer :

A son service nous *escite*.
(G. de Coinci, *Mir.*, ms. Soiss., f° 95b.)

Theophilus de chief en chief
Sa destinee et son meschief
En soupirant conte et recite
Si com sainz Esperis l'*escite*.
(Id., *Theoph.*, col. 59, Poquet.)

Et esmouvoie et *exitoie* a faire le pecié ceus ki talent n'en avoient. (*Vies des Saints*, ms. Lyon 697, f° 27c.)

Tout ardens *fu* en charité,
En toutez vertuz *escité*.
(*Vie de S. Evroult*, II, 1009.)

Tant pria Dieu et *excita*,
Que li moines resuscita.
(*Ib.*, 955.)

Cf. Esciter, III, 397c.

EXCLAMATION, s. f., cri de joie, de surprise :

Ysaac se mervoille, fait *exclamantion*.
(*Bible*, B. N. 763, f° 230b.)

J'entendis grand nombre de chevaulx qui galopoient sus le pavé, et faisoient les hommes qui estant dessus grandes *exclamations*. (*Journ. de Fr. de Boispitas*, dans *Domfront et son siege*, p. 107.)

— Plaintes avec grands cris :

Qu'il ait sceu remonstrer au pais, on n'en peut toutes fois rien tirer que par

executions et contraintes, dont sortent tant d'*exclamations*, de mescontentemens et de menaces, que. (Du Villars, *Mém.*, IX, an 1558.)

EXCLAMER, verbe. — Réfl., pousser une clameur :

Permettez moi que je *m'exclame* en cest endroict par une petite digression, hors du cours de ma harangue. (*Sat. Men.*, Har. de d'Aubray, p. 186, éd. 1593.)

S'eclamant de fois a autre qu'il falloit mourir plutot que de vivre avec cette vergogne. (Sully, *Œcon.*, III, p. 416.)

— Neut., se plaindre avec grands cris :

A la seureté desquelles (villes) il a pourveu par nouvelles et redoublees charges qu'il a esté contraint mettre sur le pais, qui *exclame* de tous costez, a son tres grand regret. (Du Villars, *Mem.*, IX, an 1558.)

Cf. Esclamer, III, 400ᵇ.

EXCLURE, v. a., ne pas admettre (qqn ou qqch.) ; rejeter une chose comme incompatible avec une autre :

En apres il *exclud* ceste responce par deux moiens. (Oresme, *Eth.*, VI, 19.)

Et ne doit la dignité imperiale *exclure* la dignité de ce que n'est mouvant de l'empire. (1521, *Pap. du card. de Granvelle*, I, 161.)

— *Exclu*, part. passé, non compris :

Depuis le .xviᵉ. jour de avril includ, jusqu'au .xviiᵉ jour de may *exclud.* (1467, *Compt.*, Bullet. Soc. hist. de Paris, nov.-déc. 1889, p. 154.)

EXCLUSION, s. f., action d'exclure, de mettre hors :

Et en la fin la vision
Est atournee a *esclusion.*
(G. de Coinci, *Mir.*, col. 368, Poquet.)

Exclusion de vaine solicitude. (*Expos. de la reigle M. S. Ben.*, fᵒ 84ᶜ, éd. 1486.)

EXCLUSIVEMENT, adv., en laissant en dehors une partie qui sert de limite :

De cy a lundi qui vient *exclusivement.* (N. de Baye, *Journ.*, I, 338.)

Depuis le poinct du jour jusqu'a la nuit *exclusivement.* (1498, *Ord.*, XXI, 133.)

Je dy et maintiens jusques au feu *exclusivement* (entendez et pour cause) que... (Rab., *Quart livre*, prol., éd. 1548.)

EXCORIATION, s. f., écorchure :

Excoriacion et ulceration des intestins. (*La prat. de B. de Gordon.*)

A *excoryalyon.* (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux., 2ᵉ p., sec. copie, fᵒ 26 vᵒ.)

L'escorcheure et *excoriation* de l'ongle. (*Jard. de santé*, I, 5.)

L'*excoriation* des intestins. (Cholieres, *Apres disnees*, fᵒ 243 rᵒ, éd. 1587.)

Cf. III, 679ᵇ.

EXCORIER, v. a., écorcher :

La coloquintide escorche et *excorie* les voyes. (*Jard. de santé*, I, 136.)

Les cantharides *excorient* la vessie, et font pisser du sang. (Le Blanc, *Trad. de Cardan*, fᵒ 196 rᵒ.)

EXCREMENT, s. m., matière liquide ou solide (sueur, mucus, urine, déjections alvines), que certains organes rejettent hors du corps :

La digestion parachevee, se purgeoit des *excremens* naturels. (Rab., *Garg.*, ch. xxxiii.)

Le vigneron taille le bois de la vigne, voire il retranchera une verge entiere du sep, parce qu'il voit que ce n'est qu'un *excrement* que Nature pousse dehors pour purger la plante. (Cholieres, *Apres disnees*, fᵒ 169 vᵒ, éd. 1587.)

Quant aux *excremens* du cerveau, lesquels luy sont apportes par les veines et arteres... (Paré, III, 7.)

— Fig., ordure :

Il (le sacrement d'Eucharistie) sera tres a propos pour nous nettoyer et purifier de tout ce reste d'ordures et pour bruler ces *excremens* qui nous possedent encore. (*Trad. de la théol. natur. de Raym. Sebond*, ch. ccxcviii, fᵒ 439 rᵒ.)

EXCREMENTEUX, adj., qui est de la nature des excréments :

L'enfant fait la meilleure chere qu'il luy est possible, tant qu'il trouve a choisir et trier de bon sang parmy le mauvais et *excrementeux.* (Joub., *Err. pop.*, 1ʳᵉ p., III, 5.)

Les bestes sauvages qui demeurent parmy les montagnes sont de nourrissement plus sec, et moins *excrementeux* que les domestiques. (La Frambois., *Œuv.*, p. 85, éd. 1631.)

EXCREMENTITIEL, adj., qui est de la nature des excréments :

Les champignons ne sont autre chose sinon une pituite *excrementitielle* de la terre, ou des arbres sur lesquels ils naissent. (Paré, XXIII, xliv.)

EXCRESSANCE, mod. excroissance, s. f., tumeur qui croît sur la peau et sur l'écorce des arbres :

En estrepant les extrinseques et en les traiant et les *excressances.* (H. de Mondev., B. N. 2030, fᵒ 107ᵃ.)

Certaines *escroussances* de boys. (1420, *Denombr. de la vic. de Beaumont*, A. N. P 308, fᵒ 15 vᵒ.)

Agaric est une *excressence* qui croist vers la racine du sappin. (*Le grant Herbier*, nᵒ 9, Camus.)

Cf. Escroissance, III, 445ᵃ.

EXCRETEUR, -TRICE, adj., qui opère l'excrétion :

Parties, qui ont la vertu *excretrice* plus imbecille. (Tollet, *de l'Evac. du sang.*)

Devant qu'un acces se fasse, trois choses sont requises : le foyer ou le lieu s'amasse et se pourrit l'humeur : la faculté *excretrice* irritee par cest humeur ; puis l'humeur proportionné en quantité et qualité pour irriter la faculté *excretrice* de mesentere. (Paré, l. XX, 1ʳᵉ p., c. xviii.)

EXCRETION, s. f., action par laquelle certains conduits naturels rejettent hors du corps des matières solides ou liquides (sueur, urine, etc.) :

Excretion de semence. (G. Chrestian, *Gener. de l'homme*, p. 53.)

EXCRETOIRE, adj., qui sert à l'excrétion :

Voyes *excretoires*, c'est a dire des conduits des excremens. (Tollet, *Nouv. des muscles*, II.)

EXCURSION, s. f., course dans laquelle on explore une certaine étendue de pays :

Excourtion. (*Trad. de Sexte J. Frontin*, II, 3.)

EXCUSABLE, adj., qui peut être excusé, qui est digne d'excuse :

Et pourtant les pescheurs ne sont point *excusables* qui consentir ne se voeulent de legier a la voulenté de Dieu. (*Devita Christi*, B. N. 181, fᵒ 84 rᵒ.)

Excusable intention. (*Expos. de la reigle M. S. Ben.*, fᵒ 72ᵇ, éd. 1486.)

EXCUSABLEMENT, adv., d'une manière excusable :

Toutes voies s'est contenu meritoirement en vertu, la ou *excusablement* et a tiltre honneste povoit traire a la voie oblique. (G. Chastell., *Ver. mal prise*, p. 583.)

Qui est infidelle a soy mesme, l'est *excusablement* a son maistre. (Mont., *Ess.*, l. III, p. 4, éd. 1595.)

Il ne sçauroit perdre plus *excusablement* et decemment. (Id., *ib.*, ch. i, p. 8.)

Personne ne debat que le vice soit a eviter et a hayr sur toutes choses, mais c'est une question ; s'il se pouvoit representer tel profit, ou tel plaisir, pour lequel tel vice fust *excusablement* faisable. (Charron, *Sag.*, l. II, c. iii, p. 342, éd. 1601.)

EXCUSE, s. f., action d'excuser, raison qui excuse :

Je ne sçay si les Anglais trouverent en ce leur *excuse* pour delaisser la chose. (*Liv. de Boucicaut*, I, 15.)

Et reçut le roy benignement son *excuse.* (Juv. des Urs., *Ch. VI*, an 1386.)

Esperant obtenir grace envers luy par *excuses.* (Chastell., *D. de Bourg.*, IV, 280, Kervyn.)

EXECRABLE, adj., qu'on doit exécrer, qui est très mauvais, pitoyable :

Ne se delaient ne n'accusoient leur iniquité (des Romains) et l'ire des dieus encontre eulx et leur triste et *excecrable* fortune. (Bers., *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., fᵒ 254ᵃ.)

Faisans pechez lasches et *execrables.*
(A. Gringore, *Menus propos*, X.)

O tyran *execrable.*
(J. de Virey, *la Machabee*, p. 40.)

EXECRABLEMENT, adv., d'une manière exécrable :

Maugreant ou despitant ou *execrablement* jurant par la passion de Dieu. (*Propheties*, f° 24 r°, dans le *Mirabilis liber*, éd. 1524.)

EXECRABILITÉ, s. f., caractère de ce qui est exécrable :

Pour l'*execrabilité* de son meffait il ne fut pas souffert avoir sepulture. (*La Thoison d'or*, vol. II, f° 25 v°.)

EXECRACION, mod. exécration, s. f., sentiment d'horreur extrême, d'aversion :

Sapience est as peceors *execration*. (*Bible*, B. N. 901, f° 25c.)

En *excecracion* et refus des dons. (MAIZ., *Songe du viel pel.*, III, 127.)

— Imprécation :

En disant cela l'eunuque le luy asseura et confirma par des sermens et des *execrations* horribles. (AMYOT, *Al. le Grand*.)

EXECRER, v. a., avoir un sentiment d'horreur pour qqn, pour qqch., détester :

Nul ne se trouve donc qui comme aux autres [rende
A ton cors *execré*, la mortuaire offrande.
(BAIF, *Tiers livre des poemes*, II, 125.)

EXECUCION, mod. exécution, s. f., action d'exécuter, de mettre à effet ; supplice d'un condamné :

Execuption.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 79c.)
Excecupcion.
(J. DE MEUNG, *Test.*, ms. Corsini, f° 166b.)

Et cieux Fromons l'avoit mis a *secussion*
Et l'avoit fait morir par se grant mesproison.
(*Ger. de Blaye*, Ars. 3144, f° 181 v°.)

Ains ont dit a Ector qu'il est plains d'ignorance
Quant a *secution* voelt metre d'abondance
Chellui par cui encore aront plus de vaillance.
(*Bast. de Bouillon*, 4049.)

Exeqution. (1281, *Test. de G. de Lusignen*, Arch. J 270, pièce 19.)

Çou qui est jugiez et escordez par les citians doit estre tenuz senz nul apel et monez a *assecution* par le seignour. (1290, *Requête à l'emp. Rod.*, Arch. Besanç., reg. I, f° 173.)

Se l'*executions* n'estoit faite a plain. (1300, A. N. L 733, 15e liasse, cote 29.)

Euxeqution. (XIVe s., *Test. de R. de Clerm.*, Arch. P 1370.)

Mettre a *exequcion*. (1314, A. N. JJ 50, f° 69 v°.)

Et Franchois pourfendy de sy jusqu'au menton,
Et le tiers et le quart mit a *secucion*.
(*H. Capet*, p. 49.)

Quant chil virent le roy mis a *secussion*,
Fierement assaillirent le demoisiel Huon.
(*Ib.*, p. 72.)

Je vous deliverrai roy Ernoul, le baron,
Afin que vous metrez tout a *execution*
Le poeple cristien, dont il y a foison.
(*Baud. de Seb.*, I, 549.)

Exsecucion. (H. DE GAUCHI, *Trad. du Gouv. des princ. de Gille Colonne*, Ars. 5062, f° 66 r°.)

Et n'i demora ville ne hamiel qui ne fust tout ars et mis a *seqution*. (FROISS., *Chron.*, III, 167, Kerv.)

Les *executions* de justice qui de present se font a l'espee. (P. D'OUDEGHERST, *Ann. de Flandre*, I, 337.)

Nostre dict prevost, le conte estant present, aura la premiere assiette en jugement en la chayere pour ce ordonnee et portera une verghe blanche es jugemens, prononchiations et seulles *executions* criminelles. (26 déc. 1540, *Ordonnance de Charles V*, ms. Valenciennes 249, p. 57.)

Nos gens avoient faict auparavant trois autres saillies ou ils n'avoient moins faict d'*execution* qu'en ces deux dernieres. (DU VILLARS, *Mém.*, IV, an 1553.)

EXECUTABLE, adj., qui peut être exécuté :

Tous louages sont *executables* et se pœuvent saisir les biens trouvez audit louage pour ung an seulement, tant que payement fait. (1507, *Cout. loc. du baill. d'Amiens*, p. 105.)

EXECUTER, v. a., donner suite à une chose arrêtée, résolue :

Pour *exsecuter* plus viguoreusement ce que raison jugera. (H. DE GAUCHI, *Trad. du Gouv. des princ. de Gille Colonne*, Ars. 5062, f° 66 v°.)

Celle grant persecucion
Ne souffrez, dame, *excecuter*.
(*Mir. de N. D.*, II, 192.)

Excecuter le mandement du roy. (XIVe s. A. N. S 285, pièce 4.)

Et affin que Anthoine *executast* son fol et orgueilleux propos, soubdainement il assembla les puissances des roys de tout Orient et appresta ses batailles contre Octovien son coheritier. (*Boccace des nobles malh.*, VI, 15, f° 164 r°, éd. 1515.)

— Saisir et vendre par autorité :

Dont lor donna Gaufrois bonne commission
D'*exequter* leurz biens, a leur devision.
(*B. de Seb.*, VII, 356.)

— Faire mourir :

Or ça ? il faut que je m'atire
A ces enfans *executer*,
Et puis les en terre bouter.
(*Mir. de N. D.*, V, 262.)

L'on ne le pouoit espargnier que comme tel il ne *feust excecuté*, c'est assavoir pendu. (30 mai 1391, *Reg. criminel du Châtelet*, p. 89.)

Une fille qui *fut exesquitté*. (*Enquereurs de Toul*, an 1544.)

Ignominieusement *executé* a une mort infame et deshonneste. (TAHUREAU, *Second dial. du Democritic*, p. 371, éd. 1602.)

— *Executer la teste*, couper la tête :

Des qu'on lui *eut executé la teste*, mon ami, qui avoit des gens tout prets, la fit envelopper dans un drap de lit et porter incontinent dans un carrosse de deuil. (*Conspir. du chev. de Rohan*, Var. hist. et litt., t. II.)

EXECUTIF, adj., relatif à l'exécution des lois :

Mais je n'ay pas puissance *executive*.
(CHASTELL., *Les douze dames de rhetor.*, VII, 178, Kervyn.)

EXECUTOIRE, adj., qui doit légalement être exécuté :

Par peines comminatoires et *executoires*, ilz deffendent a leurs genz qu'ilz ne voisent, ne ne portent ou envoyent quelques marchandises es terres de quelconques Sarazins. (MIELOT, *Advis directif de Brochard*, Hist. armén. des crois., II, 409, Mas-Latrie.)

— S. m., mandement par lequel un juge donne pouvoir d'exiger le paiement des frais taxés :

Et prierent le dit de Cessieres a grant instance qu'il feist l'*executoire* du dit arrest. (N. DE BAYE, *Journ.*, I, 4.)

Et qu'il ne leur povoit faire ladicte *executoire* pour les defenses dessus dictes. (ID., *ib.*, p. 5.)

Cf. III, 680a.

EXECUTOR, mod. exécuteur, s. m., celui qui exécute :

A toubz çaux qui se plaindront de moi por les mains de mes *essecutores* qui seront nomes ci dessotz. (1269, A. N. J 406, pièce 3.)

Comme *executeur*, par la reson de testament. (BEAUM., *Cout. de Clerm. en Beauv.*, § 196, Am. Salmon.)

Et aus dis *executeurs* doit estre baillice la sesine de ce qui est contenu au testament. (ID., *ib.*, XII.)

Exequtor. (1281, *Test. de Guy de Lusignan*, A. N. J 270, pièce 19.)

Les *exequtors* du testament. (1295, A. Mons.)

Les *exequteeurs* du dit chantre. (Sept. 1306, ap. Raynaud, *Dial. pic.*, p. 25.)

En le main de mes *exequiteurs*. (12 nov. 1315, ib.)

Les *exequteurs* du dit evesque. (1334, A. N. P 1189.)

Esseculeurs a garder que les eglises ne parroches dessus dictes ne soient mises en entredit. (1336, E. DE VILLENEUVE, *Cart. mun. de Lyon*, p. 5, Guigue.)

Or sus, vous deux, alez me querre
L'*excecuteur* de ma justice.
(*Mir. de N. D.*, VI, 146.)

Exequteur du testament. (1385, A. N. S 3, pièce 44.)

Excequteur. (23 déc. 1397, Hop. S. Did. de Nev., A. Nièvre.)

Lequel a tousjours esté extirpateur de heresies et *executeur* de justice. (MIELOT, *Advis directif de Brochard*, Hist. armén. des crois., II, 430, Mas-Latrie.)

Lequel mist entre les mains d'ung sien satellite nommé Miquey, *executeur* de toutes ses cruaultez. (J. D'AUTON, *Chron.*, B. N. 5082, f° 115 v°.)

Capitaine vaillant et sage, grand entrepreneur et *executeur*. (MONTLUC, *Comm.*, I. I.)

EXEMPLAIRE, -MENT, -PLE, mod., v. ESSEMPLAIRE, -MENT, -PLE.

EXENT, mod. exempt, s. m., qui n'est point assujetti à :

Nul n'en sera *exent* ne quitte.
(J. LEFEBVRE, *Resp. de la mort*, B. N. 994, f° 1°.)

Frans et *exens*. (1394, A. N. P 304, f° 33 r°.)

En sont *esan.* (G. DE SEYTURIERS, *Man. adm.*, Hist. de l'ab. de S. Claude, II, 302.)

Cf. III, 680[c].

EXENTER, mod. exempter, v. — A., rendre exempt, affranchir :

Pour se faire *exemter* de suyvre cette armee.
(JAMYN, *Iliade*, XXIII.)

— Réfl., s'affranchir :

Il n'est pas possible de *nous exanter* non plus des uns que des autres. (DAMPMART., *Merv. du monde et de l'homme*, f° 30 v°, éd. 1585.)

— A., mettre hors, à part :

Deja en ce qu'il n'est restreint en nul lieu, ne limites, il *est exempté* du nombre des creatures. (CALV., *Instit.*, l. I, ch. XIII.)

Cf. III, 681[a].

EXENTION, mod. exemption, s. f., dispense, affranchissement d'une charge, d'une obligation :

L'*exemption* que vous leur donrez de par nous. (1335, A. N. JJ 69, f° 30 v°.)

En tant qu'il en a es resinations et *exempcions* de la terre. (1412, *Dénombr. du baill. de Cotentin*, A. N. P 364, f° 114 r°.)

Je suis fort ayse de la bonne compaignie que vous a menee le sieur sainct Legier et ay faict garder la roolle que m'en avez envoyé pour faire expedier une *exemption* d'arriere ban a tous ceulx qui sont en ladicte compaignie. (15 mai 1574, *Lett. de Ch. IX*, B. N. 3256, pièce 56, f° 90.)

— Privilège de certaines abbayes exemptes de la juridiction des évêques :

La chapelle de saint Loet est en l'*exemption* de Saint Oen. (*Jurés de S. Ouen*, f° 65 r°, A. S.-Inf.)

EXERCICE, s. m. et f., action d'exercer, pratique :

Espiriteil *exercice*. (*Li Epistle saint Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f° 15 v°.)

Excercisse. (1337, S. Hil., Arçai, 14, A. Vienne.)

Mandons aux presidens, clers de ladicte chambre a Caen, que de ladicte *exercice* du faict des comptes ne s'entremettent d'ores en avant. (1424, *Lett. du roi d'Angl.*, Félib., *H. de Par.*, I, 552[b].)

La pluspart de son temps, il sest appliqué et entremis en l'*exercice* de la guerre sur la mer et ailleurs en nostre party et obeissance. (1460, A. N. JJ 192, f° 57 v°.)

L'*excercis* desdictes charges (1531, *Compte de S. Ladre*, p. 10, Hosp. de Clerm.-s.-Oise.)

Avant que la ville de Metz fust reduite sous l'autorité du roy, il ne s'y faisoit *exercice* d'aucune religion que de la catholique, apostolique et romaine. (*Rem. du clergé de Metz à Ch. IX*, Arch. de l'év. de Metz.)

— *Donner de l'exercice*, donner du mal, causer de l'embarras (à qqn) :

Entre toutes les nations de la Germanie, ou d'Allemaigne, il n'y en eut point qui *donna tant d'exercice* a Charlemagne, que celle de Saxe. (PASQ., *Rech.*, VI, 1.)

Ils ont osé attaquer la ville de Cambray, dedans laquelle mon cousin le duc de Nevers a jetté son fils unique, avec un bon nombre de mes serviteurs qui leur *donneront*, a mon advis, *de l'exercice* pour plus longtemps qu'ils ne s'estoient promis. (1er sept. 1595, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 406.)

Cf. III, 681[b].

EXFOLIATIF, adj., qui exfolie :

Trepanes *exfoliatifs*. (DALESCH., *Chir.*, p. 680.)

Trepanes *exfoliatives*. (PARÉ, XVI, XXXII.)

EXFOLIATION, s. f., action d'exfolier :

Apres les cheutes et *exfoliations* des os alterez. (PARÉ, XVI, 34.)

EXFOLIER, v. a., détacher par feuilles, par lamelles, certaines parties d'une substance :

Apres que nature *aura exfolié* et jecté l'os carieux. (PARÉ, XVI, 34.)

EXHALACION, mod. exhalation, s. f., odeur qui s'exhale d'un corps :

Une *exalacion* seche qui se moeut en l'air. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 104[b].)

La cause de la peste a esté pour une puante et infecte *exhalation* qui est sortie des abysmes. (RAB., *Pant.*, ch. XXXII, éd. 1542.)

EXHALAISON, s. f., odeur qui s'exhale d'un corps :

Chemin aus *exalaisons*. (DAMPMART., *Merv. du monde*, f° 71 r°, éd. 1585.)

EXHALER, v. — A., émettre, dégager (des vapeurs, des odeurs) :

Exaler. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 67 r°.)

— Réfl. :

Tant de sang que les rois espanchent a ruisseaux
S'exalle en douce pluie et en fontaines d'eaux.
(AUB., *Trag.*, III.)

EXHAUSSEMENT, -ER, mod., v. ESSALCEMENT, -IER.

EXHEREDER, v. a., dépouiller d'un héritage :

Comment le daulphin, fils du roy Charles, *fut* ajourné a Paris, et *exheredé* de la couronne de France. (CHASTELL., *Chron. du D. Phil.*, ch. LXV.)

Ledict seigneur de Mortaigne son frere a promis et promect n'*exhereder* ny fraulder directement ny indirectement ledit seigneur de Morenbroucq son successeur apparant en ladicte terre et segnourye de Mortaigne. (25 fév. 1550, *Lettres de cession et accommodement entre les seigneurs de Mortagne et de Morenbroucq*, A. mun. Mortagne, 6e pièce de la cote 3.)

EXHIBER, v. a., produire en justice, représenter, montrer en général :

Exhiber les deux lettres ensemble. (XIVe s., *Ch.*, Fontevr., A. M.-et-L.)

Exiber, metre, produire et amener tesmoigs. (1367, Ev. d'Angoul., Marcillac, A. Charente.)

Ung certain rollet de papier, par eulx presenté et *exhibé* aus dis eschevins. (30 juin 1480, *Escript d'acord*, chir., S. Brice, A. Tournai.)

Aucun *exibe* activité
Par invincibles argumens.
(COQUILL., *Blason des armes*, II, 176.)

Et le metz et *exhibe* au soleil. (*Jard. de santé*, I, 24.)

La dicte damoiselle vefve tutrice m'*at exhibé* une medale ou enseigne. (6 avril 1596, *Inv.*, E 1426, A. Doubs.)

Cf. III, 683[a].

EXHIBICION, mod. exhibition, s. m., action d'exhiber :

Et quant a ce avons nous obligié et obligons par ces presentes lettres nous et chascun de nous pour le tout nos biens nos hoirs et les biens de nos hoirs meubles et non meubles presens et avenir pour prendre, vendre, justicier et despendre par quelconque justice sous qui il seront trouvez a la seule *exibicion* de ces presentes lettres sans autre proces faire. (1314, A. N. JJ 58, f° 80 r°.)

Leur fut dit comme ledict roy d'Angleterre par ses lettres patentes des premieres treves, desquelles adonc fut faicte *exhibition* en public, devant lesdictz ambassadeurs de Sombresset. (SEYSSEL, *la Loy Salique*.)

Cf. EXHIBITION, III, 683[a].

EXHIBITIF, adj., qui exhibe, qui montre :

L'eglise par sa doctrine, par ses mysteres et sacremens, vases *exhibitifs* des graces divines, vous avoit disposez pour... (MATTH. DE LAUNAY, *Remontrance à la noblesse*, p. 23, éd. 1591.)

Le pain et la coupe signes visibles, et neantmoins *exhibitifs* d'une grace invisible. (MORNAY, *Inst. de l'Euch.*, p. 5.)

EXHORTACION, mod. exhortation, s. f., discours en vue d'exhorter ; discours de piété :

Quant il font paroles d'*exhortation*. (*Job*, p. 492.)

Moult d'aultres *exortacions*
Preschements et monitions.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 33025.)

Exhortations. (STAVELOT, *Chron.*, p. 3.)

EXHORTATIF, adj., qui exhorte :

Lettres *exortatives* ou suasives a joye. (FABRI, *Rhet.*, f° 87 v°.)

EXHORTER, v. a., porter qqn à faire qqch. par des paroles persuasives :

Exhortant le peuple a pacification. (JUV. DES URS., *Ch. VI*, an 1382.)



Si vous mandons que *exortez* diligemment lesdictz de chappitre de faire ce qu'il appartient en la dite chapelle. (1468, *L. de L. XI*, III, 271.)

Pour les *exhorter* en une bonne intelligence. (1593, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 81.)

Vous m'*avez exhorté* de mon devoir, je vous *exhorte* du votre. (28 sept. 1598, *Henri IV aux dép. du clergé*.)

— Neut. :

Car ensi li *avoit* ses maistres *exorté*.
(*Cheval. au Cygne*, 1509, Hippeau.)

EXIGENCE, s. f., ce qui est exigé ; occurrence, nécessité :

Pugnis creminelment ou chivilment, selon l'*exigence* du cas. (9 fév. 1396, *Reg. aux public.*, 1393-1408, A. Tournai.)

Corriger selon l'*exigence* des fautes. (*Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 76ᵇ, éd. 1486.)

Mais apres par l'*exigence* de ses merites il fut eslevé en pere et pasteur en ladicte eglise de Nantes. (Le Baud, *Hist. de Bret.*, ch. xxvi.)

Pour eulx vivre selon l'*exigence* de leur maladie. (1521, *Quinze-Vingts*, Mém. Soc. hist. Paris, XIV, 117.)

EXIGER, v. a., réclamer avec instance :

Et est defendu aux advocats et procureurs du roy de ne prendre n'*exiger* aucun argent ou autres dons prohibez. (1490, *Ord.*, XX, 259.)

Nous n'*exigeons* pas de vous parole attractive. (Bonivard, *Dev. et adv. des deux lang.* Bibl. Ec. des Chart., V, 363.)

Cf. III, 683ᵃ.

EXIL, s. m., expulsion hors de la patrie :

Certes bienaureiz est cil ki ensi conoist et ploret son *exil*. (*Serm. de S. Bern.*, 144, 17.)

Son pere le rappela apres plusieurs ans qu'il avoit esté en *exil*. (Mielot, *Adv. dir.*)

Cf. Essil, III, 573ᵃ.

EXILER, v. a., envoyer en exil :

Dist li que fors de France va
Exillies et deshiretes.
(Mousk., *Chron.*, 14176.)

Et a tort *fut exilié*
Pour avoir bien conseillié
Et au bien commun aidié.
(Christ. de Pis., *Long est.*, 219.)

Exuler, ou *exiler*, mettre ou chasser en exil. (Duez, *Dict. fr.-all. lat.*)

Cf. Essillier, III, 574ᵇ.

1. **EXISTANT**, s. m., être existant :

Existans sensuels et corporels mondains.
(Beroalde de Verville, *Cab. de Minerve*, f° 120 v°.)

— Existence :

Je me guide a ce tout duquel l'eternité
A tiré l'*existant* de ce tout limité.
(Ber. de Verville, *Cab. de Minerve*, f° 108 v°, éd. 1601.)

Cf. Existent, III, 684ᵃ.

2. **EXISTANT**, adj., qui existe :

Ainsi l'humaine nature peut avoir deux manieres de subsister, l'une par soy et l'autre quand elle est joincte avec la nature divine premierement *existante*. (*Trad. de la Theol. de Raymond Sebon*, ch. cclxiv, f° 350 v°.)

EXISTENCE, s. f., fait d'exister :

Mei ja ne verres d'apparence
Conclurre bonne consequence
En nul argument que l'en face,
Se defaut *existence* efface.
(*Rose*, 12342.)

Tout ce que n'ait unitei, il pert sa *essistence*. (*Cons. de Boece*, ms. Montp., f° 18ᵇ.)

Il a en luy mainte *existence*
D'autre bonté, dont la presence
Le peut et doit sauver de peine.
(Chastell., *Mort du duc Phil.*, VII, 276, Kervyn.)

EXISTER, v. n., avoir l'être :

Le corps de J. Christ, *existant* la meme au lieu de la substance du pain, se comprend par l'intelligence et non par le sens. (*Trad. de la Théol. nat. de Raym. Sebond*, ch. ccxciii, f° 419 v°.)

EXOCET, s. m., poisson volant :

Les Arcadiens font grand cas de l'*exocet*, que les Grecs appellent exocetus, pource qu'il vient dormir sur la grave. (Du Pinet, *Pline*, IX, 19.)

EXODE, s. m., second livre de la Bible, qui contient l'histoire de la sortie d'Egypte :

Exodes dit : Honore ton pere et ta mere. (Brunet Latin, p. 407.)

EXOPE, v. Hysope.

EXORABLE, adj., facile à obtenir :

Affin de rendre sa requeste plus *exorable*, comme nous sommes asseurez que vostre bon support la luy fera plus facilement obtenir. (12 juill. 1591, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 431.)

EXORBITAMMENT, adv., d'une manière exorbitante :

Parlans et se conduisans la *exhorbitamment*. (1534, *Pap. de Granv.*, II, 296.)

Une pauvre femme alteree *exorbitamment*. (Cholieres, *Matinees*, p. 256, éd. 1585.)

Vous estes *exorbitamment* incredule. (Id., *ib.*, f° 193 v°, éd. 1587.)

EXORBITANCE, s. f., ce qui sort des limites :

Il n'eust jamais pensé qu'on fust venu a une telle *exorbitance* que de chasser tout l'ordre (des Jésuites) du royaume. (D'Ossat, *Lett. au roy*, 16 fév. 1595.)

EXORBITANT, adj., ce qui sort des limites :

Laquelle (cour de Rome) ils vituperent et mesprisent comme *exorbitante* et folle. (Mielot, *Adv. direct.*, dans *Cheval. au Cygne*, I, 230, Reiff.)

Exhorbitant et contre droict. (1490, *Ord.*, XX, 276.)

Fautes plus qu'*exhorbitantes*. (Calv., *Deut.*, p. 135.)

EXORCISER, v. a., chasser, en observant les cérémonies de l'Église, les démons du corps d'un possédé :

On a veu aussi depuis douze ou treize ans une femme de Vervins qui estoit possedee d'un maling esprit, et *fut exorcisee* en ceste ville de Laon. (Bod., *Demon.*, f° 154 r°.)

Exorcizer. (Id., *ib.*)

Cf. Exorcisé, III, 685ᵃ.

EXORCISEUR, s. m., celui qui exorcise :

Les sorciers, enchanteurs, devins, magiciens, charmeurs, empoisonneurs, *exorciseurs*, se vantent de guarir plusieurs maladies. (A. Paré, *Œuv.*, Introd., p. 103.)

EXORCISME, s. m., action d'exorciser :

L'an 1556, il se trouva en la ville d'Amsterdam trente jeunes enfans, demoniaques, qui n'ont pu estre delivres pour tous les *exorcismes* qu'on y a faicts. (Bod., *Demon.*, f° 160 v°.)

EXORCISTE, s. m., celui qui exorcise ; prêtre qui a reçu le troisième des ordres mineurs :

Prestres, diacres, sozdiacres, acolites, *exorcistes*. (*Trad. de Beleth*, B. N. l. 995, f° 12 r°.)

Vers France s'avoie
Tant qu'a Poitiers vint droite voie
Au bon evesque saint Ylaire,
Qui por lui enseignier a faire
De charité l'euvre et le fet
La tantost *essorciste* fet.
(Pean Gatineau, *Vie de S. Martin*, p. 14.)

Uns Juis *exorsistes*. (*Bibl. hist.*, Maz. 532 f° 245 v°.)

Exorcista, *exorciste*. (*Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 7679.)

EXORDE, s. m., début d'un discours, destiné à préparer l'attention et la bienveillance :

Adonc l'en commence son *exorde* par briesveté. (Fabri, *Rhet.*, f° 17 v°.)

Exorde. (1521, *Pap. de Granv.*, I, 210.)

EXOTERIQUE, adj., qui se fait au dehors, public :

Sonnets *exoteriques*. (Imbert.)

EXOTIQUE, adj., du dehors, étranger :

Marchandises *exotiques* et peregrines. (Rab., *Quart liv.*, II, éd. 1552.)

Motz enflez, du tout inusitez, *exotiques*. (Tabourot, *Bigar.*, préf., signature a iiii v°, éd. 1584.)

EXPATRIER (S'), v. réfl., s'éloigner de la patrie :

Comme desbauché et incorrigible *se seroit* et *est expatrié*. (19 juill. 1568, *Testam. Jeh. Gilles*, chir., A. Tournai.)

EXPECTACION, s. f., attente de quelque événement :

Pour cause de la longue *expectacion* de la bataille. (Bers., *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 124ᵇ.)



Demeure ou *expectacion.* (*Cathol.*, B. N. l. 17881.)

Je suis en merveilleuse *expectacion* d'entendre le progrez de ce qu'il aura arresté et conclud en son dit passage avec le roy. (*Négoc. de la France dans le Lev.*, I, 425.)

Cf. Espectation, III, 518ᵉ.

expectatif, adj., qui se fait attendre :

Ces graces *expectatives* estoient mandements, par lesquels les papes lioyent les mains des ordinaires, leur enjoignans que le premier benefice vacquant de telle ou telle condition, fust conferé a ceux qui leur estoient par eux recommandez. (Pasq., *Rech.*, III, 23, p. 242, éd. 1643.)

— S. f., grâce expectative :

Quant le pape baille une *expectative* ou mandement de providendo, addressant a un evesque, dit tousjours en sa bulle : cujus collatio. (1461, *Ord.*, XV, 201.)

expedicion, mod. expédition, s. f., action d'expédier :

Pour ce que vostre fait demande hastive *expedition*, et que veci la saison qu'il fait bon guerroiier. (Froiss., *Chron.*, IV, 185.)

La bonne *expedition* de besogne si grande. (1415, Rymer, IX, 200.)

Et d'icelles le faictes joir et user plainement et paisiblement, selon et en ensuivent l'*expedicion* de noz lectres. (13 août 1468, *Lett. de Louis XI*, III, 262, Soc. hist. de Fr.)

— Campagne militaire :

Et fut chief de ceste entreprinse, Godefroy de Bouillon, et vicaire general pour le pape en iceste saincte *expedicion.* (1500, *Chron. d'Est. de Médicis*, p. 68.)

Cf. Expedition, III, 685ᶜ.

1. **expedient**, adj., avantageux, convenable :

(Choses) profittables ou *expedientes.* (Oresme, *Eth.*, IX, 8.)

C'est *expedient* que je parte,
Car s'au ciel ne monte en ce point,
Le saint Esprit ne vendra point.
(Greban, *Mist. de la Pass.*, 33020.)

Plusieurs autres choses *expedientes* et convenables. (Chastell., *D. de Bourg.*, IV, 281, Kervyn.)

Desirant remedier a ce desordre, j'ay pensé que le plus propre et *expedient* moyen estoit de faire une assemblee generale de mes plus speciaux serviteurs, chefs de la province. (1593, *Lett. miss. de Henri IV*, III, 732.)

2. **expedient**, s. m., mesure hâtive ou peu loyale prise pour résoudre une difficulté, pour se tirer d'affaire :

Expedient. (Amyot, *Numa*, p. 220, éd. 1567.)

expedier, v. a., travailler à l'exécution, à la conclusion de :

Au clerc dudit Jehans le Gris qui lui fut donné pour *avoir expedié* l'escripture du werp desdits rentes. (1465, *Exéc. test. de Gerard Le Crich*, A. Tournai.)

A quelle fin voulez vous tendre ?
Expediez vostre propos.
(*Farce d'un mary jal.*, Anc. Th. fr., I, 141.)

Mes que je sache a quel propos,
Tantost l'*aray expedié* (ce message).
(Greban, *Mist. de la Pass.*, 6339.)

— N. :

Et encommancerent a entendre et *expedier* oudit fait. (1360, *Rançon du roi Jean*, A. N. KK 10ᵃ.)

— Réfl., se hâter :

Mais *expedie toy* de me dire premierement qu'il y a, et que c'est. (*Therence en franç.*, fº 146 vº.)

Cf. III, 685ᵉ.

expediteur, s. m., celui qui expédie :

Moy l'*expediteur* des œuvres loingtaines et espandues gloires. (Chastell., *Compl. d'Hect.*, VI, 174, Kerv.)

experience, s. f., épreuve, essai, connaissance acquise :

Par le defaut d'*experience.*
(*Rose*, 18781.)

Esperience. (1340, A N. JJ 72, fº 61 vº.)

Les plaies sont temptees aucune fois seulement pour l'*aperience.* (H. de Mondeville, B. N. 2030, fº 52ᵃ.)

experimentateur, s. m., celui qui fait une expérience :

A ceste cause, les *experimentateurs* ostent aucunesfois le sarment qui apporte du fruict, et laissent celluy qui n'en porte point. (A. Pierre, *Const. Ces.*, V, 28.)

Cf. III, 686ᵃ.

experimenté, adj., qui a de l'expérience :

Les Suisses estoyoient bien *experimentes* en faict de guerre. (J. Bouchet, *Ann. d'Aquit.*, fº 156 vº.)

Hommes aguerriz et *experimentez.* (Maigret, *Polybe*, III, 58.)

experimenter, v. a., vérifier, éprouver par l'expérience :

Les choses que li ancien *experimenterent.* (Oresme, *Quadrip.*, B. N. 1349, fº 8ᵈ.)

Nous *experimentons* tous les jours d'avoir plusieurs volentes contraires. (Fr. de Sal., *Am. de Dieu*, l. I, c. xi.)

— Éprouver :

Je conçoy bien en mon esprit une partie des alarmes que vous *avez experimentees*, et encores n'est ce pas la fin. (Calvin, *Lettres*, t. II, p. 195, Bonnet.)

Cf. Espermenter, III, 525ᵃ.

expert, adj., qui a acquis par l'expérience une grande habileté dans qqch. :

(Chevalier) *expert* de bataille. (Aimé, *Yst. de li Norm.*, p. 50.)

Congnoissans et *expars* a ce. (1340, A. N. JJ 72, fº 228 vº.)

Exspert. (J. de Vignay, *Enseignem.*, ms. Brux. 11042, fº 14ᵃ.)

Expert. (Chr. de Pis., *Ch. V*, II, 36.)

Cf. Espert 1, III, 525ᶜ.

expiacion, mod. expiation, s. f., action d'expier un crime, un délit, une faute :

Le jor de s'*expiation*
Mit (Rollon) son cresmal droitement jus.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 7023).

Mes toute chose qui ne peut feu contenir sera sainteflee par l'eve d'*espiacion.* (*Bible*, B. N. 899, fº 72 vº.)

— Cérémonie expiatoire :

Il y avoit encore en ceste *expiation* du larix, espece de sapin, ou bien du cedre. (La Bod., *Harm.*, p. 454.)

expiateur, s. m., celui qui expie :

Nostre Sauveur, nostre *expiateur* Christ fils de Dieu. (Maum., *Euv. de S. Just.*, fº 122 vº.)

Je ne le pense ny ne le croy, parce que nous n'avons qu'un seulx *expiateur* et redempteur de tous. (La Bod., *Harm.*, p. 454.)

expiatoire, adj., qui sert à expier :

... Ces dons *expiatoires.*
(R. et A. d'Aigneaux, *Trad. de Virgile*, fº 187 vº.)

expier, v. a., subir pour un crime, une faute, un châtiment qui vous en lave :

Expier aucun forfet n'est autre chose mes que purger ou mundifier, ou les dieux apaiser. (Bers., *Tit.-Liv.*, B. N., fº 2 vº.)

Et apres fist il mencion que celle voix nocturne qui avoit denoncé aux Romains l'advenement des Gaulois et qui avoit esté mesprisee *fust expiee*, appaisee et reconsiliee. (*Prem. vol. des grans dec. de T. Liv.*, fº 95ᵃ.)

expiration, s. f., cessation :

A l'*expiration* des treves. (Fossetier, *Cron. Marg.*, Brux. 10510, fº 164 vº.)

Cf. Espiracion 2, III, 533ᵇ.

expirer, verbe. — N., exhaler son âme :

Ele morut et *espira.*
(Wace, *De Ste Marie*, B. N. 19525, fº 69 rº.)

Dont la vierge quand le vit *expirer*
Dist plourant a voiz haultaine.
(*Mir. de N. D.*, V, 148.)

— Cesser, se passer :

Fu la trieuwe a chiaux de Rosebourch *espiree.* (Froiss., *Chron.*, I, 345.)

Si ladite femme apres qu'elle est sommee de declarer son choix, laisse passer et *expirer* le terme de quarante jours, qu'elle a pour ce faire, a seulement ses douaire et apport, s'il plait a l'heritier. (*Cout. de Reims*, rédig. par Christ. de Thou, Barth., Fay et J. Viole, art. CCLXXI.)

— Réfl., prendre fin :

Ny ne survint audict pas autre chose pour iceluy mois, ne jusques au mois de septembre, que l'an de l'emprise *s'expiroit.* (O. de La Marche, *Mém.*, I, 21.)



Pour *s'expirer* le jour de ladicte abstinence dimenche qui vient. (2 janv. 1577, *Correspond. de Philippe II*, V, 655.)

Auparavant que la trefve *s'expire*.
(HARDY, *Achille*, II, I.)

Cf. ESPIRER 2, III, 534b.

EXPLANATION, s. f., explication, éclaircissement, interprétation :

Laquelle chose plus a plain sera declaree en l'*explanation* de ceste œuvre tant que touche et sert a ce propos. (P. DE ALIACO, *Les sept degres de l'eschelle de penitance*, f° 2 v°.)

Et luy nommoit tous les faictz d'un an, en bel ordre, et avec declaration et *explanation* de toutes les circonstances et occasions. (CARION, *Chron.*, f° 262 r°.)

EXPLENETIQUE, v. SPLENETIQUE.

EXPLETIF, adj., en gram., se dit des mots inutiles au sens mais qui servent à remplir la phrase, à lui donner plus de force :

Explectiz, expletivus. (1464, J. LAGADEUC, *Cathol.*, Quimper.)

EXPLETIVEMENT, adv., d'une manière explétive :

Expletivement. (SIBIL., *Quintil Cens.*, p. 206, éd. 1573.)

EXPLICABLE, adj., qui peut s'expliquer :

Outre que la matiere est de soy fascheuse et difficile, et l'exemplaire grec corrompu en quelques lieus, elle est en françois mal *explicable*. (MAUM., *Euv. de S. Just.*, f° 232 v°.)

EXPLICATION, s. f., action d'expliquer :

Telles sont les *explications* que Phornutus et autres allégoristes s'efforcent d'adapter aux fictions poetiques. (VIGENERE, *Philostr.*, f° 18 v°, éd. 1578.)

EXPLIQUER, v. a., éclaircir le sens de... par des développements :

S'erreur disons ou *expliquons*
Des maintenant la revoquons.
(GREBAN, *Mist. de la Passion*, 34559.)

Explicquer cet endroit de Platon pour ses propres paroles. (DAMPMART., *Merv. du monde*, f° 25 r°, éd. 1585.)

— Réfl., donner des explications :

Je ne me suis point apperceu de celle confusion qui vous rende moins aisee a *vous expliquer*. (PONT. DE TYARD, *Solit. prem.*, p. 49, éd. 1573.)

EXPLOIT, -ABLE, -ER, mod., v. ESP...

EXPLORATEUR, s. m., celui qui explore :

Les .XII. *explorateurs* apporterent trois gendres de fruicts. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10509, f° 147 v°.)

Cf. III, 686c.

EXPLORATION, s. f., action d'explorer, recherche, examen attentif :

Au retour de l'*exploration*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10509, f° 167 r°.)

EXPLORER, v. a. et n., examiner, rechercher :

(M. Pierre Amy) quand il *explora* pour sçavoir s'il eschapperoit de l'embusche des farfadetz. (RAB., *Pant.*, III, 10.)

EXPORTATION, s. f., action de porter au dehors :

A l'arrivee et *exportation* du corps de ce saint serviteur de Dieu. (*Chos. mem. escr. par F. Richer*, p. 35.)

EXPOSER, -SITION, v. ESP...

EXPRESSIF, adj., signalé ; qui exprime, fait connaître :

Ayons esté avertis des grands et *expressifs* dons que aucuns particuliers ont par cy devant obtenus de feu nostre tres cher seigneur et pere. (29 oct. 1483, *Ord.*, XIX, 167.)

Qui veult bien faire testament salutaire et spirituel il se doibt regler par la loy de Dieu qui se appelle testament, car *expressive* et declarative de la voulenté de Dieu. (P. SUTOR, *Maniere de faire testament*, f° 5 r°.)

EXPRESSION, s. f., action d'exprimer (une pensée, un sentiment) :

Je n'ay plus de paroles puissantes, ni assez violentes a l'*expression* de mes miseres. (AUB., *Pet. œuv. mél.*)

— Concision :

La grande *expression* dont il a voulu user (Plutarque) ne le laisse pas couler si doucement que Herodote, Plato, Isocrates et Xenophon. (G. DE SELVE, *Themist.*, p. 18, éd. 1547.)

— Anc. t. de médecine, épreinte :

On dict qu'il n'y a chose au monde tant utile pour le ventre et boyaux (que le jus d'anis), et pourtant on le baille aux dysenteriques, et gens tourmentez d'*expressions* ou tenesmes. (*Trad. de l'hist. des plant. de L. Fousch*, c. XIX.)

Tenasmus. Un grand et insatiable desir d'aller a la selle avec peu d'effect : on l'appelle les *expressions* ou espraintes. (R. EST., *Dictionariolum*.)

Cf. III, 687b.

EXPRIMER, v. a., rendre la pensée par les paroles, par le style, par l'écriture :

Nen *espriemer(e)* per parolle ceo k'il en voient. (*Greg. pap. Hom.*, p. 22, Hofmann.)

Nous avons veu deus paires de lettres, en l'une desquelles entre les autres choses qui *estoient expremees* iluec, estoient contenues ches choses qui ensivent. (1255, *Prév. de Clerm.*, B. N. 4663, f° 98 r°.)

Cf. ESPRIMER, III, 551a, et EXPRIMER, III, 687b.

EXPULSER, v. a., chasser, repousser, pousser au dehors :

Avoir expulsé le daulphin. (G. CHASTELL., *Chron. du D. Phil.*, ch. LXII.)

Elle en *sera expulsee* et deboutee de son heritaige. (ID., *ib.*, ch. LXIV.)

EXPULSEUR, s. m., celui qui expulse :

N'estoit il pas, de la chasteté belle,
Le vray soustien, et le fort *expulseur*
Des fols attraits de ce diable abuseur.
(*Merlin Coce.*, XVII.)

Cf. III, 688a.

EXPULSIF, adj., qui a la vertu d'expulser :

L'aigue est froide et moiste, et fait la vertu *expulsive*. (BRUNET LATIN, p. 109.)

Vertu *expulsive*. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Ar.*, B. N. 210, f° 4 r°.)

Force *expulsive*. (SIBIL., *Contram.*, p. 146.)

EXPULSION, s. f., action d'expulser, de chasser :

Liquel heritage ont esté tenu en la main le roy des l'*expulcion* general des juys dou royaume jusques a ore. (1309, A. N. JJ 41, f° 92 r°.)

Expulsion. (*Ib.*, f° 92 v°.)

Pour l'*espulsion* de noz adversaires estans en la place du mont Saint Michiel. (1429, *Lettre de Henri VI*, Mém. Soc. hist. de Paris, V, 304.)

Pour l'*expulsion* des ennemis de la foy chrestienne. (1462, *Lett. de L. XI*, Arch. du roy. de Belg., cart. 32, Ch. des compt.)

En l'estat de religion lequel par apostasie ou *expulsion* ilz avoient delaissé ou perdu. (1486, *La tres ample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 84b.)

EXPULTEUR, -TRICE, adj., qui chasse :

Faculté *expultrice*. (JOUB., *Err. pop.*, 1re p., II. 3.)

Je croy, va dire un autre, que les Pythagoriens n'usoient point de poisson, a cause que il excite plus l'acte venerien que la chair, d'autant que la semence qui en provient est plus aigue et piquante, dont elle sollicite plus la vertu *expultrice*. (BOUCHET, *Serees*, VI.)

EXQUIS, adj., d'une beauté rare, recherchée :

Lors quand Jhesus s'eslievera
Par dessus les cieulx tout en voie,
Dieu scet par quel *exquise* voie
Son pere le recevra.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 32870.)

Prenons de palmes beaux rinceaux
Draps dores, *exquis* et nouveaulx.
(ID., *ib.*, 16152.)

Plusieurs beaux et *exquis* livres. (1500, *Chron. d'Est. de Medic.*, Prol.)

Cf. ESQUIS, dans ESQUERRE, III, 557c.

EXQUISEMENT, adv., d'une manière exquise :

L'on servoit tousjours de toutes sortes de viandes *exquisement* accoustrees. (AMYOT, *Lucullus*.)

Cf. III, 688a.

EXSICACION, mod. exsiccation, s. f.,

action de dessécher une chose ; caractère de ce qui dessèche :

De l'abstertion et de l'*exsication*. (Brun de Long Borc, *Cyrurgie*, ms. de Salis, f° 13[b].)

Le vinaigre est de forte *exication*. (*Regime de santé*, f° 45 v°.)

A cause de sa calefaction et *exsiccation* elle (la rue) subtilie les esperitz. (*Platine de honneste volupté*, f° 34 r°.)

L'humidité de l'eau repugne a l'*excicacion* du feu. (*La Nef de santé*, f° 32 v°.)

Apres l'*exiccation* du corps. (Joub., *Err. pop.*, préf.)

EXSICATIF, mod. exsiccatif, adj., qui a la propriété de dessécher :

Clysteres *exsicatifz*. (*Platine de honneste volupté*, f° 94 v°.)

La chair du herison est resolutive et *exsiccative*. (*La Nef de santé*, f° 24 v°.)

La fiante des arondelles a vertu *exicative*. (*Regime de santé*, f° 57 r°, Robinet.)

L'ail est *exsiccatif*. (*Jard. de santé*, I, 14.)

EXSUFFLACION, mod. exsufflation, s. f., action de chasser par le souffle :

Que Sathanas par petite *exsufflacion* puet estre jeté hors de la creature. (J. Goulain, *Trad. du Ration. de G. Durant*, B. N. 437, f° 317 v°.)

Cf. Exsufflation, III, 688[c].

EXTASE, s. f., ravissement de l'âme qui lui enlève pour un moment la conscience d'elle-même :

Extase. (Chastell., *Douze dames de rhét.*, VII, 180.)

Et quant a moy, qui sçay, qu'il ne luy [chault,
Si je suis vif, ou mort, ou en *estase*,
Il me suffit pour elle en froit et chault
Souffrir heureux doulce antiperistase.
(M. Sceve, *Delie*, p. 134, éd. 1544.)

Estaze. (Carl., V, 26.)

Cf. Estasie, III, 602[a].

EXTASER, v. a., ravir en extase :

Ils eussent *esté extasez* de voir un personnage si confit en leurs conceptions. (Cholieres, *Mat.*, p. 124, Lacroix.)

Ostez ceste opinion de vostre cervelle : elle vous mineroit le jugement, et a la partin vous *extaseroit* de vostre propre raison. (Id., *ib.*, p. 203, éd. 1585.)

Il *estoit extasé* de sagesse, alors qu'il chantoit ce langage (Anacreon). (Id., *Guerre des masl. et des fem.*, f° 92 v°, éd. 1588.)

EXTATIQUE, adj., livré à l'extase, qui provient de l'extase :

Aultres tant ont esté *ecstaticques* et comme maniacques, que eulx mesmes de dueil et regret se sont noyez, pendus, tuez, impatiens de telle indignité. (Rab., *Tiers livre*, ch. XLVI.)

Ecstatique.
(Rons., *Franc.*, I.)

Extatiq plaisir. (Sibil., *Contram.*, p. 140.)

D'un et d'autre costé
Se promenant, il demeure *extatique*.
(La Morliere, *Calliope*.)

EXTENSIBLE, adj., qui peut s'étendre, être étendu :

La humidité n'est pas bien *extensible* ne bien obeissant a la vertu informative. (Evrart de Conty, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 158[b].)

EXTENSILLE, v. Ustensille.

EXTENSION, s. f., action d'étendre ou de s'étendre :

De plus grant *extention*. (Oresme, *Eth.*, f° 200[c].)

Extendz un peu les membres de ton corps, car par telle *extencion* nature est moult confortee. (*La Nef de santé*, f° 44 v°.)

La dilatation et *extension* de la pupille de l'œil. (*Jard. de santé*, I, 13.)

Cf. Estension, III, 608[a].

EXTENUACION, mod. exténuation, s. f., action de rendre tenu, maigre et faible ; résultat de cette action :

La *extenuacion* du corps. (Evrart de Conty, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 96[d].)

Adont est la curations (de l'hernie) *extenuations* de ventosité. (Brun de Long Borc, *Cyrurgie*, ms. de Salis, f° 84[c].)

Toutes choses qui par l'*extenuacion* de l'air sont tournees en feu sont restaurees par l'umidité de l'eaue. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 177 v°.)

EXTENUATIF, adj., qui atténue, qui affaiblit :

Les parties denses et la vapeur grosse requierent medicamentz plus *extenuatifz* et chauldz. (Tagault, *Inst. chir.*, p. 136.)

Choses *attenuatives*. (Id., *ib.*)

EXTENUER, v. a., rendre ténu ; épuiser :

Les petits cailloux subtilisent et *extenuent* l'eau. (Amyot, *Prop. de table*, VI, v.)

— Réfl. :

La fievre quarte le travaille tellement, que de jour en jour il va *s'extenuant*. (23 fév. 1559, *Négoc. sous Fr. II*, p. 272.)

EXTERIEUR, adj., situé en dehors d'une personne ou d'un objet :

Et se tournent a trouver aulcunes consolations *exteriores*. (*Intern. Consol.*, II, 7.)

Exterieur. (*Viol. des hist. rom.*, c. LIV.)

Les sens *exteriores* comme la vue et l'oye. (Chastell., *Ver. mal prise*, VI, 281, Kerv.)

EXTERIEUREMENT, adv., à l'extérieur, par l'extérieur :

Toutes langues voulens *exteriorement* demonstrer leur tristesse portent habits de noir. (Rab., *Garg.*, ch. X, éd. 1542.)

Il est necessaire par toute raison que l'ame soit *exterieurement* punie par justice. (*Trad. de la théol. de Raym. Sebond*, ch. CLXIV, f° 177 v°.)

EXTERIORITÉ, s. f., qualité, état de ce qui est extérieur :

Il nous faut ici regarder autre chose que l'*exteriorité* des ceremonies. (Calv., *Inst.*, p. 270.)

Hipparchus tient que les raions lancez de l'un et de l'autre de nos yeux, venant a embrasser de leurs bouts l'*exteriorité* des corps objectez, emportent la comprehension a la puissance visive. (Amyot, *Œuv. mor. de Plut.*, f° 243 v°.)

EXTERMINACION, mod. extermination, s. f., action d'exterminer :

Que toutes (choses) devoient aler a *extermination*, une foiz par eaue, l'autre par feu. (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5082, f° 7[a].)

EXTERMINANT, adj., qui extermine :

Œuvre *exterminante*.
(*Act. des apost.*, vol. I, f° 3[a].)

EXTERMINATEUR, s. m., celui qui extermine :

Gobrias, un des *exterminateurs* des sept freres. (Fossetier, *Cron. Marg.*, Brux. 10511, VI, IV, 5.)

EXTERMINER, v. a., chasser, faire périr entièrement ; abolir, détruire :

Eissi atterron les Normanz
E *seient* tuit *exterminé*.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 14468.)

Et *fut* de toute *estermine*e
De Sainte Eglise apostolique
Foi crestienne et catholique.
(*Mir. de S. Eloi*, p. 62.)

Les choses qui appert qu'elles sont bien faittes, tu estrives tout seul pour les *extreminer* et destruire. (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5082, f° 94[b].)

— Finir :

Nous avons entendu que celui qui a present est abbé de vostre abbaye est tellement debilité de sa personne, tant a cause de son ancien aage que de certaine griefve maladie, de laquelle il est detenu, qu'il est a doubter qu'il doye de brief *exterminer* et clorre ses jours. (1469, *Lett. de Louis XI*, t. IV, 70, Soc. H. de Fr.)

Cf. III, 689[a].

EXTERNE, adj., extérieur :

Une chaleur *externe* et estrangiere. (Paré, XX, 2.)

Il (l'homme) s'attache aux biens *externes* et temporels. (*Trad. de la théol. nat. de Raym. Sebond*, ch. CXLIII, f° 151 v°.)

Cf. Esterne, III, 609[c].

EXTINCTION, s. f., action d'éteindre :

L'*extinction* des cierges. (J. Goulain, *Trad. du Ration. de G. Durant*, B. N. 437, f° 122 v°.)

— Fig. :

Que les pretendus deputez sont touz chargez par leurs memoires de demander l'*estinction* de la religion refformee. (Aub., *Hist. univ.*, II, 236.)



EXTINGUIBLE, adj., qui peut s'éteindre.

— Fig. :

Avec une soif non *extinguible*, c'est a dire, qui ne se peut appaiser. (PARÉ, *Œuv.*, XXIII, v.)

— Qui peut s'éteindre, qui peut cesser :

Je donnay ausdits sieurs gentilshommes des benefices particuliers et simples, provenus de mon indult, et autres dont quelques amis m'accommoderent moyennant quelques pensions *extinguibles*. (CHEVERNY, *Mém.*, an 1596.)

EXTIRPATEUR, s. m., celui qui extirpe :

Lequel a tousjours esté *extirpateur* de heresies et executeur de justice. (MIELOT, *Advis directif de Brochard*, Hist. armén. des crois., II, 430, Mas-Latrie.)

L'*extirpateur* de toutes loix iniques.
(J. BOUCHET, *Ep. fam.*, I.)

S. Dominique *extirpateur* par ses presches de l'heresie albigeoise. (PASQ., *Rech.*, III, 19.)

EXTIRPATION, s. f., action d'extirper :

Extirpation. (CHASTELL., *D. de Bourg.*, II, 205, Kervyn.)

L'*extirpation* de la tyrannie et procuration de la liberté romaine. (A. LE POIS, *Disc. s. les medall. ant.*, f° 111 v°, éd. 1579.)

EXTIRPER, v. a., déraciner, arracher :

Quiconque borgeois du bourc de Laille *extirpera* les bois communs pour faire prez ou terre gaignable. (1336, *Franch. de la Chaux du Dombief*, Droz, Bib. Besançon.)

Convint *extarper* et tailler la plupart des vignes. (1564, *Enquéreurs de Toul.*)

Extirper les cosses et racines. (1534, *Reg. cons. de Lim.*, I, 237.)

— Fig. :

Pour maintenir le roy en sa bonne oppinion et *extripper* les erreurs de son royaulme. (1568, *Archiv. hospit. de Paris*, I, p. 94.)

Cf. ESTREPER, III, 650ᶜ.

EXTORQUER, v. a., obtenir par importunité, par menaces, par violence :

Vous voulez *extorquer* les honneurs et les avoir par force. (BERS., *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 112ᵈ.)

Ne pourroient il de lui traire
Ne *extorquier* aucunement
Un seul petit consentement.
(J. LEFEBVRE, *Resp. de la mort*, B. N. 994, f° 8ᵇ.)

Ou moult eurent d'afflictions
Et d'*extorquees* exactions.
(G. DE DIGULL., *Trois pelerinaiges*, B. N. 1577, f° 135ᶜ.)

Pour *extorquer* or, joyaulx et argent,
On bat, on ment, on rapine, on parjure.
(EUST. DESCH., VI, 258.)

Et aussi avoir d'icelle femme volu *extorquier* et fourchelé une rasiere de bled. (10 avril 1415, *Reg. de la loy*, 1413-1425, A. Tournai.)

Les edicts qui *furent extorquez* du feu roy. (8 juill. 1591, *Lett. miss. de Henri IV*, III, 419.)

EXTORQUEUR, s. m., celui qui extorque :

Iceulx exacteurs et *extorqueurs*. (1390, *Ord.*, VII, 351.)

EXTORSION, s. f., manière violente de prendre, de se procurer qqch. :

Si qu'il voult faire *extorssions*,
Tailles et imposicions.
(*Chapel des trois fleurs de lis*, ms. Berne 217, f° 72ᶜ.)

Extoursion. (*Liv. des Esches*, ms. Chartres 411, f° 89 r°.)

Griefs et *extortions*. (1413, *Ord.*, X, 111.)

Si est bien folz qui tant acqueste
En faisant male *extorcion*.
(CHR. DE PIS., *Chem. de long est.*, 368.)

Tailles, impositions, gabelles, maletottes et aultres *extorsions*. (1464, *Lett. de Jan de Lannoy*, dans le *Cabin. histor.*, 1875, p. 230.)

Cf. III, 690ᵃ.

EXTORSIONNAIREMENT, adv., par extorsion :

Prennent et ont prins *extorçonnierement* dons et granz services par leur barat. (1346, A. N. JJ 72, f° 182 v°.)

D'*extorcionnairement* prendre
Sur pueple vy seigneurs mesprendre.
(CHR. DE PIS., *Poés.*, B. N. 604, f° 191 r°.)

EXTRACTION, s. f., action d'extraire, de tirer hors :

Extraction de saiete. (BRUN DE LONG BORC, *Cyrurgie*, ms. de Salis, f° 24ᵈ.)

— Origine, race, la naissance par considération à la famille d'où l'on provient :

De plus grand *estraction* de sang. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 274.)

Estraction.
(*Bovon d'Hanstone*.)

Il ne forligne mie qui suit s'*estrassion*.
(*Jehan de Lanson*, Ars. 3145, f° 121 v°.)

Plaist vos oir quels est *s'astration* ?
(*Gaydon*, B. N. 1448, f° 295ᵃ.)

Extraition.
(*Ponthus*, ms. Turin, f° 89 r°.)

Ma fenme n'est pas de telle *estrasion* ke elle se mefeist vers moi. (*Li Contes dou roi Flore et de la bielle Jehane*, Nouv. fr. du XIIIᵉ s., p. 98.)

Et s'iroie prier et manade et pardon
A trestous cheuls qui sont de mon *estration*.
(*B. de Seb.*, XIV, 852.)

Si noble et de si haute *estration*. (FROISS., *Chron.*, IV, 176.)

Cf. III, 690ᵃ.

EXTRAIRE, v. a., tirer une chose d'un lieu, d'un corps où elle est formée ou contenue :

A Jak Kampion, leur clerc pour otel et pour coppyer et *estraire* de sen pappier et signer de sen signe celi paiement en le maniere que en yceli pappier est contenu .v. s. (21 oct. 1362, *Exéc. test. de Henri le recouseur*, A. Tournai.)

Et audit Maure [greffier de la ville de Tournay], pour *avoir extraict* lesdittes ordonnances, et d'icelles fait collacion, pour ce trente quatre gros. (1496, *Compte de la tutelle de Jaquet Quis*, ib.)

Faict *extraire* et prendre pierres. (28 avril 1564, *Escript d'un accord et appoinctement entre Rasse de Hurtebise et Philippe Coennes, leur gendre*, chir., S. Brice, A. Tournai.)

Cf. ESTRAIRE, III, 640ᵇ.

EXTRAIT, s. m., fragment, copie d'un passage d'un compte :

L'*extraict* des comptes precedens. (1543, *Compt. de la vic. d'Evr.*, f° 7 v°, A. Eure.)

— Fig. :

Une theriaque de malice, un *extrait* de bestise. (GARASSE, *Doctr. cur.*, p. 516.)

Cf. ESTRAIT, III, 640ᶜ.

EXTRAJUDICIAIRE, adj., qui ne se rattache pas à un procès pendant en justice :

Toutesfois la preuve n'est pas si forte d'une confession *extrajudiciaire* que judiciaire. (BOD., *Demon.*, f° 181 v°.)

EXTRAJUDICIAIREMENT, adv., par acte ou forme extrajudiciaire :

Quiconque se reconnoist judiciairement caution ou *extrajudiciairement* pour un non habitant de la ville, est tenu pour le principal. (*Cout. de Bourbourg*, Rubr. XVII, art. 1.)

EXTRAORDINAIRE, adj., qui n'est pas selon l'usage, singulier, rare :

Exactions ordenaires et *extraordenaires*. (1348, *Affranch. de Gy*, A. com. de Gy.)

Extraordinaire.
(*Advocacie N. D.*, ms. Evr., f° 154 v°, col. 2.)

Voicy une heure *extraordinaire* pour demander l'aumosne. (LARIV., *le Fid.*, 4, 12.)

— *A l'extraordinaire*, extraordinairement :

Favorisé de Dieu *a l'extraordinaire*. (N. PASQ., *Lett.*, IV, 11.)

— S. m., dépense extraordinaire :

Pour les *extraordinaires* durant le dict voiaige fut payé vignt et cincq solz. (1480, *Compt. de tut.*, f° 60ᵇ, Barb. de Lesc., Arch. Finist.)

EXTRAORDINAIREMENT, adv., par extraordinaire :

Interroy estoit office qui n'estoit pas ordenaire, ainçois se fesoit *estrordenairement*. (BERS., *T. Liv.*, f° 2ᵇ, ap. Littré.)

EXTRAVAGAMMENT, adv., d'une manière extravagante :



N'est de merveille, si les jumens desreiglees sont aussi *extravagamment* couvertes des masles. (BELLE FOR., *Secr. de l'agr.*, p. 253.)

Extravagantement. (N. DU FAIL, *C. d'Eutr.*, XVIII.)

EXTRAVAGANT, adj., qui s'écarte de la raison, de la mesure, bizarre :

(Le vin) qui est logé en tines et tonneaux de chesne es premieres annees de tels meubles (en) tire une odeur *extravagante*. (O. DE SERR., III, 6, éd. 1605.)

M'envoyer hors la maison a ceste heure *extravagante*. (LARIV., *le Fid.*, II, 7.)

Tous deux fort enjoues et faisans des follies plus *extravagantes* que tous les autres. (BRANT., *Capit. fr.*, M. l'admir. de Chastill., Buchon.)

Cf. III, 690b.

EXTRAVAGUER, verbe. — N., s'abandonner à d'inutiles digressions, à d'inutiles développements :

Il nous declaire que c'est la qu'il nous faut tenir, sans *extravaguer* ne ça ne la. (CALV., *Serm. s. le Deuter.*, p. 342a.)

— S'écarter du chemin :

Estant en un lieu descouvert ils prenoient la hauteur que le pol avoit par dessus l'orison en la borne de la veue mesme, notant le lieu qui estoit convenable a l'elevation ou hauteur dudit pol, ils cheminoient droit vers iceluy sans *extravaguer* au meridian. (GRUGET, *Div. leç.*, III, XIX.)

Les princes estoient semonds de n'*extravaguer* hors les bornes de leur devoir, pour la peine qu'ils voyoient leur estre preparee apres leur mort. (PASQUIER, *Rech.*, IV, 23, p. 400, éd. 1643.)

— Réfl., s'écarter, s'égarer :

Je *me suis* possible un peu *extravagué* de mon desseing. (BRANT., *D'aucuns duels*, IX, 579, Buchon.)

Cognoissant l'humeur de Crillon et que desja son esprit commençoit a *s'extravaguer*. (SULLY, *Œcon. roy.*, ch. CLII.)

EXTREME, adj., qui est au bout; situé à deux bouts opposés, porté au plus haut degré, dernier, suprême :

Ce seroit vice *extreme*. (ORESME, *Eth.*, VII, 19.)

Deux vices *extremes* comme illiberalité et prodigalité. (ID., *ib.*, X, 2.)

Sa toute pauvre vile condition estoit indigne de son eslevement *extreme*. (CHASTELL., *D. de Bourg.*, IV, 234, Kervyn.)

Si estonnez qu'ils n'ont pour toutes armes
Que les sanglots, les souspirs et les larmes,
Les tristes vœux, *extreme* reconfort
Des malheureux attendus de la mort.
(RONS., *Franc.*, l. II, p. 420, éd. 1584.)

— S. m., point extrême :

Et les deux *extremes*, c'est assavoir delectation et tristece... (ORESME, *Eth.*, VII, 19.)

EXTREMEMENT, adv., d'une manière extrême :

S'il (Dieu) veut estre *extremement* aimé de nous, il s'ensuit qu'il veut que nous le cognoissions parfaitement. (*Trad. de la théol. natur. de Raym. Sebond*, ch. CLIV, f° 162 r°, éd. 1581.)

La joye nous aveugle et nous commande, elle est *extremement* puissante, il n'est rien qu'elle ne domine, qu'elle ne renge a soy. (*Ib.*, ch. CLX, f° 169 v°.)

EXTREMITÉ, s. f., qualité de ce qui est extrême ; partie extrême, limite ; fin :

Extermitez.
(*Rose*, Vat. Chr. 1502, f° 75c.)

Extremeteis.
(*Ib.*, f° 97b.)

Et si la chose soit en grant quantité, doncs en vienent extensions des *estremetez*, reflexions des menbres, tremblure de cors. (EVRART DE CONTY, *Secr. d'Arist.*, B. N. 571, f° 130c.)

Vray but d'un poete lyrique de celebrer jusques a l'*extremité* celuy qu'il entreprend de louer. (RONS., *Ode*, Epistre au lect. de la prem. édit.)

En la personne de Charlemagne notre royaume se trouva grand *en extremité*. (PASQ., *Rech.*, II, I.)

Afin de luy faire perdre la fantaisie de le suivre jusques aux dernieres *extremitez* de tous ses estats. (DU VERD., *Hist. d'Alexand.*, I. V.)

Endurer et souffrir toutes les *extremites* du monde plutot que de... (17 mai 1588, *Troubl. de la vill. d'Arl.*, Rec. D, p. 137.)

Peut estre auries vous atteint l'*extremité* de vos vivres, devant qu'elle (la paix) soit esbauchee. (1600, *Lett. miss. de Henri IV*, V, 350.)

— *En extremité, par extremité, a toute extremité*, extrêmement :

Il estoit avaricieux *par extremité*. (BOUCHARD, *Chron. de Bret.*, f° 124d, éd. 1532.)

De trouver sur Helaine toutes les perfections de beauté il n'estoit pas possible, encor qu'elle ait esté *en extremité* tres belle. (BRANT., *des Dames*, IX, 255.)

Tous esgallement ne se pouvoient garder de le louer *a toute extremité*. (ID., *Grands capit. estrang.*, I, XIX.)

EXTRINSEQUE, adj., qui est ou se trouve en dehors :

Les autres de cause intrinseque, les autres de cause *extrinseque*. (H. DE MONDEV., B. N. 2030, f° 73a.)

Ayde *extrinsecque*. (*Sexte J. Frontin*, I, 2.)

EXULCERATION, s. f., action d'exulcérer :

Bien souvent telle *exulceration*, par espace de temps, vient jusques au profond, tellement qu'elle attainct la chair qui est dessoubz, et ce mal lors s'appelle erysipelas. (TAGAULT, *Inst. chir.*, p. 93.)

EXULCERER, v. a., ulcérer, aviver :

Mais ses gryphes me *exulcererent* tout le perinee. (RAB., *Garg.*, ch. XIII, éd. 1542.)

Quant la cholere est de consistence plus grosse et qu'elle est plus acre qu'elle ne doit estre naturellement, elle *exulcere* et escorche la petite peau qui est sus le cuyr. (TAGAULT, *Inst. chir.*, 1549, p. 93.)

C'est l'herbe de laquelle, trempee en sang de dragon, les gueux malheureux et meschans se frottent les bras, jambes ou cuisses, pour se les *exulcerer*, afin qu'ils puissent esmouvoir le peuple a compassion. (LIEBAULT, p. 251.)

Il trouva le tout fort engarbouillé et les espritz de costé et d'autre grandement irritez et *exulcerez*. (12 juin 1577, *Corresp. de Philippe II*, V, 825.)

EXUBERAMMENT, adv., d'une manière exubérante :

Que les chastrez soient *exuperamment* humides, entre autres choses appert. (CHOLIERES, *Matinees*, p. 135, éd. 1585.)

EXUBERANCE, s. f., excès de plénitude ; excès en général ; expansion :

Lesdits ventricules sont fort blancs, unis et polis en leur superficie et face interieure, hors mis qu'ils ont sur le milieu du croissant une *exuberance* tant d'un costé que d'autre. (PARÉ, IV, 7.)

Au fils, c'est une *exuberance* de bonté. (LA BOD., *Harmon.*, p. 765.)

EXUBERANT, adj., qui a un excès de fécondité, de plénitude :

Paris, ou tous artz et disciplines sont si *exuberantes* et multipliees. (*Flave Vegece*, Prol., éd. 1536.)

Sur la multiplicité et signification de termes *exuberante* et redondante en toutes matieres. (BUDÉ, *Instit. du Pr.*, ch. IV.)

EXUFRUIT, v. USUFRUIT.

EXULTATION, s. f., grande joie :

De l'oile d'*esultation*
Est oinz par bone entencion (J. C.).
(EVRAT, *Bible*, B. N. 12457, f° 87 v°.)

Devotement chanterent chans d'*exultacion*.
(*Girart de Ross.*, 4452.)

A leur tres grant confusion et a l'*exultacion* de nous et de nostre seignorie. (Déc. 1438, *Lett. pat.*, Arch. H.-D. Orl.)

Fut ledit Clement sacré et coronné de mitre papal par les cardinaux en l'eglise saint Just, en grant joye et *exultation* de tous les assistans. (LE BAUD, *Hist. de Bret.*, ch. XXXII.)

Honneur, glorification,
Vertu et *exultation*
Soit a la grant magnificence.
(*Act. des apost.*, vol. I, f° 30 r°.)

EXULTER, v. n., tressaillir de joie :

Exulta. (AIMÉ, *Ystoire de li Normant*, p. 29.)

EXURPATION, v. USURPATION. — **EXURPER**, v. USURPER. — **EXUSUFRITIER**, v. USUFRUITIER. — **EYNÉ**, v. AINSNÉ.





FA, s. m., quatrième note de la gamme d'ut :

> Teus ne connoist le *fa* du sol.
> (G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 25c.)

> Aprenez le *fa* et le mi.
> (EUST. DESCH., *Poés.*, VI, 113.)

FABLE, s. f., récit, tradition fictive ou mensongère ; apologue :

> Ki en voldreit dire verté
> Il senblereit que ce fust *fable*.
> (*Eneas*, 7405.)

> Que vous feroie plus longue *flave ?*
> (CHREST., *Yvain*, B. N. 1433, f° 31 v°.)

> Li a lores mis
> Le braz senestre sor l'espaulle.
> Fet il : Nel tenez mie a *faule*,
> Une mervelle qui avint....
> (*G. de Dole*, 654.)

> Chou est la *fable* dou tor et du mouton.
> (*Rom. de la Violette*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 394, 25.)

> Pour lui et les navres garir
> Manda mires sans nule *faule*.
> (BEAUM., *Jeh. et Blonde*, 4480.)

> N'a se *flables* non et mensonges.
> (*Rose*, Vat. Ott. 1492, f° 1a.)

> Ja *faubles* n'i metrai en pris.
> (*Vie des Pères*, Ars. 5216, f° 1b.)

> Tel merveille ne fu oie n'escoutee,
> En *flabe* n'en canchon, ne dite ne cantee.
> (*Doon de Maience*, 48.)

Li mauvais m'ont raconteit *flaves* et mensonges. (*Psaut. de Metz*, p. 347.) Var., *faubles*.

Le .VII°. (chapitre) des *flabes* mondaines et chançons des fais des seigneurs. (*J. de Salisb.*, *Policrat.*, B. N. 24287, f° 71d.)

> Se ce ne sont bourdes ou *faules*.
> (LEFRANC, *Champ. des Dames*, Ars. 3121, f° 120a.)

> Ouy, va tost, sans faire *fable*.
> (*La Vie et l'hist. du maulv. riche*, Anc. Th. fr., III, 272.)

— *Servir de fable*, être l'objet de propos malins :

> Moy malheureux ! moy miserable,
> Qu'on fet ainsi *servir de fable !*
> (J. A. DE BAIF, *le Brave*, V, 7.)

Cf. III, 691a.

FABLEL, mod. fableau et fabliau, s. m., conte plaisant en vers :

> Par cest *flaviau* poues entendre.
> (*Ysopet I*, fab. XIII.)

> Por ce qu'il est de verité,
> Ne l'apele mie *flablel*.
> (H. D'ANDELI, *Œuv.*, le Dit du chancelier Philippe, 254, Héron.)

> Chanconetes, moz et *flabias*.
> (*Vie des Peres*, Ars. 5216, f° 1b.)

> Romanz lire, *flaubeas* conter.
> (*Ib.*, f° 3b.)

> Tant ai dit contes et *flabeaus*.
> (*De Berangier*, B. N. 19152, f° 54a.)

> Nottes, *flabiaux* et chançonettes.
> (*Rose*, ms. Corsini, f° 57a.)

> Li *flabliaus*.
> (Ms. Berne 354, f° 59c.)

> Se il oent bon *flabeau* dire
> Si lor fait il grant alegance.
> (*Du Chevalier qui fist parler...*, 8, Montaigl. et Rayn., *Fabl.*, VI, 68.)

> Rustebuef dist en cest *fabel*.
> (RUTEB., *De la dame qui fist les trois tours.*)

> Par cest *fableau* poez savoir.
> (*Des Tresces*, Méon, I, 3431.)

Harpeurs qui chantoient chançons et *flabeaux*. (*Miroir historial*, Maz. 1554, f° 205 v°.)

> Je fois *flabiaulx*, rimes et servantois
> Pour deduire les gens aucunes fois.
> (*Les Propriétés d'aucunes femmes*, Romv., p. 145.)

FABRICATION, s. f., action de fabriquer :

En la *fabrication* du temple. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, Brux. 10510, f° 3 v°.)

FABRIQUE, s. f. et m., bien, revenu d'une église, conseil qui l'administre :

Le procureur de la *fabrisse* de l'esglise de Fuci. (1386-87, *Compte de J. Guérin*, f° 3 v°, A. Cher.)

Qui ne mist et offry a la *fabrique* du saint temple de Dieu que deux mailles. (*Traicté de P. Salem.*, ms. Genève 165, f° 2 r°.)

Pour don fait par ledit feu a la *fabricque* d'icelle eglise. (1444, *Exéc. testam. de Jehan du Touppet*, A. Tournai.)

— Toute espèce de travail d'art, construction, etc. :

Ce mondain *fabricque*. (LE MAIRE, *Plaincte du Désiré*.)

Cf. FABRICE, III, 692a.

FABRIQUER, v. a., faire certains ouvrages par des procédés mécaniques :

> *Fabricher*.
> (LANDRI DE WABEN, *Cant. des cant.*, ms. du Mans 173, f° 44 r°.)

Faverquer. (*Bib. hist.*)

FABULEUSEMENT, adv., d'une manière fabuleuse :

Fabuleusement. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10509, f° 83 r°.)

> *Fabuleusement*.
> (JOD., *Od.*, à Deniset.)

FABULEUX, adj., qui tient de la fable ; qui en a le caractère, qui appartient aux temps de la fable :

L'autre et second conquest non d'eloquente structure, toutesfois de vraie historialle et non *fabuleuse* narrative. (J. MAROT, *Voy. de Genes*, prol., f° 4 r°.)

Les *fabuleux* escrivains en ont escrit diversement. (PONT. DE TYARD, *Solit. prem.*, p. 44.)

(Les écoles des philosophes) ou ne se tenoient pas propoz des enfants de Niobe, du cheval Pegasus et telles *fabuleuses* bagatelles. (BONIVARD, *Devis et advis des deux lang.*, Bib. Ec. des Chart., V, 357.)

FABULOSITÉ, s. f., caractère de ce qui est fabuleux :

Castor et Pollux translatez au ciel par la *fabulosité* des poetes. (JEH. LE MAIRE, *Illustr.*, II, 24.)



FAÇADE, s. f., partie antérieure d'un bâtiment où se trouve l'entrée principale :

Les *fassades* des logis. (DELORME, *Archit.*, I, 8.)

Maison qui a belle *façade*. (COTGR.)

Faciate. (ID.)

— Fig. :

A la *faciade* et front de ce discours. (FAVIN, *Théât. d'honn.*, II, 1092, ap. Ste-Pal.)

FACCION, mod. faction, s. f., parti remuant et factieux dans un état :

Faccion n'est autre chose que aucune aliance privee si comme est conspiracion ou conjuracion ou machinacion. (BERS., *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 2ᵃ.)

Mes marchans et bourgeois fissent la *faction*
De la guerre sanglante, au trafic donnant cesse ?
(*La Complainte de France*, 16.)

Ou trouvez vous que ce mot de conjuration puisse estre dit et approprié de souverain a souverain ? Cela s'adapte seulement a un sujet, lorsqu'il entreprend quelque *faction* contre son prince. (PASQ., *Rech.*, VI, XV.)

— Action d'éclat, entreprise :

Pour avoir logis dedans son quartier et le suivre a toutes saillies, *factions* et entreprises. (PASQ., *Lett.*, I, 2, éd. 1723.)

En toute cette *faction* nous ne perdismes que quatre fantacins et un capitaine italien. (DU VILLARS, *Mém.*, II, an 1551.)

— Action de faire une chose :

Toutes personnes ne sont capables et receues a estre evesque, diacres, judges et magistrats, si elles n'ont atteint l'aage requis et legitime ; le semblable est aux tutelles, *faction* de testament, administration de bienz. (MICHEL LHOSPITAL, *Harangues et Mémoires*, II, 61, Dufey.)

— Garde :

Apres que cestuy ci eut confessé avoir esté mené deux fois en *faction* par l'anspassade. (AUB., *Vie*, an 1586.)

Cf. FACTION, III, 694ᶜ.

FACE, s. f., visage de l'homme :

La *face* aveit tote palie.
(*Eneas*, 2269.)

La blanche *face* e la ruvente,
Cum serat or tainte e greslee
Del solail e de la gelee !
(*Vie de saint Gilles*, 730.)

Les maus que trai pour vous et tir,
Que la *fache* me fait matir.
(GIB. DE MONTR., *Violette*, 383.)

La *fache* li devint plus noire que fordine.
(*Le Chev. au Cygne*, dans Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 350, 19.)

Fasse. (*Psaut.*, B. N. 1761, f° 15 v°.)

— *De prime face, de premiere face*, tout d'abord :

De prime face. (DUQUESNE, *Hist. de J. d'Aresn.*, Ars. 5208, f° 66 r°.)

Et *de premiere face* trouverent ung boulvert devant ladite eglise. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. CCV.)

Ces coursaires *de prime face* luy demanderent vingt talents pour sa rençon. (AMYOT, *J. Cæsar.*)

— Anc., *de pleine face*, à visage découvert, en parlant d'un mort :

Mais lo que ce saint corps levons
Et le portons *de plaine face*
En l'eglise saint Boniface
Trestouz ensemble.
(*Mir. de N. D.*, VII, 368.)

FACETIE, s. f., plaisanterie un peu grossière :

Facessie. (*Eurial. et Lucr.*, f° 91 r°, éd. 1493.)

Fassessie joyeuse. (FABRI, *Rhet.*, f° 97 v°.)

Ton peuple ja de dresser se soucie
Arc triumphal, theatre et *facecie*,
Pour t'accueillir en honneur et en bruyct.
(CL. MAROT, *Œuv.*, II, 87, Bibl. elz.)

Facecie. (LE PLESSIS, *Ethiq. d'Arist.*, f° 28 v°.)

FACETIEUSEMENT, adv., d'une manière facétieuse :

Facecieusement. (P. MART., *Rec. des Isles*, f° 123 r°.)

Aussi vengea il *facecieusement* leur moquerie en approuvant ce traicté. (PONT. DE TYARD, *Disc. philos.*, f° 133 v°.)

FACETIEUX, adj., qui tient de la facétie, plaisant :

Facecieux. (LE PLESSIS, *Ethiq. d'Arist.*, f° 28 v°.)

Facessieux. (MICHAELIS, *Disc. des esprits*, c. I.)

FACHE, v. FACE. — **FÂCHER**, mod., v. FASCHIER. — **FÂCHERIE, -EUX**, mod., v. FASCHERIE, -EUS.— **FACIEE**, v. FAUCHIEE.

FACIENDAIRE, s. m., agent, négociateur :

Cest abbé s'aide de plusieurs personnes, les uns de conseil, *faciendaires* et les autres de bonne chere et les autres d'espions. (*Dialog. entre le maheustre et le manant*, f° 82 r°, éd. 1594.)

Rolland, qui estoit un des principaux *faciendaires* de la Ligue. (LESTOILE, *Mém.*, 2ᵉ p., p. 222.)

S'il eust faict alors ce qu'il devoit et pouvoit, vous et tous vos agents et *faciendaires* estiez perduz. (*Sat. Men.*, Har. de d'Aubray.)

Excitez par quelques ministres factieux, et messieurs de Bouillon, de la Trimouille, Desdiguieres, Duplessis et leurs *faciendaires*. (SULLY, *Mém.*, t. II, c. XXVII.)

— Homme habile dans les affaires, les intrigues :

Au lieu duquel (Calixte), fut fait pape Æneas Sylvius, qui se fit nommer Pie deuxieme, homme grand *faciendaire*, ainsi qu'il avait bien fait paroistre par ses deportements, auparavant qu'il fust appelé a ceste grande et souveraine prelature. (E. PASQUIER, *Rech.*, l. VI, c. XXVII.)

FACIENDE, s. f., chose à faire, et par extens., apprêts, préparatifs :

Nous a ceste heure n'avons aultre *facinde*, que rendre coingnees perdues ? (RABEL., *Quart liv.*, nouv. prol.)

Afin que l'aliment ne s'escoulast trop tost, et que n'eussions une insatiable gloutonnie et voracité, et que telle chose ne revoquast les hommes de leurs arts et *faciendes*. (A. PARÉ, *Œuv.*, I, 15.)

Et leur renverser et emmesler toutes les *faciendes* et pactions qu'ils pratiquoient. (F. DE RABUTIN, *Comm.*, VII.)

M. d'Antragues, qui aimoit a se mesler de toutes *faciendes*, qui se trouvoient enfin malicieuses que sinceres. (SULLY, *Œcon. roy.*, ch. XLII.)

FACILE, adj., dont l'exécution, la réalisation n'offrent pas d'obstacles ; qui n'offre pas de résistance :

C'est la plus *facile* (voye), la plus courte et la plus proffitable. (MIELOT, *Adv. direct.*, dans Reiff., *Cheval. au Cygne*, I, 256.)

La tierce maniere *facile* pour prendre le dict empire appert asses si on considere que ou temporel chief des Grecz il n'y a point de conseil. (ID., *ib.*, p. 274.)

Et les polissant (les mœurs barbares), l'on les ha rendues *faciles*, accointables et haitables. (PONT. DE TYARD, *Solit. prem.*, p. 32.)

FACILEMENT, adv., d'une manière facile :

Entrer povez *facillement*.
(*Mist. du Viel Test.*, IV, 36161.)

Facillement. (AUTON, *Chron.*, B. N. 5082, f° 36 v°.)

Vous les reconnaitrez assez *facilement*.
(DU LORENS, ap. Delboulle, *Gloss. de la vall. d'Yères.*)

FACILITÉ, s. f., fait d'être facile, ce qui rend facile :

On puet illec envayr les Sarrasins et a moindre peril de noz gens et a plus grande *facilité* et prouffit que en nulle autre quelconque partie. (MIELOT, *Adv. direct.*, dans Reiff., *Chev. au Cygne*, I, 302.)

FACILITER, v. a., rendre facile, éclaircir :

(Suivant le discours) que pretendons, autant qu'il nous sera permis, *faciliter* et esclaircir. (LA BOD., *Harm.*, ch. I.)

Pour *faciliter* l'intelligence de ce discours. (GARRAULT, *Rec. des princ. adv.*, Part. négat., p. 8, éd. 1578.)

FACILLE, v. FAUCILLE.

FAÇON, s. f., manière dont une chose est faite, arrangement :

Vint piez encontremont aveit,
Trente pilers ot environ
A ars de molt bele *façon*.
(*Eneas*, 7580.)

Et (les femmes) belles et blanches de toutes *façons*. (*Voy. de Marc Pol*, LXXI, Pauth.)

Si celui dit Martin defaillet de la feire (la vigne) de toutes leiaus *farzons*. (1276, Fontevr., A. M.-et-Loire.)



Pour la *fesson* du gippon. (1377, *Recettes et dép. des blés*, Ste-Croix, l. 98, A. Vienne.)

Puis se teut ung pou comme celui qui vieult venir a son propoux, si peult venir, avecques aucunes gracieuses parolles et nouvelles *faizons*. (*Troilus*, II, Nouv. fr. du XIVe s.)

Troylus, en *faison* d'une courtoisie, avecques pluseurs autres monta a cheval ung faulcon sur le poing. (*Ib.*, V.)

Pour *façon* de charnier. (1392-1400, *Compt. de l'Hôt.-D. d'Orl.*, f° 10 r°.)

Fasson. (*Ib.*, f° 32 v°.)

Le cousturier me taillera
Mes robbes de bonne *façon*.
(*Farce du Cousturier*, Anc. Th. fr., II, 164.)

Sarges blanches de la *faizon* de Dignan. (Août 1409, *Déclar. des biens de Clisson*, f^ls Bizeul, Clisson, Bib. Nantes.)

(Les quantonieres de la ville) qui ont la *fasson* [si subtille
Pour atrapper jeunes folletz,
(*Testam. et épitaph. de maistre Levrault*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., t. X, p. 139.)

Pour la *faisson* de roube et d'ung prepoint. (1502-1503, *Compte de Pierre Drouet*, A. mun. Avallon, GG 159.)

Pour la *faison* de .IIII. piez d'un gril, .XXXIX. s. .X. d. (XVIe s., *Compt. de dép. du chât. de Gaillon*, p. 27.)

— Moyen :

Ledit Hacquinet trouva *façon* d'entrer de nuict dedans ladite ville. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. XL.)

Il trouva *façon* de... (B. DESPER., *Joy. dev.*, LXV, 235.)

Cf. III, 694a.

FACONDE, s. f., éloquence facile et abondante, un peu prolixe :

De ceste chose fu messages
Uns chevaliers cortois et sages
Qu'on apeloit Acoriondes,
Riches d'avoir et de *facondes*.
(CHREST., *Clig.*, 2457.)

De tapiz peinz poons noter
Lor grant *facunde* de parler,
Les arz dum il unt escience.
(SAMS. DE NANT., *Prov. Salom.*, dans Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 156, 2.)

Tu ne trouves qui te reponde
Ne par force ne par *faconde*.
(THIB. DE MARLY, *Vers sur la mort*, XXII.)

Tant par est bele qu'en cest monde
N'est nus tant ait bone *fagonde*
Qui sa biauté peust escrire.
(*Uns Mir. N. D.*, Ars. 3527, f° 136 v°, col. 2.)

Et pour mieux faire a son maistre comprendre
Que c'est luy mesme, et qu'il est revenu,
Comme on l'ouyt parler gros et menu,
Contrefaisant d'hommes geste et *faconde*,
Ores qu'il est calendre devenu,
Il contrefaict tous les oyseaulx du monde.
(CL. MAROT, *Œuv.*, III, 68, Bibl. elz.)

FAÇONER, mod. façonner, v. a., donner à un objet une certaine façon :

Onques Deus qui la *façona*
Parole a home ne dona,
Qui de biauté dire seust
Tant qu'an cesti plus n'an eust.
(CHREST., *Clig.*, 2721.)

Ung grant vilain mal *fassonné*,
Ensourcillé et renfrongné.
(DIGULLEV., *Trois pelerin.*, f° 47b, impr. Instit.)

De tous menbres bien *façonnes*. (FROISS., *Chron.*, II, 376.)

Pour avoir fait et forgié une poye de fier de .X. pies de loncq et de .III. pies de hault, ordonnee et *fachonnee* a .III. pilliers. (12 mai-17 août 1443, *Compte d'ouvrages*, 3e Somme de mises, A. Tournai.)

Malvaise cousture ou malvaisement *faichonnee*. (1447, *Stat. des Bonnet.*, Reg. des stat., A. Abbev.)

Ou le jeune poulin que l'escuyer *fassonne*,
Les cordes au jarret, aux ambles et au pas.
(*Remonstr. aux femm. et fill. de la Fr.*, Var. hist. et litt., t. IV.)

— Réfl., recevoir une certaine façon, se former :

Ma damoyselle, par maniere,
Se façonne comme une gaule.
(COQUILLART, *Droitz nouv.*, 2e part., De Dolo, I, 155.)

— Avoir soin de, s'appliquer à :

Trop plus heureux que cil qui *se façonne*
Joyeusement de complaire a sa dame.
(R. DE COLLERYE, *Epist.*, V.)

FACTEUR, s. m., celui qui est chargé d'un négoce pour le compte d'un autre :

Il pourront se il leur plaist envoier leurs *facteurs* la ou il leur plera fere leur marchandises, et respondront les compagnons des faiz de leurs *facteurs*. (1326, A. N. JJ 64, f° 101 r°.)

Des denrees t'envoieray
Et qu'ilz cousteront t'escripray
Et combien vendre les devras,
Com mon *facteur* que tu seras
En ce fait cy.
(*Mir. de N. D.*, VI, 195.)

Cf. FAITOR, III, 710b.

FACTIEUX, adj., qui forme une faction, disposé à la révolte :

La pluspart des villes *factieuses* n'avoient point posé les armes. (1579, *Le tocsain contre les massacreurs*, Arch. cur. de l'hist. de France, 1re sér., t. VII, p. 25.)

FACTIONNAIRE, adj. et s., factieux :

Une infinité d'autres seigneurs *factionnaires*. (PASQ., *Rech.*, V, 2.)

On ne trouve point que ce grand roy exerçast trop rigoureuse justice contre les *factionnaires* de M. de Bourbon. (BRANT., *Capit. fr.*, Franç. Ier.)

Encores que tous ces conspirateurs et *factionnaires* prinssent, pour abuser le peuple et troubler le royaume, en apparence un mesme manteau, qui estoit la reforme de la religion. (1574, *Privileg. de la ville de Lyon*, p. 16.)

Que le roy a soustenu les affaires puissamment en Italie depuis plusieurs annees, mesmes au plus fort des guerres qu'il avoit dans ses Estats contre les heretiques et les *factionnaires*. (RICHEL., *Corr.*, 16 oct. 1639, VI, 577.)

FACTIONNEUX, adj., factieux :

Vous ne ignorez ceste *factionneuse* guerre avoir esté oultre le vouloyr du roy. (J. BOUCHET, *Mem. de La Trem.*, ch. XVI.)

FACTOTUM, s. m., celui qui est chargé des affaires d'une personne ou d'une communauté :

Ayant fait conte avec le *factoton* des dames, il s'en retourna tout droict au village de Lemporecchio dont il estoit. (A. LE MAÇON, *Decameron*, Troisiesme journ., nouv. première, II, 48, Lemerre.)

C'est le chappelain, le commis, le *factotum* de mon cousin. (JOD., *Eug.*, II, 3.)

En son absence il garde les clefs de son logis, le fournit, selon la saison, de bois, vin, bled et autres provisions necessaires en un menage ; bref, c'est son grand gouverneur et seul *fac totum*. (LARIV., *Ecol.*, I, 1.)

1. **FACTURE**, s. f., manière dont une chose est faite :

Quant aux vers et a la *facture* des sonnets, je ne sçay qui le trouve obscur. (SIBIL., *Art poet.*, p. 252.)

Cf. FAITURE, III, 711a.

2. **FACTURE**, s. f., note que le vendeur fournit à l'acheteur des marchandises qu'il livre avec le prix auquel il les vend :

Toutes marchandises venans de Piedmont, Savoye, Bourg en Bresse et autres lieux avallans par la riviere du Rosne, pour descendre en bas, serons tenuz aborder au pont du Rosne, ou aussi tost les bateliers et conducteurs bailleront la *facture* au vray de la qualité et quantité d'icelles. (2 mars 1583, *Lett. pat. de Henry III.*)

FACULTÉ, s. f., moyen, pouvoir, droit de faire quelque chose :

Et ne souffist pas la vie ou la *faculté* d'une personne a ce faire. (ORESME, *Eth.*, 287.)

Lesdiz habitans sont et sairont tenuz de lui aidier, chascun d'iceulx habitans moderement et selon sa puissance et *facultez*. (1429, *Affranchis. d'Oiselay*, E 143, A. H.-Saône.)

Par cette composition, l'on peut presque recueillir quelle fut l'inestimable grandeur de ses *facultes*. (E. PASQ., *Lett.*, III, 9.)

— Ressources, richesses, moyens :

Aprez alerent Judith, ceulx de Bethulie et de tout le pays de Judee faire oblacions et sacrifices selon le povoir et *faculté* de chascun. (BRUNET LATIN, *Append.*, p. 633.)

Ils sont diminuez de moitié de leur premieres *facultez*, et avoient plus de bien auparavant les barricades. (*Dialog. entre le maheustre et le manant*, f° 67 v°, éd. 1594.)

— Lettre de créance :

Je renvoye ses *facultez* aux gens tenans mon Parlement, pour les examiner en la forme accoustumee. (4 juill. 1596, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 616.)

— Corps chargé d'un enseignement spécial dans une université :

En la dite *faculté* et université. (1498, *Ord.*, XXI, 111.)



FADASSE, s. m., mauvais plaisant :

Un *fadasse* de Caiteine prit mes manchettes pour la serbiette et s'y essuia les mains. (AUB., *Œuv.*, t. II, p. 565, Réaume et Caussade.)

Un *fadas* de sergent m'aiant menacé auparabant, m'espia si a perpaux, que lui et sa femme me tirerent tout d'un temps. (ID., *ib.*, t. II, p. 466.)

FADE, adj., qui est sans saveur :

Ou s'il s'avient qu'il soit malades
Et truist toutes viandes *fades*.
(*Rose*, 5016.)

Cf. III, 695ᵃ.

FADEZE, mod. fadaise, s. f., plaisante raillerie :

Et je me courrouce
Des *fadezes* du genre humain.
(J. A. DE BAIF, *Poemes*, l. IX, Lemerre, t. II, p. 454.)

La trop grande bonté d'un personnage est estimee *fadese*. (O. DE SERRES, I, 6.)

Il n'est a la verité point de plus grande *fadese*, et plus constante, que de s'esmouvoir et piquer des *fadeses* du monde. (MONT., l. III, c. VIII, p. 99, éd. 1595.)

Fust affichee par les quarrefours et semee par les rues de Paris, la *fadeze* suivante imprimee en gros canon. (LESTOILE, *Mém.*, 1ʳᵉ p., p. 76, Champ.)

Il n'y a point tant de *fadeiges* dans les mimes.
(AUB., *Œuvr.*, t. II, p. 584, Réaume et Caussade.)

Fadesse, defaut ou manquement de gout. (DUEZ, *Dict. fr.-all.-lat.*)

Fadesse, niaiserie, impertinence, froideur ou crudité. (ID., *ib.*)

Cf. FADESSE, III, 695ᵇ.

FAGOT, s. m., faisceau de menues branches auquel sont joints quelques brins plus gros ; assemblage d'objets liés en faisceau :

Si les acheteurs du boys louoyent aulcunne place pour y collocquier leurs fascheaux et *fagos*. (1219, *Cart. de Cysoing*, p. 101.)

Nus feniers ne puet ne ne doit comporter ne fere comporter par la vile de Paris *fagoz* de fein, se il ne sont vendus. (E. BOILEAU, *Liv. des mest.*, 1ʳᵉ p., LXXXIX, 2.)

Menuz *fagotz*. (FROISS., *Chron.*, B. N. 2644, fᵒ 138 vᵒ.)

Grant fuisson de bois et de velourdes et de *faghos*. (ID., *ib.*, t. VIII, p. 265, var.)

Item, cours *faghos* que on appelle *faghos* marchans, doivent avoir .IX. palmes de cloyere. (*Ord. réglant la long. des fagots*, XVᵉ s., *Cartae Mariae*, fᵒ 196, Arch. de l'Etat à Mons.)

Ils avoient pourveu chascun deux ou trois *fagos*. (*Trahis. de France*, p. 150, Chron. belg.)

FAGOTAGE, s. m., ensemble de fagots :

Plans de saule qui serviront pour puis apres pour les soustenir, desquels non seulement ay je desja tiré ceste annee trente escus, et en tireray davantage des *fagotages*, liens, harts, samens, javelles et autres choses que je vendray ce moys de fevrier. (BELLEFOR., *Secr. de l'agric.*, p. 70.)

Pour le *fagotage*. (LIEBAULT, p. 603.)

Du *fagotage* pour le feu. (O. DE SERRES, I, 6.)

Et n'estant ces ramas qu'un plaisant tripotage
D'enseignements divers j'en faits un *fagotage*
De bois entremeslé.
(VAUQ. DE LA FRESN., *Art poét.*, éd. 1605 ; Pellissier, p. 99, v. 683.)

— Fig., action de disposer les choses grossièrement, sans art :

Ce *fagotage* de tant de diverses pieces se faict en ceste condition que je n'y mets la main que lorsqu'une trop lasche oysiveté me presse. (MONT., liv. II, ch. XXXVII, p. 502, éd. 1595.)

FAGOTEOR, mod. fagoteur, s. m., marchand de fagots :

Li *fagoteres* des channoines va apres les asnes et fait les fagoz. (1215, A. N. K 28, pièce 3.)

Li *fagoteeur* de Longpont prennent ice que il remaint des branches. (*Ib.*)

Guillermus le *fagoteur*. (1264-66, *Compt.*, S. Urbain, A. Aube.)

Wancherins li *fagoterres*. (1324, A. N. JJ 62, fᵒ 156 vᵒ.)

Li *fagoteres*. (*Ib.*)

Fagoteur, marchand de fagots. (*Liv. de la taille Coquebert.*)

Cf. FAGOTEUR, III, 697ᵃ.

FAGOTER, v. a., mettre en fagots, lier en fagots :

Fein *fagotez*. (E. BOIL., *Livre des mest.*, 1ʳᵉ p., LXXXIX, 10.)

Le groz, le menu, tout *fagote*.
(G. DE DIGULLEVILLE, *Trois pelerinaiges*, fᵒ 101ᵃ.)

Commença on a *fagoter* et a loyer fagotz. (FROISS., *Chron.*, B. N. 2644, fᵒ 220 vᵒ.)

— Arranger, disposer plusieurs choses ensemble :

Pour bien *fagoter* et lier ensemble les propos et pieces rapportees au plaidoyé. (N. DU FAIL, *C. d'Eutr.*, IV.)

Qui *fagoteroit* suffisamment un amas des asneries de l'humaine sapience, il diroit merveilles. (MONT., l. II, c. XII, p. 357, éd. 1595.)

FAGUENAS, s. m., mauvaise odeur de corps échauffé :

Je regarde puis hault, puis bas ;
Et, comme je lieve la teste,
Voicy cheoir ung pot de pissas ;
La vertu bleu ! quel *faguenas* !
(*Sermon joyeux d'un depucelleur de nourrices*, Poés. fr. des XVᵉ et XVIᵉ s., t. VI.)

Je sens mon *faguenet*. (PALSGR., p. 722.)

Faguenas et puanteurs susdites. (CHOLIERES, *Apres disnees*, fᵒ 9 rᵒ, éd. 1587.)

FAIBLE, -EMENT, -ESSE, -IR, mod., v. FOIBLE, -EMENT, -ECE, -IR. — **FAICHEUR**, v. FAUCHEOR. — **FAICHIER**, v. FAUCHIER.

FAIELEURE, mod. fêlure, s. f., état de ce qui est fêlé :

Cele (emeraude) qui est sans coup et sans *faieleure*, et sans takes noires est bonne a resgarder ens pour la veue conforter. (*Lapid.*, B. N. l. 14470, fᵒ 102 vᵒ.)

FAIELER, mod. fêler, v. a., fendre légèrement, superficiellement :

Li tors estoit *faelé* de lius en lius. (*Auc. et Nic.*, p. 17, Suchier.)

Pierres de taille estant par le milieu du dedans *fellees* et pressees par les fractures de vieillesse. (J. MART., *Arch. de Vitr.*, p. 41.)

FAIENCE, s. f., poterie de terre vernissée ou émaillée :

Vaisselle de *faenze*. (LESTOILE, *Mém.*, 1ʳᵉ p., p. 119, Champ.)

FAIENE, v. FAINE.

FAILLE, s. f., vêtement de tête, mantille de bourgeoises flamandes, de certaines religieuses :

Defense aux filles de vie de porter *failles*, manteaulx ne chaperons. (1470, Lille, ap. La Fons.)

Failles et estolles blanches des vierges. (1492, Valenc., ap. La Fons.)

Nonnain despite froc et *faile*.
(R. GAGUIN, *le Passe temps d'oysiveté*, Poés. fr. des XVᵉ et XVIᵉ s.)

Cf. FAILLE 3, III, 699ᶜ.

FAILLIBLE, adj., qui peut faillir, qui peut se tromper :

Et diroit de chose possible.
Combien qu'el puist estre *faillible*.
(*Rose*, ms. Corsini, fᵒ 115ᵃ.)

En bien *falible* ni transitoire.
(MACÉ, *Bible*, B. N. 401, fᵒ 189ᵇ.)

Falible.
(*Fab. d'Ov.*, Ars. 5069, fᵒ 35 rᵒ.)

Mais toutes icelles choses sont *faillibles*. (CHRIST. DE PIS., *Cité*, Ars. 2686, fᵒ 48ᵃ.)

Et soit de moy l'opinion *fallible*. (VASQUIN PHILIEUL, *Toutes les œuv. vulg. de Fr. Pétr*, p. 189, éd. 1555.)

FAILLIR, v. n., manquer à son devoir, à sa promesse ; se tromper :

Car il i a .IIII. choses generaus que l'an doit faire chascun jor sanz *faillir* se par droite esloigne ne demeure. (PHIL. DE NOV., *Tenz d'aage d'ome*, 152.)

Le primer signifie les grantz seignurs qe a totes fines volent aver lur volenté avec et od tel volentee quident entrer le regne Dieux ; e *faudrent*, qar il lur covient abesser [a lur surfetouse voluntez pur Deu servir]. (BOZON, *Contes*, p. 104.)

Et te doibs souvent tenir quoy,
Quant elle *fault* de peu de chose,
Pour paix avoir.
(*Le Cons. au nouv. marié*, Anc. Th. fr., I, 9.)

Or ça, il me fault estre faulx
A mon maistre ; je l'ay promis
Mais qu'esse de moy, se je *faulx* ?
(*Mist. du Viel Test.*, II, 16357.

Puis que m'as le pouoir donné,
Sur ce cas, je ne *fauldray* point.
(*Ib.*, IV, 28940.)

Je voudrois ce jourd'huy par bonne destinee
Me changer d'homme en femme, ainsi que fit Cænee,
Cænee qui, tournant par miracle sa peau,
Estoit tantost pucelle, et tantost jouvenceau.
Je verrois dans le baing la belle Calliree ;
Je *faux*, mais je verrois la belle Cytheree,
Je verrois des beautez la parfaite beauté
Sans soupçon, comme femme, en toute privauté.
(Rons., *les Vers d'Eurym. et Callirée*, le Baing de Callirée, p. 190, éd. 1584.)

Et de *faillir* a mon escient, cela m'est si ordinaire, que je ne *faux* guere d'autre façon. (Mont., l. II, c. xvii, p. 433, éd. 1595.)

Je sçay que je *faux* de ce costé la. (Larivey, *les Esprits*, IV, 2.)

Vous voirez par la lettre cy jointe du roy monseigneur pour vous, comme je n'*ay failly* de faire entendre a Sa Majesté les bons devoirs et offices que vous avez fait de toutte parte. (4 oct. 1579, *Lettre du prince de Parme*, n° 22, ms. Bibl. Tournai.)

Mais vous pensez en vous plaignant le premier, effacer le tort que vous me faites : a moy? Je *faux*, mais a vous meme. (D'Urfé, *Astree*, I, 4.)

— *Failli*, part. passé, fini, éteint, déclinant.

— *A jour failli*, à la tombée du jour :

Tignonville les condamna d'estre pendus et estrangles au gibet Monfaucon, ou il les fit conduire des l'instant meme *a jour failli*, avec la lumiere des torches. (Pasq., *Rech.*, l. III, c. xxix.)

— Défaillant :

Il la vit tomber pamee devant lui par certain accident inopiné. Helas ! cela l'estonna extremement, et le fit presque tomber lui meme *a cœur failli* de l'autre costé. (Fr. de Sal., *Am. de Dieu*, l. III, c. iii.)

— Épuisé :

L'eau meme qu'on portoit sur des chameaux dans des boucs etoit *faillie*. (Vaugelas, *Q. Curce*, IV, vii.)

Cf. III, 700ᵃ.

Faillite, s. f., situation d'un commerçant qui dépose son bilan et cesse ses paiements :

Desconfiture est quand le detteur fait rupture et *faillite*. (Loysel, II, 107.)

Fain, mod. faim, s. f. besoin de manger :

E tantes *faina e* tantes seiz passedes
E tantes lermes pur le ton cor pluredes.
(*Alexis*, xiᵉ s., str. 80ᶜ.)

Iluec esteit morz et dolors,
Faina et sofraite et puors.
(*Eneas*, 2403.)

La *faim* m'occist, le freit me greve.
(*Vie de saint Gilles*, 117.)

Quant plus velt alegier sa *fain*.
(*Dolop.*, 1691.)

En la roche fud ubliez,
E de *feim* fud mult anguissus
E de mangier bien desirus.
(*S. Grég.*, dans Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 98, 14.)

Fein. (*Psaut. de Metz*, Maz. 328, f° 141 v°.)

Que ne pensez vous une fois de journee coment les povres meurent de froit et de *faing* la hors? (*Liv. du Cheval. de la Tour*, XXVII.)

— Fig., désir :

Requise l'ont maint haut prince chasé,
Ainz de nul prendre n'ot *faim* ne volenté,
Fors que de vos que tant a desirré.
(*Aym. de Narb.*, 3027.)

Quant je, qui ai grant *fain* d'esbatre,
Des esperons le pris a batre,
Par dessus la haie sailli.
(*La Panthere d'amors*, 687.)

Helas ! je n'ay pas *fain* de rire ;
Je suis bien povre desolee.
(*Farce de Calbain*, Anc. Th. fr., II, 144.)

Car j'ay *fain*
De bien savoir leur voulenté.
(*Myst. de S. Crespin*, p. 21.)

Avoir *faim* d'aller a la selle. (R. Est., *Dictionariolum*.)

Sommeil, *faim* de dormir. (Id., *ib.*)

— Famine :

La merveille et la *faims* dura toz los .vii. ans.
(Herman, *Bible*, B. N. 24387, f° 59ᵃ.)

Fain valle, mod. faim-valle, s. f., maladie des chevaux qui les rend très voraces :

Bien semble qu'il ait la *fain vale*
C'ades menjue et muert de fain.
(Evrat, *Genese*, B. N. 12456, f° 28ᵇ.)

Faine, s. m., gland du hêtre :

En paisons de *faiene* et de glans. (1200, *Cart. du val S. Lambert*, B. N. l. 10176, f° 3ᵇ.)

Si mangoit *faines* ou glans.
(*Mahom.*, 119.)

Ou le peuple ocieux
Vivoit aux bois sans peine
De glan cheut et de *feine !*
(Rons., *Od.*, Od. retranch., t. II, p. 453.)

Faineant, adj. et s. m., celui qui ne fait rien, paresseux :

Apres luy regna son fils qui par surnom fu appelé *fainoient*. (*Grand. cron. de France*, De Loys et de Carlemaine, VII.)

Guillaume *Fayneant*. (1469, *Compt. de Nevers*, CC 64, f° 16 v°.)

Voyez ce *fay neant* je vous prie,
Comme il se flate en sa folie.
(J. A. de Baif, *le Brave*, IV, 2.)

Je ne l'ay pas du massacre sauvé
Pour estre oisif de paresse agravé,
Un *fay neant* en la fleur de son age.
(Rons., *Franc.*, l. I, Œuv., p. 409, éd. 1584.)

Toy *fay neant*, as tu depuis hier
Fait nos filets au soleil essuyer?
(A. Hardy, *Alcee*, II, 3.)

Un amas infiny de *feneants*.
(Id., *La force du sang*, 1, 2.)

Faineantise, s. f., paresse :

Pour s'estre du tout laissé aller a ses delices et *feneantises*. (1586, *Négoc. de la France dans le Lev.*, IV, 497.)

Faire, verbe. — A., créer, produire ; amener un résultat, accomplir un acte :

In o quid il mi altresi *fazet*. (*Serm. de Strasb.*, l. 4.)

Voldrent la *faire* diaule servir.
(*Eulalie*, 4.)

Faciest cest terriculum. (*Fragm. de Valenciennes*, v°, 28.)

Qui *fez* lo cel.
(*Passion*, 39.)

Mult grant aveir vus en *faz* amener
E .xx. ostages. *Faites* les bien guarder.
(*Rol.*, 678.)

Cuneuz est li Sires jugemenz *fesanz*. (*Lib. Psalm.*, Oxf., IX, 16.)

Mes sire est jovenes, n'a que quinze anz entiers,
Ja sereit mors quin *fereit* chevalier.
(*Coronem. Loois*, 103.)

A trespassans revout del ben,
Meis il ne lui *feseient* rien,
Tres k'une fez Gires le vit.
(*Vie de saint Gilles*, 109.)

Li Loherans, dont tu *fras* guerre au fil.
(*Loh.*, ms. Montp., f° 153ᵃ.)

E si vos *faimes* bien certains
Qu'onques...
(Ben., *D. de Norm.*, II, 6742.)

Glorious pere, qui me *feistes* né,
Garis moi, sire, que n'arde en cel ré.
(*Mort Aymeri*, 1418.)

Vus *feistes*, ceo quit, cel pleit !
(Marie, *Lais*, Guig., 734.)

Quant cil de Biaucaire virent lor damoisel, s'en *fisent* grant joie. (*Aucas. et Nicol.*, 34, 12.)

Tant isnelement s'en ala
Par mi totes mes poostes,
Qu'onques ne pout estre arestes
Par rien que je *fere* peusse
Ne par vertu que je eusse,
Et de maintenant son cors out,
Qu'onques terre tenir nel pout.
(*Evang. de Nicod.*, B, 1340.)

Faites les baptiser, crestienté desirent.
(*Aiol*, 10939.)

Il meimes *faisivet* lor acelles dont il pussent estre soulement covert et enclos. (*Li Epistle saint Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f° 77 v°.)

Sachiez por voir ne vos besoigne
Que ses aveaus toz li *façomes*
Sel col li fraim laschommes.
(G. de Coinci, *Mir.*, B. N. 2163, f° 9ᶜ.)

Robe ne *fait* pas le moine.
(*Rose*, B. N. 1573, f° 93ᵇ.)

Se je *fais* un procureur et il ne me rent mes erreme[n]s deu plet. (*Digestes*, ms. Montpellier H 47, f° 204.)

Mas nos an *façons* lou contraire.
(*Poeme allég.*, Brit. Mus. add. 15606, f° 15ᵇ.)

En *façant* a lui homeige. (1280, Falletans, *Chambre des compt. de Dole*, cart. 44, paq. 43, A. Doubs.)

Cen vous *faiz* jen bien assavoir.
(*La Clef d'amors*, 2210.)

Pour cen voil je que tant *fachiez*
Que proprement chanter sachiez.
(*Ib.*, 2590.)

Cant en lor testes orent mis
De ce bon vin, grant feste *fisent*.
(*Li Dis de le Vescie a prestre*, Montaigl. et Rayn., *Fabliaux*, III, p. 112.)

... Ce sont bonnes femmes.
La (à l'abbaye de Poissy) la *faison* l'une des dames :
Je n'y voy miex.
(*Mir. de N. D.*, III, 179.)

Sire, vezcy com grandement
J'ay pechié par presumpcion,
S'en *fois* a Dieu confession.
(*Ib.*, II, 369.)

Ung jour qu'il se *faceoit* en son chair charoier.
(*Girart de Ross.*, 2777.)

Et *ferront* les courbes ou listiel. (5 fév. 1344, chirogr., *C'est des exécuteurs Ligneur, Pieron, Boin, Enfant et de Jehan Martin*, A. Tournai.)

Entre l'epistre et l'evangile les chevalliers *estoient faitz*. (*Les coustumes des chevaliers de la Table-Ronde*, Mém. de la Soc. arch. d'E.-et-L., 1873.)

— Abs., agir :

Nen est ki *facet* bien, nen est desque a un soul. (*Liv. des Ps.*, LII, 3.)

Mut *fet* ke fous, ki trop cuveite
La ren u il petit espleite.
(Huon de Rot., *Ipomedon*, 5951.)

Le soir les chevaliers de la cité vindrent devers la dame et lui compterent la nouvelle de celle assemblee. Et elle demanda lequel *avoit* mieulx *fait*. Et ilz respondirent que c'est messire Gauvain, car nul chevalier ne *fit* oncques mieulx, ce leur est advis. (*Lancelot du Lac*, 1re p., ch. XXXIII.)

Aussy y en eut et d'aultres qui ne *firent* pas si bien et beaucoup qui *firent* tres mal. (8 juin 1595, *Lett. miss. de Henri IV*.)

— *Faire*, remplaçant le verbe employé précédemment :

Que mielz valeit sa chamberiere,
La plus povre qui la serveit,
Que la reine ne *faiseit*.
(Marie, *Lais*, Lanv., 324.)

Se croire vouloies conseil,
Encor la pourras tu ravoir
Et aussi clerement veoir
Conme onques *fis*.
(*Mir. de N. D.*, III, 494.)

Vous dictes que ce fut jeudy :
Non *fais*, non.
(Cl. Mar., 2e *Epistre du Coq a l'asne*, p. 207, éd. 1596.)

— *Le faire*, se comporter :

Guenes respunt : Ogiers de Denemarche,
N'avez barun ki mielz de lui *la facet*.
(*Rol.*, 749.)

Moult *le firent* bien a celle fois les gens au roy Artus, mais sur tous les autres *le faisoit* bien le chevalier noir. (*Lancelot du Lac*, 1re p., ch. XXXVI.)

Et dient tuit que li chevaliers au vermeil escu et a l'eigle d'or *l'a* mieuz *fet* que nos. (*Perceval*, I, 45, Potvin.)

— *Le faire*, accomplir l'acte amoureux :

Or si pors ci tel racine avuec mi,
Diex ne fist dame, tant eust son marit,
C'elle voloit, que jamais *le fesit*.
(*Raoul de Cambrai*, 6860.)

— *C'est fait de qqn*, tout est fini pour lui, il est perdu :

A terre chiet ; *fait est de lui*.
(Gaut. d'Arr., *Eracle*, 1681.)

— *Faire*, suivi d'un subst. ou d'un adj., affecter une qualité, un rôle :

Et que a celle cause *feriez du* malade. (*Le Livre de Troilus*, V, Nouv. fr. du XIVe s., p. 251.)

Monsieur, il *faict du* muet,
Il n'a voulu dire nul mot.
(*Sottie du roy des sotz*, Anc. Th. fr., II, 234.)

Et icy je supplieray les plus courtois lecteurs me pardonner, si excedant la narration d'un annaliste (qui doit estre plus courte) je *fay du* grammairien pour davantage esclaircir l'origine de nos peres. (Fauchet, *Antiq gaul.*, II, I.)

Ne voulant qu'il *fist* ainsin *de* l'empereur, ni *du* souverain, ni *du* liberal a ses despens. (Brant., *Grands capit. estrang.*, I, X.)

— Dire :

Fist Saul a sun serjant : Returnum. (*Rois*, p. 29.)

Trop est, *fait* elle, amors deables.
(*Parton.*, 4037.)

— Réfl., devenir :

Quand il le vit, molt *s'en fist* lié.
(*Eneas*, 2341.)

Vers le feu en vont tout courant,
La u li senescals estoit,
Qui a entendre leur faisoit
Que ele estoit u fu dedens,
Dont il *se faisoit* mout dolens.
(Beaum., *Manekine*, 1040.)

— N., *faire*, s'est dit autrefois pour jouer, en parlant d'artillerie :

Nous estions jusques sur le bord du fossé, nostre batterie preste a *faire*. (29 janv. 1590, *Lett. miss. de Henri IV*, t. III, p. 135.)

— *Faire pour*, agir pour, être favorable à :

Il eut opinion que ce songe *faisait pour* lui, et lui promettait la victoire. (Amyot, *Eum.*)

— Impers., être :

Car de dire qu'il *fera* chaud cest esté, qui ne l'entendroit ? (P. Michault, *Pronost. gener. pour cens quatre vingt dix neuf ans*.)

Il *fait* bien piteux et hazardeux despendre d'un autre. (Mont., I, 9.)

Il *fait* dangereux assaillir un homme a qui vous avez osté tout autre moyen d'eschapper que par les armes. (Id., 47.)

Qui se voudra servir de moy, selon moy, qu'il me donne des affaires ou il *face* besoing de vigueur, et de liberté. (Id., III, 10, p. 163, éd. 1595.)

— *Faire a*, être à, mériter d'être :

Et dist li rois : ce *fait a* otroier.
(*Coron. Looïs*, dans Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 127, 30.)

En non Deu, sire, molt *fetes a* blasmer,
Quant ces mesages fetes ci sejorner.
(*Aymeri de Narb.*, 2269.)

Le preu Henri qui tant *fet a* proisier.
(*Chans.*, ap. Bartsch, *Rom. et Past.*, p. 4.)

Et *fait* plus *a* louer la nature, en laquelle le vice vieillit et la vertu vient en vigueur, que celle ou le contraire se fait. (Amyot, *Compar. de Cim. avec Lucull.*)

— *A quoi faire ?* à quoi bon ? :

Si vous avez faict vostre proufit de la vie, vous estes repeu, allez vous en satisfait. Si vous n'en avez sceu user, si elle vous estoit inutile, que vous chaut il de l'avoir perdue ? *a quoy faire* la voulez vous encores ? (Mont., I, 19, p. 43, éd. 1595.)

A quoy faire la science, si l'entendement n'y est ? (Id., l. I, ch. XXIV, p. 76.)

— *A tout faire*, propre à tout :

J'en ay veu (des laniers) de grands comme des sacres, qui estoient excellens, et *a tout faire*. (Desparron, *Fauconn.*, I, 24.)

— *Avoir a faire avec qqn*, avoir qqch. à traiter avec lui :

Se monstrant plus traittable a ceulx qui *avoient a faire a* luy. (Amyot, *Aristides*.)

— *Estre a faire a qqn*, en parlant de qqch. qui le regarde, qui est de son ressort :

A la seconde requeste fut fait response, que ce n'*estoit* pas *a faire au* roy *de* faire prendre Benedict. (Juv. des Urs., *Hist. de Charles VI*, an 1398.)

De s'enfler de toute action utile et innocente, *c'est a faire a* gens a qui elle est extraordinaire et rare. (Mont., III, 10.)

Vrayement, Madamoiselle, *c'est* bien *a* vous *a faire de* parler des financiers comme vous faictes. (*Caq. de l'acc.*, 5e journ.)

Et quoy, pensez vous point que je sçay que *c'est a faire aux* hommes, et non aux femmes, *a* porter hauts de chausses ? (Lariv., *Nuicts de Strap.*, VIII, II.)

— *Faire a*, avoir rapport :

Il y a plusieurs aultres singularites remarquables en ceste harangue que je laisse, parce qu'elles ne *font a* mon propos. (Michel Lhospital, *Traité de la reformat. de la justice*, I, 49, Dufey.)

— *N'avoir que faire de*, n'en faire nul cas :

*N'ai que fere d'*or ne d'argent.
(Chrest., *Erec et En.*, B. N. 1420, fo 11d.)

— *Qu'avez vous a faire* (un infin.) ? qu'avez-vous besoin de ? :

Qu'avez vous a faire le sçavoir ? (Lariv., *la Veuve*, 4.)

— Inf. pris subst. *Le bien faire*, action de bien faire :

Et feut tout le premier qui y saillit le bon escuyer Jean de Ony cy dessus nommé, qui par son *bien faire* bon exemple donna aux autres. (*Boucicaut*, 2e p., ch. XXII.)

— *Faisant*, part. prés., concordant :

Il produysoit maynte auctorité *faysans* a son opinion. (Palsgr., p. 420.)

Cf. III, 703c.

fais, mod. faix, s. m., charge sous laquelle on plie, poids :

Graignur *fais* portet par glu, quant il s'enveiset
Que .vii. mulet ne funt, quant il sumeient.
(*Rol.*, 977.)

Mult devum embracier granz *fais.*
(Ben., *D. de Norm.*, I, 1622.)

Tant a erré li sers, molt li puet anuier,
Mais por pitié le laise, qu'il nes velt descargier,
Son *fais*.
(*Naiss. du Chevalier au Cygne*, 1361.)

Je sui chargé de *fes* pesant.
(*Vie de saint Gilles*, 3162.)

Om qui tel *fais* vuelt sor lui atorner
Deit plus fiers estre que en bois li senglers.
(*Coronem. Loois*, 1595.)

Por ce nen os si grant *fes* enchargier.
(*Aym. de Narbonne*, 568.)

Ceo ke pues fere
Ke quides a chief trere
Assaie en mainte guise,
Qu'il ne t'estuet apres,
Pur l'ennui de cel *fes*,
Guerpir la toe emprise.
(Everard, *Distiq. de Dyon. Cato.*)

Dame, quant je ne sai guiler,
Merci seroit de saison mes
De sostenir si greveus *fes*.
(Thib. IV, dans Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 383, 6.)

Cent *fez* de fomeroit. (1218, *Chap. cath. Metz*, Tignomont, A. Mos.)

Il lui monstra un autre home qe fist un grand *fees* de busche quel il voleit porter et ne poeit. (Bozon, *Contes*, p. 104.)

A Dieu, Sire. Las ! je voy bien
Que trop horribles sont mes *faiz*.
(*Mir. de N. D.*, II, 33.)

C'un *fais* de bois avoie la porté.
(Eust. Desch., III, 3.)

Que nuit et jour jettoient pieres de *fais* ou chastiel. (Froiss., *Chron.*, III, 63.)

Lequel *fes* a prendre, pour l'imbecillité de tous, tres grandement nous craignons. (Monstrelet, *Chron.*, I, 33.)

Il y eut quelque crocheteur en portant ses *faiz* par la ville, qui le heurta assez indiscretement. (B. Desper., *Nouv. recreat.*, de Maistre Bertrand, f° 190 v°, éd. 1572.)

Si je ne prends le *faix*
Des ouvrages plus forts pour achepter la paix.
(Schelandre, *Tyr et Sid.*, 1re journ., XI, 5.)

Cf. III, 704ᵃ.

FAISABLE, adj., qui peut être fait :

L'homme est commencement et cause de ses operations et son conseil est fait des choses *faisables* par lui. (Oresme, *Eth.*, III, 8.)

Toutes choses ouvrables ou *faisables*. (Id., *ib.*, 10.)

Effactions, *faisables*. (*Catholicon*, B. N. l. 17881.)

Au regard d'appoincter les seigneurs de Chievres et Berghes pour le renouvellement de la loy d'Anvers, comme aussi le m'escripves, Monseigneur, il est bien mal *faisable* a moy, a cause de la picque qui est entre eulx. (*Corresp. de l'emp. Maximilien Ier et de Marg. d'Aut.*, I, p. 444.)

Donc il est bien *faisable* ce qu'on dit de ces filles par les raisons que j'ay deduit, et croyable par consequent. (Joub., *Err. pop.*, 1re p., I, 2.)

Cf. III, 704ᵉ.

FAISAN, s. m., oiseau formant un genre de la famille des gallinacés, dépourvu de la crête sur la tête, à longue queue, à plumage éclatant chez le mâle :

Il y a aussi *faisans* moult grans qui sont bien deux tans plus granz que les notres. (*Voy. de Marc Pol*, LXXI.)

Grues, perdris et *fesans*. (*Ib.*, LXXIV.)

Et avons aussi des *faisans* bien largement, et vous n'en avez point. (*Deb. des her. d'arm.*, 18.)

FAISANDEAU, s. m., jeune faisan :

En la saison d'aoust, l'en peult voler aux *faisandeaulx*. (*Ménagier*, III, 2.)

FAISANDER, v. a., mortifier le faisan, et par extension, toute espèce de gibier pour le rendre plus savoureux :

Marcus Apicius donna l'invention de faire mourir et *faisander* les surmulets en garum, ou saumure des alliez de Rome. (Du Pinet, *Pline*, IX, 17.)

FAISEOR, mod. faiseur, s. m., celui qui fait, qui fabrique, qui manie les affaires ; adj., actif :

Si estoit juenes hom et fort et durs, membrus et ossus, vigourous et penibles et entreprenans et *faiseour*. (*Gestes des Chiprois*, II, Hist. armén. des crois., VI, p. 673.)

Cf. III, 705ᵇ.

FAIT, s. m., chose faite, ce qu'on a fait, action :

Ge vos ai fait molt lait servise,
Car par mon *fait* estes ocise.
(*Eneas*, 2101.)

Quant vos aves fait vos *fes*
Al departir nos en gabes.
(*Parton.*, 1318.)

Je croy que nostre *faict* est bon.
(*Moral. d'ung emper.*, Poés. fr. des xve et xvie s., t. III.)

C'estoit *fait* d'un meschant homme d'avoir fait la dicte reupe. (17 mai 1526, *Reg. aux publicat.*, 1519-1529, Ban de registre, A. Tournai.)

Ayant et villes et forces en sa main, l'armee ennemie soubs Antoine de Leve a trois pas de luy, et nous sans soupçon de son *faict*, il estoit en luy de faire pis qu'il ne fit. (Mont., liv. I, ch. xi, p. 23, éd. 1595.)

— *Gens de fait*, individus valides, actifs :

Et dedens furent pour la deffendre peu de *gens de fait*. (G. Cousinot, *Geste des nobl. Franç.*, p. 232.)

— État :

Nous vous avons promis de ne rien changer au *faict* du gouvernement de nostre ville de Bayonne. (10 oct. 1594, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 227.)

— Dépense :

Sa despense ordinaire de bouche, escuirie et argenterie, et le *fait* de sa chambre, montoit environ .c. mille francs. (H. Baude, *Eloge de Charl. VII*, c. iv.)

— *Au fait et au prendre*, au moment de :

Il y a des gens qui surpassent tout le monde en audace, et qui neantmoins, *au faict et au prandre des* contestations et des affaires, sont les plus debiles et les plus craintifs et les plus irresolus. (Villars, *Instr. sur les aff. d'estat.*)

— *En fait de*, en ce qui regarde :

Induire, fourconseiller et attraire, *en fait de* fianchailles, par faintes voyes, une jovene fille. (31 janv. 1436, *Reg. de la loy*, A. Tournai.)

Cf. III, 708ᵃ.

FAITE, mod., v. Feste 2. — **FAITIERE**, mod., v. Festiere. — **FAIX**, mod., v. Fais. — **FALAISE**, mod., v. Falise.

FALARIQUE, s. m., trait garni de matières enflammées que les Romains lançaient, soit à la main, soit avec un arc ou une baliste, pour incendier les ouvrages ennemis :

Une *falarique* est faicte a la maniere d'une hanste, et est fichee par devant un fort fer, et est envelopé entre le fer et le fust soufre, poix, resine, cyment, estoupes et huille ardant, et ce est feu gregeois appellez. (J. de Meung, *Trad. de l'Art de cheval. de Veg.*, Ars. 2915, f° 70 v°.)

La *phalarique* ait ung fer prefiché fort et puissant en maniere d'une picque ou lance. (*Flave Vegece*, IV, 18, éd. 1536.)

FALCIEE, v. Fauchiee.

FALCON, mod. faucon, s. m., oiseau de proie de l'ordre des rapaces :

E l'altre neyr cun de *falcon*.
(Alberic, *Alexandre*, 63, P. Meyer.)

Plus est isnels que nen est uns *falcuns*.
(*Rol.*, 1529.)

Une autre chose me vint en avison ;
En riviere ere alez o un *faucon*.
(*Mort Aymeri*, 335.)

Falcun. (*Psalt. monast. Corb.*, B. N. l. 768, f° 82 v°.)

Pour .i. *focon* pris par lui. (1354, *Compt. de Geoffroy de Blaisy, gruier de Bourg.*, A. Côte-d'Or, B 1398.)

— Sorte de petit canon :

Mais je y receuz si grand coup de *faucon*,
Qu'il me fallut soudain faire la foulle,
Et m'en fuyr, de peur, hors de la foulle.
(Cl. Mar., *Ep.*, IX.)

— Pièce la plus haute de la machine à élever les fardeaux appelée engin. Le faucon était garni de deux poulies qui servaient de passage au câble de l'engin :

Pour .vi. bendes de fier pesans .xvi. livres et demie qui furent servans ou tenir le *faucon* dudit belfroit. (1396, *Comptes de constr. du beffroi*, A. Tournai.)

Cf. Faus, III, 732ᵇ.



FALCONIER, mod. fauconnier, s. m., celui qui dresse et gouverne les oiseaux de proie :

> *Fauconniers.*
> (BEN., *D. de Norm.*, II, 25299.)

Fauconier. (1281, *Test.*, A. N. J 270, pièce 19.)

Car il y a mires, astronomiens, *fauconniers*, de tous austres mestiers besongnables a si grant gent. (*Voy. de Marc Pol*, XCII, Pauth.)

Pieres le *fauquenier* eut l'orelle coppee. (1317, *Reg. de la loi*, A. Tournai.)

Jehan le *faukenier* de Miekines. (1348-82, *Compte du massart*, A. Valenciennes.)

Trois pinches de *fauquenier*. (1423, *Exéc. test. de Angnies de Lorlioir, vᵉ Jehan de le Bruyere*, A. Tournai.)

Les oltricheurs, *faulconniers* et braconniers. (*Ren. de Montaub.*, Ars. 5072, fᵒ 161 vᵒ.)

FALCONIERE, mod. fauconnière, s. f., gibecière de fauconnier :

A son costé droit pend un cornet, et au gauche a une escarcelle ou *faulconniere*. (*Hist. de Merlin Cocc.*, V.)

Aucun maitre sellier et bahutier ne pourra faire des *fauconnieres* qui ne soient de bon mouton et doublé de bonne bazane. (*Stat. des selliers de Bordeaux*, p. 349.)

— Chambre, cage où l'on garde les faucons :

A quoy je prins si grant plaisir, que par moy fut en icelle heure la *faulconiere* obliee, en telle maniere que le povre oyseau feiz jeuner du premier jour jusques au tiers. (RENÉ, *l'Abuzé en court*, Œuv., t. IV, p. 105.)

FALISE, mod. falaise, s. f., escarpement de terre ou de roche qui borde la mer :

> Sor les *faleises* vont guarder
> S'il les verreient loing en mer.
> (*Eneas*, 301.)

> Le chastel sist sor la *faloise*.
> (CHREST., *Perceval*, ms. Montp., fᵒ 46ᵈ.)

> ... Tuit ensemble sont venu
> A une meson bien assise
> N'iert pas en haut en lor *falise*
> Ainz ert assise en .I. vivier.
> (ID., *ib.*, fᵒ 169ᵃ.)

> Je ne tien d'Alixandre vallant une *falise*.
> (*Rom. d'Alex.*, fᵒ 59ᵇ.)

> Gires veit entur la *falaise*.
> (*Vie de saint Gilles*, 1279.)

> En bois, en plain et en *faleise*.
> (*Brut*, ms. Munich, 1914.)

> Desor l'aigue dou Rune, aval, lez la *fallise*,
> Fist Karles son tré tandre, li rois de Saint Denise.
> (J. BOD., *Saisnes*, LV.)

> En la plaigne
> Vit la *faleise* e la muntaigne
> D'une ewe ki desuz cureit.
> (MARIE, *Lais*, Guig., 147.)

Si quist l'omme de Deu par les *falises* des monz. (*Dial. S. Greg.*, p. 58.)

> Fuant vint an une montainne
> Don mont est aute la *falice*.
> (*De l'Unicorne*, Brit. Mus., add. 15606, fᵒ 108ᵃ.)

Si la gietent contreval la *faloise*, et cele s'en vait roolant de roche en roche. (*Artur*, B. N. 337, fᵒ 101ᵈ.)

Faloixe. (*Hist. de Joseph*, B. N. 2455, fᵒ 163 vᵒ.)

Faloxe. (*Ib.*, fᵒ 164 rᵒ.)

Si fist avaler un siergant par le *falise*. (*Chron. d'Ernoul*, p. 104, Mas-Latrie.) Var., *falouse.*

Ai douné et otreé en aumosne a le glise du Paraclit deles Bove l'aaisement en toutes les *falises* ke j'ai en lonc et en lé el liu c'on dist a Paveri por caver, por hever, et por faire tous les porfis de le glise du Paraclit. (1274, *Ch.*, Paraclet, A. Somme.)

Et ce fait, il laissa ses gens et s'en partist avecq ung des varles de leans, et avallerent la *falize*, qui moult fut droite et roide, et s'en devallerent par les eschelles. (J. D'ARRAS, *Melusine*, p. 378.)

> Mainte *falize* a sur la mer posee
> Haulte et blanche.
> (EUST. DESCH., VI, 87.)

Faillaise est une autre ville et viconté, qui prend sa denomination a cause des grandes roches qu'on appelle *fallaises* qui l'environnent a l'un des faubourgs. (BOURGUEVILLE, *Rech. de la Neustrie*, I, 57.)

Cf. FALOISE, III, 713ᵇ.

1. **FALLACE**, s. f., tromperie avec une mauvaise intention, fraude. Anc., argument captieux, sophisme :

> Pour descouvrir le *fallasse* des erites.
> (*Enfances N.-D. et de J.-C.*, B. N. 1553, fᵒ 272 rᵒ.)

En pallant par *fallace* d'amphibolie. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., fᵒ 324ᵇ.)

Mout de fraudes et de *fallaces* sont faites ou paiement de l'aide. (1295, A. N. J 938.)

Et a toutes autres exeptions, *fallases*, deceptions. (1299, Arch. de l'état à Gand, 438.)

> Les hubers furent buens qu'il non ferent *falace*,
> Les lances peçoient cum se fusent de glace.
> (*Pharsale*, 1241, H. Wahle, *Ausg. und Abh.*, LXXX.)

> Et *fallaces* plus de cent a.
> (*L'Advocacie N.-D.*)

Toutesfoyz que je suys ou habite avec les hommes, je m'en retourne moins homme, c'est a dire moins raisonnable, tout en bourdes et *falaces*. (*Intern. Consol.*, III, xx.)

> Je trouveray
> Quelque sot que je tromperay
> Par beau parler, fraude, et *fallace*.
> (*Nouv. Pathelin*, p. 130.)

> Ha, que tu es ung faulx traistre paillart,
> Je te tiendray une foys la *fallace*.
> (*Farce du Coustur.*, Anc. Th. fr., II, 175.)

2. **FALLACE**, adj., trompeur :

Brieve et *falace* est la vie de ce siecle. (FERGET, *Le mirouer de la vie humaine*, fᵒ 105 rᵒ, éd. 1482.)

FALLACIEUSEMENT, adv., d'une manière fallacieuse :

(CH. EST., dans *Dict. gén.*)

FALLACIEUX, adj., qui cherche à tromper :

Les mendiques et *fallacieuses* hantises des princes. (CHASTELL., *Ver. mal prise*, VI, 265, Kerv.)

FALLOIR, v. impersonnel, être de nécessité, d'obligation, de bienséance :

Tant qu'il *faillu* qu'ilz s'en alassent. (1395, *Grands jours de Troyes*, A. N. X¹ᵃ 9184, fᵒ 116 rᵒ.)

> Dame, il *faillist* que je parlasse
> A vous ung peu secretement.
> (*Mist. du Viel Test.*, II, 12883.)

Peu s'en *a fallu* que je n'ay dit ce qu'il faut taire. (PILLET, *Gall. ling. inst.*, p. 209.)

Cf. FAILLIR, III, 700ᵃ.

FALOIXE, v. FALISE.

1. **FALOT**, s. m., grosse lanterne :

De venir querre les tourtiaus de craisse et livrer en celi nuitie les *falos* qui la estoient. (1371, *Chos. commun.*, nᵒ 34, p. 11, A. Valenc.)

.XIX. *faloz* ars tous les soirs pour conduire et alumer par devant messire Bureaul u autres gens d'armes. (1410, *Compt. de Nevers*, CC 17, fᵒ 27 vᵒ.)

Pour .I. cramelie et .I. *phalot*. (4 sept. 1427, *Exéc. test. de la veuve Escamelot*, A. Tournai.)

Ung *fallot*, .VII. d. (1491, *Exécut. test. de Thomas de Turby*, A. Tournai.)

Falot ou *phanol*, lanterneux ou lanternier. (LA PORTE, *Epith.*)

2. **FALOT**, adj., plaisant, drôle, grotesque :

Plusieurs autres petits deviz faisoit le gentil *fallot* lesquels seroient trop longs a reciter. (DESPER., *Nouv. recreat.*, des Joyeux propos, fᵒ 245 vᵒ, éd. 1572.)

> Apres ces repas dissolus,
> Chacun s'en va gay et *fallot*.
> (ID., *ib.*, de l'Advocat en parlement, fᵒ 72 vᵒ, éd. 1572.)

> Quant la mignonne, la gorriere,
> Me veit acoustré en *falot*.
> (ROGER DE COLLER., *Monol. du resolu*, p. 64.)

> Et, pour le vray au long t'escripre,
> Jamais le bon *falot* Jean Serre,
> Lequel pieça est mis en serre,
> Coiffé d'un beguin d'un enfant
> Sous un haut bonnet triomphant,
> N'en fist Parision si ayse.
> (*Le Banquet des chambrieres*, Poés. fr. des XVᵉ et XVIᵉ s., II, 285.)

Vistes vous jamais un plus gentil *fallot* que ce venerable saucisson ? (TOURNEB., *les Contents*, 2, 6.)

FALOTEMENT, adv., d'une manière falote :

> Et pour mon ennuy compenser
> Je vous vins ma dame embrasser
> Et la baiser *falotement*
> Ung petit coup tant seulement.
> (R. DE COLLERYE, *Monol. du resolu*, p. 68.)

N'est ce *falotement* mourir quand on meurt le caiche roidde ? (RAB., *Garg.*, ch. XXXIX, éd. 1542.)

Falottement, good fellow like. (COTGR.

FALOTERIE, s. f., acte de falot :

Falotterie. Truhanerias, precedades. (C. Oudin, 1660.)

FALOURDE, s. f., gros fagot de bûches liées ensemble par les deux bouts :

Feroient delivreir a nous ou a no commandement et payer chascun an perpetueilment en leur bos de Lombisieule, ou lieu ou on taillera, cent et .L. *vallourdes.* (1311, *Cartul. de Cambron*, p. 211.)

Une karee de *velordres.* (Août 1325, *C'est Grart Willon*, chir., S. Brice, A. Tournai.)

Et fisent grant attrait de mairiens et de *velourdes.* (Froiss., *Chron.*, II, 109, Buchon.)

Est assavoir que *velourdes*, qui faire les volra, deveront avoir .VII. palmes de cloyere. (*Ordonnance réglant la longueur des fagots*, xvᵉ s., *Carta Maria*, f° 196, A. de l'Etat à Mons.)

Les *velourdes* devront avoir sept paulmes de cloyure. (1564, *Cout. de Hayn.*, CV, Nouv. Cout. gén., II, 35.)

Cf. III, 713ᶜ.

FALOXE, v. Falise.

1. **FALS**, mod. faux, adj., qui n'est pas vrai, qui est contraire à la réalité :

Sur mei avez turnet *fals* jugement.
(*Rol.*, 328.)

Qui *faus* jugement fait. (*Lois de Guill.*, 15.)

Altresi tost fait ele acreire
La *false* chose com la veire.
(*Eneas*, 1553.)

Et moi meismes eussent il ocis, se ge ne m'en fusse eschaspez par une *fause* poterne. (*Lancelot*, ms. Frib., f° 125ᵃ.)

Fausses clos refont bien l'entree
Mainte foiz estre abandonnee.
(*La Clef d'amors*, 3097.)

Que par aventure il ne l'offre *faxe* grace. (*Bible*, B. N. 901, f° 30ᵈ.)

Fauxes images... *fauxes* vanitez. (*Vie S. Maci*, ms. Alençon, f° 133 v°.)

Faus tesmoignage. (*Riule S. Beneit*, B. N. 24960, f° 9 r°.)

Et estoit ledit chastel ensaint tout autour, en lieu de *faulces* brayes, de murailles faictes de gros saphirs. (René, *Liv. du cuer d'amours espris*, Œuv., III, 146.)

Qu'il avoit fait des *falt* serment et ung *fal* tesmoignage. (J. Aubrion, *Journ.*, an 1476.)

J'aperçoy ce jeune homme qui venoit a cachettes, pour entrer par la *fausse* porte. (Desparron, *Disc. de chasse*, p. 64.)

— Adv., faussement :

Il vous a rapporté *faux.* (Lariv., *les Jaloux*, II, IV.)

2. **FALS**, mod. faux, s. f., instrument dont on se sert pour couper les plantes potagères, les herbes, les céréales :

Li ferz est plus trenchanz que *falz* en fenoison.
Th. de Kent, *Geste d'Alex.*, B. N. 24364, f° 12 v°.)

Qui (l'épée) plus estoit tranchans que [*faulz.*
(Chrest., *Charr.*, 3100.)

Dunkes ellevos li hom de Deu aportanz une *faz* fainerece sor son col. (*Dial. S. Greg.*, p. 22.)

Li paiens prent le *fauc* d'acier tempré,
Apres Huon l'a fierement gelé.
(*Huon de Bord.*, 6537.)

Cf. Faus 1, III, 732ᵃ.

FALSAIRE, mod. faussaire, adj., faux, déloyal :

Que par sa doctrine *faussaire.*
(*Mir. de S. Eloi*, p. 62.)

Tu me voez decevoir par ton parler *faussaire.*
(*Hist. de Ger. de Blav.*, Ars. 3144, f° 197 r°.)

Fauxaire. (*Ordin. Tancrei*, ms. Salis, f° 67ᵃ.)

Fauxere. (*Ib.*, f° 70ᵇ.)

Pour ce que les diz malefices sont ydollatoires et *falseres* et corruption de la foy catholique. (J. Petit, dans P. Coch., *Chron.*, IX.)

Se rente fust honneste et apparente
Sans qu'il y eust quelque tiltre *faulsaire*
L'en permettroit a tous faire tel vente.
(*Contredictz de Songecreux*, f° 79 r°.)

Prompt inventeur de *faulsaire* argument.
(*Ch. roy.*, B. N. 1537, f° 107 v°.)

Bien au rebours promet l'Eternel aux *faussai-* [*res*
De leur rendre sept fois et sept fois leurs salai- [res.
(Aub., *Trag.*, III.)

— S. m., celui qui dans une intention frauduleuse fait une fausse signature, un acte faux, de la fausse monnaie :

La contrefaçon de nos monnoies blanches que les *faussaires* ont fait. (1313, A. N. JJ 43, f° 53 r°.)

Cf. Faussaire, III, 732ᶜ.

FALSEMENT, mod. faussement, adv., d'une manière fausse :

Fauxement. (*Ordin. Tancrei*, ms. Salis, f° 79ᵇ.)

Fausement. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 35ᶜ.)

Las ! comment m'estes vous ravie
Si *faucement.*
(*Mir. de N.-D.*, III, 90.)

Fausement mesurer. (12 juill. 1430, *Reg. aux publications*, 1429-1438, A. Tournai.)

FALSEOR, mod. fausseur, s. m., menteur, trompeur :

Ja n'ere *fausseor.*
(Gaut. d'Aup., p. 19.)

Mais li *falseires* vint. (*Serm. de S. Bern.*, 64, 19, Fœrster.)

Les Angloys, comme *faulceurs* de leur foy, le douziesme jour de may en l'an mil quatre cent dix neuf, prindrent par amblee le chastel de Yvry la Chaucee. (1419, *Fragm. d'une version franç. des grandes chroniq. de S. Den.*)

L'appelant *faulseur* de sa foy et parjure. (Amyot, *Trad. de Pl.*, Œuv. mor., Les dicts notables des Lacedemoniens.)

Sont gens sans foy, et *fauseurs* de pro- messe.
(Salel, *Il.*, III.)

Cf. Fausseor, III, 733ᵃ.

FALSER, mod. fausser, v. a., ne pas tenir une promesse, un serment :

Mais tous leur sairement *fauserent* de legier.
(J. Bod., *Saisnes*, IV.)

La promesse lui *falserent.*
(*Poème de Robert*, B. N. 902, f° 100 v°.)

Nulz homs ne doit sa foy *fausser.*
(Eust. Desch., VII, 75.)

Cassander mentit et *faulsa* sa foy juree. (*Boccace, des nobles malheureux*, IV, 12, f° 96 r°, éd. 1515.)

— *Fausser compagnie*, être infidèle à une compagnie, la quitter sans prendre congé, manquer à un rendez-vous :

Adieu, ma commere : excusez moi si je vous *fausse compagnie.* (Tourneb., *les Contents*, 2, 2.)

— Falsifier :

Ceux qui *faussent* testamens, lettres, instrumens. (Bout., *Somme rur.*, I, 39.)

— Courber, tordre un corps solide :

Escu percier et maint hauberc *fauser.*
(*Loh.*, ms. Berne 113, f° 2ᵇ.)

Karrelz ne lance n'en puet maille *facer.*
(*Ib.*, B. N. 1244, f° 47ᵃ.)

Cil sont es cors et plaié et navré,
Les escuz frez et les aubers *faussez.*
(*Aymeri de Narb.*, 1919.)

L'escu li perce et la broine *a fausee.*
(*Ib.*, 1875.)

Iqui ot maint escut perciet, et maint haberc *faceit.* (*Hist. de Joseph*, B. N. 2455, f° 197 r°.)

Habers rompre et *falseir.* (*Ib.*, f° 201 v°.)

Il lança un de ses gaveloz au chevalier vermeil si durement qu'il li *fauça* son hauberc. (*Perceval*, I, 20, Potvin.)

Gontan atteignit le jeune comte sur son escu, si qu'il le *fauça* tout outre. (Brant., *des Duels.*)

— Retourner, fouler :

A la huictieme (venue), le dict Galiot assit sur le gantelet du signeur de Temant, et le fauça tout outre : et cuiderent plusieurs qu'il eust la main *faucee*, mais par bonne aventure il ne fut point blessé. (O. de La Marche, *Mém.*, I, 14.)

— Échapper à :

Cependant, l'ennemi *faussant* l'armee de Sa Majesté, envitailla les assieges de quelques vivres et autres choses. (J. Vaultier, *Hist. des choses faites en ce roy.*, p. 332.)

Ils estoient aux escarmouches et mesme cuyderent, il y avoit quatre jours, *faulse*[*r*] un corps de garde ou nos soldats avoient abandonné la place pour une demi heure. (*Lett. de l'évêq. de Laubespine au duc de Nem.*, B. N. 3226.)

— Cesser d'être droit ou régulier :

Louage de trois cables pour lier le grand pont de bois qui *avoit faulsé* au mellieu.



(1541-42, *Comptes de Jean Marande, receveur*, Comptes de Nevers, CC, 112.)

Cf. FAUSSER, III, 733ᵃ.

FALSETÉ, mod. fausseté, s. f., caractère de ce qui est faux; caractère de celui qui est faux; parole ou action fausse :

Ke en sun estre e en sa vie
N'out *fauseté* ne tricherie.
(*Vie de saint Gilles*, 3367.)

Par enging de diable e par sa *falseté*.
(WACE, *Rou*, 2ᵉ p., 1398.)

Fauseté.
(*Fierabras*, 645.)

Li fals prophete anoncent as altres les granz *falseteiz* assi cum ce soit veriteiz k'il dient. (*Greg. pap. Hom.*, p. 10, Hofmann.)

Fauseté.
(*Gar. de Mongl.*, B. N. 24403, fᵒ 3ᵃ.)

Maise traison, malvestié, ne *faceté*.
(GILB. DE BERNEVILLE, *Chans.*, B. N. 20050, fᵒ 93 rᵒ.)

Fauxeté. (*Dig. de Just.*, B. N. 20118, fᵒ 79ᵈ.)

Tut icil ki *fauseted* dient ne mentent pas quant il quident veir dire. (Brit. Mus. Egerton 613, fᵒ 13ᵃ.)

Gaufrois, par *fausseté*, le vendi et livra.
(*B. de Seb.*, III, 110.)

Fauceteit. (*Ps.*, Maz. 328, fᵒ 84 rᵒ.)

Cf. FAUSSETÉ, III, 733ᶜ, et FALSITÉ.

FALSIFIABLE, adj., qui peut être falsifié, qui peut être trompé :

Il ne peut fuir, que les sens ne soyent les souverains maistres de sa cognoissance: mais ils sont incertains et *falsifiables* a toutes circonstances. (MONT., liv. II, ch. XII, p. 391, éd. 1595.)

FALSIFICATEUR, s. m., celui qui falsifie :

Parjure et *falsificateur* de toutes choses lesquelles peuvent estre faussees. (A. DU MOULIN, *Chirom.*, p. 106.)

Ils deviennent *falsificateurs* des monnoyes. (ID., *Quinte ess. de tout. chos.*, p. 111.)

FALSIFICATION, s. f., action de falsifier :

Falcificacio, *falcificacion*. (*Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 7679.)

Falsificacion des coings (de la monnoye). (Fév. 1457, *Ord.*, XIV, 460.)

Quelques *falsifications* qu'on ait fait es livres des anciens. (P. DU MOUL., *Anat. de la m.*, I, XXIII.)

FALSIFIER, v. a., altérer frauduleusement, fausser :

En *falcifiant* et contrefaisant nostre marque. (*Proc. de J. Cuer*, Ars. 2469, fᵒ 51 vᵒ.)

Que doresnavant nos dittes monnoyes ne soyent ou puissent *estre* corrompues, *falciffiees* ou diminuees d'aloy ne de poix. (1507, *Ord.*, XXI, 358.)

On ne doit pas toujours prendre pour argent contant tout ce qui est escrit aux histoires, pour ce que souvent les causes, qui ont produit des effects, *sont* ignorees et *falsifiees*. (LA NOUE, *Disc. polit. et milit.*, p. 90, éd. 1587.)

— Dementir :

C'est une foible et dangereuse caution que la mine, mais ceux qui dementent leur bonne phisionomie, sont plus punissables que les autres; car ils *falsifient* et trahissent la promesse bonne, que nature a plantee en leur front, et trompent le monde. (CHARRON, *Sag*, l. I, c. XI, p. 100, éd. 1601.)

FALSITÉ, s. f., fausseté :

Tres vrais religieux senz nulle *falcité*.
(*Girart de Ross.*, 6204.)

Nul ne congnoist le veritable
Se la *falsité* n'a congneue.
(*Contred. de Songecreux*, fᵒ 6 rᵒ, éd. 1530.)

La *falsité* de leurs opinions. (GRUGET, *Div. leç.*, I, II.)

Veu que congnossuns trop leur trayson et *faussites*. (*Corresp. de l'emp. Maximilien Iᵉʳ et de Marg. d'Autr.*, t. II, p. 320.)

Pour oster le doubte de *falsité*. (MART. DU BELLAY, *Mém.*, l. IX, fᵒ 277 rᵒ, éd. 1572.)

Fabricateur de *falcité*. (13 juill. 1680, *Arr. du parl. de Bret.*, Arr. conc. les par., I, 61.)

Cf. FALSETÉ.

FALVE, mod. fauve, adj., qui tire sur le roux :

Blanche la cue e la crignete jalne,
Petite oreille, la teste tute *falve*.
(*Rol.*, 1655.)

Pyrites a *falve* culur.
(*Marbode*, B. N. l. 14470, fᵒ 33 vᵒ.)

Les deux jambes devant sont *falves*.
(*Eneas*, 4062.)

Le palefroit *fave* conduit.
(*Dolop.*, 9109.)

Cf. FAUVE, III, 735ᶜ.

FAMÉ, adj., qui a une réputation bonne ou mauvaise :

A toujours esté bien *famé* et renommé. (1453, A. N. JJ 182, fᵒ 78ᵇ.)

Prudent, discret et bien *famé*.
(*Mist. du viel Test.*, IV, 36527.)

Cf. FAMER, III, 716ᵇ.

FAMELIQUE, adj., qui est souvent en proie à la faim :

Tu en as remply mon ame *famelique*. (*Crainte amour. et beatit.*, Ars. 2123, fᵒ 48 vᵒ.)

Vous eussiez veu venir des pays et lieux circonvoisins le povre peuple qui cherchoit les villes, mendiant, cuidant trouver aucun remede pour ressacier leur *famelique* appetit. (*Chron. d'Est. de Med.*, I, p. 262.)

Estomach *famelic*. (LIEBAULT, p. 676.)

FAMEUX, adj., qui a une grande réputation en bien ou en mal :

Li Normant alarent à la *famose* cité de Trane. (AIMÉ, *Yst. de li Norm.*, p. 53.)

Vous donc, helas, que le siecle tant nomme
Haulx et *fameux*.
(CHASTELL., *Dit de ver.*, VI, 238, Kerv.)

Sinon que celui qui se dit escholier soit vray escholier estudiant en Université *fameuse*. (1498, *Ord.*, XXI, 112.)

Revolvant les livres et cerchant les royaulmes on trouvera peu de gens heureux en armes et plusieurs *fameux* et renommez en letres. (*Flave Vegece*, Prol., éd. 1536.)

Cf. III, 716ᶜ.

FAMILIARISER (SE), v. réfl., devenir familier avec qqn :

Obstiné en son malheur il *se familiarise* avec un François. (P. CAYET, *Chron. septen.*, an 1604.)

Cf. III, 716ᶜ.

FAMILIARITÉ, s. f., grande intimité; manière familière, parenté :

S'on voit *familiarité*. (BEAUM., *Cout. de Clerm. en Beauv.*, ch. XXXI, Am. Salmon.)

Trop grande *familiarité* engendre grand mal. (17 nov. 1318, *Ord.*)

Il fainst que il eust *familiarité* avecques une deesse. (BERS., *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., fᵒ 14ᵇ.)

Paroles courtoises, plaines d'amour, de charité, de humanité, de *familiarité*. (MAIZ., *Songe du vieil pel.*, Ars. 2682, fᵒ 8ᶜ.)

Quant reçoivent *familiarité*
Des souverains.
(EUST. DESCH., VI, 175.)

Ilz vendront et bailleront lesdictes fermes et marchez, toutes faveurs, *familiaritez* et amitiez arriere mises, es lieux publiques. (*Coustum. de France*, fᵒ 39 vᵒ, éd. 1517.)

Familierité. (J. BOUCHET, *Mém. de La Trém.*)

FAMILIER, adj., qui vit habituellement avec, qui vit dans l'intimité de; fig., accoutumé :

Est il plus dangereux amy
Ou plus grant horrible prison
Que d'ung *famillier* ennemy
Continuel en sa maison ?
(*Contreditz de Songecreux*, fᵒ 48 rᵒ.)

Vous avez icy, lecteurs, pour recreer voz gentilz esperitz, les blasons du mesnage et aultres utilitez servantes a la chose domestique et *familiere*. (G. CORROSET, *les Blasons domest.*, aux lect.)

Familier amy de Titus Livius. (AMYOT, *Vies*, J. Cæs.)

C'estoit une coutume *familiere* aux copistes. (PASQ., *Rech.*, IV, 22.)

— S. m., ami :

Cette femme rapporta ces propos a un sien *familier*. (AMYOT, *Alex. le Grand.*)

Cf. FAMELIER, III, 716ᵇ.

FAMILIEREMENT, adv., d'une manière familière :

Moyses a qui Nostre Sires parlast enssi fache a fache, c'est a dire si *familierement* (*Bib. hist.*, Maz. 312, fᵒ 74ᵃ.)

Familliairement. (*De vita Christi*, B. N. 181, fᵒ 3 vᵒ.)

Apres commansarent a partir ensamble *familiarement*. (XIVᵉ s., *Hom.*, ms. Metz 264, fᵒ 39ᵃ.)



La bourgeoisie somptueuse
Vient icy *familierement*
Nous faire une offre gracieuse.
(*Myst. de S. Did.*, p. 11.)

Une gracieuse façon qu'il avoit de saluer, caresser et arraisonner *familierement* tout le monde. (Amyot, *J. Cæsar*.)

FAMILLE, s. f., gens, serviteurs, amis, clients, tous ceux du même sang :

Los borjois prannent et la lor *famelie*.
(*Loh.*, B. N. 1622, f° 289b.)

Brutus, de qui *famille* cil estoit. (Bers., *Tit.-Liv.*, B. N. 20312ter, f° 56 v°.)

Et environ demie heure apres ceulz de la *famille* dudit d'Orleans, quant ils oyrent nouvelles de la mort et occision de leur seigneur, tant piteuse, tous pleurerent. (Monstrelet, *Chron.*, I, 36.)

Quant la *famille* des deux princes se furent mis a chemin. (*Perceforest*, vol. IV, ch. viii.)

Le nom de *famille* vient a famulis et famulitio, parce qu'il y avoit un grand nombre d'esclaves, et de la pluspart des sugets de la *famille* on nommoit tout le mesnage *famille*. (Bodin, *Rep.*, I, 5.)

FAMINE, s. f., manque absolu de vivres dans un pays, disette :

Car je doi mettre grant entente
Ke jou en chel kier tans ne sente
De si grant *famine* le rage.
(Renclus, *Miserere*, lxi, 10.)

Famaine.
(Lemarchant, *Mir. de N. D. de Chartres*, p. 28.)

On le prie a toute *famine* de desir. (Rich. de Fornival, *Poissance d'amour*, ms. Dijon 299, f° 19a.)

FAMULUS, s. m., serviteur, aide :

Le prescheur print le coulteau de son *famulus* qui estoit aupres de luy. (B. Desper., *Joy. dev.*, XXX, 139, Lacour.)

FANAL, s. m., grosse lanterne :

Phanal. (Vayer, *Florus*, IV, 8.)

FANATIQUE, adj., qui se croit inspiré divinement :

Cerveau *phanatique*. (Rab., *Cinquiesme livre*, ch. xlvi, éd. 1564.)

FANER, FANEUR, mod., v. Fener, Feneor.

FANFARE, s. f., air très rythmé et court exécuté par des trompettes et autres instruments de cuivre :

Fanfare, action de piaffe et de parade, et proprement la monstre et parade de ceux qui voulant jouster se monstrent en la lice avec trompettes et clairons. (Duez, *Dict. fr.-all.-lat.*)

— Fig., fanfaronnade, rodomontade :

Je resteray icy attendant l'issue de ces *fanfares*. (Rab., *Quart livre*, ch. xxxix, éd. 1552.)

Famfare. (La Bod., *Harmon.*, Ep.)

Ceulx qui se faisoient valoir par leurs pompes et *fanfares* et vanteries. (Calv., *Lett.*, t. II, p. 408.)

L'inclination a la liberté, et a tant de belles *fanfares* qu'ils guignent de loin (les jeunes gens) que le monde jette en vue. (La Noue, *Disc. polit. et milit.*, p. 122, éd. 1587.)

Voici un cas estrange et rare !
Qui vit jamais telle *fanfare*,
Tel charivary et tel jeu !
(Godard, *les Desguis.*, 5, 2.)

L'aultre fera sa barbe taindre
En noir, pour faire la *fanfare*.
(*Le Blason des barbes*, Poés. fr. des xve et xvie s., t. II.)

FANFARER, v. n., sonner de la trompette :

Au reguard de *fanfarer* et faire les petitz popinnes sus un cheval, nul ne le feist mieulx que luy. (Rab., *Garg.*, XXIII, éd. 1542.)

Auquel il commande promptement monter au haut de la maison, et la trompeter et *fanfarer*, pour appeler tous les voisins a son aide. (Du Fail, *C. d'Eutr.*, VIII.)

Qu'il oye *fanfarer* la trompette guerriere.
(Gauch., *Plais. des champs*, p. 125.)

D'entendre les clairons *fanfarer* sur le port.
(P. de Brach, *Poem.*, f° 139 r°.)

Je croy que c'est de la que devant que donner
La cargue, on ait appris la trompette entonner,
Qu'encor pour acharner le soldat, on la sonne
Tandis que le combat ou l'aspre assaut se donne,
Et qu'on l'oit *fanfarant*, esclatter en haut bruit
Alors que le vainqueur en triomphe est conduit.
(Du Chesne, *Sir. liv. du grand miroir du monde*, p. 68.)

— Faire le fanfaron :

Fanfarer, se monstrer en piaffant et en bravant de paroles. (Duez, *Dict. fr.-all.-lat.*)

— A., célébrer par des fanfares :

Et d'aussi *fanfarer* ta gloire,
Quand tu emportes la victoire.
(P. de Brach, *Poem.*, f° 38 r°.)

Au son des clairons
Qui *fanfaroient* une victoire.
(Id., *ib.*, f° 192 v°.)

FANFARONNER, v. n., agir en fanfaron :

Fanfaronner, faire des fanfaronnades ou rodomontades. (Duez, *Dict. fr.-all.-lat.*)

FANFARONNERIE, s. f., caractère, action d'un fanfaron :

La *fanfaronnerie* de trois ou quatre cens advocats du palais a Paris. (Sully, *Œcon. roy.*, ch. cx.)

FANFRELUCHE, s. f., petite chose légère, sans consistance :

Un petit traicté intitulé les *Fanfreluches* antidotees. (Rab., *Garg.*, ch. ii, éd. 1542.)

Les Epicuriens me repondent que tout se fait selon que les petites *fanfreluches* qui volent en l'air semblables a mesme poussiere, se rencontrent a l'aventure. (Calv., *Instit.*, I. I, c. v.)

Quand cela seroit aux femmes, il est certain que tant de menus fatras qu'on y voit, tant de *finfreluches* seroient mises bas. (Id., *Serm. s. les Ep. a Tim.*, p. 100.)

Les particulieres sont tablettes pour ma memoire, les publiques, *finfreluches* volantes et despouilles du vent. (Lestoile, *Mem.*, 1re p., p. 1, Champ.)

On peut dire que le vent c'est un air coulant doucement, ou d'impetuosité ; un flot ondoyant entre deux airs, un tourbillon et combat de plusieurs qui se battent et se pirouettent, d'ou vient ce tournoyement de *finfreluches*, et bourriers qui voltigent de biais. (E. Binet, *Merv. de nat.*, p. 582, éd. 1622.)

— Petit bouton :

La fleur de saulx pilee avec les feuilles purge le son et les *finfreluches* de la face. (*Trad. de l'hyst. des plant. de L. Fousch*, ch. cxxvi.)

Cf. Fanfelue, III, 717c.

FANFRELUCHER, v. a., orner de fanfreluches :

La vanité qu'elles font paroistre en leurs patins pertuisés, *fanfreluches* et haut montes. (Jacq. Olivier, *Alphabet de l'imperf. des femmes*, p. 378.)

— N., par plaisanterie, faire l'acte amoureux :

Ainsi les compaignons joyeusement partirent, et pource qu'ilz estoyent frays et de sejour ilz *fanfreluchoient* a chasque bout de champ. (Rab., *Pantagr.*, ch. xxiii, éd. 1542.)

FANGE, s. f., boue, bourbe :

Li felon entrent en la *fange*.
(*Tristan*, I, 181.)

En une *fange* est voleis Lancelins.
(*Girb. de Metz*, p. 454, var.)

Tout y voloit par escuelles,
Et eussies veu *fanges* sauter,
Chevaulx abatre estaux et selles.
(Mart. d'Auv., *Am. rendu cord.*, 490.)

Cuer plus vil que *fange*. (*Liv. des cent ball.*, XXVII, S.-H.)

Fit entrer son cheval en un grand fossé, duquel il ne se peut jamais retirer, a cause des *fanges* et boues dont il estoit plein. (Lariv., *Facet. nuits de Strap.*, XIII, vii.)

Le coquin possesseur de royalle puissance
Dans les *fanges* trainoit les senateurs de France.
(Aub., *Trag.*, V.)

— *Prendre de la fange*, prendre des bains de boue :

Je prans les eauls, je m'en treuve tres bien. Je *prandré de la fange*. (25 avr. 1585, *Lett. du mar. de Bir. au mar. de Matignon*.)

FANJOS, mod. fangeux, adj., de la nature de la fange, couvert de fange :

De bois esteit avironee
Et d'une eve neire et *fanjose*.
(*Eneas*, 2354.)

Tous les jours plouvoit tant que il faisoit si *fengeux* que nul ne pouoit aler avant. (Froiss., *Chron.*, B. N. 2644, f° 234 v°.)

O quel malheur et quelle douleur dure
Quant un haut nom s'embrouillet en ordure,
Sa souvent riche et florissant verdure
Gaste en mesus et en *fangeuse* voye.
(Chastell., *Des nobl. hom. de Fr.*, VI, 213, Kerv.)

Et que nostre *fangeuse* masse
Si tost s'esvanouyt en rien
Qu'a grand peine avons nous l'espace
D'apprendre le mal et le bien ?
(Rons., *Od.*, II, xii.)

FANON, s. m., manipule, petite bande d'étoffe que les prêtres portent sur le bras gauche quand ils officient ; étole, dalmatique :

Fanum, estole et domatique.
(G. de S. Pair, *Mont S. Michel*, 1226.)

Prestres, tes *fanons* ke t'aprend ?
(Renclus, *Carité*, lxxx, 1.)

Prestre, quand le *fanon* presis,
Messoneour de tot fesis.
(Id., *ib.*, lxxxi, 1.)

La sorceinte baillie li a,
Et puis le *fanon* et l'estole.
(*Ren.*, Br. XIV, var. des v. 450-452.)

.iii. large *fenon* de subdiacre. (*Trés. de l'anglize S. Saveor*, dans *Cart. de S. Sauv. de Metz*, B. N. l. 10029, f° 67 r°.)

.iii. aubes, .ii. estolles, .iii. *fanons* et drap d'ostel. (1372, *Compt. de l'exécut. du testam.*, Pièc. rel. à l'hist. de Fr., XIX, 154.)

Pluseurs estoles et *fenouls*. (1379-80, *Compt. de la fabrique*, A. Aube, G 1559, f° 54 r°.)

Ung *phanon* et le corroye pour vestir et aourner ung prebstre. (24 avr. 1436, *Cart. de Flines*, DCCCXLI, p. 776, Hautcœur.)

Armez vous d'espee et de lance,
Laissez estolles et *phanons*.
(*Chansonn. huguenot du* xvi*e s.*, p. 142.)

— Fanion :

Et parce que les enseignes estoient de linge peinct, la moindre estoit appellee *phanon*. (Du Tillet, *Rec. des roys de Fr.*, p. 342.)

Le premier escuyer trenchant en deuil, porte a pied le *phanon* de France, fait de velours bien azuré, semé de fleurs de lys de riche broderie d'or, couvert d'un crespe noir, au travers duquel on voit ledict *phanon*. (Id., *ib.*, p. 540.)

FANTAISIE, s. m., imagination, caprice :

Une *fantaisie*, une borde.
(G. de Coinci, *Mir.*, col. 632, Poquet.)

Si cum la *fantasie* dure.
(*Rose*, II, 247, Michel.)

O Dieu tout puissant et parfaict,
Que ay je veu ? Esse *fantaisie* ?
(*Mist. du viel Testam.*, II, 11389.)

Car je vous aflie qu'il semble mieulx a ung songe ou *fantazie* qu'a aultre chose. (*Jehan de Paris*, p. 60.)

Car de tel mondain pensement
Adviennent maintes frenaisies,
Qu'on cuide estre vrays proprement
Et sy ne sont que *fantasies*.
(Marcial, *Amant rendu cord.*, LVIII, 461.)

Je ne pren point de *fantasie*,
Pour un baiser : car maintenant
Cela se fait honnestement.
(Grev., *Tresor*, IV, i.)

Il (l'amour) blesse les *fantaisies*
Et des hommes et des dieux.
(Rons., *Œuv.*, VI, p. 361, Mellerio.)

Gregoire retourné en sa ville, trouva son eglise troublee par l'orgueil du prestre Rieulf, ja evesque par *phantasie*, et lequel par l'advis des prelats de la province, fut confiné en un monastere. (Fauchet, *Antiq. gaul.*, l. III, ch. xxi.)

Ces bonnes dames eussent en *phantasie* de mettre en practique la danserie. (Cholieres, *Guerre des masles contre les femelles*, f° 75 r°, éd. 1588.)

Pour mieulx passer le demourant de mes *phantasies*, ung peu devant que le jour vienne je me transporte au parc de noz ouailles, faire le loup en la paille. (B. Desper., *Cymb.*, IV, f° 107 r°, éd. 1588.)

FANTASQUE, adj., qui agit en suivant sa fantaisie, son caprice :

Araisonner, a la *fantasque*. (Cholieres, *Matinees*, p. 66, éd. 1585.)

FANTASQUEMENT, adv., d'une manière fantasque :

Nous peint *fantasquement* d'un inconstant pinceau
Tout autant de portraits qu'en forme la nature.
(Du Bartas, 1re *sem.*, 2e j., 132, éd. 1602.)

FANTASSIN, s. m., soldat d'infanterie :

Un pauvre petit *fantachin*. (Vigenere, *Trad. de la Jerusalem du Tasse*, prolog., éd. 1610.)

— Adj., qui a rapport à l'infanterie :

Fantassin. Of, or belonging to, a footman ; and hence. Forces *fantassines*, footmen, or a power of footmen. (Cotgr.)

FANTASTIQUE, adj., qui se laisse aller à sa fantaisie, bizarre, maniaque, qui relève de la fantaisie, merveilleux :

Et n'avoit pas pris vray corps, mes *fantastique*. (*Legende doree*, Maz. 1729, f° 32b.)

Estienne Marcou, home lunatic ou par aucuns intervalles *fantastic* ou insensible. (1392, A. N. JJ 144, pièce 128.)

Un corps *fantastique*. (*Traict. de Salem.*, ms. Genève 165, f° 52 r°.)

Je ne scay qui, dyable, me tient,
Mais je suis si tres *fantastique*,
Si perplex et merencolique.
(*Mist. du viel Test.*, IV, 29656.)

Et aussi que le dit Pierre estoit homme *fantastique* et maladieus de maladie caducque. (23 nov. 1457, *Reg. journal des prévôts et jurés*, série A, A. Tournai.)

Phantasticques visions. (Rab., *Quart livre*, ch. lxvii, éd. 1552.)

Son mary estoit fort *fantastique*.
(Marg. d'Ang., *Hept.*, 26e nouv.)

Afin qu'on ne s'amuse a chercher des etymologies *phantastiques* de plusieurs mots. (H. Est., *Rec. des mots pris du grec.*)

Cf. III, 719c.

FANTASTIQUEMENT, adv., en imagination, d'une manière fantastique :

De la paour ou douleur qui gist ou cuer de l'homme lui viennent en dormant, *fantastiquement*, les perilz de la chose de quoy il est en doubte. (Courcy, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f° 95a.)

Il appert donc par ceste responce que la veue est deceue en cest chose et que le soleil ne tramble point, que *fantastiquement*. (Evrart de Conty, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 211a.)

Ils obscurcissent les yeux des hommes, avec espaisses nuees qui brouillent nostre esprit *fantastiquement*. (Paré, *Œuvr.*, XIX, xxix.)

FANTOSME, mod. fantôme, s. m. et f., spectre, apparition fantastique, vaine image :

Iluec ot un arbre branchu
Molt ancion, lait et mossu,
Les foilles pendeient de songes,
De *fantosmes* et de mençonges.
(*Eneas*, 2413.)

Et li uns et li autres est ancor plains de *fantasmes* de chernaus deleiz. (*Li Epistle saint Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f° 32 v°.)

Com s'il fust aperte *fantosme*.
(Angier, *Vie de S. Greg.*, 1433, P. Meyer.)

Ge crieng que en vos se soit mis
Ou *fantosmes* ou enemis.
(*Des Tresces*, dans Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 625, 10.)

Œuvre de dyable et de *fantasme*. (J. de Vignay, *Enseignem.*, ms. Brux. 11042, f° 90b.)

Fantasma, *fantasme*, apparition. (*Voc. lat.-fr.*, éd. 1487.)

Quant a des feuz celestes, et des figures et *fantasmes*, que l'on veit courir ça et la parmy l'air. (Amyot, *J. Cæs.*)

Les choses qui sont amyes aymees, pour l'amour et a fin du vray et seul amy aymé, ne nous abusent et retardent comme *phantosmes* et semblances d'iceluy. (B. Desper., *Recueil des œuvres*, Lysis, p. 34, éd. 1544.

Fantaume.
(Rons., *Franc.*, II

Cf. III, 719c.

FAON, mod., v. Feon. — **FAONNER**, mod., v. Feoner.

FAQUIN, s. m., portefaix :

Payez le *facquin*, et l'envoyez au loin. (J. de La Taille, *le Negromant*, f° 132 v°, éd. 1573.)

— Homme de néant, mélange de ridicule et de bassesse :

Surtout ne faites faute de deffaire le pays de ces zeles *faquins* qui exortent les peuples par leurs discours a se bander contre nous, noircissent notre conduite, et veulent faire passer pour reveries notre croyance. (Calvin, *Lett. a M. du Poet.*)

FAQUIR, s. m., religieux mahométan :

Foquis. (*Est. de Eracl. Emp.*, XXXIII, 17.)

FARCE, s. f., hâchis de viandes dont on garnit l'intérieur d'une volaille, d'un pâté :

Si que la crouste (de la tarte) en est faussee
Et la *farse* s'en est volee.
(*Bat. de karesme et charnage*, dans Barbazan, *Fabl. et contes*, IV, 95.)

Farce pour cochon. (*Ménag.*, II, 125.)

— Petite pièce de théâtre bouffonne :



Farcés, jeux et moralites.
(VILLON, *Gr. Test.*, 1304.)

— Chose bouffonne, malice qu'on dit ou l'on fait :

Pour estendre sa *farce* a plus de ressorts, il y associa une fille de village du tout cupide et niaise. (MONT., III, 11.)

Cf. III, 721b.

FARCEUR, s. m., celui qui joue des farces :

Les mocqueurs et *farseurs*. (*De vita Christi*, B. N. 181, fº 28c.)

Injurieux, *farseur*, mocqueur. (*Expos. de la reigle M. S. Ben.*, fº 86c, éd. 1486.)

Cf. III, 722a.

FARCIN, s, m., inflammation souvent contagieuse avec ramollissement des ganglions et vaisseaux lymphatiques, qui attaque les chevaux et les mulets :

Ne li a lessié c'un roncin
Qui cloche et si a le *fresin*.
(D. LAVESNE, *Trubert*, B. N. 2188, fº 27 rº.) Plus loin : *farcin*.

Quant a l'huyle de poix, on s'en sert ordinairement a la rongne et au *farcin* de bestes a .IIII. piez. (DU PINET, *Plin.*, XXIII, 5.)

FARCINEUS, mod. farcineux, adj., qui a le farcin :

Frecinous est dedans le ventre.
(G. MACH., *le Dit du cheval*, p. 80.)

Farcineux. (B. DE GORD., *Pratiq.*, I, 3.)

Il fault que ung bon cheval n'ait pas grosse teste ne longues oreilles comme ung asne, ne poil rebourcé comme s'il estoit morfondu, et qu'il n'ait point jambe *farcineuse* ne longue eschine. (*Le Debat de l'iver et de l'esté*, Poés. fr. des xve et xvie s., t. VI.)

Beste rongneuse,
Toute villaine et *farcineuse*.
(ELOY DAMERNAL, *le Livre de la deablerie*, fº 74a.)

FARCISSURE, s. f., action de farcir, la farce dont un mets est farci :

De la *farcissure* d'un cochon peut l'en faire une tartre couverte. (*Ménagier*, II, 217.)

Cf. FARCISSEURE, III, 722a.

FARD, mod., v. FART.

FARDEL, mod. fardeau, s. m., chose plus ou moins pesante que doit porter un homme, un animal :

Fardiaus.
(RENCLUS, *Carité*, CLIII, 12.)

Qui le livre du tresor de sapience veult mettre en l'aumaire de sa memoire et l'enseignement des saiges estables de son cuer escripre, sur toutes choses il doit fuir le *fardel* de confusion. (*Tresor des histoires*, ms. Valenciennes 493, fº 1 rº.)

Sour toutes choses il doit fuir le *fardiel* de confusion. (*Ib.*, ms. Arras 863, fº 7 rº.)

Les grans *fardeaux* au peuple affulent,
Mes au porter toujours reculent.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 16718.)

Cf. III, 722b.

FARDER, v. — A., couvrir de fard, déguiser, dissimuler :

Lor faces *fardees*. (*Blaquerne*, B. N. 763, fº 109 vº.)

Farder subtilement ses malices.
(J. DE MEUNG, *Test.*, ms. Corsini, fº 164a.)

Je te vueil *farder* de charbon
Pour ressambler plus biau varlet.
(*Mir. de N. D.*, III, 47.)

Beauté n'est qu'image *fardee*.
(*Danse macabre des hommes*.)

Protestant que je ne me suis beaucoup arresté a *farder* mon ouvrage des couleurs de rhetorique. (MART. DU BELLAY, *Mém.*, éd. 1569.)

On ne s'amusoit point a *farder* son langage,
Ses yeux, sa contenance.
(DESPORT., *Eleg.*, I, IX.)

Ton palais, convié par l'appetit, demande,
Non les morceaux *fardes*, mais la simple viande.
(AUB., *Trag.*, II.)

— Réfl., s'enduire de fard :

S'as poy coulour et tu t'en doilles,
Garde que *farder* ne *te* voilles
Ne contre nature estriver.
(*Clef d'amors*, 338.)

Cf. III, 723a.

FARDEUR, adj., qui farde, qui embellit :

Jaçoit que la cure embellissante soit licite, la *fardeuse* n'est pas licite, sinon pour l'amour des honnestes femmes. (JOUB., *Gr. chir.*, p. 486, éd. 1598.)

Cf. III, 723b.

FARFADET, s. m., sorte de lutin ; esprit follet :

Lutins, *farfadetz*. (RAB., *Pant.*, III, 24.)

Lutins, folets et *farfadels*. (DAMPMART., *Merv. du monde*, fº 11 rº.)

FARFOUILLER, v. a., fouiller au milieu des choses en les brouillant :

(La dénonciation) par laquelle elles (les andouilles) *furent farfouillees*. (RAB., *Pant.*, IV, 36.)

FARIBOLE, s. f., vain propos qu'on ne saurait prendre au sérieux :

Et mille autres *fariboles* et observations curieuses et ineptes. (LEST., *Mem.*, 2e p., p. 559.)

FARINE, s. f., poudre blanche que l'on obtient par la mouture des céréales :

Desor le chief me mistrent sel,
Vin et oile, *farine* et cendre.
(*Eneas*, 4040.)

On aroit le muy de *ferine* pour .II. deniers. (*Chron. d'Ernoul*, p. 110, Mas-Latrie.) Var., *farine, frine*.

Tout bren semble par nuit *ferine*.
(*Clef d'amors*, 220.)

Ferine. (*Dial. de S. Greg.*, ms. Evreux, fº 44 rº.)

Li mauniers doit estre paiies au raporter le *frine*. (*Bans d'Hénin*, Taillar, *Rec. d'act. des* XIIe *et* XIIIe *s. en lang. wall.*, p. 430.)

Pour unes taules, ou l'on escript le *frine* des boulenghiers, et pour escrire les brais des goudaliers, .XX. d. (1377, *les Tablettes de cire, les jetons, les poinçons, les marques, etc., des échevins et des corps de métiers de Lille, aux* XIVe, XVe *et* XVIe *siècles*, Bullet. du comité de la langue et de l'hist. de la France, t. III, p. 627.)

Il dit a sa chambriere en desservant : Pedisseque, serve moy ce farcine de *ferine*, qu'il ne soit point famulé. (B. DESPER., *Nouv. recreat.*, de l'Advocat qui parloit, fº 55 vº, éd. 1564.)

— *De la mesme farine*, de la même sorte :

Et ne vous recompensent de tant d'argent que deboursez pour elles sinon de quelques reverances, tendant les bras a tel que j'ay honte de dire, et saoulant leurs deshonnestes volontes avec des hommes *de mesme farine* qu'elles sont. (LARIV., *la Constanc.*, III, 6.)

FARINER, v. a., couvrir, saupoudrer de farine :

D'autres *farinent* les antrax de gruotte seche. (DU PINET, *Pline*, XXX, 12.)

— Réduire en farine :

Le grain
Qu'on *farine* au moulin pour le tourner en pain.
(GREV., *Troade*, IV.)

Cf. III, 723c.

FARINEUX, adj., qui a l'aspect de la farine :

Son chef *farineux*. (M. MARTIN, *Disc. sur la mort de Coligny*.)

Poussiere *farineuse*. (GRENIER, *Flore*.)

FARINIER, s. m., marchand de farine :

Fariniers. (*Paris sous Phil. le Bel*, Voc. des mét.)

Boulangers et *fariniers*. (1439, *Ord.*, XIII, 304.)

FAROUCHE, mod., v. FEROCHE.

FARRAGE, mod. farrago, s. f., mélange de diverses espèces de graines qu'on laisse croître en herbe pour le fourrage :

La *farrage* ou dragee doit estre semee en retouble et es lieux gras et fort fumes. (COTTEREAU, *Colum.*, II, II.)

Farrage, autrement dite dragee, doit estre semee en lieux gras et fort fumez. (LIEBAULT, p. 657.)

Cf. III, 724c.

FARSIR, mod. farcir, v. a., assaisonner, remplir d'épices ou de viandes séchées ; remplir :

Je crei qu'il pensa d'el que del ventre *farsir*.
(*Th. le mart.*, 47.)

Fartos, id est repletos, a farcio, *farcir*, unde fartores dicuntur pastillarii. (J. de Garl., Scheler, *Lex.*, p. 53.)

Qui toz jorz entendent a leur ventre *farsir*. (*Comm. s. les Ps.*, B. N. 963, p. 207.)

Des sonez et des meloudies
Dont les noces *erent farsies*.
(*Vie de s. Alexi*, 135, Rom., VIII, 171.)

Mes quant *est* bien garnie
La borse, et bien *farsie*.
(Jacq. de Hesdin, Dinaux, *Trouv. artés.*, p. 249.)

Timers qui *ert farsis* et plains.
(*Couronn. Ren.*, 330.)

— *Farsi*, part. passé, au propre et au fig. :

A .iii. tourteaux fez et *farsiz*
De ramposnes et de mesdiz.
(Huon de Mery, *Torn. antecr.*, 2013, Wimmer, *Ausg. und Abhandl.*, LXXVI.)

D'orgueil *farsis*.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 124d.)

Tout ce discours, *farci* de loix, de canons, de gloses et d'authorites des theologiens et des casuites, n'a esté bien reçu de personne. (Lestoile, *Mém.*, 2e p., p. 142.)

— Par injure :

Et comment as tu fait cela,
Villain, deshonneste *farci* ?
(*Farce de Guillerme*, Anc. Th. fr., I, 348.)

FART, mod. fard, s. m., composition destinée à embellir le teint ; fig., dehors spécieux, qui déguise la vérité :

Tu sez tant de guile et de *fart*.
(*Péler. Renart*, p. 414, Martin.)

Ne rejettez donc point, mais de grace acceptez
Ce qu'une ame sans *fard* offre a vos volontez.
(Schelandre, *Tyr et Sid.*, 2e journ., V, 5.)

Esperant bien que ceux qui publient que ce que je propose faire est a *fard* et a feintise auront toute occasion de s'en desdire. (8 juill. 1593, *Lett. miss. de Henri IV*, t. III, p. 815.)

FASCHERIE, mod. fâcherie, s. f., peine, action de se fâcher, état de celui qui est fâché :

Pour contenter chacun et se oster de *fascherie*. (1536, *Chron. d'Est. de Med.*, I, 323.)

Separez de ces *facheries* et plaisirs, ausquels est subjecte la vie humaine. (*La Prinse de Terouane et Hedin*, 1553-1554, p. 49, éd. Techener 1874.)

Je beserois les mains a madе de Larchant, mais je crains que vous en soyes jaloux. On m'a dit qu'elle pleure quand il arrive quelque bon succes en mes affaires ; mandes moy si c'est de joye ou de *fascherye*. (8 juin 1591, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 392.)

FASCHEUX, mod. fâcheux, adj., difficile, à charge, désagréable :

L'anthropomantie est quelque peu *fascheuse*, mais tu l'endureras assez. (Rab., *Pant.*, III, 25.)

Toute femme est *facheuse* a supporter
Quand elle veut par hauteur l'emporter.
(Vauq., *Sat.*, III, à M. de Choisy.)

J'auray possible esté trop long et *fascheux* a parler de ce cabinet d'armes. (Brant., *Grands capit. estrang.*, l. I, c. xxxii.)

Mes subjects de la nouvelle religion font plus les *fascheux* que devant, s'estant saisys de mes deniers aux lieux de receptes ou ils sont les maistres, et voulant me contraindre de leur accorder les choses que je ne juge raisonnable. (25 avril 1597, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 751.)

Ceux qui n'ont pas accoustumé une viande, la trouvent au commencement d'un gout *facheux*, qui peu a peu se rend agreable par l'usage. (Urfé, *Astree*, I, 6.)

FASCHIER, mod. fâcher, verbe. — A., indisposer, irriter :

De t'escouter je *suis fasché*.
(*Mist. du viel Test.*, IV, 34785.)

Le soleil jettant quelque languissant rayon sur le verre vint a me *fascher* la veue. (Ber. de Verville, *Cab. de Minerve*, f° 162 r°, éd. 1601.)

Severin.
Foin, je *suis faché*.
Frontin.
Hé ! au pauvre Frontin ?
(Lariv., *les Esprits*, 3, 6.)

— Réfl., s'irriter :

Car je *me fasche* merveilleusement. (*Hyst. du bon chev. sans paour et sans repr.*, c. li.)

Le roy d'Angleterre commençoit a *se fascher* du pape a cause qu'on ne vouloit octroyer la dispense sur le divorce avec sa femme tante de l'empereur. (Belleforest, *Chron. et ann. de France*, François Ier, an 1532.)

— Anc., se quereller :

La femme et le suppliant *se facherent*. (1389, A. N. JJ 138, pièce 4.)

FASCICULE, s. m., réunion de feuilles, livraison d'un ouvrage :

Le *fascicule* ou fardelet des temps. (Ferget, éd. J. Petit, fin.)

L'annee apres ledict yver le muy de bled vallut .cl. frans, ainsi que parcialement escrivent le *fascicule* des temps Anthoine de Florence, Sigebert et le grant Vincent en leurs antiquitez. (1532, *Mer des Cron.*, f° 35 r°.)

FASCINATEUR, s. m. et adj., celui qui fascine :

Fascinateur, m. A Charmer, sorcerer, inchaunter. (Cotgr.)

FASCINATION, s. f., action de fasciner ; fig., prestige qui éblouit :

Il est possible a l'enchanteur d'empoisonner un homme par parolles joinctes avecques quelques drogues, ou par le simple regard, que l'on nomme *fascination*. (Grevin, *des Venins*, I, i.)

FASEOLE, s. f., espèce de haricot :

Faisoles sont chaulds et moistes presque au second degré. (Ms. de Turin, L. IV, 35, f° 64.)

Les feuilles des *fasiols* ont beaucoup de costes. (Du Pinet, *Pline*, XVIII, 7.)

Les legumes, pois, febves, faverols ou *phaseoles* conferent plus de nourriture au corps que les huistres. (Joub., *Err. pop.*, 2e p., ch. xxi.)

Des grains : les *phasioles*, grains d'asperges et de coings. (A. Du Moulin, *Quinte ess. de toul. chos.*, p. 68.)

Des *phasiols* blancs. (La Framboisiere, *Œuv.*, p. 201.)

Des *phasioles*, *faseoles* ou feves de Rome, fagiuoli, faseoli. (Duez, *Nomenclat.*, p. 21, éd. 1644.)

1. **FASTE**, s. m., étalage, luxe :

Fast somptueux.
(*Sat. Men.*, Har. de M. d'Aubr., p. 131, éd. 1593.)

2. **FASTE**, adj., t. d'antiq., *jours fastes*, jours où il était permis de rendre la justice, par opposition aux jours néfastes :

Faustes et nefaustes sont autant a dire comme bienaurez et malaurez. (Bers., *T.-Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 14d.)

FASTIDIEUS, mod. fastidieux, adj., qui cause du dégoût, de l'ennui :

Choses *fastidieuses*. (Evrart de Conty, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 74b.)

FASTUEUSEMENT, adv., avec faste :

Ce que les escrivains d'Italie font sonner si *fastueusement* haut que... (Vignier, *Bibl. hist.*, II, 353.)

FAT, adj., sot, satisfait de soi-même :

Les freres, ou pour le moins cousins germains de sot, sont niais, *fat*, badaut (que le vulgaire en quelques lieux appelle badlori). (H. Est., *Apol. p. Herod.*, p. 19, éd. 1566.)

Un *fat* savoir.
(Aub., *Trag.*, II.)

FATAL, adj., qui est marqué d'avance par le destin, inévitable :

Les choses *fatalz*. (Bers., *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 421c.)

Ces deux sont mors par le dispos *fatal*.
(J. Bouchet, *Ep. mor.*, ch. xxiv.)

Il est quasi *fatal* aux hommes illustres de ne pas vivre longtemps. (Charr., *Sag.*, l. II, c. xi, p. 434, éd. 1601.)

Il semble que le nom de Gregoire ait esté *fatal* pour l'accroissement de la papauté. (Pasq., *Rech.*, III, 4.)

Comme les lieux sont *fataux*. (Aub., *Fœnest.*, l. III, c. vii.)

— Funeste :

Tant ces deux noms de Jules ont estez *fataux* a la France ! (Brant., *Grands capit. estrang.*, I, vii.)

— S. f. pl., les Parques :

Puis que bien stas (grace au souverain Jove)
Nous t'exhortons que de la ne te move,
Si tu ne peux veoir tes aures vitales
Bien tost voller aux Parques et *Fatales*.
(Rab., *Epistre du Lymosin*, p. 278, éd. Marty-Laveaux.)

Cf. III, 726e.

FATALEMENT, adv., par la fatalité, par le sort :

Ses ennemis se confioyent en un ancien oracle, qui portoit que c'estoit chose *fatalement* destinee a la famille des Scipions, que d'estre victorieux en Afrique. (Amyot, *J. Cæs.*)

FATALITÉ, s. f., ce qui arrive par la force du destin :

Je deteste ma derniere *fatalité*. (BRANT., *Trad. de Luc.*, X, 15.)

FATIDIQUE, adj., qui fait connaître les arrêts du destin :

Apres que le dieu Apollo, excellent en divination, de sa bouche *fatidicque* et veritable eust prononcé tant de si merveilleuses destinees futures. (J. LE MAIRE, *Illustr.*, I, 34.)

Un noyer, arbre *fatidique*.
(BEROALDE DE VERVILLE, *Cabinet des curieux*, p. 249, éd. 1612.)

FATIDIQUEMENT, adv., d'une manière fatidique :

Fatidicquement. (RAB., *Pant.*, III, 25.)

FATIGUE, s. f., action de fatiguer, résultat de cette action :

L'angustie de la *fatigue* se fait doulce par delettation de repos. (AIMÉ, *Yst. de li Norm.*, p. 137.)

FATIGUER, v. a., abattre par une dépense excessive de forces.

— Réfl. :

Et *se fatigoient* de accroistre lor honor. (AIMÉ, *Yst. de li Norm.*, p. 37.)

FATRAS, s. m., amas confus de choses ; inutilités, niaiseries :

Aujourd'hui bien paray les fais et les *fastras*
Que Matabrune a fait sans conseil d'avoir cas.
(*Chev. au Cygne*, 1869.)

Fatraz. (G. DE CHARNY, *Liv. de cheval.*, ms. Bruxelles.)

Nous faisons cent mille *fatras*,
Vous et moy, mon amy tres doulx.
(*Mist. du Viel Test.*, 5584.)

Les difficiles questions qui sourdent et naissent aujourd'hui pour *fastras* et choses de nient. (G. CHASTELL., *Ver. mal prise*, p. 544, Buchon.)

Faire ralias, escarmouches,
Danser, et cent mille *fatras* ?
(COQUILL., *Playd.*, II, 18.)

Fault il, pour ung peu de froidure,
Tant de *fatras* mectre dessus !
(A. DE LA VIGNE, *Farce du munyer*, p. 237, Jacob.)

Ilz ont fait durant les jours gras
Bancquetz, bignetz et telz *fatras*
Aux mignonnes de ceste ville.
(GRINGORE, *le Jeu du prince des Sotz*, Sottie, I, 217, 37.)

Auparavant il n'y avoit que des vieux *fatras* de chroniques qui en parlassent (de nos rois). (DU HAILL., *Etat et succ. des aff. de France*, Dédic. à Henri III.)

Tant pauvres soient ils, soient qu'ils se marient ou marient leurs filles, sœurs ou parentes, leur baillent plus de nouveaux habits, menus *fatras* que si elles estoient comtesses. (LARIV., *Ecol.*, IV, I.)

Faire provision de sacz, les remplir de terre, de laine, de *fatras*, ramasser plusieurs litz. (*Chron. de J. Tarde*, p. 291.)

Force boitees de dragees et de confitures seiches, et de cotignac, et d'autres petits menus *fatras* qu'on fait de succre. (G. BOUCHET, *Serees*, IV.)

— Sorte de poésie dans laquelle le premier vers est souvent répeté :

Les ungs disans de gracieux *fatras*.
(L. DE BEAUVAU, *le Pas de la Bergiere*, 1059.)

FATRASSERIE, s. m., amas de fatras :

De quoy diable donc (dist il) servent tant de *fatrasseries* de papiers et copies que me baillez ? (RAB., *Pantagr.*, ch. X, éd. 1542.)

FATUITÉ, s. f., qualité d'un fat, sottise :

Li ancien des peres vainquirent ausquelz il ne plaisoit pas que l'ire des peres se combatist contre la *fatuité* du pueple. (BERS., *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 47c.)

Fatuité, impudencia. (*Gloss. gall.-lat.*, B. N. l. 7684.)

Celluy qui delaisse la *fatuité* de la prudence charnelle. (*Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 4d, éd. 1486.)

FAU, mod. feu, adj., défunt :

J'ai non Y., fix sui Herbert *feu*.
(*Raoul de Cambrai*, 1964.)

Fau Ymbert marcheant, mon pere et *faue* douce ma mere. (1219, S. Berthomé, Bibl. la Rochelle.)

Mais l'en m'apelle *feu* Renart.
(*Ren.*, Br. IV, 239.)

Fahu Willaume. (Janv. 1229, A. Maine-et-Loire, Fontev., La Roch., fen. 3, sac 8.)

Fahue Perenele. (*Ib.*)

La maison aumosnere que *fahu* Alixandres Aufrei funda. (Juin 1256, S. Berthomé, Bibl. la Rochelle.)

Fau Garin. (1260, *Acquis.*, Ste Croix, Ste Radeg., A. Vienne.)

Katerine de la Fourest, suer de *fehu* mons. Johan de la Fourest, chevalier. (1285, *Cartulaire de S. Laon de Thouars*, p. 92, Imbert.)

Comme heritier de *feuz* nostre oncle. (1488, A. N. P 1361[1], pièce 944.)

Cf. FEU, III, 775b.

FAUCHAGE, s. m., action de faucher :

Fauchage, herbaige. (1327, *Cart. d'Igny*, B. N. l. 9904, f° 83c.)

Pour le *faukage* de .II. de bonniers et demy d'avaine. (1350, *Exéc. test. de Rikard*, A. Tournai.)

Fauchage des diz foins. (1374, A. N. MM 30, f° 17 r°.)

Pour *faulcaige* et fenaige des deux pretz de monseigneur, gisant a Wez, payé .VIII. l. (1578, *Compte des biens de Pierre Pintaflour*, 3e Somme des mises, A. des hospices de Tournai.)

Cf. III, 728a.

FAUCHAISON, s. f., action de faucher ; récolte de foin :

Si eles (les vaches) soint peus de pasture de boys et de *fauchesoun*. (*Tr. d'économ. rur.*, c. XXIV.)

Fauchoison. (1328, *Compte d'Oudart de Lagny*. A. N. KK 3a, f° 1 v°.)

An faukant en commencement de *fauchisons*. (Juill. 1333, *Cartul. de Guise*, B. N. l. 17777, f° 119.)

Combien qu'a telle occasion la luzerniere soit inferieure au pré commun qui utilement fournit durant l'hyver du pasquis pour le bestail, si est ce pourtant qu'elle ne lui cede point en revenu, pour la grande abondance de foin exquis qu'en plusieurs et diverses *fauchesons* elle donne. (O. DE SERRES, IV, 4.)

— Faux :

Bans de misericordes, d'espee a .I. taillant, de coutiel d'Espaigne, de sarant, de *faucison*, de ghissearme, de hace, de cisoires, sor chiaus qui portent ces armes. (*Recueil d'actes des XIIe et XIIIe s.*, p. 245, Tailliar.)

FAUCHEOR, mod. faucheur, s. m., ouvrier qui fauche :

Le *faucheor* fort apieloit :
Li *faukieres* vint a esploit.
(*Wistasse le moine*, 2055.)

L'erbe fut drue ke desus fut versee,
Apres lons tans l'orent *facheor* trovee.
(*Gir. de Viane*, B. N. 1448, f° 32a.)

Fauchoor. (1285, Bercé, A. Sarthe.)

Faukeur. (1294, *Trav. p. les chât. des c. d'Art.*, A. N. KK 393, f° 2 r°.)

Faucheyre. (1309, A. N. JJ 45, f° 89 r°.)

Pour .XXXIV. journees de *faicheurs* a faichier lou vergier. (1312, *Compt. du dom. de Mahaut d'Artois*, B. N. 8551.)

Jehannin le *faucheur*. (1331, *Compte d'Oudart de Laigny*, A. N. KK 3a, f° 117 r°.)

La journee d'un homme *faucheur*. (1340, A. N. JJ 75, f° 44 r°.)

A Jakemon, le *faukeur*. (1348, *Exéc. testam. de Willem Pipenic*, A. Tournai.)

Si cousterent au miessonner, en soieurs, en *faukeurs*. (25 août 1355, *Exéc. test. de Jehan Dommeries*, A. Tournai.)

Un *fauçour*. (1395, Almenêches, A. Orne, H 11.)

Faucheur. (*Reg. ceuilloir du Temple*, A. N. MM 128, f° 20 r°.)

FAUCHIEE, mod. fauchée, s. f., quantité de pré qu'un faucheur pouvait faucher en un jour :

Chascune *fauciee* de prei doit chask an .IIII. deniers. (1231, *Ch. de Morv.-s.-Seille*, A. Meurthe.)

Trois *faciees* de preiz que sunt en douze leus. (Mars 1238, *S. Nic. de Verd.*, A. Meuse.)

Quatre *fauciees* de preit. (1255, *Chap. de Metz*, Sancy, I, 2, A. Meurthe.)

.VII. *falciees* de preit. (1263, *Cart. de S. Vinc. de Metz*, B. N. l. 10023, f° 74 v°.)

Une *falcie*. (*Ib.*)

Demey *fausiee* de preit. (*Ib.*, f° 150 r°.)

Trois *fauchies*, es Frontes demi *faucie*. (1264, *Lett. de J. de Joinv.*, A. H.-Marne.)

La moitié dou foinc des dous *facieies*. (*Cart. de S. Sauv. de Metz*, B. N. l. 10029, f° 25 r°.)

Deix *faciees* de preit. (Sept. 1294, Gorze, Olley, A. Mos.)

La piece de pret ou on contet .XVIII. *fauchiees*. (1303, *Terr. de S. Vinc.*, B. N. 8711, pièce 90.)

Payeront, chascun an, a la Saint Remy, de chacune *faulcie* de prey, quatre tournois. (1320, *Ch. d'affranch. de Fresnes*, Verdun, A. de M. de Labry.)

Quatre *faulcies* de prei. (13 juill. 1331, *Offic. de la cour de Verdun*, 213 provis., Bibl. Verdun.)

Une *fauchee* et demi de pré. (1336, A. N. JJ 70, f° 66 r°.)

Ung pré contenant .xvi. *fauchies*. (1384, *Dénombrem. du temporel de l'abb. de S. Remi*, Arch. admin. de Reims, t. III, p. 601.)

N'y olt quasy nulz foings, et vendoit on l'erbe d'une *falciee* de prez .xxii. sols et .xxiv. s. (J. Aubrion, *Journ.*, an 1498.)

Cf. Fauchie, III, 728ᵃ.

Fauchier, mod. faucher, v. a., couper avec la faux :

A *faichier* lou vergier. (1312, *Compt. du dom. de Mahaut d'Artois*, B. N. 8551.)

Fauker. (1333, *Cart. de Guise*, B. N. l. 17777, f° 119 r°.)

Pour *faukier* et piketer les bles. (1347, *Compte de la tutelle de Maigne Monneries*, A. Tournai.)

A Jehan Blondiel, messier, pour, pareillement, sa paine et sallaire d'*avoir fauquiet*, ou gardin de la ditte maison, certaine quantité de waynnel. (7 mai 1451, *Tutelle des enfants de Thomas, dit de le Hoge*, ib.)

Trois bonniers de pré qui *estoient faucquies*. (29 août 1490, Flines, A. Nord, Cod. F, n° 26.)

A trois hommes qui *ont faiché* pour les biches de l'esté au moys de may et de juing et pour leur avoir porté chacun jour des fais de broust sur leur coul des bois de Monseigneur. (1500-1501, *Quat. compte de Bert. Aymeric*, G 486, A. S.-Inf.)

Et *faucher* soubs le pied le fruict qu'un autre [seme.
(Magny, *Sousp.*, CXLV.)

— Fig. :

Mais s'il faut venir au poinct, au calcul et au compte, vous voila *fauché*. (Cholieres, *les Apres disnees*, VIII, f° 305 v°.)

Fauchison. v. Fauchaison.

Faucille, s. f., lame d'acier courbée en demi-cercle et emmanchée, qui sert à couper les céréales :

Des *fauciles* l'on ne paierai ne paaige ne vante. (*Cart. de Dijon*, B. N. l. 4654, f° 27 r°.)

Fauchille. (1316, *Liv. pelu*, f° 26 r°, Bib. Bayeux.)

Fauchile. (1321, *Cart. Esdras de Corbie*, B. N. l. 17760.)

Fauchille. (*Ib.*)

Faussille. (1376, A. N. MM 30.)

Falcille. (1429, *Affranchis. d'Oiselay*, E 143, A. H.-Saône.)

Me doient aulcy les crowees de la *facille*. (1486, *Trés. des chart. de Lorr.*, lay. du Châtelet, n° 36.)

A lui pour cinq *faucilles* .xii. d. (1491, *Compte de l'exéc. test. de Thomas de Turby*, A. Tournai.)

Une congnee et une *fausigle*. (1534, *Invent.*, Rev. de Bret., 2ᵉ série, I, 51.)

Faucison, v. Fauchaison. — **Faucour**, v. Faucheor.

Fauder, v. a., plier en double dans sa longueur une pièce de drap teinte :

Et si ne soit nus mestres de le foulenie, ne de secke tonderie, ki dras ploie, ne face *fauder* si l'aient les wardes veut. (xiiiᵉ s., *Ordonnance des foulons*, Petit reg. de cuir noir, f° 28 r°, A. Tournai.)

Cf. Fauder 3, III, 730ᵇ.

Faule, v. Fable.

1. **Faune**, s. m., dieu champêtre représenté d'ordinaire avec des cornes et des pieds de chèvre :

Pour esclairer aux satyres et pannes,
A Silvanus, dieu des boys, et aux *fannes*.
(J. Bouchet, *Ep. fam.*, XXIV.)

Je trouvay bien les dieux et gouverneurs
De boys, qui sont, Silvanus et les panes
Pan le pasteur, les satyres et *fanes*.
(Id., *ib.*, XXV.)

2. **Faune**, v. Fable.

Fauperdriel, mod. fauperdrieux, s. m., le busard des marais, oiseau de proie qui prend les perdrix :

Que le *faulx perdriel* et les oiseaulx de proie ne les voient. (*Ménagier*, II, 307.)

Nous mettons le *fauperdrieux* au nombre des oyseaux de rapine, auquel n'avons trouvé aucun nom ancien grec ne latin mieux a propos que de le nommer Circus. (Belon, *Nat. des oys.*, 2, XVII.)

Pour chat huan, *fauperdrieu*. (Jod., *Œuv. mesl.*, f° 280 v°, éd. 1583.)

Fautperdrieu. (Id., *ib.*, f° 281 r°.)

Cf. Fauperdrieux, III, 732ᵃ.

Faussaire, mod., v. Falsaire. — **Faussement**, -**er**, mod., v. Falsement, -er.

Fausset, s. m., voix aigre qu'on appelle voix de tête :

Tant boit Belins que il s'envoise :
Si a commencié a chanter
Et l'archeprestre a orguener,
Et dan Renart chante en *fauset*.
(*Peler. Renart*, p. 424, Martin.)

Quant elle chantoit
Et les decevoit au *fausset*.
(G. Mach., *Poés.*, B. N. 9221, f° 206 v°.)

Sept *fauselz*. (1575, A. mun. Agen, BB 32, f° 66ᵃ.)

Cf. III, 733ᶜ.

Fausseté, -**sseur**, mod., v. Falseté, -sor.

Faute, s. f., action de faillir, erreur, manquement ; manque :

Par ses *fautes* qu'il a meffetes.
(Est. de Fougieres, *Liv. des manieres*, p. 29.)

Nus du mestier devant dit ne puet ne ne doit faire *faute* en son mestier. (E. Boil., *Liv. des mest.*, 1ʳᵉ p., XXXIV, 6, Lespinasse et Bonnardot.)

Belle compaignie ot, sanz *faulte*.
(Chr. de Pis., *Chem. de long est.*, 2768.)

Faulte d'argent est douleur nompareille ;
Faulte d'argent est ung ennuy parfaict.
(R. de Collerye, *Rondeaux*, LXXI.)

Ne craindre quand le cas est evidentement redoubtable, est signe de peu ou *faulte* de apprehension. (Rab., *Quart livre*, ch. xxii, éd. 1552.)

Ceux qui estoient dedans Mesieres ayans tenu un mois, commencerent a avoir *faulte* de toutes choses. (Mart. du Bellay, *Mém.*, l. I, f° 23 v°.)

As tu *faute* de cœur ?
(Schelandre, *Tyr et Sid.*, 1ʳᵉ journ., V, 5.)

— *Par faute de, a faute de, a la faute de*, faute de :

Il va a pied, *par faulte d'*asne.
(*Poés. attrib. à Villon*, la Repeue Franch. du Lymous.)

Catilina eschappa des mains de la justice, *a faulte de* preuves suffisantes. (Amyot, *J. Cæsar.*)

Je ne puis demeurer plus longtemps en la peine en laquelle je vis depuis huict jours, *a la fauste d'*estre adverty de vos negociations. (*Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 970.)

Celui qui voit ce qui est aimable sans l'aimer, *a faute d'*esprit ou de courage. (Urfé, *Astree*, I, 7.)

— *Il n'y a point de faute*, il n'en manque pas, tout y est :

Je veux premierement les compter (des écus)

HILAIRE.
Qu'est il besoin ?

SEVERIN.
Ho ! ho ! s'il s'en falloit quelc'un ?

HILAIRE.
Il n'y a point de faute, je vous en respond. (Lariv., *Com. des Esprits*.)

— *A faute*, en vain, sans résultat :

Jamais ne jettoit les rets *a faute*. (Amyot, *Theag. et Car.*, ch. xiv.)

Il combat des poings, des dents, et des pieds, et ne donne coups *a faute*. (*Merlin Cocc.*, XI.)

Fauteur, s. m., qui favorise, qui excite :

Pour leurs compaignons, *fateurs* et touz leurs familiers. (1295, A. N. K 36ᵇ, pièce 33.)

L'emperere qui estoit *faiteur* des Arriens osta aus catholiques une eglise et la dona aus Arriens. (*Legende dorée*, Maz. 1729, f° 47 v°, col. 1.)

Fautor, loeur, *fateur*. (*Gloss. de Salins*.)

Fautorius, *fauteur* en mal. (*Ib.*)

Robert Mangin, d'Octeville, blasphemateur du nom de Dieu et *faulteur* en ce cimetiere et autres lieux. (13 juin 1544, *Registrum sententiarum curie Monasterii-Villaris*, A. Seine-Infér., G 5274.)

En la rondeur du ciel environnee,
A nul, je croy, telle faveur donnee
Des dieux *fauteurs* ne peut estre qu'a moy.
(Jod., *Cleop.*, act. 2.)

Elle est seule authrice et *fautrice* (cette assemblee) de s'obstiner et roidir a la ruyne de leur Estat. (N. Pasq., *Lett.*, IX, 8.)

FAUTIF, adj., qui est sujet à commettre une faute, qui est en faute :

Nous trop *fautifs* hommes.
(J. A. DE BAIF, *Mimes*, l. II, f° 108 v°, éd. 1619.)

1. **FAUVE**, mod., v. FALVE. — 2. **FAUVE**, v. FABLE.

FAUVETTE, s. f., nom vulgaire d'un groupe de passereaux du genre bec-fin, à plumes tirant sur le fauve :

Ses cornes (du cerf) sont totes carchies
De kalendres bien envoisies
Qui chantent cler, et d'aluetes,
De rosignox et de *fauvetes*.
(*Bat. de caresme et de charnage*, dans Barbazan et Méon, *Fabl. et contes*, IV, 91.)

— *Plumer la fauvette sur qqn*, lui extorquer de l'argent :

Nous serions bien sottes, dit la femme d'un petit advocat du Chastelet, de porter de moindres estoffes que cela ; ce que nous en faisons donne davantage de courage a nos maris de travailler, et *plumer la fauvette sur* le manant pour nous entretenir, (*Caquets de l'accouch.*, 1re journ.)

— *Courir fauvette*, perdre son temps et sa peine :

Ha ! mon amy, que tu *eusses couru* longtemps *fauvette* avant que tu eusses eu ce diable que tu portes au col. (BRANT., *des Dames*, IX, 105, Lalanne.)

FAUX 1 et 2, mod., v. FALS.

FAUX MARCHER, v. n., marcher en biaisant :

Ce que ne font pas aux jeunes cerfs, car les joinctures et nerfs qui tiennent leurs ongles sont foibles, n'estans encores en leur force, et ne peuvent supporter la pesanteur du corps : tellement qu'il faut que l'ongle varie et *faux marche*. (DU FOUILLOUX, *Ven.*, CXXII.)

FAVEL, v. FABLEL.

FAVEUR, s. f., avantage qu'on accorde à qqn de préférence aux autres :

Ceaux qe donent a foux e a mauveys en beauté de *fevour* od de lur terrien aver dussent doner as prodhomes de bone vie, solenke le aprise nostre Seignur. (N. BOZON, *Contes*, p. 31.)

Favoir. (1373, Arch. Frib., 1re coll. des lois, pièce 69, f° 19.)

— *En faveur de*, en considération de, au profit de :

En faveur et pour contemplacion *de* l'ordre et estat de mariage qu'il a nouvellement prins. (1423-24, *Rec. gén. de Lille*, f° 40 v°, A. Nord.)

Droit introduit *en la faveur des* fames. (1315, A. N. S 104.)

Lettres de cession et de renonciation du roy René d'Anjou, apres le deceds de la royne Isabeau, son espouse, *en faveur du* duc Jean, leur fils, du duché, principauté et marchise souveraine de Lorraine. (26 mars 1452, B. N. 4816, f° 467.)

— Anc. jurispr., *sous pretexte et faveur*, sous le prétexte et pour le motif de :

Elles abandonnent leurs biens a leurs nouveaux maris, et *sous pretexte et faveur de* mariage leur font donations immenses. (Juill. 1560, *Edict du roy Franç. II, touch. les femm. veufv. passant à nouvell. nopces.*)

— Voile, nœud ou tout objet détaché de la parure des dames ; ouvrage tissé de la main d'une dame dont le chevalier favorisé ornait quelque partie de son armure :

A Marc Vischer, orfevre, pour (diverses reparations) et avoir raccommodé la *faveur* de son altesse en y ajoutant une perle. (*Inv. de l'archiduc Ernest*, p. 88.)

— Ruban :

Ou sont tes lictz de plumes, tes nobles couvertures,
Et tes draps d'escarlate de diverses couleurs,
Les espices confites de diverses *faveurs* ?
(*Debat du corps et de l'ame*, Bibl. elz.)

FAVORABLE, adj., propice, avantageux :

Favourable. (*Ordin. Tancrei*, ms. Salis, f° 68a.)

Les drois sont partout *favourables*
Aux mariages honnorables.
(J. LE FEVRE, *Matheolus*, I, 355, Bruxelles 1846.)

Avecques vent *favorable*. (LARIV., *Facet. nuicts de Strap.*, I, v.)

— Anc., plaisant :

Nous, inclinans a leur requeste
Qui est *favourable* et honeste.
(EUST. DESCH., *Œuv.*, VIII, 8.)

Cf. III, 737c.

FAVORABLEMENT, adv., d'une manière favorable :

On doit leurs moz gloser moult *favorablement*.
(J. DE MEUNG, *Test.*, 80.)

Nous enclinans *favorablement* a la supplicacion des religieus. (1335, A. N. JJ 69, f° 27 r°.)

FAVORI, adj. et s., objet de la prédilection de qqn :

Favoriste. (*Geste du chev. Bay.*, III, 8.)

Une juifve nommee Stranhilla, *favorie* du G. S. (*Lett. de l'évêq. de Montp. à François Ier*, Négoc. de la France dans le Lev., t. I, p. 470.)

Et advient le plus souvent que les plus *favoriz* tost apres sont tourmentes, dechasses, condamnes et mys a mort. (EST. DOLET, *Deux dial. de Plat.*, p. 65, éd. 1868.)

Quand les Scythes enterroyent leur roy, ils estrangloyent sur son corps, la plus *favorie* de ses concubines. (MONT., l. II, c. XII, p. 296, éd. 1595.)

Mes qualitez plus *favories*, l'oysiveté, la franchise. (ID., liv. III, c. IX, p. 127, éd. 1595.)

FAVORISER, verbe. — A., traiter qqn avec faveur ; s'occuper de qqch. avec zèle :

Il alla querir du pain audit Doilhac et Fougiere qui estoyent lors brigans et tenoient le party des Angloys et les cela et *favorisa*. (1461, A. N. JJ 198, f° 349 v°.)

Favoriser les affaires du royaume. (11 août 1556, *Pap. d'Et. de Granv.*, II, 662.)

Dieu assista et *favoriza* visiblement le roy. (LESTOILE, *Mém.*, 2e p., p. 6.)

— Abs., user de faveur, être partial :

Car si tost que le juge ment,
Ou *favorise* quand il juge,
Il n'est pas digne d'estre juge.
(*Act. des apost.*, vol. I, f° 54a.)

Soyez attentifs, faictes faveur, *favorizes* en donnant audience. (R. EST., *Lat. ling. Thes.*, Adeste cum silentio.)

— Neut., être favorable :

De ceste requeste fu le comte moult joyeulx pensant que Tybault pourra encores venir a grant honneur se fortune luy *favorise* comme elle a commenchié. (DUQUESNE, *Hist. de J. d'Avesn.*, Ars. 5208, f° 97 v°.)

Le ciel et l'air semblerent *favoriser* a la feste. (RAB., *la Sciomachie*, p. 8, éd. 1549.)

Ouvrier je suis tout prest
De charpenter sa nef et dresser son apprest,
Pourveu que ta grandeur royale *favorise*
A ton ayeul Francus, et a mon entreprise.
(RONS., *Odes*, Au roy Henri II de ce nom, 271, éd. 1584, in-f°.)

FEAGE, s. m., tenure féodale, héritage tenu en fief :

Lours diz acqueremens avec les *feages* d'iceulx. (3 nov. 1313, Thiron, A. E.-et-L.)

Le *feaige* ou le fié de Boillie. (1327, l'Epau, A. Sarthe.)

Otroions que ledit lieu soit baillié au dessus dit Guill. en *feage*, cense ou rente perpetuelle. (1340, A. N. JJ 72, f° 82 v°.)

Entendant a croistre le prouffit de mon dit *feyage*. (Lundi apr. N. D. de mars 1351, S. Berthomé, Bibl. la Rochelle.)

FEBRICITANT, adj., qui a la fièvre :

(L'eglise du Ru) ou se font jurnellement les miracles des *febricitans*. (*Chron. d'Est. de Medic.*, I, 43.)

Il fist venir les medecins, lesquelz consulterent entre eulx de l'estat dudict *febricitant*. (G. TARDIF, *Ditz moraulx*, p. 260.)

FECAL, adj., qui appartient à la lie :

Et notez que par les matieres *fecales* sont entendues les lyes de vin qui n'est point encores purifié. (*Regime de santé*, f° 20 r°.)

— Qui appartient aux gros excréments :

L'humeur *fecalle*.
(J. BOUCHET, *Ep. mor.*, II, VIII.)

Excremens *fecaux*. (PARÉ, *Œuvr.*, XIX, XVI.)

Matiere *fecale*. (J. VERNEY, *Presaiges d'Hypocras*, II.)

FECIAL, s. m., prêtre de Jupiter dont le collège fut institué à Rome par Numa :

Fecial estoit apelé li prestres qui avoit povoir des aliances et des convenances de par les dieux. (BERS., *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 16a.)

FECOND, adj., qui produit en abondance, qui a la vertu productrice :

De toz biens est *feconde*.
(TH. DE KENT, *Geste d'Alex.*, dans *Dict. gén.*)

Or vous avons en brief comprise
La matiere haulte et *feconde*
De la creacion du monde.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 944.)

Vigne *feconde*. (CHASTELL., *Mir. des nobles hom. de Fr.*, VI, 221, Kerv.)

FECONDEMENT, adv., d'une manière féconde, avec abondance :

Chacun de ces mondes particuliers a en soy pour le soustien de son estre, et pour la nourriture et entretien vital des especes, dont il est *fecondement* remply, des actions, substances et qualitez universelles. (PONT. DE TYARD, *Disc. philos.*, f° 148 v°.)

FECONDITÉ, s. f., qualité de ce qui est fécond :

Tant l'en proierent par bele humilité
Que a la moillier dona *fecundité*.
(*De S. Alexis*, B. N. 19525, f° 26 v°.)

C'est le meilleur lieu que je voye
Pour avoir la *facondité*
Des biens, et en grant quantité.
(*Mist. du viel Test.*, I, 7920.)

FECULENCE, s. f., état d'un liquide épais qui dépose :

Aucun vin sec plein de *feculence* et grosse substance. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 264d.)

Cf. III, 740a.

FECULENT, adj., qui dépose une lie, qui renferme de la fécule :

L'humeur *feculent* et melancholique, qui comme une lye pesante et terrestre, enfermé au creux et voute du foye, de la ratte et mesentere, ou en un autre lieu secret du corps, faisoit la fievre quarte. (PARÉ, *Intr.*, c. XXV.)

Les *feculens* excremens. (SIBILET, *Contram.*, p. 154.)

FEDERACION, s. f., union, alliance :

Le quel selon la loy divine
Je circonciray, pour le signe
Porter de *federacion*.
(*Mist. du Viel Test.*, 9305.)

FEE, s. f., être fantastique qu'on se représente comme une femme douée d'un pouvoir surnaturel :

Dedenz unt la dame trovee,
Ki de belté resemble *fee*.
(MARIE, *Lais*, Guig., 703.)

Et une pucele vint ci, li plus bele riens du monde, si que nos quidames que ce fust une *fee*. (*Auc. et Nicol.*, 22, 31.)

Les nymphes et les *fayees*.
(G. MACH., *Poës.*, B. N. 9221, f° 86 v°.)

FEGIER, v. FIGER.

FEINDRE, v. a., simuler, prendre une apparence fausse, pour tromper ou pour faire croire qqch. :

Ne set s'amor covrir ne *feindre*.
(*Eneas*, 1240.)

Et tout bas le doiz menachier,
En *faignant* que le veuz cachier.
(*Clef d'amors*, 2975.)

Je te prie de cuer et de vois
Que de la penance ou je vois,
Faingnant le fol, c'on n'ayt avis
Qui je sui n'a corps ny a vis.
(*Mir. de N. D.*, III, 30.)

Larrons a Dieu, qui *faigniez* divers maulx.
(EUST. DESCH., VII, 52.)

Lesdiz messeigneurs les prevost des marchans et eschevins, et les aultres bons bourgois et manens et habitans de la ville de Paris ne *faignirent* point que ilz ne feussent tousjours loiauls et constans et fermes en loiauté et en l'amour du roy. (MAUPOINT, *Journ.*, Mém. Soc. hist. Paris, t. IV, 1877, p. 92.)

Soyez muet, adveugle, sourt,
Et *faindez* que ne vous en chaille.
(*Mist. du Viel Test.*, VI, 47665.)

Findit s'en aler pour quelques jours aux champs. (MARG. D'ANG., *Hept.*, VI.)

— Déguiser, imaginer, inventer :

J'ay voulu *faindre* quelques noms. (B. DESPER., *Joy. dev.*, I, 10, L. Lacour.)

— N., dissimuler, faire semblant :

Feinnanz perment le quer d'eals, entendanz tutes lur œvres. (*Liv. des Ps.*, ms. Cambridge, XXXIII, 15.)

Mes ne puis plus covrir ne *feindre*.
(MARIE, *Lais*, Chait., 158.)

Se nos *fignons* mais, nuns nen est ki se puist reponre davant la lumiere de ta veriteit. (*Li Epistle saint Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f° 81 r°.)

— Se déterminer avec peine ; hésiter :

Nus d'aus deus de ferir ne *faint*.
(BEAUM., *Jeh. et Blonde*, 4160.)

Estant aujourd'huy chef et roy de ce mesme peuple *faindray* je a le couvrir de mes forces ? (MART. DU BELLAY, *Mém.*, l. IX, f° 287 v°, éd. 1572.)

Tellement que les corps, communautez et premieres compagnies de ladite ville, qui avoient tousjours fleschy sous la cruauté et fureur populaire, la voyant changee en douceur, ne *feignirent* plus a se declarer et manifester davantage. (CHEVERNY, *Mém.*, an 1593.)

— Réfl., donner de soi une fausse apparence, se déguiser :

Si *se feinst* mort, si gist entre les altres.
(*Rol.*, 2275.)

Il *soi foindanz* estre alcun estrange, comenzat environ aleir les estreies de la citeit. (*Dial. de S. Gregoire*, p. 43, Fœrster.)

Et puis, je ne saurais me forcer ni *me feindre*.
(REGNIER, *Sat.*, III.)

— *Feint*, part. passé et adj., dissimulé, hypocrite :

An suaviteit et saint esperit, an chariteit niant *feinte*. (*Li Epistle saint Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f° 104 r°.)

Induire, fourconseillier et attraire, en fait de fianchailles, par *faintes* voyes, une jouene fille. (31 janv. 1436, *Reg. de la loy*, A. Tournai.)

Jusques a tant que d'entrer je fuz prest
Dedans ce temple, ou le Dieu d'amour est
Fainct a plusieurs et aux autres loyal.
(CL. MAR., *Temple de Cup.*, p. 10, éd. 1545.)

O malheureux qui aime une dame volage
Et de ses *feints* propos se laisse decevoir.
(DESPORTES, *Div. amours*, XXVIII.)

Cf. FAINDRE, III, 702a.

FEINTE, s. f., artifice, dissimulation, ruse :

Sa Majesté se resolut de me faire subtilement sonder pour recognoistre mon intention, et pour cela employa durant trois ou quatre mois plusieurs personnes confidentes sous *fainte* de visites et passages chez moy. (CHEVERNY, *Mém.*, an 1590.)

Cf. FAINTE, III, 702b.

FEINTISE, s. f., feinte, dissimulation :

K'en li nen a ne orguel ne *faintise*.
(CONON DE BETH., *Chans.*, IX, 3, 6.)

Ja de faire vostre servisce
Ne troveres en moi *faintise*.
(CHREST., *Du roi Guill.*, 1011.)

Si sagement la loo et prise,
Que ce ne perge estre *feintise*.
(*Clef d'amors*, 1589.)

Que Deus an soit servis loieaumant sans *fointise*.
(*Doctrinal*, Brit. Mus., add. 15606, f° 120d.)

Car souvent avient que tu esmes
A descouvrir ta volenté
Vers cele qui entalenté
T'a de li amer sans *faintise*.
(*La Panthere d'amors*, 1101.)

Pour fausseté et *faintise*. (ORESME, *Eth.*, B. N. 204, f° 432b.)

Pheintise. (CALV., *Serm. s. le Deuter.*, col. 1167b.)

Ce ne furent plus que ruses, que finesses, dissimulations et *faintises* d'une part et d'autre. (*Sat. Mén.*, Har. de M. d'Aubray, p. 162, éd. 1593.)

— Anc., hésitation :

Certes, beaulx seigneurs, nous avons beau miroir en cestuy chevalier, car il vous monstre pleinement la *faintise* de noz bras et la lascheté de noz courages. (*Percefor.*, vol. III, ch. XLIX.)

Avec un cœur libre, pur et net de toute *feintise* et deception. (20 juin 1596, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 603.)

FEIRER, v. FEVRIER. — **FÊLER**, mod., v. FAIELER.

FELICITÉ, s. f., jouissance du bonheur :

Felicites est une chose qui vient par vertu de l'ame. (BRUNET LATIN, p. 264.)

Il semble que *felicité* ait mestier ou besoin des biens dehors. (ORESME, *Eth.*, B. N. 204, f° 358c.)

Felicité. (*Ib.*)

La *felicité* des cites ne est pas comme un nombre per. (ID., *Polit.*, ms. Avranches 223, f° 44b.)



L'exercite de la chevalerie, qui les faisoit eslever jusques a la *felicité* de glorieux renom. (*Le chevalereux Comte d'Artois*, p. 2.)

FELOUQUE, s. f., sorte de grande barque de transport :

Falouque ou *felouque*. (FOURNIER, *Hydrogr.*, p. 50.)

FEMELLE, s. f., être qui appartient au sexe féminin :

Femelle.
(GERV., *Best.*, 490.)

N'i remaint vallet ne *fumeles*.
(*Chev. as .II. esp.*, 2496.)

De totes bestes, por le siecle estorer,
Masle et *femele* fist en l'arche poser.
(*Coron. Loois*, 716.)

Famelle.
(HERM., *Bible*, ms. Orl., f° 2 r°.)

Com par est la samblanche biele
U on de malle fait *fumiele*.
(*De Josaphat*, B. N. 1553, f° 232 r°.)

Femelle. (1340, A. N. JJ 74, f° 120 v°.)

Toute la saison demeurent ensemble le masle et la *fumelle*. (GAST. FEB., *Ded.*, Maz. 514, f° 12^d^.)

Se tenez Lison ma *fumelle*,
Naudet tiendra ma damoyselle.
(*Farce d'un gentilhomme*, Anc. Th. fr., I, 269.)

Fines *fumelles* de court. (O. MAILLARD, *Serm.*, B. N. 24275.)

L'aultre est le filz d'Amilcar, qui ne plie
En si long temps toute Romme, en malheure
Vile *femmelle* en Apouille le lie.
(VASQUIN PHILIEUL, *Tout. les euv. vulg. de Fr. Petrarque*, p. 354, éd. 1555.)

— Mot féminin :

Grant quant il serra joynt a la *femele*, le T tornera en D come grande pité. (*Orthogr. gall.*, H, p. 19, Stürzinger.)

Cf. FEMEL, III, 746^c^.

FEMININ, adj., de femme, qui appartient à la femme, qui a le caractère de la femme :

Femenins es e effeminez.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 7518.)

Les meurs *feminins*.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 59^d^.)

Femenin.
(*Ib.*, 15427, Méon.)

Qu'il estoit *feminins* sanz barbe. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 38^b^.)

Et m'est [a]vis
Que plus les honnisse et affonde
La *femeline* amour du monde
Et plus les maine a dampnement.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 47^c^.)

Femenene. (ORESME, *Quadrip.*, B. N. 1348, f° 63 v°.)

Sexe *femmenin*. (CHRIST. DE PIS., *Policie*, Ars. 2681, I.)

Sexe *femmenin*.
(CHRIST. DE PIS., *Policie*, ms. Ars., I.)

Ung cueur *femenin* est forclos
De son honneur par faulx langage.
(*Mist du Viel Test.*, 39989.)

Cueurs *femenins*.
(CL. MAR., *Chants*, à la royne de Hongr., p. 309, éd. 1596.)

Cf. FEMELIN, III, 747^a^.

FEMINISER, v. a., rendre féminin.

— Réfl., devenir féminin :

Des mots masculins aulcuns *se feminisent* et aulcuns non. (FABRI, *Rhet.*, l. II, f° 2 r°.)

FEMME, s. f., l'être qui dans l'espèce humaine appartient au sexe féminin, la compagne de l'homme :

Femnes lui van detras seguen.
(*Pass.*, 257.)

Ki abate *femme* a terre pur faire lui forze. (*Lois de Guill.*, 19.)

Delez ma *fame* se colcha paltoniers,
Qui engendra cest coart eritier.
(*Coronem. Loois*, 91.)

Es murs en corent de la bone cité
Home et *feme*, meschine et bacheler.
(*Mort Aymeri*, 1420.)

Femme ne puet tant amer l'oume con li hom fait le *fenme*. (*Aucass. et Nicol.*, 14, 18.)

Ma *fennen*. (1220, *H. de la mais. de Chasteign.*, Pr., p. 27.)

Fome. (1263, *Cart. de Langres*, B. N. l. 5188, f° 220 v°.)

Sa *femme* truevent, cui Diex doinst mal dehé !
(*Enf. Ogier*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 597, 16.)

Fame ne puet, qui biau la tente,
Fuire qu'a amer ne s'asente.
(*La Clef d'amors*, 275.)

S'il, apres la defense, le trueve en fet present gisant o se *fame*, s'il ocist l'homme et le *fame*, il ne pert ne cors ne avoir. (BEAUM., *Cout. de Clerm. en Beauv.*, ch. XXX, Am. Salmon.)

Quant il sa *fome* et ses enfanz
Perdist.
(ROB. DE BLOIS, *Poés.*, Ars. 5201, p. 31^a^.)

Fegme. (2 av. 1291, *Ch. des compt. de Dole*, A 60, Arbois, A. Doubs.)

Cf. FEME, III, 746^c^.

FEMMELETTE, s. f., dimin. de femme :

Que demande on ses *famelettes* ?
Elles sont si tres doulcelettes.
(G. MACH., *Poés.*, B. N. 9221, f° 184 r°.)

Femelette. (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5082, f° 171 r°.)

La crioient ces povres *femelettes* a hault cris la grant dolleur et le grant meschief de leur perdition. (WAUQUELIN, *Manekine*, dans Beaum., *Œuv. poét.*, XVIII.)

Lesquels avoyent passé le mesme an par ladicte ville d'Ernoé et logé chez la susdicte *femmelette* de Bourgoingne. (1571, P. D'OUDEGHERST, *Chron. et ann. de Flandre*, ch. CVIII.)

Cf. FEMELETE, III, 746e.

FENDABLE, adj., qui peut être fendu :

Le *fendable* bois.
(R. ET A. D'AIGNEAUX, *Trad. de Virg.*, f° 188 r°.)

FENDANT, adj., qui se fend :

Les poulpes et veines droites se rencontrent ordinairement es boys *fendans*. (DU PINET, *Pline*, XVI, 38.)

— S. m., t. d'escrime, coup de taille appliqué de haut en bas :

Cestuy ci d'un *fendant*
Je vay depuis le chef jusqu'au ventre fendant.
(DU BARTAS, *Judith*, V, 383, éd. 1602.)

— Donneur de coups d'épée, batailleur :

Bussi le beau, le fort, le *fendant*, le terrible. (LESTOILE, *Mém.*, 1re p., p. 118, Champ.)

Sur cette parole sortirent de la maison de Cornouaille plusieurs *fendants*, lesquels, avec une incroyable furie, lui dirent qu'il ne falloit plus marchander. (PASQ., *Lett.*, XVII, 2.)

FENDERIE, s. f., machine servant de cisailles pour la fabrication des verges et fentons :

Les moulins tranchants de *fenderie* establis sur la riviere d'Estampes et que se communiquent par tous les endroictz du royaume de France. (LAFFEMAS, *Rec. de ce qui s'est passé à l'assemblée du Comm.*, Docum. inéd., *Mélanges*, série I, t. IV, p. 287.)

Des moulins de *fenderie*, qui servent a tailler, fendre et coupper le fer en toutes sortes de grosseurs et longueurs. (27 juill. 1604, Doc. hist., t. IV, p. 224.)

FENDEUR, s. m., celui qui fend :

Fendeur des escus. (MONSTRELET, *Chron.*, II, 45.)

Fendeur d'escus. (S. RÉMY, *Mém.*, ch. CXLIX.)

J'ay eu du plaisir pour plus de dix mille francs de voir ce *fendeur* de naseaux si empesché au milieu de ces sergens. (TOURNEBUS, *les Contents*, 3, 3.)

Des plus fringans et *fendeurs* de naseaux. (BRANT., *Capit. fr.*, d'Aussun.)

Que le sieur Gaulmont desiroit establir et faire viser deux moulins sur la riviere d'Estemple, l'un appellé *fendeur*, pour fendre et coupper le fer en toutes sortes grosses ou menues. (27 juill. 1604, *Reg. des délibér. sur le comm. en gén.*, Doc. hist., t. IV, p. 219.)

Fendeur de bois. (1610-13, *Cath. de Leon*, A. Finist.)

Cf. FENDEOR, III, 748^c^.

FENDILLER, v. a., diviser par petites fentes ; neut., se diviser par petites fentes :

Et sommes advertis que le massif se desment, quand nous voyons *fendiller* l'enduict et la crouste de nos parois. (MONT., l. I, c. XLIII, p. 173, éd. 1595.)

FENDRE, v. — A., diviser, couper en long, briser :

Desur la teste li *ad* frait e *fendut*.
(*Rol.*, 3604.)

Tresqu'al nasel tut le helme li *fent*.
(*Ib.*, 1602.)



Pallas le fiert parmi l'escu
Que tot li *a* frait et *fendu*,
Et le halbere li desmailla.
(*Eneas*, 5719.)

Granz cox se fierent par desus les escuz,
Desoz les bocles les *ont* frez et *fenduz*.
(*Aymeri de Narb.*, 804.)

Et te *fendra* jusq'al neu del braier.
(*Ib.*, 1024.)

De ci el piz l'*a fendu* et trenchié,
Estort son colp, si l'a mort tresbuchié.
(*Coronem. Loois*, 2604.)

En l'escu grant coup li duna,
Mes nel *fendi* ne nel perça.
(HUON DE ROT., *Ipomedon*, 6098.)

Une coldre trencha parmi,
Tute quarree la *fendi*.
(MARIE, *Lais*, Chiev., 51.)

Tuit *sont fanduit* li escut.
(*Gir. de Viane*, B. N. 1448, f° 31b.)

Li chevaus *fent* les ondes au pis et au menton.
(*Guiteclins de Sassoigne*, Ars. 3142, f° 240b.)

Pere, par celui sanc meisme
Fendi la pierre jusqu'en bisme.
(GUIART, *Roy. lign.*, B. N. 5698, p. 94.)

Et la presce derompre et *fendre*
Et vostre mareschal deffendre
Et li aidier.
(*Mir. de N. D.*, VII, 75.)

— *Fendre le vent a qqn*, s'enfuir devant lui :

Pour tout loyer il luy *fendit le vent*.
(*La surprise et fustigation d'Angoulevent*, Variét. hist. et litt., t. VIII.)

— *Fendre les pieds*, donner congé à un domestique :

Et qui vit de femme en service,
Bref, on luy dust *fendre les pieds*.
(*Blason des fausses amours*.)

— Réfl., s'écarter :

Quand donc il vint a entrer sur la place, le monde qui y estoit *se fendit* pour luy faire voye a courir. (AMYOT, *J. Cæs.*)

— N., être brisé :

Qui in templum dei cortine pend,
Jusche la terra per mei *fend*.
(*Pass.*, 328.)

Si grant doel ad que par mi cuiet *fendre*.
(*Rol.*, 1588.)

Tant de la mer tant del grant vent,
Pur quoi ke cele nef ne *fent*.
(*Vie de saint Gille*, 787.)

Adonc *fendit* le voile du temple en deux parties, de terre jusques au dessus, et la terre crosla, les pierres *fendirent* et les monumens se ouvrirent. (*Le Chastel perilleux*, B. N. 1009, f° 63 v°.)

Tout soleir *fendant* en le semele seront trenchiet. (1282, *Reg. aux bans*, Arch. S. Omer AB XVIII, 16, pièce 8.)

... Le cuer me *fent*
De douleur. Ha ! mon doulx enfent.
(*Mir. de N.-D.*, V, 57.)

C'est lui qui juge, ou condamne, ou deffend,
Ou taire faict, quand la teste lui *fend*.
(CL. MAR., *Enfer*, p. 51, éd. 1596.)

Il n'est cœur de rocher qui vos plaintes entende,
Et de compassion, les entendant, ne *fende*.
(GARN., *Troade*, III.)

Et les arbres espais *fendoyent* par la moictié.
(LOYS D'ORL., *Renaud*, Imit. de l'Ar., f° 65 r°.)

— *A pierre fendant*, à pierre fendre :

Il geloit *a pierre fendant*.
(MART. D'AUV., *Arrests d'amour*, XXII.)

FENEISON, mod. fenaison, s. f., action de couper les foins ; temps où se fait cette coupe :

Feneison.
(TH. DE KENT, *Geste d'Alex.*, B. N. 24364, f° 12 v°.)

Ou temps de *fenoisons*. (1275, A. N. S 209, pièce 11.)

Fenoison. (1287, A. N. JJ 34, f° 34 v°.)

Pour la *fannoison* des prez. (1328, *Compte d'Oudart de Lagny*, A. N. KK 3a, f° 1 r°.)

Fennoison. (*Ib.*, f° 4 v°.)

Pour .II. cherres de foing, lesquelles il dis Roidoz vendit a .VIII. annees senz l'ottroi Mgr ; si furent mises on demoinne de mondit signour et vendues pour les *fenisons* l'an de .XL. (1340, A. Meuse, B 2398, f° 1.)

Feneison. (1364, *Compte de J. Dou Four*, A. N. KK 3b, f° 2 r°.)

Courvees de *fenoisons* et de moissons. (1388, B. N., Moreau, 873, f° 24 r°.)

En *fenoisons* et en moissons. (*Cartul. de Fontenay*, f° 120 v°, A. Côte-d'Or.)

Fenoisson. (Sept. 1461, *Lett. de Louis XI*.)

FENEOR, s. m., celui qui coupe les foins :

Et corvee d'un *feneor* et d'une venengeresse. (1275, Bourgm., A. Loir-et-Cher.)

Li *feineur*, li moissoneur. (1322, A. N. JJ 61, f° 50 r°.)

Item de *fanour* dix huit jours. (1402, *Denombr. du baill. de Constentin*, A. N. P 304, f° 269 v°.)

Fennour. (1453, Almenêches, A. Orne, H 6.)

FENER, mod. faner, v. a., faire perdre la fraîcheur, dessécher, sécher, salir :

Tant c'uns granz maus prist cele qui le noircist [et *faine*.
(*Gaut. d'Aup.*, p. 11.)

Fleurs qui tombent si tost qu'un vrai soleil les [touche,
Ou que Dieu *fenera* par le vent de sa bouche.
(AUB., *Trag.*, I.)

— Réfl., se dessécher :

L'herbe *se fene*. (TABOUROT, *Bigarrure du s. des Accords*, ch. V.)

— *Fené*, part. passé et adj. :

Mais bien est vray qu'il y avoit dedans,
Pour aspergez une rose *fennee*.
(CL. MAR., I, 18.)

Toute fleur devient seiche et *fenee*.
(G. DU BELLAY, *l'Olive*, XXXI.)

— De la couleur d'un rose jaune se rapprochant comme teinte de la rose fanée :

Item deux chaizes d'affaires, l'une de velours cramoisy rouge et l'autre de velours *fanné*. (1599, *Invent. de Gabrielle d'Estrees*, ap. Havard, *Dict. de l'ameubl.*, t. II, col. 636.)

FENESTRE, mod. fenêtre, s. f., ouverture pratiquée dans un bâtiment pour y donner du jour et de l'air ; compartiment, ouverture en général, plus souvent, grillage, soupirail :

En l'entaille d'une *fenestre*
Se sont loing des altres asis.
(*Eneas*, 724.)

Dame Hermenjarz la contesse senee,
Fu totes jors as *fenestres* montee.
(*Aymeri de Narb.*, 3995.)

Quant cil les virent des murs et des *fenestres*
Cuident que seient oil qu'ont enveié querre.
(*Coronem. Loois*, 1626.)

Quant il les ot appareilliees
E de tutes parz enfurchiees
Sur la *fenestre* les a mises.
(MARIE, *Lais*, Yon., 293.)

Fors tant qu'il i avoit une *fenestre* par devers le gardin. (*Aucass. et Nicol.*, 4, 25.)

Pour jouer o ta dame tendre.
Te faudra a la foiz descendre
Par une doutouse *fenestre*.
(*Clef d'amors*, 1465.)

Les *feniestres* i sunt trellies au jour d'ui de trelles entires. (Juin 1274, *Li escris est de le maison ki fu dame Marien Caline que Watiers de Blandaing a acatee*, chirog., A. Tournai.)

Feniestre.
(J. DE CONDÉ, *Magnif.*, ms. Casan, v. 300.)

Frenestre.
(MAILLARD, *Comtesse d'Anjou*, B. N. 765, f° 15 r°.)

Qu'aumosne est de gloire *fenestre*.
(*Le vergier de Parad.*, II, 296.)

.II. gons pour metre a le *feniestre*. (1322, *Revenus des terres de l'Art.*, A. N. KK 394, f° 40.)

Cedit champ a une grant caverne voltee moult parfonde, et y a plusieurs *frenestres* dessus par ou on regarde dedans. (*Voy. de Jher. du s. d'Anglure*, 91, Bonnardot et Longnon.)

Et est ledit pillier enclos en une grande *frenestre*, et par devant a ung treillis de fer. (*Ib.*, 126.)

Adont vint as *freniestres*.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 585, Chron. belg.)

C'est le chemin pour remettre l'abbaye en l'ordre et faire sortir celuy qui est entré par la *fenestre*. (25 nov. 1584, *Lett. de l'év. d'Arras a l'abbé Liétard*, dans *Mon. pour servir à l'hist. du Hain., etc.*, t. VIII, p. 777.)

— *Il faut passer par la ou par la fenestre*, il est obligatoire de faire qqch. :

Maistre Huguet en souriant, et tournant la teste a costé, disoit que Dieu pardonnast au temps passé, et qu'*il faut tous passer par la ou par la fenestre*. (DU FAIL, *Prop. rust.*, p. 58.)

Mais *il fallust qu'il passast par la ou par la fenestre*, comme on dict ; et qu'eust il faict ? (BRANT., *Grands capit. estrang.*, I, III.)

Cf. III, 750a.



FENIL, s. m., grenier à foin :

Delez ce *fenil*.
(CHREST., *Erec et En.*, B. N. 368, f° 20 v°.)

Les pres fener et metre en mulon et tasser en *fenil*. (1376, *Terrier de la poterie Matthieu*, f° 25 v°, A. Eure.)

Faire carier et tasser le fain ou *fenil* dudit seigneur. (1413, *Denombr. du baill. de Caux*, A. N. P 303, f° 94 r°.)

Un *fenil* ou on garde le fein, fœnile. (R. EST., *Pet. dict. fr.-lat.*)

Palefrenier [vient] d'une palle et d'un *fenys*. (TABOUROT, *Bigarrures*, f° 129 v°, éd. 1584.)

FENOIL, mod. fenouil, s. m., plante aromatique de la famille des ombellifères :

Si fet rains de *fanol* quellir.
(GUILL., *Best.*, 742.)

Feniculum, *fanuil*, fenecel. (*Vocabulary of the names of plants*, p. 140, Wright.)

A cheus ki ont tourble veue, prendres *fenoul* et prendres rue et le fiel de la pietris, et si metes miel. (XIII° s., *Rem. pop.*, Am. Salmon, dans *Etudes rom. déd. à G. Paris*, p. 256.)

Feniculum, *faneul*. (*Petit vocab. lat.-franç. du* XIII° *s.*)

Fenol.
(G. DE COINCI, *Mir. de N. D.*, ms. Brux., f° 28 r°.)

Lors m'en alai tot droit a destre
Parmi une petite sente
Plaine de *fanoil* et de mente.
(*Rose*, B. N. 1573, f° 6d.)

Par une petite sente
Plaine de *fenoil* et de mente.
(*Ib.*, 718, Méon.)

En son cief ot .I. capelet
De florettes et de *fanuel*.
(*D'un Herm. et d'une sarras.*, Ars. 3527, f° 5 v°, col. 2.)

Fanueil.
(*Vie des Pères*, B. N. 23111, f° 14d.)

D'anis, de *fenuel*, de comin.
(ROB. DE BLOIS, B. N. 24301, p. 555b.)

Fanoil. (*Ens. p. apareil. viande*, B. N. l. 7131).

Graine de *faignoul*. (*Gloss. de Conches*.)

Fanueil. (*La Nef de santé*, f° 27 v°.)

Le *fanueil* sauvage oste la pierre. (*La Nef de santé*, f° 27 v°.)

Fœniculum. Al. feuchel. G. *fenoil*. It. fenocchio. Esp. hinojo, fincho. (JUN., *Nomencl.*, p. 96.)

FENUGREC, s. m., sorte de plante légumineuse :

Camomille, *fenugree*, semence de lin. (*Frag. d'un liv. de medecine*, ms. Berne, A 95, f° 28 r°.)

Composte, daddes, dragies, diadragant, figues, *fingrecq*, galingal, gengembre, etc. (1er sept. 1407-1er sept. 1408, *Compte de la recette générale de Hainaut*, A. Nord.)

Fenugrecum, *fenugrec*. (*Le Grant Herbier*, n° 190, Camus.)

Gomme de pin, *fenegreg* pris ensemble. (*Platine de honneste volupté*, f° 107 v°.)

Fenegrec, fenegrey. It. fiengreco. (JUN., *Nomencl.*, p. 96.)

FEODAL, adj., qui appartient à un fief ; qui dépend du seigneur ; qui appartient à l'ordre politique ou social du moyen âge, fondé sur la constitution du fief :

Des choses *feodalx*. (1412, *Ch. des compt. de Dole*, B 85, A. Doubs.)

Devint homme *feodal* au roy d'Angleterre. (FROISS., I, I, 312, Buchon.)

Tous ses *feodaux* (du roi), sujets et serviteurs. (A. CHART., *Hist. de Ch. VII*, p. 80, ap. Ste-Pal.)

Le seigneur *feodal* ou censuel. (LOYSEL, *Inst.*, § 465, Dup.)

Crimes *feodaux*. (ID., *ib.*, 842.)

FEODALEMENT, adv., d'une manière féodale :

L'evesque changea de volonté (et) fist saisir *feodalement*. (*Trois fact. pour le D. de Sully*, p. 66.)

FEON, mod. faon, s. m., petit de toute espèce de bête, poulain :

E vint salterele e lur *feun*, delquel n'esteit numbre. (*Lib. Psalm.*, ms. Oxf., CIX.)

Onques nule beste sauvage,
Lieparz ne tigre ne lions,
S'ele voit prandre ses *feons*,
Ne fu si ardanz n'anragiee.
(CHREST., *Clig.*, 3700.)

Vit une bisse od sun *foun*.
(MARIE, *Lais*, Guigemar, 90.)

A unes pasques feis procession,
Que d'une asnesse chevalchas le *faon*,
Si vos sivirent li petit enfançon.
(*Coronem. Loois*, 988.)

Quant ce vient a l'enfanter si se partist et dui *feon* vienent d'avant. (*Chron. d'Ernoul*, p. 77, Mas-Latrie.)

Fist amasser par les forez jones *founs* de bestes sauvages, cervoz et biches. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 284d.) P. Paris, *faons*.

Li lyons resuscite son *foon* au tierz jor par son flair. (*Ib.*, f° 149b.) P. Paris : *faon*.

FEONER, mod. faonner, v. — N., faire des petits, mettre bas :

Founer.
(P. DE THAUN, *Best.*, 694.)

Feuner.
(ID., *ib.*, 703.)

Si grant poor a del dragon,
Qu'en une eve va *founner*,
Por son foun de mort garder.
(GUILL., *Best. dia.*, 2993.)

Je ai enfanz tendres, et berbiz et vaches qui *ont foonné*. (*Bible*, B. N. 899, f° 19 r°, col. 2.)

Le moustoile conchoit par l'oreille et *faonne* par le bouce. (RICH. DE FOURN., *Best. d'amour*, ms. Dijon 299, f° 23b.)

Les oyseaux qui *phaonnent* en l'air. (BOUTEILL., *Somme rur.*, I, 36.)

Une vipere, apres avoir achevé de *faonner*, lechoit ses petits. (GRUGET, *Div. leç.*, f° 345 v°.)

— A., mettre au monde :

A l'exemple de la lyonnesse, quant elle *a faonné* ses petits lyonceaulx. (LE ROI RENÉ, *le mortifiem. de vaine plais.*, Œuv., t. IV, p. 60.)

Loys Celie escrit avoir leu en un autheur approvè, qu'une brebis conceut et *faonna* un lyon. (GRUGET, *Div. leç.*, II, III.)

FER, s. m., sorte de métal ; pointe qui est au bout d'une lance, d'une pique :

Estrais lo *fer* que al lag og.
(*Passion*, 158.)

Empeinst le bien, tut le *fer* li mist ultre.
(*Rol.*, 1286.)

Granz cox se donent es escuz vianois,
Desor les bocles peçoient les *fers* froiz.
(*Mort Aymeri*, 1138.)

Unkes n'i ot *fer* ne acier.
(MARIE, *Lais*, Laust., 150.)

Trois *fears* barbelez. (1307, *Cens de la châtellen. de S. Calais*, A. Sarthe.)

Autres femmes ont cuer de plonc
Mais elle l'a de *fer* trop fort.
(*Mir. de N. D.*, I, 319.)

— Morceau de fer recourbé qu'on met aux pieds des chevaux, ânes, mulets :

Car tandis que le *fer* est chault,
Il le faut batre...
(*Mist. du Viel Test.*, 41983.)

— Chaînes :

Il sont dur et auster a leurs prisonniers, et les tiennent et mettent en ceps, en *fiers*, en buies et en grisillons. (FROISS., *Chron.*, t. VIII, p. 258, var.)

Il ne se falloit plus du tout fier en eulx, ains il estoit expedient de leur tenir le *fer* au dos, afin qu'ils fussent en plus seure subgection. (J. CHARTIER, *Chron. de Ch. VII*, c. 264.)

— Outil, instrument de fer :

Deux *fiers* a plommer. (20 févr. 1426-17 mai 1427, *Compte d'ouvrages*, 4e Somme de mises, A. Tournai.)

Les *fers* en sont au feu : courage.
(J. A. DE BAIF, *Mimes*, l. II, f° 67 r°, éd. 1619.)

Voila une plaisante histoire. Vrayment, je n'en voudrois pas tenir un *fer* chaud, et suis bien aise que tu n'es point enbrouillé en ce patelinage. (TOURNEB., *les Contents*, IV, 5.)

FER BLANC, s. m., tôle mince recouverte d'une couche d'étain qui la garantit de la rouille :

Les jures espingliers de Paris prindrent en l'ostel de Jehan Riton, espinglier, des espingles de *fer blanc* ou blanchies, de fer a grosse tete. (B. N. l. 12811, f° 97 v°.)

FERIAL, adj., pendant lequel on cesse le travail :

Es jours *feriaulx*. (3e *p. des cout. de Chartr.*, f° 32 r°.)

Es jours *ferials*. (*Ib.*)

Determine les communes causes, et celles qui appartiennent a le bourse as empereurs, entrelaisse deux mois *feriaux*, aoust et vendanges. (P. DE FONTAINE, *Cons.*, ch. XXVII.)

En jours *feriaus*. (*Regle del hospit.*, B. N. 1978, f° 150 r°.)

Jours *ferials*. (*Ib.*, f° 152 r°.)

Il a mué les temps, et les jours *feriaulx* d'iceulx. (Le Fevre d'Est., *Bible*, Ecclesiastic, XXXIII.)

Je n'en daignerois rien craindre, car le jour est *feriau*. (Rab., *Quart livre*, ch. xxii, éd. 1552.)

Cf. III, 754c.

Ferie, s. f., jour de repos chez les anciens Romains ; jours de la semaine où l'Église ne permet pas le travail :

Sainz Silvestre
Ki a Rume fut maistre,
Feries les (les jurz) apelat
E lur nuns tresturnat.
(P. de Thaon, *Cumpoz*, 483.)

Le tierz jor des *foiriez* de Pasques. (G. de Tyr, XV.)

Quiconques est haubergier a Paris, il puet ouvrer aus *foiries* se mestier li est. (Est. Boil., *Liv. des mest.*, 1re p., XXVI, 4.)

Es *foiries* de Pentecouste. (*Les .xii. venredis*, B. N. 2485, f° 28 v°.)

Li rois deffent que l'en ne juge a jor de *foirie*, se les parties ne s'i acordent ; mes por la grace a celx qui pleident ensemble, quant il i a por quoi l'en le doit fere. (*De iostice et de plet*, II, 13, § 6.)

Les *foiries* de Paques il negeoit, il geloit et faisoit toute la douleur de froit que on pouvoit pencer. (*Journ. d'un bourg. de Paris*, an 1420.)

Cf. III, 755a.

Ferié, adj., se dit des jours où l'abstention du travail est prescrit par la religion :

Jor *foirié*. (P. de Font., *Cons.*, XXVII, ii.)

Mois *feiriez*. (Id., *ib.*)

Festes *feriees*. (1394, *Dénombr. du baill. de Constentin*, A. N. P 304, f° 22 v°.)

Cf. III, 755a.

Ferluche, v. Freluche.

Fermage, s. m., bail à ferme payé annuellement au propriétaire :

Et meult trois mines a boistel sans *fermage*. (1367, *Charte*, B. N. D., Grenier, 311, pièce 106.)

Fermant, part. prés. et adj., qui ferme :

Le chief saint Symeon en façon d'omme ancien et a une coqusse d'argent sur la teste *fermant* a une viz esmaillee. (1376, *Invent. de la Ste Chap. de Paris*, ap. Duc., *Coqucia*.)

Pour une serreure *ferment* dedans et dehors. (1412-1414, *Compte de Jeh. Chiefdail*, Forteresse, Despence, XI, A. mun. Orléans.)

En ung coffre qui n'estoit point *fermant*. (1422, A. N. JJ 172, pièce 158.)

Et de n'avoir pas pris garde si la porte du lieu ou ils les auront logez, n'estoit pas bonne ny bien *fermante*. (Saln., *Ven.*, Chasse du loup, c. vii.)

— *A la nuit fermante*, au moment où la nuit devient tout à fait obscure :

Que la verité de ces belles paroles proferees avec tant de doulceur sur le pied de votre lict, mardy *la nuit fermante*, m'oste toutes mes vieilles et inveterees opinions. (15 avr. 1593, *Lett. miss. de Henri IV*, t. III, p. 754.)

Nous arrivasmes hyer, en ce lieu de Beaufort, *a nuict fermante*, ou nos baguages ne sont encores arrivez a ceste heure. (11 oct. 1600, *ib.*, t. V, p. 321.)

Cf. III, 759a.

1. **Ferme**, adj., qui a de la consistance, de la dureté, de la vigueur ; qui reste inébranlable :

Endementiers ont trive pris
Et *ferme* pais jusqu'a uis dit.
(*Eneas*, 7855.)

Mais tes cuers est *fers* et entiers.
(G. de Cambrai, *Barlaam*, p. 112.)

L'on li amaine un bon ceval
Bien afernes et aaisies,
Et *fers* et en dos et en pies.
(*Parton.*, 9634.)

Mais aussi *fers* com li mostiers
Se tenoit li tronçons el cors.
(*Gauvain*, 268.)

Li mescreant disoient qu'il ne seroit ja bien *fers* en leur loi, pour ce qu'il estoit nez de mere crestienne. (Guill. de Tyr, I, 4.)

Pour çou que cis testamens soit *fers* et estaules. (Mars 1231, Vaucelles, A. Nord.)

S'il n'est si *fers* et si estables,
Que por fortune ne se mueve.
(*Rose*, 4719.)

Mout ara *ferm* et aggreable
Cel dedit douz et deletable.
(*Clef d'amors*, 1637.)

La devant dite dame Fouque hot et ha *fert* et estauble totes les vendues que... (1261, *Preuv. de l'hist. de Bourg.*, II, 25.)

De çaus doit l'en demander tesmoignaje qui sont *fers* en leur verité. (*Digestes*, ms. Montp. H 47, f° 276b.)

Car quant li corages en molt de choses est espars, ester *fers* ens es choses enterines et divines ne puet. (J. le Bél, *Li Ars d'amour*, I, 414, Petit.)

Loing de la terre *ferme*. (*Voy. de Marc Pol*, CLVIII.)

Que les pietons puissent tenir *ferme* pied en bataille. (Gaguin, *Comm. de Ces.*, f° 84 v°.)

Il n'y a rien de *ferme* ni de perdurable en ce monde. (Amyot, *Paul Em.*)

— Adv., fermement, fixement :

Le regardant *ferme* entre les yeux. (Urfé, *Astree*, II, xi.)

Cf. III, 759b.

2. **Ferme**, s. f., convention par laquelle un propriétaire abandonne la jouissance d'une terre, d'une maison, moyennant un prix déterminé :

Rentes et prevostez a *ferme*.
(*G. de Dole*, 577, A. T.)

Cf. III, 759c.

Fermement, adv., d'une manière ferme, fortement :

Ki *fermement* vuelt bien amer,
Son compaignon ait et son per.
(*Eneas*, 8290.)

Mais tuz dormirent *fermement* par la volented Deu. (*Liv. des Rois*, dans Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 59. 37.)

Et li boute l'espee ou costé *fermement*.
(*Charles le Chauve*, B. N. 24372, f° 15d.)

Bertran et tuit li sien recondent sauvement,
Dedens une forest se bouta *fermement*.
(Cuvel., *B. du Guesclin*, 1152.)

Et aussi *firmament* je panse
Que me croyre quant la viendra[i je].
(*Myst. de saint Bern.*, I, 4.)

Et treuvent Lancelot qui se dormoit *fermement*. (*Lancelot du Lac*, 2e p., ch. cxxi.)

L'on dit que Ciceron eust ceste vision en dormant, et qu'il imprima bien *fermement* en sa memoire la forme du visage de l'enfant. (Amyot, *Cicero*.)

La regardent *fermement* au visage. (Herberay, *Sec. liv. d'Amadis*, c. xv.)

Ferment, s. m., ce qui fait naitre ou entretient les passions :

Ferment ou levain de malice. (J. Goulain, *Trad. du Ration. de G. Durant*, B. N. 437, f° 92 v°.)

Viel *ferment* de malice. (Maiz., *Songe du viel pel.*, Ars. 2682, III, 69.)

Fermenté, adj., qui a subi la fermentation :

Od pein ke oelement seit levé
Ke seit parfitement *fermenté*.
(Pierre d'Abernun, *le Secré des secrez*, B. N. 25407, f° 189d.)

Lequel (sacrement) on consacre en pain alis non *fermenté* de levain. (J. Goulain, *Trad. du Ration. de G. Durant*, B. N. 437, f° 92 v°.)

Le pain *fermenté* est le pain qui est confit et fait de ferment, c'est a dire avecques levain. (*Jard. de santé*, I, 382.)

Fermer, verbe. — A., clore ce qui est ouvert :

Quant il sont enz, lié en sont et joiant,
Les portes *ferment* apres eus maintenant,
Puis sont monté sor les murs par devant.
(*Aymeri de Narb.*, 2029.)

Li reis meismes l'en mena
E tuz les hus sur lui *ferma*.
(Marie, *Lais*, Bisel., 293.)

Ay fremé l'uys de nostre chambre.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 110a.)

En prison *fermee*. (Mai 1296, S. Jean de Jard.-la-Reine, A. S.-et-Marne.)

Lequel *ferma* sa bouche et prist ses lievres aus doiz. (1328, Chap. de S. Aignan, A. Loiret.)

Quelle chose a ainsy obscurcy ceste mayson plus qu'elle ne souloyt estre ? Il m'est advis qu'ilz *ont fremmé* plusieurs fenestres. (Palsgrave, p. 506.)

Pour *fermer* ma lettre, je ne vous diray plus que ce mot. (N. Pasq., *Lett.*, IV, i.)

— *Fermé*, p. passé :

— *Nuit fermee*, nuit close :



J'y allai, la nuit n'estant pas encore bien *fermee*. (MONTL., *Comm.*, l. VII.)

Cf. III, 760ᵃ.

FERMETÉ, s. f., état de ce qui est fermement fixé ; énergie, force morale :

Donckes fut torneie li auve en cristal, quant li enfarmeteiz de sa corrupcion est mueie par sa resurrection a la *farmeteit* d'incorrupcion. (*Greg. pap. Hom.*, p. 59, Hoffmann.)

Vertu, valor et *firmité*. (1311, *Cart. de Ponthieu*, B. N. l. 10112, fº 47 rº.)

La certaineté d'esperer est fondee en la *fermité* de bien croire. (A. CHART., *l'Esper.*, Œuv., p. 328.)

Parfaict scavoir et toute *firmité*.
(J. BOUCHET, *Noble Dame*, fº 149 rº.)

— En parlant de choses, solidité :

Ordinairement la soudaineté et facilité ne peut donner une *fermeté* perdurable, ni une beauté parfaite a l'œuvre. (AMYOT, *Pericl.*)

Pour cognoistre la *fermeté* d'un fondement. (DELORME, *Archit.*, II, 8.)

Cf. III, 762ᵃ.

FERMETURE, s. f., action de fermer, ensemble des pièces qui servent à fermer qqch. :

La *frumeture* d'une cappelle. (1475, S. Om., ap. La Fons.)

A Cluys Liepin, orlogeur de ladite ville, pour avoir mis jus par pieces l'oreloge du belfroy de ladite ville, nettyé et remis a point pluiseurs desdites pieces tant des roes que de le *frumeture* d'icelle, .xxx. lb. (1505, *Compte d'ouvrages*, A. Tournai.)

Bourse sans *fermeture*. (AMYOT, *Du trop parler*.)

Ils font rage de desrober et crochetter les *fermetures*. (1596, *la Vie genereuse des mercelots, gueuz et bohesmiens*, Var. hist. et litt., t. VIII.)

Fermeture des boutiques. (22 sept. 1600, *Ord. du prév. de Paris*.)

Cf. III, 762ᶜ.

FERMIER, s. m., celui qui prend à ferme, qui dirige une ferme :

Pour leur manoir et pour les *fremiers* mananz en leurs manoirs. (1282, *Cart. de S. Michel du Tréport*, p. 262, Laffleur de Kermaingant.)

Et en lairai goir bien et en pais de toutes ches coses le dien et le capitre et les capelains et leur *fremiers* a tous jours. (*Cart. de Picquigny*, A. N. Rr¹35, fº 9 vº.)

Fremier. (1308, A. N. JJ 40, fº 55 vº.)

Fremier. (1393, A. N. MM 31, fº 178 rº.)

Les receveur et *fermiers*. (1398, A. N. S 90, pièce 104.)

1. **FERMOIR**, s. m., sorte d'agraffe servant à tenir fermé un livre, un portefeuille, etc. :

Fremoirs a livres. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1ᵉ p., XLII, 1.)

Pour les *fermouers* d'argent. (1316, *Compt. de l'argent.*, p. 15.)

Le livre des Esches moralisé, couvert de veluyeau, a queue et *fermoers* d'argent a cisgnes blancs. (*Inventaire des livres de Charles V*, pièce 56, Biblioth. prototyp., p. 54.)

Un messel noté a tout .II. *framoirs* d'argent. (1379, *Inv. du trés. du S. Sépulcre de Paris*, 254, Mém. Soc. hist. Paris, IX, 275.)

Cf. III, 763ᶜ.

2. **FERMOIR**, s. m., outil dont se sert le menuisier, le charpentier, pour faire des entailles, des mortaises :

Le *fermoir*, c'est comme l'instrument a prendre la mesure des pieds. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 445, éd. 1622.)

— Ciseau de fer, ordinairement emmanché de bois, et dont le manche est muni d'une douille qui l'empêche de se fendre :

Avec des ciseaux ou *fermoirs* on oste l'os qui est a l'entour. (DALESCH., *Chir.*, p. 550.)

FEROCEMENT, adv., avec férocité :

Par desespoir qui plus *ferocement* les mouvoit. (*Bat. jud.*, VII, 1.)

FEROCHE, mod. farouche, adj., qui n'est pas apprivoisé, rude, intraitable :

La dame ne fu pas *faroche*.
(*Ren.*, Br. XIII, 200.)

Les apela Franceis, qui vaut autretant comme *farrouges* et frans. (*Chron. de France*, ms. Berne 590, fº 137ᵃ.)

Ferouche. (BERS., *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., fº 165ᵃ.)

Parmi celles *feroches* et aspres nascions. (ID., *ib.*, fº 181 rº.)

Farrouge.
(LEFRANC, *Champ. des dames*, Ars. 3121, fº 51 rº.)

Les ruissaux (de sang) courent par les
Et en sont les rivieres rouges, [vaulz
Mais tant sont Panalois *ferouges*
Tant hardis et tant redoubtes
Que Florentinois reboutes
Sont.
(*Pastoralet*, ms. Brux., fº 47 rº.)

FEROCITÉ, s. f., qualité de celui qui est féroce, caractère de ce qui est féroce :

La *ferocité* de cest anemi. (AIMÉ, *Yst. de li Norm.*, p. 30.)

FEROUGE, v. FEROCHE.

FERRAGE, s. m., action de ferrer :

Pour *fierage* de kevaus. (10 février 1338, *Etat des dettes de Robiert de Maude*, chir., A. Tournai.)

— Ferrure :

Du moulin a eaue peux et dois sçavoir, que tout ce qui se tourne et qui se meut, si comme la grant roe, l'arbre de la roe, rouet, le *ferrage* a ce appartenant, les meules et le trieulle, sont meuble. (BOUTEILL., *Somme rur.*, I, 74.)

Cf. III, 764ᵇ.

FERRAILLE, s. f., ferrure, vieux fers mis au rebut :

[Il avoit emblé] a pluiseurs quiernes six lamettes et autres *fierailles* qu'il avoit vendues. (1390, *Reg. de la Loy*, condamnations à mort, 1389-1393, A. Tournai.)

Pour avoir livret pluiseurs autrez partiez de *feralle* pour le dit hostel. (6 oct. 1412, *Tutelle de Miquelet Tuscap*, A. Tournai.)

A Huart de Puille, fevre, pour les parties de *ferralles* qui s'ensivent, livrees a la dicte ville. (18 févr.-17 sept. 1418, *Compte d'ouvrages*, 5ᵉ Somme de mises, ib.)

Le *feralle* d'un engien appellé grue. (20 fév. 1467-21 mai 1468, *Compte d'ouvrages*, 3ᵉ Somme de mises, ib.)

Habillement de guerre ou aultres *ferales* y servans. (1468, Mém. de l'hist. du Tiers Etat, IV, 288.)

Et jettoient dars et aultres *ferrailles* et pierres. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, VIII, III, 4.)

Vielles *ferralles*. (1544, *des Quinze-Vingts*, Mém. Soc. hist. de Paris, XIII, 179.)

— Fig., vieilleries :

Doyvent forger toute ceste *ferraille*
Discretement.
(J. BOUCHET, *Ep. mor.*, II, X.)

De toute sa lecture il a fait un tresor
Qui le rend copieux de *ferrailles* latines.
(DU LORENS, *Sat. cont. les demy sçav.*)

FERRÉ, adj., garni de fer :

Ausi henist come s'il fust gitez
Fors de l'estable et de novel *ferrez*.
(*Alisc.*, 530.)

Par ilec vienent li grant dromont *ferré*
Et les galies plaines de richeté
Dont cil sont riche de la bone cité.
(*Aymeri de Narb.*, 269.)

Tout .XIII. entrerent ens el batel *feré*.
(*Huon de Bordeaux*, 6775.)

Por un chascun cheval *ferrei*. (1269, *Charte de Charmes*, Trés. des chart. de Lorr., lay. Charmes-sur-Mos., nº 38, A. Meurthe.)

Les mistrent en bons fers et en chartre *feree*.
(*Doon de Maience*, 8902.)

Uns escrins *ferez*. (*Péage de Péronne*, A 1, l. II, A. Douai.)

N'est si *ferré*, comme on dit, qui ne glisse,
Ne si saiges qui n'ayent sottes cervelles.
(GRINGORE, *Folles entreprises*, p. 51.)

Des qu'elles commencerent (les coulevrines) a tirer, et l'arquebuserie aussi aux defences, ceux de dedans, qui avoient le cœur et les oreilles mal *ferrees* a si dure glace, se rendirent incontinent a bagues sauves. (DU VILLARS, *Mém.*, II, an 1551.)

— Où il entre du fer :

Il boira de l'eau *ferree*. (PARÉ, *Œuv.*, XXIV, XXIII.)

— Recouvert de cailloux agglomérés :

Pour amour Dieu me gete de cest cemin *fieré*
Que mon cors ne defoulent ci ceval sejorné.
(*Fierabras*, 1622.)

Il regarda par le *feret* chemin.
(*Loh.*, ms. Berne 113, fº 29ᶠ.)

Tant esploita tout le chemin *ferré*.
(*Ib.*, Ars. 2983, fº 24ᵇ.)

Chemin *feré.*
(*Amadas et Ydoine*, 2531.)

Sor kemin c'on apiele kemin royal u kemin *fieré.* (Avril 1234, *Loi d'Ogy et d'Isieres*, Bullet. de la Société histor. de Tournai, VI, 204.)

— *Tenir pied ferré a qqn*, lui résister avec vigueur :

Messire Ambroise de Lorré,
Fourcault, deux vaillans hommes d'ar-
[mes,
Tousjours *leur tindrent pié ferré*,
Et la firent maintz beaulx faitz d'armes.
(MARTIAL, *Vig. de Charles VII*, I, p. 114, éd. 1724.)

Cf. III, 765ª.

FERRER, v. a., garnir de fer :

Et bordon que il fait tot de novel *fierer.*
(*Naiss. du Chev. au cygne*, 1947.)

Il feit chevals e muls *ferer*
E ses bres feire e seieler,
E aturne ses messagers
Saives e cointes e parlers.
(*Vie de saint Gile*, 2349.)

Qui sor la fenestre s'acline
Qui de gros fer *estoit ferree.*
(CHREST., *la Charrete*, Vat. Chr. 1725, fº 21 rº.)

.I. batel fisent moult ricement *ferer.*
(*Huon de Bordeaux*, 6735.)

Quant li rois Englois entendi que li venroient l'orme couppeir, si fist *ferreir* le tronc de l'orme de bandes de fer. (MENESTR., § 97, Wailly.)

Sour sen siervice de ceste anee des kevaus de le ville *fierer.* (1348, *Recepte de P. de Panthegnies*, A. mun. Valenciennes, CC 3, fº 4 vº.)

Pour .xxx. lb. et demie de noef fier dont il *fiera* et ordonna ledit cariot. (1409, *Compte de recettes et mises extraordinaires*, 16ᵉ Somme de mises, A. Tournai.)

Ung estendart d'or tout desployé et des lances, et a chascun costé ung personnaige d'ommes qui *ferrent* lances. (1422, *Inv. des tapiss. de Charles VI*, Bibl. Ec. Ch., XLVIII, 407.)

Ferer le cheval. (*Jurés de S. Ouen*, fº 114 rº, A. S.-Inf.)

— Marquer d'un fer :

Elles (les peaux) *seront ferees* du fer de le dite ville d'Amiens. (*Stat. des tann.*, ap. A. Thierry, *Mon. inéd.*, t. II, p. 292.)

Le suppliant *a* marqué et *ferré* dudit martel dix sept ou dix huit chesnes et un hestre. (1479, A. N. JJ 194, pièce 364.)

— Charger de fers :

Non obstant qu'il fust prisonnier et enferré, voyant que iceulx Angloiz estoient en grant desaroy, print ledit Augustin et luy dist qu'il n'yroit plus avant, mais contraigny icelluy Augustin ainssy *feré* qu'il estoit de le porter sur ses espaulles jucques en la ville d'Orleans. (J. CHARTIER, *Chroniq. de Charl. VII*, c. XXXIX.)

Il le fist prendre et detenir en chartre lié et *ferré* de chaines. (LE BAUD, *Hist. de Bret.*, ch. X.)

— *Se laisser ferrer, estre facile a ferrer*, être docile, complaisant :

Advint nagueres, a ce propos, en la ville d'Envers, que une femme mariee, qui n'estoit pas des plus seures du monde, fut requise d'ung gentil compaignon de faire la chose que sçavez. Et, elle, comme courtoise et telle qu'elle estoit, ne refusa pas le service que on luy presentoit, mais debonnairement *se laissa ferrer*, et maintint ceste vie assez longuement. (*Cent nouv.*, 68.)

Il a esté longtemps gouverneur de Provance avecques beaucoup de reputation, pour en estre les gens bizarres, fantastiques et malayses a *ferrer.* (BRANT., *Capit. fr.*, de Tande.)

— *Ferrer la mule à qqn*, le tromper :

Que je suis fol de penser a tout cela, et que, maniant ses affaires, je ne *luy ay* pour le moins *ferré la mule* de cinq ou six escus ! (LARIV., *les Ecol.*, I, 3.)

FERRET, s. m., petit fer, ferrure terminale de l'aiguillette :

Une boiste ou il s'est trouvé trente six *ferets* esmaillez de plusieurs couleurs. — Dans une petite boiste ou s'est trouvé trente neuf *ferrestz* d'esguillettes esmaillez de noir. (*Inv. de Guill. de Montmorency.*)

Un *ferret* d'eguillette. (SALN., *Ven.*, I, 17.)

FERREURE, mod. ferrure, s. f., garniture de fer :

As *fierures* et as ploierous, .XLIII. d. (Septembre 1278, *Tenure Rogier Devaus*, Chirog., A. Tournai.)

Pour le merrien de que l'en fist la floiche dou pavillon de la commune, et por la *ferreure* de que ele fu ferree. (1283, *Cart. Provins*, fº 47ª, Bibl. Prov.)

Et ces tyssus et ces saintures
Donc tant coustent les *ferreures.*
(*Rose*, ms. Corsini, fº 63ª.)

Les *farrures.* (1337, *Coll. de Lorr.*, III, fº 42, B. N.)

Pour le *fierure* de le cloque. (1358, *Li Cont. des frais p. le nouv. cloque*, LXXXI, A. Valenciennes.)

Que ung bourgois puist de nuit aller atout une lampe et porter en sa main une bourle sans *ferure* ou unc baston de fagot. (14 fév. 1394, *le Nouveau jet*, A. Liège.)

Pour bois, façon et *ferruze.* (1421-1423, Forteresse, Despence, XIII, A. mun. Orléans.)

Pour plusieurs necessitez survenues au dit boursier pour guydes, *ferreuses*, ung restrintif, emmioleuses et embourreuses de la celle de son dit cheval. (1449, *Compte de S. Sauv. de Blois*, B. N. 6215, fº 18 vº.)

Et sa holette environ d'une toise,
Dont la *ferrure* estoit de fin argent.
(L. DE BEAUVAU, *le Pas de la bergiere*, 263.)

Une *ferreure* d'argent surdorec, a fleurs d'or, assise sur ung teissu damassé violé. (*Invent. de la comt. de Montpensier*, p. 7.)

Une *ferrure* d'or esmaillee de blanc, de noir et de violet, ou il y a des M et des F et des fleurs et des larmes, assise sur un tyssu noir. (*Inv. de Marguerite de Bretagne*, pièce 45.)

Pour la *ferrure* des gantelez. (1530, *Compte de l'argent. de Phil. d'Evr.*, E 519, A. B.-Pyr.)

Bien me souvient que sa ceinture
Estoit faicte d'un tissu noir ;
Garde ne prins a la *ferrure ;*
D'or fut, je le cuide savoir.
(*Le Debat de deux dem.*, Poés. fr. des XVᵉ et XVIᵉ s., V, 269.)

Cf. III, 754ᵇ.

FERRIERE, s. f., sac de cuir où les serruriers, les forgerons, etc., mettent leurs outils :

Il doit entendre l'estat du sellier, et mesmement du mareschal : et pour ce n'estre jamais desgarni de sa bougette et gibbasse pour les selles et harnas, et sa *ferriere* pour les pieds de ses bestes. (LIEBAULT, p. 155.)

Cf. III, 766ᵇ.

FERRONNERIE, s. f., menus ouvrages en fer :

Au marchal de Sieus pour fornemans et autres *ferronneries.* (1392-1400, *Compl. de l'Hôt.-D. d'Orl.*, fº 32 rº.)

Pour clo, happez, plon et autres menuez choses de *ferronnerie.* (*Ib.*, fº 122 rº.)

Mesmement des denrees de drapperie, pelleterie, tapisserie, de toilles, de *feronnerie.* (1399, *Ord.*, VIII, 523.)

Cf. III, 767ᵇ.

FERRONNIER, s. m., celui qui fabrique, qui vend des ouvrages en fer :

Aux nopces du *feronier*
Chacun pour son denier.
(*Prov.*, ap. Ler. de Lincy, *Prov. fr.*, t. II, p. 6.)

FERTILE, adj., qui produit beaucoup :

Terre *fertile* de tous biens. (*Lancelot du Lac*, 1ʳᵉ p., c. XV.)

Lesquels (sacrifices), posé que fussent utiles,
Furent nientmoins rendables et *fertiles*
De maint grant fruit et de haulx benefices.
(CHASTELL., *Mir. des nobles hom. de Fr.*, VI, 221, Kervyn.)

Les dites isles sont *fertilles* de sucre et de coton. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. CCCXXVIII.)

Voila pourquoi leurs bienheureux siecles estoient si *fertiles* de bons poetes et orateurs. (G. DU BELL., *Illustr. de la lang. fr.*, l. I, c. XI.)

L'Italie est le pays le plus *fertile* de blasphemes (H. EST., *Tr. prep. a l'apol. p. Herod.*, c. XXV.)

Et jusques au jour present on voit le lieu qui souloit estre abondant de poisson, *fertile* de blez. (C. DE SEYSSEL, *Hist. eccles.*, VII, 16.)

FERTILEMENT, adv., d'une manière fertile :

Toute peuture y croist *fertilement.* (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, VIII, II, II.)

En nostre pays le seul fruict de la palme vient *fertillement.* (A. PIERRE, *Const. Ces.*, II, 9.)

FERTILITÉ, s. f., qualité de ce qui est fertile :

Cils qui la terre enyvra
De joieuse *fretelité*.
(*Fab. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 58 v°.)

La *fertileté* de sa vigne. (Oresme, *Politiq.*, f° 33d.)

FERULE, s. f., plante de la famille des ombellifères, à haute tige :

Ferula, c'est une herbe appellee *ferule*. Elle ressemble a fenoil, mais elle est greigneur, et si put. (*Le Grant Herbier*, n° 192, Camus.)

L'herbe d'Helene et les *feroles* aspres.
(Cotereau, *Colum.*, l. X, Prol.)

— Palette de bois ou de cuir employée autrefois dans les écoles pour frapper dans la main d'un écolier en faute ; fig., *estre de la ferule de*, être sous la dépendance de :

Avons ordonné a prandre es prisons de nostre amé et feal le sire de Parthenay, en son chastel de Parthenay, Marie de Bourbon, et semblablement une autre femme nommee Perrette de Satigny, demourant audit chastel de Partenay, laquelle *est de la farrule* dudit sire de Partenay, lesquelles nous voulons estre admenees en nostre chastellet de Paris, pour en ordonner. (Juill. 1385, *Pièces relat. au règ. de Ch. VI*, t. II, pièce 34.)

FERVENT, adj., ardent :

Hastis, *fervens* et enterins
De cuer.
(*Rose*, II, 337, Michel.)

Estoit la bataille merveilleusement aigre et *fervent* d'une part et d'autre. (*Grand. cron. de France*, Des gestes le roy Phelippe-Dieudonné, XV.)

Cf. III, 768c.

FERVOR, mod. ferveur, s. f., ardeur, sentiment qui porte aux choses de piété, de charité :

(L'ire) ki est de *fervor*, de droiture. (*Job*, p. 516.)

Fervor. (Laurent, *Traité des .x. comm.*, ms. Chartres 371, f° 9 r°.)

Por ne sçay quelle *ferveur* naturelle en tous humains au commencement de toutes œuvres qui leur viennent a gré. (Rab., *Tiers livre*, ch. i, éd. 1552.)

Cf. III, 769a.

FESSE, s. f., chacune des deux parties du derrière de l'homme et du singe. Anc. on prenait quelquefois pour cette partie les cuisses de certains quadrupèdes :

Le cerf doit avoir les *fesses* blanches, la queue courte. (*Modus*, f° 14 r°.)

— Au masc. :

Je leur chaufferay ung des *fesses*. (*Mor. des blasph.*, p. 12.)

FESSEE, s. f., coups sur les fesses :

Sa mere a dit qu'il auroit la *fessee*.
(Bourdigné, *P. Faifeu*, ch. i.)

FESSER, v. a., frapper sur les fesses :

Il *fut fessé*.
(Bourdigné, *P. Faifeu*, ch. i.)

Si quelqu'un doit *estre fessé* de verges, et il boit de ceste graine avec du vin auparavant que *estre fessé*, il sentira moindre douleur. (A. Pierre, *Const. Ces.*, XII, 26.)

— Fig. :

Me menassant que, si je ne faisois au faict dudit mariage tout ce que ledit roy vouldroit et que si je ne m'y consentoie, je *serois* tant *fessee* et maltraictee que l'on me feroit mourir. (Oct. 1544, *Pap. de Granv.*, III, 112.)

FESSEUR, s. m., celui qui fesse :

Pour ce on feit courir ung bruict par la ditte France, que le *fesseur* alloit par le pays et qu'il foytoit tous ceux qui n'estoient assez fors pour se revencher, et de ce *fesseur* menaçoit on les petis et jeunes enfans, quand ilz ne vouloient obeir. (Haton, *Mém.*, an 1577.)

FESSIER, adj., qui a rapport aux fesses :

Les muscles *fessiers*. (A. Paré, XIV, 45.)

— S. m., les deux fesses :

... Son *fessier* y passer ne sceut onc.
(Cl. Marot, *Epigr.*, XLIV.)

De quoi elles n'ont plus de honte que les femmes de bien qui montrent l'apanage de leur *fessier* aux eaux de Pougues. (Beroalde de Verville, *le Moyen de parvenir.*)

FESSU, adj., qui a de grosses fesses :

Celui, qui cras ert et *fessus*.
(*D'Estormi*, Montaigl., *Fabl.*, I, 215.)

Son poys me fait estre bossu
Et je ne suy pas si *fessu*
Que je fu anciennement.
(E. Desch., *Poés.*, V, 295.)

— Fig., bien fourni :

Vos soliez venir a la charrue,
Aporter moi la grant crote cornue,
En la toaille la grant tarte *fessue*.
(*Gaydon*, 9093.)

1. **FESTE**, mod. fête, s. f., solennité, pompe religieuse ; réjouissance publique ou particulière :

Cascune *feste* se fait acomunier.
(*Alexis*, xie s., str. 52b.)

Oi est la (*fe*)*ste*.
(*Ep. de S. Est.*, str. 12e.)

Eneas fist une grand *feste*
Et geus a la tombe son pere.
(*Eneas*, 2158.)

A grand honur, od bel servise,
En fu la *feste* demenee
Le jur qu'il l'aveit espusee.
(Marie, *Lais*, Eliduc, 1146.)

Le lundi, jour de le *fieste* de le pourcession. (16 oct. 1420, *Bannissem.*, Reg. de la Loy, 1413-1424, A. Tournai.)

Li rois avoit acostumé qu'il oist as hautes *festes* la messe a la mestre yglise. (*Lancelot*, ms. Fribourg, f° 109b.)

— Syn. de caresse :

Androdus ayant repris ses esprits par la benignité de ce lyon, et rasseuré sa veue pour le considerer et recognoistre, c'estoit un singulier plaisir de voir les caresses et les *festes* qu'ils s'entrefaisoient l'un a l'autre. (Mont., l. II, ch. xii, p. 308, éd. 1595.)

— Par interjection :

Feste aux diables ! je me veux donc retirer de vous. (Lariv., *le Laq.*, 1, 2.)

Feste de moy ! tu es un galant homme. (Id., *les Ecol.*, 5, 1.)

Cf. III, 770c.

2. **FESTE**, mod. faîte, s. m. et f., pièce de bois qui suit l'arête supérieure d'un comble ; partie la plus élevée d'un édifice :

Et a esté accordé que entre les deux jardins lesquels abbotissent a la rue des Chappellains, ledit Dubroc seroit tenu faire une muraille a l'endroit de l'esgueulle ou *festez* dudit bastiment appellé le pressouer. (1568, *Arch. des notaires*, minutes Taillandier, A. mun. Nevers.)

Item les plastes, ventrieres, bohemes, *festes*, montans, combles et aultres bois, bons, puissans et bien estoffez selon que l'ouvraige le requerra et mestier sera. (31 mai 1596, *Arrentement du grand hôpital de Mortagne*, Hôpitaux, A. Mortagne.)

Cf. Feste 4, III, 770c.

FESTER, mod. fêter, v. a., célébrer une fête, accueillir avec empressement :

Se ele veut *fiester* cascun outre droit et atraire, elle se fera mescroire de cascun. (Jeh. de Tuyn, *Hist. de J. Ces.*, Ars. 3355, f° 243 v°.)

Furent noblement *festé* et conjoy.
(*H. Capet*, 6297.)

Cf. Fester 2, III, 771a.

FESTIER, mod. faitier, adj., relatif au faite :

Tuiles *faitieres* plombees a mettre sur l'eglise. (1587-97, *Compt. de la cath. de Léon*, A. Finist.)

Cf. Festier 1, III, 771c.

FESTIERE, mod. faîtière, s. f., tuile à demi-canal qui recouvre le faîte d'un toit :

Pour .ii. *frestieres*. (1379, *Compte de l'égl. de Troyes*, p. 29, Gadan.)

Cf. III, 772a.

FESTIN, s. m., repas de fête, d'apparat :

Je ne pensois pas que nous deussions aujourd'hui soupper en *festin* de cent victimes. (Amyot, *Prop. de table*, IV, 1.)

Venez de vos enfers a ce joyeux *festin*.
(J. A. de Baif, *Poemes*, l. III, f° 112 r°.)

FESTINER, v. a., fêter qqn en lui offrant un festin :

Ampres Pasques s'en allarent tous et la roine a Nancy, voir M. de Lorraine, qui les *festina*. (Brant., *Grands capit. estrang.*, I, x.)



1. **FESTON**, s. m., guirlande de fleur et de feuilles, broderie découpée en forme de festons :

Le roy entrant dans la ville, trouva les rues tendues par dessus de fines toiles blanches, a *festons*, pendans sans nombre. (1533, *Chron. d'Est. de Medic.*, I, 349.)

2. **FESTON**, s. m., poutre de faite :

On decouvre entierement le logis, on abbat *faistons*, poultres et chevrons. (LOISEL, *Hist. de nostre temps*, 1623, p. 176).

FESTONNER, v. a., orner de festons :

Le roy avait un grand escu de France, moult richement estoufé, *festonné* autour de buisset et or clinquant. (1533, *Chron. d'Est. de Medic.*, I, 348.)

FESTOYER, v. — A., faire fête à, bien recevoir, bien traiter :

Elle le *festoya* le mieux qu'elle peut. (*Sept Sag.*, p. 137.)

Fiestoiier. (*Ib.*, Ars. 3152, f° 80 v°.)

Puis doit retraire son lymier et le *festoier*. (GAST. FEB., *Déd.*, Maz. 3717, f° 56c.)

— N., se réjouir :

Li rois i est venus por Damedeu proier
Et tot si compaignon o lui por *festoier*.
(*Naiss. du Chevalier au Cygne*, 537.)

Cf. FESTIER, III, 771c.

FESTU, mod. fétu, s. m., brin de paille, paille :

Va t'ent en ta contree, ronpus est li *festus*.
Je ne t'aimerai mais.
(*Rom. d'Alex.*, f° 56c.)

Li blans aubers ne li vaut un *festu*,
Tot li detrenche de ci as denz menuz.
(*Mort Aym.*, 818.)

Ataint l'ai et vencut,
Por coi ? Car il mist jus, sans congiet, lo *festuit*.
(*Vie de S. Thais*, ms. Oxf., Canon. misc. 74, f° 45 v°.)

Ne prisent plaies un *festui*.
(ROB. DE BLOIS, *Poés.*, B. N. 24301, p. 575a.)

C'est la princesse a l'esprit inspiré,
Au cueur esleu, qui de Dieu est tiré
Mieux (et m'en croys) que le *festu* de l'ambre.
Et d'elle suis l'humble valet de chambre.
(CL. MAR., *Œuv.*, I, 61.)

Cf. III, 774a.

FESTUCE, mod. fétuque, s. f., plante formant un genre de la famille des graminées :

Pistaces que l'en appelle autrement *festuces* ou festus, sont fruis qui croissent oultre mer et ressemblent a pins. (*Le Grant Herbier*, n° 374, Camus.)

FETIDE, adj., d'une puanteur répugnante :

Chose orde et *fetide*. (J. CHART., *Chron. de Ch. VII*, II, 185, Vallet de Viriville.)

1. **FEU**, mod., v. FOU. — 2. **FEU**, mod., v. FAU.

FEUDATAIRE, adj., qui relève d'un suzerain :

Feodataire. (1517, *Coust. de Fr.*)

Le grant Prerop de Tartarie, qui estoit anciennement seigneur souverain de tous les royaumes, depuis le fleuve Volha, jusques au Boristhene, tenoit tous les princes et seigneurs de ces pays la comme ses tributaires et *feodataires*. (BODIN, *Rep.*, I, 10.)

FEUILLAGE, **FEUILLARD**, **FEUILLE**, **FEUILLÉE**, **FEUILLET**, etc., mod., v. FUEILLAGE, FUEILLART, FUEILLE, FUEILLEE, FUEILLET, etc. — **FEUILLETTE**, v. FILLETTE. — **FEURRE**, v. FUERRE.

FEUTRE, s. m., espèce d'étoffe de laine ou de poil foulée et serrée :

Mist i un *feltre* Tirien
Et un tapiz Galacien.
(*Eneas*, 6115.)

Feltre.
(TH. DE KENT, *Geste d'Alex.*, B. N. 24364, f° 10 v°.)

Contre escaudure, prendes *feutre* et le faites ardoir. (*Rem. pop.*, § 37, Am. Salmon, dans *Et. rom. déd. à G. Paris*, p. 258.)

Leurs robes de saz et de *fautres*.
(GUIART, *Roy. lign.*, I, 175.)

Et estandirent ung *feustre* noir sur terre et firent seoir dessus... (J. LELONG, *Liv. des peregrinations*, ms. Berne 125, f° 227a.)

Ils (les Tartares) s'assembloient en ung grant champ et cellui qui devoit estre leur seigneur ilz le faisoient asseoir sur ung *feustre* noir. (ID., *ib.*, f° 227d.)

Cappelier de *faultre*. (1438, Valenc., ap. La Fons.)

Chappeaulx de *fustre*. (1450, *Ord.*, XIV, 128.)

Chappeaux de *feautres*.
(VILLON, *Gr. Test.*, XCVII.)

Feustre ou filtre. (1557, *Elix. des Philos.*, p. 24.)

Et font ferrer leurs chevaux a rebours, et couvrent les fers de *fustres*, craignans qu'on les entende marcher. (1596, *La Vie genereuse des mercelots, gueuz et boesmiens*, Var. hist. et litt., t. VIII.)

— *Vendre le feutre pour bon drap*, locut. prov., pour exprimer la générosité d'un créancier :

Vendeis li por bon drap mon fautre
(JACQ. DE BAISIEUX, Scheler, *Trouv. belg.*, p. 207.)

Cf. FAUTRE, III, 735b.

FEUTRER, v. a., mettre en feutre de poil ou de laine, garnir de bourre :

.III. paires de buies ot li chevaus es pies,
Par dedens *sont feutrees* pour le poil que ne ciet.
(*Elie de S. Giles*, B. N. 25516, f° 89c.)

Ses capiaus *fu feutres*.
(*Anseis*, B. N. 793, f° 51 r°.)

Une paire de botes *feustrees*. (1401, *Aveu, dans Mém. et notes d'A. le Prévost p. serv. à l'hist. du dép. de l'Eure*, II, 457b, L. Delisle et L. Passy.)

A Thevenin Guiot, sellier, pour *avoir feustré* pour la royne les .VII. fenestres et .II. grans huis de sa chambre en l'ostel de saint Pol. (Mars 1416, A. N. KK 49, f° 4 v°.)

Filtrare, faire feultre, *feultrer*. (*Cathol.*, Bib. Quimp.)

A la charge de une paire de botes *feutrees*. (1464, *Aveux*, Bailliage d'Evreux, A. N. P 295, reg. 1.)

Tenez, *feustrez* luy ceste gaine,
Avez vous entendu, mon hoste ?
(*Act. des apost.*, vol. I, f° 94d.)

Il faudra *feutrer* le vaisseau. (J. MAUGIN, *Noble Trist. de Leonn.*, c. XXXII.)

Monstrant ung chemin bien licé, tout blanc, et quelcque peu *feustré* de paille, nous dist... (RAB., l. V, c. XXVI.)

Bien eusse faict ta teste enchevestree
De rudes crins et noirsure *feutree*.
(F. JULYOT, *El. de la belle fille*, p. 23.)

Lethé de la prent sa source,
Feutrant d'une humide mousse
Les pavez oblivieux.
(M. DU BELLAY, *Musagn.*)

FEVE, s. f., plante de la famille des légumineuses ; les semences de cette plante :

Lor *feves* furent trop salees.
(*Renart*, dans Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 294, 25.)

La nous aportent hues pugnais
Et *feves* a tout le gainbais.
(GUIOT, *Bible*, 1682.)

Feives et poix.
(*Rose*, Vat. Chr. 1858, f° 73b.)

Tu trovas au gastel la *feve*.
(J. DE MEUNG, *Tr.*, 228.)

Feive. (*Jurés de S. Ouen*, f° 274 r°, A. S.-Inf.)

Elle a esté royne de la *fevre* a la purification Nostre Seigneur derniere passee. (1377, *Recueil Joursanv.*, dans le *Cab. hist.*, 1871, p. 122.)

Quant a ce qu'ils s'attachent a un mot, pensans (comme on dit) avoir trouvé la *febve* au gasteau, cela ne vaut pas le parler. (CALV., *Comm. s. l'harm. evang.*, p. 6.)

Avecques ces belles persuasions, plusieurs ont fait, tant par le passé que maintenant, des experiences infinies pour trouver (comme on dit) la *feve* au gasteau. (LANOUE, *Disc.*, p. 461.)

Cf. III, 777b.

FEVRE, v. FEVE. — **FEVRER**, v. FEVRIER.

FEVRIER, s. m., le second mois de l'année :

Feirers.
(P. DE THAUN, *Liv. des creat.*, 418.)

Fevrer.
(ID., *ib.*, 426.)

Feverier.
(ID., *ib.*, 811.)

Feverer.
(TH. DE KENT, *Geste d'Alex.*, ms. Durh., f° 7.)

Mors, ki tout tout sans recovrier,
Te cangera mai en *fevrier*.
(RENCLUS, *Miserere*, XC, 11.)

Mois de *feveres*. (1242, Anchin, A. Nord.)

Feverier. (1244, *Acte*, Bans aux échev., 99, f° 16 r°, A. Douai.)

Fevrer. (1254, S. Sauv. près la Rochelle, A. Vienne.)

Fevrer. (1266, Citeaux, LXII, A. Jura.)

Feuvrer. (1271, *Cart. de S. P. de Selaincourt*, f° 39 r°.)

Ou mois de *favrier*. (1276, *Cart. de Langres*, B. N. l. 5188, f° 23 r°.)

Fuvrier. (1278, *Cart. de l'év. d'Autun*, 1re p., XXX.)

Le .xxve. jour du mois de *favrier*. (1360, A. Meuse, B 2400, f° 27 v°.)

Fevrex hai .xxviii. jors. (xive s., *Calendrier*, Brit. Mus., addit. 15606.)

Le mois de *frevier*. (Froiss., *Chron.*, V, 414.)

Februer. (*Chron. d'Angl.*, ms. Barberini, f° 34 r°.)

1. **fi**, interj. exprimant le blâme, le mépris, la répugnance :

Mes *fi* des papelars dirai.
(G. de Coinci, *Mir.*, ms. Soiss., f° 29b.)

Dou remanant vous di je *fi*.
(Ruteb., *Œuvres*, I, 24.)

Et dist Richars : Je t'en di *fi*.
(*Rich. le bel*, 998.)

... *Fi*, Gautier !
Saves si bel esbanoitier,
Que devant Marote m'amie
Aves dit si grant vilenie !
(*Jeu de Rob. et de Mar.*, dans Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 536, 36.)

Fi, fi, fi de biauté humaine
Et *fi* de la joie mondaine !
(*Mir. de N. D.*, III, 295.)

Poissonnieres, *fi* de vos caques !
(J. A. de Baif, *Mimes*, l. II, f° 23 r°, éd. 1619.)

Fy, fy, ce ne seroit pas nostre honneur de faire comme les fugitifs. (R. Est., *Lat. ling. Thes.*, Apage.)

2. **fi**, mod. fic, s. m., excroissance de chair, tumeur :

Chiens aussi ont une maladie ou vit qui s'appelle *fy*. (Gast. Feb., *Déd.*, Maz. 3717, f° 33c.)

Aussi vient es lisses *fy* en la nature, et aucunefois l'ont dehors et aucunefois dedens. (*Ib.*, f° 33d.)

Ficz c'est une excroissance en maniere d'une figue qui a grains blans menus par dedans. (*Prat. de B. de Gordon*, V, 21.)

Cf. III, 778b.

fiançailles, s. f. pl., promesse de mariage :

Les *fianceilles*. (1268, *Preuv. de l'hist. de Bourg.*, II, xxxii.)

Apries les *fianchales* faites. (Janv. 1279, *Registre de cuir noir*, f° 18 v°, A. Tournai.)

Fianczailles. (1375, *Contr. de mar. de Marg. de Cliss.*, Clisson, Bibl. Nantes.)

Et tant que aucuns *fianchailles* secretz en furent faictes. (6 oct. 1430, *Bans de .x. livres*, Reg. de la loy, 1425-1441, A. Tournai.)

Fiancellies. (*Le chevalereux cte d'Artois*, p. 20.)

Avecque vostre fils elle est en *fiançailles*.
(Garn., *Antig.*, IV.)

Cf. III, 780a.

fiancié, mod. fiancé, adj. et subst., qui a donné sa foi à son futur mari ou à sa future femme :

Symon et Symonne sa *fyancee*. (1367, *Cartul. de Sens*, B. N. l. 9896, f° 67 r°.)

Sa *fiencee*. (*Reg. du Chât.*, I, 67.)

Cf. III, 780c.

fiat, s. m., assurance, garantie :

A quoy l'empereur luy respondit avoir rendu la duché de Milan, il la pourroit bien aujourd'huy remettre a un duc de Savoye ou a un roy de France, pourveu que ce fust le repos de la chrestienté et qu'il y eust un *fiat* a la patenostre des François. (Du Villars, *Mém.*, V, an 1554.)

Que toutes ces places estans de long intervalle separees de la France, et envelopees de tous costez parmy des gens ausquels il y avoit peu de *fiat*, qu'en y pourvoyant autrement qu'on ne faisoit pas, il falloit qu'il en advint quelque dangereux inconvenient ou vacarme. (Id., *ib.*, XI, an 1559.)

Il n'y a point de *fiat*, il ne s'y faut pas fier, vulg. (Oudin, *Cur. fr.*)

fibre, s. f., chacun des éléments ténus, allongés, flexibles, dont l'entrelacement constitue certaines substances végétales ou animales :

Les parties du jusier sont appelees langues ou *fibres*. (J. Corbichon, *Propr. des choses*, V, 39.)

fibreux, adj., qui a beaucoup de fibres :

Chair *fibreuse*. (Belon, *Nat. des oys.*, I, xvii.)

La racine de l'eupatoire est *fibreuse* et fort chevelue. (*Trad. de l'hyst. des plant. de L. Fousch*, ch. c.)

fibulation, s. f., action de réunir les lèvres d'une plaie à l'aide d'une agraffe :

Faudra approprier et accommoder les bandes, sutures, et *fibulations*, selon l'exigence du cas. (Tagault, *Instr. chir.*, p. 678, éd. 1549.)

ficelle, s. f., petite corde :

Plumes et *fincelles*.
(G. Mach., *Poés.*, B. N. 9221, f° 269 v°.)

fiche, s. f., sorte de cheville de fer ou de bois :

Pour le tableau de la dedicacion, et pour *fiches* et clouz pour l'attacher a son lieu. (1550, *Coll. du Mur*, Morl., A. Finist.)

— Fig., petit dédommagement de quelque perte, adoucissement à une disgrâce :

Et lors courroit en leurs hostels si noble pollice fort justement, a mesure que ame ne trouvoit *fiche* de doleance. (J. Molinet, *Chron.*, ch. clxxxv.)

Cf. III, 782a.

fichier, mod. ficher, v. a., enfoncer en fixant par la pointe ; fig., fixer :

Par maltalent corut a l'aversier,
Enz en la gole li mist l'espié d'acier,
Plus de .ii. piez l'en fist el cors *fichier*.
(*Mort Aym.*, 3979.)

Mais l'espee tourna, si est defors guencie,
Plus d'un pié mesuré est en tere *ficie*.
(*Fierabras*, 1014.)

En ses paumes *fichent* les clous.
(*Pass. D. N.*, ms. S. Brieuc, f° 55d.)

Si se *fichent* parmi la char les fers des glaives. (*Lancelot*, ms. Frib., f° 129a.)

Il retient sa aleyne dedenz son cors tant com peot bonement, par reison qe les chiens ne deient mye *ficher* denz en lui. (N. Bozon, *Contes*, p. 87.)

Pour l'amour des corps sains, ou bontes *fu fickie*.
(*Chev. au Cygne*, 24054.)

Faictes mettre et *fechier* es portes des eglises de vostre dit bailliage la copie de ces presentes collationnee a l'original. (1413, *Doc. relat. aux Cabochiens*, Mém. Soc. hist. Paris, 1877, t. IV, p. 158.)

C'est vanité querir les richesses qui perissent, et avoir ou *ficher* son amour en elles. (*Intern. Consol.*, III, i.)

Il se *fischa* dans le costé gauche la pointe de cest os envenimé. (Lariv., *Facet. nuits de Strap.*, X, iii.)

Les sages qui sans fin recherchent la fin de la machine du monde *fichent* icy leur pied, de peur que courans sans cesse de la fantasie apres le mouvement perpetuel, ils ne reposent jamais. (La Bod., *Harmon.*, p. 30.)

— Mettre :

Les Beduyns ... gisent ades aus chans ; et lour mesnies, lour femmes, lour enfans *fichent* le soir de nuit, ou de jour quant il fait mal tens, en unes manieres de herberges que... (Joinv., *S. Louis*, § 250, Wailly, 3e éd.)

Cf. III, 782c.

fictif, adj., imaginé à plaisir :

Blandemens de *fictives* paroles. (G. Tardif, dans *Dict. gén.*)

fiction, s. f., invention fabuleuse ; mensonge, dissimulation :

D'aler par bonne volenté
En sainte converssacion,
Sans fallace et sans *ficcion*.
(*Fab. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 141b.)

Dieu, qui toi bien appercevra,
La foleur pour sens recevra
Que tu feras par *ficcion*,
En fuiant la decepcion.
(*Mir. de N. D.*, III, 9.)

Fixcion. (Maiz., *Songe du viel pel.*)

Pour les joueurs de *fixion*. (1496, CC 32, A. Compiègne.)

Le gentil homme, voyant une si grande *fiction*, ne se peut tenir de se prendre a rire et de luy dire. (Marg. d'Ang., *Hept.*, 43e nouv.)

fictivement, adv., d'une manière fictive :

Arguments que j'ai faits et produits *fictivement*. (Chastell., dans *Dict. gén.*)

fideicommis, s. m., legs fait à quelqu'un sous la condition tacite de le remettre à un autre :

Se aucuns autres est en la saisine par aucune raison ou de les ou de *fideicomis*. (*Digestes*, ms. Montpellier H 47, f° 230d.)

FIDEICOMMISSOIRE, adj., relatif au fidéicommis :

Puet user de demande d'iretage qui est apelee *fideicommissore*. (*Digestes*, ms. Montp., f° 84[b].)

FIDEJUSSOIRE, adj., relatif à la fidéjussion :

Caution *fidejussoire*. (3 nov. 1571, *Lettre des gouverneurs de Besançon a Charles IX*, dans Beaune et d'Arbaumont, *les Univ. de Fr.-Comté*, p. 119.)

Caution juratoire et *fidejussoire*. (*Cart. de Nieuport*, Rubr. IX, 14.)

FIDEJUSSOR, s. m., fidéjusseur, caution, celui qui s'engage pour garantir une dette ; celui qui cautionne :

Firent entre eaux richissime pleges et *fidejussors*. (AIMÉ, *Yst. de li Norm.*, VII, 16.)

Ayant laissé bonne garnison en la ville de Douay et restitué aux villes de Gand, Bruges et Ypre leurs hostagiers et *fidejusseurs*, moyennant la somme de trente mille marcqs d'argent qu'il en receut, il se retira derechief vers son royaume de France. (P. D'OUDEGHERST, *Ann. de Flandre*, II, 86.)

Mon dict Sieur se rendoit comme pleige et *fidejusseur* de ce qui seroit arresté. (Nov. 1580, *Lett. miss. de Henri IV*, t. I, p. 331.)

Le roy vers qui tout fut raporté s'en rendit *fidejusseur*. (A. D'AUBIGNÉ, *Œuvr.*, t. I, p. 381, Réaume et Caussade.)

Ma promesse de laquelle Henri IV estoit en quelque façon *fidejusseur*, et en l'autre exacteur. (ID., *ib.*, p. 472.)

FIDELE, adj., qui ne manque pas aux engagements qu'il a envers qqn ; par ext., probe, exact :

Moult *fidel* amis. (AIMÉ, *Yst. de li Norm.*, p. 86.)

Il faut (en histoire) un homme tres *fidelle* ou si simple qu'il n'ayt pas de quoi bastir et donner de la vraysemblance a des inventions faulses. (MONT., I, 30, p. 119, éd. 1595.)

— S. m. :

Tuit lor homme et lor *fidel*. (AIMÉ, *Yst. de li Norm.*, p. 206.)

— Dans le sens religieux, croyant :

... C'est une vraye consolation de laquelle les *fideles* adoulcissent leur douleur en adversites. (CALVIN, *Inst. chret.*, ch. 26.)

Cf. FEEIL, III, 740[c].

FIDELEMENT, adv., d'une manière fidèle :

Et servirent *fidelement* a lo pape. (AIMÉ, *Yst. de li Norm.*, p. 85.)

Cf. FEELMENT, III, 741[b].

FIDELITÉ, s. f., qualité de celui qui est fidèle :

Et lui jurerent *fidelité*. (AIMÉ, *Yst. de li Norm.*, p. 87.)

En lui certes avoit *fidelité* grande et bien approuvee. (CHASTELL., *Ver. mal prise*, VI, 223, Kerv.)

O roy de divine puissance,
Dictes vous qu'en humanité
Soit si grande *fidelité*
Que nature puisse souffrir
Pere filz a la mort offrir.
(*Mist. du Viel Testam.*, 9487.)

Cf. FEELTÉ, III, 741[b].

FIE, v. FIGUE.

FIEF, s. m., domaine noble relevant d'un suzerain :

Demi Espaigne vus voelt en *fiu* duner.
(*Rol.*, 432.)

Ot lui nasquirent .xxx. fil de contor
De Macedoine, del *fé* l'empereor.
(*Rom. d'Alex.*, ms. Ars., P. Meyer, p. 26, v. 21.)

Et Nicholas tut departi,
Terres, mesons et *feus* vendi.
(WACE, *S. Nicholas*, 78, Delius, éd. 1850.)

Tu e Siba partirez tun *fied*. (*Rois*, p. 104.)

Hernais vient, n'a soing de l'atargier,
Au roi de France pour recovrer ses *fies*.
(*Garin le Loh.*, 2e chans., II.)

Sus lo *fe* de la Loatere, li quaus *fez* est asis... (1238, Launay, A. Vienne.)

J'ai vendu tout lou *fiel* de Richiemont. (1250, *Lett. d'Isab., dame de Moncler*, Bar, Fiefs, I, 19, A. Meurthe.)

Le *fielz*. (1260, *Ch. d'Isab. de Moncler*, A. Mos.)

Ciz ki serat hons de cest *fiez*. (1266, Val S. Lambert, 294, A. Liège, Wilmotte.)

Tenu an *fiey* et an houmage. (1267, S. Epvre de Toul, II 6, A. Meurthe.)

Il avoit pris en *fuy* le dit masnage. (Sept. 1280, *Ch. du vic. de Caen*, Ardenne, A. Calv.)

Et si vos an donrai .xxx. coranz destries,
Et trestout le arnois a .III[c]. chivaleirs,
Et de .xv. chetiaus vos an croitrai vos *fiers*.
(*Floov.*, 97.)

Eust il mis saysine sus le dit *foeu*. (1310, *Acte judic.*, S. Cybard, A. Char.)

Femme que ad terre en *fee* serra d'assez plus desiree. (*Foulques Fitz Warin*, Nouv. fr. du XIVe s., p. 25.)

A tenir en *fieu* et homage. (1382, *Denombr. du baill. de Caux*, A. N., P 303, f° 2 v°.)

FIEFFÉ, adj., se joint à une appellation injurieuse pour la renforcer comme si cette appellation était un fief dont on décore la personne :

La chapelle Marteau, *fieffé* ligueur. (L'EST., *Mém.*, 2e p., p. 226.)

Cf. III, 785[c].

FIEL, s. m., bile, et fig., haine, animosité :

El cors m'as mis une amertume
Peior que suie ne que *fiel*.
(*Eneas*, 8220.)

O sans *fiel* simple colombele.
(RENCLUS, *Miserere*, CCLXX, 4.)

La blanche columbe sanz *fiel*,
La clere fenestre del ciel.
(*De N. D.*, B. N. 19525, f° 94[e].)

Le *feil* — the galle. (DU GUEZ, *An introd. for to lerne to speke french trewly*, à la suite de Palsgrave, p. 903.)

— *Fiel de terre*, la centaurée :

Centaurea, centoire. C'est une herbe tres amere, et pour ce l'appelle l'en autrement *fiel de terre*. (*Le Grant Herbier*, n° 120, Camus.)

FIELLEUX, adj., de fiel, enfiellé :

Venin *fielleus*. (GREVIN, *les Œuvres de Nicandre*, 1567, p. 42.)

Et d'une *fielleuse* poison
Bruslé le sens et la raison.
(R. BELLEAU, *Œuv. poét.*, De la blessure d'amour, t. II, f° 83 v°, éd. 1578.)

FIENSE, v. FIENTE.

FIENTE, s. f., excrément de certains animaux :

L'un vendied cinq deniers d'argent le sestier de *fiente* de coloms. (*Rois*, p. 369, Ler. de Lincy.)

Pour tignous et malans, trivles *fiente* de coulon avoec aisil et metes sur le tieste. (XIIIe s., *Rem. pop.*, Am. Salmon, dans *Etudes rom. déd. à G. Paris*, p. 262.)

Pour oster la doleur et la pueur de toutes plaies, prenez cire vierge et *fiense* de torel. (*Rec. de médec.*, ms. Turin, L. V. 17, f° 45 r°.)

Prenez la *fiense* de chievre, si la cuisez en vin. (*Ib.*, f° 47 r°.)

Celles (fumées) de renars et de taissons et d'autres puantes bestes sont appellees *fientes* et celles de loutres sont appellees espraintes. (GAST. FEB., *Déd.*, Maz. 3717, f° 19[a].)

(Jésus) demourant la par quarante jours, en la fange et *fiante* des bestes. (O. MAILLARD, *Hist. de la passion*, p. 28.)

Cf. FIEN, III, 786[c].

FIENTER, v. — N., rendre de la fiente :

Une arondelle qui lui *fienta* sur les yeulx. (*Mir. histor.*, f° 126[d].)

Vous avez telle vezarde, et paour si horrificque, que soubdain vous *fiantez* comme dixhuyct Bonases de Pæonie. (RAB., *Quart livre*, ch. LXVII, éd. 1552.)

Leon empereur mourut : auquel succeda Constantin son fils, surnommé Copronyme, pour *avoir fienté* dans les fonts a l'heure de son bapteme. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, vol. I, l. V, ch. XXI.)

— A., fumer (une terre) :

Se de tous ces inconveniens gardez nostre terre et les fruicts mettez en nos greniers sans radoulcir la terre, sans la *fienter* ou engresser et y remettre nouvelle semence, en vain entendez l'annee advenir en cueillir fruict. (*Hist. de la Tois. d'or*, vol. I, f° 57 v°.)

Fienter les champs. (*La Mer des hystoir.*, t. I, f° 199[c].)

Terre bonne, moiste et *fientee*. (*Platine de honneste volupté*, f° 36 v°.)

Medica *fiente* le champ ou elle est. (*Jard. de santé*, I, 293.)

Mays que ceste terre *soyt* bien *fientee*, elle portera du bled assez l'annee qui vient. (PALSGRAVE, p. 641.)

Cf. III, 787[a].

FIENTEUX, adj., couvert de fiente :

Lieu tres gras et *fienteux*. (*Jard. de santé*, I, 180.)

1. **FIER (SE)**, v. réfl., avoir confiance :

Fols est ki en femme *se fie*,
Molt a le mort tost oblie.
(*Eneas*, 1600.)

Se l'omme en sa biauté *se fie*
Tant qu'il atent que l'en le prie,
Amours ne li doit nul bien fere.
(*Clef d'amors*, 1161.)

Cf. III, 787b.

2. **FIER**, adj., qui laisse voir le souci de sa dignité :

Ilioneus parla premiers
Ki molt esteit sages et *fiers*.
(*Eneas*, 561.)

Par Mahomet mon seignor droiturier
Li rois Corzolz est orgoillos et *fiers*
Et tel vassal n'i a meillor soz ciel.
(*Mort Aym.*, 1014.)

Cf. III, 787c.

FIERAGE, v. FERRAGE.

FIEREMENT, adv., d'une manière fière :

Mult *fierement* cumencet sa raisun.
(*Rol.*, 219.)

Car s'il parlassent *fierement*
Et tot aseureement,
Et se fussent aresteu.
(*Eneas*, 5115.)

Plus ke sengler vent *ferement*.
(HUON DE ROT., *Ipomedon*, 4053.)

Fierement tient sa terre, n'est en nului dangier.
(*Naiss. du Cheval. au Cygne*, 1707.)

Li amiranz les en a relevé
Et *fierement* les en a apelé.
(*Aymeri de Narb.*, 3539.)

Cf. III, 788e.

FIERTÉ, s. f., vif sentiment qu'on a de sa dignité, arrogance :

Si chevalchent, Deus, par si grant *fiertet*.
(*Rol.*, 1183.)

Amors, en ceste novelté
Me demeines trop grant *fierté*.
(*Eneas*, 8205.)

Ce qu'avez dit par la vostre *ferté*.
(*Loh.*, Ars. 2983, f° 23f.)

Demeinent trop orgueil et grant *fierté*.
(*Aimeri*, G. Paris, *Romania*, IX, 518.)

Des piez regiete, molt est grant sa *firtes*.
(*Auberi*, B. N. 24368, f° 41b.)

Fu mult grande sa *fiertes*.
(*Blancand.*, 4050.)

Fuire doiz orguil et *fierté*
Se tenir te veuz en chierté.
(*Clef d'amors*, 2873.)

Mais je vy tousjours en tristesse
Pour les *fiertez* d'une maistresse.
(ROSS., *Od. retranch.*, t. II, p. 439, Bibl. elz.)

Cf. III, 789b.

FIEULE, v. FIOLE.

FIEVRE, s. f., état maladif caractérisé par l'accélération du pouls et l'augmentation de la chaleur du corps :

Nenil, mais molt petit en falt,
Une *fievre* quartaine valt.
(*Eneas*, 7917.)

Car, quant ele ot bruire le vent,
Ou el voit saillir deus langoutes,
Si l'en prennent *fievres* et goutes.
(*Rose*, dans Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 411, 10.)

Les chalors de les *febres*. (*Pass. S. Johan*, B. N. 818, f° 166 r°.)

De ceste race de Bourbon il n'y en a point de poltrons, ils sont tous braves et vaillans, et n'ont jamais esté malades de la *fiebvre* poltronne. (BRANT., *Capit. fr.*, M. de S.-Pol.)

Et ainsi jusques aux cinq heures du matin, je tremblay la *fievre* du singe. (DU FAIL, *C. d'Eutr.*, XVIII.)

— *Fievre de veau*, malaise mêlé de frisson qui suit les débauches de bonne chère :

Il a *fievre de veau*, il tremble quant il est saoul. (*Adages françois*, XVIe s.)

De la viennent les douleurs
Tant aux intestins qu'ailleurs,
Les choliques, les tranchees,
Sinistres aux accouchees :
Les vertiges du cerveau
Avec la *fievre de veau*.
(1627, *Salmigondis de Valoyau*, Var. hist. et litt., t. I, p. 364.)

FIEVROS, mod. fiévreux, adj. et s., qui est sujet à la fièvre, qui est malade de la fièvre :

Meint *fevrus*, et meint engroté.
(WACE, *S. Nicholay*, 1394.)

Feverus.
(*S. Edward le conf.*, 4432.)

La fille a un riche home en devint tote saine,
Ki out esté *fevrose* mainte lunge semaine.
(GARN., *S. Thom.*, 3597.)

Engrutez, *fevrus* e ardanz
Unc ne vit hom ensemble tanz.
(*Vie de saint Gile*, 499.)

Il fu *fevros*, il fu degis.
(*De l'Annunc.*, Ars. 5201, p. 100b.)

Et quant Jhesus la vit *fevreuse*
A la male fievre envieuse
Commande que d'ilec s'en aille.
(MACÉ, *Bible*, B. N. 401, f° 142d.)

Il estoit maladieus et *fievreus*. (FROISS., *Chron.*, II, 327.)

— Propre à donner la fièvre :

Premuny des viandes simples et saines, comme de preservatifs a l'encontre de ces sumptueuses et *fiebvreuses* tables. (AMYOT, *Prop. de table*, IV, 1.)

FIFRE, s. m., instrument de musique :

... Les *fiffres* sonnans.
(CL. MAR., *Epigr. pour le may planté*, 1529.)

Vingt deux hommes y comprins led. cappitaine, son lieutenant, ung *phiffre* et un tabourin. (3 nov. 1550, *Revue à la cour d'ordre de Boulogne*, ap. Beauvillé, *Doc. sur la Picardie*, II, 210.)

En la compaingnie d'aucuns soldatz Espaingnolz en laquelle estoit ung joueur de *phiffer* se jouant en la place des dances. (1557, *Lettre de rémission*, Ch. des comptes de Lille, B 1768.)

Ce fait, les *fifres*, tambours, trompettes et instrumens commencerent a sonner. (*Obsèques de Charles IX*, Félibien, t. III, p. 721.)

Plusieurs font des *pifres* et autres instrumens. (CHAPPUYS, *Amadis*, XV, 38.)

FIGEMENT, s. m., action de figer ; état de ce qui est figé :

Figement. A fissing, fastening, clofing (and hence) ; also, a thickning, curding or curdling. (COTGR.)

1. **FIGER**, v. — A., congeler, épaissir par l'effet du refroidissement :

Cruor, sanc *fegé*. (*Gl. l.-g.*, B. N. 7692.)

— N., s'épaissir par l'effet du refroidissement :

Li sanz li *figa* sur le cuer.
(*Hist. de Guill. le Marechal*, 9095, P. Meyer, *Romania*, XI, 66.)

Sanc cler *fegier* sur armeures.
(GUIART, *Roy. lingn.*, I, 100.)

2. **FIGER**, v. FIGUIER.

FIGUE, s. f., fruit du figuier :

Puis cumandad que l'um *figes* li portast. (*Rois*, p. 417.)

Cooinz, permeins, pesches e *fies*
E alemandes e alies
E autres fruiz assez plusurs,
Ki jettent les bones flairurs.
(*Vie de saint Gile*, 1925.)

Ke ne pus pas les grapes des espinas cuillir,
Ne des ronces les *fies*.
(GARN., *S. Thom.*, 3262.)

Com cil que trestote sa vie
Ne preisot une bele *fie*.
(ANGIER, *Vie de saint Greg.*, 1774, P. Meyer.)

Pour *figes* et pour roizins pour quaresme. (1326, *Revenus des terres de l'Art.*, A. N. KK 394, f° 46.)

Hierens, *fighes* et roisins. (10 fév. 1338, *Etat des dettes de Robiert de Maude au décès de sa femme*, A. Tournai.)

.II. fraaux de *fighes*. (1346, *Reven. des terres de l'Art.*, A. N. KK 394, f° 54.)

— *Faire la figue a*, se moquer de :

Faisant la nicque et *la figue* a tous ceux et celles qui la regardoient. (*Le prem. acte du Synode noct.*, XV.)

J'en veux aux femmes de village,
Je n'aime plus en autre part ;
La nature, en leur beau visage,
Fait la figue aux secrets de l'art.
(MAYNARD, *Ode*.)

Il n'est ny goutteux, ny apoplectique, il *fait la figue* a tout tant de friquets et eratez, qui ne sçavent pas a moitié que c'est qu'ils font. (CHOLIERES, *Apres disnees*, f° 19 v°, éd. 1587.)

— *Dire figue*, faire fi :

Mais qui n'a argent aujourd'huy
Chascun en *dit figue* pour luy.
(P. MICHAULT, *Doctrinal de court*, f° 26 v°.)

— *Les figues sont trop hautes*, comme l'on dit aujourd'hui les raisins sont trop verts :

S'il me donne terme d'un an, je suis trop heureux.

Luquain. *Les figues sont trop hautes.* (Lariv., *les Ecol.*, I, 3.)

— *Moitié figue, moitié raisin,* moitié de gré, moitié de force, bien et mal :

Environ six heures du soir sommez entrez dedans (la ville) a eschelles, *moictié figues, moictié raisins.* (29 mai 1487, *Lett. au roi sur la redd. de la ville de Coucy*, Cabin. Girardot.)

figuier, s. m., arbre qui produit la figue :

Et les vignes d'els e les lur *fiers.* (*Lib. Psalm.*, Oxf., CIV, 33, Michel.)

Ens en la cambre prist Ludie a muchier
De paour tramble ke feule de *figier.*
(*Loh.*, B. N. 4998, f° 165d.)

Dessous la fuille d'un *figier.*
(*Bible*, B. N. 763, f° 215b.)

Lur membres de fuile cuvrirent
De *figer* pur iceo que nus se virent.
(Pierre de Peckam, *Rom. de lumere*, Brit. Mus. Harl. 4390, f° 1d.)

Cist *figiers.*
(*Délivr. du peup. d'Isr.*, ms. du Mans 173, f° 55 r°.)

Figier.
(Geff., .vii. *est. du monde*, B. N. 1526, f° 84c.)

Fighier.
(J. de Condé, *dou Fighier*, ms. Casan.)

Fighier. (*De vita Christi*, B. N. 181, f° 98 r°.)

Le *figuier* de Judee est rouge et est de la grandeur de l'olive. (*Jard. de santé*, I, 191.)

figurable, adj., susceptible de peindre des figures :

Il est en tant comme corps *figurable* indifferentement de quelcunque figure. (Oresme, *Liv. du ciel et du monde*, ms. Univ., f° 90 v°.)

figuracion, mod. figuration, s. f., figure particulière, action de figurer :

Roonde *figuration.* (H. de Mondev., B. N. 2030, f° 13.)

Le premier nombre de ceste description ou *figuracion* est .viii. (Oresme, *Politiq.*, f° 215c.)

Cf. Figuration, III, 791a.

figuratif, adj., qui est la figure, le symbole de qqch. :

Par *figurative* signification. (*Trad. de Beleth*, B. N. l. 995, f° 49 r°.)

Figuratif stille. (*Ch. roy.*, B. N. 1537, f° 37 v°.)

Cf. III, 791a.

figurativement, adv., d'une manière figurée :

Figurativement. (Chastell., *Ver. mal prise*, VI, 406, Kerv.)

Monstres *figurativement* la passion par personnaiges. (Ledoy., *Chron.*, f° 41.)

Je cuide que les apostres disoient spirituellement en sens allegorique, et *figurativement* il entendoit a la lettre. (C. de Seyssel, *Hist. eccles.*, III, 25.)

figure, s. f., forme extérieure des choses :

In *figure* (de) colomb volat a ciel.
(*Eulalie*, 25.)

Cum est mudede vostra bela *figure.*
(*Alexis*, xie s., str. 97b.)

De la *figura* en aviron
Beyn resemplet fil de baron.
(Alberic, *Alex.*, P. Meyer, *Alex.*, p. 6, v. 64.)

De lui comence a penser,
En son corage a recorder
Son vis, son cors et sa *figure.*
(*Eneas*, 1223.)

Pié lort et de lede *figure*
Ne soit nul temps sanz chaucheure.
(*Clef d'amors*, 2505.)

Que diray je donques de ceste dame de qui *figure* et escripture en eulz esmerveillant dient : Que est ista que progreditur ? (*Mir. de N. D.*, IV, 240.)

— Modelage :

Une vieille busse pleine de terre a faire *figures.* (*Inv. de l'atel. de P. Biard, sc.*, A. M.-et-L.)

— Effigie :

Et furent decapites en *figure.* (L'Estoile, 1re p., p. 116, Champollion.)

Cf. III, 791a.

figureement, mod. figurément, adv., d'une manière figurée :

C'est un droit mireour qui *figureement*
Monstre le fait passé et donne ensengnement.
(*Restor du Paon*, ms. Rouen, f° 139 r°.)

figurer, v. a., façonner une matière en lui donnant une certaine figure ; présenter sous une forme visible :

Plaist vous oir comment *fu figures.*
(*Loh.*, fragm., A. Doubs.)

Livre toi mismes pacienment et volentiers a totes celes choses dont il at mestier ; ne le *figure* de nule chose ke mestier ait a cest reconciliement (avec ton Dieu). (*Serm. de S. Bern.*, 21, 35, Foerster.)

Bien pourtraites, bien *fegurees.*
(*Rose*, Vat. Chr. 1858, f° 138b.)

Cf. III, 791a.

fil, s. m., brin ténu, allongé, de matière textile :

Mes plus estoit luisanz li crins
Que li *fis* d'or qui mout est fins.
(Chrestien, *Erec et En.*, 1657.)

Tirer les *fiz.*
(*Rose*, ms. Corsini, f° 130d.)

Treiches ouvrees de *flus* d'or.
(*Couci*, 7473.)

Vous plaise moy envoyer secours de gens d'armes, et de balestiers et balestes, *fil* de Flandres et poudres de canon. (Juill. 1415, *Lettre du capitaine d'Aubeterre aux jurats*, Reg. de la Jurade, p. 216, Bordeaux 1883.)

— *Garni de fil et d'aiguilles,* bien préparé, bien équipé :

Comme chef advisé, il alla *garny de fil et d'esguilles*, comme on dit, non seulement pour estre preparé pour l'occasion, mais pour former l'occasion, et puis s'en prevaloir. (La Noue, *Mém.*, ch. xi.)

— *En deux fils de coton,* promptement :

Au moyen de quoy fut le poisson cuit *en deux fils de coton.* (*La nouv. Fabrique des excell. traits de verité*, p. 135.)

— *Fil de l'eau*, courant de l'eau :

De Calais jusques au *fil* de le riviere par devant Gravelines. (Froiss., *Chron.*, VI, 9.)

Nous avons aussi la moitié de la riviere de Seine jusques au *fil de l'eau.* (1526, *Arch. de la Seine-Inf.*, *fonds de Jumièges*, dans *Mém. p. Hist. de l'Eure*, III, 6b, L. Delisle et L. Passy.)

— Continuité, suite :

Et duquel cy apres nous aurons plus d'occasion de parler qu'en cest endroit, ou nous sommes pressez de reprendre le *fil* de nos annales. (Fauchet, *Antiq. gaul.*, III, 13.)

Tout d'un *fil* ils diront, ce qu'ils ont de science.
(Vauq., *Div. son.*, 15.)

Auquel jugement tu t'addonnes
Des le premier *fil* de tes ans.
(Rons., *Od.*, V, ii.)

— *Au fil des ans,* par la suite du temps :

Toute statue ou medaille est fragille
Au fil des ans.
(Mell. de S.-Gel., *Œuv. poét.*, p. 250.)

Car ce tableau par main d'homme tracé
Au fil des ans pourroit estre effacé.
(Pont. de Tyard, *Œuv. poét.*, p. 4.)

— *De droil fil, d'un droit fil,* directement, exactement :

Il est impossible que toutes choses anciennes se rapportent *d'un droit fil* aux modernes. (Pasq., *Rech.*, I, ii.)

A la tierce course, il rompit sa lance *de droit fil*, et l'Espagnol, passant sans toucher, laissa tomber la sienne encore entiere sur la place. (B. de Salignac, *le Siege de Metz*, p. 550.)

— *De fil en aiguille,* de propos en propos ; en détail, par le menu :

Et il conta son errement
Devant tos, *de fil en aguille.*
(*Vie des Pères*, Ars. 3641, f° 114b.)

Chose que je vous verifieray presque *de fil en aiguille.* (Pasq., *Rech.*, III, 18.)

— *Donner le fil,* induire en erreur, tromper par de fausses apparences :

Il viendra habillé de l'habit qu'Eustache luy presta hier au soir, et se couvrira la face du bout de son manteau pour n'estre recognu ; et, pour mieux *donner le fil*, il sera bon qu'il se retire au logis d'Eustache quand il sortira de chez vous. (Tournsb., *les Contens*, I, 7.)

— *Mettre en fil de*, comme mettre en train de, *se mettre au fil de*, comme se mettre en train de :

Ce qui de la en avant *les mis en* appetit de conbattre, et *fil de* guerroyer. (J. d'Auton, *Chron.*, II, 63, Soc. Hist. de Fr.)



Dont le mutin, plain de collere, *se mis en fil de* voier. (Id., *ib.*, II, 264.)

Cf. III, 791ª.

FILACE, mod. filasse, s. f., amas de filaments tirés de l'écorce du chanvre, du lin, etc.; laine filée :

Por ce ne puet encor finer,
Toz tens file iraigne et tist,
Sa *filace* de son ventre ist.
(*Eneas*, 4540.)

Filache... peloterie.
(*Crieries de Paris*, p. 131.)

Dou royaume de Navarre vient *filache* dont on fait sarges, cordouans. (*Prov. et dict. pop.*, Crapelet.)

Fillache d'Espaigne. (1315, *Ord. de L. X*, reg. U 1, fº 164, A. Rouen.)

Drap tichu en partie de *fillache* et de traime. (1393, *Cart. rouge*, fº 190 rº, A. Eure.)

Ce Polypheme a qui tout le menton
Rude s'espaississoit d'une longue *filace*
Qui leur couvroit le front, les tempes et la face.
(Rons., *Cyclop. amour.*)

Et quand j'eus plus avant allongé la *fillace*
De l'age fleurissant.
(J. de Vitel.)

Cf. Filasse, III, 791ᶜ.

FILAGE, s. m., action de filer le chanvre, le lin, la soie :

Filage de .ix. lb. de traime. (18 nov. 1400, *Exéc. test. de Jehan Tassart, drappier*, A. Tournai.)

Fillage de laine, .iii. s. .ii. d. (5 nov. 1404, *Tut. des enfants Lotart le Roy*, ib.)

Cf. III, 791ᵇ.

FILAMENTEUS, adj., mêlé de filaments :

La barbe non pareille entrelace de *filamenteuses* cornes, elle les tresse quasi. (F. Poictevin, *Derniers songes*, p. 109, éd. 1588.)

FILANDIERE, adj. f.; *les sœurs filandieres*, les Parques :

Quelle de ces trois *sœurs filandieres* de l'age,
Eust entrepris de faire a tes beautez outrage ?
(Hardy, *Mariamne*, acte V.)

Cf. Filandrier, III, 791ᶜ.

FILANDRE, s. f., maladie des faucons :

Et tielle medicine est moult propre contre toutes manieres de *filhandres*. (Franchieres, *Fauc.*, ms. Chantilly 1528, fº 15 rº.)

Ils ont pantais (bien m'en recors)
Et *filandres* dedans le corps.
(H. Est., *Precell.*, p. 87.)

Filandres sont petits vers, dont en y a de quatre especes; l'une est en la gorge de l'oiseau, l'autre au ventre, l'autre aux reins. La quatrieme est nommee aiguilles, qui sont aussi bien petits vers de la premiere espece de *filandres* qui viennent en la gorge. (Tardif, *Fauc.*, II, 15.)

Cf. III, 791ᵇ.

FILASSE, mod., v. Filace.

FILE, s. f., suite de personnes, de choses, qui viennent l'une derrière l'autre sur une même ligne :

Maiz tousjours venoient les autres a *fille*. (J. Chartier, *Chroniq. de Charl. VII*, c. lxxv.)

A la *fille*. (D'Auton, *Chron.*, B. N. 5082, fº 15 rº.)

Du matin jusqu'au soir ils courent *file* a *file*.
(Chassign., *Ps.*, LVIII.)

FILER, v. a., tordre ensemble plusieurs brins de chanvre, de soie, etc., pour qu'ils forment un fil :

Por li aidier *filer* se toile.
(Renclus, *Carité*, clxxv, 9.)

Ainsinc est comme mesons wide
Ou l'iregne *file* et desvuide.
(Guiot, *Bible*, 1870.)

Mes tost ront ce qu'ele *a filé*.
(Id., *ib.*, 1872.)

Querre me convient dame Osanne
Qui m'endort par nuit a *filer*.
(*Mir. de N. D.*, III, 28.)

Tu puez *filer* chascun jour lin ou laine
Et franchement vivre de ton filé.
(Eust. Desch., III, 2.)

Je *fille* quant Dieu me donne de quoy
Je *fille* ma quenouille, ouoy.
(Marg. de Nav., *Dern. poés.*, p. 96, Comédie jouée au Mont-de-Marsan, Ab. Lefranc.)

Une espece de vers qui *fille* la soie. (R. Est., *Lat. ling. thes.*, Bombyx.)

— Fig., continuer:

Vous voulez tousjours *filer* vostre lieutenance, et continuer cette puissance souveraine. (*Sat. Men.*, Har. de d'Aubray, p. 199, éd. 1593.)

— N., *filer doux*, se soumettre facilement :

Ne voyez vous Paul Jove estre a qui plus luy donne, et parfois pour favoriser son pais denigrer tant la verité des choses ou nous avons eu la victoire sur l'Italie, que sa menterie, sans autre truchement, se manifeste assez de soy a tout homme qui aura tant soit peu de jugement : et tantost *filer*, ou plus *doux*, ou plus rude, selon la diminution ou augmentation de salaires de ceux desquels il estoit a gages ? (Pasquier, *Pourparler du prince.*)

Cf. IV, 1ᵇ.

FILERIE, s. f., lieu où l'on file le chanvre pour faire des cordes :

La *fillerie*. (1376, *Terrier de la poterie Matthieu*, fº 37 rº, A. Eure.)

La *philerie*. (*Ib.*, fº 34 rº.)

— Ce qui a été filé :

Cent florins sont beaux et luisans,
S'elle eust fillé vint et cincq ans
Voire toute sa vye
A le houe
Toute sa *fillerye*
N'en vauldroit la moyctié.
Poés. fr. de G. Alione, Chans.)

— Métier de la fileuse :

L'art de tisserie et de *filerie*. (Chr. de Pis., *Ep.*, B. N. 604, fº 101 vº.)

Cf. IV, 1ᵃ.

FILET, s. m., fil délié :

Ses cous est formez d'un *filet*.
(*Parton.*, B. N. 19152, fº 162ᶜ.)

Lint et *filiet*. (1348, *Pr. de l'H. de Metz*, IV, 114.)

Autre petit tableau de Nostre Dame, le fond doré pendant a ung *fuillet* de rouge soye. (*Corresp. de l'emp. Maximilien Iᵉʳ et de Marg. d'Autriche*, t. II, p. 484.)

Rameaulx deliez et subtilz semblables a *filletz*. (*Jard. de santé*, I, 188.)

Une aguuille bien subtille enfilee d'ung petit de *fillet* de soye. (Franchieres, *Fauc.*, ms. Chantilly 1528, fº 23 vº.)

Les raisins (sont) attaches deux a deux avec du *filet*, puis poses sur des petits batons. (O. de Serres, III, 13.)

Elle attacha sa cheville avec un *fillet* qu'elle tira par derriere. (B. Desper., *Joy. dev.*, LXII, 222, L. Lacour.)

Je n'ay jamais rompu avec elles, tant que j'y tenois, ne fust que par le bout d'un *filet*. (Mont., III, 5, p. 72, éd. 1595.)

Filets des racines. (Jun., *Nomencl.*, p. 87.)

Les aparituriers sont arbres croissans le long de la mer, et jettent de leurs rameaux des petits *filets* sur le sable de la mer ou entre les pierres qui couvrent la vase, qui tost prennent racine, se fortifient et grossissent. (Yves, *Voy. dans le Bresil*, I, 39.)

Si plus avant j'allonge le *fillet* de mes ans. (Nic. de Montreux, *Sec. liv. des bergeries de Julliette*, fº 44 vº, éd. 1588.)

Il survint une telle corruption d'air que la peste trencha le *filet* de la vie a plus de soixante mille personnes. (Paré, *Œuvr.*, XIX, xxxii.)

— Une petite quantité (d'un liquide) :

Encore un *filet* de vin aigre, mon amy. (*La fabrique des excell. traits de verité*, p. 57, Du Moulinet.)

— *Avoir le filet*, avoir la langue embarrassée :

Dieu sçait si je fu muet, ou si j'*eu le filet* quand il fut question de reprocher a mon marchand la trousse qu'il m'avoit jouee. (H. Est., *Apol.*, c. xvi.)

— Partie charnue placée dans l'intérieur du corps entre le rognon et les côtes :

Prenez de la char des costelettes, de l'endroit que l'en appelle le *filet*. (*Menagier*, II, 5.)

Pour trente deux *filletz* pour l'entree de table. (1465, *Compt. de l'aumosn. de S. Berthomé*, fº 105 rº, Bibl. la Rochelle.)

— File :

Sera bon apprendre a faire exercer toutes les troupes a marcher, soit en avant, ou quelquefois, pour gaigner un advantage, au costé, sans se mettre hors des rangs et

filets de bataille et ordonnance premiere. (A. DE BOURDEILLE, *Du maniem. de la guerre.*)

— Tissu de mailles nouées plus ou moins espacées, fait avec de la ficelle, du fil, etc. :

> Affin que ses *fillez* ne tende
> Et que ne trebuche en ses lacs.
> (VILLON, *Gr. Test.*, 1468.)

> Un oyseleur cauteleux et inique
> Les a deceuz a glus, rhets, et *fillets*.
> (CL. MAR., *Ball.*, Pass. de J.-C., p. 275.)

FILEUR, s. m., celui qui file :

.I. *fillour*. (1376, *Terrier de la poterie Mathieu*, f° 40 r°, A. Eure.)

Adam le *philour*. (*Ib.*, f° 37 r°.)

FILIACION, mod. filiation, s. f., descendance de père en fils, en ligne directe.

— Fig. :

Et tous les abbaies de la *filiacion* de Thart. (1302, *Lett. de l'Abbé de Citeaux*, H 78, 1042, A. C.-d'Or.)

FILIAL, adj., qui appartient au fils, à la fille :

Dans un contrat de mariage on parle des « habillemens *filliaux* » de la jeune épousée. (*Tit. du* XIV*e s.*. Amiens, ap. La Fons.)

Amour *filiale*. (1419, *Ord.*, XII, 274.)

Crainte *fialle*. (*Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 56c, éd. 1486.)

FILIALEMENT, adv., en fils, en fille :

Filialemént plorant. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f° 167 v°.)

Le receut *filialement*, luy bailla toutes ses principales affaires a gouverner. (*Comptes du monde adventureux*, p. 60, éd. 1595.)

FILIERE, s. f., corde, ficelle, ce qui est fait en forme de fil :

.XII. aunes de toille de Rainz a faire *filliere* pour ouvrer et coudre le linge dessusdict. (1352, *Compt. de La Font.*, Compt. de l'argent., p. 95.)

— Instrument pour réduire les métaux en fil :

Filieres d'acier et de fer. (Sept. 1382, *Réglem. pour les tireurs de fil de fer*, Ord., t. VII, p. 743.)

— Dans certains marchés à terme, ordre de livraison avant l'échéance, qui est délivré à l'acheteur et peut se transmettre par voie d'endos :

On ne doit prester point d'argent a *filiere* devant qu'il soit desserviz. (1243, *Régl. p. les drap. de Chål.-s.-M.*)

Cf. IV, 2b.

FILIPENDULE, s. f., plante de la famille des rosacées :

Filipendula, c'est une herbe que l'en appelle *filipendule*. (*Le Grant Herbier*, n° 196, Camus.)

FILLE, s. f., enfant du sexe féminin, jeune personne :

> Audez, *fillies* Jerusalem.
> (*Passion*, 261.)

> *Fiille.*
> (P. DE THAUN, *Best.*, 1529.)

> Beles pulcelesz, *fillesz* Jerusalem,
> Por mei amor noncieiz le mon amant
> D'amor languis.
> (*Cant. des cant.*, 49.)

> Li reis Guaifierz i est emprisonez,
> Il et sa *fille*, sa fame a grant belté.
> (*Coron. Loois*, 304.)

> ... Sa *filie*.
> (*Brut*, ms. Munich, 3396.)

> ... Bele *fille*.
> (*Ib.*, 3256.)

> Fai ço ke nus te loerum,
> Si pren la *fille* a un barun
> U *fille* a rei u *fille* a cunte.
> (*Vie de saint Gilles*, 297.)

> De sa moillier ont dous enfanz,
> Un fiz e une *fille* bele
> (MARIE, *Lais*, Guig., 34.)

Il n'avoit nul oir, ne fil ne *fille*, fors un seul vallet. (*Aucas. et Nicol.*, 2, 8.)

Li iretajes sera rendus a la *fielle*. (*Digestes*, ms. Montp., f° 74c.)

> Cen n'apartient pas as gentilles,
> Mes as vilains et a lor *filles*.
> (*Clef d'amors*, 2653.)

Filie. (*Chron. d'Angl.*, ms. Barberini, f° 6 r°.)

> Or l'alons querir. Le bon homme
> Prendres ; la *filie* pourterons.
> (*Myst. de saint Bern. de Ment.*, XXX, 4107.)

FILLETTE, s. f., petite fille, jeune fille :

> Faites me tost ma *fillete* venir.
> (*Loh.*, ms. Berne 113, f° 6b.)

Si se tenoient la les deus *filletes*. (FROISS., *Chron.*, VIII, 29.)

Il la vid retourner avecques deux autres jeunes *fillettes*, belles en perfection. (HERBERAY, *Sec. liv. d'Amad.*, c. XVII.)

Une jeune *fillette*. (J. AUBRION, *Journ.*, an 1481.)

Cf. IV, 3c.

FILLOL, mod. filleul, s. m., celui qui a été tenu sur les fonts de baptême, par rapport à son parrain et à sa marraine :

> Quant son *filiol* alat querre.
> (*S. Brandan*, 84.)

> Et la sisime ot li vilains Hervis
> Qui *fillieus* fu le bon prouvos Thieri.
> (*Loh.*, ap. Stengel, *Ausgaben und Abhandlungen*, III, 154.)

> *Fillol.*
> (BEN., *D. de Norm.*, II, 7634.)

> N'alout pas li *filloels* sun parrain atendant.
> (WACE, *Rou*, 2e p., 3528.)

> Hé ! gentilz reis, por Deu le dreiturier,
> Noblos *filluels*, et quar vos avanciez.
> (*Coronem. Loois*, 1906.)

Fillios. (*Trad. de Beleth*, B. N. 995, f° 54 v°.)

> Sire, s'a dit la dame, vous avez mal ouvré
> Qu'aves fait norir vo *filluel* Dieudonné.
> (*Charles le Chauve*, B. N. 24372, f° 28d.)

Filluel. (*Lancel.*, B. N. 754, f° 4 r°.)

Hacquinet Planquielle, son fil, *filloeul* de la dicte feue. (5 nov. 1453, *Exéc. test. de Jehane Bellaporta, v*e *de Jehan le Leu*, A. Tournai.)

> Vous vouldres, en conclusion,
> En lyeu notable marié
> Mon *fillieurs*...
> (*Mist. de saint Bern. de Ment.*, V, 264.)

Son *filiol*. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, l. III, ch. XVIII.)

J'ay veu mon *fillol*, qui m'a rendu vos lettres. (N. PASQ., *Lett.*, I, 13.)

— S. f., *fillole :*

Si l'ai levee et bautisie et faite ma *fillole*. (*Aucas. et Nicol.*, 6, 16.)

Filluelle. (1347, Crevechamp, 135, A. Meurthe.)

Qu'il li envoyast veoir sa fille qui estoit sa *filloeille*. (FROISS., *Chron.*, I, 213, Luce.)

> Notre espou sy est asses grant
> Et ma *filliole* assez de age.
> (*Mist. de saint Bern. de Ment.*, VII, 587.)

FILOIR, s. m., machine à filer :

Ung *filloir*, ung biecq de faulcon, etc. (1453, *Compte Agnès Amarion*, A. Tournai.)

Cf. IV, 5a.

FILS, s. m., enfant du sexe masculin par rapport à son père et à sa mère :

> Que lo Deu *fil* li fai neier.
> (*Passion*, 192.)

> Postque Deu(s) *filz* suspensus fure.
> (*Ib.*, 312.)

> Lothiers *fils* Baldequi.
> (*S. Leger*, 16.)

> E Blancandrins i vint al canut peil,
> E Jurfaleus k'est sis *filz* e sis heirs.
> (*Rol.*, 503.)

> Nostre emperere a son *fill* apelé :
> Bels *fi'z*, dist il, envers mei entendez.
> (*Coronem. Loois*, 61.)

> Turpins an prist venjance a l'espee forbie,
> Por ce qu'il despisoit Jhesu, le *fieus* Marie.
> (*Gui de Bourg.*, 3731.)

Cui *fius* je suis. (Mai 1247, *Lett. de J. d'Audemarde*, A. Nord.)

Son *fuiz*. (1264, *Livre blanc*, ms. du Mans.)

Mon *filg*. (1282, *Charte*, Moreau 205, f° 211 r°, B. N.)

Son *fuiz*. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 54c.)

> Si que, par ceste demoustrance,
> Vinc je a vraie cognoissance
> Que c'iert Amors, le *filz* Venus
> Qui ert issi a moi venus.
> (*Clef d'amors*, 145.)

> Ensi com sor la verdure
> Descent rosce des ciels,
> Vint en vos cors, Virge pure,
> De paradis vos dous *fiels*.
> (J. DE CAMBR., Coll. Mouchet, 8.)

Le comte de Pontieu, qui estoit second *fieux* du roy Charles, avoit espousé la fille du duc de Hollande. (*Mém. de P. de Fenin*, an 1414.)

> Tu commande que le *fieulx*
> En tous lieux
> A son pere il obeisse.
> (*Myst. de saint Bern. de Ment.*, VI, 383.)



Que devriez prendre pour espoux
Quelque beau *filz* pareil a vous.
(Cl. Mar., *Coll. d'Erasme*, Virgo ισογάμος, éd. s. d.)

1. **fin**, s. f., terme auquel une chose s'arrête :

Quar sua *fin* veder voldrat.
(*Passion*, 168.)

Ço peiset mei que ma *fins* tant demoret.
(*Alexis*, xi° s., str. 92°.)

Deus set asez cument la *fins* en iert.
(*Rol.*, 3872.)

Iluec vit morz et *fins* comence,
Definement i a creissence,
Destrucion restorement.
(*Eneas*, 2775.)

D'icel estur fu tels la *fins*.
(*Brut*, ms. Munich, 143.)

Venir a bonne *fin*.
(*Debat de nat. et de jeun.*, Poés. fr. des xv° et xvi° s., III, 93.)

C'est un commun proverbe, que de mauvaise vie, mauvaise *fin*. (Lariv., *Facet. nuits de Strap.*, X, iv.)

— *Fin de compte*, pour en finir :

Fin de compte la porte fu ouverte. (*Conq. de Charlemagne*, ms. Brux. 9067, f° 60 r°, Am. Salmon.)

Cf. IV, 5°.

2. **fin**, adj., qui est à l'état de pureté, affiné :

Tient Durendal ki plus valt que *fins* or.
(*Rol.*, 1540.)

Puis a pris le chevaul por les renes d'or *fiz*.
(*Floov.*, 1741.)

Vezay un oison
Fin, gras et tendre.
(*Mir. de N. D.*, V, 305.)

Lesquels lins sont moult plus *fins* que le lin qui se treuvet en tout le monde. (J. Mielot, *Adv. dir.*, dans Reiff., *Chev. au Cyg.*, I, 351.)

Sangles de *fine* soye. (*Percef.*, vol. I, ch. xxxi, éd. 1528.)

— Fig., pénétrant :

Pensez que c'estoit un *fin* homme, de se rapporter au medecin s'il voyoit ou non. (Des Per., *Nouv. recreat.*, Du prevost, f° 108, éd. 1564.)

Faites du *fin* tant que vous voudrez, si n'avez vous affaire a un homme qui n'est un brin endormy. (*Les apres dinees du s^r de Cholieres*, I, f° 27 v°.)

Il y a plus de deux mil ans qu'ils s'en meslent, et qu'on leur donne le nom d'estre *fins* a doubler. (*Sat. Men.*, Har. de M. le rect. Roz., p. 101, éd. 1593.)

— *Fin a dorer*, extrêmement fin :

C'est un fin a dorer, se dit aussi ordinairement ; mais ceux qui n'entendent l'origine de ceste façon de parler la corrompent, disans, *c'est un fin adoré*. Car *fin a dorer* se dit proprement de l'or qui est si fin qu'on s'en peut servir pour dorer, a quoy toutesfois il est requis d'employer du plus fin : tellement que, quand on dit d'un homme qu'il est *fin a dorer*, il faut entendre qu'il est superlativement fin. (H. Estienne, *Prec. du lang. franç.*, p. 150.)

Cf. IV, 6°.

final, adj., qui termine :

Tant suffit de la *cause* furmele,
Ore seit a dire de la *finele*.
(*Lumiere as lais*, ms. Cambridge, S. John's F 30, f° 4°.)

Amors *finaus* est faite amiablement entre les dites parties. (29 avril 1293, *Paix entre l'arch. et la comm. de Besanç.*, A. mun. Besançon.)

Nous devions tendre par tous moiens honnestes et convenables de faire paix *final* avec les Angloiz. (28 mai 1467, *Lett. de Louis XI*, III, 144.)

Lucullus estimant que cela estoit la fin *finale* de sa premiere guerre, et laissant Sornatius avec six mille hommes de pied, et peu moins de trois mille chevaux, pour aller a la seconde... (Amyot, *Lucull.*)

Que ne prendra jamais diffinement,
Soit en salut, ou *final* damnement.
(F. Jultot, *El. de la b. fille*, p. 17, éd. 1873.)

Cf. IV, 8°.

finalment, mod. finalement, adv., enfin, à la fin :

Finalment tu doiz supposer
Tout generalement, sanz gloser.
(*Clef d'amors*, 281.)

Finelment lui failli la monnoie. (Aimé, *Yst. de li Norm.*, VIII, 22.)

Ne crains pas qu'il considere
Finaument ce que ça arriere
Auras fait.
(*Fauvel*, B. N. 146, f° 29°.)

Fineaument, empres mains pleiz... (1313, A. N. JJ 49, f° 8 v°.)

Finaument, pour eschiver touz debaz. (1327, A. N. JJ 64, f° 359 r°.)

Finament li dessus diz sept bourjois comparissanz en droit et en jugement par devant monsignor Henry. (1340, *Traité entre H. de Montfauc. et la bourg. de Montbél.*, A. N. K 2224.)

Mais *finaument* il furent pris. (Froiss., *Chron.*, V, 247.)

Finalement je ne parlerai de tant de mestiers, arts et sciences. (J. Du Bellay, *Illustr.*, II, 12.)

finance, s. f., argent comptant :

Buinemont et Tangré, qui bien fierent de lance,
Sy pries nous ont tenus a celle descouvrance
Que pierdue y avons trestoute no *finance*.
(*Chev. au Cygne*, 21988.)

Mes tres cheres gens, long temps a
Qu'il fut ung hom a grant puyssance,
Qui de tresor eut grant *finance*.
(*La Vie et l'hist. du maulv. riche*, Anc. Th. fr., III, 268.)

— Contribution financière :

Leur font grieftes dou corps souffrir, a le fin qu'il en puissent plus presser de *finanche*. (Froiss., *Chron.*, VIII, 258, var.)

Lesquelles choses n'avons peu parfaire ne iceulx gens d'armes entretenir sans faire plusieurs grosses *finances* d'argent. (17 juillet 1445, *Lett. de Louis XI*, I, 21, Soc. Hist. Fr.)

Fut mis a *finance* le duc d'Alençon par le duc de Betheford. (J. Chartier, *Chron. de Charl. VII*, c. xli.)

Et combien que sadite *finance* ne montast que six vingtz mille saluz, sy luy cousta il devant qu'il peust estre delivré deus cens mille escuz. (Id., *ib.*)

Et a la fin fut ledit seigneur d'Aigreville pris prisonnier et mis a rançon et *finance*. (Juv. des Urs., *Hist. de Charles VI*, an 1392.)

— Payement :

Deux de ses filz furent apres amenez en hostages a Rouen pour luy, tandis qu'il faisoit *finance* de sa rançon. (*Cron. de Norm.*, *de nouveau corrigees*, f° 118 v°.)

— Pl., les revenus de l'Etat :

Nos *fineances*. (1314, *Lett. de L. le Hut.*, A. N. JJ, f° 41 r°.)

Cf. IV, 8°.

financer, v. a., débourser :

Alexandre VI° ayant fait sonner une croisade par toute l'Allemagne, France, Espagne et Italie, avec une distribution de plusieurs indulgences a ceux qui *financeroient* deniers pour ce saint voyage. (Pasq., *Rech.*, vi, 26.)

financier, s. m., celui qui s'occupe de finances, qui manie les affaires d'argent :

Les grands et generaux *financiers*. (André de la Vigne, *Voy. de Naples*, p. 119, ap. Ste-Palaye.)

Cf. Financiere, IV, 8°.

fincelle, v. Ficelle.

finement, adv., d'une manière fine :

Jouer *finement*. (J. d'Auton, *Chron.*, B. N. 5082, f° 150 v°.)

Tu sçais bien, o Linga, le formulaire duquel en quelques endroits ils usent assez *finement* ; mais a la plupart certes il n'y peut avoir de finesse la ou il a tant d'impudence. (La Boet., *Serv. vol.*, p. 55.)

Cf. Finement 3, IV, 9^b.

finesse, s. f., caractère de ce qui est fin :

Je ne sais pourquoi M. de Savoie disoit cela a la reine, ni a quelle *finesse* et intention. (Brant., *Gr. capit.*, Ch. Quint.)

Certainement il n'est *finesse* que de femmes. (Fr. d'Ambois., *les Neapol.*, V, 9.)

Cf. IV, 11°.

finet, adj., qui a une certaine finesse d'esprit :

Il n'y a gens au monde plus *finets* ny trompeurs. (B. Jamin, *Traduct. des dialog. de J. L. Vives*, f° 84 r°, éd. 1576.)

Cf. IV, 11°.

1. **FINETTE**, s. f., personne fine, rusée :

Durant ce passe temps, des simples l'amusoire,
La *finette* s'escoule, abandonnant la foire,
Entre dedans l'eglise et faint de prier Dieu.
(COURVAL SONNET, *Exerc. de ce temps*, p. 31, éd. Blanchemain 1877.)

2. **FINETTE**, s. f., étoffe de coton croisé dont l'envers est le plus souvent tiré à poils, et qu'on emploie pour vêtement de dessous, pour doublure :

Ung grand linceul qui est croisé de *finete* noire. (1542, *Inv. de S. Jacq.*, Liv. des serm., A. mun. Montaub.)

FINIR, v. — A., amener à la fin, achever :

Li empereres *out* sa raisun *fenie*.
(*Rol.*, 193.)

Sor cez dras voil *fenir* ma vie
Et sor le lit u fui honie.
(*Eneas*, 2049.)

Or voill *finir* icest escrit.
(*Vie de saint Gilles*, 3781.)

Issi *feni* Procris sa vie
Par cause de sa jelousie.
(*Clef d'amors*, 3205.)

— N., cesser :

Longue est l'estoire ainz qu'ele *fint*,
Come Guill. reis devint.
(WACE, *Rou*, 3e p., 5339.)

Nule chose n'est longement en la vie de l'une ne si longe ki ne *fineiscet* en brief tens. (*Dial. B. Ambr.*, ms. Epinal.)

Lors *fenirent* li songe.
(*Aymeri de Narb.*, 379.)

Qui n'estoit qu'ung pelerinage
Et une sente pour venir
Au regne qui ne peut *fenir*.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 2728.)

Lequel vous plairoit mieulx trouver,
Vo dame a vous s'abandonner,
Et vous ne le peussies furnir,
Ou l'amour de vous deux *fenir*,
Sans don de mercy pocessor ?
(*Rondeaux du XVe s.*, CLXXXII, 1.)

Cf. IV, 11b.

FINISSANT, adj., qui est à sa fin :

Cause *finissante*. (LA BOD., *Harmon.*, p. 38.)

FIOLE, s. f., petit flacon de verre :

Fu grigois en *fiole* portent li marinier.
(*Rom. d'Alex.*, f° 35a.)

Une *fiole* d'or. (*Bible*, B. N. 899, f° 57 r°.)

.XII. *phioles* d'argent. (*Ib.*)

Fiole d'or fin.
(*Baud de Seb.*, XVII, 226.)

Fieule. (1362, *Inv. du trés. de Fécamp.*)

Une *phiolle* plainne d'aucune liqueur. (MATHIEU D'ESCOUCHY, *Chron.*, II, 146.)

FIRMAMENT, s. m., le ciel, la voûte azurée :

Li *firmamenz* ne puet torner,
Molt demore a avesprer.
(*Eneas*, 10031.)

Li *firmamens*.
(*Blancand.*, 3891.)

Deus qui fit lou *formemant*.
(*Des Poignes d'enfer*, Brit. Mus., add. 15606, f° 81d.)

Fiermament.
(GAUT. D'ARR., *Eracl.*, ms. Turin, f° 19 r°.)

Le *fiermament*.
(*Mappem.*, Ars. 3167, f° 4 r°.)

Et le vray Dieu du *fermement*. (GUILLOCHE, *Proph. de Ch. VIII*, p. 45.)

Le benoist Dieu du *fermament*. (*Ib.*, 48.)

FISCAL, adj., qui concerne le fisc :

Finances *fiscalles* et royaux. (Mars 1408, *Lett. de Ch. VI.*)

A la requeste du procureur *fiscal* de cour de Rome. (*L. de L. XI*, III, 164.)

Fiscal, rente ou revenue, ou royal bourse, ou loyal, fiscalis. (J. LAGADEUC, *Cathol.*.)

FISSURE, s. f., gerçure, petite fente, crevasse :

L'une (une plaie) est large, l'autre est estroite, si comme *fixure*. (H. DE MONDEV., f° 53, ap. Littré.)

Les *fissures* des levres. (*Jard. de santé*, p. 75.)

FISSURER, v. a., faire une fissure :

Il peut avenir que d'un coup l'os n'*est* point *fissuré* ou rompu, ains seulement contus. (DALESCH., *Chir.*, p. 691.)

Partie *fissuree*. (ID., *ib.*, p. 693.)

FISTON, s. m., diminutif de fils, terme de tendresse :

Mais vien ça, *fiston*.
(*Plais. devis des supposts du s. de la Coquille*, éd. 1594.)

Cf. IV, 14b.

1. **FISTULAIRE**, adj., qui est percé d'un pertuis dans toute sa longueur :

Des tentes *fistulaires*, qui rongent et consomment les callosites. (DALESCH., *Chir.*, p. 490.)

— Qui a rapport aux fistules :

Des aigues *fistulaires*, c'est qui sont por laver fistules. (BRUN DE LONG BORC, *Cyrurgie*, ms. de Salis, f° 32d.)

2. **FISTULAIRE**, s. f., sorte d'herbe :

Fistularia, c'est une herbe nommee *fistulaire*, et est nommee taglassana. (*Le Grant Herbier*, n° 197, Camus.)

FISTULE, s. f., canal accidentel formé par une ulcération ; ulcère :

Les ulques different du chancre et de la *fistule*, car totes cancres et toute *fistule* est ulques, mais tous ulques n'est pas chancres ne fistele. (*Frag. d'un liv. de medecine*, ms. Berne A 95, f° 22 r°.)

Ne sont mie chancre ne *fustele*. (*Ib.*, f° 22 v°.)

Ce venin petit a petit luy yssoit et couloit parmy une petite *fisture* qu'il avoit ou bras. (FROISS., *Chron.*, B. N. 2644, f° 108 r°.)

Il frappa Job de tres mauvaise *fisture* depuis la plante du pied jusques au coupeau de sa teste. (LE FEVRE D'EST., *Bible*, Job, II.)

Fistule est une sinuosité profonde, estroite, calleuse, et quelquefois insensible : ainsi dite des anciens, pour la similitude et figure qu'elle a a l'instrument nommé fleute parce que les *fistules* sont semblablement caves et vides. Elle se fait en plusieurs et differentes parties de nostre corps, et souvent apres quelques apostemes ou ulceres mal traitees et pensees. (PARÉ, *Œuv.*, XI, XXII.)

— En gén., tube, canal :

(Son corps) estoit par *fustulle* ou canal
Passé dedens le ventre virginal
De l'humble vierge et tres saincte pucelle,
Sans avoir prins substance et chair en elle.
(GRINGORE, *Blaz. des heretiq.*, I, 302.)

Cf. IV, 14b.

FISTULEUX, adj., qui a des fistules, des trous :

Le vice d'ung fromaige est quant il est sec, *fistuleux* et ocule, laquelle chose advient quant n'a esté bien pressé. (*Platine de honneste volupé*, f° 18 v°.)

Fromage sec et *fistuleux*. (*Jard. de santé*, I, 153.)

FIXATION, s. f., action de fixer :

L'argent est un corps net, pur, quasi parfaict, procreé d'un argent vif, pur, fix, cler, blanc, et de semblable souphre, et ne luy faut que bien peu de *fixation* et couleur avec pois. (*Mir. d'Alquimie*, p. 96, éd. 1557.)

Le sel lie les substances, y entretenant l'ame solide, tant que sa *fixation* temporelle vienne a defaillir. (BER. DE VERVILLE, *Cab. de Minerve*, f° 124 r°, éd. 1601.)

FIXE, adj., qui ne change pas, immobile :

Mais les reliques n'aiment gueres,
Les fiertres ne les saintuaires,
Non font elle le crucefix,
Car les cuers n'ont pas en ce *fix*.
(J. LE FEVRE, *Lament. de Matheol.*, II, 951, Van Hamel.)

Les signes *fix* et establis. (ORESME, *Quadrip.*, B. N. 1348, f° 39 r°.)

Les signes que on appelle *fix* ou estables. (ID., *ib.*, f° 38 v°.)

Les estoiles *fixes*. (ID., *ib.*, B. N. 1349, f° 8b.)

Et le sel blanc, *fix* et fusible.
(J. DE MEUNG, *Les remonstr. de nat.*, 1036.)

FIXEMENT, adv., d'une manière fixe :

Lui seul, sans siller les yeux, se tint debout contemplant *fixement* le corps de son fils. (MONT., *Ess.*, l. I, ch. II, p. 5, éd. 1595.)

FIXER, v. a., établir d'une manière durable à une place déterminée, ou dans une situation déterminée :

Le corps arreste la legereté de l'esprit et la *fixe*. (MONT., III, 13.)

FLABELLATION, s. f., action d'éventer, de renouveler l'air autour d'une partie du corps :

Le chirurgien doit pareillement prendre garde que la partie blessee ait souvent une



flabellation, a fin qu'elle n'acquiere inflammation : aussi garder qu'elle ne soit trop couverte ny pressee. (PARÉ, *Œuv.*, XIII, v.)

FLACHE, s. f., état de dépression d'une surface, creux :

Un homme marche les pieds nus sur un sable fin ... on verra evidemment la forme, louchee, rides, *flaches*, bosses et concavites de la forme de tout le pied. (BERNARD PALISSY, p. 337.)

Cf. FLACHE 1, IV, 15b.

FLACON, mod., v. FLASCON.

FLAEL, mod. fléau, s. m., instrument à battre le blé, formé de deux bâtons liés bout à bout par des courroies, l'un plus long servant de manche, l'autre plus court servant de battoir :

N'i aveit el pais ne vilain ne corbel
N'alast Flamens destruire a furke e a *fleel*.
(JORD. FANT., *Chron.*, 1081.)

Il leur convient par force la fourche et le *flael*.
(*Le Dit de menage*, 174, Trébutien.)

Six *flaux* a bastre bledz. (1510, *Inv. p. la cour de Treourec*, A. Finist.)

— Fig. :

Et pour ce, ce ne fu pas merveille se Dieu voult corriger les exces des François par son *flael*, le roy d'Angleterre. (*Grand cron. de France*, Istoire du roy Philippe de Valois, XL.)

Mars, pour monstrer son courage orgueil-[leux,
En tous pays divers *flagelz* espart.
(MAXIMIEN, *l'Arrest du roy des Romains*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., t. VI.)

Guerre est de Dieu le grant *flaeil*
Et le mailet de sa justice.
(R. GAGUIN, *Passe-temps d'oysiveté*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., t. VII.)

Tant s'en faut que Sathan et son escadre face
Profit de ce dur *fleau*, qu'il croit toujour d'au-[dace.
(DU BARTAS, *la Semaine*, I.)

On l'apeloit desja la terreur des Espagnols et le *fleol* de leur roy. (LESTOILE, *Mém.*, 1re p., p. 208.)

— Calamité publique :

S'envoierai seur la cité
Si grant *flael*, tuit crieront,
Et tuit merci vous prieront.
(G. DE COINCI, Barbazan, *Gloss. ms.*, Ars.)

— Barre servant à fermer les vantaux d'une porte :

Et par devant font le *flael* brisier.
(*Aim. de Narb.*, 1159.)

Un graisle sonent pur apel,
De la porte ovrent le *flael*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 759.)

Quant il ot le vereil a lui sachié,
Del *flaiel* de le porte li fiert el cief.
(*Aiol*, 2923.)

Quant l'aube est aparue et li jors ajornes,
De la maistre porte fu li *flaiaus* coupes,
Et li portans ouvers et arieres boutes.
(*Chans. d'Antioche*, VI, 860.)

Rappareiller le *flael* de la porte dou clos qui estoit rompuz. (1332, *Comptes d'Oudart de Lagny*, A. N. KK 3a, fo 138 vo.)

Une sierure servant a fermer les *fleaux* de l'uisserie. (12 février 1428-14 mai 1429, *Compte d'ouvrages*, 4e Somme de mises, A. Tournai.)

Pour avoir fait la poterne du prevost a deux *fleaux* et la petite porte du bolvart. (1521, *Acq. de Laon*, A. mun. Laon.)

— Bascule à contrepoids qui sert à fermer une écluse :

Un *flaiel* estoffé de trois gambes et loiet de .VI. bracons pour tenir l'iauwe. (1442, *Compte*, Béthune, ap. La Fons.)

— ?

La poulpe en hiver mange ses pieds et ses *fleaux* pendents. (AMYOT, *Œuv. mél.*, III, 341, éd. 1820.)

Cf. IV, 16b.

FLAGELLACION, mod. flagellation, s. f., action de faire subir le supplice du fouet :

Toutes choses sont converties a eulz en feu et *flagellacion*. (MAIZ., *Songe du viel pel.*, Ars. 2682, III, 125.)

Job, apres ses *flagellations*, prist Dyna en mariage. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10509, fo 87 ro.)

Cf. IV, 17a.

FLAGELLATEUR, s. m., celui qui flagelle :

En quelle maniere un prince chrestien peut s'allier et avoir estroite communication avec tels barbares, qui sont comme marquez et destinez pour estre les *flagellateurs* des chrestiens ? (LANOUE, *Disc.*, p. 377.)

FLAGELLER, v. a., battre de coups de fouets, de verges :

Rumpre'l farai et *flagellar*.
(*Passion*, 231.)

Quant Jhesus Criz fu en la croix penez,
Que Juï l'*orent* batu et *flajelé*,
Li trois Marie l'alerent visiter.
(*Mort Aymeri*, 1997.)

Cf. FLAELER, IV, 16b.

FLAGEOLET, s. m., flûte à bec percé de six trous qu'on a perfectionnée en y ajoutant des clefs :

S'alai cuillir un saucelet,
Si en ai fait un *flajolet*.
(COLIN MUSET, p. 98, Bédier.)

Fleutes et *flajolez*. (CHRIST. DE PIS., *Cité*, Ars., fo 40d.)

— Très petite pièce d'artillerie, du genre des arquebuses à croc :

Pour ung *flageollet* de cuivre pesant 42 l., 8 l. 8 s. (*Extr. des reg. aux comptes*, ap. La Fons, *Artill. de Lille*, p. 34.)

FLAGORNER, v. a., flatter bassement :

Non pas qu'il donnast a Silvestre qui y presidait Rome, la cité capitalle du monde, come *flagornent* les papes et leurz complices. (BONIVARD, *Introd. des advis et devis de l'ist. eccles. et de l'idolat. papales*, p. X.)

Cf. IV, 18b.

FLAGORNEUR, s. m., celui qui flagorne :

Monstre tout le bien et l'honneur
D'elles (des femmes) ainsy que tu sçaras,
Et ne nous fay du *flagorneur*.
(LEFRANC, *Champ. des dames*, Ars., fo 103d.)

FLAGRANT, adj., éclatant, manifeste :

Cas *flagrant*. (1456, *Ord.*, XIV, 399.)

Prins en present meffait ou *flagrant* delit. (1481, *Ord.*, XVIII, 649.)

— Ardent :

Brulant d'un *flagrant* desir de complaire a Dieu. (*Chos. mem. escr. par F. Richer*, p. 31.)

Pour sa sainte vie et *flagranté* religion. (*Ib.*, p. 20.)

Cf. IV, 18b.

FLAIR, s. m., action de flairer, odorat :

La se quati, li chien l'outrerent,
Le *flair* perdirent, sel passerent.
(*Ren.*, 8117.)

Le gant et les flors a bon *flair*.
(MOUSK., *Chron.*, 11228.)

Malvais *flars*. (1492-1549, *Ordon. de Salins*, Prost, p. 25.)

— Souffle :

A chaque bruit, a chaque *flair* de vent
Elle trembloit et sans estre a sseuree
D'yeux et d'esprit erroit toute esgaree.
(RONS., *Franc.*, l. IV, p. 449.)

Cf. IV, 18a.

FLAIRIER, mod. flairer, v. a., sentir par l'odorat :

C'on veult toutes roses *flairier*.
(*Anti Claudianus*, B. N. 1634, fo 2 ro.)

Car d'autre part torne la teste
Mais que la viande *ait flairie*.
(GIRARD D'AMIENS, *Escanor*, 20032.)

Lorsque les vaches sont en sault, les covient mener devant le taur, et les laissier le taur *flairier*. (*Ev. des quenouilles*.)

— Absol. :

Orelles ont, et nen orunt,
Narines, et ne *flaireront*.
(*Lib. Psalm.*, CXIII, p. 338.)

Ne narines por *flairier* ne orreilles por oir. (*Bible*, B. N. 901, fo 21a.)

Li cors a .V. autres sens : veoir, oir, et *flairier*, et gouster et touchier. (BRUNET LATIN, p. 22.)

Par les .V. sens du cors, par veoir, par oir, par *flairer*, par gouter, par tater. (LAURENT, *Traité des .X. comm.*, ms. Chartres 371, fo 26 ro.)

Natizare, *flairier*. (*Gloss. de Douai*, Escallier.)

Cf. IV, 19b.

FLAMANT, mod. flamand, adj., qui est de la Flandre :

Deux huys garnis de barres *flamanches* et d'une serreure a boce. (1438, *Compt. de Nevers*, CC 40, fo 41 ro, A. Nevers.)



Langue *flamandre*. (12 avr. 1570, *Ev. de Valenc.*, Gaign. 341, p. 229, B. N.)

Cf. Flamenge, IV, 21ª.

flambant, adj., qui brille, qui flambe :

Un brant nuef et *flambant*. (*Rois*, p. 193.)

Comme un charbon *flambant*.
(Gaut. de Metz, *Ym. du monde*, ms. S. Brieuc, fº 18ª.)

Cf. IV, 20ᵇ.

flambe, s. f., iris des marais :

Racine de yreos qui est dite *flambe*. (H. de Mondeville, B. N. 2030, fº 85ᶜ.)

Flambes, dites en latin vulgaire gladiolus, dont est yssu le mot françois glay. (Liebault, p. 284.)

flambeant, mod. flamboyant, adj., resplendissant :

De sor les hiaumes *flambeanz*.
(Chrest., *Perceval*, ms. Montp., fº 125ᶜ.)

Qu'il resemblout or *flambeant*.
(Marie, *Purg. de S. Patrice*, 1802.)

Nus li tolismes l'ensaigne *flambiant*.
(Raimb., *Ogier*, 784.)

La veissiez tant voile et tant mast *flembeant*.
(*Aye d'Avign.*, 3906.)

Sa *flambeant* espee.
(*Pass. D. N.*, ms. S. Brieuc, fº 55ª.)

Et tint l'espee au pom d'or *floboant*.
(*De Charl. et des pairs*, Vat. Chr. 1360, fº 23ᵇ.)

Ceste lumiere en grant splendeur
Et cest *flamboyant* ardour
Laquelle a Saulus abatu.
(*Act. des apost.*, vol. I, fº 79 rº.)

Les Parthes tout a un coup jeterent a bas les couvertures qu'ils avoient mises par dessus leurs harnois, et adoncques se montrerent ils *flamboyants* avec leurs armets et cuirasses de fer bien fourbi, qui estincelle et reluit comme feu. (Amyot, *Crass.*)

Les parolles de la loy sont vives, animees, *flamboiantes*. (Bonivard, *Adv. et dev. des leng.*)

Estincelles *flamboyantes*. (Pont. de Tyard, *De la nat. du monde*, fº 43 vº.)

flambee, s. f., flamme qui jette un vif éclat ; anc., tison enflammé :

Ilz jectoient en l'air grans *flambees* qui tumboient sur les maisons. (1567, *Vie d'Anne de Montmor.*, Dupuy, LXXX, 6.)

flambeer, mod. flamboyer, v. — N., reluire, étinceler :

Clere est la lune, les esteiles *flambient*.
(*Rol.*, 3659.)

Par le helme ki resplendi
Contre la lune *flanbeia*.
(*Eneas*, 5100.)

Flambeer.
(Th. de Kent, *Geste d'Alex.*, B. N. 24364, fº 58 rº.)

Un escharbocle i orent fet fermer
Qui *flanbeoit* et reluisoit molt cler.
(*Aymeri de Narb.*, 177.)

Et mainte estoile el ciel *flamboie* et estencele.
(*Bovon d'Aigrem.*, B. N. 766, fº 2 vº.)

Vit la tor Huidelon, qui luist et *flanbia*.
(*Gui de Bourg.*, 1612.)

La fille Blancheflour qui de biauté *flambie*.
(*H. Capet*, 4171.)

Quant tous furent venut au palais qui *flambie*.
(*Chev. au Cygne*, 5170.)

Le palefroy la dame qui de biauté *flambie*.
(*Baud. de Seb.*, I, 173.)

Et *flamboyoient* les champs a l'environ de la lueur de leurs harnois argentez et dorez. (Amyot, *Theag. et Car.*, ch. xxv.)

Durant les grand's chaleurs, j'ai vu cent mille [fois,
Qu'en voyant un eclair *flamboyer* en la nue,
Soudain comme transie et morte devenue,
Tu perdois tout a coup la parole et la vois.
(Desport., *Diane*, I, xiii.)

— A., brûler :

La pierre dont est faict l'alun, au commencement *est* massonnee en voulte, et *flamboyee* de feu legier comme qui cuiroit du plastre. (Belon, *Singularitez*, I, 61.)

Aucuns *estoyent* attachez en la croix, les autres *flamboyez* au feu. (J. de Hesn., *l'Estat de l'Egl.*, p. 19.)

flambel, mod. flambeau, s. m., espèce de torche de cire ou de résine qu'on porte à la main :

Flambeaux de une livre la piece. (*Menag.*, II, 4.)

Item a Jehan Ogive, cirier, pour candeilles de cire, torsses, et *flabiaux*, .xxx. s. (3 mai 1409, *Exéc. test. de Jehan le Maistre*, A. Tournai.)

Ledit *flambiel* (de cire) au pris de six gros le livre. (1444, *Exéc. test. de Jehan du Touppet*, ib.)

Et les quatre *flanbeaulx* pardessus d'entour ladite couce. (1491, *Exécution test. de Thomas de Turby*, ib.)

— Flamme :

Entre sept et huite heures au soir, fut veu, en plusieurs lieux en Flandres, un *flanbeau* de feu de la longueur d'une lance. (*Journ. de Louise de Sav.*)

— Fig. :

Nous n'avons pas moins de courage que de raison de rejecter en leur pays le *flambeau* de la guerre, qu'ils ont si cruellement allumé au nostre. (27 déc. 1594, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 285.)

flamber, v.— N., jeter de la flamme, et, en parlant du soleil, rayonner :

Pluz belle que Venus tu marches ;
Plus que les siens tes yeux sont beaux,
Qui *flambent* sous deux noires arches.
(Rons., *Odes*, II, viii, a une fille.)

— A., mettre en flammes :

Ayant flambé la ville d'Athenes. (Saliat, *Her.*, VIII.)

flamberge, mod., v. Floberge. — **flamboyant, -oyer**, mod., v. Flambeant, -eer.

flamesche, mod. flammèche, s. f., petite flamme :

Flemesche.
(Evrat, *Bibl.*, B. N. 941, fº 34 rº.)

Flamesches ardans. (*Chr. de Fr.*, ms. Berne 590, fº 23ᵈ.)

Flamesque. (*Bib. hist.*, Maz. 311, fº 144 rº.)

Bien dit s'estaint com la *flamesche*.
(Eust. Desch., VI, 174.)

Si par *flamesque* ou autre meschief le fu se prenoit. (*Trahis. de Fr.*, p. 4, Chron. belg.)

Le mont Aetna vomit force flammes et *flammeches*. (Paré, *Append. au livre des monstres*, c. iv.)

L'eau, la cuve et le bain de *flammesches* allume [(l'amour).
(Cholieres, *Mél. poét.*, Elégie, *Baing de Calirée*, fº 143 rº, éd. 1588.)

Cf. IV, 22ª.

flamine, s. f., prêtre romain institué par Numa :

En la religion des gentilz avoit archiflamines, prothoflamines, *flamines* et prestres. (J. Goulain, *Trad. du Ration. de G. Durant*, B. N. 437, fº 58ᵇ.)

Flamines ou edilz. (Id., *ib.*, fº 70ª.)

flamme, s. f., combinaison de l'oxygène de l'air avec les particules ou les gaz qui se dégagent des matières en combustion :

Et si cum *flamm'* es clar arda[n]z.
(*S. Leger*, 204.)

Tote a la vile deguastee,
A feu, a *flame* l'a livree.
(*Eneas*, 9.)

Moyses vi la *flame* enz el buisson,
Qui n'ardeit busche ne ne feseit charbon.
(*Coronem. Loois*, 1020.)

Flemme. (*Psaut. de Metz*, Maz. 382, fº 72 rº.)

Et qu'a moy parla, il advint
Que de sa bouche vi issir
Une grant *flame*, qui ferir
Se vint en ma bouche dedans.
(*Mir. de N. D.*, VI, 292.)

flanc, s. m., chaque côté du corps depuis les côtés jusqu'aux hanches :

Graisles es *flancs* et larges les costez.
(*Rol.*, 3158.)

Forment li saignoent li *flanc*.
(*Eneas*, 3607.)

Lo destrier broche par ambe .ii. les *flans*,
Et il li va larjes sauz porprenant.
(*Mort Aym.*, 766.)

Li gentilz cuens par mi les *flancs* l'embrace.
Si le baisa quatre feis en la face.
(*Coronem. Loois*, 1767.)

El *flanc* senestre li fait coler l'acier.
Que de dous parz en fait le sanc raier.
(*Ib.*, 2145.)

De vostre ceinture se ceint
E parmi les *flans* bien s'estreint
E l'anelet mist en sun dei.
(Marie, *Lais*, Eliduc, 428.)

Feluns, veez ici la croiz,
Veez les clous, veez le sanc
Ki me curut aval le *flanc*.
(*Vie de saint Gile*, 202.)

Et estoit graille parmi les *flans* qu'en vos dex mains le peuscies enclorre. (*Aucass. et Nicol.*, 12, 24.)

— Ce qui flanque, défense :

Elle (l'abbaye) est tres foible, n'ayant qu'une simple muraille qui l'enferme, sans *flanc* ny aucune forteresse. (*Hist. des faits memor. advenus en l'an 1587*, f° 23 v°.)

A Issigeac, les religionaires assiegerent la maison du sieur evesque, et la battirent avec quatre pieces de campaigne par l'espace de six jours ; et, apres avoir ruiné les *flancz* et deffences, vint le sieur de la Force. (*Chron. de J. Tarde*, p. 306, de Gérard et Tarde.)

FLAON, mod. flan, s. m., sorte de pâtisserie ; couche épaisse d'œufs et de lait, mêlés de sucre ou de fromage :

Li rois les paist de lait et de *flaons*.
(RAIMB., *Ogier*, 4453.)

Flaons de let, porciax farsiz,
Dont li ostex ert bien garniz.
(*Rose*, 1241.)

Des tartes ou des *flavons*.
(*Ib.*, Vat. Chr. 1858, f° 101[b].)

Il fut oint et conroyé de bonnes espices et de *flavans*. (G. DE NANG., *Hist. du roi Phil.*, Rec. des Hist., XX, 483.)

Quant le chat du *flaon* tasta
Il le manga tout et gasta.
(J. LE FEVRE, *Matheolus*, III, 779, Van Hamel.)

Un *flaoun*. (1326, A. N. JJ 64, f° 239 v°.)

Ele le mit un *flaon* en la main. (*Evast et Blaquerne*, B. N. 763, f° 5 v°.)

D'oefs et de lait fait on *flans* et matons. (*Dialog. fr.-flam.*, f° 5°.)

Leur *flan* et leur tourtelet. (Juin 1437-juin 1438, *Compte de l'hôpital S. Jacques*, 4° Somme de mises, A. Tournai.)

Fromage de *flon*. (G. DE SEYTURIERS, *Man. adm.*, Hist. de l'abb. de S. Claude, II, 299.)

1. **FLAQUE**, s. f., petite mare d'eau :

Esdites *flasque* et fosses y avoit yaue par quoy on y peust navier. (*Cart. noir de Corb.*, B. N. l. 17758, f° 112 v°.)

2. **FLAQUE**, mod. flasque, adj., mou :

D'un courage *flaque* et debile. (VIGEN., *Comm. de Ces.*, p. 269.)

Lasches gogues, *flaques* andouilles,
Qui ont du mou en lieu de cueur.
(J. A. DE BAIF, *Mimes*, l. III, f° 50 v°, éd. 1597.)

Flacques et effeminez. (J. DU BELLAY, *Illustr.*, X.)

Le trop grand courage d'un *flasque*.
(*Les Ballieux des ordures du monde*, Var. hist. et litt., t. III, Bibl. elz.)

Comme dedans ses flancs tire ta *flaque* eponge.
(FR. PERRIN, *Pourtraict*, f. prélim. 5 v°, éd. 1574.)

La nature n'est point si *flaque* et faillie de pouvoir qu'elle ne les puisse contrebarrer. (CHOLIERES, *Apres disnees*, f° 247 v°, éd. 1587.)

Cf. FLAC 2, IV, 15[a].

FLASCON, mod. flacon, s. m., espèce de bouteille qui se ferme avec un bouchon de verre ou de métal :

Les chevilliers, les *flascons* vuis. (*Regle du Temple*, p. 120.)

Deux grans *flacons* d'argent. (1314, *Titres de la maison d'Anjou*, A. N. P 1354[1], pièce 823.)

Pluiseurs *flaschons* de vin de Biaune. (21 déc. 1362, *Exéc. test. de Henri le recouseur*, A. Tournai.)

.XV. *flaucon*. (*Liv. vert*, II, 313, ms. S.-Den.)

Flaacon. (6 mars 1385, *Compt. du roi René*, p. 198.)

.I. *flucon* de fer blan. (2 juill. 1400, *Invent. de meubles de la mairie de Dijon*, A. Côte-d'Or.)

Deux *flagons* ou garde mangier d'achier. (*Inv.*, ap. Saint-Germain, *Un partage mobil. en 1412*, p. 29.)

Les *flagons* — the flagons. (DU GUEZ, *An introd. for to lerne to speke french trewly*, à la suite de Palsgrave, p. 909.)

FLASQUEMENT, adv., d'une façon flasque :

Flasquement. Flacamente. (OUD., 1660.)

FLATANT, adj., flatteur :

Je veux asseoir aupres d'un homme sçavant un autre studieux, aupres d'un grand venteur un *flattant* mocqueur. (AMYOT, *Prop. de table*, I, II.)

Les serenes *flatantes*.
(JOD., *Œuv. mesl.*, f° 98 v°, éd. 1583.)

FLATEOR, mod. flatteur, s. m. et adj., celui qui cherche à séduire par des louanges :

... Uns *flatierres*.
(G. DE COINCI, *Mir. de N. D.*, ms. Brux., f° 8 r°.)

Flateires.
(*Rose*, Vat. Chr. 1858, f° 109[a].)

Flateor. (LAURENT, *Traité des .x. comm.*, ms. Chartres 371, f° 17 r°.)

Je veux priver mes jours de l'aise *flateresse*.
(NIC. DE MONTREUX, *Sec. liv. des bergeries de Juliette*, f° 51 r°, éd. 1588.)

Cf. FLATERESSE, IV, 26[b].

FLATER, mod. flatter, v. a., louer excessivement :

Onc ne la soi losengier ne *flater*.
(GUI, CHATELAIN DE COUCI, *Chans.*, XIII, Laborde.)

— Caresser :

Venns de loin commence a luy sourire,
Flata sa joue, et ainsi luy va dire.
(RONS., *Franc.*, II.)

FLATERIE, mod. flatterie, s. f., action de flatter :

De ton conseil n'ai cure ne de ta *flaterie*.
(*Asprem.*, B. N. 2495, f° 39 v°.)

Auxint est ore des plusours : par douces paroles de *flaterie* attrahent les simples gentz de affier en eux. (N. BOZON, *Contes*, p. 66.)

Et quant est au regart de moy,
Je jure loyalment, sur ma foy,
Que mot n'ay mis en ce traitié
Par folle amour, ne amistié,
Par faintise, ne *flatterie*,
Ne par hayne ne par envie.
(*Chron. de l'abb. de Floreffe*, 2646.) Impr., *flasserie*.

FLATEUSEMENT, mod. flatteusement, adv., d'une manière flatteuse, caressante :

Et le dorlotant pour l'attraire
Luy parle ainsi *flateusement* (à son enfant)
Nenny nenny, non non, ne pleure :
Si le loup vient il faut qu'il meure ;
Nous turons le loup s'il y vient.
(J. A. DE BAIF, *Mimes*, l. III, f° 13 v°, éd. 1597.)

Sans que *flatteusement*
Il loue une beauté sous un faux jugement.
(P. DE BRACH, *Œuvr.*, t. I, p. 166, éd. 1861.)

FLATRER, v. a., aplatir.

— Réfl., se tapir :

S'il voit un troupeau de vaches ou de bestial blanc qui en passant soit epars, il aura l'adresse d'y aller doucement, en se faisant petit, pour ne les pas epouvanter et rassembler, afin qu'il y puisse faire deux ou trois ruses auparavant que de *se flastrer* au milieu d'eux. (SALN., *Ven.*, Chasse du lièvre, c. VII.)

Si vous ne le trouvez passé, c'est un signe evident qu'il *s'est flastré* et relaissé. (ID., *ib.*, c. VIII.)

FLATRIR, mod. flétrir, v. a., marquer une personne d'un fer chaud en punition d'un crime :

Celuy larron *flastry*. (*Ass. de Jer.*, t. II, p. 223.)

On li copera l'oreille u on le *flastrira*. (1275, *Charte de la paix de Valenciennes*.)

Femmes mises en l'eskielle et *flastries*. (1329, Lille, ap. La Fons.)

Celuy sur lequel pour peine on empraint une fleur de lys chaude, on dit qu'il *a esté flestry*. (PASQUIER, *Rech.*, VIII, 37.)

Fleutris. (1568, A. Dord., B 82.)

Il demeurera neantmoins *flestri*, pour le reste de ses jours, de biens, de credit, d'honneur, et de reputation. (L'EST., *Mém.*, 2° p., p. 518.)

Flatrir, autres disent *fleutrir*. (NICOT.)

Flatré, ou *flatri*, ou *fleutri*. (ID.)

Cf. FLATRI, IV, 27[c].

FLATRISSEMENT, s. m., action de flétrir :

Flatrissement, ou marque de fer chaud au front. (DUEZ, *Dict. fr.-all.-lat.*)

FLATRURE, s. f., lieu où le gibier poursuivi par des chiens courants s'arrête et se met sur le ventre :

Et si l'on voit partir un lievre, n'allez pas apres qu'auparavant on n'ait veu le lieu d'ou il est party, pour juger si c'est un giste ou une *flastrure*. (SALN., *Ven.*, Chasse du lièvre, c. VIII.)

Quand on le court (le loup) et que lors il se repose et se met sur le ventre, ce lieu s'appelle *flattreure*. (ID., *ib.*, Chasse du loup, c. XI.)

FLATUEUX, adj., qui produit des gaz, des vents, dans le canal digestif :

Les *flatueuses* douleurs. (PARÉ, XV, 65.)

Quant il y abondance de matiere *flatueuse* se font les tumeurs plus *flatueux*. (TAGAULT, *Inst. chir.*, p. 7, éd. 1549.)

Les fruicts des arbres nouveaux, sont enflez et tenduz, jusques a ce qu'ils aient exhalé tout ce qu'il y a de crud, et de *flatueux* en eux. (AMYOT, *Prop. de table*, VIII, x.)

Air *flatueux*. (*Descript. du Nil*, ap. Leon, *Descr. de l'Afr.*, p. 303.)

FLATULENT, adj., qui vient de l'accumulation des gaz, des vents, dans le tube digestif :

Icelle tumeur s'enfle d'un esprit *flatulent*. (PARÉ, XVIII, 17.)

C'est un manger assez plaisant et qui ne charge pas beaucoup l'estomach, encores qu'il soit *flatulent*. (LIEBAULT, p. 647.)

Maladies *flatulentes*. (ID., p. 752.)

FLATUOSITÉ, s. f., gaz développé dans le canal digestif :

Selon Galien toutes les tumeurs contre nature sont faites des humeurs ou de *flatuosité* qui est aucunesfois amassee soubz le cuir. (TAGAULT, *Inst. chir.*, p. 7, éd. 1549.)

FLAVAN, v. FLAON. — **FLAVIAU**, v. FABLEL. — **FLÉAU**, mod., v. FLAEL.

FLECHE, s. f., trait qu'on lance avec un arc, un arbalète :

.c. saietes i ot d'or mier,
Les *fleches* erent do cormier.
(*Eneas*, 1477.)

C'est Bugladans qui d'une *fleche* ague
Feri lo duc par tel descovenue
Tote li a enz el cors enbatue.
(*Mort Aymeri*, 3674.)

Les .v. *fleches* furent contra[i]re
Aus autres .v. *fleuches* sans doute.
(*Rose*, ms. Lausanne, f° 10a.)

Floche.
(*Ib.*, ms. Corsini, f° 12d.)

Fleische.
(*Ib.*, ms. Brux., f° 13 v°.)

Flesche.
(*Ib.*)

Charbon et fust pour hantes faire
Et les *floches*.
(J. DE PRIORAT, *Liv. de Vegece*, B. N. 1604, f° 59 v°.)

Fleiche. (GUIART, *Bible*, Trois. liv. des rois, XII.)

Mainte *flecque* barbee.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 6282, Chron. belg.)

— *Faire fleche de tout bois*, mettre tout en œuvre pour le but qu'on se propose :

Contre son ennemi on peut *de tout bois faire fleches*. (MONTL., *Comm.*, l. IV.)

— *Ne savoir de quel bois faire fleches*, ne savoir que faire :

Ce leur fut une legitime occasion de lever le siege, qu'aussi bien eussent ils levé, pource qu'ils ne savoient plus *de quel bois faire fleches*. (LA NOUE, *Mém.*, ch. XXV.)

Ils ne savoient *de quel bois faire fleches*. (PASQ., *Rech.*, VI, 12.)

— T. de mar., pointe du mât supérieur d'un navire :

Chicambaut, c'est une piece de bois qui sort du navire, yssant la *fleche* et la lice. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 108.)

FLEGMAGOGUE, adj., qui évacue le flegme :

Les medicaments *phlegmagogues*, c'est a dire faisans evacuation de l'humeur pituiteuse. (PARÉ, VI, 22.)

— S. m., remède propre à purger le flegme :

Phlegmagogue. A medicine that purgeth flegme. (COTGR.)

FLEGMATIQUE, adj., qui évacue le flegme ; lymphatique :

Flematique. (*Le chartre de le chité d'Amiens*, B. N. 25247, f° 49 v°.)

Flegmatike. (*Introd. d'astron.*, B. N. 13513, f° 8 v°.)

Un poulmon *flegmatique*.
(VAUQ., *Sat.*, V, à Bertaut.)

Cf. FLEUMATIQUE, IV, 32a.

FLEGME, s. m. et f., matière pituiteuse, ancien nom de la lymphe :

Flemme qui est froide et moiste. (BRUNET LATIN, p. 103.)

Flemme grosse et viscouse. (ID., p. 174.)

Maintenant que nos buffets sont surchargez de vaisselles d'or et que nos appetits ne nagent que dans l'or dont reluisent nos tables, certes pour la pluspart les hommes ne sont faits que de crachats, de *phlegmes*, et de boue, delicats, maladifs, mignards, sans appetit, etc. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 190, éd. 1622.)

Cf. FLEUME, IV, 32a.

FLEGMONEUX, adj., causé par le flegme :

Douleurs *flegmoneuses* des aureilles. (*Jard. de santé*, I, 329.)

FLESCHIR, mod. fléchir, v. — A., faire plier peu à peu ; incliner, courber, faire céder :

Et iluec les troverent en oreisun, *flechiz* genuilz. (Ms. Brit. Mus. Egerton 613, f° 16 v°.)

Tristrece de cuer *flecist* le chief. (*Bible*, B. N. 901, f° 53a.)

Pour quoy, dit Appius, *avez* vous *fleschy* voz couraiges qui jusques a maintenant souloient estre droiz et fermes? (LAUR. DE PREMIERFAICT, *Traictié consolatif de vieillesse*, B. N. 1009, f° 95 r°.)

Les genoulx *flexist*. (*Traicté de Salem.*, ms. Genève 165, f° 82 r°.)

Il *flecquissoit* les genoulx. (XVe s., *Prones d'un curé de Cysoing*, ms. Lille 102.)

La se prosternerent et *flexirent* les genoulx jusques en terre. (*Le Repos de conscience*, c. VIII.)

Il *flescissoit* col et eschine soubs la fortune. (CHASTELL., *Chron.*, Proesme.)

Affin que au nom de Jesuchrist tout genouil *soit flexi* et humilié. (1519, *Le second volume des exposicions des Epistres et Evangilles de karesme*, f° 254 v°.)

Ce Genevoys parlant en general,
Genoux *flexis* troys fois baisa la terre.
(J. MAROT, *le Voiage de Genes*, f° 18 r°, éd. 1532.)

— Réfl. :

Devant le cappitain a genoulx *se flesqui*.
(CUV., *B. du Guesclin*, 21647.)

— N., se courber, faiblir :

Desus la crupo mist son bras maintenant,
Par grant vertu s'i apoia errant ;
Ainc ne ploia ne *flesqui* tant ne quant,
Contre le fais recroissoit l'auferrant.
(RAIMB., *Ogier*, 10666.)

Ou est cil qui ne doubleroit
S'amor, quant il aviseroit
Si biau chief *flechir* et estendre
Sus la char couloree et tendre ?
(*Clef d'amors*, 3317.)

Le hault doré, en voulte *flegissant*,
Sur double ranc de piliers asseuré.
(LA BORDERIE, *Voy. de Constant.*)

Cf. FLECHIR, IV, 29c.

FLESCHISSANT, mod. fléchissant, adj., qui fléchit, qui ploie :

La saulx ha petit tronc et les branches longues et *flechissantes*. (*Trad. de l'hyst. des plant. de L. Fousch*, ch. CXXVI.)

— Tortueux, sinueux :

Cum l'eve est bloie e arzillose,
E pleinteive e abundose,
Cum ele est suvent *flechisantz*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 3015.)

FLESCHISSEMENT, mod. fléchissement, s. m., action de fléchir ; action de ce qui fléchit :

Flexus, ploiement ou *flechissement*. (*Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 7679, f° 230 r°.)

Afin que sans *flechissement*
Facent justice et jugement.
(G. DE DIGULL., *Trois peler.*, f° 133c.)

Flexus, xui, *flexissemens*. (*Catholicon*, B. N. l. 17881.)

Le *fleschissement* vient des muscles qui sont au dedans. (JOUB., *Annot. s. la chir. de Guy de Chaul.*, p. 15.)

La lamproie n'a aucunes aesles pour nager, car elle nage par les *flechissemens* du corps. (ID., *Hist. des poiss. de Rond.*, XIII, 3.)

Cf. FLECHISSEMENT, IV, 30b.

FLESTRIR, mod. flétrir, v. a., rendre languissant, décoloré, faire perdre son éclat :

Bele faiture, gentiz chose,
Si com soleiz *flestrist* la rose,
Si t'a la mort molt tost plaissié
Et tot *flestri* et tot changié.
(*Eneas*, 6193.)

Chair molle et *flaitrie*. (*Trad. de l'hyst. des plant. de L. Fousch*, ch. XXIX.)

Cf. IV, 31b.

1. **FLÉTRIR**, mod., v. FLESTRIR. — 2. **FLÉTRIR**, mod., v. FLASTRIR. — **FLEUR**, mod., v. FLOR.

FLEURAGE, s. m., amas de fleurs :

En ma douleur, malheureux, je me plais,
Soit quand la nuict les feux du ciel aug-
[mente,
Ou quand l'aurore enjonche d'amaranthe
Le jour meslé d'un long *fleurage* espais.
(RONS., *Amours*, I, p. 77.)

Ce bouquet de menu *fleurage*.
(R. BELLEAU, *Œuv. poét.*, t. II, f° 79 v°.)

Drap d'or broché a ramaiges et *fleurages*. (*Négoc. de la France dans le Levant*, t. I, p. 378, Journ. de la Croisière.)

Un lit appareillé dessur ce gay *fleurage*,
Que les saules epois encourtinent d'ombrage.
(HARDY, *Dorise*, IV, 1.)

— La fleur de la virginité :

Pour doire de son nossage
Etalant le renouveau
De son odoureux *fleurage*.
(J. A. DE BAIF, *Amours*, f° 133 r°.)

FLEURAGÉ, adj., qui représente des fleurs.

— Fig., fleuri :

De discours *fleurages* ma force est degarnie,
Et la source des mots en ma bouche est tarie.
(FRANEAU, *Jardin d'hiver*. p. 30.)

FLEURANT, adj., odorant :

Ainsi comme le rameau qui est esrachié de l'arbre aromatique est doux et *fleurant*. (*Grand. Chron. de France*, Les gestes du roy Loys, fils de Charles-le-Simple, IV.)

Les vignes sont en fleur, dont la *fleurante* ha-
[leine
Embasme de parfum l'air, les monts et la plaine.
(R. BELLEAU, *Œuv. poét.*, Eclog. sacr., II.)

Cf. FLAIRANT, IV, 18°.

FLEUR DE LIS, s. f., sorte de gâteau sucré, découpé en manière de fleur de lis :

Tartres a deux visaiges. Daulphins *fleur de lys*, estoille de cresme tous sucre. (*Le Viandier de Taillevent*, p. 47, Pichon et Vicaire.)

Daulphins, *fleurs de lis*, estoille de cresme fricte, fort sucre et moyeulx d'eufz (*Ib.*, p. 75.)

Puis apres, ilz avront les four,
Dauphins et *fleurdelis* de cresme,
Gasteaux et bons ratons de mesme.
(*Mist. du Viel Test.*, 36119.)

FLEURDELISER, v. a., marquer, orner de fleurs de lis :

D'or a .III. croix *fleurdelisees* de gueules. (*Les coustumes des chevaliers de la Table Ronde*.)

Drapeaulx *fleurdelisez*. (*Mém. s. Du Guescl.*, ch. X.)

Throsne *fleurdelizé*. (DU HAILLAN, *Est. des aff. de Fr.*, f° 171 v°.)

— Fig., émailler :

La nature esmaillant les campagnes, les peres *fleurdelisant* leurs escrits, contretirant toutes ses mignardises, ont fait un si noble paralelle de beauté, que de vray ce sont des miracles, et tous deux sont plus beaux l'un que l'autre. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 238, éd. 1622.)

FLEURER, v. — N., exhaler une odeur :

Aromatizare, *fleurer*. (*Gloss. lat.-fr. du XV° s.*, ms. Conches.)

Son corps fut ouvert et ambaulmé pour apporter en France, mais il commença a *fleurer* mal, par quoy ilz l'enterrerent en la cité de Verseil. (N. GILLES, *Ann.*, f° 150 v°.)

Vous sentez bien, or vous *fleurez* bien ce matin, vous avez de bonne eaue rose. (PALSGRAVE, p. 722.)

Fleurer, sentir de loing. (R. EST., *Thes.*, Obolere.)

— Impers. :

Et l'emmena en une chambre tant noble que le chevalier dit a soy mesmes que oncques mais il n'avoit veue la pareille, et y *fleuroit* tant souef qu'il cuydoit estre environné de basme. (*Perceforest*, vol. V, ch. XVI.)

— A., flairer :

Pour souef *flurier* la souveraine odeur. (GERSON, *Dial. avec ses sœurs*, Œuv., 1706, f° 817ᵃ.)

J'ayme a *fleurer* la rose, et l'œillet, et le thin.
(MAGNY, *Sousp.*, CXXVII, XVI.)

FLEURET, -ETTE, mod., v. FLORET, -ETTE. — **FLEURIN**, v. FLORIN. — **FLEURON, FLEURONNER**, mod., v. FLORON, FLORONNER.

FLEUTE, mod. flûte, s. f., instrument à vent en forme de tuyau creux percé de trous :

Trompes, *flehutes* et frestiax.
(*G. de Palerne*, 2931.)

Harpes, *fleuhutes* et vieles.
(*L'Escoufle*, 1733.)

Et od les *flautes* faisoient
.II. eschieletes acoper
Sans faillir et sans descorder.
(*Durm. le Gal.*, 3814.)

O *flautes* et o vieles.
(*Rose*, 2286.)

Une hore dit les et descors,
Et sons nouviaus de controvaille
As estives de Cornouaille,
Autre fois dit a la *fleuste*.
C'onques ne trouva fame juste.
(*Ib.*, ap. Barstch, *Lang. et litt. fr.*, 411, 22.)

Fistula, *fleustre*. (*Olla patella*, p. 31, Scheler.)

Sy comme *flahutes*, tambourins. (*Trahis. de France*, p. 61, Chron. belg.)

Que quant menestries vous orrez,
Fleutes, doucines ou vielles
Vous grain ne les escouteres.
(MART. D'AUV., *Am. rendu cord.*, 1389.)

Floete. (22 août 1519, A. Gir., E, not., Moreau, 388.)

Fleuste, *fleustre*. (11 juin 1548, A. Gir., Not., Gendrault, 293-1.)

Je m'asseure que, si une fois ils peuvent accorder leurs *flustes* ensemble, elle me benira a jamais. (LARIV., *les Ecol.*, I, 3.)

Quant a Lactance, je ne sçay ou il est, mais il n'a pas accoustumé de revenir que la nuict ne le chasse. Je me doute qu'il y a quelque ordure en sa *flute*. (ID., *ib.*, IV, 2.)

Adonc le pauvre Anastase, ayant remis ses *flutes* en son sac, s'en alla sans sonner mot, non plus que s'il fust devenu muet. (ID., *Facet. nuits de Strap.*, VIII, 3.)

— Instrument de torture par compression :

A lui fait oster les *flutes*, et voyant qu'il n'a voulu faire aulcune confession, avons cessé de l'interroger. (*Reg. de la Tournelle de Rouen*, ap. Desmaze, *Pénalités anciennes*, p. 158.)

FLEUTRIR, v. FLATRIR.

FLEXIBILITÉ, s. f., qualité de ce qui est flexible :

La *flexibilité* dou cuir. (BRUN DE LONG BORC, *Cyrurgie*, ms. de Salis, f° 77ᵃ.)

Ja soit ce que ceste matiere soit froide et seche et grosse et inaiable a *fluxibilité*. (EVR. DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 93ᵃ.)

Lentitudo. Peresce, *flexibilité*. (*Vocabularius brevidicus*.)

FLEXIBLE, adj., qui plie facilement, souple :

Insensible et *flexible* aucune fois. (H. DE MONDEV., f° 9, ap. Littré.)

— *Flexible a*, qui se laisse fléchir par :

Si nous ne veoyons plus de princes *flexibles aux* remonstrances que l'on leur faict pour la justice, n'attribuons la faulte qu'a nous mesmes. (MICHEL LHOSPIT., *Œuv. inéd.*, Traité de la réformat. de la justice, I, 214, Dufey.)

FLEXION, s. f., action de fléchir :

La *flexion* du genoil. (A. LE POIS, *Disc. s. les medall. ant.*, ch. X.)

La *flexion* vient des muscles interieurs. (TOLLET, *Mouv. des muscles*, I.)

FLEXUEUX, adj., qui offre des courbures alternatives en divers sens :

Fistules tortues et *flexueuses* comme ung labyrinthe. (TAGAULT, *Inst. chir.*, p. 511, éd. 1549.)

Revolutions *fluxueuses* comme chambretes. (DALESCH., *Chir.*, p. 369.)

FLEXUOSITÉ, s. f., caractère de ce qui est flexueux :

Chascun membre du plus precieux de son nourissement decide et roigne une portion et la renvoye en bas. Nature y a præparé vases et receptacles opportuns, par lesquelz descendant es genitoires en longs ambages et *flexuositez*... (RAB., *Tiers liv.*, ch. IV, éd. 1552.)

La tumeur en pressant a plus grande renitence, et est inegale a l'endroit des *flexuosites* et revolutions du vaisseau. (DALESC., *Chir.*, p. 384.)

L'obliquité et *flexuosité* du bras de mer. (DU PINET, *Pline*, V, 1.)

FLIBOT, s. f., petit navire à deux mâts et à fond plat, d'une centaine de tonneaux, qu'on employait autrefois pour faire la course et dont on se sert encore pour la pêche du hareng :

Phlibots sont vaisseaux qui n'ont aucune quarrure, semblables, quoique plus petits, aux flutes et qui ont du rapport a ceux que les anciens nommaient samiens, qui estoient bas de proue, mais creux et larges de ventre, propres a cingler en haute mer, et legers a la voile. (FOURNIER, *Hydrograph.*, p. 51.)

FLOBERGE, mod. flamberge, s. f., longue et lourde épée de chevalier ; dans les ex. suivants nom d'une épée :

Et l'espee *flamberge* au poing se fery parmi les crestiens. (*Ren. de Montauban*, Ars. 3151, f° 45 r°.)

Espee *floberge*. (*Ib.*, f° 51 v°.)

Flambarge. (*Ib.*, f° 66 r°.)

Il haulça *flamberge*, qu'il avoit en tant de batailles portee, et par si grant force comme plus peut, la devala amont sur Maugis. (*Ib.*, f° 61 v°.)

Cf. FROBERGE, IV, 154ᵇ.

FLOCHE, v. FLECHE.

FLOCON, s. m., petite touffe de laine ou de soie :

Qui descirent son peliçon,
Amont en volent li *flocon*.
(*Ren.*, Br. IV, 421.)

Pour deux ausnes de toille et pour *flocon* employé audit vollequin, .v. s. (4 fév. 1408, *Tut. des enfants de Pierre le Muisit*, A. Tournai.)

Livré noef livres de *flocquon*. (17 mai-16 août 1427, *Compte d'ouvrages*, 5ᵉ somme de mises, A. Tournai.)

— Par extens., ce qui a la forme d'un flocon :

Vent qui frise les *flocquons* de neige, et gele les eaux de sa froideur. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 582, éd. 1622.)

— Touffe de poils :

Nostre menton a peine sent il les premiers *floccons* de la barbe a quinze ans. (CHOLIERES, *Apres dinees*, VI, f° 190 v°.)

FLOCONNEUX, adj., plein de flocons :

Villosam., *Floscenuse*. (GARL., *Gloss.*, Brug. 546.)

FLOR, mod. fleur, s. f., partie de la plante qui se développe après les feuilles et s'épanouit en corolle souvent odorante, ornée de couleurs plus ou moins vives ; fig., ce qui a la fraicheur, l'éclat, la fragilité d'une fleur :

Pallas, fait il, *flors* de jovente,
Ja mais n'iert jors, ne me repente
Que ça venis ensenble mei.
(*Eneas*, 6147.)

Blanche ot la barbe come *flor* en avril.
(*Coron. Loois*, 1456.)

En une chanbre qui estoit peinte a *flor*,
Se sist li rois en son pales hauçor.
(*Aym. de Narb.*, 2420.)

Si l'ot bien forree dehors et dedens de *flors* et de foilles. (*Aucass. et Nicol.*, 20, 2.)

Mais n'i keurai nul jour
Fruit ne fueille ne *flour*.
(CON. DE BETH., VI, 5, Wallenskóld.)

Vostre clers vis, ki sanloit *flours* de lis.
(ID., X, 2.)

Tuit cil pré plain de *fluer* sunt.
(*Chans.*, ap. Bartsch, *Rom. et past.*, p. 47.)

Quar, se celle *flor* n'est cuillie,
Tost charra fade et enleidie.
(*Clef d'amors*, 2157.)

La nature de cel verm dont avons parlé si est de ronger les *flures* des arbres et destruire les fruz. (BOZON, *Contes*, p. 96.)

Ils (les dieux) l'avoyent trouvé digne de mourir de cette noble façon, sur le cours de ses victoires, et en la *fleur* de sa gloire. (MONT., II, 19, p. 444, éd. 1595.)

— Anc., *la flor de l'aage*, la jeunesse :

La beauté de l'homme *en fleur d'age* c'est d'avoir une disposition de corps qui suffise aux exploits militaires. (R. EST., *Rhet. d'Arist.*, I, v.)

L'interest de ceste declaration vous touche proprement, et de plus pres ; qui deves penser s'il est a propos, vous vivant et a *fleur d'aage*, qu'un pape s'ingere au gouvernement de cest estat. (*Lett. miss. de Henri IV*, t. II, p. 148.)

— *Estre en flor d'homme*, être jeune :

Il estoit *en fleur d'homme* et fort vigoureux. (D. SAUVAGE DE FONTENAILLES, *Hist. du royaume de Naples*, f° 146 v°.)

— *Etre en flor de*, être assez jeune pour :

Et aussi *est il en fleur de* guerroier, et les deux autres sont meshoan vieulx. (J. DE BUEIL, *le Jouvencel*, I, 166.)

— *Estre en ses flors*, fleurir :

Chançons jadis souloie faire
Quant l'estude *estoit en ses fleurs*.
(*Consolacion de Boece*, Ars. 2670, f° 2 r°.)

— Virginité :

Los *flors* du pucelaige a prises,
Flors i dona et *flors* i prist.
(*Parton.*, B. N. 19152, f° 128ᶠ.)

— Partie la meilleure, la plus délicate d'une substance :

D'œfs et de *fleur* fait on pouplins et canestiaus. (*Dialog. fr.-flam.*, f° 5ᶜ.)

L'Apocalipse, *flour* de theologie.
(EUST. DESCH., II, 3.)

A Ysabeau, l'ouvriere, pour avoir de la *fleur* pour l'atour de la royne. (1416, *Compte des menus plaisirs de la reine*, n° 58, ap. Gay, v° *Amidon*.)

Faites tremper fiente d'asne en just de coriandre et avec *fleur de farine*. (A. PIERRE, *Const. Ces.*, XX, 39.)

— Élite :

De France dulce m'unt tolue la *flur*.
(*Rol.*, 2431.)

Kar de toz princes est la *flor*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 10599.)

Li emfes Gires fud mult bels,
La *flur* des autres damoisels
De cele terre u il fud né.
(*Vie de saint Gilles*, 55.)

Si sont la *flor* des chevaliers du monde. (*Artur*, B. N. 337, f° 140ᵈ.)

Et chevaucha sus *fleur* de coursier. (FROISS., *Chron.*, II, 337, Luce.)

Si se misrent les batailles des François a chemin en bonne ordonnance, aiant les plux expertz montez sur *fleurs* de chevaulz jusques a .LX. ou .IIIIˣˣ. hommes, mis devant pour descouvrir. (WAVRIN, *Anchienn. cron. d'Englet.*, I, 290.)

Avec la *fleur* de son armee, descendit au pais des Hyrcaniens. (AMYOT, *Alex. le Grand*.)

Eux mesmes (nos rois) ont esté en personne avec la *fleur* de leurs sujets jusques en l'Asie et en l'Afrique. (LANOUE, *Disc.*, p. 380.)

— Surface :

Il se vint soir sur le dos d'un rocher
Faisant ses pieds a *fleur* de l'eau toucher.
(J. A. DE BAIF, *Eclog.*, VIII.)

— *A flor de champs*, à la surface du sol :

Combien de villes sont *a fleur de champs* lais-[sees.
(FR. PERRIN, *Pourtrait*, f° 23 r°.)

Cf. FLEUR, IV, 32ᵇ.

FLORAL, adj., qui concerne les fleurs.

— S. f. pl., fêtes en l'honneur de Flore :

De la vint que les anciens instituerent la feste des *Florales* par l'avis des livres sybillins. (DU PINET, *Pline*, II, 54, éd. 1572.)

FLORENCÉ, adj., terminé en fleur de lis à chaque extrémité :

De synople a une croix *florencee* d'argent. (*Le Blason de toutes armes et escutz.*)

FLORENTIN, adj., de Florence.

— S. m., habitant de Florence :

Hongres, *Florantins*, Allemans.
(COQUILL., *Blason des armes*, II, 172.)

Fleurentin. (GUILLOCHE, *Proph. de Ch. VIII*, p. 32.)

FLORENTINE et **FLORENCE**, s. f., étoffe de soie fabriquée d'abord à Florence, et mentionnée dans les anciens comptes sous le nom de taffetas de Florence :

Audit Alzias pour .XLII. palmes de *taffetas de Florence* emploiez es dictes six bannieres [des trompettes]. (5 mars 1449, *Comptes du roi René*, p. 169.)

1\. **FLORET**, mod. fleuret, s. m., épée à lame carrée et flexible :

.V. *floretz* fort vieux. (*Inv. des armes de l'hôt. de Salins*, n° 463.)

— Petite fleur ; fig., bagatelle :

Et ceulx la dient : « A Dieu *fleuret* ; »
Laisses les aller, ils sont nostres.
(MART., *Amant rendu cord.*, CCIV, 1627.)



2. **FLORET**, mod. fleuret, s. m., fil fait avec de la bourre de soie :

Ordonnance du roy sur le taux et imposition des soyes, *florets* et fillozelles entrant dans son royaulme. (Janvier 1563, *Disc. sur les caus. de l'extreme cherté attrib. à Du Haillan.*)

Cf. FLORET 2, IV, 36ᵃ.

FLORETE, mod. fleurette, s. f., petite fleur :

Florete.
(BEN., *Troie*, 16491.)

Assez i a de *florestes* d'esté.
(*Loh.*, Ars. 3143, fº 4ᵇ.)

Bien les conut as *floretes* de lis.
(RAIMB., *Ogier*, 7389.)

Et los plus cointes damoiseles
Li donent chapiax et *floretes.*
(*Dolop.*, 3735.)

Li pavillon erent jonchié
De muget et de violetes
Et de maintes autres *flouretes.*
(BEAUMAN., *Manekine*, 2272.)

Flouretes avoit grant plenté
El pré.
(ADENET, *Cleom.*, Ars. 3142, fº 55 rº.)

Fleurectes, *flourectes.* (J. DE VIGNAY, *Mir. hist.*, Vat. Chr. 538, fº 5ᵃ.)

La *florette* des arbres. (*Mort des phil.*, ms. Chartres 620, fº 17ᶜ.)

Dame Venus, pour y remedier
Et la poyson curer et nettoyer,
Y feist gecter grant nombre de *flourettes*
Prinses au clos du jardin d'amourettes.
(J. LE MAIRE, *Compte 1ᵉʳ sur la naissance de dame Verolle*, Poés. fr. des xvᵉ et xviᵉ s., IV, 240.)

Quand Narcissus se veid en la fontaine
Ou il mourut par sort adventureux
Il fut mué en *florette* certaine.
(GERM. COLIN, *Poés.*, p. 82.)

Fleurette de mars
Pancher morte dessus la place.
(RONS., *Ode*, V, XI.)

Flurette.
(IMB., *Sonn.*, LX.)

— Bagatelle :

Ce fut lors que les Parisiens commencerent a veoir des hostes vivants a discretion en leurs maisons contre tous les anciens privileges a eux accordez par les deffuncts roys ; mais ce ne furent que *fleurettes*, au prix de ce que nous avons souffert depuis. (*Sat. Men.*, Har. de d'Aubray, p. 172, éd. 1593.)

— Marchande de fleurs :

Denise, la *fleurete.* (1313, *Livre de la taille de Paris.*)

Cf. FLORETTE, IV, 36ᶜ.

FLORI, mod. fleuri, adj., qui est en fleurs :

Li champ erent *flori* trestuit,
Grant joie i a et grand deduit.
(*Eneas*, 2799.)

Li os chevauche parmi le pré *flori.*
(*Loh.*, ms. Berne 113, fº 11ᶜ.)

E li vergier erent *fluri.*
(MARIE, *Lais*, Laust., 60.)

— *Champ flori*, paradis :

Moult hastivement la sivrai
Et au plus tost com ains porrai :
Ele m'ara prochainement
En *camp flori* ou el m'atent.
(*Floire et Blancheflor*, 1ʳᵉ vers., 781.)

Ensanble od moi venras tot cele val,
En *camp flori* au castiel principal.
(*Fablel dou dieu d'amours*, str. 63.)

Ensemble od moi venres el *camp flori.*
(*De Venus la deesse d'amor*, fº 269ᵈ.)

Cf. IV, 37ᵃ.

FLORIN, s. m., pièce de monnaie (autrefois d'or, aujourd'hui d'argent) et monnaie de compte en usage dans un grand nombre de pays :

.XL. *fleurins* d'or. (*Hist. de Appolon.*, ms. Chartres 411, fº 50 vº.)

Et devez entendre *florin* ou autre monoie de or qui coroit alore. (AIMÉ, *Yst. de li Norm.*, p. 145.)

Le *flurin* royaul pour douze solz parisis. (1334, *Cart. mun. de Lyon*, p. 125, Guigue.)

Onze *flourins.* (1339, Bourgm., A. Loir-et-Cher.)

Florin, *fleurin.* (1346, A. N. JJ 76, fº 14 rº.)

En vies *florins* de Florence. (1359, *Compte de Gendart d'Andegnies, massart*, fº 7 vº, C 2 926, A. mun. Valenciennes.)

Il disoit avoir recheu a Pieron, le flament, en *florins* franchois, .LXVII. francs. (7 avril 1363, *Exéc. test. d'Ysabiel le clauweteresse*, A. Tournai.)

Il emportoit en nobles et en *florins* tel somme de monnoie que pour gagier trois mil combatans un an. (FROISS., *Chron.*, VIII, 35, Raynaud.)

En avoit aucunes fois un *fleurin* ou deux selon les cas. (1398, *Grands jours de Troyes*, A. N. X¹ᵃ 9185, fº 13ᵇⁱˢ rº.)

Escus, ducas, *fleureins*, royaux.
(*Le chasteau de labour*, 1499.)

Avec le *florin*, langue et latin,
Partout l'univers l'on trouve le chemin.
(GABR. MEURIER, *Tresor des sentences.*)

Flurin. (22 nov. 1596, *Arr.*, A. Gir., E.)

Cf. IV, 37ᵇ.

FLORISSANT, adj., qui pousse des fleurs, qui est fleuri, fig., prospère :

La vierge qui sera nete et pure sans pechié et *flourissante* de toutes dignites. (*Sydrac*, Ars. 2320, 308.)

Plus ne paistrez le treffle *fleurissant.*
(CL. MAR., 1ʳᵉ *Ecl. de Virg.*, p. 6.)

Une belle plaine fertile et *fleurissante.* (MONT., I, XXV, p. 91, éd. 1595.)

Les siecles les plus *florissans* de la langue latine. (MORNAY, *Inst. de l'Euch.*, préf.)

FLORON, mod. fleuron, s. m., ornement en forme de fleur :

Li *floron.* (1311, *Test. de Mar. de Hain.*, A. N. P 1370.)

Pour .II. grans gournons mis es .II. *fleurons* du dit pignon. (1312, *Trav. aux chât. d'Art.*, A. N. KK 393, fº 34.)

Un grant dragouer, fait dessuz et par le pié en maniere d'une rose, et es *florons* d'icelle rose a esmaux a plusieurs bestelettes. (*Invent. du duc d'Anjou*, nº 639.)

Une couronne d'or a douze *florons.* (21 août 1384, *Test. chirog.*, A. Douai.)

Florons de perles. (1388, *Test. d'Iolande*, A. Meurthe.)

C'est assavoir : aux quatre tourelles a cascune tourelle .VI. pinacles, les crestes et le plat du meulequin, les herses qui sont viesties de pommiel et d'un *floron.* (1398, *Comptes de construction du beffroi*, A. Tournai.)

Nostre bonne couronne a esté desmenbree et les *flourons* d'icelle bailles en gaijes. (25 mai 1413, *Ord.*, X, 92.)

Flouron. (22 déc. 1586, *Invent. cath. S.-Brieux*, A. C.-du-N.)

Cf. FLEURON, IV, 32ᵉ.

FLORONNER, mod. fleuronner, v. a., orner de fleurons ; fig., glorifier :

Hault titre en quoy on me *fleuronne.* (CHASTELL., dans *Dict. gén.*)

Cf. FLEURONNER, IV, 33ᵃ.

FLOSCULE, s. f., fleur jeune et tendre :

Floscules molles. (*Jard. de santé*, I, 396.)

Moyennes *flosculles.* (*Ib.*, 398.)

— Fig., les fleurs du style :

Les *floscules* qu'il a si gentilment sceu ramasser des escrits du seigneur de la Montagne. (MARNIX DE STE ALDEGONDE, *Correspondance et mélanges*, 408, A. Lacroix.)

1. **FLOT**, mod., v. FLUET 2. — 2. **FLOT**, v. FLOC.

FLOTABLE, mod. flottable, adj., sur lequel on peut flotter :

.V. rivieres navigables et *flottables.* (7 juill. 1572, *Déclar. de Charl. IX.*)

FLOTANT, mod. flottant, adj., qui flotte :

Nu firent il, ben le sachez :
A val le Teivre vunt *flotant*,
Ne desevrerent tant ne quant.
(*Vie de saint Gilles*, 3452.)

Fous, ki revas ou flos *flotant.*
(RENCLUS, *Carité*, CXXXIV, 8.)

Et l'arche aloit *flotant* et vaucrant ça et la sor les ondes. (*Hist. div.*, ms. Venise, Marc C IV 3, fº 13ᵇ.)

Il trova une charoigne d'une beste morte *flotant* sor l'eve. (*Ib.*, fº 13ᶜ.)

Voit .I. vaissel venir par mer *flotant.*
(*Clarisse*, dans *Esclarm.*, 5464, Schweigel, *Ausg. und Abh.*)

Ainsi l'esprit de Dieu semblait en s'esbatant
Nager par le dessus de cest amas *flotant.*
(DU BARTAS, 1ʳᵉ *sem.*, 1ʳᵉ j., p. 9, éd. 1578.)

Flotant. (PONT. DE THYARD, *Prem. curieux*, fº 63 vº.)

1. **FLOTE**, mod. flotte, s. f., réunion de bâtiments de guerre ou de navires marchands navigant ensemble :

Mener une *flotte* de vaisseaux. (AMYOT, *Instr. p. ceulx qui man. aff. d'est.*)

Cochiliac, roy des Danois, accompagné d'une grosse *flotte* de navires, prist terre en Gaule. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, III, 1.)

Cf. IV, 38a.

2. **FLOTE**, mod. flotte, s. f., rondelle de fer battu qu'on place entre l'épaulement de l'essieu et la roue et sur laquelle frotte cette roue :

.XII. molettes et .XVI. quevilles de fier a *flottes* et a euche. (20 août 1397, *Compt. d'ouvrages*, 8e somme de mises, A. Tournai.)

Pluiseurs grandes quevilles de une aune de long, et *flottes*, weches, et estriers. (17 mai-16 août 1427, *Compte d'ouvrages*, 3e somme de mises, *ib.*)

— Liège ou autre corps flottant qu'on adapte aux cordes de certains filets pour en maintenir une partie à fleur d'eau :

Flottes de liege ne doivent point d'acquit. (*Cout. de Dieppe*, f° 30 v°, A. S.-Inf.)

— Train de bois flotté :

Se il (le bois) est amené en *flotte*, il sera trois jours sans desflotter. (Fév. 1415, *Règlem. gén. pour la jurid. du prév. des march.*)

FLOTEMENT, mod. flottement, s. m., action de flotter, mouvement des flots :

La mer le decace et deboute
Selonc les *flotemens* de l'onde.
(*Fab. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 51a.)

Quant je la vy flotter sans navire en peril de mort, amiablement la prins et portay en mon *flottement*. (C. MANSION, *Bibl. des poet. de metam.*, f° 83 v°.)

Le *flottement* de l'etendart. (NOGUIER, *Hist. Tolos.*, p. 48.)

— Par extens., mouvement de l'estomac :

Il rejette avec desdain les choses mal plaisantes et desagreables, pource qu'elles luy donnent envie de vomir, ou qu'elles lui causent inflation ou *flottement*. (LA FRAMBOIS., *Œuv.*, p. 247.)

FLOTER, mod. flotter, v. n., être porté sur un liquide sans aller au fond ; fig., aller, se répandre au hasard :

Il en i fist trente *floter*,
Bien i fereit sor els a tas.
(*Eneas*, 5672.)

Sor les ondes *floterent* lor lances et lor escu.
(*Rom. d'Alex.*, f° 17b.)

Quant li floz monte, si enple lo fossé,
Par .II. chanax lor en i entre asez,
Dont les convient totes droites ester,
Jusqu'as mameles les i convient *floter*.
(*Mort Aym.*, 2954.)

Flotera l'arche sur les ondes de mer.
(HERMAN, *Bible*, ms. Orl. 374bis, f° 2b.)

En une cavierne parfonde
Qui de viermee *flote* et onde.
(*Sones de Nansay*, ms. Turin, f° 51d.)

Boutons ce batel si qu'il *flote*.
(*Mir. de N.-D.*, V, 60.)

Ma pensee qui *a* si longtemps *floté* par si tres larges mers d'escriptures. (J. DE VIGNAY, *Mir. hist.*, Vat. Chr. 538, f° 7d.)

— Etre rempli d'eau :

[Les] lavases du chiel qui n'ont point d'esseu par le hodicq et warwande qui est enfondree et escoupee, dont le rue *flote* souvent, et entre es maisons. (27 juillet 1456, *Reg. des Consaux*, A. Tournai.)

Cf. IV, 38b.

FLOTEUR, mod. flotteur, s. m., ouvrier qui dispose, qui conduit les trains de bois flotté :

Se il (le bois) est amené en flotte, il sera trois jours sans defflotter, apres ce qu'il sera arrivé ; et pendant ce les *floteurs* qui l'avront amené ou les marchans qui le avront fait venir, yront faire savoir... que la flotte est venue. (Fév. 1415, *Règlem. gén. pour la jurid. du prév. des march.*)

— Adj., qui flotte :

J'admire le sablon du *floteur* element.
(DU BARTAS, *La Sepmaine*, IV.)

FLOUET, mod. fluet, adj., très mince, délicat, en parlant du corps ; fig., mou, sans consistance :

Et considerez sa foyblesse ;
Il est encor *fluet* et tendre.
(*Mist. du Viel Test.*, 28316.)

Clement Marot les voulut faire parler le langage de notre temps, afin d'inviter les esprits *flouets* a la lecture de ce roman. (PASQ., *Rech.*, VII, 3.)

L'amitié des hommes *flouette*
N'est jamais entiere et perfaicte.
(FR. PERRIN, *Escoliers*, p. 43.)

Les vertus qui croissent entre les prosperites sont ordinairement *flouettes* et imbeciles. (FRANÇ. DE SALES, *Lett.*, DCLXI, p. 548.)

FLUCTUANT, adj., qui flotte ; fig., incertain :

Par undes *fluctuantes*
De fol parler ou de langues bruyantes.
(F. JULYOT, *El. de la belle fille*, p. 62, éd. 1873.)

Les choses qui ont esté preordonnees par un jugement tres certain de Dieu, ont toutesfois leurs heurts et rencontres *fluctuantes* et incertaines. (PASQ., *Rech.*, III, I.)

FLUCTUATION, s. f., défaut de fixité :

Gete sur le seignur la tue cure e il te nurrirat ; ne dunrat en parmanabletet *fluctuatiun* a juste. (*Lib. Psalm.*, ms. Oxf., LIV, 25, Michel.)

C'est une ille çainte de mer
Plaine d'amertune et d'amer,
De vagues *fluctuacions*
Et de griez tribulacions.
(*Fab. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 84c.)

Si distrent que tant comme il estoient en celle non certaine *fluctuation* l'en les pooit legierement opprimer. (BERS., *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 148d.)

FLUCTUEUS, mod. fluctueux, adj., qui est agité de mouvements contraires :

Les mondaines delices
Qui sont vaines et *fluctueuses*.
(*Fab. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 50c.)

Toutesfois fut il grandement *fluctueux* et doubtant duquel de ces deux peuples il voulsist mieulx la victoire. (*La seconde Decade de Tit.-Liv.*, III, 21, éd. 1530.)

Tout rompu de ceste impetueuse
Emotion de la mer *fluctueuse*,
Aux jambes eut les puissances debiles.
(CL. MAR., *Leander et Hero*, p. 116, éd. 1596.)

Pere Ocean...
Tu ne sens point, quant moins tu te reposes,
Plus s'irriter de flots tempetueux
Contre tes bords, qu'en mon cœur *fluctueux*
Je sens de vents et tempetes encloses.
(DU BELL., *l'Oliv.*, XLVII.)

Parmi ces bouillons *fluctueux*.
(VAUQ. DES YVET., *Œuv. poét.*, Stanc. au roy.)

FLUER, v. — N., couler :

Les filles ausquelles le flux menstruel commence a *fluer*. (PARÉ, XXIV, 18.)

Une liqueur de rien, semblable a celle
Qui *flue* aux Dieux de nature immortelle.
(AMYOT, *Alex. le Grand.*)

— A., laisser couler :

Ceulx qui *fluent* et gectent sang. (*Jard. de santé*, I, 390.)

Cf. IV, 39c.

1. **FLUET**, mod., v. FLOUET.

2. **FLUET**, mod. flot, s. m., partie de la surface des eaux d'une mer, d'un lac, d'un fleuve qui, poussée par le vent ou par le courant, s'élève ou s'abaisse tour à tour en masse plus ou moins considérable :

Trestutes les tues halteces e li tuen *fluet* sur mei trespasserent. (*Lib. Psalm.*, ms. Oxf., XLI.)

... Quant li *floz* de mer munte.
(WACE, *Rou*, 2e p., 1494.)

Quant *floz* retret, si voide lor ostel.
(*Mort Aym.*, 2958.)

La nef virent al *flot* muntant,
Qui el hafne veneit siglant.
(MARIE, *Lais*, Guig., 267.)

Sui horteiz des *fluez* de la grande meir. (*Dial. S. Greg.*, p. 6.)

Li *floz*.
(*S. Leocade*, B. N. 19152, f° 24 r°.)

Pour le retraire dedens le *flo*. (WAVRIN, *Anchienn. cron. d'Englet.*, II, 125.)

— Écoulement, inondation :

Nous leur devons respondre de kemun feu, de kemun *fluet*, de kemun tempiest et de kemune wiere. (1274, *Cart. des comtes de Flandres*, p. 263, Ch. des comptes de Lille, A. Nord.)

— *A fluet*, loc. adv., à foison :

Son camberlenc manda, et dist
Que il en fesist taillier bues
Dras d'escarlete cors et nues,
Jusques al genoul, a son oes,
Et d'autres pour douner *a flues*.
.LX. paires...
(MOUSK., *Chron.*, 18959.)

Vous eussiez veus venir gens *a* si grandz *flots* que c'estoit merveilles. (*Jeh. de Par.*, p. 76, Bibl. elz.)

L'humidité remplissant *a floc* l'aspre arterie l'astressit. (CHOLIERES, *Matinees*, p. 131, éd. 1585.)

Cf. IV, 39c.

FLUEURS, mod. fleurs, s. f., pl. menstrues :

Se li feme a trop de ses *fleurs*, prendes de ses caviaus, si les loies entour .I. vert asbre... (XIIIe s., *Rem. pop.*, Am. Salmon, dans *Etudes rom. déd. à G. Paris*, p. 261.)

Pour feme avoir ses *fleurs*, prendes rachine d'ortie griant... (*Ib.*)

Cf. IV, 40^a.

FLUIDE, adj., qui s'écoule ; dont les molécules, peu adhérentes entre elles, cèdent au plus léger effort qui tend à les déplacer ; fig., transparent :

La pierre de l'eclair tombe avec le *fluide* ou le resplendissant. (J. DE MANDEV., dans *Dict. gén.*)

En beau et *fluide* langage. (G. DU BELL., *Illust.*, II, 5.)

FLUIDITÉ, s. f., caractère de ce qui est fluide :

Douceur et *fluidité* de paroles. (J. TAHUR., *Dial.*, éd. 1565, dans *Dict. gén.*)

FLUIVE, mod. fleuve, s. m., grand cours d'eau, qui conserve son nom jusqu'à la mer :

Li *fluive* leverent lur voiz, e esleverent li flum lur gorz. (*Liv. des Ps.*, ms. Cambr., XCII, 3.)

Veiz ci le *flueve* enfernal
Et la palu que parvirer
N'osent li deu ne trespasser.
(*Eneas*, 2484.)

Fist les veiles es masz drecier
Pur le *fluie* d'Escaut laissier.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 3007.)

Veez vus la cel *flue* ardant.
(MARIE, *Purg. de S. Patrice*, 1264.)

E en cest *flove* vus abatra.
(ID., *ib.*, 1272.)

Fluf.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 42^b.)

Li *flueves* commença a corre par le cortil. (*Digestes de Just.*, B. N. 20118, f° 102^a.)

Si vindrent li *fuevle* et venterent li vent. (*Riule S. Beneit*, B. N. 24960, f° 3 r°.)

Pour ce, tu quiconques es, qui te vois es ondes du *fluve* de ce monde plus plungier que sur terre aler. (*Mir. de N.-D.*, III, 81.)

Au jourd'uy .XXVIIe. jour d'avril, l'an mil cinq cens et deux, en ensuivant l'ordonnance fete par les marchans frequentans la riviere de Loire et autres *fleuves* descendans en lad. riviere. (1502, ap. Mantellier, *March. fréquent. la riv. de Loire*, II, 11.)

Cf. FLUEVE, IV, 40^a.

FLUTE, -EAU, -ER, mod., v. FLEUTE, -EAU, -ER.

FLUVIAL, adj., de fleuve :

Cours *fluvial*.
(*Ch. roy.*, B. N. 1537, f° 38 v°.)

Petites et *fluviales* nefs. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, X, v, 1.)

Rive *fluviale*.
(HABERT, *Ep. Cupid.*, XIV.)

Cf FLUVIEL, IV, 40^a.

FLUVIATILE, adj., qui vit au bord des fleuves, des rivières :

Il trouve dans la riviere du Nil chevaux *fluviatiles*, que nous nommons hippopotames. (SALIAT, *Her.*, 2.)

Entre les animaux terrestres et aquatiques sont les amphybies, comme les bievres, loutres, tortues, caures *fluviatiles*. (BOD., *Demon.*, f° 7 v°.)

FLUX, s. m., mouvement réglé de la mer vers le rivage :

Entre toutes ses isles, celle d'Eubee, la plus proche, est memorable par son Euripe, qui fait voir, les uns disent quatre, les autres sept *flus* et reflus par jour. (LE VAYER, *la Geograph. du prince*, c. XXXVI.)

— Écoulement, expansion :

Flux de larmes.
(J. LE FEVRE, *la Vieille*, 101.)

Fluxe de sang. (*De vita Christi*, B. N. 181, f° 69^b.)

Mais il fit en ce temps sy grand *flus* d'eaues. (*Trahis. de France*, p. 172, Chron. belg.)

— *Flux de ventre*, diarrhée ou dysenterie :

Flu de ventre. (*Gloss. gall.-lat.*, B. N. l. 7684.)

Fleux de ventre. (J. LE FEVRE, *Chron.*, I, 230.)

— Abondance :

Il parla sur ce subject avec un tel *flux* d'eloquence que... (AMYOT, *Alex. le Grand.*)

— Série de quatre cartes de même couleur au jeu de prime ; ce jeu même ; le gain qu'apporte cette série :

A icellui Sgr (le roi) la somme de 108 l. 15 s. t. pour jouer au *fluz*. (*Compte des menus plaisirs du roi*, f° 21, ap. V. Gay.)

Apres soupper, il fut question de jouer une heure au *flux*. (DESPER., *Nouv. recreat.*, Du mesme curé et de sa chambriere, f° 123 v°, éd. 1572.)

Glic, *flus*, ne nous sont de saison ;
Mais, en gardant nostre maison,
Jouer nous fault au mal content.
(*Les Tenebres de mariage*, trois. leç., Poés. fr. des XVe et XVIe s., t. I.)

— Peut-être syn. de *foin* (2) ; peut-être faute pour l'exclamation latine *phu*.

Je ne dis pas que douze cent francs ne soient bons et honnestes, mais *flus* pour les dix mille escus. (*Le prem. acte du Synode noct.*, XV.)

FLUXION, s. f., effluve :

Les rayons et les *fluxions* qui sortent du feu quand ilz vienent de loing, jettent aux autres corps la lumiere et la chaleur seulement. (AMYOT, *Alex. le Grand.*)

— Afflux de sang ou d'autres liquides dans certains tissus ; afflux dans certains organes, par suite d'un état inflammatoire :

Fluxion de sang. (H. DE MANDEV.)

Les *fluictions* que les Grecz appellent rheumatismos. (*Jard. de santé*, p. 80.)

FOACE, mod. fouace, s. f., sorte de galette cuite sous la cendre ; espèce de bouillie faite avec de la farine et des jaunes d'œufs :

Ne mangerai *fouace* bulotee.
(*Alisc.*, 1995.)

Gastiaus ou *fouaisce* manjant.
(*Vie des Peres*, Ars. 3142, f° 162 r°.)

De cel sestier de fourment fait on trois *fouaches*. (1265, *Cop. des chart. des rois de France*, p. 82, A. S.-Quent.)

.IX. saus, .II. capons et .II. *fouaches*. (1309, *Cart. de Ponthieu*, B. N. l. 10112, f° 197 r°.)

Et doient encores chascuns porterriers une *foisse* teille ke li prevos et li guarsons en aient esseis. (1321, *Cart. de Metz*, B. N. l. 10027, f° 50 r°.)

Item in *foaces* pro faciendo soupes boillies. (1332, Noaille, A. Vienne.)

.IV. chapons et .IV. *foaces*. (1385, *Cart. de Remirem.*, B. N. l. 12866, f° 29 v°.)

Adoncques s'enquesta combien on avoit prins de *fouaces*, et entendent quatre ou cinq douzaines, commenda qu'on en feist cinq charretees en icelle nuict, et que l'une feust de *fouaces* faictes a beau beurre, beaux moyeux d'eufz, beau saffran, et belles espices pour estre distribuees a Marquet. (RAB., *Garg.*, ch. XXXII, éd. 1542.)

Quelque petite *fouasse* ou tourteau. (LARIV., *Nuits de Strap.*, XI, 1, Bibl. elz.)

FOCILE, s. m., chacun des deux os du bras ou de la jambe :

L'esperon ou petit *focile* de la jambe. (PARÉ, IV, 31.)

Pechys, ulna. Grand *focile*. (JUN., *Nomencl.*, p. 27.)

FOÈNE, mod., v. FOUINE 2.

FOI, s. f., croyance aux vérités de la religion, confiance ; parole donnée ; loyauté, fidélité :

Serai ses hom par amur et par *feid*.
(*Rol.*, 86.)

Por quei trespassai ge la *fei*
Que ge plevis a mon seignor ?
(*Eneas*, 1988.)

Vei la Guillelme qui sa *fei* vos plevit.
(*Coron. Loois*, 1722.)

Li *foiz* senz oyvres est morte. (*Serm. de S. Bern.*, 34, 40.)

Bonne *fois*.
(G. DE CAMBRAI, *Barlaam*, p. 43.)

En bone *foi*. (1248, *Ch. de P. de Chemillé*, f^ds Biz., Bib. Nant.)

Se li comande, en cele *feit*
Qui il l'arme son pere deit,
Que il la garde en tel enor,
Com freres deit faire seror.
(*Vie du pape Greg.*, p. 6.)

Nus, *foi* Dieu, ne le porroit fere
(*Rose*, B. N. 1573, f° 136^b.)

Prometons par nos *fois* fiancees et donnees corporelment. (1262, *Cart. de Pontoise*, B. N. l. 5657, f° 84 r°.)

Foi ne doit estre a cil tenue
Qui la soue *foy* a rompue.
(*Clef d'amors*, 1073.)

Ont promis et heu en couvens par les *fois* de leurs propres corps. (1375, *Cart. d'Arras*, B. N. l. 17737, f° 139 r°.)

Par ma *fy*, commere, je ne peuz entrer en bette. (RAB., *Garg.*, ch. v, éd. 1542.)

Mais qui est celuy qui vient droit a nous? Il me semble vostre amoureux. Ma *fy*, aussi est ce. (LARIV., *le Laq.*, III, 4.)

Si nous considerons ces passages a la bonne *foi* et franchement. (F. DE SAL., *Aut. de S. P.*, ms. Chigi, f° 106ᵃ.)

FOIBLE, mod. faible, adj., qui manque de forces :

Demande a toz comunalment
S'iluec laira la *feible* gent.
(*Eneas*, 2233.)

Et apres lui s'aroutent Alemant
Que li plus fors le plus *foible* n'atant.
(*Aym. de Narbonne*, 3196.)

Ja l'eust mort s'il eust sa vertu,
Mes *foibles* fu del sanc qu'il ot perdu.
(*Mort Aymeri*, 1191.)

Par ses jeunes e uraisuns,
Veilles e afflictiuns,
Frebles est, le quor ad fade
E cuchez s'en est malade.
(*S. Thom. de Cantorbery*, f° 1 v°, rubr., A. T.)

Febles hom sui e mut dutant
Si feite ren de guverner.
(*Vie de saint Gilles*, 2224.)

Jusques en la maison d'Annas
Ou Saint Pierre ot si *faible* foiz
Qu'il le renia par trois foiz.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 20104.)

— Substantiv. :

Et le *feible* est mengié du fort.
(*Mir. de N.-D.*, II, 39.)

Ha ! Loez soiez, sire Diex;
Qui touz jours orgueil abaissiez,
Et qui les humbles essaussiez,
Qui des povres l'alegement
Et des *febles* l'enforcement
Et des creans l'amour certaine
Estes, sire Diex.
(*Ib.*, VI, 155.)

Cf. IV, 42ᵃ.

FOIBLECE, mod. faiblesse, s. f., manque de forces :

Viellesce a *feiblece* me maine.
(*Mir. de N. D.*, III, 259.)

Cf. IV, 42ᶜ.

FOIBLEMENT, mod. faiblement, adv., d'une manière faible :

Icest deserf jo *feblement*,
E poi de grace a Deu en rent.
(*Vie de saint Gilles*, 2045.)

Cf. IV, 43ᵃ.

FOIE, s. m., viscère qui sécrète la bile, le fiel :

Trenchet li le coer, le *fuie* e le pulmun.
(*Rol.*, 1278.)

Ainz trenchent *fies* et poumons.
(GAUT., *Ille et Galer.*, 2699, Loseth.)

Ains li arai percié le *fie* et le pomon.
(*Rom. d'Alex.*, f° 9ᵃ.)

Et tel meisme, qui sire ies del mostier,
Ferai rostir sor charbon en foier,
Si que li *feies* en cherra el brasier.
(*Coronem. Loois*, 540.)

Les *fees*. (*Ens. pour apareil. viand.*, B. N. l. 7131.)

Celui miege li dounet choses laschatives ou choses chaudes, par quoi le *fiege* li est tout poury. (*Assises de Jérus.*, II, 167, Beugnot.)

Dieu si me secour et alege
De la grant doulour de mon *fege*.
(*Fab. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 104ᵇ.)

Mais il ne sont navré ni ou corpz ni en *fie*.
(*B. de Seb.*, IX, 328.)

Epar, *fies*. (*Gloss. de Douai*, Escallier.)

Le cuer, le *fie*, le poumon et le rate. (*Dialog. fr.-flam.*, f° 3ᶜ.)

L'amer tient au *foye*. (*Ib.*)

Bien que le corps party de tant de membres j'aye,
De muscles, nerfs, tendons, poulmons, arteres, [*faye*.
(RONS., *Amours*, II, VII, Madrigal.)

FOIER, mod. foyer, s. m., lieu dans les pièces d'une maison où l'on fait le feu :

Et tei meisme, qui sire ies del mostier,
Ferai rostir sor charbon en *foier*.
(*Coronem. Loois*, 540.)

Fouier.
(*Rom. d'Alex.*, f° 66ᵃ.)

Plus vermel que carbons en *foier*.
(*Anseis*, B. N. 19160, f° 70 v°.)

Piauz de chaz privez que l'en apele chat de feu ou de *fouier*, les .XII. piaus doivent .II. den. de tonlieu. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 2ᵉ p., XXX, 12, Lespinasse et Bonnardot.)

Lo *fogier*. (1445, *Act. des not.*, 48, 16, A. Corrèze.)

Pour avoir fait le *fouer* et contrefouer de la chambre. (1449, *Compte de S. Sauv. de Blois*, B. N. 6215, f° 21 r°.)

Fourny demis cent de quarreaul pour le *fouyer* du guet du portal de Loire. (1471, *Compt. de Nevers*, CC 65, f° 14 r°, A. mun. Nevers.)

L'incommodité de nos *fouyers*. (MONT., III, 13.)

1. **FOIN**, s. m., herbe fauchée et séchée :

Manjad tut le *fein* en la terre d'els. (*Lib. Psalm.*, ms. Oxf., CII.)

Et requeron altre contree
O vitaille seit mielz trovee,
Eve dolce, *feins* et aveine
As chevals ki vivent a peine.
(*Eneas*, 353.)

Delez la roche, enmi l'araine,
Sor l'erbe fresche et sor le *fain*
Se delivra de cel poulain.
(*Thèbes*, App. II, 8976.)

Fainc et avaine as auferans corsier.
(*Loh.*, ms. Berne 113, f° 35ᶜ.)

Ceus qui *fein* vendent et toz les aveniers.
(*Aymeri de Narb.*, 2125.)

Bon *fainc* de pré et bone avaine.
(*Percev.*, ms. Berne, f° 99 v°.)

Tote chars si est *foens*. (*Serm. de S. Bern.*, 85, 19.)

Il a ceans un poulain dru,
Qui moult detruit avoine et *fainc*.
(*Dou Sougretain*, 581, Mont. et Rayn., *Fabl.*, VI, 135.)

Li *fayns*. (1260, *Acquis.*, Ste-Croix, Ste-Radeg., A. Vienne.)

Les *foiens*. (1270, *Cart. Rengien.*, f° 31 r°, A. Toul.)

Li *foinc*. (*Ib.*)

Les *foins*. (*Ib.*)

Foueng. (1328, *Comptes d'Oudart de Lagny*, A. N. KK 3ᵃ, f° 43 v°.)

Et reposer vous y pourrez
Ung peu sur ung petit de *fein*.
(G. DE DIGULLEVILLE, *Trois pelerinages*, f° 158ᵇ, impr. Instit.)

Plusieurs prinses de vins, de *foings*, de buche. (1372, A. N. K 49, pièce 63.)

Plusieurs voitures de *foin*. (1396, A. N. JJ 155, f° 20 v°.)

Trois cens journelx de *foiens*. (1402, *Denombr. du baill. de Caux*, A. N. P 303, f° 60 r°.)

Faire le *foings* du pré. (1406, *Denombr. du baill. de Constentin*, A. N. P 304, f° 97 v°.)

Et le beau *faing* pour dragouer.
(MARTIAL, *Louanges de Marie*, f° 48 r°.)

A cueillir les pommes et piller, les *faings* faner et yceulx aidier a carjer. (1453, *Bailliage d'Evreux*, A. N. P¹ 294.)

Vous aurez la barbe de *fain*,
Et puis quelque chose en voz main.
(*Farce d'un chauldronnier*, Anc. Th. fr., II, 111.)

En ce lieu avoit moult de *foein*. (1519, *Le second volume des exposicions des epistres et evangilles de karesme*, f° 211 v°.)

Le *fein* aux chiens, l'os aux chevaux.
(J. A. DE BAIF, *Mimes*, f° 25 v°, éd. 1597.)

— Fig. :

Vrayement je n'ay pas peur de ce beau capitaine de *foin*. (TOURNEB., *les Contents*, I, 1.)

— *Bailler foin en corne*, attraper, duper :

O petit mignon, tu nous as *baillé foin en corne*. (RAB., *Garg.*, ch. XII, éd. 1542.)

— *Bailleur de foin a la mule*, celui qui promet plus qu'il ne tient :

Il demeure, non gueres loin de mon logis, un homme avaricieux (nommez le bon mesnager, si vous voulez) qui se plaignoit ces jours passez a un sien voisin, assez bon vilain, de ce qu'il falloit bailler en present la moitié d'un pourceau qu'il voulait faire tuer, l'ayant sauvé durant le siege de la ville. Ce voisin luy conseille de le faire tuer secrettement, et dire partout qu'on luy avoit desrobé, et qu'aussi bien s'il ne faisoit cela, on prendroit son porc, et qu'encores qu'on l'eust marchandé, ces *bailleurs de foin a la mule*, n'en bailleroient rien, et ne faisoient que dire, apres qu'ils avoient prins et marchandé quelque chose: Je vous envoyerai de l'argent par le borgne. (G. BOUCHET, *Serees*, XV.)

2. **FOIN**, interjection marquant le peu de cas qu'on fait de qqn :

Foin ! foin ! qui est mechant (dit le proverbe) et a le renom d'estre bon peut faire assez de mal sans en estre mescreu. (LARIV., *les Ecol.*, I, 3.)

FOIR, mod. fouir, v. a., creuser :

Que tu assuages lui de mals jurz, desque

seit foide al peccheur fosse. (*Lib. Psalm.*, ms. Oxf., XCIII.)

De paradis les en convint aler,
Venir a terre, *foir* et laborer,
Et mortel vie sofrir et endurer.
(*Coronem. Loois*, 704.)

Ja n'i vei jo de blé un grein
Dunt tu puisses ici guarrir
Par laburer ne par *fuir*.
(*Vie de saint Gilles*, 982.)

Tant deveiz plus ardanment *foir* ke vos, en *foant*, estes parvenut pres de l'or cui vos quereiz. (*Job*, p. 467.)

Cil qui *fuet* fosse i charra. (*Bible*, B. N. 901, fº 6c.)

Dont chescun jour de un pal ala *fower* en terre pur quiller des verms pur lur vye sustener. (N. Bozon, *Contes*, p. 187.)

Les ouvriers qui *fouoient* esdittes ecluses. (31 mai 1332, *Cart. de Flines*, CCCCLVIII, p. 555, Hautcœur.)

Pour becher ou *fouir*. (Nov. 1354, *Ord.*, II, 565.)

Se ilz peuvent approchier les murs, ilz les doivent *foyr* et miner. (Christ. de Piz., *Charles V*, II, 35.)

... La meilleur vaine
De terre convient adviser,
Puis la *fouyr* et pertuiser
Tant que nous voyons l'eau en sourdre.
(*Mist. du Viel Test.*, II, 11833.)

S'il y a hom d'aucune renommee
Meilleur que toy, faiz user en plastriere,
Par povreté, et *fouyr* en carriere.
(Villon, *Ball. au nom de la Fortune*, 3.)

Quiconque picque, *fœuit* ou haut en aucuns flegards, voyes ou chemins. (*Coust. gén. du comté d'Artois*, 51.)

Celuy la qui *fouit* mon jardin, il a ce matin enterré son pere ou son fils. (Mont., *Ess.*, III, 12, p. 178, éd. 1595.)

Cf. Fouir, IV, 111b.

1. **foire**, s. f., grand marché public à époque fixe :

De cels ki viennent est la *feire*.
(*Eneas*, 2439.)

Marchié et *foire* i corent chascun jor.
(*Mort Aymeri*, 1286.)

Maymound fust ci usé de parler mal qe son mestre (li) pria un jour, quant (il) vynt de un *feyre* vers meison e le encontra hors la ville, qe il ne lui contast nul mal novel. (Bozon, *Contes*, p. 145.)

Les *faires*. (*Rentes d'Orliens*, fº 1 rº, A. Loiret.)

Le minage, le tonnil, le marché, la *foyre* et les estalages de la dicte ville de Nogent. (1299, *Lett. de la fondat. de l'abbaye des relig. de Nogent*, A. N. L 771.)

Les *fores* de ces lieux. (1314, A. N. JJ 57, fº 18 rº.)

Fere. (Vendr. apr. la S. Mart. d'été 1323, S.-Sauv., les Dieux, A. Manche.)

A la *fere* de Montmartin. (1394, *Denombr. du baill. du Cotentin*, A. N. P 304, fº 23 rº.)

Deniers, *fairez*, marchies. (1418, *Baillage d'Evreux*, A. N. P 295, reg. 1.)

Marchié par chascune sepmaine au jour du vendredy et deux *feres* par chascun an. (1455, *ib.*)

Il fit abattre un lieu nommé Reric en sa langue, ou il y avoit grand abord de navires, et *foire* de toutes marchandises. (Fauchet, *Antiq. gaul.*, 2e vol., II, 14.)

Cf. IV, 45b.

2. **foire**, s. f., diarrhée où les évacuations sont presque liquides :

Tout contreval une grant lesse
De *foire* clere....
(*Ren.*, Br. XVI, 970.)

Par trop boire ils avoient la *foire*. (Froiss., *Chron.*, B. N. 2645, fº 122d.)

foiré, v. Fourré.

foireus, mod. foireux, adj., qui a la foire :

Je ai un camoel en maison qui est le plus orde beste, et le plus *foireuse* et le plus laide du siecle. (Robert de Clary, p. 23, Riant.)

Vous qui estes tant gracieuse,
Je gaiges que vous estes *foureuse*.
(*Moralité de charité*, Anc. Th. fr., III, 340.)

— Souillé de foire :

Sa chemise estoit toute *foireuse* et embrenee. (Rab., *Quart livre*, ch. lxvii, éd. 1552.)

fois, s. f., chacun des cas où un fait a lieu ; chacun des cas ou une quantité entre comme élément dans un tout :

Que Guenelun cleimt quite ceste *feiz*.
(*Rol.*, 3800.)

De la lune fait ensement
Ele la fait novele o pleine
Treis *feiz* o quatre la semaine.
(*Eneas*, 1914.)

Quer plusors *feiz* est avenuz
Que deable a decouz
En tel maniere mainz ermites.
(G. de S. Pair, *Mont S. Michel*, 181.)

Atant ez vos Auquaire et Aymeri,
Et Ploiemont a .iiii. *foiz* heni,
Que toz les tres en a fet retentir.
(*Mort Aymeri*, 2299.)

Et que je l'aie une seule *fois* baisie. (*Auc. et Nicol.*, 8, 37.)

Vinz font les pensees ouvrir,
Et maintes *foiz* vrité couvrir.
(*Clef d'amors*, 227.)

Et par toutes les *fies* que tu avras de moi besoing. (*Merlin*, II, 16.)

Si lui manderent il ke pes
Oveke lui fust tute *ves*.
(*Evang. de Nicod.*, C 1188.)

Tousjours art feux qui nulle *foiz* n'estaint.
(Eust. Desch., *Poés.*, III, 91.)

Il ne m'en chault d'ou l'argent vienne ;
Mais, une *foys* que je le tienne,
Il n'a garde de m'eschapper.
(*Moralité de charité*, Anc. Th. fr., III, 374.)

Cf. IV, 45b.

foison, s. f., quantité d'une chose qui se multiplie :

R. fu saiges, tres bien le vos disons,
Qi des ostaiges demanda a *fuison*.
(*Raoul de Cambrai*, 781.)

Quant il orent mangiet a grant *fuison*.
(*Aiol*, 1375.)

Grans reviaus et *fuison* de signeurs et de dames. (Froiss., *Chron.*, VIII, 30.)

A grant *fuisson* de gens d'armez. (Id., *ib.*, VIII, 255, var.)

Jamais n'eu en ceste saison
Sommeil a si grande *foueson*.
(*Mist. du Viel Test.*, II, 9571.)

Cf. IV, 46a.

foisonement, mod. foisonnement, s. m., grande quantité :

Jadis ce n'estoit (l'Arabie) qu'abondance et *foisonnement* de toute bonne chose. (Thevet, *Cosmogr.*, XI, 11.)

Le *foisonnement* des bonnes parties desquelles il se trouve enrichy. (N. Pasq., *le Gentilh.*, p. 3.)

foisoner, mod. foisonner, v. n., être en très grande quantité :

Por Mahomet, Auquaires respondi,
Tant par *foisonnent* li fil dant Aymeri.
(*Mort Aymeri*, 2041.)

Cf. IV, 46c.

foissement, mod. fouissement, s. m., action de fouir, de fouiller :

Du *fouyssement* des jardins. (Frere Nicole, *Trad. du Liv. des Prouffitz champ. de P. des Crescens*, fº 130 vº.)

Sufocio, *fouissement*. (*Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 7679, fº 252 rº.)

A Hespaigne une ville est perie par la myne et *fouissement* de connins. (N. de Bris, *Institut.*, fº 134 vº.)

Fouissement, fossura, fossio. (R. Est., *Pet. dict. fr.-lat.*)

Fouissement. A digging, or delving. (Cotgr.)

foit, v. Fouet.

fol, mod. fou, adj., qui a perdu la raison :

A *fol* omen ne ad escueyr
No deyne fayr regart semgleyr.
(Alberic, *Alexandre*, 78.)

C'est Dido ki plus *fole* esteit,
Ele i a pris mortel ivrece.
(*Eneas*, 820.)

Li gentilz cuens a choisi le barnage
Qui por lui prient ; *fols* est se plus s'atarge.
(*Coron. Loois*, 907.)

C'est de *fous* amans la folie.
(Huon de Rot., *Ipomedon*, 799.)

Et *foz* et fier contre les orguilloux
Avers les bas et humles et pidoux.
(*De Charl. et des pairs*, Vat. Chr. 1360, fº 24a.)

Par Deu, vassaux, mout aves *fol* pensé
Cant vos m'aves reprové men eage.
(Conon de Beth., X, 5, 1, Wallensköld.)

Cis siecles est *fols* et malvais.
(G. de Cambrai, *Barlaam*, p. 17.)

Dame, *foulz* est li anfes qui sa mere ne croit.
(*Bible*, B. N. 763, fº 229d.)

Laisai cella doctrina *folla*. (*Vie de sainte Cather.*, ms. Tours, fº 31 rº.)

Li cuens de Triple crut son conseil, si fist que *foz*. (*Est. de Eracl. emp.*, XXIII, 17.)

Ensi maine li fole feme le *fol* ome pour ocire en infer, et li *fous* om la fole feme. (*Serm. du* xiiie *s.*, ms. Mont-Cassin, fº 100a.)

— En parlant d'un arbre :

Du lorier *foul* la branche on tire.
(J. A. de Baif, *Mimes*, l. II, fº 42 rº, éd. 1619.)

— Passionnément épris :

C'est tout ce que j'ay en ce monde (mon fils) et plus je vay en avant plus j'en suis *folle* mere. (30 nov. 1573, *Lett. de M. Stuart a M. de la Mothe Fénélon.*)

— *Fole femme,* femme de mauvaise vie :

Et kemanda on que on quesist et que on ostast toutes les *foles femmes* de l'ost. (Robert de Clary, p. 58.)

Nous voulons ... que les *foles femmes* soient boutees hors des maisons. (Joinville, *S. Louis*, § 702, Wailly.)

Cette dame Hipparete etant honneste et gardant loyauté a son mari, eut depit du tort qu'il lui faisoit, d'entretenir plusieurs *folles femmes*, tant de la ville mesme que des estrangeres. (Amyot, *Vies*, Alcib.)

— Subst. :

Laissum les *fols*, as sages nus tenuns.
(*Rol.*, 229.)

C'est le *fol* qui a commencé la danse. (Beroalde de Verville, *le Moyen de parvenir*, ch. xlv.)

Cf. IV, 47ᵇ.

folastre, mod. folâtre, adj., qui aime à badiner, à jouer :

Le faulcon gentil est plus chault et plus hastif en tous ces faictz que n'est le pelerin, et le reputent (les fauconniers) *foulastre* et oultrageulx de sa propre nature. (Franchieres, *Fauc.*, ms. Chantilly 1528, fº 13 vº.)

Dieu nous a il pas mis ensemble
Par juste et loyal mariage?
Et, se je ne suis q'ung *folastre*
Et vous en la fleur de jeunesse,
Me debvez vous montrer rudesse
Et reprouchor mes accidens?
(*Farce des fem. qui font refondre leurs marys*, Anc. Th. fr., I, 68.)

Villain *follastre*, meschant fol,
Qu'au dyable soyez vous donné.
(*Farce moralisee*, Anc. Th. fr., I, 162.)

Par ces *folatres* apprehensions, ou bien par ce qu'ainsi le vouloit son desastre, il choisit le parti de l'aller, qui fut l'accomplissement de son malheur. (Pasq., *Lett.*, XVII, 5.)

Cf. IV, 48ᵇ.

folastrement, mod. folâtrement, adv., d'une manière folâtre :

Toute une nuict *folatrement* m'ayant
Entre ses bras.
(Rons., *Amours*, I, 45.)

Son chef estoit couvert *follatrement*
D'un scofion attifé proprement.
(Id., *Poemes*, l. I, p. 774, éd. 1584.)

Bondir *folastrement*.
(Gauch., *Plais. des Champs*, p. 259.)

Courans *follatrement* par les vergers.
(Yver, *Print.*, p. 19, éd. 1588.)

Melampe, chien tant aimé de sa bergere, aussitot qu'il le vit, le vint *follastrement* caresser. (Urfé, *Astree*, I, 1.)

folastrer, mod. folâtrer, v. — N., badiner follement :

Foulastrer.
(Magny, *Gayet.*, a Coryd.)

Prenans un singulier plaisir a voir *folastrer* cette inconstante jeunesse. (N. du Fail, *Prop. rust.*, p. 12, Bibl. elz.)

C'estoit a faire a ceux qui prennent plaisir a *folastrer* et bacchanaliser. (Cholieres, *Matinees*, p. 105, éd. 1585.)

— Act., faire folie de :

D'autres y a il, qui a pleines voiles voguent dans la mer et douces eaux de Venus, et a corps nuds et estendus y nagent et y *folastrent* leurs corps. (Brant., *Dam. gal.*, 6ᵉ disc.)

foldre, v. Foudre. — **foldroier**, v. Foudrier. — **fole**, v. Foule.

folement, mod. follement, adv., d'une manière folle, avec étourderie :

Guarde el temple comfaitement
Amors i est peinz *folement*
Et tient deus darz en sa main destre.
(*Eneas*, 7975.)

Respont li cuens : Vos parlez *folement*.
(*Coron. Loois*, 2447.)

Folement estes venuz et assenez.
(*Mort Aym.*, 2085.)

Ahi! feit il, fel Sathanas,
Folement es çaenz entré,
Le temple Deu as violé.
(*Vie de saint Gilles*, 2946.)

Et il li dit ke nu fera ;
Tut de gré *folement* parla.
(Huon de Rot., *Ipomedon*, 8585.)

Si se commencerent lesdictes communes a retraire asses *follement*, sans ordonnance. (Monstrelet, *Chron.*, II, 165.)

Nous ne tenterons rien *follement*. (*Lett. miss. de Henri IV*, t. II, p. 194.)

folet, mod. follet, adj., un peu fou, badin, enjoué :

Mais ne somes mie *folet*.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 9186.)

Geuffroy, *follet*, tu viens en la bataille, et ne pourras endurer ung seul coup de moi sans voller par terre. (J. d'Arras, *Melus.*, p. 338.)

Ung povre ydiot et *folet*.
(Villon, *Codic.*, Débat du cueur et du corps.)

Je fais le guet de toutes pars
Sur Espaignolz et sur Lombars
Qui ont mys leurs timbres *folletz*.
(Gringore, *le Jeu du prince des sotz*, Sottie, I, 207.)

Tant plus me suis par escript excusé,
Tant plus m'avez de parolle accusé,
Usant en moy de menasses *follettes*.
(Cl. Mar., *Epistre aux dam. de Par.*, p. 139, éd. 1545.)

— Fig., qui voltige de côté et d'autre :

Ceste herbe ha les feuilles pareilles a la plume *follette* des petits oyseaux. (*Trad. de l'hyst. des plant. de L. Fousch*, ccLXXVIII.)

Un petit poil *follet* luy couvroit le menton.
(Rons., *Elég.*, V.)

Cf. Folet 1 et 2, IV, 49ᶜ.

foleure, v. Fouleure.

folichon, adj., qui aime à folâtrer :

Petite *follichon*, tu n'as point de respect.
(L. C. Discret, *Aliz.*, V, 4.)

folie, s. f., dérangement de l'esprit ; imprudence, témérité, écart de conduite :

E per sa *folie* si pert. (*Lois de Guill.*, 39.)

Respont li reis : De *folie* plaidiez ;
Quar, por la croiz que requierent palmier
Ja n'en avrez vaillant un sol denier
Devant que seie levez et baptisiez.
(*Coron. Loois*, 1278.)

Jadis par ma grant vileinie
De ma veisine dis *folie*.
(Marie, *Lais*, le Fraisne, 477.)

Amors la tient, ne la lesse durer
Qui a maint saje fet *folie* penser.
(*Mort Aymeri*, 3465.)

De grant *folie* s'entremet
Qui en mié touz ses biens se met.
(*Clef d'amors*, 2339.)

Foilie. (*Bible*, B. N. 899, fº 94ᵇ.)

Foulye. (J. d'Auton, *Chron.*, B. N. 5082, fº 146 vº.)

— Accointance charnelle :

Il ne tint mie en lui qu'il ne feist la *folie* a la bonne dame. (*Le Liv. du chev. de La Tour*, ch. xxx.)

Et vous puis asseurer, mon pere,
Que jamais je ne voudroy faire
Ce tort a Madalene ; et plus,
Je donneray cinquante escus
S'il se trouve quelqu'un qui die
Qu'il m'ait veu faire une *folie*
De mon corps.
(Grevin, *les Ebahis*, IV, 3.)

Cf. Folie 1, IV, 50ᵃ.

follicule, s. f., fruit en capsule formé d'une feuille repliée dans le sens de sa longueur et s'ouvrant par une seule suture ; anc., petite feuille :

Genre de ranno qui porte les *folicules* et fueilles rouges. (*Jard. de santé*, I, 388.)

folon, v. Foulon.

fomentacion, mod. fomentation, s. f., en méd., application de médicaments chauds pour rappeler la chaleur :

Fumentation. (Brun de Long Borc, *Cyrurgie*, ms. de Salis, fº 16ᵇ.)

En vielle rougeur soit faicte *foumentation* avec camomille, melilot, roses, violettes. (Le Fournier, *la Decor. d'hum. nat.*, fº 22 rº.)

— Fig. :

L'amour de l'Eglise, qui a besoin de *fomentations*. (Aub., *Trag.*, aux lecteurs.)

fomentateur, adj., qui a la propriété de fomenter :

Chaleur *fomentatrice*. (Rousset, *Hysterotom.*, p. 169.)

fomenter, v. a., faire des fomentations sur une partie malade :

Et *soit fomentee* la plaie en vin chaud. (H. de Mondev., fº 57 vº, ap. Littré.)

Se la teste ou le fronc sont en trop grande chaleur, les temples et le fronc doivent attrempeement froter et en apres les laver ou *fomenter* d'eaue de decoctions de morelle. (*Regime de santé*, fº 79 vº, Robinet.) Impr. : *forventer*.

FONCER, v. a., garnir d'un fond :

Il y a certains Turcs, Arrabes et Mores, qui d'une gentile façon battent avec leurs doigts les fonds de quelques petits tabourins *foncez* d'un bout. (*Voyag. du s. de Villamont*, p. 600, éd. 1598.)

— Dépenser :

Pour soupper il *force* ung escu.
(Coquill., *Monol. des perruq.*, II, 279.)

S'on nous *fonçoit* or au poing.
(*Poés. attrib. à Villon*, Dial. de Maillepaye et de Baillevant.)

Pour estre aymé il faut *foncer* pecune.
(R. de Collerye, *Rondeaux*, XXI.)

— Abs. :

Et fussiez vous le plus beau filz du monde
Il faut *foncer*.
(J. Mar., *Rond.*, IV, Mat. joyeuses.)

Les procureurs et advocats, et principalement ceux qui arrachent des povres tout ce qu'ils peuvent, et cependant les trahissent envers leurs adversaires, qui *foncent* mieux a l'appointement et leur enflent mieux les bourses. (H. Est., *Apol. p. Herod.*, p. 41, éd. 1566.)

Cf. Fonser, IV, 59c.

FONCIER, adj., qui est relatif à un fonds de terre ; fig., qui est relatif au fond d'une chose :

Le cens *fonsier*. (1370, *Reg. du chap. de S. J. de Jérus.*, A. N. MM 28, f° 13 r°.)

Celuy cy devenoit plus eloquent par les disciplines qu'il se rendoit tres *foncieres*. (N. Pasq., *le Gentilh.*, p. 18.)

Cf. Fonsier, IV, 60a.

FONCIEREMENT, adv., à fond :

Ou leaulté de cuer pourra estre *fonsierement* congneue. (G. Chastell., *Chron. des D. de Bourg.*, 1re p., Proesme.)

FONCTION, s. f., emploi qu'une personne doit remplir ; action de s'acquitter d'une charge :

Function. (Dampmart., *Merv. du monde*, f° 25 r°.)

Ce qui sera de la *function* de vos charges. (*Lett. miss. de Henri IV*, V, 85.)

Tous ceux qui ont esté troublez en la *function* et exercice d'iceux offices et dignités. (Mai 1616, *Edict de Loudun*, XI.)

FOND, mod., v. Fons 1.

FONDACION, mod. fondation, s. f., action de fonder :

A Paris le cité fu ly *fondasion*.
(*H. Capet*, 6352.)

Fundacion. (1322, *Lett. de Ch. le Bel*, A. N. JJ 61, f° 33 r°.)

Fundacion. (1328, *Compte d'Odart de Lagny*, A. N. KK 3a, f° 47 r°.)

.viii. jours et ung quart de jour, par lui desservis a avoir avec autrez, descombré, et desquieré le *fondacion* et viese machonnerie dudit mur. (1445, *Compte des fortifications*, 4e Somme des mises, A. Tournai.)

Cf. Fondation, IV, 55a.

FONDAMENTAL, adj., qui sert de fondement ; fig., qui constitue la partie essentielle de qqch. :

Fondamental. (Chastell., *D. de Bourg.*, IV, 322, Kervyn.)

Fondamental. (Id., *ib.*, IV, 439.)

Je veux donner un advis general et *fondamental* de tous les autres. (Charr., *Sag.*, II, 9, p. 409.)

FONDAMENTALEMENT, adv., d'une manière fondamentale :

Le symbole comprend toute la foi radicalement et *fondamentalement*. (Fr. de Sal., *Aut. de S. P.*, ms. Chigi, f° 33a.)

FONDATEUR, -TRICE, s. m. et f., celui, celle qui fonde :

Fondatrice. (Fossetier. *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, VIII, iv, 33.)

FONDEMENT, s. m., maçonnerie qui sert de base à un édifice ; fig., base, principal soutien :

E les mostiers, les bels, les genz,
Versez de ci qu'es *fundemenz*.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 3147.)

La sainte foi qui est *fundemenz* de toz biens. (*Trad. des serm. de Maurice de Sully*, B. N. 24838, f° 6 v°.)

La sainte creance qui est *fundamenz* de tot bien. (xiiie s., *Serm.*, ms. Poitiers 124, f° 3 r°.)

Li establissemanz des oirs est aussi comme chiez et *fondemanz* de tot le testamant. (*Institutes*, B. N. 1064, f° 38d.)

En desfendement de force et en *fondement* de vertu. (*Bible*, B. N. 901, f° 29a.)

Toutes vertus se gardent en vraie humilité
Et prennent *fondement* en vraie charité.
(J. de Meung, *Test.*, ms. Corsini, f° 167a.)

Les terres qui furent getees du *fondement* dudit mur. (1304, *Trav. aux chât. des comtés d'Art.*, A. N. KK 393, f° 23.)

Elles veullent scavoir de doubtes
Les temps, les moyens et les pointz
Par lesquelz les hommes sont pointz,
Et les causes par *fondement*
Depuis le chief au *fondement*.
(*Le Rebours de Matheolus*, p. 30, éd. 1518.)

— Extrémité du gros intestin, l'anus :

Ferit les asprement,
Kar par le *fundement*
Lur fait le sanc eissir.
(P. de Thaun, *Cumpoz*, 1739.)

Ne s'espurge pas altrement,
Car n'a mie de *fondement*.
(*Eneas*, 495.)

— Ce sur quoi on appuie son jugement, son appréciation :

Le duc du Mayne, faisant grand *fondement* des asseurances qui lui sont donnees de Rome, est conforté en ses esperances et desseings par les cardinaux de Pelvé et Sega. (1593, *Lett. miss. de Henri IV*, III, 719.)

— Titre sur lequel on fonde une revendication :

Somme toute les damoyselles formerent syndicat, monstrerent leurs *fondemens* et passerent procuration a defendre leur cause. (Rab., *Pantagr.*, ch. xvii, éd. 1542.)

Cf. IV, 56c.

FONDER, v. a., jeter les fondements d'une construction ; établir, instituer ; donner une base solide à, fortifier, corroborer :

Ki *fundad* la terre sur sa basse. (*Liv. des Ps.*, ms. Cambr. CIII, 5.)

Ki Dardanus fu apelez
Ki *fonda* Troie la cité.
(*Eneas*, 4716.)

La citez *fu* moult bien *fondee*.
(Ben., *Troie*, ms. Naples, f° 8a.)

De sa terre tant i durra
Une abeie i *fundera*.
(Marie, *Lais*, Elid., 897.)

Bel sire, duz pere verrai,
Conseillez moi ke jo ferai
De cest liu novel estoré,
Ke cist rois *ad* ici *fundé*.
(*Vie de saint Gilles*, 3293.)

Aet fonzei et establi. (1331, *Ch. du garde des sceaux de Carentan*, S.-Sauv., Cats, A. Manche.)

Les dites capeles *sunt funzeies* et establies. (*Ib.*)

A monstrer et *funder* sentension sur la demande. (1331, A. N. J 439, pièce 1.)

Des que une foys ilz *ont* dict leur couleur et *fondé* leurs raisons pourquoy les detiennent, chascun des leurs suyt leur langaige. (Comm., *Mém.*, V, 18, Soc. Hist. de Fr.)

A vuyder les terres pour *fonder* les piliers du haut bout du mur du jardin, .xlviii. s. (xvie s., *Compte de dép. du chât. de Gaillon*, p. 146, Devillé.)

Pour cognoistre la fermeté d'un fondement et des terres qui sont bonnes a *fonder*. (Delorme, *Archit.*, II, 8.)

Car il ne fallott pas tous les jours de la voir,
De causer avec elle, et *fonder* son vouloir.
(Nic. de Montreux, *Sec. liv. des bergeries de Julliette*, f° 137 v°, éd. 1588.)

Il n'a pas esté au pouvoir de nos serviteurs de trouver si promptement les sommes de deniers qui vous sont deues, ainsy que l'avons ordonné, estans tres marrys que ceste excuse *soit fondee* en raisons si vraies et qui nous sont si dommageables. (1596, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 610.)

— Autoriser :

Procureur dudit chevalier et de lui *fondé* souffisanmant. (1411, A. N. P1, f° 73.)

Le roy croyoit qu'il *estoit fondé* en pouvoir et exemple domestique d'aymer et une femme et une maistresse tout ensemble. (P. Hurault, *Mém.*, an 1601.)

— Doter :

Que servent un tas de nonnains,
Que mon pere jadis *fonda* ?
Et cinq cens livres leur donna,
Dont je suis povre maintenant.
(*Farce des gens nouv.*, Anc. Th. fr., III, 236.)

Elle ne doit pas, ni vous non plus, se mettre tant en peine si l'hopital n'*est* pas bien establi, ni bien composé, ni assez *fondé*. (*Lettres de S. Vincent de Paul*, II, 263.)

— Réfl., appuyer son jugement sur une raison :

Et puis le fit executer aussi tost, *se fondant* sur son apoptheme que je viens de dire. (BRANT., V, p. 10.)

Cf. IV, 57ᵇ.

FONDERIE, s. f., métier du fondeur :

Pour martiaus, chisoires, estenelles, et aultre fieraille servant au dit mestier de *fondrie*. (8 février 1373, *Tut. des enfants de Maigne dou Gardin*, A. Tournai.)

FONDEUR, s. m., celui qui fond les métaux ; celui qui en dirige la fonte :

Thomas le *fundeeur*. (1307, dans *Mém. Soc. Hist. de Paris*, XVIII, 205.)

Bon *fondeur* de cloches.
(EUST. DESCH., *Poés.*, VII, 71.)

Fondeurs et affineurs et tous aucuns ouvriers mineurs. (Sept. 1471, *Ed. de Louis XI sur l'exploit. des mines.*)

Qui pour la nouveauté du faict restoit plus estonné que un *fondeur* de cloches. (LARIV., *Facet. nuits de Strap.*, XII, I.)

Peneux comme un *fondeur* de cloches. (*La nouv. Fabrique des excell. traits de verité*, p. 96, Bibl. elz.)

Cf. FONDEOR 3, t. IV, p. 57ᵇ.

FONDRE, v. — A., liquéfier par le moyen du feu :

Li diable les rostisseient,
Divers metaus sur eus *fundeient*.
(MARIE, *Purg. de S. Patrice*, B. N. 25407, fᵒ 111ᵈ.)

Adonc fist Solehadins or et argent penre, et le fist *fondre* en une paele de fer. (MÉNESTREL DE REIMS, § 211.)

1283 est ki me *fondiren* li doi Johan. (1283, *Inscript. de la 2ᵉ cloche de S.-Denis à Liège*.)

— Mêler ensemble :

Ja soit ce que .II. choses *soient* ensamble *fundues*. (*Digestes*, ms. Montpellier H 47, fᵒ 84ᵈ.)

— N., se dissoudre, diminuer, défaillir :

Si qu'en joie li coers me *font*.
(*Dits de l'âme*, A, str. 12, Bechmann, *Zeitschr. f. rom. Phil.*, XIII, 60.)

Bien me doit li cuers *fondre* en lermes,
Car de ma vie est brief li termes.
(*Mir. de N. D.*, II, 314.)

De povreté le corps me *font*.
(*Ib.*, IV, 221.)

— *Fondu*, part. passé ; *cheval fondu*, jeu d'enfants qui sautent l'un par dessus l'autre :

La jouoyt au *chevau fondu*. (RAB., *Garg.*, ch. XXII, éd. 1542.)

Cf. IV, 58ᶜ.

FONDRIER, adj., où l'on enfonce :

Gurges, vorago paludosa. Terre *fondriere*. (*Trium Ling. Dict.*, 1604.)

FONDRIERE, s. f., bas-fond :

Toz cest pars et tote la *fondriere*.
(*Aym. de Narb.*, 501.)

FONDS, mod., v. FONS 2.

FONGUEUX, adj., qui est de la nature du fongus :

Chiens effondus et *fongueulx*. (*Modus*, ms. Valenciennes 602, fᵒ 208ᵇ.)

Cf. FONGEUX, IV, 59ᵇ.

FONGUS, s. m., champignon ; excroissance charnue, spongieuse, comme un champignon dans un ulcère :

Sarcoma, autrement dit *fungus*, est une excroissance de chair... (PARÉ, V, 21.)

1. **FONS**, mod. fond, s. m., le lieu le plus bas d'une chose creuse ou profonde ; la partie intérieure cachée par opposition à celle qui se voit :

Envers le *funz* (de l'Ebre) s'en turnerent [alquant,
Li altre en vunt encuntreval flottant.
(*Rol.*, 2471.)

Li orles fu merveilles bels
Et fu de gorges d'uns oisels
Ki suelent pondre el *fonz* de mer.
(*Eneas*, 4035.)

Al *font* l'en meine li fers dont fu chargiez,
Que puis par ome ne fu il hors sachiez.
(*Coron. Loois*, 2607.)

Ou *fons* d'une valee.
(*Du Prestre qui ot mere a force*, Montaiglon et Raynaud, *Fabliaux*, V, p. 148.)

A Willemme de le Rue, carlier de la ville... Item, pour ung *fons* fait et mis a le huge du dit baniel, .XXI. d. (18 mai-17 août 1476, *Compte d'ouvrages*, 6ᵉ Somme de mises, A. Tournai.)

Jusqu'au *fons* des entrailles allerent
De terre basse, ou prindrent et fouillerent
Les grans tresors et les richesses vaines.
(CL. MAR., *Met. d'Ov.*, l. I, p. 18, éd. 1596.)

Et voys a clair le *fondz* des consciences.
(MARG. DE NAV., *Dern. poés.*, p. 295, Prisons, Ab. Lefranc.)

— Fig., *de fond en comble*, entièrement, sans rien omettre :

Pour discourir *de fonds en comble* ce qui est de l'ancienneté et progrez de ceste compagnie. (PASQ., *Rech.*, II, 5.)

— *Mettre a fond, mettre en fond, couler en fond*, couler à fond :

Et de premiere abordee les galleres françoises en *meirent* deux des leurs *en fond* a coups de canon. (MART. DU BELLAY, *Mém.*, l. III, fᵒ 84 vᵒ, éd. 1572.)

Mes dicts ennemys ne sont pas plus heureux sur la mer ; car ces jours passez il *a esté mis a fond* le plus beau vaisseau qui fust au Havre avec cent hommes armez et deux cens harquebuziers. (*Lett. miss. de Henri IV*, t. III, p. 295.)

Gislebert se voulant sauver dans un bateau, se trouva suivy de tant de gens qu'ils *coulerent* tous *en fonds*. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, 2ᵉ vol., VIII, 3.)

— *De fond en cime, de fond en racine*, de fond en comble :

Il resolut de perdre entierement de *fond en cime*, et plus promptement la ville de Syené. (AMYOT, *Theag. et Car.*, ch. XXIV.)

Mit le siege devant Methone, laquelle apres avoir pillee il destruit *de fons en racine*. (SALIAT, *Plethon*, II.)

— *Au fond, a plein fond*, complètement, pleinement :

Qui est une question debattue *au fond* par les academiques. (LA BOET., *Serv. vol.*, p. 25, Feugère.)

Les philosophes qui ont traicté de ceste matiere *a plein fond*. (*Sat. Men.*, Har. de d'Aubray, p. 226, éd. 1593.)

Je ne sçai si elles auront esté instruittes *a plein fons*. (FR. DE SAL., *Lett.*, a un gent. de Sav., 10 mai 1596.)

— *Ni fond ni rive*, aucune limite ; fig., aucune limite :

Meis Fenice est sor toz pansive,
Ele *ne* trueve *fonz ne rive*
El panser, don ele est anplie,
Tant li abonde et mouteplie.
(CHREST., *Clig.*, 4339.)

En tels amans *n'a fons ne rive*.
(*Clef d'amors*, 2713.)

— La partie de derrière :

Bon *fons* de porc, pesant et cras.
(A. DE LA HALLE, *Jeus de Robin et de Marion*, Œuv., p. 392, Coussemaker.)

Cf. FONT, IV, 60ᵇ.

2. **FONS**, mod. fonds, s. m., terre dont qqn est propriétaire, qui est cultivée ou sur laquelle on bâtit :

Ceste aumosne de ces .XIII. bouniers de bos en *fons* et en comble. (Déc. 1267, *Cartul. de l'abb. de Cambron*, p. 146.)

Le *fonz* de la terre. (1299, S.-Evroult, A. Orne.)

Au *fons* et demaine d'iceulx religieux. (1340, *Cart. Esdras de Corbie*, B. N. l. 17760, fᵒ 47 vᵒ.)

— Capital dont on dispose :

Pour faire un bon *fonds* de deniers. (26 juill. 1591, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 445.)

3. **FONS**, mod. fonts, s. m. plur., vaisseau contenant l'eau avec laquelle on baptise, et au-dessus duquel on tient l'enfant pendant le baptême :

Jerusalem prist ja par traisun,
Si violat le temple Salomun,
Le Patriarche ocist devant les *funz*.
(*Rol.*, 1523.)

Li apostoiles ne s'est mie targiez,
Ainz a les *fonz* molt tost apareilliez.
(*Coron. Loois*, 1284.)

Cf. IV, 59ᵉ.

FONTAINE, s. f., eau vive qui sort de terre :

Une *fontaine* enmi sordeit
Dont li ruisels en mer coreit.
(*Eneas*, 3149.)

Une *fontaine* sordoit en mi lo pré
Et li abé la seignent de par Dé,
Et si i metent et lo cresme et lo sel.
(*Mort Aymeri*, 2102.)

Fontaigne. (*Mort Artus*, B. N. 24367, fᵒ 28ᵃ.)

Cephalus vint a la *fontaine*,
Pour la refreschir sen alaine.
(*Clef d'amors*, 3189.)

Si sordi une *fontaigne* devant lui. (*Vies des Hermites*, ms. Lyon 698, f° 8 v°.)

— Fig. :

Deus est *funteine* de pité,
Pardurra vus vostre peché.
(*Vie de saint Gilles*, 2819.)

— Édifice public qui verse l'eau :

Paié aux fonteniers pour leur pension de retenir les *fontaines*. (1396-1397, *Compt.*, CC 30, f° 13 v°, A. mun. Mézières.)

— Fontanelle :

Une plaie ou kief, sur le *fontaine*. (26 juillet 1384, *Reg. de la Loy*, A. Tournai.)

Une playe de taille, qu'il a sur le chief, a l'esclencq lez, entre le temple et le *fontaine*, au plus pres d'icelle *fontaine* dont l'os est coppé. (2 sept. 1443, *Reg. de la Loy*, 1442-1450, *Chap. des conjurations des perilz de mort*, A. Tournai.)

Cf. IV, 60[b].

FONTAINIER, s. m., fabricant, marchand de fontaines; ouvrier chargé de la pose et de l'entretien des fontaines publiques:

Paié aux *fonteniers* pour leur pension de retenir les fontaines. (1396-1397, *Compt.*, CC 30, f° 13 v°, A. mun. Mézières.)

Fontenier, qui cerche les sources des fontaines et les conduit par tuiaux en quelque lieu. (R. Est., *Lat. ling. thes.*, Aquilex.)

Cf. Fontanier, IV, 60[c].

FONTANELLE, s. f., endroit de suture des os d'un membre et particulièrement de ceux du crâne; cautère, séton en plein écoulement :

Fontanelles sont divers endroits de corps esquels on fait des ulceres avec caustiques medicamens, ou cauteres actuels: afin que par tels ulceres distille continuellement la matiere superflue, comme l'eaue d'une fontaine. (Joub., *Interpr. des dict. anat.*)

Ez *fontanelles* des bras. (Id., *Gr. chir.*, p. 497, éd. 1598.)

Cf. Fontenele, IV, 60[c].

FONTE, s. f., opération par laquelle on fabrique certains objets avec une substance, particulièrement un métal en fusion :

Pour faire faire a Sanfront, terre du marquisat de Salluces, abondante en minieres de fer, une *fonte* de toutes sortes de boullets. (Du Villars, *Mém.*, II, an 1551.)

— *Fonte, fer de fonte*, fer non affiné, tel qu'il sort du haut fourneau :

Deux chesnetz de *fer de fonte* et une poille de fer, prisez ensemble 12 s. 6 d. t. (*Inv. d'Emard de Nicolay*, f° 157, ap.V. Gay.)

Ne faictes point pour vous des dieux de *fonte*. (Le Fevre d'Est., *Bible*, Lev., XIX.)

Cf. IV, 60[c].

FOOILLIER, mod. fouiller, v. a. et n., creuser pour chercher, explorer en tous sens :

Du vice et de la luxure
Ou maint et maintes se tooillent
Ensi com li porcel *fooillent*.
(*Vie des Pères*, B. N. 23111, f° 108[c].)

Fullier.
(J. Lefebvre, *Resp. de la mort*, B. N. 994, f° 13[a].)

Il *fouilla* a son chaint. (*Ren. de Montauban*, Ars. 5072, f° 106 v°.)

Querant et *feullant*. (1422, A. N. JJ 172, pièce 158.)

Un jeune soldat du Havre ayant esté trouvé comme il ostoit l'espee a un de ceux qui sortoient et luy *fouilloit* la bourse, fut condamné a estre pendu. (Beze, *Hist. eccles.*, t. II, p. 261.)

Elle, en sa presence, ouvrit a ce meurtrier l'estomach : et tout chaudement de ses mains, *fouillant* et arrachant son cœur, le jetta manger aux chiens. (Mont., III, 27, éd. 1595.)

Il faut bien qu'il me soit permis
De *fouiller*, pour leur faire guerre,
L'arcenal de leurs ennemis.
(Aub., *Trag.*, préf.)

Que pour le faict de la garde il seroyt bon de establir deux notables a chascune porte qui se prendroient garde a tous venantz, a fin de les recognoistre et *fouiller*. (20 sept. 1594, J. Baux, *Mem. historiq. de Bourg*, t. II, p. 287.)

— Déterrer :

Ceste mesme nuict trois compaignons cesennois estoient sortis de la ville pour aller *fouiller* un thresor qu'ils avoient trouvé, afin d'emporter iceluy en leurs maisons. (Lariv., *Facet. nuits de Strap.*, XIII, vi.)

Ils s'offensoient merveilleusement contre les Espagnols qui espandoient les os des trespassez, en *fouillant* les richesses des sepultures. (Mont., II, 12, p. 378, éd. 1595.)

FORBIR, -ISSAGE, -ISSEUR, v. Fourbir, -issage, -isseur.— **FORBU**, v. Fourbeu.

FORÇAT, s. m., celui qui était condamné à ramer sur les galères de l'État :

Nous appellons ces pauvres gens attachez aux bancs *forsats*, pour ce qu'ils rament par force, toute ainsi qu'a Rome ils appelloient en guerre volones, ceux qui volontairement y alloient. (Thevet, *Cosmogr.*, XV, 21.)

Nous appelons ces pauvres gens attachez a la rame *forsats*, parce qu'ils rament par force. (Vincent de La Loupe, *Origine des dignitez et magistrats de France*, Paris, 1573.)

Ce pauvre matelot, ce *forsat* et esclave
En la rade assablé, que la fortune brave.
(G. Bounin, *Sonn.*, au seign. de Latour-Landry, 1586.)

La sobrieté bien que ne soit des plus grandes et difficiles vertus, qui ne donne peine qu'aux sots et aux *forsats*, si est elle un progres et acheminement aux autres vertus. (Charr., *Sag.*, l. III, c. xxxix, p. 755, éd. 1601.)

Cf. IV, 65[a].

FORCE, s. f., toute puissance capable de produire un effet, vigueur, résistance, violence, pouvoir de contraindre :

Cum decarrat ma *force* e ma baldur.
(*Rol.*, 2902.)

Que al bois erent asailli,
Par *force* esteient envai.
(*Eneas*, 3689.)

Tenez, bels sire, el nom del rei del ciel,
Qui te doint *force* d'estre buens justiciers.
(*Coron. Loois*, 145.)

Et uns estores de Sarrasins vinrent par mer, s'asalirent au castel, si le prissent par *force*. (*Aucas. et Nicol.*, 34, 4.)

Pur *force* e pur meintenement
La dame en voil faire present,
Que jeo ne seie desturbez
En cest pais n'achaisunez.
(Marie, *Lais*, Mil., 185.)

Tot altresi com l'aymans deçoit
L'aguillette par *force* de vertu,
A ma dame tot le mont retenu
Qui sa bealté conoist et aperçoit.
(Gautier d'Epinal, *Chans.*, xxiii, 1, Brakelman.)

Et non pourquant l'un ama tant la femme de l'aultre pour la grant beauté qu'il vit en elle, et aussi pour le grant los que son compaignon lui en faisoit, qu'il convint a fine *force* qu'il l'eust. (xiv[e] s., *Art d'amour*, B. N. 881, f° 78[a].)

Et pour ce que li rois se doubtoit que li communautes de Roem ne l'en fesissent *force*. (Froiss., *Chron.*, IV, 180, Luce.)

Qui estoit encores en la *force* de son age. (J. Chart., *Chr. de Ch. VII*, c. 271.)

La closture estoit de petite *force*. (O. de La Marche, *Mém.*, I, 24.)

Mais les emporta la *force* dudit char. (1460, A. N. JJ 192, f° 37 v°.)

Toute la *force* du mal firent les femmes grecques qui estoient enragees pour l'amour de leurs amis. (*Orose*, vol. I, f° 95[a], éd. 1491.)

Et disoient touts qu'oncques n'avoient esté en ladite vaulderie, et que ce qu'ils avoient dit avoit esté par *force* de gehenne, et de poeur d'estre ars. (Du Clercq, *Mém.*, liv. IV, ch. ix.)

Il s'est veu le premier parmi tant de vaillans hommes de l'armee courir au secours d'Alcibiades, accablé des ennemis, le couvrir de son corps, et le descharger de sa presse, a vive *force* d'armes. (Id., *ib.*, III, 13.)

Les François n'avoyent eu aucune intention de surprendre a *force* cette ville. (Fr. de Sal., *Lett. à Ch. Emm.*, 11 juin 1611.)

— *Avoir force*, être valable, être en vigueur :

Les edits n'*avoient force* que pour un an au plus. (Bodin, *Rep.*, I, xi.)

— Violence :

Li chevalier.
Bergerete, a Dieu remanes,
Autre *forche* ne vous ferai.
(A. de la Halle, *Jeu de Robin et de Marion*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 532, 4.)

Et combien que *forche* l'appeles,
Tel *forche* plest mont as puceles.
(*Clef d'amors*, 1137.)

J'ay ouy parler de beaucoup de meurtres,

pilleries et *forces* publiques commises en ce ressort. (L'Hospit., *Har.*, 11 avr. 1565.)

— *Faire force a une femme,* la violer :

Ki abat famme a terre pour *lui faire force.* (*Lois de Guill.*, 19.)

— *Crier a la force,* crier au viol :

Et le faictes bien travailler affin qu'il vous en prise mieulx ; et dictes que vous *crierez a la force*, et me appellez. (*Quinze joyes de mar.*, V, p. 53, Bibl. elz.)

— Torture :

A l'instant ce miserable a esté pris, et apres avoir voulu un peu desadvouer le faict, incontinent apres l'a confessé sans *force.* (1594, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 286.)

— Quantité, abondance :

Vint a grant *forse* de gens d'armes. (1337, *Coll. de Lorr.*, III, f° 45, B. N.)

Chascun aura *force* d'argent.
(Dadout., *Moyens d'éviter merencolie*, Poés. fr. des xve et xvie s., II, 44.)

Desja vous voyez que les noms supposez de Grece sont perdus, et que les simples vocables Allemans sont en *force* des le temps que par la vraye histoire on commence a cognoistre les princes de ceste nation. (Belleforest, *Chron. et ann. de France*, De l'orig. des Franç., f° 2 v°.)

Il se trouvoit en cette ville *force* musiciens, joueurs de comedies. (Amyot, *Vies*, Lucull.)

Et avoit bien veu, espié et recognu son cabinet ou il mettoit sa vaisselle d'argent, car il en avoit, le gallant ! *force*, moitié par dons qu'on luy faisoit, moitié par rapine qu'il faisoit aux princes et aux grands. (Brant., *Grands capit. estrang.*, I, xxxii.)

— *A force de, de force de, par force de*, loc., pour exprimer la continuité ou l'intensité d'une action :

Vivre en mains lieux de tolte et de rapine,
Et tout rungier ; faire crasse cuisine
Des biens d'autrui prins *a force de* fer.
(Eust. Desch., *Poés.*, VI, 220.)

Et les aulcuns se saulverent *par force de* bien fuyr. (Monstrelet, *Chron.*, II, 123.)

Livres tres autentiques,
Vieux, et usez *de force* d'estre antiques.
(Cl. Mar., *Chants*, XV, Chant de folie, II, 302, éd. 1731.)

S'entre rompans les aureilles *a fine force de* criailler. (Du Fail, *Cont. d'Eutr.*, XIX.)

— Nécessité :

Et si *force* lui face de passer une ewe. (Bozon, *Contes*, p. 153.)

Et les maris c'est *force* qu'ils demeurent.
(Cl. Mar., *Eleg.*, XX.)

Ha ! Ha ! Il est *force* que j'en rie.
(Lariv., *les Tromper.*, I, 4.)

Cf. Force 1, t. IV, p. 65^a.

FORCHE, v. Fourche. — **FORCHETE**, v. Fourchete. — **FORCHON**, v. Fourchon.

FORCIER, mod. forcer, v. a., contraindre :

Pur le *forcher.* (*Year books of the reign of Edw. the first*, Years XXX-XXXI, p. 51.)

Laissez nous faire nostre office ; est ce ainsi qu'on *force* la justice ! (Lariv., *le Fid.*, V, 6.)

C'est tousjours avec ferme resolution d'entretenir les edicts de pacification qui ont esté cy devant faits. sans souffrir qu'au faict de nostre religion vos consciences *soyent forcees.* (1593, *Lett. miss. de Henri IV*, III, 825.)

— Prendre de force :

Et *forçoyent* toutes dames, damoiselles et pucelles, qu'ils pouoient attraper. (Froiss., *Chron.*, V, 320.)

— *Force forcee,* nécessité absolue :

Force forcee conseil n'atand.
(J. A. de Baif, *Mimes*, l. II, f° 94 v°.)

— *Cela non force,* ce n'est pas une affaire, il n'importe, il n'y a pas de contrainte :

Restant seullement une maison, y mist le feu dedans, pour dire, consummatum est, ainsi que depuys dist sainct Thomas d'Acquin, quant il eut la lamproye toute mangee. *Cela non force.* (Rab., *Tiers livre*, ch. ii, éd. 1552.)

Cf. Forcer, IV, 67^b.

FORER, v. a., creuser à l'aide d'un engin mû par une force mécanique :

Un locquet et deux clefs *forees* et croisies. (18 août-17 novembre 1414, *Compte d'ouvrages*, 1re Somme de mises, A. Tournai.)

On trouva le second huis du dit ferme rompu par force, et pluiseurs instrumens aupres, par lesquelz apparoit le dit huis *avoir esté foré*, trauwé, et violé. (30 juin 1460, *De Monseigneur le Prevost de Harlebergue*, Reg. journal des prevôts et jurés, série II, ib.)

— Percer, en général :

Le viermissiel qui *fore* lebos. (*Bible hist.*, Maz. 311, f° 105^b.)

Cf. IV, 75^a.

FOREST, mod. forêt, s. f., grande étendue de terrain plantée de bois :

Chevalchet l'emperere tres parmi croix partie,
Les bois et les *forez*...
(*Voy. de Charlem.*, 102.)

Sempres fust reis quant Guillelmes i vient ;
D'une *forest* repaire de chacier.
(*Coronem. Loois*, 113.)

Li *fories.*
(*Rom. d'Alex.*, f° 53^d.)

En un grant chemin est entree
Riere la *forest* l'a menee.
(Marie, *Lais*, Le Fraisne, 139.)

Jol vi entrer en la *forest.*
(Huon de Rotel., *Ipomedon*, 5280.)

Li quens ala .i. jor cachier,
Une espie li vint nonchier
Qu'Uistasses ert en la *foriest.*
(*Eust. le moine*, 995.)

Fourest. (*Mort Artus*, B. N. 24367, f° 72^a.)

Les *foreez.* (xiii^e s., *Accord*, f^ds Bizeul, Bibl. Nantes.)

Parmy une *foriest*...
(*H. Capet*, 412.)

Cf. IV, 75^a.

FORESTIER, s. m., agent qui a un emploi dans un bois, une forêt :

Et tant serjans et tant barriers,
Tant graverens, tant *forestiers.*
(Wace, *Rou*, 3^e p., 852, var.)

Forestiers iert de la gaudine.
(*Brut*, ms. Munich, 277.)

Par les forez poeit chacier,
N'i ot si hardi *forestier*
Ki cuntredire le osast.
(Marie, *Lais*, Eliduc, 37.)

Totevoies vint il a la meson d'un *foretier* qui estoit a l'entree d'un bois. (*Lancelot*, ms. Fribourg, f° 28^c.)

Et se conoissent k'il est dou ban de Jeuvilles, et li boix c'on dist de Weivre est demoine l'abbé, et il lou leit a signor Pieron a warder a toz jors mais, a lui et a ces airs a tiers, an teil maniere ke li *frostier* de Troignuel le doient warder. (1259, *Cart. de S.-Vinc. de Metz*, B. N. l. 10023, f° 72 r°.)

Li *froustreir* de Troigniel... Les doiens et les *frostiers.* (*Ib.*, f° 94 r°.)

Voississiens faire prevost ou doien ou celerier ou *fouretier.* (*Lett. de J. de Joinv.*, A. N. K 1155.)

Les *forostiers.* (1281, Saint-Vivant, pièce 8, A. Doubs.)

Li *fourestrierz.* (1291, *Coll. de Lorr.*, 974, B. N.)

Bertrant le *foretier.* (1302, *Lett. de J. de Joinv.*, Ecurey, A. Meuse.)

As *frostiers.* (24 avr. 1309, reg. mun. I, f° 180, A. Besançon.)

Lou *forentier.* (1351-54, *Compt. d'Heurvon, prév. de Fou*, B 2201, f° 2, ib.)

— Adj., des forêts, de forêt :

Si je t'ay des premiers, o *forestiere* muse,
Conduite aux chams François des chams de Syracuse,
Anime nos forests a bruire pour tousjours
De ces loyaux amants les loyales amours.
(Vauq., *Idill.*, 3.)

Dieus *forestiers.* (Dampmart., *Merv. du monde*, f° 56 v°.)

Region *forestiere* et deserte. (La Bod., *Harmon.*, p. 239.)

Cf. IV, 75^c.

FORET, s. m., outil de fer destiné à forer :

Deux *fores* de wimbrequin. (1423, *Exécut. testam. d'Angnies de Lortioir, v^e Jehan de le Bruyere*, A. Tournai.)

Je descendy en la cave et, mettant le *foret* en un tonneau, puis en un autre, j'allois tastant qui estoit le meilleur. (Lariv., *le Morf.*, V, 2.)

Entonnoirs, bons *foirets* et vrilles.
(*Les Cris de Paris*, dans *Rec. des chans. nouv. de div. poét. franç.*, I, f° 59, éd. 1585.)

FORFAIRE, v. — N., manquer gravement :

Elle *forfit* a son honneur avec le peintre Polygnotus. (Amyot, *Vies*, Cimon.)

— A., compromettre, perdre :

Li baron respondirent que en le tere de Surie ne voloient il mie aler car il n'i por-

roient riens *forfaire*. (Robert de Clary, p. 7, Riant.)

Se il montoient et il en deffailloit plus de deuz portees, le drap *seroit forfait*. (*Ord. de la drap. de Louv.*, Cart. de Ph. d'Alenç., p. 857, A. Seine-Inf.)

Il *forferoient* toutes lors terres e touz leurs biens. (1305, *Conc. int. reg. Fr. et Fland.*, vid. de 1309, A. Vatican, Instr.)

Et lors le roy me donna toute sa terre qu'il *avoit fourfaicte*. (J. d'Arras, *Melus.*, p. 86.)

Se il passe les mectes du barrage, il *forffait* son pain et le cheval qui le porte. (*Cout. de Dieppe*, f° 31 r°, A. Seine-Inf.)

Et il fist monstrer comment le roy Richart *avoit forfait* sa vie et sa couronne. (*Trais. de Rich. II*, p. 69.)

Il fist eslever une haulte croix au milieu de la place, a laquelle pendoient un gantelet et une espee toute nue, pour signifier que se nul du monde se presumoit de dire quelque injure ou villenie auxdits paysans marchands, il *forfaisoit* le poing ; et s'il estoit si mal advisé que de ouvrer a main mise, il se *forfaisoit* la vie. (J. Molinet, *Chron.*, ch. vii.)

Quant je vous prins a mariage a la male heure, vous n'aportastes gueres avecques vous, et encores le tant peu que ce feust, si l'*avez* vous *forfait* et confisqué. (*Cent Nouv. nouv.*, 68.)

Le vassal par desadveu commet et *fourfait* son fief au prouffit de son seigneur. (*Coust. gén. du comté d'Artois*, 21, Nouv. Cout. gén., I, 260.)

Cf. IV, 76ᵃ.

forfait, s. m., crime, délit, excès :

De quant il querent le *forsfait*.
(*Passion*, 173.)

Par son *forfait* se vergondot.
(*Eneas*, 2663.)

Vers ceus dedenz est en aguait
Come il lor face grant *forsfait*.
(*Thèbes*, 8607.)

Ci reviendrai por les *forfais* oir.
(*Garin le Loh.*, 1ʳᵉ chans., XV.)

Car ses *forfais* ne pooit rendre.
(Geofroy de Paris, *Chron.*, 7566.)

Afin que il amendaissent plus grandement ce *fourfet*. (Froiss., *Chron.*, V, 114.)

— Marché par lequel on s'oblige à faire, à fournir une chose moyennant un prix déterminé, à perte ou à gain :

A cranté a tenir seur le *forfait* de le vile. (1219, A. S.-Quent., l. 24, chirog.)

— Amende :

Il est a .lx. sous de *fourfet* et chis *fourfes* est tous au signeur. (Roisin, ms. Lille, 266, p. 84.)

Et dist li paagierres qu'il estoit en *forfet* de .lx. sols. (Vers 1268, *Plainte a r. de Fr. par des march. flam.*, A. prov. de Gand, Rupelm., n° 118.)

forfaiture, s. f., violation du serment de foi et d'hommage :

Pour nous venger des *forfaitures*
Que nous ont fait...
(*Mist. du siege d'Orl.*, 17210.)

Ce me seroit trop grant injure
Envers amours et *forfaicture*.
(René, *Regnault et Jeanneton*, Œuv., II, 120.)

Cf. IV, 76ᶜ.

forfanterie, s. f., vanterie impudente :

Telles *forfanteries* inventees pour confondre l'œuvre, et se rendre admirables. (O. de Serr., VII, 3.)

forge, s. f., usine où l'on fond le fer :

Par les *forges* le feu alument,
Les fornaises ardent et fument.
(*Eneas*, 4399.)

Cf. IV, 76ᵇ.

forgeor, mod. forgeur, s. m., celui qui forge, qui fabrique ; fig., celui qui imagine une chose à sa fantaisie :

Les inventeurs et *forgeurs* de mots. (Geoff. Tory, *Champ fleury*, f° 1v°, éd. 1529.)

Il fut tenu pour un *forgeur* de nouvelles qui mettoit pour neant en trouble et en frayeur la ville. (Amyot, *Vies*, Nicias.)

Ces bons *forgeurs* de calomnies. (Mart. du Bellay, *Mem.*, l. IV, f° 131 r°, éd. 1572.)

Timon... grand *forgeur* de miracles. Mont., II, 16, p. 416, éd. 1595.)

Forgeur de fausse paix.
(Aub., *Trag.*, VI.)

Cf. IV, 77ᶜ.

forgeron, s. m., celui qui travaille les métaux au feu et au marteau :

Les *forgerons* d'Ætna sur l'acier d'un' enclume
N'ont et n'auront jamais le pouvoir de forger
Un feu qui avec soy porte plus de danger.
(Cl. de Morenne, *Poés. prof.*, p. 20.)

forgier, mod. forger, v. — A., travailler le fer :

Ki fist l'espee, mavaise le *forga*.
(*Alisc.*, 1283.)

El vint a son seignor Vulcan,
Ki molt ert maistre de *forgier*
Or et argent, fer et acier.
(*Eneas*, 4302.)

Un vaisselet a fet *forgier*.
(Marie, *Lais*, Laustic, 149.)

Broches de fer fist granz *furgier*.
(Id., *ib.*, Yonec, 290.)

Forjer. (*Psalt. monast. Corb.*, B. N. l. 768, f° 61 r°.)

Nous ferons amenuiser petit a petit la cour des monnoyes qui maintenant *sont forgiees* en nos monnoyries. (1304, *Ord.*, VI, 306.)

Fera le roy de France battre et *forger* monnoye en ladite ville de Bourdeaulx. (J. Chartier, *Chroniq. de Charl. VII*, c. 249.)

Il y avoit grande persecution contre quelque noblesse du pays pour *avoir forgé*, et notamment des pieces de dix sols. (Aub., *Fœnest.*, IV, 10.)

— *Forgier le fer entandis qu'il est chaud*, profiter de circonstances favorables :

Se ce Turcq nous eschape ancores, rekarra il a battaille ; et s'il est mort ou desconfy, la Grece sera legierement reconquestee. *Forgons le fer entandis qu'il est chaut.* A ce conseil s'acorderent... (Wavrin, *Anchienn. cron. d'Englet.*, II, p. 82.)

— Fig. :

Leur langage (des Italiens) n'est si heureux a *forger* des vocables que le nostre. (H. Est., *Prec. du lang. franç.*, p. 156.)

De laquelle gloire, combien que quelques Italiens veulent frustrer notre Gaule, pour la rapporter a quelques Enetiens, peuple *forgé a* credit, et qu'ils veulent tirer du pays de Paphlagonie, si est ce que... (Pasq., *Rech.*, I, 3.)

— Abs. :

Et le desarma, tellement qu'il falut *forger* et ouvrer audict gardebras. (O. de La Marche, *Mem.*, I, 9.)

— Réfl., frapper des fers de derrière contre les crampons des fers de devant, en parlant d'un cheval :

S'il estoit (le cheval) foible de jambes, il *se* pourroit *forger* ou entretailler. (1598, *L'Ecuirie de Fed. Grison*, p. 50.)

forhu, s. m., sonnerie de trompe pour appeler les chiens :

Il les faut descoupler (les chiens), sinon coupler les jeunes avec les vieux qui, oyant le *forhu*, courent au valetet y trainent leur compagnon. (E. Binet, *Merv. de nat.*, p. 7, éd. 1622.)

Chacun des veneurs tient une souple houssine
Et frape sur le chien qui, gourmand, se mutine :
Puis quand les retirer de la curee il faut
Le maistre du *forhu* crie: Ty ha hillaud.
(A. Jamyn, *Œuv. poét.*, f° 66 v°.)

Cf. Forthu, IV, 99ᶜ.

forhuer, v. — N., sonner l'appel des chiens :

Madame a l'œil deffeist la ruse
Et a *forthuer* commança.
(*Livre de la chasse*, p. 14, Pichon.)

Je descouplay mes chiens et, *forhuant* apres,
Les nommant par leurs noms, il ny eut ny fo-
[rests,
Montaignes ny chemins, ny lande inhabitee
Qui ne fissent un bruit sous ma chasse amutee.
(P. Rons., *Œuv.*, Bocage, p. 481, éd. 1584.)

Le bon piqueur doit sçavoir... *forhuer* en mots longs et sonner de la trompe. (E. Binet, *Merv. de nat.*, p. 15, éd. 1622.)

— A., annoncer (l'arrivée de la bête) par la sonnerie du forhu :

Et s'il le voit il doit savoir comment il *forhuera* le cerf. (G. Phebus, *Chasse*, B. N. 616, f° 55ᶜ.)

— Appeler (les chiens) par la sonnerie du forhu :

Il faut... les *forhuer* avec la trompe ou bouche. (E. Binet, *Merv. de nat.*, p. 6, éd. 1622.)

— Inf. pris subst., syn. de *forhu :*

Et s'il venoit a son *forhuer* deux ou trois ou quatre chienz... (G. Phebus, *Chasse*, B. N. 616, f° 69ᵈ.)

forjet, s. m., saillie hors de l'aplomb, de l'alignement :

Coupperent a l'ung des paroys les *forgectz* des solives. (J. Mart., *Vitr.*, p. 101.)

FORJETER, v. — A., faire sortir hors de l'aplomb, de l'alignement :

Pour construyre le portail d'icelle esglise, l'on *a* prins, occupé et *forgecté* environ la moitié de la place. (1543, BB 60, A. mun. Lyon.)

— Réfl., sortir de l'aplomb, de l'alignement :

Il a les yeux flamboyans et fort enfles, *se forjettans* hors de leur orbite. (Paré, VI, 8.)

Cf. Forgeter, IV, 78[a].

FORLONGE, s. f., action de forlonger :

Les chiens noirs... sont puissans de corsage, de haut nez, chassans de *forlonge*, desirent les bestes puantes. (E. Binet, *Merv. de nat.*, p. 5, éd. 1622.)

Cf. Forloigne, IV, 82[a].

FORMACION, mod. formation, s. f., action de former, résultat de cette action :

La *formation* del munde.
(Ben., *D. de Norm.*, I, 47.)

La *formacion* de tous membres. (J. de Meung, *Vegece*, I, 6.)

FORMALISTE, s. m., celui qui s'attache trop à la forme, aux formalités :

Les *formalistes* s'attachent tout aux formes et au dehors, pensent estre quittes et irreprehensibles en la poursuitte de leurs passions et cupidites, moyennant qu'ils ne fassent rien contre la teneur des loix et n'obmettent rien des formalites. (Charr., *Sag.*, I, 6, p. 57, éd. 1601.)

FORMALITÉ, s. f., forme réglée suivant laquelle on doit procéder dans l'accomplissement de certains actes judiciaires, civils, etc. :

Avec promesse d'obeir a l'evesque et de luy satisfaire selon la *formalité* de l'Eglise. (*Chos. mem. escr. p. F. Richer*, p. 194.)

FORME, s. f., l'ensemble des qualités d'un être ; configuration d'un corps déterminée par l'apparence :

En tal *forma* fud naz lo reys.
(Alberic, *Alexandre*, 54.)

Entre le roi e sun pastur,
En tel *furme* e en tel guise
Ke honur i eit seinte Iglise.
(*S. Thom. de Cant.*, f° 11, 22.)

En *forme* d'empereour. (Villeh., CXXVII.)

Quer tel mauvestié, sanz doutance,
A *forme* de don et semblance.
(*Clef d'amors*, 1147.)

Ne soiies mie songneus d'estre sovent deles le balant, par quoi vous ne soies perdus par sa *fourme*. (Jehan d'Arkel, *Li ars d'amour*, I, 369, Petit.)

La *furme* de la croiz fud despite. (*Sermons en prose*, B. N. 19525, f° 157 v°.)

Pour ordonner et mettre en *fourme* l'ouvraige dessusdit. (1449, *Compte de l'église collegiale de Sainte-Waudru*, A. Mons.)

— Éclisse, cercle de bois dans lequel on dresse les fromages :

Fay des *formes* d'osier pour faire des formages.
(Belleau, *Egl.*, I.)

— T. de cordonn., morceau de bois qui a la figure du pied et qui sert à monter un soulier :

Ferrans le cordewaniers met plus de quir a œvre que trois autres. Encore aroit il milleure vente s'il euist des *fourmes* asses. (*Dialog. fr.-flam.*, f° 14[c].)

A chaque pied n'est propre toute *forme*.
(Vauq., *Sat.*, III, à Morel.)

— Pierre grossièrement taillée appelée autrement libage :

Achat de 19 grandes pierres appelees entablemens, *formes* et clerevoyes. (1483-84, *Comptes de Nevers*, CC 73.)

— *La forme du chaperon*, la tête :

De paour de perdre leur renon
Avec *la forme du chapperon*.
(Guill. de St André, *le Libvre du bon Jehan*, 251.)

— *Lettres de forme*, grosse gothique très régulière qui fut en usage du XIV[e] au XVI[e] siècle pour les beaux manuscrits :

Greffier sur le fait des esleuz,
Escripvant en *lettres de fourme*,
Patron des enfans dissolus,
Notaire en parchemin double,
Et grant advocat dessoubz l'ourme.
(Coquill., *Enqueste*, II, 135.)

— *A la forme*, à la manière :

Le capitaine françois, *a la forme* d'Horatius Cocles, se jeta tout armé dans la mer. (Nic. de Langes, *Chron. de Himb. Vellay*, XL.)

A la forme que la navire ne reçoit son pilot, que premierement ne soit callafatee et chargee. (Rab., *Garg.*, ch. III, éd. 1542.)

Enjoignant aux sujets de tondre leurs cheveux *a la forme* qu'on les voit. (Bodin, *Rep.*, I, 10.)

Cf. IV, 83[a].

FORMEL, adj., t. de philos., qui fait qu'une chose est telle qu'elle est :

La furme ou la cause *furmele*.
(*Lumiere as lais*, ms. Cambridge, S. John's College F 30, f° 4[b].)

Tant suffist de la cause *formele*,
Ore fet a dire de la fincle.
(*Ib.*, f° 4[c].)

La furme ou la cause *formele*
En checun livre deit estre tele
Que l'en deit la manere saver
Cum l'en put fetement aver
Des parties numbre et conisaunce.
(Pierre de Peckam, *Rom. de Lumere*, Brit. Mus., Harl. 4390, f° 4[a].)

Cf. IV, 83[c].

FORMELLEMENT, adv., d'une manière formelle :

Fourmelement. (*Consol. de Boece*, Ars. 2669.)

— De forme, par sa forme :

Advisa ung fort beau lict tout couvert d'ung samin brodé, sur lequel gisoit une gracieuse pucelle qui si *formellement* belle estoit que pour ce temps n'eust esté trouvé la pareille. (*Perceval*, f° 74 v°, col. 1, éd. 1530.)

FORMER, v. — A., donner l'être et la forme :

Fist un image ovrer, [*mer*.
D'or et d'argent mult grant a sun semblant *fur*-
(Garn., *S. Thom.*, B. N. 13513, f° 22 v°.)

De char et d'os i *fu* tes cors *formez*,
Et del saint sanc qu fu martir clamez.
(*Coron. Loois*, 721.)

Quant ele vint en tel eé
Que nature *furme* belté,
En Bretaigne ne fu si bele
Ne si curteise dameisele.
(Marie, *Lais*, le Fraisne, 241.)

En li *former* uvra nature.
(Id., *ib.*, Equitan, 34.)

Dampnedeu, tu ki me fesis,
Alpha et ω, ki me *furmas*
A ta semblance, e nus salvas.
(*Vie de Saint Gilles*, 2104.)

Lur escheles *ont* ajostees
E lur batailles bien *formees*.
(*Vie du pape Greg.*, p. 58.)

Disant l'une a l'autre que oncques plus beau jouvencel n'avoyent veu mieulx fait ne mieulx *formé* de tous membres. (*Hist. de Gilion de Trasignyes*, p. 153, Wolf.)

Et de sa personne il estoit grant chevalier, moult beaul et moult bien *formé* de tous ses membres. (O. de La Marche, *Mém.*, I, p. 194.)

— Formuler :

Difficile chose est de faire ou *former* telle demande par escript comme dit est, et pour ce souvent on y treuve avantage a fort barroyer la matiere. (Bout., *Somme*, f° 64 v°, éd. 1539.)

— Réfl., composer son visage :

Luy, aussi tost qu'il veid s'amie, *se forma*, en sorte qu'il ne changea nullement de contenance. (Marg. d'Ang., *Hept.*, 44.)

Cf. IV, 84[c].

FORMI, mod. fourmi, s. m. et f., petit insecte qui vit par troupes et se construit des habitations souterraines :

Le petit *formy*.
(B. Desper., *Poés.*, 98, Lacour.)

Mais tu vis par les sillons vers
De petits *fourmis* et de vers.
(Rons., *Œuvres*, VI, p. 349, Mellerio.)

Pecore, ver de terre...
Simple *formil*, inutile creature.
(P. de Changy, *Instit. de la fem. chrest.*, f° 78 r°, éd. 1543.)

Cf. IV, 85[b].

FORMICANT, adj., qui donne une sensation analogue au picotement des fourmis :

Pouls *formicant*. (Paré, VIII, 12.)



FORMIERE, mod. fourmilière, s. f., habitation des fourmis :

Quant il a en sa *furmiere*
Porté et atrait son froment.
(GERV., *Best.*, Brit. Mus., add. 28260, f° 95ᵃ.)

Les fourmis ont aussi aulcunes proprietez maulvaises, car ilz mengent les racines des arbres qui sont pres de la *fourmiere*. (CORBICHON, *Liv. du propriet. des choses*, XVIII, 51.)

Ce n'est qu'une *formilliere* esmeue et eschaufee. (MONT., l. II, c. XII, p. 307, éd. 1595.)

— Fig. :

Les poetes romains ont foisonné en telle *formiliere* qu'ils ont apporté aux libraires plus de charge que d'honneur. (RONSARD, *Œuvres*, VII, 318, Blanchemain.)

— Démangeaison :

Quand vous verrez que vostre oiseau se grattera ou mangera les pieds, sachez que c'est une maniere de *fourmiere* qui les luy gaste. (FRANCHIERES, *Fauc.*, IV, 15.)

Cf. IV, 87ᵃ.

FORMILLEMENT, v. FOURMILLEMENT. — **FORMILLER**, v. FOURMILLIER.

FORMULAIRE, s. m., recueil de formules :

Ce prothocole ou *formulaire*. (1426, B. N. 5024, f° 197 v°.)

Les Romains n'avoyent point de certain *formulaire*, ny de regle arrestee pour accorder les revolutions des mois avec le cours de l'annee. (AMYOT, *Vies*, J. Cæs.)

— Par latinisme, loi :

Il n'appartient au commun populaire
Bailler aux roys ordre ne *formulaire*.
(J. BOUCHET, *Ep. mor.*, II, VI.)

FORMULER, v. a., énoncer avec précision :

Dessus *ay formulé* une complainte. (BOUT., *Somme rur.*, f° 54ᵇ, éd. 1486.)

FORN, mod. four, s. m., ouvrage de maçonnerie voûté où l'on fait cuire le pain, la pâtisserie :

Si te esloigne de lui com del feu de chaud *fur*.
(TH. DE KENT, *Geste d'Alex.*, B. N. 24364, f° 85ᵇ.)

Il cuiront et mourront a mes *forz* et a mes moulins. (1231, *Cout. de S.-Florentin*, A. N. J 195.)

Fors et molins. (*Ib.*)

Li *fours*. (*Cart. blanc de S.-Corneille de Compiègne*, f° 135 v°, A. Oise.)

Il pleuvoit et gresloit et fasoit noir comme en ung *four*. (*Les quinze Joyes de mariage*, XV, p. 124, Bibl. elz.)

Estant en un cabaret avec mon voisin et autres, ou nous beuvions comme terre a *four*. (G. BOUCHET, *Serees*, I.)

— *Ce n'est pas pour lui que le four chauffe*, ce n'est pas lui qui retirera le bénéfice d'affaire en question :

Mais, quoy qu'il en soit, *ce n'est pas pour luy que le four chaufe*, car j'ay bien resolu, avant qu'il soit demain nuict, de t'accorder avec Eustache. (TOURNEB., *les Contens*, II, 1.)

Ha poltron ! *ce n'est pas pour toy*
Que le four chauffe.
(GREVIN, *les Ebahis*, II, 1.)

— *Four dauphin*, sorte de pâtisserie :

Puis aprez, ils avront les *four*
Dauphins et fleurdelis de cresme.
(*Mist. du Viel Test.*, IV, 392.)

FORNEE, mod. fournée, s. f., quantité de pain qu'on peut faire cuire à la fois dans un four :

De chascune *fournee* et demie de pain. (1294, *Cart. noir de Corb.*, B. N. l. 17758, f° 58 r°.)

— *Prester un pain sur la fornee*, faire l'amour avant le mariage :

Biele, je vous feray, s'il vous plaist, m'espousee.
Mais je vous prie, pour Dieu chi fist chiel et ro-
[see,
Que *prester* me voillies *du pain sur une four-*
[*nee*.
(*Florence de Rome*, B. N. 24384, v. 4250.)

Un homme ne se fie pas volontiers a une fille qui luy *a presté un pain sur la fournee*. (B. DESPER., *Nouv. recreat.*, Des trois sœurs, f° 19 r°, éd. 1572.)

— *Entreprendre sur la fornee*, même sens :

Encore qu'il soit tout pres
Des nopces, il ne peult attendre
Sans *sur la fournee entreprendre*.
(GREVIN, *les Ebahis*, IV, 2.)

FORNEISE, mod. fournaise, s. f., grand four où brûle un feu ardent :

Par les forges le feu alument,
Les *fornaises* ardent et fument.
(*Eneas*, 4399.)

En *forneises* de soufre (le feu) espris.
(MARIE, *Purgat.*, 1092.)

Puis l'a gitié en la *fornesse*.
(G. DE COINCI, *Dou juif verrier*, 59, Wolter, *der Judenknabe*, XXI.)

Fornoise.
(*Vie Ste Claire*, B. N. 2096, f° 7ᵃ.)

Fornase. (*Gloss. gall. lat.*, B. N. l. 7684.)

Il n'y a mot ne circonstance,
S'il est pesé a la balance,
Qui en mon pauvre cœur n'enchase
Ung brasier et une *fournase*.
(*Mist. du Viel Test.*, II, 26.)

Sept pieces de marbre, douze marteaux, une *fournaise* et trois grans soufflets servans a fondre estain. (8 nov. 1514, *Chir.*, A. Tournai.)

Les Romains fournirent aux depens de la chose publique les fourneaux a cuyre la bricque, que l'on appelle encore jusques aujourd'hui les *fournaises* de la ville. (AMYOT, *Diod.*, XIV, 31.)

FORNEL, mod. fourneau, s. m., ustensile pour chauffer les substances que l'on veut soumettre à l'action du feu :

Une cuve et une caudiere en *fourniel*. (Juill. 1278, *C'est mestre Willaumes de Bietune*, chirogr., A. Tournai.)

Clibanus, *furneus* de fer. (GARL., ms. Bruges 546.)

Tout debatant le trait grant erre
Au *fournel* ou se faisoit son erre.
(G. DE COINCI, *Mir.*, col. 284, Poq.)

Por faire un *fornel* d'encoste le grant four. (1304, *Trav. aux chât. des comtes d'Art.*, A. N. KK 393, f° 18.)

L'estoupelle du *fourniel* des dictes estuves. (16 fév. 1446, *Tutelle de Haquinet Buissy*, A. Tournai.)

Fourniel. (1334, *Execut. test. d'Ysabiel de Cysoing*, ib.)

Pour le froit qui fait es Alemaignes l'iver, ils (les Bavarois) ont *fourneaux* qui chauffent par telle maniere qu'ilz sont chaudement en leurs chambres. (GILLES LE BOUVIER, *Armorial de France*, ap. V. Gay.)

Cf. IV, 89ᵃ.

FORNESTURE, v. FOURNITURE.

FORNICACION, mod. fornication, s. f., péché de la chair :

Fornication.
(GERV., *Best.*, 1209.)

Par cele *fournikassion*
Qu'il la fisent.
(MOUSK., *Chron.*, 6758.)

Çou est *fornications*. (XIIIᵉ s., *Serm.*, ms. Mont-Cassin, f° 100ᵇ.)

Lors furent ocis cil qui furent ivre e qui firent *fornication*. (*Chron. de Turpin*, B. N. 5714, f° 73ᵃ, Auracher.)

Cf. FORNICATION, IV, 90ᵇ.

FORNICATEUR, s. m., celui qui commet le péché de fornication :

Les *fornicators* et les awoltres. (*Dial. S. Greg.*, p. 295.)

Fornicateur. (*Le Miroir historial*, Maz. 1554, f° 159 v°.)

Entre lesquels il (Dieu) tient plus grandz
[pecheurs
Tous bougerons et tous *fornicateurs*.
(EDMOND DU BOULLAY, *Combat de la chair et de l'esprit*, p. 39, éd. 1549.)

Cf. FORNICEOR, IV, 90ᵇ.

FORNIL, mod. fournil, s. m., pièce attenant au four et où l'on pétrit la pâte :

Pour fere les sieges et .I. huiz, .I. *fournil*. (1345, A. N. K 44, pièce 6.)

FORNIQUER, v. n., commettre le péché de fornication :

Forniquer. (1564, J. THIERRY.)

FORNIR, v. FOURNIR.

FORPAISIER (SE), mod. forpayser, v. réfl., t. de vén., s'éloigner du gîte :

Le masle (le lièvre)... *se forpayse* quelquefois trois lieues sans s'arrester. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 24, éd. 1622.)

— N., même sens ; partic., quitter le couvert :

S'il advient qu'une beste *forpaise* aux champs, ils (les chiens) ne la cuident abandonner. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 4, éd. 1622.)

Cf. IV, 92ᶜ.

FORRAGE, mod. fourrage, s. m., foin, avoine, etc., pour la nourriture des bestiaux, des chevaux :

Je vous present et les pains et les vins
Et les *fouraiges* as chevaus arabis.
(*Loh.*, B. N. 4988, f° 274ᵃ.)

Forraige. (1263, *Cart. de Guise*, B. N. l. 17777, f° 195 r°.)

Et detenir doivent Jehans Bierclers le *fourage*, pour autant que *fourages* vaura, desous et deseure. (Oct. 1292, *C'est mestre Julien le Mie*, chir., A. Tournai.)

Et quant li dis Sohiers ara batut u fait batre le sienne partie de ses grains, il les pora amener u faire amener la u il lui plaira, et ausi fera il ses *fourages*. (1ᵉʳ décembre 1360, *C'est les dames de Marvis et Sohier Mal Pastoret*, chir., S.-Brice, ib.)

Cuillir les *forrages*. (1437, *Bailliage d'Evreux*, A. N. P¹ 294.)

— Nourriture en général :

Pain, chair, formage, tout luy estoit *fourrage*. (DESPER., *Nouv. recreat.*, De Gillet le menusier, f° 73 v°, éd. 1572.)

Pendart, *fourage* de corbeaux, coquin, garnement, truant. (JUN., *Nomencl.*, p. 368.)

Cf. IV, 93ᵇ.

FORRAGEUR, mod. fourrageur, s. m., cavalier qui va au fourrage :

Il mit sus une grosse armee de gens d'armes pour contregarder leurs *fourraigeurs*. (FROISS., *Chron.*, B. N. 2644, f° 4 r°.)

Envoyant ses gens de cheval contre les coureurs et *fourrageurs* des ennemys. (AMYOT, *Diod.*, XI, 5.)

FORRAGIER, mod. fourrager, v. a., piller :

Quant ilz furent entrez dedens la ville, couroient cha et la, *fourragant* les meilleurs maisons et prenant les plus notables prisonniers. (WAVRIN, *Anchienn. cron. d'Englet.*, I, 227.)

Ilz coururent et *fouragerent* tout le territoire. (AMYOT, *Diod.*, XII, 12.)

Veit devant ses yeux *fourrager* bonne partie de la ville. (MONT., I, VI, f° 14, éd. 1595.)

— Abs. :

Tellement que si nous courons fortune du costé de l'ambition, nous n'en courons gueres moins du costé de l'avarice qui *fourrage* frauduleusement. (L'EST., *Mem.*, 2ᵉ p., p. 614.)

Cf. IV, 93ᶜ.

FORRÉ, v. FOURRÉ. — **FORREAL**, v. FOURREL. — **FORRER**, v. FOURRER.

FORSBOURC, mod. faubourg, s. m., quartier extérieur d'une ville :

Fors les *forbors* qu'il ont ars et brulez.
(*Loh.*, Ars. 3143, f° 21ᵇ.)

Fremer fist chites et castiaus,
De coi il avoit moult de biaus,
Les *fourbous* a fait tous oster
Et par dedens les murs porter.
(*Sones de Nansay*, ms. Turin, f° 48ᵃ.)

Dedens les *fourbours*. (1267, *Fabriq. de Noyon*, Ribecourt, A. Oise.)

Les *forbours* de Paris... (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, p. 2, préamb., Lesp. et Bonn.)

Le *fors bourc* d'Acre. (JOINV., *S. Louis*, § 612, Wailly.)

Esquels *forsbours* a plus de gent que dedens la cité. (*Liv. de Marc Pol*, XCIV, Pauthier.) Ms. B, *fourbourgs*.

La porte saint Jacques ou il y a *fonbours*. (GUILLEB. DE METZ, *Descr. de Par.*, XXVIII.)

En la ville, cité, *fuersbours* et banleue de Laingres. (1360, *Compte des taxes imposees pour la rançon du roi Jean*, A. N. KK 10ᵃ.)

La maladerie assise en *fuerbourc* du dit Cronces. (1368, *Lett. de F. de Celieres, garde du sceau de la prév. de Troyes*, ap. Harmand, *Léproserie de Troyes*, p. 213.)

Les *fuerbours* de Gomorre. (*Psaut. de Metz*, p. 430.)

Les *fourbours*. (18 juin 1383, *Ch. de Ch. VI*, A. mun. Rouen.)

Les murs des *forbos*. (2 juill. 1383, *Ch. du cte de Nam.*, A. mun. Bouvignes.)

Le plus beal *forbos* de li citeit. (JEHAN LE BEL, *Chron.*, p. 22.)

Par *forsbors* ou par villaiges. (ORESME, *Polit.*, f° 49ᶜ.)

Les *faulx bors*. (1392-1400, *Compt. de l'Hôt.-Dieu d'Orl.*, f° 371ᵃ, Hôp. gén. Orl.)

Je donne as noef hospitaux, dont il y en a les sept dedens Tournay et les deux aux *fourboux*, a chascun d'iceulx. (1440, *Chir.*, A. Tournai.)

Fausbour. (Juill. 1452, *Ord.*, XIV, 234.)

Femme Vinchant demorant es *fauxbours* de la dicte ville de Vallenchiennes. (2 janv. 1458, *Condamnation*, Reg. de la loy, 1442-58, A. Tournai.)

Esdits *feurbours*, tours, boulewars. (1469, *Lett. du transport de tonlieu*, X. de Ram, *Troubles de Liège*, p. 589, Chron. belg.)

Feurbourg. (1492-1549, *Ordon. de Salins*, p. 20, Prost.)

Ou grant prejudice et dommage desd. ville, *faulxbours* et chastellenie. (1570, *Sentence*, ap. Mantellier, *March. fréquent. la riv. de Loire*, III, 135.)

Jadis, tout au rebours,
Laboureurs florissoient,
Alors qu'ilz fournissoient
La ville et les *forbours*.
(JACQUES PELETIER, *Œuvres poétiques*, Ode à Ronsard.)

— Par extens. :

Le feu s'avance peu a peu et desja consuma les *fauxbourgs* de la chrestienté, a sçavoir la Hongrie. (LANOUE, *Disc.*, p. 383.)

FORT, adj., vigoureux, considérable :

Granz fu li dols, *fort* marrimenz.
(*Passion*, 121.)

E bols e *forz* e isnels e legiers.
(*Rol.*, 1312.)

Reys est *forz* en terra naz.
(ALBERIC, *Alex.*, 53.)

Quant Menelaus nos ot asis
Por le forfait que fist Paris,
Molt nos trova et *forz* et fiers,
Molt avion buens chevaliers.
(*Eneas*, 863.)

Car se on fait d'un *fort* laron justise,
Doit il desplaire as loiaus de nient ?
(CONON DE BETH., *Chans.*, IX, 2, Wallensköld.)

Con par es caitis et maleurox, que tu vois c'on asaut ton castel, tot le mellor et le plus *fort* ! (*Aucass. et Nic.*, 8, 13.)

Et *forte* corde trai e tir !
(MARIE, *Lais*, Yon., 89.)

Cestui est eveske sacré,
Et jo sui reis en cest pais,
Riches e *forz* e poestis.
(*Vie de saint Gilles*, 2018.)

Dos plus *fors* vins fist Lambert aporter.
(*Aubery le Bourg*, p. 77.)

Ont paié en *forte* monnoie. (4 fév. 1331, *Cart. de Flines*, Hautcœur, CCCCXLVIII, p. 550.)

Ne marche pas oultre si avant que premier tu n'essayes se en cellui endroit ou tu marches le bois est assez *fort*. (LE ROI RENÉ, *Mortifiement de vaine plaisance*, Œuv., IV, 33.)

Encores que je trouve la partie bien *forte*, si mettray je toutes mes forces et mon credit, et inventeray tous les moyens que je pourray pour vous contenter. (FR. D'AMBOISE, *les Napol.*, I, 2.)

J'ay la taille *forte* et ramassee. (MONT., II, XVII, p. 425, éd. 1595.)

— *Se faire fort, se rendre fort, se porter fort*, se porter garant :

Puis que chascun *se fait* si *fort*
De mon vouloir executer.
(*Mir. de N.-D.*, V, 277.)

Qu'il venoit une pucelle vers le roy, laquelle *se faisoit fort* de lever le siege de ladicte ville d'Orleans. (COUSINOT, *Chron. de la Puc.*, c. 40.)

Attendant responce du duc Jean d'Alençon, de la Pucelle et des haults seigneurs qui *s'estoient portez forts* d'appaiser le roy. (ID., *ib.*, c. 54.)

Hé, que non, dist Madame ; hé, que si, disrent elles, nous *nous faisons fortes* pour luy. (*Le petit Jehan de Saintré*, ch. III.)

Soy portant et *faisant fort* en ceste partie pour son couvent. (1ᵉʳ août 1481, *Cart. de S.-Michel*, D, f° 5 v°, Bibl. Tonnerre.)

Lesquelz eurent paour, pour le murmure qui estoit contre eulx, voyant que on estoit a la bataille et que les gens de quoy ilz *s'estoient faictz fors* n'y estoient point joinctz. (COMM., I, 3.)

Je vous metray en tel estat que *je me rens fort* que vous serez aux nopces de ma cousine la mieux abillee que femme qui y soit. (*Les quinze Joyes de mariage*, I, p. 13, Bibl. elz.)

Et *se faisans forts* les deputez dudict seigneur roy tres chrestien, de madame Elizabeth, fille aisnee dudict seigneur roy tres chrestien, au nom d'iceluy, ont traicté et accordé mariage. (*Traicté de paix de Cateau-Cambresis*, dans Du Villars, *Mém.*, l. 12.)

La royne en vouldroit bien avoir une (peinture). Je *me suis faicte forte* que luy en envoiries bientost une aultre mieulx faicte. (*Lettres de Marie Stuart*, I, 5, Labanoff.)

Et quelques jours apres, la femme *se faisant forte* du consistoire, se mit a faire la meschante. (*Le Moyen de parvenir*, ch. CIII, Committimus.)

Asseure qu'un de tes amis
Aujourd'huy mesme *s'est fait fort*
Que le gendarme n'est pas mort,
Et qu'il sera tost de retour.
(BELLEAU, *la Reconn.*, IV, 6.)

Ils *se font fort* d'une telle amitié avec Villiers qu'ils l'auroyent trahi dix fois avant qu'il en eust creu l'une. (AUB., *Hist. univ.*, l. IV, c. x, éd. 1616.)

— Adv., d'une manière forte ; beaucoup, très :

J'ay chargé mon secretaire vous dire aucunes choses qui *fort* me touchent. (LOUIS XI, *Lett. au duc de Milan*, A. des miss., 3e sér., VII, 474.)

Si j'estoye couché entre des beaulx draps, je dormyroye *fort* et ferme. (PALSGR., p. 796.)

Tu resistas dedans Fossant
Un *fort* long temps a sa menace.
(TAHUR., *Poés.*, à M. de la Roche.)

— S. m., endroit fortifié :

Li plus ardiz vosist estra en um *fort*.
(*Rom. d'Alex.*, ms. Ars., v. 147, P. Meyer, *Alex.*, p. 32.)

Gargantua eut la charge totale de l'armee, son pere demoura en son *fort*. (RAB., *Garg.*, ch. XLVIII, éd. 1542.)

Ayant assemblé les forces qu'il peut, il passa les monts et vint en Bourgongne ou il deliberoit faire son *fort* et la retraicte de sa guere, asseuré d'Italie qu'il avoit alors. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, 2e vol., IV, I.)

— Fig. :

Monseigneur l'eveque de Geneve m'a laissé ici pour quelques jours pour essayer d'attirer ce peu qui reste huguenot hors du *fort* de leur obstination. (FR. DE SAL., *Lett. a Ch. Emm. Ier*, 1601.)

— *Au plus fort*, au milieu :

A cette heure que nous sommes *au plus fort* des affaires. (26 mai 1593, A. mun. Dijon, reg. VIII.)

— T. de chasse, fourré où se retirent les bêtes sauvages :

Fort, c'est a dire ou les arbres et herbes sont espaisses et touffues aux bois. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 12, éd. 1622.)

Cf. IV, 98c.

FORTEMENT, adv., d'une manière forte :

Puis le frema dux Namles de Baviere autrement
Qu'ele n'estoit fremee et moult plus *fortement*.
(ADENET, *Berte*, 237.)

Cf. FORMENT, IV, 84b.

FORTERECE, mod. forteresse, s. f., lieu fortifié pour résister aux attaques d'un ennemi :

Eneas molt s'apareillot
Et del siege se conreot,
Et s'il veneit a grant destrece,
Qu i guarderait sa *forterece*.
(*Eneas*, 4551.)

Quant paien sont dedenz la cité mis
Et passé ont les mestres arz votis,
Les *forteresces* et les ponz torneiz,
.x. mille grelles font ensemble tentir.
(*Aymeri de Narb.*, 1557.)

Mais en Peitou laisse des chevaliers
Es *forteresses* et es chastels pleniers.
(*Coronem. Loois*, 2046.)

Faiseit chastel u *forteleze*.
(WACE, *Rou*, 3e p., 329.)

As *forterece[s]* des murs sont revenu.
(*Raoul de Cambrai*, 1441.)

Dedenz la *fortelice* n'en ai .I. sol laisié.
(*Simon de Pouille*, B. N. 368, fo 147c.)

Forterace. (1292, Lure, A. Hte-Saône, H 666.)

Fourterasse. (1337, *Coll. de Lorr.*, III, fo 42, B. N.)

Le chastel et *fortalice* de Vers pres de Salins. (1343, *Lett. de Louis de Neuchâtel*, II8, no 15, A. du Prince, Neuchâtel.)

Le *fortraiche* de le ville. (1365, ap. A. Thierry, *Mon. de l'hist. du Tiers Etat*, IV, 156.)

Les pallais et les *fortelesses*. (*Troilus*, Nouv. fr. du XIVe s., p. 260.)

Le chastel et *fourtlesce* de Maches. (18 avril 1382, *Lett.*, Y3, pièce 16, A. du Prince, Neuchâtel.)

Forteresche de Montpaon. (FROISS., *Chron.*, VIII, 17, Raynaud.)

Sans prisier *fortalices* ou edifices. (1426, *Projet d'accommodement entre Charles de Blois et Jean de Montfort*, Morice, *Pr. de l'Hist. de Bret.*, I.)

A Bourges sont les *fourteresses*,
A Sainct Quantin les grosses fesses.
(*Le Dict des pays*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., V, 110.)

— Fig., dans une acception galante :

Car por voir cuide et si s'an prise
Qu'il eit la *forterece* prise.
(CHREST., *Clig.*, 3367.)

— Garanties, sûretés, caution :

Se li devant dis Jehans li a paiiet ces .II. dettes dedens le paiement de le fieste de Tournai ki vient procainement, Willaume Pasturiaus li doit rendre adont tous escris, toutes *forteraices* k'il a de lui, et toutes convenences juskes au jor de dont k'il ara paiiet les dettes devant dittes. (Avril 1287, *C'est Jehan Krakelin*, chir., S.-Brice, A. Tournai.)

Cf. IV, 99c.

FORTIFIABLE, adj., qu'on peut fortifier :

Pour adviser a sept ou huict mille deça le Pau quelque lieu *fortifiable* pour y asseoir son camp en toute seureté. (MART. DU BELLAY, *Mém.*, l. V, fo 161 ro, éd. 1572.)

Aussi avoir esté visiter la ville de Yvree, laquelle ne trouvant *fortifiable* a cause de son assiette... (ID., *ib.*)

Les Atheniens fortifierent leur ville, ports et passages *fortifiables*. (BODIN, *Rep.*, I, 8.)

Il en abattit les murs et garnit les chasteaux d'environ de ce qu'il y vit necessaire, et qu'il trouva les meilleurs et les plus *fortifiables*. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, 2e vol., III, 7.)

Cf. IV, 99e.

FORTIFICACION, mod. fortification, s. f., action de fortifier une place, de la mettre en état de résister aux attaques de l'ennemi :

Fortiffication. (1360, *Rançon du roi Jean*, A. N. KK 10a, fo 165 ro.)

Fortifficacion. (1403, A. N. JJ 158, fo 17 ro.)

.VIII. bariaux de fier pour le seurté et *fortificacion* de la dicte prison. (19 nov.-19 fév. 1435. *Compte d'ouvrages*, 7e Somme des mises, A. Tournai.)

Quant plussieurs cappitaines et autres eurent veu la place que tenoient lesditz Angloiz et leur *fortification*, ledit roy fut conseillé de ne les point combatre aucunement en ladite place ainssy fortiffiee. (J. CHARTIER, *Chroniq. de Charl. VII*, c. LIV.)

Hastivement besongnier au fait de hotaige en aucuns lieux par lui declarez pour le *fortifficacion* de ceste ville. (15 fév. 1512, *Reg. des consaux*, A. Tournai.)

Cf. FORTIFICATION, IV, 100a.

FORTIFICATEUR, s. m., celui qui fortifie une ville :

Le capitaine Antoine Mellon, bon *fortificateur* et homme de guerre. (GUILL. DU BELLAY, *Mém.*, fo 343 vo, éd. 1569.)

FORTIFIER, v. — A., rendre plus fort :

Forteffier. (1394, *Dénombr. du baill. de Cotentin*, A. N. P 304, fo 36 vo.)

Je les prie cependant de prier Dieu pour moy a ce qu'il me *fortifie* de constance et de prudence pour... (1578, *Lett. miss. de Henri IV*, t. I, p. 204.)

Par dessus le fonds de chacune cuve seme l'on sept ou huit poignees de sel, plus ou moins selon la capacité de la cuve, pour servir a *fortifier* le vin et a le rendre de bonne garde. (O. DE SERRES, III, 8.)

— Réfl., devenir plus fort :

Il *se fortifie* tous les jours de ceulx du pays du Maine et d'Anjou, dont la plupart laissent leurs maisons et biens pour le venir secourir. (11 sept. 1562, *Lett. du duc d'Etampes à Cather. de Médicis*, LXXXVIII, Bibl. imp. de S. Pétersbourg.)

— N., même sens :

Li Engles moutepliierent et *fortefiierent*. (FROISS., *Chron.*, III, 232, Luce ; ms. Amiens, fo 78.)

FORTITRER, v. n., éviter la voie, les lieux où se trouvent les titres (relais) des chiens :

Et se vouloit *fortitrer*... (GAST. PHEBUS, *Chasse*, p. 176, Lavallée.)

Le cerf *fortiltre*, c'est a dire il va hors les tiltres des chiens qu'on avoit attiltrez. (BINET, *Merv. de nat.*, p. 20, éd. 1622.)

FORTUIT, adj., qui arrive par l'effet du hazard :

Par cas *fortuit*. (RAB., *Garg.*, LII.)

FORTUITEMENT, adv., d'une manière fortuite :

L'experience, comme dit Galien, a esté

trouvee ou *fortuitement*, ou de propos deliberé; j'appelle *fortuitement* sans aucun conseil ou prevoyance, ce qui advient ou par cas d'aventure, ou par nature. (GREVIN, *des Venins*, Disc. s. l'antim.)

FORTUNE, s. f., hasard, chance ; personnification des destinées de la vie; richesse :

Molt ai trové isles en mer,
De la terre n'oi parler
Que vois querant a molt grant peine,
Si com *fortune* me demeine.
(*Eneas*, 227.)

Fortune torne en molt poi d'ore,
Tel rit al main ki al seir plore.
(*Ib.*, 685.)

Mes *Fortune*, qui nes oblio,
Sa roe turne en poi d'ure,
L'un met desuz, l'altre desure.
(MARIE, *Lais*, Guigemar, 538.)

On ne luy osta point sa gouvernante, par le moyen de laquelle elle feit savoir au bastard toute sa *fortune* et ce qu'il luy sembloit qu'elle devoit faire. (MARG. D'ANG., *Hept.*, 21e nouv.)

Mon bon homme, on ne peult maintenant oyr le recit de tes *fortunes*. (LARIV., *les Esprits*, III, 6.)

La *fortune* d'or trouvee en mine appartient au roy; et la *fortune* d'argent trouvee en mine appartient au comte, vicomte ou baron, chacun en sa terre. (DU MOULIN, *Coust. d'Anjou*, LXII, dans *Coust. general. et particul. du roy. de France et des Gaulles*, t. II, f° 36 r°, éd. 1581.)

Cf. IV, 101c.

FORTUNÉ, adj., qui est favorisé de la fortune :

Comme merveilleusement *fortunez* en ce. (N. DU FAIL, *Prop. rust.*, p. 26.)

— S. f., infortune :

En la terre de Cananee
N'a cru de blé pas une mine
En cest an : tant est *fortunee*
Que je craing qu'il n'y ayt famine.
(*Mist. du Viel Test.*, II, 106.)

Cf. FORTUNER, IV, 102a.

FORVOIEMENT, mod. fourvoiement, s. m., action de se fourvoyer, de s'égarer ; fig., erreur, méprise :

Bien je cuidoye
Estre entré en tres bonne voye
Sans trouver plus de *forvoyement*.
(G. DE DIGULLEV., *Trois pelerin.*, f° 51c.)

L'erreur et *forvoiement* d'aultruy. (L'ANONYME D'ANGERS, *Pelerin. de la vie hum.*, Ars. 2319, f° 152 r°.)

Sire, dit la royne, je feray monter a cheval vos deux neveux qui vous tiendront compaignie tant que vous serez hors de la forest pour eviter les *forvoyemens*. (*Perceforest*, vol. III, ch. LII.)

Qui plus en veult sçavoir a Rome droitement
S'en aille en droit chemin, sans nul *fourroie-*
[*ment.*
(ALEXANDRY, *Chron. d'Elaine*, Dinaux, *Trouv. artés.*, p. 62.)

— Lieu où l'on se fourvoie :

Tant pour la difformité et laidure des vieulx edifices comme pour les *fourvoyemens* des chemins traversans qui estoient es rues de la cité de Rome. (*Trad. des Nobles malheureux de Boccace*, VII, 4, f° 176 r°, éd. 1515.)

Ils y ont fait et couppé a la main des conduits et canaux tournoyans, qui ont plusieurs destours et *forvoyemens* difficiles a tenir. (AMYOT, *Theag. et Car.*, I.)

FORVOIER, mod. fourvoyer, v. — A., faire perdre le vrai chemin ; détourner :

Legiere estroit a *forvoier*
Une autre, qui ne fust eslite.
(GAUT. D'ARRAS, *Eracles*, 4801, Löseth.)

Ne vueil mon conte deloier,
Ne corrompre, ne *forvoier*,
Mes mener boen chemin et droit.
(CHREST., *Chev. de la Charrette*, p. 168, Tarbé.)

Le dit seigneur de Rambures *fut forvoyé* par ung homme qu'il avoit prins pour le guider pour venir au secours. (MONSTRELET, *Chron.*, I, 85.)

Car tes pechez pourroyent bien *forvoyer*
Heureuse paix, ou triumphant victoire.
(CL. MAR., *Ball. de paix et de vict.*, p. 272.)

— Réfl., perdre son chemin :

Cheval sans bride a tous coups *se forvoye*.
(J. MAROT, *Voy. de Genes*, f° 26 v°.)

Un cœur qui s'est deja declaré traistre et inconstant a son amy, tousjours *se fourvoye* de l'equité et de la raison. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, III, 10.)

Cf. IV, 102c.

FOSCÉ, v. Fossé. — **FOSSAIER**, v. FOSSIER.

FOSSE, s. f., creux en terre naturel ou pratiqué de main d'homme :

E Daniel del merveillus turment
Enz en la *fosse* des leuns u fut enz.
(*Rol.*, 3104.)

La ot une *fosse* parfonde,
Il n'ot plus laie en tot le monde,
Et granz et large esteit l'entree.
(*Eneas*, 2351.)

Jonas guaris el ventre del peisson,
Et de la fame le cors saint Simeon,
Et Daniel enz la *fosse* al lion.
(*Coronem. Loois*, 1016.)

Tant est ales par la gastine
K'il vint a une desertine ;
Trove une *fosse* ben cavee.
(*Vie de saint Gilles*, 1461.)

Fousse. (*Liv. des Esches*, ms. Chartres 411, f° 82 r°.)

Laquelle (maison) n'a qu'une seule *fousse* et une chambre par dessus. (Nov. 1470, *Ord.*, XVIII, 213.)

Puis la victime attira par le front,
Les yeux tournes vers l'Occident, et pousse
Les noirs taureaux sur le bord de la *fousse*.
(RONSARD, *Franciade*, l. IV, Œuvres, III, 214, Blanchemain.)

— Part., trou creusé en terre pour y mettre un mort :

Cil voleient la *fosse* faire,
(Mes il les fist ariere traire),
U il deust mettre s'amie.
(MARIE, *Lais*, Elid., 921.)

Pour son sallaire d'avoir fait en l'eglise saint Brixe le *fosse* en laquelle ledit deffunct fu mis et posez en terre, .XIV. s. .VIII. d. (1455, *Exéc. test. de Jehan Philippart*, A. Tournai.)

— *Basse fosse*, cachot très profond dans une prison :

Il dist qu'il les vouloit detenir pour les metre au service du roy d'Espagne et, ou cas qu'ils refuseroyent ce party, qu'il les feroit mectre en gallere ou en *basse fosse*, comme prisonniers actaingtz de meffaict. (J. D'AUTON, *Chron.*, II, 293.)

Et pensoient qu'on les eust mys en quelque *basse fousse* des prisons. (RAB., *Gary.*, ch. XXXVIII, éd. 1542.)

FOSSÉ, s. m., fosse continue servant soit à l'écoulement des eaux, soit à la séparation de terrains :

... Ele est bordeillierre el bois et el *fosé*.
(*Parise*, 2547.)

Faussé. (1313, Bazay, l. 10, n° 30, A. Loire-Inf.)

Un *focé* entre deux. (1394, *Livre des heril. de S.-Berthomé*, f° 3 r°, Bibl. la Rochelle.)

Ung *fosset* passant parmi l'eritage Jaquemart Gregoire. (1474, *Reg. terrier des biens des chartreux de Chercq*, f° 45 r°, A. Tournai.)

— Creux continu le long des remparts d'une ville, d'un château fort, etc., servant à la défense de la place :

E Mahummet enz en un *fosset* butent,
E porc e chien le mordent e defulent.
(*Rol.*, 2590.)

Et nuit et jor ont tant ovré
A la trenchiee et al *fossé*.
(*Eneas*, 3156.)

Ele monta deseure ; si fist tant qu'ele fu entre le mur et le *fossé*. (*Aucass. et Nicol.*, 16, 9.)

Mais vus manbre ore que vus trai dou *fousé*.
(*Gir. de Viane*, B. N. 1448, f° 7a.)

Et li murs versa es *foscez*. (*Cont. de G. de Tyr*, LVI, p. 84.) Ms. Flor. Laur. XXIII, *foscé*.

Et resforcerent lor lice et lor *focé*. (*Est. de Eracl. emp.*, XXXII, 8.)

Tu trouveras que je seray
A l'eglise ou sus les *fossez*.
(*Mir. de N. D.*, III, 146.)

La place et maison forte dudit Vianges, avec les premiers *fousses* et les membres et appartenances d'icelle place. (1474, *Déclaration des bailliages d'Ostun et de Moncenis*, B 11724, A. Côte-d'Or.)

Reparacion du *fosset* au dehors d'icelle porte Morel. (1491, *Compte des fortifications*, 20e Somme des mises, A. Tournai.)

— Anc., basse-fosse :

Quant li floz monte, si enple lo *fossé ;*
Par .II. chanax lor en i entre asez.
(*Mort Aymeri*, 2954.)

FOSSEEUR, mod. fossoyeur, s. m., celui qui creuse les fosses dans un cimetière ; anc., ouvrier terrassier en général, houeur :

Pour .III. journees de Perrart le *fosseeur*



a relever les fossez d'entour les prez. (1328, *Compte d'Oudart de Lagny*, A. N. KK 3ᵃ, fᵒ 11 vᵒ.)

Pour faire paiement a pluseurs *fosseeurs* et charpentiers. (19 avr. 1364, Léop. Delisle, *Mand. de Charles V*, p. 2.)

Manouvriers de bras, *fossieurs*, cargueurs, jetteurs et hostiers. (1365, *Reg. des argent.*, ap. A. Thierry, *Mon. de l'hist. du Tiers Etat*, IV, 160.)

Le peuple demourant en laditte cité ce sont pescheurs, ou marchans, ou maronniers, ou *foissoieurs*. (Mielot, *Advis directif de Brochard*, Hist. armén. des crois., II, 455, Mas Latrie.)

Ceste cadmie est tant acre qu'elle brule les pies de ceux qui la fouissent : la cause est la chaleur non petite mais mediocre. Et si la chaleur estoit grande, la cadmie se jeteroit hors de soi mesme et ne seroit tiree des *fossieurs*. (Le Blanc, *Trad. de Cardan*, fᵒ 113 rᵒ.)

Cf. Fossoieur, IV, 105ᵇ.

fosset, v. Fossé.

fossete, mod. fossette, s. f., petite fosse creusée en terre pour prendre des oiseaux :

Il avoit fait une *fossete* et avoit mis .i. coffinet dedens chele fosse. (*S. Graal*, Vat. Chr. 1687, fᵒ 99ᵇ.)

— Petite fosse que les enfants font pour jouer aux billes, etc. :

Autrefois j'ay joué a la *fossette*; neantmoins, je n'en ay jamais perdu l'appetit. (Lariv., *les Escol.*, I, 3.)

— Cavité que l'on a quelquefois au menton ou à la joue :

Pucele qui biau ris veut rendre
Doit petit ses levres estendre
Et doit avoir une *fossete*
Chescune part de sa bouchete.
(*Clef d'amors*, 2533.)

El menton ot une *fossete*.
(*Fab. d'Ov.*, Ars. 5069, fᵒ 108ᶜ.)

Fousete.
(*Ib.*, fᵒ 120 rᵒ.)

— Creux de l'estomac :

Sur la *focette* de la poitrine. (*Le grant Herbier*, fᵒ 17 rᵒ.)

Le rempart de sa *fossette*
N'a l'enflure si grossette.
(Rons., *Gayetez*, Œuv., p. 260, éd. 1584.)

Cf. IV, 104ᵃ.

fossette, v. Fossete.

fossier, mod. fossoyer, v. — N., creuser une fosse ; houer :

Instrumens a *fossoier*. (1361, *Cart. Esdras de Corbie*, B. N. l. 17760, fᵒ 47 vᵒ.)

Houer, *fossier*, fouir la terre. (1464, J. Lagadeuc, *Cathol.*)

Platon en ses loix ordonne qu'on ne laisse ches soy les voysins puiser eau, si premierement ilz n'*avoient* en leurs propres pastifz *foussoié* et beché jusques a trouver celle espece de terre qu'on nomme ceramite. (Rab., *Tiers livre*, ch. v, éd. 1552.)

Elle me venoyt voir tous les jours aux champs ou je *fossioys*. (24 juill. 1607, S. Vinc. de Paul, *Lett.*, I, 8.)

— Fig. :

Le roy François premier du nom qui fit bescher et *fossier* jusques au fin fond de la source et cause de la desolation des bonnes lettres. (N. du Fail, *Cont. d'Eutr.*, IV.)

— A., creuser :

Ainsi que les humains, a qui la douce vie
Presque sans la gouster en naissant est ravie,
A qui la Parque blesme agenceant le berceau
Promte de mesme main *foussoye* le tombeau.
(R. Belleau, *Œuv. poét.*, l'Améthyste.)

— Houer tout autour d'une plante pour en rehausser le pied :

Pour *ffessoier* la dite vigne. (1325, *Trav. aux chât. des comtes d'Art.*, A. N. KK 393, fᵒ 59.)

Pour *fossoier* les vignes. (1392-1400, *Hôt.-Dieu d'Orl.*, fᵒ 127 vᵒ.)

Il s'en alla vers son logis, et le trouva en son jardin *fossoyant* quelques treilles. (Lariv., *Strap.*, V, 4.)

— *Fossier un parc a la ligne*, tracer dans un parc des allées en ligne droite :

Un autre jour apres, il fait planter la vigne,
Un autre, *fossoyer les* beaux *parcs a la ligne*.
(Vauq. de la Fresn., *Vie champ.*, 76.)

— *Fossié*, part. passé, creusé, bêché, houé :

Terre *fossoyee* de la profondeur d'ung pied. (*Jard. de santé*, I, 147.)

Cf. Fossoier, IV, 105ᵃ.

fossieur, v. Fosseeur.

fossile, adj., extrait du sein de la terre :

Les philosophes ont escrit qu'on trouve des poissons soubs terre, lesquelz pour ceste cause ilz appellent *fossiles*, c'est a dire que l'on trouve en fouissant dans terre. (L. Joub., *Trad. de l'hist. des poiss. de Rond.*, I, 2, éd. 1558.)

— Minéral :

Quant a la terre, il semble qu'elle ne soit d'un seul genre ; pourtant Aristote l'a bien divisee en deux : l'une *fossile*, et qui peut estre fouie ; l'autre transmuable, et qui peut changer de qualité. (Le Blanc, *Trad. de Cardan*, fᵒ 61 vᵒ, éd. 1556.) Aristote, *Météores*, 13, ὀρυκτά καὶ μεταλλευτά ; Cardan, *de Subtilitate*, fossilem ac transmutabilem.

fossoiage, mod. fossoyage, s. m., action de *fossier*, de houer ou bêcher :

On fera le *fossoyage* du jardin parfond et gros. (Frere Nicole, *Trad. du Liv. des Prouffitz champ. de P. des Crescens*, fᵒ 130 vᵒ.)

— Travail du fossoyeur (de cimetière) :

Instituer ledit fossoyeur netoyeur dudit moustier et cimetiere et de le faire jouir dudit gain de *fossoiage*. (23 déc. 1371, *Sent. du prév. de Par.*, A. N. S 28, pièce 6.)

Des *fossoyages*. (*Ib.*)

fossoyage, **-oyer**, **-oyeur**, mod., v. Fossoiage, -ier, -eeur.

1. **fou**, mod. feu, s. m., développement de chaleur et de lumière, qui produit la combustion ou seulement l'échauffement des corps :

Tal a regard cum *focs* ardenz.
(*Passion*, 395.)

... *Fugs* ardenz.
(*Ib.*, 476.)

A *foc*, a flamma vai ardant.
(*S. Leger*, 133.)

E entunat del ciel li Sires, e li Haltisme dunat sa voiz ; gresille e charbuns de *fou*. (*Liv. des Ps.*, ms. Cambridge, XVII, 13.)

Si ert li *feus* ardans entor
Et il erent en la chalor ;
Et il qui trestote char forma,
Et les enfans el *fouc* garda,
Et Jonan en la mer salva,...
Bien pot...
(Wace, *Vita S. M. Virg.*, p. 90.)

Ki le *fu* hante e jur e nuit
N'est merveille se il se quit.
(*Vie de saint Gilles*, 541.)

Toz jors i est *fues* perdurables.
(Gerv., *Best.*, Brit. Mus., add. 28260, fᵒ 91ᵃ.)

Lou *fui* et la flame melee.
(*De l'Unicorne*, Brit. Mus., add. 15606, fᵒ 108ᵃ.)

Li *feuis*. (*Serm.*, ms. Metz 262, fᵒ 65ᵃ.)

En est li *feuz* saillis. (*Serm.*, Vat. Urb. 375, fᵒ 10ᵇ.)

Li *fus*. (*Serm. du* xiiiᵉ *s.*, ms. Mont-Cassin, fᵒ 99ᵃ.)

Maintes autres choses par nature dures, par le *fue* estoient amolies. (*Hist. univ.*, B. N. 20125, fᵒ 15ᵈ.)

Et si fait les iex tresaillir,
Com se *feu* en deust saillir.
(*Clef d'amors*, 2859.)

Qui veot esteyndre le *fyu* lui covent retrere les tisons. (Bozon, *Contes*, p. 20.)

Torte buche fest dreit *fu*.
(*Proverbes del vilain*.)

— Fig., *tenir le fou en l'eau*, cacher quelque chose :

Et leur conseilla que, sans *tenir* longuement *le foc en l'eaue*, afin que l'embusche ne fusist descouverte... (J. Molinet, *Chron.*, XXXIV.)

— Fig., *faire fou*, faire tous ses efforts :

Chascun *fit feu* de fraper de la botte,
Chascun *fit feu* de mener sa mignotte.
(*Banquet du boys*, Portef. de l'ami des livres.)

— Incendie :

Ceaus qui del *fuc* eschapierent oscist a glaive. (*Machabees*, l. II, xii, 6.)

Item ly vaite par dessus le clochier ne doit ferir ou bestor por rimour ne por cry qui aviegnent in nostre ville, excepteiz por *fuoz*. (1404, *Constit. de Frib.*, Recueil diplomatique, VI, 57.)

— Fig. :

Donnant, par ce moyen, une si chaude



alarme au duc d'Alve et au marquis de Marignan, qu'ils n'auront rien de plus pressé que de jetter de l'eau dans le mesme *feu* qu'ils auront allumé. (Du Villars, *Mém.*, VI, 1555.)

— *Mettre, bouter, donner fou* ou *le fou a,* incendier :

Si *i mist fuc* e destruit les maisons. (*Machabees*, l. I, I, 33.)

Si *mistrent foc as* tors e *as* portes por ardre les mesdisanz. (*Ib.*, l. II, x, 36.)

Il a fait son atrait sor le pont torneis,
Le *fu i a bouté* ains qu'il s'en departist.
(*Aiol*, 6062.)

Si *bouterent le fuec* tout entor. (*Est. de Eracl. emp.*, XXIII, 41.)

Si vous voyez que vous ne puissiez les empecher des bles voisins, *donnez y le feu.* (Montl., *Comm.*, l. II, p. 166.)

— Fig., *mettre le fou,* porter le trouble, soulever les passions :

Sortit de sa maison sur les dix a unze heures pour se faire voir par les rues et, par sa presence, donner le signal de la revolte generale, qui *meit* incontinent *le feu* en la teste de tous les conjurateurs. (*Sat. Men.*, Har. de M. d'Aubray, p. 160, éd. 1593.)

— *Mettre en fou,* incendier :

Ils *mirent en feu* tant la ville que le chasteau. (J. Molinet, *Chron.*, xl.)

— Fig., *courir comme au fou,* s'empresser, faire une extrême diligence :

Le voyage de Rome rendit de la en avant le nom des Gaulois si redouté au peuple romain, que, lorsque le moindre bruit s'elevoit d'une entreprise gauloise, les Romains *couroient* aux armes *comme au feu.* (Pasq., *Rech.*, I, iii.)

Quand il s'agit de la mutation d'une religion ancienne, chacun y *court comme au feu*, pour empescher la nouvelle. (Id., *Lett.*, IV, 15.)

— Toute matière combustible allumée, part. pour se chauffer ou faire cuire les aliments :

Al *fog* l'uscire l'æswardovet.
(*Passion*, 190.)

Les *feus* alument el gravier,
Si apresterent le mangier.
(*Eneas*, 289.)

Treis *fus* firent en divers leus ;
Sacrer les volent a treis deus.
(*Brut*, ms. Munich, 1171.)

E soit tant la voiz, par les ramiers,
Qu'il troba a un *feuc* delz carboniers.
(*Ger. de Rossill.*, p. 361.)

— *Manger a fou,* prendre ses repas près d'une cheminée allumée :

Si hai mout vilain pechié
Et en esté *mengier a fu.*
(*Guill. de Dole*, 42.)

— Part., feu allumé sur une hauteur ou sur une place publique en signe de réjouissance :

Et feist on au samedy plus de *feus* parmy Paris que touttes les autres fois d'avant dites ; et si estoit les quatre temps des brandons. (*Journ. d'un bourg. de Paris*, an 1414.)

La foire des *feux*. (1417, *Compt. de Nevers*, CC 23, f° 13 r°, A. mun. Nevers.)

— Bûcher allumé pour servir au supplice par le feu :

Enz enl *fou* lo getterent com arde tost.
(*Eulalie*, 19.)

Ardoir en *fu* ou en aigue noier.
(Raimb., *Ogier*, 3111.)

Ardoir en *fu* ou detrenchier.
(*Floire et Blanceflor*, 1re vers., 2958.)

— *Avoir le fou,* être dans l'embarras ou dans l'inquiétude :

Affin qu'elle *eust* encores mieulx *le feu*, il envoya vers elle ung gentil homme de son estroit conseil, affin de luy remonstrer bien au long le desplaisir qu'il avoit d'avoir compaignon en son service. (*Cent nouv.*, XXXIII.)

— *Mourir a petit fou,* dépérir lentement à force de chagrins et de tourments :

Arcas et luy estoient touchez d'une pareille flamme, et tous deux en la presence de leur deesse *mouroient a petit feu*, sans declarer leur tourment. (Ollenix du Mont-Sacré, *Sec. liv. des berg. de Juliette*, f° 194 v°, éd. 1588.)

— Fig., *mettre la main au fou,* affirmer avec une grande assurance :

Je *mettroy les mains au feu* qu'elle vous est tres fidelle et vous ayme de tout son cœur. (Lariv., *le Fid.*, II, 2.)

— *Avoir le fou aux pieds,* être sur des charbons ardents :

Il hurloit et crioit de telle sorte qu'il sembloit qu'il *eust le feu aux pieds.* (Lariv., *le Morf.*, IV, 3.)

— *Le fou d'enfer,* les tourments des damnés :

Del *fou d'infer*. (*Job*, p. 454.)

Avers *le fuc d'enfer*. (*Serm.*, ms. Poitiers 124, f° 46 r°.)

Assaiez primez si vous pussez endurer le fieu qe ci ard, avant qe vous donez vostre alme a *fieu d'enferne*. (Bozon, *Contes*, p. 119.)

— Un ménage, une famille dans un village ou dans un bourg :

Item, que nul ne puisse prendre aprentiz se il ne tient chief d'ostel, c'est a savoir *feu* et leu. (E. Boil., *Liv. des mest.*, 1re p., XXVIII, 5, Lespin. et Bonn.)

Des noms desquels habitants a esté faite la cerche tant des *feux* frans et sers comme de miserables. (1375, *Rôle des feux du bailliage de Dijon*, B 11570, A. Côte-d'Or.)

Faire cerche et inventaire des *feux* et mesnaiges de tous les habitans. (*Ib.*)

Les diz habitans estoient assis et paioient pour sept *feux* par an. (2 avril 1380, Léop. Delisle, *Mand. de Charles V*, p. 929.)

Pour un chascun *feug*. (1542, *Dénomb. d'Oiselay*, Ch. des compt. de Dole, O 23, A. Doubs.)

— *N'avoir ni fou ni lieu,* n'avoir point de logis assuré, mener une vie vagabonde :

Ilz amasserent bonne trouppe d'hommes vagabonds, qui *n'avoient ne feu ne lieu.* (Amyot, *Vies*, Rom., 6.)

— Lueur d'une torche, d'un fanal, etc. :

Li *fus* de la lanterne estaint.
(*Parton.*, 4522.)

— Torche, comme instrument de destruction :

En verité le mentir est un maudit vice. Nous ne sommes hommes et ne nous tenons les uns aux autres que par la parole. Si nous en connoissions l'horreur et le poids, nous le poursuivrions a *feu* plus justement que d'autres crimes. (Mont., l. I, ch. ix, p. 19, éd. 1595.)

— *A fou et a sang, a fou a sang,* avec toutes les horreurs, toutes les destructions de la guerre :

Et de ceste heure pour le jourd'huy, et les aultres subsequens, vous denonce la guerre mortelle ; telle que Françoys ont acoustumé de faire, qui est *a feu et a sang.* (J. Marot, *Voy. de Venise*, Har. de Montjoye, f° 42 r°, éd. 1532.)

Le grant Turc a fait crier, or sonner, la guerre *a feu et a sang* contre ceulx de Hongerye. (Palsgrave, *Esclairc. de la lang. franç.*, p. 501.)

A feu a sang on nous menasse.
(J. A. de Baif, *Mimes*, l. II, f° 67 r°, éd. 1619.)

— Foudre :

Ceo doinse Deus que mals *feus* l'arde !
(Marie, *Lais*, Guig., 348.)

— Étincelle qui jaillit du choc violent d'objets en fer :

De lur espees cumencent a capler
Desur cez helmes ki sunt a or gemet,
Cuntre le ciel en volet li *fous* clers.
(*Rol.*, 3910.)

— Éruption sur quelque partie du corps ; *fou volant,* feu volage, rougeur passagère à la face ou au cou :

Aucun estiment que ce soyent mesmes choses que des dertres. Mais autres tienent que ceux ci procedent d'abondance de sang aduste. Ces *feux* sont surnommez *volans*, pource qu'outre leur ardeur extreme, ils n'ont point de place arrestee au corps, ains s'attachent ores a un endroit, ores a un autre. (*Comm. s. la 2e sepm. de Du Bartas*, I, p. 250.)

— Fig., passions, sentiments, mouvements de l'âme :

Sa maistresse qui ce li dist
Le *feu* d'amors ou cuer li mist.
(*Florimont*, B. N. 792, f° 22e.)

Son ame est tout a Dieu ravie,
Et mesme quand je la regarde,
Advis m'est que je brule et arde
Embrasé de cent mille *fus*.
(Greban, *Mist. de la Pass.*, 7347.)



— *Avoir le fou a la teste,* être en colère :

Avoir le feu a la teste, estre en colere. (Oudin, *Curios. fr.*, p. 221.)

— Révolution, agitation, mouvement populaire :

Voila un *feu* nouveau de grande persecution allumé. (Calv., *Lett.*, II, 186.)

2. **fou**, mod., v. Fol.

fouace, mod., v. Foace.

fouaille, s. f., part qu'on fait aux chiens, d'un sanglier, après qu'on l'a pris :

Fouaille est le mesme en la chasse du sanglier que curee en celle du cerf. (H. Est., *Precell.*, p. 91, éd. 1579.)

La *fouaille* du sanglier, c'est a dire la curee ou cuirie, car elle se fait avec du feu. (E. Binet, *Merv. de nat.*, p. 22, éd. 1622.)

Cf. Fouaille 1, IV, 108[b].

fouaillier, mod. fouailler, v. a., frapper à coups de fouet répétés :

Lire ici l'ex. de Foueillier, IV, 110[a].

fouait, v. Fouet. — **fouchiere**, v. Fougiere.

1. **foudre**, s. m. et f., sorte de trait enflammé produit par la rencontre de deux nuages chargés d'électricité contraire, que l'on croyait autrefois venir du ciel :

Chiedent i *fuildres* e menut e suvent.
(*Rol.*, 1426.)

Fuildres multipliat e conturbat. (*Lib. Psalm.*, ms. Oxf., XVII, 16.)

Fuildre mustrad. (*Rois*, p. 207.)

Tors i ot forz et bon donjon,
Ki ne criement se *foldre* non.
(*Eneas*, 499.)

Et vait ensi brulant comme *foudre* et oré.
(*Fierabr.*, 4124.) Vat. Chr. 1616, f° 61[a], *foidre*.

C'est l'om el mont qui plus m'a fait irier :
Mon pere ocist uno *foldre* del ciel.
(*Coronem. Loois*, 524.)

Qu'il l'a asses plus estonné
Que *fondres*, s'il euist tonné.
(Mousk., *Chron.*, 7204.)

La *foudre* qui descendra du ciel.
(*Aye d'Avign.*, 122.)

Les tonnoirres et *fouldes*.
(*Fab. d'Ov.*, Vat. Chr. 1686, f° 3 v°.)

Tout ainsi qu'on voit *fourdre* jus du ciel avaler.
(*Ciperis*, B. N. 1637, f° 118 r°.)

Prodiges et *foydres*. (Bers., *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 14[d].)

C'estoit le *fulgre*. (Caum., *Voy. d'oultr.*, p. 92.)

Par tonnoires et par *fourdre*. (*Anciennn. des Juifs*, Ars. 5082, f° 110°.)

— *Com foudre,* aussi brillant que l'éclair :

Una resplandur *come foudra* del ciel. (*Passion saint Andreu*, B. N. 423, f° 23°.)

Li esguarz de lui esteit si *cum fuildre*. (Ms. Brit. Mus. Egerton 613, f° 14[a].)

— *Com foudre, comme un foudre,* avec la rapidité de la foudre, avec une violence irrésistible :

Cume fuldres curt sur Franceis.
(*Brut*, ms. Munich, 1747.)

Et apermemmes vairels l'aversier chaor de ciel si *cum foudre*. (*Serm. de S. Bern.*, 2, 25.)

L'aigle a l'œil bon, vif, perçant ; rodant sur la mer, il choisit le poisson et, tout d'un coup, *comme un foudre* il se fond, se plonge dans l'eau. (E. Binet, *Merv. de nat.*, p. 55[a], éd. 1622.)

— T. de myth. gr. et rom., sorte de dard enflammé qui était l'arme de Jupiter :

Jupiter est de l'autre part,
Une *foildre* tient et un dart.
(*Thebes*, 4741.)

Jupiter o se *fundre* bruiant.
(*Rom. d'Alex.*, f° 64°.)

2. **foudre**, s. m., sorte de très gros tonneau :

Il se consomma a ce banquet six *voudres* de vin du Rhin blanc et bien bon, revenant a 34 muids, gauge françoise, le tout pour la valeur de 250 florins. (*Chron. de 1400 à 1476*, ap. Ste-Palaye, *Voudre*.)

foudriant, mod. foudroyant, adj., qui frappe de la foudre :

Ung feu *fouldriant* descendit du ciel. (*Girart de Rossillon*, ms. Beaune, p. 323, L. de Montille.)

— Fig., qui frappe d'un coup soudain et irrésistible comme la foudre :

Et chasser la frayeur de leur troupe animee
Sur l'ennemy qui fuit leur *foudroyante* armee.
(R. Belleau, *Eglog.*, I.)

foudrier, mod. foudroyer, v. — A., frapper de la foudre :

Fourdroier.
(Chrest., *Chev. au lion*, B. N. 1450, f° 115 v°.)

S'en porroie *estre foldriez*.
(*Rose*, 5449.) Vat. Ott. 1212, f° 42[a], *fourdries* ; Corsini, f° 38[b], *foudries*.

... Et guerroier
Mes anemis et *fouldroier*
Pour leur tres grant orgueil abatre.
(Jeh. de Meung, *Tres.*, 778.)

Contre le fel envoiera
Sa foudre et le *foudroiera*.
(*Fab. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 13[b].)

— Ruiner de fond en comble comme ferait la foudre :

Il estoit bien avis (le palais) agraventer et *fourdriier* jusqu'en ausbisme. (*S. Graal*, Vat. Chr. 1687, f° 13 v°.)

— N., lancer la foudre :

Vray est que Dieu pourroit bien *foudroyer* sur les hommes sans monstrer pourquoy. (Calv., *Serm. s. le Deuter.*, p. 374[b].)

Fouldroier, jetter fouldre. (R. Est., *Thes.*, Fulmino.)

— Fig., se précipiter avec la violence de la foudre :

Il evitoit dextrement le coup qui *foudroyoit* sur luy. (Ollenix du Mont-Sacré, *Sec. liv. des berg. de Juliette*, f° 264 v°, éd. 1588.)

— Réfl., au fig., même sens :

Chacun des adversaires s'eslançant ou *se foudroyant* sur son ennemy le remartelle cruellement, coup sur coup, hachant dru et menu sans le laisser respirer. (E. Binet, *Merv. de nat.*, p. 162, éd. 1622.)

— Impers., éclater, en parlant de la foudre :

Car tu verras si *foldroier*,
Venter et arbres peçoier
Plovoir, venter et esparlir.
(Chrest., *Chev. au lion*, B. N. 1450, f° 208[a].)

— *Foudrié,* part. passé, lancé avec violence :

Portans la peine de l'excommunication *fouldroyee* par Eugene second. (La Bod., *Harmon.*, p. 559.)

Cf. Foudreier, IV, 109[a].

foudroiement, s. m., action de foudroyer :

Casma, cop de frond[e] ou *froudoiement*. (*Gloss. de Salins*.)

— Fig. :

Non voeillans en estre aliené de la plus precieuse fleur du vergier de son royaulme [Tournay], et laquelle est demouree droicte sans flechir ne rompre, quant les aultres se sont supployees aulx vents et *foudroiemens* des regions contraires. (J. Nicolay, *Kalendr. des guerr. de Tournay*, De la division de la ville de Saint Amand, etc.)

foudroyant, foudroyer, mod., v. Foudriant, Foudrier. — **foueillier**, v. Fouaillier.

fouet, s. m., anc., faisceau de branches de hêtres ; paquet de verges pour châtier :

Pres va que ne te faz tant batre
D'un tinol ou d'un baston gros,
Tant que tu fusses aussi mox
Comme une coille de mouton.
Ains mais, por la croiz d'un bouton,
N'oi parler de tel *fouet*.
(*Deux bordeors rib.*, 152, Montaigl., *Fabl.*, I, 6.)

Pauvre nue exilee, ayant jusques aux os
Les verges et les *foets* imprimez sur le dos.
(Rons., *Discours*, p. 883, éd. 1584.)

— *Peine du fouet,* un certain nombre de coups qu'on est condamné à recevoir en châtiment :

Et sçay bon gré a ce roy romain d'en avoir fait si grand cas (du feu) que de l'avoir baillé en garde a des pucelles et avoir condamné de la *peine du foit*, la negligence de celle qui l'auroit laissé esteindre. (Dampmartin, *Merv. du monde*, f° 12 r°.)

Penne du fohet. (22 juin 1569, *Régl. de Monluc*, A. mun. Agen.)



— Instrument composé d'une lanière, d'une cordelette attachée par une extrémité à un manche, et duquel on se sert pour exciter les chevaux, les chiens, ou pour châtier :

Et, se son *fouet* chiet a terre
Ou qu'il soit en chemin perdu,
Fuyez hastivement le querre.
(MART. D'AUV., *Am. rendu cord.*, 1681.)

Un *fouet* d'ivere a trois cordes de soye et a deux boutons d'or. (*Inv. de Charles V*, 2221, Laborde, *Gloss.*, p. 321.)

Charretiers vestus de roques, guiestres en leurs jambes, *fouait* chacun en leurs mains. (*Journ. d'un bourg. de Paris sous Ch. VI*, p. 149.)

— *Au fouet!* loc. anc., arrière! au rebut!

Si quelqu'un nous entretient, c'est seulement tandis que la beauté dure; car si tost qu'elle se passe, *au fouet!* ils mettent leur esprit ailleurs et nous ferment leur boutique. (LARIV., *la Veuve*, II, 3.)

— Fléau d'armes à plusieurs chaines :

Defense de porter vougues, hallebardes, *fouets* garnis de ploncq de fer ou d'autre metal. (*Bans des magistrats de Lille*, La Fons, *Artill. de Lille*, p. 44.)

FOUETEMENT, mod. fouettement, s. m., action de fouetter :

Synderezes, confessions, *fouettemens*, anathematizations. (RAB., *Liv. cinq.*, XXIX.)

FOUETER, mod. fouetter, v. a., frapper à coups de fouet, à coups de verges ou même avec la main :

Les ayans fait honteusement *foitter*. (AMYOT, *Diod.*, XIII, 21.)

Foetter. (CALV., *Serm. sur le Ps. CXIX*, p. 22.)

Foycter. (22 juin 1569, *Réglem. de Monluc*, A. mun. Agen.)

Foyter. (*Ib.*)

Vieille sorciere deshontee,
Que les bourreaux *ont fouettee*,
Te deschirant de coups.
(RONS., *Odes*, XIV, Contre Denise sorcière, p. 312, éd. 1584.)

L'autre *a esté* jusqu'a la mort *foitté*.
(SIBIL., *Contram.*, p. 74.)

— *Foueter un sabot*, le faire tourner avec un fouet; plaisamment et par jeu de mots, exciter quelqu'un d'endormi :

... Je ne vous demande
Qu'un seul point, c'est qu'en vostre [bande
Il vous plaise me recevoir :
J'ay fet asses bien mon devoir
De *foueter ce sabot* cy.
(J. A. DE BAIF, *l'Eunuque*, V, 9.)

— Cingler comme avec un fouet :

Autres courent tout un jour apres une beste, se font *fouetter* le visage par les bois... (GASP. DE TAVANNES, *Mém.*, p. 200.)

— *Foueter un verre de vin*, l'avaler d'un trait, en sorte que le fond du vase est en l'air :

Boutte a moy, sans eau, ainsi, mon amy, *fouette* moy *ce verre* gualentement. (RAB., *Garg.*, V, éd. 1542.)

FOUETTEMENT, FOUETTER, mod., v. FOUETEMENT, FOUETER.

FOUGADE, s. m., mine passagère qu'on emploie dans certains sièges :

Fut envoyé audit siege trois muids de platre, prets a mettre en oeuvre, avec pelles, hoyaux, pics et autres outils pour servir a faire des mines et *fougades* audit chateau. (J. VAULTIER, *Hist. des choses faites en ce roy.*, p. 273, Doc. inéd.)

Le roy, son mary, fut tué et mourut par une *fougade* dressee ou il logeoit. (BRANT., *Vie des dames illust.*, Marie Stuart.)

FOUGE, s. f., nourriture que le sanglier retire de terre en fougeant :

Au parc ou a la *fouge*. (DU FOUILLOUX, *Vener.*, p. 136.)

Ce qu'il leve (le sanglier) avec le nez se dit *fouge*. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 22, éd. 1622.)

FOUGER, v. — N., t. de véner., fouiller le sol avec le boutoir, en parlant du sanglier :

Fouger, c'est avec le nez et boutouer arracher les racines. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 22, éd. 1622.)

— A. et n., par extens., fouiller :

Ce que faisans semblent es coquins de village qui *fougent* et escharbotent la merde des petitz enfants en la saison des cerises et guignes pour trouver les noyaulx. (RAB., *Pantagr.*, ch. XXXIV, éd. 1542.)

Aussi jamais il ne sentoit
Le cagnard, comme ceux qui *fougent*
Dans les esgouts.
(*Les Muses incognues ou la Seille aux bourriers*, Epitaphe du chien Trigalet.)

Cf. FOUCHIER, IV, 109ᵃ, et AFOUCHIER, I, 151ᵃ.

FOUGIERE, mod. fougère, s. f., plante cryptogame dont les feuilles sont roulées en crosse avant leur complet développement et qui croît habituellement dans les bois et dans les landes :

De la mosse et de la *fouchiere*.
(CHREST., *Chev. au lion*, 4656.)

... Le rain d'une *fochiere*.
(*Alisc.*, 1687, Jonckbloët, *Guill. d'Orange*.)

N'i veissiez ne conble ne bruiere,
N'i trovissiez jeneste ne *forchiere*,
Fors l'erbe vert florie en la jonciere.
(*Mort Aym.*, 1879.)

La *fugere*. (Vers 1200, *Charte*, dans *Romania*, I, 422, note.)

Pastourele vi faisant
Chapiau de *feuciere*.
(*Chans.*, ms. Montp. H 196, fᵒ 369 vᵒ; G. Raynaud, *Motets*, I, 278.)

Elisabez la *Fouchiere*. (1226, *Paracl. de Provins*, fᵒ 15 vᵒ, A. Aube.)

Li nains a de sa male ostee
Blanche tualle et bien ovree,
Si l'a maintenant estendue
Sor *fechiere* et sor herbe drue.
(*Durmart le Gallois*, 2183.)

Cercle d'acier n'i vaut ne c'uns rains de *feu*-[*quiere*.
(*Ren. de Montauban*, p. 432.)

Ne voit l'en comment de *fogiere*
Font cil et cendre et voirre nestre!
(*Rose*, 16297.) B. N. 1573, fᵒ 135ᵇ, *fouschiere*; Corsini, fᵒ 108ᵃ, *feuchiere*; Vat. Ott., fᵒ 122ᵃ, *feukierre*.

Polipode est une herbe qui samble *faugierre*. (*Liv. de fisiq.*, ms. Turin, fᵒ 27 vᵒ.)

Mais de *feuchiere* et d'erbe vert
Serez ici par moy couvert.
(*Mir. de N. D.*, V, 263.)

Filex masculus, c'est *fougiere* masle. Elle est semblable a l'autre *fouchiere*, mais elle ne croist pas si hault. (*Le grant Herbier*, nᵒ 195, Camus.)

Nous coupperons la *faulgiere*, le jonc et la canne. (A. PIERRE, *Const. Ces.*, III, II.) Infra : *faugiere*.

Fouyr et fouiller aux racines des *feugeres*. (*Navigat. du compaignon a la bouteille, comment Bringuenarilles envoya en la Basse-Bretaigne*, éd. 1547.) Ed. de Troyes, *fugieres*. Ed. 1576, *feugieres*.

Fougiere, *fougere*, herbe, hæc filex. (MONET, *Parall.*)

Fieuche ou *feuchiere*, et mieux *fougere*. (DUEZ, *Dict. fr.-allem.-lat.*)

FOUGON, s. m., foyer de la cuisine sur un vaisseau :

Pareillement d'icellui (larix) feit couvrir les pouppes, prores, *fougons*, tillacs... de ses carracons, navires... (RAB., *Tiers liv.*, LII.)

Raze voiles et bancs, bancades et antene
Apostices et *fougons* jusques a la carene.
(R. BELLEAU, *Berg.*, 2ᵉ j., fᵒ 125 rᵒ.)

Fougon ou foyer a faire et tenir le feu. (*Guidon de la mer*, V, § 34.)

FOUGUE, s. f., élan impétueux et violent :

Et voila les *fougues* et coleres changees aux ris de tous les assistans. (AUBIGNÉ, *Fœnest.*, IV, XII.)

FOUILLEMENT, s. m., action de fouiller :

Fouillement en terre. (1568, *Cout. de Sedan*, CCXCIV, Nouv. Cout. gén., II, 835.)

FOUILLE MERDE, s. m., le bousier, insecte scatophage :

Un *fouillemerde* ou escarbot, lequel s'aime dans l'ordure et fumier. (L. JOUB., *Hist. des poiss. de Rond.*, V, 4.)

FOUILLER, mod., v. FOOILLIER.

FOUILLEUR, s. m., celui qui fouille :

Ma foy, il luy fault ung *fouilleur*
Qu'il renverse soubdain la terre.
(GRINGORE, *le Jeu du prince des sotz*, la Farce, I, 273, Bibl. elz.)



Fouilleurs de mines. (Amyot, *Vies*, Pericles.)

1. **FOUINE**, s. f., petit animal carnassier au corps mince, au museau allongé :

> *Foine.*
> (Ben., *Troie.*)[a]

La *fouine.* (1237, *Cart. de l'évêché de Laon*, f° 63c, A. Aisne.)

Piaus de *fayne*, piaus de chat sauvage... (*Tonlieu de Paris*, B. N. 20048, f° 117c.)

Pennes de dos de *fauwine.* (1441, Valenc., ap. La Fons, Bibl. Amiens.)

Fawines. (*Ch. et priv. des .xxxii. bons mét. de Liège.*)

> ... Un bon clappier long de vingt et vingt cinq [pas
> Et douze de largeur, que chat, marthre ni *foine*
> N'y puissent mettre pied...
> (Gauch., *Plais. des champs*, p. 79, éd. 1604.)

Des cendres de bellete et de *foine.* (O. de Serr., p. 46, éd. 1605.)

Cf. Foine 2, IV, 45c.

2. **FOUINE, FOENE** et **FOINE**, s. f., sorte de fourche en fer :

Une *fouynne* a deux fouynnons. (1459, *Inv.*, dans *Trav. de l'acad. de Reims*, LXXV, 313.)

Cf. Foine 1, IV, 44c.

FOUIR, FOUISSEMENT, mod., v. Foir, Foissement. — **FOULCRE**, v. Foulque.

FOULE, s. f., grande multitude de gens qui se pressent :

> Kar il n'avoit c'une nef sole,
> E el rivage ot presse et *fule.*
> (Ambroise, *Hist. de la guerre sainte*, 576, Monum. Germ. histor., XXVII, 536.)

Cf. IV, 111c.

FOULEE, s. f., t. de chasse, traces légères que la bête laisse en passant sur l'herbe ou sur les feuilles :

> Je m'apparceuz lors que c'estoit
> D'un bien grant cerf au viandis
> Tant pour les *foulees* qu'il faisoit
> Que aultres signes que ne dis.
> (*Liv. de la chasse*, p. 2, Pichon.)

Les *foulees* du cerf appelle l'en quant il marche sus lieu ou il ayt trop d'erbe et on ne peut veoir la fourme du pié, ou quant il marche en autre lieu ou il n'a point d'erbes et pouldres, et durté de pays ou fueilles, ou autres choses empeschent de voir la fourme du pié. (Gast. Pheb., *Chasse*, B. N. 616, f° 59b ; Lavallée, p. 133.)

FOULEOR, mod. fouleur, s. m., celui qui foule le raisin dans la cuve :

Li *fouleeur* de vendenge. (*Bible*, Maz. 35, f° 208b.)

Les *foulleurs* doyvent fouller les raisins incontinent qu'ils sont mis dans le pressoir. (A. Pierre, *Const. Ces.*, VI, ii.)

a — Entre le jour où M. Godefroy a communiqué cet exemple à MM. Hatzfeld et Thomas pour le *Dictionnaire général*, et celui où cet article a été rédigé, la fiche qui portait l'indication complète de l'exemple de *Troie* a été égarée. Nous avons vainement recherché le passage dans tous les mss. de Paris ; il est probable que M. Godefroy l'avait pris dans le ms. de Naples.

— Syn. de foulon :

Fouleor. (1265, *Rente*, A. N. S 5175, pièce 46.)

Les drappaleirs et les *foliours.* (1372, A. Fribourg, 1re Coll. des lois, n° 67, f° 18.)

Tissot. affetiours, *folliours*, rameours, favres. (1405, *ib.*, n° 145, f° 35 v°.)

Por les *folliour* qui non sont tenuz de follar drap. (1412-1414, *ib.*, Rec. diplom., VII, 26.)

Cf. Fouleor 2, IV, 112b.

FOULER, v. a., presser et écraser :

> Et l'erbe fresche contre terre plesiee,
> Et les espices *folees* et marchiees
> Dont ont tel duel a po que n'enragierent.
> (*Mort Aym.*, 2494.)

— Donner (au drap) un certain apprêt qui le rend plus ferme et plus serré :

Willemmes de Templueux, foulons, a .x. lb. pour *fouler* une couvreture de flocon. (4 nov. 1320, *Reg. de la Loy*, 1313-1325, A. Tournai.)

Et ce non obstant en *foullera* et sera en tenir de *fouller* telz draps en deux jours. (14 janv. 1428, *Reg. des ord. des mest.*, 1400-1468, *des Foulons*, f° 233 r°, ib.)

— Marcher dessus :

> Mais bien a nos campagnes
> Fit voir les sœurs compagnes
> *Foulantes* l'herbe aux sons
> De ses chansons.
> (Rons., *Odes*, IV, iv.)

— Fig., *fouler aux pieds*, traiter avec mépris :

Fouler aux pieds l'orgueil et l'humaine fierté. (Mont., *Ess.*, II, xii, p. 288, éd. 1595.)

— Fig., accabler d'exactions, d'impôts :

Je vous recommande aussi l'estat de l'Esglise et les pouvres et gardez bien qu'ilz ne *soient* opprimez ne *follez*, et Dieu vous aymera. (*Rom. de Jeh. de Par.*, p. 21, Montaiglon.)

— *Foulé*, part. passé, pressé, écrasé :

.vi. boissiaus d'avene *foulles.* (*Terrier de la poterie S.-Mathieu*, f° 69 r°.)

FOULEURE, mod. foulure, s. f., action de fouler :

Nonobstant la *foulleure* faicte des vendangeurs. (A. Pierre, *Const. Ces.*, III, 13.)

— Anc., presse, mêlée :

> *Fouleure.*
> (*Athis.*)[b]

> Deus confonde ces Grius, car lor œvre est [trop dure,
> Perdue ai la batalle par ceste *fouleure.*
> (*Rom. d'Alex.*, f° 28c, Michelant.)

— Blessure d'une partie foulée :

S'il couste a garir de sa *fouleure*, cil qui traist le coup est tenus a paier les cous. (Beaum., *Cout. de Clerm. en Beauv.*, ch. lxix, Am. Salmon.)

b — L'observation faite à propos de l'ex. de Benoit, au mot *fouine* ; s'applique aussi à cet exemple.

Froisseure, *follure*, esgratigneure. (Charr., *Sag.*, I, 6.)

Cf. IV, 113a.

FOULOIR, s. m., instrument pour fouler ; lieu où l'on foule :

Hippocrate au livre de superfetations defend qu'on ne tienne au *fouloir* celle qui encharge, de peur de corrompre l'enfant. (Cholieres, *Matinees*, p. 309, éd. 1585.)

FOULON, s. m., artisan qui prépare les étoffes de laine en les faisant fouler au moulin :

> A pié est e sanz armes en un bordel entrez
> U uns *fuluns* maneit...
> (Wace, *Rou*, 2e p., 1019.)

> Repunz e cucez e muciez
> Se fu la nuit quens Ebalum,
> Coo truis lisant, ches un *fulun.*
> (Ben., *D. de Norm.*, ii, 5904.)

Apres Constance un mulain, apres lo mulain un *folon.* (*Dial. S. Greg.*, p. 124.)

Lou *folun.* (1271, *Cartul. de Fontenay*, f° 81 v°, A. Côte-d'Or.)

Vauterins li *foullonz.* (1262, *Cart. de S.-Sauv. de Metz*, B. N. l. 10029, f° 50 v°.)

FOULQUE, s. f., espèce d'échassier appelé aussi poule d'eau :

Pigons, saussisses et lievre, *fourques* et foison lart. (*Ménagier*, II, 144.)

Le cigne, la *fouque* ou poulle d'eau. (Comenius, § 151, éd. 1569.)

Fulix. *Foulque*, poulle d'eau. (Jun., *Nomencl.*, p. 45.)

Foulcre. (Duez.)

FOULURE, mod., v. Fouleure.

FOUPIR, v. a., délustrer, chiffonner :

Leurs bonnetz *foupis*, leurs robbes dessirees. (Rab., *Garg.*, xxvi, éd. 1542.)

Cf. Flapir, IV, 24.

FOUR, mod., v. Forn.

FOURBE, s. f., tromperie exécutée par des moyens odieux :

> Dame, je ne say de leurs *forbes*
> Ne aussi leurs intentions...
> (*Myst. du siège d'Orléans*, p. 548.)

FOURBEU, mod. fourbu, adj., atteint de fourbure :

Specialement la bouvine, qui en devient *fourbeue*, mangeant ceste herbe estant verte. (O. de Serres, IV, 4.)

Cheval *forbu.* (*L'Ecuirie du s. Grison*, éd. 1598.)

— Fig., incapable de marcher, d'agir à cause d'un excès de fatigue :

Havé. Vereux. *Forbeu.* Thlasié. (Rab., *Tiers liv.*, XXVIII.)

Cf. Forboire, IV, 64b.

FOURBIR, v. a., polir (du métal) par le frottement :

Et l'autre espee fu troveo el flun Jordant,
Ainc ne pot estre blance, tant l'alast *forbisant*.
(*Naiss. du Chevalier au Cygne*, 3119.)

Avoir froby huit salades qui sont en l'ostel de ville. (1468, *Compt. de Nevers*, CC 62, f° 19 r°, A. mun. Nevers.)

— Inf. pris substant., action de polir en frottant :

Le roi donc, au *fourbir* de ses armes, donna la crainte ou il n'avoit plus l'amitié. (Aubigné, *Hist. univ.*, append.)

— *Fourbi*, part. passé, poli par le frottement :

Ferez, seignur, des espees *furbies*.
(*Rol.*, 1925.)

Tot environ par les paliz
Fist endrecier espiez *forbiz*.
(*Eneas*, 4253.)

Cf. Forbir, IV, 64ª et Fourbi, IV, 114ª.

FOURBISSAGE, s. m., action de fourbir ; anc., action de nettoyer, de curer :

Et regettent les terrees du dit *fourbisage* sur les terres du pooir de le ville. (1402, *Reg. aux publicacions*, 1393-1408, A. Tournai.)

Il leur samble que ledit *fourbissaige* (des marvis) vault mieulx par journees. (7 juill. 1444, *Reg. des Consaux*, 1440-1444, ib.)

Se, en ceste presente saison, ledit *fourbissaige* et esbrayage n'est fait, on pourra perdre la revenue desdittes yauwes pour l'annee a venir. (*Ib.*)

FOURBISSAIGE, v. Fourbissage.

FOURBISSEUR, s. m., artisan qui fourbit et qui monte les sabres, les épées :

Puis ont le fer moult esgardé
Qui fu plains de grant biauté
Com venist du *forbisseor*.
(Chrest., *Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 152ᵇ.)

Forbizor. (De term. S. Michael. 1302, *Year books of the reign of Edw. the first*, Years XXX-XXXI, p. 23.)

Jehan Lalemant, *fourbiseur*, pour harnas raparellier. (10 févr. 1338, *Etat des dettes de Robiert de Maude*, chir., A. Tournai.)

Fourbissieres. (1374, *Acte*, Valenc., ap. La Fons, *Gloss. ms.*)

Feurbisseur. (1389, *Reg. du Chât.*, I, 187.)

Micheaul le *frebisseur*. (1402, *Inv. de meubl. de la mairie de Dijon*, XVII, A. Côte-d'Or.)

Estienne, le *frebuxour* de hernois d'armes. (1460, *Cart. de l'évêché de Metz*, G 7, f° 11 r°, A. Moselle.)

Son espee estoit pres de lui aussi blanche et aussi clere comme si elle eust esté le jour mise illec et venue du *fourbisseur*. (*Lancelot du Lac*, 2ᵉ p., lxxxvi.)

A Guillaume Goguenard, *frobisseur*, pour avoir fourbi et nettoyé les armes de la ville. (1526-1527, CC 99, A. mun. Nevers.)

Ogier le Dannoys estoit *forbisseur* de harnoys. (Rab., *Pantagr.*, ch. xxx, éd. 1542.)

Les fist laver et seoir a table l'un devant l'autre et bec a bec comme *fourbisseurs*. (Lariv., *Strap.*, XII, i.)

FOURBISSURE, s. m., action de fourbir :

Pour *fourbisure* de l'espee... (1447, *Compt. du roi René*, p. 219.)

Pour *fourbisseure* d'un harnoys. (1448, *Ib.*, p. 220.)

Fourbissure, politia. (J. Thierry, *Dict. fr.-lat.*, éd. 1564.)

Que la *fourbissure* soit nette. (1578, *Stat. des fourbiss. de Lim.*, A. Haute-Vienne.)

FOURCHE, s. f., instrument à long manche, muni de dents à une extrémité et servant à remuer le fumier, les bottes de paille, etc. :

Furche.
(*Vie saint George*, B. N. 902, f° 114 v°.)

Se icellui Lonceteau ne se feust mis en deffense a l'encontre dudit homme de guerre d'eune *forche* de bois qu'il tenoit en sa main. (1460, A. N. JJ 190, f° 111 r°.)

De Jehan Garin, pour une *forche* et une paielle saymoire. (1466, *Exéc. testam. de Jehan Gosse*, A. Tournai.)

— Au plur., gibet :

Puis a fait unes *fourkes* sor les fosses drecier.
(*Fierabras*, 3470.)

Entresi que as *fourkes* ne vaurent delaier.
(*Ib.*, 3475.)

Ausi l'ont fait as *forches* contremont sus lever.
(*Rol.*, ms. Châteauroux, CCCCXXXVI, 5.)

Par Mahomet ! encor n'est li hons vis
Qui vos ait les *forques* a quellir.
(Raimb., *Ogier*, 2119.)

Ainz me pande li rois a *forches*, a bandon.
(*Parise*, 1130.)

Quant on le menoit aus *forches*, il pria le justicier et les gardes... (Ph. de Novare, .iiii. *tenz d'aag. d'ome*, 9.)

Cf. Forche 1, IV, 68ª.

FOURCHER, mod., v. Fourchier.

FOURCHETE, mod. fourchette, s. f., ustensible de table en forme de petite fourche à trois ou quatre dents, dont on se sert surtout pour couper les aliments et les porter à la bouche :

Trois *furchestes* d'argent pour mangier poires. (1313, ap. Laborde, *Emaux*, p. 322.)

.i. godet, trois *fourquettez* et deux platurettez d'argent. (17 avril 1405, *Exécut. testam. de Jehan le Long*, A. Tournai.)

Une *fourquette* tout d'argent. (2 août 1409, *Exéc. test. de Maigne Esquiequelme*, vᵉ *Destamquierque*, ib.)

Forchecte. (1412, A. Grossœuvre.)

.viii. *forchetes*. (1423, *Exéc. test. d'Angnies de Hortivir*, v° *Jehan de le Bruyere*, A. Tournai.)

— Bâton garni d'un fer fourchu dont on se servait pour appuyer le mousquet en tirant :

Pour achat de 30 mousquets garnis de *fourchettes*. (1619-1621, *Compte des deniers communs*, CC 228, A. mun. Avallon.)

— Extrémité du sternum :

Le cartilage xiphoide dit *fourchette*. (Paré, I, 2.)

— *A fourchete*, fourchu :

Le menton n'est pas *a forchette*.
(F. Jultot, *El. de la belle fille*, p. 71, éd. 1873.)

Cf. Forchete, IV, 68ᵉ.

FOURCHIER, mod. fourcher, v. — N., fig., prononcer un mot pour un autre, en parlant de la langue :

Souvent la langue *fourche* en parlant et faict dire ung mot pour l'autre. (Marg. d'Ang., *Hept.*, LII.)

La crainte lui faisoit encore plus *fourcher* la langue. (B. Desper., *Joy. recreat.*, xxii, p. 100, Lacour.)

— A., diviser comme une fourche, faire bifurquer :

Ceux qui principalement ensuyvent Aristote, Alexandre et Averrois, coupans sa doctrine en deux, *fourchent* le chemin. (La Bod., *Harmon.*, p. 52.)

— Fig., faire fourcher :

Comment estoit donc la prononciation entre les Latins corrompue ainsi qu'elle est en France, ou il semble que le climat ou le lait de la nourrice, comme par influence ou contagion, *fourche* la langue des Parisiens et quelques autres selon les contrees ? (Pont. de Tyard, *Disc. philos.*, f° 33 r°.)

Cf. Forchier 2, IV, 69ᵉ.

FOURCHON, s. m., branche d'une fourche, d'une fourchette :

Ains avra cascuns d'aus un tel croc al musiel
Dont li *forchon* istront derriere, al hateriel.
(*Ren. de Montaub.*, p. 145.)

Pour faire les *fourchons* des ars. (1313, *Trav. aux chât. des comtes d'Art.*, A. N. KK 393, f° 42.)

Crochets pointus et mousses a un, deux et trois *fourchons*. (Dalesch., *Chir.*, p. 196.)

Le trident est une fourche a trois *fourchons*. (Amyot, *Vies*, Thesee.)

Cf. Forchon, IV, 70ª.

FOURCHU, adj., qui fait la fourche :

Sur une suyche *forchehue*. (1339, Fontenet, H, 574, Planay, A. Côte-d'Or.)

Deux pieces de fer *forçues* pour deux pieces d'artilherie. (1542, *Inv. des Arnoys*, Liv. des serm., A. mun. Montauban.)

La queue il ha redoublee et *fourchue*.
(J. Le Maire, *la Plaincte du Desiré*, p. 405, éd. 1549.)

Je suis venu pres de Marne l'isleuse,
Non guere loin d'ou le cours de ses eaux
D'un bras *fourchu* baigne les pieds de
[Meaux.
(Rons., *Œuv.*, Gayetez, III, p. 257, éd. 1584, in-f°.)

— *Menton fourchu*, celui qui offre un léger sillon au centre :

Menton *forcheu* proprement disposé.
(Habert, *Combat de Cupido*, ep. cupidinique.)

— Cornu ?

Es apoignant une fois Haynuyere ;
Vilaine estoit et *fourkue* et legiere ;
Laide et hideuse : bien sambloit pautonniere.
(*Loh.*, B. N. 4988, f° 260ᵈ.)

Cf. Forchu, IV, 70ª.



FOURDROIER, v. FOUDRIER. — **FOURDROYER**, v. FOUDRIER. — **FOUREL**, v. FOURREL. — **FOURER**, v. FOURRER. — **FOURGON**, **-ONNER**, mod., v. FURGON, -ONER. — **FOURIAL**, v. FOURREL. — **FOURKU**, v. FOURCHU. — **FOURMI**, mod., v. FORMI. — **FOURMILIÈRE**, mod., v. FORMIERE.

FOURMILION, s. m., larve d'un insecte du genre libellule, qui se tient au fond d'un entonnoir creusé en terre et fait sa nourriture surtout des fourmis qui y tombent :

Fourmilleon est une espece de araignee qui fait moult de mal aux fourmys... Ceste araigne a la façon du fourmi et si chasse le lyon, et pour ce est appellee *fourmilleon*. (CORBICHON, *Propriet. des choses*, XVIII, 52.)

Cf. FORMICALEON, IV, 85ᶜ.

FOURMILLANT, adj., qui fourmille, qui est épars et en grand nombre :

Comment as tu changé ton auguste palais,
Peuplé de courtisans, de gardes, de valets,
Contre ce noir cachot, comblé de vilenie,
Ou les rats *fourmillans* te tiennent compagnie ?
(SCHELANDRE, *Tyr et Sid.*, 2ᵉ journ., III, 3.)

Cf. FORMIANT à l'art. FORMIER 4, t. IV, p. 86ᵇ.

FOURMILLEMENT, s. m., action de fourmiller ; sensation analogue au picotement des fourmis :

Formillemens et demangeisons du corps. (DU PINET, *Pline*, XXVIII, 7.)

Cf. FORMIEMENT, IV, 86ᵃ.

FOURMILLEON, v. FOURMILION.

FOURMILLER, v. n., s'agiter, — ou simplement se trouver au même endroit, — en grand nombre comme des fourmis.

— Fig. :

De quoi nous ont servi tant de feux allumez,
Quand ces germes de maux par l'Europe semez
Firent premierement *formiller* sur la terre
Les erreurs, la discorde, et le schisme et la guerre.
(BERTAUT, *Œuv.*, p. 150, éd. 1633.)

— Être rempli d'êtres qui s'agitent en grand nombre :

De moutons *fourmilloient* les roches boccageuses.
(G. AUBERT, *Hymne sur la venue du roi Henri III.*)

— Être le siège de la démangeaison appelée fourmillement :

Je senty sans mentir, soudain une piqueure dans l'espaule, comme de quelque morsure de beste ; et fus plus de cinq jours depuis, qu'elle me *fourmilloit*. (MONT., *Ess.*, l. III, c. v, p. 73, éd. 1595.)

Cf. FORMIER 4, IV, 86ᵇ.

FOURNAISE, mod., v. FORNEISE. — **FOURNEAU**, mod., v. FORNEL. — **FOURNÉE**, mod., v. FORNEE. — **FOURNESTURE**, v. FOURNITURE. — **FOURNIL**, mod., v. FORNIL.

FOURNIMENT, s. m., étui à poudre à canon :

Une arquebuse avec un *fourniment* tel quel. (AUBIGNÉ, *Vie*, XIV.)

Comme il mettra la charge de pouldre de son *fourniment* en l'harquebuse, la tenant arriere de terre, s'il a la force pour ce faire. (XVIᵉ s., *Briefs enseignements touchant le maniement de l'harquebuse*, pl. 23.)

— Objets d'équipement ; provisions :

Tout le *fourniment* de la galere. (LA BOET., *Mesnag. de Xenoph.*, p. 176.)

Cf. FORNEMENT, IV, 89ᵇ.

FOURNIR, v. — A., remplir :

Car premier, ce seroyt dommage
De ces beaulx cieulx qui clos seront
Et inhabites demourront
Se l'omme n'y peust revenir
Qui est formé pour les *fournir*.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 2816.)

Pour *fournir* sa bource. (CALV., *Serm. s. le Deuter.*, p. 1106ᵃ.)

Et si sa vie *est* ja presques *fournie*.
(VASQ. PHILIEUL, *Œuv. de Petrarque*, p. 43, éd. 1555.)

— Pourvoir, garnir de ce qui est nécessaire :

Encor idonc ne par *ert* mie
Cele citez tote *fornie*,
Encor faiseit Dido ovrer
As murs entor por mielz fremer.
(*Eneas*, 545.)

— N., anc., *fournir de*, se procurer :

Les rustiques et gens de travail pourront manger quelque gosse d'aulx ou eschallottes, avec du pain et du beurre, et bon vin, s'ils *en* peuvent *fournir*. (PARÉ, XXIV, 7.)

— A., procurer, livrer en quantité suffisante :

J'ai fet, fet il, al rei quanque lui dui *furnir*.
(GARN., *S. Thom.*, 5174.)

— N., *fournir de... a*, procurer à :

La digestion se fait mieux quand on est assis que quand on est debout, ou qu'on s'exerce : parce qu'alors le cœur n'est point embesongné a *fournir* d'esprit *aux* sens pour exercer leur office, ains les envoye aux parties ou la digestion se faict. (G. BOUCHET, *Serees*, Disc. de l'auteur.)

— *Fourni*, part. passé, pourvu :

Ces deux jeunes gens mariez
Si n'estoient pas des plus *fourniz*
De mesnage.
(*Droits nouv. sur les femmes*, Poés. fr. des XVᵉ et XVIᵉ s., II, 131.)

— Garni de tout ce qu'il faut pour l'usage :

Un lit *fourni*. (1291, *Test. de Robert sans avoir*, Abbec., A. S.-et-Oise.)

— *Lance fournie*, homme d'armes avec tout son accompagnement en soldats, valets et chevaux armés et garnis :

Faictes passer tout le bagaige deça, et qu'il ne demeure a *lance fournie* que .VI. chevaulx. (1462, *Lett. de Louis XI*, II, 91, Soc. hist. de Fr.)

Cf. FORNIR, IV, 91ᶜ.

FOURNISSEMENT, s. m., action de fournir ; approvisionnement :

Pour le *fournissement* de la dite nef. (1339, L. Delisle, *Act. norm. de la chamb. des compt.*, p. 198.)

Cf. FORNISSEMENT, IV, 92ᵃ.

FOURNISSEUR, s. m., celui qui a la charge de la fourniture dans une maison :

Le signeur de Charny, chef et *fournisseur* de la despense du pas. (O. DE LA MARCHE, *Mém.*, I, 9.)

FOURNITURE, s. f., action de fournir.

— Ce qui est fourni ; anc., approvisionnement :

Mais es nez ot lor garnisture,
Blez, vins e chars e *fornesture*.
(AMBROISE, *Hist. de la guerre sainte*, 959, Mon. Germ. histor., XXVII, 540.)

Quant a trestoute m'ost ont trové *fornesture*,
En font eles a Deus nesune offerture.
(*Rom. d'Alex.*, fᵒ 54ᵈ, var.)

Assez ai pain et vin et altre *fornesture*.
(TH. DE KENT, *Geste d'Alex.*, B. N. 24364, fᵒ 18 rᵒ.)

— Ce qui garnit, ce qui est nécessaire pour l'usage (d'une chose) :

Le *fournesture* du lit. (1306, *Cart. rouge*, fᵒ 62 rᵒ, A. mun. Eu.)

Cf. FORNETURE, IV, 89ᶜ.

FOURQUE, v. FOULQUE. — **FOURQUETTE**, v. FOURCHETE. — **FOURRAGE**, **FOURRAGER**, **FOURRAGEUR**, mod., v. FORRAGE, FORRAGIER, FORRAGEUR.

FOURREL, mod. fourreau, s. m., enveloppe allongée servant à recouvrir un objet pour le protéger :

Quant le vit Guenes, mist la main a l'espee,
Cuntre dous deiz l'ad del *furrel* getee.
(*Rol.*, 443.) Ms. d'Oxf., *furrer* ; éd. L. Gautier, *fuerre*.

Les osbers traient des *forreiaus*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 22284.)

Li *fourials*.
(*Les Chetifs*, B. N. 12558, fᵒ 96 vᵒ.)

Si faz bien *forreax* a trepiez
Et bones gaines a sarpes.
(*Deus bord. rib.*, 130, Montaigl. et Rayn., *Fabl.*, I, 5.)

Agnechons Estallebotune, couzeresse de *fouriaus* de taules. (18 août 1321, *Reg. de la Loy*, 1313-1325, Banit a .I. an, A. Tournai.)

Il rebouta son espee au *fourel*. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 226.)

Le prince de Galilee... en montant a cheval, laissa cheoir son espee hors du *fourrel* a terre. (MONSTRELET, *Chron.*, II, 39.)

— Morceau de peau dont on garnit le trait d'un harnais à l'endroit où il frotte contre le flanc du cheval :

.II. ghehoriaux, une paire de *fouriaux* et



pluiseurs chaingles et autres harnas, servans ce en harnesquier les dis chevaux. (1409, *Compte de recettes et mises extraordinaires*, 17ᵉ Somme de mises, A. Tournai.)

Cf. FORREL, IV, 93ᶜ.

FOURRER, v. — A., doubler de quelque chose qui garnit :

Item pour blans aigneaux accatez pour *fourer* le blanquet dudit Tussiel. (1414, *Compte de tut. des enf. Gossart Paret*, A. Tournai.)

— Plaisamm. :

Les autres animaux mesmes pratiquent le repos sur le midi, apres qu'ils *ont fourré* leur panse. (CHOLIERES, *Apres disnees*, fᵒ 22 vᵒ, éd. 1587.)

— Anc., tapisser :

Nicolete eut faite le loge, si con vos aves oi et entendu, mout bele et mout gente ; si l'*ot* bien *forree* dehors et dedens de flors et de foilles. (*Aucass. et Nic.*, 20, 1.)

— *Fourrer la manche, la main, la paume, la patte, le poignet a*, corrompre, séduire en donnant de l'argent, comme on dit aujourd'hui fam. graisser la patte :

Item gardent se li huissier de vendre l'entree du parlement et aussi de reffuser l'entree a ceux qui entrer y doivent, especiallement se gardent de la reffuser pour ce que on ne leur *fourre la paulme*, car se il venoit a la notice et connoissance de la cour elle les en puniroit griefvement. (*Ordonn. des huiss. du parlem.*, Reg. des Parlem., 1317-1340, Bibl. du Louvre 1253ᵇ, fᵒ 403 rᵒ ; *Ord.*, II, 225.)

L'advocas de la dame ne savoit mot sonner :
Car averse partie faisoit a redouter
Et se li avoit on *la main* volu *fourer*.
(*Chev. au Cygne*, 2424.)

Et sy leur fault la *manche* bien *fourree*.
(*Chans. du* XVᵉ *s.*, XLIII, 14, A. T.)

Car ma bourse est tres mal garnie
Pour *fourrer le poignet* tousjours.
(*Poés. attr. à Villon*, dans *Œuvr. de Villon*, p. 136, P. Jannet.)

... Ung moyen suffisant
Pour *avoir fourree la pate*.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 30621.)

— Dans un sens analogue :

Le deduyct fini, l'or qui clique
Vous leur *foureres au poignet*.
(ROGER DE COLLERYE, *Monol. du resolu*, p. 60.)

— Trivial., *fourrer ses bas de fin bran*, avoir, par peur, un subit dérangement d'entrailles :

Plusieurs, si tost qu'un chat faisoit un sault,
Fourroyent leur bas de fin bran par dedans.
(*Pronost. d'Habenragel*, Poés. fr. des XVᵉ et XVIᵉ s., VI, 42.)

— Réfl., avec un sujet de pers., se vêtir de fourrures ou chaudement :

Et *vous fourrez* de menu vair
Chaudement, quant le temps est frois.
(EUST. DESCH., *Poés.*, VIII, 55.)

— Act., fig., remplir avec excès, bourrer :

Et des abus dont l'Eglise *est fourree*,
J'en parlerois, mais garde la bourree.
(CL. MAR., *Epistre aux dam. de Par.*, Œuv., p. 149, éd. 1596.)

— Introduire, mettre dans :

Pour voir si ma mere y *auroit* rien *fourré* (dans les coffres) de friandise et de superfluité. (AMYOT, *Vies*, Alex. le Grand.)

— Réfl., se mettre, se placer :

Nous faisions grans traictes et longues, et beuvions eaue orde et non courante, et pour boire *se fourroient* dedans jusques a la ceincture. (COMMYNES, *Mém.*, VIII, 14, Soc. Hist. de Fr.)

— S'introduire :

Il y a longtemps que je deplore, avec tous ceulx qui ayment le bien et repos de nos Eglizes, la desunion qui *s'est fourree* entre les principaulx et plus notables membres d'icelles. (1583, *Lett. miss. de Henri IV*, t. I, p. 616.)

— S'entremettre, s'ingérer :

Il y en a qui *se* jettent et *fourrent* a toute sorte d'affaires publiques. (AMYOT, *Instr. p. ceulx qui man. aff. d'est.*)

La droite voie de chercher Dieu et le meilleur ordre que nous puissions tenir est, non pas de *nous fourrer* avec une curiosité trop hardie a esplucher sa majesté, laquelle nous devons plutost adorer que sonder trop curieusement : mais... (CALV., *Instit.*, I, v.)

— *Fourré*, part. passé, doublé de quelque chose qui garnit, part. d'une peau d'animal ayant encore ses poils :

Li mantel iert *furé* d'hermin.
(HUON DE ROT., *Ipomedon*, 381.)

Un bon samit *furré* de hermine.
(ID., *Protheslaus*, B. N. 2169, fᵒ 12.)

S'iert d'un cendal jaune *forree*.
(*Rose*, 4480.)

Mouffles et chasperons *forrei*
De bon fin vair m'a endossei.
(J. BRETEL, *Tourn. de Chauvenci*, 261.)

.II. couvretours *foirez*. (1329, *Invent. de Mad. Ysab. de Mirande*, A. Vienne.)

Le mantel sera vermeil et *feurré* de vair, non pas de hermines. (1351, *Instit. des chev. de N.-D.*, Félibien, *Hist. de Paris*, III, 437ᵇ.)

Il applicque la chappe sans bec, qui est appellee chappe *fouree*, sus les vaisseaux contenant la matiere. (*Ciel des philos.*, IV, sign. C iiii vᵒ, éd. 1547.) Impr., source.

— Garni intérieurement, part. de farces, confitures ou sucreries diverses :

Si fist atorner le disner,
Hastes et quanq'en pot trover,
Bons vins et gastelez *fourrez*.
(*Rose*, 1501.)

— Doublé de quelque chose qui déguise :

Car marcandise n'est qui ne soit bien *fouree*
Et entre bonne œvre a souvent maise denree.
(*Chev. au Cygne*, 20889.)

— *Paix fourree de trahison, de cautelle*, et, par ellipse, *paix fourree, accord fourré*, paix, accord qui cache des projets de trahison et qui est peu sincère :

Mes ce fu une *pais de traison forree*.
(*Aye d'Avign.*, 795.)

Li empereres envoia messages al Soudan por faire *pais forree*. (*Chron. d'Ernoul*, p. 458, Mas Latrie.) Var., *foree, fouree*.

Le roy de Bulgarie ayant requis temps et lieu de pourparler de paix avec l'empereur, se trouva trompé d'un *accord fourré* qu'on fit avec luy, pour ce que n'estant en doute de rien souz la confiance d'iceluy, fut assailli jusques dedans son royaume par une armee que l'empereur y amena. (VIGNIER, *Bibl. hist.*, II, 361, éd. 1518.)

Paix fourree de cautelle. (*Chron. de Flandres et de Tournay*, fᵒ 159 rᵒ.)

Et toute fois ce fu une *pais fourree*. (P. COCH., *Chron.*, XIV.)

— Plaisamm. et par jeu de mots sur le double sens de paix :

Et avoit un tres bon fol en sa compagnee, qu'on disoit estre fol sage, lequel tantost alla acheter une paix d'eglise, et la fit fourrer, et disoit que c'estoit une *paix fourree*. (JUV. DES URS., *Hist. de Charles VI*, an 1408.)

— Fig., rempli :

Et n'y a rien de pareil que de voir un renard honteux et prins tout vif, luy qui n'est *fourré* que de finesse et de pure malice. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 3, éd. 1622.)

Cf. FORRER 2, IV, 94ᵇ.

FOURREUR, s. m., fabricant, marchand de fourrure ; anc., celui qui garnissait les vêtements, bonnets et chapeaux de fourrures :

C'est l'ordonance des *fourreurs* de chapeaus a Paris. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1ʳᵉ p., XCIV, rubr.)

Nus maistres *fourreurs* et garnisseurs ne puet... (ID., *ib.*, 1ʳᵉ p., XCIV, 2.)

Cf. FORREOR, IV, 93ᶜ.

FOURREURE, mod. fourrure, s. f., doublure dont on garnit qqch. ; part., peau de certains animaux préparée avec le poil pour cet objet :

Molt fu riche la *forreure*
Et molt valut mielz la volsure.
(*Eneas*, 747.)

De sa guimple et de sa ceinture,
Dont li ors de la *forreure*
Valoit plus de .XXV. livres.
(*G. de Dole*, 4371.)

La *fourreure* du mantel estoit tous de blanc hermine. (*Hist. de la Terre S.*, ms. S.-Omer, fᵒ 138ᵇ.)

Forreure. (*Cout. de Dieppe*, fᵒ 21 vᵒ, A. Seine-Inf.)

— Par plaisanterie et au fig., *s'eschauffer dans sa fourrure*, s'animer, s'exciter :

Elle partie, maistre Tibere s'esgara si fort en la contemplation des beautez de la dame, que, *s'eschauffant en sa fourrure*, delibera en soy mesme gaigner ses bonnes graces. (LARIVEY, *Facet. nuits de Strap.*, IX, IV.)



— Ce qu'on introduit dans qque chose pour le garnir :

Serons armez (pour un tournois) par nos cousts comme il nous plaira et avrons targe sans couverture ne *fourrure* de fer ne d'acier. (MONSTREL., *Chron.*, I, VIII, ap. Ste-Pal.)

— Part., ce qu'on introduit, en le dissimulant, pour en diminuer le prix de revient et qui en altère la qualité ou la valeur :

Seront tenus les officiers de nos villes de faire visiter lesdits fagots et laignes, quant ils viendront a vente esdites villes, pour sçavoir s'il y a *fourrure* ou autre faute et proceder sur les delinquans par les peines susdites. (1534, *Cout. de Hainaut*, Cout. gén., I, 814, éd 1604.)

Cf. FORREURE, IV, 94b.

FOURRIER, s. m., officier précédant un prince en voyage et chargé d'assurer le logement :

Lire ici l'ex. de BEAUM., *Jeh. et Bl.* (éd. A. T., v. 5193), qui est à l'art. FORRIER, IV, 94c.

Le roy, depuis son arrivee en ceste dite ville de Dijon, a fait constituer prisonniers tous les *fourriers*... a cause qu'il font marchandises des logis et les vendent pour en faire leur prouffit. (1521, *Nouvelles des aff. de France*, Bibl. de l'Ec. des Ch., 4e sér., V, 371.)

— Par plais., *estre logé par fourrier*, être pourvu d'un logement qu'on n'a pas eu la peine de chercher :

En laquelle prison ou il estoit detenu pour ses forfaits, *estant logé par fourrier*, ne peut toutesfois attendre qu'il en fust sorty, pour retourner a son mestier. (B. DESPER., *Nouv. recreat.*, Des tourdions jouez, f° 264 v°, éd. 1572.)

— *Fourriere*, avant-courrière :

Mais le soir est venu et Vesper, la *fouriere*
Des ombres, a desja respandu sa lumiere.
(RONS., *Ecl.*, III.)

Cf. FORRIER, IV, 94c.

FOURRIERE, s. f., bâtiment d'une grande maison où l'on renferme le bois et diverses provisions :

En la *fourriere* y avra touz jourz .I. fourrier qui prendra provende d'aveine et mangera a court. (1319, *Cartons des rois*, A. N. K 40, pièce 23.)

— Service chargé de distribuer et de fournir les objets que renferme la fourrière :

Perreney Mirey, aide de *fourriere* de mondit seigneur le duc. (1444, *Compt. de J. de Viser*, f° 18 r°, Ch. des compt. de Dij.)

— Office de fourrier (des logements) :

Escurie et la fruiterie,
Fourriere contre qui l'en crie
Pour les logis souventefois.
(EUST. DESCH., *Œuv.*, VIII, 103.)

Cf. FORRIERE, IV, 95a.

FRACAS, s. m., action de se fracasser ; action de fracasser :

Lesquels, venans des Indes et ayant faict un *fracas* de leur navire... (BRANT., *Rodomont. espaign.*, II, 20, Buchon.)

FRACASSER, v. — A., briser en éclats :

Du premier choc ilz meirent plusieurs galeres persienes a fond, en les perceant soubz l'eau avec les esperons des leurs, et *fracasserent* les remes de plusieurs autres. (AMYOT, *Diod.*, XI, 3.)

Foudres, esclairs, effroyable tempeste,
Sifflant, grondant, *fracassez* moy la teste.
(LA MORLIERE, *Souspirs et mort de Daphné.*)

— Réfl., être brisé en éclats :

On n'entendoit autre chose que le bruyt du bris des vaisseaux qui *s'entreheurtoient* et *fracassoient* l'un l'autre. (AMYOT, *Diod.*, XIII, 7.)

— *Fracassant*, p. prés., qui fracasse ; qui fait du fracas :

Telle resta l'Eglise, aux sangliers eschappee,
Que d'un champ tout foullé la face dissipee,
Dont les riches espics tout meurs et jaunissans
Languissent soubs les pieds des chevaux *fracas-*
[*sans.*
(AUB., *Trag.*, V, t. II, p. 83, Ch. Read.)

FRACTION, s. f., action de briser ; part., action de rompre le pain eucharistique :

Li maisons u nostre Sires chena o ses desiples... et fist la *fracsion* et la patrenostre. (*Estat de la cité de Jherusalem*, Michelant et Raynaud, *Itin. à Jér.*, p. 23.)

La consecracion et la *fraction* et le communion. (*Office des ordres*, B. N. 994, f° 47a.)

Fraccion du pain. (CAUM., *Voy. d'oultr.*, p. 60.)

— Quantité qui exprime une ou plusieurs parties de l'unité divisée ou subdivisée en parties égales ; cette division même :

Le nombre ou il n'a nule *fraccion* ne nul amenuisement. (*Introd. d'astron.*, B. N. 1353, f° 21 v°.)

Cf. IV, 118c.

FRACTIONNAIRE, adj., qui est sous forme de fraction ; qui comprend des fractions :

Plusieurs nombres *fractionnaires* semblent irrationnaux dont on peut extraire les racines. (DU PERRON, *Prem. disc.*, p. 6, éd. 1578.)

FRACTURE, s. f., solution de continuité dans un corps solide produite violemment :

Fracture. (*Gloss. gall.-lat.*, B. N. l. 7679.)

Fracture d'uys. (29 mai 1391, *Reg. du Châtelet*, II, 226.)

— Par assimilation, perte de la virginité chez une femme :

Point ne vous doibt le reffus trop desplaire
Si je me tiens loyalle, sans *fracture*,
Pour mon amy.
(GERM. COLIN, *Poés.*, p. 216, Denais.)

Cf. FRAITURE, IV, 124a.

FRADRE, v. FREDRE.

FRAGILE, adj., sujet à se casser ; facile à briser :

Que ce vase est *fragile* au choc des moindres
[coups !
(BERTAUT, *Œuv.*, p. 381, éd. 1633.)

— Qui n'est pas solidement établi et ne peut durer longtemps :

Par icez paroles nos est signifiie la *fragele* nature de l'homme, et por ce fist Deus l'omme de si vilhe matere ke li deables en eust tant plus grant honte ke cil ki astoit de *fragele* et de vilhe matere faiz conquerroit la glore. (*Dial. du pape Greg.*, p. 287.)

Se il redonde as mors aucune chose pour les fortunes de leur amis vivans, soit bien, soit mal, ceste chose semble estre *fragile* et petite. (ORESME, *Eth.*, I, 17.)

FRAGILITÉ, s. f., facilité à se briser ; facilité à se détériorer :

Ceste molle *fragilité* d'oreilles. (*Policrat. de J. de Salisb.*, B. N. 24287, f° 86a.)

— Facilité à succomber aux tentations et part. à pécher :

... Onques cele *fragelites* dont tous li humains lignages est conceus les esmeust et eschaufast tant que il peussent estre a ce mené que il souffrist le chaitis cors avoir compaingnie charnel ensamble. (*Joseph d'Arimathie*, ms. Bonn 526, f° 6c.)

... Nostre povre *fragilitei.* (*Ib.*, B. N. 2455, f° 31 v°.)

Fragilitei. (LAUR., *Somme*, ms. Troyes, f° 4 r°.)

Et sy pechays par la *franchellité* de ma char. (*Psaut.*, B. N. 1761, f° 141b.)

Quar il cognoit... nostre povre *fragiliteit.* (*Psaut. de Metz*, p. 287, Bonnardot.)

Vien conforter ma *fragillité* tendre.
(*Complainte de Grece*, Keller, *Romv.*, p. 156.)

A ce que nostre propre *fragilité* nous soit monstree. (*Grisel.*, Vat. Chr. 1514, f° 111c.)

Considerons noz grans *fragilitez*,
Nostre aage brief...
(EUST. DESCH., *Œuv.*, III, 13.)

Ma nature et *fragilité* me contraindroient a rompre et briser ma continence. (*Cent Nouv.*, C, Jacob.)

FRAGMENT, s. m., morceau d'une chose brisée en éclats :

Puis lor a dit : Icest *frament*
Recueillies tost molt salvement.
(*Vie des Peres*, Ars. 3527, f° 199b.)

Les *fracmen* des gousses de casse. (JOUB., *Pharmac.*, p. 343.)

FRAI, mod., v. FROI. — **FRAICHEMENT**, mod., v. FRESCHEMENT. — **FRAICHEUR**, mod., v. FRESCHEUR. — **FRAIEUR**, v. FREOR.

FRAILE, mod. frêle, adj., qui est d'apparence faible et n'est ni solide ni résistant :

Vius fu e *frailes* et canus et barbes.
(RAIMB., *Ogier*, 3573.)

Vieus est et *fresles.*
(*Hervis de Metz*, Ars. 3143, f° 4ᵇ.)

Li quens Garins estoit vix et *frales.* (*Aucass. et Nicol.*, 2, 7.)

En non Deu, sire, dist Hernaut le guerrier,
Vieux sui et *freilles*, ne me puis mes aidier.
(*Aymeri de Narb.*, 564.)

Plus *fraille* et foible que uns voirres. (Laur., *Somme*, B. N. 22932, f° 31ᵈ.)

Dieu mon pere
Quy congnoist ma douleur amere
Et ma povre *fraile* matere
Considere.
(*Second mariage et espousement entre Dieu le filz et l'ame pecheresse*, ms. Valenciennes 233, f° 161 v°.)

En *fraile* nef, et sans voile et sans rame.
(Rons., *Amours*, I, 57.)

— Fig. :

Molt par est *fraile* ceste vie.
(*Eneas*, 6186.)

Tant i est cest siecles veins, chaitif, decevable,
Et *frelles* et malveis ..
(Th. de Kent, *Geste d'Alex.*, B. N. 24364, f° 5ᵇ.)

Helas ! comme sont *fraelles* et de petite valeur les dons et graces qui naissent avec les hommes contre la puissance de fortune ? (*Trad. des Nobles malheureux de Boccace*, IV, 14, f° 101 v°, éd. 1515.)

— Anc., fragile :

Frailles est hom. (*Merlin*, B. N. 19162, f° 72ᵃ.)

— Léger et friable :

Ainz le fist de terre *fraille.* (*Hist. divers.*, ms. Venise Marc. C IV 3, f° 9ᵃ.)

— *Fraile* s'est employé très anciennement comme surnom :

Ricard *Fresle.* (*Domesday Book*, Hildebrant, *Zeitschr. f. rom. Phil.*, VIII, 346.)

FRAIN, v. Frein. — **FRAINAISIE**, v. Frenesie. — **FRAINCHEMENT**, **-CHISE**, v. Franchement, -chise. — **1. FRAIS**, mod., v. Freis. — **2. FRAIS**, mod., v. Fret 1. — **FRAISCOR**, v. Frescheur.

1. FRAISE, s. f., mésentère du veau, de l'agneau, du chevreau :

Pour faire *fraise* de veel. Prennes vostre grain, et descouppes bien menu. (Taillevent, *Viandier*, p. 10.)

— Anc., par extens., tripes en général :

Molt aime *froise* de vallet.
(*Eneas*, 8576.)

2. FRAISE, mod., v. Freise.

1. FRAISER, v. — A., plisser en forme de fraise (de veau) :

De ses doigts yvoirins mignonnement luy *fraise*
Les plis de son colet.
(R. Belleau, *Œuv. poét.*, l'Onyce, III, 89, Bibl. elz.)

— Réfl., se parer d'une fraise ; plisser sa collerette en fraise :

Elles se dressent, elles se frisent, elles *se fraisent.* (Sibil., *Dial. c. les fol. Am.*)

Il se fait brave et mignon, il se peigne, se frisotte, *se fraise*, se mire, et s'agence le plus soigneusement qu'amour luy pouvoit enseigner. (Yver, *Print.*, p. 137, éd. 1588.)

— *Fraisé*, p. passé, qui porte une fraise :

J'ay veu un... gras et allerte,
... Porter masque de satin,
Fardé, *fraizé* contre l'usage,
Tenant la place d'un visage.
(A. du Breuil, *Muses gaillardes*, sign. S XII r°, éd. 1609.)

Cf. Frasé 1, IV, 131ᵃ.

2. FRAISER, v. a., humecter une seconde fois d'eau la pâte qu'on tourne dans le pétrin.

— *Fraisé*, p. passé ; *pain fraisé*, pain détrempé dans de l'eau :

Au lieu de ce pain lavé, nous usons d'une sorte de pain que nous appellons panade, ou *pain fraisé.* (Liebault, *Mais. rust.*, p. 677.)

Cf. Frasé 2, IV, 131ᵇ.

FRAISETTE, **-SIER**, mod., v. Frasete, -sier.

FRAISNE, mod. frêne, s. m., arbre de de la famille des oléacées, au bois blanc, dur et compact :

Soz cel *fresne* ou li escuz pent.
(R. de Houd., *Meraugis*, 1517, Friedwagner.)

Chocques de *frenne*, qui croissent au pourpris de la maison. (24 janv. 1515, *Escr. pour Arnoul Talleman*, chir., Saint-Brice, A. Tournai.)

— Bois de cet arbre :

Ardent cez hanstes de *fraisne* e de pumier
E cil escut jesqu'as bucles d'or mier.
(*Rol.*, 2537.)

L'anste a brandie del gros *frasne* plané.
(*Anseis*, B. N. 793, f° 37ᵇ.)

Je te ferai cest *fregne* parmi le cors passer.
(*Fierabras*, 504.)

.I. cent de lattes de *frasne.* (6 déc. 1412, *Tut. de Miquelet Tuscap*, A. Tournai.)

FRALATER, **-TEUR**, v. Frelater, -teur.

FRAMBOISE, s. f., fruit du framboisier :

Li dux ne prise une *framboise.*
(Ben., *D. de Norm.*, II, 28624.)

Ne li vaut ele deux *framboises*
Quant plus a sens et mains li vaut.
(G. de Coinci, *Mir.*, B. N. 2163, f° 9ᵈ.) Ms. Brux., *franboise.*

Pour menger avec vostre pain,
Des *framboises* ou des prunelles.
(Mart. d'Auv., *Amant rendu cord.*, 1379.)

Ce ne vault pas une *framboyse*
(*Rebours de Matheolus*, p. 26, éd. 1518.)

Framboyse.
(Fr. Habert, *Epigr.*)

— Goût ou parfum de la framboise :

Un vin fait a meilleur *framboize* que le moust, et toutes choses sauvages sont plus odorantes que celles qui sont cultivees. (Du Pinet, *Pline*, XXI.)

Pour aromatizer et donner *framboise* au vin. (Id., *ib.*, XXV, 4.)

Les fleurs sont mieux odorantes et ont meilleur *framboise* le matin, car la chaleur amortit leur senteur. (E. Binet, *Merv. de nat.*, p. 266, éd. 1622.)

FRAMBOISIER, s. m., arbrisseau épineux de la famille des rosacées dont le fruit est une baie très parfumée :

De tous les vins dou pays, de serixires et de *franbexiers* que sont a cullir et a vandangier. (1348, *Atour*, Pr. de l'hist. de Metz, IV, 114.)

FRAMEE, s. f., sorte de long javelot qui était l'arme des Francs :

Les Germains portent des javelines, ou (pour user du mot dont ils usoient) des *framees* qui ont le fer estroit et court, mais si bien tranchant et si propre a s'en servir qu'ilz usent du mesme baston selon qu'il en est besoin, pour combattre soit devant que venir aux mains, soit main a main. (J. de Castelnau, *Façons et coust. des anc. Gaull.*, f° 27 v°, éd. 1559.)

1. FRANC, s. m., ancienne monnaie d'or qui valait une livre tournois ou 20 sous :

Et les *francs* d'or fin que nous avons fait faire et ferons faire d'ores en avant, ayant cours et soient prins et mis d'un chacun, pour vingt solz tournois la piece. (1360, *Ord.*, III, 456.)

.II. *frans* d'or, qui valent a .XXVII. s. le piece, monnoie de Flandres, .LIIII. s. (11 avril 1361, *Exéc. test. de Pieron d'Avesnes*, A. Tournai.)

Couronnes d'or ou heaumes, *frans* ou caiieres et vies esterlincs. (*Dialog. fr.-flam.*, f° 7ᵃ.)

.V. *frans* d'avantage, et .VIII. *frans* de prest, lesquelz .VIII. *fr.* il doit rendre a la vendenge. (1377, A. N. MM 30, f° 84 r°.)

.I. quart de *francq.* (3 juin 1385, *Arrentem.*, chirogr., Saint-Brice, A. Tournai.)

Item .I. *franc* a cheval, une maille de Hollande. (3 janv. 1402, *Tut. et curat. des enfants d'Ollivier Confesse*, ib.)

Lesdiz varles ont desja donné et aumosné sur ce environ deux ou trois *frans* pour convertir oudit fait. (Déc. 1406, *Ord.*, IX, 168.)

2. FRANC, adj., qui est de condition libre, par opposition à esclave ou à serf :

Je l'en cunquis Normendie la *franche.*
(*Rol.*, 2324.)

Spins i estut al tens antif
Qui maint *franc* home fist chaitif.
(*Thèbes*, 1601.)

Li autre *frenc* houme. (1260, *Affr. des habit. d'Yères*, A. Seine-et-Oise, A 987.)

Pour ce est il que je, testateresse dessus nommee... comme femme libre et *france*... (31 mars 1502, *Codicille de demiselle J. Francqhomme*, chirogr., A. Tournai.)

Cestuy qui a desrobbé le hanap, celuy soit serf a moy, mais vous allez en *francz*

a vostre pere. (Le Fevre d'Est., *Bible*, Gen., XLIV.)

— *Franc arbitre,* pouvoir de se déterminer sans autre cause que la volonté elle-même :

Dieu a donné a femme et homme
Franc arbitre, pour en user
En bien, ou pour en abuser.
(*Mist. du Viel Test.*, 2538.)

— Qui n'est pas soumis à une contrainte morale :

A *franc* pooir. (*Digestes*, ms. Montpell. H 47, f° 9ª.)

Ci a mal voisin et mal oste
Qui *franc* vouloir a sa fame oste.
(*Clef d'amors*, 2101.)

— Exempt de certaines charges :

Un manoir *franc*. (1212, *Vente*, Cᵗᵉˢ d'Art., 47. A. Pas-de-Cal.)

Seront *frans* de tous les coustemens. (1293, *Cart. rouge*, f° 46 v°, A. Eu.)

Ce est la maniere commant l'on paie lou plait generaul et quelx genz en sont *froinches* et queles genz lou doivent. (Fin du XIIIᵉ s., *Cart. de Dijon*, B. N. l. 4654, f° 30 r°.)

— Anc., qui ne coûte rien :

Vous qui cerchez les repeues *franches*
Et, tant jours ouvriers que dimanches,
N'avez pas planté de monnoye.
(*Les rep. fr.*, dans les *Poés. de Villon*, p. 178, Jannet.)

Tellement que je gaignay ung bon florin et mes chausses *frances*. (Eust. de La Fosse, *Voy.*, p. 18, Fouché-Delbosc.)

— Par extens., exempt :

Mais comme il n'y a rien sous le haut firmament
Perdurable en son estre et *franc* de changement...
(Aub., *Trag.*, III, addit., t. II, p. 208, Ch. Read.)

O bienheureux qui peut passer sa vie,
Entre les siens *franc* de haine et d'ennuie.
(Desportes, *Bergeries*, p. 431, Michiels.)

— Qui dit ouvertement ce qu'il pense ; qui agit conformément à ce qu'il dit :

E dist Clares : *Franc* quor te fist parler.
(*Otinel*, 515.)

— Qui a les qualités requises ; *pierre franche,* pierre parfaite dans son espèce, qui n'a ni la mollesse du moellon, ni la dureté du caillou :

Une ymagene de Nostre Dame de *franque pierre* engourdinee. (1394, *Inv. des garnisons du chastel de Lille*, ap. Laborde, *Gloss. des Emaux*.)

— Entier, complet :

Nous Robers, ainsnes fils le conte de Flandres, tenans le *franque* administration de le contei de Flandres. (Lundi après S. Valentin 1299, *Ch. de Rob. de Béthune*, A. de l'Et. à Gand.)

— Qui n'a pas été greffé ; qui n'est pas cultivé :

Franc pommier porte *franche* pomme,
Sauvage fruict le sauvageau.
(J. A. de Baif, *Mimes*, l. II, f° 49 v°, éd. 1619.)

Une marguerite *franche*.
(O. de Magny, *Gayet.*, d'un bouq de s'amie.)

— *Franc du collier, franc au trait,* qui tire franchement, en parlant d'une bête de somme ; fig., qui n'hésite point :

Ces gens furent si *francs du collier*, que... (Aubigné, *Hist. univ.*, IV, xvi, 1.)

Je lui dis, en me riant, qu'il seroit fort bon a tirer la rame : a quoi il me repondit promptement que ce seroit tres mal fait, parce que les galeres estoient dediees pour les feneants et vauriens, et non pour lui, qui estoit *franc au trait*. Recherchez telle metaphore qu'il vous plaira, vous n'en trouverez nulle si hardie pour exprimer ce qu'il vouloit dire ; laquelle est tiree des bons chevaux qui sont au harnais. (Pasq., *Lett.*, II, 12.)

Cf. IV, 124ᵇ.

FRANCEIS, mod. français, adj., qui est de France :

La *françoise* gent. (*Vie de Charlem.*, ms. Berne 41, f° 5ᵈ.)

— Propre aux gens de France ; dont on use en France :

Icist Flovenz ert mult curteis,
De la *franceise* nurreture.
(*Vie de saint Gilles*, 1548.)

La liue *françoise*. (Brunet Latin, p. 126.)

— S. m., celui qui est né en France :

Dient *Franceis* : Il nus i cuvient guarde.
(*Rol.*, 192.)

— *Bon franceis,* qui aime bien la France :

Et commencea la ville de l'Aquelle, laquelle a esté tousjours *bonne françoise*. (Commynes, *Mém.*, VII, 16, Soc. Hist. de Fr.)

— Langue parlée en France :

Or m'en lessies du tout ester,
Car vos poriez bien gaster,
En oiseuse, vostre *françois*.
(*Rose*, B. N. 1573, f° 26ᶜ ; I, 101, Fr. Michel.)

— S. f., *a la franceise,* à la manière des Français :

Et ainsy qu'il eut ouvert son gallemard, que l'on appelloit ainsy jadis, et encore aujourd'huy aucuns l'appellent tel *a la vieille françoise*. (Brant., *Gr. capit.*, II, 334, Soc. Hist. de Fr.)

Cf. François, IV, 127ª.

FRANCHE, v. Frenge.

FRANCHEMENT, adv., en liberté :

Fraichement. (*Traité de théol.*, f° 343 r°.)

Ils s'en allerent seurement et *franchement* ou bon leur sembla, leurs corps et biens saufs. (J. Chartier, *Chron. de Charl. VII*, c. 195.)

— En franchise, avec exemption de charges :

Si *franchement* le vus otrei
Mar le conusterez de mei.
(*Vie de saint Gilles*, 2301.)

Frainchemant. (*Ordin. Tancrei*, ms. Salis, f° 3ᵇ.)

Et ai retenu mon estanc *franchement* fors de la loi. (1231, *Ch. de Morville*.)

A tenir *frankement* et quitement de tous empeskemens et de toutes exactions. (23 juin 1258, Bénédictins, H 1171, A. Oise.)

Quitement, *franquement* et em pais. (1294, *Cart. rouge*, f° 41 v°, A. Eu.)

A tenir bien et empes *ffranquement*. (1297, S. Wandr., A. Seine-Inf.)

Ffranquement, quitement et empes. (1298, ib.)

Ledit Amador et ses hoirs tendront de nous la dite terre *franchement* et honorablement par le huitieme d'un fié de haubert pour faire et rendre a nous et a noz hoirs dudit Amador et de ses hoirs les services tels come il apartient a l'uitiesme d'un fié de haubert. (1343, A. N. JJ 74, f° 91 r°.)

— Sans payer :

Les escolliers, de bon couraige,
Passerent temps joyeusement
Sans bailler ny argent ny gaige,
Et si repeurent *franchement*...
Si vous voullez suyvre l'escolle
De ceulx qui vivent *franchement*...
(*La Repeue de Montfaulcon*, dans les *Poés. de Villon*, p. 219, Jannet.)

— En agissant nettement, sans hésitation :

Com *francement* il les a regretes.
(*Rom. d'Alex.*, f° 33ª.)

Et Ricart respondy devant tous *franquement*.
(*Jourd. de Blaie*, Ars. 3144, f° 79 r°.)

Et que monseignor Rogier le defendoit et l'asseuroit si *franchement*. (*Liv. de la conq. de la Morée*, p. 366.)

Il s'en vinrent combatre a chiaus dou berfroi *francement*, main a main. (Froiss., *Chron.*, IV, 195, Luce.)

Les uns et les autres se presenterent *franchement* a la bataille. (Amyot, *Diod.*, XII, 21.)

Cf. IV, 125ᵇ.

FRANCHIR, v. a., passer au delà de..., au propre et au fig. :

Sont ils pas maintenant en beau chemin pour *franchir* hardiment le pas de revolte contre leur prince. (N. Pasq., *Lett.*, IV, 7.)

Les anciens *franchissoyent* des nuicts entieres a cet exercice, et y attachoyent souvent les jours. (Mont., III, ii, p. 218, éd. 1595.)

— *Franchir les mots,* dire les mots qu'on hésitait à prononcer :

Si ne puis je croire pourtant que M. de Montluc *aye franchy ces mots*, vu qu'en ce aussi luy ay ouy dire de mon dict oncle force bien. (Brant., *des Duels*, Œuvres, VI, 276, Soc. hist. de Fr.)

Et ce disoient en *franchissant* naifvement et naturellement *les mots* sans autrement les desguiser. (Id., *Dam. gal.*, 6ᵉ disc.)

Cf. IV, 125ᶜ.

FRANCHISE, s. f., condition libre :

Si perde sa *franchise*, si al rei nel pot reacheter. (*Lois de Guill.*, § 41.)

Filz de vilain ne doit terre tenir
Ne tel *franchisse* n'afiert pas a li.
(*Loh.*, Ars. 3143, f° 23ᶠ.)

Quar mielz vaut petit en *franchise*
Que granz richeise.
(*Brut*, ms. Munich, 505.)

Frans hom[e] qui ra[m]prone autre par estou-[thie
Il doit sa tere perdre et sa *franchise*.
(*Aiol*, 1070.)

La *franchise* que les chevaliers ont sur les autres genz. (*Ass. de Jér.*, I, 122.)

Donnans et otroians au devant dit Oudin toute enterine, plaine et perpetuele *frainchise* et liberté. (1324, *Lett. de Ch. le Bel*, A. N. JJ 62, f° 178 r°.)

— Au plur., immunités dont jouit une ville, une province :

Frainchises. (1250, Rosières, I, 15, A. Jura.)

Anchois volons que ce soit sauves leur us, leur coustumes et leur *franquises*. (1296, *Ord.*, XI, 384.)

— Exemption de droits, d'impôts, etc. :

Frainchise. (*Ordin. Tancrei*, ms. Salis, f° 6b.)

Frainchiese. (1264, Acey, boite 16, cote 3, A. Jura.)

La *franceisse*. (1300, Fontevr., anc. tit., 459, A. Maine-et-Loire.)

Franquise. (1358, *Liv. noir*, A. Valenc.)

— Inviolabilité de certains lieux :

Persee passa en l'ile de Samothrace, la ou il s'alla rendre en la *franchise* et sauvegarde du temple de Castor et de Pollux. (Amyot, *Vies*, Paul. Em.)

— Qualité de celui qui dit ouvertement, librement, ce qu'il pense :

N'i out un sul, petit ne grant
Pur sa *franchise* ne l'amast.
(Marie, *Lais*, Fraisne, 320.)

Per grant *franchise* me covient chanter,
Co voil avoir lai riens ke plus dezir ;
Mais je ne sai ou je puisse trover
Boins mos,...
(*Grand chant*, ms. Oxf. Douce 308, P. Meyer, *Rapport*, p. 224 ; B. N. 20050, f° 109 r°.)

Cf. IV, 126b.

FRANCISER, v. a., revêtir de la forme française :

Il latinisoit le françois et *francisoit* le latin. (B. Desper., *Nouv.*, XIV, 66, Lacour.)

— *Francisé*, p. passé, devenu français :

Un italien *francizé* est bien autant a priser qu'un François espagnolizé. (La Noue, *Disc.*, p. 87, éd. 1587.)

Cf. Françoiser.

FRANÇOIS, v. Franceis.

FRANÇOISER, v. a., revêtir de la forme française :

Ce mot aujourd'huy *françoysé*. (La Porte, *Epith.*)

Cf. Franciser.

FRANCOLIN, s. m., oiseau de la famille des tétraonidés, ressemblant à une grosse perdrix et dont la chair est excellente :

En ce plain a une generation d'oiseaux qui s'appellent *francolin*. (*Marc Pol*, XXXV, Pauthier.)

Cercelles, pluviers, *francolys*. (Rab., *Gargant.*, ch. xxxvii, éd. 1542.)

— Prov., *muet comme un francolin pris*, peu bavard, qui se tait :

Le francolin, estant oyseau de pris,
En liberté chante, et se taist en cage ;
Aussi celuy qui a peu de langage
Est dit : *muet comme un francolin pris*.
(Belon, *Portr. d'oys.*, f° 57 v°.)

FRANC TAUPIN, s. m., soldat d'une ancienne milice française :

Si on representoit un des anciens *franctaupins* esquippé comme ils estoyent alors, en presence de ces vieux et braves regimens de nostre infanterie moderne, qui est celui d'eux, s'il n'avoit la mort entre les dents, qui se peust garder de rire ? (La Noue, *Disc.*, p. 225.)

— Par dénigrement :

On ne songeoit plus qu'a rire et a me donner a ce grand *franc taupin* de capitaine, qui me suivoit comme un barbet. (Cte de Cramail, *Com. des Prov.*, I, 7.)

FRANGE, **-GER**, mod., v. Frenge, -gier.

FRANGIPANE, s. f., sorte de parfum :

Gants a la *frangipane*. (*Lettre de 1646*, citée dans les notes de *Le Gand de J. Godard*, Var. hist. et litt., V, 184.)

Ce rossoly est une composition de fruits, de fleurs et d'odeurs meslees ensemble avec les mesmes doses et autres choses cy dessus (anis, canelle, musc, ambre). Il faut surtout prendre garde que rien ne le domine, car c'est l'egalité de goust qui en fait la veritable qualité et luy donne le nom de *franchipane*. (Audiger, *La maison reglee*, p. 233, éd. 1700.)

FRANXINELLE, v. Fraxinelle. — **FRAOR**, v. Freor.

FRAPEMENT, mod. frappement, s. m., action de frapper :

Mahieu, saches que je mains me dolroie
Se g'estoie sans avoir *frapement*
Et ma dame avoit son paiement.
(Mahieu de Gand, *Jeu parti*, Scheler, *Trouv. belg.*, 1re sér., p. 141.)

Frapement, batement. Percussio. (*Gloss. gall.-lat.*, B. N. l. 7684, f° 59a.)

. . Et ma voix fut quant et quant suivie
D'un *frapement* d'escus, qui tesmoignoit l'envie
Qu'ils avoyent de marcher sous mes fiers estan-[dars.
(Du Bartas, *Judit*, V.)

Ce que nous oyons n'est que le bruit ou le son qui nait du *frappement* de l'air. (Dampmart., *Merv. du monde*, f° 87 r°.)

Avec *frappement* de mains et sons de hautbois. (L. Joub., *Hist. des poiss. de Rond.*, XV, ii.)

Cf. IV, 128c.

FRAPER, mod. frapper, v. — A., donner un ou plusieurs coups à :

Se Rainouars nes vet del fust *fraper*
Ne mengera de pein a son disner.
(*Alisc.*, 3858.)

Et li rendu l'ont atrapé
Qui moult durement l'*ont frapé*.
(*Renart*, Br. IV, 423.)

— Atteindre d'un coup porté avec une arme :

Et de cas de mesheur le *frappa* de ladite dague par le ventre. (1459, A. N. JJ 188, f° 76 v°.)

— Fig. :

Tant il *estoit frappé* d'ambition. (Brant., *Grands capit.*, I, 26, Ch.-Quint.)

— *Frapper un coup*, donner un coup :

Icellui Clement, du baston qu'il portoit, *frappa ung* autre *cop* sur ledit charretier. (1461, A. N. JJ 198, f° 129 v°.)

— N., donner un coup, des coups :

Et *frapper* sur les bassins. (1440, A. N. JJ 176, f° 483.)

Tel ne veut que *fraper* qui tue.
(J. A. de Baif, *Mimes*, l. II, f° 47 r°, éd. 1619.)

— Par extens., combattre :

Monsieur de la Palisse, La Trimoille aussi,
Estoyent nobles gens d'armes, noblement *ont frappé*.
(*Chans. sur la bat. de Pavie*, 1525.)

— *Fraper dans le blanc*, atteindre le but en son milieu :

Qui est, celuy, dit Ciceron, lequel ne cessant tous le jour de tirer de l'arc, ne *frape* aucunes fois *dans le blanc* ? (G. Bouchet, *Serees*, XVI, f° 106 v°, éd. 1608.)

— Sonner :

Vous orrez de chez moy les horloges *frapper*.
(Schelandre, *Tyr et Sid.*, 1re journ., V, 2.)

Cf. IV, 128c.

FRAPEUR, mod. frappeur, s. m., celui qui frappe :

Frapeur, bateur. Percussor. (*Gloss. gall.-lat.*, B. N. l. 7684, f° 59a.)

Donque, ferme bien l'huis et pas un mot ne sonne :
Que si tu entendois a l'huis quelque *frappeur*,
Regarde par la fente, et fusse un grand seigneur,
Laisse le moy frapper, de tel bruit ne t'estonne.
(Cl. de Morenne, *Poés. prof.*, p. 13, L. Duhamel.)

— Part., *un frappeur de cognee*, un maillotin :

Et que s'ils le vouloient empescher, il y avoit a Paris autant de *frappeurs de coignees* que de assommeurs de bœufs ou vaches. (Juv. des Urs., *Charles VI*, an 1413.)

Il y avoit autant de *frappeurs de congnee* que d'assommeurs de bœufs et vaches dans la ville. (Pasq., *Rech.*, VI, 7.)

FRAPPE, s. f., matrice du moule où on coule les caractères d'imprimerie :

Ce fut mon feu pere qui vendit a monsr Plantin lesditz poinçons du petit texte et



ceux de Saint Augustin que je sçay que vous avez, car mon pere achepta tout chez Garamond et puis, a la priere de mons[r] vostre pere, il luy vendit ces deux sortes, bien que mon pere en retint pour luy une *frappe* de chascun. (1598, *Test. de Guillaume Le Bé*, Mém. Soc. hist. de Paris, XIV, p. 259.)

FRAPPEMENT, **FRAPPER**, mod., v. FRAPEMENT, FRAPER.

FRASETE, mod. fraisette, s. f., petite fraise, sorte de manchette à plis empesés qu'on portait surtout lorsqu'on était en deuil :

Le collet et pongnetz de la chemise, artificiellement brodez souz la *frazele*. (*Entree de Henry II a Rouen*, f° 38 r°.)

Cf. IV, 131[c].

FRASIER, mod. fraisier, s. m., plante herbacée, de la famille des rosacées, dont le fruit est une baie multiple :

Fragus, *fresier*. (XIII[e] s., *Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 8426, f° 112 v°.)

Mourier, mesplier et *frasier*. (*Dialog. fr.-flam.*, f° 5[c].)

Fragaria sive fragula, c'est une herbe qui est appellee *frasier* et pourte les freses. (*Le Grant herbier*, n° 199, Camus.)

Freizier. (*Jard. de santé*, I, 188.)

FRASNE, v. FRAISNE. — **FRASOIE**, v. FRESAIE.

FRASQUE, s. f., acte extravagant fait avec quelque éclat ou scandale :

Tu n'as que menchonnes et *frasques*.
(LEFRANC, *Champ. des Dames*, Ars. 3121, f° 32[c].)

— Mauvaise farce :

Aulcuns estoyent bastuz et destroussez
Par gens lesquelz estoyent couvert de mas- [ques
Pour aux passans jouer faulx tours et *fras-* [*ques*.
(J. BOUCHET, *Labyr. de fort.*, f° 88 r°, Phil. Le Noir.)

Et voyla la *frasque* qui fut donnee audict de Montpezac en recompance de ceste dicte ambassade. (BRANT., *Gr. capit. estrang.*, I, 84, Soc. Hist. de Fr.)

FRATER, s. m., barbier chirurgien :

Fraters, faites bien des onguens,
Et qu'on sorte de la boutique,
Les blessez sont par tous les chams.
(*Les Triolets du temps*, Var. hist. et litt., V, 21.)

— Par plaisanterie, moine :

Quant ce fut a l'Ite missa est que le pauvre *frater* se voulut devestir de son aulbe... Et le *frater* tousjours tiroit... Et le monde demandoit : Pourquoi est ce que ces *fratres*... (RAB., *Pantagr.*, ch. XVI.)

FRATERNEL, adj., qui appartient, qui convient à des frères ; fig., qui appartient, qui convient aux membres de la famille chrétienne considérés comme des frères :

Ço est d'eclesial amor
E de *fraternel* aliance,
D'avoir en fei une creance,
K'il guard de sieute d'eresie.
(SANS. DE NANTEUIL, *Prov. Salom.*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 152, 25.)

FRATERNELMENT, mod. fraternellement, adv., d'une manière fraternelle :

Fraternellement. Fraternaliter. (*Gloss. gall.-lat.*, B. N. l. 7684, f° 57[b].)

Demeurans ensemble amiablement et *fraternellement*. (L. JOUB., *Hist. des poiss. de Rond.*, V, 3.)

FRATERNETÉ, v. FRATERNITÉ.

FRATERNISER, v. — N., vivre en frères, en bons amis :

Dont j'ay esté bien ayse ; et trouve bon que, puisque vous serez quelquefois empesché a l'exercice de vostre estat, vostre frere ayt la mesme charge que vous avez pour mes affaires a la cour, en vostre absence, m'asseurant qu'il *fraternisera* avec vous en la mesme diligence, affection et fidelité que vous avez tousjours demonstré avoir au bien de mes affaires et service. (1[er] fév. 1583, *Lett. miss. de Henri IV*, t. I, p. 500.)

— A., faire vivre en concorde :

Laquelle par ses rares vertus arreste tous les yeux a son objet, pour en alliance perpetuelle *fraterniser* ces deux grandes monarchies sous leur regne a l'advancement de la gloire de Nostre Seigneur Jesus Christ. (CAYET, *Chron. nov.*, p. 323, Michaud.)

— Réfl., vivre en frères :

Si elle nous a a tous en commun donné ce grand present de la voix et de la parole, pour *nous* accointer et *fraterniser* d'avantage, et faire par la commune et mutuelle declaration de nos pensees une communion de nos volontez. (LA BOET., *Serv. vol.*, p. 27, Feugère.)

— Par extens., concorder :

Les deux (flux et reflux) *se fraternisent* presque en leurs estendues, et changent bien peu de pays. (SALIAT, *Her.*, II, 11, éd. 1556.)

FRATERNITÉ, s. f., parenté entre frères et sœurs :

Par l'ire d'omecide *fraternité* peri. (*Bible*, Sapience, X, B. N. 901, f° 17[a].)

Que il (les fils de Clotilde) obliassent leur *fraternité* et l'amor de nature. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 26[c].)

— Les proches parents, la parenté en général :

Font grant assembleie de cheaz qui sont de leur *fraterniteit*. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 64.)

— Sentiments fraternels d'affection et de loyauté :

Un pere e une mere eumes ;
Fraternité garder vos dei.
(WACE, *Rou*, 3[e] p., 10716.)

— Liaison étroite de ceux qui, sans être frères, se traitent comme frères :

Nous voulons nosdits presidens et conseillers... demourer en nostre service en bonne union et *fraternité*. (14 nov. 1454, *Ord.*, XIV, 332.)

En ayant regard et consideration aux amities, *fraternites*, aliances et confederations qui de longtemps ont esté entre la couronne de France et la maison d'Autriche. (*Remont. faites p. les ambass. de Ch. VII*, ap. Tuetey, *les Ecorch. s. Ch. VII*, p. 139.)

— Amour universel qui unit tous les membres de la famille humaine :

Pur aveir lur *fraternité*
La a grantment del soen doné.
(MARIE, *Lais*, Le Fraisne, 297.)

Tut estoveroit *fraterneté* deguerpir
E cume beste la gent ensauvagir.
(*Rom. des rom.*, B. N. 19525, f° 151[a].)

Fraternitey. (LAURENT, *Somme*, ms. Troyes, f° 43 r°.)

— Communauté dont les membres se donnent entre eux le titre de frères :

La compagnie ne peut le recevoir a la dite *fraternité*, sans que au prealable il ayt obtenu lettres a cet effet de sa dite Eminence. (1522, *les Quinze-Vingts*, Mém. Soc. hist. Paris, XIV, p. 62.)

1. **FRATRICIDE**, s. m., crime que commet celui qui tue son frère ou sa sœur :

Cayn chait en *fratricide* a faire. (*Job*, p. 517.)

Demandant contre toy vengeance
D'avoir commis ce *fratricide*.
(*Mist. du Viel Test.*, 2777.)

2. **FRATRICIDE**, s. m., celui qui tue son frère ou sa sœur :

Quiconque a mort te livrera
En sept doubles pugny sera,
Combien que soyez *fratricide* ;
Car je deffens faire homicide.
(*Mist. du Viel Test.*, 2854.)

FRAUDE, s. f., acte frauduleux :

A multiplier *fraude* plusieurs s'ahardent. (1219, *Cart. de Cysoing*, p. 100.)

Car pour le *fraulde* que on y trouve il y a trop de marchandises perdues. (1255, *Ord. sur la navig. de la Somme*. ap. Aug. Thierry, *Mon. de l'hist. du Tiers-Etat*, I, 218.)

Et parellement se une denree venoy a .XXIII. et sans *frawe* ne malengin. (10 mars 1435, *Tarif des foulons*, Bormans, *Gloss. des drapiers liég.*, Doc. inéd., XI.)

FRAUDELEUS, adj., syn. anc. de frauduleux :

Fraudeleuse decepcion. (*Traicté de Salem.*, ms. Genève 165, f° 112 r°.)

Mis en autre ordonnance *fraudeleuse*. (20 déc. 1407, *Reg. concernant métiers*, 1343-1451, f° 103 r°, A. Tournai.)

Ouvraige *fraudeleux*. (1464, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*)

Cf. FRAUDULEUX.

FRAUDER, v. a., tromper pour se procurer qqch. au détriment de celui qu'on trompe :

Les armes fait prandre et le non
A ce bastart de son baron

Qui d'un autre est fil et non digne
De porter, en *fraudant* la ligne
Du pere a l'enfant putatif.
(EUST. DESCH., *Œuv.*, IX, 349.)

— Décevoir en général :

Et par ce *fut fraudee* ladite duchesse de son intention. (JUV. DES URS., *Hist. de Charles VI*, an 1402.)

A tort on me fist croire
Qu'en *fraudant* le prix de ma gloire
Tu avois mal parlé de moy.
(RONS., *Œuvres*, Odes, l. IV, p. 362, éd. 1584.)

FRAUDEUR, s. m., celui qui fraude :

D'usuriers et *fraudeurs* de blé,
Et de vendeurs de vin troublé,
Et de marchant trop affiné,
Libera nos, Domine.
(*Letanie des bons compaignons*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., VII.)

FRAUDULEUSEMENT, adv., en fraude :

Frauldduleusement. (H. DE GAUCHI, *Trad. du Gouv. des princ. de Gilles Colonne*, Ars. 5062, f° 212 r°.)

Et de nouvel nous ait esté segnefié que aucunes choses appartenanz aus dites villes et hamiaus... ont esté *frauduleusement* senz nostre seu alienees et sourprises. (1306, A. N. JJ 41, f° 72 r°.)

Avoient esté traistreusement, malicieusement et *frauduleusement* querir... les susdits Anglois, en rompant la foy. (J. CHARTIER, *Chron. de Charl. VII*, CCLXIV.)

FRAUDULEUX, adj., où l'on emploie la fraude :

Stellionatus, *fraudulleuls.* (*Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 7679, f° 249^d.)

Marchandises *frauldduleuses.* (31 janv. 1524, *Reg. aux publicacions*, 1519-1529, Touchant les bourgettes, A. Tournai.)

— Qui emploie la fraude :

Son conseil faulx et *frauduleux.*
(COQUILLART, *Droitz nouv.*, 2e part., De Pactis, I, 147, Bibl. elz.)

Les *frauduleuses* ruses.
(AUB., *Trag.*, VI.)

— De mauvaise apparence :

Playes *frauldduleuses.* (*Jard. de santé*, I, 212.)

FRAULER, mod. frôler, v. — A., toucher légèrement.

— N., toucher avec légèreté; fig., dans le sens de l'expression moderne, faire danser l'anse du panier :

La responce des servantes aux langues calomnieuses qui *ont frollé* sur l'ance du panier ce caresme. (*Titre*, Var. hist. et litt., III, 101.)

Cf. FROLLER, IV, 158.

FRAXINELLE, s. f., autre nom du dictamne blanc :

Franxinelle. (O. DE SERRES, p. 625.)

Fraxinelle. (LIEBAULT, dans *Dict. gén.*)

FRAYER, mod., v. FROIER. — **FRAYEUR**, mod., v. FREOR. — **FRAYOIR**, mod., **FRAYOUER**, v. FREOIR. — **FREC**, v. FREIS. — **FRECHEUR**, v. FRESCHEUR.

FREDAINE, s. f., écart de conduite commis surtout par légèreté ou étourderie :

Ces femmes qui font leurs *fredaines*,
Tout par tout se font appeler
Par leurs noms bigottes mondaines.
(GRINGORE, *les Folles entreprises*, p. 80.)

Sus, allons et marchez devant
Sans faire icy tant de *fredaines.*
(*Le Debat de la nourr. et de la chamber.*, Anc. Th. fr., II, 428.)

— Chose sans valeur :

L'amour de Dieu et la mondaine
Ne se mettent point en ung compte ;
L'une est bonne, l'autre est *fredaine.*
(*Songe doré de la pucelle*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., III, 225.)

— Tromperie :

Tel blasme autruy qui soy mesme condanne :
Et qui se plaist de faire aux gens *fridaine*
Le mesme doibt boire doux comme manne !
(VASQUIN PHILIEUL, *Toutes les euv. vulg. de Fr. Petrarque*, p. 346, éd. 1555.) Petrarque, *Trionfi d'amore*, 1, Chi prende diletto di far frode.

FREDON, s. m., agrément de chant où la voix fait plusieurs notes sur une syllabe à la cadence ou au refrain :

Quand decoupant dessus ta chanterelle
Mille *fredons*, au pincer de tes dois,
Tu fais jaser l'argentin de sa vois.
(CL. TURRIN, *Œuv. poet.*, Sonn., LXIII.)

Voicy la feste de Lelie ;
Faisons luy une ode jolie,
Et d'un *fredon* mignardelet
Chantons ces petits, mont de lait.
(A. DU BREUIL, *Muses gaillardes*, f° 117 r°, éd. 1609.)

— Par extension :

C'est estre plus beste qu'un asne
De ne point prendre son plaisir,
Et ne point gouster la merveille
Du doux *fredon* d'une bouteille.
(CRAMAIL, *Com. de Chans.*, II, 4, Anc. Th. fr.)

— Réunion de trois cartes semblables à certains jeux :

Le *fredon* luy ayant succedé, il jette les quatre rois sur table. (AUB., *Fæneste*, IV, 10.)

FREDONNANT, adj., qui fredonne :

D'ouir du rossignol la *fredonnante* voix.
(J. DE LA TAILLE, *Courtis. retiré*, f° 55 r°, éd. 1573.)

— Qui touche d'un instrument de manière à produire des sons analogues à des fredons :

Ou venez dans cet antre creux
Guider ma main *fredonnante*
De sorte qu'en doux bruyant son
Elle reveille une chanson
Sur ma corde resonante.
(J. A. DE BAIF, *Poemes*, l. VI, f° 180 r°, éd. 1573.)

— Qui ressemble à des fredons :

Des violons les *fredonnans* accords.
(SCHELANDRE, *Tyr et Sid.*, 1re journ., III, 5.)

FREDONNEMENT, s. m., action de fredonner. — Par extens. :

Plus me plaist le son de la rusticque cornemuse, que les *fredonnemens* des luts, rebecs et violons aulicques. (RAB., *Tiers liv.*, XLIV.)

Le *fredonnement* des sauterelles. (DU PINET, *Pline*, XI, 29.)

FREDONNER, v. — N., faire des fredons :

O la gentille voix ! Par ma foy ! je t'honore
De *fredonner* ainsi melodieusement.
(TROTEREL, *les Corriv.*, III, 1.)

— Jouer d'un instrument de manière à produire des sons analogues à des fredons :

Quand il (Orphee) faisoit parler sa harpe, *fredonner* ses doigts, mariant sa voix angelique aux miracles de ses chordes, les peuples de la mer se jettoient a la rade, etc. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 511, éd. 1622.)

— Plaisamm., *fredoner des pieds*, les remuer sur une même cadence vive et enjouée :

Tournoyant la dance deux ou trois fois sans beaucoup *fredonner* des piedz ne faire gambades a la Masconnoise. (DU FAIL, *Prop. rust.*, p. 23, Bibl. elz.)

— A., orner (un air) de fredons ou de refrains :

La cornemuse, avec lire lirette, lire liron, commence a *fredonner* plusieurs sortes de danses. (*Hist. maccar. de Merlin Cocc.*, IX, Bibl. elz.)

— Chanter, célébrer avec accompagnement de fredons :

Mes doigts *fredonneront* la gloire
De celuy qui est trois fois Dieu.
(J. DU BELL., *la Lyre chrest.*, II, 35, Marty-Lav.)

— *Fredoner un instrument*, le faire résonner avec accompagnement de fredons :

Tu ne gaignois ta vie alors a *fredonner*
Le luth mercurien.
(PASSERAT, *Œuv.*, p. 104, éd. 1606.)

FREDONNEUR, s. m., celui qui fredonne. — Adjectiv. :

Et si gravement le redire
Dessouz mon pouce *fredonneur.*
(OL. DE MAGNY, *Od.*, f° 47 v°, éd. 1559.)

FREDRE, mod. frère, s. m., celui qui est né du même père et de la même mère ou seulement de l'un d'eux :

Si Lodhuvigs sagrament que son *fradre* Karlo jurat, conservat... (*Serm. de Strasb.*, 2.)

Mais lo seu *fredre* Theoiri.
(*S. Leger*, 58.)

Cil del chastel cele part corent,
Vienent as *freres*, ses secorent.
(*Eneas*, 5531.)

Freire. (1241, *Contrat*, Moreau 159, f° 67 v°, B. N.)

Fraire.
(*Du mespris du siecle*, B. N. 19525, f° 63 v°.)

Stassins de Floriffuel, *freris* a devant dit Jehan est venus par devant Lotin de Bru-

ges nostre chastelain. (1283, *Cart. de Floreffe*, f° 14, A. Namur.)

Parler a .i. sien *freire* et a s'estration.
(*Baud de Seb.*, XIV, 1252.)

Ansi com a mon prochien et compaignon et ensi com nostre *freire* je me penoie d'estre plaisans. (*Psaut. de Metz*, p. 100.)

— Homme considéré quant au lien qui l'unit aux autres membres de la famille humaine :

Il la receut cume li altre *frere*.
(*Alexis*, XI° s., str. 24d.)

— Titre donné aux religieux de certains ordres :

Il fit .i. autre sousdelegat de un *frere* preescheur. (G. DE NANG., *Vie de S. Louis*, Rec. des hist. de Fr., XX, 457.)

— Appellation amicale donnée fréquemment au moyen âge à une personne en l'interpellant :

Sarrazin *frere*, dist Aymeris li fiers.
(*Mort Aym.*, 1041.)

— Fam., compagnon de plaisir :

On dit : c'est un *frere*, au lieu de dire : c'est un bon compagnon qui ne cerche qu'a se donner du bon temps. (H. ESTIEN., *Tr. prep. a l'Apol. p. Herod.*, XXII.)

Cf. FRERE, IV, 138b.

FREEUR, v. FREOR.

FREGATE, s. f., anc., petit bâtiment à rames, ordinairement non ponté, employé dans la Méditerranée :

Deux luts, trois flouins... et six *fregates*. (RAB., *Quart liv.*, XXII.)

Fregaton ou moindre *fregate*, fuste de Venise a dix bancs. (FOURNIER, *Hydrogr.*, p. 28, éd. 1643.)

FREIDEMENT, mod. froidement, adv., d'une manière froide :

Souvent sont *froidement* vestues.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 8a.)

— Sans empressement :

Ilz alloient *froidement* en besongne. (J. LE MAIRE, *Leg. des Ven.*, ch. III.)

— Avec calme et d'un courage tranquille :

Lyonnel getoit de grans coups contre Poton, et Poton les rechevoit *fredement* et mectoit tousjours sa hache au devant. (P. DE FENIN, *Mém.*, an 1423.)

FREIDOR, mod. froideur, s. f., état de ce qui est froid :

L'un plus de l'eve e de *freidor*,
L'autre de l'air e de chalor.
(BEN., *D. de Norm.*, I, 85.)

Et fait moult grant *froidor*.
(*De Charl. et des pairs*, Vat. Chr. 1360, f° 19a.)

Sa nature se tourne .i. petit a *froideur* et a secheté. (*Hag. le Juif*, B. N. 24276, f° 40 v°.)

Fredeur. (ORESME, *Liv. du ciel et du monde*.)

La *froidor* de la nuit. (*Chron. de France*, ms. Berne 590, f° 135c.)

Le belier, qui la *froideur* tempere.
(SCHELANDRE, *Tyr et Sid.*, 2e journ., II, 3.)

L'air estoit sans clarté, la flamme sans ardeur,
Sans fermeté la terre, et l'onde sans *froideur*.
(DU BARTAS, 1re *sem.*, 1er j., 249, éd. 1602.)

— Fig. :

Il volt mostrer la *froidour* de lor cuer. (*Greg. pap. Hom.*, p. 117.)

— Indisposition causée par le froid :

Caterres et *froideurs*, goutes et mal de dents,
Seront vostre loyer, o studieux ardents.
(LA BOD., *Liv. de la vie*, Sonn. 2.)

Cf. FROIDOR, IV, 155b.

FREIDURE, mod. froidure, s. f., température froide :

Beneissez, tu, giel, et tu, *freidure*, a Damnedeu. (*Ymnus tr. pueror.*, 7, dans *Liv. des Ps.*, ms. Cambridge, p. 279.)

Gire li feit a une part
Une logette en sun essart
U gist la nuit pur la *fraidure*.
(*Vie de saint Gilles*, 1533.)

Froiture.
(GAUT. DE METZ, *Im. du monde*, B. N. 1553, f° 183 v°.)

Freidure. (ORESME, *Liv. du ciel et du monde*.)

Il fit un si apre temps et tomba tant de *froidures*, que le plus du temps il neigeoit. (AMYOT, *Vies*, Lucullus.)

Naufer son successeur fut contraint lever le siege pour les *froidures* et mauvais temps. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, vol. I, l. V, ch. XX.)

FREILLOUS, v. FRIULEUS.

FREIN, s. m., tringle de fer qu'on met dans la bouche du cheval, et qui, attachée à la bride par chaque extrémité, sert à le retenir et à le gouverner ; quelquefois la bride et le frein ensemble :

Brochet le bien, le *frein* li abandunet,
Si vait ferir Engelier de Guasculgne.
(*Rol.*, 1493.)

Sebile avoit saisi par le *froin* le destrier.
(J. BOD., *Saisnes*, CXLIX.)

Passa avant, par le *frainc* l'a saisi.
(*Raoul de Cambrai*, 1152.)

Le *franc* au destrier abandone.
(ROB. DE BLOIS, *Poés.*, B. N. 24301, f° 611a.)

S'il avient que chevauchier deies,
Sele fetisce et biau *frain* aies
Et biau sorchiant et bele espee.
(*Clef d'amors*, 385.)

Ains font sales et *froins* dorez.
(*Poeme alleg.*, Brit. Mus. add. 15606, f° 14b.)

En brides et en *fraing* lour joes et maixieres weilles constraingne. (*Psaut. de Metz*, p. 91.)

Frain. (JUN., *Nomencl.*, p. 197.)

— *Prendre le frein aux dents, a dents*, faire quelque chose avec emportement, ou simplement avec ardeur :

Pren durement *as dens* le *frain*,
Et donte ton cuer et refrain.
(*Rose*, 3078, Michel.)

Ceste contesse *prist le frain a dens*. (FROISS., *Chron.*, II, 320, Luce, ms. Rome.)

— *Mettre frein en sa langue*, réprimer une envie de parler :

La pues en escript trover tu
Que la premeraine vertu
C'est de *mettre en sa langue frain*.
(*Rose*, 7086.)

— *Ronger son frein, ses freins*, subir avec impatience qqch. de pénible, d'ennuyeux :

Rongier me fauldra *mes froins*.
Helas ! que j'aray mautemps !
(CHR. DE PIS., *Poés.*, I, 26 ; B. N. 835, f° 6a.)

Pour vous de la dame estrangier
Ou alliez *vostre frain rongier*.
(MART. D'AUV., *Am. rendu cord.*, 620.)

— *Sor frein*, à bride abattue :

Il oirent autres noveles,
Lues qu'il orent passé la porte,
Qu'uns bons chevaliers lor aporte,
Toz mestres dou duc de Louvain,
Qui venoit tost corant *sor frain*.
(*Guill. de Dole*, 2303.)

— Dans un sens opposé, bride lâche, lentement :

Il se print a chevaucher plus *sur frain*, adonc l'attaignent ceulx qui le suivoient. (*Percef.*, I, f° 59b, éd. 1528.)

Lyonnel chevauchoit *sur* son *frain*, moult pensif de ce que fortune luy estoit si contraire. (*Ib.*, II, f° 80b, éd. 1528.)

— *Tirer sur le frein*, tourner bride, s'enfuir :

Deux pages du seigneur de Croy apperceurent les dessus dits, lesquels soudainement *tirerent sur frain*, et s'encoururent le plus vistement qu'ils peurent devers l'ost. (MONSTREL., *Chron.*, I, f° 150 v°, ap. Ste-Pal.)

— *Remettre le frein sur le dos*, laisser aller à son gré :

Seigneurs, Madame nous *a remis*, comme saiges de ceste election, *le frein sur le dos*. (*Percef.*, VI, f° 62b, éd. 1528.)

— *Tenir ses freins*, se contenir :

Les deux amans jeunes et chaulx, et plains de voulenté, si oublioient souvent *leurs frains a tenir* quant ilz se devisoient. (*Percef.*, V, ap. Ste-Pal.)

— Fig., *mettre a son frein*, soumettre :

Firent tant d'armes en ceste bataille, et es autres qu'a la fin le vaillant Hannibal les *mist a son frain*, par la haulte proesce qu'il vit en eulx, et a present ils sont paisiblement et en leur terre. (*Percef.*, IV, f° 12a, éd. 1528.)

Cf. IV, 134.

FREINCHISE, v. FRANCHISE.



FREIS, mod. frais, adj., qui est modérément froid :

Et demoure la l'esté pour le chaut; car celui lieu est moult *froiz*. (*Marc Pol*, XCIV.)

Frec. (FOSSETIER, *Cron. Margar.*, ms. Bruxelles 10509, f° 16 v°.)

La *fresche* matinee.
(CORROZET, *Rossignol*, p. 24.)

La canicule au plus chaud de sa rage
Ne fait trouver la *fraische* onde si belle,
Ni l'arbrisseau si doucement appelle
Le voyageur au frais de son ombrage.
(J. DU BELLAY, *Oliv.*, 78.)

— *Avoir la bouche fresche*, en parlant d'un cheval, l'avoir humide et écumeuse ; fig., être fringant :

Cor Dieu (dist le maistre d'hostel) nous avons trouvé un causeur. Monsieur le jaseur, Dieu vous guard de mal, tant vous *avez la bouche fraische*. (RAB., *Garg.*, XII, éd. 1542.)

— Nouvellement fait, nouvellement produit ; qui a les qualités de ce qui est récent :

Livrent lur prez, asez i ad *fresche* herbe.
(*Rol.*, 2492.)

Burre *frecq*. (*Decamer.*, B. N. 129, f° 25 v°.)

Paille *fresche*. (LESTOILE, *Mém.*, 2° p., p. 7.)

— Qui n'est ni salé ni fumé :

Mal aroit emploié ses vins et ses pevrees,
Ses cars, ses venisons et *fresques* et salees.
(*Rom. d'Alex.*, f° 22d.)

— Qui est de date récente :

J'ai nouvelles d'Italie bien *fresches* par lesquelles on me mande que le sr marquis de Pisany n'avoit point encore esté admis a Rome. (2 juill. 1593, *Lett. miss. de Henri IV*, t. III, p. 852.)

— *Avoir en fresche memoire*, avoir très présent au souvenir :

Tres chiere et tres amee fylle, je croy que *avez* ancor *en fresche memoire* que je vous ay autrefois dit que... (*Corresp. de l'emp. Maximilien Ier et de Marg. d'Autr.*, II, 299.)

— *Argent freis*, argent nouvellement reçu :

Et toujours *argent frais* leur sonne dans le poing.
(RONS., *Ecl.*, II.)

Et recommença a se fortifier de nouvelles troupes par le moyen de quelque *argent frais* dont la reine d'Angleterre l'avoit assisté. (CHEVERNY, *Mém.*, an 1591.)

— Qui n'a pas été altéré par l'effet du temps :

Poisson *froix*. (1465, *Compt. de l'aumosn. de S. Berthomé*, f° 12 v°, Bibl. la Rochelle.)

— Qui a conservé l'éclat que donne l'état récent ; qui n'est point flétri :

L'erbe i est *fresse* et vers i est li jons.
(*Loh.*, ms. Berne 113, f° 2a.)

Fresches flors de balsamiers.
(BEN., *Troie*, 26792.)

Sur un apit tut nof e *freis*
Se sunt a une part assis.
(*Vie de saint Gilles*, 2654.)

— Par extens. :

Tost sera ta fache fronchie,
Et ta *fresche* coulor fadie,
Et ta blonde cheveleure
Enlaidie par canisture.
(*Clef d'amors*, 2149.)

Maugalie, ta file, a la *froche* colour.
(*Floov.*, 600.)

Plus *froys* que une belle roze. (*Troilus*, II, Nouv. fr. du XIVe s., p. 154.)

Estre enamouré de l'amour d'une si noble, si *frice*, si douce et si belle damme. (FROISS., *Chron.*, II, 346, Luce, ms. Amiens.)

— Qui n'est pas ou qui n'est plus fatigué :

Or suis je aise, *fres* et ligier,
Con se venuz fusse en un char.
(*Mir. de N. D.*, III, 251.)

— S. m., air frais, température fraîche :

Se sont sur l'herbe au *frais* de l'eau couchees.
(RONS., *Franc.*, IV, t. III, p. 200, Blanchemain.)

Au *frais* du soir nous pourrons retourner.
(ID., *ib.*)

— Adv., avec un partic., tout nouvellement :

Avec six vingtz hommes d'armes et cinq cens arbalestiers, venuz tous *frais* de France, par mer. (COMMYNES, *Mém.*, VIII, 5, Chantelauze.)

— *De freis*, loc. adv., récemment :

Me faisant racompter combien de galleres j'avois veu au roy d'Espaigne a la conqueste du Pignon de Belys, d'ou je venois *de frais*. (BRANT., *Grands capit. estrang.*, I, XXI.)

Cf. FRES, IV, 140a.

1. **FREIT**, mod. froid, adj., qui manque de chaleur ; où il n'y a pas de chaleur :

Se vos rendrai salu a l'acier *froiz*
Et en trerai del sanc del plus vermoil.
(*Mort Aym.*, 1131.)

Et j'ai le vin en tonel
Froit et fort et friandel.
(COLIN MUSET, *Chans.*, p. 122, Bédier.)

Tans d'yvier ki dont estoit miervelleusement fors et *frois*. (HENRI DE VALENCIENNES, § 544, Wailly.)

Dedens le test parmi le cuir
Li fait le *froit* acier sentir.
(ROB. DE BLOIS, *Beaudous*, 1242.)

Lai fu ocis et tout *frois* mors.
(*Guerre de Metz*, str. 234b, E. de Bouteiller.)

Peu m'a d'une petite miche
Et de *froide* eau tout ung esté.
(VILLON, *Gr. Test.*, II, Jouaust, p. 21.)

Matinees fort *froigdes*. (J. PUSSOT, *Journalier*, p. 119, E. Henry et C. Loriquet.)

— Qui n'a pas ou qui a peu de chaleur morale :

Quant nostres sires lor disivet ses parolles et il les recevoient, si remanoient lor cuer *froit*. (*Greg. pap. hom.*, p. 117, Hoffmann.)

— ?

A la prochaine *froide* foire de Berghes. (8 sept. 1515, *Lett. de Charles V*, Arch. des Etats de Hainaut, à Mons.)

Cf. FROIT 2, IV, 158c.

2. **FREIT**, mod. froid, s. m., manque de chaleur :

Ki esterad devant la face de *freit* de lui ? (*Liv. des Ps.*, Cambridge, CXLVIII, 6, Michel.) Lat., ante faciem frigoris.

— Sensation le plus souvent pénible que fait éprouver le manque de chaleur :

Pur sun seignur deit hum sufrir destreiz,
E endurer e granz chalz e granz *freiz*.
(*Rol.*, 1010.)

Vus suffrites grant faim e *frait*
Pur li e pur autres cheitis,
E futes povres e mendis
(*Vie de saint Gilles*, 1136.)

Il avoient souffert le *fret* et le chaut et les granz mesaises. (MÉN. DE REIMS, § 169, Wailly.)

— *Ne faire ne freit ne chaut*, être indifférent ; ne servir ni nuire :

Si j'ai du mal, c'est ma folie.
Ce ne luy *fait ne froit ne chault*.
(A. CHARTIER, *le Debat du reveille-matin*, p. 499, éd. 1617.)

— *Avoir freit aux pieds*, se montrer jaloux :

Le mary, sachant que c'estoit de vivre, ne se monstroit point *avoir froid aux pieds*. (DESPER., *Nouvelles recreations*, De l'enfant de Paris, p. 65, éd. 1572.)

FRELAMPIER, s. m., homme qui n'est pas bon à grand chose :

Sa femme, de sa part, prie deux *frelampiers*,
Qui se disoient tous deux estre marchands fripiers.
(1614, *Disc. de deux fripiers et de deux tailleurs*, Var. hist. et litt., V, 190.)

Cf. FRELEMPIER, IV, 135a.

FRELATER, v. a., transvaser (un liquide) :

Fralatter le vin en un autre tonneau. (DU PINET, *Pline*, XIV, 16.)

Frallater ou changer le vin au huitiesme ou dixiesme jour. (O. DE SERRES, III, 8.)

Fralater du vin. (DUEZ, *Dict. fr.-all.-lat.*)

— Mélanger (du vin, une liqueur, etc.) de substances étrangères :

Elles (les abeilles) le sophistiquent avec les autres liqueurs... le *fralattant* et brouillant. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 88, éd. 1622.)

— Fig., altérer dans sa pureté :

Mon humeur est, quand je n'ose dire la verité, de me taire, et de ne point parler plutot que de deguiser et de *frelater* mon discours. (NAUDÉ, *Mascurat*, p. 506.)

FRELATEUR, s. m., celui qui frelate:

Fralateur. (Duez, *Dict. fr.-all.-lat.*)

FRÊLE, mod., v. Fraile.

FRELON, s. m., grande guêpe roussâtre connue surtout pour la guerre qu'elle fait aux abeilles afin de voler leur miel:

Froillon. (Le Fevre, *Bible*, Exode, XXIII.)

Frellon. (Du Pinet, *Pline*, XI, 21.)

Guespes et *ferlons*. (Liebault, *Mais. rust.*, l. I, c. viii.)

Si les avettes sont engendrees des *freslons* et du soleil. (Cotereau, *Colum.*, IX, 2.)

Froilon. (R. Est., *Thes.*, Crabro.)

Avecques les bourdons et *frelons* de montaigne.
(Grevin, *les Œuv. de Nicandre*, p. 68, éd. 1567.)

Ny le *freslon*, ny l'animal ignavo.
(Fr. Perrin, *Pourtraict*, f° 10 r°, éd. 1574.)

Crabrones, frestons, ou *froilons*, foulons. (1587, *Calepini dict.*, Bâle.)

Froillon ou *frelon*. (1604, *Trium ling. Dict.*)

FRELUCHE, s. f., houppette de soie, de laine, pendant à l'extrémité d'un bouton d'un gland:

O vanæ mulieres! deferunt secum mille *farluge*; ex una parte levitates, ex alia corolla, ab alia pectorale, ex alia cultros: desunt eis forpices, ut appareremt fabri equorum. (Bareleta, *Sermon sur les danses*, Duc., *Farluge*.)

Cf. Freloque et Frelucque, IV, 135ᵇ.

FREMENT, v. Froment.

FREMIR, v. — N., s'agiter avec un bruissement:

Ki dunc veist coz escuz si malmis,
Ces blancs osbercs ki dunc oist *fremir*.
(*Rol.*, 3482.)

La veissies ces ensaingnes *fermir*
Et ces banieres contre le vent bruir.
(Raimb., *Ogier*, 7453.)

Li bois par grand vent *fremissoient*.
(*Ysop. I*, fab. XXVIII.)

A cuire poisson convient premierement mettre l'eau *fremir* et du sel. (*Ménagier*, II, 187.)

— S'agiter convulsivement:

En feignement de feintes paroles, *fremisseient* encuntre mei ot lur denz. (*Liv. des Ps.*, ms. Cambridge, XXXIV, 17.)

Molt se demeine et travaille,
Tremble, *fremist* et si tressalt,
Li cuers li ment et se li falt.
(*Eneas*, 1232.)

Il le (le dragon) troverent siflant et *fromissant* moult horriblement. (*Vie de saint Silvestre*, B. N. 988, f° 35ᵃ.)

— Par extens.:

Li rois l'entent, tos li sans li *fremi*.
(*Loh.*, ms. Berne 113, f° 16ᶠ.)

Quant Marie l'entent, tout ly sans ly *fermy*.
(*H. Capet*, 2000.)

— Fig., ressentir une vive agitation de l'âme:

En son venir demoine tel tenpier,
Tuit en *fremissent* baron et chevalier.
(*Mort Aymeri*, 3951.)

Quant Ogiers point, trestos li rens *fraemi*.
(Raimb., *Ogier*, 6887.)

D'angoisse tressue et *fermist*.
(*Vie du pape Grég.*, p. 74.)

Fai lui joie et paour ensemble,
Si que son cuer *fremisse* et tremble
Et que ne sache par ton dit
Si c'est pramesse ou escondit.
(*Clef d'amors*, 2773.)

— Réfl., même sens:

Mes os et tout quant qui est en moy *se fremist* et esmeut. (*Intern. Consol.*, II, xiv, Bibl. elz.)

FREMISSEMENT, s. m., mouvement de ce qui frémit; tremblement causé par quelque passion:

In *fremissement* de (corr. tu) calcheras la terre. (*Psalt. monast. Corb.*, B. N. l. 768, f° 118ᵇ.)

De .xii. lieues estet la noise oie que il faizoent e li sonz e li *fremissemenz*. (*Chron. de Turpin*, B. N. 5714, f° 61ᵈ, Auracher.)

Lors vois sont come *fremissemenz* de leons. (*Pass. S. Sebast.*, B. N. 818, f° 216 r°.)

Fremor, *fremissemens*. (*Catholicon*, B. N. l. 17881.)

FRENAISIE, v. Frenesie. — **FRÊNE**, mod., v. Fraisne.

FRENESIE, s. f., délire furieux:

S'il fet pramesses ou tans qu'il est en *frenesie*. (Beaum., *Cout. de Clerm. en Beauv.*, § 217, Am. Salmon.)

Si a paor que ele ne soit chaoite en *frenesie*. (*Agrav.*, B. N. 333, f° 22ᵇ.)

Fernoisie. (*Sydrac*, Ars. 2320.)

Ceux qui sont tombez en une *frenesie* ou alienation d'entendement. (Oresme, *Œuv. mor.*, f° 117ᵃ, éd. 1575.)

Entra en *frenasie* si cruelle qu'il rongea et mengea ses mains. (N. Gilles, *Ann.*, f° 304 r°.)

Phrenesie. (Calv., *Serm. s. les Ep. à Tim.*)

Frenaisie.
(Bertaut, *Œuv.*, p. 539, éd. 1633.)

Frainaisie.
(Segr., *Egl.*, II.)

— Manie extravagante:

Ypocrisie, orgueil, accide,
Larrecin, destort, *franaisie*.
(*Fauvel*, B. N. 146, f° 31ᵃ.)

FRENETIQUE, adj. et s., qui est atteint de frénésie:

Cil prestes aprochat coiement al lit del *frenetike*. (*Dial. S. Greg.*, p. 177.)

Li *frenetiques*.
(G. de Coinci, *Mir.*, ms. Brux., f° 174 r°.)

Ausi com il avient au *frenetique*. (*Digestes*, ms. Montpellier H 47, f° 256ᵃ.)

S'aucuns est d'aucun visce nullement irretis,
La troeve des remedes, s'il n'est tous *frenetis*.
(Gillon le Muisit, *Li maintiens des Monnes*, I, 189.)

— Qui marque un emportement furieux:

Esprits *phrenetiques* et phantastiques. (Calv., *Comm. s. l'harm. evang.*, f° 697 r°.)

— Qui touche à la frénésie:

Le roy de France cheut malade d'une fievre chaulde moult *frenatic*. (Bouchet, *Chron. de Bret.*, f° 135ᶜ, éd. 1532.)

FRENGE, mod. frange, s. f., ornement formé d'une suite de brins, de torsades pendantes, en coton, laine, soie, etc.:

Les *fringes* de son vestiment. (*Serm. de Maurice de Sully*, B. N. 13314, f° 76 r°.)

Si tocha la *frenge* de le vesteure Jhesu mon segnor. (*Artur*, B. N. 337, f° 253ᵃ.)

Li autre si tindrent as *frainges* del conopeu. (*Vie et mir. de plus. s. confess.*, Maz. 1716, f° 48ᵇ.)

Frienge, rubans et aniaus. (1345, *Exéc. test. de Pieron Boinenfant*, A. Tournai.)

Fait aucunes *fringues* pour les estendars de monsᵍʳ. (Août 1416, *Rôle*, Trésorerie des comtes de Hainaut, A. Mons.)

Noir bougheran, *fringhe*, fillet. (1442, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*)

Deux draps de gourdines, les *fringes* et une verghe. (1454, *Exéc. testam. de Jehan Carlier*, A. Tournai.)

Courtines, *fringues*, cordelettes. (1497 Saint-Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*)

Vous dilatez vos fimbries et *frinces*,
Et entoulles le roy françoys et moy.
(*Les Regres du pape*, Poés. fr. des xvᵉ et xviᵉ s., t. IX, p. 88.)

Franches de fil d'or et de soye.
(J. Le Maire, *Illustr.*, I, 33, éd. 1548.)

FRENGIER, mod. franger, v. a., découper, effiler sur le bord de manière à former des franges:

Fringier. (1377-78, *Compt. de S. Amé*, A. Nord.)

Item qu'il ne soit personnes quelconques qui puist ces dis draps de vilaige houpper, ne faire houpeter ou *fringier*, ne les *avoir* houppetez ou *fringiez*. (18 sept. 1485, *Des draps de villaige*, Reg. des mest., f° 88 r°, A. Tournai.)

— Orner de franges:

Fringes de soye dont on *fringa* le dite baniere. (1367, *Compt. de Valenc.*, n° 27.)

Pour cinq onces et demie de frenges de soye a *frengier* ledit corset. (1455, *Arch. hospit. de Paris*, II, 83.)

— *Frengié*, p. passé, découpé sur le bord de manière à former des franges:

Que toz en est sanglenz li gonfanon *frengez*.
(Th. de Kent, *Geste d'Alex.*, B. N. 24364, f° 20 v°.)

Dous naipes *frangees*. (*Inv. du trés. de S.-Sauv.*, Cart. de S.-Sauv. de Metz, B. N. l. 10029, f° 67 r°.)

Des gouttieres fourmees et *fringees* bien et richement. (xve s., *Cart. de Flines*, p. 916, Hautcœur.)

— Par extens. :

Les petites guenons ont le commencement de la queue mouchetté et *frangé*. (Du Pinet, *Pline*, VIII, 54.)

— Orné de franges :

Veloux bleu *franguié* d'or et de soie. (G. Chastell., *D. de Bourg.*, III, 17.)

FREOIR, mod. frayoir, s. m., partie d'arbre d'où l'écorce a été enlevée par le cerf en frayant sa tête :

Lors iront les cers as *freoirz*...
Et si ert pres de la Magdelaine,
Par le pié et au bois porter
T'i dois tu, touz tans, raviser,
Et au froier cognoisteras
Dou cerf. quant tu le trouveras ;
Car au plus gros *fr[e]oir* se froie
Et avient plus haut.
(*La Chasse du cerf*, B. N. 1593, f° 163^a.)

Quelles voyes ou route ont le cerf detenu,
Ou bien par le *frayoir*, par l'egail emportees.
(A. Jamyn, *Œuv. poét.*, f° 65 r°.)

Fumees, hardouers et *frayoirs*.
(Rons., *les Vers d'Eurym. et Callirée*, Stances.)

Quant au *frayouer*, les cerfs tant plus sont ils vieux, tant plus tost vont frayer. (Liebault, *Mais. rust.*, p. 789.)

Le *frayouer* c'est l'arbre ou le cerf fraye sa teste. (E. Binet, *Merv. de nat.*, p. 11, éd. 1622.)

FREOR, mod. frayeur, s. f., peur soudaine :

De ce esteit en grant *freor*.
(*Eneas*, 2227.)

Mult fu Costentin a cel jor
E Beeissin en grant *freour*.
(Wace, *Rou*, 3e p., 3753, var.)

Vit le Guillelmes, molt l'en prist grant *freor*.
(*Coronem. Loois*, 2110.)

Fraor.
(Chrest., *la Charrete*, Vat. Chr. 1725, f° 12^d.)

Tant atendi en tel *freur*...
(Beaum., *Salu d'am.*, 500.)

Non pas pour ce qu'aye annui ne *freour*...
(*Panthere d'amors*, 2587.)

Mes freres, j'ay eu, par m'ame,
Grant *freeur* quant l'oy parler...
(*Mir. de N. D.*, II, 389.)

La *freur* qu'ellez eurent des payens les contraindit a ce faire. (*Vie de S. Febronne*, B. N. 2096, f° 29 r°.)

Si plus privé chevalier estoient en grant *freur*. (J. Vauquelin, *Merv. d'Inde*, 2e p., c. xxxi.)

Froyeur. (Amyot, *Diod.*, XII, 16.)

Cf. IV, 137^b.

FREPER, mod. friper, v. a., défraichir en chiffonnant.

— *Frepé*, p. passé :

C... *frippé*, escloppé... (Rab., *Tiers liv.*, XXVIII.)

Copies *fripees* et non redigees au net. (Noguier, *Hist. Tolos.*, Epit. au lecteur.)

FREPERIE, mod. friperie, s. f., habits, linge, meubles vieux qu'on revend d'occasion :

Li tonlius de la *freperie*... Seur son col ou seur son bras... choses viez. (xiiie s., *Cart. enchainé*, f° 50 r°, A. mun. Senlis.)

Chascuns estaulx de la *forperie* paierai .xii. deniers. (Fin du xiiie s., *Cart. de Dijon*, B. N. l. 4654, f° 30 r°, et *Foire de Dijon*, 1294, B. N. l. 9873, f° 26 r°.)

De toute peleterie et *ferperie*. (*Rentes d'Orliens*, f° 4 v°, A. Loiret.)

Le mestier de *frepperie*. (1346, A. N. JJ 77, f° 16 v°.)

Pour l'imposicion de toute *foupperie* vendue a Tours. (1358, *Compt. mun. de Tours*, p. 20, Delaville.)

L'imposicion de la *feuperie*. (1358, *Rec. et dép.*, A. mun. Chartres.)

Pour l'imposicion de toute *fruperie*, .x. l. (1359, *Compt. mun. de Tours*, p. 94, Delaville.)

De touttes *frapperies* vendues esdiz lieux. (1360, *Rançon du roi Jean*, A. N. KK 10^a, f° 55 v°.)

Imposicion de .vi. d. pour livre de serges, telles et bureaux et *foperie*. (1365, *Compt. mun. de Tours*, p. 361, Delaville.)

— Par plais., *se jeter, donner sur la freperie de qqun*, le battre ; et fig., dire du mal de lui :

Qu'il se decille les yeulx, et se leve de la fantaisie de penser estre exempt de coulpe en *donnant sur la friperie d'autruy* ; il est partout en si mauvais nom que j'en ay honte. (7 nov. 1592, *Lett. du s^r Desportes, résident*, Félib., *Pr. de l'Hist. de Paris*, I, 805.)

Trouvans mon drole de loup attaché, ils *se jettent* tous *sur sa friperie*, et l'estranglent. (Duez, *Nomencl.*, p. 179, éd. 1644.)

— Par extens., *la freperie de qqn*, sa personne même :

N'entrons point nous deux en discord,
Ny en noise, je vous en prie.
Ma foi, ma pauvre *friperie*,
Que je croy, n'y gagneroit rien.
(Godard, *les Desguis.*, I, 3.)

FREPIER, mod. fripier, s. m., celui qui fait commerce de friperie :

Frepier. (Est. Boil., *Liv. des mest.*, 1re p., LXXVI, 1.)

Tous *ferpiers* aler i faudroit
Et les peletiers convenroit
Estre a cele assemblee.
(*Le Dit des paintres*, Jub., *Nouv. rec.*, II, 97.)

Item les estaus des *feupiers* pour .x. solz. (1295, *Liv. rouge de la Ch. des compt. de Paris*, f° 242^d, Duc., *Ferperius*.)

Frappiers. (*Ordonn. sur les mét.*, XLIII, à la suite du *Livre des mét.*, p. 440, Depping.)

Pierre Riollant, *ferpier*. (1313, *Livre de la Taille de Paris*.)

Jaques li *frepiers*. (1314, *Cens. des Cordel.*, Bibl. de Provins.)

La halle aux *feupiers*. (1358, *Rec. et dép.*, A. mun. Chartres.)

Feulpiers. (*Ib.*)

Drapiers et *fouppiers*. (1358, *Compt. mun. de Tours*, p. 21, Delaville.)

Il print un seurcot et une coste hardie... et iceulx porta vendre a un *frepier*. (1389, *Reg. du Châtelet*, I, 121.)

Falpier, auctionarius. (1464, J. Lagadeuc, *Cathol.*)

FREQUENCE, s. f., caractère de ce qui se produit d'une manière fréquente :

Par la *frequence* d'iceux (exercices), elle s'en rendoit plus experte et plus illustre. (Lanoue, *Discours*, p. 146.)

Cf. IV, 137^c.

FREQUENT, adj., qui a lieu un grand nombre de fois à des reprises très rapprochées :

De *frequentes* et continuelles hargnes de coleres. (Amyot, *Comm. refrener la colere*, p. 31.)

Cf. IV, 137^c.

FREQUENTATIF, adj., qui exprime l'action comme fréquente :

Et quant ao' *frequentatif* nous les vuydons par l'averbe souvent. (Maigret, *Gramm.*, f° 74 r°, éd. 1550.)

Verbes... que les Latins nommoyent *frequentatifs*. (H. Est., *Precell.*, p. 70, éd. 1579.)

FREQUENTATION, s. f., action de fréquenter :

Fuyez a vo pooir le *frequentation*
De che siecle pervers.
(Gillion le Muisit, *Poés.*, II, 146.)

— Fréquence :

Ceulx desquelz on a crainte que trop grande *frequentation* de alaine leur advienge. (*Jard. de santé*, I, 125.)

— Grand nombre, accumulation :

Il ediffia a l'environ du temple vingt petites maisonnettes qui par leur *frequentation* environnoient par dehors toute l'espace du temple, car il disposa tellement leurs entrees ensemble que de l'ung on entroit en l'autre. (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5082, f° 201^a.)

FREQUENTER, v. — A., venir en grand nombre ou fréquemment (dans un lieu) :

Marchant *frequentant* la riviere de Loire. (Mai 1390, Joursanv., rôle, LXXIX, Bibl. Blois.)

Ouvriers, maneuvres, serviteurs et autres *frequentans* les dittes mines. (1455, A. N. KK 329.)

— Venir fréquemment dans la compagnie :

Et *frequenter* joieuse compaignie.
(E. Desch., *Poés.*, VI, 100.)



— N., venir, être fréquemment :

Et dient que Mr Jacques est leur chorial et en leur eglise *frequente* chascun jour. (Juill. 1376, *Reg. du Parlem.*, ms. Ste-Gen., p. 224.)

C'est raison : nous qui *frequantons*
Avec Dieu continuelment,
Or sus, chantons joyeusement
Et par leesse.
(*Mir. de N. D.*, VI, 280.)

Quand je oy parler d'ung prince et de sa court
Et qu'on me dist, *frequentez* y, beau sire :
Lors je respons, mon argent est trop court.
(J. Bouchet, *Opusc.*, p. 103.)

— *Frequenté*, p. passé, où vont beaucoup de gens ; où l'on va souvent :

En .i. sentier s'en entre qui bien fu *frequentes*.
(*Les Chetifs*, B. N. 12558, f° 133 v°.)

Cf. IV, 138ᵃ.

FREQUENTMENT, mod. fréquemment, adv., d'une manière fréquente :

Car les moiens plus *frequanment*
Viennent que les grans ou meneurs.
(Le Fevre, *la Vieille*, 1160.)

FRESCHE, v. Friche.

FRESCHEMENT, mod. fraichement, adv., d'une manière fraiche :

Se mesnagent tres bien les reliefs des beurres et fourmages. De ceux la on fait la burate... et de ceux ci, des sarrassons, qui se mangent *freschement*, avec eau rose et succre. (Ol. de Serr., *Th. d'agric.*, IV, 8, éd. 1805.)

— Sans empressement :

Se met il sur l'amour, nous sommes *freschement*. (Fr. d'Amboise, *les Napol.*, II, 5.)

— Récemment :

Com sis sire perdist sa terre,
Ne certes issi *freschement*
Querre son desheritement.
(*Thèbes*, 8360.)

Ou nus ou li nouvel qui vienent *freschement*.
(Th. de Kent, *Geste d'Alex.*, B. N. 24364, f° 19ᵃ.)

Cil de Jerusalem seurent l'avenement
Et cil qui por la fieste sont venu *freskement*.
(Herman, *Bible*, B. N. 1444, f° 44ᶜ.)

Pour cause de la victoire qu'il avoient *freschement* eue. (Bersuire, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 292ᵃ.)

L'autre de pieds et bras par mesure ramant
Resiste a la fureur du flot, qui *freschement*
A son flanc abisma ses germaines, sa mere.
(Du Bartas, 1re *sem.*, 2e j., 1132, éd. 1602.)

FRESCHEUR, mod. fraicheur, s. f., froid doux et modéré :

De Mes a *friscor* l'autre jour
Me chivachoie mon chamin.
(*Rom. et Past.*, Bartsch, p. 155.)

Et avoit chevauché, armé, de matin pour la *frescheur*. (J. d'Auton, *Chron.*, IV, 214, Soc. Hist. de Fr.)

— Qualité de ce qui est frais :

Apres les espisseries la *frecheur* et humidité de la boisson est agreable. (Dampmart., *Merv. du monde*, f° 94 v°.)

— Endroit où il fait un froid doux et modéré :

Jus des arçons l'abat a la froidor,
Paien le voient gesir sor le *fraiscor*.
(*Anseis*, B. N. 19160, f° 50ᵇ.)

La kusine estoit fresse et molhie et li dus, que tou nus coroit parmy cheste *fresseur*, chaut en sovines. (J. d'Outrem., *Myreur des hist.*, V, p. 225.)

Lieux couverts, comme bois, bleds, et autres *fraischeurs*. (Liebault, *Mais. rust.*, p. 802.)

Qu'il ait trouvé une petite vallee ou *fraischeur* par le milieu du chemin. (Id., *ib.*, p. 803.)

— Froid modéré et agréable quand on a chaud :

Comme trois beaux lys qui naissent
A la *fraicheur* des ruisseaux.
(Rons., *Odes*, III, 4.)

— Éclat d'une fleur qui n'est pas fanée :

De roses et de jonc
Ert la cambre joncie adont,
Por la *frescor* et por le glai
Lor renovelent li cuer gai.
(*Athis et Porphirias*, B. N. 368, f° 122ᶜ.)

— État d'une chose qui n'est pas ternie ou usee :

Les plus fins de mon party y ont esté embarquez, et n'en ont senty que la *fraischeur* du rasoir. (*Sat. Men.*, Har. de M. le Lieut., p. 50, éd. 1593.)

Cf. IV, 140ᶜ.

FRESCHEURE, v. Froissure.

FRESE, mod. fraise, s. f., fruit du fraisier :

Ne saignor ne mari ne preise
Non pas tot le mont une *freise*.
(Est. de Fougieres, *Liv. des manieres*, ccxi, 1002, Kremer.)

Prendes *freses* quand elles sont, et miel caut bien escumet, si les melles emsanle et coules le toute. (xiiie s., *Rem. pop.*, Am. Salmon, dans *Etudes rom. déd. à G. Paris*, p. 256.)

Poires, pommes, *freses*...
(*Mir. de N. D.*, V, 308.)

Frese ; orange ; citron ou limon : nefle, meure ; framboise ; la noix, etc. (E. Binet, *Merv. de nat.*, p. 276, éd. 1622.)

FRESIER, v. Frasier. — **FRESKEMENT**, v. Freschement. — **FRESLE**, v. Fraile. — **FRESLON**, v. Frelon. — **FRESSURE**, mod., v. Froissure.

1. **FRET**, mod. frais, s. m., ce que coûte l'entretien ou l'établissement d'une chose, l'exécution d'un ouvrage :

S'il en enkeoient en nul *fret*, ne en nul damage. (Nov. 1266, *Escrit Andriu de le Vourc*, chir., Saint-Brice, A. Tournai.)

Ce sont li *frait* de dras fais en Champaigne. (1295-1304, *Compt. de la cesse de Hain.*, f° 21 r°, A. Nord.)

Et Jehans Cuvelaitte et Jakemes de Nale paiascent ausi le *frait* de le fosse raemplir, a leur coust et a leur *fret*. (Fév. 1317, *C'est l'abbeye dou Saucoit*, chir., Saint-Brice, A. Tournai.)

Qu'il ont eu de *frait* en la guerre present.
(*Baud. de Seb.*, 19640.)

A leurs *fres* et a leur argent.
(G. Mach., *Poés.*, B. N. 9221, f° 64ᶜ.)

Et que la il sejournoient a trop grant *fret*. (Froiss., *Chron.*, II, 250, Luce ; ms. Amiens, f° 49 v°.)

2. **FRET**, s. m., prix de transport de marchandises d'un port à un autre :

Ne eux entremettent de *frette* des niefs. (*Stat. de Henri VII*, an XX.)

— Anc., droit de passage en général :

Sire, dist Miles, n'est pas si :
Ne vieng pas *frect* demander ci.
(*S. Thom. de Cantorb.*, f° IV, v. 5.)

Quant il out paé son *fret*.
(*De Ste Marie Magd.*, B. N. 19525, f° 70 v°.)

FRETEMENT, s. m., action de fréter :

De traitter de nouvel avec les dits maistres sur le *fretement* des diz navires. (1424, *Lett. and pap. illustr. of the wars of the Engl. in Fr. dur. the reign of H. VI*, p. 17.)

1. **FRETER**, v. a., donner (un navire) en location :

Se toute la nef *estoit fretee*. (*Digestes*, B. N. 20118, f° 70ᶜ.)

— Anc., équiper (un navire) en général :

Leurs vaissiaus, tous *freles* et appareillies. (Froiss., *Chron.*, IV, 90, Luce.)

2. **FRETER**, v. Froter.

FRETILLANT, adj., qui frétille :

Item, vous aves a garder
De ces doux yeulx tous *fretillans*.
(Martial, *Amant rend. cordel.*, 1497.)

Sentant son poulx *fretillant* qui lui causoit des mouvements extraordinaires. (L'Est., *Mem.*, 2e p., p. 408.)

Ceux qui ont hanté l'amour peuvent juger quel plaisir c'estoit a veoir ceste jeunesse ainsi *fretillante* se egayer sur le tillac. (Ravieres, *Les grandes et admirables merveilles descouvertes pres la ville d'Authun*, éd. 1582.)

FRETILLARD, adj., qui fretille sans cesse :

Quant est a danser lestement
La volte, courante et gaillarde,
La plus habille et *fretillarde*
N'y entend rien au pris de moy.
(*Chambriere a louer*, Poés. fr. des xve et xvie s., I, 100.)

Et bien loin, toute farouche,
Fuyez d'un pied *fretillard*.
(Rons., *Odes*, II, xvi, à Cassandre.)

Ny les baisers lascifs des tourtes *fretillardes*
N'aprochent des baisers de nos bouches mignar-
[des.
(J. A. de Baif, *Eclogues*, XIII.)

FRETILLEMENT, s. m., action de fretiller, de s'agiter :

Aucuns qui auroient paour de mouve-



ment ou de *fretillement* de ras ou de souris. (Oresme, *Eth.*, B. N. 204, f° 398d.)

Faisant un tour de danse, et accommodant le mouvement et *fretillement* de leurs pieds en cadence de l'air et de la chanson qu'elles disoient. (Brant., 5e *disc.*, IX, 415, Soc. Hist. de Fr.)

FRETILLER, v. n., s'agiter par des mouvements vifs et courts :

Crier, *fretiller* n'i valut.
(*Renard contrefait*, Tarbé, *Poët. de Champ.*, XI, 103.)
Dans un buisson, un lezard
Qui *fretille* et qui remue.
(Vauq., *Idill.*, II, 6.)

— Par extens. :

Et les yeux resplendissent et luysent, a cause qu'ils sont pleins d'esprits qui sont montes en haut, qui *fretillent* de sortir. (Paré, *Introd.*, c. xviii.)

FRETIN, s. m., menus débris :

Plusieurs menues pieces et *fraitin* d'argent. (1390, *Reg. du Chât.*, I, 210.)

Un peu de menu *fretin* d'argent. (1424, A. N. JJ 172, pièce 640.)

— Menu poisson qu'on rejette ordinairement à l'eau :

D'un petit nombre d'abuseurs sont sorties plusieurs sectes comme un menu *fretin*. (Calv., *Instit.*, l. I, c. xiii.)

Cf. Ferdin, III, 753b.

FRETTE, v. Fret. — **FREUR**, v. Freor. — **FREUSSIER**, v. Froissier. — **FREUSTATOIRE**, v. Frustatoire. — **FREZETE**, v. Frasete.

FRIABLE, adj., susceptible d'être réduit en morceaux :

Chair courte, *friable* et non limonneuse. (Thevet, *Singul. de la Fr. ant.*, XX.)

FRIAMMENT, adv., syn. de friandement :

Il alimente son filz *friamment* or friandement. (Palsgrave, *Esclairc. de la lang. franç.*, p. 470.)

FRIAND, adj., qui est alléché par ce qui est fin, délicat au goût ; fig. et par extens. :

Sçavoir devez que le mary
Qui est de ce mestier *friant*,
Il va si tres dru et sery
Que le povre badelory
En va tous les jarrets ployant.
(Jehan d'Ivry, *les Secretz et loix de mariage*, Poés. fr. des xve et xvie s., III, 173.)

Cf. IV, 146b.

FRIANDEMENT, adv., en friand, d'une manière friande :

Il voudroit estre *friandement* nourri. (Calv., *Serm. sur le Deuter.*, p. 562a.)

Ne te prens pas seulement a reprendre et blasmer Philon de ce qu'il traite ainsi sumptueusement et *friandement* ses amis a la table. (Amyot, *Prop. de table*, IV, 1.)

— Par extens., d'une façon recherchée :

Il n'y avoit qu'un an que je ne faisois que venir d'Espaigne, et le parlois (l'Espagnol) fort *friandement*. (Brant., *Rodomont. espaign.*, II, 28, Buchon.)

FRIANDISE, s. f., caractère de celui qui est friand :

Friantise. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10511, VII, v, 7.)

— Désir immodéré :

Plusieurs josnes hommes avoient telle *friandise de* retourner au pays, pour veoir leurs femmes, parents et amys. (J. Molinet, *Chron.*, cclxxxii.)

Quant aux autres, la *friandise* des deniers qu'ils en tirent (sans destrac de leur mesnage) les affectionne tous les jours a planter des nouveaux meuriers. (O. de Serr., V, 15.)

FRICANDEAU, s. m., morceau de veau piqué, cuit dans son jus et servi sur de l'oseille, de la chicorée, etc. :

Au dimanche ils mangeoient boudins, andouilles, saucissons, *fricandeaux*... (Rab., *Cinq. liv.*, XXVI, éd. 1564.)

FRICASSEE, s. f,, ragoût de viande coupée par morceaux et cuit dans une sauce :

Pour *friquassees*, soient prinses poullailles crues. (Taillevent, *Viandier*, p. 70.)

— Fig., *sentir la fricassee*, prévoir quelque chose de dangereux :

A ce festin des contes d'Aiguemont et d'Orne avoient esté pareillement conviez le prince d'Orange et le conte Ludovic de Nanzau son frere ; mais ilz *sentirent la fricassee* de loing, et pour ce se retirarent en Allemaigne. (Brant., *Grands capit.*, II, 164, Soc. Hist. de Fr.)

— Arriver au bon moment :

Vaux qui menoit les coureurs des catholiques aiant oui aupres de Tors un grand hannissement de chevaux *sentit la fricassee*, et en faisant tourner visage empescha un gentil exploict de ses ennemis. (Aubigné, *Hist. univ.*, I, ii, 1.)

— Tas d'objets amalgamés :

Outre les blasphemes tant vieux que nouveaux nez es pays, on a trouvé l'invention de faire des *fricassees* de ceux de divers pays. (H. Est., *Tr. prep. a l'apol. p. Herod.*, XIV, p. 111, éd. 1566.)

J'en diray en ce traicté ce qu'il en fault dire briefvement et prifvement, sans aucune ostentation de sçavoir, et sans *fricassee* de grec et latin. J'appelle *fricassee* une mixtion superflue de ces deux langues. (Dolet, *Les Acc. de la lang. fr.*, p. 25, éd. 1540.)

FRICASSER, v. — A., faire cuire en fricassée :

Friquasser. (xve s., Valenc., ap. La Fons, *Gloss. ms.*)

Son cordonnier luy avoit faict un paire de bottes tres mal faictes ; il les fit mettre en petites pieces et *fricasser* comme tripes de bœuf, et les luy fit manger. (Brant., *Grands capit.*, II, 105, Soc. Hist. de Fr.)

— Fig., dissiper en dépenses extravagantes :

Qui aussi la succession
Que ses parents luy ont laissee
Ainsi que moy *a fricassee*.
(J. A. de Baif, *l'Eunuque*, II, 2.)

— Par extens., détruire en dépeçant comme les morceaux destinés à une fricassée :

Au temps de ceste persecution, on *fricassoit* tous calices, toutes librairies et reliques, et on tourmentoit ceux qui les sauvoient et gardoient. (1562, *Disc. sur le saccag. des egl.*, f° 43 r°.)

— Griller, en parlant de l'effet du brouillard :

La bruine est le plus grand mal qui puisse advenir aux arbres, car tombant sur les boutons des arbres elle y demeure ferme, gelant et *fricassant* tout ce qu'elle touche. (Du Pinet, *Pline*, XVII, 24.)

— Absol., faire la cuisine :

Mais l'hoste la me fist machier (l'épée),
Fourreau et tout, sans *fricasser*.
(*La Ballade des escoutans*, dans Villon, p. 183, Jannet.)

— N., cuire en fricassée :

Il me semble qu'il est fort mal aisé de faire ainsi frire les jaunes d'œufs tous crus sans y mettre point d'autre huile, car je croy qu'ils se brusleront plustost que *fricasser* ou rostir. (Joub., *Pharmacop.*, p. 258.)

FRICASSEUR, s. m., celui qui fait des fricassées ; mauvais cuisinier :

Un *fricasseur* d'espinars.
(*L'Enfer de la mere Cardine*, Poés. fr. des xve et xvie s., III, 333.)

— Fig. :

Railleurs, mocqueurs, menteurs et *fricas-*[*seurs*
De motz nouveaulx proferer sans science.
(P. Gringore, *Menus propos*, XV, le Testament de Lucifer.)

FRICHE, s. f., état d'une terre laissée sans culture :

Les jachieres, qui n'i refiche
Le soc, redemorront en *friche*.
(*Rose*, 19774.)

Vignes en *fresches*. (*Reg. de Louys, roy de Sicile*, p. 59b.)

Tout ce que dit est de present demouré en *friche*, desert et non valeur... pour les males fortunes des guerres. (1461, *Terrier de Sainte-Catherine-de-la-Couture*, Mém. de la Soc. de l'Hist. de Paris, IV, 16.)

Ung arpent de vigne qui de present est en *fresche* et en non valoir. (1497, A. N. P 301, pièce 8.)

— Fig. et par extens. :

Aux reparations necessaires de nostre dicte eglise qui est de present en ruyne et en *fruche* pour deffaut de couverture. (22 juill. 1429, *Buil du domaine du Bouley*, Evêché d'Autun.)

— Terre laissée sans culture :

Par la reson d'un fossé qui est entre le

pré qui fu au mire de Bouconvillier et le *freche* des diz tenneurs. (1287, *Cart. de Pontoise*, B. N. l. 5657, f° 94 r°.)

Les *fresches* qui sont dejouxtes lesdictes pieces de terre. (1309, *Accord*, Moreau, *Hist. de Bret.*, I, 1225.)

Cf. FRESCHE, IV, 140ᶜ.

FRIÇON, mod. frisson, s. m. et f., tremblement, avec sensation de froid, qui précède un accès de fièvre :

Il ne set pas quels est li mals
De quei li reis sent les *friçuns*.
(MARIE, *Lais*, Equitan, 112.)

Et apres ce a tous (les malades) venoient les assees ou fortes *frissons*. (*Journal d'un bourg. de Par.*, an 1427, p. 222, Tuetey.)

J'estois... saisy a poinct nommé de ma *frisson*. (CHOLIERES, *Matinees*, sign. A v°, éd. 1585.)

— Par extens., vif saisissement causé par une profonde emotion :

Tuit cil de Rome s'escrient a halt ton,
Et l'apostoiles, qui fu en grant *friçon*.
(*Coronem. Loois*, 1060.)

Qui a eut de la mort grant *friçon*.
(*Enfances Vivien*, Brit. Mus. 20 D, XI ; 656, p. 41, Wahlund.)

Dont il me print au cueur une *frisson*.
(MARG. DE NAV., *Dern. poés.*, p. 156. Prisons, Ab. Lefranc.)

Cf. IV, 147ᵃ.

FRIÇONEMENT, mod. frissonnement, s. m., action de frissonner :

L'horreur, la rigueur ou le *frissonnement*. (PARÉ, XX, 20.)

FRIÇONER, mod. frissonner, v. — N., avoir le frisson :

Je *friçonne* toute, par foy,
Et sens bien que d'aces sui prise.
(*Mir. de N.-D.*, IV, 189.)

— A., faire trembler par des frissons :

Pericles... si bien les prescha (les Atheniens), qu'il leur fit cracher toute la crainte qui leur *frissonnoit* leur ame. (CHOLIERES, *Apres disnees*, f° 272 r°, éd. 1587.)

FRICTION, s. f., frottement sur une partie de la peau à l'aide d'un corps dur ou avec une substance médicamenteuse :

Faire *frictions* et ligatures. (PARÉ, VI, 6.)

— Frottement, en général :

L'esclair (est) un embrazement par la *friction*. (AMYOT, *Œuv. mél.*, IV, 173, éd. 1820.)

FRIÇUN, v. FRIÇON. — **FRIDAINE**, v. FREDAINE. — **FRIENGE**, v. FRENGE.

FRIGOTTER, v. n., pousser son cri particulier, en parlant du pinson :

On dit du pinçon *frigotter*, babiller. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 60, éd. 1622.)

FRILEUX, mod., v. FRIULEUS.

FRIMAS, s. m., petit glaçon produit par un brouillard épais qui se congèle en tombant :

Et qu'on se tient en sa maison,
Pour le *frimas*, pres du tison.
(VILLON, *Pet. Test.*, II, p. 1, Jannet.)

— Fig., *avaleur de frimas*, songecreux :

Mais ces *avalleurs de frimars* font les proces davant eux pendents, et infiniz, et immortelz. (RAB., *Garg.*, XX, éd. 1542.)

FRIME, mod., v. FRUME.

FRIMOUSSE, s. f., figure, visage :

Phlymouse, *phrymouse*, *phryllelimouse*, *phrymeuse* et *phryllelimeuse*. The same. (COTGR.)

La *firlimouse*, la mine. Mot fait a plaisir. (OUD., *Cur.*, p. 226.)

FRINGANT, adj., qui a quelque chose de vif et comme de dansant :

Telz yeulx servent a estringans
Ou a mygnons dorelotes,
Et les font tenir sy *fringans*
Qu'i n'ont garde d'estre crotes.
(MART., *Amant rendu cordel.*, 1549.)

— Substantiv. :

Le plus *fringant* deviendra cendre.
(N. DE LA CHESNAYE, *Condamn. de Bancquet*, p. 452, Jacob.)

— Par exagérat., et en mauvaise part :

Car quatre soldats pour peu s'entretiendront honnestement selon leur qualité. La ou un *fringant*, qui voudra faire estable a part, despendra autant qu'eux et ne fera encore si bien. (DE LA NOUE, *Disc. polit. et milit.*, p. 297, éd. 1587.)

Cf. IV, 148ᵇ.

FRINGE, -GER, v. FRENGE, -GIER.

1. **FRIPER**, v. — A., avaler goulument :

Je *fripe* desja de l'espaule.
(GODARD., *les Desguisez*, V, 5.)

Licher et *fripper* la gresse des autels. (LE PLESSIS, *Ethiq. d'Arist.*, f° 71 r°, éd. 1553.)

Sur le point de *friper* la soupe.
(S.-AMANT, *Pass. de Gibralt*, I, 305, Livet.)

— Dérober, friponner :

Depuis qu'il a fait faire le procez au procureur general de sa justice, tous les commissaires ont tremblé, et si on *rippe* quelque chose, c'est en cachette. (*Caquets de l'accouch.*, 1ᵉʳ j.)

Si *a* il mangé de leur miche,
Et *frippé* sur eux maint escu.
(TABOUROT, *Touches*, V, f° 9 r°, éd. 1588.)

Le *Dictionnaire général de la langue française* de MM. Hatzfeld, Darmesteter et Thomas, donne à l'historique de *friper* un exemple du *Roman de la Rose*, tiré du *Dictionnaire de l'ancienne langue*, t. II, p. 468ᵃ, v° DEFRIPER. Mais dans cet exemple, qui vient du ms. Corsini, il faut corriger *friper* en *triper* (= treper) comme l'indique la comparaison des mss. et comme le porte l'édit. de Fr. Michel, t. II, p. 68. La faute du ms. Corsini paraît avoir été amenée par le mot *defriper* à la rime suivante.

2. **FRIPER, FRIPERIE, FRIPIER**, mod., v. FREPER, -PERIE, -PIER.

FRIPON, s. m., gourmand :

Baillez moy, je vous prie, la clef
De la cave et du cellier,
Du lard, du pain et de l'argent.
Je m'y monstreray diligent ;
J'ay esté *frippon* d'un college.
(*Farce du badin qui se loue*, Anc. Th. fr., I, 183.)

— Celui qui vole adroitement de petites choses :

Tant de *fripons*, friponniers... (*Sat. Menippee*, Har. du recteur de Roze, p. 93, éd. 1593.)

FRIPONNER, v. — A., manger, dilapider :

Fripponner son bien, bona sua dilapidare, decoquere, consumere. (DUEZ, *Dict. fr.-all.-lat.*, Amsterdam 1664.)

— N., faire bonne chère ; faire la débauche :

Ils se hastent de souper, puis elle dit : La, couchons nous, c'*est* assez *friponné* sur la viande morte. (BEROALDE, *Moyen de parv.*, p. 277, éd. s. d. n. l., 439 p.)

Si a dormir la grasse matinee, a *fripponer* et prendre du bon temps la science pouvoit croistre en dormant. (CHOLIERES, *Contes*, f° 7, éd. 1610.)

Fripponner, faire la desbauche. (DUEZ, *Dict. fr.-all.-lat.*)

FRIPONNERIE, s. f., friandise ; fig. et par plaisanterie :

Que diable ne parlez vous droict sans aller leschonnant les *friponneries* du sot langage. (BER. DE VERV., *Moy. de parv.*, p. 247, éd. s. d. n. l., 439 p.)

— Acte de fripon :

Je vous feray cy en presence
Un sermon de *friponnerie*.
(*Disc. joy. des friponniers*, 5, E. Picot, *Romania*, XV, 417.)

FRIQUASSER, v. FRICASSER.

FRIRE, v. a., faire cuire dans une poêle, avec de la graisse, de l'huile ou du beurre très chauds :

Quar li queu ont les langues prises
Des pledeors et tretes fors
Des gueules, et si les *ont* lors
Frites el tort qu'il font del droit.
(*Songe d'enfer*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 246 31.)

Hericot de mouton. Despeciez le par petites pieces, puis le mettez parboulir une onde, puis le *frisiez* en sain de lart, et *fri-*

siez avec des oignons menus mincies et cuis. (*Menagier*, II, 148.)

Pour faire courre les fleurs... que l'on preingne des tendres bous de rue et que l'on les *frise* en oile, et puis que l'on les mette sur les parties naturelles de la femme. (*Secres de Salerne*, ms. Modène Este 28, p. 292.)

Adieu ! je m'en voys ces oefs *frire*.
(Eust. Desch., *Poés.*, IV, 293.)

Cf. IV, 151ª.

FRISCOR, v. Frescheur.

FRISE, s. f., partie de l'entablement qui est entre l'architrave et la corniche :

Architrave, *frise* et corniche. (Palissy, p. 59.)

Frize et cornice. (1544, Bibl. Ec. des Ch., 4ᵉ sér., III, 62.)

FRISER, v. — A., contourner en boucles (des cheveux, des poils, etc.):

Adieu le tain de *friser* les cheveux.
(J. du Bellay, *Œuv. franç.*, VII, fᵒ 55 rᵒ, éd. 1569.)

— *Friser le menton*, en parlant de la barbe, pousser sur le menton en frisant :

Ains que du premier poil la toison doree
Eust frizé son menton.
(J. du Bellay, *Œuv. franç.*, IV, fᵒ 72 vᵒ.)

Et encore le poil *n'a frisé mon menton*.
(Grev., *Secr. de l'Olympe*, p. 237.)

— Plisser de manière à présenter des ondulations :

Le temps qui hait ce qui est de plus beau
Pourra *friser* l'yvoirin de sa peau,
Pourra pallir de ses levres les roses.
(Est. Forcadel, *Eleg.*, VII.)

De telle couleur qu'est la mer au long d'une rive creuse, au dessous de quelque haut rocher, quand un gracieux vent la *frise* par le dessus. (Amyot, *Theag. et Car.*, vi.)

— Fig., enlever avec rapidité et légèreté :

En la conqueste de la duché de Luxembourg, qui *fut* raflé et *frisé* en un rien. (Brant., *Capit. fr.*, III, 230, Soc. Hist. de Fr.)

FRISEUR, s. m., celui qui frise :

Frizeurs et blondisseurs de perruques. (Cottereau, *Colum.*, l. I, préf.)

1. **FRISON**, s. m., boucle d'une frisure :

Plus de *frisons* tortus deshonnorent les testes
De nos mignons parez.
(Aub., *Trag.*, II.)

— Fig., ondulation :

D'un clair coulant ruisseau,
Qui se joue aux *frisons* des replis de son onde.
(Chassign., *Pseaum.*, XLI.)

2. **FRISON**, adj., de Frise :

Cheval *frizon*, c'est a dire d'Allemagne, poltron et malin de nature, ayant le cœur double : il est lasche de courage. (E. Binet, *Merv. de nat.*, p. 557, éd. 1622.)

— S. m., cheval de Frise :

Ce *phryzon*, je l'ay eu de Francfort. (Rab., *Garg.*, XII, éd. 1542.)

FRISOTER, mod. frisotter, v. a., friser par petites boucles :

Vous *frisoter* la barbe.
(Rons., *les Poem.*, l. II, à Odet de Colligny.)

Frisotans leurs cheveux avec le fer chaud. (*Hist. maccar. de Merlin Cocc.*, XXIII.)

Il luy fait mille caresses,
Lui *frisotte* ses cheveux.
(Cramail, *Com. de Chans.*, III, 1.)

FRISSON, -ONNER, mod., v. Friçon, -oner.

FRISURE, s. f., état des cheveux, des poils frisés :

La belle taille et la *frizure* blesme
De ses cheveux.
(J. du Bellay, *Œuvr. franç.*, IV, fᵒ 22 rᵒ, éd. 1569.)

— Par extens., trace ondulée :

Que dessus la riviere de Dirce on avoit apperceu comme une *frisure* de sang. (Amyot, *Diod.*, XVII, 3.)

— Ornement en forme de rinceaux et d'enroulements qui paraissaient frisés :

Fueillages, vignettes, *frizures*
Et aultres plaisantes figures.
(G. Corrozet, *Blas. domestiq.*, Blas. de la chaire, fᵒ 18 vᵒ.)

FRITURE, s. f., cuisson de certains aliments à la poêle, dans de la graisse, de l'huile ou du beurre très chauds :

Friture. Frixatura. (*Gloss. gall.-lat.*, B. N. l. 7684, fᵒ 57ᶜ.)

Frixatura. *Fritture*. (*Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 13032.)

— Fig. :

Dont, pour eschever la *friture*
De mariage et la misere...
(J. Le Fevre, *Lament. de Matheol.*, II, 806, Van Hamel.)

— Aliment frit :

E li mien os si cume *fritures* purrirent. (*Liv. des Ps.*, ms. Cambridge, CI, 3, Michel.)

— Fig. :

Cest pechié est la paielle d'enfer en quoi li deables fet ses *fritures*. (Laur., *Somme*, ms. Modène, fᵒ 6 rᵒ.)

— Substance qu'on met dans la poêle pour frire :

Quar de ce que furent loees
Des grans loiers, sont or loees
En burre, au metre en la *friture*.
(*Songe d'enfer*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 246, 40.)

Pour *fritture* .iii. gros. (31 août 1362, *Exéc. test. de Jehan Trotement*, A. Tournai.)

FRIULEUS, mod. frileux, adj., qui craint le froid :

Quar lor devent desavenant, velu e hercelee, seke e *freillous*, pesaunt e obliouse. (Bozon, *Contes*, p. 175.)

Gouteux, *friuleux*.
(Eust. Desch., *Poés.*, VI, 224.) Impr., *fruileux*.

Devenus suis maigres, pelez, *frilleux*.
(Id., *ib.*, VIII, 136.)

— Substantiv. :

Il fet bien a *frillous* et fet mal a coleriks. (Bozon, *Contes*, p. 104.)

Cf. Froideillous, IV, 154ᶜ.

FRIVOLE, adj., trop vain pour mériter qu'on s'y attache :

Conferme toutes ses paroles
A voir, tant seent cen *frivoles*.
(*Clef d'amors*, 479.)

Replique *frivole*. (Calv., *Serm. s. le Deut.*, p. 237.)

Cf. IV, 153ᵇ.

FRIVOLEMENT, adv., d'une manière frivole :

Appellent *frivolement* a nostre court de parlement. (1384, *Ord.*, VII, 93.)

FRIXURE, v. Froissure.

FROC, s. m., vêtement de moine qui couvre la tête et les épaules :

... Li suens (haubers) ne vaut
A chascun gueres plus d'un *froc*.
(Chrest., *Yvain*, 843.)

Bacins e lampes e ampoles,
Estamines e *frocs* e colles,
Dossels, curtines et tapiz...
(*Vie de saint Gilles*, 2259.)

FROI, mod. frai, s. m., œufs de poisson :

Les poissons frient en ycellui temps et laissent leur *froiz* es herbes. (1388, *Ord.*, VII, 779.)

FROID, -EMENT, -EUR, -URE, mod., v. Freit, Freidement, Freidor, Freidure.

FROIER, mod. frayer, v. — A., t. de vénér., frotter (son bois) contre les arbres pour en détacher la peau velue qui le recouvre, en parlant du cerf :

Environ la Magdaleine... *froyent* les cerfs leurs testes. (*Modus*, fᵒ 5 vᵒ.)

— T. d'art vétér., excorier par frottement :

Stamper dit l'italien pour ce que nous disons *frayer*, empreindre, imprimer, enfoncer, marquer ou graver. (*L'Ecuirie du S. Grison*, p. 17, éd. 1598.)

— Rendre (un chemin) praticable ; fig. :

Je fuy les grands chemins *frayez* du populaire.
(Rons., *Sonn. pour Helene*, I, xxvi.)

L'amitié et intelligence entre le grand seigneur et noz rois nous *a frayé* le chemin du Levant. (Du Haillan, *Disc. sur les causes de l'extresme cherté*, Var. hist. et litt., VII, 152.)

— N., en parlant de la femelle du poisson, déposer ses œufs sur le sable ;



en parlant d'un mâle, féconder les œufs :

Que nul ne vende gardons *freans*, c'est a savoir gardons entre le mi avril et le mi may. (1307, *Ordonn. sur les métiers de Paris*, Mém. Soc. hist. Paris, II, 136.)

Les poissons *frient* en ycellui temps. (Mars 1388, *Ord.*, VII, 779.)

Cf. IV, 155°.

FROILON, v. FRELON. — **FROISE**, v. FRAISE.

FROISSEMENT, s. m., action de froisser; anc., action de briser en menus morceaux :

Romptures et *froissemens* de verrieres. (1391, *Reg. du Chât.*, II, 246.)

— Bruit sec qui résulte de cette action :

Lors peussiez oir d'espiels grant *froissement*.
(*Siege de Barbastre*, B. N. 24369, f° 154 r°.)

Si fut la aigre conflit entr'eux, grant son de trompes et de cors, grant bruit aussi et *froessement* d'armes. (LE BAUD, *Hist. de Bret.*, III.)

FROISSIER, mod. froisser, v. a., heurter, comprimer brusquement.

— Écraser :

Item, qu'il ne soit bloqueteur de verjus qui puist accater roisin, ne en estre marchant, mais du tout se tiengne a *froissier* verjus. (18 sept. 1464, *Des vins de Saint-Brice*, Reg. aux publications, 1457-1465, A. Tournai.)

Cf. IV, 158°.

FROISSURE, mod. fressure, s. f., t. de boucherie, les gros viscères de l'animal, cœur, poumons, foie :

Vois, dist li quens, par la *froissure !*
Or tost apries grant aleure !
(*Wistasse le moine*, 1129.)

Char de porcelez, en rost; mes avant les convient eschauder e oster la *frusure*. (*Ens. p. apareil. viand.*, dans *Viand. de Taillev.*, p. 118, Pichon.)

On avoit en octobre pour six deniers parisis, une *froissure* de mouton. (*Journ. d'un bourg. de Paris*, an 1417.)

Une *frixure* de porceau. (Vers 1500, Ste-Croix, A. Vienne.)

— Par extens., en parlant de l'homme :

Et a desmembrer les entrailles,
Les *froisures* et les courailles
Et touz les membres de sa mere.
(G. DE COINCI, *de Theoph.*, col. 160, Poquet.)

C'est fait de vous, je vous asseure;
Quant a vostre pauvre *fressure*,
Je n'en donnerois pas cinq soulz.
(GODARD, *les Desguis.*, V, 4.)

Avant que d'abatre l'eglise Sainte Croix destererent le cœur, *frescheure* et entrailles du feu petit roy Françoys second, qui estoient enterrez en laditte eglise. (HATON, *Mém.*, an 1562.)

FROITOIR, v. FROTOIR. — **FROLER**, mod., v. FRAULER.

FROMAGE, s. m., substance alimentaire préparée avec du lait coagulé et fermenté, et quelquefois cuit :

Ne troverez en trestot vostre eage
Qui vos en toille vaillissant un *fromage*.
(*Coron. Loois*, 484.)

Ne valent mie .I. *froumaje* en fissele.
(*Raoul de Cambrai*, 1187.)

Onques *fromage* de gain
Mieuz ne se cuist qu'il se cuiront.
(*Rose*, B. N. 1573, f° 63d.)

En leu de *frommages* rostis
Nous donerent enfans murtris.
(*Songe d'enfer*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 247, 28.)

Fromache. (1250, *Lettre du comte de Poit. à Louis IX*, A. N. J 890.)

Amez poynt de *furmage ?* — Nanil, dit l'autre. (BOZON, *Contes*, p. 150.)

De poulailles et de volailles, de hues et de *formatges*. (16 avr. 1330, *Ord.*, II, 50.)

Capons, poules, bures, *froumages*. (1343-1451, *Reg. de la vinnerie, drapperie*, f° 157 r°, A. Tournai.)

Fromache. (22° *reg. aux compt. d'Amiens*, ap. La Fons, *Gloss. ms.*)

Fourmage. Caseus. (*Vocabularius brevidicus*.)

FROMAGER, v. FROMAGIER.

FROMAGERIE, s. f., lieu où l'on fait ou vend du fromage :

En la *fourmajerie*.
(*Mir. de N.-D.*, VI, 179.)

Empres de l'enfermerie des seurs a une petite chambrete qu'on appelle la *fromaigerie*. (1501, *Inv. de l'Hôtel-Dieu de Beaune*, Soc. archéol. de Beaune, 1874, p. 180.)

La laicterie et *fourmagerie* seront nettement tenues. (O. DE SERRES, IV, 8.)

— Fromages considérés au point de vue de la nourriture :

Fera provision de lars et autres chars salees et semblablement de *fromageries*, en Sardaigne, et aussi de poix et riz. (*Instructions aux sieurs d'Urfé, etc.*, Commynes, III, 374, Soc. Hist. de Fr.)

On apporte de fort bonne *fourmagerie* des deux costez des Alpes. (DU PINET, *Pline*, XI, 42.)

Cf. FROUMIGERIE, IV, 164°.

FROMAGEUX, adj., qui tient de la nature du fromage :

Substance *frommageuse*. (*Jard. de santé*, I, 153.)

Substance *formageuse*. (PARÉ, XV, LIX.)

Substance *fourmageuse*. (LA FRAMBOIS., *Œuv.*, p. 88, éd. 1631.)

FROMAGIER, mod. fromager, s. m., celui qui fait ou vend des fromages :

Ilo *fromaiger*. (1254, *Charte*, A. Ussel.)

Froumagier qui vendent froumages es halles. (*Voirye de Paris*, A. N. Y 3, f° 5 r°.)

Simon lou *fromegier*. (1283, Villers-Betnach, A. Moselle.)

Sohiers de Blatan, li *froumegiers*. (Oct. 1283, *C'est Jakemon Hiekin*, chir., Saint-Brice, A. Tournai.)

Les *froumegiers*. (1312, A. N. JJ 48, f° 122 v°.)

Lambert, le *formagier*. (1313, *Livre de la taille de Paris*.)

Dickemue le *formagier*. (*Redev. de la taule des povres de S. Mikiel*, ms. Saint-Omer, f° 24 v°.)

Jehannons li *frommegiers*. (1340, A. N. JJ 72, f° 27 r°.)

Doignou lou *fromegier*. (1361, Cath. de Metz, Princerie, A. Moselle.)

De le requeste pluiseurs *frommegiers* affin de pooir vendre, mener et brouter leurs frommages aval la ville. (2 septembre 1455, *Reg. des Consaux*, A. Tournai.)

— S. f., *fromagiere :*

Prindrent complot ensemble d'aler desrober une poissonniere ou *frommagere* qui demouroit lors aupre[z] de Petit Pont. (1389, *Reg. du Chât.*, I, 100.)

Bette, le *frommegiere*. (19 nov. 1453, *Exéc. test. de Jaque Queval*, A. Tournai.)

L'aultre beurriere et *frommagiere*.
(ELOY DAMERNAL, *Livre de la deablerie*, f° 35d.)

La feste de la dedicace fut hier. Il y a eu ce jourd'huy quelque *formagiere* qui les a prié d'aller manger du laict caille. (B. JAMIN, *Traduct. des dialog. de J. L. Vives*, f° 16 v°, éd. 1576.)

FROMAGIERE, s. f., vase percé de petits trous pour égoutter les fromages frais et les servir :

Comme les *fromagieres*, les coupes, les salieres, les pintes de chopine et les mesures de taverne ont des couvercles. (XVI° s., *Règlem. de la pinterie de Limoges*, Reg. consul. de la ville.)

FROMENT, s. m., la meilleure qualité de blé cultivé :

En tens lur *furment* e lur vin serunt multiplié. (*Liv. des Ps.*, ms. Cambridge, IV, 9.)

Eve dolce, vin et *froment*
Trova es nes a grant plenté.
(*Eneas*, 88.)

Il i entrunt et la chambriere ki portiere eret et lo *frument* purgievet, dormit. (*Job*, p. 444.)

Fait en lor sas repondre arier o le *frement*.
(*Bible*, B. N. 763, f° 237c.)

S'il vos donent segle u *forment*,
N'aves cure d'iaus renoier.
(*Compl. de Jerus.*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 377, 35.)

Fronment. (1258, *Lett. de J. de Joinv.*, S. Urb., A. Haute-Marne.)

Formant. (1267, Jarzay, H 834, A. Indre.)

Farine de *formans*.
(*Hector*, B. N. 821, f° 2b.)

.VI. sestieres par moitié *fremant* et avoine. (1380, *Cart. de S.-Et. de Vignory*, p. 10, J. d'Arbaumont.)

Fromment. (*De vita Christi*, B. N. 181, f° 109 r°.)

Comme en la bonne terre on voit croistre un [*formant*.
(*L'Enfer de la mere Cardine*, Poés. fr. des XV° et XVI° s., III, 309.)

> Les marais les plus noyez d'eaux
> Produiront, au lieu de roseaux,
> Le *fourment* a pleines faucilles.
> (Racan, *Psaum.*, LXIV.)

— Provision de froment :

Il fera aveir as chastelains, que les avant dis establiront, le *forment* des chastelains des dis chastiaus et des fortereces. (*Ass. de Jér.*, I, 312.)

Nous lour mettrons le feu en ces *formens* battus qui sont enmi ces chans. (Joinv., *S. Louis*, § 581.)

Cf. Froment 1, IV, 159ᵃ.

FRONBAISE, v. Framboise.

FRONCE, s. f., pli à une étoffe.

Lire ici l'exemple de *la Rose*, Vat. Ott. 1212, fº 103, et celui de la *Clef d'amour*, p. 14, Tross (v. 378, Bibl. Normann.), qui ont été insérés à l'art. Fronce, t. IV, p. 160ᶜ.

Les traces des *frounces* des vestemens. (*Miroir historial*, Maz. 1554, fº 61 vº.)

FRONCEMENT, s. m., action de froncer :

Soufflant avecques un *froncement* de narines et de paupieres. (Tahureau, *Second dial. du Democritic*, p. 366, éd. 1602.)

Un petit *fronssement* de sourcil. (La Morliere, *Renaiss. de Daphné*.)

FRONCEURE, mod. fronçure, s. f., plis d'une étoffe froncée :

En laquelle (roche) encores orendroit sont congneues les traces des fronces des vestemens nostre Seigneur et les *fronceures* qui y furent emprainctes de son dos. (*Miroir historial*, Maz. 1554, fº 61 vº.)

La *fronsure* des chemises. (Rab., *Garg.*, VIII, éd. 1542.)

Pour faire des coletz et *fronceures* des chemises. (1580, *Compt. de tut.*, fº 110ᵃ, Barb. de Lesc., A. Finistère.)

— Pli, ride, en général :

Les fueilles de la saulge sont froncees de petite *fronceure* et rigosité. (*Jard. de santé*, I, 404.)

> Et qu'on voit seulement le grand front de la mer
> Se frizer doucement en petites *fronceures*.
> (R. Belleau, *Berg.*, IIᵉ j., fº 117 rº, éd. 1578.)

FRONCIER, mod. froncer, v. a., plisser en contractant :

Et Nostre Sires *froncerait* per derision sou neiz sus eulz. (*Psaut. de Metz*, p. 17, Bonnardot.)

— Par extens., friser :

> Ne te doiz pignier ne poncier,
> Ne tes crins tondre ne *froncier*.
> (Maitre Elie, *Art d'am.*, 635, Kühne et Steng., *Ausg. und Abhandl.*, XLVII.)

— *Froncié*, p. passé, orné de fronces :

Une chemise *froncee*. (21 juill. 1567, *Inv. de F. de Gaing, seign. d'Oradour-sur-Glane*.)

> Mais quoy ! quel bien, si je n'ay point
> Moyen de me tenir en point,
> D'avoir la chemise *froncee*.
> (R. Belleau, *la Reconn.*, II, 1.)

Cf. Froncié, IV, 161ᵃ.

FRONCIS, s. m., suite de fronces :

Les plis et *froncis* des robes. (Palissy, *Recepte*, p. 66.)

— Froncement :

Un *froncis* de sourcils. (Amyot, *Comm. il faut ouir*, 21.)

FRONÇURE, mod., v. Fronceure.

FRONDE, s. f., arme à jet, consistant en un fond de cuir suspendu par deux cordes :

Une pierre... sachad, mist la en la *funde*, e entur la turnad. (*Rois*, p. 67.)

> Donques puis je savoir que je sui en la *fonde*
> Dont anemis me quide jeter en mort segonde...
> (Beaum., *Ave*, II, 10.)

> ... Et *flondres* pour Francheis graventer.
> (*Doon de Maience*, 10595.)

Se aucun veut mener la pierre o la *fionde*, plus tost fiert li sien que li anemis. (Aimé, *Ystoire de li Normant*, VIII, 23.)

Eschevant le trait des dardes et le jet des *frondes*. (Froiss., *Chron.*, I, 3, xxxi.)

> Je ne vueil rien, propos final,
> Sinon mon baton pastoral
> Et ma *fonde* que porteray.
> (*Mist. du Viel Test.*, IV, 3002.)

> Taschoient l'un l'autre a se rendre deffaicts,
> A coup de goy, de houlette et de *funde*.
> (Cl. Marot, Œuv., II, 267, Jannet.)

Vingt quatre de leur costé furent desfaits, les autres tous mis en fuyte, tout nuds et sans armes, exceptes leurs *frondes*. (*Voy. de L. de Barheme*, à la suite de *la Description de l'Afrique par Leon*, II, p. 26, éd. 1556.)

— Signe caractéristique du mois de décembre, peut-être à cause du Sagittaire, signe du Zodiaque (P. Meyer) :

> De octobre e de novembre, decembre od la *fonde*.
> (Th. de Kent, *Geste d'Alex.*, 45, P. Meyer, *Alex. le Grand*, I, 197.)

FRONMAGIER, v. Fromagier. — **FRONQUER**, **FRONQUIER**, v. Froncier. — **FRONSURE**, v. Fronceure.

FRONT, s. f., partie antérieure de la face humaine depuis les sourcils jusqu'aux cheveux :

> Entre les oilz mult out large le *frunt*.
> (*Rol.*, 1217.)

> Le *front* ot blanc et bien traitiz.
> (*Eneas*, 3989.)

> Dous *frunz* avoit et .ii. figures.
> (*Brut*, ms. Munich, 3538.)

Froncq. (J. Vauq., *Merv. d'Inde*, 2ᵉ p., xxxvii.)

— Devant de la tête de certains animaux :

> Renars l'oi, drece le *front*.
> (*Ren.*, Br. IV, 166.)

— Étendue que présente le devant de certaines choses :

Une piece de tiere, de quinse pies de *front* sor rue. (Avril 1250, *C'est Huon le peskeur*, chir., A. Tournai.)

> Comme on voit la navire attendre bien souvent
> Au premier *front* du port la conduite du vent.
> (Rons., *Od.*, III, i.)

Pleust a Dieu que cette sentence se trouvast au *front* des boutiques de tous noz imprimeurs. (Mont., II, xvii, p. 420, éd. 1595.)

— *A front de rue*, en façade sur la rue :

Seant ledit postich *a front de rue* en le rue des cortiers et ledit gardin par derriere. (24 avril 1400, *Arentement pour sire Jehan Moriel*, chir., A. Tournai.)

Le mur de pierre, estant entre la ditte brasserie et petitte maison, commenchant *a front de rue*... (10 août 1435, *Escript de parchon d'entre Jehan de Hurtebise et Jehan Jeneviere*, chir., Saint-Brice, ib.)

— Face d'une troupe rangée en ligne :

> Vostre cousin est fort paoureux
> Pour mettre au *front* d'une bataille.
> (*Act. des apost.*, vol. II, fº 16ᵃ.)

Il fit de sa file son *front*. (Aubigné, *Hist. univ.*, I, 149.)

— Ligne de défense :

Les Hungres ont pris sur les Turcz ung lieu en Hungrie nommé Segadin, qu'on dit estre de grande importance, et dont le roy des Romains esperoit se faire ung bon *front* contre les Turcz. (*Négoc. de la France dans le Lev.*, II, 185.)

— *De front*, loc. adv., par devant :

> Ove les evesques ki i sunt,
> Ki cuntre vus sunt tuit *de front*,
> Renaud de Warenne i est.
> (*S. Thom. de Cant.*, fº IV, v. 45.)

— *De front*, côte à côte :

Une seule entree et issue ou espoir quatre hommes d'armes... poroient chevaucier *de fronth*. (Froiss., *Chron.*, V, 22, Luce.)

— *De premier front*, *des le premier front*, au premier abord, à première vue :

Celuy qui trouve quelque chose digne d'estre notee et en fait un recueil, semble desja recognoistre *de premier front* le bien. (Amyot, *Œuv. mor. de Plut.*, Sur les progrès dans la vertu, XVII.)

De premier front ce mot de restitution estonne et despite tousjours ceux qui n'ont la patience d'attendre. (Du Villars, *Mem.*, V, an 1554.)

> A l'heure Diocles son tableau luy presente
> Qui *des le premier front* tout le monde contente.
> (Vauq., *Art poet.*, I.)

— *Front a front*, opposé l'un à l'autre, en face l'un de l'autre :

> Et li cheval grant presse i funt
> E s'entreferent *frunt a frunt*.
> (Huon de Rot., *Ipomedon*, 4923.)

> Car *front a front* et pis a pis
> Se hurtent.
> (Rob. de Blois, *Beaudous*, 1018.)

FRONTEL, mod. fronteau, s. m., partie de la têtière qui passe en avant de la tête du cheval au-dessus des yeux :

Deux esmouquoirs et deux *frontiaux* servanz aux dis chevaux. (17 mai-16 août 1432, *Compte d'ouvrages*, 6e Somme de mises, A. Tournai.)

Cf. IV, 162b.

FRONTIERE, s. f., limite qui sépare un État d'un autre État :

En la *frontiere* de Picardie. (*Chron. de S.-Den.*, B. N. 2813, fo 465a.)

... L'en doit son ennemi requorre
Et la *frontiere* tenir,
Tant qu'il ne puist en voz marches venir.
(Eust. Desch., *Poés.*, III, 81.)

— *Pays de frontiere*, partie d'un pays limitrophe d'un autre :

Qui de toutes parts sont en *pais de frontiere*. (7 août 1405, *Liv. armé*, fo 93, A. Montauban.)

Cf. IV, 163b.

FRONTISPICE, s. m., face principale d'un grand édifice :

Le *frontispice*, c'est a dire la face de devant en droicte ligne. (G. Tory, *Champfleury*, fo 20 ro, éd. 1529.)

On ne sçavoit que c'estoit de faire tant de frises, de cornices, de *frontespices*. (Du Haillan, *Caus. de l'extr. cherté*, Var. hist. et littér., VII, 164.)

FROQUER, v. a., revêtir du froc :

Il croit assurement le tenir deja moine *frocqué* dans un monastere. (Lestoile, *Mem.*, 1re p., 336.)

FROTEE, mod. frottée, s. f., coups reçus :

Qui a l'espee jouera
Et il ne se gardera,
Une *frotee* empourtera,
Et aultre chose n'en aura.
(1592, *Ord. des nobles jeux d'armes*, A. Dijon.)

Cf. IV, 164b.

FROTTEMENT, s. m., action de frotter :

Frictio, gratterie ou *frottement*. (R. Est., *Thes.*)

FROTTER, v. — A., soumettre (un corps) au contact d'un autre corps qu'on fait passer sur lui en appuyant :

Se Diu m'ait, dist Gelbers, bele dame,
Trop aves mis en Gelbert vostre entente;
Souvent vous est el lit et en le cambre,
Et si vous *frote* les cuisses et les jambes.
(*Loh.*, fragm., A. Doubs.)

Et commença a *froter* le cheval sur le dos. (*Hist. du bon roi Alex.*, Brit. Mus. Reg. 19, D 1, fo 6b.)

Pippes a *frotez* coutiaux. (1466, *Exéc. testam. de Gillart du Gardin*, A. Tournai.)

— Battre :

C'est a sçavoir qu'il fust lié tout nud a un pilier... et qu'elle et toutes les dames,... le vinssent battre a leur aise, jusques a ce qu'il *fut* bien *frotté*, pour donner exemple aux autres. (Mart. d'Auv., *Arr. d'Am.*, p. 839, éd. 1587.)

Despeche toy, si tu es sage,
Ou tu *seras* tres bien *frotté*.
(*Farce de Jeninot*, Anc. Th. fr., I, 301.)

Je te *froteray* si bien les espaules que... (J. Maugin, *Noble Trist. de Leonn.*, c. 45.)

Vous *aves esté* bien *frottes*. (R. Est., *Th. lat. ling.*, Addere.)

— *Avoir le dos frotté*, être battu :

Qu'avez vous fait de ce pasté ?
Vous *en aures le dos froté*.
(*Farce du Pasté et de la Tarte*, Anc. Th. fr., II, 73.)

— N., en parlant d'un corps, être en contact avec un autre corps dont la surface passe contre la sienne :

Afin que les nefs ne *frotassent* les unes contre les autres. (Bersuire, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., fo 297b.)

— Réfl., *se frotter a*, s'attaquer à, entreprendre quelque chose contre :

Gens sommes pour les acoutrer
S'ilz *se* vienent *froter* a nous.
(*Mist. du Viel Testam.*, 7446.)

— *Allez vous y frotter*, gardez-vous bien d'avoir commerce avec :

Se fier en une fille ! *allez vous y frotter*. (Lariv., *les Ecol.*, V, 8.)

Et puys *allez vous y froter* et vous fiez en telles coquines. (Du Fail, *Prop. rust.*, p. 54, Bibl. elz.)

Cf. IV, 164b.

FROTTEUR, s. m., celui qui frotte :

Le gracieux pigneur et *froteur* reçoit les biaus piez. (D. Foulechat, *Policrat. de J. de Salisb.*, B. N. 24287, fo 92c.)

Les *frotteurs*, engresseurs, souillons et valets d'estuves. (Du Pinet, *Pline*, XXIX, 1.)

FROTTOIR, s. m., linge servant à frotter et essuyer le corps :

Deux dousaines et demis de *frotoirs*. (1423, *Exéc. test. d'Angnies Lortioir*, A. Tournai.)

Ung *frottoir* de raton. (1587, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*)

On se sert aussi des esponges en lieu d'estrilles et de *frottoers* a l'endroit des malades. (Du Pinet, *Pline*, XXXI, II.)

FROUMAGE, v. Fromage. — **FROYS**, v. Freis. — **FRUCHE**, v. Friche.

FRUCTIFERE, adj., qui porte des fruits :

Leurs terres sont merveilleusement *fructiferes*. (Leon, *Descr. de l'Afr.*, I, 262.)

Terre opulente, pleine et *fructifere*. (Le Baud, *Hist. de Bret.*, III.)

Arbres *fructiferes*. (1588, *Coust. d'Aouste*, p. 401.)

Cf. Frutifiere, IV, 169b.

FRUCTIFIANT, adj., qui rapporte du fruit, du profit :

Quar c'est et fu la *frutefianz* ente.
(G. de Coinci, *Chans.*, col. 15, var., Poquet.)

Et furent les quatre saisons des annees moins fertilles et *fructifians*. (*Metam. d'Ov.*, Vat. Chr. 1686, fo 8 ro.)

Les pailles de feves liees autour du tronc rendent l'arbre *fructifiant*. (A. Pierre, *Const. Ces.*, X, 83.)

— Fig. :

Regardans les grans biens et services *fructifians* que Thiebaus, mes maires de Blacei, a faiz a moi. (1321, A. N. JJ 61, fo 19 ro.)

FRUCTIFICATION, s. f., action de fructifier, au propre et au fig. :

Prenant exemple a nature qui en ses *fructifications* produist belles et merveilleuses figures. (*Mer des hystoir.*, I, fo 29c.)

Fructification. (Fossetier, *Cron. Marg.*, Bruxelles 10509, fo 149 vo.)

FRUCTIFIER, v. — N., produire des fruits en parlant des plantes :

Germe et florist et *fructifie*.
(Ben., *Troie*, Vat. Chr. 1505, *Not. et extr. des mss.*, XXXIII, 170; v. 24, Joly.)

El tens d'esté, si est si chaulz
Qu'il ne les rien *fructifier*.
(Marie, *Fables*, VI, 14, Warnke, B. N. 19152, fo 15c, *frutefier*.)

Qu'il alassent le lin mangier,
Qu'il ne peust *fructifier*.
(Id., *ib.*, XVII, 11.)

— Fig. :

Venez voer la chaude lerme,
Com *frutefie* a l'ame et germe
Boene semence et boene graine.
(G. de Coinci, *Mir.*, B. N. 2163, fo 15a.)

— Porter des plantes qui peuvent parvenir à maturité, en parlant de la terre :

C'est (l'Arabie) tout terre sablonneuse et salee, et ne *fructiffie* point pour ce qu'il n'i a point de humidité. (Mandeville, ms. Modène, fo 12 vo.)

— A., faire prospérer :

Que il lui daingne plaire a *fructifier* mon petit sens, si que je puisse l'euvre commencee acomplir. (Vignay, *Mir. hist.*, Vat. Chr. 538, fo 1a.)

Cf. Fructefier, IV, 165b.

FRUCTUEUX, adj., qui donne du fruit, en parlant des végétaux :

La pluspart des arbres *fructueux* furent renduz secs par la vermine des vers. (J. Pussot, *Journalier*, p. 243, E. Henry et C. Loriquet.)

Plante *fructueuse*. (*Jard. de santé*, I, 371.)

— Où les fruits mûrissent :

L'hyver negeux couvert de glace
A l'esté *fructueux* fait place.
(J. A. de Baif, *Mimes*, l. IV, fo 146 ro, éd. 1619.)

Fructueux esté.
(Chassign., *Ps.*, LXXIII.)

— Propre à porter des fruits :

Terre *frutueuse*. (Mandev., ms. Didot, f° 1 v°.)

Terre pou *fructueuse*. (*Ib.*, f° 2 v°.)

Ces mons sont moult *fructueux*. (*Ib.*, f° 32 v°.)

La contree luy sembla *fructueuse*. (Le Baud, *Geneal. d'Anne de Bret.*, p. 148.)

Par travail, les terres steriles sont faictes *fructueuses* et abondantes. (Gruget, *Div. leç.*, I, xxix.)

— Fig., qui donne des résultats avantageux :

Sentence *fructueuse*. (J. de Vignay, *Enseignem.*, ms. Bruxelles 11042, f° 91°.)

La *fructeuse* disposition et liberale inclination. (*Letters and papers of Henry VI*, t. I, p. 165.)

frugal, adj., qui se contente d'une nourriture simple, d'aliments peu recherchés :

Frugal, espargnant, sobre. (Oudin.)

— Qui consiste en aliments simples :

Son disner estoit sobre et *frugal*. (Rab., *Garg.*, XXIII.)

Apres si *frugal* repas. (Marcouville, *Tr. memor. des cas merveilleux*, f° 18 v°, éd. 1564.)

frugalement, adv., avec frugalité :

Vivre *frugalement*. (La Frambois., *Œuv.*, p. 604.)

frugalité, s. f., qualité de ce qui est frugal ; simplicité de vie, de mœurs :

Il ne fut onques cité en laquelle povreté et *frugalité* aient esté tant longuement honorees. (Bersuire, *Tite-Live*, B. N. 20312[ter], f° 7 v°.)

fruilleux, v. Friuleus.

1. **fruit**, s. m., production du végétal qui succède à la fleur :

En la coldre a noiz e deduiz,
Li fraisnes ne porte unkes *fruiz*.
(Marie, *Lais*, le Fraisne, 349.)

Car de bon(e) arbre vient buen *fruc*.
(*Guill. le Marechal*, 19180, P. Meyer, *Romania*, XI, 73.)

Le *frut* de la terre. (*Serm.*, ms. Metz 262, f° 33ᵃ.)

Fruct. (*Hist. de Joseph d'Arimathie*, B. N. 2455, f° 10 v°.)

Par le *frut* de arbre de pareis. (Ms. Brit. Mus. Egerton 613, f° 19 r°.)

Frut. (Mars 1241, Cath. de Metz, S. Jul., A. Moselle.)

En temps que pommes et cherises,
Noiz, resinz ou *fruis* d'autres guises.
(*Clef d'amors*, 1497.)

Les *frucz*. (1394, *Livre des herit. de S. Berthomé*, f° 35 r°, Bibl. la Rochelle.)

— Part., tout ce qu'on sert au dernier service de table, le dessert :

Quant il ont assez mengié tuit
Delfis fist aporter le *fruit*.
(*Florim.*, B. N. 353, f° 17ᵈ.)

— *Fruits de caresme*, fruits et légumes secs dont les catholiques usent ordinairement en carême :

Ils furent ens ou caresme a Gand a trop grant destroit ; car des vivres et *fruits de caresme* n'avoient ils nuls. (Froiss., II, ii, 148, p. 197, Buchon.)

Plusieurs navires chargies de toute sorte de vins et de *fruictz de quaresme*. (Eust. de La Fosse, *Voyage*, p. 32.)

— Enfant que la mère porte dans son sein :

La roine qui puis porta le noble *fruit*.
(Adenet, *Berte*, 914.)

— Fig., résultat avantageux que produit quelque chose :

Rendet ciel *fruit* spiritiel.
(*S. Léger*, 215.)

Se fut le *fruict* de ce prier courtois.
(17 oct. 1481, *Puy de l'école de rhétorique*, 14ᵉ congrég., p. 136, Bibl. Tournai.)

— *Le dernier fruit d'amour*, les dernières faveurs :

Et voyant que chacune faisoit semblant de l'aymer, se mit en deliberation s'il estoit possible de recueillir d'icelles *le dernier fruit d'amour*. (Larivey, *Straparole*, II, 2.)

2. **fruit**, s. m., inclinaison donnée à la face antérieure d'un mur afin d'en diminuer l'épaisseur à mesure qu'il s'élève.

Cf. Frid, IV, 147ᵇ.

fruitier, adj., qui produit du fruit :

Belle et grande prayerie verdoyant, plaine d'arbres *fructyers*. (J. d'Auton, *Chron.*, B. N. 5082, f° 98 r° ; III, 24, Soc. Hist. de Fr.)

Rejetton *fruitier*. (Jun., *Nomencl.*, p. 112.)

— Où l'on cultive, ou peut cultiver des arbres à fruits :

Terre feconde et *fruictiere*. (La Bod., *Harmon.*, p. 68.)

Pres la muraille du clos *fruitier*. (Liebault, *Mais. rust.*, p. 185.)

— S. m., arbre à fruits :

Tout autour desdites maisons sont les beaux jardins de plaisance pleins d'orengers et de grenadiers, et autres *fructiers* de toutes especes. (J. d'Auton, *Chron.*, III, 48, Soc. Hist. de Fr.)

Et de nos bons *fruictiers* cultivez, mais en vain,
Doit remporter le fruit l'espagnole arrogance ?
(Vauq., *Div. sonn.*, 68.)

On voit de tous costez les montagnes chargees d'oliviers, carobiers, figuiers et autres sortes de *fruictiers* qui sont verdoyans en tout temps. (*Voyag. de Villam.*, I, xix.)

Des branches d'un *fruitier*.
(Bertaut, *Œuv.*, p. 40, éd. 1633.)

— Fig., protecteur des vergers :

Qu'il y a un Dieu *fruictier* qui a la superintendance des fruicts de la terre. (Amyot, *Œuv. mêl.*, III, 390, éd. 1820.)

— Celui qui fait commerce de fruits :

Fritiers. (*Paris sous Phil. le Bel*, Voc. des mét.)

Jehans Pesins et Andrius, li *fruitiers*. (Juin 1300, *C'est Jehan Pesin*, chir., Saint-Brice, A. Tournai.)

Martin le Fourlouchiet, *fruittier*. (14 fév. 1381, *Leuwier fait par Wattier de Cullenielle*, chir., Saint-Brice, ib.)

Frutier. (21 mars 1392, *Reg. du Châtel*.)

— Verger :

Maint beau *fruitier* d'an en an me raporte
Fruits savoureux et de diverse sorte.
(J. A. de Baif, *Eclog.*, VIII.)

... Hira environnee
De beaux *fruictiers*...
(H. Salel, *Il.*, IX.)

Ou l'on voit des estangs, des vallons, des mon- [tagnes,
Des vignes, des *fruictiers*, des forests, des cam- [pagnes.
(Vauq. de la Fresnaye, *Art poét.*, 445, p. 25, Pellissier.)

Cf. Fruitier 3 et 4, IV, 168ᵃ.

fruleux, v. Friuleus.

frume, mod. frime, s. f., semblant d'un acte, feinte.

Cf. Frume 2, IV, 168ᶜ.

frument, v. Froment. — **frunt**, v. Front.

frustration, s. f., action de frustrer :

Que de chose qu'ilz ayent devant dicte, *frustration* s'ensuive et qu'elle n'adviengne. (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5083, f° 87ᶜ.)

D'oster et de tous poins chasser le vain plaisir avec ses tres abusees et deceptives cogitacions, *frustracions* et de nulles values qui le tiennent en servage. (Le roi René, *Mortifiement de vaine plaisance*, Œuv., IV, 51, Quatreb.)

La *frustration* de ce qu'elle attendoit. (Amyot, *Theag. et Car.*, I.)

frustratoire, adj., fait avec l'intention de frustrer :

Dilations *frustratoires*. (Janv. 1367, *Ord.*, VII, 707.)

— Par extens., vain et trompeur :

Le philosophe nous enseigne que Dieu et nature ne sont œuvre *frustratoire* et ne produisent chose qui ne soit bonne quant a son estre. (xviᵉ s., *Recueil somm. de la chron. de G. Cretin*, B. N. 4967, f° 33.)

Chose vaine et *freustatoire*. (1561, *Est. de dommages*, Not., Guygnier, A. Gironde.)

Pource, dira on, que l'astrologie soit *frustatoire :* parce qu'a point nommé et a tous coups l'effet et execution ne s'en ensuit... (Cholieres, *Apres disnees*, f° 254 v°, éd. 1587.)

frustratoirement, adv., d'une manière frustratoire, en vain :

Sur ce nous a dit qu'il falloit trouver moyen de depescher l'affaire pour lequel



estions icy et ne consumer le temps *frustratoirement.* (9 sept. 1521, *Négoc. ent. la Fr. et l'Autr.*, II, 521.)

S'osta de sa main la vie, qu'il avoit si liberalement abandonnee et *frustratoirement* aux mains ennemies. (MONT., II, XXI, p. 449, éd. 1595.)

FRUSTRER, v. a., priver d'un bien, d'un avantage dû :

Et, par ce moyen, iceulx crediteurs se trouvent abuses et deceus, et meismement *frustres* de leurs deus. (11 janv. 1552, *Reg. aux publicacions*, De ne faire nul transport de biens meubles sans le publier, A. Tournai.)

— Dérober, enlever indûment :

On me veut *frustrer* la couronne.
(*Mist. du Viel Test.*, IV, 296.)

FRUSURE, v. FROISSURE. — **FRUT**, v. FRUIT. — **FRUTEFIABLE**, **-TEFIER**, v. FRUCTIFIABLE, -TIFIER.

FUEILLAGE, mod. feuillage, s. m., ensemble des feuilles d'un végétal :

Es *fuellages* de la forest. (G. CHASTELL., *D. de Bourg.*, II, 21.)

FUEILLART, mod. feuillard, s. m., branche de châtaignier fendu en deux pour faire des cercles de tonneau :

Pour quatre miliers de *fueillart* de Libourne. (1465, *Compt. de l'aumosn. de S. Berthomé*, f° 96 r°, Bibl. La Rochelle.)

Qui a ployé demy milier dudit *fueillart*. (*Ib.*)

Feuillar bouchin de vin. (BOREL, *Tresor*.)

Cf. IV, 170ª.

FUEILLE, mod. feuille, s. f., partie mince et plate, ordinairement verte, qui naît des tiges et des rameaux d'un végétal :

E la *foille* de lui ne decurrat. (*Liv. des Ps.*, ms. Cambridge, I, 4.)

.., *Foile* et flor.
(*Brut*, ms. Munich, 29.)

De l'erbe fresce et des *fuelles* verdes. (*Aucass. et Nicol.*, 26, 13.)

Une torbe de totes gens,vestus de blances vesteures, avoient *foilles* en lor mains. (*Serm. de Maurice de Sully*, B. N. 13314, f° 95 r°.)

Qu'il i a verdure tous jours,
Herbes verdes, *feulles* et flours.
(GAUTHIER DE METZ, *Image du monde*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 426, 21.)

... *Foielles* et flors.
(ID., *ib.*, B. N. 2021, f° 99c.)

Feule. (*Evast et Blaquerne*, B. N. 763, f° 58 r°.)

Nule *fuile* n'i remaindra.
(XV *signes*, Brit. Mus., add. 15606, f° 125ª.)

Quand il vit les *foilles* mouver
Qu'il n'i pensoit ame trouver...
(*Clef d'amors*, 3197.)

Avec la *feille* et fougerre. (Vers 1346, *Droits d'usance dans les forêts de Passais et Andaines*, Saint-Front, A. Orne.)

Foieille et racine de gaug. (Juill. 1399, *Ord.*, VIII, 337.)

Les arbres seront desvestuz et nuz des *fualles.* (*Trais. de Rich. II*, p. 32.)

— *Porter des fueilles aux bois,* faire une chose oiseuse :

GOTARD. Escoutez moy, je vous supplie.
JHEROSME. Je n'oy goutte.
GOTARD. Deux mots tant seulement.
JHEROSME. Tu *portes des fueilles aux boys.*
(LARIV., *les Jaloux*, IV, 4.)

— *Voir la fueille a l'envers,* en parlant d'une femme, se donner à un homme sous un bois ; par allusion à cette loc. :

Qui craint les *fueilles* ne doit aller au boys.
(GRINGORE, *la Coqueluche*, I, 191, Bibl. elz.)

— *Donner, apporter fueille,* donner autorité ; donner prétexte :

Pour y *apporter* plus de *fueille*, on y proceda par election. (PASQ., *Rech.*, II, 10.)

Ayant des precheurs a gages qui lui servoient de trompettes au milieu du peuple, pour *donner fueilles* a tous ses mauvais desseins. (ID., *ib.*, III, 26.)

Je vous prie de me dire si toutes ces raisons ont seulement quelqu'apparence de raison, et si elles ne sont pas mises en jeu pour *donner feuille* et couleur a la perpetuation de ce droit. (ID., *Lett.*, IV, 3.)

— Ornement qui imite des feuilles :

Une cape a camp vermeil, ymages, *feules* et autres choses. (1375, *Inv. du trés. de Fécamp.*)

L'autre est petite de pluseurs couleurs par maniere de *feules.* (*Ib.*)

Une couple de veluwiel vremel brochiet de *foelles* d'or. (Juill. 1416, *Rôle*, Trésorerie des comtes de Hainaut, A. de l'Etat à Mons.)

Ung pignacle revestu de *feulez* et pied droit uni sur les escotoires. (1448-49, *Compte du rec. du baill. de Dij.*, B 4499, f° 88, A. Côte-d'Or.)

— Lame plate et mince d'une matière solide quelconque :

.V. quarterons de *foules* de fer blanc. (1392, *Inv. des biens d'Est. Marchant*, Inv. de meubl. de la mair. de Dijon, A. Côte-d'Or.)

Un quarteron de quars de *fuilles* de fer blanc. (*Ib.*)

.III. .XII. de *fuilles* d'estain blanc. (*Ib.*)

Un tavelet a deux *foelles.* (*Test. de la veuve de Watier Painmouillet*, A. Douai.)

— Part., morceau de papier d'une certaine grandeur, coupée carrément :

.X. *fuelles* de minutte. (27 juill. 1412, *Tut. des enfants Vilain de Launais*, A. Tournai.)

Item paié pour ung cornet de escriptoire, et pour quatre *foelles* de pappier. (18 août 1468, *Tut. des enfants de Sandrart du Sunbos*, A. Tournai.)

Cf. IV, 170ᵇ.

FUEILLEE, mod. feuillée, s. f., feuillage :

De *foilliees* et de ramiaus.
(*Rose*, Vat. Chr. 1522, f° 54d.) Michel, I, 278 : *foillies.*

Ledit Guillaume est tenu coupper la *fouillee* pour la loge au provost de Domfront pour la foire Saint Jean. (Vers 1346, *Droits d'usance dans les forêts de Passais et Andaines*, Sainct-Front, A. Orne.)

— Abri que forme le feuillage des arbres :

Festes en *foillees.* (*Liv. des Ps.*, ms. Cambridge, CXVII, 28.)

Ço fu dedenz une *foillee.*
(*Lai du Desiré*, p. 12, Fr. Michel.)

Laquelle au bois estoit soubz la *fouillee.* (*Perceval*, f° 85d, éd. 1530.)

— Cabane de feuillage :

Ce vout e dist e comanda
Qu'om li fist mult grant *foilliees*
E loges bien aparillees,
De junc jonchees e de glaie.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 9825.)

Li rois avoit fet tendre un paveillon et tres et loges et *foilliees* por herbergier sa gent. (*Lancelot*, ms. Fribourg, f° 41ª.)

Cf. FUEILLIE, IV, 171ª.

FUEILLET, mod. feuillet, s. m., chacune des parties d'une feuille de papier (ou de parchemin) pliée sur elle-même pour former un cahier :

Ou .C. et .LI. isme *foilliet.* (*Digestes*, ms. Montpellier H 47, f° 150ª.)

Foullet. (1328, *Ass. de terre en Cotentin*, A. N. KK 292, f° 34 r°.)

.I. *fuillet* de papier. (11 déc. 1401, *Inv. de meubles de la mairie de Dijon*, A. Côte-d'Or.)

Lesdites informacions contenant huit peaulx de parchemin ras en .XVI. *fuillez.* (4 déc. 1419, *Reg. consul. de Lyon*, I, 203, Guigue.)

Foillet. (1422, Chapit., c. XI, 33, A. Eure-et-Loir.)

Fuillets. (XVe s., Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*)

Feilliet. (MAIZ., *Songe du viel pel.*, Ars. 2683, II, 62.)

Foueillet. (1471-72, *Compt. du roi René*, p. 262.)

Fueillet. (*Ib.*)

Compte contenant .XXIIII. *feullez.* (1490, A. N. K 272.)

Fieullet. (*Joy. égl. Bay.*, f° 90ª, chap. Bayeux.)

Parties escriptes dedans cincq *feulletz* de papier. (4 mars 1504, E 379, I. A 5625, A. Basses-Pyrénées.)

En ce present *feuillet* de papier. (19 juill. 1509, *Compromis*, min. d'Armant, not., A. Yonne.)

Toutes lesdites enquestes se mettront au net par *fueillets.* (31 juill. 1531, *Ordonn. de la chambre du conseil d'Artois.*)

Un *filhet* gros papier. (Sept. 1544, *Compte des cordel.*, GG 17, A. Uzès.)

Ung *folliet* de papier. (1548, ap. Baux, *Hist. de l'église de Brou*, p. 451.)

— Part., anc., feuille de papier sur laquelle on a écrit :

Manderai li par un *foillet*
Tot mon estre, tot mon corage
(*Eneas*, 8769.)

— Fig., *tourner le fueillet*, oublier :

Quand je tance avec mon valet, je tance du meilleur courage que j'aye : ce sont vrayes et non feintes imprecations, mais ceste fumee passee, qu'il ayt besoing de moy, je luy bienferay volontiers, je *tourne* a l'instant *le fueillet*. (MONT., I, XXXVII, p. 138, éd. 1595.)

Cf. IV, 170ᵇ.

FUEILLETER, mod. feuilleter, v. a., diviser en feuillets, en lames minces.

— Lire (un livre) en passant d'un feuillet à l'autre :

Quand nous *aurons* bien *feuilletté* toute l'Ecriture saincte. (CALV., *Serm. s. le Deuter.*, p. 392ᵃ.)

Il ne faut pour chanter tes gloires
Fueilletter les vieilles histoires.
(OL. DE MAGNY, *Od.*, f° 15 r°, éd. 1559.)

Avoir en huy *fueilleté*
Virgile, Homere et Horace.
(J. GODARD, *les Goguettes*, p. 347.)

— *Fueilleté*, p. passé, préparé de manière qu'il se lève par feuilles minces à la cuisson :

Je voudrois, a mon gouster,
Que ma table fust bien garnie
D'un bon gasteau *feuilleté*
Et quelque autre patisserie.
(*Bacchanal. et Chans.*, dans les *Vaux-de-Vire de Bass.*, p. 255, Jacob.)

Cf. IV, 170ᶜ.

FUEILLU, mod. feuillu, adj., très garni de feuilles :

La femelle (racine de mandragore) est *fuillue*
Cum fueille de laitue.
(P. DE THAUN, *Best.*, 772.)

Et la pucele au gent cors elleut
Que ot rescosse Ogier el galt *follut*.
(RAIMB., *Ogier*, 13009.)

L'amiral truevent desor .I. pin *follu*.
(*Mort Aimeri*, Stengel, *Zeitschrift für rom. Phil.*, VI, 402 ; A. T., 635.)

.I. pin *fuellu* et verdoiant.
(*Perceν.*, ms. Mons, Potv., p. 155.)

Il en alet sor un hal mont desoz toz les *foilluz* fuz. (*Greg. pap. Hom.*, p. 123, Hofmann.)

Il garde et voit ung fresne grant,
Vert et *foullu*...
(*Galerent*, 874, Boucherie.)

Suz un cheine lez e *foilu*
Un feu ad choisi e veu.
(*Lai du Desiré*, p. 27, Fr. Michel.)

Desoz .I. pin *follu*.
(*Floov.*, 974.)

La fichierent aucun lor lances en terre devant les tentes, lendemain les troverent reprises, escorcies et *fouillues*. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Genev., f° 144ᵈ.) P. Paris : *foillues*.

Fouillu.
(J. BOUCHET, *Ang. d'amour*, p. 35.)

Dans les manoirs *feuillus* toutes les deitez :
Faunes, satyres, pans entournoyent mes costez.
(AM. JAMYN, *Œuv.*, f° 118 v°, éd. 1577.)

Les lauriers moins *feuilluz* et verds.
(MELL. DE S.-GEL., *Blas. des chev. coupés*, p. 27.)

Cf. FUEILLU 1 et 2, IV, 172ᶜ.

FUERRE, mod. feurre, s. m., paille.

Cf. FUERRE 1, IV, 174ᶜ.

FUGITIF, adj., qui s'enfuit :

Fugax, *fuigitis*. (*Gloss. de Salins*.)

Fugitivus, *fugitis*. (*Ib.*)

Fugetif. (1548, *Reg. cons. de Lim.*, I, 430.)

FUIART, mod. fuyard, adj., porté à s'enfuir :

Nations lasches, effeminees et *fuyardes*. (VIGEN., *Comm. de Ces.*, au roy.)

Et recelez (les cerfs) au plus profond
Des bois, chercher entre les hardes
De diverses bestes *fuyardes*
L'abri du vent qui les morfond.
(ROB. GARN., *Hippol.*, I, 3.)

— Se dit de pigeons demi-sauvages, qui habitent les colombiers, mais ne restent pas dans les volières :

Soit qu'on ait nommé les *fuyards* a cause des fuyes, ou pour ce qu'ils fuyent, pour n'estre si privez que les pigeons. (BELON, *Nat. des oys.*, 6, XXII.)

— Qui s'enfuit :

Devant mes pas plus *fuiarde* qu'un dain.
(J. A. DE BAIF, *Eclog.*, VIII.)

— Fig. :

Ne luisez plus dans les cieux,
Pour moy *fuyardes* estoilles.
(OLLENIX DU MONT-SACRÉ, *Sec. liv. des berg. de Julliette*, f° 310 r°, éd. 1588.)

— Qui fait fuir :

Quelque commencement d'une *fuiarde* crainte.
(*Efforts et assauts faicts a Lusignan*, Poés. fr. des XVᵉ et XVIᵉ s., VI, 328.)

— Qui ressemble à une fuite :

Le malheur luy estant arrivé de faire en ceste bataille une retraicte plus viste et *fuyarde* qu'il ne falloit. (BRANT., *Capit. fr.*)

— Subst., celui, celle qui s'enfuit :

Arreste, *fuyarde*, tes pas.
(RONS., *Od.*, Od. retranch., t. II, p. 427, Bibl. elz.)

— Celui qui fuit, qui évite :

Tymon le hayneux et *fuiard* des hommes. (CHARR., *Sag.*, I, III, p. 13, éd. 1601.)

Cf. FUYART, IV, 189ᶜ.

FUIE, s. f., retraite pour les pigeons :

Une *fuye* assise en la dite treille. (Vend. ap. Lætare 1278, Loudun, A. Vienne.)

Cf. FUIE 1 et 2, IV, 176ᵃ.

FUIR, v. — N., s'éloigner à la hâte d'un lieu :

Fuiant s'en vint qu'il n'i pout mais ester.
(*Rol.*, 2784.)

Sor Alexandre al rey d'Epir
Qui hanc no deynet d'estor *fugir*.
(ALBERIC, 41, P. Meyer, *Alex.*, p. 4.)

Quant Alix. vit lo rei Felipon
En tel paor e en tel suspiçon,
E de la sala *fueient* li baron...
(*Rom. d'Alex.*, ms. Ars., v. 157, P. Meyer, *Alex.*, p. 32.)

Ne pueent *foir* ne respondre
Ne il ne sevent ke respondre.
(*Dolop.*, 1737.)

... An *fuant* ades huchoie.
(*Ib.*, 8540.)

Li Normant mostrerent la main sans arme, et lor col mostroient, et volentiers *fugissent ;* mais n'avoient qui les receust. (AIMÉ, *Ystoire de li Normant*, I, 32.)

Or jamais ne vous laissez prendre,
Si est possible de *fouir*,
Car apres on vous peut ouyr
Tout a loysir et sans coleres.
(CL. MAR., 3ᵉ *Ep. du coq a l'asne*, t. II, p. 147, éd. 1731.)

Ce seroit chose bien estrange que les Romains *fouissent*. (AMYOT, *Vies*, Lucull., p. 1906, éd. 1567.)

Cestui ci donnant a entendre qu'il *estoit fui* de la maison de Fredegonde trouva... (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, l. IV, ch. VIII.)

Je ne suis pas homme qui *fuie* ou qui recule. (1590, *Lett. miss. d'Henri IV*, t. III, p. 244.)

— Réfl., même sens :

Ge ne *m*'en puis *foir* a pié.
(*Floire et Blanceflor*, 2ᵉ vers., 1177.)

— N., échapper :

Ces offices la ne leur pouvoyent *fouir* incontinent apres la fin de ceste guerre. (AMYOT, *Vies*, J. Cæs.)

La cause de leur discord n'est icy mestier de reciter ne racompter affin de *fuyr* a prolixité. (BOUCHARD, *Chron. de Bret.*, f° 24ᶜ, éd. 1532.)

Pour *fuir* a cet inconvenient. (MONT., III, V, p. 46, éd. 1595.)

Pour *fouir* a telles douleurs. (CHARR., *Sag.*, I. IV, p. 27, éd. 1601.)

— Redouter :

Ne *fuy* jamais de trop savoir.
(J. A. DE BAIF, *Mimes*, l. II, f° 99 v°, éd. 1619.)

— A., chercher à éviter en s'éloignant :

Li febles deit *fuir* lo fort.
(*Brut*, ms. Munich, 1445.)

Et ne doivent telles femmes estre nommees entre noble femmes de façon, mais doit on *fouir* leur compaignie comme venin. (*Enseignements d'Anne de France*, p. 67, Chazaud.)

Thesee pensa que ce seroit chose honteuse et insupportable... luy, au contraire, *fuist* l'occasion de combattre. (AMYOT, *Vies*, Thes., p. 11, éd. 1567.)

Sa hantise *est fuie* comme la peste. (N. PASQ., Le Gentilh., p. 122.)

Caches vous dans les bois pour *fuir* Cupidon.
(DESPORT., *Diane*, II, 9.)

— Craindre :

Et adonc, ledit Espaignol monta sur ung coursier que lui presta le duc de Bourbon, pour ce que le sien *fuioit* la lance. (MONSTRELET, *Chron.*, II, 181.)

Cf. FUIR 2, IV, 176ᵇ.

FUITE, s. f., action de fuir :

La seront o toute leur suite
Qui ne sot onques rien de *fuite*.
(*Rose*, 10766.)

Li roys n'ot c'une main, ne pooit guerolier ;
A le *fute* se mist, le chité volt lassier.
(*Baud. de Seb.*, XIV, 516.)

Et furent suyviz plus d'ung mille et demy, et faysant tousjours *fuyte* de loup. (J. D'AUTON, *Chron.*, I, 29.)

— Échappatoire :

A toutes bares, dechoites, cavillations et *fuites*. (1310, *Cart. de Ponthieu*, B. N. l. 10112, fᵒ 381 rᵒ.)

— Délai :

Et si doit (l'apprenti) avoir .xv. jours de *fuite* et .xv. jors de maladie, et s'il defaloit de ces .II. quinsainnes, u de l'unne, il les doit restorer apries les .III. anees. (Avril 1285, *Ch'est Raoul de Holaing*, chir., A. Tournai.)

FULGURANT, adj., qui produit des éclairs.

— Fig., qui jette une lueur vive et rapide comme l'éclair ; par extens., intense et rapide :

... Nommee espece de fiebvres *fulgurantes*.
(MARCOUVILLE, *Tr. memor. des cas merveilleux*, fᵒ 19 vᵒ, éd. 1564.)

FULGURATION, s. f., apparition d'éclairs ; éclair :

Le feu du ciel continuellement resplendissoit par ardente *fulguration*. (*Mer des Cron.*, fᵒ 11 vᵒ, éd. 1532.)

Numa cogneust les sacrifices convenables pour appaiser les *fulgurations*. (F. HEDELIN, *des Satyres*, p. 182, éd. 1627.)

FULIGINE, s. f., t. d'anc. méd., humeur noirâtre comme de la suie.

— Anc., suie :

On la fait de *fuligine*. (FERGET, *Liv. du propr. des choses*, dans *Dict. gén.*)

FULIGINEUX, adj., noirâtre comme de la suie :

Excremens *fuligineux*. (PARÉ, *Œuv.*, 19 ; JOUB., *Err. pop.*, 2ᵉ p., I.)

FULMINATION, s. f., acte par lequel l'autorité ecclésiastique fulmine :

Fulmination de sentences. (3 juill. 1406, *Ord.*, IX, 111.)

Toutes sortes de *fulminations* ecclesiastiques. (H. EST., *Apol. p. Herod.*, p. 671, éd. 1566.)

Estans les choses si avant, que d'avoir esté jetter la *fulmination* contre ledit roy. (MART. DU BELLAY, *Mém.*, l. IV, fᵒ 118 vᵒ, éd. 1572.)

Cf. IV, 179ᵃ.

FULMINATOIRE, adj., qui contient une fulmination :

Publier aulcuns mandements *fulminatoires*, dispenses, indulgences... (20 mai 1636, *Officialité de l'exemption de Fécamp*, G 5277, A. Seine-Infér.)

— Fig., qui lance la foudre, fulminant :

Apres avoir par main gladiatoire
Porté le faitz du bras *fulminatoire*...
(J. MAROT, *Poëme inéd.*, p. 82, Gniffrey.)

Par le fort bras *fulminatoire* du roy Loys douzieme. (J. LE MAIRE, *Poés.*, préf.)

Rends son espee a ce Dieu inhumain,
Et a l'archier son arc *fulminatoire*.
(M. SEVE, *Delie*, p. 53, éd. 1544.)

FULMINER, v. — N., lancer la foudre :

De *fulminer*
Et de faire fouldre voler.
(G. DE DIGULLEVILLE, *Trois pelerinaiges*, fᵒ 60ᵈ.)

— A., lancer au nom de l'Église (une condamnation) :

Fulminer excommuniements. (3 juill. 1406, *Ord.*, IX, 111.)

Pourquoy ne *fulmine* l'on donc pas maintenant les censures et les interdits contre Genes ? (*Cab. des Princ.*, p. 27.)

FUMANT, adj., qui fume :

Les iaues en sunt ensoufroes,
Tenebreuses, mal savorees,
Comme cheminees *fumans*.
(*Rose*, I, 201, Fr. Michel.) Vat. Chr. 1858, fᵒ 53ᵈ ; *frumans*.

FUMEE, s. f., espèce de nuage grisâtre ou noir, qui s'élève des foyers de combustion :

Lez le feu a la cheminee
Qui cler lor ardoit sanz *fumee*.
(CHREST., *Perceval*, ms. Montp. H 249, fᵒ 242ᵈ.)

Frumee terriene. (*S. Graal*, Vat. Chr. 1687, fᵒ 20ᶜ.)

De son sacrefice est alee
Vers le ciel tout droit la *femee*.
(GEOFFR., .VII. *estaz du monde*, B. N. 1526, fᵒ 12ᵇ.)

Fummee. (*Jard. de santé*, I, 14.)

Adonc descendirent et se departirent en trois batailles pour cercher leurs ennemis, lesquels ils suivirent aux *fumees* des maisons et des villes ardans. (LE BAUD, *Hist. de Bret.*, c. XXXV.)

— *Tourner en fumee*, se perdre sans résultat :

La camisade *tourna en fumee*, pour ce que les echelles se trouverent courtes, et le fossé plus profond qu'on n'avoit rapporté a Monsieur le marechal. (MONTL., *Comm.*, I, 336, Soc. Hist. de Fr.)

— *Faire de la fumee*, se vanter de choses sans importance :

Et disoient en Angleterre les chevaliers : Ha, sainte Marie ! que ces François *font* maintenant *de fumee* pour un mont de vilains qu'ils ont rué jus ! (FROISS., *Chron.*, X, 204, Kervyn.)

— Vapeur odorante qui s'exhale des viandes chauffées :

Et les anguiles rotissoient...
Ysengrin en sent la *fumee*
Qu'il n'avoit mie acoustumee.
(*Ren.*, Br. III, 189.)

— *Manger son pain a la fumee du rost*, jouir par l'imagination à défaut de la réalité : d'une manière analogue :

Payez moi, disoit le rotisseur au gueux, qui *mettoit son pain sur la fumee du rost*. (DU FAIL, *Cont. d'Eutrap.*, XXXI.)

— Fumet :

Vin cler et sain, sans grant *fumee*, buvoit bien trempé. (CHRIST. DE PIS., *Ch. V*, I, 16.)

— Excitation produite au cerveau par les boissons alcooliques :

Mithridate, a qui les *fumees* du vin qu'il avoit beu commençoient a monter au cerveau. (AMYOT, *Vies*, Artax., 19.)

— Fig., excitation qui trouble l'esprit :

Mais quelle *fumee* vous chasse maintenant de vostre logis ? (LARIV., *Le Morf.*, I, 2.)

— Fiente des cerfs et autres bêtes fauves :

On l'a congnu en jugeant ses *fumees*,
Aucunes foys faignant de sommeiller
Des *fumees* gecte plus d'ung millier ;
Par les deux boutz ilz sont esguillonnees,
Puis en torches aucunes foiz formees,
Ou en plateaux ; ses *fumees* sont muables.
(GRINGORE, *Chasse du cerf des cerfs*, I, 165, Bibl. elz.)

Cf. IV, 180ᵇ.

1. **FUMER**, v. n., dégager de la fumée, en parlant d'un corps en combustion :

Toche les monz, e il *fumerunt*. (*Lib. Psalm.*, ms. Oxf., CXLIII, 5.)

— Avoir du dépit, de l'impatience :

Il *fume* de colere.
(SCHELANDRE, *Tyr et Sid.*, 1ʳᵉ journ., IV, 2.)

Cf. IV, 180ᵇ.

2. **FUMER**, v. a., amender en y répandant du fumier :

Se il (li fiens) est achaté por *femer* la tenure. (*Digestes*, ms. Montpellier H 47, fᵒ 234ᵃ.)

Ils ne voloient pas *femer* ne labourer la terre desus dite. (1283, *Cart. de Pontoise*, B. N. l. 5657, fᵒ 40 rᵒ.)

Fimer. (1389, *Rec. et mis. de la terre de Deville*, A. Seine-Inférieure.)

Il est tenu de entretenir et *fumer* les dictes terres. (2 janv. 1481, *Leuwier fait par Guillain de Mours*, chir., Saint-Brice, A. Tournai.)

— *Fumé*, p. passé :

Li faucons tent bas esteres
Vers .i. camp *femé* par monciaus.
(*L'Escoufle*, 6810.)

FUMET, s. m., émanation odorante de certains mets ; de certains vins :

Ceste fumee ou parfum enteste et enyvre comme le *fumet* d'un fort vin. (THEVET, *Singul. de la Fr. ant.*, c. XXXII.)

FUMETERRE, s. f., genre de plante de la famille des fumariacées, qu'on employait en pharmacopée :

Fume terre... est une herbe que l'en appelle ainsi, pour ce qu'elle se engendre d'une grosse fumosité qui se eslieve de terre, et aussi qu'elle yst de terre en grant quantité ainsi comme fumee. (*Grant Herbier*, n° 203, Camus.)

Capnos vel Capnios, *Fumeterre*. Sic dicitur quod ejus succus oculis infusus eis noceat fumi modo. (C. EST., *De lat. et græc. nom. arbor.*, p. 20, éd. 1547.)

Suc de *fume terre*. (JOUB., *Pharmacop.*, p. 96.)

FUMEUX, mod., v. FUMOS.

FUMIER, s. m., engrais formé de la litière des animaux domestiques, mêlé à leurs excréments :

Li *fumers*. (LAURENT, *Traité des .x. comm.*, ms. Chartres 371, f° 23 r°.)

Fumers. (23 août 1504, *Reg. cons. de Lim.*, I, 4.)

Femier. (*La Font. des amour. de sap.*, p. 11.)

— Amas de fumier que l'on forme dans un trou, dans une fosse ; tas de fumier qui est dans une cour :

Par les arsiz, par les *femiers*,
Par les chans e par les sentiers.
(WACE, *Rou*, 3° p., 4937.)

Dunkes ne soit pas li cors de celui mis avec les cors des freres, mais el *femier*. (*Dial. de S. Greg.*, IV, 55.)

Ki seroit ce ki une gemme troveroit enz el *fimmier*. (*S. Greg.*, p. 296, Fœrster.)

Seanz el *fembrier*. (*Job*, p. 450.)

Aucunes terres, *femyes*, ne ordures. (1492-1549, *Ordonn. de Salins*, p. 24, Prost.)

— *Etre fort, hardi comme un coq sur son fumier*, se prévaloir de l'avantage qu'on a d'être chez soi ; par allusion à cette locution :

S'ils nous viennent chercher sur nostre paille, nous leur monstrerons qu'un coq *est* bien *fort sur son fumier* et que chacun est maistre en sa maison. (CRAMAIL, *Com. des Prov.*, I, 7.)

Cf. FUMIER 1, IV, 181ᵃ.

FUMIGATION, s. f., action d'exposer à des fumées, à des vapeurs :

Les *fumigations* chassantes choses venimeuses. (H. DE MONDEVILLE, B. N. 2030, f° 83.)

La fumee et *fumigation* faicte de ceste herbe. (*Jard. de santé*, I, 2.)

FUMIGATOIRE, adj., qui sert à des fumigations. — S. m., appareil fumigatoire :

On chauffera des cassolettes et *fumigatoires* qui pareillement corrigent l'air. (1596, *Rem. contre la peste*, ap. Cl. Janin, *les Pestes en Bourg.*, p. 66.)

FUMIGER, v. a., exposer un corps à la fumée de certaines substances brûlées ou chauffées :

On doit laver les tonneaulx d'eaue salee et les nettoyer et froter d'une espurge bien fort et les *fumiquer* d'encens. (FRERE NICOLE, *Trad. du Liv. des Prouffitz champ. de P. des Crescens*, f° 39 v°.)

Si aucun *est fumigué* de carvi, il luy provocquera strideur et estrainture. (*Jard. de santé*, I, 92.)

FUMOS, mod. fumeux, adj., qui répand, d'où sort une fumée épaisse :

Tant k'il vit loinz une maisun
Fumose e de tro grant façon.
(MARIE, *Purg. de S. Patrice*, B. N. 24507, f° 112ᵇ.)

Air *fumeux*. (CORBICHON, *Propriet. des choses*, XIV, 45.)

Fumidus, *fumieux*. (J. LAGADEUC, *Cathol.*)

Un feu couvert en sort,
Plus *fumeux* et plus fort
Que l'air d'une fournaise.
(P. RONS., dans A. du Breuil, *Muses gaillardes*, f° 36 v°, éd. 1609.)

Cheminee *fumeuse*. (DELORME, *Archit.*, IX, 10.)

— Fig. :

Tel ordre plus desiré qu'esperé a esté appris et esprouvé tout d'un temps dedans l'ecole *fumeuse* des sieges et combats. (AUBIGNÉ, *Hist. univ.*, append.)

— Qui fait monter au cerveau comme une vapeur enivrante, en parlant d'un breuvage :

Vin *fumeux*. (J. BOUCHET, *Triumphes de la noble dame*, f° 110 v°.)

La *fumeuse* liqueur des rouges vins ardans.
(JAMYN, *Il.*, XVI.)

Cf. IV, 181ᶜ.

FUNAIN, mod. funin, s. m., cordage (de navire) :

A tant fist le feu aporter
Et les nes totes alumer ;
Ardent *funains* et maz et tres.
(*Eneas*, 4885.)

Mais en cheant sui balanciez
A .i. *fumain*, pour moy tenir.
(*Fab. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 36ᵇ.)

... *Fumains*, ancre et chaable.
(*Ib.*, f° 159ᵇ.)

Il faudra que tu amarres un *funayn* en terre... (P. DE GARCIE, *Grant routtier de mer*, f° 59 v°.)

Et plusieurs fois advient que l'on couppe cables et *funains*. (ID., *ib.*, f° 66 r°.)

Qui a esté sur la mer sçait combien les cables et *funins* sont necessaires a garentir les vies. (AUBIGNÉ, *Fœnest.*, III, XV.)

Cf. IV, 182ᵇ.

FUNAMBULE, s. m., celui qui danse sur la corde raide :

Ung *funambule*, c'est a dire ung chemineur dessus corde. (J. D'AUTON, *Chron.*, B. N. 5082, f° 171 v° ; III, 248, Soc. Hist. de Fr.)

FUNEBRE, adj., qui se rapporte aux funérailles :

... Il gist sous *funebre* couverture.
(J. LE MAIRE, *Œuv.*, p. 396, éd. 1549.)

Deploration *funebre*. (AMYOT, *Vies*, Nicias, 31.)

— *Oiseau funebre*, oiseau nocturne dont le cri a quelque chose de lugubre :

L'aube ayant dechacé do l'air toutes tenebres,
Et la chauve souri, et tous *oiseaux funebres*.
(M. SCEVE, *Microc.*, III, p. 68.)

Cf. IV, 182ᵇ.

FUNEBREMENT, adv., d'une manière funèbre :

De longs habits de dueil *funebrement* voilees.
(BERTAUT, *Œuv.*, p. 248, éd. 1633.)

FUNERAILLE, s. f., ensemble des cérémonies d'un enterrement :

A cause des *funerailles* et beneissons de noces et d'espousailles. (NIC. DE BAYE, *Journ.*, I, 165.)

Pour la *funeraille* de chascun chief d'ostel. (ID., *ib.*, I, 166.)

Et qu'on face sa *funeraille*.
(JACQ. MILLET, *Destruct. de Troye*, f° 73ᵈ, éd. 1544.)

Femme soit noble ou coustumiere n'est tenue mettre aucune chose en l'obsecque, *funeraille* et accomplissement du testament de son feu mary quand il est trespassé. (*Coust. d'Anjou*, dans Ch. Du Moulin, *Coust. general. et particul.*, t. II, f° 44 r°, éd. 1581.)

FUNESTE, adj., malheureux, sinistre :

Sa famille estoit *funeste* et douloureuse. (BERSUIRE, *Tit.-Liv.*, B. N. 20312ᵗᵉʳ, f° 44 v°.)

FUNIN, mod., v. FUNAIN.

FURET, s. m., petit mammifère carnivore, du genre martre, qu'on dresse pour la chasse du lapin dans les terriers :

Par devant font au nain porter
Un *furet* et .IIII. roisieus.
(RAOUL DE HOUDAN, *Meraugis*, ms. Vienne, f° 18ᵈ.)

Levriers, chiens, *furet* et autres engins. (1255, *Cart. de Blois*, B. N. l. 10108, f° 36 r°.)

Ils ont *fuires* appareillies.
(FROISS., *Poés.*, B. N. 830, f° 205 r°, Pris. amour ; I, 312, Scheler.)

FURETER, v. — N., fouiller un terrier en y introduisant un furet :

Que nulz ne cache ne *furette* udit bos. (Fin du XIVᵉ s., *Ord. de l'échev. d'Amiens*, ap. A. Thierry, *Mon. de l'hist. du Tiers Etat*, IV, 210.)

Chasser aux connins ou autres bestes sauvaiges, picquer, fouir, heuer, tendre fi-

letz ou autres harnaz, ne *fuireter* es bois et garenne de ladite chastellenie d'Araines. (1507, *Prévosté de Vimeux*, ap. Bouthors, *Cout. loc. du baill. d'Amiens*, I, 378.)

— Par extens. :

Jamais un bon chien de chasse
Ne *furrette* en des vieux trous.
(GAULT. GARGUILLE, *Chans.*, p. 90, Bibl. elz.)

— Fouiller de tous côtés pour découvrir quelque chose :

Et commanda... qu'ils... laissassent madame en paix, sans que personne s'entremist d'aller rien *fureter* a l'entour de la chambre. (AMYOT, *Theag. et Car.*, ch. XX.)

— A., fouiller dans :

Visitant et *furetant* ses coffres, boetes, et cabinets. (YVER, *Print.*, p. 414, éd. 1588.)

— Chercher :

Va *furetant* chez les libraires
Les livres les moins ordinaires.
(J. A. DE BAIF, *Mimes*, l. I, f° 28 r°, éd. 1619.)

FUREUR, s. f. et m., rage, colère extrême :

A grand *furor*, a grand flaiel.
(*S. Lég.*, 193.)

En ta *fuirur*. (*Liv. des Psalm.*, ms. Cambridge, VI, 1.)

En sa *furur*. (*Ib.*, II, 5ᵇ.)

Furour. (*Psaut.*, B. N. 1761, f° 5.)

Or oez *furor*.
(*Adam*, p. 48.)

Il l'avoit fait et ordonet verge de son *fureur* divin pour punir les pestilencieusement vivans. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10510, f° 118 r°.)

FURFURES, s. m. pl., écailles d'épiderme qui se détachent particulièrement à la tête :

Il a la face sur enfleure et les extremites avec aulcunes resolucions et *furfures* et scames blanches. (B. DE GORD., *Pratiq.*, I, 21.)

Furfures, c'est menue pouldre blanche qui ronge la racine des cheveulx et qui oste le poil de la teste. (*Grant Herbier*, f° 76 v°.)

Quant la teste est lavee de l'eau ou la blete et sa racine ont esté cuytes, ce oste les lendes et si la nectoye et mundifie des *furfures*. (*Jard. de santé*, p. 70.)

La rasure (de la courge) avecques boullie degecte et oste les *furfures* de la teste des enfans. (*Ib.*, I, 147.)

Cf. FURFRE, IV, 183ᶜ.

FURGON, mod. fourgon, s. m., perche garnie de fer pour remuer la braise dans le four ; tige de fer servant pour attiser le feu en poussant les charbons :

Se li covient le four
Et les *furgons* entour.
(*De l'Oustillement au villain*, Montaigl. et Rayn., *Fabl.*, II, 154, var.)

Furgon. (*Lib. rub.*, f° 56, A. Calvados.)

Fourgon. (1352, A. N. JJ 81, pièce 505.) Alias *furgon*.

Fregon. (1392, A. N. JJ 143, pièce 63.)

Souldars, les uns portans broches de fer, les aultres tenans landiers... cocquasses, grisles, *fourguons*, tenailles, lichefrites. (RAB., *Quart liv.*, ch. XLI, éd. 1552.)

Vouges, leviers, tortouers, bastons a deux bouts, *furgons*. (N. DU FAIL, *Prop. rust.*, p. 118, éd. 1549.)

— *La waudree, la pelle moque le furgon, le furgon se moque de la pelle*, loc. prov., qui s'emploient quand deux personnes également ridicules se moquent l'une de l'autre, ou quand une personne reprend sur une autre ce qui est répréhensible en elle-même :

Laquelle Jehanne respondi que la *waudree moquoit le fourcon*. (1390, A. N. JJ 140, pièce 147 ; DUC., *Wauda*.)

A laquelle opposition se puet respondre ce proverbe qui se dit en Picardie par une derision, c'est assavoir *le pelle moque le fourcon*. (MAIZ., *Songe du viel pel.*, II, 30.)

Il est bien plus aysé d'accuser l'un sexe que d'excuser l'autre ; c'est ce qu'on dict : le *fourgon se moque de la paile*. (MONT., l. III, c. V, p. 17, éd. 1595.)

FURGONER, mod. fourgonner, v. a., remuer avec le fourgon :

Et le fourgon pour *fourgonner*.
(*Choses qui faillent en menage*, ap. Littré.)

Ceveo, *fourconner*. (*Catholicon*, ms. Lille 369, Scheler.)

FURIBOND, adj., qui entre en fureur :

Une leue *furibunde*. (BERS., *T. Liv.*, B. N. 20312ᵗᵉʳ, f° 8 v°.)

Alors faisant du *furibon*,
Il me mist le poing sur la joue.
(A. DU BREUIL, *Muses gaillardes*, sign. S IV v°, éd. 1609.)

— Qui témoigne de la fureur :

Mais ceste dame a plus grant raison
D'avoir douleur plus aspre et *furibunde*.
(J. MAROT, *Voy. de Venise*, Har. de Montjoye, f° 44 r°, éd. 1532.)

Car en rage trop *furibunde*
Suis hay des dieux et du monde.
(*Act. des apost.*, vol. II, f° 218ᵃ.)

FURIE, s. f., divinité infernale de la mythologie grecque et romaine :

Trois deesses d'enfer appelees *furies*. (BERS., ap. Littré.)

— Accès de colère désordonnée ; fureur :

Les meschans pilleront par grande rage et *furie* les bons. (MARCOUVILLE, *Tr. memor. des cas merveilleux*, f° 13 r°, éd. 1564.)

Cf. FUIRE, IV, 176ᶜ.

FURIEUSEMENT, adv., d'une manière furieuse, avec furie :

La malice de cest venin ne morra pas rationablement, mais forssenablement et *fullerieusement*. (H. DE MONDEVILLE, B. N. 2030, f° 88ᵇ.)

Et sans avis, moult *furieusement*.
(FROISS., *Poés.*, Orl. amour., I, 59.)

— De manière à donner un air de fureur :

La plus furieuse beste du Bresil est l'once,... elle a les moustaches *furieusement* arrangees, la veue vivace et espouventable. (YVES, *Voy. dans le Bres.*, I, 46.)

FURIEUX, adj., livré à la fureur.

— Adj. et s., qui a une folie qui le pousse à des actes de fureur, frénétique :

Si debteur sont *furieux*, insensez, mineurs, ou absens, justice, a la requeste des crediteurs, doit appeler la femme, si femme y a, et des plus prochains parens desdits *furieux*, mineurs ou insensez, et leur donner curateur. (*Coust. d'Anjou*, dans Ch. Du Moulin, *Coust. general. et particul. du roy de France*, t. II, f° 57 v°, éd. 1581.)

— Empreint d'une violence désordonnée :

L'Université pour ceste requeste *furieuse* fut lors solennellement congregee. (PASQ., *Rech.*, III, 43.)

— Anc., irascible, violent :

Et est dit en latin aper, qui vault autant comme afer, c'est a dire *furieux* pour la grant ferocité et la grant cruaulté de luy. (BRUNET LATIN, *Tres.*, p. 645.)

La fille qui sera nee en ce temps sera *furieuse*. (CORBICHON, dans *Dict. gén.*)

FURONCLE, s. m., tumeur inflammatoire circonscrite qui porte en outre une saillie :

Feroncle. (*Liv. de fisiq.*, ms. Turin, f° 27 r°.)

Il avoit un *ferongle* ou ventre. (1376, A. N. JJ 110, pièce 78.)

Cloux et *feroncles*. (*Trad. de l'hyst. des plant. de L. Fousch*, CXXXVI.)

Pustules et *furoncles*. (*Ib.*, XL.)

Cf. FRONCLE, IV, 161ᶜ.

FURTIF, adj., qui se fait à la dérobée, comme un vol :

Furtif. (R. EST., *Dict.*)

Un *furtif* hymenee.
(HARDY, *Procris*, I.)

— Par extens. :

Quand folle erreur, plain d'envie eslevee,
Sa main *furtive* et fallace habilite.
(*Ch. roy.*, B. N. 1537, f° 90 r°.)

— Caché :

Grosse d'enfant, dont il est *furtif* pere.
(J. BOUCHET, *Ep. mor.*, I, XIII.)

Cf. IV, 185ᵃ.

FURTIVEMENT, adv., d'une manière furtive :

... La coppure d'un arbre *furtivement*. (1219, *Cart. de Cysoing*, p. 102.)

Il entendist la nuit *furtivement* monter es montaignes. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 194ᵃ.)

S'il avoit dit *furtivement*... (Juin 1398, *Ord.*, VIII, 228.)

Se depart *furtivement*. (*La tres ample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 84°, éd. 1486.)

FUSAIN, s. m., arbrisseau des haies, *evonymus europœus :*

Sa lance ne fu mie de sap ne de *fusain*.
(*Rom. d'Alex.*, f° 20d.)

La lance li peçoie qui estoit de *fusain*.
(TH. DE KENT, *Geste d'Alex.*, B. N. 24364, f° 17 r°.)

Grains de *fuisain*. (*Aviculaire des oiseaux de proie*, ms. Lyon 697, f° 224a.)

FUSÉ, adj., qui se répand, se réduit en poudre ; *chaux fusee*, chaux amortie sous l'action de l'air :

Le fondement en est la *chaux* blanche, neufve, *fusee* sans eau, curieusement sassee comme fleur de farine. (O. DE SERR., V, 8.)

FUSEAU, s. m.

Cf. FUISEL, IV, 177b.

FUSEE, s. f., quantité de fil enroulée autour d'un fuseau :

... Trois *fusees*
De chanvre, de laine ou de lin.
(*Les quatre Souhais S. Martin*, Mont. et Rayn., *Fabl.*, V, 203.)

Une corbillette a tout des *fussees* de fille. (1504, *Exécut. testam. Marie de Methes*, A. Tournai.)

Fuisee. (R. EST., *Thes.*, Conficere pensum.)

— Fig., fil de la vie :

S'ils ne tranchent ma *fusee* et que la main me demeure libre, soyez certaine,... (URFÉ, *Astree*, I, 7.)

— *Mesler les fusees*, embrouiller les choses :

Il y a une famille a Paris et a Montpelier, qui se surnomme Montaigne : une autre en Bretaigne et en Xaintonge, de la Montaigne. Le remuement d'une seule syllabe *meslera nos fusees*, de façon que j'auray part a leur gloire, et eux a l'adventure a ma honte. (MONT., III, XVI, p. 415, éd. 1595.)

— *Embrouiller qq'un dans des fusees*, le pousser dans des affaires embrouillées :

Je n'ay affaire de traicter cela : car je ne *me* veux *embrouiller en ces fusees*. (MONTL., *Comm.*, II, 291, Soc. Hist. de Fr.)

— *Demesler, devider une fusee, des fusees*, pénétrer une affaire embrouillée ; se tirer d'un grand embarras :

Elles font bien de travailler des maintenant, pource que elles auront bien autre *fusee* a *demesler* quant elles seront mariees. (LARIVEY, *la Veuve*, I, 5.)

Elle est assez fine et rusee
Pour *devider cette fuzee*.
(R. BELLEAU, *la Reconn.*, IV, 6.)

Au mesme instant que nous *demeslions* si hastivement *nos fusees* et que l'armee traversoit ainsi la riviere, domp Ferrand... (DU VILLARS, *Mém.*, IV, an 1553.)

Telle *fusee* n'estoit pas aisee a *demesler*. (AUBIGNÉ, *Hist. univ.*, V, XIII.)

— *Au bout de sa fusee*, au bout de son rouleau :

Cela fait ils sont *au bout de leur fusee*. (G. BOUCHET, *Serees*, X.)

— *Commencement n'est pas fusee*, pour avoir bien commencé, on ne finit pas toujours bien :

Maiz la fin en sera mauvaise
Ains que vostre œuvre soit usee :
Commencement n'est pas fusee.
(J. CHARTIER, *Chroniq. de Charl. VII*, CLII, Ballade envoyee par les Angloiz.)

Une chose est bien formee
Ou l'on ne treuve que redire ;
Chascun a tres souvent ouy dire :
Conmencement n'est pas fusee.
(*Moralité des enfans de maintenant*, Anc. Th. fr., III, 85.)

— Fuseau de roue de moulin :

Il faut huit boistes de mespelier de .LVI. s. pour faire la *fusee* du mollin du Pont a Veudin. (1565, *Compte*, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*)

— Pièce d'artifice enfermé dans un carton roulé et qui lance des jets de parcelles en ignition :

Ung povre homme qui prenoit plaisir a gecter des *fusees* en l'air, qui courent parmy les gens quant elles sont tombees, et rendent ung peu de flambe. (COMMYNES, *Mem.*, I, 5, Soc. Hist. de Fr.)

Cf. IV, 185c.

FUSELÉ, adj.

Cf. FUISELÉ, IV, 177c.

FUSIBLE, adj., qui peut être fondu :

Et tous les metaulx sont *fusibles*.
(*Les Remonstr. de nat.*, 118.)

La flamme font les choses *fusibles*. (EVR. DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 296c.)

FUSIL, s. m.

Cf. FOISIL, IV, 45c.

FUSION, s. f., liquéfaction d'un corps par l'action de la chaleur :

Quant au fer, les faussaires n'en peuvent abuser par *fusion*, d'autant qu'il ne reçoit meslange ny d'or, ni d'argent. (J. BODIN, *Disc. sur le rehauss. des monn.*, p. 137, éd. 1578.)

FUSTAINE, mod. futaine, s. f., étoffe croisée et tirée à poils, dont la chaine est en fil et la trame en coton :

L'auberc desclost ausi come *fustagne*.
(RAIMB., *Ogier*, 12707.)

S'ot vestu .I. rouge *futaine*.
(*Ren.*, Br. V, var. 10 des v. 1-12.) Méon, 7620, *fustaingne*.)

De cordouen .I. d., et de *fustenes* .I. d. (*Du Paager qui sert a petit pont*, B. N. 20048, f° 126d.)

Une aulne de *futaine*. (Lundi av. Noel 1392, *Invent. de draperie*, Vente de meubles de la mairie de Dijon, A. Côte-d'Or.)

Un joupon de *festaine*. (J. HEMRICOURT, *Guerres de Liege*, ch. XLI, Duc., *Pancera*.)

Fustanes, linges, draps, tissus.
(LEFRANC, *Champ. des dames*, Ars. 3121, f° 119 r°.)

Pourpoint de *fustaine* blance.
(ID., *ib.*, f° 120 v°.)

L'aulne de bonne toille douze sols, *fustagne* seize sols. (*Journ. d'un bourg. de Paris*, an 1420.)

Portez pourpoint de *fusteines* et sarges.
(ROBERTET, *Debat du boucanier et du gorrier*, ap. Joly, *Poésies inédites des XVe et XVIe s.*, p. 51.)

FUSTE, s. f.

Cf. IV, 186b.

FUSTET, s. m., espèce de sumac dont le bois est employé en médecine et pour la teinture :

Recolice, *fustet*, safleur. (3 mai 1351, *Ord.*, II, 425.)

Aucun ne aucune dudit mestier ne vendront ne achateront point de fil tant en *fustet*, en terre ne en moulee. (Août 1390, *ib.*, II, 357.)

FUSTIGATION, s. f., action de fustiger :

Aucuns leurs baillent maindres peines, comme de *fustigacion*. (1411, *Coust. d'Anjou*, I, 438, Beautemps-Beaupré.)

FUSTIGER, v. a., châtier à coups de fouet :

Celle qui fist la tromperie
Sera fustiguee et batue,
Demy vestue et demy nue.
(COQUILLART, *Droitz nouv.*, 2e part., de Dolo, I, 169, Bibl. elz.) Impr., *fustiquee*.

Fustiguer. (1541, Tréguier, Côtes-du-Nord.)

Fustighuier de verghes. (1558, *Compte*, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*)

Fustiguer. (J. DE HESN., *l'Estat de l'Egl.*, p. 50.)

FUSTOIE, mod. futaie, s. f., bois dont on laisse les arbres arriver à leur plus haut développement :

Parmi une clere *fustoie*,
Si vit un grant feu alumé.
(*Cheval. a l'espee*, 69, Méon, *Nouv. rec.*, I.)

Les *fustoies* et haultes forests sont haulx arbres, mais dessoubz est cler pays. (GAST. FEB., *Chasse*, Maz. 3717, f° 69c.)

Item par informacion ont le boul en la dicte forest en haultes *futois* pour heberger. (1419, ap. Delisle et Passy, *Mém. hist. Eure*, II, 62a.)

Boys de hauste *fustee*. (1528, *Terr. de la Chap. Aude*, A. Allier.)

Ils furent d'advis que nous allissions sous le couvert d'une petite *fustaye*, fermee en parc, joignant ma maison. (PONT. DE TYARD, *De la nat. du monde*, f° 87 r°.)

Bois de moult haulte *fustee*. (BELON, *Singularitez*, II, 10.)

FUTUR, adj. et s., qui est à venir :

Fay sçavoir tant aus presens qu'aus *futurs*. (1219, *Cart. de Cysoing*, p. 100.)

Sachent tout present et *futtur*. (1273, *Cart. de Ponthieu*, B. N. l. 10112, f° 73 r°.)

FUYARD, mod., v. FUIART.



GAAIGNAGE, mod. gagnage, s. m., pâturage pour les bestiaux :

Les dites terres et *wagnage*. (1372, *Reg. du chap. de S. J. de Jérus.*, A. N. MM 29, f° 59 r°.)

— Nourriture que vont prendre hors du bois, dans les champs voisins, les cerfs, lapins, faisans, etc. :

Bien desmeler d'un cerf les ruses et la fainte...
Les *gaignages*, la nuit, le lit et le coucher.
(CHOLIERES, *Meslanges poetiques*, f° 128 r°, éd. 1588.)

Cf. IV, 190°.

GAAIGNIER, mod. gagner, v. — A., acquérir :

Quant qu'il porrait *waingnier* et aquester a tous jour maix. (1222, *Hist. de Metz*, III, 183.)

Toutes celles de qui il *wagna* onkes aucune cose par mal raison. (Mars 1269, *Test.*, A. Douai.)

Jo ne purreie suffrir la peine de *gainnier* mon pein. (*Comment. s. le Nouv. Test.*, ms. Oxf., Bodl. Douce 270, f° 52 v°.)

Le conquest qu'il *waignoit* a cangier as florins. (1348, *Reg. de la Loy*, A. Tournai.)

Gaignier quelque chose pour sa despence. (18 fév. 1427, *Tutelle d'Olivet et Colart Chanmart*, ib.)

— Remporter :

Apres la ditte bataille, Dieu veille que Nostradamus dise vray, que nous la *guagnons*. (*Lett. d'Ant. de Bourb.*, p. 157.)

. — Absol., faire des acquisitions, du profit :

Il se plaingnoit qu'il *waignoit* pau. (25 août 1355, *Exéc. test. de Jehan Dommeries*, A. Tournai.)

L'un perd, l'autre *gangne*.
(J. A. DE BAIF, *Poemes*, l. IX, II, 455.)

— A., occuper :

Ce qui estoit cause que souvent le mensonge en leur endroit *gangnoit* la place de verité. (H. EST., *Apol. p. Herod.*, disc. prél.)

— N., *gaaignier au pied, a tire d'aile*, prendre de l'espace, partir rapidement :

Voyant la proie *gaigner a tire d'esle*, ilz estoient bien marrys, comme entendez assez. (RAB., *Pantag.*, prol., éd. 1542.)

Puis *gaigne au pié*, craignant qu'on ne l'atrape.
(FR. PERRIN, *Pourtraits*, f° 41 v°, éd. 1574.)

— *Gaaignier le jeu*, prendre de l'avance :

Et li prestres, sanz mot soner,
Gaaigne le gieu par aler.
(*Du Chevalier qui fist parler*, 301, Montaigl. et Rayn., *Fabl.*, VI, 78.)

— A., conquérir :

On ne sai ge se pierdrai le plet, je le *wagneray*. (XIV° s., *Li frait Pierart Daubi pour le sepulture de se femme*, chirogr., A. Tournai.)

Chil cui le camp *a waigné* doit appeler le justiche. (*Anc. cout. d'Amiens*, ap. Du Cange, *Campiones*.)

— *Gaaignier le temps*, s'arranger de manière à faire différer quelque chose :

Ils n'ont voulu signer les articles sans renvoyer vers leur maitre, par ou j'ay recogneut qu'ils ne veulent que *gagner le temps*. (30 juill. 1600, *Lett. miss. de Henri IV*, t. V, p. 263.)

Et par ainsi je les faisois recommencer, et allois *gagnant le temps*. (URFÉ, *Astree*, I, 5.)

— Inf. pris substant., action de remporter :

Un des plus seurs et principaux instrumens a aider au *gaigner* de la battaille. (BRANT., *Grands capit. estrang.*, I, XV.)

Cf. IV, 194ᵃ.

GAAIN, mod. gain, s. m., action de gagner :

Tot lo *guaain* fait assembleir.
(*Brut*, ms. Munich, 3501.)

Gaaing i ot, ce ne vos quier celer.
(*Loh.*, ms. Berne 113, f° 41ᵇ.)

S'il porroit feire nul *guehaing*
Sor çaus dela ne nul mehaing.
(CHREST., *Cliges*, 3403.)

Del harneis pristrent a espleit :
Merveillus *guaain* i aveit.
(MARIE, *Lais*, Eliduc, 223.)

A tot le *gahain*. (*Comment. s. le nouv. test.*, ms. Oxf., Bodl. Douce 270, f° 83 v°.)

N'est pas cist *gaings* leiaus. (*Serm. du jeudi saint*, ms. Poitiers.)

Onques Dex ne fit ome en cest sigle vivant
Qui vos seut a dire com li *gaiens* fut granz
De murs, de paulefroiz et de chevaus coranz.
(*Floov.*, 2510.)

Sans qu'il n'i veult riens prendre de *gaaieng*. (1314, Toulouse, Mus., vit. 54, n° 321.)

Se aucuns y doivent prendre aucun profit, *gaagn* ou promesse. (1319, A. N. K 40, pièce 23.)

Cestui abhominable *gaing* de usure. (*Decam.*, B. N. 129, f° 16ᵈ.)

— Ce que l'on gagne :

Or sunt doneit li saint ordene en ockeson de lait *waing*, et l'aquest tienent a pitiet. (*Serm. de S. Bernard*, 116, 7.)

Toz li *gaeinz* vos soit abandonez.
(*Aymeri de Narb.*, 3952.)

Car de si fait *gaaing* vivoient.
(*Guill. de Palerne*, 4296.)

Qui lor departe raisonablement lor desloial *gaeign*, et, s'il n'i est, il s'antr'ocient. (PHIL. DE NOV., *Des .IIII. tenz*, § 61.)

Laisser le *gueng* qu'ilz avoient fait. (P. DE FENIN, *Mem.*, an 1420.)

Cf. IV, 195ᵃ.

GABARE, s. f., bateau de transport; bateau à voiles ou à rames, pour charger et décharger les navires :

Nefs, *gabarres* et autres choses necessaires aus pons et passages sur la riviere



de Garonne. (1338, *Compte du trésorier des guerres*, Coutum. de Bordeaux, art. 116, ap. Duc., *Gabarotus*.)

A combles barques et pleines *gabbarres*. (J. d'Auton, *Chron.*, I, 160, Soc. Hist. de Fr.)

Gabarier, s. m., celui qui charge ou décharge une gabare ; patron, matelot d'une gabare :

Ung autre *gabarrier*, lequel amarra sa gabarre. (1478, A. N. JJ 205, pièce 17, ap. Duc., *Gabarotus*.)

Gabeler, v. a., déposer (le sel) dans la gabelle pour le sécher avant de le vendre :

Il *eust esté* pris et *gabellé* en dis greniers. (27 mai 1364, Delisle, *Mand. et act. div. de Charles V*, p. 21.)

Combien que le sel mis hors et acquitté des salins doit estre comme autre marchandise, en vendant ou achetant, ce nonobstant, les commis et deputez, s'efforcent par toutes voyes de le faire *gabeller*. (8 juin 1456, *Ord.*, XIV, 391.)

Plus a esté ordonné que ceulx du chappitre de saint Gracien de Tours auront ung muy de sel, sans *gabeller*, sur le grenier a sel de Tours. (*Proc.-verb. des séanc. du cons. de rég. du roi Charl. VIII*, p. 168, Bernier.)

Cf. Gabbler 1, t. IV, p. 196c, dont la définition doit être supprimée et l'exemple reporté ici.

Gabeleur, s. m., commis de la gabelle :

Je y oy le tocqueceint horrificque, tel que jadis souloient les Guascons en Bourdeloys faire contre les *guabelleurs* et commissaires. (Rab., *Quart liv.*, lxvi, éd. 1552.)

Gabellé, s. f., impôt sur les denrées en général, et en part. sur le sel :

La *gabelle* des dras de la senechaussee de Carcassonne. (1332, *Rôle*, ap. Duc., *Gablum*.)

Rentes, revenues, *gabelles*, petisions. (1438, A. N. P 1352, pièce 90.)

Ceulx qui vouldront a l'advenir mener et faire venir de dehors aulcuns grains ne payeront pour le passaige d'iceulx aulcun droit de licences, tonlieux, peaiges et aultres *gabelles* ou daces. (1596, *Missive au conte de Sobre*, ms. Valenciennes 249, p. 79.)

Celuy qui vend ceste orge, en paye la *gabelle* au Turc. (Belon, *des Singularitez*, II, xcv.)

— Grenier où l'on dépose le sel pour le sécher avant de le vendre :

Aions ordené certains greniers ou *gabelles* de sel estre faiz par nostre royaume. (1342, *Ord.*, II, 179.)

Mestres souverains, commissaires, conducteurs et executeurs desdiz greniers et *gabelles*. (*Ib.*, II, 180.)

Gabion, s. m., grand panier cylindrique rempli de terre, qui sert à protéger les soldats et les travailleurs dans la tranchée :

Les dicts maistres canoniers avoient faict ung *gabion* assis sur une piesse de bois. (*Chron. d'Est. de Médicis*, I, 485.)

Gabionnade, s. f., ouvrage de défense formé de gabions :

A vingt pas plus outre, on placeroit vingt cinq canons en trois *gabionnades*. (La Noue, *Disc. polit.*, p. 448, éd. 1587.)

Le samedy avec grandes bravades
Ils sont venus pour *gabionnades*
Pres de nos murs.
(1577, *Chans. de Sommière*.)

1. **Gache**, s. f., pièce de fer où s'engage le pêne d'une serrure pour fermer :

La *gache* ou l'en fermoit ledit huys. (*Reg. du Châtel.*, I, 175.)

Duquel huis rompi la *gache* telement qu'il y entra. (1440, A. N. JJ 176, f° 6 r°.)

— Pièce de fer qui maintient les tuyaux de descente :

.i. millier de cramponchiaus a le *gaiche*. (1294, *Trav. p. les chât. des comtes d'Art.*, A. N. KK 393, f° 13.)

2. **Gache, Gacher, Gacheur**, mod., v. Gasche, Gaschier, Gascheur.

Gachette, s. f., pièce de fer placée sous la queue du pêne d'une serrure, servant à le maintenir dans la position où la clef l'a placé :

A pene brizié ou a pene a paignon a double *glachette*, le clef a champierre, ravalement double *glachette*. (1478, *Stat. des serrur.*, ap. A. Thierry, *Mon. de l'Hist. du Tiers Etat*, IV, 309.)

Gadouard, s. m., vidangeur :

Ramonneurs de cheminees et cure retraitz, *gadouars*, et gens de voirie. (Joubert, *Err. pop.*, 1re p., V, 9.)

Gadoue, s. f., engrais formé de matières fécales ou d'immondices ; par extens. :

La *gadoue* d'Egypte, et les tayes puantes.
(A. de Rivaudeau, *Œuv. poét.*, p. 58, éd. 1859.)

Gaffe, s. f., longue perche munie d'une pointe de fer laquelle est garnie d'un crochet :

Ung baston, nommé *gaffe*, ayant ung crocq de fer au bout. (1455, A. N. JJ 183, pièce 61.)

Au sarrurier pour avoir adober les *jaffes* de la ville pour curer et nestoyer les fosses d'icelle. (1458, *Compt. de Nevers*, CC 54, f° 36 v°.)

Ententifs a repousser... aveq des *gafs* de fer, les vaisseaux plains d'huile jettes par ceux du chateau. (Noguier, *Hist. tolos.*, p. 310.)

Gage, s. m., objet déposé pour garantir le paiement d'une somme due :

Il durra *wage* e truverad plege. (*Lois de Guillaume*, 6.)

Que s'il puent appercevoir
Que il les veille decevoir,
Li moine retendront son *gage*.
(*Renart*, Br. IV, 101.)

Tant vos donrai de mon avoir
Dont bien racheteroiz voz *gajes*.
(*La Dame qui fist batre son mari*, ms. Berne 354, f° 78d.)

— Fig. :

Donez a Deu vostre *guage*.
(*Vie S. Georg.*, B. N. 902, f° 113d.)

— Garantie :

... N'i mist *guage* fors la teste trenchier.
(*Coron. Loois*, 1872.)

La tenure qu'il avoit en *gaages*. (*Digestes*, ms. Montp., f° 28c.)

Et il en requeroit *waiges* a devant dit duc, que li dus iroit et pourroit aler. (*Lett. de l'ev. de Metz*, Rosières, 13, A. Meurthe.)

— Témoignage :

Mon Dieu, que vous estez un etrange homme ! vous ne croiriez a Dieu que sur bons *gages !* (Lariv., *le Morf.*, I, 5.)

— *Gage de la bataille, de loi de bataille*, ou absol. *gage*, signe de défi, gant que jetait celui qui portait le défi :

De la bataille tent son *gage*
Iluec veiant tot le barnage.
(*Eneas*, 6807.)

Quiconques soit entrez en *wages de loi de balaille*, le justiche puet contremander .iii. fois de s'autorité et de son droit. (*Li usages de le cité d'Amiens*, A. Thierry, *Mon. de l'Hist. du Tiers Etat*, I, 136.)

Et le duc Darvorde gecta sus son *gaige* et le duc de Noruolt le receut. (*Trais. de Rich. II*, p. 17, Williams.)

— *Ploier son gage*, plier le gant qu'on présentait comme gage de bataille :

Por quant, por soi deffendre, prist son *gage a* [*ploier*,
Quant li ostes monta contremont le plancier.
(*Rom. d'Alex.*, B. N. 789, P. Meyer, p. 151, v. 922.)

Le vostre hommaige avant porter ne quier,
Se droit n'en faites par le *gaige ploier*.
(*Raoul de Cambrai*, 5408.)

— Prix convenu dont on paie un serviteur, par an, par mois, etc. :

... Li siervices des dis arbalestriers nous fust apparellies, parmi leur *wages* paians. (29 août 1315, *Lettre du comte de Hainaut*, A. de l'Etat à Mons.)

.xxx. lib. de gaiges. (29 juill. 1404, *Ord.*, Reg. 397b, f° 200 r°, A. Tournai.)

Gageure, s. f., promesse de payer telle somme, de donner tel objet, stipulée par des personnes qui font un pari :

Nos n'avons pas fait *wageure*
D'aler a Deu cest aleure.
(Landri de Waben, *Cant. des cant.*, ms. du Mans 173, f° 97 v°.)

Ou par trufle ou par *gageure*.
(*Clef d'amors*, 3113.)

.I. caperon que mons[gr] avoit perdut a lui par *gagure*... (Juill. 1416, *Rôle*, Trésorerie des comtes de Hainaut, A. de l'Etat à Mons.)

— La chose gagée elle-même :

Ay je gayné le *wagour*[*e*].
(*Dit de la gageure*, p. 5, Michel.)

Cf. IV, 201[b].

GAGIER, mod. gager, v. — A., déposer comme gage :

Par mon cief, dist Aiol[s], ains m'*ert* molt bien [*gagié*,
Et sor les sains juré et molt bien fianchié.
(*Aiol*, 8073.)

— *Gagier la bataille*, offrir le combat :

Ciaus qui font apeler et qui *gagent bataille* par champion. (*Ass. de Jérus.*, 150.)

— Absol., parier :

Or avant, ou mettre y ou taire :
Gagiez a moy.
(*Mir. de N. D.*, IV, 342.)

— Réfl., même sens :

Cil ki a cele *se gagerent*
Que l'ermite engigneroit.
(*Vie des Pères*, Ars. 3641, f° 100[b].)

— A., payer par an, par mois, etc., d'un prix convenu :

Il emportoit tel somme de monnoie que pour *gagier* trois mil combatans un an. (Froiss., *Chron.*, VIII, 36.)

Cf. Gagier 1, t. IV, p. 201[b].

GAGNE DENIER, s. m., homme de peine :

Il est de present pauvre *gaigne denier* a Lyon. (Rab., *Garg.*, c. xlix, éd. 1542.)

Les faquins et portefaix, crocheteurs ou *gaigne deniers*. (Comenius, *Janua aurea*, p. 106, éd. 1659.)

GAGNER, mod., v. Gaaignier.

GAI, adj., qui est d'humeur riante :

Donc ja n'arez a tel jor le cuer *gai*.
(*Raoul de Cambrai*, 197.)

Il estoit jeune et *gay* d'esprit.
(G. Chappuis, *Misaule*, f° 43.)

— En parlant d'animaux, vif et pétulant :

Mervellous lupars qui sera fiers et hardis et orguellous et *gais*. (*Artur*, ms. Grenoble 378, f° 12[b].)

Ils se tiennent *guays* et droits dessus les jambes. (Belon, *Nat. des oys.*, III, 14.)

— Où règne la gaieté :

Si menons *gaie* vie !
(*B. de Seb.*, II, 493.)

— Léger, sens vieilli :

Dont elle est (la terre) rendue plus *gaie* et souple a manier. (O. de Serr., II, i.)

— Pris comme interj., pour exciter à la gaieté, au mouvement :

Hé *gai*, vive les garçons ! (Lariv., *Les Tromper.*, I, 3.)

GAIAC, s. m., arbre d'Amérique, de la famille des rutacées, dont le bois est dur, pesant et résineux :

Si le *gayac* n'est de requeste. (Rab., *Pantagr. pronost.*, VI.)

Le *guayac*, l'esquine et le sossafras. (M. Lescarbot, *Hist. de la Nouv. France*, III, 714.)

— Adj., de gaiac :

Ains toy, mieux que *gaiaque*
Decoction, tu guaris le navré
Par toy, argent.
(Ronsard, *Plutus*, I, Œuvres, VII, 296, Blanchemain.)

GAIANT, v. Geant. — **GAICHE**, v. Gache 1.

GAIEMENT, adv., d'une manière gaie ; de bon cœur :

Et vint droit a Paris montez moult *gaiement*.
(*H. Capet*, 553.)

Et qu'il court *gayement* a la mort toute preste.
(Desport., *Eleg.*, I, xix.)

— Facilement et légèrement, sens vieilli :

Et par ce moyen domptes, aprivoises, engraisses, (les terroirs) rapportent *gaiement* toutes sortes de fruicts. (O. de Serr., I, i.)

GAIETÉ, s. f., humeur riante :

Ielz vers et pleins de *gaieté*.
(Ben., *Troie*, 5379.)

Gaieté de couraige. (*Enseignem. de la duchesse Anne*, p. 132, Chazaud.)

— *De gaieté*, de propos délibéré :

De sa bonne volonté et *de gayeté* se dessaisit et depouille de tout en tout. (1309, *Accord*, Moreau, *Hist. de Bret.*, I, 1225.)

GAILLARDEMENT, adv., avec force, avec vigueur :

Gaillardement tuz les unt encensez.
(*Rol.*, 2959.)

Mais puis que ainsi est que guerre fault avoir, nous nous deffendrons *gaillardement*. (J. Marot, *Voiage de Venise*, Har. de Monjoye, f° 42 r°, éd. 1532.)

— Avec allégresse :

Je passe mon temps *gaillardement* et sans melancholie. (*Les Ess. de Mathurine*, dans *Caquets de l'acc.*, p. 282.)

GAILLARDISE, s. f., gaieté un peu vive :

S'esleverent par la ville ces exclamations de joye ou *gaillardise* de guerre pour son heureux retour. (Pont. de Tyard, *Disc. philos.*, f° 354 v°.)

— Anc., vigueur et courage :

Se retirant sans grande perte et ayant fait sentir a l'ennemy sa *gaillardise*. (Belleforest, *Chron.*, François I[er], an 1526.)

GAILLART, mod. gaillard, adj., fort et vigoureux :

Cors ad *gaillart*.
(*Rol.*, 2895.)

Li rois retorne, que molt li samble tart
Qu'il puist veir Gaudisse al cors *gallart*.
(*Anseis*, B. N. 793, f° 41[d].)

Monté sur ung *gaillart* coursier.
(*Trahis. de France*, p. 116, Chron. belg.)

— Vaillant et hardi :

Li chevalers est mult *guaillart*.
(Huon de Rot., *Protheslaus*, B. N. 2169, f° 42[a].)

Ce Phegeus estoit preux et *gaillard*.
(Salel, *Iliade*, V.)

— Qui a un caractère de vaillance et de hardiesse :

Je luy voys ce baston offrir
Au long du nez, tenez, paillard.
Ce cou icy est il *gaillard* ?
L'a vous sentu, est il pesant ?
(*Act. des apost.*, vol. II, f° 78[a], éd. 1537.)

Avecques desir d'honneur et gloire pour s'en servir aux entreprinses de pays *gualhardes* et hasardeuses. (A. de Bourdeille, *Du maniem. de la guerre*, dans Brant., *Œuvr.*, XIII, 228, éd. 1740.)

— Plein d'allégresse et de vivacité :

Ainz ne veistes tant *gaillart* pelerin.
(*Coron. Looïs*, 1455.)

Tu ais lou cuer si *gaillairt*.
(*Rom. et past.*, Bartsch, p. 158.)

Que l'un vers l'autre ont moult le cuer *gaillart*.
(*Gaydon*, 5138, var., A. P.)

Comme au printemps on voit une genice
Qui n'a le col courbé sous le service
A bonds *gaillards* courir parmy les champs.
(P. Rons., *Œuv.*, Franc., l. III, p. 440, éd. 1584.)

— Evaporé :

Pour dire honnestement il tient du sol, on dit il ha le cerveau *gaillard*, ou il ha le cerveau un peu *gaillard* : au lieu que aucuns disent, il n'ha pas le cerveau bien faict, ou il n'ha pas la teste bien faicte. (H. Estien., *Tr. prep. a l'Apol. p. Herod.*, III.)

— *Chasteau gaillart*, château fort établi à l'avant ou à l'arrière d'un bateau :

Barque ou il y avoit un *chasteau gaillard*. (*Voy. d'Anne de Foix*, f° 6.)

— S. f., *gaillarde*, ancienne danse, d'un mouvement très vif :

... *Gaillardes* ne danseras
Mais la vergaye seulement.
(*Superfluité des habits des dames de Paris*, Poés. fr. des xv[e] et xvi[e] s., VIII, 305.)

GAINE, s. f., étui de la lame d'un instrument tranchant ou aigu :

Gaigne sanz cotel e bucle sanz ceinture.
(Th. de Kent, *Geste d'Alex.*, B. N. 24364, f° 18 r°.)

Remet ton gleve en ta *vaine*. (*Dial. de S. Grég.*, ms. Evreux, f° 91[d].)

La *waine* de cest espee. (*Sermons en prose*, B. N. 19525, f° 181 v°.)

Bien puet son glaive flamboyant
Mettre en *gayne* dorenavant.
(G. de Digulleville, *Trois pelerinaiges*, f° 2[b].)

La *gueygne* d'un grant badelaire. (1391, *Reg. du Chât.*, II, 423.)

Couteaulx de Besançon avec les *gaaignes*. (18 fév. 1394, *Inv. de mercier*, Inv. de meubles de la mairie de Dijon, A. Côte-d'Or.)

Couteaulx senz *guenez*... couteaulx en viez *gaainnes*. (1401, *Inv. de meubl. de la mairie de Dijon*, XIV, A. Côte-d'Or.)



Unes forchettes, le *waigne* virelee. (17 fév. 1460, *Exécut. testam. de Jehenal Despars*, A. Tournai.)

Pour .IIII. canebustiaux et *waynnes*. (1466, *Compte de l'exécut. testam. de Gillart du Gardin, coutelier*, A. Tournai.)

La *ghaine* dudit coutiel. (G. CHASTELL., *Chron.*, I, 56, Buchon.)

Qui frappera du cousteau mourra de la *guesne*. (Cte DE CRAMAIL, *Com. des Prov.*, I, 2.)

Gueine (d'espee) argentine et luisante.
(SALEL, *Iliade*, XI.)

— Carquois :

Pharetra, le *waine* des saiiettes. (xve s., *Gloss. rom.-lat.*)

— Enveloppe en forme de conduit :

Avec plusieurs *gueynes* de bois sur quoy ycelles goutieres sont assises. (1490, A. N. K 272.)

— Balle (du blé), pellicule :

Ce bled ha son fruict et grains contenus dedans membranes et *gueines* fueillues, rondes et espoisses. (*Trad. de l'hyst. des plant. de L. Fousch*, ch. CCCXIX.)

Les *gaignes* des semences. (*Jard. de santé*, I, 283.)

GAINIER, s. m., celui qui fabrique, qui vend des gaines :

Les *gainiers*, les merciers... (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1re p., XIX, 7.) Infra, *gainniers*.

Gaaigniers... ganniers. (ID., *ib.*, LXV, rubr.)

Chaudereniers, *gayniers*, potiers. (1294, *Plait gén. de Dijon*, B. N. l. 9873, fo 26 vo.)

Biertran, le *wainier*. (1348, *Exéc. testam. de Willem Pipenic*, A. Tournai.)

Jehan de Quarmont, *waynnier*. (3 janv. 1402, *Tut. et curat. des enfants d'Olivier Anfesse*, ib.)

George de Vigue *gaaisnier* et ouvrier d'estuis, 4 l. (1423, *Inv. des D. de Bourg.*, ap. Laborde, *Emaux*, no 1123.)

Jehans Heste, *waisniers*. (1447, Valenc., ap. La Fons, *Gloss. ms.*)

Gaingnier. (1494, *Reg. des stat.*, p. 12, A. Abbev.)

Gaignier. (*Ib.*)

De son mestier *waignier*. (1509, Valenc., ap. La Fons, *Gloss. ms.*)

— Arbre de la famille des légumineuses, dit aussi arbre de Judée :

L'arbre de Judee... est par d'aucuns appellé *gueinier*, parce qu'il jette des longues goustes comme gueines a cousteaux, ou sa graine s'engendre. (O. DE SERR., VI, 10.)

GALAMART, v. CALMART. — **GALAMMENT**, mod., v. GALANTMENT.

GALANT, adj., vif et entreprenant ; qui a bonne grâce :

Un brave et *gualant* prince. (*Lett. de Cath. de Bourb. au roi*, Coll. Dupuy 407, fo 70, B. N.)

— Délicat et léger :

Foy de lanternier, s'escria frere Jean, c'est vin de Grece, *gallant* et voltigeant. (RAB., *Cinquiesme livre*, XCII, éd. 1564.)

Prendre quelque *galante* recreation. (LARIV., *Nuits*, préf.)

— S. m., homme qui a de l'élégance, de la grâce, de l'habileté à plaire :

Tu es un vray *galant* de court :
Soit faict ainsi que tu le dis.
(*Moral. nouv. d'Am. frat. et d'envie*, Anc. Th. fr., III, 112.)

— S. f., *galande*, amante :

La *galande* de son costé
Voyoit son amoureux botté.
(A. DU BREUIL, *Muses gaillardes*, sign., Q VI ro, éd. 1609.)

Cf. IV, 207a.

GALANTERIE, s. f., acte de galant ; manière galante :

Quant a cette gentillesse et *galanterie* dont les dames italiennes usent fort de mettre a leur visage... (H. EST., *Nouv. lang. fr. ital.*, p. 172.)

— Par euphémisme, action suspecte et même blâmable :

Voila comme l'un pipa l'autre : ce n'est que *galanterie* pour les grands et crime pour les petits. (DU VILLARS, *Mém.*, II, an 1551.)

GALANTINE, s. f., mets de chair de volailles, de veau, etc., désossée et cuite avec des épices, qu'on sert froid, entouré de gelée ; anc., sauce spéciale pour le poisson :

... *Galatines* et sirop.
(*Guill. le Maréchal*, 9666.)

Boche, por quoi chante matines
Quant li cuers met en *galatines*
Granz bars, granz luz et granz lam-
[proies ?
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Brux., fo 64a.)

Luz i avoit en *galentine*.
(*Fauvel*, B. N. 146, fo 32c.)

Bourrees a la *galantine* chaude. (*Ménagier*, II, 94.)

Cf. GALAINE, IV, 206c.

GALANTMENT, mod. galamment, adv., d'une manière galante :

Et le feist vestir *galantement* selon la mode du temps qui couroit. (RAB., *Pantagr.*, XV, fo 64 vo, éd. 1542.)

Donnez dessus a vostre mast *gualantement* a la vielle escrime. (ID., *ib.*, XXVIII, fo 112 vo.)

Jamais on ne parla plus fadement... plus *galamment*. (H. EST., *Nouv. lang. fr. ital.*, p. 19.)

GALBANUM, s. m., sorte de résine.

Cf. GALBANEN, IV, 207a.

GALBE, s. m., grâce du contour d'un membre d'architecture, d'une sculpture, etc. ; par extens. :

Le beurre estant prest, mis en livres, demy livres, quarterons, et n'y restant plus que la petite façon dessus, c'est que les bien disans disent le verbe, le *garbe*, ou comme vous voudrez : cette jolivetė s'y faisoit avec un petit bois taillé. (BER. DE VERV., *Moyen de parvenir*, p. 159, éd. de 439 p.)

— Fig., grâce, agrément :

Ayant par ce moyen osté le *garbe* qui s'y trouvoit (à des vers). (PASQ., *Recn.*, II, 6.)

Certes sa conduicte a plus de *galbe*, quand elle est meslee d'inadvertances et de trouble. (MONT., *Ess.*, III, 5, p. 76, éd. 1595.)

GALE, s. f., maladie contagieuse de la peau :

La *galle* commune appelee rogne. (DU FOUILL., *Vener.*, p. 259.)

GALEACE, s. f., sorte de vaisseau.

Cf. GALIACE, IV, 209c.

GALEE, s. f., sorte de vaisseau.

Cf. GALEE 1, IV, 207c.

GALEFEUSTRER, v. CALFATER.

GALERE, s. f., navire de guerre à rames, ponté, avec deux mâts :

Trois *galleres* armees de troys cens hommes. (J. D'AUTON, *Chron.*, III, 6, Soc. Hist. de Fr.)

Les ungs pendre, les aultres mettre en *galaires*. (CHAMPIER, *Antiq. cité de Lyon*, fo 27 ro, éd. 1529.)

Gallaires. (BUGNYON, *Loix abrog.*, p. 554.)

GALERIE, s. f., espace couvert qui règne autour d'un bâtiment, d'un appartement, d'une salle, ou dans sa longueur, et sert de lieu de promenade, de passage, d'exposition pour des collections, etc. :

Guerrerie. (1328, dans *Dict. gén.*)

Les *galleries* du moustier. (1374, *Bail*, A. N. MM 29, fo 117 vo.)

Tant qu'au logis a vostre hostelerie
Fumes venus, ou une *galerie*
A et dessoubz une place fleurie.
(CHR. DE PIS., *Poés.*, B. N. 604, fo 74c ; II, 181, *Dit de Poissy*, 717.)

GALERNE, s. f., vent de nord-ouest :

Si *galerne* ist de mer, bise ne altre vent.
(*Voy. de Charlem.*, 354.)

Li venz qui est apelez auster, que aucunes genz nomment *galerne*. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., fo 48b.)

Soit de *galarne* ou soit de bise.
(P. JAMEC, *Debat du vin et de l'eaue*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., IV, 112.)

— Par extens., le nord :

Si broce et point comme ravine,
Deci c'a Rocebourc ne fine,
A une entree vers *galerne*.
(*Fregus*, p. 193.)

Prudence la garnist (la maison) devers orient... atemprance devers midi... force devers *galerne* contre les mauvaises froidures, justice devers occident. (LAURENT, *Somme*, B. N. 22932, fo 53b.)

GALET, s. m., caillou plat, arrondi et poli par le frottement de l'eau :

Lire ici l'exemple de GALET 2, t. IV, p. 209c.

Elle aymoit aussi fort a tirer de l'harbaleste a *jalet*, et en tiroit fort bien. (BRANT., *des Dames*, VII, 346, Soc. Hist. de Fr.)

GALETAS, s. m., logement pratiqué sous les combles :

Se loga le roy es haltes chambres a (*corrig.* et) *galathas* que fist faire le roy Jehan. (*Gr. Chron. de Fr.*, Charles V, LXI.)

Le roy y envoia la royne par les *galetas*. (*Ib.*, LXVIII.)

Tours et tournelles a grans tas,
Galleries et *gallatas*.
(Chr. de Pis., *Poés.*, B. N. 604, f° 179d; *Mutacion de fortune*, 2e l., XVII.)

Chambres et *galatois*. (Id., *Ch. V*, 3e p., XXVIII.)

En un *galetas*, ou yres.
(*Am. rendu cord.*, 1668.)

Le *galathaz* de Ms. l'abbé de S. Bertin. (1436, *Compte*, A. S.-Omer.)

A l'huys du *gallatas*. (*Percef.*, III, f° 69 v°.)

Elle s'en alloit en sa chambre qui estoit en *galletas*. (Marg. d'Ang., *Hept.*, LVIII.)

Grande provision de foin et le paille qu'il avoit mis en un *garatas*. (A. Le Grand, *Saints de Bret.*, p. 202.)

GALETTE, s. f., espèce de gâteau plat, cuit dans le four :

Demi cent de *gallettes* et quatre tartes. (1393, *Denombr. du baill. de Rouen*, A. N. P 307, f° 57 r°.)

GALEUS, mod. galeux, adj., atteint de la gale :

Mains *galeuses*. (L'Anonyme d'Angers, *Peler. de la vie hum.*, Ars. 2319, f° 73 r°.)

Chiens *galleux*. (Du Fouill., *Rec. p. guarir les chiens*, Vener., p. 261.)

GALICE, v. Calice. — **GALIFE**, v. Calife.

GALIMAFREE, s. f., restes de viande en ragoût; autref. hachis de diverses sortes de viandes :

Pour *galimafree*, soient prises poulailles ou chapons rotis et tailles par pieces. (Taillevent, *Viandier*, p. 70, Pichon et Vicaire.)

— Fig., mélange confus :

Une *galimafree* de propositions ridicules, desliees et extravagantes. (N. Pasq., *Lett.*, X, 5.)

GALIMATIAS, s. m., discours, écrit, offrant un mélange confus et inintelligible :

Un jargon de *galimatias*. (Mont., I, XXIV, p. 75, éd. 1595.)

Gallimatyas. (J. Bans, *Entree de D. Pedre a Fontainebleau*.)

GALION, s. m., sorte de navire de charge :

Lors vint messires Phelippes de Montfort en un *galion*. (Joinv., § 389.)

GALIOTE, s. f., petite galère à rames et à voile :

Le Corsetto a une gallere et troys *galeottes*, et Sala Raiz une gallere et six *galleottes*. (*Négoc. de la France dans le Lev.*, I, 494.)

— Long bateau couvert avec lequel on voyageait sur les rivières :

.XLVIII. livres .X. s. tourn. qu'il a receu de la ville pour erres de la dicte *galliocte*. (23 avr. 1418, *Reg. consul. de Lyon*, I, 114, Guigue.)

Quarante ou cinquante *galioutes* et autans de galions covers pour mer et pour eaue doulce. (1469, *Rel. de J. de Chamb.*, A. N. K 69.)

GALISCE, v. Calice. — **GALLANT**, v. Chaland 2.

GALLE, s. f., excroissance qui vient sur les feuilles des végétaux par les piqûres des insectes qui y déposent leurs œufs :

Aucun (medicinement) abstersif et aucun stiptique, si comme *gales* et alun. (H. de Mondeville, *Chir.*, B. N. 2030, f° 77a.)

Cf. Galle 2, IV, 211a.

GALLEMARD, v. Calmar. — **GALLEFEUSTRER, -FRETER**, v. Calfater.

GALLICAN, adj., gaulois, français :

La dite eglise *gallicane*. (1491, *Ord.*, XX, 291.)

La description des gestes *gallicanes* de l'an susdit. (J. d'Auton, *Chron.*, III, 157, Soc. Hist. de Fr.)

Ung chascun qui a congnoissance de la langue *gallicane*. (Le Fevre, *Nouv. Test.*, Ep. exhort.)

GALLICE, v. Calice.

GALLICISME, s. m., manière de parler des Français :

Quitter ici nostre *gallicisme* et user de l'italianisme. (H. Est., *Lang. fr.-ital.*, II, 477.)

GALLIFESTER, v. Calfater.

GALLON, s. m., sorte de mesure.

Cf. Galon 2, IV, 212c.

GALOCHE, s. f., sorte de chaussure à semelle de bois :

Galoche, patin. (*Gloss. gall.-lat.*, B. N. l. 7684.)

Selles, brides, *galoches*. (1369, *Liv. rouge*, A. N. Y2, f° 72 v°.)

Une paire de *galloches*. (1491, *Exéc. test. de Thomas de Turby*, A. Tournai.)

GALOCHIER, et **GALOCHER**, s. m., celui qui fait, qui vend des galoches :

Jehan Belin, le *galochier*. (*La Taille sous Phil. le Bel*, p. 147.)

— Autref., écolier externe :

Il appela ce martinet, pour le venir conduire jusques au Petit Pont, et luy monstrer ceste harengere : et print encores quelques autres *galochers* avec luy. (Desper., *Nouv. recreat.*, du Regent, f° 178 v°, éd. 1572.)

Cf. Galocher 2, II, 212a.

GALON, s. m., ruban de tissu épais, souvent d'or ou d'argent, qui sert à border ou orner des étoffes :

Gallon. Lace. (Cotgr.)

— Fig. et plais., *donner du galon*, battre :

Donner du gallon et gallonner, battre. (Oudin, *Cur. fr.*)

GALONNER, v. a., border, orner d'un galon.

Galonner. To plait, bind or lie up with lace. (Cotgr.)

— Fig. et plais., battre :

Donner du gallon et *gallonner*, battre. (Oud., *Cur. fr.*)

Cf. Galoner, IV, 213b.

GALOP, s. m., allure la plus rapide du cheval.

Cf. IV, 213c.

GALOPADE, s. f., action de galoper :

Galopade. A galloping. (Cotgr.)

GALOPER, v. — N., aller le galop :

Tant *galoperent* et coururent...
(Chrest., *Erec et En.*, B. N. 375, f° 10b.)

Point le cheval ki *walope* grans saus.
(*Loh.*, B. N. 4988, f° 257d.)

Tantost cum li Gualois le perceu et le vit venir *gualopant* jouste la riviere. (*Hist. univ.*, B. N. 20125, f° 194d.)

— Fig., mener qqch. grand train :

Je vous laisse penser comme j'*ay galloppé* des machoires. (Lariv., *la Veuve*, II, 6.)

— A., faire aller au galop (un cheval que l'on monte):

Quant il orent .V. ans, si les font chevauchier,
Et quant il en ont .VI., bien *galopent* destrier.
(*Gui de Nanteuil*, 117.)

Qu'en armes on *galope* un beau genet d'Espaigne.
(P. Rons., *Œuv.*, Bocage, p. 529, éd. 1584.)

— Parcourir, traverser au galop :

Vont *galopant* regions incognues.
(Cl. Mar., *Met. d'Ov.*, l. II, p. 65, éd. 1596.)

— Poursuivre au galop :

Il le fauldra bien *gallopper*,
Se jamais vers nous il retourne.
(*Mist. du Viel Test.*, 7085.)

— Fig., tourmenter :

Ce petit prisonnier de roitelet, qu'on y *galloppoit* a tous propos de paroles et brocards. (L'Estoile, *Mém.*, 1re p., p. 28.)

GALOPIN, s. m., petit garçon qu'on envoie faire les courses, les commissions :

Queux, escuiers, li *galopin*.
(Eust. Desch., VIII, 104.)

Et les avons veus povres *galoppins* tout quetifs; et maintenant sont seigneurs du vostre. (Chastell., *D. de Bourg.*, III, 103.)

Des *galopins* de cuisine. (1576, *Compt. du très. gén. de Nav.*, A. Basses-Pyrénées B 36.)

— Celui qui poursuit, qui court après quelque chose :

Pour ung voyage fait par ledit boursier pour faire adjourner les *galopins* ou les destanteurs de leurs heritaiges. (1449, *Compte de S.-Sauv. de Blois*, B. N. 6215, f° 18 r°.)

— *Galopin* fut à l'origine un nom propre :

En la taverne est ales *Galopins*.
(*Loher.*, B. N. 1442, f° 59b).

Galopin fu li mieudres, se li chei as pies...
(*Elie de S.-Gilles*, 1162.)

GAMAHUT, v. CAMAIEU. — **GAMALEON**, v. CAMELEON.

GAMBADE, s. f., saut où l'on agite les jambes sans art et sans cadence :

Bon corps pour faire la *gambade*.
(COQUILLART, *Monol. des per.*, II, 270.)

La baladins ne jecterent *gambades*.
(CL. MAR., *Leander et Hero*, p. 113, éd. 1596.)

GAMBADER, v. n., faire des gambades :

Il gambadoit, faisoit le badin. (BOURDIGNÉ, *Leg. de P. Faifeu*, p. 34.)

GAMBADEUR, adj., qui gambade :

Un agnelet mignon et *gambadeur*.
(VAUQUELIN, *Idill.*, I, 76.)

GAMBILLER, v. n. et réfl., agiter les jambes pendantes :

Puis *se guambayoit* (Gargantua), penadoit et paillardoit parmy le lict. (RAB., *Gargant.*, XXI, éd. 1542.)

GAMION, v. CAMION.

GAMMARE, s. m., genre de crustacés amphipodes, dit crevette des ruisseaux :

Les *gammares* et escrivices que l'on cardinalize a la cuyte. (RAB., *Gargantua*, XXXIX, éd. 1542.)

GAMME, s. f., série naturelle dans l'intervalle d'un octave des sept notes principales de la musique :

Par la *game* chante Musique.
(*Thèbes*, 4756.)

Puis est Saint Pol, puis Nostre Dame
Du Carme : bien scevent leur *game*.
(Vers 1325, *Eglis. et monast. de Paris*, p. 39, Bordier.)

— *Savoir comme la gamme*, savoir à fond :

Je n'y faudrois pas d'un seul poinct :
Je sçais cela *comme ma game*.
(*Chambriere a louer*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., I, 99.)

— *A la haute gamme*, au plus haut point :

Qu'avoir sa vie et estre a soy
Et vivre du sien sanz diffame
Est meilleur vie et sanz anoy
Que de suir riche courroy
Ne monter *a la haulte game*.
(EUST. DESCH., *Poés.*, II, 287.)

Je fuz Jouan, sans avoir femme,
Et fol jusque *a la haute game*.
(CL. MAROT, *Epitaphe*, p. 467, éd. 1596.)

— *Fol de la haute gamme*, fou achevé :

S'il n'eust esté des *fols de la haute gamme*. (N. DU FAIL, *Prop. rust.*, p. 124.)

GANGLION, s. m., organe globuleux formé par un faisceau de fibres nerveuses ou de vaisseaux lymphatiques ; tumeur globuleuse développée sur le trajet des tendons :

Talpa, *ganglion*, nodus. (PARÉ, V, 6.)

GANGRENE, s. f., désorganisation putride des tissus animaux :

Tels accidens sont appeles *cancrenes*. (*Prat. de B. de Gord.*, I, 18.)

Par icelles (contusions) surviennent a la fois *gangrenes* et mortifications. (PARÉ, X, 5.)

Cangrine. (1586, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*)

GANGRENER, v. a., affecter de la gangrène :

... S'ils *n'estoient gangrenes* et du tout sphaceles. (PARÉ, I, 10, au lecteur.)

Le *gangrené* boira du vin pour luy maintenir le cœur. (LOYS GUYON, *Mir. de la beauté*, II, 184.)

GANGRENEUX, adj., qui est de la nature de la gangrène :

Ulceres *gangreneux*. (C. GUEROULT, *Trad. de l'hyst. des plantes de L. Fousch*, c. XXXVII.)

GANIF, v. CANIF.

GANT, s. m., enveloppe de peau ou d'un tissu, d'étoffe ou de mailles de fer, qui sert à recouvrir et protéger le poignet, la main et chaque doigt séparément :

Si recevez le bastun e lu *guant*.
(*Rol.*, 281.)

Or me donez lo baston et lo *guent*.
(*Ib.*, ms. Châteauroux, XXVI, 5.)

Gans, couteals, borses, cheinturetes.
(*Clef d'amors*, 1495.)

Une coroie et .I. blans *vuans*.
(*Du Vallet qui a malaise se met*, 241, Montaigl. et Rayn., *Fabl.*, II, 165.)

Men auketon, mes *wans* de fier. (4 nov. 1349, *Test. de Brifaut*, chirogr., A. Tournai.)

— Fig., *souple, doux, maniable comme un gant*, très docile :

Ell' le rendra *doux comme un gand*
Et souple comme un marroquin.
(R. BELLEAU, *la Reconn.*, I, 4.)

Il le rendit *souple* et *maniable comme un gand* de chevrotin de Vandosme. (BRANT., *Capit. franç.*, Maresch. de Montmor.)

— Pourboire :

Item, au bierquier, pour assanler les groyns, pour ses *wans*. (6 sept. 1350, *Exéc. test. de la veuve Mahieu Daubi*, A. Tournai.)

— *Avoir les gants de...*, avoir le profit de, le mérite de... :

Mais ce ne fut point si tost que la royne Blanche et la belle geande ne luy venissent a l'encontre noncer la venue du roy son mary, car chascun *en* vouiloit *avoir les gands* pour les premieres nouvelles. (*Perceforest*, IV, f° 28 v°.)

Cf. GANT 1, IV, 217b.

GANTELEE, s. f., sorte de campanule :

Le bleu glayeul, les hautes *gantelees*.
(P. RONS., *Poemes*, l. I, Œuv., p. 793, éd. 1584.)

— La valériane celtique :

Saliunca, *gauntelee*, foxes glave. (XIVe s., *Vocabulary of the names of plants*, p. 139, Wright.)

GANTELET, s. m., gant recouvert de lames d'acier faisant partie de l'armure d'un chevalier :

Ganteles de baleine. (*Ord.*, à la suite de Est. Boil., *Liv. des mest.*, p. 371, Depp.)

Ung *wantelais* de fier. (7 mai 1361, *Exéc. test. de Robiert le Rolle*, A. Tournai.)

.II. paires de *gantheres*. (Sept. 1395, *Invent. de meubles de la mairie de Dijon*, A. Côte-d'Or.)

Une paire de *wanteles*, .III. s. (30 déc. 1404, *Exéc. test. des époux Colart Fieuet du Puch*, A. Tournai.)

Deux paires de *vantelles*. (27 janv. 1417, *Exéc. test. de Gontier de Larcq*, ib.)

Vint et troys paires de *gandelez*. (1468, *Compt. de Nevers*, CC 63, f° 22 r°, A. mun. Nevers.)

Reporter ici les exemples de l'article GANTELLE, s. f., t. IV, p. 217c, dans lesquels il faut lire : *gantelles*, s. m. pl.

GANTER, v. a., recouvrir d'un gant.

— *Ganté*, p. passé, qui porte des gants :

Gantez, nous feuilletons un grec ou latin livre.
(*Gant de Jan Godard*, Var. hist. et litt., V, 173.)

GANTERIE, s. f., métier ou commerce du gantier :

Sus les estaus au bout de la *ganterie* par devers les hales. (1337, A. N. K 42, pièce 45 bis.)

Mercerie, *ganterie*. (1360, *Rançon du roi Jean*, A. N. KK 10a, f° 44 v°.)

Gantherie. (*Ib.*, f° 60 v°.)

Assez pres de la *guanterie*.
(*Mir. de N. D.*, VI, 179.)

1. **GANTIER**, v. CHANTIER.

2. **GANTIER**, s. m., fabricant, marchand de gants :

Watiers li *wantiers*. (1241, *Ban de tref.*, Bibl. Metz.)



Li *gantier* de Paris. (E. Boil., *Liv. des mest.*, 1re p., LXXXVIII, 5.)

A Miquiel Ghahide, *waintier*, .v. s. (2 août 1409, *Exéc. test. de Maigne Esquiequelme*, A. Tournai.)

— S. f., *gantiere :*

Dame Paske li *wantiere*. (Mai 1293, *Test. de Paskain, le wantiere*, chirogr., A. Tournai.)

Or y pensez, belle *gantiere*,
Qui m'escoliere soullez estre.
(Villon, *Gr. Test.*, Doctr. de la belle Heaulm.)

Garance, s. f., plante de la famille des rubiacées dont la racine séchée et pulvérisée fournit une couleur rouge :

Sandix, *waranche*. (*Gloss. de Glasgow.*)

Semence de *guarence*... ne doit noiant. (Est. Boil., *Liv. des mest.*, 2e p., II, 76.)

Demy cent de terre advestie de vielle *warance* et de feves. (16 sept. 1446, *Tut. des enfants Besson-Philippart*, A. Tournai.)

— Teinture qu'on tire de cette plante :

Le teste ot plus vermelle que n'est tains de *wa-*[*rance*.
(*Rom. d'Alex.*, f° 61b.)

Allun, bresil et *varence*. (*Peage de Crespy*, B. N. 11659, f° 4 v°.)

Et s'il trovent un drap, s'il soit fait a vente, filee et mis *warenge* sur weide... (*Lib. Custum.*, I, 123, 28.)

Couleurs de vaude, de *varenche*, de bresil et d'escarlate. (Avr. 1385, *Ord.*, VII, 116.)

Garansse d'Angleterre. (16 déc. 1530, Not., Brunet 67-7, A. Gironde.)

Cirre weaze, *waranze*, crapas et commines. (1534, *Chartes et privil. des 32 bons mét. de la cité de Liège*, II, 22, 336.)

— Couleur rouge ou kermès :

Vermiculum, *garance*. (*Gloss. lat.-fr.*, Brit. Mus., Harl. 978, f° 26a.)

Cette glose est peut-être une erreur de l'auteur.

Garancier, mod. garancer, v. a., teindre en garance :

Et que tous les draps que on voulra taindre et faire marbres, que li taintenier de boullon les facent aporter par devant les bouleurs, quant il les aront waudes et tains en vert, ainçois que li tainteniers li doinst l'autre couleur ne le face *waranchier*. (30 juill. 1326, *Reg. des mét.*, n° 4231bb, f° 15 r°, A. Tournai.)

— Dans une acception plus générale, teindre en rouge :

Que quiconques volra taindre blanc drap en eraingne, qu'il ne puist brezillier, de cha que li maieur de le baniere des tainturiers aront veu qu'elle *soit* souffisamment *waranchie*. (1346, *Nouv. ordonn. relat. aux teinturiers*, A. Thierry, *Monum. de l'hist. du Tiers Etat*, I, 521.)

— *Garancié*, p. passé, rouge :

Chapperons *garensez*.
(*Reform. des dames de Paris*, f° VIII, ap. Michel, *Poés. goth.*)

Cf. Garancie, IV, 218b.

Garanciere, s. f., champ de garance :

A ce que vostre *garenciere* marche continuellement son train sans interruption, le moyen est de se resoudre la, que d'en arracher, chacun an, la huictiesme ou dixiesme partie, et autant en semer de nouveau. (O. de Serr., VI, 29.)

Garant, s. m., celui qui assure quelque chose à quelqu'un :

Se Mahumez me voelt estre *guaranz*.
(*Rol.*, 868.)

En serai bons *werens* et leaus encontre tos. (1285, *Lett. d'Estevenin le monnayeur*, Neuchâtel, A. du Prince D7, n° 1.)

Des devant diz biens devonz estre droiz *vairanz*. (1296, *Lett. de Jean et Thierry d'Arberg*, Neuchâtel, A. du Prince L3, n° 19.)

Et pour che que il sont a *warant* de che que lor sierganț u lor gent ne les poeent arrester. (28 mars 1337, *Cart. de Flines*, CCCCLXXVIII, p. 569.)

Cf. IV, 218b.

Garantie, s. f., engagement par lequel on assure quelque chose à quelqu'un; moyen par lequel on assure contre ce qui peut arriver de fâcheux :

... Ne *guarantie* ne socors.
(*Eneas*, 2335.)

Contre lor cox n'a arme *garantie*.
(*Mort Aymeri*, 2436.)

Garentie de verité. (1229, Perrot de la Rochelle, A. Vienne.)

Porteir loial *warentie*. (1239, év. de Verdun, A. Meuse.)

Aportes loial *warandie*. (1278, *Cart. de l'év. de Laon*, f° 60b, A. Aisne.)

Par deffaut de *guarandie*. (1296, *Cart. des Vaux-de-Cernay*, A. Seine-et-Oise.)

Bone *warantie* et loal. (Nov. 1301, Bonnieres, Champigneul, H 2971, A. Meurthe.)

Pourteir bone *weirantie* et leaul envers tous. (Déc. 1311, Vaudemont, H 3029, A. Meurthe.)

Porter leaul *gairandie*. (Sam. ap. purif. 1357, *Ch. des compt. de Dole*, A 179, A. Doubs.)

Garantir, v. — A., se rendre garant de :

Et si lor doent cele terre *werentir*. (Sem. Pasq. 1234, S.-Sauv., A. Moselle.)

Cestui tens lor doit *warantir* an et jor et s'il ne lor *warantivet* il randeroit .xx. l. (1243, *Cart. de S.-Sauv. de Metz*, B. N. l. 10029, f° 47 v°.)

Wairantir. (1246, Sémin. S.-Sim. de Metz, S.-Gorgon, A. Moselle.)

Et me pria que jou *waurandesise* a le glise toutes ces coses. (Juin 1248, *Ch. de J. d'Avesnes*, A. Anchin.)

Eustache, chevaliers et Gerart devant dit s'obligarent si com plege et chascun par le tout qu'il *wanrandiroient* et savroient an et jor puis l'oire ke nous serons avestit de toutes les choises devant dittes. (Trad. du xiiie s. d'une charte de 1234, *Cart. du Val S.-Lambert*, B. N. l. 10176, f° 34d.)

Jeu l'en *wairenteroie* et l'en osteroie dou tort et de force. (1274, Salm., I, 2, A. Meurthe.)

Prometons *gaurandir*. (Mars 1287, *Ch. des compt. de Dole*, A 60, Arbois, A. Doubs.)

— Mettre à l'abri, protéger :

Cuidiez vus dunc qu'il surrexist
Ne qu'il vus puisset *guarantir* ?
(*Gormund et Isembard*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 36, 28.)

Par lui tenser e *guarentir*.
(Marie, *Lais*, Lanval, 463.)

Laiens bien le *garandiroit*,
Se il li voloit nul mal faire.
(Beaum., *Manekine*, 6298.)

Sauvee *sui* et *garentie*.
(*Mir. de N. D.*, IV, 219.)

Pour espines que on a mises a l'encontre desdis ourmiaus pour iceulx *warandir*. (Juin 1381, *Compt. de l'hôpital S.-Jacques*, A. Tournai.)

— Réfl., se mettre en sûreté :

Il enfuioient et emportoient lor petis enfans la ou il *se* pooient *garandir*. (Froiss., *Chron.*, VI, 45, Kerv.)

Il tenoit l'espee nue, dont il *se garantissoit* tellement... (*Perceforest*, III, f° 137 r°.)

— N., dans le sens du réfléchi :

En autres terres iront por *garentir*.
(*Girb. de Metz*, p. 515.)

Garce, s. f., fille ou femme.

Cf. IV, 220c.

Garcette, s. f., coiffure de femme où les cheveux sont rabattus sur le front :

... Nos dames, en cette sorte
Ont les *garcettes* sur le front.
(Aubigné, *Fœneste*, p. 229.)

Garçon, s. m., enfant du sexe masculin ; par extens., jeune homme :

Il prisereit mielz un *garçon*.
(*Eneas*, 8572.)

Le palefroi al *garzun* lait.
(*Protheslaus*, B. N. 2169, f° 24c.)

A mervelle l'esgardent François le jor
E dames e pucheles et (li) *garchon*.
(*Aiol*, 2041.)

Wai le *garchon*, wai le baiasse !
(Renclus, *Miserere*, cci, 10.)

— Libertin :

Il faut estre *garçon* pour le moins par les vœux.
(Aub., *Trag.*, II.)

— *Mauvais garçon*, homme déterminé, brave, querelleur :

Je vous puis asseurer qu'ils sont *maulvais garçons* et sont resolus de mourir les ungs apres les aultres. (24 mai 1574, *Lett.*, B. N. 3188, f° 73.)

Ce fut pourquoi plusieurs *mauvais garçons* de France qui n'avoyent que perdre se mirent parmy eux. (Fauchet, *Antiq. gaul.*, 2e vol., V, 4.)

— Objet indéterminé servant avec le hastier :

Deux hastierz de fier et les *garchons*. (1454, *Exéc. test. de Jehan Carlier*, A. Tournai.)

Ung petit hastier et le *garchon*. (28 janv. 1489, *Curatelle de Jaquet Hevre*, ib.)

Cf. IV, 221[a].

GARÇONNET, s. m., petit garçon :

Qant vos regart vestuz de voz dras blois,
Si me senblez *garçonnet* a borjois
De povre afere et de povre hernois.
(*Girart de Vienne*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 335, 20.)

Les font vendre par leur *garçonnes* petiz. (Est. Boil., *Liv. des mest.*, 1[re] p., VIII, 4.)

Avec son petit *garsonnet* de fils. (Amyot, *Prop. de tab.*, IV, 1.)

GARÇONNIERE, adj. et s. f.

Cf. Garçonier, IV, 222[a].

GARDAGE, v. Cardage. — **GARDAMOME**, v. Cardamome.

1. **GARDE**, s. f., action de garder, de conserver, de défendre, de surveiller :

Malveise *guarde* t'ai faite suz mun degret.
(*Alexis*, xi[e] s., str. 79[e].)

Malveise *guarde* feit en unt.
(*Vie de saint Gilles*, 611.)

Et fu un d'iceus lor amis
En cui *garde* il avoient mis
Le cors Jhesu Crist et sepuchre.
(*Evang. de Nicodème*, B 356.)

En sa *guerde*. (1287, *Lettre d'Othon, c. de Bourg.*, Univ. de Dole, A. Doubs.)

Li vaquier de Tournay fera caution de .x. lb. pour aucun damage qu'il porroit faire as boines gens, par sa maise *warde*. (25 fév. 1333, *Ordonnance*, petit reg. de cuir noir, f° 55, A. Tournai.)

Pour le *warde*, noreçon, et gouverne d'iceli Colin. (1365, *Tut. des enfants Colart Hocquet*, ib.)

Aux sergans de le paroisce, lesquels viengnent prendre *garde* de vespre a l'opital. (1437-1438, *Compte de l'hôpital S.-Jacques*, 4[e] Somme des mises, ib.)

Adviser a qui on baillera la *garde* des clefs de noquetz nouvellement mises aux portes de la ville. (1466, *Reg. des Consaux*, ib.)

Simon de Brifœil, faiseur de *gardes*. (xvi[e] s., Valenc., ap. La Fons., *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Il y avoit un passage pres de Roque Esperviere auquel les Suisses ne faisoient point de *garde*, parce qu'on n'y avoit jamais veu passer gens de cheval. (M. Du Bellay, *Mém.*, l. I, f° 9 v°, éd. 1572.)

— Action d'observer :

De la *garde* du sabbat et de semblables escriptures. (J. Goulain, *Trad. du Ration. de G. Durant*, B. N. 437, f° 5[b].)

— *Prendre, se prendre garde*, faire attention, avoir soin :

Par mi le cors son reit espié li passe,
Que d'altre part peust l'en une chape
Soz e fer pendre, qui bien s'en *preist*
[*guarde*.
(*Coron. Loois*, 915.)

A Huguenot Papperotche, maistre carpentier de le ville, et *prendre warde* aux ouvrages. (1415-1416, *Receptes de Boulogne-sur-Mer*, p. 119.)

Pour ce est il ordonné par les facteurs de loy que bien *se prendent garde* les facteurs de l'euvre. (Boutillier, *Somme rur.*, f° 24[e], éd. 1479.)

— *Se prendre de garde*, se défier :

Et *se prendre de garde* de ceulx qui usent de telles faulcetez. (*Livre du chev. de La Tour*, cxxiii.)

— *Se donner garde*, se défier, prendre ses précautions :

Unques *guarde* ne s'en *dona*.
(Marie, *Lais*, Equitan, 303.)

Ne *nous donnions garde* de cele fauseté.
(*Aye d'Avign.*, 871.)

— *Lettres de garde*, ou absol. *gardes*, sauf-conduit :

Touchant les *lettres de garde* qu'on dit que j'ay baillees, et si avoie esté a certaine assamblee des trois Estas pieça faite en la ville d'Arras, a laquelle avoit esté remonstré... que plus nulles des dites *gardes* seroient baillees sinon a mon dit seigneur, je n'en ay point de souvenance que j'aye esté a quelque assamblee avecq yceulx trois Estas. (Monstrel., *Chron.*, II, 239, Soc. Hist. de Fr.)

— Corps de troupes pour veiller à la sûreté :

Et mist ses *guardes* en Damasche. (*Rois*, p. 147.)

Pour les *gardes* et batailles qui estoyent en l'avant garde et en l'arriere garde. (Mart. d'Auv., *Arr. d'Am.*, p. 822, éd. 1587.)

— *Estre sur ses gardes*, faire attention à ne pas se laisser surprendre :

Sur vo garde soiez et main et a nuitier.
(Cuvel., *B. du Guesclin*, 21958.)

— Garniture qu'on met dans une serrure pour empêcher les différentes clés de l'ouvrir :

Faire nueves *wardes* a le serure et une cles. (1313, *Trav. aux chât. des comtes d'Art.*, A. N. KK 393, f° 50.)

— Guérite :

Fait deux clefz a deux loques de le *warde* du canonnier de le porte du Bruille. (22 mai-21 août 1456, *Compte d'ouvrages*, 2[e] Somme des mises, A. Tournai.)

— Garde-fou :

Aux massons pour avoir fait et mis des *gardes* de quartiers de pierre a la fontaine de Baumaitte. (1497, *Compt. de Nevers*, CC 77, f° 13 r°, A. mun. Nevers.)

Cf. IV, 222[c].

2. **GARDE**, s. m., celui qui a la garde de quelqu'un, de quelque chose :

Gardes i met...
(*Passion*, 360.)

Cil ert *guarde* de la navie.
(*Eneas*, 2451.)

Gardes des foires. (1290, A. N. S 275, pièce 7.)

Guardes dou seel. (1310, A. N. S 275, pièce 17.)

Nous Flourens de Yaus, *waurde* du seel de la baillie de Vermandoys. (1326, A. N. JJ 64, f° 176 r°.)

Jehan de Jolaing, qui fu varles as *wardes* des laines. (26 août 1366, *Tut. de Kather. de le Val*, A. Tournai.)

Jakemes Espaumery, *warde* des trouves. (6 déc. 1396, *Exéc. test. d'Agnies Moule*, A. Tournai.)

— Protecteur :

Or soit Dix *warde* de me dame Esclarmonde.
(*Esclarmonde*, 535, Schweigel.)

— S. f., femme qui garde les malades ou les enfants :

Et .xxv. s. a le *warde* de .ii. enfans. (xiii[e] siècle, *C'est les enfants Nauviel*, Compte sur parchemin, A. Tournai.)

A le *warde* qui warda ledit Mandois, toute sa maladie. (11 févr. 1382, *Exécut. test. de Jehan de Maude*, ib.)

Pour les despens fais par ladite deffuncte, les *wardes* d'icelle, et plusieurs autres. (30 juin 1404, *Exéc. test. d'Angnies de le Roe, veuve Lelong*, ib.)

Paié pour mener a l'hospital une des *wardes* de ladite maison, laquelle estoit infectee de la peste. (1524, *Tutelle de Philippot Van de Herpe*, ib.)

— A Tournai, *garde de l'autel*, personne aisée — presque toujours une femme, — qui prend soin, à titre gracieux, de l'ornementation d'un autel :

A le demisielle, *warde de l'autel* d'icelle Eglise de Sainte Catherine. (19 fév. 1398, *Test. de demisielle Jehane de le Royne*, chirogr., A. Tournai.)

GARDE FOU, s. m., balustrade ou parapet qui, mis au bord des ponts, des terrasses, etc., empêche de tomber en bas :

Pour dix huit toises de mur faictes pres de la croiche de Meuffroy, pour estre par maniere de *gardefol*, pour ce que l'en montoit sur les murs de la dicte ville. (1400-1403, *Compt. de Girart Goussard*, fortification, I, A. mun. Orléans.)

A reparer *garde folz*, degrez et eschifles. (3 juill. 1430, *Compte de Jeh. Hillaire*, 1428-1430, Forteresse, XLVIII, ib.)

GARDE LESSIVE, s. m., cuveau pour conserver les cendres destinées à la lessive :

A Jehan Ledoux, tonnelier, pour un petit cuvier appelé *garde lessive*, clos a couvescle, garny de deux coupples de fer fermant a clef, 22 s. p. (*19[e] Compt. de Guill. Brunel*, f° 110 v°, ap. V. Gay.)

GARDEMANGIER, mod. garde-manger, s. m., lieu pour serrer et conserver les aliments :

Le *gardemengier*. (1304, *Trav. aux chât. des comtes d'Art.*, A. N. KK 393, f° 21.)

Wardemengier. (*Ib.*)

En son *garde mengier*. (1316, *Ordon. de l'host. le roy*, A. N. JJ 57, f° 52 r°.)

— Boite, coffret pour le même usage :

Deux *gardemengiers* d'argent blanc veré. (1380, *Inv.*, n° 211, ap. J. Camus, *Valentine Visconti*, p. 47.)

— Petite armoire dont les parois sont formées de toile métallique et qui sert au même usage :

C'est assavoir deux *gardes mengiers*, six chauderons, deux grans barilz a mettre vin, et certaine autre vaisselle pour nous. (27 avril 1378, Léop. Delisle, *Mand. de Ch. V*, p. 838.)

Une minette et *garde mengier*. (Févr. 1468, *Tut. des enfants de Blandaing de Louvaing*, A. Tournai.)

Cf., IV, 224ª.

GARDER, v. — N., éviter qu'une chose ait lieu :

Wart l'om que l'om l'anme ne perde. (*Lois de Guill.*, 41.)

Et pour ce si devons *garder* que altresi ne nos aviegne. (Villeh., § 257.)

— Veiller à éviter de faire qqchose :

Guardez de nus ne turnez le curage.
(*Rol.*, 650.)

— Anc., veiller, être soigneux à faire une chose :

Or *guart* chascuns que granz colps i empleit.
(*Rol.*, 1013.)

Garde chascun ses pechiez ait gehiz.
(*Ib.*, ms. Châteauroux, cxxiii, 9.)

— Réfl., *se garder de*, éviter de faire quelque chose :

Au descovrir men talent,
Se gart bien *de* l'escondire,
S'ele ne me veut ochire.
(Conon de Beth., *Chans.*, I, 4, 5.)

Et cil ki couletiers demora, et ki viout laiscier çou c'on li deffent *se warge de* vilenie faire. (xiii° s., *Petit reg. de cuir noir*, f° 22 v°, A. Tournai.)

Et se *se vargent de* vilaines compagnies faire. (*Ib.*, f° 33 v°.)

— Veiller à se préserver de quelque chose, de quelqu'un :

Et mout seroit grans aumosne, se je li pooie dire, par quoi il ne s'aperceuscent, et qu'ele *s'en gardast*. (*Aucass. et Nicolete*, 14, 30.)

Dist Gauteles : Quant vos me desfiez,
D'or en avant de mon cors *vos gardez*.
(*Raoul de Cambrai*, 5443.)

Manue dist : Quant li enfes sera nes, que vues tu que il fache et *de* coi il *se warge* ? Li angles dist : Il *se warge* et astiegne *de* toutes les coses que j'ay dict. (*Bible hist.*, Maz. 311, f° 83°.)

— *Se garder a*, faire attention à :

Ce qu'a .iiii. souhais diras
Saches tu bien que tu l'avras ;
Mes *garde toi au* souhaidier,
Tu n'i avras ja recouvrier.
(*Les .iiii. souhais saint Martin*, 23, Montaigl. et Rayn., *Fabl.*, V, 202.)

— Absol., *se garder*, veiller sur soi-même :

Qui bien *se garde*, bien se treuve.
(*Mist. du Viel Test.*, 44220.)

— Se comporter :

Incontra Deu ben *s'igarda*.
(*S. Léger*, 70.)

— A., préserver de qqch. :

S'il me devoit torner a honte
Et a anui, dont Dix me *wart*.
(*Rom. de Ham*, ap. Michel, *Ducs de Norm.*, III, 221.)

L'eglise *guarde* qu'ele ne fust guastee.
(*Coronem. Looïs*, 2035.)

— Absol., et par manière de souhait :

Nostre Sires vous *wart*. (*Bans aux échev.*, L, f° 1 r°, A. Douai.)

— Absol., préserver (qqun, qqch.) :

Commandent li les vinnes a *guarder*.
(*Cant. des cant.*, 59.)

Çou quo de moi naistra qu'ele *gart* bonement.
(*Naiss. du Chev. au cygne*, 735.)

Li parole *warst* l'enterigneteit de la char. (*Serm. de S. Bern.*, 65, 40.)

Li eskievin, ki les orfenes et les veves ont a *warder*. (Mars 1225, *C'est li cirografies Teri de Salines*, Cité, A. Tournai.)

— Surveiller :

En toutes menieres se doit on porveoir de les *garder* destroitement et chastier asprement. (Phil. de Nov., .iiii. *tenz d'aage d'ome*, § 27.)

Theri le noir, de Blandaing, ki soloit *warder* les wakes. (Sept. 1284, *Test. de Jakemon de Blandaing*, A. Tournai.)

A le warde qui *warda* ledit Mandois, toute sa maladie. (11 févr. 1382, *Exécut. testam. de Jehan de Maude*, ib.)

— Conserver :

Pour *warder* lies de vin plus de .iii. jours, contre le ban de le ville. (20 févr. 1334, *Reg. de la loy*, 1332-1335, f° 78 v°, A. Tournai.)

— Anc., en t. de pratique, *garder le jour*, rester à l'assise pendant toute la journée afin qu'il ne puisse pas y avoir renvoi sur la demande de la partie adverse :

Audit Ghobinet, pour sa journee *d'avoir* occupé, comme procureur desdis tuteurs et curateurs, audit plait du bourcq, et *wardé ledit jour*. (Sept. 1417, *Tutelle des enfants de Jaquemart du Breucq*, A. Tournai.)

— Empêcher de partir :

Li Cheneliu qui le durent *garder*
Des eglentiers li batent les costez.
(*Mort Aymeri*, 1412.)

— Ne pas quitter :

Ce sont celes, si com je croi,
Qui *garderent* leur veveté
Por Dieu le roy de majesté.
(*La Court de Paradis*, 210, ap. Méon, *Fabl.*, III, 135.)

— Ne pas perdre, maintenir :

Nous mangeons bien et beuvons comme les bestes, mai sce ne sont pas actions qui empeschent les offices de nostre ame. En celle la nous *gardons* nostre advantage sur elles : ceste cy met tout autre pensee sous le joug. (Mont., *Ess.*, III, v.)

— Réserver :

Seignurs, feit il, ço *gardez* vus,
Kar jo ne voil estre seu
Fors de vus ki m'avez veu.
(*Vie de saint Gile*, 2060.)

— Observer, respecter :

Jo voil totevoies ke mei freire *warzent* ceste geune ne mies solement... (*Serm. de S. Bern.*, 137, 39.)

Mais ke il *warge* les accoustumanches de le commugne. (1215, Tailliar, *Rec. d'act. des* xii° *et* xiii° s., p. 50.)

Cf. IV, 224°.

GARDERESSE, v. Carderesse. — **GARDERIE**, v. Jarderie.

GARDE ROBE, s. f., coffre ou armoire destiné à renfermer les habits, le linge, les étoffes, quelquefois des objets précieux ; chambre destinée au même usage et dans laquelle par la suite on mettait la chaise percée :

En un[e] *garde robe* li rois en vint.
(*Loh.*. ms. Montp., f° 62ᵇ.)

Dedens une *garde reube* entre.
(*Chastel. de Vergi*, B. N. 375, f° 333ᵇ.)

Por une serure a une *warde reube*. (1304, *Trav. aux chât. des comtes d'Art.*, A. N. KK 393, f° 21.)

Tout esbraillé et destaché comme s'il venoit de la *garde robe*. (Mont., I, XLIII.)

Cf. Garderobe 1, t. IV, p. 225ª.

1. **GARDEUR**, v. Cardeur.

2. **GARDEUR**, s. m., celui qui garde.

Cf. Gardeor, IV, 224ª.

GARDE VAISSELLE, s. m., officier qui a la garde de la vaisselle d'un prince :

Escuyer de cuisine et *garde vaiselle*. (L. Guyon, dans *Dict. gén.*)

GARDIEN, s. m., celui qui a la garde, la surveillance de quelqu'un, de quelque chose :

Et tot entor mist ses *guardens*
Ki veillassent la nuit toz tens.
(*Eneas*, 4889.)

Prince *gardain* de sainte iglise.
(Ben., *D. de Norm*, II, 11292.)

Ainz ai asez sur mei *guardeins*
Vielz e juefnes.
(Marie, *Lais*, Mil., 143.)

Car li *wardin* furent occis.
(G. Gaimar, *Chron.*, ap. Michel, *Chr. anglo-n.*, I, 15.)

Sire Willam Malet, *wardayn* de countez.
(*Chron. de P. de Langtoft*, ap. Michel, *Chr. anglo-n.*, I, 134.)

Comme *gardiain* dou conthei de Bourgoigne. (1264, Acey, boite 16, cote 3, A. Jura.)

Wardein dou seel. (1283, Nancy, H 3122, A. Meurthe.)

Et se ton *gardein* est lecherre,
Telz delices li porras querre...
(*Clef d'amors*, 3109.)

Chescun jour a houre de tierce son *gardeyn* lui trova desliee. (Bozon, *Contes*, p. 102.)

Pieron de le Marliere, sergant d'armes au roy de Franche, no seigneur et *gardyen* de Tournay. (5 oct. 1332, *C'est Jakemon Coppet*, chir., A. Tournai.)

Nous *wardains* dou saieil. (Ch. de févr. 1341, vid. de 1343, H 3023, A. Meurthe.)

Et doient ilz, en leurs juges et offichiens estre *wardans* et executeurs del loy. (Hemricourt, *Patron de la temporalité*, ap. Polain, *Hist. de Liège*, II, 392.)

— Adject., *pere gardien*, supérieur de certains couvents :

Je ne boy que en mon breviaire, comme un beau *pere guardian*. (Rab., *Garg.*, v, f° 14 r°, éd. 1542.)

— S. f., *gardienne :*

La *gardianne*. (1542, S. Pierre-de-Saumeje, A. Maine-et-Loire.)

— *Garde gardienne*, sauvegarde :

Injures et torts faicts a ceulx que le roy mande de venir vers luy, a cause de quoy ilz sont en sa *garde gardienne*. (Michel Lhospital, *Harangues et Mémoires*, II, 436, Dufey.)

Cf. Gardoien, IV, 226ᵃ.

gardon, s. m., petit poisson d'eau douce, *leuciscus idus :*

Cil qui mangue les *gardons*,
Les lanpraies, les luz, les bars.
(Gaut. de Coinci, *Mir.*, ms. Brux., f° 214ᵃ.)

Voulez vous cuire ces *guerdons* avant que les escalier? (Palsgrave, *Esclairc. de la lang. franç.*, p. 690.)

— *Jeter un gardon pour avoir un brochet*, renoncer à un profit dans l'espoir d'un plus grand :

Loys *jettoit un gardon pour avoir un brochet*, car par ses allechemens et presens, il vouloit luy oster de dessouz l'aisle le comte de Provence. (Du Haillan, *Hist. d'Anjou*, f° 23 r°.)

gare, interj., cri pour avertir d'avoir à se garer :

Guare! voy le ci. (Rab., *Quart liv.*, XXXIII.)

— *Sans dire gare*, sans avertir :

Une mousse de Bisquaye
L'autre jour pres ung moullin
Vint a moy *sans dire gaire*.
(*Chans. du xvᵉ s.*, VII, I.)

Les Papimanes quelques jours apres, *sanz dire guare*, se mirent tous en armes. (Rab., *Quart liv.*, XLV.)

garenne, s. f., lieu peuplé de lapins :

Ils vont faire leurs demeures dans quelques *garannes* ou petits bois. (Saln., *Ven.*, Chasse du loup, II.)

— Plaine buissonneuse :

Par la *guarenne* tuit s'espandent
Et par tanz quanz joste demandent.
(*Thebes*, 4335.)

Cf. Garene, IV, 226ᶜ.

garer, v. a., faire entrer et mettre à l'abri dans une gare :

Quant aucuns vins seront amenez, si c'est pour aller aval l'eaue au dessoulz des dis pons, ils *seront guerrez* en l'isle Nostre-Dame. (Fév. 1415, *Ord.*, X, 264.)

Garrer leurs batteaux. (1585, *Cour des aides*, ap. Ste-Pal.)

gargariser, v. a., laver l'entrée de la gorge et la bouche avec un liquide que l'on y agite par un mouvement des amygdales :

Gargarizer. (*Liv. de fisiq.*, ms. Turin, f° 35 r°.)

Gargarisera souvent sa bouche d'eau et vinaigre. (Paré, *Œuv.*, XXIV, 23.)

— Plaisamm. et par extens. :

Page, de l'eau : boute, mon enfant, elle me rafraischira le faye. Baille icy que je *guargarize*. (Rab., *Gargant.*, xxxix, f° 107 v°, éd. 1542.)

— Prendre en gargarisme :

Se aulcun ne a bon odorement, il doit *gargarizer* ruthe. (B. de Gord., *Pratiq.*, III, 21.)

— *Gargarisé*, p. passé, pris en gargarisme :

Feuilles de prunier cuictes en vin et *gargarisees* repoulsent la luette trop abessee. (C. Gueroult, *Trad. de l'hyst. des plant. de L. Fousch*, ch. cliii.)

gargarisme, s. m., liqueur préparée pour se gargariser :

Gargarisme. (*Liv. de fisiq.*, ms. Turin, f° 28 r°.)

Galgarisme. (*Ib.*, f° 32 v°.)

Gargarismes de laict. (Tagault, *Inst. chir.*, p. 302, éd. 1549.)

gargote, s. f., restaurant de bas étage :

On l'a veu logé dans un 4ᵉ estage en un college de l'Université, faisant venir sa portion de la *gargote*. (1689, *Les Genéalogies du s. Gaillard*, Cab. hist., IV, 187.)

gargoter, v. n., fréquenter les gargottes :

Gargotter, monter dans une sorte de cabaret que l'on appelle gargotterie. (Oud., *Cur. fr.*)

Cf. Gargueter, IV, 228ᶜ.

gargoterie, s. f., gargote.

Voy. l'ex. sous Gargoter.

gargouille, s. f., canal, conduit, tuyau pour l'écoulement des eaux fluviales ou ménagères :

Pro lapidibus, que vocantur *gargoules*, quadrigandis. (1295, *Fabr. de S.-Lazare d'Autun*, ap. Duc., *Gargoula*.)

Un *gargoule*. (1304, *Trav. aux chât. des comt. d'Art.*, A. N. KK 393, f° 16.)

Pour nestoier les *gargoles*. (1379-80, *Compt. de la fabriq.*, A. Aube G 1559, f° 51 v°.)

Le lermier des deux *gargueules*. (2 déc. 1396, A 4, A. mun. Rouen.)

La *gargoule* des nouviaux dressouers. (1397, *Arch. hospit. de Paris*, II, 171.)

Avoir fait une *ghargoulle* au dit noge. (20 juin 1404, *Tut. des enfants de Mathieu Consart*, A. Tournai.)

Depuis la *gourgouille* de l'esvier jusques au ront de la tour. (1468, *Cens d'Orléans*, titres génér., cahier 1, f° 3, ap. Le Clerc de Douy, t. I, f° 294 r°, Bibl. Orléans.)

Guergoulle. (1509, *Acte*, Péronne, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Empruntons le nom des *gargouilles*, ou s'assemble toute l'eaue de pluye d'une maison. (Du Pinet, *Pline*, XVII, 21.)

— Figure d'un gros serpent que l'on portait à Rouen aux processions les jours des Rogations et de l'Ascension; par analogie :

En tous petis ymages, feuilles, lyons, *gargoulles*, et autres choses de semblable façon qu'il conviengne estre moullez et assises en autres joyaulx. (Mars 1378, *Ord.*, VI, 389.)

— Fig., discussion confuse :

Survint un debat et *gargouille* entre les sieurs du chappitre Nostre Dame et les moines de Sainct Remy, sur la leve dudict corps. (J. Pussot, *Journalier*, p. 217, E. Henry et C. Loriquet.)

Cf. IV, 228ᵇ.

gargouillement, s. m., bruit produit par le déplacement de certains liquides dans l'estomac, les intestins, etc. :

Signe que c'est le boyau qui descend, est sa prompte reduction, avec quelque *gargouillement*. (Joub., *Gr. chir.*, p. 564, éd. 1598.)

— Action de se gargariser :

Gargouillement, gargarizatio, gargarizatus. (R. Est., *Pet. Dict. fr.-lat.*, éd. 1542.)

gargouiller, v. — N., produire un bruit semblable à celui de l'eau qui tombe d'une gargouille :

Ils (les muets) *gargoullent* tous dis et vociferent par les narines. (Evrart de Conty, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 167ᵈ.)

Le vin qui coule au col d'un flascon qui *gar-* [*gouille*.
(J. Godard, *le Flascon*, Œuvres, II, 321, éd. 1594.)

— Fig., parler confusément :

Les uns, *gargouillant* a table, s'esclatoient de rire. (*Hist. maccar. de Merlin Cocc.*, I.)

Mais c'*est* trop *guarguillé* : si quelqu'un le veut
Qu'il aille a l'autre monde. [voir.
(*Opusc. tabariniq.*, l'entrée de Gautier Gargnille en l'autre monde.)

— Se gargariser :

Gargarisso, *gargouiller*. (R. Est., *Thes.*)

Gargouiller, gargariser, se laver la bouche. (B. Jamin, *Traduct. des dialog. de J. L. Vives, Index*, gargarizo, éd. 1576.)

— A., agiter de manière à produire un gargouillement :

Les masles des grenouilles r'appellent les femelles en demeurans la babine de dessous dans l'eau, laquelle ils *gargouillent* par contrepoids avec la langue qui est a delivre vers le gosier. (Du Pinet, *Pline*, XI, 37.)

— Prendre en gargarisme :

Le vin ou ceste herbe aura esté cuytte, se on le *gargoulle* en la bouche, il degaste les humeurs qui sont es gencives et es parties de la gorge. (*Grant Herbier*, f° 79 v°.)

Cf. Jargoillier, IV, 636ᵇ.

gargouillis, s. m., bruit que fait l'eau en tombant d'une gargouille :

Tantost au *gargouillis* d'une source ecartee
Il repast son oreille a ouir appretee.
(Birag., *Eglog. sur la mort de Mˡˡᵉ Marie d'Elin*, Œuvres, p. 110, éd. 1581.)

gargoulette, s. f., petite gargouille :

A cescun debout une *gargoulete* de plonc qui gietra et portra les euwes a cauchie. (1337, *C'est le portail de S.-Quentin*, ap. La Grange, *Docum. relat. à quelq. monum. de Tournai*, p. 66.)

gargousse, s. f., charge d'une bouche à feu dans son enveloppe :

Gargouche. (Fournier, *Hydrogr.*, p. 177.)

Surirey de Saint-Méry dit qu'on emploie indifféremment dans le même sens, les mots cartouche, *gargouge*, *gargouche*, ou *gargousse*. (*Mém. d'artill.*, I, 141.)

garnement, s. m., *meschant garnement*, et ellipt. *garnement*, mauvais sujet :

Lequel tonnelier dit lors : tu as enbati, faus *garnemens !* (1386, A. N. JJ 129, f° 117 v°.)

Quelques larrons et *meschans garnemens*, estimans a bon droit cest homme avoir beaucoup d'escus, allerent en une nuict, a heure qui leur sembloit commode, en sa maison, en intention de le desrober. (Lariv., *Facet. nuits de Strap.*, XIII, v.)

Ce *meschant garnement* de regnard. (Desp., *Nouv. recreat.*, Des finesses et actes d'un regnard, f° 109 v°, éd. 1572.)

Si on revient, faictes luy mettre la main sur le collet, c'est un *mechant garniment*. (1586, *Lett. miss. de Henri IV*, t. II, p. 187.)

Cf. IV, 233ᵇ.

garnir, v. a., entourer de quelque chose qui protège :

La cité *ot* bien *garnie* Agolant,
Li rois qui tint le mestre mandement.
(*Aym. de Narb.*, 1204.)

Faire vueil *garnir* sanz attente
De gens d'armes toutes les villes,
Les chastiaux, les pors et les illes.
(*Mir. de N.-D.*, VI, 125.)

— Fig. :

Toz sos fidels ben en *garnid*.
(*Passion*, 112.)

— Corroborer par l'adjonction de quelque chose qui en prouve l'authenticité :

Nos feimes ces presantes lettres de nostre saiel *wairnir*. (29 déc. 1214, *Coll. de Lorr.*, Not. des mss, XXVIII, 14.)

— Compléter (une chose) en y mettant ce qu'elle est destinée à contenir :

Deux muis de chaux *garnies* de sablon pour appareiller certaines bauches de murs en la dicte porte. (1399-1400, *Compt. de Jehan Lebreton*, Forteresse, XII, A. mun. Orléans.)

— Anc., *garnir la main de quelqu'un*, lui donner une gratification, lui remettre une somme d'argent :

A laquelle exequcion led. Jehan s'opposa, et, avant que ilz le voulsissent recevoir a opposicion, il convint que il leur *garnist la main* de lad. somme. (31 mars 1382, *Mém. Soc. Hist. de Paris*, XVII, 82.)

Enfin m'envoya un serviteur qui me *garnit* tres bien *la main*, et puis me dict que son maistre me prioit. (H. Est., *Tr. prep. a l'apol. p. Herod.*, xvi.)

— Anc., instruire :

Tant aprist letres que bien en *fut guarnit*.
(*Alexis*, xiᵉ s., str. 7ᵈ.)

Se doivent ententivement traveillier et bien norrir lor anfanz et chastier et reprendre et *garnir* les juenes, si que... (Phil. de Nov., .iiii. *tenz d'aage d'ome*, § 107.)

Et n'*est* pas *garny* de la congnoissance des langues. (Calv., *Lett.*, I, 105.)

Cf. IV, 234ᵇ.

garnison, s. f., ensemble des troupes qui occupent une place de guerre pour la défendre ; ensemble des troupes qui sont casernées dans une ville :

Quant il ot prise par tot la *guernison* des forteresses. (*Hist. de Joseph*, B. N. 2455, f° 84 r°.)

Li damaige que cil de lae *warnezon* de Foult ont fait a l'abbey de Saint Eivre. (1337, *Coll. de Lorr.*, III, f° 42, B. N.)

Pour savoir que on pouvoit mectre hors la *guernison* de Beaugency. (*Compte de Jeh. Hillaire*, 1428-1430, Forteresse, XXX, mandem. du 14 oct. 1429, A. mun. Orléans.)

— Celui ou ceux qui sont établis chez quelqu'un pour garder les meubles saisis :

Sergens mis en *garnison* es hostelz des malfaiteurs. (*Voirye de Paris*, A. N. Y³, f° 11 v°.)

Cf. IV, 235ᵃ.

garniture, s. f., ce qui sert à garnir, à orner :

Guernitures. (*Entr. de Henry II à Rouen*, f° 8 r°.)

Guarniture. (1561, *Et. de dommag.*, G, S.-Mac., A. Gironde.)

— Fig. :

Cela leur vint bien a poinct, car ils n'ont pas toujours cinq sols apres leurs pois, les pauvres *garnitures*. (*La Nouv. fabrique des excell. traits de verité*, p. 163.)

Cf. Garnesture, IV, 234ᵃ.

garou, v. Loup-Garou, ci-après, Garelou, IV, 226ᵇ et Garol, IV, 236ᶜ.

garouage, s. m., action de courir le guilledou.

Cf. Garrouage, IV, 237ᶜ.

garrobe, v. Caroube. — **garrobier**, v. Caroubier. — **garroite**, v. Carotte.

garron, s. m., mâle de la perdrix :

Jusques a ce que les chiens facent lever la perdrix, ou le *garron* (c'est a dire le masle). (E. Binet, *Merv. de nat.*, p. 49, éd. 1622.)

1. **garrot**, s. m., trait d'arbalète ; pierre employée autrefois en guise de boulet ; morceau de bois court que l'on passe dans une corde pour la serrer en tordant.

Cf. Garrot 1 et 2, t. IV, p. 237ᵇ et Gaviot, IV, 248ᶜ, qui doit être corrigé en Garrot.

2. **garrot**, s. m., partie saillante située au-dessus des épaules, entre l'encolure et le dos, chez le cheval, le bœuf, etc. :

Lui ont prins et enmenez trois vielx et copper les *gerrotz* a ung autre veel. (1444, *Inform. par Hug. Belverne*, f° 41, A. Côte-d'Or.)

Garrot. (Liebault, *Mais. rust.*, p. 173.)

garrottage, s. m., action de garroter ; état de ce qui est garroté ; fig. :

Cruel *garrotage*, a qui ayme d'affranchir les coudees de sa liberté en tout sens. (Mont., *Ess.*, l. III, c. ix, p. 127, éd. 1595.)

garrotter, v. a., serrer fortement à l'aide d'un garrot, et, par extens., avec des liens :

Le nyd *garrotte* de joncz joingz a lignolz.
(*Banquet du boys*, Portef. de l'ami des livres.)

Lié et *garotté* comme un criminel. (Brant., *Cap. estr.*, I, i.)

— Fig. :

Et ne suis pas homme qui me laisse guere *garroter* le jugement par preoccupation. (Mont., *Ess.*, l. III, c. xi, p. 171, éd. 1595.)

Cf. Garochier, IV, 236ᶜ.

gascheur, mod. gâcheur, s. m., manœuvre qui gâche le plâtre.

— Anc., rameur :

La conduite desdits bateaux par 26 compagnons maronniers *gascheurs* depuis Ne-

vers jusqu'a Tours. (1510-11, *Comptes de Michel Bourbonnat, receveur*, CC 85, A. mun. Nevers.)

Les bancs des *gascheurs* ou rameurs. (JUN., *Nomencl.*, p. 166.)

Cf. GASCHEEUR et GASCHEUR, IV, 239ª.

GASCHIER, mod. gâcher, v. a., détremper avec de l'eau (part. le plâtre), pour faire un enduit :

PILLE MORTIER.
Hau ?
CASSE TUILLEAU.
Gache mol.
PILLE MORTIER.
Delyé.
(*Mist. du Viel Test.*, 6712.)

Le nid (des hirondelles) est basty, *gaschant* de la boue, r'embouché de paille, tapissé de flocs de laine. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 89, éd. 1622.)

Cf. IV, 239ᵇ.

GASCON, adj., incorrect comme le dialecte des Gascons :

Au goust des polis du temps,
Ma plume est vrayement *gasconne*.
(MAYNARD, *Epigr.*, Œuv., p. 87.)

— S. m., dialecte des Gascons :

Trop volentiers en parloit a moi, non pas en son *gascon*, mais en beau et bon françois. (FROISS., *Chron.*, XI, 85, Kervyn.)

GASCONISME, s. m., façon incorrecte de parler, d'écrire, due à l'influence du dialecte gascon :

J'avois prié le sieur Estienne de corriger les *gasconismes*. (J. SCALIGER, *Lett. inéd.*, p. 165, éd. 1881.)

GASCONNADE, s. f., action ou trait de Gascon.

— Anc., *a la gasconnade*, en Gascon :

Jurant *a la gasconnade*. (LESTOILE, *Mém.*, 2ᵉ p., p. 91.)

GASCONNER, v. a., prononcer avec l'incorrection propre aux Gascons :

Encor ils contrefont leur langage et leur vois
Gasconnants leur jargon.
(VAUQ., *Sat.*, V, à M. de la Boderie.)

GASPILLER, v. a., consommer, dépenser inutilement par une profusion désordonnée :

L'un desquels, ayant receu sa part de l'heritage, la *gapilla*. (LA BOD., *Harmon.*, p. 530.)

Lors qu'ilz y entrarent il y avoit des vivres et des vins pour deux ans ; mais ilz *gouspillarent*, beurent et mangearent avec une gloutonnie que... (BRANT., *Grands capit. estrang.*, I, XVII.)

Ampres qu'ils y *eurent* tout mangé et *gouspillé*... (ID., *ib.*)

Gouspiller, pro *gaspiller*, prodigere. (DUEZ, *Compend. gramm.-gall.*, p. 30, éd. 1663.)

GASPILLEUR, s. m., celui qui gaspille :

Gaspilleur. (OUDIN, *Gramm. franç.*, p. 33, éd. 1656.)

— Adjectiv. :

A pere amasseur fils *gaspilleur*.
(GABR. MEURIER, *Tresor des Sentences*.)

GASTEL, mod. gâteau, s. m., pâtisserie faite avec de la farine, du beurre et des œufs :

Et j'ai oies et *gastel*,
Poçons, tartes et porcel.
(COLIN MUSET, *Chans.*, IX, 52, Bédier.)

Quar il dounast ains .I. castiel
Que nus autres .I. seul *gastiel*.
(MOUSK., *Chron.*, 18866.)

Qui fera *watez* trop petis. (1269, *Charte de Charmes*, Tres. du chart. de Lorr., lay. Charmes-sur-Mos., n° 38, A. Meurthe.)

Doivent cuire li fournier le fournee de pain et de *wastieux* paisiblement. (1355, *Ord.*, V, 511.)

Chescun moniers deit ung *voitels* a cuire a la Saint Martin. (1404, *Rôle de S.-Pierre de Porrentruy*, Mon. de l'év. de Bâle, V, 199, Trouillot et Vautrey.)

Ung *waitelz* de .V. s. (1406, *Ch.*, dans *Hist. de Metz*, IV, 586.)

Pour *wastiaux* donnes as enffans. (10 janv. 1429, *Tut. des enfants Jehan le Pot*, A. Tournai.)

Autre pain ilz n'avoient que les *wasteaux* qu'ilz faisoient journielement sur le charbon. (WAVRIN, *Anchienn. cron. d'Englet.*, II, 112.)

— *Gastel des rois*, gâteau que l'on mange le jour des Rois et dans lequel se trouve une fève faisant roi du festin celui qui la trouve dans sa part ; fig., *trouver la feve au gastel*, faire une heureuse découverte :

Fiez vous a vostre philosophie : vantez vous d'*avoir trouvé la fesve au gasteau*, a voir ce tintamarre de tant de cervelles philosophiques. (MONT., *Ess.*, l. II, c. XII, p. 336, éd. 1595.)

— *Roi du gastel*, celui qui a trouvé la fève du gâteau des Rois :

(Ma) maistresse, vous ne sçavez pas ;
Nostre chat est *roy du gasteau*.
(*Farce de Jeninot*, Anc. Th. fr., I, 296.)

— *Avoir part au gastel*, participer à un profit :

Combien que tout se fasse de deça sous le nom ou du roy ou bien du roy de Navarre, toutefois M. de Guise *a* la plus grande *part au gasteau*. (PASQ., *Lett.*, IV, 15.)

Cf. IV, 241ᶜ.

GASTE PAPIER, mod. gâte-papier, s. m., mauvais écrivain :

Gatepapiers et plaidiers, (J. DE VITRY, dans *Dict. gén.*)

C'est pourquoi je ne tiens que pour brouillons et *gaste papiers* ceux qui se meslent d'escrire aujourd'hui la dessus. (L'ESTOILE, *Mém.*, 2ᵉ p., p. 640.)

GASTER, mod. gâter, v. a., dévaster :

Carles li magnes ad Espaigne *guastede*.
(*Rol.*, 703.)

— Détériorer en altérant :

La luxure debilite les forces, *gaste* la veue, prive l'homme de son bon sens. (LARIV., *Nuicts de Strap.*, VIII, III.)

La rosee leur pourroit (aux chiens) *gaster* le nez, au moins leur diminuer le sentiment. (SALN., *Ven.*, I, 18.)

Elle la prioit de luy enseigner quelque herbe, ou quelqu'autre recepte, qui pust tellement *gaster* le visage d'une fille... (URFÉ, *Astree*, II, XI.)

— Ruiner :

C'est doncques cela qui *gaste* les maisons beaucoup plus que la plus grande ignorance de la mesnagerie qu'on pourrait penser. (LA BOETIE, *Mesnag. de Xenoph*, p. 256.)

Cf. IV, 242ᶜ.

GATE, v. JATTE. — **GATILLEMENT**, v. CHATOILLEMENT.

GAUCHE, adj., en parlant du bras et de la main, qui est du côté du cœur :

Le suppliant bailla a icelui Perrinet du doulx de la main *gaulche*. (1471, A. N. JJ 197, f° 82 r°.)

— Par extens., qui est situé par rapport à la partie antérieure d'un objet comme le bras gauche par rapport au corps :

Je me trouvay du costé *gauche*, ou estoient les gentilz hommes des vingt escuz. (COMM., *Chron.*, VIII, XI, Chantelauze.)

— *Tourner quelque chose a gauche*, la changer de face ; par extens. et fig., changer :

Que, pendant sa prison, elle eut vescu avec une liberté de sa conscience en la religion de ses pere et mere (sachant que, si elle l'eust voulu *tourner a gauche*, les prisons lui eussent esté ouvertes). (PASQ., *Recherch.*, VI, XV.)

GAUCHER, adj., qui se sert de la main gauche plus souvent que de la droite :

Si comme c'est chose naturelle a homme estre destrier combien que aucuns soient *gauschiers*. (H. DE GAUCHI, *Trad. du Gouv. des Princ. de G. Colonne*, Ars. 5062, f° 92 r°.)

Que tous hommes soyent aussi bons *gauchiers* que destriers. (LE PLESSIS, *Ethique d'Aristote*, f° 84 v°, éd. 1553.)

Cf. GAUCHIER 2, t. IV, p. 244ᵇ.

GAUCHIR, v. — N., se détourner de la position qu'on a, du chemin qu'on suit :

De l'autre costé, *gauchissant* sur l'orient, nous rencontrons le Piemont. (DAMPMART., *Merv. du monde*, f° 5 r°.)

Ces meules brisoient tous les traicts qui venoient des grosses arbalestes, ou bien les faisoient *gauchir*, de maniere qu'elles rendoient le coup sans aucune force. (AMYOT, *Diod.*, XVII, 10.)

— A., détourner :

.... Les coups *gauchir*.
(GUILL. DE S. ANDRÉ, *Liv. du bon roi Jehan*, 2347.)

Declinant tout mollement noz propos, et les *gauchissant* peu a peu aux subjects plus voysins. (MONT., l. III, c. IV, p. 30, éd. 1595.)



Par l'ardant desir de la belle pomme, elle *gauchit* sa course et happa cet or roulant. (Mlle de Gournay, *Trad.*, à la suite de Mont., *Ess.*, p. 653, éd. 1635.)

Cf. Guenchir, IV, 375a.

gaude, s. f., espèce de résidu qui fournit une teinture jaune :

De *gaude* et de waide por taindre.
(*Des marcheans*, 144, Montaigl. et Rayn., *Fabl.*, II, 126.)

Bresil, garence, *gaude*. (1361, *Ord.*, III, 517.)

gaudeamus, s. m., chant de réjouissance :

Les Flamens, quand ils veulent faire leur grant *gaudeamus*, font conscience de taster du vin qu'ils ne soyent yvres de biere. (H. Est., *Tr. prep. a l'apol. p. Herod.*, xxii.)

gauder, v. a., teindre en gaude :

Et que tous les draps que on vaulra taindre et faire marbres, que li taintenier de boullon les facent aporter par devant les bouleurs quant il les *aront waudes* et tains en vert. (30 juillet 1326, *Reg. des métiers*, fo 15 ro, A. Tournai.)

gaudir (se), v. réfl., se réjouir.

Cf. IV, 245b.

gaufrage, s. m., ouvrage fait en forme de gaufre :

Elles (les abeilles) du long de la journee
Jusques a la nuit retournee
Sont a la peine bastissant
Leur doux *goffrage* blanchissant.
(J. A. de Baif, *Œuvres*, fo 264 ro, éd. 1573.)

gaufre, s. f., gâteau de cire des abeilles :

De qui le beau parler
Surpassoit la liqueur que rousse on voit couler
Dans les *gaufres* de cire, alors que les avettes
Ont en miel converty la douceur des fleurettes.
(Rons., *Œuv.*, Hymnes, p. 688, éd. 1584.)

La belle premiere chose est de faire ou refaire et raccommoder leur *goffre* et leur rayon. (E. Binet, *Merv. de nat.*, p. 82, éd. 1622.)

— Pâtisserie mince et légère, cuite dans un moule formé de deux plaques divisées en cellules semblables à celles des alvéoles :

Flans, gastiaus, *wauffres* et pastes.
(Chrest., *Yvain*, B. N. 1433, fo 39 ro.)

Wastels, *walfres* et simenels.
(Huon de Rot., *Protheslaus*, B. N. 2169, fo 38d.)

Toutes sont boines; aussi sont darioles et *waufres*. (*Dialog. fr.-flam.*, fo 5c.)

Gauffre ou *goffre*. (La Porte, *Epith.*)

Cf. Gauffre, IV, 246b.

gaufrer, v. a., marquer d'un gaufrage :

Il montroit des manchons *gauffrez* de satin blanc.
(Aub., *Trag.*, II, t. I, p. 117, Ch. Read.)

— *Gaufré*, p. passé, fait en forme de gaufres ; formé de gaufres :

Le miel frais espuré des ruchetes *gaufrees*,
Distile, savoureux, de tes levres sucrees.
(R. Belleau, *Œuv. poet.*, Eclog. sacr., IV.)

gaufrier, s. m., moule pour faire cuire des gaufres :

Un fiers de *waffier*, une cramaille. (9 oct. 1377, *Reg. de la loi*, fo 136, A. Tournai.)

Les *gauffriers* font un autre service que l'en dit gros bastons qui sont fais de farine pestrie aux œufs. (*Ménagier*, II, 262.)

Ung *wauffrier*, ung hastier. (1507, *Exéc. test. de Flipes Truffin*, A. Tournai.)

Ung *waufflier*. (1510, Valenc., ap. La Fons, *Gloss. ms.*)

gaufrure, s. f., empreinte que l'on fait sur une étoffe en la gaufrant :

Gaufrure quarelee. (Ol. de La Marche, dans *Dict. gén.*)

gaulade, s. f., coups de gaule.

— *Recevoir les gaulades*, recevoir un châtiment, un affront :

Il a fallu que lui, se prosternant aux pieds du pape, *ait reçu les gaulades* en la personne de Monsieur le Convertisseur et du cardinal d'Ossat. (Aubigné, *Œuvr.*, II, 239, Réaume et Caussade.)

gaulderon, v. Godron.

gaule, s. f., longue perche :

As lattes et as *waulles*. (Mai 1278, *C'est Jakemon, le vieswarier*, chir., A. Tournai.)

Plusieurs botes de *waule*. (1423, A. N. JJ 172, pièce 411.)

De chasser avec les chiens ou a la *gaulle* au dommaine d'autruy, aucun n'en est fondé. (*Coust. d'Anjou*, ap. Ch. Du Moulin, *Coust. général. et particul. de France et des Gaulles*, t. II, fo 34 vo, XXXVII, éd. 1581.)

De grandes *goles*. (Maroll., *Mém.*, I, 41.)

— Houssine :

Doivent avoir ceulx qui sont a cheval chacun une bien longue *vale* en la main et doivent rengier les chiens. (*Modus*, fo 41.)

L'on a veu cy devant aller un simple sergent avec sa *gaule* blanche par tout le ressort, et a present ce ne sont que forces. (L'Hospit., *Har.*, 11 avr. 1565.)

Cf. Gausle, IV, 247b.

gauler, v. a., battre avec une gaule :

.i. ouvrier qui *waulla* le puriel. (1360, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— Garnir de gaules :

Pour son sallaire et desserte de ycelles parois, la u mestier estoit, et le comble d'icellui coulembier *avoir* pallet, *waulet* et plaquiet dehors et devens. (1412, *Tut. de Miquelet Tuscap*, A. Tournai.)

gaulette, s. f., petite gaule :

En ung baston ou en une petite *gaullette*. (J. de Bueil, *le Jouvencel*, I, 179.) Var., *gaulette*.

Et frapa le suppliant par le visaige d'une *waulette*. (1451, A. N. JJ 184, pièce 154 ; Duc., *Waula*.)

Des *wauletes* de sallenghue. (1500-1510, ap. La Fons, *Art. du Nord*, p. 188.)

gaulis, s. m., grande branche, brin d'un taillis :

Perçans dans les fustayes et *golys*. (Saln., *Ven.*, Chasse du sanglier, XVI.)

— Clôture de gaules :

.i. *waulich* pour renclore le gardin de le dicte meson. (11 sept. 1392, *Tut. des enf. Colart Diemenche*, A. Tournai.)

gaupe, s. f., femme malpropre et désagréable.

Cf. Gaupe 2, IV, 247a.

gausser (se), v. réfl., se moquer de quelqu'un à sa barbe :

Les renards sont pris, il y a bien a *se gausser*. (Cholieres, *Apres disnees*, VI, fo 216 vo.)

— N., même sens :

Alcibiade... lequel d'une singuliere dexterité d'esprit et en toutes heures *gossoit* aux cabarets d'Athenes. (N. Du Fail, *C. d'Eutr.*, XXVII.)

Leurs marys les voyans en ce cruel martyre,
Ne laissoient pas pourtant de *gaucer* et de rire.
(*Les prem. œuv. de Mmes des Roches*, p. 156, 3e éd.)

gausserie, s. f., moquerie, raillerie :

Un conte fait sans art,
Tout plein de *gosserie* et tout vuide de fart.
(Vauq., *Art poét.*, III.)

Il leur semble qu'une *gosserie* ne vaut rien s'il n'y a de la derision des parolles de la saincte Escriture. (H. Est., *Apol. p. Herod.*, XIV.)

gausseur, s. m., celui qui aime à se gausser :

Gozzeurs et babillars. (Le Plessis, *Ethiq. d'Arist.*, fo 49 vo, éd. 1553.)

— Adject., railleur :

Et l'accusant que ta muse *gosseuse*
Piquast des grands la façon cauteleuse.
(Vauq., *Sat.*, à M. de Chiverny.)

Ciceron... estoit bon citoyen, d'une nature debonnaire, comme sont volontiers les hommes gras et *gosseurs*. (Mont., l. II, ch. x, p. 266, éd. 1595.)

Cf. IV, 247b.

gavion, s. m., gosier.

Cf. IV, 248.

gaze, s. f., sorte d'étoffe fort claire :

Sur la *gaze* pinte.
(Rons., *Bocage royal*.)

gazelle, s. f., bête fauve du genre des antilopes :

Une maniere de beste sauvage qui est comme une *gasele*. (*Liv. de Marc Pol*, LXXIV, Pauthier.)

Une beste sauvaige que l'en apelle *gazel*. (Joinv., *S. Louis*, § 507.)

La beste appellee *gazeles*. (Evrart de Conty, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 192b.)

Gazel. (*Jard. de santé*, I, 152.)

gazon, s. m. et f., herbe courte et menue qui forme sur le sol comme un tapis de verdure :

Et si couvers de vers *wasons*.
(A. Du Pont, *Rom. de Mahom.*, 1408.)

Pour recouvrir de mousses et de *wasons* les relais du petit vivier. (1344, *Trav. aux chât. des comtes d'Art.*, A. N. KK 393, f° 100.)

Sorops, *wason* ou *gazon* de terre. (*Gloss. de Salins*.)

Si les convint jeuner toute le jour ainsi que la nuit et les chevaux mengier terre pour la *wason* ou bruieres ou fueilles d'arbres. (Froiss., *Chron.*, B. N. 2641, f° 14 v°.)

Wasson. (1462, B 1551, f° 79 r°, A. Meuse.)

Qu'ont emporté de ce mondain *wuason*
David, Sanson, Perseus, Hercules?
(Molinet, *Œuvres*, p. 57.)

Un beau *gason* d'herbe fraische. (Ollenix du Mont Sacré, *Sec. liv. des Berg. de Julliette*, f° 388 r°, éd. 1588.)

Gazon ou *glazon*. (La Porte, *Epith.*)

gazonnant, adj., qui forme gazon, couvert de gazon :

En destruysant et abolyssant les prez *gazonnants*. (1338, *Reg. du roi*, ap. J. Baux, *Mém. hist. sur la ville de Bourg*, I, 66.)

gazonner, v. a., revêtir de gazon :

Sans doumagier ou emporter le tresfons par fouir ne par *wassonner*. (1295, *Carl. de Choisy-au-Bac*, A. N. LL 1023, f° 43 v°.)

Clorre lesdictes vannes de pieux et de cloies et bien *gazonner* de gazons de terre. (1328, *Compte d'Oudart de Lagny*, A. N. KK 3a, f° 40 v°.)

Wassonner. (1462, B 1551, f° 79 r°, A. Meuse.)

Laquelle allee *estoit glasonnee*, fossoyee et plantee artificiellement d'arbres d'un costé et d'autre. (*Chos. fait. a l'entrevue de Ch. IX av. la reine cathol.*, f° 50 r°.)

gazouillant, adj., qui gazouille :

Et les *gazouillants* ruisseaux.
(Vauq., *Idill.*, I, 75.)

Pres d'une eau *gazouillante*.
(Rons., *les Poemes*, l. I, Fantaisie.)

gazouillement, s. m., action de gazouiller :

Le *gasoilement* des oysiaulx. (Oresme, *Contre les divinat.*, B. N. 964, f° 26b.)

Entendre le *gasouillement* des oiseaux. (Du Pinet, *Pline*, XXIX, 4.)

Gasoillement. (Lieb., *Mais. rust.*, p. 825.)

gazouiller, v. — N., en parlant des petits oiseaux, faire entendre un chant léger :

Ils *gazouillent* comme hirondelles. (Paré, *des Anim.*, XXV.)

— Par anal., produire un murmure :

Desja plus libre aux champs *gazouille* le ruisseau.
(Magny, *Sousp.*, XXXVI.)

— Par extens., en parlant de personnes :

L'enfant aussy, com par leesse,
Gasoulle et rit et s'esjoyt.
(Maill., *Comtesse d'Anjou*, B. N. 765, f° 23c.)

Mais quant ainsy l'oit *gasoulier*.
(Id., *ib.*)

— A., prononcer comme en gazouillant :

Des poulces elle estreind la gorge qui *gazouille*
Quelques mots sans accents.
(Aub., *Trag.*, t. I, p. 56, Ch. Read.)

Petit a petit *gazouiller* son delicieux ramage. (Fr. de Sal., *Am. de Dieu*, II, xiii.)

gazouillis, s. m., bruit d'oiseaux qui gazouillent :

N'est ce pas le masle qui est choisi pour chanter et donner du plaisir par son ramage et *gazouillis* ? (Cholieres, *Apres disnees*, V, f° 180 v°.)

— Murmure :

Au *gasouillis* des ruisseaux.
(Vauq., *Idill.*, I, 47.)

geai, s. m., oiseau de la famille des passereaux conirostres, au plumage bigarré :

Del poing senestre me resamblez le *gai*
Qi siet sor l'arbre ou je volentiers trai.
(*Raoul de Cambrai*, 5031.)

... *Jay* en dolle.
(*Guerre de Metz*, str. 159b.)

As arbalestriers quant il eurent trait leur *jai* dou nit. (1372, *Comptes*, A. Valenciennes.)

Mauvis, *gois*, videcoqcs. (*Ménagier*, III, 2.)

Les estourneaux ou les *gays*. (Amyot, *Œuv. mor.*, Pluralité d'amis, II.)

geant, s. m., homme d'une taille démesurée :

Et la tierce (eschiele) est des *jaianz* de Malpreis.
(*Rol.*, 3285.)

Dire oimes c'uns *joians*...
Manoit dedans une fourest.
(*Dolop.*, 8232.)

Il s'esleesçat si cume *gaianz*. (*Psalm.*, Brit. Mus., Arundel 230, f° 22.)

Le *jeiant* dan Hercules.
(*Hector*, B. N. 821, f° 1a.)

La forme d'un grant *coiant* aparut sus la riviere devant Cesar. (*Hist. rom.*, ms. Berne 98, f° 71a.)

Jeant. (*Gloss. gall.-lat.*, B. N. l. 7684.)

Or advint en celluy temps qu'il y avoit ung grant *gayant* en Guerende. (J. d'Arras, *Melus.*, p. 328.)

Ou est Nembroth le grand *jayant* ?
(Eust. Desch., *Poés.*, VIII, 146.)

Ghayans. (J. Wauq., *Merv. d'Inde*, 2e p., c. xxxvi.)

Des *geans* ou *gaans*. (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5082, f° 115 r°.)

Le fils captif languit depuis un an
En la prison d'un barbare *gean*.
(Rons., *Franc.*, II, Œuvr., III, 100.)

— Par latinisme :

Fors est issuz si cum *giganz*. (*Serm. de S. Bern.*, 158, 25.)

Ilz faisoient comme les *gigans*, lesquelz furent ainsi nommez des Grecs. (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5082, f° 7b.)

— T. biblique, être monstrueux né du commerce des anges avec des femmes :

Susciteront les li *jaliant*
Qui soient a toi gehissant.
(*Lib. Psalm.*, LXXXVII, p. 320.)

— S. f., *geante* :

Sel garde une *gaiande* qui moult fait a douter.
(*Fierabras*, 2483.)

Galehodin li filz a la *jaiande*. (*Lancelot*, ms. Fribourg, f° 68b.)

Allit fiancer une *joyande*, en l'ostel du sr Nicole de Heu, plus grande que le dit joyant. (J. Aubrion, *Journ.*, an 1497.)

Et dirons du chevalier a la belle *geande* et de celluy a l'aigle d'or. (*Perceforest*, vol. III, f° 21 v°.)

— Adjectiv. :

De mon grand corps ceste *geante* masse.
(J. A. de Baif, *Eclogues*, VIII.)

gehenne, s. f., l'enfer, dans l'Ecriture :

Par la paor dou feu de *jehenne*. (Brunet Latin, p. 462.)

— Poétiq. :

... Le cœur..., sans plaisir, languissant,
Pointelé des sanglots de ta sanglante *gehenne*.
(Cholieres, *Meslanges poétiques*, f° 118 v°, éd. 1588.)

gehine, mod. gêne, s. f., torture judiciaire :

Mis en *jayne* et questioney. (1349, *Compte du prév. de Vesoul*, Ch. des compt. de Dôle, V, 164, A. Doubs.)

La peine de question et *gehine*. (1390, A. N. JJ 138, f° 207 r°.)

Pour sen sallaire doudit Polet avoir approchiet de *jehine* et ycelui decollet. (1428-1429, *Compte de Jehan Wattier, massard*, A. de l'Etat à Mons.)

Par force de la question et *gehanne*. (1453, A. N. JJ 187, pièce 21.)

— Tourment :

Or ont por leur amour, perpetuel haine...
Et por leur faus deliz, tres destraignant *jaine*.
(J. de Meung, *Test.*, 1972.) Corsini, f° 168d : *jehyne*.

Les tourmens et les *geenes*. (Dampmart., *Merv. du monde*, f° 112 v°.)

Geeine. (Id., *ib.*, f° 117 v°.)

Cf. IV, 250c.

geindre, mod., v. Giembre. — **gel**, mod., v. Giel.

GELATINE, s. f., anc., sign. de galantine, sauce pour le poisson :

Gelatine. An excellent withe broth made of the fish maigre. (Cotgr.)

GELEE, s. f., froid qui glace l'eau et rend les corps plus rigides :

Altresi blanches cume neif sur *gelee.*
(*Rol.*, 3319.)

En *gelede.* (*Lib. psalm.*, ms. Oxf., LXXVII, 47.)

La grans *jelee.*
(*Chans.*, ap. Bartsch, *Rom. et Pastour*, p. 176.)

Les refroidies choses par la *jaleie* de l'iver tens. (*De sapientia*, dans *Dial. greg. lo pap.*, p. 284, Fœrster.)

... Glace et *jalee.*
(*Des Poignes d'enfer*, Brit. Mus. addit. 15606, v. 104, *Romania*, VI, 15.)

De *galee* et de noif se trueve
Tout blanc.
(Jacq. de Baisieux, *Trouv. belg.*, p. 176, Scheler.)

Aidier a couvrir les masieres pour le *gielee.* (1322, *Revenus des terres de l'Art.*, A. N. KK 394, f° 40.)

Pour le fait des *giellees.* (19 nov.-16 févr. 1431, *Compte d'ouvrages*, 5e Somme de mises, A. Tournai.)

Marchant sur la *jallee.* (*Mém. de J. Burel*, p. 249.)

Geeslee. (1499, Gand, ap. La Fons, *Art. du Nord*, p. 131.)

Gellee. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10511, VII, v, 7.)

— Fig. :

Somme, fils de la Nuict, et de Lethe oublieux...
De qui l'aile en volant espand une *gelee*
Sur l'humide cerveau...
(Rons., *Œuvres*, Odes, l. IV, p. 368, éd. 1584.)

GELER, v. — A., transformer en glace :

Et li viviers *fu* si *gelez*...
Qu'en poist par desus treschier.
(*Ren.*, Br. III, 380.)

— Altérer par l'action d'un froid excessif :

Les vignes *furent geellees.* (J. Pussot, *Journalier*, p. 5, E. Henry et C. Loriquet.)

— *Avoir le bec gelé*, affecter ou être forcé de garder le silence :

Chascune vouloit monstrer n'*avoir* point *le bec gelé.* (H. Est., *Dial. du nouv. lang. fr.-ital.*, p. 162.)

— Réfl., avoir très froid :

Par le sang de saint Quintin, je *me suis gelé* de froid. (Lariv., *Facet. nuits de Strap.*, V, 4.)

— Prendre de la consistance en refroidissant, comme la cire, la poix, etc. :

L'eau s'en estant allee par exhalaison, (la cire) est jettee dans des terrines ou vazes plats pour *s'y geler* et affermir. (Ol. de Serr., V, 14.)

— N., se transformer en glace ; impersonn. :

Car ades pluet sor nos et *giulet* et gresilhet.
(*Li Ver del juise*, ms. Oxf., Bodl. canon. misc. 74, f° 135 r°.)

— S'altérer par un froid excessif :

Le dix neufviesme jour de may *gelerent* les vignes en plusieurs contrees entour Paris. (*Grand. cron. de France*, le bon roy Jehan, CXXXVI.)

— *Gelant*, p. prés., transformé en glace :

Les autres sur le bord des *gelantes* fontaines.
(Ollenix du Mont-Sacré, *Sec. liv. des Bergeries de Julliette*, f° 8 r°, éd. 1588.)

— *Gelé*, p. passé, extrêmement froid :

Coups de l'air et du vent *gelé.* (Mont., I, 35, p. 134, éd. 1595.)

GELIF, adj., que le gel fait fendre :

Le mauvais (bois) est, premierement pourry ; 2. *gelif*, c'est a dire, qui a esté gelé, car il se fend, s'entr'ouvre en petits filets et, se crevassant, esparpilleroit l'enrichissement et les ouvrages. (E. Binet, *Merv. de nat.*, p. 446, éd. 1622.)

Cf. IV, 253a.

GELINOTTE, s. f., petite poule engraissée dans une basse-cour :

Quatre cens chappons de Loudunoys et Cornouailles, six mille poulletz, six cens *gualinottes.* (Rab., *Gargant.*, xxxvii, f° 104 r°.)

— Oiseau sauvage du genre tétras appelé encore coq de marais :

Perdreaux, phaisans, *gelinottes*, tourterelles. (La Frambois., *Œuv.*, p. 141.)

GELIS, adj., syn. de gélif :

Es pierres tendres lesquelles pierres on appelle *jolices.* (Palissy, *De la marne*, p. 331.)

Cf. Gelice, IV, 253a, dont l'exemple doit être reporté ici.

GEMEL, mod. gémeau, adj. et s., syn. vieilli de jumeau :

Nei sunt li dui enfant *gemel.*
(*Brut*, ms. Munich, 4011.)

L'aventure des dameiseles,
Qui esteient serurs *gemeles.*
(Marie, *Lais*, le Fraisne, 357.)

Deux enfants *gemeaulx.* (Paré, II, 626.)

— Par extens., double :

Secondaire ou *gemeau.* (La Bod., *Harmon.*, p. 432.)

GEMINÉ, adj., qui a un double ; fait en double :

Iceulx traictez sont *geminez.* (12 août 1534, *Pap. de Granvelle*, II, 142.)

GEMIR, v. — N., exhaler sa souffrance, sa peine, d'une voix plaintive et inarticulée :

A sospireir et a *gemmir.*
(*Vie Ste Juliane*, ms. Oxf., Bodl. canon. misc. 74, f° 72 v°.)

Quanque je dy c'est vraye histoire,
Mainte ame oy *gemir* et plaindre.
(*Mir. de N.-D.*, II, 270.)

— A., anc., déplorer :

Je *gemirai* tot mon aage
Les granz pechiez et les mesfaiz...
(G. de Coinci, *Mir.*, 357, *Zeitschr. f. rom. Phil.*, VI, 343.)

Le pecheur *gemiroit* ses pechiez. (J. Gerson, *la Mendicité spirit.*, f° 45 v°.)

Je voy Romme en horreur, en triste solitude,
Et les vieux senateurs *gemir* leur servitude.
(Rob. Garnier, *Cornelie*, V, 1653, Fœrster.)

Cf. IV, 254b.

GEMISSEMENT, s. m., plainte de celui qui gémit :

Pur le destruiement des suffraitus e le *gemissement* des povres ore m'esdrecerai, dit li Sires. (*Liv. des Ps.*, XI, 5, ms. Cambridge.)

Ne ne sunet *gemisement.* (*Othevien*, Brit. Mus., Egerton 613, f° 19 r°.)

Qui parla des ravissemens
Des cielx et des *gamissemens.*
(J. Lefebvre, *Resp. de la mort*, B. N. 994, f° 2a.)

1. **GEMME**, adj., se dit du sel qui se tire des mines :

Les cleres pierres que on apele sal *geme.* (*Hist. univ.*, B. N. 20125, f° 31d.)

Cf. IV, 254c.

2. **GEMME**, v. Jambe.

GENCIVE, s. f., tissu charnu qui garnit les deux arcades dentaires et adhère fortement au pourtour du collet des dents :

Ta levre et ta *gencive*
Est plus verde que chive.
(*Le Dit dou cors et del arme*, P 395, Varnhagen.)

La trembleront li mal lo jor par teil air
Ke parmi les *genchives* entrosk'as sobreciz.
(*Li Ver del juise*, ms. Oxf. Bodl. Canon. misc. 74, f° 134 v°.)

Les dames sount ententives
De laver ben lour *gengyves.*
(G. de Biblesworth, 69, Meyer, *Rec.*, p. 364.)

Pur bien laver lur *gingives.*
(Id., ms. Cambridge, Bibl. Univ. Gg I, 1, f° 279.)

Jancives. (Henri de Gauchi, *Trad. du Gouv. des princ. de Gilles Colonne*, Ars. 5062, f° 133 r°.)

Et warde les *gensives* de porriture et de punaisie. (J. Le Fevre, *Rem. pour la goutte*, P. Meyer, *Rom.*, XV, 183.)

Pour molificacion des *gingives* ou pour sanie. (B. de Gord., *Pratiq.*, III, 22.)

Et ce conferme les *guingives.* (Le Fournier, *La Decor. d'hum. nat.*, f° 7 r°.)

— Poét., bouche :

Comment devon faire oroison
De pur cuer, de nette *gencive.*
(J. Lefebvre, *Resp. de la mort*, B. N. 1445, f° 32b.)
B. N. 994, p. 43b, *gengive.*

GENDARME, s. m., autref., homme de guerre armé de toutes pièces et qui

avait sous ses ordres un certain nombre d'hommes à cheval :

Chevaucheurs estoient ceulx que nous appelons maintenant *gens d'armes*. (Bers., *Tit.-Liv.*, B. N. 20312[ter], f° 1 v°.)

Miles, ung *gendarme*. (R. Est., *Thes.*)

Tout amant est *gendarme*, et Cupidon a son camp et ses armes aussi bien que Mars. (Brant., *Dam. gal.*, V° disc., IX, 484, Soc. Hist. de Fr.)

— Paillette dans un diamant :

Les vices des diamans se nomment points et *gendarmes* ; les points sont petits grains blancs et noirs, les *gendarmes* sont plus grands en façon de glace. (E. Binet, *Merv. de nat.*, p. 187, éd. 1622.)

Gendarmer (se), v. réfl., se mettre sur la défensive :

Si on les poursuit trop ils *se gendarment* debout et se mettent en deffence. (E. Binet, *Merv. de nat.*, p. 127, éd. 1622.)

— Fig. :

Ceux cy pour *se* vouloir eslever et *gendarmer* de ce sçavoir, qui nage en la superficie de leur cervelle, vont s'embarrassant et empetrant sans cesse. (Mont., *Ess.*, liv. I, p. 75, éd. 1595.)

Cf. IV, 255°.

Gendarmerie, s. f., corps de gendarmes :

D'oresnavant la *gendarmerie* seroit mieux paiee. (1525, *Journ. d'un bourg. de Paris sous Fr. I[er]*, p. 243.)

Gendarmerie. (R. Est., *Dict.*, 1539.)

Hannibal fut constraint de passer la une nuittee avecq la moytié de son armee sans *gendarmerie*. (Maigret, *Polybe*, III, 26.)

Gendre, s. m., celui qui a épusé une fille, par rapport au père ou à la mère de celle-ci :

En la maisoun ou en la maisoun son *gendre*. (*Lois de Guill.*, 37.)

Li vostre *janres*, que tant soliez amer.
(*Loh.*, B. N. 19160, f° 18a.)

Li *ganres*. (1226, *Cens. du Paracl. de Provins*, f° 5 v°, A. Aube.)

S'il n'estoit surs, ou *genres*, ou serourgez. (1254, *Atour*, Hist. de Metz, III, 209.)

Gêne, mod., v. Gehine.

Genealogie, s. f., filiation d'une ou plusieurs personnes établie par la succession de leurs ancêtres :

Ce dist la *genealogie*.
(Evrat, *Genese*, B. N. 12457, f° 128b ; J. Bonnard, *Trad. de la Bible*, p. 112.)

Ainsi sunt leur *genelogyes*.
(*Rom. du S. Graal*, 2125.)

De cestui (Faramont) vient et descent la *genealogie*. (*Histoire univ.*, B. N. 20125, f° 150a.)

La *genelogie* le roi de France. (*Chron. des rois de Fr.*, Berne 607, f° 3d.)

La *geneologie* des roys de Franche. (xv° s., Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Les *genologies* (Janv. 1462, *Inv. de D. Carl.*, A. Basses-Pyrénées.)

Les euvres vertueuses et royalle *genealogie* du bon duc feu Pierre de Bourbon. (J. d'Auton, *Chron.*, III, 248, Soc. Hist. de Fr.)

Gennelogie. (1518, *Mém. à M. de Gelas*, A. Basses-Pyrénées.)

Cf. Genealoge, IV, 255°.

Genealogique, adj., qui appartient à la généalogie ; fig. et par extens. :

Poetes *genealogiques*. (1480, *Baratre infernal*, dans *Dict. gén.*)

Les grands princes n'ont jamais eu faute des tels flatteurs *genealogiques*, lesquels pour donner a leurs bienfaicteurs des pretentions sur aucunes seigneuries voisines, trouvent tousjours de ces enfans esgarez. (Fauchet, *Antiq. gaul.*, V, 4.)

Gener, v. a., mettre dans la gêne.

Cf. Gehiner, IV, 250°.

General, adj., qui est commun à un grand nombre de personnes :

Assi cum par un *general* ost de tot le munde. (*Serm. de S. Bernard*, 146, 3.)

C'est li *generaus* mes d'enfer.
(Raoul de Houdenc, *Songe d'enfer*, ap. Bartsch, *Lang et litt. fr.*, 244, 37.)

Generaz renontiations ne vat. (1312, II 466, A. Haute-Saône.)

La *general* puissance de Dieu. (*Policrat. de J. de Salisb.*, B. N. 24287, f° 56a.)

— Il se joint comme titre à des noms d'offices publics pour en exprimer l'étendue et la supériorité :

Ainsi signé par les *generaulx* tresoriers. (1365, *Chartrier de Dieppe*, f° 37 r°, A. Seine-Inférieure.)

— S. m., universalité :

Le faict qui se manie n'est de petite importance, et touche tout le *general*. (17 avr. 1577, *Lett. miss. de Henri IV*, t. I, p. 137.)

Je vous enverray, apres cedict porteur, ung de mes gentilshommes par lequel vous entendres ce qui est de mon particulier et du *general*. (Juill. 1578, *ib.*, I, 188.)

— Charge de général de la mer, que les Turcs appellent le capitan-pacha :

Mandes moy si, en ce faisant, ils ont donné a un autre le *general* de la mer. (15 mars 1604, *Lett. miss. de Henri IV*, t. V, p. 217.)

Cf. General 2, t. IV, p. 256b.

Generaliser, v. a., rendre général ; rendre convenable à tout :

J'ai osé *generaliser* mon histoire, m'attachant avec expressitude aux choses plus proches des temps et de lieu, aux esloignees plus legerement. (Aubigné, *Hist. univ.*, I, 14, Soc. Hist. de Fr.)

Generalissime, s. m., général commandant en chef :

Generalissime des armees chrestiennes. (Aubigné, *Hist. univ.*, III, iv, 27, Soc. Hist. de Fr.)

Generalité, s. f., qualité de ce qui est général :

Qu'il aint en *generalité*
Et laist especialité.
(*Rose*, 5465, Méon.)

Pour la multitude et la *generalité*. (J. de Vignay, *Enseignem.*, ms. Bruxelles 11042, f° 27b.)

Generalment, mod. généralement, adv., d'une manière générale :

Et en tens estaulit s'asemblet toz li empeires *generalment* en ost. (*Serm. de S. Bernard*, 146, 6.)

A renonchiet *generaument* et especiaument. (Avr. 1320, *Cart. de Flines*, CCCCXIV, p. 528, Hautcœur.)

Nommons et elisons a juges et *generalement* por toutes autres cours. (4 fév. 1436, *Lett.*, Annales du comité flam. de France, VII, 72.)

Generateur, adj., qui sert à la génération ; substantiv. :

Quierent amans et leur *generateurs*.
(Guill. Michel, *Trad. des Georg.*, f° 62 r°, éd. 1529.)

Generatif, adj., qui a rapport à la génération :

Puissance *generative*. (Oresme, *Eth.*, f° 9e, éd. 1488.)

Medicament *generatif* de char. (Brun de Long Borc, *Cyrurgie*, ms. de Salis, f° 17d.)

L'esprit *generatif*. (J. G. P., *Occult. merv. de nat.*, p. 79.)

Cf. IV, 256°.

Generation, s. f., action d'engendrer :

La fontaine est, si com moy semble,
Li lieus ou la semence assemble,
Qui vient de charnel mixtion,
Pour faire *generacion*.
(*Metam. d'Ovide*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 647, 27.)

— Descendance, filiation :

Les ans de lui dementiers que est *generatiun* e *generatiun*. (*Liv. des psaum.*, ms. Cambr., LX, 6.)

Plaise vous sçavoir que tousjours de mon pouvoir j'ay servy, obey, et gardé l'honneur de mondit seigneur, de vous et de vostre *generation*. (13 août 1411, *Lett. de Jean, duc de Bourg.*, dans Juv. des Urs., *Charles VI*, an 1411.)

— Ceux qui vivent dans le même temps :

Ne fut onques homme de nulle *generation* qui tant sceust ne... (*Marc Pol*, Prol.)

Cf. IV, 256°.

Genereusement, adv., d'une manière généreuse :

La reine luy respondit *genereusement*... (Brant., *Dam. gal.*, V° disc., p. 448, Soc. Hist. de Fr.)

Genereusement. (Monet.)

Genereux, adj., qui montre de nobles sentiments :

Ne ce n'est genre *genereus*.
(J. Le Fevre, *la Vieille*, II, 2210.)

Vous estes trop *genereuse* (en parlant d'une dame enceinte) pour commencer autrement que par un masle. (MONT., I, 25, p. 81, éd. 1595.)

— Illustre :

Ceux que nature a faict naistre a plus *genereux* offices que lucratifs. (MONT., I, 24, p. 76, éd. 1595.)

— *Vin genereux,* vin très réconfortant :

Vin genereux, strong, lusty, mighty wine. (COTGR.)

GENEROSITÉ, s. f., caractère de celui qui est généreux :

Ilz estoient valeureux et genereux, et avoient esperance, par leurs valeurs et leurs *generosites*, de parvenir aux grandeurs et aux estats. (BRANT., *Dam. gal.*, VIII.)

— Nature supérieure, noblesse de sentiments :

La merveilleuse et tres antique *generosité* et illustrité de leurs princes. (J. LEMAIRE, *Ill. des Gaules*, I, 1.)

GENESE, s. f., le premier des livres de l'Écriture :

El *genesim*.
(P. DE THAUN, *Liv. des creat.*, 157.)

Le *genesis*. (*Chron. d'Orose*, H 362, f° 1, A. Saône-et-Loire.)

Le *genesy* de la Bible. (*Ib.*, f° 205.)

GENEST, mod. genêt, s. m., arbrisseau à fleurs jaunes, de la famille des légumineuses :

Le *genest*. (*Ch. antér. à 1204*, P. Meyer, *Romania*, I, 422.)

Com la bele flor dou *ginest*.
(MACÉ, *Bible*, B. N. 401, f° 104ᵃ.)

GENET, s. m., espèce de cheval d'Espagne :

.xx. mile Genevois sur *genes* chevauchant.
(CUV., *Du Guescl.*, 11144.)

Sus cevaux que on appelle *genes*. (FROISS., *Chron.*, VI, 372.)

Jennet. (G. CHASTELL., *D. de Bourg.*, III, 44.)

Mectez vous bientost a cheval
Qui avez *genet* ou hobin.
(*Myst. de S. Didier*, p. 158.)

... Un beau *ginet* d'Espagne.
(J. A. DE BAIF, *Fleur d'Epine*, Imit. de l'Ar., f° 56 r°.)

Son cheval, qui estoit un *genest* d'Espaigne tres beau. (BRANT., *Grands capit. estrang.*, I, I.)

GENETHLIAQUE, adj., relatif à la naissance d'un enfant.

— S. m., thème astrologique sur la naissance d'un enfant :

Eneas et Corœbus qui eurent un mesme *genethliaque*. (RAB., *Tiers liv.*, XXXVII.)

Genethliaque. Birth, nativity. (COTGR.)

— S. f., art de prédire le sort au moment de la naissance :

Vous concluez a la *genethliaque*, encores que vous teniez formellement que les astres ne nous predominent. (CHOLIERES, *Matinees*, VII.)

Cf. GENATICULE, IV, 255ᵃ, et GENECLIATEUR, IV, 256ᵃ.

1. **GENETTE**, s. f., *a la genette*, loc. adv., avec les étriers courts et l'éperon près du flanc du cheval :

Des Sarrazins de par decha qui chevauchent *a la genette*. (CHASTELL., III, 356, Kervyn.)

Cf. IV, 258ᶜ.

2. **GENETTE**, s. f., genre de mammifères carnivores digitigrades.

Cf. GENETE, IV, 258ᵇ.

GENEVRIER, s. m., arbuste de la famille des cupressinées, à baies aromatiques :

Et puis s'assist desous ung *gennouvrier*. (*Bib. hist.*, Maz. 311, f° 117ᵈ.)

Parce qu'elles (les terres) sont en grans montagnes et laris et chargees de *genouvriers*. (1461, ap. Marnier, *Commanderies*, p. 652.)

Il dormyt sous le *genoyvryer*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., 2ᵉ p., sec. copie, f° 32 v°.)

Genevrier. (CORBICHON, éd. 1528, dans *Dict. gén.*)

Assis soubz ung *genoivrier*. (LE FEVRE D'EST., *Bible*, Rois, III, 19.)

GENIE, s. m., disposition, talent naturel ; bon ou mauvais ange :

Poussé de ce demon et de ce bon *genie*.
(J. GODARD, *le Flascon*, p. 327, éd. 1594.)

Genie. Ones good or bad angell ; also his nature, instinct, inclination, originall disposition. (COTGR., 1611.)

GENIEVRE, s. m., genévrier ; baie de cet arbuste :

Genoivre.
(*Rom. d'Alex.*, f° 45ᵇ.)

Si va seoir sous .I. *geneuvre*.
(*Fregus*, p. 268.)

Genevre est un arbre... (CORBICHON, *Propr. des choses*, B. N. 22533, f° 276ᵃ.)

A *geneivres* ou a autre josne bois tors. (*Modus*, f° 47 r°.)

Ung petit barril de *genebre*. (*Compt. du roi René*, p. 261.)

Le poivre y croist comme a nous *genoivre*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10509, f° 45 v°.)

Lors on espand et rue
Eau de senteurs et vinaigre en la rue,
Puis es cantons feu de *genevre* allument.
(CL. MAROT, II, 258, Jannet.)

Jenopvre — Jenoper. (DU GUEZ, *An introd. for to lerne to speke french trewly*, à la suite de Palsgrave, p. 914.)

GENISSE, s. f., jeune vache qui n'a pas encore porté :

Ja mar feraz Deu sacrifice
Ne de toireal ne de *genace*.
(*Dist. de Caton*, Brit. Mus. add. 15606, f° 118ᵃ.)

Jeniche. (1377, *Bail*, A. N. MM 30, f° 101 v°.)

Jenyce. (*Ib.*, f° 128 r°.)

Petite vache ou *geniche*. Bucula. (*Vocabularius brevidicus*.)

Genice.
(RONS., *Ecl.*, 1.)

GENITAL, adj., qui sert à la génération :

Es membres *genitaulx* est mise.
(J. LE FEVRE, *la Vieille*, I, 552.)

Semence *genitale*. (*Jard. de santé*, I, 349.)

— Originel :

Le corps ou la chair c'est l'inferiore partie de l'homme, auquel par coulpe *genitalle* le diable temptateur inscrivit la loy de peché. (J. BOUCHET, *Triumphes de la noble Dame*, Ep. de l'acteur.)

Cf. IV, 259ᵇ.

GENITIF, s. m., cas auquel on met un mot déclinable pour exprimer son rapport avec un autre mot désignant une chose qui lui appartient :

Que ce soit monstre de gramaire,
Comment il n'est pas declinable,
N'il n'a article convenable...
Quant il de *genitif* n'a point.
(J. LE FEVRE, *la Vieille*, II, 2181.)

Cf. IV, 259ᶜ.

GENITOIRES, s. m. pl., parties qui servent à la génération chez les mâles :

Bon sunt si *genitoire*.
(P. DE THAUN, *Best.*, p. 94.)

Les *genetaires* li poist on coper.
(*Loh.*, ms. Montp., f° 213ᵇ.)

Furent desfaiz des *genitaires*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 26916.)

Les *genitores*. (*Jard. de santé*, II, 97.)

GENITURE, s. f.

Cf. IV, 259ᶜ.

GENOUIL, mod. genou, s. m., partie antérieure de l'articulation de la cuisse avec la jambe :

Dedavant lui tuit a *genolz*
Si s'excrebantent li fellon.
(*Passion*, 249.)

A *genous*.
(*Loh.*, Ars. 3142, f° 254 v°.)

Son croc ardant qu'a son col tint
A l'uxurier fiche ou *ganoil*.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Brux., f° 47ᵇ.)

Flechis *genuilz*. (Ms. Brit. Mus. Egerton 613, f° 16 v°.)

Les jaumbes saun *genuoils* e garez
De genuler serroyrt trop redz.
(GAUT. DE BIBLESW., *Traicté*, p. 148, Wright.)

Genol. (BRUN DE LONG BORC, *Cyrurgie*, ms. de Salis, f° 14ᵈ.)

Vostre cheval si a littiere,
Jusqu'au *genoil* et plus encore.
(*Mir. de N. D.*, III, 95.)

Las ! mon frere, las ! a *genoys*.
(*Mist. du Viel Test.*, III, p. 162.)

Poussant le dit sergent de ses pies et de ses *jenoulx*. (31 août 1458, *Reg. de la loy*, 1442-1458, Bans a tousjours, A. Tournai.)

Elle se mist a deux *genoulx* d'aussy loing

qu'elle le peult veoir. (*Rom. de J. de Par.*, p. 28.)

Genouil. (CALV., *Serm. s. le Deuter.*, p. 383, col. 1.)

— Genouillère :

Pour *genous* de fiers. (1423, *Exéc. test. d'Angnies de Lortioir*, A. Tournai.)

GENOUILLADE, s. f., génuflexion :

Le chapeau a la main, la *genouillade* bien estofee d'un mouvement alternatif de toutes les parties du corps. (DU FAIL, *Eutrapel*, f° 85ᵇ, éd. 1585.)

— Coup de genou :

Le coup meurtrier de ceste *genoillade*.
(MACLOU DE LA HAYE, *Sonn. d'am.*, f° 34 r°, éd. 1553.)

GENOUILLERE, s. f., ce qu'on met sur le genou pour le préserver ; part., partie de l'armure qui couvrait le genou :

Et ensement les *genoillieres*
D'or et d'argent furent partieres.
(*Eneas*, 4425.)

Primes cauce ses *genillieres*.
(BEN., *Troie*, B. N. 375, f° 71ᶜ.)

Ses chaucies avoit ja chaucies
Et ses *genellieres* lacies.
(*Perceval*, ms. de Berne, f° 98ᵈ.)

S'out *genollieres* d'un chier pele ploié.
(*Aspremont*, 279, Bekker, *Fierabras*.)

Jenoillieres et mustelieres.
(*Floriant*, 821, Michel.)

Deux gardebras et deux *genoullieres*. (1409, *Exéc. test. de Maigne Esquiequelme*, A. Tournai.)

Ginuliere, geniculiere, quasi geniculata. (JUN., *Nomencl.*, p, 103.)

Faisoit le mouvement de ceste *genouliere*,
Le bordant de la queue en lieu de cordeliere.
(RONS., *les Poem.*, l. I, Harang., Œuvr., VI, 29.)

GENRE, s. m., groupe naturel d'êtres qui se ressemblent par certains traits essentiels ; par extens., espèce :

Ung *gendre* et espece de lin tres mol. (*Epistres et evangilles de karesme*, f° 135 v°, éd. 1519.)

— Part., *genre humain*, ensemble des hommes considérés collectivement :

E salverat *humaine(e) genre*. (*La Venjance del mort nostre Seigneur*, Brit. Mus. Egerton 613, f° 18 r°.)

Pour la delivrance et redemption de tout l'*humain gendre*. (*Epistres et evangilles de karesme*, f° 297 r°, éd. 1519.)

— Ensemble des caractères essentiels d'une chose :

Le *gerre* de telle police contient plusieurs especes. (ORESME, *Politiq.*, f° 100ᵈ, éd. 1489.)

Toutes choses de chascun *gendre*.
(J. LE FEVRE, *la Vieille*, III, 4958.)

GENS, s. m. et f. pl., v. GENT.

1. **GENT**, s. m. et f., nombre indéterminé de personnes prises collectivement ; ne s'emploie plus aujourd'hui dans ce sens qu'au pluriel :

Lo barun seguent mult g[r]ant torbe de *gent*.
(*Ep. de S. Est.*, str. Xᵃ.)

Ains ne vi vis *gens* de tel sans atranpré.
(*Loh.*, ms. Montp., f° 153ᶜ.)

Devant moult de *geens* ki furent a ces covens. (Trad. du XIIIᵉ s. d'une charte de 1239, *Cart. du val S. Lambert*, B. N. l. 10176, f° 36ᶜ.)

Se aucun se vient la enbatre
Pour les *genz* deduire et esbatre
Donner li doiz aucune chose.
(*Clef d'amors*, 821.)

Tant comme je puis je vous pri,
Doulce *gent* pour empetrer grace
Du doulx Jhesu, que chascun face...
(*Mir. de N. D.*, I, 61.)

— Une certaine personne :

Et tres doulx Diex, ces deus *gens* cy,
Si vous plaist, en grace tenez.
(*Mir. de N. D.*, I. 305.)

— Une certaine catégorie de personnes :

E parlon de Jhesu le pere
Qui est entre la male *gient*
Qui le demoinent leidement.
(*Passio D. N.*, ms. S. Brieuc, f° 51ᵇ.)

En autre manere peot cest ensample estre amenee encontre les uns advocatz countours, legistrers e pledours e les *gence* que sont en dozeyns. (BOZON, *Contes*, p. 9.)

Il aymoit toutes *gens* vertueux. (H. BAUDE, *Eloge de Charl. VII*, c. I.)

O *gens* de bien, je ne vous peulx voir ! (RAB., *Quart livre*, prol., éd. 1548.)

... Toutes ces *gens* insensees,
Qui n'ont point Dieu en leurs pensees.
(CL. MAR., *Psalm.*, 9, p. 163, éd. 1596.)

Les justes *gens* et vertueuses.
(ID., *ib.*, 118, p. 236, éd. 1596.)

— Absol., ceux qui sont sous les ordres de quelqu'un :

Ça nos en a a tei tramis,
Que seit segurs en ton pais,
Qu'il nen ait guarde de ta *gent*...
(*Eneas*, 593.)

Traiez vus ça, la meie *gent*.
(*Vie de saint Gilles*, 226.)

Cf. GENT 1, IV, 261ᶜ.

2. **GENT**, adj.

Cf. GENT 2, IV, 261ᶜ.

GENTIANE, s. f., genre de plantes, type de la famille des gentianées, à suc amer, qui croissent surtout dans les montagnes :

Gentiane. (*Antidotaire*, B. N. 25327, f° 6 v°.)

La racine de *genciane* est bonne pour medicine. (*Grant Herbier*, n° 214, J. Camus.)

Centaure selon nostre translation est la centaure grande. Laquelle plusieurs dient estre narcam ou *genciene*, mais faulsement. (*Jard. de santé*, I, 107.)

Gentienne. It. et Esp. Gentiana. (JUN., *Nomencl.*, p. 96.)

— Racine de gentiane :

Lire ici l'exemple inséré sous GENTREUVE, IV, 264ᵇ, qu'il faut corriger en GENTIENNE.

1. **GENTIL**, s. et adj., qui appartient aux nations païennes :

La nation judaicque et la nation *gentile*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10509, f° 65 r°.)

Sur les *gentilz* exercera justice.
(CL. MAROT, *Psalm.*, 110.)

Les Latins ethniques et les Gregoys *gentilz*. (RAB., *Pant.*, I, éd. 1542.)

Vostre povoir s'estend par toutes les nations de la terre, payennes et *gentiles*. (MAUM., *Euv. de S. Just.*, f° 119 r°.)

2. **GENTIL**, adj., généreux :

Li *gentils* borjois debonere.
(*Guill. de Dole*, 2051.)

— Qui a un agrément délicat :

Ne penses pas aussi que je puisse aymer autre chose que ce qui est beau et *gentil*? (LARIV., *le Laq.*, I, 2.)

Nostre *gentil* Rabelais le voulut imiter. (ET. PASQUIER, *Rech. de la France*, l. VIII, ch. LIX.)

La *gentille* façon d'escrire de cest empereur. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, I, 16.)

— Distingué :

Juba, le plus *gentil* historien qui fut oncques de sang royal. (AMYOT, *Vies*, Sertorius.)

— *Marbre gentil*, sorte de marbre définie dans l'exemple suivant :

Le *marbre gentil*, c'est le blanc sans taches, ny veines, fort dur. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 323, éd. 1622.)

— Se dit du faucon de la meilleure espèce pour la chasse :

Le faulcon que on dit le *gentil*, qui est le premier, car en cueur et en courage il est vaillant. (FRANCHIERES, *Fauc.*, ms. Chantilly 1528, f° 4 v°.)

Cf. IV, 263ᵇ.

GENTILHOMME, s. m., homme de naissance noble ; anc., l'expression *gentil homme* (le plus souvent en deux mots) signifiait simplement homme vaillant, au cœur noble, ou encore homme de condition libre :

Franc sunt mult *gentil hume*.
(*Rol.*, 377.)

Jentieus hom sire, le merchi te requer.
(RAIMB., *Ogier*, 3201.)

Ce dit li *genteus hom*.
(*Quatre fils Aim.*, ms. Metz, f° 2ᶜ.)

Il fu molt boins chevaliers et *gentius hon* de haut linage. (*Du roi Flore et de la belle Jehane*, Nouv. fr. du XIIIᵉ s., p. 85.)

Ou non des *gentieus homes* des bones viles. (9 juin 1305, *Acc. entre le roi de Fr. et les Flam.*, Instr., A. du Vatican.)

Et [sont] mort maint *gentilhom*.
(*H. Capet*, 4110.)

— Canon de bois qui était bardé de pointes de fer et qu'on chargeait à mitraille :

Il m'a semblé bon de representer icy un

nstrument appelé *gentilhomme*, fait de bon et fort bois, long de trois a quatre pieds, gros en diametre de huit a neuf poulces par le derrier, et par le devant de sept poulces. (Jos. Boillot, *Artifices de feu*, LXXIV.)

GENTILHOMMEAU, s. m., petit gentilhomme :

Aulcuns petis *gentilshommeaux*. (Est. de Medicis, *Chron.*, I, 501.)

Tous ces petits *gentilhommeaux*
Me font souvenir des tombeaux
Qui ne sont beaux qu'en apparence.
(A. Gaigneu, *le Carquois satyrique*, Var. hist. et litt., VI, 299.)

GENTILHOMMIERE, s. f., petit domaine de gentilhomme :

Du gentilhomme ayant une *gentilhommiere*.
(Vauq., *Sat.*, I, 331.)

GENTILLASTRE, mod. gentillâtre, s. m., gentilhomme de petite noblesse :

Oblier ne veulx ces *gentilastres* freres,
Gens bigarrez, gens ennoblis a haste.
(*Pronost. d'Habenragel*, c. v, Poés. fr. des xv[e] et xvi[e] s., t. VI, p. 19.)

— Anc., gentil, en mauvaise part:

Il font trop le *gentillastre*.
(*Fauvel*, B. N. 146, f° 7[d].)

GENTILLESSE, s. f., anc., noblesse, caractère noble :

De vostre enor vos resoveigne
Et de vostre grant *jantillesce*.
(Chrest., *Chev. au lion*, 1674.)

Gentilace. (Laur., *Somme*, ms. Chartres 333, f° 25 v°.)

Qui a les bras lons de tel maniere ke les mains puissent touchier, si est signe de *gentilaiche*. (*Remedes anc.*, B. N. 2039, f° 11[b].)

Gentillesce. (G. de Charni, *Liv. de cheval.*, ms. Bruxelles, f° 74 v°.)

Lire ici les exemples insérés dans la première subdivision de l'art. Gentelise 2, IV, 262[a], où le mot cité a le suffixe *-ece, -esce, -esche, -esse*.

— Anc., noblesse, ensemble de gentilshommes.

Lire ici les exemples, à partir du troisième, qui se trouvent dans la seconde subdivision de l'article Gentelise.

— Parole, action qui a de la grâce et de la délicatesse ; s'emploie souvent ironiquement en ce sens :

Mais quant a ceste *gentilesse* ou galanterie dont les dames italiennes usent fort de mettre a leur visage del rosso ou del bianco, la voulez vous mettre au comte des *gentilesses* de nos dames françoises ? (H. Est., *Nouv. lang. fr.-ital.*, p. 172.)

— Autref., petit ouvrage délicat :

S'en alla prendre un petit coffre, duquel il tira quelques petites *gentillesses* et mignardises, qui n'estoient pas toutefois de grant prix. (Larivey, *Nuits de Strap.*, I, v.)

Les petits au vignoble, pour planter et enter arbres, gouverner les jardins, les mousches a miel a garder le bestail, et a faire plusieurs autres *gentillesses*, ou n'est requis grand travail. (O. de Serr., I, 6.)

Ce fruit (la pomme) ne se peut guieres bien accommoder a aucune sorte de confiture, tres bien en tartellage, buignets et semblables *gentillesses* de cuisine. (Id., VI, 26.)

GENTILLET, adj., assez gentil :

Pied *gentillet*, pied voulté, sec et net.
(Sagon, *Blason du pied.*)

GENTIMENT, adv., d'une manière gentille :

(Faucon) le mieux et le plus *gentiement* chassant. (Froiss., *Chron.*, X, 68, Kervyn.)

Il voulut sçavoir la poesie et se mesler d'en escrire et fort *gentiment*. (Brant., *Cap. fr.*, ch. ix.)

Cf. Gentilment, IV, 264[a].

GENUFLECTION, mod. génuflexion, s. f., action de fléchir le genou jusqu'à terre :

Genuflection. (J. Goulain, *Trad. du Ration. de Gilles Durant*, B. N. 437, f° 96 v°.)

En *genuflection* demeure
Si longuement que ses genoulx
Sont durs comme ses pieds dessoubz.
(*Act. des apost.*, vol. I, f° 68 r°.)

GEODE, s. f., sorte de pierre :

Aucunes pierres sont receues au nombre des pierres precieuses qui toutesfois ne le sont, comme *geodes*, qu'on appelle faussement aetites, pour ce qu'elle est grosse. Le *geodes* de couleur de fer est apporté des Gaules. (Le Blanc, *Trad. de Cardan*, f° 146 r°.)

GEOGRAPHE, s. m., celui qui s'occupe de géographie :

Diognetus et Breton, *geographes* consommes. (Du Pinet, *Pline*, Ep.)

Les *geographes* de ce temps ne faillent pas d'asseurer, que meshuy tout est trouvé et que tout est veu. (Mont., *Ess.*, l. II, ch. xii, p. 376.)

GEOGRAPHIE, s. f., science qui a pour objet la description de la surface du globe :

Strabo, au quatrieme livre de sa *geografie*. (Le Maire, *Illustr.*, l. III, f° 10 r°.)

— Abusiv., description :

Geographie, c'est a dire description des exequies, triumphes et pompes funebres faicts au Puy pour feu le tres noble et eternele memoire François, roy de France. (Est. de Medicis, *Chron.*, I, 401.)

GEOGRAPHIQUE, adj., qui se rapporte à la géographie :

Chartes *geographiques*. (*Comment. s. la 2[e] sepm. de Du Bartas*, p. 474.)

GEOGRAPHIQUEMENT, adv., d'une manière géographique :

Estoit par bonne perspective *geografiquement* pourtraict. (*Entree de Henry II a Rouen*, f° 24 r°.)

GEOLAGE, s. m.

Cf. Jaiolage, IV, 627[c].

GEOLE, s. f., prison :

Et getoit vilment en *gaiole*.
(*Parton.*, 2570.)

La *jaiole* en sa garde aveit.
(*De S. Laurent*, 274, Werner Söderhjelm.) Impr., *jajole*.

Geiole.
(*S. Edward le conf.*, 4458.)

Et quant ose issir de *gaioule*.
(Rencluş, *Miserere*, cxxiii, 10.) Var., B. N. 2311, f° 141[d], *gaoule* ; B. N. 15212, f° 43 r°, *gaiole*.

En leur *joiole* et en leur chartre.
(G. de Coinci, *Mir.*, p. 51.)

Lors fut envoiez querre li enfes et fut ramenez arriere et mis en la *gaule*. (*Sept sages*, B. N. 573, f° 168[b].)

Aler n'y puis, que je sui en *giole*.
(G. Mach., *Poés.*, B. N. 9221, f° 85[b].)

Halles, *gueole*, estallages. (1418, *Bailliage d'Evreux*, A. N. P 295, reg. 1.)

Et, se le sergent fust icy,
Bouter le feisse [de]dans la *gaulle*.
(*Moralité de charité*, Anc. Th. franç., III, 358.)

Cf. Jaiole, IV, 628[a].

GEOLIER, s. m., gardien d'une prison :

Maistre *gaiolier*.
(*Bovon d'Hanstone*, B. N. 12548, f° 99°.)

Et si a mors ansdeus vos *jaioliers*.
(*Ib.*)

Quant li *jaiolers* me verra...
(*Vie de Tobie*, B. N. 19525, f° 131 v°.) Brit. Mus. Arund. 292, f° 29[b], *jageler*.

Gaoler. (*Cron. de Lond.*, p. 2.)

Joolier. (*Code de Just.*, B. N. 20120, f° 18 v°.)

Le *gaaulier* du chastel de Rouen. (*Vic. de l'eau de Rouen*, XXVIII.)

Geolier. (1317, *Ord.*, XII, 432.)

Giolier. (1335, *Compte d'Oudart de Lagny*, A. N. KK 3[a], f° 233 v°.)

Il appella le *gayollier* qui le gardoit. (Froiss., *Chron.*, B. N. 2646, f° 29[a].)

Gaiollier. (Id., *ib.*, f° 29°.)

Geaulier. (1420, *Dénombr. du baill. de Cotentin*, A. N. P 304, f° 175 r°.)

Du garde et *geyllier* desdictes prisons. (1460, A. N. JJ 192, f° 55.)

En grant nombre allerent en la prison, le *gueolier* occirent. (*Decam.*, B. N. 129, f° 54 v°.)

Jollier. (*Thoison d'or*, vol. II, f° 39 v°, éd. 1530.)

GEOMANCE ou **GEOMANCIE**, s. f., art prétendu de deviner l'avenir par les lignes ou les figures que produit une poignée de terre jetée sur une table :

Astronique et endivis qui sevent mout de encantemant et d'art magiche et de *jomansie*. (*Marc Pol*, CLXXIV, Roux.)

La divination ... qui se fait en terre se appelle *geomancie*. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 21°.) Ms., germancie.

... Les points de *geomance*.
(Jamyn, *Sonnets*, Choses futures, ap. Littré.)

GEOMETRE, s. m., celui qui sait la géométrie :

Ensi com font li *geometre*.
(*Cons. de Boece*, ms. Montp. 43, f° 14[a].)



GEOMETRIE, s. f., science qui a pour objet la mesure de l'étendue et des parties qu'on y peut concevoir :

Giometrie. (*Tr. de morale*, ms. Chartres 620, f° 1d.)

Arimetiche, *dyometrie*,
Nigremance et astronomie.
(REN. DE BEAUJEU, *le Beau Desconneu*, 4847.)

Gyometrie.
(*Rose*, Vat. Ott. 1212, f° 134d.)

Li ars de *jometrie*. (*Alb. de Vill. de Honnec.*, p. 139.)

— La géométrie personnifiée :

Une verge ot *Geometrie*,
Un astrelabe Astronomie.
(*Thèbes*, 4759.)

GEOMETRIQUE, adj., qui appartient à la géométrie :

Les mathematiciens appellent tele proportionnalité *geometrique*. (ORESME, *Eth.*, V, 8.)

Coudee *geometrique*. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 33 r°.)

Geometricque. (*Ib.*)

— S. f., géométrie :

L'union des mutations ou alteritez (est déclarée) par la *geometrique*. (LA BOD., *Harmon.*, p. 167.)

GEOMETRIQUEMENT, adv., d'une manière géométrique :

Faut que soit feu clair et luisant...
Geometricment ponctué.
(*Traicté d'alchymie*, 656.)

Geometriquement. (BESSON, B. N. 1336, f° 133.)

GEORGIQUES, s. f. pl., ouvrages qui ont rapport aux travaux champêtres :

Ayant regard a l'utilité des *Georgiques* de Virgille. (GUILL. MICH., *Trad. des Georg.*, Prol.)

GERANIUM, s. m., genre de plantes cultivées, à feuilles arrondies, à fleurs en ombelle :

Dioscoride donne deux sortes de *geranium* ou teste de grue. (G. GUEROULT, *Hist. des plant. de L. Fousch*, p. 147, éd. 1550.)

Geranion. (ID., *ib.*, p. 113.)

GERBE, s. f., faisceau de blé coupé et non battu :

Item terra apud Aubert Ruez debet .XXVI. *garbes*. (1187, *Charte*, Fonds de Château-l'Abbaye, A. Nord.)

Mes ainçois qu'il en coille *gerbe*,
L'empire, tele hore est, et grieve
Une male nue qui lieve
Quant li espi doivent florir.
(*Rose*, I, 131, Michel.)

Au champ Thiebaut Biausaint une *charbe* de blef. (1287, *Cart. du Mont S.-Mart.*, B. N. l. 5478, f° 130a.)

Pluseurs terres lesquelles doivent de .XIIII. *gelbe* une. (1380, *Cart. de S.-Et. de Vignory*, p. 10, J. d'Arbaumont.)

Froment en *jarbe* tous frais rabattus. (1389, *Invent. de Rich. Picque*, p. 48.)

Guerbe. (1413, *Denombr. du baill. de Caux*, A. N. P, 308, f° 97 r°.)

Une *garbe* ou *jerbe* de froment. (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5082, f° 30 v°.) Plus loin : *gerbe*.

— *Faire gerbe de fouarre a Dieu*, donner au curé pour la dime la plus méchante gerbe ; fig., tromper, duper :

N'est ce pas ici un sophisme, par lequel non seulement vous surprenez ce pauvre peuple, ains *faites gerbe de fouerre a Dieu?* (PASQ., *Rech.*, III, 44.)

— *Battre la gerbe sans recevoir le grain*, travailler gratis pour les autres :

Car aucuns *ont* souvent *batu la gerbe*,
Qui n'en ont pas pourtant receu le grain.
(J. MAROT, *Voiage de Genes*, sign. VIII v°, éd. 1532.)

— Proverbial. :

De *garbe* remué chet le greyn.
(*Prov. de Fraunce*.)

— Par extens., faisceau analogue à une gerbe :

Pour les *gerbes* d'or comprins la faczon fut payé... (1580, *Compt. de lut.*, f° 73a, Barb. de Lesc., A. Finist.)

Pour les *gerbes* d'argent a dix demie piecze. (*Ib.*)

GERBEE, s. f.

Cf. IV, 265a.

GERBER, v. a., mettre (des pièces de vin) en tas :

Renger les vins et *gerber* les muids et tonneaux (comme parlent les tonneliers). (DELORME, *Arch.*, III, 3.)

Cf. IV, 265a.

GERCE, s. f., teigne qui ronge les étoffes :

Les vers, puces, chenilles, *gerses*, qui gastent. (A. MIZAULD, *Mais. champ.*, p. 320, éd. 1607.) Infra, *gerces*.

GERCER, v. — A., fendiller :

Ce vent de mars vous *garschera* les levres. (PALSGRAVE, *Esclairc. de la lang. franc.*, p. 484.)

— Réfl., se blesser :

Chil ki si griement *se garsa*
Moustre quieus maus en regarsa...
(RENCLUS, *Miserere*, CLXXVII, 10.)

— *Gercé*, p. passé :

Comme on fait un sabot percé
Quand on a le talon *garcé*.
(A. DU BREUIL, *Muses gaillardes*, f° 79 v°, éd. 1609.)

Tenoit les doigts *jarcez* de froidure mordante.
(R. BELLEAU, *Berg.*, 11e j., f° 130 v°.)

— Fig. :

La perfection de nostre langue, qui obeit ainsi au plaisir de l'oreil en applanissant ces lettres *gersees* et comme entrebaillees. (LA RAMEE, *Gramm.*, p. 47.)

GERÇURE, s. f., fente légère :

Singna (lis. sinaida), *gençure*. (*Gloss. rom.-lat. du* XVe *s.*)

Pour guarir les *jarceures* et mal du nez. (1548, *Bastim. de receptes*, f° 40 v°.)

Cf. GERSEURE, IV, 266c.

GERFALC, mod. gerfaut, s. m., sorte de faucon de grande taille, hardi et très agile :

Ostours, faucons et *girfalz* por voler.
(*Loh.*, B. N. 19160, f° 68d.)

Plus sont hardi, com il vont a l'asaut,
Que apres l'anne n'est hostors ne *grifaut*.
(*Girbert de Metz*, B. N. 1622, f° 310b; *Raoul de Cambrai*, p. 311, A. T.)

Par un oisel c'um apele *girfaut*.
(*Rom. d'Alex.*, ms. Ars., v. 281; P. Meyer, *Alex.*, p. 37.)

Veoir voler ostour ne *gyrfaut* ne faun.
(*Garin de Monglane*, Keller, *Romv.*, p. 343.)

Les *gerfax*. (*Marc Pol*, LXX, Pauthier.)

Gerfaux. (*Ib.*)

La quinte lignie (des faucons) est *girfalc*, qui sormonte touz oisiaus de son grant. (BRUNET LATIN, p. 203.)

De esturs, faucuns, de *chifaus*.
(*Guy de Warvick*, B. N. 1569, f° 1 v°.)

Cherfauc.
(*Ib.*, f° 5 r°.)

Herodion, *gilfaut*. (*Catholicon*, B. N. l. 17881.)

Pour .II. faucons et .I. *gerfault*. (1386, *Compte de P. du Celier*, B 1467, A. Côte-d'Or.)

Heradion, oysel de proye qu'on dit *gilfal*. (*Gloss. de Salins*.)

Le faulcon que on dit le *gerffault*, qui est asses commun en France et par tout. (FRANCHIERES, *Fauc.*, ms. Chantilly 1528, f° 5 r°.)

L'oyseau herodius est vulgairement dit *girfarde* et prent l'aigle. (*Jard. de santé*, Ois., 63.)

Cf. GERFAUCON, IV, 265b, et GERFAULT, IV, 265c.

GERMAIN, adj., se dit des frères et sœurs nés d'un même père et d'une même mère ; et des enfants issus des deux frères, des deux sœurs ou du frère et de la sœur :

Cosins *giermeins*.
(BEN., *Troie*, Ars. 3340, f° 88

Suer est *germaine* le Flamenc Baudoin.
(*Loh.*, ms. Montp., f° 26c.)

Prez que cosins *germains*.
(*Ib.*, Ars. 3143, f° 19a.)

Sereur *giermainne*.
(J. DE CONDÉ, *Cte Will.*, ms. Casanat.)

— Fig. :

Ce cas est *germain* a celuy de Monsieur de Guise. (MONT., I, XLV, p. 175, éd. 1595.)

— Substant., frère :

Feu messire Loiz de France, *germain* du roy. (NIC. DE BAYE, *Journ.*, I, 208, Soc. Hist. de Fr.)

— *Germaine*, s. f., sœur :

Je conceu lors, despite, une humeur envieuse
Qui me rendoit desja ma *germaine* odieuse.
(SCHEL., *Tyr et Sid.*, 2e journ., I, 1.)



GERMANDREE, s. f., genre de plantes labiées :

Camedreos, *gemandree*. (*Gloss. du* XII[e] s., ms. de Tours, Léop. Delisle, *Bibl. de l'Ec. des Ch.*, 6[e] sér., V, 328.)

Garmandree. (JUN., *Nomencl.*, p. 93.)

Germandree, c'est ce que les Latins appellent chamædris, quasi petit chesne. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 253.)

GERMANIQUE, adj., qui appartient aux Germains :

(Langue) *germanique* et thyoise. (LEMAIRE, *Illustr.*, I, 1.)

Anciens noms propres de langue *germanique*. (BONIV., *Adv. et dev. des lang.*, p. 45.)

GERMANISER, v. a., rendre germain ou germanique.

— Absol., se servir (dans une autre langue) de vocables germaniques accommodés aux formes de cette autre langue :

Nous pouvons en certains cas non seulement italianizer, mais aussi hespagnolizer, voire *germanizer*... comme aussi nous faisons et notamment en un mot qui est introduit depuis peu de temps. (H. EST., *Nouv. lang. fr.-ital.*, p. 43.)

— *Germanisant*, p. prés., apparenté au germanique, d'après Bonivard, en parlant du gaulois antérieur à la conquête romaine :

Mais ilz dient que ces autheurz (latins) hont depuis desguisé ce vocable de la lengue gauloyse *germanisante* en la leur malproprement... la dicte langue gauloyse qu'estoit *germanisante*. (BONIV., *Adv. et dev. des lang.*, p. 22.)

GERMANT, adj., qui est dans un état de germination :

Estruis a moi piscines d'eve, que je arousaisce le fust des arbres *germans*. (*Bible*, B. N. 901, f° 1[a].)

Arrachant toutes choses *germantes*. (LE FEVRE D'EST., *Bible*, Job, XXXI.)

GERME, s. m., premier rudiment de tout être organisé, végétal ou animal :

E ne serat *germe* es vignes. (*Liv. des psaum.*, ms. Cambr., p. 241, Cant. Abac., 27.)

Sen *germen* reçoit en sa boche.
(GERV., *Best.*, Brit. Mus., add. 28260, f° 99[b].)

— Par extens. :

Il eust mieux valu au roy Alphonse son pere de ne jamais avoir eu des enfans que produire un si pernicieux *germe* sur terre. (BELLEFORESTS, *Chron. et ann. de France*, Charles V, an 1365.)

Cf. GERMIN, IV, 266[a].

GERMER, v. — N., en parlant de la semence, faire paraître le germe ; en parlant de la plante, se montrer en germe :

Ce fut en mai que primevoire *germe*.
(*Loh.*, B. N. 1622, f° 148[a].)

— Fig. :

Li fill Israel crurent ausi come se il *germassent*. (*Bible*, B. N. 899, f° 30[c].)

— Réfl., même sens :

D'un horrible serpent
Par Cadme combatu, de qui les dens semees
Se germant sur la terre enfantoient des armees.
(P. DE BRACH, *Poem.*, f° 88 v°.)

— Fig. et par extens., commencer à, se développer :

Toujours entre ces deux quelque noise *se germe*.
(FR. PERRIN, *Sennacherib*, p. 10.)

— A., produire en développant le germe :

Venez voer la chaude lerme
Com frutefie a l'ame et *germe*
Boene semence et boene graine.
(G. DE COINCI, *Mir.*, B. N. 2163, f° 15[a].)

Que il n'ait entre vos racine qui *germe* fiel et amertume. (*Bible*, B. N. 899, f° 93[c].)

Soit ouverte la terre a ce qu'elle *germe* le Sauveur. (*Mir. de N. D.*, V, 93.)

— *Germé*, p. passé, dont le germe s'est développé :

Œufs *germes*. (O. DE SERR., V, 2.)

GERMINATIF, adj., qui a rapport à la germination :

La marne est cause de generation *germinative* ou vegetative des plantes. (PALISSY, *De la Marne*.)

GERMINATION, s. f., premier développement de la plante ; fig. et par extens. :

Ce juste germe ou *germination* de David est Jhesucrist. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10510, f° 97 v°.)

GERONDIF, s. m., sorte d'infinitif déclinable à trois désinences, indiquant que l'idée exprimée par le verbe va se faire :

Gerundiff. C'est un temps ou accident de verbe. (1464, J. LAGADEUC, *Catholicon*.)

— Adject., qui tient du gérondif :

Aulcuns ont voulu faire rithme equivoque de ung mesme terme en signification active et passive ou nominalle et verballe, deponente ou *gerundive*. (FABRI, *Rhet.*, l. II, f° 8 v°, éd. 1521.)

GERZEAU, s. m.

Cf. JARZEU, IV, 638[c].

GESIER, s. m., second estomac des oiseaux :

Les *ginsiers*. (*Ens. p. apareil. viand.*, B. N. l. 7131.)

Des *jugiers* de poulaille. (*Ménagier*, II, 209.) Var., *jusiers*.

Pource tasteras avec la main leur *genyer* (aux gelines) ains que leur donner la viande fresche, et s'elles ont digeré et n'ayent riens dedans iceluy *genyer*, leur peux hardiement donner. (*Platine de honneste volupté*, f° 57 r°.)

Guisier. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10510, f° 64 r°.)

— Par confusion, foie :

Et pren le fel et le *giser* (du poisson).
(*Vie de Tobie*, B. N. 19525, f° 135[d].)

Hoc jecur, *giser*. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

Jecur, *guisier*. (*Petit vocab. lat.-franç. du* XIII[e] *s.*, Chaissant.)

Comment li *juisier* Ticius
S'efforcent ostoir de mangier.
(*Rose*, 19506.)

Ne Ticius pas ne bailla
Aux vautours rungans son *jusier*.
(*Metam. d'Ov.*, p. 65, Tarbé.)

Cuer, fiel et *gesier* (du poisson) en garda.
(MACÉ, *Bible*, B. N. 401, f° 86[b].)

Jecur. *Guisier*. (*Vocabularius brevidicus*.)

GESINE, s. f., couches d'une femme :

Richauz acline,
Acouchiee est ; en la *jecine*
Herselot la sert qui ne fine.
(*De Richeut*, 479, Méon, *Nouv. Rec.*, I, 51.)

... Morte estoit sa cortoise moiller
De la *jecine* dont el jut avant ier.
(*Loh.*, ms. Montp., f° 250[d].)

Empres la *gesine* madame sainte Marie. (*Comment. s. le nouv. test.*, ms. Oxf., Bod Douce 270, f° 73 v°.)

Por ceo qu'ele eust mestier de *gisine* cum autre femme. (*Ib.*, f° 73 v°.)

Pris et emporté leurs linges, dont elles se debvoient ayder et parer a leurs *gesines*. (1354, *Ord. du roi Jean*, H. de Reims, IV, 620, éd. 1846.)

La *gessine* Nostre Dame. (*Compt. de l'égl. de Troyes au* XIV[e] *s.*)

— *En gesine*, couchée, en parlant d'une nouvelle accouchée :

Ne li jovne ni li enchani
Ne la femme k'*en gisine*
Tient son enfant a sa peitrine.
(*Vie de S. Thom.*, f° I, rubr. v°, A. T.

Cf. IV, 267[a].

GESIR, v. n., être couché, étendu.

Cf. IV, 267[a].

GESQUE, v. JUSQUE.

GESSE, s. f., genre de papilionacées ; *gesse cultivée* ou *domestique*, pois breton dit aussi lentille d'Espagne :

.I. quartaul que faives, que poix, que *jaisses*. (2 juill. 1400, *Invent. de meubles de la mairie de Dijon*, A. Côte-d'Or.)

Lire ici les exemples portés sous GESSE 1, t. IV, p. 268[b].

1. **GESTE**, s. f., action mémorable.

Cf. GESTE 1, t. IV, p. 268[a].

2. **GESTE**, s. m. et f., mouvement du bras, de la main, de la tête, etc., qui exprime certaines pensées, certains sentiments, ou rend plus expressif le langage :

Il fit humble contenance de corps, mais sa *geste* et sa parolle estoit aspre. (COMM., *Chron.*, II, 9, p. 130, Chantelauze.)

Bon maintien ou bon *geste*. (R. EST., *Dict. fr.-lat.*, éd. 1549.)

Assurance de visage, soupplesse de voix et de *geste*. (MONT., I, XXV, p. 101, éd. 1595.)

GESTICULATEUR, s. m., celui qui gesticule :

Les Franceis ne sont pas *gesticulateurs* de nature. (H. EST., *Nouv. lang. fr.-ital.*, p. 409.)

GESTICULATION, s. f., action de gesticuler :

Gesticulation des espaules. (J. DE VIGNAY, dans *Dict. gén.*)

Luy demanda avecques *gesticulations* italicques. (RAB., *Tiers liv.*, XIX, éd. 1552.)

GESTICULER, v. n., faire beaucoup de gestes :

Gesticuler en faisant des exclamations. (H. EST., *Nouv. lang. fr.-ital.*, p. 409.)

GESTION, s. f., action de gérer ; manière de gérer ; acte :

Ou il a eu tiltre de chef et s'est trouvé responsable des *gestions*, il n'a peu ni deu faire... (AUB., *Hist. univ.*, l'imprim. au lect.)

Cf. IV, 269ᵇ.

GETER, GETON, v. JETER, JETON. — **GEU**, v. JIEU.

GIBBEUX, adj., qui est en bosse :

La partie *gibbeuse* de l'omoplate. (PARÉ, IV, 25.)

— Qui a une bosse au dos :

Faulcon *gibbeux* ou bossu. (XVᵉ s., dans *Dict. gén.*)

GIBBOSITÉ, s. f., bosse de l'épine dorsale :

Girbosité. (BRUN DE LONG BORC, *Cyrurgie*, ms. de Salis, fᵒ 10ᵃ.)

Vermes et reptile et arpie peuvent estre engendres... de varuques et de *gilbosité*... (*Pratiq. de B. de Gord.*, VII, 18.)

Les plus grans chameaus qui n'ont qu'une *gibbosité*, sont appeles hugium. (LE BLANC, *Trad. de Cardan*, fᵒ 208 rᵒ.)

GIBECIERE, s. f., grand sac en cuir et en filet où les chasseurs mettent leur gibier; anc., sorte de bourse large et plate qu'on portait à la ceinture :

Biaus coutealz, bele *gibechiere*.
(*Clef d'amors*, 375.)

.I. *gebaciere* de cuir. (Juin 1389, *Inv. de meubl. de la mair. de Dijon*, A. Côte-d'Or.)

Gebessiere. (XVᵉ s., Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Pour une *gibsiere* qu'il avoit acettet. (Juillet 1416, *Trésorerie des comtes de Hainaut*, A. Mons.)

Deux *gibassieres*. (7 fév. 1423, *Vente de meubles de la mairie de Dijon*, A. Côte-d'Or.)

Gipciere.
(LEFRANC, *Champ. des dames*, Ars. 3121, fᵒ 95.)

Une *gipsiere*. (21 déc. 1512, *Exécut. test. de Jehan Capelier*, A. Tournai.)

Une vieille *gibessiere* de velours noir. (1522, *Invent.*, G 2029, A. Oise.)

Tirer aucuns deniers de sa *gibecyere*. (*Mer des cron.*, fᵒ 171 rᵒ, éd. 1532.)

Je feisse une tres grant chiere,
Si je veisse ma *gibissyere*
Qu'elle en fust une foys emplye.
(*Moralité de charité*, Anc. Th. fr., II, 342.)

Une *gibbeciere*, ou bource a mettre argent. (R. EST., *Thes.*, Crumena.)

GIBELET, s. m., foret à l'usage des tonneliers, marchands, douaniers, pour percer d'un seul coup la pièce à mettre en perce ou à déguster :

On ne peut trouver le *guibelet*, pource que la dame ne le veult pas. (*Quinze joyes de mariage*, Sixte Joye, p. 78, Bibl. elz.)

Un tairiere ou *giblet*. (B. JAMIN, *Traduct. des dialog. de J. L. Vives*, éd. 1576, Index, Lanugo.)

Cf. GUIMBELET, IV, 385ᵇ, et GIBELET 2, t. IV, p. 274ᵃ.

GIBELIN, s. m. et adj., partisan d'une faction attachée à l'empereur d'Allemagne et opposée aux Guelfes partisans du pape pendant le moyen âge, en Italie ; par extens., *guelfes et gibelins*, ennemis irréconciliables :

Et pour tant les trois generations dessus dictes sont tous jours en divisions, comme nous disons *ghelfes et ghebellins*... Par maniere que l'une generations avecques l'aultre s'appellent chiens et tous jours sont en division entre eux comme *ghelfes et ghebellins*. (1420, *Traité d'Emm. Piloti*, dans *Chev. au cygne*, I, 331, Reiff.)

— *Gibelins*, soldats et matelots de cette flotte :

Commis de par le dit seigneur a recevoir les armeures et artilleries des Gelfes et des *Guibelins*. (1339, ap. *Leop. Delisle*, *Actes normands*, p. 209.)

— Part., *armee gibeline* (de Philippe VI), une des flottes étrangères que le roi avait nolisées au commencement de la guerre de Cent Ans, ainsi appelée parce qu'elle était montée par des marins de Gênes et de Monaco et commandée par un Doria :

Ayton Doire, capitaine de nostre *armee guibeline*. (1339, A. N. JJ 72, fᵒ 61 vᵒ.)

Voy. GUELFE et cf. *Chron. normande du XIVᵉ siècle*, p. 210, Soc. hist. de Fr., et Dufourmantelle, *la marine militaire en France au commencement de la guerre de Cent ans*, dans *le spectateur militaire*, 1878, 1ᵉʳ vol., p. 40.

GIBET, s. m., potence pour pendre les criminels ; fourches patibulaires :

Et *gybbez* et forches enclines.
(GEOFFROY DE PARIS, *Chron.*, 3404.)

Il sont pendu em parties as *gibes* et gieté em parties es kioires. (*Anc. chron. de Flandre*, II, 72, Chron. belg.)

Cf. IV, 274ᵇ.

GIBIER, s. m., animaux qu'on prend à la chasse :

Perdrix, phaisans, chahuans et toute autre sorte de menu *gibier*. (FRANCH., *Fauc.*, l. I, ch. VII, fᵒ 3 vᵒ, éd. 1617.)

Volle tout autre *gibier*. (ID., *ib.*, fᵒ 4 vᵒ.)

— Fig., *cela n'est pas de son gibier, cela est hors de son gibier*, cela dépasse sa portée, sa capacité, ses ressources ; cela n'est pas de son goût, ne lui convient pas :

Ausquels termes je ne m'arresteray pour *n'estre de nostre gibier*. (PASQ., *Rech.*, II, 13.)

Ostez leur les entretiens des mysteres de la Cour, ils *sont hors de leur gibier*. (MONT., l. III, c. IX.)

Je taschois d'instruire les medecins en une maladie qui *n'est point de leur gibier*. (PARÉ, XX, préf.)

— Dans le sens contraire :

L'agitation et la chasse *est* proprement *de nostre gibier*. (MONT., l. III, ch. VIII.)

— Par extens., affaire :

Il faut travailler de rejetter tousjours l'architecte, le peintre, le cordonnier, et ainsi du reste chacun a son *gibier*. (MONT., l. I, ch. XVI, p. 30, éd. 1595.)

— *Gibier de prevost*, celui qui mérite d'être pendu :

La cognoissance ne luy en appartenoit, ains estoit du *gibier du prevost*. (1528, *Reg. cons. de Limoges*, I, 169.)

Cf. GIBIER 1, t. IV, p. 274ᵉ.

GIBOULEE, s. f., orage formé de coups de vent passagers avec de petites averses et de petites grêles :

Giboulee ou undee. (MIZAUD, *Miroir de l'air*, p. 74, éd. 1548.)

GIBOYER, v. n., chasser.

Cf. GIBIER 3, et GIBOIER, IV, 274ᵉ.

GIBOYEUR, s. m., celui qui prend du gibier :

A la mode des *giboyeus*. (D. SAUVAGE, *P. Jove*, dans *Dict. gén.*)

GIEL, mod. gel, s. m.

Cf. IV, 275ᵇ.

GIEMBRE, mod. geindre, v. n., se lamenter ; part. auj., se lamenter à plaisir :

Goignout et si feroit du pié.
(*Tristan*, I, 1415.)

Tozjorz dolose et plore et *gient*.
(*Parton.*, 5391.)

Por la mort *giement* grief et plaixent.
(*Brut*, ms. Munich, 853.)

Quant tu ies vuis, mal te contiens,
Et quand tu ies trop plains, si *giens*.
(RENCLUS, *Miserere*, XIX, 6.)

Ele *gent* e plure.
(1236, *Chans. sur les exactions de H. III env. le clergé*, ap. Ler. de Lincy, *Rec. de ch. hist.*, I, 189.)

Et *giendre* et suspirer de ceo ke nus sumes desevré de lui. (*Comment. s. le nouv. Test.*, ms. Oxf., Bodl. Douce 270, f° 39 v°.)

Si començа a *gindre* et a plorer. (*Vies des hermit.*, ms. Lyon 698, f° 3 v°.)

Il commença forment a *geindre*. (*Legende doree*, Maz. 1729, f° 76°.)

Il acourt vers moy tout emu
Et *geignant*, les levres pendantes,
Vousté, mains et jambes tremblantes.
(J. A. de Baif, *l'Eunuque*, II, 3.)

— Par anal., faire entendre une sorte de murmure :

Par les granges on oit du matin jusqu'au soir
Geindre sus les raisins l'ecroue et le pressoir.
(J. A. de Baif, *Eclogues*, VI.)

Le bois *geint* sous l'acier. (Jehan de la Taille, *la Famine*, 5.)

Et faict *geindre* le bois.
(Gauch., *Plais. des champs*, p. 188.)

— Infin. pris substant., action de gémir :

Mes *giendres* et mes lons consirs,
Mes plors, mes lairmes, mes sospirs.
(*Parton.*, 4739.)

Le mari se veut fere creindre,
Lors i a li assez du *geindre*.
(*Clef d'amors*, 2095.)

Je vous batrez jusques au *jaindre*,
Vieille, si vous en dementez.
(*Moralité de charité*, Anc. Th. fr., III, 348.)

gieraucie, v. Hierarchie. — **giere**, v. Chere. — **giffre**, v. Chiffre.

gifle, s. f., tape sur la joue.

Cf. Gife, IV, 277ᵇ.

gigant, v. Geant.

gigot, s. m., cuisse des membres postérieurs d'un mouton, d'un agneau, etc., préparée pour être cuite :

Pastes de *gigos* de mouton. (Taillevent, *Viandier*, p. 47, Pichon et Vicaire.)

.i. *jigot* de venoison. (1530, *Acquit*, A. mun. Laon.)

Cf. IV, 277ᵃ.

gindre, s. m., ouvrier boulanger qui pétrit le pain :

Touz les talemeliers et les mestres valles, que l'on apele *joindres*. (E. Boil., *Liv. des mest.*, 1ʳᵉ p., I, 13.)

gingembre, s. m., plante des Indes dont la racine aromatique est employée comme condiment ; la racine préparée pour cet emploi :

Et *gengibre* et girofle.
(*Th. le mart.*, 102.)

Et garingal, citoal et *gingibre*.
(*Mort Aymeri*, 2425.)

Le *gengivre* e le citoal.
(*Dit du besant*, B. N. 19525, f° 106 v°.)

... *Gigimbre* et aloé.
(Guiot, *Bible*, 2627.)

Prenez .v. clowes de gilofre et .iii. racines de *gingivere*. (xiiiᵉ s., *Tr. d'écon. rur.*, Bibl. Ec. des ch., 4ᵉ sér., t. II, p. 379.)

Si la cervoise soit rouge, pernez .ii. racins de *gingivre* et une cost de cedewale. (*Ib.*, p. 380.)

User *gengibre*. (*La Fisique des mois*, ms. Venise Marc. CIV, 3, f° 4°.)

Gingimbre, rubarbe... (Joinv., *S. Louis*, § 189.)

Dous livres de *gingimbre* confit. (Comm. du xivᵉ s., *Compt.*, A. de la Ch. des compt. de Nevers.)

.xliv. lib. de *gengembre* de Mech. (1ᵉʳ sept. 1401, *Compte d'Aymeri Vrediaul*, A. Nord.)

Poudre de *gengembre*. (1405, *Menus du prieur de S.-Martin-des-Champs*, Mém. Soc. hist. de Paris, IX, 1882.)

Gingenbre. (*Voc. gall.-lat.*, B. N. l. 7684.)

Gyngembre. (*Jard. de santé*, I, 177.)

Zinzembre, ginger. (Cotgr.)

gingeole, s. f., un des noms vulgaires de la jujube :

Les jujubes ou *gingioles*. (A. Du Moulin, *Quint. ess. de tout. chos.*, p. 67.)

ginglyme, s. f., articulation en forme de charnière :

Par les apophyses obliques nous entendons les eminences, par lesquelles lesdites vertebres se lient ensemble par *ginglyme*, en recevant la superieure et estans receue de l'inferieure. (Paré, IV, 16.)

ginguet, s. m., vin suret :

Ilz *ginguetz* n'avoient nulle couleur, excepté les purs blancs. (Haton, *Mém.*, I, 25.)

Cf. IV, 279ᵃ.

girafe, s. f., mammifère haut sur jambes, à très long cou et à robe mouchetée :

Mul ni asnes, ne bues, ne chamoux, ne *giras*.
(*Prise de Jérus.*, B. N. 1374, f° 87ᵃ.)

Une beste que l'on appelle *orafle*. (Joinv., *S. Louis*, § 157.)

Une *giraffle*. (xivᵉ s., *Bibl. Ec. des Ch.*, 6ᵉ sér., I, 366.)

Cinq autres bestes mout estranges et mout sauvages, lesquelles sont appellees *giraffa*. (*Voy. du sire d'Anglure*, § 241.) Var., *gariffa*.

— Se rencontre du genre masc. au xviᵉ s. :

Du *giraffe*. (Paré, *Append. au livre des monstres*, c. iii.)

girarchie, v. Hierarchie.

girasole, s. f. et m., mod. girasol, s. m., pierre précieuse analogue à l'opale :

Les *girassole* du royaume de Rasigut sont preferez. (Du Pinet, *Pline*, XXXVII, 9.)

Un *girasole*. (Id., *ib.*)

La plus riche pierre blanche apres l'opale est la *girasole*, elle a un feu enclos qui semble se pourmener dedans, qu'elle jette dehors selon qu'on la contourne. (E. Binet, *Merv. de nat.*, p. 175, éd. 1622.)

Gentil *girasole*. (Id., *ib.*, p. 280.)

giration, s. f., mouvement en rond :

Par tele *giracion* ceulx qui vennent le blé font venir les pierretes au milieu du van. (Oresme, *Liv. du ciel et du monde*, ms. Univ., f° 171 v°.)

girofle, s. m., bouton de la fleur du giroflier, en forme de clou à tête, employé comme épice :

Gingibre e mult *girofre* pur eschalfer manjeit.
(Garn., *S. Thom.*, 3834 ; B. N. 13513, f° 32 v°.)

Gariofilum, *gerofles*. (xiiᵉ s., *Gloss.*, Léop. Delisle, *Bibl. de l'Ec. des Ch.*, 6ᵉ sér., V, 331.)

Gyrofle.
(G. de Coinci, *Mir.*, B. N. 23111, f° 302ᵇ.)

Clous de *girofle*.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 10ᵇ.)

Ginoffre.
(*Ib.*, Vat. Chr. 1858, f° 13ᵃ.)

Gariophilos, *gilofre*. (Garl., ms. Bruges 546.)

Clou de *gilofre*. (Id., ms. Bruges 336.)

Clove *gylofer*. (Littl., *Instit.*, 222.)

Le flor fait blanc peitet come le *garoufle*. (*Marc Pol*, CXVII, Roux.)

De *garofles* et de bresil. (*Ib.*, CLXVI.) Infra, *giroffles*.

Clous de *genofre* et nois mugates.
(*Gilles de Chin*, 593.)

Claus de *giroffre*. (1ᵉʳ sept. 1401, *Compte d'Aymeri Vrediaul*, A. Nord.)

Claus de *gerouffle*. (1441, *Exéc. test. de Regnault de Viestrain*, A. Tournai.)

Geroffle. (30 mai 1462, *Ord.*, XV, 490.)

giroflee, s. f., genre de crucifères aux fleurs blanches, jaunes ou rougeâtres, dont l'odeur rappelle celle de la girofle :

Lui tramist flours et *ginofrees*.
(*Pastoralet*, ms. Brux., f° 11 v° ; 1538, Chron. belg.)

En l'un estoit de la marjolaine, en l'autre des *gyroflees*. (Cartheny, *Voy. du cheval. errant*, f° 50 r°.)

Ung myllier de villette, *genoufree*. (1531, La Bassée, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

La *giroflee* et les œillets.
(Rons., *Od.*, V, xi, Bibl. elz.)

Cf. Giroflé, IV, 280ᵇ.

giroflier, s. m., arbre de la famille des myrtacées qui croît aux Moluques et aux Antilles, et qui porte le girofle :

Poyvriers, *girofliers*. (Du Pinet, *Pline*, XI, 7.)

— Anc., syn. de giroflée :

Ou rosier et ou *giroffier*. (J. Corbichon, *Propr. des choses*, éd. 1528, dans *Dict. gén.*)

Giroflier. (Ol. de Serres, VI, 12.)

girole, s. f., espèce de champignon.

Cf. IV, 280ᵇ.

GIRON, s. m., pan du vêtement :

La ou veit Olivier, sil prent par son *geron*.
(*Voy. de Charl.*, 853.)

— Fig., le giron de l'Église, la communion des fidèles :

Et revindrent au noble *geron* de saincte eglise. (*Legende doree*, Maz. 1729, f° 111°.)

Cf. GIRON 1, IV, 280c.

GIROUETTE, s. f., banderole, flèche de tôle ou de fer, mobile sur un pivot, au sommet d'un édifice, et qui tournant au gré du vent en indique la direction :

Fortune, qui de *gyrouetes* ventueuses faict son appuy. (J. D'AUTON, *Chron.*, II, 128, Soc. Hist. de Fr.)

Giroete. (13 août 1509, Not., Bontemps, 51-1, A. Gironde.)

Tout le vulgaire, et nous sommes tous du vulgaire, auroit sa creance contournable comme une *girouette*. (MONT., liv. II, ch. XII, p. 375, éd. 1595.)

Giroelte. (PARADIN, *Hist. de Lyon*, p. 362.)

Gyrouet ou *gyrouette*. (LA PORTE, *Epith.*)

L'étymologie de *girouette* étant incertaine, nous pensons pouvoir rapprocher ici de ce mot, malgré la différence des suffixes, à cause du *w* qu'on trouve dans le texte le plus ancien, les exemples suivants :

Une *wirewite* doree
Out de coivre el somet levee.
(WACE, *Rou*, 3e p., 6473.) B. N. 375, f° 231 v°, *wirevite*.

C'est pour viser a destre et a senestre
D'ou vient le vent, lequel declare et dicte
Ce moulinet qui sert de *virevite*.
(*Myst. de l'Incarnat. et nativit.*, II, 370.)

Cf. WIREWIRE, VIII, 335a.

GISANT, adj. et s. m.

Cf. GESANT, IV, 267a et GESIR, subdiv. du p. prés., IV, 268b.

— Anc., molaire (de cheval) :

Le rei comanda au ferrot que il li traisist (au cheval) les *gisans* et les eschaillons. (*Hist. d'Eracle*, p. 195, Hist. des crois.)

— Pièce d'appui en gite :

Pour .I. grant *gisant* de montee et servans a le montee dou bouge pour ycelle montee relarghir. (1412, *Tut. de Miquelet Tuscap*, A. Tournai.)

Pour une poye servans a le dicte montee, .I. postiel portant icelle poye, et .I. quartier ataquié au *gisant* de le dicte montee, qui porte le treille de le dicte montee. (*Ib.*)

GISEMENT, s. m., état de ce qui gît.

Cf. IV, 282a.

GISTE, mod. gite, s. m. et f., lieu où l'on trouve à loger :

De *giste* ne de fievre n'ert ja acoisonouse.
(*Naiss. du Chev. au Cygne*, 147.)

En avoir la *geiste* et le habergaige. (Mai 1288, *Lett. d'Aub. de Gironcourt*, H 3022, A. Meurthe.)

Pour toute la journee et le soir au *geste*. (1318, *Prév. de Longwy*, B 1847, A. Meuse.)

Neant comptei aussi de 8 muids, 10 stiers avoine que les harnoix (des charretons), pourterent avec eulx par plusieurs fois pour lor *gictes* quant il devoient gesir a Lille ou aultre part. (1321, B 492, f° 97 r°, A. Meuse.)

Au souper et a *geste*. (1343, B 2144, f° 19 r°, ib.)

Au souper et au *geyte* vint a Conflens. (1359-60, B 2483, f° 16 r°, ib.)

Gipte.
(J. BOUCHET, *les Regn. travers.*, f° 114 v°, impr. Mazarine.)

— Partie du bœuf qui se trouve au-dessus de l'articulation des jambes jusqu'au commencement du gros de la cuisse et de l'épaule :

Gramose est faite de la char froide du *giste* qui est demouree du disner. (*Ménagier*, II, 5.)

Cf. GISTE 1, 2, 3, IV, 282b.

GISTER, mod. giter, v. n., demeurer, coucher :

Trop par *estoie* loing *gites*.
(*Rose*, 11909, Méon.)

1. **GIVRE**, s. m. et f., gelée blanche :

De *joivre* et de bruillas. (XVe s., *De Quaillot lay Fondue*, ms. Epinal 189, Bullet. A. T., 1876, p. 104.)

Par certains jours advenoient des *geuvres* blanches, qui fondoient par la lueur du soleil en plein jour. (HATON, *Mém.*, an 1569.)

2. **GIVRE**, v. GUIVRE.

GLABRE, adj., dépourvu de poils, de duvet :

Un petit animant, nommé agoutis, ayant la queue longue d'un pouce, *glabre* totalement sur le dos. (THEVET, *Singul. de la Fr. antarct.*, c. XXXIII, éd. 1558.)

Les parties genitives et leurs prochaines sont *glabres* et desnuees de poil. (G. CHRESTIAN, *Gener. de l'homm.*, p. 52, éd. 1559.)

GLACE, s. f., eau congelée par le froid :

Bels ert li nes, enpres la face,
Car plus blanche ert que neis ne *glace*.
(*Eneas*, 3993.)

Glage.
(*Rose*, Vat. Chr. 1522, f° 30a.)

Grelle, noif, *glaice*. (*Psaut. de Metz*, p. 405.)

— Morceau de glace :

Les *glaches* d'au devant les puchs d'aval la ville. (20 nov.-19 fév. 1434, *Compte d'ouvrages*, 7e Somme de mises, A. Tournai.)

— *Ferré a glace*, ferré de manière à empêcher de glisser sur la glace :

De son baston *ferré a glace*
Li vout donner.
(J. BRETEL, *Tourn. de Chauvenci*, 683 ; P. Meyer, *Rapport*, p. 212.) Ms. Oxf. Douce 308 : *glesse*.

— Fig., froideur extrême :

En vain les plus grands roys de merite et de race
Avoient desja tenté d'eschauffer ceste *glace*.
(VAUQ. DES YVET., *Œuv. poét.*, Voy. d'Andronice.)

— Plaque de verre d'une grande épaisseur destinée à réfléchir la lumière, à servir de miroir, de vitrage, etc. :

Droit vers Aire a un sablon
Dont on fait voirre cler et bon
Et d'autre *glace* de meroir.
(GAUT. DE METZ, *Image du monde*, Montp. H 437, f° 121 r°.)

Bacinet et camail plus cler et plus luissant
De *glace* de mirouer ou d'une yave courant.
(*Brun*, 698.)

— Miroir :

Chasser aux oiseaux a la *clache*. (LIEB., *Mais. rust.*, p. 811.)

— Anc., diamant :

Que desirranz et anvieus
Sui ancor de moi remirer
El front, que Deus a feit tant cler,
Que nule rien n'i feroit *glace*,
Ne esmeraude ne topace !
(CHREST., *Clig.*, 806.)

Plus cler reluisant d'une *clace*.
(ID., *Erec et En.*, B. N. 375, f° 11 r°.)

Li berilz a plus brune color que cristal et de *glage*. (*Le Livre des pierres*, B. N. 12786, f° 30d.)

GLACIAL, adj., qui a la température de la glace :

En la mer *glaciale*. (RAB., *Quart liv.*, I.)

Cf. IV, 283a.

GLACIER, mod. glacer, v. — A., convertir en glace par le refroidissement ; au réfl. :

C'est pourquoy l'eau cachee
Dans un vase bien clos ne *se glace* en hiver.
(DU BARTAS, *La Semaine*, I.)

— Fig., frapper du froid de la mort, du frisson de la crainte ; paralyser par la crainte, l'émotion, etc. :

La rien qui plus el quor me *glace*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 13886.)

Amorty ces frayeurs qui me *glacent* les veines.
(ROB. GARNIER, *Hippol.*, I.)

— Rendre d'un abord froid :

... Et l'autre tristement (Ovide)
Eut en Pologne un *glacé* monument.
(VAUQ., *Sat.*, III, à Baif.)

— N., se convertir en glace :

Nostres sires Dieus fait *glacier* l'eve a semblance de cristal. (*Psaut.*, Maz. 58, f° 177.)

— Se durcir par la violence du froid :

Quand vint le temps d'hyver,... que toute la terre *glace* par froidure. (LE BAUD, *Hist. de Bret.*, ch. III.)

— A., par extens., revêtir d'un vernis transparent, poli :

Lesdictes colonnes *glacees* de toutes les pierres de meslange que la nature peult



produire. (1549, *Entr. de Henry II à Paris*, f° 11 v°.)

Cf. GLACER, IV, 283b et GLACIER 1, IV, 283c.

GLACIS, s. m., pente douce qui, dans une fortification, descend du haut du chemin couvert jusqu'à la campagne :

Faire le *glassiz* des fosses de la Lanterne. (4 août 1421, *Reg. consul. de Lyon*, I, 318, Guigue.)

Glaciz ou taluz. (J. MART., *Archit. de Vitr.*, p. 166.)

La riviere de Seine, qui est forcee par chaulcees et *glaissis*. (1542, *Mém. pour les fortif. de Troyes*, Grosl., *Ephém.*, I, 49.)

Cf. IV, 284b.

GLAÇON, s. m., morceau de glace d'une certaine dimension :

Dunc vint l'iver od ses *glaçons*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 1728.)

Voit les *claçons* cheoir.
(*G. de Mongl.*, Vat. Chr. 1360, f° 15b.)

Glaçom.
(*Ib.*, f° 16a.)

Son front plus luisant que *glaçon*.
(*Fab. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 120 r°.)

— Pierre taillée en table :

Trois boutons de perles pour mantel et a en chascun ung *glaçon* de voirre. (*Inv. de Charles V*, n° 87.)

Cf. IV, 284c.

GLADIATEUR, s. m., t. d'ant. rom., homme qu'on faisait combattre dans le cirque :

Il ellut *gladiators* tres cruelx. (*Vie S. Hyrenei*, B. N. 818, f° 301 r°.)

Les *gladiateurs* se combatoient el amphiteatre. (*Chron. et hist. sainte et prof.*, Ars. 3515, f° 26a.)

GLAIEUL, s. m., plante voisine de l'iris :

De jonc et de *glaiol* ont la terre vestie.
(*Chetifs*, B. N. 12558, f° 132b.)

Moult dormi bien sor les *glaieus*.
(*Vie des Peres*, Ars. 3641, f° 90d.)

Et jonchoit on le *gloiol* et la mente devant lui. (*Saint Graal*, Hucher, I, 422.)

Feme est de tos biens vuide ausi con li *jagleus*.
(*Chastie Musart*, B. N. 19152, f° 106f.)

Toute la vile estoit joncie
De *glagous*, de jonc et de mente.
(*L'Escoufle*, 8836.)

(La fistule) est aussi comme canne ou gros *glagel*. (H. DE MONDEVILLE, B. N. 2030, f° 92b.)

La loutre gist en fort pays de *glageux* ou en un creux soubz la rachine d'ung arbre. (*Modus*, f° 42 v°.)

Ce fleuve habonde en saulx et *glageux*. (*Mer des hystoir.*, t. I, f° 104b, éd. 1488.)

Lire ici l'exemple inséré à l'art. GLACEUL, IV, 283b, sans définition.

GLAIRE, s. m. et f., le blanc de l'œuf cru :

Et o la *glaire* d'ou meslee.
(*Descript. lapid.*, ms. Berne 113, f° 170b; *Marb.*, 652, Pannier.)

Le *glerre* d'un ouf. (*Menagier*, II, 5, Append.)

GLAIREUX, adj., qui est de la nature des glaires :

Glereus.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Brux., f° 179 r°.)

Les sansues qui sont *glaireuses*. (ALEBRANT, f° 14, ap. Littré.)

... Un *glereux* limaçon.
(A. DU BREUIL, *Muses gaillardes*, f° T III v°, éd. 1609.)

GLAISEUX, v. GLOISOUS. — **GLAISE**, mod., v. GLOISE et GLISE. — **GLAITERON**, v. GLETERON.

GLAIVE, s. m., poétiq., épée :

Partonopeus poignant i vint
Qui en son poig son *claive* tint.
(*Parton.*, B. N. 19152, f° 126b.)

L'espee prent et toute nue
La drece encontremont la pointe ;
Sous ses .II. mameles la pointe,
Seur le *glaive* se let choair.
(*Rose*, B. N. 1573, f° 111a.)

Cil qui de *gleve* seut ferir,
Doit par droit a *gleve* mourir.
(*Clef d'amors*, 1069.)

Voicy ung *gleswe* que je metz
A point pour leur tailler des souppes.
(*Mist. du Viel Test.*, 15609.)

Reboutte le *glave* en ta gaine, qui d'espee fera d'espee perira. (XVIe s., *Sermon*, ms. Valenciennes 220, f° 97.)

Cf. IV, 286b.

GLAND, s. m. et f., fruit du chêne :

Issi avint que par un an
Ot en un bois plenté de *glan*.
(MARIE, *Fabl.*, LXXVI, 1, Warnke.)

Pors est ; manjut faine ou *glant*.
(RENCLUS, *Miserere*, CLVII, 11.)

L'usage de *glains* et de faine. (1231, *Cart. du Val S.-Lambert*, B. N. l. 10176, f° 5°.)

La *glant* de ton arbre. (*Digestes*, ms. Montpellier 47, f° 245a.)

Le *glanc* del caisne.
(G. DE CAMBRAI, *Barlaam*, p. 108.)

Glan.
(PASSERAT. *Œuvr.*, p. 160, éd. 1606.)

— Extrémité de la verge :

Quand le *glan* estoit descouvert. (DALESC., *Chir.*, p. 299.)

Cf. IV, 286c.

GLANDE, s. f., organe de l'économie animale, formé de petits utricules.

— Tumeur formée dans une glande ou dans un ganglion lymphatique :

En col nuees *glandres* out.
(*Edw. le conf.*, 2612.)

Broye et mise sur les escroelles et *glandres* dures, elle [la figue] les espart et degaste. (*Secres de Salerne*, ms. Modène, Este 28, p. 157.)

Cf. GLANDE 1, t. IV, p. 287a.

GLANDÉ, adj., qui porte des glands.

Cf. GLANDER 1, t. IV, p. 287a.

GLANDEE, s. f., récolte de glands :

Glandee, passages, pasturages, chauffages. (*Coust. d'Anj.*, ap. Ch. du Moulin, *Coust. general. et particul. du roy. de France*, t. II, f° 57 r°, éd. 1581.)

GLANDULE, s. f., petite glande :

Plusieurs *glandules*. (*Prat. de B. de Gordon*, I, 20.)

A l'entree du destroit de la gorge vers la racine de la langue, nature a mis deux *glandules* vis a vis l'une de l'autre. (PARÉ, VI, 6.)

GLANDULEUX, adj., qui a la forme, qui est de la nature des glandes :

Char *glanduleuse*. (EVR. DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 132d.)

Parties *glanduleuses*. (TAGAULT, *Inst. chir.*, p. 40, éd. 1549.)

GLANE, GLANER, GLANEUR, GLANURE, mod., v. GLENE, GLENER, GLENEOR, GLENURE.

GLAPIR, v. n., en parlant de certains animaux, faire entendre un cri aigu et précipité :

Il ot un brachet *glapir*. (*Perceval*, I, 58, Potvin.)

— Par extens., en parlant de l'homme :

Pensez vous bien qu'icy encor elle *glapisse* ?
(CHOLIERES, *Mél. poét.*, Sonn. LXVI, éd. 1588.)

Cf. GLATIR 1, IV, 288b.

GLAPISSEMENT, s. m., action de glapir :

Ensi repaire la beste de la fontainne a grant noise et a grant *glatissement*. (*Merlin*, 150.)

Glapissement, lappissement, grommelement. (JUN., *Nomencl.*, p. 250.)

Cf. GLATISSEMENT, IV, 289a.

GLAPPIER, v. CLAPIER.

GLAS, s. m., anc., sonnerie de toutes les cloches d'une église :

Tout fait le *glas* soner par la citet menut.
(*Voy. de Charl.*, 197.)

Faire sonner le *glay* des vegiles. (1382, ap. Bulliot, *Abb. de S.-Mart.*, II, 233.)

Ceux qui sonneront les diz *glais* et cloiches. (*Ib.*)

Au secrestain de saint Barthommé pour avoir sonné les *clax* et meutes de la dicte feste. (1465, *Compt. de l'aumosn. de S.-Berthomé*, f° 105 v°, Bibl. la Rochelle.)

— Tintement lent de la cloche d'une

église pour annoncer l'agonie, la mort ou l'enterrement de quelqu'un :

Et doit on faire deulx *glaiz* et sonner l'enterrement. (1488, *Matrol. de S. Germ. l'Aux.*, A. N. LL 728, f° 119 r°.)

Le soir de devant le service faire trois *glaiz*. (*Ib.*)

Cf. Clas 1, t. II, p. 147ᵇ, Glas 1, t. IV, p. 287ᵃ, Glai, t. IV, p. 285ᵇ, et Glet 2, t. IV, p. 289ᵇ.

glauc, mod. glauque, adj., qui est couleur vert de mer :

L'un uyl ab *glauc* cun de dracon.
(Alberic, 62, P. Meyer, *Alex.*, p. 5.)

Il a la color noire ou *glauke*. (*Introd. d'astron.*, B. N. 1353, f° 35ᵈ.)

Couleur *glauque*. (Evr. de Conty, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 38 v°.)

Entre ces couleurs il y en a d'autres, l'une entre blanc et vert *glaucque* et l'autre rosee entre rouge et blanc. (P. des Crescens, *Prouffitz champ.*, f° 45 r°.)

glebe, s. f., motte de terre :

Glebes ou globons. (*Chron. et hist. sainte et prof.*, Ars. 3515, f° 10 r°.)

Cf. IV, 289ᵇ.

glene, mod. glane, s. f., poignée d'épis ramassés dans les champs après la moisson :

E jeo n'aveie a ma maison
Une *glene* ne un espi.
(*Dit du besant*, B. N. 19525, f° 118 r°.)

Quant vint la nuit elle batit ses *glaines*. (*Hist. de l'anc. test.*, f° 185ᵇ.)

Disputons a plein fons, il y a icy champ pour faire *glene*. (Beroalde de Verville, *Palais des curieux*, p. 432, éd. 1612.)

Cf. Glane 2, IV, 287ᵃ.

gleneor, mod. glaneur, s. m., celui qui glane :

Cele herbe ne fera ja bien a moissonneor ne a *glaneor*. (*Psaut.*, Maz. 58, f° 161 r°.)

Et si doit avoir le dit Jehan en aost un *glanoor* entre les garbes quant l'en see. (*Liv. des jur.*, f° 87 r°, A. Seine-Inférieure.)

Glenours. (1336, *Franch. de la chaux du Dombief*, Droz, Bibl. Besançon.)

Glaineur. (1556, *Cout. d'Etampes*, CXC, Nouv. Cout. gén., III, 106.)

Comme on voit le *gleneur*
Recueillir les espics apres le moissonneur.
(Joach. du Bell., *au roi s. la trèv.*, Rec. de poes., I, 309, Marty-Laveaux.)

— Adjectiv., au fig. :

Haut mal, seul tu travailles
Lez *gleneurs* escadrons des chaleureuses cailles.
(Du Bartas, 2ᵉ *sem.*, 1ʳᵉ j., *Les furies*, 549, éd. 1602.)

Cf. Glaneresse, IV, 287ᵇ.

glener, mod. glaner, v. a., recueillir dans le champ les épis qui restent après la moisson :

On aloit *glener* empres les gerbes. (1398, *Grands jours de Troyes*, A. N. X¹ᵃ 9186, f° 66 r°.)

Chascuns pense de *glainer* sa moisson.
(Eust. Desch., *Poés.*, II, 64.) Impr., *glamer*.

Glenner. (*Gl. gall.-lat.*, B. N. l. 7684.)

Calamizare, chalumeler, item *glainer*. (*Gloss. de Conches*.)

Les pauvres gens pourront *glesner* pourveu que toutes garbes soient mises en digeaux. (1625, *Stat. et ordonn. de Tournehem*, I, 2, Nouv. Cout. gén., I, 456.)

— Par extens. :

L'isle de Chios est si tres peuplee de perdrix, que les paisans les meinent a troupes paistre et *glainer* parmi les champs, cinq a six mille ensemble. (Thevet, *Cosmogr.*, I, 2.)

— Fig., recueillir ce qui a été laissé par d'autres, ce qui reste en arrière :

Moine, Dius vous a messones,
Dou monde fors vous *a glenee*.
(Renclus, *Carité*, cxxxi, 6.)

Je l'*ai* glané molt volentiers.
(Huon de Mery, *Torn. Antecr.*, 104.)

Peu apres les portes estant ouvertes du costé du chasteau, la cavalerie royale passa au travers la ville pour le suivre : on en *glanna* quelques uns sur la queue ; mais le temps et la diligence de Rocheboisseau en sauva la plus grande partie. (P. Cayet, *Chron. nouv.*, p. 227.)

... Et le fer *gleneroit*
Les restes de ces deux.
(Du Bartas, *La Semaine*, II, p. 61, éd. 1579.)

glenure, mod. glanure, s. f., ce qu'on glane :

Dieu donc se reserve comme une espece d'hommage la *glenure*, et les autres choses : que les povres puissent grapper. (Calv., *Serm. s. le Deuter.*, p. 822ᵃ.)

gleteron, mod. gletteron, glouteron, et grateron, s. m., nom vulgaire de la bardane, du gaillet, et de plusieurs plantes accrochantes :

Graterons enpenez de petites plumes des oysons. (Rab., *Pantagr.*, XVI, éd. 1542.)

Il y a deux sortes de *glouteron* en ce pais, l'une est le grant *glouteron* ou *gletteron*. (L'Escluse, *Hist. des plant. de Dodoens*, I, 8.)

Glatteron. (Belleforest, *Secr. d'agric.*, p. 348.)

L'herbe aus tigneus, qu'on appelle *gletteron*. (Cotereau, *Colum.*, VI, 17.)

Gratteron, aspre, tenant, branchu, rude, estoilé. (La Porte, *Epith.*, p. 196.)

Le *gratteron* est fort aspre a manier. (Id., *ib.*)

Cf. IV, 289ᶜ.

glicement, mod. glissement, s. m., action de glisser :

Et lui glisa ung petit le pié, et tant que pour le *glicement* son glaive s'abaissa. (Froiss., *Chron.*, B. N. 2660, f° 95 r°.) Buchon, II, ii, 81, *glissement*.

Sa bouche fraya un peu contre sa joue, mais cela ne doit estre reputé pour un baiser : car ce n'estoit qu'un *glissement*. (Mart. d'Auv., *Arr. d'am.*, p. 494, éd. 1587.)

— Fig. :

Le *glissement* du temps. (La Bod., *Harmon.*, p. 40.)

— *Glicement de langue,* action de la langue qui fourche :

Injures proferees par chaleur, impetuosité de cholere, *glissement de langue*, plustost que par une premeditee deliberation. (*Cout. de Bouillon*, XIX, 7, Nouv. Cout. gén., II, 858.)

glicier, mod. glisser, v. — N., se couler d'un mouvement continu, sur la surface d'un corps lisse, sous l'effet d'une impulsion une fois donnée :

Si que la racine *glichier*
Le pal ne lessoit.
(J. de Priorat, *Liv. de Vegece*, B. N. 1604, f° 36 r°.)

Chey et *glicha*. (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5082, f° 187ᵈ.)

Car il n'y a si ferré qui ne *glice*.
(*Mist. du Viel Test.*, 35406.)

— Réfl. :

He slydde and..... Il *se glinçoyt* et tous ses deux piedz se flechirent soubz luy. (Palsgrave, *Esclairc. de la lang. franç.*, p. 721.)

— N., passer légèrement sur qqch. :

Et en entrant dedens le port nous *gliçasmes* sur une roche. (Eust. de La Fosse, *Voyage*, p. 7.)

Glischier en haulte mer. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10511, VII, iv, 13.)

— Par extens., s'écouler d'un mouvement continu et sans faire impression :

Des soleils les nuits se font,
Et du mesme mouvement
Des nuits, les journees *glissent*.
(Pasq., *Pastor. de vieill. amour*.)

— A., faire entrer, sortir d'un mouvement continu :

Une glichoire pour *glichier* le clenque de l'uys. (8 juin 1470, *Tutelle de Loyset et Gillot Descamps*, A. Tournai.)

— Réfl., se mouvoir d'un mouvement continu :

Sur le printemps sortant de sa tasniere il (le serpent) cerche a *se glisser* par quelque destroict. (Grevin, *des Venins*, I, 3, éd. 1568.)

— A., ne pas s'appesantir sur :

Il y a tant de mauvais pas que, pour le plus seur, il faut un peu legerement et superficiellement couler ce monde, et le *glisser*, non pas l'enfoncer. (Mont., l. III, ch. x, éd. 1595.)

glise, s. f., doublet de *gloise :*

Mes les murs ne sont pas de *glise*.
(Ben., *Troie*, 23022.)

En la seison que ele pont (l'autruche)
Enz el sablon ses oes repont...
Et Dex qui tot le monde fist
Li aide par tele devise
Que el sablon et en la *glise*...
(Guill. de Norm., *Best. div.*, 2412, Hippeau.)

Terre *glisse*. (*Trad. de l'hyst. des plant. de L. Fousch*, ch. CLI.)

GLISOS, adj., doublet de *gloiseus* :

Assis es mallieres *glisouses*. (XIIIe s., reg. A 1, f° 132 v°, A. mun. Rouen.)

GLISSADE, s. f., action de se laisser glisser :

Aussi font ilz de belles *glissades* et faux pas. (BRANT., *Colon. fr.*, Œuvres, V, 309, Soc. Hist. de Fr.)

GLISSANT, adj., où l'on glisse facilement :

Car elle (la pluye) fait les voyes ordes et *glissans*. (CORBICHON, *Propr. des choses*, XI, 7 ; B. N. 22533, f° 175a.)

Rives pendantes et *glissantes*. (SEYSSEL, dans *Dict. gén.*)

— *Il fait glissant*, le terrain est glissant :

Mais soudain vint une pluye si abondante que noz gens voulans marcher en avant pour l'assault, reculoient en arriere, tant *il faisoit glissant*. (MART. DU BELLAY, *Mém.*, l. II, f° 53 v°, éd. 1572.)

— Qui glisse :

L'arroche passe soudain par le ventre, a raison de son humidité *glissante*. (*Trad. de l'hyst. des plant. de L. Fousch*, c. XLI.)

— Qui fait glisser :

On doit avoir autres poz de mol savon et jecter es nefz des adversaires, et quant les vaisseaulx brisent, le savon est *glissant*, si ne se peuent en piez soustenir et chieent en l'eaue. (CHRIST. DE PIS., *Charles V*, l. II, ch. XXXVIII, p. 61b.)

— Qui échappe facilement :

Les semences de bien, que la nature met en nous, sont si menues et *glissantes* qu'elles n'endurent pas le moindre hurt de la nourriture contraire. (LA BOET., *Serv. vol.*, f° 125 r°, éd. 1578.)

— Fig., qui s'écoule sans éclat et sans tumulte :

Pour moy, je loue une vie *glissante*, sombre et muette. (MONT., l. III, ch. x, p. 163, éd. 1595.)

GLISSOIR, s. m., surface unie où l'on glisse :

Un *glissoir*, una lizza, luogo da sdrucciolare, smucciatoio, locus ad proserpendum aptus. (DUEZ, *Nomencl.*, p. 13, éd. 1644.)

GLISSOIRE, s. f., surface unie frayée sur la neige ou la place pour glisser.

Cf. IV, 291b.

GLOBE, s. m., corps de forme sphérique ou sphéroïdale ; part., la terre, le soleil, suivant le sens de la phrase :

Tout le vaste pourpris que ce grand *globbe* en-
[serre.
(METEZEAU, *Psaumes*, XXI, 31, p. 87.)

Cf. IV, 291b.

GLOBULEUX, adj., en forme de globule :

Globuleux, as globeux. (COTGR.)

GLOIRE, s. f., célébrité grande et honorable :

Quant moi revient en ma memori[e]
Ma seignorie et ma granz *glori*[*e*].
(*Brut*, ms. Munich, 3201.)

Il habunde en plus grant bien, c'est assavoir en *glore*. (ORESME, *Eth.*, 160, ap. Littré.)

— Éclat digne de louange, en parlant de choses :

Il attribuoit toute la *gloire* de ses faicts a la fortune. (AMYOT, *Vies*, Sylla, 11.)

— Considération, réputation :

Orguellous, pris ies a ten las,
Quant tu d'autrui non prens solas
Et d'autrui bien fais quiers te *glore*.
(RENCLUS, *Miserere*, LXXXII, 1.)

— Sentiment élevé et fier que la gloire inspire, qu'on la possède soi-même, ou qu'elle soit l'héritage de vos ancêtres :

Il le portot (la peau du lion de Némée)
[par molt grant *gloire*,
Ce ert signe de la victoire
Et de la grant vertu son pere.
(*Eneas*, 3925.)

— Anc., magnificence, splendeur :

A icel jor en ert la feste
Que celebrot o mult grant *gloire*.
(*Eneas*, 4644.)

Incontinent serez introduit et mendé en une chambre ou jouyrez de la *gloire* du paradis de voz amours. (LARIV., *le Laq.*, II, 3.)

Je ne portois envie a la felicité des bienheureuses ames, lesquelles en cela seulement surpassent ma jouyssance, car leur beatitude est ferme, asseuree et eternelle, et ma *gloire* a esté, comme encore on void a present, brefve, fresle et caduque. (ID., *le Fid.*, I, 4.)

— Anc., vanité, orgueil :

... Vostre *gloire* par trop grande.
(MARG. DE NAV., *Dern. poés.*, p. 76, Ab. Lefranc.)

La *gloire* et la curiosité sont les fleaux de notre ame. (MONT., I, XXVI.)

— La béatitude céleste :

En icest siecle nus acat pais e joie
Et en cel altra la plus durable *glorie*.
(*Alexis*, XIe s., str. 125e.)

Li seconde (crimors) est que nos soiens osteit de la vision de Deu et departit permenablement de si mervillouse *glor*[*e*]. (*Serm. de S. Bern.*, 113, 33.)

— *De gloire*, glorieux, en parlant de Dieu, de la Vierge ou des Saints :

A Deu de *gloire*, le rei de magesté.
(*Coronem. Loois*, 796.)

Jhesu de *gloire* qui en crois fu penez.
(*Mort Aymeri*, 1950.)

De par Jhesu *de glore* vos fac anontion.
(*Chans. d'Antioche*, ap. Constans, *Chrestomathie*, 107, 16.)

En l'onneur Dieu et en memoire
De la haute Dame *de gloire*.
(*Vie et mir. de la V.*, B. N. 22928, f° 3a.)

— Au pl., actions glorieuses, emploi vieilli :

Des gens de nom les memorables *gloires*.
(J. BOUCHET, *Ep. mor.*, II, III.)

Cestui cy en vers les *gloires*
Des dieux vainqueurs escrira,
Et cestuy la les victoires
De nos vieux princes dira.
(RONS., *Od.*, Od. retranch., II, 457, Bibl. elz.)

GLOISE, mod. glaise, s. f., sorte d'argile grasse ; s'emploie souvent par opposition avec *terre* :

Vers un pales couvert de *gloise*.
(CHREST., *Perceval*, ms. Montp., f° 12b.)

Et de *glaise* estoupa les bouches.
(GUIART, *Roy. lingn.*, 3684, t. I, p. 163.)

Gloyse. (1330, *Assise du byan de Villeneuve-S.-Georges*, A. N. L 765.)

Glis, terre *gloise*. (*Catholicon*, ms. Lille 369, Scheler.)

Il y a tres mauvais pays a chevaucer, pour les *glaises*. (FROISS., *Chron.*, B. N. 2645, f° 24 r°.)

Terre *glaze*. (*Ménagier*, II, 51.)

Cf. GLISE.

GLOISEUS, mod. glaiseux, adj., qui est de la nature de la glaise :

Terre *gloiseuse*. (*Comm. s. les Ps.*, B. N. 963, p. 95a.)

Terre *glazeuse*. (LA PORTE.)

GLORIETTE, s. f., petit bâtiment, pavillon, cabinet de verdure dans un parc ou un jardin :

A vendu, werpy, cedé, transporté et clamé quicte a tousjours heritablement a Pierres de Cardes, espissier, ung gardin, lieu et heritaige, avecq une *gloriette* de plaisance et ung celier. (2 janv. 1538, *Vente par J. Barbet, orfèvre*, chir., A. Tournai.)

Ung gardin, estable, lieu et heritaige, avecq une *gloriette* de plaisance, et ung celier estant desoubz icelle *gloriette*. (14 juin 1552, *Vente par Pierre de Cardes, espissier*, chir., A. Tournai.)

— Dans le Nord, cabinet situé à l'étage le plus élevé d'une maison :

Un veroul et une clencque, lequel chose fu mise et employe a une fenestre d'une *gloriette*, qui est en ladite maison. (Sept. 1417, *Tutelle des enfants de Jaquemart du Breucq*, A. Tournai.)

Une meschante place en maniere de *gloriette* ou nostre gouverneur et autres gens de justice en la ville de Bethune se tenoient journellement et en laquelle place avons ordonné y faire nouveaulx edifices couvers d'ardoise. (1460-1461, *Ch. des comptes de Lille*, B 2041, A. Nord.)

Cf. GLORIETE 1, IV, 292a.

GLORIEUSEMENT, adv., d'une manière glorieuse, avec gloire :

Glorieusement magnifiez est. (*Cant. Moys.*,

dans *Lib. Psaum.*, ms. Oxf., p. 236.) Ms. Cambridge, éd. Fr. Michel, p. 267, *gloriosement.*

Haus est li kemins martaus,
Et plus est chil des veves haus :
Mais *gloriousement* les passe
Ansdous li kemins virginaus.
(Renclus, *Miserere*, cci, 1.)

Quant il fist ou commencement
Le monde *glorieusement.*
(*Fauvel*, ms. Dijon 298, f° 156c.)

Cantons a nostre Seigneur, car il est *glorieusement* magnifies. (*Bib. hist.*, Maz. 311, f° 34b.)

GLORIFICATION, s. f., action de glorifier :

Honneur et *glorifications.* (Oresme, *Eth.*, f° 18c.)

La *glorificacion* des sains. (J. de Vignay, *Mir. hist.*, Vat. Chr. 538, f° 7a.)

GLORIFIER, v. — A., honorer en donnant une éclatante célébrité.

— Réfl., se faire honneur de :

Et mont *se gloirefioit* de ce que Maximiens li avoit fait crever les eulz por l'amor Jesu Crist. (*Vies des Hermites*, ms. Lyon 698, f° 8 v°.)

Et cil qui tieus paroles oient
*S'*an *glorifient* et les croient
Ausinc cum ce fust Evangile.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 34d ; I, 163, Michel.)

— Abs., s'exalter, s'enorgueillir :

Et li dessus dits Municius qui paravant pooit avisonques estre soustenuz tant par ce qui lui estoit bien avenu comme pour la faveur qu'il se veoit avoir au pueple, se prist lors a *soy gloirefier* non pas petitement. (Bers., *Tit. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 196c.)

— A., part., honorer Dieu en publiant sa grandeur :

Vus ki cremez le Seigneur,... *glorifiez* lui. (*Liv. des Ps.*, ms. de Cambr., XXI, 24.)

Et ton sainct nom *glorefier.*
(*Mir. de S. Eloi*, p. 97.)

— Dans un sens analogue :

Et tuit li saint c'on doit *glorefiier.*
(*Gaydon*, 6554.)

— Appeler à partager la gloire, la béatitude céleste :

Jusques a ce que viengne celluy qui les puissans deboute et exaulce les humbles, qui nous doinst lyece et *glorifiece* pardurablement, et face joyeulz. (*De vita Christi*, B. N. 181, f° 48a.)

Et eslieve et *glorifie* lou povre home. (*Psautier de Metz*, CXII, 6, p. 325.)

Cf. Glorifié, IV, 293b.

GLORIOS, mod. glorieux, adj., qui donne de la gloire :

Quel prince ot ou roi Amauri,
Molt vi *gloriouse* sa vie
La riche terre de Surie.
(Guiot, *Bible*, 347.)

— En mauvaise part, qui a la vanité de paraître :

Ceux qui sont *glorieux* en aucunes offices. (Oresme, *Eth.*, 115, ap. Littré.)

— En parlant de choses, plein de jactance et de morgue :

Li avocaz qui par lor *gloriose* voiz relievent les causes qui sunt abessies. (*Liv. de jost. et de plet*, XVIII, 24.)

— Qui participe à la splendeur divine :

De Saint Estevre lo *glorios* barun.
(*Ep. de S. Est.*, 1c.)

Per Deu lo *glorios.*
(*Sponsus*, 75.)

Vint el moster la *gloriose*
Sante Marie preciose.
(*Leg. de Theoph.*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 473, 26.)

Deu le *gloriolz.*
(*Quatre fils Aymon*, B. N. 24387, f° 38b.)

O saintuaires precious,
O luminaires *glorious*,
O dame rike, plentivouse !
(Renclus, *Miserere*, cclxii, 1.)

Helas ! dist l'espie, doulx *glorieux* Dieu. (*Galien*, ap. Constans, *Chrestomathie*, p. 49, 183.)

Saint Denis le *glorieux* martir.
(*Fierabras*, ms. Bruxelles 1067, f° 3 v°, Am. Salmon.)

— Substantiv. :

Amis Rollanz, Deus metet t'anme en flurs,
En pareis, entre les *glorius !*
(*Rol.*, 2898.)

— *Vie gloriose*, la béatitude céleste :

Ne ja de mort n'en i morra uns seus,
Ains naisteront en vie *glorieuse.*
(Conon de Beth., *Chans.*, IV, 4, 5.)

— Superbe :

Moult d'autres *glorieux* arbres y sont qui portent le clou de girofle et autres espices. (*Livre de clergie*, sign. C 5 r°.)

GLOSE, s. f., mot vieilli ou obscur :

Il ne fault point parler par *glose ;*
Qu'estoit ce ?
(*La Confess. de Margot*, Anc. Th. fr., I, 375.)

— Explication d'un mot vieilli ou obscur ; explication, interprétation en général :

Mes il fera une fort *glose*
Aux langues fausses desliees.
(Guiot, *Bible*, 2433.)

Il n'est nulle si voire chose
C'on n'i puisse metre tel *glose*
Dont on se porroit bien dampner
Qui de mal se volroit pener.
(Gauth. de Metz, *Ym. du monde*, ms. Montp. H 437, f° 168 r°.)

D'autre part c'est bien plaine chose,
Ge ne vous i metrai ja *glose ;*
Ou texte vous poes fier.
(*Rose*, 7596.)

Tant chief, tantes sentences, chascun en dit sa [*clause.*
(*Gir. de Rossill.*, 537.)

— Part., interprétation symbolique ou allégorique :

De Thamar ai dite la *glose*
Si cum el cuer l'avoie enclose.
(Evrat, *Genese*, J. Bonnard, *Trad. de la Bible*, p. 111.)

GLOSER, v. — A., éclaircir par une glose :

Li glosserres dit, qui ce *glose.*
(Evrat, *Genese*, B. N. 12457, f° 69 v°.)

— *Glosé*, p. passé, enrichi de gloses :

Psaultier *glosé.* (1439, *Reg. aux test.*, f° 34, A. Douai.)

Cf. IV, 293b.

GLOSEUR, s. m., personne qui a la manie de gloser.

Cf. Gloseor, IV, 293b.

GLOSSAIRE, s. m., dictionnaire de mots vieillis ou obscurs qui ont besoin de glose.

Cf. Glosaire, IV, 293b.

GLOSSATEUR, s. m., celui qui fait ou recueille des gloses :

Glosateur du decret. (1426, *Coust. d'Anjou*, dans *Dict. gén.*)

— Par plaisant. :

Advocatz, proculteurs et aultres *glossateurs* de la venerable rubricque de frigidis et maleficiatis. (Rab., *Tiers liv.*, ch. xiv, éd. 1552.)

GLOSSOPETRE, s. f., dent de poisson fossile, qu'on croyait anc. être une langue de serpent pétrifiée :

Lire ici l'ex. mis sous l'art. Glosopierre (qui est à supprimer), t. IV, p. 293a.

Glossopetre. (Le Blanc, dans *Dict. gén.*)

GLOTTE, s. f., ouverture du larynx qui sert à l'émission de la voix ; anc., le larynx lui-même :

La lange li ad delivree
Et la *glettè* del quer jetee.
(Huon de Rot., *Protheslaus*, B. N. 2169, f° 19d.)

GLOUGLOUTER, v. n., en parlant du dindon, crier.

— Faire des glouglous :

Donne moy viste un jambon sous ta treille.
Et la bouteille
Grosse a merveille
Glougloute aupres de moy.
(Rons., *Od.*, Od. retranch., II, 444.)

Glouglouter. To guggle; to sound like a narrow-mouthed pot, or trait-mek bottle when it is emplied. (Cotgr.)

GLOUSSEMENT, s. m., cri de la poule :

Glossement, singultus gallinarum, glocitatio. (R. Est., *Pet. Dict. fr.-lat.*)

Les *glocements* et appeauls de la poulle. (Cottereau, *Colum.*, VIII, ii.)

GLOUSSER, v. n., en parlant de la poule, faire entendre son cri :

Se *clouce*, se rappelle trestous ses poullonchiaus.
(GILLION LE MUISIT, *Poés.*, I, 181.)

Nostre poulle *cloque*,
Bientost elle pondra.
(XVe s., *Huitain sur une poule*, B. N. 2366, f° 3 r°.)

Ceste geline *clocque*. (PALSGR., *Escl. de la lang. fr.*, p. 487.)

Une geline qui *cloce*. (R. EST., *Thes.*, Singultiens.)

Ils *cloussent* comme les poulles. (PARÉ, *Liv. des anim.*, CXXV.)

Glocido, *glosser* ou duper comme une poule qui couve. (*Calepini Dict.*, éd. 1584.)

GLOUTERON, v. GLETERON.

GLOUTON, s. et adj. m., celui qui engloutit les morceaux, qui mange avec avidité ; ne s'est d'abord employé que comme cas sujet plur. ou comme cas rég. sing. ou plur. :

Lambris et ambulagis quorum sitis est incompleta. *glutuns*, truflüns. (NECK., *Gloss.*, ms. Bruges.)

Il devint *gloton* et yvrongne.
(*Mir. de N. D.*, VI, 245.)

— Terme d'injure fréquent au moyen âge :

Nus avum dreit, mais cist *glutun* unt tort.
(*Rol.*, 1212.)

Tant asaillirent li *gloton* parjuré,
Qu'an mains d'un mois sessirent la cité.
(*Aimeri de Narb.*, 292.)

Se je fierc ces[t] *gloton* del branc d'achier,
Asses tost li aroie le cief trenchié.
(*Aiol*, 2830.)

El n'a mes garde que *glouton*
Li emblent rose ni bouton.
(*Rose*, I, 131, Michel.)

Le *glouton*, de mal entaché,
M'embrassoit.
(VILLON, *Grant Test.*, Regrets de la belle Heaulm.)

Cf. GLOUT 2, IV, 294ᵃ.

GLOUTONNERIE, s. f., caractère du glouton :

Ke tu ne gardes ben
De *glutunerie*.
(EVER. DE KIRKHAM, *Dist. de Cat.*, 147°.) Var., *glotonerie*.

Glutunerie. (*Comment. s. le Psaut.*, ms. Durh., Bibl. du Chap., A II, II ; P. Meyer, *Rapp.*, p. 90.)

Cil qui sunt norri en outrage et en *gloutonnerie*. (*Psautier*, Maz. 58, f° 70.)

Cf. GLOUTONNIERE, IV, 295ᵉ.

GLU, s. f., substance visqueuse qu'on extrait de la seconde écorce du houx, des baies du gui, etc. :

Cum se il se fust aers a un petit de *gluz*.
(GARN., *S. Thom.*, 146.)

N'i ot coldre ne chastaignier
U il ne mettent laz u *glu*,
Tant que pris l'unt e retenu.
(MARIE, *Lais*, Laust., 98.)

Hic viscus, *glut*. (*Gloss. du XIIe s.*, ap. Léop. Delisle, *Bibl. de l'Ec. des Ch.*, 6e sér., t. V, p. 329.)

Par l'or on prend les filles tant en plus ;
L'or est l'apast, le pipeau et la *glus*.
(CH. FONT, *Contr'amye de Court*, f° 112 r°, éd. 1588.)

— Fig. :

Se elles (les richesces) ne sont confermees par la *glus* d'amour et de convoitise. (*Policrat. de J. de Salisb.*, B. N. 24287, f° 89ᵈ.)

GLUANT, adj., qui est visqueux, tenace, comme la glu :

La boe de celui lac (la mer Morte) est si tenans et si *gluans*. (BRUNET LATIN, p. 155.)

D'adventuriers qui *gluantes* les mains
Ont comme colle.
(J. MAROT, *Voiage de Venise*, La bataille du Roy, f° 78 v°, éd. 1532.)

GLUAU, s. m., petite branche enduite de glu :

Faire des *gluaux*.
(R. BELLEAU, *Poés.*, II, 273.)

Je me resjouiroy, mais je ne voy *gluau* qui tienne. (LARIV., *le Morf.*, I, 2.)

GLUER, v. a., enduire de glu :

On doit estre au point du jour a ses arbres pour les *gluer*. (*Modus*, f° 136 r°.)

Or en semant le bord de vergettes *gluees*,
Ou les premieres eaux du vent sont remuees,
Je me cachay sous l'herbe au pied d'un arbris-
[seau.
(RONS., *Œuv.*, Egl. I, p. 538, éd. 1584.)

Cf. IV, 295ᶜ.

GLUI, s. m., paille de seigle dont on se sert pour couvrir les toits, attacher la vigne, etc.

Cf. GLEU 2, IV, 290ᵃ, GLUI, IV, 296ᵇ, et GLUIS 2, IV, 297ᵃ.

GLUTEN, s. m., matière organique, visqueuse et riche en azote ; substance tenace qui colle, qui lie ensemble les parties divisées des corps solides :

Icelui (ros) s'estant par assimilation un peu espaissi et comme congelé, s'agglutine et attache aux plus solides parties, dont il est appelé *gluten*. (PARÉ, XI, 2.)

GLUTINATIF, adj., qui a la propriété d'agglutiner :

Medicamentz *glutinatifz*. (TAGAULT, *Inst. chir.*, p. 491, éd. 1549.)

Remedes adstringens et *glutinatifs*. (PARÉ, l. XX, 2e p., c. XXIV.)

GLUTINOS, mod. glutineux, adj., qui est de nature visqueuse et collante :

Se ele est bien *glutinose* et tenans. (BRUNET LATIN, p. 175.)

Substance *glutineuse*. (*Grant Herbier*, f° 21 v°.)

GLUTINOSITÉ, s. f., propriété glutinative :

Qu'il ne resteroit humidité et *glutinosité* competente, pour estre agglutinee aux parties. (PARÉ, *Intr.*, c. XV.)

GNOMON, s. m., espèce de grand style dont les astronomes se servent pour connaître la hauteur du soleil :

Il faudra diviser au compas icellui *gnomon*. (J. MARTIN, *Archit. de Vitruve*, IX, 8.)

GNOMONIQUE, adj., relatif aux gnomons :

Des raisons *gnomoniques* inventees par les umbres aux rayons du soleil. (J. MARTIN, *Archit. de Vitr.*, p. 246.)

GNOSTIQUE, s. m., adepte de la gnose :

Vindrent apres gens nommez *gnostici* :
Eulx disant estre expers par excellence
Plus que nul aultre en parfaicte science,
Ont voulu prendre et avoir ung tel nom,
Pour augmenter et croistre leur renom.
(GRINGORE, *Blaz. des heretiq.*) Impr., *goustici*.

GO ou **GOB (TOUT DE)**, loc. adv., tout d'un trait :

Une boure qui la estoit le print et l'avala *tout de gob*. (*Nouv. Fabrique des excell. traits de verité*, p. 29.)

Il avalla le pauvre berger *tout de gob*. (*Ib.*, p. 82.)

GOBELET, s. m., vase à boire, haut, de forme ronde, sans anse, et ordinairement sans pied :

Plein *gubulet*. (*Ms. Saint-Jean*, ap. Littré.)

Un *gobellet* d'or. (1350, A. N. KK 7, f° 76 r°.)

Plusieurs *gublez* d'estain. (18 fév. 1394, *Inv. de mercier*, Inv. de meubles de la mairie de Dijon, A. Côte-d'Or.)

Ung petit *gobelet* d'argent. (1409-10, *Compt. de la fabrique de S. Pierre*, G 1559, f° 123 v°, A. Aube.)

Ung *gobbelet* d'argent. (3 mai 1410, *Exéc. test. de Jehan le Tailleur*, A. Tournai.)

.VI. *guobeles* gouderonnes. (XVe s., *Cart. de Flines*, p. 914. Hautcœur.)

Goubelet. (RAB., *Garg.*, c. XI, éd. 1542.)

Cf. IV, 298ᵃ.

GOBELIN, s. m., sorte de lutin :

Larva, plur. larvæ. Noxiæ inferorum umbræ. Aucuns les appellent esperits de nuyt, les autres loups garous, les autres le *gobelin*. (R. EST., *Thes.*)

Bien que ce mot n'ait été rencontré qu'au XVIe s., il est ancien dans la langue, puisqu'on lit dans Orderic Vital le passage suivant :

Dæmon, quem de Dianæ fano expulit (S. Taurus) adhuc in eadem urbe degit. Hunc vulgus *gobelinum* appellat. (O. VITAL, *Hist. eccl.*, V.)

GOBE MOUCHES, s. m., genre de passereaux dentirostres qui se nourrissent principalement de mouches :

Gobe mouche, as moineau de haye. (COTGR.)

GOBER, v. a., avaler sans mâcher :

Gober, glutire, vorare. (R. EST., *Dict. fr.-lat.*)

GOBERGER, v. — Réfl., s'amuser, se moquer :

Ledict evesque *se gaubergeoit* et disoit n'estre decent de vestir les anges d'habillemens rouges, veu qu'on les voyait ordinairement accoustrez de blanc. (1569, *Disc. des troubles adv. a Lyon*, Arch. cur., 1re sér., IV, 281.)

— A., anc., railler, duper :

Sans qu'il congneust que Faifeu le *gauberge*. (BOURDIGNÉ, *P. Faifeu*, p. 69.)

GOBET, s. m.

Cf. GOBET 2, t. IV, p. 298b.

GOBETER, v. a.

Cf. IV, 298b.

GOBEUR, s. m., celui qui gobe :

Voicy venir le beau *gobeur*. (1554, dans *Dict. gén.*)

GOBIN, s. m., bossu :

Le duc de Mantoue qu'on appelait le *Gobin*, parce qu'il estoit fort bossu. (BRANT., *Cap. estr.*, IX, 361, Lalanne.)

GODAILLE, v. GOGAILLE. — **GODELUREAU**, v. GOGUELUREAU.

GODERON, mod. godron, s. m., t. d'orfévr., suite d'ornements renflés et déposés symétriquement au bord d'une pièce de vaisselle d'argent :

... L'un des *goderons* d'argent et l'autre blancq. (1467, *Inv.*, dans Laborde, *Emaux*, p. 332.)

Ung grant bassin a laver mains, le fondz [a] ung esmail au millieu ou il y a des armes, six *gauldrons* sizellez de feulles a l'entour. (1514, *Inv. de la duchesse de Valentinois*, Havard, *Dict. de l'ameubl.*, II, 1030.)

Un pot d'agate, garny d'un pied d'argent doré et façonné de *goderons* tout droicts. (1532, *Compt. de la gr. command. de S.-Den.*, A. N. LL.)

Une cadre a l'entour enrichie de *gauldheron* doré et argenté. 24 avril 1596, *Invent.*, E 1426, A. Doubs.)

— Pli rond fait au linge de corps :

Que le *goderon* et les poignets de sa chemise fussent sales et du tout deslavez. (1581, *Le cabinet du roy de Fr.*, p. 371.)

Ses chemises a grands *goldrons*. (LESTOILE, *Mém.*, 1re p., p. 60, Champ.)

Cf. IV, 300b.

GODERONNÉ, p. passé, t. d'orfévr., bordé d'un godron :

Un eauebenoistier *gouderonné* a deux serpentelles sur l'ense. (6 mars 1385, *Compt. du roi René*, p. 188, Lecoy.)

Six hanapts plains dorez par dedans et *goderonnez* par dehors. (*Vente des biens de Jacques Cœur*, A. N. KK 328, f° 107 r°.)

Gobeletz, tasses et autres pieces de diverses sortes ayant la pluspart pieds et bors dorez, partie *goredronné* et moitié doré. (13 fév. 1487-2 mai 1489, *Compt.*, A. P.-de-Cal.) Plus loin : *goudronnez*.

Couppes et autres vaisselles d'argent, bien burinees, bien *goldronnees*. (SIBIL., *Dial. c. les fol. Am.*)

— Empesé et repassé à gros plis :

Rabats des mieux *goderonnes*. (1616, *Hist. miracul.*, Var. hist. et litt., I, 105.)

— Par extens., qui porte du linge *goderonné* :

Ces fils *gauderonnez*, d'un patar la douzaine,
Voyent presque tousjours leur esperance vaine.
(ESTERNODE, *l'Espadon satirique*, sat. I.)

— Fig., apprêté, maniéré :

Heliodorus ce bon evesque de Tricea, ayma mieux perdre la dignité, le profit, la devotion d'une prelature si venerable, que de perdre sa fille : fille qui dure encore bien gentille, mais a l'adventure pourtant un peu trop curieusement et mollement *goderonnee* pour fille ecclesiastique et sacerdotale, et de trop amoureuse façon. (MONT., l. II, c. VIII, p. 257, éd. 1595.)

— En parlant de plantes, dont la surface des feuilles, des fleurs ou des fruits, présente des festons en forme de godron :

Des poires se voyent rondes, longues, *goderonnees*, poinctues, mousses. (O. DE SERR., VI, 26.)

La fleur est en mille façons mince, charnue... trenchee de veines, toute d'une couleur, marquetee, fouettee a veines rouges et sanglantes, pommee, *goderonnee*, etc... (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 240, éd. 1622.)

GODERONNEUR, s. m., ouvrier qui fait des godrons sur des pièces de métal :

Qu'il fut rataconneur, tyrofageux et *goildronneur* de monnaye. (RAB., *Pantagr.*, XIII, f° 53 v°, éd. 1542.)

— Ouvrier qui godronne le linge :

Gauderonneur des colets de sa femme et frizeur de ses cheveux. (LESTOILE, *Mém.*, 1re p., p. 77, Champ.)

GODET, s. m.

Cf. GODET 2, IV, 300b.

GODIVEAU, s. m., sorte d'andouillette :

Mangeans ensemble ung boisseau de *goudiveaulx*. (RAB., *Tiers liv.*, XVII, éd. 1552.)

GODRON, GODRONNÉ, mod., v. GODERON, GODERONNÉ.

GOELAND, s. m., espèce de grande mouette :

Gaellans. (GARCIE, *Gr. rout. de mer*, f° 33.)

Goilants. (PALISSY, p. 273.)

GOEMON, s. m., varech :

Recollegissent insimul globum herbæ marinæ vocatæ *goumon*. (XIVe s., dans *Acta sanct. Maii*, de S. Ivone, IV, 568; DUC., *Goumon*.) Alias *gouesmon* ; en note *govemon*.

GOETIE, s. f., invocation de génies malfaisants :

Goetie. (MAYERNE-TURQUET, dans *Dict. gén.*)

GOFFE, adj.

Cf. GOFFE 2, IV, 301c.

GOGAILLE et **GODAILLE**, s. f., repas plantureux :

Faire *gogaille* et ripaille,... far gazzouiglia, delicias facere delitiose victitare. (JUNIUS, *Nomencl.*, p. 206, éd. 1564.)

Morbleu ! faisons *gogaille !* le diable est mort. (Cte DE CRAMAIL, *Com. des Prov.*, III, 7.)

GOGO (A), loc. adv., tout son soûl :

Mieux amassent *a gogo*
Gesir sur molz coissines.
(CH. D'ORL., *Poés.*, Chans. CXXXI, p. 278, Champollion.)

La chosette faicte en veue du soleil, a la cynique, ou entre les precieulx canapees, *a* plein *guogo*. (RAB., *Tiers liv.*, XVIII, éd. 1552.)

GOGUELUREAU, mod. godelureau, s. m., jeune galantin :

Jamais tu ne vis venir
Les *gaudelureaux* a mon huys.
(*Farce moralisee*, Anc. Th. fr., I, 165.)

Goguelureau. A proud coxcombe; one thats of no worth at all, how well soever he thinke of himselfe. (COTGR.)

GOGUENARD, adj., qui a l'air de se moquer des gens :

Goguenard, Burlon, chacoteador. (OUDIN.)

GOGUENARDER (SE), v. réfl., se moquer :

Ils *se goguenardent* de nous. (J. D. S. F., *Prop. d'Epict.*, p. 277, éd. 1609.)

GOGUETTE, s. f., propos joyeux ; festin où règne la liberté :

Un poussin et une belle piece de mouton dont nous ferons *goguettes*. (LOUIS XI, *Cent nouv.*, XCIII.)

GOINFRE, s. m., anc., soldat maraudeur :

Les grands seigneurs, par emulation, en fesoient plus que les pauvres *goinfres*. (AUBIGNÉ, *Fœneste*, IV, v.)

GOINFRER, v. n., manger goulûment :

Goinfrer. (OUDIN.)

GOITRE, s. m., tumeur indolente à la partie antérieure du cou :

Goitre. (J. THIERRY, *Dict. fr.-lat.*)

Gouettre. (JOUBERT, *Err. pop.*)

GOITREUX, adj., qui a un goitre :

Dist a icellui Jehan : *Goytreux*, qui t'eust fait raison, tu feusses mis au ratier ! Lequel Jehan Vaure lui dist que, s'il estoit *goytreux*, il n'estoit pas pignoz. (1411, A. N. JJ 165, f° 137 r°.)

Goitereux, *goitreux*, qui a gros gosier. (Jun., *Nomencl.*, p. 314.)

golfe, s. m. et f., partie de mer s'enfonçant dans les terres :

Issent dou *gloufe*, si s'en tornent nagent.
(*Loh.*, ms. Montp., f° 198a.)

Dreit al *gofre* de Satalie.
(Ambroise, *Est. de la guerre sainte*, 1318, G. Paris.)

K'il sont venu a une *goufe*
U chescuns son nes i estoupe.
(*S. Jehan Paulu*, B. N. 1553, f° 423b.)

Il ha en ceste mer un *gouf* qui est entre l'isle e la terre ferme. (*Marc Pol*, CLXXIV, Roux.) Edit. Pauthier, *golf*; ms. C., *glauf*.

La mer atractique laquelle est appelee *goufle* des Venisiens. (J. de Mandev., ms. Modène, f° 21 v°.)

Ledit *guolf* de Lyon. (Caum., *Voy. d'oultr.*, p. 41.)

Gouffre de Venisse. (Wavrin, *Anchienn. Chron. d'Englet.*, II, 51.)

Nous estant engoulphez en ce dict *goulphe* (de Livourne), seize galleres... coururent grande fortune, et cuyderent quasi toutes perir. (Brant., *Sermensespaignols*, VII, 201, Lalanne.)

Golfe... Aucuns escrivent et prononcent *goulphe*... autres... *goulfre*, mais ce dernier a aussi une autre signification. (Nicot.)

gomme, s. f., substance gluante qui découle de certains arbres :

Des *gomes* qui dedens alument
Bone est l'olors.
(Ben., *Troie*, 14829.)

Mirre et goutte de *gome* preciouse et cassie tres odorant. (*Psautier de Metz*, XLIV, 10, Bonnardot.)

.xlii. libvres de *guome* araby. (21 avril 1368, *Exéc. test. de Simon du Bus*, A. Tournai.)

Pour une livre de *gosme* pour servir a empeser l'atour de lad. dame. (1416, *Compte des menus plaisirs de la reine*, n° 162, ap. Gay, v° *Amidon*.)

Ung tonneau et *gomme* araby. (28 janv. 1489, *Curatelle de Jaquet Hevre*, A. Tournai.)

gommer, v. a., enduire de gomme :

Poix a *gommer*. (1464, J. Lagadeuc, *Catholicon*.)

— Mêler avec de la gomme :

Com ce fust de cire *gommee*.
(*Mir. de N. D.*, dans *Dict. gén.*)

gommeux, adj., qui contient de la gomme ; qui a la nature de la gomme :

Substance *gommeuse*. (*Le Grant Herbier*, f° 40 v°.)

— Par extens., résineux :

... La flameche *gommeuse*.
(Rons., *Œuvres*, III, p. 166, Mellerio.)

Des bois qui sont *gommeux* de leur nature.
(Id., *ib.*, III, 213.)

gomphose, s. f., articulation où l'os est emboité comme une cheville dans un trou :

Synarthrose a aussi trois especes... sçavoir suture, *gomphose* et harmonie. (Paré, IV, 43.)

En chacune (des machoueres) sont articulees seize dents par *gomphose*, desquelles quatre sont incisoires, deux canines, et dix molaires. (E. Binet, *Merv. de nat.*, p. 533, éd. 1622.)

gon, mod. gond, s. m., fiche de fer sur laquelle s'emboite et tourne une penture de porte, de persienne, etc. :

Fert a un mal, les *gons* en fait sallir.
(*Rom. d'Alex.*, ms. Arsenal, P. Meyer, *Alexandre*, I, 31, v. 129.)

.iii. pentures a *ghons*. (15 avril 1461, *Tut. de Miquelet Daubermont*, A. Tournai.)

Pour les *gomgs* et paumelles et une claveure. (1465, *Comptes de l'aumosn. de S. Berthomé*, f° 112 r°, Bibl. la Rochelle.)

Ce c'est maison, il peut mettre l'huis hors des *gons* jusques a tant qu'il soit payé des ventes. (*Coust. de France*, f° 72 v°, éd. 1517.)

— ***Mettre, jeter hors des gons***, exciter la colère, l'impatience, la crainte de quelqu'un, au point qu'il ne soit plus maitre de lui :

Il crie, il se *jette hors des gonds*. (Calv., *Serm. s. le Deuter.*, p. 640a.)

Apres que par ces paroles il eut bien rempli d'ire et de courroux Oroondates, et qu'il l'*eut* si bien *mis hors des gonds*, qu'il ne pensoit plus a rien sinon a se venger. (Amyot, *Theag. et Car.*, XXI.)

gondole, s. f., bateau léger, long et plat, dont la proue élancée se recourbe en dehors et dont on fait usage particulièrement à Venise :

Doit avoir la devant ditte nave une bargue de cantier, .ii. bargues de perascaline, et une *gondele*. (1246, *Propos. des comm. de Fr. à la comm. de Gênes*, Doc. histor., II, 62.)

Deux jours devant avoit esté fait naufrage d'une des *gondoles*. (Rab., *Sciom.*)

Ou le nocher tient sa *gondolle* ouverte...
(Rons., *les Poem.*, l. I, la Lyre.)

Avec des limes ayant destaché des sentines et *gondelles* qui estoient dedens les fossez, enchaisnees au pied de la muraille. (F. de Rabutin, *Comm.*, 1.)

— Vase à boire, de forme oblongue, sans pied ni anse :

Une *gondolle* grande et une *gondolle* petite. (1529, *Invent. de Catherine de Médicis*, ap. Havard, *Dict. de l'ameublement*, II, 1032.)

Une *gondolle* d'argent pesant demy marc. (1610, *Invent. du peintre Jérôme Franck*, ib.)

Cf. Gondre, IV, 308a.

gondolier, s. m., celui qui conduit une gondole :

Tirants la rame pour passer les rivieres... comme font les basteliers de Lyon et *gondoliers* de Venise. (Rab., *Pantagr.*, XXX.)

gonfanon et **gonfalon**, s. m., bannière militaire suspendue à une lance, à un étendard :

Le *gunfanun* l'emperedur porter.
(*Alexis*, xie s., str. 83d.)

Et fist son *gonfagnon* porter.
(Wace, *Rou*, 3e p., 8915, var.)

La veissies tant riche *comphanon*.
(*Loh.*, B. N. 4988, f° 250a.)

Gonphanon pendant.
(*Rom. d'Alex.*, f° 10a.)

La lance sor le feutre, le *confanon* desploi.
(*Ib.*, f° 37c.)

Anel u manche u *gumfanun*,
E chescuns escriot sun nun.
(Marie, *Lais*, Chait., 67.)

La ot malmis maint *gunfainon*.
(Huon de Rot., *Protheslaus*, B. N. 2169, f° 8a.)

A cinc clos d'or un *gunfanon* i pent.
(*Coron. Loois*, 2486.)

Le *confenon* de soie li met an la coraille.
(J. Bod., *Saisnes*, LXXII.)

... Destors le *conphenon*.
(Id., *ib.*, CLVI.)

Gumfanon.
(*Li Rom. des rom.*, B. N. 19525, f° 152 r°.)

Vexilla dicitur gallice baniere, vel *confenum*. (J. de Garlande, p. 134, Wright.)

Son *comfenon* pourtoit ung hons tres renommes.
(*Girart de Ross.*, 5261.)

Alors jectent au vent enseignes, *gouffanons*.
(J. Marot, *Voiage de Venise*, la Prinse du chasteau de Pesquiere, f° 83 v°, éd. 1532.)

Vous avez aultresfois veu on *confanon* de Rome S. P. Q. R. (Rab., *Tiers livre*, XXXII.)

Les fiffres et tambours, trompettes, *gomphanons*.
(Fr. Perrin, *Pourtraicts*, f° 7 r°, éd. 1574.)

Jaçoit que chacun baron eut baniere, il y en avoit une principale nommee baniere par excellence, et encores *gontfanon*. (Fauchet, *Orig. des cheval.*, II, i.)

Le *coffenon*. (1634, Raismes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— Fig. :

Car liberal tu es et charitable,
Portant d'honneur l'enseigne et *gouffanon*.
(J. Marot, *Cinquante rond. sur divers sujets*, XLVII, p. 84, éd. 1542.)

— Bannière ecclésiastique :

A Jehan du Castiel, fevre, pour avoir refait les fierures des *confanons* servant au lichenier. (1417, *Comptes de l'égl. Saint-Nicolas*, dans *Mém. Soc. hist. et litt. de Tournai*, XIX, 458.)

Sous le *confaron* de la dicte chapelle. (G. de Seyturiers, *Man. adm.*, Hist. de l'ab. de S. Claude, II, 303.)

gonfanonier et **gonfalonier**, s. m., celui qui porte le gonfanon :

Gefreiz d'Anjou, li reis *gunfanuniers*.
(*Rol.*, 106.)

Cosin Fromont et son *confanonier*.
(*Loh.*, ms. Montp., f° 179b.)

Comphanonniers sera, jel vos plevis.
(*Ib.*, B. N. 4988, f° 270d.)

Cil fu li drois *confaneliers*...
(Evrat, *Gen.*, B. N. 12456, f° 14 v°.)

Georges lo *gonfaronier* de toz les escumuniez. (*Vie saint Jorges*, B. N. 423, f° 92d.)

Ne fu *confenonniers* de tel connestablie.
(J. Bod., *Saisnes*, CLXXIII.)

.i. riche roi de la gent l'avrosier
Dont il avoient fait lour *confanoulier*.
(*Auberi le Bourg.*, Keller, *Romv.*, p. 232.)

S'il n'eust a *gumfanoner* Jesu. (*Sermons en prose*, B. N. 19525, f° 165 r°.)

Fist *gonfanonier* de la Cité et de la bataille Robert lequel se clamoit de Octomarset. (Aimé, *Ystoire de li Normant*, III, 36.)

Cestui estoit *goffanonier*. (Id., *ib.*)

Les *goufononniers*. (J. de Vignay, *Enseignem.*, ms. Bruxelles 11042, f° 44ᵇ.)

Confalonnier des Ichthyophages. (Rab., *Quart livre*, XXIX, éd. 1552.)

— Fig. :

Soufrir en est *confannonniers*.
(Thib. de Nav., *Chans.*, ms. Berne 231, f° 1.)

— *Gonfanonier de l'Eglise*, protecteur établi par les papes dans les villes d'Italie :

Vous savez comme de pieça nostre saint pere le Pape nous a fait grant *confaronier* de l'Eglise. (Sept. 1456, *Lett. de L. XI*, t. I, p. 79, Soc. Hist. de Fr.)

— Magistrat suprême de certaines républiques d'Italie au moyen âge :

Le *confalonnier* de Lucques. (Le Roy, *Polit. d'Arist.*, f° 26 r°.)

— *Gonfanoniere*, s. f. :

Mort, qui estoit *gonfanonniere*
Et d'enfer portout la baniere.
(*Evang. de Nicodème*, B 1491.)

Or vous dirai de l'autre qui fu *gonfanoniere*.
(*Disputoison de la Sinagogue et de sainte Eglise*, B. N. 837, f° 341 v°; Jub., *Myst.*, II, 405.)

Cf. Gonfanoier, IV, 308ᵉ.

gonflement, s. m., état de ce qui est gonflé :

Gonflemens de la poitrine. (Du Pinet, dans *Dict. gén.*)

gonfler, v. a., rendre plus ample par une pression intérieure.

— Réfl., se distendre :

Le crapaut *se confle* et enfle. (Paré, XXIII, 32.)

Quant les poumons *se conflent* d'air. (L. Joub., *Hist. des poiss. de Rond.*, III, ii.)

— N., même sens :

On tient que la vraye saison d'empoisser les tonneaux est au commencement des jours caniculaires : a la charge de les laisser par apres *gonfer* en eau salee ou en eau marine... (Du Pinet, *Pline*, XIV, 21.)

Pource que l'uterus *gouffle* et s'enfle. (Paré, XVIII, 52.)

— A., enfler :

Ainsi estant soubs ma *conflee* voile.
(Vasquin Philieul, *Toutes les euv. vulg. de Fr. Petrarque*, p. 103, éd. 1555.)

— Par latinisme, faire fondre :

Les aultres a *confler* metaux, les aultres a tailler pierres. (P. Ferget, *le Mirouer de la vie humaine*, f° 125 r°, éd. 1482.)

gonin (maistre), s. m., fourbe. Fut à l'origine le nom propre d'un célèbre escamoteur :

J'ay aussi voulu adjouster a Proteus *Maistre Gonin*. (B. Desper., *Cymb. mundi*, I, 315.)

gonne, s. f., futaille, baril :

Le seigneur doit avoir le *gonne* de cervoise pour troys deniers d'obole d'acquist, et la somme de poisson pour douze denyers d'acquist. (1507, *Prév. de Vimeu*, Bouthors, *Cout. loc. du baill. d'Amiens*, I, 403.)

gonorrhee, s. f., écoulement de la membrane génito-urinaire; anc., pertes séminales :

Note que *gomorrea* c'est propre passion des didimes... la verge ne souffre point en *gomorree*. (*Prat. de Bern. de Gordon*, sign. BB viᵃ.)

gord, mod., v. Gort.

goret, s. m., petit cochon; s'est employé comme nom propre :

Robert le *Gorrez*. (Vend. av. Rois 1297, *Lett. du Vic. de Valognes*, S.-Sauv., le Ham, A. Manche.)

Cf. IV, 309ᵉ.

gorge, s. f., partie antérieure du cou; par extens., seins de la femme :

Les Anglois... alloient sur le chemin d'Orleans et de Paris desrober et copper les *gorges* aulx bonnes gens et marchands qui passoient leur chemin. (J. Du Clercq, *Mém.*, I, ii.)

— *Se couper la gorge de son couteau*, fournir des armes contre soi, se condamner soi-même :

Je ne vi jamais homme qui allegast plus cruement les saintes Ecritures, ne qui plus bravement *se coupast la gorge de son cousteau* mesme que toy. (Tahureau, *Sec. dial. du Democritic*, p. 263, éd. 1602.)

— *Armé jusqu'a la gorge*, armé de toutes pièces :

Accompagné de dix ou douze Italiens, *armes jusques a la gorge*. (Lestoile, *Mém.*, 1ʳᵉ p., p. 138, Champ.)

— *Mentir parmi la gorge*, mentir audacieusement :

Et s'ils le veulent dire, il leur dira qu'ils ont *menti parmi la gorge*. (*Deuxième interrog. du s. Vallier*, ap. Guiffrey, *Procès crim. de Jehan de Poitiers*, p. 41.)

— *Gorge* se dit aussi des animaux :

Vers lui (Renart) s'adresce (le vilain) [touz iriez;
Si avoit haucié le pié destre,
Desus la *gorge* li voult metre
(*Ren.*, Br. XVI, 246.)

— Part., peau de la gorge de certains animaux apprêtée et encore recouverte du poil ou du duvet :

Li orles fu merveilles bels
Et fu de *gorges* d'un oisel.
(*Eneas*, 4035.)

.i. gipon fourré de *gorges* de regnars. (18 fév. 1394, *Inv. de mercier*, Inv. de meubles de la mairie de Dijon, A. Côte-d'Or.)

— Le dedans de la gorge, le gosier :

Par la *gorge* li ist l'aleine.
(*Eneas*, 3654.)

Entende cha le *gorge* gloute,
Et se castoit, ke trop n'engloute
Ki de se panche fait s'amie.
(Renclus, *Miserere*, xlvi, 1.)

— Fig. et par extens. :

L'eau qui bruit sous le navire
Soufleté des *gorges* du vent.
(Rons., *Odes*, Œuv., l. V, p. 373, éd. 1584.)

— *A pleine gorge*, de toute sa force :

Les vice rois et gouverneurs, estant avertis de la venue de Lagasca, s'en moquoient *a pleine gorge*. (L'Hospit., *Reform. de just.*, I, 303.)

Chanson grossiere pourtant et sentant *a pleine gorge* son advanturier ou villageois. (Brant., *Dam. gal.*, 6ᵉ disc., IX, 506.)

— *Parler sur gorge*, parler avec hauteur :

Quand le cardinal eut oy ainsy le seigneur de Wavrin parler, il atempra aulcunement son ire, *en parlant* toutesfois toujours un peu *sur gorge*; mais ledit sire de Wavrin ne le fist pas longue, ainchois prist tantost congié. (Wavrin, *Anchienn. cron. d'Englet.*, II, 124.)

— T. de fauconn., aliment qu'on donne à l'oiseau :

Planté y a de damoiseaux
Qui font *gorges* a leurs oyseaux.
(*Galerent*, 3350.)

Gerars li menres repaist .i. esprevier
Et li fait *gorge* de l'ele d'un plouvier.
(*Huon de Bordeaux*, 336.)

Paissies le .ii. fois (un oiseau) le jour, mais donnes li graindre *gorge* au vespre que au matin. (*Aviculaire des oiseaux de proie*, ms. Lyon, f° 218ᵇ.)

Disent les maistres faulconniers que ne soit jamais donnee grosse *gorge* aux oyseaulx. (Franchieres, *Fauc.*, ms. Chantilly 1528, f° 14 r°.)

— Aliment en général :

Si j'ay disné, dit il, ouy, et fort bien; car j'ay fait une *gorge* chaude d'une couple de perdrix. (Desper., *Nouv. recreat.*, Du gentilhomme de Beaune, f° 196 r°, éd. 1572.)

Terre de sang enyvree
Des corps nuds, qui sans tombeaux
Servent de *gorge* aux corbeaux,
Aux chiens et loups de curee.
(R. Belleau, *Œuv. poét.*, Chant de triomphe, t. II, f° 60 v°, éd. 1578.)

— *Rendre sa gorge*, vomir :

N'en parlez plus,
Laissez le la, ventre saint George,
Vous me feriez *rendre ma gorge*.
(Cl. Mar., *Epigr.*, du laid Tetin, p. 389, éd. 1596.)



— Fig., *rendre gorge,* restituer par force :

Il nous fauldra aller visiter le dict duc, et nous venger des maux qu'il nous a faicts, lui faisant *rendre gorge* de ce qu'il a usurpé sur ce royaulme. (3 mars 1598, *Lettres missives de Henri IV*, t. IV, p. 914.)

— *Voler sur sa gorge,* voler sur le gibier aussitôt après s'être repu, en parlant de l'oiseau ; fig., se livrer à un exercice violent au sortir de table :

On dit, *je* ne *vole* point *sur ma gorge*, en refusant de danser, ou faire quelque autre exercice un peu violent, incontinent apres le repas. (H. Est., *Prec. du lang. franç.*, p. 133.)

— Entrée, ouverture rétrécie de certaines choses :

C'est li fos poissons qui s'anpasse
Parmi la *gorge* d'une nasse.
(*Rose*, B. N. 1573, f° 117c.)

Cf. IV, 309c.

GORGÉE, GORGER, mod., v. GORGIEE, GORGIER.

GORGERETTE, s. f., collerette de femme, couvrant une partie de la gorge :

Que nulles *gorgereles* ne soient fetes que l'endroit et l'envers ne soient nuefes. (*Ord.*, à la suite d'Est. Boil., *Liv. des mest.*, p. 371, Depping.)

Dames, ployez vos *gorgerettes*,
Il n'est plus temps de vous farder.
(1486, *Danse macabre des hommes.*)

Cf. IV, 310a.

GORGERIN, s. m., pièce de l'armure couvrant le devant du cou :

Manches de mailles, *gorgerins*.
(*Mist. du Viel Test.*, V, 247.)

Ung *gorgerin* et .III. hauscolz. (29 février 1447, *Exéc. test. de Hotart Moinart*, A. Tournai.)

Aveuc un jazerain et [ung] *gorgerin*. (MATHIEU D'ESCOUCHY, *Chron.*, II, 252.)

Cf. GORGERI, IV, 310a.

GORGIEE, mod. gorgée, s. f., ce que l'on peut avaler de liquide en une fois :

N'engorgons mie teus *gorgies*.
(G. DE COINCI, *Mir.*, Ars. 3527, f° 146b.) Poquet, col. 308, *gorgiee*.

Une *gorgee* d'eau. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 359a.)

— Ce dont on gorge l'oiseau :

A l'esprevier qui vole, l'en ne doit pas donner deux *gorgees* l'une apres l'autre. (*Ménagier*, II, 287.)

Cf. IV, 311c.

GORGIER, mod. gorger, v. a., emplir de nourriture jusqu'à la gorge :

Quant votre esprevier *est gorgé*. (*Ménag.*, III, 2.)

— Par extension, bourrer :

Un brouet *georgié* de char. (*Ménagier*, II, 97.)

Un brouet *gorgié* de lievres, de veel, de connins. (*Ib.*, II, 98.)

— *Gorgié,* p. passé, fig., gonflé, enflé :

Et cependant ceulx cy sont si insolents, si *gorgez* et si aveuglez qu'ils n'estiment plus ny amys ny anemis. (Mars 1569, *Négoc. de la France dans le Lev.*, III, 58.)

Cf. GORGIER 1, t. IV, p. 312a.

GORME, mod. gourme, s. f., anc., goître :

Li couls fu lons et gras et blans
Par reson, sanz *gorme* et sanz fronce.
(*G. de Dole*, 4358.)

— Fig., *jeter sa gorme,* faire des folies de jeunesse :

Je crois qu'ampres que ce prince *eust* eu bien *jetté sa gorme*, comme ces jeunes poullains, et passé tous ses grandz fœux de premiere jeunesse, qu'il se fust rendu un tres grand prince. (BRANT., *Grands capit.*, l. I, c. 25.)

GORT, mod. gord, s. m., rang de perches disposées en angle au fond d'une rivière, fermé par un filet où le poisson vient se prendre :

Il y a une manere de *gors*, qe ne sount mie profitables, qar il sunt trop estreitz, a destruccion de l'ewe. (*Lib. Custum.*, I, 117.)

Pluseurs seigneurs et autres ont fait pluseurs *gors* et autres choses a prendre poisson. (26-27 mai 1413, *Ord. cabochienne*, p. 169, Coville.)

Item ont droit d'avoir ung *gort* et pescherie en ladite riviere, nommé le *gort* de la Herouldiere. (1453, *Bailliage d'Evreux*, A. N. P1 294.)

Depuis icelui *gorth* jusques au dit pont du mesnil. (1463, *ib.*, A. N. P1 295.)

Cf. GORT 1, t. IV, p. 315c.

GOSIER, s. m., partie intérieure de la gorge qui communique avec le larynx et l'œsophage :

L'erbiere et le *josier* coupez.
(*La Chace dou cerf*, B. N. 1593, f° 167 v°, dans *Dict. gén.*)

Il dist que grand tu as, supple le *gousier*. (RAB., *Gargant.*, VII, f° 20 r°, éd. 1542.)

GOSSAMPIN et anc. **GOSSAMPINE**, s. m., fromager, arbre de la famille des malvacées :

Tous les arbres lanificques des sires, les *gossampines* de Tyle en la mer Persicque, les cynes des Arabes, les vignes de Malthe. (RAB., *Tiers liv.*, LI, éd. 1552.)

GOTHIQUE, adj., qui appartient aux Goths ; fig., barbare :

Si Gedeon avoit commis vos brigandages,
Vos meurtres, vos larcins, vos *gothiques* pillages,
Il seroit execrable.
(RONS., *Disc.*, à Cather. de Méd.)

Style entierement barbare et *gotthique*. (MORNAY, *Inst. de l'Euch.*, préf.)

GOTHIQUEMENT, adv., comme les Goths ; *escrire gothiquement,* écrire en se servant de caractères à forme droite, ornés de points et de crochets :

Il luy apprenoit a *escripre gotticquement*. (RAB., *Garg.*, XIV.)

GOUAIS et **GOUET**, s. m.

Cf. GOET, IV, 301c.

GOUDRON, s. m., matière visqueuse, à demi fluide, qui est le produit de la combustion et de la distillation des vieux bois de pins et de sapins ; cette substance mêlée de suif, d'huile, employée pour enduire la carène d'un navire, les cordages, etc. :

Tout bray, *gotren*, suif, canevas. (1381, A. N. K 53 A, pièce 8.)

Pour lest de *goutran*. (*Coppie du tabl. est. en la chambre du cons. de Vernon*, A. N. P 1189.)

Couldran. (1554, *Déclar. du roi H. IV*, Felib., *Hist. de Par.*, II, XI.)

Glebes de *goutran*. (*Bat. jud.*, V, 15.)

Les François mesme n'ont ilz pas emprunté quelques dictions des Arabes ? Car nommants le cedria des anciens, ilz le nomment du *cotran* ou *catran* ; qui est diction arabe. (BELON, *Singularitez*, I, 3.)

La cedria, que les François appellent du nom arabe *quodran*, ou *quatran* : et en Avignon du cade cerbin. (ID., *ib.*, II, 3.)

Bray de navires, ou *goutteran* a poisser les navires. (DUEZ, *Dict. fr.-allem.-lat.*)

Goidron. (A. LE GRAND, *Saints de Bret.*, p. 202.)

On met du *goudran* et de la poix sur les planches (du navire). (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 110, éd. 1622.)

Goidron de Marseille. (DASSOUCI, *Avant. d'Ital.*, I.)

Cf. ALQUITRAN, I, 238b.

GOUDRONNER, v. a., enduire de goudron :

Œufz fritz, perduz, suffocquez, estuvez, trainnez par les cendres, barbouillez, *gouildronnez*, etc. (RAB., *Quart liv.*, LX, éd. 1552.)

Pour les *godranner* et poisser. (AMYOT, *Prop. de tab.*, V, 5.)

Pour avoir aidé a *gaudronner* les tourteaulx. (1567, *Compt.*, A. mun. Boulogne-sur-Mer.)

GOUDRONNEUR, s. m., ouvrier qui goudronne :

Jules Cesar et Pompee estoient *guoildronneurs* de navires. (RAB., *Pantagr.*, XXX, f° 120 v°, éd. 1542.)

GOUFFRE, s. m. et f., cavité profonde, vide ou remplie d'eau, de feu, de flammes, etc. :

Quanque norrist airs, tere et onde,
Tout engorges, *goufres* parfons.
(RENCLUS, *Miserere*, CXLV, 2.)

Cil *goffres*.
(G. de Coinci, *Mir.*, ms. Brux., f° 59a.)

Infiers sera li *gouffles*...
(Gillon le Muisit, *Poés.*, I, 175.)

Voila les trois *goulphes* et precipices, d'ou peu de gens se sauvent. (Charr., *Sag.*, l. I, c. 21, p. 163, éd. 1601.)

— Part., tournoiement d'eau :

N'est riens qu'il ne maint al pertus,
En *goffle* et en sorbissement,
Rien n'escape de cel torment.
(Ben., *Troie*, B. N. 375, f° 117a.)

Au *goufre* et au sorbissement.
(Id., *ib.*, f° 180.)

— Fig., ce qui, comparé à un gouffre, engloutit comme lui :

En la *goufre* des anemis.
(Watriquet, *Desp. du monde*, 108, Scheler.)

1. **gouge**, s. f., outil de fer à lame demi-circulaire, pour évider le bois :

Marra, *gouge* ou sarpe. (*Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 8426.)

Pour une *gouge* pour faire les cleres voyes de la gayole. (1344, *Trav. aux chât. des comtes d'Art.*, A. N. KK 393, f° 96.)

Gouche. Outil de taille pour faire le rond. (E. Binet, *Merv. de nat.*, p. 446, éd. 1622.)

Gouge a été employé au masc. comme synonyme de *vouge* et par confusion avec ce mot :

Les archers du duc, s'ils sont a pied, doibvent estre autour de son cheval, le *gouge* ou le baston sur le col. (O. de la Marche, *Estat du duc de Bourg.*, p. 30.)

Pierre de Louvain fu feru d'un *gouge* par ung nommé Danel. (Mathieu d'Escouchy, *Chron.*, I, 360.)

2. **gouge**, s. f., femme, fille ; s'emploie auj. seulement en mauvaise part :

Il ne demoura gueres que vecy venir nostre *gouge* et sa chamberiere. (*Cent Nouv.*, LXV.)

Une qui aura les yeulx rouges
Les lave au matin d'une eaue blanche,
Tellement que, sur toutes *gouges*,
Elle semblera la plus franche.
(Coquillart, *Droitz nouv.*, 2e p., De Dolo, I, 154, Bibl. elz.)

Gargamelle, fille du roy des Parpaillos, belle *gouge*. (Rab., *Garg.*, iii, éd. 1542.)

Cf. Gougie, IV, 317b.

gouine, s. f.

Cf. Goin, IV, 304b.

goujat, s. m., valet d'armée :

Les *gougeat* de l'hostel du duc. (O. de la Marche, *Chron.*, II, 5.)

Le varlet d'ung gendarme, ung *coujat*. (R. Est., *Thes.*, Cacula.)

Faictes le partir incontinent, sans amener pas un cheval et le moins de *goujats* qu'il pourra. (16 nov. 1580, *Lett. miss. de Henri IV*, t. I, p. 328.)

Cf. Goujard, IV, 317c.

1. **goujon**, s. m., petit poisson de rivière du genre cyprin :

Gobio, *gujon*. (Neck., *Gloss.*, ms. Bruges.)

Espineis, carbonel, *gojoun*, mulet. (*La maniere de langage*, p. 393.)

A la nasse dont on prent cabos et *gouvions*. (26 avril 1380, *Reg. aux public.*, A. Tournai.)

Un petit poisson appellé *gougon*. (1464, J. Lagadeuc, *Catholicon*.)

Gobio, gobius, cobio, *goujon*, loches. (C. Est., *De lat. et græc. nom. pisc.*, p. 83, éd. 1547.)

— Fig., un petit poisson quelconque :

Les pescheurs se soeffrent mouillier de l'eaue de la mer pour prendre ung *gobion*. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, VIII, iv, 31.)

2. **goujon**, s. m., broche de bois, de fer pour assembler :

Quinze *goijons* de fer, pour tenir les boillons des tabernacles de la porte Bourgoigne. (1400-1402, *Compte de Girart Goussart*, Fortification, XXXIX, A. mun. Orléans.)

Crampons et *goujons* mis au petit pilier. (1409-10, reg. 3 G 345, A. Aube.)

Cf. Gojon, IV, 305a.

goujonner, v. a., assembler avec des goujons :

Que icelles trappes *soient goujonnees* bien et souffisamment, c'est assavoir entre deux barres un goujon. (1467, *Ord.*, XVI, 610.)

Cf. Gojonnier, IV, 305a.

goulafre et **gouliafre**, s. m., homme goulu, glouton :

Bien sont houni, bien sont boulé
Li *goulaffre*, li rekignié.
(G. de Coinci, *De Theophile*, Ars. 3527, f° 115a.) Poquet, p. 64, *goulafre*.

goulee, s. f., ce qu'on avale :

Onques meis si male *golee*
Ne pois tu doner au monde.
(Chrest., *Clig.*, 5796.)

Quant perdue a la grant *guolee*.
(G. de Coinci, *Mir.*, B. N. 2163, f° 15b.)

Si me mort a une *goulee*. (*Dial. de S. Greg.*, ms. Evreux, f° 8d.)

— *A la goulee*, loc. adv., à la dérobée :

Par aventure elle prent ung compaignon dont elle ne peut finer sinon a grant paour et *a la goulee*, et est tout affamé et fait merveilles quand il y peut avenir. (*Quinze Joyes de mariage*, VII, p. 69.)

Cf. Golee, IV, 305b.

goulet, s. m., goulot d'une bouteille, d'un vase, sens vieilli :

Le *goulet* de l'urne. (1549, *Entrée de Henry II à Paris*, f° 7 v°.)

Une bouteille, qui a le *goullet* estroict. (J. le Blond, *Liv. de pol. hum.*, f° 53 v°.)

Cf. IV, 318a.

goulette, s. f., entrée en entonnoir, goulet, sens vieilli :

Le port de laquelle (cité) est en la *golette* de ce fleuve. (Leon, *Descr. de l'Afr.*, I, 371.)

— Anc., gorgée, petite quantité :

Goulette de vin. Mouthfull, or small quantity of wine. (Cotgr.)

goulot, s. m., orifice par lequel s'écoulent les eaux sortant d'un récipient, bouteille, tuyau, etc. :

Que ledit de Frelin, par ung ruiot et *goulot*, qui sera en sa dicte court, puis les yauwes, venans et cheans de sa dicte court, maison et hiretage, faire avoir leur cours et esseu. (9 août 1415, *Chirog.*, A. Tournai.)

Une traille de fier, qui a esté mise et assise devant le *gulot* par ou les yauwes prendent leur cours, en le courtoise de ladicte maison. (16 févr. 1446, *Tut. de Haquinet de Buissy*, ib.)

Le *goullot* du leuwier de la cuisine de ladite maison vendue. (29 juin 1546, *chirog.*, ib.)

Goulot. The pipe of a sink or gutter. (Cotgr.)

goulu, adj., qui mange avidement :

Ledict pourceau est une beste sur toutes aultres *gouleue*. (*Platine de honneste volupté*, f° 20 r°.)

Le manati s'approche souvent des orees et rives de la mer pour paistre, a cause qu'il est *goulu* d'herbe. (Thevet, *Cosmogr.*, XI, 16.)

gouluement, mod. goulûment, adv., d'une manière goulue :

Manger *gouluement* beaucoup de viandes. (Dalesch., *Chir.*, p. 152.)

Manger *goulument*. (Paré, XXIII, 7.)

goupille, s. f., cheville qui sert à assembler des charnières, boucles, etc. ; clavette qui maintient une cheville :

Goupille. (1502, dans *Dict. gén.*)

Goupilles, rondelles. (1562, *Dép. de deux jur.*, A. Gironde.)

Pour avoir rhabillé la grande montre du roy, y avoir fait des *goupiles* neuves et mis une corde. (1576, *Compt. du trés. de Nav.*, B 36, A. Basses-Pyrénées.)

goupillon, mod., v. Guipillon.

gourd, adj.

Cf. Gourd 1, IV, 320a.

gourde, s. f., espèce de courge :

Semence de citrul, de melons, de cucumer, de *coordes*. (*Antidotaire*, B. N. 25327, f° 23 v°.)

Cocordes. (*Ib.*, f° 24 r°.)

Cohordes. (*Ib.*, f° 25 v°.)

— Courge desséchée et vidée pour servir de récipient à liquide :

Me donna ung bon pain blanc et ma *caourde* pleine de vin. (Eust. de La Fosse, *Voyage*, p. 27.)

Une *cocourde* pleine d'eau. (*Descr. de l'Ethiopie*, ap. Leon, *Descr. de l'Afr.*, p. 185.)

Comme si c'estoit quelque vertu en un prince de sçavoir faire un coffre, ou paindre des *courdes*. (GENTILLET, *Disc. sur les moyens de bien gouverner*, p. 124, éd. 1577.)

... *Gourde* ventrue.
(J. GODARD, *le Flascon*, p. 327, éd. 1594.)

Deux *gougourdes*
De vin trop pesantes et lourdes.
(*Les Muses incognues ou la seille aux bourriers*, Métamorphose des oreilles d'un sergent, éd. 1604.)

GOURDIN, s. m., grosse corde, garcette ; gros bâton :

Gourdin. Açote de vergajo, de toro, rebenque. (OUDIN.)

GOURDINE, v. COURTINE.

GOURGANDINE, s. f., femme de mauvaise vie :

Gourgandine. Puta, cantonera. (OUDIN.)

GOURMADE, s. f., coup de poing :

Aux premieres *grommades*. (LA COLOMBIERE, *Th. d'honn.*, II, 253, ap. Littré.)

A *gourmandes*. (MONTLYARD, dans *Dict. gén.*)

GOURMAND, adj., qui aime la bonne chère avec excès, qui mange avec avidité :

Et peuent estre diz en françois gloutons et *gourmans*. (ORESME, *Eth.*, f° 96, éd. 1488.)

Et si ne suis joueur ne *gourmant*. (*Le Doctrinal de sapience*, f° 63 v°, éd. 1493.)

Avoir esté *gourment* et yvrongne. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 5079, f° 14ᵃ.)

A quoy tantost la main tendist
Et comme glouton et *grommand*
Trespassa le divin command.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 2315.)

GOURMANDER, v. a., dominer :

... *Gourmander* les petits. (L'HOSPITAL, *Reform. de just.*, I, 89.)

Force nous est de ceder a nostre necessité, laquelle nous *gourmande* et donne la loi il y a trop longtemps. (1ᵉʳ mai 1598, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 945.)

Cf. IV, 321ᶜ.

GOURMANDISE, s. f., vice du gourmand :

Et pour mener tel *gormandise*
Ne leur en chault il en quel guise...
(CHR. DE PIS., *Poës.*, Mutacion de fortune, B. N. 604, f° 202 r°.)

GOURME, mod., v. GORME.

GOURMER, v. a., brider (un cheval) en lui mettant la gourmette.

— Frapper à coups de poings ; au réfl. :

S'entrebattoient, *se gourmoient* a coups de poing. (BRANT., *Capit. fr.*, Franç. Iᵉʳ, III, 106, Soc. Hist. de Fr.)

— Gourmander, reprendre sévèrement :

Ceulx qui me *gourment*. (MONT., l. III, ch. VIII, p. 97, éd. 1595.)

GOURMET, s. m., dégustateur de vin ; par extens., anc., bon buveur :

Regarder fault se ses *gourmectz*
Se prendront point a sommillier
(*Mist. du Viel Test.*, II, 282.)

Le bruvage est par trop petit,
Il ne plest point a bons *grommes*.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 11270.) Ms. Ars. 6431, f° 92ᵇ, *gromez*.

Quand on est parmy gens *gourmetz*.
(*Contreditz de Songecreux*, f° 72 v°.)

Cf. GROMET, IV, 365ᵇ.

GOURMETTE, s. f., chainette s'accrochant aux deux extrémités du mors pour le maintenir dans la bouche du cheval :

Tantost raison luy estraigny
La *grommette* tant fermement
Que sa fureur il reffraigny.
(LEFRANC, *Champ. des Dames*, Ars. 3121, f° 8ᵇ.)

.IX. paires de bothes et une *gromette* et deux paires de hocqtz a mulles. (1530, Valenc., ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

GOUSPILLER, v. HOUSPILLER.

GOUSSE, s. f., enveloppe d'une graine de légumineuse ; fruit de légumineuse formé de deux cosses auxquelles les graines sont attachées :

Calenum, *gausse*. (*Olla patella*, p. 24, Scheler.)

Pour faire courir les fleurs aux femmes soit pistee une *coulse* d'ail. (*Grant Herbier*, n° 15, Camus.)

Un chef ou *gosse* d'ail. (G. CHRESTIAN, *Gener. de l'homm.*, p. 37.)

Cf. DAUSSE, II, 424ᵇ.

GOUSSET, s. m., anc., creux de l'aisselle.

Cf. IV, 322ᵇ.

GOUST, mod. goût, s. m., sens par lequel on perçoit les saveurs :

Le sentir del nes e *gust* e tast. (*Pater noster*, B. N. 19525, f° 77 r°.)

Leur sens est bestornes et tout corrumpus ensi com li *gost* dou malade ou de la femme grosse. (*Le Livre de vraie sapience*, ms. Nancy, f° 13 r°.)

— Saveur :

Estoit ameirs li *gous*.
(*Consolacion de Boece*, ms. Berne 365, f° 22 v°.)

— Fig. :

Chieus de la mort senti le *goust*
Droit le .vᵉ. jour d'aoust.
(1414, *Inscr. tum.*, Epigraphie du Pas-de-Cal., I, 85.)

Il n'y eut onc faute, tant fust signalee, qui ne fust couverte de quelque excuse ressemblant legitime, ou ayant quelque *goust* de raison. (BELLEFORESTS, *Chron. et ann. de France*, François Iᵉʳ, an 1523.)

— *Avoir bon goust*, avoir bon appétit :

Puis print sa lance et alla veoir s'il trouveroit point de venoyson, car il *avoit bon goust*. (*Perceforest*, vol. III, f° 4 v°.)

— *De haut goust*, très épicé, fig. :

Ceci est *de haut goust*.
(AUB., *Fænest.*, III, XXI.)

— Préférence, inclination :

N'ayant qu'un petit *goust* de foy. (CALV. *Serm. s. le Deuter.*, p. 457, col. 1.)

La servitude ne leur est jamais de *goust* pour tant bien qu'on l'accoustre. (LA BOET., *Serv. vol.*, p. 31, Jouaust.)

GOUSTER, mod. goûter, v. — A., percevoir la saveur de :

... Lait de fenne ne voleit alaiter
Ne la vianda de sur son dei *coster*.
(*Rom. d'Alex.*, ms. Arsenal, P. Meyer, *Alex.*, I, 27, v. 34.)

Onques ne vostrent boivre ne aigue *goster*. (*Est. de Eracl. emp.*, XXIII, 35, Hist. des Crois.)

— N., prendre une petite quantité ; manger de pour la première fois :

Nus oem n'en beit, a mort nel traie,
Senz mort n'en puet nus oem *goster*.
(*Eneas*, 2580.)

Nous ne *goustames* de le pome.
(RENCLUS, *Miserere*, XIII, 5.)

François i corent qui furent afamé,
Crue la trovent, si n'en porent *goster*.
(*Mort Aym.*, 2987.)

Peneans sui, n'est pas raisons
Que *gost* de vin ne de poissons.
(*Saint Gregoire*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 89, 9.)

— Avoir du fumet :

Ceste venayson *gouste* trop, or sent trop du poyvre. (PALSGRAVE, *Esclairc. de la lang. franç.*, p. 722.)

— Inf. pris subst., léger repas entre le déjeuner et le diner, ou, autrefois entre le diner et le souper :

Gouter est dit de sa petitesse : d'autant que c'est comme une collation en laquelle on gouste et taste quelque fruict, ou l'on ne fait que boire avec un morceau de pain. (JOUB., *Err. pop.*, Expl. des phr. et mots vulg.)

GOUTTE, s. f., petite quantité d'un liquide qui se détache sous forme de globule :

De sa sudor las sanctas *gutas*.
(*Passion*, 128.)

Ne ne craint lance, espié ne javelot,
Qu'en li straie *gote* de sanc del cors,
Si a dure la maille.
(*Mort Aymeri*, 3299.)

— *Goutte a goutte*, loc. adv., une goutte après l'autre :

Les humeurs distillent *goute a goute* sur les jointures. (PARÉ, XXI, 1.)

— Par extens., petite quantité d'un liquide :

Car Abrahans li fist refus
D'une *goute* d'iaue sans plus.
(RENCLUS, *Miserere*, XLIV, 6.)

— *Mere goutte*, le premier vin, le premier cidre, qui coule de la cuve avant qu'on ait pressé et qui est de qualité supérieure :

La pure cresme de nos provinces, la *mere goute* de nos gouvernements. (*Sat. Men.*, Har. de M. de Lyon, p. 83, éd. 1593.)

— *Goutte* s'emploie pour marquer une quantité tellement petite qu'on la peut négliger :

Si fait oscur ne veient *gote*.
(*Eneas*, 195.)
Sans mentir *goute*.
(*Barlaam*, p. 373.)
De ce qu'il ne l'amoient *gote*.
(*Ren.*, Br. VI, 14.)

Si dura la chace tant que il ne virent une seule *goute* du jor. (*Artur*, B. N. 337, f° 16ᵇ.)

Sanz faire *goute* de demeure.
(*Mir. de N.-D.*, I, 359.)
N'en doubtez *goute*.
(*Ib.*, IV, 43.)
Car en moy n'a de santé *goute*.
(*Ib.*, IV, 256.)
Que vault preschier au sourt qui *goute* n'oit ?
(EUST. DESCH., *Poés.*, III, 5.)

En une allee, ou on ne veoit *gouste*. (1ᵉʳ sept. 1524, *Reg. aux publications*, 1519-1529, *Ban de registré*, A. Tournai.)

... De pain je ne mangay *goutte*.
(*Farce du Pasté et de la Tarte*, Anc. Th. fr., II, 67.)
... Je n'y vois *goutte*.
(CL. MAR., 3ᵉ *Epistre du coq a l'asne*, II, 144, éd. 1731.)

Lequel il trouva encore au lit : pource qu'il n'avait dormi une seule *goutte* de toute la nuit. (MONTL., *Comm.*, II, 178.)

— Ornement de forme conique qui se place dans certains plafonds :

Les *gouttes* ou clochettes, etc. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 410, éd. 1622.)

— Nom de diverses maladies jadis attribuées à l'infiltration de gouttes d'humeur :

... El cors me fiere *goute*.
(*Des trois Aveugles*, 32, Montaiglon, *Fabl.*, I, 71.)
Se *goute* a es piez ou es jambes.
(EUST. DESCH., *Poés.*, VIII, 22.)
[dames)
Plus de vous compte ne tendront (les
Puis que les *goutes* vous prandront.
(ID., *ib.*, VIII, 23.)

Et puis monstra par experience qu'il n'avoit pas les *gouttes* aux jambes ni aux pieds. (H. EST., *Tr. prep. a l'apol. p. Herod.*, XV.)

Cf. GOUTE, IV, 322ᶜ.

GOUTTELETTE, s. f., toute petite goutte :

Goutellecte, *gouttellecte*. (*Kalend. des berg.*, p. 145, éd. 1493.)

GOUTTEUX, adj. et s., qui a la maladie de la goutte ou qui y est sujet :

E les morz fait revivre, mutz parler, surz oir,
Les contraitz redrescier, *gutus*, fevrus, garir.
(*Thom. le mart.*, 158.)
Et porce que sui si *goutouse*.
(*La Saineresse*, 38, Montaigl., *Fabl.*, I, 290.)

Cil qui sont stiaques, c'est a dire *gouteus* entour la hanche. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 93 v°.)

Le doz me deult, *goutteux* devien.
(EUST. DESCH., *Poés.*, IV, 97.)
Goutteux, boiteux, podagres inutiles.
(1528, N. FEROU, *Vie de S. Maurand*, Arch. du Nord, Fonds de Marchiennes.)

Membres paralitiques et *gouteux*. (*Jard. de santé*, I, 362.)

GOUTTIERE, s. f., bord d'un toit par lequel s'écoule l'eau de pluie ; canal demi-cylindrique en métal, pierre ou bois, fixé au bord du toit pour recueillir l'eau qui s'égoutte et la conduire vers le sol :

Gutierez degutanz sur terre. (*Lib. psalm.*, ms. Oxf., LXXI, 6.)

Le *goutiere*. (1218, liasse 24, A. Saint-Quentin.)

Li hiretages le dit Jakemon a se *ghoutiere* parmi nohe. (Mai 1305, *C'est Jakemon Racinne*, chir., S. Brice, A. Tournai.)

Gotiere. (1328, *Compt. d'Oudart de Lagny*, A. N. KK 3ᵃ, f° 10 r°.)

Les images entaillees qui sont saillans des murs et souz *goutieres*. (J. GOULAIN, *Trad. du Ration. de G. Durant*, B. N. 437, f° 17ᵈ.)

Les *guttierez* des greniers. (1392-1400, *Compt. de l'Hôt.-D. d'Orl.*, f° 44 r°.)

Une *gottiere*. (1438, *Péage de Châteauneuf*, Décl., imp. Orl., Gibier, 1570, 1583.)

Goutieres de cour. (*Jard. de santé*, I, 493.)

L'estache de la *gultiere*. (J. PUSSOT, *Journalier*, p. 209, E. Henry et C. Loriquet.)

— Pièces de cire blanche, creusées en forme de bières, que les quatre barons de l'évêché d'Orléans présentaient chaque année dans l'église de Sainte-Croix en expiation du meurtre de Ferri de Lorraine, assassiné en 1229 par ces barons :

.CCXIII. livres et demie de cire, pour faire les *gouttieres* de cire dues par le duc a l'eglise d'Orleans. (1420-23, A 901, A. Loiret.)

— Sillon le long des bois d'un cerf, d'un chevreuil :

Et y aura au long des perches (du cerf) unes petites combelettes que on appelle *goutieres*. (G. PHEB., *Chasse*, B. N. 616, f° 60ᶜ.)

Cf. GOUTIERE, IV, 323ᶜ.

GOUVERNAIL, s. m., pièce mobile placée à l'arrière d'un bateau et dont on se sert pour assurer sa direction :

Ne veient lune ne esteiles,
Rompent les cordes, chicent veiles,
Brisent et mast et *governail*.
(*Eneas*, 201.)

Lor tres et lor *gouverniaus*. (*Hist. de la terre sainte*, ms. Saint-Omer, f° 47ᵈ.) Plus bas : *governaus*,

Uns *gouvreniaus*.
(*Sones de Nansay*, ms. Turin, f° 55ᵇ.)

Anthenes, *gouvernaux*. (1295, A. N. J 456, pièce 36.)

Un *gouvernail* quatre deniers, une essouble quatre deniers. (1469, ap. Félib., *Hist. de Paris*, II, 308ᵇ.)

Cf. GOVERNAIL, IV, 324ᵇ et GOUVERNAL, ci-dessous.

GOUVERNAL, s. m., doublet de *gouvernail*, par changement de suffixe :

Autrement ne poes vous avoir vos *gouvrenals* ne vos tres. (*Chron. d'Ernoul*, p. 233, Mas Latrie.)

Gouvrenal.
(*Sones de Nansay*, ms. Turin, f° 59 v°.)

Gouvernal. (ORESME, *Polit.*, ms. Avranches, f° 9ᵃ.)

Chil qui tenoient le *gouvrenal* de sa nef. (FROISS., *Chron.*, IV, 326, Luce, ms. Rome.)

Sans le *gouvernal* et conduicte de bon conseil. (*La tres ample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 81ᶜ, éd. 1486.)

GOUVERNANCE, s. f.

Cf. GOVERNANCE, IV, 324ᶜ.

GOUVERNE, s. f., action de diriger ; tutelle :

Enfant ki soit en le *gouvierne* de sen pere et de se mere. (Fév. 1292, *Petit reg. de cuir noir*, f° 36 v°, A. Tournai.)

Cf. GOVERNE, IV, 325ᵃ.

GOUVERNEMENT, s. m., action de gouverner :

La sapience apparoit el *governement* des choses ke creeies estoient. (*Serm. de S. Bern.*, 58, 33.)

Sor toutes choses doit la poestez faire que la vile qui est a son *governemant* soit en bon estat. (BRUNET LATIN, dans Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 592, 6.)

Le *gouvrenement* du royaume de France, (1356, *Procès-verbal de la tenue des Trois Etats*, A. mun. Senlis.)

Cf. GOVERNEMENT, IV, 325ᵃ.

GOUVERNER, v. a., diriger à l'aide du gouvernail :

Kar jeo ne sai quel part aler,
Ne la nef ne puis *governer*.
(MARIE, *Lais*, Guigemar, 335.)

— Absol. :

Ens la nef entrent tout li .XII. adobé :
Onqes n'i misent serjant ne baceler,
Nis .I. garçon por les cevax garder,
Fors .II. valles qui sorent *govrener*.
(*Huon de Bordeaux*, 2825.)

— Diriger la conduite des choses, des personnes :

E grant maisnede douses *guverner*.
(*Alexis*, XIᵉ s., str. 83ᵉ.)

Ou petit ou nient refrenons
Le car, ke devons *governer*.
(Renclus, *Miserere*, CLXVII, 8.)

Et les *gouvergnes* en la vie temporelle et souleves en la vie pardurable heternalment. (*Psaut.*, B. N. 1761, f° 36 v°.)

Ne qui chest siecle puist *gouvrener*, anchois le laissent li diu aler waucrant. (*Hist. de Jul. Ces.*, ap. Constans, *Chrestom.*, 119, 29.)

Les evenements, quels qu'ils soient, *sont gouvernes* par le conseil secret de Dieu. (Calv., *Instit.*, l. I, c. XIV.)

— Diriger les affaires de l'État :

Se de l'ocision as Greus
Remansist nus, gel *governasse*,
Les murs de Troie restorasse,
Et se il fust a mon plaisir,
Ne volsisse de vos partir.
(*Eneas*, 1770.)

... Il devoit
Toute l'empire *gouverner*.
(*Mir. de N.-D.*, IV, 268.)

Li dus de Lancastre, qui estoit la ordonnes et estaublis de par le dessus dit prinche a *gouvrenner* et a seignourir la duché d'Acquittainne. (Froiss., *Chron.*, t. VIII, p. 282, var., Raynaud.)

Cf. Governer, IV, 325c.

gouverneur, s. m., celui qui gouverne, qui administre :

De tut cest mund sumes *governeor*.
(*Alexis*, XIe s., str. 73d, var.) Ms. M, *gouvreneour*.

Prince fu d'cus et *governere*
Par le comandement sun frere.
(Ben., *Troie*, P. Meyer, *Romania*, XVIII, 78a.)

De terre fu buns *guvernere*.
(*Brut*, ms. Munich, 3787.)

De Babiloine *gouvernierres*.
(Herman, *Bible*, ms. Tours, f° 8b.)

Li biens ou entent li *govreneres* des autres est plus nobles et plus honorables de toz autres. (Brunet Latin, p. 336.)

Gouvreneres des baillies de Douay de Lille et de Biethune. (30 mars 1309, Flines, A. Nord.)

Le *gouvreneur* de Tournay. (10 juin 1334, *Jugement fait pour Pieron de Waudripont contre Pieron Crissembien*, chir., A. Tournai.)

Joseph fu *gouvernierre* d'Israel. (*Chron. de Fr.*, ms. Berne 590, f° 11c.)

Gouvrenere. (1358, *Liv. noir*, ms. 535, f° 4, A. Valenciennes.)

Enfans et fil sont neiz a ti ; tu les constituerais et ferais princes et *governour* sus toute terre. (*Psautier de Metz*, XLIV, 18, Bonnardot.)

Cf. Governeor, IV, 325b.

grabat, s. m., lit misérable :

Si a pris son *grabat*, a sen col l'a levé.
(Herman de Valenc., *Bible*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 105, 11.)

Uns paralitikes qui se gisoit en son *grabat*. (*Vie S. Mathias*, B. N. 23112, f° 107b.)

Cf. Grabaton, IV, 326c.

grabeau, s. m., action de grabeler ; ce que l'on a grabelé.

— Fig. :

Remettons a vostre retour le *grabeau* et bleutement de ces matieres. (Rab., *Tiers livre*, XVI, éd. 1552.)

— A Lyon, mercuriale :

Le *grabeau* des espiceries et autres marchandises a Lyon. (xve s., AA 151, A. mun. Lyon.)

grabeler, v. a.

Cf. IV, 326c.

grabuge, s. m., dispute :

Son frere, avec lequel mesme il se doutoit qu'il faudroit qu'il eust bientost apres du *garbouge*. (Vignier, *Bibl. hist.*, II, 244.)

Aussy se pleignent d'aulcuns qui se vantent de battre les valets des gentilshommes dont pourroyt sortir quelque *grabuge*. (1536, *Délib. du conseil de la ville de Bourg*, ap. J. Baux, *Mém. hist. sur la ville de Bourg*, I, 27.)

grace, s. f., agrément qui réside dans une personne :

Quer sa biauté *grace* li donne,
Que chescun a lié s'abaudonne.
(*Clef d'amors*, 2479.)

— Iron., *avoir bonne grace de*, être bien venu à :

Vrayement, Saucisson, *vous avez bonne grace de* me mener chez un homme que vous ne cognoissez. (Tourneb., *les Contens*, 3, 5.)

— Agrément répandu dans les choses :

J'en conterai un ou deux qui sont de bonne *grace*. (Bon. Desper., *Joy. dev.*, XLVII, 185, L. Lacour.)

— *Bonne grace*, rideau étroit qui tombe le long des quenouilles du lit :

Une *bonne grace* de velours. (1548, *Compte Jehenne de Herme*, A. Tournai.)

Deux *bonnes graces*, deux quenouilles, le tout de damars fanné. (1599, *Inv. de Gabr. d'Estrees*, ap. Havard, *Dict. de l'ameubl.*, I, 353.)

— Commodité :

Cité est communication composee de maisons et de lignaiges et establie pour *grace* et affin de bien vivre de vie parfaicte et par soy souffisante. (Oresme, *Politiq.*, f° 86a.)

— Disposition à être agréable :

O granz *graces* l'a receu
La roine.
(*Eneas*, 785.)

— Chose qu'on accorde à quelqu'un pour lui être agréable sans qu'elle lui soit due :

Il est fesable et plest au roi q'il pusse avoir clerc procureur ; mes il seroit mauveis essaumple qu'il pust pleder a touz jours mes par procureur ; car ausi vodroyent avoir li grantz homz ; mes l'en li fra *grace* totefoiz que mester sera, saunz difficulté. (1310, *Resp. d'Edouard III et resp. de Philippe le Bel*, ap. Ch.-V. Langlois, *Text. relat. à l'hist. du parlem.*, p. 197.)

— Permission :

Item, qu'il ne soit nulz ne nulle qui mache ne fache mettre cheval a louwier que premiers lesditz chevalz ou chevaux ne soient monstres aux eswars, et que *grace* en ait esté a eulx prise. (24 juill. 1431, *Des chevaux de louwier*, A. Tournai.)

Avoir *grace* de wainneter d'estrain une helde de petites maisons. (11 mars 1454, *Reg. des Consaulx*, ib.)

Sans *grace* et faculté de rescourre. (*Coust. d'Anjou*, ap. Ch. Du Moulin, *Coust. general. et particul. du roy. de France*, t. II, f° 54 v°, éd. 1581.)

— *Sauve sa grace*, avec sa permission, sauf respect :

... Mais *sauve sa grace* quant a present il me semble autrement. (Oresme, *Politiq.*, f° 162c.)

— Secours surnaturel que Dieu accorde à l'homme pour l'aider à faire son salut :

Por veoir et oir et aprendre et dire et faire aucun bien honoreement, selonc ce que Dieus li a doné de sa *grace*. (Ph. de Novarre, .IIII. *tenz d'aage d'ome*, § 159.)

— *La grace a Dieu*, par la faveur divine :

Le bon homme lui respond qu'il n'en avait point esté malade, et qu'il avoit toujours bien oui, *la grace a Dieu*. (Bon. Desper., *Nouv. recreat.*, X, p. 42, éd. 1558.)

— *Par la grace de Dieu*, formule que les souverains ajoutent à leur titre :

Par la Deu grace vochiet emperedor.
(*Alexis*, XIe s., str. 73b, G. Paris.)

— *An de grace*, année comptée à partir de l'ère chrétienne :

En l'*an de graice*. (*Compos. de la sainte escript.*, ms. Monmerqué, I, f° 242 r°, et *Liv. S.-Pierre de Lucemb.*, ms. Epinal, f° 19 v°.)

L'*an de grasse* mil .ccc. et .XIX. (Juin 1319, *C'est le mayeur des eskievins pour Rogelait de Clermarays*, chirogr., Saint-Brice, A. Tournai.)

— Remise d'une peine accordée bénévolement :

Aumosne ki est presentee
A Dieu de main ensanglentee
Ne dessert pas de pardon *grace*.
(Rencl., *Miserere*, LXVIII, 10.)

— Action de reconnaitre un bienfait reçu :

Li evesques, quant ço entent,
A Dameldeu *gracies* en rent.
(*Partonop. de Blois*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 251, 6.)

Et si par mes chansons je ne t'en ren les *graces*
Je les rendray de cœur...
(J. A. de Baif, *Eclogues*, III.)

gracier, v. a., exempter de la peine à laquelle on a été condamné.

— Anc., avec le nom de la peine comme régime direct, faire (à qq'un) grâce de :

Avons gracié et remis pour lors la ditte amende. (1336, *Lett. de Phil. VI*, Arr. du Parlem. de Paris ; Duc., *Gratificare 2*.)

Cf. IV, 326ᶜ.

GRACIEUSEMENT, adv., d'une manière gracieuse :

Plus *gracieusement* jour luit
Quant Lucifer chasse la nuit.
(*Consol. de Boece*, ms. Montp. H 43, fᵒ 49ᵃ.)

Onques chevaliers se contenist plus *gratieusement* de lui. (*Sept sag. de Rome*, Ars. 3354, fᵒ 59ᵇ.)

De ces yeus le convoie molt *grassieusement*.
(*Ch. le Chauve*, B. N. 24372, fᵒ 14ᶜ.)

Ou plus *gracioumant* et discretement que faire se porra. (1410, 1ʳᵉ *Coll. de lois*, nᵒ 173, fᵒ 44, A. Frib.)

GRACIEUSER, v. a., traiter gracieusement :

La *gracieuser* et l'honorer d'une grande familiarité. (AUBIGNÉ, *Vie*, LVII.)

GRACIEUSETÉ, s. f., action de traiter gracieusement :

Gracieuseté, graciositas. (*Gloss. gall.-lat.*, B. N. l. 7684.)

La coustume estant de user de toute la *gratieuseté*, douceur et humanité qui luy estoit loisible par les loix envers ceulx qui estoient accusez. (AMYOT, *Vies*, Cicero.)

— En parlant de choses, état gracieux, favorable :

Es lieus ou la *gracieuseté* et doulceur de l'hyver le permettent. (COTTEREAU, *Colum.*, V, 5.)

GRACIEUX, adj., qui a de la grâce, de l'agrément :

D'aveir riches et *gracios*.
(BEN., *Troie*, 5132.)

Les plus douces moledies et les plus *gracioses*. (JOINV., *S. Louis*, § 525.)

Face ronde est plus desiree
Plus plesante et plus *graciouse*...
(*Clef d'amors*, 2289.)

Se Huez ly daignoit faire ung *gracieulx* ris.
(*H. Capet*, 3416.)

— Doux, agréable :

Gracieus temps est, quant rosier
Flourist, et reverdist l'osier.
(JEH. LESCUREL, *Chans., ball. et rond.*, XXXIII.)

Un doux et *gracieux* vent. (AMYOT, *Vies*, Sertor.)

— Arrangé de manière à plaire :

Trop fu la chambre *gracieuse*
Et la painture deliteuse.
(GERARD D'AMIENS, *Escanor*, 15747.)

— *Lance gracieuse*, lance à fer émoussé et rabattu :

Il trouva maniere d'avoir *lances gracieuses*, desquelles il fist ses armes a l'enconstre du bastart de Bourbon. (J. LE FEVRE, *Chron.*, I, 179, Soc. Hist. de Fr.)

— Qui témoigne de la disposition à être agréable à qq'un :

Ne de li plaintes ne clamours
Ne d'esperance ne d'oiseuse,
Qui tant m'a esté *gracieuse*
Ne ferai mes...
(*Rose*, I, 137, Michel.)

Deux prisonniers de guerre qui estoient dans le chateau du Pont de l'Arche, tenans en beaucoup de liberté, avec tout *gracieux* traitement. (6 nov. 1592, *Lett. miss. de Henri IV*, t. III, p. 700.)

— Modéré :

Si me veuillez mettre a *gracieuse* rançon. (BELLEFORESTS, *Chron. et ann. de France*, Charles V, an 1366.)

— Bienfaisant :

Et d'autant qu'il a plus de force et puissance, d'autant doibt estre plus humain et *gratieux*. (MICHEL LHOSPITAL, *Harangues et mémoires*, I, 393, Dufey.)

— Anc., favorisé, considéré :

Il sera plus *grasieus* vers Dieu et vers le siecle que nus autres. (*S. Graal*, Vat. Chr. 1687, fᵒ 53ᶜ.)

— Plein de la grâce divine :

Toutes les choses *grassiousses* que il m'a fates. (*Psaut.*, B. N. 1761, fᵒ 135ᶜ.)

Si vous pri, sains homs *gracieus*,
Ou nom du vray Dieu precieux.
(*Mir. de N-D.*, III, 8.)

GRACILITÉ, s. f., caractère de ce qui est grêle :

Ceste planete (Venus) dispose ou corps de l'homme longitude et *gracilité*. (*La Mer des hystoir.*, I, fᵒ 54ᵇ, éd. 1488.)

Cf. IV, 327ᵇ.

GRADATION, s. f., augmentation successive et par degrés :

Gradacion ou une couleur de rethorique. (1464, J. LAGADEUC, *Catholicon*.)

GRADE, s. m., degré de commandement par l'armée :

De simple estaffier qu'il avoit esté, il estoit de peu a peu et de *grade* a *grade* parvenu la, qu'il est mort le plus grand capitaine de tous ceux de son temps. (BRANT., *Grands capit. estrang.*, I, XII.)

GRADUATION, s. f., action exercée par degrés :

Le livre des regimes des maladies agues, item le livre de crisis... item le livre de *graduacion*. (*Petit traité de B. de Gordon*, B. N. 1288, fᵒ 140ᵈ.)

GRADUEL, adj. ; *psaumes graduels*, certains psaumes que les Hébreux chantaient sur les degrés du temple :

Les .XV. psalmes *graduales*. (MAIZ., *Songe du viel pel.*, Ars. 2683, III, 45.)

— S. m., portion de l'office de la messe entre l'épitre et la prose, avant l'Évangile, qu'on disait autrefois sur les degrés du jubé ou de l'ambon :

Le greel ou *graduel* apartient a la vie active et est aussi comme responsе a l'epistre. (J. GOULAIN, *Trad. du Ration. de G. Durant*, B. N. 437, fᵒ 118ᵇ.)

— Livre contenant ce qui se chante au lutrin pendant la messe :

Gradual. (1375-76, *Compt.*, A. Nord.)

Cf. GRAEL 2, t. IV, p. 327ᵇ.

GRADUELMENT, mod. graduellement, adv., d'une manière graduelle, par gradation :

Aucuns (des enfants de chœur) en y ha qui crient ou cuer de l'eglise a haute voix.... Les autres chantent *graduelment* et ceulz representent les profitans en active vie... Les autres sont qui continuent par devotion en voix humble et devote. (J. GOULAIN, *Trad. du Ration. de G. Durant*, B. N. 437, fᵒ 119ᶜ.)

GRADUER, v. a., soumettre à une gradation :

Et soubtenir les fraiz de leur estude,
Les *graduer* et mettre en magnitude.
(J. BOUCHET, *Ep. mor.*, aux mariez.)

— Élever à un grade universitaire.

— *Gradué*, p. passé et subst., celui qui a pris ses grades :

Que plus ne se feissent ou souffrissent appeler maistre s'ils n'estoient *graduez* en science. (NICOL. DE BAYE, *Journ.*, I, 88, Soc. Hist. de Fr.)

— Marquant un grade :

Le nom de chevallier a esté le premier entre tous les noms d'honneurs, et quelque tiltre *gradué* qui soit. (BRANT., *Duels*, p. 476, Soc. Hist. de Fr.)

Cf. IV, 327ᵇ.

GRAILLER, v. n., faire entendre un son rauque :

Grailler a la maniere de corneille. (*Gloss. lat.-gall.*, Duc., *Creticare*.)

Cf. IV, 330ᶜ.

1. **GRAIN**, s. m., chacun des fruits contenus dans l'épi des céréales :

Et ce li sachent renoncier
En quel pais sont arivé,
Se home i a ne *grain* de blé.
(*Eneas*, 359.)

Ne ne mangad mie de pain,
Ne nule ren ki fust de *grein*.
(*Vie de saint Gilles*, 1491.)

— *Boire de grain*, boisson faite avec des grains fermentés, telle que la bière, la cervoise, etc. :

A Jehenne Bosquette, revendresse de *boire de grain*. (15 nov. 1453, *Exécut. test. de Jaques Queval*, A. Tournai.)



— *Dans le grain,* dans l'abondance ; à son aise :

Mais pource qu'estant la, je n'estois *dans le* [*grain.*
(Regnier, *Sat.*, p. 103.)

— Fig., anc., *grain de la bachelerie,* élite de la jeunesse guerrière :

... La flur de chevalerie,
Li *grains de la bachelerie,*
Gent tote duite de bataille.
(Ambroise, *Est. de la guerre sainte*, 6349, G. Paris.

— Morceau grenu d'une substance quelconque ; *manger qq'un a un grain de sel,* être plus fort que lui, le rosser :

Nous avons des ennemis qui sont plus forts et plus robustes en comparaison de nous que n'ont eu les Israelites, quand ils devoyent entrer en la terre de Canaan. Il semble qu'ils nous doivent *manger a un grain de sel*, comme on dit. (Calv., *Serm. s. le Deut.*, p. 95.)

— Aspérité grenue d'une surface ; caractère grenu d'une surface :

Le fundement fist de pierres grosses e de dur *grain.* (*Rois*, p. 245.)

— Fig., très petite quantité de quelque chose :

Donne luy, prie luy, ton corps luy sacrifie,
Ja pour ce n'en auras ung *grin* de courtoisie.
(*Debat du corps et de l'âme*, Anc. Th. fr., III, 333.)

Cf. Grain 2, 3, 4, t. IV, p. 331ª et 331ᵇ.

2. **grain**, s. m., *grain de vent,* ou absol. *grain,* bourrasque soudaine avec pluie, grêle :

Le pilot,... prevoyant un tyrannique *grain* et fortunal nouveau. (Rab., *Quart liv.*, XVIII.)

Un *grain de vent*... vint de nuit en un instant donner dans les voiles... (Marc Lescarbot, *Hist. de la Nouv. France*, II, 446, Tross.)

graine, s. f., partie du fruit de la plante qui sert à la reproduire :

... Elle (la rose) n'iert pas si overte
Que la *graine* en fust descoverte.
(*Rose*, 3376, Méon.)

Graigne de porrey. (Fin du xiiiᵉ s., *Cart. de Dijon*, B. N. l. 4654, fº 26 vº.)

— Fig. :

Et de chou ne cuit pas meffaire,
Se dou cloistre voel grenier faire ;
Et tu, cloistriers, tu ies le *graine.*
(Renclus, *Carité*, cxxix, 4.)

— *Garder une fille a graine,* la garder quand elle est bonne à marier depuis longtemps déjà :

Ces senteurs relevent les *filles* qu'on *garde a graine* de leurs syncopes. (G. Bouchet, *Serees*, XVII.)

— *Graine de paradis,* celle de l'*amomum granum paradisi*, dite aussi malaguette ; cette plante même :

Graine de paradis novele.
(*Rose*, B. N. 1573, fº 12ª.)

Nous arrivasmes ou croist la *graine de paradys.* (Eust. de La Fosse, *Voy.*, p. 11.)

Cf. IV, 331ᵇ.

grainer, graineterie, grainetier, mod., v. Grener, Greneterie, Grenetier.

graisle, mod. grêle, adj., anc., mince, fluet ; auj., trop mince :

Graisles es flancs e larges les costez.
(*Rol.*, 3158.)

Espalles *grailes* et braz gros.
(*Eneas*, 2573.)

Lungs les costez, *grelles* les flancs.
(*Vie de saint Gilles*, 64.)

Gros par espaules, *greles* par lo baudré.
(*Rom. et pastour.*, Bartsch, p. 3.)

Ele ert *graille* et droite et bele.
(*Ib.*, p. 251.)

graislet, mod. grêlet, adj., un peu grêle :

Lo que faciez fere une tor
Grellette, grelle non pas lee.
(Chrest., *Perceval*, ms. Montp., fº 81ᶜ.)

A une perchete *graillete.*
(*Rose*, B. N. 1569, fº 2ᵈ.) B. N. 1559, *greslete* ; B. N. 1573, *greilleite.*

Cincereles sont unes *greletes* mosches. (*Comm. s. les Ps.*, B. N. 963, fº 174ᵇ.)

Ma gente garce *greslette.*
(J. A. de Baif, *Eclog.*, XIV.)

Cf. Grailet, IV, 330ᶜ.

graissage, s. m., action de graisser :

Je le fais rostir (le chevriot des roys) d'un bon *graissage* et de vin d'epices. (J. Le Clercq) [1].

graisse, s. f., substance onctueuse, répandue dans le tissu cellulaire du corps de l'homme et des animaux :

De saim et de *creisse.* (*Liv. des Ps.*, ms. de Cambridge, LXII, 6.) Var., *greisse.*

Amant doit estre megre et pale ;
Amour *gresse* et coulour avale.
(*Clef d'amors*, 341.)

Mi anemins ont mon arme environnee et lour *graixe* ont conclut. (*Psaut. de Metz*, XVI, 11.) Var., *graisse.*

— Part., cette substance devenue abondante ; *de graisse, en graisse,* gras, *de haute graisse,* très gras :

Chevriex, biches et cerfs *de gresse.*
(*Guill. de Dole*, 415.)

S'un grant cerf si forment s'engresse
Qu'il deviengne *de* telle *cresse*
Que fuir ne peust longuement.
(Gaces, *Rom. des deduiz*, Ars. 3332, fº 71 vº.)

1. La fiche contenant la justification complète de cet exemple a été égarée dans l'intervalle de temps qui s'est écoulée entre le moment où M. Godefroy a communiqué la citation au *Dict. gén.*, et celui de la rédaction de cet article. Malgré les recherches faites nous n'avons pu retrouver le passage.

Cinq chappons *de haulte gresse.* (1404, 1406, *Compte de P. de Essaye*, Forteresse-A. mun. Orléans.)

Moutons de Levant, moutons de haulte fustaye, moutons *de haulte gresse.* (Rab., *Quart livre.* VI, éd. 1552.)

Les grands bœufs *en gresse.*
(Gauch., *Plais. des Champs*, p. 78.)

— Fig., *de haute graisse,* aussi bon en son genre que l'est à manger une bête bien engraissée :

Fleurer, sentir et estimer les beaulx livres *de haulte gresse*, legers au pourchas et hardis a la rencontre. (Rab., *Garg.*, prol., éd. 1542.)

— *De basse graisse,* maigre ; fig., sans valeur :

Vous payant en monnoye de ponanz, de taillis, *de basse gresse.* (Rab., *Quart liv.*, VI.)

— *De graignor graisse,* les plus gras :

Si veissiez illoc grant presse
As chevalz morz *de greinor gresse*
Qui en cel jor ocis i erent.
(Ambroise, *Est. de la guerre sainte*, 6077, G. Paris.)

— Fig., *vivre en sa graisse,* vivre sur son bien :

Boire, monger, *vivre en sa gresse.*
(*Le Passe temps d'oysiveté de maistre Robert Gaguin*, Poés. fr. des xvᵉ et xviᵉ s., VII, 250.)

— Cette substance détachée du corps de l'animal et employée en cuisine, dans les arts, etc. :

Abel offri des ainznees bestes de son fouc et de lor *cresses.* (*Bible*, B. N. 899, fº 1ᵈ.)

Pour son sallaire et deserte d'avoir conré dudit sieu les dis .xi. dos et livré le *craisse* employe a icelles. (21 février 1432-23 mai 1433, *Compte d'ouvrages*, 6ᵉ Somme de mises, A. Tournai.)

Toutes remplies de souffre, harpoy et *crasse.*
(*Trahis. de France*, p. 4, Chron. belg.)

— Enduit crasseux et gras dont se recouvrent les objets salis par la sueur, le contact de la peau, etc. :

Il eust vendu volontiers
La *graisse* de sa calotte.
(*Vaux-de-Vire d'O. Basselin*, I, Jacob.)

— Anc., boue employée comme engrais :

Dans lesquelles terres sera jettee la *graisse* qu'on prendra au fond des fosses pour servir autant d'amendement. (Ol. de Serres, *Th. d'agr.*, p. 67.)

Cf. IV, 332ᵇ.

graisser, v. a., oindre de graisse ou d'une substance grasse :

Gressez lui ses bottes, il dira qu'on les brusle. (Cramail, *Com. des Prov.*, I, 6.)

— Plais., *graisser les espaules a qq'un,* lui donner des coups de bâton :

Je courus grand risque et grand peril de

perdre mon manteau et *avoir les epaulles graissees* d'une graisle de coups de baston. (*Caquet des Poissonnieres*, Var. hist. et litt., II.)

— Tacher de graisse :

Et quant il trouvoit ou femme ou homme qui eust quelcque belle robbe, il leurs en *graissoit* et guastoit tous les plus beaulx endroictz. (RAB., *Pantag.*, XVI, éd. 1542.)

GRAISSET et **GRESSET**, s. m., un des noms de la rainette verte :

Grenouilles qui jasez quand l'an se renouvelle,
Vous, *gressets*, qui servez aux charmes, comme on dit,
Criez en autre part vostre antique querelle.
(RONS., *Sonn. pour Helene*, II, LXXII, Stances sur la Font. d'Hel.)

Il y a trois sortes de crapaux : a scavoir les verdiers, autrement nommez *gressez* ; les crapaux d'eau, et les crapaux muets. (GREVIN, *des Venins*, II, 20.)

GRAISSEUX, adj., qui est de la nature de la graisse :

Substance *graisseuse*. (JOUB., *Gr. chir.*, p. 304, éd. 1598.)

GRAISSIER, s. m., celui qui vend de la graisse fondue et préparée pour la cuisine, les arts, etc. :

Les *graissiers*, ongueliers, poulaillers et cabaretiers de la ville de Mons. (1530, ap. Devillers, *Not. sur le dépôt des Arch. de Mons*, p. 268.)

— Adj., latinisme, qui aime la graisse, l'embonpoint :

Pinguiarius, *graissier*. (R. EST., *Dictionariolum*.)

1. **GRAMAIRE**, mod. grammaire, s. f., science des règles du langage ; livre où ces règles sont exposées ; spécialement au moyen âge la grammaire latine et par extens. tout ouvrage en latin :

Philippe de Taun
En franceise raisun
Ad estrait Bestiaire
Un livre de *gramaire*.
(PH. DE THAUN, *Best.*, 1.)

De retorique et de musique,
De dialectique et *gramaire*.
(*Eneas*, 2208.)

Et si savoit dialetique
De *grantmaire* et de musique.
(*Florimont*, B. N. 792, f° 9d.)

Met les uns a *gramoire*, les autres a logique.
(J. DE MEUNG, *Test.*, Vat. Chr. 367, f° 12a ; 604, Méon.)

Escolles de *gramoire*. (1415, *Us. de l'égl. de Rennes*, A. chap. Rennes.)

Livre de *grantmayre*. (1425, A. Frib., 1re coll. de lois, n° 335, f° 98.)

Grandmere. (LORTIE, *Arismet.*, prol., éd. 1515.)

— Cette science personnifiée :

Gramaire i est peinte o ses parz,
Dialetique o argumenz,
Et rhetorique o jugemenz.
(*Thèbes*, 4752.)

Cf. IV, 332b.

2. **GRAMAIRE**, v. GRIMOIRE.

GRAMARIEN, mod. grammairien, s. m., celui qui s'occupe de grammaire :

Li *gramerien*. (*Vie Ste Catherine*, B. N. 988, f° 241a.)

Gramariien.
(G. DE CAMBRAI, *Barlaam*, p. 164.)

Les roys doivent humblement recevoir
Dotrine en eulx de leurs *gramariens*.
(EUST. DESCH., *Poés.*, III, 88.)

Par purs ygnorans et rudes *gramarians*. (1410, *Mém. de Notre-Dame*, Mém. Soc. hist. de Paris, XI, 398.)

Gramarien. (XVe s., Valenc., ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Grammaticus, *grammoirien*. (1464, J. LAGADEUC, *Catholicon*.)

Grammarien. (JUNIUS, *Nomencl. octil.*)

— Adjectiv., de grammaire, grammatical :

Question *grammerienne*. (J. DE CASTELNAU, *Façons et coust. des anc. Gaull.*, f° 53 v°, éd. 1559.)

La loy *grammairienne*. (MONT., II, XI, p. 271, éd. 1595.)

GRAMEN, s. m., herbe à gazon ; anc., chiendent :

L'erbe sauvage est a Paris appellee herbe vert que on pouldre par les maisons et semble estre blé, mais non ; est en latin appellee *gramen*. (CORBICHON, *Propr. des choses*, B. N. 22533, f° 274c.)

Le *gramen* est la plus commune herbe qui soit ; il rampe nœud par nœud en terre. (DU PINET, *Dioscoride*, p. 370.)

Gramen qui croist en Sicile. (*Jard. de santé*, I, 214.)

On a employé la forme francisée *grame* :

Ayant ses chevaux petitz et legers, pour tant qu'ilz ne mangeoient fors herbe et *grame*. (SEYSSEL, *Appian Alex.*, f° 44 v°.)

GRAMINÉ, adj., de gramen.

— Recouvert de gazon :

Aulcuns de ceux qui en ce lieu habitent
En *graminees* palestres s'exercitent.
(O. DE S. GEL., *Eneid.*, B. N. 861, f° 62d.)

GRAMMAIRE, **GRAMMAIRIEN**, mod., v. GRAMAIRE, GRAMARIEN.

GRAMMATICAL, adj., relatif à la grammaire ; conforme à la grammaire :

Questions *grammaticales*. (G. CHRESTIAN, *Philalethes*, f° 25 v°, dans *Dict. gén.*)

S'il compose quelque chose de *grammatical*. (LE PLESSIS, *Ethiq. d'Arist.*, f° 23 r°, éd. 1553.)

GRAMMATICALEMENT, adv., d'une manière grammaticale :

On ne parloit ne escripvoit encores regulierement ne *grammaticalement*. (G. TORY, *Champfleury*, sign. B 4 r°.)

Grammaticalement. (LE PLESSIS, *Eth. d'Arist.*, f° 23 r°, éd. 1553.)

GRAMMATISTE, s. m., t. d'ant. gr., celui qui enseignait à lire et à écrire :

Ce *grammatiste* Denys. (D'ESPENCE, *Deux notables Traictez*, f° 45 r°, éd. 1575, dans *Dict. gén.*)

GRAMOIRE, v. GRAMAIRE et GRIMOIRE. — **GRAMOISI**, v. CRAMOISI.

GRANCHE, s. f., syn. ancien et dialectal de *grange* :

N'i remaint *granche* ne celier.
(*Rose*, B. N. 1573, f° 150d.)

La de defors en cele *granche*.
(*De la Pucele*, 138, Montaigl. et Rayn., *Fabl.*, IV, 202.)

Il bat en la *granche*. (PALSGRAVE, *Esclairc. de la lang. franç.*, p. 755.)

La *granche*...
(SALEL, *Il.*, V.)

GRANCHIER, s. m., syn. ancien de granger :

Parler a nostre *granchier* sur le fait des labourages. (*Des nobles malheureux de Boccace*, VI, 13, f° 161 r°, éd. 1515.)

GRAND, mod., v. GRANT.

GRANDELET, adj., un peu grand :

S'il (le brochet) est plus *grandelet*. (*Ménag.*, II, 5.)

Cf. IV, 334b.

GRANDEMENT, adv., au delà de la mesure ordinaire :

S'amor en creistra *grandement*.
(*Clef d'amors*, 1858.)

Se misent en bonne ordenance ensi que le jour devant, et arrouterent toutes leurs grosses nefs pourveues et armees moult *grandement*. (FROISS., *Chron.*, VII, 40, G. Raynaud.)

Ledit Jaquelotte s'estoit *grandement* desordonné. (31 août 1458, *Reg. de la loy*, 1442-1458, Bans a tousjours, A. Tournai.)

Une vergongne, *grandement* vituperable. (1542, MICHEL D'AMBOISE, *Guidon des gens de guerre*, p. 20, Dumaine.)

— Longtemps :

Et qu'il soit vray que pitié et misericorde soyent en luy, bien l'a monstré, n'a pas *grandement*, que il luy veint a congnoissance que. (*Le Livre des faicts du mar. de Boucic.*, 4e p., ch. IX.)

Cf. GRANMENT, IV, 336a.

GRANDEUR, s. f., caractère de ce qui est grand :

Li aigles a bele *grandur*.
(MARIE, *Fabl.*, XLVI, 59, Warnke.) B. N. 19152, f° 17c, *grandor*.

Souvent esgardoit sa *grandor*
Et sa biauté et sa coulour.
(*Florimont*, B. N. 792, f° 6c.)

La *grandor* du firmament.
(GAUT. DE METZ, *Ym. du monde*, ms. S. Brieuc, f° 11c.)

— Importance, étendue, intensité :

Selon la *grandor* de la chose. (*Etabl. de S. Louis*, I, CXLVII, p. 282, Viollet.)

La *grandour* de ma folie. (*Psautier de Metz*, XXXVII, 5.)

— Puissance, pouvoir :

Ta poesté et ta *grandurs*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 2165.)

Que nus hom ne poreit nombrer...
Ne la *grandor* ne la noblesse.
(AMBROISE, *Est. de la guerre sainte*, 1297, G. Paris.)

Il posa et mist les nues en sa *grandor*. (*Bible*, B. N. 901, f° 57ᶜ.)

— Au pl., anc., action d'éclat :

En laissant aux historiens a escrire les guerres, les batailles et autres telles *grandeurs*. (AMYOT, *Vies*, Alex. le Grand.)

GRANDILOQUENCE, s. f., style élevé, pompeux :

Et jouxte la varieté des conceptions, qui s'appellent *grandiloquence*, ou oraison demonstrative. (BUDÉ, *Instit. du Pr.*, ch. IV.)

GRANDIR, v. — N., devenir plus grand :

Ades aloit en *grandissant*.
(ADENET, *Cleomades*, 17918.)

Ses joues deviendront plattes et ridees, son nez s'allongera, sa bouche *grandira*. (LARIV., *le Fid.*, I, 6.)

— A., rendre plus grand, au réfl. :

Par quelles lois, quelles mœurs et quelle discipline, les empires, royaumes et seigneuries *se sont* jadis premierement establies, et depuis maintenues et *grandies*... (AMYOT, *Vies*, aux lect.)

GRANDISSIME, adj., très grand :

Et li Normant, a une proie *grandissime* et sanz nulle brigue. (AIMÉ, *Yst. de li Norm.*, p. 45; B. N. 688, f° 137ᶜ.)

Quant Cesar eut congneu l'entreprinse des ennemis, il commanda a dresser son armee en *grandissime* longueur. (E. DE LAIGUE, *Comm. de J. Ces.*, f° 156 v°.)

J'ay *grandissime* satisfaction de ce que me mandes. (14 sept. 1574, *Lett. de M. Stuart.*)

Cf. GRANDISME, IV, 334ᶜ.

GRANGE, s. f., lieu où l'on serre les gerbes, où l'on bat le blé :

Les *gragnes* font et les maisons widier.
(*Loh.*, ms. Berne 113, f° 15ᵈ.)

Chescun jur te durrai frument
Pleine une *grange* a tun talent.
(MARIE, *Fabl.*, CII, 7, Warnke.)

La *greinge*. (1274, *Offic. de Toul*, Rosières, I, 12, A. Meurthe.)

Graange. (26 av. 1285, *Lett. de Rob.*, *D. de B.*, La Buss., liasse 1, A. Côte-d'Or.)

Greenge. (Oct. 1294, *Lett. de Marguerite, femme du seign. de Pontarlier*, B 495, A. Côte-d'Or.)

Greange. (*Ib.*)

Grahange. (1298, Moreau CCXV, f° 110, B. N.)

Graainge. (S. Den. 1300, *Lett. de Jeh., sire de Chastelvillain*, Sept-Fonts, Vauclair, A. Allier.)

Greainge. (*Ib.*)

Bestes, villes ne *grainge* en tierre.
(*Guerre de Metz*, str. 33ᵈ.)

Ouvrages a le *grangne* de Hault-Itre. Ouvrages a le *grengne* de Frameries. (1343-1344, *Compte de l'église de Sainte-Waudru.*)

Avoient bouté le feu ens es *gragnes*. (FROISS., *Chron.*, IV, 155, Luce.)

Fumes tous mys en une *grange* et enchainez. (EUST. DE LA FOSSE, *Voyage*, p. 23.)

Le gurny, ladite *greigne*. (1572, *Acte notarié*, A. Spa.)

Cf. IV, 335ᵇ.

GRANGEAGE, s. m., bail d'une terre, dans lequel on donne pour fermage la moitié des fruits ou l'équivalence :

Item une rente que l'en dit les *grangages*, c'est assavoir, de chascun homme de condicion qui a chevaux de charrue, une gerbe. (1328, *Compte d'Oudart de Lagny*, A. N. KK 3ᵃ, f° 62 v°.)

Cf. IV, 335ᵃ.

GRANGEE, s. f., ce que contient une grange ; par extens. :

Il y a quelqu'un des vieillards, qui le matin avant qu'ils se mettent a manger, presche en commun toute la *grangee*, en se promenant d'un bout a autre. (MONT., III, p. 121, éd. 1595.)

GRANT, mod. grand, adj., qui passe les dimensions ordinaires, part. en hauteur ou en longueur :

Granz est e forz e trait as anceisurs.
(*Rol.*, 3177.)

Deus liues *grans* dura li fereis.
(*Garin le Loh.*, I, XIX.)

Enfin passay les *grans* froidos montaignes.
(CL. MAR., *Epistre au Roy*, Sur l'exil, p. 219, éd. 1596.)

De *grands* crestes ondoyantes.
(RONS., *Odes*, V, V.)

— Qui a atteint toute sa dimension ; substantiv. :

Li *grant* et li petit.
(*S. Lég.*, 41.)

— Par extens. :

Cependant le jour commença a paroistre *grand*. (MONTL., *Comm.*, l. II, ch. CXVI.)

Je me suis levé qu'il estoit encores *grand* nuit. (PILLOT, *Gall. ling. inst.*, p. 227.)

— Qui passe la mesure ordinaire. 1° en quantité :

Lo baron seguent molt *g[r]ant* torbe de gent.
(*Ep. de S. Est.*, Xᵇ.)

Si se tint la li dis messires Alains un *grant* tamps. (FROISS., *Chron.*, VIII, 258, var., G. Raynaud.)

— 2° En qualité :

A *grant* honestet.
(*Eulalie*, 18.)

Faciebat *grant* jholt (*lis.* chalt). (*Fragm. de Valenciennes*, v°, l. 10.)

Granz fu li dols.
(*Pass.*, 121.)

... Cum lur ledece est *grande*.
(*Alexis*, XIᵉ s., str. 122ᶜ.)

Puis les as arces par ta *grande* folie.
(*Raoul de Cambrai*, 1912.)

Lequel est a present en *grande* vieuté.
(*Trahis. de France*, p. 68, Chron. belg.)

Tu trouveras *grant* paix. (*Intern. Consol.*, III, XXV, Bibl. elz.)

Jamais chanson n'eust si *grand* vogue. (H. EST., *Tr. prep. a l'apol. p. Herod.*, XII.)

— Qui dépasse le niveau quant à l'importance, au rang, à la condition :

Amille, sire, vous pourrez,
Se vous voulez, tost *grant* homme estre.
(*Mir. de N. D.*, IV, 21.)

Trinquamelle, *grand* president d'icelle court. (RAB., l. III, c. 39.)

Veistes vous jamais librarie
Chez les *grands* dames ?
(CL. MAR., *Coll. d'Erasme*, Abbat. et Erud.)

Les *grans* villes et fortes.
(ID., *Met. d'Ov.*, II, p. 65, éd. 1590.)

Et cette *grand* cité qui commande a trois mers.
(VAUQ. DES YVET., *Œuv. poét.*, Instit. du Prince.)

— S. f., *grant*, grand'mère :

Pour soy, sa *grand* et sa mere.
(B. DESPER., *Poés.*, 56, L. Lacour.)

Cf. GRANT 1 et 2, t. IV, p. 336ᵇ, et GRANDE 1, 2 et 3, t. IV, p. 334ᵃ.

GRANTMERE, mod. grand'mère, s. f., mère du père ou de la mère :

... Les oz de lor *grant mere*.
(*Rose*, 17823, Méon.)

GRANTPERE, mod. grand-père, s. m., père du père ou de la mère :

François, fleuron françois, qui de vostre *gran-*
Pere des nobles arts, le noble nom portez. [*pere*,
(J. A. DE BAIF, *Passetems*, l. IV, f° 98 r°, éd. 1573.)

GRANULEUX, adj., qui présente de petits grains :

Chair graveleuse, *granuleuse*, et grumeleuse. (JOUB., *Gr. chir.*, p. 432, éd. 1598.)

GRAPIN et **GRAPPIN**, s. m., sorte de crochet :

.I. *grapin*, .I. soflot. (2 mai 1394, *Invent. des biens de Girart de Renaves*, Vente de meubles de la mairie de Dijon, A. Côte-d'Or.)

GRAPPE, s. f., assemblage de fruits ou de fleurs disposés par étage et soutenus sur un axe commun :

La u la *grape* vait.
(PH. DE THAUN, *Best.*, p. 105.)

Ils avront le fruit, tu les *grapes*.
(*Ysop. I*, fab. VI.)

Odoret altrement li flors de la *crape*. (*Greg. pap. Hom.*, p. 42, Hoffmann.)

Lour *greppe* de raisin est *greppe* ameire comme fiel. (*Psaut. de Metz*, Cant. de Moïse, 46.) Var., *crappe*, *craipe*.

De verjus la *crappe* i soit mise.
(GACES, *Rom. des deduiz*, Ars. 3332, f° 65 v°.)

Crappe de raisin. (*Olla patella*, p. 24, Scheler.)

— ***Vin de grappe, de bonne grappe***, vin qui sort de la grappe non foulée :

Et *vin* qui fu *de boine crape*.
(CHREST., *Yvain*, B. N. 1433, f° 70 r°.)

— Fig., ***mordre en la grappe***, accepter en bloc tout ce qu'on propose :

De ceulx qui vivent de la menne
Du ciel, qui *mordent en la grappe*.
(COQUILLART, *Nouv. droitz*, 1re par., De Presumptionibus, I, 102.)

— Excroissances autour du pâturon des solipèdes :

Les *grappes*, qui sont mules et gales aux talons (du cheval). (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 169.)

— ***Goute grappe***, même sens :

D'Alvian tint, Petillan recula,
Aussi l'on dit en la gloire qu'il a
Que son cheval n'eut pas la *goute grappe*,
En Aignadel.
(J. MAROT, *Voiage de Venise*, La bataille du roy, f° 74, éd. 1532.)

Cf. GRAPE, IV, 336c et GRAFE 1, IV, 327c.

GRAPPELLE, s. f., nom vulgaire de plusieurs plantes accrochantes, la bardane, le gletteron, etc. :

Petite bardane ou *grappelle*. (DU PINET, *Dioscor.*, dans *Dict. gén.*)

GRAPPILLAGE, s. m., action de grappiller.

— Ce qu'on grapille, sens vieilli :

Finalement de ceste vendange pren ce *grappillage* qui en est demeuré. (DE LA GRISE, *Lett. de Marc-Aurele*, p. 262, éd. 1585.)

GRAPPILLER, v. — N., cueillir les grappillons laissés par les vendangeurs ; fig., faire de petits profits :

Grapper ou *grappiller*. (J. THIERRY, *Dict. fr.-lat.*, éd. 1564.)

— A., prendre en grappillant :

Je n'ay pas si diligemment moissonné ni vendangé leurs livres que je n'y aye beaucoup laissé a glaner et a *grappiller*, a ceux qui auront meilleure provision de loisir. (H. ESTIENNE, *Apol. p. Herod.*, p. 62, éd. 1566.)

Cf. GRAPELER, IV, 337a.

GRAPPILLEUR, s. m., celui qui grappille :

Grappilleur. A grape-gleaner. (COTGR.)

GRAPPILLON, s. m., partie de grappe ; petite grappe :

Grappillon. A little cluster of grapes. (COTGR.)

GRAPPIN, v. GRAPIN.

GRAS, adj., qui renferme de la graisse.

— ***Grasse cuisine***, mets accommodé avec du jus de viande ou de la graisse ; viande :

Au flair de le *crasse cuisine*.
(RENCLUS, *Miserere*, CXLI, 9.)

Matiere *crasse* et visqueuse. (PARÉ, I, 29.)

— Substant., partie grasse de la viande :

Li *cras* d'un poulet
Menja au brouet.
(BEAUM., *Fatras*, II, 5, 1.)

— Par extens., le meilleur du plat :

Comme le cuisinier qui
Tout le *gras* du pot veut avoir.
(G. DE DIGULLEV., *Trois pelerin.*, f° 86d.)

— La meilleure part :

Il a bien pris son delit
Le *gras* de ceste matinee.
Va l'appeler, va, po soneo,
Di qu'il se lieve.
(*Mir. de N.-D.*, IV, 191.)

— ***Dormir la grasse matinee***, dormir bien avant dans le jour :

D'aymer ses aises... *dormir la grasse matinee*. (L'HOSPITAL, *Reform. de la just.*, II, 114.)

— ***Poindre el gras***, piquer dans le gras du corps ; fig., attraper là où il est le plus facile en raison de l'ampleur de ce qui est gras :

Et se li reis m'*a point el gras*,
Certes jeo poindrai lui el maigre.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 15384.)

— ***Jour gras***, jour où il est permis de manger des aliments gras :

Aux *gras jours* de la dicte annee. (J. PUSSOT, *Journalier*, p. 84, E. Henry et C. Loriquet.)

Il est jeudy, qui est *jour* de recreacion, et le plus *cras* de la sepmaine. (*Evang. des Quen.*, p. 68.)

Durant les *gras jours*. (XVIe s., BB 18, A. Compiègne.)

— Spécialement, se dit de l'un des quatre jours qui précèdent le carême :

Le *dimanche gras* chascun doit avoir trois eufz pochez. (XVe s., *Stat. de l'abb. de Déols*, Mél. d'arch. et d'hist. de l'Ecole de Rome, p. 23, éd. 1888.)

— Qui a de la graisse en abondance :

Ele fud bele e *grasse* e grosse.
(*Vie de saint Gilles*, 1530.)

Sor un *cras* palefroi anblant.
(*Parton.*, 7768.)

Hai ! fait il cum il est *gras*,
E blans e tendres soz les bras.
(*Vie de S. Gregoire*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 85, 8.)

Capons *cras*...
(REN. DE BEAUJEU, *le Beau Desconneu*, 2722.)

— Substantiv. :

Tant ert cist feus poignanz et aigres
N'en puet estordre *gras* ne maigres.
(EVRAT, *Genese*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 309, 7.)

— Fig. de bon rapport :

Ceste besongne est bonne et *crasse*
Ne voiz tu comme elle se fait ?
(*Mir. de N. D.*, I, 8.)

— Taché de graisse :

Gras et souillé du suif de Sicile. (AMYOT, *Vies*, Nicias, 1.)

— Qui a une consistance onctueuse :

Diex ! que chis froumages est *cras*.
(A. DE LA HALLE, *Jeu de Robin et de Marion*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 527, 33.)

— En parlant de la terre, fort et tenace ; par extens., fertile :

C'est grant pité de terre *grasse* et bonne,
Quant on la laist a ries ou a savart.
(EUST. DESCH., *Poés.*, III, 236.)

Ceste marce de Nerbonne est uns des bons et des *cras* pays dou monde. (FROISS., *Chron.*, IV, 170, Luce.)

— En parlant du vin, devenu huileux :

Tout li tavernier de Paris pueent vendre tel vin com il voelent, *cras* ou bouté. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1re p., VII, 4.)

— Substantiv., ***gras de la jambe***, le mollet :

Sur le greve de la dite gambe, a l'opposite du *cras de la gambe*. (29 août 1391, *Reg. de la loi*, 1393-1401, Conjuracions de peril de mort et d'affolure, A. Tournai.)

— ***Avoir la langue grasse***, ***le parler gras***, parler d'une manière pâteuse, et aussi grasseyer :

On dit qu'il *avoit la langue* un peu *grasse*, ce qui ne luy seoit pas mal ; ... son *parler gras*... (AMYOT, *Vies*, Alcib., 2.)

— Libre, grossier :

Mainte farce *grasse*.
(*Contredictz de Songecreux*, f° 1 r°, éd. 1530.)

GRAS DOUBLE, s. m., membrane de l'estomac du bœuf :

Gras double. The fat tripe ; or that part of the paunch which yelds the fattest, and thikest tripes. (COTGR.)

GRASSEMENT, adv., d'une manière grasse, large :

Je vous ay bien nourris, et *grassement*. (CALV., *Serm. s. le Deuter.*, p. 268b.)

Vivre *grassement*.
(*Contredictz de Songecreux*, f° 15 r°, éd. 1530.)

— Amplement, sens anc. :

Pour tant que l'eschange soit fait *crassement* pour notre sire le roy. (1290, *Sentence du bailli de Gisors*, ap. Delisle et Passy, *Mém. et notes pour serv. à l'hist. du dép. de l'Eure*, I, 107.)

Cf. CRASSEMENT, II, 358a.

GRASSET, adj., qui est un peu gras :

Grassetes mameletes.
(CHREST., *Perceval*, ms. Montpell., f° 168d.)

Tant l'a trové plain et *craset*...
(*Parton.*, 1269.)

Aucune matiere *crassete* et unctueuse. (CONTY, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 302a.)

Demain il veut d'une *grasette* caille.
(VAUQ., *Sat.*, IV, à Blais.)

— Substantiv. :

Ces *grassets* et douillets ont les arteres tellement estroictes et resserrees par la graisse... (G. BOUCHET, *Serees*, XXVI.)

GRASSEYER, v. n., prononcer de la gorge la lettre *r :*

Il *grassie* un petit. (PALSGRAVE, *Esclairc. de la lang. fr.*, p. 612.)

GRAT, s. m., endroit où les poules grattent pour picorer :

Poules au *grat :* l'orge est faillie.
(J. A. DE BAIF, *Mimes*, l. II, f° 55 v°, éd. 1619.)

— Fig., *au grat*, à la besogne, comme les poules qu'on ne nourrit point et qui sont obligées de gratter la terre :

Ne demeurons plus si confuz.
Au grat ! la terre est desgelee.
(*Dial. de Mallepaye et de Baillevant*, dans *Poés. de Villon*, p. 177, Jonaust.)

GRATELE, mod. grattelle, s. f., gale légère :

Poux, puces, lantes et vermine,...
Gratelle, broches, menoisons...
(EUST. DESCH., *Poés.*, IV, 315.)

Une demangeante *gratelle.*
(A. DU BREUIL, *Muses gaillardes*, f° 49 v°, éd. 1609.)

Les ulceres et *grateles* du nez. (O. DE SERRES, VIII, 5.)

GRATELEUX, mod. gratteleux, adj., atteint de la grattelle :

Roigneus et *grateleus.*
(*Rose*, ms. Corsini, f° 146d.)

Ceux qui sont naiz au Cancre seront *grateleux.* (A. DU MOULIN, *Chirom.*, p. 177.)

— Galeux, en parlant d'un végétal :

Les Françoys nomment cette plante scabieuse pource qu'elle est rude et comme *grateleuse.* (*Trad. de l'hyst. des plant. de L. Fousch*, ch. CCLXXIII.)

Cf. GRATTELEUX, IV, 339b.

GRATEMENT, mod. grattement, s. m., action de gratter :

Ce *gratement* d'aureilles. (N. DU FAIL, *Cont. d'Eutrapel*, XXX.)

Gratement de murailles. (1568, *Cout. de Sedan*, CCXCIV, Nouv. Cout. gén., II, 835.)

Par *grattement* et friction. (PARÉ, *Œuv.*, Introd., c. XVII.)

GRATER, mod. gratter, v. — A., frotter en râclant à la superficie :

Puissent elles dormir au milieu des orties
Apres *avoir gratté* leurs corps jusques au sang!
(RONS., *Ecl.*, IV.)

— Frotter légèrement et à diverses reprises la peau avec les ongles ou quelque chose de semblable :

Il comença a *grater* sa teste, ausi come li enfez hontos. (*Est. de Eracl. emp.*, XXIII, 19.)

Ele senti et tastonna et *grata* molt doucement, car molt le tint a preudome. (*Artur*, B. N. 337, f° 235b.)

Ne autre chose n'estoit, si non la *grater* au talon quant la teste luy demengeoit. (*Troilus*, IV, Nouv. fr. du XIVe s.)

Se *grattant* le bout du menton. (N. DU FAIL, *Eutrap.*, XIX.)

— Fig. :

Vous vous doubtiez bien qu'il s'y trouveroit quelque estourdy qui vous diroit vos veritez, et qui vous *grateroit* ou il ne vous demange pas. (*Sat. Men.*, Har. de M. d'Aubray, p. 199, éd. 1693.)

— *Grater le dos à qqu'un*, le lui frotter à coups de bâton :

Je leur *gratteray* bien *le dos*,
Mais que je les puisse attrapper.
(*Act. des apost.*, vol. I, f° 37b.)

— Écorcher :

Gamache, noz pignes prenons
Et les costez lui en *gratons*...
(*Mir. de N.-D.*, IV, 83.)

— *Grater les oreilles à qqu'un*, chercher à se le rendre favorable :

Je *lui* veux un peu *gratter les oreilles*, afin que par ce moyen j'en puisse tirer quelque profit, comme souvent ont accoustumé faire les fins et rusez serviteurs. (LARIV., *le Fid.*, I, 1.)

— Caresser, flatter :

Bien le scet chuer et flater,
Et aplanoyer et *grater.*
(J. LE FEVRE, *Lament. de Matheol.*, II, 1057, Van Hamel.)

Ils esperent plus des Anglois que de nous. Sans doute ceux ci les *grattent* et flattent sous main. (*Négoc. du prés. Jeannin*, p. 179, Michaud.)

— Réfl., se battre :

Sus, sus, qui veut *se gratter* avec nous vienne en place ! (*Hist. maccar. de Merlin Cocc.*, IX.)

— N., fouiller avec la patte, le pied, le sabot :

Del coc recunte ki munta
Sur un femier et si *grata.*
(MARIE, *Fabl.*, I, 1, Warnke.)

Quant li lions entendu l'a,
De ses pies a terre *grata.*
(*Othevien*, ms. Oxf., Hatton 100, f° 100 r°.)

La veist on armes reluire
Et destriers *grater* et henir.
(GERARD D'AMIENS, *Escanor*, 16796.)

— *Graté*, p. passé ; fig., égratigné, atteint par des brocards :

Je prieray messieurs auxquels leur conscience rend tesmoignage qu'il ne sont du nombre de ceux a qui les presentes s'adressent, de ne se vouloir formalizer pour les autres qui se sentiront ici *gratez.* (H. ESTIEN., *Tr. prep. a l'Apol. p. Herod.*, XVI.)

Cf. IV, 338b.

GRATERIE, mod. gratterie, s. f., démangeaison :

Non pourquant cele mengeure ne cele *graterie* ne l'avoit pas pris si grant el commencement du matin de cel jor. (*Mir. S. Loys*, Rec. des Hist., XX, 187.)

Cf. IV, 338b.

GRATERON, v. GLETERON.

GRATEUR, mod. gratteur, s. m.

Cf. GRATEOR, IV, 338b.

— Gratteleux :

Chatieux, tigneux, morveux, *cratheurs*, gouteux. (XVe s., *De Quaillot lay fondue*, ms. Epinal 189, Bullet. A. T., 1876, p. 105.)

GRATIFICATION, s. f., somme donnée à quelqu'un comme témoignage de satisfaction, en dehors de ce qui lui est dû pour son travail :

Gratification a des compagnons. (1362, dans *Dict. gén.*)

— Fig., reconnaissance :

Il m'a particulierement parlé des affaires qui concernent vostre principauté d'Oranges, esquelles vous pouves attendre de moy toute la *gratification* qui me sera possible. (17 nov. 1593, *Lettres missives de Henri IV*, t. IV, p. 52.)

Cf. IV, 338c.

GRATIFIER, v. — A., enrichir d'une libéralité :

Contenes mon peuple en mon obeissance, et vous asseures de la volonté que j'ay de vous soulaiger et *gratiffier.* (2 août 1589, *Lettres missives de Henri IV*, t. III, p. 3.)

— Rendre grâce à, honorer :

Quelle plus grande rage et manie peut entrer en l'imagination, que de penser appaiser et *gratifier* Dieu par le massacre et sang des bestes? (CHARR., *Sag.*, I, IV, p. 28, éd. 1601.)

Mahumetans qui se balaffrent le visage, l'estomach, les membres, pour *gratifier* leur prophete. (ID., *ib.*, II, p. 354.)

— N., donner satisfaction :

Ils vouloyent *gratifier* a la requeste de leurs alliez. (AMYOT, *Vies*, Lysand.)

— Accorder des faveurs :

Les rois a l'envi semblerent lui vouloir diversement *gratifier.* (PASQ., *Rech.*, III, XXIX.)

— *Gratifier a*, approuver :

Achille oyant ces mots plus avant n'importune,
Mais rit *gratifiant a* cela qu'il disoit
Pour ce que de tout temps il l'aimoit et prisoit.
(JAMYN, *Iliade*, XXIII.)

Cf. IV, 338c.

GRATIN, s. m., partie de certains mets qui s'attache au fond du vase dans lequel on les fait cuire :

Gratin. Id est le demourant de la boulie des petits enfants qui demeure en la paelle. Il vient de grater, car on baille aux autres petits du pain pour grater et amasser ce *gratin.* (NICOT.)

GRATIOLE, s. f., plante de marais de la famille des scrofularinées :

La *graciole* ou grace de Dieu est tres amere, aucunement astringente, laxative. (J. DES MOUL., *Comm. de Matthiole sur Dioscoride*, p. 402, éd. 1572.)

Gratiole. (*Ib.*)

GRATIS, adv.

Cf. IV, 339ᵃ.

GRATITUDE, s. f., sentiment affectueux pour celui qui vous a rendu service :

Pour recongnoissance et *gratitude* d'ung si hault bien et plaisir qu'il a fait. (1445, Tuetey, *Ecorch. s. Ch. VII*, p. 144.)

Pour convertir leur ingratitude a *gratitude.* (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10510, fº 51 rº.)

GRATTE BOESSE, s. f., pinceau de doreur, fait de fils de laiton délié :

Gratte bosse... c'est un baston qui a au bout une houppe de fil d'archal. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 193, éd. 1622.)

GRATTE BOESSER, v. a., frotter avec la gratte-boesse :

Gratte boisser l'ouvrage. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 193, éd. 1622.)

GRATTE CUL, s. m., nom vulg. du fruit de l'églantier :

La rose a la parfin devient un *gratecu.*
(RONS., *Poés.*, I, 91, Blanchemain.)

GRATTELEUX, GRATTELLE, GRATTEMENT, GRATTER, GRATTERIE, GRATTEUR, mod., v. GRATELEUX, GRATELE, GRATEMENT, GRATER, GRATERIE, GRATEUR.

GRATTOIR, s. m., instrument qui sert à gratter :

Grattoir. A bread-grater or great grater. (COTGR.)

GRATTURE, s. f.

Cf. GRATEURE, IV, 338ᶜ.

GRATUIT, adj., dont on jouit sans payer :

Le prince doibt la justice *gratuite* a ses subjects. (L'HOSPITAL, *Reform. de la just.*, II, 67.)

— Donné bénévolement ;

De Dieu avez ce pouvoir *gratuit.*
(J. BOUCHET, *Epitres*, I, 1, fº 8 rº.)

Liberalité *gratuite.* (AMYOT, *Œuv. mor. de Plut.*, Mauv. honte, IX.)

GRATUITÉ, s. f., caractère de ce qui est gratuit :

Tout ce que Dieu nous a eslargi, nous le tenons de *gratuité.* (CALV., *Inst.*, II, 1.)

Cf. IV, 339ᶜ.

GRATUITEMENT, adv., d'une manière gratuite :

Gratuitement. (1400, dans *Dict. gén.*)

Le salut nous a esté conferé *gratuitement*, lequel nous n'avions aucunement merité. (CALV., *Comm. sur la 2ᵉ ep. a Tim.*, p. 477, éd. 1548.)

GRAVATIF, adj.

Cf. IV, 340ᶜ.

GRAVATS et **GRAVOIS**, s. m. pl., anc. sablon ; plâtras :

Pour *gravois* que Oudart de Metz fist oster de chiez Nicole la cousturiere. (1342, *Arch. hospit. de Paris*, II, 114.)

Les pierres et *gravais.* (1404, H 98, A. Seine-et-Marne.)

Ce qui sera necessaire de *gavros* pour retenir derrier la mayson de l'opital aupres de la riviere. (23 oct. 1421, *Reg. consul. de Lyon*, I, 331, Guigue.)

Charrier *gravaiz* pour l'ouvraige du pont de Moesse. (1439, *Compt. de Nevers*, CC 42, fº 29 vº, A. mun. Nevers.)

Pouldre de arene et *gravaz.* (*Jard. de santé*, I, 112.)

Cf. GRAVOI et GRAVOIR, IV, 342ᵇ.

GRAVE, adj., sérieux :

... *Grave* majesté.
(RONS., *Hymnes*, I, 2.)

La parfaite beauté consiste en trente six poincts. Le maintien *grave* gay, sans feintes et artifices, plein de naive douceur, accompagné d'une parole argentine, sobre... (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 539, éd. 1622.)

— Qui appartient aux degrés inférieurs de l'échelle musicale ; subst. :

Le son de la voix du faulcon generalment est plus gros et plus long que de l'autour ou espervier et procede de acu en *grave.* (*Fauconn. d'Alb. le Grand*, à la suite de *Dancus*, p. 37, Martin-Dairvault.)

GRAVELEE, adj. f., se dit de cendres provenant de la lie de vin brûlée et qui sont du carbonate brut de potasse :

Aucunes cendres *gravellees* que on dit cendres de buffet. (22 avril 1534, *Statuts des buvetiers, vinaigriers et moutardiers*, ap. Aug. Thierry, *Monum. de l'Hist. du Tiers-Etat*, II, 594.)

Cf. CLAVELEE, II, 149ᵃ.

GRAVELEUX, adj., qui contient du gravier :

Parmi le plain qui *graveleus* estoit de menue gravele. (*Artur*, B. N. 337, fº 265ᶜ.)

Cil fluns Tagus coroit sor terre *gravillouse.*
(*Helias*, B. N. 12558, fº 1ᵈ.)

Graveloux, arenosus. (*Gl. gall.-lat.*, B. N. l. 7684.)

— Qui a l'apparence du gravier :

Cuer peurous en pensee de sot est comme aornement *graveleus* en clere paroi. (*Bible*, B. N. 901, fº 40ᶜ.)

— Qui a la gravelle :

Gens *gravelleux.* (*Regime de santé*, fº 25 vº, Robinet.)

Cf. GRAVELEUS, IV, 341ᵇ.

GRAVELLE, s. f., concrétions qui se forment dans les reins ; maladie qu'occasionnent ces concrétions :

Et estoit ladict royne souvent malade d'une maladie nommee *gravelle* pierre. (FLEURANGE, *Mém.*, XLI, Petitot.)

— Tartre de lie de vin desséchée :

Tartre, c'est *gravelle* de vin. (*Grant Herbier*, nº 474, Camus.)

Cf. GRAVELE, IV, 340ᶜ.

GRAVEMENT, adv., avec gravité :

Tres *gravement* examinee. (CHASTELL., *Ver. mal prise*, VI, 244.)

Je hay les vains discours *gravement* prononcez.
(VAUQ. DES YVET., *Œuv. poét.*, Instit. du Prince.)

GRAVER, v. a., tracer sur une matière dure, en l'entaillant, au moyen d'un burin, d'un ciseau, etc. :

Escrire et *graver :* Rex Francorum. (1475, *Compt. roy.*, ap. Laborde, *Emaux*, p. 345.)

Une lame *graffee* a deux personnaiges. (1489, *Exéc. test. de Jehanne Boulette*, A. Tournai.)

Ne dites rien et me donnez
Ce petit mot pour epitaphe,
Et que sur mon corps on le *graphe.*
(CL. MAR., 3ᵉ *Epistre du coq à l'asne*, t. II, p. 143, éd. 1731.)

Cf. GRAVER 1, t. IV, p. 341ᵇ.

GRAVEUR, s. m., celui dont le métier est de graver :

A ung *graveur* de lames pour l'avoir graffé. (1489, *Exéc. test. de Jehanne Boulette*, A. Tournai.)

Grapheur d'ymages. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, Brux. 10512, IX, I, 9.)

Cf. GRAVERESSE, IV, 341ᶜ.

GRAVIER, s. m., gros sable mêlé de petits cailloux ; par extens., anc., lieu couvert de sable, plaine, grève, en général :

Les fus alument el *gravier*,
Si aprestcrent lur mangier.
(*Eneas*, 289.)

A Huitsand est venuz, ala par le *graver.*
(GARN., *S. Thom.*, B. N. 13513, fº 77 rº.)

Jouste le mer sor le *gravier.*
(*Vie S. Greg.*, Ars. 3527, fº 160ᶜ.)

— *Pain de gravier*, pain fait de farine mélangée de sable :

Et mengue a leur table *pain de quervier* et boit calice de leur esponges. (*De l'ystoire Asseneth*, Nouv. fr. du XIVe s., p. 6.)

GRAVIR, v. — N., s'élever avec effort sur une pente escarpée :

Toutes bestes qui *gravissent* sus terre. (*Bible*, B. N. 899, fo 3d.)

Si ot grant planté d'escuriaus
Qui par ces arbres *gravissoient*.
(*Rose*, B. N. 1573, fo 12c.)

Par tout *grapist* et rampe.
(J. DE MEUNG, *Test.*, ms. Corsini, fo 166a.)

— A., monter avec effort :

Quant (ils) les montaignes estranges
Montent et *grapissent* forment.
(J. DE PRIORAT, *Liv. de Vegece*, B. N. 1604, fo 47c.)

GRAVITÉ, s. f., caractère de ce qui est grave :

Nos savons de queile veriteit et de queile *graviteit* il est. (*Dial. Greg. lo pape*, p. 269.)

— Qualité d'une personne grave :

Plusieurs docteurs et prudens hommes
Ou gist *gravité* et science.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 8192.)

— Maintien grave :

Morgues, braveries, suffisances, feintes, et *gravitez* pedantesques. (AUBIGNÉ, *Fænest.*, IV, IV.)

— Chose grave :

Tu mectz des ecriz en avant
Pour etonner le plus sçavant,
Tes vers sont enflez de merveilles
Et de *gravitez* nompareilles :
Tu as mille beaux et granz motz,
Mais tu ne dis rien a propos.
(TAHUR., *Poés.*, De Denise, a un poete presumptueux.)

GRAVOIR, s. m., nom de divers outils servant pour graver; anc., brochette servant à tracer la raie sur la tête :

Ung mireoir et .II. *gravoirs* d'ivoire. (*D. de Bourg*, p. 771, Laborde.)

GRAVOIS, v. GRAVATS.

GRAVURE, s. f., ouvrage du graveur :

Avec la *graveure* des figures des quatre evangelistes. (1568, *Inv. de S. P. de Moyssec*, B. N. l. coll. Etienn., v. XI, p. 52.)

On nomme aussi ces caneleures des rayons, *graveures*, etc. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 419, éd. 1622.)

GRÉ, s. m., ce qui plaît, ce qui convient, ce qui est agréable à la volonté :

Estre so *gret* en fisdren rei.
(*S. Leger*, 62.)

Adont ne le volt ochire sans le *gret* l'empereor. (*Sept sag. de Rome*, Ars. 3512, fo 95a.)

Sire, fait elle, benoit soit monseigneur le roi, et vous soyez le bienvenu, et je vous reçoy a bon *gré*. (*Lancelot du Lac*, 1re p., c. XXI.)

Qu'il faisoit peu de compte du bon *gré* ou mal *gré* du roy, ne de son courroux. (LE BAUD, *Hist. de Bret.*, c. XLV.)

— Anc., *faire le gré a*, donner satisfaction à :

Tant que tu *faces le gres* a sodoiers.
(*Loh.*, ms. Montp., fo 212c.)

L'en entent que *li gres* au creancier *est fes*. (*Digestes*, ms. Montpellier 47, fo 254a.)

— *Prendre en gré*, agréer, trouver bon :

Le duc de Bourgongne *print* tres mal *en gré* ces advertissements que le duc de Bretaigne luy faisoit. (COMMYNES, *Mém.*, III, 3, Soc. Hist. de Fr.)

— *Venir a gré*, être agréable, convenir :

Nous savons combien il *vient* mal *a gré* aux hommes de s'humilier pour donner superiorité par dessus eux aux createurs. (CALV., *Instit.*, l. I, c. III.)

— *Au gré de*, suivant la volonté, le désir :

Quand j'entreprins t'escrire ceste letre,
Avant qu'un mot *a mon gré* sceusse mettre
En cent façons elle fut commencee.
(CL. MAROT, *Elegie*, p. 64, éd. 1596.)

— *De gré a gré*, à l'amiable, par consentement mutuel :

De gré a gré et en payant raisonnablement. (1er av. 1569, *Lett. de Charles IX*, G, chap. cath., A. Moselle.)

— *Bon gré*, et anc., abs., *gré*, bonne, franche volonté de faire quelque chose :

S'il ne li doint de *gré* et volentiers.
(*Coronem. Loois*, 227.)

Arere veit tut de *bon gré*.
(*Vie de saint Gilles*, 1890.)

De nostre *greit*. (1290, *Charte de Sohier de Braine*, Corpus chronic. Flandriæ, II, 964.)

De leurs *bons grez* et de leurs bonnes voulentes. (1361, Ste-Croix, S.-Vincent, A. Loiret.)

— *Bon gré, mal gré*, loc. adv., volontairement ou de force; loc. prépos., avec ou sans le consentement de :

On ne fait rien qui serve.
Quand on le faict *bon gré, mau gré* Minerve.
(CH. FONTAINE, *Ep. a Sag. et la Huet*, dans Œuvres de Marot, éd. 1536.)

Toutes choses se changent a leur tour : elle ont leur ordre et leur temps, lequel venu, faut qu'elles succumbent et s'en aillent a neant *bon gré mal gré* les conseils et efforts humains ? (N. PASQ., *Lett.*, V, I.)

— Gratitude :

Vous aves bonne part au *gré* que j'en debvray a ceulx... (1599, *Lett. miss. de Henri IV*, t. V, p. 161.)

— *Savoir mauvais gré*, être mal satisfait :

Vos estes joine dame. et tote sole alez !
Se li dus le savoit, vos en *savroit mal gré*.
(*Parise*, 361.)

— Faveur, bienveillance :

Tu ne peus miex son *gré* avoir.
(*Clef d'amors*, 1840.)

Cf. GRÉ 1, t. IV, p. 342c.

GREBE, s. m.

Lire ici l'exemple inséré à l'art. GREBE, IV, 343b.

GREC, adj., qui appartient, qui est relatif à la Grèce, aux Grecs :

De *grec* sermon et de latin.
(ALBERIC, *Alexandre*, 89, P. Meyer.)

En *greque* langue.
(BEN., *Troie*, ms. Naples, fo 1c.)

AA *greix*. (*Voy. d'Anne de Foix*, B. N. 90, p. 5.)

— Substant., celui qui est né en Grèce :

Ne sai quex genz qui cremoient les *Grez* qu'i nes assaillissent, mistrent le feu entr'aus et les *Grex*. (VILLEHARD., dans Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 317, 13.)

1. **GREFFE**, s. f. et m., pousse d'arbre ; part., pousse d'une plante qu'on insère sur une autre :

Quant est racine de bone ente,
Droiz est bien ke li fruz s'en vente ;
Bon *greife* quant de bon cep crest,
Li bons fruz par raisun en nest.
(*S. Edw. le conf.*, 97.)

Cf. GRAFE 1, t. IV, p. 327c.

2. **GREFFE**, s. m., lieu d'un tribunal où l'on dépose les minutes des actes de procédure, où se font certains dépôts, certaines déclarations :

Propose pluseurs choses que enregistre le *graiphe* criminel. (*Journ. de Nicol. de Baye*, I, 319, Soc. Hist. de Fr.)

Greffe. (N. DU FAIL, *Cout. d'Eutrap.*, I, 9, Hippeau.)

GREFFER, v. a., soumettre à l'opération de la greffe :

Prendre et transporter hors dudit gardin deux pommiers *graffez* depuis deux ans. (2 janv. 1538, *Chirogr.*, A. Tournai.)

Cf. GRAFIER 2, IV, 328b.

GREFFIER, s. m., officier public préposé au greffe :

Jehan de Cessieres, notaire du roy nostre sire et *criffier* criminel en son parlement. (*Reg. du Chât.*, I, 379.)

Graffier du parlement. (1395, *Compte de J. Acousat*, fo 20, Ch. des Comptes, B 1504, A. Côte-d'Or.)

A esté baillee au *graphier* une cedule... (*Journ. de Nicol. de Baye*, I, 77, Soc. hist. de Fr.)

Greffyer. (G. CHASTELL., *D. de Bourg*, I, 22.)

— S. f., *greffiere*, au fig. :

La memoire est des yeux la fidele *greffiere*.
(Du Bartas, *la Sepmaine*, VI.)

Cf. Greffier 1 et 2, t. IV, p. 345ª.

GREGEOIS, adj.

Cf. Gresois, IV, 350ª.

GREGUES, s. f. pl., anc., culotte sans braguette :

Parmy leurs cuisses et parmi leurs *gregues*. (*Trahis. de France*, p. 170, Chron. belg.)

Une paire de *greges* de drap de bure. (1591, 3ᵉ *Compte de P. de Labruyère*, fº 28 vº, ap. V. Gay, *Gloss. archéol.*)

Une paire de *grecques* satin noir. (1595, 5ᵉ *Compte de P. de Labruyère*, fº 114, *ib.*)

— *Chausses a la gregue*, ou adjectiv., *chausses gregues*, même sens :

La façon des *chausses a la gregue* avec un gallon et bas de chausses, 20 s. — Des *chausses gregues* avec 2 gallons, 20 s. (1593, *Tarif du Comtat Venaissin*, p. 383, ap. V. Gay, *Gloss. archéol.*)

1. GRÊLE, mod., v. Graisle. — **2. GRÊLE**, mod., v. Gresle. — **GRÊLER**, mod., v. Gresler. — **GRÊLET**, mod., v. Graislet. — **GRÊLON**, mod., v. Greslon.

GRELOT, s. m., petite boule de métal creuse et percée de trous, renfermant un morceau de métal mobile, qui la fait résonner :

.vi. grosses de *griloz* d'estain. (1392, *Inv. des biens d'E. Marchant*, Inv. de meubles de la mair. de Dijon, A. Côte-d'Or.)

— *Trembler le grelot*, grelotter :

Apperçurent maistre Reverant, qui disoit les patenostre du singe, *tremblant le grelot*. (N. Du Fail, *Eutr.*, XV.)

GRELOTTEMENT, s. m., action de grelotter ; anc., action de secouer :

On cognoit aussi les bons œufs en l'eau : car ceux qui ne sont pleins nagent sur l'eau, mais les autres vont a fond. Au reste, les œufs qu'on a esprouvez a les grilloter ne vallent rien a mettre couver, pource qu'on a confondu et desraciné par ce *grillotement* les veines vitales et generatives des œufs. (Du Pinet, *Pline*, X, 54.)

GRELOTTER, v. — N., trembler de froid ; anc., tremblotter :

Les femmes appellent cymbales celles (perles) qu'elles portent pendues es aureilles, en nombre, comme si elles prenoient plaisir d'ouyr *grillotter* les perles a leurs oreilles. (Du Pinet, *Pline*, IX, 35.)

Si on la secoust (cette pierre), on sentira *grillotter* quelque chose dedans. (Id., *ib.*, X, 3.)

Les dames tant anciennes que modernes ont accoustumé de pendre des perles en nombre a leurs oreilles, pour le plaisir, dit Pline, qu'elles ont a les sentir *grilloter*, s'entretouchant l'un l'autre. (Fr. de Sal., *Vie dev.*, III, xxxvi.)

— A., secouer :

Les œufs qu'on a esprouvez a les *grilloter*. (Du Pinet, *Pline*, X, 54.)

GREMIAL, s. m.

Cf. IV, 346ᶜ.

GREMIL, s. m., genre de borraginée à graines lisses et dures :

Decociun de *gramil* ou de saxifrage. (*Antidotaire*, B. N. 25327, fº 8 vº.)

Cf. Grenil, IV, 348ª.

GRENACHE, s. m., cépage des Pyrénées-Orientales et d'Espagne ; vin provenant de vignes plantées en grenache :

La queue de *garnache* payera trente soulz. (1315, *Ord.*, II, 319.)

Vin de Grece, ipocras, *vernage*. (*Maniere de lang.*, p. 392, P. Meyer.)

Vin grec, malvoisie ou *grenace*. (Froiss., *Chron.*, XIV, 221, Kervyn.)

Et beuvoient par les tavernes a la *guernache* et a la mellevesie. (Id., *ib.*, B. N. 2644, fº 160 rº.)

Je me suis trouvee cinq ou six jours si forte et si bien, qu'il n'estoit possible de mieulx et avois du tout laissé le *creneche*. (*Lettre*, ap. La Ferrière-Percy, *Marguerite d'Angoulême*, p. 59.)

GRENADE, s. f., fruit du grenadier :

En ceste terre tres mauldite,
Ou il ne croit vigne ne pomme,
Figue, *grenade*.
(*Mist. du Viel Test.*, III, 394.)

— Récipient divisé en compartiments comme des quartiers d'orange et destiné à y mettre des parfums :

Une *grenade* d'or creuse avecq sa queue servant a mectre senteur, pes. 1 o., 3 est., 8 gr. (*Inv. de Philippe II*, fº 32, ap. V. Gay, *Gloss. archéol.*)

Cf. Grenate, IV, 347ª.

GRENADIER, s. m., arbre originaire d'Afrique qui produit les grenades :

Li *granatier* sont li arbres qui portent les pommes granates. (Evr. de Conty, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, fº 252ᵇ.)

Ung grand feston faict de arbres de *granatié*. (1533, Mercier, *Entree de Franç. Iᵉʳ*, Bulletin de la Société archéol. de Béziers, I, 35.)

GRENAILLE, s. f., métal réduit en grains fins :

Les figues seches appliquees sur les loups et ulceres des jambes, avec pousset ou *grenaille* de bronze, y sont singulieres. (Du Pinet, *Pline*, XXIII, 7.)

Cf. IV, 346ᶜ.

GRENAISON, s. f., production de la graine ; ensemble de graines :

Mais, en si peu de gerbes qu'on recueillit en la moisson de ceste derniere annee, la *grenaison* y fut si grande que le cent de gerbes faisoient 20 et 22 boisseaux, et aucunes 3 septiers. (Haton, *Mém.*, I, 744.)

La *grenaison* semee. (E. Binet, *Merv. de nat.*, p. 275, éd. 1622.)

GRENAT, s. m., pierre fine d'un rouge vineux, qui raie le quartz :

Plusieurs rubis et *grenaz*. (Mandev., ms. Did., fº 9 rº.)

Lequel chapel estoit semé par my de grosses perles de compte, de pieces d'esmaux de plicte et de *guergnas*. (1352, *Comptes royaux*, ap. Laborde, *Emaux*.)

Deux perles et huit *grenez*. (1376, *Invent. de la Ste Chapelle de Par.*, Duc., *Grenatus*.)

— Couleur de cette pierre :

Ele ert d'un jagonce *grenat*.
(*Eneas*, 7682.)

Li fins jagonces si est *guernat*. (*Lapidaire*, ms. Flor. Laur. Plut., LXXVI, nº 79, fº 21 rº.)

— Anc., grenade, projectile :

Ceux qui estoient en la poupe de la françoise jeterent en l'angloise des *grenats* de feu. (Nic. de Langes, *Chron. de Himb. Vellay*, XL.)

Cf. IV, 347ª.

GRENER, v. — N., produire de la graine :

Et li rosiers en mai flourist et *grainne*.
(Gui, Chastelain de Couci, *Chans.*, B. N. 765, fº 48 rº.)

C'est ly espis qui point ne *graine*.
(Jeh. de Meung, *Tres.*, 1233.)

Les blez se verssoient et *grenoient*. (*Compte de Girart Goussart*, 1400-1402, commune, XXII, A. mun. Orléans.)

Les avenes ne se trouverent si *grenees* que les aultres grains, parquoy demourerent en leur charté. (Haton, *Mém.*, I, 744.)

— *Faire grener le ver a soie*, laisser la chrysalide se changer en papillon, le papillon sortir et faire des œufs :

Faire grainer les papillons sur du papier, selon l'usage d'aucuns, n'est le profit de l'œuvre, parce qu'on n'en peut oster la graine qu'en rasclant avec un cousteau, dont beaucoup s'en cassent. (O. de Serr., V, 15.)

— *Grené*, p. passé, monté en graine :

Les plus *grenez* epics de gresle sont battus.
(Schelandre, *Tyr et Sid.*, 2ᵉ journ., III, 1.)

Cf. Grené, IV, 347ª.

GRENETÉ, p. passé, rendu grenu à la surface :

4 douzainnes de hanaps d'argent, c'est assavoir : 2 douzaines *grenetez*. (1352, *Compt. de la Font.*, ap. Douët-d'Arcq, *Compt. de l'argent.*, p. 182.)

Si ne pourra nul dudit mestier faire gaine d'un cuir sangle, *grenetee* ne pommetee, ne ouvree de fer. (Avr. 1402, *Ord.*, VIII, 504.)

Cf. IV, 347ᵇ.

GRENETERIE, s. f., anc., office de juge du grenier à sel ; le grenier même :

Greneterie. (1328, *Compte d'Oudart de Lagny*, A. N. KK 3ᵃ, fº 67 rº.)

Y avoit une alee soubz la maison de la *garneterie* par laquelle on venoit du logis du chantre a la dit eglise. (1490, A. N. L 779, 2ᵉ liasse.)

Aucunes foys une *garneterie*,
Une office de cappitainerie.
(MART. DE PAR., *Vig. de Charl. VII*, sign. C 5 rº, éd. 1493.)

Cf. IV, 347ᵇ.

GRENETIER, s. m., juge du grenier à sel.

Cf. GRENETIER 2, IV, 347ᵇ.

— A Tournai, officier municipal qui avait la garde des réserves de la ville en grains et fourrages :

Des comptes Jehan le Roy, *grenetier* et garde des bledz de la ville, et de le remonstrance par lui faicte pour accater des soilles et revendre des blans bleds. (4 oct. 1458, *Reg. des Consaux*, 1454-1461, A. Tournai.)

GRENIER, s. m., partie d'un bâtiment destinée à conserver les grains et les fourrages :

Li dus ot puch, corde, selle et trallier,
Molin et for, et blé en son *gernier*.
(RAIMB. DE PARIS, *Ogier le Danois*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 146, 3.)

Quant il sunt venu au *granier*
Ja n'i querrunt ne uis ne porte.
(GERV., *Best.*, Brit. Mus., add. 28260, fº 94ᵈ.)

Et de chou ne cuit pas meffaire,
Se dou cloistre voel *grenier* faire.
(RENCLUS, *Carité*, CXXIX, 4.)

Gregnier. (LAURENT, .X. *comm.*, ms. Soissons 208, fº 103ᵇ.)

Il a fet fere granz *guerniers*.
(GEFF., .VII. *estaz du monde*, B. N. 1526, fº 21ᵇ.)

Assez en a en ses *guergniers*.
(ID., *ib.*, fº 21ᵈ.)

Gregnier. (1313, *Trav. aux chât. des comtes d'Artois*, A. N. KK 393, fº 49.)

Ceux qui ont grans *greners*. (*Ordonn. du senesch. de Bourg.*, fº 14, A. mun. Bourges.)

Granier. (1445, *Act. des not.*, 41, 198, A. Corrèze.)

Blé en *garnier* ne gerbes n'ay en granges.
(R. DE COLLERYE, *Rondeaux*, LIII.)

Grennier. (1580, *Compte de tut.*, fº 148ᵇ, A. Finistère.)

— *Grenier a sel,* lieu où l'on débitait le sel de la gabelle :

Garnier a sel. (Oct. 1468, *Ord.*, XVII, 131.)

— Anc., *grenier d'eau,* réservoir à eau :

Lidis habitans consentent que nous puissions faire *greniers de eaues* depuis l'arquet mouvant jusques au ventaille et ponchel qui est devant le maison Liedel par quoy les nefs qui vont de Corbie a Amiens puissent partir a grosse eaue. (1340, *Cart. Esdras de Corbie*, B. N. l. 17760, fº 55 vº.)

A la cherge de luy livrer quant bon luy samblera mes fossetz pour luy servir de *greniers d'eaues* a son molin. (1ᵉʳ mai 1565, *Rapport de fief Mᵉ Hermes Du Bois*, Registre de reliefs appartenant à M. A. Bocquillet, fº 97 rº.)

— Partie la plus haute d'une maison, destinée à servir de débarras :

.I. *grenier* estant tout au deseure de le maison dudit Anthonne. (19 déc. 1397, *Chirogr.*, A. Tournai.)

GRENOUILLE, s. f., genre de batracien anoure qui vit communément dans les marais, les lieux humides :

Quant la *renoulle* avant se mist.
(*Ysopet*, B. N. 1595, fº 2 rº.)

Des *reinoilles*.
(MARIE, *Ysopet*, XXVI.)

Guernouillie. (*Hagin le juif*, B. N. 24276, fº 40 rº.)

Leur terres fist *grignoilles*. (*Psaut.*, B. N. 1761, fº 124ᶜ.)

Reneilles.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, fº 83ᶜ.)

Avec *renoilles* es paludz.
(G. DE DIGULLEV., *Trois pelerin.*, fº 55ᵈ.)

Te donnerent *renoulle* en pocion.
(E. DESCH., *Poés.*, VI, 146.)

Rana, *renoule*. (*Gloss. de Salins.*)

Granoille, raine des champs. (1464, J. LAGADEUC, *Catholicon.*)

C'estoit de *renouilles*.
(1474, *Myst. de l'Incar. et nativ.*, 2ᵉ journée, p. 251, Le Verdier.)

Renogle. The little green frog, or toad. (COTGR.)

GRENOUILLER, v. n., barboter dans l'eau :

Pour toutes maladies, ils se baignent (les Allemands), et sont a *grenouiller* dans l'eau, quasi d'un soleil a l'autre. (MONT., l. II, c. XXXVII, p. 516, éd. 1595.)

Venant a passer la ronde, elle ouyt murmurer et *grenouiller* dans l'eau. (BRANT., *Capit. fr.*, Salvoyson.)

— Aimer à boire :

Grenouiller, boire souvent. (OUDIN, *Cur.*, éd. 1656.)

GRENOUILLERE, s. f., lieu marécageux fréquenté par les grenouilles :

Hebergement de la *grenolliere*. (1299, Jumièg., A. Seine-Inférieure.)

Apud la *gorneillere*. (5 déc. 1366, *Assises de justice du prieuré de Champchanoux*, A. de l'évêché d'Autun.)

Certains heritages assis a la *Renouilliere* lez Troyes. (1385-86, *Compt. des annivers. de S. Pierre*, G 1656, fº 194 vº, A. Aube.)

Lieu dit la *Renouillere*. (1454, *Reg. du Secret*, A. mun. Dijon.)

GRENOUILLETTE, s. f.

Cf. GRENOILLETE, IV, 348ᵃ.

GRENU, adj., riche en grains :

Quant vint en guing qu'il fait grant
Que cil blé sont creu en haut [chaut
Et espié et tuit *grenu*.
(*Ren.*, Br. XXII, 121.)

GRES, s, m., pierre formée de grains de sable quartzeux :

Ne remaindra pierre ne *grez*.
(WACE, *Conception*, Brit. Mus., add. 15606, fº 58ᶜ.)

En trois jorz ne plus q'un *gres*
Ne se crolla ne ne se mut.
(G. DE COINCI, *Mir.*, B. N. 2163, fº 16ᵇ.)

— Poudre qui provient de cette pierre :

Et m'iray, s' est advespré,
Diner de *gres* a escurer.
(*Mir. de N.-D.*, III, 29.)

Cf. GRES, IV, 348ᶜ.

GRESIL, s. m., pluie fine qui se congèle :

Pluie et *gresilz*.
(*Rol.*, 1425.)

Plus menu que *gresius* font sajetes lancier.
(*Fierabras*, 5690.) Impr., *gresins*.

La noif et la jeleie et les dolenz *gresis*.
(*Li Ver del juise*, ms. Oxf., Bodl. Canon. misc. 74, fº 132 vº.)

Le *grisil* et le thonaires. (*Bible*, Exode, ch. IX, 33, B. N. 1.)

Mes si tost com sentent *grisyl* ou pluvie ou vent. (BOZON, *Contes*, p. 143.)

1. **GRESILLER**, v. n., faire du grésil :

Lors commança tantost a *grisillier*.
(*G. de Mongl.*, Vat. Chr. 1360, fº 15ᵇ.)

Car ades pluet sor nos et giulet et *gresilhet*.
(*Li Ver del juise*, ms. Oxf., Bodl. Canon. misc. 74, fº 135 rº.)

Grisiller. (*Serm.*, B. N. 19525, fº 45 rº.)

— Par extens., tomber dru comme grêle :

Il se print a *gresiller* pierres aussi grosses que feves. (*Perceforest*, vol. IV, fº 33ᵃ, éd. 1527.)

2. **GRESILLER**, v. — A., faire crépiter et racornir sous l'action d'un feu vif :

Se on leur gette (aux coqs) des feves un peu *gresillees* ilz en sont esmeus a luxure. (FRERE NICOLE, *Trad. du Liv. des prouffitz champ. de P. des Crescens*, fº 111 vº.)

— Fig. et par extens. :

Dont sueffre tele angoisse comme de *gressillier*.
(*De Venus la deesse d'amor*, st. 166.)

— N., faire entendre un grésillement :

... Ainsi que plomb coulant
Qui sauteille, a boullons, et frissonnant *greille*
Quand dedans la froide eau bouillant ou le dis-
[tile.
(R. BELLEAU, *Œuv. poét.*, L'amethyste.)

— Griller, au sens fig. :

Zambelle, a qui les dents *gresilloient* d'envie de manger quelque chose. (*Hist. maccar. de Merlin Cocc.*, IV.)

Cf. GREDILLER, IV, 343ᶜ.

GRESLE, mod. grêle, s. f., pluie qui étant congelée en l'air tombe en grains :

Ne *gresle* ne altres orages...
(*Lapid. de Marbode*, ap. Constans, *Chrestomathie*, 212, 89.)

Le venz, la pluie, et la *grale*. (*Vie Josaphas et Balaam*, B. N. 423, f° 10d.)

Et les pierres de *grelle* furent froissies. (*Bible*, B. N. 901, f° 57c.)

Et cheut *gralle* mervilleusement grosse. (J. Aubrion, *Journ.*, an 1465.)

GRESLER, mod. grêler, v. n., faire de la grêle :

Il plut et *grellait*. (*Hist. de Joseph*, B. N. 2455, f° 98 v°.)

Tonner, *graller*. (1345, ap. D. Calmet, *Pr. de l'Hist. de Lorr.*, t. II.)

Vente, *gresle*, gelle, j'ay mon pain cuict!
(Villon, *Grant Test.*, Ball. de la grosse Margot.)

— Tomber dru comme grêle :

Qu'il *gresle* tant de basles sur luy, que... (N. Pasq., *le Gentilh.*, p. 221.)

Les pierres *gresloient* de tous costes. (Th. de Beze, *Hist. eccl.*, I, 117.)

— Tomber en grêle :

La tormante
Qui *grausle* et pluet et tone et vante.
(*Chev. au lyon*, 773.)

N'estoy je assez fasché des *greslans* tourbillons
Qui viennent de gaster l'or blond de mes seil-
[lons ?
(Lasphrise, *la Nouv. Tragic.*, Anc. Th. fr., VII, 468.)

— A., frapper de la grêle :

Les vignes *furent greslees*. (J. Pussot, *Journalier*, p. 87, E. Henry et C. Loriquet.)

— Envoyer dru comme grêle :

Eux, ombrageant tous les combas,
Gresloient leurs flesches aiguisees.
(Rons., *Od.*, I, x.)

— *Greslé*, p. passé, chargé de rangs de perles ou de pierres précieuses :

Ces robbes brochees d'or, *greslees* de pierreries, herminees de martres. (E. Binet, *Merv. de nat.*, p. 487, éd. 1622.)

— Marqué de petites taches :

La blanche face e la ruvente
Cum serat or tainte e *greslee*
Del solail e de la gelee.
(*Vie de saint Gilles*, 730.)

GRESLON, mod. grêlon, s. m., grain de grêle :

Une nuee de gros *greslons*. (J. Pussot, *Journalier*, p. 62, E. Henry et C. Loriquet.)

— Grêlier :

Six petits *grelons* de fer tous enchassez, montez sur chevaletz, dont il y en a trois qui pourtent le boullet groz comme ung euf. (*Inv. de la maison de Chalon-Orange*, n° 174, ap. V. Gay, *Gloss. archéol.*)

GREVE, s. f., terrain uni, sablonneux, au bord de la mer ou d'un fleuve :

Il orent un vadlet en la *greve* trové.
(Garn., *S. Thom.*, 2041.)

— Part., à Paris, place, au bord de la Seine, sur laquelle se trouvait le parloir aux bourgeois, où se faisaient les exécutions, et où se réunissaient certains ouvriers pour être embauchés :

Le dit prevost des marchans et sa compaingnie alerent en leur maison en *grieve* que l'en appelloit la maison de ville. (*Chron. de S.-Den.*, B. N. 2813, f° 410a.)

Sur la place de *greve*. (*Ib.*)

— Anc., plaine, en général :

En altre s'en íreient (les lièvres)
Hors de la *grave* u il estoient.
(Marie, *Fabl.*, XXII, 4, Warnke.)

Cf. Grave, IV, 340c.

GREVER, v. a., oppresser par quelque chose de pénible, tourmenter :

Le rei ki plus *esteit grevez*
E damagiez e encumbrez...
(Marie, *Lais*, Elid., 107.)

Mais oncor hont il une poinne
Que plus les *grive* et plus les poinne.
(*Des Poignes d'enfer*, Brit. Mus., add. 15606, v. 123; P. Meyer, *Romania*, VI, 15.)

Nuls ne fait mal qu'il ne li *griet*.
(*Ren.*, Chabaille, *Suppl.*, p. 175.)

Mes li tres et jets qui venoit d'amont, de pieres, de plommees de plonc et de barriaus de fier, les *grevoit* et empechoit durement. (Froiss., *Chron.*, VIII, 38, G. Raynaud.)

Maladie sens qui me *griefve*
Mon corps, et tient en grant traveil.
(*Moral. d'ung emper.*, Anc. Th. fr., III, 128.)

Lors avec moy direz qu'il n'est martire,
Affliction, peine, ou douleur si griefve,
Qui de l'aimer et suivre vous retire,
Tant peu son faix et sa charge nous *griefve*.
(Cl. Mar., *Rich. en pauvr.*, t. I, p. 302, éd. 1731.)

— Charger d'impôts ; opprimer :

Parce que nostre sergent *gravoient* et raembroient les borjois. (*Trad. d'une lett. de Louis VII de 1137*, Ord., XI, 189.)

Avoir gresvé injustement. (*Stat. de Paris*, Vatt. Ott. 2962, f° 100b.)

Cf. IV, 353c.

GRIBANE, s. f., embarcation à voile jaugeant environ 50 tonneaux :

Ni carvelle, ni *grippane*. (xve s., Valenc., ap. LaFons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Une *gribonne*.— On amene par mer sur une *gribanne* mairien de chesne. (xve s., Lille, *ib.*)

Par bateaulx ou *gribennes*. (1497, *Compt. faits p. la ville d'Abbev.*, B. N. 12016, p. 57.)

Cf. Gabanne, IV, 196b.

GRIBLETTE, s. f., petit morceau de viande, bardé et grillé :

Griblette. Collops. (Cotgr.)

GRIÈCHE, adj. f., v. Ortie-griesche et Pie-griesche.

1. **GRIEF**, adj.

Cf. Grief, IV, 355a.

2. **GRIEF**, s. m., dommage que l'on reçoit :

Et ne lui faisoit on nul *grief*. (Menestrel de Reims, § 125, var.)

Pour pluseurs *griez*, extorcions et exces. (13 juillet 1378, Neuchât., Arch. du Prince, J5, n° 7.)

— Mémoire exposant le préjudice causé par un jugement dont on faisait appel :

Confrontations de temoings, *griefs*, salvations. (N. Du Fail, *Cout. d'Eutrap.*, I, 8, Hippeau.)

Cf. Grief, IV, 355b.

GRIEFMENT, mod. grièvement, adv., d'une manière griève, excessivement :

Car molt esteit *griement* navrez.
(*Eneas*, 5945.)

Les dames treuve qui ploroient
Et mout *griefment* se demenoient.
(*Thebes*, app. II, 9969, var.)

Quant il ne pot fere el *grefment* li anuia.
(Garn., *S. Thom.*, B. N. 13513, f° 19 r°; Hippeau, 831.)

Batuz de cos e feruz molt *grieument*. (*Chron. de Turpin*, B. N. 5714, f° 73d.)

Elles i pechent moult de fois *grifment*. (Laurent, *Somme*, ms. Chartres 371, f° 50 v°.)

Fut navrez et batuz si *griemant* que... (1278, Enq., A. N. J 1032, pièce 29.)

Plusors gentz font *grevement* pleintz que... (*Stat. d'Edouard III*, an II, Rer. brit. scriptores.)

Grieufmant. (1338, *Extr. du très. abbat. de S.-Cybard*, Moreau 229, f° 40, B. N.)

Qui *grefvement* nuysent a leurs voysins.
(*Songe du vergier*, I, 131.)

GRIFFADE, s. f., coup de griffe :

Griffade. (J. Thierry, *Dict. fr.-lat.*)

Griffade, c'est la ferrure, ou bien blessure de beste onglee a serres. (E. Binet, *Merv. de nat.*, p. 62, éd. 1622.)

GRIFFE, s. f., ongle aigu et recourbé de certains animaux :

Criffe. (*Le liv. des Esches*, ms. Chartres 419, f° 73 r°.)

Et fut tout dessiré, tant de leurs dens comme de leurs *griffes*. (*Gir. de Rouss.*, ms. Beaune, p. 233.)

Lyon rampant jetant ses *griffes* fieres.
(J. Marot, *Voy. de Venise*, f° 67 v°, éd. 1532.)

— Instrument en forme de griffe d'animal :

Chevilles ou *griffres*. (Van Aelst, *Regl. de l'archit.*, f° 65b.)

Cf. Grif, s. m., au Supplément.

GRIFFER, v. a., frapper de la griffe :

Ang lyon ravissant,
Griffant, mordant, a dextre et a senestre.
(J. Marot, *Voy. de Venise*, Exhortat. aux Princes, f° 32 v°, éd. 1532.)

— Par extens., en parlant de l'homme, frapper de l'ongle :

Lequel bailli *fu grifez* au visage. (1386, A. N. JJ 129, pièce 163; Duc., *Griffare*.)

GRIFFON, s. m., animal fabuleux, moitié aigle et moitié lion :

Vint uns draguns flammanz par mer ;
Mot les eles, tent le col,
Vers le *gripun* drechet sun vol.
(*S. Brandan*, 1017.)

Tels ongles a come *grifons*...
(*Eneas*, 2567.)

Li rois a .II. *gripons* ki ont de force tant...
(*Rom. d'Alex.*, B. N. 789. v. 369; P. Meyer, I, 130.)

Griphon. (*Catholicon*, B. N. l. 17881.)

Auvergne portoit anciennement au *gryphon* de gueulles. (E. Binet, *Merv. de nat.*, p. 361, éd. 1622.)

— Nom donné à divers grands oiseaux de proie :

Mengiez tous les oiseaus nez, et les orz ne mengiez pas, si comme aigle, et *gripon* et mouschet. (*Bible*, B. N. 899, f° 85b.)

— Monnaie liégeoise marquée d'un griffon :

La somme de chinque *griffons*, unne fois, voire dyes libres et dyes souls commun payement de Liege, compteit pour cescun *griffon*. (19 janv. 1421, *Ordonn. du mét. contre les brigues*, ap. Bormans, *Gloss. des tanneurs liégeois*, Doc. inéd., V.)

Cf. Grifon 2, IV, 357b.

GRIFFONNAGE, s. m., écriture mal formée et illisible :

(Deux autres registres) transcripts des *griffonnages* de mes memoires journaux. (Lestoile, *Journal*, IX, 65.)

GRIFFONNER, v. a., écrire d'une manière très difficile à lire :

Griffonner. To write fast, and ill ; to scrible, to scrable it. (Cotgr.)

GRIFFONNEUR, s. m., celui qui griffonne :

Griffonneurs qui brouillassent beaucoup de papier. (Thevet, *Hommes illustres*, dans *Dict. gén.*)

Griffonneur, qui escrit mal. (Oudin, *Cur. fr.*, p. 258.)

GRIFFONNIS, s. m., esquisse à la plume :

Griffonnis. Escaravajo. (Oudin, *Dict.*, éd. 1660.)

GRIFFU, adj.

Cf. IV, 357b.

GRIGNER, v. n.

Cf. Graignier, IV, 329a.

GRIGNON, s. m., morceau de l'entamure du pain, pris du côté où il est le plus cuit :

Un *grignon*. (Aubigné, *Fœnest.*, III, 3.)

GRIGNOTER, v. a., manger doucement en rongeant :

Grignoter du pain bis. (Calv., *Serm. sur la prem. ep. de S. Paul aux Corinth.*, p. 391.)

— Absol. :

Banquetans, *gringnotans*, divisans.... (Rab., *Quart liv.*, lv, éd. 1552.)

Ce mot achevé nous laissa au lieu *grignotans*. (Id., *Cinq. l.*, viii, éd. 1564.)

GRIGNOTIS, s. m., ce que l'on grignote :

Par tourbillons de ces ventz si divers
Lentz lymassons n'eurent plus que ronger ;
Leur *grignotis* perdirent petitz vers,
Chaulx passerons n'eurent plus que manger.
(Calvi de la Fontaine, *Eglogue sur le retour de Bacchus*, Poés. fr. des xve et xvie s., I.)

GRIL, s. m., ustensile de cuisine, qui est formé de verges de fer parallèles et un peu écartées l'une de l'autre, et sur lequel on fait cuire à feu vif de la viande, du poisson, etc. :

... Sur *grail* erent rostis.
(Marie, *Purg. de S. Patrice*, 1096.)

Devant lui est porté uns liz
Qui fu fait cumme *gerdis* de fers :
Treis bares i out en travers...
Donc i aportent li serjant
En paeles charbun ardant,
Sor le *greil* les esparpillent.
(*De S. Laurent*, B. N. 19525, f° 7c.)

Cum le cors lessé aveit
Sus le *gredil*, sus le charbun.
(*Ib.*, f° 8 r°.)

Gridil. (Garl., Brug. 546.)

Li autres rostissoient seur *graiz*. (*Vie et mir. de plus. s. confess.*, Maz. 1716, f° 24a.)

Deux chiennez et un *greilg*. (1361, A. N. P 1359, pièce 633.)

Un *greil* a l'usage de Reims. (1389, *Invent. de Rich. Picque*, p. 45.)

Une estenaille, un *gril*, un cravet a char. (*Dialog. fr.-flam.*, f° 3a.)

Un grant ymage de saint Lorens d'argent doré, et tient en sa main destre une palme vert et en la senestre un *grayl*. (*Invent. du duc d'Anjou*, n° 46.)

Gry. (1464, J. Lagadeuc, *Catholicon*.)

Broches, contreroutiers et *gredilz*. (*Compt. de dép. du chât. de Gaillon*, p. 433.)

Cf. Greil 1, IV, 345c.

GRILLADE, s. f.

Cf. Crillade, II, 373b.

GRILLE, s. f., assemblage à clairevoie de barreaux de fer ou de bois, servant de clôture :

La *crille* du pont. (*Compt. de J. Asset*, 1402-1404, Forteresse, XI, A. mun. Orléans.)

Haiz mises a la *grisle* du pont. (1466, *Compt.*, CC 60, f° 14 v°, A. mun. Nevers.)

— T. du jeu de paume, fenêtre carrée placée sous le bout du toit, hors du service :

Achever le jeu en quatre ou cinq coups de *grille*. (*Caquets de l'acc.*, 7e journee.)

Cf. Greille 1, IV, 345c.

GRILLER, v. a., garnir d'une grille :

Seul en une chambre *grillee*.
(Yver, *Print.*, p. 615.)

GRILLET, s. m., terme de blason, grelot :

D'argent a une fosse d'azur, chargee de trois *grilets* d'or. (1523, *Act. de la nobl. de l'élect. d'Evr.*, A. Eure.)

Lire ici la subdiv. *trembler le grillet*, insérée dans l'art. Grillet, IV, 358c.

GRILLETÉ, adj., muni d'un grillet :

Un esprevier *grilletré* d'or. (E. Binet, *Merv. de nat.*, p. 364, éd. 1622.)

GRILLIER, mod. griller, v. a., faire cuire sur un gril ; par extens., anc., brûler :

Por cel tinel que feu puist *graillier!*
(*Alisc.*, 4977, Jonckbloet, *Guill. d'Or.*)

U en .I. fu ardant le faites *graellier*.
(*Rom. d'Alex.*, f° 30a.)

Les nonnains fist ardoir et *graaillier*.
(*Raoul de Cambrai*, 1542.)

Que ne vos face rostir et *greeillier*.
(*Bovon d'Hanst.*, B. N. 12548, f° 185 v°, col. 2.)

Mius voel m'ame *soit* essillie,
Et el fu d'infer *greellie*...
(G. de Coinci, *de Theophile*, B. N. 375, f° 310c.)

Si la ferai en une flame...
Ainz demain vespres *graalier*.
(Id., *Mir.*, ms. Brux., f° 119d.)

... Si les fera en un fu *graeillier*.
(*Gui de Bourg.*, 1961.)

Grailier.
(*Rose*, Vat. Chr. 1858, f° 69b.)

Li uns *estoient* rostiz et *craillez*. (*Vita Patr.*, ms. Chartres 371, f° 87 r°.)

Le feu avon veu et fere et commenchier,
Ou on vous fera ja ardoir et *greislier*.
(*Doon de Maience*, 4316.)

Gralier. (*Serm.*, ms. Metz 262, f° 73b.)

En feu bruiz et *greilliez*.
(*Mir. de N.-D.*, IV, 212.)

Je *grusle* des pois. — I parche pesyn, as felkes use in lent. (Palsgrave, *Esclairc. de la lang. franç.*, p. 652.)

— Saisir brusquement par le feu :

... Et vagabonde
Griller sa chevelure blonde...
A la chaleur la plus ardante.
(R. Belleau, *Œuv. poet.*, Elect. de sa demeure, t. II, f° 49 r°, éd. 1598.)

Ilz y *furent* bien estrillez, battuz et *grillez* d'artiffices a fœu. (Brant., *Grands capit. estrang.*, I, xviii.)

— Par extens. :

La de l'esté les ardentes chaleurs
Ne *grillent* point le jardin esmaillé.
(Magny, *Gayet.*, a s'amie.)

1. **GRILLON**, s. m., petit insecte or-

thoptère qui aime les lieux chauds et obscurs et qui fait entendre un petit bruit aigu par le frottement de ses élytres :

Grillon. (CORBICHON, *Propr. des choses*, XVIII, 56, éd. 1485.) B. N. 22533 : gresillon.

Gresilon ou *grillon.* (LA PORTE, *Epith.*)

— *Avoir des grillons dans la tête*, avoir des caprices, des lubies ; par allusion à cette locution :

Je veux sçavoir a quoy tend son dessein, et veoir, puisque la maistresse le veut bien, si par une petite tromperie je luy puis tirer les *grillons* de la teste. (LARIVEY, *la Constance*, II, 4.)

2. **GRILLON**, s. m., pile carrée qui sert à étayer les bûches placées en travers ; anc., grille :

Des prisons les plus hautes
Est banni le sommeil : car les *grillons* ferrez
Sont les tapis velus et matras rembourrez.
(AUB., *Trag.*, III.)

Cf. GREILLON, IV, 346ᵃ, et GRILLONS, IV, 358ᶜ.

GRIMACE, s. f., contorsion de la figure :

..... On fait la *grimace*
A vieulz servens.
(EUST. DESCH., *Poés.*, VI, 170.)

.... Les Leonois s'en fuiront
Tramblant, par paour de limaces
Ou autres samlables *grimaces*.
(*Pastoralet*, ms. Brux., f° 30 v° ; 4208, Chron. belg.)

Sans que pourtant il faille se faire mesconoistre par quelque tel desguisement qui porte le nom de *grimasse*. (DAMPMART., *Merv. du monde*, f° 67 r°, éd. 1585.)

— Plaisamment :

Il ont servi de *gremache* aux premiers,
De bon cyvé avec les poys bayens.
(EUST. DESCH., *Poés.*, IV, 337.)

— Figure sculptée grimaçante et contorsionnée :

Maistre Pierre, faiseur de *grimaces*. (*Inv. du D. de Bourg.*, art. 5663.)

Un pupitre sans image ni *grimasse*. (25 avr. 1492, E 402, A. Maine-et-Loire ; *Revve des soc. sav.*, 1868, 1ᵉʳ sem., p. 282.)

Cf. GRIMACHE, IV, 359ᵃ.

GRIMACER, v. n., faire des grimaces :

Dont il advient que les ayans
Se resjoissent ou *grimachent*.
(LEFRANC, *Champ. des Dames*, Ars. 3121, f° 87ᵃ.)

GRIMACIER, adj., qui fait des grimaces :

Grimacier. A carver, or maker of such monkeies, or anticks, as in sumptuous buildings seem to support great arches, pillars, beams. (COTGR.)

GRIMAUD, s. m., écolier des basses classes :

La premiere classe des petits *grimaulx.* (RAB., *Pantagr.*, VIII.)

— Surnom donné aux protestants :

Defense de converser cum his qui dicuntur huguenotz aut *grimautz.* (2 juin 1561, *Registre des expéditions faites au chapitre de Fécamp*, G 5201, A. Seine-Inférieure.)

GRIMAUDERIE, s. f., langage de pédant ; verbiage :

C'estoit un homme de labeur, assez aysé, qui avoit mené deux siens fils a Poitiers, pour estudier en *grimaulderie.* (DESPER., *Nouv. recreat.*, D'un autre Poitevin, f° 195 r°, éd. 1572.)

GRIMELIN, s. m., petit écolier :

Jusqu'aux petits *grimelins*, qui ne se meslent d'en faire un affiche de college. (TABOUROT, *Bigarr.*, préf.)

GRIMOIRE, s. m., livre en caractères mystérieux, à l'usage des sorciers :

Nous osteron toutes les pierres
Que Amphyon, vostre harpierres,
Assembla ci par artimaire
Et par la force de *gramaire*
Et par le chant de sa viele.
(*Thebes*, app. II, 9021.)

Et li bastart s'escrie : Vez me chi, biaus amis,
Lut aves de *gramare* : je suis li anemis.
(*Baud. de Seb.*, XX, 242.)

— Fig., chose indéchiffrable, embrouillée :

Entre gens de tous divers degres il y a des *grimoires* et des doleances tous les jours de droit et de tort. (G. CHASTELL., *D. de Bourg.*, III, 177.)

GRIMPER, v. — N., gravir en s'aidant des pieds et des mains :

Encontre remper ou *gripper*, obrepo. (*Gloss. gall.-lat.*, B. N. I. 7684, f° 50.)

Jonathas monta, en *grippant* des mains et des piedz. (LE FEVRE D'EST., *Bible*, Sam., I, XIV.)

Et, en disant ces mots, soudain *gruppe* sur la table, et enleve ceste teste. (*Hist. maccar. de Merlin Cocc.*, XV.)

Il ne fait que *grimper.* (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 67, éd. 1622.)

— Réfl., même sens :

Ilz aprocherent le rochier, et la ainsi comme ilz peurent *se gripperent* contre celuy. (J. D'AUTON, *Chron.*, II, 198, Soc. Hist. de Fr.)

— V. a., escalader :

Talie joue et pastour *grippe*
Le mont, tandis luy est emblé
Son bestail.
(LEFRANC, *Champ. des Dam.*, Ars. 3121, f° 127ᵇ.)

J'ay *gryppé* plus de vingt arbres aujourdhuy. (PALSGRAVE, *Esclairc. de la lang. franç.*, p. 485.)

GRIMPEREAU, s. m., genre de passereaux ténuirostres qui aiment à grimper le long des arbres :

Du petit *grimpreau.* (BELON, *Nat. des oys.*, 7, XXXI.)

Grimpereau, c'est un oyseau qui ne vole guere, mais il ne fait que grimper. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 67, éd. 1622.)

GRIMPEUR, adj. et s., qui grimpe :

Grimpeur. A climber, a crawler, creeper, scrambler, upwards. (COTGR.)

GRINCEMENT, s. m., action de grincer :

Lors urlemens, criz et gemissemens
Et *gricement*[*s*] seront si execrables
Que estonneront anges, hommes et diables.
(*Exclamat. des os Sainct Innocent*, Poés. fr. des XVᵉ et XVIᵉ s., IX, 79.)

Embrasemens, frissons et tremblemens,
Et *grissemens* de dens abhominables.
(*Ib.*, p. 80.)

Tes *grincements*, tes petites morsures
M'estoient d'amour de petites blessures.
(VAUQ., *Idill.*, I, 16.)

GRINCER, v. — N., frotter de manière à produire un son aigu.

— A., *grincer les dents*, les frotter avec bruit, celles d'en haut contre celles d'en bas :

Et rechignoit et barbetoit
Et *ses dens* ensemble *grissoit.*
(G. DE DIGULLEVILLE, *Trois pelerin.*, f° 81 v°, col. 2.)

Il ne scavoit seullement estraindre *les dens* et les *grissoit.* (ANONYME D'ANGERS, *Peler. de vie hum.*, Ars. 2323, f° 56 v°.)

On le voit tordre et *grisser les dens.*
(*Rom. des deux amans*, Ars. 5116, f° 54 r°.)

Griche les dentz et pallist sa couleur.
(*La Plaincte du commun contre les boulengers*, Poés. fr. des XVᵉ et XVIᵉ s., II, 234.)

Si se teust, *grisant les dens.*
Serm. joy. d'ung fiancé, Poés. fr. des XVᵉ et XVIᵉ s., III, 9.)

Je congnoys ung fol que veult tellement *gryncher ses dens* qu'il bailleroyt paour a ung homme. (PALSGRAVE, *Esclarc. de la lang. franç.*, p. 501.)

Allez, maudits, allez *grincer vos dents* rebelles
Au gouffre tenebreux des peines eternelles.
(AUB., *Trag.*, VII.)

— *Grinçant*, p. prés. :

O quel *grinsant* courage !
Mais rien n'est plus furieux que la rage
D'un cœur de femme.
(JODELLE, *Cleop.*, III.)

Cf. CRIKER, II, 373ᵇ.

GRINGALET, s. m.

Cf. IV, 359ᵇ.

GRINGOTTER, v. n.

Cf. GRINGOTER, IV, 359ᶜ.

GRINGUENAUDE, s. f., ordures qui restent au fondement :

Pour le dernier service furent presentees des drogues sernogues, des *gringuenauldes* a la joncade. (RAB., *Cinq. liv.*, XXXIII, Append., p. 220, Marty-Laveaux.)

Elles eurent aussi force minchardes poudrees de *gringuenauldes* fines. (*Navigat. du compaignon a la bouteille*, Comment Bringuenarilles feit faire la monstre, éd. 1547.)

GRIOTTE, s. f., grosse cerise aigrelette à courte queue :

Saulce de cerises ou *griotes.* (*Platine de honneste volupté*, f° 82 v°.)

Cf. AGRIOTE, I, 168ᶜ.

GRIOTTIER, s .m., arbre qui porte les griottes :

Se void une fustaye
De rares *gruotiers*, bigarreaux, merisiers.
(GAUCH., *Plais. des champs*, p. 13.)

— *Griotier a roses*, espèce de griottier définie dans l'exemple suivant :

Parmi ces arbres de plaisir, nous logerons le *griotier a rozes*. C'est un grand arbre semblable en bois et fueilles au cerisier aigre, ne produisant aucun fruict, ains seulement des rozes incarnates presques semblables a celles des roziers communs. (O. DE SERR., VI, 10, p. 276.)

GRIP, s. m., t. de fauc., rapine :

Grip. Rapine, violence ; or a violent catching, forcible taking, of others mens things. Allons au cap de *grip*. Lets abroad for a prize, or purchase ; a phrase of pirates, when they would to fea. (COTGR.)

Grip. Agarriamento. (OUDIN.)

GRIPPE, s. f.

Cf. GRIPE, IV, 360[b].

GRIPPEMENT, s. m., froncement.

— Action de gripper :

Grippement. A gripping, seising, grasping. (COTGR.)

GRIPPEMINAUD, s. m., nom donné par Rabelais à l'archiduc des Chats-fourrés (président du parlement) :

Nous y fumes faicts prisonniers et arrestes de faict par le commandement de *Grippeminaud*, archiduc des Chats fourres. (RAB., *Cinq. liv.*, XI.)

— Gens de justice :

Je despeindray des *grippe minaux* la vie.
(VAUQ., *Sat.*, III, à M. Tillier.)

— Trompeur, filou :

Grippeminaud. Enganador, ladron. (OUDIN.)

GRIPPER, v. — A., saisir avec les griffes :

S'il *grippe* la chair. (VINC. PHILIPPON, *Trad. de la fauconn. d'Arthelouche de Alagona, Fauc.*, B. N. 2005, f° 17 v°.)

Gripper la chair, c'est a dire, agrapher, graphigner. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 44, éd. 1622.)

— Absol. :

Vostre oyseau estraingt fort, or *grippe* fort. (PALSGRAVE, *Esclairc. de la lang. franç.*, p. 738.)

— Saisir violemment, agripper :

Mais oncques nul, tant sceut il bien *gripper*, n'y pot avenir. (*Journ. d'un bourg. de Paris*, p. 205, Soc. hist. de Fr.)

Ce qu'il peut *gripper* et desrober. (CALV., *Serm. s. le Deuter.*, p. 329[a].)

— Fig. :

De peur qu'une maladie
En te *grippant*, ne te die :
Il vous faut mourir, or sus,
Amy, vous ne bevrez plus.
(R. BELLEAU, *Od. d'Anacr.*, II, 12, éd. 1578.)

— *Gripper sur*, arracher à :

Tant par la guerre, usure, que rapine,
Sur chascun *as* maintes villes *grippees*.
(J. MAROT, *Voyage de Genes*, f° 21 r°, éd. 1532.)

— Réfl., s'accrocher :

Plus fort que le lierre
Qui *se gripe* a l'entour
Du chesne aimé, qu'il serre
Enlassé de maint tour.
(RONS., *Od.*, Ode retranch., II, 390, Bibl. elz.)

GRIS, adj., qui est d'une couleur intermédiaire entre le blanc et le noir :

Si seroit il tuz dis *gris* lous.
(MARIE, *Fabl.*, LXV[b], 7, Warnke.)

— *Ordre grise*, ordre des cisterciens et des cisterciennes parce qu'à l'origine ils portaient un capuchon gris ; *moine gris*, cistercien :

Chou (Corthiac) est une riche abbeye de *moines gris*. (HENRI DE VALENC., *Hist. de l'emper. Henri*, § 573.)

La (à Maubuisson) a abbesse et mainte [suer
De Cisteaux, qui est *ordre grise*.
(EUST. DESCH., *Poés.*, IX, 311.)

— *Gris* a été employé aussi pour qualifier les franciscains ; subst., *le gris*, l'habit gris qu'ils portent :

Laisse *le gris* et son austerité. (MARG. D'ANG., *Hept.*, LXIV.)

— Substantiv., vêtement gris, le gris étant autrefois la couleur de l'espérance :

Il vit en bonne esperance,
Puisqu'il est vestu de *gris* !...
(CH D'ORL., *Poés.*, p. 272, Champollion.)

Prens a mercy ce povre chevalier
De *gris* vestu.
(*Epit. du cheval. gris*, Poés. fr. des XV[e] et XVI[e] s., III, 279.)

— Dont les cheveux, par l'âge, ont perdu leur couleur naturelle et sont devenus gris :

Sa nuit hauberge chies Barengier le *gris*.
(*Garin le Loherain*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 116, 12.)

— Substant., la couleur grise des cheveux :

De *gris* blanc ma teste se peint.
(DESPORTES, *Cleonice*, XCIV.)

— Se dit de lettres gravées contenant des parties vides qui les font paraître grises :

Toutes et chacunes les letres grecques, casses, matrices, moulles, letres *grises*. (10 avr. 1556, *Cess. des grecs du roi par Adrien Turnèbe à Guillaume Morel*, Bull. Soc. hist. de Paris, novembre-décembre 1881, p. 113.)

— Qui est déplaisant comme quelque chose de sombre :

Faire *grises* mines et mauvais recueil ausdites masques. (*Arresta amorum*, ap. Ste-Pal.)

Son mygnon luy monstroit chere *grise*.
(*Heur et guain d'une chambr.*, Poés. fr. des XV[e] et XVI[e] s., II, 280.)

Quel visage as tu eu d'elle ?
— *Gris*.
(CL. MAR., *Dial. de deux amour.*, p. 22, éd. 1596.)

— S. m., la couleur grise :

Ta barbe, par les distinctions du blanc, du *gris*, du tanné, du noir, me semble une mappemonde. (RAB., *Tiers liv.*, XXVIII.)

— Anc., petit gris :

La vendeit on le vair, le *gris*,
Costes de paile, covertors,
Porpres, pailes, dras de colors.
(*Eneas*, 450.)

Bien fu vestue et de ver et de *gris*.
(*Aymeri de Narb.*, 3265.)

Lire ici les deux premiers ex. de l'art. GRIS, IV, 361[a].

— Adjectiv., fourré, bordé de petit gris :

N'estes pas conreé a le lor guise,
N'aves pelichon, vair, *gris* ne hermine.
(*Aiol*, 2472.)

Por riches garnimens que nen ai mie ;
Je n'ai pelichon vair ne *gris* (*corr.* vair, [gris ne) hermine.
(*Ib.*, 3511.)

Afublé ot un petit mantel *gris* ;
En Alexandre en fu li dras faitis.
(*Rol.*, ms. Châteaur., XLII, 15.) Ms. Venise VII, un mantel qui fu *gris*.

Chaipe *grixe* ot afublee.
(*Rom. et Past.*, Bartsch, p. 128.)

Et je qui sui bien paré
De robe *grise*.
(COLIN MUSET, *Chans.*, XII, 31, Bédier.)

— S. m., gros drap gris commun, grisette :

Ung gobet de *gris* cordellier. (1510, *Inv. p. la cour de Treourec*, A. Finistère.)

Une robe de bureau, de gros *gris*, ou frisé. (R. EST., *Thes.*, Sagum.)

Lire ici le troisième exemple de l'article GRIS, IV, 361[a].

— Adverb., *dire tantost gris, tantost jaune*, exprimer successivement des opinions contraires :

De mesme chose, ils *disent tantost gris, tantost jaune*. (MONT., l. I, c. IX, p. 19, éd. 1595.)

GRISARD, s. m., nom vulgaire du blaireau et du goëland :

Grisard. A badger, boason, broche, or gray ; also, a sea-cab (*corr.* cob), or sea-gull. (COTGR.)

Cf. GRISART, IV, 361[a].

GRISATRE, adj., qui tire sur le gris :

Grisate basenné. (J. LE MAIRE, dans *Dict gén.*)

Pierre *grisastre*. (LE BLANC, *Trad. de Cardan*, f° 156 v°.)

GRISER, v. a. et n.

Cf. IV, 361[b].

GRISET, s. m.

Cf. IV, 361[b].

GRISOLIQUE, -ITE, v. CHRYSOLITHE.

GRISON, adj., qui est un peu gris, ne se dit guère que du poil, de la barbe et des cheveux :

Lequel estoit sur ung *grison* destrier.
(L. DE BEAUVAU, *Pas de la Bergiere*, 308, Crapelet.)

Cheval *grison*.
(*Act. des apost.*, vol. II, f° 16[a].)

Montees sur haquenees de poil *grison*. (J. BOUCHET, *Noble Dame*, f° 4 v°.)

Lequel estoit monté sur un beau rossin *grison*. (EST. DE MEDICIS, *Chron.*, I, 318.)

Mon chef, chenu et tout *grison*. (LARIV., *Strap.*, XIII, IV, Enigme.)

Il est temps de me taire,
Sans faire l'amoureux en un chef si *grison*.
(RONS., *Sonn. p. Hel.*, II, XXXVI.)

— *Age grison*, celui où l'on grisonne :

N'est ce pour faire voir que de l'aage *grison*
L'on ne peut espuiser le sens et la raison.
(G. DU BUYS, *l'Ame du vieillard*.)

— Qui a les cheveux gris, la barbe grise :

Loing de moy vieillesse *grisonne*.
(R. BELLEAU, *Œuv. poét.*, Od., t. II, f° 28 r°, éd. 1578.)

Ses grandeurs, ses amis et son pere *grison* !
(SCHEL., *Tyr et Sid.*, 2[e] journ., IV, 3.)

— Par extens., qui commence à vieillir, qui est un peu vieux :

Grison... Oldish or somewhat old ; and hence, prov. Oyseau verd bon, *grison* guere bon. (COTGR.)

— Substantiv., cheval de robe grise :

Monté sus le *grison*. (*Trahis. de France*, p. 150, Chron. belg.)

— *Pierre de grison*, sorte de grès tendre qui durcit quand il est exposé à l'air :

Pierre de grison. A kind of free stone, wich is but soft when it is taken out of the quarrey, but afterward growes very hard. (COTGR.)

— Fig., sombre et triste :

Yver foible, froid, et *grison*
Nuist a nature.
(CL. MAR., *Epigr.*, à Braillon, p. 390, éd. 1596.)

— S. m., anc., saison triste et sombre :

Lors que de toutes parts le froid hyver amasse
La neige par les champs, et par les eaux la glace :
Sans que le vent picquant de ce triste *grison*
Me puisse, emprisonné, tenir a la maison.
(GAUCH., *Plais. des champs*, p. 247.)

— Pou :

Quant des *grisons* que j'ay tant demenez,
Sur la dure fait trotter cinq et quatre,
J'ay proposé qu'ilz seront ordonnez
Aux medecins, car je les ay donnez
Aux Jacopins pour souvent leur esbatre.
(*Testam. de Jean Ragot*, Poés. fr. des XV[e] et XVI[e] s., V, 153.)

GRISONNANT, adj., qui grisonne :

Tu me reprouches mon poil *grisonnant*. (RAB., *Tiers liv.*, XXVIII.)

GRISONNER, v. — N., commencer à devenir gris, en parlant de la barbe, des cheveux :

Desja le poil me *grisonne*.
(*Vaux de Vire*, LIII, Jacob.)

Voyant desja *grisonner* mes cheveux.
(VAUQ., *Sat.*, III, à Ph. de Nolent.)

— Par extens. :

Pour garder de *grizonner* une personne, il luy faut frotter les cheveux ou la barbe de cendre de vers. (DU PINET, *Pline*, XXX, 15.)

Les femmes *grisonnent* plustost que les masles. (CHOLIERES, *Guerre des masl. contr. les fem.*, f° 55 v°, éd. 1588.)

— Réfl., même sens :

Pour ce que ja la teste *se grisonne*.
(CRETIN, *Chants roy.*, f° 173 r°, éd. 1527.)

— A., faire devenir de couleur grise :

L'iver qui ja s'aprochoit pour *grisonner* les coupeaux des montaignes. (NOGUIER, *Hist. tolos.*, p. 395.)

— *Grisonné*, p. passé, devenu gris :

Les bons vieillars a testes *grisonnees*.
(P. RONS., *Œuv.*, Franc., l. I, p. 410, éd. 1584.)

Grisonné. Growne gray, hoary whitish. (COTGR.)

GRIVE, s. f., oiseau du genre merle, qui est un manger délicat :

E mangez la *grive* au disner.
(GAUT. DE BIBLESW., P. Meyer, *Rec.*, 362, 32.)

Le *gievre*, 6 d. (1317, *Lett. des Venalz*, Louvrex, *Ed. et ord. du pays de Liège*, III.)

GRIVELÉ, adj., qui est d'une couleur mêlée de blanc et de brun :

Les eufs d'esprevier sont petis et *grivelez* et chaulz. (CORBICHON, *Propriet. des choses*, XIX, 103 ; B. N. 22533, f° 368[b].)

A cheval, garsons, a cheval,
Dessus voz serpens *grivollez*,
Phyton, Pantagruel, vollez
Apres noz grans dyables hydeux.
(*Act. des apost.*, vol. I, f° 149[a].)

Beau frelon, frelon *grivelé*.
(P. DE BRACH, *Poem.*, f° 39 r°.)

Cf. GRIOLÉ, IV, 360[a], GRIVELÉ, IV, 361[c], et GRIVOLÉ, IV, 362[a].

GRIVELEE, s. f., profit illicite :

Tout s'en alloit en *grivelees*
De prests, et ventes simulees.
(N. RAPIN, *Œuv.*, p. 203.)

GRIVELERIE, s. f.

Cf. IV, 361[c].

GRIVELEURE, s. f., nuance mi-partie brune et grise :

Sa *grivelure* ou graneleure (de la pierre Thébaïque) luy procede de la nature du rocher qui est de telle couleur. (BELON, *Singularitez*, II, 21.)

GRIVETTE, s. f., petite grive ; espèce de merle :

Grivette. A throstle, or mavis. (COTGR.)

GROGNARD, adj., qui est dans les habitudes de grogner :

Vilein jelos *groignart*. (XIII[e] s., dans *Dict. gén.*)

S'appelant traite et *groinar*. (1483, *Greffe des échev.*, 47, 12, A. Liège.)

— Nom propre :

Wichars *Groignas*. (Juill. 1287, *Lett. de Ferri, D. de Lorr.*, Villers Betnach, A. Moselle.)

Cf. GROIGNART, IV, 363[b].

GROGNEMENT, s. m., action de grogner :

Avec les *grongnemens* des porcs.
(*Act. des apost.*, vol. II, f° 80[c].)

Par son argent vient le grant *grongnement*.
(*Contredictz de Songecreux*, f° 57 r°.)

Grongnement de pourceaux. (CALV., *Comm. s. l'harm. evang.*, p. 301.)

GROGNIER, mod. grogner, v. n., pousser un petit cri sourd, en parlant de certains animaux.

— Par extens. :

Ne n'en *grongeroie* ja ne plus que une bisse.
(*Elie de Saint-Gilles*, 930.)

L'un rechigne, l'autre *grogne*.
(EUST. DESCH., *Poés.*, VI, 227.)

Les Troglodites, en lieu de parler, *groignent* comme porceaux, chiens ou aultres bestes. (*La Mer des hystoir.*, t. I, f° 91[b].)

De Meduse la gueule ouverte,
Qui pleine de flames *grongnoit*.
(RONS., *Œuv.*, Od., l. I, p. 287, éd. 1584.)

GROIN, s. m., museau du cochon, du sanglier :

Bous d'or est *gruing* de porc.
(GARN., *S. Thom.*, 2769.)

Groing de porc. (*Serm. du XIII[e] s.*, ms. Cassin, f° 100[d].)

Groin.
(CHASSIGN., *Psaum.*, LXV.)

— S'est employé anc. en parlant d'autres animaux :

Que tot le cuer fet departir
D'entor son *groing* (de Brun).
(*Ren.*, Br. VI, 274.)

— Semble avoir désigné les porcs mêmes dans un texte provincial :

Item, au bierquier, pour assanler les

groyns, pour ses wans. (6 sept. 1350, *Exéc. test. de la v° Mahieu Daubi*, A. Tournai.)

— Bouche :

Et faictes moy mines de *groingz* et d'yeux,
Tant que vous voudrez : onques ne prins visee
Pour vous lascher un seul traict de risee.
(Cl. Mar., *Epistre aux dam. de Par.*, p. 150, éd. 1596.)

Cf. Groin 1, t. IV, p. 364ª.

GROLLE, s. f.

Cf. Grole 1, t. IV, p. 365ª.

GROMMELER, v. — N., murmurer entre ses dents :

Vous en convient il *grumeler*,
Sire chetiz ?
(*Mir. de N.-D.*, I, 201.)

Dont on murmuroit et *grommeloit* par tout tres fort. (Juv. des Urs., *Charles VI*, an 1382.)

Se d'aventure aucun *gremelle*
Il sera tenu aux aboys.
(J. d'Ivry, *Secr. et loix de mar.*, Poés. fr. des xvᵉ et xviᵉ s., III, 181.)

Ceux... que nous oyons *rommeller* et rendre parfois des souspirs trenchans. (Mont., II, vi, f° 154 r°, éd. 1588.)

— Par extens., faire entendre un bruit sourd :

Dedans le ciel pendue, et d'un horrible tour
Se roulle (la mer) en *groumelant* aux rives d'alentour.
(P. Ross., *Œuv.*, des Hymnes, p. 665, éd. 1584.)

Un petit tonnerre commençant a *grumeler*. (Yver, *Print.*, p. 362, éd. 1588.)

— A., prononcer entre les dents, d'une manière indistincte :

Que *gromelles* tu entre tes dents? (Lariv., *le Fid.*, III, 5.)

Cf. Grumeler, IV, 371ᶜ.

GROMMELLEMENT, s. m., action de grommeler :

Si tu ne changes de condition et ne mets fin a tes noises, crieries et *grommelemens* ordinaires, je te chasseray au gibet. (Lariv., *Tromper.*, I, 3.)

Cf. Gromellement, IV, 365ᵇ.

GRONDANT, adj., qui gronde :

Ou bien chassant le cerf a la teste branchue,
Ou le *grondant* sanglier armé de dent crochue.
(1588, *Le Gand de Jean Godard*, Var. hist. et litt., V, 177.)

— Qui fait entendre un bruit sourd :

Les vens *grondans*.
(Birag., *Prem. am.*, XXXVII.)

GRONDEMENT, s. m., action de gronder, de faire entendre un bruit sourd :

Grondement que li uns hom fait. (*Trad. des serm. de Maurice de Sully*, B. N. 24838, f° 53 v°.)

GRONDER, v. — N., se plaindre entre ses dents :

Les portes covient a ouvrir
En ceste Bible, qui qu'en *gronde*,
Dou siecle et de l'estre du monde.
(Guiot, *Bible*, 42.)

— Fig. et par extens. :

Ha sembrebieu ! quel aguillon
A gens qui sçavent gourmander
Pour faire un appetit *gronder*
Encontre une pippe de vin !
(*Act. des apost.*, vol. I, f° 137ᵇ.)

— A., murmurer entre ses dents :

Pour m'empescher tu *gronde* une menasse.
(*Pièce du xivᵉ s.*, A. mun. Nantes, dans *Rev. des Etudes juives*, XIV, 88.)

GROS, adj., qui dépasse le volume ordinaire :

Ele fud bele e grasse e *grosse*.
(*Vie de saint Gile*, 1530.)

Grous et menus. (Mai 1249, S.-Sauv., A. Moselle.)

— Au sens moral :

Unc ne furent veuz deus teus,
De si *gros* quers ne si cruels.
(Huon de Rotel., *Ipomedon*, 9537.)

Pramet li assez de pramesses
Grosses et grandes et espesses.
(*Clef d'amors*, 717.)

— Grossi, enflé ; par extens. :

A ceste parole, les *grosses* larmes me tomberent des yeux. (Est. Pasq., *Lett.*, XIII, 12.)

— Au fém., enceinte :

Que la dame est *grosse* d'enfant.
(Rob. de Blois, *Poés.*, B. N. 24301, p. 542ᵇ.)

Quant fame plede ou ele est asaillie de plet, ele puet bien essoinier sans jour s'ele est *grosse*, mes qu'ele soit pres de son terme. (Beauman., *Cout. de Clermont en Beauv.*, § 116, Am. Salmon.)

— Par extens. et au sens moral :

Estant encore mon ame *grosse* d'envie... d'ouir et congnoistre. (Maum., *Euv. de S. Just.*, f° 44 r°.)

— *Gros estat*, état de grossesse :

Ce porteur vous dira le *gros estat* ou il m'a laissee, quy est tel, que le roy et Madame ont bien veu qu'il ne pouvoit mener loing, car je me doubte d'estre au septiesme mois. (Mars 1530, *Lett. de Marg. d'Angoul.*, LXXVII.)

— *Se porter gros de*, tirer vanité de :

Enflure de scienche, c'est cose moult doutable,
On en devient tout fier, s'en est on moins afable,
Se *s'en porte* on plus *gros* entre gens et a table.
(Gillion le Muisit, *Poés.*, I, 259.)

— *Gros*, se dit quelquefois pour renforcer la signification du substantif auquel il est joint :

Quand il fut parvenu jusques au soudant, le fist estre une *grosse* heure ou environ en bas, en sa presence. (Monstrelet, *Chron.*, II, 39.)

— Qui a de la gravité :

Aprez ledit acord fait, s'esleverent de *grosses* paroles entre le duc de Sombresset et le comte de Salsebery, et y eut grant aparition de guerre. (Wavrin, *Anchienn. Cron. d'Englet.*, II, 187.)

Desquelz plusieurs avoyent achevé de *grosses* guerres, dont ilz estoyent retournez en triumphe. (Amyot, *Vies*, Cicero.)

— En parlant de personnes, important :

Les plus *gros* personnages de la ville. (Amyot, *Vies*, Cicero.)

— *Faire du gros*, faire l'important :

Ces exemples devoient bien faire cesser le caquet a ceux qui font tant des *gros*, a cause de leurs pierreries et bagues. (G. Bouchet, *Serees*, XXXIII.)

— Grossier, par opposition à délicat :

Et mengoient pain *gros* et buvoient eaue. (*Livre du chev. de La Tour*, CXXV.)

— Fig., général. par opposition à particulier :

Je les enseigne d'une façon certes fort *grosse* et planiere. (La Boet., *Mesnag. de Xenoph.*)

— S. m., la partie la plus grosse :

Feruz d'une sajete parmi le *gros* del braz desoz l'espaule. (Villehard., § 496.)

— Ce qu'il y a de principal, de plus important :

Trop de subject de juger et croire que le *gros* de nos affaires tourne maintenant de vostre costé. (20 sept. 1595, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 215.)

— Ancienne monnaie de valeur variable :

... Plus de chincquante mille livre
De viex *gros*, monoie de son temps,
Fist ce Weri comme j'entens,
De domage a la dicte eglise.
(*Chron. de l'abb. de Floreffe*, 1277, Chron. belg.)

— *En gros*, loc. adv., par grande quantité :

Acheter du drap *en gros*... Vendre *en gros*. (1248, *Régl. de la drap.*, A. mun. Laon.)

— D'ensemble :

Les divers capitaines hazardoient plusieurs attaques a part et ne faisoient rien *en gros*. (Aubigné, *Hist. univ.*, V, xiii.)

— *De gros en gros*, d'une façon générale :

Pour disposer *de gros en gros* nostre lecteur a la cognoissance de ce qui se passe en toutes les parties du monde. (Aubigné, *Hist. univ.*, I, 13.)

Cf. IV, 367ª.

GROS BEC, s. m., genre d'oiseaux passereaux conirostres, à bec court et gros :

Encor n'avons trouvé autre propre nom françoys mieux a propos pour nommer cest oyseau, que de l'appeller *gros bec*, car il a le bec moult gros pour sa corpulence. (Belon, *Nat. des oys.*, 7, XXX.)

GROSEILLE, s. f., fruit du groseillier :

L'effors le roi ne prise une *grozelle*.
(*Loh.*, fragm. Châlons, 199, Bonnardot.)

Tote la cort ne prise .I. *grosele*.
(*Ib.*, ms. Montp., f° 177b.)

Pour *grousielles* mises esdis pastez. (1450, *Exéc. test. de Jaque Daubermont*, A. Tournai.)

Groiselle. (1464, J. Lagadeuc, *Cathol.*)

Groyselle. (1471, *Compt. du roi René*, p. 275.)

Excepté de *groiselles* rouges.
(Martial d'Auv., *Amant rendu cordelier*, 1384.)

Et le tetin rond comme une *groizelle*.
(Cl. Mar., *Rond. de celuy qui ne pense qu'en s'amye*, Œuvr., p. 354, éd. 1596.)

Groiselle ou *groselle*. (La Porte, *Epith.*)

GROSEILLIER, s. m., arbrisseau formant un genre de la famille des grossulariés, épineux et portant de petits fruits aigrelets :

Devant ceo que creisent vos espines en *groseiller*. (*Liv. des Ps.*, ms. Cambr., LVII, 9.) Var., *gloseiller*. — *Lib. psalm.*, ms. Oxf., *groselier* ; var., *groseillier*.

Ramnus, *grisiler*. (Garl., ms. Bruges, 546.)

Groisellier. (1304, *Trav. aux chât. des comtes d'Art.*, A. N. KK 393, f° 31.)

Groessellier. (1312, *Lett. du vic. de Fal.*, Jumièg., A. Seine-Inférieure.)

Raminus, *gresillier*. (*Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 7679, f° 235 v°.)

Ramnus, ung arbre, *rouseiller*. (*Catholicon*, ms. Lille 369, Scheler.)

Pres de hung *grosalier*. (1339, Fontenet, H 574, Planay, A. Côte-d'Or.)

Groisillier aussi y estoient.
(G. Mach., *Poés.*, B. N. 9221, f° 81 r°.)

Grozelieir. (*Psaut. de Metz*, LVII, 9.) B. N. 9572, *groselieir*.

Grouzelyer. (1382, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Pour *grouseliers*, rosiers achetes au marchié. (16 oct. 1430, *Tut. de Pieret de Landas*, A. Tournai.)

Groeselier. (1464, J. Lagadeuc, *Catholicon*.)

Groyselier. (1471, *Compt. du roi René*, p. 275.)

Ce seroit chercher des raisins sur des *groseillers*. (Lariv., *le Morf.*, V, 4.)

Et le bouton des nouveaux *groiseliers*.
(P. Rons., *Œuv.*, Poemes, l. I, p. 776, éd. 1584.)

Ne parlons donc plus de groiselles,
Laissons les sur les *groiseilliers*.
(A. Du Breuil, *Muses gaillardes*, sign. Q 5 v°, éd. 1609.)

— Nom propre :

Perrenetus *Grossellers*. (1290, *Martyrologe de N.-D. de Beaune*, p. 230, Boudrot.)

GROSSE, s. f., nombre de douze douzaines de certaines marchandises :

.IIII. *grosses* de vremeilles sans fers. (6 janvier 1453, *Exéc. test. de demiselle Jehenne de Latre*, A. Tournai.)

— Expédition d'un acte, d'un jugement :

Le dit du Bust lui demandoit la *grosse* et seel d'une obligacion. (Jean de Roye, *Chron.*, p. 59.)

Cf. Groisse, IV, 364c.

GROSSERIE, s. f.

Cf. IV, 368a.

GROSSESSE, s. f., état d'une femme enceinte :

Et quant ele essoine pour *grossece*, ele se doit fere rajourner dedens les .xv. jours qu'ele est relevee, s'ainsi n'est qu'ele gise malade. (Beauman., *Cout. de Clermont en Beauv.*, § 116, Am. Salmon.)

Une fausse *groissesse*. (*Lett. de Cath. de Bourb. au roi*, coll. Dupuy 407, f° 110, B. N.)

Cf. IV, 368a.

GROSSEUR, s. f., volume de ce qui est gros :

La sus en ces desers, pues .II. arbres trover
Qui .c. pies ont de haut et de *grossor* sunt per.
(*Rom. d'Alex.*, f° 55c.)

E le cors de ceo force e *grossur*
Purchace e prent a chief de tur.
(Pierre d'Abernun, *le Secré des secrez*, B. N. 25407, f° 191c.)

Grousseur. (*Off. claustr. de S. Oyan*, IV.)

Groisseur. (Laur. de Premierf., *Decam.*, B. N. 129, f° 157 v°.)

A cause du debordement et *grosseur* de la riviere. (1583, ap. Félib., *Hist. de Paris*, III, 16.)

Cf. IV, 368b.

GROSSIER, adj., qui manque deténuité, de finesse, de délicatesse.

— Qui n'est pas délicatement fait :

Une forge *grossiere*. (1329, Belhomert, A. Eure-et-Loir.)

Bœufs aux testes *grossieres*.
(Jamyn, *Iliade*, XXIII.)

— Mal poli, inculte :

Que nostre esprit est trop *grossier*. (Calv., *Serm. s. le Deuter.*, p. 340, col. 1.)

— Anc., au fém., enceinte :

Si vous alaictez des enfans,
Je tiens qu'ilz seront triumphans,
Ou si vous devenez *grossiere*,
Ilz vous vauldront bien gibeciere.
(F. Julyot, *El. de la belle fille*, p. 71, éd. 1873.)

Cf. IV, 368b.

GROSSIEREMENT, adv., d'une manière grossière, sommairement.

— Anc., d'une manière facile, simple :

Dis moy, feis je, en quelle maniere les peus tu faire bons a commander entre les hommes ? Fort *grossierement*, dit il. (La Boet., *Mesnag. de Xenoph.*, p. 215.)

Cf. IV, 368c.

GROSSIERETÉ, s. f., caractère de ce qui est grossier :

Grossiereté. Humor grossero, necedad. (Oudin.)

GROSSILLON, v. Croisillon.

GROSSIR, v. — N., devenir gros :

Veissies si Flagot et *grossir* et enfler.
(*Fierabras*, Vat. Chr. 1616, f° 64b.) A. P., 4368, *engroisier*.

— A., rendre plus considérable ; au réfl. :

Cette somme *s'estoit grossie* des moutes dues par suite de retard dans le paiement. (1368, *Lett. de Ch. V*, G 4063, A. Seine-Inférieure.)

— Au sens moral :

J'eusse aymé a leur *grossir* le cœur d'ingenuité et de franchise. (Mont., II, viii, p. 248, éd. 1595.)

GROSSISSEMENT, s. m., accroissement de volume :

Et le corps, quant et quant s'estendant roidement avec *crossissement* de nerfz, tomba mort tout a plat. (*Alector*, f° 42 r°, éd. 1560.)

GROSSO MODO, loc. adv., en gros :

Le vulgaire de Paris dit aussi *grosso modo*. (H. Est., *Apol. p. Herod.*, p. 15, éd. 1566.)

GROSSOYER, v. a., dresser la grosse d'un acte :

Pour *grossier* et doubler ce present compte .II. foiz, .XII. l. par. (1335, *Compte d'Oudart de Lagny*, A. N. KK 3a, f° 294 r°.)

Par lesquelles les tabellions ou leurs coadjuteurs devoient *grossoier* et porter au seil leurs contraux dedans certain temps declarié. (1405, *Lettre de Jean Sans Peur*, ap. Simonnet, *Doc. pour servir à l'hist. des instit. de Bourgogne*, append., VI-VII.)

Pour .XVI. peaulx de parchemin pour *grossaier* ces presens comptes. (1449, *Compte de S.-Sauv. de Blois*, B. N. 6215, f° 18 v°.)

Et sera icelluy greffier tenu de rapporter et monstrer la minute desditz escriptz aux chapitres ensuyvans pour *estre* veue et corrigee, apres *grossoyee* et leue avec la minute de l'euvre subsequent. (*Ord. de Louis XI pour l'ordre de S.-Michel*, ms. Bibl. du Louvre, E 1444, f° 14 v°.)

Cf. Grossoier, IV, 368c.

GROTESQUE, s. f., anc., petite grotte :

Un des gens de Jean Baptiste le conduit a une petite *grotesque*, ou il lisoit, laquelle estoit tapissee de beaux lauriers. (Belleforests, *Secr. de l'agric.*, p. 189.)

— Ornement capricieux, imitation de ceux qui ont été trouvés dans certains édifices anciens mis à jour par des fouilles :

De voir que la Nature avoit portrait les murs
De *grotesque* si vive en des rochers si durs.
(P. Rons., *Œuv.*, Egl. III, p. 554, éd. 1584.)

— Ce genre d'ornements :

Comme en *crotesque* on voit par entremeslemens
De bestes et d'oyseaux divers accouplemens.
(VAUQ., *Art poet.*, I.)

GROTTE, s. f., excavation pittoresque, naturelle ou de main d'homme :

. . S'endormir au coin
De quelque *grotte* sauvage.
(RONS., *Odes*, V, 16.)

Et me souvient d'une decision de droit touchant les princes, qui merite estre gravee en lettres d'or dedans leurs *grottes* et palays. (BODIN, *Rep.*, I, 9.)

Cf. CROUTE, au Supplément.

GROUETTE, s. f., partie graveleuse et pierreuse du sol :

Les terres glaireuses, pierreuses, ou grouetteuses et graveleuses, et qui ont force cailloux ou argille en fond et couvers de terre, sont bonnes, pourveu qu'il ait de la terre parmy, et qu'elles soyent souvent rafraischies de labour jusques a leur *grouette*. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 687.)

Cf. GROETE, IV, 363ª.

GROUILLANT, adj., qui grouille :

... On voit a ce tombeau
Percer en mille endroicts les arenes bouillantes
De jambes et de bras et de testes *grouillantes*.
(AUBIGNÉ, *Trag.*, l. VIII, t. II, p. 183, Ch. Read.)

GROUILLER, v. n., présenter une agitation confuse :

Ung monstre pullulant et *grouillant* de serpens.
(*Baratre infernal.*)

Dans ses os sa mouelle
Grouille de chenilleaux.
(J. A. DE BAIF, *Passetems*, l. III, f° 74 v°, éd. 1573.)

— Produire un bruit confus :

Mon ventre *croulle*, je pence qu'il y a des grenouilles dedans. (PALSGRAVE, *Esclairc. de la lang. franç.*, p. 502.)

Cf. IV, 370ª.

1. **GRUAU**, s. m., petit de la grue :

Esdites isles ou prend les sacres et les petits *gruaux* pour friands morceaux. (DU PINET, *Pline*, X, 49.)

2. **GRUAU**, mod., v. GRUEL.

GRUE, s. f., gros oiseau voyageur de l'ordre des échassiers :

Et ont *grues* et gantes et poons enpevrez.
(*Voy. de Charlem.*, 411.)

Et cil achete et malars et perdris,
Grues et jantes.
(*Garin le Loherain*, dans Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 116, 15.)

— Par injure, *cou de grue*, celui qui redresse et tend le cou comme font les grues :

Entent cha, orguieus, *cous de grue*.
(RENCLUS, *Miserere*, CLXXXII, 1.)

— *Faire la jambe de grue*, attendre sur ses pieds :

Mais avez vous proposé de *faire* icy longtemps *la jambe de grue?* (TOURNEB., *les Contents*, I, 3.)

— *Voler par dessus les grues*, voler très haut :

Je cudoye monter aux nues
Et *voler par dessus les grues*,
Telement fuy d'amours ravis.
(J. LE FEVRE, *Matheolus*, I, 635, Van Hamel.)

— *Prendre au ciel la grue*, faire une chose extrêmement difficile :

Or se rant en aucun couvent
Qu'il ne set garder la franchise
Que nature avoit en lui mise,
Et cuide *prendre au ciel la grue*
Quant il se met illeuc en mue.
(*Rose*, B. N. 1573, f° 38ª ; I, 150, Michel.)

— Fig., niais, qui se laisse facilement tromper :

Or il failloit sans aucune achoison,
Par sur ung puitz qui respond en la rue
Entrer leans ; Faifou ne fut pas *grue*,
Entre premier, l'autre le suyt apres...
(BOURDIGNÉ, *Leg. de P. Faif.*, V, p. 37.)

Je ne vous tiens point si *grue* que je puisse vous faire accroire que le rapport soit egal en toute façon. (CHOLIERES, *Matinees*, p. 142, éd. 1585.)

— Appareil pour soulever des fardeaux :

Pour le feraille d'un engien appellé *grue* servans aux carpentiers et machons de ladicte ville. (20 février 1467-21 mai 1468, *Compte d'ouvrages*, 3ᵉ Somme de mises, A. Tournai.)

— Sorte de carcan, instrument de punition pour les soldats :

Deux ans a esté en mue,
En la *grue*,
En prison en grant souffrance.
(J. REGNIER, *Fortunes et adversitez*, sign. O 5 v°, éd. 1526.)

GRUEL, mod. gruau, s. m., grain mondé et moulu grossièrement, mais sans trace de son :

Les *gruyaux* ou recoppes. (*Ménagier*, II, 89.)

J'ay *gruel* c'on n'a pas pillé,
Coton batu, coton fillé.
(*Passion Nostre Seigneur*, Jub., *Myst. inéd.*, II, 300.)

Gruel. (1481, S. Melaine, Morl., A. Finistère.)

Apporte moy le pain bis. Et a moy de *gruau* ou de seigle. (B. JAMIN, *Traduct. des dialog. de J. L. Vives*, f° 83 v°, éd. 1576.)

— Avoine, orge séchée au four, dépouillée de son enveloppe et grossièrement moulue :

Pultes, *grueus*. (NECKAM, Scheler, *Lex.*, p. 86.)

Les Grecs ne faisoient d'aultre chose leur *grio* sec que d'orge. (DU PINET, *Pline*, XVIII, 7.)

GRUERIE, s. f., office de gruyer :

Gaiges et souldes de six personnes que le dit seigneur a ordonnees pour la garde des forestz et *gruyrie* de la seigneurie Saint Germain en Laye. (*Compt. de la venerie de Ch. VIII*, p. 6.)

Lieutenant de la *grueyrie*. (4 avr. 1551, *Pap. de Granv.*, III, 513.)

— Droit de justice que le roi avait dans les bois d'un particulier :

Font pluseurs empeschemenz aux bonnes gens soubz umbre des *grueries* et graeries que nous avons esdictes forestz. (26-27 mai 1413, *Ordonnance cabochienne*, § 236, Coville.)

Cf. GRUIERIE, IV, 371ᵇ.

GRUGER, v. a.

Cf. GRUGIER, IV, 371ª.

GRUMEL, mod. grumeau, s. m., petite masse de substance pulvérulente agglomérée ou de substance liquide coagulée :

Prendes farine d'aveine et d'espeautre... et faites cuire a maniere de *grumiel*. (ALEBRANT, *Traité*, B. N. 2021, f° 42ᵇ.)

Grumeau de sang. (JOUB., *Gr. chir.*, p. 254, éd. 1598.)

Cf. IV, 371ᵇ.

1. **GRUMELER**, v. a., mettre en grumeaux.

— *Grumelé*, p. passé :

L'angelicque fait fondre le sang *grumelé*. (G. GUEROULT, *Trad. de l'hyst. des plant. de L. Fousch*, c. XLIII.)

2. **GRUMELER**, v. GROMMELER.

GRUMELEUX, adj., qui a des petites inégalités dures, au dehors ou au dedans, semblables à des grumeaux :

On la juge au toucher, quant on la sent rapeuse
[(la gemme)
Sans lustre, sans polli, sous le doigt *grumeleuse*.
(R. BELLEAU, *Œuv. poét.*, Disc.)

Une chair fort dense et *grumeleuse*. (PARÉ, XVIII, 41.)

GRUMILLON, s. m., petit grumeau :

Le passevelours jaune est de faculté incisive et subtiliante. Et par ce son couppet ou summité beue en vin provoque les flueurs des menstrues ; et tient on qu'elle fait fondre les *grumillons* de sang caillé non seulement en l'estomac, mais aussi en la vescie. (GUEROULT, *Trad. de l'hyst. des plant. de Fousch*, ch. XXXIV, p. 77.)

GRUYER, s. m.

Cf. GRUIER 1 et 3, t. IV, p. 371ª et 371ᵇ.

GUAIRE, mod. guère et guères, adv., beaucoup ; s'emploie surtout avec la négation :

Li quens Rollanz ne li est *guaires* luign.
(*Rol.*, 1897.)

Gaire noi dormet.
(*Sponsus*, 14.)

Ne lur ert *guaures* contendu.
(BEN., *D. de Norm.*, I, 1862.)

Voire, ce dist li altres, preus sera s'il vit *guere*.
(*Mainet*, p. 25.)

Il n'eurent *waires* alé quant. (*S. Graal*, Vat. Chr. 1687, f° 104[d].)

Vo feme, Adan, ne l'en doit *vaires*.
(A. DE LA HALLE, *le Jeu Adam*, Œuv., p. 309, Coussemaker.)

En *gaires* de temps. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 181.)

Et n'avoient *guerres* servy. (8 mai 1500, *Leuwier du molin du Sauchoit a Jehan Radoul*, chir., St-Brice, A. Tournai.)

Non *gueres* de temps apres. (AMYOT, *Vies*, Alex. le Grand.)

Guiere loing.
(SALEL, *Iliade*, XI.)

Le Parlement tenu l'an passé a Pontigon et depuis a Anternac, n'avoit de *guieres* servy. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, 2e vol., V, 9.)

Cf. GUAIRES, IV, 373[b].

GUAIT, mod. guet, s. m., action de guetter; part., surveillance de nuit dans une ville :

Et li duc Begues de son *gait* est partis.
(*Garin*, 2e chans., XXXV.)

Le doyen qui le gaiga pour un deffault de *wayt*... (1398-1401, B 1044, f° 37, A. Meuse.)

Et furent si souspris, car il ne faisoient point de *ghet*. (FROISS., *Chron.*, IV, 43, Luce.)

Avoir delaissié a adjourner et signifier a un disenier que il et se disaine fust a son *wait*. (26 juin 1422, *Reg. de la loy*, 1413-1424, A. Tournai.)

Ceulx qui font illecq le *ghait*. (22 août-21 nov. 1433, *Compte d'ouvrages*, 5e Somme de mises, ib.)

Ceulx quy y font le *ghayt*, cascune nuyt. (22 mai-21 août 1434, *Compte d'ouvrages*, 4e Somme de mises, ib.)

Est tousjours au *guet* comme un lievre. (LARIVEY, *les Escol.*, II, 3.)

— Troupe de gens chargés de faire le guet :

Et si ne voist mie li premiers *wes* couchier, tant que li darrains *wes* soit venus pour faire sa besogne. (Sainte Luce 1277, *Liv. des bans et ordonn.*, ms. Tournai CCXV, f° 26 r°.)

Et li *gez* s'efforcha et avancha che qu'il peult de venir celle part ou li noise estoit. (FROISS., *Chron.*, I, 331, Luce, ms. Amiens.)

Et vinrent au *get* de le ville, et compterent tout ce qu'il avoient oy. (ID., *ib.*, V, 364, Luce, ms. Amiens, f° 115.)

A Warnei por despens que ly dit banderet et ly *gay* despendirent, .IIII. s. (1418, *Comptes du trésorier*, n° 31, Arch. Fribourg.)

Par coy fuit ordonnes de faire double le *way*. (J. AUBRION, *Journ.*, an 1467.)

— *Mot du guait*, mot donné à ceux qui sont du guet pour qu'ils puissent se reconnaitre; fig. et par extens., *bailler le mot du guait*, donner un moyen de reconnaissance :

Auquel... il *avoit baillé le mot du guet* de ne faire que semblant. (BONAV. DESPER., *Nouv. récréat. et Dev. suppl.*, CXIII.)

— *Avoir le mot du guait de*, être d'intelligence avec :

Encore que tous les teincturiers qui falsifient les teinctures n'*ayent* pas *le mot du guet des* marchands, si est ce que... ainsi si les marchands ne recevoyent point de marchandise qui ne fust loyale, il est certain qu'il ne s'en feroit point d'autre. (H. ESTIEN., *Tr. prep. a l'apol. p. Herod.*, XVI.)

GUAITIER, mod. guetter, v. a., surveiller patiemment pour surprendre :

La noit la *guaitent* entresqu'a l'ajurnee.
(*Rol.*, 3731.)

Li tiers le vait *gaitant*, por bien son colp jeter.
(*Naiss. du Chevalier au cygne*, 2530.)

L'arceveske *waita*, s'el prist.
(MOUSK., *Chron.*, 30805.)

Lequel (le martinet) *gactoit*
Le petit poisson qui passoit.
(LE ROI RENÉ, *Regnault et Jeanneton*, Œuvr., II, 114.)

Il envoia Enguerran de Bournoville, par ung matin, a la porte du marchié a chevaux, cuidant que ceulx de la ville le deussent mettre ens; mais ils ne peurent, car ilz *furent* trop pres *vaities*. (P. DE FENIN, *Mém.*, p. 37.)

Cf. GAITIER, IV, 206[a].

GUANACO, s. m., espèce du genre lama :

Il y a ici deux sortes de *nacos* que nous appellons moutons. (FUMEE, *Hist. des Ind. occ.*, f° 224 r°.)

GUARET, mod. guéret, s. m., terre labourée non ensemencée; terre laissée en jachère :

Mort le tresturnent tres en mi un *guaret*.
(*Rol.*, 1385.)

Se l'un a l'autre a mesfait,
Li vilains qui est al *garait*
Le compire a un jor si cher
Que il n'a la nuit ou cochier.
(*Besant de Dieu*, 777, Martin.)

Fuir s'en vaut tot .I. *garai*
Vers ses homes, por garantise.
(*Blancand.*, 3396.)

Et s'il avenoit qu'ilz venissent a ung *gueret* ou en une gaschiere ou rascleis et les chiens ne vont plus avant... si preigne par devant des *guereis* en pais ou les chiens en puissent assentir en herbes ou autres choses... (GAST. FEB., *Chasse*, Maz. 3717, f° 68[d].)

Ainsi que les supplians faisoient pasturer leurs beufs arans en une estouble ou *garet*. (1470, A. N. JJ 196, pièce 280.)

Je demeneray
Mes berbiettes aux *vuaretz* paistre.
(*Chans. norm. du XVIe siècle*, VIII, Jac.)

Varet, m. *Gueret*, Barruecho. (OUDIN, 1660.)

— Anc., *en guaret*, en jachère :

Les supplians vindrent sur une piece de terre... estant *en waret*, afin de la cultiver. (1472, A. N. JJ 195, pièce 701.)

GUARIR, v. — A., délivrer d'une maladie :

Comment cil l'*avoit* en Atheines
Gari de douleurs et de peines.
(*Athis*, ms. St-Pétersbourg 54, f° 16[d].)

S'est hom qui eue ait la male erite couse,
Sen front let de cele aigue qui est tant bone couse,
Sempres *sera garis*, ja n'ert tant angoissouse.
(*Naiss. du Chevalier au cygne*, 148.)

Lazarons a quanke il veut,
Il *est* de ses plaies *garis*.
(RENCLUS, *Miserere*, XLVIII, 9.)

Pour li *warir* de mal de Venue, .X. s. tournois. (1344, *Compte des enfans de jadis Lotart de Bietune*, A. Tournai.)

Et pour ce qu'il ne mourut au chemin, le baillis li fist envoier a Estain pour le faire *warir*. (Déc. 1353, *Compte*, dans *Annales du Barrois*, I, 365.)

Saner et *ghuerir* les bonnes gens. (23 mai 1538, *Reg. des consaux*, A. Tournai.)

— Fig., délivrer d'un mal :

Miex en vaurras, mais que t'essaies
A ta char pugnir et purgier
Pour *gairir* t'ame et alegier.
(*Mir. de N.-D.*, III, 26.)

— N., être délivré d'une maladie :

Depreient Deu que conseil lur an duins
D'icel saint hume par qui il *guarirunt*.
(*Alexis*, XIe s., str. 62[d].)

Se jo *wary* de ceste enfermeté. (1222, S.-And.-du-Cât., Camb., A. Nord.)

— Être délivré d'un mal :

En dolor ert et en grant mal
Et ne l'osot dire al vasal ;
Ne *guarra* mais ainsi lonc tens,
S'ele ne prent altre porpens.
(*Eneas*, 1437.

Cf. GARIR, IV, 229[c].

GUARISON, mod. guérison, s. f., action de guérir :

Ainz le vespre arivera
La u sa *guarisun* avra,
Desuz une antive cité,
Ki esteit chies de cel regné.
(MARIE, *Lais*, Guigemar, 205.)

Pour la *gareyson* de vostre filz. (*Sept sag.*, p. 122, G. Paris.)

Et pour ce doit il avoir defendeur, car on ne set le certain jour de sa *garison*. (BEAUMAN., *Cout. de Clerm. en Beauv.*, § 118, Am. Salmon.)

Pour pluiseurs emplastres et erbes que maistres Jehan Bourgois, surgyen, ordonna pour le *gharison* de le gambe dudit Colin. (1406, *Compte de la tutelle de Jehanne Trion, Colin et Andruet Despars, enfants de Coppart et Catherine de Nollay*, A. Tournai.)

— Fig., action de délivrer d'un mal :

Li reis e l'eveske conseillent
E del seint hume s'esmerveillent
Kil ne volt aver ren del lur
Ne *garisun* de sa dulur.
(*Vie de saint Gilles*, 2049.)

Se ne prenois cure de ma *guerixon*.
(PERRIN D'ANGINCOURT, *Chans.*, ms. Berne 389, f° 99 v°.)

Voila tout un peuple purgé, voila une

guairison commune. (Calv., *Serm. s. le Deuter.*, p. 524b.)

Cf. Garison, IV, 231a.

guarissable, mod. guérissable, adj., qui peut être guéri :

Conme venin serpentin nient *garissable.* (*Psaut.*, B. N. 1761, fo 180c.)

Ny en livre ebrieu ne latin
Ne trouvay herbe ne racine
... Parfaite medicine
Pour tel mal estre *garissable.*
(*Mir. de N.-D.*, III, 131.)

Une maladie (les écrouelles) *guerissable* aux roys. (*Jard. de santé*, I, 14.)

Guarisable. (Le Plessis, *Ethiq. d'Arist.*, fo 56 vo, éd. 1553.)

Guarissable. (La Bod., *Harmon.*, p. 782.)

Cf. Garissable, IV, 231c.

guarisseur, mod. guérisseur, s. m., celui qui guérit :

Lou *gariseur* ki garist netement. (xive s., *Serm. lat.-fr.*, ms. de Salis, fo 77 vo.)

On les devroit mieulx appeller tueurs de gens que *garisseurs.* (*Liv. des Esches*, ms. Chartres 419, fo 83 ro.)

Guerisseurs de playes. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, fo 154 ro.)

O vanité! o oyseux gaudisseurs ! Aymez, prisez, receuz des *guarisseurs* de gens, lesquels n'ont point de maulx extresmes. (B. Desper., *Recueil*, Prognostication, p. 156, éd. 1544.)

Cf. Gariseor, IV, 230c.

guarite, mod. guérite, s. f., anc., refuge :

Ceste roche est Jhesucrist meismes qui est li refuges et la *garite* aus humbles. (Laurent, *Somme*, ms. Chartres 333, fo 40 vo.)

— *Gagner a la guarite, prendre la guarite,* s'enfuir :

Ayant pris la garite pour se sauver, il se trouva le matin au milieu du camp des Suisses. (Pasq., *Lett.*, IV, 20.)

— *A la guarite!* sauve qui peut :

A la garite, a la garite!
Fui tost, fui tost, et guari te.
(G. de Coinci, *Mir.*, ms. Soiss., fo 206b; Poquet, col. 647.)

— Par extens., fuite :

Et gens de bien et les meschans
Ont tout gaigné a la *guerite.*
(Cl. Marot, *Quatrieme epist. du Coq a l'asne*, Œuv., I, 284, Jannet.)

— Petit logement de bois ou de pierre, où une sentinelle se met à couvert :

Gharite. (1364, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Vous faciez refaire yceulx *garites*, paliz et autres emparemens. (1367, *Cartons des rois*, A. N. K 49, pièce 24.)

Et fissent la riviere d'Escault floer entour le ville, et renforchierent leurs gais as portes, as tours et as *garittes*, tant de jour comme de nuit. (Froiss., *Chron.*, II, 197, Luce, ms. Amiens, fo 40 vo.)

gué, s. m., endroit d'un cours d'eau où l'eau est assez basse pour qu'on puisse le traverser à pied :

Il ne vienent a eve n'en partissent li *guet.*
(*Voy. de Charl.*, 256.)

Desus le *gué* de Alne eu rivage.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 21380.)

Li primiers de cez trois trespesset a neif, li seconz per pont, et li tierz per *weit.* (*Serm. de S. Bernard*, 157, 15.)

Vadullum, petit *guays.* (*Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 7679, fo 260 ro.)

Un archie du pont veirent queir enmi leur *vé*
Et la tour qui fu sus chey d'autre costé.
(Cuvel., *B. du Guesclin*, var. des v. 19530-19535, Charrière.)

Ils passoient a *guay* tous armez, estant jusques aux aisselles en l'eau, et la demeurerent toute nuict. (*Journ. du siège*, ms. Saint-Pétersbourg, ap. Boucher de Molandon, *Délivr. d'Orléans*, p. 33.)

Ilz destrousserent grand nombre de gens d'armes au *waid* de Chastenay. (*Chron. de J. Lud et Chret.*, p. 10.)

Nientmains enfin sont arrivé
A ung *ghes* qu'il ont retrouvé.
(*Pastoralet*, ms. Brux., fo 45 vo; 6333, Chron. belg.)

Lors monta le duc Guillaume a cheval, et sans nul attendre passa les *veez* saint Clement, et vint a Bayeulx. (*Cron. de Norm. de nouveau corrigees*, fo 44 ro.)

— Fig. :

L'abisme parfonde de ses jugemens si s'est faite *guey* et puez aler au fons. (*Policrat. de J. de Salisb.*, B. N. 24287, fo 58a.)

— Fig., *sonder le gué*, voir, avant de s'engager dans une affaire, s'il n'y a pas de risques :

Le roi estant hors la porte Neuve du Louvre avec le gros de son armee, deliberoit d'y entrer des premiers pour *sonder le gué*, et reconnoistre s'il n'y avoit point en cette entreprise quelque appast pour le surprendre. (Pasq., *Lett.*, XVI, 2.)

— T. provincial, abreuvoir :

Ke nus ne gete ordure ne ne pise dedens les *weis* de le vile. (1280, *Reg. aux bans*, AB xviii, 16, no 351, A. S.-Omer, Giry.)

Comme une chambriere, appellee Jehannette, fust venue abuvrer un cheval au *woué* ou *gué*, qui estoit devant l'ostel... (1405, A. N. JJ 160, pièce 205.)

Seans en le rue du wies *wez*, dicte de Saint Christofle, en ladicte ville. (7 nov. 1463, *Werp maistre Pierre Thou, chancellier et chanonne de Tournay*, chir., A. Tournai.)

Cf. IV, 374a.

gueable, adj., qu'on peut passer à gué :

Ne cele eve n'est pas *gaable.*
(Ben., *D. de Norm.*, II, 19308.)

Les eaux estoient fort basses et par ainsi *gayables* de tous costez. (Du Villars, *Mém.*, III, an 1552.)

Les ondes d'Acheron sont au passer *guaiables.*
(*L'Enfer de la mere Cardine*, Poés. fr. des xve et xvie s., III, 314.) Impr., *quaiables.*

Une petite riviere peu *gueyable.* (La Noue, *Disc.*, p. 441.)

guede, s. f., plante tinctoriale de la famille des crucifères, dite aussi pastel, feuilles séchées de cette plante ; la couleur bleue qu'on extrait de cette plante :

Une maille deu tonliu de chacun bareil de *waisde*, de l'acateur, et li surplus deu tonlieu de *waide* me demeure. (1249, *Cartul. de Corbie*, ap. Duc., *Guaisdium.*)

Le setier de *geide.* (1295, *Cart. de Prov.*, fo 141c.)

Cartee de *waide*, .ii. d. (xiiie s., *Tarif de tonlieu*, II G 1899, no 162, A. du chap. de S. Omer, Giry.)

Deux moulins a *guesde.* (*Reg. de l'hosp. de S. J. de Jér.*, A. N. S 5543, fo 44 vo.)

Des *voides* et varences. (1370, *Rançon du roi Jean*, A. N. KK 10b, fo 6 ro.)

De *voydes* et varences. (*Ib.*, fo 9 ro.)

Pluiseurs drapz et piechez taings en *wede.* (27 nov. 1387, *Exéc. test. de Mahieu le Leu*, A. Tournai.)

Molin a *waidde.* (1390, *Compt. de l'ev. d'Amiens*, A. Somme.)

Item sy une navire de *wedde* passe les deux rivieres dessus dites, soit la nave grande ou petite, elle doibt au seigneur soixante sols parisiz. (1412, *Cartul. des wynaiges, payaiges et deubz en la ville de Mortaigne*, ms. Valenciennes 249, p. 164.)

Mesurage de *guedes*, cendrez, vaude et varence. (xve s., reg. A 1, fo 80 ro, A. mun. Rouen.)

gueder, v. a.

Cf. IV, 374b.

gueer, v. — A., passer à gué :

Passont oussi la dit riviere en *waiiant* tout oultre, sens nuls perilhes a eskiveir. (J. de Stavelot, *Chron.*, p. 102, Borgnet.)

Les hommes ne l'osent trespasser ne *gaer* (le fleuve). (J. de Vignay, *Enseignem.*, ms. Bruxelles 11042, fo 66b.)

Comme s'il y eust une riviere entre deux qu'on ne peust *gueyer.* (Seyssel, *Appian Alex.*, fo 359 ro.)

Esloignerent le passaige et se misrent a *gueer* la riviere. (J. d'Auton, *Chron.*, B. N. 5081, fo 50 ro ; I, 259, Soc. Hist. de Fr.)

Ils trouverent les petits ruisseaux si fort crus qu'a peine les purent ils *gueer.* (Marg. d'Ang., *Hept.*, prol.)

Ceux qui ne pouvoient *guayer* les rivieres se mettoient sur leurs boucliers qui leur servoient de bateaux. (Marc Lescarbot, *Hist. de la Nouv. France*, III, 828.)

— Réfl., être guéable :

Le long de la riviere de Lain qui servait seulement de barriere a ces deux armees, encores qu'elle *se guee* entre ces deux villes pour le moins en une douzaine de lieux. (*Hist. des faits memor. advenus en l'an 1587*, fo 34 vo.)

Cf. Gaer, IV, 200a.

guelfe, s. m., dans l'Italie, au moyen



âge, partisan des papes, par opposition aux Gibelins :

Faisoit tous les maus qu'il pooit as *guelfes*. (Brunet Latin, p. 96.)

Au gibelin j'estois *guelphe;* au *guelphe*, gibelin. (Mont., l. III, c. xii.)

— *Armee guelfe, galees guelfes* (de Philippe VI), une des flottes étrangères nolisées par le roi au début de la guerre de Cent Ans et ainsi appelée parce qu'elle était composée de matelots génois et monégasques et commandée par Ch. Grimaldi :

Charle Grimaulz, chevalier, cappitaine de nostre *armee guelphe* que nous avons eu derrenierement en la mer. (1339, A. N. JJ 72, f° 61 v°.)

Sachent tuit que nous, Charles des Grimaux, chevalier, capitaine des *galees guelfes*. (1339, *Titres scellés*, Clairambault, B. N.; Dufourmantelle, *Mar. milit. fr.*, dans *Spectat. milit.*, 1878, 1er vol., p. 231.)

— *Guelfes*, soldats et matelots de cette flotte :

Les armeures et artilleries des *Gelfes* et des Guibelins. (1339, ap. Léop. Delisle, *Actes normands*, p. 209.)

GUENIPPE, s. f., femme de mauvaise vie :

Ou se dissipe apres telle *guenippe*
Qui l'homme pipe...
(J. Marot, *Poés.*, p. 200, Coustelier.)

De vieilles edentees, vieilles *guenippes*. (*Hist. maccar.de Merlin Cocc.*, XXIII.)

GUENON, s. f., femelle du singe :

Guenons et perroquets. (1505, Gonneville, dans *Dict. gén.*)

Un singe qui joue au quillard, une *guenon* pour lui tenir son miroir. (Desper., *Cymb. mundi*, dial. III; II, 245, Lacour.)

GUÊPE, GUÊPIÈRE, mod., v. Guespe, Guespiere.

GUERDON, s. m.

Cf. Guerredon, IV, 377c.

GUERDONNER, v. a.

Cf. Guerredoner, IV, 378c.

GUÈRE, GUÈRES, mod., v. Guaire. — **GUÉRET**, mod., v. Guaret. — **GUÉRIR, GUÉRISON, GUÉRISSEUR, GUÉRITE**, mod., v. Guarir, Guarison, Guarisseur, Guarite.

GUERRE, s. f., lutte à main armée entre deux peuples ; anc., dissension entre particuliers :

Li reis Marsilie est de *guere* vencud.
(*Rol.*, 235.)

A ! dist Gormunz, si vait de *guerre*.
(*Gorm. et Isemb.*, dans Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 38 18.)

Et dist Raimons, ceste *gairre* est finie.
(*Anseis*, B. N. 793, f° 40 v°, col. 1.)

S'aucuns hom muet de la vile ou par *vuere* ou par povretei. (1231, *Ch. de Morv.-s.-Seille*, A. Meurthe.)

Pour faire les pais des *weres* morteus, des haynes et de toutes les autres discordes. (1268, *Lett. de Marguerite, comtesse de Flandre*, Tailliar.)

Ou tens de *waire*. (1269, *Ch. de Charmes*, Trés. des chart. de Lorr., Lay. Charmes-sur-Mos., n° 38, A. Meurthe.)

Por alcun content de signeur u por *weire* de ocoison de signeur par coi on se doutast ki avenir poroit. (*Bans aux échev.*, OO, f° 22 v°, A. Douai.)

Pour les *werres* ke je ai. (1292, *Cart. de Ste Gloss. de Metz*, B. N. l. 10024, f° 12 r°.)

Et de leur grande *guerre* se devisirent la.
(*B. de Seb.*, XV, 1232.)

... Et se il avenoit que li segneur u sires dou pais, la li detteur dessus dit demoroit, levoient ceste dette, pour auchunes *wieres* qui fuissent ou pais, pour chou ne demoroit mie que li detteur dessus dit ne le paiassent a Jehan de Barges u a celui qui cest escript aporteroit. (1er avril 1358, *C'est Jehan de Barges*, chirog., A. Tournai.)

Et aussi s'il estoit doubte de *wyere*, en dedens les .xviii. ans dessus dis, li dicte dimisielle de Bary, ou li aiant cause de li, poet faire batre et vaner le bled venans des dittes tieres, a sen coust et a sen frait, tant qu'il soit payé de le censse dessus dicte. (8 mai 1398, *Cense donnee par demisielle Maigne le Dain a Colart de Leskerpe*, chir., St-Brice, A. Tournai.)

En grant tretiet de paix ou de *gerre*. (Froiss., *Chron.*, VIII, 260, var., Raynaud.)

Gheure. (*Prinse de Constant.*, ms. Cambrai 1014.)

GUERREIANT, mod. guerroyant, adj., qui guerroie ; substant., guerroyeur :

Coustumes contraires aux anciennes coustumes des bons *guerroyans* du temps passé. (*L'Arbre des batailles*, f° 102 v°.)

— *Guerre guerreiante*, guerre où l'on combat pour de bon :

Mais pource que les chevaliers toujours n'estoient pas employez aux *guerres guerroyantes*, afin de les entretenir en quelque exercice, les grands rois et seigneurs de marque quelquefois publioyent des assemblees d'armes appellez tournois. (Fauchet, *Orig. des cheval.*, I, i.)

GUERREIER, mod. guerroyer, v. — A., combattre par une guerre de partisan ; anc., d'une manière générale, combattre :

En France irai pur Carle *guerreier*.
(*Rol.*, 2681.)

Molt iert dolenz s'il ne s'en vengo,
Mais il ne set com il s'i prenge
Qu'acheison ait de comencier
Le Troien a *guerreier*.
(*Eneas*, 3495.)

Ogier de Danemarche qui le cuer ot vaillant
Qui tant *guerria* Charles le riche roi poissant.
(*Oger de Dan.*, Brit. Mus., Reg. nos 15 et VI, Barrois. *Ogier*, préf., p. lxiii.)

Ne nos vient il donc *garroier ?*
(Rob. de Blois, *Poés.*, B. N. 24301, f° 583a.)

Si en ot Raoul le cuviert,
Ki *gueroia* les fius Herbiert
De Saint Quentin...
(Mousket, *Chron.*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 429, 23.)

Et s'il avenoit que Braibans et autres estraignes hom *weriast* le conte de Namur, etc. (1265, *Reven. du comté de Namur*, Chambre des comptes de Lille, f° 15 v°; Duc., *Werriare*, sous *Guerra*.)

Et monta sour mer plus coiement que il pot pour Vatagre qui le *guerroioit* et mout le tenoit court. (Mén. de Reims, 438.)

Trai fuer ton espeie et la lieve contre ceulx qui me persecutent et *warrient*. (*Psaut. de Metz*, XXXIV, 3.)

Bien sovent et plusour foiz m'*ont wairrieit* des ma jonesce mi anemins. (*Ib.*, CXXVIII, 1.)

Que je doie *werrier* et grever ledit vowey. (7 nov. 1363, *Lett. de Ph. de Noembembourch*, A. mun. Metz.)

Et disoit bien que il ne *gheriroit* ja le roy de Franche son cher oncle se il ne li faisoit desplaisir devant. (Froiss., *Chron.*, I, 420, ms. Amiens, Luce.)

— Fig. :

Quant ge la sus ne puis Deu *guerreier*,
Nul de ses omes ne vueil ça jus laissier,
Et mei et Deu n'avons mais que plaidier.
(*Coronem. Loois*, 534.)

Par audevant que fusse né,
Esaü si m'*a guerreé*
Dedens le ventre maternel.
(*Mist. du Viel Test.*, III, 51.)

— Anc., dévaster par la guerre :

Li roys et li roynne d'Escoce s'en allerent a Dubreton, et laiierent leur pays *gueriier*. (Froiss., *Chron.*, I, 342, ms. Amiens, Luce.)

Gerriier le roiaume de France. (Id., *ib.*, I, 498, Luce, ms. Rome.)

— Réfl., se battre l'un l'autre :

Le scorpion poisson et le crocodille *se guerroient* continuellement et se tuent l'un l'autre. (Gruget, *Div. leç.*, III, iv.)

— Se faire la guerre à soi-même :

Car rois ne se puet desroiier
Sans *soi* meisme *guerroiier ;*
Rois desroiies son non guerroie.
(Renclus, *Carité*, xxxi, 7.)

— N., faire la guerre :

Cil ne sunt proz jamais pur *guerreier*.
(*Rol.*, 1514.)

De *guerriier* mult la manacent.
(*Brut*, ms. Munich, 3584.)

Il doi pristrent a *guerroier*.
(*Ib.*, 3591.)

Il convint que Saul alast
En bataille et qu'il *garreast*.
(Macé, *Bible*, B. N. 401, f° 56a.)

Cil qui a tort *gerreie* trop longuement,
A tart vient lo gaaig, e pert sovent.
(*Ger. de Ross.*, p. 293.)

— Inf. pris substant., action de guerroyer :

Il sout asez de *guerreer*,
Ben sout grever ses enemis.
(Huon de Rot., *Ipomedon*, 7392.)

Et respondit tou court s'ilh n'avoit .xvi^m. ou .xv^m. florins, ilh ne voloit nient lasseir le *werier*. (J. de Stavelot, *Chron.*, p. 556, Borgnet.)

guerreieur, mod. guerroyeur, s. m., celui qui se plait à faire la guerre :

Tut dis avum esté chevaler *guerreiur*.
(Th. de Kent, *Geste d'Alex.*, B. N. 24364, f° 37 r°.)

Cf. Guerroieor, IV, 379^c.

guerrier, adj., relatif à la guerre :

A rompre de droit fil une lance *guerriere*.
(R. Belleau, *Berg.*, 1re j., f° 3 r°.)

Le marquis de Pescaire fit entendre a M. de Nemours, par un gentil homme françois, pour la grande opinion qu'il avoit de sa valeur, qu'il desiroit, luy quatriesme, avoir cest honneur de courir une lance *guerriere* contre lui. (Du Villars, *Mém.*, VI, an 1555.)

— Porté à la guerre :

Et *guerrers* et estoz et fiers.
(*Parton.*, B. N. 19152, f° 161^b.)

— S. m., celui qui fait la guerre :

Li quens Roll. fut nob[i]l[i]e[s] *guerrer[s]*.
(*Rol.*, ms. Oxf., 2066.)

O fuiez vos, malvais *guerrier* ?
(*Eneas*, 7064.)

Fort et hardi et nobile *guerier*.
(*R. de Cambrai*, 3049.)

Et encore y est sourvenus
Un bon *gherrier*, a tout grant force,
Qui le siege tres fort renforce.
(*Pastoralet*, ms. Brux., f° 38 v°; 4839, Chron. belg.)

Cf. Guerriere, IV, 379^b.

guerroyant, -yer, -yeur, mod., v. Guerreiant, -eier, -eieur.

guespe, mod. guêpe, s. f., genre d'insectes hyménoptères, voisins des abeilles :

Ne bone *wespe* ne wibet.
(Marie, *Fabl.*, LXV, 28, Warnke.)

Vuepe.
(Gaut. de Coinci, *Mir.*, ms. Soiss., f° 29^a.)

Guespes poignans.
(*Trad. de Dante*, ms. Turin, l. V, 33, ch. iii.)

Des *vespres* aspres et poingnans.
(Christ. de Pis., *Poés.*, B. N. 604, f° 198 v°.)

Les *vespes* et les ees ont aguillon. (*Prat. de B. de Gord.*, I, 15.)

Une manere de viers que ons nomoit *waspes* dedens ses narines, et portant ilh fut nomeis Wespasianus. (J. d'Outrem., *Myreur des histors*, I, p. 429.)

En celle propre heure que Wespasianus disoit chu, les *wespes* et les vers par le sainte grasce de Dieu ly chairent fours des narines. (Id., *ib.*, p. 430.)

Les *wesples* mordantes. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10509, f° 67 v°.)

Gueppe. (R. Est., *Thes.*, Crabro.)

Frelons et mousches *guespes*. (Amyot, *Instr. p. ceulx qui man. aff. d'est.*)

guespiere, mod. guêpière, s. f., nid de guêpes :

Il n'eust osé assaillir une mouche de panier ou une *guepiere* de mouches qu'on appelle des guespes. (Haton, *Mém.*, an 1567.)

guet, mod., v. Guait.

guet apens, s. m., embûche dressée pour tuer, dévaliser par surprise :

Le tuant de *guet a pan*. (Calv., *Serm. s. le Deuter.*, p. 664^b.)

Guet a pend. (Le Plessis, *Ethiq. d'Arist.*, Ep., éd. 1553.)

Sur ce que certain jour, peu avant Pasques, les rippes de la ville seroient esté bruslees et gastees, et ne scait on si a esté faict de *guect a pan* ou par disfortune. (5 avril 1556, *Incendie des rippes de la ville*, ap. J. Baux, *Mém. hist. de la ville de Bourg*, I, 246.)

Par prodition et de *guet a pend.* (28 fév. 1579, *Confér. de Nerac*, XI.)

De *guet a pans.* (N. du Fail, *Cout. d'Eutrap.*, I, 136, Hippeau.)

Guet appens ou *a pens.* (Nicot.)

guetre, s. f., enveloppe de drap, de cuir, de toile, bouclée ou boutonnée sur le dessus du soulier et le bas de la jambe :

Charretiers vestus de roques, *guiestres* en leurs jambes, ung fouait chacun en leurs mains. (*Journ. d'un bourg. de Paris sous Ch. VI*, p. 282, Tuetey.)

Les *guestres* qu'il avait accoustumé de chausser. (Du Pinet, *Pline*, VIII, 57.)

guetrer, v. a., munir de guêtres :

Tels horpailles *guetres* acompeigner
As grant contens de sa noble nature.
(*Eurialus et Lucr.*, sign. F 4 r°.)

Comment Eurialus entra en la chambre de Lucresse tout *guestré*. (*Ib.*, sign. F4 v°.)

guetter, mod., v. Guaitier.

guetteur, s. m.

Cf. Gaiteor, IV, 206^a.

gueulard, adj., qui tient la bouche ouverte ; qui a une grande bouche :

Gueullard... also a wide-mouthed fellow. (Cotgr.)

Geullard, qui a la bouche grande. (Jun., *Nomencl.*, p. 313.)

— S. m., anc., grande gueule :

Ayans en teste au lieu d'un cabasset, quelques grans *gueullars* de lions, pantheres, tigres, onces, et autres bestes cruelles, pour les rendre plus terribles. (Vigen., *Comm. de Ces.*, Annot., p. 46.)

Gueullard... The mazzle or mouth of a beast. (Cotgr.)

— Anc., dans la Flandre française, l'Artois, la Picardie, grosse cruche de laitier :

.ii. *gheulars* de laiton. (1395, Valenc., ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Gheullart de keuvre. (1439, ib.)

Pour ung *gheullart*. (1469, *Tut. de Leurin Biscop*, A. Tournai.)

Pour ung *gueullart*. (1491, *Exéc. test. de Thomas de Turby*, ib.)

— Tête en relief d'un animal qui tient la gueule ouverte :

Gueullard... also, an imbosse (like the head of a lyon) upon ancient[s] buskins. (Cotgr.)

gueule, s. f., houche de certains animaux :

Grant a (Bucephale) la *gole*, de denz sembla dra-[gon.
(*Alex.*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 213, 37.)

Et gettoit feug par le *gheulle*. (*Chron. de Floreffe*, Mon. hist. Hain., VIII, 170.)

— *Avoir clere gueule*, avoir la voix haute, en parlant de chien :

Ceux qui *ont* la plus *clere gueule*
Chantent la tresble sans demeure.
(Gace de la Bigne, *Chasse*, E. Renan, *Hist. litt. de la Fr.*, XXIV, 751.)

— Par mépris, la bouche, en parlant de personnes :

Tot en poignant sa mace a destesee,
Envers Guillelme en vent *gole* baee.
(*Coron. Loois*, 1071.)

Tres bien vos pende, quar l'avez desservi,
Parmi la *goule* comme mauvais mastins.
(*Garin*, 2e chans., XXXV.)

Le fils d'un noble homme avoit tres horriblement la *gueule* enflee. (*Legende doree*, Maz. 1729, f° 110^c.)

— *Avoir la gueule fraische*, avoir bonne voix :

Il *a la gueule fresche*, et dit mots nouveaux. (Tourneb., *les Contents*, II, 6.)

— *Gueule*, considérée comme servant pour manger :

Diable sen enz en sa *gola*.
(*Passion*, 102.)

Touz en va par *guele* et par ventre
Li avoirs qu'a Saint Antoine entre.
(Guiot, *Bible*, 1977.)

Penser en orgueil ou en avarice ou en ire ou paresse ou en *goulle* ou en luxure. (G. Feb., *Chasse*, Maz. 3717, f° 2^b.)

— *Mots de gueule*, mots trop libres :

Ils plaisantent en se moquant de Dieu, meme ils font gloire de brocarder et dire *mots de gueule* pour abaisser sa vertu. (Calv., *Instit.*, I, iv.)

— Ouverture :

A le *gheulle* dudit four. (2 août 1409, *Exéc. test. de Maigne Esquiequelme, v^e Destamquierque*, A. Tournai.)

A grand peine ils estoyent a la *gueule* du creux
Qu'il se vient presenter un grand lyon affreux.
(R. Garn., *Hippol.*, I.)

Cf. Gole 2, t. IV, p. 305^b.

GUEULEE, s. f., grosse bouchée :

Tout ensement c'uns leus, qui ist de la ramee
Qui se fiert es brebis pour avoir sa *guelee*.
(*B. de Seb.*, II, 42.)

Cf. GOLEE, IV, 305[b].

GUEULES, s. m. pl., t. de blason, couleur rouge :

A cinq labiaus de *gueules* l'ainsnes fils le porta.
(*Berte*, 3222.)

GUEUSANT, adj., qui gueuse :

Gueusant as gueuant. Begging in the high way; or like a rogue any way. (COTGR.)

GUEUSE, s. f., masse de fer fondu, telle qu'on la coule dans le sable au sortir du four de fusion :

On marche nus pieds sur la *gueuse*.
(J. A. DE BAIF, *Mimes*, l. II, f° 67 v°, éd. 1619.)

Gueuse est une grande, grosse et lourde masse de fer fondu. (J. THIERRY, *Dict. fr.-lat.*)

Gueuse. A great lump of melted iron rude, and unfashioned, even as it comes from the furnace. (COTGR.)

Guise. (COQUILLE, dans Jaubert, *Gloss. du Centre*.)

GUEUSER, v. n., faire le gueux :

Gueuser ou gueuer,... mendier en poltron. (NICOT.)

GUEUSERIE, s. f., métier de gueux :

Gueuserie, l'acte de gueuser ou action convenable aux gueus. (NICOT.)

GUEUX, s. m., vil mendiant, vil personnage :

Gueux, pauvres, belitres. (N. DU FAIL, *Cout. d'Eutrap.*, I, 235, Hippeau.)

— Anc., compagnon, coquin dans une acception favorable :

Sathan, tu es un *gueux* propice,
Je veil oir ta voix terrible
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 3898.)

— Fém., *gueuse* :

Gueuse. A woman begger, as he rogue, a great, lazie and louzie, quean ; a doxie. (COTGR.)

Cf. GUEUX 2, t. IV, p. 380[a].

GUI, s. m., plante de la famille des loranthacées, qui vit en parasite sur certains arbres :

Leur donneras a mengier... *vist* de pommier. (*Modus*, f° 71 r°, Blaze.)

Les sauvages vivent du *guis* des arbres. (BELON, *Nat. des oys.*, 6, XXXI.)

Le *guy*, a mon advis par ce appellé *visc* par les Latins, que l'humeur qui est contenue dans ses grains blancs est fort glueuse. (J. G. P., *Occult. merv. de nat.*, p. 226.)

GUIBELET, v. GIBELET.

GUICHET, s. m., petite porte pratiquée dans une grande :

Font claure portes, les *wiches* verolleis.
(*R. de Cambrai*, 8589.)

Il ovri le *guicet*, quant il les ot parler,
Et a coisi Guillaume, le cief ot desarme(s).
(*Elie de Saint-Gilles*, 802.)

Item doit il faire .II. huis sur le rue, a *wiket* ou sans *wiket*. (16 janv. 1339, *C'est li escris des ouvrages que Jehans Martins, carpentiers, a a couvent a faire*, A. Tournai.)

Ghichet.
(*Pastoralet*, ms. Bruxelles, f° 29 r°.)

Adonc entra la dame en ung *guischet* qui ouvroit sur ung jardin. (*Perceforest*, vol. IV, f° 141 v°.)

— Pris fig., dans un sens équivoque :

A femme ne set il joer,
Ne passereit pas al *guichet*.
(*Eneas*, 8574.)

— Anc., recoin, retraite, cachette :

Ne trespassez mais les *wichesz*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 13709.)

N'i a *guicet*, ne trespas, ne laris
Que ne saçons et jo et Hernaudins.
(*Loh.*, ms. Berne 113, f° 37[c] ; *Garin*, 2230, Ed. du Méril.)

Si furent allumez fallots et lanternes de tous costez, et n'y eut *guichet* ne cornet depuis le haut jusques au bas, ou l'on ne cerchast. (MART. D'AUV., *Arr. d'Am.*, p. 442, éd. 1587.)

GUICHETIER, s. m., celui qui garde le guichét d'une prison :

Guichetier. He that keepeth the wicket of a prison. (COTGR.)

GUIDE, s. m. et anc. f., personne qui accompagne quelqu'un pour lui montrer le chemin :

Une *guide* lui fu livree
Qui savoit toute la contree.
(*Melusine*, 4401, Michel.)

Et noz *guittes* vuidierent place
En un bois.
(EUST. DESCH., *Poés.*, VII, 58.)

Et avoient certainnes *ghides*, vilains dou pays, qui les menoient. (FROISS., *Chron.*, V, 364, Luce, ms. Amiens, f° 115.)

Monterent as chevaus et prisent *gides* pour yaus mener. (ID., *ib.*, III, 185.)

M. de Clermont chevaucha le vendredi et samedi de devant Pasques 40 lieuez par une *guide*, fils Messire Hectore de Chartres. (P. COCH., *Chron.*, XIV.)

— Tout ce qui dirige ou inspire quelqu'un dans ses actions :

Vien t'en, poupier, ton haleine enfermer
Dedans ma voile, afin que sous ta *guide*
J'aille tenter ce grand royaume humide.
(P. RONS., *Œuv.*, Franc., l. I, p. 416, éd. 1584.)

Leve les mains au ciel et y cherche une *guyde*.
(FR. PERRIN, *Quatrains*, f° 18, éd. 1587.)

Cf. GUIE, IV, 381[c].

GUIDEL, mod. guideau, s. m., plateforme en planches qu'on échoue à l'entrée d'un port en la tenant inclinée à l'aide de chevalets, pour diriger un courant de chasse ; filet placé au sommet d'un gord :

La fare et le *quidel*. (Lundi apr. Pâq. 1289, *Ord. s. la pêche*, ms. Ste-Gen. 1133.)

.I. tramail, .I. *quidel* ou saure. (1307, *Mobil. des templ. du baill. de Caen*, A. N. J 413, pièce 29.)

Tot li *kidel* seient d'ici en avant osté del tot en tot de Tamise...(*Gr. charte de Jean s. Terre*, Cart. de Pont-Audemer, f° 83 v°, Bibl. Rouen.)

Il i a autre manere de reies, qe sount defenduz, ceo est asavoir, chetnet, chofnet et *kydelle*. (*Lib. Custum.*, I, 117.)

Cf. IV, 381[b].

GUIDER, v. — A., accompagner pour montrer le chemin ; par extens. :

C'estoit par certain quelque divinité qui *guidoit* l'entreprise. (AMYOT, *Vies*, J. Cæsar.)

— Mettre dans une certaine direction intellectuelle, morale, etc. :

Il doubtoit bien que, s'il y parloit, si ne la sçavroit il *guider* a ce qu'il desiroit. (COMMYNES, *Mém.*, V, 14, Soc. hist. de Fr.)

— Réfl., se diriger :

Et comment *me* pourray *guider*,
Si vous ne me voulez aider ?
(*La Response de l'alchymiste a Nat.*, 173, Méon.)

Cf. GUIER, IV, 382[a].

GUIDON, s. m., étendard d'une compagnie de grosse cavalerie :

Y a *guidon* a l'estendart comme pennon a la baniere que jamais a la guerre on ne ploie, car c'est a quoy et sous qui les archers se conduisent et rallient et le gouverne le capitaine des archers du prince. (OL. DE LA MARCHE, *Estat du duc de Bourg.*, p. 23.)

— Fig. :

Mais Jupiter, plein de benignité,...
Voulut sa grace espandre en ce bas estre.
Et au *guydon* de son fouldroyant sceptre
Sont devers luy arrivez tous les dieux.
(CALVI DE LA FONTAINE, *Eglogue sur le retour de Baccus*, Poés. fr. des XV[e] et XVI[e] s., I, 251.)

— Celui qui porte le guidon :

Sy avoict grand nombre de lanciers et le *dicdon* couronnel pourtant un crucifix et une justice. (J. BUREL, *Mém.*, p. 227.)

— Marque indicative :

Toutes lesquelles (éminences de la jambe), mais principalement l'anterieure, te faut diligemment observer, pource qu'en cas de fracture de jambe, elle te sert de *guidon* pour la bien remettre. (PARÉ, IV, 36.)

— Signe de renvoi dans un écrit, dans un imprimé :

Les *guidons* ce sont ces marques qui nous renvoyent deça et dela, de la marge au texte, du texte a la marge, comme estoilles et demy sautoirs, etc. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 300, éd. 1622.)

Cf. GUION, IV, 387[b].

GUIGNE, s. f., cerise d'un rouge foncé, ayant la forme du bigarreau :

Cerises, merises, *guines*. (*Ménag.*, II, 5.)

Plus rouge qu'une *guisgne*.
(*Vaux-de-Vire*, XVIII, Jacob.)

Guines. Aquitanica cerasa. (R. Est., *Pet. Dict. fr.-lat.*)

GUIGNETTE, s. f., oiseau de passage du genre vanneau :

Puys luy enfournoient en gueule esclanches a l'aillade... otardes, otardeaux, becquefigues, *guynettes*. (Rab., *Quart liv.*, LIX, éd. 1552.)

1. GUIGNIER, mod. guigner, v. — A., regarder à la dérobée :

Que s'ell me *guigne* sol de l'ueil.
(*Parton.*, B. N. 19152, f° 163d; P. Paris, *Manuscr. fr.*, III, 85.)

Le mastin regardoit et *guignoit* ces figues. (Larivey, *Facet. nuits de Strap.*, 5e nuict., III.)

— *Guignier les yeulx*, cligner de l'œil :

Charles mist tantost la main a son aulmuce faisant semblant de saluer nostredit feu cousin, et a l'ombre de son bras, *guigna les yeulx* et fit signe a ses gens de venir ferir sur nostredit feu cousin. (17 janv. 1419, *Ord.*, XII, 275.)

— N., faire des clins d'œil :

Et s'ilz sont dedans leur hostel
Je *guigneray* du coing de l'œil.
(*Act. des apost.*, vol. II, f° 178a.)

Elles (les femmes) scevent aussi de quelle partie de l'œil elles doyvent regarder les hommes en *guygnant* pour les attraire. (*Des nobles malheureux de Boccace*, I, XVIII, f° 23 v°, éd. 1515.)

Guyner de l'œil. (Le Plessis, *Ethiq. d'Arist.*, f° 70 v°, éd. 1553.)

Cf. Guignier 1, t. IV, p. 383a.

2. GUIGNIER, s. m., variété de cerisier qui porte les guignes :

Cerisiers, *guinniers*. (J. Le Blond, *Liv. de pol. hum.*, f° 78 v°.)

Nous planterons les cerisiers et *guiniers* environ le plus court jour de l'an. (O. de Serr., VI, 26.)

Un *guisner* ou cerisier. (*Trium ling. Dict.*, éd. 1604.)

Guingnier. — Small chery tre. (Du Guez, à la suite de Palsgrave, p. 915.)

GUILLAUME, s. m., rabot à fer étroit :

Guillaume, c'est un demy rabot. (E. Binet, *Merv. de nat.*, p. 445, éd. 1622.)

GUILLEDIN, s. m., espèce de cheval anglais qui va l'amble :

Guilhedin, ou hacquenee. Asturco. (R. Est., *Pet. Dict. fr.-lat.*)

L'isle (de Lemnos) est abondante en chevaulx de couleur fauve, qui sont communement petits, et sont tous *guildins* de nature, comme en Angleterre, sans qu'il s'en trouve aucun trottier. (Belon, *Singularitez*, I, 25.)

Desquels la pluspart estoit a cheval sur *guildins* et petits chevaux vistes et promps. (F. de Rabutin, *Comm.*, 11.)

Ayant recouvert un couple de beaux et rares *guilledins*. (3 sept. 1580, *Lett. inéd. de Marie Stuart.*)

GUILLEDOU, s. m., *courir le guilledou*, aller la nuit dans des lieux suspects :

Avisez a choisir ou de complaire a vos prophetes de Gascogne et retourner *courir le guildrou*, ou... (Aubigné, *Hist. univ.*, III, 22.)

GUILLEMOT, s. m., genre d'oiseaux palmipèdes plongeurs :

Le *guillemot* est jeune pluvier qui n'a pas encore mué. (Belon, *Nat. des ois.*, p. 261.)

GUILLERET, adj., qui est en gaieté :

La plus proprement apoinctee,
Gente, *guillerette*, attinctee.
(*Monol. de l'amoureux*, E. Picot, *Romania*, XVI, 481.)

GUILLERI, s. m., chant du moineau :

Pour abecher les passereaux qui ne bougerent d'estourdir les accouplez de leur *guillery*. (*Prem. acte du Synode noct.*, XV.)

GUILLOCHER, v. a., orner d'un entrecroisement de traits gravés en creux :

Six paires d'estriers dorez d'or moullu et argentez d'argent moullu, faitz a compartimens et *guillogez* et poincté de dyamant, 120 l. (*Compte de l'écurie du roi*, f° 42 v°, ap. V. Gay, *Gloss. archéol.*)

GUILLOCHIS, s. m., ornement formé en guillochant :

En ce pendant que l'œil prompt et ardant
Francus alloit le palais regardant,
Frizes, festons, *guillochis* et ovales. .
(Rons., *Franc.*, l. II, Œuvr., p. 426, éd. 1584.)

GUILOIRE, *ghil.*, s. f., cuve pour le guillage :

Lequel hiretage avec le huisine et hostieulx qui sont appartenans a la brasserie, est assavoir caudiere, masquiers, *ghiloire*, bas gantiers, tonniaus, minettes et autres hostieulx ont esté prisies a 319 livres. (*Partage du 22 mars 1438*, ap. Roq., *Suppl.*)

Lire ici l'ex. de 1457, écrit à tort *ghalloire* au lieu de *ghilloire*, t. IV, p. 272c.

GUIMAUVE, s. f., plante mucilagineuse de la famille des malvacées ; racine de cette plante employée en pharmacopée :

Altea, *widmalve*. (*Gloss. du XIIe s.*, ms. de Tours, ap. Léop. Delisle, *Bibl. de l'Ec. des Ch.*, 6e sér., t. V, p. 327.)

Altea, vuscus, *vimauve*. Manaviscus est idem. (*Ib.*, p. 331.)

La racine de la liuvesche
E de la *viemauve* ensement.
(*Ms. S. Jean*, ap. Littré, *Guimauve*.)

Guimave. (*Gloss. de Glascow.*)

Vismalve et safrens. (Brun de Long Borc, *Cyrurgie*, ms. de Salis, f° 13d.)

Vismauve. (Id., *ib.*, f° 47a.)

Suffumigacion faite en eaue de decoction de malve, de *bismalve*, de paille d'orge et d'avoine. (*Pratiq. de B. de Gord.*, III, 24.)

Bismaulve. (Rousset, *Hysterotom.*, p. 226.)

GUIMPE, s. f.

Cf. Guimple 1, t. IV, p. 385c.

GUINDAGE, s. m., action de guinder :

Si le tonel se perdoit par deffault de *guindaige* ou de cordaige, le maistre est tenu a le poyer aux marchans. (*Cout. de Bret.*, f° 207 v°, éd. 1517.)

GUINDAL, s. m.

Cf. Guindal, Guindart et Guindas, IV, 386b.

GUINDER, v. — A., élever avec effort au moyen d'une machine.

— Fig. :

Qui *guindent* jusque au ciel ce grand seigneur
[d'Aumont.
(Fr. Perrin, *Implor. de la paix*, f° 6 v°, éd. 1576.)

— Réfl., au fig. :

Foulans la terre aux pieds nous *nous guindons*
[au ciel.
(O. de La Noue, *Poés.*, p. 302.)

Cf. IV, 386c.

GUINDRE, s. m., petit métier pour doubler les soies filées :

De la façon des fourneaux, des bassins, des roues ou tours, nommes a Paris, desvidoirs et a Tours, *guindres*. (O. de Serr., V, 15.)

GUINGNIE, v. Coigniee.

GUINGOIS, s. m., position de travers :

Car pour scavoir dissimuler
Et mettre le col de *guingois*
Audience aves de parler.
(Lefranc, *Champ. des Dam.*, Ars. 3121, f° 144c.)

Nos besongnes vont de *guingois*.
(*Myst. de S. Did.*, p. 253.)

GUIPILLON, mod. goupillon, s. m., bâton garni de poils ou surmonté d'une boule percée de trous pour donner l'eau bénite :

Saint Autbert out idonques pris
Les encensiers e l'encens mis ;
Le *guipellon* avant porta.
(G. de S.-Pair, *Mont S.-Michel*, 957.)

Aspersorium, *wispeilon*. (Garl., *Gloss.*, ms. Bruges 546.)

Un *guipeillon* d'arg. plain. (1360, *Invent. du duc d'Anjou*, n° 4.)

.I. *vipellon* d'argent. (1375, *Inv. du trés. de Fécamp.*)

Guipillon. (J. Goulain, *Trad. du Ration. de G. Durant*, B. N. 437, f° 29 v°.)

Le suppliant par maniere d'esbatement, vestu d'un surpeliz ou roquet de toile prinst un pot d'arain, en quoy il avoit de l'eaue et un *vipillon*, dont il enrosoit en alant par le chemin les gens qu'il trouvoit. (1416, A. N. JJ 169, pièce 143.)

Seaus a eaue beneite et *jupellons*. (*Chron. de S.-Ouen*, p. 91.)

Un benoistier d'estain avec le *gippellon*. (1438, *Invent. de P. Cardonnel*, Mém. Soc. hist. de Paris, VII, 1880.)

Ung benectier et le *vipilon* d'argent. (1476, *Joy. égl. Bay.*, f° 77 v°, chap. Bayeux.)

Gupillon. (1486, *Inv. de meubles*, A. Autun.)

Prendre le *guypillon* au benoistier pour getter l'eaue benoiste dessus ladicte fosse. (Mart. d'Auv., *Arr. d'am.*, XXII.)

Guepillon, aspergillum. (R. Est., *Pet. Dict. fr.-lat.*)

Vimpilon. A holy-water sprinkle. (Cotgr.)

GUIPURE, s. f., espèce de dentelle en fil fort et tors, dans laquelle il n'y a pas de fond ; anc., assemblage de plusieurs fils enroulés au moyen d'une torsion momentanée :

Ghippure. (1393, dans *Dict. gén.*)

Tant pour or de *ghipure* comme pour aultrez denrees. (5 nov. 1403, *Tut. des enfants d'Andrieu de Fourmenstraux*, A. Tournai.)

Ghipures de boutons d'or et d'argent. (13 déc. 1403, *Tut. des enfants de Pierart du Ponchiel*, ib.)

R'ataché de boutons et *guippures* d'argent. (1549, *Entr. de Henry II à Paris*, f° 25 r°.)

Guypure. (Paradin, *Hist. de Lyon*, p. 328.)

Enrichis de passemens, *guimpeures*. (Lestoile, *Mém.*, 1re p., p. 137.)

GUIRLANDE, s. f., chaine de fleurs, de feuillages tressés qu'on suspend comme ornements ; ornement en forme de cercle ou de demi-cercle :

Roses et liz et *guirlandes*.
(Rons., *Amours*, I, 113.)

Ghirlande.
(G. Durant, *Prem. amours*, XXV.)

Guirlande ou *girlante*. (La Porte.)

Fleurs a chappeaux de fleurs, et *ghirlandes*. (E. Binet, *Merv. de nat.*, p. 267, éd. 1622.)

L'anc. langue employait dans ce sens les formes *garlande, guerlande*, etc., dérivées, comme l'ital. *ghirlanda* d'où est emprunté *guirlande*, du même étymon d'ailleurs incertain :

Que me revalent ces *gallandes*,
Ces coiffes a dorees bendes ?
(*Rose*, ms. Corsini, f° 63a.)

De fremaulz d'or ou de *grelandes*.
(Froiss., *Poés.*, III, 178, 23, Scheler.)

Guerlande.
(Chr. de Pis., *Dit de la Past.*, B. N. 604, f° 55 r° ; *Œuvr. poét.*, II, 258.)

Le suppliant... trouva un petit coffre ouvert, ouquel il trouva deux *garlandes*, l'une boutonnee et l'autre plaine... Dans l'un des petits coffres avoit trois *gallandes* ou chappeau d'argent. (1409, A. N. JJ 163, pièce 262.)

Gharlande. (*Trad. de la Genèse de l'Aretin*, p. 55.)

Cf. Garlande, IV, 232a.

GUIRLANDER, v. a., orner de guirlandes :

Te *gyrlander* le front des plus fameux lauriers. (J. de Vitel, *Prem. exerc. poet.*, Prinse du Mont S.-Michel.)

Cf. Garlander, IV, 232c.

GUISE, s. f., manière d'être, d'agir, propre à une personne, à une chose ; anc., façon, manière en général :

De multes *vises* l'apeled.
(*Passion*, 213.)

El se demeine a mainte *guise*.
(*Eneas*, 1257.)

Mult l'encriement d'estrange *gise*.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 4173.)

Par ital art et par tal *vize*.
(*Vie Ste Cather.*, ms. Tours 897, f° 5 r°.)

Bien governent tot a lor *guise*.
(Guiot, *Bible*, 1290.)

Du pais de Cipre et de la *gisse* de leur mangier. (Mandeville, ms. Modène, Table.)

Que en la *guise* des moines il feissent moult d'agenouillemens et qu'il ourassent moult ordenement. (*Legende doree*, Maz. 1729, f° 316d.)

— *En guise de, a guise de*, en manière de, comme :

Ore vivrai *an guise de* turtrele.
(*Alexis*, xie s., str. 30d.)

Il i aveit quatre perrons,
Tailliez *a guises de* lions.
(*Eneas*, 7539.)

Adobet mei *a quise de* Greceis,
Vostra reaume vol metra en defeis.
(*Rom. d'Alex.*, ms. Ars., P. Meyer, I, 33, 171.)

Qui mise iert *en wise de* feme.
(Mousk., *Chron.*, 18796.)

Ke nus ne amaine saie hors de le vile se ele n'est ploie *en wise de* saie. (1270, *Reg. aux bans*, A. S.-Omer AB xviii, 16, n° 336, Giry.)

Repairant droit la *en guise de* marchant sans nom. (G. Chastell., *Chron.*, III, 428, Kerv.)

GUITARE, s. f., instrument de musique à cordes pincées, d'une forme analogue à celle du violon :

Donne resveils et aubades de la vieille *guiterre*, qu'on souloit nommer guiterne. (N. Du Fail, *Prop. rust.*, p. 129, Bibl. elz.)

Puis resveillé ma *guiterre* je touche.
(Rons., *Œuvres*, Gayetez, l. III, p. 257, éd. 1584, in-f°.)

Guitarre, guiterne, *guiterre*. Guitarra. (Oudin.)

Cf. Guiterne, IV, 389a.

GUIVRE, s. f.

Cf. Vivre, VIII, 294.

GUSTATIF, adj., relatif au sens du goût :

Nerf *gustatif*. (Sibil., *Contram.*, p. 73.)

GUSTATION, s. f., perception des saveurs par le goût ; action de goûter :

Subitement fut produict fruict en grande abondance, et beaucoup de manieres de *gustations* concupiscibles. (Le Fevre d'Est., *Bible*, Esdras, IV, 6.)

GUTTURAL, adj., qui appartient au gosier ; dont le son semble partir du gosier :

Lettres qu'ils nomment *gutturales*. (J. de Lery, *Voy. au Bresil*, éd. 1578, dans *Dict. gén.*)

GYMNASE, s. m., établissement où l'on forme la jeunesse aux exercices du corps :

Si li ottraiast a faire *gynnasy* e efebiam. (*Machab.*, II, iv, 9.)

Enfans ingenieus queroient,
Et es *gynaises* les mectoient.
(J. Le Fevre, *la Vieille*, I, 1793.)

Et ceulx qui se voudront laver viengent au lieu et *guinase* des baings. (*Violier des hist. rom.*, CXXV.)

Bains thermes et *gynnases* ou se laverent et exerciterent les anciens. (Guill. du Choul., *Tr. des thermes*, B. N. 1314, f° 3 r°.)

GYMNASIARQUE, s. m., celui qui dirige un gymnase :

Gymnasiarque du Grand Precigny. (J. Serre, éd. 1530, dans *Dict. gén.*)

GYMNASTE, s. m., celui qui fait des tours de force et d'agilité :

Le jeu qui se fait en la gent nommee *ginaste*. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 25d.)

GYMNASTIQUE, adj., qui sert à assouplir et fortifier le corps :

Travaillemens *gymnastiques*. (Oresme, ap. Meunier, *Thèse*.)

— Se dit d'un pas cadencé et rapide qui fait partie des exercices gymnastiques :

Course *gymnastique*. (La Bod., *Harmon.*, p. 810.)

— S. f., ensemble des exercices propres à assembler et fortifier le corps :

Gymnastique, maniere de luite pour exerciter son corps en force et en vitesse. (Oresme, ap. Meunier, *Thèse*.)

GYMNIQUE, adj., qui se rapporte aux luttes, aux travaux des athlètes :

Jeux *gymniques*. (Saliat, *Her.*, I.)

Combat *gymnique*. (Id., *ib.*, II.)

GYMNOSOPHISTE, s. m., philosophe d'une ancienne secte indoue, qui ne portait pas de vêtements, s'abstenait de viandes et s'adonnait à la contemplation :

Il n'ont nule cité ne nulle habitacion et

sont appellé *gisnocephite*, c'est a dire alant nu. (*Le Liv. dou roi Alex.*, B. N. 1385, f° 52b.)

Gimnosophistes estoient philosophes Indois vivans nuds pour exercer leurs corps a labeurs. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10512, IX, IV, 23.)

GYNECOCRATIE, s. f., gouvernement des femmes :

On bien pedocratie ou *gynecocratie*.
(IMBERT, *Sonn.*, XCII.)

GYNECOCRATIQUE, adj., relatif à la gynécocratie :

Si est ce que l'experience a toujours faict cognoistre que tels gouvernements *gynecocratiques* apportoient plus des troubles et changements,... que de paix et de tranquilité. (FAVYN, *Hist. de Navarre*, l. VII, p. 396.)

GYPSE, s. m.

Cf. GIP, IV, 279b.

GYPSEUX, adj., de la nature du gypse ; qui contient du gypse :

Eaux *gypseuses*, ou ayans la nature de la craye. (PARÉ, XXV, XLII.)

GYROMANCIE, s. f., divination qui se pratiquait en marchant en rond :

Deviner les choses ocultes par astrologie, par *gyromancie* ou par nigromancie. (ORESME, *Contre les divinat.*, B. N. 994, f° 24a.)

Ceste *giromance*. (ID., *ib.*, f° 25a.)

Ciromance. (ID., *ib.*)

Geromancie. (ID., *ib.*, f° 25e.)



H, s. f., huitième lettre de l'alphabet :

Apres vous conterai de l'*ache*
Qui par dessous d'un pié se lace ;
Li uns dit *ache*, l'autre *ha* ;
Sans mouvoir langue dit on *ha*.
(*Senef. de l'A B C*, Jub., *Rec.*, II, 278.)

HA, interj., marque la surprise ou le soulagement :

Ha chiere d'ome, car pries vostre fil !
(*Loh.*, ms. Montp., f° 144c.)

Hah ! Medicins, vous avez bien failly.
(MARG. D'ANG., *Dial. en forme de vis.*)

Ha, est ce vous, Venus? (B. DESPER., *Cymbal. mundi*, dial. III.)

HABILE, adj., dispos, apte à agir, expéditif :

Et pour le bien de ton memoire
Que voy *abille* a concevoir.
(CHR. DE PIS., *Chem. de long est.*, 498.)

Il a l'entendement *abille*
Pour en juger selon raison.
(*Mist. du Viel Test.*, IV, 370.)

Ainsi qu'ilz ont l'esprit *abille*.
(*Testam. et epitaph. de maistre Levrault*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., t. X, p. 139.)

— Qui sait faire, capable d'appliquer ce qu'il sait :

Quant j'entendi que c'iert Sebille
La Cumee, qui si *abille*
Fu en son temps a prophecie.
(CHR. DE PIS., *Chem. de long est.*, 659.)

... Ung preudomme *abille*
Qui te conduira seurement.
(*Mist. du Viel Test.*, V, 105.)

— En parlant de choses, propre, convenable :

De tous les langaiges du monde, latin est le plus *abille* pour mieux exprimer et plus noblement son intention. (ORESME, *Eth.*, prol.)

Cf. IV, 391b.

HABILEMENT, adv., d'une manière habile ; diligemment :

Et ce qu'il (le diacre) a l'estole sur l'espaule senestre et la destre main doit estre au delivre pour administrer plus *abilement* au prestre. (J. GOULAIN, *Trad. du Ration. de G. Durant*, B. N. 437, f° 67d.)

Cf. IV, 391c.

HABILETÉ, s. f., qualité de celui qui est habile ; par extens., au plur., procédés de celui qui est habile, tours d'adresse :

Affin que on congnoisse les *habilletez* de quoy on use en France... (COMMYNES, *Mém.*, III, Soc. hist. de Fr.)

Et voicy les *habilletez* qui y furent tenues. (ID., *ib.*)

C'est chose injuste de mettre de grand prix a des *habiletez* et industries de si peu d'importance et si inutiles, comme sont les *habiletez* des jeux. (FRANÇ. DE SALES, *Vie dev.*, III, XXXI.)

HABILITATION, s. f., action d'habiliter :

Abilitacion ou mandement. (1373 [1].)

Cf. HABILITACION, IV, 391c.

HABILITÉ, s. f.

Cf. IV, 392a.

HABILITER, v. a.

Cf. IV, 392a.

HABILLAGE, s. m., action d'habiller (de la viande) :

En l'*abbillaige* d'un jigot de venoison. (1530, *Acquit*, A. mun. Laon.)

L'*abbillaige* d'un levrault. (*Ib.*)

Aux rostisseurs, pour l'*abillage*
D'une grosse piece sans plus
Prest a larder, selon l'usage,
Aura un douzain et non plus.
(1577, *Chans.*, Du disc. de l'ord. du roy, etc.)

Habillage de poulailles. The dressing thereof; as the pluming, drawing, etc. (COTGR.)

Cf. IV, 392b.

1. Le dossier où se trouvait cet exemple, dont M. Godefroy avait donné une copie, sans la justification, au *Dict. gén.*, n'a pu être retrouvé quand nous avons eu à rédiger l'article. — J. B. et Am. S.



HABILLEMENT, s. m., action d'habiller; ce qui sert à habiller :

Entretenir en estat et *abillement*. (1454, *Ord.*, XIV, 350.)

Leurs harnois, vivres et *habillements* de guerre. (MONSTRELET, *Chron.*, I, 78.)

Le roy a tout son *habillement* de nuyct sur sa teste vint... (*Jeh. de Saintré*, p. 534.)

Les *habillemens* ou vestemens. (*Jard. de santé*, I, 201.)

— Part., anc., *habillement de teste*, casque en général :

Morrions, cabassetz ou autre *habillement de teste* a la legiere. (MICHEL D'AMBOISE, *Guidon des gens de guerre*, p. 149.)

Et coucha le roy toute la nuict armé de toutes pieces, hors mis son *habillement de teste*, sur l'affust d'un canon. (MART. DU BELLAY, *Mém.*, l. I, f° 11 r°, éd. 1572.)

Cf. IV, 392ᵇ.

HABILLER, mod., v. HABILLIER.

HABILLEUR, s. m.

Cf. IV, 393ᵃ.

HABILLIER, mod. habiller, v. a., revêtir (qqu'un) de ses habits :

Abhillé de noir. (LESTOILE, *Mém.*, 2ᵉ p., p. 117.)

— Anc., mettre sur soi :

J'*habille* nuict et our un vestement de dueil.
(CHASSIGN., *Ps.*, XXXVII.)

Comme un manteau se frippe *habillé* trop souvent.
(ID., *ib.*, CI.)

Cf. IV, 393ᵃ.

HABIT, s. m., ce que l'on met par dessus le linge de corps pour se couvrir :

Tolons li l'*abit*.
(WACE, *Brut*, 6642.)

Si ne seroit pas convenable
Tel *habit*, mes mal aggreable.
(*Clef d'amors*, 2279.)

Avoir relavé, foulé, et remis a point plusieurs *abbiz*. (1491, *Exéc. test. de Thomas de Turby*, A. Tournai.)

— *Habit dissimulé*, déguisement :

De nuict quinze (habitants) ont esté contraincts par les dites troupes, *en habits dissimules* se sauver par les boys et buyssons. (16 fév. 1576, *Procès-verbal des dégâts causés à Semur*, A. mun. Semur.)

— Part., vêtement de religieux, de religieuse :

Et vest l'*abit* Saint Beneoit.
(RENCLUS, *Miserere*, CXIX, 5.)

Car, si cum tes *habis* nous conte,
Tu sembles estre uns sains hermites.
(*Rose*, II, 16, Michel.)

— Prov., *l'habit ne fait pas le moine*, il ne faut pas juger des gens sur l'apparence :

L'abit ne fait pas le moine, ne le cuverchiez la beguine. (*Pluxours morrallytez*, ms. Epinal 189, *Bullet. A. T.*, 1876, p. 103.)

Cf. HABIT, 2ᵉ subdivision, t. IV, p. 393ᶜ.

HABITABLE, adj., où l'on peut habiter :

Une ille bonne et *abitable*.
(WACE, *Brut*, 682.)

Citeit *habitable*.
(*Lib. Psalm.*, CVI, p. 335.)

Edefices ruinneus et non *habitaule*. (1320, *Cop. des ch. des roys de Franche*, p. 36, A. Saint-Quentin.)

— S. m., terre habitée, traduit le gr. οἰκουμενη :

Les extremitez de l'*habitable*. (SALIAT, *Her.*, III.)

Vous n'avez besoing de trouver port en lieu seulement, mais par tout l'*habitable* ou vous passerez. (ID., *ib.*, VII.)

HABITACLE, s. m., dans le style biblique et, anc., d'une manière générale, demeure :

Sire, je amai l'*abitacle* de ta maisun. (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambr., XXV, 8.)

Un humle *habitacle*. (*Dial. S. Greg.*, p. 133.)

Ains ont unes tentes de feutre, uns *habitacles* ou il se muchent et se vivent de lait et de formage et de char. (ROBERT DE CLARY, p. 51, Riant.)

Me gisoie en .I. petit *habitaicle*. (*Hist. de Joseph*, B. N. 2455, f° 2 v°.)

Uns preudom ki avoit son *abitacle* es grans fories d'Ausai. (*Dou roi Flore et de la bielle Jehane*, Nouv. fr. du XIIIᵉ s., p. 119.)

Tu ne puez faire meilleurs *habitacles* de ceus qui ont esté fait. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 34ᵃ.)

— Fig. :

Qui son cuer non pas seulement avoit fait *habitacle* de Dieu. (*Policrat. de J. de Salisb.*, B. N. 24287, f° 64ᵇ.)

— Anc., tabernacle, châsse :

S'ot sor lui fait .I. *abitacle*,
Pour veoir venjance et miracle.
(MOUSK., *Chron.*, 25461.)

Et lui presenterent les clefz des portes de ladite ville qu'ilz avoient fait aporter sur ung coursier, ricement mises et atachees sur un *abitacle* de bois qui estoit sur la selle dudit cheval. (4 oct. 1463, *Entrée de Louis XI*, Mém. Soc. hist. et litt. de Tournai, XIX, 53.)

HABITANT, s. m., celui qui habite en un lieu :

Tu dones a tes *habitans*
Vie ke mors ne puet quasser.
(RENCLUS, *Carité*, CCXXXII, 8.)

L'*abitant*. (*Riule de S. Beneit*, B. N. 24960, f° 3 v°.)

Les *habitans* proche ladite vallee. (RICHER, *Chos. mem.*, p. 14.)

HABITATION, s. f., séjour à demeure en un lieu, action d'habiter :

E serad en Salem li tabernacles de lui, e la *habitatiuns* de lui en Syon. (*Liv. des psaum.*, ms. Cambr., LXXV, 2.)

Abitaciun. (*Lib. psalm.*, ms. Oxf., CVI.) Var., *abitatiun*.

La tiere est toute secce et agu li saucon,
Quar il n'i avoit de gent nule *abitasion*.
(*Rom. d'Alex.*, f° 42ᵃ.)

Je l'oi par David jurer
Ke ja n'avra en se maison
Orguellous *habitation*.
(RENCLUS, *Miserere*, XCII, 5.)

Veoir clerement peut on, selon l'apparence et existence de la place et montaigne, que jadiz y eust grande *habitacion* de peuple. (*Gir. de Rossill.*, ms. Beaune, p. 39.)

— Endroit, maison où l'on habite :

Il faisoient bones maisuns
Et bones *habitatiuns*.
(*Brut*, ms. Munich, 1881.)

Leur *abitassions* soit faite desserte. (*Psaut.*, B. N. 1761, f° 87 v°.)

La fu s'*abitacions*. (*Hist. univ.*, B. N. 20125, f° 55 v°.)

Cf. IV, 394ᵇ.

HABITER, v. — N., faire un séjour à demeure en un lieu :

Nient ne *habitout* el milliu de ma maisun faisanz tricherie. (*Liv. des Ps.*, ms. Cambr., C, 7.)

Mais se je alcun lue seusse
O toz solz *abiter* pousse.
(*Vie S. Gregoire*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 93, 26.)

O Carites ! quel part *habites ?*
(RENCLUS, *Carité*, VI, 1.)

Ne el regne dou chiel avec Dieu *habiter*.
(*Alexis*, XIIIᵉ s., 291, Herz.)

— A., occuper comme demeure :

Donc quant la cité sainte *fu habitee* en bone pais... (*Machab.*, II, III, 1.)

— Par latinisme, avoir souvent :

Considerans un peu la vie tragique et servitude de ceux qui *habitent* la guerre, laquelle est si austere et rigoureuse que les bestes brutes l'auroient en horreur. (P. BOISTUAU, *Theat. du monde*, f° 380, éd. 1578.)

— *Habité*, part. passé :

Forestz non *habitees*. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 113.)

Cf. IV, 394ᵃ.

HABITUDE, s. f., disposition générale du corps :

Il va hors de bonne *habitude* ou habilité de corps. (ORESME, ap. Meunier, *Thèse*.)

— Manière d'être usuelle contractée par quelqu'un :

Habitude domestique, accoustumee, familiere. (LA PORTE, *Epith.*, p. 202, éd. 1580.)

HABITUEL, adj., passé en habitude :

Habitual. Habituall, customary, continuall, also wholly possessing. (COTGR.)

HABITUELLEMENT, adv., d'une manière habituelle :

Rendant graces a Dieu *habituelement*. (MAIZ., *Songe du viel pel.*, Ars. 2683, III, 59.)

HABITUER, v. — A., faire prendre une habitude à :

Celui qui *est habitué* en vertu. (ORESME, *Eth.*, p. 88.)

— *Habitué*, p. passé, habituel :

En ayant si long temps fait comme une *habituee* coustume. (SIBIL., *Contram.*, p. 54.)

— S. m., prêtre attaché au service d'une paroisse sans y avoir charge ni dignité :

Chanoines et *habitues* de la grande eglise. (J. BUREL, *Mém.*, p. 51, éd. 1578.)

L'un des *habitues* de la dite eglise. (EST. MEDICIS, *Chron.*, I, 268.)

Cf. IV, 395ᵇ.

HABLER, v. — N., parler avec vanterie, avec exagération :

Ils estoient deux charlatans, dont l'un *habloit* et haranguoit mieux que l'autre. (PARÉ, XXIII, 30.)

Je n'aime l'ignorance, et faut l'ouir *habler*.
(J. DE LA TAILLE, *Court. ret.*)

Habler, parler beaucoup. Le mot vient de hablar, espagnol. (OUD., *Cur.*)

— A., parler (une langue) :

Une tres belle et honneste dame qui *habloit* un peu l'espaignol et l'entendoit tres bien. (BRANT., *des Dames*, IX, 71, Lalanne.)

HABLEUR, s. m., celui qui aime à hâbler :

Hableur. A talkative person, a man full of words. (COTGR.)

HACHE, s. f., instrument pour trancher, pour fendre, composé d'une lourde lame d'acier tranchante, en forme de triangle curviligne, et d'un manche en bois :

Od *haches* et od doleures. (*Liv. des Ps.*, ms. Cambr., LXXIII, 6.)

Aces danoises.
(BEN., *Troie*, B. N. 375, fº 82ᶜ.)

Et portent trenchant *aches* et grans lances for-[bies.
(*Aiol*, 9533.)

Les bones *haces* lor a mis ens poins nus.
(SAMS. DE NANTUEL, *Proverb. Salom.*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 147, 15.)

En *haiches* et en besowe. (*Psaut. de Metz*, LXXIII, 7.)

A lor martialz et a lor *haices*.
(*Guerre de Metz*, str. 29ᵉ.)

Ascia, doleure ou *haiche*. (*Gloss. de Salins.*)

Deux *apchez* a tailler boys. (*Vente des biens de Jacques Cœur*, A. N. KK 328, fº 254 rº.)

A picques, a havets, a *hacques*. (*Trahis. de France*, p. 100, Chron. belg.)

HACHER, mod., v. HACHIER.

HACHEREAU, s. m., petite cognée :

Nous n'avons cousteau ne doloire
Ne de *hachereau* pour couper.
(*Mist. de la Pass.*, fº 237ᵇ, éd. 1542.)

Cf., IV, 396ᵃ.

HACHETE, mod. hachette, s. f., petite hache :

O coigniee et *aceite* degeterent et detrancherent ceste selve. (*Psaut.*, Maz. 158, fº 88 rº.)

Pour une *hacette* de fier. (17 fév. 1382, *Exécut. test. de Jehan de Maude*, A. Tournai.)

Feru d'une *hachette* ledit Jaquemin. (*Sentence du 7 août 1421*, Reg. de la loy, 1413-1424, A. Tournai.)

HACHIER, mod. hacher, v. a., couper en morceaux avec une hache, un couperet, etc. :

Hagiez tout ensemble. (*Ens. p. apareil. viand.*, B. N. l. 7131, à la suite du *Viandier de Taillevent*, p. 118.)

Tu *seroys* en pieces *haché*.
(*Act. des apost.*, vol. I, fº 39ᵇ, éd. 1537.)

Ung bancq a *hecquier* chair. (Oct. 1592, *Cart. du Bailliage*, nº 1, pièce 38, A. de l'Etat à Tournai.)

Cf. HACHIÉ, IV, 396ᵃ.

HACHIS, s. m., mets fait avec de la viande, du poisson cuit, haché menu :

Ung *hachis* ou farce avec aulx. (R. EST., *Thes.*)

HACHOIR, s. m., petite table de chêne, grosse planche, sur lesquelles on hache :

Quatre treteaux et deux petiz *hachouers*. Item une grande vieille huge. (1471, *Compt. du roi René*, p. 252.)

HACHURE, s. f.

Cf. HACHEURE, IV, 396ᵃ.

HAGARD, adj., t. de fauc., se dit de l'oiseau qui a été pris après plus d'une mue et qui ne s'apprivoise pas facilement :

Esprevier *hagart* est celluy qui est de mue de haie. (*Ménag.*, II, 317.)

Les aigles, gerfaulx, esparviers, emerillons, oiseaux *aguars*, peregrins... (RAB., *Quart liv.*, LVII, éd. 1552.)

— Fig., dont l'aspect a quelque chose de farouche et d'étrange :

Tu ne dedaignes point d'un haussebec de teste
N'y d'un soucy *hagard*, des petits la requeste.
(RONS., *Œuv.*, I, 370, Mellerio.)

Elle le presente au roy, lequel d'un visage *hagard* lui demande pourquoy il estoit venu. (PASQ., *Lett.*, XII, 4, éd. 1723.)

Cf. HAGART, IV, 397ᵃ.

HAGIOGRAPHE, s. m., auteur qui raconte la vie et les actions des saints :

Les *agiographes*, ceuls qui ont escript divines et sacrees histoires. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10510, fº 102 vº.)

Cf. IV, 397ᵃ.

HAHÉ, s. m.

Cf. HAHAI, IV, 397ᵇ.

HAI, v. HÉ.

1. **HAIE**, s. f., clôture d'un champ, d'un jardin, faite d'arbrisseaux entrelacés :

Joste une *aie* tot un sentier petit.
(*Loh.*, ms. Montp., fº 200ᵇ.)

Un des paus d'en som la *hoie*.
(ANGIER, *Dial. de S. Greg.*, 67, Meyer, *Rec.*, p. 341.)

Le pieche de terre aboute a le *hee* du moulin a vent. (1277, *Cart. de S. Michel du Tréport*, p. 253, Laffleur de Kermaingant.)

Es *ayies* josta lo bos Lorent et Martin del port. (Vers 1325, *Terrier de Bagé*, L. Clédat, *Rev. des patois*, nº 1, p. 53.)

En les *ayes* et sages et chanos joste la dita seis. (*Ib.*, p. 54.)

En la forest d'Evreus et es *haies* d'icelle. (1331, *Lett. du baill. d'Evr.*, Cart. de S. Taurin, LXXXVII, A. Eure.)

— Anc., *refuser la haie*, refuser de se mettre en ligne et de marcher serré comme une haie :

Dont messire Charles d'Amboise, ayant la charge de toute l'armee, voyant si grosse puissance d'ennemys, doubtant que le seigneur de La Palixe et ses gens ne fussent assez pour soustenir le faix de tant d'ennemys, volut la faire monter trois mille Allemans, lesquelz *refuserent la haye*, disant qu'ilz ne se departyroyent point s'ilz ne montoyent tous ensemble, et plusieurs fois refuserent a monter. (J. D'AUTON, *Chron.*, B. N. 5083, fº 65 vº; IV, 197, Soc. Hist. de Fr.)

— *Haie du dos*, épine dorsale :

Contre la maladie de quoy l'on chiet, soit la *haye du dos* du malade ointe de ceste oile (de genièvre). (*Secres de Salerne*, ms. Modène, Este 28, p. 180.)

D'une playe d'estocq, qu'il a ou millieu du dos, a l'endroit de la croisure des nerfs entre les deux palerons, en le *haye du dos*. (30 juin 1445, *Reg. de la loi*, 1442-1458, Conjuracions de perilz de mort, A. Tournai.)

Cf. HAGUE 1 et 2, t. IV, p. 397ᵇ, et HAIE 1, t. IV, p. 398ᵃ.

2. **HAIE**, interj., cri du charretier pour animer son cheval.

— *Pouvoir haye*, avoir encore quelque force ; *pouvoir haye avant*, pouvoir encore marcher :

.... Qu'il n'y a harnois ni chevaulx charges, qui *puissent haye avant* en montant la dite coste. (1545, A. Meuse B 550, fº 231.)



HAILLON, s. m., vieux lambeau d'étoffe :

Haillon. (1404, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

HAINE, s. f., sentiment qu'on éprouve pour celui que l'on hait :

Por nos orgueuz, por nos pechiez,
Nos tramet Deus del ciel en terre
Mout grant *haine* et mout grant guerre.
(*Theb.*, 2196.)

Guerre et *ainne* desanorte.
(*Caton*, Brit. Mus., add. 15606, f° 115ᵃ.)

En tel lieu propre est grace nee,
Par qui toute *hainge* est quassee.
(*Clef d'amors*, 1763.)

... Avoek *haynne*.
(J. DE CONDÉ, *Dis de boine chiere*, ms. Casan; II, 77. Scheler.)

Ayne. (1317, A. N. JJ 53, f° 98 v°.)

Haingne. (1335, A. N. JJ 69, f° 46 r°.)

Discorde, malle ameurs u *hayeme.* (1380, *Lett. d'instit. de la confr. de S.-Georges à Mons*, Lacroix.)

Heingne. (1444, *Trad. du Gouv. des princ. de G. Colonne*, Ars. 5062, f° 65 r°.)

HAINEUSEMENT, adv., d'une manière haineuse :

... Parler senestrement
D'autrui et *haineusement.*
(EUST. DESCH., *Poés.*, VIII, 167.)

Si *hayneusement* a ce jour combatirent que... (COURCY, *Hist. de Grece*, Ars. 3639, f° 187ᵇ.)

Odiose, *haingneusement.* (*Gloss. de Conches.*)

Ajax et Eneas s'entrecontrerent lors tant *hayneusement.* (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10509, f° 226 v°.)

HAINOS, mod. haineux, adj., porté à la haine :

Pesmes, cruels e *haynoses.*
(BEN., *D. de Norm.*, I, 134.)

E veit la grant gent *hainose*
Qui contre lui est assembleee.
(ID., *ib.*, II, 9127.)

Main sanglente a hom *hainous.*
(RENCLUS, *Miserere*, LXIX, 1.)

Rome est moult fiere et *ainouse*,
Et sor toute riens covoitose.
(*Athis*, B. N. 375, f° 119ᵇ.)

Maintes *aineuses* gent. (*Marc Pol*, XXXII.)

— Substant. :

Je suis fayz a toz *hahynoz.* (*Dial. B. Ambr.*, ms. Epinal, Bonnardot, *Arch. des Miss.*, 3ᵉ sér., I, 278.)

Celi *haigneux* imagina ceste chose comme faulz et mauvez. (J. DE VIGNAY, *Enseignem.*, ms. Brux. 11042, f° 36 v°, col. 2.)

— Inspiré par la haine :

Parolle(s) *heynouse.* (*Psaut. de Metz*, CVIII, 2.)

Brigues *hyneuses.* (J. D'AUTON, *Chron.*, B. N. 5081, f° 13 r°; I, 154, Soc. Hist. de Fr.)

Cf. HAINEUS, IV, 398ᵇ.

HAION, v. HAYON.

HAIR, v. a., avoir pour (qqu'un) un sentiment qui fait qu'on lui veut du mal ; éprouver pour une chose un sentiment d'aversion extrême ; quelquefois, dans l'anc. lang., maudire.

— Infinitif :

Suz ciel n'a hume que tant voeillet *hair.*
(*Rol.*, 1244.)

El fait amer o fait *hair.*
(*Eneas*, 1925.)

Heyr sou peuple. (*Psaut. de Metz*, CIV, 24.)

Heir l'ordure de vice. (*Gir. de Rossill.*, ms. Beaune, p. 249.)

— Futur de l'indicatif :

Se chou ke jou ai me souffit,
Ja ne *harrai* autrui porfit...
(RENCLUS, *Miserere*, CXXVIII, 1.)

Et sor tel son mesdit metra
Que li sires celui *harra*
Et le fera de lui estrange.
(*Des Droiz au clerc de Vaudrai*, Jub., *Nouv. rec.*, II, 137.)

Beau filz, sachiez... se vous voulez au bien entendre, je vous aimeray et porteray honneur et aurez grandement du mien ; se ce non je vous *harray* et eslongneray. (*Hyst. du chev. Berinus*, f° 14 r°, éd. 1521.)

— Conditionnel :

Mult *harreie* qu'il me gabast.
(MARIE, *Lais*, Eliduc, 374.)

Mout *harroit* qu'ele eust anui
De rien qu'ele eust acreu.
(*L'Escoufle*, 6052.)

Mout *hairoie* cele biautei,
Par cui je feroie vitei.
(ROB. DE BLOIS, *Poés.*, B. N. 24301, p. 560ᵃ.)

Biau sire, puisque vous m'amez,
Mon sen devroit estre blasmez
Se vous *heroie.*
(JEH. LESCUREL, *Chans.*, *ball. et rond.*, 33.)

— Présent de l'indicatif :

Aime plus tost et plus tost *et.*
(*Richaut*, 700, Méon, *Nouv. rec.*, I.)

Une ore aimme et une autre *het.*
(CHREST., *Cliges*, 525.)

Que molt me *heent* Sarrazin et Escler...
(*Mort Aymeri*, 3024.)

Et se jes *has*, il n'en vallent pas pis.
(*Loh.*, ms. Montp., f° 157ᵈ.)

Car durement le *haz.*
(J. BOD., *Saisnes*, CIV.)

Cil Sarrazin n'ont point de foi ;
Molt *heent* vos et vostre loi.
(*Floire et Blanceflor*, 2ᵉ vers., 99.)

C'est un des vices que plus *het*
Cil qui tot voit, cil qui tot set.
(GUIOT, *Bible*, 1472.)

Or sai je bien par voir que point ne me *aez.*
(*Parise*, 3009.)

Car plus *hé* le viellart que nul home sos ciel.
(*Gui de Bourg.*, 3605.)

Et qui ce fait, il est honniz vers Dieu et vers le siecle, et l'an dit que Nostre Sires *het* mout .III. menieres de pecheurs. (PHILIP. DE NOV., .IIII. *tenz d'aage d'ome*, 174.)

Povres ons d'autre terre, soudees conqueranz,
Ne doit faire tel chose don lou *heent* la gant.
(*Floovant*, 512.)

Moult la *aez*, pucele, ce li dit Floovans :
Elle vos a forfait, par le mien escient.
(*Ib.*, 521.)

Encore n'a gaires que tu fus adoubes,
Se Diex te *heit*, tu seras tost finez.
(*Panthere d'amors*, 1275.)

Je le *hay* (le jeu des échecs) et fuy, ce qui n'est pas assez jeu, et qu'il nous esbat trop serieusement. (MONT., I, L, p. 193, éd. 1595.)

— Impératif :

Haes et fuies lor afaire.
(GAUT. D'ARGIES, *Chans.*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 498, 7.)

— Présent du subjonctif :

Ja n'iert mais jors qu'il ne le *hacent.*
(*Brut*, ms. Munich, 3583.)

Jamais n'ert nus seus jors que (jou molt) ne t'en [*hace.*
(*Aiol*, 106.)

E que l'om aimt e que l'om *hace.*
(BEN., *D. de Norm.*, I, 204.)

N'est riens ou monde ke tant *hace*
Kar il a tot par li perdu.
(G. DE COINCI, *Mir.*, B. N. 2163, f° 4ᵈ.)

Or n'a mais talent qu'il le *hace.*
(*L'Escoufle*, 608.)

Ne puent afaitier que jou tant le mal *hache.*
(*Li Vieus de Conloigne*, B. N. 2162, f° 135ᵃ.)

— Imparfait de l'indicatif :

Mult le *haeit* de grant haor.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 13667.)

Je l'ay ocis, car jel *heoie.*
(*Athis*, ms. St-Pétersbourg 54, f° 14ᵈ.)

Chascone *haeit* la jornee
Que ele estoit iloc tornee.
(AMBROISE, *Est. de la guerre sainte*, 1445, G. Paris.)

Quar trop durement le *aoit*
Por son frere qu'ocis avoit.
(MACÉ, *Bible*, B. N. 401, f° 63ᶜ.)

Quant il vit che suen fil le voloit semonir
De retournier a Zarlle ch'il *ahoit* plus ch'aversir.
(*Prise de Pampelune*, 1083.)

Nathas, qui estoit filz du roy Elinas, la *haioit* trop. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 20.)

Mais par mes oultrageus despiz
Le *haioie* de pis en pis.
(*Mir. de N.-D.*, III, 41.)

Antigone avet bien aussi bonne grace, qu'il aimet bien les traistres cependant qu'ils faisoient la trahison : depuis qu'ils l'avoyent faicte, qu'il les *hayet.* (H. EST., *Dial. du nouv. lang. fr. ital.*)

Ne *hayoit* point les moines. (ID., *Tr. prep. a l'Apol. p. Herod.*, XXIV, p. 383, éd. 1566.)

— Prétérit :

Por ce [l']*haierent* a [t]utens li Jué.
(*Ep. de S. Est.*, str. IIᶜ.)

(Esdrecet sei) Deus, e seient esparpeill li enemi de lui, e fuient cil ki *hairent* lui de la face de lui. (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambr., LXVII, 1.)

— Imparfait du subjonctif :

Bien qu'il *haist* la guerre, et qu'il fouist les charges et les honneurs de la chose publique, jamais toutefois ses citoyens ne failloyent a l'eslire comme le plus suffisant... (AMYOT, *Vies*, Compar. de Nic. avec Crass., p. 2115, éd. 1567.)

— Participe présent; employé ici substantiv. :

E les *haanz* mei desparpeilleras. (*Liv. des Ps.*, ms. Cambr., XVII, 41.)

— Participe passé et temps périphrastiques :

Les Turs et les Persanz et cele gent *haie*.
(*Voy. de Charl.*, 105.)

Por une k'en *ai haie*
Ai dite as autres folie
Com hom irous.
(Conon de Beth., *Chans.*, VII, 2, 1.)

Et huerent la gent *haie*.
(Ambroise, *Est. de la guerre sainte*, 3817, G. Paris.)

No mere nos desire, qui soef nos norri,
Onques de son corage ne *fumes* jor *ahi*.
(*Quat. fils Aym.*, p. 78, Tarbé.)

HAIRE, s. f., petite chemise faite de crin que l'on porte par mortification :

Vesti[rent] *haires*. (*Fragm. de Valenciennes*, r°, l. 24.)

Et chascon jor vetoit la *ere*.
(*Dou pechié d'orgueil laissier*, Brit. Mus., addit. 15606, f° 110d.)

Here. (Guiart, *Bible*, Ezech., ms. Ste-Gen.)

Cf. Herre 1, t. IV, p. 468b, article auquel il faut ajouter la définition suivante :

— Étoffe d'un tissu grossier dont les brasseurs se font des vêtements de travail.

Cf. Haire 1, t. IV, p. 401a.

HAISSABLE, adj., qui mérite d'être haï :

Haissable d'elle mesme. (Mont., *Trad. de la théol. de Raym. de Sebonde*, f° 272 r°, éd. 1569.)

HAISSEUR, s. m., celui qui hait :

Timon, cest insigne et beau *haisseur* d'hommes. (N. Du Fail, *Contes d'Eutr.*, f° 154 r°, éd. 1585.)

Timon, celuy qui fut surnommé le *haisseur* des hommes. (Mont., I, L, p. 194, éd. 1595.)

Cf. IV, 402a.

HALAGE, s. m., action de haler, de tirer :

Que de toutes nefz portans a leur gouvernal trois vifz pour les bouter a l'eaue ou pour les haler a l'atelier paieront .IIII. solz au prouffit du saint, et sera tenu ledit carpentier et maistre dudit ouvrage de paier les ditz .IIII. solz, pourveu que le dit carpentier troeuve le dit *halage* ou boutage. (1488, *Reg. des stat.*, Stat. des charpent. de navires, p. 338, A. Abbeville; A. Thierry, *Mon. de l'Hist. du Tiers Etat*, IV, 320.)

HALBERC, mod. haubert, s. m., vêtement de mailles de fer, couvrant la poitrine et le cou :

Dites al rei Hugon, prest mei son *halberc* brun.
(*Voy. de Charl.*, 533.)

L'*halberc* desmallet e dement.
(*Gormond*, 21, Scheler.)

L'*aberc* del dos li desront et dessire.
(*Loh.*, B. N. 1622, f° 191 v°.)

Le blanc *haberc* li deront et demant.
(*Ib.*, fragm. Châlons, v. 137, Bonnardot.)

L'escu li tranche et l'*aubert* li ronpit.
(*Girb. de Metz*, p. 466.)

Il vest un *auberc* dublier.
(*Auc. et Nic.*, 9, 7.)

L'*ousberc* vestu, ceinte l'espee.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 19788.)

Vestuz les bons *osbers* dubliers.
(Id., *ib.*, II, 19831.)

Mais li *haubiers* pas ne desment.
(Chrest., *Percev.*, ms. Mons, p. 91, Potvin.)

Alsberc.
(Huon de Rot., *Protheslaus*, B. N. 2169, f° 42a.)

Fausent *habers*.
(*Athis*, B. N. 793, f° 76c.)

Percent escus, rompent *habiers*.
(*Ib.*, f° 76d.)

Certes molt est plus utles en la bataille li *haberz* qui de fer est, ke ne soit li vesture de lin. (*Sermons de S. Bernard*, 71, 29.)

Il li percet l'escut et le *haberch*. (*Hist. de Joseph*, B. N. 2455, f° 201 v°.) Plus bas : *haber*, *haberc*.

Li cous descent aval sor le *hauberc* saffré.
(*Gui de Bourg.*, 2593.)

Guimars .v. cens a bons *obiers*
Preudomes, vaillans et apiers.
(Mousk., *Chron.*, 5234.)

Haubierch.
(*Sones de Nansay*, ms. Turin, f° 84 v°.)

— Plaisamm. :

Les alimens desquelz il se paist sont *aubers* sallez, casquets, morions salez, et salades sallees. (Rab., *Quart livre*, XXIV, éd. 1552.)

— *Fief de halberc*, le plus noble fief après ceux de dignité :

Ung quart de *fief de haultbert*. (1409, *Bailliage d'Evreux*, A. N. P1 294.)

Cf. Haubert 1, t. IV, p. 437a.

HALBRAN, s. m., jeune canard sauvage :

Halebrans sont les petits canets... (*Ménag.*, II, 5, Biblioph. fr.)

Halebran. (Belon, *Nat. des oys.*, III, XXI.)

HALBREDA, s. m. et f., personne grande et mal bâtie :

Halbreda. C'est un mot de mespris et de desdaing, qui signifie celle qui a un grand corps, long et mal basti. Il peut bien estre extrait de halebarde. Aucuns l'usurpent aussi au genre masculin. (Nicot.)

Halebredra. (Cotgr.)

C'estoit une grande vieille *albreda*. (Tallem., *Hist.*, CCCXXV.)

Pour se moquer de ce je ne sais quel grand *halbreda* qui estoit lecteur aux Jeux floraux de Rouen. (Id., *ib.*, CCCLX.)

HALBRENER, v. — N., chasser aux halbrans.

— *Halbrené*, part. passé, qui s'est cassé des plumes en chassant le halbran:

Ung faulcon tout *halebrenné*,
Mautaillié, de menu plumage.
(Gaces, *Deduiz*, Ars. 3332, f° 16 r°.)

Nos sacres sont *allebrenez*.
(J. A. de Baif, *Mimes*, l. III, f° 18 r°, éd. 1597.)

— Excédé de fatigue :

Car par les lieux buyssonneux
En vain il recourt, peneux,
Hallebrené de la chasse.
(Gauch., *Plais. des champs*, p. 120.)

— Rendu halbran, sauvage :

Cestuy cy est vieil *albrané*,
Raboteux, tané, bazané.
(J. A. de Baif, *l'Eunuque*, IV, 4.

Cf. Halebrener, IV, 405a.

HALCYON, v. Alcyon.

HALE, s. m., impression du soleil, de l'air, qui brunit le teint :

Voit le rai del soleil sor le vis descendant,
Poise li que li *halles* li va son vis ardant.
(*Naiss. du Chev. au Cygne*, 173.)

Fais que pouldre et *harle* te deffacent et deforment ton cuir. (*Policrat de J. de Salisb.*, B. N. 24287, f° 5c.)

Gardez vous tous de ce mau *hasle*
Qui noircist les gens quant sont mors.
(Villon, *Gr. Test.*, 1722.)

Cf. Hale 2, t. IV, p 405a.

HALE BOULINE, s. m., mauvais matelot qui ne sait faire que des manœuvres faciles, comme de haler les boulines :

On treuve fort peu de bons mariniers, et on ne treuve que trop de *hasle boulines*, c'est a dire de ceux qui tirent sur les cordages. (E. Binet, *Merv. de Nat.*, p. 114, éd. 1622.)

HALEINE, HALENÉE, HALENER, mod., v. Aleine, Alenee, Alener.

1. **HALER**, v. a., tirer à soi au moyen d'une corde :

Al premir vent se met en mer ;
Halent hancres, lievent tref,
Siglent avant a vent suef.
(*Tristan*, III, 56, Michel.)

Ne n'i *ont halé* bagordinge,
Ne escote ne scolaringe.
(*Vie de saint Gilles*, 887.)

Afin qu'on puisse seurement *haller* et conduire les bateaux et marchandises. (16 juillet 1498, *Ord.*, XXI, 66.)

2. **HALER**, v. a., exciter par des cris.

Cf. Haler 2, t. IV, p. 405c.

3. **HALER**, v. — A., brunir, en parlant du teint.

— N., devenir brun par le hâle :

Et por garder que ses mains blanches
Ne *halassent*, ot uns blans ganz.
(*Rose*, B. N. 1573, f° 5a.)

— *Halé*, part. passé, bruni sous l'influence du hâle :

Neporquant hom *hallé*, jel tieng a avenant.
(*Naiss. du Cheval. au Cygne*, 175.)

Hales, magres et decreves,
Travaillies, lasses et greves.
(J. de Condé, *Magnif.*, 267.)

Cf. Haler 1, t. IV, p. 405ª.

haletant, adj., qui halète :

Haletant, quasi anhelitare, anhelare. (R. Est., *Dict. fr.-lat.*)

— Palpitant :

Lorsque son sein *haletant*
Ira tout esmeu sentant
D'amour quelque douce altere.
(Pasq., *Œuv. mesl.*, p. 384.)

— Aspirant :

Les autres orateurs *haletans* apres l'or et l'argent qu'il avoit apporté, commencerent incontinent a parler pour luy. (Amyot, *Vies*, Demosth.)

haletement, s. m., action de haleter :

Lorsqu'on voit que les seules veines des flancs sont celles qui se meuvent sans que rien plus bouge au *haletement* du cheval. (Belleforests, *Secr. de l'agric.*, p. 266.)

Cf. IV, 406ᵇ.

haleter, v. n., respirer précipitamment :

Suer et *halleter*.
(Jehan de la Taille, *Combat de fort. et de pauvr.*, p. 61, éd. 1573.)

— Anc., battre de l'aile :

Et j'oi l'aloete
A la matinee
Qui saut et *alete*.
(*Chans.*, ms. Montpellier, f° 55 v°; G. Raynaud, *Motets*, I, 29.)

— Palpiter :

Dex dont bon jor m'amiete,
Li cuers por li me *halete*.
(Moniot, ap. Bartsch, *Rom. et Past.*, p. 229.)

Au bon bourgeois qui Deus consaut
Le cuer *halete*, vole et saut,
Quant de l'avoir est en sesine.
(G. de Coinci, *Mir.*, ms. Soiss., f° 166ᵇ.)

De grant joye le cueur me *halete*.
(G. de Digulleville, *Trois pelerinaiges*, f° 59ᵈ, impr. Institut.)

La dist Hambin : Min cuert por ty *hallette*.
(17 oct. 1481, *Puy de l'Ecole de rhetorique*, 14ᵉ congreg., ms. Tournai, p. 148.)

Quant une personne a maladie enracinee au cueur de long tems et que le cueur tremble et *halecte*. (*Jard. de santé*, I, 31.)

halife, v. Kalife.

halle, s. f., place publique, couverte, où se tient le marché, particulièrement des objets d'alimentation :

Pain trop petit, qu'il n'osent mestre a estal au dimenche en la *hale*. (Est. Boil., *Liv. des mest.*, 1ʳᵉ p., I, 54.)

A la Chandeleur, a l'Acension et a Touz Sainz sont fetes les .iii. cuilleites des *hales*. (*Rentes d'Orliens*, f° 5 r°, A. Loiret.) Copie de la ville du xvᵉ s., des *hares*.

Pour toute la *hare*. (*Ib.*).

Si en demanderent a avoir le sens de leur maistre de la *halle* de Valenciennes. (17 mars 1336, Flines, Cod. A., f° 443 r°, A. Nord.)

La *haulle* aus bouchiers et la *haulle* au pain. (1345, A. N. K 44, pièce 6.)

Nostre dit honmes et femmes et habitans seront tenuz de maintenir au leur les *aules* dudit Grancey; c'est assavoir la grant *haule*, et la petite ou l'on vent les blez. (9 juillet 1348, *Ord.*, IX, 160.)

En l'*ale* d'Auxonne. (1448, *Baill. de Dijon*, A. Côte-d'Or.)

En la *hale*. (*Ib.*)

Cf. Hale 1, t. IV, p. 404ᶜ.

hallebarde, s. f., arme d'hast, à longue hampe, garnie par en haut d'un fer long, large et pointu, traversé d'un autre fer en forme de croissant :

Une *hallebarde* ou guisarme. (1448, A. N. JJ 179, pièce 211; Duc., *Alabarda*.)

Halbarde. (J. d'Auton, *Chron.*, B. N. 5081, f° 24 r°.)

Prenez haches et *hallebardes*.
(*Myst. de S. Christofle*, sign. E 4 r°.)

Halbarde. (*Voy. d'Anne de Foix*, B. N. 90, f° 5.

Deux *allebares*. (1520, *Invent.*, Not., Bris Charrier, A. Gironde.)

Alabarde. (7 mai 1533, Not., Brunet, 67-1, A. Gironde.)

Cf. IV, 407ᵇ.

hallebardier, s. m., soldat portant la hallebarde :

Hallebardiers. (André de la Vigne, *Voy. de Naples*, p. 118, ap. Ste-Pal.)

1. **hallier**, s. m., gardien des marchandises déposées dans une halle.

Cf. Halier 1, t. IV, p. 406ᵇ.

2. **hallier**, s. m., réunion de buissons touffus et serrés :

Peult estre que tu trouveras
Quelque beste en quelque *haillier*.
(*Mist. du Viel Test.*, 4662.)

halo, s. m., cercle lumineux, qui apparait parfois autour du disque du soleil, de la lune, etc.

Cf. Halot 2, t. IV, p. 408ᵇ, dont la définition doit être supprimée et dont les exemples doivent être reportés ici.

halte, s. f., station au milieu d'une marche pour se reposer :

Faire *alte*. (H. Est., *Nouv. lang. fr.-ital.*, I, 36, éd. 1578.)

Cf. Halt, IV, 408ᶜ.

haltère, mod., v. Altere.

hamac, s. m., toile ou filet suspendu horizontalement par ses deux extrémités de manière à former un lit portatif :

Sorte de licts qu'ils appellent *hamaca*. (1555, J. Poleur, *Hist. nat. des Indes*, f° 71 v°, dans *Dict. gén.*)

hamadryade, s. f., nymphe des bois dont le sort est attaché à celui d'un arbre :

De la karole et de la tresque
Que firent los *amadriades*.
(Lefranc, *Champ. des Dames*, Ars. 3121, f° 128ᵇ.)

Hamadryades,
Dryades,
Inventez chantz nouvelectz.
(B. Desper., *Recueil des œuvres*, p. 52, éd. 1544.)

hameçon, mod., v. Ameçon.

hamel, mod. hameau, s. m., petit groupe de maisons de paysans, écarté du village :

Lor bordetes et lor *hamiaus*.
(*Rose*, 8431.)

Les *hammaus*. (1301, A. N. J 1030, pièce 1.)

N'a ville, n'a *hammel*.
(*Baud. de Seb.*, VI, 492.)

En le mairie ou *hamel* d'Auvignies. (1ᵉʳ oct. 1348, *Cart. de Flines*, DXXXI, p. 605.)

Petits villages ou *hamiaus*. (Oresme, *Polit.*, f° 3ᵇ.)

Tous les *ammiaux* d'environ. (Froiss., *Chron.*, I, 461, Luce, ms. Rome.)

Vilaiges et *houmiaus*.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 5059, Chron. belg.)

Le *hamiel* de Rouveroit. (11 oct. 1466, *Fonds des communes*, Escenaffle, A. Tournai.)

1. **hampe**, s. f., anc. m., long manche de bois auquel on ajuste un fer de lance, de hallebarde, un drapeau :

Branlant au poing le *hampe* d'une hache.
(Rons., *Œuv.*, Bocage, p. 489, éd. 1584.)

Cf. Hanste, IV, 414ᵇ.

2. **hampe**, s. f., poitrine du cerf :

Puis lieve la *hampe* en suivant.
(*La Chace du cerf*, p. 23, Pichon.)

Depuis son enciseure jusques a la *hampe*. (*Modus*, f° 21 v°, Blaze.)

Cf. Wampe, VIII, 322ᶜ.

hampé, adj., muni d'une hampe :

Emmy icelle croix a une petite croix *empee*, de la vraye Croix Nostre Seigneur Jhesu Crist. (*Voy. du s. d'Anglure*, § 297.)

hanap, s. m.

Cf. IV, 410ᵇ.

hanche, s. f., chacune des deux parties symétriques du corps qui sont formées par l'évasement de l'os iliaque et les parties molles environnantes :

Bendee d'or a grant merveille
Trestot le cors desi as *hanches*
Et ensement totes les manches.
(*Eneas*, 1468.)

Hainche. (*Hist. de Jos.*, B. N. 2455, f° 227 r°.)

Son espié li passa par dedeles la *hansche*
Diable l'ont gari, quant mort ne l'acravanche.
(*Chev. au Cygne*, p. 220.)

Es *hanques*, es costez sont navrez durement.
(*Restor du Paon*, ms. Rouen, f° 54 v°.)

En le senestre *hancque.* (Lundy 22 juin 1461, *Reg. journ. des Prevots et Jurés*, 1457-1463, A. Tournai.)

Cf. IV, 412ª.

HANEBANE, s. f.

Cf. HANEBANE 1, t. IV, p. 412ᵇ.

HANGAR, s. m., remise ouverte de différents côtés, destinée à abriter les chariots, les instruments de labourage, etc. :

Li *hangars.* (1337, *Cart. Alex. de Corbie*, B. N. 24144, f° 141 r°.)

Ung *hangard.* (1425, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Angar. An openshed or hovell, wherein husbandmen set their ploughes, etc., out of the sun, and weather. (COTGR.)

HANNETON, s. m., insecte coléoptère qui parait en mai et dont la larve, appelée ver blanc, cause de grands ravages :

Ahi ! Guillelmes, come as cuer de felon !
Ne valent mais ti colp un *haneton*.
(*Coronem. Loois*, 1058.)

Brucus, *hanetun.* (*Gloss. du XIIe s.*, ms. de Tours, ap. Léop. Delisle, *Bibl. de l'Ec. des Ch.*, 6e sér., t. V, p. 328.)

Hennetons qui manjuent les vignes. (*Serm. de Maurice de Sully*, ms. Oxf., Douce 270, f° 20 v°.)

Saterelles et moixes bruans ou *hainetons.* (*Psaut. de Metz*, CIV, 33.)

De *hannetons* et de chanilles. (*Journ. d'un bourg. de Paris*, an 1445.)

HANSEATIQUE, adj., qui appartient à une hanse ; *villes hanseatiques,* villes d'Allemagne, de Russie, des Pays-Bas, puis de France, d'Espagne, de Portugal et d'Italie, réunies en confédération commerciale au nombre de quatre-vingts ; *droit hanseatique,* conventions qui régissaient cette confédération :

...Donnerent esperance aux *villes anseatiques* que leur maistre restabliroit le *droit anseatique* dans sa grande ville de Nivograd en Moscovie. (P. CAYET, *Chron. septenn.*, an 1599.)

HANTER, v. — A., visiter souvent, en parlant, soit des lieux, soit des personnes :

Et se prist a *hansteir* la gent plus qu'elle ne soloit. (*Hist. de Joseph*, B. N. 2455, f° 306 r°.)

Et tout li haut home qui le cort le roy Geodegan *avoient anté.* (*Artur*, ms. Grenoble 378, f° 27ª.)

Tous cheulx qui le congnoissoient et *antoient.* FROISS., *Chron.*, IV, 299, Luce.)

Le seigneur,
Qui les larrons soubstient et *hente*
En la forest de Longue Actente.
(*Rondeaux du XVe s.*, XXX, VII, 13.)

C'est ung gentil homme des parties de France, et de ce que je l'*ay empté* et que j'ay veu, c'est le plus accomply que oncques en ma vie je accointasse. (ANNE MALET DE GRAVILLE, *Palamon*, Ars. 5116, f° 18 r°.)

— Avec un nom de chose pour sujet, fréquenter :

E veit querant un hermitage
U il eust tel eisement
Ke il ne *fust hanstė* de gent.
(*Vie de saint Gilles*, 1458.)

Un estroit santier qui li sanblot *estre hantez* de genz. (*Perceval*, I, 59, Potvin.)

— N., aller d'une manière habituelle :

Sire, liquels *hanterat* en tuen paveillun ? (*Liv. des psaum.*, ms. Cambr., XIV, 1.)

Deffendez moy d'estre mengiez
Des bestes qui *hantent* par cy.
(*Mir. de S. Jean Chrys.*, 629.)

Il *hanta* aussi a l'entour de Mutius Scævola, qui pour lors estoit homme d'affaires. (AMYOT, *Vies*, Cicero.)

A la cour nul de vous ne *hante.*
(J. A. DE BAIF, *Mimes*, l. I, f° 37 r°, éd. 1619.)

— Avoir commerce, entretenir des relations :

Il het forment no estre ne volt o nos *hanster*,
Ne feste ne sabat que on doit celebrer.
(HERMAN, *Bible*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 106, 22.)

Par disner et *hanter* ensemble
Se norrist amor, ce me semble.
(*Clef d'amors*, 1643.)

Si se doivent garder de *hanter* et abiter as fames, puisque tenz est passez. (PHIL. DE NOV., .IIII. *tenz d'aage d'ome*, § 186.)

Ou est ce qu'il *hante ?* (FR. D'AMBOISE, *Les Napol.*, II, 5.)

— Avoir coutume :

Quant il vous plaist que nous chantons,
De tel chant qu'a chanter *hantons*
Chanterons nous deux d'accordance.
(*Mir. de N.-D.*, III, 56.)

Par les faulses voyes ou sentiers ou il voye qu'ilz *ayent hanté* d'aler et de venir. (GAST. FEB., *Chasse*, Maz. 3717, f° 81c.)

— *Hanté*, part. passé, fréquenté :

Par voies couvertez et landez nient *anteez.* (FROISS., *Chron.*, I, 331, Luce, ms. Amiens.)

HANTISE, s. f., action de hanter :

Toutes autres exercites et *hantises.* (*De vita Christi*, B. N. 181, f° 3ª.)

Que les *hantises* eskivoit
De toutes gens sans differense.
(*Mir. de S. Eloi*, 69.)

Hantise abat la reverence.
(J. A. DE BAIF, *Mimes*, l. I, f° 6 r°, éd. 1619.)

— Compagnie, société :

Lieux tres eslongies de la conversation et *antise* de tous hommes. (*De vita Christi*, B. N. 181, f° 56ª.)

Que vous a coustee me *hantise*, qui si fort vous plaingnies de moi ? (*Dial. fr.-flam.*, f° 12ª.)

HAPPE FOIE, s. m., nom vulgaire d'un oiseau de mer commun à Terre-Neuve et qui est très avide des foies de morue :

Parmi la pescherie nous eumes aussi le plaisir de voir prendre de ces oiseaux que les mariniers appellent *happe foyes* a cause de leur avidité a recueillir les foyes de morues que l'on jette en mer, apres qu'on leur a ouvert le ventre, desquels il sont si friands, que quoy qu'ils voient une grande perche ou gaffe dessus leur teste preste a les assommer, ils se hazardent d'approcher du vaisseau pour en attraper a quelque pris que ce soit. (MARC LESCARBOT, *Hist. de la Nouv. France*, II, 510.)

HAPPELOURDE, s. f., pierre fausse qu'on fait passer pour pierre fine :

Je ne mets point en œuvre des pierres fausses et contrefaites, ny des *hapelourdes* comme plusieurs, ains de vrais diamans. (DU BARTAS, 1re *sem.*, Avertissement, f° 18 v°, éd. 1602.)

— Plaisamm. :

La royne fit apporter du vin et les *happelourdes* confites. (*Navigat. du Compaignon a la bouteille*, Comment on dansa, éd. 1547.)

— Fig., personne qui n'a que l'apparence :

Je me soubviens d'avoir ouy aultrefois jargonner les rodomons et bravaches et belles *happelourdes*, qui ont trouvé dans la science de leur bonne morgue... que tout chrestien leur doibt foy et hommaige. (LHOSPITAL, *Œuv. inéd.*, Traité de la réformat. de la justice, II, 47.)

HAPPER, v. — A., saisir brusquement d'un coup de mâchoire :

Il cluinge de l'orelge, si l'*a hapé*,
Amont el ateriel si l'a combré.
(*Aiol*, 1042.)

Ne pueent tant *haper* ne mordre ne pincier.
(*Naiss. du Chev. au Cygne*, 84.)

— Par extens., saisir brusquement :

Martin Hapart, qui *hapa*
Sa bourse, quant il l'enterra.
(*De Martin Hapart*, 160, Montaigl. et Rayn., *Fabl.*, II, 176.)

Aucune de leurs nefs *estoit happee* et enclavee pour combattre a une romaine. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 186ª.)

Cuida que le dit de Bourgoigne le deust convoyer jusques au Crotoy, afin d'ilecques le *happer.* (1424, *Lettre du duc de Glocester*, A. Nord.)

Le soubs tresorier *hapa* les reliques.
(*Trahis. de France*, p. 112, Chron. belg.)

HAQUENEE, s. f., cheval ou jument docile et marchant ordinairement l'amble :

Sonipes, *hagenee.* (*Olla patella*, p. 47, Scheler.)

Pour avoir et acheter une *haguenee.* (6 mars 1373, Léop. Delisle, *Mand. de Ch. V*, p. 532.)

Une bonne selle pour *hauquenee.* (1393, *Ord.*, VII, 564.)

Une *haghenee*. (1406, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Et entra la royne a cheval sur une basse *haquenee* blanche. (G. Chastell., *Chron.*, V, 27.)

Entra ma tres redoubtee dame en la ville, estant sur une blanche *aguenee* a harnas de drap d'or... Et ensuivant estoit aussi sur une ottelle *aghenee* mademoiselle de Bourgoingne. (1470, *Memorial de plusieurs affaires de la ville de Mons*, f° 88, A. Mons.)

Je ne veux point de blanche *hacquenee*
Tant que je soys damoiselle attournee.
(Cl. Marot, *Œuvr.*, I, 173, P. Jannet.)

Une *acquenee* bay. (1588, *Chartrier de Thouars*, p. 263.)

haquetier, s. m., conducteur de haquet :

Hacquetiers. (1481, dans *Dict. gén.*)

harangue, s. f., discours solennel devant une assemblée, un prince, etc. :

Par si bel ordre, si notable *arenge*. (Christ. de Pis., *Ch. V*, III, 43.)

Harengue. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10511, VII, ii, 23.)

Lesquelles firent aux Françoys telles *harengues* et pareilles requestes. (J. d'Auton, *Chron.*, B. N. 5081, f° 61 r°; I, 305, Soc. Hist. de Fr.)

Et la luy firent chascun sa *harange*. (Id., *ib.*, f° 100 v°; III, 33.)

Apres toutes leurs *arrangues*. (Id., *ib.*, B. N. 5082, f° 107 r°; III, 54.)

L'on ne sçeut jamais entendre un mot, ny de son *harangue*, ny de ses responses. (*Caquets de l'accouchee*, 4° journ.)

haranguer, v. — A., adresser une harangue à ; absol. :

Les jeunes hommes n'estudioient plus a autre chose qu'a bien *harenguer*. (Amyot, *Diod.*, XI, 17.)

— Anc., énoncer, dire dans une harangue :

Et *harangua* en plein conseil tout ce qui se peut dire pour le roy de France. (Belleforests, *Chron. et ann. de France*, François Ier, an 1518.)

— N., anc., *haranguer a :*

En un jour solennel, habillé d'un riche habillement, ainsi qu'il *haranguoit au* peuple, seant en son siege royal. (C. de Seyssel, *Hist. eccles.*, II, 10.)

harangueur, s. m., celui qui harangue :

Harangueur, concionator. (R. Est., *Thes.*, éd. 1539.)

On ne veoit autre chose es assemblees publiques que *harengueurs* qui par leurs beaux langages taschoient a seduire le peuple. (Amyot, *Diod.*, XI, 17.)

Les exemples des anciens *harangueurs*, qui ne faisoient point estat de l'argent. (Cholieres, *Matinees*, p. 92, éd. 1585.)

haras, s. m., troupe d'étalons et de cavales réunis dans un lieu pour élever des poulains :

Poltrels orent de Capadoce,...
D'un merveillos *haraz* de mer.
(*Eneas*, 3935.)

Veoir lequel des trois (endroits) seroit le plus convenable et commode pour loger le *haras* et les poulains de monseigneur. (1548-1549, B 1372, f° 86, A. Meuse.)

L'on aparie les chevaux et juments des bons *harats* pour en conserver la race. (Gasp. de Tav., *Mém.*, p. 366.)

— Établissement où l'on tient réunis les étalons et les juments :

En un *haras* le roi l'ot on poulain trové,
Car il i fu norris et s'i fu faouné.
(*Rom. d'Alex.*, B. N. 789, P. Meyer, I, 164, 1268.)

Bestes a *haraz*. (1355, *Reg. du chap. de S.-J. de Jérus.*, A. N. MM 28, f° 104 r°.)

— Par extens. et fig. :

Plusieurs ont commencé... a en entretenir des *harats* (de femmes) comme de chevaux. (H. Est., *Apol. p. Herod.*, p. 96, éd. 1566.)

Cf. Harace 1, t. IV, p. 417ª, et Haras 1, p. 417ᵇ.

harassement, s. m., état d'une personne harassée :

Car de s'esloigner du parc durant l'hiver, memes apres un si long *harassement*, il n'y avoit point d'apparence. (Marc Lescarbot, *Hist. de la Nouv. France*, I, 479.)

harasser, v. a., fatiguer à l'excès :

Aussi qui veult chasser,
Et prendre un cerf bien tost, il le faut *herrasser*
Des bons chiens de la meute.
(Gauch., *Plais. des champs*, p. 159.)

— Anc., harceler :

Les Syracusains vindrent par plusieurs jour de renc *harasser* le camp des Atheniens, tant par mer que par terre, pour tascher a les attirer au combat, mais ce fut pour neant, car les Atheniens ne se bougerent aucunement. (Amyot, *Diod.*, XIII, 4.)

— *Harassé*, p. passé, épuisé de fatigue :

Le franc archer une jument avoit
De poil fauveau, tant maigre et *harassee*.
(1562, *Chans. du franc archer*, ap. Ler. de Lincy, *Ch. hist. fr.*, II, 273.)

harcelement, s. m., action de harceler :

Harcelement, provocation, hæc irritatio, provocatio. *Harcelement*, vexation, hæc vexatio. (Monet, *Parall.*, éd. 1632.)

harceler, v. — A., tourmenter par des attaques réitérées :

Un cinge en une famille *est* tousjours mocqué et *herselé*. (Rab., *Garg.*, XL, éd. 1542.)

Comment estimeriez vous bien
Que je ne sois fille de bien
Pour m'*avoir* ainsi *hercelee*?
(Vauq., *Idill.*, II, 54.)

— N., tarder, se faire tirer l'oreille :

Maistre Simon.
Je requiers.
Maistre Olivier.
Tant *harceller*.
(Coquill., *Playd.*, II, 48.)

1. **harde**, s. f., troupe de bêtes.

Cf. Harde 1, t. IV, p. 418ª.

2. **harde**, s. f., lien.

Cf. Harde 2, t. IV, p. 418ᵇ.

hardes, s. f. pl., effets d'habillements :

Pour achepter leurs petittes *hardes*. (1480, *Compt. de tut.*, f° 53ª, Barb. de Lesc., A. Finistère.)

.v. escuz provenant de partye de la confiscation de la vaissel d'argent trouvee avecq les *hardes* de madame l'abbesse de Longchamp. (1592, *Archiv. hospit. de Paris*, I, 98.)

Cf. Farde 2, t. III, p. 722ᵇ.

hardi, adj., qui ose beaucoup :

... Cele gent *hardie*.
(*Rol.*, 2603.)

O lui quinzaine de *hardiz* chevaliers.
(*Coron. Loois*, 2200.)

N'i a vassal tant os ne si *ardi*.
(*Loh.*, ms. Montp., f° 13ᵇ.)

Mult est *ardiz*.
(Gerv., *Best.*, Brit. Mus., add. 28260, f° 94ᵇ.)

Cf. Hardit, IV, 421ᵇ.

hardiesse, s. f., manière d'être hardie ; action, parole hardie :

Juenes est et plains d'*ardiesse*.
(*Ysopet*, ms. Lyon, 3432.)

... En quelconques lieu que il treuve
Serpent, tant soit de grant aspreche
Et fel et de grant *hardieche*,
Il fet sus le serpent le signe
De la croiz.
(*Dial. de S. Greg.*, ms. Evreux 8, f° 88ª.)

Au besoin voit on la proaice
Del bon cuer et la *hardiaice*.
(*Vie des Peres*, Ars. 3527, f° 74ª.)

Et ne preingne *hardiesce* de lui magnifieir. (*Psaut. de Metz*, IX, 42.)

Herdiece. (Guiart, *Bib. hist.*, Maz. 532, f° 154ᵈ.)

Hardizdet, *hardiesse*. (1464, Lagadeuc, *Cathol.*)

hardillon, mod. ardillon, s. m., pointe d'une boucle qui sert à l'arrêter :

Lingula, de lingua, dicitur gallice *hardilon*. (J. de Garl., *Gloss.*, Scheler.)

Il descousit un *hardillon* de la boucle a la sangle de son cheval. (N. du Fail, *Cont. d'Eutrap.*, f° 58 r°, éd. 1585; I, 149, Hippeau.)

Cf. Hardeillon, IV, 418ᵇ.

hardiment, adv., d'une manière hardie :

Li Troien i sont venu,
Sor le fossé sont descendu
Asaillent les *hardiement*.
(*Eneas*, 3727.

Hardiament vont les nos auvair.
(*Alisc.*, 49, var. du ms. B. N. 2494, f° 1 r°.)

Si nel faisum *hardiument*.
(*Brut*, ms. Munich, 825.)

Adonc li dist et l'essegnist :
Mangies *ardiemant* dou fruit.
(*Bible*, B. N. 763, f° 215ᵃ.)

Ardiement. (*Trad. de Beleth*, B. N. l. 995, f° 22 r°.)

Herdiement.
(J. de Priorat, *Liv. de Vegece*, B. N. 1604, f° 11ᵇ.)

Entrerent *herdiement* en le chité. (*Bib. hist.*, Maz. 532, f° 20ᵈ.)

Je vous jure ma foy que je diray verité, et me croyez *hardiment* de ce que je vous diray. (*Galien rethoré*, ap. Constans, *Chrestomathie*, p. 46, l. 136.)

— Par exclam., certes, assurément :

Hardiment il ne s'en fera rien. (Bonav. Desper., *Cymb.*, Dial. II, 10, F. Frank.)

hardoir, mod. hardois, s. m., branche froissée où le cerf a frotté sa tête quand il refait son bois :

Hardouer. (Cotgr.)

hareng, s. m., petit poisson de mer de la famille des clupes, qui arrive du nord en bandes innombrables :

Hoc alec, *hareng*. (*Gloss. lat.-rom. du* xiiᵉ *s.*, ms. de Tours, ap. Léop. Delisle, *Bibl. de l'Ec. des Ch.*, 6ᵉ sér., t. V, p. 328.)

Arangue, alecia. (Neckam, *Gloss.*, Wright.)

Deus *hierens*. (1292, *Chartrier de l'abb. de Boheries*, A. N. L 992, pièce 112.)

Doi *hierenc*. (*Ib.*)

Un milier d'*arans*. (Fin du xiiiᵉ s., *Cart. de Dijon*, B. N. l. 4654, f° 26 v°.)

Des *herens*. (*Ch. de 1322*, Ab. du Gard, A. Somme.)

.iiii. milliers de *herencque*. (*Denombr. des baill. d'Am.*, A. N. P 137, f° 79 r°.)

Le vintisme *herent*. (1357, *Cart. de S. Michel de Tréport*, p. 289, Laffleur de Kermaingant.)

De *herenc*. (*Ib.*)

Pour .ii. mille .ix. chent .xx. *herens* sors. (1346, *Revenus des terres de l'Art.*, A. N. KK 394, f° 54.)

De la mer nous vienent.... *herenc* fres et flets, *herenc* vivelai, *herenc* cake, *herenc* sor. (*Dialog. fr.-flam.*, f° 5ᵃ.)

Item que le *hiereng* soit vendu ou il est accoustumé anchiennement a vendre *herens*. (20 déc. 1407, *Reg. de la vinnerie, drapperie, etc.*, f° 103 v°, A. Tournai.)

Ung tonneau de *herrencq*. (1412, *Cartul. des winaiges, payaiges et deubz en la ville de Mortaigne*, ms. Valenciennes 249, p. 161.)

Envoie en la ville vendre *hierencq*. (29 août 1430, Ord. sur le poisson de mer, Reg. n° 335, A. Tournai.)

Item de chascun tonnel de *herreng*, savon, *tercq* et saumon en cacque. (31 août 1515, *Reg. aux Publicacions*, 1512-1519, Des herrengs, savons et austres choses, ib.)

harengaison, s. f.

Cf. Harenguaison, IV, 423ᵃ.

harengiere, mod. harengère, s. f., femme qui vend des harengs au détail :

Duce la *haranchiere*. (1226, Cens. Paracl., f° 2 v°, A. Aube.)

Cf. Harengier, IV, 422ᶜ.

hargne et **hergne**, s. f., hernie.

Cf. IV, 423ᵇ.

hargneux, adj., qui est d'humeur chagrine et disposé à tourmenter les autres :

Il estoit rechigné, *hergneux* et solitaire.
(Rons., *Œuv.*, Hymnes, l. II, p. 727, éd. 1584.)

— Par extens. :

Paroles *hargneuses*. (Amyot, *Comm. on pourra recev. utilité de ses enn.*)

— Subst. :

Qui a a faire a *hargneux*, douleur luy croist. (*Ménag.*, II, 3.)

haricot, s. m., *haricot de mouton*, ragoût de mouton coupé en morceaux, avec des fèves, des pommes de terre ou des navets :

Hericoc de mouton boully lardé. (Taillevent, *Viandier*, Vat. Chr. 776, dans *Not. et extr. des mss.*, XXXIII, 55; p. 4, Pichon.)

Pour saffren a jaunir le *haricoq*... (1422, *Comptes de Jehan de S.-Riquier, religieux de Fescamp*, Ch. Nisard, *Ét. sur le lang. pop. ou patois de Paris*, p. 108.)

Nous les ferons aussi menus
Comme la chair de *haricoq*.
(*Mist. du Viel Test.*, III, 365.)

— *Feve de haricot*, ou absol., *haricot*, plante de la famille des papilionacées dont les semences sont alimentaires :

Haricot, *febves de haricot*. (Oudin.)

Cf. Haligot, IV, 406ᵇ.

haridelle, s. f., mauvais cheval maigre :

Montant sur son *arridelle*. (Tabourot, *Bigarr.*, equiv. fr.)

Haridelle. A poore tit; or leane ill-favored jade. (Cotgr.)

harle, s. m., genre d'oiseaux palmipèdes, voisin du canard :

Nous avons trouvé un oyseau de riviere de moult belle couleur orengee que les habitants des orees sur la riviere de Loire, comme est Cosne, la Charité, Nevers, ont constamment nommé un *herle*, ou *harle* ; et toutesfois l'ayant monstré a Paris, n'avons trouvé homme qui ait onc oui tel nom : car en le vendant, ou ils le nomment un tiers, ou un morillon, ou luy imposent tel autre faux nom. Sa grosseur est moindre que d'une oye sauvage, mais il resemble mieux a la contenance d'une cane, tant pour avoir les jambes et le col cours, comme aussi retire mieux au plumage d'une cane. (Belon, *Nat. des oys.*, 3, ix.)

harmonie, harmonieusement, harmonieux, harmonique, mod., v. Armonie, Armonieusement, Armonieus, Armonique.

harmoniser, v. a., mettre en harmonie :

Pour *harmoniser* le ciel avec la terre. (La Bod., *Harm.*, Ep.)

harnaschier, mod. harnacher, v. a., couvrir de harnais :

Pluisieurs chaingles, et autres harnas, servant ce en *harnesquier* les dis chevaux. (1409, *Compte de recettes et mises extraordinaires*, 17ᵉ somme des mises, A. Tournai.)

— *Harnaschié*, p. passé :

Son palesfroi tout *harnesié*.
(*Chev. as .ii. esp.*, 1120.)

Son cheval amené li ot
Tout atorné et *harnesié*.
(*Ib.*, 4043.)

Apres luy trois pages vestus et leurs chevaulz *harnaquez* de mesme celuy de leur seigneur. (*Cron. de Norm. de nouveau corrigées*, f° 128.)

Une bonne mulle noyre, *arnaichie* de veloux. (J. d'Auton, *Chron.*, B. N. 5082, f° 180 r° ; III, 56, Soc. Hist. de Fr.)

Cf. IV, 425ᶜ.

harnois, mod. harnais, s. m., équipage d'un cheval de selle ou d'attelage :

Nus ne puet ne ne doit metre contresangles ne autre *harnais* a some qui ne soit boens et loiaus. (Est. Boil., *Livr. des mest.*, 1ʳᵉ p., LXXVIII, 36.)

Pour .i. keval et une karete bastarde et le *harnas* acaté. (1309, *Revenus des terres de l'Art.*, A. N. KK 394, f° 19.)

Et des chevaulx et du *harnast*. (Froiss., *Chron.*, IV, 211, Luce.)

— Par extens., attelage :

Li dit moituier doivent, et ont en couvent a amener u faire amener, de leur *harnas*, de Tournay a Baudegnies, .x. karees de bos, a leur frait. (18 fév. 1351, *Escript de le moituerie Jehan Makait et Willaume Voulefranck et Jehan Fuellart*, chir., Saint-Brice, A. Tournai.)

Cf. IV, 426ᵃ.

haro, interj.

Cf. Haro, IV, 426ᶜ, et Haire 3, t. IV, p. 401ᵇ.

harpailler, v. a., empoigner :

Il *fut* hapé, *harpaillé* et defait de ces malheureux Mores, avec cinquante autres des notres, qui passerent tous par le fil de l'epee. (Leon, *Descr. de l'Afr.*, II, 24.)

1. **harpe**, s. f., instrument à cordes inégales et qu'on touche des mains :

En *harpe*, en saltier de dis cordes. (*Lib. psalm.*, ms. Oxf., LXX, 3.)

Sonent et *harpes* et vieles.
(*Eneas*, 1148.)



C[e]l qui l'aprist enz en s'enfance
De son de *harbe* et d'acordance.
(MAITRE ELIE, *Art d'am.*, 45, Kühne et Steng., *Ausg. und Abhandl.*, XLVII.)

Et sa *arpe* aporter
Pour lui esbatre et deporter.
(MACÉ, *Bible*, B. N. 401, f° 57ᵃ.)

Andrieu le *Harphe*, chanteur en plache. (1390, ap. A. Thierry, *Mon. de l'hist. du Tiers-Etat*, IV, 228.)

Levent cantiques et doux champs,
Saillans ligierement, marchans
Aux *herpes* et doux instrumens.
(*Mist. du Viel Test.*, II, 267.)

Harppe, l. cithara; jouer de *herppe*, harper. (1464, J. LAGADEUC, *Cathol.*)

2. **HARPE**, s. f., t. de véner., griffe de chien :

La *harpe*, ou griffe de chien. (E. BINET, *Merv. de Nat.*, p. 7, éd. 1622.)

— Pierre d'attente.

Cf. HARPE 2, t. IV, p. 428ᵃ.

HARPÉ, adj., t. de véner. et de man., dont l'estomac est bas et dont le ventre remonte haut :

Le jarret droit, et bien *herpé* pour la vitesse. (E. BINET, *Merv. de Nat.*, p. 5, éd. 1622.)

Cf. HARPER, IV, 428ᵃ, et HERPÉ, IV, 468ᵃ.

1. **HARPER**, v. — N., jouer de la harpe :

Pur les paroles remembrer,
Tristram, ki bien saveit *harper*,
En aveit fet un nouvel lai.
(MARIE, *Lais*, Chievrefoil, 111.)

Item a esté baillié audit Miquelet pour prier une femme qui commença icelli aprendre a *harper*. (5 déc. 1413, *Tut. de Miquelet Aubert*, A. Tournai.)

Et Socrates *herpoit* si bellement.
(*Contredictz de Songecreux*, f° 9 v°.)

— Résonner, en parlant de la harpe :

Aussi con li ners a la arpe
Sont estendu quant elle *arpe*.
(MACÉ, *Bible*, B. N. 401, f° 57ᵇ.)

— A., chanter sur la harpe ou en s'accompagnant de la harpe :

Or vous voudroie je prier... que vous aucun lay nous *harpessiez*. (*Tristan*, B. N. 104, f° 335ᵇ.)

Lors tira sa harpe hors de son fourreau, mais quant il l'eut accordee, luy qui estoit ouvrier de son mestier commencea a chanter et a *harper* le lay. (*Perceforest*, vol. III, ch. 25.)

— N., en parlant des chevaux, hausser beaucoup la jambe de derrière dans l'allure du pas et du trot :

Si lieve la teste (le cheval) et *harpe* du pié destre. (*Artur*, B. N. 337, f° 136ᵇ.)

— Infin. pris subst., action de jouer de la harpe :

Cum l'asnes al *harper*.
(PH. DE THAUN, *Comp.*, 145.)

2. **HARPER**, v. — A., empoigner :

Conquerez vus en vostre regne,
Si *harpums* al col vostre femme.
(HUON DE ROT., *Ipomed.*, 8959.)

Ausi bien vous venist *harper*
Et hurter vo chief au greil.
(*De Constant du Hamel*, 321, Montaigl. et Rayn., *Fabl.*, IV, 176.)

— Réfl., s'accrocher :

Se harpant aux portes si bien qu'on ne l'en pouvoit arracher. (SALIAT, *Herod.*, VI.)

— Fig. :

Je *me harpe* avec si grande faim aux accointances qui reviennent a mon goust, je m'y produis, je m'y jette si avidement. (MONT., III, III, p. 23, éd. 1595.)

Cf. HERPER 2, t. IV, p. 468ᵇ.

HARPEUR, s. m., celui qui joue de la harpe :

Quant li rois ot la ville a l'*harpeor* donee.
(*Rom. d'Alex.*, f° 14ᵈ.)

.I. *harpere* del Trase est del roi aprocies,
De lais dire a flahute estoit bien ensignies.
(*Ib.*)

Devant le tref le roy est .I. *harpierre* assiz.
(*Ib.*, f° 17 r°.)

Li *herpierres* respont...
(*Ib.*)

Harpeeur.
(*Ib.*, f° 17 v°.)

Jehan le *harpoor*. (Fév. 1290, *Ch. du vic. de Bay.*, chap. de Bay., n° 215, A. Calvados.)

Organistres fu et *arpieres*.
(MACÉ, *Bible*, ms. Tours 906, f° 5ᵇ.)

Le *harpoor*. (1311, *Cart. Aumon. S.-Sauv.*, f° 13ᵃ, A. Manche.)

De la requeste des tamburans, *harpeurs* et autres jeueurs des bas instrumens, adfin qu'ilz soient deschargiez de paier aux menestrelz le quart de leur gaing. (28 janv. 1473, *Reg. des Consaux*, A. Tournai.)

On voit *herpeurs* a la mode lombarde.
(*Contredictz de Songecreux*, f° 184 v°.)

HARPIE, s. f., être que la mythologie représente avec un visage de femme et un corps de vautour :

Arpes sont oisiax de corsaige
Et sont pucelles de visage.
(*D'Orpheus*, ms. Genève 179ᵇⁱˢ, Bullet. A. T., 1877, p. 102.)

— Fig., personne rapace :

Retrencha les cours ja trop advancez a ces *harpies* de docteurs. (N. DU FAIL, *Cont. d'Eutrap.*, I, 32, Hippeau.)

HARPON, s. m., instrument en fer qui sert à accrocher, à piquer.

— Equerre de métal pour relier deux pièces de construction :

Harpon. A crampiron wherewith masons fasten stones together. (COTGR.)

HARPONNER, v. a., accrocher avec le harpon :

Ils vont a la chasse avec les chiens, s'accoustument a bien flecher et *harponner* les gros poissons. (YVES, *Voy. dans le Bres.*, I, 21.)

HART, s. f., lien d'osier, de bois pliant :

E vendrums devant lu rei, le *hart* el col. (*Rois*, p. 327.)

A toutes bonnes *hars* d'yerre lya la nacelle. (CHRIST. DE PIS., *Cité des dames*, Ars. 2686, f° 31ᵈ.)

La *hare* sent tousjours le fagot. (*Caquets de l'accouchee*, 5ᵉ journ.)

Une *har*, *hars*, ou *hart*, vinculum. (R. EST., *Pet. Dict. fr.-lat.*)

— Corde servant à étrangler un condamné :

Qui dessert la *har* pour lui pandre
Bien puet en guier[e]don estandre.
(*Fabl.*, Keller, 2 *fabl. de Neufch.*, p. 7.)

Fist criier li roys sur le *hart* que nulx ne fourfesist a le ville. (FROISS., *Chron.*, III, 387, Luce, ms. Amiens, f° 91.)

Il est banis sur le *hart* a tousjours du pays de Flandres. (*Trahis. de France*, p. 205.)

Cf. IV, 428.

HASARD, s. m., risque :

Le chevalier misrent en telz *azars*
Que sans penser mort en est advenue.
(J. BOUCHET, *Labyr. de fort.*, Maz. 10832, f° 9 r°.)

A ce qu'il n'arrive aucun *hasard* des deniers qu'ils me font apporter. (29 mai 1593, *Lettres missives de Henri IV*, t. III, p. 782.)

— Aventure, chance bonne ou mauvaise :

Hom, ke est enviaus entent
Et ke est fardiaus, et coment
Mors au pekcour *hasart* fait.
(RENCLUS, *Miserere*, CCXXI, 1.)

... Et des ores en avant gaigner sur eulx la chance eureuse qui souvant, par ung seul *hazart*, de malheur en fortune contraire se tourne. (J. D'AUTON, *Chron.*, B. N. 5082, f° 86 v°; II, 286, Soc. Hist. de Fr.)

— *Par hasard*, et ellipt. *hasard*, par aventure :

S'il vient, *hasart*, en ung banquet?
(*Poés. attrib. à Villon*, Dial. de Mallepaye et de Baillevent.)

— Anc., *a hasard*, aventuré :

Il a promis .x. sols, les quiex sont encore *a asar*. (1325, *Arch. hospit. de Paris*, II, p. 14, notes.)

— Cause aveugle assignée aux faits dont la cause réelle nous échappe :

Ce qu'art ne peut, *hazard* l'acheve.
(J. A. DE BAIF, *Mimes*, l. I, f° 7 r°, éd. 1619.)

— Anc., sorte de jeu de dés :

Si juer volez
Al tupet vus juez
E nent mie al *hasard*.
(EVER. DE KIRKH., *Caton*, f° 23, Kühme.)

Au dez jooit et a *haisart*.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Brux., f° 175ᵃ.)

Cf. HASART 1 et 2, t. IV, p. 429.

HASARDER, v. — A., livrer au hasard au réfl. :

Les ennemis ne *se hazarderoient* plus d'agacer ny resveiller le courage du lyon françois. (Du Villars, *Mém.*, V, an 1554.)

— N., s'exposer à un risque :

L'un vouloit *hazarder*, l'autre qui avoit peur
Se veult tenir en fort, et jouer le jeu seur.
(J. Marot, *Voy. de Venise*, Consultation de d'Alviane, f° 62 r°, éd. 1532.)

Le mareschal, qui ne vouloit jamais *hazarder* que bien a poinct, fit venir vers luy ledit Murator. (Du Villars, *Mém.*, III, an 1552.)

Cf. IV, 429.

HASARDEUSEMENT, adv., d'une manière hasardeuse :

S'exposer trop *hazardeusement* a toutes sortes de combats et entreprises. (Du Villars, *Mém.*, II, an 1551.)

HASARDEUX, adj., qui expose à un risque :

Ce prince est le souverain patron des actes *hazardeux*. (Mont., I, xxiii, éd. 1588.)

— Qui s'expose à un risque :

Ce moine de diable enraigé ne crainct rien. Il est *hazardeux* comme touts les diables. (Rab., *Quart liv.*, LXVI, éd. 1552.)

Ceux qui navigent en Levant pour aller chercher des perles au fond de la mer ne sont si *azardeux* que les gens des mines. (Du Pinet, *Pline*, xxxiii, 4.)

Cf. IV, 429ᵇ.

HASE, s. f., femelle du lièvre ou du lapin de garenne :

Hase. (Saliat, *Herod.*, f° 84 v°, éd. 1556.)

Haze au vivier, au clapier carpe.
(J. A. de Baif, *Mimes*, l. I, f° 5 r°, éd. 1597.)

HAST, s. m., *arme d'hast*, toute arme emmanchée au bout d'un long bâton :

Le cheval aquatique a le cuir si espais et si dur, qu'on en fait des *armes d'ast* au tour. (Du Pinet, *Pline*, XI, 39.)

Partuisanes, espieux, et autres *armes d'ast* a souhaict. (Vigen., *Comm. de Ces.*, p. 147.)

HASTAIRE, s. m., soldat romain armé d'un javelot :

Les *hastaires*. (1584, L. Leroy, dans *Dict. gén.*)

1. **HASTE**, s. f., longue lance :

Son espié li ont aporté,
L'*aste* roide, le fer trenchant.
(*Florim.*, B. N. 792, f° 7ᵃ.)

Cf. Haste 2, t. IV, p. 432ᵃ.

2. **HASTE**, mod. hâte, s. f., promptitude à faire qqch. :

Tresqu'al chancel en est venuz en *haste*.
(*Coronem. Loois*, 1770.)

Ainsinc m'otroia ma requeste ;
Et ge l'alai conter en *heste*...
(*Rose*, 3215.)

Et aussi que partistes a *hacte*. (4 oct. 1465, *Lett. de Louis XI*, II, 365, Soc. Hist. de Fr.)

Affin que de ma part vous leur commandiez de s'acheminer presentement a vous et aux plus grandes *hastes* qu'ils pourront. (20 mai 1574, *Lett. de Ch. IX*, B. N. 3255, f° 27.)

HASTER, mod. hâter, v. — A., rendre plus rapide, plus prompt, plus prochain :

Girars mes freres fait le mangier *haster*.
(*Girart de Viane*, B. N. 1448, f° 6.)

Et por ceu lou *haistoit* il si durement. (*Mort Artus*, B. N. 24367, f° 64ᵃ.)

Ainsi le trop de feu cause une fievre ardante
Qui nous *hate* le pous.
(Du Bartas, *la Semaine*, II.)

— *Haster sa voie*, marcher plus rapidement :

L'esclave *a sa voie hastee*.
(*Bovon d'Aigrem.*, B. N. 766, f° 3ᵇ.)

— *Haster de*, suivi d'un infinitif, presser de :

Dame, ne prenez a annuy
Se *de* venir vous vien *haster*.
(*Mir. de N. D.*, V, 15.)

Marchez, si vous ne voulez qu'on vous *haste d*'aller a coups de baston. (Tourneb., *les Contents*, III, 2.)

— Réfl., faire diligence, ne pas perdre de temps (pour faire qqch.) :

Met sei en piez e de curre *se hastet*.
(*Rol.*, 2277.)

A plein *se astent* d'eschiper,
Kar mult coveitent le passer.
(*Vie de saint Gilles*, 881.)

Par la crieme que g'en avoie
Me hastoue qanque poeie.
(*Chast. d'un pere*, conte XVII.)

Or poez dire vostre segnor qu'il ne *se hast* mie. (*Artur*, B. N. 337, f° 261ᵃ.)

Hasta sei al plus tost qu'il pout.
(*Un Chival. e sa dame*, ms. Cambr., Corpus 50, f° 93ᵈ.)

Mes dites li que il *se heste*.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 84ᵈ.)

Partir fault de bon heure, afin
De voir de Paradis le daulphin.
C'est celuy qui trestous nous a rachaptes ;
Qui veult y aller, il *se* faut *actes* (sic).
(1525, *Le Resveur*, Poés. fr. des xvᵉ et xviᵉ s., XI, 130.)

— N., même sens :

... Et se prist a *haster*.
(*Doon de Maience*, 2821.)

— *Hastant*, p. prés. ; *en hastant*, en hâte :

A la mer envoia batant
S'estoire somondre *en hastant*.
(Ambroise, *Est. de la guerre sainte*, 307, G. Paris.)

— *Hasté*, p. passé, fait à la hâte :

C'une nef seit fete et *hastee*,
Fort et siglanz.
(Ben., *Troie*, ms. Naples, f° 6ᶜ; éd. Joly, 887.)

Ne sembloit pas ovre *hastee*.
(Ambroise, *Est. de la guerre sainte*, 2156, G. Paris.)

Cf. Haster 1, t. IV, p. 433ᵃ.

HASTEUR, mod. hâteur, s. m.

Cf. Hasteeur, IV, 433ᵃ.

HASTIER, mod. hâtier, s. m.

Cf. Hastier, IV, 433ᶜ.

HASTIF, mod. hâtif, adj., qui vient tôt :

Lons appareillemens de bataille fait *hastive* victoire. (Brunet Latin, p. 398.)

Dusques atant que bon drois et *hastis* nous en soit fait. (1266, *Cart. de Ponthieu*, B. N. l. 10112, f° 3 v°.)

Faces bon droit et *hatif*. (*Etabl. de S. Louis*, II, xxiii, p. 413.)

Nostre sires le benei (Samson) et donna *haustive* croissance. (Guiart, *Bible*, Jug., XV, ms. Ste-Gen.)

Entimenia, entimene, conclusion *haistive*. (*Gloss. de Salins*.)

Cf. IV, 434ᵃ.

HASTIVEL, mod. hâtiveau, adj., hâtif.

— S. m., fruit hâtif, plante hâtive ; part., variété de poire, de pois :

Trop en i a de *hastivel*
Et trop d'entees seur angoisse.
(*De Monacho in flumine periclitato*, 508, à la suite de Ben., *D. de Norm.*, III, 526.)

Pomme de *hastiveau*, fruit d'esté ou hastif. (Jun., *Nomencl.*, p. 75.)

Pour cueillir des arbres les fruicts primerains ou de *hastiveau*, comme cerises, poires musquees, abricots, et semblables. (O. de Serr., VI, 27.)

Cf. Hastivel 1 et 2, t. IV, p. 434ᶜ.

HASTIVEMENT, mod. hâtivement, adv., avec hâte, en hâte :

Hastivement li dist.
(*Voy. de Charl.*, 622.)

Brutum mandent *hastivement*
Par un garchun celeiement.
(*Brut*, ms. Munich, 669.)

Adobez il tost et *astivamant*,
Se vos nel fait devenrons sei comant.
(*Rom. d'Alex.*, ms. Venise, P. Meyer, I, 252, v. 338.)

Sire vassal, *hastievement*
Retornez.
(Gerard d'Amiens, *Escanor*, 1230.)

Estivement.
(J. de Priorat, *Liv. de Vegece*, B. N. 1604, f° 6 v°.)

Plus *astivement*. (1279, *Ch. des compt. de Dole*, B 75, A. Doubs.)

Que *haitivement* et senz delay soient garny d'armes et de chevaux. (1317, *Lett. de Jean II de Esnon*, Bibl. Ec. des Ch., 1884, p. 77.)

Et si *attivement* cum nous pourrons. (Dim. ap. Touss. 1322, *Lett. d'Eudes, duc de Bourg.*, B 491ᵇⁱˢ, A. Côte-d'Or.)

Haistivement nous secourrent. (*Psaut. de Metz*, LXXVIII, 8.)

Hativement.
(*De Confessione*, ms. Angers 390, f° 78 r°.)

Pour .III. messaiges envoies *hativement.* (1363, B 2205, f° 23 r°, A. Meuse.)

Cf. HASTIEMENT, IV, 433ᶜ et HASTIRUMENT, IV, 434ᵃ.

HASTIVETÉ, mod. hâtiveté, s. f.

Cf. IV, 434ᶜ.

HÂTE, HÂTER, HÂTEUR, HÂTIER, HÂTIF, HÂTIVEAU, HÂTIVEMENT, mod.. v. HASTE, HASTER, HASTEUR, HASTIER, HASTIF, HASTIVEL, HASTIVEMENT, HASTIVETÉ, — **HAUBAN**, mod., v. HOBENT.

HAUBERGEON, s. m., petit haubert sans manches :

Diex, que n'ai jou un *haubergeon* petit !
(*Garin le Loh.*, 3ᵉ chans., XII.)

Aubregon et cuirie a leus combres
(*Aiol*, 4278.)

Il portoit un *herberjon* en son dos. (*Est. d'Eracl. Emp.*, XXIV, 20.)

.VII. serjanz toz armez de boens *haubers-jons.* (*Lancelot*, ms. Fribourg, f° 28ᵇ.)

Broignes et *auburgons* y ont moult dessartis.
(*Girart de Ross.*, 1986.)

.I. *aubergon.* (1348, *Inv.*, G 82, A. Doubs.)

Ung *haubreghon* et une paire de wanteles de fier. (19 nov. 1453, *Ex. test. de Jaques Queval*, A. Tournai.)

Le meilleur *haubregon* que ledit deffunct avait en son vivant. (1455, *Exéc. de Jehan Philippard*, ib.)

Fins *aubregons*, brigandines, salades.
(A. DE LA VIGNE, *le Vergier d'honneur.*)

Je fais espieux, haches, espees,
Haut bregeons.
(*Varlet a louer a tout faire*, Poés. fr. des XVᵉ et XVIᵉ s., I, 80.)

Haulbergyn of mayle, *aulbergon*, *haulberjon.* (PALSGR., *Esclarc. de la l. fr.*, p. 229.)

Lorica, *haubrejon.* Loricatus, vestu de *haubrejon.* (*Vocabularius brevidicus.*)

HAUBERT, mod., v. HALBERC.

HAUSSE, s. f., action de hausser, d'exhausser :

A Jaquemart de Beaumetz, manouvrier, pour .XLII. journees et demie par lui desservies a avoir durant le fait du dessus dit cauchiage du chemin de Maire, a avoir ouvré a faire *hauche* et remplage au fait d'icellui cauchiage. (1409, *Recettes et mises extraordinaires*, 16ᵉ Somme de mises, A. Tournai.)

— Élévation de valeur :

La *haulche* et rabaisse des monnoyes. (26 janv. 1474, *Tut. des enfants de Gillot et Martinet Gondelin*, A. Tournai.)

De la requeste des boulenghiers, adfin d'avoir diminucion du prix des tires du pain qu'ilz font, attendu le *haulche* du bled. (15 juill. 1505, *Reg. des Consaux*, ib.)

— *Hausse qui baisse*, jeu de bascule :

Un jeu qui s'appelle la bascule, ou *la hausse qui baisse.* (H. EST., *Apol. p. Herod.*, p. 496, éd. 1566.)

Cf. IV, 439ᵇ.

HAUSSE COL, s. m., pièce de fer protégeant le cou, à la jonction du bassinet et de la cuirasse :

Donne sen boin haubregon, une cappelerie, un *housecol* et une pieche d'achier. (16 août 1415, *Test.*, A. Douai.)

Un bachinet a camail et *hochecol*, .XL. s. (6 sept. 1419, *Exéc. test. de Mahieu Goddescaud*, A. Tournai.)

De Willemme Hardelot, parmentier, pour ung *houzecol.* (6 avril 1434, *Exéc. test. de Naine Le Maire*, ib.)

Ung bachinet a camail, ung berruijer, une huette, deux pieces, deux braceles, deux *houcecol* et les mestiers, .X. l. (1444, *Exéc. test. de Jehan du Touppet*, ib.)

Ung gorgerin et .III. *hauscolz*, .X. s. (29 février 1447, *Exéc. test. de Hotart Monnart*, ib.)

Ungt *houcecol*, une capeline, ungt tonnelet a armer et une espee. (1455, *Exéc. test. de Jehan Philippart*, ib.)

HAUSSEMENT, s. m., action de hausser :

Commandoit par mines et *haussement* de main. (N. DU FAIL, *Eutrap.*, XVII, t. I, p. 221, Hippeau.)

Je veux veoir qu'il veut dire par ce *haussement* de mains et autres singeries qu'il faict. (LARIV., *les Ecol.*, IV, 2.)

— *Haussement d'espaules*, mouvement par lequel on lève les épaules :

Se trouvoient paiez en un *haussement d'espaules*, amoncelement de levres. (N. DU FAIL, *Eutrap.*, XVII, t. I, p. 217, Hippeau.)

— Fig., enchère :

Item fu aussi doné par courtoisie aux marchans frequentans les vendues de la ville, afin qu'il fuissent plus dilligent de faire l'*aucement* et proffit d'icelle vendue, a leur povoir, .VII. s. (19 oct. 1435, *Exéc. test. de Mahieu le Prebstre*, A. Tournai.)

— Élévation de valeur :

Pour le fait de l'abillement et *haulsement* de gaiges des frans archiers. (1465, *Reg. des compt. de la ville de Tours*, Desp. comm.)

Le *haussement* du pris des monnoyes. (*Disc. sur les causes de l'extresme cherté*, Var. hist. et littér., VII, 148.)

— *Haussement de la voix*, action d'élever la voix en parlant :

Haussement ou abaissement *de la voix.* (FAUCHET, *De l'orig. de la lang. et poés. fr.*, liv. I, ch. VI.)

— Action de devenir plus haut :

Regorgemens, *haussemens*, enfleures d'eaux. (PONT. DE TYARD, *De la nat. du monde*, f° 64 r°.)

HAUSSER, mod., v. ALCIER.

HAUSSIERE, s. f., cordage à trois ou quatre torons qui n'est commis qu'une fois :

Piece de *haussiere.* (1382, dans *Dict. gén.*)

HAUT, mod., v. ALT. — 1. **HAUTAIN**, mod., v. ALTAIN. — 2. **HAUTAIN**, mod., v. HAUTIN. — **HAUTAINEMENT**, mod., v. ALTAINEMENT.

HAUTBOIS, s. m., instrument à vent et à anche, sans bec, de forme conique, terminé par un petit pavillon :

Les musniers firent sonner et jouer les *auxboys* devant eulx (EST. MEDICIS, *Chron.*, I, 314.)

Haulboys. (J. MART., *Archiv. de Vitr.*, IV, 8, éd. 1547.)

Les *hauboys* et en un mot tous instrumens. (LE PLESSIS, *Ethiq. d'Arist.*, f° 7 v°, éd. 1553.)

Marsyas qui inventa la hanche pour emboucher le *haultbois.* (AMYOT, *Comm. refrener la colere*, 12.)

Soubs branches
Vertes, fleurs blanches
Qui escoutent les *aubois.*
(B. DESPER., *Poésies*, I, 61.)

— Celui qui joue du hautbois :

Pierre Pagan, Nicolas de Bresse..., *haulxboys* dudit seigneur de la nation ytalienne. (1528, *Compt. de François Iᵉʳ*, A. N. K 343.)

HAUTE LISSE, -LISSIER, mod., v. ALTELISSE, -LISSIER.

HAUT DE CHAUSSES, s. m., culotte :

Print quatre aulnes de bureau, s'en accoustra comme d'une robe longue a simple cousture, desista porter le *hault de chausses.* (RAB., *Tiers liv.*, VII.)

HAUTE CONTRE, s. f., voix entre le dessus et la taille ou ténor ; par extens. :

Le rossignol y tient la *haulte contre.*
(1553, dans *Dict. gén.*)

... Tenant or la taille, or la *haute contre*,
Or le mignard dessus, or la basse contre.
(DU BARTAS, *Sem.*, V, p. 149, éd. 1576.)

HAUTEMENT, mod., v. ALTEMENT.

HAUTESSE, s. f.

Cf. IV, 441ᵃ.

HAUTEUR, mod., v. ALTOR.

HAUTIN, s. m.

Cf. AUTIN, I, 503ᵇ.

HAVE, adj., anc., syn. de mat, au jeu d'échecs :

Si tu riens en ses, il convient
Que cil soit rois que l'en fait *have*,
Quant tuit si home sunt esclave.
(*Rose*, I, 221, Michel ; 6705, Méon.)

— Pâle et décharné :

Have estoit et eschevellee.
(J. BRUYANT, dans *Ménagier*, II, 7.)

Cf. AVE 1, t. I, p. 511ᶜ, HAVE, IV, 443ᵃ, et HAVRE, IV, 445ᵃ.

HAVERON, s. m., avoine sauvage :

Rusticis nostris *a* dicitur, quasi avenago

vel avenula *avron*. (J. RUEL, *De nomin. stirpium*, p. 420, éd. 1536.)

Aveneron, *averon* et *haveron*. Avene bastarde. (DUEZ.)

Cf. HAVRON, IV, 445ª.

HAVET, s. m.

Cf. IV, 443ᶜ.

HAVIR, v. a. et n.

Cf. HAVIR 1 et 2, t. IV, p. 444ᵇ.

HAVRE, s. m., port de mer; partic. petit port qui reste à sec à marée basse :

Une nef a au *havene* aprestee.
(*Jourd. de Blaiv.*, 3135.)

Si arivai droit al Troisport...
C'est uns *havenes* de Normendie.
(*Parton.*, 1370.)

Tant corurent e tant siglerent
Qu'el *hafne* de Seigne entrerent.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 3011.)

Braz fu de mer, *hafne* i aveit :
El *hafne* out une sule nef.
(MARIE, *Lais*, Guigemar, 150.)

Dulce *hafne*, refui, seur port ;
De vus sont Crestiens cumfort.
(ADGAR, *Mir. de N.-D.*, 581.)

Il entrerent si radement
El *havne* que la nef croissi
A une roche.
(RAOUL DE HOUDENC, *Meraugis*, ms. Vienne, fᵒ 22ᶜ.)

Si l'enmenames, tant qu'il fu
A .I. *havene*, mult pres de ci.
(*Mess. Gauvain*, 5114.)

Fors les coustenges dou widage del *havene* de Hulst ke nous paiames. (Juill. 1257, *Cartul. de Cambron*, p. 438.)

En nostre *havele* de Rue. (1277, *Cart. de Ponthieu*, B. N. l. 10112, fᵒ 157 vᵒ.)

En alant jusquez au *hable*. (*Chartrier de Dieppe*, fᵒ 57 vᵒ, A. Seine-Inférieure.)

[Les vaisseaux ne pouvaient] bonnement venir, entrer, ne habiter seurement, ne converser en icellui *hable*. (1362, *Lett. de l'archev. de Rouen approuv. une délib. des bourg. de Dieppe*, C 876, A. Seine-Inférieure.)

Le *able* qui vienta Harefleu. (1369, *Ord.*, V, 243.)

Arriva le captal de Beuch ou *havele* de Chierebourc. (FROISS., *Chron.*, B. N. 2641, fᵒ 243 rᵒ.)

Il n'i a ne port ne *havene*. (ID., *ib.*, IV, 328, Luce, ms. Rome.)

Havvre. (xvᵉ s., *Debv. deuz au duc de Bret.*, A. Finistère.)

Les deux tours du *hable* ou *havre*. (J. CHART., *Ch. VII*, CXII.)

Si est que nous voulons descendre
En *able* ou sont les mariniers.
(*Mist. du siege d'Orl.*, 277.)

Qu'il n'est gallere, encor que le grant dyable
En fust patron, s'elle approchoit mon *hable*,
Qu'on ne la mist par esclatz comme ung verre.
(J. MAROT, *Voy. de Genes*, fᵒ 24 vᵒ.)

Le jetter dans un *hable*, ou *havre*, ou plage, qui est un bord de mer sans fond. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 104, éd. 1622.)

HÉ, interj., pour appeler, avertir, attirer l'attention, exprimer la douleur, la pitié :

E ! chers amis, si pou vus ai out.
(*Alexis*, XIᵉ s., str. 22ᵈ.)

Hai ! biauz sire Diex, comment
Saime prodom malvese graine.
(GUIOT, *Bible*, 311.)

Ah ! chevalerie, comme iras a declin! *hé!* povres dames, povre chevalier, que devenrez vous ? (MENESTREL DE REIMS, § 132.)

Hee ! Dieu, vecy dure journee !
(*Danse macabre des hommes*, p. 9.)

Hé ! Dieu ! qu'il est de sottes testes.
(*Farce de l'obstination des fem.*, Anc. Th. fr., I, 23.)

HEAUME, mod., v. ELME.

HEBDOMADAIRE, mod., v. EBDOMADAIRE.

HEBDOMADIER, s. m., celui qui dans un couvent ou un chapitre est de semaine pour faire l'office et y présider :

Li *ebdomedier* de cest office (la cuisine) deivent avoir un petit mangié et beu avant les autres si que il puissent servir les autres senz grief travail. (*Regle de S. Ben.*, ms. Sens, p. 153ᵇ.)

A ladite porte estoient venus revestus en albes et en capes le sous prieur dudit moustier et tout le couvent a procession solempnel, a la crois, eaue beneite et l'enchensier embrasé, l'*edobmader* de la messe revestu, avecques le dyacre et sous dyacre, ledit *edobm[ad]er* tenant entre ses mains, devant son pis, le tiexte des saintes euvangilles. (*Chron. de S.-Ouen*, p. 38.)

Les maisons des *ebdomadiers*. (*Merv. des hystoir.*, t. I, fᵒ 216ᵈ.)

Syndic des *hebdomadiers* et choristes de l'eglise cathedrale de Perigueux. (1566, B 83, A. Dordogne.)

Quatre maisons des *hebdomadiers* de Saint Nazaire. (1579, *Denombrement des maisons dépendant du chapitre de S.-Lazare*, A. Saône-et-Loire.)

HEBERGE, s. f.

Cf. HERBERGE, IV, 453ª.

HEBERGER, mod., v. HERBERGIER.

HEBETATION, s. f., état de ce qui est hébété :

Ebetation de sens. (BERN. DE GORD., *Prat.*, V, 8.)

L'amblyopie est une *hebetation* de veue ou esblouissement continuel. (LA FRAMBOIS., *Œuv.*, p. 347.)

HEBETER, v. a., rendre émoussé :

Combien l'accoustumance *hebete* noz sens. (MONT., I, XXII, p. 54, éd. 1595.)

Les poltrons ne sçavent nullement leur party prendre pour se sauver, quand la partie n'est pas bien faicte pour eux, ou que la grand'apprehention ou craincte du mal qu'ilz ont leur fait *hebetter* les sens. (BRANT., *Gr. Capit. fr.*, VI, 186, Lalanne.)

— *Hebeté*, p. passé :

Mes sens de œlx et de oreilles sont *hebetez*. (BERSUIRE, *T. Liv.*, B. N. 20312ᵗᵉʳ, fᵒ 103 vᵒ.)

Estoit souvent *ebetee* en son entendement. (1426, A. N. JJ 175, pièce 392.)

Totalement *ebeté*. (SEYSSEL, *La grande monarchie*, I, 8.)

Esbeté. (J. LE BLOND, *Liv. de pol. hum.*, fᵒ 22 rᵒ.)

HEBETUDE, s. f., état d'émoussement des sens :

Et marchoient avec elle (glotonnie), voracité, inepte joye, trop parler, *ebetude*, immundicité et yvresse. (J. BOUCHET, *Triumphes de la Noble Dame*, fᵒ 124 rᵒ.)

C'est tres grant *ebetude*
Venant d'orgueil, et de oubliance proche.
(ID., *Opusc.*, p. 76.)

Par leur grant *hebetude*.
(ID., *ib.*, p. 116.)

HEBRAIQUE, adj., qui appartient aux Hébreux :

Quatre lettres *hebraiques*. (NIC. DE BRIS, *Inst.*, fᵒ 160 vᵒ.)

HEBRAIQUEMENT, adv., à la manière des Hébreux :

Eufrata *hebraiquement* est interpreté frugiferant et fructueus en françois. (*Merv. des hyst.*, t. I, fᵒ 103ᵈ.)

HEBRAISME, s. m., idiotisme hébraïque :

Plusieurs *hebraismes* que nous y lisons (dans un livre) sont supposez estre vrays et ordinaires en la Saincte Escriture. (H. EST., *Apol. p. Herod.*, p. 482, éd. 1566.)

HEBREU, s. m., juif :

N'*Hebreus* ne Angevins.
(PHIL. DE THAUN, *Comp.*, 100.)

Vers les *Ebrus*.
(*Delivr. du peup. d'Isr.*, ms. du Mans, fᵒ 8 rᵒ.)

L'oz des *Ebrius*.
(*Ib.*)

Ebrief. (1413, Arch. Fribourg, 1ʳᵉ Coll. de lois, nᵒ 247, fᵒ 73 vᵒ.)

— Langue hébraïque :

Encor le truevent chil qui la voie ont alee,
Et par nostre langage est piscine apielee,
En *ebriu* Bethsaide l'ont Judeu trestornee.
(HERMAN, *Bible*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 103, 21.)

K'il trovet ceste santance atirieie en *ebroil*. (*Greg. pap. Hom.*, p. 61.)

Ceu ke nos apelons saluit en lating est apelez Jhesus en *ebrois*. (*Ib.*, p. 73.)

Et si estoit escrit en unes letres en *ebriu*... (*Hist. de Joseph*, ms. Bonn 526, fᵒ 7ᵃ.)

Les enfans chantoient il en *ebré?* (*La Passion*, ms. Dijon 298, fᵒ 125ᵇ.)

Parler latin et *ebrieu*. (*Sept sag. de Rome*, p. 94.)

— Adjectiv., relatif aux Hébreux :

Les questions *hebrieus* de saint Jheroysme. (1427, *Liv. du d. d'Orléans*, ms. Louvre.)

Cf. HEBRÉ, IV, 446ᶜ.

HECATOMBE, s. m. et f., sacrifice de cent victimes; fig., massacre :

La ou Xerxes feit son grant *hecatombe*.
(J. Le Maire, *Ep. du roi a Hect.*, p. 375, éd. 1549.)

HECTIQUE, adj., continu :

La fievre *hectique* est ainsi appelee, ou pource qu'elle est stable et difficile a guerir et oster, comme les choses qui ont pris leur habitude : car le mot grec ἕξις signifie habitude, ou pource qu'elle occupe les parties solides de nostre corps, lesquelles les Grecs appellent ἕξεις, mesme que le mot latin habitus se prend en l'une et l'autre signification. (Paré, *Œuv.*, l. XX, 1re p., xxxv.)

HEGIRE, s. f., ère des mahométans :

Tel donc fut le commencement de l'*algiere* de Mahumed. (L. Leroy, *Vicissit. des choses*, f° 90 r°, éd. 1584.)

HEIDUQUE, s. m., soldat d'une milice qui, occupant quelques districts de la Hongrie, voisins de la frontière, est chargée de les défendre :

Les *hidouques* qui sont gens de pied de la Croacie, emporterent par surprise Clissa. (Aubigné, *Hist. anc.*, III, iv, 24.)

HELAS ! interj., exprime la douleur, la plainte :

A ! las ! pecables, cum par fui avoglez.
(*Alex.*, xie s., str. 79d.)

Ha ! las ! dist il, com or sui engoigniez.
(*Coronem. Loois*, 90.)

Hé, las ! se nus se doit sauver dolans.
(Conon de Beth., *Chans.*, V, 2, 6.)

Elais, com seux desereis.
(Guiot, *Chans.*, V, 33.)

Allas ! je suis perdue. (1470, A. N. JJ 196, f° 186 r°.)

Holos, holos, dist Grandgousier. (Rab., *Garg.*, XXVIII, éd. 1542.)

HELER, v. a., appeler de loin :

Hurter et *heiler*. (16 août 1391, *Reg. du Châtelet*, II, 262.)

Cf. IV, 447.

HELIAQUE, adj., relatif au soleil :

Levant et couchant *heliaque*. (J. Bodin, *Demon.*, dans *Dict. gén.*)

HELICE, s. f., la grande Ourse, constellation :

Pourvoi mot de bateau, d'*Elice*, et de pilote.
(Du Bart., *Sem.*, V.)

HELIOTROPE, s. m., plante de la famille des borraginées :

Soussye est appellé en grec *elitropie*. (Corbichon, *Propr. des choses*, B. N. 22533, f° 270a.)

Comme *heliotrope*, c'est soulci qui suit le soleil. (Rab., *Tiers liv.*, L.)

HEMATITE, s. f., minerai de fer d'un rouge brun, appelé aussi sanguine ; adjectiv. :

Pierre *hœmatiste*. (Paré, XVIII, 66.)

La pierre *ematite*. (J. des Moulins, *Matthiole*, sign. * 3b, éd. 1572.)

HEMICYCLE, s. f., disposition en demi-cercle :

Salle faicte en *emicicle*. (1549, ap. Felibien, *Hist. de Paris*, III, 375.)

HEMINE, s. f., mesure de capacité d'environ 28 centilitres :

Une *emine* de vin, ce est a dire une moiene mesure. (*Régle de S. Ben.*, ms. Sens, p. 155b.)

Seize *amines* de blef. (1260, Lecey, G 54, A. Haute-Marne.)

Emine de forment. (1311, A. N. JJ 47, f° 77 v°.)

Trois *amenes* de froment. (1314, *Ch.*, dans l'*Hist. de Bourg.*, II, 154a; Duc., *Amina*.)

.viii. bichoz .iiii. *amennes* de froment. (1335-1326, *Compt.*, B 77, A. Doubs.)

Une *emene* de froment. (1338, *Franch. de Chastelneuf*, coll. Droz, A. Besançon.)

Ou stier a seize mesures et fait l'*esmine* de Dijon. (*Coul. de Bourgogne*, Cout. gén., I, 858, éd. 1635.)

En breuvage jusques a deux drachmes, avec du poyvre, en une *hemine* (c'est a dire dix onces) d'eaue. (G. Gueroult, *Trad. de l'hyst. des plant. de L. Fousch*, c. lxx.)

HEMIPLEGIE, s. f., paralysie d'une moitié latérale du corps :

L'*hemiplexie*, c'est a dire l'entreprise de la moitié du corps. (J. Liebault, *Secr. de medec.*, f° 148 v°.)

HEMISPHERE, s. m., moitié de sphère; part., moitié de la sphère terrestre ou de la sphère céleste :

L'ourse pert en nostre *emispere*.
(*Fab. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 17a.)

Quant s'espant en notre *amyspere*
La racine de la matere.
(J. Le Fevre, *la Vieille*, III, 4197.)

... Dessus nostre *hemisphere*.
(Du Bart., 1re *sem.*, IV.)

Comme le beau soleil ne part jamais des cieux,
Bien qu'il coure en tournant l'un et l'autre *he-*
[*mispere*.
(Ph. Desportes, *Cleonice*, XLIII.)

HEMISPHERIQUE, adj., qui a la forme d'un hémisphère :

Figure *hemispherique*. (Oronce Finé, *Sphere du monde*, f° 17 v°, éd. 1551.)

HEMISTICHE, s. m., moitié de vers, marquée par la césure :

Les simples *hemistiches* des vers du premier couplet. (Sibilet, *Art. poet.*, p. 113.)

HÉMOPTYIQUE, mod., v. Emoptique et Emoptoique.

HEMORRHAGIE, s. f., écoulement du sang hors des vaisseaux :

Grande *hemorrhagie*. (Paré, VIII, 34.)

Emorogie. (Aubigné, *Hist. univ.*, II, 473.)

HEMORROIDAL, adj., relatif aux hémorroïdes :

Le sang pur, menstruel ou *hemorrhoidal*. (Paré, VI, 11.)

— Se dit des vaisseaux de l'extrémité anale du rectum :

Veines *hemorrhoidales*. (Joub., *Err. pop.*, 2e p., ch. xiii.)

HEMORROIDES, s. f. pl., tumeurs des veines de l'anus :

Emoroydes. (J. de Garl., ms. Brug.)

Amorroydes, aguillons.
(Eust. Desch., *Poés.*, IV, 315.)

Grant flux de ventre ou de *emorroydes*. (J. Le Fevre, *Rem. pour la goutte*, P. Meyer, *Rom.*, XV, 184.)

Et la fievre incessamment vous tiengne,
Ayant tousjours *amauruyttes*.
(*Deploration de Robin*, Poés. fr. des xve et xvie s., V, 256.)

HEMORROISSE, s. f., femme affectée d'un flux de sang :

Hemorroise. (S. Franç. de Sales, dans *Dict. gén.*)

HENDECASYLLABE, adj., qui a onze syllabes ; substant., vers de onze syllabes :

Adopte moi aussi en la famille française ces coulans et mignards *hendecasyllabes* a l'exemple d'un Catule, d'un Pontan et d'un Second. (J. du Bell., *Illust. de la lang. fr.*, II, iv.)

A l'occasion de quoy Vulteius vous escrivit un *hendecasyllabe* comme il s'esbahissoit que fussiez beuveur d'eau et bon poete. (*Devis sur la vigne et vend. d'Orl. de Suave*.)

Cf. Endecasyllabe, IX, 456b.

HENNIR, v. n., pousser des hennissements :

Mult oirent chevals *hennir*.
(Wace, *Rou*, 3e p., 7025.) Var., *hanir*.

Heingnir.
(*Loh.*, B. N. 19160, f° 70 v°.)

Un roncin et megre et las
Qui ne *hanist* ne ne froncha.
(Chrest., *Perceval*, ms. Montpell., f° 236a.)

En la nef oit chevaus *henir*.
(*Florimont*, B. N. 792, f° 18b.) B. N. 15101, f° 35c *Hignir*.

Hinnio, *hegnir*. (*Gloss. de Salins*.)

Hynir.
(O. de S. Gel., *Eneide*, B. N. 861, f° 121 v°.)

Ledit cheval *hynni* premierement. (Fossetier, *Cron. marg.*, ms. Bruxelles 10511, VI, iii, 6.)

Hannir. (Calv., *Serm. sur le Deuter.*, p. 423.)

HENNISSANT, adj., qui hennit :

D'hommes chargez de harnois fremissans,
Et de chevaux aux combats *hennissans*.
(Rons., *Œuv.*, Bocage, p. 496, éd. 1584.)

De toutes parts les poutres *hennissantes*
Luy font l'amour.
(Id., *Amours*, II, Chanson, p. 183, éd. 1623.)

HENNISSEMENT, s. m., cri particulier à la race chevaline :

Li tumulte et li *hannisemens* des chevaus. (HENRI DE VALENC., *Hist. de l'emp. Henri*, § 526.)

Hinnissemeat de cheval. (*Secr. d'Arist.*, B. N. 571, f° 138ᵃ.)

Hinnitus, *hegnissemans*. (*Gloss. de Salins.*)

Il sembloit que la terre tremblast ou s'espoentast du grand *hennissement* et fremissement des chevaulx. (*Girart de Rossillon*, ms. de Beaune, p. 310.)

HEPATIQUE, adj., relatif au foie :

Flux *epatique* et de cervel sont peryodales. (B. DE GORD., *Prat.*, V, 14.)

— Qui rappelle le foie par sa couleur :

Et sont trois manieres d'aloen, cicotrin, *epatic* et cabalin. (*Grant Herbier*, n° 18, J. Camus.)

— S. f., genre de renonculaires :

Epatica, *epatique*... c'est une herbe qui croist en lieux caveux, et par especial se il y a pierres, et a menues feulles qui se herdent a terre et a ces pierres. (*Grant Herbier*, n° 175, Camus.)

Epatique croist es pierres en lieux humides. (*Jard. de santé*, I, 159.)

HEPATITE, s. f., pierre précieuse de la couleur du foie :

Il y en a qui portent les noms des membres humains, comme l'*hepatite* qui porte le nom du foie. (DU PINET, *Pline*, XXXII, 11.)

HEPTACORDE, adj., à sept cordes :

— Dans un sens tout partic., le diapason universel de Pythagore, la coïncidence entre les sept tons de l'octave et les sept planètes connues des anciens :

Il est tres manifeste a tous Pythagoriciens et Academiciens que le monde et l'ame, premierement par Timee Locriois et depuis par Platon, sont descripts par quelques loix et proportions musicales ainsi qu'un *eptachorde* depeinct et façonné de sept limites, commençant a l'unité, doublant jusques au cube du binaire, et triplant jusques au cube et solide du ternaire. (LA BODERIE, *Harmon.*, p. 156.)

Platon, par son *heptachorde*. (ID., *ib*,, p. 164.)

HEPTAGONE, adj., qui a sept angles et sept côtés :

Le soubassement d'icelle (fontaine) estoit de tres pur et tres limpide alabastre, haulture ayant de trois palmes, peu plus, en figure *heptagonne*, esgalement party par dehors. (RAB., *Cinq. liv.*, ch. XLII.)

— S. m., polygone à sept côtés :

Heptagone regulier. (BOVELLES, *Geom. prat.*, f° 26 v°, éd. 1542.)

HERALDIQUE, adj., qui a rapport au blason ; s. f., science du blason :

Je m'en rapporte a tous faictours
Ouvrans de l'art de l'*heraldique*.
(*Hist. des seigneurs de Gavres*, Prol.)

HERAUT, s. m., officier qui faisait diverses proclamations ou différents messages, et aussi celui qui récitait publiquement :

Sire, je vos ai molt prisié,
Fet li *hirarz*, touz jorz et pris.
(CHREST., *Chev. de la Charrette*, p. 150.)

Uns *herauts* qui tenoit un dart
En sa main.
(RAOUL DE HOUDENC, *Meraugis*, ms. Vienne, f° 2ᵇ.)

O tot .LX. compegnons
Toz armez, les heaumes laciez,
Les penons au vent desploiez,
S'en vet vers le tornoiement,
Et *hyraut* apres lui tex .C.,
Qu'il font a merveille esgarder.
(*Rose*, 2623.)

Sacies celle nuit peu dormirent,
Car *hiraut* matin s'atornerent.
(*Couci*, 1049.)

Adont oyssies les *hyraus*
Crier le nom des deus vassaus.
(*Ib.*, 1137.)

Durement crient li *hirel*.
(SARRAZIN, *Rom. de Ham*, ap. Michel, *Hist. des ducs de Norm.*, p. 304.)

Il n'est *huralz* ne menestres...
Qui bien sceut conter et dire.
(*Guerre de Metz*, str. 120ᵃ.)

Li *heraux* est entrez en la cité antie.
(CUV., *Du Guescl.*, 1567.)

Ayral. (1418, *Compt. des trés.*, n° 31, A. Fribourg.)

Deux *heraulx*. (*Deb. des her. d'arm.*, § 1.)

Adonc il hucha ung *herault* qui le sçavoit par cueur. (*Percefor.*, vol. III, f° 10 r°, éd. 1528.)

Le sire d'Aulbigny transmit deux *airaulx* d'armes audit lieu de Cappe. (J. D'AUTON, *Chron.*, B. N. 5082, f° 11 v°; II, 40, Soc. Hist. de Fr.)

Heraud. (AMYOT, *Theag. et Car.*, X.)

HERBAGE, s. m., herbe des prés ; part., pré où l'on fait paitre les bestiaux :

Il le rabat emmi l'*arbage*.
(*Athis*, B. N. 793, f° 100 v°.)

Encor en est li *herbages* plus douz.
(*Chans.*, dans *Guill. de Dole*, 546.)

Avoient tout l'*ierbage* pour leur biestes. (Oct. 1289, Flines, A. Nord.)

Erbaighe. (1290, 2ᵉ *Cart. d'Artois*, A. Lille.)

Herbages a pastures. (1293, *Lett. du vic. de Pont-Audemer*, S.-Evroult, A. Orne.)

— Réunion d'herbes cueillies :

Le grand lict de la chambre tendue d'*herbages* ou de personnages. (ALIEN. DE POICT., *Honn. de la Cour.*)

— Droit de pâture :

L'*herbage* d'ilec, c'est asavoir l'usage que les bestes d'ilec prenent es bois d'ilec, quant les dits bois sont en aage. (*Cens et fiefs de Chart.*, Ch. des compt. de Paris, f° 57, Duc., *Herbagium*.)

HERBAGEUX, adj., couvert d'herbage :

Herbageux. Grassie, herby ; full of grasse, fraught with herbs. (COTGR.)

HERBE, s. f., plante à tige non ligneuse et le plus souvent verte ; par extens., végétation verte qui couvre les prés, les lieux peu fréquentés et qu'on emploie pour la nourriture des bestiaux :

La teste en fist voler a destre
Tres devant li sur la bele *herbe*.
(*Gormund et Isembard*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 33, 11.)

Sempres fu l'*erbe* vermeille.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 2570.)

Jus de toutes autres *ierbes*. (*Remed. anc.*, B. N. 2039, f° 2ᵇ.)

Item pour *yerbes* employes a faire sausse, .VII. d. (15 déc. 1444, *Exéc. test. de Pierre d'Aubermont*, A. Tournai.)

— Fig. et fam., *employer toutes les herbes de la Saint-Jean*, mettre en œuvre tous les moyens possibles :

Que, pour eriger et entretenir son ambition, n'y *employast toutes les herbes de la Sainct-Jean*, comme l'on dit. (BRANT., Capit. fr., Salvoyson.)

— État de certaines plantes quand elles ne sont pas encore arrivées à maturité ; fig., *secher en la premiere herbe*, se dessécher, se faner avant d'avoir atteint tout son développement :

Il est vray que ceste promptitude est bien a louer quand on reçoit la parole de Dieu avec joye si tost qu'elle est prononcee ; sachons toutesfois que ce ne sera rien fait jusqu'a ce que la foy ait pris une vraye fermeté, de peur de *secher en la premiere herbe*, comme on dit. (CALV., *Comm. s. l'harm. evang.*, p. 263.)

— *Tondre, couper, faucher l'herbe sous le pied*, ou *sous les pieds* à qq'un, le supplanter :

Tondans en ce l'*herbe soubs les piedz* des pauvres artizans qui n'ont que du jour la journee. (CL. MERMET, *Boutique des usur.*, Poés. fr. des XVᵉ et XVIᵉ s., II, 172.)

Outre furent de rechef prohibees et defendues les exactions d'argent que faisoit Benoist en vacquans ou autrement, et en ordonna le roy ses lettres patentes, le 29 decembre en cet an. C'estoit *luy faucher l'herbe sous le pied*. (PASQ., *Rech.*, III, 247.)

Le roy d'Espaigne son pere venant a estre veuf par le trespas de la reyne d'Angleterre sa femme et sa cousine germaine, ayant veu le pourtraict de madame Elizabeth et la trouvant fort belle et fort a son gré, *en coupa l'herbe sous le pied* a son fils et la prit pour luy. (BRANT., *Dames illust.*, Elizabeth de France.)

HERBEILLER, v. n.

Cf. HERBILLIER, IV, 457ᶜ.

HERBER, v. a.

Cf. IV, 451ᶜ.

HERBERGIER, mod. héberger, v. a., loger.

Cf. IV, 455ᵃ.

— Appuyer (une construction) à un mur mitoyen :

Et se chius Pieres voloit *hierbeghier* sous le sien, *hierbegier* i puet, si avant que li voielette porte, et avoir sen aise de goutiere. (Déc. 1278, *c'est Mikiel, le fil Grigore de Maude*, chirogr., A. Tournai.)

HERBETTE, s. f., herbe courte et menue des champs :

La vieille quist pluseurs racines
Et *herbettes* et medicines.
(J. LE FEVRE, *Lament. de Matheol.*, II, 1945, Van Hamel.)

Qui sechera soubz le pié com l'*erbette*.
(EUST. DESCH., *Poés.*, II, 131.)

Ils mangeoient trougnons de choux sans pain ne sans cuire les *herbettes* des champs. (*Journ. d'un Bourg. de Paris*, an 1420.)

HERBEUX, adj., où il pousse de l'herbe :

E cume Rous la place *herbuse*
De lur cler sanc moille e arose.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 2575.)

Et nos en irons parmi la forest ombrage..., par une viez voie *erbose*. (*Artur*, B. N. 337, f° 85ᵃ.)

Et nous apparut une terre biele et *herbouse*. (*De saint Brandainne*, p. 58, Jubinal.)

Les cemins iert tous *hierbeus*. (*Les sept sag. de Rome*, Ars. 3516, f° 14ᵈ.)

Pour tables dressoient motes *herbeuses*. (J. DE MEUNG, *Ep. d'Abeil. et d'Hel.*, B. N. 920, f° 38 v°.)

— De la couleur de l'herbe :

Item, ung dossier et demi ciel, de l'ouvrage de Paris, a cinq bestes, ou il y a ung lyon ou milieu, et a petiz arbres sur champ *herbeux*, contenant dix aulnes et demie. (1421, *Invent. des tapiss. de Ch. VI*, Bibl. Ec. des Chart., XLVIII, 99.)

Cinq quarreaulx prins en six de vert, les trois de satin vert gay et les deux autres satin vert *arbeus*. (1422, *ib.*, p. 401.)

Cf. HERBOUS, IV, 458ᵇ.

HERBIER, s. m.

Cf. HERBIER 1, t. IV, p. 457ᵃ.

HERBIERE, s. f., vendeuse d'herbes :

La belle bouchiere, la belle *herbiere*. (GUILLEBERT DE METZ, *Descr. de Par.*, XXX, p. 85, Leroux de Lincy.)

HERBORISTE, v. ARBORISTE.

HERBU, adj., couvert d'herbe :

Pré *hierbu*.
(*Rom. d'Alex.*, f° 26ᵃ.)

Puis l'a mort abatu en mi le pré *herbu*.
(*Elie de S.-Gille*, 759.)

— De la teinte de l'herbe :

Pour avoir encore taint d'yceluy meisme drap douze aunes en couleur de vert *ierbut* pour a elles faire huplandes. (1417, *Exéc. test. de Jehan le Puret*, A. Tournai.)

Item, six autres carreaulx de satin vert, vielz et usez, quatre vers gay et deux vers *herbu*. (1421, *Inv. des tapiss. de Ch. VI*, Bibl. Ec. des Chart., XLVIII, 84.)

Cf. IV, 458ᶜ.

HERCULEEN, adj., digne d'un hercule :

Force *herculeane*. (LA BOD., *Harmon.*, p. 827.)

HERE, s. m., homme sans considération, sans fortune :

Haires, cagotz, caffars empantouflez. (RAB., *Garg.*, LIV, éd. 1542.)

Les haires ne rendent pas toujours *heres* ceux qui les portent. (MONT., II, XXXIII, p. 481, éd. 1595.)

Croit il que je sois quelque *haire*
Et que je ne connoisse pas,
Qu'elle est pour moy d'un lieu trop bas?
(GODARD, *les Desguis.*, V, 5.)

— Par plaisanterie :

Et avoit en sa maison quelques animaux aprivoisez. Entre lesquels estoit un regnard, qu'il avoit fait nourrir petit : et lui avoit on coupé la queue. Et pour ce, on l'appeloit le *here*. (B. DESPER., *Cont.*, 31.)

Et les gens de rire et courir apres le *here* de rat. (*Nouv. fabrique des excell. traits de verité*, p. 158.)

HEREDITAIRE, adj., qui se transmet par droit d'hérédité :

Presque de temps immemorial ce tiltre est *hereditaire* a la maison de France. (BELLEFORESTS, *Chron. et ann. de France*, f° 4 r°.)

— Qui se transmet des ascendants aux descendants :

Maladie *hereditaire*. (N. DU FAIL, *Cont. d'Eutrap.*, I, 72, Hippeau.)

L'affection *hereditaire* que vous portes a ceste couronne a esté par vous tesmoignee en plusieurs occasions. (28 juill. 1590, *Lett. miss. de Henri IV*, t. III, p. 231.)

Cf. IV, 460ᵇ.

HEREDITAIREMENT, adv., par droit d'hérédité :

Transporterent et du tout en tout delaisserent desorendroit a tous jours *hereditairement*, recognurent et confesserent avoir donné... (1323, A. N. S 88ᵇ, pièce 73.)

HEREDITÉ, s. f.

Cf. IV, 460ᶜ.

HERESIARQUE, s. m., chef d'une secte hérétique :

Et mesmement tous les *erarsiarges*,
Sans estandars, guydons, escuz ni targes.
(GRINGORE, *Blaz. des heret.*, I, 312, Bibl. elz.)

HERESIE, s. f., opinion fausse en matière de foi, condamnée dans les formes prescrites par l'Église :

Ne creum lur folie,
Laissum lur *eresie*.
(PH. DE THAUN, *Best.*, 498.)

De legier chiet en *ereisie*.
(HUON DE MERY, *Torn. Antecr.*, 876, Wimmer, *Ausg. und Abhandl.*, LXXVI.)

Mauvaise *heresie*. (*Chron. de Turpin*, B. N. 5714, f° 46ᵈ, Auracher.)

Erizie. (LAURENT, *Somme*, ms. Troyes, f° 39 v°.)

Je tieng la religion qu'il tienent pour *iresie*. (*Bib. hist.*, Maz. 311, f° 247ᵃ.)

Erisie.
(*Fab. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 54ᶜ.)

Gilles l'entent, ne li plot mie
Qu'ele le rete d'*irezie*.
(*Gilles de Chin*, 3547, Reiff.)

Yrisy. (1406, 1ʳᵉ *Coll. des lois*, n° 163, f° 42, A. Fribourg.)

Cf. IV, 461ᵃ.

HERETIQUE, adj., qui soutient une hérésie :

S'aucuns est d'aucun visce nullement *irretis*.
(GILLON LE MUISIT, *Poés.*, I, 189.)

Opinions *hereticques*. (FOSSETIER, *Cron. marg.*, ms. Bruxelles 10509, f° 17 r°.)

HERICEMENT, mod. hérissement, s. m., fait de se hérisser, d'être hérissé :

L'*herissement* des plumes sur le col. (*Trad. de la Fauconn. d'Arthelouche de Alagonce*, à la suite de la *Vener.*, de J. du Fouilloux, f° 93 v° éd. 1614.)

Herissement des sourcilz. (LE PLESSIS, *Ethiq. d'Arist.*, f° 70 v°.)

Le *herissement* de cheveux. (GREVIN, *Venins*, I, 24.)

Cf. HERISSEMENT, IV, 462ᵇ.

HERICIER, mod. hérisser, v. — A., dresser (ses cheveux, son poil, ses plumes) :

Et qu'il se *herisse* le plumaige. (VINC. PHILIPPON, *Trad. de la Fauconn. d'Arthelouche de Alagona*, B. N. 2005, f° 16 r°.)

— Réfl., fig. et par extens., se redresser avec irritation contre qqu'un :

Forment commença a glatir,
Trestoz enfers en resona ;
De maltalent *se heriça*.
(*Eneas*, 2588.)

Or *s'est* vers nos fierement *hericiez*,
Recreanz estes, se ne vos en venchiez.
(*Cheval. Vivien*, 148, Jonckbl., *Guill. d'Or.*)

Se conmença contr'ax a *hericier*
Et de sa gole feu et flanbe lancier.
(*Mort Aymeri*, 3966.)

Molt durement si *se huruce*.
(GAUT. D'ARR., *Eracle*, 5807, var.)

Quant Antiaumes l'entent trestot *se heriça*.
(*Gar. de Mongl.*, B. N. 24403, f° 4ᵃ.)

Estes vous plus de .VII. gaingnons
Qui vers le provost *se hericent*.
(*De Constant du Hamel*, 939, Montaigl. et Rayn., *Fabl.*, IV, 196.)

Lors leva li vilains la hure,
Fronche les ieus et *se huruche*.
(*Rose*, Vat. Ott. 1212, f° 29ᵇ.)

Et li griffons quant son repos ot pris
Tourne sa teste et regarda son pris,
Mout *se hirece*, en la nef descendi.
(*Esclarmonde*, 1202.)

— N., se dresser, en parlant des cheveux, des poils :

Je n'ay poil sur le chef qui d'effroy ne *herisse*.
(GARN., *Antig.*, IV.)

Sa barbe et ses cheveux de fureur *herisserent*.
(AUB., *Trag.*, IV.)

— Par extens. :

Tote la char lur *heriça*.
(*Havelok*, 1066.)

Il me font la char *hirechier*.
(FROISS., *Poés.*, B. N. 830, f° 374 r°, le Joli buiss. de Jonece, 2342, Scheler.)

Nous *herissons* d'effroy.
(RONS., *Eleg.*, XXIII.)

— Se redresser par colère :

Ço fu uns lais serpens, jo le vi *hirecier*.
(*Naiss. du Cheval. au Cygne*, 1690.)

— Se dresser comme un objet garni de choses piquantes :

Les bataillons serrez dans la plaine *herissent*
Comme espics ondoyans.
(GARN., *Antig.*, II.)

— Réfl., en parlant de la mer, se couvrir de vagues qui forment comme une surface hérissée :

Li vens se fiert es voilles que plus tost les [nefs] [guie
Que nus falcons ne vole quant il chace la pie,
Et l'escume en florist, forment *s'est hereschie*.
(*Destr. de Rome*, 317.)

— *Hericié*, p. passé, dont les cheveux, les poils, les plumes sont dressés :

Hirecies fu, s'ot charbonné le vis,
Ne fu laves de six mois acomplis.
(*Garin le Loh.*, 2° chans., XXXV.)

Chef out gros et *hyricé*.
(*Vie S. George*, B. N. 932, f° 114 r°.)

Deseur le pont en estant voit
Le vielle laide et *hirechie*
Qi a son col le fauc drechie.
(*Fregus*, p. 148.)

Cil veneor mal atirié,
Cil qui avoient buisiné
S'en revindrent mout *hericié*,
Es ledes chapes de grison.
(*Rose*, 426.)

— Par extens. :

Les caviaus *hierechies*. (*S. Graal*, Vat. Chr. 1687, f° 119 v°.)

Hirechié. (*Ib.*)

— Redressé dans un mouvement de colère :

Viors Ysengrin s'en vient poignant
Tous *hirechies*.
(*Couronn. Renart*, 2066, Méon, IV, 75.)

— Garni de choses pointues qui empêchent de toucher :

Laisseront leurs mastins pour la crainte des loups,
Bien armez de colliers tous *herissez* de clous.
(RONS., *Œuv.*, Egl. III, p. 553, éd. 1584.)

— Fig. et par extens., qui parait recouvert de piquants comme un hérisson :

Quant il encontra .I. serpent
Qui moult fu grans et *hirecies*.
(*Rom. du comte de Poit.*, 675.)

— En parlant de la mer, recouvert de vagues qui forment une surface hérissée :

E repuneit entre les undes
Ki erent grandes e parfundes,
Kar la mer ert mult *hericee*,
Undeie e brait cum esragee.
(*Vie de saint Gilles*, 779.)

HERIÇON, mod. hérisson, s. m., genre de mammifères insectivores, dont le corps est couvert de poils longs, durs et piquants :

Herizun.
(P. DE THAUN, *Best.*, 853.)

Heriçun.
(ID., *ib.*, 866.)

Li halt munt as cers, la pierre refuje de taisniere as *heriçuns*. (*Liv. des Psaum.*, ms Cambr., CIII, 18.)

Hericeun. (*Psalt. monast. Corb.*, B. N. l. 768, f° 82 v°.)

Uns lous s'esteit acumpaignies
A l'*heriçun* et acuinties.
(MARIE, *Fabl.*, LXXVII, 1, Warnke.) Var., *heriçon*, *yriçun*, *hiriçon*.)

Et li pieres soit refuges as *hireceons*. (*Greg. pap. Hom.*, p. 89.)

Aussi comme li *hirechons* qui se met aussi comme une roele dedens ses espines. (RICH. DE FOURN., *Best. d'amour*, ms. Dijon 299, f° 26d.) Li *hyrecons*, p. 34, Hippeau.

Mais il se trovera pour sos, si comme fait aucune fois une beste c'on apelle *hyresons*. Li *hiresons* si est de telle nature que il sent l'odour des pomes et des poires et les mangue volentiers. (PHILIP. DE NOV., .IIII. *tenz d'aage d'ome*, § 101, addit.)

Erinatius, *yrechons*. (*Gloss. de Douai*, Escallier.)

Yricius, *hirchon*. (*Olla patella*, p. 52, Scheler.)

Hierçon. (xv° s., *Prones d'un curé de Cisoing*, ms. Lille 100.)

La chair de *erisson* est humectative. (*Jard. de santé*, I, 152.)

Un petit *herson* de Foix. (Avril-juin 1579, *Dép. du roi de Nav.*, B 47, A. Basses-Pyrén.)

— Poutre garnie de pointes de fer, servant à barrer l'entrée d'une porte de ville, ou à renforcer une fortification :

Il a fait traire sus le pont,
As bretesches montent amont
Et porprenent le *heriçon*.
(*Eneas*, 3723.)

Musteroel a bien clos, esforchié e fermé
De pel a *heriçun*, de mur e de fossé.
(WACE, *Rou*, 2° p., 1881.)

Une maison de plaisseiz fermee et close de chaines gros et entiers dedenz le *heriçon*. (*Artur*, B. N. 337, f° 154°.)

Relever la mote dudit manoir de neuf ans en neuf ans, et faire le *herisson* de trois ans en trois ans. (1403, *Denombr. du baill. de Rouen*, A. N. P 307, f° 104 v°.)

Les Espagnols ont battu l'*orichon* d'un boulevart et embouché le flanc de la cazemate. (GASP. DE TAVANNES, *Mém.*, p. 284.)

— Garniture d'une palissade, portant des pointes :

Faire ung *hiresson* d'espines on dit palis. (B 688, f° 85, A. Meuse.)

— Disposition de briques, de moellons plats posés de chant sur la ligne supérieure d'un mur :

A Alart de Bari, pour mettre .III. liteulx as fenestres de le maison en le rue Dame Odille, pour faire un *hireçon* avœc pluseurs aultres macheneries, .VI. lb. (1370, *Tutelle de Jehan Coppet*, A. Tournai.)

A Jehan de Blathon, machon [pour] avoir fait, par hault, en le viese porte de Maruis, ung estre et ung *irechon* de queminee. (16 nov.-15 fév. 1426, *Compte d'ouvrages*, 2° Somme de mises, A. Tournai.)

Cf. IV, 461c.

HERITAGE, s. m., ce qui échoit à qqu'un par voie de succession :

Respundi Naboth : Deu me seit propice, que ço ne face que ne duinse ne despende le *heritage* a mes ancesurs. (*Rois*, p. 330.)

Grant terre avoit par *heritage*.
(*Florimont*, B. N. 1374, f° 178a.)

De droit *aretage*. (1274, Bitsch, Castres, 4, A. Meurthe.)

Par droit *yrethaige*. (1337, A. N. L 992, pièce 61.)

... C'est l'*eritaige*
Qui succede de nostre pere.
(*Mist. du Viel Test.*, IV, 357.)

— Fig., le règne de Dieu, le ciel :

Deus est asis en son saint *iretage*.
(CONON DE BETH., *Chans.*, IV, 6, 1.)

Nos mismes ne pussiens per altre acquison espereir l'*aritaige* permenant. (*Serm. de S. Bern.*, 178, 25.)

Car par elle (la vierge Marie) nous sommes appellez de tenebres a lumiere, de mort a vie, de corrupcion a incorrupcion, d'essil a *heritage*. (*Mir. de N.-D.*, IV, 74.)

Cf. IV, 463b.

HERITER, v. — N., devenir possesseur par héritage :

... Conan del tot *iritast*
Et sa fille aillors mariast.
(WACE, *Brut*, 5936.)

Porpensa soi quant il morreit
Qui de son regne *eritereit*.
(ID., *Rou*, 3° p., 5571.)

— A., posséder (qqch.) par héritage :

E la semence de lui *hereterad* la terre. (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambrai, XXIV, 12.)

— Absol. :

Nul des heirs dou premier conquereor dou fié ne peut ni ne deit, par l'assise ne l'usage de cest reiaume, *irriter* el fié. (*Ass. de Jérus.*, I, 223.)

Ces hiers ne peuent apres ce *irritier* en cel fié. (*Ib.*)

Cf. IV, 465b.

HERITIER, s. m., celui qui hérite ; absol. et par extens., enfant :

Ja Loois n'en sera *eritiers*.
(*Coronem. Loois*, 2565.)

Delez ma fame se colcha paltoniers
Qui engendra cest coart *eritier*.
(*Ib.*, 91.)

Hiretier.
(*Loh.*, B. N. 4988, fº 167 rº.)

Li *heretiers*. (*Vie Ste Juliane*, ms. Oxf., Canon. misc. 74, fº 62.)

Si engerrai .i. malvais *iretier*.
(*Huon de Bord.*, 92.)

De nous et de nos *ereters*. (Août 1273, Sept Fonts, A. Allier.)

Nous et noz *hereters*. (*Ib.*)

Comme fius et hoirs *erritiers* de ma chiere mere. (1279, *Cart. de l'év. de Laon*, fº 63ª, A. Aisne.)

Ge ou mi *heriter*. (Lundi apr. S. Hilaire 1322, S. Berthomé, Bibl. La Rochelle.)

Et fist par le dit testament monseigneur son *hereter*. (1387, A. N. P 1364, pièce 1362.)

Et vous en tenons a duch et a *hirestier*. (Froiss., *Chron.*, II, 294, Luce.)

Car li *ertier* du roy que fil aisné claimon.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 236.)

— Anc., propriétaire :

Les mauvaix chemins soient refais, le plus brief que on pora et les *hiretiers* confrontans constrains a relever. (8 mai 1453, *Reg. des Censaux*, 1451-1454, A. Tournai.)

— A Liège, mandataire, fondé de pouvoir d'une corporation :

Sachent tuit ke nos les *hiretiers* desourdis d'une part et li courons d'autre part, avons entre nos faites teiles covenanches et ordonnanches ke chi apres sont escriptes et devisees. (3 fév. 1334, *Accord entre le mest. des drap.*, dans Bormans, *Gloss. des drap. liég.*, doc. inéd., V.)

— Fém., *heritiere* :

Erityere. (1269, *Test.*, A. N. J 406, pièce 3.)

Heretiere. (*Ib.*)

L'avoit faite son *heritere*. (13 juin 1371, S.-Berthomé, Bibl. La Rochelle.)

Seur et *heretiere* de feu Ademin le Flament son frere. (1398, *Hommage*, A. N. P 1, reg. 1, fº 34.)

La feme a monseigneur Charles de Blois qui s'en tenoit *hirtiere*. (Froiss., *Chron.*, IV, 352, Luce.)

Elles estoient *hiretieres* de Castille. (Id., *ib.*, VIII, 29, Raynaud.)

Contre l'*eretiere* feu Estienne Corrant, pour les .viˣˣ. l. tourn. de bonne monnoye qu'elle doit. (16 déc. 1421, *Reg. consul. de Lyon*, I, 345, Guigue.)

Cf. Heritier 1, t. IV, p. 465ᶜ.

HERMAPHRODITE, s. m. et adj., être humain auquel on attribue les deux sexes :

Li *hermefrodis*. (*Digestes*, ms. Montpellier H 47, fº 227ᵇ.)

Hermofrodite. (Brun de Long Borc, *Cyrurgie*, ms. de Salis, fº 54ᵈ.)

Sembloit *hermaphrodite*. (Rab., *Cinq liv.*, IX.)

Neron avoit deux jumens *hermafrodites* attelees a sa coche. (Du Pinet, *Pline*, XI, 49.)

Armafrodite. (Cattan, *Geomance*, fº 211 vº, éd. 1571.)

Cf. Hermofronditus, IV, 467ᵃ.

HERMINE, s. m. et f., un des noms vulgaires de la martre blanche ; fourrure faite avec la peau de cet animal :

Le peliçon d'*ermine* del dos en reversant.
(*Voy. de Charlem.*, 481.)

L'uns tavels ert de blanc *hermine*
Et l'altre ert de gole martrine.
(*Eneas*, 4031.)

Son fil emporte el pan de son *herminne*.
(*Jourd. de Blaie*, 600.)

Robes brodees d'*armines*. (*Perceval*, fº 46ᵈ, éd. 1530.)

HERMINER, v. a., fourrer d'hermine :

Qui voudra fourer sa robe autrement qu'a la commune et ancienne guise, comme de trop longues manches, ou de les faire *herminer*, prenne le marché meilleur qu'avoir il en pourra. (Févr. 1350, *Ord.*, II, 372.)

Erminer une fourrure. (Duez, *Dict. fr.-all.-lat.*)

— *Herminé*, part., fourré d'hermine :

.iiii. mantiaus li ont aportez
Qui estoient bien *herminez*.
(Chrest., *Perceval*, ms. Montp., fº 163ª.)

— T. de blas., dont le fond est d'argent avec mouchetures :

L'escu vert au chief *herminé*.
(J. Bretel, *Tourn. de Chauvenci*, 1987.)

— Anc., qui porte une fourrure d'hermine :

Mais Montfort s'en vint a cheval
Au palais du roy, *erminé*
Comme duc, tout enluminé
Et monté sur un grand coursier.
(Guill. de St-André, *Libvre du bon Jehan*, 152.)

HERMINETTE, s. f., hachette de charpentier à tranchant recourbé :

L'un raiguise la plane et l'autre l'*erminette*.
(Gauch., *Plais. des champs*, p. 143, éd. 1604.)

Arminelle pour degrosser le bois. (E. Binet, *Merv. de nat.*, p. 446, éd. 1622.)

Cf. IV, 467ᵇ.

HERMITAGE, HERMITE, mod., v. Ermitage, Ermite.

HERMODACTE et **HERMODATTE**, s. f., tubercule d'une plante qu'on croit être une sorte de colchique :

Hermodates, c'est une herbe ou croist a l'environ de sa racine une maniere de choses rondes, les quelles choses sont proprement appellees *hermodates*. (*Le grant Herbier*, nº 234, Camus.)

Cf. Hermodactile, IV, 467ᶜ.

HERNIAIRE, s. f., herniole :

Herniaire, as hermole (*corr.* herniole). (Cotgr.)

HERNIE, s. f., tumeur produite par la sortie, hors du ventre, d'une anse intestinale, d'une portion d'épiploon, ou d'une partie d'un viscère abdominal :

Quant le peritoine est rompu, les *hernies* croissent soubdainement. (G. Franco, *des Hernies*, p. 29, éd. 1561.)

HERNIOLE, s. f.

Cf. Hermole, IV, 467ᶜ, qu'il faut corriger en Herniole.

HEROIDE, s. f., épitre amoureuse en vers, composée sous le nom de quelque héros ou d'un personnage fameux :

Philostrat en ses *Heroides*. (Marcouville, *Tr. des cas memor.*, fº 97 rº.)

HEROINE, s. f., femme qui a les qualités d'un héros :

Les heros pres de nous avec les *heroines*.
(Rons., *Œuv.*, I, 383.)

Cf. IV, 468ª.

HEROIQUE, adj., qui appartient aux héros :

Chante les martiaux alarmes
D'un son *heroic* et haut style.
(J. du Bell., *Vers lyr.*, od. X.)

— Réservé aux héros :

Diocles, apres sa mort, fut reveré d'honneurs *heroiques* comme un demy dieu. (Amyot, *Diod.*, XIII, ii.)

— Qui chante les héros :

Vers *heroyques* sont dictes des faiz aventurez de gens de grant excellence en vertu, en noblesse, en puissance. (Oresme, *Eth.*, B. N. 204, fº 14ª.)

— S. m., héros :

Le *heroyke* n'en a tant soit peu et excede en vertu. (Oresme, *Eth.*, VII, proeme.)

HEROIQUEMENT, adv., comme un héros, en héros :

Il finit ses jours *heroiquement*. (Amyot, *Diod.*, XV, 21.)

HERON, s. m., oiseau aquatique pêcheur, de l'ordre des échassiers :

Entre ses pies m'abati .i. *hairon*.
(*Loh.*, ms. Montp., fº 156ᶜ.)

Ardea, *aigron*. (*Gloss. lat.-fr. du* xiiiᵉ *s.*, B. N. l. 8426, fº 116 rº.)

Ardea, *haron*. (*Olla patella*, p. 22, Scheler.)

Ung vol pour *hayron* et ung autre pour pie. (*Compt. de la venerie de Ch. VIII*, p. 13.)

HERONNEAU, s. m., jeune héron :

Tadournes, pochecullieres, pouacres, *hegronneaux*, foulques. (Rab., *Garg.*, xxxvii, éd. 1542.)

HERONNER, v. n., chasser le héron :

Qui veult faire son faulcon *haironner*, c'est qu'il prenne hairon. (*Modus*, fº 86 vº.)

Le faulcon gentil naturellement ayme a voler hairon et est bon a *ayronner* en dessus et dessoubs. (FRANCHIERES, *Fauc.*, ms. Chantilly 1528, f° 5 r°.)

HERONNIER, adj., *faucon heronnier*, dressé à la chasse du héron :

Et li faucon bon *haironnier*.
(*Parton.*, 1671.)

Telle nature de faulcon *haironnier* ne doibt point estre. (FRANCHIERES, *Fauc.*, ms. Chantilly 1528, f° 8 v°.)

Cf. IV, 468ª.

HERONNIERE, s. f., endroit où l'on élève les hérons :

Por refaire .III. peniaus de le *haironniere* qui estoient cau au vent. (1304, *Trav. aux chât. des comtes d'Art.*, A. N. KK 393, f° 15.)

Ne nulz ne vit plus belle *heronniere*
Qu'a Saint Aubin.
(EUST. DESCH., *Poés.*, III, 168.)

HERPES, s. f., éruption de vésicules à la surface de la peau :

Herpes est apostume qui est tout environ rouge et mengue. (*Le grant Herbier*, f° 79 r°, Nyverd.)

Cf. HERPET, IV, 468ᵇ.

HERSAGE, s. m.

Cf. HERCHAGE, IV, 459ª.

HERSE, s. f., instrument à dents de fer ou de bois qu'on traîne sur le sol après le labour pour briser les mottes, après les semailles pour couvrir les semences, etc. :

Celle instrument c'on appelle communement *hyerche*. (1218, *Cart. du val S.-Lambert*, B. N. l. 10176, f° 23ᵇ.)

Traha, *hierche*. (XIIIᵉ s., *Pet. vocab. lat.-fr.*, Chassant.)

Les journees des charrues, des charretes et des *herches* que l'en appelle prieres. (1307, A. N. K 37ᵇ, pièce 38.)

Et faire d'*ierce* et d'arele çou kil y appertenra. (Mars 1327, *C'est demisiele Allis dou Mortier et Pieron le Noir*, chir., S.-Brice, A. Tournai.)

Les *yerches* et le harnas qui y appertiennent. (Déc. 1327, *Bail de cens*, chir., ib.)

Lors fist paindre en forme rurale
Son pere portant l'*erche* sur son col.
(*Chron. de l'abb. de Floreffe*, 817.)

... Quand je la perce,
Je sen les dents d'une *herse*,
J'enten mille ossets cornus
Qui me blessent les flancs nus.
(RONS., *Œuv.*, Gayetez, p. 261, éd. 1584.)

— Grille de fer ou de bois, armée de pointes de fer par le bas, qui étant suspendue au-dessus d'une porte de fortification peut être baissée ou levée à volonté :

Une grant *erche* coulisse toute ferree. (*Ren. de Montaub.*, Ars. 5072, f° 89 v°.)

Erce. (*Ib.*, f° 100 r°.)

Et adonc les Anglois laisserent couler la *harce* si hastivement... (J. CHARTIER, *Chron. de Charl. VII*, ch. CLXXVI.)

— Chandelier d'église en forme de triangle sur les pointes duquel on pose des cierges :

La *herche* pour mectre les cierges et pointes devant la presentacion. (1488, *Matrol. de S.-Germ. l'Aux.*, A. N. LL 728, f° 76 r°.)

HERSER, v. a., travailler (la terre) avec la herse :

Et bien labourer, et bien *iercier*, et semer de boine semence. (Nov. 1286, *C'est Jehan Floket et Jehan Nanoul*, chir., S. Brice, A. Tournai.)

Et la terre arer et *hercier*.
(*Fab. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 94ᵇ.)

Pour perches dis poverains qui *erchierent* es couvraines par autant de jours .VI. rasieres. (1326, *Revenus des terres de l'Art.*, A. N. KK 394, f° 43.)

... Lecquel estoit au dit lieu *hierchant* aucunes terres... (22 avril 1525, *Reg. aux Publications*, 1519-1529, adjornement, A. Tournai.)

Cf. HERCIER, IV, 459ª.

HERSEUR, s. m.

Cf. HERCEOR, IV, 458ª.

HESITATION, s. f., action d'hésiter :

... Il ostast de tous poins toute cause de *hesitation* et doubtance. (*De Vita Christi*, B. N. 181, f° 165 v°.)

HESITER, v. n., s'arrêter incertain au sujet de qqch. :

Il estoit contrainct de *hesiter*. (G. DE SELVE, *Vies de Plutarque*, dans *Dict. gén.*)

HESTRE, mod. hêtre, s. m., grand arbre de la famille des amentacées, dont le fruit est appelé faine :

Hestre. (*Jurés de S. Ouen*, f° 101 v°, A. Seine-Inférieure.)

Hestre. (1309, A. N. JJ 45, f° 81 r°.)

Hettre. (1321, A. N. JJ 60, f° 136 r°.)

Pour soyer ais de *haistre*. (1327, *Trav. aux chât. des comtes d'Art.*, A. N. KK 393, f° 65.)

Haistre.
(*Pastoralet*, ms. Bruxelles, f° 4 v°.)

De l'*estre* et du sapin. (VIGEN., *Comm. de Cesar*, p. 165.)

Ce mot était entré dans la langue avant le XIVᵉ siècle, car on lit à la date de 1210, dans le *Cartulaire de Saint-George*, f° 42 :

Habet .I. fagum et .I. *hestrum* ad Natale Domini.

HETEROCLITE, adj., qui s'écarte des règles ordinaires ; par extens., qui est d'un aspect étrange, bizarre :

... Plus vauldroit souffrir la mort
Que telles douleurs *etroclites*.
(MART. D'AUV., *Am. rendu cord.*, 227.)

Heteroclites. (CHARRON, ap. Littré.)

HETEROSCIENS, s. m. pl., habitant des zones tempérées, australes ou boréales :

De la diversité des ombres procedent trois sortes d'habitations que sommes contraints exprimer en mots grecs, n'en ayant point d'autres : a sçavoir des amphisciens, *eterosciens* et perisciens. (L. LEROY, *Vicissit. des choses*, f° 8 v°.)

HETOUDEAU, s. m.

Cf. IV, 469ª.

HÊTRE, mod., v. HESTRE.

HEUR, s. m.

Cf. EUR 1, t. III, p. 671ᶜ.

HEURE, mod., v. EURE. — **HEUREUSEMENT**, mod., v. EUROSEMENT. — **HEUREUX**, mod., v. EUROS.

HEURT, s. m., coup donné en heurtant contre qqch. :

Kar il delivrat la meie aneme de mort, le mien oil de lermes, mes piez de *hurt*. (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambr., CXIV, 9.)

Deux muys de sel qu'il perdy pres la ville de Tours par le *hurt* d'un bois. (1497, ap. Mantellier, *March. fréquent. la riv. de Loire*, I, p. 438.)

Canons et basilicz donnoient de si lours *hurs*,
Que fendre et esclater font grosses tours et murs.
(J. MAROT, *Voy. de Venise*, la Prinse du Chasteau, f° 84 v°, éd. 1582.)

— Fig. :

Ce *hurt* a esté sy grand contre mes ennemys que je m'asseure que le contre coup en fera effect en toutes les parts de ce royaulme. (2 mars 1590, *Lett. miss. de Henri IV*, t. III, p. 151.)

— Marque laissée par le coup :

Se je vous eusse de la mer
Envoyé combatre les Turs,
Force l'en m'en porroit blasmer,
Car trop y a d'estranges *hurs*.
(MART. LEFRANC, *Compl. du liv. du Champ. des Dames*, v. 81, G. Paris, *Romania*, XVI, 426.)

Voicy ton fust en cent lieux crevassé
Des *hurs* soufferts de l'orage passé.
(J. A. DE BAIF, *Poemes*, l. VII, Lemerre, II, 358.)

— Éminence de terre :

Costoyant ledict grand fossé a main droicte aux usaiges et pasturaiges de S. Germain, ou il y a quelque apparence de *heurt*, et selon ledit *heurt* vers la fosse du costé de ladicte ville. (1552, *Lett.*, Félib., *Hist. de Paris*, II, 750.)

A l'allignement dudict *hurt*. (*Ib.*)

Heurt,... tantost signifie la sommité d'un cousteau, ou montagne, mesme si c'est rocher. (NICOT.)

Cf. IV, 472ᵇ.

HEURTEMENT, s. m., action de heurter, de se heurter :

Car par aventure aucune estancelle de visite isterait de ce *hurtement*. (*Cons. de Boece*, ms. Montpellier 43, f° 16ª.)

Les choses temporelles (qui sont sujettes a plusieurs *heurtemens* de fortune). (LANOUE, *Disc.*, p. 499.)

Cf. IV, 473ª.

HEURTEQUIN, s. m., saillie d'un essieu contre laquelle bute le moyeu de la roue :

Pour le regard des ferrures complettes des roues a coulleuverine et battarde, elles sont d'autant de pieces que dessus ; encores a l'essieu de battarde met on deux *heurtequins* et deux contreheusses pour tenir l'affust ferme avec le dit essieu, a cause de la voye estant entre iceluy affust et les moyeux des roues. (DAVELOURT, *Brieve instruct. sur le faict d'artill.*, p. 17, éd. 1597.)

HEURTER, v. — A., toucher rudement en rencontrant :

Il s'est coverz, *hurter* le vait ;
Tant reidement Pallas s'estait,
Ne remua por lui plein pié.
(*Eneas*, 5743.)

Urte du coute duc Naimon le flori,
Si que por poi qe il ne l'abati.
(RAIMB., *Ogier*, 7325.)

Sui horteiz des fluez. (*Dial. S. Greg.*, p. 6.)

— Anc., frapper en général :

Li apostoiles de neient ne se targe ;
Prist un baston, si le *hurte* en l'espalle.
(*Coronem. Loois*, 339.)

Amis, fait ele, or tost *hurtez*,
Poignes apres le chevalier.
(*Lai de l'Ombre*, 640, Bédier.)

Le cheval *urte* des esperons.
(*Hector*, B. N. 821, fº 6ª.)

Apres ce .I. grant tonnerre *hurta* la meson. (*Legende doree*, Maz. 1729, fº 202ᶜ.)

— Fig., contrecarrer :

Quant vus ces us en tel manere
Avez ici a guvernez
K'il ne *sunt* blescez ne *hurtez*.
(*Vie de saint Gilles*, 3476.)

Ne soies orgueillous ne fier ;
Ne *hurte* nuluy ne ne fier.
(*Clef d'amors*, 305.)

— N., se heurter :

Lors s'apareillent, ce me semble,
Li dui ost por *urter* ensemble.
(MACÉ, *Bible*, B. N. 401, fº 68ª.)

Lors *heurtent* ensemble de leurs glaives. (*Perceforest*, vol. I, fº 45 vº, éd. 1528.)

— Donner un choc, recevoir un choc :

De nuiz est venuz al ostel
Del Jueu, al uis *a hurté*.
(*Lég. de Théoph.*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 465, 28.)

Li deables la fait *orter* a .I. perron.
(*Des Poignes d'enfer*, Brit. Mus., add. 15606, fº 83ª.)

Pour ce mie ne cesteras,
Ainçois iras a la fenestre
Hurter de la gloire celestre,
C'est a l'umble vierge Marie.
(*Mir. de N.-D.*, I, 374.)

Conduire ou chalan Jehan Fagier qui par orage de vent *hurta* contre le bort du pont d'Amboise. (1497, ap. Mantellier, *March. fréquent. la riv. de Loire*, I, p. 437.)

— Infin. pris substant., choc, rencontre :

Le dur *hurter* si grant estoit
Que lor chevaus soufrir nel poit.
(*Hector*, B. N. 821, fº 6ᵇ.)

HEURTOIR, s. m., marteau de la porte extérieure d'une maison :

Assis un *hurtoir* a ploncq, et pour quattre livres de ploncq par lui livree pour assir ledit *hurtoir*. (1406, *Tut. d'Alixandre Derquisyes*, A. Tournai.)

Ung *hurtoir* au wicquet sur les barrieres du rivage. (1497, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Cf. IV, 473ᵇ.

HEXAGONE, adj., qui a six angles et six côtés :

Le bastiment fut en figure *exagone*. (RAB., *Garg.*, LIII.)

HEXAMETRE, adj., qui a six pieds, en parlant des vers :

Juvencus meit les evangiles en vers *hexametres*. (1511, *Vies des sains Peres*, dans *Dict. gén.*)

HIATUS, s. m., son produit par la rencontre de deux voyelles dont l'une finit un mot et l'autre commence le mot :

Hyatus se faict quant *e* feminin termine les motz. (FABRI, *Rhet.*, l. II, fº 47 rº.)

HIBERNAL, adj., qui a lieu pendant l'hiver ; d'hiver :

Utrum la froidure *hybernale* des antipodes pourroit... (RAB., *Chresme philos.*)

Les fleurs que tu fiz, o Jupiter, naitre es mois de l'an les plus chaus sont entre les hommes faites *hybernalles*. (LOUISE LABÉ, *Œuv.*, Debat de Folie et d'Amour, p. 45.)

HIBOU, s. m., oiseau de proie nocturne :

Ung *hibou*. Noctua, ulula, bubo. (R. EST., 1539.)

HIDALGO, s. m., noble espagnol :

Son pere haissoit tous les *hidalgos* borrachos marranises comme diables. (RAB., *Garg.*, VIII.)

Tu as calmé toutes les vagues
En chassant bien loin ces *hydalgues*,
De nos sœurs destinez maris.
(*Second hymne du clergé de Tours après la victoire d'Ivry*, Poés. fr. des XVᵉ et XVIᵉ s., VI, 83.)

HIDEUR, s. f.

Cf. HIDOR, IV, 475ª.

HIDEUSEMENT, adv., d'une manière hideuse :

Mais le plaie au gaiant sannoit *hideusement*.
(*Ch. le Chauve*, B. N. 24372, fº 15ᵈ.)

La langue traitte moult *hideusement*. (*Chron. attrib. à J. Desnouelles*, ap. *Rec. des H. de Fr.*, t. XXI, p. 195, Guign. et W.)

Chante *hydeusement*. (*Volucr.*, B. N. 24428, fº 51ª.)

Cf. HIDOSEMENT, IV, 475ᵉ.

HIDOS, mod. hideux, adj., dont la laideur est repoussante :

Il ad le vis *heduz*.
(P. DE THAUN, *Best.*, 15.)

De l'autre part veient gesant
Le deable *hisdos* et grant.
(*Thebes*, 337.)

D'une montaigne sailloient .XIIII. ors
Laiz et despers et iriez et *hidos*.
(*Mort Aymeri*, 339.)

Lais et *hisdels* et mescreans.
(REN. DE BEAUJEU, *le Beau Desconneu*, 699.)

Et chascuns si tendroit .I. sarpant por la teste
Mout lait et mout *idous*, trainant jusquez a terre.
(*Floov.*, 2033.)

Bestes molt *hydeuses*. (MANDEVILLE, ms. Modène, fº 78 rº.)

Je ne te peuz veoir, tant tu es *ideux* et detestable. (RAB., *Quart liv.*, ch. XXXIII, éd. 1552.)

— En parlant de choses, qui inspire l'horreur :

Signor, dist il, veraiement
Je voi *hideus* encombrement.
(*Sept sag.*, 533.)

Et si out molt *hydels* contenement.
(*Aubery le Bourgoing*, 54.)

Et aultres *hideux* et detestables cas... (J. MOLINET, *Chron.*, ch. CXIII.)

— Anc., effrayant :

Molt fu gries li orages et *hisdos* et costis.
(*Voy. de Charlem.*, 384.)

Elle (la forêt des Ardennes) estoit *hisdouse* et face.
(*Parton.*, 515.) Var., *ydeuse* (B. N. 19152, fº 125ᶠ.)

Cf. IV, 475ᵉ.

HIE, s. f., lourde masse de bois pour enfoncer les pavés, les pilotis :

Item, une *hie* a paver par Cloceville, pour ce .IIII. sols. (1415-1416, *Receptes de Boulogne-sur-Mer*, p. 164, Dupont.)

A Pierre de Willy, fustaillier, pour .VIII. tailes, et .VIII. *hyes*, dont elles furent emmanchies, pour chascune taile et *hie*... (1444, *Compte du curage des grand et petit Marvis*, 5ᵉ Somme de mises, A. Tournai.)

Cf. HIE 1, t. IV, p. 475ᵉ et HIE 2, p. 476ª.

HIEBLE, s. m., espèce de sureau à tige herbacée :

Ebulus cameleastis, *ybles*. (XIIᵉ s., *Gloss.*, ms. de Tours, ap. Léop. Delisle, *Bibl. de l'Ec. des Ch.*, 6ᵉ sér., t. V, p. 332.)

En grant sueur sont et en chaut
Cil du roi, a qui il n'en chaut
De les tuer touz, forz et foibles,
Plus qu'il feist de cueillir *yebles*.
(GUIART, *Roy. lingn.*, 19405, W. et D.)

Grain de raisin, lierre, grenades, *hiebles*. (R. EST., *Th. lat. ling.*, Acimes.)

Laquelle (jachere) estoit plaine de chardons, *hyeblez*, chaussetrapes, et aultres herbes inutiles. (R. GOBIN, *Livre des loups ravissans*, ch. I.)

HIEMAL, adj., d'hiver :

Solsticium est nomeis *hyemal*.
(GAUT. DE METZ, *Image du monde*, ms. Montp. 437, f° 188 v°.)

Exemptz de toute *hyemalle* froydure. (BOURDIGNÉ, *Hist. d'Anj.*, f° 169 r°.)

HIEMENT, s. m.

Cf. IV, 476b.

1. HIER, v. a.

Cf. HIER 1, t. IV, p. 476b.

2. HIER, adv., au jour qui précède immédiatement celui où l'on est :

Hier li trenchat Rollanz le destre puign.
(*Rol.*, 2701.)

A la place u il furent *her*
Sunt venu dreit li braconer.
(*Vie de saint Gilles*, 1701.)

Mes tut fu il tormenté *er*.
(*Vie S. George*, B. N. 902, f° 116 v°.)

Heer.
(*Destr. de Rome*, ms., 680, Romania, II, 24, note.)

Mil ans devant tes yeulz ne sont maikes ensi com li jour de *hyeir* qui est passeiz. (*Psautier de Metz*, LXXXIX, 4, Bonnardot.)

Ne ordenai je pas *yer* avec vous que le premier que je vous envoieroie vous deussies mettre en la fournaise ardent? (J. DE VIGNAY, *Enseignem.*, ms. Bruxelles 11042, f° 38 r°.)

— *Devant hier*, au jour qui précède celui d'hier :

Qui arriva *devant hyer*. (11 juill. 1589, *Lett. de Cath. de Bourb. à S.-Gen.*, Fr., XIX, f° 17a, A. Affaires étrangères.)

Cf. ERSOIR, III, 333b.

HIERARCHIE, s. f., ordre de subordination de différents chœurs d'anges :

Et si ansoigne .IIII. *gerarchies* auxi.
(*Vie de S. Denis*, Brit. Mus., add. 15606, f° 133c.)

De la souveraine *iherarchie*.
(PHIL. DE VITRI, *le Chapel des trois fleurs de lis*, ms. Berne 217, f° 71b.) Piaget, *Romania*, XXVII, 73, v. 24 : *jerarchie*.

De saintes et de saints qui sont entronisié
D'angles, d'archangles et de la *gieraucie*.
(CUV., *Du Guescl.*, 7487, var. d'un ms. cité dans Duc., *Gerargha*.)

Ierarchie. (XVe s., Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Creons angles en trois parties
Et en faisons trois *jherarchies*.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 301.)

— Ordre de subordination de pouvoirs, d'autorités, de rangs :

Si par semblable empereurs ou rois aucuns les supereminens se desvoyent ou desnaturent, ne s'ensieut pas que toute la *girarchie* des princes en dessous eux se fine pour tant avecques eux. (G. CHASTELL., *Advertissem. au duc Charl.*, VII, 323, Kerv.)

HIERARCHIQUE, adj., propre à une hiérarchie :

L'ordre *iherarchique* de saincte Eglise. (TH. BASIN, *Hist. de Ch. VII*, t. IV, p. 76.)

Ordre *ierarchicque*.
(J. BOUCHET, *Opusc.*, p. 117.)

HIERATIQUE, adj., qui concerne les choses sacrées :

Les fueilles (de papyrus) sacrees et *hieratiques*. (DU PINET, *Pline*, XIII, 12.)

HIEROGLYPHE, s. m., t. d'ant. égyptienne, caractère sacré symbolique :

Les Ægyptiens, avant que les caracteres des lettres fussent trouves, usoient de certaines notes et figures d'animaux, d'arbres ou autres choses pour signifier leurs conceptions qu'ils appellent *hieroglyphes*. (J. DE CORAS, *Alterc. en forme de dial.*, p. 20, éd. 1558.)

HIEROGLYPHIQUE, adj., qui appartient aux hiéroglyphes :

Chiffres *hieroglifics*.
(L. PAPON, *Pastor.*, IV, 2.)

— Fig., énigmatique :

Resbus et chose *hieroglyphique*. (G. TORY, *Champfleury*, f° 22 r°.)

— S. m., caractère symbolique, symbole :

Les Egyptiens pour le *hieroglyphique* d'un noble courage, qui recerche plus volontiers l'honneur que le profit, ont mis le pourtraict d'un chien, qui se tient coy aupres d'un lievre mort. (G. BOUCHET, *Serees*, VII, f° 224 r°, éd. 1608.)

La perdrix... estoit le *hieroglyphique* de fecondité. (DESPARRON, *Fauconn.*, III, 44.)

HIEROPHANTE, s. m., t. d'ant. grecque, prêtre des mystères d'Eleusis :

Theodore le *hierophante*. (G. DE SELVE, *Plut.*, dans *Dict. gén.*)

HILARITÉ, s. f., joie douce et calme :

De leesce et d'*ilarité*. (*Office des ordres*, B. N. 994, f° 49a.)

Hylarité. (J. GOULAIN, *Trad. du Ration. de G. Durant*, B. N. 437, f° 8 v°.)

Solempnellement et en grande obeissance et *ylarité*, receu et juré comme leur vray prince et seigneur. (Avr. 1518, *Pap. de Granvelle*, II, 435.)

L'exaltation et *hilarité* des triumphans. (LE MAIRE, *Leg. des Ven.*, ch. III.)

HIPPIATRIE, s. f., médecine des chevaux :

Et, qui est chose merveilleuse en *hippiatrie*, fut ledict cheval gueri. (RAB., *Garg.*, XXXVI.)

Hippiatrie. Horsephisike. (COTGR.)

HIPPOCAMPE, s. m., t. de zoologie, cheval marin ou syngnathe :

L'*hippocampe* est ce petit poissonnet. (J. DES MOULINS, *Dioscoride*, p. 189.)

HIPPODROME, s. m., cirque disposé pour les courses de chevaux et de chars :

Parler des jeus que il firent es teatres de la ville que il apelent *ypodromes*. (GUILL. DE TYR, II, 413.)

L'*hippodrome* ou cirque, c'est a dire le parc ou se faisoient les courses et combats des chevaux. (P. DU MOUL., *Anat. de la messe*, I, c. XXVI.)

HIPPOGLOSSE, s. f., myrte épineux :

Hippoglosse. Horse tongue. (COTGR.)

HIPPOGRIFFE, s. m., animal fantastique, moitié cheval, moitié griffon :

Et pour jambes avoit une accrochante griffe
En escailles armee, ainsi qu'un *hippogrife*.
(RONS., *Hymn.*, I, 2.)

HIPPOMANE, s. f., fluide muqueux qui découle de la vulve des cavales en rut et que les anciens employaient à fabriquer des aphrodisiaques :

Selon les Grecs *hypomane* nuisant.
(GUILL. MICHEL, *Georg.*, f° 68 r°, éd. 1529.)

HIPPOPOTAME, s. m., énorme mammifère pachyderme qu'on trouve dans les grands fleuves et les lacs d'Afrique :

Ypotame est un peissons qui est apelez cheval fluviel. (BRUNET LATIN, p. 189.)

Pour ce que Dieus deffendist la cité de serpens que on apele *ypotames* et cocodrilles. (*Hist. du bon roy Alex.*, Brit. Mus., Reg. 19, D I, f° 10d.)

La peau d'un *hippopotame*. (RAB., *Tiers liv.*, XXXII.)

HIRONDELLE, mod., v. ARONDELE.

HISPANIQUE, adj., qui appartient à l'Espagne ou aux Espagnols :

Il pourpensa une cautelle *hispanique*. (*Gest. du chev. Bayard*, II, II.)

La puissance *yspanicque*. (LOYAL SERV., *Chron. de Bay.*, XXV.)

HISPIDE, adj., qui a des poils rudes :

Membres *hispides*. (J. DU VIGNAY, *Mir. hist.*, dans *Dict. gén.*)

HISSER, v. a., élever, tirer en haut :

Couraige, enfans... Au tringuet de gabie. *Inse, inse*. Aux boulingues... La main a l'insail. *Inse, inse, inse*... Que l'on cove bonnette. *Inse, inse*... Sus, sus, sus, enfans, diligentement. (RAB., *Quart liv.*, XXII, éd. 1552.)

HISTOIRE mod., v. ESTOIRE, et cf. HISTOIRE, IV, 478a.

HISTORIAL, adj.

Cf. IV, 478b.

HISTORIEN, s. m., celui qui écrit l'histoire, une histoire :

Li *hystoriens*. (*Chron. de Fr.*, ms. Berne 590, f° 31a.)

— Anc., adj., qui sait l'histoire :

Car roys qui scet et est *hystoriens*
Ainsi sur touz puet avoir advantaige.
(EUST. DESCH., *Poés.*, III, 88.)

Cf. IV, 478b.

HISTORIER, v. a., représenter (un événement) en un tableau, une tapisserie, etc. :

Ou tassel d'une chappe ou *est historie* la gessine nostre Dame. (1409-10, *Compt. de la fabrique de S.-Pierre*, A. Aube, G 1559, f° 123 v°.)

Au dessus des chaises du cueur en laquelle *est ystorye* la lignee de monseigneur saint Jacques. (1546, *Archiv. hospit. de Paris*, I, 120.)

Mort de grand capitaine, qui certes merite d'*estre historiee* en une tapisserie, pour estre ordinairement posee a la vue des princes, rois et gouverneurs de provinces. (BRANT., *Grands capit. estrang.*, I, XIII.)

— *Estre historié de*, avec un nom de chose pour sujet, représenter :

Ells *estoit historise des* faicts d'Achilles devant Troye. (BRANT., *Capit. fr.*, Franç. I.)

— Par extens., orner d'enjolivements :

.I. Cathonnet et Theodoulet, tres bien gloses et *historyes*. (1er sept. 1408-1er sept. 1409, *Compte de la recette générale de Hainaut*, f° 79, A. Nord.)

On diroit que nature a prins plaisir de vigneter et *historier* en verdure ceste montagne. (DU PINET, *Pline*, IV, 8.)

Cf. IV, 478b.

HISTORIOGRAPHE, s. m., celui qui est officiellement chargé par un prince d'écrire l'histoire de son règne :

Je ne doubte aussy que assez ne soit narré par *historiograffes* du voyage que le dit duc Charles fist en Allemaigne. (J. NICOLAY, *Kallendr. des guerr. de Tourn.*, De la destruct. de Dynant, etc.)

N'est l'*hystoriograffe* delateur des choses. (G. CHASTELL., *Chron. des d. de Bourg.*, I, 22.)

— Anc., historien :

Li *historiographes*, c'est a dire li escrisierres des anchienes histoires. (*Bib. hist.*, Maz. 311, f° 219c.)

Plusieurs *historiagraphes*. (CHRIST. DE PIS., *Cité*, Ars. 2686, f° 33a.)

Conclud cestui *storiographe* que... (AIMÉ, *Ystoire de li Norm.*, IV, 53.)

Orose, grant *hystoriographe*. (N. GILLES, *Ann.*, f° 18 v°.)

Il a depuis par le moyen de l'estude qu'il feit en sa prison, esté nombré entre les plus sçavans *historiographes* des Grecs. (AMYOT, *Vies*, J. Cæs.)

HISTORIQUE, adj., qui appartient à l'histoire, qui a rapport à l'histoire :

... L'ordonnance *historique* des annales chroniques. (*Girart de Rossillon*, ms. Beaune, p. 28.)

Unes grammaires *historiques* et meteoriques. (RAB., *Chresme philosophale*.)

Cf. IV, 478.

HISTRION, s. m., t. d'antiq., acteur jouant des farces grossières :

La maniere des *histrions* et de ceulx qui dansent sur la corde. (MARCOUVILLE, *Tr. des cas merv.*, f° 120 v°.)

HISTRIONIQUE, adj., d'histrion, qui a rapport aux histrions :

Le peuple de Rome avoit de coustume, de bien longtemps observee, de requerir que lesdictes femmes *hystrionicques*, faisans profession de jouer personnaiges en teatres, se despoillassent, aultrement joueroient toutes vestues. (BUDÉ, *Instit. du Pr.*, ch. XXXVII.)

HIVER, s. f., saison qui suit l'automne et précède le printemps et qui est la plus froide de l'année :

Il est *ivers*, molt fait lait tens.
(*Eneas*, 1709.)

Onques ne fait si caut, ne *ivier* ne esté,
Que il n'ait tous jors froit tant n'ara afulé.
(*Rom. d'Alex.*, f° 47c.)

Cum est d'*yvern* en la vespree.
(MARIE, *Purg. de S. Patrice*, 685.)

Quant decembre vint, se se alat
Torz jur devant que *ivern* entrat.
(*Vie de Thom.*, 895, dans BEN., *D. de Norm.*, III, 491, Michel.)

Quant il proichet as gens *yvers* estoit. Quels mistiers fut d'ajoster lo nom d'*yver* entre les parolles ke li veritey disivet? (*Greg. pap. Hom.*, p. 177, Hofmann.)

Estes revint et *eiviers* trespassa.
(*Auberon*, 695.)

Si qe les blez puissent estre nurrys par moisture de *iverne*. (XIIIe s., *Tr. d'économ. rur.*, X.)

Ne par estet, ne par *yvier*. (XIIIe s., *Ord. des tondeurs*, Petit reg. de cuir noir, f° 28 r°, A. Tournai.)

Hyveir. (1282, *Ch.*, Fontevr., A. Maine-et-Loire.)

Hyvier. (1359, *Compte de Gandrart d'Andegnies*, f° 30 v°, 6, 2, 926, A. mun. Valenciennes.)

Le grant fort *yvert* qu'ilh faisoit. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 112.)

HIVERNAGE, s. m.

Cf. IV, 478a.

HIVERNAL, adj., d'hiver :

Li uns ert estivals,
Li autres *hivernals*.
(PH. DE THAUN, *Comput*, 3255.)

Un mui de blei a penre chascun an a la feste de S. Martin *ivernal*. (1256, *Cartul. de Saint-Eloi de Noyon*; Duc., *Ivergium*.)

Pour passer le temps *yvernal*.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 105c.)

Temps divers et *yvernal*. (WAVRIN, *Anch. Cron. d'Englet.*, II, 391.)

— Disposé en vue de l'hiver :

Tentes *yvernaux*. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 187d.)

Cf. IV, 479a.

HIVERNER, v. n., passer l'hiver à l'abri :

Alerent en Alixandre sejourner et *yverner* en tiere de Sarrasins. (*Chron. d'Ernoul*, p. 232, Mas-Latrie.)

Alains de Bouqueselle s'en vint *ivrener* et demorer en sa ville de S. Salveur le Visconte. (FROISS., *Chron.*, VIII, 5, Raynaud.)

Cf. IV, 479b.

HO, interj. servant à appeler :

Hau, compagnon, prenez l'enseigne,
Celuy qui la portoit est bas.
(CL. MAR., 3e *Epist. du Coq a l'Asne*, Œuv., I, 502, éd. 1731, in-4°.)

Hau sert aussi pour appeler, comme : *Hau*, Pierre, vien ça. (ROB. EST., *Gramm. franç.*, p. 87.)

Qui m'appelle? *Hoo!* Monsieur!
(LARIV., *les Escol.*, V, 7.)

Cf. IV, 479b.

HOBENT, mod. hauban, s. m., cordage pour affermir les mâts :

Donc veissies ancres lever,
Estrans trere, *hobans* fermer.
(WACE, *Brut*, 11486.) Var., *hobens*.

Et li *hoban* sont bien tendu.
(*Parton*, B. N. 19152, f° 126d.) Ms., *boban*.

N'i a ne veile ne *hobenc*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 2081.)

Pour .II. *hobans* pour soustenir le paliz dessus Loire qui vouloit cheoir. (1359, *Compt. mun. de Tours*, p. 134, Delaville.)

HOBEREAU, s. m., espèce de petit faucon :

Joint cum *hoberels* sor l'aloue.
(AMBROISE, *Est. de la guerre sainte*, 1625, G. Paris.)

Hobereau. (BELON, *Nat. des ois.*, p. 118, éd. 1555.)

Le *houbereau* et l'esmerillon sont les plus petits oyseaux de proye, ils sont de poing et non de leurre. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 52, éd. 1622.)

HOCHE, s. f., entaille :

Trenchiez un arbre haut et grant,
Quant li soleil sera raiant;
En l'*oche* del primier copel
Verreiz le rai de solel bel.
(GUILL., *Best. div.*, 189.)

Sacha une espee et feri le gardien et lui fit une *oche*. (1402, *Grands jours de Troyes*, A. N. X1a 9187-88, f° 10 r°.)

Le cueur est dur plus que pierre de roche
Qui ne se deult de l'estrange et aspre *oche*
Dont mortel glaive et par divers apprest
Tranche le fil de vie et couppe broche
A ce vaillant chevalier sans reproche.
(CRETIN, *Chants roy.*, f° 96 r°, éd. 1527.)

La pointe, eminence et forjecture est fort semblable a un ongle, et l'*oche* est une cavité, siege, et dentelure mesuree et proportionnee a ceste figure. (DALESCHAMP, *Trad. de Galien*, p. 527, éd. 1609.)

— Coche :

Et sera celle attache contre la branche a pignon du fourc, qui seront couchies en petite *oche*. (*Modus*, f° 120 v°.)

L'arc doit estre d'if ou de boix et doit avoir de long de l'une *osche* ou la corde se met, jusques a l'autre .XX. poignees. (GAST. FEB., *Chasse*, Maz. 3717, f° 98a.)

Tirer a lui d'une saiette que pour ce avoit mise en *oque*. (1416, A. N. JJ 169, pièce 256.)

Lequel tenoit ung arc en sa main, la

fleche en *oche*, pour traire au cenglier. (*Lancelot du lac*, 2e p., XCV.)

— Marque sur une taille, indiquant chaque jour le pain, la viande, qu'on fournit à crédit :

Et si doit faire li noviax talemelier une *oche* en un. baston a la Tiephaine contre celui qui queult la coustume du pain de par le roy. (Est. Boil., *Liv. des mest.*, 1re p., I, 12.)

— Brèche sur une lame :

Et comment li brans o tout l'*oche*
Fu troves entr'aus .ii. tos nus.
(*Escouffle*, 596.

Son espee toute sanglante et pleine de *hoches*, ou il y avoit de la chair et des poils attaches. (Pasq., *Lett.*, XIV, 10.)

Cf. Hoschié, IV, 500^b.

hochement, s. m., action de hocher :

Hochement et crollement de teste. (*Psaut. de Metz*, XLIII, 16.)

Cf. IV, 481^c.

hochepot, s. m., ragoût, fait de hâchis de bœuf, d'oie ou de canard cuit sans eau dans un pot avec des navets, des marrons, etc. :

Et apres me dist de Gormont,
Uns d'aus qui tere ne se pot,
C'on en feroit .i. *hochepot*.
(Raoul de Houd., *Songe d'enfer*, ap. Jub., *Myst. inéd.*, II, 399.)

Porter pain et cuire une mice,
Tartez, pastez, bons *hossepotz*.
(*Watelet de tous mestiers*, Poés. fr. des xve et xvie s., XIII, 159.)

Deux plats de *hospots* de moutons. (1543, *Parties de disners*, Ch. des Comptes de Lille, B 2439, A. Nord.)

Au bouchier pour pluiseurs *hocepos* tant bœuf, veaulx et aussi pluiseurs pourcelletz pour rostir. (1566, S. Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Pour faire le *hospos* de M... (*Ib.*)

Cf. IV, 481^c.

hochequeue, s. m., un des noms vulgaires de la bergeronnette :

Bergeronnette ou *hochequeue*. (R. Est., 1549.)

— Ce mot se rencontre souvent altéré en *haussequeue :*

Lavandiere, battequeue, battelessive, *haussequeue*. (Belon, *Portr. d'oys.*, f° 88 v°.)

hocher, mod., v. Hochier.

hochet, s. m., jouet qu'on donne aux tout petits enfants pour qu'ils s'amusent à le secouer :

Pour avoir refait tout de neuf un *hochet* d'argent. (1391, Laborde, *Emaux*, p. 341.)

— Anc., hochement :

Payé de cent *hochets* de teste.
(Fr. Perrin, *Escoliers*, p. 63, P. Lacroix.)

— *Faire le hochet,* hocher la tête :

Lorsqu'il luy commande, elle *fera le hochet* et tout au rebours qu'il ne voudra. (Cholieres, *Apresdinees*, III, Œuv., II, 126, Jouaust.)

Cf. Hochet 2, t. IV, p. 482^a.

hochier, mod. hocher, v. a., secouer :

Ainc ne degnierent lor grans haces oster,
Ains les faisoient et *hochier* et croller.
(Raimb., *Ogier*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 150, 9.)

Lors *hoce* la damoisele le paneret et Lancelot qui tost s'en aperchut se lieve et en vient a la fenestre. (*Artur*, ms. Grenoble, f° 106^c.)

L'autre tramble et *hoche* la dant.
(*Fab. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 199^f.)

Hosche ce prunier, et je cueilleray toutes les prunes. (Palsgrave, *Esclairc. de la lang. franç.*, p. 700.)

— *Hochier la teste, le chief,* les secouer en signe de dénégation :

Riolz l'entent ; s'en *a le chief hocié.*
(*Gaydon*, 3055.)

Par son mautalent prist *la teste* a *hochier*.
(*Auberi*, B. N. 860, f° 134^d.)

— Fig., *hochier la bride a,* essayer d'exciter, d'animer :

Il ne falloit grandement *hocher la bride aux* autres princes, parce qu'ils avoient esté cause que les Orleanois s'estoient remis sur les champs. (Pasq., *Rech.*, VI, 3.)

Ce fut lors que vous conceustes tout a faict la royauté, comme l'appetit vient en mangeant, quand vous veistes le roy Henry sans esperance de lignee, les premiers princes tenus pour heretiques ou fauteurs d'heretiques, le consistoire de Rome vous *hocher la bride:* et le roy d'Espagne vous donner l'esperon. (*Sat. Men.*, Har. de M. d'Aubray, p. 149, éd. 1593.)

Cf. IV, 482^a.

hoel, mod. hoyau, s. m., houe à lame forte, aplatie, taillée en biseau, servant au défoncement des terrains et aux façons de la petite culture qui demandent le plus de force :

Ou se j'eusse mon *hoel*
Je vous ferisse el haterel.
(*De Constant dou Hamel*, 374, Montaigl. et Rayn., *Fabl.*, IV, 177.) Ms. Berne 354, f° 83^b : *hauel.*

Ait cascuns pele u *hauel* u quingnie. (1265, *Bons pour les trav. de défense de Douai*, Tailliar, p. 274.)

Disoit que li *heuyaus* estoit siens. (1295, *Cart. noir de Corbie*, B. N. l. 17758, f° 59 r°.)

Pius, peles, *hawiaus* en lor mains,
Que le mur cuident effondrer.
(*Renart le nouvel*, 954.)

Ses oncles li baille uns *hauel*
Et une pele por couvrir.
(*D'Estormi*, 342, Montaiglon, *Fabl.*, I, 209.) Impr., *havel.*

Ligo, *heuel.* (*Olla patella*, p. 36, Scheler.)

Pour .i. *hewel* et une hewette pour saquier savelon. (1335, *Trav. aux chât. d'Art.*, A. N. KK 393, f° 71.)

Cinquante pics et cinquante *houeaux* pour faire leur fossé. (3 nov. 1366, L. Delisle, *Mand. de Ch. V*, p. 173.)

Pour .i. *houwiel*, pour les justices de la ville. (1369, *Compt.*, A. mun. Valenciennes.)

Or a *houel*, or a pioche.
(Eust. Desch., *Poés.*, IX, 118.)

Un *hoel* a fer. (1389, *Invent. de Rich. Picque*, p. 56.)

Un *hoel.* (1391, *Bail*, A. N. MM 31, f° 112 r°.)

Qui tenoient grans pics et *houiaulx* de fer. (Froiss., *Chron.*, B. N. 2641, f° 109 r°.)

A pik et a *hauiaus*. (Id, *ib.*, IV, 48, Luce.) Ed. Kerv., IV, 58 : de pils et de *haviauls*.

Une besque, un *heuel.* (xv^e s., *Travers*, le Gard, n° 274, A. Somme.)

Trois congniez, deux *hauweulz*. Item .i. *hauwel* a charpentier. (1407, *Bail*, A. N. MM 32, f° 2 v°.)

Item .xiii. sols pour quatre chauderons d'arain, un *howelz* et un sousfeulx. (1415-16, B 1532, f° 57 r°, A. Meuse.)

Assavoir cuignieres, soioires, louches, sarpes, *hauwiaus* et autres pareulx ostieux. (Monstrelet, *Chron.*, II, 96.)

Avoir racheré et requierquié ung fort *hauwiel.* (14 août-15 nov. 1432, *Compte d'ouvrages*, 5e Somme des mises, A. Tournai.)

Avoir refait et reforgié les pointes de .viii. autres vies *hauyaux*. (1445, *Compt. des fortifications*, 1re Somme des mises, A. Tournai.)

Pour avoir resaudé, rewisié et retenu, .xx. *hayviaulx*. (*Ib.*, 2e Somme des mises, ib.)

Trois nouvielles tiestes, qu'il a faictes a trois *havyaulx*. (*Ib.*, 19e Somme des mises, ib.)

Ung *hauwiel* et aultres ostieulx. (1452, *Compte Alain Thiebaut*, ib.)

Pour avoir reswizié ung autre vies *hoyel*, .vi. d. (1467, *Compte des fortifications*, 1re Somme des mises, ib.)

Pour avoir ralongié et racheré ung des autres *hoyaulx* de ladicte œuvre. (1467, *ib.*, 6e Somme des mises, ib.)

Pour avoir resguisié .vi. autrez viez *hauweaux*, ainsi que mestier estoit. (1481, *Compte des fortifications*, 5e Somme des mises, ib.)

Racheré ung aultre *hauwel* dudit ouvraige. (1491, *ib.*, 16e Somme des mises, ib.)

De mon *houel* t'abatroie
Le hasterel.
(*La Vie Mons. S. Fiacre*, ap. Jub., *Myst. inéd.*, I, 333.)

Picqs et *heuiaux* osterent.
(A. Morin, *Siege de Boul.*, XXX, Morand.) Impr., *heniaux.*

Heuaux, picques et pelles.
(Id., *ib.*, CXXIX.) Impr., *henaux.*)

hogner, v. n.

Cf. IV, 484^a.

hoir, s. m., héritier, et, par extens., descendant :

Et ne puet il monsigneor Walranz ne siens *heirs*. (*Vidimus d'un titre de 1118*, dans Wailly, *Elém. de paléogr.*, I, 160.)

N'est mie mors de tot sans *ir*.
(Ben., *Troies*, B. N. 375, f° 101d.)

Qu'estre lur puissent suffisanz
Dunt garir puissent e lor *eir*.
(Id., *D. de Norm.*, II, 6636.)

Que de la roine ait tel *oir*
Qui sa terre ait et son pooir.
(*Dolop.*, 1088.)

Bien sot que de ses *heirs* seroit
La virge ou il s'aombreroit.
(*Paraphr. du Ps. Eructavit*, Brit. Mus. add. 15606, f° 18e.)

L'en donna Diex .i. *air* que il ot forment chier.
(*Gui de Nant.*, 115.)

Oer. (1226, *Ch.*, A. Moselle.)

Ces *hoers*. (1228, Chamb. de réun., A. Moselle.)

Nos avons acensié nos et nostre *ar*... (1245, S. Epvre, H 6, A. Meurthe.)

De moi et de mon *oer*. (1248, A. N. S 1412, pièce 12.)

Et que vous estes li plus grans *aers* du monde, si vous en feroi celle ounour que jou en parlerai a tous jours mais. (*S. Graal*, Vat. Chr. 1687, f° 37d.)

Il requiert le heritage come droit *hair* de celui qui fu seigneur de fié. (*Assis. de Jérus.*, I, 494.)

Quant l'*air* dou vavassor est d'aage de quinse ans complis, il ne doit mie requerre son fié a son bail. (*Ib.*, I, 495.)

De mon signor Thiebaut et de ses *orz*. (1256, *Ch. de Guill., sire de Douley*, Trés. des Chart. de Lorr., Vaudémont, n° 1, orig. 1, A. Meurthe.)

Air. (*Liv. de Jos. et de Plet*, II, 3, § 111.)

Sainz *hooir* de lor cors. (1260, *Lett. de J. de Bourg.*, Ch. des Compt. de Dole, B 860, A. Doubs.)

Sachent tous que nos avons greié et octrié a nostre chier seignor Jehan, duc de Bretaigne, que nos a icelui duc nostre seignor e a son *ayer*, qui sera duc de Bretaigne, servirons... e promettons que nos ne movrons ne ne ferons guerre a icelui duc ne a son *aier*. (1260, Moreau, *Hist. de Bret.*, I, p. 979.)

Et desqueus je me tien pour paiez, et quit lui et ses *hers* pardurablement. (1268, A. N. P 1377.)

Nos establissons nos *airz* et noz successeurs celui ou ceus qui par droit ou par coustume ou par usage peuent et doivent estre nostre *air* ou nostre successeur. (Juin 1270, A. N. K 33, pièce 14.)

Moi et mes *hors*. (1274, Theuley, H 814, A. Haute-Saône.)

Eus ou lor *oiers*. (1275, S. Amand, A. Seine-Inférieure.)

Por eauz et por lor *hors*. (Trad. du xiiie s. d'une charte de 1270, *Cart. du val S. Lambert*, B. N. l. 10176, f° 50e.)

A lor *hoers*. (*Ib.*)

Le dit Johan ou ses *hiers*. (1282, *Cart. du chap. d'Evr.*, I, 212, A. Eure.)

Deissent et affermessent lidiz preudommes que il ne sont tenuz de sigre les *hers* monsieur Philippe de Montagu. (1282, *Ord.*, IV, 381.)

Li homme de fief devandit, ki la estoient, disent pour droit et pour loi et par jugement ke jamais ne il ne si *oier* ni poioient rien clamer. (1282, *Cartul. de Cambron*, p. 156.)

Nous sometons et touz nos *ors*. (24 avril 1283, S.-Michel de Tonn., A. Aube.)

Liquel *oir* sont loiaus pour tenir eritages. (Beauman., *Cout. de Clerm. en Beauv.*, § 10 (xviii), Am. Salmon.)

Fils et *hers* de... (12 mars 1286, A. Thouars.)

Comme li plus prochains *oirs*. (1287, Saint-Acheul, A. Somme.)

As *oers* Adan. (*Jurés de Saint-Ouen*, f° 246 r°, A. Seine-Inférieure.)

Pour nous, pour nos *hers* et pour ceuls qui de nous auront cause. (1307, A. N. K 37b, pièce 38.)

Je ne mes *heiers*. (1309, Jumièges, A. Seine-Inférieure.)

Et de ses *hours* et de ses successors. (1310, Fontevr., Mespied, A. Maine-et-Loire.)

Les *oyers* dou dis Henrions. (14 nov. 1311, *Chirogr.*, A. mun. Bouvignes.)

Pour lour *hars* et pour leur successors. (1314-1315, Fonteneau, XXII, 451.)

Et a ses *haers*. (1317, Ste-Croix, Mareau-aux-Prés, F 3, A. Loiret.)

Ladite donoeson demouret sans debat audit *haier* masle. (1322, *Contr. de mar.*, Moreau, *Hist. de Bret.*, I, 328.)

Nous volons et grantons pur nous et pur nous *heirez* que... (*Stat. d'Edouard III*, an i.)

Apres morust, e fust ensevely a Abereonewey, saunz *heir* engendré de Eve. (*Foulques Fitz Warin*, Nouv. fr. du xive s., p. 112.)

Que mielx amoint mourir en guerre
Que soy mectre eulx et leur terre
En servitude avec leurs *hoiers*,
Car ce leur sembloit trop divers.
(Guill. de St André, *le Libvre du bon Jehan*, 2986, Charrière.)

La terre des *hoiers* feu... (1405, *Aveu*, Grand-Gaut., f° 9 v°, A. Vienne.)

HOIRIE, s. f., héritage :

En nostre *haerie* de Bretaigne. (1318, *Lett. d'O. de la Chapelle*, ap. Lobin., *Hist. de Bret.*, II, 476.)

Par cauze d'*oirie* de le succession dudit mons. Otte. (Avr. 1320, *Cart. de Flines*, CCCCXIV, p. 526.)

Je suy rois couronnes de France le royon,
Non mie par *oirrie* ne par estrasion
Mais par le vostre gré et vostre elexion.
(*H. Capet*, 4217.)

Et ainsi receut il lors l'*oirrie* paternelle de ses pere et mere. Car c'estoit le vouloir du roy. (Monstrelet, *Chron.*, I, 96.)

HOLA, interj., qui sert à appeler ou à arrêter :

He, hau, *haula*, ou *hola*. (Rob. Est., *Gramm. franç.*, p. 79.)

Tous actes dignes de recommandation : mais en ce dernier il fit un *hola*. (Pasq., *Rech.*, V, 5.)

La royne mere aymoit les troubles pour se rendre necessaire, et estre employee a faire le *hola;* a quoy elle estoit fort propre. (*Sat. Mén.*, Har. de M. d'Aubray, p. 151, éd. 1593.)

Cf. Hola 1, t. IV, p. 485c.

HOLER, v. n.

Cf. Hoiler, IV, 485b.

HOLOCAUSTE, s. m. et anc. f., chez les Hébreux, sacrifice où la victime était entièrement consumée par le feu ; la victime elle-même :

Giers doneir *holocaustes*, ço est tote la pensee del fou de compunction esprendre. (*Job*, p. 443.)

— Sacrifice en général :

Ceste ydre suelt faire maus tens et domages, se elle ne ont ofert et *holocast*. (*Marc Pol*, LXXV, Roux.)

Heureuse l'*holocauste* en temps si dangereux !
(Vauq., *Tombeau sur le fait précéd.*, dans les *Diverses poésies*, p. 700, éd. 1870.)

HOLOTHURIE, s. f., genre de radiaires, semblables à des masses informes :

Esponges, orties, *holoturies*. (J. des Moulins, *Matthiole*, éd. 1572.)

HOMARD, s. m., genre de crustacés décapodes macroures, ne vivant que dans la mer et ressemblant à de très grosses écrevisses :

.vi. *hommars*, .xl. sous. (1525, *Comptes de Franç. Ier*, B. N. 10384, f° 13 r°.)

Plus de crappes et *houmars*. (1612, Marc Lescarbot, *Hist. de la Nouv. France*, t. III, p. 796, éd. Tross, 1866.)

HOMELIE, s. f., instruction sur l'Evangile :

Ce nos dist l'*omelie* Bede
Qu'en orguelh n'a puint de remede.
(Evrat, *Genese*, J. Bonnard, *Trad. de la Bible*, p. 111.)

En ceaz meismes *omelies*. (*Dial. S. Greg.*, p. 213, Förster.)

Es octaves de la Typhaine on lit des *homelies* des evangilles d'icelui jour. (J. Goulain, *Trad. du Ration. de G. Durant*, B. N. 437, f° 214e.)

1. **HOMICIDE**, s. m., celui qui tue un être humain :

Dun ne savez que li reis Joram fiz a *homicide* ad enveiez pur mei colper le chief. (*Rois*, p. 370.)

De mon seignor sui *omecide*.
(Chrest., *Erec*, 4622.)

Il est *homecides*. (*Tr. de mor.*, ms. Alençon 27, f° 20 r°.)

— Fig., celui qui cause la perte morale de qqu'un :

De ce trop folemant ovrez
Que chascuns son panser ne dit,
Qu'au celer li uns l'autre ocit,
D'amor *omecide* seroiz.
(Chrest., *Clig.*, 2298.)

— Adj., qui tue :

L'ome *homicide* et qui espant sanc humain. (*Psaut. de Metz*, V, 7.)

2. **HOMICIDE**, s. m., crime de celui qui tue un être humain :

Le rap, le *homicide*, le arsun.
(Wace, *Rou*, 3e p., 2312.) Var., l'*omecide*.

Qu'*omicides* par lui seit fait.
(*Greg. le gr.*, p. 20.)

Ly *omecides* seroit moie.
(*Mir. de N.-D.*, I, 164.)

Avoir commis *obmicide* en elle mesmes. (1426, A. N. JJ 175, pièce 392.)

HOMICIDER, v. a., tuer :

Les sorcieres font mestier d'*homicider* les petits enfans. (Bod., *Demon.*, p. 198.)

Au secours mes amis, a l'aide, on m'*homicide*.
(Hardy, *Coriolan*, V, II.)

HOMMAGE, s. m., le devoir que le vassal était tenu de rendre à son seigneur :

J'en ai les tors et les donjons
Et les *omages* des barons.
(*Eneas*, 3855.)

Le vostre *hommaige* avant porter ne qier,
Se droit n'en faites et le gaige ploier.
(*Raoul de Cambrai*, 5407.)

As pies li chiet, offre s'*oumage*.
(*Floire et Blancheflor*, 1re vers., 1989.)

Li reis Daires fet sun *humage*
Al rei, veant tut sun barnage.
(Huon de Rot., *Ipomed.*, 7589.)

Recevoir *homenage*. (*Liv. de Jost. et de Plet*, XII, 6.)

Homaige. (1269, Hyerres, A. Seine-et-Oise.)

Houmaige. (1307, A. N. JJ 44, f° 51 v°.)

Qui tout firent *oumaige* a Huon le vaillant.
(*H. Capet*, 4252.)

Et tendra ledit fiez de mondit seigneur par *hommage* de bouche et de mains. (1396, A. N. MM 31, f° 239 v°.)

Des *umaiges* deubz. (1543, *Compt. de la vic. d'Evr.*, f° 4 r°, A. Eure.)

— Par extens., et fig. :

Mais puis k'il est ensi
K'ele a tort m'i desgage,
Je li rent sen *homage*
Et si me part de li.
(Conon de Beth., *Chans.*, VI, 6, 5.)

— Emploi partic., nature humaine, qualité d'homme :

Amis, bien doiz estre rentier
A la Vierge ou Dieu prist *hommage*
D'aourer souvent son ymage.
(*Mir. de N.-D.*, III, 64.)

HOMMAGÉ, adj.

Cf. Hommager, IV, 488a.

HOMMAGER, adj.

Cf. Hommagier, IV, 488b.

HOMMASSE, adj., qui tient de l'homme:

Ne sentant pour cela sa dame *hommasse* en forme et façon d'amazone bisarre, maie sa gente princesse, belle, bien agreable et douce. (Brant., *Cather. de Medicis*, VII, 365, Lalanne.)

— Substantiv. :

Ainsi dist cest *hommace*, et le vent qui la charge
L'emporta parmi l'air sur son espaule large.
(Rons., *Hymn.*, l. II, v, De l'automne, p. 722, éd. 1584.)

Et pour retourner au sacrement des premiers parens, ceste epouse premier formes fut nommee *hommace*, parce qu'elle fut prinse de l'homme. (La Boder., *Harmon.*, p. 779.)

HOMME, s. m., mammifère bimane, doué de raison et qui tient par suite le premier rang parmi les êtres organisés :

Si cum *om* per dreit son fradra salvar dift. (*Serm. de Strasb.*, I, 4.)

Hanc non fud *hom* qui magis l'audist.
(*Passion*, 88.)

Nol sab *om* vivs.
(*Ib.*, 332.)

Que contra *omne* non [at] vertut.
(*Ib.*, 376.)

Et inter *omnes* sunt vedud.
(*Ib.*, 326.)

Jamais *hume* n'avrai.
(*Alexis*, xie s., str. 99c.)

Neuls *on* n'en seit conter.
(*Cant. des cant.*, 14.)

Mais la force de li est grant,
Ume defent e fait poissant.
(*Lapid. de Marb.*, B. N. l. 14470, f° 7 v°.)

Mult valt a *umes* et a fames.
(*Ib.*)

Dresce, sire, ne seit cunfortet *uem* ; seient jugiet les genz devant la tue face. (*Liv. des Psaut.*, ms. Cambr., IX, 19.)

N'est *hueom* qui ne pecchet. (*Rois*, p. 263.)

Nus *hum* n'i soit lenz ne coarz.
(*Brut*, ms. Munich, 824.)

Mais de Diane i out un temple,
U l'*uem* de li prenoit exemple.
(*Ib.*, 1043.)

Hons qui guerroie ne doit mie dormir.
(*Garin*, 2e chans., XLII.)

N'*omme* qui sache deduire ne chanter.
(*Aim. de Narb.*, 2108.)

Li rois Corsolz en apela ses *homes*.
(*Mort Aym.*, 612.)

Unc mais nus *hoem* ne se contint
Si al plaisir de tuz ensemble.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 13364.)

Mielz valt uns povre *huem* leials.
(Marie, *Lais*, Equitan, 142.)

Bonourez li *hem* chi esperet en lui. (*Psalm.*, Brit. Mus., Arund. 230, f° 35 v°.)

Gauter, qui mult est saives *hoem*.
(Ambroise, *Estoire de la guerre sainte*, 1162.)

Toz *hon* et tote fame.
(G. de Coinci, *Mir.*, ms. Brux., f° 6a.)

Onques ne l'oi, je cuit, *huem*
Ki ne fust lies de la novele.
(*Escoufle*, 8228.)

Et vrais *homs* devenir.
(*Met. d'Ov.*, Vat. Chr. 1480, f° 1 v°.)

Aucune fame qui ait esté fame a *homme* du mestier. (Est. Boil., *Liv. des mestiers*, 1re p., XXVIII, 8.)

Per des *homenz* creables. (1319, Aff. eccl., n° 2, A. Fribourg.)

Homs oiseux ne vault une pomme.
(*Nativ. N. S. J. C.*, ap. Jub., *Myst. inéd.*, II, 51.)

Povre jeune *homme* aagié de .xxviii. ans ou environ, chargié de femme et d'enfans. (1432, A. N. JJ 175, pièce 179.)

Du premier *hom*
L'istoire a nom,
Qui est bien ample.
(*La grant Malice des femmes*, Poés. fr. des xve et xvie s., V, 311.)

A vingt mil *homps*, avec leurs capitaines.
(J. Marot, *Voyage de Genes*, f° 9 r°, éd. 1532.)

Bacchus la vante, et dit qu'elle est seante,
Et convenante a Noé le bon *hom*
Pour en tailler la vigne en la saison.
(Cl. Mar., *Chans.*, XXXII, p. 328, éd. 1594.)

Homme ne suit le train d'Amours aussi
Que sous espoir d'avoir don de mercy.
(Id., *Eleg.*, XIII, p. 85, éd. 1596.)

Cf. Homme, IV, 488b, et On 1, t. V, p. 598c.

HOMOGENE, adj., qui est de même nature quant aux éléments constitutifs :

Comment il se fait que l'Eternel infini non *omogene* a ce monde, le remplisse. (Beroalde de Verville, *Cab. de Minerve*, f° 82 r°, éd. 1601.)

HOMOGENEITÉ, adj., qualité de ce qui est homogène :

Homogeneité. (Vigenere, *Du feu et du sel*, p. 253, éd. 1608.)

HOMOLOGATION, s. f., action d'homologuer :

Emologacion. (1313, *Ph. le B.*)

De maniere que sa dicte sainteté face la dicte confirmation et *esmologation*. (*Lettre de Marguerite d'Angoulême*, La Ferrière-Percy, *Marguerite d'Angoulême*, p. 195.)

L'arrest d'*emologation* sur ce intervenu. (1579, *Chartrier de Thouars*, p. 343.)

HOMOLOGUE, adj., se dit de termes qui se correspondent dans une figure géométrique, une équation, etc. :

Semblablement sont termes *homologues* 2 et 6. (Stevin, *Arithmetique*, p. 67, éd. 1585.)

HOMOLOGUER, v. a., confirmer par autorité de justice un acte fait entre particuliers ou émanant d'une autorité inférieure :

Derechief il rateffia, *emologua* et approuva du tout une grace mutuele. (1329, *Archiv. hospit. de Paris*, II, 25.)

Ont voulu, consenti, *esmologué*, ratiffié. (1447, *Mar. de Perrette Cuens*, B. N. 16541, p. 1139.)

Approuver et *amologuer* les privileges. (23 fév. 1469, *Liv. armé*, f° 177, A. mun. Montauban.)

HOMONYME, adj., se dit de mots qui se prononcent de même, mais dont le sens est différent :

Les *omonimes*.
(A. du Verdier, *Omon.*, Poés. fr. des xve et xvie s., III, 101.)

— Substantiv. :

L'*omonime* me manque.
(A. du Verdier, *Omon.*, Poés. fr. des xve et xvie s., III, 117.)

HOMONYMIE, s. f., caractère de ce qui est homonyme :

Homonymies tant ineptes, tant fades,

tant rustiques et barbares. (RAB., *Gargant.*, IX, éd. 1542.)

De l'esprit. Avant que de traitter de ce troisiesme principe, il faut expliquer l'*homonymie* de ce mot, car il a diverses significations, suivant la diversité des sciences ausquelles il est en usage. (DE CLAVE, *Nouv. Lum. philos.*, p. 63.)

HON, interj., marquant le mécontentement :

Ha, qu'il a maint bon chapitre
De l'estat des hommes,
Hon ! hon !
(COQUILLART, *Droits nouv.*, I, 63.)

Cf. HON 2, t. IV, p. 489ᵇ.

HONESTE, mod. honnête, adj., qui se conforme à la probité, au devoir :

Honneste action.
(J. BOUCHET, *Noble Dame*, fᵒ 55ᵇ, impr. Maz.)

— Honorable, louable :

Apres ce que li maistres a monstré apertement lequel bien sont *honeste* et liquel profitable. (BRUNET LATIN, p. 451.)

— Substantiv. :

De la querele qui est entre *honeste* et profitable. (BRUNET LATIN, p. 451.)

— Civil, poli ; par plaisanterie :

Ma cousine, si vous estes *honneste* femme, vous viendres a Tours voir vostre cousin, pour y passer une partie de l'hiver ; et la nous rirons a bon escient, et passerons bien le temps. (16 déc. 1589, *Lett. miss. de Henri IV*, t. III, p. 104.)

— Fondé sur quelque apparence de raison, de bienséance :

Pour avoir plus *honneste* escuse de se retirer. (GUILL. DU BELLAY, *Mém.*, l. VI, fᵒ 186 vᵒ, éd. 1572.)

— D'apparence convenable :

Estre toujours propo et *honneste*.
(*Les Souh. des fem.*, Poés. fr. des XVᵉ et XVIᵉ s., III, 148.)

Je veulx me faire ung peu *honneste*,
Boutez moy ma robbe a point.
(*Farce des fem. qui font refondr. leurs marys*, Anc. Th. fr., I, 64.)

Cf. IV, 489ᶜ.

HONESTEMENT, mod. honnêtement, adv., d'une manière honnête :

Aristotes d'Ataines l'aprit *onestement*.
(*Rom. d'Alex.*, fᵒ 5ᵃ.)

Si lo rechoit *honestement*.
(*Brut*, ms. Munich, 3422.)

Phebus ama moult la meschine,
Si la maintint *honnestement*.
(*Fab. d'Ov.*, Ars. 5069, fᵒ 18ᶜ.)

Qui tant m'aves fait bien et si *honniestrement*.
(*Chev. au Cygne*, 18302.)

Moult *honnestement* la fist rehedifier (l'église). (AIMÉ, *Ystoire de li Normant*, VI, 23.)

HONESTETÉ, mod. honnêteté, s. f., conformité à la probité, au devoir :

La comedie estant le mirouer de nostre vie, les vieillards aprenent a se garder de ce qui paroist ridicule en un homme d'aage, les jeunes a se gouverner en l'amour, les dames a conserver leur *honesteté*. (LARIV., *La Veuve*, prol.)

— Sentiments honorables :

Toutes les vertuz et *honnestetez* qui appartiennent a seigneurs et gentilz hommes. (MARG. D'ANG., *Hept.*, 10ᵉ nouv.)

Tous amoureux de vos beautez, *honnestetez*, bonnes graces, gentillesses, louable maintien et vertueuses façons. (LARIVEY, *Le Morfondu*, prol.)

— Observation des bienséances de la société :

Gardee tousjours *honnesteté*. (G. TARDIF, *Facet. de Pogge*, prol.)

— Politesse, acte de politesse :

Prié par aucuns qu'il feist quelque *honnesteté* de son espee, commença a monstrer certains points d'escrime. (N. DU FAIL, *Prop. rust.*, p. 97, Bibl. elz.)

Cf. IV, 490ᵃ.

HONEUR, mod. honneur, s. m. et f., estime glorieuse qui est accordée à la vertu, au courage, aux talents :

La vithe est fraisle, n'i ad durable *honur*.
(*Alexis*, XIᵉ s., str. 14ᵈ.)

Mes grant *anor* auroit conquise
Qui le siege en porroit oster.
(CHREST., *Perceval*, ms. Montp. H 249, fᵒ 31ᵃ.)

Eisi chascons de nos s'estace,
Que ceo que m'est dreiz e *honur*
E que tindrent mi anceisur
E dunt mis pere fu tenant
Sur cel aie, plus ne demand.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 632.)

Que valt *enneur*, que valt cointise ?
(G. DE COINCI, *Dout. de la mort*, B. N. 23111, fᵒ 292ᶜ.)

K'est devenue te richeche,
Tes sens, t'*ounors* et ta proeche ?
(G. DE CAMBRAI, *Barlaam*, p. 6.)

Et por toutes les raisons devant dites, pueent quenoistre et savoir fol et sage et toutes menieres de gens, por quoi Dieu fist home, et quieus est l'*oneur* et li profiz et l'avantage que home i a. (PHIL. DE NOVARE, *Des .IIII. tenz d'aage d'ome*, § 147.)

Fuy t'en, peuple ysraelite,
Car ton *honneur* est mise au bas.
(*Mist. du Viel Test.*, III, 207.)

— Action honorable :

Vou pri jou ke vous li moustres ke s'il le fait ensi, k'il ne fera pas bien ne s'*ounour*. (*Dou roi Flore et de la bielle Jehane*, Nouv. fr. du XIIIᵉ s., p. 95.)

— Qualité qui nous porte à faire des actions nobles et courageuses :

Li homs doit estre plus garnis
De sens, d'*onneur*, de loiautez.
(*Jeu parti*, ap. Constans, *Chrestom.*, 182, 19.)

— *Par honeur et par bien*, à bonne fin :

Serez sis hoem *par honur e par bien*.
(*Rol.*, 39.)

— Pureté d'une femme :

D'autres dames y a t il qui aiment les vaillants, soit pour maris, soit pour serviteurs, afin qu'ils debattent et soutiennent mieux leurs *honneurs* et leurs chastetes, si aucuns medisants il y en a qui les veulent souiller de paroles. (BRANT., *Dam. gal.*, Disc. 8.)

— Bonne renommée :

Tu doiz ton gieu a honte fere
Ou ta caance mal retrere,
Si qu'el ait le priz et l'*enour*
Et que tu soies le menour.
(*Clef d'amors*, 1412.)

— Démonstration extérieure de respect et d'estime :

Et a sos sancz *honor* porter.
(*S. Leg.*, 2.)

Que ele li port l'*aneur* qui est deue as patrons. (*Digestes de Just.*, B. N. 20118, fᵒ 19ᵃ rᵒ.) *Haneur*, *henneur*, *hennor*. (*Ib.*)

Et fu receus a grant *hennour*. (*Chron. anon. des R. de Fr.*, Rec. des Hist., XXI, 82.)

— *A l'honeur de, pour l'honeur de, en honeur de*, pour faire honneur à :

Et s'aucune chose y ot fete, ce fu *pour l'aneur du* segneur et por son sauvement garder. (1250, *Reg. du Parl.*, A. N. J 1031.)

A l'aneur del clergié. (*Code de Just.*, B. N. 20120, fᵒ 12 rᵒ.)

A l'anneur de Dieu. (1347, A. N. JJ 72, fᵒ 171 rᵒ.)

— *Morceau d'honeur*, morceau servi pour faire honneur :

Au serviteur le *morceau d'honneur*.
(GABR. MEURIER, *Tresor des Sentences*.)

— Au pl., dignités, charges :

Il doivent jurer que il garderont les drois et les raizons dou roi et les *hennours* de la court et dou visconte. (*Ass. de Jér.*, II, 239.)

— Sorte de danse sacrée :

Le prestre orné d'une sotane blanche,
Ceint d'une boucle au dessus de la hanche,
Mitré de pin la troupe devançoit
Et les *honneurs* de Cybelle dansoit.
(P. RONS., *Œuv.*, Franc., l. I, p. 410, éd. 1584.)

Cf. HONOR, IV, 491ᵃ.

HONGRE, adj., châtré, en parlant du cheval :

Cheval *hongre* ou chastré. (R. EST., éd. 1549.)

HONGRELINE, s. f., justaucorps à grandes basques :

Les voila habillez d'une *hongreline* d'escarlatte et bien fourree. (E. BINET, *Merv. de Nat.*, p. 1, éd. 1622.)

HONGROIS, adj., de Hongrie :

Les ducats poulonnois, *hongris* et tous aultres qui estoient a .VI. l. piece furent mis a .LXII. sols. (J. PUSSOT, *Journalier*, p. 10, E. Henry et C. Loriquet.)

HONIR, mod. honnir, v. — A., blâmer publiquement en faisant honte, déshonorer publiquement :

Sire, dist la pulcele, aiiez mercit de mei,
Ja mais ne serai liee, se vos me *honireiz*.
(*Voy. de Charlem.*, 720.)

Sor cez dras voil fenir ma vie
Et sor le lit o *fui honie.*
(*Eneas*, 2049.)

Or le quidoie detrenchier et *honir*,
Fere jostice au los de mes amis,
Icest besoing m'estuet metre en respit.
(*Mort Aymeri*, 529.)

Ne *honnissiez* nostre lignage
De cest blasme et de cest outrage.
(CHREST., *Perceval*, ms. Montp. 249, f° 31b.)

Honissoient les fames a force. (*Chron. de S. Denis*, ms. Ste-Gen., f° 227a.) P. Paris : *honnissoient.*

J'ay mis en vous servir ma cure,
Et comment m'estes vous si dure
Qu'ainsi m'avez laissié *honnir* ?
(*Mir. de N. D.*, I, 299.)

— Réfl., se déshonorer :

De poi de cose *se* puet on bien *honir*.
(*Loh.*, ms. Berne 113, f° 31e.)

E il e el *s'en sunt huniz.*
(MARIE, *Lais*, Le Fraisne, 36.)

Car tout *soi honist* et esnerve
Ki met a tel mestier se cure.
(RENCLUS, *Carité*, LXXIX, 3.)

Je ne scay comment tant de roys et tant de princes *se honnissent* en telle maniere. (*Istoire de Troye la Grant*, ms. Lyon 823, f° 82d.)

Et faut qu'en despit d'elle
S'estant infuse en la chair corporelle
Elle *se* souille et *honnisse* aux pechez
Dont les humains ont les corps entachez.
(P. RONS., *Œuv.*, Franc., l. IV, p. 455, éd. 1584.)

— A., maltraiter :

Et mis pere nel referi ?
Nen il, car donc l'*eust honi.*
(*Thebes*, 8063.)

Esmeres de Nimaie voit le bastard ferir
Et les .I. et les autres afoler et *honnir*.
(*B. de Seb.*, XX, 631.)

— Souiller :

Ke ces biauteiz et ces deforaines honesteiz ke nos alons edifiant *hunissent* tost lo cuer et desracinent de sum boen proposemant. (*Li Epistle saint Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f° 75 r°.)

Quar quant il voloit char en pot,
Dont li fesoit ele rostir
Et toute en la cendre *honir*.
(*Sire Hain et dame Anieuse*, 22, Montaigl., *Fabl.*, I, 98.)

Le chervele en respent, qui *honni* herbe et flour.
(*B. de Seb.*, IV, 123.)

Il fait meurdrir tous ceux qu'il prend en [guerre,
Ceux que la mer jette contre sa terre,
Dessus l'autel de son pere, et de sang
Honnit le temple.
(P. RONS., *Œuv.*, Franc., l. II, p. 428, éd. 1584.)

— Endommager :

Dota ke li mondes deus[t] *estre honiz*,
Ou par ewe naiez, ou par feu maub[a]illiz.
(TH. DE KENT, *Geste d'Alex.*, P. Meyer, *Alex.*, p. 223, v. 9.)

Honnissoit tout le pays. (FROISS., *Chron.*, V, 160, Luce.)

— Tourmenter :

Li pueples *fut honie*
Par trestoute Allemangne.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, II, 3205.)

— Tromper :

Ordonna et establit le prevost de Paris... que nulz ne mette tainture es chappiaux de bonnet ne de gans de lainne pour ce qu'il *honnissent* les bonnes gens. (Fév. 1366, *Ord.*, IV, 705.)

HONNÊTE, HONNÊTEMENT, HONNÊTETÉ, HONNEUR, HONNIR, mod., v. HONESTE, HONESTEMENT, HONESTETÉ, HONEUR, HONIR.

HONORABILITÉ, s. f., qualité d'une personne honorable.

Cf. IV, 491c.

HONORABLE, adj., qui mérite d'être honoré :

Mais a mei cum *enourable* sunt fait li tuen compaignun. (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambr., CXXXVIII, 19.)

Large forment e *honurable*.
(WACE, *Rou*, 3e p., 242.) B. N. 375, f° 219d : *honerable*.

Car cil qui soloient amer,
Se feisoient cortois clamer,
Et preu et large et *enorable*.
(CHREST., *Chev. au lion*, 21, Holland.)

Et ensement li jorz des primices que vos offrez noveaus blez a Nostre Seigneur, quant les semaines seront parempliés, sera *hennorable* et sainct. (*Bible*, B. N. 899, f° 71a.)

— S'emploie comme épithète honorifique :

Li *anorable* arcevesque. (*Code de Justin.*, B. N. 20120, f° 8c.)

As *anorables* iglises. (*Ib.*, f° 10 v°.)

Henorable home. (1276, S.-Benigne, Plombières, A. Côte-d'Or.)

Ennourable pere. (1280, Bondev., S. P. de Mannev., A. Seine-Inférieure.)

Hommes *honneraules* le dien et le chapitle. (1284, *Cart. de S. Quentin*, B. N. l. 11070, f° 13 r°.)

Honnoirable homme maistre Jehan Courtoys. (1374, *Mém. de Vermand.*, II, 860.)

Honnourable. (28 mai 1379, *Tabell. de Bernay*, A. mun. Bernay.)

Onurable Pierre en Deu, l'evesque de Duresme. (1389, Rymer, III, 4e part., p. 45.)

— Vénérable, au sens théologique :

La queile chose enhelement a grief plorement studoierent nuncier al *honorable* peire Benoist. (*Dialog. du pape Greg.*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 266, 28.)

Par l'*anourable* nom beneoist ton maistre. (*Vie et mir. de plus. s. confess.*, Maz. 1716, f° 66b.)

— Emploi part., qu'on doit honorer :

Le tuen *enourable* veir et un soul fil. (*Te Deum*, 14, dans *Liv. des Psaum.*, ms. Cambr., p. 282.) Lat., venerandum.

— Glorieux :

Dist l'apostoiles : Gentilz om *onorables*,
A onor faire deit chascuns estre larges.
(*Coron. Loois*, 1344.)

Alez a Chartre, a Paris l'*enorable*.
(*Ib.*, 2400, var.)

— Qui témoigne de l'honneur à quelqu'un, respectueux :

Soies courtoiz et *henorable*,
Se tu te siez o lié a table
Et en quel lieu que elle soit.
(*Clef d'amors*, 845.)

— Qui fait honneur :

Et vous ki portes les corones,
Mout sont *honorables* et bones,
Se chou paiies k'aves pramis.
(RENCLUS, *Carité*, CXCVII, 1.)

Et l'enterres com le devez
En *ennorable* sepulture.
(J. LE MARCHANT, *Mir. de N.-D.*, p. 187.)

La bele sepolture et l'*onorable* ne porfite riens aus mauves. (*Decret.*, ms. Boulogne-sur-Mer, f° 161a.)

— Capable de procurer de l'honneur :

Conseil vous quer, si me donez
Tel ke a moy seit *honorable*.
(HUON DE ROT., *Ipomedon*, 238.)

— Magnifique, pompeux :

Certes molt est plus utles en la bataille li haberz qui de fer est, ke ne soit li vesture de lin, jai soit ceu ke cil soit pesanz et cele *honoraule*. (*Serm. de S. Bern.*, 71, 29.)

Plusieurs aultres grandes solemnites *honorables* et de renom furent illecq achevees qui seroient longues a reciter. (J. MOLINET, *Chron.*, XCV.)

Cf. IV, 491c.

HONORABLEMENT, adv., d'une manière honorable :

La dame le reçoit molt *ennorablement*.
(HERMAN, *Bible*, B. N. 24387, f° 69a.)

Li quens *honorablement*
La espusa.
(*Conquest of Ireland*, 1530.)

L'iglise... aorna *ennoraublement* d'or et d'argent. (*Pseudo Turpin*, Ars. 5201, p. 222b.)

Honoraulement. (1244, *Cart. S.-Vincent de Metz*, B. N. l. 10023, f° 46 v°.)

Si *heneraulement* que il et li vile i aient honeur. (1252, *Des connétables*, ap. Tailliar, *Rec. d'act. en lang. wall.*, p. 206.)

Vengier plus *honneraulement*.
(*Rose*, Vat. Ott. 1212, f° 60b.)

Il se seoent plus *enhorablement*. (*Voy. de Marc Pol*, CLXXIV, Roux.)

Honorablement receu. (1280, *Litt. princ. Salerni*, Rymer, II, 156, 2e éd.)

Honnoreblement. (J. DE VIGNAY, *Enseignem.*, ms. Bruxelles 11042, f° 71 r°.)

Honnorablement. (ID., *ib.*)

La avoit aucuns Engles qui s'i tenirent trop *honnourablement*. (FROISS., *Chron.*, VIII, 22, Raynaud.)

Fu mout *honnerablement* envoiiee. (ID., *ib.*, VIII, 260, var.)

— Richement :

Les noces furent faites moult *honeraulement*.
(HERMAN, *Bible*, B. N. 1444, f° 28 v°.)

Que son cors *honurablement*
Façom poser en monument.
(*La seinte Resurreccion*, B. N. 902, f° 98a.)

Ou chiel cante l'ame douch lai,
Et li cors gist a Vergelai
Honorablement encasses.
(Renclus, *Carité*, clxxxiii, 10.)

Il l'anfoit si *annorablement* que l'on devoit faire fil de roy. (*Mort Artus*, B. N. 24367, f° 87ᵃ.)

Il y eust une chappelle ardente avec toute l'eglise tendue et allumee le plus *honnorablement* qu'il nous fust possible. (P. Hurault, *Mém.*, an 1599.)

— A titre d'honneur, de fief :

Le dit Amador et ses hoirs tendront de nous la dite terre franchement et *honorablement*. (1343, A. N. JJ 74, f° 91 r°.)

honoraire, adj., qui, après avoir longtemps exercé une charge, en conserve le titre et les privilèges honorifiques; part., *tuteur honoraire*, celui qui, préposé pour veiller aux intérêts d'un pupille, ne prend, à la différence du tuteur ordinaire, aucune part à la gestion des biens du pupille :

Tuteur honoraire. (1498, dans *Dict. gén.*)

— S. m., rétribution qu'on donne pour leurs services à ceux qui exercent une profession honorable :

Proposez vous toujours l'honneur pour le plus grand salaire de vos labeurs ; et vous souvenez que les lois appellent *honoraire* la recompense de votre travail, comme si elle vous admonestoit que c'est par les degres de l'honneur que vous devez parvenir a la recompense d'un si ingenu et louable labeur. (1597, Du Vair, *Œuv.*, p. 793, éd. 1625.)

Cf. IV, 492ᵃ.

honorer, v. — A., traiter avec honneur :

Bien *honorez fud* S. Lethgiers.
(*S. Leger*, 50.)

Toz les jourz de ma vie sur toz l'*anorerai*.
(Herman, *Bible*, ms. Orléans, f° 8ᵃ.)

Ses oncles l'*a* moult *esnorré*,
Ne li a nul semblant mostré
Qu'il fust iriez de sa venue.
(Ben., *Troie*, B. N. 375, f° 12ᶜ.)

Qu'a merveilles me sui penez
Cum hauz *fuissum enurez*.
(Id., *D. de Norm.*, I, 1225.)

Li rois ne tint pas en de pit
Le saige home, ainçoiz l'*ennerast*
Moult volentiers c'il demorast.
(*Dolop.*, 5193.)

De lui *ennorer* tuit se peinent.
(*Ib.*, 984.)

Quant il le vit, ben le conuit,
Honure le si cum il dut.
(*Vie de saint Gilles*, 1239.)

En Angleterre ot ja un roi
Qui mont ama Dieu et la loi
Et mont *esnora* sainte yglise.
(*S. Guill. d'Angleterre*, ms. Cambridge, S. John's B 9, f° 55ᶜ.)

Come Dieus veut *estre honores*,
Come pere veut estre ames,
Come sire cremus de tous.
(Renclus, *Miserere*, lxxvii, 1.)

Chascun lo por son preu
Qu'il t'*aneurt* et qu'il t'aint.
(*Ave Maria*, B. N. 23111, f° 327ᵃ.)

Aourer
Et encliner et *ennourer*.
(G. de Coinci, *Mir.*, ms. Soissons, f° 35ᵃ.)

Henneure ton pere et ta mere. (*Bible*, B. N. 899, f° 41ᶜ.)

Iceste feste devons *anorer* et garder. (*Vita Patr.*, ms. Chartres 371, f° 98 v°.)

Moult le festoient et *honnourent*.
(*Couci*, 446.)

(Le vainqueur) estoit coronnez de lorier et l'*ennoroit* (*anoroit* 23083) le pueple. (*Hist. de Jules Cesar*, B. N. 23082, f° 4ᶜ.)

Et .II. muis d'aniaux furent envoiez a Cartage desquiels il *honnora* son dieu Mars. (*Policrat de J. de Salisb.*, B. N. 24287, f° 85ᶜ.)

Por vous *hounerer* et siervir.
(Jacq. d'Am., *Art d'am.*, 689.)

Mais par tout la ou vous irez
Soiez des dames *honnourez*.
(*Mir. de N.-D.*, I, 340.)

Anoriez ce grant roy, le sien pere,
Qui pour cela de joye plus n'espere.
(*Deploration sur le trespas de la royne d'Escoce*, Poés. fr. des xvᵉ et xviᵉ s., V, 329.)

— Mettre en honneur :

N'at mais amfant, lui volt mult *honurer*.
(*Alexis*, xiᵉ s., str. 9ᶜ.)

Par oec en *est* oi cest jurn *oneuret*.
(*Ib.*, str. 109ᵇ.)

— Par extens., décorer :

A chacune de vous je donne,
Humblement par trois chastes vœux,
Une florissante coronne,
Pour en *honnorer* voz cheveux.
(Ol. de Magny, *Od.*, f° 37 r°, éd. 1559.)

— Réfl., considérer comme un honneur :

Il ne me semble point que les plus abjects serviteurs facent volontiers pour leurs maistres, ce que les princes *s'honorent* de faire pour ces bestes. (Mont., II, xii, p. 296, éd. 1595.)

— *Honoré*, p. passé, comblé d'honneurs, glorieux :

Or revendra la maisnice *ennoree*
Que departie estoit par la contree.
(*Girart de Vienne*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 349, 20.)

Vostre filleuz s'an vet, Hugues li *enorez*.
(*Parise*, 1289.)

— A été fréquemment dans l'ancienne langue employé avec un sens extensif du précédent comme épithète de corps, en parlant d'une femme :

.., Hermenjarz au jent cors *enoré*.
(*Mort Aym.*, 4133.)

Lai coucherent la dame au jent cors *anoré*.
(*Parise*, 848.)

— Digne de respect :

De hauz livres *ennorez*
Qu'en apelle lois et decrez.
(Guiot, *Bible*, 2454.)

— Honorable, en parlant de choses :

Si out al brief cumandement que il se assemblassent e feissent Naboth a un des plus *onurez* lieus sedeir. (*Rois*, p. 331.)

Cf. IV, 493ᵃ.

honorifique, adj., qui procure des honneurs :

Choses *honorifiques*. (*Trad. du Gouv. des princ. de G. Colonne*, Ars. 5062, f° 48 v°.)

honte, s. f., déshonneur humiliant :

Me larrai contreval par creant devaler
Que ja por vostre *honte* ne fut dit ne penset.
(*Voy. de Charlem.*, 37.)

Car ancui quide bien son *honte* vengier.
(*Loh.*, ms. Berne 113, f° 14ᵃ.)

Granz *hontes* estoit quant. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 19ᶜ.)

— Outrage :

Assez me dist *honte* et folie.
(Ben., *Troie*, 3604.)

(Childeric) hai estoit de ses barons pour les vilennies et les *hontes* qu'il leur faisoit. (*Grand. Chron. de France*, I, 8.)

— *Boire honte*, éprouver toutes sortes d'avanies :

Et s'il ont povretet, il *bureront honte*.
(Gillon le Muisit, *Poés.*, II, 88.)

— Sentiment pénible qu'excite dans l'âme la pensée ou la crainte du déshonneur :

Quens Aymeris se senti abatu,
Molt a grant *honte*, si home l'ont veu.
(*Mort Aym.*, 807.)

Gires volsist melz estre a Bleis
Pur ço ke *unte* out des burgeis.
(*Vie de saint Gile*, 1167.)

Cil qui jurent vilainement de Dieu et de Nostre Dame doivent estre mis en l'eschiele une eure de jour, en le presence du commun, pour ce que il ait *honte*. (Beauman., *Cout. de Clerm. en Beauv.*, § 51, Am. Salmon.)

— *Faire honte*, faire éprouver de la honte :

Tant m'*aves fait* et *hontes* et anuis.
(Raimb., *Ogier*, 6916.)

— *Courte honte*, insuccès prompt et honteux :

Tellement qu'il y a danger
Qu'il ne nous faille desloger
D'icy a tout nos *courtes hontes*.
(*Therence en franç.*, f° 52 r°.)

L'empereur s'en est retourné avec sa *courte honte*, tout ainsi qu'il estoit venu, sans rien faire. (Pasq., *Lett.*, I, II.)

— Emploi partic., respect :

Platon avertissoit les vieux d'avoir *honte* des jeunes afin que les jeunes se maintinsent en leur endroit avec *honte* et reverences. (La Boet, *Regl. de mar. de Plut.*, f° 86 v°, éd. 1571.)

HONTEUSEMENT, adv., d'une manière honteuse ; avec un sentiment de honte :

Enz el lit repundra sun vis
E cuntendra *hunteusement*.
(*Lapid. de Marb.*, 478.)

Qui *hontousement* seroit pris.
(*Florimont*, B. N. 15101, f° 89ᵃ.)

Hontosement. (*Est. de Eracl. Emp.*, XXIII, 56.)

Regarder *onteusement* (la bataille).
(MACÉ, *Bible*, B. N. 401, f° 122ᶜ.)

— Pauvrement :

Trop *honteusement* vestu. (*Yst. de Appolon.*, ms. Chartres 411, f° 52 r°.)

HONTOS, mod. honteux, adj., qui cause de la honte :

Car s'est la plus *honteuse* vie.
(*Florimont*, B. N. 792, f° 39ᵃ.)

... *Hontouse* vie.
(*Ib.*, B. N. 15101, f° 89ᵈ.)

Ch'est a ten ues *hontouse* estore.
(RENCLUS, *Miserere*, LXXXII, 6.)

Honteuse chose seroit a teus seigneur si... (Octobre 1400, *Ambass. a Lond.*, A. Nord.)

— *Parties hontoses, membres hontos*, organes de la génération que la décence commande de cacher :

Eurent honte et confusion de leurs *membres honteux*. (*Traict. de Salomon*, ms. Genève 165, f° 40 r°.)

Et sont ces hommes tout nudz, seulement les *parties honteuses* couvert. (EUST. DE LA FOSSE, *Voyage*, p. 11.)

Toutes les femmes qui vivent en Turquie se font ordinairement abatre le poil des *parties honteuses* par la vertu d'un depilatoire. (BELON, *Singularitez*, III, XXXIII.)

— Digne d'ignominie :

Gard ke tu seies
Huntus tute veies.
(EVER. DE KIRKH., *Distiq. de Caton*, f° 12ᵈ, Kühne.)

Huntos, vils, pleins de felonie.
(BEN., *D. de Norm.*, I, 2093.)

Brocent apres Carlon sour le gieste *onteouse*,
Trençant e departant celle giant enoiouse.
(*Prise de Pampel.*, 4756.)

— Qui reçoit de la honte :

Tres bien li dites, oiant ses compaignons,
Qu'ainz l'avesprer en sera si *hontos*
N'i voldroit estre por tot l'or d'Avalon.
(*Coronem. Loois*, 1794.)

Li rois s'en fist forment dolent
Et mult *huntus* en sun talent.
(*Brut*, ms. Munich, 3054.)

— Qui éprouve de la confusion :

Ne soies pas *honteuse* envers moi, douce amie.
(*Naiss. du Chev. au Cygne*, 496.)

Tant seroit *hontouse* vers mi,
Et je plus *hontous* enver li.
(ROB. DE BLOIS, *Poés.*, B. N. 24301, p. 535ᵃ.)

Quant la matiere doucerouse
Sentiras, ne soies *hontouse*
De l'amant estraindre et besier
Et de ton cors bien aesier.
(*Clef d'amors*, 3345.)

Passa bien *honteus* et marry. (*Charité de Ste-Croix*, f° 18ᵃ, A. Bernai.)

— Produit par la honte :

Judit n'est pas si tost entree au pavillon,
Que sa joue se peint d'un *honteux* vermeillon.
(DU BARTAS, *Judith*, IV.)

— Pudibond :

Et *honteuse* comme pucele.
(*Du roi Guill.*, 1071.)

— Qui exprime la pudeur :

Aiez tousjours la contenance *honteuse*,
C'est signe grand de fille vertueuse.
(J. BOUCHET, *Ep. mor.*, X, aux filles.)

— *Pauvre hontos*, celui qui n'ose faire connaitre publiquement sa misère :

.VI. s. par. pour les *povres* femmes *honteuses* et a toutes gens povres. (1310-1320, *Cart. de Flines*, CCCCXV, p. 529.)

Et si maich en le main de mes executeurs .XL. libvrez pour douner et departir as *povres honteus*. (28 fév. 1336, *Test. Mikiel d'Avesnes*, chir., A. Tournai.)

— *Morceau honteux*, celui qui reste le dernier dans un plat et auquel personne n'ose toucher ; par allusion :

Un saupiquet la dessus ne seroit pas mauvais. Mais qui remettroyt ceci a la broche ? Ha gentil levrault, vous soyez le tres bien venu. Ma foy, il n'est que demy cuict, ça donnez, je le mettray a la mode de la feue royne Gillette. Et ce *morceau honteux*, demeurera il au plat ? Je l'en empescheray bien. (*Nouv. fabrique des excell. traits de verité*, p. 57.)

Voyla le morceau pourquoy la bonne femme tua son mouton : et ce *morceau honteux* demeurera il ? (N. DU FAIL, *Prop. rust.*, p. 108, Bibl. elz.)

Cf. HONTEUSE, IV, 494ᵃ.

HÔPITAL, mod., v. HOSPITAL.

HOQUET, s. m., mouvement convulsif du diaphragme accompagné d'un bruit inarticulé :

Icquet, bret. ic. (1464, J. LAGADEUC, *Cathol.*)

— *Les derniers hoquets*, ceux qui surviennent dans le râle chez les agonisants ; fig. :

Ils mirent les uns et les autres la France aux *derniers hoquets*. (CAYET, *Chron. nov.*, p. 294.)

Cf. HOQUET 1, t. IV, p. 495ᶜ.

HOQUETON, mod., v. ALQUETON.

HORAIRE, adj., d'une certaine heure :

Car la mesme particularité des corps infinis tous differens je dy d'une espece produitz souz une mesme eslevation polaire a mesme heure, voire mesme moment *horaire*, convainq les influences estre de nul effect. (PONT. DE TYARD, *Disc. philos.*, f° 146 v°.)

— Réglé par les heures canoniales :

Et submirmillant mes precules *horaires*, eslue et absterge mon anime. (RAB., *Pantagr.*, VI.)

HORDE, s. f., tribu de Tartares nomades :

Des *hordes* voisines a la mer Pontique. (G. POSTEL, *Republ. des Turcs*, 2ᵉ part., p. 27, éd. 1559.)

HORION, s. m., coup rudement asséné :

Kar j'aim mieus qu'on me tranche le cief sous le [menton
Que vous euse ja donnet .I. *horion*.
(*Charles le Chauve*, B. N. 24372, f° 27ᵃ.)

Cellui qui paravant y estoit pendu avoit eu les dens rompus d'un *horion*. (*Sept sages*, p. 39.)

Les couarts se souhaidoient bien arriere des *horrions*. (J. MOLINET, *Chron.*, XLVI.)

— Plaisamm., *marché a horion*, combat :

Les cinquante paysans jeunes gens qui gardoient la porte du chasteau et qui jamais n'avoient esté au *marché a horions*, furent tellement espouvantes qu'ils abandonnerent leur garde. (J. MOLINET, *Chron.*, XL.)

— Morceau, pièce :

Horion. A luncheon or big piece. (COTGR.)

— *Tout d'un horion*, tout d'un coup :

Et fault noter en ce nocturne
Que l'on mist *tout d'un horion*
Quatre sieges...
(MARTIAL, *Vig. de Ch. VII*, sign. M 2 v°, col. 2, éd. 1493.)

Cf. HORION 1 et 2, t. IV, p. 497ᵃ et 497ᵇ.

HORIZON, s. m., cercle qui borne notre hémisphère, la partie de la surface terrestre où se termine notre vue :

.I. cercle qu'il apelerent *orizonte*. (*Introd. d'astron.*, B. N. 1353, f° 11 v°.)

Orizonte determiné. (ORESME, *Quadrip.*, B. N. 1349, f° 13ᵈ.)

Orison. (DAMPMART., *Merv. du monde*, f° 18 r°.) Infra, *orizon*.

HORIZONTAL, adj., parallèle au plan de l'horizon :

Lignes *orizontales*. (J. MARTIN, *Trad. de Sebast. Serlio*, éd. 1545. dans *Dict. gén.*)

HORLOGE, s. m. et f., instrument qui sert à marquer les heures :

En cest *oriloge*. (*Rois*, p. 417.)

Et un *horeloge* en escrin
De laton com organe et fin.
(GAUT. DE MES, *Im. du monde*, 541 P. Meyer, *Romania*, XXI, 493.)

Ierloge. (VILL. DE HONNEC.)

Orlogie. (*Regl. de Citeaux*, ms. Dijon, f° 25 r°.)

Uns *hologes* de lestum. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 124ᵃ.) P. Paris : *orloges*.

Por ouvrage de fer faites as *ologes*. (1304, *Trav. aux chât. des comtes d'Art.*, A. N. KK 393, f° 21.)

Un instrument qui est appellé le *horloge*. (Evr. de Conty, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 214ᵃ.)

Pour la chambre de fust ou sont les *aulores*. (1326, *Arch. hospit. de Paris*, II, 78, notes.)

Pour appareillier les ogres et les *aulogues*. (1334, *ib.*, II, 130.)

Au temple avoit une *arloge*. (J. Goulain, *Trad. du Ration. de G. Durant*, B. N. 437, f° 10ᶜ.)

A Jenson le Houssetat pour une journee au gros *reloige*. (1389, *Comptes de Notre-Dame de Châlons*, p. 13, Aubry.)

Trois *aulorges*. (1396, *D. de Bourg.*, n° 5761, Laborde.)

Il luy monstra ung *oloige* ou *reloige* de tres noble forme. (*L'orloge de Sapience*, Maz. 923, l. I, prol.)

A .viii. heure du gros *relloige*. (1407, dans *Hist. de Metz*, IV, 140.)

Ung gros *reloge* a cloche. (1413, A. N. S 5177.)

Pour bos employé en le *releuje* du beeffroy. (1425-26, *Compte de Douai*, A. mun. Douai.)

La grant *aurlauge*. (1431, *Compte de Yv. Thibault*, CC, 3, f° 249, A. mun. Angers.)

Aureloge. (1451, *Compt. du roi René*, p. 76.)

Ung *arloge* garny de cloche... Item une autre *orloge*. (*Vente des biens de Jacques Coeur*, A. N. KK 328, f° 225 r°.)

.i. cent de fer employé a estacher les appeaulx dudit *hologe*. (1456, *Compt. de Nevers*, CC 52, f° 37 v°, A. mun. Nevers.)

Pour ses gaiges d'avoir desservi le *alloge* de ladite ville pour ung an durant. (1466, *Compt. de Nevers*, CC 60, f° 39 v°, ib.)

La tour du *relouge*. (1484-1485, *Compte second d'Etienne Jullier*, CC 127, A. mun. Avallon.)

Ereloge. (J. Aubrion, *Journ.*, an 1482.)

Oreloge. (26 fév. 1510, A. mun. Thouars.)

Pour faire reparer les murs de Marchault a la partie de la tour du *orrologe*. (20 juin 1536, *Reg. des délibér. de l'Hôt.-de-Ville d'Autun*, ms. Troyes 711.)

Les groisses *horologes* de Rennes. (Rab., *Pantagr.*, XXVI.)

Ologe.
(J. Bouchet, *Opusc.*, p. 147.)

— Titre de divers ouvrages moraux ou religieux :

L'*orloge* de sapience. (Ms. Maz. 923.)

Le *reloige* de sapience. (B. N. 1030.)

— T. de mar., demi-heure, le sablier se vidant en une demi-heure :

Lai neut de Noel, ii. *reloge* passes apres mienuit, celle fortune nous doubla et fist que l'un ne pouoit veoir l'autre sur la nafve. (Anglure, *Voyage de Jherus.*, § 289, var.)

Environ la troisieme *horloge* du second quart, le vent changea. (J. Parmentier, *Voyage*, ap. Jal, *Gloss. naut.*)

horloger, s. m., celui qui fait et arrange des horloges :

Il fault a sa propre besongne
Un *orlogier* avoir, qui tart et tenpre
Diligamment l'aministre et attempre.
(Froiss., *Poés.*, I, 79, 930, Scheler.)

horoscope, s. m., connaissance que les astrologues prétendaient tirer pour l'avenir, de la situation où se trouvent les planètes et certaines étoiles, au moment de la naissance de quelqu'un :

Soubz bon et prospere *horoscope*. (G. Tory, *Champfleury*, f° 11 r°.)

horreur, mod., v. Horror.

horrible, adj., qui fait horreur :

De tuz les membres ert contreit,
Leiz e *horribles* e desfeit.
(*Vie de saint Gilles*, 107.)

Ohi, orgoil, *orible* vice.
(Huon de Rot., *Ipomedon*, 4585.)

Mout par i a *oribles* bestes
Qui ont cors d'ome et de chiens testes.
(Gaut. de Mes, *Image du monde*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 428, 9.)

Les sons si sont excellens et *orribles*, s'il passoient soudainement et droit au cervel il le bleceroient. (H. de Mondeville, B. N. 2030, f° 15ᵇ.)

Quant ainsi font mourir par leur oultrage
Les vaillans cuers, c'est *horribles* meffais.
(Eust. Desch., *Poés.*, III, 283.)

horriblement, adv., d'une manière horrible :

Puis li ont amené la .i. houme en present
Qui le diable avoit el cors *orriblement*.
(Herman, *Bible*, B. N. 1444, f° 42 r°.)

Signeur, ceste bataille fu ce jour maintenue
Assez *oriblement*, c'est chose bien seuwe.
(*H. Capet*, 3754.)

Les trompes, les flagols, li cor et li tabour
Sonnent plus haut assez et a greignour freour,
Et plus *horriblement* que n'orent fait le jour.
(*Restor du Paon*, ms. Rouen O 8, f° 116 r°.)

horrifique, adj., qui cause de l'horreur ; plaisamm. :

Or, Messieurs, vous avez ouy un commencement de l'histoire *horrificque* de mon maistre et seigneur Pantagruel. (Rab., *Pantagr.*, XXXIV, éd. 1542.)

Ce sont noms *horrificques* seulement oyant leur son. (Id., *Quart livre*, prol., éd. 1548.)

— Qui cause le frisson :

Ils ont appelé ceste fievre *horrificque*, a cause des rigueurs et horreurs qu'elle apporte en ses redoublements. (Paré, XX, 32.)

— Causé par le frisson :

Ces mouvemens *horrifiques* et inegaux. (Paré, XX, 32.)

horripilation, s. f., frissonnement général de la peau :

Horripilation de la teste. (J. du Vignay, *Mir. hist.*, dans *Dict. gén.*)

Et s'il avenoit qu'il eust aucune *horipilation*, il ne doist pas estre en baing. (*Prat. de B. de Gord.*, I, 2.)

— Plaisamm. :

Consideree l'*orripilation* de la ratepenade declinent bravement du soltice estival. (Rab., *Pantagr.*, XIII, éd. 1542.)

horror, mod. horreur, s. m. et f., sensation physique qui donne la chair de poule et fait hérisser les cheveux :

Elles (ces eaux) sont si froides qu'aucuns qui en boivent en entrent en frisson et en *horreur*. (Mont., *Voyag.*, p. 5, éd. 1774.)

— Ce que certaines choses ont d'effrayant :

El *horror* de la nocturneil vision. (*Job*, p. 481.)

Quant de l'*orror* sis quers s'effreie.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 12384.)

C'estoit *orreur* a regarder. (J. d'Auton, *Chron.*, B. N. 5082 ; III, 270, Soc. Hist. de Fr.)

Le saint *horreur* des forests les plus obscures. (R. Belleau, *Berg.*, 1ʳᵉ j., f° 80 v°, éd. 1578.)

— Haine, exécration :

Se nous n'avez *orreur* de vos faultes. (Courcy, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f° 250ᶜ.)

hors, adv. et prép.

Cf. IV, 498ᵃ.

horsmis, adj., excepté ; s'écrivait autrefois en deux mots et s'employait comme accusatif absolu, *mis* étant encore traité comme part. passé :

Hors mise la clameur de proprieté. (Est. Boil., *Liv. des mest.*, 1ʳᵉ p., I, 21.)

Et *hors mis* le crucefiz. (Id., *ib.*, 1ʳᵉ p., LXI, 9.)

Huersmis. (1395, *Compt. de Valenciennes*.)

Hircan jura, quant a luy, qu'il n'avoit jamais aymé femme, *hors mise* la sienne, a qui il ne desirast faire offenser Dieu bien lourdement. (Marg. d'Ang., *Hept.*, XII.)

— *Horsmis que*, loc. conj., excepté que :

Voila tout ce que je puis vous mander, *hormis que* Kangue doibt arriver anuy de Languedoc et Dauphiné. (*Lett. miss. de Henri IV*, t. II, p. 201.)

hosanna, s. m., hymne qui se chante le jour des Rameaux.

— Ce dimanche même :

On meis de marz, le lundi empres l'*ossanne*. (Mars 1276, S.-Berthomé, Bibl. La Rochelle.)

Cf. Hosanne, IV, 500ᵃ.

hospice, s. m.

Cf. IV, 500ᶜ.

hospital, mod. hôpital, s. m., autrefois établissement hospitalier où l'on recevait les pauvres, les pèlerins, et aussi les infirmes :

Juste Cantorbire unt leprus un *hospital*.
(Garn., *S. Thom.*, p. 159.)

Li *ospitaus*... del *hospital*. (1222, A. mun. Metz, cart. 110.)

A donné au povre *hospitau* de Saint Jake de Noion. (1259, Chap. Noyon, G 1702, A. Oise.)

Envers le devant dit *hospital*. (*Ib.*)

Ospitalt. (1300, *Coll. de Lorr.*, 771, B. N.)

Ospitault. (*Ib.*)

Ou fié de l'*opitau*. (*Rôle du comm. du* xiv° *s.*, Fontevr., pièce non cot., A. Maine-et-Loire.)

Hospitail. (1305, S.-Paul de Verd., A. Meuse.)

Opital. (1315, *Cens*, A 1098, A. Seine-et-Oise.)

En l'*ospitau* de S. Jaque. (1334, A. N. JJ 69, f° 1 v°.)

Ung lieu del *espitel* de Rodes. (Caum., *Voy. d'oultr.*, p. 77.)

Laissat sa maison por faire .i. *hospitaile*. (J. d'Outrem., *Myreur des hystors*, V, 160.)

La supplication de l'ospitaler et condonatz de l'*espitau* Sent Andrieu. (1er sept. 1414, *Séance des jurats*, Reg. de la Jurade, p. 83, Bordeaux, 1883.)

— Récipient en cuivre, de forme arrondie et à anse mobile, où on mettait bouillir l'eau :

Plus un *hopital* et deux paires de chandeliers de cuivre jaulne, le tout estimé .viii. livres. (1577, *Invent. de messire Alex. de Ségur*, Bordeaux.)

Cf. IV, 500c.

1. **hospitalier**, adj., relatif aux hospices et hôpitaux :

Honnestes femmes religieuses *hospitaillieres*. (*Cons. à la princ. Marie.*)

— Subst., membre d'ordres religieux fondés originairement pour recevoir et soigner les pèlerins, les malades et les infirmes :

Aus *hospitaulers* de la maisum de Launoi. (1238, Launay, A. Vienne.)

Templiers et *ospitaliers*.
(J. de Condé, *Dou cheval. a le manche*, ms. Turin, f° 33a.)

Cf. IV, 501a.

2. **hospitalier**, adj., qui aime à exercer l'hospitalité :

J'eus a souffrir ceste plaisante condition que la veue de ma maison m'estoit effroyable; tout ce qui y estoit estoit sans garde et a l'abandon de qui en avoit envie. Moy qui suis si *hospitalier*, feus en tres penible queste de retraicte pour ma famille. (Mont., III, xii, éd. 1595.)

hospitalierement, adv., d'une manière hospitalière :

Alcinous qui reçut si *hospitalierement* Ulysses. (Vigenere, dans *Dict. gén.*)

hospitalité, s. f., libéralité qu'on exerce en logeant gratuitement les étrangers :

Il recevoit les povres et gardoit *hospitalité*. (Laurent, *Somme*, ms. Alençon 27, f° 46 r°.)

Si eles trehent lur enfant a bien, si lour mesnee seit bien attecché, si eles facent *hospitalitee*. (Bozon, *Contes*, § 136.)

— L'hospitalité personnifiée :

Mes il devroient estre tel
Com *hospitalitez* demande
Et comme charitez commande.
(Guiot, *Bible*, 1803.)

— Obligation où sont certains religieux de recevoir les voyageurs :

Pour l'*ospitalité* de la dicte maison. (*Reg. de l'hosp. de S.-J. de Jér.*, A. N. S 5543, f° 48 r°.)

Maison d'*ospitalité*. (1343, A. N. JJ 68, f° 40 r°.)

Cf. IV, 501a.

hoste, mod. hôte, s. m., celui qui donne l'hospitalité :

Et quant il fu tot avespré,
E li *ostes* ot apresté
E son soper e son mangier,
(*S. Gregoire*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 87, 16.)

E ! gantis *outes* sires, vos armes me bailiez.
(*Floov.*, 162.)

— Celui qui tient une hôtellerie, une auberge :

Ostelart, *oste* du Pourcelet. (24 avril 1437, *Rôle de lois*, Echevinage, A. Tournai.)

— Celui qui reçoit l'hospitalité :

Je fuis *ostes* et vous me receustes. (*Riule S. Ben.*, ms. Angers, f° 15 r°.)

Grant mestier a d'*oste*, qui vous loge plus haut d'une nuyt. (*Galien restoré*, 148, ap. Constans, *Chrestom.*, p. 48.)

— S. f., *hostesse* :

Les otes et les *otesses*. (1297, A. N. L 733, 14e liasse.)

Houstesse.
(J. Dupin, *Merancolies.*)

Ou l'*hostesse* est belle le vin est bon.
(*Adages françois*, xvie siècle.)

Cf. IV, 502c.

hostel, mod. hôtel, s. m., maison où l'on trouve l'hospitalité :

Lit et *ostel* e pain e carn e vin.
(*Alexis*, xie s., str. 45e.)

Cf. IV, 502c.

hostel dieu, mod. hôtel-Dieu, s. m., principal hôpital d'une ville :

L'*ostel Dieu* de Paris. (Est. Boil., *Liv. des mest.*, 1re p., XI, 8.)

Il fut aussi dit que l'evesque recevoit les passans par hospitalité, qui peut estre la raison pourquoy nous voions deça Loire, plus volontiers qu'autre part, les hospitaux appellez *hostels* et maisons *Dieu*, pres les eglises cathedrales. (Fauchet, *Antiq. gaul.*, IV, vii.)

hostelerie, mod. hôtellerie, s. f., maison où les voyageurs sont logés et nourris pour leur argent :

Li riches hom qui fu en grant
De porveoir s'*ostelerie*.
(*Vie des Pères*, B. N. 23111, f° 64b.)

Cf. IV, 502c.

hostelier, mod. hôtelier, s. m., celui qui tient une hôtellerie :

E se li couratier est *hostelier*, il puet avoir deus tonniaus de vin en son hostel pour ses hostes. (*Ord.*, dans Est. Boileau, *Liv. des mest.*, p. 353, Depp.)

Hostallier, *hostailler*. (xvie s., *Regl. s. les hotteliers, taberniers*, etc., A. mun. Agen.)

— Moine chargé de recevoir et d'héberger les étrangers de passage :

L'*osteler* est par els alé,
Et sis meine dreit a l'abbé.
(*Vie de saint Gilles*, 2463.)

Cf. IV, 504c.

hostie, s. f., victime offerte en sacrifice à Dieu :

Hosties greigneurs estoient certains sacrifices. (Bersuire, *T. Liv.*, B. N. 20312ter, f° 2c.)

Il te fault faire sacrifice de plusieurs et grandes *hosties*. (La Boet., *Mesnag. de Xenoph.*, f° 9 r°, éd. 1571.)

— Pain mince et sans levain, employé au sacrifice de la messe ; *hostie sacree*, le pain consacré et changé au corps de J.-C. :

Et en disant per eundem dominum nostrum, face trois parties de l'*hoistie sacree*. (*Règle de Citeaux*, ms. Dijon, f° 29 r°.)

Cf. Oiste, V, 589b.

hostile, adj., qui est d'un ennemi :

Maniere *hostile*
De perdre gens.
(Cretin, *Ch. roy.*, p. 122, ap. Littré.)

hostilement, adv., en ennemi :

Et presume entrer *hostillement* et a puissance d'armes en nostre royaume. (13 mars 1418, *Lett. de Ch. VI aux hab. de Dij.*, A 12, A. mun. Dijon.)

Les Corcirensiens advironerent *hostilement* la cité. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10511, VII, ii, 5.)

hostilité, s. f., acte d'ennemi qu'un État fait exercer contre un autre :

Par maniere d'*ostilité* et de guerre. (1415, *Reg. de la Jurade*, p. 162.)

Par voye et *hostilité* de guerre. (*Lett. de Louis XII*, t. I, p. 81.)

— Anc., courage guerrier :

Au commun bien voult le monde conquerre
Par ses vertus, par son *hostilité*.
(Eust. Desch., *Poés.*, VI, 22.)

hote, mod. hotte, s. f., long et large panier qu'on porte sur le dos à l'aide de bretelles :

Ou a un cureur de fossez
Dousses porter une *hote*...
(*Les deux Bordeors ribauz*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 609, 28.)

Ne te faut que *houte* et une panetiere.
(*Le dit de Menage*, 15, Trébutien.)

Qui aporte pain de dehors en *hoste*. (xive s., *Rent. de la prév. de Clerm.*, B. N. 4663, f° 1 v°.)

Certains instrumens ou estoremens, appelez basses costeres ou *hottes* a vendangier. (1399, A. N. JJ 154, pièce 518.)

— Fig. :

Et pour descharger la *hocte* de son cueur de faix tant pondereux. (J. D'AUTON, *Chron.*, B. N. 5081, f° 41 r°; I, 231, Soc. Hist. de Fr.)

HÔTE, mod., v. HOSTE.

HOTEE, mod. hottée, s. f., ce que peut contenir une hotte :

Il doit de la *hostee* denree. (XIV° s., *Rent. de la prév. de Clerm.*, B. N. 4663, f° 1 v°.)

Porta sur ses espaules douze *hostees* de terre en l'honneur des douze apostres. (N. GILLES, *Ann.*, f° 19 r°.)

30 *hostees* de bons raisins. (BELLEFORESTS, *Secr. de l'agric.*, p. 82.)

Cf. HOTTEE, IV, 506°.

HÔTEL, HÔTELIER, HÔTELLERIE, mod., v. HOSTEL, HOSTELIER, HOSTELERIE.

HOTER, mod. hotter, v. a., porter avec une hotte :

Pour *hoter* et priser la vendenge. (*Compte de B. Blondel*, n° 23bis, f° 36 v°, A, Eure.)

Dix jours a *hotter* la vendenge. (XVI° s., *Compt. de dép. du chât. de Gaillon*, p. 33.)

Cf. IV, 506b.

HOTEUR, mod. hotteur, s. m., celui qui porte la hotte :

Vignerons, *hotteurs* et autres menus ouvriers auront sans depens de 8 a 9 deniers. (1307, *Ord. du senech. de Poit.*, dans *Réfl. sur le rapp. ent. l'arg. et les denr.*, Paris, 1746.)

Il ait les tumbereaux, *hotteurs* ou porteurs, tous pretz pour porter lesdiz gravoiz. (1356, *Liv. rouge*, A. N. Y², f° 52 v°.)

Touz chargeurs et *hosteurs*. (1366, *Compte de Ph. d'Acy*, Mém. Soc. Hist. de Paris, IV, 287.)

Paié a chascun *hosteur*, 3 bretons, a chascun coupeur, 1 breton. (1445, G 591, A. Seine-Inférieure.)

Advis de Guill. de la Porte, *hotteux* es halles de Paris, etc. (*Caquets de l'accouch.*, IV.)

HOTTE, HOTTÉE, HOTTER, HOTTEUR, mod., v. HOTE, HOTEE, HOTER, HOTEUR.

HOU, interj., t. de chasse, cri que fait entendre le valet de limier pour exciter son chien quand celui-ci détourne les bêtes fauves :

Quant il vouldra que ilz (les chiens) chassent et se ilz acueillent le change, il les doit a ung autre faire batre en disant *hou*, *hou*, ou yra, ou yra et fy, fy, a la hart, a la hart. (GAST. FEB., *Chasse*, Maz. 1317, f° 73b.)

HOUBLON, s. m., plante de la famille des urticées, dont la fleur est employée dans la fabrication de la bière :

De lupule. Lupulus, c'est une herbe qui croist en haies et rampe en maniere de l'erbe que l'en appelle brionie ou vigne blanche ; l'en l'appelle *hauberon* et a feules qui ressemblent a orties. (*Le grant Herbier*, n° 288, Camus.)

Avaine tout braissies et *houbelon*. (9 septembre 1444, *Reg. aux publications*, 1443-1450, Des brasseurs, A. Tournai.)

Ly stiers de *hobilhon* tient .XII. bichiers .I. chopine. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 212.)

Le *hobelon* de Picardie craindra quelque peu la froidure. (RAB., *Progn.*, IV, éd. 1542.)

Il croit comme faict le *houblon* en nostre pais. (EUST. DE LA FOSSE, *Voyage*, p. 11.)

Houbron. (1543, Péronne, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

J'apperceu certaines branches et gittes d'*aubelon*. (PALISSY, *Recepte*.)

HOUBLONNIERE, s. f., plantation de houblon :

Que personne ne laisse aller ses bestiaux dans les *houblonnieres*, dans les rapieres d'autres gens. (1535, *Cout. d'Ipre*, Nouv. Cout. gén., I, 832.)

— Nom de lieu :

Ranufle de *Homblonieres*. (Texte du XIII° s., cité dans *Hist. litt. de la France*, XXV, 274.)

HOUCE, mod. housse, s. f., couverture de cheval, de meuble, etc., et anc., couverture en général :

Furent drecies les banieires et le confanon es chastials des nes, et les *houces* ostees des escuz, et portendu li bort des nes. (VILLEH., § 132, Wailly.)

Avoit som escu covert d'une *huche* vermoille. (*Gir. le Court.*, Vat. Chr. 1501, f° 23d.)

Le poistral, le culiere et une *houche*. (13 juill. 1399, *Exécut. testam. de Pietre Danin dit Doret*, A. Tournai.)

Cf. IV, 507a.

HOUE, s. f., instrument de vigneron propre à remuer ou labourer la terre :

Le picois e la cuignee e la *houe*. (*Rois*, p. 44.)

Cascuns aport ou *haue* ou pic d'achier.
(RAIMB., *Ogier*, 8125.)

Tint une *haue* et fist moult le lassé.
(*Huon de Bord.*, 2933.) Var., *howe*.

... De peles, de pis et de *hoes*.
(*Dit des marcheans*, 138, Montaigl. et Rayn., *Fabl.*, II, 127.)

2 oiseaux, une *hour*, un pit. (1389, *Inv. de Rich. Picque*, p. 56.)

Item, quatre petitez *hauwes* et une grande... (1407, *Bail*, A. N. MM 32, f° 2 v°.)

HOUER, v. a.

Cf. IV, 508a.

HOUILLE, s. f., charbon fossile, appelé communément charbon de terre :

Nos... li chapitles delle plus grande eglise de Liege... avons doneit a ovreir a Henri Nokeal on ovrage de dois voinnettes de *hulhes* et de cerbons. (1315, *Chartes S. Lamb.*, n° 511, A. Liège.)

Ledict charbon et *oille*. (1510, *Accord*, Mém. Soc. Eduenne, 1883, p. 396.)

Terre en laquelle y a charbon de pierre communement appelé *oille*. (1510, *ib.*)

Croc servant a tirer charbon de pierre ou *oille*. (1510, *Acte de Société*, ib., 400.)

Oille de charbon. (11 févr. 1511, *ib.*)

— Houillère :

Comme puis huit ans en ça ait esté trouvee en une montaigne et place pres du villaige dudit Crosot une charbonniere et *oille* a tirer charbon. (1510, *Accord*, Mém. Soc. Eduenne, 1883, p. 395.)

HOUILLERE, s. f., mine de houille :

Il y a des pareilles charbonnieres pres la ville de Liege sur la Meuze, mais le charbon est plus aisé a tirer, ils appellent le charbon ouille et les charbonnieres les *ouilleres*. (GUY COQUILLE, *Œuvr.*, I, 503, éd. 1665.)

HOUILLEUR, s. m.

Cf. IV, 508c.

HOULE, s. f., forte ondulation de la mer :

Hou, uretaque, cap en *houlle!* (RABEL., *Quart liv.*, XX.)

Souvent mis sur le cousté par la premiere *houlle*. (AUBIGNÉ, *Hist.*, I, préf., 6.)

HOULETE, mod. houlette, s. f., bâton de berger au bout duquel est une petite pelle de fer :

J'aim bien Robinet, et il moi ;
Donné m'a ceste panetiere,
Ceste *houlete* et cest coutel.
(A. DE LA HALLE, *Le jeu de Robin et Marion*, p. 350, Coussemaker.)

Holettes portans a leurs cols.
(FROISS., *Poés.*, B. N. 830, f° 282 r°.)

Car de houler est elle dicte *houlette*. (JEH. DE BRIE LE BON BERGER, *Traité de l'estat de bergerie*, sign. DIIII v°, éd. in-8 goth.)

Chargez *hollettes*
De violettes,
Fueilles et fleurs.
(CRETIN, *Chants roy.*, f° 116 v°, éd. 1527.)

Jeunes berjerettes accoutrees de taffetas, portans *olettes* et panetieres. (1533, MERCIER, *Entree du roy François Ier en la ville de Beziers*, Bullet. de la Soc. archéolog. de Béziers, I, 44.)

Palsgrave parait avoir confondu la houlette avec la fronde que les bergers portaient aussi d'habitude :

Fonde, *hollette*. Slynge made in a shepherdes staffe. (PALSGRAVE, *Esclairc. de la lang. franç.*, p. 271.)

HOUPER, v. a.

Cf. HUPER, IV, 529b.

HOUPPE, s. f., assemblage de bouts de fil, de laine, de soie, en touffe, en bouquets :

Sur leurs capiaus trestout se demandent le *houpe*
Et se font les signeurs par derriere le loupe.
(GILLON LE MUISIT, *Poés.*, II, 154.)

Sour cascun pinnel une *houppe* de soie vremelle et assir une bende de bouquerant

de .II. dois de let doree de fin or. (1392-93, *Comptes de Colars Haignes, receveur de Hainaut*, f° 33, A. Nord.)

Une *hope* de fil d'or de saye. (*Procès de Jacques Cuer*, Ars. 2469, f° 75 r°.)

Lequel se print a la *hoppe* de la robe d'icellui Remonte. (1469, A. N. JJ 196, pièce 163; Duc., *Houpeta*.)

Avec deulx *oppes* argentez et une crespe par dessus. (10 oct. 1555, *Authentique des reliques de Ste Agathe en l'église de Taunay*, A. Nièvre.)

Cf. Houppe 2, t. IV, p. 509ᶜ.

HOUPPÉ, adj.

Cf. IV, 509ᶜ.

HOUPPEE, s. f., état de ce qui est en houppes :

Les espandant sur ton front par *houppees*.
(Jultot, *Elegie de la belle fille*, p. 25, éd. 1873.)

HOUPPELANDE, s. f., long vêtement, chaudement doublé, que les hommes mettaient par dessus leurs habits et que les prêtres portent encore par dessus leur soutane :

Une *hoppelande* de brun gris. (1281, dans *Dict. gén.*)

Mon chier seigneur, a vostre vueil
Baillies moy celle *hoppellande*.
(*Mir. de N.-D.*, IV, 250.)

Houspelande. (7 juin 1390, *Reg. du Châtelet*.)

Une *oppelande* longue. (Lundi av. Noël 1392, *Vente de meubles de la mairie de Dijon*, A. Côte-d'Or.)

Une *oppellande* courte. (*Ib.*)

Le taillerez trestout en mantelx et taberdes longues, et aussi en *hopelandes* longues et cortes. (*La Maniere de langage*, p. 384.)

Il s'arma bien et faiticement, et puis une *houpelande* par dessus, et prist son mantiel encore par dessus. (Froiss., *Chron.*, VI, 28, Kerv.)

A trop grant different leur vint de prime face a vestir *houppelandes* de drap de soye, fourrees de menu vair et de gris. (Id., *ib.*, XV, 175.)

Faire une *huppelande* audit Jaquemin le Muisit. (1411, *Tut. de Jaquemin Muisit*, A. Tournai.)

Grande *hupplande*. (1412-28, *Reg. aux test.*, f° 7, A. Douai.)

Une *huppellande* de boin meslet, fouree de ventre d'esquevinesse. (Sept. 1417, *Tut. des enfants Jaquemart du Breucq*, A. Tournai.)

Une *hupplandre* de roge saie. (1431, dans *Bull. de la Soc. Wall.*, VI, 109.)

Huplande. (1450, *Comptes*, Valenc., *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— Sorte de monnaie :

Sept escus d'or, nommez *houpellandes*. (1402, A. N. JJ 157, pièce 61; Duc., *Hopelanda*.)

HOUPPETTE, s. f., petite houppe :

Item pour deux auttres coussins a parge a *houppettes*. (15 oct. 1399, *Exéc. test. de Jehan de Lannoy*, A. Tournai,)

.IIII. grosses de petites lanieres de *houpettes*. (6 janv. 1453, *Exéc. test. de demiselle Jeheine de Latie, v° Bryart*, ib.)

.III. *houpettes* d'or et de soye. (1469, *Fragm. d'un invent. de la trés. de S.-Amé*, A. Nord.)

Avec des croix blanches, et leurs devises parmy, semees de *houppetes* de fil d'or. (J. Chartier, *Chron. de Charl. VII*, c. ccix.)

HOURDAGE, s. m.

Cf. IV, 510ᵇ.

HOURDER, v. a.

Cf. IV, 511ᵃ.

HOURDIS, s. m.

Cf. Hourdeis, IV, 510ᵇ.

HOURQUE, s. f.

Cf. Hurque 1, t. IV, p. 532ᵃ.

HOURVARI, s. m., t. de véner., ruse de la bête qui met le chien en défaut en revenant à l'endroit d'où elle est partie[1] :

Le veneur experimenté apercevant teles ruses et *horvaris*, pour retarder l'impetuosité des chiens, il les rompt. (L. Leroy, *Trad. de la Ven. de Budé*, p. 14, Chevreul.)

Qui ne sçait redresser les chiens a leur defaut,
De faire un *horvari* requester comme il faut.
(Vauq. de la Fresnaye, *Art poét.*, 925, p. 113, Pellissier.)

Qui sçait quester et chasser sans defaut,
Comme abbreger ses *hurvaris* il faut.
(Passerat, *Œuv.*, p. 6, éd. 1606.)

Le droit commencement des chiens courans est de les dresser au lievre, car ils apprennent les ruses et *hourvariz*. (E. Binet, *Merv. de nat.*, p. 7, éd. 1622.)

HOUS, mod. houx, s. m., arbre de la famille des ilicinées, toujours vert, à feuilles luisantes et épineuses :

Tant com *hus* est plus biaus que charmes.
(Chrest., *Cliges*, B. N. 1420, f° 49ᶠ; 4778, var., Foerster.)

... Tint un baston en sa mein
Qui ert grant et gros et de *hos*.
(*Renart*, Br. XI, 114.)

Sans nommer ne ronses ne *hours*,
Ne genes dont on chaufe fours.
(Froiss., *Poés.*, B. N. 830, f° 294 v°.)

Bois de *ous*. (J. G. P., *Occult. merv. de nat.*, p. 226.)

HOUSEL, mod. houseau, s. m., sorte de grande guêtre en cuir contre la pluie et la boue :

Ocreas, *hosel*. (Garl., ms. Bruges 546.) Ms. Lille, *housiaux*.

Vies *housialz* decreves, et sollers por aler.
(*Helias*, B. N. 12558, f° 11ᵈ.)

Et de mes *heusiaux* anciens
Ares grans solers a lians.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 63ᵇ.)

N'ert pas de *hosiaus* estrenee.
(*Ib.*, 21252.)

Et doit avoir le veneur gros *houseaux* et de fort cuir. (Gast. Feb., *Chasse*, Maz. 3717, f° 64ᵇ.)

Un *hozeau*. (*Rom. d'Alex.*, B. N. 17724, f° 306ᵃ.)

Une paire de *haussels*. (1416, B 1532, f° 94 v°, A. Meuse.)

Ung roussin du pris de .xxx. francs, et une paire de *houzelz*. (*Chron. du doyen de Saint-Thibault de Metz*, ap. J. Quicherat, *Procès de Jeanne d'Arc*, V, 322.)

Le ribault m'a robé ung cheval, mon espee, ungs *oseaulx*. (1474, A. N. JJ 195, pièce 1199.)

Oultre plus fault des brodequins, non point des *ouseaulx*, le plus honneste que fere ce porra. (*Marché passé au nom de Louis XI, pour l'érection de son mausolée à Cléry*, ap. Commynes, *Mém.*, III, 339, Soc. Hist. de Fr.)

En son *housel* senestre. (P. Cochon. *Chron.*, VII.)

Et ce pendant avoit chemyné nudz piedz ou avecques ses *ouzeaulx*. (J. d'Auton, *Chron.*, B. N. 5082, f° 189 v°; III, 296, Soc. Hist. de Fr.)

— *Laisser les houseaus* (qque part), y mourir :

Il y *laissa* les *houseaux*. (*Trahis. de France*, p. 170, Chron. belg.)

Si vous n'y *laissez les houseaulx*
Je vueil qu'on me couppe la teste.
(*Act. des apost.*, vol. I, f° 49ᶜ.)

Le peuple facetieusement dit assez souvent que l'on *a laissé les houzeaux* lorsqu'il veut donner a entendre qu'un homme est allé de vie a trespas. Pour lequel proverbe y a une rencontre, qui fut trouvee bonne du temps de Charles VI,... qui nous apprend, ou que deslors ce commun dire que nous tirons des houzeaux estoit en usage, ou paraventure que ceste rencontre fut tant favorisee du peuple, que de la en avant il fut induit de dire qu'un homme *avoit laissé ses houzeaux* quand il estoit decedé. (Est. Pasq., *Rech. de la France*, VIII, xxxviii, p. 734, éd. 1643.)

Cf. IV, 513ᵃ.

HOUSPILLIER, mod. houspiller, v. a., maltraiter en secouant ou en gourmandant :

S'il y a si hardy qui vaille
Vous le verrez bien *houspillier*.
(Greban, *Mist. de la Pass.*, Ars. 6431, f° 240ᶜ.) G. Paris et G. Raynaud, 28820, *respillier*.

Voyant que l'Allemant le voulut *gouspiller*, lasche son pot. (J. d'Auton, *Chron.*, IV, 238, Soc. Hist. de Fr.)

Et le *goussepillerent*, de sorte que ses habillemens mesmes estoient tous a lambeaux. (G. Bouchet, *Serees*, VII.)

Cf. Houcepignier, IV, 507ᵇ.

HOUSSAIE, s. f.

Cf. Houssoie, IV, 515ᵇ.

HOUSSE, mod., v. Houce.

1. L'exemple de *hourvari* que M. Godefroy avait communiqué au *Dict. gén.* comme provenant de la traduction de la *Venerie de Budé* par L. Leroy, est une note de l'éditeur, M. Chevreul. Nous avons donc dû l'écarter. — J. B. et Am. S.

1. et 2. **HOUSSER**, v. a.

Cf. HOUSSER 1 et 2, t. IV, p. 514ª et 514ᵇ.

HOUSSETTE, s. f., serrure de coffre qui se ferme d'elle-même quand on laisse retomber le couvercle.

Lire ici l'exemple inséré sans définition sous HOUCHETTE, IV, 507ᶜ.

HOUSSINE, s. f., baguette flexible :

Sa resne a la main dextre tint, et en l'aultre en lieu de *hussine* tint une verge de fin ambre dont sa mulle faisoit aller. (*Perceval*, fº 191ª.)

Print une *houssine* en la main. (B. DESPER., *Nouv. Recreat.*, I, 100, L. Lacour.)

Petites *oussines* ou vergettes. (*Practique de P. Bocellin*, fº 36 vº.)

HOYAU, mod., v. HOEL.

HUARD, s. m.

Cf. HUART, IV, 517ᵇ.

HUCHE, s. f., grand coffre de bois dans lequel on pétrit la pâte, ou dans lequel on serre le pain ; anc., coffre en général :

Li nouviaus rois de Grece se grans tresors desere,
Nus n'en puet remanere en *huge* n'en soustiere.
(*Rom. d'Alex.*, fº 6ᵇ.)

Il vendit son cheval doze besanz, les quiez il mist en sa propre *huige*. (*Dial. S. Greg.*, p. 37.)

E il porpense de ses deniers en *wiche* sojornanz. (*Sarmons en prose*, B. N. 19525, fº 167 vº.)

Comme un ons meist ses deners en un moster, en une *uiche* qu'il aporta, uns clers embla ces deniers et s'enfoi. (*Liv. de Jost. et de Plet*, VII, 13, § 2.)

Les lettres sont en la *huiche* de la vile. (1271, *Cart. de Provins*, fº 1ª.)

Por le contre partie de l'escrit del arentement requerre en le *huge* des eshievins. (Juin 1286, *Tenure Estasson Havet*, chir., S. Brice, A. Tournai.)

Avez fait seeller les chambres et les *uches* de pluseurs desdiz citoiens. (1334, *Cart. mun. de Lyon*, p. 96, Guigue.)

Une grant *huiche* plate. (1375, *Jurid. de la sale de S. Ben.*, fº 8 rº, A. Loiret.)

Fol large riche est legerement anoienti, car selon la verité la *huche* grant et large si a fons. (*Policrat de J. de Salisb.*, B. N. 24287, fº 89ª.)

A Hugues le mareschaut pour ferrer la charreste et pour faire les bandes, les clos, les hurtons, les happes, les *huces*, les sayes et quatre fretes. (1399, *Compt. de Nevers*, CC 7, fº 26 rº, A. mun. Nevers.)

Pour icelle (somme) estre et mettre en la *heuge* qui est ordonnee pour le dit chainge. (1446, dans *Hist. de Metz*, V, 483.)

Pour une *huge* de banel. (16 fév. 1459-17 mai 1460, *Compte d'ouvrages*, 6ᵉ Somme de mises, A. Tournai.)

Huysche. (1463-4, A 699, A. Loiret.)

— Fig. :

Les utilites de l'estomach sont que il soit *huche* de la viande de tout le cors. (H. DE MONDEVILLE, B. N. 2030, fº 26ᵈ.)

Cf. HUCHE 1, t. IV, p. 518ª.

HUCHER, v. a.

Cf. HUCHIER 1, t. IV, p. 519ᶜ.

HUCHET, s. m.

Cf. HUCHET 1, t. IV, p. 519ª.

HUEE, s. f.

Cf. IV, 521ª.

HUER, v. a. et n.

Cf. IV, 521ᵇ.

HUGUENOT, s. m., calviniste :

Et alloient les enfans criant : Vive les *eiguenots !* (BONIVARD, *Chron. de Geneve*, dans *Dict. gén.*)

Huguenaulx. (11 nov. 1560, *Lettre du comte de Villars*, ap. dom Vaissette, *Hist. du Languedoc*, t. V.)

Certains *huguenaulx* de France. (27 déc. 1562, *Reg. des Consaux*, A. Tournai.)

Les dits protestans furent en ce temps appeles *hugainots*. (*Mémoires de Condé*, an 1559.)

Le nom d'*aignos* que les eglises reformees avoient usurpé. (*Ib.*, p. 638.)

Hugoneau. (MONTLUC, *Regl. s. les relig.*, éd. 1569.)

Le sʳ Caussade, qui m'est fort affectionné serviteur et ancien *huguenot*, me presente une requeste tendant a fin de luy accorder l'entretenement de dix soldats qui sont necessaires pour la garde de sa maison. (24 juill. 1580, *Lett. miss. de Henri IV*, t. I, p. 310.)

— S. f., *huguenote*, petite marmite de terre sans pied ; petit fourneau avec la marmite qu'il reçoit :

Huguenotte a faire cuire la viande. (OUDIN, *Dict.*, 1660.)

— *A la huguenote*, loc., à la manière des huguenots :

Je vis bien *a la huguenote*. (*Lett. miss. de Henri IV*, dans *Dictionnaire des Dictionn.*)

— T. de cuisine, *œufs a la huguenote*, œufs cuits dans du jus de mouton :

Œufs a la huguenote, i. cuits avec du jus d'esclanche. (OUDIN, *Cur. fr.*, p. 275.)

HUGUENOTIQUE, adj., de huguenot :

Le serpent *hugnotique*.
(RONS., *Disc.*, l'Hydre desfaict.)

La cohorte *huguenotique*. (HATON, *Mém.*, an 1568.)

Liberté *huguenoticque*. (ID., *ib.*)

Assemblee *huguenoticque*. (ID., *ib.*)

HUGUENOTISME, s. m., calvinisme :

La dame de Mezencourt avoit promis de quitter l'*huguenotisme* si ce point estoit expres dans la Bible des huguenots. (LESTOILE, *Mém.*, 2ᵉ p., p. 507.)

HUHAU ou **HURHAUT**, interj. dont se servent les charretiers pour faire tourner leurs chevaux à droite :

Dya, dya, *houoih*. (B. DESPER., *Nouv. recreat.*, p. 137, éd. 1561.)

Cf. HURHAU, IV, 530ᶜ.

HUI, adv.

Cf. IV, 522ª.

HUILE, s. f. et m., substance grasse et liquide, d'origine végétale, animale ou minérale, employée pour l'alimentation, la médecine, l'éclairage, les arts, etc. :

Samuel un vessel a *uelie* traist avant. (*Rois*, p. 32.)

Emple un corn de *ulie*. (*Ib.*, p. 58.)

La some d'*ole*, .IIII. d. Uns somiers qui porte *ole*, .IIII. d. (1202, *Péage de Bapaume*, p. 18, Tailliar.)

Clere *œille* en voit sourdre et venir.
(G. DE COINCI, *Mir.*, col. 507, Poquet.)

Vuile est haute chose, sans dote.
(H. D'ANDELI, *Dit du chancelier Philippe*, 210.)

Quar li *eule* a itel nature
Que totes enfermetes cure.
(*Mir. de Sardenai*, 301, G. Raynaud.)

Par requore nostre seignur
K'il enveiast par sa dulçur
Sun angle ki nus aportast
L'*oille* de merci e dunast,
Ki de cel arbre descent fors,
Dunt je peusse oindre mun cors.
(*Evang. de Nicod.*, 1ʳᵉ vers., 1487, A. T.)

Et de cele ymage sourt *oles*
Si le reçoit on en ampoles,
Se mil pelerin i venoient,
De cel saint *oile* asses auroient.
(MOUSK., *Chron.*, 10980.)

Et metes *yeule* sus le cloie. (*Remed. anc.*, B. N. 2039, fº 3ª.)

Dou vin et de l'*euille*. (*Psaut.*, B. N. 1761, fº 7ᵈ.)

Et te donast *oelie* de misericorde. (Ms. Brit. Mus., Egerton 613, fº 17 vº.)

Quiconques est huiliers a Paris, il puet faire *huile* de olives, de amandes, de nois, de cheneviz et de pavoz. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1ʳᵉ p., LXIII, 2.)

De ceste *wyle* sont enoinz cil qui Dieus a fait roys. (LAUR., *Somme*, ms. Soissons 208, fº 50ª.)

Uns toneaus d'*olie*. (1282, *Reg. aux bans*, AB XVIII, 16, nº 578, A. Saint-Omer.)

Œule d'olive. (*Gl. gall.-lat.*, B. N. l. 7684.)

Le sacree *hoisle*. (3ᵉ *p. des cout. de Chart.*, ms. Dijon, fº 23 vº.)

Iulle de suscinan. (*Liv. de Marc Pol*, CLXX, Pauthier.)

La pourveable *vuille*.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, fº 143ᵉ.)

Uelle. (*Horloge de la mort*, B. N. 994, fº 38ª.)

Oyle d'olive. (*Peage de Crespy*, B. N. 11659, fº 4 rº.)

Ilh l'onderat de l'*oyle* de sa misericorde. (J. D'OUTREM., *Myreur des histors*, I, 319.)

Euille. (1362, *Inv. du trés. de Fécamp*.)

Pour *olle* d'olive. (1347, *Recette de G. de Panthegnies*, CC 2, f° 9 v°, A. mun. Valenciennes.)

Par faulte d'y mettre *œille* elle (la lampe) fust estaincte. (CHRIST. DE PIS., *Policie*, Ars. 2681, VII.)

Item pour pluiseurs onguemens, emplastres et *olles* par lui livres. (1406, *Tut. de Jehanne, Trion, Colin et Andruet Despars*, A. Tournai.)

Ouylle de nois. (1446, Archeveché de Rouen, S. Mich., A. Seine-Inférieure.)

Doux yeux tirans *huille* d'un mur.
(MART. D'AUV., *Amant rendu cordelier*, 1515.)

Item a Jehan le Magret, torqeur d'*ole*, pour cent de tourtiaulx d'*ole* de linuys. (1491, *Exéc. test. de Thomas de Turby*, A. Tournai.)

Soixante lotz d'*oeulle*. (1497, *Compt. faits pour la ville d'Abbev.*, B. N. 12016, p. 49.)

Sur chescun tonneau d'*oeille* fait et composé en Tournay. (16 mars 1501, *Reg. des Consaux*, n° 335, A. Tournai.)

Huylle. (*Jard. de santé*, I, 2.)

HUILEMENT, s. m., action d'huiler :

Huilement. An oyling ; a seasoning, annointing, or besmearing, with oyle. (COTGR.)

Cf. OILEMENT, V, 582ᶜ.

HUILER, v. — A., oindre, frotter avec de l'huile :

La ou il estoient empeschez a *huyler* les playes de celuy qui indiscretement avoit parlé. (*Le Triomphe des vertus*, B. N. 443, f° 27 r°.)

— Réfl. :

Il n'est plus question de *s'huyler*, de jouer a la paume. (ORESME, *Œuv. mor.*, f° 99ᶜ, éd. in-fol.)

HUILERIE, s. f., fabrique, magasin, commerce d'huile :

Huilerie. An oyle-celler, oyle-shop, oyle-house ; a roome to keepe oyle in. (COTGR.)

HUILEUX, adj., qui est de la nature de l'huile :

Huileux. Oleosus. (R. EST., éd. 1539.)

Substance *huilleuse*. (JOUB., *Pharmacop.*, p. 254.)

HUILIER, s. m.

Cf. OLIER 2, t. V, p. 592ᶜ.

HUIS, s. m., porte extérieure de maison :

L'ermites se couça et clost son *huis* devant,
Et cil remest ça fors desor l'erbe gisant.
(*Naiss. du Chev. au Cygne*, 1989.)

La damoisele lieve sus :
Si a moult bien barres les *hius*.
(*Parton.*, 3983.)

Quant volt entrer en l'*us* si out le ventre enflé.
(GARN., *S. Thom.*, B. N. 13513, f° 3 v°.)

Li *hus* vus est overz se vus al *hus* butez.
(ID., *ib.*, f° 12 r°.)

Et por ceu ot mestier uns hom qui apparilliez nen estoit k'il a meie nuit haretast a l'*uix* de son amin. (*Serm. de S. Bern.*, 55, 3.)

Quant je ving davant la chapelle si vi l'*ux* overt. (*S. Graal*, B. N. 2455, f° 9 v°.)

Ceste grant pierre dessus l'*uis*
De ce moustier, s'ame n'y truys.
(*Mir. de N.-D.*, I, 112.)

.I. cent et demy de claux qui furent employes a rependre et refaire les dis *wis* et wiques. (20 juin 1404, *Tut. des enfants de Mathieu Cousart*, A. Tournai.)

Et ardoient les *uz* et fenestres. (P. COCH., *Chron.*, c. 29.)

Le dit Charles y allit, tantost apres disner, et hurtet a l'*uix* franchement. (J. AUBRION, *Journ.*, an 1491.)

Me faisant fermer les *huys* de sa dite maison par ses gens. (1527, *Lett. roy.*, ap. Mantellier, *March. fréquent. la riv. de Loire*, I, 453.)

— Fig. :

Pose, sire, guarde a la meie buche, e *us* d'avirunement a mes levres. (*Lib. psalm.*, ms. Oxf., CXL, 3.)

Contre tele langue vo bouche ait *us* et vos oreilles fremures. (J. D'ARKEL, *li Ars d'Amours*, I, 297, Petit.)

Quelque chose que diez au surplus,
Dueil est tousjours la fin, l'issue et l'*us*
Ou tous les faitz amoureux sont concludz.
(AL. CHARTIER, *Deb. des deux fortunes*, p. 578, éd. 1617.)

Demetrius navré d'une flesche a fer barbu fu a l'*huys* de la mort. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10512, X, I, 5.)

— *A huis ouverts*, les portes ouvertes, en public :

En ce temps, les proces criminels se jugeoient *a huis ouverts* et en plaine audience, en presence du prisonnier. (N. DU FAIL, *Cont. d'Eutrap.*, I, 51, Hippeau.)

— Fig., *a huis ouvert*, ouvertement, manifestement :

La mutation de religion qui advint *a huis ouvert* sous l'un et l'autre de ces deux princes. (PASQ., *Rech.*, I, VII.)

C'estoit a parler françois entreprendre *a huys ouvert* sur nos anciens privileges. (ID., *ib.*, III, XI.)

— *A huis clos*, la porte fermée, sans témoin, sans public :

Principalement de ce langage affiné dont les femmes, *a huis clos*, et en se desacoustrant au soir, savent depescher toutes choses. (N. DU FAIL, *Cont. d'Eutrap.*, I, 85, Hippeau.)

— La maison même :

J'appercoy de son *huys* la porte,
Sydrac, allons jusques a la.
(*Act. des apost.*, vol. II, f° 152ᵈ.)

— Porte quelconque :

Trois aumaires ayant chacune deux *huich*, une aultre aumaire a un *huich* seul, et pardessus ce deux aumaires sur la table a ung *huich*. (1589, *Compt.*, f° 272 v°, A. mun. Lille.)

— Ouverture :

Dore en avant, a tous jours, les dittes yauwes isteront par ledit trau et l'*ui* dou dit muret. (18 juillet 1358, Chir., A. Tournai.)

Cf. HUIS 1, t. IV, p. 523ᶜ.

HUISSERIE, s. f.

Cf. IV, 524ᵇ.

HUISSIER, s. m., officier chargé d'introduire chez un prince, un haut fonctionnaire :

A Loys le Morienne, *wissier* de salle. (Août 1446, rôle, *Trésorerie des comtes de Hainaut*, A. Mons.)

— Officier de justice chargé de signifier les actes de procédure :

Greffiers, *huissiers*, secretaires. (N. DU FAIL, *Cont. d'Eutrap.*, I, 30.)

— Office particulier de la cour des comtes de Flandre :

Comme nostre chiere dame et mere Margherite, jadis comtesse de Flandres et de Haynaut, fait une eschange a Mons. Baudoin de Bailleul qui fu, liquels fut *huissiers* heritables de Flandres en teil maniere que elle li donast a lui et a son hoir le mareschaucie de Flandres a tenir heritablement pour l'uisserie qu'il tenoit devant dite. (1282, *Cartul. de Namur*, Mon. pour servir à l'hist. des prov. de Namur, Hainaut et Luxemb., I, 89.)

— *Huissier d'armes*, officier chargé en campagne de certains services près du roi :

Huissiers d'armes fu jadiz noble estat
A court royal, dont l'en ne fait plus compte.
(EUST. DESCH., *Poés.*, V, 253.)

Et finablement non obstant tous les mandemens de la damoisielle de Flandres et les commandemens faicts par les *wissiers d'armes* de rendre lesdits prisonniers supz paynes indictees aux desobeyssans, tout fust vain et sans fruict. (J. NICOLAY, *Kalendr. des guerr. de Tournay*, De la division de la ville de Saint-Amand, etc.)

Cf. HUISSIER 3, t. IV, p. 525ᵇ.

HUIT, adj.

Cf. OIT 1, t. V, p. 589ᶜ.

HUITAIN, s. m.

Cf. OITAIN, V, 590ᵃ.

HUITAINE, s. ., nombre de huit ou environ :

Uitaine. (*Dial. de S. Grég.*, ms. Evreux, f° 89ᵃ.)

Quiconques est del mestier devant dit, il doit chascun an au roi .VI. d. aus fers le roy, a paier au[s] *huitenes* de Penthecoste. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1ʳᵉ p., XV, 3.)

Par trois *huictenes*. (1337, A. N. JJ 71, f° 1 r°.)

Et, pur ce, ont esté appiellez aux drois de le ville de .VIII. jours en .VIII. jours, par trois *witainnes*, et le quarte d'abundant. (4 sept. 1385, *Reg. de la loi*, Banit pour homichide, A. Tournai.)

HUITIEME, adj.

Cf. OITISME, V, 591ª.

HUITIEMEMENT, adv., en huitième lieu :

Huittiesmement. (J. PELLETIER, *Arithm.*, f° 77 v°, éd. 1552.)

HUITRE, s. f., mollusque acéphale marin, à coquille bivalve :

Car ne prisent le mude la montance d'une *oistre*.
(JEH. DE MEUNG, *Test.*, 1167.)

Moules ne *hoistes*. (1270, *Reg. aux bans*, AB xviii, 16, n° 314, A. Saint-Omer.)

Sans nature ne peult pas croistre
Dans la mer la plus petite *oistre*.
(J. DE LA FONT., *la Font. des amour. de science*, 237, Méon.)

3 cents de *ytres*, 3 s. 9 d. (1456-57, *Compte*, E 56, f° 10, A. Maine-et-Loire.)

Fleuve tres fertile de poissons et abondant de *ostres*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10512, X, v, 1.)

Huit tonneaulx d'*oustes*. (1496, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Oustres. (1523, *ib.*)

Les *oystres* se ouvrent et senclosent eulx mesmes. (PALSGRAVE, *Esclairc. de la lang. franç.*, p. 533.)

Un *huystre* ou *ouystre*. (1604, *Trium ling. dict.*)

Selon le cours et decours de la lune, les *ouystres* et poissons armez d'escailles et fermez dans leurs bouettes, croissent et decroissent en chair. (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 173, éd. 1622.)

— Fig. et grossièrement, crachat :

La roupie leur pend au nez : ne font que cracher des *huitres*. (*Hist. maccar. de Merlin Cocc.*, VII.)

HUITRIER, adj. et s.

Cf. OISTRIER, V, 589ᶜ.

HUITRIERE, s. f., lieu où se trouve un banc d'huitres :

Huitriere. (CH. EST., dans *Dict. gén.*)

HULOTTE, s. f., chouette noire :

Les *hulotes* et les arondeles. (LE FEVRE D'EST., dans *Dict. gén.*)

Hulotte. A madge howlet; or a small kind of hairy-legd, and rough-footed owle, which hath stiking out on erther side of per head, a little tuft of feathers. (COTGR.)

HUMAIN, adj., qui concerne l'homme, qui appartient à l'homme en général :

Que querez ci ? Ce est enfers,
Ce nen est pas *humains* convers.
(*Eneas*, 2515.)

Mes qi l'*umein* sanc espandra,
Bien saiches qe li sans de lui
Sera espanduz par envi.
(EVRAT, *Genese*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 306, 7.)

Deus le garisse, l'*umainne* criator.
(*Aspremont*, B. N. 2495, f° 133 r°.)

Humaine forme prist.
(GERV., *Best.*, Brit. Mus., add. 28260, f° 85 v°.)

Homaine creature.
(*Delivr. du peup. d'Israel*, ms. du Mans, f° 38 r°.)

Si done certenniteit ferme et estable des *humaenes* ovres. (Trad. du XIIIᵉ s. d'une charte de 1196, *Cart. du val S.-Lambert*, B. N. l. 10176, f° 30ᵈ.)

S'*umains* hons les pooit prisier.
(G. DE CAMBRAI, *Barlaam*, 48.)

Omaing linatge. (CAUM., *Voy. d'oultr.*, p. 29.)

— Qui montre de la sympathie pour les hommes :

Si bon signor ne si *humain*
N'avront jamais, si comme il dient.
(*Escoufle*, 174.)

— Par pléonasme, mortel :

... Onques mais homme *humain*
N'ot si grant honte sans raison.
(*Mir. de N.-D.*, I, 296.)

Une femme *humaine* conme toy et moy. (*Ib.*, III, 138.)

— S. m. pl., les hommes en général :

Vierge ou Dieu prist umain corps,
Vous doivent tout li *humain*
Gracier et soir et matin.
(*Mir. de N.-D.*, I, 89.)

Cf. IV, 526ᵇ.

HUMAINEMENT, adv., d'une manière humaine :

De quoy il ne pourroit presque, *humainement* parlant, qu'il ne s'ensuivist un fort bon effect. (J. CHARTIER, *Chr. de Charl. VII*, CCLXVI.)

En les traictant le plus *humainement* et benignement que faire porroient. (EST. MEDICIS, *Chron.*, I, 168.)

— Charnellement :

Vous lui avez trop fait d'honneur,
Quant vous, qui estes son seigneur,
L'avez congnue *humainement*.
(*Mist. du Viel Test.*, I, 347.)

Cf. IV, 526ᵇ.

HUMANISER, v. — A., revêtir de la nature humaine.

— Réfl., prendre la nature humaine :

Dieu, fils de Dieu, prestant la main a notre extreme besoin, s'*humanisa*, s'incarna et souffrit la mort en nostre faveur. (MONT., *Trad. de la theol. natur. de R. Sebonde*, p. 374, éd. 1581.)

— *Humanisé*, p. passé :

Qui auroit appris a ces hommes la mort du verbe eternel *humanisé*. (F. HEDELIN, *des Satyres*, p. 145.)

HUMANISTE, s. m., celui qui enseigne ou étudie les humanités :

Pontan, ce grand *humaniste*. (CL. GRUGET, *Div. leç. de P. Messie*, dans *Dict. gén.*)

Tybere, qui pour se faire paroistre grand *humaniste*, employa toute son estude a la grammaire. (N. PASQ., *le Gentilh.*, p. 277.)

HUMANITÉ, s. f., la nature humaine :

Por ce que li homme le vist dez oeilz du corpz en son *humanitey* et l'ame le veist en sa deitey. (LAURENT, *Somme*, ms. Troyes 751, f° 81 r°.)

Humanité a ceste mort vous livre
Ou vous regnez.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 25460.)

— Biens profanes, choses du monde :

En fuiant la decepcion
Qui est es fausses vanitez
Des temptables *humanitez*.
(*Mir. de N.-D.*, III, 9.)

— Sentiment actif de bienveillance pour tous les hommes :

Ce seroit contraire chose a *humanité* que l'en lessast tous jours cors d'homme en prison pour dete. (BEAUMAN., *Coul. de Clerm. en Beauv.*, ch. LI, mss. B. N. 24060, et Beauvais, Am. Salmon.)

— Aumône :

Se faisoit on as povres asses d'*umanitee*.
(GILLON LE MUISIT, *Poés.*, II, 18, 12.)

Cf. IV, 526ᵇ.

HUMBLE, adj., qui a de l'humilité ; anc., affable :

Les lermes et la contenance
A toz jorz an sa remanbrance,
Qu'ausi vint devant li plorer,
Con s'il la deust aorer,
Humbles et sinples a genouz.
(CHREST., *Clig.*, 4365.) Var. : *omles, humles, hombles.*

Humles et doz a trestoz vos amis.
(*Loh.*, ms. Montp., f° 184ᵈ.)

E d'altrui femme ki parole
Est feinte e dolce e *humle* e mole.
(SAMS. DE NANT., *Prov. Salom.*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 150, 22.)

Humble doiz estre et debonere,
Se tu veuz d'amors a chief trere.
(*Clef d'amors*, 2877.)

— Substantiv. :

E le *humle* veit. (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambr., CXXXVII, 6.)

Le buen, le bel, l'*umele*, le pros.
(*Parton.*, 6983.)

— Par formule de modestie :

Jaquemes de Dour, par le grasce de Diu *humel* abes del eglise S. Jehan en Valenchiennes. (1337, *Recueil de pieces sur les droits, privileges et histoire de Valenciennes*, ms. Valenciennes 535, f° 81 r°.)

Humelle abbeesse de l'abbeye de Flines. (8 août 1358, *Cart. de Flines*, DLXIII.)

Nous soers Marie, *hummle* abbesse del abbeye de Flines. (9 avr. 1388, *ib.*, DCXCVII.)

L'ancienne langue employait aussi une forme savante, *humil, humile :*

Frans et castes, *humilz*, et nez. (*De saint Bonet*, B. N. 423, f° 102ª.)

Car je sui debonaires et *humilz* de cuer. (*Vie Ste Consorce*, B. N. 818, f° 304 v°.)

Destrui li superbe et hausse li *humile*. (AIMÉ, *Yst. de li Normant*, Invocation.)

Ce qui pres toy me rend bas et *humile*.
(CL. MAR., *Rond.*, à un Poët. fr., p. 343, éd. 1596.)

HUMBLEMENT, adv., d'une manière humble :

Vers Sarrazins reguardet fierement,
E vers Franceis *humle* e dulcement.
(*Rol.*, 1162.)

Si je neient *humelement* senteie. (*Lib. Psalm.*, ms. Oxf., CXXX, 3.)

Humelement de cuer a Jhesu reclamé,
K'il en aide soit Olivier, son privé.
(*Fierabras*, 768.)

Tres *humblement* s'agelongne.
(*Vie Ste Marg.*, B. N. 19525, f° 14 r°.)

Homblement.
(*Vie S. Thom.*, B. N. 902, f° 134 r°.)

En Deu se met, qui est poissant,
A la curt vait sa cruz portant
Mult *ou[m]blement.*
(*Vie de S. Thomas*, 541, var., ap. Michel, *Ducs de Norm.*, III, 479.)

Seint Thomas graces en rent,
E pus li dist mult *oumblement*
Cum a seingnur.
(*Ib.*, III, 622, col. 1.)

A Caunterebire, est de iluc alé;
Cum veit le eglise, decent a pié
Mout *ou[m]blement.*
(*Ib.*, III, 625, col. 2.)

Unblement.
(Gaut. de Coinci, *Mir.*, ms. Brux., f° 7°.)

Honblemant. (*La Pass. du roi Jhesu*, Ars. 2501, p. 111b.)

Si se tint molt *umlement*, et molt ama les povres et lor fist molt de biens. (*Li contes dou roi Flore et de la bielle Jehane*, Nouv. fr. du XIII° s., p. 149.)

Et vivre a pais et *omblement.*
(*Por chatoier les orgoilloz*, Brit. Mus., add. 15606, f° 122b.)

Et lavas leur pies *humlement.* (*Les Heures de la crois*, ms. Cambrai 88, f° 68 v°.)

Humlement. (XIV° s., *Serm. lat.-fr.*, ms. de Salis, f° 128 r°.)

Unblement. (1309, A. N. JJ 45, f° 13 r°.)

Humblement. (*Ib.*, f° 144 v°.)

Umblement.
(*Fauvel*, B. N. 146, f° 17 v°.)

Si prie et suplie *humelement* et de cœr qu'il voellent ratefyer, confermer et aprover. (1347, *Test. de Rob. de Nam.*, Arch. Valenciennes.)

L'ancienne langue employait aussi une forme *humiliment, humilement, humilment*, formée directement sur *humil* [cf. Humble]:

Mult li a preié *humilment*,
Qu'il le laissast entrer dedenz.
(*Lég. de Théoph.*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 465, 30.)

Requiert *humilment* et devotement. (Vers 1290, *Petit. de l'abbé de Bonlieu*, coll. Breq., 2, B. N.)

Saintement et *humiliment.* (XIII° s., *Serm.*, ms. Poit. 124, f° 21 v°.)

Saintemant et *humilemant.* (*Serm.*, ms. Metz 262, f° 46a.)

Avons supployé *humilment.* (1314, A. N. P 1400¹, pièce 849.)

Requerant *humillemant.* (27 sept. 1393, *Mahaut, dame de Valangin*, Neuchâtel, n° 4, A. du Locle.)

Cf. Humeliement 2, t. IV, p. 527c.

HUMECTANT, adj., qui humecte les organes :

Remedes *humectans.* (Paré, *Œuv.*, XI, VI.)

— Qui rafraichit :

Fraischeur *humectante.* (Joub., *Err. pop.*, 2° p., ch. X.)

HUMECTATION, s. f., action d'humecter.

Cf. Humectacion, IV, 527a.

HUMECTER, v. a.

Cf. Humetter, IV, 528b.

HUMER, v. a., aspirer pour avaler :

Alez *humer* vos broues. (1346, *Explicit du Breviloquium de J. de Walleis*, ms. Saint-Omer 622.)

— Absol. :

Au let boivre a mis sa pensee;
Tybert durement *hume* et boit.
(*Ren.*, Br. XIV, 76.)

Quant j'ay ung double ou deux, je *hume.*
(*Act. des apost.*, vol. I, f° 106a.)

— Absorber :

Par foi! il cuidoit que je fusse
Si povres que je riens n'eusse;
Mais du sien asses *humerai*
Et as compaignons en donrai
Tant que riens ne m'en demour[r]a.
(*Du Garç. et de l'aveugle*, B. N. 24366, p. 245a.)

— Fig. :

La malice *hume* la pluspart de son propre venin, et s'en empoisonne. (Mont., III, II, p. 13, éd. 1595.)

HUMERAL, adj., de l'humerus :

Il faut coupper la veine *humeralle.* (Tagault, *Inst. chir.*, p. 61.)

HUMEUR, s. m. et f., substance liquide ou demi-liquide qui se trouve dans un corps organisé :

Que toz li sancs e les *homurs*
Li espandirent par le cors.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 26441.)

Les *humors.* (Brunet Latin, p. 106.)

— *Les quatre humeurs*, celles qui influent d'une manière notable sur la santé :

Cascuns cors humains est fais de .IIII. *humeurs* et selonc ses humeurs ont ils diverses meurs : sanc, fleume, et rouge cole et melancolie. (*Rem. pop.*, § 1, Am. Salmon, dans *Etudes rom. déd. à G. Paris*, p. 254.)

Les quatre humours, c'est asavoir colre, sang, fleume, malencolie. (*La Maniere de langage*, p. 383.)

— Ces humeurs considérées comme viciées et comme causes de certaines maladies :

Toilt fevre e mal[e]s *umurs.*
(*Lapid. de Marb.*, B. N. 14470, f° 16 v°.)

— Fig. et par extens. :

Jusqu'a ce que nous voyons les *humeurs* de ce pays mieulx rassises et quelque meilleure esperance d'entretenement de paix. (25 avril 1578, *Lett. miss. de Henri IV*, t. I, p. 170.)

— Tempérament, caractère :

Vous estes amoureux, et tellement animé de cest *humeur* amoureux, que tout vieillard que vous estes ne pouvez vous tenir que ne juchiez sur quelques jeunes et affriquees amourettes. (Cholieres, *Apres disnees*, f° 282 v°, éd. 1587.)

Cf. Humeur 2, t. IV, p. 528b.

HUMIDE, adj., qui tient de la nature de l'eau :

Juppiter est par qualité
Chault et *humid*, c'est la nature,
Mars chault et sec outre mesure.
(*Myst. S. Christofle*, sign. A 3 r°.)

— Imprégné de vapeurs aqueuses :

Quasi toutes isles sont voulentiers plus *humides* et plus chauldes ou de plus grande tepeur que les terres voisines. (*Perceforest*, vol. I, f° 1 v°, éd. 1528.)

Dessus l'*humide* verdure.
(J. Du Bellay, *Œuv.*, III, f° 80 v°, éd. 1569.)

HUMIDEMENT, adv., d'une manière humide ; dans un lieu humide :

Sang pur et *humidement* chaud. (Dampmart., *Merv. du monde*, f° 76 r°.)

HUMIDITÉ, s. f., qualité de ce qui est humide :

Umidité. (Brun de Long Borc, *Cyrurgie*, ms. de Salis, f° 18b.)

HUMILIANT, adj.

Cf. Humeliant, IV, 527c.

HUMILIATION, s. f., action d'humilier :

L'*humiliation* que cheaux de Trect avoient fait a monsangneur a Thoren. (J. de Stavel., *Chron.*, p. 466.)

Humylyation. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles, 2°.p., sec. copie, f° 33 v°.)

HUMILIER, v. — A., rendre humble :

Jeo *humiliowe* en jeunie la meie aneme, e la meie oreisun a men sein repairera. (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambr., XIV, 4.)

Vers aus *humilia* sun sens.
(*Brut*, ms. Munich, 1034.)

— Réfl., se rendre humble, s'abaisser :

Envers le povre *te* dois *humelier*,
Et si lor dois aider et conseillier.
(*Coronem. Loois*, 182, var.)

La fleur d'umilité polie
Lies est quant vraiz cuers *s'umilie.*
(*Mir. de N.-D.*, II, 38.)

Cf. Humelier, IV, 528a.

HUMILITÉ, s. f., vertu qui nous donne le sentiment de notre faiblesse et de notre insuffisance, qui nous fait concevoir de bas sentiments de nous-mêmes :

Per sua grand *humilitad.*
(*Passion*, 25.)

Humilitiet oth per trestoz.
(*S. Léger*, 36.)

Tant li prierrent par grant *humilitet*.
(*Alexis*, XIe s., str. 6^a.)

Humilité tes bastons loe
Et ort orguel dampne et desloe.
(RENCLUS, *Carité*, CVII, 7.)

T'*umilitez* et ta simplece.
(GEFF., .VII. *estaz du monde*, B. N. 1526, f° 108^b.)

L'*umeletez*. (*Riule S. Beneit*, B. N. 24960, f° 11 r°.)

Cf. HUMELITÉ, IV, 528^a.

HUMORAL, adj.

Cf. IV, 529^a.

HUMORISTE, s. m., celui qui est d'humeur hargneuse :

On dit aussi en termes escorchez : c'est un *humoriste*, en un mot, il est capricieux. (H. EST., *Nouv. lang. fr. ital.*, I, 287.)

HUNE, s. f., plate-forme établie au sommet d'un mât, qui la traverse :

Le tref windé tresk'a la *hune*.
(*Vie de saint Gilles*, 902.)

Sur ledit bollewerc estoient trois mas et sur chascun mas une *hune* comme a une karacque. (*Trahis. de France*, p. 195.)

1. **HUPPE**, s. f., oiseau de la grosseur d'un merle, qui a une petite touffe de plumes sur la tête :

Huppe oisel apellum.
(PH. DE THAUN, *Best.*, p. 119.)

De *huppe* nous font torterele.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 28^b.)

Li faon de le *hupe*. (RICH. DE FOURN., *Best. d'amours*, ms. Dijon 299, f° 29^b.) De la *huple*, p. 43, Hippeau.

Cf. DUPPE, II, 783^b.

2. **HUPPE**, s. f., touffe de plumes sur la tête de certains oiseaux ; par extens., houppe :

Huppe de froc. (RAB., *Quart liv.*, XXVII.)

Cf. DUPPE, II, 783^b.

HUPPÉ, adj., qui porte une huppe :

... Prins as les chaux passans,
Les espandant sur ton front par houppees,
Qui t'ont rendu semblable a choues *huppees*.
(F. JULYOT, *Elegie de la b. fille*, p. 25, éd. 1873.)

— Fig. et fam., haut placé :

Elle qui souvent en avoit vaincu des plus saiges et plus *hupez*. (*Traicté de Salomon*, ms. Genève 165, f° 210 r°.)

Doux yeux tournans comme la lune,
Dont les plus *huppes* crient helas,
Sy ne fournissent de pecune.
(MART. D'AUV., *Amant rendu cordelier*, 1561.)

Le proverbe, abattre l'orgueil des plus houpez, quand c'estoyent clercs : ou *hupez*, quand c'estoyent gens de guerre portans plumes... (FAUCHET, *de l'Orig. de la lang. et poes. franç.*, I, 4.)

HURE, s. f.

Cf. IV, 530^b.

HURLEMENT, s. m., action de hurler :

Li dol, li brait, li *uslement*
Que par France faiseit la gent.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 22746.)

L'*ulement* du lou. (*Serm. de Maurice de Sully*, B. N. 24838, f° 46 r°.)

Les criz, ne les brez ne les *uilemanz* qui la estoient. (*Vie et mir. de plus. s. confess.*, Maz. 1716, f° 24^b.)

Grant plor et grant *hulement*. (*Les quatre Evangel.*, B. N. 12581, f° 234 r°.)

Et divers gemissemens,
Hullemens.
(EUST. DESCH., *Poés.*, II, 298.)

Le grant effroy, et vacarme principal provient du dueil et *ulement* des diables. (RAB., *Tiers livre*, XXIII, éd. 1552.)

HURLER, v. — N., pousser des hurlements, en parlant du loup, du chien :

Renart qui ot les lous *oller*
Ses conpaignons prist a haster.
(*Ren.*, Br. VIII, 385.) Var. : *huller*, *huler*, *hurler*, *urler*, *uler*.

Li chiens famis vait al mengier *oullant*.
(J. DE GRIEV., *Chans.*, ms. Sienne H. X., f° 42^a.)

— Plaisamm. :

Au feu, au feu, nostre puy brule,
Nostre chien brait, nostre asne *hule*,
La charrue va devant les beufs.
(J. A. DE BAIF, *Mimes*, l. III, f° 25 v°, éd. 1594.)

— Par extens., en parlant de l'homme, pousser de grands cris par l'effet de la colère, de la douleur, etc. :

Ausi li prist talant d'*usler*
Cume fist a dan Isengrin.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 16165.)

Et Turs et Sarrazins et glatir et *uler*.
(*Fierabras*, 3797.)

Cil chati braent et crient et *ulent* comme lous.
(*Poignes d'enfer*, Brit. Mus., add. 15606, f° 86^c.)

— Par personnification :

La mer brasse ecume de fureur,
Un bruit grondant *hulle* par les rivages.
(J. A. DE BAIF, *Antigone*, III, 2.)

— Par antinomie :

Haro ! de joye vueil *uller*.
(*Mir. de N.-D.*, I, 136.)

— A., crier après :

Doit avoir .I. galon de bevrage a la Typhaine por *huler* les bues, et si les bues qui auront treit a la carue quand le dit Guillaume menra et conduira, sont tuez et despenduz au maner de Bouquelon, il en doit avoir demi le col. (*Jurés de S.-Ouen*, f° 110 r°, A. Seine-Inférieure.)

On les *hurloit* et maudissoit si on les voyoit estriver a recevoir la mort. (MONT., II, XXIII, p. 453, éd. 1595.)

HURLUBERLU, s. m., personne extravagante :

Je vous jure, mon grand *hurluburlu*, que si autrement ne m'aydez a la solution du probleme susdit... (RAB., *Cinq. liv.*, prol., éd. 1564.)

Et sainct *hurluburlu*, dist frere Jean. (ID., *ib.*, XV.)

Hurlu berlu tout est confus.
(J. A. DE BAIF, *Mimes*, l. II, f° 67 v°, éd. 1597.)

HURON, s. m.

Cf. IV, 532^a.

HUTTE, s. f., petite cabane grossièrement faite de bois, de branchages, de paille, de terre ; loge d'oiseleur :

Ung petit groing prins a la *hute*
Ce soir me donra somme toute.
(*L'An des .VII. dames*, p. 81, Ruelens et Scheler.)

HYACINTHE, s. f., jacinthe (fleur et pierre précieuse) :

Racine de *hyacinte* beue. (J. DES MOULINS, *Matthiole*, sign. *** 3^a, éd. 1572.)

HYALIN, adj.

Cf. IALIN, IV, 537^a.

HYDRAGOGUE, adj., qui a la propriété d'évacuer la sérosité :

Les medicamens *hydragogues*. (PARÉ, VI, 12.)

HYDRAULIQUE, adj., qui se meut, joue par l'eau conduite en des tuyaux :

Celuy Gillebert par art magique feist des orgues *ydraulicques* qui par violence d'eaue chaude se emploient de vent et sonnoient moult doucement. (BOUCHARD, *Chron. de Bret.*, f° 72e, éd. 1532.) Impr., *ydranlicques*.

Instruments *hydrauliques*. (LE BLANC, *Trad. de Cardan*, f° 277 v°.)

HYDRE, s. f., serpent fabuleux à sept têtes :

Une beste est *idres* clamee.
(GERV., *Best.*, Brit. Mus., add. 28260, f° 89^b.)

HYDROCELE, s. f., tumeur du scrotum, des enveloppes du testicule ou du cordon des vaisseaux spermatiques :

L'hydropisie particuliere aux bourses est nommee *hydrocele*. (PARÉ, VI, 11.)

HYDROCEPHALE, s. f., hydropisie de la tête :

Vuider *hydrocephales*. (PARÉ, *Introd.*, 2.)

HYDROGRAPHE, s. m., celui qui est versé dans l'hydrographie :

Tant de ceulx qui ces deux mers journellement navigent... qu'aussi des *hydrographes*. (A. MIZAULD, *Mirouer de l'air*, p. 77, éd. 1548.)

HYDROGRAPHIE, s. f., description des eaux éparses à la surface du globe ; et partic. de la mer :

La geographie et *hydrographie*. (ORONCE FINÉ, *Sphere du monde*, ep. au roi, éd. 1551.)

HYDROGRAPHIQUE, adj., qui a rapport à l'hydrographie :

Selonc l'art et usage *hydrographique*. (ORONCE FINÉ, *Sphere du monde*, f° 58 r°, éd. 1551.)

HYDROMEL, s. m., breuvage fait de miel dissous dans l'eau :

Ydromelle. (*Jard. de santé* p. 80.)

HYDROPHOBIE, s. f., horreur de l'eau et de tous les liquides ; la rage :

(L'espicier) qui fu ydroforbique et morut de *ydroforbie* dedans huit jours. (H. DE MONDEVILLE, *Cyrurg.*, B. N. 2030, f° 92ᵃ.)

Idroforbie est une passion melancolique par laquelle les gens redoubtent eaue nette et le son de eaue. (B. DE GORD., *Pratiq.*, I, 16.)

HYDROPHOBIQUE, adj., relatif à l'hydrophobie.

— Atteint d'hydrophobie :

L'omme est fait *ydroforbiques* sans aucunes morsures et sans aucune lesion de cause extrinseque. (H. DE MONDEVILLE, *Cyrurg.*, B. N. 2030, f° 89.)

HYDROPIQUE, adj. et s., celui qui est atteint d'hydropisie :

Cis maus don n'est il *ydropites*.
(CHREST., *Cliges*, 3085.)

Li hons, ki est drois *ytropiques*,
Est tos jors enflez et tisiques.
(*Dolop.*, 1511.)

Languissans e *ydropice*.
(*De S. Laurent*, 306, Söderhjelm.)

Eutropikes ert devenus.
(*Le Vescie a prestre*, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, III, 106.)

Ausi demande l'en de l'*itropique* se il est sains. (*Digestes*, ms. Montpellier 47, f° 256ᵈ.)

Ytropique. (GUIART, *Bible*, Luc, ms. Ste-Gen.)

Idropique. (*Cyrurgie Albug.*, ms. de Salis, f° 111ᵇ.)

— Produit par l'hydropisie :

Par enfleure *ydropicque*.
(*Act. des apost.*, vol. II, f° 216ᶜ.)

Enfleure *hydropique*.
(N. RAPIN, *Œuv.*, p. 95.)

— S. f., anc., hydropisie :

Je sai bien garir *idropique*,
Si sai garir de l'artetique.
(CHREST., *Cliges*, 3023.) Var. : *dropique*, *itropique*, *ydropique*.

HYDROPISIE, s. f., accumulation de sérosité dans une partie du corps (cavité ou tissu cellulaire) :

Fevre tolt e *idropisie* (la jaspe).
(*Lapid. de Marb.*, B. N. l. 14470, f° 9 r°.)

Cil dit bien ki dit k'envie
Est semblanz a *ytropisie*.
(*Dolop.*, 1509.)

Idropysie. (*Vie Ste Claire*, B. N. 2096, f° 11ᶜ.)

Une espece de *ydropesie*. (*Frag. d'un liv. de medecine*, ms. Berne 95, f° 9 v°.)

Les aus et le chitaon batuz ensemble et uses garissent de *ytropisse*. (*Liv. de fisiq.*, ms. Turin, f° 4 r°.)

Il morut d'une maladie qui est nommee *ydropisie*. (*Chron. des rois de Fr.*, ms. Berne 607, f° 74ᶜ.)

Hydropesie. It. La hydropesia. Esp. La idropesia. (JUN., *Nomencl.*, p. 363.)

HYENE, s. f., quadrupède de l'Asie et de l'Afrique qui a beaucoup de rapport avec le loup :

Une beste mauvese et orde,
Qui a non *yenne* en grezeis,
Ne la sai nommer en franceis.[1]
(GUILL., *Best. divin*, 1501.)

Hyene.
(GERV., *Best.*, Brit. Mus., add. 28260, f° 90ᵃ.)

HYGIENE, s. f., partie de la médecine qui traite des règles à suivre pour la conservation de la santé :

Hygiaine ou diaitetique. (PARÉ, *Introd.*, 3.)

HYMEN, s. m., membrane qui ferme partiellement le vagin chez les vierges :

Hymen ou pannicule virginal. (PARÉ, I, 34.)

HYMENEE, s. m., divinité qui préside au mariage ; mariage.

Hymenee. (1559, CL. DE BUTTET, dans *Dict. gén.*)

HYMNE, s. m. et f., t. d'ant., poème en l'honneur des dieux ou des héros :

Commençoit l'*ine*
Et tous les autres responnoient.
(*Fab. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 130ᵃ.)

— Cantique en l'honneur de Dieu :

Graces randent, *hyne* hont chantee.
(*Passion*, Brit. Mus., add. 15606, f° 61ᵃ.)

Graces rendent, l'*ingne* ont chantee.
(*Ib.*, ms. Saint-Brieuc 112, f° 48ᵇ.)

En salmes et en *ymes*. (*Serm. de S. Bern.*, 71, 5.)

Hygne.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Brux., f° 20ᶜ.)

Il n'est chanz ne deschanz, biau diz, loonge [n'*igne*
Qu'en tes chambres la sus saint et saintes ne [chantent.
(*Ave Maria*, B. N. 23111, f° 326ᵃ.)

Antiennes et psalmes et *hymgnes*.
(J. LE MARCHANT, *Mir. de N.-D. de Chart.*, p. 41.)

Sains Brandains descendi et commencha a canter l'*isne* des trois enfans dusques en le fin. (*De saint Brandainne le moine*, p. 82, Jub.)

Chanter les *ignes*. (*Chron. de Fr.*, ms. Berne 590, f° 13ᶜ.)

Chantant *ympnes* et cantikes. (J. D'OUTREM., *Myreur des histors*, V, 235, Chron. belges.)

En chantant *himpnes*, respons et oraisons. (1376, *Grands jours de Troyes*, A. N. X¹ᵃ 9182, f° 178 r°.)

Les *hignes*. (1415, *Liv. des us. de l'egl. de Rennes*, A. chap. Rennes.)

Les *huignes*. (*Ib.*)

Hympn, *hymne*. (1464, J. LAGADEUC, *Cathol.*)

... Chantans motez et *hympnes*,
Avec choros, psalterions, bucynes.
(J. MAROT, *Poème inéd.*, p. 97, Guiffrey.)

Hinne.
(MAGNY, *Amours*, f° 31 r°, éd. 1573.)

HYOIDE, adj., se dit de l'os situé entre la base de la langue et le larynx :

Hyoïde. (PARÉ, IV, II.)

HYPALLAGE, s. f., figure de style par laquelle on attribue à un mot ce qui convient à un autre :

La figure d'*hypallage*. (VIGENERE, *Traité du feu*, dans *Dict. gén.*)

HYPERBATE, s. f., figure de rhétorique, syn. de *inversion* :

Hyperbate. (VIGENERE, dans *Dict. gén.*)

HYPERBOLE, s. f., figure de rhétorique qui consiste à augmenter ou à diminuer excessivement la vérité des choses pour qu'elles produisent plus d'impression :

Yperbole est chose non voire
Qui ne fu et n'est a croire.
(*Table ronde*, dans *Dict. gén.*)

HYPERBOLIQUE, adj., qui exagère beaucoup :

Figure *hyperbolique*. (LA BOD., *Harmon.*, p. 306.)

Amplification *hyperbolique*. (P. DU MOUL., *Anat. de la m.*, I, c. XXVI.)

HYPERBOLIQUEMENT, adv., d'une manière hyperbolique :

Christ en disant qu'il y a une terre qui apporte du fruit cent fois autant, ne parle pas *hyperboliquement*. (CALV., *Comm. s. l'harm. evang.*, p. 264.)

Parles *hyperboliquement*. (MORNAY, *Inst. de l'euch.*, p. 857.)

HYBERBOREE, adj., qui est situé tout à fait au nord :

Ung pays qui est appellé *hyperboree*. (CORBICHON, *Propr. des choses*, éd. 1528, dans *Dict. gén.*)

La mer appelee *hyberboree*. (*Percef.*, vol. I, f° 1 r°, éd. 1528.)

— *Les montaignes de Hyperboree*, les monts Rhiphées :

Es *montaignes de Iperboree* en Grece. (BRUNET LATIN, p. 213.)

HYPERBOREEN, adj., syn. de *hyperboree* ; substant. :

Moscovites, qui ont quasi une semblable maniere de vivre que les *hyperboreens*. (DU PINET, *Pline*, VI, 13.)

HYPERDULIE, s. f., culte qu'on rend à la sainte Vierge :

Je dis d'adoration de latrie ou d'*hyperdulie* pour le moins. (RAB., *Quart liv.*, LII.)

HYPERICON, s. m., nom du genre mille-pertuis :

Aigremoine, *ypericom*. (H. DE MONDEVILLE, *Cyrurg.*, B. N. 2030, f° 95ᵈ.)

Silfu, c'est une herbe... et aussi ressemble elle a *ypericon*. (*Le grant Herbier*, n° 441, Camus.)

L'eaue distillee d'*hypericum* estant en fleur beue. (J. DES MOULINS, *Matthiole*, sign. *1ᶜ, éd. 1572.)

HYPERMETRE, adj., terminé par une syllabe surabondante :

Les vers *hypermetres* de Virgile, esquels une syllabe redonde comme en cestui cy... (J. DE LA TAILLE, *Man. de faire des vers*, f° 12 v°.)

HYPNOTIQUE, adj., qui endort :

Julep *hypnotique*. (PARÉ, XXI, 3.)

— Substant., narcotique :

Il n'est pas a propos de donner toujours des *hypnotiques*. (PARÉ, XXI, 3.)

HYPOCAUSTE, s. m., fourneau souterrain, dans les thermes :

Il est bon aussi de faire mettre le patient en une cuve pleine des huilles susdictz chauldz, les *hypocaustes* aussi, et estuvez seches. (TAGAULT, *Inst. chir.*, p. 305, éd. 1549.)

HYPOCISTE, s. f., plante parasite de la famille des aristolochiées :

Hypociste baillee en breuvage. (J. DES MOULINS, *Matthiole*, sign. **1c, éd. 1572.)

HYPOCONDRE, s. m., chacune des deux parties latérales de l'abdomen, situées sous les fausses côtes :

Es partiez de corps que l'en appelle *hypocondrez*. (*Somme M° Gautier*, B. N. 1288, f° 48a.)

Ces causes interieures proviennent d'un sang melancholic et brulé, contenu dans un cerveau trop chaud, ou dispersé par toutes les veines et toute l'habitude du corps, ou qui abonde dans les *hippochondres*, dans la rate et mesantere. (MARC LESCARBOT, *Hist. de la Nouv. France*, II, 377, Tross.)

HYPOCONDRIAQUE, adj., qui a rapport aux hypocondres :

Melancholies *hypochondriaques*, diarrhees. (PARÉ, V, 19.)

Melancholie *hypochondriaque*. (J. DES MOULINS, *Matthiole*, sig. *1d, éd. 1572.)

— Adj. et s., celui qui est atteint d'hypocondrie :

Ceux que nous appellons *hypochondriaques*. (PARÉ, XX, 30.)

HYPOCONDRIE, s. f., anc., synonyme de hypocondre :

L'*ipocondrie*. (BRUN DE LONG BORC, *Cyrurgie Albug.*, ms. de Salis, f° 166a.)

HYPOCRAS, s. m., vin sucré dans lequel on a fait infuser de la cannelle, des amandes douces, un peu de musc et d'ambre :

Vert jus vert, claré, *ypocras*. (TAILLEVENT, *Viandier*, p. 48, Pichon et Vicaire.)

Ce n'est *ypocras* ne claré,
C'est bruvage d'autre maniere.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 25950.)

Une pinte d'*ypocras*. (1507, *Exéc. test. de Flipes Truffin*, A. Tournai.)

HYPOCRISIE, s. f., vice qui consiste à affecter une piété, une vertu, une probité qu'on n'a pas :

Ypocresie.
(LANDRI DE WABEN, *Expl. du cant. des cant.*, ms. du Mans 173, f° 76 r°.)

Par *ypocrisie*.
(*Chans.*, ms. Montp. H 196, f° 52 v°.)

Ypocresie.
(*De Confession*, B. N. 19525, f° 83 r°.)

D'avarice et d'*ipocreisie*.
(HUON DE MERY, *Torn. Antecr.*, 887, Wimmer, *Ausg. und Abhandl.*, LXXVI.)

De fin orguel, d'*epocrisie*.
(*Poeme alleg.*, Brit. Mus., add. 15606, f° 13b.)

Intention d'*isposcresie*. (LAURENT, *Les .X. Comm.*, B. N. 423, f° 143b.)

Ypochrisie. (ID., *ib.*, ms. Chartres 371, f° 6 v°.)

Cf. IV, 536b.

HYPOCRITE, adj., qui a de l'hypocrisie; substant. :

Li *ypocrites*. (*Serm. du* XIIIe *s.*, ms. Mont-Cassin, f° 102c.)

Nus hons, s'il n'est faus *ypocrites*.
(*Rose*, I, 259, Michel.) Ms. Corsini, f° 53c : *ypocristes*.

— T. d'ant., comédien :

L'*hypocrite* qui estoit celuy qui monstroit aux joueurs la maniere de faire les gestes. (*Trad. de Terence*, préf., sign. E v°, éd. 1578.)

— Qui dénote de l'hypocrisie, en parlant de choses :

Thessala mestre, car me dites,
Cist maus don n'est il *ipocrites* ?
(CHREST., *Clig.*, 3085.)

HYPOCRITEMENT, adv., d'une manière hypocrite :

Hypocritement. Hypocritically, dissemblerlike. (COTGR.)

HYPOGASTRE, s. m., partie inférieure du ventre :

En l'*hypogastre* faut considerer deux parties. (PARÉ, I, 1.)

HYPOGASTRIQUE, adj., qui appartient à l'hypogastre :

Les parties *hypogastriques*. (PARÉ, I, 11.)

HYPOGEE, s. m., t. d'ant., construction souterraine :

Je puisse doncques sauf et sain retourner de cestuy *hypogee*. (RAB., *Cinq. livre*, XXXV, éd. 1564.)

HYPOSTASE, s. f., sédiment dans les urines :

Note que se la ditte *ypostasie* estoit bien fort meslee en l'urine... ladite *ypostazie*. (*Somme M° Gautier*, B. N. 1288, f° 125a.)

Par la residence et *hypostase*. (N. DU FAIL, *Cont. d'Eutrap.*, I, 244, Hippeau.)

— T. de théol., suppôt, personne :

Image vive de l'*hypostase* de son pere. (CALVIN, *Instit.*, 70.)

HYPOSTATIQUE, adj., relatif à l'hypostase divine :

Union *hypostatique*. (P. DU MOUL., *Anat. de la messe*, I, c. XXVII.)

HYPOSTATIQUEMENT, adv., d'une manière hypostatique :

Et a voulu ung beau chef d'euvre faire
Tres bien pourtraict et tres parfaictement
O Dieu et honme *ypostaticquement*,
Non le filz seul, mais par inseparence
Les troys personnes joinctes unicquement
Sont ung seul Dieu en humaine substance.
(MARTIAL, *Louanges de Marie*, f° 119 r°.)

HYPOTENUSE, s. f., côté d'un triangle rectangle opposé à l'angle droit :

Du nombre carré de l'*hypotenuse*. (EST. DE LA ROCHE, *Arithmet.*, f° 221 r°, éd. 1520.)

L'*ypothenuse* ou ligne de l'axe. (BULLANT, *Horolog.*, p. 56, éd. 1561.)

HYPOTHECAIRE, adj., qui donne droit à une hypothèque :

Action *ypothecaire*. (1316, A. N. S 45, pièce 24.)

— Qui résulte d'une hypothèque :

Sera tenu acquicter et deschargier le dit vendeur et ses hoirs des parties de rentes *ypotecquaires*. (13 déc. 1536, *Escript au prouffict de Jacques du Byes, prebtre*, chir., S. Brice, A. Tournai.)

— Qui jouit d'une hypothèque :

Creanciers *hypothecaires*. (LOYSEL, *Instit.*, § 686.)

HYPOTHECAIREMENT, adv., par hypothèque :

Ypothequerement. (1414, *Pièce concern. l'hôtel des Trois Etaux*, A. N. L 804.)

Pour obligier et submettre *ypothecairement* les heritaiges tenus dudit eschevinage. (1507, *Seigneurie de Viefvilliers*, ap. Bouthors, *Cout. loc. du baill. d'Amiens*, p. 271.)

Pourront les creanciers dudit defunct poursuyvre *ypothecairement* pour le tout les heritiers qui tiendront les heritages en ce pays. (1588, *Coust. d'Aouste*, p. 506.)

Les detempteurs et proprietaires d'aucuns heritages obligez ou hypothequez a aucunes rentes..., sont tenuz *hypothecairement* icelles payer avec les arrerages. (*Coust. du vicomté de Paris*, ap. Ch. du Moulin, *Coust. gen. et particul. du roy. de France*, t. I, f° 3 v°, éd. 1581.)

HYPOTHEQUE, s. f., droit qui grève les immeubles affectés à la sûreté, à l'acquittement d'une obligation, d'une dette :

Por chascune obligation puet l'en baillier choses en *ypoteque*. (*Digestes*, ms. Montpellier H 47, f° 246d.)

L'*ipoteque* est fete desos condiccion. (*Ib.*, f° 247c.)

Et sont telles lettres selon le droit civil appellees *ypotheques*. (BOUTEILL., *Somme*, l. I, f° 166a, éd. 1486.)

Par voie d'*ipothece*. (1395, *Grands jours de Troyes*, A. N. X1a 9186, f° 14 r°.)

Ippotheque. (1450, *Denombr. du baill. d'Evreux*, A. N. P 308, f° 35 r°.)

Nettoyer les *hypotheques*. (LOYSEL, *Inst.*, § 531.)

Cf. IV, 536ᶜ.

HYPOTHEQUER, v. a., grever d'une hypothèque :

Que les diz heritaiges... leur *soient* et demeurent perpetuelment *ypothequez*, obligiez et chargiez. (1369, A. N. K 49, pièce 41.)

Lequel vassiel il *a* expressement *ypotequié* envers le dit Gosserie, pour les dis .II. premiers paiements. (29 janv. 1461, *Reg. journal des prevosts et jurés*, série A, A. Tournai.)

Ypotecquer, *ypothecquer*. (14 fév. 1517, D 3, A. Indre-et-Loire.)

— Fig. :

Je sçay que tu *es* tellement
Hypothecqué de corps et jambes,
Que quand ung grand pas tu enjambes.
(CH. FONTAINE, *Resp. a Ch. Huet*, dans Œuv. de Cl. Marot, VI, 182.)

HYPOTHETIQUE, adj., fondé sur une hypothèse :

Ipoteticus, *ipotetique*. (*Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 7679.)

HYPOTHETIQUEMENT, adv., par hypothèse :

Il promet *hypothetiquement* et conditionnement. (COTTON, *Serm.*, p. 759.)

HYPOTHESE, s. f., supposition d'une chose possible :

Probleme, theoreme et *hypothese*. (STEVIN, *Arithmet.*, p. 75, éd. 1585.)

HYPOTYPOSE, s. f., description vive :

Prosopopeies, *hypotyposes*. (VIGENERE, *Tabl. de Philostrate*, dans *Dict. gén.*)

HYSOPE, s. f., plante aromatique de la famille des labiées :

Se li enfes est mors ou ventre, se li donnes a boire *isope* avoec caude iaue, si metera hors, se il estoit pouris. (XIIIᵉ s., *Rem. pop.*, Am. Salmon, dans *Etudes rom. déd. à G. Paris*, p. 261.)

Jus d'*issope*. (*Rem. anc.*, B. N. 2039, fᵒ 2ᵇ.)

Ysophe. (*Ib.*, fᵒ 8ᵈ.)

Pour avoir esdits jardins faict plusieurs carreaux de sauge, *exope*, lavende. (1363, *Compt. de P. Culdoe*, Hist. litt., XXIV, 651.)

Isope... en est .II. manieres, la grande *ysope* et la petite... Les autres l'appellent seche *ysope*, a la difference de la gresse que l'on prent en la laine des brebis, que l'on appelle *ysope* moite. (*Le grant Herbier*, nᵒ 503, Camus.)

Hissope. (LA BOD., *Harmon.*, p. 48.)

L'*hyssop* est chaud et sec. (J. DES MOUL., *Comm. de Matth.*)



I, s. m., neuvième lettre de l'alphabet et troisième des voyelles :

Apres vous conterai do l'*i* :
N'i a meillor lettre de li.
(*Senef. de l'A B C*, Jub., *Rec.*, II, 278.)

IAMBIQUE, adj., composé d'iambes :

Cet exemple en grec est un metre *iambique*. (G. TORY, *Champfleury*, fᵒ 60 rᵒ, éd. 1529.)

IATROMATHEMATIQUE, adj., qui applique les mathématiques à l'explication des phénomènes de l'économie vivante :

Jugez, selon vos reigles *iatromathematiques*, recueillies avant l'aage de Ptolomee, que les signes et images se rapportoient aux parties douziesmes, appellees de leurs noms, et vous asseurez de quelque heureuse operation. (PONT. DE TYARD, *Disc. philos.*, fᵒ 194 rᵒ.)

IBIS, s. m., oiseau échassier longirostre, dont les anciens Egyptiens vénéraient une espèce :

[*I*]*bex* d'oisel [est] num
Que cigonie apelum.
(P. DE THAUN, *Best.*, 1291.)

Oisiau qui sont resemblable as cicoignes, lesquels on appelle *ibes*. (BRUNET LATIN, p. 212.)

Ibis, oiseau d'Egypte. (SALIAT, *Man. d'instles enf.*, fᵒ 13 rᵒ, éd. 1537, dans *Dict. gén.*)

Ibides. (RAB., *Cinq. liv.*, XL.)

ICELUI, pron.

Cf. IV, 538ᵇ.

ICHNEUMON, s. m., mammifère digitigrade appelé aussi rat de Pharaon et mangouste :

Ilicines, *ichneumones*. (RAB., *Quart liv.*, LXIV.)

Ichneumons sont bestes de la grandeur d'un chat. (*Annotations sur la Trad. de l'archit. de Vitruve par* J. Martin, sign. B 3 vᵒ, éd. 1547.)

Ichneumon. (BELON, *Observ. de quelques singular.*, fᵒ 97 rᵒ, éd. 1553.)

ICHNOGRAPHIE, s. f., plan horizontal et géométral d'un édifice :

Ichnographie donques est l'usage ou practique de la regle et du compas par laquelle on faict sur le plan ou terrasse les descriptions et lineamens des plattes formes. (J. MARTIN, *Arch. de Vitr.*, I, 4.)

ICHOR, s. m., liquide purulent et putride qui sort de certaines plaies :

Ichor et sanies ne sont en rien differents. (PARÉ, XI, 2.)

ICHOREUX, adj., qui est de la nature de l'ichor :

Sanie *ichoreuse*. (PARÉ, V, 27.)

ICHTHYOPHAGE, adj., qui se nourrit de poisson presque exclusivement :

Lesquelles gens les Gudois appellent *yciofages*. (J. DE VIGNAY, *Mir. hist.*, dans *Dict. gén.*)

ICHTHYOPHAGIE, s. f., habitude de se nourrir de poisson :

Me sont ils assez enfumes... les pauvres haires, extraits de *ichthyophagie?* (RAB., *Tiers liv.*, XXII.)

ICI, adv., dans le lieu où se trouve celui qui parle :

Aici a demorer.
(*Spons.*, 71.)

Il derobbe *icy*, il derobbe la; il trompe un chacun. (*Merlin Cocc.*, IX.)

— Dans cet endroit du discours :

Ici cumencet amiable cançun.
(*Alexis*, introd., ligne 1.)

— *D'ici la*, depuis le moment présent jusqu'à un autre moment :

E mettrad [le bétail en litige] en icele main d'*issi la* que il seit derained. (*Lois de Guill.*, 25.)

L'ancien français avait une forme secondaire *iqui* qui s'employait concurremment avec *ici :*

Uns dels felluns chi sta *iki*.
(*Passion*, 317.)

Etqui estevent per mulz anz.
(*Ib.*, 380.)

Sor le perron, qui est *iqui*,
Avoit oblié...
(CHREST., *Chev. de la charette*, p. 41.)

Karahues a tout recordé *iki*.
(*Enf. Ogier*, 3643.)

Et *yqui* soit brisee la boule. (*Stat. de S. J. de Jér.*, roul., A. B.-du-Rh.)

— *Par iqui*, par ce lieu ci :

Repassa uns diacres *par yqui*. (XIII° s., *Serm.*, ms. Poitiers 124, f° 33 v°.)

— Dans cet endroit du discours :

Les deux serors s'entrebaisent *iqui*,
Et li dui frere se baisent autresi.
(*Garin le Loh.*, 2° chans., XXX.)

— Dans le temps présent :

Mel e peisons *equi* manget.
(*Pass.*, 441.)

ICONOMAQUE, s. m., hérétique qui combat le culte des saintes images :

Leon empereur, surnommé *iconomache*. (MARCOUVILLE, dans *Dict. gén.*)

ICOSAEDRE, s. m., corps solide qui a vingt faces :

L'eau est descripte par Timee Locrois en forme d'*icosaedre*, c'est a dire de vingt bases. (LA BOD., *Harmon.*, p. 154, éd. 1558.)

ICTERE, s. m., jaunisse :

Ictere est un desbordement de la bile par tout le corps. (LA FRAMBOISIERE, *Œuv.*, p. 572.

ICTERICIE, s. f., syn. peu usité de ictère :

Et se *ictericie* venoit devant le .VII. jour si le commandes a Dieu. (*Prat. de B. de Gord.*, I, 3.)

ICTERIQUE, adj., atteint d'ictère :

Itheriques met en santé.
(*Lapid. franç.*, 462, Pannier, p. 252.)

Le treffle donne secours et medicine aux *ythericques*. (*La Nef de santé*, f° 12 r°.)

IDEAL, adj., qui réunit toutes les perfections que l'esprit peut concevoir :

Car vostre belle veue, admirable et fatale,
Cree en nous les amours, les garde et les soustient,
Et tant de beaux pensers, dont l'esprit s'entretient,
Ont leur mouvement d'elle et leur forme *ideale*.
(DESPORTES, *Cleonice*, XX.)

IDEE, s. f., image, sens étymologique :

En ce beau miroer poli
Qu'il tient et tint tous jors o li,
Ou tout voit quanqu'il avendra
Et tous jours present le tendra
Voit il ou les ames iront...
Et lor promet, en ses *idees*,
Des œuvres qu'ils avront ovrees,
Sauvement ou dampnation.
(*Rose*, 17674.)

Et quand la mort m'aura la vie otee,
Encor la bas je veux aimer l'*idee*
De ces yeux bruns que j'ay fiches au cœur.
(RONS., *Amours*, I, 26.)

— Type :

Et en nous seul selon raison
Par cette subtille achoison
Nous produirons nouvelles choses
Dont les *ydees* sont encloses...
En nostre seul entendement.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 267.)

— Objet principal qu'on se propose :

C'est le cœur de mon histoire, bien que je n'en face pas mon *idee* [et mesmes qu'a la peinture de ce beau visage je n'aye point oublié les taches et les signes]. (AUBIGNÉ, *Hist. univ.*, II, XVIII.)

IDENTITÉ, s. f., caractère de ce qui est identique :

Le *ydentité* ou unité qu'ilz ont a leurs parens, les fait estre ensemble comme uns mesmes. (ORESME, *Eth.*, VIII, 16.)

IDES, s. m. pl., le quinzième jour des mois de mars, mai, juillet, octobre, le treizième des autres mois dans les calendriers des anciens Romains :

Des kalendes, des *ides*.
(PH. DE THAUN, *Comput*, 185.)

De le .VIII°. *yde* de mai. (XIII° s., *Rem. popul.*, A. Salmon, dans *Et. rom. dédiées à G. Paris*, p. 255.)

IDIOME, s. m., langue propre à une nation :

La liberté a chascun de dissiper une parole si religieuse et importante a tant de sortes d'*idiomes*. (MONT., I, LVI.)

— Dialecte spécial d'une province :

Ydiomat italique. (DASSY, *Peregrin. d'amour*, p. 1, éd. 1527, ap. Sainte-Pal.)

N'entendois tu point mon *idiome*? (B. DESPER., *Recréat.*, I, 74, L. Lacour.)

IDIOPATHIE, s. f., maladie qui existe par elle-même :

D'une sympathie se fait a la parfin une *idiopathie*. (LA FRAMBOIS., *Œuv.*, p. 211.)

IDIOPATHIQUE, adj., qui a le caractère de l'idiopathie :

Convulsion *idiopathique*. (LA FRAMBOIS., *Œuv.*, p. 286.)

IDIOT, adj., qui a l'esprit très borné :

Folz, *ydiotz* les reputoit.
(*Chron. de l'abb. de Floreffe*, 1245.)

Idios et sans congnoissance
Sont telz rebelles.
(*Mist. du Viel Test.*, V, 238.)

... Maistre fol, *idyot !*
(*Ib.*, IV, 43.)

— Qui n'a pas encore d'idées personnelles :

Qui n'est pas hors du sens, mais sot
Ou comme un enfant *ydiot*,
Tout en gré prent.
(*Mir. de N.-D.*, VI, 278.)

— Ignorant; substant. :

Il n'y a rien en quoy tant les savans que les *idiots* soyent plus discordans. (CALV., *Instit.*, 23.)

L'ancienne langue employait pour les deux genres la forme *idiote* plus directement savante :

... Li moine enragé
Qui touz est soz et *idiotes*.
(G. DE COINCI, *Mir.*, col. 318, Poq.)

Souvent voi des plus *ediotes*
A Haspre, no moustier, venir,
Qui sont haitié au departir.
(A. DE LA HALLE, *le Jeu Adam*, p. 309, Coussemaker.)

1. **IDIOTISME**, s. m., construction particulière à telle ou telle langue; par extens. :

Caillette respondoit bien en son *idiotisme :* Ouy, ouy, ce ont esté les pages. (R. DESPERIERS, *Nouv. recreat.*, II, t. I, p. 14, L. Lacour.)

2. **IDIOTISME**, s. m., idiotie :

Idiotisme. Ideotisme, naturall folly, simplicity, sottishnesse. (COTGR.)

IDOINE, adj.

Cf. IV, 539b.

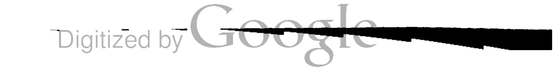
IDOLATRE, adj. et s., celui qui rend un culte divin aux idoles :

Diex het avers, les vilains nastres,
Et les dampne comme *idolastres*.
(*Rose*, I, 174, Michel; 5264, Méon.)

Idolatre.
(RONS., *Hymn.*, II, 2.)

IDOLATRER, v. — N., adorer les idoles :

Ydolatrer contre Saincte Escripture.
(EUST. DESCH., *Poés.*, VIII, 128.)



— A., adorer d'un culte idolâtre :

Cest idolatre *idolatra* des veaux.
(Rons., *Hymn.*, II, 2.)

— Aimer avec une sorte de culte :

Dames gentes et parees que nous *idolatrons*. (Marg. d'Ang., *Nouv.*, XXIX.)

idolatrie, s. f., culte des idoles :

Idolatrie vaut autant com mescreance.
(J. de Meung, *Test.*, 1717.)

Le pechié d'*ydolatrie*. (*Mir. de N.-D.*, III, 247.)

— Idole :

E le *ydolatrie* que Jeroboam out faite... arst e destruist. (*Rois*, p. 428.) Lat., excelsum.

idole, s. f., anc. m., statue, figure représentant une divinité et exposée à l'adoration :

Les *ydoles* et les dieux des gens mescreans. (*Psaut. de Metz*, CXXXIV, 15.)

Et de servir les retraira
Aux faulx *ydoles*.
(*Mir. de N.-D.*, IV, 134.)

Icy fault qu'il ait comme sur ung pillier une *ydolle*. (*Mist. du Viel Test.*, I, 273.)

— Anc., image :

Ne ne revoil dire, biau prestre,
Ou tex *ydoles* ont lor estre
Ou des mireors ou defors.
(*Rose*, II, 240, Michel; 18460, Méon.)

L'appellant, la cherchant d'un labeur inutile,
En forcenant sans fin par les toits de la ville,
Sa miserable *idole* attainte de mon dueil,
Et son ombre parlante apparut a mon œil,
Sous les traits d'un image emmi l'air exprimee
Surpassant en grandeur sa forme accoustumee.
(Bertaut, *Œuv.*, p. 365, éd. 1633.)

idylle, s. f., petit poème pastoral ; récit d'amour pastoral :

Ce nom d'*Idillie* m'a semblé se rapporter mieux a mes desseins, d'autant qu'il ne signifie et ne represente que diverses petites images et gravures en la semblance de celles qu'on grave aux lapis, aux gemmes et calcedoines, pour servir quelquefois de cachet. Les miennes en la sorte, pleines d'amour enfantine, ne sont qu'imagettes et petites tablettes de fantaisies d'amour. (Vauquelin de La Fresnaie, *Idill. et pastor.*, préf.)

if, s. m., arbre vert de la famille des conifères :

En Sarraguce descendent suz un *if*.
(*Rol.*, 406.)

igname, s. m., nom vulgaire de deux espèces de dioscorées :

Igname. (Thevet, *Cosmogr. du Lev.*, f° 90 r°, éd. 1575, dans *Dict. gén.*)

ignare, adj., qui n'a point étudié, ignorant :

Toutes voies ne doy estre *ignaire* du lieu de mon bers. (G. Chastell., *Chron. du D. Phil.*, V.)

Ung bourgeois *ignare* de tout droict escript. (*Contreditz de Songecreux*, f° 100 v.)

Ingnare. (*Ciel des philos.*, XXV.)

— Substant. :

Et des *ignares* peu prisee.
(*Rep. de nat. a l'alchim. err.*, 1064, Méon.)

igné, adj., qui est de feu :

L'astre irradiant dont les *ignees* pointes... (Robertet, dans *Dict. gén.*)

— Fig., tout de feu :

C'est chose merveilleuse qu'un esprit *igné* et violent de son naturel ne se soit monstré en aucun poinct partisan. (Aubigné, *Trag.*, av. aux lect.)

ignition, s. f., état d'un corps en combustion :

Ignition. (Vigenere, dans *Dict. gén.*)

ignoble, adj.

Cf. IV, 541ᵃ.

ignominie, s. f., grand déshonneur public :

De *ignominie* a grant gloire. (Chastellain, dans *Dict. gén.*)

ignominieusement, adv., d'une manière ignominieuse :

Il mourut depuis tres *ignominieusement*. (Gerson, *Serm.*, B. N. 936, f° 91 r°, dans *Dict. gén.*)

ignominieux, adj., qui porte ignominie :

La vergongne *ignominieuse* de leur infidelité. (Mielot, *Adv. direct.*, dans *Chev. au cygne*, I, 309, Reiff.)

La statue *ignominieuse* de maistre Pierre de Cugneres. (N. du Fail, *Cont. d'Eutrap.*, I, 36, Hippeau.)

ignoramment, adv.

Cf. IV, 541ᵇ.

ignorance, s. f., état de celui qui est ignorant :

Qu'elles le voillent adrechier,
Et escuser men *ignorance*.
(*Clef d'amors*, 2076.)

Excuser debvon l'*innorance*
De sa jeune condicion.
(*Mist. du Viel Test.*, II, 366.)

— En t. de l'Écriture, faute commise par manque de connaissance :

Mes *ignorances* ne remembres. (*Lib. Psalm.*, ms. Oxf., XXIV, 6.)

De mes grans *ignorances* ne te weilles resovenir. (*Psaut. de Metz*, XXIV, 7.)

ignorant, adj., qui n'a point de savoir :

Celle multitude *ignorant* et rude. (Bersuire, *T. Liv.*, B. N. 20312ᵗᵉʳ, f° 13.)

— Avec *de*, qui n'a pas la connaissance :

Comme nostre noblesse... est *ignorante* des bonnes lettres. (N. du Fail, *Cont. d'Eutrap.*, I, 43, Hippeau.)

— Substant. :

Aux *ignorans* commot Dieux sa puissance.
(Eust. Desch., *Poés.*, V, 173.)

— Qui a le caractère de l'ignorance, en parlant de choses :

Se contentant par piperie de s'acquerir l'*ignorante* approbation du vulgaire. (Mont., I, xxiv.)

— Anc., qui agit par ignorance, sans s'en rendre compte :

Tels pusillanimes ne sont pas du tout *ignorans*, mais doivent plus estre dis pecheus. (Oresme, *Eth.*, IV, 19.)

ignorer, v. a., ne pas connaître :

Il out entendu tout senz rien *ignorer*.
(*Girart de Ross.*, 2565.)

Cf. IV, 541ᵇ.

iguane, s. m., grand saurien de l'Amérique tropicale :

Parmi les Indes il y a tant d'*yaguanas* que... (Fumee, *Hist. des Indes occ.*, f° 90 v°, éd. 1569.) Impr., *yaguauas*.

il, pron. pers. 3ᵉ pers.

Cf. Le 3, t. IV, p. 745ᵇ.

ile, mod., v. Isle.

ileon et **ileum**, s. m., dernière portion de l'intestin grêle :

Un apostume chault qui ert es intestins que l'en apelle *yleon*. (*Somme Mᵉ Gautier*, B. N. 1288, f° 87ᵈ.)

Ung des boyaulx nommé *ylion*. (*Regime de santé*, f° 6 r°.)

Ileon. (Paré, I, 15.)

iles, s. m. pl., les parties latérales et inférieures du bas-ventre :

Cf. Iles, IV, 541ᵉ, et Illes, IV, 542ᶜ.

ileus, s. m., obstruction intestinale :

Ylios est une maladie et une douleur moult grande. (*Somme Mᵉ Gautier*, B. N. 1288, f° 87ᵈ.) Infra, *yleos*.

iliade, s. f., longue suite :

Une grande *iliade* de promesses et faveurs. (*Le Tocsain contre les massacreurs*, p. 33, éd. 1579.)

Conte et reconte une *illiade* entiere
De tes malheurs, de ta peine et misere.
(Passerat, *Eleg.*, resp. de la porte a l'am.)

1. **iliaque**, adj., qui a rapport aux iles :

Rameaux *iliacs*. (La Frambois., *Œuv.*, p. 42, éd. 1631.)

2. **iliaque**, adj., *passion iliaque*, ou s. f., *iliaque*, obstruction intestinale :

Pour colique et *illiaque* qui sont ou ven-

tre une doleur merveilleuse. (*Recettes de Philippe le Bel*, ms. Turin, L.V, 17, f° 39 v°.) B. N. 12323, f° 23 : *iliaque*.

Comme *yliaque passion* est faicte en ung des boyaulx nommé ylion. (*Regime de santé*, f° 6 r°.)

ILION, s. m., le plus grand des trois os iliaques :

Sourcil externe et superieur de l'os *ilion*. (PARÉ, I, 11.)

ILLEGAL, adj.

Cf. IV, 542ᶜ.

ILLEGALITÉ, s. f., caractère de ce qui est illégal :

Tele *illegalité* ou inequalité convient et resgarde toute injustice. (ORESME, *Eth.*, V, I.)

Cf. IV, 542ᶜ.

ILLEGITIME, adj., qui n'est pas légitime :

Bastart, *illegitime*, mal né. (MIELOT, *Adv. direct.*, dans *Chev. au cygne*, I, 267, Reiff.)

Faveur *illegitime*. (MONT., III, XIII, p. 220, éd. 1595.)

— T. de méd., irrégulier :

Scyrrhe *illegitime*. (PARÉ, V, 22.)

ILLEGITIMEMENT, adv., d'une manière illégitime :

Parvenus sont par force *illegitimement*. (CHASTELLAIN, dans *Dict. gén.*)

ILLETTRÉ, adj., qui n'est pas lettré :

Gens *illettres*. (PASQUIER, *Rech.*, V, 12.)

Illeteré. Illiterate, unlearned. (COTGR.)

ILLICITE, adj., qui n'est pas licite, défendu :

Voyes et manieres *illicites*. (1364, *Ord.*, IV, 507.)

ILLICITEMENT, adv., d'une manière illicite :

Jouyr *illicitement*. (GENT. HERVET, *Cité de Dieu*, dans *Dict. gén.*)

ILLICO, adv., sur le champ :

Ilico. (R. EST., éd. 1549.)

ILLIMITATION, s. f., état de ce qui est illimité :

Comme nostre seigneur en guarissant le sourd et muet corporellement, a voulu donner a entendre la guarison de ceulx que ne poevent ouyr, ne parler la parolle de salut ; ainsi a la guarison corporelle de cest aveugle, a signifié l'*illimitation* des aveugles d'esprit, des folz, de l'errante ignorance venir de soy, et la donner a ceulx qui ne sont impliquez a la conversation humaine. (N. DE BRIS, *Institut.*, f° 151 r°.)

La creance de l'*illimitation* de sa gloire. (FRANÇ. DE SAL., *Autor. de S. Pierre*, ms. Chigi, f° 31ᵃ.)

ILLIMITÉ, adj., qui n'a pas de limite :

Illimité. Boundlesse, unlimited. (COTGR.)

ILLUMINATEUR, s. m., celui qui illumine ; fig. :

De tous ses faictz vray *illuminateur*.
(HABERT, *Nouv. Ven.*, p. 5.)

ILLUMINATIF, adj.

Cf. IV, 543ᵇ.

ILLUMINATION, s. f., action d'illuminer ; part., pour célébrer une fête :

Un grand festin, des *illuminations*. (LESTOILE, *Journal*, an 1608.)

Cf. IV, 543ᵇ.

ILLUMINER, v. a.

Cf. IV, 543ᶜ.

ILLUSION, s. f., erreur des sens ou de l'esprit qui fait prendre l'apparence pour la réalité :

... Ta saintisme avision
Devenra elle *illusion*,
Fausetez et fantosmerie.
(G. DE COINCI, *Mir.*, col. 267.)

Cf. IV, 544ᵃ.

ILLUSOIRE, adj., qui cherche à faire illusion ; qui trompe :

... Pas ne devroit mescroire
D'avoir autel en cas plus *illusoire*
Comme Romme ot.
(EUST. DESCH., *Poés.*, III, 201.)

ILLUSOIREMENT, adv., d'une manière illusoire :

Les choses que le dyable faict *illusoirement*. (*Rep. de la libr. de Franç. Iᵉʳ*, 160.)

ILLUSTRATION, s. f., action de rendre illustre :

La premiere et plus digne *illustration* que nous puissions faire a nostre nation gallique. (J. LE MAIRE, *Illustr. des Gaules*, I, 2.)

La defense et *illustration* de la langue françoise. (J. DU BELLAY, titre d'un de ses ouvrages.)

Cf. IV, 544ᵃ.

ILLUSTRE, adj., dont le renom est éclatant :

Le *illustre* empereur dessus dis. (EMM. PILOTI, *Traité*, dans *Chev. au cygne*, I, 316, Reiff.)

Prinches *illustres* et orateurs.
(*Chron. de l'abb. de Floreffe*, 3103.)

ILLUSTRER, v. a., rendre illustre :

Par ta peine *illustrant* ta maison et ton nom.
(RONS., *Amours div.*, I, 369, Blanchemain.)

... Au plaisant discours de la diverse histoire,
Qui des faicts anciens *illustre* la memoire.
(PONT. DE TYARD, *Eleg.*, à P. de Rons.)

— Orner :

La figure devant mise au prologue sert beaucoup a *illustrer* Gaule. (J. LE MAIRE, *Illustr. des Gaules*, I, 2.)

— *Illustré*, p. passé, rendu illustre :

Contes, barons, de vertus *illustrez*.
(MAXIMIEN, *Arrest du roy des Romains*, Poés. fr. des XVᵉ et XVIᵉ s., VI, 131.)

Cf. IV, 544ᵃ.

ILLUSTRISSIME, adj., très illustre, titre honorifique :

Illustrissimes citoiiens. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10510, II, f° 176 v°.)

ILOT, mod., v. ISLOT.

IMAGE, s. f., anc. m., apparence visible d'un objet éclairé, formé par les rayons lumineux qui s'en échappent :

Puis li cumence a demander
Qu'il veit dedenz, e il li dit
Que s'*image* meisme vit.
(MARIE, *Fabl.*, XLIV, 20, Warnke.)

— Imitation par le dessin, la peinture, la sculpture, de l'apparence visible d'un objet :

Plus est bele k'*image*
Chelo ke je vos di.
(CONON DE BETH., *Chans.*, VI, 3, 1.)

Por chou sont lor *images* paintes
Et lor torment escrit et paint.
(RENCLUS, *Carité*, CLXXI, 9.)

— Représentation de la divinité, des saints, des faux dieux, par la sculpture, et anc., d'une façon générale, statue :

Deus fist l'*imagine* pur sue amur parler.
(*Alexis*, XIᵉ s., str. 34ᶜ.)

Ço dist l'*imagena*...
(*Ib.*, str. 35ᵃ.)

Icel saint home de cui l'*imagene* dist.
(*Ib.*, str. 35ᶜ.)

En la citet les *imagines* d'eals a nient ramerras. (*Liv. des Psaum.*, ms. Cambr., LXXII, 20.)

Et aorez faulx *ymages*. (*Mir. de N.-D.*, III, 247.)

Il ala veoir l'omme et le feu et vit les lettres qui escriptes estoient autour le col de l'*image* d'arain, dont il tint pou de compte. (*Sept Sages de Rome*, p. 40.)

Affin que son hault nom supere
J'ay fait faire ce bel *ymaige*
Au nom de luy, la chose est clere.
(*Mist. du Viel Test.*, I, 273.)

— Statuette servant d'enseigne :

Chiez Baudet de l'*image* droit,
Pour boire de ce Saint Poursain,
Qui me fait souvent le cuer sain
En un bon point.
(*Mir. de N.-D.*, II, 69.)

— Fig., ressemblance :

O createur de hault parage,
Qui m'as formé a ton *ymage*.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 3979.)



— Apparence visible d'un objet conçu par l'imagination :

Monstrueux *images*.
(Rons., *Franc.*, II.)

Tant d'*images* trompeurs de façons differente.
(Desport., *Eleg.*, II, II.)

— Idée rendue sensible à l'esprit par quelque analogie matérielle :

Fantasie est une poissance ki conjoint et acouple une *ymagene* a une autre, et les *ymagenes* as ententions ki des *ymagenes* sunt estraites, et ensi les ententions les unes as autres. (Jean d'Arkel, *li Ars d'amour*, ap. Constans, *Chrestom.*, 283, 1.)

Cf. IV, 545ᶜ.

1. **imager**, s. m.

Cf. Imagier, IV, 546ᵇ.

2. **imager**, v. a.

Cf. Imagié, IV, 546ᵇ.

imaginaire, adj., qui n'existe que dans l'imagination :

Un masque *imaginaire* de foi. (Calv., *Instit.*, p. 643.)

Cf. IV, 546ᶜ.

imaginatif, adj., capable d'imaginer :

La faculté *imaginative* et estimative. (Paré, *Œuv.*, IV, 7.)

En l'homme l'entendement est le souverain, qui a sous soy une puissance estimative et *imaginative* comm' un magistrat, pour cognoistre et juger. (Charr., *Sagesse*, I, xx, p. 158, éd. 1601.)

— Imaginaire :

Choses *imaginatives*. (Maum., *Œuv. de S. Just.*, fᵒ 24 rᵒ.)

Cf. Imaginatif et Imaginative, IV, 547ᵃ.

imagination, s. f.

Cf. Imaginacion, IV, 546ᵇ.

imaginer, v. a., concevoir, inventer :

Ou bonté doulçour *ymagine*.
(*Mir. de N.-D.*, III, 39.)

Les Lombards plus de menues conclusions *ymaginoyent* qu'il n'y a d'aptomes en l'air. (J. d'Auton, *Chron.*, B. N. 5081, fᵒ 48 vᵒ ; I, 255, Soc. Hist. de Fr.)

Cf. IV, 547ᵇ.

iman, s. m., ministre de la religion mahométane :

De vieus philosophes... qui sont pour aider aux juges ou prestres, docteurs, et s'appellent *iman*. (G. Postel, *Republ. des Turcs*, p. 120, éd. 1559.)

imbecile, adj.

Cf. IV, 548ᵃ.

imbecilement, adv., avec imbécillité :

Imbecillement. (Est. Dolet, dans *Dict. gén.*)

imbecillité, s. f.

Cf. Imbecilité, IV, 548ᵃ.

imberbe, adj., qui est sans barbe :

Adolescent *imberbe*.
(O. de S. Gel., *Eneide*, dans *Dict. gén.*)

imbiber, v. a., mouiller en faisant absorber quelque liquide :

Une esponge *imbibee* de vinaigre. (A. Pierre, *Const. Ces.*, XIII, II.)

imbibition, s. f., action d'imbiber :

Froides *imbibicions*. (*Pratiq. de B. de Gord.*, V, 16.)

imbriqué, adj., dont les parties constitutives sont disposées comme les tuiles d'un toit :

Somptueuse maison... *imbrinquee* de belles pierres. (Thevet, *Hommes illustres*, dans *Dict. gén.*)

imbu, adj., dont l'esprit ou le cœur est pénétré :

Moi doncques, le plus rude de tous les aultres, son tres humble disciple, nourri en son ecole plusieurs ans, et *imbuit*, sans y donner approche, en son elegant style. (J. Molinet, *Chron.*, autre prol.)

Cf. Embeu, III, 29ᵃ et IX, 432ᵇ.

imbuvable, adj., qu'on ne peut boire :

Le vin sentant par trop l'esventé, au bout d'un temps se rend *imbuvable*. (O. de Serres, *Th. d'agr.*, III, 9.)

imitable, adj., qu'on peut imiter :

Exemple *imitable*. (Pont. de Tyard, *De la nat. du monde*, fᵒ 84 vᵒ.)

Ly bien en maistre Alain Chartier,
Expellé n'est en son psaultier,
Imitable est hors du sentier.
(Mathieu de Boutigni, *Rabais du caquet de Marot*, dans *Œuv. de Clém. Marot*, VI, 93, éd. 1731.)

imitateur, s. m., celui qui imite, qui s'attache à imiter :

Autrement nous ne serions pas
Vrais *imitateurs* de ses pas.
(*L'Alch. a Nat.*, 814.)

Comme *ymitateurs* de leurs meurs. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10509, fᵒ 98 rᵒ.)

imitation, s. f., action d'imiter, résultat de cette action :

Les consentans a son *imitacion*. (*Mir. de N.-D.*, III, 307.)

Polygame dit lors que l'*imitation* est le vray siege d'ignorance. (N. Du Fail, *Cont. d'Eutrap.*, I, 65, Hippeau.)

imiter, v. a., chercher à reproduire ce qu'un autre fait, prendre pour modèle :

De autres maris les voyes *immita*,
Chassans mal eur pour le bon introduire.
(*Euryalus et Lucrece*, fᵒ 65 vᵒ, éd. 1493.)

immaculé, adj., qui est sans tache :

Immaculee, sans ordure.
(Mercadé, *Myst. de la Pass.*, M. J. Richard, dans *Dict. gén.*)

Benoist soit qui bien jugera
Et gardera *immaculee*
Justice.
(*Act. des apost.*, vol. I, fᵒ 54ᵃ, éd. 1537.)

immanent, adj., qui existe en l'intérieur même des êtres et à demeure :

Telles operations sont *immanentes*, c'est a dire que ilz demeurent en l'entendement et en la pensee. (Oresme, *Eth.*, fᵒ 127ᵃ.)

immangeable, adj., qu'on ne peut manger :

Immangeable par les bestes. (O. de Serres, *Th. d'agr.*, p. 176.)

Immangeable, com. Uneatable, unfit to be fed on. (Cotgr.)

immarcescible, adj., qui ne peut se flétrir :

Divinité *inmarcessible*.
(*Myst. de S. Did.*, p. 53.)

Haulte puissance *immarcessible*.
(*Myst. de la Concept.*, fᵒ 24ᶜ, éd. 1540.)

Cf. Immarcessible, IV, 548ᶜ.

immateriel, adj., qui est sans matière :

Les dyables sont *immaterielz*. (J. de Vignay, *Enseignem.*, ms. Bruxelles 11042, fᵒ 35ᵃ.)

immateriellement, adv., d'une manière immatérielle :

Les (choses) materielles *immateriellement* et les composees simplement. (Cholieres, *Apres disnees*, fᵒ 128 vᵒ, éd. 1587.)

immatriculer, v. a., inscrire sur un registre matricule :

Immatriculer, id est escrire sur la matricule. (J. Thierry, *Dict. fr.-lat.*, éd. 1564.)

Immatriculer. To matriculate, to inroll, register, enter into. (Cotgr.)

immediat, adj., qui a lieu sans intervalle, avant, après qqch. :

En la partie *immediate* precedente. (1382, dans *Dict. gén.*)

immediatement, adv., d'une manière immédiate :

Mouvans *immediatement* ou par moyen de ladite comté. (1507, *Seigneurie de Viefvilliers*, ap. Bouthors, *Cout. loc. du baill. d'Amiens*, II, 280.)

immemorial, adj., qui est si ancien qu'il ne reste aucune mémoire de l'origine :

Usaiges *inmemoriaulx*. (Est. Medicis, *Chron.*, II, 13.)

— *De temps immemorial*, plus anciennement que le souvenir ne peut remonter :

Disant que les Vindallois *de* tout *temps*

immemorial estoient fort quereleux. (N. du Fail, *Prop. rust.*, p. 89, Bibl. elz.)

immemorialement, adv., de temps immémorial :

Que de ce ils avoient jouy *immemorialement.* (1539, *Proc. verb. des Cout. de Berry*, Nouv. Cout. gén., III, 985.)

immense , adj., dont la grandeur échappe à toute mesure :

Dieu est substance incorporee, simple et non conmuable, *immense.* (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 1 r°.)

— Par exagération :

Joie *immense.*
(Greban, *Mist. de la Pass.*, 33222.)

Cf. IV, 549ª.

immensité, s. f., grandeur infinie :

De ceste *immansité* ont les sains (*sic*) qui dient. (J. Goulain, *Trad. du Ration. de G. Durant*, B. N. 437, f° 236ᵇ.)

L'*immencité* de la divine majesté. (*Expos. de la reigle de S. Ben.*, f° 73ᵇ, éd. 1486.)

immerité, adj., qui n'est pas mérité :

Porsenna se dolousa de l'*immeritee* perdition de son regne. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10511, VI, iv, 2.)

immersion, s. f., action de plonger :

Les .iii. *immersions* que l'en fait ou baptesme. (J. Goulain, *Trad. du Ration. de G. Durant*, B. N. 437, f° 30 v°.)

immeuble, adj., en parlant d'un bien, qui ne peut être transporté d'un lieu à un autre :

Biens mobles et *inmobles.* (1258, S.-Serge, A. Maine-et-Loire.)

Tous leurs biens mobles et *immobles.* (1275, *Cart. de Beaupré*, B. N. l. 9973, f° 92ᵇ.)

Tous mes biens muebles et *immuebles.* (1296, *Acceptation d'un legs fait à la commune d'Amiens*, dans Aug. Thierry, *Mon. de l'hist. du T. Etat*, I, 303.)

Biens meubles et *immeubles.* (1519, *Charte*, Grenier 316, pièce 106, B. N.)

— Anc., immobile :

Quar oste ce ke n'est pas veut el cors et manes remainent *immoble* tot li veable cors des metaux ki semblevent estre mout. (*Dial. de S. Grég.*, p. 202.)

imminent, adj., dont la menace est prochaine :

Peril *imminent.* (*Chron. de Fl.*, dans *Dict. gén.*)

immiscer, v. — A., mêler qqu'un dans une affaire.

— Réfl., s'ingérer mal à propos :

Avant que *soy imisce* et entremette audit office. (14 mai 1482, *Lett. de Louis XI au lieut. de Bourg.*, A. mun. Autun.)

S'*immisser* en une querelle particuliere. (26 av. 1570, *Lett. de Ch. IX aux consuls d'Agen*, A. mun. Agen.)

— T. de droit, faire acte de propriétaire après avoir acquis par succession au autrement :

Il est loisible a toute femme renoncer, apres le trespas de son mary, a la communauté des biens d'entre elle et sondit mari, la chose estant entiere, et auparavant qu'elle *se soit immiscee* en ladite communauté. (*Cout. de Calais*, XXXVII, Nouv. Cout. gén., I, 4.)

Si le vassal vend, donne, ou autrement aliene son fief, et le met en la main de l'acquereur, qui *s'immisce* en iceluy, sans avoir relevé, ne fait offres raisonnables au seigneur feudal, ledit seigneur peut faire saisir iceluy fief, et en faire les fruits siens jusques au jour que tel acquereur ait relevé de luy, et fait lesdites offres. (*Cout. de Reims*, CXVIII, Christ. de Thou, Barth., Fay, J. Viole.)

immobile, adj., qui ne se meut pas :

Choses *immobiles* et non variables. (Oresme, *Eth.*, f° 125ᵇ.)

— Substant. :

De neant fist realité
D'*immobil* mutabilité.
(J. de Meung, *Test.*, 380.)

Cf. IV, 549ᶜ.

immobilier, adj., qui ne peut être transporté d'un lieu à un autre.

L'anc. langue employait le doublet *immobiliaire :*

Chose *immobiliaire.* (1453, *Cout. de Lorraine*, ap. l'Espinay, *la Cout. de Lorr. au* xvᵉ *s.*, p. 200.)

Les rentes sont reelles et *immobiliaires.* (Loysel, *Instit.*, § 506, Dupin.)

Apport *immobiliaire.* (*Cout. de Reims*, CCXLVIII, Christ. de Tou, Barth., Fay et J. Viole.)

immobilité, s. f., état d'une chose qui ne se meut pas :

Pour ce qu'elle (l'eau) se porist pour son *immobilité.* (Evrart de Conty, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 198ᵈ.)

immoderation, s. f.

Cf. Immoderacion, IV, 550ª.

immoderé, adj., qui dépasse la mesure, la moyenne :

Sentant en mon cœur douleur *immoderee.* (J. Robertet, *Sur la mort de Chastell.*, ap. Chastell., VIII, 348, Kervyn.)

immoderement, adv., d'une manière immodérée :

User des delectations de jeu *immoderement.* (*Trad. du Gouv. des princes de G. Colonne*, Ars. 5062, f° 53 r°.)

immodeste, adj., qui manque à la modestie :

Immodeste. Immodestus. (R. Est., 1549.)

immodestement, adv., d'une manière immodeste :

Immodestement. Immodeste. (R. Est., 1549.)

immodestie, s. f., manque de modestie, manque de pudeur :

Immodestie. Immodestia. (J. Thierry, *Dict. fr.-lat.*, éd. 1564.)

immolation, s. f., action d'immoler :

L'*immolation* de Crist. (*Trad. de Beleth*, B. N. l. 995, f° 53 r°.)

immoler, v. a., égorger en sacrifice à la divinité :

Et si Jepté eust bien suivi cest erre
N'eust observé son veu fait d'*immoller*
Sa fille a Dieu.
(J. Bouchet, *Ep. mor.*, 2ᵉ p., 1ʳᵉ ep., f° 5, col. 2, éd. 1545.)

— Il se dit du sacrifice sanglant et du sacrifice non sanglant de Jésus-Christ :

Apres y *fut* Jesus Christ *immolé.*
(J. Jorет, *Jardin salut.*, p. 129.)

immonde, adj., impur :

Garde moy, dame, de touz maulx,
De tous periz, de tous assaulx,
Qu'avoir puis de Sathan, du monde,
Et de ma propre char *inmonde.*
(*Mir. de N.-D.*, III, 141.)

Le fer est un corps *immunde* et imparfait. (*Mir. d'Alquimie*, p. 11.)

— *Esprit immonde,* démon :

Il dist Herculem, nostre conservateur, estre *esperit inmonde.* (*Vie S. Clem.*, B. N. 818, f° 294ᵉ.)

immondice, s. m. et f., chose sale, dégoûtante, débris, ordure :

Inmondeces.
(G. de Coinci, *Mir.*, ms. Brux., f° 227ª.)

Journee a nectoyer les *emondices* devans le partuys et esgoust des murs de la ville, ou quel lieu se esgoutent toutes les *emondices* qui descendent. (1462, *Compt. de Nevers*, CC 57, f° 37 v°.)

Pour avoir osté les *immondices* qui estoient soubz le pont. (1469, *Ib.*, CC 64, f° 18 v°.)

En la boe, *immundice* et ordure.
(*Euryalus et Lucrece*, sign. F 4 r°, éd. 1493.)

immortaliser, v. a., rendre immortel ; fig. :

Ont immortalizé leur gloire.
(Rons., *Poés.*, II, 113, Bibl. elz.)

immortalité, s. f., qualité, état de ce qui est immortel :

Esploitet ses cors par les laidanges de sa passion a l'*immortaliteit.* (*Greg. pap. Hom.*, p. 43.)

Lor esperance est plaine d'*immortalité.* (*Bible*, B. N. 901, f° 12ᶜ.)

Inmortalité.
(G. de Cambrai, *Barlaam*, p. 52.)

Immortaulité. (*Serm.*, ms. Metz 262, f° 7ᵈ.)

IMMORTEL, adj., qui ne peut pas mourir :

Dieux *immorteux*, Dieux impesibles.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 61ᵃ.)

— Par extens., qui a une durée très longue :

A l'occasion de quoy plusieurs procez sont *immortels*, au grand retardement de la justice et au grand prejudice et dommage de nostre dit pays. (1531, *Ord. de Charl. Quint*, Cout. d'Art.)

IMMORTELLEMENT, adv., d'une manière immortelle :

Immortellement. (*Gloss. gall.-lat.*, B. N. l. 7682.)

Cil qui tres seur estoit de ressusciter et seoir *immortelement* morir doubta. (M. Lefranc, *l'Estrif de Fort.*, f° 199 r°.)

IMMORTIFICATION, s. f., état d'une personne qui n'est pas mortifiée :

Un petit trait de nostre *immortification*. (Franç. de Sales, dans *Dict. gén.*)

IMMUABLE, adj., qui ne peut pas changer ; anc., qui ne peut pas être remué :

Toute chose par nature ou de nature est immovable ou *immuable*. (Oresme, *Eth.*, B. N. 204, f° 452ᵈ.)

— Qui ne change pas :

Raison m'a autant abattu
Que l'amour forte et *immuable*.
(Marg. de Navarre, *Dern. poés.*, p. 54, Comédie sur le trespas du roy, Ab. Lefranc.)

IMMUABLEMENT, adv., d'une manière immuable :

Felicité... *immuablement* constante et suffisante de soy. (Cholieres, *Apres disnees*, f° 119 v°, éd. 1587.)

IMMUNITÉ, s. f., exemption d'impôts, de devoirs, de charges, affranchissement de subsides :

Et voillantz purvoier a la sureté et *immunité* dudit roialme d'Engleterre. (*Stat. d'Edouard III*, an XIV.)

Et se mit en *immunité* et franchise en l'eglise du Sepulcre a Paris. (1389, A. N. JJ 138, pièce 71 ; Duc., *Immunitas*.)

Inmunité. (*Reg. du Chât.*, I, 381.)

IMMUTABILITÉ, s. f., caractère de ce qui est immuable :

L'*immutabilité* de la parole de Dieu. (Mathee, *Theodorite*, dans *Dict. gén.*)

IMPACTION, s. f., rupture d'un os avec enfoncement d'un côté et saillie de l'autre ; au sens étymol., choc, heurt :

Laquelle (corruption) provient de trop grande refrigeration et de la grande *impaction* de la matiere qui faisoit le phlegmon. (Tagault, *Inst. chir.*, p. 57.)

IMPAIR, adj., qui ne peut pas être divisé en deux nombres entiers égaux :

Tout nombre est par ou *impar*. (N. Chuquet, *Triparty*, 67.)

Nombre *imper*. (A. Pierre, *Const. Ces.*, XIII, 7.)

IMPALPABLE, adj., qui ne peut être palpé à cause de sa ténuité :

La l'esprit se calcinera en estuve chaude et seiche. Puis apres, oste le, et le broye bien sus le marbre, jusques a ce qu'il soit *impalpable*. (A. Du Moulin, *Quinte ess. de tout. chos.*, p. 104.)

— Qu'on ne peut palper à cause de son immatérialité :

L'ame est ung esprit *impalpable*. (J. Bouchet, *Noble Dame*, f° 152 r°.)

IMPANATION, s. f., coexistence de la substance du pain avec le corps de Jésus-Christ dans l'eucharistie :

Prescrire a Dieu une *impanation*. (Budé, *Messe en françois*, dans *Dict. gén.*)

IMPARDONNABLE, adj., qui ne mérite point de pardon :

Forfait *impardonnable*. (Froiss., *Chron.*, B. N. 2644, f° 107 r° ; IX, 282, Kervyn.)

Impardonable. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10510, f° 94 r°.)

IMPARFAIT, adj., qui n'est pas achevé :

En laissant *imparfait* l'ouvrage.
(Martial, *Louanges de Marie*, f° 13 r°, éd. 1497.)

— Qui n'est pas complet :

Sanz amour est *imparfait*
Tout homme.
(Eust. Desch., *Poés.*, III, 337.)

— Qui n'est pas parfait :

Leurs engins fraiz et *imparfaiz*. (J. de Vignay, *Mir. histor.*, Maz. 1554, f° 10 r°.)

Chiens bastards et *imparfaicts*. (N. du Fail, *Cont. d'Eutrap.*, I, 35, Hippeau.)

Aux xvᵉ et xviᵉ s., on a aussi employé la forme *imperfect*, directement tirée de *imperfection*, et *imperfaict*, sorte de compromis entre *imparfait* et *imperfect* :

Nostre nature *imperfaicte*. (Chr. de Piz., *Charles V*, 2ᵉ p., ch. xv.)

S'il y avoit moins de six mille citoyens qui eussent apporté de ces coquilles ainsi escrittes, l'ostracisme estoit *imperfait*. (Amyot, *Vies*, Aristides.)

Je n'oserois apres tant bons esprits
Mettre en avant mes *imperfectz* escripts
Pour blasonner quelque membre ou partie
Du feminin.
(H. Salel, *Blason de l'anneau*.)

— *Preterit imparfait* et, s. m., *imparfait*, temps du verbe qui sert principalement à indiquer une action considérée comme présente par rapport à un temps passé :

Es *preteritz imparfaicts* des verbes commençant par z. (G. Tory, *Champfleury*, f° 58 r°, éd. 1529.)

IMPARFAITEMENT, adv., d'une manière imparfaite :

Ce appert aussy des enfans qui prononcent leur paroles *imparfaictement*. (Corbichon, *Propr. des choses*, V, 21, B. N. 22533, f° 59ᵃ.)

IMPARITÉ, s. f.

Cf. IV, 551ᵇ.

IMPARTAGEABLE, adj., qui ne peut être partagé :

La coutume de Bretagne a rendu les baronnies et fiefs des chevaliers indivisibles et *impartageables*. (D'Argentré, *Adv. s. les part.*, Comment., col. 2046.)

IMPASSIBILITÉ, s. f.

Cf. IV, 551ᵉ.

IMPASSIBLE, adj.

Cf. IV, 551ᶜ.

IMPATIEMMENT, adv., avec impatience, avec chagrin :

Cele dame malade qui *impaciemment* soustenoit sa maladie. (*Evast et Blaq.*, B. N. 24402, f° 25 v°.)

Impatientement. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10509, f° 121 r°.)

Comment vous tourmentez vous ainsi *impatiemment* ? (Amyot, *Theag. et Car.*, xvii.)

IMPATIENCE, s. f., manque de patience :

On agrievet per son *impatience* et per son murmure. (*Serm. de S. Bern.*, 116, 34.)

Impacience.
(G. de Coinci, *Mir.*, ms. Brux., f° 170 r° ; col. 318, Poquet.)

Impatience. (*Evast et Blaq.*, B. N. 24402, f° 25 v°.)

Les autres pour l'*impascience* de douleur faingnoient aulcunes mençonges affin que ilz ne fussent occis. (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5083, f° 191ᵈ.)

IMPATIENT, adj., qui ne peut supporter, souffrir :

Impatient es aversiteiz. (*Dial. S. Greg.*, p. 361.)

De rien n'estoit *impacient*.
(*Enseignements*, B. N. 994, p. 75ᵇ.)

Faire le *inpacient* et rebel. (*Sermon*, B. N. 19525, f° 159ᵇ.)

IMPATRONISER, v. a., établir en maître dans une maison ; au réfl., *s'impatroniser de*, anc., s'emparer de :

Au temps que les Français *s'impatroniserent de* cette Gaule. (Pasq., *Rech.*, I, ii.)

IMPAYABLE, adj., qui ne peut trop se payer.

— Anc., qu'on ne peut payer parce que c'est excessif :

C'est chose notoire des griefz des tailles extraordinaires, exactions *impayables*, lesquelles ledit messire Jehan de Montfort prenoit des povres subjectz de la duché de Bretaigne. (*Songe du Vergier*, I, 144.)

IMPECCABLE, adj., incapable de pécher, de faillir :

Droicture *impeccable*. (EXIMINES, *Livre des s. anges*, f° 13 v°.)

IMPENETRABLE, adj., où l'on ne peut pénétrer :

Un muscule lequel est composé de cordes et de dure nature et *inpenetrable*. (EVR. DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 130ᵇ.)

Ledit firmament est le terme *impenetrable* et ferme, contentif des eaues qui sont dessus luy. (*Mer des hyst.*, I, f° 3ᶜ.)

IMPENITENT, adj., qui ne se repent pas de ses péchés :

Le roy de Navarre est *impenitent* relaps. (*Dialog. entre le Maheustre et le Manant*, f° 25 v°, éd. 1594.)

Cf. IV, 552ᵇ.

IMPENSE, s. f., dépense :

La povre ame pour ses deffences
Si n'avoit autre adjutorie
Fors que d'aumosnes et *impenses*
Faictes par la vierge Marie.
(MARTIAL, *Louanges de Marie*, f° 89 r°.)

IMPERATIF, adj., qui ordonne absolument de faire une chose :

Ordonnance *imperative*. (*Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 97ᵈ, éd. 1486.)

— S. m., temps du verbe qui exprime un commandement :

Supins et *imperatis*.
(HENRI D'ANDELI, *Bat. des set ars*, 387.)

IMPERATIVEMENT, adv., d'une manière impérative :

Lesquels privileges ils vouloient *imperativement* faire confermer. (THEVET, *Hommes illustres*, dans *Dict gén.*)

IMPERATOIRE, s. f., plante ombellifère dite aussi angélique :

Imperatoire ou benjoin françois. (DU PINET, *Dioscoride*, dans *Dict. gén.*)

Cf. IV, 552 .

IMPERATRICE, s. f., femme d'un empereur :

L'*Imperatrice* est une femme. (J. LE BON, *Adages*, ap. Ler. de Lincy, *Prov. fr.*, II, 66.)

IMPERCEPTIBLE, adj., qui ne peut être perçu :

Car le feu nous est invisible,
Aussi l'air est *imperceptible*.
(*La Resp. de l'alchymiste a Nat.*, 504, Méon.)

— Par exagération :

Et par saulx soudains, *imperceptibles*.
(*Le Dit des trois mors et des trois vis*, ap. Montaiglon, *Alphab. de la mort*, 1856.)

— Impalpable :

Imperceptible est a tous sa tixture (du cocon).
(*Ch. roy.*, B. N. 1537, f° 49 r°.)

IMPERCEPTIBLEMENT, adv., de façon imperceptible, peu à peu :

Comme les vers percent et destruisent *imperceptiblement*. (J. GOULAIN, *Trad. du Ration. de G. Durant*, B. N. 437, f° 330 r°.)

IMPERFECTION, s. f., état de ce qui n'est point parfait, défaut :

La meie *imperfection* virent li tuen oil. (*Lib. Psalm.*, ms. Oxf., CXXXVIII, 15.)

Por ceste *imperfection*. (*Serm. de S. Bern.*, 77, 35.)

Imparfaiction. (*Crainte amour. et beatit. cel.*, Ars. 2123, f° 44 r°.)

Imperfection.
(*Myst. de S. Did.*, p. 2.)

Imparfection.
(J. BOUCHET, *Ep. mor.*, 1ʳᵉ p., XI.)

IMPERIAL, v. EMPERIAL.

IMPERIALISTE, s. m., partisan de l'empire ; partic., anc., au plur., les Impériaux :

... N'ont point esté si inviolables que les *imperialistes* ne les ayent inhumainement meurtriz. (MARCOUVILLE, *Tr. des cas merv.*, f° 73 r°.)

Plusieurs combatz que les *imperiallistes* et Genevois lui livrarent. (BRANT., *Gr. cap. fr.*, IV, 2, Soc. Hist. de Fr.)

— Adjectiv., soumis à l'empire :

La ville de Padoue se rendit *imperialiste*, ouvrant les portes au comte Gaboard, lieutenant de l'empereur. (VIGNIER, *Bibl. hist.*, III, 297.)

Vray que deux ans apres Charles, oncle de Louys, se souvint de s'y opposer, et prit les armes contre luy (Hug. Capet), mais un peu trop tard. Joinct qu'il avoit accueilly la haine publique des François, pour s'estre rendu *imperialiste* en son duché. (PASQ., *Rech.*, V, 3.)

IMPERIEUSEMENT, adv., d'une manière impérieuse :

Parler *imperieusement*. (J. LE MAIRE, dans *Dict. gén.*)

IMPERIEUX, adj., qui commande d'une façon absolue ; fig., à quoi on ne peut résister :

Effort *imperieux*.
(AL. CHARTIER, ap. Dochez.)

IMPERIOSITÉ, s. f., caractère de ce qui est impérieux :

Toutesfois ni la peur de telles empesches, ny encor la cognoissance que j'ay de mon insuffisance (trop suffisante pour me donner crainte et retirer arriere) ont jamais peu me commander avec assez d'*imperiosité*, pour faire que les lettres ne m'ayent appellé a leur service. (PONT. DE TYARD, *Disc. philos.*, f° 2 v°, éd. 1587.)

IMPERISSABLE, adj., qui ne peut périr :

Les *imperissables* gestes de vos tres inclitz predecesseurs. (*Perceforest*, prol., éd. 1528.)

IMPERITIE, s. f., manque d'habileté :

L'*impericie* de leur medecin. (G. TARDIF, *Facecies de Pogge*, dans *Dict. gén.*)

Cf. IMPERICE, IV, 552ᶜ.

IMPERMEABLE, adj., qui ne se laisse pas traverser ; fig. :

Sont les nations que nature sembloit tenir absconses, *impermeables*, et incongneues, a nous venues, nous a elles. (RAB., *Tiers liv.*, LI.)

IMPERSONNEL, adj. ; *verbe impersonnel*, verbe usité seulement à l'infinitif et à la 3ᵉ personne du singulier des différents temps :

Tel qui fist personel de verbe *impersonal*.
(GARN., *S. Thom.*, p. 80, Hippeau.) Verbe *inpersonal*, B. N. 13513, f° 37ᵇ.

IMPERSONNELLEMENT, adv., d'une manière impersonnelle :

Et ad ces est *impersonnelement* ajouté : Il sera pugni par sept pugnicions. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 29ᶜ.)

IMPERTINEMMENT, adv., d'une façon impertinente :

Parole *impertinemment* dicte. (L. DE PREMIERFAIT, *Trad. de Boccace*, B. N. 129ᵃ.)

Il est impossible de se conduire plus *impertinemment* et malicieussement que fait ici l'ambassadeur d'Angleterre, car il faict paroistre en toutes choses qu'il cherche querelle. (*Lett. miss. de Henri IV*, t. VI, p. 194.)

IMPERTINENCE, s. f., caractère de ce qui est déplacé.

— Incapacité :

Par l'intemperance du vin advient au corps humain refroidissement du sang, resolution des nerfs, dissipation de semence generative, hebetation des sens, perversion des mouvemens. Qui sont toutes *impertinences* a l'acte de generation. (RAB., *Tiers livre*, XXXI, éd. 1552.)

Cf. IV, 553ᵇ.

IMPERTINENT, adj., qui est déplacé :

Responses *impertinens*. (Mai 1485, *Ord.*, XIII, 90.)

Et ne sera point *impertinent*, a mon advis, de coucher par escript les propres parolles qu'il dist. (AMYOT, *Diod.*, XIII, 19.)

— Malséant :

Deshoneste vie *empertinent*. (OL. DE LA MARCHE, *Est. des off. du d. de Bourg.*, p. 300.)

Cf. IV, 553ᵇ.

IMPERTURBABLE, adj., que rien ne peut ébranler :

En ferme propos et *imperturbable* intention d'accomplir ce qui luy est enjoinct. (1486, *Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 158ᵃ, éd. 1486.)



IMPETIGO, s. m., affection cutanée purulente :

L'orobe, cuit en vinaigre et appliqué sur les feux volages et *impetiges*, il y est fort bon. (Du Pinet, *Pline*, XXII, 25.)

On trouve dans la traduction de Bern. de Gordon la forme savante *impetigine :*

Baigner bien compete en *impetigine*, non obstant qu'il n'appartienne en lepre. (*Pratiq. de B. de Gord*, I, 18.)

IMPETRABLE, adj., qu'on peut impétrer :

Leurs lieux ne soient point *impetrables*. (7 janv. 1400, *Ord.*, VIII, 416.)

Ledit office qu'il tient et possede a present ne sera point *impetrable*, mais sera joint avec ledit office de premier president. (6 juin 1462, *Ord.*, XV, 493.)

IMPETRANT, s. m., celui qui impètre quelque chose :

Nous voulons que les *impetrans* de lettres pour articuler calomnieusement faits nouveaux, s'il est trouvé qu'ils ne servent a la decision du procez, seront condamnez envers nous en l'amende ordinaire du fol appel en nos cours souveraines. (1539, *Ord. de Franç. Ier pour l'abreviat. des procez*, CXII.)

— Adjectiv. :

Les lectres en soyent prises, saisies et arrestees, sans en faire aucune restitucion aux parties *impetrantes* d'icelles. (6 juill. 1468, *Ord.*, XVII, 105.)

IMPETRATION, s. f., action d'impétrer :

Faites rappeler, souspendez et mettez au neant ycelles *impetrations*. (1345, A. mun. Rouen, tir. 2, n° 7.)

— Ce qu'on a impétré :

Soubz peines d'estre decheuz de l'effect de leurs *impetracions*. (17 août 1484, A. N. X1a 1491, f° 189 r°, *Bull. Soc. Hist. Paris*, nov.-déc. 1884, p. 45.)

Cf. Impetracion, IV, 553c.

IMPETRER, v. a., obtenir :

Messires Guiçars d'Angle et si compagnon estoient alé en Engleterre et sus quel estat, pour *impetrer* au roy qu'il euissent un bon mainbour et chapitainne. (Froiss., *Chron.*, VIII, 36, Raynaud.)

Lettres royaulx *impetrees* et a nous presentees. (1451, A. N. P 1, f° 160.)

Cf. Empetrer, III, 60b.

IMPETUEUSEMENT, adv., d'une manière impétueuse :

Impitueusement. (*L'Abbaye de devot.*, Ars. 3167, f° 45 r°.)

Il vindrent courant contre ledit villaige tant qu'ils peurent *impetueusement*. (1459-60, A. N. JJ 190, f° 111.)

IMPETUEUX, adj., qui se meut d'un mouvement rapide et violent, au propre et au fig. :

Quant le vent qui est *empeitous*,
Fait de mer en poy mouvoir l'onde.
(*Consolat. de Boece*, liv. I, Duc., *Impeteius*.)

Choses *impectueuses*. (1409, *Compt. du roi René*, p. 79.)

Lesquels esleverent ung haultain cri, moult terrible et *impetueulx*. (J. Molinet, *Chron.*, ch. lxxiv.)

Et puis nous survint ung vent contraire si tres *impetueux* que fumes contraintz a retourner. (Eust. de La Fosse, *Voyage*, p. 8.)

Impetuelz vent. (J. d'Auton, *Chron.*, B. N. 5082, f° 182 r°; III, 274, Soc. Hist. de Fr.)

IMPETUOSITÉ, s. f., caractère de ce qui est impétueux :

Impetuosité.
(G. de Coinci, *Mir.*, ms. Brux., f° 135 r°.)

Et courut a lui en l'*impetuosité* de sa face. (*Bib. hist.*, Maz. 311, f° 252b.)

Impetueusité. (Evr. de Conty, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 282a.)

Impetuosité. (Id., *ib.*, f° 282b.)

— Mouvement ou bruit impétueux :

A la partie senestre de cest aignel estoient assemblees toutes bestes cruelles menans noises et *impetueusites*. (Orose, vol. I, f° 66c, éd. 1491.)

On trouve *impetueuseté* qui parait être une création personnelle de Fossetier sur *impetueux :*

Impetueuseté. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10510, f° 99 r°.)

IMPIE, adj., qui montre du mépris pour la religion :

Impie, com. impious. Wicked, ungoldy, gracelesse, ungracious, irreligious, regarding neither God nor man. (Cotgr.)

IMPIETÉ, s. f., action, parole, sentiment contraire à la religion :

Et a nos *impietez* tu seras propicius. (*Lib. psalm.*, ms. Oxf., LXIV, 3.)

Impietet. (*Psalt. monast. Corb.*, B. N. l. 768, f° 59 r°.)

IMPITOYABLE, adj., qui est sans pitié :

Inpitoyable. (Dampmart, *Merv. du monde*, f° 36 r°.)

Hommes cruelz et *impitiables*. (J. Bouchet, *Noble Dame*, f° 83 r°.)

Impietoyable. (Ab. Matthieu, *Devis de la lang. fr.*, p. 11.)

IMPLACABLE, adj., qu'on ne peut apaiser :

... Pour ce que entre le roy Robert et le roy Frederic,... il y a grant guerre et discorde *implacables*. (Mielot, *Advis directif de Brochard*, Hist. armén. des crois., II, 403.)

Implacable ennemi. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10510, f° 164 r°.)

IMPLANTER, v. a., planter dans ; par extens., au réfl. :

Ces muscles *s'implantent* sur l'os du bras. (Paré, I, 8.)

IMPLEXE, adj., entrelacé ; a été employé par erreur pour inflexe, non plié :

Phalange *implexe*, non flechye ou ployee. (*L'œuv. de Aelian*, éd. 1536.)

IMPLIABLE, adj., inflexible, au propre et au fig. :

Laquelle neantmoins devra estre fort attentive a bien observer la discretion, pour n'estre ny trop pliable, ny trop *impliable*. (Franç. de Sal., *Constit. p. les relig. de la Visit.*, 3.)

Cf. Imployable, IV, 554c.

IMPLICATION, s. f.

Cf. IV, 554c.

IMPLICITE, adj., embrouillé :

Conseil que l'apostre sainct Paul donnoit jadis a son tresaymé disciple Thimotee de ceder quelque temps a tant d'*implicitez* et labirinthiques genealogies. (Ed. du Boullay dict Lorraine, *Combat de la chair et l'esprit*, Epistre de l'autheur, f° 4 v°, éd. 1549.)

IMPLIQUER, v. a., envelopper, contenir :

... Creons le ciel en haut estage
D'une forme ronde esperique
Affin qu'il conserve et *implique*
Dedans soy tous les aultres corps.
(Greban, *Mist. de la Pass.*, 274.)

Ce que le ciel circuyt et *implique*.
(*Act. des apost.*, vol. I, f° 58a, éd. 1537.)

— Réfl. :

Terre et mer vous obeyra,
Et ce que par dedans *s'implicque*.
(*Act. des apost.*, vol. I, f° 29c, éd. 1537.)

Cf. IV, 554c.

IMPLORER, v. a., demander avec supplication :

Donc doiz tu tel foiz est plorer
Pour sa grace miex *implorer*.
(*Clef d'amors*, 1087.)

IMPOLI, au sens propre, qui n'a pas été poli, dégrossi :

Un autel de pierres *impolies*. (Calv., *Serm. s. le Deuter.*, p. 869.)

— Au fig., qui n'est pas poli :

Regles de vivre rudes, neufves, *impolies*. (Mont., III, ix, p. 143, éd. 1595.)

IMPORTANCE, s. f., caractère de ce qui est important :

Et est lieu de grant *importance*. (Commynes, *Mém.*, VII, 12, Soc. Hist. de Fr.)

Ne feroient aucune chose d'*importance* sans leur conseil. (L'Hospit., *Œuvr.*, I, 382, Dufey.)

IMPORTANT, adj., qui est de conséquence sérieuse pour quelqu'un :

Instruction bien plus ample et plus *importante*. (MONT., III, XIII, p. 200, éd. 1595.)

IMPORTER, v. — A., entrainer avec soi (une conséquence grave); avoir rapport à :

M'advertissant au reste le plus souvent qui se pourra de ce que vous entendres *importer* mon service. (1er octobre 1581, *Lett. miss. de Henri IV*, t. I, p. 404.)

Affaires serieuses, qui *importent* nostre repos. (*Sat. Men.*, Har. de M. d'Aubray.)

J'ay a parler a luy de chose qui *importe* la vie de nous deux. (LARIV., *Le Fidele*, III, 8.)

— N., être de conséquence grave pour quelqu'un :

En ces parlemens se decidoient tous ses affaires qui *importoient* de quelque consequence au royaume. (DU HAILLAN, *Est. des aff. de Fr.*, f° 162 r°.)

— Impersonnellement :

BEATRICE. Pourveu qu'il meure, qu'*importe* qu'on dise que l'avez fait tuer?
VICTOIRE. Comment! il *importe* de ma vie et de mon honneur. (LARIV., *Le Fidele*, II, 13.)

Cf. IV, 555e.

IMPORTUN, adj., qui fatigue en survenant, en agissant mal à propos :

Importune requeste. (1415, *Ord.*, XII, 254.)

L'un, dictes vous, est *importun*?
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 2355.)

Ces *importuns* parleurs. (AMYOT, *Du trop parler*.)

IMPORTUNEMENT, mod. importunément, adv., d'une manière importune :

Ne voeilles mie estre eslevez *importunement* en ta sapience. (*Bible*, Maz. 35, f° 40b.)

Procastiter, *importunement*. (*Gloss. lat.-fr.*, B. N. l. 7679, f° 232 v°.)

Que come diverses sedicyonees et mauvais disposes personnes, nulle regarde eiantes a paour de Dieu ne al damage del prosperous estate dudit roy ne son royalme, senestrement et *emportunement* laboroient ledit roy... (*Stat. de Henri IV*, an XXXIX.)

IMPORTUNER, v. — A., fatiguer d'une façon importune :

... Et *importunoient* le roy Tyndanus. (J. LE MAIRE, *Illustr.*, II, 2.)

Si vous *ai importuné* de ce long discours. (1512 [1].)

— Réfl., se rendre importun :

Aus defavorisez ne reste que les armes ou l'esloignement de leurs maistres, qui d'amis leur sont devenus ennemis ; plus ils *s'importunent* et s'approchent, plus ils sont en dangers, et moins ils font leurs affaires. (GASP. DE TAVANNES, *Mém.*, p. 230.)

IMPORTUNITÉ, s. f., action d'importuner ; demande, sollicitation importune :

Importunitez. (*Dial. de S. Greg.*, ms. Evreux, f° 18 r°.)

Le roy de Navarre vouloit par *importunité* et pour rompre l'effect de ceste nomination aller a la messe. (*Dial. entre le Maheustre et le Manant*, f° 86 v°, éd. 1594.)

IMPOSABLE, adj., qui peut être soumis à l'impôt :

Seront *imposables* et contribuables au subside. (26 juin 1454, *Sent. de l'abbé de Vezelai*, Hist. d'Auxerre.)

— Qui peut être imposé :

N'estans cette taille *imposable* a la seule volonté du seigneur. (PASQ., *Rech.*, IV, 5.)

IMPOSER, mod., v. EMPOSER, III, 69a et IX, 445b, et cf. IV, 555c.

IMPOSITION, s. f., contribution, impôt :

L'*imposicion* de toutes denrees vendues et a vendre. (*Ranç. de Jean*, p. 135.)

Imposisson. (1394, *Liv. des Bouillons*, p. 263.)

Cf. IV, 556a.

IMPOSSIBLE, adj., qui ne peut être, qui ne peut se faire :

Il est *impossible* que l'une (medecine) froide vaille en une mesme maniere a Pierre ouquel point elle vault a Pol. (LANFRANC, *Chirurg.*, B. N. 1323, f° 110d.)

Impossible chose. (*Liv. de Marc Pol*, XCIX, Pauthier.)

Imposible. (J. DE VIGNAY, *Enseignem.*, ms. Bruxelles 11042, f° 60d.)

IMPOSSIBLEMENT, adv., d'une manière impossible :

A cause de l'incertitude des instrumens qui malaisement, sinon *impossiblement*, peuvent estre composez de commode proportion. (PONT. DE TYARD, *De la nat. du monde*, f° 11 v°.)

IMPOSSIBLETÉ, mod. impossibilité, s. f., caractère de ce qui est impossble :

Il aferme *impossibleté* estre en cele chose. (*Evast et Blaq.*, B. N. 24402, f° 66 r°.)

Possibleté ou *impossibleté*. (*Ib.*)

A *impossibilité*, a folie, vanité et pechié. (PHIL. DE MAIZIERES, *Songe du vieil Pelerin*, Hist. litt. de la France, XXIV, 224.)

IMPOSTE, s. f., assise de pierre couronnant un jambage ou pied-droit sur lequel s'élève le cintre d'une arcade :

Lequel architrave servira pour *imposte* d'une arcure. (VAN AELST, dans *Dict. gén.*)

IMPOSTEUR, s. m., celui qui impose, qui trompe :

La peste ne tue que le corps, mais tels *imposteurs* empoisonnent les ames. (RAB., *Garg.*, XLV.)

Cf. EMPOSTEUR, IX, 445a.

IMPOSTURE, mod., v. EMPOSTURE.

IMPOTENCE, s. f.

Cf. IV, 556b.

IMPOTENT, adj.

Cf. IV, 556b.

IMPRATICABLE, adj., qui ne peut se faire.

— Anc., au fig., *impraticable a*, qui ne se laisse pas influencer par :

Impratiquables et incorruptibles *aux* surprises des spectacles. (ROD. MAGISTER, *Tacite*, dans *Dict. gén.*)

IMPRECATION, s. f.

Cf. IMPRECACION, IV, 556c.

IMPREGNER, v. a.

Cf. EMPREIGNIER, III, 70b.

IMPRENABLE, adj., qu'on ne peut prendre :

Imprenables chasteaux. (J. LE BEL, *Chron.*, dans *Dict. gén.*)

Bien adviser le lieu ou il est et s'il est prenable ou *imprenable*. (J. DE BUEIL, *le Jouvencel*, I, 70.)

Cf. IMPRENDABLE, IV, 557a.

IMPRESCRIPTIBLE, adj., qui n'est pas susceptible de prescription :

Cette action estoit *imprescriptible*. (N. DU FAIL, *Mem. du parlem. de Bret.*, p. 381, éd. 1579.)

IMPRESSION, s. f., action de presser sur :

Depuis vostre advenement a la couronne, l'effigye de vostre majesté n'a esté changee en la fabrication et *impression* de voz monnoyes. (5 fév. 1570, *Lett. au roy*, ap. Laborde, *Renaiss. des arts*, add., t. I, p. 585.)

— Fig. :

Les plus meschants nous doibvent servir d'exemple, que Dieu se faict cognoistre a tous hommes, et que telle *impression* a une vigueur qui ne se peut abolir. (CALV., *Inst.*, I, III.)

— Empreinte laissée par la pression :

Par l'*impression* de nostre saeal. (Trad. du XIIIe s. d'une ch. de 1194, *Cart. du val S.-Lambert*, B. N. l. 10176, f° 3a.)

Par l'*impression* de son seel. (1259, *Cart. de Salins*, f° 60 r°.)

En ce lieu est une pierre ayant les *impressions* et apparences des genoulx et des mains de Jhesus Christ. (*La Mer des hystoir.*, t. I, f° 193b.)

En France l'on use fort de l'*impression* des fleurs de lys au front de ceux qui sont attaintz et convaincuz de faulseté. (BUGNYON, *Loix abrog.*, p. 140.)

1. La fiche sur laquelle se trouvait, avec la justification complète, cet exemple dont M. Godefroy avait communiqué une copie au *Dict. gén.*, était égarée quand nous avons eu à rédiger l'article. — J. B. et AM. S.



— Effet, résultat :

Et ainsi ils ostent leur mauvaise *impression* (des excès). (Evr. de Conty, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 7°.)

— Spécialement, action d'imprimer un livre, résultat de cette action ; édition :

S'ensuyvent plusieurs chansons nouvelles avec plusieurs aultres retirees des anciennes *impressions.* (1535, *Titre d'un recueil*, E. Picot, *Rev. d'hist. litt.*, I, 148.)

Je lui conseillerai d'oster ce discours de son livre en la seconde *impression.* (H. Est., *Apol.*, XIV.)

Cf. IV, 557ᵇ.

IMPREVOYANCE, s. f., manque de prévoyance :

Imprevoyance. Improvidence. (Cotgr.)

IMPREVU, adj. qui n'a pas été prévu :

Coup *impreveu.* (Desportes, *Imitat. de l'Arioste*, p. 329, Michiels.)

IMPRIMER, v. — A., faire, laisser une empreinte sur :

Le chien *imprima* ses dents bien profondement en la chair. (Paré, XXIII, xx.)

— Réfl. :

C'est le precieux filz de Dieu,...
Qui pour vestir humanité
Dedans moy *se* veult *imprimer.*
(Greban, *Mist. de la Pass.*, 4125.)

— Empreindre sur une surface des lettres fondues ou gravées et chargées d'encre ; et par extens., faire tous les travaux nécessaires pour la confection d'un livre :

Tant moins doit on faire un œuvre *imprimer*
Ou il y a grandement a limer,
Il faut souvent y approcher la lime
Avant qu'il soit permis que l'on *imprime.*
(Ch. Fontaine, *Ep. a Sagon et a La Hueterie*, dans *Œuv. de Marot*, I, 250, Jannet.)

— Fig., faire une marque, une empreinte dans l'esprit, dans le cœur :

Afin que il peut la creinte et celle meisme terreur *imprimer* aus Latins. (Bersuire, *T. Liv.*, B. N. 20312ᵗᵉʳ, f° 24 r°.)

Pourquoy est ce que vous *imprimez* ces doubtes en voz entendemens ? (31 mars 1567, Montl., *Lett.*, aux capit. de Toul.)

— Anc., *imprimer qqu'un*, répandre des impressions morales sur lui :

Si ne veux je laisser d'en aller donner conte a Vostre Alteze moy mesmes, et prevenir cela encores par cestes, tant me poise il de me veoir ainsi a tort mal *imprimer.* (3 avril 1577, *Corresp. de Philippe II*, V, 277, Gachard.)

Entre les estatz mesmes ne manquent calomniateurs faisants offices pour mal *imprimer*, et lesdicts estatz et le peuple, de tout ce que se faict. (*Ib.*)

— Prendre, porter l'empreinte :

Ici Clovis, ici le roy des Gots,
Pousses, tournes de fortune diverse,
Seront portez tous deux a la renverse :
Le mol sablon *imprimera* leurs corps.
(Rons., *Franc.*, IV.)

Cf. Emprimer, III, 74ᶜ, et IX, 446ᵇ, et Imprimé, IV, 557ᶜ.

IMPRIMERIE, s. f., art d'imprimer les livres :

L'art d'*imprimerie.*
(*Pronosticat. d'Habenragel*, Anc. poés. fr. des xvᵉ et xviᵉ s., VI, 120.)

IMPRIMEUR, s. m., celui qui imprime des livres :

Jehan Faure de Vilatte, *imprimeur.* (19 janv. 1441, Arch., Reg. du not. Possa, f° 5ᵃ.)

Imprimeur d'images. (1516, *Test.*, A. mun. Douai.)

Ce sont grands *imprimeurs* de lettres que les Italiens, j'en ay, ce crois je, cent divers volumes. (Mont., l. I, c. 39, p. 150, éd. 1595.)

IMPROBABLE, adj., qui n'est pas probable :

Cecy me semble que soyent les baricocolles de Senes, car de plusieurs choses probables et bonnes s'en fait une male composte et *improbable.* (*Platine de honneste volupté*, f° 79 r°, éd. 1528.)

Cf. IV, 557ᶜ.

IMPROBATION, s. f., action d'improuver :

Et par diverses *improbations* monstroit le testament faussaire. (Chastell., *D. de Bourg.*, V, 67, Kervyn.)

IMPROBE, adj.

Cf. IV, 557ᶜ.

IMPROBITÉ, s. f., manque de probité :

L'*improbité* de Zeleucus[illegible]iz., *Songe du vieil pel.*, Ars. 2683, III, 1[illegible].)

Improbitas, *improbitez.* (*Cathol.*, B. N. l. 17881.)

IMPROPRE, adj., qui n'est pas propre à exprimer directement l'idée :

Et c'est abusion et *impropre* maniere de parler. (Corbichon, *Propr. des choses*, V, 28, B. N. 22533, f° 63ᶜ.)

Des façons de parler *impropres.* (Mornay, *Inst. de l'Euch.*, p. 316.)

IMPROPREMENT, adv., d'une manière impropre ; mal à propos :

A parler *improprement.* (Oresme, *Contre les divinat.*, B. N. 994, f° 24ᶜ.)

Parlant *improprement.* (*Crainte amour. et beatit. cel.*, Ars. 2123, f° 30 v°.)

IMPROPRIETÉ, s. f., caractère de ce qui est impropre :

En usant de quelque *improprieté.* (Calv., *Instit.*, p. 207.)

IMPROUVER, v. a., ne pas approuver, blâmer :

Aristote ne *improuve* pas bien ceste oppinion quant a l'intention de Platon. (Oresme, *Eth.*, VI.)

— Contredire :

Et lors chascun de nous vendra
Pour l'arguer et *improuver.*
(Greban, *Mist. de la Pass.*, 8294.)

IMPROVISER, v. n., faire sans préparation et sur le champ des vers, de la musique, etc. :

Improviser. Cantar de improviso. (C. Oudin.)

IMPROVISTE (A L'), loc. adv., d'une manière inattendue :

Pourquoy trouvons nous plus beau *a l'improviste* que au despourveu ? (H. Est., *Conform. du lang. fr. avec le grec*, préf., éd. 1569.)

A l'improvist. (E. de Laigue, *Comm. de J. Ces.*, f° 135 r°.)

IMPRUDEMMENT, adv., d'une manière imprudente :

J'ai assez *imprudemment* applicqué.
(Maximien, *Arrest du roy des Rom.*, Poés. fr. des xvᵉ et xviᵉ s., VI, 120.)

Celluy est sot qui son imparfaict œuvre
A toutes gens *imprudemment* descœuvre.
(Ch. Fontaine, *Ep. a Sagon et a La Hueterie*, dans *Œuv. de Marot*, I, 248, Jannet.)

IMPRUDENCE, s. f., manque de prudence :

Et par *imprudence* il cuide que les choses qui sont bones que ils soient malveses. (Oresme, *Eth.*, 194.)

Par leur paresse et *imprudence.* (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10511, VI, v, 7.)

IMPRUDENT, adj., qui manque de prudence.

— Anc., inconsideré :

Veez la mensonges bien cornees
Et vantise bien evidente
Que personne tant *imprudente*
Composast en trois jours entiers
Tel œuvre ou plus de mil ouvriers
Ont ouvré quarente ans passes.
(Greban, *Mist. de la Pass.*, 20694.)

IMPUBERE, adj., qui n'a pas encore atteint l'âge de puberté :

Varro... dit qu'un enfant est appelé enfant jusques a quinze ans : et sont dictz pueri, et *impuberes*, pource qu'ilz ne sont point encore aptes a engendrer. (J. le Blond, *Liv. de pol. hum.*, f° 64 v°.)

IMPUDEMMENT, adv., d'une manière impudente :

Espuisent *impudamment* les procedures. (17 sept. 1461, *Ord.*, XV, 22.)

Tu publiras
Par l'estat malheureux de ton infame vie
Ce qu'aujourd'huy ta bouche *impudentement* nie.
(Du Bartas, 2ᵉ *sem.*, 2ᵉ j., l'Arche, 148.)

IMPUDENCE, s. f., manque de pudeur ; action, parole impudente :

Impudence. Impudentia. (R. Est., éd. 1539.)

IMPUDENT, adj., qui offense, qui viole la pudeur ; effronté :

> ... Libert adolescent
> *Impudent* et qui rien ne sent.
> (*Therence en franç.*, f° 101ᵃ, Verard.)

> Il a l'œil *impudent*,
> Le ventre large et creux, palle et dure la dent.
> (Rons., *Hymnes*, l. II, p. 260, éd. 1578.)

Impudente affirmation. (Lanoue, *Disc.*, p. 475.)

IMPUDICITÉ, s. f., caractère, conduite impudique :

Comme Jehanne, femme de Philippot de Culan, pour son petit gouvernement et *impudicité* fu emmuree. (1444, A. N. JJ 176, pièce 334 ; Duc., *Immurare*.)

IMPUDIQUE, adj., qui outrage la pudeur :

Matronnes folles et *impudiques*. (J. Lefevre, *la Vieille*, prol., p. 7.)

> Fille qui chante chant lubric
> A le cueur ord et *impudic*.
> (Jehan d'Ivry, *les Estrennes des filles de Paris*, Poés. fr. des xvᵉ et xviᵉ s., t. IV, p. 79.)

Impudiques œillades. (Tahureau, *Prem. dial. du Democritic*, p. 45, éd. 1602.)

IMPUDIQUEMENT, adv., d'une manière impudique :

Impudiquement. (J. du Vignay, *Mir. histor.*, dans *Dict. gén.*)

Decius fist traiter *impudiquement* par femmes ribauldes deux jeunes compaignons. (*La Mer des hystoir.*, t. II, f° 117ᵃ.)

Impudicquement parlant. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10510, f° 100 v°.)

IMPUGNER, v. a., combattre :

Laquelle (lettre de procuration) *eust esté* par ledit procureur desdiz religieux debatue et *impunee* en disant qu'ele n'estoit mie suffisante. (1368, A. N. MM 1095, pièce 1.)

— Absol. :

Et prioient le roy que s'il entroit en Egypte qu'il *impugnast* et combatist contre les Egyptiens. (*Les Passages d'oultremer*, f° 87 r°.)

Cf. IV, 559ᵇ.

IMPUISSANCE, s. f., manque de puissance pour faire quelque chose :

Impuissance et pauvreté. (1361, *Ord.*, III, 488.)

IMPUISSANT, adj., qui n'a pas la puissance de faire quelque chose :

> Tes deesses et tes dieux n'ont
> Aucun pouoir, *impuissans* sont.
> (*Mist. du Viel Test.*, III, 328.)

IMPULSIF, adj., qui donne une impulsion :

Vertu *impulsive*. (Evr. de Conty, *Probl. d'Arist.*, B. N. 210, f° 170ᵃ.)

Ainsi liberalement veuillent ilz le bien que de tous pointz ilz ne vueillent pecher, ne ne sentent quelque chose *impulsive* a mal. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 18 v°.)

Desclaireray cy la cause *impulsive* de la composicion de cedit traictié. (1451, *Miroir historial*, Vat. Chr. 751, f° 1 v°.)

IMPULSION, s. f., mouvement donné à un corps par un autre :

Pour sostenir les *impulsions* des undes de la mer. (Vers 1315, *Reg. des eschev. de la Rochelle*, A. N. K 1223.)

— Fig., action de pousser, excitation :

Par l'*impulsion* d'aucune passion desordonee. (*La tres ample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 41ᵇ, éd. 1486.)

IMPUNEMENT, adv., sans être puni, sans danger :

> Christ est *impuniment* de blasphemes batu.
> (Du Bartas, *Triomphe de la foy*, 707, éd. 1602.)

> *Impunement*.
> (Bertaut, *Œuv.*, p. 127, éd. 1633.)

IMPUNI, adj., qui demeure sans punition :

Pluseurs malefices *impunis*. (1348, *Lett.*, ap. Varin, *Arch. admin. de Reims*, II, 1235.)

> Mais Dieux ne soufferroit mie
> Raisons ne droiz qu'*impugnie*
> Demourast.
> (E. Desch., *Œuv.*, IV, 173.)

IMPUNITÉ, s. f., manque de punition :

Impunité de ses forfaiz. (Bersuire, *T. Liv.*, B. N. 20312ᵗᵉʳ, f° 27 v°.)

L'*impugnité* de telz forfaitz. (J. d'Auton, *Chron.*, B. N. 5082, f° 149 r° ; III, 185, Soc. Hist. de Fr.)

IMPUR, adj., qui n'est pas pur :

Impure et tachiee de sanc. (*Simples medicines*, dans *Dict. gén.*)

Corps *impurs*. (N. Du Fail, *Cont. d'Eutr.*, I, 74, Hippeau.)

IMPUREMENT, adv., d'une manière impure :

Horsmis quelque petit nombre tant de moines qu'autres, preschans moins *impurement* que les autres. (Th. de Beze, *Hist. eccl.*, I, 97.)

IMPURETÉ, s. f., caractère de ce qui est impur, au propre et au fig. :

Turpitude et *impurité*. (J. Bouchet, *Noble Dame*, f° 91 v°.)

> Car si tost que la chair empire,
> Le sel fault pour l'*impurité*.
> (*Contreditz de Songecreux*, f° 53 r°.)

Impureté du sang. (Paré, XV, 2.)

IMPURIFIÉ, adj., qui n'est pas purifié :

Et celebra la pasque au secondt mois, car le peuple ne peut estre assemblé le premier mois en Jherusalem, et aussi les prebstres n'estoient purifiies. Toutefois la multitude fut sy grande que plusieurs *impurifiies* mangerent la pasque. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Bruxelles 10510, f° 58 v°.)

IMPUTABLE, adj., qui peut être imputé :

Moins volontaire et par consequent moins *imputable*. (Oresme, *Eth.*, VII, 11, dans *Dict. gén.*)

IMPUTATION, s. f., action d'imputer :

Imputation souppechonneuse. (G. Chastell., *Chron. des D. de Bourg.*, III, 39.)

IMPUTER, v. a., attribuer :

Imputer non a louange, ains a une affection. (Pasq., *Lett.*, VII, 12.)

— Impersonn. :

Il crut en Dieu, et il lui *fut imputé a* justice. (Fr. de Sales, *Traité de l'amour de Dieu*, I, xi.)

Cf. IV, 559ᵇ.

IMPUTRESCIBLE, adj., qui ne peut pas pourrir :

L'autel estoit fait de buches de bois de sethim, qui est bois espineux incremable et *imputrescible*. (*La Mer des hystoir.*, t. I, f° 163ᵈ.)

INABORDABLE, adj., où l'on ne peut aborder :

Inabordable. Unabordable, unaccostable, unapprochable, not to be arrived unto. (Cotgr.)

INACCESSIBILITÉ, s. f., état de ce qui est inaccessible :

Estimant le mareschal, comme il se trouva depuis, que l'*inaccessibilité* du lieu l'auroit rendu plus negligemment remparé. (Du Villars, *Mém.*, IV, an 1551.)

L'*innaccessibilité* de cette isle. (Sully, *Œcon. roy.*, ch. lxxxvii.)

INACCESSIBLE, adj., qui n'est pas accessible :

Lieux *inaccessibles*. (J. du Vignay, *Mir. histor.*, dans *Dict. gén.*)

INACCOSTABLE, adj.

Cf. IV, 559ᶜ.

FIN DU NEUVIÈME VOLUME

ERRATA ET ADDENDA

DE LA

DEUXIÈME PARTIE DU HUITIÈME VOLUME

P. 31, col. 2, l. 10, au lieu de : Mont., V,
Lisez : Mont., III, i, p. 10, éd. 1595.

P. 55, col. 3, l. 53, après *nat.*,
Ajoutez : p. 112, éd. 1622.

P. 94, col. 3, l. 56, au lieu de : éclabousser, couvrir de boue,
Lisez : enduire de lut.

P. 96, col. 2, entre les lignes 34 et 35,
Ajoutez : — Griotte, cerise aigre.

P. 104, col. 1, l. 16, au lieu de : amer,
Lisez : d'Amérie.

P. 104, col. 1, l. 23,
Supprimez AMERINE, s. f., herbe amère.

P. 104, col. 1, l. 25, au lieu de : *amerine*, saule,
Lisez : *amerine* saule, et placez le passage de Rabelais comme premier exemple de l'article AMERIN.

P. 117, col. 2, l. 48 et 49,
Supprimez l'ex. de Fabri.

P. 119, col. 2, l. 25, au lieu de : être à sec, sans eau,
Lisez : être arrêté dans ses affaires, être sans ressources.

P. 122, col. 1, entre les l. 5 et 6,
Insérez : — Crocheteur, et placez l'ex. de Desperiers (l. 1 et 2) comme justification de ce sens.

P. 125, col. 2, l. 36,
Supprimez l'ex. : Anetum, *anois*. (*Gloss. de Douai*), et placez-le comme premier exemple de l'article ANETH, p. 121, col. 2.

P. 130, col. 2, l. avant-dernière et suivantes,
Remplacez la définition d'ANTHRACITE par : sorte d'escarboucle.

P. 130, col. 3, l. 3, au lieu de : *Atnhracites*,
Lisez : *Anthracites*.

P. 166, col. 1, l. 57, au lieu de : ARBORISER, verbe. — N., soigner et tailler les arbres,
Lisez : 1. ARBORISER, mod. herboriser, v. n , aller à la recherche des plantes.

P. 166, col. 2, l. 8, au lieu de : — A., arborer,
Lisez : 2. ARBORISER, v. a., arborer.

P. 166, col. 2,
Placez les l. 12-14 entre les l. 7 et 8.

P. 266, col. 1, l. 14, au lieu de : BACCE, s. f. ?.
Lisez : BACCE, s. f., baie.

P. 270, col. 1, l. 22, au lieu de : mâchoires,
Lisez : lèvres.

P. 289, col. 3, entre les l. 51 et 52,
Insérez : — Barbarie :

P. 311, col. 2, l. 39, après *S. Didier*,
Ajoutez : p. 331.

P. 351, col. 1, l. 19, après *volont.*,
Ajoutez : p. 64, Feugère.

P. 383, col. 3, l. 42 et 43,
Rectifiez ainsi ces deux vers :
De la glant et de la fa[v]ine
Le *brost* desdaigne et [l]e racine.

P. 383, col. 3, l. 44, après 528,
Ajoutez : B. N. 368, f° 2°.

P. 387, col 3, l. 26, au lieu de : cri du loup,
Lisez : action de brosser, de marcher à travers bois.

P. 389, col. 2, l. 30, au lieu de : Froidure *brunalle*,
Lisez : Froidure *brumalle*, et supprimez l'article BRUNAL.

P. 398, col. 2, l. 45, après éd. 1493,
Ajoutez : Les édit. in-4° goth. sign. D 6 r° ; 1495, sign. E 2 r° ; 1501, E 4 r° ; 1539, sign. E 8 v°, portent le même texte.
On ne peut donc corriger, comme il a été proposé, dans la *Revue critique*, nouv. série, t. XL, p. 77 : *de la buse* en *a la buse*, ni *pour voir* en *pourvoir*, qui n'a pas de sens et n'est pas conforme à la graphie du temps.

P. 409, col. 2, l. 49 et 50, au lieu de : action de caler, d'abaisser les mâts de hune et les vergues.
Lisez : calfatage.

P. 411, col. 2, l. 2, après *Histor.*,
Ajoutez : III, 249, Monmerqué.

P. 412, col. 1, l. 18, après *Menippee*,
Ajoutez : p. 72, éd. 1594.

P. 418, col. 1, l. 43, au lieu de : J. Haudent,
Lisez : Guill. Haudent.

P. 420, col. 3, l. 7, au lieu de : aller au feu,
Lisez : voir qu'on se prépare à tirer le canon contre soi :

P. 424, col. 2, l. 3,
Ajoutez : Cf. Corporal, IX, 204b.

P. 430, col. 1, l. 16, au lieu de : CARIOTE, v. Carotte,
Lisez : CARIOTE, s. f., espèce de datte : Grasses *carioles*. (*Jard. de santé*, I, 144.) et supprimez cet ex. à la p. 431, col. 2, l. 14.

ERRATA ET ADDENDA

DU NEUVIÈME VOLUME

P. 5, col. 3, l. 34, au lieu de : corbeau,
Lisez : choucas.

P. 9, col. 2, l. 48, au lieu de : un des noms vulgaires de l'épurge,
Lisez : mûre sauvage.

P. 9, col. 2, l. 56, au lieu de : Cretin,
Lisez : Jan Martin.

P. 11, col. 3, entre les l. 32 et 33,
Insérez : — Corvée de chevaux : et placez comme justification de ce sens l'ex. de 1349 qui figure aux l. 24 et 25.

P. 22, col. 1, l. 25, après f° 50 v°,
Ajoutez : L'édit. goth. 1583, J. Saint-Denis, sign. i 4 r°, porte le même texte.
Il n'y a donc pas lieu de tenir compte de la remarque faite dans la *Revue critique*, nouv. série, t. XLII, p. 485.

P. 45, col. 2, l. 38,
Biffez l'appel : CHARANTON, v. Charançon.

P. 45, col. 2, l. 38 et 39,
Biffez l'appel : CHARBE, v. Chanvre.

P. 63, col. 2, l. 56, au lieu de : CHAVERNE, mod. caverne, s. f., lieu creux dans les rochers, dans les montagnes, sous terre,
Lisez : CHAVERNE, v. Caverne, et placez les exemples à l'article Caverne, p. 42, col. 2.

P. 72, col. 1, l. 33 à 36,
Supprimez l'article et la définition et porter l'exemple de Grevin à CHENU.

P. 80, col. 2, l. 48, au lieu de : signe qui sert à représenter les nombres,
Lisez : zéro.

P. 87, col. 3, l. 23-26,
Supprimez les deux exemples de 1616 et placez-les à l'article GREMIAL, p. 722, col. 2.

P. 104, col. 1, l. 22, au lieu de : employé dans l'exemple suivant pour désigner un lieu retiré, renfermé,
Lisez : employé dans l'exemple suivant comme nom de lieu.

P. 151, col. 2, l. avant-dernière,
Supprimez : confidences de quelqu'un.

P. 226, col. 2, l. 14-16,
Supprimez l'ex. de 1270 et reportez-le à l'article Celrier 2, t. II, p. 393ᵇ.

P. 255, col. 2, l. 16, au lieu de : CROISSANT, s. m., temps pendant lequel augmente graduellement la partie de la lune éclairée par le soleil et visible pour nous,
Lisez : CROISSANT, v. Creissant, et placez les exemples à l'article CREISSANT, p. 244.

P. 261, col. 3, l. 41, au lieu de : *cuidante*,
Lisez : esvidente, et supprimez l'article CUIDANT.

P. 303, col. 1, l. 2, au lieu de : titre égaré,
Lisez : Lefevre d'Est., *Bible*, Rois, III, 20.

P. 314, col. 1, l. 49,
Ajoutez :

Desavantageulx combat. (J. d'Auton, *Chron.*, B. N. 5082, f° 125 r°.)

P. 330, col. 1, l. 34,
Ajoutez l'article ci-après, égaré lors de la préparation de la copie :

DESSECHANT, mod. desséchant, adj., qui dessèche :

Medicamentz eschauffantz et *desecchans*. (Tagault, *Inst. chir.*, p. 356, éd. 1579.)

Langueur *dessechante*. (La Bod., *Harm.*, p. 22.)

P. 359, col. 3, l. 33 et 34, au lieu de : Ton, et liv. II, ch. ccxxx,
Lisez : Son, et t. II, p. 230, éd. 1802.

P. 363, col. 2, l. 36,
Ajoutez l'article suivant, égaré lors de la préparation de la copie :

DESTRAQUEMENT, mod. détraquement, s. m., fait de se détraquer :

Le *destraquement* des Gentils. (Franç. de Sales, *Vie dev.*, III, 19.)

Quand vous sentirez quelque *detraquement* en vostre ame. (Id., *ib.*, V, 18.)

P. 386, col. 2, l. 65,
Ajoutez : Cf. Descepline, II, 551ᵃ.

P. 394, col. 1, l. 5,
Ajoutez l'article suivant, égaré lors de la préparation de la copie et dont un double avait été communiqué au *Dict. gén.* :

DISSIDENT, adj., séparé :

Parties *dissidentes* et desjointes. (Tagault, *Inst. chir.*, p. 413, éd. 1549.)

P. 395, col. 2, l. 11,
Ajoutez l'article suivant, égaré lors de la préparation de la copie :

DISSOLVANT, adj., qui a la propriété de dissoudre :

Chaleur *dissolvante*. (Joub., *Gr. chir.*, p. 416, éd. 1528.)

P. 395, col. 3, l. 44,
Ajoutez l'article suivant égaré lors de la préparation de la copie :

DISSYLLABE, adj., *mot dissyllabe*, et s. m., *dissyllabe*, mot composé de deux syllabes :

Qui auroit osté ces deux *dissilabes :* meum, tuum. (Ch. de Bourdigné, *Hist. d'Anj.*, f° 73 r°.)

P. 406, col. 1, l. 32,
Ajoutez l'article suivant, égaré lors de la préparation de la copie :

DOMANIAL, adj., qui tient à un domaine :

Proces *domaniaux*. (Mars 1579, *Ord. de Henri III*, ch. xxix.)

Droit de peage appelé *domanial*. (1599, A. mun. Agen, BB 40.)

P. 531, col. 1 et 2,
Supprimez les articles ESLEVACION et ESLEVATOIRE et reportez les exemples aux articles ELEVATION et ELEVATOIRE, p. 429, col. 1.

P. 672, col. 2, l. 46, après *Capit. fr.*,
Ajoutez : M. d'Aussun.

P. 700, col. 1, l. 24-38,
Supprimez la remarque sur l'étymologie de GIROUETTE, constituez avec les deux exemples de *wirewite* un article à part et voyez sur cette question : Ant. Thomas, *Essais de philologie française*, p. 307, Paris 1898.

P. 737, col. 2, l. 41,
Supprimez : *ghil.*

P. 744, col. 1, l. 43, au lieu de : p. 229,
Lisez : p. 299.

P. 752, col. 1, lisez comme premier ex. de HEMATITE :
Emastites. (*Simples medicines*, dans *Dict. gén.*, v° *Infus.*)



CHARTRES. — IMPRIMERIE DURAND, RUE FULBERT.

B18-5F





